LAROUSSE DU XXe SIÈCLE

SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'
E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'
E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'
E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'

E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE
E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE
E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE
E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE
E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE
E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE

E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'
E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'
E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'

SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'
SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'
SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'
SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'
SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'
SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'

E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'
E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'
E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'

E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE
E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE
E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE
E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE
E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE
E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE

E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'
E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'
E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'

SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'
SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'
SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'
SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'
SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'
SSE DU LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE XX'

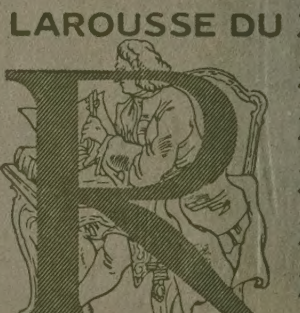

E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'
E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'
E LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX'

E LA SIÈCLE DU XX' ROUSSE

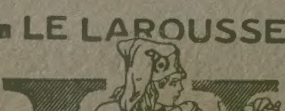

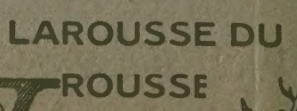

LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE ■ LE LAROUSSE DU X

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/laroussexxesie0006paug

LAROUSSE
DU
XXe SIÈCLE

CLASSEMENT
DES CARTES ET DES PLANCHES HORS TEXTE
CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME

	Après la page
2 planches « Cathédrales »	46
2 planches « Cavalerie »	56
Planches Beaux-Arts XXV et XXVI	72
4 planches « Céramique »	82
Planches Beaux-Arts XXVII et XXVIII	104
4 planches « Champignons »	120
Planches Beaux-Arts XXIX et XXX	154
2 planches « Châteaux »	168
2 planches « Chemins de fer »	188
Planches Beaux-Arts XXXI et XXXII	208
2 planches « Chine »	224
2 planches « Ciel »	260
2 planches « Cinématographe »	266
Planches Beaux-Arts XXXIII et XXXIV	296
2 planches « Coiffure »	330
Planches Beaux-Arts XXXV et XXXVI	408
Planches Beaux-Arts XXXVII et XXXVIII	472

	Après la page
4 planches « Costumes »	506
2 planches « Couleurs »	520
2 planches « Courants »	530
2 planches « Croisades »	590
2 planches « Croiseurs »	592
2 planches « Crustacés »	604
2 planches « Cuir »	612
Planches Beaux-Arts XXXIX et XL	632
2 planches « Danse »	668
Planches Beaux-Arts XLI et XLII	680
4 planches « Décorations »	712
2 planches « Dentelle »	772
Planches Beaux-Arts XLIII et XLIV	792
Planches Beaux-Arts XLV et XLVI	848
2 planches « Drapeaux »	962
Planches Beaux-Arts XLVII et XLVIII	992

La documentation de notre dictionnaire le « LAROUSSE DU XXe SIÈCLE » sera constamment étendue et enrichie par notre périodique encyclopédique le « LAROUSSE MENSUEL ILLUSTRÉ », qui enregistre les faits nouveaux au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Ouvrage imprimé et édité par la MAISON LAROUSSE
(Augé, Gillon, Hollier-Larousse, Moreau et Cie)
13 à 21, rue Montparnasse
et 114, boulevard Raspail, Paris (6e)

JUNIATA COLLEGE LIBRARY
HUNTINGDON, PA.

LAROUSSE

DU

XXe SIÈCLE

EN SIX VOLUMES

Publié sous la direction de
PAUL AUGÉ

TOME DEUXIÈME

35 114 Articles — 8 431 Gravures ou Cartes — 74 Planches hors texte

PARIS
LIBRAIRIE LAROUSSE
13-21, rue MONTPARNASSE, et 114, b^{d} RASPAIL

TOUS DROITS DE REPRODUCTION,
DE TRADUCTION, D'ADAPTATION ET D'EXÉCUTION RÉSERVÉS
POUR TOUS PAYS.

Copyright 1929
BY AUGÉ, GILLON, HOLLIER-LAROUSSE, MOREAU ET Cie
(Librairie Larousse), Paris.

CARMAGNOLA, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin) ; 12.000 hab. Ancienne place forte, prise en 1691 par Catinat et de nouveau en 1796. Patrie du condottiere Francesco Bussone, dit *Carmagnola* (v. l'article suivant).

CARMAGNOLA, condottiere italien du XVe siècle, mort en 1432. Il se nommait Francesco BUSSONE et était fils d'un paysan de Carmagnola, en Piémont, d'où son nom. Il entra au service du jeune duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, et, de 1416 à 1423, il soutint la cause de ce prince avec un tel succès, qu'après avoir assuré son pouvoir sur Milan il conquit encore pour lui Bergame, Brescia, Parme, Plaisance, Novare, Alexandrie et Gênes. Il est probable que Carmagnola aurait fini par accomplir, à Milan, une révolution semblable à celle qu'opéra plus tard Sforza, si Visconti ne l'avait prévenu en essayant de se débarrasser de lui. Carmagnola s'enfuit à Venise, tandis que Visconti confisquait ses biens. C'était le moment où les républiques de Venise et de Florence, effrayées de l'ambition des ducs de Milan, formaient le dessein d'une ligue pour abattre leur puissance. Carmagnola reçut le commandement des forces de la ligue. Mais le Conseil des Dix l'accusa de trahison et le fit décapiter.

— On doit à Manzoni une tragédie en vers : *le Comte de Carmagnola* (1820), qui par l'animation des trois premiers actes, l'unité de l'ensemble, la pureté des vers, est classique en Italie.

CARMAGNOLE [*gn* mll.] n. f. (de *Carmagnola* ville du Piémont). Cost. Sorte de vêtement en usage parmi le peuple pendant la Révolution française.

— Danse, ronde révolutionnaire (v. l'art. suivant). || Chanson sur l'air de laquelle se dansait la carmagnole : *Chanter la* CARMAGNOLE.

— *Par extens.* Nom donné aux rapports et aux discours de Barère, pour en caractériser l'esprit et la forme révolutionnaires, puis à tout discours ou écrit révolutionnaire de peu d'étendue.

— N. m. Nom donné aux membres les plus exaltés du club des jacobins : *Un fougueux* CARMAGNOLE. || *Ironiq.* Soldat des armées républicaines de la Révolution.

— ENCYCL. Cost. La *carmagnole* était, dans le principe, une veste à courtes basques, à grand collet, avec plusieurs rangées de boutons de métal, portée dans le Midi par des ouvriers piémontais, originaires de Carmagnola. Les fédérés marseillais l'importèrent à Paris en 1792 ; les révolutionnaires parisiens l'adoptèrent aussitôt. Ils y ajoutèrent bientôt un large pantalon de laine noire, un gilet écarlate ou tricolore, et un bonnet rouge. Le nom de « carmagnole » s'étendit au vêtement ainsi complété : la vogue en cessa le 9-Thermidor.

Carmagnole (LA), chant révolutionnaire qui date de l'époque où Louis XVI fut enfermé au Temple, mais dont on ne connaît pas l'auteur. La *Carmagnole* eut une vogue prodigieuse, et, lors de la Terreur, elle devint l'accompagnement habituel des exécutions. Bonaparte, Premier consul, l'interdit en même temps que le *Ça ira*. Le nom de « Carmagnole », qui vient probablement du vêtement des Piémontais, passa à une certaine danse que ceux-ci exécutaient aux jours de fête en chantant.

Homme vêtu de la carmagnole (A).

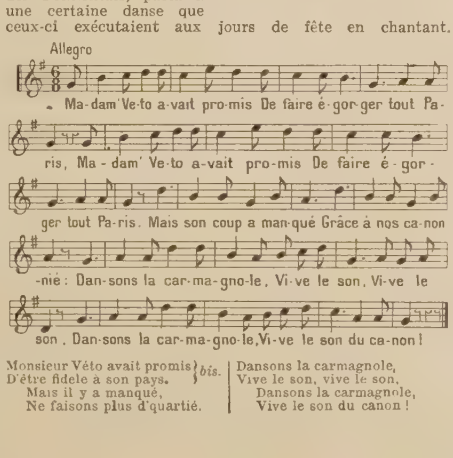

Monsieur Véto avait promis } *bis.*
D'être fidele a son pays.
Mais il y a manqué,
Ne faisons plus d'quartié.
Dansons la carmagnole,
Vive le son, vive le son,
Dansons la carmagnole,
Vive le son du canon !

Antoinette avait résolu } *bis.*
De nous faire tomber sur le cu.
Mais son coup a manqué.
Elle a le nez cassé
Dansons la carmagnole, etc.

Son mari, se croyant vainqueur, } *bis.*
Connaissait peu notre valeur.
Va, Louis, gros paour,
Du Temple dans la tour.
Dansons la carmagnole, etc.

Les Suisses avaient tous promis } *bis.*
Qu'ils feraient feu sur nos amis.
Mais comme ils ont sauté.
Comme ils ont tous dansé !
Dansons la carmagnole, etc

Quand Antoinette vit la tour, } *bis*
Elle voulut fair' demi-tour.
Elle avait mal au cœur
De se voir sans honneur.
Dansons la carmagnole, etc.

Lorsque Louis vit fossoyer, } *bis.*
Accux qu'il voyait travailler
Il disait que pour peu
Il était dans ce lieu.
Dansons la carmagnole, etc.

Le patriote a pour amis } *bis*
Tous les bonnes gens du pays.
Mais ils se soutiendront
Tous au son du canon.
Dansons la carmagnole, etc.

L'aristocrate a pour amis } *bis.*
Tous les royalistes a Paris
Ils vous les soutiendront
Comme de vrais poltrons
Dansons la carmagnole, etc.

Les gendarmes avaient promis } *bis.*
Qu'ils soutiendraient tous leur pays.
Mais ils n'ont pas manqué
Au son du canonnié.
Dansons la carmagnole, etc.

Amis, restons toujours unis, } *bis.*
Ne craignons pas nos ennemis.
S'ils vienn't nous attaquer,
Nous les ferons sauter.
Dansons la carmagnole, etc.

Oui, je suis sans-culotte, moi, } *bis.*
En dépit des amis du roi,
Vivent les Marseillois,
Les Bretons et nos lois !
Dansons la carmagnole, etc.

Oui, nous nous souviendrons toujours } *bis.*
Des sans-culottes des faubourgs.
A leur santé buvons,
Vivent ces bons lurons !
Dansons la carmagnole, etc.
Vive le son, vive le son,
Dansons la carmagnole,
Vive le son du canon !

CARMAN (William Bliss), littérateur et journaliste américain, né à Fredericton (Canada, New-Brunswick) en 1861. Il a publié des poésies et des œuvres d'imagination en prosé. *Marée basse à Grand-Pré* (1893) révéla en lui un poète lyrique original et puissant. Ce recueil fut suivi de : *Derrière la tapisserie* (1895) ; des *Ballades du Port-Perdu* (1897) ; de trois séries de *Chants de vagabondia* (1894, 1896, et 1900, les deux premières en collaboration avec Richard Hovey), et d'une douzaine d'autres volumes de vers, parmi lesquels : *Flûtes de Pan* (1902-1903), et *Airs d'avril* (1916), sans compter diverses séries d'essais, de « danses-poèmes », etc.

CARMANIE [*mî*], Géogr. anc. Province de l'empire des Perses dans la partie méridionale du plateau de l'Iran, au N. du détroit d'Ormuz ; capit. *Carmana* (Kirman).

CARMANIEN [*ni-in*], **ENNE**, habitant ou natif de la Carmanie.

— Adjectiv. Relatif à ce pays ou à ses habitants : *Mœurs* CARMANIENNES.

CARMANIENS [*ni-in*]. Géogr. anc. Peuple de l'empire des Perses. Pour se prouver leur affection, les Carmaniens se tiraient du sang de la veine du front, le mélangeaient à du vin et le faisaient boire à la personne à laquelle ils voulaient témoigner leur amitié.

CARMANTINE n. f. Bot. Syn. de JUSTICIE.

CARMARINA n. m. Genre de trachoméduses de la famille des géryonidés. (Ces méduses atteignent 80 centimètres ; leurs canaux radiaires sont centripètes. On en trouve dans la Méditerranée et le Pacifique.)

CARMARTHEN ou **CAERMARTHEN** (du lat. *Maredunum*), ch.-lieu de comté du Pays de Galles (Grande-Bretagne), sur le Towy ; 10.100 hab. Usines ; travail du fer, de l'étain ; quincaillerie, chantiers de constructions. Commerce d'ardoises, de minerais, de bestiaux et de beurre. Les princes de Galles résidèrent longtemps à Carmarthen. — Le *comté de Camarthen*, situé au sud du Pays de Galles, est baigné par le canal de Bristol, et peuplé de 123.000 hab.

CARMARTHEN (BAIE DE), large anfractuosité de la côte nord du vaste golfe dit « canal de Bristol » ; elle baigne les côtes des deux comtés gallois de Pembroke et de Carmarthen.

CARMATH HAMDAN, nom d'un chef de secte musulman, né aux environs de Koufa. D'abord disciple du célèbre Abd-Allah-ibn-Maïmoun, qui, en 865, avait fondé une société secrète pour renverser les Abbassides, il ne tarda pas à s'en séparer. Sa doctrine, d'origine persane, était socialiste et communiste, admettant la communauté des biens et des femmes, ainsi que l'incarnation de la divinité dans des *imams* successifs jusqu'à la venue d'un mahdi. Carmath suscita plusieurs révoltes, que le calife Moutadhid eut beaucoup de peine à réprimer. Les carmathes en 930 s'emparèrent de La Mecque, dont ils enlevèrent la fameuse Pierre noire. Cette secte se fondit avec celle des Assassins.

CARMATHES n. m. pl. Nom des partisans de la secte fondée par Carmath.

CARMAUX [*mô*], ch.-lieu de cant. du Tarn, arrond. et à 13 kil. d'Albi ; 11.600 hab. (*Carmausins, ines*). Ch. de f. Midi. Mines de houille importantes exploitées depuis plusieurs siècles ; verreries, briqueteries. — Le canton a 6 comm., et 19.200 hab.

CARME n. m. (altérat. de *carne ;* du lat. *quaternum*, réunion de quatre choses). Au jeu de trictrac, coup qui amène les deux quatre. (Vx.)

CARME n. m. Variété de pigeon, dont la tête est ornée en arrière d'une touffe de plumes redressées en forme de coquille. (On l'appelle aussi *pigeon-hirondelle*).

CARME n. m. (du mont *Carmel* lieu d'origine de l'ordre des carmes). Religieux d'un ordre mendiant, institué en Syrie vers le XIIe siècle. || *Carmes mitigés* ou *conventuels*, Carmes qui acceptèrent les adoucissements apportés à la règle par le pape Eugène IV. || *Carmes observantins*, Ceux qui restèrent fidèles à la règle primitive. || *Carmes déchaux* ou *déchaussés*, Ceux qui embrassèrent la réforme de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. || *Tiers ordre des carmes* ou *Carmes tertiaires*, Religieux carmes institués au XVe s. par Sixte IV.

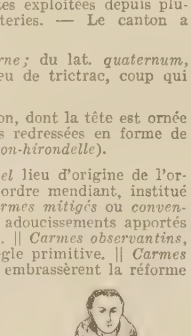
Carme.

— ENCYCL. Vers 1156, un croisé calabrais, Berthold, se retira sur le mont Carmel habité par des anachorètes soumis à la règle de saint Basile. Peu à peu, d'autres ermites se groupèrent dans les grottes de la montagne. A la prière de Brocard, successeur de Berthold, le patriarche de Jérusalem, Albert de Verceil, rédigea pour l'ordre naissant une première règle, que le pape Honorius III confirma en 1224. La règle définitive fut approuvée, en 1245, par Innocent IV, sous le généralat de saint Simon Stock : elle prescrivait le lever dans la nuit, une abstinence perpétuelle, un jeûne rigoureux, la pratique du silence et de la pauvreté. L'ordre se propagea rapidement dans la chrétienté. Saint Louis l'introduisit à Paris. Le pape Eugène IV se vit obligé, en 1431, d'adoucir les rigueurs de l'ancienne règle, ce qui provoqua une scission entre les *observantins* et les *conventuels* ou *mitigés*. Cependant, une réforme complète de l'ordre fut entreprise et de nouveau menée à bien par Jean de la Croix (1564), d'après les conseils et sous l'influence de sainte Thérèse. Les carmes de la nouvelle observance, que Clément VIII affranchit de toute dépendance à l'égard de l'ancien ordre (1593), portent des sandales de cuir (d'où leur nom de *carmes déchaux* ou *déchaussés*), une robe et un scapulaire brun-marron, un manteau avec capuce blanc et suivent une règle extrêmement austère. L'exemple de leur ferveur porta les carmes mitigés à se rapprocher de la règle ancienne, et au XVIIe siècle (1604, 1619, 1633) plusieurs réformes furent accomplies parmi les couvents de cette observance. Les carmes déchaussés possèdent actuellement 14 provinces, 8 semi-provinces, 172 couvents et résidences, 1.900 religieux. Quant aux carmes de l'ancienne observance, ils groupent 2.800 religieux, en 18 provinces et 112 couvents.

Carmes (COUVENT DES), place Maubert, à Paris. En 1254 Saint Louis ramena du Mont-Carmel six religieux qu'il installa à Paris au port Saint-Paul. En 1309, la communauté obtint de Philippe le Bel une maison sise au bas de la montagne Sainte-Geneviève, à l'extrémité sud-ouest de la place Maubert. Les carmes restèrent dans ce couvent jusqu'à la Révolution. Leur église, démolie en 1811, céda la place au marché actuel, dit « de la place Maubert ». — Paris a eu deux autres communautés de carmes : celle des carmes billettes (ou carmes mitigés), rue des Archives, et celle des carmes déchaussés de la rue de Vaugirard. Ce dernier couvent fut, pendant la Révolution, transformé en prison, et devint le théâtre des massacres de Septembre. Il est aujourd'hui occupé par l'Institut catholique.

CARMEL ou **MONT-SAINT-ELIE** (*Djebel Mar-Elias*), chaînon calcaire de la Palestine de mandat anglais, qui partant des montagnes de Samarie, dessine dans la Méditerranée un cap abrupt limitant au S. la baie d'Acre. Aujourd'hui recouvert en partie d'un maquis touffu, il était autrefois célèbre pour sa beauté. Il joua un grand rôle dans l'histoire religieuse du peuple juif. Elie, à qui est dédiée l'église du couvent, inaugura son ministère contre les prêtres de Baal par une sorte d'ordalie. Une grotte porte encore le nom d'Ecole des Prophètes. D'autres passent pour avoir été la demeure d'ermites et de solitaires. Le Carmel, qui fait partie du mont Liban et domine les plaines fertiles d'Esdrelon au N. et de Saron au S., a 180 mètres d'altitude.

Carmel (NOTRE-DAME DU **Mont-**). Outre les carmes et les carmélites, plusieurs établissements religieux portèrent ce nom : 1° la *congrégation de Notre-Dame du Mont-Carmel*, érigée en 1447 par Sixte IV, et réformée en 1678 par le P. Emilien Jacomelli. Elle est destinée au soin des malades, à l'enseignement des enfants, et à l'œuvre des retraites ; 2° les *religieuses pénitentes du Mont-Carmel*, fondées à Orvieto par Antoine-Simon Celli et approuvées par Alexandre II en 1662 ; 3° le *Carmel apostolique*, ou tiers ordre régulier du Carmel, fondé en 1880 par Léontine Jarre.

Carmel (ORDRE DES CHEVALIERS DE **Notre-Dame du Mont-**), ordre institué en 1606 par Henri IV en l'honneur de la Vierge. Il fut réuni, en 1608, à celui de Saint-Lazare.

CARMELIN n. m. Nom ancien des carmes. || Nom que l'on donne, à Marseille, aux membres d'une confrérie de pénitents.

CARMELINE n. f. (espagn. *carmelina*). Laine de vigogne. — Adjectiv. : *Laine* CARMELINE.

CARMÉLITE n. f. Religieuse de l'ordre du Carmel. || *Carmélites déchaussées*, Celles de la réforme de sainte Thérèse, qui vont pieds nus.

— Adjectiv. Qui appartient à l'ordre du Carmel : *Une religieuse* CARMÉLITE. || Qui est de la couleur de l'habit des carmélites : *Etoffe* CARMÉLITE. (S'emploie substantiv. en ce sens : *Préférer le marron au* CARMÉLITE.)

Carmélite.

— ENCYCL. L'ordre des *carmélites* fut fondé en 1451 par Jean Soreth, général des carmes. Approuvé par le pape Nicolas V, l'ordre se multiplia rapidement surtout dans les Pays-Bas et en Espagne. Au XVIe siècle, sainte Thérèse conçut le dessein de ramener la règle du Carmel à son austérité primitive. La réforme de sainte Thérèse fut approuvée par le pape Pie VI en 1562 ; elle fut introduite en France par Mme Acarie, qui prit elle-même le voile sous le nom de « Marie de l'Incarnation ». C'est chez les carmélites du faubourg Saint-Jacques que se retira Louise de La Vallière ; une autre maison de cet ordre, située à Saint-Denis, reçut Mme Louise de France, troisième fille de Louis XV.

Les *carmélites réformées* occupent aujourd'hui plus de 120 maisons en France. Elles portent une robe de bure et un scapulaire marron, un voile noir et un long manteau de laine blanche. Leur vie, extrêmement austère, est consacrée à la pénitence et à la prière canoniale.

CARMÉLOÏTE n. f. (de *Carmelo-Bayl*, nom de lieu en Californie). Andésite augitique, riche en pseudomorphoses d'olivine en iddingsite.

CARMELUS [*luss*], divinité syrienne, dont parle Tacite. Elle était adorée sur la montagne du même nom (mont *Carmel*), et n'avait pas de temple mais seulement un autel sur lequel on offrait les victimes. Vespasien y sacrifia lorsqu'il vint faire la guerre aux Juifs révoltés.

CARMEN [*mèn'*], ville et port du Mexique (Etat de Campêche), dans l'île du même nom ; 7.400 hab. Ch.-lieu de district. Cette ville doit son origine au déplacement qui s'opéra vers 1824 dans le commerce de Campêche, dont les opérations en bois de teinture commencèrent à s'effectuer à Carmen. Commerce d'extrait de bois, de peaux brutes, etc.

CARMEN (EL), ville de la Colombie (départ. de Bolivar), dans la plaine comprise entre le Magdalena et le golfe de Morosquillo ; 9.200 hab. Tabacs renommés.

CARMEN de Patagones, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), sur le Rio-Negro ; 5.000 hab. Ch.-lieu de district. Commerce de cuirs, laines, céréales et sel.

CARMEN, petite planète, N° 558, découverte en 1905.

Carmen, opéra-comique en quatre actes, livret de H. Meilhac et L. Halévy, tiré de *Carmen*, nouvelle de Prosper Mérimée, musique de G. Bizet (1875). Par amour pour la gitana Carmen, don José, brigadier aux dragons, déserte et se fait contrebandier ; il finit par tuer sa maîtresse, qui l'avait abandonné pour l'amour d'un toréador. Cette œuvre pathétique, pittoresque et puissante, où il n'y a pas une défaillance, rompt avec les anciennes formes de l'opéra. La musique, souple, nerveuse, colorée, suit pas à pas l'action et fait corps avec le drame. Parmi les passages les plus connus citons : la habanera *l'Amour est enfant de bohème ;* la chanson bohême *les Tringles ;* la Chanson du toréador ; la scène de séduction *Si tu m'aimais ;* l'air de Micaëla ; le trio des cartes, le duo du premier acte, les admirables scènes de Carmen et de don José. *Carmen*, qui ne fut pas comprise tout d'abord, ne tarda pas à connaître, après la mort de Bizet, l'année même de la première représentation, un succès prodigieux, qui ne s'est pas démenti.

Carmen sæculare, motet composé par Philidor sur le texte latin d'Horace, exécuté d'abord à Londres en 1779, puis, la même année, à Paris, chez l'auteur ; c'est l'une des œuvres françaises les plus remarquables du XVIIIe siècle.

CARMEN SYLVA, pseudonyme littéraire de la reine Elisabeth de Roumanie. V. ELISABETH.

CARMÉNITE n. f. (rad. *Carmen* nom d'île). Mélange naturel de chalcosine (sulfure de cuivre noir) et de covelline (sulfure de cuivre bleu), trouvé à l'île Carmen (golfe de Californie).

CARMENTA [*min*]. Antiq. rom. Nymphe des eaux, d'un caractère prophétique, assimilée à diverses divinités. On l'associait à deux sœurs, les *Carmentes*, dont l'une, *Postvorta*, voyait le passé, l'autre, *Antevorta*, l'avenir. Cette triple divinité présidait aux accouchements. Dans la légende, Carmenta, mère, fille ou épouse d'Evandre, était honorée comme une ancienne divinité du Palatin, auprès duquel la porte *Carmentale* et un *fanum* lui étaient consacrés.

CARMENTAL, E, AUX [*min*] adj. Myth. et antiq. lat. Qui se rapporte à Carmenta ou à son culte : *Fête* CARMENTALE.

CARMENTALES [*min*] n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées à Rome, le 11 et le 15 janvier, en l'honneur de la déesse *Carmenta*.

CARMENTES [*min*] n. f. pl. Antiq. rom. V. CARMENTA.

CARMICHÉLIE [*li*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, renfermant des arbustes, des arbrisseaux de l'Océanie, au nombre d'une dizaine d'espèces.

CARMIGNANI (Jean-Alexandre), jurisconsulte criminaliste italien, né à San-Cassiano, près de Pise, en 1768, mort en 1847. Professeur de droit pénal à Pise, puis de philosophie du droit. Il a publié notamment : *Essai sur la théorie des lois civiles ; Théorie des lois de la sûreté sociale ; Histoire de l'origine et des progrès de la philosophie du droit.*

CARMIGNANO, bourg d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; 13.000 hab. Vins de Montalbiolo. — Toute proche est la villa de POGGIO-A-CAJANO, construite pour Laurent de Médicis et décorée par André del Sarto.

CARMIN n. m. (bas lat. *carminium* dont l'orig. est douteuse). Matière colorante d'un rouge éclatant, tirée autrefois uniquement de la cochenille : *Mettre du* CARMIN. || La couleur elle-même. || Fig. : *Des lèvres de* CARMIN.

— Adjectiv. invar. : *Des jupes* CARMIN.

— ENCYCL. Teint. On distingue divers types de *carmins* suivant leur provenance. Pour obtenir le *carmin de cochenille*, on traite la cochenille par l'alun ou des sels acides (ce carmin est utilisé en peinture, teinture, confiserie, parfumerie) ; pour le *carmin de carthame* on dissout puis on précipite la carthamine (on l'utilise dans la teinture de la soie en rouge-cerise). On obtient le *carmin de garance* en délayant des fleurs de garance dans l'acide sulfurique, puis on verse le tout dans une grande quantité d'eau ; le carmin alors se dépose (il donne une teinture rouge-brique). Pour le *carmin d'indigo simple, double* ou *triple*, on traite par le carbonate de soude en excès une dissolution sulfurique d'indigo (teinture en bleu). Le *carmin d'orseille* se fait en épuisant l'orseille par l'eau, puis on évapore à haute température. Le *carmin de pourpre* est dérivé de l'acide urique (teinture en rouge). Pour le *carmin de naphtaline*, on mélange des dissolutions de naphtaline dans l'acide acétique et d'acide chromique dans l'acide acétique (teinture rouge de la soie, de la laine et du coton.)

— Céram. En céramique, on appelle *carmins* les couleurs allant du rose au pourpre qu'emploient les peintres sur porcelaine pour la décoration en moufle. On distingue : *carmins tendre* et *dur ; pourpre carminée ; carmin cramoisi* ou *rubis* ou *pourpre riche*. Ils s'extraient de l'or précipité (*pourpre de Cassius*).

CARMINATE n. m. Sel dérivant de l'acide carminique.

CARMINATI (Bassiano), médecin italien, né à Lodi en 1750, mort à Milan en 1830. Il fut professeur à l'université de Pavie, et, plus tard, médecin en chef de l'hôpital.

CARMINATIF, IVE adj. (du lat. *carminare* supin *carminatum*, carder, nettoyer). Se dit des remèdes qui ont la propriété d'expulser les vents des intestins.

— N. m. : *La mélisse, la sauge, l'anis, le carvi, le fenouil, la coriandre sont des* CARMINATIFS.

CARMINE (Gentile), céramiste italien, né à Castelli en 1677 ou 1678, mort en 1763 ; élève de son père et d'Antonio Grue, il a exécuté des scènes historiques et mythologiques conservées au musée San-Martino de Naples. — Giacomo **Carmine**, fils du précédent, fut également céramiste à Castelli. Au musée San-Martino de Naples se trouve son œuvre capitale : *le Passage de la mer Rouge*.

CARMINE (Bernardo), peintre céramiste, né à Castelli en 1727 ; auteur de nombreuses scènes champêtres et bibliques, genre dans lequel il s'était spécialisé.

CARMINÉ, E adj. Qui contient du carmin : *Laque* CARMINÉE.

CARMINER [*né*] v. tr. Colorier ou teindre en carmin : CARMINER *de la soie*.

CARMINIQUE [*nik'*] adj. m. (rad. *carmin*). Se dit d'un acide extrait de la cochenille : *Acide* CARMINIQUE (lequel, à l'heure actuelle, n'est plus préparé industriellement).

— ENCYCL. La matière colorante de la cochenille a été autrefois très employée pour teindre la laine et la soie en écarlate ; mais les couleurs qu'on obtient sont plus brillantes que solides, et sont rapidement détruites par l'eau ou les alcalis. Les mordants dont on se sert le plus usuellement sont l'alun, la crème de tartre et le protochlorure d'étain. Depuis quelques années, l'emploi de la cochenille est devenu tout à fait négligeable, les couleurs d'aniline lui ayant fait une concurrence considérable. Ces couleurs sont en effet plus solides et même plus brillantes que celles de la cochenille.

CARMINITE n. f. (rad. *carmin*). Arséniate naturel de fer et de plomb qu'on trouve à Hornhausen (Saxe), associé à la beudantite.

CARMINOÏDE n. m. (de *carmin*, et du gr. *eidos*, aspect). Teint. Rouge d'alkanna, qui est le principe colorant de l'orcanète.

CARMINSPATH [*spat'*] n. m. Arséniate de fer et de plomb.

CARMOLY (Eliacin), hébraïsant français, né à Soultz (Haut-Rhin) en 1805, mort à Francfort en 1875. Il fut, de 1834 à 1839, grand rabbin à Bruxelles, et fonda, en 1853, à Paris, la *Revue israélite*. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Biographie des Israélites anciens et modernes* (1829), en hébreu ; *Des Khosars au Xe siècle* (1833) ; *les Mille et un Contes* (1837), récits chaldéens ; *Itinéraires de la Terre sainte du XIIIe au XVIIe siècle* (1847) ; *Histoire littéraire des écrivains juifs du XIIe au XVIe siècle* (1850) ; etc.

CARMONA, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Séville) ; 23.000 hab. Ch.-lieu de district. Fabriques de draps et de savons ; eaux-de-vie, tanneries, tuiles et briques, faïencerie. Ruines romaines et moresques.

CARMONA (Manuel-Salvador), graveur espagnol, né et mort à Madrid (1734-1807). Elève à Paris de N.-G. Dupuis, il épousa la fille du peintre R. Mengs. Il a gravé d'après Van Dyck, C. Vanloo et Pierre.

CARMONTELLE (Louis CARROGIS, dit), peintre, graveur et littérateur français, né et mort à Paris (1717-1806). Lecteur, puis ordonnateur des fêtes du duc d'Orléans (père de Philippe-Egalité) ce fut lui qui créa les jardins du parc Monceau, et ce fut aussi pour le divertissement de la cour de ce prince qu'il écrivit la plupart de ses proverbes. Carmontelle fut, à proprement parler, le créateur de ce genre de comédie légère et ingénieuse dans lequel excellèrent depuis Alfred de Musset et Octave Feuillet. Son recueil de *Proverbes dramatiques*, paru sans nom d'auteur de 1768 à 1781, forme huit volumes. Il publia en outre un *Théâtre de campagne* (1775), qui fut accueilli avec la même faveur et se compose de vingt-cinq comédies. Carmontelle avait en outre un charmant talent de dessinateur à la plume. Ses portraits, entre autres ceux de Philidor, de Boufflers, de Grimm, de Mme Du Deffand, sont vivants et spirituels. Une partie d'entre eux se trouvent au musée de Chantilly. On lui doit, en outre, l'invention des « transparents », qui fit naître plus tard l'idée des panoramas.

Carmosine, comédie en trois actes et en prose, d'Alfred de Musset (1865), tirée d'une nouvelle de Boccace. Carmosine, fille d'un médecin de Palerme, se meurt d'amour pour le roi Pierre d'Aragon. Instruit de cet amour, don Pèdre dit tout à la reine. Celle-ci va trouver Carmosine, la console et lui propose de venir au palais en qualité de demoiselle d'honneur, afin qu'elle puisse tout à son aise voir Pierre d'Aragon, et remplacer son amour par l'amitié. Elle la marie auparavant à l'honnête Perillo.

Malgré l'invraisemblance des caractères, on est séduit par la délicatesse de ce conte de fées, par l'esprit des détails, enfin par le charme prenant de tant d'amour qui souffre et qui reste discret.

CARMOUCHE (Pierre-François-Adolphe), auteur dramatique français, né à Lyon en 1797, mort à Paris en 1868. Il se rendit à Paris où, soit seul, soit en collaboration avec Brazier, Mélesville, Dumersan, Scribe, Théaulon, Varin, etc., il fit représenter plus de deux cents pièces, pour la plupart des vaudevilles. Ce fécond et spirituel auteur avait épousé, en 1824, l'actrice Jenny Vertpré, et il dirigea les théâtres de la Porte-Saint-Martin, de Versailles, de Strasbourg, et le Théâtre-Français de Londres. Parmi ses pièces nous citerons : *le Vampire* (1820) ; *les Deux Forçats* (1822) ; *la Lune de miel* (1827) ; *la Belle Bourbonnaise* (1839) ; *la Permission de dix heures* (1841) ; *l'Impôt sur les célibataires* (1862) ; etc.

CARMUSSE n. m. Art milit. Syn. de CARCAMOUSSE.

CARNA, nymphe latine, la même que Cardea. Janus l'ayant possédée par surprise, la préposa à la garde des gonds de porte. Elle veillait sur les petits enfants, sur les occupations domestiques, passait pour fortifier les organes du corps et l'intelligence. Pour ce dernier motif le vieux temple de Carna, au pied du Cælius, aurait été consacré par Brutus, après l'expulsion des rois.

CARNABON ou **CARNUBUTA**. Myth. gr. Roi légendaire des Gètes ; apprit de Triptolème l'art de l'agriculture et pour le retenir près de lui tua l'un des dragons de son char ; mais, frappé de folie par Déméter, il se tua dans un accès. Il fut placé au ciel avec le Dragon, et devint la constellation du Serpentaire.

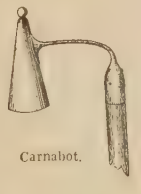

Carnabot.

CARNABOT [*bo*] n. m. Eteignoir monté à l'extrémité d'un long manche.

CARNAC [*nak*], comm. du Morbihan, arrond. et à 44 kil. de Lorient ; 3.040 hab. Ch. de f. Orléans. Pêche, parcs à huitres, station balnéaire. Musée Miln (préhistorique et gallo-romain). Eglise du XVIIe siècle. Auprès de Carnac, groupe très important de monuments mégalithiques (*menhirs, dolmens, tumuli*). Le tumulus le plus considérable, le Mont Saint-Michel, à 1 kil. du village, recouvre une chambre funéraire. Les trois principaux alignements de Carnac, les groupes de Ménec, de Kermario et de Kerlescan, comptent plus de 2.500 menhirs.

Alignements de Carnac.

CARNAC. Géogr. V. KARNAK.

CARNAGE n. m. (ital. *carnaggio ;* du lat. *caro, carnis*, chair). D'abord, Chair que déchirent les bêtes de proie ; puis, Action de tailler en pièces, en morceaux, de répandre le sang : *Sylla fit des* CARNAGES *effroyables.* (Bossuet.) *Faire un* CARNAGE *de lièvres.*

— Equarriss. Nom donné à toute espèce de charogne.

— Vén. Chair des animaux qu'on donne en pâture aux chiens : *Il est à propos de faire manger, de temps en temps, du* CARNAGE *aux chiens ; cela les purge.* (E. Chepus.)

— SYN. **Carnage, boucherie, massacre, tuerie.** La *boucherie*, c'est plus spécialement le carnage de gens qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus se défendre. Le *massacre*, c'est l'action de tuer avec acharnement, indistinctement. La *tuerie* n'est qu'un terme plus familier, qui a, en somme, le même sens que massacre.

CARNAIRE [*nèr'*] adj. Qui vit de la viande ou sur la viande : *Mouche* CARNAIRE.

CARNAL n. m. Mar. anc. Grand palan de la galère, aux XVIe et XVIIe siècles : *Les* CARNAUX *sont les cartahus de nos vaisseaux modernes.*

— Dr. féod. V. CARNALAGE.

CARNALAGE ou **CARNALAT** [*la*] n. m. Anc. dr. Droit qu'avait, d'après quelques coutumes du midi de la France, le propriétaire d'un héritage de tuer ou de s'approprier les bestiaux trouvés sur sa terre, en réparation du dommage qu'ils avaient causé. (Ce droit fut aboli sans indemnité, par l'Assemblée constituante). || Prestation de viande due au seigneur par les bouchers établis sur son territoire.

CARNALETTE n. f. (rad. *carnal*). Petit palan des galères : *Armer la* CARNALETTE *à proue.*

CARNALLITE n. f. (de *von Karnall*, nom propre). Nom donné par H. Rose à un chlorure double hydraté de potassium et de magnésium, qui a été trouvé à Stassfurt et en Perse. (On l'exploite industriellement depuis 1858, pour les besoins de l'agriculture, et c'est aujourd'hui l'un des minerais de magnésium les plus intéressants. Sa formule est $MgCl^2KCl.6H^2O$.)

CARNARE n. m. Cépage noir, cultivé dans les départements de l'Isère et de Maine-et-Loire.

CARNARVON ou **CAERNARVON**, ville et port de la Grande-Bretagne (pays de Galles), sur le détroit de Menai ; 8.300 hab. Commerce d'ardoises. Au voisinage, eaux minérales et thermales, dolmens ; ruines de la station romaine de Seguntium. Patrie d'Edouard II. Ch.-lieu du *comté de Carnarvon*, peuplé de 139.000 hab.

CARNARVON (anc. *Port-Arthur*), bourgade maritime de la Confédération australienne (Tasmanie), dans la presqu'île de Tasman. Ancien établissement pénitentiaire. Station balnéaire fréquentée.

CARNARVON (Henry Howard Molyneux Herbert, baron PORCHESTER, 4e comte DE), homme politique anglais, conservateur, né à Londres en 1831, mort en 1890. Sous-secrétaire d'Etat aux colonies en 1859, secrétaire d'Etat au même département en 1866, dans les deux cabinets Derby, ensuite ministre des colonies dans le cabinet Disraeli (1874), il se retira en 1878 et reparut au pouvoir en 1885 comme lord-lieutenant d'Irlande. On lui doit l'adoption du projet qui constitua le Canada en Dominion ; il réussit moins bien en Irlande, où il fut joué par Parnell, et dans les affaires du Cap. En ce qui concerne l'Egypte, il se déclara pour l'annexion, en 1889. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : *the Druses of Mount Lebanon* (1860), et *Reminiscences of Athens and the Morea* (1869).

— Son fils, le 5e comte, se consacra aux recherches archéologiques en Egypte, et découvrit à Louksor la tombe du roi Toutankhamon. Il mourut de la morsure d'une mouche pendant cette exhumation, le 5 avril 1923. — Le 6e comte, né en 1898, fils du précédent, reprit et termina au début de 1926 ces célèbres découvertes.

CARNASSE n. f. Matière tendineuse et membraneuse, qui sert pour la fabrication de la colle forte.

CARNASSIER [*na-si-é*], **ÈRE** adj. (provenç. *carn ;* du lat. *caro, carnis*, chair). Avide de chair crue, qui se nourrit de chair, qui est vorace et féroce : *Une bête* CARNASSIÈRE. — *Par extens.* Se dit des personnes avides de viande : *Les Anglais sont très* CARNASSIERS.

Dent carnassière : *a*, chez le lion ; *b*, chez le loup.

— Anat. *Dent carnassière*, ou substantiv. *Carnassière*, Dent comprimée, à couronne tranchante, qui existe de chaque côté de la mâchoire, chez les mammifères carnassiers.

— N. m. pl. Ordre de mammifères renfermant ceux dont les dents et le système digestif sont faits pour dévorer et digérer la chair des animaux.

— SYN. **Carnassier, carnivore.** A l'inverse du mot *carnassier, carnivore* n'implique aucune idée d'avidité, de voracité ou de férocité ; il s'applique simplement à ceux qui mangent plus ou moins régulièrement de la chair, de la viande.

Carnassière.

— ENCYCL. Les *carnassiers* ont six incisives à chaque mâchoire, des canines (crocs) développées, des prémolaires pointues, une molaire tranchante dite « dent carnassière », les autres molaires tuberculeuses ; les doigts, en nombre variable suivant les familles, sont armés de griffes ordinairement acérées et tranchantes. Les carnassiers se divisent en six familles : *félidés, mustélidés, viverridés, canidés, ursidés, hyénidés.*

CARNASSIÈRE n. f. Sac en filet dans lequel le chasseur met son gibier. (On dit aussi CARNIER.)

CARNAT [*na*] n. m. Variété ferrugineuse de kaolin.

CARNATIC ou **KARNATA**, région littorale de la partie péninsulaire de l'Hindoustan, s'étendant au pied des Ghâtes orientales jusqu'au golfe du Bengale entre le bas Kistna et le cap Comorin. Ce nom, de moins en moins usité, s'étendait, aux XVIIe et XVIIIe siècles, à tout le sud du Deccan ; il se trouve encore, sur la côte ouest, sous la forme altérée *Kanara* (v. ce mot).

CARNATION [*si-on*] n. f. (ital. *carnagione ;* du lat. *caro, carnis*, chair). Teint, coloration, apparence des chairs d'une personne : *Belle* CARNATION. || *Par anal.* Peint. Coloris des chairs : *Le Titien excelle dans la peinture des* CARNATIONS.

— Blas. Se dit des parties du corps humain qui sont représentées au naturel.

CARNATITE n. f. (de *Carnatic* nom de pays). Variété de labrador.

CARNAU [*nô*] n. m. Techn. Syn. de CARNEAU.

CARNAUBA n. m. (mot brésil.). Nom vulgaire de la cire recouvrant les feuilles d'un palmier qui croît au Brésil, le *copernicia cerifera*, appelé aussi *caranda.*

CARNAVAL n. m. (ital. *carnevale* d'orig. douteuse). Temps de réjouissance, depuis l'Epiphanie jusqu'au mercredi des Cendres. || Réjouissances auxquelles on se livre durant ce temps, et particulièrement durant les jours gras : *Le* CARNAVAL *de Nice est très couru.*

— *Par extens.* Mannequin grotesque, qui personnifie le carnaval, et qu'on brûle ou qu'on enterre le jour des Cendres. (*Carnaval*, ici, est une sorte de nom propre) : *Enterrer, Brûler* CARNAVAL. || Personne de mise grotesque, ridicule : *Quel* CARNAVAL !

— *Ambassadeurs de carnaval.* Hist. Nom donné à des députés envoyés auprès du pape, pour réclamer contre les ordonnances par lesquelles saint Charles Borromée fixait au mercredi des Cendres le commencement du carême, qui ne s'ouvrait auparavant, à Milan, que le lundi suivant.

— LOC. PROV. **Il est triste comme s'il venait d'enterrer Carnaval,** Il est triste comme quand, après les réjouissances, viennent les privations. || **Il est vêtu comme un carnaval,** Il est vêtu d'une façon grotesque. || **Jeûner en carnaval,** Etre réduit à de très grandes privations.

— ENCYCL. De toute antiquité, les différents peuples ont institué des fêtes joyeuses. C'est ainsi que l'on trouve les fêtes d'Isis et du taureau Apis chez les Egyptiens, la fête des sorts chez les Hébreux, en Grèce les *bacchanales*, à Rome les *lupercales*, les *saturnales*, etc. Festins, musique bruyante, danses, déguisements, licence extrême, formaient le fond de ces réjouissances. En Gaule, il y avait la grande fête d'hiver : la cueillette du gui. Après la conquête, les coutumes indigènes et les usages romains se confondirent. L'Eglise chrétienne toléra et, dans une certaine mesure, régularisa ces amusements. Si des pères de l'Eglise, comme Tertullien, saint Cyprien, saint Clément d'Alexandrie, saint Chrysostome, un des papes comme Innocent III, en blâmèrent les abus, le clergé autorisa des fêtes telles que la fête de l'Ane, la fête des Fous, celle des Innocents, etc.

Le temps de l'année consacré à la célébration de la fête païenne fut adopté par les chrétiens, dont le *carnaval* commençait primitivement au 25 décembre, et embrassait les fêtes de Noël, du jour de l'an et de l'Epiphanie. Dans le monde nouveau, comme dans le monde ancien, il y eut un déplacement fictif des conditions, une supposition d'égalité entre les personnes, des jeux, des travestissements, des festins, des danses, etc.

Le carnaval du moyen âge, moins dissolu que celui de l'antiquité, était trivial encore et grossier. La cour de Charles VI mit fin à la mode de ces bals masqués, dont l'un, le bal des Ardents, faillit coûter la vie au royal insensé, déguisé en ours.

L'influence de l'Italie, à la suite du XVe et du XVIe siècle, mit en vogue les mascarades publiques. Les bals masqués de l'Opéra, institués par le Régent en 1715, ranimèrent le goût de la nation pour la moquerie, l'intrigue et le plaisir facile : ces bals, qui avaient lieu trois fois par semaine, de la Saint-Martin (11 novembre) à la fin du carnaval, eurent un succès prodigieux jusqu'à la Révolution. Le carnaval reprit avec fureur en 1799.

Les divertissements du carnaval ont beaucoup perdu aux XIXe et XXe siècles de leur vogue et de leur éclat. En France, cependant, on peut signaler la réputation persistante du carnaval de Nice.

Carnaval de Venise (LE), chanson vénitienne (*O mamma !*) que Paganini a rendue célèbre en l'appropriant à son instrument et en la jouant sous ce titre avec les vingt variations composées par lui. Un autre violoniste, Henri Ernst, a écrit, lui aussi, des variations sur ce thème, que Victor Massé a introduit dans son opéra de *la Reine Topaze*. Voici le texte de ce chant, tel que Paganini l'a transcrit pour le violon :

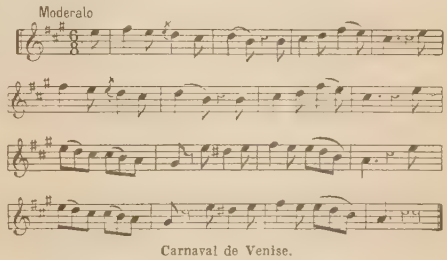

Carnaval de Venise.

Carnaval de Venise (LE), opéra-ballet en quatre actes, paroles de Regnard, musique de Campra, représenté à l'Académie royale de musique le 28 février 1699. C'est le seul opéra dont Regnard ait écrit les paroles.

Carnaval de Venise (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Thomas Sauvage, musique d'Ambroise Thomas, représenté à l'Opéra-Comique le 9 décembre 1857.

Le compositeur y a écrit des variations agréables sur le thème fameux du *Carnaval de Venise.*

Carnaval romain (LE), deuxième ouverture de Berlioz pour son opéra *Benvenuto Cellini*, créée à Paris le 3 février 1844, bien avant l'opéra lui-même auquel elle devait servir d'entr'acte ; l'une des œuvres les plus jouées dans les concerts symphoniques.

CARNAVALESQUE [*lesssk'*] adj. Relatif au carnaval : *Folies* CARNAVALESQUES. || Qui conviendrait au carnaval : *Accoutrement* CARNAVALESQUE.

Carnavalet (HÔTEL), situé à Paris dans le quartier du Marais, à l'angle des rues des Francs-Bourgeois et de Sévigné, construit vers 1544 pour le président au parlement Jacques de Ligneris par Pierre Lescot et décoré de sculptures de Jean Goujon (*l'Abondance, l'Autorité* ou *la Puissance judiciaire*, deux *Victoires, les Saisons*). Il fut acheté en 1578

Musée Carnavalet.

par Mme de Kernevenoy (par corruption « Carnavalet »). Au XVIIe siècle l'hôtel fut reconstruit en partie par Jacques Androuet du Cerceau, puis remanié par François Mansart. Mme de Sévigné en fut locataire de 1677 à 1696. Depuis la Révolution, l'hôtel fut affecté à l'Ecole des ponts et chaussées, et à divers établissements. La Ville de Paris l'acquit en 1866. Elle y a installé un musée historique parisien dont la fondation est due à Jules Cousin et dont la création fut reconnue en 1880, musée remarquable par ses souvenirs du vieux Paris et par ses collections de l'époque révolutionnaire, dont le noyau fut la donation Liesville. Il a été considérablement augmenté et remanié en 1923. Dans l'hôtel voisin de Saint-Fargeau, la Ville a installé en 1898 la bibliothèque municipale reconstituée primitivement à Carnavalet par Jules Cousin après l'incendie de 1871.

CARNE n. f. (de l'accusatif lat. *cardinem*, gond, et, par suite, extrémité). Constr. Angle saillant d'une pierre, d'un ouvrage de menuiserie.

— Anat. Celui des quatre côtés de l'osselet qui est un peu concave et qui forme une figure ressemblant à un S.

— Calligr. Evidement d'un tuyau de plume taillé pour écrire.

CARNE n. f. (ital. *carne*). *Pop.* Détestable viande. || Mauvais cheval, rosse.

— *Par extens.* Coquin. || Femme méprisable, ivrogne, débauchée.

CARNÉ, E adj. (de *chair*). Bot. Couleur de chair : *Œillet* CARNÉ.

— *Régime carné*, Régime de nourriture, qui a pour base les viandes saignantes.

CARNÉ (Louis-Marcien, comte DE), publiciste et homme politique, né et mort à Quimper (1804-1876). Après avoir débuté dans la diplomatie, il fut envoyé, en 1839, à la Chambre des députés. En 1847, il prit au ministère des affaires étrangères la place de Drouyn de Lhuys. Carné se distingua toute sa vie par son ardeur à défendre l'action de l'Eglise catholique. En 1863, il fut élu membre de l'Académie française. Entres autres volumes, il est l'auteur d'*Etudes sur les fondateurs de l'unité nationale en France*.

CARNÉADE, philosophe grec, né à Cyrène vers 219, mort à Athènes entre 129 et 126 av. J.-C. Carnéade est le plus célèbre des nouveaux Académiciens. Il fut, en même temps qu'un philosophe profond, un orateur incomparable. Envoyé en ambassade à Rome, il eut l'occasion de traiter en public de questions philosophiques : on raconte qu'il fit un jour l'éloge de la justice, qu'il l'attaqua le lendemain, et qu'il suscita les deux fois le même enthousiasme.

Carnéade est le vrai fondateur du probabilisme. Son enseignement eut pour but de réfuter le sensualisme des stoïciens et porta sur la théorie de la certitude, l'existence des dieux, le souverain bien. D'après lui, la représentation n'offre aucun critérium sérieux, la raison pas davantage. Le sage pourra préférer ou approuver (*probare*) telle représentation qu'il jugera plus vraisemblable (car, il y a des degrés dans la probabilité), mais ces préférences n'impliquent aucune opinion, aucun assentiment proprement dit.

CARNEAU ou **CARNAU** [*nô*] n. m. (ancienne forme du mot *créneau*). Ouverture ménagée dans les voûtes des fours pour le passage des flammes. || Conduit qui mène, du foyer d'un four ou d'un fourneau à la cheminée, l'air chaud, la fumée et les autres produits de la combustion. || Dans une machine à vapeur tubulaire, Chacun des tubes par lesquels passent les produits de la combustion.

— Mar. anc. Angle de la voile latine qui était placé du côté de la proue.

— ENCYCL. Les *carneaux* des chaudières sont destinés à faire circuler autour du générateur les gaz chauds qui se rendent du foyer à la cheminée. Ils sont : *à trajet direct*, s'ils vont directement du foyer à la cheminée, comme les tubes des chaudières tubulaires : *à circulation*, quand ils obligent les gaz chauds à tournoyer autour du générateur avant d'arriver à la cheminée.

CARNEAU [*nô*] n. m. Variété de pigeon domestique, à plumage brun varié de blanc, qui peuple les colombiers dans le nord de la France.

CARNÉEN [*né-in*], **ENNE** adj. Antiq. gr. Qui appartient aux carnées : *Jeux, Hymnes* CARNÉENS.

CARNÉES n. f. pl. (gr. *karneia*). Antiq. gr. Fêtes doriennes en l'honneur d'Apollon *Carneios* (de *carnos*, bélier).

— ENCYCL. La fête des *carnées* est mentionnée à Corinthe, Sicyone, Argos, en Messénie, à Cyrène. C'était la fête nationale des Spartiates, qui ne voulurent point partir pour les Thermopyles avant de l'avoir célébrée. D'abord fêtes agricoles, puis guerrières, elles avaient lieu en août, et duraient neuf jours ; un prêtre appelé *agète* y présidait. On y joignit des concours de poésie et de musique ; Terpandre, le premier, y remporta le prix.

CARNEGIA, petite planète. N° 671, découverte en 1908.

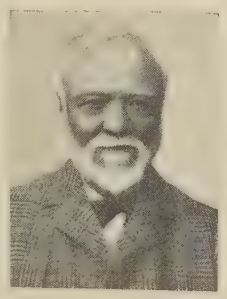

Carnegie. — Cl. Harlingue.

CARNEGIE (Andrew), manufacturier et philanthrope américain, né à Dunfermline (Ecosse) en 1837, mort à Lenox (Massachusetts) en 1919. Son père était un chartiste, qui émigra en 1848 ; il fut tour à tour bobineur dans une filature, télégraphiste, et enfin secrétaire du vice-président d'une compagnie de chemins de fer. Il créa des fonderies, fut l'un des fondateurs du trust de l'acier, s'enrichit, devint le *Roi du Fer*, et fit de tels bénéfices qu'il put se retirer des affaires en 1901, abandonnant à J. Pierpont Morgan ses parts de ses entreprises, estimées à 100 millions de livres sterling. Il en fit le plus noble emploi, se réglant d'après des idées qu'il a exposées dans ses ouvrages : *l'Evangile de la Richesse* (1900), *la Démocratie triomphante* (1886), et *les Problèmes d'aujourd'hui*. Ses fondations : bibliothèques, musées, écoles, se groupent autour d'instituts richement dotés et investis de la mission de rechercher et de propager les méthodes les plus efficaces pour le progrès de la science et de la paix : plus de 350 millions de dollars avaient déjà été consacrés à ces œuvres.

CARNEIOS, surnom d'Apollon, chez les Doriens du Péloponnèse. — Mois lacédémonien (août), pendant lequel on célébrait la fête des *carnées*. (V. ce mot.)

CARNEIRO (Melchior), missionnaire, jésuite et évêque portugais, né à Coïmbre, mort à Macao en 1583. Appelé à Rome par Ignace de Loyola, il fut nommé coadjuteur du patriarche d'Ethiopie. Plus tard, il prêcha en Chine et au Japon.

CARNÈLE ou **CARNELLE** n. f. (de *carneler*). Bordure qui entoure le cordon de la légende, dans certaines monnaies.

CARNELER [*lé*] v. tr. (autre forme de *créneler*. — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je carnèle*.) Orner d'une carnèle : CARNELER *des monnaies*.

CARNÉLIANE n. f. Minér. Syn. de CORNALINE.

CARNÉOL n. m. Minér. Variété rouge foncé de calcédoine.

CARNER [*né*] v. tr. (du lat. *caro, carnis*, chair). Dans le langage des fleuristes, Prendre la couleur de la chair : *Ce blanc* CARNE *trop*.

— ***Carné, e,*** part. pass. du verbe *Carner*. Qui a la couleur de la chair. *Œillet* CARNÉ.

— ***Se carner,*** v. pr. Avec sens passif : *Ce blanc* SE CARNE.

CARNET [*nè*] n. m. (lat. *quaternum* pour *quaternio*, cahier). Petit registre de poche pour notes, comptes, etc. : CARNET *de bal*. CARNET *d'agent de change*.

— Comm. *Carnet d'échéances*, Petit livre où sont notées les échéances d'un commerçant. || *Carnet de recettes*, Livre où un négociant inscrit ses recettes.

— Constr. et Trav. publ. *Carnet d'attachements*, Petit registre où l'on consigne, jour par jour, la désignation des ouvrages exécutés, afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour en faire le métré définitif.

— Min. Petite galerie secondaire, formée dans la galerie principale par une cloison qui règne sur toute la hauteur, et à l'aide de laquelle s'opère l'aérage des endroits peu accessibles, comme les culs-de-sac.

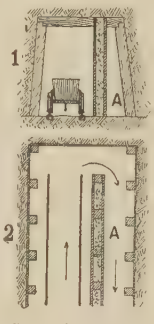

Carnet de mine (A) : 1. Coupe verticale ; 2. Plan.

CARNETTE n. f. Bord saillant du goulot des petits flacons de verre.

CARNICER Y BATTLE (Ramon), compositeur espagnol, né à Tarrega en 1789, mort à Madrid en 1855. En 1818, il devint chef d'orchestre du théâtre italien de Barcelone, et il y fit représenter avec succès : *Adela di Lusignano, Elena e Costantino, Don Juan Tenorio, il Colon* et *Eufemio di Messina*. Il fit ensuite plusieurs voyages à Madrid, à Paris et à Londres, où il se fit avantageusement connaître comme compositeur. Devenu, en 1828, directeur de la musique au Théâtre royal de Madrid, il fut nommé en 1830 professeur de composition au conservatoire de Madrid. Carnicer a écrit neuf opéras, des symphonies, messes, motets, hymnes nationaux, marches militaires, enfin, nombre de mélodies vocales d'un joli sentiment, des chansons espagnoles très caractéristiques, l'hymne national chilien.

CARNICHOT [*cho*] n. m. Abri creusé sous les racines d'un vieil arbre et couvert de ses branches.

CARNIEN [*ni-in*], **ENNE** (de *Carniole* nom de pays). Nom d'étage créé par Mojsisovics (1879) pour des couches du trias supérieur.

CARNIER [*ni-é*] n. m. (ital. *carniere ;* du lat. *caro, carnis*, chair). Syn. de CARNASSIÈRE.

CARNIÈRES, ch.-lieu de cant. du Nord, arrond. et à 11 kil. de Cambrai ; 1.070 hab. (1.600 en 1914). Ch. de f. de Cambrai à Catillon. Brasseries et tissages. — Le canton, qui a été ravagé par la Guerre, notamment en 1917, possède 16 comm., et 25.930 hab.

CARNIÈRES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Thuin), sur la Haine ; 9.000 hab. Houillères. Carrières de sable ; fabrique de meubles ; briqueteries ; clouteries ; agriculture.

CARNIFERRINE n. f. Biol. Substance voisine de l'*hématogène* du jaune d'œuf, non toxique et facilement assimilable. (On l'obtient en traitant à chaud par le perchlorure de fer l'acide phosphocarnique des muscles ; le corps ainsi obtenu contient du fer et du phosphore, et peut être employé utilement en thérapeutique.)

CARNIFICATION [*si-on*] n. f. (de *se carnifier*). Méd. Aspect que prend le parenchyme pulmonaire dans les congestions pulmonaires chroniques des cardiaques et dans la broncho-pneumonie. (Il a alors la couleur et la consistance de la chair musculaire. Le mot carnification s'applique aux cas où les alvéoles privés d'air sont en complet retrait ; il y a alors atélectasie. — On dit parfois CARNISATION quand ils s'agit des lésions de la broncho-pneumonie.)

CARNIFIER (SE) [*fi-é*] v. pr. (du lat. *caro, carnis*, chair, et *fieri*, devenir). Prendre l'apparence et la consistance du tissu musculaire.

CARNIFORME adj. (du lat. *caro, carnis*, chair, et de *forme*). Qui a l'apparence de la chair.

CARNILLET [*ni-yè*] n. m. Bot. Syn. vulgaire des genres cucubale et silène.

CARNINE n. f. (du lat. *caro, carnis*, viande). Alcaloïde de l'extrait de viande de formule $C^7H^8N^4O^3 + H^2O$ constituant des cristaux solubles dans l'eau bouillante, insolubles dans l'alcool et l'éther.

CARNIOLE (en allem. *Krain*) ou **SLOVÉNIE**, anc. prov. d'Autriche, auj. province slovène du royaume de Yougoslavie (excepté une petite partie, à l'O., qui est en Italie), couverte au N. par les ramifications des Karawanken et au S. par les Alpes illyriennes, qui se soudent au Carso d'Illyrie, et arrosée par les vallées de la Save et du Gurk (Krka), son affluent ; 1.096.000 hab., sur 16.200 km². Cap. *Ljubljana*. Grottes et lacs souterrains en pays calcaires.

Armes de la Carniole.

CARNIOLE (GROTTES DE LA). Dans le Carso ou Karst se rencontrent des cavernes considérables, cavités évidées par le travail des eaux souterraines et habitées par une faune d'animaux aveugles ou aux yeux plus ou moins atrophiés. Les principales de ces grottes, dites naguère « de la Carniole » du nom du pays d'Autriche auquel elles appartenaient, sont situées sur les bras souterrains de l'Unz (grottes de Planina), de la Recca et surtout de la Piyka (Unec), qui parcourent les cavernes d'Adelsberg. Elles se trouvent aujourd'hui en territoire italien (Adelsberg) ou en territoire yougoslave (Planina).

CARNIOLIEN [*li-in*], **ENNE** n. Habitant ou natif de la Carniole.

— Adjectiv. Relatif à la Carniole ou à ses habitants : *Pâturages* CARNIOLIENS.

CARNIQUES (ALPES), partie des Alpes orientales comprise entre les sources de la Piave et le seuil de Tarvis. Elles se composent de deux chaînes parallèles séparées par la vallée du Gail. Celle du N. est formée de calcaires triasiques facilement décomposés par les agents atmosphériques, celle du S. de terrains primaires. La Drave sépare au N. les Alpes Carniques du massif des Tauern, au S. les montagnes s'abaissent sur les plaines vénitiennes en collines compliquées. Malgré leur faible hauteur, les Alpes Carniques ne peuvent être traversées par des voies ferrées ; on les contourne par le col de Toblach entre l'Adige et la Drave (1.200 m.), par le col de Tarvis (800 m.) entre la Drave et l'Isonzo.

CARNIURE n. f. Développement extraordinaire qu'en certaines circonstances prend un bourgeon de vigne.

CARNIVORE adj. et n. (du lat. *caro, carnis*, chair, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit plus ou moins régulièrement de chair : *L'homme est à la fois frugivore et* CARNIVORE. *L'homme est un* CARNIVORE, *mais non pas un carnassier*.

— N. m. pl. Entom. Sous-ordre d'insectes coléoptères, renfermant sept familles principales : *cicindélidés, carabidés, haliplidés, dytiscidés, gyrinidés, rhysodidés, paussidés*. (Les coléoptères carnivores sont dits aussi adéphages.)

— ENCYCL. Bot. *Plantes carnivores*. Les plantes dites *carnivores* sont celles qui peuvent retenir, sinon capturer, des petits animaux, des insectes : feuilles visqueuses de la grassette (*pinguicula grandiflora*) ; ascidies des *sarracenia*, des *cephalotus*, des *népenthes ;* pièges des rossolis (*drosera*) et de la dionée attrape-mouche (*dionæa muscipula*), dans lesquels la capture est déterminée par un déplacement d'organe que provoque le contact de l'animal, etc.

On avait supposé que le liquide sécrété par la plante autour du corps de l'insecte capturé avait peut-être la propriété d'attaquer et de digérer la proie. Ellis (1770), Charles Darwin, publièrent d'importants travaux sur ce sujet. Des expériences ont été faites de divers côtés, pour confirmer ou réfuter l'hypothèse de la « carnivorité » des plantes : Russ et Will, Fr. Darwin, etc., ont établi la carnivorité des *drosera*, qui a été formellement niée par Ed. Morren ; quant à la dionée, presque tous les expérimentateurs s'accordent à reconnaître qu'elle ne tire aucun bénéfice de ses captures.

CARNIVORITÉ n. f. Caractère distinctif des animaux carnivores, consistant en leur appétit pour la chair.

CARNOËT, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 40 kil. de Guingamp ; 2.330 hab. Ch. de f. de Paimpol à Guingamp et Carhaix. Chapelle (tombeau et pèlerinage) de saint Gildas. Plomb argentifère, cuivre, pyrite de fer.

CARNOSINE n. f. (du lat. *caro, carnis*, viande). Alcaloïde de formule $C^9H^{14}O^3N^4$ trouvé dans l'extrait de viande.

CARNOSITÉ n. f. (du lat. *carnosus*, charnu). Méd. anc. Excroissance charnue se développant sur les muqueuses, notamment sur celle de l'urètre. (On confondait sous ce nom, qui n'est plus employé, plusieurs productions pathologiques, notamment les rétrécissements urétraux.)

CARNOT (famille), une des familles les plus anciennes de la Bourgogne, qui devint célèbre à partir de la Révolution. Antérieurement, ses membres les plus marquants sont : Jean **Carnot**, docteur ès lois à Dijon (1573) ; Lazare **Carnot**, bailly de Nolay (1631) ; Gaspard **Carnot**, conseiller à la Chambre des comptes de Bourgogne (1656) ; Lazare **Carnot**, docteur en Sorbonne, grand vicaire de Chalon (1672) ; Hubert **Carnot**, abbé de Cîteaux (1715) ; Claude **Carnot**, notaire, avocat et juge, époux de Marguerite Pothier. Il en eut dix-huit enfants, dont sept seulement survécurent, et parmi eux trois fils, particulièrement, qui ont marqué à divers titres : JOSEPH-FRANÇOIS-CLAUDE, né en 1752 ; LAZARE (1753), le *grand Carnot ;* CLAUDE-MARIE, dit *Carnot-Feulins* (1755). V. les art. suiv.

CARNOT (Joseph-François-Claude), jurisconsulte, né à Nolay en 1752, mort à Paris en 1835. Avocat au parlement de Dijon, il prit une part active au mouvement révolutionnaire. Il devint procureur général à Dijon, conseiller à la Cour de cassation, membre de l'Académie des sciences morales. Il a publié un *Commentaire sur le Code d'instruction criminelle* (1812), et un *Commentaire sur le Code pénal* (1823).

CARNOT (*Lazare*-Nicolas-Marguerite), surnommé **le *grand Carnot***, général et homme d'Etat, frère du précédent, né à Nolay (Côte-d'Or) en 1753, mort à Magdebourg en 1823. Lieutenant en second à l'école du génie de Mé-

zières en 1771, puis capitaine en 1783, Carnot vit son *Eloge de Vauban* couronné par l'Académie de Dijon en 1784. Partisan des réformes, il fut envoyé par le département du Pas-de-Calais à la Législative puis à la Convention. Il s'y confina presque entièrement dans les questions militaires, vota la mort du roi en avouant que ce « devoir » pesait sur son cœur. Membre du comité de Salut public, il eut la plus grande part dans les mesures prises pour la défense du pays et mérita pleinement le surnom d'*Organisateur de la victoire*. Ayant formé les quatorze armées de la Convention, il parcourut la frontière pour en surveiller les dispositions et l'activité. Considéré comme modéré par Robespierre, il fut maintenu au comité par les Thermidoriens.

Lazare Carnot.

Elu par les Anciens membre du Directoire, il y conserva la direction des opérations militaires, mais fut, au 18-Fructidor, considéré comme royaliste et n'échappa aux proscriptions que par la fuite. Rentré en France au 18-Brumaire, il fut, durant quelques mois, ministre de la guerre en 1800. Membre du Tribunat, il vota contre l'Empire et entra dans la retraite. Mais en 1814 il demanda à reprendre du service. Il fut nommé général de division et gouverneur d'Anvers qu'il défendit héroïquement. Ministre de l'intérieur pendant les Cent-Jours, il fut exilé comme régicide par la seconde Restauration; il se retira à Varsovie puis à Magdebourg où il mourut. Ses cendres furent ramenées au Panthéon en 1889. Il avait été élu membre de l'Institut (1796). Rayé en 1797, réélu en 1800, il est rayé de nouveau en 1816.

CARNOT-FEULINS (Claude-Marie), général et homme politique, frère du précédent, né à Nolay en 1755, mort à Sampigny en 1836. Capitaine du génie au moment de la Révolution, il fut envoyé à la Législative par le Pas-de-Calais. Non réélu à la Convention, il rentra au service, servit à l'armée du Nord, et contribua à la victoire de Wattignies. En 1796 il fut nommé général de brigade, et en 1800 inspecteur général des fortifications. Condamné au repos par son état de santé, il sortit de sa retraite pendant les Cent-Jours, et fut emprisonné sous la Restauration, pour un complot imaginaire.

CARNOT (Nicolas-Léonard-Sadi), fils aîné du grand Carnot, né en 1796 à Paris, mort en 1832. Capitaine du génie, il démissionna pour se consacrer aux recherches scientifiques. Il étudia les lois de la chaleur, les dilatations comparatives des gaz, et l'application mécanique de la vapeur. Ses *Réflexions sur la puissance motrice du feu et les machines propres à développer cette puissance* parurent en 1824. C'est là que se trouve le principe dit « de Carnot », d'après lequel *il n'existe pas de transformation de chaleur en travail sans l'emploi de deux sources à des températures différentes*, et qui constitue l'une des deux lois fondamentales de la thermodynamique. (V. THERMODYNAMIQUE, et CYCLE.) Il résulte même de notes inédites publiées en 1871 qu'il avait démontré la loi de l'équivalence entre la chaleur et le travail. On peut dire que Carnot est le véritable fondateur de la thermodynamique et, par suite, de la physique moderne. Carnot fut une des victimes du choléra de 1832.

Hippolyte Carnot.

CARNOT (Lazare-*Hippolyte*), homme politique, né à Saint-Omer en 1801, mort à Paris en 1888, second fils du grand Carnot. Après la mort de son père à Magdebourg en 1823, il revint en France, fut l'un des adeptes du saint-simonisme, et prit part à la révolution de Juillet. Député de Paris en 1839, il reçut en 1848, dans le gouvernement provisoire, le portefeuille de l'instruction publique. Sous l'Empire, il refusa de prêter serment. Elu député de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale en février 1871, il fut, en 1875, nommé sénateur inamovible. En 1887, il entra à l'Institut (Académie des sciences morales et politiques).

CARNOT (Marie-François-*Sadi*), président de la République française, né à Limoges en 1837, assassiné à Lyon en 1894, fils aîné du précédent. Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des ponts et chaussées, ingénieur à Annecy (1864), préfet de la Seine-Inférieure et commissaire extraordinaire de la défense nationale au Havre (janvier 1871), il débuta dans la vie politique comme député de Beaune; il fut sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics dans le cabinet Dufaure (1878), ministre des travaux publics dans le cabinet Jules Ferry (1880) et il reçut le même portefeuille dans le cabinet Brisson (1885) mais il l'échangea contre celui des finances, qu'il conserva dans le ministère Freycinet (1886). Sa sincérité financière le désigna en 1887 pour succéder à Jules Grévy comme président de la République.

Sadi Carnot. — Cl. P. Boyer.

Au milieu de l'agitation boulangiste il garda une parfaite correction constitutionnelle, une dignité et une affabilité qui lui gagnèrent toutes les sympathies. Dans le domaine de la politique étrangère son influence ne fut pas moins efficace et il fut l'un des artisans de l'alliance franco-russe.

Le 24 juin 1894, au milieu des fêtes de l'Exposition de Lyon, il fut frappé d'un coup de poignard par un anarchiste italien, Santo Caserio. Son corps fut inhumé au Panthéon, à côté de celui de son illustre aïeul. — Sa femme, Marie-Pauline-Cécile CARNOT, née à Paris en 1843, morte à La Ferté-Alais en 1898, était fille de l'économiste Dupont-White. Elle refusa la pension nationale que le gouvernement voulait lui faire voter. Très bienfaisante, elle laissa en mourant 50.000 francs à la « Fondation Carnot » qui distribue des secours aux veuves d'ouvriers.

CARNOT (Marie-*Adolphe*), frère du président, né et mort à Paris (1839-1920). Inspecteur général des mines, directeur de l'Ecole nationale des mines, et membre libre de l'Académie des sciences (1895). Connu par ses travaux de chimie analytique.

CARNOT, comm. d'Algérie, prov. d'Alger, arrond. et à 20 kil. d'Orléansville, dans la plaine de Chéliff; 5.400 hab.

Carnot (PRINCIPE DE), nom sous lequel on désigne un des deux principes fondamentaux de la thermodynamique, énoncés pour la première fois (1824) par Sadi Carnot. V. THERMODYNAMIQUE.

Carnot (CYCLE DE). V. CYCLE.

CARNOTITE n. f. Minér. Vanadate d'uranium et de potassium hydraté, dans lequel on trouve du radium.

CARNOULES, comm. du Var, arrond. et à 34 kil. de Toulon; 1.470 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CARNOUSTIE [*nouss-tî*], bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Forfar), sur la mer du Nord; 6.000 hab. Petit port. Station balnéaire; produits chimiques.

CARNUBUTA. Myth. gr. V. CARNABON.

CARNUTES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule (Lyonnaise IVe). Leur ville principale *Autricum* (Chartres) passait pour le plus grand centre religieux des druides.

CARNUTUM ou **CARNUNTUM**. Géogr. anc. Localité de Pannonie, sur le Danube, en amont de Hainburg. C'était une place forte et le port de la flottille du Danube. Base des opérations militaires de Marc-Aurèle contre les Marcomans. A pris sous Adrien le nom de *municipe Ælien*. Auj. *Petronell* (Autriche).

CARNWATH, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Lanark), sur la Clyde; 6.500 hab. Mines de houille, et usines métallurgiques.

Carnyx.

CARNYX [*nikss*] n. f. Trompette gauloise, qui rendait un son très fort et très aigu.

CARO, comm. du Morbihan, arrond. et à 40 kil. de Vannes; 1.470 hab. (*Carotins, ines.*) Minoteries.

CARO (Annibale), écrivain italien, né à Civitanova (marche d'Ancône) en 1507, mort à Rome en 1566. Il fut au service de divers prélats et princes italiens. Il eut une controverse célèbre avec Castelvetro. Il a écrit des *Poésies* (1569) à la manière de Pétrarque, une traduction de l'*Enéide* en vers libres (1581), élégante et peu fidèle, des *Lettres* (1572-1575) qui sont un modèle de la prose italienne, et une comédie, *les Gueux* (1581). Il a contribué à répandre l'usage de la langue toscane.

CARO (Ventura), général espagnol, né et mort à Valence (1742-1808). Il se distingue au siège d'Alger (1781) et prend part aux sièges de Mahon et du fort Saint-Philippe. Commandant de l'armée envoyée contre les Français en 1793, il doit battre en retraite (1794) après quelques avantages. Capitaine général depuis 1801, il prit part aux opérations contre Moncey en 1808.

CARO (José-Eusebio), homme d'Etat et poète colombien, né à Ocaña en 1817, mort à Santa-Marta en 1853. Après avoir joué un rôle actif dans la politique et les révolutions de son pays, il fut exilé et se réfugia à New-York. Il a laissé des poésies estimées.

CARO (Elme-Marie), philosophe spiritualiste et moraliste français, né à Poitiers en 1826, mort à Paris en 1887. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, puis membre de l'Académie française, Caro a été beaucoup plus un moraliste qu'un métaphysicien, un écrivain de grand talent qu'un penseur original. Sa philosophie était en somme celle de Victor Cousin. Parmi ses nombreux écrits, citons ses thèses de doctorat: *Quid de beata vita senserit Seneca* et *Du mysticisme au XVIIIe siècle* (1852); puis *l'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques* (1864); *la Philosophie de Gœthe* (1866); *Problème de morale sociale* (1876); *le Matérialisme et la science* (1878); *le Pessimisme au XIXe siècle* (1878); *Littré et le positivisme* (1880). C'est lui, dit-on, qui aurait fourni à Paillerón le type du philosophe mondain Bellac dans le *Monde où l'on s'ennuie*.

Caro.

CARO (Pauline CASSIN, dame), romancière française, femme du précédent, née en 1835, morte à Paris en 1901. Elle débuta par une œuvre anonyme, *le Péché de Madeleine* (1865). Depuis lors, elle a publié plusieurs romans remarquables par la grâce du style et la délicatesse des sentiments: *Flamen* (1866); *Histoire de Sans-Souci* (1868); *les Nouvelles Amours de Hermann et Dorothée* (1873); *Amour de jeune fille* (1891); *Fruits amers* (1892); *l'Idole* (1894); *Idylle nuptiale* (1896); *Pas à pas* (1898); etc.

CARO (Miguel Antonio), écrivain colombien, né et mort à Bogota (1843-1909), traducteur de Virgile et auteur de remarquables études de critique littéraire.

CARO DE TORRÈS (Francisco), historien espagnol, né à Séville à la fin du XVIe siècle. Il a composé une *Histoire des Ordres militaires* (1629) et une *Relation des services de D. Alonso de Sotomayor en Flandre et aux Indes sous Philippe II et Philippe III* (1620).

CAROBA, ville du Venezuela (Etat de Lara), sur un affluent du Tocuyo; 9.000 hab. Baumes et résines.

CAROBALISTE [*lisst'*] n. f. Antiq. V. CARROBALISTE.

CAROBATANE n. f. Ancien nom de la bombarde.

CAROCHA [*tcha*] n. f. (mot portugais). Bonnet pointu, imposé aux criminels et notamment aux condamnés de l'Inquisition et dont le carton était couvert de figures relatives aux actes qu'on leur reprochait. (On francisait le mot en écrivant CAROCHE.)

Carocha.

CARO-DELVAILLE (Henri), peintre français, né à Bayonne en 1876, mort à Paris en 1928. Elève de Bonnat et de Maignan, il a surtout peint la femme moderne. Parmi ses principales œuvres, nous citerons: *la Manucure et le thé* (1901); *Femme aux estampes* (1903); *Ma femme et ses sœurs* (musée du Luxembourg); *l'Eté* (1904); *Septembre* (1905), etc., sans parler de nombreux portraits. Cet artiste excelle à peindre la femme d'aujourd'hui. Les derniers Salons ont aussi révélé sa maîtrise comme peintre de fleurs.

CARODIS [*di*] n. m. Assemblage de perches à claire-voie, placé au-dessus d'une grange, et destiné à hâter la dessiccation des fourrages.

CAROGNE [*gn* mll.] n. f. (Forme provinciale de *charogne*). *Pop.* Femme débauchée, ivrogne, méprisable.

CAROL Ier. Biogr. V. CHARLES Ier.

CAROL DE ROUMANIE (prince). Biogr. V. CHARLES II ROUMANIE.

Carol Ier (ORDRE DE). Ordre de chevalerie roumain, fondé (loi du 8 mai 1906) pour récompenser les services éminents rendus à l'Etat roumain, et institué en commémoration du quarantième anniversaire du règne du roi Carol. Il comprend quatre classes (commandeur, grand officier, grand'croix et grand cordon). Le bijou est une croix en or rehaussée d'émail rose, cantonnée de rayons d'or et chargée d'une aigle aux ailes éployées, couronnée, empiétant un sabre et un sceptre, et tenant au bec une croix. En listel la devise: *Prin statornicie, la izbanda* (Par la constance jusqu'à la victoire). L'aigle est chargée elle-même d'un cartouche portant l'effigie du roi. Au revers l'inscription: 1866-10 mai 1906. Le ruban est bleu pâle moiré à liséré rouge et or.

Carol Ier (MÉDAILLE JUBILAIRE DE). Décoration roumaine instituée (10 mai 1906) à l'occasion du quarantième anniversaire du règne de Carol Ier. Le bijou est une médaille de forme ovale portant à l'avers l'effigie du roi avec l'inscription *Carol I rege al României*, et, au revers, les armes de Roumanie avec l'inscription 1866-1906. Elle est suspendue à un ruban rouge à double bordure jaune et portant en son milieu une rayure noire bordée d'un double filet blanc et bleu.

Cette médaille jubilaire est une distinction honorifique accordée aux fonctionnaires de tout rang, militaires de tout grade, aux pensionnés de l'Etat, qui ont servi sous le règne du roi Carol et qui étaient vivants le 10 mai 1906.

CAROLAIS [*lè*], **AISE** n. et adj. Nom d'une population bovine peu nombreuse habitant le plateau de Cerdagne. (C'est une variété de la race ibérique se distinguant des autres seulement par son pelage analogue à celui du blaireau.)

CAROLATHINE n. f. (de *Carolath*, nom d'un prince à qui ce minéral a été dédié). Silicate hydraté naturel d'aluminium. Variété bitumineuse d'allophane.

CAROLE n. f. (bas lat. *carola*). Vieille danse du moyen âge, qui s'effectuait en ronde.

— *Par anal.* Terme usité, en architecture, pour désigner un déambulatoire. S'entendait de toute disposition en cercle, travail d'architecture ou objet d'orfèvrerie. (On disait CIRCUIT ou CAROLE DE CHŒUR, encore au XVIIe siècle.)

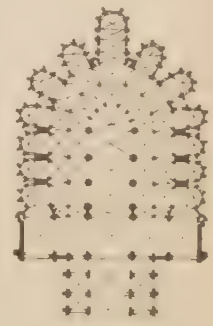
Carole (archit.).

CAROLER [*lé*] v. intr. Danser ou tourner en rond.

CAROLIA n. f. Genre de mollusques pélécypodes renfermant des espèces rappelant les placunes, mais à valves non contournées, la gauche étant plus convexe que la droite. Ces animaux appelés aussi *hemiplacuna*, sont fossiles dans l'éocène d'Egypte (trois espèces connues).

CAROLIN n. m. (du lat. *Carolus*, Charles). Nom que portaient d'anciennes monnaies d'or de certains Etats de l'Allemagne: la Bavière, le Hohenzollern-Hechingen, le Wurtemberg, la Hongrie. || Monnaie d'or de Charles XV de Suède, frappée en 1868, et équivalant à 10 francs de l'Union monétaire latine.

— Econ. rur. Nom vulgaire du peuplier de la Caroline. (Dialectal.)

— Zool. Race de canards sauvages originaires du N. de l'Amérique et acclimatés en Europe comme oiseaux de volière. (Ils possèdent un plumage très joliment varié de couleurs.)

— Hist. Nom que l'on donna, en Suède, aux soldats de Charles XII.

CAROLIN, INE, personne née aux îles Carolines, ou y habitant. (On dit aussi CAROLINIEN.)

— Adjectiv. Relatif à ces îles ou à leurs habitants: *Mœurs* CAROLINES.

— ENCYCL. Ethnogr. Quoique mélangée, la population des îles Carolines comprend surtout des hommes de grande taille, à tête et à face allongées, à peau olivâtre, à cheveux

noirs et lisses, qui ont généralement les yeux horizontaux, le nez droit et la bouche bien dessinée. Naguère, les insulaires n'utilisaient que la pierre, le bois et la coquille pour fabriquer leurs armes et leurs instruments. Habiles pêcheurs et non moins habiles tisserands, ils faisaient de jolies toiles et confectionnaient, avec les fibres de coco, d'épaisses cuirasses de guerre, munies d'un pare-nuque qui leur protégeait tout le derrière de la tête.

CAROLIN, INE (du lat. *Carolus*, Charles) adj. Qui a rapport à Charlemagne ou à Charles-Quint. || *Livres carolins*, Ouvrages théologiques composés par Alcuin ou par Angilran, évêque de Metz, sur l'ordre de Charlemagne. || *Loi Caroline*. V. CAROLINE (*loi*). || *Faction caroline*, Faction formée, au XVIe siècle, par les cadets de la maison de Lorraine, qui portaient tous le nom de Charles.

CAROLINA (LA), ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaen), au S. de la Sierra Morena ; 11.000 hab. Ch.-lieu de district. Mines de galène et de blende, fonderie de plomb, tissus de soie, huileries. La Carolina est une des colonies étrangères établies dans les vallées désertes de la Sierra Morena en 1767 et 1769, sous le règne de Charles III.

CAROLINE, Petite planète, N° 235, découverte par Palisa, le 28 novembre 1883.

Caroline (LOI) [*Constitutio criminalis carolina*], code criminel promulgué par Charles-Quint le 27 juin 1532, sous le titre : *Keyser Karls der fünften und des heiligen römischen reichs peinlich gerichtsordnung*, en allemand et en latin. La réforme du code criminel allemand était devenue nécessaire. Charles-Quint la promulgua comme loi d'empire ; néanmoins chaque Etat garda sa coutume particulière et la Caroline ne fut qu'une législation subsidiaire. Recueil d'instructions pratiques pour l'usage des juges, elle cherche à combiner le vieux droit germanique avec le droit canonique et le droit romain, auquel elle fait la part la plus large.

Caroline de Jérusalem (ORDRE DE **Sainte-**), institué en 1816 par Caroline d'Angleterre, épouse de George IV, à l'occasion de son pèlerinage en Terre sainte. Ce n'est plus qu'un souvenir.

CAROLINE DU NORD, Etat de la partie orientale des Etats-Unis, entre l'océan Atlantique, la Virginie, le Tennessee, la Georgie et la Caroline du Sud. Superficie : 135.560 km², peuplés de 3.170.280 hab. (*Caroliniens*). Capitale *Raleigh*.

Montagneuse dans sa partie N.-O., parcourue par les monts Alleghanys, la Caroline du Nord est formée en majeure partie par une vaste plaine que termine une côte basse, sinueuse et profondément indentée (Albemarle Sound, Pamplico Sound). Cette contrée abondamment arrosée par le Roanoke, le Neuse, le Cape-Fear River, jouit d'un climat tropical et produit riz, tabac, coton ; elle possède aussi de belles forêts de pins et des mines de zinc et de plomb, d'importants gisements de phosphates. Sa population, qui compte un élément nègre important (698.000 en 1920) a l'agriculture pour principale occupation. Villes principales : Charlotte, Winston-Salem, le port de Wilmington, Asheville et Durham.

CAROLINE DU SUD, Etat de la Confédération américaine compris entre l'Atlantique à l'E., la Caroline du Nord au N., la Georgie à l'O. et au S.-O. Superficie : 79.176 km², peuplés de 1.738.765 hab. (*Caroliniens*), dont plus de la moitié sont des nègres. Parcourue dans l'O. par les ramifications méridionales des Alleghanys (Table Mountain, 1.300 m.), la Caroline du Sud est constituée dans l'E. par de vastes plaines qu'arrosent la Pedée, la Santee, l'Edisto. Le climat, tempéré dans le haut pays, est très chaud sur la côte. C'est un pays de vastes forêts et de grandes cultures (céréales, fruits, légumes, coton) et d'élevage. Capitale *Columbia ;* villes principales : Charleston, Spartanburg, Greenville.

CAROLINE, reine de Naples, épouse de Ferdinand IV. V. MARIE-CAROLINE.

CAROLINE BONAPARTE. V. BONAPARTE.

CAROLINE-AMÉLIE (Elisabeth DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL), reine d'Angleterre, née à Brunswick en 1768, morte à Londres en 1821, épouse du roi George IV. Son mari, grossier et corrompu, ne tarda pas à se séparer d'elle. Injustement accusée d'adultère et d'infanticide, exclue de la cour, elle voyagea sur le continent, où elle s'éprit d'un courrier, Bergami, dont elle fit un comte de Francini. Quand George IV devint roi, il refusa de reconnaître Caroline comme reine. Celle-ci débarqua en Angleterre, où le peuple de Londres lui fit une réception triomphale. Le ministère déposa au parlement une demande de divorce. De là un procès scandaleux qui donna gain de cause à la reine. Mais, quand celle-ci voulut se faire couronner avec le roi, le peuple n'était plus avec elle. Elle mourut peu après ce dernier affront.

CAROLINE-AMÉLIE, reine de Danemark, née et morte à Copenhague (1796-1881), fille de Frederik-Christian, duc d'Augustenborg, et petite-fille de Christian VII. Mariée à Christian VIII, elle resta veuve sans enfants (1848). Elle usa de sa grande influence en faveur des prétentions de ses frères. Toute sa vie avait été consacrée aux œuvres de bienfaisance.

CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE, connue dans l'histoire sous le nom de « la duchesse de Berry ». V. BERRY.

CAROLINE-LOUISE, épouse de Charles-Frédéric, margrave de Bade (1723-1783), fut un utile auxiliaire de son mari et devint très populaire. Fort instruite en histoire naturelle, elle réunit une belle collection et une bibliothèque remarquable.

CAROLINE-MATHILDE, reine de Danemark, née et morte à Celle [Hanovre] (1751-1775). Sœur de George III roi d'Angleterre, femme de Christian VII roi de Danemark, elle gouverna, après la folie de son mari, avec son amant, l'énergique et habile Struensee ; elle fut renversée par une conjuration (1772) ; enfermée d'abord au château de Kronborg, elle fut transférée sur un vaisseau de guerre anglais à Celle (Hanovre).

CAROLINES (îles), archipel de la Micronésie, se développant d'O. en E., dans l'océan Pacifique, entre les Philippines, les Mariannes et les Marshall sur une longueur de 2.800 kil. et une superficie marine de 1.600.000 km². En dehors des Palaos, il compte plus de 450 îles, fort petites, basses et plates d'ordinaire, dont les principales sont celles de Yap, de Truk et de Ponape. L'ensemble couvre une étendue de 854 km², peuplée de près de 31.000 habitants, Canaques surtout. Les phosphates, le copra et le sucre sont les principaux produits. Aperçues en 1527 par le Portugais Diego da Rocha, découvertes en 1686 par l'Espagnol Francesco Lazeano, qui les baptisa du nom de son maître, le roi Charles II, les Carolines sont demeurées espagnoles jusqu'en 1898. Vendues à cette date à l'Allemagne qui les convoitait depuis 1885, elles sont placées depuis 1919 sous le mandat du Japon qui les gouverne au nom de la Société des nations et les a réparties en trois circonscriptions : *Yap, Truk* et *Ponape*.

CAROLINGIEN [*ji-in*], **ENNE** adj. (de *Carolus* nom en lat. de Charlemagne). Qui appartient, qui est relatif à la dynastie des Carolingiens.

CAROLINGIENS [*ji-in*] (même étymol. qu'à l'art. précéd.) [On disait autrefois CARLOVINGIENS.] Seconde dynastie des rois de France, qui se succédèrent sur le trône, de Pépin le Bref (751) à Louis V (987). Les ancêtres de la dynastie carolingienne sont : saint Arnoul, évêque de Metz, et Pépin de Landen, maire du palais sous Clotaire II. Quoi qu'il en soit, la famille avait des domaines importants en Austrasie.

La famille carolingienne, appelée généralement par les historiens modernes famille des Pippinides jusqu'à son avènement au trône, était une grande famille de l'Austrasie. Elle avait de grands biens dans l'E. de la Belgique actuelle. A la tête de l'aristocratie austrasienne et s'étant emparée de la mairie du palais, elle substitua son pouvoir à celui des Mérovingiens en décadence.

Après Pépin d'Héristal et son bâtard Charles-Martel l'unité du pouvoir fut un moment compromise par le partage entre les héritiers légitimes de celui-ci, Pépin et Carloman, et les prétentions de son bâtard Griffon. Mais Carloman, après avoir battu et interné Griffon, se voua à la vie religieuse. Pépin qui devint roi par le coup d'Etat de 751, est le Pépin le Bref de l'histoire, le fondateur de la nouvelle royauté et le précurseur de son fils aîné, Charlemagne. Pépin le Bref, allié de l'Eglise, sacré par le pape, obtint, grâce à ce sacre, une légitimité supérieure à celle des Mérovingiens, dont les derniers représentants, le roi Childéric III et son fils Thierry, furent tondus et enfermés respectivement à Saint-Bertin et à Saint-Wandrille. Pépin régna brillamment jusqu'en 768.

Charlemagne, débarrassé dès 771 de son frère Carloman, qui avait reçu la moitié de la succession paternelle, termine son règne éclatant en 814.

Mais la décadence commence avec son fils Louis le Pieux, dont le règne (814-840) se résume dans une crise déchaînée par les ambitions rivales de ses enfants. La crise se continue avec la guerre fratricide (840-843) qui aboutit au traité de Verdun (843). Le vaste empire de Charlemagne est alors divisé en trois royaumes respectivement attribués à Lothaire Ier, Louis le Germanique et Charles le Chauve (voir ces noms) ; puis le morcellement de ces royaumes achemine, à travers la décadence de la dynastie, le monde occidental vers l'émiettement féodal.

Toutefois, du moins en France, la décadence carolingienne se présente dans des conditions très différentes de la décadence mérovingienne. Aucune dégénérescence de la race ne se manifeste et quelques-uns des derniers rois de cette maison, notamment Louis IV d'Outre mer, témoignent d'autant d'intelligence que d'activité. Mais l'évolution féodale mine le pouvoir carolingien et oblige les princes à s'affaiblir sans cesse pour retenir les dévouements intéressés qui sont indispensables à leur vie quotidienne. Finalement, un complot, ourdi à Reims autour de l'archevêque Adalbéron et de son secrétaire Gerbert à la faveur de la mort de Louis V, fit monter sur le trône Hugues Capet, duc de France (987), au détriment de Charles de Lorraine, oncle du dernier roi. Ainsi la dynastie capétienne fut substituée à la dynastie carolingienne.

Voici la généalogie des Carolingiens, depuis *saint Arnoul : Anségise*, fils de saint Arnoul, marié à Begga, fille de *Pépin de Landen*, mort en 639 ; — *Pépin d'Héristal*, fils des précédents, mort en 714 ; — *Charles-Martel* (troisième fils bâtard de Pépin d'Héristal ; sa mère s'appelait Alpaïs), mort en 741 ; — *Carloman* (se fait moine en 747) et *Pépin le Bref* (mort en 768) ; — *Carloman* (mort en 771) et *Charlemagne*, mort en 814, tous deux fils de Pépin le Bref et de la reine Berthe ; — *Louis le Pieux*, fils de Charlemagne, et d'Hildegarde, mort en 840. (Il laissa trois fils : *Lothaire*, « empereur » ; *Louis le Germanique*, roi de Germanie ; *Charles le Chauve*, roi de France (traité de Verdun, 843) ; — *Louis II, le Bègue*, fils de Charles le Chauve, mort en 879 ; — *Louis III*, fils de Louis II, mort en 882 ; — *Carloman*, fils de Louis III, mort en 882 ; — *Charles le Gros*, fils de Louis le Germanique, déposé en 887 et remplacé sur le trône par le duc de France, Eudes ; — *Charles III, le Simple*, fils de Louis II, détrôné en 922 et remplacé par Robert, frère d'Eudes, puis par Raoul de Bourgogne, beau-frère de Hugues le Grand ; — *Louis IV d'Outre mer*, fils de Charles III, mort en 954 ; — *Lothaire*, fils de Louis IV, mort en 986 ; — *Louis V*, fils de Lothaire, mort en 987. (Pour plus de détails, voir ces noms.)

CAROLINIEN [*ni-in*], **ENNE.** Syn. de CAROLIN.

— N. m. Nom donné par Heilprin (1882) aux couches de Sumter formant le miocène supérieur des Etats-Unis.

CAROLLES, comm. de la Manche, arrond. et à 20 kil. d'Avranches ; 530 hab. Ch. de f. Manche. Plage de sable.

CAROLOPOLITAIN [*tin*], **AINE** (de *Carolopolis*, nom lat. de Charleville). Habitant ou natif de Charleville.

— Adjectiv. Relatif à Charleville ou à ses habitants : *Industrie* CAROLOPOLITAINE.

CAROLORÉGIEN [*ji-in*], **ENNE.** Habitant ou originaire de Charleroi.

Adjectiv. : *Population* CAROLORÉGIENNE.

CAROLUS [*luss*] n. m. (du lat. *Carolus*, Charles). Monnaie française caractérisée par un K gothique, initiale du mot Karolus, qui l'a fait nommer aussi *Grand blanc au K couronné*.

— ENCYCL. Numism. Emis par Charles VIII au taux de 10 deniers tournois ou blanc, ce *carolus* fut décrié par Louis XII. On trouve encore parmi les monnaies étrangères : le *carolus de Lorraine*, pièce d'argent frappée par le duc Charles II (1390-1431) ; le *carolus de Flandre* ou *réal*, monnaie d'or frappée par Charles-Quint ; le *carolus de Besançon*, monnaie de billon du même prince ; le *carolus de Genève*.

Carolus de Charles VIII.

L'Angleterre frappa sous Charles Ier des carolus d'or, qui ont eu cours pour 21 schellings 4 deniers sterlings.

CAROLUS (Karolus), enlumineur allemand du XIIIe siècle, mort en 1256 ou 1258. Il transcrivit et enlumina, à Hambourg, sur l'ordre et sous la direction du doyen Bertold, une Bible en trois volumes, achevée en 1255, et que possède la Bibliothèque royale de Copenhague. La richesse des enluminures de cette Bible en fait un des plus remarquables monuments de la peinture en Allemagne du Nord. Fortement influencées par Byzance, mais présentant déjà des accents gothiques, ces enluminures sont exécutées avec beaucoup de soin ; les couleurs sont vives, la composition mouvementée ; les lettres initiales, à figures, sont particulièrement belles.

Carolus-Duran.— Cl. P. Petit.

CAROLUS-DURAN (de son vrai nom *Charles* DURAND), peintre français, né à Lille en 1837, mort à Paris en 1917. Elève de Souchon dans sa ville natale, il alla peindre en Italie un épisode dramatique de la Campagne romaine, *l'Assassiné* (1866 ; musée de Lille). Mais il s'est surtout fait connaître comme portraitiste, et la *Dame au gant* (1869) paraît bien être son chef-d'œuvre. Dans la suite il se laissa aller à une exécution brillante mais négligée. Entré à l'Académie des beaux-arts en 1904, il dirigea pendant quelques années l'Académie de France à Rome, où il remplaça Eugène Guillaume (1905).

CAROMB, comm. de Vaucluse, arrond. et à 9 kil. de Carpentras ; 1.660 hab. Abricots réputés. Vignobles et olivettes.

CARON n. m. Bande de lard dont on a retiré le maigre.

— Agric. Mélange d'orge et de froment semé dans un même champ.

CARON. Myth. V. CHARON.

CARON (Philippe), musicien de la grande école franco-belge de la Renaissance, naquit vraisemblablement en France aux environs de 1420. On croit qu'il fut élève d'Egide Binchois ou de Guillaume Dufay. A défaut d'œuvre imprimée, il existe, en manuscrit, plusieurs messes de lui dans les archives de la chapelle pontificale à Rome, et à la Bibliothèque Nationale de Paris plusieurs chansons et motets de sa composition.

CARON (Pierre), imprimeur parisien du XVe siècle. Il mit au jour le premier ouvrage qui ait été imprimé en français : *l'Aiguillon de l'amour divin*, traduit de saint Bonaventure par Jean Gerson (1474). Il en imprima un second en 1489 : *les Faits et Dits de maistre Alain Chartier*.

CARON (Antoine), peintre français, né à Beauvais vers 1520, mort à Paris en 1598. Il fut le peintre ordinaire de Catherine de Médicis. Il a laissé de beaux cartons de tapisseries.

CARON (Pierre), célèbre relieur et libraire flamand, qui travailla pour le Conseil de Flandre, de 1524 à 1547. Les moyens techniques de Caron ne sont pas grands, ses dorures et ses impressions linéaires sont peu sûres, mais il se distingue par une exécution d'un caractère très artistique. On trouve de ses œuvres au musée Plantin, aux bibliothèques de Bruxelles, Cambrai et Gand.

CARON (Martin), menuisier-sculpteur, né à Abbeville en 1626, mort à Lescar en 1669. En collaboration avec Louis Caron, son père, il est l'auteur d'un *Christ à la colonne*, dans la chapelle de Bétharram, dans le style du chœur de la cathédrale de Lescar.

CARON (François), administrateur colonial né à Bruxelles, mort en mer devant Lisbonne en 1673. Il fut d'abord employé par la Compagnie hollandaise des Indes orientales et séjourna au Japon pendant 22 ans ; puis, froissé dans son orgueil, il passa au service de la France en 1664 et fut envoyé dans l'Inde par la Compagnie des Indes orientales avec le titre de directeur. Mais il ne montra pas à Surate la capacité qu'on attendait de lui ; sa vanité lui fit des ennemis et l'empêcha de donner sa mesure. On le soupçonnait de trahir au moment où il fut renvoyé en France. Il a écrit en hollandais une description du Japon, que Thévenot a traduite en français.

CARON (Augustin-Joseph), colonel français, né en 1774, mort en 1822. Il servit sous l'Empire, fut impliqué en 1820 dans un complot impérialiste, et acquitté par la Chambre des pairs. Retiré à Colmar, il noua des intelligences avec les sous-officiers de la garnison pour la délivrance des prisonniers de la conspiration de Belfort. Dénoncé, il fut condamné à mort et fusillé à Strasbourg.

CARON (Christophe-Fernand), peintre d'oiseaux, né à Saint-Cloud en 1774, mort à Sèvres en 1831. Elève de J.-J. Bachelier et de J. Barraban, il travailla, de 1792 à 1815, à la Manufacture de porcelaine de Sèvres qu'il fournit de nombreux modèles, d'un goût charmant.

CARON dit **Charondas**, jurisconsulte. V. CHARONDAS.

CARON (Rose-Lucile MEUNIER, dame), cantatrice dra-

matique française, née à Monerville (Seine-et-Oise) en 1857, morte à Paris en 1930. Sortie du Conservatoire, elle prit des leçons de Mme Marie Sasse et débuta à Bruxelles au théâtre de la Monnaie, en 1882. Elle obtint un triomphe en créant le rôle de Brunehilde dans le *Sigurd* de Reyer, qui faisait sa première apparition en Belgique et où elle débuta. Elle a chanté, à l'Opéra, à l'Opéra-Comique et à la Monnaie de Bruxelles, les principaux rôles du répertoire, notamment dans *Fidelio*, le *Freischütz*, *Faust*, *Salammbô*, *Lohengrin*, *Tannhäuser*. Elle a professé au Conservatoire de Paris et fait partie du Conseil supérieur des études.

Rose Caron. — Cl. Benque.

CARON DE BEAUMARCHAIS (Pierre-Augustin). V. BEAUMARCHAIS.

CARONADE n. f. (angl. *carronade*). Pièce d'artillerie en fonte, employée autrefois à bord des vaisseaux et ainsi appelée du nom de *Carron*, ville d'Ecosse, où furent fabriquées les premières caronades, vers 1775.

— ENCYCL. La *caronade* se distinguait du canon en ce qu'elle était, à calibre égal, plus courte et plus légère. Pivotant autour d'un simple boulon fixé dans son affût, elle présentait certaines facilités de pointage. On l'employait surtout à tirer sous les grands angles, à charge faible, et son tir était moins puissant et moins juste que celui du canon. Les caronades ne furent guère adoptées dans la marine française que vers la fin du XVIIIe siècle.

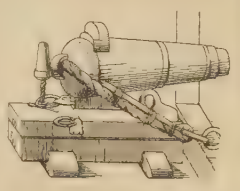

Caronade.

CARONCULAIRE [*lèr'*] adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à une caroncule. (Se dit plus particulièrement, en botanique, de l'arille formé d'une ou de plusieurs caroncules, comme celle du polygala.)

CARONCULE n. f. (lat. *caruncula* — dimin. de *caro*, chair). Anat. Nom donné à divers petits organes charnus de couleur rougeâtre. || *Caroncules lacrymales*, Eminences charnues, rougeâtres, qui se trouvent dans l'angle interne de chaque œil. || *Caroncules myrtiformes*, Tubercules rougeâtres, vestiges de l'hymen, situés à l'orifice extérieur du vagin, chez les femmes défloréées. || *Caroncules papillaires*, Petits mamelons qui déversent l'urine dans les calices des reins.

— Bot. Renflement charnu, qui entoure le hile de certaines graines, telles que le haricot, le ricin, les graines de polygala, etc.

— Hist. nat. Toute éminence charnue du corps d'un animal, douée de la faculté de se contracter et de se dilater. (Beaucoup de chenilles portent des caroncules.)

— Ornith. Excroissance charnue, le plus souvent nue et d'une couleur vive, qui se trouve sur la tête ou sur le cou de certains oiseaux, tels que le dindon, la grue, le casoar, etc.

— ENCYCL. Anat. et Méd. La *caroncule lacrymale* est composée de dix ou quinze glandules sébacées, accompagnant des follicules pileux et analogues avec les glandes ciliaires; elles s'ouvrent en dehors, par autant d'orifices distincts.

Les inflammations des caroncules reconnaissent les mêmes causes que celles des paupières et des conjonctives.

On y signale encore, comme maladies spéciales, le trichiasis et des tumeurs de nature diverse.

CARONCULÉ, E adj. Muni d'une ou plusieurs caroncules, comme le bec du dindon, la graine du ricin, etc.

CARONCULEUX [*leû*], **EUSE** adj. Anat. Qui a rapport aux caroncules, qui est de la nature des caroncules : *Éminence* CARONCULEUSE, *Forme* CARONCULEUSE.

CARONDELET, famille de la Franche-Comté et des Pays-Bas. Les principaux membres sont : Jean **de Carondelet**, né à Dôle en 1428, mort à Malines en 1502, commissaire à la rédaction de la *Coutume de Bourgogne*, présida le parlement de Dôle. — Jean **de Carondelet** (1469-1545), doyen de l'église métropolitaine de Besançon, en 1503; président perpétuel du conseil de Bruxelles, puis du conseil privé des Pays-Bas, en 1531, et enfin archevêque de Palerme. — François **de Carondelet**, mort prisonnier au château d'Anvers en 1635, diplomate flamand et doyen de l'église de Cambrai. Il prêta son appui au comte d'Egmont, qui voulait renverser la domination espagnole aux Pays-Bas.

Jean de Carondelet, d'après le tableau de Holbein ou de Barthélemy de Bruyn.

CARONE n. f. Cétone terpénique de formule $C^{10}H^{16}O$, qui s'obtient par isomérisation de la dihydrocarvone par fixation puis élimination d'acide chlorhydrique.

CARONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Myth. Qui a rapport ou appartient à Caron : *La barque* CARONIENNE. (On écrit aussi CHARONIEN, ENNE.)

— *Grottes caroniennes*, Grottes où règne un air méphitique. Les Grecs les comparaient à l'antre conduisant aux Enfers.

CAROSELLE [*zèl-lé*] n. f. (mot. ital.) Nom sous lequel on désignait en Italie, d'après Vulson de la Colombière et Oudin, les boules creuses de terre, remplies de poudre odoriférante, que l'on se jetait dans certains carrousels, d'où leur nom. (C'est l'*alcancie* des Espagnols.)

CAROSI (Jean-Philippe), directeur des mines de Pologne, né en 1744, mort en 1799. Membre de la Société berlinoise des naturalistes, colonel de l'armée polonaise, il fut un des premiers savants qui étudièrent la géologie de la Pologne. Il a laissé notamment (en allemand) des *Voyages à travers différentes provinces polonaises* (1781). Il fut anobli en 1787 par le primat Michel Poniatowski, évêque de Cracovie.

CAROSSE n. m. Agric. et Techn. V. CARROSSE.

CAROTA ou **CAROTI** (Antonio DI MARCO DI GIANO), dit **Maestro Antonio** ou **il Carota fiorentino**, célèbre sculpteur sur bois, né et mort à Florence (1485-1568). Il exécuta pour le carnaval de 1513, à la gloire du pape Léon X, les trois carrosses de triomphe, en collaboration avec Rafaello delle Vivuole, Andrea di Cosino et Andrea del Sarto; il est encore l'auteur du magnifique plafond de la Biblioteca Luciana, à Florence, travail exécuté d'après un dessin de Michel-Ange entre 1526 et 1533. Avec le concours de Giovanni Battista di Marco del Tasso, il orna de décorations en bois plusieurs bateaux pour le duc Cosme de Florence, et Andrea Doria de Gênes.

CAROTÈNE n. m. Carbure d'hydrogène fondant à 168° constituant la matière colorante jaune des carottes, et qui absorbe l'oxygène de l'air. (On dit aussi CAROTTINE ou CAROTINE.)

CAROTIDAL, E, AUX adj. Syn. peu us. de CAROTIDIEN.

CAROTIDE adj. f. (du gr. *karôtis, idos*, même sens). Se dit des branches de l'aorte qui portent le sang à la tête et à la face.

— Substantiv. : *La* CAROTIDE *primitive. La* CAROTIDE *interne. La* CAROTIDE *externe.*

— ENCYCL. *Artères carotides primitives.* La *carotide primitive droite* naît du tronc brachiocéphalique en dehors du thorax; la *carotide primitive gauche* naît directement de l'aorte. Au cou, les rapports des deux carotides primitives sont identiques. Elles sont recouvertes en bas par les muscles sterno-hyoïdien, omoplato-hyoïdien et sterno-mastoïdien; en haut, par l'aponévrose cervicale et les muscles peauciers. C'est dire qu'elles sont assez peu profondément situées. Au niveau du bord supérieur du cartilage thyroïde elles se divisent en deux branches terminales : ce sont les artères carotides externes et internes.

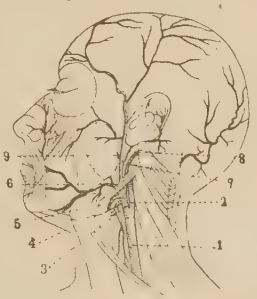

CAROTIDES : 1. Carotide primitive; 2. Carotide interne. (Se distribue à l'intérieur du crâne); 3. Carotide externe; 4. Thyroïdienne supérieure; 5. Linguale; 6. Faciale; 7. Occipitale; 8. Auriculaire postérieure; 9. Maxillaire interne.

A son origine l'*artère carotide externe* n'est séparée de la peau que par l'aponévrose et le muscle peaucier; plus haut, elle est recouverte par le muscle digastrique, le muscle stylo-hyoïdien, enfin par la glande parotide. Au niveau du col du condyle de la mâchoire inférieure, la carotide externe donne naissance à deux branches terminales importantes : la temporale et la maxillaire interne.

Placée en dehors de la carotide externe à son origine, l'*artère carotide interne* lui devient postérieure, puis interne. Elle suit alors un trajet rectiligne, jusqu'à la base du crâne. Elle entre dans le crâne par le *canal carotidien*; au sortir de ce canal, elle se place dans le sinus caverneux sur les côtés de la selle turcique et s'épuise dans ses branches terminales, après s'être réfléchie de bas en haut, en dedans de l'apophyse clinoïde antérieure. L'artère ophtalmique et les artères cérébrale antérieure, cérébrale moyenne, communicante postérieure et choroïdienne, sont les branches importantes de division de cette artère.

Les deux carotides internes forment un réseau vasculaire, destiné à fournir le sang au cerveau.

— Chir. *Maladies de la carotide.* Les maladies des artères carotides sont celles des autres vaisseaux artériels. Les blessures sont, de toutes les affections pathologiques de la carotide, les plus importantes. La mort en est la conséquence fréquente.

En présence d'un blessé qui a l'artère carotide coupée, il faut se hâter de pratiquer la compression sur le point lésé. On applique l'artère contre les vertèbres cervicales, en attendant que l'on pratique la ligature du vaisseau, seul moyen curatif sur lequel on puisse compter.

CAROTIDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Qui appartient à la carotide. || *Canal carotidien*, Conduit osseux, deux fois recourbé, par lequel l'artère carotide pénètre dans le crâne. || *Trous carotidiens*, Orifices du même conduit. || *Ganglion carotidien*, Ganglion nerveux situé dans le sinus caverneux en dehors de la carotide interne. || *Plexus carotidien*, Plexus nerveux qui environne l'artère carotide dans le canal carotidien. (On a dit CAROTIDAL.)

CAROTIQUE [*tik'*] adj. Pathol. Qui a rapport au carus; qui est de la nature du carus.

CAROTTAGE n. m. *Fam.* Tromperie.

— Mines. Extraction de carottes : *Pratiquer des* CAROTTAGES *à différentes profondeurs.* (Le sondage rotatif opéré par carottage, découpe au fond du trou de sonde un cylindre [*carotte*] qui permet une reconnaissance exacte du terrain.)

CAROTTE n. f. (lat. *carota*). Bot. Genre d'ombellifères, renfermant des herbes annuelles ou bisannuelles, à feuilles décomposées en segments étroits, linéaires, et qu'on rencontre dans la région méditerranéenne, en Australie et dans les deux Amériques. || Racine comestible de la même plante : *Un plat de* CAROTTES. *Une botte de* CAROTTES.

— Adjectiv. et invar. Qui est de la couleur rouge ardent de la racine des carottes : *Des cheveux* CAROTTE.

— Fam. *Vivre de carottes*, Vivre avec grande économie. || *Tirer une carotte à quelqu'un*, Soutirer, par un mensonge, une petite somme, un cadeau, etc.

— *Par extens.* et *pop.* Artifice, ruse, petite escroquerie. || *Carotte de longueur*, Histoire extraordinaire, complètement mensongère et faite dans un but d'escroquerie.

— Comm. *Carotte de tabac*, Paquet de feuilles de tabac roulées et tordues en forme de corde. || Enseigne, en forme de carotte, des bureaux de tabac.

— Jeux. *Jouer la carotte*, Au billard, Jouer avec prudence en essayant de ne pas laisser de jeu à son adversaire. (On dit aussi *tirer la carotte.*)

— Mines. Petit cylindre de roche ou de terrain que l'on détache (carottage) avec un outil découpeur et que l'on retire à l'aide d'un outil extracteur pénétrant dans la partie creusée et soulevant la carotte, au fond du trou de sonde. (Les carottes se classent au fur et à mesure de l'avancement du sondage, de manière à pouvoir renseigner exactement sur la nature et l'allure des terrains traversés.)

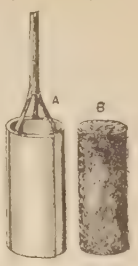

CAROTTE (mines) : A. Cuillère ou emporte-pièce; B. Carotte.

— ENCYCL. La *carotte* (*daucus carotta*) a une véritable importance, tant au point de vue culinaire que comme plante fourragère. On distingue plusieurs espèces : la *carotte gommilifère*, qui croît sur les rochers des bords de la Méditerranée, et dont on extrait par incision une gomme résine très odorante; la *carotte* proprement dite, vulgairement appelée *carotte sauvage*, espèce que l'on trouve partout en France, mais principalement dans les terrains calcaires et marneux, et qui est regardée par les botanistes comme le type de toutes les variétés cultivées. Toutes les carottes cultivées peuvent se ramener à deux types : carottes *potagères* (rouges ou jaunes) et carottes *fourragères* (rouges, jaunes, blanches), chaque groupe possédant des variétés nombreuses et productives.

CAROTTES : *a*, fleur; *b*, carotte courte; *c*, carotte longue.

Toutes les terres, pourvu qu'elles soient riches naturellement ou enrichies par des fumures profondes, bien ameublies et assez fraîches, conviennent parfaitement à la culture de la carotte. L'époque des semailles pour la grande culture commence à la fin de l'hiver et finit vers les premiers jours de mai. La carotte est très lente à sortir; elle reste quelquefois trente et quarante jours en terre avant de se montrer, et le terrain, se couvrant de mauvaises herbes, est d'un nettoyage difficile. On procède à l'arrachage vers la fin de septembre, ou dans la première quinzaine d'octobre. Les feuilles ou *fanes*, qui sont aromatiques, procurent alors un fourrage abondant et de bonne qualité, que l'on conserve par ensilage.

La carotte contient 9 à 10 p. 100 d'un sucre cristallisable; elle renferme en outre des phosphates, des sels alcalins, et une huile volatile qui lui communique ses propriétés excitantes et son odeur. Dans le nord de la France, mais principalement en Belgique, on fabrique avec les carottes un sirop désigné quelquefois sous le nom de *poiré*. Le jus de ces racines est aussi employé à colorer le beurre. La carotte passe pour émolliente, résolutive, diurétique, vermifuge et antiseptique. Le suc, extrait par compression et délayé dans une petite quantité d'eau, est employé avec succès dans les extinctions de voix, les toux, la phtisie, l'asthme, etc. La pulpe fraîche, obtenue en râpant une carotte crue, est un remède populaire pour les brûlures. Les infusions de graines de carotte excitent l'appétit, stimulent les fonctions digestives et favorisent la sécrétion du lait.

CAROTTER [*té*] v. intr. (de *carotte*). *Pop.* Jouer mesquinement.

— V. tr. Escroquer par ruse, mensonge, etc. : CAROTTER *vingt francs à quelqu'un.* || Tromper quelqu'un : CAROTTER *un ami.*

— LOC. FAM. *Carotter l'existence*, Vivre misérablement. || *Carotter le service*, S'en dispenser à l'aide de prétextes.

CAROTTEUR, EUSE n. *Pop.* Qui carotte (dans les différents sens du mot). [On dit aussi CAROTTIER, ÈRE.]

CAROTTIER [*ti-é*], **ÈRE** adj. Mines. Se dit du tube servant, dans les sondages rotatifs, à extraire les carottes.

CAROTTINE ou **CAROTINE** n. f. Chim. Syn. de CAROTÈNE.

CAROUB-n. m. Sorte d'excroissance ou de galle qui se produit sur une variété de térébinthe, originaire de Judée. (Cette galle est due à la piqûre d'un insecte; on l'emploie dans l'industrie concurremment avec la noix de galle. Elle est aromatique et astringente.)

CAROUBE n. f. (arabe *kharrouba*). Nom vulgaire donné au fruit du caroubier. (On dit aussi CAROUGE.)

CAROUBIER [*bi-é*] n. m. Genre de légumineuses césalpiniées de la région méditerranéenne.

— ENCYCL. Le *caroubier* croît au bord des rivières et de la mer dans le midi de l'Europe, en Asie et en Afrique. Il peut atteindre 12 mètres de hauteur, et son tronc a parfois 2 mètres de circonférence. Le fruit est une gousse, qui renferme une pulpe sucrée très agréable. On utilise les caroubes à la confection de confitures, d'une liqueur fermentée, et elles peuvent très bien entrer dans l'alimen-

tation des bœufs et des chevaux. Le bois de caroubier, très dur, d'un beau rouge, est employé en menuiserie, charronnage, ébénisterie, marqueterie, etc.

Caroubier : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, fruit.

CAROUBINE n. f. Matière amylacée des fruits du caroubier.

CAROUBLAGE n. m. Argot. Vol à l'aide de fausses clefs.

CAROUBLE n. f. Argot. Fausse clef. || Le soir, la nuit.

CAROUBLEUR n. m. Argot. Cambrioleur qui fait ses coups à l'aide de fausses clefs. (On les appelle quelquefois *caroubleurs refilés.*) || *Caroubleur à la flan,* Voleur à l'aventure.

CAROUCHE n. f. Ichtyol. V. CAROUSCHE.

CAROUGE n. m. Nom vulgaire des oiseaux du genre xanthornis.

— Bot. Syn. de CAROUBE.

— Ebénist. Nom que l'on donne parfois au bois du caroubier.

CAROUGE, ville de Suisse, canton et faubourg industriel de Genève, sur la rive gauche de l'Arve ; 8.000 hab. Victor-Amédée II de Savoie en fit en 1786 le chef-lieu d'une province qui fait actuellement partie de l'arrond. français de Saint-Julien (Haute-Savoie).

CAROUGE (Bertrand-Augustin), astronome français, né à Dol (Ille-et-Vilaine) en 1741, mort à Paris en 1798. Il fit divers calculs pour l'*Astronomie* de Lalande, et dressa de bonnes tables des phases de la lune.

CAROUN, nom que le Coran donne au Coré de la Bible. Il est devenu le type de l'homme puissamment riche ; on lui attribue l'invention de la magie.

CAROUSCHE [*rouch'*] n. f. Nom vulgaire de la carpe de Kollar et du carassin commun. (On écrit aussi CAROUCHE.)

CAROUSSE n. f. Buverie, d'où l'expression *Faire carousse,* pour Boire, porter des santés. (Vx.) [On écrit aussi CARROUSSE.]

CAROVAGIUS (Bernardin), horloger français, vivait en 1530. On cite de lui, exécutée pour le jurisconsulte Alciat, une horloge dont le marteau, frappant l'heure sur un timbre, allumait une lampe ou une bougie en faisant jaillir des étincelles d'une pierre maintenue à proximité d'une mèche d'amadou soufrée.

CAROVÉ (Frédéric-Guillaume), philosophe et publiciste allemand, né à Coblentz en 1789, mort à Heidelberg en 1852. Venu en 1815 à Heidelberg, il y suivit les cours de philosophie de Hegel, et fut l'un des fondateurs de la *Burschenschaft.* En 1848 il fut membre du Parlement, et prit part en 1849 au Congrès de la paix à Paris. Il était partisan d'une religion de l'humanité, reposant sur les principes du christianisme, sans hiérarchie ni dogme. Ses principaux écrits sont : *Sur l'Eglise, qui seule opère notre salut* (1826) ; *la Religion et la Philosophie en France* (1827) ; *le Messianisme* (1834) ; *le Catholicisme romain dans la ville papale et dans d'autres métropoles d'Italie* (1851).

CAROVIGNO, bourg d'Italie (Pouille, prov. de Lecce) ; 6.700 hab.

CARP (Pierre), homme d'Etat et publiciste roumain, né à Jassy en 1837, mort à Tripaneshti en 1919. Après avoir fait ses études en Allemagne, il fut nommé conseiller d'Etat sous le prince Couza. Il fonda *le Pays roumain,* journal dirigé contre les libéraux. En 1871, il fit partie du cabinet Catargi, et en 1883 du cabinet Jean Bratiano. A la chute de Bratiano (1888), il constitua un ministère de transition, et devint le chef du parti constitutionnel. Il fut président du Conseil en 1901 et en 1911. Inquiet de la politique russe dans les Balkans, il essaya d'entraîner la Roumanie du côté de la Triplice et insista vivement, au mémorable conseil de la Couronne du 3 août 1914, pour l'entrée en guerre contre les Alliés. Isolé et tenu à l'écart des affaires d'Etat, il poursuivit son action en faveur des Empires centraux.

CARPACCIO (Vittore), peintre italien, né à Venise vers 1450, mort dans la même ville vers 1525. Carpaccio fut le maître qui introduisit le plus complètement dans la peinture religieuse les modèles de son temps. Son *Histoire de sainte Ursule,* qui comprend une série de tableaux aujourd'hui à l'Académie de Venise, est pleine de détails familiers qui donnent un grand charme à l'œuvre du maître : *la Présentation de Jésus au temple* est considérée comme un des meilleurs épisodes de cette suite. On voit de Carpaccio au musée Brera (Milan) *la Dispute de saint Etienne* et un *Mariage de la Vierge,* au Louvre *la Prédication de saint Etienne à Jérusalem.*

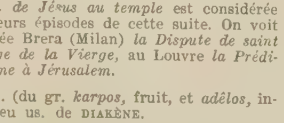

CARPADÈLE n. m. (du gr. *karpos,* fruit, et *adêlos,* invisible). Bot. Syn. peu us. de DIAKÈNE.

CARPAÏNE n. f. Alcaloïde de formule $C^{14}H^{25}NO^2$ rencontré dans les feuilles du *papaya carica.*

CARPANE, hameau de la comm. de San-Nazario (Italie, prov. de Vicence). Victoire des Français sur les Autrichiens en 1796.

CARPANI (Giuseppe), poète, dramaturge, et musicographe italien, né à Villalbese en 1752, mort à Vienne en 1825. Il est l'auteur de poésies en dialecte milanais, de plusieurs comédies, du livret de l'opéra *Camilla* (musique de Paër). La conquête de l'Italie par Bonaparte l'obligea à se réfugier à Vienne ; c'est alors qu'il traduisit en italien plusieurs opéras français et allemands, ainsi que l'oratorio d'Haydn, *la Création.* Les relations qu'il avait eues avec ce maître l'engagèrent, après la mort de celui-ci, à publier : *les Haydines ou Lettres sur la vie et les œuvres du célèbre compositeur Joseph Haydn* (1812). Carpani a réuni une série de lettres sur Rossini, sous ce titre : *les Rossiniennes ou Lettres musico-théâtrales* (1824).

CARPATES. Géogr. V. KARPATES.

CARPATHOS. Géogr. anc. Ile de l'archipel des Sporades, entre la Crête et Rhodes, et isolant avec elles la mer Egée de la Méditerranée proprement dite. Elle contenait quatre villes, d'où son nom de *Tetrapolis.* Auj. *Carpatho* ou *Scarpanto.*

La partie avoisinante de la Méditerranée, célèbre par ses tempêtes et par ses écueils, portait le nom de « mer Carpathienne ».

CARPE n. m. (gr. *karpos*). Squelette du poignet ou partie des membres antérieurs, située entre les os de l'avant-bras et ceux de la main : *Os, Synoviales du* CARPE.

— ENCYCL. Le *carpe* se compose de huit os, disposés en deux rangées ; la première (scaphoïde E, semi-lunaire D, pyramidal C, pisiforme O) s'articule avec le cubitus A et le radius B (articulation radio-carpienne) ; la seconde (trapèze I, trapézoïde H, grand os G, os crochu ou os unciforme F), avec la première (articulation médio-carpienne) et avec la main (articulation carpo-métacarpienne : J, K, L, M, N, 5e, 4e, 3e, 2e, 1er métacarpiens). Des synoviales (en noir sur la fig.) sont intercalées entre ces os. Le mouvement de flexion du poignet se fait surtout par l'articulation radio-carpienne.

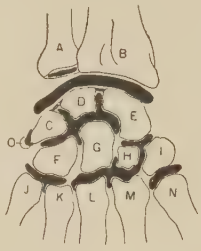

Os du carpe.

CARPE n. f. (lat. *carpa*). Genre de poissons d'eau douce, de la famille des cyprinidés, dont la chair est diversement estimée. || *Carpe cuir, Carpe à miroir, Reine des carpes,* Noms donnés à des variétés sans écailles, ou qui n'ont d'écailles que sur le dos. || *Carpe à carreau,* Variété de carpe à barbillons très courts. || *Carpe de mer,* Nom vulgaire du labre tacheté.

— *Fig.* Personne sotte, ignorante : *C'est une vraie* CARPE. || De là : *Sot, ignorant comme une* CARPE.

— *Saut de carpe,* Saut que les baladins exécutent à plat ventre et en se retournant, sans se servir des mains.

— LOC. FAM. *Bâiller comme une carpe,* Bâiller démesurément, par allusion aux bâillements de la carpe hors de l'eau. || *S'ennuyer comme une carpe,* S'ennuyer prodigieusement. || *Etre muet comme une carpe,* Se dit d'une personne qui ne dit mot. || *Faire la carpe pâmée,* Feindre de se trouver mal. || *Faire l'œil de carpe,* Faire les yeux doux, l'œil mourant.

— ENCYCL. Les principaux caractères distinctifs de la *carpe* sont : bouche à quatre barbillons, nageoire dorsale longue et pourvue d'un fort rayon antérieur barbelé, nageoire anale courte, etc.

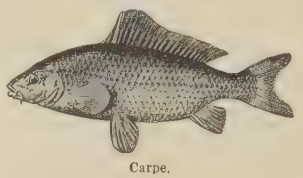
Carpe.

Ce genre ne contient qu'une espèce fondamentale, la carpe ordinaire (*cyprinus carpio*), qui présente toutefois des variétés assez nombreuses. L'écaillure peut être normale ou manquer totalement (*carpe cuir*), ou être représentée par un petit nombre de grandes écailles éparses (*carpe à miroirs*) ; ces deux dernières variétés sont originaires de Galicie et de Hongrie. Enfin la coloration est variable, ce qui donne lieu aux *carpes vertes, carpes rosées, carpes bleues, carpes dorées,* etc. La *carpe de Kollar,* nommée aussi *carousche blanche,* est un hybride de la carpe et du carassin.

La carpe, répandue dans tout notre pays, fréquente surtout les étangs, les canaux, les rivières tranquilles. Son régime est omnivore. La carpe se reproduit au début de l'été, quand la température de l'eau atteint ou dépasse 20° C. Ses œufs mesurent $1^{mm},5$ de diamètre, et sont pondus en nombre immense (jusqu'à un million pour les grosses femelles). Les races sélectionnées (carpe cuir, carpe miroir) sont susceptibles d'un engraissement rapide ; une carpe de dix ans peut peser 8 kg. ; de très vieux individus arrivent au poids de 20 kg. ; on a d'ailleurs beaucoup exagéré la longévité de ces poissons.

— Pêche. La *carpe* est un poisson de fond, et qui se plaît dans la vase. Avant de la livrer à la consommation, on la met toujours à dégorger quelque temps dans un vivier. Quoique très vorace, elle est très méfiante, et, par conséquent, difficile à pêcher. Ferrée, elle se débat furieusement, cherchant, par des mouvements brusques et saccadés, à gagner le fond de l'eau afin de s'envaser ; aussi est-il nécessaire de faire usage d'une ligne à moulinet (canne forte, soie solide, florence moyenne, hameçon n° 6 ou 8). Les meilleurs appâts sont la grosse fève cuite, la pâte, la mie de pain, le blé cuit, les vers cannelés, etc.

— Art culin. C'est surtout pour la *carpe* que se justifie l'expression : « La sauce fait passer le poisson », car la chair en est, en réalité, de qualité ordinaire.

On la prépare de différentes manières dont les plus courantes sont la matelote (v. ce mot), la marinière, la Chambord.

Carpe à la marinière. La carpe, vidée et écaillée, est farcie d'une farce à quenelles ; coudre l'ouverture du ventre. Piquer de lardons fins un espace carré sur le dos de la carpe dépouillé de son épiderme. Foncer une poissonnière, dans laquelle on met la carpe et du court-bouillon au vin blanc. Avec la cuisson faire une sauce brune, que l'on fait réduire en y ajoutant du jus de champignons frais. Lier et passer à travers un linge. Garnir la carpe de champignons, de petites pommes de terre, de laitance, et d'olives blanchies.

Carpe à la Chambord. On prend une belle carpe ; on lui enlève la peau écaillée à l'aide d'un couteau flexible ; on ôte les ouïes sans toucher à la langue. Piquée de lardons, truffes, carottes, la carpe assaisonnée (sel, poivre, etc.) est mise à cuire dans un court-bouillon au vin blanc. Après cuisson, le court-bouillon sert à la préparation d'une sauce blanche qu'on laisse réduire lentement et que l'on passe finalement à l'étamine. D'autre part on fait un ragoût de petites quenelles de poisson, champignons blancs, rognons et crêtes de coqs, laitances de carpes, queues d'écrevisses, que l'on mouille avec la sauce blanche. On dresse la carpe sur un plat et l'on garnit du ragoût, puis décore à l'aide de quenelles, truffes, etc.

carpe diem, loc. lat. signif. *Mets à profit le jour présent.* Mots d'Horace (*Odes,* I, 11, 8) qui aime à rappeler que la vie est courte, et qu'il faut se hâter d'en jouir.

CARPEAU [*pô*] n. m. et **CARPETTE** n. f. Petite carpe, jeune carpe.

CARPEAUX (Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Valenciennes en 1827, mort au château de Bécon, près de Courbevoie en 1875. Fut élève de Rude. Il remporta le prix de Rome en 1854. En 1853, il avait exposé un très beau bas-relief représentant la *Réception d'Abd-el-Kader à Saint-Cloud par Napoléon III.* Revenu en France, il exposa, en 1859, un *Jeune pêcheur napolitain.* Cette œuvre reparut, exécutée en marbre, au Salon de 1863, avec un excellent buste de la princesse Mathilde, et un groupe en bronze, *Ugolin et ses enfants,* qui fut placé dans le jardin des Tuileries. Les grands bas-reliefs du fronton du pavillon de Flore furent exposés en 1866 : le motif principal de ces bas-reliefs est *la France portant la lumière dans le monde et protégeant l'Agriculture et la Science.* La même année, Carpeaux exposa une statue du prince impérial, debout près d'un chien de chasse sur lequel il s'appuie. Mais l'œuvre de Carpeaux qui a eu le plus de retentissement est le groupe de *la Danse,* qui décore depuis 1869 la façade du nouvel Opéra. Rappelons encore le buste en bronze de l'architecte *Charles Garnier* (1869) ; *les Quatre parties du monde,* groupe en plâtre (1872), coulé en bronze pour la fontaine du Luxembourg et représentant quatre femmes figurant les races terrestres portant un monde, qui les entraîne dans son mouvement ; le buste du peintre *Gérôme,* celui d'*Alexandre Dumas* (1874), etc. Carpeaux est, de tous les sculpteurs de la seconde moitié du siècle, le plus vibrant et le plus vrai dans l'interprétation de la vie. Emule de Houdon dans ses bustes d'hommes, il est sans rival dans ses bustes de femme, où revit avec acuité la mondaine du Second Empire. Il a peint aussi, et ses toiles sont d'un maître.

J.-B. Carpeaux.

CARPECTOMIE [*pek-to-mî*] n. f. (du gr. *karpos,* carpe et *ektomê,* résection). Résection des os du carpe, ou de quelques-uns d'entre eux.

CARPÉE n. f. (gr. *karpaia*). Antiq. gr. Danse mimée en usage dans certaines tribus de Thessalie. (Elle mettait en scène un paysan qui défendait ses bœufs contre un malfaiteur.)

CARPELLAIRE [*pèl-lèr'*] ou **CARPELLIEN** [*pèl-li-in*], **ENNE** adj. Qui se rattache au carpelle, qui est de la nature du carpelle.

CARPELLE n. m. (dérivé du gr. *karpos,* fruit). Organe foliaire qui entre dans la constitution du pistil ou gynécée.

— ENCYCL. Verticille femelle de la fleur, le gynécée est la somme des *carpelles.* Ceux-ci peuvent être libres (*pistil dialycarpelle*) ou à divers degrés concrescents entre eux (*pistil gamocarpelle*).

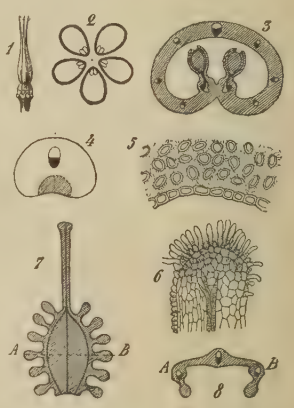

CARPELLES : 1. Pistil de l'ancolie ; 2. Coupe transversale schématique du même ; 3. Coupe transversale d'un ovaire ; 4. Coupe transversale d'un style ; 5. Tissu conducteur ; 6. Coupe longitudinale d'un stigmate ; 7. Un carpelle théorique, étalé dans un plan ; 8. Coupe transversale du même (suivant AB du n° 7).

Chaque carpelle comprend de bas en haut : 1° l'*ovaire ;* 2° le *style ;* 3° le *stigmate.*

Une coupe transversale de l'ovaire montre les *ovules* fixés à la paroi de l'axe de la fleur ; ces deux rangées occupent deux bourrelets légèrement saillants vers l'intérieur de l'ovaire, les *placentas,* qui peuvent, d'ailleurs, porter un plus ou moins grand nombre d'ovules.

L'organisation d'un carpelle s'explique aisément, en admettant que ce n'est pas autre chose qu'une feuille profondément différenciée en vue de la reproduction de la plante : elle s'enroule sur elle-même et porte sur les bords de son limbe, à l'intérieur de la cavité qu'il limite, deux rangées de lobes charnus et fertiles, qui sont les ovules. De là vient que le carpelle est dit aussi *feuille carpellaire.* Dans les pistils gamocarpelles des angiospermes, il arrive fréquemment que des carpelles ouverts s'unissent

de manière à enfermer leurs ovules dans une cavité close. V. PISTIL, et PLACENTATION.

CARPENDU [*pan*] n. m. Pomol. V. COURT-PENDU.

CARPÈNE n. m. Carbure d'hydrogène de formule C^9H^{14} bouillant à 156° obtenu par distillation du sel de calcium de l'acide podocarpique.

CARPENEDOLO, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), sur la Chiese ; 6.500 hab.

carpent tua poma nepotes, seconde partie d'un vers de Virgile (*Eglogues*, IX, 50), qui signifie : *Tes arrière-neveux cueilleront les fruits*. Le poète s'inspire de cette pensée, que l'homme doit songer non seulement au présent et à lui-même, mais aussi à l'avenir et aux générations futures. La Fontaine a dit dans le même sens (*le Vieillard et les Trois jeunes hommes*) :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

CARPENTARIE [*pan-ta-rî*] (GOLFE DE), mer intérieure échancrant largement la côte septentrionale de l'Australie, entre le cap York (Queensland) et la Terre d'Arnheim (Australie du Nord). C'est l'ultime dépendance orientale de la mer des Indes. Découvert par les Hollandais au début du XVIIe siècle, exploré par Tasman, par Cook et par Flinders, le golfe de Carpentarie doit son nom au gouverneur hollandais Pieter Carpenter.

CARPENTER (Pieter) ou **CARPENTIER** (Pierre DE), administrateur néerlandais, né vers la fin du XVIe siècle, mort en 1659. Il fut gouverneur général des Indes néerlandaises (1623-1627) et c'est de lui que Tasman aurait donné le nom au golfe de Carpentarie.

CARPENTER (miss Mary), philanthrope anglaise, née à Exeter en 1807, morte à Bristol en 1877. Débuta dans l'enseignement comme moniteur de son père, puis créa des écoles pour enfants pauvres. Inspirée par Rammohun Roy, le réformateur hindou, et le Dr Tuckerman, de Boston, elle se voua à trois apostolats : en Angleterre, la création d'écoles pour les enfants pauvres ; dans l'empire britannique, la réforme des prisons ; aux Indes, l'amélioration du sort des femmes. Elle fut investie de missions officielles en Asie et en Amérique.

CARPENTER (William-Benjamin), physiologiste et écrivain scientifique anglais, né à Bristol en 1813, mort à Londres en 1885. Il devint professeur d'anatomie générale et de physiologie à l'hôpital puis à l'université de Londres. En 1843 et dans les années suivantes, il publia l'*Encyclopédie populaire de la science*, embrassant tous les sujets qui se rapportent à la mécanique, à la physiologie végétale, à la botanique, à la physiologie animale et à la zoologie. Il dirigea, avec Wyville Thomson, l'expédition du *Lightning* et du *Challenger* (1868-1870). Correspondant de l'Académie des sciences (1873).

CARPENTER (Edward), écrivain et poète démocrate anglais, né à Brighton en 1844. Il étudia à Cambridge, renonça à l'Eglise pour enseigner les sciences ; sympathisant avec les classes ouvrières, il adopta le socialisme, prit un métier manuel, et se fit cultivateur tout en continuant d'écrire des poèmes : *Narcisse* (1873) ; *Vers la Démocratie*, en 4 parties (1883-1902) ; *Chants de Travail* (1888) ; un drame : *Moïse* (1875) ; des études esthétiques et religieuses : *l'Influence religieuse de l'Art* (1869) ; *Ailes d'anges* (1898) ; *l'Art de la Création* (1904) ; *Croyances païennes et chrétiennes* (1920) ; des traités de psychologie sociale : *l'Idéal de l'Angleterre* (1887) ; *la Civilisation, sa cause et son remède* (1889) ; *la Majorité de l'Amour* (1896) ; *le Sexe intermédiaire* (1908) ; *la Guérison des nations* (1915) ; une autobiographie sous le titre : *Mes jours et mes rêves* (1916).

CARPENTIER (Ghislain), orfèvre et graveur de cachets et sceaux tournaisien, bourgeois de Valenciennes en 1367 où il grava notamment pour Louis de Mâle, des sceaux dont on conserve les empreintes aux archives du département, à Lille.

CARPENTIER (Robert), peintre décorateur français, né à Boulogne, qui eut la direction, sous François Ier, en 1532-1533, des travaux décoratifs pour l'achèvement de Notre-Dame de Paris.

CARPENTIER (dom Pierre), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Charleville en 1697, mort à Paris en 1767. Il s'occupa de l'édition de Tertullien, travailla avec dom Dantine et d'autres à la refonte du *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis* de Du Cange (1733-1736 ; 6 vol.) et en donna seul un supplément en 1766 sous le titre de *Glossarium novum*. En 1741, il eut des difficultés avec sa congrégation et la quitta pour l'ordre de Cluny. Il est encore l'auteur d'un *Alphabetum tironianum* (1747).

CARPENTIER ou **LE CARPENTIER** (Antoine-Mathieu ou Mathurin), architecte français, né à Rouen en 1709, mort en 1773. Il construisit les bâtiments de l'Arsenal et le palais Bourbon à Paris.

CARPENTIER (LE). V. LE CARPENTIER.

CARPENTIER (François-Augustin), sculpteur sur bois français, né et mort à Amiens (1758-1808). Il exécuta en 1783 la décoration de la chapelle de Saint-Quentin à la cathédrale d'Amiens, décoration aujourd'hui transportée dans l'église de Sailly-Lorette.

CARPENTIER (*Jules*-Adrien-Marie-Louis), ingénieur français, né et mort à Paris (1851-1921). Elève de l'Ecole polytechnique, il a été attaché, en qualité d'ingénieur, à la Compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée puis il acquit la succession de Ruhmkorff et donna un développement remarquable à ses ateliers de construction. Il a doté la science et l'industrie d'un grand nombre d'appareils de précision, en particulier d'appareils de mesure des grandeurs électrique, optique, photographique (focomètre, focograde). Il a établi les premiers périscopes, construit les premiers appareils cinématographiques des frères Lumière. Membre du Bureau des longitudes, Carpentier avait été élu (1907) membre libre de l'Académie des sciences.

CARPENTIER DE MARIGNY. V. MARIGNY.

CARPENTRAS [*pan-tra*], ch.-lieu d'arrond. du Vaucluse, à 21 kil. d'Avignon, près de l'Auzon ; 11.800 hab. (*Carpentrassiens*). Ch. de f. P.-L.-M. Situé au milieu d'une riante campagne irriguée par l'eau des torrents venus du Ventoux et surtout de la Durance par le canal de Carpentras, et riche en cultures de primeurs (fraises) et de mûriers, Carpentras est un important marché agricole. Industrie des confitures, des conserves de fruits et des berlingots. Point de départ de l'ascension du mont Ventoux.

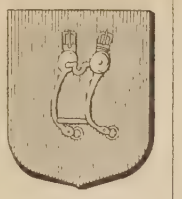

Armes de Carpentras.

Il lui reste de l'époque romaine un arc de triomphe ; l'église Saint-Siffrein construite sur les ruines d'une cathédrale romane est du XVe siècle ; l'hôtel-Dieu et le palais de justice sont du XVIIe siècle ; musée et bibliothèque fondés par l'évêque Malachie d'Inguimbert.

— *Histoire*. Ancienne capitale des *Memini*, puis colonie romaine au temps d'Auguste (*Colonia Julia Meminorum Carpentoracte*), Carpentras fut le siège de l'administration du comtat Venaissin jusqu'en 1790, et depuis le IIIe siècle jusqu'en 1789 le siège d'un évêché dont les titulaires étaient aussi dans le haut moyen âge seigneurs temporels de la ville. Le plus célèbre en fut Sadolet, de 1517 à 1547. Patrie de Fr. Raspail.

— L'arrondissement a 8 cant., 58 comm., et 56.200 hab. le canton Nord a 6 comm., et 11.790 hab. ; le canton Sud, 5 comm., et 14.420 hab.

Carpentras (CONCILE DE). Ce concile, tenu le 6 novembre 527, par saint Césaire d'Arles, assisté de seize évêques, prit des décisions relatives aux donations reçues par les paroisses.

CARPENTUM [*pin-tom'*] ou **CARPENTE** n. m. Voiture à deux roues, peut-être d'origine gauloise, très anciennement connue des Romains.

Carpentum.

— ENCYCL. Le *carpentum* paraît avoir été employé surtout par les femmes de la noblesse pour se rendre aux jeux et aux cérémonies religieuses. Les femmes de la famille impériale se servaient du carpentum. A partir du IIIe siècle, cette voiture est réservée aux grands dignitaires de l'empire. On donnait aussi le nom de « carpentum » à des chars funèbres et à des charrettes employées à la campagne.

CARPETANI ou **CARPETANS**. Géogr. anc. Peuple de la Tarraconaise, établi sur les deux rives du Tage et ayant *Toletum* (Tolède) pour capitale.

CARPETTE n. f. (angl. *carpet ;* du bas lat. *carpita*). Autref. Gros drap rayé, appelé aussi TAPIS D'EMBALLAGE. — Aujourd. Tapis plus grand que les tapis dits *foyers*. || Chape de carme. || Jeune carpe.

CARPHOLITHE [*fo-lit'*] n. f. (du gr. *karphos*, flocon, et *lithos*, pierre. Les minéralogistes écrivent CARPHOLITE.) Hydro-silicate naturel d'aluminium, contenant de l'oxyde manganeux. (Il se présente en fibres soyeuses de couleur jaune, avec un éclat nacré.)

CARPHOLOGIE [*fo, jî*] n. f. (du gr. *karphos*, flocon, et *legein*, recueillir). Méd. Mouvements continuels et automatiques des mains et des doigts qui semblent vouloir attraper de menus objets voltigeant en l'air ou qui se promènent sur le lit tirant ou repoussant les couvertures. (La carphologie est un symptôme grave, qui s'observe dans le délire calme de certaines pyrexies, dans la méningite, le *delirium tremens*, mais ce n'est pas, contrairement à ce qu'on dit quelquefois, un symptôme agonique.)

CARPHOLOGIQUE [*fo, jik'*] adj. Qui se rapporte à la carphologie.

CARPHOPHIS [*fo-fiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés renfermant de petits serpents inoffensifs, grêles, cylindriques, très lisses, rougeâtres, propres à l'Amérique septentrionale et centrale, et vivant à terre, sous les pierres.

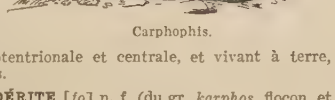

Carphophis.

CARPHOSIDÉRITE [*fo*] n. f. (du gr. *karphos*, flocon, et *sidêros*, fer). Sulfate de fer hydraté, naturel.

CARPHOSTILBITE [*foss*] n. f. (du gr. *karphos*, flocon, et de *stilbite*). Silicate hydraté naturel d'aluminium.

CARPI, ville d'Italie (Emilie, prov. de Modène) ; 31.000 hab. Evêché. Filatures de soie et fabrique de chapeaux de paille. Cathédrale construite sur les dessins de Bramante. — Il existe près de Vérone un hameau de CARPI, où le prince Eugène vainquit Catinat en 1701.

CARPI (Ugo **da**), peintre et graveur italien d'une famille noble de Bologne, né à Carpi vers 1450, mort en 1523. Ses estampes d'après Raphaël, exécutées en trois teintes au moyen de trois planches différentes, sont fort remarquables (*Enée et Anchise ; le Massacre des innocents ; David et Goliath*).

CARPI (Girolamo DE' SELLARI, dit **da**), architecte et peintre italien, né et mort à Ferrare (1501-1561), élève de Garofalo, disciple du Corrège et de Dossi. Architecte d'Hippolyte de Ferrare, il établit les jardins de Montecavallo, à Naples, et fut directeur des travaux des palais pontificaux sous Paul III. On cite de lui comme peintre une *Adoration des mages* (à Bologne), une *Sainte Famille* (Capitole, Rome), une *Pietà* (Pitti).

CARPI (Leone), écrivain et homme politique italien, né à Bologne en 1815, mort à Rome en 1898. Membre de la Constituante romaine en 1848 ; puis, en 1860, député de Ferrare, il a écrit une importante étude historique : *Il Risorgimento italiano* (4 v., 1884-1886) ; il s'était fait connaître surtout par ses travaux économiques : *Considerazioni economiche sull' imposte, sul debito pubblico, sulla tassa della rendita* (1850) ; etc.

Carpi (Statue D'ALBERTO PIO DE SAVOIE, prince DE), par Paul Ponce (musée du Louvre). Cette statue fut exécutée, en 1535, pour le monument funèbre du prince de Carpi, dans l'église des Cordeliers de Paris.

CARPI (Francisque Sibec DE). V. SIBEC.

CARPICULTURE n. f. (de *carpe* et *culture*). Elevage de la carpe. (C'est une branche de la pisciculture.)

CARPIDIE [*dî*] n. f. (du gr. *karpos*, fruit). Bot. Syn. de CARPELLE.

CARPIE [*pî*] n. f. Hachis de chair de carpe. (Peu us.)

CARPIEN [*pi-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport au carpe : *Les os* CARPIENS.

CARPIER [*pi-é*] n. m. ou **CARPIÈRE** [*pi-èr'*] n. f. Bassin, petit étang, vivier où l'on élève des carpes.

CARPILIUS [*uss*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des cancridés, renfermant des crabes à carapace transversalement ovale, dont les espèces, peu nombreuses, habitent les mers chaudes. (Citons le *carpilius corallinus* des Antilles, dont la carapace est ornée de taches d'un beau rouge.)

CARPILLON [*pi-yon*] n. m. Très petite carpe.

CARPINI (Giovanni PIANO). V. PLAN CARPIN (Jean DU).

CARPINO, ville d'Italie (Pouilles, prov. de Foggia) ; 5.800 hab. Patrie du voyageur Plan Carpin (v. ce mot).

CARPINUS [*nuss*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre charme.

CARPIO (EL), bourg d'Espagne (Andalousie, prov. de Cordoue), près du Guadalquivir ; 4.000 hab. Tuileries.

CARPIO (Bernardo DEL). V. BERNARDO.

CARPION n. m. Carpe pointillée des lacs alpestres.

CARPIQUE [*pik'*] adj. (du gr. *karpos*, fruit). Qui se rapporte au fruit, qui est de la nature du fruit.

CARPO. Myth. gr. Une des Grâces, ou des Heures, aimée de Calamos, fils du Méandre. Elle se noya avec lui en se baignant dans le fleuve.

CARPOBALSAMUM [*za-mom'*] n. m. (du gr. *karpos*, fruit, et *balsamon*, baume). Nom pharmaceutique de l'opobalsamum et du piment commun.

CARPOCANIUM [*ni-om'*] n. m. Genre de radiolaires, famille des monocystidés, à coquille treillagée, non divisée par des cloisons.

CARPOCAPSE n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des tortricidés, renfermant de petites tordeuses dont les chenilles se développent dans divers fruits.

Carpocapse.

— ENCYCL. Les espèces de ce genre sont très nuisibles ; les papillons pondent leurs œufs à l'ombilic des jeunes fruits, et la chenille y perce un trou, pénètre dans la chair qu'elle ronge à mesure que le fruit mûrit ; puis elle le quitte pour se chrysalider au dehors. La *carpocapsa pomonella*, ou pyrale des pommes, attaque les poires, les pommes, les noix, les amandes ; la *carpocapsa splendana*, les châtaignes ; etc.

CARPOCRATE, philosophe platonicien et sectaire gnostique, qui enseignait à Alexandrie au commencement du IIe siècle, selon toute probabilité. Il admit les théories générales de Platon sur Dieu, les idées et les génies. Mis ensuite en présence du christianisme, il le combina de façon assez étrange avec ses premières idées. Le monde a été créé par des anges déchus de leur pureté primitive et qui se sont unis à la matière éternelle. Lui-même s'est constitué dans l'indépendance du principe divin, divisant les hommes au moyen de barrières factices comme la propriété, le mariage, les lois politiques ou religieuses. Cette création est mauvaise ; les lois doivent être méprisées. On arrive à cette libération par la science du divin, ou gnose. Pythagore, Platon, Aristote y sont parvenus. C'est celle qu'a connue et recommandée le juif Jésus. Le plus célèbre des disciples de Carpocrate fut son fils Epiphane.

Les *carpocratiens* se répandirent dans les contrées méditerranéennes. Ils appliquaient de façon grossière l'antinomianisme de leur maître. Ils célébraient des rites tout païens, auxquels ils avaient adapté une terminologie chrétienne, et pratiquaient les arts magiques. Des inscriptions établissent que les tendances carpocratiennes étaient encore vivaces dans la Cyrénaïque, au VIe siècle.

CARPOCRATIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Qui appartient à la doctrine ou à la secte de Carpocrate : *Doctrine* CARPOCRATIENNE. V. CARPOCRATE.

CARPOGNE n. f. (du gr. *karpos*, fruit, et *gonos*, semence). Nom donné à l'appareil fructifère développé après la fécondation (mousses, floridées).

CARPOÏDES [*id'*] n. m. pl. Groupe d'échinodermes fossiles, de la classe des cystidés, à calice aplati, de forme irrégulière. (Cambrien et silurien.)

CARPOLITHUS [*tuss*] n. m. Nom par lequel on désigne les graines fossiles qu'on ne peut encore rattacher à une plante connue.

CARPOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *karpos*, fruit, et *logos*, discours.) Partie de la botanique qui se rapporte spécialement à l'étude des fruits.

CARPOLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la carpologie.

CARPOLOGUE [*ogh'*] n. m. (du gr. *karpos*, fruit, et *logos*, discours). Botaniste qui s'occupe spécialement de l'étude des fruits ; qui a écrit sur cette matière.

CARPOMANIE [*nî*] n. f. Nom donné à des amas ligneux qui abondent dans certains fruits.

CARPO-MÉTACARPIEN [*pi-in*], **ENNE** adj. Qui est commun au carpe et au métacarpe : *Articulations* CARPO-MÉTACARPIENNES.

CARPOMORPHE [*morf'*] adj. (du gr. *karpos*, fruit, et *morphê*, forme). Qui a l'aspect d'un fruit.

CARPOPHAGE [*faj'*] adj. (du gr. *karpos*, fruit, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de fruits.

CARPOPHAGE [*faj'*] n. f. Genre d'oiseaux colombins, renfermant de gros pigeons propres aux archipels asiatiques et aux régions australienne et océanienne. (Beaucoup ont une livrée métallique bronzée, avec le ventre gris, rosé ou blanc.)

Carpophage.

CARPOPHAGES [*faj'*] n. m. pl. (même étymol. qu'aux deux art. précéd.). Sous-ordre de mammifères marsupiaux, dit aussi des *grimpeurs*, et renfermant les koalas, les phalangers, et autres formes frugivores propres à l'Australie et régions voisines.

— ENCYCL. Les *carpophages* ont cinq doigts à chaque pied, et un orteil des membres postérieurs est opposable aux autres doigts, dont deux sont soudés. De mœurs nocturnes, ils vivent dans les arbres et mangent aussi bien les feuilles que les œufs d'oiseaux et les insectes.

CARPO-PHALANGIEN [*fa, ji-in*], **ENNE** adj. Qui appartient au carpe et à la première phalange : *Muscles* CARPO-PHALANGIENS.

CARPOPHILE [*fil'*] adj. (du gr. *karpos*, fruit, et *philos*, qui aime). Qui croît sur les fruits.

CARPOPHILE [*fil'*] ou **CARPOPHILUS** [*fi-luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des nitidulidés, renfermant de petites nitidules, ordinairement rousses, tachées de jaune. (L'une des nombreuses espèces de carpophiles est devenue cosmopolite : c'est le *carpophilus hemipterus*, qui attaque les figues sèches.)

CARPOPHYLLE [*fil'*] n. m. Carpelle formé d'une feuille plissée. || Genre d'algues brunes marines, de la famille des fucacées, qui vivent dans les eaux de la Nouvelle-Zélande et du cap de Bonne-Espérance, où elles atteignent de très grandes dimensions.

Patte d'écrevisse : *c*, carpopodite.

CARPOPODITE n. m. Une des divisions de la patte des crustacés supérieurs située entre le méropodite et le propodite.

CARPORAMA n. m. (du gr. *karpos*, fruit, et *orama*, vue). Exposition de fruits factices, modelés, peints dans leur aspect et leur grosseur naturels. (Le Muséum de Paris possède un intéressant carporama des fruits exotiques.)

CARPOSPORÉES [*poss-po-ré*] n. f. pl. (du gr. *carpos*, fruit, et *spora*, semence). Nom donné à une classe de champignons dans laquelle viennent se ranger les ascomycètes, les lichens et les basidiomycètes.

CARPOT [*pô*] n. m. (primitivement *quart-pot*, c'est-à-dire un pot sur quatre). Droit de champart portant sur des vignes et usité surtout en Bourbonnais. Il était du quart de la récolte.

CARPOTHÈQUE [*tèk'*] n. f. (du gr. *karpos*, fruit, et *thèkê*, coffre, étui). Réceptacle des algues sargasses.

CARPZOV, famille allemande qui a fourni des savants distingués : Benoît **Carpzov**, jurisconsulte, né à Wittemberg en 1595, mort en 1666. — Jean-Benoît **Carpzov**, neveu du précédent, né à Leipzig en 1639, mort en 1699, et qui fut professeur de théologie et d'hébreu dans sa ville natale. (Il est connu par l'ouvrage : *Dissertatio de nummis Mosen cornutum exhibentibus* [1659]) ; — Jean-Gottlob **Carpzov**, orientaliste et théologien luthérien, né à Dresde en 1679, mort en 1767, neveu du précédent, professeur de langues orientales à Leipzig (1719). [Il a écrit des *Recherches théologiques et historiques sur les frères bohêmes et moraves* (1742, en allem.)] ; — Jean-Benoît **Carpzov**, professeur de littérature ancienne, né à Leipzig en 1720, mort en 1803.

CARQUAREL [*ka*] n. m. Mot désignant au moyen âge, dans certaines régions, la cliquette qui était, avec le baril, l'insigne des lépreux.

CARQUEFOU, ch.-lieu de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 10 kil. de Nantes, sur l'Erdre ; 2.540 hab. Ch. de f. Tourbières. — Le canton a 4 comm., et 5.860 hab.

CARQUEIRANNE, comm. du Var, arrond. et à 13 kil. de Toulon, dans la banlieue d'Hyères ; 2.085 hab. Ch. de f. Sud France.

CARQUERON [*ke*] n. m. Levier interposé entre les marches du métier à tisser, afin de faciliter les mouvements.

CARQUILLET (François), tisseur d'art, né et mort à Lyon (1803-1884). On cite de lui, tissé en soie, le portrait d'Alexandre de Humboldt.

CARQUOIS [*koi*] n. m. (du bas gr. *tarkasion* d'orig. pers.). Étui à flèches : *Le* CARQUOIS *est un des attributs de Diane chasseresse.* || Fig. *Vider son carquois*, Lancer nombre d'épigrammes : *Mourir sans vider mon* CARQUOIS. (A. Chénier).

— Par plaisant. *Carquois d'osier*, Hotte de chiffonnier.

— ENCYCL. L'étui renfermant les flèches de l'archer est le *carquois*, sans couvercle, différent en cela de la trousse ou « couire » portant les carreaux de l'arbalétrier. L'étui où l'on serrait l'arc s'appelait *archais*. Dans nombre de carquois orientaux, flèches et arc se trouvaient réunis. Le carquois se portait en bandoulière, serré sur l'omoplate gauche pour prendre facilement la flèche par-dessus l'épaule. En campagne, au moyen âge, on le portait à la ceinture, et, au combat, on le vidait, mettant le pied gauche sur les flèches. Les carquois polonais encore en usage au XVIIe siècle sont des merveilles d'art comme repoussé et broderie.

Carquois antique.

CARR (Thomas), pseudonyme sous lequel est connu Miles Pinkney (1599-1674), converti de bonne heure au catholicisme, élève, puis procureur du collège anglais de Douai, fondateur à Paris du couvent des augustines anglaises. Il composa plusieurs ouvrages de piété, notamment *Pietas parisiensis*.

CARR (Robert). V. SOMERSET.

CARR (Joseph-William Comyns), auteur dramatique et critique d'art anglais, né et mort à Londres (1849-1916). Il abandonna le barreau pour la littérature et devint, en 1875, directeur de *l'Art*. A partir de 1879, il fonda et dirigea la *Grosvenor Gallery*. On lui doit : *Dessins des maîtres anciens* (1877) ; *Exemples de l'art contemporain* (1878) ; *Essais sur l'art* (1882) ; *Hubert Herkomer* (1882) ; *Paysages modernes* (1883) ; *l'Art dans la France provinciale* (1883) ; etc. Il a fait représenter au théâtre : *le Naturaliste, le Frère, Pardon, le Roi Arthur, Olivier Twist, Tristram et Yseult*, et publié un volume de souvenirs : *Sur les côtes de la Bohême* (1915).

CARRA (Jean-Louis), homme politique français, né à Pont-de-Veyle (Ain) en 1742, décapité à Paris en 1793. Employé à la Bibliothèque royale, il fut, de 1791 à 1793, avec Mercier, le principal rédacteur des *Annales patriotiques et littéraires*, qui défendit les idées du parti girondin, et entra à la Convention comme député de Saône-et-Loire. Envoyé en mission à l'armée de Vendée, il fut rappelé le 13 juin 1793, décrété d'accusation avec les girondins et guillotiné.

CARRA-SAINT-CYR (Jean-François, comte), général français, né à Lyon en 1756, mort à Milly-sur-Aisne (Aisne) en 1834. Il fit la guerre d'Amérique, battit les Autrichiens sur la Magra en 1800 et prit Castel-Ceriolo à Marengo. Après Hohenlinden, il fut nommé général de division ; il assista à Eylau ; baron de l'Empire en 1808, gouverneur de la Guyane de 1817 à 1819.

CARRABAT [*ba*] n. m. Lourde voiture, qu'on appelait aussi CARABAS.

CARRABLE [*ka-ra-bl'*] adj. Se dit des surfaces équivalentes à un carré que l'on peut construire.

CARRACHE ou **CARRACCI**, famille de peintres italiens, fondateurs d'une école célèbre, l'école bolonaise, qui ouvrit la seconde phase de l'art italien depuis la Renaissance. Les plus illustres sont les suivants :

CARRACHE (Louis), cousin germain d'Annibal et d'Augustin (v. pl. bas), né et mort à Bologne (1555-1619). Il fut élève de Fontana mais se forma surtout par l'étude des œuvres du Titien, de Véronèse et du Corrège. Revenu à Bologne, il y fonda, avec ses jeunes cousins, la fameuse académie qui se nomma d'abord *degl' Incamminati* (des Acheminés). Là vinrent étudier le Dominiquin, le Guide, l'Albane, etc. L'enseignement y était *éclectique*.

Louis Carrache.

Louis Carrache se distingua particulièrement dans les vues d'architecture, et excella par le dessin. Ses principaux tableaux sont à Bologne (la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, etc.). Nous avons de lui au Louvre : *l'Apparition de la Vierge et de l'enfant Jésus à saint Hyacinthe ; l'Annonciation ; la Nativité ; la Vierge et l'enfant Jésus ; Jésus mort, sur les genoux de sa mère*. Citons également : la *Vocation de saint Matthieu*, fresque du palais Zampieri ; *saint François et la Croix* (Florence) ; *le Christ au jardin des Oliviers* (Montpellier) ; la *Méditation de saint François* (Tours).

CARRACHE (Augustin), peintre et graveur italien, cousin du précédent et frère d'Annibal, né à Bologne en 1557, mort à Parme en 1602. Élève de Prospero Fontana, puis de Bartolommeo Passerotti, il voyagea en Italie, travailla le burin avec Cornelis Cort et revint à Bologne où il s'adonna à la peinture et où il écrivit son *Traité de perspective et d'architecture*. Annibal l'emmena à Rome, où Augustin aida son frère dans ses travaux de la galerie Farnèse ; mais la mésintelligence ne tarda pas à amener entre eux une séparation. Le duc de Parme le fit venir à sa cour. Un jour, il alla s'enfermer dans un couvent de capucins, où il mourut peu de temps après. Le plus célèbre des tableaux d'Augustin Carrache est la *Communion de saint Jérôme* (musée du Louvre). Augustin fit aussi, pour l'église San-Salvador, à Bologne, une *Assomption de la Vierge*. Dans la galerie Farnèse de son frère Annibal, les peintures qui représentent les fables de *Céphale* et de *Galatée* sont de lui.

Augustin Carrache.

CARRACHE (Annibal), le plus jeune et le plus célèbre des trois chefs de l'académie de Bologne, frère d'Augustin, né à Bologne en 1560, mort à Rome en 1609. Guidé par Louis Carrache, il étudia le Titien, Véronèse et le Corrège, avant de revenir à Bologne. Il mit le sceau à sa réputation par le tableau de *Saint Roch* (Dresde). Chargé de peindre la galerie Farnèse, Louis Carrache se déchargea sur Annibal du soin de cette grande œuvre. Celui-ci partit avec quelques amis et son frère Augustin. Les principales œuvres qu'il peignit là sont : *Hercule entre le Vice et la Vertu, Hercule soutenant le Monde, Ulysse libérateur, l'Amour vertueux, l'Amour vicieux*, une très belle *Bacchante*. A chaque pas dans cette galerie, on reconnaît l'étude des antiques.

Annibal Carrache.

Annibal Carrache a laissé une œuvre immense. Le musée du Louvre possède vingt-huit tableaux de ce maître. On peut citer : l'*Apparition de la Vierge à saint Luc* (Louvre) ; une *Nativité* ; un *Christ mort, sur les genoux de sa mère* ; une *Résurrection* (1593) ; un *Martyre de saint Etienne* ; plusieurs paysages admirables. A l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, on voit : *le Christ en jardinier* ; au Belvédère de Vienne, *le Christ et la Samaritaine* ; *le Christ mort, sur les genoux de sa mère, soutenu par deux anges* ; à Dresde, une *Assomption de la Vierge* ; *Saint Matthieu* ; l'*Aumône de saint Roch* ; à Munich, le *Massacre des innocents* ; à Florence, une *Bacchante et un Satyre*, une *Pietà* ; etc.

Les Carrache prétendirent réagir contre le mauvais goût contemporain et furent les créateurs véritables de l'école dite « académique ». Mais ce sont des artistes plus féconds et plus habiles que réellement originaux.

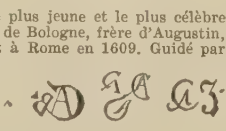

Signatures d'Annibal Carrache.

CARRACHE (Antoine-Martial), peintre italien, fils naturel d'Augustin, né à Venise en 1583, mort à Rome en 1618. Il avait été élève de son père et d'Annibal. Le Louvre a de lui un *Déluge*, qui prouve sa facilité.

CARRAGHEEN [*ghé-in*] n. m. (mot breton). Nom vulgaire du varech polymorphe ou mousse perlée (*chondrus crispus*). V. ALGUE.

CARRAIRE [*ka-rèr'*] n. m. Sentier que suivent les troupeaux transhumants dans les Alpes : *Les* CARRAIRES *sont des voies privées grevées de servitudes.*

CARRANZA (Barthélemy DE), théologien espagnol, né en 1503 à Miranda (Navarre), mort à Rome en 1576. Il fut envoyé par Charles-Quint au concile de Trente. Il devint ensuite le confesseur de Marie Tudor et travailla avec zèle au rétablissement du catholicisme. Philippe II lui donna l'archevêché de Tolède. Ses ennemis déférèrent à l'Inquisition son ouvrage intitulé : *Comentarios sobre el catecismo cristiano* (1558). Emprisonné, puis transféré à Rome, il fut détenu dix ans au château Saint-Ange, et enfin absous.

CARRARA (Francesco), criminaliste et homme politique italien, né et mort à Lucques (1805-1888). Il fut professeur à Pise (1842), député (1865-1870), sénateur (1876). Il s'employa activement en faveur de l'abolition de la peine de mort. A citer de lui : *Principes fondamentaux de l'Ecole pénale italienne* (1876).

CARRARE (ital. *Carrara*), ville d'Italie (prov. de Massa-Carrara) ; 54.000 hab. Eglise collégiale du XIIIe siècle ; palais des ducs de Massa. Dans les montagnes de Carrare se trouvent 500 carrières de marbres blancs et veinés qui, amenés à Carrare, y sont dégrossis et polis, puis qui sont utilisés pour la statuaire et la décoration. Exploitées depuis la plus haute antiquité, ces carrières ont une réputation mondiale.

CARRARE n. m. Marbre blanc tiré des environs de Carrare et qui est très estimé.

CARRARE (maison DE), famille de Padoue, puissante surtout au XIVe siècle. — Jacques Ier **Carrare** devint seigneur de Padoue en 1318 en s'appuyant sur le parti guelfe, et mourut en 1322. — MARSILIO, neveu du précédent, soutint une lutte acharnée contre le chef du parti gibelin, Cane della Scala, seigneur de Vérone, et fut enfin obligé de capituler en 1328, mais demeura indépendant sous la protection de son vainqueur. Après la mort de Cane, outragé par le fils de ce dernier, Albert della Scala, qui avait abusé de la femme de Marsilio, il conspira avec les guelfes de Florence et de Venise et rendit l'indépendance à sa patrie en 1337. Il mourut en 1338. — FRANÇOIS Ier, seul seigneur de Padoue en 1355 par suite de l'assassinat de son oncle Giacomino, s'illustra par sa lutte acharnée contre les Vénitiens. Battus, les Vénitiens soulevèrent contre lui Jean-Galéas Visconti, duc de Milan ; il dut, en 1388, abdiquer en faveur de son fils et se rendre à Visconti, qui l'enferma au château de Saint-Colomban, où il mourut en 1393. — FRANÇOIS II, fils du précédent, le dernier des Carrare, fut en même temps le héros de la famille. Après des luttes acharnées contre Milan et Venise, entré dans Padoue par surprise, en 1390, il dut finalement se rendre aux Vénitiens, qui le firent étrangler avec ses fils (1404).

CARRASSIN n. m. Ichtyol. Syn. de CARASSIN.

CARRATRACA, bourg d'Espagne (prov. de Malaga) ; 1.750 hab. Eaux minérales très fréquentées. Mine de nickel, distilleries.

CARRAU (Victor-Marie-Joseph-Ludovic), philosophe français, né et mort à Paris (1842-1889). Il professa à la faculté des lettres de Besançon, puis à la Sorbonne. Il a défendu avec finesse et élégance les idées spiritualistes dans une série d'études sur la théorie de l'évolution. Citons, parmi ses autres ouvrages : *la Théorie des passions dans Descartes, Malebranche et Spinoza* (1870) ; *la Morale utilitaire* (1875) ; *la Conscience psychologique et morale* (1888) ; *la Philosophie religieuse en Angleterre* (1888).

CARRAUD (Louis), peintre paysagiste français, né et mort à Lyon (1821-1899). Élève de Fonville, il a peint

surtout des paysages des environs de Lyon et de Collonges-le-Haut. Talent très vigoureux, il est bien représenté au musée de Lyon.

CARRAUD (Gaston), compositeur et musicographe français, né et mort à Paris (1869-1920). Élève de Massenet, prix de Rome en 1890, auteur d'un livre posthume sur *Albéric Magnard* (1921), Carraud, par ailleurs excellent technicien, s'est fait l'apôtre, dans ses critiques de la *Liberté* et de la revue *S. I. M.*, des théories de la « Schola cantorum », mais sans que l'impartialité de ses jugements en ait souffert. C'est ainsi qu'il a manifesté pour l'œuvre de Debussy et de Fauré la plus vive admiration. Carraud a mis en musique les *Nuits* d'Alfred de Musset. On lui doit une ouverture, divers poèmes symphoniques ou lyriques, la *Chevauchée de la Chimère, l'Epée d'Agantyr*, etc.

CARRE n. f. (de *carrer*). Epaisseur d'un objet plat et coupé carrément : *La* CARRE *d'une planche.*

— *Par extens.* Coin, angle, carrefour : *La* CARRE *d'un bois.*

— *Pop.* Carrure, largeur des épaules : *Homme qui a une bonne* CARRE.

Carre de livre.

— Ameubl. Angle ou arête extérieure, que forment les garnitures. (En orfèvrerie ancienne, il désignait les angles ou sommets des côtés.)

— Archéol. Equerre métallique aux angles de la reliure d'un livre. || D'une façon générale, Carre désigne un angle, un coin : *Les quatre* CARRES *d'un pré.* || *Un fer de lance à quatre carres* est Un fer à section quadrangulaire. || *Poser de carre en coin*, Disposer un objet carré diagonalement et en losange.

— Escr. Chacune des faces d'une lame d'épée, d'un fleuret.

— Jeux. A la bouillotte, Droit que possède le premier en cartes d'acheter le jeu en doublant le montant de la mise. || Exercice de ce droit. || Somme à laquelle il élève l'ensemble des mises. || *Voir la carre*, Tenir l'enjeu de celui qui s'est carré.

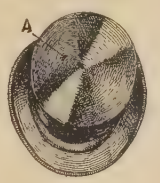

A. Carre d'un chapeau.

— Sylvic. Entaille faite au tronc des pins pour en extraire la résine. (On écrit aussi QUARRE.) V. GEMMAGE.

— Techn. *Carre d'un chapeau*, Partie qui relie la face supérieure plate au flanc du chapeau. || *Carre d'un habit*, Haut de la taille d'un habit situé dans le dos et entre les manches. || *Carre d'un soulier*. Bout de soulier terminé carrément.

CARRÉ, E adj. (de *carrer*). Qui forme un quadrilatère qui a ses côtés égaux et ses angles droits : *Table* CARRÉE. *Plan, Jardin* CARRÉS.

— *Abusiv.* Se dit d'une surface prismatique ou même pyramidale, à quatre pans qui forment ensemble des angles droits : *Une poutre* CARRÉE. *Une tour* CARRÉE. (Les géomètres disent en ce sens RECTANGULAIRE.)

— *Par extens.* Large, aux angles fortement marqués : *Des épaules* CARRÉES. *Un front* CARRÉ. || *Tête carrée*, Se dit généralement d'une personne entêtée, mais aussi d'une personne à la tête solide.

— *Fig. et fam.* Franc, décidé : *Un homme* CARRÉ. || Ce qui est net, accentué, tranché : *Une réponse* CARRÉE. *Un refus* CARRÉ.

— *Partie carrée*, Partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes.

— Arithm. *Racine carrée d'un nombre*, Nombre dont le carré est égal au nombre considéré : *Cinq est la* RACINE CARRÉE *de vingt-cinq. Prendre, Extraire la* RACINE CARRÉE. || *Pied, Mètre carré*, etc. Surface carrée dont le côté a 1 pied, 1 mètre, etc.

— Art milit. *Bataillon carré*, Bataillon qui a autant de files que de rangs, autant de front que de profondeur. (Aujourd'hui, on dit simplement CARRÉ n. m.)

— Charpent. *Trait carré*, Trait placé perpendiculairement à un autre, dans un travail de charpente.

— Epigr. *Lettres carrées*, Caractères affectant la forme carrée, notamment dans l'hébreu : *L'*ALPHABET CARRÉ *paraît être d'origine syrienne.* (Renan.)

— Jeux. *Jeu de paume carré*, Jeu de paume où il y a un petit trou et un ais au lieu de dedans. || A l'hombre, *Partie carrée*, Hasard qui consiste dans la réunion de trois rois et d'une dame, dans la main du même joueur. || *Brelan carré* ou *quatrième*, Brelan formé de trois cartes égales en valeur à celle qui retourne. || *Mot carré*, Sorte de charade que l'on propose à deviner dans les termes habituels (mon *premier* [ou mon *un*] est... dit... fait telle ou telle chose), etc., mais qui diffère de la charade ordinaire en ce que les mots donnant la solution doivent former un carré pouvant se lire horizontalement et verticalement. Ex. :

Mon *premier* vit jadis triompher les Français;
Mon *deux* peut être doux, mais plus souvent vous glace;
Mon *trois* près des enfants a toujours grand succès;
Grâce au *quatre*, l'oiseau dans les airs se prélasse.

IÉNA
ÉMOI
NOËL
AILE

— *Mot carré syllabique.* Ici les colonnes, au lieu d'être formées de simples lettres, sont constituées par des syllabes :

Mon *un*, s'il est heureux, triple les revenus;
Et sans faire mon *deux*, d'illustres inconnus
Sont mon *trois* devenus.

COM MER CE
MER VEIL LE
CE LE BRE

— Littér. *Prose carrée*, même sens que Style lapidaire. (Peu us.)

— Mar. *Voiles carrées*, Nom des voiles de forme rectangulaire ou trapézoïde enverguées sur des vergues horizontales. || *Mât carré*, Mât portant des voiles carrées, c'est-à-dire perpendiculaires au mât. || *Trois-mâts carré*, Bâtiment dont les trois mâts sont gréés avec des voiles carrées. || *Carré d'une vergue*, Partie carrée qui se trouve à chaque extrémité. || *Carré de l'ancre.* V. ANCRE.

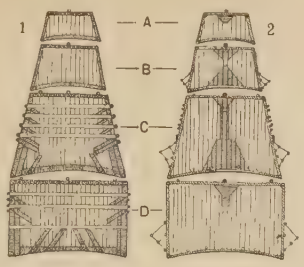

Voiles carrées : 1. Face avant; 2. Face arrière : A, cacatois; B, perroquet; C, hunier; D, basse voile.

— N. m. Salle commune où les officiers prennent leurs repas et autour de laquelle sont souvent situées les chambres : CARRÉ *des officiers.* (*Par extens.* l'on dit : CARRÉ *des passagers.*)

— Mus. *Phrase carrée*, Phrase de quatre mesures ou d'un nombre de mesures multiple de quatre. (Quelques-uns admettent comme carrée la phrase de six mesures et ses multiples.)

— Numism. *Monnaie carrée*, Monnaie citée dans les *Novelles* de Justinien, et qui était une des quatre sortes de monnaie ayant cours à l'époque de cette compilation.

— Rhét. *Période carrée*, Période de quatre membres, et, *par extens.*, Période nombreuse et bien soutenue.

— Adverbial. Se dit pour carrément : *Vergues brassées* CARRÉ.

CARRÉ n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Géom. Quadrilatère plan, qui a ses côtés égaux et ses angles droits : *Un* CARRÉ *d'un mètre de côté. Inscrire un* CARRÉ *dans un cercle.* || *En carré* ou *Au carré*, En étendue évaluée en unités carrées : *Un mètre au* CARRÉ.

— S'emploie quelquefois dans un sens moins rigoureux ; ainsi, l'on dit d'un rectangle, et même de tout quadrilatère : *Un* CARRÉ *long. Un* CARRÉ *irrégulier.* (Pour désigner, alors, le carré géométrique, on dit CARRÉ *parfait.*)

Carré.

— *Par extens.* Objet de forme carrée : *Un* CARRÉ *de papier, de carton.*

— Anat. Nom de plusieurs muscles de forme carrée : *Le* CARRÉ *du menton.* || On dit aussi, adjectiv. : *Muscles* CARRÉS.

— Argot des écoles, etc. Elève de deuxième année à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole centrale, et dans différentes grandes écoles du gouvernement.

— Arithm. *Carré d'un nombre*, Produit de deux facteurs égaux à ce nombre. || *Elever un nombre au carré*, Multiplier ce nombre par un nombre égal. || *Carré parfait*, Nombre qui est le produit de deux facteurs égaux. || *Méthode des moindres carrés*, Méthode algébrique inventée par Legendre, perfectionnée par Gauss et Laplace, qui permet de résoudre un système d'équations dans lequel il y a plus d'inconnues que d'équations.

— Art culin. Quartier de devant d'un animal de boucherie, diminué du collet, de l'épaule et du haut-de-côtelettes : *Un* CARRÉ *de veau, d'agneau, de mouton.* || *Carré de lard*, Petit morceau de lard, coupé en forme de dé à jouer.

— Art milit. Formation d'infanterie aussi profonde que large employée pour résister aux charges de cavalerie : *Former le* CARRÉ ; *Enfoncer un* CARRÉ. || On appelle encore *carré* une Portion de terrain rectangulaire, délimitée par des fanions et de dimensions variables, servant à exercer les cavaliers à défaut de manège. (Le *travail en carré* sert surtout à assurer la régularité des différentes allures.)

— Astron. *Carré de Pégase.* V. PÉGASE. || *Carré d'Orion.* V. ORION. || *Carré géométrique*, Autrefois, Instrument d'observation à l'usage des arpenteurs et des astronomes.

— Comm. Papier d'une dimension particulière (environ $0^m,56$ sur $0^m,45$), qui est plus spécialement employé dans l'imprimerie. (On dit aussi COQUILLE.)

— Constr. Palier, repos le plus souvent carré, ménagé au haut d'un escalier, et sur lequel s'ouvrent des portes d'un même étage : *Habiter le même* CARRÉ. || Partie plate séparant deux moulures.

— Cost. Partie d'un châle ou d'une écharpe comprise entre les deux bordures et les deux scapulaires.

— Jardin. Partie de jardin, dont la forme est souvent carrée et où l'on cultive une même espèce de plantes : *Un* CARRÉ *de choux.* || *Carré d'eau*, Bassin de jardin.

— Jeux. *Jeu de paume carré.* V. CARRÉ adj. || A la bouillotte, Joueur placé à la droite du donneur, et qui a le droit de *se carrer.* || Au poker, Réunion de quatre cartes de la même valeur dans la main du même joueur. || Au biribi, Groupe de quatre numéros, au centre duquel on place sa mise.

— Manèg. *Travailler en carré*, Conduire un cheval sur quatre lignes droites formant carré.

— Mob. Syn. de OREILLER. (Pop. et fam.)

— Numism. Nom qu'on a longtemps donné, à cause de la forme qu'ils affectaient, aux matrices ou coins destinés à frapper des monnaies, médailles et jetons. || *Carré creux*, Enfoncement carré et partagé en compartiments, que porte à l'époque primitive le revers d'un grand nombre de monnaies grecques.

— Pêch. Syn. de CARRELET.

— Peint. Dans les contours figurant le corps humain, le *carré* comprend les parties plates ou très peu arrondies.

— Techn. Bâti de charpente, espèce de traîneau dont se servent les cordiers pour le commettage. || Base d'un ouvrage d'orfèvrerie, quelle qu'en soit la forme : *Le* CARRÉ *d'un flambeau.* || *Carré de cuir*, Morceau de cuir coupé en carré, et dans lequel on peut tailler une paire de souliers.

— Sc. occ. *Carré magique*, Sorte de talisman composé de nombres disposés en carré et choisis de telle manière que leur somme, dans chacune des lignes horizontales, comme dans chacune des colonnes verticales, soit toujours la même. (Ainsi le *talisman* ou *carré de Saturne*, dont la constante est 15 et dont l'influence magique se révèle le samedi, est ainsi composé :

2	9	4
7	5	3
6	1	8

Paracelse avait calculé un carré ou *sceau* de cette sorte pour chacun des jours de la semaine. Pour être efficient, le carré magique devait être gravé sur le métal correspondant à la planète du jour considéré. Celui de Saturne que nous donnons en exemple devait être tracé sur une plaque de plomb pur.)

— Arithm. Le carré d'un nombre s'indique en faisant suivre ce nombre d'un 2 placé à sa droite et à la partie supérieure. Ainsi, le carré de 13 s'écrira 13^2, qu'on lit 13 au carré, ou 13 puissance 2.

Le carré d'une fraction se forme en élevant ses deux termes au carré. Le carré d'une fraction irréductible est toujours irréductible, parce que les puissances de deux nombres premiers entre eux sont toujours premières entre elles. Il résulte de ce fait qu'un nombre entier, qui n'est pas le carré d'un autre nombre entier, n'est pas non plus le carré d'un nombre fractionnaire ; sa racine est incommensurable.

Carré magique. — V. plus haut. *Sc. occ.*

Carré diabolique. — Carré magique tel que si on le coupe d'une manière quelconque par des parallèles aux côtés de façon à obtenir un second carré, celui-ci soit encore un carré magique.

— ENCYCL. Alg. Le *carré d'une expression algébrique* est le produit obtenu en multipliant cette expression par elle-même ; elle s'indique au moyen de deux parenthèses enveloppant l'expression proposée, et d'un 2 placé à droite et en haut de la deuxième parenthèse.

$$\text{Ex. : } \left(a+b-\frac{2cde}{fg-hk}\right)^2.$$

De la règle relative à la multiplication des polynômes, on déduit que le carré d'un polynôme se compose de la somme des carrés de ses termes et de la somme de leurs doubles produits, les carrés étant tous affectés du signe +, et chaque double produit ayant le signe + ou le signe —, suivant qu'il provient de deux termes de même signe, ou de deux termes de signes contraires.

Le carré d'une expression algébrique réelle est toujours positif, que cette expression ait une valeur positive ou une valeur négative.

— Géom. Le *carré* est à la fois rectangle et losange, c'est-à-dire que ses angles sont égaux, ainsi que ses côtés. Le carré construit sur l'unité de longueur a été choisi pour unité de surface. On sait que, en raison de cette convention, la mesure d'un rectangle quelconque est le produit des mesures de sa base et de sa hauteur. Il en résulte que l'aire d'un carré quelconque a pour mesure le carré de la longueur de son côté. C'est, au reste, de là qu'est venue la dénomination de « carré » attribuée au produit d'un nombre par lui-même.

Carré de l'hypoténuse. — V. HYPOTÉNUSE.

— Anat. Les muscles qui portent le nom de *carré* sont le *carré crural* qui s'insère sous le grand trochanter, d'une part, et à l'ischion de l'autre ; le *carré des lombes* qui, inséré à la dernière fausse côte, à la crête iliaque et au ligament ilio-lombaire, aux apophyses transverses des quatre premières vertèbres lombaires en arrière, forme une partie de la paroi postérieure de l'abdomen ; le *carré du menton* ou abaisseur de la lèvre inférieure ; le *carré pronateur* (V. PRONATEUR).

— Art milit. Le *carré* a l'avantage de présenter des armes blanches et des feux dans tous les sens. D'abord *pleins* et, de ce fait, très vulnérables à l'artillerie, on préconisa les *carrés vides*, manquant alors de consistance. Bugeaud adopta en Algérie un moyen terme qui porte son nom. Aux très grands carrés adoptés au début, on préféra plusieurs petits, disposés de façon à se flanquer mutuellement.

La formation en carré a disparu de nos règlements ; la puissance de feu des armes modernes le rend inutile. Elle ne reste plus en usage que dans les expéditions coloniales, où elle sert alors à la marche, au stationnement et au combat.

— Ameubl. Ce mot, en matière d'ameublement, comporte plusieurs significations. Il sert à désigner un morceau d'étoffe de forme carrée. Dans les ouvrages de guipure, filet, réseau, etc., les morceaux de tissu ajouré et de tissu plein, qui alternent ensemble, sont des carrés.

En orfèvrerie, on appelle *carré* le pied ou la base de toutes sortes d'objets tels que flambeaux, aiguières, etc., quelle que soit la forme, octogonale ou ronde, de ce pied ou de cette base.

Au XVIIe siècle, enfin, on donnait encore le nom de *carrés* à de petits récipients où les dames plaçaient leurs pommades à lèvres et leurs fards.

CARRÉ ou **CARRÉE**, nom de plusieurs peintres hollandais : François **Carré**, né en 1636, mort à Amsterdam en 1669, peignit, comme Teniers, des fêtes de village. — Son fils, Henri **Carré**, élève de Jordaens, né vers 1657, mort en 1721, se distingua dans la peinture du paysage. — Michel **Carré**, second fils de François, né en 1658, mort en 1728, eut pour maître Berghem : il peignit surtout des paysages avec des animaux.

CARRÉ (Louis), mathématicien français, né à Clos-Fontaine (Seine-et-Marne) en 1663, mort à Paris en 1711. Il fut secrétaire de Malebranche, élève de Varignon, et devint, en 1697, membre de l'Académie des sciences. Parmi ses travaux de mathématiques, on distingue surtout : *Méthode pour la mesure des surfaces, la dimension des solides, etc., par l'application du calcul intégral* (1700).

CARRÉ (Jean-Baptiste-Louis), tacticien français, né et mort à Varennes (1749-1835), connu par son ouvrage : *la Panoplie ou Réunion de tout ce qui a trait à la guerre* (des origines à 1795).

CARRÉ (Guillaume-Louis-Julien), jurisconsulte français, né et mort à Rennes (1777-1832). Il professa le droit

à la faculté de sa ville natale. On cite son *Traité et Questions de procédure civile* (1819) ; son *Traité des domaines congéables*, et ses *Lois de l'organisation et de la compétence des juridictions civiles* (1825-1826).

CARRÉ (Michel), auteur dramatique, né à Paris en 1819, mort à Argenteuil en 1872. Il écrivit, seul, soit en collaboration, surtout avec J. Barbier, de nombreux livrets, entre autres : *Galatée* (1852) ; *les Noces de Jeannette* (1856) ; *le Pardon de Ploërmel* (1859) ; *Faust* (1859) ; *la Statue* (1861) ; *Lalla Roukh* (1862) ; *la Reine de Saba* (1862) ; *Mireille* (1864) ; *Roméo et Juliette* (1867) ; *Mignon* (1867) ; *Hamlet* (1868) ; *Paul et Virginie* (1877) ; *Polyeucte* (1878). — Son fils, Michel **Carré**, né à Paris en 1865, s'est fait connaître par des vaudevilles, des pantomimes, des livrets d'opérettes et de ballets, notamment : *l'Enfant prodigue* (1890) ; *Bouton-d'Or* (1893) ; *Muguette* (1903) ; *le Clos* (1906) ; *Afgar* (1910) ; etc. Il a fait aussi éditer de nombreux films.

Michel Carré fils.

CARRÉ (Ferdinand-Philippe-Edouard), ingénieur français, né à Moislains (Somme) en 1824, mort en 1894, s'est fait connaître comme l'inventeur d'appareils réfrigérants destinés à produire de la glace, d'un régulateur de lumière électrique, etc.

CARRÉ (Albert), acteur, auteur dramatique et directeur de théâtre, né à Strasbourg en 1852. Après avoir joué au Vaudeville, il dirigea en 1884 le théâtre de Nancy ; revenu à Paris en 1885, il dirigea, soit seul, soit avec Porel, le Vaudeville et le Gymnase, et succéda en 1898 à Carvalho dans la direction de l'Opéra-Comique. Il s'y signala par son goût et sa recherche de la mise en scène. En 1914 il fut administrateur de la Comédie-Française, et revint en 1918, avec les frères Isola, à la direction de l'Opéra-Comique, qu'il garda jusqu'en 1925. Il a écrit *le Docteur Jojo*, comédie, et le livret de *la Busoche*. — Marguerite GIRAUD, sa femme, née à Cabourg en 1880, débuta à l'Opéra-Comique en 1901 dans Mimi de *la Vie de Bohême* et a interprété ensuite les principaux rôles du répertoire avec succès.

A. Carré. — Cl. Manuel.

CARRÉ (Fabrice), auteur dramatique français, né à Paris en 1855, mort en 1921, petit-fils de l'auteur dramatique Labrousse. Avocat et journaliste, il fit jouer, seul ou en collaboration, de nombreuses pièces : comédies, vaudevilles, opérettes, notamment : *Joséphine vendue par ses sœurs* (1886) ; *Mon oncle Barbassou* (1891) ; *Mam'zelle Carabin* (1893) ; *l'Enlèvement de la Toledad* (1894) ; *Monsieur le directeur* (1895) ; *Ma bru* (1899) ; *Une idée de mari* (1901).

CARREAU [*ka-rô*] n. m. (bas lat. *quadrellum ;* de *quadrum*, carré). Petit carré, Plaques d'une matière quelconque autre que le bois, carrées, qui forment le plus souvent le pavé d'une pièce : CARREAU *de brique, de faïence, de marbre.*

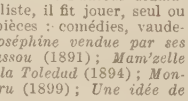

Carreau (ameubl.).

— *Par extens.* Sol pavé de carreaux : *S'agenouiller sur le* CARREAU. || Nom que l'on donnait autref. aux pavés des rues.

— LOC. DIV. : *Jeter des meubles sur le carreau*, Les jeter dans la rue. || *Coucher sur le carreau*, Coucher à terre. || *Laisser quelqu'un sur le carreau*, L'étendre, le laisser sur place, mort ou grièvement blessé. || *Tomber, Rester sur le carreau*, Tomber mort ou blessé.

— Dessin de forme carrée : *Du linge plié par petits* CARREAUX. *Une étoffe à* CARREAUX.

— Ameubl. Coussin carré.

— Archéol. Trait d'arbalète, dont le fer avait quatre carres ou faces. || Carreau (et aussi *Carreuse*) désignait encore, aux XVIe et XVIIe siècles, une boîte à ouvrage.

— Argot. *Carreaux brouillés*, Maison mal famée (à cause de la précaution que l'on prend souvent de barbouiller les carreaux de certains établissements). || Instrument d'effraction.

Carreaux d'arbalète.

— Blas. Meuble qui représente de petits carrés (toujours en nombre) posés sur une de leurs pointes.

— Comm. *Carreau de la halle.* A Paris, Endroit où se font les ventes, autour et en dehors de la halle, dans de petites boutiques établies le matin et enlevées chaque jour à la cloche. || *Carreau du Temple*, A Paris, Partie du marché du Temple, où les marchands d'habits de troisième ordre, appelés *carreautiers* ou *chineurs*, vendent leurs marchandises.

D'argent à trois carreaux d'azur deux et un.

— Constr. Pierre de peu d'épaisseur, qui sert à exécuter le pavage intérieur de maisons ou de monuments. || Pierre brute de moyenne grosseur. || Pierre posée en parement suivant sa plus grande dimension, tandis que la dimension la plus faible est dite placée « en boutisse ». || Planche de parquet remplissant un des compartiments de la carcasse. || *Carreaux de bossage*, Pierres taillées en bossage avec refend, et servant à composer un pied-droit ou une chaîne.

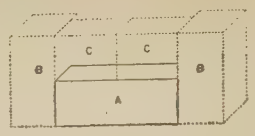

A. Carreau ; B. Parpaings ; C. Boutisses.

— Hort. Large planche d'un jardin potager.

— Ichtyol. Nom vulgaire de la carpe de Kollar, du carassin commun. || Très gros brochet.

— Jeux. Couleur d'un jeu de cartes, qui se distingue des autres par les carrés rouges dont elle est marquée ; Cartes de cette couleur : *As de* CARREAU, *Roi de* CARREAU. || *Carreau de jeu de paume*, Chasse à deux, trois ou quatre carreaux. V. PAUME.

Neuf de carreau.

— Manèg. Plaque plombée placée au-dessus de la mangeoire pour empêcher le cheval de lécher le mur.

— Mar. Nom donné aux ceintes et préceintes, particulièrement à celles de la lice de vibord. || Bordage supérieur d'une petite embarcation non pontée. || *Virure de carreau*, La virure la plus élevée d'une coque métallique.

— Méd. Nom populaire de la tuberculose des ganglions mésentériques des enfants. (S'appliquait jadis à toutes les maladies abdominales infantiles où le ventre était gros et dur.)

— Métrol. Ancienne mesure de superficie usitée en Bourgogne, où elle avait remplacé la perche.

— Mines. *Carreau d'une mine, d'une carrière*, Emplacement, près de l'ouverture des puits ou galeries d'exploitation, où l'on dépose les produits d'extraction à mesure qu'ils sont amenés au jour ; — et *par extens.* Ensemble des installations de surface de la mine. || Blocs de pierre meulière servant à fabriquer les meules de moulins.

— Monn. Nom que l'on donnait, dans l'ancien mode de monnayage au marteau, aux morceaux de métal découpés en flans avant d'être soumis à la frappe.

— Pêch. Syn. de CARRELET.

— Peint. et Dessin. Carrés formés par des lignes perpendiculaires que l'on trace sur le papier ou la toile, pour agrandir, et quelquefois réduire, dans certaines proportions, le sujet que l'on veut copier. V. RÉDUCTION.

— Phys. *Carreau étincelant* ou *magique*. V. la partie *encycl.*

— Poétiq. *Carreaux de la foudre, Carreaux de Jupiter, Carreaux célestes, Carreaux de l'Olympe*, La foudre (formée, croyait-on, d'une matière solide que l'on comparait aux *carreaux* d'arbalète) :

Ce Dieu remplit ses fourneaux
De deux sortes de *carreaux*.

LA FONTAINE.

— Techn. Fer spécial dont le tailleur se sert pour rabattre les coutures. || Coussin sur lequel la dentellière aux fuseaux exécute son ouvrage. || Chez le gantiers, Petite pièce en forme de losange, qui est cousue au bas d'une fourchette. || Grosse lime carrée, terminée par une pyramide tronquée, servant à dégrossir. || Chacun des carrés que présente le papier de *mise en carte*, pour la fabrication des étoffes tissées au métier. || *Carreau de vitre*, Rectangle de verre servant à remplir les intervalles vides entre les petits-bois d'une croisée.

Carreau de tailleur.

— Loc. pop. : *Valet de carreau*, Homme méprisable. || *Mettre le cœur sur le carreau*, Vomir. || *Se garder à carreau*, Bien prendre ses précautions. — *Qui se garde à carreau n'est jamais capot*, Qui prend ses précautions n'est jamais attrapé.

Carreau de dentellière.

— ENCYCL. Archéol. Les *carreaux* ou *coussins* se trouvent en abondance dans tous les appartements d'avant la Révolution, et dès les commencements de notre mobilier national. Ils étaient garnis de duvet, et habillés de velours, de satin, de cendal, de tapisserie, de drap, de cuir ; non seulement on en recouvrait les sièges, mais aussi ils en tenaient lieu. Le carreau était, à la cour, au XVIIe siècle, considéré comme un siège extrêmement honorable. On rencontre à cette époque, chez les particuliers, un meuble de forme spéciale destiné à loger les coussins, et appelé porte-carreau. A l'église, le carreau servait d'agenouilloir ; aux cérémonies religieuses, les duchesses avaient leur carreau derrière le roi comme elles avaient, au cercle de la reine, leur tabouret. Le carreau que toute femme riche emportait à la messe faisait en quelque sorte partie de sa toilette : ceux des dames de la noblesse étaient soutachés d'or, ceux des bourgeoises ne devaient être ornés que de soie.

On désignait sous le nom de *carreaux de senteur* ce que nous appelons aujourd'hui des sachets.

— Constr. Les *carreaux de revêtement* sont généralement en faïence ou en terre cuite recouverte d'une peinture d'émail. Les carreaux *de carrelage* sont en marbre, en pierre, en grès, etc., et offrent des colorations et des formes géométriques très variables. On a les *carreaux céramiques*, les *carreaux en béton aggloméré*, les *carreaux en asphalte moulé*, etc. V. CARRELAGE.

— Méd. Le *carreau* est une maladie que l'on rencontre assez fréquemment chez les jeunes enfants atteints d'autres localisations tuberculeuses. Isolée, elle est infiniment plus rare et reste parfois latente. Ce n'est qu'à la palpation qu'on trouve des masses bosselées, ordinairement peu mobiles, qui sont les ganglions du mésentère hypertrophié. Dans d'autres cas, il y a de la diarrhée, une tuméfaction dure de l'abdomen, de la dilatation des veines de la paroi du ventre. Le traitement consiste dans l'administration de l'iode et de l'huile de foie de morue, dans l'utilisation de la cure hélio-marine.

— Physiq. *Carreau étincelant*, Surface de verre sur laquelle on a collé de petites bandes de feuilles d'étain qui forment un ruban continu depuis une sphère supérieure, que l'on fait communiquer avec une machine électrique, jusqu'à une autre boule qui communique avec le sol. On a dessiné sur le carreau une figure quelconque ; puis, avec une pointe de canif, on a enlevé toutes les parties des bandes d'étain qui se trouvent sur les contours du dessin. Quand l'électricité passe, chacune des coupures, où se trouve une interruption du conducteur, s'illumine par une étincelle, et l'ensemble des points éclairés rend visible dans l'obscurité la figure dessinée.

Carreau magique. — On étend sur une lame de verre une espèce de vernis contenant beaucoup de limaille métallique. L'une des extrémités du carreau ainsi préparé communique avec le sol, et l'extrémité opposée avec une machine électrique. On voit alors, grâce à la dissémination de la limaille, des traits de feu qui se croisent et serpentent dans tous les sens, changeant à chaque instant de figure et de position.

CARREAUDAGE [*ka-rô*] n. m. Treillis à mailles serrées, qui se trouve sur le métier à tisser la soie.

CARREAUTAGE [*ka-rô*] n. m. Division en carrés réguliers, formés par des lignes perpendiculaires, de l'esquisse d'un dessin d'étoffe.

CARRÉE n. f. (de *carré*). Couronne, ordinairement en bois, à laquelle on attache les rideaux et les draperies d'un lit. || Châssis en bois, garni d'une toile lacée, qui occupe le fond d'un cadre.

— Argot. Chambre, maison.

— Comm. Nom donné à l'ardoise d'Anjou : CARRÉE *fine.*

— Mus. Dans l'ancienne musique, Note qu'on désignait ainsi à cause de sa forme ; on l'appelait aussi *brève.* (Elle valait trois ou deux de nos rondes, selon que la mesure était à trois temps ou à deux temps). On emploie encore la carrée dans la musique religieuse ; elle vaut alors invariablement deux rondes.

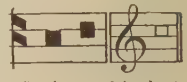

Carrées, en plain-chant et en musique.

— Navig. fluv. Dalle de pierre placée devant la cabine de certains bateaux de rivière, où l'on allume le feu nécessaire à la cuisson des aliments. || Abri que, dans certains bateaux, les mariniers établissent pour leur usage, au milieu du pont, et qui renferme la carrée. || Cuisine du bateau.

CARREFOUR n. m. (lat. *quadrifurcus ;* de *quatuor*, quatre, et *furca*, fourche). Endroit où se croisent plusieurs rues ou plusieurs routes : *Le* CARREFOUR *d'une forêt.*

— *Par extens.* La rue considérée comme le lieu habituel où se trouve la foule, et particulièrement le bas peuple : *Langage, Habitudes de* CARREFOUR. || Le peuple, la multitude : *Tribun soulevant les* CARREFOURS.

— *Au fig.*, ce mot signifiait aussi Le point de départ des ramifications d'une branche d'arbre ou de branches sur le tronc : CARREFOUR *de branches sur un tronc d'arbre.*

— Archéol. Point de rencontre des courroies d'un harnais : *Un harnais à* CARREFOURS *d'émaux de basse taille.*

CARRÉGER [*jé*] v. intr. (de *carrejar* forme provenç. du verbe *charrier*. — Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette, sauf au fut. et au condit. : *Il carrège. Tu carrégeras. Il carrégerait.* Prend un *e* muet après le *g* devant A ou O : *Il carrégea. Nous carrégeons.*) Faire porter beaucoup de toile à un bâtiment, par un grand vent. || Louvoyer. (Terme provençal.)

CARREL (Armand), publiciste français, né à Rouen en 1800, mort à Paris en 1836. Ancien élève de l'Ecole de Saint-Cyr, il donna sa démission lors de la guerre d'Espagne, et combattit même avec les « constitutionnels », ce qui lui valut d'être traduit en conseil de guerre à Toulouse. Acquitté, il s'adonna à l'histoire, publia une *Histoire de la contre-révolution d'Angleterre* et fonda le *National*, en 1830, avec Thiers et Mignet. Se séparant de ceux-ci, il combattit ardemment la monarchie de Juillet et fit du *National* le journal des partisans de la République. Il fut tué en duel, à la suite d'une polémique de presse, par Emile de Girardin. Lettré a recueilli ses articles et publié les *Œuvres politiques et littéraires d'Armand Carrel.*

Armand Carrel.

CARREL (Alexis), physiologiste et chirurgien français, né à Sainte-Foy-lès-Lyon en 1873. Attaché à l'institut Rockefeller, de New-York, il a réalisé d'intéressantes expériences sur la suture des vaisseaux sanguins, la greffe des tissus et des organes et la survie des cellules, des tissus et des organes en dehors du corps. Pendant la guerre de 1914-1918, a servi en France comme chirurgien d'ambulance et a apporté d'intéressantes innovations au traitement des blessures infectées. Prix Nobel de médecine en 1913. Membre correspondant de l'Académie des sciences (1927). Associé national de l'Académie de médecine.

Alexis Carrel. — Cl. Manuel.

CARRELAGE n. m. Opération qui consiste à assembler sur un bain de mortier des carreaux, de manière à en former un pavage ou un revêtement. || Assemblage de carreaux formant un pavage.

— ENCYCL. Constr. L'antiquité a connu l'usage de revêtir les surfaces avec des carreaux céramiques. Les Grecs nommaient *optostrôton* (parquets cuits) leurs parquets formés de marqueterie de poterie cuite au four ; ils en recouvraient même, parfois, les parois des habitations. Le *carrelage* (*tessellatum*) était composé d'éléments carrés ; les

javi étaient nos carreaux hexagonaux ; on appelait *trigona* les triangulaires ; il y en avait encore en forme de bouclier (*scutula*), en forme de parallélogramme allongé évoquant celle de l'épi (*spica*).

Le carrelage est un ensemble organisé, dont chaque élément sous le rapport de la forme, de la couleur, de l'ornementation, est déterminé en vue d'un effet général. Les premiers carrelages, en France, remontent au VIIIe ou IXe siècle. Ceux de la chapelle de la Vierge et ceux de la chapelle de Saint-Cucuphat, dans l'église abbatiale de Saint-Denis, sont de la fin du XIIe siècle, et remarquables pour la beauté de leurs dessins. Les carreaux incrustés d'ornements datent du siècle suivant. Cette sorte de carrelages demeura en vogue jusqu'à la fin du XVe siècle et trouva son application dans les monuments religieux aussi bien que dans les habitations parti-

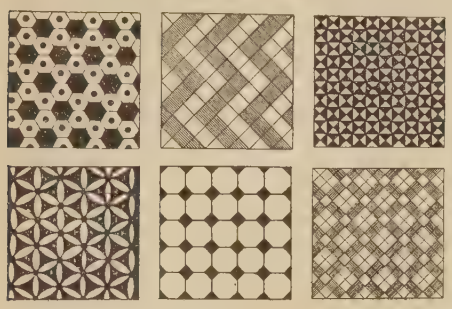

Carrelages divers.

culières ; la surface antérieure du carreau, d'abord estampée, était ensuite remplie, dans les dessins de l'estampage, de terre colorée, et le tout revêtu d'un vernis plombifère. Les carreaux de faïence peinte font leur apparition au XVIe siècle ; les devises, les initiales, les armoiries, se mêlent aux ornements empruntés à la flore. Faenza est célèbre à cette époque pour les carreaux où elle représente d'habitude des mascarons à longue barbe.

Au XVIIe siècle, les carrelages céramiques furent usités un peu partout, à Chambord, Versailles, et jusque dans les demeures les plus modestes. Mais les parquets de bois, dont l'usage commençait à se répandre, firent peu à peu reléguer les carrelages dans les lieux de passage, les pièces de service, les chambres de domestiques. Cependant, le XVIIIe siècle se préoccupe encore de tirer de la combinaison de carrelages de terre cuite un décor agréable, mais la fabrication artistique périclite, pour ne connaître un regain de splendeur qu'à la fin du XIXe siècle.

CARRELÉ n. m. Sorte d'étoffe de soie.

CARRELER [*lé*] v. tr. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Nous carrellerons.*) Paver en carreaux : *On* CARRELLE *généralement les cuisines.* || Tracer des carrés. V. CARREAU et CARREAUTAGE. || Rapiécer de vieux souliers.

— ANTON. **Décarreler.**

CARRÈLERIE [*rî*] n. f. Carrelage. (Vx.)

CARRELET [*lè*] n. m. (de *carreau*). Autref., Toute lame d'outil ou d'arme à section carrée. || Petit stylet ou épée à lame de coupe quadrangulaire comme les épées du XVIIIe siècle.

— Aujourd'hui, Règle à quatre faces égales : *Tracer des lignes avec un* CARRELET.

— Comm. Etoffe de laine qui servait à la confection des vêtements, et que l'on appelait aussi CARLET, ou CARTELET.

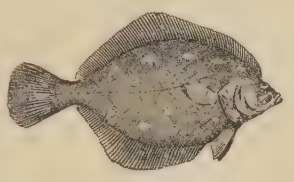

Carrelet.

— Ichtyol. Nom vulgaire de diverses espèces de poissons plats (pleurones) comestibles. On appelle *carrelet*, sur les côtes de l'Océan, la plie franche (*platessa vulgaris*) ; mais les pêcheurs de la Méditerranée entendent par *carrelet* la barbue (*rhombus lævis*), dite aussi *turbot sans piquants.*

— Oisell. Filet pour la chasse aux petits oiseaux.

— Pêch. Filet en forme de nappe carrée montée sur deux cerceaux croisés suspendus au bout d'une perche et servant à pêcher le menu poisson. (On l'appelle aussi CARRÉ, CARREAU, et, plus couramment, ÉCHIQUIER.)

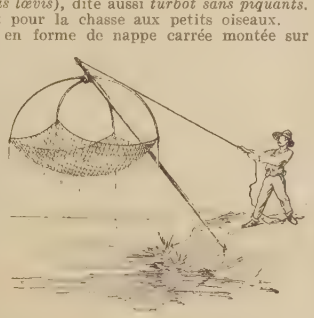

Pêche au carrelet.

— Techn. Grosse aiguille en usage chez les emballeurs, les selliers, les tapissiers, etc. || Petite lime qui est de moitié moins forte que le carreau. || Carde sans manche, à l'usage des chapeliers. || Petits châssis auquel on adapte un blanchet pour filtrer certaines liqueurs.

CARRELETTE n. f. Petite lime. (Syn. de CARRELET.)

CARRELEUR n. m. Ouvrier qui pose le carrelage. || Savetier ambulant.

CARRELIER [*li-é*] n. m. Ouvrier qui moule et cuit les carreaux devant servir à faire des parements ou à daller une pièce. || Ouvrier qui répare les vieilles chaussures. (En ce sens synonyme de CARRELEUR.)

CARRELURE n. f. Ressemelage de vieilles chaussures.

— *Pop.* Bon repas (qui refait, raccommode l'estomac).

CARRÉMENT [*man*] adv. En carré, à angle droit : *Couper quelque chose* CARRÉMENT.

— *Par extens.* D'aplomb, solidement, hardiment : *Poser une pierre* CARRÉMENT. *S'établir* CARRÉMENT *sur ses jambes. Présenter* CARRÉMENT *la poitrine à l'épée de son adversaire.* || *Fig.* Avec franchise, avec fermeté : *Répondre* CARRÉMENT.

— *Fam.* Sans gêne : *S'asseoir* CARRÉMENT.

CARREÑO (Juan DE MIRANDA), peintre espagnol, né à Avilès (Asturies) en 1614, mort à Madrid en 1658. Elève de Pedro de las Cuevas, il peignit au palais royal la fable de Vulcain, celle de Pandore et d'Epiméthée. Philippe V le nomma son peintre ordinaire, et don Juan d'Autriche posa plusieurs fois devant lui.

CARRER [*ka-ré*] v. tr. Donner une forme carrée à : CARRER *un bloc de marbre, une planche.*

— Argot. Syn. de CARER.

— Jeux. A la bouillotte, Acheter le jeu en doublant le montant de la passe.

— Math. Etre évalué au moyen d'un carré équivalent : *On ne peut* CARRER *un cercle.* || Elever au carré : CARRER *un binôme.*

— ENCYCL. Math. L'expression *carrer* une surface ne s'emploie plus guère ; le problème correspondant consistait à former un carré avec les parties mêmes de la surface donnée, convenablement décomposée. On peut aussi se proposer de construire avec la règle et le compas un carré équivalent à une surface donnée, sans toutefois exiger qu'il soit composé des parties de cette dernière. Dans ce cas, beaucoup plus intéressant, on dit *faire la quadrature* de la surface. V. QUADRATURE.

— ***Se carrer,*** v. pr. Se mettre en carré : *Devant les mameluks, les soldats de Bonaparte* SE CARRÈRENT.

— *Fam.* Se mettre à l'aise en développant la carrure de son dos, se prélasser, en prenant des airs importants :

Dans ce penser, il *se carrait.*
LA FONTAINE.

— Au sens passif : *Pierre qui ne peut* SE CARRER.

— Argot. Se cacher. || *Se carrer de la débine,* Se tirer de la misère.

CARRER (Luigi), écrivain italien, né et mort à Venise (1801-1850). Après avoir enseigné les belles-lettres, il dirigea le musée Carrer à Venise. Il eut avec Manin une controverse où il montra la faiblesse de son caractère. Il a écrit des *Ballades, Hymnes, Apologues,* classiques par la forme, romantiques pour le fond. Ses poésies, publiées en un volume en 1854, sont élégantes mais fades.

CARRERA (Rafael), président de la république de Guatemala, né à Guatemala en 1814, mort en 1865. C'était un métis d'Indien et de nègre, qui, à la faveur d'une révolution, parvint à s'emparer du pouvoir. Illettré, cruel, son administration fut habile mais despotique. Il lutta vigoureusement pendant de longues années pour empêcher le rétablissement de la fédération de l'Amérique centrale et, pendant vingt-six ans, il gouverna le Guatemala avec une main de fer.

CARRERA (Valentino), écrivain italien, né à Turin en 1834, mort en 1895. Grand admirateur de Goldoni, il essaye dans ses comédies (*la Loterie* [1856] ; *le Quaterne de Nanni* [1870], etc.) de fonder un théâtre populaire moderne.

CARRÈRE (François), médecin français, né à Perpignan en 1622, mort à Barcelone en 1695, fut médecin en chef des armées espagnoles. — Son neveu, Joseph **Carrère,** né à Perpignan en 1680, mort en 1737, fut médecin et recteur de l'académie de cette ville. — Thomas **Carrère,** fils de Joseph, né et mort à Perpignan (1714-1764), fut aussi médecin et recteur de l'académie de Perpignan. — Joseph-Barthélemy-François **Carrère,** fils du précédent, né à Perpignan en 1740, mort à Barcelone en 1802, fut inspecteur général des eaux minérales du Roussillon (1773), et (1776) médecin du garde-meuble de la Couronne.

CARRÈRE (Jean), poète et publiciste français, né à Gontaud (L.-et-G.) en 1867, mort à Nérac en 1932. Il se fit de bonne heure connaître comme poète : *l'Aube* (1891) ; *Ce qui renaît toujours* (1891). En juillet 1893, les troubles du Quartier Latin, survenus à la suite de la mort de l'étudiant Nuger, firent de Jean Carrère un des chefs du mouvement des étudiants. Revenu à la littérature, il publia ses *Premières Poésies* (1893). Correspondant de guerre au Transvaal, il en rapporta : *la Guerre du Transvaal:* 1° *En pleine épopée* (1901), et 2° *le Pays de l'or rouge* (1903). Il donna ensuite des ouvrages d'une inspiration chaleureuse et d'un style coloré : *la Terre tremblante : Calabre et Messine* (1907-1909) ; *l'Impérialisme britannique et le Rapprochement franco-anglais* (1917) ; *les Buccins d'or,* poésies (1918) ; *les Mauvais Maîtres* (1922) ; *les Chants orphiques,* poésies (1923) ; *le Pape, Rome éternelle,* etc. (1924). — Mme Jean **Carrère** a traduit des ouvrages étrangers : italiens (C. Verga ; M. Serao), allemand (Gregorovius), anglais (Fergus Home), espagnol (Urmeneta).

CARRES ou **CARRHÆ.** Géogr. anc. Ville de Mésopotamie (Asie Antérieure), sur le Chaboras. Victoire des Parthes sur Crassus (53 av. J.-C.). Auj. *Harran* (Turquie).

CARRÉSINE adj. f. Zootechn. Nom donné, dans la classification des vaches laitières proposée par Guénon, à celles dont l'écusson est coupé carrément à sa partie supérieure. V. ÉCUSSON.

CARRETAGE n. m. (rad. *car,* pour *char*). Anc. dr. Redevance perçue sur les chariots.

CARRETO (François-Xavier, marquis DE), général napolitain, né à Salerne vers 1788, mort en 1861. D'abord officier de Joseph et de Murat, il participa, avec Pepe, à l'insurrection de 1820, mais fit oublier son passé libéral par la répression féroce de la révolte de juin 1827 en Basilicate, en Calabre et dans une partie de la province de Salerne (révolte du *Cilento*). Ministre de la police en 1831, il se rendit odieux par ses cruautés, surtout par l'exécution, en 1844, des conspirateurs de Cosenza, qui causa une vive émotion dans toute l'Italie et même en France et en Angleterre en raison de la notoriété des chefs, célébrés par le poète génois Mameli dans l'hymne *Ai fratelli Bandiera.* La révolution de 1848 le chassa de Naples, et, s'il revint avec la réaction, il ne retrouva plus la confiance royale, et fut tenu à l'écart. Il dut fuir, de nouveau, à la chute de la royauté des Bourbons (1860).

CARREUR n. m. Verr. Ouvrier verrier qui rassemble et arrondit le verre, après que celui-ci a été roulé sur le marbre.

— Argot. Syn. de CAREUR.

CARREUSE n. f. Archéol. Syn. de CARREAU.

CARREY (Jacques), peintre français, né et mort à Troyes (1646-1726). Formé à l'école de Le Brun, il accompagna, comme dessinateur, le marquis de Nointel, ambassadeur à Constantinople. Le précieux recueil de dessins à la sanguine qu'il prit au Parthénon, en 1673, avant le bombardement de ce temple par les Vénitiens, est conservé à la Bibliothèque nationale.

CARREY DE BELLEMARE. Biogr. V. BELLEMARE.

CARRIACOU, une des îles du Vent des Antilles anglaises, du groupe des Grenadines (gouv. de l'île Grenade). 6.000 hab. Coton et canne à sucre. Ch.-lieu *Hillsborough.*

CARRIARIC, roi des Suèves, mort en 559, régna sur le Portugal, la Galicie et les Asturies. Il était arien ; mais la guérison de son fils Théodomir par saint Martin de Tours le convertit au catholicisme.

CARRIBARI n. m. Syn. de CALIBARI.

CARRICK [*rik*] n. m. (mot angl. venant peut-être du nom de *John Carrick*). Redingote à plusieurs collets étagés, larges comme des pèlerines.

— Caisse d'un cabriolet et, par extens., la voiture entière.

Carrick.

CARRICK, anc. division administrative de l'Ecosse (comté d'Ayr), sur le golfe de la Clyde ; ch.-lieu *Girvan.*

Les fils aînés des rois d'Ecosse portaient le titre de « comtes de Carrick » ; les fils aînés des rois de la Grande-Bretagne l'ont hérité.

CARRICKFERGUS, ville de l'Irlande du Nord (Ulster, comté d'Antrim), sur la baie de Belfast ; 4.625 hab. Port, salines, pêcheries, chantiers de construction ; bains de mer ; commerce de cuirs et de coton ; exportation de grains ; bétail et poissons. Vieux château fort.

CARRICKMACROS, ville de l'Etat libre d'Irlande (Leinster, prov. de Dublin) ; 2.000 hab. Distilleries ; fabriques de chapeaux.

CARRICK-ON-SUIR, ville de l'Etat libre d'Irlande (Munster, comté de Tipperary), sur le *Suir ;* 4.675 hab. Commerce d'exportation en beurre, blé et autres produits agricoles.

CARRIER [*ka-ri-é*] n. m. Ouvrier qui extrait des pierres dans les carrières. || Celui qui exploite les carrières.

CARRIER [*ka-ri-é*] n. m. Nom d'une race de pigeons de colombier.

— ENCYCL. Les principaux caractères du *carrier* sont les suivants : taille assez forte, bec droit et long chargé de caroncules bien développées, cou mince, poitrine bombée, ailes longues, pattes rouges, long ruban charnu autour des yeux. Il en existe plusieurs variétés très recherchées, bien que les individus de cette race soient d'un caractère plutôt farouche et qu'ils abandonnent quelquefois leurs petits ; mais c'est surtout pour leur fécondité rare, qu'ils sont recherchés.

CARRIER (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Yolet (Cantal) en 1756, guillotiné à Paris en 1794, était, en 1790, conseiller au bailliage d'Aurillac. Député du Cantal à la Convention, il fut chargé de mission en Normandie, puis en Bretagne. Il resta trois mois à Nantes où il organisa les massacres les plus sanglants, noyant ceux qu'il ne fusillait pas. Rappelé par Robespierre, il se vengea en conspirant au 9-Thermidor. Mais ses crimes le firent décréter d'accusation. Le tribunal révolutionnaire le condamna à mort le 16 décembre.

CARRIERA (Rosalba), célèbre pastelliste italienne, plus connue sous le nom de **Rosalba.** V. ROSALBA.

CARRIER-BELLEUSE (de son vrai nom Albert-Ernest CARRIER DE BELLEUSE), sculpteur français, né à Anizy-le-Château (Aisne) en 1824, mort à Sèvres en 1887. Formé sous la direction de David d'Angers, il a exécuté des œuvres d'aspect gracieux, *l'Amour et l'Amitié* (1857), *Jupiter et Hébé* (1860), *Bacchante* (1863), *Hébé endormie* (1869), des bustes (*E. Renan, J. Simon,* etc.), et de nombreux modèles pour l'industrie d'art.

L. Carrier-Belleuse. Cl. Manuel.

CARRIER-BELLEUSE (*Louis*-Robert), fils et élève du précédent, né et mort à Paris (1858-1913), peintre et sculpteur, auteur de scènes de genre : *Equipe de bitumiers* (1883, mus. du Luxembourg) ; la *Corvée, les Petits ramoneurs,* etc., et de bustes d'une grande ressemblance.

CARRIER-BELLEUSE (Pierre), frère du précédent, né et mort à Paris (1851-1933), portraitiste et peintre de genre, a fait surtout apprécier son talent comme pastelliste dans ses études de danseuses.

CARRIÈRE n. f. (ital. *carriera ;* de *carro,* char). Espace fermé de barrières et disposé particulièrement pour les courses de chars :

Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la *carrière?*
RACINE.

— *Par extens.* Course quelconque, Espace que l'on a à parcourir : *Les navires partent pour fournir une longue* CARRIÈRE.

— Poét. Cours, durée de la vie : *Etre au bout de sa* CARRIÈRE. || Durée de temps, Evolution d'une saison, d'un astre : *L'été est sur le point de finir sa* CARRIÈRE. *Le*

soleil au milieu de sa CARRIÈRE. || Voie de luttes, d'efforts : *De l'honneur entrer dans la* CARRIÈRE. (Corneille.)

— *Donner carrière*, Donner pleine liberté : DONNER CARRIÈRE *à ses plaintes, à ses passions.* || *Se donner carrière*, S'ouvrir un champ libre. || *Se donner carrière aux dépens de quelqu'un*, S'en amuser, le railler. || *Ouvrir, Fermer la carrière*, Entrer le premier dans une voie, mettre le couronnement, n'avoir pas été égalé. || *Ouvrir une carrière à quelqu'un, à quelque chose*, Donner de la marge, donner le branle : *Cela lui* A OUVERT *une belle* CARRIÈRE. *Newton* A OUVERT UNE CARRIÈRE *immense à la philosophie.* (D'Alembert.)

— Profession qui présente des étapes à parcourir, occupations auxquelles on se consacre, but proposé : *La* CARRIÈRE *des lettres, des arts, des armes. Briser la* CARRIÈRE *de quelqu'un.* || Voie que l'on suit, sens dans lequel on agit : *La* CARRIÈRE *du vice, des passions, de la vertu, de la gloire, des grandeurs.*

— Absolum. *La carrière*, La carrière diplomatique.

— Art milit. Sorte de manège découvert, clos par une levée de terre. (Les cavaliers y sont exercés, comme au manège, généralement à de plus vives allures. On appelle souvent *galop de carrière* le galop allongé, ou *galop de charge.*)

— Cout. anc. Chemin de charroi moins large que la voie et le chemin dit « royal ».

— Fauconn. Montée ordinaire de l'oiseau, qui est une hauteur d'environ 120 mètres.

— Manèg. Etendue de terrain que l'on peut faire parcourir à un cheval, sans qu'il perde haleine.

Carrière (LA), roman par Abel Hermant. Satire mordante du monde diplomatique. De ce roman, déjà rédigé dans la forme du dialogue, l'auteur a tiré sans peine une amusante comédie (1897). Trompée par son mari, le duc de Xaintrailles, la jeune Yvonne, pour obtenir le déplacement de l'infidèle qui est secrétaire d'ambassade, accepte de se compromettre avec l'Archiduc ; mais sa malice de Parisienne la sauve d'une situation fort dangereuse pour son honnêteté.

CARRIÈRE n. f. (bas lat. *quadraria ;* formé de *quadra*, tailler en carré). Terrain d'où l'on extrait des roches propres à la construction. || *Eau de carrière*, Humidité qui imprègne toute roche et qui s'évapore après l'extraction.

Bot. Nom que l'on donne aux concrétions pierreuses qui se forment dans la chair de certains fruits, notamment des poires.

— ALLUS. HIST. **Qu'on me ramène aux carrières !** Denys, tyran de Syracuse, avait, sur toutes choses, l'ambition d'exceller dans la poésie. Ayant un jour demandé au poète Philoxène de juger un mauvais poème de sa façon, celui-ci répondit que les vers ne valaient rien : Denys l'envoya aux carrières. Quelques jours après, Philoxène reçut, avec sa liberté, une invitation à souper. A la fin du repas, nouvelle lecture ; comme les vers n'étaient pas meilleurs que les précédents, Philoxène consulté se contenta de se tourner vers les officiers de Denys, en leur disant : « *Qu'on me ramène aux carrières !...* » Le tyran ne put s'empêcher de rire de cette saillie... et fut désarmé. (On rappelle parfois cette plaisante exclamation pour affirmer qu'on est prêt à redire ou à refaire ce pourquoi on a subi quelque dommage.)

— ENCYCL. Trav. publ. On appelle *carrière* une cavité plus ou moins grande de laquelle on retire la roche qui constitue le sous-sol. On réserve ordinairement le nom de *mine* aux exploitations de houille, de minerais, de sel gemme, et l'on emploie le nom de « carrière » pour désigner toute exploitation de roche en vue de la construction : pierre de taille, pierre meulière, schiste ardoisier, grès à pavés, terre à briques, pierre à chaux, pierre à plâtre, etc. Les carrières sont à ciel ouvert ou souterraines.

— Dr. La loi du 21 avril 1810 réglemente l'exploitation des carrières. Elle a été modifiée par la loi du 27 juillet 1880. Aux termes de cette dernière l'exploitation des carrières à ciel ouvert a lieu en vertu d'une simple déclaration faite au maire de la commune et transmise au préfet ; elle est soumise à la surveillance de l'Administration.

L'exploitation des carrières par galeries souterraines a lieu sous la surveillance de l'administration des mines. Dans Paris toute exploitation de carrières souterraines est interdite.

Des règlements locaux indiquent les distances à observer pour l'ouverture de carrières voisines des routes ou chemins.

Tant qu'une carrière n'est pas en exploitation, elle fait partie du fond : l'usufruitier n'a sur elle aucun droit. Mais quand une carrière est exploitée elle constitue un revenu du sol : par suite, l'usufruitier jouit des carrières en exploitation à l'ouverture de l'usufruit.

CARRIERE (Maurice), écrivain allemand, né à Griedel (Hesse) en 1817, mort à Munich en 1895. Philosophe et esthéticien, il voulait concilier le déisme et le panthéisme. Citons, parmi ses principaux ouvrages : *la Religion considérée dans son esprit, son développement, etc.* (1841) ; *la Contemplation philosophique du monde au temps de la Réformation* (1847) ; *Essence et forme de la poésie* (1854) ; *l'Esthétique* (1859) ; *l'Art dans ses rapports avec le développement de la civilisation* (1863-1874) ; *l'Ordre moral dans le monde* (1877).

E. Carrière. — Cl. Gerschel.

CARRIÈRE (Auguste), orientaliste français, né à Saint-Pierre-le-Vieux (Seine-Inférieure) en 1838, mort à Paris en 1902. Professeur d'arménien à l'Ecole des langues orientales. Il fut nommé en 1895 directeur pour l'enseignement des langues sémitiques à l'Ecole des hautes études. Il a publié : une traduction de la *Grammaire arménienne*, de Lauer (1883) ; un *Ancien Glossaire latin-arménien* (1886) ; *Moïse de Khoren et les Généalogies patriarcales* (1891).

CARRIÈRE (Eugène), peintre et lithographe français, né à Gournay (Seine-et-Oise) en 1849, mort à Paris en 1906. Il passa par l'atelier de Cabanel, mais se dégagea vite de l'influence académique pour se rapprocher de Vélasquez. Dès 1879, avec son tableau *la Jeune mère* (musée d'Avignon), il montrait son goût pour les maternités et les scènes de la vie familiale. Il a surtout peint les êtres qui l'entouraient ; plus préoccupé des formes que des lignes il a noyé celles-ci dans un clair-obscur de plus en plus brunâtre, d'où presque toute couleur disparut progressivement. Signalons parmi ses œuvres : *le Baiser, la Famille, Portrait de Verlaine* (musée du Luxembourg), *l'Enfant malade, le Christ en croix* (1897), et sa décoration de la Sorbonne (1898). Carrière est en outre l'auteur de lithographies appréciées.

CARRIÈRES (LES), écart de la comm. de Charenton-le-Pont (Seine), au confluent de la Seine et de la Marne.

CARRIÈRES-SUR-SEINE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 13 kil. de Versailles, sur la Seine ; 4.050 hab. Vignes, champignonnières, carrières de pierre de taille.

CARRIÈS (Jean-Joseph-Marie CARIÈS, dit), sculpteur et céramiste français, né à Lyon en 1855, mort à Paris en 1894. Il débuta par la sculpture, exécuta de nombreux bustes d'artistes, puis s'adonna à la céramique (notamment aux grès) et réalisa des œuvres originales : des cheminées entières et jusqu'à une porte monumentale où il a déployé une imagination fantastique en employant à la décoration les animaux et tous les jeux de la physionomie humaine.

Jean Carriès. — Cl. Nadar.

CARRILLON [*ri-yon*] ou **CARILLON** n. m. Barre de fer carrée pour la serrurerie.

CARRINGTON, bourg d'Australie, faubourg de Newcastle (Nouvelle-Galles du Sud), sur le Hunter. Mines de charbon ; fonderie ; fabrique de machines.

CARRINGTON (Noël-Thomas), poète anglais, né à Plymouth en 1777, mort à Bath en 1830. Il est l'auteur de trois poèmes descriptifs du comté de Devon : *les Rives de Tamar* (1820) ; *Dartmoor* (1826) ; *Mon village natal* (1830).

CARRINGTON (Richard-Christophe), astronome anglais, né à Chelsea en 1826, mort près de Churt (Surrey) en 1875. On lui doit de très importantes études sur le soleil, notamment la découverte des inégales vitesses de la rotation de son globe aux diverses latitudes.

CARRINGTON (lord Charles-Robert WYNN), marquis de **Lincolnshire**, homme d'Etat anglais, né en 1843, mort en 1928. Il fut capitaine dans la garde à cheval, puis lieutenant-colonel d'infanterie. Il accompagna le prince de Galles dans son voyage aux Indes en 1875-1876 et fut gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud de 1885 à 1890. Il fit aussi partie du conseil de comté de Londres et fut en 1905 ministre d l'agriculture dans le cabinet Campbell-Bannerman (libéral). Créé marquis en 1912.

CARRIOLE n. f. (ital. *carriuola ;* de *carro*, char). Nom que l'on donne à différents types de voitures de campagne, à deux roues, couvertes ou non d'une bâche en forme de capote. || *Par dénigr.* Mauvaise voiture quelconque.

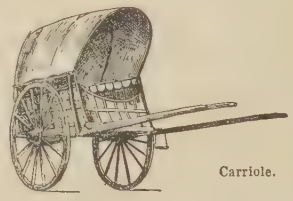

Carriole.

CARRIOLEUR n. m. Conducteur d'une carriole.

Carrion (MALADIE DE), maladie endémique des pays chauds, caractérisée par une éruption cutanée formant des saillies framboisées et par des symptômes généraux graves pouvant entraîner la mort. (C'est une variété de *verruga* [v. ce mot].)

CARRION, affluent droit de la Pisuerga, né dans les monts Cantabriques, qui arrose la partie nord-occidentale de la Vieille-Castille, passe à Carrion, à Palencia, et finit à Medina. Cours, 200 kil. environ.

CARRION de Calatrava, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Ciudad-Real), près du Guadiana ; 3.400 hab. Manganèse, gypse ; vignobles, oliviers.

CARRION de los Cespedes, comm. d'Espagne (prov. de Séville) ; 2.880 hab. Eau-de-vie, industrie du liège.

CARRION de los Condes, ville d'Espagne (Léon, prov. de Palencia), sur le *Carrion ;* 3.550 hab. Ch.-lieu de district. Moulins, tanneries, savons.

CARRION-NISAS (Marie-Henri-François-Elisabeth, baron DE), militaire et littérateur français, né près de Pézenas en 1767, mort à Montpellier en 1841. Officier de cavalerie en 1789, il fut emprisonné comme suspect en 1793, s'attacha par la suite à la fortune de Bonaparte, et devint, après le 18-Brumaire, membre et président du Tribunat. Il écrivit deux tragédies : *Montmorency* et *Pierre le Grand*, qui furent jouées au Théâtre-Français, en 1803 et 1804. Nommé général de brigade pendant les Cent-Jours, il entra dans la retraite après le retour des Bourbons. On lui doit encore : *Essai sur l'histoire générale de l'art militaire* (1823) ; *Campagne d'Allemagne en 1813* (1825) ; etc.

CARROBALISTE [*lisst'*] n. f. (lat. *carrobalista*). Baliste montée sur un chariot traîné par des chevaux ou des mulets. (On écrit aussi CAROBALISTE.)

CARROCCIO [*ro-tchio*] n. m. (augmentat. de l'ital. *carro*, char). Char immense qui, au moyen âge, accompagnait les armées et portait, à l'extrémité d'un mât, la croix et le drapeau, signes de ralliement, et une cloche pour annoncer le passage du char : *Avant la bataille, on plaçait, sur la plate-forme du* CARROCCIO, *un christ, au pied duquel s'appuyait un autel, et l'on y célébrait la messe.* (De Chesnel.)

— ENCYCL. Le *carroccio* portant le drapeau était l'arche sainte, le palladium de l'Etat ; aussi attachait-on à sa conservation un très grand prix. La perte du carroccio était considérée comme la plus grande des hontes. Confié aux nobles et aux plus braves, il était vigoureusement attaqué et désespérément défendu. On rapporte l'invention du carroccio à Eribert, archevêque de Milan, au cours de la guerre du Milanais contre Conrad le Salique (XIe s.). L'empereur d'Allemagne en avait un à la bataille de Bouvines.

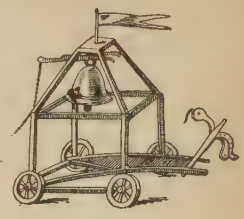

Carroccio.

CARROLL. Biogr. V. DODGSON.

CARROLLITE n. f. (de *Carroll* nom de ville). Sulfure naturel de cuivre et de cobalt, dont la formule est

$$CuS,CO^2S^3.$$

CARRON n. m. Papet. Dans l'ancienne fabrication du papier à la main, Coin de la feuille qui a été renforcé par l'ouvrier afin de faciliter l'opération du levage.

CARRON, village de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Stirling), sur le *Carron*, près de son embouchure dans le Forth ; 3.200 hab. Usines métallurgiques.

CARRON (Gui-Toussaint-Julien), ecclésiastique français, né à Rennes en 1760, mort à Paris en 1821. Sa vie tout entière fut consacrée à des œuvres de charité. Il créa à Paris l'institut royal de Marie-Thérèse, pour l'éducation des jeunes orphelines. On lui doit de nombreux ouvrages de piété et de morale.

CARROSSABLE adj. Que les voitures peuvent parcourir : *Route* CARROSSABLE.

CARROSSAGE n. m. (rad. *carrosse*). Inclinaison des extrémités d'un essieu vers le sol qui a pour effet de rapprocher les deux roues vers le bas et de les éloigner vers le haut.

— ENCYCL. Une roue plate est peu résistante aux chocs latéraux venant de l'extérieur, aussi lui donne-t-on de l'écuanteur, c'est-à-dire donne-t-on aux *rais* une certaine conicité. La roue est dite écuée (*fig.* 1), mais les rayons d'une telle roue s'appuieraient obliquement sur le sol, aussi incline-t-on l'extrémité de l'essieu où la fusée de façon que le rai inférieur soit vertical. Cet angle d'inclinaison de l'extrémité de l'essieu sur le sol s'appelle le *carrossage* de la roue (*fig.* 2).

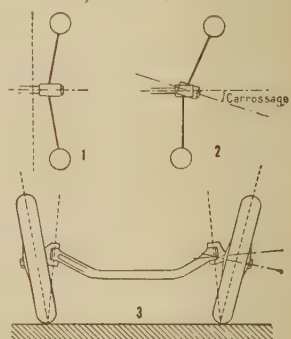

1. Roue écuée (non carrossée) ; 2. Roue écuée (avec fusée carrossée) ; 3. Essieu avant d'une voiture automobile avec roues carrossées.

Le carrossage des roues-avant d'une automobile a aussi pour but de faire coïncider le point de contact de la roue sur le sol avec le prolongement de l'axe de pivotement (*fig.* 3). De la sorte, le porte-à-faux de la roue est diminué et les chocs se transmettent directement à l'axe de pivotement de la roue et ne tendent pas à la faire tourner.

CARROSSE n. m. (ital. *carroccia* ou *carroza ;* de *carro*, char). Voiture luxueuse à quatre roues, suspendue et couverte. || *Carrosse de voiture ou Carrosse*, S'est dit pour voiture publique. || Petit panier en osier muni de roulettes dans lequel on couche les bouteilles de vin vieux.

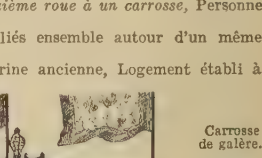

Carrosse.

— Fam. *Cheval de carrosse*, Homme grossier, brutal, lourdaud. || *Rouler carrosse*, Etre riche. || *C'est une cinquième roue à un carrosse*, Personne qui n'est utile à rien.

— Agric. Sarments liés ensemble autour d'un même échalas.

— Mar. Dans la marine ancienne, Logement établi à l'arrière des galères, sur le pont, et recouvert d'une tente. (Le carrosse était la partie réservée au capitaine, à ses officiers, et aux visiteurs de distinction. Les ornements du carrosse étaient souvent riches, les tentes et les pavillons en étoffes précieuses brodées d'or.)

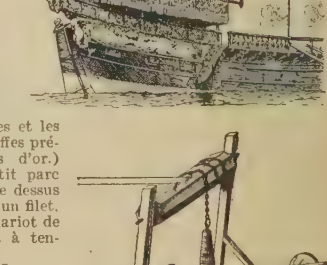

Carrosse de galère.

— Pêch. Petit parc très bas, dont le dessus est recouvert d'un filet.

— Techn. Chariot de cordier servant à tendre la corde.

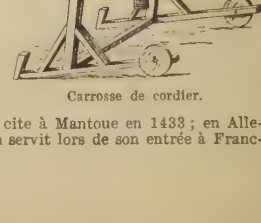

Carrosse de cordier.

— ENCYCL. Le *carrosse* ne remonte guère qu'au XIVe siècle ; l'un des plus anciens exemples est le coche qui servit à Isabeau de Bavière lors de son entrée à Paris en 1403. On en cite à Mantoue en 1433 ; en Allemagne, Frédéric III s'en servit lors de son entrée à Franc-

fort en 1474. Sous François 1er, il n'y en avait que trois à Paris, et l'usage en était ordinairement réservé aux dames. Le seigneur de Laval est le premier gentilhomme qui en ait fait usage, son obésité ne lui permettant pas d'aller à cheval. C'est Bassompierre qui introduisit d'Italie en France, en 1599, le carrosse à glaces. Au XVIIe siècle, le luxe des carrosses de gala est prodigieux : certains ambassadeurs ont leurs voitures couvertes d'argent et d'or. Au XVIIIe siècle, les carrosses sont ornés de fines peintures dues aux plus grands artistes; les laques, les vernis-Martin décorent les panneaux; à cette même époque, on appela *sédioles* certains carrosses légers n'ayant pour suspension

Carrosse dans lequel fut assassiné Henri IV. (D'après une gravure du temps.)

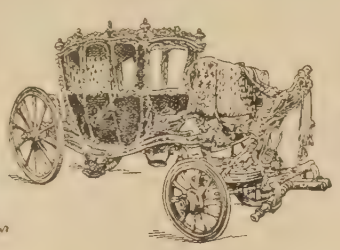

Carrosse de gala sous Louis XV. (Musée de Cluny.)

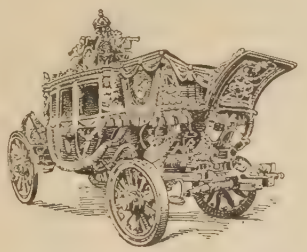

Carrosse ayant servi au sacre de Charles X et au baptême du prince impérial. (Trianon.)

et pour ressort que la flexion du brancard. On attribue au Hollandais Boonen l'invention des ressorts d'acier. La carrosserie se distingua longtemps en Angleterre. En France elle se développa depuis la monarchie de Juillet. On se sert encore en Espagne, dans des occasions solennelles, des carrosses royaux de la fin du XVIIIe et du début du XIXe siècle.

Carrosse du Saint-Sacrement (LE), saynète de Prosper Mérimée (1829). Une comédienne fameuse de Lima, la Périchole, se fait donner par son amant, le vice-roi du Pérou, qu'elle berne agréablement, un carrosse afin de se rendre à l'église. Cela cause d'abord un vif scandale. Mais la Périchole donne son carrosse à l'église cathédrale pour transporter le Saint-Sacrement, et l'évêque est le premier à chanter les louanges de la comédienne. Cette fantaisie, où s'unissent la verve de Molière et l'esprit de Voltaire, est un chef-d'œuvre d'ironie.

CARROSSÉE n. f. *Fam.* Ensemble des personnes que contient un carrosse : *Monseigneur embrassa toute la* CARROSSÉE. (Mme de Sévigné.)

CARROSSER [*sé*] v. tr. Transporter en carrosse. || Munir d'une carrosserie le châssis d'un wagon, d'une voiture : CARROSSER *une automobile en phaéton.*

CARROSSERIE [*ri*] n. f. Industrie du carrossier; ouvrages du carrossier. || Corps des carrossiers : *Réunion générale de la* CARROSSERIE.

— Ce qui, dans une voiture automobile, un wagon de chemin de fer, relève spécialement de l'art du carrossier (caisse, sièges, garnitures), par opposition au mécanisme (moteur, châssis, roues). V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Autom. Les formes des premières *carrosseries* automobiles sont dérivés des carrosseries hippomobiles. Une adaptation progressive s'est faite et a abouti à des formes de plus en plus appropriées au nouveau mode de locomotion et, en particulier à la vitesse des véhicules actuels. Le poids de la carrosserie diminue la vitesse, augmente l'usure des pneus et la consommation d'essence, de même que des formes trop imposantes absorbent une puissance considérable par suite de leur résistance à l'avancement. La tendance actuelle est aux carrosseries fermées légères et silencieuses. Quelques-unes sont entièrement souples de façon à suivre, sans se disloquer, les déformations du châssis.

La carrosserie est essentiellement constituée par une caisse dite caisse de carrosserie, composée de montants et panneaux en tôle ou en bois et fixée aux longerons du châssis. Cette caisse, qui subit des efforts considérables, est construite en bois dur ou même est entièrement métallique ; une fois terminée, elle est recouverte d'une couche de peinture dite d'*impression,* poncée ensuite, recouverte d'une couche de teinte et enfin de vernis à polir. Elle est ensuite « garnie », c'est-à-dire munie de ses coussins, dossiers, tapis et enfin, après un dernier polissage, recouverte d'un vernis à finir. C'est à ces seules conditions que les carrosseries acquièrent leur aspect brillant. L'usage du cuir ou du simili-cuir pour recouvrir les panneaux se généralise de plus en plus.

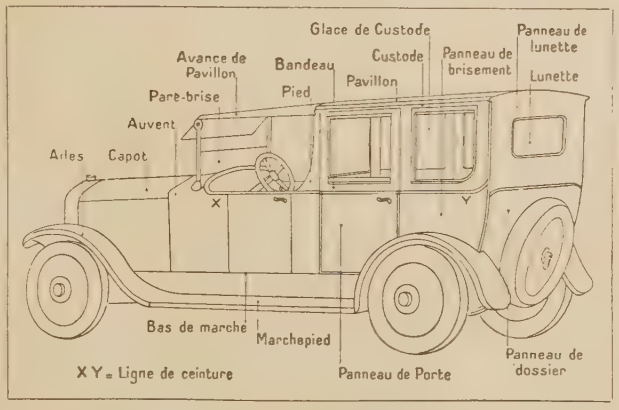

Carrosserie automobile.

Les carrosseries automobiles appartiennent à trois types principaux :

Les *carrosseries fermées* ayant des côtés garnis de glaces et un toit ou pavillon rigide qui les recouvre (ce sont les conduites intérieures, berlines, coupés, coupés-limousines, landaus, omnibus) ; les *carrosseries ouvertes* qui n'ont pas de pavillon : leurs côtés s'arrêtent à hauteur de la ligne de ceinture. (Elles ne sont couvertes que par une capote ou des côtés amovibles en toile ou en cuir. Ce sont les torpédos, voitures de tourisme par excellence.) ; les *carrosseries transformables,* qui se généralisent de plus en plus, ont des panneaux rigides en glaces et un pavillon qui peuvent être escamotés ou repliés dans le cadre de la carrosserie, de façon à les transformer en voitures ouvertes. (Ce type unit le confort dans un service de ville ou d'hiver à l'agrément du tourisme en voiture ouverte. Ce sont les cabriolets, les limousines transformables.)

Dans les *carrosseries de course,* on cherche à réduire au minimum le poids et la résistance à l'avancement. Ce sont des fuseaux en tôle ou en bois contreplaqué terminés à l'arrière par une pointe dite « pointe de course ».

CARROSSIER [*si-é*], **ÈRE** n. Personne qui fait, vend, répare ou loue des voitures et des harnais. || Qui fabrique des voitures de luxe.

— Adjectiv. : *Ouvrier* CARROSSIER.

CARROSSIER [*si-é*], **ÈRE** adj. Se dit des chevaux d'attelage grands et forts.

— Substantiv. : *Un* CARROSSIER *anglo-normand.*

CARROSSIN n. m. Nom donné autrefois à un véhicule à quatre places et à deux roues.

CARROUGES, ch.-lieu de cant. de l'Orne, arrond. et à 22 kil. d'Alençon ; 705 hab. Ch. de f. Orne. Château des XVe et XVIIe siècles. — Le canton a 24 comm., et 7.440 hab.

CARROUGES (Jean, seigneur DE), célèbre par son duel judiciaire, en 1886, contre Jacques Le Gris, qu'il accusait d'avoir violé sa femme. Carrouges tua Le Gris, et partit pour la Terre sainte.

CARROUSEL n. m. (ital. *carosello*). Sorte de tournoi, où des cavaliers partagés en quadrilles exécutent des évolutions, entremêlées autrefois de danses allégoriques et de représentations scéniques. || *Par extens.* Manège de chevaux de bois, pour les enfants. || Lieu, enceinte où se donne un carrousel.

— ENCYCL. A l'exemple des tournois, dont ils furent d'abord le simulacre, les *carrousels* étaient donnés soit en l'honneur des damcs, soit pour célébrer un événement mémorable. Il n'était pas de sujet qui ne pût se plier aux exigences des carrousels; ainsi, on y représentait la prise de l'île de Chypre, le jugement de Flore, le triomphe du Soleil, etc. On alla même jusqu'à y représenter le triomphe des vertus de saint François de Sales, comme à Grenoble, le 26 mai 1667. Les naissances, les victoires et surtout les mariages étaient les principaux événements qui servaient de prétexte aux carrousels. Ils étaient souvent suivis de jeux divers : jeu de bagues, jet de javelots, courses où il fallait abattre ou fendre des têtes de bois fixées à des poteaux.

Pendant tout le XVIIe siècle, les carrousels eurent une grande vogue, en Italie et en Savoie. En France, un des plus célèbres fut donné par Louis XIV dans la cour des Tuileries (1662), qui porte encore le nom de *place du Carrousel.* Le second Empire en a organisé plusieurs avec la participation de l'armée. De nos jours, les écoles militaires (Saint-Cyr, Saumur) organisent encore des carrousels.

Carrousel (PLACE DU), une des places les plus vastes de Paris, située entre le Louvre et l'emplacement occupé jadis par les Tuileries. Elle doit son nom au *carrousel* qu'y donna Louis XIV, les 5 et 6 juin 1662 ; elle a été agrandie lors de l'achèvement du Louvre. Sur cette place se trouvent l'arc de triomphe du même nom (V. ARC *de triomphe*), et le monument élevé à Gambetta, par Aubé et Boileau.

CARROUSSE ou **CAROUSSE** n. f. V. CAROUSSE.

CARRU, ville d'Italie (Piémont, prov. de Cunéo) ; 14.050 h.

CARRUCA n. f. Antiq. rom. Voiture de luxe d'origine gauloise à quatre roues, à plusieurs places, attelée de deux ou quatre chevaux ou mules, souvent ornée de lames d'argent, de figures de bronze ou d'ivoire. Il y avait des *carrucæ dormitoriæ* fermées, où l'on pouvait dormir.

Carruca.

CARRUCCI (Jacques), peintre italien. V. PONTORMO.

CARRURE n. f. (lat. *quadratura;* de *quadrare,* carrer). Largeur du dos, d'une épaule à l'autre : *Homme d'une forte* CARRURE. || Se dit aussi d'un habit : *Un habit trop étroit de* CARRURE.

— *Par extens.* Forme ample, carrée : *La* CARRURE *de la poitrine.*

— *Fig.* Ampleur, netteté, franchise : *La* CARRURE *de l'expression ne va guère sans un esprit mâle et indépendant.*

— Garniture de robe décolletée au XVIe siècle.

CARRUTAGE n. m. (de *carrue* anc. forme de CHARRUE). Anc. dr. Redevance perçue sur les charrues. (VX.)

CARRY n. m. Art culin. V. CARI.

CARRY ou **CARY**. Biogr. V. CARY.

CARS, comm. de la Gironde, arrond. et à 3 kil. de Blaye ; 1.335 hab. Ch. de f. Etat. Vignobles importants dont les crus principaux sont ceux de Château-Bédou, Château-Pardaillan, Lescadre, etc. Tonnelleries.

CARS (Laurent), graveur français, né à Lyon en 1702, mort à Paris en 1771. Fils de Jean-François Cars, graveur lyonnais (1670-1739), il fut placé sous la direction de Joseph Christophe, peintre du roi. Sa touche est large, moelleuse et expressive, son dessin correct et savant. Parmi ses nombreuses estampes, nous citerons : *Adam et Eve tentés par le serpent ; Hercule filant aux pieds d'Omphale ; Hercule assommant Cacus,* d'après Le Moine ; *le Jugement de Salomon ; Bethsabée au bain ; Suzanne et les Vieillards ; l'Evanouissement d'Esther,* d'après J.-B. de Troy ; *l'Adoration des bergers,* et *Mlle Clairon dans le rôle de Médée,* d'après Carle Vanloo ; *Fête vénitienne ; Diseuse de bonne aventure,* d'après Watteau ; *Amusements de la vie privée ; Serinette,* d'après Chardin ; *le Silence,* d'après Greuze, et une foule de portraits. Il avait été reçu à l'Académie royale en 1733.

CARSAIE ou **CARSAYE** [*sè*] n. f. Syn. de CARISET.

CARSEOLI ou **CARSULÆ**. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans le Latium (pays des Sabins). Aujourd'hui *Arseoli.*

CARSEWENNE, fleuve côtier mal connu de la Guyane brésilienne, séparé de l'île de Maraca par le canal Carapaporis. Gisements aurifères.

CARSO (en allemand *Karst*), région de l'Italie septentrionale, entre la Carniole et l'Istrie. Les plateaux calcaires du Carso sont situés au point où la péninsule d'Istrie se soude au continent européen. Ils sont fissurés profondément et présentent sous des formes remarquables les phénomènes caractéristiques de la topographie superficielle ou souterraine des pays calcaires. Ses amas chaotiques de blocs lui ont valu son nom de *Carso* ou *Karst* (en celtique, *Désert de pierres*) : aucune hydrographie visible ; rien que des cirques, des puits ou entonnoirs aux formes irrégulières, appelés *dolines* ou *foibe.* Le sous-sol est comparable à une éponge, creusé d'une foule de galeries de largeur inégale et de parcours capricieux. La Piyka, la Rieka, l'Unz sont les principales rivières souterraines du Carso ; elles y parcourent des grottes immenses (Adelsberg) et en sortent parfois par de véritables portes. A la surface des plateaux, secs et sans arbres, refroidis par les rafales du *bora,* peu de céréales et de maigres pâturages que font pousser ou entretiennent des paysans de race croate, pauvres et peu nombreux.

Au cours de la Grande Guerre, le Carso fut un des principaux champs de bataille des Italiens. Ils y déclenchèrent en 1916 une offensive que couronna la prise de Gorizia, puis trois autres offensives pour conserver cette conquête. En 1917, ils progressèrent sur les plateaux en direction de Trieste vers le S. et du plateau de Bainsizza (v. ce mot) vers le N., mais furent rejetés sur la Piave par l' « éboulement » de Caporetto. Ils avaient recommencé la conquête du Carso en 1918, quand fut signé l'armistice austro-italien du 3 novembre.

CARSOLI, comm. d'Italie (Abruzzes, prov. d'Aquila) ; 6.800 hab.

CARSON CITY, bourgade des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Nevada ; 1.640 hab.

CARSPACH [*pak*], comm. du Haut-Rhin, arrond. et à 4 kil. d'Altkirch ; 1.290 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine.

CARSTENS (Asmus-Jacob), peintre et dessinateur danois, né près de Slesvig en 1754, mort à Rome en 1798 ; un des promoteurs de l'école antiquo-idéale, il s'est inspiré d'Homère, d'Ossian. On garde de lui à Copenhague *Bacchus rafraîchit l'Amour, Tingal et Loda ;* à Weimar, *Œdipe et Antigone, Ganymède, Homère.*

CARSTENSEN (George-Jean-Bernard), littérateur et architecte danois, né à Alger en 1812, mort à Copenhague en 1857. Il fonda plusieurs journaux, et fit construire à Copenhague le Tivoli (1843).

CARSTIQUE ou **KARSTIQUE** [*tik'*] adj. V. KARSTIQUE.

CART [*kart'*] n. m. Sorte de charrette anglaise légère, et à deux roues.

CARTABELLE n. f. Table qui indique, pour l'organiste et les chantres, les détails de l'office du jour.

CARTABLE n. m. (de *carte*). Large carton ou grand portefeuille que l'on pose sur un bureau, pour écrire. || Carton à dessin. || Carton ou sac dans lequel les écoliers mettent cahiers et livres. || Grand carton sans endos pour herboriser. || A signifié REGISTRE.

Cartables.

CARTACÉ, E adj. (du lat. *charta,* papier). Qui a l'aspect ou la consistance du papier. (Se dit particulièrement de l'enveloppe du fruit ou de la graine, quand elle est sèche, flexible et tenace.)

CARTAGER [*jé*] v. intr. (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous cartageons. Il cartagea.*) Donner un quatrième labour à la vigne.

CARTAGO, ville du Centre-Amérique (Costa-Rica), au pied du volcan Irazu ; 5.600 hab. Ch.-lieu de province. Mines, sources minérales, centre de culture et d'élevage. Cette ville, fondée en 1563, fut détruite deux fois par des éruptions volcaniques (1723 et 1841).

CARTAGO, ville de Colombie (départ. de Valle), sur le Cauca ; 21.000 hab. Cultures, tabac, élevage de bétail.

CARTAHU n. m. Mar. Manœuvre simple ou formant palan, destinée à hisser ou amener des objets à bord : *Le seul* CARTAHU *fixe est le* CARTAHU *de bout-dehors.* || *Cartahus de linge,* Cordages servant à mettre le linge au sec.

CARTAILHAC (Edouard-Philippe-Emile), savant français, né à Marseille en 1845, mort à Genève en 1921. Il devint, en 1869, directeur de la revue *Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme ;* plus tard, professeur libre d'anthropologie à la faculté des sciences de Toulouse et conservateur adjoint au muséum de cette ville. Il a publié : *l'Age de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires* (1878) ; *l'Age de pierre en Asie* (1880) ; *Œuvres inédites des artistes chasseurs de rennes* (1885) ; *Histoire de la science ; les premiers travaux sur les monuments mégalithiques* (1886) ; *Sépultures adventices et violations des ossuaires mégalithiques* (1886) ; *la France préhistorique* (1889), ouvrage devenu classique, etc. Cartailhac appartenait à cette phalange de chercheurs éminents qui ont tant contribué aux progrès de la paléontologie humaine. L'Institut l'avait élu correspondant.

Cartailhac.

CARTALLUM [*lom'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, renfermant une espèce de la région circaméditerranéenne (*cartallum ebulinum*), dont la larve vit dans la tige de la ravenelle.

CARTAME n. m. Bot. V. CARTHAME.

CARTAUD DE LA VILATE (François), littérateur français, chanoine d'Aubusson, né dans cette ville vers 1700, mort à Paris en 1737. Dans ses *Pensées critiques sur les mathématiques* (1733), il nie la certitude et l'utilité de cette science et, dans ses *Essais historiques et philosophiques sur le goût* (1736), il soutient la prééminence des modernes sur les anciens.

CARTAULT [*tô*] (Augustin), professeur et érudit français, né et mort à Paris (1847-1922). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Ecole française d'Athènes, il fut nommé, en 1887, professeur de poésie latine à la Sorbonne. Principaux ouvrages : *la Trière athénienne,* étude d'archéologie navale (1881) ; *Sur l'authenticité des groupes en terre cuite d'Asie Mineure* (1887) ; *Etude sur les « Bucoliques » de Virgile* (1897) ; *De la flexion dans Lucrèce* (1898) ; *Etude sur les « Satires » d'Horace* (1899) ; *A propos du « Corpus Tibullianum »* (1906) ; *le Distique élégiaque* (1911) ; *les Sentiments généraux* (1912) ; *l'Intellectuel* (1914).

CARTAXO, comm. de Portugal (district de Santarem) ; 5.700 hab. Ch.-lieu de concelho. Centre viticole.

CARTAYA, ville maritime d'Espagne (Andalousie, prov. de Huelva) ; 6.000 hab. Port de cabotage. Exportation de blé, huile, cire, figues.

CARTAYER [*té-ié*] v. intr. (orig. douteuse. — Se conj. comme *balayer.*) Conduire une voiture de façon qu'une des ornières soit placée entre les roues, afin d'éviter de trop forts cahots.

CARTE n. f. (lat. *charta,* papier). Carton, assemblage de plusieurs feuilles de papier collées ensemble et formant une feuille plus épaisse.

— *Par extens.* Billet, ordinairement imprimé, qui sert à constater l'identité d'une personne, ou à lui donner entrée quelque part : CARTE *d'entrée, de présence, d'étudiant, d'électeur.* || *Femme en carte,* Celle à laquelle la préfecture de police impose une carte de fille soumise.

— *Carte d'adresse,* Carte sur laquelle un négociant fait imprimer son adresse et un aperçu de ses prix. || *Carte de visite* ou simplement *Carte,* Petit rectangle de carton léger, sur lequel est écrit ou imprimé le nom d'une personne. || *Envoyer sa carte à quelqu'un,* Le provoquer en duel. (On dit encore ÉCHANGER SA CARTE AVEC QUELQU'UN.) || *Portraits-cartes,* Petits portraits photographiques qui ont les dimensions d'une forte carte de visite. || *Carte d'identité,* Petit carton sur lequel se trouvent la photographie du porteur, son signalement, son état civil, sa demeure, le tout certifié par une autorité compétente. (La carte d'identité est destinée à faciliter toutes les opérations pour lesquelles il faut prouver sa personnalité.) || *Carte de restaurant* ou simplement *Carte,* Liste des mets dans un restaurant, avec le prix en regard. || *Restaurant de grande carte,* Restaurant de premier ordre. || *Manger à la carte,* Choisir ses mets sur la carte et payer un prix variable, suivant leur nature. (Se dit par opposition au *repas à prix fixe*). || *Carte à payer* ou simplement *Carte,* Note de la dépense que l'on a faite chez un traiteur. (L'emploi de cette locution s'adapte à toutes sortes de circonstances.)

— Loc. fam. *Carte blanche,* Pleins pouvoirs : *Avoir* CARTE BLANCHE. *Donner, Laisser* CARTE BLANCHE *à quelqu'un.* || Anciennem. *Offrir la carte blanche,* Provoquer en duel.

— Admin. *Carte de circulation,* Carte délivrée par l'administation d'un réseau de chemins de fer ou de tramways, et qui permet à son possesseur, sous certaines conditions, de voyager gratuitement ou à prix réduit sur le réseau entier ou sur un parcours déterminé. (Les cartes de circulation sont exigibles à tout moment et portent toutes indications utiles permettant le contrôle de leur validité et de l'identité du détenteur.) || *Carte grise,* Récépissé de la déclaration de mise en circulation d'une voiture automobile. (Ce récépissé, de couleur grise, constitue, d'après l'article 28 du Code de la Route, l'autorisation de circuler de la voiture déclarée.)

— Comm. Réunion sur une même feuille d'un certain nombre de petits objets qui se vendent à la fois, par douzaine, par demi-douzaine, etc. : *Une* CARTE *de plumes, de boutons.* || Carton où sont collés des échantillons d'étoffe.

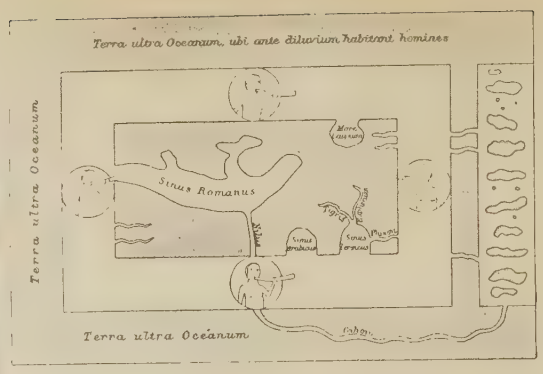

La Terre suivant Cosmas (VIe s.).

Mappemonde de Hereford (1280).

— Hist. *Carte de sûreté,* Permis de séjour à Paris, et, sous la Révolution, Moyen que l'Administration fournissait aux citoyens pour se faire reconnaître au besoin.

— Hist. rel. Nom donné, dans l'ordre des chartreux, aux décisions des chapitres généraux.

— Postes. *Carte postale,* Feuille rectangulaire de carton mince, utilisée pour la correspondance et que la poste accepte à des tarifs divers suivant l'importance de la correspondance dont cette carte est revêtue. || *Carte-lettre,* Carte mince qui peut se replier en deux pour se fermer par le moyen de bords gommés, et qui circule au tarif des lettres ordinaires. || *Carte pneumatique* ou *Carte-télégramme,* Carte analogue à la carte-lettre, mais plus mince afin de pouvoir s'enrouler, et qui circule (à Paris et dans quelques communes de la banlieue) par tubes pneumatiques.

— Pyrotechn. Carton léger dont se servent les artificiers. || *Carte lisse,* Gros carton qui sert pour les plus fortes cartouches.

— Techn. Papier quadrillé, sur lequel le dessinateur en tissus indique la place exacte de chaque fil dont l'ensemble doit constituer l'étoffe. || *Mise en carte,* Opération qui consiste à fabriquer le carton perforé qui doit servir au tissage sur un métier Jacquard. V. TISSAGE. || *Carte en deux, en trois,* etc., Carton formé de deux, de trois, etc., feuilles de papier. || Support en bristol sur lequel on monte des photocopies. || Carton mince sur lequel on imprime les cartes de commerce et de visite. || Carton mince et fort que l'on colle sur le dos des volumes reliés à la grecque pour qu'ils puissent s'ouvrir à dos brisé.

— ENCYCL. Postes. La *carte postale* est d'origine relativement récente. Le mérite de sa création reviendrait à l'Autriche (1869). En France, c'est depuis la loi du 19 décembre 1872 que l'Etat a fabriqué et vendu des cartes postales. Primitivement le recto était réservé à l'adresse du destinataire et à l'apposition des timbres ; à la correspondance appartenait tout le verso. Mais depuis 1877, l'administration des postes ayant autorisé les particuliers à fabriquer et à mettre en vente des cartes postales, celles-ci furent ornées soit dans un but de réclame, soit dans un but décoratif, de *dessins* de toutes sortes et d'ailleurs parfois de mauvais goût. Les progrès de la phototypie permirent à l'illustration photographique de se développer et la carte postale en profita largement. Peu à peu l'illustration occupa tout le verso, et le recto fut alors divisé en deux moitiés, l'une réservée à l'adresse et à l'affranchissement, l'autre à la correspondance. Beaucoup d'étrangers ont revendiqué la paternité de cette invention de la carte postale illustrée ; mais l'idée primitive en appartient à la France : c'est d'abord le libraire Besnardeau, de Sillé-le-Guillaume, qui le premier (en 1870) eut la pensée de revêtir une carte postale de dessins et d'ornements ; puis, c'est le Marseillais Dominique Piazza qui lança, en 1891, les premières cartes postales illustrées de reproductions photographiques. On sait à quel prodigieux succès était appelée cette trouvaille, grâce à laquelle le touriste peut collectionner les souvenirs les plus variés et aussi les plus fidèles de ses voyages.

La taxe d'affranchissement, qui fut modifiée à mainte reprise, est encore variable avec le nombre de mots inscrits dans la case réservée à la correspondance (et suivant qu'il s'agit d'une simple signature, d'une formule de souhaits ou de souvenir, ou bien d'une correspondance dépassant cinq mots).

— Dr. *Diffamation, Injures par carte postale.* La diffamation et les injures commises par carte postale ou toute correspondance à découvert sont frappées de peines qui varient suivant qu'il s'agit d'une diffamation ou d'une injure. Les tribunaux correctionnels sont compétents dans tous les cas.

CARTE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Feuille de papier sur laquelle se trouve figurée la surface du globe terrestre ou une de ses parties (*carte géographique*), le ciel, les astres (*carte astronomique*), etc. [V. la partie *encycl.*] || *Cartes muettes,* Cartes géographiques où les noms ne sont pas portés. || *Cartes marines,* Cartes qui servent à déterminer la position du navire sur l'océan, les profondeurs et la nature du fond. || *Pointer la carte,* Déterminer sur la carte la position actuelle du navire, par suite, le rumb de vent sous lequel il faut faire route pour se diriger sur le point que l'on veut atteindre. (On dit plus souvent FAIRE LE POINT.)

— Fig. *La carte du pays* ou *La carte,* La connaissance des mœurs, des intérêts, des goûts d'un groupe, d'une société : *Mme des Ursins savait trop la* CARTE *de la cour pour ignorer mon inimitié avec M. de Beauvilliers.* (Saint-Simon.) || Aperçu général, tableau d'ensemble : *Tracer la* CARTE *générale des sciences.* (C. de Rémusat.)

— Fam. *Perdre la carte,* Se troubler, s'égarer.

— Entom. *Carte géographique,* Nom donné aux deux races saisonnières de l'une de nos vanesses, l'*araschnia prorsa.*

— ENCYCL. Géogr. De très bonne heure, les géographes ont éprouvé le besoin d'avoir à leur disposition des représentations de la terre, qui est l'objet constant de leurs études. On trouvera plus loin (au mot CARTOGRAPHIE) des indications sommaires sur les progrès de la cartographie ; il ne sera question ici que de la confection des *cartes* actuelles.

Bien mieux qu'elles, les globes présentent une image fidèle de l'ensemble de notre planète ; mais, si grands soient-ils, ils ne permettent jamais d'en étudier les détails, tandis que les cartes géographiques le permettent aisément. Celles-ci représentent, sur une surface plate, soit l'ensemble, soit surtout des parties plus ou moins importantes de la terre. Elles s'efforcent de figurer ces dernières telles que les verrait un observateur les dominant de très haut et regardant vers le Nord ; mais elles ne parviennent jamais à le faire parfaitement. Elles reportent en effet sur une surface plate des parties d'un corps sphérique, et elles veulent y exprimer les hauteurs et les différents accidents du sol. Pour obvier à la première difficulté, les cartographes mathématiciens recourent à différentes constructions, parfois très compliquées, appelées *projections* (v. ce mot). Pour représenter le relief, ils recourent au système des hachures éclairées par la lumière zénithale, ou à celui des teintes, ou mieux (dans les cartes très développées) à celui des courbes de niveau éclairées par la lumière oblique, ou parfois ils les combinent avec adresse. Enfin les cartographes se servent d'*échelles* pour indiquer le rapport qui existe entre la surface des cartes et celle des pays qu'elles représentent.

Avant de dessiner une carte, on en construit le canevas mathématique suivant la projection dont on fait choix ; puis, en s'appuyant sur les positions astronomiques déterminées avec rigueur, on exécute le dessin du trait à l'aide des documents les plus précis et les plus récents, jusques et y compris des photographies prises en avion. Après y avoir ajouté le relief du sol, puis la nomenclature,

Mappemonde d'Ortelius (1570).

la *lettre*, on confie à des graveurs le soin de reporter le dessin sur pierre ou sur cuivre, à moins qu'on ne recoure à l'un des procédés industriels plus modernes et plus économiques. On a pour usage constant de placer le Nord dans le haut et le Sud dans le bas de la carte ; on a soin aussi d'indiquer l'échelle employée, l'équidistance des courbes de niveau quand on fait usage de ce mode de représentation du relief terrestre (auquel on recourt aussi pour figurer le relief sous-marin), enfin de dater. On tend aussi de plus en plus à accompagner toute carte scientifique d'une notice indiquant les sources sur lesquelles elle s'appuie, les critiquant et les discutant, et justifiant les solutions adoptées et les corrections apportées aux documents antérieurs.

Pour la construction des cartes générales du globe, on procède de la même façon que pour celle des cartes de détail ; mais on utilise des projections particulières, très différentes suivant qu'on dresse un planisphère ou une mappemonde en deux hémisphères, et l'on est obligé de schématiser et de s'en tenir exclusivement aux traits essentiels.

Parmi les cartes géographiques, on distingue d'ordinaire les *cartes générales* ou d'*ensemble*, les cartes *chorographiques* — de pays ou de provinces — à échelle déjà beaucoup plus grande, enfin les cartes *topographiques* ou à grande échelle. On dresse des cartes spéciales dites *hypsométriques* pour figurer le relief du sol, et des cartes *bathymétriques* pour figurer les profondeurs marines. On recourt aussi de plus en plus à des *cartes-reliefs* pour représenter l'aspect du sol, mais il importe alors d'éviter le grave écueil qui consiste à exagérer démesurément les hauteurs afin de rendre sensible la topographie.

Non contents de dresser des cartes générales, et topographiques, et aussi des cartes marines, les cartographes établissent aujourd'hui les cartes les plus variées : géologiques, météorologiques et magnétiques, phytogéographiques (pour la distribution des plantes), lithologiques (du fond des mers), etc. On construit même maintenant des cartes spéciales pour l'aviation. La cartographie est arrivée à une souplesse et à une perfection remarquables, soit pour rendre le modelé du relief, soit pour figurer les différents phénomènes physiques et naturels qui intéressent la géographie.

On trouvera au mot TOPOGRAPHIE quelques renseignements sur les principales cartes à grande échelle construites dans les pays les plus avancés du globe.

Cartes marines. — Elles permettent aux navigateurs de tracer leur route sur mer depuis leur point de départ jusqu'à leur port d'arrivée. Elles sont de deux sortes : plates ou « à grand point » pour les petites surfaces, réduites ou « de Mercator » pour de vastes espaces. Sur toutes, la loxodromie est une ligne droite, mais les premières servent pour la navigation près des côtes, et les secondes pour la navigation hauturière. Les unes et les autres portent les renseignements utiles pour le navigateur : roches et basses, courbes de niveau pour les grands et les petits fonds, nature des fonds, phares, feux, balises, etc. Pour porter la situation d'un navire sur une carte marine, on « fait le point » (v. POINT) en pleine mer, et des relèvements en vue de la terre.

Cartes géologiques. — On a groupé sur ces cartes les indications relatives à la nature du sol en surface, au plongement des couches, aux principaux accidents reconnus sur le terrain (failles, axes des plis) ; on y marque aussi les grandes carrières, les puits de mines, les puits artésiens, etc. L'étude des cartes géologiques permet de déduire la nature du sol en profondeur et ses ressources minérales et hydrauliques ; de telles cartes constituent donc un instrument de travail indispensable pour l'ingénieur et pour l'architecte comme pour le géographe et pour le savant. Aussi toutes les nations civilisés font-elles dresser des cartes géologiques de leur territoire, et les tiennent-elles constamment à jour. Une carte internationale du monde par continents, au 1 : 5.000.000e, dont l'Amérique du Nord a seule paru, doit résumer tous ces travaux.

Pour ce qui concerne la France, un service dépendant du ministère des travaux publics est chargé de la tenue à jour de la carte géologique.

Cartes astronomiques. — La position des étoiles dans le ciel peut être déterminée par des observations répétées : on obtient ainsi des *catalogues* qui représentent un travail considérable. On doit se restreindre aux astres les plus brillants, le nombre des étoiles visibles à l'aide des instruments s'élevant à plus de cent millions. Grâce à la photographie, beaucoup plus sensible que nos yeux, les étoiles apparaissent plus considérables encore ; et ce moyen d'investigation permet en outre d'obtenir des photographies du ciel d'une exactitude rigoureuse. Sur ces images les *coordonnées* des étoiles sont obtenues aisément après coup par comparaison avec celles de certaines étoiles, dites fondamentales, dont la position est définie avec la plus entière précision. Dix-huit observatoires, répartis sur la terre entière, coopèrent à la *Carte photographique du ciel*, et c'est sur l'initiative de la France, en 1889, que cette œuvre considérable a été entreprise.

— Géom. *Problème de la carte.* On désigne ainsi un problème qui se pose très souvent en topographie et qu'on peut énoncer ainsi :

Trois points A. B. C. étant repérés sur une carte, on demande de déterminer sur la carte un quatrième point D, connaissant les angles sous lesquels on voit du point D les longueurs AB et BC.

La solution géométrique du problème est immédiate ; le point D est à l'intersection de deux arcs de cercles correspondant à des segments construits sur AB et sur BC capables d'angles connus. Cette détermination de D n'est pas toujours pratique, un calcul trigonométrique permet de calculer les longueurs AD, BD, CD.

— Météorol. *Cartes météorologiques.* V. MÉTÉOROLOGIE.

— Phys. *Cartes magnétiques.* Elles donnent la valeur moyenne annuelle, pour les différents lieux de la terre, des éléments du magnétisme (déclinaison, inclinaison, intensité magnétique) et unissent par des courbes les points de même moyenne pour un même phénomène. Ces lignes sont dites *isogoniques* pour les points d'égale déclinaison, *isoclines* pour ceux d'égale inclinaison, *isodynamiques* pour ceux d'égale intensité magnétique. La ligne isocline correspondant à une inclinaison nulle est dite *équateur magnétique*. V. DÉCLINAISON, INCLINAISON, MAGNÉTISME, ISOGONIQUE, ISODYNAMIQUE, et ISOLINE.

Carte Catalane, Carte plate célèbre, conservée à la Bibliothèque nationale, qui est peut-être l'œuvre du Juif majorquin Cresques et qui fut offerte au roi de France Charles V en 1375. Elle dérive en partie des portulans d'Angelino Dulcert, antérieurs de plus de trente ans, mais presente un remarquable tableau d'ensemble des connaissances géographiques à la fin du XIVe siècle, après la publication des récits de Marco Polo.

CARTE n. f. (même étymol. qu'aux deux art. précéd.). Nom donné à de petits cartons fins, taillés en carré long, portant sur une de leurs faces des figures en couleur, et avec lesquels on joue à divers jeux. || Le jeu même que l'on joue avec ces cartes : *Le jeu de cartes complet comprend cinquante-deux* CARTES *; le jeu de piquet n'en a que trente-deux.* || *Cartes hautes,* Premières cartes du jeu, celles qui ont la plus grande valeur (généralement les figures et les as). || *Cartes basses,* Celles qui ont la moindre valeur : *Le deux est la plus* BASSE CARTE. || *Carte blanche,* Celle qui ne porte aucune figure de roi, de dame ou de valet. || *Fausse carte,* Carte seule de sa couleur et qui n'est d'aucune utilité. || *Premier, Dernier en cartes,* Joueur qui doit être le premier, le dernier à jeter sa carte. || *Faire cartes égales,* Faire le même nombre de levées que son adversaire. || *Faire* ou *Avoir la carte,* Faire un plus grand nombre de levées que son adversaire. (Le contraire s'appelle PERDRE LA CARTE.) || *Battre les cartes,* Les mélanger.

De Charles VI.

Cartes à jouer : Sous le 1er Empire.

Au XVIe siècle.

|| *Filer les cartes,* Se défaire d'un certain nombre de cartes qui se suivent. || *Filer ses cartes,* Les faire glisser lentement l'une sur l'autre, de manière à n'apercevoir que peu à peu celle qui est en dessous. || *Filer la carte,* Escamoter une carte en donnant, la garder pour soi, au lieu de la donner au joueur à qui elle reviendrait. || *Demander des cartes,* Indiquer qu'on a l'intention d'échanger contre de nouvelles une partie de ses cartes. || *Aller aux cartes, Prendre des cartes,* Puiser des cartes au talon. || *Avoir cinq, six cartes,* Au piquet, Avoir cinq, six cartes de la même couleur. || *Etre en cartes,* Au baccara, Avoir le même point que le banquier. || *Payer la carte,* Au piquet, Avoir le même point que, le même accident que son adversaire. || *Tours de cartes.* V. la partie *encycl.* || *Tirer les cartes,* Prédire la destinée d'une personne en faisant usage d'un jeu de cartes et en utilisant certaines règles données. (On dit aussi FAIRE LES CARTES.)

— Fig. *Jouer sa dernière carte,* Essayer son ultime chance.

— Fam. *Château de cartes,* Petite maison de campagne assez gracieuse, mais peu solidement bâtie, par allusion aux petites constructions que les enfants élèvent avec des cartes. || Chose vaine, de peu de durée : *Nos projets de fortune, de grandeur, de pouvoir, de gloire et de félicité sont les* CHÂTEAUX DE CARTES *de notre enfance virile.*

— *Dessous des cartes,* Proprement, Côté des cartes qui porte la figure ou les points, et qui n'est point vu par les joueurs quand on donne les cartes ou qu'on les coupe. — *Au fig.* Secret, chose que l'on s'efforce de tenir cachée : *On ne peut juger les événements, à moins de connaître le* DESSOUS DES CARTES. (Mme de Sévigné.)

— Loc. FAM. *Brouiller les cartes,* Proprement, Les mêler avant de donner. — *Au fig.* Semer la désunion, embrouiller les affaires. || *Les cartes se brouillent,* La désunion se met, les affaires s'embarrassent. || *Jouer cartes sur table,* Proprement, Jouer à jeu découvert, en laissant voir ses cartes à ses adversaires. — *Au fig.* Agir franchement, loyalement, sans rien cacher de ses intentions, agir de finesse. (On dit aussi CACHER SON JEU.) || *Prendre les cartes.* Au fig. Prendre la direction d'une affaire.

— Loc. PROV. ET FIG. **Si vous n'êtes pas content, prenez des cartes,** Se dit à une personne trop difficile à contenter, en faisant allusion à la faculté que possèdent les joueurs, à certains jeux, d'échanger leurs cartes contre de nouvelles. || **On ne sait jamais avec lui de quelle carte il retourne,** On ne sait jamais à quoi s'en tenir avec lui ; on ignore toujours ce qu'il pense ou ce qu'il veut.

Cartes à jouer (pendant la Révolution).

— ENCYCL. Hist. Les *cartes à jouer*, vraisemblablement d'origine arabe (provenance du mot *naïb* qui les désigne d'abord), apparaissent en Europe au XIVe siècle : en 1379 à Viterbe, vers 1390 en France. Dès le 22 janvier 1398, le prévôt de Paris doit réglementer la passion du jeu. Charles VI, le roi fou, joue aux cartes. Son argentier Charles Poupart paye, en 1392, 56 sols parisis au peintre Jacquemin Gringonneur, « pour trois jeux de cartes à or et diverses couleurs, de plusieurs devises, pour porter devers ledit seigneur pour son esbattement ».

Tant que les jeux de cartes furent peints à la main, le prix en fut très élevé. La découverte de la gravure sur bois, entre 1420 et 1430, facilita la diffusion des jeux de cartes à bas prix ; l'Allemagne prit la tête de la fabrication, et la ville d'Ulm en devint un centre important. Les noms inscrits sur les cartes varièrent jusqu'au XVIIe siècle, où se fixèrent les noms actuellement adoptés : David, Alexandre, César, Charlemagne pour les rois, personnifiant les quatre plus illustres monarchies ; les reines s'appelèrent Pallas (Minerve), Argine (fille d'un roi d'Argos), Rachel et Judith. Les valets reçurent les noms de Hector (du nom de l'un des officiers de Charles VII), Ogier (Ogier le Danois), Lancelot (Lancelot du Lac), Lahire (du nom de guerre d'Etienne de Vignolles, gentilhomme de Charles VII). Sous la Révolution, les figures et désignations furent remplacées par des noms et des emblèmes en harmonie avec les idées de l'époque ; Napoléon Ier demanda à Louis David de dessiner des cartes nouvelles ; celles-ci n'eurent aucun succès, et dès les dernières années du premier Empire, on revint aux dessins de l'ancien régime dont le type, en France du moins, n'a plus varié.

Une *carte à jouer* est constituée par le collage de trois sortes de feuilles : la première, sur laquelle est imprimée l'image, est fabriquée et fournie par l'Etat ; elle porte la marque des contributions indirectes, et sa pâte est filigranée. Cette première feuille s'appelle *pardevant ;* la seconde ou *étresse* donne opacité à la carte, sa couleur est généralement brune ; la troisième ou *tarot* forme le dos de la carte. C'est aussi l'Etat qui imprime le profil des figures, et le cartier n'a plus qu'à habiller les cartes après avoir collé ensemble les différentes feuilles de papier qui entrent dans leur composition.

— Fin. La fabrication des *cartes à jouer* donne lieu à un droit de licence et à une taxe perçue sur chaque jeu au profit de l'Etat. Une bande de contrôle est apposée sur chaque jeu et timbrée par les agents de la régie. Les fraudes sont prévenues par l'exercice que la régie pratique chez les fabricants et au moyen des timbres et marques distinctives dont sont revêtues les cartes des diverses natures. En outre, les cartes au portrait français étant tirées sur papier filigrané vendu par la régie, l'absence des feuilles non employées expose à une amende ; d'autre part, les cartes au portrait étranger, destinées à l'exportation et exemptées de droits, sont expédiées dans des caisses plombées par la régie. Une surveillance est exercée sur les maisons où le public fait usage de jeux de cartes ; les cercles, clubs, casinos, ne pouvant faire commerce des cartes ayant servi, n'obtiennent de jeux nouveaux qu'en rapportant les as de trèfle des anciens. Les *cartes-jouets* sont exemptes de droits. La vente des cartes à jouer n'est pas libre ; tout marchand doit être commissionné par la régie.

Les contraventions donnent lieu à confiscation, à amende et même à emprisonnement en cas de fabrication clandestine, vente ou colportage de cartes prohibées. La contrefaçon des moules et timbres de la régie entraîne des peines infamantes (art. 142 et 143 C. pén.).

— Math. *Tours de cartes.* Un certain nombre de mathématiciens ont étudié les combinaisons qu'on pouvait faire avec les cartes. Nous renverrons à ce sujet aux ouvrages suivants : Bachet, *Problèmes plaisants et délectables qui se font par les nombres ;* Monge, *Mémoires des savants étrangers* (1773 ; t. VII).

Carte du Tendre. Littér. V. TENDRE.

CARTE (Thomas), historien anglais, né en 1686, près de Clifton-upon-Dunsmoor (comté de Warwick), mort en 1754. Attaché aux Stuarts, il prit part à la rébellion de 1715, et à l'entreprise de Charles-Edouard en 1744. Il a laissé plusieurs ouvrages historiques : *Histoire de la vie de Jacques duc d'Ormond* (1736) ; *Catalogue des rôles gascons, normands et français conservés dans les archives de la Tour de Londres* (1743) ; *Histoire d'Angleterre* (1747-1755) ; etc.

CARTEAUX (Jean-François), général français, né à Gouhenans (Haute-Saône) en 1751, mort à Paris en 1813. Il fut tour à tour peintre et soldat. S'étant distingué le 10 août 1792, il fut attaché à l'état-major de Montesquiou à l'armée des Alpes, puis commanda le corps d'armée détaché contre les Marseillais fédéralistes. Nommé alors général, il lutta contre les insurgés, entra dans Marseille et alla mettre le siège devant Toulon. Mais jugé inférieur à cette tâche, il fut remplacé par Dugommier. Au 13 Vendémiaire, il défendit la Convention contre les sections royalistes. De 1804 à 1805 il commanda la principauté de Piombino.

CARTEL [*tèl'*] n. m. (ital. *cartello*, du lat. *charta*). Autrefois, Défi entre chevaliers. || Provocation en duel : *Envoyer, Donner, Recevoir, Accepter, Refuser un* CARTEL.

— *Par extens.* Provocation, défi d'un genre quelconque : CARTEL *épistolaire.*

— Dr. intern. Nom donné aux accords qui interviennent, pendant une guerre, entre les chefs militaires des deux belligérants et qui ont pour objet une suspension d'armes, un échange de prisonniers (cartel d'échange), une capitulation, etc. (A la différence des traités ordinaires, les cartels obligent leur pays sans ratification.) || *Navire de cartel,* Bâtiment qui, muni du pavillon parlementaire, est chargé de communiquer avec l'ennemi ou d'échanger des prisonniers.

— Econ. polit. Association formée entre producteurs pour prévenir la surproduction et empêcher l'avilissement des prix. (On écrit aussi, d'après la forme allemande, KARTELL.) || *Par extens.* Entente entre groupements politiques ou syndicaux en vue d'une action commune.

— ENCYCL. Hist. du dr. Acte écrit ou déclaration solennelle par laquelle un seigneur notifiait à un autre ses griefs et annonçait l'ouverture d'une guerre privée. Le nom de *cartel* est resté à nos provocations en duel ; mais ce n'est qu'improprement et par extension qu'il peut leur être donné.

— Econ. polit. Les *cartels* se distinguent des « corner », coalitions éphémères de spéculation, et des « trusts » fondés dans un but de spéculation, comme les « corner », mais plus fortement constitués.

La formation des cartels est déterminée par le protectionnisme et aussi par certains éléments d'ordre naturel (situation géographique) ou artificiel (dispositions fiscales). Ils se proposent, en supprimant certains frais généraux, en organisant mieux la vente, en limitant la production, en créant des débouchés, de diminuer les effets de la concurrence dangereuse et régulariser les cours. On leur reproche d'aboutir à la dépréciation des salaires et à la hausse des prix.

Les cartels sont particulièrement nombreux en Allemagne, où ils ont pris la forme de *Konzern* qui créent entre les firmes qu'ils groupent une solidarité financière.

En France, la Guerre a donné naissance à des consortiums dont l'existence a été éphémère.

— Polit. On a donné le nom de *Cartel*, en France, à la coalition qui se forma, lors des élections législatives du 11 mai 1924, entre les adversaires du « Bloc national » et qui survécut à la période électorale. Il comprenait la gauche radicale, le groupe radical et radical-socialiste, les républicains socialistes et les socialistes (S. F. I. O.) ; sa politique fut appliquée par les ministères Herriot et Painlevé (1924 et 1925), que les socialistes soutinrent de leurs votes sans vouloir participer à l'exercice du pouvoir.

CARTEL n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Archit. Ornement que l'on emploie pour la décoration du couronnement d'un trumeau. (Se dit d'un petit cartouche.)

— Ameubl. Encadrement de certaines pendules qui s'appliquent à la muraille. || Ces pendules elles-mêmes. (Ces horloges d'applique, encadrées d'un motif ornemental qui se termine en cul-de-lampe, sont de style Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. L'époque la plus belle est celle des cartels Louis XV. On disait, à l'origine, pendules *à cartel*, ou *en cartel ;* puis, de l'encadrement, le nom passa à l'ensemble de la pendule. On nommait *cartels de chevet* de très petites horloges de même forme, qui, munies d'une griffe ou d'une boucle, pouvaient s'accrocher à la tenture du lit, ou se suspendre à un clou.)

— Peint. Ornement destiné à décorer le cadre et la bordure d'un tableau.

Cartel Louis XV (garde-meuble).

CARTELAGE n. m. Arqueb. Variété de fer employé aux garnitures des fusils.

— Dr. cout. Droit d'un quart du prix de vente d'une récolte de blé que prétendirent prélever certains seigneurs.

CARTELÈGUE, comm. de la Gironde, arrond. et à 13 kil. de Blaye ; 1.100 hab. Vignobles (crû de Château-Lafon).

CARTELET [*lè*] n. m. Comm. Syn. de CARRELET.

CARTELETTE n. f. Ardoise taillée de petite dimension. — Adjectiv. : *Ardoise* CARTELETTE.

CARTELLE n. f. (ital. *cartella*). Peau préparée et lavable, servant à écrire des brouillons de musique.

— Bois de prix débité en petites planches. || Grosse planche qui porte les meules d'un moulin.

— *Cartelle d'échantillons,* Sorte de tablcau portant des échantillons divers de fil.

CARTELLIER (Pierre), sculpteur français né et mort à Paris (1757-1831). Il fut élève de Charles-Antoine Bridan, *le père.* Chalgrin lui commanda deux grandes figures pour la façade méridionale du Luxembourg : *la Vigilance* et *la Guerre* (1800). Cette dernière valut à Cartellier une véritable célébrité. Parmi les œuvres qui suivirent, citons *Aristide* (1805), *la Pudeur* (1808), *Louis Bonaparte* (1810). Un monument plus important suivit ce travail : *la Gloire,* énorme bas-relief exécuté en 1810, au-dessus de la porte principale du Louvre. Nommé membre de l'Institut, Cartellier fut chargé, en 1811, de faire une statue colossale de *Napoléon législateur,* pour l'Ecole de droit. Il exécuta en outre, pour l'arc de triomphe du Carrousel, la *Reddition de la ville d'Ulm,* et le *bas-relief de Louis XIV à cheval* à la porte des Invalides, le *mausolée de Joséphine* dans l'église de Rueil. Il a été nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1816.

Cartellier.

CARTELLO n. m. Mot italien employé seulement dans la locution *Di primo cartello,* De premier cartel, c'est-à-dire de la plus grande valeur.

CARTENNIEN [*tè-ni-in*], **ENNE** adj. (de *Ténez* [*Carténne*] nom de lieu). Nom donné par Pomel à des poudingues, des grès, puis des marnes qui sont l'équivalent du *burdigalien* d'Europe.

CARTER [*tèr'*] n. m. Enveloppe rigide protégeant des pièces de machine animées d'un mouvement rapide contre l'introduction de corps étrangers.

— ENCYCL. Le *carter* constitue soit un simple écran protecteur, soit plus souvent une boîte fermée qui permet d'assurer le graissage des organes par leur barbotage dans un bain d'huile. Dans ce dernier cas, le carter devient souvent en même temps le support des organes en mouvement.

Les machines industrielles l'emploient sous toutes ses formes, mais lui donnent souvent des noms différents suivant les types de machines.

Dans l'automobile, il a fallu de toute nécessité adopter un carter étanche pour les organes principaux : moteur, changements de vitesses, etc. Dans ces organes, le carter constitue en même temps un bâti robuste supportant les organes en mouvement. Le carter du moteur est une boîte en fonte, ou en aluminium fondu, sur laquelle sont fixés les cylindres et qui porte les paliers du vilebrequin et les divers organes de la distribution. Il est muni de pattes d'attache qui permettent de le fixer au châssis de la voiture. En général il est en plusieurs morceaux et la tranche inférieure sert de cuvette d'huile.

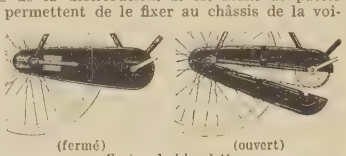

(fermé) (ouvert)

Carter de bicyclette.

Sur les cycles, le carter est une pièce protectrice de cuir, de métal, de celluloïd, abritant la chaîne, le pignon-arrière et le pédalier.

CARTERET (ILES), groupe méridional de l'archipel Salomon (Mélanésie), dont Malaïta est l'île principale. Découvert en 1767 par le navigateur anglais Carteret, dont il porte aujourd'hui le nom. A l'Angleterre.

CARTERET, comm. de la Manche, arrond. et à 45 kil. de Coutances, sur la Manche ; 690 hab. Ch. de f. Etat. Petit port qui fait le service de Jersey. Bains de mer très fréquentés.

CARTERET (John, vicomte), homme d'Etat anglais, né en 1690, mort à Londres en 1763. Entré à la Chambre des lords en 1711, très dévoué à la maison de Hanovre, fut ambassadeur en Suède (1719), secrétaire d'Etat (1721), puis vice-roi d'Irlande (1724 à 1730). Après la chute de Robert Walpole en 1742, il rentra au ministère, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, et se montra hostile à la France. Il était précieux à George Ier et à George II parce qu'il savait l'allemand. En 1744, il devint **comte Granville.**

CARTERET [*rè*] (Philippe), navigateur anglais du XVIIIe siècle, mort à Southampton (comté de Hants) en 1796. Parti de Plymouth en 1766 avec Wallis, il fut séparé de lui au détroit de Magellan et fit seul, avec l'*Hirondelle,* une fructueuse exploration des parties équatoriales du Pacifique. Pitcairn, plusieurs des îles Salomon, le canal de Saint-Georges entre Nouvelle-Irlande et Nouvelle-Bretagne, l'île du Nouveau-Hanovre, telles sont les principales découvertes de Carteret qui rentra en Angleterre en 1769 après avoir achevé le tour du monde, et prit sa retraite comme vice-amiral en 1794.

CARTERIE [*rî*] n. f. Industrie du fabricant de cartes. || Atelier où l'on fabrique les cartes.

CARTÉRIE [*rî*] n. f. Genre d'hémiptères phytopthires, famille des coccidés, dont l'espèce type est la cochenille de la laque (*carteria lacca*), qui habite l'Inde et qui produit la gomme laque du commerce. || Algue verte qui vit en symbiose avec des *convoluta.*

CARTERO n. m. Techn. Lame de bois qui contient les fils de la chaîne d'un tissu.

CARTEROMACO. Biogr. V. FORTEGUERRI (Scipione).

CARTERON, ONNE n. et adj. V. QUARTERON, ONNE.

CARTERUS [*té-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, renfermant quelques espèces du bassin de la Méditerranée, qui creusent dans le sol des terriers dans lesquels ils amassent des graines.

Carterus.

CARTÉSIANISME [*nissm'*] n. m. (de *Cartesius* nom latinisé de Descartes). Philosophie de Descartes : *Le génie chrétien avait donné au* CARTÉSIANISME *une théodicée sublime.* (V. COUSIN.)

— ENCYCL. Le *cartésianisme,* qui fait de l'évidence, c'est-à-dire de la raison même, le principe de toute certitude, apparaît comme une interprétation intellectualiste et mathématique du monde. Ses traits caractéristiques sont l'opposition de l'étendue et de la pensée, l'identité de l'âme et de la pensée, d'où dérive la théorie des animaux-machines ; la conception de Dieu comme principe intellectuel du monde et garantie de la pensée. Il y faut joindre une morale du bonheur par l'équilibre de la vie psychologique.

La philosophie de Descartes eut d'abord un vif succès en France. Le duc de Luynes traduisit en français les *Méditations ;* Rohault et Régis exposèrent la doctrine dans des conférences qui furent très suivies. L'Oratoire (Bérulle, Malebranche, le P. Poisson) et Port-Royal (Arnauld, Nicole) adoptèrent les principes nouveaux ; mais peu à peu les jésuites, d'abord indécis, firent opposition à la doctrine de leur ancien élève. Saisie par eux, la congrégation du saint-office la condamna (1663). A la requête de la Sorbonne, le conseil du roi en interdit l'enseignement en France (1671). Le cartésianisme, néanmoins, était arrivé à exercer une grande influence sur toute la littérature. Il eut une fortune analogue dans les Etats protestants de la Hollande ; mais les rigueurs dont il fut l'objet n'en arrêtèrent pourtant pas la diffusion. En Allemagne, il fut mieux accueilli par les réformés que par les luthériens. Au XVIIIe siècle, il perdit de sa faveur, mais ne tarda pas à reprendre le très haut rang qui était et devait rester le sien.

CARTÉSIEN [*zi-in*], **ENNE** adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Relatif à Descartes ou à sa doctrine : *La philosophie* CARTÉSIENNE. *Un philosophe* CARTÉSIEN.

— *Coordonnées cartésiennes.* Géom. V. COORDONNÉE.

— N. Partisan du système philosophique de Descartes : *Malebranche est, de tous les* CARTÉSIENS, *celui qui a le mieux aperçu la cause de nos erreurs.* (Condillac.)

CARTÉSIENNE [*zi-èn'*] n. f. (même étymol. qu'aux deux art. précéd.). Syn. de OVALE DE DESCARTES. V. OVALE.

CARTEUX [*teû*], **EUSE** adj. Se dit des tissus qui ont de la consistance.

CARTHAG (saint), mort en 636, surnommé **Mochuddy,** originaire de Munster en Irlande ; fonda l'évêché de Lismore.

CARTHAGE. Géogr. anc. Ville célèbre et opulente de l'Afrique du Nord, qui fut d'abord la rivale, puis une colonie de Rome. Elle était située à l'extrémité nord-orientale du Maghreb, au fond du golfe méditerranéen de Tunis, sur la côte est de la petite presqu'île délimitée au N. par la lagune ou Sebkha er-Rouan, et au S. par le lac de Tunis (el Bahira). La colline de Byrsa (aujourd'hui colline Saint-Louis) portait la citadelle de la Car-

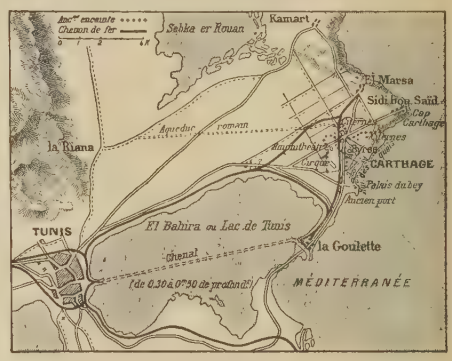

thage punique ; les territoires des villages d'El-Keram, de Douar-ech-Chott, de la Malka, de Sidi-bou-Saïd (non loin du cap Carthage et d'El-Marsa) occupent l'emplacement de la ville punique et de la ville romaine.

— *Histoire.* Trois villes ont occupé successivement l'emplacement de Carthage. De la première, Cambé, fondée au XVIe siècle av. J.-C. par les Tyriens, on ne sait à peu près rien. La seconde, célèbre dans l'histoire et l'archéologie, ne contredit pas la légende qui veut qu'elle ait été fondée au IXe siècle par Elissa, surnommée *Didon* (la Fugitive), qui fuyait la vengeance de son frère Pygmalion, roi de Tyr. De la Numidie à la Cyrénaïque, la colonie couvrit le littoral de ses comptoirs. En 574 Tyr est ruinée, et Carthage hérite de ses possessions. Elle s'empara de la Corse, de la Sardaigne, des îles Baléares, de Malte, et, pendant près de trois cents ans, disputa aux Grecs la suprématie sur la Sicile. Elle l'eût sans doute emporté, si elle ne se fût heurtée à la puissance romaine, lutte pour l'existence où Rome faillit succomber sous les coups d'Annibal. Elle vainquit cependant, et en 146 Scipion passait la charrue sur ce qui fut Carthage.

La Constitution de Carthage ressemblait à celle de Rome ; deux suffètes rééligibles et un Sénat y représentaient l'aristocratie, une assemblée populaire l'élément démocratique. Mais l'argent pouvait tout dans cette république mercantile. Elle confiait sa défense à des mercenaires ; les factions la déchiraient. Cependant, Carthage eut de la ténacité dans ses entreprises et sut mourir avec héroïsme. On doit à sa flotte, commandée par Hannon, l'exploration des côtes de l'Atlantique, de la Grande-Bretagne au golfe de Guinée (vers 460).

La religion de Carthage avait gardé le caractère cruel de certains cultes d'Orient. Les arts furent sans originalité, soumis d'abord à l'influence égyptienne, puis à la grecque. Elle fut essentiellement commerçante, et la civilisation phénicienne ne dépassa guère le littoral.

Dès 122, Caïus Gracchus commençait à relever Carthage avec une colonie romaine, mais elle ne reprit son essor qu'avec César et Auguste. La troisième Carthage, capitale de l'Afrique, connut une vie intense jusqu'à l'invasion des Vandales au Ve siècle apr. J.-C. Cent ans plus tard, Bélisaire reprit la ville et la contrée au nom de Justinien. La domination byzantine fut précaire. Tombée aux mains des Arabes en 698, Carthage ne fit que décliner. Ses monuments servirent de carrière pour bâtir Tunis, ou bien leurs matériaux furent transportés par masses en Italie.

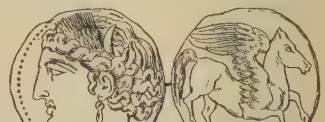

Monnaie de Carthage.

Le christianisme ajouta au lustre de Carthage celui de grands évêques et de grands apologistes : saint Cyprien, saint Augustin, Tertullien. Son Eglise eut de nombreux martyrs. Elle eut à lutter surtout contre le schisme des donatistes, luttes que l'ardeur du tempérament africain rendit plus passionnées.

— *Archéologie.* De la Carthage punique, presque rien ne subsiste. Le centre en était la colline de Saint-Louis, où s'élevait Byrsa, la citadelle. Il n'est pas certain que les célèbres citernes soient d'origine punique. On a cru longtemps reconnaître dans la double lagune voisine de la mer l'emplacement des ports de guerre et de commerce. La chose est douteuse pour le port de guerre. Des sondages ont paru démontrer que le port de commerce s'étendait en mer entre des jetées. On a récemment déblayé, près de la lagune dite « port de commerce », les restes d'un vaste édifice punique, de destination inconnue. Des lieux de culte, un seul a été reconnu avec certitude. Des poteries contenant des ossements humains et beaucoup de squelettes d'enfants ont confirmé la tradition relative aux sacrifices humains, même sous la domination romaine.

On a retrouvé par milliers des stèles portant des *ex-voto* à Baal-Hammon, à Tanit ; mais la seule exploration vraiment fructueuse a été celle des tombes. Les cimetières délimitent la ville punique et, par leur structure et leur mobilier, fournissent d'importants indices chronologiques. A

l'origine, on déposait le mort à même le sable; puis on creusa des caveaux à flanc de colline. Le mort, richement paré, entouré d'objets plus ou moins précieux, y était simplement déposé. Plus tard, on le mit dans un sarcophage dont le couvercle, sculpté et peint, offrait l'image du mort. Quelques-uns sont d'une haute valeur artistique.

Bien que la Carthage romaine ait servi de carrière, les restes en sont plus abondants. On a reconnu un grand nombre de monuments, exhumé une foule de statues.

L'époque chrétienne a laissé des basiliques, des églises, des chapelles. On a récemment découvert l'église de Meifda, avec les tombeaux des saintes Félicité et Perpétue.

Si Beulé fut pour les fouilles de Carthage un précurseur, le nom du R. P. Delattre leur restera indissolublement attaché. Une société des Amis de Carthage s'applique à augmenter les ressources fournies par l'Etat et l'Académie des inscriptions. Le musée du Bardo, et surtout le musée Lavigerie, recueillent les objets fournis par les fouilles, dont le musée du Louvre reçoit aussi une certaine part.

Carthage (CONCILES DE). Plusieurs conciles importants furent tenus à Carthage, du IIIe au Ve siècles. Les principaux sont ceux qui furent présidés par saint Cyprien de 251 à 256, et par saint Aurèle de 392 à 419.

1° *Conciles présidés par saint Cyprien.* Ces conciles eurent à résoudre deux questions principales. La première fut celle des *lapsi*, c'est-à-dire des chrétiens qui avaient failli pendant la persécution de Dèce (250). Plusieurs conciles s'occupèrent de ce problème et décidèrent qu'on pourrait admettre à la pénitence et à la réconciliation ecclésiastique les *lapsi* repentants. Cette solution indulgente fut approuvée à Rome, mais provoqua le schisme de Novatien. La seconde question se rapporte à la validité du baptême conféré par les hérétiques. Saint Cyprien et les évêques d'Afrique estimaient que ce baptême était nul et qu'un hérétique qui se convertissait au catholicisme devait être rebaptisé. Telle n'était pas l'opinion du pape saint Etienne et de l'Eglise romaine. En 255, un concile de trente-deux évêques exposa la doctrine chère aux Africains. Puis, en 256, deux conciles reprirent la même doctrine : celui du 1er septembre 256, qui groupait 87 évêques autour de saint Cyprien, est particulièrement important. Les relations entre Rome et Carthage faillirent être rompues. La mort d'Etienne, puis celle de Cyprien, apaisèrent les esprits.

2° *Conciles présidés par saint Aurèle.* Les conciles eurent à s'occuper surtout du schisme donatiste, qui, depuis le début du IVe siècle, divisait l'Eglise d'Afrique. Saint Augustin d'Hippone en fut l'âme. Dès 390, un concile fut assemblé, qui reprit la tradition, longtemps interrompue, de ces grandes assises de l'épiscopat africain. Plusieurs autres suivirent : ceux de 398, qui promulgua d'importants canons disciplinaires, et de 403, qui décida la réunion d'une grande conférence avec les évêques donatistes, sont les plus connus. Cette conférence elle-même fut tenue en 411 : elle comptait 270 donatistes et 280 catholiques, et se termina par la défaite des donatistes.

A partir de 412, il fallut s'inquiéter davantage de l'hérésie pélagienne, qui niait la nécessité de la grâce : ce fut la tâche des conciles de 412, 416, 417 et 418.

Une affaire locale, celle du prêtre Apiarius, qui, excommunié par son évêque, en avait appelé au Pape, fut examinée par le concile de 419.

CARTHAGÈNE (en espagn. *Cartagena*), ville d'Espagne (prov. de Murcie), sur la Méditerranée, au pied de la sierra de Cartagena; 97.000 hab. Port de guerre de premier ordre, au fond d'une vaste baie accessible aux grands navires et fermée par deux promontoires portant des forts. Chef-lieu d'un département maritime, place forte, résidence d'un gouverneur militaire. Carthagène est pourvue d'un port naturel admirable, et située à proximité de riches mines de fer, de manganèse, de plomb argentifère, activement exploitées.

On attribue la fondation de Carthagène à Asdrubal. Tombée au pouvoir des Romains, elle resta la ville la plus importante d'Espagne jusqu'aux invasions barbares. Les Arabes l'appelèrent *Cartadjanah*, et en firent une principauté indépendante. Prise par saint Ferdinand, elle ne fut définitivement reconquise que par Jaime Ier d'Aragon.

CARTHAGÈNE (en espagn. *Cartagena de las Indias*), ville de la Colombie (départ. de Bolivar), sur la côte, à l'entrée du golfe de Darien; 52.000 hab. Bon port, commerce actif. Carthagène fut fondée en 1533 par Pedro de Heredia. Maintes fois assiégée, elle mérita, par sa longue résistance en 1815, le titre de « cité héroïque ».

CARTHAGÈNE n. m. Bois de teinture provenant des Antilles.

CARTHAGINOIS [*noi*], **OISE.** Habitant ou natif de Carthage.

— N. m. Langue parlée par les Carthaginois. V. PHÉNICIE.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Carthage, ou à ses habitants : *Décadence* CARTHAGINOISE.

— Ironiquem. *Foi carthaginoise,* Perfidie (comme la *Fides punica* des Romains).

Carthaginois (LE), comédie de Plaute, imitée vraisemblablement de Ménandre. Un enfant de sept ans, Agorastoclès, est volé à Carthage. Un vieillard l'achète, l'adopte et l'institue son héritier. Deux cousines de cet enfant sont enlevées en même temps. Lycus (*le Loup*), prostitueur, devient leur maître. Agorastoclès tombe amoureux de l'une des jeunes filles dont il ignore la naissance; mais les exigences de Lycus désespèrent Agorastoclès, fort avare. Celui-ci introduit par ruse chez le prostituteur son fermier, avec de l'or, et implique ainsi Lycus dans une affaire de recel d'esclave fugitif et de vol. Survient le Carthaginois Hannon, qui, dans le jeune homme, reconnaît son neveu, et dans les jeunes courtisanes ses filles. Agorastoclès épouse sa cousine. C'est le thème le plus ordinaire des comédies de Plaute. De plus, l'unité fait défaut, car deux intrigues se poursuivent parallèlement. Ces défauts sont en partie rachetés par une verve endiablée et l'amusante satire des mœurs romaines. Dans cette pièce se trouve un passage en langue punique, qu'ont vainement essayé de déchiffrer les orientalistes.

CARTHAGO, ville des Etats-Unis (Missouri), sur le Spring, sous-affl. de l'Arkansas par le Neosho; 10.000 hab. Minoteries; fabriques de machines, de voitures, de charrues, de lainages.

CARTHALON, nom de trois Carthaginois connus dans l'histoire. Le premier fut mis en croix par ordre de son père, dont il avait paru désapprouver la révolte contre Carthage. — Le second envoyé en Sicile après la défaite de Régulus, prit Agrigente, vainquit sur mer les Romains, et, s'étant rendu odieux par sa rigueur, fut remplacé par Amilcar Barca, en 250 av. J.-C. — Le troisième commandait la cavalerie d'Annibal; il fut tué en 260 av. J.-C., lors de la reprise de Tarente.

CARTHAME n. m. Genre de composées comprenant des herbes annuelles, originaires de l'Orient. (On écrit aussi CARTAME.)

— ENCYCL. Le genre *carthame* renferme une vingtaine d'espèces. La plus importante est le *carthame des teinturiers (carthamus tinctorius),* vulgairement appelé *safran bâtard.* Ses fleurs tubuleuses, d'un jaune rougeâtre, sont groupées en capitules solitaires au sommet des rameaux; elles contiennent deux matières colorantes : l'une jaune et l'autre rouge. Originaire de l'Orient, le carthame est aujourd'hui presque naturalisé dans le midi de l'Europe; mais dans le nord on ne le cultive que dans les jardins, comme plante d'ornement.

Carthame : *a,* fleur.

CARTHAMINE n. f. Matière colorante des fleurs de carthame.

— ENCYCL. On extrait la *carthamine* en faisant digérer le carthame avec une solution de carbonate de sodium. Le colorant se dissout, on le précipite par un acide en flocons rouges solubles en rouge dans l'alcool et les alcalis. Elle donne par fusion alcaline l'acide paraoxy-benzoïque.

Le *rouge végétal* utilisé comme fard est à base de carthamine.

CARTHEUSER ou **CARTHÆUSER** (Jean-Frédéric), médecin allemand, né en 1704 à Hayn (Prusse), mort en 1777 à Francfort-sur-l'Oder. Il se signala par ses travaux sur la composition et les propriétés des médicaments. — Son fils, Frédéric-Auguste **Cartheuser** (ou **Carthæuser**), né à Halle en 1734, mort en 1796, fut professeur de médecine et de chirurgie à Giessen et directeur du jardin botanique.

CARTIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Techn. Personne qui fabrique et qui vend des cartes.

— N. m. Comm. Sorte de papier destiné à envelopper les jeux ou les sixains de cartes à jouer.

— Adjectiv. : *Ouvrier* CARTIER.

CARTIER [*ti-é*] (Jacques), navigateur français, né et mort à Saint-Malo (1491-1557). Chargé en 1534 par François Ier de rechercher un passage vers l'Asie, au nord du nouveau monde, il partit de Saint-Malo, gagna Terre-Neuve et, par le détroit de Belle-Isle, pénétra dans l'estuaire du Saint-Laurent. Au cours d'un second voyage (1535-1536), il remonta le Saint-Laurent jusqu'au village indien de Hochelaga (sur l'emplacement de Montréal) et prit possession de la « Nouvelle-France » au nom de son souverain. Il fit encore par la suite (en 1541-1542 et à une date indéterminée) deux autres voyages au Canada, dont il est le premier découvreur. La meilleure édition de ses différentes relations de voyages a été donnée par Biggar dans les publications des Archives historiques du Canada (Ottawa, 1924).

Jacques Cartier (Bibl. nat.).

CARTIER (Jean-Baptiste), violoniste français, né à Avignon en 1765, mort à Paris en 1841. Elève de Viotti. Il devint accompagnateur violoniste de Marie-Antoinette. Il fit partie de la chapelle de Napoléon Ier, puis de la chapelle du roi jusqu'à sa suppression en 1830. Il a publié les œuvres des grands violonistes de l'école italienne et une excellente méthode : *l'Art du violon ou Collection choisie dans les sonates des trois écoles : italienne, française et allemande.* On lui doit aussi des sonates, des caprices et des duos.

CARTIGNIES, comm. du Nord, arrond. et à 8 kil. d'Avesnes, sur l'Helpe-Mineure; 1.510 hab. Ch. de f. de Quiévy à Avesnes. Brasseries.

CARTIGNY, comm. de la Somme, arrond. et à 7 kil. de Péronne; 800 hab. Ch. de f. Nord. Détruit durant la Grande Guerre.

CARTIGNY (Charles-Claude), acteur français, né en 1782, mort en 1852. Sociétaire de la Comédie-Française (1814), il excella dans l'emploi des valets de l'ancien répertoire.

CARTILAGE n. m. (lat. *cartilago*). Tissu résistant, élastique, flexible, non vasculaire, moins dur que les os : *Avec l'âge, la plupart des* CARTILAGES *finissent par s'ossifier.* (C. d'Orbigny.) || *Cartilages d'ossification,* Ceux qui, dans la vie fœtale et dans le jeune âge, tiennent lieu de certains os qui doivent progressivement les remplacer.

— ENCYCL. Les *cartilages* sont des tissus élastiques et résistants, qui présentent une grande facilité à la calcification et à l'ossification. Ils constituent entièrement le squelette des vertébrés inférieurs et des embryons des vertébrés supérieurs, et une partie de celui des vertébrés adultes.

L'élément anatomique du cartilage est une cellule de 15 à 20 μ de diamètre, incluse dans une *substance fondamentale* (cartilagéine) par l'intermédiaire de *capsules.* Le cartilage forme le squelette de l'embryon et se transforme ensuite en partie en tissu osseux. Une certaine proportion du cartilage embryonnaire persiste dans cet état (cartilages costaux, cartilages du larynx, etc.). Le cartilage constitue encore les surfaces articulaires de frottement.

Au point de vue structural, on distingue le cartilage hyalin, le cartilage réticulé et le fibro-cartilage.

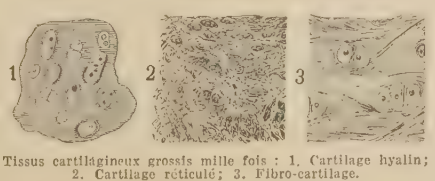

Tissus cartilagineux grossis mille fois : 1. Cartilage hyalin; 2. Cartilage réticulé; 3. Fibro-cartilage.

CARTILAGÉINE n. f. Principe immédiat trouvé dans les cartilages.

CARTILAGINEUX [*neû*], **EUSE** adj. Qui se rapporte aux cartilages, qui est de leur nature.

— Ichtyol. *Poissons cartilagineux,* Ceux qui, comme les squales et les raies, ont leur capsule cranienne et leur colonne vertébrale formées non de substance osseuse, mais de cartilage. (On les appelle aussi CHONDROPTÉRYGIENS, par opposition aux poissons osseux.)

CARTILAGINIFICATION [*si-on*] n. f. (du lat. *cartilago, inis,* cartilage, et *fieri,* devenir). Transformation d'un tissu en cartilage.

CARTIMANDUA ou **CARTISMANDUA,** reine des Brigantes, peuple de Bretagne, allié des Romains, leur livra Caractacus, général des Barbares. Son époux, Venutius, ayant combattu les Romains, elle le fit prisonnier, mais le peuple se souleva contre elle. Les Romains purent la sauver, mais non la rétablir (vers 50 av. J.-C.).

CARTISANE n. f. (de l'ital. *carteggiana,* petit carton). Petit morceau de parchemin qu'on plaçait sous les motifs de guipure pour leur donner du relief. (La cartisane était recouverte de soie, d'or ou d'argent; elle est remplacée aujourd'hui par une ganse de coton appelée *cannetille.*)

CARTMEL, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), près de la baie de Morecambe; 7.500 hab.

CARTOGRAMME n. m. (de *carte,* et du gr. *gramma,* écriture). Carte sur laquelle on représente, au moyen de teintes ou de courbes, des données statistiques, commerciales, météorologiques, etc.

CARTOGRAPHE [*graf'*] n. m. (de *carte,* et du gr. *graphein,* écrire). Celui qui dresse des cartes géographiques, astronomiques, etc.

CARTOGRAPHIE [*gra-fî*] n. f. (de *cartographe*). Art de dresser les cartes géographiques, astronomiques, etc. : *Mercator a créé la* CARTOGRAPHIE *moderne.*

— ENCYCL. L'histoire de la *cartographie* remonte très loin dans le passé : en effet, on a dressé des cartes plus ou moins sommaires dès la plus haute antiquité. Les Babyloniens en dessinèrent de schématiques. Une de leurs tablettes le prouve. Mais de telles cartes étaient purement régionales, et c'est Anaximandre de Milet, disciple de Thalès, qui semble avoir dressé (vers 575 avant notre ère) la première carte d'ensemble du monde alors connu. Les campagnes d'Alexandre, dont les ingénieurs, ses compagnons, tracèrent de bons itinéraires, étendirent le champ des connaissances géographiques, mais ne déterminèrent aucun progrès dans l'art d'établir des cartes. Au contraire, le savant Ératosthènes, bibliothécaire d'Alexandrie, lui fit réaliser un grand progrès en construisant (vers 280) un canevas de lignes perpendiculaires et parallèles les unes aux autres dans lequel il plaça les localités dans leur situation respective. Ainsi fut dressée la première projection dite « de la carte plate ». Hipparque chercha dans l'astronomie les bases fixes et invariables de la cartographie et perfectionna (vers 128) cette même projection, qui demeura dès lors classique jusqu'à la découverte du nouveau monde et de la sphéricité de la terre.

Dans l'intervalle, les Romains construisaient d'utiles cartes routières. De son côté, le savant alexandrin Ptolémée, l'inventeur du principe de la projection dite « conique », accompagnait (au IIe siècle de notre ère) ses listes géographiques d'une série de cartes qui se transmirent en Orient durant le moyen âge et qui servirent de modèles aux premiers ensembles de cartes dressées par les géographes occidentaux à l'époque de la Renaissance. Très inférieures étaient en effet les cartes établies en Occident durant la majeure partie du moyen âge; c'est seulement à partir du XIVe siècle que paraissent des cartes marines ou *portulans* (v. ce mot) intéressants et soigneusement dressés par des pilotes de Majorque ou d'Aragon (Dulcert, Cresques le Juif, etc.). Alors l'art cartographique sort de la période de décadence et de stagnation où il était entré avec la chute de l'empire romain. Les voyages des Génois et des Vénitiens à l'intérieur de l'Afrique jusqu'au Soudan, ceux des navigateurs portugais et espagnols, donnent aux cartes un essor dont les œuvres de Juan de la Cosa (1500), de Pedro Reinel (1505), la coordination des cartes espagnoles prescrite en 1526 par Charles-Quint, le planisphère de Sébastien Cabot (1546), les cartes des Français Oronce Fine, Desceliers, etc., fournissent des témoignages éclatants. C'est une vraie renaissance cartographique qui se produit; les Hollandais en prennent bientôt la tête, avec Ortélius et surtout avec Mercator.

Après ces maîtres, le mouvement continue au XVIIe et au XVIIIe siècle, avec une série de cartographes de grande valeur, en France, en Angleterre, en Allemagne, et s'amplifie encore. Aux cartes marines, qui ont succédé aux vieux portulans, aux cartes générales du globe dressées sur des projections de plus en plus perfectionnées, aux cartes de pays et aux cartes historiques dont les érudits de la Renaissance ont dressé les premières s'ajoutent alors les cartes topographiques à grande échelle, s'efforçant de donner une idée minutieusement exacte de la physionomie du pays représenté; la première œuvre de ce genre est la carte de la France, exécutée de 1744 à 1783 par les Cassini, après différents essais plus ou moins heureux tentés en pays étranger (Bureaus en Scandinavie en 1684, etc.). Successivement, les autres nations européennes ont imité cet exemple et repris et perfectionné leurs cartes topographiques primitives, et l'œuvre s'est étendue au XIXe et au XXe siècle, de l'Europe aux autres contrées colonisées et civilisées du monde entier. V. TOPOGRAPHIE.

CARTOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui a rapport à la cartographie.

CARTOMANCIE [*si*] n. f. (*de carte*, et du gr. *manteia*, divination). Art de prédire l'avenir d'après les cartes : *La* CARTOMANCIE *est le genre de divination qui fait le plus de dupes.*

CARTOMANCIEN [*si-in*], **ENNE** n. Qui pratique la cartomancie.
— Adjectiv. : *Science* CARTOMANCIENNE.

CARTOMÈTRE n. m. (de *carte*, et du gr. *métron*, mesure). Sorte de curvimètre à roulette, servant à mesurer la longueur d'une ligne tracée sur une carte. V. CURVIMÈTRE.

CARTON n. m. (ital. *cartone;* du lat. *carta*, papier). Feuille plus ou moins épaisse et rigide, formée de pâte de papier broyée, battue, collée, séchée sous une presse. || Pâte qui sert à la confection des mêmes feuilles, et que l'on emploie aussi à fabriquer d'autres objets : *Poupée de* CARTON. *Moulures de* CARTON. *Nez de* CARTON.

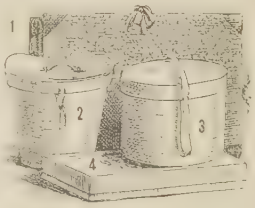

CARTONS : 1. A dessin; 2, 3. A chapeaux; 4. De mercerie.

— *Par extens.* Objet fabriqué avec des feuilles de carton. || Boîte faite de feuilles de carton : CARTON *à chapeau.* CARTON *de bureau.* || Se dit particulièrement d'un grand portefeuille de carton où l'on serre dessins et gravures. || Au XVIIIe siècle, se disait pour cartable ou buvard. || Pâte durcie en carton, appelée « carton lithographique », destinée autrefois à remplacer la pierre du même nom.
— Pop. *Battre, Manier, Graisser le carton,* Jouer aux cartes. || *Maquiller le carton,* Faire sauter la coupe.
— Archit. Feuille de carton ou de fer-blanc découpée, qui sert à tracer des profils.
— Bx-arts. Modèle fait sur papier fort ou sur carton, pour être exécuté en fresque, en tapisserie, en vitraux, mosaïque, etc., et qui a les dimensions de la reproduction que l'on veut en faire : *Les* CARTONS *de Raphaël.*
— Cartog. (Diminutif de carte). Petite carte placée dans l'angle d'une feuille et donnant à plus grande échelle la figuration d'une partie du même tracé.
— Géol. *Schistes carton,* Nom donné dans le département de la Lozère à des schistes bitumineux d'âge toarcien.
— Métr. Mesure pour les blés équivalant au double décalitre (régional).
— Miner. *Carton de montagne, Carton* ou *Papier fossile,* ou *Carton minéral,* Noms vulgaires d'une variété d'amiante dont les filaments sont enlacés, feutrés et soudés ensemble.
— Rel. *Passer en carton,* Attacher les cartons au volume dont ils doivent former la couverture. || *Rabaisser le carton,* Le couper tout autour à une certaine distance de la tranche du volume.
— Séric. Feuille résistante sur laquelle les femelles du bombyx de la soie déposent leurs œufs. (C'est sous cette forme qu'on importe en Europe les graines exotiques. Chaque carton contient à peu près 25 grammes de graines.)
— Techn. Bande de carton percée de trous indiquant le dessin de l'étoffe et coupée à la dimension d'une des faces du cylindre du métier à tisser. || *Carton blanc,* Celui qui n'a que les trous de repérages, et au moyen duquel on lève la griffe à nu. || *Carton matrice,* Carton entièrement percé conformément au garnissage de la mécanique. || *Carton bitumé,* Carton enduit de produits hydrofuges qui sert pour couvrir les maisons. || *Carton-pierre, carton-pâte, carton-bois, etc.* Mélanges de pâte à papier avec des matières plastiques susceptibles de se mouler puis de durcir.
(L'emploi du *carton-pâte* comme matière décorative date de la seconde moitié du XVIe siècle. Au XVIIIe siècle, on le fit servir non seulement à l'exécution de toutes sortes d'ornements, mais encore à celle de bustes et de portraits.)
— Typogr. Nom donné à une partie de feuille comprenant deux feuillets ou quatre pages. || Feuilles d'impression supplémentaires, qui sont destinées à remplacer des pages.
— LOC. FAM. et FIG. Objet de carton, Objet mince et peu solide : *Meubles de* CARTON. *Maison de* CARTON. || *Homme de carton,* Homme qui n'a qu'un rôle de parade. (On dit plus ordinairement HOMME DE PAILLE.) || *Rester dans les cartons,* Etre mis en oubli : *Demande qui reste dans les* CARTONS *du ministère.*
— ENCYCL. Techn. Le *carton* se fabrique soit avec du vieux papier, de la paille hachée et de minces copeaux de bois, soit avec du vieux papier seul. Dans le premier cas, les matières mélangées trempent pendant 48 heures dans de l'eau chaude, qui les ramollit et dilue la colle du papier. Le tout est alors déchiqueté au pilon et transformé en « pâte » que l'on dépose sur la forme, grand bassin plat et rectangulaire. On saupoudre la pâte de carbonate de chaux en poudre et, lorsque la masse se prend, on la presse pour chasser l'eau en excès et lui donner l'épaisseur voulue. La feuille est portée à l'étendoir, où elle sèche. On obtient ainsi le carton dit *à la forme.* Dans le second cas, le vieux papier est délayé dans une barbotteuse, puis passé à une pile défileuse et raffineuse, qui rend la pâte homogène. On place celle-ci sur une toile, contre laquelle s'appuie un feutre sans fin, qui donne à la feuille l'épaisseur voulue. Un laminoir lui fait ensuite perdre son excédent d'eau. De là elle est amenée à l'enrouleuse, puis à la machine à coller, et enfin à la coupeuse circulaire.
— Bx-arts. A l'origine, l'usage des cartons fut réservé à la peinture à fresque, genre dans lequel les artistes n'avaient pas la faculté de dessiner leurs compositions sur l'enduit frais. Ce fut le moyen employé par Raphaël pour la fresque de *l'Ecole d'Athènes,* dont le carton est conservé, avec un fragment de la *Bataille de Constantin et de Maxence,* à la bibliothèque Ambrosienne, à Milan. On voit aussi au musée de South-Kensington, en Angleterre, sept des cartons dessinés par Raphaël pour les fameuses tapisseries ou *arazzi* du Vatican. Un carton célèbre entre tous fut celui de la *Guerre de Pise,* que Michel-Ange exécuta en concurrence avec Léonard de Vinci, dans la salle du palais public de Florence et dont il existe une copie à l'huile, exécutée en 1542 par Bastiano da Sangallo, et une gravure par Schiavonetti. Le Louvre possède quatre grands cartons peints à la gouache par Jules Romain, pour être reproduits en tapisserie à Bruxelles. De notre temps, l'école allemande a produit une foule de cartons, bien supérieurs assurément aux peintures auxquelles ils ont servi de modèles. Les cartons exécutés par Cornélius, pour la glyptothèque de Munich et pour le Campo-Santo de Berlin, sont de ce nombre. Parmi les cartons de l'école française, une mention spéciale est due à ceux de Chenavard, composés en 1848 pour une décoration d'ensemble du Panthéon, qui fut retirée à l'artiste sous l'Empire. Ils sont aujourd'hui au Palais des Arts de Lyon.

CARTON DE WIART (Henry), homme d'Etat belge, né à Bruxelles en 1869. Après de fortes études juridiques, littéraires et médicales, faites en partie à Paris, il se consacra à la propagande catholique-sociale, qu'il poursuivit avec succès dans les milieux ouvriers, écrivit de nombreuses études sur les questions sociales, des romans, des contes, et professa un cours de sociologie. Elu en 1896 député de Bruxelles, il y joua un rôle important, inspirant en particulier la loi sur la représentation proportionnelle (1899). Ministre de la justice lorsque éclata la Grande Guerre, il fit partie du gouvernement qui siégea au Havre. En 1919, il fut président du Conseil et forma, avec le concours des catholiques, des libéraux et des socialistes, un ministère de coalition. Il se retira spontanément en décembre 1921.

Carton de Wiart. — Cl. Manuel.

CARTONNAGE [*to-naj'*] n. m. Industrie comprenant, outre la reliure des livres, la fabrication des boîtes en carton de toute espèce. || Boîtes et ouvrages de carton. || Action de cartonner un livre. || Reliure en carton non recouvert de peau. || *Cartonnage à la Bradel,* Celui dans lequel les plats sont formés d'un carton mince recouvert d'une feuille de papier. || *Cartonnage à l'anglaise,* Celui dans lequel la couverture est faite d'une toile teinte de manière à imiter la peau.

CARTONNER [*to-né*] v. tr. Garnir, recouvrir de carton. || Relier un livre en carton.
— Jeux. Jouer beaucoup aux cartes. (Péjoratif.)

CARTONNERIE [*rî*] n. f. Art du cartonnier. || Fabrique de carton.

CARTONNEUR, EUSE n. Qui cartonne des livres.
— Adjectiv. : *Ouvrier* CARTONNEUR.

CARTONNEUX [*neû*], **EUSE** adj. Qui a l'aspect du carton.

CARTONNIER [*to-ni-é*], **ÈRE** adj. et n. Qui fait ou vend du carton ou des objets en carton.
— *Fam.* Se dit de ceux qui jouent assidûment aux cartes, des joueurs de profession : *Un grand* CARTONNIER. *La gent* CARTONNIÈRE.
— *Pop.* Maladroit dans son métier : *Etre trop* CARTONNIER.
— Entom. *Guêpes cartonnières,* Dénomination appliquée à plusieurs guêpes d'Amérique, dont le nid est construit avec une sorte de carton. V. POLISTE, POLYBIE, et CHARTERGUE.
— N. m. Meuble de bureau, casier garni de cartons, pour serrer des papiers.

Cartonnier.

CARTOUCHE n. m. (de l'ital. *cartoccio*, cornet de papier; venu du lat. *carta*, papier). Ornement figurant une table, avec enroulements et décoration sur les bords, destiné à recevoir une inscription.
— Archéol. égypt. V. la partie *encycl.*
— ENCYCL. Bx.-arts. Les architectes et les peintres de la Renaissance se sont servis souvent du *cartouche.* Sous Louis XV et Louis XVI, on en a abusé; on en mettait dans tous les genres d'ornementation. Les peintres de notre époque ont supprimé l'usage du cartouche, qui n'est resté qu'un ornement sculptural.

Cartouche.

— Archéol. égypt. Les égyptologues donnent le nom de *cartouche* à l'ovale monté sur une base plate, dans lequel à partir de la IIIe dynastie pharaonique on inscrivit le nom du roi. A partir de la Ve dynastie, l'usage se répandit, puis devint obligatoire, d'utiliser deux cartouches : le premier, précédé de « le roi de la Haute- et de la Basse-Egypte », portait le nom de couronnement; le second, précédé de « fils de Râ », le nom de naissance.

Cartouche contenant les noms et prénoms du roi (Ramsès II), et surmonté de ses titres.

CARTOUCHE n. f. (même étymologie). Cylindre de carton (ou de métal) renfermant la charge d'un fusil, d'un pistolet, etc. : CARTOUCHE *à plomb, à balle,* etc. || Cylindre en bois, ayant même longueur et même forme que la cartouche, et que l'on emploie dans les exercices préparatoires de tir pour simuler l'approvisionnement du magasin de l'arme et le feu à répétition. || *Cartouche pour canon à balles,* Composée d'une douille en fort papier et d'un culot métallique embouti, pour le tir du canon à balles ou *mitrailleuse.* || *Cartouche de dynamite, de mélinite.* V. DYNAMITE, et MÉLINITE.
— Mines. Charge cylindrique d'explosif. (Pour charger les trous de mine, on dispose de cartouches cylindriques, de diamètre égal à celui du trou foré, et de poids connu, dont on met, à la suite, le nombre voulu pour réaliser la charge désirée.)
— Pyrotechn. Boîte en carton plus ou moins épais, de formes très diverses dont les mélanges inflammables produisent, par leur combustion, des effets variés.

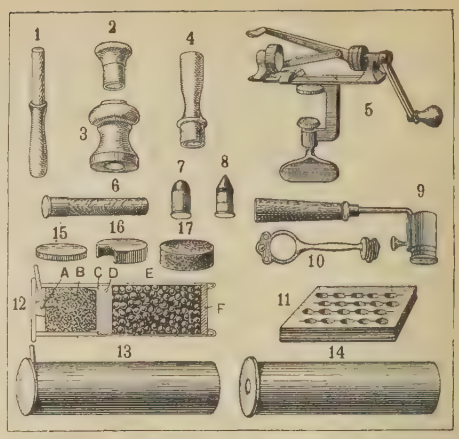

Matériel pour la fabrication des CARTOUCHES : 1. Mandrin; 2. Entonnoir; 3. Moule à cartouche; 4. Lissoir; 5. Sertisseur; 6. Cartouche Flobert à plomb; 7. Cartouche Flobert à balle ronde; 8. Cartouche Flobert à balle conique; 9. Chargette; 10. Tire-cartouche; 11. Planche à charger; 12. Coupe longitudinale d'une cartouche (A, amorce; B, poudre; C, culot; D, bourre de feutre; E, plomb; F, bourre en carton); 13. Cartouche pour fusil à broche; 14. Cartouche pour fusil à percussion centrale; 15. Bourre en carton; 16. Culot; 17. Bourre en feutre.

— ENCYCL. L'usage de la *cartouche* remonte au milieu du XVIIIe siècle; en France, une instruction détaillée pour la fabrication des cartouches parut en 1738, les cartouches étaient fabriquées par les soldats eux-mêmes, à l'aide d'un mandrin en bronze, d'un dé en bois pour préparer les étuis en papier, d'un remplissoir pour doser la poudre, par-dessus laquelle on mettait la balle et l'on fermait le papier. Pour utiliser sa cartouche, le soldat la déchirait avec ses dents, versait un peu de poudre dans le bassinet et le reste dans le canon du fusil, puis poussait la balle avec la baguette au fond du canon. Avec le chargement par la culasse, la balle, l'étui et l'amorce furent réunis d'une façon invariable en un seul bloc. La première cartouche pratiquement appliquée à des armes de ce genre fut celle du fusil à aiguille prussien. Elle se composait essentiellement d'une balle de forme ovoïde, dont la partie postérieure était emboîtée dans un sabot fait d'une sorte de carton ou papier comprimé, susceptible de se mouler dans les rayures de l'arme et de prendre ainsi dans le tir un mouvement de rotation qu'il communiquait à la balle, dont il se séparait à la sortie du canon. Ce sabot portait, en outre, à l'arrière, sous la forme d'une pastille fulminante (AB), l'amorce, dont la réunion à la cartouche se trouvait ainsi pratiquement réalisée. Une longue aiguille, mise en mouvement par le mécanisme de culasse, traversait toute la charge de poudre et venait frapper cette amorce, dont la détonation enflammait ainsi la charge à sa partie antérieure.

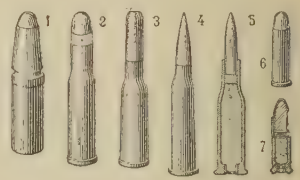

CARTOUCHES DE GUERRE : 1. De Chassepot; 2. De fusil Gras; 3. De Lebel (ancienne); 4. De Lebel (balle D); 5. Coupe de la balle D; 6. De revolver d'ordonnance; 7. Coupe de la cartouche de revolver.

Mais ce système avait l'inconvénient d'entraîner l'emploi d'une aiguille très longue et, par suite, très fragile, qui se faussait ou se rompait souvent. Aussi, dans la cartouche du fusil Chassepot, l'amorce fut-elle placée à l'arrière, sous la forme d'une capsule. A son extrémité antérieure, la cartouche était fermée par une autre rondelle de carton, par-dessus laquelle on tortillait l'enveloppe de papier et gaze de soie qui formait l'étui. A cet étui on fixait ensuite la balle au moyen d'une ligature appliquée sur le cône de papier graissé qui enveloppait celle-ci.
Ces deux cartouches étaient entièrement combustibles, fragiles et très sensibles à l'humidité; aussi, après la guerre de 1870-1871, adopta-t-on les cartouches à étui métallique. L'étui ou douille est en laiton; il porte à sa partie postérieure un bourrelet formé par le culot de l'étui qui agit comme obturateur au départ du coup; le feu de l'amorce est communiqué à la charge de l'étui par l'intermédiaire de deux évents percés dans un renflement du culot.
Les cartouches à étui métallique avaient été employées par les Américains pendant la guerre de Sécession (1860-1865), elles étaient à percussion périphérique. C'est au colonel Berdan qu'on doit le perfectionnement des étuis permettant de les employer dans les armes à percussion centrale. En France depuis 1874, les cartouches des armes de guerre sont à étui métallique. Les perfectionnements apportés aux cartouches depuis 1886 visent principalement la forme de la balle.
L'emploi des cartouches métalliques avait d'abord augmenté le poids des munitions. Tandis que la cartouche du chassepot pesait 32 grammes, celle du fusil Gras en pesait 43; mais la réduction du calibre, réalisée dans le fusil Lebel, a ramené le poids à 29 grammes. La hauteur est sensiblement la même : de 75 à 77 millimètres pour les différents modèles de cartouches métalliques.
Cartouches de chasse et de tir. — Les cartouches de chasse sont à broche ou à percussion centrale; les cartouches des armes de tir sont à percussion centrale. Les figures ci-contre représentent les divers éléments d'une cartouche de chasse et les instruments et accessoires utilisés dans leur fabrication.
Cartouche à obus. — Avec l'adoption du tir rapide pour les canons, on fut conduit, pour réduire le temps mis à

charger la pièce, à réunir en cartouche le projectile, la charge et l'amorce. Le culot du projectile est enfoncé jusqu'à la ceinture et serti dans le collet de la douille qui contient les fagots de poudre sans fumée ; l'amorce, placée au fond d'un porte-amorce, est sertie dans le culot de la douille. Les canons de 37, 47, 65 de montagne, et 75 tirent des cartouches.

Cartouches (*les Dernières*), célèbre tableau d'Alph. de Neuville (1873), représentant un des plus glorieux épisodes de la journée de Bazeilles (1er septembre 1870), la défense de la maison Bourgerie par un groupe de soldats et d'officiers français, à la tête desquels se trouvaient le commandant (plus tard général) Lambert et le capitaine Aubert. Dans la réalité, tous les héros de cet épisode appartenaient à l'infanterie de marine, alors que le peintre a réuni dans son tableau des zouaves, des tirailleurs, des chasseurs, mais pas un soldat colonial. (V. planche *Beaux-Arts XXV.*)

CARTOUCHE (Louis-Dominique BOURGUIGNON, dit), criminel célèbre, né et mort à Paris (1693-1721). Fils d'un tonnelier, il commença ses études chez les jésuites, mais, cédant à ses mauvais instincts, il s'affilia à une troupe de bohémiens, qui l'initia à la pratique du vol. Il exploita Paris et la banlieue pendant une douzaine d'années, et on lui attribue des aventures de toute sorte, qui ont rendu sa biographie populaire. La police parvint enfin à l'arrêter, et il fut rompu vif en place de Grève.

CARTOUCHERIE [*rî*] n. f. Local, atelier où se fabriquent les cartouches : *Il existe des* CARTOUCHERIES *dans un grand nombre d'établissements de l'artillerie (cartoucheries de Vincennes, de Tarbes, manufactures d'armes, etc.).*

CARTOUCHIER [*chi-é*] n. m. Milit. Giberne à cartouches des soldats. (Vx.) || Auj., Giberne à cartouches des marins.

CARTOUCHIÈRE n. f. Sac de cuir remplaçant la bandoulière du XVIe siècle et l'ancienne giberne, où le soldat met ses cartouches en campagne : *Chaque soldat porte trois* CARTOUCHIÈRES. || *Cartouchière d'infirmier*, Sac qui contient quelques médicaments et menus ustensiles de pansement.

— Chass. Ceinture munie d'étuis ou poches dans lesquels on glisse les cartouches.

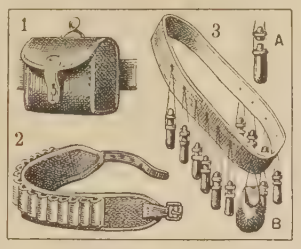

CARTOUCHIÈRES : 1. Militaire ; 2. De chasse ; 3. Ancienne (A, étui ouvert ; B, sac à balles).

CARTULAIRE [*lèr'*] n. m. (lat. du moyen âge *chartularium*). Recueil sous forme de rouleau, ou plus souvent de registre, contenant la transcription *in extenso* d'actes fixant l'histoire et les titres de propriété d'une seigneurie laïque ou ecclésiastique.

CARTUSIEN [*zi-in*], **ENNE** adj. (de *Cartusia* nom lat. de la Chartreuse). Qui a rapport à l'ordre des chartreux : *Liturgie* CARTUSIENNE.

CARTWRIGHT [*kart'-ra-ît'*] (William), poète anglais, né à Northway, près de Tewkesbury, en 1611, mort à Oxford en 1643. Professeur de métaphysique à l'université d'Oxford, prédicateur, et royaliste fervent, Cartwright écrivit des poésies lyriques et quelques « tragi-comédies », classiques et guindées : *l'Esclave royal, la Dame errante, le Siège*, qui furent publiées en 1651. Il était des intimes du dramaturge Ben Jonson.

CARTWRIGHT [*kart'-ra-ît'*] (George), voyageur anglais, né à Marnham en 1739, mort en 1819. Il a publié un récit de ses voyages dans l'ouvrage : *Journal of transactions and events, during a residence of nearly sixteen years on the coast of Labrador* (1792). — Son frère JOHN, publiciste anglais, né à Marnham en 1740, mort en 1824, quitta la marine pour ne pas prendre part à la répression de l'insurrection américaine (1774), et publia de nombreuses brochures pour demander la réforme parlementaire, le suffrage universel, etc. On le surnomma « le père de la Réforme ». — Leur frère, EDMOND, poète et inventeur, né à Marnham en 1743, mort à Hastings en 1823. Tout en exerçant les fonctions de pasteur, il publia des élégies, des sonnets, des poèmes. En 1784, il se mit à étudier la mécanique, inventa une machine à tisser qui révolutionna l'industrie, puis une machine à peigner la laine (1790), et prit de nombreux brevets notamment pour mouvoir les voitures sans chevaux, etc. Il se ruina dans l'exploitation de ses brevets et, en 1809, le Parlement lui vota une somme de 10.000 livres à titre de récompense nationale.

CARUARU, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de Pernambuco), dans la vallée de l'Ipojuca ; 5.000 hab. Entrepôt commercial.

CARUE n. f. Nom donné, dans les ports du littoral normand et aussi à Rouen, à l'entreprise qui a pour objet le déchargement des bateaux et navires à quai.

CARULLI (Ferdinando), célèbre guitariste italien, né à Naples en 1770, mort à Paris en 1841 : il a publié de nombreux morceaux et une méthode pour la guitare ainsi que *l'Harmonie appliquée à la guitare.* — Gustave **Carulli**, son fils, compositeur et professeur de chant, fit représenter en Italie l'opéra *I tre mariti.* Il a publié divers morceaux de piano et de chant.

CARUM [*rom'*] n. m. Genre d'ombellifères, de la famille des amminées, comprenant une soixantaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes et tempérées de l'Amérique boréale et surtout de l'ancien monde.

CARUPANO, ville du Venezuela (Etat de Bermudez), non loin de la mer des Antilles ; 15.000 hab. Mines d'argent, de cuivre, de plomb ; chapeaux de paille, papier, savon, sucre, faïence ; distilleries.

CARURU n. m. Plante textile du Brésil, appartenant à la famille des malvacées, et qui présente quelque analogie avec la ketmie à chanvre : *Les fibres du* CARURU, *très résistantes, sont susceptibles des mêmes applications que le chanvre.*

CARUS [*russ*] n. m. (du gr. *karos*, profond sommeil). Méd. Coma poussé à un extrême degré. (Il est caractérisé par l'abolition complète des réflexes et l'existence de troubles respiratoires et circulatoires très accusés.)

CARUS (Marcus-Aurélius), empereur romain, né à Narbonne ou à Milan, mort en 283. Préfet du prétoire sous Probus, après le meurtre de cet empereur (282), il fut élu par les légions et confirmé par le sénat. Il vainquit les Sarmates, enleva aux Perses la Mésopotamie, Séleucie et Ctésiphon, et mourut assassiné par Aper, préfet du prétoire, ou frappé de la foudre dans sa tente. Carus avait un caractère énergique et une grande simplicité de mœurs qui rappelait celle des anciens Romains. Ses deux fils Carin et Numérien, lui succédèrent. On a des fragments de ses *Lettres et Harangues* dans Vopiscus.

Carus (Marcus-Aurélius) [Intaille du Cabinet de France].

CARUS (Charles-Gustave), médecin allemand, né à Leipzig en 1789, mort à Dresde en 1869. Directeur de la clinique d'accouchement et professeur à l'académie médico-chirurgicale de Dresde, en 1827, médecin de la cour et conseiller d'Etat. Correspondant de l'Académie des Sciences (1859). — Son fils VICTOR-JULES, né à Leipzig en 1823, fut, de 1849 à 1851, professeur d'anatomie comparée à Leipzig, ainsi que directeur de la collection zoologique. En 1872-1874, il suppléa W. Thomson dans sa chaire, à Edimbourg.

CARUS (Paul-A.), philosophe et écrivain allemand, né à Isenburg (Prusse) en 1852. Après avoir professé à l'école des cadets de Dresde, il partit pour les Etats-Unis (1881), où il se consacra bientôt entièrement à la philosophie et aux lettres, et prit la direction de deux publications périodiques de Chicago : *the Open Court* et *the Monist* revue dont le titre dit la doctrine. Carus a publié en allemand et en anglais beaucoup d'ouvrages, parmi lesquels *Metaphysik in Wissenschaft, Ethik und Religion* (1881) ; *Quid est veritas?* poème (1881) ; *Algenor*, poème épique ; *das Evangelium Buddhas ; Fundamental Problems ; Monism and Meliorism ; the Soul of man ; the Religion of science ; Science as Religious Revelation.*

CARUSO (Luigi), compositeur italien, né à Naples en 1754, mort à Pérouse en 1822. Il écrivit plus de soixante opéras, des cantates, des messes, des psaumes, un grand nombre de motets, et enfin quatre grands oratorios d'une inspiration peu personnelle.

CARUSO (Enrico), ténor italien, né et mort à Naples (1873-1921). Son début eut lieu au théâtre Nuevo de Naples, dans un opéra de Morelli, *l'Amico Francesco.* Après avoir passé quelque temps aux théâtres de Naples, il se fit entendre à Palerme, puis en Egypte. De retour en Italie, il se produisit dans presque toute la péninsule, chantant tour à tour : *Rigoletto, Carmen, la Traviata, Aïda, Cavalleria rusticana, les Pêcheurs de perles, Iris, Gioconda,* les deux *Manon* (de Massenet et de Puccini). Sa renommée grandissant, il fut appelé à Saint-Pétersbourg, à Moscou et à Varsovie, puis partit pour l'Amérique, où il chanta avec grand succès. De retour en Europe, il reparut au théâtre en Italie tout en jouant le répertoire. En 1905, Caruso fit partie de la troupe lyrique italienne qu'Edouard Sonzogno amena au théâtre Sarah-Bernhardt, et l'accueil que lui fit le public parisien ne fut pas moins chaleureux que celui qu'il avait reçu partout ailleurs. La voix de Caruso était d'un timbre exquis, joignant la force à la grâce et la puissance à la pureté.

Caruso. — Cl. Roosen.

CARUTTI (Domenico), baron DE CANTAGNO, homme politique et historien italien, né et mort à Cumiana (1821-1909). Secrétaire général du ministère des affaires étrangères sous Cavour, il fut plus tard ministre plénipotentiaire à Amsterdam. Il a aussi joué un rôle politique, d'abord député au Parlement, et, depuis 1889, sénateur. Il a consacré d'intéressants travaux à la maison de Savoie, à sa diplomatie, étudiant particulièrement le rôle des deux premiers rois de Sardaigne.

CARVACROL n. m. (de *carvi*). Phénol isomère du thymol de formule (C^3H^7) (CH^3) $C^6H^3.OH$ rencontré dans les essences de sarriette, de thym, d'origan, de serpolet, etc. || Syn. CYMOPHÉNOL, et CAMPHOTHYMOL.

— ENCYCL. Le *carvacrol* se forme par transposition de son isomère la carvone chauffée avec de l'acide phosphorique. On l'obtient également par action de l'iode sur le camphre. C'est un liquide épais, incolore, solidifiable et fondant à 1°, bouillant à 236°. Par hydrogénation il conduit à la carvomenthone et au carvomenthol.

CARVACROTATE n. m. Sel de l'acide carvacrotique.

CARVACROTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide obtenu par fixation du gaz carbonique sur le carvacrol sodé.

CARVACRYLAMINE n. f. Amine correspondant au carvacrol.

CARVAJAL (Juan DE), évêque de Placentia, né à Trujillo (Estrémadure) en 1399, mort à Rome en 1469. Il fut légat d'Eugène IV au concile de Bâle, et créé par lui cardinal. Il lutta contre les hussites et assista à la victoire de Jean Hunyade sur Mahomet II à Belgrade (1456).

CARVAJAL (Bernardin DE), prélat espagnol, neveu du précédent, né en 1456, mort en 1523, évêque, puis cardinal en 1493. Ambassadeur de Ferdinand le Catholique. Il prit parti pour Louis XII et Maximilien contre le pape Jules II et fut excommunié, destitué, et même emprisonné du temps de Léon X. Mais ce pape lui pardonna en 1513 après qu'il eut fait pénitence.

CARVAJAL (François DE), capitaine espagnol (1464-1548). Il combattit à Pavie (1525) et à Rome (1527). Il passa au Pérou et devint en 1542 major général de l'armée royale. Partisan de Gonzalez Pizarre, il fut pris et pendu avec lui en 1548.

CARVAJAL (Juan DE), officier espagnol, mort en 1546. Lorsque Charles-Quint vendit le Venezuela aux Welser d'Augsbourg, Carvajal fit assassiner le gouverneur envoyé par cette famille et se proclama gouverneur en exhibant de fausses lettres. Dénoncé, il fut pendu.

CARVAJAL (Laurent GALINDEZ **de**), jurisconsulte espagnol, né à Placencia en 1472, mort à Burgos en 1527. Il professa à Salamanque, fut conseiller des rois catholiques et collaborateur du cardinal Ximénès. On lui doit : *Adiciones à los varones ilustres de Hernan Perez de Guzman* (1517).

CARVAJAL (Thomas-José-Gonzalez), homme d'Etat et littérateur espagnol, né à Séville en 1753, mort en 1834. Il remplit de hautes fonctions et devint pair du royaume. On a de lui notamment entre autres écrits : *los Salmos* (1819), que les Espagnols regardent comme un chef-d'œuvre de leur littérature moderne.

CARVALHO (José DA SILVA), homme d'Etat portugais, né à Castelbranco en 1782, mort en 1845. Ministre de la justice sous Jean VI, il prit une part active à tous les mouvements du libéralisme, eut la plus grande part à la restauration de dom Pedro (1828), et reçut le portefeuille finances. Exilé en 1836, il siégea au Conseil d'Etat en 1842 après la victoire des constitutionnels.

CARVALHO (Léon CARVAILLE, dit), directeur de théâtre, né à l'île Maurice en 1825, mort à Paris en 1897. Basse chantante à l'Opéra-Comique de Paris (1847), il y connut Mlle Miolan, qu'il épousa. Il obtint, en 1855, la direction du Théâtre-Lyrique, et remit à la scène des œuvres classiques, comme *les Noces de Figaro, la Flûte enchantée, Obéron, Orphée*, etc., et fit représenter nombre d'opéras nouveaux ; entre autres, *les Dragons de Villars, Faust, Roméo et Juliette, Mireille.* En 1868, il joignit à l'exploitation du Théâtre-Lyrique celle de la salle Ventadour ; mais l'énormité des frais l'obligea à abandonner ses directions. Après un séjour au Caire comme surintendant du théâtre, il prit, en 1872, la direction du Vaudeville, où il monta notamment *l'Arlésienne.* Devenu, en 1876, directeur de l'Opéra-Comique, il avait porté ce théâtre à un haut degré de prospérité, lorsque la salle fut détruite par l'incendie du 25 mai 1887. Poursuivi comme responsable de cette catastrophe, il fut d'abord condamné, puis fut acquitté en appel. En 1891, il reprit la direction de l'Opéra-Comique, et la conserva jusqu'à sa mort.

Mme Carvalho.— Cl. P. Petit.

CARVALHO (Marie-Caroline-Félix MIOLAN, dame), cantatrice, née à Marseille en 1827, morte à Puys (près de Dieppe) en 1895. Elève de Duprez au Conservatoire de Paris, elle débuta à l'Opéra-Comique en 1850 et y créa en 1853 *les Noces de Jeannette.* Cette même année, elle épousa son camarade Carvalho, qu'elle suivit, en 1856, au Théâtre-Lyrique. Elle obtint de véritables triomphes tant à Paris que dans les grandes villes d'Europe, en interprétant notamment les ouvrages de Gounod. Par le style et la virtuosité, Mme Miolan-Carvalho fut une des plus grandes artistes lyriques du XIXe siècle.

CARVE (Thomas), prêtre catholique irlandais, né en 1589 dans le comté de Tipperary, mort en 1664. Aumônier d'un régiment pendant la guerre de Trente ans, il raconta cette guerre dans un ouvrage intitulé : *Itinerarium Th. Carvæ* (1639). On lui doit aussi un livre sur l'Irlande : *Lyra seu Anacephalæosis hibernica* (1651).

CARVELLE n. f. Mar. Clou à carvelle. V. CLOU.

CARVÈNE n. m. Syn. de *d.* LIMONÈNE.

CARVÉNOLIDE n. f. Lactone de formule $C^{10}H^{14}O^2$ obtenue par action de l'ammoniac sur le tribromure de carvone.

CARVÉNONE n. f. Cétone non saturée de formule $C^{10}H^{16}O$. || Syn. CARVÉOL.

— ENCYCL. La *carvénone* se prépare à partir de la dihydrocarvone par isomérisation au moyen d'acide formique anhydre. Elle se forme également par action de l'acide sulfurique sur le camphre ou le dichlorocamphane. C'est un liquide bouillant à 232°.

CARVÉOL n. m. Chim. Syn. de CARVÉNONE.

CARVER (John), fondateur de la colonie de Plymouth (Etats-Unis), né vers 1575, mort en 1621. Il fut le chef des « Pères Pèlerins », venus sur la *Fleur-de-Mai* en septembre 1620, les premiers pionniers de la Nouvelle Angleterre.

CARVESTRÈNE [*vèss*] n. m. Carbure d'hydrogène terpénique constitué par le sylvestrène inactif.

CARVI n. m. (ar. *karwia ;* gr. *karon*). Espèce du genre *carum.*

— Chim. *Essence de carvi*, Huile essentielle, que l'on peut séparer, par la distillation fractionnée, en d.-limonène et carvone.

Carvi : *a*, fleur ; *b*, fruit.

— ENCYCL. Bot. Le *carvi*, que l'on appelle aussi *cumin des prés*, est une plante bisannuelle qui habite les prairies et les lieux montueux de l'Europe ; elle se cultive dans les

jardins maraîchers. Toutes les parties du carvi sont plus ou moins aromatiques, mais surtout la racine et les fruits. On emploie ceux-ci, dans les pays du Nord, aux mêmes usages que l'anis; ils servent à parfumer les fromages; on les met aussi dans le pain, et on les ajoute comme condiment aux légumes, qu'ils rendent plus savoureux et plus faciles à digérer. Les fruits sont encore employés en médecine comme excitants et carminatifs.

CARVIFEUILLE [*feuy'*] n. m. Bot. V. SÉLIN.

Carvin, ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 30 kil. de Béthune; 19.540 hab. (*Carvinois*). Ch. de f. Nord. Importantes mines de houille. — Le canton a 10 comm., et 84.790 hab. (52.000 en 1914).

CARVOL n. m. Chim. Syn. de CARVONE.

CARVOLINE n. f. Substance obtenue par action de l'acide sulfurique étendu sur l'isocarvoxime.

CARVOMENTHÈNE [*man*] n. m. Carbure d'hydrogène terpénique non saturé obtenu par déshydratation du carvomenthol.

CARVOMENTHOL [*man*] n. m. Alcool terpénique saturé de formule $C^{10}H^{20}O$ isomère du menthol. || Syn. TÉTRAHYDROCARVÉOL, DIHYDROCARVÉOL.

CARVOMENTHONE [*man*] n. f. Cétone terpénique saturée $C^{10}H^{18}O$ isomère de la menthone. || Syn. TÉTRAHYDROCARVONE.

CARVONE n. f. (de *carvi*). Cétone terpénique non saturée de formule $C^{10}H^{14}O$. || Syn. CARVOL.

— ENCYCL. La *carvone* dextrogyre se rencontre dans l'essence de carvi qui lui doit l'odeur et la saveur appréciées pour la fabrication du kummel. On la trouve également dans l'essence d'aneth. Elle constitue un liquide bouillant à 230°. Elle diffère de la cétone saturée (carvomenthone) par la présence de deux doubles liaisons, l'une dans la chaîne fermée, l'autre dans la chaîne isopropylique. Elle donne donc facilement des produits d'addition. Ainsi, par hydrogénation et suivant les conditions opératoires elle fournit la dihydrocarvone et le dihydrocarvéol, la carvomenthone et le carvomenthol. Elle fixe l'acide chlorhydrique, l'acide bromhydrique. Dans ce dernier cas, l'élimination de l'hydracide fixé conduit à l'*eucarvone*, isomère de la carvone. Sous l'influence d'alcalis, d'acide phosphorique, etc., elle s'isomérise en *carvacrol*. Elle peut être hydratée par l'acide sulfurique étendu en donnant l'*oxydrocarvone* ou hydrate de carvone. Elle fournit avec l'hydroxylamine une oxime : la *carvoxime*.

La carvone lévogyre se trouve en faibles quantités dans les essences de *menthe crépue* et de *kuromiji*.

CARVOPINONE n. f. Cétone terpénique non saturée de formule $C^{10}H^{14}O$, bouillant à 95° sous une pression de 12 mm de mercure.

CARVOTANACÉTONE n. f. Cétone de formule $C^{10}H^{16}O$ isomère de la carvénone bouillant à 228° obtenue sous forme active par réduction du nitro -a- phellandrène et sous forme inactive par action de la chaleur sur la thuyone (tanacétone).

CARVOXIME n. f. Oxime de la carvone, de formule $C^{10}H^{14}NOH$.

— ENCYCL. La *carvoxime*, obtenue par action de l'hydroxylamine sur la carvone est identique au nitrosolimonène préparé en faisant agir les alcalis sur le nitrosochlorure de limonène. Il existe deux corps actifs sur la lumière polarisée fusibles à 72° et un inactif fondant à 93°.

L'*isocarvoxime* est obtenue par fixation puis élimination d'hydracide sur la carvoxime. Elle conduit à la *carvoline* par action de l'acide sulfurique étendu.

CARVYLAMINE n. f. Amine de formule $C^{10}H^{15}NH^2$ obtenue par réduction de la carvoxime.

CARY n. m. Art culin. V. CARI.

Cary (Félix), antiquaire français, né à Marseille en 1699, mort en 1754, auteur d'une *Histoire des rois de Thrace et de ceux du Bosphore Cimmérien, éclaircie par les médailles* (1752). Son médaillier est entré à la Bibliothèque nationale.

Cary ou **Carry** (Robert-François), marin français, né en 1762, mort à Boulogne-sur-Mer en 1810. Après avoir servi pendant la guerre de l'Indépendance d'Amérique, Cary prit le commandement d'un corsaire, *l'Unité*, avec lequel il enleva aux Anglais plusieurs bâtiments importants. Cary fut capitaine de port à Boulogne, lors de la concentration de la flottille dite *de Boulogne*.

Cary (Henry-François), littérateur anglais, né à Gibraltar en 1772, mort à Londres en 1844. On a de lui des *Vies des poètes anglais*, pour faire suite à celles de Johnson; diverses traductions du grec; mais son œuvre maîtresse est une traduction de la *Divina Commedia* de Dante (1805-1814), qui est non seulement très fidèle, mais encore pleine de poésie et de feu.

Cary (Alice), femme de lettres américaine, née à Miamithal, près de Cincinnati, en 1820, morte à New-York en 1871. Après avoir publié en 1851, avec sa sœur Phœbé, un volume de *Poésies*, elle écrivit surtout des romans : *Clovernook Papers* (1850-1853); *les Enfants de Clovernook* (1854); *Hagar* (1852); *Tableaux de la vie des champs* (1859); *le Fils de l'évêque*; etc. — Sa sœur, Phœbe **Cary**, née à New-York en 1824, morte à Newport en 1871, est l'auteur de *Poésies et Parodies*, et de *Poèmes de foi, d'espérance et d'amour* (1869).

Carya ou **Caryæ.** Géogr. anc. Ville de Laconie (Péloponnèse), près des frontières de l'Arcadie, célèbre par son temple d'Artémis Caryatide. Elle fut détruite par les Grecs, pour s'être alliée aux Perses. V. CARIATIDE.

Carya. Mythol. Fille de Dion, roi de Laconie, aimée de Dionysos et changée par lui en noyer (gr. χαρυα). Héroïne éponyme de la ville de Carya.

CARYA n. f. Genre de juglandacées, formé aux dépens des noyers (*juglans*), et renfermant des arbres qui croissent dans l'Amérique du Nord et en Asie au nombre d'une douzaine d'espèces. (Les caryas d'Amérique fournissent un bois élastique connu sous le nom de *hickory*.)

Caryanda. Géogr. anc. Ville de Carie (Asie Mineure), sur le golfe Iassique (mer Egée). Patrie du géographe Scylax.

Caryatide. Myth. gr. Surnom d'Artémis, qui avait un temple à *Carya*, en Laconie.

CARYATIDE n. f. Danse en l'honneur d'Artémis Caryatide, à Carya, en Laconie. Les vierges se vantaient de l'avoir apprise des Dioscures. Elle semble avoir été assez animée; le groupe des trois Caryatides de Delphes en donne une traduction un peu atténuée.

CARYATIDE et **CARYATIDIQUE** [*dik'*] n. f. et adj. Formes régulières, mais peu usitées, des mots CARIATIDE et CARIATIDIQUE.

Carybde. Géogr. V. CHARYBDE.

CARYCHIUM [*ki-om'*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des auriculidés, répandus dans toutes les régions chaudes et tempérées où ils vivent dans les endroits humides, dans le bois pourri ou sous les feuilles mortes. (Nombreuses espèces fossiles dans les terrains jurassiques, crétacés et tertiaires.)

CARYINITE n. f. Arséniate naturel de plomb, manganèse, calcium et magnésium. (On écrit aussi KARYINITE.)

CARYOANABIOSE n. f. (du gr. *karuon*, noyau, et de *anabiose*). Biol. Processus de formation du noyau des cellules géantes semblant résulter de l'excitation produite par le contact de corps étrangers. (Le noyau se multiplie dans l'intérieur de la cellule sans que celle-ci se divise elle-même.)

CARYOBORE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des bruchidés, renfermant des formes de petite taille, à cuisses postérieures renflées. (On en connaît de nombreuses espèces, qui se développent dans les graines, notamment dans celles des acacias et autres légumineuses; ce sont des insectes des régions désertiques.)

CARYOCAR n. m. Genre de ternstrémiacées, renfermant des arbres de l'Amérique tropicale au nombre d'une douzaine d'espèces.

— ENCYCL. Leurs fruits, qui ressemblent à des noix, renferment des amandes comestibles. On extrait, de celles du *caryocar butyracé* et de quelques autres, une grande proportion d'huile grasse, épaisse, dont la consistance rappelle celle du beurre, et que l'on emploie souvent à la Guyane pour remplacer, dans les usages économiques, cette dernière substance. Dans les climats tempérés, les caryocars exigent la serre chaude; on cultive ainsi le *caryocar nucifère*, grand arbuste qui se recommande par l'élégance de son port et la beauté de ses fleurs. Le bois de certaines espèces (*peki*) est susceptible d'emploi en ébénisterie.

CARYOCARPE adj. (du gr. *karuon*, noix, et *karpos*, fruit). Dont le fruit est semblable à celui du noyer.

CARYOCÉRITE n. f. Silicoborate naturel, voisin de la *mélanocérite*.

CARYOCHROME [*krom'*] adj. (du gr. *karuon*, noyau, et *khrôma*, couleur). Histol. Se dit de cellules nerveuses jeunes, parfois adultes, appartenant surtout au cervelet, au bulbe olfactif, à la rétine, aux éléments de la région rolandique, dont la substance chromophile, au lieu d'être répandue dans le protoplasma, sous forme de grains ou de bâtonnets, comme dans les autres cellules nerveuses, n'existe que dans le noyau.

CARYOCINÈSE ou **KARYOKYNÈSE** n. f. (du gr. *karuon*, dans le sens de noyau, et *kinèsis*, mouvement). Biol. Syn. de MITOSE. (On écrit à tort CARIOCINÈSE.)

CARYOCINÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui appartient à la caryocinèse.

CARYOCOSTIN [*koss-tin*] n. m. Electuaire purgatif, dans lequel entrent le costus et le girofle.

— Adjectiv. : *Electuaire* CARYOCOSTIN.

CARYODAPHNÉ [*daf-né*] n. m. Bot. Syn. de CRYPTOCARYE.

CARYODIÉRÈSE n. f. (du gr. *karuon*, noyau, et *diairésis*, séparation). Biol. Se dit de la division nucléaire, sans division du corps cellulaire, aboutissant à des cellules multinucléées ou à plusieurs noyaux.

CARYOGAMIE [*mî*] n. f. (du gr. *karuon*, noyau, et *gamos*, mariage). Biol. Sorte de reproduction observée surtout chez les infusoires et qui consiste en l'échange du demi-noyau de deux individus accolés.

— ENCYCL. La *caryogamie* est une des formes les plus élémentaires de la reproduction sexuée. Beaucoup d'infusoires et autres êtres unicellulaires se reproduisent indéfiniment, tant que les conditions sont favorables, par bipartitions successives. Cependant, chez les infusoires ciliés on voit, au bout d'un certain nombre de générations, des individus, dont l'activité semble se ralentir, se chercher et se joindre deux à deux. Une communication paraît s'établir, à travers leur cuticule, entre les deux protoplasmas, communication par laquelle s'écoule réciproquement le demi-noyau de chacun. Rien d'ailleurs ne paraît différencier les deux individus. Puis, les infusoires se séparent, reprennent immédiatement leur activité première, et recommencent à se diviser. Il semble donc que, par cet échange, les individus aient pratiqué une sorte de fécondation et repris une nouvelle puissance de prolifération, d'où le nom de « rajeunissement caryogamique » que Maupas a donné à ce phénomène.

CARYOGAMIQUE [*mik'*] adj. Relatif à la caryogamie : *Rajeunissement* CARYOGAMIQUE.

CARYOLYMPHE [*linf'*] n. f. Histol. Suc nucléaire ou enchilème qui occupe les mailles circonscrites par le réseau de substance achromatique du noyau.

CARYOLYSE n. f. (du gr. *karuon*, noyau, et *luein*, dissoudre). Biol. Dissolution du noyau cellulaire. (On a désigné autrefois sous ce nom la *caryocinèse* ou mitose, parce qu'en effet le noyau subit à ce moment une complète transformation.)

CARYOMICROSOME n. m. (du gr. *karuon*, noyau, *mikros*, petit, et *sôma*, corps). Histol. Petit organite du noyau cellulaire, formé ou chargé de chromatine, très fortement colorable et qui, réuni à d'autres, constitue le caryomitome.

CARYOMITOME n. m. (du gr. *karuon*, noyau, et *mitos*, filament). Histol. Filament du noyau cellulaire, formé de grains chromatiques.

CARYOMITOSE n. f. Syn. de CARYOCINÈSE.

CARYOPHYLLACÉES [*fi-la-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, ayant pour type le genre œillet.

— ENCYCL. La famille des *caryophyllacées*, dite aussi des *dianthées*, renferme une quarantaine de genres de plantes herbacées vivaces, annuelles ou bisannuelles. Les fleurs sont le plus souvent disposées en cymes dichotomiques, présentant l'aspect d'une ombelle. Le fruit est ordinairement une capsule s'ouvrant à la maturité par des valves complètes, ou seulement par de petites dents terminales. Parmi les caryophyllacées on trouve des plantes médicinales (saponaire) mais surtout des plantes d'ornement (œillet, gypsophile, etc.)

CARYOPHYLLÆIDÉS [*fi*] n. m. pl. (de *caryophyllæus*, et du gr. *eidos*, aspect). Famille de vers cestodes, dont le type est le *caryophyllæus*.

CARYOPHYLLÆUS [*fi-lé-uss*] n. m. Genre de vers cestodes, type de la famille des *caryophyllæidés*, renfermant des formes allongées, non segmentées, qui vivent dans le tube digestif des cyprins. (La principale espèce, *caryophyllæus mutabilis*, semble passer la première partie de sa vie dans des annélides du genre tubifex, vivant dans la vase des ruisseaux.)

CARYOPHYLLE [*fil'*] n. m. Bot. Ancien nom du genre œillet.

CARYOPHYLLÉ [*fi*], **E** adj. (rad. *caryophylle*). Se dit des fleurs, comme celles de l'œillet, qui ont cinq pétales à onglet très allongé : *Fleurs* CARYOPHYLLÉES. (Il est remarquable que le mot *giroflée* a la même origine, et qu'en Provence on donne aux œillets le nom de *giroflées*.) || Se dit aussi des plantes dont les fleurs ont cette disposition : *Plantes* CARYOPHYLLÉES.

CARYOPHYLLÈNE [*fi*] n. m. Sesquiterpène $C^{15}H^{24}$, fusible à 161°, isolé des essences de girofle et de copahu.

CARYOPHYLLIA [*fi*] n. f. Genre de coralliaires, type de la famille des turbinolidés. (Les individus sont solitaires, ils ont la forme d'un cône fixé par sa pointe à un corps étranger. Au centre du calice s'élève une columelle formée d'éléments tordus. Les cloisons débordent le calice; leur nombre est variable. La muraille est recouverte d'une épithèque. Le polype que sécrète ce polypier a de belles couleurs. On en trouve dans les mers européennes diverses espèces. C'est le type classique du coralliaire.)

Caryophyllia.

CARYOPHYLLINE [*fi*] n. f. (rad. *caryophylle*). Substance cristallisée, tirée de l'essence de girofle de formule $C^{20}H^{32}O^2$.

CARYOPHYLLIQUE [*fi-lik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{20}H^{32}O^6$ obtenu par oxydation nitrique de la caryophylline.

CARYOPHYLLUS [*fil-luss*] n. m. Bot. Nom scientifique du giroflier.

CARYOPILITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de manganèse.

CARYOPSE ou **CARIOPSE** n. m. (du gr. *karuon*, noix, et *opsis*, aspect). Fruit sec, indéhiscent, monosperme, à péricarpe mince, se confondant avec les téguments de la graine, dont on ne peut le distinguer à l'époque de la maturité : *Les fruits des graminées sont des* CARYOPSES.

CARYORRHEXIS [*rèk'-siss*] n. f. (du gr. *karuon*, noyau, et *rhêxis*, rupture). Histol. Forme de dégénérescence cellulaire dans laquelle le réseau chromatique se concentre en boules qui peuvent s'accumuler à la surface interne de la membrane nucléaire. (Si cette membrane disparaît, les boules chromatiques se disséminent dans le protoplasma et s'y fragmentent.)

CARYOSCHISE [*ri-oss-kiz'*] n. f. (du gr. *karuon*, noyau, et *skiezein*, séparer). Biol. Phénomène d'excrétion caractérisé par le départ, du noyau de la cellule, d'une partie des éléments qui le constituent. (On pense que la plupart des ferments sécrétés par les leucocytes et déversés dans le sang sont issus de leurs noyaux par caryoschise.)

CARYOSTÉNOSE [*oss-té*] n. f. (du gr. *karuon*, noyau, et *stenôsis*, rétrécissement). Biol. Syn. de DIVISION DIRECTE DE LA CELLULE, OU AMITOSE.

CARYOTE n. m. Genre de palmiers comprenant neuf espèces de l'Inde orientale, de Java, des Philippines, des Moluques et de Cochinchine.

— ENCYCL. Les *caryotes* ont une tige simple, élancée, lisse. L'espèce la plus intéressante est le caryote brûlant (*caryota urens*), qui doit ce nom à la saveur très acerbe, caustique et comme brûlante de son fruit. Le bois de ce palmier est assez épais, très dur, de consistance en quelque sorte cornée. Dans l'Inde, on l'emploie aux constructions. La moelle est blanche, et fournit une sorte de sagou de qualité inférieure. Plusieurs caryotes sont cultivés dans les serres pour l'élégance de leur feuillage. Le caryote donne aussi un vin de palme, un alcool, et une fibre utilisée dans la brosserie.

Caryote : *a*, portion d'inflorescence; *b*, fleur; *c*, fruit.

Carystos [*toss*]. Myth. gr. Fils du centaure Chiron et de Chariclée; héros éponyme de la ville de Carystos.

Carystos. Géogr. anc. Ville de l'île d'Eubée, à l'extrémité sud-est, au pied du mont Ocha d'où elle tirait de fort beaux marbres. Auj. *Caristo*.

CAS [*kâ*] n. m. (lat. *casus*; de *cadere*, tomber). Ce qui tombe, arrive ou peut arriver; événement, accident : *Agir selon les* CAS. CAS *imprévu.* CAS *particulier.*

Tous deux, par un *cas* surprenant,
Se rencontrent en un tournant.
LA FONTAINE.

— *Par extens.* Evénement considérable : *Un* CAS *est arrivé.* (La Fontaine.) ; et aussi, simplement, Chose : *Ce n'est pas un grand* CAS. Ce n'est pas grand'chose. || *Un si grand cas,* et, par suite, *Faire cas, faire grand cas de quelqu'un ou de quelque chose,* Estimer quelqu'un, Donner de l'importance à quelque chose, en tenir compte : *Nous* FAISONS CAS *du beau.* || Situation donnée : *Etre, n'être pas dans le* CAS *de faire quelque chose.* || Situation spéciale, difficulté particulière : *Le* CAS *est proposé.* (La Fontaine.) || *Cas embarrassant, Cas de conscience,* Cas où la conscience est engagée. || Situation spéciale par rapport à la loi, délit, forfait : *La peccadille fut jugée un* CAS *pendable.* (La Fontaine.) — Fam. : *C'est un* CAS *pendable. Pour moi je ne vois pas que le* CAS *soit pendable.* (Molière.) || Supposition : *Poser un cas,* Supposer. (Vx.)

— Dr. *Cas d'aventure,* Nom qui désignait, dans les anciens coutumiers, l'homicide ou les blessures par imprudence. || *Cas spéciaux,* Crimes déférés, sous le gouvernement de Juillet, à la Chambre des pairs, constituée en haute cour de justice. || *Cas provisoire,* Affaire qui ne peut être remise, à cause du tort qui résulterait d'un retard. || *Cas fortuit,* Evénement imprévu, causant la destruction de la chose due et libérant le débiteur. || *Cas de saisie,* Exception mettant obstacle à ce qu'une chose déjà saisie pour une cause soit saisie pour une autre avant qu'un jugement ait été rendu sur la première saisie ; ce qu'on exprimait autrefois en disant : « Saisie sur saisie ne vaut. »

— Dr. anc. *Pour les cas résultant du procès,* Formule qu'on employait dans les jugements en matière criminelle, quand le prévenu était condamné non pour le fait principal faute de preuves, mais pour d'autres charges relevées pendant le procès.

— Dr. canon. *Cas privilégiés,* Ceux dans lesquels le juge royal, nonobstant le privilège de clergie, appliquait une peine afflictive à un ecclésiastique après la sentence de l'official. || *Cas réservés,* Péchés qui ne peuvent être remis que par le Pape ou l'Evêque, ou par un prêtre qui a reçu d'eux un pouvoir spécial. || *Cas de conscience,* Difficulté de conduite dans laquelle la religion ou la morale permet ou défend, selon les circonstances précises du fait.

— Gramm. Nom donné aux modifications que les langues flexionnelles font subir aux noms (substantifs, adjectifs, pronoms), suivant le rôle que ceux-ci jouent dans la phrase. Les marques des cas sont dites *désinences.* L'ensemble des cas d'un nom constitue la déclinaison de ce nom. || *Cas sujet.* Syn. de NOMINATIF. || *Cas complémentaires* ou *Cas régimes,* Désinences particulières des noms et pronoms employés comme compléments et des adjectifs et participes qui s'accordent avec ces noms : *L'accusatif est un* CAS COMPLÉMENTAIRE ; *le nominatif et le vocatif n'en sont pas.* || *Cas direct, indirect,* Désinences que prennent le nom et le pronom employés comme compléments directs ou indirects : *L'accusatif est un* CAS DIRECT, *le datif est un* CAS INDIRECT. Les cas indirects sont dits aussi *cas obliques.*

— Médec. Manifestation d'une maladie considérée chez un individu déterminé.

— Techn. Châssis garni de toile de crin ou de tissu en fils métalliques, qui donne issue à l'eau sale fournie par le triturage du chiffon, dans les piles à effilocher et à raffiner.

— LOC. ADV. *En ce cas,* Alors, les choses étant ainsi. || *En tout cas, Dans tous les cas,* Quoi qu'il arrive.

— LOC. PRÉPOS. ou CONJONCT. *En cas de, En cas que, Au cas que,* Dans la supposition de, s'il arrivait que. || *En cas de* a signifié aussi En matière de, quant à : EN CAS DE *musique, je n'y entends rien.* (Locution hors d'usage.) || *En-cas* s'emploie aussi substantivement, et signifie Supplément, chose préparée pour servir au besoin. V. EN-CAS.

— PROV. **Tout mauvais cas est niable,** Se dit à propos d'un homme qui a commis une faute grave, et qui la nie par honte ou par crainte.

— SYN. **Cas, circonstance, conjoncture, occasion, occurrence.** Le *cas,* c'est le fait éventuel. La *circonstance,* c'est le fait secondaire qui accompagne un fait principal ; la *conjoncture,* c'est proprement une rencontre de circonstances ; l'*occasion,* c'est une circonstance ou fortuite ou attendue, et généralement favorable, dont il faut se hâter de profiter ; l'*occurrence* enfin est une circonstance favorable ou défavorable, mais toujours fortuite.

— SYN. **Au cas, en cas.** La présence de l'article dans la première expression annonce une supposition plus précise. On dit *en cas d'accident,* parce qu'on veut parler d'un accident quelconque, mais on dit *au cas qu'il vienne,* parce qu'il s'agit ici de la supposition d'un fait déterminé.

— ENCYCL. Alg. *Cas irréductible.* Ancienne dénomination du cas où les trois racines d'une équation du troisième degré sont réelles et inégales.

— Dr. act. Le *cas fortuit* ou *cas de force majeure* est l'événement qui, sans la faute du débiteur, entraîne l'impossibilité d'exécuter une obligation. Il libère le débiteur de cette obligation. Mais, dans les contrats synallagmatiques, ce dernier ne peut plus conserver les avantages qu'il avait stipulés en retour. Cependant, dans la vente, la perte par cas fortuit de l'objet vendu libère le vendeur de l'obligation de le livrer, si cet objet est déterminé, tout en lui conservant le droit d'exiger le prix.

Lorsqu'un dommage a été causé, on dit qu'il est dû à un *cas fortuit* ou de *force majeure* si aucune faute n'a contribué à le causer, ce dommage étant dû à un événement imprévisible ou impossible à empêcher. Il reste alors à la charge de la victime.

— Dr. anc. *Cas royaux.* On appelait ainsi les causes civiles ou criminelles dont seule pouvait connaître la juridiction royale, alors même que le défendeur était justiciable d'un seigneur. La théorie des cas royaux a été imaginée par les légistes pour ruiner les justices seigneuriales. On classa parmi les cas royaux les affaires qui portaient atteinte aux intérêts personnels du roi, comme le crime de lèse-majesté, celui de fausse monnaie. On y fit rentrer les attentats commis sur les grandes routes, parce que celles-ci étaient royales. Puis, faisant du roi le gardien de la paix publique, on réserva à ses juridictions (prévôts, baillis) tous les faits qui portaient atteinte à cette paix ; on put ainsi considérer comme cas royaux tous les crimes et délits ayant une véritable gravité.

Cas prévôtaux, Cas présidiaux. — On désignait ainsi les crimes ou délits commis par des gens sans aveu, ou vagabonds, et qui exigeaient une répression immédiate. La connaissance de ces affaires était réservée aux prévôts des maréchaux ou aux lieutenants criminels des sièges présidiaux.

— Linguist. Les anciennes langues indo-européennes (sanskrit, grec, latin, gothique, etc.), comme les langues finno-ougriennes et les langues sémitiques, présentent toutes des cas. Mais le nombre des cas varie d'une langue à l'autre. Dans certaines langues finno-ougriennes on en compte jusqu'à vingt-deux. L'indo-européen avait huit cas : nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif, ablatif, locatif, instrumental. Le latin avait perdu les deux derniers, le grec les trois derniers dès les plus anciens textes. Les langues baltiques et slaves, ainsi que l'arménien, ont seules conservé une déclinaison à peu près complète : il y a encore aujourd'hui sept cas en lituanien comme en polonais ou en russe. La tendance générale des langues indo-européennes est à la disparition des cas, c'est-à-dire à la suppression de la déclinaison. Mais cette transformation s'est faite progressivement. La déclinaison a parfois été réduite à deux cas, un *cas sujet* et un *cas régime,* avant de disparaître complètement. C'est ce qui s'est passé en français : alors que le latin comptait encore six cas, le français le plus ancien n'en présente plus que deux, et cela jusqu'au milieu du moyen âge. Les langues romanes n'ont aujourd'hui aucune déclinaison dans les substantifs ou dans les adjectifs ; elles en conservent une trace dans le pronom personnel (ainsi en français *je, me, moi ; tu, te, toi*).

Les langues qui n'ont pas de cas emploient d'autres procédés pour marquer le rôle des mots dans la phrase. Elles se servent généralement d'outils grammaticaux (particules, prépositions, articles) ; elles utilisent aussi la syntaxe, en donnant à chaque mot une place qui en indique le rôle. Les deux procédés existent en français : dans une phrase comme : *Je donne à Pierre le livre de l'élève,* les prépositions (*à, de*) indiquent ce que le latin marque au moyen de cas (*à Pierre* équivaut à un datif, *de l'élève* à un génitif). Dans une phrase comme : *Pierre frappe Paul,* c'est la place respective des deux noms qui indique que Pierre est le sujet et Paul le régime ; le latin marque chacun de ces deux rôles par l'emploi du nominatif opposé à l'accusatif.

Cas Wagner (LE) [*der Fall Wagner*] (1888) ; traduction française de Henri Albert, faisant partie du volume intitulé : *le Crépuscule des idoles* (1899). Célèbre pamphlet de Frédéric Nietzsche, dans lequel celui-ci s'efforce de démontrer que l'art wagnérien est un art de décadence, et qui a ceci de piquant qu'il émane d'un ancien admirateur, disciple et ami de Richard Wagner.

CAS [*kâ*], **CASSE** adj. (du lat. *quassum,* ébranlé). Qui sonne le cassé : *Il parlait d'un ton* CAS. (La Fontaine.) — Adverbial. : *Parler* CAS. (Vx.)

CASA (Giovanni DELLA), écrivain italien, né sans doute à Florence en 1503, mort à Rome en 1556. Après une jeunesse assez agitée, il entra dans les ordres en 1534 et devint archevêque de Bénévent, nonce à Venise, enfin secrétaire de Paul IV. Son œuvre la plus célèbre est le *Galateo* (1558), traité des belles manières, qui vaut surtout par la forme très pure et très élégante. Il a écrit aussi des poésies latines et italiennes, notamment quelques *Capitoli* licencieux à la façon de Berni.

CASABIANCA (Raphaël, comte DE), général et homme politique français, né à Vescovato (Corse) en 1738, mort à Bastia en 1825. Rallié à la France dès 1768, il est maréchal de camp en 1792 aux armées du Nord et des Alpes. En 1793 il remplace en Corse Paoli révolté, et en 1794 commande une division sous Masséna à l'armée d'Italie. Gouverneur de Gênes en 1796, il va en 1798 avec Championnet à Naples. Sénateur sous le Consulat, comte de l'Empire, il se rallie en 1814 à Louis XVIII qui le fait pair de France. Revenu à Napoléon pendant les Cent-Jours, exclu de la pairie après 1815, il parvient à se faire réintégrer en 1819.

CASABIANCA (Joseph-Marie, comte DE), général français, né à Venzolasca (Corse) en 1742, mort à Avignon en 1807. Au service de la France, il aide à réprimer l'insurrection corse et reçoit la terre d'Alésia, érigée en comté de Casabianca. Général de brigade sous la Révolution, il sert successivement sur le Rhin, en Italie, et, en 1795, commande la cavalerie de Kellermann. Il chasse ensuite les Autrichiens de la Valteline. Gouverneur de Mantoue en 1801.

CASABIANCA (Louis DE), officier de marine et conventionnel, frère de Raphaël, né à Vescovato (Corse) en 1752, mort à Aboukir en 1798. Après avoir pris part à la guerre d'Amérique, ses compatriotes le députèrent à la Convention. Il appartint aux Cinq-Cents. Commandant du vaisseau amiral l'*Orient* en Egypte, il remplaça Brueys tué et se fit sauter pour ne pas se rendre. — Son fils GIACOMO, âgé de dix ans, périt avec lui.

CASABIANCA (François-Xavier, comte DE), homme politique, né à Nice en 1796, mort à Paris en 1881. Représentant de la Corse à la Constituante de 1848, ministre de l'agriculture et du commerce, puis des finances en octobre 1851, il fut, après le Deux-Décembre, chargé d'organiser le ministère d'Etat (22 janv. 1852). Sénateur, puis, de 1864 à 1871, procureur général près la Cour des comptes, député de Bastia en 1876, il se retira de la vie politique après la dissolution de la Chambre.

CASABINDO, bourg de la république Argentine (prov. de Jujuy). Salines importantes .

CASABLANCA (*Dar-el-Beïda* des Arabes), ville et port du Maroc (zone française) au pays des Chaouïas, sur l'Atlantique ; 163.000 hab. dont 55.290 Européens. La seconde ville du Maroc français par sa population mais la première par sa colonie européenne, Casablanca en est le grand centre économique. Rade foraine sur une côte rendue très inhospitalière par la barre, ce n'était au début du XXe siècle qu'une ville relativement peu importante adonnée au trafic des produits agricoles. Désignée par la conférence d'Algésiras pour être dotée d'un port, elle fut, à la suite des incidents créés par les premiers travaux de construction de ce port, occupée en 1907 par la France qui en fit la grande base de ses opérations au Maroc occidental. La croissance de la ville fut très rapide. Son port est en relation constante et régulière avec les ports de l'Europe occidentale. Des lignes aériennes la relient en outre à Toulouse et à Oran.

L'extension progressive du protectorat, la création de

Casablanca. — Cl. Flandrin.

lignes ferrées à voie étroite puis à voie normale et principalement de celle qui aboutit à la région des phosphates (oued Zem), la richesse agricole du pays des Chaouïas contribuent encore à son développement. Son trafic représente aujourd'hui plus de la moitié du trafic total des ports du Maroc occidental. Des industries variées, des chantiers de constructions achèvent de donner à Casablanca un aspect de ville européenne grandie très rapidement, mais beaucoup moins originale que les autres grandes cités du protectorat.

La rivalité éventuelle de Tanger qui va être doté d'un port moderne, et d'Oran lorsque les voies ferrées reliant ces deux ports au Maroc central seront terminées peut ralentir mais non entraver le développement de Casablanca. Cette ville demeurera longtemps le grand débouché maritime de la partie la plus riche et la plus peuplée du Maroc.

CASA-BRANCA, ville du Brésil, Etat de São-Paulo ; 30.000 hab. Céréales, canne à sucre.

CASACALENDA, ville d'Italie (Molise, prov. de Campo-Basso) ; 6.400 hab. Vins renommés, sériciculture.

CASADESUS (Francis), compositeur français, né en 1870 à Paris ; auteur de plusieurs opéras (*Cachaprès, le Moissonneur, la Chanson de Paris,* etc.)

CASA-IRUJO (Carlos-Maria MARTINEZ DE), diplomate espagnol, né à Carthagène en 1765, mort en 1824, représenta l'Espagne en 1819 au congrès de Carlsbad et obtint à deux reprises, en 1818 et 1823, le portefeuille des affaires étrangères.

CASAL ou **CASALE,** ville d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie), sur le Pô ; 34.400 hab. Ch.-lieu d'arrond. Evêché, cour d'appel. Filatures de soie, commerce de vins. Cathédrale, hôtel de ville de la Renaissance.

— *Histoire.* L'antique *Bodincomagus* devint au Xe siècle la capitale du Montferrat, et fut fortifiée ; et sa position, qui commande le passage du Pô, en fit une place forte importante, plusieurs fois assiégée. Les Espagnols y furent vaincus en 1640 par le duc d'Harcourt.

Casal (SIÈGE DE). Capitale du Montferrat, Casal a changé plusieurs fois de possesseur. Elle fut assiégée en 1629 par les Espagnols avec Spinola. Défendue par Toiras au nom de la France, la place résista énergiquement mais ne put être secourue. Une trêve fut signée en 1630 grâce au légat du pape, mais à peine était-elle expirée que la bataille recommença. Elle fut interrompue, dès les premiers coups de fusil, par l'arrivée d'un cavalier porteur d'un projet de convention en vertu de laquelle les Espagnols devaient abandonner Casal. Cet officier de la suite du légat n'était autre que Mazarin.

CASALASQUE [*lassk'*] n. m. (de *Casal*). Territoire de la ville de Casal.

— Adj. Qui habite Casal, qui se rapporte à cette ville.

CASALBIGI (Ranieri DE'), poète italien, auteur de mélodrames lyriques, né à Livourne en 1715, mort en 1795. Il conseilla à Gluck de donner à sa musique un caractère plus dramatique.

CASALBORDINO, ville d'Italie (Abruzzes, prov. de Chieti) ; 6.000 hab.

CASALBUTANO, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Crémone) ; 6.400 hab. Filatures, briqueteries.

CASALECCHIO, ville d'Italie (Emilie, prov. de Bologne) ; 6.000 hab.

CASALGRANDE, ville d'Italie (Emilie, prov. de Reggio) ; 6.900 hab.

CASALI (Giovan-Battista), musicien italien, né dans la première moitié du XVIIIe siècle, mort à Rome en 1792. Il devint, en 1759, maître de chapelle de l'église Saint-Jean-de-Latran. Il a écrit un opéra, plusieurs oratorios. Il est surtout connu comme compositeur de musique religieuse *a capella.*

CASALMAGGIORE, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Crémone), sur le Pô ; 15.000 hab. Ch.-lieu de district. Faïences et poteries renommées.

CASALNUOVO, ville d'Italie (Pouille, prov. de Foggia) ; 5.100 hab. — Ville d'Italie (Campania, prov. de Naples) ; 6.200 hab.

CASALPUSTERLENGO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 6.400 hab. Commerce de fromages *parmesans.* En 1796, victoire des Français sur les Autrichiens.

CASALS (Pablo), musicien espagnol, né à Vendrell (Catalogne) en 1876. Violoncelliste virtuose et réputé,

Casals a été nommé en 1897 professeur au Conservatoire de Barcelone. Il a donné avec le pianiste Alfred Cortot et le violoniste Jacques Thibaud, de nombreuses séances de musique de chambre. On lui doit diverses pièces pour violoncelle, un *Miserere*, la *Vision de Fray Martin* pour soli, chœur, orchestre et orgue. Il a été également à la tête d'un orchestre.

CASALTA (Antoine-Philippe, dit **Darius**), général français, né à Casalta (Corse) en 1760, mort à Cervione en 1846. Ardent révolutionnaire, il organise les milices à Bastia et suit en Italie Bonaparte ; il fait partie du corps expéditionnaire qui reprend la Corse aux Anglais en 1796. En 1815, il est de la junte qui administre provisoirement la Corse au nom de Napoléon ; il rentre dans la vie privée lors de la seconde Restauration. Retraité en 1830 comme « maréchal de camp ».

CASAMANCE, fleuve de l'Afrique-Occidentale française, arrosant le « territoire de la Casamance » et navigable en aval de Sédhiou jusqu'à son embouchure dans l'Atlantique. — Territoire de la colonie du Sénégal, séparé du reste de la colonie par la Gambie anglaise et borné au S. par la Guinée portugaise. On y distinguait naguère la *Haute-Casamance* (ch.-lieu *Sédhiou*) et la *Basse-Casamance* (ch.-lieu *Carabane*) ; il est partagé aujourd'hui entre les quatre cercles de Kolda, Sédhiou, Bignona et Ziguinchor. La conquête en fut faite de 1860 à 1864 par le lieutenant-colonel Pinet-Laprade.

CASAMASSIMA, bourg d'Italie (Pouille, prov. de Bari) ; 8.400 hab. Récolte d'amandes et de vins estimés.

CASAMICCIOLA, ville de l'île italienne d'Ischia (Campanie, prov. de Naples) ; 3.400 hab. Sources thermales. Détruite le 4 mai 1883 par un tremblement de terre.

CASAMORATA (Luigi-Ferdinando), avocat et musicien italien, né à Würtzbourg en 1807, mort à Florence en 1881, élève de Luigi Pelleschi ; l'échec de son opéra *Iginia d'Asti* le décida à s'adonner à la musique de chambre et à la musique religieuse. Il devint le président fondateur de l'Institut royal de musique et de l'Académie de Florence. Il était aussi le président de l'académie à laquelle était rattachée cette école, et publia, dans les *Actes* de cette académie, de solides morceaux de critique, ainsi qu'un précis historique intitulé *Origini, storia e ordinamento del R. Istituto musicale fiorentino*. On lui doit aussi un *Manuale di armonia*.

CASANATE (Jérôme), prélat italien, né à Naples en 1620, mort à Rome en 1700, fut cardinal sous Clément X, et bibliothécaire du Vatican.

CASANIER [*ni-é*], **ÈRE** adj. (ital. *casaniere ;* du lat. *casa*, maison). Qui aime à demeurer chez soi. || Qui a rapport aux personnes qui aiment à rester chez elles : *Habitudes* CASANIÈRES. *Humeur* CASANIÈRE.

— N. Qui aime à rester chez soi : *Les* CASANIERS *aiment le confortable.*

CASANOVA, famille de Corse, originaire d'Angleterre, et primitivement nommée TYZANI. Un ecclésiastique de ce nom, fuyant les persécutions religieuses, devint évêque d'Ajaccio ; son neveu s'allia à une famille du pays et fit bâtir un château près de Corte, d'où lui vint le nom de *Casa Nova*. — Léonardo **de Casanova**, arrière-petit-fils de ce dernier (1529-1602), passa au service de la France avec Sampiero et prit part à l'expédition du général de Thermes en Corse et continua bravement la lutte, après la mort de Sampiero, jusqu'en 1569. On le nomma mestre de camp général des Corses et des Italiens au service de la France. Il fut naturalisé en 1594.

Casanova de Seingalt.

CASANOVA DE SEINGALT (Jean-*Jacques*), aventurier italien, né à Venise en 1725, mort à Dux (Bohême) en 1798. Il fit de rapides études à Padoue, visita Rome, Naples, Corfou, Constantinople ; tour à tour publiciste, abbé, prédicateur, et surtout intrigant et homme à bonnes fortunes. De 1748 à 1753, il fit un premier séjour en France, et voyagea en Allemagne. En 1753, il était à Venise, lié avec l'abbé de Bernis. Son adresse au jeu, quelques sonnets satiriques, et surtout le rôle de magicien, qu'il jouait près de patriciens crédules, le firent condamner par les inquisiteurs d'Etat à cinq ans de prison ; il fut jeté sous les *plombs* du palais ducal. Au bout de trois ans, il réussit à s'échapper avec le P. Balbi, et cette évasion le rendit célèbre. En France, il installa la loterie publique, telle qu'elle a fonctionné de 1762 à 1836. Forcé de quitter Paris, il recommence ses pérégrinations à Munich en 1767, puis, un peu après, à Paris, d'où il se rend en Espagne et se fait emprisonner au donjon de Barcelone. Là, il écrit une *Réfutation de l'Histoire du gouvernement de Venise*, de Amelot de La Houssaye, puis, après un séjour prolongé à Turin et à Trieste, finit par obtenir sa grâce, et revient à Venise (1774). Ses *Mémoires* s'arrêtent à cette époque, mais on sait par les rapports de police, signés de lui, qu'il devint tout simplement agent secret des inquisiteurs d'Etat. Brouillé encore une fois, en 1782, avec Venise, il passa à Trieste, puis se rendit à Paris, où il se lia avec le comte de Waldstein, neveu du prince de Ligne, qui l'emmena dans son château de Dux, et fit de lui son bibliothécaire. Ce fut là que l'aventurier fit imprimer son *Histoire de ma fuite des prisons de Venise qu'on appelle les Plombs* (1788) et divers ouvrages. Les fameux et authentiques *Mémoires de Jacques Casanova de Seingalt* ne parurent qu'après sa mort ; ils sont pleins de récits scabreux, mais aussi de faits curieux pour l'histoire des mœurs.

CASANOVA (François), peintre italien, frère du précédent, né à Londres en 1730, mort à Brühl en 1802. Elève de Simonini, il vint à Paris où il connut Charles Parrocel, fit un séjour à Dresde, revint en France et fut admis à l'Académie royale en 1763. Il voyagea ensuite en Angleterre et en Autriche. Parmi ses peintures on cite : *Marche de cavaliers turcs* (Nantes) ; *Départ pour la chasse, la Promenade* (Nancy) ; *Bataille de Lens* (Lyon). Le Louvre possède de lui *le Premier des combats de Fribourg ; la Bataille de Lens*, etc. Lorsque, abondonnant les batailles, il peint les animaux ou les paysages, il s'inspire des Hollandais et particulièrement de Wouwerman.

CASANOVA (Arrighi DE). V. ARRIGHI DE CASANOVA.

CASAPULLA, bourg d'Italie (Campanie, prov. de Caserte) ; 3.000 hab.

CASAQUE [*zak'*] n. f. (ital. *casacca* d'orig. douteuse). Manteau de forme particulière, que portaient les mousquetaires : *Prendre la* CASAQUE. *Quitter la* CASAQUE. || Primitivement, Espèce de surtout de cotte d'armes, qu'on mettait par-dessus l'armure. || *Tourner casaque*. Changer de casaque, ou la retourner (si elle était doublée en étoffe de la couleur du parti ennemi), et *au fig.* Changer de parti. — *Fam.* Tourner le dos, fuir. || Vêtement d'homme, à manches larges. || Vêtement de dessus pour femme, ajusté ou demi-ajusté à la taille. (La casaque de femme est un corsage-blouse, le plus souvent sans fermeture, qui se porte sur la jupe, et plus ou moins long suivant la mode.) || Surtout de livrée : *Jacques ôte sa* CASAQUE *de livrée.* (Molière.)

Casaque moderne (de femme).

— Théâtr. *Grande casaque*, Grands rôles de valets (Mascarille, Frontin, Crispin, Scapin, etc.).

— Turf. Veste en soie de couleur voyante que portent les jockeys.

— ENCYCL. La *casaque*, qui paraît dès le second tiers du XVIe siècle, est un vêtement d'homme, fait d'un seul tissu, souvent de velours, à larges manches ouvertes et pendantes, ou fermées et boutonnées. La mandille des valets est une sorte de casaque ; celle des carabins sous Richelieu en prend le même nom. Sous Louis XIII, la calabre, la roupille sont des casaques ; le surtout, à la mode sous Louis XV, est une casaque boutonnée. Au XVIIe siècle, gendarmes, gardes du corps, mousquetaires portent la casaque ; ceux-ci, sous Louis XIV, la remplacent par la soubreveste. Le casaquin du XVIe siècle est une casaque plus courte.

CASAQUES : 1. De jockey ; 2. De mousquetaire.

CASAQUIN [*kin*] n. m. (de *casaque*). Petit surtout d'homme.

— Modes. Vêtement de femme ajusté à la taille, couvrant les hanches avec des basques rapportées. (Se fait généralement avec des manches longues et étroites.) || Corsage droit, porté par-dessus le haut de la jupe ; son ampleur se trouve retenue dans une ceinture plate.

— *Pop.* Corps humain, tête. || *Donner sur le casaquin à quelqu'un, Lui sauter, Lui tomber sur le casaquin*, Le rouer de coups. || *Donner sur le casaquin* signifie aussi Porter à la tête : *Vin qui* DONNE SUR LE CASAQUIN. || *Avoir quelque chose dans le casaquin*, Etre malade.

Casaquin.

CASARANO, ville d'Italie (Pouille, prov. de Lecce) ; 12.400 hab.

CASARCA n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, lamellirostres, famille des natidés, renfermant des canards de l'ancien monde.

— ENCYCL. Une de ces espèces habite l'Europe, c'est le canard ou *casarca* roux (*casarca casarca*) atteignant la taille d'une petite oie, d'un beau roux fauve, avec la tête grise et un collier noir comme la queue et une partie des ailes. Commun en Asie, il est de passage dans le sud de l'Europe et la région circumméditerranéenne. Le *casarca adornoïdes* est l'espèce qui va le plus loin vers le S. (Australie et Tasmanie).

Casarca.

CASAREGIS (Giuseppe-Lorenzo-Maria), jurisconsulte italien, né à Gênes en 1670, mort à Florence en 1737, professeur à Pise, il a fait longtemps autorité en droit commercial. Son principal ouvrage est *Discursus legales de commercio* (Florence, 1719-1729).

CASARES, ville d'Espagne (prov. de Malaga) ; 6.000 hab. Cuivre, marbre, industrie du liège. Sources minérales.

CASARIPE n. m. Produit de consistance sirupeuse retiré de la racine du *manioc* et servant à assaisonner les sauces, à la Guyane.

CASAS (Barthélemy DE LAS). V. LAS CASAS.

CASAS-GRANDES [*zass, dèss*] n. f. pl. (mot espagn.). Curieuses constructions, généralement adossées à une colline, hautes parfois de six étages et comprenant plusieurs centaines de chambres.

— ENCYCL. Ces constructions se rencontrent dans le nord du Mexique, le Nouveau-Mexique et l'Arizona. Chacune des ces « grandes maisons » logeait une tribu entière d'Indiens assez civilisés, qui connaissaient le tissage et se livraient à l'agriculture. Certaines d'entre elles étaient encore habitées au commencement du XVIIIe siècle.

CASATI (Paul), jésuite, né à Plaisance en 1617, mort à Parme en 1707. Il décida la reine Christine de Suède à se convertir au catholicisme, puis dirigea l'université de Parme. On lui doit plusieurs ouvrages scientifiques : *Vacuum proscriptum* (1649) ; *De terra machinis mota* (1668) ; *la Tromba parlante* (1673) ; *Mechanicorum libri octo* (1684), et des dissertations.

CASATI (GABRIO, comte), homme politique italien, né et mort à Milan (1798-1873). Il était podestat de Milan depuis 1837, lorsque les premières agitations de mars 1848 l'amenèrent à prendre la tête du mouvement contre l'Autriche, exigeant d'abord et obtenant du vice-gouverneur O'Donnell la formation d'une garde civique dépendant exclusivement de la municipalité. Radetzky se disposant à étouffer l'agitation, la municipalité milanaise se transforma en gouvernement provisoire : après quatre jours de lutte, Radetzky dut abandonner Milan. Après Custozza et la chute du ministère Balbo, Casati fut chargé par Charles-Albert de former un ministère, qui fut d'ailleurs éphémère (15 août-11 octobre 1848). Après Novare, il se fit naturaliser Piémontais. Ministre de l'instruction publique en 1859, il fit adopter la loi du 13 novembre considérée comme le code fondamental de l'enseignement public italien. Sénateur depuis 1865, il a été pendant cinq ans président du Sénat (1865-1870).

CASATI (Gaetano), voyageur italien, né à Lesmo, près de Monza, en 1838, mort à Cortenuova, dans la Brianza, en 1902. Entré au service du gouvernement du khédive en 1879, il explora non sans grands risques les parties les plus occidentales du Soudan égyptien aux confins des bassins du Bahr-el-Ghazal et de l'Ouellé et fut un des bons collaborateurs de Gessi et d'Emin pacha. Il a écrit *Dix années en Equatoria* (Paris, 1892).

CASATI (Charles), magistrat et érudit français, né à Lyon en 1843. Descendant d'une ancienne famille italienne, il prit part à la guerre pour l'unité italienne. Il fut conseiller à la cour de Paris. D'autre part, il publia d'importants travaux d'archéologie étrusque.

CASAUBON (Isaac), savant critique et théologien calviniste, né en 1559 à Genève, de parents réfugiés, mort à Londres en 1614. Etudiant à Genève, il y fut nommé professeur de grec. En 1586, il épousait une fille d'Henry Estienne. La pauvreté lui fit accepter une chaire à Montpellier. Mais, fatigué de l'hostilité des autorités, il partit pour Lyon en 1598. L'année suivante, il était appelé à Paris par Henri IV. Il siégea comme juge dans la conférence de Fontainebleau, entre Du Perron et Duplessis-Mornay. L'attitude qu'il y prit le fit accuser de trahison par les huguenots, mais à tort. Henri IV le nomma bibliothécaire, avec une pension. Après l'assassinat du roi, il se retira en Angleterre. Il mourut à Londres où, malgré un premier accueil brillant, il avait vécu très isolé. Il fut enseveli dans l'abbaye de Westminster.

Casaubon.

Scaliger l'a surnommé « le Phénix des érudits ». Il a beaucoup écrit. Il faut citer ses éditions ou commentaires de Diogène Laërce, de Théocrite, du Nouveau Testament, d'Aristote, de Théophraste, de Suétone, de Perse, etc. Il a publié des traités de polémique. Son journal a été publié en 1850, à Oxford.

CASAUBON (Méric-Florent-Etienne), fils du précédent, né à Genève en 1599, mort à Cantorbéry en 1671. Pourvu de pensions par Jacques Ier il se consacra à des travaux d'érudition classique et de théologie protestante, refusa d'être l'historiographe de Cromwell et de passer au service de Christine de Suède.

CASAUX ou **CALSAULX** (Charles), consul de Marseille. Il offrit à Philippe II, roi d'Espagne, de lui livrer cette ville et fut tué par un bourgeois au moment où il allait recevoir le prix de sa trahison, en 1596.

CASBAH n. f. (mot arabe). Palais, principal édifice d'une ville. Dans l'Afrique du Nord, citadelle et palais d'un souverain, et, aussi, parties hautes et fortifiées d'une ville : *La* CASBAH *d'Alger ; la* CASBAH *de Tanger.* (On écrit aussi KASBAH et KAÇABA.)

CASCA [*kass-ka*] n. f. Ecorce émétique et purgative, d'une saveur très amère, employée par les nègres du Congo.

CASCABELLE [*kass-ka*] n. f. (de l'espagn. *cascabel*, grelot). Ensemble de plaques cornées de la queue du serpent à sonnettes, qui produisent le bruit auquel ce reptile doit son nom.

CASCADE [*kass-kad'*] n. f. (ital. *cascata ;* du lat. *cascare*, tomber). Chute d'eau qui tombe de rocher en rocher. || Chute d'eau artificielle, qui se brise plusieurs fois en tombant.

— *Fig.* Chute par bonds et en dégringolant : *Des* CASCADES *de louis.*

— Fam. *Faire des cascades*, Faire la fête, commettre des sottises de vieveur.

— *Par extens.* Objet formé de parties étagées comme les eaux d'une cascade : *Des* CASCADES *de chairs à la Rubens.* (Balzac.) — *Fig.* Saccade, irrégularité, marche inégale : *Discours plein de* CASCADES. *Ne savoir une nouvelle que par* CASCADES. *Arriver de* CASCADES *en* CASCADE *à la fortune.* || Chute, par faute de jugement. || Série de choses, de faits qui se suivent de près par secousses ou par ricochets : *Une* CASCADE *de notes sonores, de rires. Cette couronne tomba à Jeanne II après diverses* CASCADES *et de grandes guerres.* (Saint-Simon.)

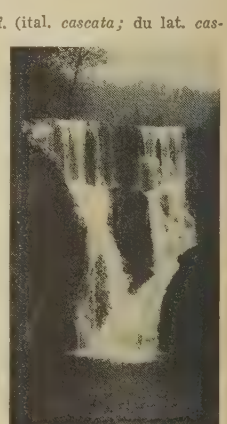
Cascade naturelle. (Source Bleue, lac de Saint-Point).

. — Argot des théâtres. Trait, geste comique ajouté par l'acteur au texte. || *Prendre un rôle à la cascade,* Le dénaturer en le chargeant.

— Electr. *Montage en cascade,* Terme employé pour désigner le montage en série des piles ou des condensateurs. (On dit qu'un groupe de deux machines à courants alternatifs ou de deux transformateurs est monté en cascade quand le courant secondaire de l'un alimente le

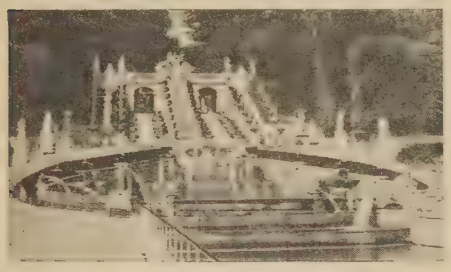

Cascade artificielle (Saint-Cloud).

circuit primaire de l'autre. Ce mode de montage peut s'étendre à un nombre quelconque d'appareils. Il permet de faire varier la vitesse des moteurs à courant triphasé.)

— Pyrotechn. Pièce d'artifice dont les feux imitent des nappes d'eau avec des colorations diverses éclatantes.

— Encycl. Géol. La *cascade* est due à un barrage d'une roche plus résistante que le reste du lit; par suite de l'érosion, elle recule vers l'amont avec une vitesse qui n'est pas négligeable (1m,30 par an au Niagara).

— Math. anc. *Méthode des cascades.* La méthode des *cascades* fut inventée, en 1699, par le mathématicien Rolle. Elle avait pour but de résoudre une équation quelconque en la transformant en une série d'autres équations dont les degrés diminuaient constamment : d'où le nom de « cascade ». Cette méthode, peu pratique et oubliée aujourd'hui, se trouve expliquée dans l'*Analyse démontrée* du P. Reynaud (liv. VI).

CASCADER [*kass-ka-dé*] v. intr. Tomber en cascade : *Eau qui* CASCADE *de rocher en rocher.*

— *Fam.* Faire de grosses farces. || Mener une existence de viveur. || *Au fig.* Chanceler, tomber :

> Dis-moi, Vénus, quel plaisir trouves-tu
> A faire ainsi *cascader* ma vertu?
> (*La Belle Hélène.*)

— Argot des théâtres. Charger son rôle.

CASCADES (MONTS DES) ou **CASCADE-RANGE,** chaîne montagneuse de l'Amérique du Nord, formant depuis le Skeena (Colombie britannique) jusqu'au Klamath, à 200 kil. du Pacifique, un des gradins de la Cordillère septentrionale sur les territoires du Washington et de l'Orégon (Etats-Unis). Point culminant : le mont Rainier (4.400 m.). Volcans éteints et coulées volcaniques.

CASCADEUR [*kass-ka*], **EUSE** n. *Fam.* Qui a une conduite légère : *Allures* CASCADEUSES.

— Théâtre. Acteur qui charge son rôle.

— Adjectiv. : *Le prestige* CASCADEUR *d'un artiste.*

CASCADITE [*kass-ka*] n. f. (de la chaîne des Cascades, en Amérique du Nord). Roche lamprophyrique à microlites d'orthose avec phénocristaux de biotite, d'olivine et de pyroxène.

CASCAES, bourg du Portugal (Lisboa), près du cap da Roca; 3.700 hab. Ch.-lieu de concelho. Port fortifié sur l'Atlantique. — Aux environs, sources thermales d'ESTORIL. Lieu de villégiature très fréquenté.

CASCALHO [*kass-ka-yo*] n. m. Sorte de ciment ferrugineux, dans lequel on trouve le plus ordinairement les diamants du Brésil.

CASCANE [*kass*] n. f. Puits ou trou de mine. (Vx.)

CASCANTE, ville d'Espagne (prov. de Navarre), sur un affluent de l'Ebre; 4.150 hab. Distilleries d'eau-de-vie; fabriques de bougies et d'allumettes. Source minérale.

CASCARA [*kass*] n. m. Nom de l'écorce de *cinchona grandifolia.*

CASCARA SAGRADA n. f. (en espagn. *écorce sacrée*). Ecorce purgative du *rhamnus purshiana* (laxative à la dose de 0gr,25 à 0gr,75).

CASCARET [*kass-ka-rè*] n. m. *Pop.* Homme d'apparence chétive. || Misérable.

— Pièce de deux francs.

CASCARILLE [*kass-ka-riy'*] n. f. Genre de rubiacées-cinchonées, renfermant une trentaine d'espèces d'arbres ou de grands arbustes des forêts des Andes intertropicales. (L'écorce de ces plantes est astringente, mais non fébrifuge comme celle des quinquinas.) || *Ecorce de cascarille,* Nom donné à l'écorce du *croton eleutheria,* qui dégage en brûlant une odeur agréable et entre dans la composition des pastilles odorantes.

CASCARILLIN [*kass-ka-ri-yin*] n. m. ou **CASCARILLINE** n. f. Principe amer de l'écorce de cascarille fondant à 205°. Sa formule est $C^{12}H^{8}O^{4}$.

CASCARINE [*kass-ka*] n. f. Principe actif de la cascara sagrada.

CASCARONIE [*kass-ka-ro-nî*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées dont la principale espèce (*cascaronie astragaline*) est un bel arbre de l'Argentine, atteignant 30 mètres de haut. (Les feuilles, composées-imparipennées, ont des folioles glanduleuses; sa tige laisse échapper une gomme rouge. Les fleurs, jaunes, en grappes axillaires, les gousses, extrêmement plates, exhalent une forte odeur de rue.)

CASCAROT [*kass-ka-ro*], **OTE** ou **OTTE.** Nom donné aux pêcheurs de Ciboure (Basses-Pyrénées).

CASCATELLE [*kass*] n. f. (ital. *cascatella*). Petite cascade. || *Par plaisant.* Torrent de paroles : *Longues* CASCATELLES *d'assonances injurieusement bouffonnes.* (Th. Gautier.)

CASCATI [*kass*] n. m. Cachou de Pégu.

CASCAVEOUS [*kass-ka-vé-ouss*] ou **CASCAVEAUX** [*ska-vô*] (TROUBLES DES) n. m. pl. Nom sous lequel on désigne les troubles que causèrent, en Provence, des insurgés qui, en 1630-1633, s'étaient révoltés contre les édits de Richelieu sur la taille et les nouveaux offices. (Le nom vient du provençal *cascavel* ou *cascareau* [grelot], le son du grelot servant de signe de ralliement à ces insurgés.)

CASCELLIUS ou **CASSELLIUS** (Aulus), jurisconsulte et orateur romain, contemporain de César et d'Auguste. Républicain rigide, il s'opposa aux usurpations de César et, sous Auguste, refusa le consulat.

CASCIA, ville d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse); 4.700 hab.

CASCINA, ville d'Italie (Toscane, prov. de Pise), sur l'Arno; 27.300 hab. Tissages de coton et de lin; poteries.

CASCO [*kass-ko*] n. m. Bateau de transport, en usage à Manille.

— Encycl. Le *casco* est un bateau qui a de 12 à 14 mètres de long sur 3 mètres de large; sa forme est celle d'une caisse rectangulaire, sauf à l'avant, qui est plat et s'avance obliquement. Des baux saillants, destinés à supporter les hommes qui dirigent le casco, en réunissent les deux côtés. Ces bateaux sont couverts de toits mobiles et ronds, en rotin; quelques-uns ont des voiles en nattes garnies de lattes; ils ont alors deux mâts de différentes grandeurs, le plus petit placé à l'avant.

CASE n. f. (lat. *casa*). Chétive cabane : *Voyez-vous ces* CASES *étroites.* (La Fontaine.) || Se dit surtout aux colonies : *Une* CASE *à nègres.* || Fam. *Le patron de la case,* Le maître de la maison.

— *Par extens.* Compartiment dans un meuble, un tiroir, une boîte : *Les* CASES *d'une boîte à bijoux.* — Fig. *Cases du cerveau,* Divisions imaginaires du cerveau, représentant chacune une faculté diverse.

— Archéol. Au XVIIIe siècle, Enveloppe de verre destinée à protéger certains objets précieux.

— Chem. de f. Compartiment dans lequel prend place un cheval dans un wagon-écurie.

— Histol. *Case musculaire* ou *Case de W. Krause.* Nom donné aux parties de la fibrille musculaire circonscrites entre deux cloisons transversales. (Ne se rencontre que dans les muscles striés.)

— Jeux. Chacun des carrés de l'échiquier, du damier. || Au trictrac, *Demi-case,* Dame seule sur une flèche. || *Sur-case,* Flèche sur laquelle il y a plus de deux dames. || *Case du diable,* La septième des piles. || *Case de l'écolier,* La dixième des piles. || *Cases alternes,* Cases entre chacune desquelles il y a une flèche vide. || *Cases hautes,* Celles qui sont le plus éloignées du partenaire, et *Cases basses,* Celles qui en sont le plus près. || *Cases contiguës de la première espèce,* Celles qui ont un côté commun et une couleur différente, et *Cases contiguës de la seconde espèce,* Celles qui n'ont qu'un angle commun et une même couleur. || *Pousser case,* Pousser une masse de dames qui remplissent des cases contiguës. || *Tourner une case,* Oter une dame d'une case déjà faite pour composer une autre case.

— Pratiq. Compartiment dans un registre dont les colonnes sont divisées, dans leur hauteur, par des lignes horizontales.

— Techn. Caisse placée sous le bluteau d'un ancien moulin. (Syn. de CASETTE, ou CAZETTE.)

Case de l'Oncle Tom (LA) [*Uncle Tom's Cabin;* 1852], roman abolitionniste anglo-américain, de Mrs H. Beecher-Stowe. L'impression que produisit *la Case de l'Oncle Tom* s'explique moins par l'intérêt du sujet que par la vivacité avec laquelle l'auteur peignait et flétrissait l'esclavage. La critique, à bon droit, lui reprocha quelque exagération et des défauts d'ordre et de composition; mais le public y vit avant tout un plaidoyer chaleureux, inspiré par le cœur, et destiné à servir une cause juste.

CASE (Pierre DE), théologien français, né dans le bas Limousin, mort en 1348. Il fut l'un des docteurs que Philippe VI appela à Vincennes, en 1338, pour examiner l'opinion de Jean XXII sur la vision béatifique.

CASE (Jean), médecin et astrologue anglais, né à Line-Regis, dans le Dorsetshire, au XVIIe siècle. Il appliqua les appareils de Lilly aux pratiques de l'astrologie, et, comme médecin, il adopta les opinions de Harvey.

CASE (*Jules*-Richard), romancier et journaliste français, né à Sens (Yonne) en 1856. Ecrivain délicat, psychologue très fin, austère et mélancolique, il s'est fait connaître par de nombreux articles et par des romans : *la Petite Zette* (1884); *Une bourgeoise* (1885); *la Fille à Blanchard* (1886); *Bonnet rouge* (1887); *Ame en peine* (1888); *Jeune Ménage* (1890), réédité en 1897 sous le titre de *la Vassale; Promesses* (1892); *l'Etranger* (1894); *la Volonté du bonheur* (1896). De son roman *la Fille à Blanchard,* il a tiré un drame qui a été joué à l'Odéon (1893); il a écrit aussi une comédie, *la Vassale,* représentée à la Comédie-Française en 1897. Citons encore *Tablettes littéraires* (1909); *le Salon du quai Voltaire,* roman (1914), et ses intéressants souvenirs littéraires.

CASÉARIE [*rî*] n. f. Genre de plante, de la famille des samydacées, comprenant une centaine d'espèces d'arbres de toutes les régions tropicales du globe. (Plusieurs donnent un bois apprécié pour la finesse de son grain.)

CASÉASE n. f. Chim. Biol. Diastase sécrétée par les microorganismes vivant dans les fromages et qui a pour propriété de redissoudre le caillot fourni par l'action de la présure sur la caséine du lait.

CASÉATE n. m. V. LACTATE.

CASÉATION [*si-on*] n. f. (du lat. *caseus,* fromage). Conversion du lait en fromage.

CASÉEUX [*eû*], **EUSE** adj. (du lat. *caseus,* fromage). De la nature du fromage : *La partie* CASÉEUSE *du lait.*

— Pathol. *Dégénérescence caséeuse.* Forme de nécrose qui atteint le centre des tubercules et qui est caractérisée par la production d'une matière jaunâtre compacte, granuleuse, offrant à la coupe l'aspect d'un morceau de fromage. (Elle est due à la fois à une action toxique provenant des bacilles tuberculeux, et à une action physico-chimique résultant du défaut d'oxygénation du milieu. C'est une dégénérescence voisine de celle qu'on observe dans les cadavres immergés.)

CASÉIFICATION [*si-on*] ou **CASÉATION** [*si-on*] n. f. Chim. organ. Action de caséifier.

— Méd. Transformation nécrotique des tubercules.

— Encycl. Pathol. La *caséification* est le ramollissement du tubercule; c'est un mode de défense de l'organisme qui cherche à éliminer les microbes. Elle précède la caverne pulmonaire; lorsque le ramollissement est plus accentué, la matière caséeuse disparaît avec le pus.

CASÉIFIER [*fi-é*] v. tr. (du lat. *caseus,* fromage, et *fieri,* devenir. — Se conj. comme *prier.*) Produire la caséine dans le lait.

CASÉIFORME adj. (du lat. *caseus,* fromage, et de *forme*). Qui a l'apparence du fromage.

CASÉINE n. f. (du lat. *caseus,* fromage). Substance protéique qui constitue la majeure partie des albumines du lait des mammifères. (La caséine existe aussi dans les graines des légumineuses, des graminées, des rosacées, des cucurbitacées, etc. On distingue, par suite, les *caséines animales* et les *caséines végétales.*)

— Encycl. Chim. Quelle que soit leur origine, les *caséines* se distinguent des albumines proprement dites en ce qu'elles sont incoagulables par la chaleur. La caséine du lait a pris une grande importance industrielle par son emploi dans la fabrication de diverses matières plastiques nommées *galalithes.* La caséine contenue dans les petits-laits est en solution colloïdale et on la coagule aisément par l'action des acides. La fermentation naturelle du lait, qui produit de l'acide lactique, conduit à ce résultat plus ou moins rapidement suivant la saison; on peut régulariser cet effet par l'emploi de présure; on opère aussi par acidification directe au moyen d'acide chlorhydrique ou d'acide sulfurique; enfin une méthode nouvelle consiste dans l'électrolyse de la solution par un courant continu.

Les caséines destinées à être insolubilisées par l'aldéhyde formique ou par des produits tannants pour leur transformation en galalithe doivent être entièrement dépourvues de matières grasses. L'écrémage est fait par centrifugation, le liquide restant est maintenu à 36° ou 37° et l'on y ajoute 30 à 35 grammes de présure par 100 litres. La coagulation se produit en une demi-heure. On lave ensuite le caillot dans l'eau chaude à 60°.

— Photogr. On a quelquefois substitué la *caséine* à l'albumine dans ses divers usages photographiques.

— Physiol. La *caséine* animale est difficilement digérée par le suc gastrique; elle se prend d'abord en gelée, puis se liquéfie en un liquide qui contient des peptones. (Le suc pancréatique, au contraire, agit rapidement. La caséine végétale est plus facilement digérée.)

CASÉINERIE [*rî*] n. f. Usine où l'on extrait la caséine du petit-lait. || Industrie de la caséine : *Les* CASÉINERIES *se sont multipliées comme annexes des laiteries et, en certaines régions, celles-ci se sont groupées pour la préparation et la vente de la caséine.*

CASÉINOGÈNE n. m. Chim. Biol. Un des produits du dédoublement de la caséine du lait par l'action de la présure ou lab.

CASÉIQUE [*ik'*] adj. Syn. de LACTIQUE. (Vx.)

CASELLA (Giacinto), écrivain italien, né à Filettole (Pise) en 1817, mort en 1880. Il fut membre de l'Académie de la Crusca, et écrivit des ouvrages de critique littéraire, des poésies et des traductions de Properce et de Byron.

CASELLA (Alfredo), musicien italien, né en 1883 à Turin; étudia à Paris le piano avec Diémer et la composition avec Fauré. Il se fit remarquer comme pianiste, comme chef d'orchestre (Concerts populaires du Trocadéro, etc.) et comme compositeur de nombreuses œuvres où l'on retrouve l'influence de Debussy, Schoenberg et Stravinsky. Ces œuvres, très brillantes, dénotent une étonnante virtuosité d'écriture (*le Couvent sur l'eau, Pagine di guerra, la Jarre, Concerto romano,* etc.) Casella fut nommé en 1916 professeur au Liceo de Sante-Cecilia à Rome où il a fondé depuis 1917 plusieurs sociétés de musique.

CASELLE Torinese, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur la Stura; 5.300 hab. Filatures de laine et de soie.

CASELLI (Charles-François), évêque de Parme, cardinal, né à Alexandrie en 1740, mort en 1828. Il fut un des signataires du Concordat, accompagna Pie VII à Paris et devint, après la chute de Napoléon Ier, conseiller intime de Marie-Louise, qui avait reçu la souveraineté de Parme.

CASELLI (l'abbé Giovanni), savant italien, né à Sienne en 1815, mort à Florence en 1891; inventeur du télégraphe écrivant ou *pantélégraphe* en 1856. Le pantélégraphe de Caselli est le premier appareil autographique ayant fonctionné pratiquement entre Paris et Lyon, vers 1866; les feuilles servant à l'inscription des dépêches écrites avec une encre isolante, étaient, au départ, de légères feuilles d'étain collées sur du gros papier; à l'arrivée, on utilisait des feuilles imprégnées d'une solution de cyanoferrure de potassium et d'azotate d'ammoniaque.

CASEMATE n. f. (de l'ital. *casamatta,* proprem. *maison folle*). Art milit. Local abrité contre le *tir vertical* de l'artillerie au moyen d'une voûte, recouverte de terre avant 1885, aujourd'hui en béton. || Batterie de canons autrefois installée dans le flanc, proche de la courtine.

— *Par extens.* Prison souterraine, cachot.

— Latrines, dans le langage des soldats.

— Encycl. Art milit. Les *casemates* servent de logements aux hommes ou de magasins aux munitions, ou encore logent des pièces de canon de gros calibre dans les places fortes. Il est de plus en plus difficile de les mettre à l'épreuve des projectiles modernes. Aussi leur a-t-on préféré les *tourelles* qu'un mécanisme simple permet de faire tourner, monter et descendre. De toute façon, les casemates ne peuvent être utilisées que pour le *tir indirect.*

Les *affûts de casemate* sont soit à *châssis,* soit à *recul du canon.* Dans ces derniers le canon repose sur un *berceau* auquel il est relié par un système de freins hydrauliques et de récupérateurs. Pour le pointage en direction, l'affût se déplace sur deux circulaires concentriques dont le centre est dans le mur de tête de la casemate; dans le pointage en hauteur, afin d'avoir l'*embrasure minimum,*

on cherche à faire pivoter le canon autour de sa bouche en faisant décrire aux tourillons un arc de cercle ayant pour centre la bouche du canon. Ce mouvement s'obtient en interposant entre le canon et l'affût une série de leviers articulés convenablement calculés.

CASEMATER [*té*] v. tr. Garnir de casemates ; établir en forme de casemate : *Il est prudent de* CASEMATER *les poudrières.* || Fortifier par une casemate.

Casemates (PLATEAU DES), fragment tabulaire du plateau de Craonne entre Aisne et Ailette, à l'extrémité est du Chemin des Dames. Il unit le plateau de Vauclerc (auquel le rattache l'isthme de ce nom) au « plateau de Californie ». Durs et sanglants combats entre Français et Allemands pendant la Grande Guerre. V. CRAONNE (*plateau de*).

CASEMENT [*ze-man*] n. m. (de *caser*). Domaine, habitation. (Vx.) || L'intérieur, le chez-soi : *Aimer le* CASEMENT. (Peu us.)

- Jeux. Au trictrac et aux jeux qui en dérivent, Manière de faire des cases.

CASENAVE (Antoine), homme politique, né à Lembeye (Basses-Pyrénées) en 1763, mort à Paris en 1818. Député à la Convention, il vota la détention de Louis XVI, fut chargé de diverses missions, entra aux Cinq-Cents, et collabora à la Constitution de l'an VIII. Il fit partie du nouveau Corps législatif sous l'Empire, et de la Chambre des représentants en 1815.

CASENEUVE ou **CASENOVE** (Guillaume), marin français du XVe siècle, vice-amiral de Normandie sous Louis XI. Il fut le principal marin français de son temps. Les Espagnols l'avaient surnommé **Coulon** ou **Colon,** ce qui l'a fait confondre par quelques historiens avec Christophe Colomb.

CASENEUVE (Pierre DE), philologue français, né à Toulouse en 1591, mort en 1652. Il fit des recherches sur les anciennes coutumes de la province, et publia *Traité du franc-alleu* (1641), *la Catalogne française* (1644) ; les *Origines* ou *Etymologies françaises*, qui ont été publiées par Ménage à la suite de son *Dictionnaire étymologique* (1694).

CASÉOLAIRE [*lèr'*] adj. (du lat. *caseus,* fromage). Bot. Mou comme du fromage.

CASER [*zé*] v. tr. Ranger dans des cases, et, *par extens.,* Installer, fixer dans un certain ordre : CASER *des papiers.* — Fig. : CASER *quelque chose dans sa mémoire.* || Mettre dans un lieu, dans une place, dans une situation : CASER *quelqu'un dans une chambre.* CASER *quelqu'un dans un petit emploi. C'est un homme bien* CASÉ.

— V. intr. Au trictrac et aux jeux qui en dérivent, Faire une case, remplir une case avec deux dames.

— ***Se caser,*** v. pr. Se loger, s'établir : *Il* S'EST CASÉ *pour la vie.*

— Au sens passif, Etre placé, rangé avec ordre : *Cela a de la peine à* SE CASER *dans sa tête.*

CASEREL n. m. (du lat. *caseus,* fromage). Vase en terre ou en bois, ou en osier, qui est percé de trous pour faire égoutter le fromage. || Petit panier d'osier employé au même usage. (On dit aussi CASERET, et CASERETTE.)

Caserel.

CASERETTE n. f. Syn. de CASEREL et CASERET.

CASERNE [*zèrn'*] n. f. (du lat. *quaterna,* édifice quadrangulaire, ou logement pour quatre). Bâtiment affecté au logement des soldats. || La troupe entière casernée : CASERNE *mutinée.* || *Ironiquem.* Vaste maison mal agencée : *C'est une grande* CASERNE. || Par dénigrem. *Plaisanteries, Habitudes de caserne,* Plaisanteries, habitudes grossières. || Navire qui sert de logement dans un port à des troupes : CASERNE *flottante.*

— ENCYCL. Existant dès l'antiquité, abandonnées ensuite et reprises au XVIIe siècle sur la demande des habitants et dans l'intérêt de la discipline, les premières *casernes* de type régulier sont dues à Vauban. Elles présentaient de petites chambres pour séparer les unités, et de nombreux escaliers pour faciliter les rassemblements. Vers le milieu du XVIIIe siècle, on adopta des bâtiments avec chambres donnant sur un couloir longitudinal desservi par trois escaliers.

Un concours ouvert en 1788 demandait un type de casernes avec cuisines distinctes des chambres et avec logements à part pour les sous-officiers. La Révolution le fit avorter. Sous la Restauration, le général Haxo, du génie, revint au type de Vauban simplifié. En 1875, on adopta le couloir central pour le rez-de-chaussée, les chambres des étages allant d'une façade à l'autre et communiquant entre elles. A partir de 1889, les casernes construites présentent des chambres particulières pour sous-officiers rengagés, des réfectoires, lavoirs et lavabos pour la troupe, des magasins de compagnie, salles d'honneur, infirmeries isolées, etc. — Les casernes des troupes à cheval, dénommées *quartiers,* comportent en outre des écuries, selleries, magasins à fourrages, forges, infirmeries vétérinaires, etc.

Quelques casernes, construites d'après le *système Trollet,* présentent une série de petits bâtiments distincts pour chaque unité. On y a renoncé pour des raisons d'hygiène et de dépense.

Dans les ouvrages fortifiés, les casernes du temps de guerre sont des *casemates.*

Dans certaines villes, des *casernes de passage* servaient à loger les troupes faisant étape. Le chemin de fer les a fait supprimer à l'intérieur ; il n'en existe plus aujourd'hui que dans les ports d'embarquement.

CASERNEMENT [*zèr-ne-man*] n. m. Action de caserner ; fait d'être caserné. || Ensemble des constructions et des annexes d'une caserne.

— *Par extens.* Internat dans les lycées, etc.

— ENCYCL. Le *casernement* constitue l'ensemble des locaux affectés à un corps de troupes dans chaque garnison. La répartition, ou *assiette,* entre les différents corps, est faite par une commission que préside le commandant d'armes. Dans chaque corps, l'*officier de casernement* traite, avec l'*adjoint du génie,* les questions relatives à l'installation du corps. Une *masse de casernement* gérée par le conseil d'administration du corps permet d'assurer l'entretien du casernement qui, avant 1888, appartenait exclusivement au service du génie.

CASERNER [*zèr-né*] v. tr. Etablir en caserne.

— *Par extens.* Mettre interne : CASERNER *un enfant.*

— V. intr. Etre logé dans une caserne.

— ***Se caserner,*** v. pr. S'établir, se loger.

CASERNET [*zèr-nè*] n. m. (provenç. *cazernet ;* de *cazern,* cahier). Registre sur lequel le chef de timonerie inscrit tout ce qui se passe d'important pendant la durée de chaque quart : *C'est le* CASERNET *qui fournit les renseignements nécessaires à la rédaction du journal de bord.* || Cahier sur lequel on inscrit le nom des ouvriers qui répondent à l'appel, dans les arsenaux.

CASERNIER [*zèr-ni-é*] n. m. Agent du génie militaire chargé de la conservation du matériel des casernements non occupés par les troupes. (Les caserniers, justiciables des conseils de guerre, ne sont pas armés et leur traitement est soumis aux retenues des traitements civils.)

CASERNIER [*zèr-ni-é*], **ÈRE** adj. Qui tient de la caserne : *Façons* CASERNIÈRES.

CASERTE ou **CASERTA,** ville d'Italie, prov. de Naples (Campanie) ; 51.420 hab. Filatures de soie, vins et fruits. *Caserta-Nuova,* à 4 kil. de *Caserta-Vecchia* (les deux villes ne forment qu'une commune), s'élève au milieu d'une des plaines les plus fertiles de l'Italie (la Terre de Labour). L'ancienne ville (*Caserta-Vecchia*), fondée par les Lombards, est le siège d'un évêché, elle n'a que 3.000 hab., et possède une belle cathédrale. La nouvelle ville a été construite autour du château du roi des Deux-Siciles, Charles III, en 1752. Le palais royal, d'une grande richesse, est l'œuvre de Vanvitelli. Le titre de « comte de Caserte » a été pris par le prétendant au trône des Deux-Siciles de la maison de Bourbon. — Caserte était naguère chef-lieu d'une prov. supprimée en 1927.

Armes de Caserte.

CASERTE (Alphonse DE BOURBON-NAPLES, comte DE), fils de Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, et de Thérèse d'Autriche, né à Caserta en 1841, mort à Cannes en 1934. Chef de la maison des Deux-Siciles depuis la mort de son frère consanguin François II (1894). Il a épousé à Rome, en 1868, Antoinette, princesse de Bourbon-Siciles. Leur fils aîné, Ferdinand, duc de Calabre, né à Rome en 1869, a épousé en 1897 la princesse Marie de Bavière. Son fils, le prince Roger-Marie, duc de Noto, est né en 1901.

CASET [*zè*] n. m. Larve de phrygane, servant d'appât pour la pêche. (Dialectal.)

CASETTE n. f. Toute petite case. (Vx.)

— N. f. Céram. Etui en terre réfractaire cuite dans lequel on place les pièces en faïence ou en porcelaine pour les protéger de l'action directe du feu pendant la cuisson. (Leur forme varie selon la nature et la forme des pièces qu'elles doivent protéger. [On écrit aussi CAZETTE, et, à tort, GAZETTE.])

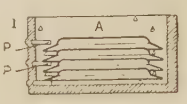

CASÉUM [*zé-om'*]. Chim. Syn. de CASÉINE.

CASGRAIN (Henry-Raymond), ecclésiastique et écrivain canadien-français, né en 1831, mort en 1904. Il fut le principal animateur du mouvement littéraire français-canadien de 1860, et publia depuis les alentours de cette date des recueils de documents historiques et des récits relatifs aux anciens temps du Canada. Doué d'une imagination romantique et brillante plutôt que d'un talent critique et impartial, il fut plus un romancier historique qu'un véritable historien. Ses récits régionaux (*le Tableau de la rivière Ouelle, les Pionniers canadiens, la Jongleuse*) prouvent qu'il aurait pu devenir « le Walter Scott du Canada ». Avant d'avoir perdu la vue (tel jadis Augustin Thierry, auquel les Canadiens aiment à le comparer), l'abbé Casgrain avait publié une *Biographie de la Mère Marie de l'Incarnation* (1864), diverses *Biographies canadiennes* (1866), trois ouvrages sur les Acadiens, dont le *Pèlerinage au pays d'Evangeline* (1885), douze volumes de textes historiques (*les Manuscrits du maréchal de Lévis* [1888-1891], *Montcalm et Lévis* (1891) ; etc.

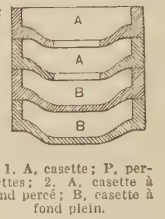

1. A, casette ; P, pernettes ; 2. A, casette à fond percé ; B, casette à fond plein.

CASHEL, paroisse de l'Etat libre d'Irlande (Munster, comté de Tipperary), sur le Suir ; 2.950 hab. Archevêché anglican et archevêché catholique ; commerce de grains. Cashel fut longtemps résidence des rois de Munster.

Cashel (CONCILE DE), tenu en 1172 par ordre du roi Henri II. Il eut pour objet d'imposer à l'Irlande le rituel et la législation de l'Angleterre pour les mariages, le baptême des enfants, les dîmes (sauf sur les biens d'église), le régime des successions. Les huit canons du concile de Cashel rencontrèrent une violente opposition sous Henri II et ses successeurs.

Castor à musique.

CASHER [*kâ-chèr*] adj. Rel. juive. V. KAWCHER.

CASHMIR ou **KACHMIR.** Géogr. V. CACHEMIRE.

CASIER [*zi-é*] n. m. (de *case*). Ensemble de cases ouvertes par devant, qui forment un meuble ou une partie de meuble : *Un* CASIER *de chêne. Un bureau à* CASIER. *Un* CASIER *à musique.* || *Casier à bouteilles.* V. PORTE-BOUTEILLES.

— Archéol. On a appelé casier, du XIVe au XVIIe siècle, une armoire assez vaste dans laquelle, à la campagne, il était d'usage de serrer les œufs, le beurre, le fromage.

— Dr. *Casier judiciaire,* Lieu où sont classés les bulletins permettant la constatation des antécédents judiciaires d'une personne. || *Par extens.,* dans le langage officiel, Le bulletin lui-même : *Avoir un* CASIER JUDICIAIRE *intact.*

— Mar. Compartiments pour renfermer les sacs des hommes d'équipage.

— Pêch. Nasse d'osier que l'on emploie à la pêche des gros crustacés, comme homards, langoustes, etc. (Les casiers sont de différentes formes et dimensions ; les uns sont constitués par une sorte de dôme avec orifice à la partie supérieure ; d'autres ressemblent à des verveux, avec ouverture à chaque extrémité du cylindre.)

Casier à homards.

— ENCYCL. Dr. *Casier judiciaire.* L'institution du casier judiciaire date en France de 1850. Son fonctionnement repose sur la rédaction de bulletins de trois catégories distinctes.

Les condamnations prononcées par les tribunaux de répression (sauf ceux de simple police) sont relevées sur un imprimé spécial dit « bulletin n° 1 ». Les bulletins concernant un même individu sont tous centralisés en un même lieu : greffe du tribunal de l'arrondissement natal, si l'individu est né en France, ou, s'il est d'une origine étrangère ou inconnue, au ministère de la justice.

Casiers.

Au cas de demande des antécédents judiciaires d'une personne par les magistrats ou les administrations, les énonciations des divers bulletins n° 1 applicables à cette personne sont intégralement récapitulées sur un autre imprimé spécial, appelé « bulletin n° 2 ».

Lorsqu'un particulier demande un extrait de son propre casier judiciaire, il lui est délivré un bulletin différent, dit « bulletin n° 3 », qui n'est pas nécessairement un relevé complet des bulletins n° 1 à lui applicables ; en effet, sur le bulletin n° 3 certaines énonciations ne doivent pas être inscrites, et d'autres cessent d'y être portées au bout d'un certain temps.

CASIER [*zi-é*] n. m. Sorte de huche pour le fromage et le beurre. || Nom de celui qui fabrique le fromage parmesan. || Syn. peu us. de CASEREL.

CASILDA ou **CASILDE** (Sainte), vierge honorée au lieu dit le Lac-Saint-Vincent, près de Burgos. — Fête le 9 avril. (Zurbaran a peint sainte Casilda dans un tableau qui est au Prado de Madrid. [V. planche *Beaux-Arts XXV*].)

CASILINUM [*nom'*]. Géogr. anc. Ville d'Italie (Campanie), sur le Volturno. Annibal, cerné par Fabius aux environs de cette ville, s'échappa en lâchant, pendant la nuit, des bœufs aux cornes chargées de sarments enflammés, qui jetèrent le désordre parmi les légions (216 av. J.-C.).

CASILLEUX [*zi-yeû*], **EUSE** adj. (de *casser*). Se dit du verre mal recuit, qui se brise sous le diamant, au lieu de se couper : *Verre* CASILLEUX. *Glace* CASILLEUSE.

CASIMIR, nom de cinq rois de Pologne. — CASIMIR Ier, né en 1015, mort en 1058. Proclamé roi en 1034, il dut fuir devant ses sujets révoltés, et se réfugia en Hongrie, puis en France. En 1040, les Polonais le rappelèrent. Il vainquit le prince de Mazovie, Moslav, à la bataille de Plock (1047), et réunit ses Etats à la Pologne. Dix ans plus tard, il reprit Breslau sur les Tchèques. Sa lutte contre le paganisme et ses efforts pour le développement de l'instruction lui valurent le surnom de **Restaurateur.** — CASIMIR II, dit *le Juste,* né en 1138, mort en 1194, monta sur le trône en 1179. Il se concilia les ducs de Silésie par des concessions territoriales, et abolit les impôts qui écrasaient les paysans. En 1180, il convoqua à Lenczyca, en Mazovie, une assemblée qui fut l'origine du sénat polonais. — CASIMIR III, dit *le Grand,* né en 1309, mort en 1370, fut couronné en 1333 à Cracovie. Il céda la Poméranie aux Chevaliers Teutoniques et la Silésie à la Bohême (1336). En 1341, il acquit la Russie Rouge. Ses efforts pour améliorer le sort des classes agricoles lui méritèrent le surnom de **Roi des paysans.** Il protégea le commerce et l'industrie, promulgua un code de lois en 1347, ouvrit des écoles, et, en 1361, fonda l'université de Cracovie. — CASIMIR IV JAGELLON, né en 1427, mort en 1492, fut élu roi en 1444 et couronné en 1447. De 1450 à 1453, il repoussa les attaques des Siléisiens et des Tartares. En 1454, il dut marcher contre les Chevaliers teutoniques. La guerre ne finit qu'en 1466, par le traité de Thorn, qui donna la Poméranie à la Pologne. Du côté de la Moscovie, Casimir dut se résigner à la perte des républiques tributaires de Novgorod (1471), et de Pskov (1479). La même année, la Russie Blanche fut détachée de la Lituanie. En revanche, il imposa son fils Wladyslaw comme héritier de la couronne de Bohême. Ce règne vit se développer les germes de la décadence polonaise. Casimir s'efforça de se concilier la petite noblesse en lui confirmant ses privilèges par le statut de Nieszawa. — CASIMIR V (V. JEAN II).

CASIMIR (saint), né en 1458, mort en 1484, fils du roi Casimir IV et d'Elisabeth d'Allemagne. En 1473, il alla disputer le trône de Hongrie à Mathias Corvin. Il échoua et rentra en Pologne, où il se livra, dès lors, aux pratiques de la plus austère piété. — Fête le 4 mars.

CASIMIR (Alphonsine-Virginie-Marie DUBOIS, dame Casimir COMPAN, dite Mme), chanteuse française, née à Paris en 1803, morte à Boulogne (Seine), en 1888. Elle a créé de nombreux rôles à l'Opéra-Comique, notamment dans *Zampa* et le *Pré aux Clercs.* Son refus de chanter lors de la seconde représentation de ce dernier ouvrage causa la mort de Herold, gravement malade.

CASIMIR n. m. (altération de l'angl. *karseymere*). Tissu dérivé du sergé avec chaîne et trame en laine retorse. (C'est un sergé croisé ou sans envers.)

— *Pop.* Gilet (parce que le gilet est souvent de casimir).

CASIMIRI (Raffaele), musicien italien, né à Gualdo-Tidino (Ombrie) en 1880, auteur d'un grand nombre

d'œuvres d'église, il s'est surtout fait connaître par ses travaux sur la musique palestrinienne ou de cette époque et comme chef des chœurs de la chapelle Sixtine, avec lesquels il a même fait depuis 1919 des tournées à travers l'Europe et l'Amérique.

CASIMIR-PERIER (Auguste-Casimir-Victor-Laurent), né et mort à Paris (1811-1878). Fils aîné du célèbre ministre de Louis-Philippe (v. PERIER), il resta attaché au service diplomatique, de 1831 à 1846. Député de Paris de 1846 à 1848, il fut député de l'Aube en 1849, à l'Assemblée législative. Il se retira de la vie publique pendant l'Empire. Député à l'Assemblée nationale de 1871, il y soutint la politique de Thiers, qui l'appela à deux reprises au ministère de l'intérieur, en 1871 et 1872. Il se retira avec Thiers, et, en 1876, fut élu sénateur inamovible. En 1873, il obtint d'ajouter le nom de Casimir à son nom patronymique.

CASIMIR-PERIER (Jean), homme d'Etat français, né et mort à Paris (1847-1907), fils du précédent. Au lendemain de la guerre de 1870, à laquelle il avait brillamment pris part, il commença sa carrière politique comme chef de cabinet de son père, alors ministre de l'intérieur. Député en 1876, il combattit le gouvernement du 16-Mai et, dès 1877, devint sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique. Après avoir démissionné pour protester contre la loi qui enlevait aux princes d'Orléans leurs grades dans l'armée, son mandat lui fut confirmé par ses électeurs et il fut sous-secrétaire d'Etat à la Guerre. En 1888, il présida aux fêtes du centenaire de l'assemblée de Vizille où, dans le château de son ancêtre Claude Perier, s'était élaborée une partie du programme de la Révolution. Dans le discours qu'il prononça alors, il adjura les républicains de renoncer à faire de la politique de parti, et de « faire des principes de la Révolution des instruments d'ordre ». Président du Conseil en 1893, il s'efforça d'appliquer ces idées, réprima les menées anarchistes, s'opposa à la revision de la Constitution et à la séparation des Eglises et de l'Etat. Démissionnaire le 22 mai 1894 et devenu, pour la deuxième fois, président de la Chambre, il fut élu le 27 juin 1894 président de la République, au lendemain de l'assassinat de Carnot. Il annonça, dans son message, son intention d'user pleinement des droits que lui conférait la Constitution, fut, dès lors, très violemment attaqué par la Gauche, et démissionna le 15 janvier 1895, estimant que la suprême magistrature était dépourvue de moyens d'action. Il se plaignit aussi de n'avoir pas été suffisamment tenu au courant, par les ministres, des affaires publiques, et, après avoir décidé de démissionner il s'écria, au dire de l'amiral Germinet : « Je ne coifferai jamais le bonnet rouge ! » Il vécut désormais dans la retraite.

Casimir-Perier. — Cl. P. Petit.

CASIN [*zin*] n. m. (ital. *casino*). Petite maison de plaisance.

— Jeux. Au jeu de billard, Nom des boules numérotées que l'on extrait d'une sorte de bouteille en osier, afin d'indiquer le rang de chaque joueur au jeu de poule. || *Jouer le casin ou au casin*, Se dit d'un jeu de billard, dans lequel on cherche à heurter avec sa bille la seconde bille blanche, afin de l'envoyer sur la rouge.

Casina, comédie de Plaute, imitée de Diphyle. Un vieillard marié, rival de son fils, joué par sa femme et par celui-ci, finalement rossé par leur soin, tel est tout le sujet de cette pièce, qui doit son nom à l'héroïne objet du litige. C'est une œuvre d'une grande hardiesse de ton, fort amusante, et dont Regnard s'est inspiré dans les *Folies amoureuses*.

CASING n. m. Tube mince employé comme coffrage dans les sondages.

CASINO n. m. (mot ital. signif. *maison de campagne*). Maison de plaisance italienne. || Lieu de réunion, de plaisirs, particulièrement dans les villes d'eaux : *Le* CASINO *de Monte-Carlo est d'une belle architecture.*

Casino Cadet, salle de bal et de concert fondée à Paris, rue Cadet, en 1859. Occupé aujourd'hui par le Grand-Orient de France.

CASINO, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le fleuve côtier Richmond ; 4.500 hab. Fromageries ; pâturages, culture de la canne à sucre.

CASIO DE MEDICI (Girolamo), poète italien, né à Bologne vers 1465, mort vers 1530. Il composa plusieurs recueils de poésies : *la Gonzague, la Bellone, les Vies des Saints* (en sonnets), etc.

CASIOS. Myth. Surnom de Zeus, en Orient. On l'adorait en Syrie sur le mont Casios, près d'Antioche, et, en Egypte, sur un autre du même nom, voisin de Péluse. Il avait aussi un autel à Corcyre, où Néron chanta un hymne en son honneur.

CASIRI (Michel), orientaliste, religieux maronite, né à Tripoli de Syrie en 1710, mort à Madrid en 1791. Il enseigna le syriaque et l'arabe à Rome, fut appelé en Espagne en 1748, et devint bibliothécaire à l'Escurial, dont il décrivit les manuscrits arabes dans la *Bibliotheca arabico-hispana Escurialensis, etc.* (Madrid, 1760-1770).

CASISPERME [*ziss-perm'*] adj. (du gr. *kasis*, frère, et *sperma*, semence). Se dit de quelques plantes dont les semences adhèrent les unes aux autres.

CASLEU [*kass-leu*] n. m. Forme grecque, dans le premier livre des Macchabées, du nom du mois appelé *kislev* dans le calendrier juif.

CASLON (William), graveur en caractères et fondeur anglais, né à Hales-Owen (Shropshire) en 1692, mort à Londres en 1766. Il établit une fonderie qui devint un des premiers établissements de ce genre dans la Grande-Bretagne et fut maintenue par ses descendants dans les meilleures traditions.

CASMANN (Othon), philosophe et théologien allemand, mort à Stade en 1607 où il était prédicateur. Il est le premier écrivain qui ait employé le mot *psychologie* pour désigner la science de l'âme, dont il ne faisait, du reste, qu'une partie de la *somatologie* (ou science du corps). Son principal ouvrage a pour titre *Psychologia anthropologica sive Animæ humanæ doctrina.*

CASOAR n. m. (du malais *kasouari*). Genre d'oiseaux coureurs, type de la famille des *casuaridés*, renfermant de grands animaux terrestres, incapables de voler, égalant la taille d'un homme, et propres à la région australienne, néo-guinéenne, et au sud-est des Moluques. (On dit aussi RATITE.)

Casoar.

— Argot des écoles. Nom donné par les saint-cyriens au plumet qui orne leur shako.

— ENCYCL. On connaît quatorze espèces de *casoars*, toutes remarquables par leur tête à casque haut et comprimé, leur face et leur cou nus et nuancés de teintes vives, bleues et orangées, et leur plumage en crins, où les plumes des ailes sont représentées par cinq stylets cornés. Vivant dans les forêts vierges où ils se nourrissent de petits animaux, de fruits et de champignons, les casoars vont par paires ; ils gagnent le bord de la mer au moment des amours, et pondent dans le sable de gros œufs à coquille vert foncé et chagrinée. En domesticité, ils sont sournois et dangereux par leur méchanceté. Leur force est très grande ; ils courent plus vite que les chevaux. Les espèces les plus communes sont les casoars à casque (*casuarius casuarius*) de Céram, casoar d'Australie (*casuarius australis*), etc. La chair de ces oiseaux est comestible.

CASOLI, bourg d'Italie (Abruzzes, prov. de Chieti) ; 7.200 hab.

CASORATE Primo, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie) ; 4.000 hab. Victoire des Milanais sur les Impériaux (1356).

CASORIA, ville d'Italie (Campanie, prov. de Naples) ; 16.500 hab. Ch.-lieu de district. Vers à soie ; filatures de soie. Patrie du peintre Pierre Martino.

CASPARI (Charles-Paul), érudit allemand, né à Dessau en 1814, mort en 1892 à Christiania. Il s'est fait connaître par des travaux philologiques et des études théologiques, notamment : *Manuel d'exégèse ; Etudes de théologie biblique et de critique apologétique ; Introduction au livre d'Isaïe ; Sources de l'histoire du symbole du baptême et du* Credo ; etc.

CASPARINI (Eugène CASPAR, dit), célèbre facteur d'orgues allemand, né à Sorau en 1624, mort au commencement du XVIIIe siècle. Il séjourna à Padoue, puis à Vienne, et se fixa définitivement en Italie. Parmi les meilleurs instruments construits par lui, on cite l'orgue de Sainte-Marie-Majeure à Trente, celui de Sainte-Justine à Padoue, le grand orgue de Saint-Georges-le-Majeur à Venise, le grand orgue de Goerlitz, celui de Saint-Paul à Epan dans le Tyrol, etc. — Son fils, Adam-Horace **Casparini** et son petit-fils, JEAN-GOTTLOB, ont continué sa tradition.

CASPARSSON (Karl-Edvard), homme politique suédois, né à Stockholm en 1827, mort à Brunna en 1899. Membre de la première chambre du Riksdag, puis de la seconde chambre, vice-président de la première chambre, il prit part à tous les débats d'ordre économique ou militaire, combattit la politique financière et militaire du *landtmanna parti*, mais fut le champion le plus écouté du protectionnisme.

CASPE, ville d'Espagne (Aragon, prov. de Saragosse), au confluent du Guadalupe et de l'Ebre ; 9.000 hab. Ch.-lieu de district. Moulins, tanneries, savons ; distilleries d'eau-de-vie. Récolte d'huile et de soie. Un congrès tenu à Caspe en 1412 appela Ferdinand de Castille au trône d'Aragon.

CASPER (Jean-Louis), médecin allemand, né et mort à Berlin (1796-1864). Il devint, en 1839, professeur à l'université de Berlin, et directeur de l'Ecole pratique de médecine en 1841.

CASPERL. Biogr. V. KASPERLE.

CASPIEN [*kass-pi-in*], **ENNE**, personne née sur les bords de la mer Caspienne, ou qui les habite.

— Adjectiv. Qui appartient à ces pays : *Les Scythes* CASPIENS.

CASPIENNE (MER), mer intérieure de l'ancien monde, située aux confins de l'Europe et de l'Asie à l'est du Caucase. Superficie, 396.440 km² (Finlande, 388.480 km²).

Sur une longueur moyenne de 1.260 kil. (France, 973 kil. de Dunkerque à Prats-de-Mollo), la mer Caspienne étend ses eaux du S. au N. depuis les confins du plateau de l'Iran jusqu'en plein cœur de cette dépression aralo-caspienne qui fut de tout temps le grand chemin des migrations des peuples. De la différence des terres qui l'entourent résulte celle de la configuration de son bassin. Dans le S., où elle est encadrée par les rebords septentrionaux du plateau de l'Iran et par les montagnes de l'Arménie et du Caucase, la Caspienne se creuse profondément (jusqu'à 1.098 m. au pied de l'Elbourz de Perse) ; au nord du Térek, c'est un marécage rappelant à beaucoup d'égards (par sa faible profondeur [15 m.], par ses grands golfes vaseux, ses vastes deltas et la saveur saumâtre de ses eaux, etc.) la mer d'Azov, plus occidentale. Mais, comme la vasque qui lui fait suite au S., ce marécage est de niveau sensiblement inférieur à celui des mers les plus proches (26 m. au-dessous du niveau de la mer Noire).

Comme tous les bassins lacustres des pays de l'Asie centrale, la Caspienne est en voie d'assèchement progressif. Dans des temps lointains, elle communiquait à l'O. avec la mer d'Azov et la mer Noire, à l'E. avec la mer d'Aral, et peut-être aussi (par les vallées de l'Irtych et de l'Obi) avec l'océan Glacial arctique. Ce qui subsiste de cette plus grande Caspienne disparue diminue encore par l'apport alluvial des fleuves qui s'y perdent (Oural, Volga, Térek, Koura).

Bien qu'elle confine sur une bonne partie de ses rivages à des steppes plus ou moins désertiques, la Caspienne n'est pas sans posséder une certaine importance économique. La pêche de l'esturgeon, du saumon, du sterlet, est active dans le delta des fleuves ses tributaires ; le sel, le naphte de Bakou, le coton du Turkestan amené par la voie ferrée jusqu'à Ouzoun-Ada, fournissent des cargaisons aux navires qui, de ces ports, gagnent Astrakhan. La Caspienne est donc, économiquement parlant, contrôlée par la Russie.

Elle l'est aussi au point de vue politique. Bien que la Perse en possède les rivages méridionaux, il est strictement exact de voir dans cette mer un lac russe, aujourd'hui comme au temps des tsars depuis le traité de Goulistan de 1813. Sur ses eaux navigue une flottille de guerre dont le port d'attache est Krasnovodsk.

Caspienne (PROVINCE), ancienne division administrative de la Caucasie russe, constituée par la réunion du Chirvan et du Kara-Bagh. Capitale *Chemakha* (v. ce mot) ; v. princ. Bakou. La province Caspienne fait actuellement partie de l'Azerbaïdjan.

Caspiennes (PORTES) [*Caspiæ Pylæ*]. Géogr. anc. Défilé menant d'Hyrcanie en Parthie, sur la route de la mer Caspienne à la Méditerranée. Aujourd'hui la passe de Khaouar, dans les montagnes du Mazendéran.

CASPIENS (lat. *Caspii*). Géogr. anc. Peuple habitant aux bouches du Corus (Koura) sur la côte ouest de la Caspienne, et qui aurait donné son nom à cette mer fermée. Il était éteint au temps de Strabon.

CASQUE [*kassk'*] n. m. (de l'espagn. *casco*, crâne). Arme défensive qui couvre la tête : CASQUE *de dragon, de pompier, de scaphandrier.* || *Casque colonial*, Coiffure de liège à l'usage des fonctionnaires coloniaux. || *Casque respiratoire*, Casque dont on se couvre la tête pour franchir certains locaux ou espaces (dans les mines notamment) où l'air est irrespirable. || *Par extens.* Carrière militaire : *Quitter le* CASQUE, *pour la toque.* || Coiffure féminine, où les cheveux sont relevés en cimier. || Par plaisant. *Casque à mèche*, Bonnet de coton. || *Pop.* Pesanteur de tête causée par les fumées du vin : *Avoir le* CASQUE. || *S'en donner dans le casque*, Se mettre en état d'ivresse. || *Il manque un clou à son casque*, Se dit d'une tête un peu folle.

— Artill. anc. *Casque à boulet rouge*, Sorte de cuiller dans laquelle on transportait jadis les boulets rougis pour les introduire dans le canon.

— Blas. Ornement extérieur de l'écu qui se place en cimier. V. la partie *encycl.*

— Bot. Pièce supérieure de la corolle ou du périanthe, voûtée en forme de casque, comme dans l'aconit, la sauge, les orchidées, etc. || *Casque de Jupiter*, Nom vulgaire de l'aconit napel.

— Jeux. Boule creuse métallique qui, dans certains jeux de hasard, est fixée au sac renfermant les numéros ; elle communique avec l'intérieur du sac par une ouverture juste assez grande pour laisser passer un numéro que le banquier veut dissimuler.

— Mythol. *Casque de Pluton*, Casque légendaire que les cyclopes fabriquèrent pour Pluton, au moment de la guerre des dieux contre les géants, et qui le rendait invisible.

— Ornith. Protubérance calleuse ou osseuse qui se trouve sur le sommet de la tête ou sur le bec de certains oiseaux, tels que le casoar et les calaos.

— Radiotechn. *Casque téléphonique*, Ensemble récepteur constitué par deux écouteurs téléphoniques montés en série sur un support formant serre-tête et utilisé pour l'écoute des émissions radio-électriques. (Le casque employé par les téléphonistes ne comporte généralement qu'un seul écouteur.)

Casque téléphonique.

— ENCYCL. Archéol. Ce mot, écrit d'abord *casquet*, n'a pris sa forme actuelle qu'à la fin du XVIe siècle. Ce n'est que plus tard qu'il s'est appliqué à toutes les coiffures défensives. Les *casques* primitifs étaient simplement en cuir ; c'est le cas général de ceux qu'on trouve dans Homère, bien qu'il signale exceptionnellement des casques de bronze. Ceux-ci n'apparaissent qu'à la quatrième époque du bronze. Chez les Romains, Camille substitua le casque de fer au casque de bronze. Le casque celtique est de provenance italique. Le casque médiéval, primitivement conique, s'aplatit au XIIe siècle et descend sur la nuque et sur le visage. C'est le grand casque du moyen âge, le heaume, qui progressivement cède la place à des casques plus légers : armet, bassinet, chapeau de fer, cervelière, salade, morion, bourguignotte, ne se maintenant que dans les joutes et tournois.

— Milit. Le *casque* de fer ou de bronze fut la coiffure militaire par excellence des anciens Assyriens, Grecs et Romains ; son usage reparaît au Xe siècle, et au XIVe les batteurs lombards arrivent à forger d'une seule pièce d'admirables spécimens de bassinets. Les *heaumes*, les *capelines*, les *bourguignottes*, les *salades*, *morions*, *armets*, *mézails* sont autant de variétés de casques. L'usage des casques, abandonné au XVIIe siècle en France, fut repris à la fin du XVIIIe, et, sous l'Empire, se généralisa dans les corps de cavalerie de ligne et de cavalerie lourde. De nos jours, le casque a été adopté par tous les Etats et pour toutes les armes. Pendant la Grande Guerre, les combattants des diverses armées ont été pourvus d'un casque, dit *casque de tranchées*, qui fait désormais partie de la tenue de campagne.

Casque en cimier.

— Blas. Les anciens *casques* surmontant l'écu sont des heaumes réguliers, copiés au naturel, tels qu'ils furent longtemps conservés sur les tombeaux, en Angleterre et en Allemagne (V. HEAUME.) Le casque est dit taré (c'est-à-dire tourné, présenté) de face ou de front, de trois-quarts, de profil, à droite, à gauche, suivant le côté

vers lequel sa visière est dirigée. Le casque d'or, taré de front, sans ventaille grillagée, est celui des empereurs et rois ; quand il porte un grillage, celui-ci est de onze barreaux ; les princes et ducs souverains le portent de même, mais moins ouvert. Le casque d'argent, taré de

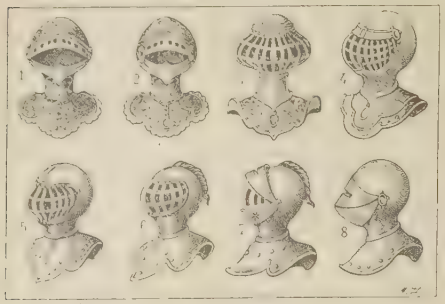

CASQUES HÉRALDIQUES : 1. Empereur ou roi ; 2. Prince et duc souverain ; 3. Prince et duc non souverain ; 4. Marquis ; 5. Comte et vicomte ; 6. Baron et gentilhomme de vieille noblesse ; 7. Gentilhomme de trois races ; 8. Nouvel anobli.

front, à neuf barreaux à la grille, avec les pièces du mézail, la bordure et les têtes de rivets d'or, désigne les princes, ducs, chevaliers, amiraux, maréchaux et tous autres grands officiers. Taré de profil et pourvu d'un nombre variable de barreaux à la grille, il désigne les marquis, comtes, vicomtes, barons et gentilshommes.

CASQUE [*kassk'*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des *cassididés*, et dont le nom scientifique est *cassis*.

— ENCYCL. La coquille des *casques* est ventrue, bossuée de varices irrégulières, avec une ouverture en longue fente ; l'animal a un large pied ovale débordant la coquille, pourvu d'une rainure marginale et d'un pore aquifère. On compte une quarantaine d'espèces de casques, vivant dans les mers chaudes ; une espèce habite les côtes atlantiques de la France et de l'Espagne, une autre la Méditerranée.

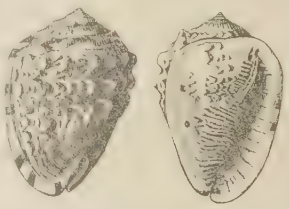

Casques.

Les grands individus sont très recherchés des fabricants de camées parce que les coquilles, très épaisses, présentent plusieurs couches de colorations distinctes, régulièrement étagées. Les casques sont assez abondants, à l'état fossile, dans les terrains tertiaires.

CASQUE (le), colline de la plaine champenoise, faisant partie du massif de Moronvilliers (départ. de la Marne, arrond. et à l'E. de Reims). Enlevé aux Allemands par l'armée Anthoine le 18 avril 1917, le Casque a été perdu le 15 juillet 1918, et repris par les soldats du général Gouraud le 7 octobre suivant.

Casque d'or (L'HOMME AU), tableau de Rembrandt (1650) peinture vigoureuse et mélancolique de l'homme de guerre (m. de Berlin). [V. planche *Beaux-Arts XXV*.]

CASQUÉ [*kass-ké*], **E** adj. Armé d'un casque : *Gaulois* CASQUÉ.

— *Fam.* Coiffé : *Homme* CASQUÉ *d'un bonnet de coton.*

— Archéol. En forme de casque. (Se dit surtout des aiguières, du XVIe au XVIIIe siècle, nombreuses en faïence de Rouen ou de Nevers.)

— Hist. nat. Qui porte un appendice en forme de casque, ou qui a la tête colorée de façon qu'elle semble couverte d'un casque.

CASQUER [*kass-ké*] v. intr. Argot. Donner de l'argent, payer : *Faire* CASQUER *quelqu'un.*

CASQUET [*kass-kè*] n. m. Armur. Forme première du mot *casque*, usitée dès Louis XII.

— Hortic. Sorte de râteau en bois, qui sert à sarcler les allées d'un jardin et les plates-bandes.

CASQUETS (les), rochers de la Manche, à 8 kil. à l'O. d'Aurigny, à l'extrême pointe de l'archipel Anglo-Normand. La *Blanche-Nef* qui portait Guillaume, fils de Henri Ier, roi d'Angleterre, s'y perdit corps et biens (1120).

CASQUETTE [*kass-kèt'*] n. f. (de *casque*). Coiffure masculine, en étoffe, cuir, toile cirée, etc., plus ou moins plate et munie d'une visière : *Une* CASQUETTE *d'écolier, de jockey, d'officier de marine, de chauffeur.* || *Casquette à ponts, à trois ponts,* Coiffure du souteneur. — *Par extens.* Le souteneur lui-même. || Pop. *Etre casquette,* Etre légèrement gris.

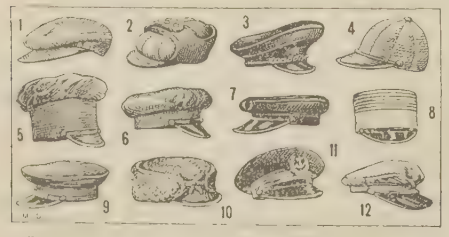

CASQUETTES : 1, 2. De voyage ; 3. Russe ; 4. De jockey ; 5. A pont ; 6. De soie ; 7. De lycéen ; 8. De groom ; 9. De chauffeur ; 10. En fourrure ; 11. De marin (nouvelle) ; 12. De marin (ancienne).

Casquette au père Bugeaud (LA), marche célèbre des zouaves, ainsi nommée d'un épisode de la vie militaire du maréchal Bugeaud, qui, une nuit de surprise, sortit

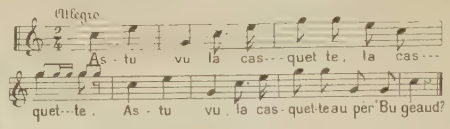

précipitamment de sa tente, la tête couverte d'un simple bonnet de coton. « Ma casquette ! » (nom, alors, du képi), cria-t-il à ses aides de camp, en s'apercevant de sa méprise. Le lendemain, lorsque les clairons sonnèrent, les zouaves chantèrent le refrain connu, ce dont le maréchal ne se fâcha nullement.

CASQUETTIER [*kass-kè-ti-é*], **ÈRE** n. et adj. Qui fait ou vend des casquettes.

CASQUEUR [*kass-keur*], **EUSE** n. et adj. Argot. Qui paye ; qui paye pour les autres.

CASS (Lewis), homme d'Etat américain, né à Exeter (New-Hampshire) en 1782, mort à Detroit (Michigan) en 1866. Avocat à Marietta (Ohio), fait prisonnier pendant la guerre de 1812 contre l'Angleterre, il organisa remarquablement de 1814 à 1831 le territoire qui devint l'Etat de Michigan. Distingué par Jackson, il fut nommé par lui ministre de la guerre (1831), puis envoyé extraordinaire à Paris (1836). Sénateur des Etats-Unis (1845-1848), il fut sans succès candidat des démocrates à la Présidence, devint secrétaire d'Etat en 1857, et rentra dans la vie privée en 1860.

CASSABLE adj. Qui peut être cassé. || *Fig.* Qui peut être annulé : *Mariage* CASSABLE.

CASSADE n. f. (ital. *caciata*). Proprement, Action de donner la chasse ; puis, Bourde imaginée, défaite mensongère : *Payer quelqu'un d'une* CASSADE. (Régnier.) || Bluff d'un joueur qui élève l'enjeu pour intimider les autres.

— Jeux. *Faire une cassade*, Au brelan, Faire un renvi avec vilain jeu, afin d'obliger les autres joueurs à quitter.

CASSAGE n. m. Action de casser : *Le* CASSAGE *des minerais s'opère mécaniquement.*

— Tiss. Etirage d'une étoffe en travers. || Fouettement que l'on fait subir aux satins légers, en soie, pour leur donner de la couverture.

CASSAGNABÈRE-TOURNAS, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 20 kil. de Saint-Gaudens ; 880 hab.

CASSAGNAC (Bernard-Adolphe GRANIER DE), publiciste et homme politique français, né à Avéron-Bergelle (Gers) en 1806, mort au château de Couloumé (Gers) en 1880. Ardent champion du romantisme, fougueux polémiste, rédacteur en chef du *Globe*, puis de *l'Epoque*, il soutint la politique de Guizot. Adversaire acharné de la république de 1848, il se rallia à Louis-Napoléon, fut élu en 1852 député dans le Gers, et siégea, jusqu'à la chute de l'Empire, au Corps législatif. Soit à la tribune, soit au *Constitutionnel*, au *Pays*, à *la Nation*, il défendit les idées absolutistes, et fit une ardente opposition aux réformes libérales sous le ministère Ollivier. Après la révolution de 1870 il passa à l'étranger, puis revint en France ; il fit une campagne en faveur de l'Empire, et fut élu député de Mirande en 1876 et 1877. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises* (1837) ; *Histoire des classes nobles et des classes anoblies* (1840) ; *Voyage aux Antilles françaises* (1844) ; *Histoire des causes de la Révolution française* (1850) ; *Souvenirs du second Empire* (1879-1882) ; etc.

B. A. de Cassagnac.
Cl. Pierre Petit.

CASSAGNAC (Paul GRANIER DE), publiciste et homme politique, né à Paris en 1843, mort à Saint-Viâtre (Loir-et-Cher) en 1904, fils du précédent. Dès 1862, il entra dans le journalisme littéraire et collabora à *la Nation*, au *Diogène*, au *Pays* où il fit de la politique. Son talent gouailleur et agressif lui attira de nombreux duels. Après avoir été prisonnier en Allemagne en 1870, il devint directeur du *Pays*, où il fit une guerre acharnée à la République, comme porte-parole du parti impérialiste. En 1876, il fut élu, dans le Gers, membre de la Chambre des députés, échoua en 1893, fut élu en 1898 et échoua encore en 1902. Après le 16-Mai, il poussa le maréchal de Mac-Mahon à faire un coup d'Etat. En 1886, il fonda un nouveau journal, *l'Autorité*. Pendant le mouvement boulangiste, il fit partie du Comité des Six. Bien que catholique ardent, il se signala par ses attaques contre la politique du ralliement préconisée par Léon XIII. Il fut un polémiste d'une extrême vigueur, et un orateur plein de fougue.

P. de Cassagnac. — Cl. Klary.

CASSAGNE ou **CASSAIGNE** (l'abbé Jacques), littérateur français, né à Nîmes en 1636, mort à Paris en 1679. Il devint membre de l'Académie française (1662), garde de la bibliothèque du roi, membre de l'Académie des inscriptions.

Ce poète et orateur médiocre, que Boileau se plut à railler, possédait une érudition solide. On lui doit : *Traité de morale sur la valeur* (1674) ; des traductions du *De Oratore* de Cicéron, sous le titre de *Rhétorique de Cicéron* (1673) ; de l'*Histoire de la guerre des Romains*, de *Salluste* (1675) ; etc.

CASSAGNES-BÉGONHÈS [*nèss*], ch.-lieu de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 20 kil. de Rodez, sur le Céor ; 1.300 hab. — Le canton a 8 comm., et 8.300 hab.

CASSAILLE [*ka-say'*] n. f. Dans le centre de la France, premier labour que l'on donne à une terre restée en jachère.

CASSAM [*ka-sam'*] n. m. Agent du cadi ou juge, chargé spécialement du partage des héritages.

CASSAN (Jacques DE), publiciste français, né à Toulouse, mort vers le milieu du XVIIe siècle, fut premier avocat du roi au présidial de Béziers. Ses principaux ouvrages sont : *les Dynasties ou Traicté des anciens rois des Gaulois et des Français* (1621) ; *la Recherche des droits du roi de France sur les royaumes, duchés, etc., occupés par les princes étrangers* (1632) où il passe en revue presque tous les pays de l'Europe, ouvrage qui fut violemment attaqué à l'étranger.

CASSANDRA ou **KASSANDRA** (GOLFE DE), golfe formé par l'Archipel sur les côtes septentrionales de la Grèce entre les deux presqu'îles de Cassandra et de Longos. La presqu'île homonyme est la plus occidentale des trois langues de terre projetées vers le S. par la péninsule chalcidique dans la mer de l'Archipel ; c'est la *Pallène* de l'antiquité, qui appelait *Coronaïque* notre golfe de Cassandra.

CASSANDRE, petite planète, N° 114, découverte par C.-H.-F. Peters le 23 juillet 1871.

CASSANDRE, fille de Priam et d'Hécube, appelée aussi Alexandra. Aimée d'Apollon, elle obtint de lui le don de prophétie. Mais elle refusa de tenir ses promesses, et le dieu, dédaigné, se vengea en décidant qu'on ne la croirait jamais. Elle ne cessa d'annoncer la ruine de Troie : on se moqua d'elle. La ville prise, elle se réfugia dans le temple d'Athéna, mais y fut outragée par Ajax, fils d'Oïlée. Elle devint esclave d'Agamemnon ; à peine arrivée à Mycènes, elle y fut tuée par Clytemnestre, pendant qu'Egisthe frappait Agamemnon. Après sa mort, elle fut l'objet d'un culte, eut des temples à Dardanos, à Leuctres en Laconie, une statue à Amyclées.

Cassandre et Ajax, d'après la peinture d'une coupe (Louvre).

Cassandre (LA), nom quelquefois donné au poème de Lycophron (IIIe s. av. notre ère), dont le vrai titre est *Alexandra*. C'est une obscure prédiction des malheurs de Troie, par Cassandre, fille de Priam.

Cassandre, statue en marbre de Pradier, exposée au Salon de 1843, aujourd'hui au musée d'Avignon. Œuvre très expressive.

CASSANDRE, roi de Macédoine, fils d'Antipater, né vers 354, mort en 297. A la mort d'Antipater, il disputa la Macédoine au régent Polysperchon, s'allia contre lui avec Ptolémée et Antigone, le battit à Mégalopolis, conquit toute la Grèce, s'empara d'Athènes, qu'il fit gouverner par Démétrios de Phalère. Revenu en Macédoine, il fit périr Olympias, mère d'Alexandre le Grand (315). Il avait épousé Thessalonice, sœur de ce prince, et aspirait à sa succession. Il eut à se défendre contre Antigone et Démétrios Poliorcète et, après avoir fait tuer Roxane et Alexandre Ægos, veuve et fils d'Alexandre, s'allia avec Lysimaque, Ptolémée et Séleucos : après la défaite d'Antigone et de Démétrios à Ipsus (301), il conserva la Macédoine et la Grèce. Il a laissé la réputation d'un ambitieux sans scrupules, mais ami des lettres.

Monnaie de Cassandre.

Cassandre, roman de La Calprenède (1649). Cassandre est le capitaine d'Alexandre. C'est sur l'histoire de ce prince que La Calprenède a brodé son roman, en y ajoutant des épisodes tels que l'amour du roi des Scythes Orondate pour Statyra, et la fureur jalouse de Roxane, brûlant pour l'heureux Orondate. Œuvre pleine d'imagination, encombrée de dissertations affectées.

Cassandre.

Cassandre, personnage de la comédie italienne, type de vieillard imbécile et crédule, jouet ordinaire et dupe facile de Lélio, de Colombine, d'Arlequin, de Pierrot. Ce type parut pour la première fois en 1780, dans une bouffonnerie de Piis et Barré : *Cassandre oculiste*. On appelle encore aujourd'hui Cassandre un vieillard ridicule et toujours dupé.

CASSANDRE (François), poète et littérateur français, mort en 1695. Il est connu par une traduction française de la *Rhétorique* d'Aristote (1654), et par des *Parallèles historiques* (1680), dont Boileau faisait grand cas.

CASSANGÉ ou **KASSANGÉ,** ville de la colonie portugaise d'Angola dans la vallée du Kouango, affluent du Kassaï. Important commerce indigène avec l'intérieur.

CASSANIOUZE, comm. du Cantal, arrond. et à 28 kil. d'Aurillac ; 1.130 hab.

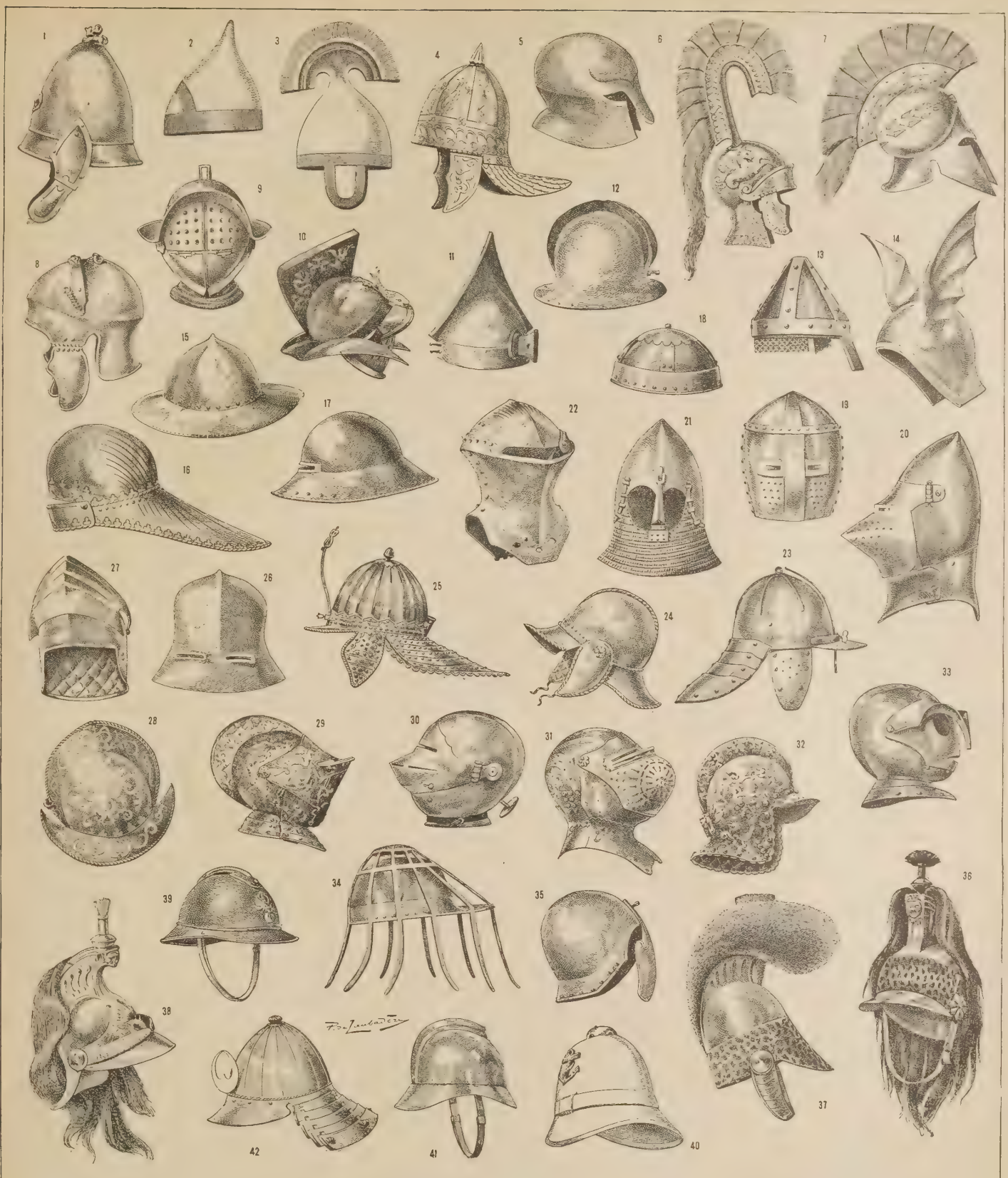

CASQUES : 1. Italo-grec; 2 et 3. Assyrien; 4. Dace; 5. Béotien; 6 et 7. Dorien; 8. Romain; 9 et 10. De gladiateurs romains; 11 et 12. Gaulois; 13. Normand (tapisserie de Bayeux); 14. Scandinave (800); 15. Chapeau de Montauban (1250); 16. Salade à queue (1470); 17. Salade à vue coupée (1430); 18. Cervellière (1300); 19. Heaume (1220); 20. Grand bassinet (1380); 21. Petit bassinet (1360); 22. Heaume à tête de crapaud (XVIe s.); 23. Capeline (XVIe s.); 24. Bourguignotte (1480). 25. Casque polonais; 26. Salade de joute allemande (XVe s.); 27. Salade milanaise (1500); 28. Morion (1580); 29. Armet de Henri II; 30. Mézail à bec de moineau (1460); 31. Casque de champ clos (XVIe s.); 32. Casque de parement à l'antique (XVe s.); 33. Casque savoyard (Louis XIII); 34. Capeline (Louis XIII); 35. Pot-en-tête (Louis XIV); 36. Dragon (1795); 37. Garde du corps (1821); 38. Cuirassier (1914); 39. Casque moderne de l'armée française; 40. Armée coloniale; 41. De pompier; 42. Japonais.

CASSANO all'Ionio, ville d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza); 8.600 hab. Evêché. Eaux thermales sulfureuses.

CASSANO d'Adda, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan); 9.000 hab. Eccelino le Féroce, chef des gibelins, y fut vaincu en 1259; défaite du prince Eugène de Savoie par le duc de Vendôme en 1705, et de Moreau par Souvarof en 1799.

CASSANO del Murge, ville d'Italie (Pouilles, prov. de Bari); 6.000 hab.

CASSANT [*ka-san*], **E** adj. Peu flexible; qui se casse aisément : *L'acier trempé est plus dur, mais plus* CASSANT, *que le fer.* || *Fig.* Qui a une raideur tranchante : *Ton* CASSANT.

— *Poires cassantes* ou *à chair cassante,* Poires dont la chair est ferme et se casse sous la dent, au lieu de fondre dans la bouche : *Le martin-sec et le messire-jean sont des poires* CASSANTES.

— N. m. Caractère de ce qui est sujet à se casser : *Le* CASSANT *du verre.*

— *Fig.* Caractère de ce qui est raide, tranchant : *Avoir du* CASSANT *dans le caractère.*

— ANTON. **Flexible, pliant.** — **Ductile, malléable** (en parlant des métaux). — **Solide.**

CASSARD [*ka-sar*] n. m. Nom vulgaire de la buse. (Dialectal.)

CASSARD (Jacques), corsaire français, né à Nantes en 1672, mort à Ham en 1740. Fils d'un capitaine de la marine marchande, il se fit remarquer dès sa première campagne, celle de Carthagène, qu'il fit avec Pointis en 1697. Sa renommée fut telle, bientôt, que Louis XIV se le fit présenter à Versailles. De 1708 à 1711, il s'illustra en combattant avec vigueur, dans la Méditerranée, la flotte anglaise. En 1712, il s'empara de Saint-Eustache, colonie portugaise. Nommé capitaine de vaisseau, il fut proclamé

par Duguay-Trouin le plus grand homme de mer du moment. Ses démêlés avec le cardinal Fleury en 1726, au sujet du règlement de ses comptes de croisière, le firent emprisonner au château de Ham ; c'est là qu'il mourut, à soixante-huit ans, après quinze ans de captivité.

Cassard.

Cassaria (LA) ou *la Caisse*, comédie de l'Arioste, jouée à la cour du duc de Ferrare, vers 1515. C'est la première comédie régulière écrite en italien. Elle est imitée de Plaute. La caisse d'un vieil avare fait le nœud de l'intrigue. L'intrigue est vive et bien conduite.

CASSAS (Louis-François), peintre et architecte français, né à Azay-le-Ferron (Indre) en 1756, mort à Versailles en 1827. Élève de Jean-Jacques Lagrenée, il voyagea en Italie, en Grèce, en Asie Mineure et en Syrie, et dessina nombre de monuments anciens, qu'il reconstitua en terre cuite, en liège et en talc. Sa collection a été placée à l'Ecole des beaux-arts. Il a publié des récits de ses voyages.

CASSATION [*si-on*] n. f. Acte d'autorité mettant à néant un acte juridique : *La* CASSATION *d'un jugement, d'un mariage.* || Se dit spécialement d'un arrêt de la cour suprême, Cour de cassation, anéantissant le jugement rendu en dernier ressort par un tribunal : *Recours en* CASSATION, *Se pourvoir en* CASSATION, *Plaider en* CASSATION, *Moyens de* CASSATION. V. COUR.

— Code milit. Peine militaire par laquelle un gradé, appelé, engagé ou rengagé, est remis soldat de 2e classe.

— Mus. Morceau de musique instrumentale, analogue à la sérénade. (Le mot [de l'ital. *cassazione* dont le sens propre est *séparation, départ*] semble indiquer que ce genre de composition dut, à l'origine, terminer un concert.)

— ENCYCL. Code milit. La *cassation* ou *rétrogradation* est prononcée sur la plainte du commandant de l'unité, à laquelle sont joints le relevé des punitions et l'état signalétique et des services de l'intéressé. Le dossier, revêtu des avis hiérarchiques, est transmis à l'autorité qui doit statuer. Le général de brigade casse un caporal non rengagé et rétrograde un sous-officier non-rengagé. Le général de division casse un sous-officier non rengagé, au-dessous du grade d'adjudant. Le général commandant le corps d'armée casse un caporal rengagé ou un adjudant non rengagé. Tous les autres cas sont tranchés par le ministre. Lorsqu'il s'agit d'une sanction intéressant un militaire rengagé, commissionné ou décoré, le dossier est complété par l'avis du conseil d'enquête, avis qui ne peut être modifié qu'en faveur de l'intéressé. Les sous-officiers rétrogradés ou cassés sont changés de corps ; les caporaux sont changés d'unité.

CASSATT (miss Mary), femme peintre et graveur américaine, née à Pittsburg (Pensylvanie) en 1845, morte à Mesnil-Beaufresne en 1926. Elle se fixa à Paris, où elle reçut des conseils d'Edgar Degas. Elle a participé aux expositions des peintres impressionnistes avec *Scène espagnole* (1873) ; *Femme à l'éventail, Dans la loge, Nourrice et Enfant* (1878) ; *la Tasse de thé, la Toilette de l'enfant* (1880), *Jeune femme cueillant un fruit* (1892) ; *la Toilette* (1893).

CASSAVE n. f. Galette de farine de manioc.

CASSE n. f. Action de casser ; objets cassés : *Dans les cafés, ce sont les garçons qui payent la* CASSE.

— *Fig.* Dégradation, perte d'un titre ou d'un emploi. *Officier menacé de la* CASSE. || Pop. *Donner la casse à quelqu'un*, Lui enlever son emploi. || Coups, pertes, dommages : *Gare la* CASSE !

— Anc. cout. *Lettre de casse*, Ordre écrit, émanant du roi, pour casser un officier.

— Œnol. Altération, d'origine microbienne ou chimique, qui se manifeste dans certains vins.

— Techn. Syn. peu us. de CASSURE.

— ENCYCL. Œnol. Il y a lieu de distinguer deux sortes de casses : la *casse bleue* et la *casse brune*.

La première, fréquente surtout chez les vins blancs, est due à la formation d'un tannate ferrique. Le vin contient du fer, mais à l'état de sel ferreux, et, si la dose en est exagérée (introduction de terre avec les grappes dans la cuve, emploi d'instruments vinaires en fer), l'action de l'air en oxydant les sels ferreux les fait passer à l'état de sels ferriques, et le trouble bleu caractéristique apparaît à la surface du liquide.

Il faut donc éviter ces causes prédisposantes, et, quand la casse apparaît, augmenter l'acidité du vin (quelques grammes d'acide tartrique par litre) ; l'aération provoquera la formation d'un abondant précipité, dont on débarrassera le liquide par un collage.

Dans les vins rouges on n'a pas avantage à faire précipiter la matière colorante, car on diminue sensiblement la coloration même du vin ; il faut alors se borner à une acidification suivie d'un collage.

Beaucoup plus grave que la précédente est la *casse brune* ou *casse vraie ;* celle-ci se manifeste dans les vins rouges par une altération rapide et profonde de la couleur et de la limpidité ; les vins se troublent, abandonnent leur matière colorante et présentent un aspect, une odeur et un goût repoussants ; dans les vins blancs, le liquide vire au brun et laisse déposer un abondant précipité.

L'affection qui se manifeste souvent à la suite d'un soutirage, est due à une diastase (*œnoxydase*) qui se trouve dans le raisin lui-même, en dehors de toute cause pathogène, et qui agit en transportant l'oxygène de l'air sur les principes les plus oxydables du vin.

Il est reconnu aussi que la pourriture grise, due au *botrytis cinerea*, en augmente sensiblement la proportion.

Il est donc utile d'opérer la cueillette quand le raisin est dans sa maturité moyenne. On peut aussi activer la fermentation par l'emploi de levures sélectionnées, enfin et surtout soumettre les moûts au pasteurisateur jusqu'à une température de 80° environ.

En dehors de ces moyens préventifs il convient d'améliorer le vin par des coupages, adjonction des éléments qui lui font défaut (*alcool, tanin, acide :* l'acidité rendant l'oxydase moins active), pratique du filtrage, collage et soutirage pour entraîner l'oxydase par les lies. Comme traitement curatif on utilise le bisulfite de potasse à la dose de 6 à 8 gr. par hectolitre.

On a décrit également des casses chimiques (sous l'influence de l'aldéhyde formique) et des casses d'origine bactérienne ; mais elles sont moins fréquentes que celles décrites ci-dessus.

CASSE n. f. (ital. *cassa ;* même orig. que *caisse*). Art milit. Caisson à compartiments, dans lequel on plaçait autrefois les projectiles d'artillerie.

— Econ. dom. *Casse à rôt*, Lèchefrite. || Se dit en certaines régions pour Poêle à frire.

— Techn. Bassin qui reçoit le métal fondu lorsqu'il découle du fourneau. || Chaudière de fer ou de potin. || Poêlon de cuivre, qui sert à puiser l'eau ou le savon, dans les savonneries. || Grande cuiller de fer, à l'usage des ouvriers-verriers. || Coupelle pour affiner l'or. || Peigne en corne à l'usage des rubaniers. || Partie d'une écritoire de poche, où l'on mettait les plumes.

— Typogr. Boîte à compartiments inégaux dans lesquels sont rangés les caractères typographiques à l'usage du compositeur. || *Casse à têtons*, Celle dont les cassetins sont très remplis, le contenu formant un petit mamelon.

— ENCYCL. Typogr. La *casse* est divisée en deux parties : la partie supérieure ou *haut de casse* partagée elle-même en 60 petits compartiments ou *cassetins*, contenant à gauche les lettres capitales et quelques signes, et à droite les lettres supérieures accentuées (capitales et ordinaires) et quelques signes de ponctuation ; la partie inférieure ou *bas de casse*, partagée en 54 cassetins de grandeur différente, renfermant les lettres minuscules, les chiffres, quelques signes de ponctuation, les espaces, cadrats ou cadratins. — Les lettres prennent le nom des deux divisions principales : les lettres minuscules sont dites *lettres du bas de casse* ou substantiv. *bas-de-casse*. V. IMPRIMERIE.

CASSE [*kass'*] n. f. (du gr. *kassia*, cannelle). Genre de légumineuses césalpiniées qui produit des fruits à propriétés purgatives et qu'on appelle aussi *cassier* ou *canéficier*. || Gousse de la casse et pulpe noirâtre à saveur aigrelette que renferme ce fruit.

— LOC. PROV. **Je vous passe la casse, passez-moi le séné,** Je vous fais une concession, faites-m'en une. (On dit aussi : PASSEZ-MOI LA RHUBARBE, JE VOUS PASSERAI LE SÉNÉ.)

— ENCYCL. Bot. Le genre *casse* (*cassia*) renferme plus de quatre cents espèces de toutes les régions chaudes du globe ; ce sont des arbustes ou des herbes à fleurs, presque toujours jaunes. Le fruit est une gousse cylindrique ou comprimée, ligneuse, coriace. Les casses intéressent, les unes la médecine par les propriétés purgatives de leurs fruits, les autres l'horticulture d'agrément par la beauté de leurs fleurs. Nous citerons les *casses d'Italie*, à feuilles aiguës, à feuilles obtuses, confondues sous le nom de *séné ;* la *casse fistuleuse* et la *casse lancéolée*, réunies sous les dénominations de *casse officinale* ou *des boutiques, canéficier*, etc. La casse fistuleuse (*cassia fistula*) est un bel arbre à grandes feuilles ; le fruit, qui atteint quelquefois la longueur de 0m,40, est cylindrique, noir et lisse, et renferme des graines rougeâtres et sucrées. Originaire de l'Egypte et de l'Inde, le canéficier a été naturalisé aux Antilles, et dans quelques contrées de l'Amérique du Sud. Ce sont les fruits de cet arbre qu'on apporte du Levant et des Antilles, sous le nom de *casse en bâtons*. C'est de la pulpe qu'ils contiennent que l'on fait usage en médecine (à la dose de 10 à 20 gr. dans un demi-litre d'eau ou de petit-lait.)

Casse : *a*, casse fistuleuse ; *b*, fleur de la casse fistuleuse ; *c*, fruit ; *d*, casse lancéolée.

CASSÉ n. m. Degré de cuisson du sucre, déterminé par ce fait qu'un peu de sucre projeté dans l'eau froide se durcit, devient friable au toucher.

CASSÉ, E adj. *Fig.* Vieux, infirme : *Vieillard tout* CASSÉ. || Tremblant : *Voix* CASSÉE. || Atteint de la casse, en parlant d'un vin.

CASSEAU [*sô*] n. m. (dimin. de *casse*). Typogr. Chacun des deux grands compartiments d'une casse. || Petite casse servant à contenir les caractères de fantaisie, les signes algébriques, etc., en général les caractères qui ne trouvent pas leur place dans les casses ordinaires. || Casse spéciale servant à conserver le trop-plein des casses, ou encore les filets, interlignes, etc.

— Techn. Petit étui en corne mince, dans lequel on mettait le fuseau à faire la dentelle.

— N. m. pl. Cylindres de bois résistants, divisés, selon leur axe, en deux moitiés semblables et souvent creusées, dans leur partie plane, d'une rigole longitudinale qui reçoit des substances caustiques. (Ils servent à exercer une forte et durable compression et sont employés sur le cheval, le taureau, pour la castration.)

Casse-bouteille.

CASSE-BOUTEILLE [*tèy'*] n. m. Manchon de cristal, couvert d'une lame de verre mince, qui se brise sous la pression de l'air lorsqu'on place l'appareil sur le plateau de la machine pneumatique, et qu'on y fait le vide. — Pl. *Des* CASSE-BOUTEILLE (ou CASSE-BOUTEILLES).

CASSE-BRAS [*bra*] n. m. invar. *Pop.* Revers soudain.

CASSE-CHAÎNE [*chèn'*] n. m. Dispositif appelé aussi *casse-fil*, qui provoque l'arrêt du métier à tisser, mécaniquement, quand un fil de chaîne se casse. (Le système le plus simple consiste en un maillon à queue ou un cavalier métallique en U renversé sur chaque fil : quand le fil se casse, la pièce tombe en-dessous dans une case dont le fond est une grille, la queue du maillon ou les extrémités du cavalier dépassent la grille et s'engagent dans un crochet qui agit sur une manette de débrayage du métier.)

CASSE-CŒUR n. m. *Fam.* Grand séducteur, lovelace. || Pl. *Des* CASSE-CŒURS.

CASSE-COKE n. m. invar. Instrument employé dans les usines à gaz pour casser les gros morceaux de coke.

CASSE-COU n. m. invar. Chemin, passage difficile, où l'on peut tomber facilement et se casser le cou : *Escaliers qui sont de véritables* CASSE-COU. || Spécialement, Sorte d'échelle à chevalet, peu solide.

— *Par extens.* Lieu où arrivent fréquemment des accidents.

— *Fam.* Homme qui se lance à l'aveuglette dans des entreprises hasardeuses. || Adjectiv. : *Peuple* CASSE-COU.

— Manèg. Cavalier qui a plus de hardiesse que d'habileté.

— Interject. Au colin-maillard, Avertissement qu'on lance à celui qui a les yeux bandés, lorsqu'il est sur le point de se heurter contre un obstacle.

CASSE-CROÛTE n. m. invar. Instrument pour casser la croûte du pain.

— *Fam.* Petit déjeuner sommaire.

CASSE-CUL [*kû*] n. m. invar. *Fam.* Chute sur le derrière : *Faire un* CASSE-CUL.

CASSE-ESCOTTE [*ess-kot'*] n. m. Cordage ou cargue du gréement de la galère, aux XVIe et XVIIe siècles, servant à tendre la voile avec l'escotte : *Les garants du* CASSE-ESCOTTE, *qui n'est autre chose que le palan d'écoute, sont passés dans deux tailles.* (Le mot seul s'employait comme commandement de mise en route : CASSE-ESCOTTE *mestre et tringuet tout d'un temps !*) || Pl. *Des* CASSE-ESCOTTES.

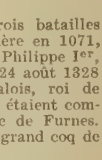
Casse-fer.

CASSE-FER n. m. invar. Coin en acier, que l'on place dans le trou carré de l'enclume, et qu'on emploie pour casser le fer à froid.

CASSE-FIL n. m. Techn. Syn. de CASSE-CHAÎNE.

CASSE-FONTE n. m. invar. Sorte de broyeur en usage dans les fonderies pour briser les blocs de fonte.

CASSE-GUEULE n. m. invar. *Pop.* Eau-de-vie très forte. (V. CASSE-POITRINE.) || Bal de barrière.

CASSE-JAMBE n. m. Dans le vocabulaire des marins, Barre d'écoute allant d'un bord à l'autre d'un bateau et sur laquelle court une cosse ou une manille portant une poulie : *La grand'voile des yachts borde souvent sur un* CASSE-JAMBE.

CASSEL, ch.-lieu de cant. du Nord, arrond. et à 25 kil. de Dunkerque, sur le mont Cassel ; 2.910 hab. (*Casselois*). Ch. de f. Nord. Marché agricole important ; brasseries, huileries et fabriques de chaux. Hôtel de ville (la « Noble Cour ») du XVIe siècle. Portes des anciennes fortifications. Cassel est la capitale de l'antique cité des Ménapiens ; les Romains en firent une ville forte, d'où son nom (*Castellum*). Prise et détruite par les Normands, ville libre des Flandres, elle est restée longtemps une ville militaire. Philippe VI y vainquit les Flamands en 1328, et le duc d'Orléans y battit le prince d'Orange en 1677. Patrie du général Vandamme. — Le canton a 13 comm., et 10.520 hab.

CASSEL (MONT), colline isolée de la plaine de Flandre (départ. français du Nord), au milieu des canaux ou « becques » de l'Yser. Alt. 157 m. (La ville de Cassel y est bâtie.)

Cassel (BATAILLES DE). Il s'est livré trois batailles célèbres sous les murs de Cassel : la première en 1071, entre Robert le Frison, comte de Flandre, et Philippe Ier, roi de France, qui fut vaincu ; la seconde le 24 août 1328 entre les Flamands et Philippe VI de Valois, roi de France. Les Flamands, au nombre de 16.000, étaient commandés par Nicolas Zannequin, bourgmestre de Furnes. Ils avaient dressé au milieu de leur camp un grand coq de toile peinte, avec cette inscription :

Quand ce coq chanté aura,
Le roi « trouvé » cy entrera.

Ils exprimaient par là qu'ils ne reconnaissaient pas la royauté de Philippe. Mais les Flamands furent presque tous massacrés.

Au XVIIe siècle, après la prise de Valenciennes (17 mars 1677), Louis XIV fit assiéger simultanément Cambrai par Luxembourg, et Saint-Omer par son frère et le maréchal d'Humières. Guillaume d'Orange, à la tête de 35.000 hommes, se porta contre Philippe d'Orléans, pour dégager Saint-Omer ; le duc d'Orléans sortit de ses lignes et, hardiment, lui livra bataille (11 avr. 1677). Luxembourg avait pu arriver à la tête d'un corps de troupes. Après une lutte opiniâtre, Guillaume dut battre en retraite, ce qui amena la capitulation de Cambrai et de Saint-Omer.

CASSEL ou **KASSEL** (lat. *Castellum Cattorum*), ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hesse, dont elle est le chef-lieu), sur la Fulda ; 175.000 hab. Fonderies de fer, fabrication de machines, d'instruments scientifiques, poteries, papiers peints, couleurs, tabacs, etc. Eglise Saint-Martin (XIVe s.), très beau musée.

Armes de Cassel.

Histoire. — Colonie romaine, château impérial au Xe siècle, résidence des landgraves au XIIIe siècle, Cassel doit beaucoup aux protestants français, qu'elle accueillit après 1685. Occupation française de 1757 à 1762. Capitale du royaume de Westphalie, de 1806 à 1813. Patrie de Kalkbrenner, Tiedemann, Achenbach et Carl Grimm. — Aux environs de Cassel se trouve Wilhelmshöhe.

Cassel (COLLOQUE DE). Ce colloque, convoqué par le landgrave de Hesse, réunit, du 1er au 9 juin 1661, les théologiens réformés de Marbourg et les théologiens luthériens de Rinteln. Le résultat du colloque fut la conclusion d'un acte d'union, par lequel les deux confessions, d'accord sur le principe de la foi, s'engageaient à respecter chacune les opinions divergentes de l'autre... Mais les théologiens composant le colloque furent accusés de modération par les deux partis extrêmes, et leur tentative n'eut aucune suite.

CASSELINE [*ka-se*] ou **CASSINE** [*ka-sin'*] n. f. Nom vulgaire de la CHANTERELLE COMESTIBLE. (Dialectal.)

CASSELLA (Joseph), astronome et mathématicien italien, né à Cusano en 1755, mort à Naples en 1808. Il professa avec un grand succès les sciences et l'astronomie. On lui doit de nombreuses observations sur les occultations d'étoiles.

CASSELLIUS (Aulus), jurisconsulte. V. CASCELLIUS.

CASSE-LUNETTES [*nèt'*] n. m. invar. Bot. Syn. de BRISE-LUNETTES.

CASSE-MARIAGE n. m. invar. Techn. Syn. de BRISE-MARIAGE.

CASSE-MÈCHE n. m. invar. Techn. Syn. de BRISE-MÈCHE.

CASSEMENT [*man*] n. m. Action de casser : *Le* CASSEMENT *des cailloux.* (Peu us. On dit plutôt CASSAGE en ce sens.)

— Fig. *Cassement de tête,* Grande fatigue de tête, causée par un grand bruit, par le travail, ou par le souci des affaires.

— Arboric. Action de casser un rameau arrivé à l'état ligneux, pour que les yeux ou bourgeons de la partie inférieure conservée se transforment en boutons à fleur. (On dit plus ordinairement PINCEMENT.)

CASSE-MOTTE ou **CASSE-MOTTES** n. m. Agric. Syn. de BRISE-MOTTE.

— Oisell. Nom vulgaire du traquet motteux.

CASSE-MUSEAU [*zô*] n. m. Sorte de pâtisserie assez dure à croquer. || Coup de poing sur le visage. — Pl. *Des* CASSE-MUSEAU OU CASSE-MUSEAUX.

— Bot. Nom vulgaire de la viorne.

CASSENEUIL, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 10 kil. de Villeneuve-sur-Lot, près du confluent du Lot et de la Lède ; 1.260 hab. (*Casseneuillais.*) Primeurs.

CASSE-NOISETTE [*noi-zèt'*] ou **CASSE-NOISETTES** n. m. Mobil. Instrument formé de deux branches que l'on peut rapprocher, de façon à casser une noisette placée entre elles deux.

Casse-noisette.

— Fam. *Tête, Figure, Menton en casse-noisette,* Figure dont le menton et le nez tendent à se rejoindre.

— Ornith. Nom vulgaire de la sittelle torchepot.

CASSE-NOIX [*noi*] n. m. inv. Instrument pour casser des noix.

CASSE-NOIX [*noi*] n. m. Nom vulgaire des oiseaux passereaux dentirostres du genre nucifraga, famille des corvidés, renfermant huit espèces.

CASSENOLE n. f. Noix de galle de qualité inférieure, recueillie sur les chênes des contrées occidentales d'Europe. (On l'appelle aussi FAUSSE GALLE, pour la distinguer des galles du Levant.)

CASSE-NOYAU [*noi-yo*] n. m. Nom vulgaire du grosbec commun.

CASSE-PATTES n. m. Argot milit. Eau-de-vie très forte.

CASSE-PIERRE ou **CASSE-PIERRES** [*pi-èr'*] n. m. invar. Techn. Masse de fer avec laquelle on casse de la pierre ou les pierres. || Machine spéciale, qui n'est ni un broyeur ni un concasseur, et que l'on emploie pour briser en gros fragments les quartiers de roche dont on fait le ballast des voies ferrées.

— Bot. Nom vulgaire de la pariétaire, de la saxifrage et de la criste marine.

CASSE-POITRINE n. m. invar. Eau-de-vie poivrée, liqueur très forte. (On dit aussi CASSE-GUEULE, CASSE-PATTES.)

CASSE-POT [*po*] n. m. Nom vulgaire d'un arbre originaire du Pérou, le *cestreau vénéneux.* (Lorsqu'on brûle le bois provenant de cet arbre, les fibres crépitent et éclatent, brisant les poteries que l'on expose à la flamme.) — Pl. *Des* CASSE-POTS.

CASSER v. tr. (lat. *quassare,* secouer, ébranler). Mettre en morceaux par choc, par pression : CASSER *un verre, une glace, une noix.* || Briser sans séparation complète des parties : CASSER *un bras, une jambe.* || Affaiblir fortement, au point de faire paraître cassé : *Les fatigues, les excès, les débauches* CASSENT *un homme avant l'âge.*

— *Fig.* Rompre, annuler : CASSER *un arrêt, une sentence.* || Enlever à quelqu'un son grade, sa situation : CASSER *un sergent, un préfet* et par extens. : *Casser quelqu'un aux gages,* Le priver de son emploi et de ses appointements.

— LOC. FAM. : *Casser les vitres,* Ne garder aucun ménagement. || *Casser la tête,* Assourdir, importuner par un grand bruit, et aussi Troubler, étourdir : *Ce vin* CASSE LA TÊTE. || *Casser bras et jambes,* Enlever tout moyen d'agir ; anéantir.

— Pop. *Casser sa pipe,* Mourir. || *Casser sa canne, son pif,* Dormir, mourir. || *Casser ses œufs,* Eprouver un accident qui détermine une fausse couche. || *Casser sa cruche,* En parlant d'une jeune fille, Perdre sa virginité. || *Casser sa ficelle,* S'évader, se sauver, s'enfuir. || *Casser la marmite,* Se mettre hors d'état de faire aller son ménage ; se ruiner. || *Casser du bois,* Se dit d'un aviateur qui brise son avion par un atterrissage défectueux. || *Casser le nez à quelqu'un,* Le maltraiter de coups. — Signifie aussi Etre ou se placer devant lui, au bout de son nez en quelque sorte. (On dit plutôt CREVER LES YEUX.) || *Casser les os à quelqu'un,* Le rouer de coups. || *Casser le cou à quelqu'un,* Le tuer en le battant, ou, *par exagér.,* Le maltraiter avec fureur. || *Casser le cou à un animal,* Le tuer pour l'accommoder et le manger. || *Casser le cou à une bouteille, à une négresse,* Déboucher une bouteille, en boire le contenu. || *Casser une croûte, Casser la croûte,* Manger un morceau. — Fig. *N'en casser que d'une dent,* N'en pas tâter. || *Je t'en casse,* Ce n'est pas pour toi. || *A tout casser,* Sans frein, sans retenue : *Une colère* À TOUT CASSER. *Un courage, une audace, un succès* À TOUT CASSER. || *Casser du sucre,* Médire, calomnier, faire des cancans.

— Agric. Donner un premier labour à une terre en friche, pour la diviser en grosses mottes : CASSER *une bruyère.*

— Argot. *Casser du grain,* Refuser toutes les demandes, résister à tous les ordres. || *Casser une thune,* Changer une pièce de cinq francs.

— Mar. Réduire, annuler. CASSER *l'erre d'un navire, d'une embarcation,* L'arrêter en marchant à contre avec la machine, en contre-brassant à la voile, en sciant à l'aviron. || Un navire est *cassé* quand il a pris de l'arc.

— PROV. **Si c'est du grès, on vous en casse,** ou, *par abrév.,* **On vous en casse,** Se dit pour exprimer qu'on refuse de faire ce que désire la personne à qui l'on s'adresse. || **On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs,** On n'arrive point à un résultat sans peine ni sacrifices. || **Il faut casser le noyau pour avoir l'amande,** Il faut se donner la peine pour avoir le profit. || **Qui casse les verres les paye,** Celui qui fait le dommage doit le réparer.

— V. intr. Se rompre : *Poutre qui va* CASSER.

— *Fig.* Etre détruit, anéanti ; faire défaut : *Tout passe, tout lasse, tout* CASSE.

— LOC. FAM. : *Quand la corde est trop tendue, elle casse,* C'est chose dangereuse que de dépasser la mesure.

— ***Cassé, e*** part. pass. du verbe *Casser.*

— Œnol. Se dit d'un vin atteint de la maladie appelée *casse.*

— Papet. *Papier cassé,* Papier défectueux ou déchiré accidentellement pendant la fabrication. (On dit aussi, substantiv. : *Le* CASSÉ.)

— ***Se casser,*** v. pr. *Se casser le bras.* || *Se casser la tête,* Se tuer.

— Avec réciprocité, Se tuer l'un l'autre. — Fig. *Se casser la tête,* Se donner une grande fatigue d'esprit. || *Se casser la tête contre les murs,* Se livrer au désespoir. || *Se casser le cou,* Se tuer en tombant et, *fig.,* Ruiner ses affaires, sa fortune. || *Se casser le nez,* Heurter du nez contre un obstacle. — *Fig.* Trouver porte close ; être déçu dans ses prévisions ou dans ses espérances ; échouer. || *Se casser les reins,* Echouer.

— SYN. **Casser, briser, fracasser, rompre.** On *casse* ce qui résiste en frappant dessus ou en le jetant par terre. *Briser,* c'est proprement réduire à l'état de débris. *Fracasser,* c'est faire voler éclats. *Rompre,* c'est séparer, faire céder sous le poids ou les efforts.

— SYN. **Casser, abolir, abroger, annuler, infirmer, révoquer.** V. ABOLIR.

CASSERIE [*rî*] n. f. Rupture, réforme. (Vx.)

CASSERIE [*rî*] n. f. Usine où l'on casse mécaniquement le sucre en pain. || Ensemble des ustensiles de ménage, en fer battu étamé.

CASSERIO (Jules), anatomiste italien, né à Plaisance en 1545, mort à Padoue en 1616. Il avait été domestique de Fabricio d'Acquapendente, à qui il succéda comme professeur d'anatomie. On lui doit la découverte du muscle externe du marteau (oreille moyenne) ; quant au *muscle perforé de Casserius,* il a été découvert par Fallope.

CASSEROLE n. f. (dérivé de *casse*). Ustensile de cuisine, sorte de poêlon à fond plat et à manche : CASSEROLE *de fer battu.* CASSEROLE *de terre.* || Nom donné à divers plats de riz qui se préparent dans des casseroles : CASSEROLE *au riz, à l'indienne,* etc.

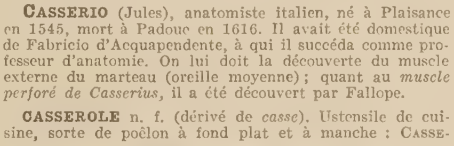

CASSEROLES : 1. En cuivre ; 2. En fer battu ; 3. En terre.

— *Pop.* Grosse montre. (On dit aussi BASSINOIRE, OIGNON.)

— Argot. Femme qui entretient, *nourrit* un souteneur. || Mouchard, dénonciateur. || *Passer à la casserole,* Etre dénoncé. || *Coup de casserole,* Dénonciation.

CASSEROLÉE [*lé*] n. f. Contenu d'une casserole pleine : CASSEROLÉE *de pommes de terre.*

CASSEROLER v. tr. (de *casserole*). Faire un charivari à : CASSEROLER *des jeunes mariés.* (Peu us.)

CASSE-SUCRE n. m. invar. Instrument pour casser le sucre en morceaux réguliers.

CASSETÉE [*té*] n. f. Contenu d'une casse ou d'une cassette pleine.

CASSE-TÊTE n. m. Masse des sauvages. || Verge courte et flexible, portant une masse de plomb à l'une de ses extrémités. || Pl. *Des* CASSE-TÊTE OU CASSE-TÊTES.

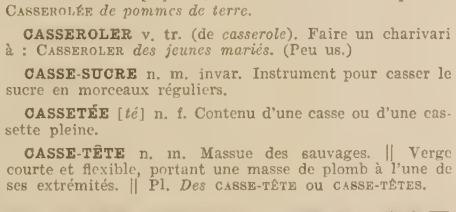

CASSE-TÊTE : 1. Cafre (en corne de rhinocéros) ; 2. Australien ; 3. Français ; 4. Néo-calédonien ; 5. Dahoméen ; 6. Néo-calédonien ; 7. Des Nouvelles-Hébrides.

— *Fig.* Bruit assourdissant. || Bruit qui fatigue. || Travail qui demande une grande application : *L'algèbre apparaît aux débutants comme un vrai* CASSE-TÊTE. || *Casse-tête chinois,* Jeu de combinaisons de pièces de bois et, au fig., Problème difficile à résoudre.

— Mar. *Filet de casse-tête,* Dans l'ancienne marine à voiles, Filet destiné à arrêter les objets qui, en temps de combat, tombent de la mâture, et en temps de paix, sur quelques navires-écoles, à éviter des chutes de la mâture sur le pont.

— ENCYCL. Hist. Le *casse-tête* est une des premières armes que l'homme ait inventées. Il était d'un usage général dans l'âge de pierre. Aujourd'hui, il est encore très répandu chez les sauvages de l'Afrique, de l'Océanie et des deux Amériques. Le casse-tête peut varier à l'infini sous le rapport de la forme, de la matière et des dimensions ; mais, en général, et c'est ce qui le distingue de la massue, il est fait de façon à pouvoir être manié d'une seule main.

— Jeux. Le *casse-tête* est, en réalité, un *jeu de patience* qui consiste à rapprocher des planchettes découpées sur lesquelles sont collées les parties d'un dessin qu'il s'agit de reconstituer en entier. Dans le « casse-tête chinois », plus compliqué, il faut, en réunissant des morceaux de bois de formes différentes, reproduire une figure régulière.

CASSETIN n. m. (de l'ital. cassettino). Typogr. Compartiment d'une casse d'imprimerie. || *Cassetin au diable,* Celui dans lequel l'ouvrier met les caractères défectueux.

— Techn. Réservoir ménagé dans la sole d'un fourneau métallurgique, pour recevoir le métal qui entre en fusion.

CASSE-TRAME n. m. invar. Organe d'un métier mécanique à tisser, produisant l'arrêt du métier quand la trame fait défaut, ou que le fil de la navette se brise accidentellement.

CASSETTE n. f. (ital. *cassetta ;* du lat. *capsa,* coffre). Petit coffre : CASSETTE *à bijoux.* || Trésor particulier d'un souverain : *Louis XIV pensionna les écrivains sur sa* CASSETTE *particulière.* || *Biens de la cassette,* Domaines dont les revenus sont attribués au souverain.

Cassette.

— ALLUS. LITTÉR. **Les beaux yeux de ma cassette.** V. ŒIL.

— SYN. **Cassette, coffret.**

— ENCYCL. La *cassette* des anciens (*capsa*) était le plus souvent circulaire. Dès le XVe siècle, en France, ces menus coffres furent destinés à donner asile aux objets de valeur, — destination qu'ils gardèrent, d'ailleurs, et qu'ils ont encore. La cassette de Saint Louis, conservée au Louvre, est couverte de curieux émaux. On en note en cuir, en fil d'or et de soie, en marqueterie, en argent, en or enrichi de diamants, en laque. Elles suivent l'évolution des styles. Une des plus célèbres est celle dite « cassette Farnèse », au musée de Naples, attribuée à Benvenuto Cellini. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on appelait *cassette de nuit* certains petits coffrets à couvercle doublé d'un miroir et dans lesquels on serrait avec les peignes et les brosses les menus objets nécessaires à la toilette nocturne.

CASSEUR, EUSE n. Celui, celle qui casse : *Un* CASSEUR *de pierres.* || Celui, celle qui casse beaucoup par maladresse : *Bonne qui est une grande* CASSEUSE.

— Adjectiv. : *Domestique* CASSEUSE.

— Fam. *Casseur d'assiettes,* Un tapageur, un querelleur. || *Grand casseur de raquettes,* Homme vigoureux comme le joueur qui casse des raquettes en lançant la balle.

— Adjectiv. *Pop.* Brusque, hardi, tapageur : *Un air* CASSEUR.

— Techn. Nom servant à désigner l'ouvrier qui, dans les casseries de sucre, conduit la machine débitant ce sucre en morceaux réguliers.

Casseurs de pierres (LES), tableau de Courbet. Cette toile, l'une des plus énergiques qu'ait peintes Courbet, fit grand bruit au Salon de 1850, où elle parut comme un manifeste de l'art réaliste.

CASSIA n. m. Bot. V. CASSE.

Cassia (LEX). Plusieurs lois romaines sont connues sous ce nom : 1° *lex Cassia agraria* (486 av. J.-C.), première loi agraire, proposée par le patricien Spurius Cassius Viscellinus ; 2° *lex Cassia tabellaria* (137 av. J.-C.), ayant établi le scrutin secret dans les comices pour le vote en matière criminelle ; 3° *lex Cassia de senatu* (104 av. J.-C.), excluant du sénat quiconque aurait été condamné ou destitué par le peuple ; 4° *lex Cassia de plebeiis in patricios adlegendis* (45 av. J.-C.), permettant de conférer aux plébéiens la qualité de patricien.

CASSIANUS BASSUS, écrivain grec du Xe siècle de notre ère. On lui attribue des *Géoponiques,* recueils d'extraits des auteurs grecs et latins sur l'agriculture.

CASSICAN n. m. Nom vulgaire des oiseaux du genre *cracticus,* passereaux dentirostres, famille des laniidés, dont on connaît onze espèces habitant la Papouasie et l'Australie.

Cassidaire.

CASSIDAIRE [*dèr'*] n. m. Antiq. rom. Fabricant de casques en métal. || Officier chargé, dans les arsenaux, de la conservation des casques.

CASSIDAIRE [*dèr'*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des *cassididés,* renfermant des animaux marins semblables aux casques, mais à coquille sans varices et à ouverture ovale. (Les cassidaires comptent quelques espèces, dont deux propres à la Méditerranée [*cassidaria echinophora*] et de nombreuses formes fossiles. On les nomme aussi *morio* et *galéodes.*)

CASSIDE n. f. (lat. *cassida*). Casque de cuivre ou d'acier, porté par les soldats romains. (On dit aussi CASSIS.)

CASSIDE n. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant de nombreuses espèces habitant l'Europe.

Casside.

— Bot. Syn de SCUTELLAIRE, ou TOQUE.

— ENCYCL. Entom. Les *cassides* ont le corps bombé en dessus, plat en dessous et bordé, sur tout son pourtour, par une expansion des bords du corselet et des élytres. Cette expansion cache la tête et les pattes et donne à ces insectes l'aspect de petites tortues. Les cassides ont souvent de belles colorations métalliques. Leurs larves vivent sur les feuilles de diverses plantes. La *cassida viridis* est commune sur les menthes, la *cassida deflorata* attaque les artichauts, la *cassida nebulosa* les betteraves.

CASSIDEH n. f. (arabe *kasidah*). Poème rimé, inventé par les Arabes. (La rime en est unique, quelle que soit sa longueur.)

CASSIDÉMYIE [*mi-yî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tachinidés, renfermant des petites mouches, noires, luisantes, à abdomen cylindrique, qui sont parasites des coléoptères du genre *casside*.

CASSIDIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches composée des trois grands genres *cassis* (casque), *morio* (ou *cassidaria*) *et oniscia*. (Tous les animaux de cette famille ont un pied large, des tentacules écartés portant les yeux à quelque distance de leur base externe, un siphon assez long, et des mâchoires guillochées ; leur coquille est renflée, à spire assez courte et à tours variqueux.

CASSIDULE n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des auriculidés, renfermant des animaux à pied postérieurement bifide, à coquille imperforée, ressemblant à celle d'un petit casque. (Les cassidules vivent au bord de la mer, dans les marécages des régions chaudes, sous les pierres ou entre les racines des palétuviers.)

CASSIDULIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'échinides dont le test ovale a la bouche percée à son centre ou en est peu éloignée. (Rosette à cinq pétalodes peu accentués ou même nuls, tous semblables. Les cassidulidés sont le passage entre les oursins et les spatangidés normaux.)

CASSIDULINE n. f. Genre de rhizopodes perforés, renfermant des foraminifères à coquille calcaire, formée de deux séries de loges et enroulée en spirale. (Ils vivent en diverses mers ou sont fossiles dans les terrains tertiaires.)

CASSIE [*si*] ou **CASSIER** [*si-é*] n. f. (provenç. *cacio* corrupt. du lat. *acacia*). Nom vulgaire de l'acacia de Farnèse, arbrisseau de serre, dont les petites fleurs jaunes, de forme sphérique, exhalent un parfum des plus suaves. (Dans la basse Provence : Nice, Menton, Cannes, Grasse, on cultive la cassie pour ses fleurs, et pour le parfum qu'on en retire.)

CASSIÉ, E adj. (du lat. *cassia*, casse). Bot. Qui ressemble, ou qui se rapporte à la casse.

CASSIEN (Jules), hérésiarque du IIe siècle : il enseignait que le Verbe de Dieu n'avait pris que l'apparence de la chair humaine ; d'où le nom de *docètes* (du gr. *dokeô*, je parais), donné à ses disciples.

CASSIEN (saint), martyr, patron des écrivains et des maîtres d'école, souffrit sous Dèce ou sous Julien l'Apostat. Il était maître d'école, et ses élèves le tuèrent avec leurs stylets. — Fête le 5 août.

CASSIEN (saint), évêque d'Autun, mort en 355 et inhumé à Saint-Quentin. Grégoire de Tours parle de la vénération qui entourait son tombeau. — Fête le 5 août.

CASSIEN (Jean), écrivain ascétique italien, né vers 350, mort peu après 432. Il entra tout jeune dans un couvent proche de Bethléem. Il passa sept ans en Egypte. Devint diacre de saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, et en 405, lorsque le grand évêque eut été exilé, il sollicita en sa faveur l'intervention d'Innocent Ier. Vers 401, il fonda deux couvents à Marseille. Il composa alors en latin deux ouvrages : *Des instituts des cénobites*, et *Conférences des Pères*. Dans ce dernier, il exprima des opinions qui, plus tard, le firent regarder comme le père du semi-pélagianisme. Il écrivit aussi contre Nestorius.

CASSIENS [*si-in*] m. pl. Dr. rom. V. SABINIENS.

CASSIÉPÉE. Astron. et Mythol. gr. V. CASSIOPÉE.

CASSIER [*si-é*] n. m. Typogr. Armoire où l'on range des casses. || Ancien nom des compositeurs appelés aujourd'hui PAQUETIERS.

CASSIER [*si-é*] n. m. Bot. Syn. de CASSIE et de CASSE.

CASSIN n. m. Techn. L'une des parties des métiers à la tire, consistant en un châssis placé au-dessus de l'accrochage et portant un grand nombre de poulies disposées graduellement par rangées. || Seau pour la teinture de la soie.

CASSIN (MONT), montagne d'Italie (Campanie, prov. de Caserte), à 75 kil. de Naples, qui domine la ville ancienne de *Cassinum*. Saint Benoît y fonda au VIe siècle un célèbre monastère bénédictin, perché comme une citadelle imprenable sur l'emplacement d'un ancien temple d'Apollon et qui fut un foyer intense de culture. En dépit des invasions les moines purent sauver de précieuses reliques de la civilisation gréco-latine.

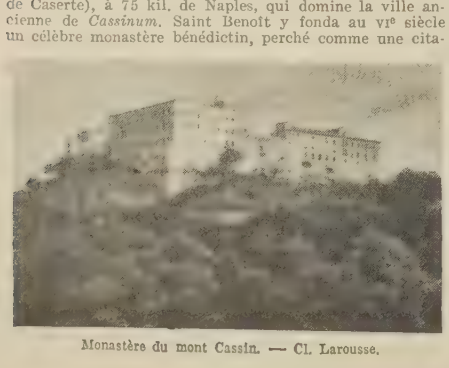
Monastère du mont Cassin. — Cl. Larousse.

CASSINE n. f. Principe actif de la casse.

CASSINE n. f. (ital. *cassina*). Petite maison isolée, où l'on peut se retrancher et s'embusquer. (Syn. de BLOCKHAUS).

— *Par extens.* Petite maison de plaisir hors de la ville.

— *Fam.* Bicoque. || Etablissement mal tenu. || *Pop.* Maison où le travail est rude. (Dans ces divers sens, on dit aussi BARAQUE.)

— Comm. Viorne luisante. (Dialectal.)

CASSINE, ville d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie), sur la Bormida ; 5.100 hab.

CASSINETTE n. f. Etoffe de fabrication anglaise, offrant une grande ressemblance avec la cachemirette, et qui sert aux mêmes usages.

CASSINI (RIO), rivière de la Guinée portugaise, née dans le massif du Fouta-Djallon, et tributaire de l'Atlantique où elle se jette par un large estuaire ; cours de 100 kil. environ.

CASSINI, estuaire de la Sénégambie, en Guinée portugaise, qui finit dans l'Atlantique par deux bras que sépare l'île de Mel. Cet estuaire doit son nom au village de *Cassini*, situé sur sa rive gauche.

CASSINI (Jean-Dominique), astronome, né à Perinaldo (comté de Nice), en 1625, mort à Paris en 1712. Il professa tout d'abord en Italie, puis, appelé par Colbert, vint en France où il se fit naturaliser. Louis XIV le nomma membre de l'Académie des sciences, et lui confia la direction de l'Observatoire de Paris qu'il venait de fonder (1672). Cassini était un excellent observateur, dont les travaux n'ont pas toujours été appréciés à leur juste valeur ; on lui doit de nombreux mémoires et études sur les planètes Vénus, Mars et Jupiter, la découverte de deux satellites de Saturne, etc. — Son fils JACQUES, astronome, né à Paris en 1677, mort à Thury en 1756, fut membre de l'Académie et de la Société royale de Londres. Travailleur opiniâtre, il s'attacha principalement aux recherches relatives à la figure de la terre. On lui doit : *De la grandeur et de la figure de la Terre* (1720), et *Eléments d'astronomie et Tables astronomiques* (1740). — César-François **Cassini de Thury**, fils du précédent, astronome né en 1714, mort en 1784, membre de l'Académie, puis directeur de l'Observatoire de Paris ; il s'occupa principalement de géodésie, et entreprit la grande carte de France en 180 feuilles. Ses principaux ouvrages sont : *Méridienne de l'Observatoire de Paris* (1744) ; *Description géométrique de la Terre* (1775) ; *Description géométrique de la France* (1784) ; *Additions aux tables astronomiques de Cassini* ; etc. — Son fils Jacques-Dominique, comte **de Cassini**, né en 1748, mort en 1845, lui succéda comme directeur de l'Observatoire. Membre de l'Académie des sciences (1770) nommé sénateur et comte par Napoléon Ier, il termina la grande carte de France commencée par son père et prit une part active à la division de la France en départements. — Son fils Alexandre-Henri-Gabriel, vicomte **de Cassini**, né en 1784, mort en 1832, fut magistrat et pair de France. Il abandonna l'astronomie pour se livrer à la botanique, et publia ses travaux sous le titre : *Opuscules phytologiques* (1826). Membre libre de l'Académie des sciences (1827).

Jean-D. Cassini.

Comte J.-D. de Cassini.

CASSINO, ville d'Italie (Latium, prov. de Frosinone) ; 19.000 hab. — Aux environs, monastère du Mont-Cassin (*Monte-Cassino*) fondé en 529 par saint Benoît et d'où est sorti l'ordre bénédictin.

CASSINOÏDE n. f. (de *Cassini* astronome). Courbe telle que le produit des distances de chacun de ses points à deux points fixes est constant. (On l'appelle encore ELLIPSE DE CASSINI.)

— ENCYCL. Si la constante est égale au carré de la demi-distance des points fixes, la *cassinoïde* est appelée *lemniscate de Bernoulli*. La cassinoïde a pour équation en coordonnées cartésiennes :

$$(x^2 + y^2)^2 + 2d^2(y^2 - x^2) + d^4 - c^4 = 0,$$

l'axe des x étant la droite qui joint les points fixes ; l'axe des y étant perpendiculaire sur cette droite au milieu de cette ligne ; d représentant la demi-distance des deux points ; c le produit constant.

CASSIODORE (Magnus Aurelius), homme d'Etat et écrivain romain, né vers 468 en Calabre, mort après 552. Il eut la faveur d'Odoacre, roi des Hérules, puis de Théodoric ; mais ce prince devint ombrageux. Pour éviter le sort de Boèce et de Symmaque, Cassiodore se retira dans une sorte d'académie monastique qu'il avait fondée. On y enseignait toute la science du temps. La plupart des ouvrages qui composaient sa belle bibliothèque nous sont parvenus grâce au grand nombre de copies soignées qu'il en répandit. Ses principaux ouvrages sont : *l'Institution des lettres humaines*, encyclopédie des sept arts libéraux ; *De rebus gestis Gothorum*, dont il reste un abrégé par Jordanès ; *Histoire tripartite*, abrégé de Sozomène, Théodoret, Socrate, etc. Il avait en outre écrit sur la grammaire, la philosophie et l'Ecriture sainte. Sa langue est assez correcte, son style généralement enflé.

CASSIOPE n. f. Genre d'éricacées, renfermant des arbrisseaux toujours verts, répandus dans les régions froides de l'hémisphère Nord. (On en rencontre au Japon et dans l'Himalaya. Dans les serres d'Europe plusieurs espèces de cassiope sont cultivées pour leur élégant port de bruyère.)

CASSIOPEA n. f. Genre de méduses acalèphes rhizostomidés à tentacules labiaux courts dont les huit bras ont des ramifications latérales. (Ces méduses vivent dans les mers équatoriales.)

CASSIOPÉE ou **CASSIÉPÉE**. Myth. gr. Femme de Céphée, roi légendaire d'Ethiopie, et mère d'Andromède. Elle osa comparer sa beauté à celle des Néréides. Poseidon, irrité, força Céphée d'exposer sa fille à un monstre marin. (V. PERSÉE, et ANDROMÈDE.) Après sa mort, Cassiopée fut changée en constellation. — Fille d'Arabos et femme de Phénix. Aimée de Zeus, elle eut de lui Atymnios.

CASSIOPÉE ou **CASSIÉPÉE** (du nom mythol.), constellation voisine du pôle Nord.

— ENCYCL. *Cassiopée*, appelée aussi *la Chaise renversée* ou *le Trône*, est une constellation située à l'opposé de la Grande Ourse par rapport à l'étoile polaire. Elle se reconnaît facilement à sa forme qui rappelle un peu l'image de la Grande Ourse, mais inversée. Elle renferme une trentaine d'étoiles bien visibles à l'œil nu. La plus brillante, α, (*Schédir*) montre des fluctuations d'éclat. On observe aussi dans cette constellation plusieurs belles étoiles multiples η, ψ, ϵ ; elle compte aussi quelques étoiles variables. C'est dans cette constellation que, le 15 novembre 1572, apparut la célèbre étoile temporaire décrite par Tycho-Brahé ; deux autres y furent vues également en 1260 et 945.

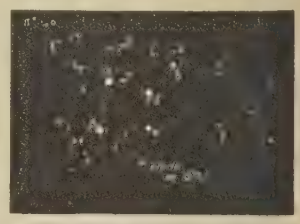
Constellation de Cassiopée.

CASSIOPIE [*pî*]. Géogr. anc. Partie de la Thesprotide (Epire) située au nord du golfe d'Ambracie et habitée par les Cassiopéens. Ville principale : *Cassiopé*. (C'est la partie méridionale du départ. grec actuel de Yanina.)

CASSIPHONE [*fon'*] Myth. gr. Fille de Circé et d'Ulysse, épousa Télémaque, et le tua pour venger sur lui la mort de Circé.

CASSIQUE [*sik'*] ou **CACIQUE** [*sik'*] n. m. Nom donné à différents oiseaux passereaux américains, ordinairement d'un noir brillant, avec le dos d'un jaune vif ou orangé.

— ENCYCL. Les *cassiques* sont voisins des troupiales ; les plus grands (*ostinops cristatus, japou* des Indiens de l'Amérique du Sud), atteignent la taille d'un corbeau, les autres sont gros comme des merles ; leurs plumes sont très estimées pour la parure. Ils habitent les régions chaudes du nouveau monde, et se répartissent dans les genres *ocyalus, ostinops, cassicus, amblycercus*, etc.

Cassique.

CASSIQUIARE, rivière du Venezuela, formée d'un bras de l'Orénoque qui se jette dans le rio Negro, affluent de l'Amazone, et relie entre eux ces deux grands bassins fluviaux. Avec l'Atlantique, l'Amazone, le rio Negro et l'Orénoque, elle délimite l'île continentale des Guyanes. Longueur du Cassiquiare : 150 kil. environ.

CASSIRY n. m. Boisson fermentée, qui se fabrique avec le maïs, dans l'Amérique méridionale.

CASSIS [*ka-siss*] n. m. Antiq. rom. V. CASSIDE.

CASSIS [*ka-siss*] n. m. Malacol. Nom scientifique du genre *casque*.

CASSIS [*ka-siss*] n. m. Groseillier à fruits noirs. || Son fruit lui-même. || Liqueur qu'on en fait.

— ENCYCL. Hortic. Le fruit du *cassis* (*ribes nigrum*) est une baie globuleuse, d'un noir foncé et terne. La pulpe est légèrement aigrelette, tandis que la peau a une odeur aromatique. Du reste, la saveur et l'odeur en sont peu agréables ; aussi les consomme-t-on rarement en nature ; mais on en fait une liqueur estimée, et dont la ville de Dijon s'est fait une spécialité.

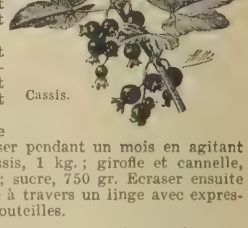
Cassis.

En médecine, ils sont considérés comme légèrement excitants, et passent pour être stomachiques et diurétiques.

— Econ. dom. Pour faire de bon *cassis*, laisser infuser pendant un mois en agitant chaque jour : baies de cassis, 1 kg. ; girofle et cannelle, 2 gr. ; eau-de-vie, 3 litres ; sucre, 750 gr. Ecraser ensuite le cassis, passer le mélange à travers un linge avec expression ; filtrer et mettre en bouteilles.

CASSIS [*ka-si*] n. m. (orig. douteuse). Rigole pour l'écoulement des eaux traversant une route perpendiculairement à sa direction, à l'intersection d'une pente et d'une rampe.

CASSIS [*siss*] comm. et port des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 15 kil. de Marseille, sur la baie de Cassis ; 2.350 hab. (*Cassidens ;* au fém. *Cassidengues.*). Ch. de f. P.-L.-M. Vin liquoreux. Petit port de pêche. Ancien port

massiliote de Carsicis. Carrières de pierre de taille et fabriques de ciment aux environs. Patrie de l'abbé Barthélemy.

CASSISSIER [*ka-si-si-é*] n. m. Se dit quelquefois pour *cassis* (l'arbuste).

CASSITE ou **COSSÉEN** [*sé-in*] n. m. Linguist. Langue d'un peuple qui a dominé en Babylonie au cours du second millénaire avant notre ère et qui a subsisté dans les monts Zagros jusqu'à l'époque d'Alexandre.

— Encycl. Ce qu'on connaît de cette langue se réduit à quelques éléments de vocabulaire, trop peu nombreux pour qu'on en puisse établir avec certitude la parenté dialectale; elle semble toutefois n'être en son fond ni indo-européenne, ni sémitique.

CASSITÉRIDES [*rid'*] n. m. pl. (du gr. *kassitéros*, étain, et *eidos*, aspect). Se dit quelquefois des corps de la famille de l'étain.

CASSITÉRIDES (îles). Géogr. anc. Archipel situé au sud-est de l'île de Bretagne, où les anciens allaient chercher de l'étain. Actuellement, les *Scilly* des Anglais ou *Sorlingues*.

CASSITÉRITE n. f. (du gr. *kassitéros*, étain). Oxyde d'étain naturel.

— Encycl. La *cassitérite* SnO^2, cristalllisée ou amorphe, est brun rougeâtre ou brun foncé. C'est à peu près le seul minerai d'étain exploité. Elle se trouve sous forme d'inclusions dans de nombreuses roches, et à la base des filons; ses gisements sont donc surtout hercyniens.

Très dure, elle se concentre souvent en des remaniements alluvionnaires très riches, qui ont été ses anciens gisements exploités. A cause de sa grande valeur on l'exploite maintenant dans des alluvions pauvres (jusqu'à 1/2 p. 100 d'étain) : Malacca, Sonde, — dans des filons et dans les roches mères (jusqu'à 2 p. 100 d'étain) : Yunnan, Bolivie, Cornouailles.

On enrichit le minerai par préparation mécanique jusque 65 à 70 p. 100; on a le *blacktin*, poudre brun-chocolat, par suite de la présence de l'oxyde de fer. On grille, ce qui transforme les sulfures en sulfates enlevés par lavage, et l'on sépare le quartz, beaucoup plus léger, par lévigation. — On trie à la main le wolfram, de grande valeur, et gênant pour avoir de l'étain pur; il reste le minerai d'étain, qu'on réduira pour avoir le métal.

CASSIUS VISCELLINUS (Spurius), général romain, mort en 485 av. J.-C. Maître de la cavalerie, deux fois consul, deux fois triomphateur, promoteur de la première loi agraire, qui ne fut pas appliquée. Accusé par le sénat d'aspirer à la tyrannie, il fut précipité de la roche Tarpéienne.

CASSIUS (Quintus), tribun des soldats dans l'armée du consul Aurelius Cotta, l'an 252 av. J.-C. Ayant attaqué l'ennemi en l'absence du consul et contre ses ordres il fut battu de verges, et dut servir comme simple soldat.

CASSIUS LONGINUS (Caïus), consul avec P. Licinius Crassus en 172 av. J.-C. Censeur en 154, il entreprit la construction d'un théâtre en pierre; mais Scipion Nasica le fit démolir avant qu'il fût achevé, sous prétexte que les théâtres nuisaient à la morale publique.

CASSIUS HEMINA, l'un des plus anciens historiens romains, vers 146 av. J.-C. Il avait composé des *Annales*.

CASSIUS LONGINUS RAVILLA (Caïus), tribun du peuple en 137 av. J.-C. Il fit passer une loi établissant le suffrage écrit, dans les jugements criminels. Censeur, sa sévérité passa en proverbe, et son tribunal fut appelé *l'écueil des coupables*.

CASSIUS LONGINUS (Lucius), tribun du peuple en 102 av. J.-C. Fit passer une loi excluant du sénat quiconque aurait été privé de son commandement par décision du peuple, et une loi établissant le vote secret dans les jugements criminels, même rendus par l'assemblée du peuple.

CASSIUS (Lucius), proconsul de Pergame vers 88 av. J.-C. Chargé d'appuyer une ambassade envoyée à Mithridate en faveur des Cappadociens, il ne put résister aux forces supérieures du roi de Pont, et se réfugia à Apamée.

CASSIUS LONGINUS VARUS (Caïus), consul en l'an 74 av. J.-C. En Sicile, il fut en lutte avec Verrès qui fit main basse sur les produits des terres que la femme du consul possédait en Sicile. Il porta, avec son collègue Terentius Varro Lucullus, la loi *Terentia Cassia*, qui concédait au peuple des distributions de blé. Gouverneur de la Gaule cispadane, il fut battu par Spartacus, et, en 66, appuya la loi *Manilia*, qui confiait à Pompée la conduite de la guerre contre Mithridate.

CASSIUS LONGINUS (Lucius), Romain qui brigua le consulat en même temps que Cicéron (63 av. J.-C.). Ayant échoué, il prit part à la conjuration de Catilina et n'évita que par la fuite le sort de ses complices.

CASSIUS LONGINUS (Quintus), tribun du peuple en 49, mort l'an 47 av. J.-C. D'abord partisan de Pompée, il se tourna contre lui, obtint de César un commandement en Espagne contre les pompéiens, excita, par son avidité et ses violences, une révolte des soldats et des habitants de Cordoue, s'embarqua à Malaga, et périt dans une tempête.

CASSIUS LONGINUS (Caïus), mort en 42 av. J.-C., l'un des meurtriers de César. Questeur de Crassus dans sa campagne contre les Parthes, il sauva par une belle retraite les débris de l'armée romaine (54 av. J.-C.). Pendant la guerre civile, il commanda une flotte pompéienne et brûla les galères de César dans le détroit de Messine. Rallié à César après Pharsale il se vit préférer pour la préture de Rome Brutus dont il venait d'épouser la sœur. Le dépit qu'il en ressentit l'entraîna à fomenter la conjuration d'où sortit le meurtre de César. Gouverneur de Syrie après la mort du dictateur, il châtia rudement les villes restées fidèles à César, écrasa Dolabella et revint en Grèce. A Philippes, vaincu à l'aile gauche, ignorant le succès de Brutus à l'aile droite, il se fit tuer par un affranchi. Brutus l'appela *le Dernier des Romains*.

CASSIUS LONGINUS (Lucius), neveu du précédent, mort l'an 42 av. J.-C. Envoyé au Pont-Euxin à la tête d'une escadre de dix vaisseaux, il fut rencontré par César, vainqueur à Pharsale, et, sommé de se rendre, n'osa pas résister, quoique César n'eût qu'un seul navire. Il fut un des meurtriers du dictateur et périt à Philippes.

CASSIUS SCÆVA (Marcus), centurion dans l'armée de César. Il fut chargé de la défense d'un fort, et soutint les efforts de quatre légions du parti de Pompée, quoiqu'il fût couvert de blessures. César l'éleva au grade de premier centurion et lui fit don de 200.000 sesterces.

CASSIUS Parmensis (Caïus), poète latin et l'un des meurtriers de César, mis à mort vers l'an 30 av. J.-C. sur l'ordre d'Octave. Il était né à Parme (d'où son surnom). Il avait composé des élégies et des épigrammes, dont il ne reste que des fragments.

CASSIUS SEVERUS LONGULANUS (Titus), orateur, historien et écrivain satirique, mort l'an 33 av. J.-C. Très redouté des patriciens, il fut à son tour diffamé et persécuté. Auguste l'exila dans l'île de Crète. Il fut, sous Tibère, relégué dans l'île de Sériphe, et y mourut de misère. Il ne reste rien de ses ouvrages.

CASSIUS (Félix), surnommé **Iatrosophista**, médecin grec au Ier siècle de notre ère. Il est connu comme auteur d'un livre intitulé : *Questions de médecine et Problèmes naturels*, publié pour la première fois à Paris en 1541.

CASSIUS BETILIENUS, fut condamné par Caligula, pour crime de conjuration, à être mis à mort sous les yeux de Capito, son père. L'empereur ne permit pas à Capito de détourner la tête pendant l'exécution et le condamna à mort pour avoir fait cette prière, l'an 40 de notre ère.

CASSIUS LONGINUS (Caïus), jurisconsulte romain, mort vers 70 apr. J.-C. Issu de la *gens Cassia*, il fut consul *suffectus* sous Tibère, en 30 apr. J.-C., proconsul d'Asie sous Caligula, puis gouverneur de Syrie. Il porta ombrage à Néron, fut exilé en Sardaigne et rappelé seulement par Vespasien. Élève de Massurius Sabinus, il eut presque autant d'influence que lui; aussi les partisans des doctrines sabiniennes, c'est-à-dire d'esprit monarchique, sont-ils quelquefois désignés sous le nom de *cassiens*.

CASSIUS PUDENS (Avidius), habile général de Marc-Aurèle. Il fit avec succès la guerre aux Parthes et aux Sarmates, et en 172, se fit proclamer empereur; il fut assassiné trois mois après par deux de ses officiers.

CASSIUS (Dion), historien grec. V. Dion Cassius.

CASSIUS (André), médecin et chimiste, né à Slesvig vers 1640, découvrit le précipité d'or appelé *pourpre de Cassius* qui fournit une belle couleur aux peintres sur porcelaine.

Cassius (pourpre de). V. pourpre.

CASSIVELLAUNUS [*nuss*] chef breton qui gouvernait la région au N. de la Tamise. Il repoussa les premières attaques des Romains. Mais les autres peuplades bretonnes ayant fait défection, il dut payer tribut à César.

CASSOLA Y FERNÁNDEZ (Manuel), général espagnol, né à Hellín (Albacete) en 1838, prit part à la guerre contre les carlistes de 1871 à 1873, combattit de 1876 à 1878 les Cubains insurgés, rentra en Espagne en 1878, avec le grade de général, et fut ministre de la guerre en 1887.

CASSOLETTE n. f. (espagn. *cazoleta*). Vase, réchaud à brûler des parfums.

— *Par extens.* Odeur qui s'exhale d'une cassolette : *Quelle* CASSOLETTE *!*

— Poétiq. Ce qui exhale un parfum; le parfum lui-même :

Cependant que les violettes
Ouvrent leurs fraîches *cassolettes*,
Je rimerai des odelettes.
Th. de Banville.

Cassolette (ameubl.).

— *Ironiq.* Vase de nuit rempli d'ordures; mauvaise odeur quelconque. || Nom que l'on donnait aux anciens tombereaux des vidangeurs.

— Archit. Vase sculpté qui paraît jeter des flammes ou de la fumée. (On dit aussi POT-À FEU.)

— Argot. Bouche. || *Plomber de la cassolette*, Avoir l'haleine fétide.

— Art culin. Petit récipient en porcelaine, ou plus souvent en papier, dans lequel on sert divers mets (ris de veau, volaille, poisson) qui s'appellent eux-mêmes des « cassolettes »: Cassolette *de ris d'agneau*.

— Bijout. Petite boîte d'orfèvrerie que l'on porte suspendue à une chaîne, et où l'on met des parfums.

— Bot. Nom vulgaire de la julienne des jardins.

Cassolette (archit.).

— Encycl. Archéol. Les anciens connurent, et pratiquèrent intensément, l'usage de la *cassolette;* vases à parfums en verre, en onyx, en agate, les *alabastres* figuraient nécessairement dans le vestiaire de la dame grecque et de la dame romaine; c'étaient des vases de forme allongée, représentant quelque fleur épanouie, aux délicates ciselures, et que l'on portait sur soi. L'idée d'enfermer dans un flacon ou dans un récipient transportable les parfums liquides ou secs se retrouve à toutes les époques. Les Latins appelaient *unguentaria* leurs cassolettes. Au moyen âge, en France, on se servit abondamment de cassolettes, lesquelles cependant n'apparaissent avec leur nom et leur forme définitive qu'au XVIe siècle. On en fit beaucoup de suspendues, en manière de lanternes. Au siècle suivant, de magnifiques cassolettes ornaient le palais de Versailles; avec d'autres vases, elles formèrent quelquefois garniture de cheminée. Mais ces appareils semblent n'avoir atteint qu'au XVIIIe siècle au plus fort de leur vogue; jamais on n'en fabriqua de plus variées, tant sous le rapport de la forme que sous celui de la matière et de l'ornementation; il y en eut — très recherchées — en porcelaine de Chine, du Japon, et de Sèvres; en argent; en forme de vase contenant des fleurs, ou de maison flamande, etc.

CASSOLLE ou **CASSOLE** n. f. (rad. *casse*). Réchaud que l'on place sous le mouilloir, dans les anciennes papeteries, afin de maintenir la colle fluide. (Vx.)

CASSON n. m. (de *casser*). Rognure de glace; fragment de verre brisé. || Verre pulvérisé, plus souvent appelé CALCIN. || Pain informe de sucre. || Noyaux de cacao brisés.

— Hortic., Nom donné à une bande de terre plus longue que large, où l'on cultive des fleurs ou des légumes. (Dialectal.)

CASSON, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 45 kil. de Châteaubriand; 890 hab. Ch. de f. Orléans. Moulins.

CASSONADE n. f. (de *casson*). Sucre qui n'a été raffiné qu'une fois.

CASSONATE n. m. Sel de l'acide cassonique.

CASSONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^5H^8O^7$, qui prend naissance dans l'oxydation du sucre de canne ou de l'acide gluconique.

CASSOT [*ka-so*] n. m. Caisse à compartiments, pour le triage des chiffons.

CASSOTIS, nymphe du Parnasse, et fontaine sacrée, dans l'enceinte du temple d'Apollon, à Delphes. Elle recevait les eaux de la fontaine Kerna, et les déversait dans l'*adyton* où elles inspiraient la Pythie. (Près de Cassotis était la célèbre *Lesché*, décorée de fresques par Polygnote.)

CASSOTTE n. f. Sorte de fleur artificielle en laine rouge nuancée, imitant une marguerite double. || Casserole à long manche. || Sorte de cuiller à puiser de l'eau, munie d'un manche creux par lequel on boit.

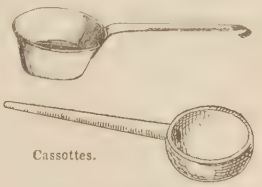
Cassottes.

CASSOTTON n. m. Petite cassotte.

CASSOUBES ou **KACHOUKS**, population d'origine polonaise ou wende du nord-est de la Poméranie, établie en Pologne à l'ouest de la Vistule jusqu'à Kamien (Kamin) et le lac de Zarnow, et en Prusse sur les bords du lac Léba; 100.000 âmes environ.

CASSOULET [*lè*] n. m. (mot dialectal). Ragoût de haricots blancs, avec de la viande d'oie ou de canard, ou encore de porc ou de mouton, préparé dans un plat de grès appelé lui-même *cassoulet : Le* CASSOULET *de Castelnaudary jouit d'une grande renommée.*

— Encycl. Art culin. *Cassoulet de Castelnaudary.* Dans 200 gr. de graisse d'oie, faire revenir à feu doux des quartiers d'oie ou de canard (confit) et un petit saucisson à l'ail. Ajouter deux oignons émincés et trois gousses d'ail, puis quelques lardons. Lorsque le tout a pris belle couleur, saupoudrer d'une cuillerée de farine qu'on laisse blondir; on arrose avec un litre de bouillon, puis on ajoute un bouquet garni et deux tomates coupées, épepinées. Laisser réduire en ragoût. Dans un récipient creux en terre vernissée (cassoulet) mettre les quartiers d'oie ou de canard, le saucisson et des haricots blancs cuits à point et égouttés. Recouvrir le tout de la sauce, passée, mettre au four pendant une heure. Saupoudrer de chapelure et persil haché et laisser au four encore 15 minutes. Servir dans le plat de cuisson.

Le *cassoulet de Toulouse* ajoute à cette préparation des morceaux de mouton, de porc, de pied de porc, des couennes.

CASSOVIE ou **KOSOVO** (*Kossovo-Poliyé* en serbe, c'est-à-dire « champ des merles »), plaine de la Serbie, entre Skopia et Kopanik, arrosée par le Drin. Défaite des coalisés hongrois, valaques, albanais, par Amurat Ier (1389), et de Jean Hunyade par Amurat II (1448).

Le nom de *Kosovo-Poliyé* est devenu une locution historique indiquant la fin de la vie indépendante de la Serbie au moyen âge en 1389.

— Ville de Tchécoslovaquie. V. Koshice.

CASSTRŒM (Samuel-Nicolas), diplomate et écrivain suédois, né à Upsal en 1763, mort en 1827. Il remplit diverses fonctions diplomatiques, à Varsovie, Berlin, Londres et Dresde, composa des poèmes, et légua d'importantes collections d'histoire naturelle à l'Académie des sciences, dont il faisait partie.

CASSURE n. f. Action de casser. || Endroit où un objet est cassé : *La* CASSURE *d'un pli.*

— Bx-arts. Arête qui, dans un tableau, sépare deux facettes contiguës d'une draperie chatoyante.

— Confect. Pli formé par le rabat du col. (Plus spécialement marquée dans le vêtement tailleur, la cassure se forme au fer chaud, qui la place à la hauteur voulue, lors de la confection d'un col. [Syn. BRISURE.])

— Géol. Interruption dans la continuité d'une couche.

— Hortic. Opération qui consiste à casser certaines branches pour amener la transformation des boutons à fruits. (On dit plutôt PINCEMENT.)

— Mines. Fracture du mur ou du toit de la couche exploitée.

— *Pop.* Débris de pâtisserie.

— Techn. Fente qui survient dans une lame d'acier pendant la trempe.

— Encycl. Minér. La *cassure* est, avec la densité et la dureté, le guide le plus sûr que l'on puisse suivre pour reconnaître la structure d'un minéral. Les surfaces de cassure doivent être examinées sous trois points de vue différents : éclat, texture, forme. De là les expressions de *cassure vitreuse, résineuse* ou *cireuse*, pour indiquer l'éclat; *cassure lamelleuse* ou *lamellaire, laminaire, saccharoïde* et *compacte*, pour exprimer la texture; mais ce sont surtout les formes propres aux surfaces de cassure que l'on étudie. On dit qu'un minéral a la cassure *conchoïde*, quand la surface des fragments, étant concave ou convexe, est sillonnée de stries courbes et concentriques, semblables à celles que l'on voit sur les valves de certaines coquilles (obsidienne, silex pyromaque). La *cassure conique* ou *conoïde* présente, en relief ou en creux, la surface d'un cône. Citons encore la *cassure esquilleuse* ou *écailleuse*, la *cassure plate*, la *cassure raboteuse* ou *unie*, etc.

— Géol. On réunit sous le nom de *cassures* (lithoclases de Daubrée), les fentes de toutes sortes qui se sont produites dans l'écorce terrestre. Dans un grand nombre de cas, les cassures résultent de plis à l'effort desquels des terrains peu flexibles n'ont pu résister. C'est ainsi que le soulèvement des montagnes a été accompagné de nombreux cas de ruptures. Dans le Jura, on donne le nom de *combe* à la rupture qui s'est produite le long de l'axe

d'un pli anticlinal. Il y a aussi, dans la même région, des cassures profondes et étroites, offrant à l'œil de vastes parois qui donnent au géologue les renseignements les plus précieux ; on les désigne, en ce pays, sous le nom de *cluses*.

Il y a deux sortes de cassures : les *cassures simples* ou *diaclases*, dans lesquelles les deux parties rompues ont conservé leur position l'une par rapport à l'autre, et les *failles* ou *paraclases*, toujours accompagnées d'un rejet, c'est-à-dire d'un déplacement vertical de l'une des deux parties, qui fait que les couches de l'une et de l'autre occupent deux niveaux différents et ne se rencontrent plus ; la partie la plus élevée présente alors, extérieurement, une surface de cassure, appelée *regard*. Il se produit encore des cassures moins considérables, appelées *joints* ou *leptoclases*, et qui résultent souvent du retrait de la roche qu'ils intéressent.

CASSUTE n. f. Bot. Syn. peu us. de CUSCUTE.

CAST, comm. du Finistère, arrond. et à 8 kil. de Châteaulin ; 1.950 hab. Tourbe ; fabrique de grosses toiles.

CASTAGNARO, bourg d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone) ; 6.000 hab.

CASTAGNARY (Jules-Antoine), critique d'art et journaliste, né à Saintes en 1830, mort à Paris en 1888. Président du conseil municipal de Paris, conseiller d'Etat en 1879, il fut chargé de la direction des cultes dans le ministère Gambetta. Directeur des Beaux-arts (1887), il a publié : *Gustave Courbet et la Colonne Vendôme : Plaidoyer pour un ami mort ; les Artistes au XIXe siècle : Salon de 1861* (1861) ; les *Libres Propos* (1864) ; le *Bilan de l'année 1868* (1869), avec Grousset, Ranc, Sarcey ; *les Jésuites devant la loi française* (1877), et deux volumes de *Salons*, importants pour l'histoire, parus en 1892.

CASTAGNE ou **CASTAIGNE** (Gabriel DE), cordelier, docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi, mort en 1630. Adonné à l'alchimie, il fit imprimer en 1611 *l'Or potable qui guarit de tous maux ;* en 1615, *le Paradis terrestre*, et *le Grand Miracle de nature métallique*.

CASTAGNETTES [*kass-ta, gn* mll., *èt'*] n. f. Comm. Etoffe formée d'un mélange de laine, de soie et de fil, qui se fabriquait anciennement à Amiens. (On disait aussi CASTIGNETTE et CASTINETTE.)

CASTAGNETTES [*kass-ta, gn* mll., *èt'*] n. f. pl. (espagn. *Castañeta*, de *castaña*, châtaigne). Instrument composé de deux pièces de bois ou d'ivoire, rondes, concaves comme les valves du fruit du châtaignier, unies par une cordelette que l'on s'attache aux doigts, et qu'on fait résonner en les frappant l'une contre l'autre : *Les danses espagnoles se jouent avec accompagnement de* CASTAGNETTES. (On fait aussi des castagnettes à manche et des castagnettes qui s'adaptent au cercle des tambours et que l'on frappe avec des baguettes.)

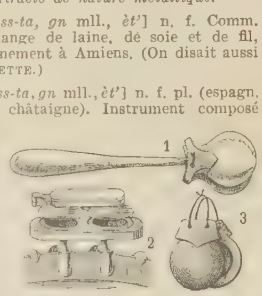

CASTAGNETTES : 1. A manche ; 2. De caisse claire ; 3. Ordinaires.

CASTAGNETTISTE [*kass-ta, gn* mll., *ê-tisst'*] n. Personne qui joue des castagnettes.

CASTAGNEUX [*kass-ta, gn* mll., *eû*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de grèbe (*podiceps ruficollis*) habitant l'Europe.

CASTAGNO (Andrea DEL), peintre italien, né à Castagno dans le Muggello en 1390, mort à Florence en 1457. Elève de Paolo Uccello, il devint un fervent réaliste, versé dans la perspective et dans le modelé. Parmi ses œuvres, nous citerons : à Santa-Croce, dans la chapelle des Cavalcanti, un *Saint Jean-Baptiste* et un *Saint François ;* le *Christ à la colonne* du nouveau cloître du couvent de Santa-Croce (très endommagé). Dans le cimetière de Santa-Maria-Nuova, un *Saint André* remarquable ; une *Cène* dans le réfectoire de l'hôpital attenant ; etc. ; et à San-Miniato, une *Assomption*. Il a peint aussi, dans la galerie Carducci, plusieurs portraits d'hommes célèbres (Dante, Pétrarque, Boccace, etc.).

CASTAGNOLE [*kass-ta, gn.* mll.] n. f. Nom vulgaire du *chromis castanea*, poisson de la Méditerranée, ainsi nommé en raison de la couleur marron de sa peau. || Nom vulgaire d'un poisson de la famille des bramidés (*brama rayi*), de coloration grise et de forme losangique, qui fréquente les côtes de France. (En Méditerranée on l'appelle castajusla, castaprolo, et *hirondelle* ou *brême de mer* sur la côte de l'Océan. C'est un poisson comestible.)

CASTAGNON [*kass-ta, gn.* mll.] n. m. Variété de châtaigne. (Dialectal.)

CASTAGNY (Armand-Alexandre DE), général français, né à Vannes (Morbihan) en 1807, mort à Belle-Isle en 1900. Lieutenant au siège d'Anvers (1832), il servit ensuite en Algérie, se signala au Mamelon-Vert, en Crimée, et à Magenta, en Italie. Divisionnaire en 1864, il brûla Saint-Sébastien au Mexique et passa par les armes Romanero et ses compagnons. Commandant la 2e division du 3e corps en 1870, il fut grièvement blessé à Borny.

CASTAING [*kass-tin*] n. m. Machine qui servait autrefois à marquer les monnaies sur la tranche. (Elle était ainsi appelée du nom de son inventeur.)

CASTALDI (Panfilo), poète, jurisconsulte et humaniste italien, né et mort à Feltre (1398-1490). Il enseigna les belles-lettres dans sa ville natale et laissa quelques écrits en prose et en vers. On lui a parfois attribué l'invention des caractères mobiles d'imprimerie que Jean Füst, son élève, aurait révélée à Gutenberg.

CASTALDI (Cornelio), poète italien, né à Feltre en 1480, mort en 1536. Après avoir été pétrarquisant, il s'éleva contre l'imitation de Pétrarque et s'exprime parfois avec bon sens et naturel. Ses *Poésies* ont été publiées en 1757.

CASTALIDES n. f. pl. Myth. gr. Nom donné aux Muses, à cause de la fontaine de Castalie, qui leur était consacrée.

CASTALIE [*kass-ta-lî*] n. f. Bot. Syn. de NYMPHÉA.

CASTALIE [*kass-ta-lî*] ou **CASTALIA**. Malacol. Genre de mollusques pélécypodes d'eau douce de la famille des mutélidés, à coquille renflée, garnie de chevrons près des sommets et à charnière fortement dentée. (Ces animaux sont particuliers aux eaux douces de l'Amérique du Sud.)

CASTALIE, nymphe du Parnasse qui, pour échapper aux poursuites d'Apollon, se jeta et se noya dans une fontaine, à laquelle elle donna son nom. Cette fontaine est tout près et à l'E. du sanctuaire d'Apollon à Delphes. L'eau arrive par un conduit creusé dans le roc, et tombe dans un bassin quadrangulaire, en avant d'une façade rocheuse à pilastres, avec 4 niches votives. Elle servait aux purifications et au lavage du temple. Les Romains lui attribuèrent le don d'inspirer les poètes. — Fontaine prophétique de Daphné, faubourg d'Antioche.

Castalie, statue d'Eugène Guillaume (modèle au Salon de 1879, marbre au Salon de 1883), placée dans les salons du ministère de l'instruction publique.

CASTALION (Sébastien). V. CASTELLION.

CASTAN (Gustave), paysagiste suisse, né à Genève en 1823, mort à Crozant (Creuse) en 1892. Parmi ses bonnes toiles, on peut citer : *Matinée d'automne* (1855) ; *Soirée d'octobre* (musée de Lille) ; *les Bords de la Creuse à Gargilesse*. Castan avait peu à peu changé la manière un peu luisante de Calame, son maître, pour la facture plus juste et plus intime de l'école de Daubigny.

CASTANEA [*kass*] n. m. Nom scientifique du genre *châtaignier*.

CASTANÉACÉES [*kass*] n. f. pl. (du lat. *castanea*, châtaignier). Famille de plantes dicotylédones comprenant onze genres, répandus sur tout le globe, principalement dans l'hémisphère boréal, et à laquelle appartiennent le hêtre, le chêne, le bouleau, le noisetier, l'aune, le charme et le châtaignier. (On dit plus couramment CUPULIFÈRES.)

CASTANET, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 24 kil. de Rodez ; 1.070 hab.

CASTANET-TOLOSAN, chef-lieu de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 10 kil. de Toulouse, sur l'Hers ; 800 hab. — Le canton a 15 comm. et 3.780 hab.

CASTANET (Bernard DE), prélat français, né à Montpellier vers 1240, mort à Avignon en 1317. Evêque d'Albi (1276-1308), du Puy (1308), de Porto (1316), cardinal, constructeur de la cathédrale d'Albi. Il obtint la canonisation de Louis IX.

CASTANET (André), chef camisard, né à Massevaques (Lozère) en 1674, mort à Montpellier en 1705, prit, en 1703, lors du soulèvement des Cévennes, le commandement d'une bande, fit en 1704 sa soumission et se retira à Genève. La guerre ayant recommencé, il revint en France, fut pris et condamné au supplice de la roue.

CASTANHEDA (Fernand Lopez DE), historien portugais, né à Santarem au début du XVIe siècle, mort à Coïmbre en 1559. Il passa vingt ans dans l'Inde depuis 1528 et publia à partir de 1551 une *Histoire de la découverte et de la conquête de l'Inde par les Portugais* (traduite en français par Nicolas de Grouchy dès 1553).

CASTANHEIRA, ville du Portugal (Leiria), sur le versant méridional de la Serra de Louzâ ; 5.160 hab.

CASTANHOSO (Miguel DE), voyageur portugais du XVIe siècle, compagnon de Christovam de Gama dans son expédition en Abyssinie. Il a publié un récit de cette expédition en 1564.

CASTANIER (Prosper), littérateur français, né à Saint-Ambroix (Gard) en 1865. Il entreprit une *Histoire de la Provence dans l'antiquité* (1893-1896) qui est demeurée inachevée et s'arrête au IVe siècle av. J.-C. Il a publié une série de romans historiques dans lesquels le décor antique est souvent prétexte au libertinage : *l'Orgie romaine* (1897) ; *la Fleur de Cythère, la Vierge de Babylone* (1898) ; *la Courtisane de Memphis* (1900) ; *la Fille de Crésus*, et *les Amants de Lesbos* (1901).

CASTANITE [*kass*] n. f. Sulfate hydraté naturel de fer.

CASTANITE [*kass*] n. f. (du lat. *castanea*, châtaignier). Loupe qui croît sur la racine du châtaignier.

CASTANO-PRIMO, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), sur le Tessin ; 5.800 hab. Foires.

CASTANOPSIS [*kass, psiss*] n. m. Genre de castanéacées, comprenant plus de trente espèces de l'Asie orientale et subtropicale. (Les castanopsis avec des feuilles ressemblant à celles du châtaignier ont des glands épineux ; ils établissent le passage entre les chênes et les châtaigniers.)

CASTAÑOS (Francisco Xavier DE), duc de Baylen, général espagnol, né en Biscaye en 1756, mort à Madrid en 1852. Il avait étudié la tactique en Allemagne et combattu les Français en Navarre, quand il força le général Dupont à capituler à Baylen (1808). Il contribua au gain de la bataille de Vitoria (1813). On le trouve membre du Conseil d'Etat en 1825, puis président du conseil de Castille. En 1843, il fut encore tuteur de la reine Isabelle II.

CASTAPIANE [*kass*] n. f. Argot. Gonorrhée.

CASTE [*kasst'*] n. f. (portug. *casta ;* du lat. *castus*, pur, sans mélange). Classe formant une des divisions hiérarchiques de la société, particulièrement chez les peuples de l'Inde.

— *Par extens.* Classe de citoyens distinguée des autres classes par ses privilèges, par les charges qui lui sont propres, même par ses mœurs particulières : *Avoir les préjugés, l'esprit de sa* CASTE.

— *Fam.* Ensemble des parents, des amis, des partisans de quelqu'un : *Je me moque de lui et de sa* CASTE.

— ENCYCL. Le régime des *castes* se retrouve chez bien des peuples. Tantôt les castes sont politiques, tantôt politiques et ethniques, tantôt politiques et religieuses, simplement religieuses et même professionnelles. Telle était, en Egypte, la division en prêtres, guerriers, marchands et artisans ; chez les Hébreux, la tribu de Lévi, qui avait le monopole des fonctions sacertodales ; chez les Grecs, les prétendus descendants d'Esculape, les Asclépiades, qui avaient formé une caste sacerdotale, se transmettant héréditairement les secrets de la médecine ; à Rome, les patriciens et les plébéiens ; les Bambaras africains de nos jours, où les forgerons ont une telle influence qu'ils couronnent les rois.

Mais nulle part la caste (*jâti*, naissance) n'a eu autant de rigueur que dans l'Inde, où elle est le fondement de tout l'organisme social, politique et religieux. Le bouddhisme seul a refusé d'en tenir compte, et ce fait n'est pas étranger à son élimination de l'Inde. De nos jours, pour avoir tenté d'abolir les castes, la réforme du Brahma-Samâj rencontra une vive résistance. La conception théorique est qu'il existe parmi les Aryas quatre castes : les brahmanes ou le sacerdoce, les kchatriyas ou noblesse militaire, les vaiçyas ou bourgeois, les çâdras ou artisans ; mais en fait les castes se sont multipliées et fragmentées à l'infini. L'hégémonie des brahmanes, qui ont le monopole de la religion et de l'enseignement, est la base du système. De fait, ce régime est d'institution brahmanique ; il n'existait pas, semble-t-il, à l'époque où furent rédigés les hymnes védiques. La caste a dû être instituée primitivement comme démarcation et barrière entre les conquérants aryas et les populations aborigènes. Privilège de naissance, chaque caste est absolument fermée ; on ne peut passer de l'une à l'autre que par voie de *transmigration*, c'est-à-dire dans une existence nouvelle. Toute alliance matrimoniale est formellement interdite entre membres de castes différentes. Ils ne peuvent même pas manger à la même table ou prendre des aliments préparés par une personne de caste inférieure. La mésalliance est punie par l'exclusion de la caste, qui fait tomber le coupable au rang des *hors-castes* (Cândâlas, Nishâlas, etc.), vulgairement appelés *pariyas*, c'est-à-dire les êtres les plus méprisables aux yeux des Indiens, et lui fait perdre tous ses droits sociaux. La persistance du régime de la caste, d'ailleurs battu en brèche par l'Islamisme, est encore aujourd'hui le principal obstacle à l'unification de la société indienne.

CASTEAU, comm. de Belgique (Hainaut), arrond. admin. de Soignies ; 1.725 hab. Agriculture. Stations préhistorique et romaine.

CASTEGGIO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie) ; 5.200 hab. — Tout près de là se trouve le hameau de Montebello, où Lannes, avec 8.000 Français vainquit 20.000 Autrichiens en juin 1800. (Lannes reçut plus tard le titre de duc de Montebello.)

CASTEL [*kass*] n. m. (lat. *castellum*). Anc. forme du mot *château*, employée aujourd'hui d'une façon plutôt ironique.

— Anc. art milit. Sorte de beffroi ou de tour mobile.

CASTEL ou **KASTEL**, l'ancien *Castellum Mattiacorum*, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse), sur le Rhin ; 9.900 hab. Réunie à Mayence.

CASTEL (Jehan DE), petit-fils de Christine de Pisan, abbé bénédictin de Saint-Maur-les-Fossés, chroniqueur de France sous Louis XI, mort en 1476. Il reste de lui une chronique abrégée en vers latins, manuscrite, et quelques poésies dont un *Mirouër des pécheurs*, écrit en 1468, et imprimé deux fois au XVe siècle.

CASTEL (Louis-Bertrand), jésuite, mathématicien, physicien français, né à Montpellier en 1688, mort à Paris en 1757. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, citons : *Traité de la pesanteur universelle* (1724) ; *la Mathématique universelle* (1728) ; *Optique des couleurs* (1740). Dans ses *Nouvelles expériences d'optique et d'acoustique*, publiées dans les *Mémoires de Trévoux* (1735), il décrit une machine de son invention, le *claveoin oculaire*, au moyen de laquelle il prétendait, en variant les couleurs, affecter l'organe de la vue, comme le clavecin ordinaire affecte celui de l'ouïe par la variété des sons.

CASTEL (René-Louis-Richard), poète et botaniste français, né à Vire en 1758, mort du choléra à Paris en 1832. Il fut élu, en 1791, député du Calvados à l'Assemblée législative, devint sous la Terreur maire de Vire, puis fut professeur de belles-lettres au Prytanée français à Paris, et inspecteur supérieur des écoles militaires. Son œuvre principale est un poème didactique, *les Plantes* (1797). Citons encore : *la Forêt de Fontainebleau*, poème didactique (1805) ; *l'Histoire naturelle de Buffon, classée d'après le système de Linné*.

CASTEL peintre sur porcelaine à la Manufacture de Sèvres, de 1772 à 1797. Il peignit principalement des paysages et des chasses, d'après ses propres dessins, et quelquefois des modèles fournis. On voit de ses œuvres, remarquables, au musée de Sèvres, ainsi que dans diverses collections à Leningrad (Saint-Petersbourg).

Castel della Pietra, château fort du Tyrol, à 6 kil. de Rovereto, sur la rive gauche de l'Adige. Défaite des Vénitiens par l'archiduc Sigismond, en 1487.

CASTEL del Piano, ville d'Italie (Toscane, prov. de Grosseto) ; 7.200 hab. Vignes, oliviers et châtaigniers.

CASTEL di Sangro, ville d'Italie (prov. d'Aquila-des-Abruzzes) ; 4.400 hab. Fabriques de tapis.

CASTELA (Henri), religieux observantin, né à Toulouse au XVIe siècle. On lui doit une relation d'un voyage qu'il fit en Palestine et au Sinaï en 1600.

CASTELAGE [*kass*] n. m. (rad. *castel*). Droit payé par un prisonnier en entrant dans la geôle et en la quittant.

CASTELANE ou **CASTELLANE** n. f. (de *Castellane* nom géogr.). Variété de prune verte, ressemblant à la reine-Claude.

CASTELAR (Emilio), écrivain, orateur et homme politique espagnol, né à Cadix en 1832, mort à San-Pedro-del-Pinatar en 1899. En 1855 et 1856, il attira l'attention sur lui par la publication de romans qui furent fort goûtés : *Ernest, Alonzo le Sage, Sœur de charité*. Il obtint la chaire d'histoire à l'Athénée de Madrid, mais son attitude d'opposition démocratique l'obligea à abandonner sa chaire. Il prit part à la révolution du 22 juin 1866, réprimée par le maréchal

E. Castelar. — Cl. Debas.

Serrano. Condamné à mort, il se réfugia à Paris. Il revint en Espagne après la révolution de 1868, qui détrôna Isabelle, et fut envoyé aux Cortès constituantes de 1869. Il s'opposa en vain à la proclamation du duc d'Aoste comme roi d'Espagne, sous le nom de « Amédée Ier » (19 oct. 1870). Quand Amédée eut abdiqué et que la République eut été proclamée (11 févr. 1873), Castelar fut, quelques mois, président du Conseil. La monarchie ayant été rétablie avec Alphonse XII, Castelar continua de défendre la cause républicaine. Il venait, lorsqu'il mourut, d'être élu député de Murcie, et il se proposait d'opposer, sur le terrain constitutionnel, les républicains et les libéraux au parti conservateur qui soutenait le ministère Silvela.

Outre ses romans, il a écrit des *Etudes historiques* sur le moyen âge et la Renaissance, sur *la Question d'Orient*, sur *le Mouvement républicain en Europe*. Les critiques sévères refusent à ses écrits à peu près toute valeur scientifique et toute influence sur le mouvement littéraire de son époque. Ils ne voient en lui que le représentant sympathique et honorable d'un optimisme éphémère, qui n'eut jamais rien d'espagnol.

CASTELAR ou **CASTELLARAS** [*kass-tèl-la-rass*] n. m. Nom donné par les archéologues aux enceintes préhistoriques dont sont couronnées la plupart des sommités des pré-alpes maritimes.

CASTELBALDO, bourg d'Italie (Vénitie, prov. de Padoue), sur l'Adige ; 3.000 hab.

CASTELBUONO, ville d'Italie (île de Sicile, prov. de Palerme) ; 10.300 hab. Eaux minérales.

CASTELDELFINO (en franç. *Château-Dauphin*), ville d'Italie (Piémont, prov. de Cunéo) ; 940 hab. Petite citadelle sur les pentes du mont Viso, cédée par la France à la Sardaigne au traité d'Utrecht.

CASTEL-DURANTE (actuellement, et depuis 1624, *Urbania*, en Italie). Centre de céramique dès le XVIe siècle ; sous la direction de Picolpayo, auteur d'un *Traité de l'art du potier*, la manufacture de Castel-Durante a produit de magnifiques grands plats creux, écritoires, vases de pharmacie, décorés d'arabesques, de camaïeux, grisailles, médaillons, sur fond bleu le plus souvent, avec trophées guerriers ou trophées de musique sur la plupart des pièces. La fabrication de Castel-Durante déclina au XVIIe siècle ; elle était, au XVIIIe, en irrémédiable décadence.

CASTELEGARDE [*kass*] n. f. (de *castel* et *garde*). Obligation pour les vassaux d'assurer la garde du château seigneurial.

CASTELET [*kass-te-lè*] n. m. Petit appareil en ferblanc, à double paroi, dans lequel on fait éclore les œufs de vers à soie.

CASTELEYN (Matthieu DE), poète flamand, né et mort à Audenarde (1485-1550). Il est le premier qui ait publié dans son pays un traité de versification en vers flamands : *l'Art de la rhétorique appliqué à celui de faire des vers* (1555). Ce volume contient, en outre, des ballades, des chansons, etc.

CASTELFIDARDO, ville d'Italie (Marches, prov. d'Ancône) ; 6.900 hab. Défaite des troupes pontificales de Lamoricière par les Italiens de Cialdini (18 septembre 1860).

Castelfidardo (BATAILLE DE). Le 18 septembre 1860, l'armée piémontaise de Cialdini, qui avait passé la frontière pontificale pour marcher sur Naples et enlever à Garibaldi la direction du mouvement unitaire, se heurta près de Castelfidardo aux troupes du pape, commandées par Lamoricière et fortes de 8.000 hommes qu'il mit en déroute. Le 19, Loreto, où s'était retirée l'armée pontificale, capitulait. Lamoricière put échapper et se réfugier dans Ancône qui fut prise le 29 septembre.

CASTELFIORENTINO, ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; 11.400 hab. Verreries et poteries. Château où mourut l'empereur Frédéric II (1250).

CASTEL-FRANCO (don PABLO SANGRO Y DE MERODE, prince DE), général espagnol, né dans le royaume de Naples en 1740, mort à Madrid en 1815. Vice-roi de Navarre (1796), ambassadeur d'Espagne à Vienne, rentre en Espagne en 1808, accepte d'abord le roi Joseph, puis l'abandonne après Baylen et est fait prisonnier par les Français en décembre 1808.

CASTELFRANCO dell' Emilia, ville d'Italie (Emilie, prov. de Bologne) ; 17.200 hab. Sériciculture.

CASTELFRANCO di Sotto, ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; 7.100 hab. Poteries, tissages de lin.

CASTELFRANCO Veneto, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise), sur le Musone ; 16.000 hab. Patrie du peintre George Barbarelli, dite **le Giorgione**. Succès des Français sur les Autrichiens (23 nov. 1805).

CASTELGANDOLFO, ville d'Italie (prov. de Rome), sur le lac d'Albano ; 2.650 hab. Son climat salubre et son site magnifique en ont fait la résidence des riches Romains ; ruines d'un palais de Domitien. Le pape Urbain VIII y fit construire par le Bernin l'église, la villa Barberini et le palais pontifical. Celui-ci appartient toujours au Saint-Siège et jouit de la même exterritorialité que le Vatican, bien que les papes n'y soient pas allés depuis 1870.

CASTELGOFFREDO, bourg fortifié d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue) ; 5.600 hab. Filatures de soie.

CASTELGOMBERTO, bourg d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence), sur l'Agno ; 3.500 hab. Elève de vers à soie.

CASTELJALOUX [*loû*] (lat. *Castrum Gelosum*), ch.-lieu de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 17 kil. de Marmande, sur l'Avance, et à la lisière des Landes ; 4.190 hab. (*Casteljalousais*). Ch. de f. Midi. Commerce de lièges et de fruits ; scieries. — Ancienne ville forte, ayant appartenu aux protestants au début du XVIIe siècle ; fut démantelée par Louis XIII. Ruines du château des sires d'Albret. — Le canton a 7 comm., et 6.700 hab.

CASTELLA (Rodolphe DE), général suisse au service de la France (1706-1775). Il défendit Wesel et contribua à la victoire de Clostercamp. Louis XV le fit comte en 1775. — Son neveu, Nicolas-Antoine-Xavier DE BERLENS, comte **de Castella** (1767-1830) fit les campagnes de l'Empire, en Espagne, Russie et Saxe. Maréchal de camp en disponibilité sous la Restauration.

CASTELLABATE, ville d'Italie (Campanie, prov. de Salerne), sur le golfe de Salerne ; 5.100 hab. Pêcheries importantes. Vins.

CASTELLALTO, ville d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo) ; 3.500 hab.

CASTELLAMARE, ville et port d'Italie (Campanie, prov. de Naples), sur le golfe de Naples ; 40.000 hab. Evêché, ch.-lieu de district. Eaux sulfureuses chaudes. Tissages de coton, constructions navales. Le port a été aménagé pour la marine de guerre. C'est l'antique *Stabies*, prise par Sylla et ensevelie par l'éruption du Vésuve en 79 de notre ère, fortifiée par Frédéric II et embellie par Charles d'Anjou.

CASTELLAMARE del Golfo, ville d'Italie (île de Sicile, prov. de Trapani) ; 17.000 hab. Vignes et oliviers.

CASTELLAMONTE, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin) ; 5.700 hab. Porcelaines, poteries, tissages de coton.

CASTELLAN [*kass-tè-lan*] n. m. (du lat. *castellum*, château). Nom qu'on donnait autrefois en Pologne aux gouverneurs d'un château fort. (A partir du XIVe siècle, cette dignité était devenue héréditaire.)

CASTELLANA, ville d'Italie (Pouille, prov. de Bari) ; 11.100 hab. Tissages de coton, culture de blé dur.

CASTELLANE, ch.-lieu de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 36 kil. de Digne, sur le Verdon ; 1.040 hab. (*Castellanais*). Vieille cité gallo-romaine aujourd'hui déchue, ce fut de tout temps une forteresse. — Le canton a 14 comm., et 2.320 hab.

CASTELLANE (Boniface DE), poète provençal, auteur de trois sirventes contre Charles d'Anjou (1257), publiés avec un bon commentaire historique par A. Tardrecci, au t. XLVI de *la Romania* (1920).

CASTELLANE (maison DE), famille noble de la Provence, remontant au XIe siècle et divisée à partir du XIIIe en plusieurs branches (marquis d'Entrecasteaux, comtes d'Adhémar, comtes de Grignan, etc.).

CASTELLANE (Esprit-Victor-Elisabeth-Boniface, comte DE), maréchal de France, né à Paris en 1788, mort à Lyon en 1862. Soldat à seize ans, il fait les campagnes d'Espagne (1808), d'Allemagne (1809), de Russie (1812), de France (1814), et commande à la fin de l'Empire le 1er régiment de gardes d'honneur. Colonel de hussards en 1815, lieutenant général après le siège d'Anvers (1833), il était à Rouen en 1848 et s'opposa à la Révolution. Mis à la retraite, Louis-Napoléon le rappela dès 1849, le fit gouverneur de Lyon, maréchal de France en 1852 pour l'aide qu'il lui prêta lors du Coup d'Etat. Célèbre par sa sévérité, il a laissé un *Journal*, publié en 1897.

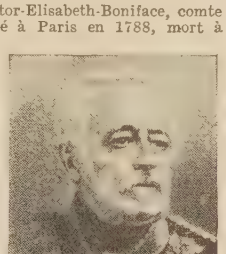

Maréchal de Castellane.

CASTELLANETA, ville d'Italie (Pouille, prov. de Lecce) ; 9.500 hab. Culture du coton.

Castellani (MALADIE DE), bronchite accompagnée d'hémoptysie et due à un spirochète. Elle a reçu aussi le nom de *broncho-spirochétose*.

CASTELLANI (Charles), peintre français, né à Bruxelles, en 1838, mort à Bois-le-Roi en 1913, s'est distingué dans la peinture militaire (*les Marins au Bourget*, 1879) et surtout dans le panorama (*la Création avant le déluge*).

CASTELLANIE [*kass-tèl-la-nî*] n. f. (rad. *castel*). V. CHÂTELLENIE.

CASTELLARO, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue) ; 600 hab. Combats entre les Français et les Autrichiens, en 1796 et 1801.

CASTELLAZZO-BORMIDA, ville d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie) ; 6.000 hab.

CASTELLEONE, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Crémone) ; 8.900 hab. Petite ville fortifiée qui portait le nom de *Castellum Manfredi*, fut détruite par Frédéric Barberousse et reconstruite par les Crémonais en 1188.

CASTELLESI (Adriano), cardinal de Corneto, humaniste italien, né à Corneto au XVe siècle. Chargé d'une mission en Angleterre, il fut apprécié du roi Henri VII, puis créé cardinal par Alexandre VI. A la suite d'une conspiration, il dut s'enfuir de Rome sous Léon X. Il a laissé des ouvrages de rhétorique, notamment : *De sermone latino et de modis latine loquendi*.

CASTELLET (LE), comm. du Var, arrond. et à 20 kil. de Toulon ; 1.320 hab.

CASTELLETTO sopra Ticino, bourg d'Italie (Piémont, prov. de Novare), sur le *Tessin* ; 4.200 hab. Filatures de soie.

CASTELLI (Benoît), bénédictin mathématicien et physicien, disciple de Galilée, né à Brescia en 1577, mort à Rome en 1644. Il professa les mathématiques à Pise et au collège de la Sapienza, à Rome. Son traité *De la mesure des eaux courantes* (Rome, 1638), traduit en français en 1664, est resté classique pendant longtemps.

CASTELLI (Ignace-Franz), auteur dramatique allemand, né et mort à Vienne (1781-1862). On lui doit des contes, des nouvelles, des poésies en dialecte bas autrichien et une centaine de pièces qui, pour la plupart, sont imitées du théâtre français et dont les principales ont paru dans ses *Œuvres complètes* (1844). Il a publié aussi : *Mémoires de ma vie* (1861-1862), pleins de détails piquants.

CASTELLINA in Chianti, ville d'Italie (Toscane, prov. de Sienne) ; 5.000 hab.

CASTELLION (Sébastien), **CASTALION** ou **CHATEILLON**, humaniste et théologien français, né à Saint-Martin-du Fresne (Ain) en 1515, mort à Bâle en 1563. Devenu protestant il se rendit, en 1541, à Strasbourg, auprès de Calvin. Le réformateur ne tarda pas à l'appeler à Genève, où il le mit à la tête du collège (1541). Ses relations avec Calvin furent troublées par des dissentiments théologiques et il partit pour Bâle. Chargé de famille, il fut obligé de recourir au travail manuel. C'est dans ces années de détresse qu'il fit deux traductions de la Bible ; une en français, l'autre en latin, toutes deux remarquables. En 1553, il obtint une chaire de grec à l'Université. En 1554, au lendemain du supplice de Servet, il écrivit en latin et en français, sous le pseudonyme de MARTIN BELLIE, son *Traité des hérétiques*, qui est un manifeste de la tolérance. Attaqué par Calvin, il écrivit son *Contra libellum Calvini*, puis, en 1562, son *Conseil à la France désolée*. Inquiété par Calvin et ses partisans, il songeait à se rendre en Pologne ou en Transylvanie, quand il mourut.

CASTELLITE [*kass*] n. f. (de *Castelli* nom pr.). Silicate naturel de calcium et de titane.

CASTELLO (Giovanni-Battista), architecte et peintre italien, né à Bergame vers 1509, mort à Madrid en 1569. Elève de Cambiaso, il travailla à Gênes au palais Cataneo. Appelé par Philippe II en Espagne (où il fut surnommé **el Bergamasco**), il restaura l'Alcazar de Madrid et travailla à la construction de l'Escurial. — Ses deux fils, NICOLAS et FABRICIO, peintres au service des rois d'Espagne.

CASTELLO de Vide, ville de Portugal (Portalègre) ; 4.500 hab. Ch.-lieu de concelho. Fabriques de draps.

CASTELLO do Penalva, bourg de Portugal (Viseu), près du Dão affluent du Mondego ; 2.050 hab. Site de l'ancienne ville de *Penalva*.

CASTELLO-BRANCO (en lat. *Castrum Album*), ville forte de Portugal (Beira) ; 10.200 hab. Ch.-lieu de district et de concelho. Evêché suffragant de Lisbonne. Carrières de marbre, filatures de laine, tissages de laine et de coton, distilleries, fabriques d'huiles et de savons. — Le *district de Castello-Branco* a 240.000 hab.

CASTELLO-BRANCO (Camille), romancier portugais, né en 1825, mort à Oporto en 1890. Parmi ses romans, nous citerons : *les Mystères de Lisbonne* (1854) ; *le Livre noir* (1855) ; *Où est le bonheur?* (1857) ; *Carlota Angela* (1858) ; *Amour de damnation* ; etc. Parmi ses pièces de théâtre : *Agostino de Ceuta* (1847) ; *Epines et fleurs* (1857) ; *le Dernier Acte* ; *les Larmes bénies* (1861) ; etc.

CASTELLON de la Plana, ville d'Espagne (Valence), ch.-l. de la prov. et du district de son nom, près de la Méditerranée et de l'embouchure du Mijarès ; 35.000 hab. Fabriques de toiles à voiles et d'agrès de navire ; commerce de chanvre, vin, huile, eaux-de-vie ; tanneries, fabriques de porcelaine, papeterie, industrie du liège. Port au lieudit *Grao de Castellon*. Ville bâtie par Jacques Ier, roi d'Aragon, près de l'emplacement de l'ancienne *Castalia*, enlevée aux Maures, en 1233. — La *province de Castellon de la Plana* a 306.800 hab.

CASTELLORIZO, petite île italienne de la Méditerranée, au sud de l'Anatolie, administrativement rattachée aux Iles de la mer Egée. Turque jusqu'en 1913 ; occupée par les Français en 1915 ; 12.000 hab.

CASTELLUCHIO, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue) ; 5.700 hab.

CASTELMAGGIORE, bourg d'Italie (Emilie, prov. de Bologne) ; 6.050 hab. Centre de culture et d'élevage.

CASTEL-MANFREDI. Géogr. V. CASTELLEONE.

CASTEL-MELHOR (don Juan-Rodriguez DE VASCONCELLOS, comte DE), général portugais, mort en 1658, gouverneur du Brésil sous Philippe IV, roi d'Espagne et de Portugal. Il fut mis à la torture lorsque l'Espagne eut perdu le Portugal, parce qu'on le soupçonnait d'avoir voulu livrer le Brésil à la maison de Bragance. Jean IV l'accueillit plus tard à Lisbonne et le mit à la tête de son armée. — Son fils, Louis SOUZA VASCONCELLOS, comte **de Castel-Melhor**, fut le favori et le ministre d'Alphonse VI.

CASTELMORON-D'ALBRET, comm. de la Gironde, arrond. et à 25 kil. de Langon ; 100 hab. Ancienne capitale du duché d'Albret.

CASTELMORON-SUR-LOT, ch.-lieu de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 34 kil. de Marmande, sur le Lot ; 1.294 hab. (*Castelmoronnais*) ; vins ; commerce de prunes. — Le canton a 8 comm., et 4.175 hab.

CASTELNAU, ch.-lieu de cant. de la Gironde, arrond. et à 26 kil. de Bordeaux ; 1.420 hab. Ch. de f. Médoc. Vignobles renommés. — Le canton a 19 comm., et 16.560 hab.

CASTELNAU ou **CASTELNAU-DE-MENDAILLES**, comm. de l'Aveyron, arrond. de Rodez, à 11 kil. d'Espalion, au S. de l'Aubrac ; 1.275 hab.

CASTELNAU ou **CASTELNAU-MONTRATIER**, ch.-lieu de cant. du Lot, arrond. et à 21 kil. de Cahors, près de la Lutte ; 2.180 hab. Vins ; bestiaux ; corroieries. Ancienne ville forte. — Le canton a 7 comm., et 4.420 hab.

CASTELNAU (Pierre DE), archidiacre de Maguelonne, puis moine de l'abbaye cistercienne de Fontfroide, légat du Pape, tué en 1208. Envoyé en 1203 par Innocent III pour détruire l'hérésie cathare dans le midi de la France, il échoua auprès du comte de Toulouse Raymond VI. Après avoir eu avec celui-ci une entrevue orageuse, le légat l'excommunia, mais fut assassiné dans une hôtellerie des bords du Rhône par un écuyer qui croyait servir les intérêts du comte de Toulouse ; le meurtre fut le signal de la « croisade » contre les albigeois (1208).

CASTELNAU (Michel DE), sieur de Mauvissière, diplomate et militaire français, né au château de la Mauvissière (Touraine) vers 1520, mort à Joinville en 1592, fit la guerre en Piémont sous Brissac, fut chargé d'importantes missions en Suisse, en Angleterre, en Allemagne, dans les Pays-Bas et à Rome, prit part, dans le camp catholique, aux guerres de religion (1560-1565). En 1565 il fut envoyé en Ecosse, en Angleterre en 1572. De 1575 à 1585 il fut ambassadeur de France auprès d'Elisabeth d'Angleterre, et négocia vainement son mariage avec le duc d'Alençon. Ses *Mémoires* s'étendent de 1559 à 1570.

CASTELNAU (Jacques DE MAUVISSIÈRE, marquis DE), petit-fils du précédent et maréchal de France, né en 1620,

mort à Calais en 1658. Il se distingua dans les campagnes de Flandre (1635-1644), d'Allemagne (1644-1646), de Flandre (1656), fut blessé au siège de Dunkerque, et reçut le bâton de maréchal sur son lit de mort.

CASTELNAU (Francis de LA PORTE, comte DE), naturaliste et voyageur français, né à Londres en 1812, mort en 1880 à Melbourne où il était consul de France. Il voyagea en Amérique et en Afrique, et publia : *Histoire naturelle des animaux articulés* (1840) ; *Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud* (1850-1861), etc.

CASTELNAU (Noël-Marie-Joseph-Edouard de CURIÈRES DE), général français, né à Saint-Affrique en 1851. Sorti de l'école de Saint-Cyr en 1870, il fait campagne contre l'Allemagne et est nommé capitaine en 1876. Après avoir suivi les cours de l'Ecole supérieure de guerre, il passe à l'état-major du 17e corps d'armée, est nommé chef de bataillon en 1889, colonel en 1900. Il se distingue alors dans le commandement du 37e régiment d'infanterie à Nancy. Général de brigade en 1906, divisionnaire en 1909, il vient en 1911 à l'état-major de l'armée en qualité de 1er sous-chef d'état-major. Il prend ainsi une part importante à l'établissement du plan XVII qui devait être appliqué, au début de la grande guerre en 1914. En 1913, le général de Castelnau quittait l'état-major de l'armée pour prendre, au conseil supérieur de la guerre, la succession du général Pau, succession qui comportait le commandement éventuel de la IIe armée. Il débute en août 1914 avec cette armée en Lorraine où, après avoir pénétré en pays annexé jusqu'au delà de Château-Salins, il doit, à la bataille de Morhange, retraiter sous la poussée allemande et se replier au delà de Lunéville. L'énergique résistance de ses troupes à la bataille du Grand Couronné de Nancy lui permet de sauver la capitale de la Lorraine. Peu après, l'ennemi est battu à la bataille de la trouée de Charmes et le territoire national presque entièrement récupéré devant la IIe armée (sept. 1914). Sitôt après le général de Castelnau et son état-major sont transportés en Picardie où s'amorce la « course à la mer » qui aboutira, vers la fin d'octobre 1914, à un équilibre entre les forces adverses en présence. Nommé commandant du groupe d'armées du Centre en 1915, le général de Castelnau préside à la bataille de Champagne du 25 septembre 1915. Adjoint ensuite au général en chef, il remplit d'abord une mission d'inspection à Salonique ; puis, au moment de l'attaque de Verdun, en février 1916, il donne les premiers ordres qui assureront la conservation de la place et le maintien de nos troupes en rive droite de la Meuse ; envoyé enfin en mission de liaison en Russie, il revient au front français prendre le commandement d'un groupe d'armées dans l'Est. C'est en cette qualité qu'en 1918 il devait être chargé d'exécuter en Lorraine l'offensive décisive qui, si elle eût été exécutée avant l'armistice du 11 novembre, aurait abouti à la destruction totale des armées allemandes, leur empêchant toute retraite sur le Rhin. Après la guerre, maintenu sans limite d'âge dans la 1re section d'activité et placé hors cadres, il fut élu député de l'Aveyron en 1919 et intervint comme président de la commission de l'armée dans l'établissement des lois militaires de 1923. Non réélu aux élections de 1924, il a poursuivi son action politique dans le pays à la tête des associations catholiques.

Général de Castelnau.
Cl. Mascré.

CASTELNAUDARY, ch-lieu de cant. de l'Aude, arrond. et à 36 kil. de Carcassonne, près du canal du Midi ; 7.900 hab. (*Castelnaudariens, ennes*). Ch. de fer. Midi. Ancienne capitale du Lauraguais. Ville ancienne, étagée au flanc d'une colline, elle joua un rôle important dans la guerre des Albigeois. En 1632, le duc de Montmorency y fut vaincu et fait prisonnier par les troupes de Louis XIII. Patrie du poète Soumet, du légat Pierre de Castelnau, d'Andréossy et de Mas-Latrie. — Le canton Nord a 21 comm. et 9.160 hab. ; le cant. Sud, 13 comm. et 11.600 hab.

Armes de Castelnaudary.

Castelnaudary (BATAILLE DE), livrée par le maréchal de Montmorency, gouverneur de Languedoc, et Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, révoltés contre l'autorité royale, aux troupes du maréchal de Schomberg. Cette bataille (1er sept. 1632) se termina par la fuite de Gaston d'Orléans et la défaite de Montmorency, qui fut fait prisonnier, jugé par le parlement et exécuté à Toulouse.

CASTELNAU-D'AUZAN, comm. du Gers, arrond. et à 26 kil. de Condom ; 1.625 hab.

CASTELNAU-DE-BRASSAC, comm. du Tarn, arrond. et à 27 kil. de Castres ; 2.360 hab.

CASTELNAU-DE-BRETENOUX, écart de la comm. de Prudhomat, départ. du Lot, arrond. de Figeac. Château ayant appartenu à la puissante famille des barons de Castelnau, une des plus imposantes forteresses du Midi (XIVe-XVIIe s.). Ancienne collégiale du XIVe siècle.

CASTELNAU-DE-MONTMIRAL, ch.-lieu de cant. du Tarn, arrond. et à 26 kil. d'Albi, près de la Vère ; 1.500 hab. Carrières de marbre. — Le canton a 12 comm., et 5.440 hab.

CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 22 kil. de Toulouse ; 1.135 hab. Ch. de f. Midi.

CASTELNAUDITE [*kass*] n. f. (de *Castelnau*, nom pr.). Phosphate naturel d'yttrium et de cérium. (Variété de xénotime.)

CASTELNAU-DURBAN, comm. de l'Ariège, arrond. et à 18 kil. de Saint-Girons ; 925 hab. Ch. de f. Midi.

CASTELNAU-MAGNOAC, ch.-lieu de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 36 kil. de Tarbes, sur le plateau entre la Baise et le Gers ; 1.260 hab. Foires. — Le canton a 30 comm., et 6.700 hab.

CASTELNAU-RIVIÈRE-BASSE, ch.-lieu de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 40 kil. de Tarbes, près de l'Adour ; 800 hab. Ch. de f. Midi. Fabrication de jambons dits « jambons de Bayonne ». — Le canton a 8 comm., et 2.950 hab.

CASTELNUOVO ou **ERCEGNOVI**, bourg de la Yougoslavie (Dalmatie, district de Cattaro) ; 1.500 hab. Port sur les Bouches de Cattaro, dont les forts de Castelnuovo défendent l'entrée. Victoire de Marmont sur les Russes (1806).

CASTELNUOVO (Enrico), écrivain italien, né à Florence en 1839, mort à Venise en 1915, auteur d'un grand nombre de romans et recueils de nouvelles gracieux et écrits dans une langue élégante : *Dans la lutte* (1880) ; *Lauretta* (1876) ; *Deux convictions, les Moncalvo, A la fenêtre* (1878) ; *Sourires et Larmes* (1882) ; etc.

CASTELNUOVO Berardenga, ville d'Italie (Toscane, prov. de Sienne) ; 10.100 hab. Centre agricole et viticole.

CASTELNUOVO d'Asti, bourg d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie) ; 3.200 hab. Gypse et fours à plâtre.

CASTELNUOVO della Daunia, bourg d'Italie (Pouille, prov. de Foggia) ; 3.100 hab.

CASTELNUOVO di Carfargnana, ville d'Italie (Toscane, prov. de Massa-Carrara) ; 5.750 hab. Ch.-lieu de district. Ecole de théologie. Hauts fourneaux et fonderies.

CASTELNUOVO di Magra, bourg d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes), dans le *val de Magra ;* 4.500 hab.

CASTELNUOVO di Val di Cecina, ville d'Italie (Toscane, prov. de Pise) ; 5.000 hab. Fabrique d'acide borique extrait des *lagoni* ou volcans gazeux.

CASTELNUOVO Scrivia, ville d'Italie (Piémont), prov. d'Alexandrie), sur la *Scrivia ;* 5.400 hab.

CASTELROUSSIN, E habitant ou natif de Châteauroux. — Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Population* CASTELROUSSINE.

CASTEL-SAN-GIOVANNI, bourg d'Italie (Emilie, prov. de Plaisance) ; 10.100 hab. Tissages, salaisons.

CASTEL-SAN-PIETRO dell' Emilia, bourg d'Italie (prov. de Bologne) ; 14.400 hab.

CASTEL-SARDO, ville d'Italie (île de Sardaigne, prov. de Sassari) ; sur un promontoire qui domine le golfe d'Asinara ; 3.100 hab. Evêché. Port de pêche et centre vinicole. Fondée par les Génois en 1209 sous le nom de *Castel-Genovese*, devenue plus tard *Castel-Aragonese* jusqu'en 1767.

CASTELSARRASIN (en lat. *Castrum Cerrucium*), ch.-lieu d'arrond. de Tarn-et-Garonne, à 21 kil. de Montauban, sur l'Azine et le canal latéral à la Garonne ; 7.550 hab. (*Castelsarrasinois*). Ch. de f. Midi. Eglise Saint-Sauveur (du XIIIe s.). Patrie de l'abbé de Prades. Commerce de grains et de vins. — L'arrondissement a 10 cant., 103 comm., et 64.605 hab. Le canton a 6 comm., et 10.000 hab.

Armes de Castelsarrasin.

CASTEL-TESINO, ville d'Italie (Tyrol, prov. de Trente) ; 3.000 hab.

CASTELVETERE in Val Fortore, ville d'Italie (Campanie, prov. de Bénévent) : 3.900 hab.

CASTELVETRANO, ville d'Italie (île de Sicile, prov. de Trapani) ; 23.800 hab. Vins blancs renommés.

CASTELVETRO (Lodovico), écrivain italien, né à Modène en 1505, mort vers 1571. Après avoir étudié le droit, qu'il enseigna quelque temps à Modène, il s'occupa de critique littéraire, un peu parfois en juriste pointilleux. Il eut avec A. Caro une querelle célèbre, où celui-ci se montra très violent contre lui ; à la suite de ses accusations il dut s'enfuir d'Italie. Il écrivit une *Exposition de la Poétique d'Aristote* (1570), un *Commentaire sur la Rhétorique de Cicéron* (1553), *une Exposition de XXIX chants de l'Enfer*, etc.

CASTENASO, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Bologne) ; 5.150 hab.

CASTERA-VERDUZAN, comm. du Gers, arrond. et à 19 kil. de Condom ; 790 hab. Ch. de f. Eaux thermales sulfureuses. Patrie du chirurgien Lannelongue qui lui a légué ses collections artistiques.

CASTERLÉ, comm. de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Turnhout) ; 2.300 hab. Agriculture.

CASTERLIEN [*kass-tèr-li-in*], **ENNE** adj. Géol. Nom donné aux sables gris de Casterlé à *isocardia cor*, qui en Belgique viennent immédiatement au-dessus du lenhamien et représentent du néogène supérieur.

CASTET [*kass-tè*] n. m. Variété de cépage originaire de la Gironde, mais très peu cultivé aujourd'hui.

CASTETS, ch.-lieu de cant. des Landes, arrond. et à 21 kil. de Dax ; 1.560 hab. (*Castésiens*). Minerais de fer et forges, exploitation des forêts de pins ; sources ferrugineuses. — Le canton a 10 comm., et 9.860 hab.

CASTETS (François-*Henri*), biographe français, né à Angoulême en 1834, mort en 1919. Collaborateur des *Dictionnaires* de Dupiney de Vorrepierre, il fut attaché par Pierre Larousse, en 1865, à la rédaction du *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, auquel il collabora jusqu'à la fin, ainsi qu'aux deux *Suppléments*. Il a donné des biographies solidement documentées à la *Revue encyclopédique*, à la *Revue universelle*, au *Nouveau Larousse illustré*.

CASTETS-EN-DORTHE, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kil. de Langon, sur la Garonne et le canal latéral ; 930 hab. Vignobles et culture du tabac.

CASTEX (Hubert), général et écrivain français, né à Paris en 1828, mort en 1912. Entré en 1849 à l'Ecole d'état-major, il fit les campagnes de Crimée et de l'armée du Rhin en 1870. Versé ensuite dans la cavalerie, il fut mêlé à des incidents politiques et commanda de 1885 à 1890 une brigade de cavalerie. Il a publié des souvenirs militaires : *Ce que j'ai vu* (1900) ; *Au bivouac et plus tard* (1901) ; etc. — Sa femme Adélaïde-Sophie-Hermine MATENAS, née à Rouen en 1838, a écrit sous le pseudonyme de GALERITA.

CASTEX (André), chirurgien français, né à Bordeaux en 1851. Ancien chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien de la clinique de l'Institution nationale des sourds-muets. Il s'est spécialisé dans le traitement des affections des oreilles, du nez et du larynx où il acquit une compétence très étendue. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Traité des maladies du larynx, du nez et des oreilles* (1901) ; *les Maladies de la voix* (1902) ; *Causes de la surdi-mutité* [Congrès de Madrid] (1903). Il a fondé, en 1898, le *Bulletin de laryngologie, rhinologie et otologie*.

CASTI (Giambattista), écrivain italien, né à Acquapendente en 1724, mort à Paris en 1803. Il fut abbé, professeur de séminaire et poète courtisan à Vienne ; il voyagea en Italie, en Autriche, en Russie et en Turquie ; en 1798 il vint se fixer à Paris où il se montra démocrate fougueux. Ses œuvres, très licencieuses, ne manquent pas de qualités ; il a écrit, outre des poésies lyriques et des livrets d'opéras, des *Nouvelles* (1793), un *Poème tartare* (1803) où il décrit la cour de Catherine II, et dont peut-être Byron s'est inspiré pour son *Don Juan*, et surtout les *Animaux parlants* (1802), poème en vingt-six chants, renouvelé du *Roman de Renart*, où il fait la satire des mœurs politiques.

CASTIFAO, ch.-lieu de cant. de la Corse, arrond. et à 34 kil. de Corte ; 540 hab. Carrière de marbre. Apiculture et sériciculture. — Le canton a 3 comm., et 1.900 hab.

Castigat ridendo mores, mots lat. signif. *Elle corrige les mœurs en riant*. Devise de la comédie, imaginée par le poète Santeul et donnée à l'arlequin Dominique pour qu'il la mît sur la toile de son théâtre.

CASTIGLIONE, comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 25 kil. d'Alger ; 2.780 hab. Ch. de f. Plage au pied du Sahel d'Alger. Pêche active. Ateliers de salaisons. Culture des haricots et du tabac. — Aux environs, monument connu sous le nom de « Tombeau de la chrétienne. »

CASTIGLIONE d'Adda, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), sur l'*Adda ;* 4.300 hab.

CASTIGLIONE della Pescaja, ville d'Italie (Toscane, prov. de Grosseto) ; à l'extrémité des marais du même nom ; 4.900 hab. Petit port de commerce en relation avec l'île d'Elbe.

CASTIGLIONE delle Stiviere, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue) ; 7.900 hab. Ville fortifiée près du lac de Garde. Victoires des Français en 1705 et en 1796. Castiglione fut érigé en duché pour Augereau.

Castiglione (BATAILLE DE) [5 août 1796]. Fin juillet, pour débloquer Mantoue qu'entouraient les 30.000 hommes de Bonaparte, Wurmser descendait du Tyrol avec 60.000 Autrichiens répartis en deux colonnes que Bonaparte put battre séparément : celle de Quasdanowich près de Lonato, du 31 juillet au 4 août ; celle de Wurmser le 5. Il rencontra celle-ci près des villages de Castiglione et Solferino après lui avoir enlevé par ruse, la veille, une division égarée. Les troupes prirent le mont Medole, 20 canons ; Wurmser se replia en Tyrol. Le blocus de Mantoue fut repris vers la mi-août.

CASTIGLIONE di Sicilia, ville d'Italie (île de Sicile, prov. de Catane), au pied de l'Etna ; 15.100 hab. Riches cultures et vignobles.

CASTIGLIONE Fiorentino, ville d'Italie (Toscane, prov. d'Arezzo) ; 13.600 hab. Séminaire épiscopal. Patrie du mathématicien et philosophe J.-Fr. Salvemini dit **Castillon**, adversaire de J.-J. Rousseau.

CASTIGLIONE Messer-Maimondo, bourg d'Italie (Abruzzes, prov. de Chieti) ; 3.300 hab. Bestiaux.

CASTIGLIONE Messer-Marino, bourg d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo) ; 3.500 hab. Bestiaux.

CASTIGLIONE (le comte Baldassarre [Balthazar]), écrivain italien, né à Casatico (Mantoue) en 1478, mort à Tolède en 1529. C'est le type accompli du gentilhomme de la Renaissance, brillant soldat, diplomate avisé, artiste et lettré. Il fut au service des marquis de Mantoue, puis des ducs d'Urbin, qui le chargèrent de plusieurs ambassades, en Angleterre, à Rome, et en Espagne. Il a écrit des poésies italiennes et latines, une églogue, *Thyrsis ;* mais l'œuvre qui l'a rendu célèbre est son traité du *Courtisan* (v. ce mot).

Castiglione (PORTRAIT DE BALTHAZAR), par Raphaël (musée du Louvre). Balthazar Castiglione, l'auteur du livre du *Courtisan*, était l'ami intime de Raphaël. Ce portrait a appartenu au cardinal Mazarin, puis à Louis XIV. Peint d'abord sur bois, il a ensuite été transporté sur toile. (V. planche *Beaux-Arts XXV*.)

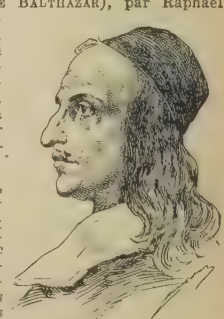

Castiglione.

CASTIGLIONE (Valérien), savant bénédictin, né à Milan en 1593, mort en 1668. Historiographe de Louis XIII et de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, il publia des poésies et des travaux historiques : *Elogium de gestis heroicis Caroli-Emmanuelis* (1626) ; *Istoria delle rivoluzioni del Piemonte ;* etc.

CASTIGLIONE (Giovanni-Benedetto), dit **le Benedetto** ou **le Grechetto** (le Petit

Grec), peintre et graveur italien, né à Gênes en 1616, mort à Mantoue en 1670. Élève de Paggi, il subit aussi l'influence des œuvres de Van Dyck et de Rubens. Arrivé à Mantoue vers 1654, il devint peintre du duc Charles Ier : comme peintre d'animaux et de nature morte, il excelle à varier les groupes, à former des contrastes piquants. Ses tableaux sont très nombreux à Gênes ; *Nativité*, dans l'église de Saint-Luc ; une *Vierge avec sainte Catherine et sainte Madeleine*, à Santa-Maria-di-Castello ; le *Voyage d'Abraham*, au palais Brignole-Sale ; *Agar et Ismaël*, au palais Durazzo ; le *Voyage de Jacob*, au palais Spinola ; un *Sacrifice à Pan*, au palais Pallavicini ; etc. Le Louvre possède de lui plusieurs tableaux (*Adoration des bergers ; Basse-cour ;* etc.). On connaît environ soixante-dix estampes gravées par Castiglione ; elles sont remarquables de légèreté et de vivacité. — Le Grechetto eut un frère, SALVATOR **Castiglione**, et un fils, FRANCESCO, qui peignirent dans sa manière des paysages et des tableaux d'animaux.

CASTIGLIONE (le comte Charles-Octave), philologue italien, né à Milan en 1784, mort à Genève en 1849. Il apprit à fond les langues indo-germaniques et sémitiques. Il se fit connaître par la restauration de la version gothique de la Bible, par Ulfilas (1819), par une monographie de la numismatique arabe, et par des travaux sur l'histoire de la langue copte. En 1885, une statue en marbre lui a été élevée.

CASTIGLIONE (duc DE). V. AUGEREAU.

CASTIGLIONE (duchesse DE). V. COLONNA DI CASTIGLIONE.

CASTIGLIONE (Virginia OLDOÏNI, comtesse VERASIS DI), née à Florence en 1835, morte à Paris en 1899. D'une ancienne famille de La Spezia son père, le marquis Filippo Oldoïni, fut, en 1848, député au Parlement, puis ambassadeur à Lisbonne ; elle fut surtout élevée dans la maison de son grand-père maternel, le jurisconsulte florentin Lamporeschi. Mariée en 1855, avec le comte François Verasis di Castiglione, écuyer du roi Victor-Emmanuel, elle fit sensation, par son profil pur et l'harmonie de son corps, à la cour de Turin, où elle fut « la divina contessa ». Cavour la chargea de seconder son action diplomatique en s'établissant à Paris et en brillant à la cour des Tuileries. « Réussissez, ma cousine, par les moyens qu'il vous plaira, mais réussissez. » Jusqu'où s'est élevée l'influence de la comtesse qui, dans son testament, exigeait, pour sa dernière toilette, « la chemise de nuit de Compiègne, batiste et dentelle 1857 » ? On lui a attribué l'énergie que mit Napoléon III à imposer la participation du Piémont au Congrès de Paris. Mais cette influence fut éphémère ; elle perdit la confiance de l'empereur, en critiquant amèrement la convention de Villafranca. Elle dut même quitter la France en 1859 et ne reparut aux Tuileries qu'en 1862. Elle tenta de rejouer un rôle politique en s'intéressant à une restauration orléaniste, et s'efforça vainement, en 1873, de déterminer le duc d'Aumale à une action politique. Elle vécut presque recluse, à Paris, ses vingt-cinq dernières années.

CASTIGNETTE [*sti-gnèt', gn* mll.] n. f. Sorte d'étamine, chaîne laine peignée, trame soie en deux fils retors, et teinte généralement en brun, qui se fabriquait principalement à Amiens et à Reims. (On l'appelait aussi CASTAGNETTE, CASTINETTE, ou CRÉPON D'ANGLETERRE.)

CASTIL-BLAZE (F.-H.). V. BLAZE.

CASTILHO [*kas-ti-yo*] (Antoine-Félicien DE), poète portugais, né et mort à Lisbonne (1800-1875) ; auteur de poésies harmonieuses et d'un style très pur. Citons : *le Printemps* (1822) ; *Amour et Mélancolie* (1828) ; *Lettres d'Echo à Narcisse* (1836) ; *Méditations poétiques* (1844) ; *le Camoëns* (1849) ; etc.

CASTILHON. Biogr. V. CASTILLON.

CASTILLA (Ramon), général et homme d'Etat péruvien, né à Javacapa en 1797, mort à Arica en 1867. Il était capitaine dans l'armée espagnole, au moment du soulèvement du Pérou contre la métropole ; au milieu des troubles qui agitèrent le Pérou et auxquels il prit part, il se fit remarquer par son respect pour la légalité, et fut élevé à la Présidence en 1845. En 1851, après avoir ramené l'ordre dans le gouvernement, il remit paisiblement le pouvoir à Echenique. En 1853, il sortit de sa retraite et souleva le parti libéral contre son successeur qu'il renversa en 1855. Réélu Président, il proclama en 1860 une nouvelle Constitution. En 1862, il fut remplacé par le général San-Romàn, puis par le général Pezet.

CASTILLAN [*kass-ti-yan*], **ANE**, habitant ou natif de la Castille.

— Adjectiv. Qui appartient à la Castille, ou, dans le style soutenu, à toute l'Espagne : *La langue* CASTILLANE. *La fierté* CASTILLANE.

— N. m. Espagnol très pur parlé en Castille : *Parler le* CASTILLAN.

— N. m. Philol. Dialecte espagnol qui, d'abord parlé dans la Vieille-Castille, s'étendit par la suite et devint la langue des hautes classes de toute l'Espagne. V. ESPAGNOL.

— Métrol. Ancienne monnaie d'or de la Castille, qui avait cours en Espagne pour 28 réaux, ou environ 7 fr. 50 c. en monnaie de France. || *Marc de Castille*, poids autrefois en usage en Espagne et dans les pays de l'Amérique espagnole pour peser l'or.

CASTILLE [*kass-tiy'*] n. f. (du lat. *castellum*, château). Simulacre de combat. || Querelle, noise. (Peu us.)

CASTILLE, ensemble des plateaux qui occupent le centre de la péninsule ibérique et que délimitent des massifs et des chaînes granitiques (au N.-O., dans la Meseta) ou calcaires (monts Cantabriques au N., sierras de la Demanda et de Moncayo et Montes Universales à l'E., sierra Morena au S). Les sierras granitiques de Gredos et de Guadarrama le partagent en Vieille-Castille (au N.) et en Nouvelle-Castille (au S.), ces plateaux formés de dépôts lacustres tertiaires qu'entament les vallées du Douro, du Tage, du Guadiana et du Jucar. Le climat de la Castille est en général extrême, comme l'indique le dicton célèbre : « Neuf mois d'hiver, trois mois d'enfer », très sec, et l'atmosphère y est sereine. Le pays est très dénudé ; peu d'arbres ; le plus souvent, des gazons ras et des broussailles dans les *campos* et parfois de vrais déserts (les *parameras* de Soria au N.-E. et les hautes plaines de gypse de la Manche au S.-E.). Les plateaux de la Castille, qui produisent du blé et nourrissent des moutons mérinos, ont pour principaux centres urbains Madrid et Burgos ; ils forment onze provinces du royaume d'Espagne, réparties entre les deux capitaineries générales de la Vieille-Castille et de la Nouvelle-Castille.

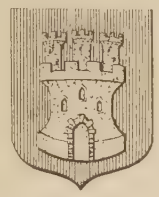

Armes de Castille.

— *Histoire.* Après avoir formé des comtés chrétiens arrachés aux Maures et d'abord dépendants du royaume de Léon, la Castille se constitua en royaume sous Ferdinand Ier (1037), fils de Sanche III de Navarre. Son premier souverain travailla à l'agrandir : d'abord vers le N.-O., en annexant le royaume de Léon et des Asturies, puis vers le N. en prenant une partie de la Navarre elle-même, enfin vers le S. en guerroyant contre les rois musulmans de Tolède, de Saragosse et de Séville. L'histoire castillane était dès lors orientée vers la « reconquista », c'est-à-dire vers la reprise des territoires autrefois conquis par les Arabes. Quand Ferdinand Ier mourut (1065), la Castille perdit son unité, partagée entre les trois fils de ce roi : l'aîné, Sanche II, eut la Castille, Alphonse VI fut roi de Léon, et Garcie, roi de Galice. Sanche II parvint à refaire l'œuvre d'unification de son père. Alphonse VI hérita de cette unité (1072). Sous son règne, pendant lequel se placent les exploits du Cid, la « reconquista » se développe. Le 25 mai 1085, Alphonse entre à Tolède, qui devient capitale du royaume.

A sa mort (1109), sa fille, Urraque, et son second mari, Alphonse Ier, roi d'Aragon, règnent en Castille, celui-ci sous le nom d'Alphonse VII. La couronne passa ensuite à Alphonse VIII, fils d'Urraque et de son premier mari, Raymond de Bourgogne, et qui fut le chef de la branche dite de « Bourgogne ». Après lui, de ses deux fils, l'un, Sanche III, reçut la Castille, et l'autre, Ferdinand II, le Léon. Cette scission prit fin en 1230, lorsque Ferdinand III, dit *le Saint*, put réunir définitivement les deux couronnes de Castille et de Léon. Il enleva aux musulmans Cordoue, Jaen, Alcala, Séville, Cadix. Sous ses successeurs, l'œuvre d'unification fut poursuivie par des guerres fréquentes contre les Maures, et les principales étapes de la « reconquista » marquées par la conquête du royaume de Murcie (1266), de Gibraltar (1309) et d'Algésiras (1344). Pierre IV le Cruel (1350-1369) s'étant rendu odieux par ses crimes, Henri « de Transtamare », fils naturel du précédent roi, Alphonse XI, entreprit de le détrôner, secondé par Duguesclin. Il y parvint et inaugura la branche dite « de Transtamare ». Un de ses successeurs, Henri IV, fut détrôné en 1465 par ses vassaux, qui mirent à sa place sa sœur Isabelle. Celle-ci épousa, en 1469, Ferdinand d'Aragon, plus tard surnommé *le Catholique*. L'unification de l'Espagne fut achevée sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle par la conquête du royaume de Grenade sur les Maures. A partir de cette époque (1492), l'histoire de la Castille se confond avec celle de l'Espagne.

CASTILLE (**NOUVELLE-**), le plus méridional des plateaux de la Castille, délimité par les sierras de Gredos et de Guadarrama au N., et par la Sierra Morena au S., mais ouvert à l'E. du côté du Jucar et continué à l'O. par le plateau plus bas de l'Estrémadure. Les défilés de Somosierra et de Despeñaperros, les cañons du Tage et de la Guadiana sont les principales voies de relation entre la Nouvelle-Castille et les régions environnantes. Ce plateau, de relief inégal, au milieu duquel s'élèvent les monts de Tolède, continués au S.-E. par les hautes plaines de la Manche, est de climat uniforme et âpre ; la culture de l'olivier et l'élevage de troupeaux transhumants en sont les principales ressources ; l'industrie se réduit à la fabrication des armes (Tolède) et des verreries (la Granja). Madrid est la seule ville considérable de la Nouvelle-Castille dont la capitainerie générale est constituée par les provinces de Madrid, Tolède, Ciudad-Real, Guadalajara et Cuenca, peuplées de 2.424.000 hab. (*Castillans*).

CASTILLE (**VIEILLE-**), le plus septentrional des plateaux de la Castille, entouré par les monts Cantabriques et Ibériques, les sierras de Moncayo, de Guadarrama, de Gredos et de Gata, et enfin par les terrasses de Portugal. Il est drainé par le Douro et communique par les défilés historiques de Reinosa et de Pancorbo avec le bassin de l'Ebre, de Medinaceli et de Somosierra avec le plateau de Nouvelle-Castille, enfin par les défilés du Douro avec le Portugal. Mines de fer et de houille ; culture irriguée du blé, du chanvre, du lin, du safran et des légumes ; fabrication de draps à Palencia. Les agglomérations urbaines d'importance sont réparties au pied des montagnes, où l'eau est plus abondante ; une seule exception, Valladolid sur le Douro.

La capitainerie générale de la Vieille-Castille ne correspond pas exactement à ce plateau homonyme ; elle en comprend la partie orientale et déborde de l'autre côté des monts Cantabriques jusqu'au golfe de Gascogne, englobant les provinces d'Avila, Ségovie, Soria, Logroño, Burgos et Santander, peuplées de 1.385.000 hab. (*Castillans*).

Castille (CANAL DE), canal d'Espagne (Vieille-Castille), qui suit d'abord la vallée de la Pisuerga, puis emprunte au Carrion et à la Pisuerga une partie de ses eaux. Longueur : 207 kil. de Alar-del-Rey (prov. de Burgos) à Valladolid (prov. de Valladolid).

CASTILLE (Charles-*Hippolyte*), romancier et publiciste français, né à Montreuil-sur-Mer en 1820, mort à Luc-sur-Mer en 1886. Il publia des romans et des nouvelles, puis fonda le *Travail intellectuel* avec Molinari (1847), la *République française* avec Bastiat (1848), et collabora à des journaux avancés. Ses études sur *les Hommes et les Choses sous le règne de Louis-Philippe* firent sensation. Il fit paraître ensuite : *Histoire de la seconde République française* (1854-1855) ; *Portraits politiques* (1856-1859) ; *Histoire de soixante ans* (1859) ; etc. H. Castille se rallia à l'Empire.

CASTILLÈJE [*kass*] n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant environ trente-cinq espèces qui croissent au Mexique, dans les Andes de l'Amérique méridionale, au Brésil et dans l'Asie septentrionale. (On écrit aussi CASTILÈJE.)

CASTILLEJO, (Cristobal DE), poète espagnol, né à Ciudad-Rodrigo en 1494, mort en 1556. Représentant de l'ancienne poésie espagnole, il réagit contre l'esprit italien de l'école de Boscan et de Garcilaso.

CASTILLEJO (le Père Antoine DE). V. CASTILLO.

CASTILLEJOS (marquis DE), général espagnol. V. PRIM.

CASTILLIER [*kass-ti-yé*] n. m. Nom vulgaire du groseillier rouge ou groseillier à grappes.

CASTILLITE [*kass-ti-yit'*] n. f. Sulfure naturel de cuivre, zinc, plomb, fer et argent. || Séléniure de bismuth. || Syn. de GUANAJUATITE.

CASTILLO (Diego-Enriquez DEL), historien espagnol du XVe siècle, a écrit une *Chronique* du règne de Henri IV (1454-1474), publiée en 1787, et un poème sur la mort d'Alphonse V d'Aragon, publié par Ochoa en 1844.

CASTILLO (Bernal Diaz DEL), conquistador et historien espagnol, né à Médina-del-Campo (Vieille-Castille) à la fin du XVe siècle, mort à Guatémala après 1568. Parti pour l'Amérique dès 1514, il accompagna Cortez au Mexique en 1519 et raconta plus tard la conquête de ce pays dans son *Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle-Espagne*, qu'il termina à Santiago-de-Guatémala, dont il était regidor perpétuel. Ses Mémoires ont été traduits en français par Jourdanet (1877) et par José-Maria de Heredia (1878).

CASTILLO (Fernand DE), dominicain espagnol, né à Grenade vers 1529, mort en 1593, prédicateur de la cour. Auteur d'une *Historia general de santo Domingo y de su orden* (1584).

CASTILLO Y SAAVEDRA (Antonio DEL), peintre espagnol, né et mort à Cordoue (1603-1667). Elève de son père Augustin del Castillo (1563-1626), puis de son oncle Juan del Castillo (1584-1640), enfin de Zurbaran, il peignit pour les églises et couvents de Cordoue des tableaux religieux, d'un coloris un peu dur.

CASTILLO ou **CASTILLEJO** (le Père Antoine DE), franciscain et voyageur espagnol, mort à Madrid en 1699. A deux reprises prédicateur en Terre sainte, puis confesseur du roi. Il publia, en 1654, une relation intéressante intitulée : *el Devoto Peregrino, viage de Tierra santa.*

CASTILLO (Fernando de LEON Y), marquis del MUNI, homme politique espagnol, né à la Grande-Canarie en 1842. Tour à tour gouverneur civil de Grenade et de Valence, député aux Cortès (1871), il défendit la monarchie unitaire contre le fédéralisme républicain, puis les libertés contre le conservatisme de Canovas. En 1886 il fit partie comme ministre de l'intérieur d'un cabinet libéral présidé par Sagasta, et fut nommé en 1887 ambassadeur d'Espagne à Paris ; il a occupé depuis, plusieurs fois, ce poste important.

Léon y Castillo.— Cl. Sartony.

CASTILLOA [*kass*] n. m. Genre d'artocarpacées, comprenant trois espèces qui croissent dans l'Amérique centrale et à Cuba. (Le latex d'une espèce, le *castilloa elastica*, fournit du caoutchouc. En une année, le seul district de San-Juan, au Nicaragua, a fourni 10.000 quintaux de caoutchouc de castilloa.)

CASTILLO-DE-LOCUBIN, ville d'Espagne (prov. de Jaen) ; 8.000 hab. Ruines importantes. Distillerie.

CASTILLON [*kas-ti-yon*] ou **CASTILLON-EN-COUSERANS**, ch.-lieu de cant. de l'Ariège, arrond. et à 13 kil. de Saint-Girons, sur le Lez ; 620 hab. (*Castillonnais*). Tramw. électr. Ariège. Chapelle romane du XIe siècle. Scieries. — Le canton a 26 comm., et 9.170 hab.

CASTILLON (Jean-François SALVEMINI **de**,) géomètre et littérateur italien, né en 1709 à Castiglione, mort à Berlin en 1791. Il professa les mathématiques à l'école d'artillerie de Berlin, et devint membre de l'académie des sciences de cette ville. Castillon est connu comme ayant le premier trouvé une solution du problème : « Inscrire dans un cercle un triangle dont les côtés passent par trois points donnés. » Outre des écrits littéraires, on lui doit des traductions en français des *Eléments de physique* de Locke (1737) ; de la *Vie d'Apollonius de Tyane*, de Philostrate (1774) ; des *Académiques de Cicéron* (1779) ; etc.

CASTILLON ou **CASTILHON** (Jean), littérateur français, né et mort à Toulouse (1718-1799). Il fut secrétaire perpétuel des Jeux floraux et le fondateur du lycée de sa ville natale. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Amusements philosophiques*, en collaboration avec le comte de Turpin (1754 et 1756) ; *Bibliothèque bleue* (1770) ; *Anecdotes chinoises, japonaises, etc.* (1774) ; etc. Il rédigea le *Journal de Trévoux* de 1774 à 1778. — Son frère, Jean-Louis **Castillon** (ou **Castilhon**), né à Toulouse en 1720, mort vers 1793, publia : *Essai sur les erreurs et les superstitions* (1765) ; *Histoire des dogmes et opinions philosophiques* (1769) ; *Considérations sur les causes physiques et morales de la diversité du génie, des mœurs des nations* (1769) ; etc.

CASTILLON-DE-GAGNIÈRES, anc. comm. du Gard, arrond. d'Alès, qui a porté ensuite le nom de *Gagnières*, puis a été démembrée entre les deux comm. de *Gagnières* et de *Foussingargues* (v. ces mots.)

CASTILLON DE SAINT-VICTOR (Marie-Alexis, vicomte DE), compositeur français, né à Chartres en 1838, mort à Paris en 1873. Admis à Saint-Cyr en 1856, Castillon abandonna la carrière militaire pour la musique. Elève de Massé puis de César Franck dont l'influence sur le développement de son talent fut prépondérante, il fonda en 1871 avec Saint-Saëns et Bussine la Société nationale. Il a contribué à la renaissance de la musique de chambre en France. Son œuvre, d'ailleurs inégal, d'un caractère net-

tement romantique, contient des pages de premier ordre. Il comprend un quintette, deux quatuors, deux trios, une sonate pour piano et violon, un *Concerto* de piano, diverses pièces d'orchestre, un *Psaume* pour soli, chœurs et orchestre, et des mélodies dont quelques-unes, comme *le Semeur*, sont demeurées au répertoire des concerts.

CASTILLON-ET-CAPITOURLAN, ch.-lieu de cant. de la Gironde, arrond. et à 18 kil. de Libourne, sur la Dordogne ; 2.960 hab. (*Castillonnais*). Ch. de f. Orléans. Vins. Ancienne place forte où se livra en 1453, la dernière bataille de la Guerre de Cent ans ; l'Anglais Talbot y fut défait et tué. Castillon fut pris et repris au cours des guerres de religion (1586) et par le prince de Conti en 1655. — Le canton a 14 comm., et 10.120 hab.

CASTILLONNÈS, ch.-lieu de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 32 kil. de Villeneuve-sur-Lot, près du Drot ; 1.470 hab. Pépinières ; commerce de prunes d'ente. — Le canton a 9 comm., et 4.350 hab.

CASTILLO SOLORZANO (Alonzo DE), poète, historien et romancier espagnol, né à Tordesillas en 1584, mort vers 1648. Il s'est surtout rendu célèbre par ses comédies et ses romans de mœurs dont le plus connu est *la Fouine de Séville ou l'Hameçon des bourses* (1634).

CASTINE [*kass*] n. f. (de l'all. *kalkstein*, pierre à chaux). Métall. Calcaire employé comme fondant dans le traitement des minerais de fer acides pour l'élaboration correcte du laitier.

— Chim. Substance basique cristallisable, extraite du gattilier.

CASTINETTE [*kass*] n. f. Comm. Syn. de CASTAGNETTE, et de CASTIGNETTE.

CASTLE (Egerton), auteur dramatique et romancier anglais, né en 1858, mort en 1920. Parmi ses pièces citons : *Saviolo* (en collab. avec W.-H. Pollock ; 1893) ; *Remèdes désespérés*. Ses romans ont été pour la plupart écrits en collaboration avec sa femme Agnès **Castle** née SWEETMAN, morte en 1922 : *Conséquences* (1891) ; *la Lumière de Scarthey* (1895) ; *les Lettres de Jerningham* (1896) ; *l'Orgueil de Jennico* (1898) ; *Avril précoce* (1899) ; *le Verger secret* (1899) ; *l'Incomparable Bellairs* (1904) ; *le Diamant coupe la pâte* (1907) ; *Colère* (1908) ; *les Aventuriers perdus* (1915) ; *Une maisonnette pendant la Guerre* (1915) ; *Vin nouveau* (1919).

CASTLEBAR, ville de l'Etat libre d'Irlande (Connaught), ch.-lieu du comté de Mayo, sur la rivière de *Castlebar*, déversoir des petits lacs *Castlebar* et Sateen dans le lac Conn ; 3.700 hab.

CASTLE-COMER, ville et paroisse de l'Etat libre d'Irlande (Leinster, comté de Kilkenny), sur le Deen, affl. du Nore ; 4.050 hab. Vannerie.

CASTLE-DOUGLAS, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Kirkcudbright), près du lac de Carlingwark ; 2.800 hab. Commerce de grains et de bestiaux. — Aux environs, foire aux chevaux dite de *Kelton-Hill* ; ruines de Threave Castle, ancienne résidence des Douglas noirs.

CASTLEFORD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York) ; 24.150 hab. Verreries, poteries, briqueteries et tuileries, produits chimiques.

Castle-Garden, vastes locaux du port de New-York, où sont examinés, au point de vue sanitaire, les immigrants à leur arrivée.

CASTLEHAVEN, bourg de l'Etat libre d'Irlande (Munster, comté de Cork) ; 3.000 hab. Victoire navale des Anglais sur les Espagnols (1601).

CASTLEMAINE, ville d'Australie (Victoria), au confluent du Barker's Creek et du Forest-Creek (bassin du Murray) ; 7.200 hab. Tanneries, brasseries. — Aux environs mines d'or.

CASTLEREAGH (Henry-Robert STEWART, marquis DE LONDONDERRY, vicomte), homme d'Etat britannique, né à Babylawn (Irlande) en 1769, mort à North-Cray-Place (comté de Kent) en 1822. Il fut élevé en vue de la carrière politique, voyagea, ruina à peu près sa famille lors d'une lutte électorale, et se maria richement. Entré au Parlement irlandais, il fut un des auteurs de l'union avec l'Angleterre, à l'occasion de quoi il devint le bras droit de William Pitt. Son rôle dans la lutte contre Napoléon Ier prit de plus en plus d'importance. Il réorganise l'armée de concert avec Wellington puis se spécialise dans la conduite de la diplomatie ; sa haine de Napoléon Ier et de la France lui tient lieu de génie : il fut peut-être plus que Metternich le véritable créateur du système européen de 1815, mais la rudesse de sa politique intérieure le fit détester en Angleterre. Il sombre dans la misanthropie et, après avoir tenu le premier rôle lors des congrès de la Sainte-Alliance, il se coupa la gorge avec un petit canif la veille du jour où il devait partir pour le Congrès de Vérone (12 août 1822).

Castlereagh.

CASTLETON, bourg de Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby), dans la partie la plus sauvage du district du Peak, dont il est la capitale ; 580 hab. Mines de plomb et de calamine. Château ruiné, tenu naguère pour imprenable, bâti par William Peveril, fils naturel de Guillaume le Conquérant, le héros du *Peveril du Pic* de Walter Scott. Caverne du Peak.

CASTLETOWN, ville et port de la Grande-Bretagne (Angleterre), ch.-lieu de l'île de Man ; 2.250 hab. Carrières de marbre.

CASTNIDÉS [*kass*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères hétérocères, apparentée aux papillons des régions tropicales, dont les ailes sont repliées en toit, au repos, comme celles des noctuelles.

CASTNIE [*kass-tnî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des *castnidés*, renfermant de beaux papillons de l'Amérique tropicale, à ailes ordinairement d'un brun chatoyant, avec grandes taches jaunes ou rouges. (Leurs chenilles vivent dans les tiges de bananier, ananas, cactus.)

CASTOR [*kass*] n. m. Zool. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des *castoridés*, ne renfermant que deux espèces vivantes et plusieurs espèces fossiles du pléistocène. || *Castor de mer*, Nom vulgaire de la loutre marine.

— Argot paris. *Demi-castor*, Femme qui a été du monde, qui a toujours l'air d'en être, et qui, en réalité, tire de l'amour vénal ses moyens d'existence.

— *Fam.* Matelot ou officier de marine qui ne navigue pas. || Personne d'une conduite équivoque.

— Bot. Nom vulgaire d'une plante grimpante qui croît à Saint-Domingue. || *Huile de castor*, Nom donné par les Anglais à l'huile de ricin.

— Comm. Peau ou fourrure de castor que l'on emploie à divers ouvrages : *Manchon de* CASTOR. || Chapeau d'homme, fait de poil de castor, et *Pop.* Chapeau d'homme

Castors.

ou de femme, fait d'une matière quelconque. || *Demi-castor*, Chapeau d'homme, où le poil de castor est mêlé à d'autre poil moins fin. || Autref. Drap très épais et très fort employé à la confection des vêtements d'homme.

— ENCYCL. Les *castors*, autrefois appelés *bièvres*, ont les pieds de derrière palmés avec cinq doigts et la queue aplatie de haut en bas ; elle est écailleuse, à bords presque tranchants, et formée de vingt-quatre vertèbres.

On distingue le castor commun d'Europe (*castor fiber*) et le castor du Canada (*castor Canadensis*) à tête plus large et à robe plus foncée.

Le *castor* commun est long de près de 1m,30, du museau à la pointe de la queue ; son pelage est duveteux, très fin, avec de longs poils brillants. Répandu dans l'hémisphère Nord, il a presque complètement disparu de l'Europe où il n'est plus représenté que par quelques individus solitaires, dans les îlots du Rhône et en quelques points de l'Allemagne, où ils se construisent des terriers débouchant sous l'eau des fleuves et des rivières ; encore assez commun dans les marais de la Russie et en Sibérie, il y vit par troupes. L'espèce américaine tend aussi à disparaître.

Très nuisibles aux jeunes arbres, saules et peupliers, qu'ils coupaient la nuit et transportaient dans les cours d'eau pour consolider les barrages qu'ils établissaient, les castors élevaient de véritables villages avec des huttes de terre maçonnée et détournaient les eaux courantes en établissant des séries de biefs. En Amérique, ils ont ainsi interrompu le cours de plusieurs rivières, notamment dans la Colombie anglaise où toutes les rivières du versant est des montagnes ont été ainsi supprimées.

On fait à ces rongeurs une chasse active pour leur fourrure très estimée et pour le *castoréum* balsamique. — Les castors fossiles appartiennent aux terrains tertiaires et quaternaires.

CASTOR [*kass*] n. m. Minér. Silicate naturel d'aluminium lithinifère. || Minerai du groupe des *feldspaths*. (On l'appelle aussi CASTORITE.)

CASTOR, nom donné à l'étoile α des Gémeaux. C'est une belle étoile multiple dont le couple principal formé de α_2, de 2e grandeur, et α_1, de 3e grandeur, paraît animé d'un mouvement orbital de 346 ans ; à quelque distance, α_3, de grandeur 9,5 semble faire partie du même système. D'autre part α_2 est elle-même une étoile double spectroscopique (v. ÉTOILE) tournant rapidement en 9 jours 6 heures environ.

CASTOR (ou **Beaver River** des Anglais), rivière de l'Alberta et du Saskatchewan (Dominion du Canada), tributaire du lac de l'Ile à la Crosse et du fleuve Churchill. Cours, 600 kil. environ.

CASTOR de Rhodes, rhéteur et chronographe grec (Ier s. av. J.-C.), auteur d'une *Table chronologique* allant de Ninus jusqu'au triomphe de Pompée (en 61).

CASTOR, historien et grammairien grec du temps de César, surnommé **l'Ami des Romains**, auteur d'une histoire qu'a consultée Eusèbe, et d'un traité de rhétorique dont nous avons des fragments.

CASTOR (saint), évêque d'Apt, né à Nîmes, mort vers 419. Marié, il se sépara de sa femme, et ils fondèrent chacun un monastère en Provence. Puis, Castor devint évêque. — Fête le 20 ou le 21 septembre.

CASTOR ET POLLUX. Myth. gr. Fils de Léda, surnommés **les Dioscures**, comme fils de Zeus, et **Tyndarides**, leur mère étant femme de Tyndare, roi de Sparte. Dans Homère, ils sont fils de Tyndare, frères d'Hélène et de Clytemnestre ; ils ont été transportés au ciel avant le siège de Troie, et se montrent quelquefois aux hommes. La légende se développa ensuite : Zeus, amoureux de Léda, s'était changé en cygne ; la reine séduite avait conçu deux œufs, d'où sortirent Pollux et Hélène, Castor et Clytemnestre.

Devenus grands, les Dioscures prirent part à la chasse de Calydon, à l'expédition des Argonautes, et fondèrent en Colchide la ville de Dioscurias ; le navire *Argo* étant battu par la tempête, Orphée fit un vœu aux divinités de Samothrace ; on vit paraître alors des flammes au-dessus de la tête des Dioscures (qui personnifiaient le feu Saint-Elme). Ils combattirent les pirates de l'Archipel, allèrent en Attique pour ramener leur sœur Hélène enlevée par Thésée.

Invités aux noces des filles de Leucippe, Phœbé et Télaïre, ils enlevèrent les deux jeunes filles et dûrent livrer combat à leurs fiancés Idas et Lyncée ; Castor fut tué par Lyncée, Pollux voulut partager avec Castor son immor-

Castor et Pollux (colosses du Monte Cavallo, Rome).

talité : avec la permission de Zeus, les deux frères passèrent alternativement six mois sur terre et six mois aux Enfers. Finalement, transportés au ciel, ils devinrent la constellation des Gémeaux.

Leur culte se répandit dans tous les pays grecs, surtout chez les Achéens et les Doriens. Ils étaient les dieux de l'hospitalité, des jeux gymniques, de la longévité, de la navigation (on les confondit souvent avec les Cabires). Ils combattirent pour les Romains à la bataille du lac Régille, et, le même jour, annoncèrent la victoire sur le Forum, où on leur éleva un temple : des ruines en subsistent. On leur prêtait la forme de jeunes gens vêtus d'une tunique blanche et d'un manteau de pourpre, avec un casque étoilé et une lance. Leurs statues gigantesques se dressent à Rome devant le Quirinal. Ils sont à rapprocher des Açvins de l'Inde.

Castor et Pollux, opéra en cinq actes et un prologue, poème de Gentil-Bernard, musique de Rameau, représenté à l'Opéra le 24 octobre 1737. Cet ouvrage est généralement considéré comme le chef-d'œuvre de l'auteur. Les airs *Tristes apprêts, pâles flambeaux*, le menuet chanté : *Dans ces doux asiles*, les scènes des Champs-Elysées, l'admirable chœur *Que tout gémisse*, sont particulièrement célèbres.

Castor et Pollux enlevant les filles de Leucippe, tableau de Rubens (musée de Munich) ; composition pleine d'originalité et de verve, peinte avec une énergie extraordinaire ; mais les formes n'ont rien d'antique. (V. planche *Beaux-Arts XXV*.)

CASTORÉUM [*kass-to-ré-om'*] n. m. (rad. *castor*). Substance sécrétée par les glandes préputiales du castor. || Poche pleine de la même substance.

— ENCYCL. Le *castoréum* est une substance onctueuse et molle quand elle est fraîche, dure et cassante quand elle est desséchée. Elle est noire, possède une odeur très forte et caractéristique. Sa saveur est très amère. Sa composition complexe, varie beaucoup, suivant la provenance du produit. Le castoréum est surtout constitué par des matières résineuses, des matières gélatineuses, des sels de chaux et de l'eau. On y trouve aussi de l'huile volatile, de la cholestérine, une substance spéciale appelée *castorine*, et quelques acides organiques. Le castoréum, très utilisé autrefois comme stimulant, et comme antispasmodique dans les maladies nerveuses, n'est plus guère employé aujourd'hui en médecine, si ce n'est dans la préparation des pilules de cynoglosse.

CASTORIDÉS [*kass, dé*] n. m. pl. Famille de rongeurs, renfermant les *castors* et les aplodontiés.

CASTORIN [*kass*] n. m. Nom que les commerçants en peaux donnaient aux dépouilles d'une espèce de castor de l'Amérique du Sud.

— *Pop.* Chapelier.

CASTORINE [*kass*] n. f. Pharmac. Substance résineuse, brune et brillante, contenue dans le castoréum.

— Comm. Etoffe faite de poil de castor mêlé de laine qui s'employait autrefois pour la confection des vêtements d'hiver.

CASTORISER [*kass, zé*] v. intr. Argot de mar. anc. Eviter les embarquements, quand on est marin (On nommait autrefois *castor* [v. ce mot] l'officier de marine qui recherchait les postes à terre.)

CASTORITE [*kass*] n. f. Minér. V. CASTOR.

CASTOROÏDE [*kass*] n. m. Genre de mammifères rongeurs fossiles, voisins des castors actuels, mais de la grandeur d'un ours. (Pléistocène de l'Amérique du Nord.)

CASTORUM LOCUS, CASTORUM TEMPLUM, CASTORIS LOCUS. Géogr. anc. Localité d'Italie, en Gaule cisalpine, près de Crémone. Victoire de Cecina, général de Vitellius, sur l'empereur romain Othon (69 apr. J.-C.)

CASTOS [*kass-toss*] n. m. Nom vulgaire du *magnolia glauca*, que l'on appelle aussi *arbre du castor*.

ÇASTRA [*tchass-tra*] n. m. (mot indien qui signifie *précepte, règle, commandement* et, par extens., *traité, livre*). Dans l'Inde ancienne ce terme s'appliquait indistinctement à tous les traités, à l'exception des rituels ; plus tard, il fut réservé presque exclusivement aux livres de lois ou *Dharma-Çâstras*. Le plus connu, le *Mânava-Dharma-Çastra* (ou « Code des lois de Manou »), sert aujourd'hui encore de base à la jurisprudence indienne.

CASTRACANI, chef gibelin de Lucques. V. CASTRUCCIO.

CASTRA HERCULIS. Géogr. anc. Ville de Germanie, sur le Rhin, en face du canal *Fossa Drusiana*, que Drusus Germanicus fit construire pour joindre le Rhin à l'Yssel.

CASTRAMÉTATION [*kass-tra, si-on*] n. f. (du lat. *castrametari*, camper ; de *castra*, camp, et *metari*, mesurer). Art d'établir les armées dans des camps. (Se dit surtout de

cet art chez les anciens) : *Traité de la* CASTRAMÉTATION *chez les Romains.*

— ENCYCL. Ce mot est aujourd'hui peu usité, l'art de faire stationner les troupes s'étant très simplifié par suite de l'emploi du cantonnement ou du bivouac, ainsi que de la transformation des méthodes de guerre.

CASTRAT [*kass-tra*] n. m. (du lat. *castratus*, châtré). Méd. Individu, surtout du sexe mâle, auquel on a fait subir la castration. (Désigne plus spécialement celui qui a été castré dans sa jeunesse pour lui conserver une voix de soprano) : *L'ancien droit distinguait l'homme dont l'impuissance était naturelle (spado) du* CASTRAT, *qui n'avait pas la capacité de contracter des* justæ nuptiæ, *ni d'adopter.*

— Quelques écrivains ont employé la forme italienne *castrato*, au pl. *castrati*.

— ENCYCL. Mus. Par la mutilation qu'on leur faisait subir, on empêchait le développement physique de certains adolescents à l'âge de la puberté et le changement de voix qui est la conséquence de celle-ci. On assure que la voix de ces chanteurs avait un accent beaucoup plus pénétrant que celui des voix de femmes. Les uns étaient *soprani*, et les autres *contralti*. La plupart des grands chanteurs du XVIIIe siècle étaient des castrats. C'étaient Senesino, Caffarelli, Millico, Farinelli, Guadagni, Pacchiarotti, Marchesi, Velluti, Crescentini. Aujourd'hui, enfin, a disparu cette pratique que les mœurs n'admettent plus.

CASTRATION [*kass-tra-si-on*] n. f. (de *castrer*). Ablation d'un organe nécessaire à la génération (chez les animaux ou chez les végétaux). || *Fig.* Action de supprimer ce qui pourrait offenser la religion, la morale, la pudeur : *La* CASTRATION *d'un livre.*

— ENCYCL. La *castration* se pratique aussi bien sur les femelles que sur les mâles à l'aide d'une opération qui supprime chez la femelle les ovaires et les organes génitaux annexes, et, chez les mâles, les testicules seuls ou même tous les organes génitaux externes. On appelle *émasculation*, l'ablation des testicules et *bistournage* l'atrophie et la mortification de ces organes sans extirpation. Chez l'homme, les individus castrés sont dénommés *castrats* et *eunuques*. La castration est réalisée, soit dans un but religieux ou moral (skoptzy), soit dans un but criminel, soit pour faciliter la domestication et l'engraissement (animaux domestiques), soit pour obéir à une indication chirurgicale, soit enfin, comme autrefois, pour obtenir des gardiens de harem (eunuques) ou pour s'assurer des chanteurs à registre élevé (castrats).

— Physiol. L'effet de la *castration* est évidemment de supprimer l'action des glandes génitales et particulièrement de leurs sécrétions internes qui jouent un grand rôle dans l'équilibre physiologique et l'établissement des caractères sexuels secondaires. La castration a donc pour conséquences d'importantes modifications somatiques et psychiques, mais elles sont plus marquées chez le jeune que chez l'adulte dont l'équilibre physiologique est établi de façon stable. L'enfant castré garde une apparence féminine, il a la peau douce et son système pileux n'est jamais très développé ; il a les os des membres grêles, la voix haute en raison de l'arrêt de développement du larynx, une tonicité musculaire faible, des tendances à l'obésité, une intelligence médiocre qui, ne maîtrisant plus les instincts, le laisse capable de ruse et de férocité. Chez l'homme adulte, les modifications sont moins frappantes ; cependant, la barbe se raréfie et peut disparaître, les seins grossissent, les angles du corps s'adoucissent, la voix change, les désirs sexuels s'émoussent, etc. En cette circonstance, les risques les plus graves consistent en troubles neurasthéniques, obsessions, mélancolie, etc., qui résultent du regret qu'apporte la mutilation. Chez le vieillard, les troubles sont très peu apparents, mais accentuent néanmoins les signes de la sénilité. Chez la femme, l'ovariotomie totale amène les mêmes modifications, mais plus ou moins précoces, que la ménopause. Elle tend à la viriliser : les seins diminuent, les hanches et les cuisses perdent de leur ampleur naturelle, le timbre de la voix devient plus grave, la pilosité augmente au visage, les règles disparaissent assez vite et l'appétit sexuel s'atténue et peut même se transformer en dégoût ; à ces troubles s'ajoutent du reste un état neurasthénique marqué, qui disparaît généralement au moment où devrait apparaître le retour d'âge ou castration naturelle.

Par ses effets, qui, on vient de le voir, féminise l'homme et virilise la femme, du moins en apparence, la castration semble indiquer que les sécrétions internes des glandes génitales ont un rôle de détermination qui accentue les caractères secondaires, soit masculins, soit féminins, indépendamment du sexe anatomique. C'est ce qui a fait supposer à certains auteurs que l'individu est primitivement hermaphrodite, puisque, si l'on supprime les sécrétions internes de ses propres glandes, les caractères sexuels secondaires de l'autre sexe tendent à réapparaître. En dehors du cas des eunuques et des chanteurs, la castration chez l'homme et chez la femme est commandée par des lésions graves des organes génitaux internes (chez la femme) ou externes (chez l'homme). Le cancer, diverses tumeurs, la tuberculose, etc., sont les indications les plus ordinaires de la castration chirurgicale.

Castration parasitaire. — On appelle ainsi l'ensemble des modifications déterminées par un parasite sur l'appareil génital de son hôte ou sur les parties de l'organisme en relation avec cet appareil. Les effets de cette castration, dont le plus bel exemple est fourni par l'action de la sacculine sur de petits crabes, sont exactement les mêmes que ceux qui ont été précédemment énumérés à propos de l'homme, particulièrement la transformation des instincts du mâle en ceux de la femelle et réciproquement. On a vu ainsi des mâles d'oiseaux châtrés procéder à la nidification, et des femelles castrées prendre le plumage et les mœurs du mâle.

— Art vétér. La *castration*, chez les animaux, a pour effet de modifier leur caractère de manière à les rendre plus aptes au travail ou de les prédisposer à l'engraissement.

Le cheval châtré prend le nom de *cheval hongre ;* ses formes se rapprochent de celles de la jument, et son caractère est plus doux que celui du cheval entier. On châtre généralement le cheval à l'âge de dix-huit mois. Cette opération se pratique par bien des procédés : à *testicules couverts* ou *découverts* par la *ligature*, par *torsion bornée*, par *torsion* et *ligature*, par *écrasement*. Quel que soit le procédé, cette opération consiste essentiellement à détruire les deux testicules, généralement après avoir incisé la peau, et à empêcher l'hémorragie, soit par la ligature des vaisseaux du cordon suspenseur des testicules, soit par la torsion jusqu'à rupture de ce cordon, soit enfin par sa compression au moyen de *casseaux*. La castration par les casseaux est la plus habituelle.

On châtre l'*âne* comme le cheval.

On châtre le *jeune taureau* pour en faire un *bœuf*, à la fois plus docile au travail et plus apte à l'engraissement que le taureau. C'est généralement par bistournage qu'on châtre le taureau : cette opération consiste à manipuler les testicules sous la peau, de manière à tordre le cordon et en étrangler les vaisseaux ; le testicule s'atrophie ensuite. Le bistournage a l'avantage de n'être pas une opération sanglante, car la peau reste intacte. On châtre de même le bélier, ou bien par les casseaux.

On est arrivé aussi à châtrer les vaches, en allant chercher les ovaires par une incision faite au fond du plancher supérieur du vagin, et à les enlever ensuite par torsion. Les vaches ne sont châtrées que quand elles ont donné trois ou quatre veaux ; si l'opération est faite à l'époque où la sécrétion lactée est à son maximum, celle-ci se continue pendant quinze à dix-huit mois, et pendant ce temps l'animal prend de l'embonpoint.

Chez le *porc*, la castration se fait soit chez les *jeunes gorets* de deux ou trois mois, soit chez le *verrat* dont on veut faire cesser les fonctions de reproducteur, pour l'engraisser ensuite. — On châtre les *truies* en allant chercher les ovaires par une incision faite au flanc, et on les extirpe par arrachement.

Les *chiens* se châtrent comme les *gorets*, et aussi les *chats*.

Enfin, on châtre les *coqs* pour en faire des *chapons*, en allant chercher les testicules, qui sont toujours dans l'abdomen, par une incision du flanc près de la cuisse.

— Bot. La *castration* est une opération par laquelle on enlève complètement d'une fleur les anthères avant leur déhiscence, de manière à empêcher la pollinisation directe : une fleur ainsi châtrée demeure stérile, à condition qu'on la tienne à l'abri du contact de pollen appartenant à la même espèce ou à une espèce voisine.

La castration des fruits, essayée avec quelque succès sur les poires et les melons, consiste à enlever les graines en formation sans trop endommager le péricarpe, dont le développement est favorisé par cette ablation.

CASTRE-LEZ-HAL (en flam. *Kester*), comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles) ; 1.800 hab. Agriculture et élevage.

CASTREN (Mathias-Alexandre), philologue finlandais, né à Tervola (gouv. d'Uleaborg) en 1813, mort à Helsingfors en 1852. Il parcourut à pied la Laponie, la Finlande, la Sibérie et la Chine, rapporta de ces voyages une masse de documents linguistiques, et il arriva à cette conclusion qu'on peut rapporter à la souche altaïque non seulement les langues finnoises, mais les langues samoyède, mongole, turque, toungouse, etc. Il publia : *Elementa grammaticæ Syrjænæ* (1844) ; *Elcmenta grammaticæ Tscheremissæ* (1845) ; une *Grammaire de la langue ostiaque* (1849) ; etc.

CASTRER [*kass-tré*] v. tr. Syn. de CHÂTRER.

CASTRES (lat. *Castra Albiensium*), ch.-lieu d'arrond. du Tarn, à 42 kil. d'Albi, sur l'Agout ; 27.030 hab. (*Castrais, aises*). Ch. de f. Midi. Tissages d'étoffes de laine ; draperies ; tanneries. Hôtel de ville (ancien évêché, œuvre de Mansart), avec jardin tracé par Le Nôtre (prom. publiq.), église Saint-Benoît (XVIIe s.). — L'arrondissement a 19 cant., 154 comm., et 156.000 hab. Le canton a 4 comm., et 29.700 hab.

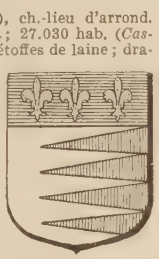

Armes de Castres.

— *Histoire.* Castres doit son origine à un camp romain et à l'abbaye bénédictine créée au même lieu en 647. Réunie à la couronne par Louis VIII (1225), évêché dès 1317, comté en 1356, elle passe aux Armagnacs. Confisquée, remise en 1477 à Pierre de Beaujeu, elle revint à la couronne en 1519. Castres accepta la Réforme (1561), fut habitée par Henri de Navarre en 1564, assiégée en vain par Thémines (1626), démantelée en 1629. Siège d'un évêché supprimé en 1789. Ch.-lieu du Tarn de 1790 à 1799. Patrie de Dacier.

CASTREUR [*kass*] n. m. Châtreur.

ÇÂSTRI [*tchass-tri*] ou **PANDIT** [*di*] n. m. Terme qui désigne spécialement le brahmane qui s'est consacré à l'étude de la grammaire (*vyâkarana*), de la littérature (*kâvya*), ou de la philosophie (*darçana*).

CASTRICUM ou **KASTRIKUM**, bourg des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), au sud d'Alkmaar ; 1.700 hab. Succès de Brune sur les Anglo-Russes (4 oct. 1799).

CASTRIES, ch.-lieu de cant. de l'Hérault, arrond. et à 12 kil. de Montpellier, sur la Cadoule, tributaire de l'étang de Mauguio ; 1.370 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Patrie du maréchal de Castries. — Le canton a 19 comm., et 8.825 hab.

CASTRIES (Charles-Eugène-Gabriel DE LA CROIX, marquis DE), maréchal de France, né à Castries en 1727, mort à Wolfenbüttel en 1801. Fils d'un officier général, il fut élevé par son oncle, archevêque d'Albi. Il combattit dans toutes les guerres de Flandre et d'Allemagne depuis 1743 jusqu'en 1763, devint maréchal en 1783. Il fut ministre de la marine de 1780 à 1787, et eut une grande activité réformatrice. Il émigra en 1791, fut accueilli par le prince de Brunswick, qu'il avait jadis vaincu à Clostercamp, et dirigea, à partir de 1797, le cabinet de Louis XVIII, à Blankenburg. — Son fils, ARMAND-CHARLES-AUGUSTIN, né en 1756, mort à Paris en 1842, fit la guerre de l'Indépendance américaine, fut député de la noblesse aux Etats généraux, émigra, combattit la France, et à son retour en France fut créé pair de France et lieutenant général.

CASTRIOT. Biogr. V. SCANDERBERG.

CASTRO [*kass-tro*] n. m. Nom donné en Portugal à des ruines ou des tertres artificiels, et que le peuple prend pour des restes d'anciens châteaux fortifiés.

CASTRO, ville du Chili (île et prov. de Chiloé) ; 7.000 hab. Bon port. Commerce de bois.

CASTRO ou **MYTILÈNE** ou **MÉTELIN**, ville et port de Grèce, sur l'Archipel, capitale de l'île de Mytilène ; 31.000 hab. Sources minérales. Patrie des deux Barberousse. (Castro doit son nom au château fort (*castro*) que les Byzantins ou les Génois y ont construit au moyen âge.) V. MYTILÈNE.

CASTRO del Rio, ville d'Espagne (prov. de Cordoue), sur le Guadajoz ; 12.000 hab. Carrières de chaux, de plâtre ; tuileries, poteries, tissus.

CASTRO, famille d'origine espagnole, qui a pris son nom du château de *Castro*-Xerez (Vieille-Castille). Ferdinand-Perez **de Castro** fut l'auteur de la maison de Mello de Castro, fixée en Portugal (XIIIe s.). — Pierre-Fernandez **de Castro**, seigneur de Lemos (XIVe s.), fut l'origine de la maison des comtes de Lemos, dont la fille naturelle, INÈS, devint la femme de Pierre Ier, roi de Portugal. La ligne directe de la branche de Monsanto se fondit dans la maison de Bragance ; la ligne collatérale donna naissance au rameau des seigneurs de Boquilobo, dont un des plus illustres représentants fut Jean **de Castro** (v. plus bas).

CASTRO (INÈS DE). V. INÈS DE CASTRO.

CASTRO (Alvaro-Perez DE), général castillan, mort en 1239, servit d'abord les Maures, puis Ferdinand III.

CASTRO (Fernand DE), général castillan, mort en 1371. Il combattit Pierre le Cruel, qui avait épousé sa sœur, Jeanne de Castro, puis l'avait répudiée. Mais il se réconcilia avec Pierre, et le servit contre Henri de Transtamare. Battu, il se réfugia en Portugal, puis en Angleterre.

CASTRO (João ou Jean DE), capitaine et administrateur portugais, né à Lisbonne en 1500, mort à Goa en 1548. Ce cadet de l'illustre famille des Castro se distingua d'abord contre les Maures sur la côte d'Afrique, puis partit pour l'Asie méridionale avec son oncle Garcia de Noronha. Il s'y fit remarquer par son intelligence, sa bravoure et son désintéressement, et explora la mer Rouge en 1541. Revenu aux Indes comme gouverneur en 1545, il remporta de nombreuses victoires sur les Maures (Diu, 1546 ; Saint-Thomé), et mérita d'être promu treizième vice-roi des Indes. Il mourut dans les bras de saint François Xavier. On connaît de lui trois relations de voyage ou *Roteiros*.

CASTRO (Cristobal VACA DE), administrateur espagnol du XVIe siècle, mort à Valladolid en 1558. Il fut envoyé au Pérou par Charles-Quint en 1538, en qualité de commissaire ou « juge royal », pour y rétablir l'ordre entre les conquistadores qui s'y disputaient le pouvoir, vainquit le fils d'Almagro dans les plaines de Chupas (sept. 1542) et le fit exécuter. Il fut tôt après renversé à son tour, puis emprisonné sur l'ordre de Charles-Quint qui reconnut ensuite son innocence et lui rendit sa charge à l'Audiencia de Valladolid.

CASTRO (Jean DE), compositeur français de la fin du XVIe siècle, né à Evreux ; écrivit de nombreuses œuvres d'église pour chœurs *a cappella ;* virtuose sur le luth, il fut un de ceux qui mirent en musique les poèmes de Ronsard (*Chansons, Odes et Sonnets...* ; 1576).

CASTRO (Etienne-RODRIGUEZ DE), médecin portugais, né à Lisbonne vers 1550, mort à Pise en 1627. Il professa son art à Pise avec un tel éclat qu'on l'appela **le Phénix de la médecine.**

CASTRO Y BELLVIS (Guilhem *ou* Guilhen DE), auteur dramatique espagnol, né à Valence en 1569, mort à Madrid en 1631. Il servit comme capitaine dans la cavalerie, fut attaché au gouvernement du vice-roi de Naples, puis se rendit à Madrid. Il écrivit des pièces de théâtre dont Cervantes, son ami, vantait le pathétique, et il tint, après Calderon et Lope de Vega, le premier rang parmi les écrivains dramatiques de son pays. Corneille, dans plusieurs parties du *Cid*, s'est inspiré de la plus célèbre des pièces de Castro, *las Mocedades del Cid*, qu'Hippolyte Lucas a traduite en français en 1849. Citons encore : *Don Quijote de la Mancha* et *el Curioso impertinente*, inspirés par Cervantes ; *el Perfecto Caballero ; el Conde Alarcos ; los Mal casados do Valencia*, pièce où il fait allusion à des aventures personnelles ; *el Marciso en su opinion ; la Justicia en la piedad*, un de ses drames les plus émouvants ; etc.

CASTRO PEREIRA CORTE REAL (Jose-Luciano DE), homme d'Etat portugais, né à Aveiro en 1834. Plusieurs fois ministre de la justice et de l'intérieur, puis président du Conseil en 1886, 1897, 1904 et 1905. Castro Pereira est devenu le chef du parti progressiste en Portugal.

CASTRO (Cipriano), homme d'Etat vénézuélien, né près de Cristobal-del-Tachira en 1857. Soldat de fortune, parvenu au grade de général, Castro commença par soulever en 1899, la région des Andes contre le général Ignacio Andrade, et entra en maître à Caracas. Les exactions de Castro devenu dictateur, et de sa soldatesque, motivèrent une série de révoltes et de complots. Néanmoins élu président de la république en 1901, il triompha d'une nouvelle guerre civile dirigée par Matos ; mais sa politique extérieure lui attira, aussitôt qu'il fut rentré à Caracas, de graves difficultés. Aux réclamations des puissances étrangères, désireuses de fixer par voie diplomatique les indemnités dues à leurs nationaux pour réquisitions ou pillage, il opposa la compétence des tribunaux vénézuéliens, mais les gouvernements allemand, anglais et italien établirent le blocus des côtes du Venezuela et s'emparèrent des douanes de La Guayra. A la suite d'une médiation des Etats-Unis, Castro dut régler la manière dont seraient payées les créances de ces pays. Il fut renversé par Juan-Vicente Gomez, en 1909.

CASTROCARO ou **TERRA DEL SOLE E CASTROCARO**, ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; 5.000 hab. Eaux minérales.

CASTROFILIPO, comm. d'Italie (Sicile, prov. de Girgenti) ; 3.800 hab.

CASTROGIOVANNI, ville d'Italie (Sicile) ; 32.500 hab. Soufrières, récoltes de vins et de grains. Appelé dans l'antiquité *Enna*, Castrogiovanni a repris ce nom de nos jours et est depuis 1927 le ch.-lieu de la nouvelle province d'Enna. V. ENNA.

CASTROGONTÉRIEN, ENNE n. Habitant ou natif de Château-Gontier : *Les* CASTROGONTÉRIENS.
— Adjectiv. : *Coutumes* CASTROGONTÉRIENNES.

CASTRO-MARIN, ville de Portugal (Faro), à l'embouchure du Guadiana ; 4.125 hab. Ch.-lieu de concelho. Port de pêche. Château qui, de 1314 à 1334, fut le siège de l'ordre du Christ. — Salines aux environs.

CASTRONUOVO di Sicilia, ville d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 4.800 hab. Carrières de marbre.

CASTROPOL, comm. d'Espagne (Asturies) ; 7.830 hab. Ch.-lieu de district. Fer et manganèse. Fabrique de papier ; pêche.

CASTROREALE, ville d'Italie (Sicile, prov. de Messine) ; 10.900 hab. Ch.-lieu de district. Sources thermales ferrugineuses.

CASTROTHÉODORICIEN [*si-in*], **ENNE** n. Habitant ou originaire de Château-Thierry.

CASTRO-URDIALES, ville et port d'Espagne (prov. de Santander), sur le golfe de Gascogne ; 10.000 hab. Ch.-lieu de district. Mines et fonderies de fer.

CASTRO-VILLARI, ville d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza) ; 9.800 hab. Ch.-lieu de district. Vins.

CASTROVILLARI (le P. Daniel), mineur conventuel au grand couvent de Venise, maître de chapelle à l'église Saint-Marc, au XVIIe siècle. Comme plusieurs prêtres italiens de ce temps il écrivit pour le théâtre, et l'on connaît de lui trois opéras : *gli Avvenimenti d'Orinda* (1659) ; *la Pasife ovvero l'Impossible fatto possibile* (1661), et *la Cleopatra* (1662).

CASTRUCCI (Pietro), violoniste italien, né à Rome vers 1690, mort à Londres vers 1769. Élève de Corelli, il se fixa en Angleterre, y devint chef d'orchestre de l'Opéra. Il servit de modèle à Hogarth pour sa fameuse caricature du *Musicien enragé*. Il a publié, pour son instrument, deux recueils de sonates et une série de douze concertos.

CASTRUCCIO CASTRACANI degli Antelminelli, duc DE LUCQUES, né à Lucques en 1281, mort en 1328. D'une famille gibeline, exilée en 1300, il ne fut d'abord qu'un soldat d'aventure en Angleterre, en France, en Flandre, et même en Italie, sous les Visconti de Milan, les Scala de Vérone, etc. Rentré à Lucques en 1314, d'abord obligé de subir la souveraineté de son allié Uguccioni, seigneur de Pise, il ne tarde pas à se faire élire, par les Lucquois révoltés, capitaine et seigneur de la ville (1316) et entreprend, s'emparant de Pistoia, de Pise, battant les Florentins à Altopascio (1325), de constituer un grand État gibelin toscan. L'empereur Louis IV de Bavière, au couronnement duquel il assiste à Rome, érige ses Etats en duché (1327). Mais Castruccio meurt prématurément, et ses enfants, que ne peut pas soutenir Louis IV, bientôt chassés d'Italie (1329), sont expulsés par les guelfes, et les Florentins occupent le domaine qu'avait constitué Castruccio.

CASTRUM [*kass-trom'*] n. m. (mot lat. signif. *camp*). Souvent employé pour désigner les emplacements des camps romains.

CASTUA, ville du royaume de Yougoslavie (Slovénie), au fond du golfe de Quarnero ; 18.000 hab.

CASTUERA, ville d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz) ; 7.100 hab. Ch.-lieu de district. Mines de plomb, de fer et de cuivre ; élève de moutons.

CASUALISME [*lissm'*] n. m. (du lat. *casualis*, casuel). Doctrine qui attribue au hasard les événements et leur succession.

CASUALITÉ n. f. (de *casuel*). Qualité de ce qui est casuel, éventuel, incertain.

CASUARIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux coureurs, dont le casoar est le type : *Les* CASUARIDÉS *sont propres à la région australienne et austro-malaise.*

CASUARINACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *casuarine.*

CASUARINE n. f. Genre d'arbres, type de la famille des *casuarinacées.*
— ENCYCL. Le genre *casuarine* ou *filao* forme à lui seul la famille des *casuarinacées.* Ce sont des végétaux singuliers qui, par leur organisation, forment le passage des amentacées aux conifères, tandis que leur port les fait ressembler à des prêles arborescentes, au point que l'espèce la mieux connue en a tiré son nom spécifique. Les casuarines, au nombre d'une vingtaine, appartiennent pour la plupart à l'Australie. On en trouve aussi à la Nouvelle-Calédonie, à Bornéo, à Sumatra, aux îles Viti. Elles croissent, en général, le long des bords de la mer ou des fleuves, dans les lieux humides des terrains forestiers. Leur culture s'étend avec succès en Algérie depuis quelques années. L'espèce la plus connue est la *casuarine à feuilles de prêle* ou *filao de l'Inde* (*casuarina equisetifolia*), grand arbre qui croît dans les îles des mers indiennes et dont le bois, très serré, est employé pour la charpente et la menuiserie.

CASUÉ, E (du lat. *casus*, cas, désinence). Qui a des cas (En parlant d'une langue à déclinaisons).

CASUEL n. m. (de *casuel*, adj.). Profit variable, revenu incertain que l'on retire d'un emploi en dehors du revenu fixe qui y est attaché. (Se dit surtout des bénéfices de ce genre attachés aux fonctions ecclésiastiques.)

CASUEL, ELLE adj. (lat. *casualis ;* de *casus*, accident). Qui dépend d'un cas ; qui peut arriver ou ne pas arriver : *Une recette* CASUELLE.
— Admin. *Emploi casuel*, Emploi révocable. || *Charges casuelles*, Charges dont la mort des titulaires pouvait priver les familles de ces derniers. || *Parties casuelles*, Anciens droits perçus au profit de l'État sur les mutations des charges. || *Charge vacante aux profits casuels*, Charge qui vaquait au profit du roi.
— Gramm. Qui se rapporte aux cas, aux désinences variables des mots déclinables : *En arabe, les flexions* CASUELLES *s'expriment par des lettres quiescentes.* (Renan.)
— REM. On emploie parfois cet adjectif dans le sens de Qui se casse facilement. (C'est une grosse faute.)
— Substantiv. Ensemble de gains variables s'ajoutant au gain régulier : *Le* CASUEL.
— ANTON. **Fixe, préfix.**

CASUELLEMENT [*man*] adv. Fortuitement, par hasard. (VX.)

CASUISTE [*isst'*] n. m. (de *cas*). Théologien qui discute, cherche à résoudre les cas de conscience : *Les jésuites pratiquèrent beaucoup la* CASUISTIQUE. || *Par extens.*, Disposition à subtiliser.
— ENCYCL. Il s'est toujours rencontré des consciences délicates qui, en présence du conflit de plusieurs devoirs, ont senti le besoin de s'éclairer auprès de conseillers instruits. C'est pourquoi la *casuistique* a toujours pris place à côté de la morale. Les anciens, et Socrate particulièrement, en ont fait ; il y en a dans le Talmud et dans les commentaires du Coran. Il est tout naturel que le christianisme, en proposant un idéal de morale très élevé, ait provoqué chez les fidèles des inquiétudes qui rendaient nécessaires les enseignements des docteurs. Toutefois la casuistique proprement dite ne date que du XIIe et du XIIIe siècle. On vit paraître alors des *Sommes morales*, où un grand nombre de cas de conscience étaient posés et résolus. Le premier ouvrage de ce genre fut celui de Raymond de Pennafort : *Summa de casibus pœnitentialibus* (XIIIe s.) ; il fut suivi de beaucoup d'autres. Après le concile de Trente, la casuistique prit un nouvel essor. Les jésuites, en particulier, s'adonnèrent avec zèle à la direction des consciences. Aussi est-ce de leurs rangs que sortirent les casuistes les plus connus du XVIe et du XVIIe siècle : Suarez, Sanchez, Molina, Escobar, Bauny, Busenbaum, etc. Leur tâche était difficile. Dans leur désir de faire du bien, les casuistes de la Compagnie de Jésus ont-ils admis des solutions trop subtiles et trop larges ? Les jansénistes les en ont accusés, et l'on sait quelle guerre acharnée leur ont faite Nicole, Arnault, et surtout Pascal dans ses *Provinciales.* Ces critiques n'étaient pas toutes sans fondement. Urbain VIII, en 1643, et d'autres papes, ont condamné des propositions de morale relâchée empruntées aux casuistes de la Compagnie de Jésus. Mais la passion et l'esprit de parti ont eu leur part dans les accusations dirigées contre eux. Depuis, des écrivains recommandables, comme saint Liguori vers la fin du XVIIIe siècle, et les Pères Gury et Ballerini dans le XIXe, ont cultivé la casuistique avec succès.
Les protestants, sans donner à la casuistique les mêmes développements que les catholiques, ne lui sont pas restés étrangers : ils ont fait paraître, au XVIIe et au XVIIIe siècle, quelques ouvrages où sont exposés de nombreux cas de conscience, comme, par exemple, les *Conseils théologiques de Wittembourg*, le *Trésor de conseils et décisions*, etc.

CASUISTIQUER [*iss-ti-ké*] v. intr. Discuter, résoudre des cas de conscience.

CASULA n. f. (dimin. du lat. *casa*, maison). Sorte de blouse ou de casaque à capuchon, que portaient les Gaulois.

CASUS BELLI [*zuss*] n. m. (mots lat. signif. *cas de guerre*). Tout fait qui entraîne rupture avec une puissance et peut causer la guerre. || On appelle surtout ainsi les prétextes par lesquels on justifie une guerre ; c'est en ce sens qu'on dit : *Poser le* CASUS BELLI.

CASUS FŒDERIS [*zuss-fé-dé-riss*] n. m. (mots lat. signif. *cas d'alliance*). Circonstance prévue par un traité et devant, si elle se présente, permettre d'en invoquer les clauses.

CASY (Joseph-Grégoire), marin français, né à Auribeau (Var) en 1787, mort à Paris en 1862. Il conquit tous ses grades par les plus honorables services et devint vice-amiral et membre du conseil de l'Amirauté. Représentant à la Constituante de 1848, il fut, un moment, ministre de la marine et sénateur en 1852.

CAT ISLAND, île de l'archipel anglais des Bahama ou Lucayes ; 2.400 hab. Cette terre américaine serait, d'après nombre d'érudits, la *Guanahani* ou San-Salvador de Christophe Colomb, la première île vue par lui au cours de sa traversée de l'Atlantique d'E. en O. (12 octobre 1492).

CATABALISTIQUE [*liss-tik'*] adj. (du gr. *kata*, en bas, et *ballein*, lancer). Qui agit à la manière d'un bélier de guerre.

CATABAPTISME [*ba-tissm'*] n. m. Doctrine de ceux qui rejettent le baptême.

CATABAPTISTE [*ba-tisst'*] n. m. (du gr. *kata*, contre, et *baptizein*, baptiser). Membre d'une secte chrétienne qui niait la nécessité du baptême.

CATABASIS [*ziss*] n. f. Mus. anc. Progression de sons descendants, dans la musique des Grecs.

CATABATHME n. m. (transcription du mot grec *katabathmos* qui signifie descente). Géogr. anc. Nom de deux ouadi descendus du plateau libyen à la Méditerranée et dont l'un, le *Catabathmus Major*, séparait l'Egypte maritime de la province de Marmarique, au temps des césars (*Akabét el-Kébîrah* actuel), dont l'autre *Catabathmus Minor*, se trouvait plus à l'E.

CATABIBAZON n. f. (du gr. *katabibazein*, faire descendre). Nom que l'on donnait anciennement au nœud descendant de l'orbite lunaire, appelé aussi QUEUE DE DRAGON, et qu'on représente par le signe ☊ (Syn. ANABIBAZON.)

CATABOLIQUE [*lik'*] adj. Relatif au catabolisme.

CATABOLISME [*lissm'*] n. m. (du gr. *katabolê*, action de jeter en bas). Biol. Ensemble des phénomènes de dégénération chez l'individu vivant.
— ENCYCL. C'est une des phases du métabolisme qui en comprend deux principales : l'anabolisme correspondant à la période de croissance, et pendant lequel il y a augmentation de la masse vivante, et le *catabolisme* pendant lequel, au contraire, la matière vivante diminue de masse et d'activité. En général, les phénomènes anaboliques et cataboliques se superposent, en ce sens que, dans les êtres pluricellulaires, toutes les parties du corps ne sont pas simultanément en croissance et en activité. De plus, toutes les fois qu'un organisme consomme ses réserves nutritrives et par conséquent dépense de l'énergie, il se trouve en état catabolique. Le catabolisme s'exprime donc grossièrement par la perte de poids d'un individu, car cette perte de poids indique qu'il dépense plus qu'il n'acquiert : c'est le propre de la vieillesse. Le catabolisme ne s'observe guère que chez les organismes pluricellulaires.

CATABROSA n. f. Genre de graminées comprenant une seule espèce, la *catabrosa aquatique*, assez commune en France mais qui ne fait point l'objet d'une culture spéciale.

CATACAOS, ville du Pérou (départ. de Piura), sur le rio de Piura ; 4.000 hab. Chapeaux de paille.

CATACAUSIS [*kô-ziss*] n. f. (du gr. *katakaiein*, brûler). Combustion instantanée qui a été quelquefois produite chez l'homme par l'abus des alcools.

CATACAUSTIQUE [*kôss-tik'*] n. f. (du gr. *kata*, contre, et *kaiein*, brûler). Phys. V. CAUSTIQUE.

CATACÉRASTIQUE [*rass-tik'*] adj. (du gr. *kata*, contre, et *kérannumi*, je tempère). Se disait des médicaments employés pour corriger l'acrimonie des humeurs.

CATACHRÈSE [*krèz'*] n. f. (gr. *katakhrêsis ;* de *khrésthai*, se servir). Figure de rhétorique qui consiste dans l'emploi métaphorique d'un mot pour désigner quelque objet pour lequel la langue n'offre pas de terme littéral. (Ainsi : *Les ailes d'un moulin, les pieds d'une table, les bras d'un fauteuil, le bec d'une plume.*)
— Mus. Dissonance d'une façon dure et barbare. (Peu us.)

CATACHTHONIEN [*tak-to-ni-in*], **ENNE** adj. (du gr. *kata*, sous, et *khthôn*, terre). Myth. gr. Se disait des dieux infernaux, souterrains : *Les divinités* CATACHTHONIENNES.

CATACLASTIQUE [*klass-tik'*] adj. Terme servant à désigner la structure des roches qui ont subi une forte action mécanique dans les mouvements orogéniques. (Les cristaux sont broyés, brisés, triturés et de dimensions très différentes.)

CATACLYSME [*klissm'*] n. m. (gr. *kataklusmos ;* de *kata*, sur, et *kluzein*, inonder). Déluge. || Bouleversement général de la surface du globe. || *Fig.* Désastre, bouleversement complet dans la situation d'un Etat, d'une famille, d'une personne : *Le* CATACLYSME *de 1914. C'est un vrai* CATACLYSME. || Suite pressée d'événements divers et considérables.
— ENCYCL. Géol. Autrefois le mot *cataclysme* servait à désigner de grandes inondations, plus tard il est devenu synonyme de bouleversement de la surface du globe.
Les couches du sol, qui composent l'écorce de la terre, ont été déposées par la mer à un grand nombre de reprises ; les eaux marines ont envahi une contrée, puis l'ont abandonnée, puis y sont revenues de nouveau pour l'abandonner encore. Elie de Beaumont a cru trouver cette cause dans les soulèvement brusques des chaînes de montagnes, mais on a reconnu que les chaînes, en général, avaient été produites non pas brusquement par une seule pression souterraine, mais par une série de surélévations, séparées le plus souvent par des siècles. Lyell et Darwin ont appuyé cette opinion par des faits qu'il serait difficile de ne pas admettre.

CATACLYSMIEN [*kliss-mi-in*] n. m. Partisan de la théorie géologique des cataclysmes. (Syn. CATASTROPHISTE.)

CATACLYSMIQUE [*kliss-mik'*] adj. Qui dépend d'un cataclysme ; qui est de la nature des cataclysmes.

CATACLYSMOLOGIE [*kliss, jé*] n. f. (du gr. *kataklusmos*, déluge, et *logos*, discours). Histoire des révolutions que l'on croyait s'être produites à la surface du globe.

CATACLYSMOLOGIQUE [*kliss, jik'*] adj. Qui a rapport à la cataclysmologie.

CATACLYSTE [*klisst'*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des pyralidés, renfermant des petits papillons dont les chenilles vivent sur les plantes aquatiques.

CATACOMBES [*konb'*] n. f. pl. (mot italien d'origine douteuse). En général, Vaste souterrain servant ou ayant servi de sépulture : CATACOMBES *de Rome*, ou d'ossuaire : CATACOMBES *de Paris.*
— ENCYCL. Antiq. chrét. On désigne sous le nom de *catacombes* les cimetières souterrains dont les chrétiens usèrent jusqu'à Constantin. Ce nom désignait à l'origine le cimetière situé près de Saint-Sébastien dans une dépression de la voie Appienne (du gr. *kata kumbê*, près du ravin). L'usage l'a étendu depuis à tous les cimetières souterrains.
Les catacombes ne sont nullement, comme on l'a cru, d'anciennes carrières. Elles ont été creusées pour servir de cimetières, et se rattachent à un mode de sépulture venu d'Orient avec les Etrusques, et dont les juifs les premiers firent à Rome un plus large usage.
Les champs sous lesquels on les creusa furent prêtés à la communauté, dès le Ier siècle, par de riches adeptes, dont plusieurs ont gardé le nom. L'Eglise en devint propriétaire grâce aux privilèges conférés aux collèges funéraires, mais se trouva ainsi sous la dépendance de l'Etat.
Les catacombes se composent de galeries enchevêtrées, étroites et basses, qui, par endroits, s'élargissent en assez vastes vestibules (*ambulacra*), en chambres (*cubiculi*), sépultures de famille, chapelles, lieux de réunion. On en compte parfois jusqu'à cinq étages, couvrant plus de mille kilomètres. Les tombes en forme de niches (*loculi*) se superposaient le long des parois. Elles étaient murées. Le sarcophage n'existe que pour des sépultures riches ou illustres.
Certains *loculi* plus importants sont surmontés d'un cintre (*arcosolium*).
La décoration suit le style de l'art païen. L'exécution en est le plus souvent grossière, parfois charmante. La symbolique s'y fait jour dès les premiers temps : Orphée est le Bon Pasteur, le poisson (dont le nom grec *ikhthus* fournit les initiales des mots *Iesous Christos Theou Uios Sôter*, Jésus-Christ fils de Dieu sauveur) figure l'Eucharistie, etc. Puis, plus tard, apparaissent les sujets bibliques, souvent interprétés comme symboles de la foi nouvelle. Les premières images du Christ et de la Vierge apparaissent, rares encore, dès le IIe siècle. Les inscriptions, très simples, mentionnent le nom du mort ; on y ajoutait son âge, et quelque invocation.
Les cimetières se développèrent librement pendant deux

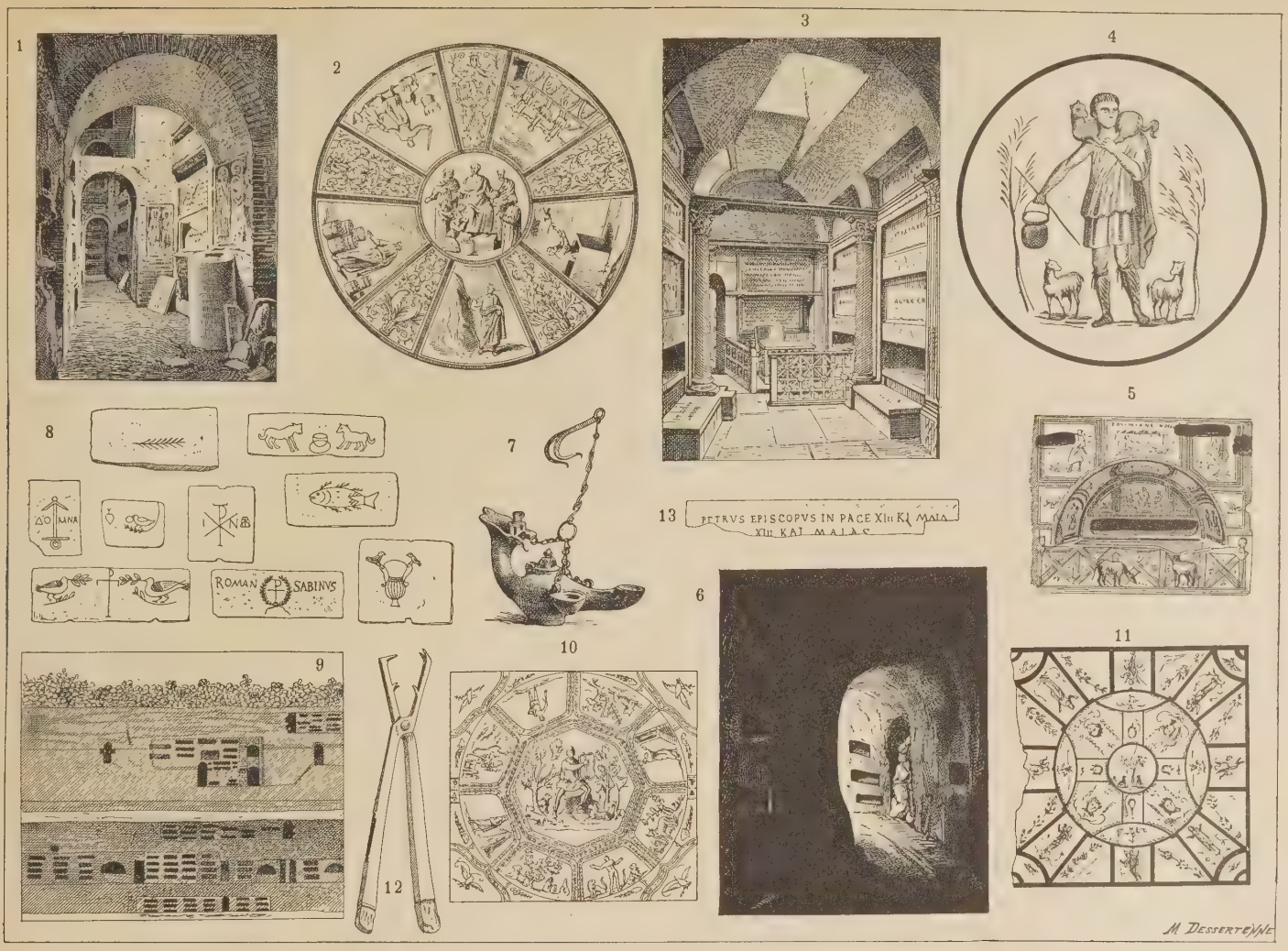

CATACOMBES DE ROME : 1. Crypte de Saint-Corneille, au cimetière de Calliste; 2. Plafond du cimetière de Domitille; 3. Crypte papale, au cimetière de Calliste; 4. Figure représentant le Bon Pasteur; 5. Arcosolium du cimetière de Cyriaque; 6. Une catacombe; 7. Lampe de bronze; 8. Symboles chrétiens; 9. Coupe du cimetière de Calliste; 10. Plafond du cimetière de Domitille; 11. Plafond de la crypte de Lucine; 12. Instrument supposé de martyre, trouvé dans les catacombes; 13. Inscription chrétienne.

siècles. Des monuments s'élevèrent à la surface. Arrivent les persécutions. Les catacombes servent de refuges. On mure les entrées, on coupe les escaliers. Sous Dioclétien elles sont saccagées. Après l'édit de Milan, au contraire, on les embellit. Au IVe siècle le pape Saint-Damase, assisté de son graveur Philocalus, orne les tombes des martyrs de magnifiques inscriptions en vers et de chapelles. Les catacombes ne furent plus qu'un lieu de pèlerinage. Les invasions barbares les ruinent de nouveau. Pour sauver les corps saints, les papes les enlevèrent par milliers, et peu à peu les catacombes tombent presque dans l'oubli. Au XVIe siècle on les découvre en quelque sorte et Bosio consacre trente-six ans à sa *Rome souterraine* qui paraît en 1632. Les explorations ne furent reprises avec suite qu'au XIXe siècle par le P. Marchi et surtout par de Rossi dont le nom restera impérissablement lié à l'histoire des catacombes.

On connaît une quarantaine de cimetières, inégalement explorés. Les plus visités sont ceux de *Domitilla* sur la voie Ardéatine, de *Calliste* sur la voie Appienne, qui possède un grand nombre de cryptes historiques, de *Sainte-Agnès*, de l'*Ostrianum* sur la voie Nomentane (ce dernier intéressant par les souvenirs de saint Pierre qui, dit la tradition, y baptisa), de *Priscille* sur la voie Salaria Nova, important par son antiquité, ses peintures, ses inscriptions. On y a découvert il y a peu d'années un baptistère érigé, croit-on, en souvenir de saint Pierre et de son passage au cimetière Ostrien, tout proche. Les fouilles et l'étude des catacombes se poursuivent sans relâche par les soins d'une commission pontificale : la pieuse Confrérie des *Cultores Martyrum*, dont l'illustre de Rossi a consacré la haute valeur scientifique. Les plus curieuses parmi ses récentes explorations sont celles qu'elle a effectuées près de Saint-Sébastien, sur la voie Appienne, et qui ont eu pour résultat de confirmer la tradition sur la venue de saint Pierre à Rome. Son corps ainsi que celui de saint Paul auraient séjourné dans ce cimetière pendant un certain temps, comme déjà l'attestait le pape Damase (IVe s.). Des *graffiti*, des sculptures du IIIe siècle, preuves d'une tradition déjà ancienne, confirment ce témoignage, relativement trop récent, toutefois, pour être décisif. Les fouilles se poursuivent, et chaque découverte vient à l'appui d'une thèse dont le bien-fondé apparaît de plus en plus.

Naples, Syracuse, une foule de localités, possèdent des catacombes, grandes ou petites. On en connaît aussi en Orient.

Catacombes de Paris. — Les *catacombes* de Paris sont les carrières d'où l'on tira jadis la pierre avec laquelle furent construites la plupart des maisons de la ville. En 1781, lors de la suppression du cimetière des Innocents, le lieutenant général de police Lenoir transporta dans les carrières voisines de la barrière Saint-Jacques, au lieu dit « la Tombe-Issoire », les ossements accumulés pendant six siècles dans le célèbre cimetière. Par la suite, les ossements d'autres cimetières paroissiaux furent portés aux carrières de la Tombe-Issoire. L'entrée des *Catacombes* est place Denfert-Rochereau, et la sortie rue Dareau. Tout le faubourg Saint-Marceau, une partie de Montmartre et du quartier de Reuilly sont également construits sur des carrières. Des travaux exécutés en 1898 dans la région du Trocadéro et de Passy ont révélé l'existence de vastes carrières.

Un laboratoire a été créé dans les catacombes qui existent sous le Muséum national d'histoire naturelle, pour étudier les modifications que subissent les animaux dans l'obscurité et les mœurs des animaux cavernicoles.

CATACOUSTIQUE [*kouss-tik'*] n. f. (du gr. *katakouein*, écouter). Partie de l'acoustique, qui a pour objet l'étude des échos. (Syn. CATAPHONIQUE.)

CATACROTISME [*tissm'*] n. m. (du gr. *kata*, en bas, et *krotos*, battement). Méd. Soulèvement de la ligne de descente du pouls inscrite au sphygmographe, qui n'est pas normalement perçu mais qui est ressenti par le doigt tâtant le pouls dans certains états pathologiques, et surtout dans le dicrotisme.

CATADIOPTRIQUE [*trik'*] n. f. (combinaison des mots *catoptrique* et *dioptrique*). Partie de la physique, concernant les effets combinés de la réflexion et de la réfraction de la lumière.

CATADOUPE ou **CATADUPE** n. f. (gr. *katadoupa*). Chute d'un fleuve. (Vx.)

CATADROME n. m. (gr. *katadromos*). Antiq. Corde tendue du sol à un point élevé, et sur laquelle montaient et descendaient les danseurs de corde.

Catadrome (d'après une médaille de Caracalla).

CATADROME n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, renfermant de grandes féronies d'un noir brillant, avec les élytres cerclés de vert métallique, qui sont propres à la Malaisie et à l'Australie.

CATAFALQUE [*falk'*] n. m. (ital. *catafalco;* du lat. pop. *catafalicum*). Estrade décorative élevée au milieu d'un temple, pour y recevoir le cercueil, réel ou simulé, d'un mort à qui l'on veut rendre de grands honneurs.

— ENCYCL. L'usage du *catafalque* s'introduisit en France dès les premiers siècles de la monarchie.

Parmi les catafalques dont l'histoire a conservé le souvenir, il convient de citer celui que les artistes d'Italie élevèrent à Michel-Ange, au milieu de la nef de Saint-Laurent, à Florence; celui qui, en 1840, reçut le cercueil de Napoléon Ier, lors de la translation de ses restes de Sainte-Hélène à l'Hôtel des Invalides; celui qui fut érigé en 1885, sous l'arc de triomphe de l'Etoile, à Paris, pour les funérailles de Victor Hugo.

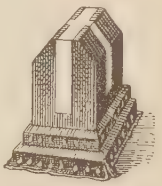

Catafalque.

CATAGÉNÈSE n. f. (du gr. *kata*, en bas, et *genesis*, génération). Biol. Evolution régressive des espèces vivantes.

— ENCYCL. Le mot de *catagénèse* s'applique à deux ordres de phénomènes différents: 1° à la régression proprement dite que l'on observe, par exemple, chez les parasites qui, s'adaptant peu à peu à l'existence parasitaire, perdent une partie de leurs organes et se transforment en un sac digestif et générateur. (Il s'applique également aux espèces qui sont obligées de continuer de vivre dans un milieu qui leur est devenu défavorable, comme les espèces insulaires; et les animaux fixés au sol); 2° la catagénèse peut, par opposition à l'anagénèse, signifier la disparition de certains caractères devenus inutiles; ainsi l'absence de plus en plus fréquente des dents de sagesse chez les civilisés est un phénomène de catagénèse.

CATAGÉNÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui a rapport à la catagénèse : *Le fonctionnement même de la vie est d'ordre* CATAGÉNÉTIQUE, *descente d'énergie et non plus montée.* (Bergson.)

CATAGLOTTISME [*tissm'*] n. m. (du gr. *kata*, autour, et *glôssa*, langue). Emploi de mots recherchés. (Vx.)

— Baiser lascif donné à la manière des colombes.

CATAGMATIQUE [*tik'*] adj. Méd. anc. Se disait d'un médicament propre à faciliter la soudure des os fracturés.

CATAGOGIES [*jî*] n. f. pl. (du gr. *kata*, en bas, et *agôgê*, transport). Myth. gr. Fêtes célébrées en Sicile, dans le temple d'Aphrodite Erycine. (La déesse restait neuf jours absente, avec ses colombes sacrées; à la catagogie, l'une de celles-ci, prenant les devants, revenait dans le sanctuaire, précédant la déesse et toute la volée.)

CATAGRAMME n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, renfermant de beaux papillons diurnes des régions tropicales de l'Amérique.

CATAIRE ou **CHATAIRE** [*tèr'*] n. f. (du bas lat. *cattus*, chat). Nom vulgaire d'une espèce de népète, appelée aussi *herbe aux chats*, parce que les chats aiment à se rouler dessus.

— Encycl. La *cataire*, commune en Europe dans les lieux incultes et humides, est une plante vivace, de la famille des labiées. Sa tige, haute de 1 mètre environ, est duveteuse. Les fleurs, blanches ou purpurines, sont groupées en faux verticilles.

Cataire.

CATAIRE [*tèr'*] adj. (du bas lat. *cattus*, chat). Se dit, en médecine, d'un frémissement analogue au ronronnement du chat et observé dans certaines maladies du cœur.

CATAIS [*tè*] n. m. (de *Catay* ancien nom de la Chine). Etoffe de soie employée jadis pour les vêtements d'apparat.

CATALAN n. m. Bot. Nom vulgaire du *lactaire délicieux*. (Dialectal.)

CATALAN, E, habitant ou natif de la Catalogne : *Les* CATALANS.

— Adjectiv. Relatif à la Catalogne ou à ses habitants : *Langue* CATALANE.

— *Couteau catalan*, Couteau à lame effilée, qu'un ressort maintient ouvert.

Couteau catalan.

— Métall. *Méthode catalane*, Réduction du minerai de fer par le charbon de bois dans un *foyer catalan* ou *forge catalane*, formé d'un creuset muni à sa partie supérieure d'une tuyère : méthode presque abandonnée aujourd'hui, à cause du peu d'homogénéité du métal obtenu et du faible débit de l'appareil.

— N. m. Linguist. Idiome parlé en Catalogne : *S'exprimer en* CATALAN.

— Mar. Bateau de pêche espagnol, qui ne sort pas de la Méditerranée. (Il a servi de type aux bateaux napolitains, aux maltais. C'est le bateau qui, proportionnellement à sa grosseur, a la plus grande voile. Il figure dans toutes les peintures classiques du XVIIIe siècle) : *S'embarquer sur un* CATALAN.

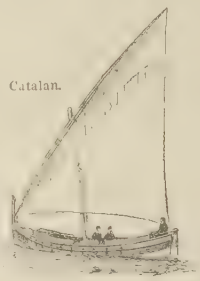
Catalan.

— Encycl. Ethnogr. Parmi les populations de l'Espagne, les *Catalans* occupent une place à part. Ils sont braves, actifs, intelligents et laborieux ; ils pratiquent avec un égal succès l'agriculture (ils tirent du pain des pierres », dit le proverbe), l'industrie et le commerce. Epris d'indépendance, ils résistent avec opiniâtreté dès que le gouvernement de Madrid veut toucher à leurs vieux privilèges (*fueros*). L'amour des voyages, qui leur a fait visiter la côte ouest de l'Afrique dès le XIVe siècle, les pousse maintenant encore à émigrer partout. Ils parlent une langue particulière, le *catalan*.

— Linguist. Groupe dialectal des langues romanes, le *catalan* s'étend non seulement à la Catalogne, mais en France au département des Pyrénées-Orientales (Roussillon), et en Espagne à la province de Valence ainsi qu'aux îles Baléares. Le plus ancien document en catalan est de 1171. C'est une langue brève, forte et rude, qui tend à la suppression des désinences. Très proche parent du provençal, le catalan, qui n'est plus qu'un patois en France, est en Espagne une langue cultivée et littéraire.

— Littér. L'histoire de l'ancienne littérature catalane comprend quatre périodes : 1° La première va du règne de Jacques Ier d'Aragon « le Conquérant » (1213-1276) au début du règne de Pierre IV (1335-1387). Les troubadours sont accueillis en Catalogne après la croisade des albigeois, et y sont imités. Les poètes catalans Guillem de Cervera et Cerveri de Girona écrivent même en provençal ou plutôt en « limousin » (*lemosi*) ; les prosateurs emploient le *catalanesch* ou *català*. Ramon Lull, ardent missionnaire et philosophe, use des deux langues suivant qu'il écrit en vers ou en prose. Les plus belles œuvres de cette époque sont les chroniques en prose de Jacques Ier, Desclot et Ramon Muntaner. 2° Dans la seconde période (1335-1429), les poètes abandonnent peu à peu la langue provençale, tout en s'inspirant encore des troubadours et aussi des romans bretons : Jacme March, Pere March, Bernat de Sō, Anselm Turmeda. Un consistoire de la « Gaie Science » est fondé à Barcelone (1393), à l'exemple des « Jeux Floraux » de Toulouse. Mais l'Italie influe de plus en plus sur la poésie, notamment chez Jordi de Sant Jordi, Andreu Febrer. La prose est représentée par Pierre IV (dont la chronique est rédigée, en partie, par B. Descoll), B. Boades, Bernat Metge et Eximeniz. 3° La troisième période (1430-1459) se distingue par l'emploi exclusif du catalan en poésie comme en prose. La poésie catalane atteint son apogée avec le Valencien Ausias March (1397 ?-1459). Ses *Cants d'amor* et *de mort*, où il a célébré sa dame durant sa vie et après sa mort, offrent d'intéressantes analyses d'une affection pure et des efforts douloureux qu'il fait pour lui conserver le caractère d'une amitié amoureuse fondée sur la vertu. Dans ses *Cants morals* et dans son *Cant spirituel*, il est plus philosophe encore et expose, en strophes vigoureuses, la morale péripatéticienne ou scolastique. Le *Spill* ou *Libre de les dones* d'un autre Valencien, Jacme Roig (mort en 1478) est une satire spirituelle contre les femmes. En prose, il faut signaler le roman de chevalerie *Tirant lo Blanch*, de Johanot Martorell. 4° Avec la quatrième et dernière période (de 1460 aux premières années du XVIe siècle) commence la décadence. L'Aragon et la Catalogne sont définitivement réunis à la Castille, et l'infiltration castillane finit par absorber la littérature catalane. Les poètes à mentionner encore sont, outre ceux du *Jardinet d'orats*, Joan Pujol et Pere Serafi. Les historiens Gabriel Turell et Miquel Carbonell leur sont supérieurs. — Sous l'influence des travaux bibliographiques ou historiques du XVIIIe siècle et du mouvement romantique, une véritable renaissance de la littérature catalane se produit, à partir de 1833, avec C. Aribau, I. Rubiō y Ors, V. Balaguer, Milà y Fontanals, M. Aguilō et J. Verdaguer.

CATALAN (Eugène-Charles), mathématicien belge, né à Bruges en 1814, mort à Liége en 1894. Elève de l'Ecole polytechnique, il renonça aux ponts et chaussées pour s'adonner à l'enseignement, et professa les mathématiques. Catalan prit part à la révolution de 1848, refusa de prêter serment à l'Empire, et redevint professeur libre. En 1865, il alla occuper une chaire d'analyse à l'université de Liége. Outre de nombreux et savants mémoires dont les plus importants sont relatifs aux intégrales multiples et à la théorie générale des surfaces, on doit à ce professeur éminent des ouvrages classiques très estimés.

CATALANI (Angelica), cantatrice italienne, l'une des plus célèbres du XIXe siècle, née à Sinigaglia en 1780, morte à Paris en 1849. Elle épousa à Lisbonne, en 1804, Valabrègue, officier attaché à l'ambassade de France. Se fit entendre à Paris (1806), puis à Londres, où elle chanta dans des concerts. En 1816, elle revint en France, et obtint la direction du Théâtre-Italien. Elle ne la garda pas longtemps, et bientôt entreprit à travers l'Europe une nouvelle série de voyages. Elle se retira à Florence où elle se consacra à l'enseignement du chant. Au commencement de 1849 elle revint à Paris, où elle fut frappée par le choléra.

CATALANISME [*nissm'*] n. m. Mouvement nationaliste provincial du nord-est de l'Espagne, dont l'autonomie de la Catalogne est la revendication principale.

— Encycl. La Catalogne est l'une des provinces de l'Espagne dont l'individualité est le mieux marquée. Elle est maritime, tournée vers les autres pays méditerranéens et, au XIXe et au XXe siècle, elle s'industrialisa plus rapidement que les autres provinces. De ces différences viennent ses aspirations autonomistes. C'est de l'apparition, en 1843, de la revue *le Véritable Catalan* que date l'essor du *catalanisme*. Mais il resta littéraire jusque vers 1880. En 1882, le leader catalan Valentin Almirall présida le premier congrès catalaniste. Trois ans après (1885), les *bases de Manresa* précisaient le programme du catalanisme : établissement d'un parlement catalan, admission des seuls Catalans aux fonctions publiques, reconnaissance du catalan comme seule langue officielle dans le pays, frappe d'une monnaie catalane.

Comme les Irlandais en Angleterre, les Catalans formèrent bientôt un parti politique qui porta à la tribune des Cortès ses revendications. Au début du XXe siècle, son principal leader fut Cambo. La Guerre eut pour effet de surexciter les aspirations autonomistes de la Catalogne. En 1917, les représentants de la Catalogne réclamèrent l'octroi immédiat de l'autonomie, et formèrent malgré le gouvernement une sorte de parlement catalan, la *Mancommunidad* de Barcelone (1918). L'agitation fut alors très vive, jusqu'au moment où l'établissement du gouvernement de Primo de Rivera prohiba l'expression des aspirations catalanes.

CATALANISTE [*nisst'*] adj. Qui est partisan des revendications politiques de la Catalogne ; qui s'y rapporte : *Les revendications* CATALANISTES.

— N. : *Un, une* CATALANISTE.

CATALANO (Ottavio), prêtre et compositeur italien, né à Enna (Sicile), vers la fin du XVIe siècle. Il fut un des premiers compositeurs qui firent usage de la basse continue chiffrée pour l'orgue.

CATALANS n. m. pl. On appelle *catalans* (ou *grande compagnie catalane*) des aventuriers que Pierre d'Aragon mena en Sicile contre Charles d'Anjou, en 1282. (En 1302, les catalans passèrent de Sicile en Orient pour combattre les Turcs, au service de l'empereur grec Andronic ; ils se tournèrent contre lui lorsqu'en 1305 il eut fait assassiner leur chef, Roger de Flor. Après des épisodes variés, ils conquirent le duché d'Athènes et la Morée, où ils dominèrent jusqu'à la fin du XIVe siècle.) || On nomme aussi CATALANS les personnes qui, après l'emprisonnement de Charles IV, duc de Lorraine, à Tolède (1654), étaient soupçonnées d'avoir fait secrètement le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle.

CATALASE n. f. Ferment soluble découvert dans les feuilles de tabac et qui se comporte comme un agent réducteur.

CATALAUNI [*lô*]. Géogr. anc. Peuple gaulois de la Belgique IIe, dont la ville principale était *Catalaunum* (auj. Châlons-sur-Marne). — Sing. CATALAUNUS (*nuss*).

CATALAUNIENS [*lô-ni-in*] ou **CATALAUNIQUES** [*lô-nik'*] (CHAMPS), plaines de la Champagne habitées par les *Catalauni*. Aurélien y vainquit Tetricus en 273 ; en 394, le général romain Jovin y détruisit une armée germanique ; enfin, en 451, s'y livra la fameuse bataille où Attila fut vaincu par le général romain Aétius, assisté de Mérovée, roi des Francs, et de Théodoric Ier, roi des Wisigoths, qui périt dans le combat. Le lieu précis de cette victoire, qui sauva l'Occident de l'invasion des Huns, paraît devoir être cherché au S. de Châlons. Une légende rapporte que les mânes des soldats morts se battirent encore, trois jours durant, sur le champ de bataille. Jornandès raconte qu'un petit ruisseau qui arrosait la plaine s'enfla tellement par le sang versé, qu'il coula comme un torrent impétueux.

CATALAUNUM [*lô-nom'*], nom latin de *Châlons-sur-Marne*.

CATALDI ou **CATALDO** (Pierre-Antoine), mathématicien italien, né à Bologne en 1548, mort en 1626. Il fonda à Bologne une académie de mathématiques, et il publia divers ouvrages où il émit beaucoup d'idées neuves : *la Nuova algebra proporzionale ; l'Algebra discorsiva numerale e lineale ; l'Algebra applicata ;* etc.

CATALDUS ou **CATALDE** (saint), deuxième évêque et patron de Tarente au VIe siècle. Son nom, depuis longtemps oublié, devint tout à coup célèbre en 1492. Il apparut à deux prêtres et ordonna de déterrer un vieux manuscrit qui prédisait les malheurs de la maison aragonaise de Naples et recommandait de persécuter les juifs et les Maures.

Catalecta, recueil de pièces attribuées à Virgile, mais dont quatre ou cinq seulement ont été vraisemblablement composées par lui dans sa jeunesse. On y sent particulièrement l'influence de Lucrèce et de Catulle.

CATALECTES [*lèkt'*] n. m. pl. (gr. *katalecta*). Recueils de morceaux choisis.

CATALECTIQUE [*lèk-tik'*] adj. (du gr. *katalêktikos*, qui se termine brusquement). Métriq. anc. Vers qui se termine par un pied incomplet.

CATALEPSIE [*sî*] n. f. (du gr. *katalambanein*, suspendre). Méd. Syndrome que caractérise la perte momentanée de la contractilité volontaire des muscles de la vie de relation, avec aptitude des membres et du tronc à conserver la position qu'on leur donne et à se comporter comme s'ils étaient en cire molle (d'où le nom de *flexibilitas cerea* que lui donnaient les anciens auteurs).

— Encycl. La *catalepsie* était autrefois une des phases de la grande attaque d'hystérie. On la considère aujourd'hui comme le simple effet d'une suggestion résultant d'une émotion forte dont le souvenir se conserve et la régénère occasionnellement. Elle paraît liée à une sorte de réflexe que provoque l'idée fixe, et peut être déterminée par toutes sortes d'impressions morales vives, par des traumatismes, par des influences atmosphériques, ou même par simple imitation d'une crise cataleptique survenue chez des personnes en présence desquelles on se trouve. Le plus souvent, la catalepsie est une manifestation du pithiatisme, et c'est pourquoi, du temps de Charcot, on l'observait si souvent dans les salles des hôpitaux. On la rencontre non seulement dans l'attaque d'hystérie et le sommeil hypnotique, mais aussi et surtout dans la démence précoce.

Pendant la crise de catalepsie, les fonctions dépendant du système nerveux végétatif ne sont pas modifiées ; le cœur bat régulièrement, les mouvements respiratoires, ceux de déglutition, etc., continuent à s'exécuter normalement ; les sens, principalement l'audition et la vision, conservent leur acuité, et l'intelligence ne paraît pas sensiblement affectée. Elle débute d'ordinaire par de la céphalée, des bâillements, un malaise qui se rapproche plus ou moins de l'*aura* hystérique ; elle peut être aussi brusquement déclenchée, surtout quand il s'agit de pithiatiques, par un bruit soudain, un éclat de lumière, etc., et alors le patient demeure dans la position où la crise l'a surpris. Celle-ci peut durer de quelques minutes à quelques heures, et se termine assez rapidement. Quelques inhalations d'éther réussissent à la faire disparaître, mais son véritable traitement est celui de la maladie dont elle dépend.

CATALEPTIQUE [*tik'*] adj. Pathol. Qui est atteint de catalepsie ; qui a rapport à la catalepsie.

— Bot. Se dit des plantes dont les divers organes ne reprennent jamais leur direction première et naturelle, lorsqu'elle a été changée par une force ultérieure. (Tel est le dracocéphale ou la physostégie de Virginie.)

— N. Personne atteinte de catalepsie.

CATALEPTO-CATATONIE [*nî*] n. f. Méd. Syndrome d'origine cérébrale, observé dans les grandes pyrexies et en particulier dans la fièvre typhoïde ; elle est caractérisée par la superposition de la stupeur à la catalepsie.

CATALLACTES n. m. pl. Sous-classe de protozoaires rattachés en général aux flagellates ou flagellés, formés par le seul genre *magosphæra*, qui présente un cycle évolutif particulier, et dont les affinités restent douteuses.

CATALOGAGE n. m. Syn. de CATALOGUEMENT.

CATALOGAL, E, AUX adj. et n. Qui a rapport à un catalogue. || Qui confectionne un catalogue.

CATALOGNE (GÉNÉRALITÉ DE), territoire autonome du nord-est de l'Espagne, limité au N. par les Pyrénées, à l'O. par la Sègre et par ses affluents gauches, et à l'E. par la Méditerranée. Ce pays est parcouru par différentes sierras qui se soudent sur la rive droite de l'Ebre aux Montes Universales et que séparent des cours d'eau dont les uns gagnent la Méditerranée (Ter Llobregat) et les autres l'Ebre (les Nogueras, la Sègre) ; il est aussi favorisé que la Provence au point de vue climatique. Le labeur acharné de ses habitants a fait de la Catalogne une des parties les plus riches de l'Espagne ; elle produit du sel, de la houille, du blé, du maïs, de la vigne, des arbres fruitiers, et tire parti de ses eaux thermales, de la richesse animale des eaux marines qui la bordent (sardine), de matières premières textiles (à Barcelone, Reus et Lérida). La Catalogne, dont le rôle historique a toujours été considérable, constituait naguère une capitainerie générale. Elle a retrouvé son autonomie en 1932, tout en restant partie de l'Espagne. Elle englobe les quatre provinces de Lérida, Barcelone, Tarragone et Girone, soit env. 32.000 km² (Belgique 30.450) et possède 2.335.000 hab. (*Catalans*) ; *Barcelone* est sa capitale.

Armes de Catalogne.

CATALOGOGRAPHE [*graf'*] n. m. (de *catalogue*, et du gr. *graphein*, écrire). Celui qui dresse, rédige des catalogues.

CATALOGOGRAPHIE [*fî*] n. f. Art de dresser les catalogues.

CATALOGUE [*logh'*] n. m. (du gr. *katalogos*, dénombrement). Liste, énumération par ordre de personnes, de choses : *Le* CATALOGUE *des martyrs ; un* CATALOGUE *de livres.* || Présentation par l'image d'objets divers : CATALOGUE *de meubles, de jouets, de lingerie,* etc.

— Antiq. Rôle d'inscription, liste d'appel des anciennes troupes grecques.

— Littér. gr. *Catalogue des vaisseaux*, Nom donné par les grammairiens anciens à l'énumération des troupes achéennes, dans le second livre de l'*Iliade*. Virgile, Silius Italicus, etc., ont suivi l'exemple d'Homère en donnant des catalogues.

— LOC FAM. *Rayez cela de votre catalogue*, Ne croyez pas cela, n'y comptez pas. || *Faire le catalogue des qualités de quelqu'un*, En faire l'énumération.

— Encycl. Bibliogr. Le *catalogue* se distingue de l'inventaire en ce qu'il est un classement ordonné des objets (livres, gravures, tableaux, etc.) qu'il décrit. Un catalogue de bibliothèque peut être *méthodique*, si les livres y sont décrits dans l'ordre des disciplines auxquels ils appartiennent ; *alphabétique*, si l'on y décrit les livres soit dans l'ordre alphabétique des auteurs, soit dans l'ordre alphabétique des matières, soit dans l'ordre alphabétique des

titres d'ouvrages. Il y a tendance aujourd'hui, dans les catalogues collectifs de libraires, à combiner les trois ordres alphabétiques.

Un catalogue est une nécessité pour toute bibliothèque ; aussi n'est-il pas surprenant que les érudits aient retrouvé la mention des catalogues des grandes bibliothèques de Ninive et de Babylone, d'Athènes et de Thèbes, de Carthage, de Rome et d'Alexandrie. (Celui-ci était méthodique).

Au moyen âge, les catalogues de bibliothèques soit monastiques (Cluny, Saint-Gall, etc.), soit royales ou princières (Charles V, duc de Berry) sont plutôt des inventaires. L'un des catalogues les plus anciens d'imprimés est le catalogue des livres grecs imprimés par Alde Manuce (1498), classé méthodiquement. Les bibliothèques, les grandes bibliothèques surtout, dressent leurs catalogues sur fiches mobiles qui seules permettent les intercalations et la mise à jour constante, ainsi que les rectifications nécessaires. Mais l'impression des catalogues a le grand avantage d'en permettre la consultation ailleurs que sur place. Parmi les plus importantes de ces publications, il faut citer : le *Catalogue of the printed books of the British Museum* (Londres, 1881-1905) ; ce grand établissement a publié aussi des catalogues spéciaux pour ses livres orientaux et un *Subject index of the modern works added to the Library* (embrassant actuellement les publications de 1881 à 1920) ; le *Catalogue général des Livres imprimés de la Bibliothèque nationale* (*Auteurs*) [Paris, 1892 et suiv.], en cours de publication (actuellement, 88 volumes jusqu'au début de la lettre L) ; il se complète par d'autres séries ; il a paru 8 volumes du *Catalogue des Factums*, et un des *Actes royaux* ; il a été publié antérieurement plusieurs catalogues méthodiques : histoire de France, histoire d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal, d'Amérique ; médecine, etc. De nombreux auteurs se sont occupés de donner des règles pour le catalogage des livres imprimés, sans que l'on soit arrivé à une uniformité absolue.

— Comm. La concurrence moderne fait au commerçant une nécessité impérieuse de présenter aux acheteurs éventuels les objets de son négoce sous l'aspect le plus attrayant. Mais outre l'exposition réelle des objets eux-mêmes dans les magasins, la clientèle est encore sollicitée par l'envoi à domicile de recueils, illustrés souvent avec beaucoup de goût et de luxe, et que chacun peut feuilleter à loisir pour faire son choix. C'est ainsi que beaucoup de grandes maisons de commerce (automobiles, cycles, outillage, modes, nouveautés, vêtements, chaussures, librairie, etc.) établissent et éditent des catalogues à l'usage de leur clientèle. Le catalogue illustré constitue aujourd'hui une publicité de tout premier ordre.

CATALOGUEMENT [*ghe-man*] n. m. Action de cataloguer ; résultat de cette action. (On dit aussi CATALOGAGE.)

CATALOGUER [*ghé*] v. tr. Dresser un catalogue : inscrire des noms de choses ou de personnes dans un certain ordre : CATALOGUER *des livres, des plantes.*

CATALOGUEUR [*gheur*] n. m. Celui qui dresse, qui rédige des catalogues.

CATALOUFFE n. f. Espèce de brocatelle de soie, dite aussi DAMASQUIN au XVIIe siècle.

CATALPA n. m. Genre de bignoniacées du nord de l'Amérique, à fleurs blanches tachées de pourpre : *Le* CATALPA *est un bel arbre d'ornement.*

Catalpa : *a*, fruit ; *b*, graine.

— ENCYCL. La tige du *catalpa*, qui atteint jusqu'à 10 mètres, est peu gracieuse ; mais sa cime s'étale majestueusement. Ses larges feuilles, en forme de cœur, ont souvent un diamètre de 0m,20. Ses fleurs sont réunies en panicules ; ses fruits sont des capsules en forme de longues gousses.

CATALPATE n. m. Sel de l'acide catalpique.

CATALPINE n. f. Glucoside qu'on trouve dans l'écorce et le fruit du *catalpa*.

CATALPIQUE [*pik'*] adj. Se dit d'un acide extrait des fruits verts du *bignonia catalpa*.

CATALYSATEUR, TRICE adj. Qui active les phénomènes de la catalyse : *Les solutions colloïdales sont* CATALYSATRICES.

CATALYSE n. f. (du gr. *katalusis*, dissolution). Influence que certains corps exercent sur la composition chimique de certains autres, sans altération appréciable de leur état propre. (On dit aussi EFFET DE CONTACT, OU ACTION DE PRÉSENCE.)

— ENCYCL. On a donné le nom de *catalyse* à un ordre de phénomènes qui consiste en ce qu'une ou plusieurs substances se combinent ou se séparent, sous l'influence d'un corps particulier qui ne prend aucune part à la réaction. Ainsi, lorsqu'on fait arriver de l'oxygène et de l'hydrogène sur de la mousse de platine, les deux gaz se combinent pour former de l'eau, sans que la mousse de platine subisse la moindre altération. De même, l'argent en poudre placé dans de l'eau oxygénée détermine la décomposition de ce liquide, sans se modifier en quoi que ce soit. Les faits de ce genre sont quelquefois inexpliqués. On avait cherché d'abord à s'en rendre compte en admettant dans les corps qui les produisent une force particulière cachée, inconnue, que l'on désignait sous le nom de *force catalytique ;* mais Regnault fit justement remarquer que la force catalytique était une entité métaphysique qui n'expliquait rien, et qu'invoquer une telle force c'était mettre un mot à la place d'un fait, et se déclarer satisfait.

Le rôle des phénomènes de catalyse en chimie est immense et a donné lieu à de nombreuses études. Il n'est pas moindre en *combustion* et en *métallurgie*, mais est très mal connu. Les phénomènes de cette espèce paraissent d'ailleurs ressortir à trois ordres différents : 1° le catalyseur agit pour déclencher une réaction, ou l'accélérer, grâce à sa nature chimique, probablement par suite de la production de composés intermédiaires de vie courte ; c'est un processus qui se rapproche beaucoup des phénomènes de catalyse dans l'industrie chimique ; 2° le catalyseur agit par sa nature physique : ce sont fréquemment des liquides qui dissolvent les produits à faire réagir, ou des corps poreux qui concentrent ces mêmes produits dans leurs pores ; 3° il faut rattacher aux phénomènes de catalyse les cas où la nature physique même des corps intervient pour modifier les conditions de la réaction : attaque facile du coke et des minerais poreux, inaltérabilité relative des matières frittées ou glacées par un commencement superficiel de calcination ou de fusion.

CATALYSER [*li-zé*] v. tr. (de *catalyse*). Décomposer, modifier par catalyse.

CATALYSEUR n. m. Corps qui provoque une action catalytique : *Le charbon en poudre fine est un* CATALYSEUR *pour l'eau oxygénée.*

— ENCYCL. Biol. Les *catalyseurs* jouent un rôle considérable dans les fonctions vitales où ils interviennent pour accélérer les réactions sans y prendre part eux-mêmes. Le type des catalyseurs en biologie est représenté par les ferments digestifs qui opèrent l'hydrolyse et le dédoublement des principes alimentaires à une température et pendant une durée que les agents chimiques ordinaires ne peuvent réaliser. C'est ainsi que l'acide chlorhydrique peut parfaitement produire l'hydrolyse des amidons et des albumines, mais à une concentration et à une température que l'organisme ne pourrait pas supporter. Tous les ferments qui agissent dans l'organisme, pour opérer soit la dislocation, soit la synthèse des matériaux nutritifs et de ceux qui servent aux fonctions énergétiques (mouvement, chaleur, électricité, luminosité) sont des catalyseurs. L'origine de ceux-ci est encore loin d'être connue, mais on suppose que, à leur base, existe une molécule active qui est le plus souvent métallique, comme le manganèse dans la laccase, le fer dans l'hémoglobine (oxydase), le zinc dans le venin des serpents, etc. V. CATALYSE.

CATALYTIQUE [*tik'*] adj. Qui a les caractères de la catalyse : *Phénomènes* CATALYTIQUES.

— *Engrais catalytiques*, Nom donné à différents corps chimiques (manganèse, soufre, etc.) qui, incorporés au sol, exercent une action catalytique sur les engrais proprement dits, mais n'interviennent pas comme éléments directement assimilables par les plantes.

CATALYTIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière catalytique : *Corps* CATALYTIQUEMENT *décomposé.*

CATAMARAN ou **CATAMARON** n. m. Sorte de radeau des Indes orientales, fait de troncs de cocotiers. (V. art. suiv.) || Par anal. Disposition et forme des flotteurs d'hydravions.

Catamaran.

Catamarans (EXPÉDITION DES), entreprise inspirée par lord Melvil, chef de l'amirauté anglaise, pour détruire la flottille française réunie à Boulogne. Dans la nuit du 2 au 3 octobre 1804, par vent favorable, l'amiral Keith lança devant le port des *catamarans* chargés de poudre et mitraille qu'un mouvement d'horlogerie devait faire exploser au moment voulu. Pitt et les ministres anglais, installés au château de Walmer-Castle, devaient assister au succès de l'expédition que le gouvernement français, averti, fit piteusement échouer.

CATAMARCA, ville et ch.-lieu de prov. de la république Argentine, au pied du versant oriental des Andes ; 15.000 hab. Climat sain, à l'altitude de 572 m. ; riches cultures. — La *province de Catamarca*, aux confins du Chili, a 135.630 hab.

CATAMÉNIAL, E, AUX adj. (du gr. *cata*, par, et *men*, mois). Qui a rapport aux menstrues : *Des douleurs* CATAMÉNIALES.

CATAMORPHISME [*fissm'*] n. m. Géol. Nom donné à l'ensemble des phénomènes qui se produisent dans la zone de l'écorce terrestre où la circulation de l'eau joue un rôle important (zone d'altération, zone de cémentation).

— ANT. **Anamorphisme.**

CATANANCHE n. f. (du gr. *katanagkhé*, contrainte). Genre de composées renfermant des plantes herbacées de la région méditerranéenne, et dont une espèce était employée jadis à la confection de philtres qui passaient pour inspirer l'amour. (On cultive, sous le nom de *cupidone*, une espèce à capitule bleu et pourpre.)

CATANE (en ital. *Catania*), ville d'Italie, ch.-lieu de prov. et de district de l'île de Sicile, sur la mer Ionienne ; 227.800 hab. (*Catanais*). Archevêché, cour d'appel, université fondée en 1434. Catane est une des grandes villes de l'Italie ; tissages de soie et de laine ; son port exporte des vins, des blés, du soufre et, grâce au voisinage de l'Etna, de la glace. Cathédrale Renaissance. — Cette ancienne colonie grecque, fondée au VIIe siècle avant J.-C., fut prise par les Romains au cours des guerres puniques ; malgré les tremblements de terre et les éruptions de l'Etna, sa position dans une terre d'une fertilité merveilleuse a maintenu sa prospérité.

Armes de Catane.

— La *province de Catane*, très montagneuse et englobant l'Etna, a mérité le surnom de « grenier de l'Italie » à cause de la fertilité de ses terres volcaniques ; elle produit des vins célèbres, des blés, des fruits et des olives ; 685.800 hab., soit 192 au km².

CATANI (Damiano), amiral génois du XIVe siècle, chef de l'expédition qui, en 1373, occupa Chypre, et prit Famagouste et Nicosie.

CATANZARO, ville d'Italie (Calabre), ch.-lieu de prov. et de district ; 44.000 hab. Evêché, cour d'appel. Soieries, velours et tapis. Château construit par Robert Guiscard. La ville a beaucoup souffert du tremblement de terre de 1785. — La *province de Catanzaro* (515.000 hab., soit 97 au km²) est fertile et produit du blé dur.

Armes de Catanzaro.

CATAONIE [*ni*]. Géogr. anc. Pays d'Asie Mineure, au sud du Taurus ; capitale *Comana*. Il dépendit tantôt de la Petite-Arménie et tantôt de la Cappadoce.

CATAPAN n. m. Titre de la hiérarchie byzantine désignant le haut fonctionnaire qui, au Xe et au XIe siècle, gouvernait les *thèmes* réunis de Calabre et de Longobardie.

CATAPANAT [*na*] n. m. Dignité de catapan. || Province régie par un catapan.

CATAPASME [*passm'*] n. m. (gr. *katapasma*). Médicament qui sert à saupoudrer une partie du corps.

CATAPATHA-BRAHMANA n. m. Annexe du Yajur Véda, dont la composition est attribuée au célèbre richi Yâjnavalkya, l'un des plus importants livres sacrés de l'Inde en ce qui concerne le rituel et la mythologie.

CATAPELTIQUE [*tik'*] n. f. Maniement de la catapulte. — Adjectiv. Relatif à la manœuvre de la catapulte : *Exercices* CATAPELTIQUES.

CATAPHASE [*faz'*] n. f. (du gr. *kataphasis*, affirmation). Log. anc. Affirmation, par opposition à l'APOPHASE.

CATAPHASIE [*fa-zî*] n. f. (du gr. *kata*, en bas, et *phasis*, parole). Méd. Trouble de la parole dans lequel le malade répond à la question qui lui est posée, mais répète ensuite indéfiniment cette réponse.

CATAPHONIQUE [*fo-nik'*] n. f. (du gr. *kata*, contre, et *phônê*, voix). Phys. Syn. de CATACOUSTIQUE.

CATAPHORA [*fo*] n. f. (du gr. *kata*, en bas, et *pherein*, porter). Méd. Etat d'assoupissement profond intermédiaire entre l'état soporeux et l'état comateux.

CATAPHORÈSE [*fo*] n. f. (du gr. *kata*, en bas, et *pherein*, porter). Electrolyse qui s'opère dans les suspensions colloïdales.

— ENCYCL. Physiq. On sait que les granules en suspension dans l'eau et dans les autres liquides de grand pouvoir inducteur spécifique portent une charge électrique qui est généralement négative, mais peut parfois être de signe contraire ; dans le premier cas, le passage d'un courant dans la suspension entraîne les granules vers l'électrode positive ou cathode, et dans le second vers l'anode.

Dans cette action les granules se comportent comme des ions ; cependant, leurs dimensions étant beaucoup plus grandes que celles des ions électrolytiques, et leur nombre bien plus faible, la résistance électrique de ces liquides est très élevée, et la quantité d'électricité nécessaire pour produire un poids donné de dépôt très faible.

Par extension, on applique parfois aussi le nom de *cataphorèse* à l'électrolyse des solutions colloïdales, qui contiennent fréquemment des ions de dimensions aussi grandes que les granules des suspensions.

On désigne aussi par cataphorèse, dans un sens plus restreint, la migration des ions vers la cathode, par opposition à l'anaphorèse, migration de sens inverse. Dans ce cas, le phénomène général porte le nom d'*électrophorèse*.

On a utilisé la cataphorèse en médecine pour introduire dans l'organisme des agents médicamenteux. (En ce cas on dit aussi IONOTHÉRAPIE.)

CATAPHORÉTIQUE [*fo, tik'*] adj. Qui se rapporte à la cataphorèse.

CATAPHOTE n. m. (nom déposé). Système optique autocollimateur formé par une demi-sphère objective et une demi-sphère réflectrice, et utilisé pour la signalisation : quel que soit l'angle d'incidence, un rayon lumineux qui frappe le cataphote est réfléchi vers la source lumineuse.

CATAPHRACTAIRE [*frak-tèr'*] ou **CATAPHRACTE** adj. et n. m. Se dit des soldats qui étaient armés d'une cataphracte. || Soldats armés spécialement pour combattre les éléphants.

Cataphractaire (colonne Trajane).

CATAPHRACTE [*frakt'*] n. f. (du gr. *kataphraktês*, cuirasse). Antiq. Nom d'une armure à l'usage des cavaliers faite de toile ou d'une peau sur laquelle étaient cousues des lames de métal disposées en écaille.

— ENCYCL. Une première partie protégeait le devant du corps, jambes et mains comprises ; une seconde, la face postérieure ; des bottes et un casque de même nature complétaient le tout. Une armure semblable abritait le cheval. La *cataphracte* fut introduite à Rome à une date incertaine. Sous Antonin le Pieux on trouve des cataphractaires dans l'armée romaine.

CATAPHRACTE [*frakt'*] adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). *Vaisseau cataphracte*, Vaisseau ponté des Grecs et des Romains.

CATAPHRACTÉ [*frak*], **E** adj. Art milit. anc. Qui est muni d'une armure défensive complète.

— Zool. Qui a le corps enveloppé d'une cuirasse. (Peu us.)

CATAPHRYGIEN [*fri-ji-in*], **ENNE** n. et adj. Hérétiques du IIe siècle qui annonçaient le règne du Saint-Esprit et l'imminence de la fin du monde. (On les appelle aussi MONTANISTES.)

CATAPHYLAXIE [*fi-lak-sî*] n. f. (du gr. *kata*, en bas, et *phulassis*, protection). Biol. Transport des agents phylactisants au siège même de l'infection.

CATAPLASIE [*zî*] n. f. (du gr. *kata*, en bas, et *plassein*, former). Biol. Modification de certaines cellules, qui ne va pas cependant jusqu'à les ramener à l'état de cellule embryonnaire indifférenciée. V. ANAPLASIE.

CATAPLASME [*plasm'*] n. m. (du gr. *kataplasma*, application). Médicaments pour l'usage externe, de consistance de pâte molle et obtenus en délayant des farines ou des poudres dans de l'eau chaude ou dans des solutions médicamenteuses. (On maintient leur humidité en les recouvrant de taffetas gommé) : CATAPLASMES *de farine de lin, de fécule, etc.* || *Cataplasme laudanisé*, Préparé en versant une vingtaine de gouttes de *laudanum* à la surface du cataplasme. || *Cataplasme sinapisé*, Préparé en mettant une légère couche de *farine de moutarde* sur la farine de lin avant de la recouvrir de son linge.

— *Cataplasme galvanique*, Sorte de petite pile voltaïque affectant la forme d'un cataplasme, que Récamier imagina pour le traitement des névralgies.

— *Par plaisant.* Aliment trop épais : *Soupe qui est un véritable* CATAPLASME.

— Hortic. Préparation de terreau et de bouse de vache pour recouvrir les plaies des arbres. (On l'appelle aussi ONGUENT DE SAINT FIACRE.)

— ENCYCL. Le *cataplasme* est constitué par une masse humide, molle, chaude, enfermée dans une étoffe perméable à l'humidité. Il est destiné à entretenir sur une région donnée une chaleur humide, et remplit ainsi un rôle assez complexe suivant les affections contre lesquelles on l'utilise et les substances dont il est fabriqué. Pour le faire, on emploie des substances mucilagineuses (farine de lin) ou amylacées (fécule de pomme de terre), délayées dans l'eau chaude, à consistance pâteuse et que l'on enveloppe dans une mousseline. Le cataplasme simple est résolutif par osmose et, par le même mécanisme, adoucissant des peaux sèches, squameuses, croûteuses. Le cataplasme sinapisé, qui se fait en saupoudrant de farine de moutarde un cataplasme de farine de lin, est un bon révulsif doux.

Le cataplasme laudanisé, c'est-à-dire sur lequel on laisse tomber quelques gouttes de laudanum, est calmant et analgésiant.

Les matières dont est fait un cataplasme sont un excellent milieu de culture pour les microbes. Il faut donc éviter de s'en servir sur des régions infectées, sur des plaies, et d'une façon générale sur des peaux qui ne sont pas intactes, sauf indications médicales. Diverses substances à base de paraffine ou de cire, ou même de l'ouate hydrophile trempée dans de l'eau bouillie tiède, sont appelées souvent, à l'heure actuelle, et avec divers avantages, à remplacer le cataplasme de jadis.

CATAPLECTIQUE [*plèk'-tik'*] adj Qui a rapport à la cataplexie.

CATAPLÉITE n. f. (du gr. *katapléôs*, rempli). Silicate hydraté naturel de zircon, contenant de la soude, de la chaux, un peu d'alumine et un peu d'oxyde ferreux.

CATAPLEXIE [*plèk-sî*] n. f. (du gr. *kata*, en bas, et *plessein*, frapper). Méd. Attaque d'apoplexie foudroyante.

CATAPTOSE n. f. (du gr. *kataptôsis*, chute). Chute soudaine déterminée par une attaque d'apoplexie ou d'épilepsie.

CATAPUCE n. f. Nom vulgaire de l'euphorbe épurge.

CATAPULTAIRE [*tèr'*] n. m. Art milit. anc. Soldat employé à la manœuvre d'une catapulte.

CATAPULTE n. f. (lat. *catapulta;* dérivé du grec). Machine de guerre qui servait à lancer des pierres ou des traits. — Aujourd'hui, Machine constituée par un chariot roulant sur rails, actionnée par l'air comprimé et servant au lancement des avions qui partent de la plate-forme d'un navire.

— *Fig.* Moyen d'attaque : *Le journalisme est une grande* CATAPULTE *mise en mouvement par de petites haines.* (Balzac.)

— Littér. Au moyen âge, Vers disposés en forme de flèche.

— ENCYCL. Balist. La *catapulte* avait pour principe l'élasticité de torsion des cordes. Sur un solide bâti de charpente on tendait, entre deux traverses parallèles,

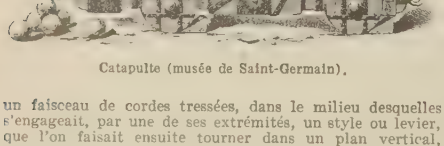

Catapulte (musée de Saint-Germain).

un faisceau de cordes tressées, dans le milieu desquelles s'engageait, par une de ses extrémités, un style ou levier, que l'on faisait ensuite tourner dans un plan vertical, comme un rayon de roue, pour tordre le câble. A l'autre extrémité du style était un cuilleron en fer destiné à recevoir les projectiles. L'encliquetage qui maintenait le style horizontal étant lâché, le câble se détordait aussitôt, redressant brusquement le style qui allait buter contre un sommier. La charge ainsi lancée à plus de 500 ou 1.000 m. de distance pouvait atteindre 80 kg. Il y avait des catapultes *antitones*, à tir courbe, et *euthytones*, à tir horizontal. D'autres, pourvues d'un arc lançaient des traits (*pila catapultaria*). Les armées traînaient à leur suite des catapultes de campagne montées sur affût roulant.

On ignore l'inventeur de la catapulte que les Grecs ne connurent qu'à partir du IVe siècle av. J.-C. D'un usage courant chez les Macédoniens, les Carthaginois et les Romains, la catapulte, sans doute transformée, est encore mentionnée en 1480, au siège de Rhodes.

CATAPULTUEUX [*tu-eû*], **EUSE** adj. (de *catapulte*). *Fam.* Extraordinaire, magnifique : *Toilette* CATAPULTUEUSE.

CATARACTA n. f. (du gr. *katarraktês*, chute). — Antiq. Herse ou barre mobile, à l'entrée d'un pont ou d'une ville, en avant de la porte, que l'on abaissait au moyen d'une poulie et de chaînes pour en défendre l'accès. (Les Romains disaient aussi PORTA PENDULA.) || Pont volant employé par les Romains pour l'abordage des navires. || Ecluse, vanne.

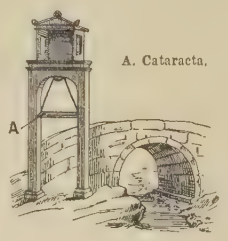

— Archéol. chrétienne. Soupirail percé dans la voûte de confession qui renfermait les ossements d'un saint, par où l'on faisait toucher des objets au tombeau. (On disait aussi JUGULUM.)

CATARACTAIRE [*tèr'*] n. m. Antiq. Gardien des portes d'une ville ou d'une prison.

CATARACTE n. f. (lat. *cataracta;* dérivé du gr. *katarraktês*). Chute d'eau, plus ou moins considérable, qui se produit par suite d'une interruption brusque dans le niveau du lit d'un fleuve.

— Style bibl. Grande abondance d'eaux : *Il ouvrit les* CATARACTES *du ciel.*

— Fam. et fig. *Lâcher les cataractes*, Laisser déborder sa colère, son indignation.

— Hydraul. Différence de niveau des eaux en amont d'un pont et des eaux d'aval.

— Mécan. Appareil qui, dans les anciennes machines à vapeur à mouvement intermittent et à simple effet, réglait le mouvement en le régularisant.

Cataractes du Zambèze.

— ENCYCL. Les *cataractes* se confondent parfois avec les chutes ; mais on appelle ainsi le plus souvent des chutes d'eau produites par une interruption brusque et considérable du niveau du lit fluvial. Telles sont les cataractes ou chutes Victoria sur le Zambèze, les cataractes ou chutes du Niagara dans l'Amérique du Nord. Quant aux six cataractes ou chutes qui se succèdent sur le Nil entre Khartoum et Assouan, ce sont actuellement, par suite de l'usure des roches et du recul de la dénivellation, de simples seuils qui engendrent des rapides et interrompent la navigation.

CATARACTE n. f. (du gr. *katarraktês*, chute d'eau, parce qu'on croyait que la cataracte est due à la chute de l'humeur sur les yeux). Méd. Affection oculaire, aboutissant à l'opacité, partielle ou totale, du cristallin ou de sa membrane capsulaire.

— *Fig.* Cécité morale, aveuglement de l'esprit.

— ENCYCL. Méd. On distingue plusieurs sortes de *cataractes :* la cataracte lenticulaire qui affecte le cristallin ; la cataracte capsulaire qui affecte la membrane cristallinienne ; la cataracte capsulo-lenticulaire, résultant d'une lésion simultanée du cristallin et de sa capsule ; enfin la

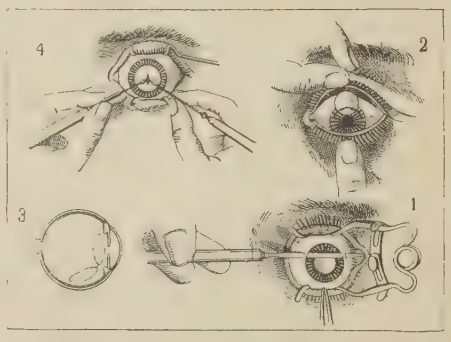

CATARACTE (*opérations diverses*) : 1, 2. Extraction de la cataracte par incision de la cornée à lambeau supérieur et expulsion par pression ; 3. Abaissement ou réclinaison de la cataracte ; 4. Discision de la cataracte secondaire avec deux aiguilles.

cataracte pseudo-membraneuse due à des exsudats provenant d'un iritis. — La cataracte est dite *fausse* quand l'opacité résulte de produits épanchés sur la surface externe de la capsule ; elle est dite *dure* ou *molle* suivant que le cristallin est induré ou ramolli. Les plus fréquentes sont les cataractes lenticulaire et capsulaire.

La cataracte résulte de causes multiples, parmi lesquelles il faut mentionner : les traumatismes (blessures, contusions, corps étranger au globe oculaire), les altérations des membranes de l'œil (irido-choroïdite, glaucome, rétinite), la vieillesse (cataracte sénile), les dyscrasies (diabète, albuminurie, etc.), et enfin l'hérédité, car certaines cataractes sont congénitales, et, de plus, il semble qu'elles soient plus fréquentes dans certaines familles. Il faut noter, d'autre part, que le maniement de certaines substances, telles que la naphtaline, paraît y prédisposer.

Les personnes atteintes de cataracte voient leur vue diminuer progressivement, plus rarement d'une façon brusque, et distinguent mieux dans la demi-obscurité qu'en pleine lumière ; elles sont d'ailleurs gênées par de la diplopie, et par la présence de mouches volantes. C'est progressivement et sans aucune douleur que la vision diminue, jusqu'au moment où, la cécité étant à peu près complète, la cataracte est dite *mûre*, et devient opérable.

Le seul traitement de la cataracte est jusqu'ici l'intervention opératoire. On pratiquait autrefois trois opérations différentes : le déplacement du cristallin par réclinaison (opération à peu près complètement abandonnée aujourd'hui) ; le broyage (qui n'est plus guère employé) ; enfin l'extraction, soit à lambeau, soit linéaire, qui est aujourd'hui le traitement de choix et qui n'entraîne, dans la plupart des cas, aucun risque sérieux. L'usage de l'atropine, qui était autrefois de règle pour dilater la pupille, ne paraît plus aujourd'hui indispensable, non plus que la réclusion en chambre noire que l'on jugeait jadis nécessaire au moins pendant quelques jours. Il convient d'ailleurs que l'opérateur s'assure, dès que l'opération est terminée, que le patient a recouvré la vue et, dans le cas affirmatif, de le laisser assez rapidement user de la vision, en le munissant toutefois de lunettes, destinées, les unes à la vision à distance, les autres à la vision rapprochée, que l'opéré doit porter constamment. Quand la cataracte est binoculaire, on n'opère qu'un seul œil à la fois. Les résultats de l'intervention sont des plus satisfaisants.

— Art vétér. La *cataracte* ne s'observe guère, parmi les animaux domestiques, que chez le cheval ou le chien.

Chez le *cheval* atteint d'ophtalmie périodique, après chaque attaque, le cristallin devient de plus en plus opaque, et finit par devenir complètement cataracteux.

Chez le *chien*, la cataracte accompagne sûrement la vieillesse, et tous les chiens qui arrivent à l'âge de quinze à dix-huit ans sont aveugles, par suite de cataracte ; cette infirmité commence quelquefois dès l'âge de huit ans.

La cataracte pourrait s'opérer chez les animaux comme chez l'homme.

CATARACTÉ, E adj. Affecté de la cataracte.

CATARACTER (SE) v. pr. — Au sens passif. Etre affecté de la cataracte : *Yeux qui* SE SONT *rapidement* CATARACTÉS.

CATARCHÉEN [*ké-in*], **ENNE** adj. Géol. Nom donné par Séderholm (1893) aux formations les plus anciennes de l'archéen de Finlande.

CATARGI (Barbo), homme d'Etat et publiciste roumain, né en 1807, mort à Bucarest en 1862. Directeur au ministère de la justice sous l'hospodarat du prince Bibesco, il dut quitter le pays après la chute de celui-ci (1848). Sous le règne du prince Couza, il représenta au Divan les privilèges des boïars contre les réformes agraires des libéraux. En 1862, il fut nommé président du Conseil et ministre de l'intérieur ; mais, peu après (20 juin), il fut mortellement frappé par une main restée inconnue.

CATARGI (Lascar), homme d'Etat roumain, né en Moldavie en 1823, mort à Bucarest en 1899. Il fut l'un des candidats au trône des Principautés-Unies. En 1866, il prit part à la conspiration contre Couza. A l'abdication de celui-ci, il fut nommé membre du gouvernement provisoire. A l'avènement de Charles Ier, il sut réprimer les troubles suscités à Bucarest par les libéraux. Il resta au ministère jusqu'à la guerre russo-turque (1877). Après la chute de Jean Bratiano (1888), il revint au pouvoir, qu'il quitta en 1895, mais il resta le chef du parti conservateur.

CATARININE n. f. (de *Catarina*, nom de lieu). Alliage de fer et de nickel, trouvé dans certaines météorites.

CATARINITE n. f. (de *Catarina*, nom de lieu). Nom donné par Stanislas Meunier à un type de roche météoritique holosidère, composée de catarinine.

CATARRHAL, E, AUX adj. Qui tient du catarrhe : *Toux* CATARRHALE. *Flux* CATARRHAL. *Pneumonie* CATARRHALE.

CATARRHE n. m. (du gr. *kata*, en bas, et *rhein*, couler). Flux muqueux sans inflammation, ou avec inflammation superficielle des membranes muqueuses. || Particulièrem., Flux muqueux des bronches : CATARRHE *des bronches, de la voix.*

— *Catarrhe des bronches.* V. RHUME. || *Catarrhe de l'estomac.* V. PITUITE. || *Catarrhe nasal.* V. CORYZA. || *Catarrhe pituiteux.* Syn. de BRONCHORRHÉE. || *Catarrhe suffocant.* Syn. de PNEUMONIE LOBULAIRE. || *Catarrhe vésical.* V. CYSTITE.

— ENCYCL. Le mot *catarrhe*, très usité dans l'ancienne médecine, n'est plus guère employé aujourd'hui que pour désigner l'accroissement pathologique de la sécrétion d'une muqueuse sans qu'il y ait suppuration. On ne l'applique, en général, qu'aux organes respiratoires.

— Art vétér. Le *catarrhe* auriculaire du chien est une otite externe chronique qui fait suite à l'otite aiguë ou apparaît, d'emblée, comme une manifestation de la diathèse eczémateuse ; il est d'ordinaire tenace et récidivant.

CATARRHECTIQUE [*tik'*] adj. (gr. *katarrêkhtikos*, purgatif). Méd. anc. Dissolvant : *Potion* CATARRHECTIQUE.

CATARRHEUX [*reû*], **EUSE** adj. Sujet au catarrhe ; affecté d'un catarrhe : *Vieillard* CATARRHEUX.

CATARRHINIENS [*ri-ni-in*] n. m. pl. (du gr. *kata*, en bas, et *rhis, rhinos*, nez). Sous-ordre de mammifères primates, comprenant les singes de l'ancien monde, dont le nez à ses narines séparées par une cloison étroite et dirigée en bas, et dont les mâchoires ont trente-deux dents avec les canines saillantes.

— ENCYCL. Les *catarrhiniens* n'ont pas la queue préhensile ; leurs ongles sont plats aux quatre membres. On divise ces singes en trois familles : les *cercopithécidés*, les *semnopithécidés* et les *anthropomorphes*. Tous habitent les régions chaudes et tempérées de l'Asie et de l'Afrique ; seule une espèce de magot se rencontre à Gibraltar, en Espagne.

CATARTISME [*tissm'*] n. m. (du gr. *kata*, sur, et *artizein*, disposer). Chir. anc. Réduction d'une fracture ou d'une hernie.

CATASCOPIA (du gr. *kataskopein*, observer). Surnom d'Aphrodite. (Son temple, à Trézène, était situé à l'endroit d'où Phèdre venait admirer Hippolyte.)

CATASÈTE n. m. Genre d'orchidacées, renfermant des herbes épiphytes ou épigées à belles fleurs, de l'Amérique tropicale, et dont plusieurs sont cultivées en Europe dans les serres chaudes pour la beauté de leurs fleurs.

Catasète.

CATASPILITE [*tass-pi*] n. f. (du gr. *kata*, près de, et de *spilite*). Silicate naturel d'aluminium et de fer de couleur gris cendré.

CATASTASE [*tass-taz'*] n. f. (gr. *katastasis*, constitution). Littér. anc. Troisième partie d'une tragédie, celle où l'intrigue posée dans la *protase*, nouée dans l'*épitase*, prépare la *catastrophe*.

— Méd. anc. Manière d'être. || Habitude extérieure du corps. || Réduction d'une fracture.

CATASTATIQUE [*tass-ta-tik'*] adj. (de *catastase*). Qui dépend de la saison ou de l'état de l'atmosphère : *Maladies* CATASTATIQUES.

CATASTE [*tasst'*] n. f. (lat. *catasta*). Antiq. lat. Echafaud sur lequel étaient exposés les esclaves mis en vente. || Instrument de torture sur lequel les esclaves subissaient le supplice.

CATASTE [*tasst'*] n. m. Biol. Nom donné aux produits de désassimilation qui traversent sans cesse le protoplasma comme résultat de sa synthèse assimilatrice.

Catastérismes [*sté-rissm'*] n. m. pl. (proprem. *Etudes sur les astres;* du gr. *kata*, sur, et *astêr*, astre). Titre d'ouvrages d'astronomie qui ont été attribués à Eratosthène et à Hipparque.

CATASTROPHE [*tass-trof'*] n. f. (gr. *kata*, en bas, et *strophê*, action de tourner). Renversement, événement soudain, décisif, funeste : *Une* CATASTROPHE *épouvantable. La* CATASTROPHE *de M. de Lauzun.* (Saint-Simon.)

— Littér. Evénement décisif qui dénoue l'action d'un poème dramatique : *La* CATASTROPHE *de ma pièce est peut-être un peu trop sanglante.* (Racine.)

— SYN. **Catastrophe, calamité, désastre.** V. CALAMITÉ.

CATASTROPHISME [*tass-tro-fissm'*] n. m. Ancienne théorie qui attribue à des cataclysmes les changements survenus à la surface de la terre.

CATASTROPHISTE [*tass-tro-fisst'*] n. m. Nom donné aux géologues qui étaient partisans du système appelé catastrophisme.

CATATONIE [*nî*] n. f. (du gr. *kata*, en bas, et *tonos*, tension). Méd. Affection mentale appartenant au groupe de la *schizophrénie* ou désagrégation psychique, appelée encore en France HÉBÉPHRÉNO-CATATONIE.

— ENCYCL. La *catatonie* représente une forme quelque peu différente et atténuée de l'hébéphrénie. Dans tout phénomène psychique, il y a à considérer l'idée, l'image et la réaction. Dans la catatonie, les troubles observés sont surtout d'ordre réactionnel et dépendent de l'exaltation de l'automatisme psychique venant se surajouter aux phénomènes de dissociation ou de désagrégation qui constituent le fonds commun de tous les états schizophréniques. Ses caractères principaux sont : manque d'expression dans le visage, ralentissement et irrégularité de la parole, troubles des associations d'idées, négativisme, c'est-à-dire, par exemple, mutisme et refus d'aliments, suggestibilité et impulsivité, stéréotypies, c'est-à-dire répétition indéfinie des mêmes mots, des mêmes phrases, des mêmes attitudes, des mêmes actes, etc. Il y a aussi de l'agitation ou de la stupeur, du délire et des hallucinations. L'ensemble de ces caractères constitue un syndrome que quelques psychiatres reconnaissent dans des affections mentales de causes diverses.

CATATYPIE [*pî*] n. f. (du gr. *kata*, de haut en bas, et *tupos*, caractère). Genre de tirage d'épreuves photographiques, consistant à mettre en œuvre certaines actions catalytiques, sans l'aide de la lumière.

CATAU [*tô*] n. f. (altér. de *Catherine*). Fille de ferme. || Fille malpropre. || Catin.

CATAVOTHRE ou **KATAVOTHRE** n. m. (du gr. *kata*, de haut en bas, et *bothros*, trou). Gouffres naturels creusés par le travail des eaux souterraines dans les calcaires de la Grèce continentale et de la Morée et analogues à ceux qui se rencontrent dans les autres pays calcaires.

CATAWBA, rivière de la Caroline du Nord (Etats-Unis), qui sort des Alleghanys et est la branche-mère du Wateree, le principal affluent du Santee-River. Cours de plus de 400 kil. — Une tribu indienne homonyme vécut autrefois sur ses bords.

CATAWBA n. m. Cépage hybride de *vitis Labrusca* et de *vitis Riparia*, dont on a tenté l'essai comme porte-greffe, mais sans résultat.

CATAWBIRITE n. f. (de *Catawba* nom de lieu). Roche métamorphique, composée essentiellement de talc et de magnétite.

CAT-BOAT [*kat'-bôt'*] n. m. Petit yacht dont le gréement se compose uniquement d'un mât placé à l'avant et supportant une grand'voile aurique.

CATCHELI n. m. Jeux. Sorte de tourniquet, importé de Russie en France. (Il se compose d'un bâti supportant une roue, à laquelle sont suspendus quatre, six ou huit fauteuils, et qui tourne verticalement au moyen d'un mécanisme particulier.)

CATCHER [*kat'cheur*] n. m. (mot angl. signif. *attrapeur*). Sports. Au base-ball, Joueur muni d'un masque et de gants, qui se tient derrière le joueur armé de la batte. (Le même mot s'emploie aussi au cricket.)

CÂTEAU [*tô*] n. m. Forme anc. du mot CHÂTEAU. (A subsisté dans *Le Cateau-Cambrésis.*)

CATEAU [*tô*] (LE), anc. **LE CATEAU-CAMBRÉSIS**, ch.-lieu de cant. du Nord, arrond. et à 24 kil. de Cambrai, sur la Selle, affluent de l'Escaut ; 8.750 hab. (*Catésiens*). Ch. de f. Nord. Filatures, tissages et brasseries. Le Cateau, fondé au IXe siècle par un évêque de Cambrai, a été détruit en partie au XVIe siècle (guerres de Religion), au XVIIe siècle, pendant la Révolution, et pendant la guerre de 1914. Il avait donc peu de monuments anciens, cependant l'église du XVIIe siècle, l'hôtel de ville du XVIe avec beffroi du XVIIIe présentaient des parties intéressantes. Patrie du maréchal Mortier, duc de Trévise. — Le canton a 18 comm., et 23.165 hab. (29.000 en 1914).

Cateau-Cambrésis (TRAITÉ DU), traité signé les 2 et 3 avril 1559, entre les plénipotentiaires du roi de France Henri II d'une part, ceux de la reine d'Angleterre Elisabeth et du roi d'Espagne Philippe II, de l'autre. Cette paix mettait fin aux guerres d'Italie. La France gardait Calais pour huit ans, pouvant ensuite le restituer ou payer une somme d'argent. Elle renonçait à la Savoie, au Piémont, conservant de ce dernier quelques villes en gage, au Milanais, mais aussi au Bugey et à la Bresse. Elle recouvrait Saint-Quentin, Le Catelet, etc. De Metz, de Toul et de Verdun, il n'était pas question, l'Empire n'intervenant pas au traité. En fait, ils demeurèrent à la France. Deux mariages devaient cimenter la paix : Philippe II, une seconde fois veuf, épousa Elisabeth, fille d'Henri II, et le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, épousa Marguerite de France, sœur d'Henri II.

CATÉCHÈSE n. f. (lat. *catechesis;* gr. *katêkhêsis;* de *kata*, de haut en bas, vers, sur, et *ékhô*, son répercuté). Instruction religieuse, par demandes et par réponses, analogue aux catéchismes ; instruction religieuse en général.

— ENCYCL. On appelait *catéchèse* l'enseignement donné aux catéchumènes, dans l'ancienne Eglise. Quand l'usage eut été universellement répandu de baptiser tous les nouveau-nés, la catéchèse fut reportée aux années qui précèdent la première communion : c'est la règle que l'Eglise catholique observe encore. V. CATÉCHISME.

Pris dans un sens plus général, le mot « catéchèse » désignait aussi, dans les premiers temps, l'instruction plus complète que l'Eglise continuait à donner aux fidèles après leur baptême : elle consistait surtout dans les homélies que les évêques adressaient à leur peuple.

CATÉCHÈTE n. m. Celui qui donnait la catéchèse aux fidèles : *Origène était* CATÉCHÈTE *à Alexandrie.*

CATÉCHÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui a rapport à la catéchèse.

— N. f. Enseignement du catéchisme.

— ENCYCL. *Ecoles catéchétiques.* On appelle ainsi des écoles chrétiennes pour l'instruction des catéchumènes. La plus célèbre est celle d'Alexandrie dont le premier maître fut saint Pantène. Il eut pour successeur Clément puis Origène. Celui-ci donna à l'école son plus grand éclat.

Parmi les autres écoles catéchétiques, les plus connues sont celles d'Antioche et de Césarée.

CATÉCHINE n. f. (rad. *catéchu*). Principe actif du cachou. (On dit aussi ACIDE CATÉCHIQUE.)

— ENCYCL. On obient la *catéchine* en traitant par l'éther acétique le cachou préalablement épuisé par l'eau froide. Elle constitue des aiguilles soyeuses peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante. La solution alcaline se colore en brun au contact de l'air, propriété utilisée en teinture. Elle fournit par distillation sèche la *pyrocatéchine;* fondue avec les alcalis caustiques elle donne de la *phloroglucine* et de l'acide *protocatéchique.*

CATÉCHIQUE [*chik'*] (ACIDE). Chim. Syn. de CATÉCHINE.

CATÉCHISATION [*si-on*] n. f. Action de catéchiser : *La* CATÉCHISATION *des infidèles.*

CATÉCHISER [*zé*] v. tr. Faire le catéchisme.

— *Par extens.* Prêcher, endoctriner : CATÉCHISER *des paysans en vue d'une élection.* || Styler, instruire de ce que l'on doit dire et faire : CATÉCHISER *une bonne pour l'empêcher de commettre quelque bévue.* || Reprendre, gourmander : CATÉCHISER *sévèrement un écolier.*

— Absol. : *Saint Paul* CATÉCHISA. (Chateaubriand.) [Rare.]

CATÉCHISME [*chissm'*] n. m. (lat. *catechismus;* gr. *katéchismos.* Voir à CATÉCHÈSE). Instruction religieuse élémentaire donnée oralement, destinée à préparer à la première communion : *Aller au* CATÉCHISME. || Ouvrage élémentaire qui contient, par demandes et par réponses, l'explication du dogme et de la morale : *Rédiger un* CATÉCHISME. || Livre, volume formé par le même ouvrage : *Un* CATÉCHISME *relié.*

— *Par extens.* Ouvrage élémentaire rédigé par demandes et par réponses, Résumé dogmatique, credo, principes fondamentaux d'une doctrine, d'une secte : *Le* CATÉCHISME *des philosophes.*

— Leçon faite pour endoctriner quelqu'un. || Reproche, remontrance : *Ennuyé de vos éternels* CATÉCHISMES... (J.-J. Rousseau.)

— Pop. *Catéchisme poissard,* Recueil de propos grossiers ; ces propos eux-mêmes.

— LOC. FAM. *Savoir une chose comme son catéchisme,* La savoir par cœur, très bien.

— ENCYCL. L'enseignement de la doctrine religieuse aux enfants resta longtemps sans organisation précise. De tout temps, les conciles locaux avaient fixé des règles à ce sujet ; mais ce fut surtout le concile de Trente qui se préoccupa de la question. Il ordonna aux pasteurs d'enseigner, au moins les dimanches et les jours de fête, les éléments de la foi aux enfants, et il décida la publication d'un *catéchisme* romain, qui contiendrait les éléments de la doctrine chrétienne.

Les règles formulées par le concile de Trente furent partout suivies. Depuis le XVIe siècle, l'enseignement catéchistique est donné non seulement aux enfants, mais aux jeunes gens et aux jeunes filles (catéchismes de persévérance). Le décret de Pie X sur l'âge de la première communion a amené aussi les évêques et les prêtres à organiser plus soigneusement l'instruction religieuse des très jeunes enfants. L'ouvrage prévu par le concile fut publié en 1566 sous le titre de *Catéchisme à l'usage des curés d'après le décret du concile de Trente,* et approuvé par le pape Pie V. Il avait été précédé du *Catéchisme ou Sommaire de la religion chrétienne* de saint René Canisius. Ce fut surtout du catéchisme romain que s'inspirèrent les évêques, au XVIIe et au XVIIIe siècles, pour la rédaction des catéchismes diocésains en langue vulgaire. Ces petits livres, composés par demandes et réponses, contiennent un résumé de toute la doctrine religieuse. Aujourd'hui encore, ils varient selon les diocèses. Le concile du Vatican, qui devait étudier la question de l'unification du catéchisme, a dû se séparer sans traiter ce problème.

On donne encore le nom de « catéchismes » à des ouvrages plus étendus composés pour l'édification ou l'instruction religieuse des grandes personnes. Tels sont le *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure,* de M. Olier ; *le Catéchisme chrétien ou Exposé de la Doctrine de Jésus-Christ offert aux hommes du monde,* par Mgr Dupanloup.

Comme les catholiques, les protestants se sont appliqués à l'instruction de l'enfance avec le plus grand zèle. Les ordonnances ecclésiastiques de Wittenberg insistent fortement sur ce point (1533). Et même le catéchisme de Luther (1526) et celui de Calvin (1545) virent le jour avant le catéchisme romain. C'est Calvin qui, le premier, adopta la méthode par dialogue. Depuis les deux chefs de la Réforme, de nombreux catéchismes ont été publiés dans les pays protestants.

Catéchisme (LE), tableau de J.-A. Muenier (1891, au musée du Luxembourg). Dans un jardin, un vieux curé fait réciter le catéchisme aux enfants. La scène est traitée avec simplicité et émotion. (V. planche *Beaux-arts XXV.*)

Catéchisme de Calvin. Calvin composa ce catéchisme en Français en 1536, et le publia à Bâle en latin en 1538 ; il en changea la forme en 1541, adoptant la méthode des demandes et réponses. Il en fit ensuite une traduction latine, imprimée à Strasbourg (1545). Les matières traitées y sont disposées dans l'ordre suivant : 1° la foi, avec l'exposition du symbole ; 2° la loi, avec l'explication du décalogue ; 3° la prière, avec le développement de l'oraison dominicale ; 4° les moyens de grâce, avec l'étude de la Bible et des sacrements, etc. L'auteur appelle ce livre « un formulaire commun d'instruction pour les petits enfants et les rudes du peuple ».

Catéchismes de Luther. Il y en a un grand et un petit. Luther les composa vers 1526. Ils ont tous deux le même plan : 1° les dix commandements ; 2° le symbole des apôtres ou articles de la foi chrétienne ; 3° l'oraison dominicale considérée comme le résumé et le modèle de toutes les prières ; 4° le baptême ; 5° la cène.

Catéchisme poissard (LE), par Vadé (1758). C'est une collection d'injures et de gros mots à l'usage des femmes de la Halle de Paris, et particulièrement des marchandes de *poisson,* recueillis sur place par l'auteur. *Le Catéchisme* se termine par un poème héroï-comique, intitulé *la Pipe cassée,* qui nous fait assister à des scènes de ménage et d'orgie.

Catéchisme positiviste ou *Sommaire exposition de la rcligion universelle en onze entretiens systématiques entre une femme et un prêtre de l'humanité,* par Auguste Comte. *Condenser* le positivisme, afin de le rendre populaire, tel est, comme nous l'apprend l'auteur dans une préface, le but de cet ouvrage publié en 1852, avec ces deux épigraphes : *Vivre pour autrui. — La famille, la patrie, l'humanité ; l'amour pour principe, l'ordre pour base, le progrès pour but.* Une « édition apostolique » du *Catéchisme positiviste* a paru en 1891.

CATÉCHISTE [*chisst'*] n. Qui catéchise ; qui enseigne le catéchisme aux enfants.

CATÉCHISTIQUE [*chiss-tik'*] adj. Rédigé, comme le catéchisme, par demandes et par réponses.

CATÉCHU n. m. Bot. V. CACHOU.

CATÉCHUMÉNAT [*ku-mé-na*] n. m. Etat du catéchumène.

CATÉCHUMÈNE [*ku*] n. (de *catéchèse*). Qui reçoit l'enseignement religieux pour se préparer au baptême. || *Par extens.* Aspirant à une initiation quelconque.

— ENCYCL. Les Apôtres et leurs successeurs immédiats instruisaient sommairement ceux qu'ils convertissaient, avant de leur conférer le baptême (Act. VIII, 36 ; XVI, 33 ; XXI, 21, 24). Mais on sentit bientôt la nécessité de donner à l'enseignement des *catéchumènes* une forme régulière. Dès la seconde moitié du IIe siècle, des règles furent établies en Orient et en Occident. Les païens qui manifestaient le désir de devenir chrétiens étaient, après enquête sur leur sincérité, conduits auprès de l'évêque, qui leur imposait les mains et faisait sur eux le signe de la croix : ils étaient, dès lors, admis au rang des catéchumènes. Leur instruction durait deux ou trois ans, au bout desquels ils étaient jugés dignes de recevoir le baptême. Celui-ci était solennellement conféré le dimanche de Pâques et marquait le terme de l'initiation chrétienne. Il arrivait toutefois que de nombreux catéchumènes retardaient le baptême jusqu'à l'heure de la mort, afin de paraître devant Dieu dans l'innocence baptismale : c'est ainsi que l'empereur Constantin ne fut baptisé que peu de jours avant de mourir L'Eglise condamnait cette coutume, sans pouvoir toujours l'empêcher. L'institution du catéchuménat tomba en désuétude à mesure que s'établit l'usage de baptiser les enfants des chrétiens dès leur naissance. Aujourd'hui, dans les missions en pays païen, le catéchuménat a été rétabli pour les adultes qui se présentent à la conversion. Son organisation ressemble naturellement à celle d'autrefois.

CATÉCHUMÉNIE [*ku-mé-nî*] n. f. Lieu où l'on instruisait les catéchumènes, ou, selon d'autres, Galerie dans laquelle les femmes assistaient aux offices, dans les églises.

CATÉGORÉMATIQUE [*tik'*] adj. (rad. *catégorème*). Philos. Se dit d'un terme (substantif, adjectif) qui a une signification par lui-même. (Les termes qui n'ont de signification que joints à d'autres sont dits SYNCATÉGORÉMATIQUES.)

CATÉGORÈME n. m. (de *catégorie*). Philos. Dans le système d'Aristote, notion universelle se rapportant aux modes généraux suivant lesquels une chose peut être énoncée relativement à une autre : *Il y a cinq* CATÉGORÈMES : *le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident.*

CATÉGORIE [*ri*] n. f. (lat. *categoria;* du gr. *katêgoria,* attribut). Suivant Aristote, Chacun des genres les plus généraux dans lesquels se rangent les objets de la pensée : *Le lieu et le temps sont des* CATÉGORIES. || Suivant Kant, Chacun des concepts à priori de l'entendement humain selon lesquels il conçoit nécessairement les objets de l'expérience. || *Fig.* Classe de personnes et d'objets de même nature : *Etre de la même* CATÉGORIE. *Ces choses ne sont pas de la même* CATÉGORIE.

— Comm. Chacune des trois classes ou qualités établies pour la viande de boucherie, en 1855, par les tarifs réglementaires, supprimés depuis : *Viande de première, de deuxième, de troisième* CATÉGORIE.

— ENCYCL. Phil. Les *catégories* peuvent être définies, d'une manière générale, « les classes les plus hautes dans lesquelles sont distribués soit des idées, soit des êtres réels, d'après un certain ordre de subordination et d'après certaines vues systématiques » (Barthélemy-Saint-Hilaire). Les pythagoriciens sont les premiers en date qui admirent des catégories. Ces catégories sont au nombre de dix, et procèdent par opposition : le déterminé et l'indéterminé, l'impair et le pair, l'unité et la pluralité, le droit et le gauche, le mâle et la femelle, le repos et le mouvement, le droit et le courbe, la lumière et les ténèbres, le bien et le mal, le carré et toutes les figures à côtés inégaux.

Aristote désigne par ce mot les termes principaux auxquels peuvent se ramener les choses qu'on exprime, et, comme les idées sont inséparables des termes, les principaux points de vue d'où l'esprit peut considérer les choses ; il en reconnaît dix : la substance ou essence, la quantité, la relation, la qualité, l'action, la passion, le lieu, le temps, la situation, la manière d'être.

Pour Kant, les catégories sont les modes les plus généraux selon lesquels la raison constitue ses jugements. Il y a quatre grandes classes de jugements : la quantité, la qualité, la relation et la modalité ; il y a douze catégories qui sont : au point de vue de la quantité, l'unité, la pluralité, la totalité ; au point de vue de la qualité, la réalité, la négation et la limitation ; au point de vue de la relation, la substance, la causalité, la communauté ou la réciprocité ; au point de vue de la modalité, la possibilité, l'existence et la nécessité.

Renouvier définit les catégories les lois premières et irréductibles de la connaissance. Il en distingue neuf : la relation, le nombre, la position ou étendue, la succession ou durée, la qualité, le devenir ou changement, la force ou causalité efficiente, la finalité, la personnalité. Chacun de ces concepts, dit Renouvier, se forme par thèse, antithèse et synthèse ; ainsi, dans la catégorie du nombre, l'*unité* est la thèse, la *pluralité* l'antithèse, et la *totalité* la synthèse.

Catégories (TRAITÉ DES) d'Aristote. C'est le premier des cinq traités réunis sous le titre collectif de *Organon.* Il a été plus étudié, à l'époque des débats entre le nominalisme et le réalisme, que ne l'a jamais été le reste de l'œuvre d'Aristote. Fort probablement, l'auteur, de vive voix ou dans des écrits aujourd'hui perdus, avait expliqué le sens des termes qu'il emploie. Ainsi, l'on peut hésiter sur le sens du mot *catégorie :* il désigne sans doute les choses dont nous pouvons parler, qui sont l'objet de nos affirmations (*katêgorein,* affirmer) dans nos jugements.

CATÉGORIQUE [*rik'*] adj. Dans Aristote, Qui affirme l'attribut d'une manière absolue. (Le jugement catégorique est un jugement affirmatif isolé, par opposition au jugement hypothétique, qui est un jugement soumis à une condition.) || Dans le langage ordinaire, Clair, précis : *Mise en demeure* CATÉGORIQUE.

— ANT. **Equivoque, évasif.**

— ENCYCL. Morale. *Impératif catégorique.* C'est le nom donné par Kant à la loi morale, au devoir. Il y a, dit-il, deux espèces d'ordres ou d'impératifs. Les uns sont *conditionnels,* c'est-à-dire restreints par une condition ; ce sont, par exemple, ceux de l'hygiène ou de l'économie politique : « Faites ceci si vous voulez conserver la santé, *ou* Faites ceci si vous voulez vous enrichir » ; ces impératifs sont *hypothétiques,* puisqu'ils supposent un but poursuivi, et qu'une fois ce but atteint la poursuite des moyens ne s'impose plus. L'impératif de la moralité, au contraire, est inconditionnel, absolu, *catégorique,* universel. De là ces formules : « Agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée par ta volonté en une loi universelle ; agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité en toi-même et en autrui comme une fin et jamais comme un moyen ; agis comme si tu étais à la fois législateur et sujet dans la république des volontés libres et raisonnables. »

CATÉGORIQUEMENT [*ke-man*] adv. Philos. Par catégories : *Classer les termes, les idées* CATÉGORIQUEMENT.

— *Par extens.* D'une façon nette et précise : *S'expliquer* CATÉGORIQUEMENT.

CATÉGORISATION [*si-on*] n. f. Action de classer par catégories.

CATÉGORISER [*zé*] v. tr. Classer par catégories. || *Par extens.* Séparer en classes.

CATÉGORISEUR [*zeur*] n. m. Celui qui établit des catégories. || Adjectiv. : *Philosophe* CATÉGORISEUR.

CATEIA n. f. (mot lat.) Sorte de trait que les Gaulois et les Germains lançaient avec une courroie et qu'ils ramenaient ensuite à eux.

CATEL n. m. Anc. dr. V. CATEUX.

CATEL (Charles-Simon), compositeur français, né à Laigle (Orne) en 1773, mort à Paris en 1830, coopéra, avec Sarrette, à la formation du corps de musique de la garde nationale, d'où devait sortir le Conservatoire. Il a écrit un grand nombre de marches qui firent partie du répertoire des armées révolutionnaires, et des œuvres de circonstance pour la célébration des fêtes nationales, deux ouvertures en *ut* et en *fa,* une symphonie en *fa,* etc. Catel, dès la formation du Conservatoire en 1794, y fut nommé professeur d'harmonie, et en devint plus tard l'un des inspecteurs. Et c'est alors qu'il écrivit son excellent *Traité d'harmonie.* Bientôt, il songea à se produire au théâtre ; il donna un opéra, *Sémiramis* (1802), dont Weber admirait l'ouverture, et divers opéras ou opéras-comiques tels que *les Bayadères, les Aubergistes de qualité,* etc., qui n'ont pas survécu.

CATEL (Franz), peintre allemand, né à Berlin en 1778, mort à Rome en 1856. Après quelques tableaux d'histoire et de genre, Catel adopta définitivement le paysage. On conserve de lui au musée de Munich : *Tempête à Amalfi, Golfe de Naples; Route du golfe de Palerme.*

CATELAN (PRÉ). V. PRÉ CATELAN.

CATÉLECTROTONUS [*nuss*] n. m. Physiol. Augmentation de l'excitabilité d'un nerf ou d'un muscle placé au pôle négatif et soumis pendant un certain temps à l'action d'un courant constant.

CATELET (LE), ch.-lieu de cant. de l'Aisne, arrond. et à 18 kil. de Saint-Quentin, près des sources de l'Escaut et du tunnel du canal de Saint-Quentin ; 260 hab. Ch. de f. du Cambrésis. — Le canton a 18 comm., et 10.590 hab.

CATELLE n. f. Revêtement de faïence : *Poêle en* CATELLES *peintes.*

CATENA (Vincenzo DI BIAGIO, dit), peintre vénitien, né à Trévise, mort à Venise en 1531, fréquenta l'école de Bellini. Il imita Giovanni, Bellini et le Giorgione. On peut citer de lui le *Tableau d'autel de la chapelle Pregadi* au palais ducal de Venise, la *Glorification de sainte Christine,* à Venise, la *Madone* de la National Gallery, la *Sainte Famille* de Dresde. Il excella surtout dans le portrait ; le musée de Vienne conserve de lui un *Portrait d'homme.*

CATÉNAIRE [*nèr'*] n. f. Genre de bryozoaires chilostomates, renfermant des colonies plumeuses habitant les mers froides et tempérées (*catenaria Lafonti,* Méditerranée ; *catenaria bicornis,* Atlantique).

CATÉNAIRE [*nèr'*] adj. (du lat. *catena,* chaîne). En forme de chaîne. Qui se fait à l'aide de chaînes.

— Chim. Se dit des réactions qui s'enchaînent, qui se conditionnent les unes les autres.

— Electr. Dans le transport de l'énergie, Se dit d'un système de suspension de câbles, lorsque le câble conducteur qui doit rester constamment en contact avec le dispositif de prise de courant de la locomotive ou du tramway électrique est suspendu lui-même à un *câble porteur* par l'intermédiaire de fils verticaux ou *pendules.*

— ENCYCL. Electr. Dans le système de suspension *caténaire,* le câble porteur pouvant présenter une flèche notable, le nombre et la longueur des pendules doivent être réglés pour que le câble de contact ou câble de travail reste sur toute sa longueur parallèle au plan de roulement de la voie.

Le système caténaire a été d'abord employé comme dispositif de sécurité en cas de rupture des lignes de transport de force à haute tension. Sa généralisation s'est imposée pour l'aménagement des lignes de prise de courant, en particulier pour les grandes vitesses.

Ce système est dit *simple* lorsqu'il ne se compose que d'un câble porteur et d'un câble de travail. Il est dit *double* lorsque ce dernier est suspendu au câble porteur qui est fixé aux supports de la ligne.

Les premiers essais de construction caténaire ont porté en général sur des conducteurs rigides et réalisaient une véritable poutre à treillis rigide suspendue aux supports de la ligne.

Toutes les lignes caténaires en service à l'heure actuelle utilisent un conducteur souple, et comportent toutes les

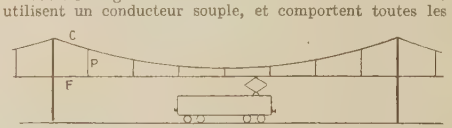

Suspension caténaire : C. Câble porteur; F. Fil de travail (sur lequel frotte le pantographe de la locomotive) ; P. Pendules de suspension du fil de travail.

possibilités d'aménagement dans les courbes, rampes, sur les appareils de voie, à l'intérieur des gares, etc.

L'espacement des supports est en général d'une centaine de mètres dans les alignements droits ; il descend jusqu'à une cinquantaine de mètres dans les courbes, selon les rayons de ces dernières.

CATÉNATION [*si-on*] n. f. (de *catène*). Liaison, enchaînement.

CATÈNE n. f. (lat. *catena*). Forme anc. de *chaîne.*

— Philol. sacrée. Suite de remarques empruntées à divers auteurs sur l'Ecriture sainte.

CATÉNIÈRE n. f. (rad. *catène*). Chaîne munie de nombreux crocs, que les pêcheurs traînent pour retrouver leurs filets restés au fond de la mer.

CATÉNIFÈRE adj. (lat. *catena,* chaîne, et *ferre,* porter). Qui porte des chaînes.

CATÉNIFORME adj. (du lat. *catena,* chaîne, et de *forme*). En forme de chaîne.

CATÉNULAIRE [*lèr'*] adj. (rad. *catène*). Bot. Qui présente des rugosités en forme de petites chaînes.

CATÉNULE n. f. (du lat *catena,* chaîne). Bot. Petite chaîne, petite raie.

CATÉNULE n. f. Genre de vers turbellariés rhabdocèles, famille des vorticidés, renfermant de petites formes aquatiques dont la plus commune (*catenula lemnæ*) vit dans les mares, sous les lentilles d'eau.

CATEPHIA [*té-fi-a*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, renfermant des noctuelles noires et blanches, dont une, la *catephia alchymista,* habite nos pays. (Sa chenille vit sur les chênes isolés et se chrysalide dans les interstices de leur écorce.)

Catephia.

CATEROLE ou **CATTEROLE** n. f. Trou creusé par la femelle du lapin pour y déposer ses petits.

CATERPILLAR [*tèr*] n. m. (mot angl. signif. *chenille*). Dispositif pour déplacer un véhicule sur des terrains impraticables aux voitures ordinaires. V. CHENILLE.

CATERS (Louis-Pierre-Ernest, baron DE), littérateur français, né à Maisons-Laffitte en 1856, mort en 1932. Il a publié dans divers journaux ses romans : *Passionnette* (1895) ; *Confession d'une femme du monde* (1894) ; *Revanche d'amour* (1893) ; *De baisers en baisers* (1895) ; *l'Amour d'aimer* (1897) ; *Crimes d'orgueil* (1891) ; *le Lion de Camors,* épisode de la chouannerie (1894) ; *les Pirates de Venise* (1897). Il a signé du pseudonyme de RAPIÈRE des études sur la technique de l'escrime, et de celui de SAINT-GEORGES des articles sur le cheval.

CATERVAIRE [*tèr-vèr'*] n. m. (du lat. *caterva,* troupe). Antiq. Nom que l'on donnait aux gladiateurs qui combattaient par troupes, et non un à un.

CATESBY (Robert), conspirateur anglais, né en 1573, mort en 1605. Chef de la conspiration des poudres, il se fit tuer les armes à la main, après la découverte du complot.

CATESBY (Marc), naturaliste anglais, né et mort à Londres (1680-1749). Il explora, de 1712 à 1726, l'Amérique du Nord, et publia les résultats de ses recherches dans l'*Histoire naturelle de la Caroline, de la Floride et des îles Bahama* (1731-1743).

CATEUX ou **CATTEUX** [*teû*] ou **CATEL** n. m. (rad. *catel,* effet mobilier). Anc. dr. Nom donné à des immeubles qui par leur nature, d'après quelques coutumes du Nord, étaient considérés comme meubles, principalement au point de vue des successions.

CATFISH [*fich'*] n. m. Nom anglais du POISSON-CHAT.

CAT-GUT n. m. (de l'anglais *cat,* chat, et *gut,* boyau). Espèce de lien préparé avec des boyaux de mouton ou de chat. (Rendu aseptique, on s'en sert en chirurgie pour la suture des plaies. Constitué de substance organique, il a l'avantage de pouvoir être facilement et totalement résorbé par les tissus.) V. GUT.

CATHARE n. m. (du gr. *katharos,* pur). Philos. Nom que l'on donne, dans les doctrines platoniciennes, aux notions pures ou types : *Les* CATHARES *de Platon.*

CATHARES n. m. pl. (d'un mot gr. signif. *les purifiés*). Hérétiques du moyen âge, ayant pour caractère général la prétention d'une absolue pureté de mœurs.

— Myth. Dieux qu'on adorait dans l'Arcadie.

— ENCYCL. Hist. rel. La secte à laquelle il faut donner ce nom en propre a eu son origine, au XIe siècle, parmi les Slaves, probablement en Macédoine. Elle se répandit en Italie, dans le midi de la France, en Allemagne et dans les Flandres. Elle admettait deux principes : le Bon et le Mauvais, également éternels. Les âmes, créatures du premier, ont succombé aux tentations du second. Jésus est un ange que le principe bon a envoyé pour sauver les hommes. Une partie de la secte professait un dualisme moins radical : le principe mauvais a commencé par être bon, il est tombé par orgueil. Les deux branches de la secte étaient d'accord sur la morale, qui était très ascétique, et sur le culte, qui était très simple, consistant surtout dans la prédication et la bénédiction. Les fonctions de ministre étaient réservées aux *parfaits,* qui avaient reçu le baptême de l'esprit. L'Eglise cathare était divisée en diocèses ayant à leur tête des évêques. En Italie, la secte a disparu dès le XIVe siècle ; en France, elle a été frappée à mort par la croisade contre les albigeois, nom qu'on y donna aux cathares. V. ALBIGEOIS. Elle paraît s'être maintenue plus longtemps dans les pays slaves.

CATHARIN (Ambroise), de son vrai nom **Lancelot** POLITE, théologien italien, né à Sienne en 1483, mort à Naples en 1553. Dominicain en 1505, il assista au concile de Trente, et fut nommé évêque de Minori, puis archevêque de Conza. Il se fit remarquer par la hardiesse de ses opinions théologiques.

CATHARISTES [*risst'*] n. m. pl. Syn. peu us. de CATHARES.

CATHARMA n. m. (du gr. *katharma,* purification). Antiq. gr. Sacrifice expiatoire.

CATHARSIS [*siss*] n. f. (transcrit du gr. *katharsis,* purgation ou purification). Mot employé par Aristote pour définir l'effet de « purification » produit sur les spectateurs par une représentation dramatique. (Sur le sens de cette « purification » des interprétations nombreuses ont été fournies : les uns la considèrent comme une purification de tout élément non esthétique ; d'autres (Racine) comme une purification morale des passions de la crainte et de la pitié ; d'autres comme un exutoire physiologique.

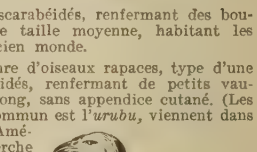

Catharsius.

CATHARSIUS [*si-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, renfermant des bousiers noirs, brillants, de taille moyenne, habitant les régions chaudes de l'ancien monde.

CATHARTE n. m. Genre d'oiseaux rapaces, type d'une famille dite des cathartidés, renfermant de petits vautours américains, à bec long, sans appendice cutané. (Les cathartes, dont le plus commun est l'*urubu,* viennent dans les villes et villages de l'Amérique centrale à la recherche des détritus et immondices de toutes sortes dont ils se nourrissent. Ils remplissent par là un rôle utile à l'hygiène.)

Catharte.

CATHARTIQUE [*tik'*] adj. (gr. *kathartikos;* de *kathairein,* purifier). Se dit des purgatifs intermédiaires aux laxatifs et aux drastiques, comme le jalap et la scammonée. || *Acide cathartique,* Principe purgatif du séné.

— N. m. *Un* CATHARTIQUE.

— Qui purifie : *Apollon est le dieu jeune et beau des rites* CATHARTIQUES.

CATHARTOGÉNIQUE [*nik'*] Syn. de CATHARTIQUE.

CATHAY [*tè*] ou **CATAY** (le), nom donné à la Chine, depuis Marco Polo, par les auteurs occidentaux du moyen âge. Dans le *Roland furieux* de l'Arioste, la belle Angélique est une princesse du Cathay.

CATHÉDRALES. — *PLANCHE I.* **Cathédrales françaises** (A, ROMANES) : 1. Périgueux (Saint-Front) ; 2. Cahors (Saint-Étienne) ; 3. Angoulême (Saint-Pierre) ; (B, GOTHIQUES) : 4. Beauvais (Saint-Pierre) ; 5. Amiens (Notre-Dame) ; 6. Chartres (Notre-Dame) ; 7. Paris (Notre-Dame) ; 8. Sens (Saint-Étienne) ; 9. Albi (Sainte-Cécile) ; 10. Le Mans (Saint-Julien) ; 11. Tours (Saint-Gatien) ; 12. Strasbourg (Notre-Dame) ; 13. Rouen (Notre-Dame) ; 14. Reims (Notre-Dame) ; 15. Orléans (Sainte-Croix) ; 16. Troyes (Saint-Pierre et Saint-Paul) ; 17. Laon (Notre-Dame) ; 18. Bourges (Saint-Étienne) ; (C, MODERNE) : 19. Marseille (Sainte-Marie Majeure). **Cathédrales espagnoles** : 20. Tolède ; 21. Salamanque ; 22. Séville ; 23. Burgos.

CATHÉDRALES. — *PLANCHE II.* **Cathédrales anglaises :** 1. York ; 2. Exeter ; 3. Durham ; 4. Lincoln ; 5. Canterbury ; 6. Lichfield ; 7. Londres (Saint-Paul) ; 8. Salisbury. **Cathédrales autrichiennes et allemandes :** 9. Vienne ; 10. Bonn ; 11. Ulm ; 12. Cologne ; 13. Worms. **Cathédrale belge :** 14. Bruxelles (Sainte-Gudule). **Cathédrales italiennes :** 15. Ferrare ; 16. Milan (Dôme) ; 17. Lucques ; 18. Florence (Sainte-Marie des Fleurs) ; 19. Pise ; 20. Rome (Saint-Pierre) ; 21. Venise (Saint-Marc).

CATHCART, paroisse de Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Renfrew) ; 14.100 hab. Exploitation de houille et de pierres à chaux.

CATHCART (William SCHAW, comte DE), général et diplomate britannique, né à Petersham en 1755, mort à Gartside, près de Glasgow, en 1843. Il fit les guerres contre la Révolution française, dans l'armée du duc d'York, fut nommé lieutenant général en 1801, puis pair d'Ecosse, vice-amiral, etc. En 1807, il incendia, sans déclaration de guerre, une partie de Copenhague, ramena la flotte danoise en Angleterre, et reçut le titre de vicomte et la dignité d'ambassadeur en Russie. Il accompagna Alexandre en 1813 et 1814, signa le traité de Paris, assista au Congrès de Vienne, et fut nommé pair du royaume. — Son fils, Charles Murray **Cathcart**, 2e comte, né à Walton (comté d'Essex) en 1783, mort en 1859, servit en Hollande, en Sicile, en Espagne et en Belgique, combattit à Salamanque, à Vittoria et à Waterloo. (Nommé gouverneur du Canada en 1846, il devint, en 1854, général d'armée.) — Sir George **Cathcart**, frère du précédent, né en 1794, mort en 1854, était aide de camp de Wellington à Waterloo, et, en 1826, suivit ce même duc dans son ambassade à Saint-Pétersbourg. Ensuite, il fut envoyé au Canada et, plus tard, au Cap, où il combattit les Cafres ; il servit en Crimée, et fut tué à Inkermann.

CATHÉDRAL, E adj. (lat. *cathedralis ;* de *cathedra*, siège, chaire). Qui appartient au siège épiscopal d'un diocèse : *Chanoine* CATHÉDRAL. || Celui qui siège au chapitre d'une église cathédrale. || Principal : *L'autorité* CATHÉDRALE. (Le plur. CATHÉDRAUX n'est pas usité.)

CATHÉDRAL n. m. Chanoine d'une église cathédrale. (Vx.)

CATHÉDRALE n. f. Eglise épiscopale d'un diocèse : *Notre-Dame est la* CATHÉDRALE *de Paris.* || Grande église monumentale de l'architecture chrétienne du moyen âge.

— ENCYCL. Archit. Le trône épiscopal (*cathedra*) était placé, dans les églises primitives, au fond de l'abside, dans l'axe de l'édifice, et l'autel s'élevait en avant de la tribune, de façon que l'évêque, placé ainsi derrière l'autel isolé, pût voir l'officiant en face. Saint-Pierre de Rome conserve encore le siège du prince des Apôtres, enfermé dans une chaire de bronze, au fond de l'abside.

Originairement, les *cathédrales* avaient un caractère à la fois religieux et civil ; on ne s'y réunissait pas seulement pour assister aux offices divins : on y tenait aussi des assemblées politiques, sous la présidence de l'évêque. Jusque vers le milieu du XIIe siècle, les cathédrales ne se distinguent pas par leur ampleur. Elles sont le plus souvent dépassées à cet égard par les églises abbatiales, œuvres de communautés très puissantes. Le développement de la richesse laïque, ou mieux populaire, se manifeste dans la seconde moitié du siècle dans le désir irrésistible d'élever en chaque diocèse un monument qui soit l'œuvre de tous : ainsi se fondent les cathédrales gothiques. Le mouvement se ralentit dès la fin du XIIe siècle, et la plupart des cathédrales ne furent achevées qu'au XVe ou au XVIe siècle et seulement celles dont la fondation remonte au XIIe siècle (Paris, Reims, Chartres, Amiens, Bourges, etc.). Prodigieuse conception architecturale, la cathédrale est un miroir du monde selon la doctrine chrétienne, où le passé, le présent et le futur sont lisibles dans la pierre pour les plus humbles grâce aux figures précises ou symboliques qui l'ornent et qui sont souvent d'admirables chefs-d'œuvre. Certaines œuvres de la statuaire du XIIe siècle n'ont d'égales que celles de l'art grec du Ve siècle. Les cathédrales de France ont abrité sous leurs cloîtres les plus célèbres écoles de l'Europe pendant le moyen âge. V. GOTHIQUE, ROMAN.

— Adm. ecclés. Ce sont les membres du chapitre qui, dans les *cathédrales* sont chargés du service diocésain. Dans les cathédrales où le service paroissial se fait concurremment avec le service diocésain, un membre du chapitre remplit les fonctions de curé. Il a le titre de « archiprêtre ».

Cathédrale (LA), par J.-K. Huysmans (1898). Œuvre touffue, luxuriante et passionnée, consacrée à la cathédrale de Chartres que l'auteur considère comme la plus magnifique expression de l'art que le moyen âge nous ait léguée. Le commentaire architectural se double d'une véritable étude sur la symbolique et la mystique du moyen âge. Enfin à toutes ces considérations esthétiques se mêle une autobiographie où Huysmans nous découvre les doutes et les aspirations religieuses de son âme.

CATHÉDRANT [*dran*] n. m. (du lat. *cathedra*, chaire). Docteur pourvu d'une chaire de théologie ou de philosophie.

CATHÉDRATIQUE [*tik'*] adj. (du lat. *cathedra*, chaire). *Cens cathédratique*, Redevance qui était payée à l'évêque, annuellement ou à l'occasion des synodes, par les églises du diocèse.

— *Docteur cathédratique.* Syn. de CATHÉDRANT.

CATHÈDRE n. f. (lat. *cathedra*). Archéol. Chaise gothique à haut dossier.

CATHÉDRER [*dré*] v. intr. (du lat. *cathedra*, siège). Anc. législ. Siéger, présider.

CATHELIN (Louis-Jacques), graveur français, né et mort à Paris (1739-1804). Ce fut l'un des meilleurs disciples de Philippe Le Bas. Il a beaucoup gravé d'après Vanloo et Joseph Vernet. Il a collaboré avec Cochin à la gravure des *Ports de France.*

J. Cathelineau.

CATHELINEAU (Jacques), chef vendéen, né au Pin-en-Mauges (Maine-et-Loire) en 1759, mort à Saint-Florent en 1793. Fils d'un maçon, il exerçait au Pin la profession de colporteur et était père de cinq enfants. Intelligent, énergique, et d'une piété qui le fit surnommer **le Saint de l'Anjou**, il rassembla les hommes de son village quand il apprit l'insurrection de Saint-Florent le 12 mars 1793. Il s'empara du poste républicain de Jallais, emporta Chemillé, Cholet, Vihiers, Chalonnes, prit part aux combats de Bois-Groleau et Beaupréau, à la prise de Thouars. Battu à Fontenay, il s'empara de Montreuil-Bellay, et marcha sur Saumur, qu'il enleva. Là les autres chefs vendéens le reconnurent comme généralissime de l'armée « catholique et royale ». Il dirigea l'attaque sur Nantes, mais fut mortellement blessé en entrant dans la ville et expira le 4 juillet. — Son fils, JACQUES, né en 1787, prit part au mouvement vendéen de 1815. Il fut assassiné en 1832. — Son petit-fils, Henri **de Cathelineau**, né à La Jabaudière (Maine-et-Loire) en 1813, vint offrir ses services, en septembre 1870, au gouvernement de la Défense nationale, qui lui confia le commandement des francs-tireurs du 15e corps, avec le grade de colonel. Il prit part aux opérations qui aboutirent à la reprise d'Orléans, rejoignit Chanzy, se distingua à Vibraye, puis à Montfort (10 janv.), et fut nommé général de brigade à titre auxiliaire. Sa troupe ayant été licenciée le 31 mai, il rentra dans la vie privée. Il a publié : *le Corps de Cathelineau pendant la guerre* (1871).

Cathemerinon (du gr. *kath'héméran*, au jour le jour), recueil du poète latin Prudence. Il contient douze hymnes, dont les six premières sont destinées à célébrer divers moments de la journée du chrétien ; les six autres portent sur différents sujets. Ce sont des œuvres très travaillées et d'un accent parfois original.

CATHÉNOTHÉISME [*té-issm'*] n. m. (formé des éléments grecs *kath' héna*, un par un, *théos*, dieu, et du suffixe *isme*). Relig. Mot créé par Max Müller pour désigner une variété de polythéisme où l'on n'adore qu'un dieu à la fois sous différents noms : *Le* CATHÉNOTHÉISME *des Hindous.* (On écrit aussi KATHÉNOTHÉISME.)

CATHÉNOTHÉISTE [*té-isst'*] n. et adj. Partisan du cathénothéisme : *Les Hindous étaient* CATHÉNOTHÉISTES.

— *Par extens.* Celui qui, en art ou en littérature, n'admire jamais plus d'un maître à la fois : *L'élite musicale de la France est terriblement* CATHÉNOTHÉISTE. (On écrit aussi KATHÉNOTHÉISTE.)

CATHÉRÈSE n. f. (du gr. *kathairesis*, destruction). Pathol. Epuisement. (Vx.)

CATHÉRÉTIQUE [*tik'*] adj. (de *cathérèse*). Pathol. Se dit des topiques caustiques.

CATHERINAIRE [*nèr'*] adj. (de *Catherine de Médicis*). *Herbe catherinaire*, Premier nom du tabac.

CATHERINE, petite planète, N° 320, découverte par Palisa le 11 octobre 1891.

Catherine (CANAL), voie navigable de la Russie d'Europe, unissant la mer Blanche à la mer Caspienne, à l'aide de la Dwina, de la Kama et du Volga. (Catherine Ire en décida la construction, qui fut terminée en 1820.)

CATHERINE (PORT). Géogr. V. PORT-CATHERINE.

SAINTES

CATHERINE d'Alexandrie (sainte), vierge et martyre, née à Alexandrie. Suivant la tradition, l'enfant Jésus lui apparut, après son baptême, porté dans les bras de la Sainte Vierge, la choisit pour sa fiancée et lui remit un anneau. Elle convertit l'impératrice Faustine, et subit le martyre sous l'empereur Maximin vers l'an 307. Après avoir lutté contre les philosophes, puis brisé la roue armée de pointes de fer qui devait la déchirer, Catherine fut jetée en prison, et finalement décapitée. Le corps de la martyre fut porté par les anges sur le mont Sinaï. La légende de sainte Catherine est assez récente (XIe s.) ; elle se répandit surtout en Occident grâce aux récits des croisés. La Faculté de théologie de l'Université de Paris l'avait choisie pour sa patronne ; elle est encore celle des étudiants, des philosophes et des jeunes filles. — Sa fête se célèbre le 25 novembre.

— *Coiffer sainte Catherine*, Ne pas se marier, rester fille. (Cette locution viendrait de ce que, dans certaines églises, se trouvait une statue de sainte Catherine, et de ce que l'on chargeait du soin de renouveler la coiffure de la sainte le jour de sa fête les demoiselles de vingt-cinq à trente-cinq ans. On dit aujourd'hui qu'à vingt-cinq ans on place une première épingle à la coiffure de la sainte ; à trente une seconde ; à trente-cinq la coiffure est achevée.)

Catherine d'Alexandrie (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE SAINTE). Les artistes se sont plu à retracer l'image de sainte Catherine. Elle est souvent représentée debout, portant sur son front une couronne royale, tenant d'une main un livre, symbole de sa science, de l'autre une palme, symbole de son martyre. A côté d'elle, ou parfois sous ses pieds, est presque toujours une roue brisée, ce qui lui fait donner par le peuple italien le nom de sainte Catherine *à la roue.* Les tableaux les plus célèbres qui nous la montrent ainsi sont ceux de Hubert et de Jean Van Eyck ; le premier au musée de Vienne, le second au musée de Dresde ; de Bernardino Luini, à Munich et à Florence ; de Paul Véronèse, à Florence. Beaucoup de peintres ont représenté aussi sa discussion avec les philosophes, sa décapitation et l'enlèvement de son corps par les anges. Le *Martyre de sainte Catherine d'Alexandrie*, par Gaudenzio Ferrari, est au musée Brera, à Milan. Souvent l'image de sainte Catherine est placée au pied du trône de la Vierge et de l'enfant Jésus, comme, par exemple, dans une toile de P. Véronèse, qui la montre présentant saint Benoît à l'enfant Jésus (musée du Louvre).

Le *Mariage mystique de sainte Catherine d'Alexandrie* a été traité par Corrège, Alfani et Alexandre Véronèse. Ces peintures sont au Louvre (V. planche *Beaux-Arts XXV.*)

Un tableau d'Alessandro Tiarini à la pinacothèque de Bologne, d'autres de Pompeo Batoni au Quirinal, de Scipione Pulzone au palais Doria à Rome, de Beltraffio au musée de Turin, de Filippino Lippi dans l'église de Saint-Dominique à Bologne, reproduisent la même scène. Le *Mariage mystique* de Memling est considéré comme le chef-d'œuvre de ce maître. On le voit à l'hôpital Saint-Jean, à Bruges. (V. planche *Beaux-arts XXV.*)

Catherine du Mont-Sinaï (ORDRE DE SAINTE-). Ordre créé au XIe siècle pour protéger les pèlerins qui venaient visiter le tombeau de sainte Catherine. Il disparut peu de temps après sa fondation.

CATHERINE de Suède (sainte), née en 1330, morte en 1381, était la seconde fille de sainte Brigitte. Après avoir perdu son mari et fait avec sa mère divers pèlerinages, elle retourna en Suède où elle passa le reste de sa vie dans la pratique de la pénitence et de la charité. — Fête le 22 mars.

CATHERINE de Sienne (sainte), religieuse italienne, des sœurs de la Pénitence de Saint-Dominique, célèbre par ses extases et ses révélations, née en 1347, morte en 1380. A sept ans, selon la tradition, elle fit vœu de n'avoir d'autre époux que Jésus-Christ, qui lui apparut sous les traits d'un petit enfant, et lui passa au doigt un anneau visible pour elle seule. A quinze ans, elle fut affiliée à l'ordre des sœurs de la Pénitence de Saint-Dominique, et dès lors eut de fréquentes extases. Son livre *De la doctrine divine* et sa *Correspondance* comptent parmi les œuvres classiques de la littérature italienne. C'est elle qui décida le pape Grégoire XI à quitter Avignon pour Rome. — Fête le 30 avril.

Catherine de Sienne (MARIAGE MYSTIQUE DE SAINTE). Ce sujet a été traité par plusieurs peintres, notamment Gherardo et Francesco Vanni ; mais le tableau le plus célèbre est celui de Fra Bartolomeo (Louvre). La vie de sainte Catherine a inspiré au Sodoma une série de fresques dans l'église Saint-Dominique à Sienne, et notamment le célèbre *Evanouissement.*

CATHERINE de Bologne (sainte), née en 1413, morte en 1463. Elle naquit à Bologne, fut élevée à Ferrare, entra chez les clarisses et fonda à Bologne le couvent du Saint-Sacrement. Elle écrivit un livre sur ses révélations et ses extases. — Fête le 9 mars.

CATHERINE de Gênes (sainte), née en 1447, morte en 1510. Fille de Jacques Fieschi, vice-roi de Naples, et petite-nièce du pape Innocent IV. Devenue veuve, elle passa le reste de sa vie dans la pénitence et le soin des malades. Elle a écrit un ouvrage sur le *Purgatoire.* — Fête le 14 septembre.

CATHERINE de Ricci (sainte), née en 1522, morte en 1589. Elle entra à quatorze ans dans l'ordre des dominicaines, à Florence, sa ville natale. Sa réputation de sagesse lui valut des visites célèbres. — Fête le 2 février.

IMPÉRATRICES, REINES ET PRINCESSES

CATHERINE de Courtenay, fille et héritière de Philippe de Courtenay, empereur titulaire de Constantinople. Elle épousa en 1301, Charles de Valois, frère du roi de France Philippe IV. Elle mourut en 1308. — Sa fille, Catherine **de Courtenay**, qui hérita de son titre et de ses droits d'impératrice, épousa, en 1313, Philippe de Térente, fils du roi de Naples Charles II, et mourut en 1346.

CATHERINE de France, reine d'Angleterre, fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, née le 27 octobre 1401, morte le 3 juin 1438. En vertu du traité de Troyes, elle épousa, le 2 juin 1420, Henri V d'Angleterre, et fut la mère de Henri VI. Devenue veuve dès 1422, elle s'unit au Gallois Owen Tudor, et, forcée de s'en séparer, mourut à l'abbaye de Bermondsey. — Henri VII Tudor était le petit-fils de Catherine et d'Owen Tudor.

CATHERINE d'Aragon, reine d'Angleterre, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, née en 1485, morte en 1536. Elle épousa en 1501 Arthur, prince de Galles, fils aîné de Henri VII. Veuve quelques mois plus tard, elle fut mariée au frère puîné de son époux, le futur Henri VIII ; elle lui donna plusieurs enfants ; un seul survécut, qui fut Marie Tudor. Après dix-huit ans d'union, Henri VIII, épris d'Anne de Boleyn, demanda au pape Clément VII la dissolution de son mariage, ne put l'obtenir et fit prononcer son divorce par Cranmer, archevêque de Cantorbéry (1533). Catherine mourut au château de Kimbolton, où elle avait été reléguée.

CATHERINE de Médicis, reine de France, fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Madeleine de La Tour d'Auvergne, comtesse de Boulogne, nièce de Clément VII, née à Florence en 1519, morte à Blois en 1589. Elle épousa, le 20 octobre 1533, le fils puîné de François Ier, Henri, duc d'Orléans, que la mort du Dauphin rendit, à trois ans de là, héritier présomptif de la couronne. Sincèrement attachée à son mari, elle le vit donner toute son affection à Diane de Poitiers. Atteinte dans ses sentiments d'épouse, elle risquait de l'être dans ses légitimes ambitions politiques, par suite d'une stérilité qui fit un moment parler de divorce à la cour. Elle eut l'habileté de se ménager l'appui du roi son beau-père, et conjura ainsi ce péril ; en 1544, la naissance du fils qui devait être François II vint consolider sa situation. Henri II devenu roi, Catherine demeura à l'écart, sans influence politique, s'occupant de ses enfants. Veuve le 10 juillet 1559, Catherine, pendant le court règne de François II, laissa gouverner les Guises. Proclamée régente à l'avènement de Charles IX (1560), elle allait révéler toutes ses qualités politiques : intelligence, activité, mais aussi sa duplicité et son absence de scrupules. Elle se trouva d'ailleurs dans une situation difficile à l'égard des factieux de la cour et des divisions religieuses. Longtemps les protestants espérèrent trouver en elle une alliée et une coreligionnaire. En réalité, elle ne pensait qu'à maintenir son autorité personnelle pendant la minorité de son fils par d'habiles concessions et l'emploi d'un système de bascule. Malgré ses prodiges d'adresse, elle ne put cependant empêcher le colloque de Poissy, destiné, dans sa pensée, à réconcilier le calvinisme et l'Eglise catholique, d'accentuer la rupture (1561), ni l'échauffourée de Vassy (1562) d'ouvrir l'ère des guerres de Religion. Son attitude resta d'abord indécise entre les deux partis. Exposer son rôle serait faire l'histoire des guerres de Religion ; elle s'appliqua à être l'arbitre des partis, sans détruire l'organisation protestante,

Catherine de Médicis.
Cl. Giraudon.

jusqu'au jour où Coligny lui parut redoutable par sa politique extérieure et son influence sur Charles IX. Elle lui fit tirer un coup d'arquebuse par un spadassin aux gages de la maison de Guise (1572). Du hasard qui voulut que l'amiral ne reçût pas un coup mortel, des précautions prises par Charles IX pour que l'enquête au sujet de l'attentat fût impartiale et prompte, de la peur qu'elle en ressentit, non plus pour sa puissance, mais pour sa sécurité, sortit la Saint-Barthélemy. Elle n'eut pour cela qu'à transformer en complot, aux yeux du roi, les récriminations violentes par lesquelles les protestants défendaient leur cause auprès de lui. Catherine eut fort à faire, après le massacre, pour calmer l'irritation des pays où le protestantisme avait pris pied : l'Allemagne et l'Angleterre, c'est-à-dire une bonne moitié de l'Europe d'alors. Elle y parvint pourtant. Le triomphe de sa diplomatie étrangère fut l'élection de son bien-aimé fils, le duc d'Anjou, au trône de Pologne (1573). Quelques mois après, Charles IX expirait, et le roi de Pologne lui succédait sous le titre de Henri III (1574). Elle prit la régence en attendant le retour du roi, qui tarda jusqu'à la fin de cette même année. Sa présence dans le Midi, en 1578 et 1579, rétablit l'autorité royale sur des bases suffisantes. Voyant la couronne des Valois sans successeur direct, elle conçut après 1584 le projet de la faire tomber sur la tête du duc de Bar, fils unique de sa fille Claude de France et du duc de Lorraine. Dans cette campagne si difficile, elle s'appuyait sur les Guises, parents de l'héritier éventuel, mais eux-mêmes compétiteurs reconnus du roi. Elle ne survécut que dix jours à la fin tragique de ses alliés, et dans le même château de Blois où s'était terminée leur carrière.

CATHERINE de Bragance (ou **de Portugal**), reine d'Angleterre, née en 1638, morte en 1705. Fille de Jean IV, roi de Portugal, elle épousa en 1661 Charles II, roi d'Angleterre, à qui elle apporta Bamberg en dot. A la mort de ce prince, elle resta en Angleterre jusqu'en 1692. Puis elle retourna en Portugal, où elle devint régente, sous son frère dom Pedro.

CATHERINE HOWARD, reine d'Angleterre, cinquième femme de Henri VIII, née vers 1522, morte en 1542. Petite-fille du vainqueur de Flowden et nièce du troisième duc de Norfolk, le rival de Thomas Cromwell, elle avait reçu chez sa grand-mère une éducation très libre dont elle abusa. Henri VIII s'en éprit et, ayant répudié Anne de Clèves, l'épousa secrètement d'abord, puis la fit proclamer reine (août 1541). Ce mariage fut considéré comme l'indice d'une nouvelle politique religieuse du roi en faveur du catholicisme. Mais Catherine eut l'imprudence d'accorder des entrevues secrètes à ses anciens amoureux. Le primat Cranmer, informé, le révéla à Henri. De là un procès où tant de gens furent compromis que les prisons furent trop petites pour les contenir. Catherine fut décapitée le 13 février 1542.

CATHERINE MANSDOTTER, reine de Suède, née en 1550, morte en 1612. Elle était d'une naissance obscure. Le roi Erik XIV, frappé de sa beauté, en devint éperdument amoureux, et l'épousa (1568). Trois mois après, Erik fut détrôné par ses frères et jeté en prison. Catherine réussit à partager sa prison jusqu'en 1573. A la mort d'Erik, on lui concéda un fief en Finlande.

CATHERINE PARR, reine d'Angleterre, sixième et dernière femme de Henri VIII, née en 1512, morte en 1548. Fille d'un contrôleur de la maison royale, sir Thomas Parr de Kendal, après deux veuvages successifs elle fut forcée d'épouser Henri VIII (1543), et faillit se perdre en discutant théologie avec le roi auquel elle était d'ailleurs sincèrement dévouée. La mort de Henri VIII (1547) fut pour elle une délivrance. Elle épousa en quatrièmes noces l'amiral Thomas Seymour, frère du Protecteur, et mourut en couches l'année suivante. Ce fut une des plus gracieuses personnes de son temps.

CATHERINE Ire, impératrice de Russie, femme de Pierre le Grand, née en 1682, morte en 1727. Livonienne d'origine, et de condition très basse, elle fut faite prisonnière au siège de Marienbourg. Elle devint la maîtresse de Mentchikov. Le tsar Pierre le Grand s'éprit d'elle, et l'épousa. Elle fut couronnée impératrice en 1723. Elle eut sur le tsar une grande influence. Après la mort de Pierre le Grand, en 1725, elle parvint à se faire proclamer héritière de la couronne. Son favori, Mentchikov, exerça de fait le gouvernement. Catherine continua la politique de Pierre le Grand, et elle favorisa la civilisation européenne par la fondation de l'Académie des sciences et d'autres institutions littéraires.

Catherine Ire de Russie.

Catherine (ORDRE DE **Sainte-**), institué par Pierre le Grand en 1714 et, depuis 1797, réservé aux dames. Deux classes. Bijou enrichi de diamants, ruban ponceau à liséré argent.

Ordre de Sainte-Catherine.

CATHERINE II, la Grande, impératrice de Russie, née à Stettin en 1729, morte à Saint-Pétersbourg en 1796. Fille de Chrétien-Auguste, souverain d'Anhalt-Zerbst, et de Jeanne-Elisabeth de Holstein-Gottorp. Baptisée sous les noms de « Sophie-Auguste-Frédérique », elle fut appelée en Russie par sa tante, la tsarine Elisabeth, qui lui destinait comme époux le duc Pierre de Holstein-Gottorp, lequel devint Pierre III, et qu'elle épousa en 1745, après qu'elle fut passée à l'orthodoxie grecque et qu'elle eut pris les noms de Catherine-Alexievna. En 1762, elle monta sur le trône avec Pierre III. Le 28 juin, une révolte de la garde éclata ; Catherine II fut proclamée, et Pierre III, qui abdiqua, mourut peu après à Peterhof. Catherine eut plusieurs favoris, tels qu'Orlov, Potemkine, Zoubov. Mais ses écarts de conduite ne l'empêchèrent pas de remplir son rôle politique de manière à mériter le surnom de « Catherine la Grande ». A l'intérieur, elle réforma les impôts, encouragea l'agriculture et le commerce, attira des colons allemands et bâtit des villes. L'administration, la justice, l'armée, reçurent une organisation régulière. Elle institua une académie pour le développement de la littérature russe, auquel elle contribua par ses œuvres et par ses rapports avec Grimm, Voltaire, Diderot. A l'extérieur, Catherine mit tous ses efforts à continuer l'œuvre de Pierre le Grand. Elle prit part aux trois partages de la Pologne (1772, 1793 et 1795) qui assurèrent à la Russie les gouvernements de Vitebsk et de Mohilev, la plus grande partie de l'Ukraine et de la Lituanie ; elle prit ensuite de vive force la Courlande. La guerre contre les Turcs occupa une partie de son règne (1766-1783). Le traité de Koutchouk-Kaïnardji (1774) valut à la Russie la possession d'Azov et de Kertch, et la protection des chrétiens de la péninsule balkanique. En 1783, la Crimée fut conquise et la mer Noire ouverte à la flotte russe. A la fin de son règne, Catherine renia les principes libéraux qu'elle avait affecté de professer, et mourut au moment où elle envoyait une escadre et une armée avec Souvarov contre la République française.

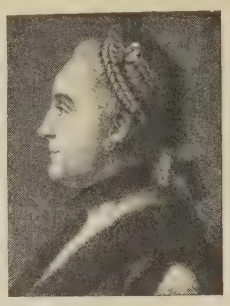
Catherine II. — Cl. Larousse.

CATHERINE de Wurtemberg, fille du roi Frédéric Ier, née en 1783, morte en 1835. Malgré sa résistance, elle fut mariée, sur la demande de Napoléon Ier, à Jérôme Bonaparte (1807), roi de Westphalie. Elle resta six ans à Cassel (1807-1813) ; lorsque son mari fut chassé de sa capitale, elle le suivit en exil, resta à Trieste pendant les Cent-Jours, et, après la seconde Restauration, subit avec lui une semi-captivité de onze mois, dans le château d'Elwangen (Wurtemberg).

CATHERINE de Wurtemberg, née en 1788, morte en 1819 ; quatrième fille de l'empereur Paul Ier de Russie, elle épousa en 1809 le grand-duc d'Oldenbourg ; devenue veuve en 1812, elle se remaria, en 1816, à Frédéric-Guillaume Ier de Wurtemberg.

Catherine ou *la Belle Fermière*, comédie en trois actes et en prose, mêlée de musique, de Julie Candeille, représentée au Théâtre-Français le 27 décembre 1792. L'auteur en interprétait un des rôles avec beaucoup de succès. Reprise plus tard à la Comédie-Française, elle resta au répertoire.

CATHERINETTE n. f. Autref. Nom donné dans les collèges de Paris, aux thèses soutenues vers la fête de sainte Catherine, patronne des écoliers.

— Aujourd'hui, Jeune fille et plus spécialement modiste qui coiffe sainte Catherine.

— Bot. Nom vulgaire de la ronce commune et de l'épurge.

CATHÈTE n. f. (du gr. *kathétos*, mené de haut en bas). Anc. géom. Ligne droite perpendiculaire à une autre.

— Anc. optiq. *Cathète d'incidence*, Rayon incident perpendiculaire à la surface. || *Cathète de réflexion*, Rayon réfléchi perpendiculaire à la surface.

— Archit. Axe d'un solide de révolution : *La* CATHÈTE *d'un balustre, d'un fût de colonne.* (Peu us.) || Perpendiculaire qui passe par le milieu de l'œil de la volute, dans le chapiteau ionique.

CATHÉTER [*tèr'*] n. m. (du gr. *kathetêr*, sonde). Sonde en général, mais spécialement sonde que l'on introduit dans l'urètre pour servir de guide au lithotome ou au bistouri.

CATHÉTÉRISER [*zé*] v. tr. (rad. *cathéter*). Chir. Sonder, explorer à l'aide d'une sonde : CATHÉTÉRISER *la vessie.*

CATHÉTÉRISME [*rissm'*] n. m. (rad. *cathéter*). Introduction d'une sonde, d'une bougie dans un canal ou conduit naturel quelconque. (Le cathétérisme prend le nom de *urétral, œsophagien, laryngien, utérin*, etc., selon qu'il s'applique à l'urètre, à l'œsophage, au larynx, à l'utérus, etc.)

— ENCYCL. Le *cathétérisme urétral* est une opération connue dès la plus haute antiquité ; il rend des services immenses dans le rétrécissement du canal de l'urètre, la rétention d'urine complète ou incomplète, les maladies de la vessie réclamant des lavages, la lithotritie.

CATHÉTOMÈTRE n. m. (du gr. *kathétos*, vertical, et *métron*, mesure). Instrument de physique, servant à mesurer la distance verticale de deux points.

— ENCYCL. Le *cathétomètre* est un instrument indispensable, lorsque les points dont il s'agit de mesurer la différence de niveau ne sont pas sur une même verticale. On en fait encore usage dans les expériences relatives à la dilatation des gaz ou des liquides, à la tension des vapeurs, etc. Cet instrument, qu'employa Gay-Lussac, perfectionné successivement par Dulong et Petit, puis par Pouillet et enfin Regnault, consiste en une lunette astronomique, d'axe optique horizontal, mobile autour d'un axe vertical. On peut ainsi viser deux points et en déduire la différence de leurs hauteurs, car la lunette glisse le long de l'axe vertical qui porte une échelle divisée. Le cathétomètre peut atteindre une précision de 1/50e de millimètre.

Cathétomètre.

CATHIMIE [*mî*] n. f. Scorie d'or, d'argent ou de fer. || Veine d'or ou d'argent. || Suie des cheminées. (Anc. syn. du mot CADMIE.)

CATHION n. m. Phys. V. CATION.

CATHKINITE n. f. Silicate naturel appartenant au genre serpentine. (On l'appelle aussi SAPONITE ou PIERRE DE SAVON.)

CATHLACOMATUS, Indiens de l'Orégon (Etats-Unis), formant une petite tribu composée d'individus de taille moyenne, de couleur café au lait, à crâne court parfois déformé artificiellement.

CATHODE n. f. (du gr. *kathodos*, descente ; de *kata*, en bas, et *odos*, route). Corps conducteur servant d'électrode dans une partie liquide ou gazeuse d'un circuit électrique et relié au pôle négatif de la source de courant. (On écrit aussi CATODE.)

CATHODIQUE [*dik'*] adj. Qui se rapporte à une cathode, ou qui en émane. || *Rayons cathodiques*, Décharge électrique émanant de la cathode d'un tube à vide et constituée par des électrons.

— ENCYCL. Dans un tube à vide très poussé, l'électrode négative, reliée à un appareil d'induction ou à une machine électrostatique, est entourée d'une gaine obscure. Si le vide est poussé plus loin, les rayons émanés de la cathode, tout d'abord obscurs, deviennent rapidement brillants, avec des stries lumineuses et des alternatives de lumière et d'ombre. Le tube de Gessler est un phénomène de ce genre. Le vide poussé plus loin, la décharge électrique jaillit de la cathode et frappe la paroi placée en face (*anticathode*), qui émet alors des rayons X ou rayons de Rœntgen.

Les *rayons X de Rœntgen* permettent la vision à travers les corps opaques par leur pénétration en ceux-ci, et la projection d'ombres sur une plaque photographique (*radiographie*) ou sur un écran fluorescent au platinocyanure de baryum (*radioscopie*) [v. ces mots].

Les propriétés physiques des rayons *cathodiques* et des rayons X ou *anticathodiques* sont très différentes : les premiers se réfléchissent sur les surfaces polies, se réfractent à travers le verre, se dévient par l'aimant ; les rayons X ne présentent aucun de ces phénomènes. La décharge cathodique, projetée sur des ailettes dans le vide, produit un mouvement de rotation ; sur des corps phosphorescents, un vif éclat, indépendant du reste de la température. Les rayons X traversent tous les corps (le platine, considéré comme opaque, ne l'est pas sous l'épaisseur de 1 millimètre). Si on les dirige sur des corps électrisés, ceux-ci perdent leur charge.

CATHOLICISANT [*zan*], **E** adj. Qui tourne au catholicisme.

CATHOLICISME [*sissm'*] n. m. Eglise catholique. || Foi, profession religieuse catholique : *Son* CATHOLICISME *est suspect.*

— ENCYCL. Le *catholicisme* est l'ensemble des dogmes, des institutions et des pratiques qui distinguent, des autres communautés chrétiennes, l'Eglise romaine soumise à l'autorité du pape. Selon la doctrine catholique, Jésus-Christ a fondé une société visible, qui est l'Eglise. Il lui a donné pour chef le pape, successeur de saint Pierre et héritier de sa primauté ; soumis à sa juridiction, les évêques reçoivent de lui la délégation des pouvoirs apostoliques. L'Eglise est infaillible toutes les fois qu'elle s'exprime soit par la voix des évêques unis au pape, soit par la bouche du pape seul, pour imposer à tous les fidèles un dogme de foi ou un précepte de morale. Seule juge et seule gardienne de la vérité révélée, contenue dans la tradition et l'Ecriture, l'Eglise définit les dogmes, et condamne les hérésies. Ses principaux dogmes sont : les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, la transmission du péché d'Adam à tous ses descendants, qui naissent coupables mais que Jésus-Christ a rachetés par sa mort. Les fruits de la Rédemption divine sont appliqués aux hommes par les sacrements qui donnent, à ceux qui les reçoivent avec les dispositions requises, la grâce actuelle et la grâce sanctifiante. Ces sacrements, institués par Jésus-Christ et administrés par l'Eglise, sont au nombre de sept, répondant aux différentes phases de la vie surnaturelle. Au pouvoir doctrinal l'Eglise unit le pouvoir législatif ; par les canons des conciles, et par les bulles des papes, elle règle tout ce qui a rapport au culte et à la discipline, établit des lois et en dispense. Elle réclame à l'égard des gouvernements civils une indépendance absolue dans le domaine spirituel, conclut avec eux des *concordats* pour régler les questions mixtes. Comme preuve de sa vitalité, l'Eglise catholique montre les œuvres innombrables qu'elle produit : écoles, établissements de bienfaisance, ordres religieux. L'esprit d'apostolat l'anime, et il se traduit particulièrement par les *missions*. Le catholicisme, persuadé qu'il faut s'adresser à l'homme tout entier pour être plus sûr d'agir sur son âme, parle à l'imagination des foules par la grandeur de ses cérémonies.

Catholicisme (Vieux-), mouvement provoqué en Allemagne après 1870 par plusieurs prêtres catholiques, entre autres Dollinger, qui refusèrent de se soumettre à la proclamation de l'infaillibilité pontificale par le concile du Vatican. Les vieux-catholiques se sont constitués en Eglise indépendante. Ils rejettent le célibat des prêtres, la confession auriculaire, le culte des saints et les indulgences, et célèbrent les offices en langue vulgaire. Un mouvement analogue se produisit en Suisse et donna naissance aux *catholiques-chrétiens*, répandus surtout à Berne, Zurich et Genève. Le vieux-catholicisme a peu à peu perdu son importance.

CATHOLICISSIME adj. (forme superlative du mot *catholique*). Très catholique, Le plus catholique. (Fam.)

CATHOLICITÉ n. f. Caractère catholique, conformité à la doctrine catholique. || Ensemble des pays catholiques.

— Une des notes de la véritable Eglise, qui doit s'étendre à tous les temps et tous les lieux.

— ENCYCL. Théol. L'emploi du mot *catholique*, c'est-à-dire « universelle », pour distinguer l'Eglise dépositaire de la doctrine de Jésus-Christ, des Eglises qui s'en sont séparées, est très ancien. On le trouve pour la première fois dans le martyre de saint Polycarpe (156). Au Ve siècle, saint Vincent de Lérins a donné de la catholicité une définition célèbre : « *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est, hoc est vere proprieque catholicum* » (Ce qui a été cru *partout, toujours et par tous*, voilà ce qui est vraiment et proprement catholique). — *Partout.* La vraie Eglise n'est emprisonnée dans les limites d'aucun lieu. Sa doctrine doit rayonner dans le monde entier. — *Toujours.* Il ne peut y avoir de solution de continuité entre les différentes époques de la durée de l'Eglise ; il

faut qu'elle se relie par une tradition ininterrompue à Jésus-Christ. L'hérésie, au contraire, date d'une époque précise et n'est pas universelle dans le temps. — *Par tous.* L'Eglise est faite pour l'humanité tout entière. Bien qu'elle ne puisse compter sur l'adhésion simultanée de tous les hommes, elle doit avoir une représentation supérieure à celle de chacune des sectes qui se sont séparées d'elle. Ainsi entendue, la catholicité est revendiquée par l'Eglise romaine comme son attribut propre et distinctif. Les protestants ne rejettent pas le nom de « catholique » mais ils l'appliquent à l'ensemble des Eglises chrétiennes, c'est-à-dire à la réunion de tous ceux qui croient au Christ.

CATHOLICON n. m. (du gr. *katholikos,* universel). Pharmac. anc. Electuaire de rhubarbe et de séné, considéré comme une panacée. (On disait aussi CATHOLICUM.)

— *Fam.* Salmigondis: *Marigny avait commencé une manière de* CATHOLICON *de ce qu'il avait vu en ce pays-là.* (De Retz.) [Vx.]

Catholicon d'Espagne (LA VERTU DU), allégorie de la *Satire Ménippée,* et titre de la première partie de ce pamphlet politique. Le *Catholicon,* drogue débitée par un charlatan du parti catholique espagnol et lorrain, exprime symboliquement le zèle religieux que les Ligueurs allèguent pour s'excuser de lutter contre le roi, zèle mensonger destiné à dissimuler leur esprit de révolte, ainsi que les menées des jésuites et des Espagnols. V. SATIRE MÉNIPPÉE.

CATHOLICOS (Jean), historien arménien. V. JEAN.

CATHOLICOS [*kos*] n. m. Nom du chef suprême du clergé arménien. Il réside à Etchmiadzin. — On a également désigné de ce nom le chef de l'Eglise perse, qui résidait à Séleucie.

CATHOLICUM [*kom'*] n. m. Pharm. V. CATHOLICON.

CATHOLIQUE [*lik'*] adj. (gr. *katholikos;* de *kata,* de haut en bas, et *olos,* entier). Qui est universel, répandu partout (Se dit en parlant de l'Eglise): *La vraie Eglise doit être* CATHOLIQUE. || Titre que l'Eglise romaine se donne à elle-même : *L'Eglise* CATHOLIQUE, *apostolique et romaine.* || Qui appartient à l'Eglise romaine : *Voilà la foi* CATHOLIQUE. (Pascal.)

— Fam. Conforme à la raison, à la règle, à la morale : *Conduite qui n'est pas trop* CATHOLIQUE. || Mêlé d'eau, en parlant du vin. (Se dit par allusion à l'eau du baptême. — On dit BAPTISÉ dans le même sens.)

— Chim. anc. *Fourneau catholique,* Fourneau que les anciens chimistes croyaient propre à toutes sortes d'opérations.

— Géogr. *Cantons catholiques,* Ceux des cantons suisses dont les habitants appartiennent au culte catholique. || *Pays-Bas catholiques,* Nom donné autrefois à la Belgique, par opposition aux Provinces-Unies, passées dans l'ensemble au protestantisme.

— Hist. *Le Roi, La Reine catholique; Sa Majesté Catholique,* Titres donnés aux souverains d'Espagne : *Les rois* CATHOLIQUES : *Ferdinand et Isabelle.*

— Hist. relig. *Eglise catholique française,* Secte fondée à Paris après 1830, par l'abbé Chatel. || *Nouveaux catholiques* ou *Nouveaux convertis,* Congrégation d'hommes fondée en France, sous Louis XIV, pour l'instruction des hérétiques nouvellement convertis. || *Nouvelles catholiques* ou *Nouvelles converties,* Congrégation de femmes fondée en même temps et avec le même objet. || *Pauvres catholiques,* Congrégation de vaudois convertis, fondée au commencement du XIIIe siècle.

— N. Qui appartient à la religion catholique : *Un* CATHOLIQUE. || Officier chargé de la levée des impôts dans l'empire grec : *Le* CATHOLIQUE *d'Afrique.* || Primat de l'Eglise d'Asie.

— LOC. FAM. *Catholique à gros grains,* Catholique peu scrupuleux : *Ravaillac appelle le duc d'Epernon un* CATHOLIQUE À GROS GRAINS.

Catholiques (ÉPÎTRES) [c'est-à-dire *universelles*]. On nomme ainsi sept des épîtres du Nouveau Testament : les deux épîtres de saint Pierre, les trois épîtres de saint Jean, celle de saint Jacques et celle de saint Jude, parce qu'elles ne s'adressent pas à une Eglise particulière.

Catholiques allemands, nom donné aux adhérents d'une secte religieuse qui se forma en Allemagne en 1844.

— ENCYCL. La secte des *catholiques allemands* fut fondée par Jean Ronge, prêtre silésien déjà suspendu de ses fonctions. Elle résuma ses croyances dans la confession de Breslau : abolition du célibat ecclésiastique, négation de l'autorité du pape, libre examen de l'Ecriture; et remporta d'abord un certain succès.

Mais le mouvement créé par Ronge fut contre-balancé par un mouvement analogue, dû à un certain Czerski, prêtre dans la paroisse de Posen. Les deux sectes se firent réciproquement du tort. Dès 1848, les disciples de Ronge devinrent une association purement politique, et en 1859 ils se rattachèrent aux *Amis des lumières.*

CATHOLIQUEMENT [*ke-man*] adv. Conformément à la loi de l'Eglise catholique.

CATHOLISATION [*si-on*] n. f. Conversion au catholicisme.

CATHYPNOSE n. f. (du gr. *kata,* en bas, et *upnos,* sommeil). Méd. Nom proposé par Van den Corput pour désigner la *maladie du sommeil* (v. ce mot).

CATI n. m. (de *catir*). Apprêt gommé, qui rend les étoffes plus fermes et plus lustrées : *Donner le* CATI *à du drap.*

CATICHE ou **CATTICHE** n. f. (forme dialect. pour *catisse;* de *se catir,* se tapir). Trou ou terrier des loutres, au bord de l'eau.

CATILINA (Lucius Sergius), conspirateur romain, né vers 109 av. J.-C., mort en 62. Noble déclassé, il avait toutes les qualités et les vices d'un chef de bandes. Il se montra féroce sous Sylla; propréteur en Afrique, il mit sa province au pillage. Candidat au consulat, il fut rayé par le Sénat. Dès lors, il se voua à la Révolution et prit pour appui les vétérans de Sylla, mécontents, et tout ce que Rome comptait de nobles tarés et endettés. Un premier complot échoua en 65. Cependant, lorsque Clodius reprit contre lui l'accusation de concussion, il fut acquitté, mais ruiné. En 63, Cicéron étant consul, Catilina brigua pour l'an 62. Les candidats du Sénat passèrent. Aussitôt l'on signala en province des rassemblements menaçants. On envoya des troupes, la ville fut gardée militairement. Le 8 novembre, Catilina parut au sénat. Cicéron l'en chassa par une harangue foudroyante. V. CATILINAIRES. Il rejoignit l'armée de Manlius en Etrurie. Alors Cicéron fit arrêter ses complices demeurés à Rome, le Sénat les condamna à mort, et Cicéron fit sur-le-champ exécuter la sentence. Catilina tenta vainement de fuir en Espagne et dut rejoindre son armée. Une bataille acharnée fut livrée près de Pistoïa, où Catilina, combattant avec le courage du désespoir, périt avec 3.000 hommes.

Catilina (HISTOIRE DE LA CONSPIRATION DE), par Salluste. Dans cet ouvrage, publié vraisemblablement en 42, Salluste raconte toute l'histoire du complot, depuis ses origines, qu'il fait remonter à la corruption morale issue d'un excès de prospérité, jusqu'à la mort de Catilina dans une bataille livrée à Pistoïa (Etrurie) contre l'armée du sénat. La documentation, consciencieuse dans l'ensemble, est parfois contestable; comme chez Thucydide, que Salluste a choisi pour modèle, on admire surtout la force des peintures, la gravité du style et un louable effort vers la philosophie de l'histoire.

Catilina, tragédie de Ben Jonson (1611). C'est une étude historique assez exacte, d'après Salluste et Cicéron; mais les héros y font, avec trop de cynisme, l'étalage de leurs vices. — Tragédie de Crébillon, en cinq actes, représentée à la Comédie-Française en 1748. Pour relever Catilina, l'auteur a donné à Cicéron un rôle bas, tout à fait contraire à la vérité. Voltaire reprit cette tragédie dans *Rome sauvée.* — Drame en cinq actes et sept tableaux, par Alex. Dumas père et Aug. Maquet, dont le principal intérêt est dans les allusions politiques qu'il renferme.

Catilina (LA CONJURATION DE), par G. Boissier (1905). Suivant G. Boissier, la conjuration était plus sociale que politique. Il s'agissait de chasser et de massacrer les riches et de se mettre à leur place. En ce qui concerne César, G. Boissier n'admet pas qu'il ait pu être complice. Mais, comme il haïssait l'ordre de choses alors existant, il voyait sans déplaisir les tentatives capables de l'ébranler. De Cicéron enfin, à l'encontre de Mommsen, Boissier loue le rôle sans réserve. Il est véritable qu'il risqua sa vie pour la liberté de son pays, qu'il déploya autant d'habileté que d'énergie dans sa lutte contre Catilina.

CATILINAIRE [*nèr'*] n. f. Satire violente (en souvenir des *Catilinaires* de Cicéron).

Catilinaires, nom donné à quatre harangues de Cicéron, alors consul, contre Catilina, en novembre et décembre 63 av. J.-C. La première et la dernière furent prononcées au sénat, les autres devant le peuple. La première le fut en présence de Catilina. Elle est fameuse par son exorde *ex abrupto :* « Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience », et par sa prosopopée de la Patrie à Catilina. Avec *les Philippiques,* ce sont les discours politiques les plus célèbres de Cicéron. Durant la révolution de 1789, elles furent souvent citées devant les assemblées politiques.

CATILLAC [*ti-yak'*] n. m. Variété de poire d'hiver, à chair dure, astringente, bonne seulement à manger cuite. (On dit aussi CATILLARD.)

CATILLAIRE [*lèr'*] adj. (du lat. *catillus,* petite écuelle). Bot. Qui a la forme d'une petite écuelle.

CATILLON-SUR-SAMBRE, comm. du Nord, arrond. et à 31 kil. de Cambrai, sur la Sambre canalisée; 1.200 hab. Marché aux bestiaux. Brasseries, distilleries.

CATILLUS, fils d'Amphiaraüs et frère de Chorus et de Tiburtus. (Il bâtit Tibur en mémoire de ce dernier.)

CATIMINI n. m. (pour *catamini* forme anc.; gr. *kataménia*). Menstrues.

— Loc. adv. *En catimini,* Discrètement, en se cachant : *Partir* EN CATIMINI. (Fam.)

CATIMURON n. m. Bot. Nom vulgaire de la ronce commune (*rubus fruticosus*).

CATIN n. m. (de *catinum*). Plat, bassin. (Vx.)

— Techn. Bassin garni intérieurement d'un mélange d'argile et de suie humides, dans lequel est reçu le métal fondu, lorsqu'on fait usage des anciens fours à réverbère.

CATIN n. f. (abrév. fam. de Catherine). Nom de fille et surtout de fille de campagne. (Vx.) || Nom enfantin qu'au XVIIIe siècle les petites filles donnaient à leur poupée. (Ce sens a été conservé dans quelques régions).

— *Fam.* Femme ou fille de mauvaises mœurs.

Catin, personnage imaginé par Béranger, dans sa chanson *la Vivandière,* écrite en 1817, type de la vivandière de la Grande Armée, aimable luronne à l'humeur facile.

CATINAT [*na*] (Nicolas DE), maréchal de France, né à Paris en 1637, mort à Saint-Gratien en 1712. Il appartenait à une famille de robe. Entré comme lieutenant au régiment des gardes françaises, après s'être distingué aux sièges de Lille (1667) et de Maëstricht (1673), à la bataille de Senef (1674), il fut nommé lieutenant général. Placé à la tête de l'armée d'Italie (1690-1696), il battit le duc de Savoie à Staffarde (1690) et à La Marsaille, et força, par sa marche sur Turin en 1696, ce duc à implorer la paix. Il avait acquis, dans l'armée, une véritable popularité par la simplicité de ses manières et par la grandeur de son caractère. Ses soldats l'avaient surnommé **le Père la Pensée.** Il a laissé des *Mémoires,* publiés en 1819.

Catinat.

CATINAT (Abdias MAUREL, dit), chef camisard, servit sous Cavalier, passa en Suisse, revint en France, fut pris à Nîmes et brûlé vif en 1705.

CATINIEN [*ni-in*], **ENNE,** habitant ou natif de Catina ou Catana (noms anciens de Catane).

— *Adjectiv.* Relatif à Catina ou à ses habitants : *Tradition* CATINIENNE.

— *Cérès Catinienne,* Cérès avait à Catina un temple, où les hommes ne pouvaient entrer.

CATINISME [*nissm'*] n. m. Mœurs de catin. (Peu us.)

CATINON (Catherine-Antoinette FOULQUIER, dite), actrice, chanteuse et danseuse française, née vers 1735, débuta en 1753 à la Comédie Italienne, où elle obtint de vifs succès. — Deux de ses sœurs: l'une FRANÇOISE-SUZANNE, l'autre Mme **Bognoli,** appartinrent à la Comédie-Italienne.

Catinum.

CATINUM [*nom'*] ou **CATINUS** [*nuss*] n. m. Chez les Romains, Plat creux destiné à contenir des mets liquides ou solides. A Gênes, on conserve le *Catino sacro,* donné, suivant la légende, par la reine de Saba à Salomon, et qui aurait servi à Jésus à faire la pâque. Il est en verre, de fabrication soignée et byzantine.

CATION n. m. (de *cathode* et *ion*). Ion qui se porte à la cathode dans l'électrolyse d'une dissolution. (On écrit aussi CATHION.)

CATIR v. tr. (lat. pop. *coactire,* de *cogere,* presser). Donner le cati, le lustre à une étoffe. || Appliquer l'or dans les filets d'une pièce à dorer.

— ***Se catir,*** v. pr. Au sens passif, Etre cati : *Etoffes qui* SE CATISSENT *difficilement.*

— Se tapir en parlant des bêtes et en particulier de la loutre.

— ANTON. **Décatir.**

CATISSAGE n. m. Action de catir. (On dit aussi ÉCATISSAGE.)

— ENCYCL. Le *catissage* se pratique en interposant entre les plis de l'étoffe à catir régulièrement pliée des cartons lisses, puis des plaques de fonte chaude et en soumettant le tout à l'action d'une presse hydraulique.

CATISSEUR, EUSE n. et adj. Qui donne le cati. — ANTON. **Décatisseur.**

CATISSOIR n. m. Outil de doreur, qui sert à catir, à appliquer l'or dans les filets avec du coton cardé ou du linge très fin.

CATISSOIRE n. f. Petite poêle employée autrefois pour le catissage des étoffes.

CATIUS ou **CAUTIUS,** dieu latin de la circonspection. (Varron, et saint Augustin : *Civitas Dei.*)

CATIVOLCUS. Antiq. V. CATUVOLCUS.

CATLEY (Anne), cantatrice anglaise, née à Londres en 1737, morte en 1789. Après s'être fait longtemps applaudir à l'Opéra de Londres, elle épousa le général français Lassalle.

CATLINITE n. f. Variété d'argile rouge, de la région du Mississipi, et avec laquelle les Indiens Sioux font des pipes.

CATOBLÉPAS [*pass*] n. m. Ancien nom scientifique des antilopes vulgairement appelées GNOUS. (Les anciens nommaient *catoblepas* c.-à-d. qui regarde en-dessous, du gr. *katoblepein*) un animal fantastique dont la tête cornue était rattachée au corps par un cou très grêle et traînait à terre; son regard tuait tout être qu'il rencontrait.)

CATOCALA n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, renfermant de grandes noctuelles, à ailes supérieures grises ondées de brun, les inférieures rouges, jaunes, bleues, bordées de noir.

— ENCYCL. Les nombreuses espèces de *catocala* ou *lichenées* sont répandues sur l'hémisphère boréal dans les régions froides et tempérées; les chenilles, demi-arpenteuses, sont grises comme les écorces des arbres où elles vivent. La *catocala nupta,* grise et rouge, vit sur les trembles, les peupliers et les saules; la *catocala fraxini,* grise et bleue, atteint 10 centimètres d'envergure. Sa chenille vit aussi sur les salicinées.

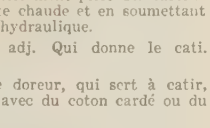

Catocala.

CATOCATHARTIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *katô,* par le bas, et *cathairein,* purger). Qui purge par le bas. (Vx.)

CATOCHE (CAP), promontoire américain du Mexique, à l'extrême nord-est de la presqu'île du Yucatan sur le canal ou détroit de Yucatan, entre cette presqu'île et Cuba.

CATOCHE n. f. (gr. *katochos,* qui retient). Espèce d'assoupissement appelé aussi COMA VIGIL.

CATODE n. f. V. CATHODE.

CATOGAN n. m. Coiff. V. CADOGAN.

— Manèg. Manière de couper la queue à un cheval : *Queue coupée en* CATOGAN.

CATOLLE n. f. Tourniquet qui sert à retenir le châssis d'une croisée.

— Techn. Sorte de petit tourniquet ou de dévidoir en usage pour le dévidage des matières textiles.

CATOMÉTOPES n. m. pl. Groupe de crabes à carapace quadrangulaire, généralement peu bombée, vivant près du littoral, ou dans des eaux peu profondes, ou même à terre, comme les gécarcins.

CATON (Marcius Porcius), surnommé **l'Ancien** ou **le Censeur,** citoyen romain, né à Tusculum en 232 av. J.-C., mort en 147. Il fit ses premières armes à dix-sept ans, contre Annibal, fut élu tribun des soldats puis questeur de Scipion en Sicile où il critiqua le faste de son général. Gouverneur de Sardaigne, il faisait ses tournées à pied. Elu censeur il lutta contre le luxe, fit passer une loi somptuaire contre la parure féminine, et raya plusieurs sénateurs, parmi lesquels le frère du grand Scipion. Le peuple lui éleva une statue, mais

Caton l'Ancien (buste antiq.).

ses ennemis l'accusèrent quarante-quatre fois sans succès. D'une éloquence simple et énergique, il savait le grec mais lutta contre l'influence des mœurs grecques, et contribua à l'expulsion des philosophes. Il s'acharna à la destruction de Carthage : « Et en outre, ajoutait-il à la fin de chacun de ses discours au sénat, je crois qu'il faut détruire Carthage. » Brave, bon agriculteur, peu sensible, avare, Caton est resté le type un peu chargé du vieux Romain. Lui aussi avait cependant ses faiblesses. Il avait écrit de nombreux ouvrages dont le principal était sept livres des *Origines du peuple romain*. On ne possède plus de lui qu'un traité d'agriculture (*De re rustica*), où apparaissent dans toute leur crudité son amour du gain et sa dureté.

— Par antonomase, on nomme CATON un homme qui est ou paraît rigide dans ses mœurs.

Caton ou *De la vieillesse* (*De senectute*), charmant dialogue de Cicéron, chef-d'œuvre de raison, d'esprit et de grâce, qui se termine par un célèbre et magnifique morceau sur l'immortalité de l'âme. Il fut composé à la fin de 45 ou au commencement de 44 avant Jésus-Christ. Il tire son nom de ce que le principal interlocuteur est Caton l'Ancien, qui explique à Scipion et à Lelius comment il supporte si allégrement la vieillesse.

CATON (Marcus Porcius Licinianus), fils du précédent, mort en 152 av. J.-C. Il combattit sous Paul-Emile et devint son gendre. Il écrivit des livres de droit. — De ses deux fils, l'un, Caïus Porcius **Caton,** consul en 638 de Rome, fut battu par les Scordisques et condamné pour concussion ; l'autre, Marcus Porcius **Caton,** fut consul en 636 de Rome, et mourut en Afrique la même année.

CATON (Lucius Porcius), général romain, consul en 90 av. J.-C. Il vainquit les Toscans révoltés pendant la Guerre sociale, et remporta plusieurs avantages contre les Marses. Il fut tué près du lac Fucin.

CATON (Valerius), grammairien et poète latin des derniers temps de la République. Ruiné pendant les proscriptions de Sylla, il enseigna la rhétorique à la jeunesse romaine et acquit une fortune considérable, qu'il perdit dans la suite. Il mérite surtout d'être connu comme chef d'une école poétique érudite et qui imite volontiers les alexandrins. De ses poésies, il ne nous reste que des fragments.

CATON (Marcus Porcius), né en 95 av. J.-C., surnommé **d'Utique,** de la ville où il mourut en 46 av. J.-C. Stoïcien, il fit revivre la rigide vertu de son ancêtre, mais avec une affectation qui allait parfois jusqu'au ridicule. Il fit ses premières armes contre Spartacus, puis fut envoyé en Macédoine comme tribun militaire ; questeur à son retour, il réforma de graves abus et força les anciens agents de Sylla à rendre gorge (65). Peu après, il fut chargé d'aller dépouiller de ses Etats Ptolémée, roi de Chypre, et rapporta à l'Etat romain d'immenses richesses. Partisan de Cicéron contre Catilina, il fut le champion du Sénat contre Crassus, César et Pompée. Après Pharsale et la mort de Pompée, il tenta de continuer la guerre en Afrique. Enfermé dans Utique, il se perça de son épée, après avoir relu le *Phédon* de Platon. Par son étroitesse et sa violence, Caton nuisit à son parti autant qu'il le servit. Cicéron écrivit un *Eloge de Caton,* auquel César répondit par un *Anti-Caton.*

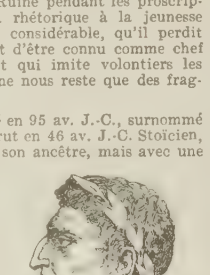
Caton d'Utique (buste ant.).

Caton d'Utique, tragédie d'Addison, en cinq actes et en vers, représentée en 1713. On y trouve une versification harmonieuse, des descriptions poétiques, des sentiments nobles exprimés avec énergie ; mais l'action en est plutôt languissante. Cette tragédie eut une vogue immense, qu'elle dut surtout aux circonstances politiques.

CATON (Caius), tribun romain. Il fut d'abord l'adversaire ardent de Pompée. Plus tard, il favorisa l'élection de Pompée et celle de Crassus. Après sa sortie du tribunat, il fut accusé d'avoir proposé des lois en dehors des temps fixés, mais il fut acquitté.

CATON (Dionysius), poète et moraliste latin d'une époque incertaine. Il a laissé quatre livres de *Distiques moraux* qui, sous le titre : le *Catho* ou le *Cathonet,* jouirent pendant le moyen âge d'une vogue immense.

CATON (Antoine), peintre sur porcelaine français, de la Manufacture de Sèvres, né en 1749, mort en 1798. Il exécuta plus spécialement des scènes champêtres ; au musée de Sèvres, on conserve de lui un portrait de J.-L.-H. Salmon. — Sa femme, née en 1753, morte en 1788, fut peintre de fleurs à la même manufacture.

CATON n. m. Tringle de fer, qu'on forge à bras, afin de l'amincir pour la passer à la filière.

CATONA, ville d'Italie (Calabre, prov. de Reggio) ; 4.000 hab. Port sur le détroit de Messine. En 1675, victoire navale du duc de Vivonne sur les Espagnols.

CATONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Qui a ou qui affecte d'avoir le caractère d'un Caton.

— *Règle catonienne.* Dr. rom. Principe de droit formulé probablement par le fils de Caton le Censeur, et d'après lequel il fallait, pour apprécier la validité d'un legs, supposer que la mort du testateur était arrivée immédiatement après la confection du testament. Si le legs était nul à ce moment, aucun événement postérieur ne pouvait le valider.

CATONISER [*zé*] v. intr. Faire le Caton ; affecter un air austère. Fam.

CATONISME [*nissm'*] n. m. Caractère d'un Caton. || Action de faire le Caton.

CATOPS [*topss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des silphidés, qui habitent surtout l'hémisphère boréal. (Ils sont ordinairement gris soyeux ou roussâtres, et courent rapidement parmi les détritus végétaux ou animaux. Certains vivent dans les terriers des rongeurs ou dans les fourmilières.)

CATOPTRIQUE [*trik'*] n. f. (du gr. *katoptron,* miroir). Partie de l'optique qui traite de la lumière réfléchie. (Syn. ANACAMPTIQUE.)

— Adjectiv. Relatif à la réflexion de la lumière : *Phénomènes* CATOPTRIQUES.

— ENCYCL. V. RÉFLEXION, MIROIR.

CATOPTRIQUEMENT [*ke-man*] adv. (rad. *catoptrique*). Au moyen d'une réflexion de la lumière.

CATOPTROMANCIE [*si*] n. f. (du gr. *katoptron,* miroir, et *manteia,* divination). Divination au moyen d'un miroir.

— ENCYCL. La *catoptromancie* avait pour principe l'observation des jeux de lumière dans les miroirs. Très ancienne, elle est mentionnée par la Bible : Joseph, fils de Jacob, devenu intendant et favori du pharaon, prédisait l'avenir au moyen d'une coupe en or faisant office de miroir. La catoptromancie était pratiquée de diverses manières. Pausanias a décrit une forme originale de la catoptromancie, telle qu'on la pratiquait à Patras. Il y avait là, près du temple de Démèter, une fontaine. On descendait un miroir jusqu'au niveau de l'eau ; les malades s'y regardaient, et, d'après la couleur ou l'aspect de leur visage, jugeaient s'ils guériraient ou non. C'est l'origine des miroirs magiques si fort en honneur au moyen âge, et si longtemps exploités par les sorciers.

CATOPTROMANCIEN [*si-in*], **ENNE** n. Qui pratique la catoptromancie.

CATOPTROPHOBE [*fob'*] adj. et n. Névropathe atteint de catoptrophobie : *Le* CATOPTROPHOBE *redoute non le miroir lui-même, mais la propriété qu'il a de réfléchir sa propre image.*

CATOPTROPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (du gr. *katoptron,* miroir, et *phobos,* crainte). Peur du miroir : *On a observé la* CATOPTROPHOBIE *chez des névropathes dyspeptiques qui avaient, en peu de temps, considérablement maigri.*

CATOPTROSCOPIE [*tross-ko-pî*] n. f. (de *catoptrique,* et du gr. *skopeïn,* examiner). Exploration des corps, faite à l'aide d'appareils catoptriques.

CATOPYRITE n. m. (du gr. *katô,* en dessous, et *pûr, puros,* feu). Pierre précieuse, que les anciens tiraient de la Cappadoce.

CATORCE, ville du Mexique (Etat de San-Luis-Potosi), sur le plateau mexicain ; 20.700 hab. Ch.-lieu de partido. Mines d'argent, autrefois les plus riches du pays.

CATORCHITE [*kit'*] n. m. (gr. *katorkhitês*). Vin où l'on faisait macérer des figues sèches, ou bien additionné de jus de figuier.

CATOSTOME [*toss-tom'*] n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, renfermant des formes ressemblant aux barbeaux, mais à tête plus allongée, bouche sans barbillons. (On en connaît une vingtaine d'espèces, habitant les cours d'eau et les lacs de l'Amérique du Nord.)

CATOTÉRIQUE [*rik'*] adj. (du gr. *katô,* en dessous, et *térein,* percer). Purgatif. (Vx.) [On dit mieux CATOCATHARTIQUE.]

CATOTRÈTE adj. (du gr. *katô,* en dessous, et *trêtos,* percé). Percé en bas ou en dessous. (Peu us.)

CATOXANTHE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des buprestidés, renfermant de grands buprestes dont les élytres portent, sur un fond vert doré, des taches jaunes nimbées de bleu ou de violet. (Les catoxanthes sont répandus dans les régions les plus chaudes de l'Asie et de ses archipels. Une des espèces les plus communes est le *catoxantha bicolor,* de Java, employé dans la plumasserie pour orner des éventails, faire des parures.)

Catoxanthe.

CATRAÏO n. m. Bateau portugais servant au transbordement des passagers, et pouvant contenir de vingt à vingt-cinq personnes. (Sa voilure consiste en un grand foc, une grand'voile et un tapecu à livarde.)

Catraïo.

CATRINE, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Ayr), sur l'Ayr ; 2.250 hab. Industrie du coton.

CATROU (François), jésuite, prédicateur et littérateur, né et mort à Paris (1659-1737). Il fut un des fondateurs du *Journal de Trévoux* (1701), et il écrivit des ouvrages historiques : *Histoire générale du Mogol* (1702) ; *Histoire du fanatisme des religions protestantes, etc.* (1733) ; *Histoire romaine* (1725 et 1737).

CATRUFO (Joseph), musicien italien, né à Naples en 1771, mort à Londres en 1851. Il fit représenter à Malte, en 1791, deux opéras bouffes. Puis il entra au service de l'armée française et fit comme officier la campagne d'Italie. Retiré du service, il se fixa d'abord à Genève, où il fit jouer des opéras-comiques français : *Clarisse, la Fée Urgèle,* etc. En 1810, il se rendit à Paris et donna, à l'Opéra-Comique, *l'Aventurier* (1813), *Félicie ou la Jeune Fille romanesque ;* de 1813 à 1832, une série d'ouvrages, etc.

CATS ou **CATZ** (Jacques), homme d'Etat et poète hollandais, né à Brouwershaven en 1577, mort à Zorgvliet en 1660. Il fut ambassadeur en Angleterre (1627). En 1648, il devint garde des sceaux, et en 1652 retourna en ambassade à Londres. Comme poète, il se distingue par la pureté, l'imagination, la naïveté et la candeur. Ses œuvres sont : *Emblemata* (1618) ; *Miroir du passé et du présent* (1632) ; *Pensées des nuits d'insomnie* (1644) ; *Vierges plaintives* (1664).

CATSKILL (MONTS), petit massif de l'Etat de New-York (Etats-Unis), appartenant au système montagneux des Alleghanys et situé sur la rive droite du fleuve Hudson. Point culminant, le *High-Peak* (1.155 m.).

CATTANEO (Danese), sculpteur et poète italien, né à Colonnata, près de Carrare, en 1509, mort à Padoue en 1573, élève probablement de Sansovino qu'il accompagna à Venise, et où il travailla (*Saint Jérôme* de l'église Saint-Sauveur, *Tombeau du doge Léonard Lorédan* à Saint-Jean-et-Saint-Paul). Il fut lié avec le Tasse. On a de lui *Dell' amor di Marfisa,* poème en treize chants (1555-1562).

CATTANEO (Carlo), écrivain et homme politique italien, né à Milan en 1801, mort à Castagnola di Lugano en 1869. Elève du célèbre juriste Romagnosi, il se fit connaître par des ouvrages d'économie politique (*Memorie di economica pubblica dal 1833 al 1860*) et de philosophie du droit (*Notizia naturali e civili della Lombardia ;* 1844). Mais son esprit cultivé s'intéressait aussi vivement aux œuvres classiques (*Isocrate, istudi, versione, commenti ;* 1869), à la philosophie (*Proclusione a un corso di filosofia sul liceo Sicinese ;* 1852) et même aux sciences (*Termodinamica,* publié en 1885 après sa mort). Il a laissé, enfin, d'importants *Mémoires* sur les événements contemporains (*Archivio triennale delle cose d'Italia dall' avenimento di Pio IX all' abbandono di Venezia ;* 3 vol., 1855) et principalement la révolution de 1848, dont il fut un des auteurs, comme membre du Gouvernement provisoire de Milan (*Dell' insurrezione di Milano nel 1848 e della successiva guerra ;* Bruxelles, 1849).

Armes de Cattaro.

CATTARO (en slave **Kotor**), ville forte et port du royaume de Yougoslavie (Dalmatie), sur la côte de l'Adriatique ; à l'intérieur des « Bouches de Cattaro » ; 6.000 hab. Evêché suffragant de Zara. Vénitienne de 1420 à 1797, française de 1807 à 1814, autrichienne de 1815 à 1918, Cattaro fut bombardée pendant la Grande Guerre du sommet du mont Lovtchen (1.759 m.), à la frontière monténégrine.

Cattaro (BOUCHES DE) [en slave **Boka Kotorska**], golfe de la côte occidentale de la péninsule balkanique, en plusieurs bassins reliés par d'étroits défilés ; il est très sûr, et d'aspect très pittoresque et très varié. — La ville de *Cattaro,* qui lui donne son nom, est au fond de son ultime bassin, celui de Cattaro.

CATTEAU-CALLEVILLE (Jean-Pierre-Guillaume), historien et géographe, né à Angermunde (Brandebourg) en 1759, d'une famille d'origine française, mort à Paris en 1819. Il séjourna en Suède (1783-1788), où il fut ministre de l'Eglise française réformée de Stockholm, voyagea dans une grande partie de l'Europe, et se fixa à Paris en 1810. Il a publié un *Tableau général de la Suède* (1789) ; *Tableau des Etats danois* (1802) ; *Voyage en Allemagne et en Suède* (1810) ; *Tableau de la mer Baltique* (1812) ; *Histoire des révolutions de Norvège* (1818) ; etc.

CATTÉGAT ou **KATTÉGAT** [*ghat'*], bras de mer qui sépare la Suède du Jutland danois et qui, avec le Skager-Rak, et avec le Sund, le Grand-Belt et le Petit-Belt, fait communiquer mer du Nord et mer Baltique. Il est peu profond (75 m. au maximum), traversé de courants divers, et très poissonneux.

CATTENOM (en allem. **Kattenhofen**), ch.-lieu de cant. de la Moselle, arrond. et à 9 kil. de Thionville-Est ; 830 hab. Ch. de f. d'Alsace-Lorraine. — Le canton a 24 comm., et 13.781 hab.

CATTERMOLE (George), peintre anglais, né à Dickleburgh, près de Diss (comté de Norfolk), en 1800, mort à Clapham en 1868. A seize ans, il exécutait des illustrations pour les *Cathédrales anglaises,* de Bitton, il illustra ensuite *Waverley* de W. Scott. On conserve de cet artiste dans les musées de Dublin, Glasgow, Nottingham, des aquarelles représentant des scènes d'histoire ou de genre.

CATTES ou **CHATTES.** Géogr. anc. Peuple de la Germanie absorbé par les Francs au IIIe siècle.

CATTEUX [*teû*] n. m. Anc. dr. V. CATEUX.

CATTHO (Angelo), prélat, né à Tarente, mort à Vienne (Dauphiné) en 1494. Aumônier de Louis XI, et archevêque de Vienne (1482), il passait pour être très versé en astrologie, en médecine et en mathématiques.

CATTIER (Isaac), médecin français, né à Paris au commencement du XVIIe siècle, fut médecin ordinaire de Louis XIV.

CATTLEYA [*lé-ia*] n. m. Genre d'orchidacées, comprenant une vingtaine d'espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale et le Mexique.

— ENCYCL. Tous les *cattleyas* sont des plantes fort recherchées par les amateurs. La plupart se contentent d'une serre sèche de 15° à 20°, se multiplient facilement par la séparation des pseudobulbes et ne demandent que les soins ordinaires de culture. On rencontre dans les serres une quinzaine d'espèces de *cattleyas,* toutes remarquables par la beauté de leurs fleurs.

Cattleya.

CATTOLICA, bourg d'Italie (Emilie, prov. de Forlì) ; 5.000 hab.

CATTOLICA-ERACLEA, ville d'Italie (Sicile, prov. de Girgenti) ; 8.100 hab. Soufrières.

CATTOLOGIE [*jî*] n. f. (lat. *cattus,* chat, et gr. *logos,* discours). Traité sur les chats.

CATTOLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la cattologie.

CATTUS [*tuss*] n. m. (mot lat. signif. *chat*). Antiq. Machine de guerre qui était analogue au cheval de frise.

CATTY ou **KATTY** n. m. Unité de poids pour les métaux, usitée en Asie, au Japon, en Chine, au Siam, à Manille, etc., et variant de 592gr,59 à 632gr,68.

CATUALDA, chef de la tribu germaine des Gotones, au Ier siècle de notre ère. Obligé de fuir pour échapper à son ennemi Maroboduus, il le força à fuir lui-même; mais, vaincu et pris par Vibilius, chef des Hermundures, il fut envoyé à *Forum Julii* (Fréjus).

CATUBIG, bourg des Philippines (île Samar); 9.000 hab. Culture de l'abaca, exploitation de bois.

CATUGNATUS, chef des Allobroges, qui, l'an 62 avant notre ère, fit tomber dans une embuscade une armée romaine et la détruisit presque tout entière, non loin des bords de l'Isère. Mais les Romains revinrent ensuite dévaster le pays en l'absence de Catugnatus, et les Allobroges furent réduits à demander la paix. (Son nom signifie, en langue celtique, « habitué au combat ».)

CATULAIRE [*lèr'*] adj. f. (lat *catularia;* de *catulus*, petit chien). Se disait d'une porte de Rome, entre le mont Capitolin et le Quirinal, près de laquelle on immolait chaque année une chienne rousse, pour rendre la canicule — littéralement la *petite chienne* — favorable aux moissons : *Porte* CATULAIRE. (On dit aussi CATULARIENNE.)

CATULLE (Caïus Valerius Catullus), poète latin, né à Vérone, d'une famille distinguée, sans doute en 84 av. J.-C., mort vraisemblablement en 54. Il a mené une existence toute mondaine, ne se mêlant guère à la politique. Comme écrivain, deux traits le caractérisent : c'est le premier en date des poètes personnels chez les Romains; il est aussi le premier qui considère que l'art a une valeur propre, indépendamment de toute idée d'utilité pratique. Son œuvre, assez courte, comprend deux parties très différentes : d'abord des poèmes érudits, rappelant chez nous ceux de Ronsard, imités, sinon traduits, de la poésie grecque et surtout alexandrine, comme l'*Epithalame de Thétis et de Pélée*. Mais ceux qui lui assurent l'immortalité et l'ont fait comparer à Musset, ce sont des pièces sur des sujets divers, ironiques, tendres ou passionnés, où le poète déploie un vif accent de sincérité et un sentiment profond dans son amour pour la fameuse Lesbie : on s'accorde à reconnaître en cette dernière la sœur de P. Clodius Pulcher, l'ennemi de Cicéron, Clodia, fameuse par sa beauté, son esprit, son luxe et ses mauvaises mœurs.

CATULLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. Dans le genre de Catulle : *Vers* CATULLIENS.

CATULUS [*luss*] (Caïus Lutatius), consul romain, l'an 242 av. J.-C. Il gagna contre la flotte carthaginoise, commandée par Hannon, la célèbre bataille des îles Egates, qui mit fin à la première guerre punique.

CATULUS (Quintus Lutatius), consul romain en 102 av. J.-C. Il eut une grande part à la victoire de Verceil contre les Cimbres et les Teutons. Il embrassa plus tard le parti de Sylla. Poursuivi par les satellites de Marius, pendant la proscription de 87, il se tua. Il avait cultivé les lettres avec succès.

CATULUS (Quintus Lutatius), consul romain, fils du précédent, né vers 120 av. J.-C., mort en 60. A la mort de Sylla, consul avec Lepidus, il écrasa au pont Milvius son collègue qui s'était mis à la tête des débris du parti de Marius. Devenu l'un des chefs du parti sénatorial il tenta, lors de la conjuration de Catilina, de faire comprendre César au nombre des conjurés. Il fut un des commissaires chargés de restaurer le Capitole, brûlé pendant les guerres civiles, et eut l'honneur d'inaugurer le temple nouveau.

Catur.

CATUQUINAS ou **KATUKINAS**, population du haut Amazone, récemment étudiée, aujourd'hui disséminée sur les rivières Javary, Jurua, Katukina et Purus, et qui paraît avoir constitué jadis un tout continu.

CATUR n. m. Bâtiment de guerre du royaume de Bantam : *Le* CATUR *a les voiles faites d'herbes et de feuillages entrelacés.*

CATURIGES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, d'origine ligurienne, qui occupait la vallée supérieure de la Durance, dans le territoire de la *Civitas Ebrodunensium*. Leur capitale fut d'abord *Caturiga* ou *Caturigomagus* (Chorges), puis *Ebrodunum* (Embrun).

CATURUS [*russ*] n. m. Genre de poissons, de l'ordre des ganoïdes, fossiles dans les terrains jurassiques.

CATUS [*tu*] n. m. (du lat. *casus*, cas). Création badine de La Fontaine.
— *Fam.* Cas, question, affaire :

Ayant sur soi ce nouveau couvre-chef
Et s'étant fait raconter derechef
Tout le *catus*...

LA FONTAINE.

CATUS [*tuss*], ch.-lieu de cant. du Lot, arrond. et à 15 kil. de Cahors, sur le Vert, affluent du Lot; 815 hab. Commerce de noix et de truffes. — Le canton a 16 comm., et 5.425 hab.

CATUVOLCUS ou **CATIVOLCUS**, chef des Eburons, qui unit ses forces à celles d'Ambiorix pour lutter contre César, en 54 av. J.-C., pour délivrer la Gaule Belgique. Ils massacrèrent l'armée de Sabinus et Cotta; mais, se sentant trop vieux pour combattre avec la vigueur nécessaire, Catuvolcus s'empoisonna.

CATZ. Biogr. V. CATS.

CAUCA. Géogr. anc. Ville d'Espagne (Tarraconaise), entre Tage et Douro. Patrie de l'empereur Théodose.

CAUCA, rivière de la Colombie, affluent gauche du Magdalena, qui sort des Andes à l'est du Cerro-de-Canelo et baigne Cartago et Antioquia. Cours, 1.250 kil.

CAUCA, départ. montagneux de la république de Colombie, au sud-ouest de la contrée, peuplé de 240.000 hab. Capit. *Popayan*.

CAUCALIDE n. f. Genre d'ombellifères, comprenant environ vingt espèces, qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale. (On dit aussi CAUCALINE, et CAUCALIER.)

CAUCALIER [*li-é*] n. m. Bot. Syn. de CAUCALIDE.

CAUCASE. Myth. gr. Berger scythe, qui, d'après Plutarque, donna son nom au mont Caucase.

CAUCASE, massif montagneux de l'ancien continent, formant limite entre l'Europe et l'Asie depuis la presqu'île de Taman sur la mer Noire jusqu'à celle d'Apchéron sur la Caspienne et culminant à 5.647 m. au mont Elbrous.

Depuis le détroit de Kertch jusqu'à la mer Caspienne, le Caucase développe sur une longueur de 1.200 kil. et sur une largeur variant de 60 à 200 kil. ses chaînes de montagnes orientées du N.-O. au S.-E. La composition de ces chaînes est très variable; ici (dans l'arête principale) se trouvent des terrains anciens et (les plus hauts sommets) des masses volcaniques et des cratères éteints; là (revêtements, surtout du N.) sont des terrains jurassiques et crétacés. Aussi le Caucase, qui se rattache par les collines de Crimée aux montagnes balkaniques et par la presqu'île d'Apchéron et le Kopet-Dagh aux arcs alpins de l'Asie centrale, présente-t-il des aspects très variés.

Il débute au N.-O. par des volcans de boue auxquels succèdent au long de la mer Noire des collines encore peu élevées (moins de 1.000 mètres), puis une chaîne abrupte, d'accès difficile, qui, vers le Nord, s'abaisse peu à peu en terrasses, tandis que, du côté du Sud, les chaînes secondaires de la Mingrélie tombent à pic dans la mer. Aux sources du Kouban commence le Caucase central. De près de 4.000 m., la chaîne, devenue large, s'élève brusquement à 5.000 m. (**Kazbek**, 5.043 m.) et même jusqu'à 5.600 m. (à l'Elbrous); des glaciers considérables descendent de ces énormes masses de roches éruptives récentes, sur les pentes desquelles les neiges persistent jusqu'à 3.400 m.; les cols, peu nombreux, sont à plus de 3.000 m. d'altitude; la seule passe de la Croix ou du Darial (2.379 m.) est praticable toute l'année. Ce col marque la fin du Caucase central, auquel succède plus à l'est le plateau du Daghestan, qui descend lentement vers la Caspienne. Une crête continue le limite au S.; de là se détachent dans la région du Babadagh des massifs diversement orientés, aux sommets de 3.000 à 4.000 m. Puis vient la presqu'île d'Apchéron, aux collines de 150 à 250 m. d'altitude, puis la Caspienne.

Entre l'ouest et l'est du Caucase, comme aussi entre les versants, existent des différences de pluviosité et de climat qui expliquent les contrastes de la végétation et de l'hydrographie. Le Kouban et le Terek, au nord du massif, sont des fleuves de steppes; tout autres sont les petits fleuves de la Mingrélie et de l'Iméréthie (Ingour, Rion) et les torrentueux affluents gauches du Koura, sortis du massif par des cluses successives.

CAUCASE ARMÉNIEN ou **PETIT CAUCASE**, système montagneux qui parcourt la Transcaucasie au sud des fleuves Rion et Koura, en aval des plateaux arméniens et qui, parti du rivage de la mer Noire au sud de Poti, court d'abord d'O. en E. jusqu'aux environs de Tiflis, puis tourne brusquement au S. et se termine à la hauteur et dans l'ouest du lac Goktcha par la montagne volcanique d'Alagœz (4.095 m.).

CAUCASE ou **CAUCASIE**, région septentrionale de l'Asie antérieure, se développant au nord des plateaux arméniens entre mer Noire et Caspienne, des deux côtés du massif montagneux du Caucase.

— *Géographie physique.* Le massif arménien (plateau d'Erzeroum, chaîne de l'Ararat) et le Petit Caucase ou Caucase arménien (au sud de Tiflis) couvrent de leurs chaînes les parties méridionales de la contrée, que dominent, au nord du sillon creusé par les vallées divergentes du Rion et du Koura, les hauts sommets du Caucase proprement dit. Grâce à son relief, le pays est partagé en plusieurs bandes longitudinales. Au N. se développe une région de steppes, fertiles dans l'O., salines vers l'E., qui marque l'expiration de la plaine russe au pied du Caucase, c'est la *Ciscaucasie* à laquelle répond, au S. du massif, la *Transcaucasie*, dont les parties occidentales (vallée du Rion), très bien abritées, très bien arrosées et très fertiles, contrastent avec la vallée du Koura de plus en plus steppique jusqu'à la Caspienne. Les âpres plateaux arméniens où pointent des volcans éteints et se creusent les vasques au fond desquelles dorment de grandes nappes lacustres sans écoulement, ont un climat autrement rude et marquent, au S., la fin de la contrée sur laquelle s'étend l'influence de la Russie soviétique.

— *Géographie économique.* Dans ce pays où l'on trouve des richesses minières (manganèse) qui étaient connues dès l'antiquité (Prométhée fut enchaîné sur un sommet du Caucase, et les Argonautes allèrent y chercher la Toison d'Or), abonde aussi le pétrole (Bakou, Grosnyi).

— *Ethnographie.* La Caucasie est peuplée de races d'origines et d'aspects très divers. Les tribus kartvéliennes (Géorgiens, Iméréthes, Mingréliens, Svanètes) y voisinent avec les Arméniens, les tribus iraniennes (Persans, Kurdes, Ossètes), les Tcherkesses (Kabardes, Tcherkesses), les Tchetchènes (Abkhazes, Ingouches, Tchetchènes), les Lesghiens, les Turcs-Tatares, les Turcs et enfin les Russes. C'est une véritable Babel ethnique et linguistique, religieuse aussi, où se trouvent les plus beaux types de la race indo-européenne. Parmi les races du Caucase, la race géorgienne est territorialement la plus concentrée; au contraire, Arméniens et Tatares sont dispersés et mélangés avec les autres éléments ethniques de la contrée. Les Lesghiens habitent le Daghestan, et les Russes sont surtout concentrés dans le Caucase du Nord.

— *Histoire.* Pris entre l'Europe et l'Asie, les Caucasiens luttèrent vaillamment pour leur indépendance jusqu'en 1864, date à laquelle la Russie leur imposa sa domination. Ils ont cependant, malgré les invasions, conservé une remarquable pureté de type pour la plupart; leur beauté est devenue célèbre. Quoiqu'ils aient la réputation d'être pillards et vindicatifs, ils savent pratiquer l'hospitalité. Généralement chrétiens, ils ont gardé beaucoup de superstitions anciennes. L'islamisme a pénétré chez diverses tribus.

— Linguist. V. CAUCASIQUE.

— Art décor. A toutes les époques, l'orfèvrerie a joui au Caucase de la plus grande faveur. Au VIIe siècle, l'ornementation est arméno-géorgienne; aux VIIIe et IXe siècles a lieu le mélange du style byzantin. Au XIe siècle, tandis que la décadence de l'émaillerie s'accentue à Byzance, une renaissance originale, et d'un cachet particulier, se produit au Caucase; la plupart des anciens émaux caucasiens sont sur or ou sur argent; peu ou point sur cuivre; les émaux peints, fort nombreux, laissent à désirer sous le rapport du dessin, du coloris, du fini; ils garnissent ordinairement les croix de cou des évêques, les mitres et quelques broderies; les cloisonnés sont réservés aux reliquaires, aux triptyques, et à quelques belles reliures d'évangiles. La broderie faisait et fait encore partie de l'éducation des femmes au Caucase, et l'on cite de splendides travaux où les parties teintées donnent l'impression d'être saupoudrées d'or et d'argent. La *Mise au tombeau* est un des sujets préférés de l'art religieux indigène; le trésor d'Etchmiadzin contient, dans ses vitrines, des pièces de tout premier ordre. Les arts industriels, céramique et verrerie, orfèvrerie civile et nielles, émaillerie, bijouterie et glyptique, costume, armes, mobilier, tapis, tissus, étoffes, bronzes, témoignent d'un goût prononcé pour les vives couleurs, la somptuosité des effets de matière.

Le Caucase.

CAUCASE INDIEN. Géogr. V. PAROPAMISUS.

CAUCASIE, contrée tirant son nom du mont Caucase et englobant tout le pays couvert par cette grande chaîne de montagnes et par ses contreforts. V. CAUCASE.

Plus spécialement c'est l'ensemble des provinces de la Russie soviétique situées au nord du Caucase, des républiques soviétiques de la Ciscaucasie et des territoires appartenant à la Fédération des R. S. S. transcaucasiennes.

CAUCASIEN [*zi-in*], **ENNE**, habitant ou originaire du Caucase : *Les* CAUCASIENS.

— Adjectiv. : *La race blanche est appelée aussi* CAUCASIENNE. (On dit aussi CAUCASIQUE.)

— Ethnogr. V. CAUCASE.

— Linguist. V. CAUCASIQUE.

CAUCASIQUE [*zik'*] adj. Linguist. Se dit des langues parlées dans la région du Caucase.

— ENCYCL. Dans la région du Caucase se parlent aujourd'hui une variété considérable de langues, qui appartiennent à des familles bien connues, comme la famille indo-européenne (russe, arménien, ossète), la famille turco-tatare, et même la famille sémitique (araméen de la région d'Ourmia). Mais on réserve généralement le nom de *caucasiques* à des langues qui n'appartiennent à aucune des grandes familles précédentes et qui peuvent être elles-mêmes réparties en deux groupes : 1° un groupe septentrional, comprenant à l'E. les langues tchétchéno-lesghiennes (tchétchène, awar, lakh, dargwa, samourien, etc.) et à l'O. les langues abasgo-kerkètes (abkhaz, gabardi, circassien ou tcherkesse, etc.); 2° un groupe méridional, comprenant le géorgien, le mingrélien, le svane et le laze.

CAUCHE [*côch'*] n. f. Forme dialectale du mot CHAUSSE.

CAUCHE (François), voyageur et marchand français, né à Rouen vers 1616, mort après 1651. Pendant un séjour dans le sud-est de Madagascar, de 1638 à 1644, il aurait longé la côte orientale jusqu'à la baie d'Antongil et traversé le sud d'E. en O. de la baie de Sainte-Luce à celle de Saint-Augustin. Il fit à Dijon, en 1650, à Morisot, un récit de ses voyages, qu'il ne faut pas accepter sans réserve et que celui-ci rédigea, puis publia en 1651, à Paris.

CAUCHEMAR [*kô*] n. m. (pour *chauchemar;* de *chau-*

che [de l'anc. verbe *chaucher*, fouler; lat. *calcare*], et du germ. *mar*, démon). Sensation d'oppression, pendant le sommeil, comme par la présence d'un poids sur la poitrine : *Avoir le* CAUCHEMAR. || Rêve pénible, oppressant.

— *Par extens.* Objet effrayant et qui se présente avec persistance à l'imagination. || Cause persévérante de tourment et d'ennui. || *Fam.* Personne importune : *C'est mon* CAUCHEMAR.

— ENCYCL. Méd. Le *cauchemar* est un rêve pénible produisant de l'angoisse et amenant généralement le réveil. Il résulte presque toujours de troubles digestifs ou circulatoires ou encore d'une intoxication, tels les cauchemars des pyrexies et de l'alcoolisme chronique. Freud donne des cauchemars une autre interprétation : pour lui, ils sont l'opposé des rêves, lesquels représenteraient un moyen de défense contre ce qui peut troubler le sommeil.

CAUCHEMARDANT [*kô, dan*], **E** adj. *Pop.* Ennuyeux à l'excès : *Pluie* CAUCHEMARDANTE.

CAUCHEMARDER [*kô, dé*] v. tr. *Pop.* Importuner, fatiguer comme un cauchemar.

CAUCHEMARDESQUE [*kô, dessk'*] adj. Fam. Qui produit l'impression d'un cauchemar.

CAUCHER [*kô-ché*] n. m. (pour *chaucher;* du lat. *calcare*, fouler). Nom donné aux feuilles de parchemin entre lesquelles le batteur d'or place les minces plaques d'or qu'il veût travailler.

CAUCHIAGE [*kô*] n. m. V. CAUCIAGE.

CAUCHO n. m. Nom espagnol du caoutchouc.

CAUCHOIS [*kô-choi*], **E**, habitant ou natif du pays de Caux : *Les* CAUCHOIS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Un bonnet* CAUCHOIS.

— Agric. *Greffe cauchoise*, Greffe par approche d'une tête d'arbre sur un sujet qui en manque.

— Avic. *Pigeons cauchois*, Variété de pigeon très prolifique, dite aussi *maillé de Caux*, en raison de l'aspect des plumes bordées d'un double liséré.

— Zootechn. *Moutons cauchois*, Variété obtenue par croisement entre la race ovine de Kent et la race indigène. (C'est en partie cette population ovine qui fournit à la boucherie les moutons dits *prés-salés.*) || *Bœuf cauchois*, Simple variété de la race normande.

— N. m. Patois normand du pays de Caux : *Parler le* CAUCHOIS.

CAUCHOIS-LEMAIRE (Louis-François-Auguste), littérateur et historien français, né et mort à Paris (1789-1861). Il fonda le *Journal de la littérature et des arts*, qui s'intitula bientôt *le Nain jaune*, l'un des principaux organes d'opposition au gouvernement de la Restauration. Après un exil en Belgique et en Hollande, il revint en France et continua dans divers journaux son rôle de censeur jusque sous la monarchie de Juillet. Nommé chef de section aux Archives du royaume (1840), il laissa une *Histoire de la révolution de Juillet 1830* (1841).

CAUCHON (Pierre), évêque de Beauvais, mort en 1442. Recteur de l'Université de Paris, il embrassa le parti bourguignon, et fit, au concile de Constance, l'apologie du meurtre du duc d'Orléans. Après la prise de Paris par les Bourguignons, en 1418, il fut nommé par le duc Philippe le Bon, en 1420, au siège épiscopal de Beauvais. Chassé de Beauvais en 1429 par les partisans de Charles VII, et réfugié à Rouen, il convoitait l'archevêché de cette ville, alors vacant; dans l'espoir d'arriver à ses fins, il revendiqua la direction du procès de Jeanne d'Arc, et le conduisit à la satisfaction des Anglais. Il ne put obtenir que le siège de Lisieux.

CAUCHON (DE). Biogr. V. MAUPAS.

CAUCHY (baron *Augustin*-Louis), mathématicien français, né à Paris en 1789, mort à Sceaux en 1857. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole des ponts et chaussées, il fut d'abord employé comme ingénieur aux travaux du port de Cherbourg; devint, en 1816, membre de l'Académie des sciences, et fit simultanément, à partir de cette époque, un cours d'algèbre à la Faculté des sciences, un cours de physique mathématique au Collège de France et de mécanique à l'Ecole polytechnique. Ayant perdu son emploi pour refus de serment, après la révolution de 1830, il se rendit à Turin, où une chaire de mathématiques fut créée exprès pour lui; puis il fut appelé à Prague en 1832, pour y diriger l'éducation scientifique du duc de Bordeaux. Il revint à Paris en 1838. En 1839, Cauchy fut appelé à faire partie du Bureau des longitudes; mais le gouvernement de Louis-Philippe ne ratifia pas cette nomination.

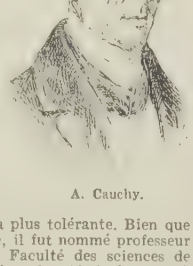

A. Cauchy.

La République de 1848 se montra plus tolérante. Bien que Cauchy fût un légitimiste déclaré, il fut nommé professeur d'astronomie mathématique à la Faculté des sciences de Paris, et il occupa cette chaire jusqu'en 1852, époque où il refusa de prêter serment au gouvernement sorti du coup d'Etat du 2 décembre. En 1854, il fut réintégré dans sa chaire, sans être astreint au serment. Cauchy fit de remarquables travaux dans les branches les plus diverses de la science. En analyse, ses méthodes rigoureuses sont encore suivies de nos jours. On compte de lui plus de cinq cents *Mémoires*. Nous citerons les suivants : *Méthode pour déterminer* à priori *le nombre des racines réelles* (1813); *Théorie des ondes* (1815), couronné par l'Institut; *Leçons sur les applications du calcul infinitésimal à la géométrie* (1816-1828); *Mémoire sur l'application du calcul des résidus à la solution des problèmes de physique mathématique* (1827); *Mémoire sur la résolution des équations numériques et la théorie de l'élimination* (1829); *Mémoire sur la dispersion de la lumière* (1836); *Note sur le développement des fonctions en séries ordonnées suivant les puissances ascendantes des variables* (1846).

CAUCHY (Eugène), jurisconsulte français, frère du précédent, né et mort à Paris (1802-1877), membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1866). Il est l'auteur d'importants ouvrages sur le droit des gens : *Mémoire sur les origines, les variations et les progrès du droit maritime international; Du respect de la propriété privée dans la guerre maritime* (1866). — ALEXANDRE-LAURENT, frère des précédents, né à Paris en 1792, mort en 1861, fut conseiller à la Cour de cassation.

CAUCHY-À-LA-TOUR, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 17 kil. de Béthune; 3.030 hab. Patrie du maréchal Pétain.

CAUCIAGE [*kô*] n. m. (rad. *cauce*, chaussée). Anc. cout. Droit perçu pour l'entretien des chemins. (On disait aussi CAUCHIAGE.)

CAUCON. Myth. gr. Héros messénien. Il introduisit en Messénie le culte et les mystères des déesses d'Eleusis.

CAUCUS [*kô-keuss*] n. m. (mot amér. tiré du lat. *caucus*, coupe). En Angleterre et aux Etats-Unis, Groupe de citoyens ou d'électeurs de mêmes opinions, réunis pour le choix d'un candidat, de mesures intéressant le groupe.

CAUDAL [*kô*], **E, AUX** adj. (du lat. *cauda*, queue). De la queue : *Nageoire* CAUDALE. *Plumes* CAUDALES.

— N. f. Nageoire terminant le corps des cétacés, des poissons, des crustacés. V. NAGEOIRE.

CAUDA LUCIDA (mots lat. qui signif. *Queue brillante*), autre nom de l'étoile *Denebola*.

CAUDAN, comm. du Morbihan, arrond. et à 8 kil. de Lorient; 2.375 hab. Tuileries, constructions navales.

CAUDATAIRE [*kô, tèr'*] n. m. (du lat. *cauda*, queue). Celui qui porte la queue de la robe d'un pape, d'un cardinal, d'un prélat.

— *Par extens.* Adulateur, homme qui se fait valet : *Etre le type du* CAUDATAIRE.

— Adjectiv. : *Gentilhomme* CAUDATAIRE.

CAUDÉ, E [*kô*] adj. (du lat. *cauda*, queue). Hist. nat. Pourvu d'une queue.

— Blas. Se dit des étoiles qui ont un rais plus grand que les autres, ou d'un émail particulier, et aussi des comètes, quand leur queue est d'un émail différent du corps.

De gueules à une étoile caudée d'argent en pal.

CAUDEBEC [*kô*] n. m. Chapeau de feutre, imperméable, fabriqué autrefois à Caudebec.

CAUDEBEC-EN-CAUX, ch.-lieu de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 30 kil. de Rouen; 2.060 hab. (*Caudebecquais*). Ch. de f. Etat. Port sur la Seine. Bac de 20.000 tonnes. Jolie ville ancienne, vieilles maisons. Eglise de style flamboyant (XVe-XVIe s.). Ville prise par les Anglais en 1419, les calvinistes en 1562, les Espagnols en 1592. Patrie de l'historien Thomas Basin, évêque de Lisieux. — Le canton a 15 comm., et 8.400 hab.

CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 18 kil. de Rouen, sur la Seine; 9.000 hab. (*Caudebecquais*). Ch. de f. Eure. Filatures de laines et cotons, fabriques de draps d'Elbeuf. C'est un faubourg d'Elbeuf.

CAUDELETTE ou **CAUDETTE** [*kô*] n. f. Pêch. Syn. de CAUDRETTE.

CAUDÉRAN, comm. de la Gironde, à 2 kil. à l'O. de Bordeaux dont elle est en réalité un faubourg; 17.815 hab. (*Cauderanais*). Ch. de f. Midi.

CAUDEX [*kô-dèkss*] n. m. (mot lat. qui signif. *tige*). Antiq. Nom donné primitivement à de grossières embarcations dont on se servait pour traverser le Tibre.

— Sylvic. Expression qui sert à désigner tantôt le tronc (*caudex ascendant*), tantôt les racines (*caudex descendant*) d'un arbre.

CAUDICAIRE [*kô, kèr'*] ou **CODICAIRE** [*kèr'*] n. m. (du lat. *caudicarius;* de *caudex, icis*, tige). Batelier qui montait un caudex ou un *navis caudicaria*, destiné à transporter le blé d'Ostie à Rome. (Les caudicaires formaient une corporation ou collège.)

CAUDICIFORME [*kô*] adj. (de *caudex* et *forme*). Bot. Qui a la forme d'une simple tige, sans ramifications.

CAUDICULE [*kô*] n. f. (dimin. du lat. *caudex, icis*, tige). Petite queue.

— Bot. Nom donné par quelques auteurs au pédicule qui porte les masses polliniques des orchidées et des asclépiadacées.)

— ENCYCL. Les pollinies des orchidées forment de petites masses agglomérées (*massules*) attachées au *rétinacle* (corps glanduleux formés aux dépens des stigmates) par des pédicelles appelés *caudicules*. C'est grâce à cette organisation compliquée que les insectes transportent sur leur tête ou leur trompe le pollen. Par la contraction du caudicule pendant le vol, le pollen vient buter juste en face du stigmate quand l'insecte visite une nouvelle fleur, assurant ainsi la fécondation croisée.

CAUDIÈS-DE-FENOUILLÈDES, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 44 kil. de Perpignan, au pied du puy de Bugarach; 1.020 hab. Ch. de f. Midi.

CAUDIFÈRE [*kô*] adj. (du lat. *cauda*, queue, et *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte une queue; qui a des feuilles terminées en queue. (Syn. CAUDIGÈRE.)

CAUDIGÈRE [*kô*] adj. Syn. de CAUDIFÈRE.

CAUDIMANE [*kô*] adj. (du lat. *cauda*, queue, et *manus*, main). Qui emploie sa queue comme une main : *Singe* CAUDIMANE. (Peu us.)

Caudines (FOURCHES). Hist. rom. V. CAUDIUM.

CAUDIUM [*kô-di-om'*]. Géogr. anc. Ville d'Italie (Samnium), à la frontière de la Campanie; auj. *Airola*. — Près de Caudium se trouvait le défilé dit « des Fourches Caudines » (*Caudinæ Fauces*) qu'il fallait traverser pour aller de Campanie en Samnium. Pendant la seconde guerre samnite, Pontius Herennius, général des Samnites, y enferma une armée romaine; celle-ci dut se rendre sans coup férir et passer sous le joug avec ses deux consuls (321 av. J.-C.). De là vint l'expression : *Passer sous les Fourches Caudines*, c'est-à-dire Etre contraint de subir des conditions humiliantes. Auj. *la Forchia* ou encore *li Stretto di Arpaja*.

CAUDRETTE [*kô*] n. f. (pour *cauderette ;* dimin. de *caudière* forme picarde de *chaudière*). Pêch. Sorte de truble sans manche et suspendue dans l'eau comme une balance, qu'on relève avec une petite fourche de bois. (On dit aussi CAUDELETTE, et CAUDETTE.) || *Grande caudrette*, Sorte de grande balance que l'on emploie en mer pour la pêche des homards et des langoustes.

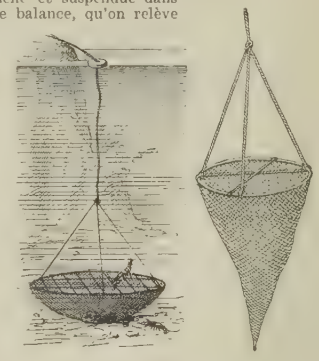

Caudrettes.

CAUDRON (Gaston), ingénieur français et pilote aviateur, né à Favières (Somme) en 1882, mort à Lyon en 1925. Il construisit, dès 1908, avec son frère René, un planeur qui réussit plusieurs envols, remorqué par un cheval, et servit de point de départ à une série d'avions connus pour leur souplesse et leur stabilité, utilisés avec succès pendant la Guerre. Gaston Caudron se tua en expérimentant le premier des appareils puissants de bombardement.

CAUDRON (René), ingénieur français et pilote aviateur, né à Favières (Somme) en 1884, frère du précédent. Les inventions, les essais et les résultats obtenus furent le résultat d'une collaboration étroite entre les deux frères. Depuis la mort de Gaston, René Caudron continue, entre autres, la construction d'appareils puissants destinés à l'armée et aux compagnies de transports aériens.

CAUDROT (c'est-à-dire *Queue du Drot*), comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kil. de La Réole, au confluent du Drot et de la Garonne; 950 hab. Ch. de f. Midi. Port sur la Garonne. Vignobles de Château-Gaillon et de la Serre.

CAUDRY, comm. du Nord, arrond. et à 15 kil. de Cambrai; 12.460 hab. Ch. de f. Nord et du Cambrésis. Filatures et tissages, surtout fabriques de tulles.

La ville, occupée par les Allemands pendant la Grande Guerre, a été partiellement détruite.

CAUER (Emile), statuaire allemand, né à Dresde en 1800, mort à Kreuznach en 1867. Ses œuvres principales sont: les statues de *Sickingen, Hatten, Charles-Quint, Mélanchthon, Berlichingen*, etc. — Son fils aîné KARL-LUDWIG, né à Bonn en 1828, mort à Kreuznach en 1885, également statuaire, a exécuté notamment un buste de Guillaume IV, des portraits de l'empereur Joseph d'Autriche, de Metternich, et le tombeau du président Garfield. — Son fils cadet ROBERT, sculpteur, né à Dresde en 1831, mort à Cassel en 1893.

CAUGHNAWAGA. Géogr. V. SAULT-SAINTE-MARIE.

CAULAINCOURT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 14 kil. de Saint-Quentin; 169 hab. Elève de chevaux. Patrie des deux généraux de Caulaincourt.

CAULAINCOURT (Armand-Augustin-Louis, marquis DE), duc de Vicence, général et diplomate français, né à Caulaincourt (Aisne) en 1772, mort à Paris en 1827. Au moment de la Révolution, il était capitaine d'état-major, aide de camp de son père, le général marquis de Caulaincourt. Destitué en 1793 comme noble, il redevint simple soldat; Hoche lui fit rendre son grade en 1795. Il fut en 1801 chargé de missions en Russie et, en 1802, promu général et nommé aide de camp de Bonaparte. Accusé d'avoir participé à l'arrestation du duc d'Enghien, il s'en défendit toujours, quoiqu'il se trouvât à ce moment en mission dans le duché de Bade.

Caulaincourt aîné.

Grand écuyer en 1804, il fut de 1807 à 1811 ambassadeur en Russie où il fut séduit par Alexandre Ier plus encore qu'il ne le séduisit. Créé duc de Vicence en 1808, sénateur en 1813, il fut, à la fin de la même année, nommé ministre des relations étrangères, représenta Napoléon au congrès de Châtillon mais ne put obtenir des conditions de paix possibles pour l'Empereur. Il reprit son poste pendant les Cent-Jours; l'empereur Alexandre lui évita d'être envoyé en exil, lors de la seconde Restauration.

CAULAINCOURT (Auguste-Jean-Gabriel DE), général français, frère du précédent, né à Caulaincourt en 1777, mort en 1812. Il fit les campagnes du Rhin et de Suisse, se distingua à Vedelago, fut blessé à Marengo et nommé colonel. Aide de camp de Berthier en 1804 et gouverneur des pages, il fut promu général de brigade en 1806, fit les campagnes d'Espagne, de Portugal, de Russie, et fut tué par un boulet à l'assaut de la redoute de Borodino (bataille de la Moskova).

CAULAINCOURT (Armand-Alexandre-Joseph-Adrien DE), duc de Vicence, sénateur français, né à Paris en 1815. Il était le fils de l'ancien ministre de Napoléon Ier. Nommé sénateur par Napoléon III, il rentra dans la vie privée après le 4-Septembre. — Son frère, Olivier-Joseph, marquis **de Caulaincourt**, homme politique français, né à Paris en 1818, mort à Rome en 1865, fit plusieurs campagnes en Algérie. Elu en 1849 à l'Assemblée législative par le Calvados, il fit partie du Corps législatif jusqu'à sa mort.

CAULERPE [*kô*] n. f. Genre d'algues chlorophycées, de la famille des siphonées, comprenant des espèces très curieuses des mers tropicales. (Les caulerpes ressemblent en effet à des phanérogames, car elles semblent porter un

rhizome avec crampon, racines adventives, tiges, rameaux et feuilles. V. la planche ALGUES.)

CAULESCENT [*kô-lès-san*], **E** adj. (du lat. *caulis*, tige). Qui est pourvu d'une tige : *Plante* CAULESCENTE.
— ANTON. Acaule.

CAULET [*kô-lè*] n. m. Variété de chou qui ne pomme pas mais donne de larges feuilles, que l'on distribue comme aliment aux bestiaux. (Dialect.)

CAULET (Etienne-François DE), évêque de Pamiers, né en 1610, mort en 1680. Après avoir travaillé avec l'abbé Olier, il embrassa le parti de Port-Royal dans la querelle du jansénisme.

CAULET (Jean DE), évêque français, né à Toulouse en 1693, mort en 1771, fut évêque de Grenoble.

CAULFIELD, ville d'Australie (Victoria), dans la banlieue de Melbourne ; 40.500 hab.

CAULICINAL [*kô*], **E, AUX** adj. (du lat. *caulis*, tige). Bot. Qui croît sur les tiges : *Agaric* CAULICINAL.

CAULICOLE [*kô*] adj. (du lat. *caulis*, tige, et *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit en parasite sur les tiges.
— N. f. pl. Archit. Tiges qui sortent d'entre les feuilles d'acanthe et s'enroulent en volutes sous le tailloir du chapiteau corinthien.

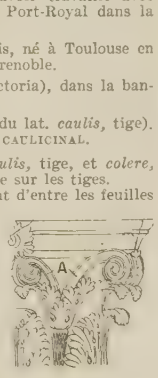

A. Caulicoles.

CAULICULE [*kô*] n. f. (dimin. du lat. *caulis*, tige). Bot. Partie intermédiaire de l'embryon qui a germé, et qu'on aperçoit entre les cotylédons et la racine. (Syn. de TIGELLE.) || Nom donné à chacune des diverses tiges qui naissent d'une même racine.

CAULIER (Madeleine), héroïne des armées de Louis XIV, qui réussit à franchir les lignes ennemies et à porter les instructions de Chamillart au maréchal de Boufflers bloqué dans Lille en 1708. Le duc de Bourgogne voulant lui donner une gratification, elle ne sollicita que la faveur de servir, malgré son sexe, dans un régiment de dragons. Elle fut tuée à Denain (1712).

CAULIFÈRE [*kô*] adj. (du lat. *caulis*, tige, et *ferre*, porter). Bot. Qui porte une tige.

CAULIFLORÉ [*kô*], **E** adj. (du lat. *caulis*, tige, et *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui porte des fleurs sur la tige.

CAULIFORME [*kô*] adj. (du lat. *caulis*, tige, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une tige.

CAULILLE, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Marseyck), sur le canal de Bois-le-Duc à Maëstricht ; 1.100 hab. Agriculture ; sapinières ; poudrerie.

CAULINAIRE [*kô-li-nèr'*] adj. (du lat. *caulis*, tige). Bot. Qui provient ou qui dépend de la tige (Se dit de tout organe qui naît sur la tige) : *Feuilles* CAULINAIRES.

CAULINICOLE [*kô*] adj. (du lat. *caulis*, tige, et *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit ou croît sur les tiges des végétaux.

CAULINIE [*kô, nî*] n. f. Genre de naïadacées, comprenant des herbes des rivières et des eaux limpides, disséminées dans presque toutes les régions du globe. (On trouve dans les eaux de la France deux espèces de caulinies.)

CAULIPARE [*kô*] adj. (du lat. *caulis*, tige, et *parere*, enfanter.) Bot. Se dit des fleurs dans lesquelles le rameau qui devait produire l'embryon a pris une expansion analogue à celle des bourgeons ordinaires.

CAULIRHIZE [*kô*] adj. (du gr. *kaulos*, tige, et *rhiza*, racine). Bot. Syn. de CAULORHIZE.

CAULLERY (Maurice), naturaliste français, né à Bergues (Nord) en 1868. Docteur ès sciences naturelles (1895), il a succédé à Giard, dans la chaire d'évolution des êtres organisés à la Faculté des sciences de Paris (1909), après avoir professé à Lyon puis à Marseille. Les nombreux travaux de ce savant portent sur des chapitres divers de la zoologie mais principalement sur les invertébrés. On lui doit des recherches spéciales sur le parasitisme, la sexualité, l'influence des milieux, etc. Membre de l'Académie des sciences (1928) en remplacement de Henneguy. La station zoologique de Wimereux et le laboratoire d'évolution des êtres organisés de la Sorbonne lui sont redevables de perfectionnements et d'améliorations.

CAULNES [*kôn'*], ch.-lieu de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 22 kil. de Dinan, sur la Rance ; 2.100 hab. Ch. de f. Etat. Ardoisières. — Le canton a 8 comm., et 7.840 hab.

CAULOCARPE [*kô*] n. m. (du gr. *kaulis*, tige, et *karpos*, fruit). Bot. Nom donné à la tige des plantes vivaces, quand elle persiste et donne plusieurs fois des fruits.

CAULOCARPIEN [*ko, pi-in*], **ENNE** ou **CAULOCARPIQUE** adj. (rad. *caulocarpe*). Se dit des plantes vivaces dont la tige persistante porte plusieurs fois des fruits.

CAULON ou **CAULONIA**. Géogr. anc. Ville d'Italie (Brutium), près de la mer Ionienne, fondée par une colonie achéenne et détruite pendant la guerre des Romains contre Pyrrhus. Auj. *Castelvetere*.

CAULOPTÉRIS [*kô, ris*] ou **CAULOPTÉRIDE** n. m. Genre de plantes fossiles du terrain houiller, renfermant les tiges de fougères frutescentes ou arborescentes, auxquelles on n'a pu rattacher de frondes stériles ou fertiles déjà connues.

CAULORHIZE [*kô*] adj. (du gr. *kaulos*, tige, et *rhiza*, racine). Bot. Dont la tige émet des racines. || Syn. CAULIRHIZE.

CAULOSARQUE [*kô, zark'*] n. m. (du gr. *kaulos*, tige, et *sarx*, *sarkos*, chair). Bot. Tige renflée ou tuberculeuse.

CAULOSTÉRINE [*kô-loss*] n. f. Corps isomère de la cholestérine, trouvé dans les graines et les pousses du lupin.

CAUMARTIN (Louis LE FÈVRE DE), magistrat français, né à Leyde en 1552, mort à Paris en 1623. Sa famille était originaire du Ponthieu. Il fut intendant de Poitou et de Picardie, ambassadeur en Suisse, conseiller d'Etat, président du Grand Conseil, et prit une part active aux affaires publiques sous Henri IV et sous Louis XIII, qui le nomma garde des sceaux, en 1622.

CAUMARTIN (Louis-François LE FÈVRE DE), petit-fils du précédent, né en 1624, mort à Paris en 1687. Il fut intendant de Champagne et joua un rôle actif pendant la Fronde. Il était ami intime et le conseiller du cardinal de Retz.

CAUMARTIN (Louis-Urbain LE FÈVRE DE), marquis de Saint-Ange, fils du précédent, né en 1653, mort au château de Saint-Ange (Seine-et-Marne), en 1720. Il eut pour précepteur Fléchier, fut conseiller au parlement (1674), intendant des finances (1690), conseiller d'Etat (1697). Il fournit à Voltaire un grand nombre de renseignements pour *le Siècle de Louis XIV*. On lui doit la conservation des *Mémoires* du cardinal de Retz. C'est dans son château que fut conçue *la Henriade*.

CAUMARTIN (Jean-François-Paul LE FÈVRE DE), évêque français, frère du précédent, né à Châlons-sur-Marne en 1668, mort à Blois en 1733. Il fut évêque de Vannes, puis de Blois, membre de l'Académie française en 1694. Un discours qu'il prononça à l'Académie, le 13 décembre de la même année, en recevant François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, persiflant la vanité très connue du prélat, lui attira la défaveur de Louis XIV.

CAUMARTIN (Antoine-Louis LE FÈVRE DE), marquis de Saint-Ange, petit-neveu des précédents, prévôt des marchands de Paris de 1778 à 1784, a donné son nom à une rue de cette ville.

CAUMONT, ch.-lieu de cant. du Calvados, arrond. et à 25 kil. de Bayeux, près de la source de l'Aure ; 830 hab. Ch. de f. Calvados. — Le canton a 19 comm., et 6.770 hab.

Caumont (COQ ET POULE DE), variété de la race de Crèvecœur à plumage de couleur noire, à chair fine et blanche. (Son nom lui vient du bourg de Caumont [Calvados].)

CAUMONT, comm. de Vaucluse, arrond. et à 40 kil. d'Apt, près de la Durance ; 1.410 hab. Vignobles. Althen fit à Caumont ses premières plantations de garance.

CAUMONT (maison DE). Il y eut en France plusieurs maisons du nom de Caumont, toutes originaires du Midi. La principale, qui produisit les branches de Caumont-La Force et Caumont-Lauzun, était native de Guyenne, où on la suit, en remontant, jusqu'au XIe siècle. Parmi les Caumont-La-Force, on trouve : Jacques NOMPAR, maréchal de France, mort en 1652 ; Armand NOMPAR, maréchal de France, mort en 1675, et un grand nombre de capitaines dont plusieurs furent tués à l'ennemi. (V. LA FORCE.) La branche de Lauzun remonte à François de Caumont, créé comte de Lauzun en 1570. Elle s'éteignit en 1723, en la personne de Antonin NOMPAR, marquis **de Puyguilhem**, qui avait été créé duc par Jacques II d'Angleterre.

CAUMONT (Jean DE), jurisconsulte français, né à Langres dans la première moitié du XVIe siècle. Avocat au parlement de Paris, il défendit les idées catholiques contre la Réforme, dans un ouvrage intitulé *Firmament des catholiques contre l'abîme des hérétiques, de quelque sorte qu'ils soient, etc.* (1585).

CAUMONT (Jean DE), peintre sur verre, né en 1607, mort bourgeois de Louvain en 1659. En collaboration avec son beau-père, Simon Boels, il exécuta en 1634 des vitraux pour le chapitre de Louvain, représentant la vie de saint Norbert d'après Martin Pepyn. Il est également l'auteur des verrières de la chapelle de Saint-Pierre dans l'hôpital de Saint-Pierre, même ville. Sa statue fut placée dans une niche de la façade de l'hôtel de ville de Louvain.

CAUMONT (Joseph DE SEYTRES, marquis DE), archéologue français, né et mort à Avignon (1688-1745). Lié avec Maffei et Montfaucon, il fut un des premiers érudits de son temps, pour l'étude de l'archéologie antique. Une partie de ses travaux a été imprimée dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

CAUMONT (Thomas), acteur français, né en 1749, mort en 1811. Il joua au théâtre de la Nation, au théâtre de la République, au Théâtre-Français jusqu'en 1809, les rôles à manteaux et ceux de financier.

CAUMONT (Arcisse DE), archéologue français, né à Bayeux en 1802, mort à Magny, près de Rouen, en 1873, fut le fondateur de la science archéologique en France, au développement et à la popularisation de laquelle contribua puissamment par ses congrès annuels la Société française d'archéologie établie par lui (1834) avec son *Bulletin monumental*. Ses ouvrages, bien qu'aujourd'hui dépassés ont exercé une grande influence, notamment son *Abécédaire ou Rudiment d'archéologie* (1850-1862 ; 3 vol.). Il faut citer encore les cinq volumes de sa *Statistique monumentale du Calvados* (1847-1862).

CAUNES-MINERVOIS [*kôn'*] comm. de l'Aude, arrond. et à 20 kil. de Carcassonne, sur l'Argendouble, au pied de la montagne Noire ; 1.930 hab. Ch. de f. Midi. Marbres ; plomb argentifère.

CAUNIEN [*kô, ni-in*], **ENNE**, habitant ou natif de Caunos.
— *Adjectiv.* Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Figues* CAUNIENNES.

CAUNOS [*kô-noss*], fils de Miletos et de Cyane. Eprouvant pour sa sœur Byblis une passion invincible, il s'enfuit en Carie, et y fonda la ville de son nom.

CAUNOS ou **CAUNUS**. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure (Carie), près de la côte sud, en face de l'île de Rhodes, au pied du mont Tarbelus. Ses environs produisaient des figues réputées dites *cauniennes* (*caunex*), que l'on expédiait à Rome en grandes quantités.

CAUQUENES, ville du Chili, ch.-lieu de la prov. de Maule ; 10.000 hab. Exportation de blé, vin, légumes.

CAURA, rivière du Venezuela, affluent droit de l'Orénoque, née dans la sierra Pacaraima. Cours 700 à 800 kil.

CAURALE [*kô*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des rallidés, renfermant deux espèces de taille médiocre, au plumage varié de gris et de brun, qui vivent au bord des eaux, dans l'Amérique du Sud. (On les appri-

Caurale.

voise facilement et, dans les basses-cours, ils font la police comme les agamis.)

CAURCOUROU [*kôr*] n. m. Petit panier profond, dans lequel on fait germer les graines de cacao.

Caurcourou.

Caures (BOIS DES), situé sur les Côtes de Meuse (départ. de la Meuse) au nord de Beaumont. Très disputé entre Français et Allemands au début de la grande offensive allemande contre Verdun ; le colonel Driant y périt, le 22 février 1916.

Caurettes (les), lieuxdits du départ. de la Meuse, situés aux environs de Verdun. L'un est situé sur la rive droite de la Meuse, dans le bois d'Haudromont, aux lisières de l'avance extrême des Allemands à la suite de leurs offensives de 1916 ; l'autre est sur la rive gauche de la Meuse, à l'ouest de Cumières. Prises par les Allemands le 24 mai 1916, au cours de leur attaque générale sur les deux rives du fleuve ; reconquises par le général Guillaumat lors de l'offensive française du 20 août 1917.

CAURI, CAURIS ou **CORIS** [*kô-ri*] n. m. Coquille blanche, de petite dimension, appartenant au genre porcelaine (*cyprœa*), et qui sert de monnaie dans certaines régions de l'Asie et de l'Afrique.

CAURIER [*kô-ri-é*] n. m. Bot. Coudrier sauvage. (Dialectal.)

Caurières (BOIS DES), bois du départ. de la Meuse, situé sur la rive droite de la Meuse, à l'extrémité orientale des Côtes de Meuse, au N.-E. de Bezonvaux. Conquis par les Allemands le 24 février 1916, au cours de leur première grande offensive contre Verdun ; repris par les troupes du général Mangin dès le 15 décembre 1916.

CAURIOLE [*kô*] n. f. Archit. Poste ou enroulement.

CAURRES (Jean DES), prêtre et écrivain français, né à Moreuil en 1540, mort en 1587. Il publia en 1575, et rédita en 1584 le *Recueil des œuvres morales et diversifiées de J. des Caurres*, où, à côté d'une infinité de traits d'histoire on trouve des vers, et dans le nombre, une ode qui fait l'apologie de la Saint-Barthélemy.

CAURUS ou **CORUS**, nom donné par les anciens Romains au vent du N.-O. qu'ils représentaient sous la figure d'un vieillard au front sourcilleux, à la longue barbe, et versant la pluie d'une urne.

CAUS [*kô*] (Salomon DE), ingénieur français, né vers 1576, mort à Paris en 1626. En 1624, il fait paraître en France un ouvrage où il prend le titre de « ingénieur et architecte du roy ». A partir de cette époque, sa trace paraît perdue. On a de lui : *la Perspective avec la raison des ombres et des miroirs* (1612) ; *Hortus palatinus* (1618), où il traite des jardins d'Heidelberg ; *la Pratique et la Démonstration des horloges solaires* (1624). Son principal ouvrage intitulé *les Raisons des forces mouvantes, avec diverses machines tant utiles que plaisantes* (1615), fait de lui le véritable inventeur des machines à vapeur ; car non seulement il y fait la théorie de l'*expansion* et de la *condensation de la vapeur*, c'est-à-dire du principe de la machine (mouvement alternatif du piston), mais encore il y donne la description d'une véritable machine à vapeur pour opérer des épuisements.

CAUSAILLER [*kô-za-yé*] v. intr. (fréquentat. de *causer*). Parler inconsidérément, à tort et à travers (familier.)

CAUSAL [*kô*], **E, AUX** adj. (de *cause*). Log. Qui annonce un rapport de la cause à l'effet.
— Gramm. Qui annonce la raison de ce qui a été dit, comme les conjonctions *car, parce que, vu que*, etc. (Syn. de CAUSATIF.)
— ENCYCL. *Proposition causale*. On appelle *causale* une proposition composée contenant deux propositions liées par un mot qui marque entre elles un rapport de cause à effet (*parce que, afin que*). Ex. : *Malheur aux riches, — parce qu'ils ont leur consolation en ce monde. — Les méchants sont élevés, — afin que, tombant de plus haut, leur chute en soit plus grande.*
Les deux propositions qui, en s'unissant, constituent la proposition causale, peuvent être liées soit par un rapport de causalité efficiente, soit par un rapport de finalité. *Afin que* marque ce dernier rapport. Pour qu'une proposition causale soit vraie, il faut d'abord que les deux propositions dont elle est composée soient vraies l'une et l'autre, puis que le rapport causal qui les unit soit exact.

CAUSALGIE [*kô, jî*] n. f. (du gr. *kausis*, brûlure, et *algos*, douleur). Douleur comparée par le malade à une brûlure cuisante et localisée, exagérée par des influences atmosphériques ou psychiques et s'accompagnant parfois de rougeur luisante et de sudation de la peau en cet endroit. (La causalgie s'observe généralement dans les blessures des nerfs.)

CAUSALISATION [*kô-za, si-on*] n. f. Action de causaliser.

CAUSALISER [*kô, zé*] v. intr. Log. Remonter des effets aux causes par induction, ou déduire les effets des causes par déduction.

CAUSALITÉ [*kô*] n. f. Propriété en vertu de laquelle une chose est cause. Nature ou mode de la cause. Manière dont la cause agit ; lien qui unit la cause à son effet. || Nom donné par Kant à l'une de ses *catégories*, qui est fondée sur la relation. || Parfois, Faculté de saisir les rapports de la cause à l'effet. || Dans le système de Gall, Une des facultés réflectives de l'homme.
— *Principe de causalité*, Principe qui se formule ainsi : « Tout ce qui commence d'exister a une cause. »
— ENCYCL. D'où vient la notion de *causalité?* Descartes pense qu'il y a entre la cause et l'effet un rapport de principe à conséquence et qu'on peut tirer un effet de sa cause analytiquement. Malebranche ne voit dans la nature que des causes occasionnelles. Hume soutient que l'idée de causalité se réduit à celle de relation nécessaire. Tandis que Maine de Biran et ses disciples veulent rendre compte de cette idée par la sensation de l'effort, les criticistes prétendent que l'effort lui-même suppose que le sujet veut *causer* un effet et en concluent que la notion de causalité précède toute expérience et qu'elle est une loi spécifique de l'esprit, une catégorie *a priori*.
Le principe de causalité consiste dans l'affirmation que tout phénomène a une cause. Hume et, à sa suite, Bain,

Stuart Mill, l'expliquent par l'association des idées et l'habitude. Spencer essaye de résoudre les difficultés inhérentes à l'empirisme associationniste en faisant intervenir l'hérédité. A ces théories s'opposent celle de l'innéité, qui est celle de Descartes, et celle de l'apriorisme, qui est celle de Kant : d'après cette dernière, le principe de causalité est une loi constitutive de l'esprit, une des formes que l'esprit impose à nos connaissances pour les rendre intelligibles.

CAUSANT [*kô-zan*], **E** adj. (de *cause*). Qui agit comme cause : *Toutes choses sont causées ou* CAUSANTES. (Pascal.)

CAUSATEUR [*kô*], **TRICE** adj. Qui produit un effet : *La volonté est une puissance* CAUSATRICE. (V. Cousin.) [Peu us.]

CAUSATIF [*kô*], **IVE** adj. (de *cause*). Gramm. Qui annonce la raison de ce qui a été dit : *Mot* CAUSATIF. *Conjonction* CAUSATIVE, « *Car* », « *parce que* », « *vu que* » *sont des mots* CAUSATIFS.

— Linguist. Type de conjugaison, signifiant que le sujet fait accomplir par un autre l'action exprimée par le verbe.

— ENCYCL. Linguist. Le *causatif* existait en indo-européen, où il était caractérisé par un suffixe spécial (*eye*, portant l'accent) et par un vocalisme radical particulier (de timbre-*o*). Il est encore abondamment représenté en sanskrit, en slave, en germanique, en grec. Le latin en a quelques exemples : *moneo* « je fais penser », *doceo* « je fais apprendre ». Le français exprime le causatif par l'addition du verbe *faire* servant d'auxiliaire (*faire voir, faire tomber*) ou simplement par l'emploi actif du verbe neutre (le linge *sèche*, *je sèche* le linge ; le torchon *brûle*, je *brûle* le torchon). Au lieu de *causatif*, on dit aussi FACTITIF.

CAUSATION [*kô, si-on*] n. f. Action de produire un effet : *La* CAUSATION *est la cause agissante.*

CAUSATIVEMENT [*kô, man*] adv. En agissant comme une cause : *L'impulsion est* CAUSATIVEMENT *distincte du mouvement.*

CAUSE [*koz'*] n. f. (du lat. *causa*). Ce par quoi une chose est, arrive : CAUSE *physique, morale, occasionnelle, occulte. Connaître la* CAUSE *d'un phénomène.* || *Par extens.* Ce pourquoi l'on fait quelque chose, motif, raison : *Suis-je pour la chasser sans* CAUSE *légitime.* (Molière.)

— *Cause première*, Celle qui, dans l'enchaînement ou la coopération des causes, précède ou prime toutes les autres : *La science positive ne poursuit ni les* CAUSES *premières ni la fin des choses.* (Berthelot.) || *Causes secondes*, Celles qui dérivent de la cause première et qui ont reçu d'elle la faculté de produire des effets : *Une fausse croyance sur l'efficacité des* CAUSES SECONDES *peut mener à l'idolâtrie.* (Malebranche.) || *Cause matérielle, efficiente, formelle, finale.* V. la partie *encycl.*

— *Etre cause, Etre la cause de*, Occasionner :

> Vous en êtes la *cause* encor qu'innocemment.
> CORNEILLE.

A ces causes, Pour ces motifs.

— *Prétexter cause d'ignorance*, S'excuser sur son ignorance. || *Et pour cause*, Pour de bonnes raisons.

— Comm. *Cause d'un effet de commerce*, Origine de la dette que constate cet effet.

— Géol. *Causes actuelles*, Actualisme.

— *A cause de* loc. prép. En considération de.

— *A cause que* loc. conj. Parce que. (Vx.)

— PROV. **Il n'y a pas d'effet sans cause**, Tout ce qui est a une raison d'être.

— GRAMM. *Cause*, employé comme attribut sans aucun déterminatif est invariable : *Les affaires qui me sont survenues sont* CAUSE *que je n'ai pu aller vous voir.* (Acad.)

— ENCYCL. Philos. Aristote est le premier, semble-t-il, qui analysa l'idée de *cause*. C'est le Stagirite aussi, qui donna avant tous une classification philosophique des causes. Il y a, selon lui, quatre espèces de causes : la *cause efficiente*, la *cause matérielle*, la *cause formelle*, la *cause finale*. La doctrine aristotélique des quatre causes a régné sur l'esprit humain pendant tout le moyen âge. Nous en retrouvons les traces dans les ouvrages des philosophes de la Renaissance, et même dans ceux de Bacon. Le nom de « cause » n'est guère employé aujourd'hui que pour désigner la *cause efficiente*.

— *Cause proprement dite* ou *efficiente*. V. CAUSALITÉ.

— *Cause libre* ou *personnelle*. V. LIBRE ARBITRE.

— *Cause finale*. V. FINALITÉ, TÉLÉOLOGIE.

— *Cause première*. — Le principe de causalité sert de base à l'argument qui démontre l'existence de Dieu par l'impossibilité de trouver, dans la série des causes contingentes, un point où l'esprit se puisse reposer avec une parfaite satisfaction. C'est l'argument que Leibniz appelle *preuve par la contingence du monde*, et Kant *preuve cosmologique*. Il peut se formuler comme il suit : « Tout contingent suppose une cause nécessaire. Or, le monde est contingent. Donc, le monde suppose une cause nécessaire. »

A cette preuve s'ajoute l'argument tiré des *causes finales*, appelé par Kant *physico-théologique*, et qui consiste à montrer le dessein qui a présidé à l'arrangement de l'univers par l'appropriation des moyens aux fins. Elle vient confirmer la nature personnelle de la *cause première*. Cette cause est immuable, éternelle, une ; le rapport de cette cause nécessaire au monde contingent ne peut être que le rapport d'un *entendement* et d'une *volonté* à des effets *pensés* et *voulus*.

Pour les atomistes, l'univers est le produit d'une multitude infinie de principes élémentaires, éternels, indivisibles, qui, sous le nom de « atomes », forment par leur rencontre les êtres organiques et inorganiques qui constituent l'univers. La matière est la cause première dont les atomes sont les éléments. Les principaux attributs de cette *cause première* sont : l'*éternité*, l'*étendue*, le *nombre*.

Le trait commun de toutes les doctrines panthéistes, c'est la consubstantialité de Dieu et du monde, Dieu étant la cause immanente du monde, et le monde une dérivation nécessaire de Dieu. « Dieu, dit Spinoza, qui a donné au panthéisme sa forme la plus rigoureuse, est un être absolument infini, c'est-à-dire une substance constituée par une infinité d'attributs, dont chacun exprime une essence éternelle et infinie. »

Les causes premières et les causes finales, dit le positivisme, sont du domaine de l'inaccessible et de l'inconnaissable ; il ne convient donc pas de les rechercher.

Le père de la philosophie critique, Kant, nous montre, dans la question de la cause et des causes premières, la division de la raison contre elle-même. Cette question forme une des principales *antinomies* qu'il signale. V. ANTINOMIE.

Enfin, les néo-criticistes résolvent la question de la cause ou des causes premières par la négation de l'infini. Renouvier refuse à la cause première l'attribut éternité, qu'il trouve contradictoire.

— *Unité de cause* ou *théorie des causes occasionnelles*. V. CAUSALITÉ, OCCASIONNALISME.

— Géol. Enoncée par Lamarck et Constant Prévost, et aussi par l'Anglais Lyell, puis reprise par Stanislas Meunier, la théorie des *causes actuelles* explique par les mêmes phénomènes dont l'homme contemporain est le témoin, et non pas par des phénomènes extraordinaires, les grandes modifications géologiques. Elle substitue le lent travail accompli par le temps aux brusques modifications produites par des cataclysmes, sans exclure la possibilité accidentelle de ces derniers. Les savants contemporains s'y rattachent chaque jour davantage.

Cause du principe et de l'unité (DE LA) [*Della causa, principio ed uno*], ouvrage philosophique de Giordano Bruno, publié en 1584 et comprenant cinq dialogues. Il a son point de départ dans la théorie copernicienne du mouvement de la terre. Bruno célèbre avec enthousiasme l'unité et l'infinité de l'univers. « *L'univers n'est que centre, ou plutôt son centre est partout, sa circonférence n'est nulle part.* » De cette conception de l'univers infini, Bruno tire le principe panthéiste de l'unité, de l'identité de substance de tous les êtres. C'est dans ce livre que Schelling prétend avoir puisé le principe de l'identité absolue.

Causes premières (LETTRE SUR LES), ouvrage posthume de Cabanis, destiné à servir de commentaire et de correctif au système exposé dans son livre des *Rapports du physique et du moral*. La théorie exprimée dans cette lettre se résout dans une sorte d'animisme universel, qui ressemble bien plus au panthéisme qu'à l'athéisme matérialiste de d'Holbach et de Lamettrie. Cabanis n'hésite pas à accorder à la cause première de l'intelligence et de la volonté ; il ne voit pas qu'on puisse expliquer sans ces deux attributs la corrélation et l'harmonie des forces cosmiques.

CAUSE [*kôz'*] n. f. (lat. *causa*). Au sens propre, Affaire pour laquelle on paraît en justice, procès : *Gagner sa* CAUSE. *Plaider une* CAUSE. *Remettre une* CAUSE *à quinzaine.* || *La cause est entendue*, La religion des juges est suffisamment éclairée. (S'emploie dans le langage courant). || *Cause célèbre*, Procès qui fait grand bruit. || *Etre en cause*, Etre partie dans un procès. || *En tout état de cause*, Quel que soit l'état du procès. || *Agir, Parler en connaissance de cause*, En sachant bien ce qu'on fait, ce qu'on dit.

— *Fig.* L'ensemble des intérêts à soutenir en faveur de quelqu'un, d'un groupe de personnes, d'un ordre de choses, etc. : *La* CAUSE *du roi. La* CAUSE *publique. La* CAUSE *du peuple. La* CAUSE *de la justice.*

— *Avocat sans cause*, Avocat qui plaide peu, ou même pas.

— *Scel aux causes*, Sceau avec lequel certaines villes scellaient les actes de leur juridiction.

— Dr. *Cause*, Affaire portée devant les tribunaux. || *Cause principale*, Celle qui commence un procès entre les parties. || *Cause incidente*, Demande formée par une des parties, au cours d'une instance. || *Cause sommaire*, Affaire soumise à une procédure plus simple que les causes ordinaires. || *Cause appointée* ou *interloquée*, Affaire sur laquelle est intervenu un appointement (v. ce mot). || *Cause grasse*, Cause plaisante que les clercs du Palais inventaient ou qu'ils réservaient pour être plaidée aux jours gras. || *Cause d'audience*, Affaire jugée à l'audience par plaidoirie, sans être instruite par écrit. || *Avoir ses causes commises*, Avoir droit de plaider en certaine juridiction. (On emploie en ce sens le mot *cause* dans de nombreuses locutions : *Etre en cause, Appeler en cause, Mettre hors de cause, Donner* ou *Avoir gain de cause, Plaider une cause, Prendre fait et cause pour quelqu'un, En tout état de cause*, etc.). || Une des conditions exigées par le Code civil pour la validité des obligations conventionnelles.

— N. f. pl. Preuves, généralement fournies par écrit ; *Causes et moyens d'appel*, Preuves à l'appui de l'appel. *Causes d'opposition*, Ecritures fournies dans les ordres pour soutenir les oppositions qui y sont formées.

— Dr. canon. *Cause bénéficiale*, Celle dans laquelle il s'agit de bénéfices ecclésiastiques. || *Causes majeures*, Celles qui intéressent les affaires capitales de l'Eglise. || *Cause pie*, Celle qui provenait de la libéralité des fidèles envers les pauvres ou une Eglise.

— Jurispr. Raison d'une obligation, d'un contrat, d'un billet ; avantage matériel ou moral que se propose le contractant : *Il n'y a pas d'obligation valable sans* CAUSE. *L'obligation dont la* CAUSE *est contraire aux bonnes mœurs est nulle.*

— ENCYCL. A la différence du droit romain primitif qui présentait un caractère formaliste très accentué, le droit civil français rattache avant tout la valeur des obligations conventionnelles à la volonté des parties : aussi tient-il compte du but poursuivi par celles-ci, et exige-t-il, parmi les conditions de validité des obligations, une *cause licite*. Il faut d'ailleurs distinguer la cause, but immédiat poursuivi par les contractants, du motif, but éloigné, variable avec les circonstances et secret pour chaque partie. D'après les conceptions classiques, dans un contrat synallagmatique l'obligation de l'une des parties a pour cause l'obligation de l'autre ; dans un contrat unilatéral réel, le prêt par exemple, l'obligation de restituer a pour cause la remise de la chose ; dans la donation, l'obligation du donateur a pour cause son intention libérale. Certains auteurs voudraient, à l'instar de plusieurs législations étrangères, voir disparaître de nos lois la notion de cause, qui, disent-ils, crée une complication inutile à côté des notions essentielles du consentement et d'objet. Tout au contraire, la jurisprudence accorde une importance toujours plus considérable à la cause, surtout en matière de donations où elle annule les libéralités dont le motif déterminant lui paraît illicite.

Quoi qu'il en soit, le Code déclare sans effet les obligations sans cause ou sur fausse cause, ainsi que celles dont la cause est illicite ou immorale. L'existence de la cause est d'ailleurs présumée et, sauf à démontrer l'absence de cause, une convention n'en est pas moins valable quoique la cause n'en soit pas exprimée.

— Théol. On appelle *causes majeures* les causes réservées à la connaissance et à la décision du Pape. Ce sont les béatifications et canonisations, la confirmation et la suppression des ordres religieux, le droit d'accepter les démissions des hautes dignités de l'Eglise, de confirmer et d'instituer les évêques, de transférer à d'autres sièges, de juger et de déposer les évêques, d'ériger de nouveaux diocèses, enfin de recevoir les appels contre les évêques. C'est le concile de Trente (Sess. XXIV, ch. v) qui a fixé définitivement cette liste.

CAUSE-FINALIER [*kôz', li-é*], **ÈRE** n. et adj. Se dit des partisans des causes finales, ou de ce qui s'y rapporte. (Ce mot, créé par Voltaire, se prend en mauvaise part.) — On dit aussi CAUSE-FINALISTE.

— ENCYCL. Le mot *cause-finalier* s'applique à ceux qui abusent des causes finales. Un cause-finalier prête à la nature des causes finales ridicules ; il dit, par exemple, que les marées sont données à l'océan pour que les vaisseaux entrent plus aisément dans les ports, et pour empêcher que l'eau de mer se corrompe. V. FINALITÉ.

CAUSER [*kô-zé*] v. tr. (de *cause*). Etre cause de : CAUSER *un malheur.* CAUSER *un chagrin.*

— ***Causé, e,*** part. pass. du verbe *Causer.*

— Comm. Qui a une cause énoncée : *Billet à ordre qui a été* CAUSÉ *en valeur reçue comptant.* || *Avocat causé*, Avocat qui a des causes à plaider.

CAUSER [*kô-zé*] v. intr. (du lat. *causari*, conduire un procès, alléguer des raisons). S'entretenir familièrement : CAUSER *avec quelqu'un.* (On ne dit pas *causer à quelqu'un.*)

— *Par extens.* Parler avec indiscrétion : *Bien rares sont les domestiques qui ne* CAUSENT *pas.* || Parler avec malignité : *Il n'est rien qui ne fasse* CAUSER. || *Savoir causer*, Savoir parler et écouter.

— Fam. *Causer de la pluie et du beau temps*, Parler de choses indifférentes et d'une façon décousue.

— Impersonnellem. *C'est assez causé* ou *Assez causé*, Voilà assez de paroles, il faut agir.

— Fauconn. Se dit du cri des perroquets et des pies.

— Transitiv. *Fam.* Parler de : CAUSER *histoire, musique.*

— *Substantiv.* Art, manière, action de causer : *Avoir un* CAUSER *agréable.*

CAUSERIE [*kô-ze-rî*] n. f. Conversation familière. || Discours sans prétention : *Le ton de la* CAUSERIE *n'est pas celui de la conférence.* || *Fam.* Propos indiscrets.

Causeries du lundi, suivies des **Nouveaux lundis,** série de volumes qui réunissent les articles critiques publiés par Sainte-Beuve, le lundi, à partir de 1851. (Il avait d'abord publié, à partir de 1824, des *Portraits littéraires.*)

Les sujets de ces causeries sont extrêmement variés. Ils embrassent toute l'histoire littéraire de la France, depuis le moyen âge jusqu'aux contemporains de Sainte-Beuve (V. Hugo, Flaubert, etc.) ; ils touchent à la littérature étrangère (Dante, Gœthe, etc.) ; ils s'intéressent constamment à des écrivains de deuxième ou troisième ordre qui ont surtout un intérêt de pathétique humain ou qui sont pittoresques, etc. Ces *Causeries*, plus encore que les *Portraits*, ont vraiment créé la critique moderne. Elles sont trop souvent partiales et étroites, lorsque Sainte-Beuve doit juger ses contemporains, des rivaux dont le succès émeut en lui une obscure jalousie. Mais le plus souvent elles témoignent d'un goût profond de la vérité. Sainte-Beuve s'informe avec une infatigable curiosité. Il lit tout, jusqu'aux inédits. Il se propose moins de juger, de donner des prix, que de connaître avec exactitude, de faire revivre les âmes, d'écrire une « histoire naturelle des esprits ». Il le fait d'ailleurs dans un style vivant et pittoresque, avec un art merveilleux.

CAUSETTE [*kô-zèt'*] n. f. *Fam* Petite causerie : *Faire la* CAUSETTE.

CAUSEUR [*kô*], **EUSE** adj. Qui aime à causer.

— N. Personne qui aime à causer. || Personne qui sait causer : *Mme de Maintenon était une admirable* CAUSEUSE. (De Noailles.) || Personne indiscrète ou médisante :

> Efforçons-nous de vivre avec toute innocence,
> Et laissons aux *causeurs* une pleine licence.
> MOLIÈRE.

— ANTON. **Muet, silencieux, taciturne.**

CAUSEUSE [*kô-zeuz'*] n. f. Petit canapé pour deux personnes.

— ENCYCL. Mob. On disait autrefois *caquetoire*, ou *chaise caquetoire*, et, à l'origine, au XVIe siècle, ce siège fut à une seule place. Pendant près de deux siècles, la caquetoire fut d'un usage courant dans l'habitation française. On la voit, au coin du feu, revêtue de tapisserie, de serge, de brocatelle, de velours, de cuir, etc., mais elle conserve toujours son caractère de chaise légère, facile à déplacer. La *causeuse*, au XIXe siècle, est un petit canapé à deux places, le plus souvent à bois couvert, et douillettement capitonné.

Causeuse.

CAUSIA [*kô*] n. f. (gr. *kausia*). Antiq. Chapeau macédonien à larges bords et attaché derrière la nuque.

CAUSIMOMANCIE [*kô, man-si*] n. f. (du gr. *kausimos*, combustible, et *manteia*, divination). Divination qui se faisait au moyen du feu. (Elle était pratiquée par les mages, qui jetaient au feu des objets combustibles, et tiraient un présage favorable ou funeste selon que ces objets résistaient à la flamme, ou, au contraire, étaient consumés.)

CAUSSADE, ch.-lieu de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 24 kil. de Montauban, sur la Lère ; 3.630 hab. (*Caussadais*). Ch. de f. Orléans. Truffes ; volailles renommées, carrières de pierres. Ancienne place forte des calvinistes après la Saint-Barthélemy. — Le canton a 11 comm., et 9.430 hab.

Caussade (COQ et POULE DE), variété de gallinacés assez répandue dans le sud-ouest de la France, particulièrement en Tarn-et-Garonne, et dite aussi *variété béarnaise* ou *gasconne*. (La poule de Caussade est d'un développement rapide ; elle pond abondamment, et sa chair est d'excellente qualité.)

CAUSSANEL [*kô*] n. m. (rad. *causse*, marne). Nom donné, dans le Languedoc, aux terres marneuses, blanchâtres, propres à la culture du sainfoin.

CAUSSE [*kôss*] n f. Forme méridionale du mot CHAUSSE.

CAUSSE [*kôss*] n. f. Agric. Nom de la marne, dans le Midi de la France.

CAUSSE [*kôss*] n m. (du lat. *calx*, chaux, peut-être par la forme méridionale *cau*). Plateau de calcaire jurassique du centre et du sud-ouest de la France, isolé des régions avoisinantes par des vallées souvent profondes, inculte et recouvert de landes où paissent des troupeaux. *Un* CAUSSE. || Dans le Gévaudan, on dit plutôt *Cauz;* en Camargue, des cantons à certains égards analogues sont appelés *coussous*.

— ENCYCL. Géogr. Les *causses*, de composition calcaire polithique, sont perméables. Leur surface tabulaire est sèche, car la couche superficielle, à peu près dépourvue de terre végétale, très fissurée, ne retient pas les eaux pluviales. Celles-ci vont rejoindre très vite les rivières souterraines qui circulent à l'intérieur des causses et qui y creusent des grottes ou cavernes souvent revêtues de stalactites et de stalagmites, avant de reparaître au fond des gorges sous la forme de sources nombreuses. Des entonnoirs ou *avens* s'ouvrent à la surface des causses, qui sont chauds en été, froids en hiver, secs et déboisés. C'est le domaine du mouton.

Les causses couvrent une partie considérable de la France du centre et du sud-ouest; ils s'y insèrent entre le Plateau Central et les Cévennes, dans les départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, du Lot et de Tarn-et-Garonne. C'est la « Région des causses », découpée par les vallées ou *cagnons* du Lot, de l'Aveyron, du Tarn, du Tarnon, de la Jonte, de la Dourbie, etc., en un certain nombre de plateaux ou de tables dont les plus importants sont dits *causses de Sauveterre, Méjan, Noir* et *du Larzac*.

Causses (MOUTONS DES), race ovine qui peuple les causses du centre de la France et qui est caractérisée par une aptitude remarquable à tirer parti des maigres ressources de ces régions. Les moutons des causses ou *caussenards* ne donnent que peu de viande et de laine; en revanche, les brebis fournissent un lait assez abondant et dont la majeure partie est employée à la fabrication des fromages de Roquefort.

A côté de la population ovine autochtone l'on pourrait fort bien acclimater dans les causses des moutons à fourrure comme le caracul, apte à tirer parti de ces maigres pâturages.

CAUSSENARD [*kô, nar*], **E** adj. Qui appartient aux causses : *Région* CAUSSENARDE. *Mouton* CAUSSENARD.

— N. Nom des habitants des causses.

CAUSSERGUE [*kô-sergh'*] n. f. (rad. *causse*, marne). Nom donné, dans le haut Languedoc, aux terres calcaires légères, sèches et pierreuses.

CAUSSETIÈRE [*kô*] n. f. Rainure pratiquée dans le plancher de la scène d'un théâtre pour y faire glisser une coulisse.

CAUSSETTA [*kô*] n. f. Bot. Nom de l'armillaire dans le midi de la France.

CAUSSI [*kô*] n. m. Géogr. Syn. de CAUSSE.

CAUSSIDIÈRE (Marc), homme politique français, né à Genève en 1808, mort à Paris en 1861. Employé à Saint-Etienne, il prit part à l'insurrection lyonnaise de 1834, et fut condamné à vingt ans de détention. Amnistié en 1837, il ne cessa de participer à tous les complots républicains. En février 1848, après avoir combattu sur les barricades, il prit possession de la Préfecture de police et y resta faisant, selon ses propres paroles, *de l'ordre avec des éléments de désordre*. Accusé après le 15 Mai par la Constituante d'avoir pactisé avec l'émeute, il donna sa démission de préfet et de représentant du peuple; il fut, d'ailleurs, réélu à la Chambre. Poursuivi après l'insurrection de Juin, il se réfugia en Angleterre, puis aux Etats-Unis. Il ne rentra en France que pour y mourir.

CAUSSIN (Nicolas), jésuite français, confesseur de Louis XIII, né à Troyes en 1583, mort en 1651. Simple d'âme, il voulut se servir de Mlle de La Fayette contre Richelieu dont il détestait la politique extérieure, et fut disgracié en 1637.

CAUSSIN DE PERCEVAL (Jean-Jacques-Antoine), orientaliste français, né à Montdidier en 1759, mort à Paris en 1835. Professeur d'arabe au Collège de France (1783), garde des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du roi (1787), il fut nommé membre de l'Institut en 1809. — Son fils, ARMAND-PIERRE, né et mort à Paris (1795-1871), fut nommé, en 1822, professeur d'arabe au Collège de France, et élu membre de l'Académie des inscriptions en 1849. On a de lui un *Essai sur l'Histoire des Arabes avant l'Islamisme* (1847), ouvrage d'une érudition profonde.

CAUSSINÉ [*kô*], **E** adj. Se dit du bois qui se déjette et travaille après avoir été ouvré.

CAUSSY (Pierre-Paul), faïencier français, travaillant à Rouen en 1720 dans le faubourg Saint-Sever où il posséda une fabrique, mort en 1761. Il écrivit un *Traité de la Faïence*. — Son fils, PIERRE, travailla à Rouen sous sa direction, puis se fixa en 1743 à Quimper où il introduisit le style normand.

CAUSTICITÉ [*kôss*] n. f. Caractère de ce qui est corrosif : *La* CAUSTICITÉ *des acides*.

— *Fig.* Malignité, propension à dire des choses mordantes: *La* CAUSTICITÉ *sèche le cœur.* || Caractère de ce qui est mordant : *La* CAUSTICITÉ *d'une épigramme*.

CAUSTICOPHORE [*kôss, for'*] n. m. et adj. (de *caustique*, et du gr. *phoros*, qui porte). Instrument ou partie d'instrument chirurgical qui porte un caustique.

CAUSTIFICATION [*kôss-ti, si-on*] n. f. Action de caustifier : *La* CAUSTIFICATION *des alcalis*.

CAUSTIFIER [*kôss, fi-é*] v. tr. (de *caustique*, et du lat. *facere*, faire). Rendre caustique: *On* CAUSTIFIE *les alcalis au moyen de la chaux*. (Darcet.)

CAUSTIQUE [*kôss-tik'*] adj. (gr. *kaustikos;* de *kaiein*, brûler). Qui attaque, qui corrode les tissus animaux et végétaux: *Liquide* CAUSTIQUE. *Substance* CAUSTIQUE.

— *Fig.* Acerbe dans la plaisanterie, la satire : *Un esprit, un propos* CAUSTIQUE.

— Substantiv. Personne caustique.

— N. m. Substance caustique: *Le nitrate d'argent est un* CAUSTIQUE.. || *Fig.* Objet rongeur, cause de destruction: *La satire est un* CAUSTIQUE *violent*.

— N. f. Phys. et Géom. *Caustique par réflexion* ou *Catacaustique*, Courbe qui enveloppe des rayons lumineux réfléchis par un miroir concave, ces rayons émanant d'un même point lumineux. || *Caustique par réfraction* ou *Diacaustique*, Courbe analogue dans le cas des rayons réfractés.

— SYN. **Caustique, mordant, satirique.** Ce qui est *caustique* brûle et laisse des traces cuisantes; ce qui est *mordant* mord et emporte la pièce. Ces deux termes sont donc sensiblement plus forts que celui de *satirique* où il n'entre pas nécessairement de malignité méchante.

— ENCYCL. Chir. Les *caustiques* sont, avec les rubéfiants et les épispastiques, les agents directs de la médication révulsive.

Le *cathérétique* est moins actif, en un temps donné, que le caustique, et il est en effet employé pour les cautérisations légères.

L'emploi des *cathérétiques corrosifs* ou *caustiques légers* est commun en chirurgie pour hâter la cicatrisation des plaies, pour réprimer les bourgeons charnus trop saillants, exciter une légère inflammation cicatrisante à la surface d'une plaie indolente, développer l'inflammation adhésive dans la cavité des abcès, kystes et fistules, modifier les ulcérations de mauvaise nature, etc.

Les *caustiques proprement dits* ou *escarotiques* s'emploient d'abord dans les mêmes cas que les cathérétiques, mais lorsqu'il sera nécessaire d'agir à une plus grande profondeur, ou avec une intensité plus grande, ou avec plus de rapidité. On se sert encore des escarotiques pour établir un exutoire suppurant, ou pour ouvrir un kyste, une tumeur hydatique.

L'emploi des caustiques est aujourd'hui bien moins fréquent qu'autrefois et a cédé le pas à celui du *thermocautère*, du *galvanocautère* et du *bistouri*.

Les caustiques sont acides, basiques ou salins, simples ou composés.

Les principaux caustiques liquides sont des acides concentrés : acides nitrique, sulfurique, chlorhydrique et chromique; le nitrate acide de mercure, la solution caustique de nitrate d'argent et de chlorure d'or, le perchlorure de fer concentré, le chlorure d'antimoine et le chlorure de zinc.

Les caustiques solides sont : l'acide arsénieux, les sulfures de chaux et d'arsenic, les iodures de mercure et d'arsenic, le bichlorure et le biiodure de mercure, la potasse caustique ou pierre à cautère, le caustique de Vienne ou poudre de Vienne, le caustique Filhos ou caustique de Vienne fondu à base de chaux et de potasse caustique, les poudres escarotiques arsenicales du frère Côme, de Dupuytren et de Cazenave, le nitrate d'argent ou pierre infernale, etc. La plupart des caustiques solides et liquides servent à préparer les mixtures de consistance pâteuse beaucoup plus souvent employées.

Les caustiques sont pour la plupart vénéneux et ne doivent être appliqués que par les hommes de l'art.

— Phys. et Géom. On appelle *caustique par réflexion* l'enveloppe des rayons réfléchis provenant d'un point lumineux situé dans le plan de la courbe plane réfléchissante; l'enveloppe des rayons réfractés est dite *caustique par réfraction* ou *diacaustique*.

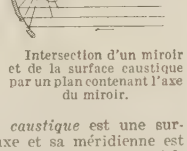

Intersection d'un miroir et de la surface caustique par un plan contenant l'axe du miroir.

Le calcul et l'expérience montrent que les rayons émis par un point P sont, après leur réflexion sur un miroir de grande ouverture, tangents à une même surface (surface caustique). Ainsi pour un point situé à l'infini dans la direction de l'axe principal d'un miroir sphérique concave la *caustique* est une surface de révolution autour de cet axe et sa méridienne est une courbe à deux branches qui se rejoignent tangentiellement au foyer. Celui-ci est le point où les rayons centraux convergent effectivement mais les rayons marginaux coupent nécessairement l'axe principal en des points différents. Telle est la raison pour laquelle les miroirs, s'ils n'ont pas une faible ouverture (v. ce mot) ne sauraient donner un image nette d'un objet éloigné.

On observe facilement la ligne brillante que dessine la caustique à l'intérieur d'une bague ou d'une timbale métallique. Les caustiques sont des développées d'enveloppes de cercle. La caustique par réflexion d'une droite est un point qui est l'image du point lumineux; celle d'un cercle est la développée d'un limaçon de Pascal.

CAUSTIQUEMENT [*kôss, ke-man*] adv. D'une manière caustique.

CAUSUS [*kô-zuss*] n. m. (du gr. *kausos*, chaleur excessive; de *kaiein*, brûler). Maladie fébrile décrite par Hippocrate et analogue au typhus.

CAUSUS [*kô-zuss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des vipéridés, propres à l'Afrique tropicale et méridionale. (Ce sont des serpents très venimeux, de taille moyenne, cylindriques, à queue courte. Leur livrée est brune ou olivâtre, variée de noir.)

CAUT [*kô*], **E** adj. (lat. *cautus*). Défiant. (Vx.)

CAUTELAGE [*kô*] n. m. Dans les Flandres, Droit seigneurial d'un denier perçu sur toute marchandise vendue ou achetée dans l'étendue de la seigneurie.

CAUTÈLE [*kô*] n. f. (lat. *cautela*, de *cautus*, prudent). Finesse, prudence mêlée de ruse. (Vx.)

— Dr. canon. Précaution. (Il n'est usité que dans cette phrase: *Absolution à* CAUTÈLE, Absolution sous condition, que l'on donne dans certains cas douteux.)

CAUTELÉ [*kô*], **E** adj. (de *cautèle*). Rusé, roué. (Vx.)

CAUTELER [*kô, lé*] v. intr. (de *cautèle*). User de ruse. (Vx.)

CAUTELEUSEMENT [*kô, man*] adv. D'une manière cauteleuse.

CAUTELEUX [*kô, leû*], **EUSE** adj. (de *cautèle*). Défiant, rusé.

CAUTEMENT [*kô, man*] adv. (de *caut*). Avec prudence, ruse. (Vx.)

CAUTÈRE [*kô*] n. m. (gr. *kautêrion;* de *kaiein*, brûler). Petit ulcère artificiel qui sert d'exutoire, et dont on entretient la suppuration. || Escarre obtenue par l'application de certains agents ou de certains instruments.

— *Cautère volant*, Escarre produite par l'application d'une pommade vésicante, et que l'on peut supprimer à volonté.

— Par plaisant. *Cautère royal*, La marque que l'on appliquait à certains condamnés et notamment aux forçats.

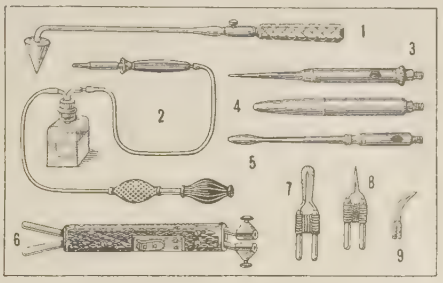

CAUTÈRES : 1. Ancien (à pointes interchangeables); 2. Moderne (thermocautère à soufflerie air-essence); 3, 4, 5. Différentes formes de pointes; 6. Electrocautère (manche porte-cautère); 7, 8, 9. Différentes formes de pointes.

— PROV. **C'est un cautère sur une jambe de bois**, Se dit d'un remède qui ne peut servir à rien, d'un moyen inefficace.

— ENCYCL. Le *cautère* est un exutoire destiné à entretenir une ulcération artificielle, une suppuration permanente ou, le plus souvent, un suintement constant produisant une révulsion durable autour d'un point enflammé. Ce moyen, autrefois très usité, est aujourd'hui abandonné. On ouvrait cet ulcère dans les parties où abonde le tissu lamineux, à la région supérieure du bras, à la cuisse, à la nuque. Un instrument tranchant permettait de l'établir et d'y placer un pois à cautère qui restait plus ou moins longtemps.

Les principaux corps employés pour réaliser le cautère étaient la potasse et la pâte de Vienne.

CAUTÈRE [*kô*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Corps brûlant ou agent chimique que l'on emploie pour désorganiser une portion de tissu et la convertir en escarre.

— *Cautère actuel*, Instrument métallique que l'on fait rougir au feu pour cautériser. || *Cautère potentiel*, Agent chimique employé aux mêmes usages, mais n'agissant que quelque temps après l'application : *Tous les caustiques sont des* CAUTÈRES POTENTIELS.

— ENCYCL. Les *cautères* d'autrefois, qui étaient des tiges de fer de différentes formes que l'on faisait rougir directement dans un brasier, sont remplacés aujourd'hui par le THERMOCAUTÈRE et le GALVANOCAUTÈRE.

CAUTERETS, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 29 kil. de Bagnères, dans l'étroite vallée du gave de Cauterets, affluent du gave de Pau; 1.300 hab. (*Cautarésiens*). Ch. de f. Station thermale réputée; eaux sulfureuses employées principalement contre les maladies de la peau et des voies respiratoires, contre la scrofule, etc.

CAUTÉRISANT [*kô, zan*], **E** adj. Qui opère, qui est propre à opérer la cautérisation : *Pouvoir* CAUTÉRISANT *d'un acide*.

CAUTÉRISATION [*kô, si-on*] n. f. Application de cautère. || Brûlure thermique d'un caustique agissant chirurgicalement sur un tissu morbide.

— ENCYCL. La *cautérisation* employée jadis, l'est beaucoup moins aujourd'hui. On s'en sert encore cependant pour effectuer des révulsions intenses localisées (pointes de feu), pour arrêter des hémorragies incoercibles par d'autres moyens, pour effectuer des incisions ou des destructions dans des régions où l'on craint un fort écoulement sanguin, etc. L'instrument le plus généralement employé est le *thermocautère*. La cautérisation à la flamme ou par *moxa* ne se pratique plus.

La cautérisation chimique, beaucoup moins facile à régler que la précédente, est rarement usitée. Le protochlorure d'antimoine, le chlorure de zinc, sont cependant encore utilisés à cet usage.

— Art. vétér. La *cautérisation* reste une opération assez fréquente en médecine vétérinaire. Elle se pratique au moyen de *cautères* qui ont la forme d'une petite hache à tranchant mousse (cultellaire), d'une olive (olivaire), en pointe (cette pointe peut être mousse ou en aiguille). On emploie aussi le *zoocautère*, basé sur la propriété que possède le platine de demeurer incandescent sous l'action des vapeurs d'essence minérale.

La cautérisation sert à détruire les tissus cariés ou gangrenés, et surtout à modifier la vitalité des tissus, pour obtenir la résolution de tumeurs dures ou molles (exostoses ou dilatations synoviales); ou bien, appliquée méthodiquement sur la peau (ce que le vulgaire appelle *mettre les feux*), elle sert à obtenir la résolution de lésions profondes, arthrites, ou de distensions musculaires ou tendineuses, qui causent des boiteries chroniques. C'est au vétérinaire, dans ces cas, à choisir le mode de cautérisation le plus propre pour arriver à ses fins : soit la *cautérisation en raies superficielles*, soit la *cautérisation en pointes pénétrantes*, soit la *cautérisation en aiguilles*.

CAUTÉRISER [*kô, zé*] v. tr. Appliquer un cautère sur : CAUTÉRISER *une plaie*.

— *Fig.* Endurcir, rendre insensible : *Le crime est un poison qui* CAUTÉRISE *la conscience*. (Chateaubriand.)

— ***Se cautériser,*** v. pr. — Au sens passif : *Plaie qui ne saurait* SE CAUTÉRISER.

CAUTIN ou **IMPERIAL**, fleuve côtier du Chili, qui sort des Andes au N. du volcan de Llaima et se jette dans le Pacifique, après un cours de 220 kil. Près de ses rives, ruines de la cité d'Impérial, fondée par Valdivia et détruite par les Araucans. Jusqu'en 1869, le Cautin marqua la limite méridionale du Chili. — La *province de Cautin*, l'ancienne Araucanie, doit son nom au fleuve homonyme; elle est peuplée de 206.000 hab. Ch.-lieu *Temuco*.

CAUTION [*kô-si-on*] n. f. (lat. *cautio;* de *cavere* supin *cautum*, prendre garde). Garantie. Somme donnée en garantie d'un engagement pour un autre ou pour soi-même. Engagement par lequel on satisfera à l'obligation contractée par un autre : *Une* CAUTION *de mille francs. Mettre en liberté sous* CAUTION. *Demander, Fournir une* CAUTION. || *Par extens.* La personne même qui prend cet engagement : *Etre* CAUTION *de quelqu'un. Je vous suis* CAUTION *qu'il est très honnête homme.* (Molière.)

Caution bourgeoise, Caution solvable et facile à discuter : *Je veux* CAUTION BOURGEOISE *qu'ils ne me feront point de mal.* (Molière.) || *Caution banale,* Caution fournie par une personne qui n'offre aucune garantie. || *Réception de caution,* Procédure qui a pour objet de discuter une caution offerte. || *Caution juratoire.* V. JURATOIRE. || *Caution judicatum solvi.* V. la partie *encycl.*

Fig. *L'honneur acquis est* CAUTION *de celui qu'on doit acquérir.* (La Rochefoucauld.)

Fam. *Sujet à caution,* Suspect.

Caution réelle : Tiers qui intervient pour garantir la dette du débiteur principal en hypothéquant un immeuble qui lui appartient.

ENCYCL. Dr. *Caution judicatum solvi.* Quand un Français est poursuivi en France par un étranger il peut, préalablement, exiger de l'étranger une *caution* garantissant le payement des frais et des dommages-intérêts qui pourraient résulter du procès (C. civ., art. 16). La caution est due tant en matière civile qu'en matière commerciale.

Sont dispensés de fournir cette caution : 1° les étrangers qui ont en France un domicile autorisé ; 2° ceux appartenant à une nation qui, par un traité, dispense les Français de cette caution chez elle ; 3° ceux qui ont en France des immeubles suffisants pour répondre.

CAUTIONNAIRE [*kô-si-o-nèr'*] adj. Qui a rapport à la caution.

CAUTIONNEMENT [*kô-si-o-ne-man*] n. m. Contrat par lequel un tiers appelé *caution* promet à un créancier de le payer si le débiteur n'exécute pas son obligation.

Par extens. Le dépôt d'une somme d'argent ou de valeurs effectué par une personne en vue de garantir la bonne exécution de ses obligations.

Mar. Ville assignée pour résidence à des officiers prisonniers sur parole.

ENCYCL. Dr. rom. Le *cautionnement,* sûreté personnelle se réalisait anciennement à Rome au moyen d'une stipulation avec les mots : « *Spondesne?* — *Spondeo.* » On a étendu cette forme aux pérégrins avec la formule *Fidepromittisne?* — *Fidepromitto.* » La *sponsio* et la *fidepromissio* ne pouvaient accéder qu'à des obligations nées *verbis*, et l'engagement de la caution ne passait pas aux héritiers. En vertu d'une loi Furia, le *sponsor* et le *fidepromissor* étaient libérés après deux ans, et, s'il y avait plusieurs cautions, la dette se divisait entre elles à l'échéance, qu'elles fussent solvables ou non. Ce fut sans doute pour échapper aux inconvénients de ces règles que la pratique imagina la *fidéjussion* (v. ce mot). Mais ces trois variétés d'*adpromissio* avaient les inconvénients du contrat verbal, dont elles empruntaient la forme. C'était un cautionnement de droit strict. Un cautionnement de bonne foi et sans solennité fut réalisé par le *mandatum pecuniæ credendæ.* Ici la caution donne mandat au créancier de traiter avec le débiteur principal et répond des suites de l'engagement. Le droit prétorien admet qu'un tiers peut s'obliger par pacte de constitut à payer la dette d'autrui. V. INTERCESSIO, DISCUSSION, DIVISION, et CESSION D'ACTIONS.

Dr. anc. Dans le droit germanique, on connaissait surtout le *cautionnement* judiciaire qui se formait par un contrat formaliste. Au moyen âge, le cautionnement prit le nom de *plévine* ou *plégerie.* Là encore, la caution engageait sa foi par un mode solennel. Sous l'influence romaine s'introduisit un cautionnement littéral, puis verbal, ayant le caractère d'un engagement accessoire

Dr. act. Le *cautionnement* est légal, conventionnel ou judiciaire. Le créancier n'est tenu d'accepter la caution que si elle réunit trois conditions : 1° si elle a la capacité de contracter ; 2° si elle est domiciliée dans le ressort de la cour d'appel où le cautionnement doit être fourni ; 3° si elle est solvable. La solvabilité ne s'estime qu'en égard aux propriétés foncières, excepté en matière de commerce ou lorsque la dette est modique.

Dans ses rapports avec le créancier, la caution jouit : 1° du *bénéfice de discussion,* qui lui permet d'exiger que le créancier procède préalablement à la saisie et à la vente des biens du débiteur principal (art. 2021) ; 2° du *bénéfice de division,* qui lui permet, au cas de pluralité de cautions, d'exiger que le créancier divise préalablement entre elles son action : ce dernier bénéfice n'existe pas si les cautions sont *solidaires.*

Fin. Les *cautionnements* imposés à certains fonctionnaires publics, en raison des deniers publics qu'ils manient, garantissent leur gestion. Les cautionnements sont réalisés, suivant les catégories de fonctionnaires, en numéraire, en rentes sur l'Etat, ou parfois en immeubles. Pour faciliter l'accès des fonctions publiques aux comptables peu fortunés, ceux-ci ont été autorisés dans nombre de cas à substituer à leur cautionnement personnel une caution solidaire fournie par une association de cautionnement mutuel.

Les adjudicataires de fournitures et travaux entrepris au compte de l'Etat, des départements et des communes doivent fournir des cautionnements, à moins de dispense expresse, en garantie de leurs marchés.

Les officiers ministériels sont également astreints à verser un cautionnement qui répond des faits de leur ministère.

Les administrations des contributions indirectes et des douanes accordent parfois aux redevables des crédits de droits au sujet desquels sont souscrites des obligations cautionnées. Les adjudicataires de coupes de bois de l'Etat, des départements, des communes et établissements publics payent leur prix principal sous forme de traites portant engagement de se libérer aux échéances, et qui doivent être garanties par une caution et un certificateur de caution.

Le cautionnement des comptables doit être réalisé avant l'entrée en fonctions. Les bailleurs de fonds de tout ou partie des cautionnements ont un privilège de second ordre, moyennant certaines formalités.

La cessation des fonctions entraîne le remboursement des cautionnements, après accomplissement de formalités tendant à constater la libération des titulaires. Les comptables justiciables de la Cour des comptes et les percepteurs-receveurs municipaux peuvent obtenir, après vérification sommaire, les deux tiers de leur cautionnement et remplacer le tiers restant par des rentes ou immeubles.

En matière judiciaire, un inculpé peut obtenir la liberté provisoire, toutes les fois qu'elle n'est pas de droit, par le versement d'un cautionnement.

Cautionnement des employés et ouvriers. — Avant la loi du 2 avril 1914, les cautionnements des ouvriers et employés ne faisaient l'objet d'aucune mesure de protection spéciale. En cas de faillite de l'employeur, les employés et ouvriers qui lui avaient versé un cautionnement étaient considérés comme de simples créanciers chirographaires. Depuis la mise en vigueur de cette loi, tout patron qui reçoit un cautionnement est tenu de le mentionner exactement sur un registre spécial émargé par l'employé ou l'ouvrier déposant. De plus, le montant du cautionnement, en espèces ou en titres, doit être, par les soins du bénéficiaire, déposé soit dans une caisse d'épargne, soit à la Caisse des dépôts et consignations, selon son importance (loi du 1er février 1928).

Pour en effectuer le retrait, les signatures de l'employé et de l'employeur suffisent, s'ils sont d'accord. En cas de contestation, le différend est porté devant le Conseil des prud'hommes.

Aucune saisie-arrêt ne peut être formée sur un cautionnement.

L'employeur qui a retenu ou utilisé, dans un intérêt personnel ou pour les besoins de son commerce, les espèces ou valeurs remises à titre de cautionnement, encourt les peines prévues en matière d'abus de confiance.

CAUTIONNER [*kô-si-o-né*] v. tr. Se rendre caution pour quelqu'un, répondre de : CAUTIONNER *un percepteur.* — *Fig.* : CAUTIONNER *la probité de quelqu'un.*

CAUTSER, fleuve du huitième ciel, dans le paradis de Mahomet.

CAUVET (Gilles-Paul), sculpteur français, né à Aix-en-Provence en 1731, mort à Paris en 1788. Il sculpta les boiseries du cabinet turc, de la chambre à coucher, des salles des nobles et des bains du palais du Temple. Il avait décoré également les hôtels Kunsky et Nivernais. Nombre de sculptures sur bois d'époque Louis XVI sont inspirées de *l'Œuvre de Cauvet,* publié en 1777.

CAUVETTE [*kô-vèt'*] n. f. Un des noms vulgaires du *choucas.* (Dialectal.).

CAUWÈS (Paul), jurisconsulte français, né à Paris en 1843, mort à Versailles en 1917. Archiviste-paléographe et agrégé des facultés de droit, fut, en 1873, appelé à suppléer Batbie dans son cours d'économie politique à la Faculté de Paris ; puis, il professa l'histoire du droit, et remplit les fonctions de doyen (1910-1913).

Son plus important ouvrage est *Cours d'économie politique* (3e éd., 1892-1893 ; 4 vol.). Eclairé par l'histoire sur l'évolution des institutions il base l'étude des questions économiques sur l'observation des faits.

Il fut l'un des fondateurs de la *Revue d'économie politique* et il contribua à la création de l'Association française pour la protection légale des travailleurs, dont il fut le premier président.

CAUX [*kô*] (PAYS DE) [en lat. *Caletensis ager*]. Plateau crayeux de la haute Normandie, couvrant en Seine-Inférieure, sur la rive droite de la Seine, les arrond. d'Yvetot, de Dieppe et du Havre. Il tombe sur la Manche en hautes falaises et est coupé par les grasses vallées ou *valleuses* de quelques petits fleuves côtiers (l'Arques, etc.) et par de courtes rivières affluents de la Seine (le Cailly, etc.). La couche superficielle, d'argile à silex, est tapissée de riches terres arables, de gras pâturages et de « masures » ou cours normandes plantées de pommiers que protègent des rangées de grands arbres (hêtres ou ormes) contre les vents de la mer. Ses habitants (les *Cauchois, oises*), doivent leur nom aux anciens *Calètes* (v. ce mot) qui ont aussi donné leur nom au pays, à moins que son origine étymologique ne soit le mot latin *calx,* chaux.

CAUX, comm. de l'Hérault, arrond. et à 28 kil. de Béziers ; 2.050 hab. Ch. de f. Midi. Vins, tonnellerie.

CAUX [*kô*] n. m. (du lat. *caulis,* tige). Mélange de feuilles de choux, de navets et de pommes bouillis, que l'on donne aux vaches et aux porcs. (Dialectal.)

CAVA, petite planète, N° 505, découverte en 1902 par Frost.

CAVA dei Tirreni ville d'Italie (Campanie, prov. de Salerne), dans une vallée des monts Fenestra ; 26.800 hab. Evêché. Manufactures de tabac, tissages de lin et de coton. — La *vallée de la Cava,* au climat délicieux, est la résidence d'été des riches Napolitains. Son abbaye de la Trinité servit de refuge, au Xe siècle, contre les Normands. Très riche bibliothèque ; Filangieri y écrivit son ouvrage sur *la Science de la législation.*

CAVACCIO (Giovanni), musicien italien de la Renaissance, né à Bergame vers 1556, mort en 1626. Il a publié un grand nombre de compositions profanes et religieuses.

CAVÆDIUM ou **CAVEDIUM** [*vé-dî-om'*] n. m. (mot *lat.* formé de *cavum ædium,* partie voûtée des maisons). Antiq. rom. Portique couvert, disposé autour d'une petite cour carrée dans les maisons romaines. || Atrium testudiné, entièrement couvert.

Cavædium.

CAVAGE n. m. Action de mettre des marchandises dans une cave. || Frais qui en résultent. || Loyer d'une cave.

— Dr. anc. Syn. de CAPITATION.

— Constr. Excavation, endroit creusé.

CAVAGNOLE [*gn* mll] ou **CAVAGNOL** n. m. (de l'ital. *cavagno,* panier). Ancien jeu de hasard d'origine génoise analogue au *biribi,* dans lequel il y a autant de tableaux destinés aux enjeux que de joueurs.

CAVAIGNAC [*vè-gnak', gn* mll.] (Jean-Baptiste), conventionnel, né à Gourdon (Lot) en 1762, mort à Bruxelles en 1829. Avocat au parlement de Toulouse, il fut envoyé à la Convention par la Haute-Garonne, siégea à la Montagne, et vota la mort de Louis XVI. Il fut envoyé en mission aux armées des côtes de Brest, des Pyrénées et du Rhin. Au 13 Vendémiaire, il marcha contre les royalistes. Membre des Cinq-Cents, il occupa dans la suite diverses fonctions administratives. Il épousa une dame d'honneur de la reine Caroline et devint, pendant les Cent-Jours, préfet de la Somme. Banni comme régicide par la Restauration, il se retira à Bruxelles, et y mourut. Il eut deux fils : GODEFROY et LOUIS-EUGÈNE. — Son frère, JACQUES-MARIE (1773-1855), servit comme officier dans les guerres de la République et de l'Empire, notamment en Russie.

CAVAIGNAC (Eléonore-Louis-*Godefroy*), homme politique, fils du conventionnel, né et mort à Paris (1801-1845). Démagogue exalté, mais enthousiaste, il prit une part active à la révolution de 1830, mais, hostile au principe monarchique et ardent démocrate, il ne cessa de conspirer contre le gouvernement de Juillet. Après les événements d'avril 1834, il fut emprisonné à Sainte-Pélagie, et s'évada en Angleterre. De retour à Paris en 1841, il collabora à *la Réforme,* et en 1843, devint président de la *Société des droits de l'homme.*

Godefroy Cavaignac.

Cavaignac (TOMBEAU DE GODEFROY), par Rude ; au cimetière Montmartre (Paris). Cette statue, exécutée en bronze vers 1847, est une des œuvres les plus simples et les plus émouvantes de Rude. Le journaliste est étendu sans mouvement ; le cadavre, raidi par la mort, est vigoureusement et nettement accusé sous un linceul qui l'enveloppe de toutes parts. (V. planche *Beaux-Arts XXV.*)

CAVAIGNAC (Louis-Eugène), général français, frère du précédent, né à Paris en 1802, mort au château d'Ourne, près de Flée (Sarthe), en 1857. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole d'application de Metz, il partit comme capitaine en Afrique où il se distingua dans la conquête de l'Algérie. Promu général en 1844, il reçut le commandement de la subdivision de Tlemcen, puis, en 1847, il succéda à Lamoricière comme gouverneur de la province d'Oran. Enfin, en mars 1848, après la proclamation de la République, le gouvernement le nomma général de division et gouverneur général de l'Algérie.

Général Cavaignac.
Cl. Pierre Petit.

Elu représentant du peuple par les départements de la Seine et du Lot, il rentra à Paris le 17 mai, et accepta le portefeuille de la guerre. Lors des journées de Juin, l'Assemblée, affolée, vota la concentration des pouvoirs entre les mains du général. Cavaignac agit alors avec une vigueur terrible : vingt-quatre heures après, l'insurrection était écrasée. Le 28, Cavaignac remit ses pouvoirs dictatoriaux à l'Assemblée nationale qui, sur la proposition de Martin (de Strasbourg), le nomma chef du pouvoir exécutif. Il gouverna appuyé sur l'Assemblée, considéré comme un sauveur par la bourgeoisie, estimé de ses adversaires, pour sa parfaite honnêteté. Mais les masses ouvrières ne lui pardonnèrent pas sa sanglante victoire. Aux élections du 10 décembre suivant pour la présidence de la République, Cavaignac fut battu par le prince Louis Bonaparte. Il reprit sa place parmi les républicains de la Constituante et de la Législative. Arrêté au 2 décembre 1851 et enfermé à Ham, il fut relâché un mois après. Elu, en 1852, puis en 1857, au Corps législatif, il fut déclaré démissionnaire pour refus de serment.

CAVAIGNAC (Jacques-Marie-Eugène-Godefroy), homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1853, mort au château d'Ourne, près de Flée (Sarthe) en 1905. Après avoir pris part à la guerre de 1870, il entra à l'Ecole polytechnique, puis à celle des Ponts et chaussées, fit son droit et fut nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat (juill. 1881). Elu député de Saint-Calais en 1882, il fut, depuis lors, constamment réélu, et ne cessa de voter avec les républicains progressistes. Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre (mai 1885, cabinet Brisson), il devint ministre de la marine (févr. 1892), puis de la guerre (cabinet Léon Bourgeois [nov. 1895], et cabinet Brisson [juin à sept. 1898]).

Cavaignac. — Cl. Ogerau.

Au cours d'une séance de la Chambre (1898), il affirma qu'il était convaincu de la culpabilité du capitaine Dreyfus et donna lecture d'un document qui fut reconnu ensuite comme un faux fabriqué par le colonel Henry. Cavaignac donna sa démission, en déclarant toutefois qu'il demeurait convaincu de la culpabilité de Dreyfus. En 1899, il fut un des premiers adhérents à la Ligue de la Patrie française, et présida, à la Chambre, le groupe nationaliste parlementaire. Il est l'auteur d'un ouvrage sur *la Formation de la Prusse contemporaine* (1891-1898).

CAVAIGNAC (*Eugène*), historien et professeur français,

CAVALERIE. — 1. Gaulois; 2. Franc; 3. Carolingien; 4. Normand; 5. XIIIe siècle; 6. XIVe siècle; 7. Reître (1600); 8. 1610; 9. Chevau-léger (1620); 10. Carabin (1620); 11. Cuirassier (1700); 12. Dragon (1700); 13. Dragon (1730); 14. Hussard (1700); 15. Chasseur à cheval, dit de Fischer (1745); 16. Carabinier (1760); 17. Cuirassier du Roi (1772); 18. Hussard (1754); 19. Dragon (1789); 20. Chasseur à cheval; 21. Royal Cavalerie (1789); 22. Dragon; 23. Carabinier; 24. Cuirassier; 25. Cavalerie de bataille; 26. Chasseur à cheval; 27. Hussard (de 1792 à 1800). — PREMIER EMPIRE : 28. Murat; 29. Dragon; 30. Chasseur à cheval; 31. Hussard; 32. Cuirassier, jusqu'en 1810; 33. Chevau-légers lanciers; 34. Carabinier; 35. Chasseur à cheval; 36. Cuirassier, jusqu'en 1815; 37. Lassalle. — RESTAURATION : 38. Hussard; 39. Cuirassier; 40. Hussard; 41. Chasseur à cheval; 42. Dragon (1820); 43. Chasseur d'Afrique; 44. Hussard; 45. Cuirassier; 46. Chasseur à cheval (1835). — IIe EMPIRE : 47. Lancier; 48. Chasseur à cheval; 49. Hussard; 50. Carabinier; 51. Dragon; 52. Cuirassier; 53. Hussard. — IIIe RÉPUBLIQUE : 54. Spahi; 55. Chasseur d'Afrique; 56. Hussard (1872); 57. Chasseur à cheval; 58. Dragon (1875); 59. Dragon (1880); 60. Chasseur d'Afrique; 61. Hussard; 62. Chasseur à cheval; 63. Dragon; 64. Cuirassier (1900); 65. Spahi; 66. Dragon; 67. Cavalerie légère (1918).

CAVALERIE. 1. Examen des chevaux de réquisition; 2. Marque; 3. Dressage à la longe; 4. Monter à cheval; 5. Voltige de pied ferme; 6. Travail de carrière; 7. Voltige au galop; 8. Exercice d'assouplissement; 9. Maniement du sabre à pied; 10. Maniement du sabre à cheval; 11. Paquetage; 12. Exercice de la lance; 13. Exercice du mousqueton; 14. Pansage; 15. Présentation de l'Etendard; 16. L'abreuvoir; 17. Embarquement en chemin de fer; 18. En patrouille; 19. Referrage au cantonnement; 20. En reconnaissance; 21. Destruction d'une voie ferrée; 22. Mitrailleuse défilée; 23. Combat à pied; 24. Charge.

fils du précédent, né au Hâvre en 1876. Membre de l'Ecole d'Athènes (1903-1905). Auteur d'une *Histoire financière d'Athènes* (1909, thèse) ; d'une *Histoire de l'Antiquité* (1912, et années suivantes.) Il a dirigé, depuis 1919, avec un groupe de collaborateurs, une *Histoire du monde*.

CAVAIGNAC, comm. d'Algérie, départ. d'Alger, arrond. et à 32 kil. d'Orléansville, au pied des monts du Dahra ; 4.850 hab.

CAVAILLÉ et **CAVAILLÉ-COLL**, célèbre famille française de facteurs d'orgues. Les principaux sont : Joseph **Cavaillé**, dominicain, qui vivait à Toulouse dans la première moitié du XVIIIe siècle. — Son neveu et élève, Jean-Pierre **Cavaillé**, né à Gaillac vers 1740, mort à Barcelone vers 1815, qui construisit plusieurs orgues dans le midi de la France et en Espagne. — Le fils et élève de Jean-Pierre, Dominique-Hyacinthe **Cavaillé-Coll**, né à Toulouse en 1771, mort à Paris en 1862. (Il travailla longtemps en Espagne et se fixa ensuite à Montpellier) ; — le fils de Dominique, ARISTIDE, né à Montpellier en 1811, mort à Paris en 1899, le plus célèbre des facteurs français du XIXe siècle. (Il a introduit des perfectionnements remarquables dans la fabrication des orgues en ce qui concerne la soufflerie, les pédales de combinaisons, l'emploi du levier pneumatique de Barker, etc., et doté de ses instruments les plus belles églises ou cathédrales de France [notamment Saint-Sulpice, Notre-Dame], de Belgique, de Hollande, d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, etc.)

CAVAILLON [*va-yon*] n. m. Bande de terre d'environ 0[m],40 de large, que laisse la charrue vigneronne sur la ligne des ceps et qu'il faut travailler ensuite à la main.

— Hortic. Variété méridionale de melon. V. MELON.

CAVAILLON, ch.-lieu de cant. de Vaucluse, arr. d'Apt, à 24 kil. d'Avignon, près de la Durance ; 11.740 hab. (*Cavaillounais*). Ch. de f. P.-L.-M. Culture du mûrier et de l'olivier ; des fruits et des primeurs ; melons réputés ; marché agricole très important ; fruits confits, confitures ; filatures de soie. Arc de triomphe élevé sous Constantin. Eglise Saint-Véran (XIIIe s.) consacrée par Innocent III. Cloître du XIIIe siècle. Fut ch.-lieu d'arr. de 1926 à 1933.

— *Histoire*. Avant la conquête romaine un des principaux centres de la cité des Cavares, Cavaillon devint au temps d'Auguste la colonie latine de *Cabellio colonia in Cavaribus*. Du Ve siècle à 1790, siège d'un évêché. Patrie de César de Bus, du général Monnier et de Castil-Blaze.

— Le canton a 6 comm., et 17.300 hab.

CAVALAGE n. m. Accouplement de deux tortues d'eau. || Etat de la tortue qui flotte endormie sur l'eau.

CAVALAIRE (BAIE DE), baie de la côte provençale des Maures (départ. du Var), entre les caps Cavalaire et Lardier, sur les bords de laquelle se trouvent les petites plages et stations climatiques de Cavalaire-sur-Mer, Pardigon (comm. de Gassin), et Cavalière (comm. du Lavandou).

CAVALAM n. m. Arbre de la famille des *sterculiacées* appelé *côc* en Annam, *djanghang* à Bornéo, *chun-chun-rung* en Cochinchine, *doux-blanc* à la Guadeloupe, et *kepok* au Soudan. (Son bois est caractérisé par son odeur fétide qui lui a fait donner le nom de « bois puant »).

CAVALCA (Dominique), dominicain et écrivain ascétique, né à Vico-Pisano (Toscane), mort en 1342. Il a écrit *el Trattato dicto Pange lingua* (1472) ; *Specchio di croce* (1480) ; *Frutti della lingua* (1493) ; etc.

CAVALCABO (Ugolino), seigneur de Crémone, mort en 1406. Chef des guelfes devenu seigneur de la ville, il fut vaincu et fait prisonnier en 1404, par Astone Visconti, chef des gibelins. Son lieutenant Fondolo continua la lutte et maintint à Crémone le parti guelfe, qui reconnut pour chef Carlo Cavalcabo, cousin d'Ugolino. Ce dernier ayant reparu, Fondolo réunit à un festin, pour le partage de la souveraineté, les deux Cavalcabo et tous les chefs guelfes, et les fit égorger.

CAVALCADE n. f. (ital. *cavalcata ;* du lat. *caballus*, cheval). Promenade à cheval de plusieurs personnes. || Réunion de gens à cheval. || Défilé pompeux ou grotesque de cavaliers : *Les* CAVALCADES *du mardi gras*.

CAVALCADER [*dé*] v. intr. (de *cavalcade*). Se promener à cheval et en troupe.

CAVALCADOUR n. et adj. m. (ital. *cavalcatore*). Se disait d'un écuyer chargé du soin des écuries et des équipages d'un grand personnage. || Fam. *Ecuyer cavalcadour*, Cavalier qui accompagne une dame.

CAVALCANTI (Guido), poète italien, né et mort à Florence (1259 ?-1300). Il prit part aux affaires publiques et fut ami de Dante ; à l'occasion d'un pèlerinage en Galice, il passa quelque temps à Nîmes et à Toulouse. Rentré à Florence, il fut exilé en 1300 à la suite des luttes politiques ; il fut rappelé peu après, mais mourut de la malaria contractée durant son exil. Il a écrit des ballades, des sonnets, inspirés surtout par ses nombreuses amours, et des *canzoni*.

CAVALCANTI (Jean), historien florentin du XVe siècle, écrivit une *Histoire de Florence*, de 1420 à 1452, imprimée à Florence en 1838.

CAVALCANTI (Bartolomeo), écrivain italien, né à Florence en 1503, mort à Padoue en 1562. Il a publié un *Traité sur les meilleurs gouvernements* (1555) et une *Rhétorique* (1559) pleine de préceptes et d'exemples, écrite dans une langue très pure.

CAVALCASELLE (Jean-Baptiste), critique d'art italien, né à Legnago (prov. de Vérone) en 1820, mort à Rome en 1897. Il s'enrôla, en 1840, dans l'armée de l'indépendance italienne, et, après les revers de 1849, dut s'exiler en Angleterre. Habile dessinateur, instruit dans l'histoire de l'art, il fit paraître, en collaboration avec J.-A. Crowe : *les Anciens peintres flamands* (1862-1865) ; *Histoire de la peinture en Italie* (1864-1870), d'où les deux auteurs détachèrent : *Titien, sa vie et son temps* (1877). Après 1859, Cavalcaselle retourna dans son pays natal, où il fut nommé directeur général des beaux-arts. On lui doit encore : *Histoire de la peinture dans le nord de l'Italie* (1871) ; *Vie de Raphaël ;* etc.

CAVALE n. f. (ital. *cavalla*) : Jument. (S'emploie surtout en poésie.)

— *Pop.* Grande femme mal bâtie.

CAVALE (LA), ville de Grèce. V. CAVALLA.

CAVALER ou **CAVALLER** [*lé*] v. intr. (du lat. *caballus*, cheval) Aller à cheval, chevaucher : *Aramis et Porthos* CAVALERONT *sur leurs chevaux*. (Alex. Dumas.)

— *Pop.* Fuir, quitter la place : *L'autre répondit : « Je les ai vus, j'*AI CAVALÉ. » (V. Hugo.) — On dit plus fréquemment SE CAVALER.

CAVALERIE [*rî*] n. f. (ital. *cavalleria*). Ensemble de troupes à cheval : *Murat fut le premier général de* CAVALERIE *de son temps*. || Ensemble des chevaux d'une entreprise de voitures : *La* CAVALERIE *d'une compagnie*. || Fig. et fam. *Cavalerie de Saint-Georges*, L'argent anglais (Saint Georges à cheval figure au revers des pièces d'or anglaises, et cette nation, en guerre, employa souvent ses finances plus que ses soldats.) || *Cavalerie (venant) à droite, à gauche,*

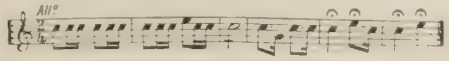

Cavalerie venant à droite. (Clairon.)

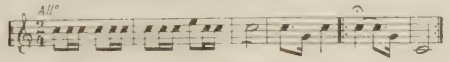

Cavalerie venant à gauche. (Clairon.)

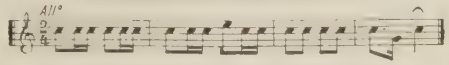

Cavalerie venant sur le front. (Clairon.)

sur le front, Sonneries de clairon pour avertir les fantassins de l'arrivée de la cavalerie à droite, à gauche ou sur le front.

— ENCYCL. C'est vers 3000 environ avant notre ère, en Elam, qu'apparaissent les plus anciennes effigies connues du cavalier : deux petites statuettes en terre cuite recueillies en compagnie de modèles de chars, dans les plus anciennes couches de l'acropole de Suse, par la mission Jacques de Morgan. Tout d'abord la charrerie prend l'avance, se développe en Asie Mineure et de là gagne l'Egypte avec les Hyksos. Par contre l'équitation se propage si lentement que vingt siècles environ s'écoulent après la date des statuettes de Suse, sans nous laisser aucune autre figuration de cavalier. Il faut descendre jusqu'au XIIe siècle, pour revoir sur un cylindre cachet assyrien l'image du cheval monté. Du XIIe au IXe siècle, l'Asie Mineure et la région de l'Egée fournissent quelques documents figurés représentant des cavaliers isolés.

Dans les poèmes homériques il n'est pas question de cavalerie. Toutefois, deux guerriers de l'Iliade, Ulysse et Diomède, savent évidemment monter à cheval, car ils sautent sur les chevaux de Rhèsos pour les dérober et les ramener au galop.

C'est seulement à partir du IXe siècle, sur les bas-reliefs assyriens représentant des batailles, que les cavaliers deviennent assez nombreux pour constituer une véritable cavalerie.

En Grèce, l'arme à cheval apparaît au VIIe siècle, d'abord dans les pays de plaine, Thessalie, Elide... Athènes doit à Solon la création d'un corps de 100 cavaliers. Au Ve siècle, ce corps est porté à 1.000 hommes et commandé par deux hipparques. Sparte n'a de cavalerie qu'après la guerre du Péloponnèse ; 100 hommes d'abord, puis 600. En 396, à la bataille de Daskyleion, la cavalerie thessalienne, la plus estimée de la Grèce, ne compte encore que 600 chevaux. Alexandre, par contre, fait de la cavalerie un élément important des armées, un sixième environ de l'effectif total. En Perse de tout temps, et dans la Grèce hellénistique, cette proportion est largement dépassée. L'Egypte par une exception curieuse, se contenta de la charrerie et n'eut pas de cavalerie avant l'époque des Ptolémées. Les Arabes, en retard sur les autres peuples, ignorèrent l'équitation plus longtemps encore que les Egyptiens, et furent uniquement des méharistes jusqu'au VIe siècle environ de notre ère. Ce ne fut qu'après la conquête de l'empire Sassanide, très riche en chevaux, qu'ils devinrent un peuple de cavaliers.

Rome, bien qu'elle eût fait des cavaliers une caste privilégiée, n'eut jamais une cavalerie nombreuse, dix turmes de 30 hommes environ par légion, soit 300 hommes sur 6.000. A partir de la guerre sociale, la cavalerie romaine fut principalement composée d'auxiliaires, italiens, numides, gaulois, germains... A l'époque romaine, le cavalier d'Occident ne possède encore pour tout harnachement que le mors de bridon et le tapis.

Aux Indes et en Chine la cavalerie fait son apparition sur les documents figurés en même temps que la charrerie, vers le Ier siècle de notre ère. A cette époque, le harnachement chinois comprend déjà la selle, qui ne sera connue en Europe que huit cents ans plus tard.

L'étrier, autre invention chinoise, apparaît au VIIe siècle, sur les admirables chevaux du tombeau de l'empereur Taï-t-Song mort en 649, mais il n'arrive en Occident, par l'intermédiaire des Indes, de la Perse Sassanide et de Byzance, que deux siècles plus tard, à la fin du règne de Charlemagne.

Vers la même époque, à Byzance et en Occident, apparaissent le mors de bride et la ferrure à clous.

Au IXe siècle, la cavalerie d'Occident se trouve donc en possession des quatre organes essentiels du harnachement moderne, *mors de bride, selle, étriers et ferrure à clous*.

Pendant la période antique tout entière, et le début du moyen âge, l'armement et la tactique de la cavalerie demeurent immuables.

L'arc, le javelot, la lance dardée à bout de bras, et accessoirement le glaive destiné à l'égorgement du vaincu, constituent son armement offensif ; le casque, le bouclier, la cuirasse souple plus ou moins bardée de plaques d'écailles ou de maillons, constituent son armement défensif.

La tactique de l'arme est uniquement basée sur l'emploi des armes de jet et de hast, sur la manœuvre en tirailleurs, à l'exclusion de la charge à fond jusqu'au choc. A cette tactique, la cavalerie orientale et celle des Arabes resteront fidèles jusqu'à nos jours.

En Occident par contre, à partir de 1100, l'usage de l'étrier détermine un changement profond dans le harnachement, l'armement et la tactique de la cavalerie. Les arçons de la selle prennent un haut relief, s'incurvent et emboîtent le cavalier. L'arc, le javelot et la lance dardée à bout de bras disparaissent, et font place à la lourde lance des chevaliers tenue en arrêt sous le bras. L'attaque en tirailleurs fait place à la manœuvre cohérente, à la charge en muraille, allant jusqu'au choc.

Avec Henri IV, retour en arrière, causé par le développement des armes à feu. La lance est délaissée pour le pistolet ou l'arquebuse, la charge pour le caracol, et les argoulets, reîtres, mousquetaires, dragons, etc., reprennent pour deux siècles environ la tactique dispersée et les tirailleries de la cavalerie antique. Entre temps la pesante armure rigide du moyen âge disparaît. Avec Cromwell, Gustave-Adolphe et surtout le Grand Frédéric, à Rosbach, la charge à fond est remise en honneur, puis, à leur exemple, la tactique basée sur le choc est largement et glorieusement pratiquée par les grands cavaliers des guerres de l'empire dont Murat est resté le type. Les dragons d'Espagne eux-mêmes s'illustrent plutôt la latte au poing, que dans les combats à pied.

Pendant la guerre de Sécession, les généraux américains, devinant l'importance des armes à répétition, créent au lieu de cavalerie une infanterie montée et savent en tirer grand parti pour les raids et dans la bataille. Cette leçon n'est pas comprise en Europe, et ses cavaleries demeurent fidèles pendant plus d'un demi-siècle encore, jusqu'à la guerre mondiale, à l'équitation savante, à l'arme blanche, à la manœuvre géométrique et à la tactique surannée, basée sur la charge par petites ou grandes unités.

Depuis, la doctrine de l'arme est renouvelée. La cavalerie désormais, n'est plus qu'une infanterie rapide, destinée à combattre au moyen du fusil, de la mitrailleuse, de canons légers et de tous engins aisément transportables. Elle doit assurer l'exploration par tous les temps, même et surtout quand les avions ne peuvent sortir, et sur tous les terrains qui parfois sont inaccessibles aux engins mécaniques, attirer les détachements ennemis sur des fils de fer, concentrer un feu violent par surprise, gagner rapidement et occuper une position en attendant du renfort, retarder une offensive par une intervention opportune, poursuivre de ses projectiles l'ennemi en retraite, et même au sabre, s'il est en déroute, saisir en un mot toutes les occasions de venir en aide aux autres armes et de les suppléer au besoin.

CAVALESE, ville d'Italie (Tyrol, prov. de Trente), dans le val Fiemme ; 2.800 hab. Ch.-lieu de district.

CAVALET [*lè*] n. m. Pièce composant le chantier où reposaient les embarcations de la galère, aux XVIe et XVIIe siècles.

Cavalet.

— ENCYCL. Les *cavalets* étaient faits de bois d'orme pris suivant une courbe naturelle. Ils servaient de plan incliné pour remonter le caïc à bord, et ensuite l'on plaçait cette embarcation entre eux.

CAVALET [*lè*] n. m. Couvercle de la lunette, dans une verrerie.

CAVALETTO [*lèt'-to*] n. m. (mot ital. qui signif. *petit cheval*). Instrument de supplice, chevalet sur lequel on plaçait le condamné pour lui donner la bastonnade. (On écrit aussi CAVALLETTO.)

CAVALETTO (Alberto), homme politique italien, né et mort à Padoue (1813-1897). Il était ingénieur civil, quand il fut entraîné dans le mouvement national de 1848 : il prit une part importante à la défense de Venise. Surveillé particulièrement, pendant la réaction qui suivit, par la police autrichienne, il fut, en 1852, compromis dans le grand complot révolutionnaire qui aboutit au « procès de Mantoue » et à la condamnation à mort de trente-six accusés, dont neuf furent exécutés (*Martiri di Belfiore*). La peine capitale fut commuée, pour Cavaletto, en peine de cachot aux fers, qu'il subit à Josefstadt, puis à Ljubjiana (Laibach), jusqu'à l'amnistie de 1857. Elu député de Chiari en 1861, il prit part, comme officier d'état-major, à la campagne de 1866. Il fut nommé sénateur en 1892. Il a écrit *Vittorio-Emmanuele II. Commemorazione funebre 1878*.

CAVALGUETTE [*val'-ghèt'*] n. f. Féod. Service de chevauchée en temps de guerre.

CAVALIER [*li-é*] n. m. (ital. *cavaliere*). Homme à cheval. || Personne qui sait monter à cheval : *Etre bon, mauvais* CAVALIER. || Soldat de cavalerie : *Murat s'élançait à la tête de ses* CAVALIERS.

— Titre donné autrefois à celui qui portait l'épée : *Seigneur* CAVALIER. *Beau* CAVALIER. || Homme aux manières élégantes : *Un* CAVALIER *accompli*. || Homme qui, dans une société, s'attache à une dame, lui consacre ses soins, danse avec elle : *Prendre le bras de son* CAVALIER. || *Cavalier servant*, Homme à cheval, attaché au service d'une dame.

— Art milit. *Cavaliers de manège*. Nom donné à des soldats commissionnés et employés à soigner les chevaux dans les écoles militaires. || *Cavaliers de remonte* (avant 1852 *cavaliers vétérans*), Soldats groupés en compagnies attachées aux services de la *remonte* en France et en Afrique du Nord. || *Cavaliers télégraphistes*, Soldats de cavalerie, dans chaque régiment, ayant suivi des cours de télégraphie militaire.

— Ecrit. saint. *Cavaliers de l'Apocalypse*. On nomme ainsi des anges que saint Jean dépeint dans l'*Apocalypse* comme les ministres des vengeances divines. (Ils sont au nombre de quatre et symbolisent la Victoire, la Guerre, le Jugement et la Mort.)

— Fortif. Retranchement construit sur les courtines, à l'intérieur des bastions, pour battre certains plis de terrain. || *Cavaliers de tranchée*, Massifs en terre et gabionnages établis aux extrémités des branches du té. et assez élevés pour permettre de bien voir le chemin couvert et l'intérieur des places d'armes rentrantes des assiégés. (Très difficiles à construire, l'emploi des cavaliers de tranchée est devenu de plus en plus rare.)

Hist. Membre du parti royaliste en Angleterre, sous le règne de Charles Ier : *Les* CAVALIERS *et les têtes rondes*

Les Cavaliers de l'Apocalypse, d'après Pierre de Cornélius.

V. TÊTES RONDES. || Gentilhomme espagnol du dernier degré : *Les* CAVALIERS, *les écuyers, les hidalgos.* || *Parlement cavalier*, Surnom donné en Angleterre au Parlement qui siégea de 1661 à 1678, en raison de son zèle royaliste du début.

— Jeux. Nom de deux pièces du jeu d'échecs, qui marchent obliquement, dans tous les sens, du noir au blanc, et réciproquement, en sautant toujours une case. || *Problème du cavalier*, Il consiste à faire parcourir à un cavalier les soixante-quatre cases de l'échiquier, sans passer plus d'une fois sur la même.

1. Cavalier d'un jeu d'échecs qui, dit-on, fut donné à saint Louis par le Vieux de la Montagne (musée de Cluny) ; 2. Cavalier (échecs modernes).

— Métall. Nom donné, dans les forges, au marteau ou au martinet trop soulevé par les cames.

— Métrol. Ancienne monnaie d'argent, qui se fabriquait dans les Flandres.

— Papet. Papier dont le format est intermédiaire entre le grand-raisin et le carré ; il mesure $0^m,62$ sur $0^m,46$.

— Ponts et chauss. Syn. de BANQUETTE.

— Sports. *Faire cavalier seul*, Dans les courses de chevaux, Se dit d'un cheval ou d'un jockey qui montre sur les autres une supériorité telle, qu'elle lui permet de gagner facilement et sans être inquiété. || Au fig. Se dit de quelqu'un qui agit isolément.

— Technol. Clou à deux pointes, recourbé en U, et que l'on emploie pour fixer les fils métalliques sur leur support.

Cavalier (clou).

— Trav. publ. Amas de déblais placés sur les côtés d'une voie ferrée ou sur les accotements d'une route ou d'un chemin.

— ENCYCL. Fortif. Le caractère essentiel de l'ouvrage de fortification appelé *cavalier* est de dominer les ouvrages placés en avant de lui et de fournir des vues étendues. Elément important de l'ancienne fortification dont les crêtes des bastions étaient tenues aussi basses que possible pour mieux assurer leur protection, le défaut du cavalier était d'être trop visible et facile à battre de loin. Pour éviter l'éboulement, les hauts *talus* des cavaliers étaient construits à pente douce du côté regardant l'adversaire.

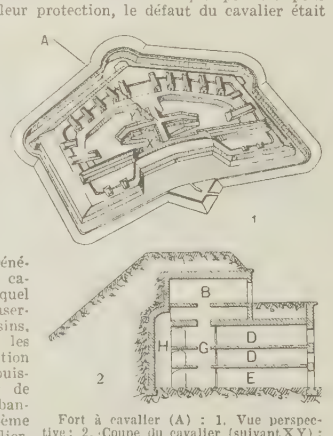

Fort à cavalier (A) : 1. Vue perspective ; 2. Coupe du cavalier (suivant XY) ; B. Abri sous traverse ; D. Casemates d'habitation ; E. Magasin ; G. Puits pour monte-charge ; H. Cage d'escalier.

Les forts construits en France après 1870 sont en général des forts à cavalier, dans lequel on a installé casernes et magasins, s'ouvrant sur les revers. L'adoption des explosifs puissants à partir de 1885 a fait abandonner le système des forts à cavalier.

Cavaliers (LES), bas-relief antique faisant partie de la frise des Panathénées (Athènes). V. planche *Beaux-Arts XXV*.

CAVALIER [*li-é*], **ÈRE** adj. Aisé, dégagé, comme il convient à un galant cavalier : *Tout ce que je fais a l'air* CAVALIER. (Molière.) || Ce qui n'est pas assujetti aux règles : *Style* CAVALIER. *Eloquence* CAVALIÈRE. || Sans gêne, sans ménagements : *Réponse* CAVALIÈRE. *Procédé* CAVALIER.

— *A la cavalière*, loc. adv. D'une façon libre, aisée : *Il est vêtu à* LA CAVALIÈRE. || D'une façon non assujettie aux règles, qui ne sent pas l'homme de métier : *Montaigne s'est fait un pédant à* LA CAVALIÈRE. (Malebranche.) || D'une façon trop libre, impertinente.

— Géom. *Perspective cavalière*. V. PERSPECTIVE.

CAVALIER (Jean), le plus célèbre des chefs camisards. Né à Ribaute (Gard) en 1680, mort à Chelsea, près de Londres, en 1740. Il était fils d'un paysan. Berger, puis apprenti boulanger, il s'était fait remarquer par son esprit indépendant. Inquiété pour cause de religion, il se réfugia, en 1701, à Genève. Aux premières nouvelles de l'insurrection camisarde, il revint dans son pays, où son énergie et son intelligence le placèrent bientôt à la tête des révoltés. Il tint tête à Broglie, Montrevel et Villars. Après avoir fait sa soumission entre les mains de Villars moyennant une pension de 1.200 livres et un brevet de colonel, Cavalier quitta le Midi avec une centaine de ses partisans, décidés à suivre sa fortune. Il s'arrêta à Mâcon, où il reçut l'ordre d'aller à Versailles. Mal accueilli par Louis XIV, il passa en Suisse avec ses soldats, servit la Savoie, la Hollande et l'Angleterre contre les armées françaises. Il se retira ensuite en Angleterre, où il publia des Mémoires sous ce titre : *Memoirs of the Wars of the Cevennes* (1726), et devint major général et gouverneur de Jersey.

CAVALIER (Georges), dit **Pipe-en-Bois**, journaliste français, né à Tours en 1841, mort à Paris en 1878. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole des ponts et chaussées, habitué des brasseries du Quartier latin, il ne tarda pas à y acquérir une certaine célébrité. La bizarre conformation de sa figure lui valut le surnom de *Pipe-en-Bois*. Le 5 décembre 1865, au Théâtre-Français, il aurait contribué à la chute de la pièce *Henriette Maréchal*, des frères de Goncourt ; mais cette anecdote a été contestée. Après le 4-Septembre, il suivit Gambetta en province comme secrétaire de la délégation. En mars 1871, il se rallia à la Commune, qui le nomma ingénieur en chef des voies et promenades publiques. Condamné au bannissement, il se réfugia en Belgique.

CAVALIÈRE n. f. Femme qui monte à cheval. (On dit plutôt AMAZONE.)

CAVALIERE (Emilio DEL), gentilhomme et musicien italien, né à Rome vers 1550, mort à Florence vers 1599, fut l'un des promoteurs de la Renaissance musicale en Italie. Il s'efforça d'affranchir la musique profane des règles austères du style religieux et de donner au dessin mélodique plus d'élégance et d'expression. D'autre part, il fut un des premiers qui imaginèrent d'écrire, dans les accompagnements, une basse instrumentale différente de la basse vocale. Il écrivit d'abord une centaine de madrigaux. En 1590, il fit jouer à la cour un drame musical, *il Satiro ;* peu après, il donna *la Disperazione di Fileno*, qui offrait un progrès sensible dans la façon de traiter le récitatif mesuré. Enfin, en 1595, il fit exécuter un troisième drame, *il Gioco della cieca*, puis un dernier ouvrage du même genre, *la Rappresentazione di anima e di corpo*, qui ne fut rendu public qu'après la mort de son auteur, en 1600.

CAVALIÈREMENT [*man*] adv. D'une façon aisée, dégagée. (VX.) || D'une manière trop libre : *Traiter quelqu'un* CAVALIÈREMENT.

CAVALIERI (François-Bonaventure), géomètre italien, né à Milan en 1598, mort à Bologne en 1647. Il fut un des bons élèves de Galilée, et professa les mathématiques à Bologne. Il découvrit, en 1629, la méthode géométrique à laquelle il doit sa célébrité (*méthode des indivisibles*). Dans cette méthode, le savant italien imagine le continu comme composé d'un nombre infini de parties qui sont ses derniers éléments, ou les derniers termes de la décomposition qu'on peut en faire. Ce sont ces derniers éléments qu'il appelle « indivisibles ». Cavalieri a exposé sa théorie dans le plus important de ses ouvrages : *Geometria indivisibilium continuorum nova quadam ratione promota* (1635), ainsi que dans le sixième de ses *Exercitationes geometricæ* (1647). On lui doit, en outre : *Specchio ustorio ovvero Trattato delle settioni coniche* (1632) ; *Trigonometria plana et sphærica, linearis et logarithmica* (1635) ; etc. Ce fut Cavalieri qui donna la première démonstration satisfaisante du fameux théorème dont Guldin venait de découvrir l'énoncé dans Pappus.

CAVALIERI (Lina), cantatrice italienne, née à Rome en 1874. Elle avait commencé par être danseuse ; puis elle travailla le chant et débuta au théâtre San-Carlos de Lisbonne, en 1900, dans *i Pagliacci*. De Lisbonne elle se rendit à Naples, à Ravenne et à Palerme ; elle se fit ensuite applaudir à Varsovie et à Saint-Pétersbourg, dans *la Vie de bohème*, *la Traviata*, *Faust*, *Rigoletto*, etc.

Elle reçut un accueil flatteur du public parisien lorsqu'elle revint avec la troupe lyrique italienne qu'Edouard Sonzogno avait amenée en 1905 au théâtre Sarah-Bernhardt, et se fit entendre dans un opéra de Umberto Giordano, *Fedora*, tiré du drame de Sardou. Elle retourna ensuite en Italie et en Russie.

CAVALIN, E adj. (lat. *caballus*, cheval). Qui a rapport au cheval.

CAVALLA ou **KAVALA**, ville de Grèce (Thrace), au fond du golfe du même nom (mer de l'Archipel), dont l'île de Thasos surveille l'entrée ; 23.000 hab. On avait francisé son nom en *La Cavale* durant les temps modernes. Patrie du pacha d'Egypte Méhémet-Ali.

CAVALLARI (Francesco-Severio), archéologue italien, né à Palerme en 1809, mort en 1896. Il fut reçu docteur à Gœttingue en 1840, fut attaché en Sicile au bureau topographique de l'état-major, puis au Mexique dirigea l'Ecole des beaux-arts de Mexico. Revenu en Sicile, il y fut directeur des antiquités. Il a exécuté de nombreux dessins dans les *Antiquités siciliennes et Eglises normandes* du duc de S. Falco (1826), les planches des *Monuments inédits de l'Italie méridionale du Ve au XVIe siècle* et la *Carte de l'Etna* (1840). Outre une foule de Mémoires on lui doit : *Portraits mexicains* (1866) ; *les Monuments et la Civilisation* (1868) ; *Rapports sur les antiquités de la Sicile découvertes pendant une période de dix ans* (1873) ; etc.

CAVALLEMAGGIORE, ville d'Italie (Piémont, prov. de Cunéo) ; 4.800 hab.

Cavalleria rusticana, drame lyrique en un acte et deux tableaux, livret tiré par Targioni-Tozzetti et Menasci d'une nouvelle de Giovanni Verga, musique de Pietro Mascagni, représenté à Rome, sur le théâtre Costanzi, le 18 mai 1890. La scène se passe en Sicile. La coquette Lola, abandonnant son fiancé Turridu, a épousé le charretier Alfio. Mais, jalouse de Santuzza, qui aime Turridu, elle reconquiert ce dernier. Santuzza révèle tout à Alfio, et Turridu est tué par Alfio dans un duel au couteau. — Traduit en français par Paul Milliet, cet ouvrage d'un « vérisme » moins lyrique que déclamatoire et d'une inspiration assez vulgaire fut joué à l'Opéra-Comique de Paris, sous son titre italien, le 19 janvier 1892.

CAVALLI (Francesco), musicien italien du XVIIe siècle, né à Crema vers 1600, mort à Venise en 1676, s'appelait de son vrai nom CALETTI-BRUNI, et prit le nom de son protecteur, le noble Vénitien Federico Cavalli. Elève et continuateur de Monteverde, il fut un des fondateurs de l'opéra à Venise. Il fit représenter environ quarante ouvrages, qui presque tous obtinrent des succès retentissants. Sa musique se fait remarquer par l'expressive beauté du chant, le sentiment dramatique et la puissance des rythmes. Appelé à Paris par Mazarin, à l'occasion du mariage de Louis XIV, il fit représenter au Louvre, devant la cour, ses opéras de *Xerxès* et d'*Ercole amante*. Cet exemple ne fut pas perdu pour Lulli, qui cherchait alors sa voie. Quelques-unes de ses partitions existent encore dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. On n'a publié qu'un petit nombre de ses compositions religieuses.

CAVALLINI (Pietro), peintre, mosaïste et sculpteur italien, qui vécut au XIVe siècle, élève de Giotto. En 1308, il travailla à Naples au service de Robert, roi de Naples. On remarque de lui une mosaïque à San-Crisogono à Rome, deux autres à Saint-Paul-hors-les-Murs.

CAVALLINI (Ernesto), clarinettiste italien, né et mort à Milan (1807-1873). Il se fit applaudir dans presque toutes les grandes villes d'Italie et d'Europe.

CAVALLO (Tiberius), physicien italien, né à Naples en 1749, mort à Londres en 1809. Il se rendit en 1771 à Londres. Il inventa le micromètre et l'électromètre, devint membre de la Société royale de Londres, et publia : *a Complete Treatise of electricity* (1777) ; *Essay on medical electricity* (1780) ; *Treatise on the nature and properties of air* (1781) ; *the History of aerostation* (1785) ; etc.

CAVALLO n. m. (mot ital. signif. *cheval*). Anciennes monnaies italiennes, ainsi nommées de ce qu'elles portaient d'un côté l'empreinte d'un cheval. V. CAVALOT. || *Cavallo da croce*, Monnaie de cuivre du royaume de Naples.

CAVALLOTTI (Felice), écrivain et homme politique italien, né à Milan en 1842, mort à Rome en 1898. Après avoir combattu avec Garibaldi, il écrivit dans des journaux de l'opposition, et eut de nombreux procès, amendes, duels (Il fut tué à son trente-troisième combat). Elu député en 1873, il devint le chef des partis avancés, et se montra orateur vigoureux. C'est un écrivain d'une facilité parfois excessive ; il y a dans ses œuvres un mélange de romantisme et de souvenirs de l'antiquité grecque. Il a écrit des poésies lyriques : *Ode à Prati*, *Ode pour Manzoni*, *Marche de Léonidas* (1880), *la Lampe de Parini* (1895), et des drames et comédies, en prose ou en vers : *les Gueux* (1871), *Agnès* (1872), *Alcibiade* (1874), *les Messéniens*, *le Cantique des Cantiques*, *les Roses blanches* (1886), *Lune de miel* (1883), *Pauvre Pierre*, etc.

CAVALLY, fleuve de l'Afrique-Occidentale française, qui prend sa source dans les monts Nimba (Guinée), aux confins du Libéria et de la Côte-d'Ivoire, pénètre très vite dans ce dernier pays et le sépare du Libéria depuis 6°30 N. jusqu'au golfe de Guinée, où il finit à l'est du cap des Palmes.

CAVALOT [*lo*] n. m. (de *cavalot*, petit cheval). Anc. art millt. Sorte de fusil de rempart.

— Métrol. Monnaie d'argent qui fut frappée en Italie, sous le règne de souverains français (Charles VIII et ses successeurs), du poids de 3gr,43.

Cavalot.

(Elle présentait sur une de ses faces l'image de saint Second à cheval. Il y eut encore des cavalots émis par Charles-Quint et par Philibert de Savoie en 1551.)

CAVALQUET [*kè*] n. m. Ancien nom d'une sonnerie de trompette pour la marche de la cavalerie.

CAVAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kil. de Lannion ; 1.320 hab.

CAVAN, ville de l'Etat libre d'Irlande, ch.-lieu de comté, en Ulster libre ; 3.060 hab. Tissage de lin ; bestiaux. — Le *comté de Cavan* est peuplé de 82.450 hab.

CAVANILLES (Antoine-Joseph), botaniste espagnol, né à Valence en 1745, mort à Madrid en 1804. Il devint correspondant de l'Institut de France, puis fut directeur du jardin royal de botanique à Madrid. Son principal ouvrage est : *Icones et Descriptiones plantarum Hispaniæ* (1791-1799).

CAVARINUS [*nuss'*] chef gaulois. Il fut établi roi des Sénonais par César ; mais ce peuple le chassa deux fois et César l'emmena comme chef de la cavalerie gauloise dans son expédition contre Ambiorix et les Trévires.

CAVARZERE, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Venise), sur l'Adige ; 21.200 hab. Fabrique de stores, filets de pêche.

CAVAS, CAWAS ou **KAWAS** [*ka-ou-ass*] n. m. (en arabe *kaouâs*, archer). En Turquie, on appelle ainsi des gardes ou gendarmes attachés aux consulats et aux ambassades. (Les cavas sont toujours armés de sabres recourbés et de pistolets.)

CAVASO, bourg d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise) ; 3.200 hab. Fabrication de draps et de toiles ; teinturerie.

CAVATINE n. f. (ital. *cavatina ;* de *cavata aria*, air détaché). Dans l'opéra sérieux ou bouffe italien, Morceau à une seule voix. (A l'origine, la cavatine ne différait guère de l'air proprement dit que parce qu'elle était plus courte et qu'elle ne se composait, en général, que d'un seul mouvement, sans reprises. Plus tard, elle comprit jusqu'à deux et trois mouvements différents, parfois même précédés d'un récitatif. Parmi les plus célèbres morceaux de ce genre, il faut signaler la cavatine de *Don Juan*, de Mozart ; celle de Rosine dans *le Barbier de Séville*, de Rossini.)

CAVATION [*si-on*] n. f. Escr. Action de caver.

CAVE adj. (lat. *cavus*). Creux : *Joues* CAVES.

— Anat. *Veine cave*, Nom donné aux deux grosses

veines qui déversent dans l'oreillette droite du cœur le sang veineux ramené par la circulation.

— Chronol. *Mois caves, Lune cave,* Mois, Lunaison de vingt-neuf jours : *Les mois grecs étaient successivement* PLEINS *et* CAVES, *c'est-à-dire de trente et de vingt-neuf jours.* (Arago.) || *Année cave,* Année lunaire de 353 jours, et, *par extens.,* Année que l'on compte comme complète, comme la première année au cours de laquelle commence un règne, ou la dernière dans laquelle il se termine.

— ENCYCL. Anat. Les veines *caves* sont les plus gros troncs veineux du corps. La *veine cave supérieure* est le tronc commun des veines de la partie sus-diaphragmatique du corps ; elle est formée de la réunion, à 4 ou 5 centimètres du cœur, des deux troncs veineux brachio-céphaliques. Elle reçoit en outre la veine azygos, qui lui apporte le sang d'une partie du rachis. La veine cave supérieure ne possède pas de valvules.

La *veine cave inférieure* est le tronc commun qui ramène à l'oreillette droite du cœur le sang de toute la partie sous-diaphragmatique du corps ; elle est formée primitivement par les veines iliaques primitives qui se réunissent au niveau de la cinquième vertèbre lombaire, et, de ce point, se porte verticalement en haut, parallèlement à l'aorte abdominale, et traverse le diaphragme, pour gagner l'oreillette droite.

— Méd. Les affections des *veines caves* ne diffèrent que par leur gravité de celles qui ont leur siège dans les autres veines. La phlébite de la veine cave supérieure est ordinairement due à des lésions inflammatoires du médiastin ; la phlébite de la veine cave inférieure est très rare et représente, quand elle se produit, la propagation d'une phlébite des veines de la partie inférieure du corps.

CAVE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Caveau dans les églises. || Lieu, endroit voûté souterrain : *Les* CAVES *de l'Observatoire.* || Se dit particulièrement d'un lieu où l'on serre le vin, etc. || *Par extens.* Vins qui sont dans une cave : *Faire boire sa* CAVE *par ses amis.*

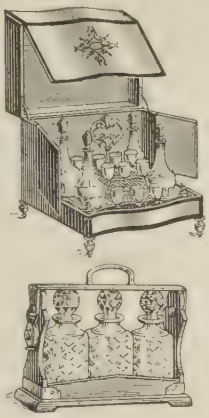

Caves à liqueurs.

— *Cave à liqueurs,* Petite caisse contenant des flacons de liqueurs diverses et des verres.

— *Rat de cave.* V. RAT.

— Art milit. *Cave à mortiers, à canons,* Voûtes à l'épreuve de la bombe, servant à abriter des mortiers ou des canons et placées derrière une masse couvrante.

— Caross. Coffre dans lequel on place les provisions pour la durée d'un voyage en voiture ordinaire.

— Ebénist. Cavité ménagée, dans la construction des buffets, entre le corps inférieur et le corps supérieur, ce dernier portant sur des colonnettes ou des consoles. (On y place les carafes et les bouteilles.)

— Jeux. A certains jeux de cartes, Somme que chaque joueur place devant lui pour payer ses enjeux : *Perdre sa* CAVE. *Refaire sa* CAVE.

— Métall. Côté du foyer catalan opposé au bord où s'opère le travail. || Excavation prismatique où le laitier s'écoule.

— Techn. *Cave à coke,* Espace de terrain disposé pour l'extinction facile du coke qui sort de la cornue.

— Théâtr. Lieu voûté dans lequel sont placées les pompes à incendie.

— LOC. PROV. **Aller de la cave au grenier, du grenier à la cave,** Ecrire de travers, Parler tantôt d'une chose, tantôt d'une autre, Tomber d'un excès dans un autre.

— PROV. **On ne peut pas être en même temps à la cave et au grenier,** On ne peut s'occuper utilement de plusieurs choses à la fois.

— ANTON. **Comble, grenier, toit.**

— ENCYCL. Econ. dom. Les soupiraux des *caves* doivent être disposés de telle sorte, que des courants d'air continus, mais presque insensibles, puissent s'établir à l'intérieur et que le jour y pénètre, sans cependant livrer passage aux rayons directs du soleil. L'orientation au N. est préférable à toute autre. Il faut que la température de la cave reste constante toute l'année (+10° à +12°). Il ne faut jamais conserver à la cave des substances végétales ou animales susceptibles de fermenter (fleurs, légumes, viandes, fromages) ; il faut éviter surtout d'y nourrir de la volaille et des lapins. Fréquemment balayer le sol de la cave, et badigeonner les murs au lait de chaux, pour détruire les moisissures.

CAVE, ville d'Italie (prov. de Rome) ; 4.500 hab. Murs cyclopéens.

CAVE (sir Lewis William), magistrat anglais, né à Desborough (Northamptonshire) en 1832, mort à Epsom en 1897. Il entra au barreau de Londres en 1859, se fit remarquer comme jurisconsulte, fut nommé commissaire des assises (1877), juge à la haute cour (1881), chargé en 1883 de juger les affaires de banqueroute. Il s'était classé au premier rang comme juge des procès en matière commerciale.

Cave canem (*Prends garde au chien*), mots que les Latins inscrivaient à l'entrée du vestibule, qu'il y eût un chien vivant ou un chien représenté par une fresque, une terre cuite, une mosaïque, etc.

Cave ne cadas (*Prends garde de tomber*), Avertissement que donnait au triomphateur romain un esclave placé derrière lui pour l'empêcher de s'enfler d'orgueil.

— ENCYCL. Le triomphateur (*imperator*), vêtu d'une tunique de pourpre, couronné de lauriers et tenant en main un sceptre d'ivoire surmonté d'un aigle, s'avançait sur un char doré, au milieu d'un long cortège de citoyens qui le saluaient de leurs cris d'allégresse. Immédiatement derrière le triomphateur, pour rabattre son orgueil, un esclave, tenant au-dessus de la tête du général une couronne d'or, mêlait sa voix aux acclamations et faisait entendre des chants moqueurs et des paroles satiriques : *Cave ne cadas,* etc.

CAVEA n. f. (mot lat.). Dans un amphithéâtre antique, Partie formée par les rangées de gradins où s'asseyaient les spectateurs.

Caveant consules (*ne quid detrimenti respublica capiat*) [« Que les consuls veillent à ce que la république n'éprouve aucun dommage »], formule par laquelle, dans les moments de crise, le sénat romain investissait les consuls d'un pouvoir dictatorial. (Cette formule est aujourd'hui souvent appliquée à des riens, par emphase plaisante.)

CAVEAT [vé-at] n. m. (mot lat. signif. *qu'il prenne garde*). Recommandation expresse : *le* CAVEAT *de Bacon...* (Proudhon.)

CAVEAU [vô] n. m. (de *cave*). Petite cave ; compartiment isolé dans une cave. || Petit réduit sous un escalier. || Cave pratiquée dans un cimetière ou dans une église, pour servir de sépulture : *Les* CAVEAUX *de Saint-Denis, du Panthéon.* || *Par anal.* Salle voûtée et sombre.

— Hist. littér. V. l'art. suiv.

Caveau (SOCIÉTÉ DU). En 1729, l'épicier-chansonnier Gallet invitait Panard, Piron, Collé, les deux Crébillon, etc., à des dîners qu'égayaient les couplets des convives. Telle paraît avoir été l'origine de la société. Ils prirent l'habitude de se réunir le premier dimanche de chaque mois, pour chanter des chansons, dans le cabaret de Landel, situé au carrefour de Buci et connu sous le nom de « Caveau ». Ils appelèrent à leurs dîners mensuels Fuzelier, Saurin, Sallé, Duclos, Gentil-Bernard, Labruère, Moncrif, Helvétius, Rameau et le peintre Boucher. Les membres de ce caveau primitif cessèrent de se réunir à la fin de 1739.

La société se reconstitua en 1759, grâce au fermier général Pelletier, qui recevait à sa table, tous les mercredis, Marmontel, Suard, Boissy, Lanoue, Collé, Crébillon fils, Helvétius, Gentil-Bernard et Laujon. Ceux-ci se séparèrent de nouveau quelques années avant la Révolution.

En 1796, les *Dîners du Vaudeville* ressuscitent l'esprit du Caveau. Barré, Radet, Desfontaines et Piis en sont les fondateurs. Leur dernière réunion eut lieu dans les premiers jours de 1802.

En décembre 1805, le Caveau renaît sous le nom de « Caveau moderne ». Armand Gouffé et le libraire Cappelle en furent les fondateurs. Ils y appelèrent Désaugiers, Brazier, Antignac, Piis, Ségur aîné, E. Dupaty, Laujon, Philipon de la Madelaine, Ducray-Duminil, Cadet-Gassicourt, Grimod de La Reynière, etc. Les dîners avaient lieu au *Rocher de Cancale,* rue Montorgueil. Laujon, alors fort âgé, les présidait. Après sa mort, la présidence passa à Désaugiers. Le nombre des adeptes s'augmenta de Jouy, Théaulon, Ourry, Eusèbe Salverte, Coupart, Rougemont, etc. Mais celui dont la réputation est restée la plus brillante est Béranger. Les dissentiments politiques qui suivirent la Restauration amenèrent la dissolution du Caveau, en 1817. Mais, dès 1818, les membres fervents du Caveau défunt se réfugièrent aux *Soupers de Momus,* qui, inaugurés en 1816, ne cessèrent qu'en 1828.

A signaler deux autres tentatives de reconstitution : *le Réveil du Caveau* (1825), et *les Enfants du Caveau* (1834). Enfin, en 1837, le *Caveau* se reconstitue définitivement sous son nom primitif.

CAVÈCE n. f. (de l'espag. *cabeza,* tête). Tête, dans l'expression : *Cheval* CAVÈCE *de More,* Cheval à tête noire.

CAVECÉ, E adj. (de *cavèce*). Se dit d'un cheval dont la tête est d'une autre couleur que le corps : *Cheval rouan* CAVECÉ *de noir.*

CAVEÇON n. m. (ital. *cavezzone*). Demi-cercle de fer, que l'on fixe au nez des chevaux pour les dompter.

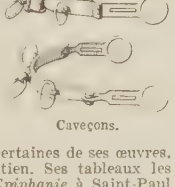

Caveçons.

— Fig. *Coup de caveçon,* Mortification qui rabat les prétentions de quelqu'un.

CAVEDIUM [*om'*] n. m. Archit. anc. V. CAVÆDIUM.

CAVEDONE (Jacopo), peintre italien, né à Sassuolo en 1577, mort à Bologne en 1660, élève et imitateur des Carrache. Il travailla aussi avec Guido Reni. Dans certaines de ses œuvres, il sut s'assimiler la manière du Titien. Ses tableaux les plus connus sont : la *Crèche* et l'*Epiphanie* à Saint-Paul de Bologne, et le *Saint Etienne* de l'église San-Stefano d'Imola.

CAVEDONI (don Célestin), antiquaire et numismate italien, né à Levizzano-Rangone (grand-duché de Modène) en 1795, mort à Modène en 1865. Entré dans les ordres, il devint, à Modène, conservateur au cabinet des médailles (1821), bibliothécaire (1847) et professeur d'herméneutique à l'université (1830-1863). On cite surtout ses *Essais d'observations sur les médailles des familles romaines* (1829).

CAVÉE n. f. (lat. *cavea*). Fosse, vallée. (Vx.) || Chemin creux.

— Argot. Eglise.

— Vénér. Nom que les veneurs donnent à un endroit creux dans une forêt, ou à un chemin creux qu'entourent de hautes collines.

CAVELÉE n. f. Quantité de tan qui se compose de cinq paquets d'écorce de 1m,75 de longueur, et de circonférence égale.

CAVELIER (Pierre-Jules), sculpteur français, élève de David (d'Angers), né et mort à Paris (1814-1894). Il obtint le grand prix de Rome en 1842. Ses œuvres les plus importantes sont une *Pénélope endormie* (au château de Dampierre) ; les statues de *saint Matthieu,* de *Mgr Affre,* à Notre-Dame ; d'*Abélard,* au nouveau Louvre ; de *Blaise Pascal,* à la tour Saint-Jacques ; ses bustes d'*Ary Scheffer,* d'*Henriquel-Dupont,* d'*Horace Vernet,* etc. ; *la Seine et le Rhin* sur l'horloge de l'Hôtel de Ville, à Paris ; une *Renommée récompensant les arts,* au fronton de la galerie d'Apollon (Louvre) ; des cariatides, au pavillon central du nouveau Louvre ; *la Poésie* et *l'Histoire,* qui couronnent l'un des pavillons de cet édifice, etc. ; on lui doit encore la très délicate décoration de la tombe d'*Alice Ozy,* au Père-Lachaise. Membre de l'Institut en 1865.

CAVELIER DE CUVERVILLE. Biogr. V. CUVERVILLE.

CAVELIER DE LA SALLE. Biogr. V. LA SALLE.

CAVELL (Edith-Louisa), héroïne anglaise, née à Swardeston (Norfolk) en 1865, fusillée par les Allemands à Bruxelles le 21 octobre 1915. Fille d'un clergyman, elle fit des études médicales en Belgique, en Suisse, en Allemagne, et en 1906 devint à Bruxelles directrice de l'Ecole belge d'infirmières diplômées. Elle resta à son poste pendant la guerre, soigna les blessés. Accusée par les Allemands d'avoir aidé des soldats prisonniers belges, français, anglais, à s'enfuir par la Hollande, elle fut condamnée à mort. Des monuments commémoratifs lui ont été élevés à Londres, au Canada et à Paris (Tuileries).

Edith Cavell.

CAVENDISH, famille anglaise qui a formé les branches de Devonshire et de Newcastle. Elle remonte à Robert Gernon, qui, sous le règne d'Edouard II, acquit la terre de Cavendish. Les membres les plus connus de cette famille furent : JOHN, chief-justice du banc du roi en 1366, 1373 et 1377, qui fut tué en 1381 dans l'insurrection de John Straw ; — JOHN, son fils, qui le vengea ; — GEORGE (1500-1561), qui servit le cardinal Wolsey de 1526 à 1530, et écrivit une *Vie* du cardinal, ouvrage célèbre, imprimé en 1641 ; — WILLIAM (1617-1684), élève de Hobbes, combattit à York aux côtés de Charles Ier (1642). Il vécut dans la retraite, enfin reprit sa charge à la restauration de 1660. Il était membre de la Société royale. Il eut pour fils WILLIAM, premier duc de Devonshire. V. DEVONSHIRE, NEWCASTLE, BENTINCK.

CAVENDISH ou **CANDISH** (Thomas), navigateur anglais, né à Trimbo, près d'Ipswich vers le milieu XVIe siècle, mort au Brésil en 1592. Pourvu d'une commission de la reine Elisabeth pour courir sus aux vaisseaux espagnols, il partit pour la mer du Sud (1586) et porta la dévastation dans les colonies espagnoles de l'océan Pacifique. Puis, par les îles des Larrons, il se rendit de la côte de Californie aux îles de la Sonde ; ensuite gagna le cap de Bonne-Espérance et l'Angleterre (1588). Pour accroître encore ses richesses, il équipa une seconde flotte en vue de regagner les possessions espagnoles de la mer du Sud ; mais il périt sur les côtes du Brésil.

On lui doit d'excellentes remarques nautiques et de bonnes cartes.

CAVENDISH (Henry), physicien et chimiste anglais, né à Nice en 1731, mort à Londres, en 1810, second fils de lord Charles Cavendish, duc de Devonshire. Il se livra à l'étude des sciences avec passion et ne tarda pas à acquérir une grande célébrité. Citons ses expériences sur l'air atmosphérique, dont il a donné la première analyse exacte, et dans lequel il a montré la présence du gaz acide carbonique ; la découverte de la composition de l'eau et de l'acide nitrique ; celle du gaz hydrogène et de ses propriétés ; la détermination de la densité moyenne du globe ; etc.

Un oncle de Cavendish, qui avait réalisé une immense fortune aux Indes, le fit à sa mort (1773), son unique héritier. Cavendish ne changea rien, pour cela, à la simplicité de ses habitudes. C'était un homme singulier. D'une santé délicate, d'une timidité maladive, surtout avec les femmes, il ne se maria point et régla sa vie avec une minutie extrême, de manière à ne perdre ni une minute ni une parole. Il se montrait d'ailleurs généreux et bienfaisant. Il était membre de la Société royale de Londres depuis 1760 et de l'Académie des sciences de Paris depuis 1802. Tous ses écrits ont été insérés dans les *Transactions philosophiques.*

CAVENDISH (Frédéric-Charles, lord), homme politique anglais, né à Eastbourne en 1836, assassiné à Dublin en 1882. Il était le second fils du duc de Devonshire et siégea à la Chambre des communes dans les rangs des libéraux. En 1882 Gladstone le choisit comme secrétaire d'Etat pour l'Irlande. Il venait d'arriver à Dublin, lorsqu'il fut assassiné à Phœnix Park, avec son sous-secrétaire d'Etat Thomas Burke.

CAVENDISHIE [*vin-di-chî*] n. f. Genre d'éricacées, comprenant une trentaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

CAVENTOU [*ran*] (Joseph-Bienaimé), pharmacien français, né à Saint-Omer en 1795, mort à Paris en 1877. Il découvrit avec Pelletier la quinine, en 1820. Il a été, pendant plusieurs années, professeur de toxicologie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris. Outre un grand nombre de Mémoires, on lui doit : *Nouvelle nomenclature chimique* (1816) ; *Traité élémentaire de pharmacie théorique, etc.* (1819) ; *Recherches sur l'action qu'exerce l'acide nitrique sur la nature nacrée des calculs biliaires* (1817), avec Pelletier ; *Recherches chimiques sur quelques matières animales saines et morbides* (1843) ; etc. — Son fils, EUGÈNE, né à Paris en 1824, mort en 1912, fut également chimiste et membre de l'Académie de médecine en 1870.

CAVER [*vé*] v. tr. (du lat. *cavare*). Creuser en dessous : *La mer* CAVE *les rochers. Le travail* CAVE *les yeux.*

— *Fig.* Miner sourdement : *Tout* CAVE *l'ancien édifice social.*

— Intransitiv. Creuser profondément : CAVONS *encore plus avant dans le cœur humain.* (Bossuet.)

— Escr. Se dit d'un tireur qui sort des lignes pour exécuter un mouvement quelconque.

— PROV. **L'eau qui tombe goutte à goutte cave la pierre,** Le plus mince effort, toujours répété, triomphe de toutes les difficultés.

— ***Se caver,*** v. pr. — Au sens passif : *Rocher qui* SE CAVE *de plus en plus. Yeux qui* SE SONT CAVÉS.

CAVER [*vé*] v. intr. (de l'ital. *cavare,* tirer de l'argent de sa poche). Mettre un enjeu : CAVER *deux ou trois pistoles.*

— *Caver au plus fort,* Jouer autant d'argent que celui qui en joue le plus. || Fig. *Caver au plus fort, au plus bas,*

Porter tout à l'extrême dans les entreprises, les opinions, etc.

— *Par extens.* Faire fond, compter sur : CAVER *sur la bêtise humaine.*

— ***Se caver,*** v. pr. Faire une mise : SE CAVER *de cent sous.*

CAVÈRES ou **CABRES,** Indiens de petite taille, à face longue, à cheveux gros et noirs, encore anthropophages, installés primitivement sur le bas Orénoque. Battus par les Caraïbes, la plupart d'entre eux se sont réfugiés sur la limite du Venezuela et de la Colombie.

CAVERIE [*rî*] n. f. (rad. *caval* qui a signifié *cheval*). Dr. féod. Fief d'un vassal assujetti à fournir des chevaux à son seigneur.

CAVERNAIRE [*nèr'*] adj. Qui concerne les cavernes.

CAVERNE n. f. (lat. *caverna ;* de *cavus,* creux). Cavité profonde dans un rocher, une montagne ou sous terre : *La bouche, l'entrée d'une* CAVERNE. || *Par extens.* Repaire de malfaiteurs : *Une* CAVERNE *de brigands.* || *Par exagér.* Maison mal hantée où l'on court des risques pour sa personne, son argent, etc. : *C'est une* CAVERNE *que cette maison !*

— Bot. Creux naturels ou pathologiques que l'on rencontre dans les tissus des végétaux.

— Pathol. Creux qui reste dans l'intérieur d'un organe, et particulièrement du poumon, après qu'une partie de sa substance a été décomposée et évacuée ou absorbée.

— ENCYCL. Géol. Les *cavernes* sont des anfractuosités ou cavités qui se produisent au sein de certaines roches, particulièrement des terrains calcaires, et sur un parcours qui peut atteindre plusieurs kilomètres. Elles ont une faune particulière, d'animaux généralement aveugles (v. CAVERNICOLES). Leur sol, convenablement fouillé, a permis de découvrir de grandes quantités d'ossements et de débris d'animaux de toute sorte, sans compter les restes humains et les instruments préhistoriques plus nombreux là que partout ailleurs.

— SYN. **Caverne, antre, grotte, tanière.**

Caverne (ALLÉGORIE DE LA), allégorie célèbre de Platon, au 7e livre de la *République.* Dans une caverne éclairée par un grand feu, des prisonniers sont enchaînés ; ils sont immobiles et tournent le dos à la lumière. Derrière eux, des personnes passent, des objets sont transportés ; les ombres de ces personnes et de ces objets se projettent sur le mur, et les prisonniers, qui n'ont jamais vu que des ombres, les prennent pour des réalités. Entre ces ombres, ils établissent des rapports, et ne forment qu'une science d'apparences. On délivre un de ces captifs et on le conduit à la lumière ; il est ébloui et se persuade que ce qu'il voyait auparavant était plus réel que ce qu'on lui montre. Puis, il s'accoutume peu à peu et, après avoir appris à distinguer les objets, il parvient à fixer le soleil lui-même, principe de toute lumière. C'est là l'histoire de l'homme, qui n'a d'abord qu'une connaissance sensible, la connaissance des ombres ; appelé à philosopher, il commence par être déconcerté et croit les sensations plus réelles que les pensées ; ensuite, pénétrant par la dialectique dans le monde intelligible, il contemple les idées elles-mêmes, et, enfin, le soleil qui est la plus haute des idées : l'idée du Bien.

CAVERNEUX [*neu*], **EUSE** adj. Plein de cavernes : *Rochers* CAVERNEUX. *Montagnes* CAVERNEUSES.

— *Fig.* Qui semble venir d'une caverne : *Voix* CAVERNEUSE.

— Anat. *Corps caverneux,* Tissu spongieux, percé de nombreuses cellules, qui forme une grande partie du corps de la verge. || *Sinus caverneux,* Nom donné à deux canaux veineux logés dans deux gouttières symétriques de la face cérébrale du sphénoïde. || *Ganglion caverneux,* Petite masse ganglionnaire logée dans le sinus caverneux.

— Bot. Se dit des organes des plantes, particulièrement des fruits, dans lesquels on trouve des vides.

— Pathol. Qui a des cavernes, en parlant d'un organe : *Un poumon* CAVERNEUX. || *Respiration caverneuse,* Celle qu'on perçoit au moyen de l'auscultation, lorsque l'air traverse les *cavernes* du poumon, chez les tuberculeux, pendant l'inspiration.

CAVERNICOLE n. et adj. (du lat. *caverna,* caverne, et *colere,* habiter). Se dit de certains animaux qui, recherchant l'obscurité, se réfugient dans les grottes, ou qui vivent d'une façon permanente dans les cavernes : *Les* CAVERNICOLES. *Insecte* CAVERNICOLE.

— ENCYCL. Dans les cavernes, vivent des animaux qui fuient la lumière. Ces animaux appartiennent à des groupes vivant au jour ; mais ils ont été modifiés par leur séjour dans l'obscurité, et les caractères acquis se sont transmis à tel point que les naturalistes ont souvent créé pour eux des espèces, des genres particuliers. Leurs téguments sont généralement décolorés, leurs yeux souvent atrophiés et peuvent même manquer ; les organes du tact se sont, au contraire, développés. Il en est de ces animaux comme de ceux qui vivent dans les grands fonds de la mer, là où la lumière ne pénètre plus : plus sont nombreuses les générations d'espèces d'animaux qui se succèdent dans les lieux obscurs, plus s'accentuent les modifications portant surtout sur la décoloration des téguments et sur la disparition des organes visuels.

La faune des cavernes fournit des insectes, des arachnides, des myriapodes, des crustacés, des mollusques, etc. Parmi les insectes, ce sont des coléoptères (*anophthalmes*), des orthoptères, des blattes, des sauterelles du genre dolichopode, dont les antennes et les palpes sont démesurément longs ; enfin, des thysanoures. Des vertébrés ont été aussi rencontrés (rats du genre *neotama*) qui, bien qu'ayant de grands yeux, ne voient pas. Puis des poissons dépourvus d'yeux externes (*amblyopsis spelaeus, lucifuga dentata*). Les crustacés sont des copépodes, des isopodes, des amphipodes.

CAVERNOSITÉ n. f. Etat d'un corps percé de cavernes, de trous : *La* CAVERNOSITÉ *d'un rocher.*

CAVERON n. m. Nom vulgaire du prunellier. (Dialectal.)

CAVERY ou **CAVERI** (le), fleuve de l'Hindoustan, qui arrose la partie méridionale ou péninsulaire du pays : le Deccan. Il naît dans les Ghâtes occidentales, coule à travers le plateau du Mysore et gagne le golfe du Bengale après avoir passé à Seringapatam, et franchi par des chutes la barrière des Ghâtes orientales. Son delta commence à Srirangam, à 145 kil. du golfe du Bengale où le fleuve finit, sur la côte de Carnatic, par des branches distantes de 160 kil., dont la plus importante est celle du Nord : le Coleroon. Trichinopoli, Karikal et Tranquebar sont sur des branches du delta du Cavery. Cours, 760 kil.

CAVESSINE n. f. Petit caveçon.

CAVET [*vè*] n. m. (de l'ital. *cavetto* dimin. de *cavo,* creux). Sculpt. Moulure concave dont le profil est un quart de cercle. || *Cavet plat,* Celui dont le profil est un segment de cercle plus petit que le quart.

A. Cavet.

CAVETONNIER [*to-ni-é*] n. m. Fabricant de chaussures en basane. (Vx.)

CAVEZZO, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Modène) ; 6.900 hab.

CAVI n. m. Nom vulgaire donné aux tubercules d'une plante appelée oxalide tubéreuse. (Les Brésiliens, qui mangent ces tubercules, les appellent aussi *oca,* ainsi que la plante qui les produit.)

CAVIA n. m. Zool. Nom scientifique du genre cobaye.

CAVIANA, une des principales îles de l'estuaire de l'Amazone (Etats-Unis du Brésil, Etat de Para).

CAVIAR n. m. (ital. *caviale*). Aliment russe, très estimé, composé d'œufs de poissons, principalement d'esturgeon, pressés et marinés.

— *Fig.* Enduit noir dont la Censure fait couvrir certaines parties d'un journal, d'un livre, etc.

— PROV. **C'est du caviar pour le peuple.** Se dit, dans le nord de l'Europe, d'une chose que la foule ne sait pas apprécier.

— ENCYCL. Il y a plusieurs sortes de *caviar* (en russe *ikra,* œufs) : le *caviar frais* ou *caviar grenu* (que l'on prépare en nettoyant les œufs dans un crible pour en séparer les fibres adhérentes et qu'on laisse séjourner une heure dans la saumure ; on fait ensuite égoutter sur un tamis ou dans un linge pendant vingt-quatre heures, avant de mettre en petits tonnelets) ; le *caviar compact,* préparé de même mais pétri dans la saumure, tordu ensuite dans des sacs de toile, et mis en barils. Une troisième sorte de caviar s'obtient en salant les œufs, en les laissant séjourner sept à huit mois dans des barils, en salant de nouveau et en séchant.

CAVIARDER [*dé*] v. tr. Recouvrir d'un enduit noir, cacher aux yeux un passage d'un journal, etc., qui déplaît à la Censure. || *Par extens.* Supprimer un passage d'une publication.

CAVICEO (Iacopo), écrivain italien, né à Parme en 1443, mort en 1511. Prêtre et orateur sacré, il eut une vie très agitée, à laquelle il fait allusion dans certains épisodes de son roman *le Voyageur* (1508), œuvre allégorique inspirée de Dante, Virgile, et surtout Boccace. Il a écrit aussi une histoire de Parme de 1477 à 1482 : *Diarium parmense.*

CAVICOLE adj. (du lat. *cavus,* creux, et *colere,* habiter). Qui habite les cavités du corps des animaux. (On donne ce nom aux larves d'œstridés qui vivent dans les cavités nasopharyngiennes et dans les sinus frontaux des mammifères.)

CAVICORNES n. m. pl. (du lat. *cavus,* creux, et *cornu,* corne). Groupe de mammifères artiodactyles ruminants, renfermant les antilopes, les bœufs, les moutons et les chèvres, ayant tous, comme caractère commun, les cornes sessiles, creuses, montées sur des axes osseux dépendant du crâne, et existant dans les deux sexes.

CAVIER [*vi-é*] ou **CAVER** [*vèr*] n. m. Anc. dr. Equivalent méridional de *chevalier.* || Vassal astreint à la fourniture de chevaux dans quelques coutumes du midi de la France. || Seigneur foncier et bas justicier. (En Béarn, les caviers formaient un ordre de noblesse entre les barons et les domengers. La cour des caviers jugeait les affaires des domengers.)

CAVIER [*vi-é*] n. m. *Pop.* Nom d'une cave qui sert de magasin à marchandises.

CAVIGNAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 25 kil. de Blaye ; 1.045 hab. Ch. de f. Etat. Vignobles.

CAVILLATEUR, TRICE n. (de *cavillation*). Trompeur. (Vx.)

CAVILLATION [*si-on*] n. f. (lat. *cavillatio*). Sophisme, subtilité, mauvaise chicane.

CAVILLATOIRE adj. Sophistique : *Argument* CAVILLATOIRE.

CAVILLEUX [*vil-leû*], **EUSE** adj. (lat. *cavillosus*). Qui joue sur les mots, emploie des arguments captieux. (Vx.)

CAVILLO [*vi-yo*] n. m. Nom vulgaire en Languedoc du grondin perlon (*trigla lucerna*) et du trigle épineux (*lepidotrigla aspera*). [On trouve aussi les formes CAVILHO, CAVIHO, CAVILLONE, CAVILLOUN.]

CAVILLOSITÉ n. f. Art de se servir de sophismes.

CAVIN n. m. (rad. *cave*). Art milit. Lieu bas, fondrière que les assiégeants d'une place utilisent dans leurs attaques.

CAVIROSTRE [*rosstr'*] adj. (du lat. *cavus,* creux, et *rostrum,* bec). Qui a le bec creux.

CAVISTE [*visst'*] n. m. Employé chargé des soins de la cave.

CAVITAIRE [*tèr'*] adj. Qui présente des cavités ou qui appartient à une cavité.

CAVITATION [*si-on*] n. f. Formation d'une cavité ou poche d'air dans l'eau, autour d'une hélice tournant à une grande vitesse : *La* CAVITATION *nuit à la rapidité des bateaux.*

CAVITE, ville et ch.-lieu de prov. des Philippines (Luçon), sur la baie de Manille ; 22.000 hab. Place forte, port militaire. En 1898, la flotte de l'amiral américain Dewey y détruisit les navires espagnols de l'amiral Montojo. — La *province de Cavite* est peuplée de 164.000 hab.

CAVITÉ n. f. (de *cave* adj.). Creux, vide dans un corps solide : *Les* CAVITÉS *intérieures de la terre.*

— Anat. Pathol. Parties creuses du corps humain ou de ses organes. (On dit : cavité du cœur, cavité des ventricules du cerveau, cavité de la bouche, cavité de l'orbite, cavité des fosses nasales, etc. ; on désigne aussi sous ce nom l'intérieur des membranes closes contenant le cerveau [cavité crânienne], les poumons et le cœur [cavité thoracique], les organes digestifs [cavité abdominale], toutes cavités groupées sous le nom de *cavités splanchniques.* Enfin on nomme encore cavité des excavations morbides telles que cavité d'un abcès, cavité ou caverne pulmonaire.)

— Bot. Chacune des loges de l'intérieur d'une capsule, qui sont séparées par des cloisons.

— ANTON. **Protubérance, saillie.**

CAVO (MONTE), montagne de la Campagne romaine (Italie), le *mons Albanus* des Latins, dont le sommet était couronné du temple de Jupiter Latialis et sur le penchant duquel, dans le bois sacré de Ferentino, s'assemblait la Diète nationale des Latins. Tarquin le Superbe y institua les fêtes nationales dites *Féeries latines.* Altit., 951 m.

CAVOIE. Biogr. V. CAVOYE.

CAVOIR n. m. Instrument qu'emploient les vitriers pour rogner le verre.

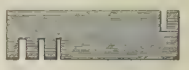
Cavoir.

CAVOLINI (Philippe), naturaliste et jurisconsulte italien, né à Naples en 1756, mort en 1810. Professeur de zoologie à l'université royale de Naples et membre de l'Académie des sciences, il s'appliqua surtout à l'observation des zoophytes et des plantes marines. On a de lui des *Mémoires* très estimés.

CAVOLINIE [*nî*] n. f. Genre de mollusques ptéropodes, type de la famille des *cavoliniidés,* dont on connaît une vingtaine d'espèces vivantes répandues dans toutes les mers chaudes et tempérées et une dizaine d'espèces fossiles dans les terrains miocènes et pliocènes.

Cavolinie.

CAVOLINIIDÉS [*dé*] n. m. pl. (de *cavolinie,* et du gr. *eidos,* aspect). Famille de mollusques ptéropodes, renfermant les *cavolinia* et genres voisins ayant comme caractères communs l'absence de lobe operculigère, la largeur des nageoires lobées, la minceur de la coquille calcaire, etc.

CAVOLINITE n. f. (de *Cavolini* nom pr.). Silicate naturel d'aluminium de sodium et de potassium.

CAVOS (Catterino), compositeur italien, né à Venise en 1775, mort à Saint-Pétersbourg en 1840. Il partit pour la Russie en 1798 avec une troupe d'opéra italien, apprit assez rapidement le russe pour pouvoir composer un opéra intitulé : *Ivan Soussanine.* Cet ouvrage obtint un tel succès, que le tsar nomma Cavos directeur de la musique des théâtres impériaux de Saint-Pétersbourg. C'est alors qu'il écrivit, sur texte russe, un certain nombre d'ouvrages dont le plus notoire est *les Trois bossus,* plus un opéra français intitulé *les Trois sultanes,* et une demi-douzaine de ballets. Cavos a composé aussi, en 1819, pour le théâtre de Munich, un mimodrame italien intitulé : *il Convito degli spiriti.*

CAVOUR (en ital. *Cavorre*), ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin), dans la vallée alpestre du Pellice, où l'on parle le français ; 6.300 hab. Ch.-lieu de district. Prise par Lesdiguières en 1592, par Catinat en 1690. Ch.-lieu d'un comté dont est titulaire la famille Benso, dont le plus illustre représentant est Camille Benso, comte de CAVOUR.

CAVOUR (Camille BENSO, comte DE), homme d'Etat italien, né et mort à Turin (1810-1861). D'une vieille famille, dotée en 1649 du marquisat de Cavour, formé sous l'influence des idées françaises, il supporta impatiemment la vie sociale et politique de la réaction piémontaise, sa « livrée de juge », dans la maison du prince héritier Charles-Albert, ses fonctions de lieutenant du génie qu'il abandonna en novembre 1831. Des voyages d'études, en France, Angleterre, Belgique, l'administration méthodique et fructueuse des domaines familiaux, la participation à des affaires industrielles et bancaires, le préparèrent à son rôle d'homme d'Etat. Entré dans le mouvement national et libéral, fondateur en 1847 avec César Balbo du journal *il Risorgimento,* soldat en 1848 dans la guerre contre l'Autriche, il fut, après Novare, député au Parlement, où son éloquence nette, incisive, souvent passionnée, sa connaissance des affaires, l'élevèrent vite au premier plan : d'abord collaborateur d'Azeglio (1850-1852), il constitua, le 2 novembre 1852, un ministère franchement libéral, qui dura presque sans interruption jusqu'à sa mort, et dans lequel il tint les portefeuilles les plus importants. Il mit le Piémont en état de jouer — matériellement et moralement — un rôle en Europe ; et, d'autre part, sa politique libérale, qui attirait à Turin et absorbait les émigrés des autres Etats italiens, valut à la monarchie piémontaise les sympathies, même d'anciens révolutionnaires : Garibaldi, Manin. Mais à ce patriotisme libéral, si insuffisant en 1848, Cavour jugea indispensable le concours de la France contre l'Autriche : après la participation du Piémont à la guerre de Crimée, après le Congrès de Paris (1856), où il posa la « question italienne », Cavour amena Napoléon III à la Convention de Plombières (21 juillet 1858). Et ce fut bientôt la campagne franco-piémontaise de 1859, qui, de Magenta à Solférino, libéra la Lombardie. S'écartant du pouvoir après les préliminaires de Villafranca, il ne tarda pas à reprendre la direction des affaires ; et, utilisant le mouve-

Cavour. — Cl. G. Brogi.

ment national ranimé par Garibaldi, il assura l'annexion au Piémont de l'Italie méridionale et de l'Italie centrale, le titre de *roi d'Italie* à Victor-Emmanuel II (17 mars 1861). Sa mort prématurée mit en deuil toute la péninsule ; mais sa politique lui survécut et atteignit, en 1866 et en 1870, le but qu'il lui avait fixé.

CAVOYE (Louis D'OGER, chevalier, puis marquis DE), né à Paris en 1639 ou 1640, mort à Paris en 1716, gentilhomme de la cour de Louis XIV, réputé pour sa vaillance et ses qualités de courtisan. Il eut de nombreuses amours, suivies de duels qui le menèrent plus d'une fois à la Bastille. Maréchal des logis du roi en 1667 et, en 1684, son aide de camp. Il aimait beaucoup Racine et se plaisait à se montrer en public avec lui. On rapportait à ce propos ce mot de Louis XIV : « Cavoye, avec Racine, se croit bel esprit ; Racine, avec Cavoye, se croit courtisan. »

CAVVADIAS (Panagiotis), archéologue grec, né à Céphalonie en 1850, mort à Athènes en 1928. Il fit des études d'archéologie à Athènes et en Allemagne, et devint éphore (ou directeur) général des antiquités et musées de la Grèce et professeur à l'université. Il a dirigé ou surveillé la plupart des fouilles entreprises par la Société archéologique d'Athènes. En 1881-1882, il attire l'attention du monde savant par ses belles découvertes d'Epidaure, complétées ultérieurement. Il a entrepris et poursuivi méthodiquement le déblayement définitif de l'Acropole d'Athènes. Il y a découvert les soubassements du temple primitif d'Athéna. Il a retrouvé encore plusieurs frontons fort anciens, d'autres sculptures, des inscriptions, des grottes pélasgiques, les restes du propylée de Pisistrate. Enfin, il a présidé à l'organisation du musée de l'Acropole et du Musée national. Publications principales : *Histoire de l'art grec* (1884) ; *Catalogue des sculptures du musée national d'Athènes* (1892) ; *le Sanctuaire d'Esculape à Epidaure* (1900) ; *Fouilles d'Epidaure* (1891) ; *Fouilles de Lycosure* (1893) ; *Musées d'Athènes* (1894) ; *Histoire de la Société archéologique d'Athènes* (1906). Il fut correspondant de l'Académie des inscriptions.

CAWADJI [*ouad-ji*] n. m. Mot turc désignant le cafetier maure.

CAWAS [*ouass*] n. m. Mot. arabe. Admin. V. CAVAS.

CAWCHER [*kâ-chèr'*], **ÈRE** adj. Relig. judaïque. Légal. (Se dit de la chair des animaux abattus conformément aux règles prescrites.) || *Par extens.* Convenable, légal : *Cela n'est pas* CAWCHER. (On écrit aussi CASHER.)

CAWDOR, bourg d'Ecosse (comté de Nairn) ; 900 hab. D'après la tradition locale, Macbeth aurait assassiné Duncan dans un château antérieur à la construction féodale du XVe siècle qui subsiste encore.

CAWNPORE ou **CANPOUR**, ville de l'empire des Indes, (Provinces-Unies), sur le Gange ; 220.000 hab. Centre industriel et commercial important ; tanneries, tissages de coton, de laine et de jute. La révolte des Cipayes de 1857 entraîna le massacre des Européens de la ville après leur reddition à Nana-Sahib. Ch.-lieu d'un district fertile, situé dans la riche plaine alluviale drainée par le Gange et par la Djumna.

CAXES (Patricio), peintre italien, né à Florence au XVIe siècle. Il se rendit en Espagne et fut chargé par Philippe III de peindre à fresque l'histoire de Joseph, dans une des galeries du Prado. — Son fils Eugène **Caxes**, né à Madrid en 1577, mort en 1642, orna de ses tableaux le couvent de Saint-Philippe.

CAXIAS, municipe du Brésil (prov. de Maranhão), sur l'Itapicuru ; 25.000 hab. Riz et coton.

CAXIAS (Luis-Alvez DE LIMA E SILVA, duc DE), général et ministre brésilien, né à Rio-de-Janeiro en 1800, mort à Santa-Monica en 1880. A douze ans, il entra dans l'armée et se montra tout dévoué à la famille de l'empereur dom Pedro. L'empereur le nomma commandant en chef de l'armée brésilienne qui, de concert avec les troupes de la république Argentine et de Montevideo, faisait la guerre au Paraguay et au président Lopez. Le maréchal Caxias prit, en 1866, la direction des opérations militaires, mais elles offrirent de telles difficultés que ce ne fut qu'en 1869 qu'il parvint à prendre Assomption. Caxias est regardé comme une des gloires les plus pures du Brésil. Ce fut par une souscription populaire qu'on lui éleva une statue à Rio-de-Janeiro.

Caxias.

CAXTON (William), traducteur et imprimeur anglais, né dans le Kent vers 1422, mort à Londres en 1491. D'abord apprenti chez un drapier de Londres, il y resta jusqu'en 1441. Il passa sur le continent, et devint l'agent de plusieurs négociants anglais dans les Flandres. Il y séjourna jusqu'en 1476, principalement à Bruges et à la cour du duc de Bourgogne où, au cours de missions diplomatiques, il se lia avec Raoul Le Febvre, dont il traduisit en anglais (1471) et fit imprimer (à Bruges) le *Recueil des Histoires de Troie*, ainsi que le *Roman de Jason et de Médée*, et *le Jeu des Echecs* (1474) de Jacques de Cessolles. De retour à Londres, il établit une imprimerie à Westminster, où il publia (18 nov. 1477) le premier volume imprimé en Angleterre : *the Dictes and Sayinges of the philosophers*. Il traduisit et imprima près de quatre-vingts ouvrages d'auteurs français, grecs et latins.

Marque de Caxton.

CAYAMBOUC [*bouk'*] n. m. Nom que les marins donnent par mépris à un mauvais navire ou à un bâtiment de peu d'importance.

CAYAPONA n. m. Fruit de la cayaponie contenant un principe (*cayaponine*) actif doué d'une grande énergie cathartique.

CAYAPONIE n. f. Bot. Genre de cucurbitacées comprenant plus de soixante espèces des régions chaudes du globe et dont la plupart croissent en Amérique.

CAYE n. m. (de l'espagn. *cayo*, écueil). Ilot rocheux, entouré de récifs coralligènes et couvert le plus souvent de forêts de palétuviers. Les cayes (les Anglais disent *keys*) sont très nombreux dans l'archipel des Bahamas, au N. des Antilles, et sur les côtes sud de la Floride et est du Yucatan. (V. KEY-WEST.)

CAYENNE n. f. (de *Cayenne*, ville). Mar. Nom donné pendant longtemps aux vieux vaisseaux servant de caserne flottante. || *Par extens.* Dépôts des équipages de la flotte. || Cuisines établies sur les quais pour l'usage des marins des navires en construction. (C'est un mot d'argot, qui tend de jour en jour à disparaître.)

— Argot. Cimetière. || Fabrique, atelier situé hors des villes et considérés comme des lieux d'exil.

— Bot. *Poivre de Cayenne* (ou *Cayenne* n. m.), Nom vulgaire du piment.

— Sylvic. *Bois de Cayenne*, Bois de placage exotique, jaune ou rouge veiné, et qui est employé en ébénisterie et marqueterie.

CAYENNE, ch.-lieu de la Guyane française à la pointe nord-ouest de l'*île de Cayenne*, à l'embouchure de la rivière de même nom dans l'Atlantique ; 10.150 hab. (*Cayennais*). Résidence du gouverneur de la colonie, et d'un préfet apostolique. Port envasé, accessible aux seuls navires de faible tonnage. Exportations d'or natif, de plumes d'oiseaux et de peaux. Nominalement fondée en 1634, la ville n'existe réellement que depuis 1664. Son histoire se confond avec celle de la Guyane française. — L'*île de Cayenne*, au sol très fertile, est bornée par l'océan Atlantique et les deux petits fleuves côtiers de Cayenne et de Mahury, qu'unit entre eux le canal naturel dit « rivière du Tour-de-l'Ile ».

CAYER (Jean-Ignace), astronome et physicien français, né à Lyon en 1704, mort en 1754. Chanoine de Fourvière en 1724, il se livra à l'étude des mathématiques. Membre de la Société royale des beaux-arts (auj. Académie de Lyon), il a publié des *Calculs astronomiques* et des *Réflexions sur l'usage de sonner les cloches dans les temps d'orage*, ouvrage écrit en 1747, quatre ans avant la lettre de Franklin sur les effets de la foudre.

CAYES (LES), ville et port des Antilles (île et république d'Haïti), sur la mer des Antilles ; 15.000 hab. Ch.-lieu de la prov. du Sud. Evêché suffragant de Port-au-Prince. Café, coton, indigo et sucre.

CAYET (Pierre-Victor PALMA), chroniqueur et controversiste français, né près de Montrichard (Touraine) en 1525, mort à Paris en 1610. Disciple de Ramus, il embrassa à son exemple le protestantisme, devint prédicateur de Catherine de Bourbon, puis rentra dans le catholicisme (1595), et fut nommé, en 1596, professeur d'hébreu au collège de Navarre. Outre des ouvrages de controverse et des traductions, on lui doit une *Chronologie* (des années 1589 à 1604) utile à consulter.

CAYEUX (Philippe), sculpteur français, né à Humières (Pas-de-Calais) en 1688, mort à Paris en 1769. Emule d'Œben, de Rousseau et de Guibert pour la sculpture des bordures de tableaux, il est également célèbre par ses collections que Diderot, en 1767, essaya vainement d'acquérir pour le compte de Catherine de Russie.

CAYEUX (Lucien), géologue français, né à Semousies (Nord) en 1864. Ancien élève de la faculté des sciences de Lille, il fut l'élève de J. Gosselet et de Ch. Barrois, dont il a été le préparateur de 1887 à 1891. Il devint ensuite préparateur à l'Ecole des mines de Paris, puis chef des travaux (1902) et, après avoir suppléé Marcel Bertrand, professeur titulaire (1907-1912). En 1912, il était nommé professeur au Collège de France, où il a succédé à Fouqué et Michel-Levy. Il est également depuis 1901 professeur de géologie appliquée à l'agriculture à l'Institut national agronomique. Les premiers travaux de L. Cayeux sont relatifs à l'*Etude micrographique des terrains sédimentaires* (1897) ; ils lui valurent le prix Vaillant décerné par l'Académie des sciences. Dans ce mémoire qu'il présenta comme sujet de thèse de doctorat à la faculté des sciences de Paris, le jeune géologue affirmait déjà sa maîtrise d'observation et on peut dire que cette étude des roches siliceuses et de la craie du Bassin de Paris contribua pour beaucoup à la création d'une pétrographie nouvelle, celle des roches sédimentaires. Depuis cette date, L. Cayeux a publié des travaux sur toutes les branches de la géologie théorique et appliquée. Il a contribué à la création des cartes géologiques, et on lui doit au 1/80.000 les feuilles de Cambrai, d'Amiens, de Lille, d'Alès, ainsi que la carte géologique de l'île de Crète au 1/150.000 et celle de l'île de Délos au 1/10.000.

En 1923, l'Académie des sciences lui décerna le grand prix des sciences physiques et, en janvier 1928, il fut élu membre de l'Académie des sciences en remplacement de Haug, décédé.

CAYEUX-SUR-MER [*ka-ï-eû*], comm. de la Somme, arrond. et à 30 kil. d'Abbeville, sur la Manche ; 3.270 hab. Ch. de f. de Noyelles à Cayeux. Comprend les plages de Cayeux, Nouveau-Brighton et le port du Hourdel à l'embouchure de la Somme. Importation de charbons ; forges et pêcheries.

CAYEY, ville des Grandes Antilles (île de Porto-Rico), dans la *sierra de Cayey ;* 12.000 hab. Plantations de café ; élève du bétail.

CAYLA (Zoé TALON, comtesse DU), née en 1784, morte en 1850, favorite de Louis XVIII, était la fille d'un avocat au Châtelet, qui devint, sous la Révolution, l'agent secret du comte de Provence. Sa beauté inspira à Louis XVIII une passion qui lui valut des dons immenses, notamment le château de Saint-Ouen, où elle se confina à la suite de la mort du roi.

CAYLAR [*kè*] (LE), ch.-lieu de cant. de l'Hérault, arrond. et à 48 kil. de Montpellier, sur le plateau du Larzac, à la source de la Lergue ; 500 hab. Fourrages, fabrication de fromages. Restes d'un vieux fort. Le Caylar fut jadis une place importante pendant les guerres de religion. — Le canton a 8 comm., et 1.735 hab.

CAYLEY (Arthur), mathématicien anglais, né à Richmond (comté de Surrey) en 1821, mort à Cambridge en 1895. D'abord avocat, il se prit de passion pour les mathématiques transcendantes et devint professeur à l'université de Cambridge (1867), membre de la Société royale, qui lui décerna la médaille Copley (1882), et correspondant de l'Institut de France (1863). Outre de savants *Mémoires*, on a de lui une *théorie des transformations linéaires*, et des *Recherches analytiques sur le problème de Malfatti* (1852).

CAYLEYENNE [*kè-lé-yèn'*] n. f. (de *Caylcy* nom propre). Dans une courbe algébrique, Enveloppe des droites que l'on obtient en joignant un point A, pour lequel la première polaire a un point double, à ce point double.

CAYLUS [*kè-luss*], ch.-lieu de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 86 kil. de Montauban, sur la Bonnette, affluent de l'Aveyron ; 2.500 hab. Tramways de Tarn-et-Garonne. Carrières. — Le canton a 7 comm., et 4.860 hab.

CAYLUS (ducs DE). Famille du Limousin, remontant au XIVe siècle.

CAYLUS (Daniel-Charles-Gabriel DE PESTELS DE LÉVIS DE TUBIÈRES-GRIMOARD DE), prélat, né à Paris en 1669, mort à Régennes en 1754. Evêque d'Auxerre en 1704, il fut un des derniers défenseurs du parti janséniste. Lors de l'apparition de la bulle *Unigenitus*, il se prononça contre elle, refusa d'adhérer à l'accommodement de 1720, et eut des luttes continuelles contre les jésuites.

CAYLUS (Marie-Marguerite LE VALOIS DE VILLETTE DE MURÇAY, comtesse DE), femme de lettres française, née en Poitou en 1673, morte à Paris en 1729, était la nièce de Mme de Maintenon, qui la prit avec elle pour la convertir au catholicisme. Mariée, en 1686, au comte de Caylus qui mourut en 1704. Eloignée de la cour pendant treize ans à cause de sa liaison avec le duc de Villeroy, elle reparut en 1707, y resta jusqu'à la mort de Louis XIV (1715) et passa le reste de sa vie à Paris. Elle a laissé de charmants *Souvenirs* sur la cour de Louis XIV.

CAYLUS (Anne-Claude-Philippe DE TUBIÈRES, comte DE), archéologue, fils de la précédente, né et mort à Paris (1692-1765). Il servit pendant la guerre de la Succession d'Espagne, puis voyagea en Italie, en Grèce, en Orient, en Hollande, en Angleterre, etc. En Asie Mineure, il fit des recherches pour retrouver les ruines de Troie, et explora celles d'Ephèse et de Colophon. Il partagea dès lors ses loisirs entre la composition de ses ouvrages et la pratique des beaux-arts. Il reproduisit à l'eau-forte plus de 200 pièces d'après les plus beaux dessins du cabinet du roi, le recueil de *Caricatures* de Léonard de Vinci, l'*Histoire de Joseph* de Rembrandt, et des morceaux d'après Michel-Ange. Il connut Watteau, dont il a laissé la biographie ; lié avec Bouchardon, il a écrit sa *Vie*, et gravé d'après lui les *Cris de Paris*. Son œuvre gravé, très remarquable et très varié, dépasse 3.000 pièces (au Cabinet des Estampes). Elu en 1731 « honoraire amateur » à l'Académie royale, il entra en 1742 à l'Académie des inscriptions, où il donna plus de 45 mémoires. Bienfaiteur de l'école des Beaux-Arts, où il fonda trois prix, il écrivit, pour les artistes, une *Vie d'Hercule le Thébain*, et les *Tableaux d'Homère*, etc. Mais son ouvrage capital est le *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises* (1752-1767). Il eut une grande part à la publication du *Recueil des pierres gravées du cabinet du roi*. Collectionneur infatigable, il légua au Cabinet du Roi ses antiques, qui sont aujourd'hui au Cabinet des médailles et au Louvre. Il se délassait de ses travaux par des ouvrages de littérature légère. La plupart de ces écrits ont été réunis sous le titre de *Œuvres badines* (1787).

Comte de Caylus.

CAYON [*ka-ï-on*] n. m. Espèce de bonnet de femme, en Poitou.

Cayon.

CAYOR [*ka-ior*], région du Sénégal (Afrique-Occidentale française) qui faisait naguère partie du royaume du Djolof, et qui était située au S. du fleuve Sénégal et au N. du cap Vert ; environ 100.000 hab. (*Ouolofs*). Sous la domination directe de la France depuis 1883 et traversé par la voie ferrée de Dakar à Saint-Louis.

CAYOT (Claude-Augustin), sculpteur et peintre français, né et mort à Paris (1667-1722), élève de Jouvenet et de Le Hongre. Il travailla sous Van Clève, obtint le grand prix en 1695 et 1696, devint membre de l'Académie royale en 1711. On a de lui *la Mort de Didon* (Louvre), une *Nymphe de Diane* (Tuileries).

CAYOUMARTH, premier roi de Perse de la dynastie mythique des Pichdadiens. V. CAÏOUMERS.

CAYRES [*kèr'*], ch.-lieu de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 14 kil. du Puy ; 1.500 hab. Fromages. — Aux environs, le lac du Bouchet occupe le fond d'un ancien cratère dans un des sites les plus réputés du Velay. — Le canton a 7 comm., et 4.440 hab.

CAYSTRE [*kèsstr'*]. Géogr. anc. Rivière de l'Asie Mineure, en Lydie, sortie du mont Tmolos, et qui finissait dans le *golfe du Caystre* (mer Egée). Aujourd'hui le *Kout-chouck-Mender-Tchaï*.

CAYUGA, comté du nord-est des Etats-Unis (Etat de

New-York), sur la rive du petit *lac Cayuga*. Il a une population de 65.300 hab. Capit. *Aubrun*.

CAYUGA n. m. (du nom du comté de l'Etat de New-York). Variété américaine du canard domestique, obtenue par divers croisements entre labrador, pékin, rouen, aylesbury.

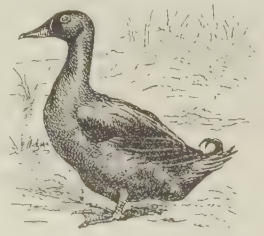

Cayuga.

— ENCYCL. Le *canard cayuga* ne constitue pas, à proprement parler, une race, parce que la multiplicité même des croisements a nui à la fixité de ses caractères. En revanche, il a hérité de ses ascendants une rusticité remarquable, qui lui permet de vivre sous les climats les plus divers, et une aptitude à la ponte qui n'est pas son moindre mérite. Sa chair est fine et d'excellente qualité. En France, les canards cayugas n'ont eu, jusqu'ici, en dehors des élevages d'amateurs, qu'un médiocre succès.

CAYUGIEN [*ji-in*]. Géol. Nom donné en Amérique à des couches qui sont synchroniques du downtonien d'Europe (glothlandien supérieur).

CAZALÈS (Jacques-Antoine-Marie DE), homme politique, né à Grenade (Haute-Garonne) en 1758, mort à Rennes en 1805. Fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, il entra à quinze ans dans l'armée et était capitaine de dragons au début de la Révolution. Député de la noblesse aux Etats généraux, il prit le parti de la cour. A la Constituante, il joua un rôle de premier ordre comme porte-parole de la droite. Il essaya de fonder avec Mirabeau une sorte de parti conservateur libéral. Il fut souvent en lutte à la tribune avec Barnave et fut même, par lui, blessé en duel. Emigré après le 10 Août 1792, il fut mal accueilli à Coblence et chercha à rentrer en France pour y défendre Louis XVI. Il se fit, en 1803, rayer de la liste des émigrés. — Son fils, EDMOND, né à Grenade (Haute-Garonne) en 1804, mort à Rennes en 1876, fut député de Tarn-et-Garonne aux Assemblées constituante et législative en 1848.

Cazalès.

CAZALIS (Henry), médecin et poète français, né à Cormeilles-en-Parisis en 1840, mort à Genève en 1909. Il a publié sous le pseudonyme de JEAN CASELLI : *Chants populaires de l'Italie* (1865) ; *Vita tristis, rêveries fantasques, romances sans musique* (1865) ; sous son véritable nom : *Melancholia* (1868) ; le *Livre du néant* (1872) ; [repris et remanié sous le titre de *la Gloire du néant*] ; *Henri Regnault, sa vie et son œuvre* (1872), et, sous le pseudonyme de JEAN LAHOR, *l'Illusion* (1875-1893), le plus remarquable de ses recueils poétiques, inspiré du pessimisme de l'Inde, et d'une forme parnassienne ; *le Cantique des cantiques* (1885) ; *les Quatrains d'Al-Gazali* (1896). On lui doit encore une remarquable *Histoire de la littérature hindoue*. Médecin et philanthrope, il a donné *Science et mariage ; l'Art par le peuple et pour le peuple*, et diverses publications sur l'*Art nouveau*.

CAZALLA de la Sierra, ville d'Espagne (prov. de Séville) ; 8.480 hab. Ch.-lieu de district. Carrières de marbre et de jaspe ; eaux-de-vie renommées. Sources minérales.

CAZALS, ch.-lieu de cant. du Lot, arrond. et à 27 kil. de Cahors, sur la Masse, sous-affluent du Lot ; 480 hab. — Le canton a 10 comm., et 4.150 hab.

CAZAMANCE. Géogr. V. CASAMANCE.

CAZAU ou **CAZAUX** [*zô*] (ÉTANG DE) [appelé encore **Cazau et de Sanguinet**], lac des départ. de la Gironde et des Landes, duquel sort le petit fleuve côtier dit *courant de Mimizan*. On applique plus spécialement le nom d'*étang de Cazau* (du nom du *village de Cazau*, comm. de La Teste) à la partie la plus septentrionale, sise dans le départ. de la Gironde. — Ecole d'aviation aux environs.

CAZAUBON, ch.-lieu de cant. du Gers, arrond. et à 47 kil. de Condom, sur la Douze ; 1.950 hab. Ch. de f. Midi. Un des grands centres de la production de l'eau-de-vie en Armagnac. — Aux environs, eaux thermales de Barbotan. — Le canton a 15 comm., et 7.480 hab.

CAZBIN. Géogr. V. KASVIN.

CAZEAUX (Paulin), médecin français, né et mort à Paris (1808-1864). Il s'occupa particulièrement d'obstétrique. Il fut membre de l'Académie de médecine en 1851.

CAZELLE n. f. Sorte de bobine sur laquelle on enroule l'or filé.

CAZELLES (Mathieu-Brutus), homme politique, né à Montagnac (Hérault) en 1793, mort à La Folie, près de Marly-lez-Compiègne, en 1880. Son père, très riche propriétaire de Montagnac, lui inculqua ses idées libérales, qu'il défendit pendant la Restauration et la monarchie de Juillet. Elu à l'Assemblée constituante de 1848, il siégea à la Montagne. Cependant il se lia avec le prince Louis Napoléon, accepta un poste d'inspecteur de police à Lille, puis fut élu député dans l'Hérault comme bonapartiste. Il rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870.

CAZELLES (Emile-Honoré), philosophe et administrateur français, né à Nîmes en 1831, mort à Saint-Gilles-du-Gard en 1908. Reçu docteur en médecine en 1860, il s'adonna à l'étude des sciences biologiques et philosophiques, et il a puissamment contribué à répandre en France les idées des écoles associationniste et évolutionniste en traduisant les œuvres capitales de l'école anglaise : *la Circulation de la vie* de Moleschott ; *la Philosophie de Hamilton, l'Assujettissement des femmes, Essais sur la religion, Mes Mémoires*, de Stuart Mill, *les Sens et l'Intelligence d'Alexandre Bain* (1873) ; *la Religion naturelle*, d'après Bentham, George Grote (1875) ; *les Premiers principes, Principes de biologie*, de Spencer (1878) ; *Principes de sociologie* (de Spencer).

Républicain dès l'Empire, il fut préfet, directeur au ministère de l'intérieur (1879), et conseiller d'Etat.

CAZEMAJOU (Gabriel-Marius), officier et voyageur français, né à Marseille en 1864, tué par l'émir de Zinder (Soudan central) en 1898. Il fit en 1893 un voyage dans le sud de la Tunisie jusqu'aux environs de Ghadamès, et dirigea en 1896 une expédition qui, du Niger, devait gagner le Tchad, puis l'Oubanghi et donner la main à la mission Marchand. Il ne dépassa pas Zinder.

CAZEMBÉ ou **KAZEMBÉ**, ancien Etat indigène de l'Afrique sud-équatoriale, englobé dans la partie septentrionale de la Rhodésie du Nord et dans le sud du Congo belge. Il est traversé par le Louapoula et peuplé de nègres bantous et autres. V. princ. *Cazembé*.

CAZENOVE DE PRADINES (Pierre-Marie-Edouard DE), homme politique français, né à Marmande en 1838, mort au Pouliguen en 1896. Secrétaire du comte de Chambord, il s'engagea en 1870 dans le corps de Charette. Député du Lot-et-Garonne à l'Assemblée nationale, il se signala par l'ardeur de ses convictions catholiques et monarchiques. Non réélu en 1876, il revint en 1884 à la Chambre comme député de la Loire-Inférieure.

CAZÈRES [*zèr'*] ch.-lieu de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 55 kil. de Toulouse, sur la Garonne ; 2.570 hab. Ch. de f. Midi. Commerce de fruits (pêches). Elevage de porcs issus d'un croisement entre les races lauraguaise et gasconne. — Le canton a 16 comm., et 8.050 hab.

CAZES ou **CASES** (Pierre-Jacques), peintre d'histoire, né et mort à Paris (1676-1754), élève de Houasse et de Bon Boullongne. Membre de l'Académie de peinture à vingt-sept ans, il en devint recteur, directeur, chancelier. On trouve des tableaux de lui à Notre-Dame, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Gervais. On conserve de lui au musée de Rennes *Télémaque et Calypso ;* à Stockholm, *Acis et Galatée*. C'est le type de l'artiste académique officiel sous Louis XV. Chardin, à ses débuts, fut un instant son élève, mais le quitta aussitôt, et il ne lui doit rien.

CAZES (Romain), peintre français d'histoire, né à Saint-Béat (Haute-Garonne) en 1810, mort à Saint-Gaudens en 1881. Elève d'Ingres, on lui doit de nombreux portraits, des tableaux religieux dans la manière de son maître : *Rébecca à la fontaine* (1840) ; *Assomption* (1846) ; *la Mission des Apôtres* (1870) ; *les Trois Vertus théologales* (1877).

CAZES-MONDENARD, comm. du Tarn-et-Garonne, arrond. et à 30 kil. de Castelsarrasin ; 1.810 hab. Commerce de raisins.

CAZETTE n. f. Céram. V. CASETTE.
— Meun. Syn. de CASE.

CAZIN (Hubert-Martin), libraire-éditeur français, né à Reims en 1724, mort à Paris en 1795. Il commença à Reims la publication de cette collection de charmants volumes in-18 et in-24 à laquelle il a donné son nom. En 1774, il alla s'établir à Paris. Partisan des Encyclopédistes, il fut plusieurs fois mis à la Bastille et accueillit la Révolution avec joie, et, jusqu'en 1792, son salon fut le lieu de réunion des Philosophes. En 1795, passant devant l'église Saint-Roch, il fut tué par une décharge de l'artillerie de Bonaparte. Cazin a publié près de cinq cents ouvrages remarquables par l'élégance de l'impression et de l'illustration, aujourd'hui très recherchés.

CAZIN adj. inv. (de *Cazin* nom propre). Se dit des livres imprimés par Cazin, ou dans un format particulier : *Edition* CAZIN.

— N. m. Par métonymie, on dit un cazin, comme on dit un elzévir.

CAZIN (Achille-Auguste), professeur et physicien français, né à Perpignan en 1832, mort à Paris en 1877. Il se livra à d'importantes recherches sur l'électricité, le magnétisme, la thermodynamique, la propriété thermique des gaz et des vapeurs, etc. Outre des Mémoires, on lui doit : *Essai sur la détente et la compression des gaz* (1862) ; *Théorie élémentaire des machines à air chaud* (1865) ; *la Chaleur* (1866) ; *les Forces physiques* (1869) ; *l'Etincelle électrique* (1877) ; *la Spectroscopie* (1878) ; *Traité théorique et pratique des piles électriques* (1881).

CAZIN (Jean-Charles), peintre français, né à Samer (Pas-de-Calais) en 1841, mort au Lavandou (Var) en 1901. Après avoir voyagé en Europe, il s'essaya à restaurer la peinture à la cire. C'est par ce procédé qu'il exécuta *le Chantier* (1876) ; *la Fuite en Egypte* (1877), et *le Voyage de Tobie* (1878). En 1880, Cazin exposait *Ismaël et Agar* (musée du Luxembourg) ; *le Départ de Tobie* (musée de Lille), et *la Terre*. La Ville de Paris acheta *Soir de fête*. En 1883, une petite toile qui représentait la *Chambre mortuaire de Gambetta* fit sensation. Il poursuivit ses évocations tendres et douces dans des paysages ou panneaux décoratifs (Hôtel de Ville). A l'Exposition de 1900, il envoya *Mesnilval* (à la Ville de Paris) ; *la Route royale, Temps couvert, les Voyageurs, Crépuscule, l'Orage, Septembre*, etc. — Sa femme, née Marie GUILLET, née à Paimbœuf en 1845, se fit remarquer comme peintre et sculpteur. Elle a fait une statue de son mari. Leur fils et élève, J.-M. Michel **Cazin**, né à Paris en 1869, mort en 1917, graveur, céramiste, médailleur.

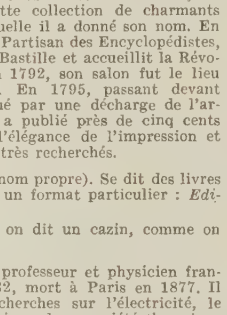

Cazin. — Cl. Crevaux.

CAZORLA, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaen) ; 6.200 hab. Ch.-lieu de district. Salines ; papeteries.

CAZOT (François-Félix), musicien français, né à Orléans en 1790, mort en 1858, fit ses études au Conservatoire de Paris. En 1812, il se vit décerner le premier grand prix de Rome, conjointement avec Herold. Cazot fonda en 1825 à Paris une école de piano, et publia pour cet instrument une excellente *Méthode*.

CAZOT (Théodore-Joseph-Jules), homme politique français, né et mort à Alès (1821-1913). Il fut arrêté comme républicain dans le Gard, après le coup d'Etat de 1851. Professeur libre de droit à Paris, il fut nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur après le 4-Septembre 1870 ; il suivit Gambetta en province et fut élu en 1871, dans le Gard, à l'Assemblée nationale. Sénateur inamovible en 1876, ministre de la justice dans les cabinets Freycinet (1879) et Gambetta (1881) ; il fut élevé en 1883 à la première présidence de la Cour de cassation. Après la faillite d'une société dont il était administrateur, il donna spontanément sa démission et reprit son siège au Sénat.

CAZOTTE (Jacques), littérateur français, né à Dijon en 1719, mort à Paris en 1792. Commissaire de la marine, il séjourna à la Martinique. Doué d'une extrême facilité, d'une imagination vive et bizarre, il écrivit des romances, un poème en prose, *l'Olivier*, de jolis contes : *Lord Impromptu* (1771) ; *le Diable amoureux* (1772), son chef-d'œuvre ; *Contes arabes ; Mille et une fadaises ; la Brunette anglaise*, conte en vers ; etc., qui eurent du succès. Porté vers l'illuminisme, il se fit initier à la secte des martinistes. Lorsque éclata la Révolution, Cazotte s'en montra l'adversaire acharné, notamment dans des lettres qu'il écrivit à Pouteau, secrétaire de la liste civile. Ces lettres ayant été saisies, il fut arrêté et enfermé à l'Abbaye avec sa fille Elisabeth, qui lui sauva la vie, lors des massacres de Septembre. Mais il fut condamné à mort et décapité quelques jours après. La fameuse *Prophétie de Cazotte* sur la Révolution a été fabriquée de toutes pièces par Laharpe. — Son fils, J. Scévola **Cazotte**, mort à Versailles en 1853, conservateur de la bibliothèque de Versailles, a publié des Mémoires sous le titre de *Témoignage d'un royaliste* (1839).

Cazotte.

CAZOULS-LÈS-BÉZIERS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 13 kil. de Béziers ; 3.650 hab. Ch. de f. Hérault. Eaux-de-vie, vin muscat, prunes.

CAZOUYNY ou **CAZWYNY** (Zacharie BEN-MOHAMMED-BEN-MAHMOUD), naturaliste et géographe arabe, surnommé **le Pline des Orientaux**, né à Kasvin (Perse) vers 1210, mort en 1283. Son principal ouvrage, intitulé : *Merveilles des choses créées et singularités des choses existantes*, comprend une introduction et deux parties, dont la première traite de l'astronomie ; la seconde, de la terre, de ses phénomènes et des êtres qui l'habitent.

CAZZATI (Maurice), compositeur et organiste italien, né et mort à Mantoue (1620-1677). Ses compositions de musique religieuse sont très nombreuses ; on lui doit encore un recueil de courantes et ballets, et plusieurs suites d'airs et canzonettes. Cazzati a excellé dans la musique instrumentale. Il a régénéré, en y introduisant l'ordre et la clarté qui leur faisaient souvent défaut, le style et la forme de la sonate.

CC. Numism. Marque de l'atelier de Gênes, sous l'Empire (1803).
— Comm. Abréviation de COMPTE COURANT.
— Paléogr. Abréviation du mot CODICES (manuscrits) à tous ses cas.

Cd, symbole chimique du *cadmium*.

CE, CET [*sèt*] adj. démonstr. m. sing., **CETTE** f. sing., **CES** pl. des deux genres (lat. *ecce, istum, istam*, d'où *cet* [*ce* devant une consonne], *ceste*, etc.), déterminant la personne ou la chose dont on parle ou qu'on désigne : CE *livre*, CET *enfant*, CETTE *femme*, CES *temples*. || On fait suivre parfois le substantif de l'un des adverbes *ci* ou *là*, pour appuyer : CE *livre*-CI, CET *enfant*-LÀ. || Remplace l'article, soit pour marquer l'ironie, le mépris, etc. : CE *monsieur Trissotin*. (Molière.) CETTE *tête !*, soit avec le sens quelque peu emphatique : *Restait* CETTE *redoutable infanterie de l'armée d'Espagne*. (Bossuet.) Soit encore pour exprimer la surprise, l'admiration, l'indignation, avec le sens de *quel !* CETTE *question !* CE *courage !* CES *élèves !*

CE pron. démonstr. invar. (lat. *ecce*, voici, et *hoc*, cela). Cela, ceci. (Représente en général une chose, une idée, une personne dont il a été ou dont il va être question. — V. plus bas, GRAMM.)

— Loc. div. *Sur ce*, Là-dessus : SUR CE *je vous quitte*, || *Depuis ce*, Depuis ce temps. || *Ce dit-on, ce dit-il*, A ce qu'on dit, à ce qu'il dit. || *Ce semble*, D'après l'apparence. || *A ce que*, Afin que : A CE QU'*il n'en ignore* (style de chancellerie). || *C'est que*, Parce que : *S'il se tait*, C'EST QU'*il est timide*. || *Ce que c'est que, que de*, La chose que c'est : *Vous le voyez, mon cœur*, CE QUE C'EST QUE *d'aimer*. (Molière.) || *Ce m'est, ce lui est*, J'ai, il a : CE M'EST *une vraie joie*. || *C'est pour*, L'intention est de, il ne s'agit que de : C'EST POUR *rire*. || *C'est à, de*. Il appartient à : C'EST À *vous* D'*en sortir*. (Molière.) || *C'est à* (suivi d'un infinitif), Il y a bien de quoi : C'EST À CREVER *de rire*. || *Ce n'est pas que* (avec le subj.), Il n'est pas exact que : CE N'EST PAS QUE JE L'AIE *cru*. || *Quand ce vient, quand ce vint*, Quand le moment est, fut. || *C'est-à-dire*. V. DIRE. || *C'est pourquoi*. V. POURQUOI.

— GRAMM. *Ce* s'employait jadis, sans être en corrélation avec un pronom relatif, la conjonction *que* ou la préposition *de*, comme sujet ou complément avec maints verbes : CE *semble*. CE *faisant*. *Pour* CE *faire*. CE *dit-il*. Il ne s'emploie plus aujourd'hui que comme sujet grammatical du verbe *être* et parfois des verbes *pouvoir* et *devoir*, soit pour rappeler le sujet réel : C'EST *vrai*. CE PEUT *être vrai*. CE DOIT ÊTRE *vrai*. C'EST *une ruse*, soit pour redoubler et mettre en relief le sujet réel exprimé :

Le TEMPS, C'EST *de l'*ARGENT. *La vraie* NOBLESSE, C'EST *la* VERTU, *Vouloir*, C'EST POUVOIR, soit pour l'annoncer : C'EST *un trésor*, CET ENFANT ! C'EST *beau*, LA POÉSIE (Dans ce dernier cas, le sujet réel est le plus souvent précédé de *que, que de, de* : C'EST *pouvoir* QUE (ou QUE DE) VOULOIR.

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.
BOILEAU.

C'EST *un grand signe de médiocrité* QUE DE *toujours* LOUER *modérément*. (Vauvenargues.)

Dans les phrases interrogatives, *ce* se place après le verbe : EST-CE *votre fils? Qu'*EST-CE *à dire?*

Ce peut se redoubler pour donner plus de force à la pensée :

Ce que je sais le mieux *c'est* mon commencement.
RACINE.

Ce n'est plus votre fils, *c'est* le maître du monde.
RACINE.

L'accord du verbe *être* précédé de *ce* avec les noms ou pronoms pluriels qui le suivent est plus libre qu'autrefois. Si le singulier est de rigueur quand le verbe est suivi d'un pronom de la première ou de la seconde personne (*C'est nous, c'est vous*) ou du mot heures (*C'est cinq heures*) ou encore dans les formes verbales *fût-ce, sera-ce*, etc. : FÛT-CE *nos propres biens qu'il nous fallût sacrifier* (Racine), on peut dire également : C'EST *eux*, CE SONT EUX. C'EST *ou* CE SONT *des bêtises*. || *C'est* ou *Ce sont* s'emploient également avec plusieurs sujets selon qu'on considère séparément ou non l'action exercée par chaque sujet. Toutefois, le singulier l'emporte quand le premier sujet est au singulier. || Avec les mots qui désignent la monnaie, le singulier s'impose aujourd'hui. On ne dirait plus, avec Molière :

Ce sont vingt mille francs qu'il m'en pourra coûter.

— *Ce*, non suivi du verbe être, en corrélation avec un pronom relat., la conjonction *que*, la préposition *de*, est tantôt sujet, tantôt attribut, tantôt complément : CE QUI *plaît aux uns déplaît aux autres.*

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.
BOILEAU.

L'Epire sauvera *ce* que Troie a sauvé.
RACINE.

C'EST *à vous* QUE *je parle. Je me réjouis* DE CE QUE *vous êtes guéri.*

Ce suivi du verbe *être* et en corrélation avec un pronom relatif (*c'est... qui, c'est... que*) forme une expression qui permet de mettre en relief au début de la phrase un mot (ou un groupe de mots) : C'EST *lui* QUE *je veux voir.*

C'est moi qui vous le dis, qui suis votre grand'mère.
MOLIÈRE.

Ce, symbole chimique du *cérium*.

CEA, ville d'Espagne (Galice, prov. d'Orense) ; 7.500 h. Commerce de vins, huiles, miel et cire.

CÉADAS [*dass*], gouffre où les Lacédémoniens précipitaient les criminels, célèbre par les aventures légendaires du Messénien Aristomène : il fut soutenu dans sa chute par un aigle ; trois jours après, il s'échappa par un trou de rochers qu'il découvrit en suivant un renard.

CEADDA (saint), évêque de Licfield (Angleterre), au VIIe siècle. Sacré évêque par Vini de Wessex, en dépit des canons, il fut réordonné par Théodore, légat du pape Vitalien, qui appréciait ses vertus. Mort de la peste en 673. — Fête le 2 mars.

CÉAN-BERMUDEZ (don Juan Augustin), archéologue et critique d'art espagnol, né à Gijon (Asturies) en 1749, mort à Madrid en 1829. On lui doit un grand nombre d'ouvrages sur les arts, dont les principaux sont : *Dictionnaire historique des plus illustres professeurs des beaux-arts en Espagne* (1800) ; *Notice sur les architectes et l'architecture en Espagne ; Sur les antiquités romaines en Espagne*, ouvrage publié seulement en 1832.

CÉANOTHE ou **CÉANOTE** n. m. Genre de rhamnacées, comprenant plus de quarante espèces d'arbrisseaux, qui croissent dans les régions chaudes des deux Amériques.

— ENCYCL. Les principales espèces cultivées sont : le *céanothe d'Amérique*, remarquable par ses feuilles en cœur, pubescentes, légèrement dentées, et par ses petites fleurs blanches comme la neige, rapprochées en petits bouquets vers l'extrémité des rameaux ; le *céanothe à feuilles papilleuses*, le *céanothe à feuilles dentées*. La racine du céanothe d'Amérique est employée par les Indiens contre la dysenterie, la fièvre, la syphilis, etc.

CÉANS [*sé-an*] adv. (de *ça*, ici, et de *ens ;* du lat. *intus*, dedans). Ici dedans : *Sortez de* CÉANS. *Le maître de* CÉANS.

Je n'aime point *céans* tous vos gens à latin.
MOLIÈRE.

— Rem. *Céans* désigne toujours l'endroit où l'on est, et il ne faut pas dire le *maître de céans* en parlant d'une maison autre que celle où l'on se trouve.

— ANTON. **Léans.** (Vx.)

CÉARA, un des Etats Unis du Brésil, confinant au N. à l'Atlantique. Il est parcouru par des collines peu élevées, arrosé par de pauvres rivières, cultive avec succès le maïs, le riz, le café et le coton, et possède de bons pâturages, de belles forêts. Sa population s'élève à 1.740.000 hab. — La *ville de Ceara* ou *Fortaleza*, ch.-lieu de l'Etat, est un port assez important (133.000 hab.).

CÉARA n. m. Nom donné au caoutchouc produit par le *manihot Glaziovii* ou manioc à caoutchouc.

CÉARD (Henri), littérateur français, né et mort à Paris (1851-1924). Ecrivain naturaliste, il a débuté par une nouvelle, *la Saignée*, qui a paru dans *les Soirées de Médan*, et a publié un roman original : *Une belle journée* (1881), et plus tard : *Terrains à vendre au bord de la mer* (1906). Il a écrit pour le théâtre : *Renée Mauperin*, trois actes tirés du roman des Goncourt (1888) ; *Tout pour l'honneur* (1890) ; *les Résignés* (1889) ; *la Pêche* (1890). Il fut élu en 1918 membre de l'Académie Goncourt, en remplacement de Judith Gautier.

CÉARINE n. f. Excipient formé de cire et de paraffine et que l'on utilise pour la préparation des pommades d'iodure de potassium et d'acétate de plomb.

CÉAUCÉ, comm. de l'Orne, arrond. d'Argentan, à 13 kil. de Domfront ; 2.190 hab. Ch. de f. Etat. Miel et cire.

CÉAUX-D'ALLÈGRE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 17 kil. du Puy, sur la Borne ; 1.010 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CEBÀ (Ansaldo), écrivain italien, né à Gênes en 1565, mort en 1623. Admirateur de Pétrarque et de Ronsard, il écrivit des poèmes lyriques, un poème héroïque inspiré de la Bible : *Esther* (1615), et trois tragédies : *la Princesse Silandre, Alcippe, les Jumelles de Capoue*. Ces œuvres sont froides et compassées.

CÉBAZAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 5 kil. de Clermont, à la lisière de la Limagne ; 1.420 hab. Exportation de fruits. Eglise romane.

CÉBÈS de Thèbes, philosophe grec, disciple de Philolaüs le Pythagoricien et de Socrate, né à Thèbes vers l'an 440 av. notre ère, mort à un âge avancé. Platon en a fait un des interlocuteurs du *Phédon*. Il serait l'auteur, d'après Diogène Laërce, de trois dialogues : *l'Hebdomade* ou *la Semaine, le Phrynicus*, et *le Pinax*, connu sous le nom de *Tableau de Cébès*, le seul qui ait survécu. L'authenticité de ce dialogue a été très contestée. — Il a existé un autre philosophe grec du nom de Cébès, qui était de Cyzique et que cite Athénée. Il était de l'école cynique, et on lui a attribué parfois le *Pinax*.

CÉBIDÉS [*dé*] n. m. pl. (rad. *cebus*). Famille de mammifères primates, sous-ordre des platyrrhiniens, renfermant les singes d'Amérique à queue poilue entièrement ou ayant son extrémité nue, enroulante ou prenante, à membres souvent très longs. (Les cébidés sont les plus grands singes du nouveau monde ; ils comprennent les genres : *sajou, atèle, lagothriche, hurleur*, etc., et un genre éteint, *protopithecus*, des cavernes du Brésil.)

CÉBIEN [*bi-in*], **ENNE** adj. Qui ressemble à un cébus ou sapajou.

CÉBOCÉPHALE [*fal'*] n. et adj. (du gr. *kêbos*, singe, et *képhalê*, tête). Monstre à tête de singe.

CÉBOCÉPHALIE [*fa-lî*] n. f. Monstruosité des cébocéphales.

CÉBOCÉPHALIEN [*fa-li-in*], **IENNE** adj. Se dit des monstres à tête de singe.

CÉBOCÉPHALIQUE [*fa-lik'*] adj. Qui appartient aux cébocéphales ou à la cébocéphalie.

CEBRENNUS [*brè-nuss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des clubionidés, dont les espèces sont propres à l'Afrique désertique et à la Syrie.

— ENCYCL. Les *cebrennus* sont de grandes araignées fauves, qui se tiennent dans une coque soyeuse fixée aux plantes. Leur morsure, sans être dangereuse, est redoutée. Ils se nourrissent surtout d'insectes coléoptères du genre *vieta*, dont les débris s'accumulent à l'extérieur de leur nid. Le *cebrennus Wagæ*, d'Algérie, est le type du genre.

CÉBRION n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *cébrionidés*, renfermant des formes allongées, brunes ou rousses.

— ENCYCL. Il existe chez les *cébrions* un dimorphisme sexuel très apparent : les mâles sont ailés ; les femelles, aptères, à élytres courts et déhiscents, sont renflées et massives. Elles vivent enterrées, et ne sortent qu'à demi de leurs trous pour s'accoupler. Les mâles volent par essaims, l'été, après les pluies d'orage et pendant la nuit. Les espèces de ce genre sont répandues dans l'hémisphère boréal et surtout dans la région méditerranéenne. Dans le midi de la France, on trouve le *cebrio gigas*.

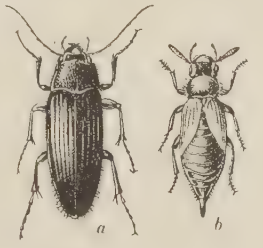

Cébrions : *a*, mâle ; *b*, femelle.

CÉBRIONÈS ou **CÉBRION**. Myth. gr. Géant, tué par Aphrodite. — Fils de Priam et écuyer d'Hector ; tué par Patrocle.

CÉBRIONIDÉS [*dé*] n. m. pl. (rad. *cébrion*). Famille d'insectes coléoptères apparentée aux élatéridés. (Les larves de ces insectes vivent dans le sol et rongent les racines des plantes.)

CÉBU, île de l'archipel des Philippines, groupe des Visayas, séparée de Négros, plus occidental, par le détroit de Tanon ; elle couvre, avec les îles avoisinantes, 4.700 km², que peuplent 292.000 hab. (*Cébuanos*). C'est une des terres les mieux mises en valeur et les plus peuplées des Philippines. Capitale *Cébu*. Découverte en 1521 par Magellan.

CÉBU, ville des Philippines, capitale de l'*île Cébu ;* 50.000 hab. Résidence de l'évêque des îles Bisayas. Fabrication de tissus de soie, de coton, d'abaca ; teintureries, sucreries ; fabriques de chaux, poteries, tuileries, huileries ; fromages.

CEBUS [*buss*] n. m. Nom scientifique des singes du genre sajou.

CECCANO, ville d'Italie (prov. de Rome), sur le Sacco ; 12.200 hab.

CECCHERINI (Ferdinando), chanteur et compositeur italien, né et mort à Florence (1792-1858). Doué d'une voix dont l'étendue et la puissance étaient prodigieuses, il se consacra uniquement à l'exécution de l'oratorio et de la musique religieuse. Il a lui-même écrit quatre oratorios.

CECCHETTI (Bartolommeo), historien italien, né et mort à Venise (1838-1889). Directeur de l'*Archivio veneto*, il a publié un grand nombre de documents et d'ouvrages relatifs à l'histoire de Venise : *Bolle dei dogi di Venezia del secolo XII al secolo XVIII* (1865) ; *i Nobili e il Popolo di Venezia* (1872) ; *la Repubblica di Venezia e la corte di Roma nei rapporti della religione* (2 vol. ; 1874) ; *Una delle cause della caduta della Repubblica veneta* (1887) ; etc. On lui doit aussi *Trieste, la sue istituzione* (1874).

CECCHI (Giovan-Maria), écrivain italien, né à Florence en 1518, mort en 1587. Il était notaire et occupa différentes charges publiques. Il a écrit, dans une langue vive et spontanée, une cinquantaine de drames religieux et de comédies. Tantôt il s'en tient à l'imitation des classiques tantôt il prend ses sujets et ses personnages dans la réalité. Il y a chez lui de la vie, des détails plaisants, mais pas de caractères complets.

CECCHI (Emilio), écrivain et critique italien, né à Florence en 1884. Il collabore à plusieurs journaux et revues. Ses œuvres se recommandent par leur finesse et la pureté de la langue : *Hymne* (1910) ; *Rudyard Kipling* (1911) ; *la Poésie de G. Pascoli* (1912) ; *Etudes critiques* (1912) ; *Histoire de la littérature anglaise au XIXe siècle* (1915) ; *Poissons rouges* (1920) ; etc.

Cecchina (LA) ou *la Bona Figliuola*, opéra bouffe, livret de Carlo Goldoni, musique de Nicolo Piccini, représenté à Rome le 27 août 1760. C'est dans cet ouvrage que Piccini écrivit pour la première fois des finales comprenant plusieurs scènes, avec des changements de tons et de mouvements conformes à la marche de l'action, tandis que, jusqu'alors, ces finales étaient construits sur un seul motif.

CECCO D'ASCOLI. Biogr. V. ASCOLI.

CECH ou **CZECH**. Biogr. V. TCHECH.

CECI pron. démonstr. (de *ce* pron. et *ci*). Désigne les objets et les personnes, en les montrant pour ainsi dire : CECI *est mon bien.*

— S'emploie par opposition à *cela*, pour désigner un objet voisin, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler : *J'aime mieux* CECI *que cela.*

Ceci ne me plaît pas, dit-elle, aux oisillons.
LA FONTAINE.

Retenez bien CECI : *le travail est un trésor.* || Une chose et une autre :

C'était *ceci*, c'était cela...
LA FONTAINE.

— ALLUS. LITTÉR. **Ceci tuera cela**, formule placée par V. Hugo dans la bouche de Claude Frollo (*Notre-Dame de Paris*). Elle signifie : le livre écrit remplacera le livre de pierre, l'architecture religieuse. Depuis, on l'emploie pour signifier qu'une chose nouvelle fera disparaître une chose du passé.

CÉCIAS [*ass*] n. m. Antiq. Vent du N.-E. qui amenait la tempête, d'où le proverbe : *Il amène les malheurs comme le vent* CÉCIAS.

CÉCIDIE [*di*] n. f. Nom générique donné aux galles que produisent sur les végétaux des parasites animaux ou végétaux (insectes, acariens, vers, bactéries).

— ENCYCL. Les *cécidies*, hypertrophies ou hyperplasies des tissus végétaux, ont reçu différents noms suivant la nature de l'hôte qui engendre les lésions : occasionnées par

CÉCIDIES : 1. Erinose de la vigne (acarocécidie) ; 2. Phytopte grossi ; 3. Cécidie des racines de la betterave (nématocécidie) ; 4. Galle des feuilles du poirier (mycocécidie) ; 5. Nodosités sur les racines d'une légumineuse (bactériocécidie).

des insectes, on les appelle *entomocécidies* ou plus couramment galles ; *acarocécidies*, lorsqu'elles sont provoquées par les attaques d'acariens ; *nématocécidies*, lorsque ce sont des vers nématodes qui les engendrent. Celles des cécidies qui ont pour cause le développement d'un parasite végétal sont dites *myocécidies* lorsqu'elles sont dues à un champignon, et *bactériocécidies* lorsque c'est une bactérie qui en est l'origine. (Dans ce dernier cas, la symbiose n'est pas toujours dysharmonique, puisque les bactéries peuvent former des nodosités profitables à la plante, comme c'est le cas pour les racines des légumineuses.)

CÉCIDOMYIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes némocères, renfermant de très petites espèces grêles et fragiles.

— ENCYCL. Les larves des *cécidomyidés* ont un régime très varié. Il en est de carnassières et de coprophages, mais la plupart vivent aux dépens des plantes et le plus grand nombre déterminent sur celles-ci la formation de galles ou *cecidies*.

CÉCIDOMYIE n. f. Genre d'insectes diptères, type de la famille des *cécidomyidés*, comptant de nombreuses espèces en Europe.

— Encycl. La principale espèce de ce genre (*cecidomyia destructor*) est très nuisible au froment et au seigle, dont sa larve, cachée sous la gaine des feuilles, ronge les tiges. Cette mouche minuscule a plusieurs générations par an; on l'appelle vulgairement *mouche de Hesse*, car on l'a considérée comme ayant été importée d'Amérique par les troupes hessoises à la fin du XVIIIe siècle. Les dégâts sont aussi importants aux Etats-Unis qu'en Europe.

Cécidomyie.

CECIL (William), lord Burleigh, homme d'Etat anglais, né à Bourn (comté de Lincoln) en 1520, mort à Londres en 1598. Il fut élu à la Chambre des communes pour Stamford, en 1547. Favori de Somerset, il fut comme son protecteur emprisonné à la Tour de Londres. Il en sortit au bout de deux mois, fut presque aussitôt nommé secrétaire d'Etat, remplit des missions diplomatiques pendant le règne de Marie, sut se faire bien venir d'Elisabeth, et, dès 1558, dirigea toute la politique de l'Angleterre, avec le titre de « premier secrétaire d'Etat ». Auteur du traité d'Edimbourg avec les Ecossais (1560), il résolut de mettre fin aux agitations de l'Ecosse. C'est lui qui conseilla l'arrestation de Marie Stuart et qui la fit traîner à l'échafaud; il fut encore l'auteur de l'emprunt forcé qui procura à l'Angleterre les ressources pour résister à l' « Invincible Armada ». Il avait été nommé lord haut trésorier en 1572.

CECIL (Robert), comte de Salisbury, fils du précédent, homme d'Etat anglais, né en 1563, mort à Marlborough en 1612. Il débuta dans la diplomatie en 1588, fut nommé secrétaire d'Etat en 1596, traita lui-même les affaires les plus importantes, réussit en 1598 à rompre le projet d'alliance entre Henri IV et Philippe II, à faire condamner le comte d'Essex (1600). Partisan de Jacques Stuart, il le fit proclamer roi dès la mort d'Elisabeth (1603), et, comme son père, il se maintint jusqu'à sa mort à la tête du pouvoir. On a de lui : *the State and Dignity of a secretary of State's place* (1642); *Treatise against the papists* (1606) et sa *Correspondance secrète* (1766).

CÉCILE (sainte), vierge et martyre, morte à Rome vers 232, sous Alexandre-Sévère. Descendante de l'antique famille des Cæcillus, elle fut mariée malgré elle au païen Valérien; elle en fit un chrétien, et obtint de lui le serment de respecter sa virginité. Valérien mourut martyr. Quant à Cécile, le bourreau, l'ayant frappée de trois coups de hache, la laissa mourante sur le sol. Elle expira après trois jours d'agonie. Son corps fut retrouvé en 1599. Le sculpteur Stefano Maderno en fit une reproduction célèbre. Sainte Cécile est la patronne des musiciens. D'ordinaire, elle est représentée jouant de l'orgue et chantant ou tenant une palme. Les musiciens l'ont choisie pour patronne parce que, disent ses *Actes*, elle unissait souvent à sa voix la musique instrumentale pour chanter les louanges du Seigneur. — Fête le 22 novembre.

— Iconogr. Sainte Cécile a été représentée par un grand nombre de peintres. D'ordinaire, sainte Cécile est figurée jouant de l'orgue et chantant les louanges du Seigneur : de petits anges l'accompagnent. Parmi les représentations de ce genre, nous citerons les tableaux de Cimabue à l'église de Berlin; du Dominiquin, de Guerchin et de Jacopo Cavedone, au Louvre; de Pellegrino Tibaldi, au musée de Vienne; de Simone Cantarini, au musée de Munich; de J.-C. Procaccini, au musée de Parme; de Poussin et de Michel Coxcie, au musée de Madrid. On peut citer encore : une *Sainte Cécile jouant de l'orgue*, de Carlo Dolci, au musée de Dresde. La figure peinte par Rubens (musée de Berlin) est celle d'une jeune et jolie Flamande. De son côté, Paul Véronèse a donné à la sainte, jouant du sistre, les traits d'une blonde Vénitienne (musée de Vienne). Dans la *Sainte Cécile*, qui est un des chefs-d'œuvre de Raphaël, on voit la sainte debout, ayant près d'elle saint Paul, saint Jean, saint Augustin et sainte Madeleine. Parmi les innombrables représentations de sainte Cécile dans les temps modernes, on peut citer une *Sainte Cécile*, de Mignard, une *Sainte Cécile chantant les louanges du Seigneur*, de Paul Delaroche, et *le Corps de sainte Cécile porté dans les catacombes*, de Bouguereau (1885). — Parmi les sculptures, outre l'œuvre de Maderno citée plus haut, rappelons le gracieux profil de la Sainte en bas-relief, par Donatello. (V. planches *Beaux-Arts XXV et XXVI*.)

CÉCILE, troisième fille de Gustave Vasa, née à Stockholm en 1540, morte à Bruxelles en 1627. Elle fut célèbre par ses déportements autant que par son extrême beauté. La découverte du comte Jean d'Ostfrise dans sa chambre de jeune fille à Vadstena, en 1559, souleva un énorme scandale dans toute l'Europe. Elle épousa, en 1564, Christophe, margrave de Bade, n'en poursuivit pas moins ses aventures galantes jusqu'à la mort de son mari (1575), se convertit au catholicisme mais sans s'amender, et mourut dans la misère et la solitude.

CÉCILE-RENÉE, reine de Pologne, née en 1611, morte à Wilno en 1644. Elle était archiduchesse d'Autriche et fille de l'empereur Ferdinand II. Le roi de Pologne Ladislas VII l'épousa en 1637 avec l'espoir d'obtenir ainsi l'appui de l'Autriche contre la Suède. Cécile-Renée, très pieuse, mourut jeune, et le roi se remaria peu d'années après avec Marie-Louise de Gonzague.

CÉCILIA, petite planète, N° 297, découverte par Charlois le 9 septembre 1890.

CÉCILIE [*li*] n. f. Genre d'amphibiens, type de la

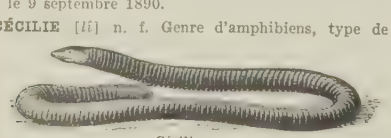

Cécilie.

famille des *cécilidés*, renfermant de petits animaux vermiformes semblables à des lombrics, qui vivent dans des trous, sous les pierres, et se nourrissent de petits insectes.

— Encycl. Les *cécilies* (*cecilia*) habitent les régions tropicales. De taille médiocre, revêtus de petites écailles, ces batraciens ont d'abord été pris pour des ophidiens. Dans le jeune âge, les cécilies possèdent des branchies internes, avec une ouverture branchiale et faisant parfois saillie à l'extérieur, sous forme de vésicules. Les adultes ont des poumons asymétriques comme ceux des serpents.

CÉCILIIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'amphibiens apodes, dont le genre *cécilie* est le type. (On écrit aussi CÆCILIIDÉS.)

CECINA, ville d'Italie (Toscane, prov. de Pise); 8.800 hab. Foires importantes.

CECINA ou **CÆSINA AULUS**, écrivain romain du Ier siècle avant notre ère. Il publia contre César un libelle qui le fit exiler. Il fut rappelé en 46. Son livre *Etrusca disciplina*, sur la science augurale, faisait autorité.

CECINA PÆTUS. Antiq. rom. V. PÆTUS.

CECINA ou **CÆSINA SEVERUS**, général romain. Gouverneur de Mésie, il réprima une formidable insurrection en l'an 6 de notre ère. En 14, lieutenant de Germanicus, il combattit Arminius sur lequel il remporta une victoire éclatante. Il prononça au sénat un discours virulent contre la présence aux armées et en province des femmes de généraux et de gouverneurs.

CÉCITÉ n. f. (lat. *cæcitas*). Etat d'une personne qui a perdu la vue. || Poétiq. Aveugle : *Le chien conduit la* CÉCITÉ. || *Fig.* Aveuglement de l'esprit. (Rare).

— Encycl. La *cécité* n'est pas une maladie spéciale; elle résulte d'un grand nombre de causes, qui peuvent être oculaires ou non; aussi distingue-t-on plusieurs sortes de cécité :

La *cécité oculaire* provient soit d'une altération de la rétine et des nerfs optiques, soit de troubles des milieux de l'œil et en particulier du cristallin. V. CATARACTE.

Cette cécité peut être congénitale, par déformation primitive de l'œil, ou acquise par suite de maladie ou de l'âge; parmi les maladies qui peuvent entraîner la cécité on doit citer : la kératite, l'iritis, les ulcères de la cornée, le glaucome, la choroïdite, l'ophtalmie purulente, etc.; l'amaurose est une cécité qu'on ne peut rattacher à une lésion déterminée, mais qui peut être momentanée.

Les personnes frappées de cécité sont appelées aveugles. De grand efforts ont été faits pour améliorer la triste situation des aveugles et leur permettre de communiquer avec le monde moral extérieur. V. AVEUGLE.

La *cécité verbale* est une impossibilité de comprendre les idées exprimées par l'écriture. C'est une affection d'origine centrale et non oculaire.

La *cécité littérale* est une variété de la précédente, qui s'en distingue en ce que le malade ne peut pas lire les lettres, tandis que, dans la cécité verbale, il continue de pouvoir épeler les mots qu'il ne peut pas lire et auxquels il est incapable d'attacher l'idée qui y correspond.

La *cécité musicale* est une autre variété de la cécité verbale, dans laquelle le malade ne comprend plus l'annotation musicale.

La *cécité psychique* est un trouble dans lequel les malades ne reconnaissent plus ni leurs parents ou leurs amis, ni les lieux où ils ont vécu ou ceux où ils habitent. Cette cécité est purement psychique et en rapport avec l'aphasie car on l'observe chez certains aphasiques sensoriels du type de Wernicke.

La *cécité des neiges* est une amaurose résultant de la réverbération prolongée des neiges, qui peut provoquer des altérations de la cornée.

— Art vétér. La *cécité* est la perte de la vision. De tous les animaux domestiques, c'est le cheval et le chien qui y sont le plus sujets, parce que la *cataracte* est la cause la plus fréquente de la cécité, et que cette lésion est fréquente chez ces animaux. Chez le cheval, elle est la conséquence forcée de l'*ophtalmie périodique;* chez le chien, la cataracte est la première infirmité caractéristique de la vieillesse; chez le cheval, la cécité peut suivre encore l'*amaurose*, maladie beaucoup plus rare que l'ophtalmie périodique, mais qui est quelquefois la conséquence d'une attaque de fièvre typhoïde.

Chez le cheval et chez le chien, la cécité peut aussi être la conséquence d'accidents (taies de la cornée).

CECLAVIN, ville d'Espagne (Estrémadure, prov. de Cacérès); 6.000 hab. Moulins, distillerie, laines.

CÉCOGRAPHE [*graf'*] adj. et n. (du lat. *cæcus*, aveugle, et du gr. *graphein*, écrire). Qui emploie ou enseigne une méthode d'écriture particulière aux aveugles. — N. m. Instrument dont les aveugles se servent pour écrire.

CÉCOGRAPHIE [*fi*] n. f. (de *cécographe*). Méthode d'écriture propre aux aveugles.

CÉCOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui a rapport à la cécographie.

CECROPIA. Géogr. anc. Dénomination de l'Attique, qui passait pour avoir été régie par Cécrops, et qui était donc « la terre de Cécrops ». — Un des noms de l'Acropole d'Athènes.

CÉCROPIDE n. m. Antiq. gr. Descendant de Cécrops; Athénien.

— N. f. Hist. gr. Nom d'une des tribus d'Athènes. || *Spécialem.* Les trois filles de Cécrops.

CÉCROPIE [*pi*] n. f. Genre d'urticacées, renfermant des arbres lactescents de l'Amérique centrale et méridionale.

— Encycl. Des quarante espèces qui composent ce genre, la plus remarquable est la *cécropie* à feuilles peltées (*cecropia peltata*), arbre d'une dizaine de mètres de hauteur, à feuilles très grandes. Sa tige creuse, renflée aux articulations, lui a valu les noms vulgaires de *bois-canon* et de *bois-trompette*. On emploie le tronc de cet arbre pour faire des gouttières et des conduites d'eau. Le bois est blanc, tendre, poreux, rude au toucher, facile à fendre.

Cécropie : *a*, fleur, *b*, fruit.

CÉCROPIEN [*pi-in*], **ENNE**, habitant ou natif de la plaine de l'Attique : *Les* CÉCROPIENS.

— Adjectiv. Qui a rapport à Cécrops, ou à Athènes, ou aux Athéniens : *Antiquité* CÉCROPIENNE.

— *Minerve Cécropienne*, Minerve adorée à Athènes.

CÉCROPS [*kropss*]. Myth. gr. Héros pélasgique, considéré en divers pays (Béotie, Eubée, etc.) comme un fondateur. Les Athéniens surtout lui attribuaient la fondation de l'Athènes primitive (longtemps appelée *Cecropia*), sur l'Acropole. Il épousa Agraule, fille d'Aktaios, et eut d'elle trois filles : Agraule, Hersé, Pandrose. Il partagea l'Attique en douze cantons, abolit les sacrifices humains, introduisit les cultes de Zeus et d'Athéna, fut arbitre dans la querelle entre les deux divinités, et préféra l'olivier, symbole de la paix. Un héroon fut élevé sur son tombeau près de l'Erechthéion. On le représentait comme autochtone, ou né de la terre, avec une queue de serpent. Cécrops et sa famille figuraient au fronton ouest du Parthénon.

Cécrops (d'après une peinture de vase grec).

CÉCROPS [*kropss*] n. m. Genre de crustacés copépodes siphonostomes, famille des caligidés, comprenant de petites formes à large carapace, vivant sur les branchies ou sur la peau de divers poissons marins.

CÉCRYPHALE [*fal'*] n. m. (gr. *kékruphalos*). Antiq. gr. Réseau ou mouchoir dont les femmes grecques se couvraient les cheveux. || Frontal d'un cheval.

CÉCUBE ou **CÆCUBE** n. m. Nom d'un vin célèbre de l'Italie ancienne qui était récolté sur les confins du Latium et de la Campanie. || Poétiq. Bon vin, en général.

CÉDANT [*dan*] **E** adj. et n. Qui cède son droit : *La partie* CÉDANTE. *Le* CÉDANT *et le cessionnaire.*

Cedant arma togæ, mots lat. signif. *Que les armes le cèdent à la toge.* C'est le premier hémistiche d'un vers que Cicéron fit à sa propre louange, en mémoire de son consulat. On rappelle cette phrase pour exprimer que le gouvernement militaire, représenté par les armes, par l'épée, doit faire place au gouvernement civil, représenté par la toge, ou s'incliner devant lui.

CÉDAR, second fils d'Ismaël. Ses descendants, les Cédaréniens, étaient des Arabes nomades à l'est de la Palestine. || *Par extens.* Tribu dont Cédar est le père. || Pays habité par cette tribu.

CEDAR-FALLS, ville des Etats-Unis (Iowa), sur la *Cedar-River*, affluent de l'Iowa; 6.300 hab. Fabriques.

CEDAR-LAKE ou **LAC DES CÈDRES**, lac du Saskatchewan (Dominion du Canada), traversé par la Saskatchewan avant de gagner le lac Winnipeg.

CEDAR-RAPIDS, ville des Etats-Unis (Iowa), sur la Red-Cedar-River; 45.600 hab. Fonderies de fer, soieries, minoteries, fabriques de meubles, d'huile, de bière, de papier, de lainages, d'outils agricoles. Commerce de conserves de lard.

CÉDAT [*da*] n. m. Acier brut.

CÉDER [*dé*] v. tr. (lat. *cedere*, aller, s'en aller, renoncer. — Se conjugue comme *accélérer.*) Abandonner, laisser, livrer : CÉDER *un bien, un droit, le trône, la victoire, la parole.*

— *Céder le terrain*, Reculer devant l'ennemi, et, *fig.*, Laisser progresser quelqu'un à son détriment : *Les vieilles prérogatives ne* CÈDENT *jamais* LE TERRAIN *sans résistance.* (A. de Broglie.) || *Céder le pas*, Laisser passer devant par honneur, et *fig.*, Reconnaître la supériorité d'un autre. || *Céder le pavé, le haut du pavé*, Laisser passer du côté des maisons, et *fig.*, Laisser primer.

— *Intransitiv.* Plier, fléchir; cesser d'opposer une résistance : *Porte qui* CÈDE *sous les coups. Digue qui* CÈDE *sous l'effort des eaux. Les troupes* CÉDÈRENT *au nombre. La fièvre finit par* CÉDER.

— Fig. : CÉDER *au sommeil.* CÉDER *aux prières de quelqu'un.* CÉDER *à la douleur. L'intérêt particulier doit* CÉDER *à l'intérêt général.* CÉDER *en mérite à quelqu'un.* || Elliptiquem. Le céder : *Elle ne* LE CÈDE *en vertu à personne.*

— ***Se céder,*** v. pr. — Avec réciprocité : *Il est impossible de vivre d'accord en ne* SE CÉDANT *jamais rien.*

— Au sens passif : *Les avantages de l'esprit et de la beauté ne* SE CÈDENT *jamais.*

— Syn. **Céder, acquiescer, se rendre.** V. ACQUIESCER.

— Anton. **Conserver, garder, réserver, retenir.** — **Se cabrer, s'obstiner, s'opiniâtrer, regimber, résister, se révolter.**

CEDERCREUTZ (Herman), homme d'Etat suédois, né en 1684, mort en 1754. Diplomate, chargé de missions par Charles XII, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, ministre des affaires étrangères, il signa avec les Russes la paix d'Abo (1743).

CEDERHJELM (Josias), homme d'Etat suédois, né en 1673, mort à Lindholm en 1729. Diplomate, pris par les Russes à Poltava (1709), il demeura en captivité jusqu'en 1721. Secrétaire d'Etat (1723), ambassadeur en Russie (1725), il fut au Riksdag le défenseur de l'alliance russe, mais dut se retirer devant la critique violente suscitée par sa politique (1727).

CEDERHJELM (Carl-Gustaf), diplomate et littérateur suédois, né à Säby en 1694, mort à Paris en 1740. Entré au service du duc Charles-Frédéric de Holstein, il fut envoyé par lui à Paris, avec le titre de ministre. Il contracta tant de dettes que ses créanciers le firent enfermer au Châtelet (1724), où il resta jusqu'à sa mort. On a de lui : *Code de l'amour* (1740), des *Poésies*, et une volumineuse correspondance.

CEDERHJELM (Germund-Ludvig), né à Jönköping en 1755, mort en 1841. Favori de Gustave III, il servit dans la garde de ce prince, puis dans l'armée française (1778),

rentra en Suède en 1784, fut nommé, en 1812, gouverneur du prince Oscar, et créé comte en 1822.

CÉDICUS [*kuss*], un des guerriers de Mézence. — Guerrier qui donna au Tiburtin Rémulus le magnifique baudrier qu'Euryale enleva à Rhamnès, augure des Rutules.

CÉDILLE [*di-ye'*] n. f. (espagn. *cedilla*, petit c (du gr. *zéta*). Signe orthographique qui se met sous la lettre *c* devant A, O, U, pour lui donner le son de *s* dur : *façade, leçon, reçu.*

CÉDILLER [*di-yé*] v. tr. Munir d'une cédille.

CEDMON. Biogr. V. CÆDMON.

CÉDO-NULLI ou **CÉDONULLI** n. m. (des mots lat. *cedo nulli*, je ne le cède à pas un.) Coquille du genre cône, qui est très rare et atteint une grande valeur marchande.

CÉDRAT [*dra*] n. m. (ital. *cedrato ;* de *cedro*, citron). Arbre de l'espèce du citronnier. (On dit aussi CÉDRATIER.) || Son fruit : *Des* CÉDRATS *confits.*

Cédrat : *a*, fleur.

— ENCYCL. Le *cédrat* n'est qu'un citron volumineux, à surface tuberculeuse. On le considère comme le plus délicat des citrons. Il est cultivé sur la côte méditerranéenne, et il s'en fait un commerce important sur la côte génoise.

CÉDRATERIE [*ri*] n. f. Endroit où l'on a planté des cédratiers.

CÉDRATIER [*ti-é*] n. m. Bot. Syn. de CÉDRAT.

CÈDRE n. m. (du lat. *cedrus*, et du gr. *kédros*). Genre de conifères, tribu des abiétinées, renfermant des arbres de l'Himalaya, du Liban et de l'Atlas : *Les feuilles de la plupart des* CÈDRES *sont petites et étroites.*

— Bois du même arbre : *Le* CÈDRE *est rougeâtre, odoriférant et incorruptible.*

— On donne improprement le même nom à plusieurs arbres appartenant à d'autres familles : *Cèdre acajou.* V. CÉDREL. || *Cèdre bagasse*, Arbre guyanais de la famille des burséracées, qui fournit un bois de couleur rougeâtre. (On l'appelle CÈDRE GALANT.) || *Cèdre blanc.* V. CYPRÈS FAUX THUYA. || *Cèdre de Busaco ou de Goa.* V. CYPRÈS PLEUREUR. || *Cèdre d'Espagne*, V. GENÉVRIER À L'ENCENS. || *Cèdre de la Jamaïque.* V. GUAZUMA À FEUILLES D'ORME, etc. || *Cèdre rouge* ou *Cèdre de Virginie*, Nom commun du *genévrier de Virginie.* || *Cèdre gris*, Espèce guyanaise de la famille des vochysiacées, qui fournit un bois susceptible d'emplois en menuiserie, charpente et charronnage.

— Poétiq. Emblème de majesté et de force.

— ENCYCL. Le genre *cèdre* (*cedrus*) comprend trois espèces. La plus célèbre est le cèdre du Liban, connu de toute antiquité. C'est un grand arbre, d'une forme régulière, d'un port majestueux et pittoresque. Sa tige, droite, couverte d'une écorce rugueuse, se termine par une flèche presque toujours inclinée et dirigée vers le N. ; ses branches s'étalent horizontalement. Les fleurs sont monoïques, et paraissent au printemps, dans le pays natal du cèdre, mais sous le climat de Paris, la floraison a lieu ordinairement en automne. Les fruits sont des cônes cylindriques, ovoïdes, dressés, composés d'écailles fortement serrées. La longévité du cèdre est très grande, et il peut atteindre des dimensions considérables, surtout en hauteur. L'un des plus remarquables est celui du Jardin des Plantes de Paris. En 1734, Bernard de Jussieu, ayant fait un voyage en Angleterre, reçut de Sloanes, directeur du jardin botanique de Kew, deux tout petits cèdres, plantés chacun dans un pot de terre. De retour à Paris, il se rendait à pied au Muséum, quand un des pots tomba et se cassa. Jussieu mit alors dans son chapeau le jeune cèdre avec sa motte de terre, et le porta ainsi au Jardin des Plantes. Ce simple accident, amplifié par la renommée, a donné lieu à une légende d'après laquelle Jussieu aurait rapporté le cèdre, de Syrie en France, dans son chapeau, et se serait privé d'eau pour arroser son arbuste. On voit encore un de ces cèdres au Muséum, sur la colline du Labyrinthe.

Cèdre.

Il existe, en Algérie, des massifs considérables de cèdres, dans la Mouzaïa et l'Oued-Seris. Ces arbres atteignent et dépassent même 40 m. de haut.

Le cèdre de l'Atlas, appelé aussi *cèdre argenté*, est une espèce bien distincte du cèdre du Liban ; elle est caractérisée par sa forme pyramidale, ses rameaux étalés comme ceux du sapin, ses feuilles aiguës et glauques, et ses cônes généralement plus petits. On trouve dans l'Himalaya une troisième espèce, le *cèdre Déodar*, à rameaux flexibles et inclinés, à feuilles tout à fait glauques et blanchâtres ; elle a été introduite en divers lieux de l'Europe, notamment dans la forêt de Fontainebleau.

Le bois de cèdre est léger, pas très dur, d'un grain assez lâche, d'un blanc roussâtre, assez odorant. Pour la qualité, il paraît l'intermédiaire entre le pin sylvestre et le sapin. Il est assez compact et solide dans les arbres âgés, où il acquiert un grain plus fin et une teinte rougeâtre ou d'un jaune tendre ou fauve, veiné ou moiré de rouge. Il peut prendre un assez beau poli. On le dit incorruptible ; en tout cas, il se durcit dans l'eau. Il sert dans les constructions, la menuiserie, l'ébénisterie, la marqueterie, etc. L'écorce et la résine, appelée *cédrie*, sont quelquefois employées dans la matière médicale.

CÈDRE n. m. Cédrat, fruit du cédratier. (N'est usité que dans la locution : *Aigre de cèdre*, Sorte de liqueur qui se fait avec du jus de cédrat et de l'eau-de-vie.)

CÉDREL, CEDRELA n. m. ou **CÉDRÈLE** n. f. Genre de méliacées, renfermant des arbres élevés dont on connaît plus de vingt espèces.

— ENCYCL. L'espèce la plus connue est le *cédrel odorant*, appelé vulgairement *cèdre acajou.* Le cédrel de Chine tend à remplacer l'ailante en bordure des avenues et boulevards ; il lui ressemble beaucoup par l'aspect, mais l'odeur de ses fleurs est plus agréable. Le cédrel odorant donne un bois appelé *acajou femelle* ou acajou à planches ; beaucoup plus léger que l'acajou véritable, il est poreux, rougeâtre, facile à fendre, et doué d'une forte odeur. Il est peu attaqué par les insectes.

CÉDRÉLÉON n. m. (du gr. *kédros*, cèdre, et *élaion*, huile). Huile volatile extraite du genévrier de Virginie (*juniperus Virginiana*, vulgairement *cèdre de Virginie*), et formée d'un mélange de cédrène et de camphre. (On l'appelle aussi HUILE OU ESSENCE DE CÈDRE. La pharmacopée l'utilise comme vermifuge et abortif mais sa toxicité en rend l'emploi dangereux.)

CÉDRÈNE n. m. Carbure d'hydrogène sesquiterpénique contenu dans le cédréléon.

CEDRENUS (George), chroniqueur byzantin du XIe siècle, auteur d'une *Histoire* allant de la création à 1057, où, pour la période 811-1057, il a simplement copié Skylitzès.

CEDRIA ou **CEDRION** n. m. Antiq. Huile tirée du cèdre, l'un des ingrédients dont les Egyptiens se servaient pour embaumer les corps.

CÉDRIDE n. f. (de *cèdre*). Nom vulgaire des fruits du genévrier cade ou oxycèdre.

CÉDRIE [*dri*] n. f. Sorte de résine qui s'échappe des incisions pratiquées dans l'écorce du cèdre.

CÉDRIRET [*rè*] n. m. Chim. Syn. de CÉRULIGNONE.

CÉDRITE n. m. Vin que les anciens préparaient avec de la résine de cèdre.

CÉDROL n. m. Alcool terpénique de formule $C^{15}H^{26}O$ fondant à 84°. || Syn. CAMPHRE DE CÈDRE.

CÉDRON, torrent de Palestine, en Judée, qui se jette dans la mer Morte. Sa vallée rocailleuse et aride borde à l'E. le plateau sur lequel est bâtie Jérusalem, et le sépare du mont des Oliviers. Le Hinnom est un affluent du Cédron qui longe la ville à l'E. et au S. et dont la vallée, depuis un temps immémorial, lui sert de déversoir. Dans les flancs abrupts de la sinueuse vallée du Cédron sont creusées de nombreuses grottes sépulcrales (tombeaux des Juges, d'Absalon, de Josaphat, etc.).

CÉDRON n. m. Grand arbre (*simaba cedron*) de l'Amérique centrale, dont la graine, d'une amertume excessive, est réduite en poudre par les naturels du pays, qui l'emploient à petite dose contre la morsure des serpents, la rage, les fièvres intermittentes. (Les cotylédons de cette plante portent le nom de *noix de cédron.*)

CÉDROXYLON n. m. Nom sous lequel on désigne les bois de conifères fossiles présentant des zones d'accroissement annuel, des rayons cellulaires simples et dépourvus, comme les cèdres actuels, de cellules et de canaux résinifères.

CÉDRULE n. m. Nom ancien du genévrier oxycèdre.

CÉDULAIRE [*lèr'*] adj. Qui a rapport à la cédule : *La subdivision* CÉDULAIRE *des revenus.*

CÉDULE n. f. (lat. *schedula*, feuillet, page). Petit papier sur lequel on écrivait ce que l'on voulait se rappeler. || *Par extens.* Ecrit, billet sous seing privé, par lequel on reconnaissait devoir une certaine somme.

— LOC. PROV. **Plaider contre sa cédule.** Nier une obligation que l'on a signée ; et *fig.*, Nier contre l'évidence.

— Dr. (Proc. civ.). Acte par lequel le juge de paix permet, dans les cas urgents, de citer à bref délai (sans avertissement ni tentative de conciliation), ou autorise à citer les experts désignés ; — (Instr. crim.). Ordonnance du juge d'instruction transmise au procureur de la République et indiquant les témoins à entendre, afin que ce dernier les fasse citer.

— Dr. fiscal. Catégorie, branche de produits, revenus, bénéfices, etc., assujettis à l'impôt sur le revenu, qui comprend ainsi des impôts *cédulaires* et un impôt général.

(Les impôts cédulaires actuels sont les suivants : Contribution foncière des propriétés bâties et des propriétés non bâties ; Bénéfices industriels et commerciaux ; Bénéfices de l'exploitation agricole ; Traitements, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères ; Bénéfices des professions non commerciales. V. REVENU (*impôt sur le*).

— ENCYCL. La *cédule* était le feuillet sur lequel on inscrivait les revenus de même catégorie ; ce mot sert à désigner la catégorie même des revenus, comme le mot *rôle* désigne l'état des personnes assujetties à une même contribution.

CEFALU, ville d'Italie (île de Sicile, prov. de Palerme), sur la mer Tyrrhénienne ; 13.200 hab. Ch.-lieu de district. Evêché. Port vaste et sûr. Sa cathédrale est un des monuments les plus célèbres de la Sicile. Commencée en 1131, terminée en 1240 par l'architecte Giovanni Panittera, elle offre un harmonieux et curieux mélange de style romannormand et de style arabe, avec mozaïques byzantines à fond d'or, d'une grande richesse. Cloître de la cathédrale, de style normand. Enceinte du moyen âge.

— Histoire. Cefalu, l'antique *Cephalaedion*, fondée par les Phéniciens, cité grecque puis romaine, a encore conservé les ruines de son acropole, des murs cyclopéens, et un joli édifice de style égyptien. Prise par les Arabes en 858, puis par les Normands, elle a gardé son antique enceinte.

CÉGAMITE n. m. Minerai de zinc, qui est la *calamine terreuse* des anciens auteurs. || Syn. de HYDROZINCITE.

CÉGÉTISTE [*tisst'*] adj. et n. Qui se rapporte, qui appartient à la C. G. T., Confédération Générale du Travail : *Organe* CÉGÉTISTE. || Membre de la C. G. T.

CEGLIE del Campo, ville d'Italie (prov. de Bari) ; 4.100 hab.

CEGLIE Messapico, ville d'Italie (Pouilles, prov. de Lecce) ; 18.500 hab.

CEHEGIN, ville d'Espagne (prov. de Murcie) ; 13.500 hab. Source saline. Moulins à farine et à huile, fabrique de bourre de laine.

CEI (Francesco), poète italien, né à Florence en 1471, mort en 1505. Aimant la vie joyeuse, il fut l'adversaire de Savonarole, et écrivit des vers contre ses disciples. Mais il a surtout écrit des poésies d'amour, où il célèbre sa dame, Clizia.

CEI n. m. Fusil à répétition inventé par le capitaine de *bersaglieri* de ce nom, présenté dès 1895, mais rendu pratique seulement en 1904. (Il dérive du fusil modèle 1891 ou « Carcano-Paravicino » ; c'est une arme à changement multiple, calibre de $6^{mm},5$, magasin central fixe et mécanisme à répétition système Mannlicher. Cartouches chargées de $1^{kr},95$ de balistite ; vitesse initiale de 720 mètres. Le fusil Cei pèse $3^{kr},500$.)

CEILLIER (Dom Remy), historien et théologien bénédictin, président de la congrégation de Saint-Vanne, né en 1688, mort à l'abbaye de Flavigny, dont il était prieur en 1761.

CEINCE ou **CINCE** [*sinss'*] n. f. Sorte de torchon de laine servant de balai.

CEINDRE [*sindr'*] v. tr. (lat. *cingere.* — Se conjugue comme *craindre.*) Serrer, entourer quelque partie du corps : CEINDRE *sa tête d'un bandeau.* CEINDRE *l'épée, la tiare, un baudrier. Une corde* CEINT *les reins des capucins.*

— Loc. anc. *Ceindre l'épée à quelqu'un*, Lui mettre une épée au côté.

— *Par anal.* Entourer, environner : CEINDRE *une ville de murailles.*

— Loc. div. : *Ceindre la couronne, le diadème, le bandeau royal*, Monter sur le trône ; *Ceindre à quelqu'un la couronne, le diadème, le bandeau royal*, Faire monter quelqu'un sur le trône. || *Ceindre la tiare*, Etre, devenir pape ou, en parlant des juifs, grand prêtre. || *Ceindre son front de lauriers*, Se couvrir de gloire. || *Ceindre ses reins*, Se préparer à la lutte. (Style bibl.)

— ***Se ceindre,*** v. pr. : SE CEINDRE *d'un bandeau, d'un diadème, d'une écharpe.*

— SYN. **Ceindre, enceindre, enclore, enfermer, entourer, envelopper, environner, renfermer.** *Enceindre* s'applique à des objets plus grands que ne fait *ceindre*, sans toutefois s'appliquer à une surface aussi étendue que *entourer ;* mais, par contre, *environner* c'est entourer dans un rayon plus étendu. *Enclore*, c'est placer autour une clôture, qui empêche de pénétrer à l'intérieur. *Enfermer*, c'est fermer toute issue et empêcher de sortir. *Renfermer*, c'est *enfermer* plus étroitement encore. Enfin, *envelopper* signifie *entourer*, couvrir de toutes parts, en tous sens.

CEINTE [*sint'*] n. m. (rad. *ceindre*). Nom des bordages qui ceignent un navire, des pièces de bois qui servent à lier sa charpente. (On dit plus particulièrement PRÉCEINTE, pour désigner les bordages du haut, près du pont.) || Ensemble des cordages avec lesquels on assure un navire qui menace de se disloquer. (On dit aussi CEINTRAGE.)

CEINTRAGE [*sin*] n. m. Mar. Ensemble des cordages qui servent à lier, à consolider un navire qui menace de s'entr'ouvrir. || Action de ceintrer un navire, de lier ses bordages avec des cordages.

— ENCYCL. L'opération du *ceintrage* n'a lieu qu'à la mer, et dans une extrémité fâcheuse ; elle se fait avec de forts cordages appelés *grelins*, ou avec des câbles que l'on passe plusieurs fois par-dessous le bâtiment, de manière à l'embrasser tout entier ; puis, à l'aide du cabestan, cette sorte de ligature est serrée par les moyens les plus puissants. Bien entendu, l'on ne tente cette opération qu'à défaut d'autres moyens.

CEINTRE [*sintr'*] n. m. (du lat. *cingere*, ceindre). Sorte de ceinture faite avec des bouts de grelin, dont on entoure les embarcations pour les garantir contre le frottement et les chocs.

CEINTRER [*sin-tré*] v. tr. (du bas lat. *cincturare*). *Ceintrer un bâtiment*, S'opposer par ceintrage à la disjonction des pièces de sa membrure. || *Ceintrer des lisses, des planches quelconques*, Leur donner la courbure voulue.

— Mar. *Navire ceintré*, Se dit d'un navire à l'ancre dont la chaîne fait effort sous la quille.

CEINTURAGE [*sin*] n. m. Métall. Action d'adapter une ceinture métallique à une roue, à un obus, etc.

— Sylvic. Entaille continue que l'on pratique au-dessus de la racine des arbres, afin d'amener le dépérissement et la mort rapide du végétal que l'on a sacrifié ou vendu. || Action de marquer, au moyen d'un trait de peinture blanche faisant ceinture à l'arbre, celui que l'on doit déraciner ou abattre à la hache.

CEINTURE [*sin*] n. f. (lat. *cinctura*). Bande ou lien dont on se ceint le milieu du corps : *Passer un poignard à sa* CEINTURE. || Bande d'étoffe ou de cuir, avec compartiments destinés à recevoir des objets divers : CEINTURE *de cycliste. Porter des louis dans sa* CEINTURE. || *Ceinture de gymnastique*, Large ceinture pour soutenir le corps dans les exercices violents.

— Partie d'un vêtement, qui le fixe autour de la taille : *La* CEINTURE *d'une jupe, d'un pantalon.* || *Par extens.* Taille, partie du corps où s'attache la ceinture : *Etre nu jusqu'à la* CEINTURE. || *Ceinture de soutien*, Bande de toile ou de caoutchouc portée sur la peau ou sur la chemise et qui remplace le corset.

— *Par anal.* Ce qui entoure comme une bande : *Le chemin de fer de* CEINTURE. *Une* CEINTURE *de fossés.* || *Ceinture dorée*, Nom donné à la côte du Finistère qui jouit d'un climat et surtout d'une fertilité remarquable (culture de primeurs).

— *Ceinture de chasteté*, Bandage fermé à cadenas, que la jalousie employa autrefois pour sauvegarder la chasteté des femmes. || *Ceinture de sauvetage*, Appareil servant, par exemple, à descendre les personnes des étages d'un bâtiment incendié, etc. Appareil (formé d'une couronne de toile bourrée de kapok, d'une couronne de liège pleine

ou de plaques de liège réunies, ou encore d'un boyau de caoutchouc que l'on gonfle d'air) et propre à maintenir les naufragés. || *Ceinture de natation*, Appareil fait de liège, de vessies gonflées d'air, etc. et que l'on emploie pour soutenir un nageur débutant.

— Poétiq. *Ceinture de Vénus*, Ceinture symbolique qui est supposée douée du pouvoir de charmer, comme était celle de Vénus.

— Fam. *Etre toujours pendu à la ceinture de quelqu'un*, Le suivre partout. || *Ne pas aller à la ceinture de quelqu'un*, Etre bien plus petit, et *fig.*, N'avoir pas autant de mérite.

— Argot. *Se mettre la ceinture*, Se priver de quelque chose.

— Agric. Nom donné aux abris artificiels qu'on établit autour des terrains cultivés, comme les brise-vent, les palissades, les lisières des bois.

— Anat. *Ceinture pelvienne, Ceinture scapulaire.* V. PELVIEN, et SCAPULAIRE. || *Ceinture blanche de la choroïde*, Cercle ciliaire.

— Antiq. *Ceinture de vierge*, Ceinture que les jeunes Grecques et Romaines portaient jusqu'à leur mariage.

Archit. *Ceinture d'une colonne*, Petite moulure carrée, en haut et en bas d'un fût de colonne, auquel elle est jointe par un congé. (On dit aussi FILET.) || Rangs de feuilles posées en forme de couronne sur un astragale, pour séparer la partie cannelée d'une colonne torse de la partie ornée. || *Ceinture de la volute ionique.* Syn. de ÉCHARPE.

— Art décor. Surface longue et étroite, décorée d'ornements variés.

— Artill. Monture qui entourait les canons en bronze entre la gorge de la bouche et le commencement du bourrelet. || *Ceinture des projectiles*, Couronne en cuivre rouge sertie un peu au-dessus du culot du projectile et destinée, en se moulant dans les *rayures*, à déterminer le mouvement du projectile autour de son axe et, concurremment avec le *renflement de l'ogive*, à centrer l'obus dans l'âme pour empêcher les *battements*. V. OBUS. || *Ceinture de roue* ou *Cingoli*, Appareil composé de 10 à 12 plateaux en bois articulés et réunis par des segments, dont on entoure les roues des canons à affûts rigides pour limiter leur recul pendant le tir et combattre l'enfoncement des roues dans le sol. (Ils permettent le tir des canons de 120 long et de 155 long modèle 1877 sans plate-forme.)

— Bot. *Ceinture de Neptune*, Nom vulgaire des laminaires. || *Ceinture de la Saint-Jean*, Armoise.

— Boulang. *Ceinture du four*, La circonférence intérieure de la soute qui sert d'union à la chapelle et à l'âtre.

— Chass. *Ceinture-cartouchière.* Syn. de CARTOUCHIÈRE.

— Chem. de f. Nom donné à des lignes de chemins de fer établies autour de Paris par un syndicat formé des cinq grands réseaux aboutissant à la capitale; l'une à l'intérieur des fortifications (Petite Ceinture) 27 kil. de longueur environ, l'autre de 111 kil. à une distance moyenne d'une dizaine de kilomètres (Grande Ceinture).

Elles ont été établies respectivement en 1851 et 1875.

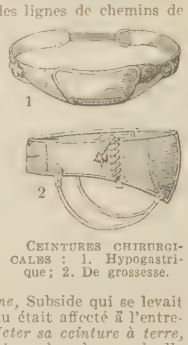

CEINTURES CHIRURGICALES : 1. Hypogastrique; 2. De grossesse.

— Chir. *Ceinture hypogastrique*, Ceinture qui maintient le bas-ventre. || *Ceinture orthopédique.* V. ORTHOPÉDIQUE. || *Ceinture de grossesse*, Destinée à maintenir le ventre chez la femme enceinte.

— Dr. cout. *Ceinture de la reine*, Subside qui se levait autrefois à Paris, et dont le revenu était affecté à l'entretien de la maison de la reine. || *Jeter sa ceinture à terre*, Forme symbolique de cession de biens, dans le cas où elle était imposée par jugement, ou dans le cas où la veuve renonçait à la communauté de biens pour éviter le payement des dettes.

— Ebénist. Partie de la table, dans laquelle les pieds sont ajustés, et qui elle-même supporte le plateau. (La ceinture d'un fauteuil ou d'une chaise, c'est la partie apparente du siège proprement dit. La ceinture est appelée à *repaississement*, lorsqu'elle comporte des moulures.)

— Liturg. *Ceinture de deuil* ou *Ceinture funèbre*, Large bande noire dont on entoure l'église, aux funérailles d'un grand personnage.

— Mar. Filin ou petite chaîne courant à la flottaison tout autour du navire et destinée à offrir un point d'appui aux hommes tombés à la mer. || *Ceinture de carène*, Planches clouées aux œuvres mortes et arrêtant les flammèches pendant le carénage, quand on flambe la coque. || *Ceinture cuirassée*, Blindage garnissant les flancs du bâtiment sur toute la longueur, à hauteur de la flottaison.

— Méd. *Douleur en ceinture*, Douleur qui fait (ou à peu près) le tour du corps à hauteur de ceinture.

— Pathol. Nom donné à diverses affections dartreuses qui entourent complètement le tronc.

— Sports. Dans la lutte, Prise de corps à hauteur de la ceinture : *Tomber son adversaire par une* CEINTURE *à revers.* V. LUTTE.

— Superst. *Ceinture merveilleuse*, Nom donné à des ceintures qui passaient pour avoir une vertu miraculeuse. || *Ceinture de Sainte-Marguerite*, Ceinture merveilleuse qui procurait aux femmes des accouchements faciles.

— PROV. **Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée**, Mieux vaut jouir de l'estime publique que d'être riche.

— ENCYCL. Archéol. La *ceinture* se trouve dès l'époque préhistorique (ceintures de bronze, boucles de ceinture, etc.). On la trouve dans tout l'Orient. En Grèce, elle sert à assujettir la tunique et à la raccourcir; hommes et femmes la portent soit nouée, soit fermée par une agrafe ou par un fermoir. De même à Rome, le ceinturon des soldats (*cingulum*), le *cinctorium* des officiers, sont une ceinture, emblème du métier. Les Mérovingiens portent une large ceinture à boucle et contre-plaque. A l'époque romane la ceinture est de cuir ou de tissu. Au XIIIe siècle, elle s'enrichit de mordants, de rivets, de bossettes. Elle devient ensuite de plus en plus luxueuse et se fait souvent en métal. La ceinture féminine au XIIe siècle fait deux fois le tour du corps, se croise sur les reins et retombe en deux longs bouts. Au XVe siècle, la mode est aux *demi-ceints*, ceintures très lâches fermées par une chaînette et un mors. Au XVIe, c'est un cordon à bouffants séparés par des anneaux ou des perles, à longue retombée. Les ceintures de chevalerie, faites de modillons carrés, souvent reliés à joints et à charnières, surtout à la mode au XIVe siècle, ceignaient l'homme au-dessous des hanches. On déposait la ceinture, en signe d'abandon ou de cession de biens. La ceinture ecclésiastique, qui remonte aux Hébreux, est double : il y a le cordon blanc qui serre et relève l'aube; et la large ceinture qui entoure la soutane.

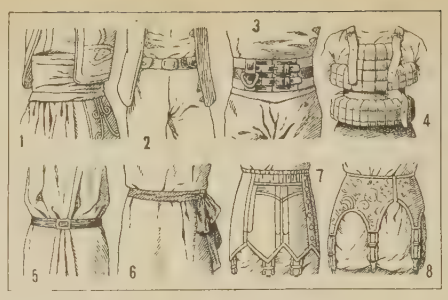

CEINTURES MODERNES : 1. De zouave; 2. D'homme; 3. De gymnastique; 4. De sauvetage (en liège); 5. De cuir (dame); 6. De ruban (dame); 7. Corset-ceinture; 8. Ceinture-jarretelles.

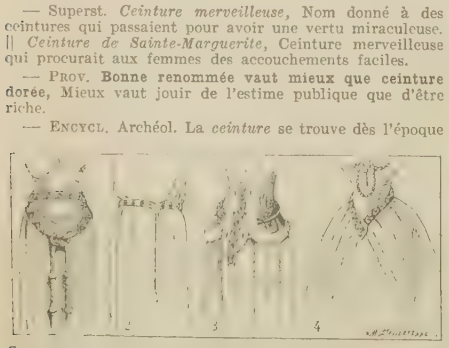

CEINTURES ANCIENNES : 1. De femme (XIIe s.); 2. D'homme (XIIIe s.); 3. De femme (XIVe s.); 4. De femme (XVIe s.).

CEINTURELLE [*sin*] n. f. (dimin. de *ceinture*). Trelingage des mâts à antennes. || Bridure des haubans au-dessous du calcet.

CEINTURE-PIÈGE [*sin*] n. f. Dispositif que l'on fixe au tronc des arbres pour arrêter les insectes.

— ENCYCL. Les *ceintures-pièges* sont faites soit de papier goudronné offrant des logettes où viennent se réfugier les insectes, soit de bandes (de papier ou de toile) recouvertes de matières visqueuses où se prennent les chenilles. Périodiquement, on les enlève et on les brûle avec les insectes qu'elles ont retenus.

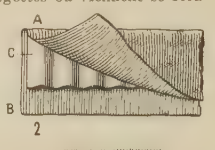

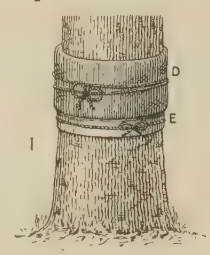

CEINTURE-PIÈGE : 1. Disposée sur un tronc d'arbre (D, E, ficelles de fixation); 2. Détail (A, B, feuille de papier goudronné; C, carton ondulé).

CEINTURER [*sin-tu-ré*] v. tr. Entourer d'une ceinture : CEINTURER *un enfant;* d'une enceinte : CEINTURER *une ville;* de ses bras : *Lutteur qui* CEINTURE *son adversaire.*

— ***Se ceinturer,*** v. pr. Mettre sa ceinture. (Vx.)

CEINTURETTE [*sin-tu-rèt'*] n. f. Petite ceinture. (Vx.) || Lanière de cuir qui entoure un cor de chasse.

CEINTURIER [*sin-tu-ri-é*] ou **CEINTURONNIER** [*sin-tu-ro-ni-é*] n. m. Fabricant, marchand de ceintures, ceinturons, baudriers.

— Adjectiv. : *Marchand* CEINTURIER.

— ENCYCL. Arch. Les *ceinturiers*, confondus avec les *corroyers*, eurent des statuts cités dans le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau, réformés en 1371 par H. Aubriot. Au XVIe **siècle** on distinguait les ceinturiers de fer et les ceinturiers d'étain, ceux-ci faisant aussi de menus ouvrages d'étain (cuillers, salières, etc.). Sans les ériger en corporation particulière, on ajouta aux statuts des corroyers quelques articles spéciaux aux ceinturiers. A la fin du XVIIIe siècle, ils étaient rattachés aux gantiers.

CEINTURON [*sin*] n. m. (de *ceinture*). Ceinture à laquelle on suspend le sabre, la baïonnette, le couteau de chasse, etc.

— ENCYCL. Le *ceinturon* fut une des pièces de l'équipement militaire des Romains et des chevaliers du moyen âge. Remplacé, à plusieurs reprises, par le baudrier, il est chez nous, depuis 1871, d'un usage général. Il diffère par certains détails, suivant qu'il se porte dessus ou dessous le vêtement et qu'il est destiné à l'infanterie ou à la cavalerie, aux hommes de troupe ou aux officiers.

CEINTURONS : 1. D'officier (ancien); 2. D'homme de troupe; 3. D'officier (moderne); 4. De collégien.

CEINTURONNIER [*sin-tu-ro-ni-é*] n. m. V. CEINTURIER.

CEJADOR Y FRAUCA (Julio), philologue espagnol, né à Saragosse en 1864, auteur d'une importante *Histoire de la littérature espagnole* (1915-1921), d'une étude considérable sur *le Langage*, d'une *Grammaire* et d'un *Dictionnaire de Cervantès* (1905). Il a publié en outre un grand nombre d'éditions d'auteurs anciens.

CELA pron. démonstr. (de *ce* et *là*). Cette chose-là. Se dit d'une chose qui s'oppose à une autre moins éloignée : *Ceci vaut mieux que* CELA. || Désigne ordinairement ce qui précède : CELA *dit, maître loup s'enfuit et court encore.* (La Fontaine.) *Que* CELA *vous soit dit en passant, mon beau-frère.* (Molière.) || S'emploie souvent, sans opposition à *ceci*, pour désigner un objet présent, un fait actuel, une chose dont on parle ou dont on va parler : *Je sais* CELA. CELA *s'est vu. Qu'à* CELA *ne tienne.* || Se met souvent après l'énonciation d'un fait ou d'un objet, pour l'affirmer de nouveau : *C'est chanter,* CELA!

— En parlant des personnes, d'une manière familière ou méprisante : *Comme* CELA *dort, ces jeunes gens! — J'avais jugé Cromwell :* CELA *veut être roi!* (Victor Hugo.)

— LOC. FAM. *Avoir de cela*, Avoir de l'argent, du savoir-faire, etc. || *Comment cela va-t-il?* Comment la santé, ou Comment l'affaire, va-t-elle? || *Il y a vingt ans de cela*, Vingt ans écoulés. || *Pas plus haut ou Pas plus grand que cela, Haut comme cela*, De très petite taille. || *Je m'en soucie comme de cela*, Je ne m'en soucie pas du tout. || *Comme cela*, C'est ainsi : *Il y a*, COMME CELA, *des temps dans la vie où l'on ne trouve rien de bon.* (Mme de Sévigné.) || Au commencement d'une phrase. Ainsi donc : COMME CELA, *vous avez renoncé à votre affaire?* || Ainsi fait, de tel caractère : *Que voulez-vous que j'y fasse, il est* COMME CELA. || Ni bien, ni mal : *Comment vous portez-vous?* — COMME CELA. || *Comme cela?* De quelle manière? Comment est-ce possible? || *Après cela*, Cependant, après tout : APRÈS CELA, *j'ai peut-être tort.* || *Avec cela, Avec tout cela*, Nonobstant, quoi qu'il en soit : AVEC CELA, *je ne suis pas payé, moi!* || *Pour cela*, Quant à, sur ce point : *Oh! pour* CELA, *oui.* || *Ceci, cela*, Une chose et une autre. V. CECI. || *C'est cela, C'est bien cela*, Se disent pour approuver ce qu'on vient de dire ou de faire. || *N'est-ce que cela?* Indique le peu de cas que l'on fait de ce qui vient d'être dit. || *Avoir cela de, Avoir cela que*, Se distinguer par cela que. || *Il ne manquait plus que cela*, C'est le comble!

— Elliptiquem. *Point* ou *Pas de cela*, Il ne faut pas de cela.

REM. — *Ça* pron. démonstr. n'est qu'une abréviation familière de *cela.* V. ÇA.

— ALLUS. LITTÉR. **Nous avons changé tout cela.** V. CHANGER. || **Je ne dis pas cela.** V. DIRE. || **Ceci tuera cela.** V. CECI.

CÉLADON (gr. *keladôn*, retentissant). Mythol. Epithète personnifiée des flots ou des vents. — Egyptien tué par Persée. — Lapithe tué par le centaure Amycos. — Fils de Miletos et de Doïé; frère de Byblis.

CÉLADON, personnage de l'*Astrée*, célèbre roman de d'Urfé. Ce nom est devenu synonyme d'amant fidèle, de soupirant doucereux et platonique.

CÉLADON n. m. (du personnage de *l'Astrée*). Vert pâle : CÉLADON *clair.* || Abat-jour de suspension.

— Adjectiv. : *Des rubans* CÉLADON.

— ENCYCL. Ce nom de couleur — vert d'eau, d'un ton pâli et comme poudré, réservé à la peinture des bois de meubles surtout à l'époque du style Louis XVI — s'applique, par analogie, à une sorte de porcelaine chinoise. Le vieux céladon, d'un vert pâle et doux, remonte au XIIe siècle. Le nouveau céladon est d'un vert plus chargé et plus vert, et moins estimé.

CÉLADONIQUE [*nik'*] adj. Qui appartient au céladon.

CÉLADONISME [*nissm'*] n. m. Tendresse langoureuse comme celle de Céladon. || *Par extens.* Style fade et langoureux.

CÉLADONITE n. f. (de *céladon*). Silicate hydraté naturel de fer, que l'on peut rapprocher de la glauconie. (La céladonite résulte de l'altération du pyroxène.) [On l'appelle aussi TERRE VERTE.]

CELÆNO. Myth. gr. Une des Danaïdes, femme d'Hyperbios. || Fille de Hyamos et mère de Delphos qu'elle eut d'Apollon. || Une des Pléiades, fille d'Atlas et mère de Lykos. || Une des Harpies; elle prédit leurs malheurs aux Troyens.

CELÆNO, nom de l'une des étoiles, de 7e grandeur, du groupe des Pléïades (v. ce mot).

CÉLÆNO n. f. (de *Celæno* nom gr. myth. d'une des Harpies). Zool. V. NOCTILION.

CELAKOVSKY (Jaromir). Biogr. V. TCHELAKOVSKY.

CÉLAN. Ichtyol. Syn. de CÉLERIN.

CELANO, ville d'Italie (prov. d'Aquila-des-Abruzzes); 9.500 hab. Centre agricole.

CELANO ou **FUCIN** (LAC DE), ancien lac d'Italie qui occupait en avant de l'Apennin un cratère éteint. Ses terribles débordements menaçaient sans cesse les villages environnants et l'empereur Claude avait fait construire, pour le régulariser, un canal souterrain, qui s'engorgea par la suite. C'est seulement de 1862 à 1875, que le lac a été asséché et transformé en cultures.

CELANO (Thomas DE), moine de l'ordre des frères mineurs, connu sous ce nom parce qu'il était né à Celano, vivait vers le milieu du XIIIe siècle. Il est considéré comme l'auteur de la musique saisissante de la superbe prose liturgique : *Dies iræ, dies illa*, d'un accent si profondément dramatique. Quelques-uns croient même qu'il n'a pas été seulement l'auteur de la musique, mais qu'on peut lui attribuer aussi les paroles de cette prose célèbre.

CELANOVA, ville d'Espagne (Galice, prov. de Orense); 4.840 hab. Ch.-lieu de district. Tissage et blanchissage de toiles, tanneries. Monastère de bénédictins.

CELANT [*lan*], **E** adj. Discret; caché; secret. (Vx.)

Celantes [*sé, tèss*] (mot lat. qui signif. *ceux qui cachent*, mais dont le sens est tout à fait indifférent à l'usage qu'on en fait). Anc. log. V. CELARENT.

CÉLANTHÈRE n. f. Bot. Syn. de MARATTIE.

Celarent [*sé, rint'*], mot purement mnémotechnique, qui servait à désigner un syllogisme de la première figure

dans lequel la majeure et la conclusion sont universelles négatives, la mineure générale affirmative, comme dans le suivant : *Aucun être créé n'est infini. — Or, l'homme est créé. — Donc, l'homme n'est pas infini.*

CÉLASTRACÉES [*lass, sé*] n. f. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *célastre*.

— Encycl. Cette famille se compose d'arbres ou d'arbustes au nombre de quarante genres, parmi lesquels il faut citer les évonymes ou fusains, les célastres qui lui ont donné son nom.

CÉLASTRE [*lasstr'*] n. m. Genre de *célastracées*, qui renferme des arbustes ou des arbrisseaux, quelquefois épineux, le plus souvent glabres et sarmenteux, dont on connaît soixante-quinze espèces environ des régions chaudes et tempérées du globe.

Célastre : *a*, fleur; *b*, fruit.

— Encycl. Plusieurs espèces sont cultivées, soit pour leurs fleurs, soit surtout pour leurs fruits d'un rouge éclatant. La plus connue est le *célastre grimpant* ou du Canada (*celastrus scandens*), vulgairement appelé *bourreau des arbres*, dont l'écorce est émétique, évacuante et narcotique. Le *célastre paniculé* ou buisson ardent (*celastrus pyracanthus*) forme un buisson à feuilles persistantes, à jeunes rameaux rougeâtres, portant des corymbes nombreux de fleurs blanches auxquelles succèdent des fruits assez gros, d'un rouge vif. Cette espèce croît assez bien en plein air sous les climats tempérés.

CÉLASTRINE [*lass*] n. f. Principe amer des feuilles de *célastre*, utilisées comme médicament en Abyssinie.

CELATION [*si-on*] n. f. (du lat. *celare* supin *celatum*, cacher). Action de cacher.

CELAURITE [*ló*] n. f. Alchim. Nom de la litharge.

CELAYA, ville du Mexique (Etat de Guanajuato), sur le Lerma; 24.000 hab. Ch.-lieu de départ. Centre industriel; nœud de voies ferrées.

CELCHYT, localité d'Angleterre (comté de Kent), près de Cantorbéry. Un concile y fut tenu en 816 sous la présidence de Wulfred, archevêque de Cantorbéry, et prescrivit le baptême par immersion.

CÉLÉ ou **CÉLÈS**, rivière de France, affl. du Lot, qui arrose les départ. du Cantal et du Lot et passe à Figeac. Vallée très pittoresque. Cours, 102 kil.

CÉLÈBES [*lèb'*] île néerlandaise de l'Insulinde (Malaisie), baignée par le détroit de Macassar et les mers de Célèbes, des Moluques, de Banda et de Flores. 186.000 km² de superficie, peuplés d'environ 2 millions d'habitants. Capitale *Macassar*.

Du massif central de Célèbes se détachent quatre chaînes de montagnes qui constituent la charpente d'autant de longues presqu'îles (de Gorontalo, du cap Talabo, de Toboengkoe, de Macassar) séparées par des golfes (de Gorontalo, de Tolo, et de Boni) aux abris parfois très

Carte de l'île Célèbes.

sûrs (ports de Macassar et de Boni). Il existe de nombreux volcans, surtout dans la partie nord de l'île (Lolomboelan, 1.400 m.) et aussi de nombreux lacs (Towoeti, Posso). Les fleuves sont courts et abondants, mais coupés de cascades; le Koro ou Labiang est le plus important. Le climat est tropical, mais tempéré par la pénétration intime de la mer, dont la brise vient adoucir la chaleur matin et soir. Des pluies abondantes, tombant pendant la mousson de l'ouest (de novembre à mars), donnent au sol une grande fertilité.

Les *indigènes de Célèbes* sont : les Macassars dans la péninsule du même nom, les Bouguis au sud, les Toradjas au centre et les Alfourous dans la presqu'île de Gorontalo. Ils n'exploitent pas les richesses du sous-sol (or, fer, cuivre, étain), ni les richesses du sol. Les Hollandais y ont quelques plantations de café, cultivent le riz, les épices (girofle et muscade) et tirent parti des essences forestières précieuses (bois de senteur et d'ébénisterie).

Depuis 1905, les anciens royaumes indigènes (de Gowa, de Boni, etc.) ont perdu toute autonomie; leurs princes sont remplacés par des fonctionnaires néerlandais qui relèvent du gouverneur de Célèbes, un des trois qui existent dans les « Possessions extérieures » des Indes néerlandaises.

CÉLÈBES (MER DE), mer secondaire formée par l'océan Pacifique dans l'Insulinde, et bornée par l'île même de Célèbes, Bornéo, l'archipel des Soulou ou Jolo, Mindanao et les îles Sangir. Cette fosse arrondie, qui se creuse jusqu'à plus de 5.000 m., communique avec la mer de Java par le détroit de Macassar.

CÉLÉBRABLE adj. Qui peut être célébré.

CÉLÉBRANT [*bran*] n. m. Prêtre qui dit la messe, qui officie : *Le* CÉLÉBRANT *monte à l'autel.*
— Adjectiv. : *Le prêtre* CÉLÉBRANT.

CÉLÉBRATEUR n. m. Celui qui célèbre.

CÉLÉBRATION [*si-on*] n. f. Action de célébrer une cérémonie, une fête, etc. : *La* CÉLÉBRATION *d'un mariage, d'un concile*, etc.

CÉLÈBRE adj. (du lat. *celeber, bris*, fréquenté, — d'où : renommé). Dont le nom s'étend au loin, partout vanté : *Ecrivain* CÉLÈBRE. *Lieu, Mot* CÉLÈBRE.
— Syn. **Célèbre, fameux, illustre, renommé.** Est *célèbre* ce dont le renom s'étend au loin, surtout parmi les gens éclairés. Ce qui est *fameux* c'est ce dont on parle partout, c'est le bruit public (lat. *fama*) sur une chose, ou une personne; — et par suite le mot se peut prendre en mauvaise part, au contraire de *célèbre*. *Renommé* est un mot plus faible que les précédents, qui peut se prendre en mauvaise part, et qui s'applique souvent à des choses d'une valeur relative. Quant à *illustre*, c'est ce qui brille d'une célébrité éclatante, par l'origine ou par le mérite.
— Anton. **Ignoré, inconnu, obscur, oublié.**

CÉLÈBREMENT [*man*] adv. D'une manière célèbre. (Vx.)

CÉLÉBRER [*bré*] v. tr. (du lat. *celebrare*, fréquenter, fréquenter solennellement, etc. — Se conjugue comme *accélérer*). Accomplir avec une certaine pompe : CÉLÉBRER *des jeux, l'anniversaire d'une victoire.* || Se dit particulièrement des fêtes, des solennités religieuses : CÉLÉBRER *la messe, les saints mystères.* CÉLÉBRER *un concile.* CÉLÉBRER *un mariage, des funérailles.*
— Absolum. Dire la messe : *L'évêque* CÉLÉBRERA.
— *Par anal.* Accueillir avec de grandes démonstrations de joie : CÉLÉBRER *la venue de quelqu'un.*
— *Par extens.* Publier solennellement, louer avec éclat, avec enthousiasme : CÉLÉBRER *de belles actions, un héros, la beauté de quelqu'un.*
— ***Se célébrer,*** v. pr. Au sens passif : *Anniversaires qui* SE CÉLÈBRENT *avec pompe.*
— Syn. **Célébrer, exalter, louer, préconiser, prôner, vanter.** *Louer* est le plus faible de tous ces verbes : il signifie marquer son approbation par des paroles. *Préconiser*, c'est parler beaucoup de quelqu'un ou de quelque chose, à la façon d'un crieur public (*præco*). *Prôner*, c'est louer, célébrer quelqu'un ou quelque chose, comme ferait un curé dans un prône. *Vanter*, c'est s'appliquer à faire valoir quelqu'un ou quelque chose, et souvent à tort. Enfin, *exalter* c'est proprement élever trop haut, par suite d'une admiration excessive.

CELEBRET [*sé-lé-brèt'*] n. m. (mot lat. signif. : *qu'il célèbre.*) Pièce signée par l'évêque, exigée de tout prêtre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu. V. ADMITTATUR.

CÉLÉBRITÉ n. f. (de *célèbre*). Réputation qui s'étend au loin : *La* CÉLÉBRITÉ *d'une personne, d'une chose, d'un événement, d'un lieu. Acquérir de la* CÉLÉBRITÉ.
— *Par extens.* Personne célèbre : *Une* CÉLÉBRITÉ *littéraire.*
— A signifié Pompe, solennité : *Cette cérémonie se fit avec une grande* CÉLÉBRITÉ. (La Bruyère.)
— Syn. **Célébrité, renom, renommée, réputation.** Se faire un *nom*, c'est faire parler de soi, acquérir une certaine célébrité. Le *renom*, c'est la vogue que le nom de quelqu'un a obtenu. La *renommée*, c'est un renom éclatant. Quant à la *réputation*, c'est simplement l'opinion, bonne ou mauvaise, qui s'attache à quelqu'un ou à quelque chose.
— Anton. **Obscurité, oubli.**

CELENDERIS [*sé-lin-dé-riss*]. Géogr. anc. Bourg du Péloponnèse, en Argolide, au S.-E. de Trézène. Thésée passait pour y être né. Ville de l'Asie Mineure, en Cilicie Trachée, colonie de Samos. Auj. *Kelendri.*

CÉLÈNES (lat. *Celænæ*). Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Phrygie, près des sources du Méandre. Patrie de Marsyas et capitale des Etats du roi Midas. Antiochos Sôter la détruisit et en transporta les habitants à Apamée.

CELENZA-VALFORTORE, ville d'Italie (Pouilles, prov. de Foggia); 3.100 hab.

CELEOS. Myth. gr. Roi légendaire d'Eleusis, fut l'hôte de Déméter qui lui enseigna l'agriculture et les mystères. Pour rendre immortel son fils Demophon, une nuit elle mit l'enfant dans le feu; mais la mère, Métanire, poussa un cri, et l'enfant fut brûlé. Déméter consola les parents en comblant de ses dons leur second fils, Triptolème.

CELER [*lé*] v. tr. (lat. *celare*, cacher. — *Je cèle, ils cèlent. Je cèlerai. Je cèlerais.*) Tenir secret : CELER *ses sentiments, ses projets, ses espérances. S'expliquer sans rien* CELER. (Quelques-uns écrivent CÉLER.)
— *Se faire celer*, Faire dire qu'on n'est pas chez soi : *C'est une fort mauvaise politique de* SE FAIRE CELER *aux créanciers.* (Molière.)
— ***Se celer,*** v. pr. : SE CELER *pour échapper à des visites.*
— Avec réciprocité : *Les amants ne* SE CÈLENT *rien l'un à l'autre.*
— Au sens passif : *Un grand contentement malaisément* SE CÈLE. (Régnier.)
— Syn. **Celer, cacher, couvrir,** etc. V. CACHER.

CELER [*sé-lèr*], architecte romain du 1er siècle. Néron fit élever par lui un palais magnifique environné de paysages artificiels, connus sous le nom de « Maison dorée ». Il voulut aussi que Céler creusât un canal navigable depuis le lac Averne jusqu'à l'embouchure du Tibre; mais cette entreprise échoua.

CÉLÈRE adj. (lat. *celer*). Prompt, rapide : *Homme* CÉLÈRE. *Course* CÉLÈRE. (Vx.)
— N. m. pl. Nom donné aux cavaliers de la garde particulière de Romulus.
— Encycl. D'après la tradition, Romulus aurait pris dix jeunes gens par curie, soit cent par centurie, et en aurait créé un corps de cavaliers (*celeres*) chargés de sa garde particulière.
Les *célères* paraissent avoir été en fait une garde royale, composée de cavaliers étrusques, appelés pour la première fois par Tullus Hostilius. Le commandant des célères prit une grande importance. Tarquin l'Ancien, Servius Tullius, Tarquin le Superbe, Brutus, furent des commandants des célères, qui profitèrent de leur autorité pour usurper le pouvoir suprême.

CÉLERET [*rè*] n. m. Filet en usage en Normandie pour la pêche côtière.

CÉLÉRETTE n. f. Petite draisienne pour enfant.

CÉLERI n. m. (altérat. de l'ital. dialectal *selleri* pour *seleni;* du lat. *selinum*, persil). Nom vulgaire d'une espèce d'ache, améliorée par la culture.
— Encycl. Le *céleri*, appelé aussi *ache douce* ou *ébrault* (*apium graveleons*), est une ombellifère. Cette plante bisannuelle a produit un certain nombre de variétés; les plus répandues dans les jardins sont le *céleri plein blanc*, le *céleri nain frisé*, le *céleri turc*, le *céleri plein violet*, le *céleri plein rose*, toutes variétés à côtes pleines. Vient ensuite le *céleri creux* ou *à couper*, dont les côtes sont creuses, qui est moins estimé que les autres et dont les feuilles servent pour les potages. Mais la variété la plus curieuse est le *céleri-rave*, ainsi nommé à cause de sa racine renflée, arrondie, à chair blanche et compacte, et qui atteint 0m,10 de diamètre. On en distingue plusieurs variétés.

Céleri : *a*, fleur.

Le céleri joue un grand rôle dans l'art culinaire; on le met dans les potages, les ragoûts, les pâtes, etc.; céleri en branches et céleri-rave se prêtent à différentes préparations (céleri braisé, céleri à la crème, à la maître-d'hôtel, etc.), on le mange aussi cru et le plus souvent en salade. La racine est employée en médecine comme apéritive et diurétique. La graine renferme un principe aromatique qu'on en sépare par l'alcool, mais contient peu d'huile essentielle. En médecine, on la range parmi les quatre semences chaudes. Les issues et résidus du céleris sont mangés avidement par les bestiaux.

CÉLÉRIFÈRE adj. (du lat. *celer, eris*, rapide, et *ferre*, porter). Qui porte vite.
— N. m. Voiture publique, légère, plus rapide que les autres : *Partir par un* CÉLÉRIFÈRE. (Vx.) || Instrument de locomotion composé de deux roues de même hauteur, placées dans le même plan et reliées par une pièce de bois sur laquelle on pouvait s'asseoir. (Le célérifère, inventé en 1690 par de Sivrac, est l'ancêtre le plus ancien de la bicyclette; il a précédé la draisienne, qui ne date que de 1818. Le cycliste de cette époque montait le célérifère à califourchon, et se déplaçait en frappant alternativement le sol de l'un et de l'autre pied.)

Célérifère.

CÉLÉRIGRADE adj. (du lat. *celer, eris*, rapide, et *gradi*, marcher). Se dit d'un animal qui marche ou court rapidement. (On dit aussi CÉLÉRIPÈDE.)

CÉLÉRIMÈTRE n. m. (du lat. *celer, eris*, prompt, et du gr. *métron*, mesure). Compteur qui, adapté à la roue d'une voiture, fait connaître la longueur du chemin parcouru. (C'est au moyen d'un système semblable que Fernel, médecin d'Henri II, mesura la distance de Paris à Amiens.)

CÉLERIN n. m. Variété de hareng de petite taille. (On dit aussi CÉLAN.)

CÉLERIN (saint), vivait dans le IIIe siècle. Conduit devant l'empereur Dèce, il l'étonna par la fermeté de ses réponses, et fut remis en liberté. Il passa en Afrique, où saint Cyprien l'ordonna lecteur, et il édifia les fidèles jusqu'à sa mort. On a de lui deux lettres adressées à saint Cyprien. — Fête le 3 février.

CÉLÉRIPÈDE adj. (du lat. *celer, eris*, rapide, et *pes, pedis*, pied). Syn. de CÉLÉRIGRADE.

CÉLERI-RAVE n. m. (de *céleri* et *rave*). Variété de céleri, dont la racine, grosse et charnue, est comestible : *Le* CÉLERI-RAVE *demande beaucoup d'eau à toutes les époques de sa croissance.* (Belèze.) V. CÉLERI, à la partie ENCYCL.

Céleri-rave.

CÉLÉRITÉ n. f. (lat. *celeritas*). Rapidité, grande vitesse, promptitude dans l'exécution : *Napoléon Ier dut la capitulation d'Ulm à la* CÉLÉRITÉ *de ses manœuvres.*
— Syn. **Célérité, activité, diligence, promptitude, rapidité, vélocité, vitesse.** V. ACTIVITÉ.
— Anton. **Lenteur.**

CÉLÈS [*lèss*] n. m. Antiq. gr. Petit vaisseau très léger, avec un seul banc de rameurs, dont se servaient volontiers les pirates. Employé aussi dans la marine de guerre, pour le service d'exploration.

Célès.

CELESIA (Emanuele), écrivain italien, né à Finale en 1821, mort en 1889. Il se distingua par ses poésies patriotiques, les *Canti* (1843), qui lui valurent les persécutions du gouvernement autrichien, et ensuite le secrétariat du gouvernement révolutionnaire en 1848. Après Novare, il se consacra exclusivement à l'étude et fit paraître divers volumes sur l'histoire de Gênes. Il a traduit la *Lucrèce* de Ronsard.

CÉLESTA [*lèss-ta*] n. m. Instrument de musique, sorte de piano à percussion et à clavier, qui rend des sons purs et invariables, ce qui a permis à l'inventeur Mustel (de Paris) de l'adjoindre à l'harmonium. (Il y a des célestas à quatre ou à cinq octaves et à deux ou trois claviers superposés. Le célesta est actuellement d'un usage courant dans les orchestres, et les compositeurs y ont fréquemment recours.)

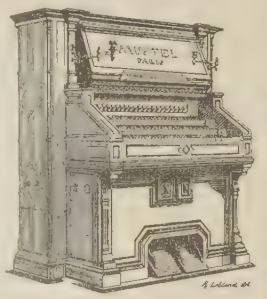

Orgue Célesta Mustel à trois claviers.

CÉLESTE [*lèsst'*] adj. (lat. *cœlestis;* de *cœlum,* ciel). Qui appartient, qui a rapport au firmament : *Une sphère, Un globe* CÉLESTE. *L'homme ne peut rien sur les mouvements des corps* CÉLESTES. (Buffon.) || Qui appartient au ciel, séjour des bienheureux : *Les esprits* CÉLESTES. || Qui appartient au ciel, séjour des dieux du paganisme : *Les dieux* CÉLESTES *et les dieux* INFERNAUX. || Qui appartient à la divinité, qui vient d'elle : *La puissance* CÉLESTE. *La colère* CÉLESTE.

— *Par extens.* Excellent, ravissant, parfait : *Une* CÉLESTE *douceur. De* CÉLESTES *appas.*

— *Bleu céleste.* Nuance de bleu semblable à celle d'un ciel serein : *Des étoffes* BLEU CÉLESTE.

— Loc. poét. *Les célestes flambeaux,* Les astres. || *La voûte céleste, Les célestes lambris,* Le firmament. || *La céleste patrie, Le royaume céleste, La Jérusalem céleste,* Le ciel, séjour des bienheureux. || *Le Père céleste,* Dieu.

— Chim. *Eau céleste.* V. EAU.

— Hist. relig. *Annonciades célestes,* Sœurs de l'Annonciade, qui portaient un manteau bleu.

— Mus. Jeu discordé de l'orgue ou de l'harmonium, et qui produit des battements.

— Philos. *Harmonie céleste,* Harmonie que les pythagoriciens et les platoniciens supposaient être produite par le mouvement des astres bien qu'elle ne fût pas perceptible aux sens.

CÉLESTE-EMPIRE, nom donné parfois à l'Empire chinois qui, suivant les Chinois, aurait eu des dieux pour premiers souverains : *Pékin est la capitale du* CÉLESTE-EMPIRE. — (De là le nom de *Célestes* employé familièrement pour désigner les Chinois, dont l'empereur était, d'autre part, appelé *Fils du Ciel.*)

CÉLESTEL [*lèss*], **ELLE** adj. Forme ancienne du mot CÉLESTE. (On disait aussi CÉLESTAL, E, AUX.)

CÉLESTEMENT [*lèss-te-man*] adv. D'une manière céleste.

CÉLESTES (MONTS), ou **THIAN-CHAN,** chaîne de montagnes de l'Asie, entre le massif du Pamir et les monts Sayansk. Altitudes considérables atteignant 7.340 m. au Khan-Tengri.

CÉLESTIALITHE [*less-ti*] n. f. (de *céleste,* et du gr. *lithos,* pierre. — Les minéralogistes écrivent CÉLESTIALITE.) Sulfohydrocarbure d'origine météoritique.

CÉLESTIN [*lèss-tin*] n. m. Minér. Sulfate de strontiane naturel. (On dit aussi CÉLESTINE.)

CÉLESTIN Ier (saint), pape, élu le 5 septembre 422, mort en 432. Il rattacha à l'Eglise d'Occident les diocèses d'Illyrie, écrivit aux évêques de Narbonne et de Vienne au sujet de l'absolution des mourants. Il envoya saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes combattre, en Grande-Bretagne, l'hérésie de Pélage. Il condamna Nestorius en 430 dans le concile romain, il envoya ses légats au concile d'Ephèse convoqué pour le même sujet.

CÉLESTIN II (Theobaldo BUCCAPECO), antipape (1124), opposé à Honoré II ; il se désista au bout de peu de temps.

CÉLESTIN II (Guido DI CASTELLO), pape du 26 septembre 1143 au 9 mars 1144. Il releva le roi de France, Louis VII, de l'excommunication qu'il avait encourue, à la suite de l'incendie de l'église de Vitry.

CÉLESTIN III (Giacinto DI BOBONE), pape, élu le 30 mars 1191, mort en 1198. Il couronna l'empereur Henri IV, approuva l'institution des chevaliers de l'ordre Teutonique, et déclara valide le mariage de Philippe Auguste avec Ingerburge.

CÉLESTIN IV (Goffredo CASTIGLIONE), pape, régna seize jours, en novembre 1241.

CÉLESTIN V (Pierre ANGÉLERIER, dit aussi *Pierre de Moron,* saint), pape, élu le 5 juillet 1294, abdiqua le 13 décembre 1294, et mourut en 1296. Il avait fondé en 1251 l'ordre des célestins. Les cardinaux ne pouvant s'entendre, depuis vingt-sept mois, allèrent le chercher dans sa solitude du mont Moron ; il avait alors soixante-dix-neuf ans. Il renonça volontairement, après cinq mois, au souverain pontificat, en prétextant son incapacité. Il fut emprisonné par ordre de Boniface VIII, son successeur. Le pape Clément V le canonisa en 1313. — Fête le 19 mai.

CÉLESTINS [*lèss-tin*] n. m. pl. Membres d'un ordre religieux fondé par Pierre Angélerier, plus tard Célestin V.

— Adjectiv. : *Père* CÉLESTIN.

— ENCYCL. L'ordre des *célestins* eut pour fondateur Pierre Angélerier (Célestin V), qui imposa une règle très rigoureuse à ses disciples (1251). Le pape Urbain IV approuva le nouvel institut et l'affilia à l'ordre de Saint-Benoît (1264) ; le concile de Lyon, en 1274, lui permit de se constituer en ordre indépendant, sous le nom d'*ermites de Saint-Damien.* Cet ordre fut introduit en France par Philippe le Bel et favorisé par ses successeurs, en particulier par Charles V, qui l'établit à Paris. Les religieux portaient une robe blanche, un capuchon, un scapulaire et un manteau noirs. Au XVIIIe siècle, un grand relâchement s'étant produit parmi eux, les célestins français furent sécularisés (1778).

Célestin.

Le nom de « célestin » a été aussi porté par une fraction de l'ordre des franciscains, que le pape Célestin V avait autorisée à se constituer séparément.

Célestins (COUVENT et CASERNE DES), à Paris. Le couvent des célestins était situé à l'extrémité orientale de l'ancien Paris, au bord de la Seine et à l'angle de la rue du Petit-Musc. Il fut fondé, sous Charles V, sur l'emplacement d'un ancien couvent des carmes. — Après la Révolution, le couvent des célestins devint une caserne de la garde de Paris. Le percement du boulevard Henri-IV, en 1876, a coupé en deux l'ancien enclos des célestins.

CÉLESTINE [*less*] n. f. Religieuse de l'ordre de Saint-Benoît. || *A la célestine,* A la manière des célestins ou des célestines.

— Art culin. *Omelette à la célestine,* Omelette très épaisse. || *Epinards à la célestine,* Epinards qu'on a rendus plus savoureux en les réchauffant plusieurs jours de suite.

CÉLESTINE [*less*] n. f. Sulfate de strontium, qu'on trouve en rognons dans le gypse du bassin de Paris, et dans le soufre de Sicile.

— ENCYCL. Minér. La *célestine* est un sulfate naturel de strontium dont la formule est $SrSO^4$, dont le poids spécifique varie de 3,92 à 3,97, et la dureté de 3 à 3,5. Sa couleur, ordinairement blanche, passe souvent au bleuâtre. Elle cristallise en prismes appartenant au système orthorhombique et susceptibles d'un très grand nombre de modifications. La célestine affecte un certain nombre de formes : citons la *célestine laminaire* ou *lamellaire,* dont la couleur varie du blanc au rouge et au bleu ; la *célestine aciculaire,* qui tapisse les parois des fissures de la célestine compacte ; la *célestine fibreuse,* constituée par des fibres déliées ; la *célestine compacte* ou *calcarifère,* en masses mamelonnées, dont la couleur varie du blanc grisâtre au blanc jaunâtre. La célestine abonde en Sicile.

CÉLESTINE, petite planète N° 237, découverte par Palisa le 27 juin 1884.

Célestine (LA) ou *Tragi-comédie de Calixte et Mélibée,* attribuée à Fernando de Rojas (1499). Cette première ébauche du théâtre espagnol n'est, à proprement parler, qu'un roman dialogué en vingt et un actes. Un jeune homme passionné, une jeune fille ignorante, un valet intrigant et corrompu, une entremetteuse, des filles de joie et leurs galants équivoques, voilà le monde où vous transporte Rojas. Le principal personnage, Célestine, l'entremetteuse, est peint avec une vérité et une profondeur surprenantes. La fraîcheur de sentiments de Calixte et Mélibée, amenés par l'amour dans ce monde étrange, ne ressort que mieux sur ce fond de corruption générale. Cervantes a dit que la *Célestine* serait un livre divin, s'il voilait un peu plus l'humanité.

CÉLESTINIQUE [*lèss, nik'*] adj. Qui contient de la célestine.

CÉLESTINO [*lèss*] n. m. Sorte de clavecin à archet qui fut inventé, vers 1784, par un facteur allemand nommé Walker, en vue d'obtenir la continuité du son, les nuances *crescendo* et *decrescendo,* que les instruments à clavier autres que l'orgue sont impuissants à produire. Cette invention n'a pas fait son chemin.

CELESTIUS, hérésiarque du Ve siècle. Il écrivit contre le péché originel et fut condamné par le concile d'Ephèse, en 431. Ses sectateurs se confondirent avec les pélagiens.

CÉLESTOBARYTE [*lèss-to*] n. f. Espèce minérale dans laquelle la barytine est associée à la célestine.

CÉLÉSYRIE. Géogr. V. CŒLÉSYRIE.

CÉLÉTIZONTE adj. (du gr. *kélêtizôn,* qui est à cheval). Antiq. gr. Cavalier qui montait le cheval de selle ou de course appelé *kélès.*

CELEUS [*sé-lé-uss*] n. m. Genre d'oiseaux de la famille des picidés, renfermant des pics américains dont on connaît quinze espèces du bassin de l'Amazone.

CÉLEUSMA [*leuss-ma*] n. m. (du gr. *kéleusma,* commandement). Antiq. gr. Chant cadencé du chef des rameurs pour régler le mouvement des rames. || Air chanté en chœur par les rameurs. || Chant des vignerons. || Exhortation d'un cocher à ses chevaux, d'un chasseur à ses chiens. ENCYCL. Dans les marines grecques, les rameurs étaient placés sous les ordres d'un *kéleuste* (chez les Romains, *hortator*), qui réglait le mouvement des rames tant en chantant qu'en marquant la mesure avec un bâton. La même coutume a existé de tout temps en Egypte.

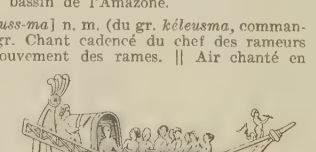

Céleusma.

CÉLEUSTE [*leusst'*] n. m. (gr. *kéleustês;* de *Kéleuein,* commander). Antiq. gr. Chef des rameurs, qui, par un chant cadencé, marquait la mesure pour le mouvement des rames.

CÉLEUSTIQUE [*leuss-tik*] adj. (du gr. *keleuein,* commander). Se dit des signaux (des ordres, etc.) transmis au moyen d'instruments de musique.

— N. f. Art de transmettre des signaux à l'aide d'instruments de musique.

CELIA ou **CEREA** n. f. Espèce de bière qu'on fabriquait en Lusitanie, pendant la période romaine.

CÉLIAQUE [*li-ak'*] adj. Anat. V. CŒLIAQUE.

CÉLIBAT [*ba*] n. m. (lat. *cœlibatus;* de *cœlebs, ibis,* célibataire). Etat d'une personne qui n'est point mariée : *Vivre dans le* CÉLIBAT. || *Par extens.* Abstinence conjugale : *Quoique mariée, la prophétesse druidique était astreinte à de longs* CÉLIBATS. (Michelet.)

— ANTON. **Mariage.**

— ENCYCL. *Célibat ecclésiastique.* La loi de Moïse n'interdisait pas le mariage aux prêtres et aux lévites, elle défendait seulement à l'officiant d'entrer dans le Saint des Saints et de manger des pains de proposition, s'il n'avait gardé la continence pendant quelques jours.

Pendant les premiers siècles, l'Eglise chrétienne admit aussi le mariage chez les clercs, au moins *lorsqu'il était contracté avant l'ordination.* C'est la règle qu'observe encore l'Eglise grecque, sauf pour les évêques, voués obligatoirement au célibat. C'est également la discipline que, par condescendance pour l'ancien usage de leur pays, l'Eglise romaine a autorisée chez les maronites et chez les grecs-unis. De leur côté, les protestants permettent le mariage à leurs ministres. Mais, sauf l'exception signalée, l'Eglise catholique le proscrit sévèrement chez les siens, et tout mariage qui serait contracté par eux est nul à ses yeux.

Différentes considérations ont inspiré la rigueur de l'Eglise catholique. Elle a voulu notamment, en enlevant aux prêtres les préoccupations et les soins d'une famille, leur réserver plus de temps pour l'étude, pour la méditation et la prière, pour l'accomplissement, enfin, de tous les devoirs de leur profession. Elle les a privés des douces affections du foyer pour que leur cœur restât plus ouvert à tous les besoins des fidèles. Elle a cherché enfin à tremper leur âme et à l'élever, par la privation de certains plaisirs, par la sévérité d'une vie austère.

CÉLIBATAIRE [*tèr'*] adj. et n. Qui vit dans le célibat : *Vieillard* CÉLIBATAIRE. *Une* CÉLIBATAIRE. || Qui appartient aux personnes vivant dans le célibat : *Goûts* CÉLIBATAIRES.

— ENCYCL. Sociol. et Dr. fiscal. Soit que, suivant l'origine latine de leur nom (*cœlibes,* habitants des cieux), les *célibataires* aient été considérés comme jouissant d'une situation privilégiée dans la vie ; soit qu'on ait eu pour but d'encourager le mariage, la fondation du foyer, de la famille, première cellule de la société, et la procréation légitime des enfants avenir d'un pays, le célibat a été, dès la plus haute antiquité, marqué d'une certaine défaveur par les lois civiles des peuples. La loi de Moïse le vouait au mépris ; les sociétés primitives le considéraient comme une impiété grave. A Sparte, Lycurgue avait prononcé l'atimie contre tout célibataire ayant atteint un certain âge, et une action publique était même ouverte contre lui ; exclu des Gymnopédies, il devait faire, nu, en hiver, le tour de la place publique en chantant une satire contre lui-même ; les marques de respect dues aux gens âgés lui étaient refusées. A Athènes, plus attachée à la liberté individuelle, aucune sanction n'était prévue pour ce cas ; d'ailleurs, certains philosophes préconisaient ouvertement les pratiques « malthusiennes ». Seul Platon, dans sa république idéale, voulut édicter une amende contre les non-mariés.

D'anciens textes du droit romain contraignaient les jeunes gens au mariage et frappaient même d'un impôt particulier les veuves non remariées. Les lois *Julia* et *Poppea,* rendues sous Auguste, tentèrent de réduire le nombre des célibataires en les déclarant inaptes à recueillir toutes successions et legs. Constantin, le premier empereur chrétien, supprima les pénalités qui frappaient le célibat.

Dans l'ancien droit français, on trouve des chartes taxant pécuniairement tout homme qui ne prenait pas d'épouse. Un édit de Louis XIV, exonérant les pères de famille nombreuse, imposait les personnes qui, à vingt et un ans, n'étaient pas mariées, aux tailles, charges et impositions publiques « à proportion de leurs biens et moyens, commerce, arts, métiers et autres emplois ». La Révolution atteignit les célibataires dans leurs droits politiques et les frappa notamment, à partir de trente ans, d'une taxe supplémentaire égale au quart de leur contribution foncière ; ils étaient en outre astreints avant les hommes mariés aux obligations militaires, et constituaient la première classe des gardes nationaux. On peut donc, dans l'ancien droit français, trouver l'origine de la surtaxe fiscale imposée aux célibataires par la loi du 25 juin 1920 dans et sous certaines conditions.

CÉLICOLE n. m. (du lat. *cœlum, cœli,* ciel, et *colère,* habiter). Habitant du ciel. (Nom que les païens donnaient à leurs dieux, et que les chrétiens ont donné quelquefois aux saints.)

— Hist. Nom que les Romains donnaient aux Juifs, qu'ils accusaient de n'adorer que les nuages et les puissances du ciel.

CÉLICOLES n. m. pl. (du lat. *cœlum,* ciel, et *colere,* habiter). Hérétiques de la fin du IVe siècle, sur lesquels on ne sait rien de précis. L'empereur Honorius les condamna comme païens.

CÉLIDOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *kêlis, idos,* tache, et *graphein,* décrire). Celui qui s'occupe de célidographie.

CÉLIDOGRAPHIE [*fi*] n. f. (rad. *célidographe*). Description des taches visibles sur les planètes. (Vx mot.)

CÉLIDOGRAPHIQUE, [*fik'*] adj. Qui concerne la célidographie : *Observations, Dessins* CÉLIDOGRAPHIQUES.

CÉLIDOINE, évêque de Besançon, mort en 451. Déposé en 444 par saint Hilaire d'Arles, pour avoir épousé une veuve, il en appela au pape saint Léon, qui le rétablit.

Célimare le Bien-Aimé, vaudeville en trois actes, de Labiche et Delacour (1863). Séducteur assagi, Célimare est obsédé par l'importune tendresse des maris de deux de ses anciennes victimes. Il ne parvient à se libérer qu'en

feignant d'être ruiné et de vouloir emprunter de l'argent à ses deux amis. Ce vaudeville est passé du Palais-Royal au répertoire du Théâtre-Français.

CÉLIMÈNE, personnage du *Misanthrope,* de Molière, type de la femme jeune, belle, coquette, insouciante, spirituelle et médisante. Son nom est resté à toutes les grandes coquettes du théâtre : *C'est une* CÉLIMÈNE.

— ALLUS. LITTÉR. :

J'aurais mieux fait, je crois, d'épouser Célimène,

vers qui termine *l'Irrésolu,* de Destouches. Dorante, après avoir hésité entre deux sœurs, Julie et Célimène, se décide à épouser la première; mais il regrette aussitôt sa décision. On applique ce vers aux gens qui ne se décident à prendre un parti que pour s'en repentir aussitôt.

CÉLINE n. f. Un des noms vulgaires de la *mélisse.*

CELIUS (MONT), une des sept collines de Rome. V. CÆLIUS.

Celius Rufus (PLAIDOYER POUR MARCUS), discours judiciaire de Cicéron. Celius, élève de Crassus et de Cicéron, avocat distingué, soutint Cicéron dans sa lutte contre les partisans de Catilina. Accusé par la sœur de Clodius, il fut défendu par Cicéron qui le disculpa du chef d'empoisonnement. Ce discours, tour à tour léger, ironique, pathétique, eut un plein succès. Celius entretint avec Cicéron une correspondance dont une partie est insérée dans les *Lettres familières* du grand orateur.

CELJE ou **CILLI,** ville de Yougoslavie (Styrie, cercle de Maribor), sur la Sanu, affluent gauche de la Save; 7.750 hab. Eaux minérales, station climatique. Bâtie sur les ruines de la romaine *Celeja Claudia,* Celje a été érigée en comté au XIVe siècle et, après sa réunion à l'Autriche en 1456, fut assiégée par les Turcs en 1492. Une des plus puissantes familles d'Autriche a porté le nom de Cilli.

CELLA n. f. (mot lat. signif. *loge*). Dans l'antiquité, Lieu du temple où est placée la statue du dieu, et ordinairement isolé par une clôture. || Chacun des compartiments dans un établissement de bains, chez les Romains. — Pl. CELLÆ.

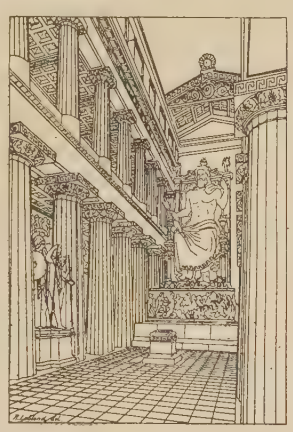

Cella.

— ENCYCL. Il y avait autant de *cellæ,* dans un temple, qu'on y adorait de divinités. Dans les maisons particulières, ce terme s'appliquait à toute pièce où l'on conservait quelque chose, grenier ou cave, et particulièrement aux celliers. (Ce mot désignait aussi la chambre d'un voyageur dans une auberge, la loge d'un portier, etc.)

CELLÆ NIGRÆ. Géogr. anc. Ville de la Maurétanie Césarienne, à 50 kil. de Setifis (*Sétif*), qui fut le siège d'un évêché qu'occupa Donat, le chef des donatistes. Les habitants vivaient dans des excavations pratiquées dans les rochers, d'où le nom de la ville: « Cases noires ».

CELLAMARE (Antoine DEL GIUDICE, duc de GIOVENAZZO, prince DE), diplomate espagnol, né à Naples en 1657, mort à Séville en 1733. Il était d'origine italienne et fut élevé à la cour de Charles II. Il se rallia un des premiers à Philippe V. Conseiller d'Etat en 1712, grand écuyer de la reine Farnèse en 1715, cette même année il fut nommé ambassadeur auprès de la cour de France. Il prit part à la conjuration dont le duc et la duchesse du Maine furent l'âme, et qui avait pour objet de conférer la régence à Philippe V, roi d'Espagne (1718). Sa correspondance fut saisie, et le complot découvert. De toutes ces intrigues Saint-Simon a fait le récit détaillé. Dubois profita de cette conspiration pour faire la guerre à l'Espagne. L'ambassadeur d'Espagne fut reconduit sous escorte à la frontière, et reçut de son souverain la dignité de capitaine général de la Vieille-Castille. Il prit en même temps le titre de duc de Giovenazzo.

CELLARIUS (Christophe KELLER, connu sous le nom de), philologue, historien et géographe allemand, né à Smalkalde en 1638, mort à Halle en 1707. Il fut, en 1693, professeur d'histoire à l'université de Halle. Pour relever les études classiques il publia un grand nombre de manuels longtemps classiques : *Antibarbarus latinus* (1677); *Orthographia latina* (1700); enfin, sa *Grammaire latine* en allemand. L'un des premiers, il a fait des recherches sur la langue samaritaine.

CELLE pron. démonstr., fém. de CELUI.

CELLE n. f. (lat. *cella,* loge). Archéol. V. CELLA.

— Dr. féod. Maison et biens des personnes de condition servile. || *Enfant en celle,* En puissance de père et de mère, vivant en communauté de biens avec eux, et, comme tel, non soumis au droit de mainmorte du seigneur. || *Enfant hors de celle,* Majeur ou émancipé.

— Hist. relig. Petit monastère. (Ce mot entre dans la composition de plusieurs noms de lieux où se trouvaient des cellules de moines.) || *Sœurs de la celle,* Nom donné à des sœurs hospitalières du tiers ordre de Saint-François.

CELLE ou **ZELLE,** ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre), sur l'Aller; 24.000 hab. Fonderies et construction de machines, lingeries, raffineries de pétrole, tanneries, savonneries et scieries. Centre d'enseignement. Château fort où résidèrent les ducs de Brunswick-Lunebourg jusqu'en 1705. Patrie de l'astronome Thaer et du poète Ernest Schulze.

CELLE (LA), comm. de l'Allier, arrond. et à 22 kil. de Montluçon; 915 hab.

CELLE (Hugues DE LA). V. LA CELLE.

CELLE-DUNOISE (LA), comm. de la Creuse, arrond. et à 17 kil. de Guéret; 1.280 hab. Eglise en partie romane; pont du XVe siècle.

CELLE-LÉVESCAULT, comm. de la Vienne, arrond. et à 24 kil. de Poitiers, près de la Vonne, affluent du Clain; 1.370 hab.

CELLE-SAINT-CLOUD (LA), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 5 kil. de Versailles, près de la Seine; 1.535 hab. Ch. de f. Etat. Haras; châtaigneraies.

CELLÉEN [*sel-lé-in*], **ENNE,** habitant ou originaire de Sceaux (Seine) : *Les* CELLÉENS. (On dit aussi SCÉENS, ENNES, et SCEAUCIENS, ENNES.)

CELLEFROUIN, comm. de la Charente, arrond. et à 32 kil. d'Angoulême; 1.140 hab. Ch. de f. des Charentes. Eglise romane de l'ancienne abbaye de Saint-Brice; lanterne des morts du XVe siècle.

CELLEPORA n. f. Genre de bryozoaires marins, type d'une famille dite des *celléporidés,* caractérisé par les loges verticales ayant leur aviculaire médian fixé au bord inférieur de l'ouverture. (Les colonies forment habituellement des croûtes sur les pierres. Leurs nombreuses espèces habitent les mers d'Europe, ou sont fossiles dans les terrains tertiaires.)

CELLÉRAGE n. m. (rad. *cellier*). Droit seigneurial sur le vin mis en cellier.

CELLÉRERIE [*rî*] n. f. Office de cellérier.

CELLÉRIER [*ri-é*], **ÈRE** n. et adj. (de *cellier*). Econome d'un monastère : *Le père* CELLÉRIER. *La sœur* CELLÉRIÈRE.

— Econ. rur. Nom que l'on donnait autrefois à celui qui engrangeait les récoltes.

CELLERIER [*ri-é*] (Jacques), architecte français, né à Dijon en 1742, mort à Paris en 1814. Il a construit les théâtres de l'Ambigu, des Variétés, et avait donné un projet de fontaine (fontaine de l'Eléphant) à ériger sur la place de la Bastille, mais qui ne fut pas exécuté.

CELLES, comm. de la Dordogne, arrond. et à 30 kil. de Périgueux; 960 hab. Ch. de f. Orléans.

CELLES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 11 kil. de Thiers, près de la Durolle; 2.420 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CELLES ou **CELLES-LEZ-DINANT,** comm. de Belgique, (Namur, arrond. de Dinant), sur la Lesse; 860 hab. Agriculture; carrières de pierre de taille et de pierre à chaux. Ancien château (château de Vève) fondé par Pépin d'Herstal ou d'Héristal.

CELLES ou **CELLES-LEZ-TOURNAI,** comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Tournai), sur un affluent de l'Escaut; 1.350 hab. Brasseries, sucreries, tanneries.

CELLES ou **CELLES-LEZ-WAREMME,** comm. de Belgique (Liége, arrond. admin. de Waremme); 1.125 hab. Agriculture.

CELLES-SUR-BELLE, ch.-lieu de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 20 kil. de Niort; 1.450 hab. Ch. de f. Etat. Eglise flamboyante commencée par Louis XI au XVe siècle et terminée au XVIIe; ruines d'une abbaye de génovéfains, dont le dernier titulaire fut l'évêque d'Autun Talleyrand. — Le canton a 12 comm., et 8.600 hab.

CELLES-SUR-PLAINE, comm. des Vosges, arrond. et à 27 kil. de Saint-Dié, sur la Plaine, affluent de la Meurthe; 1.330 hab. Tissages de coton; scieries.

CELLES (Antoine-Charles-Fiacre, comte DE VISHER DE), homme d'Etat belge, né à Bruxelles en 1779, mort à Paris en 1841. Envoyé par Napoléon Ier à Amsterdam pour administrer la Hollande. Il dut, en 1813, se réfugier en France. Rentré en Belgique, il fut chargé de négocier un concordat avec la cour de Rome. Il contribua à l'élection du duc de Nemours au trône de Belgique, non ratifiée par Louis-Philippe, puis se fit naturaliser Français et devint en 1833, conseiller d'Etat.

CELLETTE (LA), comm. de la Creuse, arrond. et à 30 kil. de Guéret; 840 hab. Tuileries.

CELLETTES, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 7 kil. de Blois, sur le Beuvron de Sologne; 910 hab. Joli portail de l'église (XVe s.). Château de Beauregard.

CELLI (Filippo), compositeur italien, né à Rome en 1782, mort à Londres en 1856. Il fit représenter un certain nombre d'opéras.

CELLICOLE adj. (du lat. *cella,* cave, et *colere,* habiter). Qui habite les caves.

CELLIER (LE), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 16 kil. de Nantes, sur la Loire; 1.900 hab. Ch. de f. Orléans. Granit et gneiss.

CELLIER [*sè-li-é*] n. m. (lat. *cellarium*). Sorte de hangar ou de cave non voûtée, où s'accomplissent les opérations de la vinification : *Un bon* CELLIER *doit être frais, mais non pas humide.*

— ENCYCL. Le *cellier* peut avoir plusieurs destinations. Il peut être le lieu où se fait la vinification: dans ce sens, il reçoit dans le Bordelais le nom de *cuverie* ou de *cuvier;* en Bourgogne, celui de *vendangeoir* ou de *vinée;* il peut être aussi l'endroit où le vin fait est conservé; enfin, dans les fermes où l'on ne fait pas de vin, on donne souvent le nom de « cellier » à des endroits très frais où l'on met le bois, les légumes, etc. Dans le Midi, le cellier réunit les deux premiers usages, c'est-à-dire qu'il sert à la fois de cuvier et de cave. Les deux principales qualités des celliers sont la fraîcheur et la commodité des dispositions qui facilitent l'entrée de la vendange et les opérations de la vinification.

CELLINI (Benvenuto), sculpteur, orfèvre et graveur italien, né et mort à Florence (1500-1571), célèbre par son habileté et aussi par son existence aventureuse. Protégé de Clément VII, il se trouvait à Rome lors du siège du connétable de Bourbon et défendit le château Saint-Ange. Il alla ensuite à Florence, puis à Mantoue, revint à Rome, et fut emprisonné sur l'ordre de Paul III au château Saint-Ange et accusé d'avoir dérobé une partie du trésor pontifical. Il en sortit grâce au cardinal de Ferrare et à François Ier qui l'appela en 1540. Il passa cinq ans à Paris, comblé de faveurs par le roi qui lui donna une pension annuelle de 700 écus d'or et lui accorda des lettres de naturalisation, le titre de seigneur du Petit-Nesle et le don viager de ce château. Il exécuta entre autres œuvres une salière d'or et le bas-relief de la *Nymphe de Fontainebleau,* aujourd'hui au Louvre. La duchesse d'Etampes et Primatice minèrent son crédit auprès de François Ier. Reparti pour Florence en 1545, Cellini trouva un protecteur en Cosme de Médicis, qui lui fit plusieurs commandes, dont le célèbre *Persée* (aujourd. placé dans la loggia des Lanzi) qui demeure son chef d'œuvre.

Benvenuto Cellini.
Cl. Larousse.

Les œuvres de Cellini orfèvre sont relativement peu connues. Il fut d'une extraordinaire habileté technique. Le sculpteur était d'un talent élégant, mais un peu mol. Il a écrit des traités d'orfèvrerie et de sculpture et des *Mémoires* pleins de verve et de cynisme naïf.

Cellini (BENVENUTO), titre de deux drames lyriques : l'un, en deux actes, de Berlioz (1838); l'autre, en quatre actes, d'Eugène Diaz (1890). [C'est dans ce dernier que se trouve l'arioso : *De l'art splendeur immortelle...*] V. BENVENUTO CELLINI.

CELLITE n. f. Chimie. V. ACÉTOCELLULOSE.

CELLITE [*sèl-lit'*] n. f. (de *celli*). Membre d'une congrégation religieuse de femmes, très répandue en Belgique, et qui se consacre au soin des malades.

CELLOBIOSE n. m. Sucre de formule $C^{12}H^{22}O^{11}$ provenant de l'hydrolyse de la cellulose et dédoublable lui-même en deux molécules de glucose. (Syn. CELLOSE.)

CELLOÏDINE n. f. Phot. Matière provenant de l'évaporation incomplète des collodions photographiques. || *Papiers à la celloïdine,* Papier pour l'obtention d'images photographiques par noircissement direct dont les sels d'argent sont émulsionnés dans une couche de collodion.

CELLOPHANE n. f. Sorte de soie artificielle obtenue par le séchage sous tension d'une mince couche de viscose.

CELLOSE n. m. Chim. Syn. de CELLOBIOSE.

CELLOTROPINE n. f. Dérivé benzoylé de l'arbutine fondant à 184°, proposé pour combattre la scrofule et la tuberculose.

CELLULAGE n. m. Mode de construction et régime des prisons cellulaires.

CELLULAIRE [*lèr'*] adj. Qui est formé de cellules: *Tissu* CELLULAIRE. *Structure* CELLULAIRE. || Qui contient des cellules : *Prison* CELLULAIRE.

— Admin. Se dit des prisons dans lesquelles les détenus vivent isolés dans des cellules. V. PÉNITENTIAIRE (*système*), et PRISON.

— *Voiture cellulaire,* Voiture divisée en compartiments étroits, au moyen de laquelle on transporte les prisonniers au lieu de leur détention, sans qu'ils puissent communiquer ensemble.

Voiture cellulaire automobile.

— Anat. *Tissu cellulaire,* Tissu placé entre tous les organes du corps, qu'il sépare les uns des autres, et qui est composé de filaments déliés et entrelacés, formant des espèces de cellules. (En histologie animale, on donne ce nom à certaines formes du tissu conjonctif et notamment au tissu sous-cutané, dont les éléments peuvent s'infiltrer de graisse ou de sérosité. || *Membrane cellulaire,* Membrane formée par le tissu cellulaire.

— Biol. *Théorie cellulaire,* Théorie suivant laquelle le corps des divers organismes animaux et végétaux est réductible en petits éléments microscopiques, appelés improprement *cellules* et plus exactement plastides, unis entre eux par une quantité plus ou moins considérable de matières cimentaires et incrustantes. || Dérivés cellulaires. Nom donné à toutes les substances que produit la cellule en dehors même de la matière vivante.

— Métall. Aspect micrographique de certains alliages.

— Minér. *Texture cellulaire.* Texture des roches qui ont de nombreuses cavités arrondies, à parois lisses.

— ENCYCL. Biol. La *théorie cellulaire* dérive de la connaissance de plus en plus approfondie de la structure des corps organisés. Le premier, Hooke (1665), découvrit que le liège est composé d'une série de petites cavités limitées par des membranes, cavités qu'il appela « cellules ». Grew (1671) et Malpighi (1675) retrouvèrent chez les végétaux les cellules de Hooke; Leeuwenhoek (1677) reconnut l'existence, chez les animaux, de petites vésicules analogues (globules rouges), et G.-F. Wolff, le fondateur de l'embryologie, constata que l'embryon des plantes, comme celui des animaux, est tout entier formé par ces mêmes cellules. Mais, en 1781, Fontana signala dans l'intérieur de la vésicule la présence d'un corps ovoïde ou noyau pourvu d'une tache en son milieu: le nucléole. De Mirbel (1809), puis Brown (1831) reconnurent la généralité du noyau, tant dans les cellules végétales que dans les cellules animales. Dujardin, en 1835, montra que, entre la membrane cellulaire et le noyau, se trouve une gelée diaphane, élastique et contractile, capable de changer de forme et de se déplacer, et qu'il appela *sarcode,* mais à laquelle Mohl a donné le nom de *protoplasma* qui lui est resté. Ce protoplasma représente, comme l'a dit plus tard Huxley, la base physique de la vie. Schleiden (1838) et Schwann (1839), utilisant les données essentielles ainsi acquises par leurs prédécesseurs, formulèrent la théorie cellulaire; ils distinguèrent, dans la cellule, la membrane, le protoplasma, le suc cellulaire, et enfin le noyau et le nucléole; ils soutinrent, après Dutrochet (1824) et Raspail (1827),

que tous les tissus, animaux et végétaux, sont formés de cellules juxtaposées. Ils admettaient également (Schleiden) que les cellules naissent de toutes pièces au sein même de la cellule, (Schwann) qu'elles apparaissent spontanément au milieu de certains liquides de l'organisme (cytoblastèmes).

La théorie cellulaire, ainsi formulée, fut rapidement modifiée par les successeurs de Schwann. Il fut établi que la cellule n'apparaît jamais spontanément, ni dans la cellule, ni dans le cytoblastème, mais qu'elle naît de la division de la cellule-mère; d'où la formule: *Omnis cellula e cellula.* La cellule est donc essentiellement représentée par une masse de protoplasma pourvue d'un noyau et qui se multiplie par scissiparité. D'autre part, dans la cellule au repos, on découvre une série d'organites, très importants, parmi lesquels il faut citer: le *centrosome* ou centre cellulaire et le *chondriome*. Dans la cellule en activité, c'est-à-dire en voie de reproduction, la division directe constitue l'exception, et la division indirecte ou mitose devient la règle. De telle sorte que si, actuellement, la théorie cellulaire reste exacte dans son principe, elle présente une complication infiniment plus grande et dont nous ne connaissons pas encore les limites. V. CELLULE.

Les *dérivés cellulaires* sont le résultat de l'activité propre de la cellule et de l'élaboration des matériaux divers que le milieu lui fournit. Il y a deux sortes de dérivés cellulaires; les dérivés solubles, qui peuvent être toxiques pour la cellule et que celle-ci doit éliminer (certaines diastases, les toxines, l'acide carbonique, l'urée appartiennent à ce groupe); les dérivés insolubles, que l'on peut classer en dérivés solubilisables (aleurones, amidon, glycogène, grains de sécrétion, etc.), qui apparaissent, dans la cellule sous forme solide, mais qui sont ultérieurement transformés par des ferments en substances solubles utiles; et dérivés insolubles proprement dits, qui se déposent à l'endroit même où ils prennent naissance et souvent à la périphérie cellulaire. Ceux-ci forment les parois et les organes de soutien tant de la cellule que des tissus; ils sont la raison d'être de l'adhérence des cellules entre elles et du vieillissement de l'organisme, car, en augmentant progressivement, par l'effet même du fonctionnement, ils encroûtent la paroi, restreignent les échanges cellulaires, et entraînent finalement leur suppression, donc la mort. Le rôle essentiel des dérivés insolubles est de constituer les organes de protection et de défense, comme le squelette interne et externe, les phanères, les coquilles, etc.

CELLULAR n. m. (mot angl.). Tissu souple de coton, à mailles lâches, dont on fait des chemises et des vêtements de sport.

CELLULARISME [*rissm'*] n. m. Biol. La théorie cellulaire envisagée au point de vue de ses conséquences philosophiques.

CELLULASE n. f. Diastase produisant la fermentation de la cellulose. || Syn. CYTASE.

CELLULE n. f. (lat. *cellula* dimin. de *cella*, case). Petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse. || Petit logement réservé aux cardinaux réunis en conclave. || Petites chambres où l'on enferme isolément les détenus dans certaines prisons. || Compartiments d'une voiture cellulaire.

— *Par anal.* Petite pièce retirée où l'on se tient pour rester seul.

— *Par extens.* Petite case: *Les éponges sont divisées en petites* CELLULES. || Chacun des petits compartiments qui forment la texture de certains os et de plusieurs tissus : CELLULES *des os.*

— Aéron. Ensemble des ailes sustentatrices d'un biplan, réunies entre elles par des mâts, le tout étant rendu rigide par un haubannage en corde à piano. (L'écartement entre les ailes d'un avion biplan doit être au moins égal à leur profondeur, pour ne pas diminuer leurs qualités sustentatrices.)

— Apic. Chacune des petites loges ou alvéoles qui forment les rayons construits par les abeilles.

— Art milit. Punition militaire subie dans des conditions particulières.

— Biol. Elément anatomique et fonctionnel fondamental de tous les êtres vivants simples ou composés, depuis la bactérie jusqu'aux animaux supérieurs.

— ENCYCL. Apic. L'examen d'un rayon d'une ruche montre qu'il est constitué par un grand nombre d'alvéoles ou *cellules* (une ruche d'un cube de 30 litres renferme

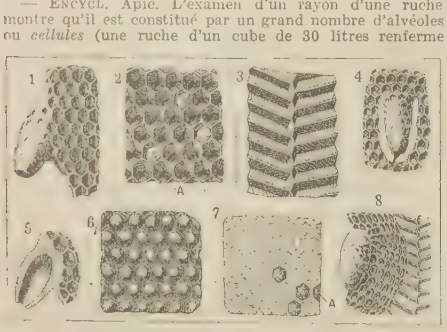

1. Cellules de reine et d'ouvrières; 2. Cellules des mâles (A, contenant du pollen); 3. Coupe montrant l'inclinaison des cellules; 5. Coupe d'une cellule de reine; 6. Cellules à couvain operculées; 7. Cellules à miel operculées (A, cellules contenant du pollen); 4 et 8. Cellules de sauveté.

au total environ 65.000 cellules) juxtaposées et disposées sur les deux faces du rayon; leur section a la forme d'un hexagone régulier et le fond est une pyramide triangulaire. Tout en conservant une admirable régularité, les cellules sont de grandeurs différentes et présentent trois types : 1° les *cellules d'ouvrières*, de 12 à 13 millimètres de profondeur et 5 millimètres de largeur; ce sont les plus nombreuses; les unes servent à élever les larves d'ouvrières, les autres sont des magasins à miel; 2° les *cellules de mâles*, de forme semblable, mais plus grandes (15 millimètres de profondeur et 6 millimètres de largeur); 3° les *cellules royales*, en forme de gland, placées ordinairement en saillie le long des rayons et dont le diamètre dépasse 8 millimètres. Les abeilles ne les établissent que lorsque la ruche a besoin d'une nouvelle reine, soit qu'elle en ait été privée par essaimage, soit que la vieille reine devienne inféconde. En ce cas, la colonie procède à un *élevage de sauveté*, et, par une nourriture choisie, transforme une larve d'ouvrière en larve de reine dans une cellule spécialement bâtie et qu'on appelle également *cellule de sauveté*. Les cellules à couvain sont fermées par des opercules un peu bombés, quelques jours après la naissance de la larve, et contiennent les provisions nécessaires à son évolution. Les cellules à miel sont également fermées par un opercule très mince un peu déprimé, quand le miel a atteint la consistance voulue.

— Art milit. La punition de *cellule* aggrave celle de prison. Les soldats punis de cellule sont toujours isolés et restent constamment enfermés. En cellule, il n'est distribué, chaque jour, outre le pain et l'eau de boisson, que deux soupes avec légumes et un seul plat de viande, ou une soupe et un plat de viande, tous deux avec légumes. Le couchage se compose d'une couverture seulement. Les maximums pouvant être infligés en punition de cellule aux soldats seulement sont: huit jours pour le colonel, dix pour le général de brigade, douze pour le général de division, quinze pour le commandant de corps d'armée.

— Biol. La *cellule* complète est composée d'une membrane d'enveloppe, du protoplasma, du noyau et du nucléole, du centrosome et de quelques éléments accessoires. La membrane d'enveloppe n'existe pas toujours; c'est un produit de sécrétion du protoplasma, de nature en général cellulosique chez les végétaux, kératinique chez les animaux. Quand elle est absente, elle est remplacée par une légère différenciation du protoplasma périphérique.

Constitution de la cellule. Le *protoplasma* est une substance fluide, un peu visqueuse, formée de matières à l'état colloïdal; elle est moins réfringente que l'eau, incolore, se coagule vers 60°, mais supporte des températures très basses sans se détruire. Sa composition chimique est extrêmement complexe. Comme principes immédiats, on y observe surtout des sels minéraux.

Cellule : *n*, noyau; *p*, protoplasma.

Bien qu'en apparence homogène, le protoplasma représente, au microscope, une structure variable qu'ont cherché à expliquer diverses théories (théories *granulaires, filaires, alvéolaires*, etc.). L'essentiel à retenir est que le protoplasma se réduit à deux substances, l'une non figurée ou *hyaloplasma*, et l'autre figurée, le *morphoplasma*, qui peut se présenter d'ailleurs sous la forme de granules, filaments, lames, réseau. Toutefois, certaines structures peuvent être déterminées par des artifices de préparation (*artéfacts* de Fischer).

Dans le morphoplasma, on a distingué récemment des éléments figurés, très importants, appelés d'abord *microsomes* et, plus tard, *chondriosomes;* ceux-ci se présentent sous trois formes : très petits grains isolés (*mitochondries*), chapelets de grains (*chondriomites*), enfin bâtonnets rectilignes, flexueux ou annulaires (*chondriocontes*). L'ensemble de ces formations, désigné sous le nom de *chondriome*, est formé de matières protéiques sur lesquelles s'accumulent des lipoïdes; ses divers éléments peuvent coexister dans une même cellule, mais généralement ils se succèdent dans un ordre régulier, le chondrioconte étant la forme initiale et la mitochondrie la forme finale.

Le *noyau* est une des parties fondamentales de la cellule. A l'état de repos, il est invisible ou n'apparaît que sous forme d'une tache réfringente; aussi ne l'a-t-on guère étudié qu'à l'aide de réactifs colorants. Le noyau est d'ordinaire sphérique, mais sa forme dépend aussi de celle de la cellule. Sa taille paraît proportionnelle à l'étendue du protoplasma dont il couvre le tiers ou le quart.

Il est de règle que chaque cellule n'ait qu'un noyau; toutefois, certains éléments, ceux de la moelle osseuse et certaines fibres musculaires striées, en présentent un nombre considérable. La caractéristique chimique du noyau est la nucléine. En fait de principes immédiats, il renferme des corps chromatiques azotés et des corps achromatiques. Parmi les substances chromatiques, on distingue la *chromatine* (le plus important), présentant une affinité remarquable pour les teintures basiques, et la *pyrénine*, qui forme le nucléole; parmi les substances achromatiques, l'*amphipyrénine*, qui constitue la membrane nucléaire, la *linine*, qui compose le réseau nucléaire, et enfin la *paralinine* ou suc nucléaire.

La plus importante de ces substances est la chromatine, qui peut exister dans le noyau à l'état diffus, mais qui le plus souvent se présente sous forme de grumeaux, de bâtonnets ou encore d'un cordon enroulé.

Dans l'intérieur du noyau on trouve de petits corpuscules réfringents, arrondis : ce sont les *nucléoles*. On en distingue deux sortes : les nucléoles vrais, qui sont indépendants du réseau de linine, se déplacent et se colorent par les teintures du protoplasma, et les faux nucléoles, qui occupent le réseau de linine, sont fins et se colorent comme la chromatine : d'où le nom de *caryosomes;* enfin certaines cellules peuvent renfermer, comme les cellules de Sertoli, un nucléole principal, flanqué de deux ou trois autres nucléoles plus petits. Dans le suc nucléaire, on peut observer de petites granulations très fines (*lanthanine*) et des enclaves (graisses et cristalloïdes).

Quant à la membrane qui limite le noyau, elle peut être regardée comme un produit d'élaboration de celui-ci; elle est perméable aux échanges, mais n'est pas permanente, car elle disparaît au moment de la plus grande activité cellulaire, c'est-à-dire de la mitose.

On désigne sous le nom de *centre cellulaire*, depuis Van Beneden (1876), une série d'organites que l'on observe parfois, et surtout au cours de la mitose, dans la cellule à côté du noyau. Il comprend : 1° un petit nodule ou *centrosome*, dans lequel paraît exister un corpuscule extrêmement petit dit *microcentre;* 2° la centrosphère, masse de protoplasma entourant le centrosome; 3° l'*ester*, formé de filaments à disposition rayonnée, comparable à la représentation populaire d'un astre et dont le centre est occupé par le centrosome. On ne trouve le centre cellulaire au complet que dans quelques cellules et au moment de la division.

Rapports morphologiques du protoplasma et du noyau. Chaque cellule possède un noyau individualisé, et l'ensemble de ces éléments, protoplasma et noyau, forme une unité morphologique, telle que, si le protoplasma vient à être privé de son noyau par mérotomie (v. ce mot), il dégénère et meurt. Toutefois, certains êtres unicellulaires, comme les bactéries, semblent avoir un noyau diffus, lequel n'est plus représenté que par des petits grains dispersés de chromatine. En revanche, il existe des cellules à noyaux multiples (plus de cent, dans les ostéoclastes).

Physiologie de la cellule. Le protoplasma et le noyau forment une unité organique et fonctionnelle. Ni le protoplasma ni le noyau ne peuvent donc vivre indépendamment l'un de l'autre. Pour que la cellule manifeste les propriétés de la matière vivante, c'est-à-dire assimile, grandisse et se reproduise, il faut que le noyau et le protoplasma forment réellement une unité fonctionnelle.

Au protoplasma semblent appartenir les fonctions d'échanges de la cellule, car c'est à travers la partie périphérique de celui-ci que s'opère l'osmose des matériaux liquides et gazeux; s'il s'agit de corps solides, par exemple un microbe englobé par un leucocyte, ces corps se trouvent logés dans une vacuole liquide, et dans celle-ci diffusent les ferments digestifs que sécrète le protoplasma. C'est également au protoplasma qu'appartient la destruction des matériaux absorbés, destruction qui se fait sous l'influence de diastases oxydantes ou réductrices; le protoplasma au repos est généralement réducteur; il est oxydant, au contraire, en période d'activité. La cellule produit donc des matériaux de déchets dont les uns sont solubles, gazeux (CO^2) ou liquides (H^2O, urée, etc.) et les autres solides; les premiers sont éliminés par exosmose, dans le milieu où plonge la cellule, les seconds se déposent à l'endroit même où ils sont produits et contribuent à constituer soit des grains de sécrétion, soit des produits incrustants (matières minérales), soit enfin des réserves (grains d'amidon ou de glycogène) et des pigments.

Par le fait même que les substances cellulaires sont des colloïdes, la cellule est un transformateur d'énergie. C'est ainsi que la cellule à chlorophylle transforme l'énergie lumineuse en énergie chimique, grâce à laquelle elle peut constituer, à l'aide d'éléments minéraux, carbone et azote, des matières organiques, hydrates de carbone, graisses et protéines. La cellule incolore ne peut utiliser que les matériaux organiques déjà élaborés par un autre être, et c'est en brûlant ces matériaux qu'elle dégage l'énergie nécessaire à sa synthèse assimilatrice. Au surplus, certaines cellules sont capables de transformer l'énergie chimique en une autre forme d'énergie, électrique (cellules des organes électriques de la torpille), lumineuse (noctiluques), calorique et mécanique (fibres lisses ou striées).

Les manifestations de l'activité cellulaire : assimilation, mouvement, etc., ne sont jamais spontanées; elles résultent uniquement d'excitations venues de l'ambiance et auxquelles réagit le protoplasma. Cette réaction constitue l'*irritabilité* de la matière vivante. C'est grâce à l'irritabilité que la cellule est un transformateur d'énergie et manifeste les caractères qui distinguent l'être vivant.

Reproduction de la cellule. V. DIVISION, et MITOSE.

Cellules artificielles. — Plusieurs savants (Bütschli et Stephane Leduc entre autres) ont essayé de reproduire artificiellement la cellule. Mais aussi faible qu'ait été l'approximation, on ne peut pas dire qu'ils aient réussi.

CELLULÉ, E adj. Hist. nat. Divisé en cellules.

— Admin. Tenu en cellule : *Prisonnier* CELLULÉ.

CELLULEUX [*leû*], **EUSE** adj. Hist. nat. Qui est ordinairement divisé en cellules.

CELLULIFÈRE adj. (de *cellule*, et du lat. *ferre*, porter). Qui offre des enfoncements cellulaires.

CELLULIFORME adj. Qui a la forme d'une cellule.

CELLULIFUGE adj. (de *cellule*, et du lat. *fugere*, fuir). Qui s'éloigne de la cellule. || Qui part d'une cellule nerveuse : *Conduction* CELLULIFUGE.

CELLULIPÈTE adj. (de *cellule*, et du lat. *petere*, gagner). Qui se rapproche de la cellule. || Qui va de la périphérie aux centres nerveux : *Conduction* CELLULIPÈTE.

CELLULIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'une substance qui résulte de l'action des acides ou des alcalis sur les parois des cellules des fruits ou des racines.

CELLULITE n. f. Inflammation du tissu cellulaire.

CELLULOÏD n. m. (du lat. *cellula*, cellule, et du gr. *eidos*, forme). Composition industrielle à base de cellulose nitrique et de camphre. (Quelques auteurs écrivent CELLULOÏDE.)

— ENCYCL. L'invention du *celluloïd*, comme toutes les inventions, est le résultat des recherches de divers savants : Parkes à Birmingham (1865), D.-V. Spiel (1869) l'avaient obtenu déjà; mais c'est aux frères Hyatt (d'Albany) que revient le mérite d'avoir inventé et mis au point le procédé de fabrication industrielle du produit qu'ils ont eux-mêmes appelé *celluloïd* (1869). Des perfectionnements ont été apportés à ce procédé notamment par les Allemands. Le celluloïd a été introduit en Europe vers 1876.

On considère le celluloïd comme une solution solide de nitrocellulose (environ 65 p. 100) et de camphre (35 p. 100).

Le celluloïd est une matière plastique douée d'une grande élasticité, peu flexible à froid, flexible à chaud. Son poids spécifique varie entre 1,35 et 1,40. Inattaquable par l'air ou par l'eau; les acides énergiques ne le dénaturent guère qu'à chaud. Il se laisse travailler comme le bois. Insensible à la pression, aux chocs, au frottement, il est mauvais conducteur de l'électricité. Inodore, il dégage sous l'action du frottement une odeur de camphre, qui disparaît assez rapidement. Il s'enflamme très facilement au contact d'une flamme ou d'un corps incandescent et brûle avec rapidité : cette inflammabilité est le gros inconvénient de son emploi. Il n'en a pas moins reçu de très nombreuses applications.

Sa fabrication nécessite d'abord l'obtention de la cellulose nitrée, à laquelle on mélange du camphre et d'autres substances qui la colorent. On lamine le tout à chaud, pour obtenir un produit homogène dont on peut faire des tubes, des baguettes ou des blocs destinés à être sciés en plaques. Ces objets doivent être ensuite étuvés à 60° pendant plusieurs jours pour activer la dessiccation.

Les emplois industriels du celluloïd sont innombrables : cette substance est aujourd'hui l'une des matières plastiques les plus utilisées : films photographiques et cinématographiques, stylographes, cols, billes de billard, peignes, fleurs artificielles; l'ébénisterie l'emploie comme placage : il entre dans la confection des cloisons étanches des navires; etc.

La fabrication en France est concentrée dans la région parisienne et à Oyonnax (Ain).

CELLULOSE n. f. Substance organisée formant la partie essentielle des tissus cellulaires des végétaux.
— Industr. Pâte à papier.
— Encycl. Chim. La *cellulose* a comme l'amidon une constitution inconnue. Sa composition répond à la formule $(C^6H^{10}O^5)^n$. Elle se présente dans les plantes sous des aspects variables suivant l'organe et sa maturité, dure et compacte dans les noyaux, molle dans les bourgeons. La moelle de sureau, le duvet des semences de coton constituent de la cellulose presque pure. La cellulose n'est soluble dans aucun des solvants habituels. Seule la *liqueur de Schweitzer* (solution d'oxyde de cuivre dans l'ammoniaque) la dissout. La cellulose peut être reprécipitée par addition d'un acide. La cellulose pure est blanche, amorphe, sans odeur ni saveur; sa densité est 1,55.
La cellulose réagit sur les alcalis en solution en donnant l'*alcalicellulose* avec production d'un retrait. Par un lavage à l'eau il reste de l'*hydrocellulose* soyeuse. Cette propriété est mise à profit dans le *mercerisage* du coton. L'alcalicellulose se condense avec le sulfure de carbone avec formation d'un *xanthogénate* alcalin qui permet l'obtention de la soie dite *viscose*. Par fusion, les alcalis décomposent la cellulose avec formation d'acide oxalique.
L'acide sulfurique, par une action prolongée, hydrolyse la cellulose en dextrine puis en glucose. Une courte action sur du papier provoque un retrait et formation de *parchemin végétal* (papier sulfurisé).
L'acide nitrique concentré transforme la cellulose en un nitrate hydrolysable. L'acide fumant fournit des éthers nitriques ou *nitrocelluloses* (v. ce mot) d'une importance capitale dans la chimie des explosifs, matières premières, pour l'obtention du collodion et du celluloïd. Étendu, l'acide nitrique comme, du reste, les oxydants (permanganates, eau oxygénée, etc.) fournit des composés mal définis appelés *oxycelluloses*.
L'anhydride acétique réagit sur la cellulose en donnant des éthers acétiques : *acéto-* ou *acétylcelluloses*, utilisées comme matières plastiques. L'anhydride acétique en présence d'acide sulfurique concentré hydrolyse la cellulose en conduisant à un sucre, le *cellobiose*, qui se sépare sous forme d'éther octo-acétique.
La cellulose (papier, coton) est utilisée pour la préparation des cotons-poudres, des acétocelluloses, des soies artificielles. L'acide oxalique s'obtient à partir des celluloses impures (sciure de bois). Les corps formés dans la pyrogénation du bois sont dus à la décomposition de la cellulose.

CELLULOSIQUE [*zik'*] adj. Qui est de la nature de la cellulose ou en contient.

CELLULOSIQUEMENT [*zi-ke-man*] adv. A la façon de la cellulose.

CELLULOSITÉ n. f. Etat des corps celluleux.

CÉLOCOLIQUE [*lik'*] adj. (du gr. *kèlê*, hernie, et de *colique*). Colique déterminée par une hernie.

CÉLONITE n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des masaridés, renfermant des formes de taille moyenne, dont l'abdomen concave en dessous peut se replier sous le thorax et enserrer la tige des plantes.
— Encycl. Les *célonites* sont noirs, variés et rayés de jaune ou d'orange; ils habitent la région méditerranéenne et établissent sur les pierres leurs nids composés de cellules placées côte à côte.

Célonite.

CÉLOPE ou **CŒLOPA** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des phycodromidés, renfermant de petites mouches acalyptères noirâtres, qui volent et sautent au bord de la mer, sur les fucus, et se cachent sous les galets.

CELORICO da Beira, petite place forte du Portugal (Guarda), au pied de la sierra de Estrella; 3.150 hab. Ch.-lieu de concelho. Forteresse de la frontière d'Espagne.

CÉLOSIE [*zî*] n. f. Genre d'amarantacées, comprenant des herbes ou des arbrisseaux au nombre de trente-cinq espèces, qui croissent en Asie, en Afrique et dans l'Amérique tropicale.
— Encycl. Les *célosies* sont des plantes annuelles, très voisines des amarantes, avec lesquelles on les confond quelquefois. Leur nom fait allusion à l'éclat et au riche coloris de leur inflorescence, et non de leurs fleurs, comme on dit vulgairement. Ces plantes sont fort recherchées dans les jardins d'agrément. Nous citerons la *célosie à crête* (*celosia cristata*), originaire de l'Inde, et qui est plus connue sous les noms de *amarante, crête-de-coq, passe-velours*, etc. Toutes les espèces conservent longtemps leur couleur après avoir été séchées à l'ombre et la tête en bas, et peuvent servir, durant l'hiver, soit à faire des bouquets, soit à orner les appartements. Une espèce (*celosia trigyna*) est employée comme anthelminthique.

CÉLOSTOMIE [*loss-to-mî*] n. f. Pathol. V. cœlostomie.

CÉLOTOME n.m. (du gr. *kèlê*, hernie, et *tomê*, section). Instrument pour opérer les hernies étranglées. (On dit aussi kélotome.)

CÉLOTOMIE [*mî*] n. f. (rad. *célotome*). Opération de la hernie étranglée. || Castration par la ligature des vaisseaux spermatiques. (On dit aussi kélotomie.)

CELS (Jacques-Philippe-Martin), botaniste français, né à Versailles en 1740, mort à Montrouge en 1806, se rendit célèbre par la magnifique pépinière qu'il avait formée non loin de Montrouge et par le nombre prodigieux des plantes exotiques naturalisées par lui. Il fut membre de l'Institut (1795) et prit part à la rédaction du code rural.

CELSE (Celsius Cornelius Aulus), médecin et érudit du temps d'Auguste. La date et le lieu de la naissance de Celse sont inconnus. D'après les autorités les plus graves, il serait né à Vérone, du temps de César. On ne sait même pas s'il fut un praticien, ou un compilateur. Il est pourtant probable que Celse pratiqua la chirurgie, car il décrit dans ses livres des opérations et des instruments avec des détails qui supposent une connaissance toute spéciale. Le principal ouvrage de Celse a pour titre : *De arte medica*. C'est un tableau très remarquable, aussi bien par le style que par le fond, de la médecine ancienne et de la médecine de son temps, écrit dans un style de la plus grande pureté. La partie concernant l'hygiène est particulièrement remarquable et c'est à lui que nous devons de connaître l'histoire de la chimie grecque et romaine depuis Hippocrate. On l'a appelé « le Cicéron de la médecine ». On lui doit aussi : *De febribus liber; De balneis; Epistolæ duæ de medicina quæ exstant cum medicis antiquis* (Venise, 1857).

Celse (méthode de), nom donné à une méthode de cystotomie (v. ce mot) imaginée par Celse.

Celse (quadrilatère de). On donne ce nom à l'ensemble des quatre symptômes cardinaux que Celse donne comme caractéristiques de l'inflammation : rougeur, tumeur, chaleur et douleur.

CELSE (saint), martyr, né à Cimiez, près de Nice, mort en 69. Il entrait à peine dans l'adolescence, lorsque Nazaire le convertit. Arrêtés et conduits à Vintimille, puis à Rome, Néron essaya inutilement de triompher de leur courage par d'effroyables tourments. Il les fit enfin jeter sur une barque abandonnée au gré des flots. Le vent les poussa vers Gênes; de là ils se rendirent à Milan, où ils furent mis à mort. — Fête le 28 juillet.

CELSE, philosophe qui vivait à Rome sous les Antonins (IIe s. apr. J.-C.), célèbre par ses attaques contre le christianisme dans le *Discours véritable*. On ne connaît cet ouvrage que par la réfutation qu'en fit Origène dans son livre : *Contra Celsum*.

CELSIANE n. f. Variété d'anorthite contenant du baryum.

CELSIE [*sî*] n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant une trentaine d'espèces qui croissent dans le bassin de la Méditerranée, l'Abyssinie, et dans l'Asie occidentale. (Deux ou trois espèces sont cultivées dans les jardins pour leurs fleurs jaunes.)

CELSITUDE n. f. (lat. *celsitudo*). Titre donné à certains officiers du Bas-Empire et du moyen âge.

CELSIUS (Magnus), archéologue suédois, né à Alfta (Helsingland) en 1621, mort en 1679 à Upsal, où il professa les mathématiques à l'université, et, comme archéologue, déchiffra le premier les runes dites « du Helsingland ». — Son fils, Olof **Celsius**, orientaliste et naturaliste, né en 1670, mort en 1756, professa les langues orientales et la théologie à Upsal, étudia la runologie et la botanique, protégea Linné, et fut un des fondateurs de la Société des sciences d'Upsal. Son principal ouvrage est intitulé : *Hierobotanicon* (1745-1747). — Anders **Celsius**, petit-fils de Magnus, né en 1701, mort en 1744, professeur d'astronomie à l'université d'Upsal, voyagea en Allemagne, en Italie, en France où il se fit connaître par ses savants travaux, fit partie, en 1737, de l'expédition française chargée de mesurer un degré du méridien dans les régions polaires. Il eut le premier l'idée du thermomètre centigrade. — Olof **Celsius**, dit *le Jeune*, historien suédois, fils d'Olof Celsius, né en 1716, mort en 1794. Professeur à Upsal, évêque de Lund (1777), il a publié notamment : *Histoire ecclésiastique du royaume de Suède; Histoire de Gustave Ier; Histoire d'Erik XIV;* etc.

CELSUS [*suss*] (P. Juventius), jurisconsulte romain, né vers 67, mort vers 130. Il jouit d'une grande faveur sous Nerva et sous Trajan. Ses œuvres de jurisprudence sont perdues, mais citées fréquemment par les autres jurisconsultes.

CELSUS (Caius Titus Cornelius), proclamé empereur romain l'an 264. Il ne conserva ce titre que sept jours. C'était un simple militaire, que les soldats avaient choisi à cause de sa réputation d'intégrité.

CELSUS (Julius), critique grec du VIIe siècle apr. J.-C., auteur d'une recension des *Commentaires de César* qui lui ont été parfois attribués.

CELT n. m. Nom donné, au commencement du XIXe siècle, aux haches de pierre et de bronze trouvées dans les sépultures préhistoriques et qu'on considérait à tort comme spécifiquement celtiques.

CELTE adj. Géogr. et Hist. V. celtique.

Celtes. Nom que se donnait le peuple appelé *Galli* (Gaulois) par les Romains, dénomination dans laquelle ces derniers englobaient toutes les populations de race celtique habitant d'abord l'Italie du Nord et l'Allemagne du Sud, puis le pays entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et l'Océan.
Histoire. — Le nom de *Celtes* apparaît pour la première fois environ cinq siècles avant notre ère dans la *Géographie* d'Hécatée de Milet. Les *Celtes* étaient de taille moyenne, la peau blanche, les cheveux roux (peut-être artificiellement). Sur la couleur de leurs yeux et la forme de leur crâne on ne possède aucune donnée sérieuse. Pas plus que les Germains et les Slaves ils n'appartenaient à une race unique. Lorsque ces peuples apparaissent à nos yeux, ils avaient déjà subi bien des mélanges. On doit seulement, historiquement, appeler Celtes tous les peuples qui parlaient la langue celtique, abstraction faite de la race.
C'est entre le Rhin, l'Elbe et le Danube que les données de l'histoire, appuyées par la toponymie, permettent de fixer la contrée dont les Celtes sont issus huit à dix siècles avant notre ère. La grammaire comparée représente les Celtes comme des Indo-Européens ou Aryens, frères des Slaves, des Germains, des Thraces, des Indiens, des Perses, et plus particulièrement des Italiotes et des Grecs, parlant tous la même langue. Vers le XVe siècle av. J.-C. les Grecs et les Italiotes seraient allés s'établir respectivement dans la péninsule hellénique et au delà des Alpes, tandis que les Celtes restèrent encore plusieurs siècles dans l'Europe centrale.
L'étude des religions et celle des institutions aboutissent aux mêmes conclusions.
Problablement au IXe siècle, les Celtes occupèrent le pays entre Rhin et Seine, et franchirent la Manche. Vers l'an 500 ils refoulèrent les Ligures jusqu'aux Pyrénées, et occupèrent l'Espagne; vers 400, ils descendirent en Italie, dans la vallée du Pô et s'étendirent vers Ancône. Vers le même temps, ils envahirent le moyen et le bas Danube; vers 360 ils attaquent les Illyriens et prennent contact avec les Macédoniens et les Grecs.
Au IVe siècle nul peuple ne possédait un territoire si étendu, mais cet immense empire celtique n'avait aucune unité politique, et n'eut qu'une durée éphémère. Dans les premières années du IIIe siècle ils atteignirent la Méditerranée entre les Cévennes, les Pyrénées et le Rhône, envahirent la Thrace et la Grèce où ils pillèrent Delphes, et fondèrent en Asie Mineure le petit empire de Galatie. Mais en 283 les Romains faisaient la conquête du pays des Senons, de 236 à 218 les Carthaginois dominèrent en Espagne et dès lors les Celtes se fondirent avec les Ibères. En 212 et 191 ils perdent la suprématie en Thrace et en Galatie et cette même année toute la Gaule cisalpine est donnée aux Romains qui en outre fondent des comptoirs en Asie en 122, à Narbonne en 114.
D'autre part au IIIe siècle, les Germains, campés depuis mille ans dans la presqu'île scandinave, le Jutland et sur la rive droite de l'Elbe, envahirent l'Allemagne, dès lors perdue pour la race celtique. Ce n'est qu'à la victoire de Marius sur les Cimbres et les Teutons que les Celtes durent de conserver la Gaule. Cependant sur la rive gauche du Rhin s'établirent des Germains, Triboques et Bataves.
Néanmoins, il semble prouvé que dans l'Allemagne du Sud, la population doive aux Celtes une bonne partie de ses éléments ethniques : *Alsaciens, Souabes, Bavarois* possèdent des caractères anthropologiques qui les différencient des Germains du Nord. Les Celtes des Alpes ne furent soumis que sous Auguste. La Grande-Bretagne fut conquise au Ier siècle de notre ère; seuls les Celtes d'Irlande gardèrent leur indépendance. La Gaule avait été conquise par Jules César au Ier siècle avant notre ère.
Cette décadence générale s'explique par plusieurs motifs : absence de tout lien durable entre les diverses nations, anarchie intérieure de la Gaule où les factions déchiraient les cités et où les cités se faisaient continuellement la guerre, enfin goût que les Gaulois avaient pris pour la civilisation et qui poussait certains d'entre eux, comme les *Eduens* (Autun) vers les Romains et les incitait presque tous à sauvegarder leurs villes et tous leurs biens.
En tant que race on peut encore reconnaître les Celtes comme constituant le fond de la majorité des Français y compris les Alsaciens, des Belges, des Suisses, des Allemands de l'Ouest et du Sud, des Italiens du Nord, des Espagnols du nord de la péninsule, d'une partie des Anglais et enfin des Irlandais. Mais presque partout la langue celtique a cédé devant celle des conquérants romains ou germains. Actuellement le celtique est parlé par environ 120.000 Bretons d'Armorique, dans les îles Britanniques par 500.000 Irlandais, 1.000.000 de Gallois et peut-être 100.000 Ecossais.
Rien ne subsiste des anciennes poésies celtiques. Par contre, les Celtes des îles Britanniques ont produit du VIIe siècle à nos jours une assez riche littérature.
Des institutions, on ne connaît un peu que celles des Celtes d'Italie et de Gaule transalpine. La royauté fut abolie presque partout au Ier siècle avant notre ère et remplacée par l'assemblée aristocratique des chefs. La plèbe était réduite à une condition très inférieure. En temps de guerre cependant, tous acclamaient un chef aux pouvoirs très étendus. Les îles gardèrent la royauté. Chaque tribu avait son roi, relevant des rois de province, obéissant eux-mêmes à un roi suprême. Ces rois étaient surtout des chefs de guerre.
Le droit privé des Gaulois n'est guère mieux connu. L'apport du mari et de la femme étaient égaux. Le survivant héritait de tout le bien. Le mari avait droit de vie et de mort sur sa femme et ses enfants. Aux chefs seuls la polygamie était permise. Le père n'avait pas le droit de garder ses fils avant qu'ils fussent en âge de porter les armes. L'enfant était élevé par des parents adoptifs habitant au loin. Les funérailles étaient somptueuses; les morts, inhumés. On brûlait les criminels, la femme adultère, le prétendant à la royauté.
Les renseignements fournis par César ne portent que sur le panthéon des Gaulois transalpins. Il croit reconnaître Mars, Apollon, Jupiter, Minerve et surtout Mercure. Les inscriptions gallo-romaines montrent des épithètes gauloises accolées au nom latin de ces dieux. Il semble acquis que *Taranis* était un dieu de la foudre, identifié avec Jupiter; *Teutatès* correspond au Mars latin, *Lugus* à Mercure. Des déesses-mères sont représentées portant un enfant. Enfin, les Celtes observaient un culte naturiste des arbres, des sources, etc.
Le druidisme, doctrine philosophique originaire de Grande-Bretagne n'était connu que dans les îles et la Gaule chevelue, où il était, au temps de César, d'importation relativement récente.
La doctrine druidique n'était pas écrite, mais renfermée en quelques milliers de vers qu'on se transmettait de mémoire. Elle enseignait que les hommes descendent du dieu de la mort et que la terre doit finir par l'eau et le feu, et que l'âme est immortelle. Elle interdisait les temples, l'écriture, les images des dieux. Ainsi s'affirme le caractère éminemment spiritualiste du druidisme. Les monuments mégalithiques sont de beaucoup antérieurs au druidisme et même à l'arrivée des Celtes. Médecins, astrologues, devins, les druides formaient une caste puissante et exerçaient les fonctions de juges. Mais ils ne formaient pas une caste héréditaire. Prêtres, ils se réservèrent des fonctions cultuelles antérieures à leur doctrine. Juges, ils tranchaient les différends entre particuliers et Etats gaulois. Les récalcitrants étaient mis hors la loi par l'excommunication.
Les druides obéissaient à un grand prêtre élu à vie et dont l'élection se faisait sur le territoire des Carnutes (Chartres). Il y avait trois classes de druides : les Druides, les *euhages* devins et sacrificateurs, les *bardes* poètes chargés de célébrer les hauts faits des rois et du peuple. Le nom de *druidesses* est improprement appliqué à des devineresses.
La puissance des druides et les sacrifices humains indisposèrent le gouvernement romain, mais la disparition du druidisme est due surtout à la fascination exercée par la civilisation romaine. Le christianisme acheva la défaite du druidisme. Seuls les bardes subsistèrent dans le pays de Galles à travers tout le moyen âge.
Au temps de César, les Celtes possédaient de nombreuses villes, mais, d'une manière générale ils préféraient l'habitation à la campagne. Ils menèrent la vie pastorale jusqu'au IIe siècle environ, puis s'adonnèrent à l'agriculture.
Le mobilier était rudimentaire. La nourriture consistait en viande, en laitage, plus tard en céréales. Les boissons étaient la cervoise ou bière d'orge, le *zythus* (froment et miel), le *cormi* (froment sans miel); l'habillement se composait d'une tunique courte, d'un pantalon ou *braies*, d'un manteau de couleur voyante. Ils aimaient la parure et

les bijoux. Le *torques*, collier de métal, est leur ornement caractéristique. Ils laissaient croître leurs cheveux, les teignaient en roux, et ne portaient que la moustache.

L'armement était médiocre : bouclier de bois, casque de bronze à cornes ou à ailes, grande épée ne frappant que de taille. Leur bravoure était légendaire, mais leur tactique médiocre.

Ils utilisaient le lin et le chanvre, leurs tissus en laine teinte étaient renommés. Ils exploitaient avec habileté des mines de fer et d'autres métaux, excellaient dans la métallurgie. Les Bituriges inventèrent l'étamage ainsi que le placage d'argent. Alésia était le centre de cette industrie. Les monnaies ne sont que des imitations de types employés dans les colonies grecques et macédoniennes. Partout se fabriquaient de belles poteries. Les chanteurs s'accompagnaient d'une petite harpe, la *crouth*.

Les Celtes aimaient l'éloquence, ils avaient un esprit d'imitation très marqué, de la bravoure et de la jactance, mais se décourageaient vite. On peut regretter que les circonstances historiques n'aient pas permis aux Celtes de développer une civilisation originale.

CELTES (Conrad PICKEL, dit), littérateur et poète allemand, né à Wipfeld (Bavière) en 1459, mort à Vienne en 1508. Il suivit les leçons de R. Agricola à Heidelberg, et devint professeur de poésie et d'éloquence à Vienne (1497). Il compte parmi les principaux humanistes. C'est lui qui découvrit les œuvres de Hroswitha et la fameuse carte de l'Empire romain, écrite par Peutinger.

CELTIBÈRES. Géogr. anc. Peuple de l'Espagne.

— ENCYCL. On appelait *Celtibères* tantôt les populations celtiques du centre de l'Ibérie (Espagne), tantôt les peuples établis aux sources du Tage, du Guadiana et du Jucar jusque vers Valence. Les Celtibères, qui avaient la langue et les mœurs des Celtes, conquirent l'Ibérie vers 500 avant notre ère, durent en 230 reconnaître la suprématie de Carthage, et se soumettre aux Romains après la prise de Numance par Scipion Emilien (133 av. J.-C.). Les Espagnols, les Castillans surtout, descendent en grande partie des Celtibères (ou *Celtibériens*).

CELTIBÉRIE. Géogr. anc. Pays habité par les Celtibères dans la péninsule ibérique.

CELTIBÉRIEN [*ri-in*], **ENNE**, habitant ou natif de la Celtibérie. V. CELTIBÈRES.

— Adjectiv. : *Alphabet* CELTIBÉRIEN, Caractères appartenant à une écriture très ancienne, d'origine inconnue, dont on a rencontré des spécimens en Espagne et que l'on rattache sans raison aux Celtibères.

CELTICISME [*sissm'*] n. m. Idiotisme celtique. (S'emploie aussi dans le sens de CELTOMANIE.)

CELTILL, chef arverne, père de Vercingétorix. Il était devenu le chef d'une sorte d'empire gaulois. Soupçonné d'aspirer à la royauté, il fut mis à mort par l'aristocratie.

CELTINÉ. Myth. gr. Fille de Bretannos, aimée d'Héraclès qui revenait avec les bœufs de Géryon, elle eut de lui un fils Keltos, éponyme des Celtes.

CÉLTION n. m. Antiq. gr. Petit vaisseau très léger, avec un seul banc de rameurs. V. CÉLÈS.

CELTIQUE [*tik'*] adj. Relatif aux Celtes : *La langue* CELTIQUE.

— Zootechn. Se dit d'un race de suidés dont les individus peuplent le nord-ouest de l'Europe, et qui a, par croisement, donné naissance à une multitude de variétés.

— N. m. La langue des Celtes : *Le* CELTIQUE.

— ENCYCL. Linguist. La langue *celtique* forme un des huit principaux groupes de la famille indo-européenne. Elle se subdivise en trois dialectes : 1° le *celtique continental*, représenté par le *gaulois*, assez mal connu ; 2° le *brittonique* jadis idiome de la Grande-Bretagne et refoulé ensuite par le germanique (il est représenté par le *gallois* ou *cymrique* [pays de Galles], le *cornique* parlé en Cornouailles et disparu depuis le XVIIIe siècle, le *breton* de l'Armorique française, importé de Grande-Bretagne vers le IVe ou le Ve siècle de notre ère, et qui ne descend nullement du gaulois) ; 3° le *gaélique*, qui comprend le *gaélique écossais* ou *gaélique* proprement dit, l'*irlandais* et le *mannois* (parler de l'île de Man). Le vieil irlandais est précieux pour l'étude historique des langues celtiques. Ces langues, comparées aux autres groupes de dialectes indo-européens, ont pour caractéristiques phonétiques : 1° changement de *ē* primitif indo-européen en *ī* (*ri* « roi » = lat. *rex*) ; 2° développement en *ri*, *li* de *r* et *l* voyelles ; 3° chute de *p* indo-européen (irlandais *athir* = gr. *patêr* « père » ou *ro* = gr. *pro* « avant ») ; 4° changement de *gw* indo-européen en *b* (lituanien *gyvas* = lat. *vivus* « vivant » = vieil irland. *beo*). — Le celtique possède, comme l'italique, un génitif singulier en *ī* dans les thèmes en *o*, un subjonctif en *ā* et un déponent passif en *r*. Ces particularités communes aux deux groupes permettent de croire à l'existence d'une unité italo-celtique postérieurement à la séparation des dialectes indo-européens.

CELTIQUE. Géogr. anc. Division de la Gaule comprise entre l'Atlantique, la Seine et la Garonne au temps de César, et constituant par la suite une des « Trois Gaules » ou des « Trois Provinces ». C'était aussi la « Gaule chevelue », dont le territoire, soumis par César en 51 avant notre ère, et réduit au pays compris entre Loire et Garonne, constitua sous Auguste la *Lyonnaise*.

CELTIQUES (lat. *Celticī*). Les anciens désignaient particulièrement sous ce nom deux tronçons parmi les Celtes qui avaient envahi l'Espagne. Le premier occupait la région entre l'Océan, le Tage et le Guadiana (Portugal). Le second habitait la Bétique (Andalousie).

CELTIS [*tiss*] n. m. Nom scientifique du genre micocoulier.

CELTISANT [*zan*] ou **CELTISTE** [*tisst'*] n. m. (de *celte*). Qui s'applique à l'étude de la langue et de l'histoire des Celtes.

CELTISME [*tissm'*] n. m. Ensemble des caractères propres aux Celtes. || Connaissance de tout ce qui concerne les Celtes.

CELTIUM [*ti-om'*] n. m. Corps simple (Ct), de poids atomique 72, extrait des terres rares par G. Urbain en 1911. (Ses caractères chimiques le rapprochent du lutécium et du scandium.)

CELTOMANE n. (de *celte*, et du gr. *mania*, délire, passion). Atteint de celtomanie.

CELTOMANIE [*nî*] n. f. (de *celtomane*). Manie de certains savants qui voyaient dans le celtique l'origine des langues de l'Europe, et même la langue primitive.

CELTOPHILE [*fil'*] n. et adj. (de *celte*, et du gr. *philos*, ami). Qui a le goût des études celtiques.

CELUI, CELLE ; pl. **CEUX, CELLES** pron. démonstr. (du lat. *ecce*, voici, et *ille*, pron. démonstr.). Sauf une seule exception (v. plus bas), ne peuvent s'employer que comme antécédents d'un relatif ou pour remplacer un nom devant la préposition *de* : CELUI QUI *met un frein à la fureur des flots* (Racine.) *Vois tes propres défauts et non* CEUX DE *ton frère. Vous pouvez garder* CELUI DE *ces livres qui vous conviendra le mieux.*

Celui-ci, celle-ci, Cette personne ou cette chose-ci : *Je nourris* CELUI-CI *depuis longues années.* (La Fontaine.) Marquent en général la personne ou la chose la plus rapprochée, ce dont il a été question en dernier lieu, ou encore les paroles qui vont suivre : CELUI-CI, *glorieux d'une charge si belle.* (La Fontaine.) *Le plus difficile à suivre de tous les préceptes est* CELUI-CI : *Connais-toi toi-même.*

— *Celui-là, celle-là*, Cette personne ou cette chose-là. || Désignent ordinairement la personne ou la chose la plus éloignée ou dont on a parlé d'abord. || *Celui-ci* ou *celle-là* se rapporte parfois à une simple idée que le contexte fait comprendre : *Il a été décoré ? Oh !* CELLE-LÀ *est trop forte !*

— *Celui-ci... celui-là, Celle-ci... celle-là...* s'emploient par opposition (et alors *celui-ci* se rapporte au terme le plus proche), mais ils ne signifient souvent que L'un, l'autre ; Les uns, les autres : CELUI-CI *meurt dans les prospérités,* CELUI-LÀ *dans la misère.*

— GRAMM. *Celui-là, Celle-là*, peuvent être parfois les antécédents d'un pronom relatif ; mais alors ils prennent une valeur un peu emphatique : CELUI-LÀ *se trompe gravement* QUI... CELUI-LÀ *est véritablement* FORT *qui commande à ses passions. De ces deux témoins c'est* CELUI-LÀ (on pourrait mettre aussi, dans ce cas, CELUI-CI) QU'IL *faut croire.* (*Celui-ci, celle-ci*, ne se constituent avec le pronom relatif que dans une phrase comme la suivante : CELUI-CI, *qui vous déplaît, est pourtant un brave homme.*

— *Celui, celle*, se trouvent, même dans de bons auteurs, non suivis d'un relatif ou de la préposition *de* : *Je joins à ma lettre* CELLE ÉCRITE *par le prince.* (Racine.) *Le goût de la philosophie n'était pas* CELUI DOMINANT. (Voltaire.) || Cependant les puristes condamnent cet emploi. Suivant eux, *Celui, celle*, ne peuvent être suivis d'un adjectif ou d'un participe que dans un seul cas : lorsque ce participe ou cet adjectif font partie d'une incidente, après laquelle vient *que* ou *dont* : *La résignation des martyrs, et* CELLE, *si touchante, dont Jeanne d'Arc fit preuve.* || De même, malgré Bossuet écrivant de Dieu : *Je suis celui qui suis*, il faudrait, pour être correct, faire accorder le verbe avec *celui* et non avec *qui* : *Je suis* CELUI *qui* EST.

CÉLUTA, petite planète, N° 186, découverte par Prosper Henry en 1878.

Céluta, héroïne des *Natchez*, de Chateaubriand, nièce de Chactas, aimée de René.

CÉLYPHE [*lif'*] ou **CELYPHUS** [*fuss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, groupe des acalyptères, renfermant des mouches indo-malaises, remarquables par le développement extraordinaire de leur écusson, qui cache l'abdomen, et les ailes quand celles-ci sont au repos.

Célyphe.

CEMBALO n. m. Mus. V. CZIMBALUM.

CEMBRO [*sin*] n. m. Nom vulgaire d'une espèce de pin dont les graines sont comestibles comme celles du pin pignon. (On écrit aussi CEMBROT.)

CÉMENT [*man*] n. m. (du lat. *cæmentum*, blocaille). Céram. Argile cuite utilisée comme matière dégraissante en céramique.

— Stomatol. Substance qui recouvre l'ivoire de la racine des dents.

— Métall. Matière carburée au contact de laquelle on chauffe l'acier peu carburé, pour le cémenter.

— ENCYCL. Métall. Les *céments* sont soit solides (sciure de bois, suie, charbon de bois, corne, sang desséché, rognures de cuir), soit liquides (cyanures), soit gazeux (gaz d'éclairage, de pétrole, oxyde de carbone). Les plus utilisés sont les solides, mais ils agissent par l'intermédiaire de l'oxyde de carbone qu'ils produisent : ce gaz se transforme en acide carbonique en cémentant l'acier, puis vient se reformer au contact du cément.

CÉMENTATION [*man, si-on*] n. f. Métall. Traitement thermochimique consistant à chauffer une pièce métallique au contact d'un produit (solide, liquide ou gazeux) appelé cément dont certains constituants pénètrent dans la pièce et lui communiquent des propriétés spéciales.

— Mines. Transformation, par oxydation, des pyrites en sulfates.

— Géol. *Zone de cémentation.* Partie d'un filon où les phénomènes de remaniement atteignent leur maximum (Bonanza.)

— Verr. Opération consistant à recouvrir une pièce d'un mélange d'ocre et d'oxyde d'argent pour obtenir, à basse température, un ton jaune.

— ENCYCL. Métall. La *cémentation* se fait par chauffage prolongé au contact d'un cément, à une température comprise entre le point de transformation inférieur et le point de fusion commençante.

Elle se fait rarement à cœur, c'est-à-dire en ne laissant aucune trace de l'acier primitif. Ordinairement, elle n'est que superficielle, pour créer une couche plus carburée, susceptible de durcir par la trempe, l'ensemble de la pièce restant non cassant. On appelle *épaisseur de cémentation* celle à partir de laquelle on retrouve l'acier primitif. L'acier cémenté est d'ailleurs un produit hétérogène, comme la micrographie le montre facilement : un recuit est en général indispensable pour en uniformiser les résultats et éviter les variations trop brusques de teneur en carbone, qui provoquent l'écaillage.

Pour les aciers spéciaux, ce n'est pas toujours la couche superficielle qui est la plus dure après cémentation et trempe, parce qu'une carburation trop poussée peut alors donner à la surface de l'arsénite, moins dure que la martensite qu'on trouvera en profondeur.

Les éléments spéciaux modifient, suivant les céments, la vitesse de cémentation : le silicium et l'aluminium la ralentissent en général, et peuvent même la rendre impossible.

La cémentation se fait dans de grandes boîtes rectangulaires, ou caisses à cémenter, chauffées dans un four spécial. Il y a apport superficiel de carbone, puis diffusion d'autant plus rapide qu'on est mieux dans le domaine des solutions solides du diagramme.

L'opération ne dure que deux à quatre heures, mais il faut quatre à cinq fois autant pour réchauffer la pièce et pour la laisser refroidir ; on a cependant pu gagner, avec les fours et procédés modernes, beaucoup de temps sur les anciennes méthodes, qui demandaient huit à dix jours.

On suit les progrès de la cémentation par des fils de fer plongés dans la boîte, qu'on retire périodiquement, que l'on trempe, que l'on casse, et dont on examine la cassure.

La cémentation était autrefois très employée pour obtenir de l'acier de qualité, parce qu'on partait de fer plus pur que l'acier qu'on savait alors obtenir.

Maintenant — en dehors de la production d'acier riche très pur, destiné à la refonte, par cémentation à cœur de fer extra pur (acier poule) — la cémentation sert surtout pour durcir les dents d'engrenages ou la couche externe des blindages. Des aciers spéciaux, très durs quoique non cassants, permettent le plus souvent aujourd'hui d'éviter les frais de la cémentation. On réalise également la cémentation des alliages sidérurgiques par l'aluminium (pièces résistant à l'oxydation à haute température).

— Mines. La *cémentation* est *naturelle*, par abandon de la pyrite à l'air humide et chaud, — ou *artificielle*, par grillage : la première méthode est longue et demande de grosses immobilisations, mais elle produit du soufre libre, vendable, et elle n'endommage pas les cultures voisines.

CIVILISATION CELTIQUE : 1. Allée couverte, à Saumur ; 2. Rondelles métalliques (monnaies primitives des Celtes) ; 3. Monnaies des Parisii ; 4. Monnaie des Bellovaques ; 5. Pierre sculptée, de Gavr'inis (Morbihan) ; 6. Bouclier ; 7. Épée et son fourreau ; 8. Casque ; 9. Poignard ; 10. Enseigne (sanglier) ; 11. Fer de javelot ; 12. Pointe de flèche ; 13. Fer de lance ; 14. Fer de hache ; 15. Vase de terre ; 16. Vase de bronze ; 17. Bracelet ; 18. Ornement de bras ; 19. Torques ; 20. Parure à pendeloques ; 21. Fibule ; 22. Inscription en langue celtique (fouilles d'Alésia).

Sainte Casilda, par Zurbaran.

Les Dernières cartouches, par A. de Neuville.

Castor et Pollux enlevant les filles de Leucippe, par Rubens.

Le Mariage de sainte Catherine d'Alexandrie, par Memling.

Le Mariage de sainte Catherine d'Alexandrie, par le Corrège.

Balthazar Castiglione, par Raphaël.

Le Catéchisme, par Muemling.

L'Homme au casque d'or, par Rembrandt.

Sainte Cécile, par Raphaël.

Béatrice Cenci, par Guido Reni.

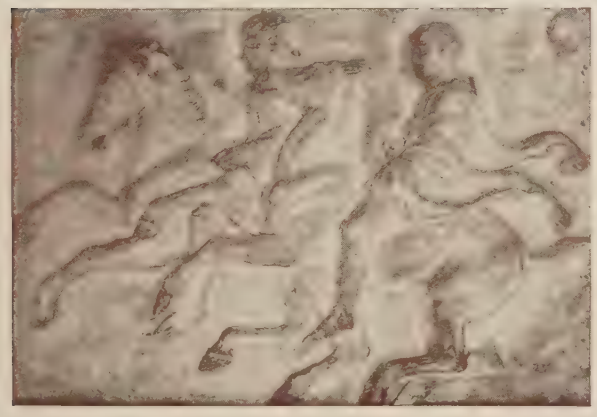

Les Cavaliers du Parthénon.

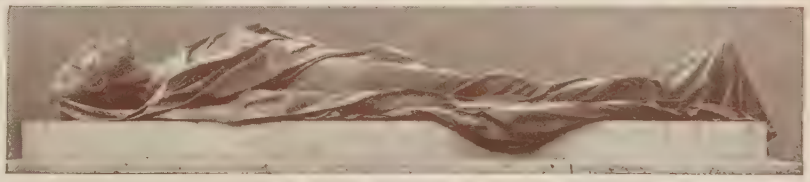

Le Tombeau de Godefroy Cavaignac, par Rude.

(Photos *Anderson, Goupil, Hanfstaengl, Giraudon, Neurdein, Brogi, Larousse.*)

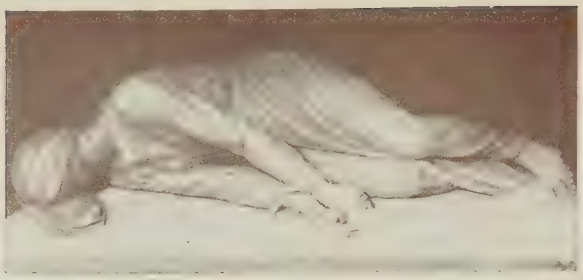

Sainte Cécile, par S. Maderno.

Sainte Cécile, par Donatello.

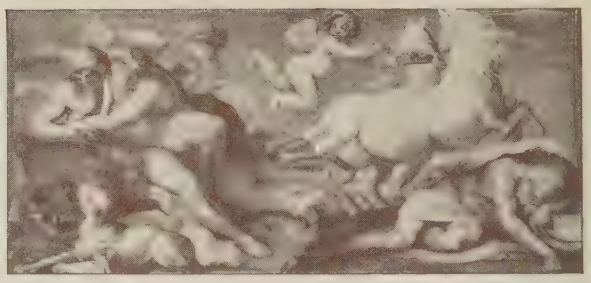

Céphale enlevé par l'Aurore, par An. Carrache.

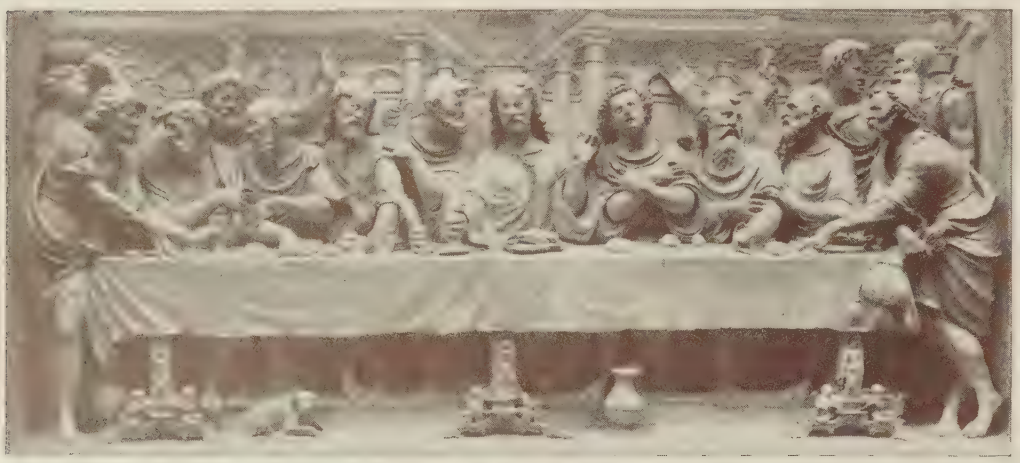

La Cène, bas-relief de Saint-Jean, à Troyes.

Sainte Cécile, par Carlo Dolci.

Le Centenier de Capharnaüm, par P. Véronèse.

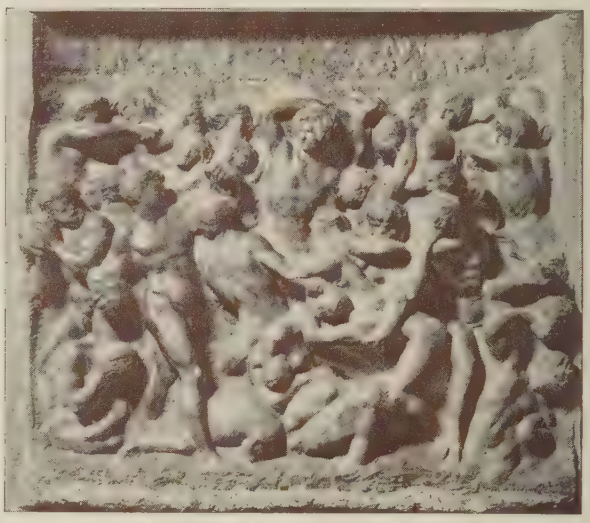

Combat des Centaures et des Lapithes, par Michel-Ange.

Hercule terrassant le centaure, par J. de Bologne.

La Cène, par Léonard de Vinci.

(Photos *Hanfstaëngl, Anderson, Giraudon, Fammé, Alinari, Larousse.*)

On lave le minerai cémenté pour en extraire le cuivre sous forme de sulfate, d'où on le précipite à l'aide de gueuses de fonte, ou mieux de masses de fer spongieux obtenues par grillage spécial d'une partie de la pyrite avec 10 p. 100 de coke.

— Géol. La zone de *cémentation* se trouve entre le chapeau de fer superficiel et le niveau hydrostatique, au-dessous duquel le filon reste à peu près inaltéré. Le mouvement des eaux y a remanié les minéraux, avec enrichissement du gîte par dépôt des sels des métaux lourds, ou substitution avec ceux des métaux alcalins et alcalino-terreux : l'érosion facilite d'ailleurs ces phénomènes de concentration.

La zone de cémentation, appelée *bonanza* en Amérique latine, est particulièrement développée dans les calcaires.

CÉMENTATOIRE [*man*] adj. Qui sert à la cémentation : *Poudre* CÉMENTATOIRE.

CÉMENTER [*man-té*] v. tr. (de *cément*). Soumettre à la cémentation : CÉMENTER *le fer pour le transformer en acier malléable.*

— ***Se cémenter,*** v. pr. Au sens passif : *Le fer* SE CÉMENTE *facilement.*

— ***Cémenté, e,*** part. pass. du verbe *Cémenter.* Se dit d'un acier peu carburé dans la masse, dont la surface a été carburée par chauffage au rouge au contact d'un cément.

CÉMENTEUX [*man-teû*], **EUSE** adj. Qui a les caractères du cément : *Enduit* CÉMENTEUX.

CÉMENTITE [*man*] n. f. (de *cément*). Carbure de fer (Fe^3C).

— ENCYCL. Dans les aciers et dans les fontes blanches, le carbone se trouve sous forme de *cémentite.* Cette forme n'est d'ailleurs pas la plus stable, et par recuit on passe de la cémentite au graphite (fontes grises). Mais pratiquement, pour les aciers, on a toujours de la cémentite, soit en solution solide, soit en eutectique à 4,3 p. 100 de carbone. La solution solide se dédouble, d'ailleurs, entre 0 et 1,7 p. 100 de carbone, en ferrite et en cémentite, avec un eutectoïde (*perlite*) à 700°, pour 0,9 p. 100 de carbone. Au-dessus de 4,3 p. 100 de carbone, on a dépôt de la cémentite seule.

La cémentite elle-même a 6,7 p. 100 de carbone ; elle est très dure et très fragile, magnétique.

CÉMENTOBLASTE [*man, blasst'*] n. m. Histol. Nom donné aux cellules osseuses que l'on aperçoit dans les coupes de dents décalcifiées et qui occupent les canalicules du cément.

CÉMENTOPLASTE [*man, plasst'*] n. m. Histol. Nom donné aux ostéoplastes disséminés dans la substance fondamentale du cément dentaire. (Ce sont des cellules assez volumineuses et de forme irrégulière, munies de prolongements pouvant s'anastomoser avec les canalicules de la dentine.)

CÉMÉTÉRIAL, E, AUX adj. (du gr. *koimêtêrion,* cimetière). Relatif au cimetière : *Chapelle* CÉMÉTÉRIALE. *Monuments* CÉMÉTÉRIAUX.

CEMONUS [*nuss*] n. m. Genre d'hyménoptères, famille des crabronidés, renfermant de petites formes noires à abdomen à long pétiole, qui font leurs nids dans le bois mort et dans les tiges sèches et qui l'approvisionnent avec des pucerons. (Le *cemonus lugubris* est commun en France.)

Cemonus.

CEMPUIS [*pui*], comm. de l'Oise, arrond. et à 26 kil. de Beauvais ; 590 h. L'*Orphelinat de Cempuis,* fondé en 1875 par Prévost, ancien négociant à Paris, a été acquis et réorganisé par le département de la Seine en 1881 ; on y pratique la coéducation des sexes.

CENA (Giovanni), écrivain italien, né à Montanaro (Piémont) en 1870, mort à Rome en 1917. Il fut à Turin l'élève d'Arturo Graf, puis collabora à la *Nuova Antologia.* Il a publié plusieurs recueils de vers, d'une inspiration austère et douloureuse : *la Mère* (1897), qui lui fut inspirée par la longue et terrible agonie de sa mère ; *In Umbra* (1899), *Homo* (1904). Il a écrit aussi un roman social : *gli Ammonitori* [Ceux qui avertissent] (1903).

CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN, comm. de la Dordogne, arrond. et à 11 kil. de Sarlat ; 1.020 hab. Ch. de f. Orl.

CÉNACLE n. m. (lat. *cenaculum*). Salle où Jésus réunit ses disciples pour la *cène* (de *cena,* souper) : *La réunion des disciples au* CÉNACLE *a été magnifiquement représentée par Léonard de Vinci.* || *Fig.* Réunion de personnes groupées pour un but commun : CÉNACLE *politique, littéraire.*

— ENCYCL. Le *cénacle* des anciens était une salle à manger placée à l'étage le plus élevé. Il y avait à Jérusalem un édifice de ce nom : c'était une église qui aurait été construite sur l'emplacement de la maison où Jésus fit la Cène avec ses disciples, où le Saint-Esprit descendit sur les apôtres, et où le Sauveur leur apparut après sa résurrection. Détruite par les infidèles en 640, elle aurait été réédifiée par les croisés en 1044.

— Hist. littér. Le seul groupement littéraire qui ait porté officiellement le titre de *Cénacle* est celui que formèrent en 1823 les collaborateurs de *la Muse française,* organe de la jeune école romantique. On y voyait A. Soumet, Guiraud, V. Hugo, A. de Vigny, Antony et Emile Deschamps, Ch. Nodier ,etc. Après la disparition de *la Muse française* en 1824, le *Cénacle* subsista et s'accrut de J. de Rességuier, Ulric Guttinguer, Sainte-Beuve, David d'Angers, A. de Musset, etc. A partir de 1828, V. Hugo en fut le chef reconnu. Les réunions avaient lieu soit chez Nodier, à la bibliothèque de l'Arsenal, soit chez V. Hugo, rue Notre-Dame-des-Champs, soit chez Em. Deschamps, rue de la Ville-l'Evêque. Presque en même temps que le *Cénacle,* se constitua le *Petit Cénacle,* formé par des disciples ou admirateurs des maîtres nommés plus haut.

CENAGE n. m. Droit seigneurial sur la pêche dans une rivière.

CÉNAIRE [*nèr'*] adj. (de *cène*). Relatif aux repas : *Lois* CÉNAIRES.

CÉNANGION n. m. Genre de champignons ascomycètes, voisin des pezizes.

CENCHRÉES (lat. *Cenchreæ*). Géogr. anc. Ville du Péloponnèse, dans l'isthme de Corinthe, sur le golfe Saronique. Station thermale dite des « bains d'Hélène » actuellement encore fréquentée.

CENCHRIAS [*sin-kri-ass*]. Myth. gr. Fils de Poseidon et de la nymphe Pirène, tué par un trait d'Artémis en chasse. Des larmes de sa mère naquit la source Pirène (sur l'Acrocorinthe).

CENCHRITE [*sin-krit'*] n. f. (du gr. *kegkhros,* millet). Minér. Nom donné à de petits corps organisés fossiles, de forme ronde, présentant l'apparence de petits grains de millet agglomérés.

— Joaill. Diamant brut, dont la grosseur n'excède pas celle d'un pois chiche.

CENCHRUS [*sin-kruss*] n. m. Genre de graminées, comprenant une douzaine d'espèces qui croissent dans les régions tropicales ou tempérées des deux continents.

CENCI, illustre famille romaine, descendant, dit-on, du tyran Crescentius. Elle tint en échec deux empereurs, Otton II et Otton III, fit deux antipapes, Boniface VII et Jean XVI, et mit à mort deux papes, Benoît VI et Jean XIV.

Au XVIe siècle, elle se signala par les forfaits les plus monstrueux, mais il est difficile de distinguer l'histoire de la légende. Francesco **Cenci** fut emprisonné trois fois et, ruiné en partie par ses débauches, dut se retirer dans un château isolé à la Rocca-Petrella. Il s'était marié deux fois, et ses cinq enfants ne valaient pas mieux que lui : les deux aînés pratiquaient le brigandage et périrent les armes à la main. Il exerçait sur les siens une intolérable tyrannie. — Sa fille, la fameuse Béatrix **Cenci,** plus connue sous le nom de *la Belle Parricide,* séquestrée, maltraitée par son père, le fit assassiner de concert avec sa belle-mère Lucrèce Petroni et son frère Giacomo, par l'intendant Olympio, qui était peut-être l'amant de la jeune fille. Le pape Clément VIII, épouvanté par les crimes de cette horrible famille, dont un proche parent venait en même temps d'assassiner sa mère, livra au tribunal Giacomo et Béatrix. Rien, à vrai dire, dans les pièces du procès, ne prouve que Francesco ait attenté à la pudeur de sa fille. Béatrix fut décapitée à l'aide de la guillotine appelée *mannaja.* Sa beauté et son courage émurent la foule. Les biens des Cenci furent vendus à vil prix aux Borghèse par Bernardino Cenci, le dernier des enfants de Francesco. La tragique histoire de Béatrix Cenci a inspiré le poète Shelley, et Béatrix Cenci est devenue « l'Ange du parricide ».

Cenci (REPRÉSENTATIONS DE BÉATRIX). Il faut citer d'abord le portrait réputé de la Cenci et attribué au Guide, au palais Barberini (Rome). Au XIXe siècle, Paul Delaroche a représenté *la Cenci marchant au supplice,* dans une composition simple et dramatique. (V. planche *Beaux-Arts XXV.*)

Cenci (LES), tragédie en cinq actes et en vers, par Shelley (1819). Dans cette œuvre, le génie de Shelley apparaît tout entier. Béatrix n'est pas seulement, dans la pensée du poète, une douce enfant souillée par un amour infâme et qui, forcée de choisir entre l'inceste et le parricide, opte pour le parricide ; elle devient le symbole de l'innocence opprimée. Contre elle se liguent toutes les passions mauvaises que fomente le despotisme. Elle obéit aveuglément à la fatalité qui la pousse, et meurt condamnée, mais non coupable à ses propres yeux.

CENDAL [*sin*] n. m. (du gr. *sindôn,* étoffe fine). Archéol. Tissus de soie souple, satinée et légère, comme notre foulard, en usage depuis le IXe jusqu'au XVIIe siècle. On l'employait beaucoup comme doublure. || On appelait *tiercelin* un cendal renforcé, dont on faisait des robes d'armes, des pennons et des bannières. — Pl. *Des* CENDAUX.

CENDRAILLE [*dray'*] n. f. Débris mélangés à la cendre et provenant de la cuisson de la pierre à chaux.

CENDRE n. f. (lat. *cinis, cineris*). Matière pulvérulente qui reste après la combustion de la plupart des corps : CENDRE *de bois, de houille.*

— Restes, ruines, débris de ce qui a été détruit par le feu, livré à l'incendie : *Réduire une ville en* CENDRES. *Votre Ilion encor peut sortir de sa* CENDRE. (Racine.)

— Restes mortels, brûlés, puis conservés dans des urnes ou dans des tombeaux. || Restes mortels en général : *La puissance divine ne fait de nous qu'une même* CENDRE. (Bossuet.) *Les* CENDRES *de Napoléon furent ramenées triomphalement en France en 1840.* || Mânes, mémoire d'une personne décédée : *Donner des larmes à la* CENDRE *d'un ami.* (Acad.)

— *Fig.* Par allusion à la cendre dont les anciens se couvraient la tête en signe de deuil ou de repentir, Douleur, signe extérieur de mortification : *D'un long habit de* CENDRE *enveloppant ma flamme.* (Régnier.) || *Faire pénitence avec le sac et la cendre,* Eprouver une vive affliction de ses péchés.

— Agric. *Cendres rouges,* Cendres de lignite employées comme engrais.

— Liturg. V. la partie *encycl.*

— Méd. Nom donné à certaines substances médicamenteuses dont les principales sont : *cendres d'antimoine* (acide antimonieux), *cendre bleue* (carbonate de cuivre), *cendre d'étain* (oxyde d'étain), *cendre de plomb* (massicot), *cendre d'éponge* (charbon d'éponge du Codex), etc.

— Minér. et Géol. *Cendre bleue native,* Nom que l'on donne au cuivre azuré pulvérulent, mélangé naturellement à des matières terreuses, et ressemblant à la cendre bleue artificielle. (La cendre bleue native est employée en peinture.) || *Cendre verte,* Carbonate de cuivre naturel, mêlé de matières terreuses. || *Cendre noire,* Variété terreuse de lignite à l'état naturel. || *Cendre permienne,* Nom que l'on donne à une dolomie meuble et bitumineuse. || *Cendre volcanique,* Matériaux composés de fragments extrêmement ténus, et contenant les mêmes éléments minéralogiques que les laves. (Les cendres volcaniques peuvent être transportées par le vent à des distances énormes. Ces produits, émis surtout par les volcans du type vulcanien, forment souvent des cônes à double pente très régulière.)

— Techn. *Cendres d'étain,* Oxyde d'étain calciné, dont font usage les potiers. || *Cendre d'azur,* Azur réduit en poudre. || *Cendre d'or,* Dorure obtenue avec la cendre imbibée d'or dissous dans l'eau régale. || *Cendre de bronze,* Calamine blanche. || *Cendres d'orfèvre,* Résidus des matières d'or et d'argent qu'on brûle pour en retirer les métaux précieux qui s'y trouvent mêlés. || *Cendre de la Roquette* ou *du Levant,* Cendre végétale provenant de la combustion de plantes marines et qui sert à la fabrication du savon et du verre. || *Cendre de varech,* Cendre provenant de la combustion de diverses espèces de varechs que l'on emploie dans les fabriques de savon et dans les verreries. || *Cendre de houille* ou *cendre minérale,* Résidu provenant de la combustion de la houille. (On l'utilise pour confectionner divers mortiers.) || *Cendre végétale,* Résidu de la combustion de différents végétaux et que l'on emploie dans le lessivage du linge. || *Cendre gravelée,* Carbonate de potasse obtenu par l'incinération des lies de vin.

— Loc. poét. *Renaître de ses cendres,* Revivre (par allusion au phénix, qui renaissait de ses cendres.) || *Remuer, Troubler la cendre de quelqu'un,* Rechercher, dénigrer ses actes après sa mort. || *Venger la cendre, les cendres de quelqu'un,* Venger sa mort. || *Couver sous la cendre,* Durer, s'entretenir en secret, comme le feu qui se conserve sous la cendre.

— Loc. PROV. **Le feu aura laissé de la cendre,** Il doit rester des traces de cette action. || **Il faudrait le brûler pour en avoir de la cendre,** Se dit de bons époux, mari ou femme, pour faire entendre que l'un et l'autre sont fort rares.

— ENCYCL. Chim. La production des *cendres* dans l'incinération des combustibles végétaux est due aux substances minérales qui entrent dans la constitution des plantes. On trouve, dans les cendres, en quantité considérable, de la potasse ; la soude ne se rencontre guère que dans les végétaux marins ; les cendres renferment encore des carbonates et phosphates de chaux et de magnésie, de la silice, surtout dans les cendres de graminées ; enfin, des oxydes de fer et de manganèse, qui donnent aux cendres leurs colorations.

Les cendres sont employées comme engrais, même lorsqu'elles ont été épuisées par l'eau ; elles portent alors le nom de *charrée,* et sont utilisées surtout pour les terres argileuses.

Les cendres des houilles sont constituées par un silicate d'alumine, dont des impuretés (oxyde de fer, calcium, magnésium, potassium, sodium) abaissent parfois le point de fusion jusqu'à 1.150°.

Une houille marchande a rarement plus de 10 à 15 p. 100 de cendres ; en effet, celles-ci, outre qu'elles ne sont pas combustibles, ont le grave inconvénient de former dans les foyers, par fusion partielle ou totale, des gâteaux de mâchefer qui arrêtent la combustion et qu'on ne peut enlever que par des efforts pénibles et coûteux.

— Liturg. On appelle *mercredi des Cendres* le premier mercredi de carême parce que, ce jour-là, avant la messe, le célébrant bénit les cendres et les *impose* aux assistants en traçant avec elles une croix sur le front et en disant à chacun en latin : « Homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière. »

Dans la Bible, la cendre est considérée comme le symbole de la pénitence. Elle l'est restée pour l'Eglise chrétienne. Dans les premiers siècles, les pécheurs soumis à la pénitence se présentaient à l'évêque la tête recouverte de cendres. Plus tard, l'évêque lui-même imposa les cendres aux pénitents : cette cérémonie s'accomplissait le sixième dimanche avant Pâques, qui était le premier jour du carême. Sous le pontificat de Grégoire le Grand, elle fut avancée au mercredi précédent. Bientôt aux pénitents vinrent se joindre les fidèles, et l'imposition des cendres survécut ainsi à la pénitence publique.

Les cendres employées en liturgie proviennent de la combustion des linges sacrés usagés.

CENDRÉ, E adj. Qui a la couleur de la cendre : *Cheveux d'un blond* CENDRÉ. || Que l'on a mêlé de cendre.

— Astron. *Lumière cendrée,* Lumière faible dont brille la partie de la lune qui n'est point éclairée par le soleil. (Le phénomène est dû aux rayons lumineux que la terre, illuminée par le soleil, réfléchit vers la lune.)

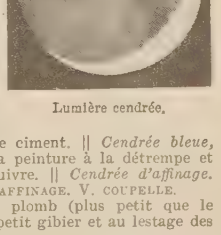

Lumière cendrée.

— Fonder. *Métal cendré,* Métal mélangé avec de la cendre qui s'échappe du haut fourneau.

— Physiol. *Substance cendrée du cerveau,* La substance grise du cerveau.

CENDRÉE n. f. Techn. Ecume de plomb. || Mélange de cendres de houille et de chaux en poudre, dont on se sert comme de mortier ou de ciment. || *Cendrée bleue,* Pierre bleue employée dans la peinture à la détrempe et qui provient des mines de cuivre. || *Cendrée d'affinage.* Syn. de COUPELLE ou CASSE D'AFFINAGE. V. COUPELLE.

— Chasse et Pêche. Menu plomb (plus petit que le n° 8) employé à la chasse du petit gibier et au lestage des lignes à pêche.

CENDRER [*dré*] v. tr. Donner une couleur de cendre à : CENDRER *un mur.* || Mêler de cendres.

CENDREUX [*dreû*], **EUSE** adj. Plein de cendre. || Relatif à la cendre.

— Techn. *Métal cendreux,* Se dit d'un métal (acier, fer, cuivre, etc.) dont la surface est grenue et prend mal le poli.

CENDRIER [*drié*] n. m. (de *cendre*). Récipient placé au-dessous d'un foyer et où tombe la cendre. || Petit récipient à recueillir les cendres de tabac.

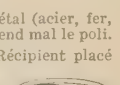

Cendrier.

CENDRIER [*dri-é*], **ÈRE** n. Qui vend des cendres propres à la lessive.

— Adjectiv. : *Marchand* CENDRIER.

CENDRIÈRE n. f. Un des noms de la tourbe. || Endroit où l'on exploite de la tourbe ou des lignites.

CENDRIETTE n. f. Ancien nom du genre cinéraire.

CENDRILLE [*driy'*] n. f. Nom vulgaire de la mésange ordinaire.

CENDRILLON [*dri-yon*] n. f. (de *cendre*). Se dit par antonomase d'une femme qui se tient au coin du feu. || Jeune fille ou servante malpropre.

Cendrillon ou *la Petite Pantoufle de verre* (ou plutôt *de vair*), personnage et titre d'un conte de Perrault. — Une jeune fille, maltraitée par sa marâtre et les deux filles de cette dernière, est confinée dans la cuisine et vit tristement auprès des cendres du foyer, d'où son surnom de « Cendrillon ». Cependant, grâce à une fée, sa marraine, elle assiste, brillamment parée, à un bal donné par le fils du roi. Le prince s'éprend de cette belle et mystérieuse inconnue, parvient à la retrouver grâce à une pantoufle qu'elle avait perdue en quittant précipitamment le palais, et finalement l'épouse.

L'origine du conte paraît être une antique légende égyptienne, qu'Elien rapporte dans ses *Histoires diverses*. Les mythologues voient en Cendrillon un symbole de la lumière du jour momentanément obscurcie, mais finalement triomphante.

— En ce qui concerne les pantoufles de Cendrillon, on a émis l'hypothèse qu'elles étaient de *vair* (fourrure), et non de *verre*, comme l'a écrit Perrault; mais, dans une histoire purement féerique, une telle recherche de la vraisemblance paraît inutile. Le pied et la pantoufle de Cendrillon sont rappelés pour caractériser un pied ou une chaussure remarquables par leur petitesse.

Cendrillon, comédie mêlée d'ariettes en deux actes, paroles d'Anseaume, musique de Laruette, représentée à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain, le 21 février 1759.

Cendrillon, opéra-comique en trois actes, paroles d'Etienne, musique de Nicolo (Isouard), représenté à l'Opéra-Comique le 22 février 1810. Le succès qu'obtint

Air de « CENDRILLON », paroles d'ETIENNE, musique de NICOLO.

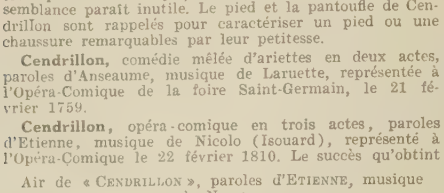

Mes sœurs, du soin du ménage,
Ne s'occupent pas du tout.
C'est moi qui fais tout l'ouvrage,
Et pourtant, j'en viens à bout.
Attentive, obéissante,
Je sers toute la maison
Et je suis votre servante } *bis*
La petite Cendrillon. }

Quoique toujours je m'empresse,
Mon zèle est très mal payé,
Et jamais on ne m'adresse
Un petit mot d'amitié.
Mais, n'importe, on a beau faire,
Je me tais et j'ai raison :
Dieu protégera, j'espère, } *bis*
La petite Cendrillon.

ce petit ouvrage engendra une foule d'imitations : on eut *la Nouvelle Cendrillon; la Cendrillon des écoles* ou *le Tarif des prix; la Fête de Perrault* ou *l'Horoscope des Cendrillons; Cendrillon* ou *la Pantoufle merveilleuse*, féerie en cinq actes et trente tableaux par Clairville, Albert Mounier et Ernest Blum, musique de Victor Chéri, représentée au théâtre du Châtelet le 4 juin 1866; *Cendrillonnette*, opérette en quatre actes, paroles de Paul Ferrier, musique de Gaston Serpette et Victor Roger, représentée aux Bouffes le 24 janvier 1890, et *Cendrillon* d'Henri Cain et Massenet.

Cendrillon, opéra bouffe de Ferretti et Rossini. V. CENERENTOLA.

Cendrillon, féerie en quatre actes et six tableaux, paroles d'Henri Cain, musique de J. Massenet, représentée à l'Opéra-Comique le 24 mai 1899. Le livret est habilement tiré du conte de Perrault, la musique souple, élégante et spirituelle. Il faut citer le tableau du chêne des Fées, la scène de la belle-mère de Cendrillon et de ses filles, au premier acte, puis l'introduction du second (le bal), avec l'entrée plaisante des courtisans et des docteurs, et aussi l'entrée de Cendrillon, qui donne lieu à un chœur original, les duos de Cendrillon et du prince Charmant.

CENDROIEMENT ou **CENDROYEMENT** [*droî-man*] n. m. (de *cendroyer*). Action de réduire en cendres. (Vx.)

CENDROYER [*droi-yé*] v. tr. Réduire en cendres. (Vx.)

CENDRURE n. f. Etat d'un acier cendreux, grenu, impropre à prendre le poli et dont la surface est couverte de petits trous imperceptibles.

CÈNE n. f. (du lat. *cena*, souper). Souper que Jésus-Christ fit avec ses apôtres, la veille de sa passion, et dans lequel il institua le sacrement de l'eucharistie.

— Bx-arts. Ouvrage qui représente la Cène de Jésus-Christ : *La célèbre* CÈNE *de Léonard de Vinci.*

— Liturg. Cérémonie du jeudi saint, dans laquelle le célébrant sert des pauvres, après leur avoir lavé les pieds, en mémoire de la cène de Jésus-Christ. || Communion, et particulièrement communion sous les deux espèces, telle qu'elle se pratique chez les protestants.

— ENCYCL. Hist. sainte. Au temps de Jésus-Christ, conformément à la loi de Moïse, les Juifs se réunissaient chaque année, le soir du quatorzième jour du mois de Nisan, pour célébrer le festin pascal, en souvenir du repas que firent leurs pères lorsqu'ils sortirent d'Egypte. La forme de ce repas était soumise à des rites minutieux. Avant de mourir, Jésus-Christ voulut célébrer pour la dernière fois le festin légal avec ses disciples. (Matth., XXVI, 18-30; Marc, XIV, 18-26; Luc, XXII, 9-20; saint Paul, I. Cor. XI, 25-29). On voit par le récit des Evangélistes que Jésus-Christ se conforma aux rites légaux, mais en leur donnant une signification supérieure. Il réunit ses douze apôtres dans une salle haute, leur annonça sa mort et l'accomplissement des Ecritures, puis prédit la trahison de Judas. A la fin du repas, il prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses apôtres en disant : « Prenez et mangez-en tous : ceci est mon corps. » De même, après le souper, il prit la coupe et, ayant rendu grâce, il la leur donna en disant : « Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi. »

La recommandation suprême de Jésus-Christ, invitant ses disciples à recommencer eux-mêmes la Cène, fut fidèlement suivie après sa mort. V. EUCHARISTIE.

Cène (REPRÉSENTATIONS DE LA). Parmi les plus anciennes, nous rappellerons : une fresque tirée de la catacombe de Saint-Calixte et qui a été placée au Vatican; un bas-relief du portail de l'église de Nantua (XIIe s.); un bas-relief de l'église Notre-Dame de Dijon (XIIIe s.); un bas-relief de la Renaissance, en albâtre, sur le maître-autel de l'église Saint-Jean, à Troyes; une des verrières de la cathédrale de Bourges (XIIIe s.), etc. Giotto a représenté plusieurs fois la Cène, notamment dans une fresque de l'église de la Madone dell' Arena, à Padoue, et dans une autre fresque du couvent de Santa-Croce, à Florence.

On connaît la fresque de Fra Angelico dans le couvent de San-Marco, à Florence, celle plus célèbre encore, de Léonard de Vinci, dans le couvent de Sainte-Marie-des-Grâces, à Milan. Les fresques de Raphaël, d'Andrea del Sarto, de Paul Véronèse, sont également classiques. Il existe à Venise plusieurs *Cènes* du Tintoret, notamment dans les églises de Saint-Georges-le-Majeur, de Santa-Ermacosa, de Saint-Protais-et-Saint-Gervais.

Citons également le tableau de Vasari, au Louvre; celui de Bonifazio, au musée des Offices; la *Cène* de Gaudenzio Ferrari, dans l'église de la Passion, à Milan; le tableau de Rubens, au musée Brera (Milan); celui de Holbein le Jeune, au musée de Bâle.

Le sujet de la Cène n'a été traité que par un petit nombre d'artistes contemporains, parmi lesquels il nous suffira de citer Hippolyte Flandrin, Dagnan-Bouveret, et Eugène Burnand. (V. planche *Beaux-Arts XXVI.*)

CENELLE n. f. Nom sous lequel on désigne les fruits rouges de l'aubépine et du houx.

Cenerentola (LA) [en franç. *Cendrillon*], opéra bouffe en deux actes, livret de Ferretti, musique de Rossini, représenté à Rome, sur le théâtre Valle, le 26 décembre 1816. Le livret n'a rien de commun avec le conte de Perrault. L'œuvre musicale est charmante. En France, où elle fut jouée au Théâtre-Italien, le 8 juin 1822, on l'a mise longtemps en parallèle avec *le Barbier de Séville.*

CÉNESTAPATHIE [*ness-ta-pa-tî*] n. f. (du gr. *koinos*, commun, *a* privatif, et *pathê*, maladie, souffrance). Méd. Trouble de la sensibilité caractérisé, selon Dupré, par un sentiment corporel de déséquilibre, plus gênant que douloureux, ne s'accompagnant d'ailleurs ni de dépression, ni de délire, mais qui résiste à la thérapeutique, même psychique.

CÉNESTHÉSIE [*ness-té-zî*] n. f. (du gr. *koinos*, commun, et *aisthêsis*, sensibilité). Sentiment que nous avons de notre existence indépendante, lequel provient des sensibilités diffuses des tissus et des organes nous parvenant d'une manière plus ou moins consciente.

— ENCYCL. Physiol. Toutes les sensations internes que l'analyse physiologique réussit à isoler les unes des autres sont, en fait, intimement associées, et s'éprouvent d'ordinaire simultanément. Le sentiment d'ordre général qui s'ensuit et dont nous avons une conscience obscure est ce qu'on appelle la *cénesthésie*. Elle possède deux caractères : la non-spécificité des sensations d'ordre somatique par opposition avec la spécificité des sensations gustatives, olfactives, visuelles, etc., et son allure représentative, par opposition à l'humeur ou *caractère*, qui est affectif et émotionnel. Néanmoins, il est difficile de dépouiller la cénesthésie des retentissements affectifs qui s'y trouvent liés. Nécessairement, le bon état du fonctionnement physiologique s'accompagne d'un sentiment agréable, de cette euphorie que l'on perçoit si nettement quand, après une maladie grave, on est entré en pleine convalescence. De même, le mauvais état de ce fonctionnement produit un sentiment de malaise indéfinissable et conduit à des états pénibles groupés sous le nom de *cénestopathie.*

— Philos. De la *cénesthésie* dépend la conscience du moi : si notre corps est perçu comme faisant partie de nous-même, c'est que la cénesthésie nous le fait percevoir du dedans et sous forme affective; de plus, pour que nous conservions le sentiment de notre identité personnelle à travers le temps, il faut que notre cénesthésie habituelle ne varie point dans ses données les plus essentielles et les plus profondes, ou bien qu'elle ne se transforme qu'avec lenteur et continuité. En effet la plupart des altérations de la personnalité, avec les délires concomitants, paraissent parvenir d'une révolution brusque dans la cénesthésie du sujet ou de certaines sensations étranges et imprévues qu'elle lui procure; par exemple : une cénesthésie étrange, et inconnue à l'homme normal, doit être à l'origine du délire de ceux qui se croient transformés en tel animal ou qui croient que leur corps est en bois, en verre, en or ou en diamant.

CÉNESTOPATHIE [*ness'-to-pa-tî*] n. f. (de *cénesthésie*, et du gr. *pathê*, maladie). Méd. Troubles de la cénesthésie.

— ENCYCL. Sous le nom de *cénestopathies* on groupe des états organiques pénibles, localisés sans précision exacte à un certain territoire, mais irréductibles à un processus morbide défini. Dans les cénestopathies, le phénomène représentatif de la *cénesthésie* est associé à des phénomènes affectifs qui nous deviennent perceptibles dès que la tonalité physiologique s'accentue dans un sens défectueux.

CENIA n. f. Genre de mollusques gastéropodes opistobranches, famille des limapontiidés, renfermant des animaux marins ressemblant à des planaires et qui habitent les mers d'Europe.

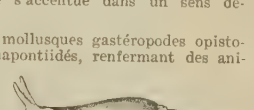
Cenia.

CÉNIDE, affranchie romaine. Femme d'une rare intelligence. Vespasien, qui l'avait aimée dans sa jeunesse, la prit chez lui après la mort de sa femme, Flavia Domitilla, et la traita presque comme une épouse légitime. Elle usa de son influence pour vendre les charges et les honneurs.

CENIS [*ni*] (MONT), massif cristallin des Alpes françaises de Savoie, à la frontière franco-italienne, de relief assez mou dominé par quelques aiguilles escarpées (signal du Mont-Cenis, signal de Cléry, etc.). Deux passages portent le nom de Mont-Cenis; le Grand Mont-Cenis, le plus connu et le plus fréquenté, et le Petit Mont-Cenis, plus au S. Le premier col est un plateau élevé (2.000 m. d'altitude environ) assez vaste : très anciennement suivi, il est emprunté par une route carrossable construite par Napoléon Ier entre Lanslebourg et Suse. Le tunnel dit « du Mont-Cenis », suivi par la voie ferrée de Modane à Turin, se trouve en réalité plus au S., sous le col de Fréjus, donc sous une dépression marquée. — Le tunnel, achevé en 1870 et long d'abord de 12.233 m., a été continué en 1881 et s'étend sur 13.636 m.

CENNINI (Cennino), peintre de l'école florentine, né à Colle di val d'Elsa, près de Sienne, vers 1360, mort vers 1440, dont la vie est peu connue. Auteur d'un précieux *Traité de la peinture* publié à Rome en 1821, réédité en 1911 par Victor Mottez. Des fresques de Cennini existent dans l'église Saint-François, à Volterra.

CÉNOBIARQUE [*ark'*] n. m. (du gr. *koinos*, commun, *bios*, vie, et *arkhê*, commandement). Supérieur d'un monastère de cénobites.

CÉNOBIE [*bî*] n. f. Maison habitée par les cénobites. (Inus.)

CÉNOBION n. m. (du gr. *koinos*, commun, et *bios*, vie). Mot peu employé pour désigner un fruit régulier, partagé jusqu'à sa base en péricarpes privés de style, n'adhérant pas au calice, articulés sur un gynobase et portant un style unique : *Les fruits des labiées sont des* CÉNOBIONS. (On dit aussi FRUIT GYNOBASIQUE.)

CÉNOBITE n. m. (du gr. *koinos*, commun, et *bios*, vie). Moine vivant en communauté. (On réserve d'ordinaire ce nom aux religieux des premiers siècles chrétiens.) Ce mot s'oppose à *anachorète* — celui qui vit retiré — et c'est par erreur qu'on lui a donné le sens de *solitaire.* || *Au fig.* Personne qui mène une vie ascétique.

— ENCYCL. On appelle *cénobites* des hommes qui se réunissent pour vivre en commun sous la direction d'un supérieur et pratiquer ensemble les exercices de la vie ascétique. Les premiers chrétiens qui quittèrent le monde pour se vouer à la pénitence dans les déserts de la Thébaïde, en Egypte, étaient des anachorètes ou ermites vivant solitaires. Tels furent saint Paul et saint Antoine. Saint Pacôme, le premier, groupa ses disciples autour de lui dans l'île de Tabenne vers 318.

Les premiers cénobites habitaient des huttes voisines les unes des autres, et se réunissaient dans la demeure du supérieur pour y vaquer aux exercices communs. L'exemple de Pacôme eut de nombreux imitateurs et les monastères se multiplièrent dans l'Egypte, la Syrie, la Palestine, l'Arménie et l'Asie Mineure. On y pratiquait des jeûnes extrêmement rigoureux et le temps y était partagé entre la contemplation, la prière et le travail manuel. La renommée des cénobites d'Orient leur suscita des émules en Occident; les cénobites occidentaux furent mêlés davantage à la vie extérieure.

Vers le milieu du IVe siècle, saint Basile ayant fait des emprunts aux règles plus anciennes et en particulier à celle de saint Pacôme, en composa une règle unique qui porta son nom et fut adoptée dans tout l'Orient. Saint Benoît de Nursie, en 529, fit une refonte analogue de toutes les règles de l'Occident.

— *Cénobites hindous.* Le *cénobitisme* apparaît dans l'Inde, dès le Ve siècle avant notre ère, avec le *bhikshou*, disciple de Çâkya-Mouni. Il existait, antérieurement, des anachorètes brahmanes et djains : c'était, selon la loi, le couronnement d'une vie ordinaire. Le bouddhisme créa le cénobitisme, avec obligation du célibat et la vie en commun. A leur tour, les djains édifièrent des *vidyâsthânas*, et, plus tard, les brahmanas, sous l'impulsion de Çankarâcârya, eurent leurs moines et leurs monastères çivaïques.

Cénobite.

CÉNOBITE n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, type d'une famille dite des *cénobitidés*, comprenant des formes allongées à céphalothorax sans rostre, et qui, comme les pagures, abritent leur abdomen dans une coquille de mollusque. (Les cénobites vivent en grande partie à terre sur les côtes de beaucoup de régions des Antilles et des pays indo-pacifiques.)

CÉNOBITIQUE [*tik'*] adj. Relatif aux cénobites : *Mœurs* CÉNOBITIQUES. || *Par extens.* Austère : *Mener une vie* CÉNOBITIQUE.

CÉNOBITISME [*tissm'*] n. m. Etat d'un cénobite.

CÉNOLOGIE [*jî*] n. f. (rad. *cénologue*). Science du vide.

CÉNOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui concerne la cénologie. (Vx.)

CÉNOLOGUE [*logh'*] n. m. (du gr. *kénos*, vide, et *logos*, discours). Celui qui s'occupe de cénologie, de la partie de la physique relative au vide. (Vx.)

CÉNOMANIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Se dit de l'étage inférieur du terrain crétacé supérieur ou supercrétacé.

— N. m. Cet étage lui-même.

— ENCYCL. Le *cénomanien* est représenté, en France, par les sables du Perche, la craie glauconieuse de Rouen, la craie grise du Boulonnais, etc. On y a distingué deux sous-étages : le rotomagien et le carentonien.

L'époque cénomanienne est caractérisée par la grande extension des mers sur les aires continentales et leur diminution de profondeur dans les géosynclinaux. Au point de vue paléontologique, on y note l'abondance de certains ammonites (*schlœnfachia, acanthoceras*).

CÉNOMANS. Géogr. anc. Peuple celtique divisé en deux branches : l'une était établie en Italie, dès le VIe siècle avant notre ère, sur la rive gauche du Pô, de l'Adda à l'Adige; l'autre occupait, en Gaule transalpine, un territoire, le *pagus Cenomanicus*, qui est devenu le diocèse du Mans de l'ancien régime.

— Adjectiv. Qui concerne les Cénomans : *Peuplade* CÉNOMANE.

CENON, comm. de la Gironde, arrond. et à 3 kil. de Bordeaux; 8.150 hab. Vins; conserves.

CÉNOSE n. f. (du gr. *kénos*, vide). Evacuation, spon-

tanée ou artificielle, qui porte sur l'ensemble des excreta ou, plus généralement, des humeurs.

CÉNOSITE n. f. Silicate hydraté naturel d'yttrium, erbium et calcium. (On dit aussi KAÏNOSITE.)

CÉNOTAPHE [*taf'*] n. m. (du gr. *cénotaphion*; de *kénos*, vide, et *taphos*, tombeau). Monument élevé à la mémoire d'un mort et qui ne contient pas son corps.

— ANTON. **Sarcophage, sépulcre, tombe, tombeau.**

— ENCYCL. D'après l'étymologie même, le *cénotaphe* est un tombeau vide. Cet usage a existé chez beaucoup de peuples. Il répondait, chez les Grecs, à une croyance très précise : quand un mort n'avait pas été enseveli régulièrement, il ne pouvait traverser le Styx et jouir du repos éternel. En élevant un tombeau vide à ceux dont on n'avait pu retrouver le corps on leur assurait ainsi un asile. On donnait encore ce nom, provisoirement, aux tombeaux qu'on élevait soi-même de son vivant.

Cénotaphe.

L'usage des cénotaphes s'est transmis aux temps modernes. Sur le champ de bataille de Lutzen se dresse le cénotaphe de Gustave-Adolphe; près de Dresde, celui de Moreau.

CÉNOTÉ n. m. Se dit d'entonnoirs naturels (avens) creusés dans les roches calcaires du Yucatan et aboutissant souvent à des cours d'eau souterrains.

CÉNOTIQUE [*tik'*] adj. (rad. *cénose*). Evacuant, déplétif : *Remède* CÉNOTIQUE. (VX.)

CÉNOTOXINE n. f. (du gr. *koinos*, commun, et de *toxine*). Physiol. Poison produit dans les muscles sous l'influence de la fatigue. Cette toxine, qui n'a d'ailleurs jamais été isolée, peut être considérée comme un produit de désagrégation de la fibre musculaire.

CÉNOZOÏQUE [*zo-ik'*] adj. Géol. V. CÆNOZOÏQUE.

CENS [*sanss*] n. m. (lat. *census*). Hist. rom. V. la partie *encycl.*

— Dr. féod. Redevance en argent ou en nature due par des tenanciers au seigneur du fief dont leur terre relevait. || *Cens accordable*, Tenure qui permettait au seigneur de réclamer, outre le cens, des lods et ventes. || *Cens abonné*, Celui dont le montant était fixe. || *Cens à queste* ou *requérable*, Celui que le seigneur était tenu de demander. || *Chef-cens*, Cens modique recognitif du droit. || *Cher-cens* ou *Gros-cens*, Celui qui représentait une grande part du revenu de l'héritage. || *Chef de cens*, Commune dont la charte avait servi de modèle à des communes filiales.

— Loc. PROV. **Abandonner, Quitter la terre pour le cens**, Renoncer à un bien qui coûte plus qu'il ne rapporte.

— Hist. relig. *Cens cathédratique*. V. CATHÉDRATIQUE.

— Polit. Quotité d'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible, ou pour exercer certains droits politiques : CENS *électoral*.

— ENCYCL. Hist. rom. La tradition attribuait à Servius Tullius l'institution du *cens* ou dénombrement pour servir de base au recrutement de l'armée, à l'exercice de droits politiques et au recouvrement de l'impôt. Il avait lieu tous les cinq ans. Les *assidui* ou citoyens inscrits payant l'impôt s'opposaient aux *proletarii*, placés en dehors des classes et ne payant pas d'impôt. Après la chute de la royauté, l'opération du cens, précédemment faite par des *curatores tribuum*, fut confiée aux consuls, puis aux *censeurs*. Les mots *cens sénatorial* et *cens équestre* désignèrent plus tard le minimum de fortune nécessaire pour être sénateur ou chevalier.

— Dr. féod. Le mot *cens* désignait une redevance due à un seigneur. Le cens personnel ou chevage (*census capitis*) était une capitation, une somme fixe, payée annuellement par le serf à son seigneur. Le cens réel, une prestation annuelle en argent due au seigneur à raison de la concession d'une terre roturière, appelée censive. Le censitaire pouvait s'affranchir de l'obligation de payer le cens par le déguerpissement et vendre sa terre moyennant le payement d'un droit de *lods et ventes*. On appelait *bail à cens* le contrat par lequel le propriétaire d'un héritage ou d'un droit immobilier l'aliénait, sous réserve de la seigneurie directe et d'une redevance annuelle en argent ou en nature.

— Polit. *Cens électoral*. Ce terme désigne le quantum d'impôt exigé, sous certains régimes politiques, pour être électeur. Le régime censitaire marque généralement une étape dans l'évolution vers le suffrage universel. En France, c'est sous la Restauration que le cens électoral et le cens d'éligibilité furent le plus élevés; les Français jouissant de leurs droits politiques formaient le « pays légal ». La constitution de 1848 instaura le suffrage universel; la loi du 31 mars 1850 revint dans une certaine mesure au régime antérieur, mais le décret du 2 décembre 1851 rétablit le suffrage universel, dont l'action fut d'ailleurs entravée par la candidature officielle.

En Belgique, ce n'est qu'en 1919 que le suffrage universel pur et simple fut adopté.

En Italie, c'est la loi du 30 juin 1912 qui a réalisé cette réforme.

La loi du 6 février 1918, en Angleterre, consacre vraiment le suffrage universel aux électeurs du sexe masculin.

Partout en Europe, la formule censitaire est dépassée, et le Japon lui-même y a renoncé en 1928.

CENSAL n. m. Comm. Courtier ou agent de change, dans les pays du Levant.

— Dr. féod. Cens; revenu en rentes.

CENSE n. f. Agric. Ferme ou métairie, dans certaines parties de la France et en Belgique.

— Dr. féod. Terre donnée à charge de cens.

CENSÉ, E adj. (partic. de l'anc. verbe *censer*; du lat. *censere*, déclarer, compter). Compté, classé, puis Considéré comme, réputé.

CENSÉABLE adj. Dr. féod. Se disait, dans la coutume de Bretagne, des héritages et des tenanciers assujettis à un cens.

CENSÉMENT [*man*] adv. (de *censé*). *Pop.* Par supposition : *Etre* CENSÉMENT *le maître*.

CENSERIE [*rî*] n. f. Courtage, dans le commerce du Levant; fonctions du censal.

CENSEUR n. m. (lat. *censor*). Magistrat qui, chez les Romains, était chargé de faire le cens et de réprimer les fautes contre les mœurs. || *Tables des censeurs*, Recueils historiques, rédigés par les censeurs.

— *Par extens.* Homme sévère, qui reprend les autres pour leurs actions : *Il n'est pas bon de vivre en sévère* CENSEUR. (Molière). || Qui reprend les autres pour leurs ouvrages : CENSEUR *impitoyable, éclairé, partial*. || Qui est nommé ou établi pour contrôler les divers écrits.

— *Censeurs royaux*. V. CENSURE.

— *Adjectiv.* Qui est porté à censurer : *Les plus* CENSEURS *ne me reprochent rien*. (Rotrou.)

— Dr. comm. Dans les Sociétés financières, Personne ayant une mission de contrôle et de surveillance sur l'administration.

— Enseign. Dans l'ancienne Université, Officier chargé d'examiner la capacité du récipiendaire. || Dans les lycées, Fonctionnaire chargé de surveiller les études et de maintenir le bon ordre et la discipline. || Dans certaines institutions, Elève chargé de surveiller ses camarades en l'absence du maître.

— ENCYCL. Ant. rom. Créés vraisemblablement en l'an 311 de Rome, et d'abord choisis parmi les patriciens, les *censeurs* exerçaient leurs fonctions pendant un temps qui varia de cinq ans à dix-huit mois; il y eut des périodes de dix ans et plus, où Rome n'eut pas de censeurs. En 403 de Rome, un plébéien fut admis à la censure. D'abord chargés de la tenue des registres du cens, les censeurs répartissaient les citoyens entre les tribus, les classes et les centuries; ils s'attribuèrent un droit de surveillance générale sur les mœurs des citoyens (*regimen morum*). Ils pouvaient exclure un citoyen des centuries de chevaliers, le transférer d'une tribu dans une autre, ou l'exclure de toutes les tribus en l'inscrivant parmi les *ærarii* ou contribuables privés du droit de vote. Vers 388, on attribua aux censeurs la confection de la liste des sénateurs. Ils acquirent le droit de *noter d'infamie* les citoyens dépravés ou malhonnêtes. Cette magistrature disparut sous Auguste.

— Dr. comm. Auprès des Sociétés anonymes se trouvent des comités de censure, ordinairement composés de trois membres qu'on nomme *censeurs* ou commissaires. Nommés par l'assemblée générale annuelle ou, au besoin, par une ordonnance du président du tribunal de commerce, ils exercent leur mission de contrôle et de surveillance en faisant à l'assemblée générale annuelle un rapport sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs.

Censeur (LE), titre qui a été donné à un grand nombre de journaux, soit littéraires, soit politiques : *le Censeur hebdomadaire* (1760-1761), par Chaumeix et d'Aquin, dirigé contre les Encyclopédistes; *le Censeur des journaux* (11 fructidor an III-18 fructidor an V), rédigé par Gallais, contre-révolutionnaire; *le Censeur*, par Comte et Dunoyer (1814-1815); *le Censeur*, consacré surtout à l'étude des projets de lois, par B.-J. Legat (1838-1839); *le Censeur des censeurs*, feuille d'opposition (1815); *le Censeur dramatique* ou *Journal des principaux théâtres de Paris et des départements*, par Grimod de La Reynière (an V-an VI); *le Censeur judiciaire et financier*, par Fournier-Verneuil (1834-1836); *le Censeur politique et littéraire*, fondé par J. Ernest-Charles (1906).

CENSIER [*si-é*], **ÈRE** adj. Dr. féod. A qui le cens était dû : *Le seigneur* CENSIER. || Qui percevait le cens : *Officier* CENSIER. || Où s'enregistrait le cens : *Livre* CENSIER. *Papiers* CENSIERS.

— Substantiv. : *Payer le cens au* CENSIER. *Enregistrer un chiffre sur le* CENSIER.

— S'est dit autref. pour Métayer ou grand fermier.

CENSIF, IVE adj. (rad. *cens*). Dr. féod. Se disait des dépendances d'un fief assujetties au cens.

CENSITAIRE [*tèr'*] n. m. Celui qui devait le cens à un seigneur. || Qui paye le cens nécessaire pour être élu ou électeur : *La révolution de 1848 a supprimé en France les* CENSITAIRES.

— Adjectiv. : *Electeur* CENSITAIRE.

CENSITE adj. Dr. féod. Personne tenue au cens : *Personnes* CENSITES *et taillables*.

CENSIVE n. f. Sous le régime féodal, terre assujettie au cens : *Posséder, Donner une terre en* CENSIVE. || *Acheter un terrain dans une* CENSIVE. || Droit de seigneurie ou domaine direct retenu par le bailleur à cens. (La censive était noble du côté du concédant, roturière du côté du concessionnaire.)

CENSIVEMENT [*man*] adv. Dr. féod. A charge de cens : *Tenir une terre* CENSIVEMENT.

CENSORAT [*ra*] n. m. Exercice de la censure. || Temps pendant lequel le censeur exerce ses fonctions.

CENSORIAL, E, AUX adj. Relatif à la censure : *Loi* CENSORIALE. *Pouvoir* CENSORIAL.

CENSORIEN [*ri-in*], **ENNE** adj. Qui affecte une sévérité de censeur. (VX.)

CENSORINUS, nom de plusieurs Romains dont le premier, consul l'an 310 av. J.-C., fut battu par les Samnites, et deux fois censeur. — Le second, L. MARCIUS, commanda la flotte envoyée contre Carthage, l'an 149 av. J.-C. (Le philosophe Carnéade lui dédia un de ses livres.) — Le troisième, C. MARCIUS, un des chefs du parti de Marius, fut mis à mort par Sylla, vers l'an 82. — Le quatrième, L. MARCIUS, partisan d'Antoine, obtint les honneurs du triomphe pour des succès en Macédoine. (Il fut l'un des deux sénateurs qui essayèrent de défendre César contre ses meurtriers.) — Un autre, enfin, C. MARCIUS, consul l'an 8 av. J.-C., gouverna la Syrie.

CENSORINUS [*sin, nuss*], érudit du IIIe siècle, auteur du *De die natali* (Du jour natal), traité sur l'astrologie et les horoscopes, coupé de dissertations sur les mathématiques et la musique.

CENSORINUS (Appius Claudius), fut salué empereur malgré lui, par un parti de soldats qui voulaient l'opposer à Claude II, vers l'an 269 de notre ère, et le massacrèrent sept jours après.

CENSUEL, ELLE adj. Qui a rapport au cens : *Droit* CENSUEL. || Qui y est soumis : *Terre* CENSUELLE.

CENSUELLEMENT [*man*] adv. Conformément au cens : *Saisir* CENSUELLEMENT *un héritage*.

CENSURABLE adj. Qui mérite la censure : *Conduite* CENSURABLE.

— ANT. **Louable.**

CENSURE n. f. (lat. *censura*). Fonction de censeur chez les Romains : *La* CENSURE *de Caton fut d'une exceptionnelle sévérité. Briguer la* CENSURE. || Action de reprendre vivement les autres pour leurs actions ou leurs ouvrages : *Vos fréquentes et vos aigres* CENSURES (Molière). *Craignez-vous pour vos vers la* CENSURE *publique*. (Boileau.)

— Admin. et Polit. Peine disciplinaire prononcée à l'égard d'officiers ministériels, de magistrats, de membres d'une assemblée politique.

— Dr. canon. En matière de dogme, Jugement portant condamnation : CENSURE *d'un livre, d'une proposition*.

— Littér. et Théâtr. Examen qu'un gouvernement fait faire des écrits, avant d'en permettre ou d'en refuser la publication ou la représentation : *Etablir, Abolir la* CENSURE. CENSURE *dramatique*. || Comité des personnes chargées de cet examen. || Bureaux où s'assemble ce comité : *Pièce qui est à la* CENSURE.

— ANTON. **Apologie, éloge, flatterie, louange, panégyrique.**

— ENCYCL. Admin. et Polit. Le règlement des Chambres prévoit que les sénateurs et députés peuvent être soumis à une action disciplinaire (art. 117 à 128 du Règl. de la Chambre, 114 à 121 du Règl. du Sénat) d'autant plus nécessaire que les membres du Parlement ne peuvent être pénalement recherchés à l'occasion de leur discours. Ces peines disciplinaires sont le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, la *censure*, la *censure avec exclusion temporaire*. Le député frappé de *censure* est partiellement privé de l'indemnité parlementaire.

En ce qui touche les *fonctionnaires publics*, ils sont également soumis à l'autorité disciplinaire du pouvoir hiérarchique, et la censure est une des sanctions qui peut être appliquée contre eux.

Les avocats, les officiers ministériels, sont également soumis à l'action disciplinaire de conseils élus par les membres de la profession, et la *censure* figure parmi les sanctions qui peuvent être appliquées en cas de manquements aux règles de l'Ordre ou de la Compagnie.

— Littér. et Théâtr. I. *Censure des écrits*. Ce furent les conciles qui prirent les premières mesures préventives contre les livres; puis, une ordonnance de 1275 plaça les libraires de Paris sous la surveillance de l'Université. La publication des livres fut réglementée par François Ier en 1521, par Henri II en 1547. L'édit de Châteaubriant, en 1551, défendit les imprimeries clandestines. En 1629, le chancelier fut chargé de choisir qui il voudrait pour l'examen des livres. C'est l'origine des censeurs royaux, qui furent créés vers 1741.

En 1789, l'Assemblée constituante abolit toute *censure* sur les écrits. Le conseil des Cinq-Cents rétablit la censure. En 1803, un censeur fut imposé à chaque journal. Ce régime fut régularisé par un décret du 5 février 1810, qui établit un directeur général de la librairie.

La charte de 1814 proclamait la liberté des écrits; mais, bientôt, la loi du 21 octobre 1814 rétablit la censure préalable. Sous les Cent-Jours, la censure fut abolie, mais rétablie en 1817. De 1817 à 1830, la censure fut alternativement supprimée et réintroduite dans notre législation.

La charte de 1830 portait : « La censure ne pourra jamais être rétablie. » Elle ne le fut pas pour les journaux, mais la loi du 9 septembre 1835 la rétablit pour les ouvrages dramatiques et l'exposition des dessins et gravures. La censure préventive des dessins et estampes a disparu depuis la loi du 29 juillet 1880 sur la presse.

La censure des écrits fut rétablie pendant la Grande Guerre, pour raisons de sûreté nationale et par application du régime d'état de siège.

II. *Censure théâtrale*. Dans la Grèce ancienne, toute pièce était présentée à l'archonte, qui donnait ou refusait le chœur, c'est-à-dire qui acceptait, ou non, la pièce, à son gré.

La *censure dramatique* fut établie en France au XVe siècle. Mais elle ne fut régulièrement organisée qu'en 1706 : les pièces ne purent plus être jouées qu'après examen par un censeur, et la police des théâtres fut confiée au lieutenant général de police de Paris. Une loi du 13 janvier 1791 abolit la censure, mais elle fut rétablie par le Directoire et conservée par le Consulat.

La censure se montra très sévère pendant la Restauration, et le mouvement romantique rencontra de sa part une opposition assez vive. La révolution de 1830 abolit la censure; mais la censure préventive fut rétablie en septembre 1835. A son tour, la République de 1848 abolit la censure, et elle fut encore rétablie par une loi du 30 juillet 1850. Le décret du 31 décembre 1852 la maintint définitivement. Un décret du 30 septembre 1870 supprima à nouveau la censure, mais elle fut rétablie le 2 février 1874. Elle a été abolie encore en 1905, par voie de suppression des crédits affectés à ce service.

Seule subsiste à l'heure actuelle la *censure cinématographique*. L'ouverture des salles est subordonnée à l'autorisation municipale, les films sont soumis à l'autorisation du ministre de l'instruction publique, et de plus le maire, en vertu de ses pouvoirs de police municipale, peut interdire pour des raisons d'ordre public local un film même autorisé par le ministre.

— Dr. canon. La *censure* est une mesure disciplinaire que l'Eglise applique à un pécheur pour le corriger. Les trois principales censures sont : l'excommunication majeure et mineure, la suspense, et l'interdit. V. ces mots. Pour qu'une faute puisse entraîner une censure, il faut qu'elle soit *extérieure, consommée, défendue par un précepte ecclésiastique, considérable*, et *scandaleuse*. Le pouvoir de prononcer des censures appartient au pape, aux cardinaux, aux légats, aux évêques, en général à tous ceux qui ont juridiction au for extérieur, et dans les limites de cette juridiction.

CENSURER [*ré*] v. tr. Reprendre vivement les actions ou les ouvrages d'autrui : *Tel qui* CENSURE *autrui, souvent fait encor pire*. (Molière.)

— Dr. canon. En matière de dogme, Déclarer entaché ou suspect d'erreur ou d'hérésie : CENSURER *un livre*.

— ***Se censurer***, v. pr. : *Le sage* SE CENSURE *lui-même*.

— Avec réciprocité : *Amis qui* SE CENSURENT *pour leur bien réciproque.*

— Au sens passif. *Tout livre* SE CENSURE *aisément.*

— ALLUS. LITTÉR. :

Faites-vous des amis prompts à vous *censurer,*

vers de Boileau (*Art poétique*) qui signifie Préférez les conseils justes, francs, rudes d'un ami, aux louanges intéressées des flatteurs.

— SYN. **Censurer, blâmer, condamner, critiquer, désapprouver, épiloguer, fronder, improuver, reprendre, réprimander, réprouver, trouver à redire.** V. BLÂMER.

— ANTON. **Approuver, exalter, louanger, louer, préconiser, prôner, vanter.**

Cent., abrév. de *centime, centième.*

CENT [*san*] adj. numér. cardinal (lat. *centum*). Le nombre formé par dix dizaines d'unités : CENT *francs.* CENT *personnes. Cinquante est la moitié de* CENT. || *Par extens.* Un grand nombre de : *Faut-il vous le dire* CENT *fois?*

— Centième, en parlant d'objets numérotés : *Le numéro* CENT. *La page* CENT. (*Cent* devient ici adj. numér. ordinal.)

— N. m. Centaine : *Un* CENT, *deux* CENTS. *Acheter un* CENT *de noix.*

— LOC. FAM. : *Numéro cent.* Nom donné aux latrines. || *En un mot comme en cent,* Bref. || *Faire les cent coups,* Avoir une vie désordonnée, et aussi Prendre toute sorte de moyens : FAIRE LES CENT COUPS *pour obtenir une place.* || *Etre aux cent coups,* Ne savoir où donner de la tête, et aussi Etre fort en colère. || *Je vous le donne en cent,* Se dit pour exprimer la difficulté qu'il y aura à deviner ce dont il s'agit. || *Il y a cent à parier contre un que,* Il est infiniment probable que. || *Des mille et des cents,* Une très grande quantité de, une très grande fortune. || *Ne parler que par mille et par cents,* Se donner des airs d'un homme fort riche.

— Comm. *Cinq pour cent, Dix pour cent,* etc., Gain que rapporte au commerçant la vente d'une marchandise et qui est de cinq francs pour cent francs, de dix francs pour cent francs, etc. || *Placer de l'argent au cinq* POUR CENT *l'an,* ou simplement *à cinq* POUR CENT. || S'emploie dans le langage commun pour exprimer une quantité proportionnelle quelconque : *Les grands hommes, les artistes et les maris gagnent* CENT POUR CENT *à mourir.* (Scribe.) || Ces locutions : *Trois pour cent, Quatre pour cent, Cinq pour cent,* etc., se prennent substantivement pour désigner des rentes de l'Etat de ces divers taux : *Acheter du* TROIS POUR CENT. *Le* QUATRE POUR CENT *est en hausse.* || On dit souvent *du cent* au lieu de *pour cent : Toucher vingt* DU CENT *de son capital.* (Cette expression est populaire.)

— Jeu. *Faire un cent de piquet, un cent de dominos,* Jouer la partie en cent points. || A la belote, la quinte compte pour *un cent en longueur,* alors que le cent d'as, de rois, de dames ou de dix est compté par le joueur qui possède quatre as, quatre rois, etc.

— Hist. *Les Trois Cents,* Les trois cents Spartiates commandés par Léonidas, qui périrent aux Thermopyles. || *Les Quatre-Cents,* Conseil oligarchique de quatre cents membres établi à Athènes en 411 av. J.-C.

GRAMM. — *Cent* employé pour *centième* est invariable : *L'an* QUINZE CENT. *Page* DEUX CENT.

Cent ne prend un *s* au pluriel que s'il est précédé d'un nombre qui le multiplie et n'est pas suivi d'un autre nombre cardinal : DEUX CENTS *hommes;* DEUX CENTS *francs;* TROIS CENT *dix-huit francs.*

Employé substantiv. *Cent* prend un *s* au pluriel : *Des mille et des* CENTS.

On dit ordinairement *cent un, cent deux,* etc. Cependant on dit *cent et un,* quand on n'a pas en vue d'exprimer un nombre bien précis : *Il vous contera* CENT ET UNE *histoires.*

Lorsque *cent* entre en composition avec un adjectif numéral ordinal inférieur à cent, il se joint simplement par un trait d'union à cet adjectif : *La* CENT-VINGTIÈME *partie de...* (La construction inverse a lieu, si *cent* est le plus petit des nombres qui entrent en composition : *La* MILLE-DEUX-CENTIÈME *partie.*)

Au lieu de *mille cent, mille deux cents,* etc., on dit *onze cents, douze cents,* jusques et y compris *dix-neuf cents;* mais on ne doit point dire *dix cents* pour mille, *vingt cents* pour deux mille, etc.

Cent ans (GUERRE DE). Cette guerre entre la France et l'Angleterre domine l'histoire des Valois (1337-1453). Assurément, le conflit franco-anglais préexiste à cette guerre et la rivalité devenue permanente des deux maisons a ses racines profondes dans l'histoire capétienne. Mais la guerre de cent ans est autre chose que la continuation de cette rivalité. Elle consiste à superposer aux querelles anciennes un débat dont la France même est l'enjeu. La guerre de Cent Ans est une guerre de succession. Ce ne sont plus un roi et un vassal qui s'affrontent, mais deux prétendants qui se disputent une couronne. Or le Valois est l'élu des barons, le vrai Capétien. Le sentiment national s'exaspère. La lutte devient acharnée. Au total, la guerre de Cent ans est, à travers des vicissitudes tragiques, un corps à corps décisif, un règlement général de tous les comptes accumulés entre les deux dynasties rivales par trois siècles de mauvais voisinage.

La France avec Philippe VI et Jean le Bon les deux premiers Valois, qui sont des féodaux, est restée imprévoyante et, passive, a laissé la guerre s'engager dans les pires conditions. L'Angleterre, au contraire, avec Edouard III, pour satisfaire ses visées à l'hégémonie occidentale, a préparé la guerre, créé une flotte et organisé une armée. La guerre de Cent ans a été le choc de deux conceptions militaires. La victoire anglaise s'explique par la supériorité du système militaire, du commandement et de l'armement; les défaites françaises sont dues aux défauts de la noblesse française ,rebelle à toute stratégie et à toute discipline, qui ne voit dans la bataille qu'un tournoi en grand.

Dans une première phase (1337-1360) l'Angleterre mène une offensive acharnée ; la France est battue à Crécy en 1346, à Poitiers en 1356, et perd au traité de Brétigny un quart du royaume de Philippe le Bel, l'équivalent de dix-sept départements. Mais Charles V et Duguesclin redressent la situation et en 1380 les Anglais n'occupent plus en France que Calais et la Guyenne. Interrompues par des trêves, par les minorités de Charles VI et de Richard II, retardées par des troubles sociaux, les hostilités reprennent avec Henry V de Lancastre qui essaye de profiter des guerres civiles entre armagnacs et bourguignons pour conquérir définitivement la France. La France est battue à Azincourt (1415), et le traité de Troyes (1420) consacre l'installation du monarque anglais sur le trône de France. Enfin, dans une dernière phase, grâce à Jeanne d'Arc et à d'heureuses réformes militaires, Charles VII réussit à chasser les Anglais de France. La guerre de Cent ans se termine sans qu'aucun traité en marque la fin. Mais la France sortait épuisée de cette lutte séculaire dont les conséquences politiques, économiques et sociales avaient été pour elle d'une exceptionnelle gravité.

Cent florins (LA PIÈCE AUX), estampe de Rembrandt. V. CHRIST GUÉRISSANT LES MALADES (*le*).

Cent Nouvelles nouvelles (LES), recueil de contes longtemps attribué à Louis XI, et qui a pour auteur Antoine de La Salle ; mais, avant de former un livre, les *Cent Nouvelles nouvelles* avaient certainement été racontées à la table du Dauphin (le futur Louis XI) par ce prince et par ses joyeux convives. La plupart sont des récits gaulois où il est surtout question de bonnes bourgeoises trompant leurs maris, de moines paillards, de nomains libertines, de seigneurs dupant des paysans ou dupés par eux. Beaucoup de ces contes sont imités de Pogge, des *novellieri* italiens et de nos anciens fabliaux.

CENT [*sènnt'*] n. m. Monnaie des Etats-Unis, valant le centième d'un dollar, soit un peu plus de 0 fr. 25. (La pièce de 20 cents vaut donc un peu plus de 5 francs.) || Monnaie hollandaise, valant le centième du florin. (La pièce de 25 cents, le *quartje,* vaut donc le quart du florin. Elle est en argent.)

— ENCYCL. Primitivement le nom de *cent* s'applique aux monnaies de cuivre de différents types frappées par les Etats de l'Amérique du Nord depuis l'Indépendance. La loi de 1792 en régularisa l'émission, le cent fut la centième partie du dollar, et compta 264 grains de cuivre. On frappa aussi des demi-cents. En 1875 furent frappées des pièces d'argent de 20 cents, en 1866 des pièces de nickel de 3 et 5 cents, puis des pièces de 2 et 1 cents, et d'un demi-cent.

CENTAINE [*tèn'*] n. f. (de *cent*). Groupe de cent unités. || Un grand nombre : *Par* CENTAINES. || *Fam.* Age de cent ans : *Dépasser la* CENTAINE.

— Arithm. Troisième ordre d'unités dans chaque classe : CENTAINE *de mille, de millions, de billions.* || Se dit absolument du troisième ordre des unités simples.

— Hist. A l'époque franque, Division territoriale du comté. || Chez les anciens Germains, Groupe de cent personnes organisé dans le dessein de poursuivre les malfaiteurs.

CENTAINE [*tèn'*] n. f. Techn. Brin de fil reliant ensemble tous les fils d'un écheveau et par lequel on commence le dévidage. (On écrit aussi abusivem. SENTÈNE.)

CENTALLO, ville d'Italie (Piémont, prov. de Cunéo) ; 4.800 hab. Ancien château des marquis de Suse.

CENTARQUE [*tark'*] n. m. Commandant de cent hommes, dans l'armée byzantine.

CENTAURE [*tôr'*] n. m. (lat. *centaurus;* gr. *kentauros*). Myth. Etre fabuleux, moitié homme et moitié cheval.

— *Fig.* Un excellent cavalier : CENTAURE *impétueux.* || Personne qui a deux aspects, très différents.

— N. f. S'emploie rarement comme synonyme de CENTAURESSE.

— ENCYCL. Mythol. Les *centaures* figurent dans les légendes de divers pays montagneux de l'ancienne Grèce. Pour Homère, c'étaient des peuplades sauvages de Thessalie, célèbres par leur indomptable vigueur. Plus tard, on se les figura comme des monstres : buste d'homme et corps de cheval. La légende les disait fils d'Ixion et de Néphélé (la Nuée). C'étaient, en général, des êtres malfaisants, brutaux. Ainsi Pirithoos, roi des Lapithes, les invita à ses noces avec Hippodamie : au milieu du festin, ils voulurent enlever la fiancée et faire violence aux femmes ; Hercule, Nestor et Thésée se jetèrent sur eux et en firent carnage. Cependant, une autre conception fit de quelques centaures des modèles de sagesse et de vertu : tel Chiron, ami d'Apollon, de Jason, d'Asklépios et d'Héraklès, précepteur des héros, d'Achille, des Dioscures, de Palamède, de Thésée. On racontait de façons diverses la disparition des centaures : la plupart auraient péri dans les luttes contre les Lapithes ou contre Héraklès ; d'autres se seraient enfuis sur des navires et auraient été victimes des sirènes.

Centaure antique (musée du Capitole).

— B.-arts. Il paraît que ce fut l'Egypte qui imagina ces monstres. On voit des *centaures,* moitié hommes, moitié chevaux, sur divers monuments égyptiens, notamment sur une table de basalte qui est au musée de Bologne. Des stèles chaldéennes, des figurines cypriotes présentent des centaures ailés, tirant de l'arc. La peinture s'empara aussi de ce thème : on citait la *Famille de centaures,* de Zeuxis, tableau décrit par Lucien et, sur les vases, paraissent souvent des centaures chasseurs ou batailleurs : Apollon chez Pholos, l'enlèvement de Déjanire par Nessos.

Des centaures se voient sur un grand nombre de monuments de l'art étrusque : vases peints, bas-reliefs, etc.

Le *Combat des centaures et des Lapithes* a été un sujet familier à l'art antique. Il a été souvent traité par les sculpteurs dans leurs grandes décorations des temples, comme le prouvent plusieurs célèbres groupes de sculptures, retrouvés en grande partie : la frise d'Assos, au Louvre ; la frise du Théséion, etc. Le Combat des Centaures et des Lapithes formait le sujet des métopes du Parthénon. C'était une légende locale. Les Athéniens, conduits par Thésée, s'étaient joints aux Lapithes, commandés par Pirithoos, pour exterminer les centaures. Aussi, dans la plupart des métopes, l'artiste a représenté ses compatriotes vainqueurs des centaures. Parmi les représentations modernes qui en ont été faites, nous citerons une composition de Rubens, gravée par P. Ballin : *Hercule terrassant le centaure,* sculpture de Jean de Bologne (Loggia des Lanzi, Florence) ; et un bas-relief inachevé de Michel-Ange : *Combat des Centaures et des Lapithes* (galerie Buonarroti, Florence). [V. planche *Beaux-Arts XXVI.*]

Centaure (LE). Court chef-d'œuvre inachevé, de Maurice de Guérin (1833). L'auteur suppose que le dernier des Centaures, arrivé à l'extrémité de la vieillesse, raconte à un mortel, Mélampe, les plaisirs de sa jeunesse et ses courses à travers les montagnes. Jamais la force primitive de créatures encore voisines de leur origine et encore toutes mêlées à la nature n'a été rendue en phrases aussi pleines de l'âme des choses.

Constellation du Centaure.

CENTAURE, constellation australe entre l'équateur et le pôle, riche en brillantes étoiles dont la principale α, de première grandeur, est l'étoile actuellement connue comme la plus rapprochée de la Terre : sa distance est évaluée à 40,6 trillions de kilomètres, distance que la lumière met quatre ans et quatre mois à parcourir. α Centaure est également une magnifique étoile double dont le mouvement orbital s'accomplit en soixante-dix-neuf ans.

CENTAURÉE [*tô*] n. f. (du centaure *Chiron,* à qui l'on attribuait la découverte des simples). Genre de composées, dont on a décrit plus de quatre cents espèces, répandues sur tout le globe, mais spécialement dans les régions tempérées.

Centaurée jacée : *a,* fleur.

— Nom donné improprement à des plantes fort différentes. || *Centaurée jaune.* Syn. de CHLORE PERFOLIÉE. || *Centaurée laineuse* ou *sudorifique.* Syn. de CHARDON BÉNIT. || *Grande centaurée.* Syn. de GENTIANE JAUNE OU GRANDE GENTIANE. || *Petite centaurée.* Syn. de CHIRONIE OU ÉRYTHRÉE.

— ENCYCL. Bot. Les *centaurées* sont vivaces ou annuelles. L'espèce la plus connue est la *centaurée bleuet,* vulgairement *bleuet* ou *bluet,* qui croît dans les céréales, et qui est même cultivée en horticulture. La *centaurée jacée* croît dans les prés, et sa racine est astringente. La *centaurée officinale* ou *grande centaurée* a une racine amère, très employée comme apéritif et vulnéraire.

On cultive souvent en bordure la *centaurée de montagne* ou *bluet vivace.* La *centaurée chausse-trape* est bisannuelle et croît dans les champs incultes. Plusieurs autres espèces exotiques sont cultivées dans les jardins et les rocaillles.

CENTAURELLE [*tô*] n. f. Mythol. Femelle de centaure. (On dit beaucoup mieux CENTAURESSE.)

CENTAURESSE [*tô*] n. f. Mythol. gr. Femelle de centaure.

— ENCYCL. Les *centauresses* ne figuraient pas dans les légendes relatives aux centaures. Zeuxis, le premier, introduisit dans l'art ce nouveau type, en représentant une centauresse allaitant son enfant. Ce tableau a été décrit par Lucien (*Zeuxis*). Le type de la centauresse figure encore dans quelques peintures de Pompéi et des bas-reliefs ; ajoutons la statue de la collection Giustiniani.

CENTAUROMACHIE [*tô, chi*] n. f. (de *centaure,* et du gr. *machê,* combat). Combat des centaures et des Lapithes.

CENTAVO n. m. Division de l'unité monétaire, en différents Etats de l'Amérique centrale et méridionale, et au Mexique. (Le centavo est le centième du peso en République argentine, au Chili, en Colombie, à Cuba, en Honduras, au Mexique, au Nicaragua, aux Iles Philippines, en Salvador, le millième du condor à l'Equateur, de la livre au Pérou.)

CENTENAIRE [*nèr'*] adj. Qui a cent ans ou plus : *Homme, Femme* CENTENAIRE. || *Par extens.* Extrêmement vieux : *Des modes* CENTENAIRES.

— *Substantiv.* Personne qui a cent ans ou plus : *Un* CENTENAIRE. *Une* CENTENAIRE.

CENTENAIRE [*nèr*] n. m. Anniversaire d'un événement mémorable qui revient de cent ans en cent ans : *Le* CENTENAIRE *de l'indépendance des Etats-Unis.*

CENTENIARISME [*rissm'*] n. m. Etat du centenaire. || Fait d'atteindre l'âge de cent ans.

CENTENIER [*ni-é*] n. m. (lat. *centenarius;* de *centum,* cent). Antiq. Dans le Bas-Empire romain, Officier qui commandait cent hommes, précédemment nommé *centurion.*

— *Par anal.* Commandant de cent hommes de gardes bourgeoises, dans certaines villes de France, au XVIe siècle. || Commandant des troupes enrôlées par un comte, du temps de Charlemagne. || Commandant d'une compagnie d'infirmiers, sous le premier Empire.

— Hist. Chef d'une *centaine,* subordonné du comte. (Son rôle de capitaine et de juge demeure obscur.)

Centenier ou *Centurion de Capharnaüm.* Lorsque Jésus entra à Capharnaüm, un centenier vint le trouver et lui demanda de guérir son serviteur paralytique. Jésus, admirant sa foi, lui dit : « Qu'il soit fait comme vous avez cru », et le serviteur fut guéri. (Matthieu, VIII.) Cet épisode a inspiré un grand nombre d'artistes, notamment Paul Véronèse (musée de Dresde, de Munich, de Madrid, etc.). [V. planche *Beaux-Arts XXVI.*]

CENTENIUS, nom de deux Romains : l'un, préteur en 217 av. J.-C., fut défait par Maharbal ; l'autre, placé à la tête de 8.000 hommes, fut battu par Annibal, vers 212.

CENTENNAL, E, AUX adj. Qui se fait ou qui revient tous les cent ans.

— *Substantiv.* et au fem. Exposition rétrospective d'un siècle : *la Centennale des Beaux-Arts* (1800-1900).

CENTESIMA, petite planète, N° 513, découverte en 1903.

CENTÉSIMAL, E, AUX adj. (lat. *centesimus,* centième). Arith. Se dit des fractions dont le dénominateur est *cent,* ou de tout rapport de nombres dans lequel *cent* est pris pour base : *Des fractions* CENTÉSIMALES. || *Division, Echelle centésimale,* Celle qui se compose de cent parties égales : *Le thermomètre à échelle* CENTÉSIMALE. || *Degré centésimal,* Chacune des divisions d'une échelle centésimale : *Degrés* CENTÉSIMAUX.

— Phys. *Alcoomètre centésimal de Gay-Lussac.* V. ALCOOMÈTRE.

CENTÉSIMATION [*si-on*] n. f. (lat. *centesimus,* centième). Action de prendre ou de mettre à mort une personne sur cent.

CENTÉSIME n. f. (du lat. *centesimus,* centième). Impôt du centième, établi par Auguste sur les ventes à l'enchère. || Intérêt de 1. p. 100 par mois.

CENTESIMO [*sin-té*] adv. lat. (*centesimo,* sous-entendu *loco* [en centième lieu]). Centièmement. (On emploie cet adverbe dans une énumération commençant par *primo, secundo,* etc. On écrit ordinairement en abrégé : 100°.

CENTÈTE n. m. Zool. Nom scientifique des tanrecs.

CENTÉTIDÉS [*dé*] n. m. pl. (rad. *centète*). Famille de mammifères insectivores, comprenant des hérissons de Madagascar et à laquelle appartiennent les tanrecs (centète), limnogales, etc.

CENT-GARDES n. m. pl. Soldats à cheval qui, sous le second Empire, servaient d'escorte au souverain. — Sing. : *Un* CENT-GARDE.

— ENCYCL. Créés le 24 mars 1854 à l'effectif d'un escadron, ils furent plus tard deux cent vingt et un, groupés en deux compagnies, sous les ordres d'un officier supérieur. Recrutés parmi les sous-officiers de cavalerie, puis parmi les bons soldats de cavalerie, leur taille minimum était fixée à $1^{m},80$. Uniforme semblable à celui des cuirassiers du second Empire, avec crinière blanche au casque, tunique bleu ciel, épaulettes et aiguillettes or et soie rouge, culotte blanche et bottes à l'écuyère. Pour la tenue de ville, pantalon garance à double bande bleu ciel, bicorne et épée. Chevaux tous bai foncé. Le sabre droit dont ils étaient armés pouvait se fixer à la façon d'une baïonnette sur leur carabine. Le corps disparut avec l'Empire.

Cent-garde.

CENTI (du lat. *centum,* cent), préfixe qui a le sens de *centième* dans les noms de mesure : CENTI*are,* CENTI*litre,* CENTI*mètre,* CENTI*stère.*

CENTIARE n. m. Centième partie de l'are : *Le* CENTIARE *est le seul sous-multiple de l'are, il vaut 1 mètre carré.* (Abrév. : *ca.*) V. MESURE.

CENTIBAR n. m. Unité de mesure de pression atmosphérique, qui est la centième partie du *bar* : *Le* CENTIBAR *vaut 10.000 baryes ou 1 pièze.* (Abrév. : *cb.*) V. MESURE.

CENTIÈME adj. num. ord. (de *cent*). Qui occupe une place, un rang marqué par le nombre cent : *Le* CENTIÈME *numéro. La* CENTIÈME *année.*

— Substantiv. : *Etre le* CENTIÈME *sur une liste. La* CENTIÈME *d'une comédie.* || Qui se trouve cent fois dans le tout : *La* CENTIÈME *partie des lecteurs cherchent leur instruction, les autres leur amusement.*

— REM. Le mot *centième* peut être multiplié par un des dix-neuf premiers nombres (le premier et le dixième exceptés), pour exprimer soit un rang représenté par un certain nombre de centaines, soit une partie qui se trouve de deux cents à dix-neuf cents fois dans le tout : *La* DEUX-CENTIÈME, *la* DIX-NEUF-CENTIÈME *page. La* DEUX-CENTIÈME, *la* DIX-NEUF-CENTIÈME *partie d'un nombre.*

— *Par exagér.* Pour exprimer la répétition : *C'est la* CENTIÈME *fois qu'on vous avertit de...*

— Fin. *Centième denier,* Ancien impôt établi sur les mutations de propriétés. || Ancien impôt établi sur les offices.

— Centième partie : *Un* CENTIÈME. *Deux* CENTIÈMES. (Peut se multiplier par deux, trois..., dix-neuf, pour indiquer les parties deux, trois..., dix-neuf fois plus petites : *Un* DEUX-CENTIÈME. *Deux* TROIS-CENTIÈMES. *Quatre* DIX-NEUF-CENTIÈMES.)

— ENCYCL. Fin. *Centième denier.* Droit de mutation, perçu, à partir de 1703, au profit du roi, en sus des profits féodaux ou censuels acquittés au seigneur, à l'occasion de l'insinuation des actes translatifs de propriété ou d'usufruit, d'immeubles, de rentes foncières et de tout autre droit réel immobilier. Ce droit fut aboli par la Révolution. En ce qui concerne la transmission des offices, un édit de février 1771 fixa le droit annuel à acquitter au roi par le titulaire au centième denier de la valeur des offices. L'abolition de la vénalité des offices entraîna la disparition de ce droit.

CENTIÈMEMENT [*man*] adv. En centième lieu.

CENTIGRADE adj. (du préf. *centi,* et du lat. *gradus,* degré). Qui est divisé en cent degrés, en cent parties égales : *Thermomètre* CENTIGRADE. || Centième partie du grade (mesure d'angle.) [Abrév. : c *gr.*]

CENTIGRAMME n. m. (du préf. *centi,* et de *gramme*). Centième partie du gramme. (Abrév. : *cg.*)

CENTILITRE n. m. (du préf. *centi,* et du *litre*). Centième partie du litre. (Abrév. : *cl.*)

CENTILOQUIUM [*sin, kui-om*] n. m. (de préf. *centi,* et de *loqui,* parler). Recueil de cent maximes, sentences.

CENTIMANE adj. (du lat. *centum,* cent, et *manus,* main). Mythol. Qui a cent mains, cent bras : *Les géants* CENTIMANES. V. HÉCATONCHIRES.

CENTIME n. m. (du lat. *centum,* cent). Métrol. Centième partie du franc, unité de monnaie. (Abrév. : c.)

— *Par extens.* Très petite somme d'argent : *N'avoir pas un* CENTIME.

— Fin. *Centimes additionnels,* Surcroît d'impôt ajouté au principal du rôle, pour subvenir à certaines dépenses spéciales.

— *Centimes de poche.* V. PRÊT.

— ENCYCL. Métrol. Le *centime* est une division monétaire créée par la Convention, le 24 août 1793, lorsqu'elle étendit aux monnaies le système décimal. La *livre* fut divisée en *décimes* et en *centimes.* En bronze, pour la monnaie d'appoint, les divers gouvernements, en France, frappèrent, au cours du XIXe siècle, des pièces de 1, 2, 5 et 10 centimes. Les pièces de 5 et de 10 centimes reçurent le nom de 1 et 2 sous. En 1888, des pièces de nickel de 25 centimes furent frappées, puis on frappa dans le même métal des monnaies de 10 et 5 centimes.

— Fin. Les *centimes additionnels* se divisent en *généraux,* perçus par l'Etat, en *départementaux,* et en *communaux : Centimes d'Etat.* — Depuis la loi du 31 juillet 1917, qui a supprimé, comme impôts d'Etat, les contributions personnelle-mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, l'Etat ne perçoit de centimes additionnels que pour frais d'assiette, de non-valeurs, d'avertissements, de perception des impositions départementales, communales et des bourses et chambres de commerce, et pour frais de confection des rôles d'impositions extraordinaires.

Centimes départementaux. — La loi du 19 juillet 1925 a supprimé les centimes sur la contribution des portes et fenêtres et précisé les conditions de calcul du principal fictif servant de base aux centimes sur les contributions foncière, personnelle-mobilière et des patentes. Le maximum des centimes est fixé par les lois de finances. Les départements peuvent percevoir : des centimes ordinaires sur les contributions foncière et personnelle-mobilière, sans affectation spéciale ; des centimes ordinaires sur les trois contributions directes ; des centimes pour insuffisance de revenus ; des centimes pour imposition d'office ; des centimes ordinaires spéciaux pour les chemins vicinaux, le cadastre, les services d'assistance ; des centimes extraordinaires sur les trois contributions.

Centimes communaux. — Les communes peuvent, dans les limites fixées par les lois de finances, percevoir des centimes additionnels ordinaires sur les contributions foncière et personnelle-mobilière, sans affectation spéciale ; des centimes sur les trois contributions pour le salaire du garde champêtre, les services d'assistance, le remplacement des taxes d'octroi, les syndicats de communes, et pour insuffisance de revenus ; des centimes ordinaires ou extraordinaires pour les chemins vicinaux et ruraux ; des centimes sur la contribution des propriétés non bâties pour le cadastre ; des centimes extraordinaires ; des centimes pour imposition d'office.

Enfin, des centimes additionnels peuvent être établis au profit des *bourses et chambres de commerce,* et du *fonds de garantie* pour les accidents du travail.

CENTIMÈTRE n. m. (du préf. *centi,* et de *mètre*). Centième partie du mètre, unité de longueur. V. MÉTRIQUE (*système*). || On appelle aussi improprement *centimètre,* quelle que soit sa longueur, un ruban ou une bande divisée en centimètres : *Le* CENTIMÈTRE *d'un tailleur.*

CENTIMILLI, préfixe indiquant la division d'une grandeur par 100.000. (Abrév. : *cm.*)

CENTINODE n. m. (du lat. *centum,* cent, et *nodus,* nœud). Un des noms communs du polygonum aciculaire.

CENTIPIÈZE n. f. Unité de pression, qui est la centième partie de la *pièze.* (Abrév. : *cpz.*)

CENTISTÈRE [*tiss*] n. m. Centième partie du stère. (Inus.)

CENTISTHÈNE [*tiss*] n. m. Centième partie du *sthène : Le* CENTISTHÈNE *équivaut à la mégadyne.* (Abrév. : *csn.*)

CENT-JOURS (les), nom que l'histoire a conservé à la dernière période du règne de Napoléon Ier, qui s'étend du 20 mars 1815, date de son arrivée à Paris lors de son retour de l'île d'Elbe, jusqu'à la seconde Restauration de Louis XVIII (8 juill.), et qui fut prononcé pour la première fois par le préfet de la Seine Chabrol, recevant Louis XVIII.

Napoléon tenta d'organiser un gouvernement se rapprochant de la monarchie constitutionnelle. Benjamin Constant en rédigea les dispositions dans l'*Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire* (25 avril), qui fut solennellement promulgué au champ de Mai le 1er juin.

Mais les grandes puissances coalisées, au nombre desquelles Talleyrand, ministre de Louis XVIII, prétendit faire figurer la France, ne permirent pas à Napoléon de maintenir la paix qu'il réclamait. Le désastre de Waterloo acula l'Empereur à une seconde abdication. Les Alliés entraient à Paris le 6 juillet, et Louis XVIII le surlendemain.

CENT-LANCES n. m. pl. invar. Terme collectif qui désignait l'effectif des cent lances du roi, la lance étant l'unité féodale tactique (v. LANCE). Aux termes de l'ordonnance de 1445, chaque lance comprenait 6 hommes ; chaque cent-lances formait une compagnie de 600 hommes, et comme l'ordonnance créait 15 de ces compagnies, l'ensemble comprenait 9.000 hommes.

CENTLIVRE (Susanna FREEMAN ou RAWKINS, dame), auteur dramatique et actrice anglaise, née dans le comté de Lincoln (Irlande) en 1667, morte à Londres en 1723. Jolie, spirituelle, mariée pour la première fois à seize ans, elle épousa en troisièmes noces, en 1706, Joseph Centlivre, chef des cuisines de la reine Anne. Elle a écrit dix-neuf comédies (dont plusieurs adaptées du français) qui plurent par l'observation et la gaieté. Nous citerons : *le Mari parjure* (1700, son unique tragédie) ; *le Joueur* (1705) ; *la Femme platonique* (1707) ; *la Mouche du coche* (the Busibody, 1709) ; *les Façons de la campagne* (1710) ; *la Merveille ou Une femme qui garde un secret* (1714), et *un Coup hardi pour une femme* (1717), qui est son œuvre la plus originale.

CENTO, ville d'Italie (Emilie, prov. de Ferrare) ; 21.100 hab. Ch.-lieu de district. Ville ancienne, possédant des fortifications du moyen âge et une église décorée de peintures du Guerchin.

CENTO-CAMERELLE, vaste réservoir voûté sur piliers, dit aussi *Piscine admirable,* établi par les Romains près de Baïes, pour approvisionner d'eau douce la flotte de Misène.

CENTOFANTI (Silvestro), écrivain italien, né à Calci en 1794, mort à Pise en 1880. Esprit vigoureux, mais trop vagabond, il publia d'abord une tragédie : *Œdipe roi* (1829), puis quelques vers, parmi lesquels un *Chant à Dante,* une *Ode à Victor Hugo,* etc. Il fut nommé en 1841 professeur d'histoire de la philosophie à Pise, et dès lors n'écrivit plus que des ouvrages de critique et de philosophie : *Histoire de la littérature grecque, Etude sur Pythagore, Essai sur Alfieri,* etc.

CENTOLA, comm. d'Italie (Campanie, prov. de Salerne) ; 2.910 hab.

CENTON n. m. (du lat. *cento,* vêtement fait de morceaux). Antiq. rom. Couverture grossière, composée de morceaux de diverses couleurs. || Doublure de casque.

— *Par extens.* Poésie dont les vers, les fragments, sont empruntés à un même ou à différents auteurs : *Le* CENTON *fut très pratiqué par les écrivains de la décadence latine.* || Ouvrage composé de morceaux empruntés. || Ouvrage sans originalité.

— Mus. Oratorio ou opéra composé de morceaux empruntés à divers maîtres. (On dit aussi PASTICHE.)

— ENCYCL. Littér. Le plus ancien *centon* qui nous ait été conservé est la *Médée* d'Hosidius Geta, tragédie formée de vers de Virgile. Deux siècles plus tard, Ausone composait le *Centon nuptial.* (V. art. suiv.) A la même époque, Proba Falconia, femme du proconsul Adelfius, formait avec des fragments de Virgile un poème sacré : l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament.* Au Ve siècle, Athénaïs, qui devint femme de Théodose le Jeune sous le nom de Ælia Eudoxia, fit une *Vie de Jésus-Christ* entièrement composée avec des passages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée.* A l'époque de la Renaissance, les frères Capilupi, Lelio, Camille, Hippolyte et Jules en composèrent un volume considérable. Au XVIIe siècle, on cultiva beaucoup ce genre de littérature. Nous citerons le *Cicero princeps,* de l'Ecossais G. Bellenden (1608) ; l'*Æneis sacra,* d'Etienne Pleurre (1618) ; le *Cento christianus,* de Raoul Fournier (1644) ; *le Cento in christogoniam,* de l'Allemand Morhof (1657) ; le *De bello Siciliæ,* par le Modénois B. Ramazzini (1677). C'est aujourd'hui un genre abandonné, quoique Beuchot ait fait encore, en 1814, un centon politique contre Napoléon, au moyen de passages de Tacite.

Centon nuptial, poème bizarre composé par Ausone, l'an 369 de l'ère chrétienne. Défié par l'empereur Valentinien à une joute poétique, il ne voulut ni l'emporter sur l'empereur, ni paraître inférieur. Il prit donc le parti de coudre des lambeaux de Virgile (*Bucoliques, Géorgiques, Enéide*) et d'en composer un poème sur le mariage, où il entrait dans les détails les plus intimes.

CENTONISER [*zé*] v. tr. Composer en centons.

CENTORBI, ville d'Italie (Sicile, prov. de Catane), au-dessus du Simeto ; 9.000 hab. Mines de soufre. Restes de l'antique *Centuripæ.*

CENTORIO DEGLI ORTENSI (Ascanio), écrivain italien, né à Rome au XVIe siècle. Il écrivit des *Commentaires de la guerre de Transylvanie* (1565), des *Discours sur l'art militaire,* etc.

CENTRAGE n. m. Mécan. Opération pratiquée dans les ateliers de mécanique et qui a pour but de déterminer le centre d'une figure de pièce. || Opération consistant à placer suivant une même ligne droite les axes de toutes les pièces.

— Artill. *Centrage d'un projectile.* Coïncidence de l'axe de figure de ce projectile avec celui de l'âme.

— ENCYCL. Mécan. Le *centrage* des pièces à tourner consiste à déterminer les deux points de la pièce sur lesquels les pointes du tour doivent appuyer. Le centrage des pièces carrées s'opère facilement par le tracé des diagonales, dans les deux carrés de base. Les pièces rondes sont centrées au compas et par tâtonnement.

Dans l'industrie mécanique une disposition spéciale des machines-outils permet le centrage des pièces de forme variable ; par exemple, les tours sont munis de plateaux portant des rainures sur lesquelles sont disposées des griffes à écrous, qui peuvent être déplacées de manière à saisir et centrer la pièce.

Le *centrage* d'un cylindre creux s'effectue à l'aide d'un croisillon dont les bras sont terminés par des écrous filetés munis de vis et permettant de les ramener au diamètre intérieur du cylindre.

— Artill. *Centrage des projectiles.* Très important pour la précision du tir, le *centrage* des projectiles n'était pas réalisable avec les canons lisses, dont les boulets ne sortaient qu'après une série de *battements,* dans une direction souvent différente de l'axe de la pièce. Dans les premiers canons rayés français, avec projectiles à ailettes, le centrage s'opérait automatiquement et passait pour mieux assuré que par le forcement des pièces à chargement par la culasse. C'était un des avantages qu'on avait fait valoir en faveur des premières ; mais il était plus que compensé par d'autres inconvénients.

CENTRAL, E, AUX adj. Qui est au centre, qui constitue le centre : *Point* CENTRAL. || Qui est situé dans la région du centre : *Amérique* CENTRALE. *Quartier* CENTRAL. || Qui tend vers le centre ou rayonne du centre : *Forces* CENTRALES. *Administration* CENTRALE. *Pouvoir* CENTRAL.

— *Fig.* Qui a la principale importance ; capital. (Peu employé.)

— Admin. *Maison centrale,* Maison dans laquelle on envoie les prisonniers de plusieurs départements. || *Ecoles centrales,* Ecoles créées par la Convention dans les chefs-lieux des départements.

— Astron. *Eclipse centrale.* V. ÉCLIPSE.

— Géol. *Feu central,* Etat de fusion minérale dont un grand nombre de géologues admettaient l'existence au centre de la terre. V. GÉOTHERMIQUE.

— Mathém. *Règle centrale,* Méthode au moyen de laquelle on construisait, par les intersections d'un cercle et

d'une parabole, les racines des équations du troisième et du quatrième degré.

— Phys. et Mécan. *Force centrale,* Force qui passe constamment par un point fixe.

— N. m. Télégr. *Central télégraphique,* Bureau auquel sont reliés les principaux postes télégraphiques d'une région, d'un département ou d'un arrondissement. || *Central téléphonique,* Bureau auquel aboutissent les circuits téléphoniques d'un groupe d'abonnés et dans lequel s'effectuent les manœuvres nécessaires pour l'établissement des intercommunications. || N. f. Usine ou station centrale génératrice d'énergie, d'électricité : *Une* CENTRALE *électrique.*

CENTRAL n. m. *Fam.* Elève de l'Ecole centrale. Pl. *Des* CENTRAUX.

CENTRAL-FALLS-CITY, ville des Etats-Unis d'Amérique (Etat de Rhode-Island) ; 24.200 hab. Industrie active.

CENTRAL INDIA AGENCY (*Agence de l'Inde centrale*), groupe d'Etats indigènes placés, au nombre de 153, sous la haute direction d'un agent du gouverneur général. Le Gwalior, l'Indore, le Bhopal sont les principaux de ces Etats, peuplés d'un ensemble de 2.067.000 hab. Indore est la résidence de l'agent général de l'Inde centrale.

CENTRAL PROVINCES [OF INDIA] AND BERAR, Etat de l'Empire des Indes, au nord-est du Dekkan, comprenant les provinces de Nagpour, de Chhatisgarth, de Jabalpour ou Jubbulpore et de Nerbudda, ainsi que le Berar et 15 Etats indigènes. Il est peuplé de 13.912.000 hab. Capit., Nagpour.

CENTRALE (ECOLE). V. ÉCOLE.

CENTRALEMENT [*man*] adv. D'une manière centrale ; au centre.

CENTRALIA, ville des Etats-Unis (Etat d'Illinois) ; 12.500 hab. Mines de houille.

CENTRALISATEUR, TRICE adj. et n. Qui centralise : *Système* CENTRALISATEUR. *Napoléon fut un grand* CENTRALISATEUR.

CENTRALISATION [*si-on*] n. f. Action de tout réunir en un centre unique d'action, d'autorité, etc. : *L'ancienne monarchie réalisa en France la* CENTRALISATION *politique.*

— ANTON. Décentralisation.

— ENCYCL. Polit. La *centralisation* est la substitution de l'initiative et de l'autorité d'un pouvoir central à l'initiative et à l'autorité de pouvoirs régionaux ou locaux. Elle peut être politique, administrative, intellectuelle. L'effort d'unification nationale poursuivi par l'ancienne monarchie française, qui a mis fin à la féodalité et qui se trouva achevé au temps de Richelieu, est un exemple remarquable de centralisation politique. Depuis Louis XIV, aucun régime n'apporta de modifications appréciables à notre centralisation gouvernementale. La première République proclama le principe de l'unité et de l'indivisibilité. Le premier Empire paracheva l'œuvre de la monarchie sur ce point. Le fédéralisme, qui s'est maintenu dans certains Etats, l'Allemagne ou les Etats-Unis par exemple, s'il diminue dans une certaine mesure les moyens d'action de l'autorité centrale, permet par contre à la législation de se modeler davantage sur les besoins parfois très différents des populations qui habitent un vaste territoire. En France, la centralisation politique, qui fait l'objet de diverses critiques, pourrait être tempérée par une décentralisation administrative plus large. C'est à cette idée que correspond le mouvement « régionaliste ».

CENTRALISER [*zé*] v. tr. (de *centre*). Ramener à un centre, à une direction unique : CENTRALISER *le pouvoir.* CENTRALISER *tous les services d'une administration.*

— ***Se centraliser,*** v. pr. Au sens passif : *L'action, en tout genre,* SE CENTRALISE *autour de quelque grande force.* (Michelet.)

— ANTON. Décentraliser.

CENTRALISME [*lissm'*] n. m. Système qui produit la centralisation.

CENTRALISTE [*lisst'*] n. et adj. Partisan du centralisme.

CENTRALITE n. f. Explosif analogue à la cordite.

CENTRALITÉ n. f. Polit. Centre d'action.

— Physiol. *Phénomènes de centralité,* Phénomènes qui se passent dans les centres nerveux, et non dans les nerfs périphériques.

CENTRALLASSITE n. f. (de *centre,* et du gr. *allassein,* changer). Silicate hydraté naturel de calcium. (Variété d'okénite ou dysclasite.)

CENTRANTHE n. m. Genre de valérianacées, comprenant environ huit espèces, qui croissent pour la plupart dans le pourtour du bassin méditerranéen.

— ENCYCL. Formé aux dépens des valérianes, le genre *centranthe* s'en distingue surtout par l'éperon qui se trouve à la base de la corolle et qui lui a valu son nom générique. Le centranthe rouge (*centranthus ruber*), vulgairement *valériane rouge* ou *lilas d'Espagne,* est une plante vivace, qui croît abondamment en France, sur les rochers et les vieux murs. Ce qui la recommande surtout, c'est la beauté de ses grandes panicules de fleurs pourpres. Introduite dans les jardins, cette plante a produit une jolie variété à fleurs blanches ; elle est d'une rusticité à toute épreuve.

Centranthe rouge : *a,* fleur ; *b,* fruit.

CENTRARCHIDÉS [*ki-dé*] n. m. pl. Famille de poissons téléostéens, acanthoptérygiens, voisins des percidés, dont ils se distinguent notamment par la présence de trois épines au lieu de deux à leur nageoire anale et par l'épine mousse de leurs opercules.

— ENCYCL. Les *centrarchidés* sont très répandus dans toutes les eaux douces des Etats-Unis. Plusieurs espèces ont été acclimatées en Europe sous le nom de *perches d'Amérique.*

CENTRARCHUS [*sin, kuss*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des centrarchidés, qui habitent les eaux douces de l'Amérique du Nord.

CENTRATION [*si-on*] n. f. Action d'opérer le centrage des divers éléments constitutifs d'un instrument d'optique. Etat résultant de cette action.

CENTRE n. m. (lat. *centrum ;* et gr. *kentron,* de *kentein,* piquer). Proprem., Point.

— Géom. Point intérieur situé à égale distance de tous les points d'une circonférence ou de la surface d'une sphère : CENTRE *d'un cercle, d'un arc, d'une sphère, d'une calotte sphérique.* || Point d'intersection des diamètres d'une courbe fermée ou des diagonales de certains polygones : *Le* CENTRE *d'une ellipse, d'un carré, d'un losange.* || Dans un polygone régulier ou dans toute figure régulière inscriptible au cercle, le centre est confondu avec celui du cercle circonscrit : CENTRE *d'un hexagone.* || *Centre de figure,* Point tel que tous les points de la figure soient deux à deux symétriques par rapport à lui.

— *Par anal.* Milieu, endroit qui est à peu près également éloigné des extrémités : *Le* CENTRE *d'une province.*

— *Par extens.* et *au fig.* Point où convergent ou d'où partent des forces particulières coordonnées : CENTRE *de rotation.* CENTRE *d'attraction, de gravitation. Un* CENTRE *lumineux, calorifique, magnétique.* || Point où convergent des actions diverses et qui est le centre d'un grand mouvement : CENTRE *commercial, politique, intellectuel.* || Point d'où émane une force particulière : *Cet homme si considérable et qui était le* CENTRE *de tant de choses.* (Mme de Sévigné.) *La conduite de toute chose doit tendre à la religion comme à son* CENTRE. (Pascal.)

— *Fam.* L'état habituel, le cadre, la société où l'on se plaît : *Etre hors de son* CENTRE.

— Aéron. *Centre d'aviation,* Ensemble des aménagements destinés au garage et à l'entretien des avions et du terrain propre à leur envol et à leur atterrissage.

— Art milit. Fraction rangée en bataille placée entre les deux ailes. (Se disait avant l'organisation des grandes unités permanentes, quand les armées se mouvaient en bloc et combattaient suivant les principes de l'ordre linéaire.) || *Centre d'un bataillon,* Carré formé pour y placer les bagages, dans les expéditions coloniales. || *Compagnies du centre,* Nom donné, au XIXe siècle, par opposition aux *compagnies d'élite* placées aux ailes, aux quatre ou six compagnies de chaque bataillon. (*Etre du centre* voulait donc dire être soldat moyen ou médiocre. Les compagnies du centre ne portaient pas l'épaulette ; elles eurent ensuite la contre-épaulettes ; enfin des épaulettes vertes à tournant rouge ; leurs hommes n'avaient pas droit au port de la barbiche.) || *Centre mobilisateur.* V. la partie *encycl.* || *Centre hospitalier.* V. la partie *encycl.*

— Astron. *Centre de l'équant,* Point qui est aussi distant, du centre de l'excentricité à l'aphélie, que le soleil l'est du centre de l'excentricité au périhélie. || *Centre d'un cadran,* Point d'un cadran solaire vers lequel convergent les lignes horaires.

— Biol. V. la partie *encycl.*

— Chem. de f. *Centre de roue.* Partie principale d'une roue de wagon ou de locomotive se composant d'un disque plein ou à rais, avec renflement médian pour le moyeu. (Il se trouve limité par un bord circulaire auquel on donne le nom de *jante.* Un bandage en fer ou en acier, formant surface de roulement, l'enveloppe.)

— Electr. *Centre de dépôt,* Bureau qui, dans l'exploitation télégraphique, centralise les transmissions des bureaux secondaires qui lui sont rattachés afin de les acheminer rapidement par les fils directs l'unissant aux autres centres de dépôt.

— Fortif. *Centre de bastion.* Point du bastion où se rencontrent les deux demi-gorges.

— Géogr. *Royaume du Centre,* Un des noms donnés par les Chinois à leur pays, analogue à « Empire du Milieu ».

— Mar. *Centre de voilure,* Position fictive de la composante des forces agissant dans les voiles d'un navire. || *Centre de résistance latérale,* Point d'application des forces qui s'opposent à la dérive. (Ce point est situé sur la coque, non loin du centre de gravité du profil immergé de la carène.) || *Centre de carène,* Centre de gravité de la carène. || *Centre d'une voile,* Le fond. || *Centre d'un cyclone,* Partie autour de laquelle le vent du cyclone semble tourner. (C'est la portion la plus dangereuse du météore.)

— Math. V. la partie *encycl.*

— Mécan. V. la partie *encycl.* || Appareil en forme de croix employé pour déterminer le centre de figure d'un cylindre. (Les bras de la croix se terminent par des écrous filetés munis de vis, afin de permettre de les amener d'une manière rigoureusement exacte au diamètre que doit avoir la pièce à centrer.)

— Météor. *Centre de dépression.* V. DÉPRESSION.

— Physiq. *Centre de gravité,* Point d'application de la résultante des actions de la pesanteur sur toutes les molécules qui composent un corps. || *Centre optique.* V. LENTILLE.

— Politiq. Nom sous lequel on désigne les partis politiques intermédiaires entre la *droite* et la *gauche.* (Ces appellations correspondent à des orientations générales qui se retrouvent dans toutes les Assemblées, mais elles ne se réfèrent point à un programme politique déterminé et permanent. Appartiennent au *centre,* ceux qui, sans vouloir se prêter à toutes les réformes réclamées par les partis avancés, ne sont pas partisans davantage du retour vers le passé ou même de la conservation pure et simple des institutions existantes. Le centre a souvent joué, surtout dans les périodes normales, un rôle politique prépondérant, soit en prenant lui-même le pouvoir, soit en déterminant par son appoint le succès des partis voisins de droite ou de gauche : il en a été ainsi par exemple sous le gouvernement de Juillet, ou au Reichstag allemand avant la Guerre. Au contraire, dans les périodes de passion politique, comme la période révolutionnaire, le *Centre* — « la Plaine » — a été annihilé par son défaut d'audace et son absence de programme personnel.)

— Sports. Au football ou au rugby, Joueur qui opère au milieu de la ligne de demis : CENTRE *gauche,* CENTRE *droit, Avant*-CENTRE.

— Théol. *Centre de l'unité catholique,* Rome, où siège le chef de l'Eglise catholique.

— PROV. **Chercher deux centres en un cercle,** Chercher une chose impossible.

— SYN. **Centre, milieu.** Le *centre* suppose une circonférence ou une sphère. Le *milieu* ne suppose qu'une simple étendue et est à égale distance des deux extrémités. — Au figuré, un *centre* est le point où tendent ou d'où partent des forces ou des actions ; le *milieu* désigne, improprement d'ailleurs, l'ensemble des personnes et des choses qui forment le cadre où l'on passe sa vie.

— ANTON. **Bord, bout, extrémité, circonférence.**

— ENCYCL. Math. *Centre de figure.* On nomme centre d'une courbe ou d'une surface un point tel que tous les points de la courbe ou de la surface sont placés symétriquement deux à deux par rapport à ce point.

L'origine des coordonnées est *centre d'une courbe algébrique plane* ou *centre d'une figure de l'espace,* lorsque l'équation de la courbe plane ou de la figure de l'espace ne change pas quand on y remplace x et y par $-x$ et $-y$ pour la courbe plane, ou x, y, et z par $-x$, $-y$, $-z$ pour la figure de l'espace. Dans ces conditions, en effet, si un point fait partie de la figure, le point symétrique par rapport à l'origine en fait également partie.

Application aux courbes du second degré. — L'équation générale est :

$$f(x, y) = Ax^2 + 2Bxy + Cy^2 + 2Dx + 2Ey + F = 0.$$

Si l'on transporte l'origine au point dont les coordonnées sont a, b, les coefficients des termes du premier degré en x et y deviennent : $2(Aa + Bb + D)$, $2(Ba + Cb + E)$.

Pour trouver les coordonnées du centre, on a à résoudre le système :

$$\begin{cases} Aa + Bb + D = 0 \\ Ba + Cb + E = 0 \end{cases} \quad \text{ou} \quad \begin{cases} f'a = 0. \\ f'b = 0. \end{cases}$$

Si $AC - B^2 \neq 0$, il y a une solution unique ; c'est le cas de l'ellipse ou de l'hyperbole.

Si $AC - B^2 = 0$, il y a impossibilité ; c'est le cas de la parabole.

Enfin, si $\frac{A}{B} = \frac{B}{C} = \frac{D}{E}$, il y a indétermination ; c'est le cas de deux droites parallèles ou confondues.

Application aux surfaces du second degré. — L'équation générale est :

$$f(x, y, z) = Ax^2 + A'y^2 + A''z^2 + 2Byz + 2B'xz + 2B''xy + 2Cx + 2C'y + 2C''z + D = 0.$$

Si l'on transporte l'origine au point dont les coordonnées sont a, b, c, en égalant à zéro les coefficients des termes en x, y, z et en résolvant les équations obtenues, on voit que dans le cas de l'ellipsoïde ou de l'hyperboloïde, il y a une solution unique.

Lorsque les trois équations se réduisent à deux, il y a une infinité de centres en ligne droite ; c'est le cas d'un cylindre à base pourvue de centre.

Lorsque les trois équations se réduisent à une seule, il y a une infinité de centres dans un même plan, c'est le cas de deux plans parallèles ou confondus.

Lorsque les trois équations sont incompatibles, les équations du centre peuvent représenter trois plans parallèles à une même droite ; c'est le cas du paraboloïde, ou trois plans parallèles ; c'est le cas du cylindre parabolique.

Centre d'homothétie. V. HOMOTHÉTIE.

Centre d'homologie. V. HOMOLOGIE.

Centre radical. V. PUISSANCE.

Centre de courbure. V. COURBURE, et OSCULATEUR.

Centre d'une involution. V. INVOLUTION.

Centre d'aberration d'une courbe plane en un point donné. — C'est le centre de la conique osculatrice en ce point.

Centre des moyennes distances. — On appelle centre des moyennes distances d'un système de points le point unique dont la distance à un plan quelconque est la moyenne arithmétique des distances des différents points de ce système à ce plan.

Centre des moyennes harmoniques. — Soient A_1, A_2,..... A_m, m points en ligne droite, et un point fixe O sur cette droite, on appelle centre des moyennes harmoniques des m points, par rapport au point O, un point I tel que :

$$\frac{A_1I}{A_1O} + \frac{A_2I}{A_2O} + \ldots\ldots + \frac{A_mI}{A_mO} = 0,$$

chacun de ces rapports étant affecté du signe + ou —, suivant que le point correspondant est extérieur au segment OI ou situé entre O et I.

— Mécan. *Centre instantané de rotation.* V. ROTATION.

Centre d'oscillation. Dans le cas d'un corps solide mobile autour d'un axe horizontal, le centre d'oscillation est un point qui est situé sur la perpendiculaire abaissée du centre de gravité sur l'axe et qui oscille comme s'il était libre.

Centre des forces parallèles. Lorsque plusieurs forces parallèles agissent sur un corps solide, le point d'application de leur résultante s'appelle *centre des forces parallèles ;* ce centre est indépendant de la direction des forces et ne dépend que de leurs intensités et de leurs points d'application.

Centre de gravité. Le centre de gravité d'un corps est le point d'application de la résultante des poids de toutes les molécules qui le composent.

Si une ligne pesante ou une surface pesante dont on connaît les équations sont homogènes, on peut trouver par le calcul la position du centre de gravité. Quand un solide est homogène, s'il possède un centre de figure, ce point sera le centre de gravité ; s'il possède un axe ou un plan de symétrie, le centre de gravité se trouvera sur cet axe ou sur ce plan.

Centre de poussée. V. POUSSÉE.

Centre de pression. V. PRESSION.

Centre de percussion. V. PERCUSSION.

Centre d'oscillation. V. OSCILLATION.

— Anat. et Physiol. Lieu anatomique ou physiologique d'un organe vers lequel paraissent converger ou duquel paraissent émaner les dispositions structurales ou les actions fonctionnelles, de manière à donner l'impression d'un agencement et d'une réaction uniques.

Centres nerveux. — Noyaux de matière grise, c'est-à-dire formés de corps cellulaires de neurones, auxquels parviennent les impressions ou excitations afférentes ou périphériques et desquels partent des excitations efférentes ou centrales. Ces centres sont logés dans toute l'étendue du système nerveux cérébro-spinal, dans la moelle, dans le bulbe et l'encéphale. Certains de ces noyaux sont dits *sensitifs,* parce qu'ils transportent les excitations sensitives périphériques vers des noyaux sensitifs encépha-

liques et corticaux ou vers des noyaux moteurs ; les autres sont dits *moteurs*, parce qu'ils transportent l'excitation directe venue de la périphérie vers les surfaces motrices, ou l'excitation centrale motrice vers les mêmes surfaces périphériques. Ce sont les lieux d'articulation des réflexes médullaires, bulbaires, cérébelleux et corticaux.

Centres sympathiques ou *ganglions sympathiques.* — Ils sont formés par une réunion de cellules nerveuses sympathiques plus ou moins condensées, tel le plexus solaire, que traversent des excitations parties des viscères ou s'y rendant, suivant les mêmes lois que ci-dessus. V. SYMPATHIQUE.

— Biol. *Centres de création.* Darwin et ses élèves désignent sous ce nom le point de l'espace où chaque espèce animale et végétale a été produite une fois par la sélection naturelle. (Cette conception suppose une origine monophylétique de toutes les espèces, mais plusieurs naturalistes, dont L. Agassiz, admettent que les espèces ont paru par groupes affinés dans certaines régions déterminées qui constituent pour ces groupes des centres de création propres ; la paléontologie et la paléographie confirment en partie cette dernière manière de voir, en montrant la localisation de faunes spéciales sur certains continents disparus. En ce qui concerne le genre humain, il semble bien prouvé que les grandes races : blanche, jaune, noire, etc., ont paru indépendamment les unes des autres dans des territoires différents.) V. POLYGÉNISME.

— Admin. milit. On appelle *centres mobilisateurs* ou *de mobilisation* des organes du territoire créés en 1927 et dont l'objet consiste à préparer et exécuter au moment du besoin la mobilisation des différentes unités, tant actives que de réserve, entrant dans la composition de l'armée sur pied de guerre.

Avant 1914, les corps de troupes de l'armée active procédaient eux-mêmes à ces opérations de la mobilisation. La réduction à l'extrême de la durée du service militaire exige aujourd'hui que les corps ne soient en aucune façon distraits de l'instruction militaire proprement dite. Dans ces conditions, on a été amené à leur substituer pour cette tâche les *centres mobilisateurs* qui comprennent, sous la direction d'un noyau très réduit de militaires de carrière, un personnel nouveau d'*agents militaires*, employés civils militarisés à statut spécial. Il y a des centres d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie, d'aéronautique et des services ; suivant leur importance, on les distingue en *centres principaux* et *centres annexes*.

On nomme *centre hospitalier*, l'ensemble des formations sanitaires d'une place ou d'une grande ville située sur un important courant de transports par voie ferrée. Placé sous la direction d'un médecin-chef, chaque centre hospitalier doit comprendre au moins 1.500 lits répartis entre un certain nombre d'hôpitaux qui ne doivent pas avoir eux-mêmes moins de 200 lits. Ces hôpitaux, créés pour la plupart au moment d'une mobilisation, sont installés dans des casernes, des établissements d'instruction, des établissements industriels et doivent comprendre des services généraux de médecine et de chirurgie et des services de spécialités.

— Artill. *Centre d'études tactiques d'artillerie.* Le centre d'études tactiques d'artillerie a été créé au cours de la guerre de 1914-1918 ; il était dirigé par le général inspecteur général de l'artillerie. Il fonctionna d'abord à Châlons-sur-Marne en 1915 et 1916, puis fut transféré à Vitry-le-François. Après la Guerre, il fut installé à Metz (1920) où il occupe une partie de l'immeuble qu'occupait avant 1870 l'École d'application de l'artillerie. Le *centre d'études tactiques d'artillerie* est un centre d'instruction et d'information, ses cours sont suivis par des officiers supérieurs d'artillerie et par des généraux provenant de toutes armes. On y traite les questions ayant trait : à l'emploi de l'artillerie dans la bataille, au tir, au ravitaillement en munitions, au transport des munitions, à l'emploi de l'artillerie en liaison avc les autres armes et en particulier avec l'aéronautique, etc.

Au centre d'études tactiques d'artillerie est annexé un centre d'études de défense contre aéronefs.

Centre (CANAL DU) ou **du Charolais,** voie d'eau artificielle qui unit la Saône à la Loire. Il commence à Chalon-sur-Saône, remonte la vallée de la Thalie, puis, à partir de Chagny, celle de la Dheune, dessert Le Creusot, Montchanin d'où il descend la vallée de la Bourbince par Blanzy, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, et se termine à Digoin sur le canal latéral à la Loire. Longueur, 121 kil. Il a été construit à la fin du XVIIIe siècle et sert à transporter les combustibles et les minéraux entre le bassin du Creusot et la Saône.

CENTRÉ, E adj. *Lentille centrée,* Lentille dont l'axe est perpendiculaire au plan du contour extérieur.

CENTRER [*tré*] v. tr. Fixer l'axe central d'une pièce, déterminer son centre. || Ramener au centre.

— Sports. Au football, Action d'envoyer la balle au milieu du terrain.

CENTRÈS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 24 kil. de Rodez, au-dessus des gorges du Viaur ; 1.510 hab.

CENTREUR n. m. Pièce qui, dans le moule à bougies, sert à retenir la mèche au centre du moule.

CENTREUR n. m. Appareil à centrer.

CENTRIER [*tri-é*] n. m. Député du centre. (S'est dit particulièrement, et non sans ironie, sous Louis-Philippe, des députés qui siégeaient au centre de la Chambre et votaient avec les ministres.)

CENTRIFUGATION [*si-on*] n. f. Chim. Application de la force centrifuge produite par la rapide rotation d'un liquide. (La centrifugation rend de grands services dans l'analyse des beurres, laits, huiles, etc. ; pour agglomérer les précipités ou rompre l'état vésiculaire d'une émulsion.) [On dit aussi CENTRIFUGEAGE.]

CENTRIFUGE adj. (du lat. *centrum,* centre, et *fugere,* fuir). Qui tend à éloigner du centre : *Force* CENTRIFUGE.

— Bot. Se dit d'une radicule qui est dirigée vers l'extrémité du fruit. (Se dit aussi de l'inflorescence, quand les fleurs s'épanouissent d'abord au centre de l'inflorescence puis de proche en proche vers la périphérie.)

— ENCYCL. Mécan. L'accélération et la force *centrifuges* sont respectivement égales et directement opposées à l'accélération et à la force centripètes. V. CENTRIPÈTE.

Centrifuge composée. — L'accélération du mouvement absolu est la résultante de trois accélérations :

1° L'accélération du mouvement d'entraînement ;
2° L'accélération du mouvement relatif ;
3° L'accélération complémentaire.

Coriolis a donné le nom d'*accélération centrifuge composée* à une accélération égale et directement opposée à l'accélération complémentaire.

La *force centrifuge composée* est celle qui correspond à l'*accélération centrifuge composée.*

CENTRIFUGEAGE [*jaj'*] n. m. Syn. de CENTRIFUGATION.

CENTRIFUGER [*jé*] v. tr. (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il centrifugea. Nous centrifugeons.*) Mettre dans un appareil centrifugeur : CENTRIFUGER *du sucre, du lait.*

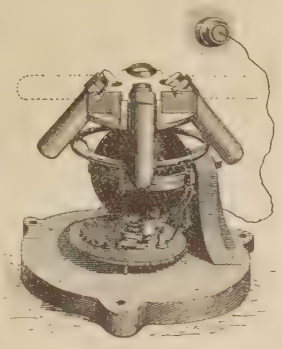

Centrifugeur.

CENTRIFUGEUR, ou **CENTRIFUGATEUR** n. m. Instrument de laboratoire auquel un moteur imprime un mouvement de rotation extrêmement rapide qui, en appliquant la force centrifuge produit la séparation des particules solides (cellules, hématies, bactéries), tenues en suspension ou même en émulsion dans un liquide. (Les liquides ou émulsions dont on veut séparer les composants sont placés dans des tubes fermés, accrochés en couronne autour de l'appareil et que la rotation de celui-ci place dans la position horizontale.)

CENTRINE n. m. Genre de squales appartenant à la famille des spinacidés ou requins épineux. (Chacune des deux nageoires dorsales possède un aiguillon qui est inséré non au bord antérieur, mais au milieu de ces nageoires. L'espèce type est le centrine humantin [*centrina vulpecula*] de la Méditerranée et du golfe de Gascogne ; longueur ne dépassant pas $1^{m},50$.)

Centrine.

CENTRINE ou **CENTRINUS** [*sin, nuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, renfermant des charançons américains de petite taille dont on connaît de très nombreuses espèces.

CENTRIPÈTE adj. (du lat. *centrum,* centre, et *petere,* gagner). Mécan. Qui tend à rapprocher du centre : *Force* CENTRIPÈTE.

— Bot. Se dit d'une radicule qui, dans la graine, est dirigée vers le centre du fruit. (Se dit aussi de l'inflorescence quand les fleurs s'épanouissent d'abord à la périphérie puis de proche en proche vers le centre.)

— ENCYCL. Mécan. L'accélération totale, dans le mouvement curviligne, peut être considérée comme la résultante de deux accélérations : l'une tangentielle, l'autre dirigée suivant la normale principale, et qui est appelée *accélération centripète.*

Si l'on désigne par v la vitese du mobile, et par ρ le rayon de courbure de la trajectoire au point où se trouve le mobile, l'accélération centripète a pour expression $\frac{v^2}{\rho}$, elle est dirigée dans le sens de la courbure de la trajectoire.

La *force centripète* est celle qui correspond à l'accélération centripète ; m désignant la masse du point matériel, son expression est $\frac{mv^2}{\rho}$.

CENTRIPÉTENCE [*tanss'*] n. f. (rad. *centripète*). Tendance qu'a un mobile de se rapprocher d'un centre.

CENTRISQUE [*trissk'*] ou **CENTRISCUS** [*sin-triss-kuss*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, reconnaissables à leur museau en forme de long tube à l'extrémité duquel s'ouvre une petite bouche. (C'est l'exagération d'un caractère qui existe à un moindre degré chez les syngnathes et les hippocampes. L'espèce type [*centriscus scolopax*] nommée vulgairement *bécasse* ou *trompette de mer,* se trouve dans la Méditerranée et le golfe de Gascogne, mais rarement. Longueur moyenne 10 à 15 cm. Coloration d'un rose doré ou argenté ; les jeunes sont très brillants.)

Centrisque.

CENTROBARIQUE [*rik'*] adj. (de *centre,* et du gr. *baros,* poids). S'emploie quelquefois pour *barocentrique.*

CENTRODONTE adj. (du gr. *kentron,* aiguillon, et *odous, ontos,* dent). Qui a les dents pointues.

CENTROLÉCITHE adj. m. (du gr. *kentron,* centre, et *lekithos,* jaune d'œuf). Biol. Se dit d'un œuf dont le plasma nutritif se trouve accumulé au centre de la cellule.

CENTROLÉPIDACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *centrolépis.*

— ENCYCL. Cette petite famille, qui est voisine des restiacées et des cypéracées, se compose de plantes herbacées, gazonnantes, à feuilles filiformes, munies d'une gaine à la base, au nombre d'une trentaine d'espèces réparties dans six genres.

CENTROLÉPIS [*piss*] n. m. Genre de plantes, type de la famille des *centrolépidacées,* comprenant des herbes d'Australie et de la Tasmanie.

CENTROLITHE n. f. (du gr. *kentron,* aiguillon, et *lithos,* pierre). Les minéralogistes écrivent CENTROLITE. Silicate naturel de plomb et de manganèse.

CENTROLOPHE [*lof'*] ou **CENTROLOPHUS** [*sin, fuss*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisin des scombridés, dont on connaît quelques espèces des côtes de France.

CENTRONES. Géogr. anc. V. CEUTRONES.

CENTRONIE [*ni*] n. f. Genre de mélastomacées, comprenant des arbres du Pérou, de la Nouvelle-Grenade et de la Guyane, au nombre d'une douzaine d'espèces.

CENTROPHORE [*for'*] ou **CENTROPHORUS** [*sin, forus*] n. m. Genre de squales, famille des spinacidés, renfermant des requins à long museau, à peau très chagrinée, avec un piquant en avant de chaque nageoire dorsale. (L'espèce type du genre, le *centrophorus granulosus,* se trouve dans la Méditerranée. Sa peau fournit un des galuchats les plus estimés.)

Centrophore.

CENTROPOGON n. m. Genre de lobéliacées, renfermant près de cent espèces de sous-arbrisseaux des parties chaudes de l'Amérique. (Plusieurs de ces plantes sont cultivées dans les jardins, à cause de la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs.)

CENTROPOME ou **CENTROPOMUS** [*sin, muss*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des serranidés, renfermant les formes vulgairement appelées *brochets de mer,* et dont l'espèce type habite les mers chaudes d'Amérique.

CENTROPRISTIS [*priss-tiss*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des serranidés, renfermant des formes à opercule épineux, à préopercule dentelé en scie. (Les *centropristis,* appelés aussi *perches de mer,* ont une chair très estimée. Ils habitent l'Atlantique dans les parages du continent américain. D'autres espèces habitent les mers des Antilles, du Brésil, etc.)

CENTROPUS [*sin, puss*] n. m. Ornith. Nom scientifique du genre *coucal.*

CENTROSCOPIE [*tross-ko-pi*] n. f. (du gr. *kentron,* centre, et *skopein,* regarder). Partie de la géométrie qui traite du centre des figures. (Peu us.)

CENTROSCOPIQUE [*tross-ko-pik'*] adj. Qui a rapport à la centroscopie.

CENTROSÈME n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant environ vingt-cinq espèces qui croissent en Amérique, notamment au Brésil et à Java.

CENTROSOME n. m. (du gr. *kentron,* centre, et *soma,* corps). Biol. Petit corpuscule occupant généralement le centre de la cellule, au voisinage de la paroi nucléaire et semblant jouer un grand rôle dans la mitose. (On le désigne aussi quelquefois sous le nom de centre cellulaire.)

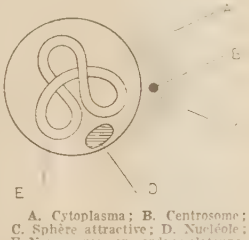

A. Cytoplasma ; B. Centrosome ; C. Sphère attractive ; D. Nucléole ; E. Noyau avec son cordon pelotonné.

— ENCYCL. Le *centrosome,* découvert en 1876 par Ed. Van Beneden, se compose d'un nodule central dans lequel existe un corpuscule d'une extrême finesse, le *centriole* ou *microcentre,* d'une masse protoplasmique présentant deux zones qui se colorent inégalement, la zone centrale qui entoure le centrosome proprement dit, et qu'on appelle la zone médullaire, et la zone périphérique ou corticale, d'aspect plus foncé. Le centrosome est un organite inconstant de la cellule, chez laquelle il peut manquer. Son rôle paraît être celui d'un protoplasma différencié en vue d'une fonction déterminée et particulièrement de la reproduction indirecte de la cellule. V. MITOSE.

CENTROSPHÈRE [*tross-fèr'*] n. f. Histol. Masse de protoplasma qui entoure le centrosome et présente parfois deux zones concentriques se colorant inégalement ; de la sphère partent des filaments à disposition radiée et dont l'ensemble prend l'aspect d'un astre avec ses rayons, d'où le nom de *astrosphère* donné aussi à la centrosphère. V. CELLULE.

CENTROTAXIE [*tak-si*] n. f. (du gr. *kentron,* centre, et *taxis,* arrangement). Biol. Barotaxie paradoxale, dans laquelle certains microorganismes tendent à s'accumuler dans les régions de plus faible pression. Ce serait donc une barotaxie négative, mais elle tire son caractère particulier de ce fait qu'on peut l'observer après les centrifugations les plus rapides.

CENTROTE ou **CENTROTUS** [*sin, tuss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des membracidés, renfermant de petites formes sautouses, dont le corselet est armé de grandes épines. (Répandus surtout dans les pays chauds, les *centrotes* sont représentés en France par quelques espèces, dont une, le *centrotus cornutus,* était jadis nommée *petit diable.*)

Centrote cornu.

CENTRUM [*trom'*] n. m. (du lat. *centrum,* centre). Corps d'une vertèbre.

CENTRURE ou **CENTRURUS** [*sin, russ*] n. m. Genre de scorpions, renfermant quelques espèces propres aux régions tropicales de l'Amérique.

CENTRURINÉS [*né*] n. m. pl. Sous-famille d'arachnides scorpionides, famille des buthidés, caractérisée par l'absence d'épine au premier article du tarse des pattes postérieures et la présence d'une dent au bord inférieur du doigt immobile des chélicères. (Genres principaux : *centrure, isomètre, zabius, tityus,* etc.)

CENT-SUISSES n. m. Corps d'infanterie composé de Suisses, affecté à la garde du roi de France. Créé et organisé par Louis XI et par Charles VIII, il fut supprimé

en 1792, rétabli à l'avènement de Louis XVIII et définitivement supprimé après la révolution de 1830. La compagnie des cent gardes suisses armés d'une hallebarde était commandée par un capitaine-colonel.
— Au sing. : *Un* CENT-SUISSE.

Cent-Suisse.

CENTUMALUS [*sin, luss*], nom de plusieurs Romains. L'un, consul avec L. Cornelius Scipion, vainquit les Samnites, et plus tard les Etrusques, vers 295 av. J.-C. — L'autre triompha des Illyriens vers 229 av. J.-C. — Le fils de celui-ci, édile, préteur, puis consul, fut défait par Annibal, l'an 210. — Enfin, vers 192 av. J.-C., un autre CENTUMALUS dirigea la construction d'une flotte destinée à la guerre contre Antiochus le Grand.

CENTUMCELLÆ [*sin-tom'-sel'-lé*], Géogr. anc. Ville d'Italie, en Etrurie, sur la mer Tyrrhénienne et la Voie Aurélienne. Trajan y construisit d'énormes jetées et en fit un port considérable, appelé parfois *Trajani Portus*. Auj. CIVITA-VECCHIA.

CENTUMPONDIUM [*sin-tom-pon-di-om'*] n. m. (mot lat.). Poids des anciens Romains, qui valait 100 livres.

CENTUMVIR [*sin-tom*] n. m. (du lat. *centum*, cent, et *vir*, homme). Nom donné, dans l'ancienne Rome, aux membres d'un collège de jurés.
— ENCYCL. L'origine de ce tribunal est mal connue. Les *centumvirs*, au nombre de cent cinq, étaient choisis dans les trente-cinq tribus, à raison de trois pour chacune d'elles. C'étaient des jurés (*judices*) annuels désignés par le préteur. Leur compétence était restreinte au droit de propriété quiritaire et aux questions qui s'y rapportent, telles que la tutelle, les successions, les testaments. On ne sait pas quand disparut le tribunal des centumvirs.

CENTUMVIRAL [*sin-tom'*], **E, AUX** adj. Relatif aux centumvirs

CENTUMVIRAT [*sin-tom'-vi-ra*] n. m. Dignité de centumvir. || Durée de ces fonctions.

CENTUPLE adj. (lat. *centuplus*). Qui vaut cent fois ou un grand nombre de fois autant : *Nombre* CENTUPLE. *Somme* CENTUPLE *d'une autre.*
— Substantiv. : *Gagner le* CENTUPLE,

> Dieu, qui rend le *centuple* aux bonnes actions.
> CORNEILLE.

— LOC. ADV. *Au centuple*, Cent fois autant ; beaucoup plus.

CENTUPLEMENT [*man*] n. m. Action de centupler.

CENTUPLER [*plé*] v. tr. Porter au centuple : CENTUPLER *ses capitaux*. || Fig. : *La colère* CENTUPLE *les forces.*
— ***Se centupler***, v. pr. Au sens passif : *Cette somme s'est* CENTUPLÉE.

CENTURIATE adj. m. Réparti par centuries : *Les comices* CENTURIATES

CENTURIATEUR n. m. Auteur de centuries, et spécialem., collaborateur des *Centuries de Magdebourg*.

CENTURIATION [*si-on*] n. f. Antiq. rom. Répartition, sur le cadastre, des terres par centuries.

CENTURIE [*ri*] n. f. (lat. *centuria*, de *centum*, cent). Antiq. rom. Division militaire et politique du peuple romain. || Mesure agraire romaine, contenant deux cents jugères, soit 50 ha. 377.
— Bot. Centaine d'échantillons d'une même espèce, récoltés et préparés en vue de la distribution et des échanges entre botanistes.
— Philol. Ouvrage historique, divisé par siècles : *Les* CENTURIES *de Magdebourg*.
— ENCYCL. Antiq. rom. Dans l'armée primitive, on appelait ainsi une compagnie de cent hommes. Servius Tullius en fit l'unité tactique et l'unité de suffrages, d'où le nom de *comices centuriates*. Avec Camille l'unité tactique fut le *manipule*, à deux centuries.
Au point de vue du suffrage les citoyens furent partagés en 193 *centuries*. Les dix-huit premières comprirent les plus riches, qui étaient les plus imposées et les plus employées au service militaire. Les autres citoyens formèrent cinq classes, selon la fortune, la dernière ne possédant rien n'était pas astreinte au service militaire. Chaque centurie avait une voix, mais la première classe, comprenant 80 centuries et votant après les 18 centuries hors classe, la majorité était généralement acquise après qu'elles avaient donné leurs suffrages, et les autres classes n'avaient pas à voter.

Centuries de Magdebourg, histoire de l'Eglise, le premier ouvrage protestant de cette nature, ainsi appelé parce qu'il était divisé en périodes de cent années chacune. Ecrit en latin et publié à Bâle (1559-1574). L'auteur du plan des *Centuries* fut Mathias Flacius. Les quatre premières *Centuries* furent composées à Magdebourg ; l'ouvrage ne put être achevé ; il s'arrête au XIIIe siècle. Les auteurs sont appelés *centuriatores*. Les auteurs principaux des *Centuries* sont, outre Flacius, Wigand, Judex, Faber, Corvinus et Holzhuter. Baronius a écrit ses *Annales* pour réfuter cet ouvrage.

Centuries (LES), de maître Michel Nostradamus. V. NOSTRADAMUS.

CENTURIÉ, E adj. Assemblé par centuries : *Comices* CENTURIÉS.

CENTURIER [*ri-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier*.) Bot. Récolter les plantes par cent exemplaires de la même espèce.

CENTURION n. m. (lat. *centurio, onis* ; de *centum*, cent). Antiq. rom. Officier de l'armée romaine, placé à la tête d'une centurie ou compagnie de cent hommes.
— ALLUS. LITTÉR. **Le centurion de l'Evangile.** V. CENTENIER DE CAPHARNAUM.

— ENCYCL. Antiq rom. Lors de la division de l'armée en légions, il y eut deux centuries par manipule ; le *centurio prioris centuriæ* avait le commandement du manipule et marchait à l'aile droite ; l'autre se tenait à l'aile gauche. Il y avait entre centurions une hiérarchie correspondant à l'ordre des manipules. Lorsque la légion fut organisée par cohortes, la hiérarchie fut établie d'après l'ordre des cohortes et des centuries dans les cohortes. V. PRIMILAIRE.

Centurion.

CENTURIPÆ. Géogr. anc. Ville de l'intérieur de la Sicile, en vue de l'Etna, fondée par les Sicules et pillée par le préteur Verrès. Détruite en 1232 par l'empereur Frédéric II. Patrie du médecin Celse. Auj. *Centorbi*.

CENTUSSIS [*san, siss*] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Monnaie de compte valant 100 as.

CÉNURE ou **CŒNURE** [*sé*] n. m. Larve vésiculaire d'une espèce de ténia qui vit dans le cerveau des moutons et détermine chez ces animaux un ensemble de troubles dénommés *cénurose* et familièrement *tournis*. V. TÉNIA.

CÉNUROSE ou **CŒNUROSE** n. f. (de *cénure*). Art vétér. Nom scientifique du tournis, qui est occasionné par la présence, dans le cerveau du mouton, de larves du *tænia cœnurus*.

CEOLFRID ou **CEOLFRITH** (saint) [642-716], abbé de Wearmouth et de Jarrow, de l'ordre bénédictin, fut le maître du célèbre encyclopédiste anglo-saxon Bède le Vénérable.

CÉOME ou **CŒOME** n. m. Nom générique de champignons du groupe des urédinées.

CÉOS. Géogr. anc. Ile de la mer Egée, la plus occidentale des Cyclades, au large du cap Sunium (Attique). Patrie des poètes Simonide et Bacchylide. Auj. ZÉA.

CEP (*p* est nul devant une consonne : *Un* CEP [*sè*] *de vigne ; p* sonne devant une voyelle : *Un* CEP [*sèp*] *et son échalas*) n. m. (du lat. *cippus*, pieu, poteau. Cep est le doublet de *cippe*). Pied de vigne ; bois de la vigne : *En Bourgogne, les ortolans font leur nid sur les* CEPS. (Buffon.)
— Agric. Partie de la charrue qui porte le soc. (On écrit plus ordinairement SEP.)
— Antiq. Bâton, ordinairement en bois de vigne, qui était l'insigne des centurions, et dont ils se servaient pour châtier les soldats.
— Archéol. Au moyen âge, ce mot, qui désignait parfois une prison, s'appliquait surtout à un appareil retenant les pieds, les mains et parfois la tête du captif.
— Bot. V. CÈPE.

CÉPACÉ, E adj. (du lat. *cæpa*, oignon). Qui a la forme ou l'odeur de l'oignon.

CÉPAGE n. m. (de *cep*). Plant de vigne.
— ENCYCL. Vitic. Les nombreux *cépages* qui peuplent les vignobles du monde entier sont tous des variétés du genre *vitis*. Chaque région a adopté le plant qui lui semblait le mieux réunir les conditions d'adaptation au sol et aux modes usités de culture. Il faut ajouter, au reste, que le même cépage se retrouve dans diverses régions, sous des noms différents.
Le choix des cépages, en France, a été rendu beaucoup plus difficile par l'invasion du phylloxéra, et accapare depuis longtemps l'attention des viticulteurs. Après avoir été obligés de sacrifier les vieilles souches atteintes par le fléau, ils ont dû s'ingénier à les remplacer par d'autres plus résistantes. En général, ils ont choisi des sujets américains, dont les racines s'accommodent assez bien de la présence du puceron, et greffé sur ces souches des jeunes pousses de cépages indigènes : opération qui a donné jusqu'ici d'assez bons résultats ; mais les efforts de la viticulture moderne convergent encore vers un but difficile à atteindre, l'obtention du cépage idéal, *hybride* de vigne américaine et de vigne indigène, résistant aux fléaux qui accablent la vigne, et susceptible de fournir des vins en tous points comparables aux anciens produits du cru. (V. au mot VIGNE les noms des différents cépages français et américains.)

CÈPE ou **CEP** [*sèp'*] n. m. (mot gascon, de même origine que *cep*). Bolet comestible. V. BOLET.
— ENCYCL. Art culin. *Cèpes à la bordelaise*. Mettre dans une poêle quantités égales de beurre et d'huile ; frire les cèpes épluchés, jusqu'à ce qu'ils aient rendu leur eau ; ajouter au creux de chaque cèpe un hachis de persil, d'échalote, d'ail et de champignon ; laisser sur le feu quelques minutes ; on peut ajouter très peu de bouillon.
Cèpes à la provençale. Passer à l'huile dans la poêle un hachis d'ail et d'échalotes, ajouter les cèpes épluchés, sel, poivre, muscade, fines herbes.

CÉPEAU ou **CEPPEAU** [*sé-pô*] n. m. Billot sur lequel on fixait le coin pour frapper la pièce de monnaie.

CÉPÉE n. f. (du lat. *cippus*, souche). Touffe de tiges ou rejets de bois sortant de la souche d'un arbre qui a été coupé.
— Bot. Espèce d'orpin (*sedum cepæa*) que l'on trouve dans les haies.
— Véner. Bois d'un à deux ans.
— ENCYCL. Sylvic. Les *cépées* constituent l'essentiel du peuplement d'une forêt traitée en taillis. Une belle cépée est formée par des rejets disposés régulièrement et se dégageant en grand nombre d'une souche vigoureuse.

CEPENDANT [*dan*] adv. (de *ce* et *pendant*). Pendant ce temps-là : *Nous bavardons, et* CEPENDANT, *le temps fuit.* || En regard de cela ; par opposition à cela : *L'autruche est impropre au vol ; et* CEPENDANT, *elle a des ailes.* (H. Taine.)
— *Cependant que*, loc. conj. Pendant que. (VX.)
— *Substantiv.* (INV.) : *Langage plein de si, de mais, de* CEPENDANT.
— SYN. **Cependant, néanmoins, pourtant, toutefois.** En général, *pourtant* marque une opposition plus forte encore que *cependant ;* quant à *néanmoins* et à *toutefois*, ils marquent moins une opposition complète, plus ou moins forte, que : le premier une restriction nette, le second, une non moins nette exception.

CÉPET ou **SÉPET** [*pè*] (CAP), presqu'île du départ. du Var, s'avançant dans la Méditerranée, au sud de Toulon. Hôpital militaire de Saint-Mandrier.

CÉPHALÆMATOME [*fa-lé-ma-tom'*] n. m. Méd. V. CÉPHALÉMATOME.

CÉPHALAIRE [*fa-lèr*] adj. (du gr. *képhalè*, tête). Qui est de la grosseur d'une tête d'homme.

CÉPHALAIRE [*fa-lèr'*] n. f. Genre de dipsacées, comprenant des herbes vivaces ou annuelles qui habitent l'Europe, l'Asie occidentale, l'Afrique boréale et australe.
— ENCYCL. Plusieurs des vingt-six espèces du genre sont cultivées dans les jardins d'agrément ; telles sont, entre autres, la *céphalaire* ou *scabieuse des Alpes*, dont les tiges, hautes de 2 à 3 mètres, ont les rameaux terminés par des capitules arrondis de fleurs jaune pâle, et la *céphalaire* ou *scabieuse de Tartarie*, qui ressemble beaucoup à la précédente. Ces plantes, très rustiques, conviennent aux parties des jardins paysagers auxquelles on ne peut guère donner des soins assidus.

Céphalaire : *a*, fleur.

CÉPHALALGIE [*fa-lal-ji*] n. f. (du gr. *képhalè*, tête, et *algos*, douleur). Nom générique de toutes les douleurs de tête.
— ENCYCL. Le mot *céphalalgie* comprend tous les maux de tête, de quelque nature qu'ils soient. Quelques-uns ont reçu des noms spéciaux, en raison de leurs signes très tranchés, comme la *migraine*.
La céphalalgie a des origines très diverses. C'est ainsi qu'on la rencontre dans les méningites, la syphilis, la fièvre typhoïde, l'urémie, les tumeurs cérébrales, la neurasthénie, et dans beaucoup d'infections ou de maladies digestives. Suivant le lieu où elle se manifeste, elle est dite sus-orbitaire, frontale, occipitale, etc.
Le bruit, la vive lumière, les efforts exacerbent la douleur. Celle-ci peut revêtir des caractères particuliers, être lancinante, gravative, continue ou paroxystique. Elle se complique parfois de vomissements.

CÉPHALALGIQUE [*fa, jik'*] adj. Qui a rapport à la céphalalgie : *Douleurs* CÉPHALALGIQUES.

CÉPHALALOGIE [*fa, jî*] n. f. (du gr. *képhalè*, tête, et *logos*, discours). Partie de l'anatomie qui traite de la tête et du cerveau.

CÉPHALALOGIQUE [*fa, jik'*] adj. Qui a rapport à la céphalalogie : *Etudes* CÉPHALALOGIQUES.

CÉPHALANTHE [*fa*] n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique tempérée et l'Asie chaude.
— ENCYCL. Le *céphalanthe* d'Occident est plus connu sous le nom vulgaire de *bois bouton*, qu'il doit à la disposition de ses fleurs. C'est un arbrisseau de 2 à 3 mètres de hauteur, se terminant par des bouquets globuleux de fleurs blanches. Il croît dans l'Amérique du Nord. Il croît très bien en plein air jusque sous le climat de Paris. A Paris, on le cultive le plus souvent en terre de bruyères.

Céphalanthe : *a*, fleur.

CÉPHALANTHÈRE [*fa, tèr'*] n. f. Genre d'orchidacées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent dans les bois de l'Europe centrale et méridionale.

CEPHALARIA [*fa*] n. f. Nom par lequel on désigne, en Grèce, les ouvertures par lesquelles réapparaissent les cours d'eau préalablement perdus dans les catavothres.

CÉPHALAS (Constantin), littérateur byzantin du xe siècle, auteur d'une *Anthologie* qui a formé le fond de l'*Anthologie palatine*.

CÉPHALASPIDES [*fa-lass-pid'*] n. m. pl. (du gr. *képhalè*, tête, et *aspis, idos*, bouclier). Groupe de mollusques gastéropodes opistobranches, sous-ordre des tectibranches, renfermant ceux qui ont un disque céphalique distinct du dos et portant des yeux non pédonculés. (On dit aussi ASPIDOCÉPHALES.)

CÉPHALASPIS [*fa-lass-piss*] n. m. Genre de poissons fossiles, du groupe des placodermes, caractérisés par un bouclier céphalique semi-circulaire. (Terrains silurien supérieur et dévonien.)

CÉPHALE. Myth. gr. Fils d'Hermès et de Hersé ; ou, suivant d'autres, de Déion et de Diomédé ; époux de Procris, fille d'Erechthée. Un jour qu'il chassait sur l'Hymette, il fut enlevé par Eos ou l'Aurore, qui l'envoya vers sa femme, déguisé en prétendant. Il se fait bien venir d'elle, puis découvre sa vraie forme : Procris, honteuse, s'enfuit en Crète. Peu après, les deux époux se réconcilient. Mais Procris devient jalouse à son tour, suit Céphale à la chasse, se présente sans être reconnue, et se fait aimer. Ils n'ont plus qu'à se pardonner mutuellement. Un jour, comme elle épiait Céphale derrière un buisson, il crut à la présence d'une bête et la tua d'un coup de lance. Banni par l'Aréopage, il se réfugia à Thèbes et finit par se précipiter du haut du rocher de Leucade, dit depuis lors *Céphalénie* (V. Ovide, *Métamorphoses*, VII).

Céphale (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE). L'enlèvement de Céphale par Eos a été l'un des thèmes favoris des peintres de vases ; et la scène était représentée sur les portes du temple d'Apollon à Amyclée. Dans les temps modernes, le même sujet a été représenté dans *Céphale enlevé par l'Aurore*, tableau d'Annibal Carrache, au palais Farnèse,

à Rome. — Au même mythe se rattache *Céphale et Procris*, tableau du Guerchin, au musée de Dresde. (V. planche *Beaux-Arts XXVI.*)

Céphale [*fal'*], orateur athénien, qui contribua à renverser les Trente. On lui attribuait un éloge de Laïs. — Syracusain, père de Lysias; un des interlocuteurs de la *République* de Platon.

céphalé [*fa*], **E** adj. Qui est muni d'une tête distincte et séparée.

céphalée [*fa*] n. f. (du gr. *képhalê*, tête). Syn. de céphalalgie (v. ce mot).

céphalématome [*fa*] n. m. (du gr. *képhalê*, tête, et de *hématome*). Tumeur sanguine que l'on observe sur le crâne de quelques nouveau-nés.

— Encycl. Le *céphalématome* est un épanchement de sang dû à une cause traumatique et qui siège entre une écaille osseuse cranienne et le périoste qui la recouvre. Il s'accompagne parfois d'une petite fêlure de l'os. Le céphalématome n'altère pas la couleur normale des téguments. La guérison complète, sans incident, est la terminaison presque constante. Le traitement en est donc inexistant, sauf s'il y a suppuration, ce qui est tout à fait exceptionnel.

céphalhydrocèle [*fa-lî*] n. f. (du gr. *képhalê*, tête, *udor*, eau, et *kélê*, tumeur). Epanchement limité de liquide céphalo-rachidien sous le cuir chevelu, observé parfois chez l'enfant à la suite d'un traumatisme du crâne.

céphalie [*fa-lî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des sepsidés, renfermant des mouches acalyptères qui habitent l'Europe.

céphalines [*fa*] n. f. pl. (du gr. *képhalê*, tête). Nom générique donné à une série de substances azotées et phosphorées qu'on extrait de la masse cérébrale.

Céphalion. Myth. gr. Berger libyen, fils d'Amphithémis et de la nymphe Tritonis. Il tua les deux Argonautes Canthos et Eurybates, qui voulaient lui enlever ses troupeaux.

Céphalion, rhéteur et historien grec du temps d'Hadrien. Il écrivit un *Abrégé historique*, qui s'arrêtait à Alexandre le Grand.

céphalique [*fa-lik'*] adj. Méd. Relatif à la tête: *Douleur* céphalique.

— Anat. *Veines céphaliques*, Nom de plusieurs veines du bras. || *Artère céphalique*, La carotide. || *Ganglions céphaliques*, Ganglions nerveux qui servent d'origine à la masse encéphalique.

— Anthropol. *Indice céphalique*. Rapport entre les diamètres transverse et antéro-postérieur du crâne. (Cet indice sert à mesurer les dimensions du crâne vues en projection. Pour les déterminer, on multiplie le diamètre transverse maximum par 100 et l'on divise le produit par le diamètre antéro-postérieur maximum. Le quotient obtenu est l'indice céphalique, qui varie suivant les races; plus l'indice est bas, plus le crâne est allongé; plus l'indice est haut, plus le crâne est arrondi. — On appelle *dolichocéphales* les indices de 75 et au-dessous, *brachycéphales* les indices de 83 et au-dessus, et *mésaticéphales* les indices intermédiaires.)

— Physiol. *Capuchon céphalique, Extrémité céphalique.* Partie antérieure ou supérieure de l'être futur, dans l'embryon. || *Souffle céphalique*, Souffle doux que l'on entend au niveau de la fontanelle antérieure du nouveau-né.

— N. m. Remède que l'on prescrivait autrefois contre les affections nerveuses de la tête, et qui agissait par inhalation. (On dit aujourd'hui antispasmodique, ou calmant.)

céphalite [*fa*] n. f. (du gr. *képhalê*, tête). V. encéphalite.

céphalobranche [*fa*] n. m. Nom donné par quelques auteurs aux annélides polychètes, dont les branchies sont à la partie antérieure du corps.

céphalodie [*fa, di*] n. m. (du gr. *képhalodês*, en forme de tête). Nom donné chez les lichens à des sortes de tubercules couverts d'un plectenchyme dans lequel on trouve un parenchyme avec gonidies.

cephalodiscus [*fa-lo-diss-kuss*] n. m. Genre de bryozoaires vermiformes, de la sous-classe des ptérobranches. (Ces animaux forment des réseaux de tubes anastomosés et de logettes où sont enfermés des individus renflés et surmontés d'un panache de tentacules. Les jeunes se produisent en bourgeonnant sur un court pédoncule. Habitent dans les eaux profondes de l'océan Antarctique.)

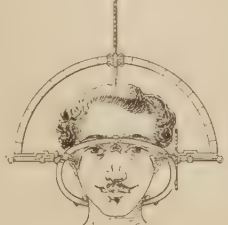
Céphalographe.

céphalogénèse [*fa*] n. f. (du gr. *képhalê*, tête, et *génésis*, génération). Histoire du développement de la tête.

céphalographe [*fa-lo-graf'*] n. m. (du gr. *képhalê*, tête, et *graphein*, écrire). Appareil inventé par Luys et permettant d'obtenir un tracé représentant les dimensions céphaliques. (On dit aussi céphalomètre.)

Céphalolophe.

céphalographie [*fa, fî*] n. f. (rad. *céphalographe*). Description anatomique de la tête.

céphaloïde [*fa*] adj. (du gr. *képhalê*, tête, et *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui est en forme de tête.

céphalolophe [*fa, lof'*] n. m. Genre d'antilope, de taille médiocre, à petites cornes dirigées en arrière, avec une touffe de poils dressée en toupet sur le front, et qui habitent les forêts marécageuses de l'Afrique équatoriale.

céphalomancie [*fa, sî*] n. f., **céphalomancien** [*fa, sî-in*], **enne** adj. V. céphalonomancie n. f. et céphalonomancien, enne, adj.

céphalomètre [*fa*] n. m. (du gr. *képhalê*, tête, et *métron*, mesure). Instrument à l'aide duquel on mesure les dimensions de la tête. V. céphalographe.

céphalométrie [*fa, trî*] n. f. Anthrop. Mesure de la tête d'un nouveau-né au moyen du céphalomètre. || Mesure des dimensions de la tête.

céphalométrique [*fa, trik'*] adj. Qui a rapport à la céphalométrie.

céphalomyie [*fa, mî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des œstridés, renfermant des mouches de taille moyenne, qui pondent leurs œufs sur divers ruminants.

— Encycl. Les larves des *céphalomyies* pénètrent dans les sinus frontaux et le pharynx de leurs hôtes, s'y nourrissent des mucosités, puis se laissent tomber sur la terre où elles s'enfoncent et se chrysalident. La *cephalomyia maculata* attaque les chameaux et les buffles.

Céphalonie, île grecque de la mer Ionienne, la plus grande des îles Ioniennes, commandant l'entrée du golfe de Patras (golfe de Corinthe). Ses montagnes calcaires s'élèvent jusqu'à 1.135 m. et ses rivages sont très découpés. 55.000 hab. cultivant la vigne, l'olivier, le lin et le coton.

— *Histoire.* Cette île, la *Céphallénie* des anciens, appartint successivement aux Grecs de Byzance, aux Normands des Deux-Siciles, aux Vénitiens, aux Turcs, aux Français (1799) et aux Anglais, avant d'être annexée à la Grèce en 1864. Elle forme un départ. de la Grèce insulaire, peuplé de 71.200 hab. et ayant pour ch.-lieu *Argostoli*, la ville principale de l'île.

céphalonomancie [*fa, sî*] n. f. (du gr. *képhalê*, tête, *onos*, âne, et *manteia*, divination). Divination qui se faisait à l'aide de cérémonies accomplies sur la tête d'un âne placée sur un brasier. (On dit aussi céphalomancie.)

céphalonomancien [*fa, si-in*], **enne** n. et adj. Qui s'occupe de céphalonomancie. (On dit aussi céphalomancien, enne.)

céphalopage [*fa*] n. m. (du gr. *képhalê*, tête, et *pagein*, uni). Se dit d'un monstre double dont les deux individus sont soudés par l'extrémité céphalique, en sens inverse l'un de l'autre.

céphalo-pharyngien [*fa, ji-in*], **enne** adj. (du gr. *képhalê*, tête, et *pharugx, uggos*, pharynx). Qui a rapport à la partie supérieure du pharynx.

— *Aponévrose céphalo-pharyngienne*, Partie antéro-supérieure de l'aponévrose pharyngienne, où s'insère le muscle supéro-constricteur. V. pharynx.

— *Muscle céphalo-pharyngien*, Partie supérieure du supéro-constricteur du pharynx.

céphalopodes [*fa, pod'*] n. m. pl. (du gr. *képhalê*, tête, et *pous, podos*, pied). Classe de mollusques dont le pied, divisé en bras, surmonte la tête: *Les types vulgaires de* céphalopodes *sont la pieuvre, la seiche, le calmar.*

— Encycl. Les *céphalopodes* sont les mollusques les plus élevés, dont l'organisation égale, comme perfection, celle des vertébrés. V. la planche mollusques.

Le corps se compose d'une grosse tête, portant deux yeux latéraux aussi compliqués que ceux des poissons; en haut s'ouvre une bouche pourvue d'un bec à deux mandibules semblables à celles d'un bec de perroquet, et une *radula* avec des glandes salivaires. Autour de la bouche sont les bras, au nombre de huit chez les octopodes, dix chez les décapodes. Ces appendices sont porteurs de ventouses, qui les recouvrent plus ou moins complètement et sont disposées en rangées; souvent, les ventouses sont garnies de dents ou de crochets cornés; ces organes servent à la capture des proies, à l'accouplement et à la reptation sur le sol (pieuvre).

Le corps est tantôt fusiforme (calmar), tantôt en forme de bourse (pieuvre). Il contient une forte cavité renfermant des branchies compliquées, dans laquelle s'ouvrent les organes reproducteurs, urinaires, l'anus. La masse des viscères y est adossée. Chez les décapodes, on trouve sous la peau du dos un organe dur, qui est la coquille des mollusques transformée en un os calcaire (seiche) ou en un organe corné en forme de plume (calmar). Chez les nautiles, la coquille est restée externe; elle est cloisonnée, parcourue par un siphon, et entoure le corps.

La peau, qui recouvre le corps entier, forme un repli qui limite la cavité branchiale : c'est le *manteau*. Toute cette peau est recouverte d'organes colorés (*chromatophores*), qui permettent aux céphalopodes de changer brusquement de couleur.

La musculature du corps et des bras est puissante; ces animaux sont très forts, et grands nageurs. Leur corps porte une paire de nageoires dorsales de formes diverses. Un crâne cartilagineux solide renferme le cerveau, très compliqué, et donne attache aux muscles des bras et du dos.

Entre la tête et le corps se trouve un organe tubulaire, le siphon, qui sert à évacuer l'eau de la cavité palléale et à nager à reculons. Sous ce siphon s'ouvre une glande qui sécrète du noir; quelques gouttes suffisent à troubler l'eau autour du céphalopode, et lui permettent de s'échapper, en combinant cette action avec la transformation de sa coloration par le jeu des chromatophores.

Sans insister sur l'organisation des céphalopodes, on peut dire que leur organe auditif rappelle l'oreille interne des vertébrés; que leur cœur est, aussi, très perfectionné. Ils ont un gros foie, un pancréas, un intestin compliqué; des reins très développés. Les sexes sont séparés. Chez les mâles, un ou deux bras sont modifiés en vue de l'accouplement (hectocotyle). Les œufs sont gros, le plus souvent réunis en pontes glaireuses ou en grappes noires (seiche).

Tous les céphalopodes vivent dans la mer, depuis les temps géologiques les plus anciens; ils étaient représentés dès le cambrien par des espèces à quatre branchies et à coquilles externes, qui, sous forme de nautiles, d'ammonites énormes, peuplaient les océans. Ces formes anciennes ont disparu, ne laissant, comme vestiges, que deux espèces de nautiles, et faisant place aux espèces à deux branchies qui pullulent actuellement. On les divise en *tétrabranches* et *dibranches*, ces derniers en *octopodes* (pieuvre) et *décapodes* (calmar).

Céphaloptère.

céphaloptère [*fa*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des cotingidés, renfermant des formes propres à l'Amérique tropicale, caractérisées par leur vigoureux bec triangulaire, leur huppe retombante et leur cou dénudé en avant, avec un large fanon de plumes retombant sur la poitrine.

céphaloptère [*fa*] n. m. Genre de raies caractérisées par des prolongements céphaliques, en forme de cornes, des nageoires pectorales.

— Encycl. Le *cephaloptera Giornæ*, large de 1m,45, est bleu avec reflets violets en dessus, blanc en dessous. C'est la *vachetta* des pêcheurs niçois. Le *cephaloptera Massena* (*vacca* de Nice) atteint 3m,50 de large; brun en dessus, blanc argenté piqueté de noir en dessous. Ces deux espèces, d'ailleurs rares, fréquentent la Méditerranée.

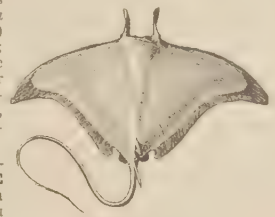
Céphaloptère.

céphalo-rachidien [*fa,di-in*], **enne** adj. Qui a rapport à la tête et au rachis ou colonne vertébrale.

— *Liquide céphalo-rachidien*, Liquide contenu dans l'espace sous-arachnoïdien, entre le feuillet viscéral de l'arachnoïde et la pie-mère, et qui baigne tout l'axe cérébro-spinal, accompagnant même les nerfs périphériques jusqu'à leur extrémité. (La quantité totale de ce liquide est d'environ 120 cc.)

céphaloscopie [*fa-loss-ko-pî*] n. f. (du gr. *képhalê*, tête, et *skopein*, examiner). Phrénol. Examen de la tête.

céphaloscopique [*fa-loss-ko-pik'*] adj. Qui a rapport à la céphaloscopie : *Examen* céphaloscopique.

céphalo-spinal [*fa*] adj. m. Anthrop. *Indice céphalo-spinal*, Rapport de la superficie du trou occipital exprimée en millimètres carrés et la capacité cranienne exprimée en centimètres cubes. (Plus les races seraient développées en culture, plus cet indice serait élevé.)

céphalotaxus [*fa, tak-suss*] n. m. Genre de conifères, comprenant des arbres de la Chine et du Japon, ressemblant beaucoup aux ifs, dont ils se distinguent cependant au premier coup d'œil par la forme arrondie de leur cime. (Plusieurs espèces sont plantées dans les bosquets et les parcs.)

céphalote [*fa*] n. m. Genre de saxifragacées, comprenant une seule espèce, du sud-ouest de l'Australie.

— Encycl. Le *céphalote folliculaire* croît dans les marais du sud-ouest de l'Australie. A des feuilles ovales et pétiolées n'offrant rien d'extraordinaire s'en ajoutent d'autres qui ont la forme de véritables urnes recouvertes d'un opercule. Cette sorte de couvercle s'élève et s'abaisse, suivant la quantité d'humidité répandue dans l'air. L'intérieur de l'urne renferme un liquide plus ou moins limpide et d'une saveur douceâtre, mais qui paraît dû à une sécrétion de la plante. On cultive cette plante dans les jardins des zones tempérées, où elle exige la serre chaude.

Céphalote : *a*, fleur.

céphalote [*fa*] n. m. Genre de mammifères chiroptères frugivores, famille des ptéropodidés, comprenant de grandes roussettes de Malaisie, remarquables par leurs narines proéminentes.

céphalothorax [*fa, rakss*] n. m. (du gr. *képhalê*, tête, et *thorax*, poitrine). Région antérieure du corps, chez les crustacés et les arachnides, comprenant la tête et le thorax soudés ensemble.

— Encycl. Chez les crustacés décapodes notamment, comme les homards et les crabes, cette soudure est absolument complète, bien que chez les premiers, comme aussi chez les écrevisses, on voie de profonds sillons correspondant aux limites de certaines régions du corps, tandis qu'en dessous on trouve autant de segments qu'il y a de paires de pattes. La plupart des arachnides (à en excepter les galéodes), possèdent un céphalothorax.

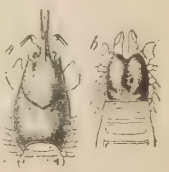

Céphalothorax : *a*, d'écrevisse; *b*, de scorpion.

céphalothrix [*fa, trikss*] n. m. Genre de vers némertiens anoples, type de la famille des *céphalothricidés*, renfermant des formes très longues, filiformes, dont le corps est plus ou moins transparent et qui sont parasites de divers crustacés.

céphalotome [*fa*] n. m. (du gr. *képhalê*, tête, et *tomê*, section). Instrument qui sert à pratiquer la *céphalotomie* ou *craniotomie*, comme la lame de Mauriceau, les ciseaux de Smellie, le perforateur ou craniotome ordinaire, etc.

céphalotomie [*fa, mî*] n. f. (rad. *céphalotome*). V. craniotomie.

CÉPHALOTRIBE [*fa*] n. m. (du gr. *képhalê*, tête, et *tribein*, broyer). Forceps pour broyer la tête d'un enfant mort dans l'utérus et faciliter l'expulsion.

— Encycl. Le *céphalotribe*, véritable forceps écraseur, a été inventé par Baudelocque et a subi plusieurs perfectionnements importants. Le basiotribe de Tarnier, qui est muni d'une pointe perforatrice, a remplacé aujourd'hui l'ancien céphalotribe.

1. Basiotribe; 2. Céphalotribe.

CÉPHALOTRIC [*fa*] n. m. (du gr. *képhalê*, tête, et *thrix*, cheveu). Genre de champignons hyphomycètes du groupe des dématiées, qui croissent sur les feuilles et les bois en décomposition.

CÉPHALOTRIPSIE [*fa, sî*] n. f. (du gr. *képhalê*, tête, et *tripsis*, broiement). Opération qui a pour but de broyer la tête du fœtus mort dans le bassin, afin de faciliter l'extraction.

CÉPHALOTRIPTIQUE [*fa, tik'*] adj. Qui concerne la céphalotripsie.

CÉPHALOTROQUE [*fa, trok'*] adj. (du gr. *képhalê*, tête, et *trokhos*, bourrelet circulaire). Se dit d'un type de larve d'annélide polychète, pourvue d'une couronne de cils vibratiles située en avant de la bouche.

CÉPHAS, nom donné à saint Pierre par Jésus-Christ. En langue syriaque, ce mot signifie *pierre;* c'est pourquoi les Grecs l'ont traduit par *Petros*, et les Latins par *Petrus*. (Pierre s'appelait d'abord *Simon*.)

CÈPHE [*sèf'*] ou **CÉPHUS** [*sé-fuss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des tenthrédinidés, renfermant des formes allongées, à abdomen comprimé, dont la plus connue est le *cephus pygmæus*, de France.

Cèphe.

— Encycl. Le *cèphe* est très nuisible aux blés et aux seigles. Les femelles pondent dans les chaumes, et les larves, rongeant l'intérieur des tiges, font avorter les épis. Elles se transforment au pied de la plante, dans la cavité du chaume. L'écobuage permet de combattre cet insecte.

CEPHEA [*féa*] n. f. Genre de méduses acalèphes, de la famille des cassiopéidés, à longs tentacules labiaux filiformes, qui vivent dans les mers équatoriales.

CÉPHÉE. Myth. gr. Un des Argonautes, qu'on rattachait à diverses familles, et notamment à Lycurgue d'Arcadie.

CÉPHÉE. Constellation boréale située entre le Cygne, le Dragon et Cassiopée. Ses plus brillantes étoiles ne sont que de troisième grandeur; l'étoile δ est particulièrement intéressante : elle est double et variable, à fluctuations rapides s'effectuant en 5 j. 8 h. V. Étoile.

Constellation de Céphée.

CEPHEIA [*fé-ia*] n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des théridiidés, propre au midi de la France. (La *cepheia longiseta* est une petite araignée brune, hérissée de longs crins blancs, qui vit sous les pierres, dans les lieux secs.)

CÉPHÉLINE [*fé*] n. f. Alcaloïde rencontré à côté de l'émétine et de la psychrotine, dans les racines de certains ipécas.

CÉPHÉLIS [*fé-liss*] n. m. Genre de rubiacées, comprenant des plantes frutescentes ou suffrutescentes des régions chaudes du globe.

— Encycl. Les fleurs des *céphélis* sont groupées en un capitule terminal, quelquefois trois ou quatre. Ce genre comprend plus de soixante-dix espèces, dont la plus célèbre est celle qui fournit l'ipécacuana. V. uragoga.

CÉPHÉNOMYIE [*fé, mî-î*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des œstridés. (La larve du *cephenomyia trompe* vit dans le pharynx du renne; celles de diverses autres espèces se développent sur le cerf, le chevreuil, etc.)

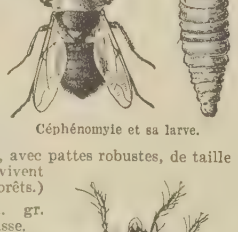
Céphénomyie et sa larve.

CEPHEUS [*fé-uss*] n. m. Genre d'acariens, famille des oribatidés, renfermant des formes minuscules, noires ou brunes, ressemblant à de petites araignées, avec pattes robustes, de taille moyenne. (Les cepheus vivent sous la mousse, dans les forêts.)

CÉPHISE [*fiz'*]. Myth. gr. Dieu-fleuve, père de Narcisse.

CÉPHISE ou **CEPHISUS** [*fi-zuss*]. Géogr. anc. Nom de plusieurs rivières de Grèce dont les plus connues sont celles de Doride, de Phocide et de Béotie, qui finissait dans le lac Copaïs (le *Mavropotamos* actuel), et surtout celle de l'Attique, qui avait sa source près de Décélie, baignait les murs du Pirée et se jetait dans le golfe Saronique, au port de Phalère. Auj. le *Képhissos*.

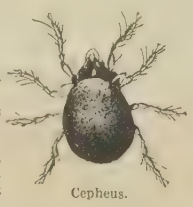
Cepheus.

CÉPHISODORE [*fi*], poète comique athénien, contemporain d'Aristophane (fin du Ve s. av. J.-C.). — Rhéteur athénien, disciple d'Isocrate. — Peintre grec, du Ve siècle avant notre ère.

CÉPHISODOTE [*fi*], stratège athénien en 360 avant notre ère ; subit un désastre en Thrace et signa un traité désavantageux qui le fit condamner à une amende par les Athéniens.

CÉPHISODOTE l'Ancien [*fi*], statuaire athénien, florissait vers 370 av. J.-C. Auteur de la *Paix portant Ploutos* (réplique à Munich). Il appartenait à la nouvelle école attique, portée vers la grâce et l'élégance. (Il fut peut-être le père de Praxitèle.) — Cephisodote *le jeune*, également sculpteur, était l'un des deux fils de Praxitèle (vers 290 av. J.-C.).

CÉPHISOPHON [*fi*], ami d'Euripide, qui, disait-on, avait collaboré à ses tragédies.

CÉPILLON [*pi-yon*] n. m. (dimin. de *cèpe*). Nom donné aux petits cèpes.

CÉPION, musicien grec, élève et émule de Terpandre, avec qui il transforma la cithare en portant le nombre des cordes de quatre à sept.

CÉPION, surnom en usage dans une des branches de la gens Servilia, à Rome. Un Cépion (Cn. Servilius) prit part à la première guerre punique ; un autre, mort en 174, fut le dernier général opposé à Annibal en Italie ; un troisième, consul en 169, prit part à la guerre contre Persée ; un quatrième, consul en 140 et chargé de conduire la guerre en Lusitanie, fit assassiner Viriathe. — Cépion (Servilius), consul romain, l'an 106 av. J.-C. Envoyé dans la Gaule au moment de l'invasion des Cimbres, il pilla les temples de Toulouse, et fut battu par les barbares (105). Il fut, pour ce sacrilège, condamné par le peuple. L'opinion populaire attribua au pillage de Toulouse les malheurs éprouvés par Cépion. D'où le proverbe, au sujet des richesses mal acquises : *Il a de l'or de Toulouse.* — Cépion (Servilius), adversaire du tribun Drusus, qu'on l'accusa d'avoir fait mourir. Il prit part à la Guerre sociale.

CÉPION, historien dalmate, dont le vrai nom était *Coriolan* Cippico, né à Trau en 1425, mort en 1493. Il servit dans la marine vénitienne contre les Turcs. On lui doit : *Gesta Petri Mocenici* (Venise, 1477).

CÉPITE n. f. (lat. *cœpitius;* de *cœpa*, oignon). Ancien nom d'une pierre dure et zonaire, qui était probablement une agate.

CÉPOLE n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, à corps très allongé, comprimé, couvert de très petites écailles ; à nageoires dorsale et anale étendues dans toute la longueur du tronc ; à nageoire caudale filamenteuse. (Une seule espèce, *cepola rubescens*, nommée vulgairement *ruban, fouet, rougeole, doumoizella*, etc., est assez commune en Méditerranée. Sa chair est peu estimée.)

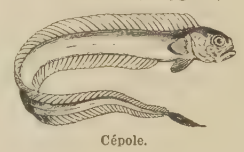
Cépole.

CÉPOY, comm. du Loiret, arrond. et à 6 kil. de Montargis, sur le Loing ; 1.370 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CEPPALONI, ville d'Italie (Campanie, prov. de Bénévent) ; 4.600 hab.

CEPRANO, ville d'Italie, prov. de Rome ; 6.850 hab.

CERACATE n. f. (lat. *cerachates;* de *cera*, cire, et *achates*, agate). Ancien nom d'une variété d'agate, qui était jaune-de-cire.

CERACCHI (Giuseppe), sculpteur, né à Rome en 1751, mort à Paris en 1802. Après avoir pris part à différents mouvements révolutionnaires en Italie, il vint en France et, en 1801, forma un complot avec Arena, Topino Lebrun, Demerville, Harrel, pour assassiner le Premier Consul. Il fut arrêté à l'Opéra, et exécuté.

CÉRACÉ, E adj. (du lat. *cera*, cire). Qui a l'aspect ou la consistance de la cire.

CÉRACHIS [*kiss*] n. m. Bot. Syn. de spilanthe.

CERADINI (Giulio), physiologiste italien, né et mort à Milan (1844-1894). Il fit partie à seize ans de l'expédition des Mille, devint en 1869 assistant de l'hôpital de Milan, travailla ensuite à Heidelberg, à Leipzig, à Florence, et enfin fut nommé professeur de physiologie à Milan.

CÉRAISTE [*rèsst'*] n. m. Genre de caryophyllacées, comprenant plus de cent espèces, disséminées dans les régions tempérées du globe.

— Encycl. La plus connue est le *céraiste cotonneux* (*cerastium tomentosum*), vulgairement appelé *argentine, oreille-de-souris, traînasse*, etc. Ces plantes sont très rustiques, croissent dans tous les sols et se propagent facilement de graines ou d'éclats. On en cultive quelques espèces comme ornementales.

Céraiste : *a*, fleur; *b*, fruit.

CÉRAM ou **SERANG** [*ran*], île montagneuse et boisée de l'archipel des Moluques (Indes néerlandaises), prolongée à l'E. par le petit groupe des Ceram-Laout ou Serang-Lao ; 17.660 km² de superficie, peuplés d'environ 67.000 hab., surtout de race alfoure, généralement islamisés sur les côtes.

CÉRAM (mer de), mer secondaire de l'Insulinde, dépendance de l'océan Pacifique, continuation vers l'E. de la mer des Moluques. Elle tire son nom de l'île de Céram, qui la borne au S., et est délimitée au N. par les îles Obi et l'archipel Misool.

CÉRAMBE. Myth. gr. Berger de l'Othrys (Thessalie). Il échappa au déluge de Deucalion grâce aux ailes que les Nymphes lui avaient données.

CÉRAMBYCIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, appelés aussi longicornes, renfermant des espèces à corps élancé et à longues antennes.

— Encycl. Les *cérambycidés*, vulgairement nommés *capricornes*, se rencontrent sur les fleurs, sur les arbres abattus, etc. Leurs larves, qui sont apodes ou qui ont des pattes extrêmement réduites, creusent des galeries dans le bois. Beaucoup d'entre elles sont nuisibles. On connaît plus de 13.000 espèces de longicornes.

CÉRAMBYX [*bikss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *cérambycidés*, renfermant des formes allongées, élégantes, vulgairement nommées *capricornes*, répandues dans l'ancien monde.

— Encycl. Deux espèces sont communes en France : le *cerambyx heros* ou *cerdo*, grand capricorne du chêne, ou *biche* (confondu parfois sous ce nom avec la femelle du lucane cerf-volant) ; le *cerambyx Scopolii*, moitié plus petit. Le premier a de 3 à 5 centimètres de long ; c'est un xylophage assez redouté : il vit sur les chênes, où sa larve creuse en effet de profondes galeries (V. le verso des planches arbres). Il ne sort guère que pendant les nuits d'été. Le second est commun sur les fleurs des ombellifères ; sa larve creuse le tronc des arbres fruitiers.

CÉRAME n. m. (gr. *kéramos*). Archéol. Vase de terre cuite — Adjectiv. *Grès cérame*, Grès propre à faire des vases ; poterie de grès.

CERAMI, ville d'Italie (île de Sicile, prov. de Catane) ; 3.760 hab. — Aux environs, cuivre, sel et soufre.

CÉRAMIACÉES [*sé*] ou **CÉRAMIÉES** n. f. pl. Famille d'algues marines formées de filaments grêles et nombreux que l'on utilise en Extrême-Orient à la fabrication du kanten. (Genre principal, *céramie*.)

CÉRAMICIES [*sî*] n. f. pl. (rad. *céramique*). Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient dans le Céramique, à Athènes.

CÉRAMIE [*mî*] n. f. ou **CERAMION** n. m. Genre d'algues rouges marines, de la famille des *céramiacées*, comprenant une quarantaine d'espèces.

— Encycl. Par incinération, les *céramies* (*ceramium*) fournissent des sels de soude ; mais, sous ce rapport, elles sont moins riches que la plupart des autres plantes marines. Sur les côtes où elles abondent (côtes chinoises, japonaises, etc.) on les recueille pour les consommer en guise d'aliments. Elles entrent dans la composition du *kanten* japonais.

CÉRAMIÉES [*mi-é*] n. f. pl. Bot. Syn. de céramiacées.

CÉRAMION n. m. Bot. V. céramie.

CÉRAMIQUE [*mik'*] n. f. (du gr. *kéramos*, poterie). Art de fabriquer les poteries, basé sur la propriété des argiles de donner avec l'eau une pâte plastique devenant solide et inaltérable après cuisson.

— Encycl. Hist. Les progrès de la *céramique* sont des témoins inaltérables des progrès intellectuels et matériels de l'humanité à travers les âges. Déjà l'Égypte a produit des poteries mates, lustrées, à glaçures colorées, révélant une technique habile qu'on retrouve aussi chez les Chaldéens, les Assyriens et les Perses. En outre des poteries communes, les Chinois ont découvert les grès et les porcelaines. La Grèce nous a laissé des terres cuites très pures de forme et richement décorées de figures peintes, noires, puis rouges. Les Romains, disciples des Etrusques, produisirent les belles poteries d'Arezzo, rouges, décorées en relief et développèrent la céramique architectonique.

A la chute de l'empire romain, cette fabrication disparut pour renaître au commencement du moyen âge ; il faut arriver au XVe siècle pour la voir reprendre son essor avec Luca della Robbia, à Florence, puis, à Faenza, Urbino, Deruta, Pesaro, Gubbio, Castel-Durante, etc. En France, la fabrication des carrelages et des pièces de terre vernissée avait été très florissante dès la fin du XIe siècle ; nous devons ensuite aller jusqu'au milieu du XVIe siècle pour trouver les faïences d'Oiron ou de Saint-Porchaire, puis les « rustiques figulines » de Bernard Palissy. A la même époque correspondent les premières productions de Rouen, mais il nous faut attendre la fin du XVIIe siècle pour trouver en pleine efflorescence les trois principaux centres de fabrication des faïences d'art : Rouen, Nevers et Moustiers, autour desquels gravitent, pendant le XVIIIe siècle, avec leurs caractères distinctifs, les faïenceries de Lyon, Strasbourg, Niederwiller, Lunéville, Saint-Clément, Lille, Valenciennes, Saint-Cloud, Sceaux, Marseille, etc.

A l'étranger, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, brillent d'un non moins vif éclat les faïenceries de Delft en Hollande, Nuremberg, Hœchst, Anspach en Allemagne, Alcora en Espagne, devancées par celles de Malaga et de Manisès qui ont répandu partout ces rutilantes poteries hispano-mauresques à reflets métalliques.

L'invasion des porcelaines de la Chine, au XVIIe siècle, provoqua la décadence des faïenceries européennes. L'accueil fait à ces produits d'extrême Orient, à pâte fine et transparente, détermina les céramistes à des recherches d'un autre ordre. Déjà, vers le milieu du XVIe siècle, une première porcelaine tendre avait fait son apparition à Florence ; d'autres tentatives étaient faites, un siècle plus tard, à Rouen d'abord, à Saint-Cloud ensuite, où les résultats obtenus furent assez intéressants pour susciter la création de fabriques rivales à Mennecy, Chantilly et Vincennes, berceau de la célèbre manufacture de Sèvres. Mais, déjà en Allemagne, où la fabrication des grès cérames avait pris une grande extension dès le XVIe siècle, on avait découvert le secret de la porcelaine dure. En 1709, une fabrique avait été installée à Meissen par l'électeur de Saxe ; bientôt des fabriques rivales surgissaient autour d'elle. Le secret de la composition de la porcelaine dure était découvert en France vers 1750, et nous voyons la fabrication en pleine activité en 1770, à Sèvres où elle devait bientôt supplanter cette porcelaine tendre qui avait fait la renommée de la manufacture au XVIIIe siècle, et qui vient de renaître à Sèvres même. En Angleterre, la fabrication de la porcelaine tendre se maintenait à côté de celle des faïences fines au détriment des faïences stannifères qui, de nos jours, appliquées à la décoration, ont repris un nouvel essor, pendant que la porcelaine dure, grâce aux progrès réalisés par la science, a pris des développements considérables.

— Techn. Les produits *céramiques* se classent en deux catégories d'après la nature de la pâte cuite : les poteries poreuses, et les poteries imperméables. Les premières ont une cassure terreuse, perméable aux liquides et aux

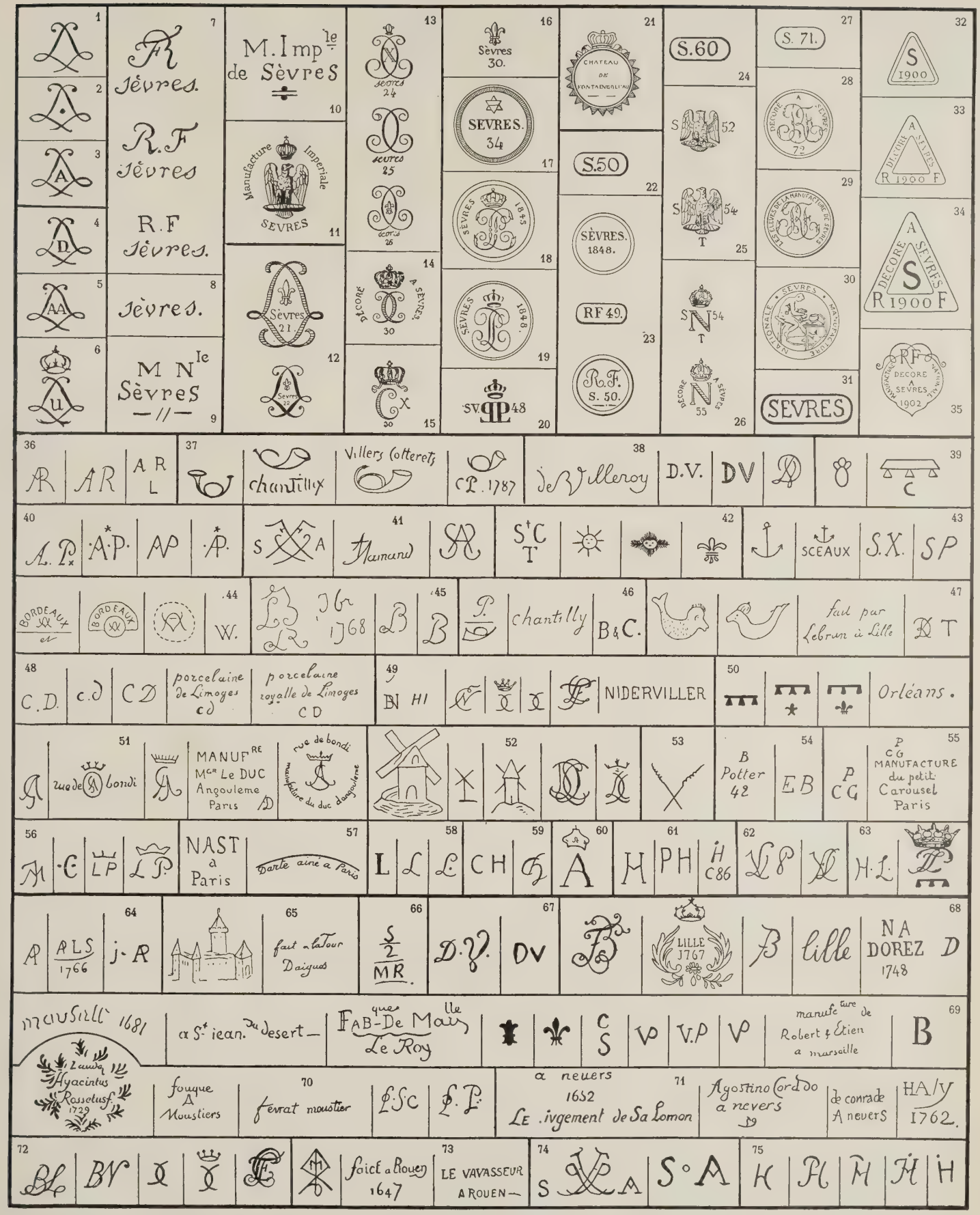

PORCELAINES ET FAIENCES FRANÇAISES. — *PLANCHE I.* **Porcelaines :** PÉRIODE ROYALE : Vincennes : 1, de 1738 à 1744; 2, de 1745 à 1752; 3, de 1753 à 1755. Sèvres : 4, de 1756 à 1777; 5, de 1778 à 1793; 6, de 1769 à 1793 (porcelaines dures). — PREMIÈRE RÉPUBLIQUE : 7, de 1793 à 1804; 8, de 1800 à 1802; 9, de 1803 à 1804. — PREMIER EMPIRE : 10, de 1804 à 1809; 11, de 1810 à 1814. — LOUIS XVIII : 12, de 1814 à 1824. — CHARLES X : 13, de 1824 à 1828; 14, de 1829 à 1830; 15, de 1829 à 1830 (*pièces dorées*). — LOUIS-PHILIPPE : 16, de 1830; 17, de 1831 à 1834; 18, de 1834 à 1845; 19, de 1845 à 1848; 20, de 1845 à 1848 (en vert); 21. Marque de résidence royale. — DEUXIÈME RÉPUBLIQUE : 22, de 1848 à 1852 (en vert); 23, de 1848 à 1852 (en rouge). — SECOND EMPIRE : 24, de 1852 à 1870 (en vert); 25, de 1852 à 1854 (en rouge) [la lettre *T* indique la porcelaine tendre]; 26, de 1854 à 1870 (en rouge). — TROISIÈME RÉPUBLIQUE : 27, de 1871 à 1899; 28, de 1872 à 1899; 29, de 1900 à 1904; 30, pièces de Th. Deck; 31, de 1860 à 1899 (biscuits); 32, de 1900 à 1908; 33, de 1900 à 1902; 34, de 1900 (grandes pièces); 35, de 1902 à 1908 (*pièces dorées*). — **Porcelaines tendres :** 36, Arras; 37, Chantilly; 38, Mennecy; 39, Orléans; 40, Rouen; 41, Saint-Amand; 42, Saint-Cloud; 43, Sceaux. — **Porcelaines dures :** 44, Bordeaux; 45, Brancas-Lauraguais; 46, Chantilly; 47, Lille; 48, Limoges; 49, Niderviller; 50, Orléans; 51, Paris (rue de Bondy); 52, Paris (rue de Clignancourt); 53, Paris (la Courtille); 54, Paris (rue de Crussol); 55, Paris (rue du Petit-Carrousel); 56, Paris (Pont-aux-Choux); 57, Paris (rue Popincourt); 58, Paris (rue de Reuilly); 59, Paris (barrière de Reuilly); 60, Paris (rue Thiroux); 61, Strasbourg; 62, Valenciennes; 63, Vincennes. — **Faïences :** 64, Aprey; 65, La Tour-d'Aigues; 66, Marans; 67, Mennecy; 68, Lille; 69, Marseille; 70, Moustiers; 71, Nevers; 72, Niderviller; 73, Rouen; 74, Saint-Amand; 75, Strasbourg.

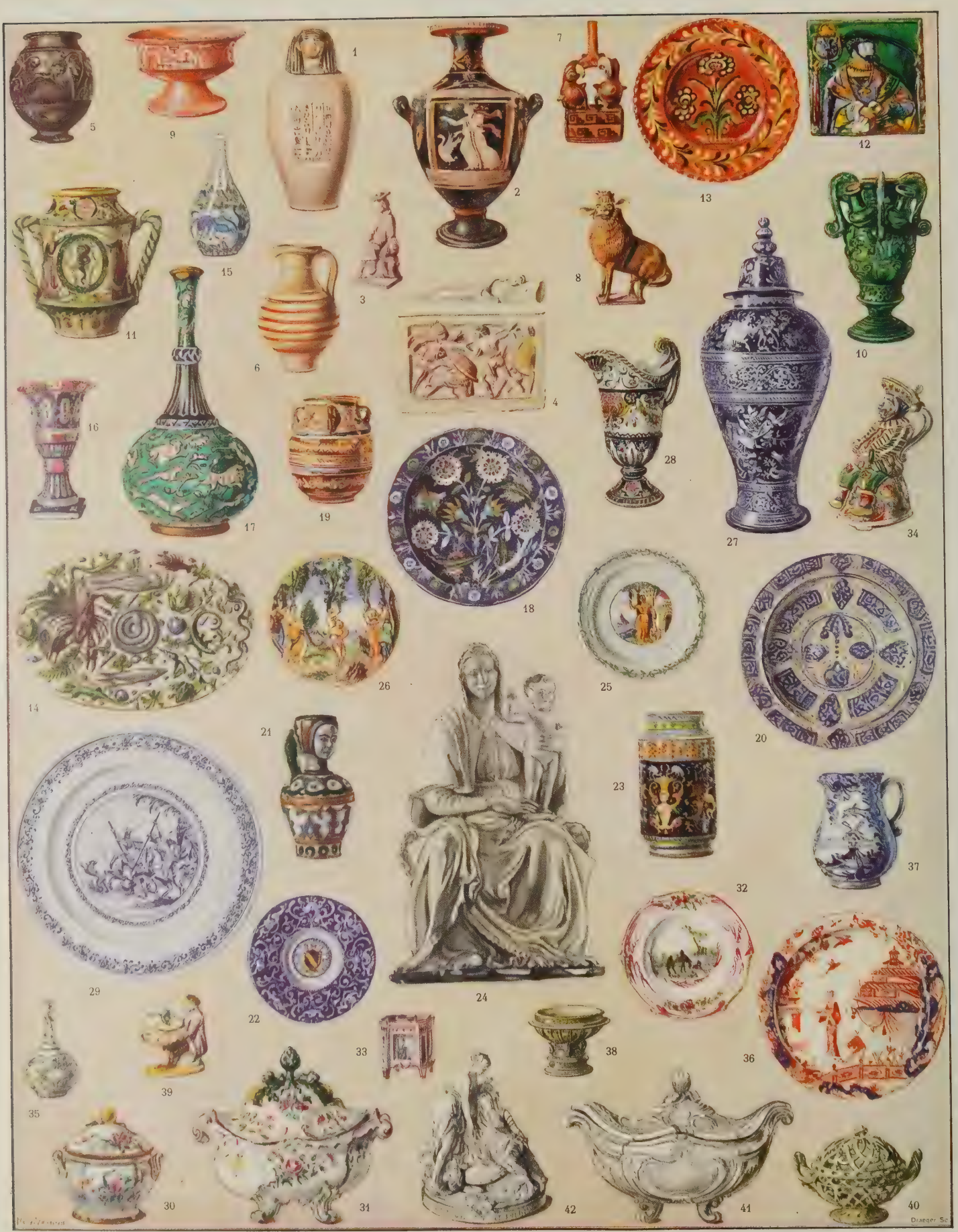

CERAMIQUE. — *PLANCHE I.* **Faïence :** Egypte : 1. Vase canope. — Grèce : 2. Hydrie ; 3. Statuette de Tanagra. — Etrurie : 4. Sarcophage en terre cuite. — Italie : 5. Poterie romaine. — Gaule : 6. Cruche gallo-romaine. — Pérou : 7. Terre cuite décorative. — Colombie : 8. Terre cuite. — Mexique : 9. Coupe en terre cuite. — France : 10. Poterie vernissée du Beauvaisis (XVIe s.). — Italie : 11. Poterie vernissée de la Frata (XVe s.). — Allemagne : 12. Carreau de poêle, poterie vernissée (XVIe s.). — Suisse : 13. Poterie vernissée de Thoune (XVIIe s.). — France : 14. Faïence de Bernard Palissy (XVIe s.). — Perse : 15. Faïence (ancienne fabrication) ; 16. Faïence de Téhéran. — Asie : 17. Faïence de Rhodes (XVIe s.). — Syrie : 18. Faïence de Damas (XVIe s.). — Espagne : 19. Faïence hispano-mauresque à reflets métalliques Manises (XVIe s.) ; 20. Faïence hispano-mauresque à reflets métalliques ; 21. Faïence de Puente-del-Arzobispo (XVe s.). — Italie : Faïences émaillées : 22, de Faënza (XVIe s.) ; 23, de Caffagiolo (XVIe s.) ; 24, de l'école de Lucca della Robbia (Florence, XVe s.) ; 25, du XVIe s.; 26, d'Urbino (XVIe s.). — France : Faïences émaillées : 27, de Nevers (XVIIe s.) ; 28, de Rouen (XVIIIe s.) ; 29, de Moustiers (XVIIIe s.) ; 30, de Strasbourg (1762) ; 31, de Marseille (vers 1777) ; 32, de Niderviller (XVIIIe s.) ; 33, de Sceaux (XVIIIe s.) ; 34, de Lille (XVIIIe s.). — Espagne : 35. Faïence émaillée d'Alcora (XVIIIe s.). — Hollande : 36 et 37. Faïence émaillée de Delft (XVIIIe s.). — France : 38. Faïence de Saint-Porchaire (XVIe s.). — Tchécoslovaquie : 39. Faïence émaillée de Holitch (XVIIIe s.). — Angleterre : 40. Faïence fine de Wedgwood (XVIIIe s.). — France : 41. Faïence fine de Pont-aux-Choux (1740) ; 42. Faïence fine de Lunéville (atelier de Cyffle) [1770].

CERAMIQUE. — *PLANCHE II.* **Porcelaine :** CHINE : 1. Porcelaine de l'époque des Ming; 2. Porcelaine de la Compagnie des Indes. — JAPON : 3. Plat polychrome. — ITALIE : 4. Porcelaine tendre de Florence (XVIe s.). — FRANCE : 5. Porcelaine tendre de Saint-Cloud (XVIIIe s.); 6 et 7, de Chantilly (XVIIIe s.); 8, de Mennecy-Villeroy (XVIIIe s.); 9, de Mennecy (XVIIIe s.); 10, de Sceaux (XVIIIe s.); 11, d'Arras (XVIIIe s.); 12, d'Orléans (XVIIIe s.). — ITALIE : 13. Porcelaine tendre de Venise (XVIIIe s.). — ANGLETERRE : 14. Porcelaine de Wedgwood (XVIIIe s.). — ESPAGNE : 15. Porcelaine tendre de Buen-Retiro (XVIIIe s.); 16, d'Alcora (XVIIIe s.). — ITALIE : 17, de Capodimonte (XVIIIe s.). — ALLEMAGNE : 18. Porcelaine dure de Meissen (XVIIIe s.). — AUTRICHE : 19. Porcelaine dure de Vienne (XIXe s.). — FRANCE : 20, Porcelaine de Strasbourg (XVIIIe s.); 21, de Niderviller (XVIIIe s.); 22, d'Orléans (XVIIIe s.); 23, de Sceaux Penthièvre (XVIIIe s.); 24, de Limoges (XVIIIe s.); 25, de Paris (XVIIIe s.); 26, de Paris [Jacob Petit] (XIXe s.). — CHINE : 27. Grès cérame (ancienne fabrication). — JAPON : 28 et 29. Grès cérame. CORÉE : 30. Grès cérame. — CAMBODGE : 31. Grès cérame. — FRANCE : 32. Grès cérame du Beauvaisis (XVIIIe s.). — FLANDRE : 33. Grès cérame (XVIIIe s.). — ALLEMAGNE : 34. Grès cérame de Nassau (XVIIIe s.); 35, Grès rouge de Meissen (fin du XVIIe s.); 36, Grès cérame de Meissen (fin du XVIIe s.). — FRANCE : 37, 38, 39, Porcelaine tendre de Vincennes (XVIIIe s.); 40 et 41, de Sèvres (XVIIIe s.); 42. Biscuit de porcelaine tendre de Sèvres (*la déesse de l'Amitié*, par Falconnet, 1755); 43. Terre cuite (*la Flûteur*, d'après Boucher [modèle pour la fabrication des biscuits de Sèvres] (XVIIIe s.); 44 et 45. Porcelaine dure de Sèvres (XVIIIe s.); 46. Porcelaine dure de Sèvres (modèle de Percier, XIXe s.); 47 et 48. Sèvres (XIXe s.); 49. Sèvres (décor de Mme Apoll, 1873); 50. Sèvres (décor de Rodin, 1880).

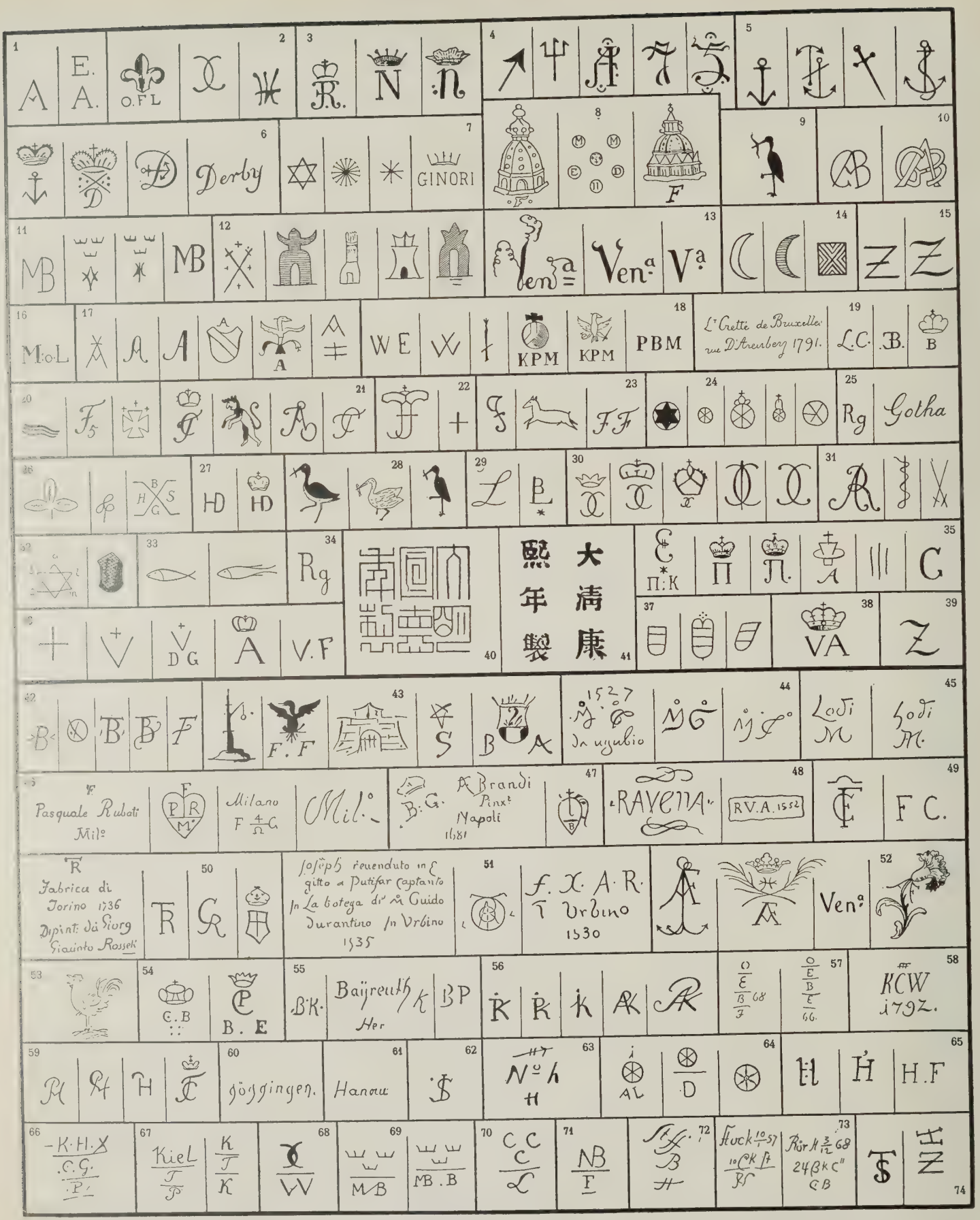

PORCELAINES ET FAIENCES ETRANGERES. — *PLANCHE II.* **Porcelaines tendres :** 1. Alcora; 2. Buen-Retiro; 3. Capo-di-Monte; 4. Caughley; 5. Chelsea; 6. Derby; 7. Doccia; 8. Florence; 9. La Haye; 10. Le Nove; 11. Marieberg; 12. Tournay; 13. Venise; 14. Worcester; 15. Zurich. — **Porcelaines dures :** 16. Amstel; 17. Anspach; 18. Berlin; 19. Bruxelles; 20. Copenhague; 21. Frankenthal; 22. Fulda; 23. Furstenberg; 24. Hœchst; 25. Gotha-Rothenberg; 26. Gross-Breitenbach; 27. Kelsterbach; 28. La Haye; 29. Limbach; 30. Louisbourg; 31. Meissen; 32. Nymphenbourg; 33. Nyon; 34. Ratisbonne; 35. Saint-Pétersbourg; 36. Vincuf; 37. Vienne; 38. Vista-Alègre; 39. Zurich. — **Porcelaines de Chine :** 40. Empereur Siouen-té (1426-1436); 41. Empereur Khang-hi (1662-1723). — **Faïences étrangères :** 42. Faenza; 43. Gênes; 44. Gubbio; 45. Lodi; 46. Milan; 47. Naples; 48. Ravenne; 49. Sienne; 50. Turin; 51. Urbin; 52. Venise; 53. Arnheim; 54. Bruxelles; 55. Bayreuth; 56. Delft; 57. Eckernforde; 58. Florsheim; 59. Frankenthal; 60. Goggingen; 61. Hanau; 62. Harburg; 63. Herbö; 64. Höchst; 65. Holitsch; 66. Kellinghusen; 67. Kiel; 68. Louisbourg; 69. Marieberg; 70. Munden; 71. Nuremberg; 72. Stockelsdorff; 73. Stockholm; 74. Zurich.

graisses. Elles comprennent : 1° les poteries à pâte perméable plus ou moins colorées en rouge : terres cuites, poteries vernissées à glaçure silico-alcaline ou plombifère, faïence stannifère recouverte d'émail opaque à base d'oxyde d'étain masquant la couleur de la pâte ; 2° les poteries à pâte perméable blanche et fine, cuisant à plus haute température et recouvertes d'un émail transparent : faïences fines, cailloutage, terre de pipe ; 3° les produits réfractaires, résistant aux hautes températures : briques, cazettes, cornues, etc.

Les poteries imperméables doivent leurs propriétés au ramollissement et à la vitrification de la pâte à haute température. Elles comprennent : 1° les grès cérames, à pâte dure et opaque ; 2° les porcelaines dont la pâte est dure, blanche, translucide. Elles sont divisées elles-mêmes en porcelaines dures à pâte et couverte feldspathiques ou feldspathico-calcaires, et en porcelaines tendres dont la pâte contient un fondant artificiel ou phosphatique et dont la couverte est plombeuse.

La base commune des pâtes céramiques et en même temps leur élément plastique est l'argile dont le type le plus pur est le kaolin employé dans les poteries blanches : faïence fine et porcelaine. On lui adjoint des éléments non plastiques (dégraissants) : sable, quartz, pâte déjà cuite ou ciment, feldspath, craie, etc. Ces deux derniers éléments sont, en outre, des fondants à haute température et provoquent la vitrification des pâtes. Les pâtes sont préparées par voie humide en mélangeant intimement les éléments, soit dans des délayeurs, soit dans des malaxeurs, soit dans des moulins broyeurs, selon les cas. L'excès d'eau est éliminé par filtration dans des filtres-presses ou quelquefois par simple dessiccation partielle.

Les pâtes sont employées sous forme liquide ou *barbotine* (procédé du coulage) ou sous forme de pâte plastique. Les principaux procédés utilisés dans ce dernier cas sont : le *tournage*, connu depuis les temps les plus anciens et qui comprend deux opérations, l'ébauchage et le tournassage ; le *moulage*, exécuté à la main ou à la machine (*calibrage*) ; le *filage* ; le *pressage*. V. POTERIE.

Les pièces, façonnées et bien sèches, sont cuites dans des fours construits en briques réfractaires. En général, sauf pour les poteries non émaillées, la cuisson comprend deux feux : le premier donne à la pâte façonnée une consistance suffisante pour subir l'émaillage par trempage, par arrosement ou par insufflation. Les pièces non émaillées, mais cuites à fond, en une seule cuisson, sont appelées *biscuit*. La porcelaine cuite à son premier feu, à basse température, est appelée *dégourdi*. Les poteries communes sont cuites en général en charge et en pleine flamme, tandis que les poteries plus fines, faïences et porcelaines, sont cuites en cazettes.

Le décor des poteries se fait en employant les principes colorants sous ou sur la couverte, en colorant celle-ci, ou en colorant la pâte elle-même (*engobes*). Les poteries vernissées se décorent en général sous la glaçure ou avec des glaçures colorées ; la faïence fine est surtout décorée sous glaçure, ainsi que la porcelaine tendre phosphatique anglaise ; — toutefois, le décor sur glaçure et les glaçures colorées (*majolique*) sont souvent employés ; la porcelaine dure est décorée presque toujours sur couverte avec des couleurs vitrifiables cuisant à basse température (peinture, décalcomanie) ; mais on peut, comme à Sèvres, employer le décor sous couverte, les pâtes colorées, les couvertes colorées, les émaux, etc.

Les principaux métaux dont les composés sont employés dans les couleurs céramiques sont : le cuivre pour les verts, les bleus turquoise, les rouges ; le cobalt pour les bleus foncés ; le manganèse pour les violets, le chrome pour les verts, les roses, le corail ; l'antimoine pour les jaunes ; le fer pour les bruns et les rouges ; l'urane pour les jaunes ; l'étain pour les blancs ; l'or, employé sous forme métallique ou dans les pourpres et les carmins, les roses et les violets. En combinant convenablement l'emploi de ces composés métalliques on fait varier les tons à l'infini.

Voici quelques températures approximatives de cuisson :
590° : Couleurs sur verre. Lustres.
650°-700° : Couleurs vitrifiables sur porcelaine. Ors.
850° : Feu de peinture de Sèvres.
850°-980° : Poteries communes, faïences stannifères. Dégourdi.
1.050°-1.070° : Majolique. Glaçure de faïence fine.
1.130°-1.150° : Pâte tendre de Sèvres.
1.200°-1.300° : Biscuit de faïence fine. Porcelaine tendre anglaise.
1.310°-1.350° : Grès cérame. Grès engobé émaillé (grès sanitaire). Porcelaine nouvelle de Sèvres (1.310°).
1.390°-1.410° : Porcelaine dure industrielle, porcelaine dure de Sèvres.
1.410°-1.450° : Briques réfractaires de silice.
1.470°. Porcelaine dure de Copenhague.

Pour évaluer les températures, et suivre l'avancement des cuissons on emploie les pyromètres, les montres fusibles, ou des témoins appelés aussi *montres* et façonnés avec les produits à cuire. Certains céramistes cuisent encore au jugé à l'œil.

CÉRAMIQUE [*mik'*] adj. Qui a rapport à la fabrication des poteries : *Les arts* CÉRAMIQUES.

Céramique de Sèvres (MUSÉE). Annexé à la Manufacture nationale de Sèvres ; fondé en 1805 par Alex. Brongniart, forme une collection unique de 25.000 pièces allant des poteries les plus grossières aux céramiques les plus délicates, de toutes provenances et de tous les âges. On y peut suivre ainsi l'histoire complète de la céramique. Dans l'esprit du fondateur, ce musée devait être purement technologique, mais par le développement qu'il a pris aujourd'hui il offre à l'artiste, à l'amateur, à l'historien et au fabricant tous les renseignements qui peuvent les guider dans leurs travaux. Des expositions temporaires de céramique moderne ou des rétrospectives y ont eu lieu de temps en temps sur l'initiative de Lechevallier-Chevignard, administrateur de la manufacture. Brongniart et Riocreux ont publié une description méthodique du musée ; Ed. Garnier en a dressé un catalogue, et récemment Papillon et Savreux en ont publié un nouveau, illustré.

CÉRAMIQUE (le), quartier d'Athènes, tirant son nom des nombreuses fabriques de poteries qui s'y trouvaient. Le Céramique intérieur renfermait l'Agora et les plus belles rues ; le Céramique extérieur, le long des routes d'Eleusis et du Pirée, était la nécropole principale ; elle a été en grande partie déblayée, d'abord par la Société archéologique d'Athènes, puis par l'Académie de Berlin ; on y voit encore en place de magnifiques stèles funéraires sculptées, des IVe siècle et suivants.

CÉRAMIQUE (GOLFE) ou **CERAMICUS SINUS**. Géogr. anc. Golfe de la Carie Sud-Occidentale, entre les deux presqu'îles d'Halicarnasse et de Cnide. Auj. *golfe de Cos*.

CÉRAMISTE [*misst'*] adj. et n. Qui s'occupe de céramique.

CÉRAMITE n. f. (lat. *ceramita ;* du gr. *kéramos*, vase de terre). Ancien nom d'une pierre précieuse couleur de brique.
— Techn. Nom donné à des carreaux en terre cuite très résistante.

CERAMIUS [*sé, uss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des masaridés, comprenant des guêpes solitaires dont plusieurs espèces habitent la région méditerranéenne. (Ces insectes creusent leurs nids dans le sol et édifient une cheminée en terre sur l'orifice.)

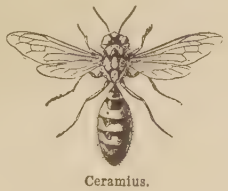
Ceramius.

CÉRAMO-CRISTAL n. m. Verre dévitrifié pouvant remplacer la pierre dans la construction. (Il a été inventé par Garchey qui l'a obtenu par fusion, dévitrification et pressage à chaud des fragments de verre broyés.)

CÉRAMOGRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *keramos*, vase de terre, et *graphein*, écrire). Traité sur l'histoire de la céramique.

CÉRAMOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui a rapport à la céramographie.
— Archéol. *Vases céramographiques*, Vases de terre cuite ornés de peintures.

CÉRAMOS [*moss*]. Myth. gr. Fils de Dionysos et d'Ariadne. (Quelques mythographes supposent à tort qu'il aurait donné son nom au Céramique d'Athènes.)

CÉRAMOS [*moss*]. Géogr. anc. Ville de Carie (Asie Mineure), sur le golfe Céramique, auquel elle donnait son nom. Aujourd. *Keramo*.

CERANO, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Novare) ; 6.200 hab. Filature de soie.

CÉRANS-FOULLETOURTE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 22 kil. de La Flèche ; 1.915 hab. Tramways de la Sarthe. Poteries et briqueteries. — Aux environs, dolmen de Bruon et vestiges d'exploitation primitive du fer. — Le hameau de *La Soulletière* a vu naître le voyageur naturaliste Pierre Belon (XVIe s.).

CÉRAOSPONGIÉS [*oss-pon-ji-é*] n. m. pl. Ordre de spongiaires renfermant les formes dont le parenchyme est fait de fibres cornées. (C'est à cet ordre qu'appartiennent les éponges usuelles : *euspongia mollissima* du Levant, *euspongia officinalis*, l'*hyspospongia equina*.)

CÉRAPE ou **CERAPUS** [*sé, puss*] n. m. Genre de crustacés amphipodes, famille des corophiidés, comprenant de petites formes dont l'espèce-type, le *cérape tubulaire*, habite un tube membraneux cylindrique, ouvert aux deux extrémités, dans lequel l'animal peut se retirer. (Dans ce cas, les derniers segments des antennules ferment le tube à la façon d'un opercule.)

CÉRAPHON [*fon*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des proctotrupidés, parasites des cécidomyies et des pucerons.

CÉRARGYRE n. m. Minér. Syn. de CÉRARGYRITE.

CÉRARGYRITE n. f. (du gr. *kéras*, corne, et *arguros*, argent). Chlorure naturel d'argent ou *argent corné*. (On dit aussi CÉRARGYRE.)
— ENCYCL. La *cérargyrite*, dont la formule est Ag Cl, et le poids spécifique 5,6, appartient au système cubique. Elle se présente en masses compactes ou en petits cristaux se laissant couper au couteau comme de la cire.

CÉRARIUM [*ri-om'*] n. m. (du lat. *cera*, cire). Impôt que prélevaient les gouverneurs des provinces romaines pour les droits du sceau (en principe, prix de la *cire* employée pour le cachet). || Impôt analogue prélevé à leur profit par les publicains, au moyen de sommes additionnelles qu'ils faisaient payer par les contribuables.

CÉRASIFÈRE adj. (du lat. *cerasus, cerasi*, cerisier, et *ferre*, porter). Qui porte des cerises.

CÉRASINE n. f. (du lat. *cerasus, cerasi*, cerisier). Substance à caractère acide dont le sel de calcium constitue le résidu insoluble dans l'eau de la gomme de cerisier. || Syn. ACIDE MÉTA-ARABIQUE.
— Minér. Chlorocarbonate naturel de plomb. || Syn. de PHOSGÉNITE ou PLOMB CORNÉ.

CÉRASITE n. f. Minér. Variété de cordiérite, avec inclusions charbonneuses.

CERASOLA (Dominique), poète italien. V. CERESOLA.

CERASONTE (le *Cerasus* des Latins). Géogr. anc. Ville grecque d'Asie Mineure (Pont), sur le Pont-Euxin. Les Dix Mille s'y refirent des fatigues de leur rude traversée du cœur de l'Asie Mineure. Lucullus en rapporta (73 av. J.-C.) les premiers plants de cerisiers (en lat. *cerasus*). Aujourd. *Kirésoun*.

CÉRASTE [*rasst'*] n. m. Genre de reptiles ophidiens solénoglyphes, famille des vipéridés.
— ENCYCL. Vulgairement nommés *vipères cornues*, les *cérastes*, dont il existe quatre espèces, habitent les déserts de l'Afrique, de l'Arabie et de l'Asie occidentale. L'espèce la plus commune (*cerastes ægyptiacus* ou *cornutus*) vit cachée dans le sable ; très répandue dans le Sahara algérien, elle est nocturne et vient parfois la nuit, en troupes, près des campements, où elle est attirée par les feux. Ce céraste, jaune ou roux, varié de brun, atteint 0m,75 de long, rarement plus. Les anciens Egyptiens le vénéraient et l'élevaient dans leurs temples. Sa morsure, toujours dangereuse, n'est cependant pas ordinairement mortelle.

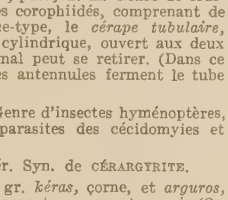
Céraste cornu.

CÉRASTES (du gr. *kéras*, corne), habitants mythiques de Chypre, qu'Aphrodite changea en taureaux, parce qu'ils immolaient les étrangers, d'où *Kerastis*, ancien nom de l'île.

CÉRASTIS [*rass-tiss*] ou **CÉRASTIDE** [*rass-tid'*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés. (Les cérastis sont des noctuelles d'automne ; leurs chenilles, nues, nocturnes, mangent les plantes herbacées.)

Cérastis.

CERASTIUM [*rass-ti-om'*] n. m. Bot. V. CÉRAISTE.

CERASUS [*zuss*] n. m. (mot lat.). Bot. V. CERISIER.

CÉRAT [*ra*] n. m. (du lat. *ceratus*, qui contient de la cire). Onguent à base de cire et d'huile, très employé jadis. (Le cérat blanc dit « de Galien » s'obtenait en fondant au bain-marie 100 grammes de cire blanche dans 400 grammes d'huile d'amandes douces en ajoutant ensuite peu à peu 300 grammes d'eau distillée de rose. On ajoutait parfois au cérat simple divers principes actifs : camphre, laudanum, etc. Cet onguent, outre qu'il est long à préparer, est susceptible de rancir ; aussi l'a-t-on peu à peu abandonné, au profit des préparations à base de vaseline.) || Syn. CÉRÉOLE.

CÉRATIAS [*ass*] n. m. (du gr. *kéras, atos*, corne). Nom donné autrefois aux comètes à queue recourbée.

CÉRATINE ou **CERATINA** n. f. Genre d'insectes hyménoptères, famille des apidés ou mellifères, renfermant de petites abeilles solitaires, à corps presque nu, souvent métallique, qui font leurs nids dans les tiges des ronces et autres plantes, et y déposent une pâtée mielleuse, qui servira de nourriture à leurs larves. (Quelques espèces se trouvent en France.)

Cératine.

CÉRATINE adj. (du gr. *kéras, atos*, corne). Log. scolast. Cornue. (N'est usité que dans la locution *Question cératine*, Question captieuse, argument sophistique. L'un des exemples les plus célèbres est le suivant : « *Vous avez ce que vous n'avez pas perdu. — Or, vous n'avez pas perdu de cornes. — Donc vous avez des cornes.* »)

CÉRATINELLE n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, comptant une dizaine d'espèces répandues en Europe et en Chine. (Ce sont de petites araignées noires ou rousses, luisantes, qui errent lentement sous les mousses. La *ceratinella brevis*, type du genre, se trouve en France.)

CÉRATIOCARIS [*riss*] n. f. Genre de crustacés fossiles, voisins des nébalies, et comprenant de nombreuses espèces, du silurien supérieur de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

CÉRATION ou **CERATIUM** [*om'*] n. m. Genre de protozoaires flagellates remarquables par les cornes qui prolongent leur corps ; certaines espèces vivent dans l'eau douce, d'autres dans la mer. (Ils forment parfois de longues chaînes par voie de divisions incomplètes.)

CÉRATION n. m. (mot gr.). Poids grec, qui valait 1/8 d'obole (0gr,248). || A Rome, Equivalent de *siliqua*.

CÉRATITE n. m. Genre d'ammonites, type de la famille des *cératitidés*, renfermant les formes à coquille discoïde, à large ombilic, avec lobe antisiphonal à deux denticules. (Les cératites sont fossiles dans les terrains du trias. Le *ceratites nodosus* caractérise le muschelkalk.)

CÉRATITE ou **CERATITES** [*tèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, renfermant des longicornes grisâtres, de taille assez forte, propres à l'Afrique. (Le *ceratites jaspideus* se trouve du Sénégal à Obock, où sa larve ronge les jeunes troncs d'arbres et fait des dégâts dans les jardins.)

CÉRATITIDÉS [*dé*] n. m. pl. (du gr. *kéras, atos*, corne). Famille de mollusques céphalopodes, renfermant des ammonites à chambre d'habitation courte, à ligne suturale formée de selles simples et de lobes finement denticulés ; coquille ornée de côtes et de tubercules. (Principaux genres : *cératite, trachyceras*, qui abondent dans le trias.)

CÉRATITIS [*tiss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des trypétidés, renfermant des mouches habitant notamment la région méditerranéenne, et dont une espèce, le *ceratitis capitata* attaque les oranges et toutes sortes d'autres fruits qui pourrissent très rapidement sous ses attaques.

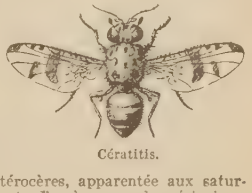
Cératitis.

CÉRATOCAMPIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères hétérocères, apparentée aux saturnidés, et composée surtout d'espèces nord-américaines.

CÉRATOCOMBIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, sous-ordre des hétéroptères, comprenant des espèces de petite taille, vivant sous les mousses et les feuilles mortes et ayant souvent l'aspect de petits diptères.

CÉRATODE ou **CERATODES** [*dèss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des ampullariidés, dont la coquille est discoïde, aplatie, operculée, et rappelle, par sa forme, celle des planorbes. (Les cératodes habitent les eaux douces de l'Amérique du Sud, principalement au Brésil.)

CÉRATODE ou **CERATODUS** [*sé, duss*] n. m. Genre de poissons dipneustes connus à l'état fossile, depuis les terrains triasiques. (Une seule espèce, le *ceratodus* ou *neoce-*

ratodus Forsteri, est actuellement vivante dans les eaux stagnantes d'Australie ; c'est le *barramunda* des indigènes ; longueur de 1m,50 ; chair comestible. Cette espèce est un curieux exemple d'un animal vivant qui a d'abord été connu par son ancêtre fossile.)

CÉRATOGLOSSE n. m. (du gr. *kéras, atos,* corne, et *glossê,* langue). Faisceau postérieur du muscle hyoglosse, concourant à former la langue.

CÉRATOÏDE adj. (du gr. *kéras, atos,* corne, et *eidos,* aspect). Qui a la forme d'une corne.

CERATONIA n. m. Bot. V. CAROUBIER.

CÉRATOPHRYS [*friss*] n. m. Genre de batraciens anoures renfermant de grandes grenouilles de l'Amérique du Sud, dont la paupière supérieure prolonge son bord en une pointe cornée.

Cératophrys.

CÉRATOPHYLLE [*fil'*] n. m. Genre unique d'une famille dite des *cératophyllacées*, renfermant quelques espèces de plantes aquatiques rameuses appelées communément *cornifles*.

CERATOPHYLLUS [*fi-luss*] Genre d'ipsectes aphaniptères renfermant des puces vivant sur divers oiseaux et mammifères. (L'espèce principale est la puce de rat, *ceratophyllus fasciatus*, que l'on rencontre sur toute la surface du globe et qui est l'une des espèces pouvant transmettre la peste.)

CÉRATOPHYRE [*fir'*] n. m. Nom donné par Gümbel à des roches formées de quartz et de feldspath, à structure pegmatoïde, avec aspect granitique.

CÉRATOPOGON n. m. Genre d'insectes diptères némocères, famille des chironomidés, renfermant de minuscules moucherons à antennes plumeuses chez les mâles.

— ENCYCL. Les larves de *cératopogon* vivent dans les eaux stagnantes ou dans les plaies humides des arbres. Les femelles sucent le sang des vertébrés et d'autres animaux. Leur piqûre est parfois douloureuse.

Cératopogon.

CERATOPS n. m. Genre de reptiles fossiles, de l'ordre des dinosauriens et de la famille des cératopsidés que l'on rencontre dans le crétacé supérieur d'Amérique.

CÉRATOPSIDÉS [*dé*] n. m. pl. (du gr. *kéras, atos,* corne, et *ops, opos,* œil). Famille de reptiles fossiles de l'ordre des dinosauriens, au corps lourd, aux membres subégaux, au crâne énorme (mesurant parfois 2 m.) protégé par d'énormes cornes et une expansion osseuse en forme de toit. (On trouve leurs restes dans le crétacé supérieur de l'Amérique du Nord et de la Chine.)

CÉRATOPTÉRIS [*riss*] n. m. Genre de fougères des régions équatoriales, qui croissent dans les marais et sont remarquables par leur végétation annuelle ou bisannuelle, sans rhizome vivace.

CÉRATORRHINE ou **CÉRATORHINE** n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, renfermant de grandes et belles cétoines de l'Afrique tropicale, de couleurs éclatantes et à tête cornue chez les mâles.

Cératorrhine.

CÉRATOSANTHE n. m. Genre de cucurbitacées, renfermant des herbes grimpantes, glabres et grêles, à racines tubéreuses, des régions chaudes de l'Amérique.

CÉRATOSAURE ou **CERATOSAURUS** [*russ*] n. m. Genre de reptiles fossiles de l'ordre des dinosauriens. (Le cératosaure trouvé dans un terrain crétacé inférieur de l'Amérique du Nord, mesurait 4 ou 5 mètres de longueur. Son crâne, armé de grosses dents aiguës, portait une corne tranchante. Les membres antérieurs étaient réduits mais armés de griffes.)

CERATOSOMÉ n. m. Genre de mollusques gastéropodes opistobranches, famille des doridiés, renfermant des animaux marins qui habitent la mer Rouge et les océans Indien et Pacifique.

CÉRATOSTEMME [*toss-tèm'*] n. m. Genre d'éricacées, comprenant environ vingt espèces, qui croissent au Pérou. (Les fruits, un peu acidulés, sont comestibles, et l'on mange les fleurs dans les salades. On cultive en serre froide le cératostemme à longues fleurs.)

CÉRATOZAMIE [*mî*] n. f. Genre de cycadacées, renfermant de petits arbres à tronc court, qui croissent au Mexique. (On en trouve quelques espèces dans les serres.)

CÉRAUNIE [*rô-nî*] ou **CÉRAUNIAS** [*rô-ni-ass*] n. f. Syn. de CÉRAUNITE.

CÉRAUNIEN [*rô-ni-in*], **ENNE** adj. (du gr. *kéraunos,* foudre). Relatif au tonnerre.

CÉRAUNION [*rô*] n. m. (du gr. *kéraunos,* foudre, à cause de la forme de ce signe). Signe employé par les anciens correcteurs ou grammairiens pour marquer le mot, la phrase ou les vers défectueux.

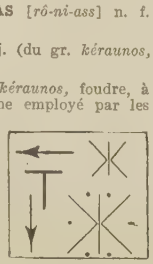

Céraunions.

CÉRAUNITE [*rô*] n. f. (du gr. *kéraunos,* foudre). Ancien nom de la néphrite, ou jade axidien, que l'on supposait produite par la foudre. (On dit aussi CÉRAUNIE et CÉRAUNIAS.)

CÉRAUNOCHRYSOS [*rô, kri-zoss*] n. m. (du gr. *kéraunos,* foudre, et *khrusos,* or). Alchim. Or fulminant.

CÉRAUNOGRAPHE [*rô, graf'*] n. m. (du gr. *kéraunos,* foudre, et *graphein,* décrire). Appareil qui enregistre les décharges atmosphériques et offrant quelque analogie avec ceux qu'emploient les stations de télégraphie sans fil.

CÉRAUNOGRAPHIE [*rô, fî*] n. f. (du gr. *kéraunos,* foudre, et *graphê,* description). V. CÉRAUNOLOGIE.

CÉRAUNOGRAPHIQUE [*rô, fik'*] adj. Qui concerne le céraunographe ou se rapporte à cet appareil : *Les indications* CÉRAUNOGRAPHIQUES *renseignent sur les orages éloignés.*

CÉRAUNOLOGIE [*rô, jî*] n. f. (du gr. *kéraunos,* foudre, et *logos,* traité). Branche de la météorologie qui traite spécialement de la foudre et de ses effets. (On dit aussi CÉRAUNOGRAPHIE.)

CÉRAUNOLOGIQUE [*rô, jik'*] adj. Qui concerne la céraunologie : *Observations* CÉRAUNOLOGIQUES.

CÉRAUNOMÈTRE [*rô*] n. m. (du gr. *kéraunos,* foudre, et *métron,* mesure). Instrument avec lequel on prétendait mesurer la force ou la rapidité de l'éclair.

CÉRAUNOPHONE [*rô, fon'*] n. m. (du gr. *kéraunos,* foudre, et *phonê,* voix). Sorte d'acoustique permettant de distinguer les différentes décharges d'appareil, par leurs variations d'intensité, dans l'observation simultanée de plusieurs orages.

CÉRAUNOPHONIQUE [*rô-no-fo-nik'*] adj. Qui concerne le céraunophone ou se rapporte à cet appareil : *Les données* CÉRAUNOPHONIQUES *combinées aux indications barométriques et anémométrique fournissent des renseignements sûrs quant à l'intensité et à la rapidité de propagation des orages encore éloignés.*

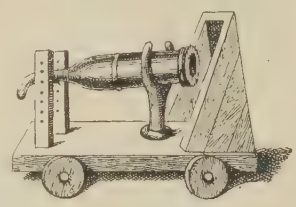

Cerbatane (d'après une vieille gravure).

CERBATANE [*sèr*] n. f. Pièce d'artillerie de petit calibre, en usage au XVe siècle, et qui semble avoir été tantôt une coulevrine à main, tantôt un canon monté sur fourche.

CERBÈRE, monstre dont la mythologie grecque faisait le gardien des Enfers. Fils de Typhon et d'Echidna, c'était un chien à cinquante ou cent têtes, selon les auteurs ; en art, à trois têtes, avec une queue de dragon, et des têtes de serpent sur l'échine. Les morts même devaient l'apaiser en lui présentant le gâteau de miel qu'on avait placé dans leur tombe avec l'obole à Charon. Mais il était surtout terrible pour les vivants qui essayaient de forcer la porte des Enfers, comme Pirithoos et Thésée, qui cherchaient à enlever Perséphone. Orphée le calma en jouant de la lyre, puis Enée, qui lui jeta le gâteau préparé par la Sibylle. Hêraklès seul réussit à dompter Cerbère, l'enchaîna et l'amena à Tirynthe, puis le renvoya aux Enfers.

Hercule enchaînant Cerbère (peinture d'un vase grec).

CERBÈRE [*sèr*] n. m. Ironiq. Portier hargneux, gardien brutal. (V. l'art. précéd.)

CERBÈRE [*sèr*] n. m. Bot. Genre d'apocynacées, comprenant quelques arbres qui croissent dans l'Asie tropicale, à la Nouvelle-Calédonie et à Madagascar.

— Chim. anc. Salpêtre.

— ENCYCL. Bot. Le genre *cerbère* doit son nom mythologique aux propriétés éminemment délétères qui distinguent ses espèces. Il comprend des arbres assez élevés, à grandes et belles fleurs ordinairement blanches ou rosées ; à fruit charnu (drupe), renfermant un noyau osseux. Toutes les parties de ces végétaux sécrètent un liquide laiteux, abondant et très vénéneux. Les cerbères sont de beaux végétaux d'ornement, cultivés dans les serres chaudes, où ils fleurissent assez fréquemment. Le *cerbera tanghin,* de Madagascar, donne un bon bois de menuiserie gris veiné.

CERBÈRE [*sèr*] ou **CERBERUS** [*russ*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés, renfermant des serpents d'Asie et d'Australie. (Ils ne dépassent pas 1 m. de long, et ne sont pas dangereux.)

CERBÈRE, petite constellation boréale, dessinée par Hévélius et adoptée par Flamsteed, comprenant quatre étoiles qui entourent la main d'Hercule.

CERBÈRE (en espagn. *Cervera*), cap de France formé par les monts Albères, sur la Méditerranée, à la frontière de la France (départ. des Pyrénées-Orientales) et de l'Espagne.

CERBÈRE, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 48 kil. de Céret, au-dessus de *l'anse Cerbère ;* 1.970 hab. Ch. de f. Midi.

CERBÉRINE [*sèr*] n. f. Glucoside extrait des graines des cerbères.

CERBOLITHE [*sèr*] n. f. (Les minéralogistes écrivent CERBOLITE). Sulfate double naturel d'ammonium et de magnésium.

CERCAIRE [*sèr-kèr'*] n. f. Nom donné aux larves des *douves* (vers trématodes) que l'on prenait jadis pour des infusoires.

— ENCYCL. Les *cercaires* sont de très petite taille ; leur queue mobile les fait ressembler à de minuscules têtards ; elles sont munies de ventouses et d'un tube digestif bifurqué. V. DOUVE.

CERCAL [*sèr*] n. m. Nom donné, dans certains pays montagneux, à un cadre en bois servant à transporter le foin à bras d'homme. — P. *Des* CERCAUX.

CERCAMP, écart de la comm. de Frévent, arrond. d'Arras (Pas-de-Calais). Ruines d'une abbaye où fut négociée en 1558 la paix du Cateau-Cambrésis.

CERCAPHOS [*sèr, foss*]. Myth. gr. Fils d'Hélios, ancêtre des Rhodiens, père de Lindos, Ialysos, Camiros, héros éponymes des trois cités de l'île.

CERCASPIS [*sèr-kass-piss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens dont l'espèce type est un serpent non venimeux, noir, marqué de taches blanches qui vit à Ceylan.

CERCATOR [*sèr*] n. m. Mar. anc. Nom donné par les statuts génois du moyen âge à un marchand que choisissait l'office des huit sages, pour veiller à l'exécution des lois en ce qui touchait le tirant d'eau de chaque galère du commerce, l'approvisionnement des vivres et la présence des armes réglementaires qu'elle devait avoir à bord pendant ses voyages. Il y avait sur chacun de ces navires deux cercators, appelés autrement les *duo mercatores.*

CERCE [*sèrss*] n. f. (tiré de *cerceau*). Planchette ou lame de bois mince, servant à faire des cercles de tambours, à border les tamis, les cribles, etc. (On écrit aussi CERCHE en ce sens.) || Menuiserie entourant les meules d'un moulin. || Cercle de fer soutenant les parois dans le creusement d'un puits. || Sorte de moule utilisé par les tailleurs de pierre pour reproduire des moulures.

— Céram. Etui réfractaire en forme de cylindre, sans fond, et portant parfois un rebord intérieur.

— Constr. Calibre servant à exécuter une construction d'après une forme donnée. (La *cerce* s'emploie principalement pour donner à une chaussée neuve le bombement nécessaire à l'écoulement des eaux.)

CERCEAU [*sèr-sô*] n. m. (du lat. pop. *circellus,* petit cercle). Cercle de fer ou de bois servant à maintenir les douves d'un tonneau ou d'un autre vaisseau. || Cercle de bois léger, que les enfants font courir en le poussant devant eux avec un petit bâton.

Cerceaux.

— *Par anal.* Bois ou autre matière courbée en cintre et servant à divers usages : *On soutient avec des* CERCEAUX *les bâches des voitures et des barques, les arbustes courbés en tonnelle, les draps et les couvertures d'un lit de blessé,* etc.

— Anat. Se dit des anneaux cartilagineux de la trachée.

— Oisell. Espèce de filet monté sur un fil de fer cintré pour prendre les oiseaux.

— Physiq. *Cerceau de Delezenne.* V. INDUCTION TELLURIQUE.

— Techn. Chacune des tringles qui, dans le métier à tisser, servent à supporter les cartons. || Sorte de joug en bois, soutenu par des courroies, employé pour porter des seaux d'eau.

— N. m. pl. Plumes de l'extrémité des ailes des oiseaux de proie.

— PROV. **On ne connaît pas plus l'homme au chapeau que le vin au cerceau,** Il ne faut pas s'en rapporter aux apparences.

CERCEAU (DU). Biogr. V. DU CERCEAU.

CERCÉRIS [*sèr-sé-riss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des sphégidés, renfermant des guêpes fouisseuses de taille moyenne, ordinairement noires tachées de jaune, avec les segments de l'abdomen incisés.

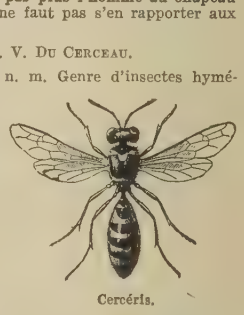

Cercéris.

— ENCYCL. Les nombreuses espèces de *cercéris,* répandues surtout dans l'hémisphère boréal, font leur nid dans les endroits sablonneux. Les femelles creusent des terriers qu'elles approvisionnent avec divers insectes (coléoptères, hyménoptères, mellifères) dont se nourriront leurs larves. Le *cerceris arenaria* habite le midi de la France.

CERCHE [*sèrch'*] n. f. Boisseller. Syn. de CERCE.

CERCHIARA di Calabria, bourg d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza) ; 3.750 hab.

CERCIA (Domenico), compositeur italien, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, sans doute à Naples, où il passa toute son existence, fut élève de Fenaroli. Il a écrit de nombreux ouvrages de musique dramatique représentés à Naples, depuis 1790 jusqu'à 1809, et de la musique religieuse.

CERCIDAS, poète, philosophe et législateur, né en Arcadie (IIIe s. av. J.-C.). Il rédigea un code de lois pour Mégalopolis, sa patrie. Il avait composé des méliambes, dont quelques vers ont été conservés. Certains l'identifient avec le Cercidas dont Démosthène dénonce les relations avec Philippe de Macédoine comme un acte de trahison.

CERCIDION [*sèr*] n. m. Nom donné par quelques auteurs au blanc de champignon.

CERCINA. Géogr. anc. Ile de la Méditerranée, sur la côte de la Province proconsulaire d'Afrique, puis de la Byzacène, au nord de la Petite Syrte. Auj. *Kerkena.*

CERCIS [*sèr-siss*] n. m. Nom scientifique du gainier. (Il y a trois ou quatre espèces de cercis, habitant l'Europe, l'Asie et l'Amérique tempérée. Le *cercis siliquastrum* ou *arbre de Judée* est planté dans les jardins et les parcs pour la beauté de ses fleurs roses qui naissent sur les branches avant les feuilles.)

CERCLAGE [*sèr*] n. m. Action de cercler. || *Bois*

de cerclage, Bois de châtaignier, de hêtre, propre à fabriquer des cerceaux.

CERCLE [*sèrkl'*] n. m. (lat. *circulus*). Surface plane que limite une ligne courbe appelée circonférence, dont tous les points sont également distants d'un même point intérieur appelé « centre » : *L'aire d'un* CERCLE.

— *Par extens.* Se dit improprement de la ligne circulaire ou « circonférence » qui limite le cercle : *Le* CERCLE *que Saturne décrit.* || Objet matériel ayant une forme circulaire : *On peut juger de l'âge du cerf par les nœuds ou* CERCLES *annuels de ses cornes.* (Buffon.)

— Cerceau : CERCLES *de tonneaux.* || Au pl. Tonneau, dans la locution *Vin en cercles*, Vin en tonneau, par opposition à *Vin en bouteilles.*

— *Fig.* Sphère, étendue, limites : *Agrandir le* CERCLE *de ses idées.* || Série d'actes, de faits ou d'objets qui se succèdent et se reproduisent sans cesse : *Le* CERCLE *des saisons.*

— Anat. *Cercle ciliaire*, Partie antérieure de la *choroïde* qui renferme des fibres musculaires. (Le cercle ciliaire répond à la zone choroïdienne.) || *Cercle tympanique*, Partie osseuse qui peut s'isoler du temporal, et qui donne insertion à la membrane du tympan.

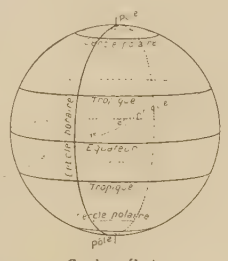

Cercles célestes.

— Art milit. *Cercle à feu*, Artifice de guerre ancien consistant en cercles de bois, armés de grenades, que l'on faisait rouler vers l'ennemi. || *Cercles goudronnés*, Vieux cordages goudronnés éclairant les travaux de l'ennemi.

— Astron. Nom donné à des lignes fictives que l'on suppose tracées sur la sphère céleste pour faciliter l'explication des phénomènes. || *Cercles diurnes*, Cercles décrits par les astres dans leur mouvement apparent autour de la Terre. || *Cercles de déclinaison* ou *Cercles horaires*, Grands cercles passant par les pôles.

— *Cercle mural.* V. la partie *encycl.* || *Cercle de Borda*, Instrument d'observation des astres, inventé par Borda, et aujourd'hui abandonné, malgré sa précision. (L'idée première de cet instrument était due à l'astronome Tobie Mayer.)

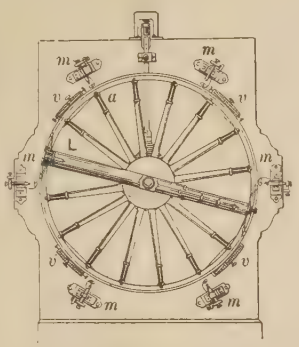

Cercle mural : L, Lunette; *a*, poignées sur lesquelles on appuie pour faire tourner le cercle; *v*, vis de rappel permettant d'achever la rotation; *m*, micromètres pour la lecture des angles de rotation.

— Bot. *Cercles* ou *ronds de sorcières*, Nom donné aux amas de certains champignons (psalliotte champêtre) disposés en cercles sous l'herbe ou la mousse.

— Electr. *Cercle de protection* ou *Cercle réservé*, Espace circulaire autour d'un paratonnerre dans lequel les atteintes de la foudre ne sont pas à redouter.

— Géod. Nom servant à désigner un certain nombre d'instruments géodésiques, comme les cercles répétiteurs, cercles d'arpenteur, etc.

— Géogr. Nom donné à des lignes fictives que l'on suppose tracées sur la sphère terrestre : CERCLE *équinoxial, Équateur.* || *Cercles des tropiques*, Cercles parallèles à l'équateur et menés par les points solsticiaux. || *Cercles polaires*, Petits cercles parallèles à l'équateur et dont la distance angulaire aux pôles est la même que la distance des tropiques : CERCLE POLAIRE *arctique.* CERCLE POLAIRE *antarctique.* || Division territoriale ou administrative d'Etats de l'Europe centrale (Allemagne, Prusse), comme aussi de différentes colonies françaises. || Circonscription militaire des territoires de commandement en Algérie.

— Géom. *Arc de cercle*, Portion de la circonférence, de la ligne qui circonscrit le cercle. || *Quadrature du cercle*, Problème impossible à résoudre, et qui consisterait à *carrer* un cercle donné, c'est-à-dire à construire ou à calculer un carré équivalent à ce cercle. || *Grand cercle d'une sphère*, Section de la sphère par un plan passant par son centre. || *Petit cercle d'une sphère*, Section d'une sphère par un plan ne contenant pas le centre. || *Cercle des neuf points*, Cercle dont la circonférence passe par les pieds des hauteurs d'un triangle, les pieds des médianes et les milieux des droites qui joignent chaque sommet au point de concours des hauteurs.

— Iconogr. *Cercle lumineux*, Nimbe dont on orne le visage des saints.

— Log. *Cercle vicieux*, Mode défectueux de raisonnement, dans lequel on donne pour conclusion à son argumentation l'hypothèse sur laquelle on l'a fondée. || *Par extens.* Impasse, situation sans issue, et dans laquelle les diverses solutions qu'on imagine ne peuvent être obtenues qu'au moyen de ces solutions mêmes.

— Magnét. *Cercle de Barow*, Instrument servant à mesurer la composante verticale du champ magnétique terrestre. V. MAGNÉTOMÈTRE.

— Mar. Couronne en bois ou fer servant à divers usages : CERCLE *d'amure de foc.* CERCLE *de corne de goélette.* || *Cercle de tournage*, Anneau placé au pied des mâts à hauteur d'homme et portant des cabillots de tournage. || *Cercle* ou *Couronne Barbotin*, Cercle inventé par Barbotin, lieutenant de vaisseau, pour faciliter le virage de câbles-chaînes.

— Mus. *Demi-cercle*, Ancien agrément de chant qui se figurait par quatre petites notes liées, disposées en demi-cercle. || *Cercle de quintes* et *de quartes*, Passage dans les douze modes majeurs ou mineurs, au moyen d'une modulation sur la quinte ou sur la quarte.

— Navig. V. la partie *encycl.*

— Phys. *Cercle chromatique.* V. COULEUR. || *Demi-cercle*, Graphomètre.

— Relig. hindoue. *Cercle de l'existence* ou *du temps.* V. la partie *encycl.*

— Superst. *Cercle magique*, Cercle que les prétendus magiciens tracent sur le sol, et au centre duquel ils s'établissent, lorsqu'ils veulent évoquer le démon, qui, disent-ils, ne peut le franchir, après que certaines conjurations ont été prononcées. || *Cercle des fées*, Nom populaire de certains cercles de verdure, que l'on remarque dans les lieux arides. || *Cercle de préservation*, Cercle invisible tracé dans l'espace, avec la pointe d'un stylet d'acier. (D'après les occultistes, un tel cercle préserve l'homme autour duquel il est décrit, des mauvais sorts et des envoûtements.)

— Techn. Syn. de CERCE. (Le mot « cercle » est souvent pris comme synonyme de CERCEAU. Cependant, en général, le cercle est formé d'une lame circulaire de fer, tandis que le cerceau est en bois.) || Cerceau de bois ou de fer ayant pour but de maintenir les douves d'un tonneau. || *Cercle de bâtissure*, Nom donné par les tonneliers à des lames de fer circulaires assez épaisses et de diamètre variable, qu'ils emploient pour bâtir les tonneaux.

— Zool. Nom donné à des reliefs et sillons étagés, formant des espèces d'ondes horizontales, circulaires, allant d'un talon à l'autre du sabot des solipèdes. (Les cercles à peine perceptibles se rencontrent sur des pieds parfaitement normaux; plus marqués, ils décèlent un état pathologique.)

— PROV. **On ne connaît pas le vin au cercle.** V. CERCEAU.

— ALLUS. HIST. **Cercle de Popilius,** Allusion au cercle que Popilius Lænas traça autour du roi Antiochus, en lui enjoignant de répondre, avant de sortir de ce cercle, à la sommation du sénat. L'allusion se fait quand quelqu'un est mis en demeure de prendre un parti immédiatement.

— ENCYCL. Géom. Le *cercle* est la portion du plan limitée par une circonférence et située à l'intérieur. La distance d'un point de la circonférence au centre est le *rayon* de la circonférence ou du cercle.

On emploie souvent le mot cercle pour circonférence, bien que la circonférence soit une ligne, et le cercle la surface comprise à l'intérieur de cette ligne. Toutefois, on ne dit jamais circonférence pour cercle.

Pour les propriétés du cercle, V. CIRCONFÉRENCE, RAYON, DIAMÈTRE, ARC, ANGLE, CORDE, SÉCANTE, TANGEANTE, SECTEUR, SEGMENT, etc.

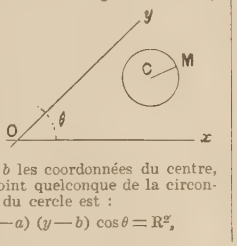

Equation du cercle en coordonnées rectilignes. — Soient deux axes rectilignes faisant entre eux l'angle θ, a et b les coordonnées du centre, x et y les coordonnées d'un point quelconque de la circonférence du cercle; l'équation du cercle est :

$$(x-a)^2+(y-b)^2+2(x-a)(y-b)\cos\theta = R^2,$$

R désignant le rayon.

Ce qui caractérise l'équation du cercle, c'est que les coefficients des termes en x^2 et y^2 sont égaux, et celui du terme en xy double du cosinus de l'angle des axes.

Réciproquement, une équation de la forme indiquée ci-dessus représente un cercle rapporté à deux axes obliques faisant entre eux l'angle θ.

Si les coordonnées sont rectangulaires $\cos\theta = 0$, l'équation du cercle devient :

$$(x-a)^2+(y-b)^2 = R^2.$$

Enfin, si le centre est en même temps pris pour origine, l'équation devient : $x^2+y^2=R^2$.

Cercle de courbure. V. COURBURE.

Cercle osculateur. V. OSCULATEUR.

Cercle trigonométrique V. TRIGONOMÉTRIE.

Conchoïde de cercle. V. CONCHOÏDE.

Podaire de cercle. V. PODAIRE.

— Astron. Le *cercle mural* est un instrument dont se servent les astronomes. Il se compose essentiellement d'un grand cercle dont la circonférence est divisée avec précision. Placé dans le plan du méridien, parallèlement à un mur solide (d'où le nom de cercle mural), il peut tourner autour d'un axe perpendiculaire à son plan. Une lunette fixée au cercle le long d'un diamètre tourne avec lui autour de cet axe. Enfin, un index fixé au mur sert de repère pour les lectures.

Le cercle mural permet de mesurer avec précision la hauteur d'un astre lorsqu'il passe au méridien et d'en déterminer ainsi la position en *déclinaison;* de même l'instant de ce passage permet de calculer la position en *ascension droite.*

Cercle méridien ou *lunette méridienne*, Instrument analogue au précédent, et utilisé de même.

Cercle d'équation, Cercle que l'on ajoute à une pendule pour donner l'heure vraie en même temps que l'heure moyenne.

Cercle répétiteur. V. RÉPÉTITEUR.

Cercle réitérateur ou *azimutal.* V. RÉITÉRATEUR.

Cercle à réflexion ou *Cercle de réflexion.* — Cet instrument ne diffère du *sextant* ou de l' *octant* qu'en ce que l'arc de cercle se trouve remplacé par un cercle entier. V. SEXTANT.

— Géogr. hist. Pour assurer le maintien de la paix et l'exécution de la justice par tout l'empire, Albert II (1438-1439) voulut le diviser en six *cercles*, abstraction faite de l'Autriche et de la Bohême. Maximilien Ier reprit ce projet en 1500 et créa les cercles bavarois, souabe, franconien, rhénan (plus tard haut-rhénan), westphalien et saxon (plus tard bas-saxon) auxquels il ajouta en 1512 les cercles bas-rhénan, haut-saxon, autrichien et bourguignon. Les cercles de l'époque actuelle ou *kreis* sont beaucoup moins étendus.

— Mar. Sur les cartes marines, établies avec la projection de Mercator, la *loxodromie*, ou route coupant tous les méridiens sous le même angle, se trace par une ligne droite. C'est le chemin habituellement suivi par les navires, après détermination de l'*angle de route.* Comme sur la sphère le plus court chemin entre deux points est l'*arc de grand cercle* joignant ces points, certaines traversées seraient trop longues avec la loxodromie qui s'écarte de l'arc de grand cercle. Telles sont la traversée de l'Atlantique, du Pacifique, etc. Pour ces grandes traversées, les navires suivent alors l'*arc de grand cercle*, ce qui nécessite chaque jour un tracé spécial sur la carte marine.

— Rel. hindoue. Sous le nom de *cercle de l'existence* ou *cercle du temps*, en sanskrit *kâta-cakra*, les brahmanes, les djains et les bouddhistes désignent à la fois, l'évolution éternelle des éléments matériels impérissables, s'amalgamant et se désagrégeant perpétuellement, et la *transmigration*, passage de l'âme dans toutes les classes d'êtres animés, avec des alternatives d'élévation ou de chute, déterminées fatalement par les actes bons ou mauvais, et qui ne peut prendre fin que par l'absorption de l'âme purifiée dans le sein du dieu suprême, ou bien par son arrivée au *nirvâna bouddhique.* Les brahmanes symbolisent cette éternité de devenir par un cercle; les djains, par la figure d'un serpent ployé de façon que sa tête touche sa queue; les bouddhistes par une roue divisée en douze sections correspondant aux douzes causes (*nidânas*) de la continuité de l'existence. Détruire à jamais ce *cercle de la transmigration* est le but que se proposent toutes les religions et les philosophies de l'Inde.

— Techn. L'industrie des *cercles* en bois emploie surtout, pour les petits tonneaux, des branches de saule marsault ou de bouleau; pour les feuillettes, des branches de bouleau ou de châtaignier; pour les pièces, des branches en châtaignier; pour les foudres, des perches de châtaignier, frêne, merisier, bouleau, orme champêtre; mais dans la plupart des cas quand il s'agit de futailles de grandes dimensions, les cercles de bois sont remplacés par des cercles de fer.

Les perches utilisées pour la fabrication des cercles sont fendues, selon leur grosseur, en deux, trois ou quatre segments (qui constitueront les cercles) au moyen d'un banc à fendre et à planer.

Les cercles sont courbés et liés en botte de 24 pour les petits modèles, de 12 à partir de 3 mètres de long et de 6 lorsqu'il s'agit des cercles pour cuves.

Cercle (LE) ou *le Cycle*, titre d'une anthologie formée par Agathias de Myrina (VIe s. de notre ère). C'était un recueil d'épigrammes où l'auteur avait réuni quelques-unes des meilleures parmi celles des derniers siècles ou de son temps, en y ajoutant les siennes. Ce recueil est une des sources de l'*Anthologie palatine.*

Cercle (LE), tableau de Jean Béraud (1904) représentant la salle de jeux d'un cercle. (V. planche *Beaux-arts XXVII.*)

CERCLE [*sèrkl'*] n. m. (même orig. que le mot précéd.). Réunion de personnes groupées dans une pièce : *Un nombreux* CERCLE *d'amis. Resserrer, Elargir le* CERCLE *de ses connaissances.*

— *Par extens.* Association de personnes réunies pour un but particulier : CERCLE *littéraire.* CERCLE *politique* et, *par extens.*, le local même : *Aller à son* CERCLE. *Dîner au* CERCLE. || Société dans laquelle on vit : *Le* CERCLE *des relations.*

— Art milit. *Cercle d'ordre, Grand, Petit cercle*, Militaires qui se mettent en rond pour recevoir l'ordre : *Former, Rompre le* CERCLE.

— Hist. *Cercle du roi, Cercle de la reine*, Réunion de personnes qui étaient admises dans l'intimité du roi ou dans celle de la reine, et qui prenaient part aux petites réunions journalières de leur cour. || *Cercles constitutionnels.* Sous le Directoire, réunion publique où l'on s'occupait de matières politiques. (Ils furent autorisés par la Constitution de l'an III. Après le 18 Fructidor, les cercles royalistes furent fermés, puis les consuls supprimèrent tous les cercles constitutionnels.)

— ENCYCL. A Paris et dans la plupart des grandes villes de province ou de l'étranger, existent des *cercles*, c'est-à-dire des réunions créées conformément à la mode anglaise par un groupe de personnes qui veulent éviter la promiscuité obligatoire qu'offrent les cafés. V. CLUB. A côté de ces cercles, il en est d'autres dont les membres se réunissent dans un but spécial d'études historiques, scientifiques, politiques ou religieuses, ou d'intérêts particuliers : mais, pour la plupart, les cercles sont des associations constituées en vue des relations de société, de la bonne chère, et surtout du jeu, ce qui a motivé la création d'une police des cercles et des règlements rigoureux. La plupart des cercles parisiens portent, à côté de leur dénomination officielle, un sobriquet adopté par leurs membres eux-mêmes : le cercle de l'Union artistique (anciennement des *Mirlitons*), *l'Epatant;* le cercle artistique et littéraire de la rue Volney, *les Pieds crottés;* celui de l'agriculture, *cercle des Pommes de terre.* Citons encore : l'Union; le Jockey-Club; le cercle de la rue Royale.

— Dr. admin. Les *cercles* n'ont pas la personnalité civile. Ils ne constituent pas des sociétés sauf s'ils sont fondés dans un but de spéculation. Ils doivent être autorisés et sont soumis à un impôt qui porte sur les cotisations des membres et sur la valeur locative de l'immeuble. Quant à cette taxation, ils sont divisés en trois catégories. Les gérants doivent faire chaque année une déclaration à la mairie. Sont dispensées de la taxe, dans certaines conditions, les sociétés d'étudiants des facultés de l'Etat, de bienfaisance, de secours mutuels, scientifiques, littéraires, agricoles, musicales.

Cercles militaires. — Les cercles militaires sont destinés aux officiers de toutes armes, pour resserrer les liens de camaraderie, procurer des avantages matériels et réserver des salles de lecture, bibliothèques et éléments de travail.

Le *Cercle militaire* créé à Paris a pour présidents d'honneur les ministres de la guerre et de la marine, pour président le gouverneur de Paris, pour vice-président, un général en garnison dans la capitale. Ce dernier est président du conseil d'administration du *Cercle national des armées de terre et de mer.* Les officiers en activité résidant dans le gouvernement de Paris sont, d'office, membres du cercle; les autres en sont membres de droit, s'ils le demandent, ainsi que ceux mis en non-activité autrement que par mesure de discipline, et les officiers de réserve et de territoriale, les généraux et assimilés en disponibilité au cadre de réserve ou en retraite. Ces officiers peuvent être membres temporaires du Cercle pour trente jours, quand ils sont de passage à Paris.

Cercle social, CLub philosophique, politique et humanitaire, fondé à Paris en 1790 par l'abbé Claude Fauchet. Cette société eut pour origine, sous le nom de « Amis de la vérité », une loge maçonnique dont l'organe était le journal *la Bouche de fer.* Le club eut d'abord une vogue énorme; mais de nouvelles classifications dans les partis (girondins, jacobins, etc.) amenèrent sa disparition.

CERCLER [*sèr-klé*] v. tr. Garnir, entourer de cercles : CERCLER *un tonneau*. || Etre disposé autour de : *Un nimbe d'or* CERCLE *la tête des saints sur les tableaux des primitifs*. || *Fig.* Arrêter, limiter : *Nous devons* CERCLER *nos pensées*.

— ***Se cercler***, v. pr. Au sens passif : *Des yeux qui se* CERCLENT *de bistre*.

— ***Cerclé, e***, part. pass. du verbe *Cercler*.

— Blas. Se dit d'un tonneau dont les cerceaux sont d'un émail particulier, d'une sphère (ou globe impérial) pour indiquer l'émail de cercle.

De gueules à un tonneau d'argent cerclé de sable.

CERCLEUX [*sèr-kleû*] n. m. *Fam.* Habitué d'un cercle ; clubman.

CERCLIER [*sèr-kli-é*] n. m. Ouvrier qui fabrique des cerceaux ou des cercles pour les tonneaux.

CERCLIÈRE [*sèr*] n. f. Nom par lequel on désigne un bois de châtaigniers en taillis, que l'on emploie et que l'on débite pour la fabrication des cercles de tonneaux. (Dialectal.)

Cercocèbe.

CERCO (Q. Lutatius), consul romain avec A. Manlius Torquatus Atticus, à l'époque où finit la première Guerre punique. Il vainquit les Falisques et célébra le triomphe. Il mourut censeur en 236.

CERCOCÈBE [*sèr*] n. m. Genre de singes catarrhiniens, famille des cercopithécidés. (Intermédiaires entre les cercopithèques africains et les macaques de l'Inde, les cercocèbes ou mangabeys habitent tous l'Afrique.)

CERCOLEPTES [*sèr-ko-lèp'-tèss*] n. m. Zool. Nom scientifique des kinkajous.

CERCOMONADE ou **CERCOMONAS** [*sèr, nass*] n. m. Genre de protozoaires flagellates, renfermant des monades pyriformes pourvues à une extrémité d'un flagellum et à l'autre d'un appendice caudal. (On les trouve dans les infusions d'eau douce et dans le tube digestif de certains malades.)

Cercope.

CERCOPE [*sèr*] n. f. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des *cercopidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe. (La cercope sanglante, noire et rouge, habite la France.)

CERCOPES. Myth. gr. Brigands qui furent changés en singes par Zeus, et bannis aux îles Pithécuses, devant la Campanie.

Ces démons malfaisants et grotesques sont mêlés à la légende d'Héraklès. Deux d'entre eux attaquèrent aux Thermopyles le héros endormi. Il s'empara d'eux, les attacha à une poutre, et les emporta sur son dos. Mais il s'égaya tant de leurs plaintes et de leurs grimaces, qu'il les relâcha. L'épisode est rappelé par les poètes comiques. Il y avait à Athènes une *place des Cercopes*, où l'on trafiquait des objets volés.

Cercopes et Hercule (bas-relief du temple de Jupiter, à Sélinonte).

CERCOPIDÉS [*sèr, dé*] n. m. pl. (rad. *cercope*). Famille d'insectes hémiptères homoptères, renfermant de petites cigales sauteuses, répandues sur tout le globe et abondant particulièrement dans les régions chaudes. (Genres principaux : *cercope, triecphora, aphrophore, philœnus*, etc.)

CERCOPITHÉCIDÉS [*sèr, dé*] n. m. pl. (du gr. *kerkos*, queue, et *pithêx, êkos*, singe). Famille de mammifères primates sous-ordre des catarrhiniens, comprenant les singes de l'ancien monde, tous de formes légères, avec abajoues et callosités fessières développées, avec queue longue ou courte, mais uniformément cylindrique sans touffe de poils à l'extrémité. (Ce sont les plus familiers de tous les singes ; ils vivent dans le voisinage des lieux habités, et font souvent des dégâts dans les cultures. Les genres principaux sont : *macaque, papion, cynopithèque, magot, cercopithèque, cercocèbe*, etc.)

CERCOPITHÈQUE [*sèr', tèk'*] n. m. Genre de singes, type de la famille des *cercopithécidés*, renfermant des formes africaines à membres déliés et forts, avec pouces vigoureux, et à queue longue.

Cercopithèque.

— ENCYCL. Les *cercopithèques* sont répandus dans les régions chaudes de l'Afrique et abondent surtout dans les forêts de la Guinée, du Cameroun, etc. (Les espèces les plus connues sont le patas ou singe rouge (*cercopithecus ruber*) du Sénégal, et le nisnas (*cercopithecus pyrrhonotus*) du Kordofan et du Darfour. L'une des plus jolies espèces est le mone (*cercopithecus mona*), du Cameroun, à la face bleue encadrée de grands favoris blancs.

CERCOPS, pythagoricien, auquel on attribuait divers poèmes orphiques. — Nom d'un poète, originaire de Milet. On lui attribuait un poème généalogique intitulé *Ægimios*, que d'autres croyaient être d'Hésiode.

CERCOPS [*sèr-kopss*] n. m. Genre de crustacés amphipodes de la grande famille des caprellidés.

CERCOSPORE [*sèr-koss*] n. f. Genre de champignons hyphomycètes formés de filaments noirâtres portant à leur extrémité des spores allongées effilées au sommet, brunes ou verdâtres. (Un grand nombre d'espèces de ce genre produisent des maladies sur les plantes cultivées [caféier, bananier, céleri, betterave, etc.].)

CERCOTTES, comm. du Loiret, arrond. et à 10 kil. d'Orléans ; 400 hab. Vaste camp et champ de tir dans la forêt d'Orléans, pour l'instruction de l'artillerie.

CERCOUX, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 44 kil. de Jonzac ; 1.610 hab.

CERCUEIL [*sèr-keuy'*] n. m. (doublet du mot *sarcophage* ; gr. *sarkophagos*). Longue caisse où l'on renferme le corps des morts : CERCUEIL *de bois, de plomb*. || *Par extens.* La mort : *Mais quoique ce combat me promette un* CERCUEIL. (Corneille.)

— *Fig.* Fin, destruction : *La guerre est le* CERCUEIL *de la prospérité*.

— Hist. *Epreuve* ou *Jugement de Dieu par le cercueil*, Epreuve judiciaire qui consistait à faire toucher le corps d'une victime à ceux que l'on soupçonnait de l'avoir tuée. (On croyait que quelque mouvement du cadavre dénoncerait le meurtrier, ou, plus vraisemblablement, que le meurtrier se trahirait par son émotion.)

— ENCYCL. Archéol. Le *cercueil* est la caisse qui reçoit le cadavre, en quelque matière qu'elle soit faite ; au XVIIIe siècle, on appelait ainsi de préférence la caisse en métal, réservant le nom de *bière* à la caisse en bois. Le cercueil a été employé partout et dès une haute antiquité ; on l'employait même dans des pays à incinération, pour le transport du corps. Au moyen âge, le plâtre, la pierre ont été assez tôt remplacés par le bois ; le métal employé a été surtout du plomb ; le cercueil de luxe a été souvent fourré de drap, et parfois recouvert de cuir.

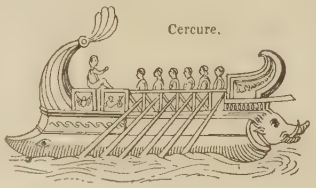

Cercure.

CERCURE [*sèr*] n. m. (gr. *kerkouros*). Vaisseau léger, invention des Cypriotes. (Navire à rames et à voiles : il servait également pour le commerce et pour la guerre.)

CERCUS [*sèr-kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des nitidulidés, renfermant de petits clavicornes de l'hémisphère boréal, roux, bruns ou fauves, vivant sur les fleurs des spirées, des sureaux, etc.

Cercus.

CERCY-LA-TOUR, comm. de la Nièvre, arrond. et à 30 kil. de Château-Chinon, sur l'Aron ; 2.260 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Restes du donjon du château de Champlevois.

CERCYON. Myth. gr. Brigand des environs d'Eleusis, fils de Poseidon ou d'Hephaistos ; redouté pour sa cruauté envers les passants ; il fut tué par Thésée.

CERCYON [*sèr*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des hydrophilidés, renfermant de petites formes globuleuses, noires ou roussâtres, dont les nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe. (Beaucoup vivent au bord des eaux, sous les végétaux décomposés, dans les excréments d'herbivores ; quelques-uns, sous les cadavres.)

CERDA, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile, prov. de Palerme) ; 4.320 hab. Centre agricole et viticole.

CERDA (LA). Biogr. V. LA CERDA.

CERDAGNE, pays situé dans la partie orientale des Pyrénées et partagé entre la France et l'Espagne. (Hab. : *Cerdagnols* ou *Cerdans*.) C'est un haut plateau granitique (1.500 m. d'alt. environ) recouvert de dépôts glaciaires ou lacustres au pied du Carlitte qui le domine au N. La Sègre, le Têt, l'Aude y prennent leur source. Ce pays de pâturages resta à l'écart des invasions ; malgré son isolement, il fut réuni dès le XIIe siècle au comté de Barcelone, puis partagé par le traité des Pyrénées (1659) entre la France (cant. de Saillagouse et de Montlouis, arrond. de Prades, départ. des Pyrénées-Orientales) et l'Espagne qui garda Puycerda et Llivia.

CERDAGNE (comtes DE). Les plus connus sont : SALOMON, qui vivait au IXe siècle ; — WIFRED ou GUIFRED, moine en 1036, mort en 1050 ; — RAYMOND, mort en 1068 ; — GUILLAUME-RAYMOND, mort en 1095 ; — BERNARD, mort en 1117 en laissant son comté à RAYMOND-BÉRENGER III, comte de Barcelone.

CERDIC, premier roi du royaume de Wessex, fondé au VIe siècle par un rameau anglo-saxon détaché de Sussex. Il est à remarquer que le nom Cerdic (*Cordica*) est gallois.

CERDON [*sèr*] n. m. Antiq. rom. Terme de mépris appliqué à des hommes de basse condition, et ordinairement suivi d'un nom de métier. (Il fut appliqué quelquefois aux premiers chrétiens.)

CERDON, comm. de l'Ain, arrond. et à 20 kil. de Nantua ; 1.010 hab. Tissages de soie. — Comm. du Loiret, arrond. et à 45 kil. d'Orléans, sur le Beuvron ; 1.305 hab. Ch. de f. Orléans. Magnifique église des XIIe et XVe siècles.

CERDON, hérésiarque syrien, né vers le commencement du IIe siècle. On n'a sur ce personnage que des renseignements confus et légendaires. Il semble avoir attribué le mal à un principe distinct et éternel. C'est à ce principe qu'il rapportait l'Ancien Testament, tandis que le nouveau était l'œuvre, disait-il, du principe bon. Il eut pour disciple Marcion.

CERDONIEN [*sèr, ni-in*] n. m. Membre de la secte fondée par Cerdon.

CERDORISTIQUE [*sèr-do-riss-tik'*] n. f. (du gr. *kerdos*, gain, et *orizein*, borner). Dans la terminologie proposée par Ampère, Science qui calcule et prévoit les profits et les pertes à réaliser : CERDORISTIQUE *industrielle*.

— *Adjectiv.* Qui appartient à la cerdoristique : *Point de vue* CERDORISTIQUE.

CÈRE (la), rivière de France, affl. de la Dordogne, arrosant les départ. du Cantal et du Lot. Elle prend sa source au pied du Lioran, dans les monts du Cantal, traverse les gorges connues sous le nom de « pas de la Cère », arrose Vic, Bretenoux, et se jette dans la Dordogne. Son principal affluent, la Jordanne, passe à Aurillac. Cours, 110 kil.

CÉRÉ, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 40 kil. de Tours ; 975 hab.

CÉRÉ (Jean-Nicolas), botaniste, né et mort dans l'île Bourbon (1737-1810). Il fit ses études à Paris, et revint se fixer en 1759 à l'île de France. Collaborateur de Poivre et directeur du Jardin botanique en 1775, il établit des pépinières d'arbres à épices, en acclimata de nouveaux, en multiplia les plants dans les colonies françaises par des envois nombreux. Il était en correspondance suivie avec Buffon et avec Daubenton. Nous citerons son *Mémoire sur la culture de diverses espèces de riz à l'île de France* (1789).

CÉRÉA, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone) ; 9.000 hab. Victoire des Autrichiens sur les Français (11 sept. 1798).

CÉRÉALE adj. f. (lat. *cerealis ;* de *Cérès* déesse des moissons). Agric. Qui a trait, qui se rapporte aux blés ou aux moissons : *Les plantes* CÉRÉALES. *Les graines* CÉRÉALES.

— Méd. S'est dit autrefois des maladies qui ont pour origine l'ingestion de farines alimentaires altérées.

CÉRÉALE n. f. (de *Cérès*). Nom donné aux graminées dont les grains servent à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques, surtout réduits en farine (blé, seigle, avoine, orge, riz, maïs, millet, sorgho) : *La plupart des* CÉRÉALES *sont originaires de l'Asie occidentale*.

— ENCYCL. Agric. Les *céréales* appartiennent pour la plupart à la famille des graminées. Dans les régions chaudes, on cultive le *sorgho*, le *riz* et le *maïs*. Dans les pays à climat plus froid, on trouve, en outre du maïs, du *froment*, du *seigle*, de l'*orge* et de l'*avoine*.

Ces plantes jouent dans l'alimentation des peuples un rôle tel, que la plupart d'entre eux considèrent comme une nécessité nationale, indépendamment de toute considération économique, la production d'une quantité suffisante de froment.

La culture des céréales est facile, tant qu'on ne veut obtenir que de faibles rendements à l'hectare : elle peut se borner à un semis et quelques nettoyages du sol, puis à la fauchaison des tiges sur pied, ou *moisson*, et au battage ou dépiquage par lequel on sépare les grains de la paille. Mais une culture à rendements élevés exige, en même temps que l'emploi des engrais chimiques, la mise en usage des méthodes de culture les plus perfectionnées.

Les céréales sont des plantes annuelles : on peut les semer et les récolter dans la même année. Cependant les espèces de nos régions sont, suivant les variétés, des céréales d'hiver ou de printemps. Les variétés d'hiver sont bisannuelles : on les sème à l'automne pour les moissonner l'été suivant. Elles sont plus précoces et fournissent des rendements plus élevés que les variétés de printemps, mais elles sont exposées à être détruites par les grands froids, elles occupent le sol plus longtemps et le laissent en moins bon état. La moitié environ du territoire cultivé de la France est annuellement réservée aux cultures de céréales.

— Econ. polit. L'histoire des *céréales* fut longtemps celle des famines, et la Révolution connut encore de graves difficultés pour l'approvisionnement des marchés. Depuis la Restauration, on se préoccupe surtout des moyens de favoriser le développement de la culture du blé. La France, qui avait institué le système de l'*échelle mobile* en 1819-1822 pour protéger les cultivateurs, inaugura le libre-échange en 1860, puis revint au protectionnisme à partir de 1883. A diverses reprises, elle dut d'ailleurs suspendre les droits d'entrée sur les blés. La politique française du blé est influencée par le fait que la production nationale est, suivant les années, légèrement ou sensiblement inférieure aux besoins.

Pendant la guerre de 1914, le gouvernement français soumit le commerce du blé à une étroite réglementation.

CÉRÉALES [*lèss*] n. f. pl. (en lat. *cereales*). Nom générique donné par les Romains aux fêtes instituées par Triptolème en l'honneur de Cérès, qui se célébraient à Athènes et à Eleusis et furent importées à Rome. V. DEMÊTER, ELEUSINIES et THESMOPHORIES.

— ENCYCL. Il y avait à Rome trois fêtes en l'honneur de Cérès : 1° les *cerealia*, du 12 au 19 avril, comprenant des processions de matrones, des sacrifices, des courses dans le cirque ; 2° le *sacrum anniversarium Cereris*, au mois d'août, célébré uniquement par les femmes ; 3° le *jejunium Cereris*, célébré en octobre, dont le rite essentiel était le jeûne.

CÉRÉALICULTEUR n. m. (rad. *céréale*). Nom désignant l'agriculteur spécialement adonné à la culture des céréales. (Peu us.)

CÉRÉALICULTURE n. f. Culture spéciale des céréales. (Peu us.)

CÉRÉALINE n. f. (rad. *céréale*). Diastase contenue dans le son.

— ENCYCL. La *céréaline* possède à la fois la propriété de saccharifier l'amidon, de l'acidifier même, et d'altérer le gluten. C'est à son action sur le gluten et sur le sucre que l'on attribue la teinte noire et l'acidité du pain fabriqué avec des farines contenant du son.

CEREALIS [*liss*] ou **CERIALIS** (Petilius), général romain, parent de Vespasien. Il contribua à son élévation et fut envoyé sur le Rhin pour soumettre les Bataves, révoltés sous le commandement de Civilis et de Classicus. Il réduisit le chef batave à reconnaître Vespasien (70). Plus tard gouverneur de la Grande-Bretagne, ayant Agricola

pour lieutenant, il répandit chez les Barbares la terreur du nom romain par la prise de la plus grande de leurs cités et de nombreuses victoires.

CÉRÉALISTE [*liss'*] n. m. Qui s'occupe particulièrement de la question des céréales.

CÉRÉALOSE n. f. Glucose extrait des céréales. (S'emploie pour augmenter la teneur en alcool des bières et des vins.)

CÉRÉAN, E adj. (du lat. *cera,* cire). Qui vit dans la cire.

CÉRÉBELLEUX [*leû*], **EUSE** adj. (du lat. *cerebellum,* cervelet). Qui appartient au cervelet : *Artères* CÉRÉBELLEUSES. || *Ataxie* ou *démarche cérébelleuse,* Lésion du cervelet, et spécialement du vermis, entraînant une démarche titubante qui ressemble à celle de l'ivresse. || *Syndrome cérébelleux,* Ensemble des troubles déterminés par des lésions du cervelet (vertiges, démarche titubante, nystagmus, vomissements, etc.)

— ENCYCL. Anat. Les artères *cérébelleuses* sont au nombre de six, trois de chaque côté ; très flexueuses, elles se distribuent surtout à la surface du cervelet ; elles s'anastomosent et communiquent avec le réseau du bulbe et du quatrième ventricule. Les *veines cérébelleuses,* moins flexueuses que les artères, sont les *cérébelleuses médianes,* tributaires du sinus latéral.

Les *pédoncules cérébelleux* sont au nombre de six, trois de chaque côté ; ils relient le cervelet aux autres parties de l'encéphale et du bulbe. On distingue : le *pédoncule inférieur* qui descend vers le bulbe, le *pédoncule moyen* qui se dirige vers la protubérance annulaire, et le *pédoncule supérieur* qui monte vers les tubercules quadrijumeaux.

CÉRÉBELLITE n. f. (du lat. *cerebellum,* cervelet). Inflammation du cervelet.

CÉRÉBELLO-SPASMODIQUE [*spass-mo-dik'*] adj. (du lat. *cerebellum,* cervelet, et de *spasmodique*). Médec. Se dit d'une démarche caractérisée par deux sortes de signes : instabilité de la station debout et titubation, et qui est le résultat de lésions cérébelleuses. (On observe surtout cette démarche dans la sclérose en plaques.)

CÉRÉBRAL, E, AUX adj. (du lat. *cerebrum,* cerveau). Anat. et Physiol. Qui appartient, qui a rapport au cerveau, à ses fonctions : *Artères* CÉRÉBRALES. *Fièvre* CÉRÉBRALE. *L'amour est chose* CÉRÉBRALE. (Michelet.)

— Anat. *Circonvolution cérébrale,* Saillie contournée de la surface du cerveau. || *Hémisphère cérébral,* Chacune des moitiés symétriques du cerveau. || *Membranes cérébrales,* Les méninges. || *Nerfs cérébraux,* Nerfs ayant leur origine apparente dans l'encéphale, par opposition aux nerfs rachidiens dont l'origine est dans la moelle. || *Ventricules cérébraux,* Cavités situées à l'intérieur du cerveau.

— Médec. *Fièvre cérébrale,* Fièvre résultant d'une inflammation des enveloppes du cerveau et accompagnée de phénomènes d'excitation nerveuse. || *Ramollissement cérébral.* V. RAMOLLISSEMENT. || *Apoplexie cérébrale.* V. APOPLEXIE.

— *Substantiv.* Qui vit surtout par le cerveau, la pensée : *C'est un* CÉRÉBRAL, *une* CÉRÉBRALE.

— Linguist. Nom donné parfois, surtout par les indianistes, aux consonnes *rétroflexes.* (On dit aussi CACUMINALES.)

CÉRÉBRALITÉ n. f. (de *cérébral*). Puissance du cerveau.

CÉRÉBRASTHÉNIE [*brass-té-nî*] n. f. (du lat. *cerebrum,* cerveau, et de *asthénie*). Forme de neurasthénie observée surtout chez les hommes à la suite du surmenage intellectuel et présentant la prédominance des symptômes cérébraux psychiques : céphalée, insomnie, dépression mentale, aboulie et phobies.

CÉRÉBRATION [*si-on*] n. f. Ensemble des fonctions du cerveau. (Peu us.)

CÉRÉBRATULE ou **CEREBRATULUS** [*luss*] n. m. Genre de vers némertiens énoples, dont le corps est généralement aplati, aminci sur les bords, un peu dilaté à la partie postérieure, et que l'on rencontre dans diverses mers.

CÉRÉBRIFORME adj. (du lat. *cerebrum,* cerveau, et de *forme*). Qui ressemble au cerveau.

CÉRÉBRIN, E adj. (du lat. *cerebrum,* cerveau). Qui appartient au cerveau. || Qui est fondé sur le raisonnement. (Vx.)

CÉRÉBRINE n. f. (du lat. *cerebrum,* cerveau). Matière azotée (lipoïde), qui est un des constituants du cerveau, du jaune des œufs, de la laitance des poissons.

CÉRÉBRITE n. f. (du lat. *cerebrum,* cerveau). Inflammation du cerveau. (On dit plus couramment ENCÉPHALITE.)

CÉRÉBRO-CARDIAQUE [*di-ak'*] adj. (du lat. *cerebrum,* cerveau, et de *cardiaque*). Se dit d'une forme de neurasthénie, due au surmenage et présentant des symptômes surtout cérébraux.

CÉRÉBROÏDE adj. (du lat. *cerebrum,* cerveau, et du gr. *eidos,* aspect). Qui ressemble au cerveau.

CÉRÉBRO-MALACIE [*si*] n. f. (du lat. *cerebrum,* cerveau, et du gr. *malakia,* mollesse). Médec. Syn. de RAMOLLISSEMENT CÉRÉBRAL.

CÉRÉBRO-PSYCHIQUE [*chik'*] adj. (du lat. *cerebrum,* cerveau, et de *psychique*). Physiol. Qui a rapport aux fonctions psychiques de l'écorce cérébrale.

CÉRÉBRO-RACHIDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Syn. de CÉPHALO-RACHIDIEN.

CÉRÉBROSCLÉROSE [*bross-klé*] n. f. (du lat. *cerebrum,* cerveau, et de *sclérose*). Induration du tissu cérébral, par suite d'artériosclérose.

CÉRÉBROSCOPIE [*bross-ko-pî*] n. f. (du lat. *cerebrum,* cerveau, et du gr. *skopein,* examiner). Examen du fond de l'œil, pour diagnostiquer les maladies des centres nerveux.

CÉRÉBROSIDES [*zid'*] n. m. pl. Biol. Nom sous lequel on désigne des corps apparentés à la cérébrine, et dont le dédoublement fournit un sucre, des acides gras et des bases.

CÉRÉBRO-SPINAL adj. (du lat. *cerebrum,* cerveau, et *spina,* épine). Qui appartient à l'encéphale et la moelle : *Axe* CÉRÉBRO-SPINAL, *Méningite* CÉRÉBRO-SPINALE.

CÉRÉBROTOME n. m. (du lat. *cerebrum,* cerveau, et du gr. *tomê,* action de couper). Appareil pour découper la matière cérébrale en tranches minces pour l'étude microscopique.

CEREGNANO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo) ; 3.200 hab.

CÉRÉIFORME adj. (du lat. *cereus,* cierge, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un cierge.

CEREKWICA [*tsé-rèk-vit-sa*], village de Pologne (palatinat de Poméranie, district de Sempolno). Un privilège de Casimir IV Jagellon y étendit les droits de la classe noble (1454).

CÉRÉLÉON n. m. (du gr. *kêros,* cire, et *élaion,* huile). Cérat qui contient un excès d'huile.

CÉRÉMONIAIRE [*ni-èr*] n. m. Prêtre ou clerc chargé de diriger les cérémonies.

CÉRÉMONIAL, E, AUX adj. (lat. *ceremonialis*). Fait en cérémonie, avec pompe. (Peu us. On dit plus couramment CÉRÉMONIEUX.) Qui est relatif aux cérémonies.

CÉRÉMONIAL n. m. (lat. *ceremonialis*). Ensemble des règles qui président aux cérémonies solennelles, civiles, militaires ou religieuses : *Le* CÉRÉMONIAL *de l'Eglise romaine. Le* CÉRÉMONIAL *de la réception des ambassadeurs.* || Le livre qui contient les règles du cérémonial de l'Eglise.

— *Par anal.* Formalités cérémonieuses entre particuliers : *Aimer le* CÉRÉMONIAL.

— ENCYCL. Hist. Le *cérémonial,* selon la définition simple et précise de Théodore Godefroy, est « l'ordre requis ès cérémonies et ès rangs » ; il règle les cérémonies qui s'observent dans les sacres des rois, aux mariages, entrées, entrevues, fêtes publiques, lits de justice, réceptions, etc. ; il fixe le rang et les fonctions, dans ces cérémonies, des divers officiers qui y prennent part, les honneurs et préséances des membres du corps diplomatique, etc. En France, c'est Henri II qui se préoccupa de faire dresser le premier recueil de ces usages (22 déc. 1548) ; Henri III créa (2 janv. 1585) un grand maître des cérémonies et nomma Guillaume Pot, sieur de Rhodes, pour en remplir l'office. Théodore Godefroy publia un célèbre *Cérémonial françois* (Paris, 1619 ; in-4°), dont son fils Denis donna une deuxième édition plus complète (Paris, 1649 ; 2 vol. in-fol.). L'un des derniers recueils de ce genre est le *Code officiel des cérémonies* de D. Mailhol (Paris, 1894). Avant la Guerre, c'était en Angleterre, en Allemagne et en Russie que le cérémonial était le plus minutieusement réglé.

— Dr. internat. C'est l'ensemble des règles de politesse (préséances, formules honorifiques, honneurs, etc.), en usage dans les relations des Etats ou de leurs représentants, et dont l'inobservation peut être considérée comme discourtoise ou offensante.

Le *cérémonial politique* comprend des usages traditionnels désignés aussi sous le nom « d'honneurs royaux », rendus seulement, et d'ailleurs irrégulièrement (v. ÉGALITÉ DES ETATS), à certaines personnes internationales ou Etats (empereurs, rois, grands-ducs, Républiques française et helvétique, Etats-Unis, le Saint-Siège, etc.).

Le *cérémonial diplomatique* a donné lieu à de graves difficultés. Pour y mettre fin, le Congrès de Vienne (1815) a divisé en trois classes les agents diplomatiques, et, dans chaque classe, décidé que la préséance serait déterminée, en principe, par la date de présentation des lettres de créance : les règles établies s'appliquent notamment à l'arrivée, à la réception, aux relations des agents diplomatiques entre eux et avec les autorités de l'Etat auprès duquel ils sont accrédités.

Le *cérémonial de chancellerie* ou de *protocole* est aussi minutieusement réglé. En ce qui concerne le *cérémonial maritime,* les grandes puissances ont renoncé à revendiquer aucune préséance à cet égard au point de vue du salut, qui se manifeste par des coups de canon en nombre variant suivant les circonstances. Il est tenu compte, notamment, du grade des chefs des diverses forces navales présentes.

CÉRÉMONIALISME [*lissm'*] n. m. Attachement étroit aux formes et aux cérémonies du culte.

CÉRÉMONIE [*nî*] n. f. (lat. *cæremonia*). Formes extérieures et régulières qui accompagnent la célébration du culte religieux : *Les* CÉRÉMONIES *du baptême, du mariage.* || Formes d'apparat qui accompagnent la célébration d'une solennité : *La* CÉRÉMONIE *du sacre.*

— *Par extens.* Formalités qui sentent l'apprêt ; témoignages convenus de civilité ; politesses excessives : *Habit, Visite de* CÉRÉMONIE. *Bannir la* CÉRÉMONIE. *Rien ne me fâche tant que ces* CÉRÉMONIES. (Molière.)

— *Grand maître des cérémonies, Maître des cérémonies, Aide des cérémonies,* Officiers qui dirigent les cérémonies des cours.

— Liturg. *Suppléer les cérémonies du baptême,* Faire les cérémonies du baptême sur une personne qui n'a été qu'ondoyée.

— Techn. Dernière période de l'affinage du verre, dans la fabrication des glaces coulées, et consistant à interrompre la combustion du four en abandonnant le verre fondu à lui-même pendant deux heures environ.

— *En cérémonie, avec cérémonie* loc. adv. En grand appareil : *Escorter un prince* EN CÉRÉMONIE. — *Sans cérémonie,* Sans façons, librement.

— ANTON. Laisser-aller, sans-façon, sans-gêne. — Abandon, naturel, ingénuité, rondeur, simplicité.

— ENCYCL. Liturg. L'usage de relever le culte divin par des *cérémonies* est aussi ancien que la civilisation. C'est un besoin de la nature humaine de traduire au dehors les sentiments qui l'émeuvent profondément. De plus, la religion a toujours été une institution sociale : c'est pourquoi elle a toujours donné lieu à des cérémonies destinées à réunir les foules. Les cultes de l'Orient, ceux de la Grèce et de Rome étaient célébrés pompeusement. Chez les Juifs, les cérémonies avaient un double caractère : *commémoratives,* elles rappelaient les grands événements de l'histoire d'Israël ; *figuratives,* elles annonçaient d'une manière mystérieuse les rites plus parfaits que devait révéler le Messie (le festin pascal, le bouc émissaire, etc.). L'Eglise chrétienne mit d'abord beaucoup de simplicité dans le culte. Mais d'assez bonne heure la liturgie s'entoura de pompes et de magnificences. Dès le IVe siècle, les grandes lignes en sont à peu près fixées. Les siècles suivants ont vu le développement de certaines cérémonies, dont la forme définitive a été peu à peu réglée.

L'Eglise orthodoxe d'Orient a conservé un culte plus solennel et plus compliqué que le catholicisme romain, celui-ci a su trouver plus exactement le sens de la mesure et de la dignité qui convient à la liturgie.

Sauf l'Eglise anglicane, qui a gardé une partie du rituel romain en y introduisant l'usage de la langue vulgaire, les Eglises protestantes ont substitué une simplicité sévère et nue à la pompe traditionnelle du culte catholique. Cependant les églises luthériennes de Scandinavie (Upsal notamment) célèbrent leurs cérémonies cultuelles avec une certaine pompe et admettent une hiérarchie ecclésiastique.

CÉRÉMONIEL, ELLE adj. Qui consiste en cérémonies. || Qui se fait par pure cérémonie, par pure formalité.

CÉRÉMONIEUSEMENT [*eu-ze-man*] adv. D'une façon cérémonieuse.

CÉRÉMONIEUX [*ni-eû*], **EUSE** adj. Qui fait des cérémonies, des façons : *La fausseté est* CÉRÉMONIEUSE. || Qui est fait avec une extrême politesse : *Saluts* CÉRÉMONIEUX. || Qui a quelque chose d'apprêté : *Parure* CÉRÉMONIEUSE.

— ANTON. Familier, libre, naturel, rond, simple.

CÉRENCES, comm. de la Manche, arrond. et à 16 kil. de Coutances ; 1.710 hab. Ch. de f. Etat. Filatures.

CÉRÉOLÉ n. m. Pharm. V. CÉRAT.

CÉRÉOPSIS [*op-siss*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des lamellirostres, renfermant une seule espèce (*cereopsis Novæ-Hollandiæ*), vulgairement nommée oie d'Australie, et qui est remarquable par le grand développement de la cire de son bec.

CÉRÉRITE n. f. (du nom de *Cérès*). Silicate hydraté naturel de cérium, lanthane, didyme, que l'on trouve en masses brunes ou rouges.

CÉRÈS. Myth. Une des grandes divinités de Rome ; déesse des moissons, de l'agriculture et de la civilisation ; fille de Saturne et de Rhéa, sœur de Jupiter, et mère de Proserpine. Cérès était une vieille divinité italique (radical *cer,* qu'on retrouve dans le nom du génie *Ceras* ou *Kerus,* et dans le mot *creare,* créer). Elle a été presque complètement identifiée avec la *Démèter* grecque.

Pour tout ce qui concerne la divinité hellénique, v. DÉMÈTER.

Le culte de Démèter existait depuis longtemps dans la Grande-Grèce. En 496 av. J.-C., lors d'une disette, les livres sibyllins ordonnèrent d'élever un temple à Démèter-Cérès, à Perséphoné ou Kora (Proserpine ou Libera) et à Dionysos (Bacchus ou Liber). On construisit sur l'Aventin un temple commun aux trois divinités grecques, désormais confondues avec Cérès, Libera et Liber. D'ailleurs, ce culte de Cérès resta tout grec à Rome ; jusqu'au temps de Cicéron, on choisit les prêtresses parmi les femmes grecques de Naples ou d'Elée. On institua successivement à Rome trois fêtes en l'honneur de Cérès (v. CÉRÉALES) ; mais à la campagne subsistait le vieux culte de la Cérès italique.

Cérès (REPRÉSENTATIONS DE). Elles étaient copiées sur celles de la Démèter des Grecs. V. DÉMÈTER.

CÉRÈS [*rèss*] n. f. (du nom de la déesse). Poétiq. Les épis mûrs ; les moissons sur pied. || Le blé, le froment, les grains des céréales, le pain. || Saison de la moisson ; été. || *Dons, Présents, Trésors de Cérès,* Blé, céréales, moissons.

— *Coiffure à la Cérès,* Couronne de cheveux nattés au-dessus du front.

CÉRÈS, nom de la première des petites planètes, découverte par Piazzi le 1er janvier 1801. || Nom que l'on donnait jadis à la constellation de la Vierge (De là l'usage de figurer la Vierge avec une faucille et une gerbe de blé, et de nommer *l'Epi de la Vierge* l'étoile α de cette constellation).

CÉRÉSINE n. f. (du lat. *cera,* cire). Substance analogue à la cire et résultant du traitement de l'ozokérite par l'acide sulfurique. (Elle est insoluble dans l'alcool froid et a été utilisée comme succédané de la cire d'abeilles.)

CERESOLA ou **CERASOLA** (Domenico), poète italien, né à Bergame en 1683, mort à Rome en 1746. Il fut grand admirateur de Pétrarque, qu'il imita dans ses vers.

CÉRESTE [*resst'*], comm. des Basses-Alpes, arrond. et à 24 kil. de Forcalquier, sur l'Encrême, au pied du Lubéron ; 770 h. Ch. de f. P.-L.-M. Important élevage de moutons ; nombreux vestiges gallo-romains.

Armes de Céret.

CÉRET [*rè*] (lat. *Ceresium*), ch.-lieu d'arrond. des Pyrénées-Orientales, à 26 kil. de Perpignan, au N. des monts Albères et près du Tech ; 4.920 hab. (*Cérétois, oises* ou *Cérétencs, tenques*). Ch. de f. Midi. Commerce d'huiles, de cuirs. Fabrique de bouchons, tanneries, tonnelleries.

— Carrières de talc aux environs.

— L'arrondissement a 4 cant., 44 comm., et 45.925 hab. ; le canton 15 comm., et 11.650 hab.

CEREUS [*sé-ré-uss*] n. m. Bot. V. CIERGE.

CÉREUX [*reû*], **EUSE** adj. Se dit d'un oxyde de cérium.

CEREZO (Matthieu), peintre espagnol, né à Burgos en 1635, mort à Madrid en 1685, élève de Jean Carreño. On cite, parmi ses meilleurs ouvrages : *Saint Thomas de Villeneuve donnant l'aumône aux pauvres ;* un *Christ* (Berlin) ; *Saint Jérôme* (Leipzig).

CERF [*sèr'* ou *sèrf*] n. m. (lat. *cervus*). Mamm. Genre de mammifères, de l'ordre des ruminants, dont la tête est garnie de prolongements solides, osseux, cylindriques, diversement ramifiés, tombant à époques périodiques, appelés *bois.* (Ne se dit, dans le langage ordinaire, que du cerf commun et de ses variétés.) Sa femelle est la *biche.*

— *Fig.* et *fam.* Personne très agile. || Lâche (parce que le cerf est un animal timide).

— Pop. *Se déguiser en cerf,* S'enfuir, s'évader.

— Antiq. rom. Bois rameux et taillés en pointe qu'on enfonçait dans le sol, afin d'arrêter les charges de cavalerie et fortifier les circonvallations autour des camps et d'une place assiégée.

— Art vétér. *Mal de cerf,* Nom donné vulgairement au tétanos du cheval.

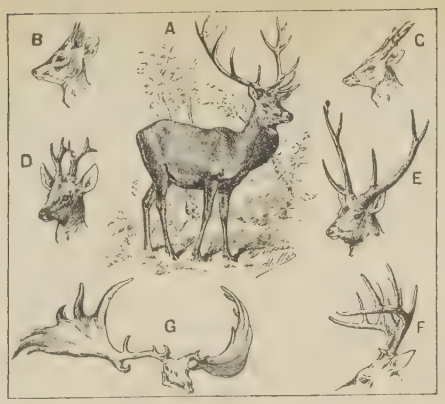

CERFS : A. Cerf de France; B. Coassus; C. Muntjac; D. Chevreuil; E. Rusa; F. Cariacou; G. Mégacéros.

— Blas. Comme ornement héraldique, le cerf devient, au XIVe siècle (1381), le support des armes royales de France. (Sur l'écu, le cerf est représenté, le plus souvent, *passant;* cabré ou courant, il est dit *élancé;* couché, il est dit *reposé;* il est *ramé*, quand son bois est d'un émail particulier. La tête figurée avec son bois s'appelle *rencontre;* les bois seuls constituent le *massacre*. Figuré en buste, le cerf est dit *protome.*)

— Méd. anc. *Os de cœur de cerf,* Concrétion trouvée dans le cœur du cerf et qui passait autrefois pour un puissant agent thérapeutique.

— Prov. **On connaît le cerf à ses abattures,** On juge les caractères par les paroles, les actions. || **Au cerf la bière; au sanglier le mière** (le médecin), Les blessures que fait le cerf sont mortelles; celles du sanglier ne le sont pas.

— Encycl. Mamm. Le genre *cerf* (*cervus*) proprement dit ne contient que quelques espèces de l'hémisphère boréal, mais on y rattache de nombreux sous-genres (ou genres), établis sur la forme des bois (cervule, cariacou, axis, chevreuil, etc.).

Les cerfs proprement dits se reconnaissent à leurs bois ronds qui repoussent entièrement chaque année avec un andouiller de plus, depuis la première dague du daguet jusqu'aux fourches sans nombre des dix et vingt cors. Le cerf commun (*cervus elaphus*) habite tout l'ancien monde. Le grand cerf de l'Amérique septentrionale, le wapiti (*cervus Canadensis*), est considéré comme le représentant américain du cerf d'Europe. Les cariacous (cerf de Virginie, et cariacou à queue blanche) sont propres à l'Amérique du Nord. En Asie vivent d'autres grands cerfs. les rusas ou sambars, qui descendent dans la Malaisie jusqu'à Timor. Des formes fossiles nombreuses, parmi lesquelles la plus remarquable est le gigantesque cerf quaternaire des tourbières d'Irlande (*megaceros*) font le passage entre ces diverses espèces. Les cerfs sont des animaux des forêts, timides, à ouïe très fine, vivant par petites troupes sous la conduite de vieux mâles. Ceux-ci, en septembre et octobre, deviennent farouches et se livrent des combats terribles en bramant de telle force qu'on les entend à de longues distances.

— Vénér. Les chasseurs donnent aux *cerfs,* selon leur âge, diverses dénominations: *faon,* Jeune cerf jusqu'à six mois; *hère,* Cerf de six mois à un an; *daguet,* Cerf de deux ans; *cerf à sa première tête,* Cerf de trois ans; *cerf à sa deuxième, à sa troisième tête,* Cerf de quatre ans; *jeune cerf,* Cerf de quatre à cinq ans; *cerf dix cors jeunement,* Cerf dans sa sixième année; *cerf dix cors,* Cerf qui est dans sa septième année; *grand cerf,* Cerf qui a huit ans; *grand vieux cerf,* Celui qui a neuf ans.

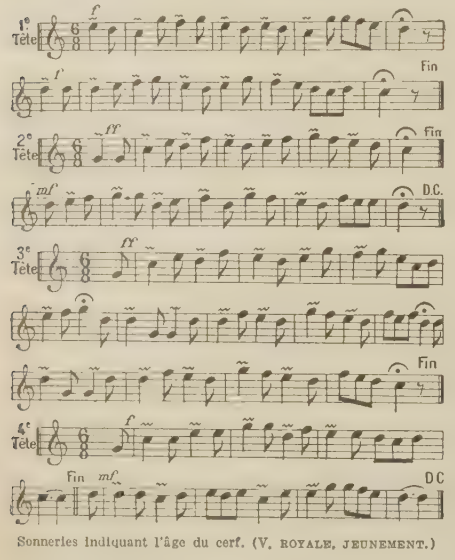

Sonneries indiquant l'âge du cerf. (V. ROYALE, JEUNEMENT.)

De toutes les chasses, celle du cerf est la plus importante par les connaissances cynégétiques qu'elle exige. On chasse le cerf à courre, à l'affût, aux traques ou battues et aux pièges.

Avant de chasser le cerf à courre, il est d'usage de le détourner, c'est-à-dire de trouver l'enceinte où il est gîté. Le veneur la découvre par l'examen attentif des *foulées,* des *fumées,* des *abattures,* afin de déterminer la taille, le sexe et l'âge approximatif de l'animal. La meute poursuit ensuite le cerf, qui, malgré toutes ses ruses, ne tarde pas à être aux abois. Un veneur le *sert,* c'est-à-dire le tue, d'un coup de carabine. Puis on procède à la *curée,* et le maître d'équipage fait les *honneurs du pied* (c'est-à-dire offre le pied droit de devant à l'un de ses invités). Les différentes phases de la chasse (lancer, débûcher, le cerf à l'eau, hallali, curée, honneurs) sont signalées par des sonneries de trompes.

— Techn. Les *bois du cerf,* outre qu'ils forment de magnifiques trophées, s'emploient couramment dans la fabrication de manches de couteaux et d'autres instruments. Le *cuir de cerf,* par son épaisseur, sa force et sa souplesse, a été employé très longtemps pour faire des collets ou pourpoints à armer; au moyen âge, on se servait de ces peaux pour ensevelir les corps des grands seigneurs. La *graisse de cerf* était réputée, et comme remède, et comme matière grasse, pour entretenir les armures.

— Symbol. Le *cerf,* dans les monuments antiques, accompagne souvent Diane, déesse des chasseurs. Mais c'est surtout à l'époque chrétienne qu'il joue un rôle considérable. Dans certaines peintures des Catacombes et sculptures des temps postérieurs, on voit un cerf se désaltérer à une source d'eau vive, ce qui se traduit par l'âme chrétienne se régénérant dans le baptême; symbolique fondée sur le passage des Psaumes (XLI, 2) : « Comme le cerf aspire aux eaux vives, ainsi mon âme soupire vers Dieu. »

— Iconog. Les cerfs ont été souvent représentés par les sculpteurs et par les peintres. Entre autres œuvres, on peut citer le *Combat de cerfs* de Courbet, tableau qui fut exposé au Salon de 1861 et qui se trouve aujourd'hui au Louvre; *Cerf attaqué par un Tigre* (1835) groupe de Barye; *Cerf et Biches,* groupe de Gardet au jardin du Luxembourg (1918). [V. planches *Beaux-Arts XXVII et XXVIII.*]

Cerfs (Parc aux). V. PARC-AUX-CERFS.

CERFBERR (Ibrahim-Mansour effendi), aventurier français, né à Strasbourg vers 1780, mort en 1826. Après des voyages en Orient, en Autriche, à Naples, il servit dans l'armée d'Ali, pacha de Janina, poursuivit ses aventures dans les deux mondes, et se brûla la cervelle à Paris. On lui doit : *Mémoires sur la Grèce et l'Albanie pendant le gouvernement d'Ali pacha* (1826).

CERFBERR (Anatole), littérateur français, né à Paris en 1835, mort à Neuilly en 1896. Il a collaboré à un nombre considérable de journaux. Admirateur passionné de Balzac et de Victor Hugo, encyclopédie vivante en matière dramatique, il écrivait d'un style bizarre. On lui doit un précieux *Répertoire de la « Comédie humaine » de H. de Balzac* (1887), avec Christophe.

CERFBERR (Gaston), littérateur français, né à Paris en 1858. Il publia plusieurs ouvrages techniques et documentaires, le *Dictionnaire de la Boulangerie* (1898); *Jeux, Sports et Grands Matches* (1904); *l'Architecture en France,* qu'il signa : Cerfberr de Medelsheim (1883); des *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire* (1897); des romans, des nouvelles, des livres à l'usage de la jeunesse, dont plusieurs ont été illustrés par lui. Il a composé aussi des comédies, des livrets, etc.

CERF-COCHON [*sèrf'*] n. m. Nom vulgaire des petits cerfs de l'Inde à corps lourd et disgracieux (*rusa porcinus*). V. RUSA.

CERFEUIL [*sèr-feuy'*] n m. (lat. *cerefolium*). Genre d'ombellifères annuelles, dont les feuilles aromatiques sont employées comme condiment ou prescrites parfois comme diurétique. || *Cerfeuil tubéreux,* Variété de cerfeuil à racine renflée, noirâtre, à chair farineuse et sucrée. || *Cerfeuil musqué* ou *Cerfeuil d'Espagne,* Nom vulgaire du myrrhis odorant. || *Cerfeuil à aiguillettes,* Nom vulgaire du scandix. || *Cerfeuil des fous,* Nom vulgaire de l'anthrisque commun.

Cerfeuil : *a.* fleur; *b,* fruit.

— Encycl. Bot. Le *cerfeuil commun* ou *cerfeuil frisé* (*anthriscus* ou *scandix cerefolium*) est une plante annuelle, à fleurs blanches, auxquelles succèdent des fruits lisses, noirâtres à la maturité. Sa tige est haute de 0m,50, et plus. Originaire des régions méridionales de l'Europe, le cerfeuil est depuis longtemps cultivé dans les jardins potagers. On fait tremper la graine dans l'eau pendant deux ou trois jours avant le semis; on la sème clair et en rayons, et on a soin de l'enterrer très peu. Toutes les parties de cette plante sont aromatiques et agréables au goût; on emploie surtout ses feuilles, qu'on met dans les sauces et dans les salades. Le cerfeuil entre dans la composition des *fines herbes.* En médecine, ses feuilles sont réputées apéritives, diurétiques et rafraîchissantes; on les prescrit contre le scorbut et les maladies de la peau. Le *cerfeuil tubéreux* ou *bulbeux* (*chærophyllum bulbosum*) est bisannuel et a les racines renflées, tubéreuses. Il croît dans les bois et dans les haies des régions méridionales de l'Europe. Le *cerfeuil sauvage* (*chærophyllum temulum*) est une plante vivace, à tige renflée aux nœuds et maculée de brun, à feuilles très découpées et velues, qui croît dans les lieux cultivés et incultes de toute l'Europe. Contrairement aux précédents, il a une odeur vireuse, une saveur âcre et amère, et passe même pour vénéneux. On l'appelle communément *persil d'âne.*

CERFEUILLÈRE [*ser-feu-yèr'*] n. f. Nom vulgaire en quelques régions du cerfeuil cultivé.

CERFONTAINE, comm. de Belgique (Namur, arrond. admin. de Philippeville), sur l'Eau-d'Heure, affluent de la Sambre; 1.625 hab. Agriculture, saboteries, scieries de bois. Carrières de marbre rouge et de pierre de taille. Fabrication de dentelles noires et blanches.

CERFROID (lat. *Cervus frigidus*), anc. prieuré de l'ordre des mathurins, fondé en 1198, à 5 kil. de La Ferté-Milon (comm. de Brumetz). Il devint la résidence du général de l'ordre.

CERF-VOLANT [*cèr', lan*] n. m. Entom. Nom vulgaire des insectes du genre *lucane.*

— Aéron. Planeur en toile ou en papier, retenu au sol par une corde.

— Jeux. Jouet d'enfants, fait d'une charpente légère recouverte de papier tendu, que l'enfant laisse enlever par le vent et retient par une longue ficelle.

— Encycl. Jeux et Sports. Le *cerf-volant* est un véritable aéroplane captif, dont la sustentation est due à l'action sur ses plans du courant d'air qui le frappe, au lieu d'être due à la vitesse de l'appareil lui-même mû par un moteur et une hélice. Lorsqu'il n'y a pas de vent ou que le vent est faible, on crée un vent *relatif* en courant avec la corde du cerf-volant ou en la remorquant avec une voiture ou un navire.

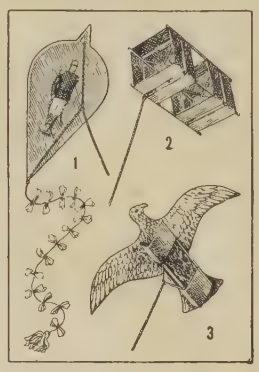

Cerfs-volants : 1. Plat; 2. Cellulaire; 3. En forme d'oiseau.

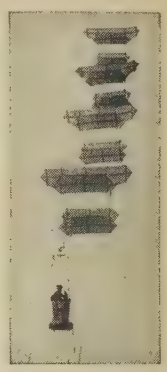

Cerf-volant militaire du capitaine Sacconney. — Cl. Rol.

Le cerf-volant, en tant que jouet d'enfant, est connu de la plus haute antiquité, notamment en Chine et au Japon. La première application scientifique en est due à Benjamin Franklin dans ses études sur l'électricité atmosphérique, qui l'amenèrent à la découverte du paratonnerre (1742). Le Bris en 1856, et Maillot en 1886, tentèrent sans succès de s'enlever en cerf-volant. Seul, un train de cerfs-volants « cellulaires », c'est-à-dire composés de plusieurs plans parallèles, permit à son inventeur, l'Australien Hargrave, de s'élever du sol (1894). Par la suite, les capitaines Sacconney et Madiot purent monter à plusieurs centaines de mètres à bord de nacelles soutenues par une série de planeurs reliés les uns aux autres.

Le développement de l'avion enleva tout intérêt militaire au cerf-volant qui, à part son emploi comme jouet, n'est guère utilisé qu'exceptionnellement pour porter une amarre d'un navire à la côte.

CERF-VOLISTE [*sèr-vo-list'*] n. m. Personne faisant des ascensions en cerf-volant.

CERGY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 4 kil. de Pontoise, sur l'Oise; 1.060 hab. Ch. de f. Grande-Banlieue. Vestiges d'une faune et outils d'âge quaternaire (chelléen).

CÉRIANTHAIRES [*tèr'*] n. m. pl. Groupe d'anthozoaires comprenant des animaux marins plus couramment désignés sous le nom de *cérianthidés* et dont le genre cérianthe est le type.

CÉRIANTHE ou **CERIANTHUS** [*tuss*] n. m. Genre d'anthozoaires hexactiniaires, famille des *cérianthidés.*

— Encycl. Ces belles actinies à deux couronnes d'élégants tentacules vivement colorés vivent dans un tube qu'elles sécrètent et qui est enfoncé dans la vase ou le sable (mers européennes). La larve, qui a l'aspect d'une petite actinie, est pélagique et connue sous les noms de *cerianthula* et *arachnactis.* La structure compliquée très spéciale des cérianthes rend ces animaux fort importants à connaître quand on veut étudier l'origine des animaux à corps segmenté dont beaucoup d'auteurs les considèrent comme la souche. Sur nos côtes vit le magnifique *cerianthus membranaceus;* d'autres genres voisins se trouvent dans diverses mers; il y en a dans les grandes profondeurs.

Cérianthe.

CÉRIDES [*rid'*], n. m. pl. Nom des corps simples de la famille du cérium.

CÉRIE [*rî*] ou **CERIA** [*sé*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, renfermant de grosses mouches jaunes et noires d'Europe, dont les larves se développent dans les matières végétales altérées.

CÉRIFÈRE adj. (du lat. *cera,* cire, et *ferre,* porter). Qui produit de la cire : *Plante, Insecte* CÉRIFÈRE.

— Minér. Qui contient du cérium.

CÉRIFIABLE adj. (du lat. *cera,* cire, et *fieri,* devenir). Qui peut être transformé en cire.

CÉRIFICATEUR n. m. (du lat. *cera,* cire, et *facere,* faire). Apic. Appareil permettant de recueillir la cire pure des débris des rayons.

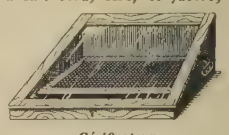

Cérificateur.

CÉRIFICATION [*si-on*] n. f. (du lat. *cera,* cire, et *fieri,* devenir). Bot. Phénomène par lequel les cellules d'un végétal se modifient par des incrustations cireuses.

CÉRIGÈNE adj. (du lat. *cera,* cire, et du gr. *gennân,* engendrer). Se dit des cellules animales (abeille) ou végétales (palmiers, etc.) qui produisent de la cire.

CÉRIGÈRE adj. (du lat. *cera*, cire, et *gerere*, porter). Hist. nat. Qui porte une membrane particulière appelée *cire*.

CERIGNOLA, ville d'Italie (Pouille, prov. de Foggia) ; 38.300 hab. Evêché uni au siège résidentiel d'Ascoli. Fabriques de toiles de coton. Victoire de Gonzalve de Cordoue sur Louis d'Armagnac, comte de Nemours (28 avril 1503).

CÉRIGO (l'anc. *Cythère*), île grecque de la Méditerranée orientale, au sud de la Morée dont la sépare le canal de Cervi ; 16.100 hab. (*Cérigots, otes*). Culture de la vigne, de l'olivier et du coton ; élevage du mouton, de la chèvre et des abeilles. Capit. *Kapsali*. V. CYTHÈRE.

CÉRIGOTTO (lat. *Ægilia*), petite île grecque de la Méditerranée orientale, entre Cérigo et Candie ; 500 hab. Orangers et oliviers.

CÉRILLY [*ri-yi*], ch.-lieu de cant. de l'Allier, arrond. et à 40 kil. de Montluçon, sur la Marmande ; 2.430 hab. Carrière de grès ; commerce de bois ; coutellerie. — Le canton a 12 comm., et 10.590 hab.

CÉRINE n. f. (du lat. *cera*, cire). Un des principes immédiats de la cire des abeilles. (Syn. de ACIDE CÉROTIQUE.)

— Minér. Variété brun-rouge d'allanite.

Cérines (CHÂTEAU DE), château féodal de l'île de Chypre, remanié plus tard par les Vénitiens, célèbre dans l'histoire des Lusignans (XIIIe-XIVe s.).

CÉRINTHE n. m. (f. pour quelques auteurs). Genre de borraginacées renfermant des herbes annuelles ou vivaces à feuilles alternes, les caulinaires cordiformes, amplexicaules et ordinairement tachées de blanc ou de jaune. (On en cultive quelques espèces dans les jardins.)

CÉRINTHE, hérésiarque de la fin du Ier siècle de notre ère. C'est contre lui que saint Jean aurait écrit son Evangile.

CÉRINTHIEN [*ti-in*] n. m. Membre de la secte fondée par l'hérésiarque Cérinthe.

CÉRIODAPHNIE [*daf-nî*] n. f. Genre de petits crustacés (cladocères) qui habitent les eaux douces et vivent à la façon des daphnies dont ils sont voisins. (La cuticule de la carapace présente des divisions polygonales ; d'où, leur nom.)

CÉRIOLAIRE [*lèr'*] n. m. (lat. *ceriolare*). Antiq. rom. Chandelier spécial pour les chandelles de cire.

Cériolaire trouvé à Pompéi.

CÉRION n. m. (du gr. *kêrion*, cellule). Bot. Se dit parfois pour CARYOPSE.

CÉRIQUE [*rik'*] adj. Qui appartient au cérium : *Oxyde* CÉRIQUE. V. CÉRIUM.

CÉRIROSTRE [*rosstr'*] adj. Qui a le bec garni d'une membrane cireuse.

CERISAIE [*zê*] n. f. Lieu planté de cerisiers.

CERISE n. f. (bas lat. *ceresia* ; dérivé du lat. class. *cerasus*). Fruit du cerisier. || Nom donné par extension à quelques fruits qui ressemblent à la cerise. Fruit rouge et globuleux du caféier. || *Cerise de juif* ou *de suif, d'hiver* ou *en chemise*, Fruit de l'alkékenge. || *Cerise d'ours*, Fruit de la busserolle.

— *Vin de cerises*, Liqueur faite avec du jus de cerises fermenté.

— *Bouche en cerise*, Bouche petite, vermeille, arrondie. || *Etre rouge comme une cerise*, Etre très rouge.

— *Marchand de cerises* (Fam.) : *Nous appelons* MARCHANDS DE CERISES *les ouvriers de la banlieue, etc.* (*Journal Officiel* du 21 juin 1876.)

— Art vétér. Nom donné à des excroissances charnues et vasculaires, qui s'élèvent à la surface d'une plaie, plus spécialement à la chair du pied du cheval. (Elles sont la conséquence de pansements mal faits, de compressions inégales, de pincements exercés par la corne au pourtour des plaies. On les fait disparaître par un pansement méthodiquement compressif ; parfois, il est nécessaire de les enlever avec l'instrument tranchant.)

— Métall. *Rouge cerise* ou, substantiv. et au m., *Cerise*, La couleur rouge vif que prend le fer soumis à une température élevée.

— *Adjectiv.* et invar. Qui est de la couleur de la cerise : *Cravates* CERISE.

— *Substantiv.* et au masc. Couleur de la cerise.

— LOC. PROV. **Faire deux morceaux d'une cerise**, Distinguer trop subtilement.

— LOC. FAM. *Avoir la cerise*, synon. de Avoir la guigne.

— ALLUS. LITTÉR. **C'est un panier de cerises.** Mme de Sévigné disait des fables de La Fontaine : *C'est un panier de cerises ; on veut choisir les plus belles et le panier reste vide.* L'expression est devenue synonyme de Ensemble d'objets si tentants qu'on ne peut choisir, qu'on les prend tous.

— ENCYCL. Bot. On distingue les *cerises* en deux catégories suivant que la saveur de leur chair est acidule ou douce. A la première catégorie (*cerises*) appartiennent les variétés suivantes : *anglaise* ou *royale hâtive* (qualité estimée), *belle de Choisy* ou *blanche ambrée, belle de Chatenay* ou *belle magnifique, Impératrice Eugénie, Reine Hortense, Montmorency ; griottes* (ou *agriottes*) *noire* et *rouge des Vosges*. A la seconde : les *bigarreaux* (à chair ferme), *gros cœuret, Jaboulay, Napoléon, Reverchon*, etc., et les *guignes* (à chair molle) : *précoce de Rivers, guigne de mai, noire hâtive*.

— Econ. dom. Pour les *conserves de cerises* on utilise les cerises vraies et les griottes de préférence aux bigarreaux qui sont plutôt consommés frais.

Confiture de cerises. — Mettre dans une bassine 5 kg. de cerises, auxquelles on a ôté queues et noyaux, ajouter le jus de 500 gr. de groseilles, de 500 gr. de framboises et 4 kg. de sucre ; faire bouillir, écumer, remettre à bouillir une heure en remuant constamment. Verser dans des vases de verre ou dans des pots de terre vernissée, laisser refroidir vingt-quatre heures et couvrir.

Cerises à l'eau-de-vie. — Choisir des cerises peu mûres, en couper la queue à moitié, les mettre dans de bonne eau-de-vie, remplir le bocal jusque près du bord. (On a placé dans un petit sachet quelques aromates : girofle, cannelle, etc., et l'on met ce sac avec les cerises.) Boucher hermétiquement d'un bouchon et d'une feuille de parchemin ficelée autour du goulot. Mettre en lieu sec et laisser macérer un mois. Au bout de ce temps, ajouter 250 gr. de sucre en poudre par litre de jus, boucher de nouveau. On peut consommer après quelques semaines.

Conservation des cerises. — Choisir des fruits ni trop mûrs ni meurtris, en couper la queue près de la chair et les placer dans des flacons que l'on bouche soigneusement. Disposer ces flacons le goulot en l'air, dans un vase pouvant aller sur le feu. On verse de l'eau dans ce vase, et l'on chauffe jusqu'à ébullition. Après refroidissement, on retire les flacons et l'on recouvre de cire les bouchons afin d'empêcher toute rentrée d'air. Ainsi préparées, les cerises conservent leur saveur primitive pour de longs mois.

Le kirsch se prépare avec les griottes rouge et noire des Vosges et avec les cerises sauvages (merises).

CERISE (Guillaume-Michel, baron), général français, né à Allaire (val d'Aoste) en 1770, mort à Paris en 1820. Entré dans la légion piémontaise (an IV), adjudant général en 1797, il était avec Masséna dans Gênes en 1800, puis fit les campagnes de 1806 à 1809. Emprisonné par les verdets à Toulouse sous la Restauration, il put, grâce à l'énergie de sa femme, Hollandaise d'origine, quitter la France. Malade, il obtint de rentrer à Paris.

CERISE (Laurent-Alexandre-Philibert CERISI, dit), médecin, né à Aoste (Piémont) en 1809, mort à Paris en 1869. Il fut membre de l'Académie de médecine. Il avait adopté les idées de Buchez et était un physiologiste distingué.

CERISETTE n. f. Cerise séchée. || Boisson à base de jus de cerises. || Espèce de prune rouge. || Nom vulgaire de la morelle faux piment, dont les fruits ressemblent à des cerises.

CERISIER [*zi-é*] n. m. (rad. *cerise*). Bot. Genre de rosacées amygdalées. || Nom donné par extension à plusieurs arbres qui appartiennent à d'autres genres : *Cerisier bas, Cerisier nain*. Syn. de CAMÉRISIER et de CHÈVREFEUILLE. || *Cerisier d'amour*. Syn. de MORELLE FAUX PIMENT.

— ENCYCL. Bot. Le genre *cerisier* a été regardé par plusieurs auteurs comme une simple section du genre prunier auquel il se rattache d'ailleurs étroitement. Ainsi compris, il renferme plus de cent espèces habitant l'Europe, l'Asie tempérée ou subtropicale et l'Amérique du Nord. Il est caractérisé par son fruit, qui est une drupe à chair savoureuse, et par un noyau plus ou moins globuleux. Tous les cerisiers sont des arbres ou des arbrisseaux à écorce lisse ; les fleurs paraissent souvent avant les feuilles. Deux types principaux se présentent : l'un est le merisier, mahaleb, Sainte-Lucie, cerisier des bois ou cerisier des oiseaux (*cerasus avium*), l'autre le cerisier commun (*cerasus vulgaris*). Le premier est indigène dans les forêts de l'Europe, ses fruits (merises) sont petits, noirâtres, à chair tendre, sucrée et légèrement amère ; par la distillation ils donnent un kirsch d'excellente qualité. Le second est originaire d'Asie Mineure. Ces deux espèces ont donné naissance aux nombreuses races et variétés de cerises cultivées dans les jardins et dans les vergers : du merisier descendent les varrets à fruits doux (guigniers et bigarreautiers) ; du cerisier commun dérivent les variétés à fruits acides ou cerisiers proprement dits et les griottiers. V. CERISE. On cultive pour l'ornementation, dans les jardins et les parcs, des cerisiers de diverses espèces, par exemple le *cerisier à grappes*, le *cerisier laurier-cerise*, le *cerisier de Virginie*. Le bois des cerisiers de toutes espèces est recherché pour la fabrication des pipes et l'ébénisterie.

Cerisier.
(*a*, royal ; *b*, courte-queue).

CERISIER (Antoine-Marie), historien et publiciste français, né et mort à Châtillon-les-Dombes (1745-1828). Après avoir séjourné longtemps en Hollande, il fut député suppléant pour la principauté des Dombes aux Etats généraux en 1789, et fut un des fondateurs de la *Gazette universelle*. On a de lui un *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies* (1777-1784) et divers ouvrages sur les colonies et la politique hollandaises.

CERISIERS [*zi-é*], ch.-lieu de cant. de l'Yonne, arrond. et à 17 kil. de Sens ; 820 hab. Fabriques de toiles. — Le canton a 9 comm., et 3.580 hab.

CERISIN n. m. Un des noms communs du serin.

CÉRISOLES (en ital. **Ceresole d'Alba**), village d'Italie (Piémont, prov. de Cunéo) ; 1.950 hab. Victoire des Français du comte d'Enghien sur les Espagnols et les Impériaux (14 avril 1544).

Cérisoles (BATAILLE DE). Le 14 avril 1544 (lundi de Pâques), les Français, au nombre de 16.000 à 17.000 sous les ordres du comte d'Enghien qui, commandant de l'armée du Piémont, assiégeait Carignan, marchèrent sur Cérisoles, où étaient campés les 22.000 Impériaux du marquis Del Guasto, lieutenant de Charles-Quint, venus pour secourir la ville. Ils avaient obtenu du roi l'autorisation de livrer bataille. Le combat commença au point du jour. Il fut d'abord défavorable au comte d'Enghien : les lansquenets ennemis parvinrent à ébranler fortement la ligne française. Le comte d'Enghien dut faire charger les vieilles bandes espagnoles par sa cavalerie ; encore allait-il succomber sous le nombre lorsque, vers onze heures, il fut dégagé par ses Gascons et par les Suisses. Del Guasto prit alors la fuite. Les Impériaux, poursuivis par la cavalerie, abandonnèrent sur le champ de bataille 12.000 morts ou blessés, dit-on, et 3.000 prisonniers.

CERISY-LA-FORÊT, comm. de la Manche, arrond. et à 14 kil. de Saint-Lô ; 1.220 hab. Eglise romane d'une ancienne abbaye construite de 1030 à 1150.

CERISY-LA-SALLE, ch.-lieu de cant. de la Manche, arrond. et à 16 kil. de Saint-Lô ; 1.300 hab. — Le canton a 11 comm., et 7.290 hab.

CÉRITE n. f. (rad. *cérium*). Silicate hydraté naturel de cérium.

CÉRITELLE ou **CERITELLA** n. f. (de *cerithium*, genre de mollusques. — L'orthogr. étymol. serait CERITHIELLA.) Genre de mollusques gastéropodes, famille des *cérithiidés*, renfermant des formes fossiles trouvées, depuis le trias jusqu'au crétacé, en Europe et dans l'Inde.

CÉRITES. Géogr. anc. Peuple d'Italie, qui avait Cære pour capitale. Ils prêtèrent assistance aux Romains lors de l'invasion gauloise. (En reconnaissance, les Romains leur accordèrent le droit de cité, mais avec tant de restrictions que le nom de *Cérite* en devint proverbial. Quand les censeurs enlevaient à un citoyen le droit de suffrage, on disait qu'ils *l'inscrivaient sur la table des Cérites*.)

CÉRITHE ou **CERITHIUM** [*ti-om'*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type de la famille des *cérithiidés*. (L'animal a des tentacules peu développés portant les yeux en dehors et près de leur base, un siphon court et un pied ovalaire allongé ; la coquille, imperforée, est solide, longuement turriculée, avec une ouverture ovalaire. Ils habitent toutes les mers chaudes et tempérées. Ces animaux apparaissent à l'état fossile dès le trias, avec maximum de développement pendant l'éocène.)

Cérithe.

CÉRITHIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches caractérisés par la forme spirale, allongée et turriculée de la coquille à nombreux tours de spire généralement garnis de tubercules, de costules ou d'épines. (Ils vivent le plus souvent dans la zone littorale ou à une faible profondeur, généralement sous les rochers et parmi les plantes marines. Les nombreuses espèces vivantes habitent les mers chaudes et tempérées. On les connaît, à l'état fossile, depuis le trias.)

CERITHIOPSIS [*psiss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *cérithiidés*, renfermant des formes à petite coquille imperforée et étroite, à nombreux tours de spire. (Nombreuses espèces, dans toutes les mers du globe ; quelques-unes fossiles dans la craie.)

CÉRIUM [*om'*] n. m. (de *Cérès* nom mythol.). Corps simple métallique.

— ENCYCL. Le *cérium* existe dans la nature, mélangé aux métaux de la série dite des *terres rares* : lanthane, didyme, yttrium, thorium, etc. Ses principaux minerais sont : la *cérite* de Suède, l'*orthite* du Groenland, la *gadolinite*, la *samarskite* de l'Oural, l'*euxénite* d'Arandal et surtout les *sables monazités* (phosphate de cérium, lanthane et didyme) dont on a trouvé d'importants gisements aux Etats-Unis et au Brésil.

Extraction. — Les minéraux pulvérisés sont attaqués par l'acide sulfurique chaud ; la solution aqueuse des sulfates est additionnée de sulfate de potasse ; les métaux de la famille du cérium (cérium, lanthane, didyme) se précipitent à l'état de sulfates doubles, tandis que ceux de l'yttria (yttrium, erbium, ytterbium, etc.) restent en solution.

Les sulfates doubles sont convertis en azotates et chauffés avec dix fois leur poids de nitre à 350° ; l'azotate de cérium se décompose en abandonnant un sous-sel qui, calciné, donne l'oxyde. Les azotates non décomposés sont mis à cristalliser avec de l'azotate d'ammoniaque et séparés par cristallisation fractionnée. Les terres d'yttria se purifient par précipitations successives par l'ammoniaque ; ce travail de patience se vérifie en étudiant les raies spectrales des métaux et en déterminant par de fréquentes analyses les poids moléculaires des résidus.

Propriétés. — Le cérium métallique se prépare en décomposant par un courant électrique un mélange de chlorure céreux et de sel marin ; le métal offre un vif éclat couleur de fer ; dur, sa densité est de 6,7 ; il fond au rouge vif et s'enflamme à l'air en brûlant avec une flamme encore plus éclatante que celle du magnésium ; il décompose lentement l'eau et se dissout aisément dans les acides étendus. Son symbole est Ce ; son poids atomique est de 140,2.

Ses principaux composés sont : *l'oxyde céreux* CeO, poudre gris bleuâtre, dont l'hydrate est une base forte génératrice des sels céreux ; ceux-ci, calcinés, produisent l'*oxyde cérique* Ce^3O^4, corps blanc donnant en se dissolvant dans les acides des sels instables, dégageant leur oxygène pour revenir à l'état céreux. On connaît encore un sulfure CeS, des chlorures, et un grand nombre de sels basiques mal définis et de sels doubles très complexes.

Applications. — L'oxyde de cérium Ce^3O^4 a été utilisé par Auer von Welsbach, en mélange avec l'oxyde de thorium dans la proportion de 98 à 99 de thorine pour 1 à 2 d'oxide cérique, dans la confection des manchons pour l'éclairage au gaz par incandescence.

L'alliage du fer et du cérium (ferrocérium) donne des étincelles au choc ; il est utilisé pour la fabrication des briquets.

CERIZAY [*zè*], ch.-lieu de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 37 kil. de Parthenay ; 1.920 hab. Ch. de f. Etat. Carrières de granit. — Le canton a 13 comm., et 12.185 hab.

CERMENATE ou **CERMENATI** (Jean DE), chroniqueur italien du XIVe siècle, notaire et syndic de Milan, et historien de cette ville.

CERMIGNANO, bourg d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo) ; 3.300 hab.

CERMOISE [*sèr*] n. f. Variété de tulipe bigarrée.

CERNA, CSERNA, TSERNA (en serbe **CRNA**), le *Kara-*

Sou (Rivière Noire) des Turcs, rivière de Yougoslavie, en Macédoine, affluent droit du Vardar. Cours, 185 kil., dans une vallée profondément encaissée.

Cette rivière a donné son nom à trois batailles de la Grande Guerre. Celle de la Cerna-Monastir (octobre-novembre 1916), au cours de laquelle les Français, Serbes, Russes, puis Italiens reprirent Monastir aux Bulgares. Un peu plus tard, dans la bataille de la boucle de la Cerna, les Alliés progressèrent légèrement au cours de « l'offensive d'ensemble » de mai 1917. La troisième, livrée les 19-20 septembre 1918, est un épisode de la grande bataille de Monastir-Doiran où fut rompu le front ennemi.

CERNA (Pierre), poète roumain contemporain, né en 1881 dans la région de la Dobroudja, mort à Leipzig en 1913. Il a laissé quelques poésies remarquables à la fois par la fraîcheur et par l'élévation de la pensée.

CERNAUTZI [*tcher*], en hongrois **Czernowitz**, ville de Roumanie, capitale de la Bukovine, sur le Prut, 110.000 h. Brasseries, minoteries. Commerce de céréales.

CERNAVODA [*tchèr-na*], ville de Roumanie (Dobroudja), sur le Danube; 5.800 hab. Pont sur le fleuve, faisant communiquer le reste de la Roumanie, par voie ferrée, avec le port de Constantza. Pris par les Germano-Bulgares en octobre 1916.

CERNAY [*ser-nè*] (en allem. **Sennheim**), ch.-lieu de cant. du Haut-Rhin, arrond. et à 6 kil. de Thann, sur la Thur; 6.085 hab. Filatures de coton, fabriques d'indiennes. Belles fortifications dont la porte de Thann (XIIIe s.); église Saint-Etienne (XIe et XVIe s.) avec tombeaux des comtes de Ferrette de la maison de Bar. Ville ancienne près de laquelle César défit Arioviste en 58 av. J.-C.; elle fit partie du comté de Ferrette et passa ainsi à la maison d'Autriche. Victoire de Bernard de Saxe-Weimar sur Charles IV, duc de Lorraine (1638). Près de Cernay, se trouve l'*Ochsenfeld* (Champ des bœufs) où, selon la tradition, Louis le Pieux abdiqua en 833. — Le canton a 11 comm., et 15.000 hab.

CERNAY-LA-VILLE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 12 kil. de Rambouillet; 645 hab. Elevage sélectionné des moutons et des animaux de basse-cour; établissement zootechnique Henri de Rothschild. Ruines de l'abbaye des *Vaux-de-Cernay* (XIIe-XVIe s.).

CERNE n. m. (lat. *circinus;* de *circus*, cercle). Rond, cercle : *Tracer un* CERNE *sur le sable.* (Vx.)

— Rond livide ou bleuâtre qui se forme autour d'une plaie mal soignée, autour des yeux battus. || Tache circulaire sur un vêtement : *La benzine laisse souvent un* CERNE *autour des taches qu'elle a servi à enlever.* || Anneau coloré qui entoure parfois la lune : *Un* CERNE *autour de la lune annonce la pluie.*

— Archéol. Contour, enceinte, plus tard Bandeau d'une couronne.

— Bot. Terme employé parfois pour désigner les cercles concentriques que présente la section transversale d'une tige d'arbre, et qui correspondent aux couches annuelles. (Se dit surtout en terme d'eaux et forêts.)

Chass. Enceinte de cordelettes ou de filets ornés de morceaux de chiffons flottants, et dans laquelle on traque le gibier, qui ne peut ou n'ose s'échapper. || Tours que le valet de limier décrit en cherchant à remettre un cerf. (Vx.)

— Superst. Cercle que les magiciens traçaient avec leur baguette pour évoquer les démons : *Le* CERNE *diffère du cercle magique en ce qu'il ne laisse aucune trace visible, tandis que le cercle magique se fait avec du charbon ou toute autre matière colorante.*

CERNE. Géogr. anc. Ile de l'Atlantique, découverte et dénommée par l'amiral carthaginois Hannon, et tenue pour le point le plus occidental du monde connu des anciens. Ce serait Madère, ou Santa-Cruz des Canaries.

CERNÉ [*sèr*] n. m. Céram. Nom donné aux petites cloisons affirmant les lignes du décor et destinées à empêcher les émaux de se mélanger entre eux.

CERNÉ, **E** [*sèr*], adj. Entouré. || *Yeux cernés*, entourés d'un cercle bleuâtre.

CERNEAU [*sèr-nô*] n. m. (de *cerner*). Moitié d'une noix, tirée de la coque encore verte : *Manger des* CERNEAUX. (Plongés à l'eau vinaigrée pendant 24 heures, puis égouttés, les cerneaux sont un excellent hors-d'œuvre.) || Nom de la noix, avant sa complète maturité, et, par extens., de tous les fruits huileux qui sont dans le même état. || *Vin de cerneaux*, Vin rosé, qui est bon à boire pendant la saison des cerneaux.

CERNEMENT [*sèr-ne-man*] n. m. Action d'entourer. (Vx.) || Arbor. Action de cerner l'écorce.

CERNER [*sèr-né*] v. tr. (de *cerne*). Faire un cercle autour : CERNER *une maison, une ville.* || *Fam.* Circonvenir : *Partout où va un homme puissant, des solliciteurs cherchent à le* CERNER. || Faire un rond livide ou bleuâtre autour : *Cercle livide qui* CERNE *une plaie.*

— Arboric. *Cerner un arbre*, Faire un fossé ou une tranchée autour de ses racines, soit pour l'arracher et le transporter, soit pour substituer de la bonne terre à celle qu'on enlève. || *Cerner un arbre, une tige, une branche,* Faire une incision annulaire, pour arrêter la sève, favoriser la végétation ou la mise à fruit, etc.

— Chir. *Cerner une tumeur*, La circonscrire tout entière par une incision, pour l'extirper.

— Comm. *Cerner des noix*, Les séparer de leur coque.

— ***Cerné, e,*** part. pass. du verbe *Cerner : Des yeux* CERNÉS.

— ***Se cerner,*** v. pr. Au sens passif : *Des yeux qui* SE CERNENT.

CERNIER [*sèr-ni-é*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des serranidés, dont le nom scientifique est *polyprion.*

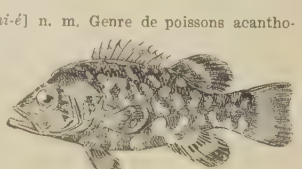

Cernier.

— Encycl. Les *cerniers* sont des poissons de mer qui atteignent 2 m. de long. Leur corps, de couleur gris-brun, est couvert de petites écailles. Communs sur les marchés du Midi, on les désigne sous les noms de *mérous, lernias, cernios, fanfré rascas*, etc.

CERNOIR [*sèr*] n. m. Hortic. Serpette de jardinier.

— Archéol. Coutelet, ordinairement en bronze, servant à ouvrir les noix. (Le cernoir, en usage du XIVe au XVIIe siècle, était si petit qu'il désignait proverbialement un rien.)

Cernoir (archéol.).

CERNOPHORE [*sèr-no-for'*] n. m. (du gr. *kernos*, vase, et *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Prêtre, prêtresse ou dévot, qui, aux cérémonies d'Eleusis, portait le *kernos*, vase sacré, à compartiments, où l'on plaçait les prémices des fruits.

CERNUATEUR [*sèr*], **TRICE** (du lat. *cernuator, trix* ou *cernuus, nua,* littéralement : *qui a la tête en bas*). Saltimbanque, dans l'antiquité.

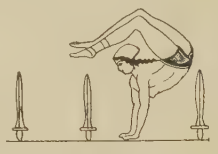

Cernuatrice.

— Encycl. Toujours, les bateleurs, hommes et femmes, ont servi à amuser les convives dans les festins (voir les poèmes homériques et le *Banquet* de Xénophon). Les monuments attestent des tours de force extraordinaires : faire des culbutes sur les mains au milieu d'épées plantées la pointe en l'air, jongler avec les pieds, etc.

CERNUNNOS, ancienne divinité gauloise, représentée sur les monuments avec des cornes.

Cernunnos (musée de Cluny).

CERNURE [*sèr*] n. f. Etat des yeux cernés. || Cercle bleuâtre qui entoure les yeux fatigués.

CERNUSCHI [à l'ital. : *tcher-nouss-ki*] (Henri), homme politique et économiste, né à Milan en 1821, mort à Menton en 1896. Il prit part, en 1848, à la révolution lombarde et se réfugia en France, où il s'occupa d'affaires, sans délaisser la politique.

Cernuschi, en tant qu'économiste, a laissé de nombreux travaux sur le rôle du billet de banque et sur l'utilité de l'établissement du bimétallisme international.

Musée Cernuschi. — Cl. Manuel.

Cernuschi (MUSÉE). Cernuschi, s'étant rendu au Japon à la fin de 1871, au moment de la défaite des Daïmios, en rapporta de véritables trésors. Il enrichit cette collection d'objets provenant de la Chine. En mourant, Cernuschi légua sa collection et son hôtel de l'avenue Velasquez à la Ville de Paris. Le musée Cernuschi fut inauguré en 1898. Il est particulièrement riche en bronzes japonais. On y remarque un Bouddha assis gigantesque (4m,50).

CERNY (*Berthe* DE CHOUDUN, dite), actrice française, née à Paris en 1868. Elle débuta à l'Odéon (1885), joua sur les principales scènes parisiennes, et entra en 1906 à la Comédie-Française, dont elle devint sociétaire en 1909. Comédienne au jeu très fin.

CÉROCOME n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des méloïdés ou vésicants, renfermant des formes élégantes, bleues ou vertes, métalliques, avec les antennes des mâles très dilatées et jaunes. (Le *cerocoma Schœfferi*, que l'on trouve en France, se développe dans le nid des tachytes, aux dépens des provisions de jeunes mantes accumulées par ces hyménoptères.)

Cérocome.

CÉROÈNE n. m. (du gr. *kêros*, cire, et *oinos*, vin.) Emplâtre contenant des matières grasses, des matières résineuses, de la cire, du minium et du bol d'Arménie, que l'on étendait sur des morceaux de toile appelés eux-mêmes *céroènes*. (On écrivait aussi CÉROUÈNE.)

CÉROFÉRAIRE [*rèr'*] n. m. (du lat. *cera*, cire, et *ferre*, porter). Acolyte qui porte un cierge dans les cérémonies.

— *Fam.* Se dit quelquefois, pour désigner un flatteur obséquieux : *Les* CÉROFÉRAIRES *du gouvernement.*

CÉROGRAPHIE [*fî*] n. f. (du gr. *kêros*, cire, et *graphein*, écrire, tracer). Gravure à l'encaustique. (Ce procédé consiste à enduire de cire une plaque métallique légèrement chauffée. Le dessin s'exécute à la pointe, pour mettre à nu le métal que l'on attaque ensuite à l'acide.)

CÉROÏDE adj. (du gr. *kêros*, cire, et *eidos*, aspect). Qui a l'apparence de la cire.

— Géol. Se dit de la cassure d'un minéral, quand elle présente des petits éclats soulevés comme ceux des cassures de la cire. || Syn. de ÉCAILLEUX, et ESQUILLEUX.

CÉROLÉINE n. f. (du lat. *cera*, cire, et *oleum*, huile). Nom de l'une des trois substances qui constituent la cire des abeilles.

CÉROLITHE n. f. (du gr. *kêros*, cire, et *lithos*, pierre). [Les minéralogistes écrivent CÉROLITE.] Variété réniforme ou compacte et blanc jaunâtre de serpentine.

CÉROMA n. m. (du gr. *kêros*, cire). Pâte de cire et d'huile dont se frottaient les athlètes avant la lutte. || Salle de la palestre, où les athlètes oignaient leur corps de céroma.

CÉROMANCIE [*sî*] n. f. (du gr. *kêros*, cire, et *manteia*, divination). Divination qui se pratiquait chez les anciens, et plus tard chez les Turcs. (Elle consistait à verser goutte à goutte, dans un vase d'eau, de la cire fondue; on examinait chacune des gouttes revenues à l'état solide par suite du refroidissement et l'on tirait des présages heureux ou néfastes selon la situation et la forme des grains ainsi formés.)

CÉROMEL n. m. (du gr. *kêros*, cire, et *meli*, miel). Mélange de cire vierge et de miel, dont on composait autrefois des emplâtres.

CÉROMYA n. m. Genre de mollusques pélécypodes, type de la famille des céromyidés.

CÉROMYIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques pélécypodes à coquille cordiforme ou cunéiforme, renflée et à surface finement granuleuse. (La famille comprend deux genres fossiles : le genre *ceromya*, des terrains jurassiques, et le genre *gresslya* des terrains triasiques et jurassiques.)

CÉRON n. m. Ballot de marchandises couvert d'une peau fraîche de bœuf, dont on a mis le poil en dedans.

CERONE (Domenico-Pietro), prêtre et musicographe italien, né à Bergame en 1566. Membre de la chapelle de Philippe II à Madrid en 1592, puis de Philippe III, il fut, à son retour en Italie, attaché à la chapelle royale à Naples. Il a publié un traité de plain-chant en italien (1609), et en espagnol un ouvrage considérable : *el Melopeo y maestro, tractado de musica theorica y practica* (1613).

CERONIA [*sé*] n. f. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des mesodesmatidés qui vivent sur les côtes pacifiques de l'Amérique.

CÉRONS, comm. de la Gironde, arrond. et à 28 kil. de Bordeaux, sur la Garonne; 1.350 hab. (*Céronais*). Ch. de f. Midi. Pierre à bâtir. Vins blancs estimés.

CÉROPALE n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des pompilidés, renfermant des formes élancées, variées de noir et de blanc, ou de roux, et qui sont parasites d'autres pompiles. (Ils pondent, en effet, sur les proies, c'est-à-dire les araignées paralysées que ceux-ci transportent dans leur nid.)

CÉROPÉGIE [*jî*] n. f. Genre d'asclépiadacées, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux, dont on connaît une cinquantaine d'espèces originaires de l'Afrique tropicale et australe, de l'Inde orientale, de l'archipel malais et de l'Australie tropicale. (Quelques espèces, notamment les *céropégies élégante* et *tubéreuse*, sont cultivées comme plantes d'ornement; elles exigent la serre chaude et des arrosements copieux pendant la végétation.)

CÉROPIQUE [*pik'*] adj. Se dit d'un acide extrait des aiguilles du pin sylvestre.

CÉROPLASTE [*plasst'*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des coccidés, renfermant des cochenilles sécrétant une épaisse couche cireuse, sous laquelle elles vivent sans y adhérer. (L'espèce type du genre, *ceroplastes rusci*, convexe, marquetée comme une petite tortue, est très nuisible aux figuiers dans le midi de la France.)

CÉROPLASTIQUE [*plass-tik'*] n. f. (du gr. *kêros*, cire, et *plassein*, façonner). Art de modeler en cire, qui remonte à une haute antiquité, et qui a reçu de très nombreux perfectionnements.

CÉROPLATE n. m. Genre d'insectes diptères némocères, famille des mycétophilidés, renfermant de petites mouches dont les larves vivent dans les champignons.

CÉROSIE [*zî*] n. f. (du gr. *kêros*, cire). Matière cireuse qui imprègne la canne à sucre.

CÉROSINE n. f. Alcool de formule $C^{24}H^{48}O$ de consistance cireuse, extrait de la canne à sucre.

CÉROSTOME [*ross-tom'*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, renfermant de petits papillons dont les chenilles, de couleurs vives, se chrysalident dans des coques soyeuses, naviculaires. On trouve notamment en France le *cerostoma persicellum*, ou *teigne du pêcher*, dont la chenille verte dévore les sommités des pêchers. Le *cerostoma asperellum* vit sur le pommier.

Cérostome.

CÉROSTRIS [*ross-triss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comptant une vingtaine d'espèces propres à l'Afrique tropicale et australe, à Madagascar, à l'Asie et à l'Océanie.

— Encycl. Les *cérostris* sont de grosses araignées, courtes et trapues, dont l'énorme abdomen porte des tubercules et des mamelons. Leur livrée fauve et blanchâtre leur permet de se dissimuler sous les écorces des arbres où elles tendent leurs toiles.

CÉROTATE n. m. (du gr. *kêros*, cire). Sel ou éther de l'acide cérotique.

CÉROTÈNE n. m. (du gr. *kêros*, cire). Hydrocarbure non saturé de formule $C^{27}H^{54}$ obtenu à côté d'acide cérotique dans la distillation sèche de la cire de Chine.

CÉROTINE n. f. Chim. Syn. commun de ACIDE CÉROTIQUE.

CÉROTINONE n. f. Cétone obtenue par distillation sèche du cérotate de zinc.

CÉROTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide gras de formule $C^{25}H^{51}CO^2H$, fondant à 78°, rencontré à l'état libre dans la cire d'abeilles auprès d'acide mélissique, et à l'état d'éther cérylique dans la cire de Chine.

CÉROU, affluent gauche de l'Aveyron, qui arrose Carmaux et Cordes. Cours, 70 kil.

CÉROUÈNE n. m. Pharm. anc. Syn. de CÉROÈNE.

CEROUX-MOUSTY, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles), sur la Dyle ; 1.700 hab. Agriculture ; filature de coton ; sablières.

CÉROXYDE [*rok-sid'*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famillle des ortalidés, renfermant de petites mouches à ailes tachetées de brun, qui aiment à se poser sur le tronc des arbres.

CÉROXYLE [*rok-sil'*] n. m. Genre de palmiers de la tribu des arécinées.

— ENCYCL. La plus connue des cinq espèces du genre *céroxyle* atteint la taille de 60 mètres, et porte des feuilles semblables à celles du dattier, mais longues de 6 à 8 mètres. Ce céroxyle croît sur les Andes du Pérou, à une altitude voisine des neiges perpétuelles ; de là son nom spécifique, *ceroxylon andicola*. Quant au nom générique, il est dû à la propriété que possède ce végétal de sécréter abondamment une cire appelée par les Espagnols *cera de palma* (céroxyline). Cette cire s'échappe surtout des cicatrices résultant de la chute des feuilles, et forme, le long du stipe, une couche qui atteint 1 cm. d'épaisseur. Les habitants de la Cordillère des Andes la récoltent avec soin à l'aide de ratissoires, et s'en servent tantôt pour fabriquer des bougies, tantôt pour la mettre en galettes ou en pains, qu'ils livrent au commerce.

Céroxyle.

CÉROXYLINE [*rok-si*] n. f. Cire végétale fournie par le céroxyle des Andes et susceptible d'applications industrielles.

CERQUE [*sèrk'*] n. m. (du gr. *kerkos*, queue). Appendice pair dépendant du onzième segment abdominal chez les insectes thysanoures, orthoptères et pseudonévroptères. (On donne également ce nom aux appendices du neuvième segment abdominal des larves de certains coléoptères.)

Cerques : *a*, de forficule ; *b*, de blatte.

— ENCYCL. Les *cerques* ou *cerci* peuvent être composés d'un ou plusieurs articles ; ils s'insèrent sur la partie dorsale ou tergite de l'anneau auquel ils appartiennent. On les a considérés comme des organes tactiles, répondant aux antennes. Chez les forficules ou perce-oreilles, ils sont modifiés en ces pinces robustes qui donnent à ces insectes leur allure spéciale.

CERQUOZZI (Michel-Ange), dit **Michel-Ange des batailles** ou **des bambochades**, peintre de batailles et graveur italien, né et mort à Rome (1602-1660). Il eut pour premier maître le cavalier d'Arpin ; puis, sous l'influence de Pierre de Laar (*le Bamboche*), il peignit des scènes de batailles et des scènes populaires. Ses meilleurs tableaux sont à Rome. Le Louvre a de Cerquozzi une *Mascarade italienne ;* Nantes, *les Voleurs de bestiaux*. Il a laissé, outre ses peintures, de bonnes eaux-fortes.

CERRETANUS (Q. Aulius), Romain deux fois consul durant la guerre samnite, et qui s'empara de Ferentinum. En 315 av. J.-C., maître de la cavalerie, il fut tué après avoir donné la mort au général ennemi.

CERRETO Guidi, bourg d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; 8.000 hab.

CERRETO Sannita, ville d'Italie (Campanie, prov. de Bénévent) ; 4.700 hab. Siège de l'évêché de Cerreto-et-Terese. Vins estimés. C'est l'antique *Cernetum* détruite au XVIIe siècle par des tremblements de terre.

CERRETTI (Luigi), poète italien, né à Modène en 1738, mort à Pavie en 1808. Il eut une vie fort dissipée et enseigna l'histoire et l'éloquence à Modène et à Pavie. Il écrivit des poésies souvent licencieuses dont les meilleures furent publiées par son élève l'abbé Pedroni (1810).

CERRITE n. m. (lat. *cerritus ;* du nom de la déesse *Cérès*). Nom que les Romains donnaient à certains fous, que l'on croyait frappés de démence par Cérès.

— ENCYCL. D'après l'opinion des anciens, la folie venait des dieux : les *cerriti* étaient poursuivis par Cérès ; les *lymphati*, par l'image d'une nymphe aperçue sous les eaux ; les *lunatici*, par la lune ; etc.

CERRO n. m. (mot espagn.). Colline, mamelon. (Us. en géographie.)

CERRO de Pasco, ville du Pérou, capitale du départ. de Junin ; 13.000 hab. Mines d'argent renommées.

CERRO Gordo, village du Mexique (Etat de Durango) ; 2.000 hab. Victoire du général américain Scott sur le Mexicain Santa-Anna (18 avr. 1847).

CERRO Largo ou **Melo**, ville d'Uruguay ; 8.000 hab. Ch.-lieu du départ. homonyme (65.000 hab.).

CERSAY, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 44 kil. de Parthenay ; 930 hab.

CERTAIN [*sèr-tin*], **E** adj. (lat. pop. *certanus* ; lat. *certus*). Qui est tenu pour indubitable, inévitable, évident, assuré : *Un fait* CERTAIN. *Nous mourrons un jour, c'est chose* CERTAINE. *Une victoire* CERTAINE. *L'absence d'affectation est la marque* CERTAINE *d'un esprit dénué de petitesse.* || Qui est exactement déterminé : *S'assembler à des jours* CERTAINS. *Marchandises qui ont un prix* CERTAIN.

— Qui tient quelque chose pour vrai : *Être* CERTAIN *de ce que l'on avance.*

— Adj. indéf. (Le sens de l'adj. qualificatif s'est affaibli). Désigne une pluralité indéterminée, une petite quantité ou l'unité : CERTAINS *historiens.* CERTAINES *gens.* CERTAINS *faits. Homme d'un* CERTAIN *mérite.* CERTAIN *renard gascon... Un* CERTAIN *loup.* || Marque une nuance de mépris : *Une* CERTAINE *presse.*

— *Il est certain que*, loc. impers. On ne peut douter que...

— Bx.-arts. *Contours certains*, Contours nets, précis, bien dessinés et bien liés.

— Dr. anc. Pourvu de pouvoirs suffisants : *Venir* CERTAIN *à l'audience.*

— *Substantiv.* Chose certaine : *Il ne faut jamais quitter le* CERTAIN *pour l'incertain.*

— Banq. Monnaie prise pour unité et à laquelle on rapporte les variations d'une autre. (Pour comparer les variations réciproques de deux monnaies, on choisit l'une comme terme fixe de comparaison. Dire que Londres donne le *certain* à Paris signifie que la cote de Paris exprime les cours variables du franc par rapport à la livre sterling supposée fixe.)

— SYN. **Certain, assuré, évident, formel, incontestable, indubitable, positif, sûr.** V. SÛR.

— ANT. **Conjectural, contestable, controversable, douteux, hasardé, illusoire, incertain, problématique, suspect.**

CERTAIN (Marie-Françoise), claveciniste française, née et morte à Paris (1662-1711). Elève de Lulli, elle ne fut pas seulement une musicienne émérite mais aussi une femme d'un esprit fort distingué dont le salon resta, jusqu'à sa mort, le rendez-vous de tous les grands artistes.

CERTAINEMENT [*sèr-tè-ne-man*] adv. D'une façon certaine, indubitable. (S'emploie souvent pour répondre affirmativement à une question : « *Viendrez-vous demain ?* — CERTAINEMENT. »)

CERTALDO, ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; 10.600 hab. Verreries, fabriques de pâtes alimentaires. Boccace y est mort dans une maison qui existe encore.

CERTEAU [*sèr-tô*] n. m. Variété de poire d'été, au goût musqué.

CERTES [*sèrt'*] adv. (lat. *certas*). Certainement, assurément : *Oui,* CERTES. CERTES *pour un amant la fleurette est mignonne.* (Molière.) || En poésie, on peut supprimer l'*s :* CERTE, *on peut parler de la sorte.* (V. Hugo.)

CERTHIIDÉS [*sèr, dé*] n. m. pl. (rad. *certhia*). Famille de passereaux ténuirostres, renfermant les grimpereaux (*certhia*) et genres voisins (tichodrome, sittelle, etc.).

CERTIFICAT [*sèr, ka*] n. m. (du lat. *certum*, certain, et *facere*, faire). Ecrit officiel ou dûment signé d'une personne autorisée qui atteste un fait : *Un* CERTIFICAT *de bonne conduite, de maladie, de capacité, de vie, d'études, etc.* || *Certificat de complaisance*, Attestation délivrée par affection ou par intérêt.

— *Fig.* Assurance, garantie : *La tempérance est un* CERTIFICAT *de longue vie.*

— *Se donner un certificat de*, Reconnaître qu'on a telle qualité ou tel défaut.

— ENCYCL. Admin. et Ethol. Les *certificats* sont de deux sortes : 1° *certificats privés*, délivrés par les employeurs ou maîtres à leurs employés et domestiques, pour attester leur moralité et leur bonne conduite ; 2° *certificats publics* ou *authentiques*, délivrés par une autorité désignée par la loi ; les principaux sont :

Certificat hypothécaire. Toute personne peut se renseigner sur l'état hypothécaire d'un débiteur et réclamer un certificat ou *état* d'inscription *positif* ou *négatif*. (C. civ., art. 2196.)

Certificat de transcription, constatant la transcription du contrat translatif de propriété de biens susceptibles d'hypothèques.

Certificat sur transcription, mentionnant les inscriptions du vendeur ou des précédents propriétaires.

Certificat de radiation, prouvant la radiation ou réduction d'une hypothèque.

Certificat de résidence, délivré par le maire à un futur époux, en vue du mariage. (C. civ., art. 74.)

Certificat de vie, exigé pour toucher les arrérages d'une rente viagère ou d'une pension.

Certificat de capacité, délivré par les ingénieurs des ponts et chaussées ou architectes, constatant qu'un soumissionnaire à une entreprise de travaux publics est apte à exécuter les travaux et à tenir les engagements pris par lui.

Certificat d'indigence, délivré par le maire à l'effet d'obtenir l'assistance judiciaire, le passeport gratuit, le secours de route, la remise ou modération des impôts, la délivrance gratuite des actes de l'état civil, l'inhumation sans frais, etc.

Certificat d'emprunt, titre provisoire remis au souscripteur en attendant l'établissement du titre définitif.

Certificat de propriété, attestant aux yeux d'un comptable les droits de la partie prenante, lorsque celle-ci n'est qu'un ayant cause, délivré, selon les cas, par un juge de paix, un notaire, un greffier, un consul.

Certificat de maladie, délivré par un médecin aux agents accomplissant un service actif de l'Etat.

Certificat d'addition. V. BREVET D'INVENTION.

Certificat libératoire, délivré par l'Administration à un comptable public sorti de fonction. V. QUITUS.

Certificat de bonne vie et mœurs. Il est délivré par le maire de la résidence (à Paris, par les commissaires de police) et atteste que la personne qui requiert la délivrance de ce certificat jouit d'une bonne réputation. Le certificat de bonne vie et mœurs est principalement exigé des candidats à une fonction publique.

Certificat de travail. Toute personne qui engage ses services peut, à l'expiration du contrat, exiger de celui à qui elle les a loués, sous peine de dommages-intérêts, un certificat contenant exclusivement la date de son entrée, celle de sa sortie et l'espèce de travail auquel elle a été employée. Ce certificat porte le nom de « certificat de travail ». Il est exempt de timbre et d'enregistrement.

— Admin. milit. Le nombre des *certificats* établis ou délivrés par l'autorité militaire est considérable. Citons parmi les plus usuels : *Certificat de mariage*, constatant la célébration du mariage d'un officier. || *Certificat de soutien de famille*, nécessaire à ceux qui réclament une allocation pendant la durée de leur service militaire. || *Certificat de présence sous les drapeaux*, délivré aux familles par les corps de troupes. || *Certificat d'origine de blessures*, établi pour toute blessure ou maladie imputable au service. || *Certificat de bonne conduite*, délivré aux hommes de troupes à la fin de leur service militaire ; mention en est faite sur les pièces matricules sous la forme : *Accordé* ou *Refusé ;* aucune indication n'en doit être portée sur le livret individuel. || *Certificat de bien vivre*, délivré par le maire de toute commune où ont séjourné des troupes de passage et qui n'ont donné lieu à aucune plainte de la part des habitants.

— Instr. publ. Dans les titres de l'enseignement primaire le mot *certificat* est employé au lieu du mot *diplôme*, réservé à l'enseignement supérieur.

Il y a pour les maîtres, au-dessus du brevet de capacité, le *certificat d'aptitude pédagogique* (C. A. P.) que les instituteurs doivent obtenir, après un stage de deux ans, pour être titularisés ; les *certificats d'aptitude au professorat dans les écoles normales et primaires supérieures ; à l'inspection des écoles maternelles ; à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales*, et en outre les certificats spéciaux correspondant aux différentes matières d'enseignement (langues, travail manuel, dessin, chant, gymnastique, couture).

Pour les élèves, la loi du 19 mars 1874 a établi le *certificat d'études primaires élémentaires* qui est délivré aux élèves des écoles publiques ou privées âgés d'au moins douze ans, à la suite d'un examen écrit et oral subi devant une commission cantonale présidée par l'inspecteur primaire. Le décret du 23 déc. 1882 a donné pour sanction à l'enseignement des écoles primaires supérieures le *certificat d'études primaires supérieures* appelé aujourd'hui *brevet d'enseignement primaire supérieur.*

Le nom de *certificat* a été adopté dans l'enseignement supérieur pour désigner des diplômes qui ont été créés depuis la réorganisation générale des Universités (loi du 10 juill. 1896) et qui sont conférés par les facultés des Sciences et des Lettres : le *certificat d'études physiques, chimiques et naturelles* (P. C. N.) exigé des étudiants qui désirent faire des études médicales ; les *certificats d'études supérieures* dont le nombre et la nature varient suivant les universités. La licence est conférée à tout étudiant qui a obtenu trois certificats de sciences ou quatre certificats de lettres.

CERTIFICATEUR [*sèr*] n. m. Qui certifie quelque chose. || Qui garantit en sous-ordre la solvabilité d'une première caution.

— Adjectiv. *Agent* CERTIFICATEUR.

— ENCYCL. Dr. *Certificateur de caution.* On appelle ainsi une caution qui garantit en sous-ordre la solvabilité d'une première caution (C. civ., art. 2014, 2035, 2043 ; C. proc. civ., art. 135-50). Le certificateur ne doit pas être confondu avec une caution supplémentaire garantissant la dette principale.

CERTIFICATIF [*sèr*], **IVE** adj. Qui est propre à certifier : *Pièces* CERTIFICATIVES.

CERTIFICATION [*sèr, si-on*] n. f. (de *certificat*). Assurance donnée par écrit.

— Bourse. *Certification des signatures*, Sorte de légalisation donnée aux signatures, par un agent de change ou un notaire, pour le transfert de valeurs mobilières.

CERTIFIER [*sèr', fi-é*] v. tr. (du lat. *certum*, certain, et *facere*, faire. — Avec deux *i* aux deux prem. pers. de l'indic. imparf. et du subj. prés. : *Nous certifiions. Que vous certifiiez.*) Déclarer certain : CERTIFIER *un fait.* || Rendre certain, donner la certitude à : *Dieu* CERTIFIE *l'âme en tout ce qu'il convient.* (Bossuet.) [Vx.]

— Pratiq. Assurer par acte authentique. || *Certifier une caution*, Répondre qu'elle est solvable. || *Certifier des criées*, Attester que les criées ont été faites dans les formes.

— ***Certifié, e,*** part. pass. du verbe *Certifier : Note, Copie* CERTIFIÉE *conforme à l'original.*

— ***Se certifier,*** v. pr. Au sens passif : *Faits qui peuvent* SE CERTIFIER.

— SYN. V. AFFIRMER.

CERTITUDE [*sèr*] n. f. (lat. *certitudo ;* de *certus*, certain). Qualité de ce qui est certain : *La* CERTITUDE *d'un événement historique est parfois bien difficile à établir.* || Conviction ferme, adhésion entière de l'esprit à un fait, une opinion : *On ne peut arriver à la* CERTITUDE *que par deux voies : la démonstration, et l'expérience.* (Lamennais.) || Etat de l'esprit qui considère quelque chose comme certain : *J'ai la* CERTITUDE *que...* || Stabilité, fixité : *Il n'y a nulle* CERTITUDE *dans les choses du monde.*

— Bx.-arts. Fermeté de main : *Un dessin tracé, des traits gravés avec* CERTITUDE.

— Philos. *Certitude physique*, Celle qui est fondée sur le témoignage des sens. || *Certitude métaphysique*, Celle qui est fondée sur l'essence des choses. || *Certitude mathématique*, Celle qui est fondée sur les rapports des nombres, des quantités. (Se dit communément dans le sens de certitude absolue, conviction qui ne permet pas le doute et exclut toute erreur.) || *Certitude morale*, Celle qui est fondée sur le témoignage de la conscience et sur les lois du cœur humain. (Se dit, dans le langage ordinaire, d'une persuasion qui admet quelques doutes et quelques chances d'erreur.) || *Certitude empirique*, Celle qui est fondée sur l'expérience individuelle ou universelle. || *Certitude rationnelle*, Celle qui est fondée sur les déductions du raisonnement. || *Certitude mixte*, Celle qui est fondée sur l'expérience et sur la raison.

— *De certitude*, loc. adv. S'employait pour Certainement, assurément : *C'est moi qui suis Sosie enfin,* DE CERTITUDE. (Molière.)

— ENCYCL. Phil. Le problème de la *certitude* est un des plus importants de la philosophie. Il surgit en Grèce dès le jour où l'on s'est rendu compte des illusions des sens et de l'imagination. L'école d'Elée, Protagoras, Gorgias commencent à saper les fondements de la certitude. Mais Socrate, tournant ses spéculations vers la philosophie morale, relève le dogmatisme. Le problème sera négligé par Platon et par Aristote. Il sera discuté par les épicuriens, les stoïciens, la moyenne et la nouvelle Académie : c'est alors que surgit le probabilisme. Dans la philosophie moderne, Descartes place le critérium de la certitude dans l'évidence rationnelle, qu'il confirme par la véracité divine. Son principe, l'accord de la réalité avec la conception claire et distincte, est adopté par Malebranche, Bossuet, Fénelon, Spinoza ; celui-ci surtout le pose dans toute sa rigueur et sans le subordonner à la notion de la véracité divine. Leibniz fonde la certitude sur les deux principes d'identité et de raison suffisante. Mais, à la suite de Berkeley et de Locke, Hume la réduit à une attente empirique. D'après Kant, la science possède la certitude mais seulement dans le domaine des phénomènes. A la suite de Renouvier, les philosophes contemporains ont discerné dans la certitude un élément volontaire.

CERTON (Pierre), musicien français du XVIe siècle. Il fut maître des enfants du chœur de la Sainte Chapelle. Il a publié un grand nombre de compositions remarquables, tant de musique religieuse que de chansons françaises à quatre parties.

Ceruchus.

CERUCHUS [*sé, kuss*], ou **CÉRUQUE** [*ruk'*] n. m. (du gr. *kéroukhos*, cornu). Genre d'insectes coléoptères, famille des lucanidés, renfermant des formes de taille moyenne, noires ou d'un brun brillant, qui habitent les régions montagneuses de l'hémisphère boréal. (Le *ceruchus chrysomelinus* vit, en Europe, dans les souches et les troncs des vieux sapins abattus.)

CERULARIUS (Michel), patriarche de Constantinople de 1043 à 1058, mort en 1058. Il consomma le schisme entre l'Eglise grecque et Rome. En 1057, il aida Isaac Comnène à monter sur le trône, mais par ses prétentions il lassa le prince, qui le fit déposer. Il mourut en exil.

CÉRULÉ, E adj. (lat. *cæruleus*, azuré). Qui a une teinte azurée.

CÉRULÉEN [*lé-in*], **ENNE** adj. (de *cérulé*). Qui a une teinte bleue ou bleuâtre.

CÉRULÉINE n. f. Colorant quelque peu employé dans l'impression sur étoffes. Syn. de VERT D'ALIZARINE, VERT D'ANTHRACÈNE.

CÉRULESCENT [*lès-san*], **E** adj. (de *cérulé*). Qui tourne au bleu azuré.

CÉRULÉUM [*lé-om'*] n. m. (de *cérulé*). Couleur bleue minérale, obtenue par un mélange d'oxyde d'étain et de protoxyde de cobalt.

CÉRULIGNONE [*gn* mll.] n. f. (du lat. *cæruleus*, bleu, et *lignum*, bois). Substance bleue, de formule $C^{18}H^{16}O^{8}$, se formant dans la purification industrielle du vinaigre de bois et identique au *cédriret* préparé par Reichenbach en 1832 en oxydant l'huile de goudron de hêtre. (Elle est insoluble dans les solvants usuels, soluble dans le phénol, la créosote.)

CÉRULINE n. f. Corps obtenu en traitant la céruléine en solution ammoniacale par la poudre de zinc, ou la galléine par l'acide sulfurique.

CÉRULIPÈDE adj. (du lat. *cæruleus*, bleu, et *pes, pedis*, pied). Qui a les pieds bleus, les pattes bleues.

CÉRULIPENNE adj. (du lat. *cæruleus*, bleu, et *penna*, plume). Qui a les plumes, les ailes bleues.

CÉRUMEN [*mèn'*] n. m. (du lat. *cera*, cire). Matière grasse, jaunâtre et épaisse, sécrétée par les glandes sébacées de la peau du conduit auditif externe. (Le cérumen contient de la stéarine et de l'oléine, des savons, des sels minéraux et de l'eau ; il sert à lubrifier le conduit auditif externe et à arrêter les poussières et les petits corps solides. Quand, par suite d'absence de soins de propreté, le cérumen s'accumule dans le conduit auditif, il peut déterminer des bourdonnements d'oreilles et un certain degré de surdité. On se débarrasse aisément de ce bouchon de cérumen à l'aide d'injections d'eau tiède additionnée de glycérine ou d'éther.)

CÉRUMINEUX [*neû*], **EUSE** adj. (de *cérumen*). Qui a rapport au cérumen.

— Physiol. *Glandes cérumineuses*, Glandes sébacées du conduit auditif externe, dont la fonction consiste à excréter la matière grasse qui, mélangée au produit des glandes sudoripares voisines, donne le cérumen.

CÉRURE ou **CERURA** n. f. Entom. V. DICRANURE.

CERUS [*russ*]. Myth. Vieille divinité latine, mentionnée plusieurs fois dans le chant des saliens. Ce nom paraît se rattacher à la même racine que *Ceres*, et signifier *Creator*. Peut-être n'était-ce, à l'origine, qu'une épithète du Mars champêtre des Romains. On soupçonne un rapport entre Cerus et les Cabires, dont les deux premiers s'appelaient *Axio-Cersos, Axio-Cersa*. — Forme latine du nom grec *Kairos*. V. KAIROS.

CÉRUSE n. f. (lat. *cerussa*). Carbonate de plomb, appelé aussi *blanc de céruse* ou *blanc d'argent* et qu'on a utilisée en peinture : *La* CÉRUSE *est un poison violent*.

— ENCYCL. On obtient généralement la *céruse* en précipitant par le gaz carbonique une solution de sous-acétate

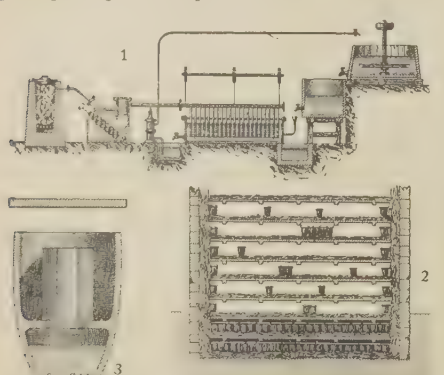

FABRICATION DE LA CÉRUSE : 1. Par le procédé français (ou de Clichy) ; 2. Par le procédé hollandais ; 3. Un pot du procédé hollandais (en coupe).

de plomb. Il reste de l'acétate neutre dissous. L'opération se fait en deux temps dans le procédé de *Clichy* dû à Thénard. On prépare le sous-acétate en agitant de la litharge avec de l'acétate neutre provenant d'une opération précédente ; la liqueur éclaircie est traitée ensuite par un courant de gaz carbonique. Dans le procédé *hollandais*, les deux réactions se font simultanément. On dispose des feuilles de plomb enroulées en spirale dans des pots de grès au fond desquels on a mis de l'acide acétique. Les pots sont enfouis dans un lit de fumier. On fait plusieurs étages de pots et de fumier dans des chambres en maçonnerie. Le gaz carbonique provient de la fermentation du fumier ; au bout de six semaines l'on gratte les croûtes de céruse formées sur les plaques. On obtient un produit plus blanc en remplaçant le fumier par du tan ; l'opération est plus longue. Ce procédé est très insalubre. Le procédé *Wultze*, plus rapide et plus sain, consiste à oxyder, en présence d'acide acétique, du plomb très divisé obtenu en pulvérisant du plomb fondu par un courant de vapeur. On précipite ensuite par le gaz carbonique sous pression. Enfin, l'on a mis au point en Angleterre un procédé de carbonatation directe sans l'intermédiaire d'acide acétique.

L'emploi de la céruse est interdit en France pour les travaux de peinture depuis 1915. Ses qualités (bon pouvoir couvrant, facilité d'emploi en mélange) sont contrebalancées par sa toxicité. Elle noircit, du reste, par les émanations d'hydrogène sulfuré. On la remplace par le *blanc de zinc*.

Le *blanc d'argent* est une céruse fine et pure employée pour les couleurs d'art.

CÉRUSIER [*zi-é*] n. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication de la céruse.

CÉRUSITE n. f. (rad. *céruse*). Carbonate naturel de plomb, qui est de couleur blanche, et que l'on exploite (Bretagne, Vosges, Languedoc, etc.) comme minerai de plomb. (On dit aussi CÉRUSSIVE.)

CERUTTI (Joseph-Antoine-Joachim), jésuite et littérateur français, d'origine italienne, né à Turin en 1738, mort à Paris en 1792. Il professa dans le collège de son ordre à Lyon, écrivit une *Apologie de l'institut et de la doctrine des jésuites* (1762). Au début de la Révolution, il devint un des écrivains que Mirabeau employait à la préparation de ses discours. Ce fut lui qui prononça son oraison funèbre dans l'église Saint-Eustache. Il venait d'être nommé député à l'Assemblée législative lorsqu'il mourut.

CERVA. Astron. Un des noms de *Cassiopée*.

CERVAISON [*sèr-vè-zon*] n. f. (de *cerf*). Epoque où le cerf est gras et bon à chasser (de juin à mi-septembre).

CERVANTES, comm. des Philippines (île Luçon), dans un pays montagneux ; 16.000 hab.

CERVANTES SAAVEDRA (Miguel DE), illustre écrivain espagnol, né à Alcala-de-Henarès en 1547, mort à Madrid en 1616. Fils d'un modeste chirurgien, il est peu probable qu'il ait fait ses études à l'université ; en tout cas, il ne possédait guère de diplômes. Tout jeune, il avait montré des goûts littéraires, et c'est en voyant jouer Lope de Rueda qu'il conçut ses premières ambitions poétiques. Nous savons peu de choses sur sa jeunesse. Nous le rencontrons en 1569 à Madrid où il semble avoir suivi les leçons de Lôpez de Hoyos, lequel publia dans un recueil les premiers vers de Cervantes. A la fin de la même année il se rend à Rome où il est quelque temps chambellan de Jules Acquaviva. En 1570 il s'engage comme soldat dans le régiment de Miguel de Moncada, au service des Colonna. Embarqué sur la flotte que commandait don Juan d'Autriche, il assiste à la glorieuse bataille de Lépante, où un coup d'arquebuse et la maladresse des chirurgiens lui font perdre l'usage de la main gauche, ce qui ne l'empêche pas de combattre encore devant Navarin et à Tunis. Il rentrait en Espagne en 1575, lorsque la galère où il se trouvait fut prise par un pirate. Emmené en captivité, accablé de mauvais traitements, il fut racheté par des religieux de la Trinité, pour la somme considérable de 600 ducats.

Cervantes.

Rentré à Madrid en 1580, il essaye de vivre de sa plume, mais sans grand succès. En 1585 il publie la *Galatea*, pastorale dans le goût du jour, qu'il avait écrite, dit-on, en Italie, et qui eut un médiocre succès. Il se tourne alors vers le théâtre et fait jouer une vingtaine de pièces parmi lesquelles *la Vie d'Alger*, souvenir de son esclavage et *Numance*, tragédie antique, sont seules arrivées jusqu'à nous. Il faut reconnaître qu'en dépit de fort beaux passages on n'y trouve pas de qualités vraiment dramatiques.

Toujours besogneux, on le revoit à Séville, en 1587, s'occupant d'approvisionnements de blé pour l'armée. En 1590 il postule vainement un poste dans les Indes. Deux ans plus tard il est condamné à la prison pour avoir procédé sans autorisation à des ventes de blé, mais il est encore en fonctions à Séville et à Grenade de 1593 à 1594. En 1597 il retourne en prison à la suite de la faillite d'un banquier auquel il avait confié des fonds du Trésor, et nous le voyons encore en 1603 assigné à Valladolid pour des raisons analogues.

Son nom était loin d'être célèbre lorsqu'il fit paraître, en 1604, la première partie du *Don Quichotte*, ouvrage qui devait le rendre immortel ; trente mille exemplaires se vendirent en quelques années, et il fut traduit dans toutes les langues. Cependant, Cervantes ne se décida à l'achever que dix ans plus tard. Dans l'intervalle, il revint au théâtre et fit jouer un certain nombre de comédies, pleines de traits brillants, d'esprit et de verve, qui toutes furent accueillies avec faveur. Ce n'est qu'en 1614 qu'une seconde partie du *Don Quichotte* ayant été publiée par un imposteur sous le nom de « Avellaneda », il se décida à terminer lui-même son chef-d'œuvre. V. DON QUICHOTTE. Ses autres ouvrages sont : *Nouvelles exemplaires* (1613), recueil de contes d'une grande finesse d'observation, *Voyage au Parnasse*, poème, et *Persiles et Sigismunda*, roman plein d'extravagances, qui ne fut pas publié de son vivant.

CERVANTESQUE [*sèr, tèssk'*] adj. (de *Cervantes* auteur de *Don Quichotte*). Se dit d'un style ou d'un caractère qui ont du rapport avec le style de cet écrivain ou avec le caractère de ses personnages.

CERVANTITE [*sèr*] n. f. (de *Cervantes*, localité d'Espagne). Oxyde naturel d'antimoine, résultant vraisemblablement de l'altération de la stibine. (On l'appelle aussi ANTIMONOCRE.)

CERVARO, bourg d'Italie (Campanie) ; 6.100 hab.

Cervarolles (LES), tableau de Hébert (1859 ; musée du Luxembourg). Le peintre a représenté de jeunes paysannes italiennes de Cervaro qui viennent puiser de l'eau dans une grotte. (V. planche *Beaux-Arts XXVII*.)

CERVAVUS [*sèr, vuss*] n. m. Genre de mammifères ruminants fossiles, forme primitive des cervidés. (On les trouve dans le pliocène de la Chine et de l'Amérique du Nord.)

CERVEAU [*sèr-vô*] n. m. (lat. pop. *cerebellum*). Anat. et Physiol. Masse de matière nerveuse qui occupe la partie antérieure et supérieure de la cavité du crâne et qui est le siège des perceptions sensibles et le point de départ des excitations motrices.

— *Fig.* L'organe considéré comme le siège de l'intelligence, du jugement, de l'imagination : CERVEAU *étroit*. *Tirer quelque chose de son* CERVEAU. || Centre intellectuel : *On appelle Paris le* CERVEAU *du monde*.

— LOC. FAM. *Cerveau vide*, Personne dépourvue de jugement, d'intelligence. || *Cerveau creux*, Personne fantasque, visionnaire. || *Cerveau brûlé*, Personne extravagante, excessive, irréfléchie. || *Cerveau malade, blessé, troublé, timbré, fêlé*, Personne qui est quelque peu folle. || *Se coiffer le cerveau*, Perdre la raison à force de boire. || *S'alambiquer le cerveau*, Se fatiguer l'esprit par trop d'application.

— Méd. *Rhume de cerveau*, Nom vulgaire de l'inflammation de la muqueuse des fosses nasales. V. CORYZA. || *Transport au cerveau*, Congestion cérébrale.

— Techn. Partie supérieure d'une cloche, qui se recourbe en forme de calotte. || Capacité d'un appartement, comprise entre le plafond et la hauteur d'une personne debout.

— SYN. **Cerveau, cervelle.** Le *cerveau* est l'organe, la *cervelle* en est la substance. Ce n'est qu'au figuré que la *cervelle* est censée la substance pensante : *Une tête sans* CERVELLE ; *une* CERVELLE *légère* ; etc. ; le cerveau est l'instrument qui fonctionne bien ou mal : *Un* CERVEAU *dérangé*.

— ENCYCL. Anat. comp. Le *cerveau* n'existe guère que chez les vertébrés. Ce que, chez les arthropodes, on désigne

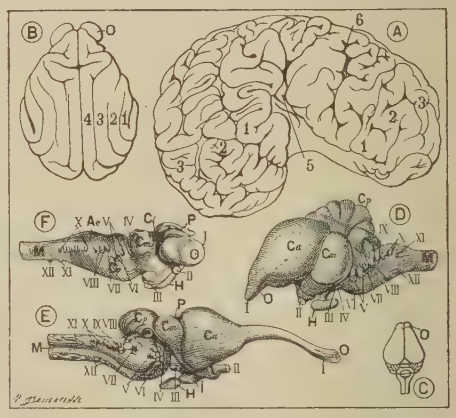

CERVEAUX DE VERTÉBRÉS

A. Eléphant (face latérale des hémisphères) ; B. Mouton (face supérieure) ; C. Taupe (face supérieure sans circonvolutions) ; D. Poule (face latérale) ; E. Crocodile ; F. Ammocète (poisson) ; O. Lobe ou bulbe olfactif ; P. Glande pinéale ; *Ca*, Cerveau antérieur ; *Cé*. Cerveau intermédiaire ; M. Cerveau moyen ; H. Hypophyse ; *Cp*. Cerveau postérieur ; *Ac*. Arrière-cerveau ; M. Moelle épinière ; I. Intermédiaire (d'après Wiedersheim). — 1, 2, 3, 4. Circonvolutions primitives ; 5. Scissure de Sylvius ; 6. Sillon de Rolando. (Pour la signification des chiffres romains dans les figures D, E, F, voir la planche CERVEAU DE L'HOMME [fig. E].)

quelquefois sous ce nom, n'est en réalité que l'ensemble des ganglions sus-œsophagiens. Chez les poissons, les batraciens et les reptiles, les hémisphères cérébraux sont peu développés. Plus volumineux chez les oiseaux, ils chevauchent au-dessus de la portion moyenne des lobes optiques. Chez les mammifères, ils enveloppent ces lobes et les parties voisines et, chez les mammifères supérieurs, recouvrent le cervelet. Lisse et à peine creusée de quelques sillons superficiels est la surface des hémisphères cérébraux des marsupiaux, rongeurs, insectivores, chéiroptères. Au contraire, celle du cerveau des carnassiers, ongulés, cétacés et singes présente des plis nombreux, ou *circonvolutions*, lesquels se rapprochent, chez les anthropoïdes, de ceux de l'homme.

— Anat. Le *cerveau* est un renflement du névraxe des vertébrés ; il dérive de l'ectoderme, par transformation de la première vésicule de la partie antérieure du tube médullaire ; il s'est progressivement développé et compliqué depuis les vertébrés inférieurs jusqu'à l'homme.

Chez l'homme, le cerveau représente la partie antérieure de l'encéphale ; il a une forme ovoïde à face inférieure aplatie, et il est divisé en deux hémisphères symétriques, réunis entre eux par les fibres transversales du corps calleux. Son poids, assez variable suivant les races et les individus, oscille, chez l'homme, entre 1.100 grammes et 1.300 ou 1.400, mais peut atteindre 2.000, et, chez la femme, entre 800 et 1.000 grammes. Toutefois, la qualité fonctionnelle du cerveau paraît dépendre bien plus de la complication de sa matière grise que de son poids. Le cerveau est protégé non seulement par son enveloppe osseuse et par le liquide céphalo-rachidien qui amortit l'effet des compressions et des chocs, mais encore par trois membranes : la pie-mère, en rapport direct avec la surface cérébrale, la dure-mère, extérieure, et enfin l'arachnoïde, placée entre les deux et qui fait fonction de séreuse.

On trouvera dans les figures ci-contre les détails nécessaires concernant la structure interne et externe du cerveau. Il suffit d'en indiquer les points essentiels : les deux hémisphères sont séparés par un sillon antéro-postérieur, communiquant au-dessous par deux ponts de substance blanche : le corps calleux, et le trigone ; ces ponts sont

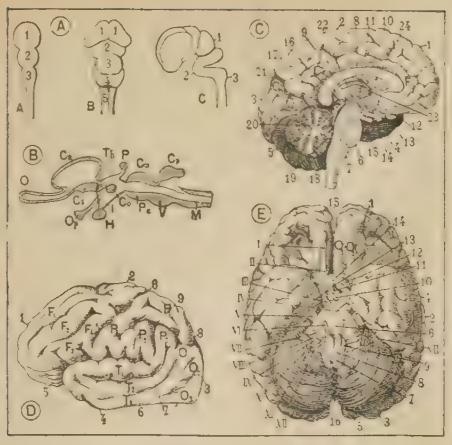

CERVEAU DE L'HOMME

A. Schéma du développement du cerveau : **A.** Division en trois vésicules : 1. Vésicule antérieure; 2. Vésicule moyenne; 3. Vésicule postérieure. **B.** Formation des cinq vésicules : 1. Cerveau antérieur (hémisphères); 2. Cerveau intermédiaire (thalamencéphale); 3. Cerveau moyen; 4. Cerveau postérieur (cervelet); 5. Arrière-cerveau (moelle allongée). **C.** Courbures de l'encéphale : 1. Flexion cranienne; 2. Flexion protubérantielle; 3. Flexion nucale.

B. Coupe schématique du cerveau de l'homme et des vertébrés : Ca. Cerveau antérieur (hémisphères et ventricules latéraux); Th. Thalamencéphale, ou cerveau intermédiaire et ventricule moyen; Cm. Cerveau moyen (tubercules quadrijumeaux, quatrième ventricule); Cp. Cerveau postérieur (cervelet); M. Moelle allongée ou arrière-cerveau, et canal de l'épendyme; P. Glande pinéale ou épiphyse; O. Lobe ou bulbe olfactif; Cs. Corps strié; Co. Couches optiques; Op. Nerf optique; Pc. Pédoncules cérébraux; V. Pont de Varole ou protubérance; H. Hypophyse; I. Infundibulum.

C. Coupe longitudinale : 1. Lobe frontal; 2. Lobe pariétal; 3. Lobe occipital; 4. Lobe sphénoïdal; 5. Cervelet (coupe de l'arbre de vie); 6. Protubérance; 7. Bulbe; 8. Corps calleux; 9. Toile choroïdienne; 10. Trigone; 11. Commissure grise. 12. Commissure blanche antérieure; 13. Nerf optique; 14. Corps pituitaire; 15. Tubercule mamillaire; 16. Glande pinéale; 17. Tubercules quadrijumeaux; 18. Quatrième ventricule; 19. Valvule de Tarin; 20. Valvule de Vieussens; 21. Aqueduc de Sylvius. 22. Ventricule moyen, ayant pour paroi la couche optique; 23. Trous de Monro; 24. Cloison transparente séparant les ventricules latéraux; F. Circonvolution frontale interne; Cc. Circonvolution du corps calleux; Co. Coin; Q. Lobule quadrilatère.

D. Face externe de l'hémisphère gauche : 1. Lobe frontal; 2. Lobe pariétal; 3. Lobe occipital; 4. Lobe sphénoïdal; 5. Scissure de Sylvius; 6. Scissure ou sillon de Rolando; 7. Scissure parallèle; 8. Scissure perpendiculaire externe; 9. Scissure interpariétale; F_1, F_2, F_3, 1re, 2e, 3e Circonvolutions; F_4, Circonvolution frontale ascendante; P_1, P_2, P_3, 1re, 2e, 3e Circonvolutions pariétales; P_4, Circonvolution pariétale ascendante; O_1, O_2, O_3, T_1, T_2, T_3, 1re, 2e, 3e, Circonvolutions occipito-temporales. Au fond de la scissure de Sylvius, entièrement caché, se trouve le lobe de l'insula ou lobule du corps strié.

E. Face inférieure montrant l'origine apparente des douze paires de nerfs craniens : 1. Lobe orbitaire; 2. Lobe pariétal; 3. Lobe occipital; 4. Lobe sphénoïdal; 5. Cervelet; 6. Protubérance; 7. Bulbe coupé; 8. Pyramides antérieures; 9. Olive; 10. Tubercules mamillaires; 11. Tuber cinereum; 12. Corps pituitaire; 13. Espace perforé; 14. Chiasma des nerfs optiques; 15. Sillon interhémisphérique; 16. Vermis inférieur; I. Nerf olfactif (celui de gauche) [A droite, sur la figure, on l'a enlevé pour montrer le sillon]; II. Nerf optique; III. Nerf moteur oculaire commun; IV. Nerf pathétique; V. Nerf trijumeau; VI. Nerf moteur oculaire externe; VII. Nerf facial; VII'. Nerf intermédiaire de Wrisberg; VIII. Nerf auditif; IX. Nerf glosso-pharyngien; X. Nerf pneumo-gastrique; XI. Nerf spinal; XII. Nerf grand hypoglosse; O_1, O_2, Circonvolutions olfactives.

formés de fibres conductrices à myéline, comme toute la partie blanche interne du cerveau; au contraire, la partie périphérique ou écorce est grise et constituée par de très nombreux corps cellulaires de neurones et leurs expansions protoplasmiques et axoniques dépourvues de myéline. La substance corticale grise, qui ne mesure guère plus de 3 à 4 millimètres d'épaisseur, est constituée par des neurones de différentes formes et dont le rôle est probablement différent. Dans une coupe de l'écorce on distingue, en allant de haut en bas, autrement dit de l'extérieur à l'intérieur : 1° la couche dite granulaire ou moléculaire, constituée par les arborisations protoplasmiques des petites cellules pyramidales et par les corps cellulaires de neurones d'association; cette couche paraît réceptrice des perceptions et semble les communiquer aux divers points de la surface corticale; 2° la couche des petites cellules pyramidales que l'on regarde comme des neurones centraux sensitifs, siège de la sensibilité; 3° la couche des grandes cellules pyramidales, auxquelles on attribue la fonction de transformer les excitations sensitives en excitations motrices volontaires; 4° la couche des cellules polymorphes et des neurones d'association, à laquelle fait suite la matière blanche cérébrale, uniquement composée de fibres nerveuses, centrifuges et centripètes.

L'écorce cérébrale est symétriquement coupée, de chaque côté, par des sillons ou scissures : scissure de Rolando en haut, scissure de Sylvius en bas, en remontant d'avant en arrière, sillon perpendiculaire en arrière et en haut, scissure calcarine en arrière et en bas. Ces sillons divisent chaque hémisphère en lobes : lobe frontal en avant de la scissure de Rolando, lobe pariétal entre cette dernière et le sillon perpendiculaire, lobe occipital en arrière et au-dessous de ce sillon, et lobe temporal au-dessous de la scissure de Sylvius. A leur tour, chacun de ces lobes présente plusieurs circonvolutions.

— Physiol. C'est chez l'homme que les circonvolutions sont les plus nombreuses. L'écorce grise apparaît d'abord, chez les amphibiens et les reptiles, en rapport avec les seuls nerfs olfactifs. Chez les oiseaux, les nerfs optiques viennent s'ajouter aux précédents et établissent une relation entre le développement quantitatif de l'encéphale et l'étendue de la surface rétinienne. Enfin, chez les mammifères, l'écorce s'enrichit d'une zone tactile et d'une zone auditive. Or, ces adjonctions successives n'ont été possibles que par le plissement de l'écorce, qui permet d'augmenter la surface du cerveau sans accroître proportionnellement son volume que limite la capacité de la boîte cranienne.

L'étude du cerveau normal et pathologique a montré que les neurones sensitifs centraux et les neurones moteurs centraux de l'écorce s'articulent, soit directement, les axones des premiers venant en contiguïté avec les arborisations protoplasmiques des seconds, soit indirectement, par l'intermédiaire des neurones d'association qui mettent en rapport les différentes régions d'un hémisphère et chacune de celles-ci avec l'hémisphère opposé. Il s'ensuit que le parcours de l'influx nerveux (V. ce mot) à travers les hémisphères peut être prodigieusement étendu et multiplié et que, par conséquent, la réaction est plus ou moins longue à se manifester. En effet, l'excitation portée sur l'écorce grise ne donne une réponse motrice qu'au bout de 11/100es de seconde, tandis que portée sur la partie blanche, c'est-à-dire sur les fibres motrices elles-mêmes, elle n'exige que 3/100es de seconde. Cette différence de durée exprime le *temps perdu*, en d'autres termes, le temps que l'influx met à parcourir les chaînes compliquées des neurones centraux pour déclencher la réaction terminale ou motrice.

Toutes les parties du corps se trouvent, en réalité, projetées par les fibres centripètes sur l'écorce cérébrale, qui transmet ensuite, par les neurones d'association et les fibres centrifuges, aux divers organes, l'ordre d'exécution appropriée. La question est de savoir si ces projections se font en des points déterminés et fixes, et si les ordres partent aussi de centres immuables. C'est le problème des localisations cérébrales.

CERVELAS [*sèr-ve-la*] n. m. (ital. *cervelatto*). Charcut. Sorte de saucisse grosse et courte.

— Industr. Variété de marbre, que sa couleur rouge mêlée de blanc a fait ainsi nommer.

— Encycl. Charcut. Le *cervelas* contenait autrefois de la cervelle de porc; d'où son nom. On le fabrique aujourd'hui d'un mélange de chair hachée, salée, épicée, que l'on introduit dans des boyaux de porc. On en fait des morceaux de 5 à 10 centimètres,. que l'on ficelle aux deux bouts. On les fume pendant trois ou quatre jours, jusqu'à ce qu'ils soient secs. On les vend cuits ou crus.

CERVELAT [*sèr-ve-la*] n. m. Ancien instrument à vent, à anche, du genre des bassons, très court, à huit ou seize trous, et en usage aux XVIe et XVIIe siècles. (On écrit aussi CERVELAS.)

CERVELET [*sèr-ve-lè*] n. m. (lat. pop. *cerebellum* dimin. de *cerebrum*, cerveau). Partie de l'encéphale occupant la portion postérieure et inférieure du crâne.

— Encycl. Anat. Le *cervelet*, chez les mammifères et l'homme, se compose de trois parties : le lobe médian au milieu, et les deux lobes latéraux ou hémisphères cérébelleux. Le lobe médian existe chez tous les vertébrés. Très rudimentaire chez les poissons, sauf chez certaines raies où il est développé, il a la forme, chez les batraciens, d'une bandelette transversale constituant une sorte de voûte au-dessus de l'extrémité du 4e ventricule. Peu développé encore chez les reptiles inférieurs, il se renfle en lobe médian chez les chéloniens et crocodiliens. Chez les oiseaux sa surface se creuse de plis transversaux et les deux lobes latéraux s'ébauchent. Enfin, chez les mammifères, il atteint son plus haut développement et ses lobes latéraux, petits encore chez les monotrèmes, sont très développés et très plissés chez les mammifères et l'homme.

Le cervelet, comme le cerveau, présente de la substance grise à sa périphérie et quelques noyaux gris (noyaux dentelés) et de la substance blanche à la partie centrale, laquelle est disposée sous une forme arborescente, que l'on distingue à la section et qui lui a valu le nom d'*arbre de vie*. La substance blanche est rattachée aux parties voisines de l'encéphale par des prolongements appelés pédoncules cérébelleux : les deux inférieurs vont au bulbe; les deux moyens se réunissent et se fusionnent en avant pour former la protubérance annulaire ou pont de Varole; les supérieurs plongent sous les tubercules quadrijumeaux et aboutissent aux couches optiques du cerveau.

La saillie médiane dominant la partie supérieure est découpée par des sillons concentriques qui lui ont fait donner le nom de vermis supérieur. A la partie inférieure, au fond de la scissure médiane, se trouve le vermis inférieur, qui se prolonge en avant.

— Physiol. Le *cervelet*, contrairement à ce qu'on croyait autrefois, ne renferme que des centres de réflexes involontaires, car l'anesthésie chloroformique, qui supprime l'excitabilité des centres cérébraux, laisse intacte l'excitabilité bulbo-protubérentielle et cérébelleuse : si la personne endormie parle, pousse des cris et des gémissements, ni l'intelligence ni la volonté n'interviennent en effet, et il ne s'agit là que d'actes inconscients. Le cervelet est surtout un organe de conduction. Ses hémisphères communiquent entre eux par une bande de substance blanche (protubérance annulaire), qui passe au devant du bulbe. Ils communiquent en outre chacun avec le bulbe par les pédoncules cérébelleux inférieurs et avec le cerveau par les pédoncules cérébelleux supérieurs. Dans la partie grise périphérique du cervelet se localisent des centres de coordination des mouvements et de l'équilibre du corps. C'est ainsi que les sujets atteints de lésions cérébelleuses lèvent trop haut les membres inférieurs quand ils marchent, ou bien touchent leur œil quand ils veulent simplement toucher le bout de leur nez.

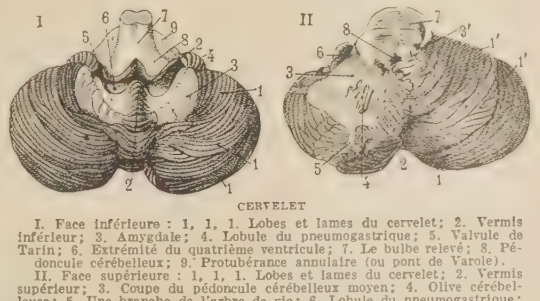

CERVELET

I. Face inférieure : 1, 1, 1. Lobes et lames du cervelet; 2. Vermis inférieur; 3. Amygdale; 4. Lobule du pneumogastrique; 5. Valvule de Tarin; 6. Extrémité du quatrième ventricule; 7. Le bulbe relevé; 8. Pédoncule cérébelleux; 9. Protubérance annulaire (ou pont de Varole).
II. Face supérieure : 1, 1, 1. Lobes et lames du cervelet; 2. Vermis supérieur; 3. Coupe du pédoncule cérébelleux moyen; 4. Olive cérébelleuse; 5. Une branche de l'arbre de vie; 6. Lobule du pneumogastrique; 7. Protubérance coupée; 8. Aqueduc de Sylvius.

CERVELIÈRE [*sèr*] n. f. (rad. *cerveau*). Calotte de fer ou d'acier, ronde ou pointue, sans avance ni couvre-nuque, servant de défense de tête.

— Encycl. A ses débuts au XIIe siècle, la *cervelière* est d'une seule pièce; à partir du XIVe siècle, il s'en fait de plates à lames imbriquées. Les chevaliers la portaient sous le heaume ou le grand bassinet; elle était la seule défense des piétons. Au XVIe siècle, ceux-ci la portent encore sous le chapeau, mais elle s'appelle une *secrète*.

Cervellière à coupole pointue.

CERVELLE [*sèr-vèl'*] n. f. (lat. *cerebellum* dimin. de *cerebrum*, cerveau). Substance du cerveau : *Coup qui fait jaillir la* CERVELLE. || Cerveau de certains animaux, destiné à servir de nourriture : CERVELLES *au beurre noir*.

— *Fig.* Cette substance considérée comme le siège de l'intelligence, de la raison, etc. : *C'est une bonne* CERVELLE. *Se creuser la* CERVELLE *pour trouver une idée. Une tête sans* CERVELLE. || *Avoir une cervelle de lièvre*, Avoir une cervelle éventée.

— *Par extens.* Personne considérée au point de vue de la raison, du jugement : *Corrigez-vous, dira quelque sage* CERVELLE. (La Fontaine.)

— Loc. fam. *Brûler la cervelle*, Tuer d'un coup d'arme à feu dans la tête. || *Rompre la cervelle*, Fatiguer quelqu'un par des paroles, du bruit, des importunités. || *Faire bouillir la cervelle, Dessécher la cervelle*, Incommoder fortement, en parlant d'une chaleur excessive. || *Mettre quelqu'un en cervelle*, Le mettre en inquiétude. || *Cela lui trotte dans la cervelle*, Le hante, le préoccupe.

— Mar. Cheville de métal servant à assujettir la barre du gouvernail à son poste, à réunir la couronne du cabestan à la mèche : CERVELLE *du cabestan*. CERVELLE *du gouvernail*.

— Syn. **Cervelle, cerveau.** V. CERVEAU.

— Prov. littér. : **Belle tête... mais de cervelle point**, Allusion à un vers de La Fontaine. V. TÊTE.

— Encycl. Cuis. Faire dégorger la *cervelle*, enlever la membrane qui l'entoure et faire cuire dans de l'eau à laquelle on ajoute un peu de vinaigre, thym, laurier, poivre et sel.

Cervelle au beurre noir. — Mettre sur un plat chaud des tranches de cervelle cuite; ajouter sel, poivre, jus de citron. Mettre à la poêle du beurre, puis le verser chaud sur les cervelles. Rincer la poêle avec un filet de vinaigre, et le verser sur les cervelles.

On sert aussi les cervelles frites, parées, en beignets, etc.

CERVERA, ville d'Espagne (Catalogne, prov. de Lerida), au pied de la sierra de Almenar; 5.000 hab. Ch.-lieu de district. Fabriques de ciment et d'amidon; tonnelleries. Place forte, université célèbre fondée en 1717, supprimée en 1841.

CERVERA Y TOPETE (Pasqual), amiral espagnol, né à Medina-Sidonia en 1839, mort à Cadix en 1909. Neveu de l'amiral Topete, le révolutionnaire de 1868, il prit part, comme officier de marine, aux guerres faites en Afrique, à Jolo (Philippines), à Cuba, et à la défense de l'Arsenal de la Caraca (Cadix), pendant la guerre civile. Ministre de la marine en 1892. Pendant la guerre hispano-américaine de 1898, il commandait l'escadre espagnole de l'Atlantique. Réfugié dans la baie de Santiago de Cuba, quand il voulut en sortir, en juillet, sur l'ordre de Madrid, sa flotte fut détruite par l'escadre américaine de l'amiral Sampson et lui-même fait prisonnier.

CERVETRI. Géogr. anc. V. CÆRE.

CERVIA, ville d'Italie et petit port sur l'Adriatique (Emilie, prov. de Ravenne); 10.200 hab. Evêché. Marais salants.

CERVICAL [*sèr*], **E, AUX** adj. (du lat. *cervix, icis*, cou, nuque). Ce qui a rapport à la nuque ou au cou.

— Se dit aussi de ce qui se rapporte au col de l'utérus : *Métrite* CERVICALE.

— *Adénite cervicale*, Inflammation des ganglions lymphatiques du cou.

— Anat. *Aponévroses cervicales*, Celles qui enveloppent les muscles de la région du cou. (Elles se distinguent en *superficielle, moyenne*, et *profonde*. V. COU.) || *Artères cervicales*, Artères du cou. (On en reconnaît trois principales : l'*artère cervicale profonde*, qui aboutit aux muscles de la nuque; l'*artère cervicale ascendante*, qui se termine dans les muscles profonds du cou; l'*artère cervicale transverse* ou *scapulaire postérieure*, qui provient de la sous-clavière, s'anastomose à l'angle inférieur du bord spinal de l'omoplate avec la scapulaire inférieure.) || *Veines cervicales*, Veines du cou. (Elles correspondent aux artères du même nom et se rendent aux veines jugulaires.) || *Cordon cervical*, Portion cervicale du grand symptahique, qui affecte la forme d'un cordon. || *Ganglions cervicaux*, Renflements ganglionnaires du *grand sympathique cervical*, au nombre de trois. || *Ligament cervical*, Ligament fibreux présentant de nombreux éléments élastiques, qui occupe l'espace médian et intermusculaire de la nuque, part de la protubérance occipitale externe et se relie aux apophyses épineuses de chacune des vertèbres cervicales. || *Nerfs cervicaux*, Les huit paires spinales qui sortent par l'espace sous-occipital et les trous de conjugaison des sept vertèbres cervicales. || *Plexus cervical*, Plexus formé par les branches antérieures des quatre premiers nerfs cervicaux. || *Région cervicale*, Région anatomique qui s'étend, en avant, du bord supérieur des deux clavicules au rebord inférieur du maxillaire inférieur; en arrière, de l'apophyse épineuse de la septième vertèbre cervicale en bas, à la naissance de l'occipital en haut. || *Vertèbres cervicales*, Vertèbres du cou, au nombre de sept. La première, ou *atlas*, la seconde, ou *axis*, et la septième ou *proéminente*, présentent des caractères particuliers.

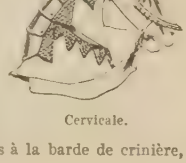

Cervicale.

CERVICAL [*sèr*] n. m. (mot lat. formé de *cervix, icis*, nuque). Antiq. rom. Coussin sur lequel on reposait sa tête, ou sur lequel on s'étendait.

CERVICALE [*sèr*] n. f. (du lat. *cervix*, nuque). Terme appliqué par des archéologues modernes à la barde de crinière,

c'est-à-dire à cette pièce de lames de fer arquées et articulées qui, au XVe et au XVIe siècle, couvrait le cou du cheval depuis le chanfrein jusqu'au devant de la selle.

CERVICAPRE [*sèr*] n. m. Genre de mammifères ruminants cavicornes, renfermant des antilopes du Sud africain, dont les mâles seuls ont la tête armée de cornes ; celles-ci étant recourbées en avant. || Nom spécifique de l'antilope à bézoard ou capricorne de l'Inde (*antilope cervicapra*).

Cervicapre.

CERVICITE [*sèr*] n. f. Méd. Syn. de MÉTRITE CERVICALE.

CERVICO [*sèr*] (du lat. *cervix, icis*, nuque), mot qui se joint, en anatomie, à un certain nombre d'autres mots pour y ajouter l'idée d'une relation avec la nuque.

CERVICO-ACROMIEN [*sèr, mi-in*] n. m. et adj. Anat. Se dit du muscle *trapèze* (v. ce mot).

CERVICO-BRACHIAL [*sèr, ki*], **E, AUX** adj. Qui se rapporte à la fois au cou et au bras : *Névralgie* CERVICO-BRACHIALE.

CERVICO-BREGMATIQUE [*sèr, tik'*] adj. et n. m. (du lat. *cervix, icis*, cou, et du gr. *bregma, atos*, sommet). Anat. Qui va de la nuque au sommet de la tête : *Diamètre* CERVICO-BREGMATIQUE.

CERVICO-MASTOÏDIEN [*sèr, di-in*] n. m. et adj. Anat. Se dit du muscle *splénius* (v. ce mot).

CERVICO-SCAPULAIRE [*sèr, lèr'*] adj. Se dit de l'artère et de la veine cervicales transverses.

CERVICULÉ [*sèr*], **E** adj. (du lat. *cervix, icis*, nuque). Qui se prolonge en forme de nuque.

CERVIDÉS [*sèr, dé*] n. m. pl. (du lat. *cervus*, cerf). Famille de mammifères artiodactyles ruminants, renfermant les cerfs et formes voisines, ayant pour caractères des bois ordinairement ramifiés chez les mâles, bois qui tombent à chaque nouvelle saison ; des larmiers, des canines supérieures souvent allongées en défenses, et douze molaires à chaque mâchoire. (Répandus dans les deux mondes, excepté dans les régions chaudes de l'Afrique, dont ils n'habitent que l'extrême nord, les *cervidés* sont surtout abondants dans l'hémisphère boréal. Cette famille comprend une dizaine de genres.)

CERVIER [*sèr-vi-é*] adj. m. (lat. *cervarius*). V. LOUP-CERVIER.

CERVIN [*sèr*], **E** adj. Qui ressemble au cerf.

CERVIN (MONT) [en allem. **Matterhorn**], un des principaux et des plus célèbres sommets des Alpes Pennines, à la frontière du canton suisse du Valais et de l'Italie. Son sommet, en forme de pyramide triangulaire, se dresse à 4.482 m. au fond de la vallée de Zermatt ; il a été gravi pour la première fois en 1865 et, malgré des facilités d'accès, l'ascension de ses parois escarpées demeure toujours dangereuse. — Au contraire, le *petit mont Cervin* (3.886 m.), à l'est du *col du Théodule* ou du *Cervin* **(Matterjoch)**, haut lui-même de 3.322 m., est aisément accessible. — On donne parfois le nom d'*Alpes* ou *Groupe du Cervin* aux Alpes Pennines.

CERVINARA, ville d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino) ; 10.800 hab.

CERVIONE, ch.-lieu de cant. de la Corse, arrond. et à 53 kil. de Bastia, sur le mont Castello ; 1.785 hab. Ch. de f. départ. Vins, châtaignes. Bains de mer au hameau de Prunete. Eglise du XVe siècle au hameau de Murchieto (peintures murales). — Le canton a 4 comm., et 2.700 hab.

CERVOISE [*sèr-voiz'*] n. f. (lat. *cervisia* ou *cerevisia*). Bière des anciens fabriquée avec de l'orge ou d'autres céréales, qu'on faisait fermenter.

Vase gaulois à cervoise.

— ENCYCL. Antiq. Elle fut en usage très anciennement : on la trouve sous d'autres noms en Egypte, en Asie, en Thrace. Elle était fort en honneur chez les Celtes et les Germains. Grecs et Romains l'appréciaient peu, et leurs médecins en condamnaient l'usage.

Au moyen âge, *cervoise* désigne non seulement la bière, mais le lieu où on la boit, ce que Froissart appelle « la taverne à cervoise », par une extension analogue à celle du mot *café* depuis le XVIIIe siècle.

CERVOISIER [*sèr-voi-zi-é*] n. m. Fabricant de cervoise. (Vx.)

CERVOLE (Arnaud DE). V. ARNAUD.

CERVON, comm. de la Nièvre, arrond. et à 37 kil. de Clamecy ; 1.260 hab. Ch. de f. Econom. Nièvre. Important marché agricole. Belle église (ancienne collégiale) en partie romane (XIe-XIIe s.). Châteaux de Marcilly et de la Chaume, des XIVe et XVe siècles.

CERVONI (Jean-Baptiste), général français, né à Soveria (Corse) en 1767, mort à Eckmuhl en 1809. Engagé au Royal-Corse, il était, en 1792, sous-lieutenant de cavalerie. Remarqué au siège de Toulon, il fut nommé général de brigade (1794) et divisionnaire après la campagne d'Italie (1796-1797). Ses allures républicaines lui valurent une demi-disgrâce sous l'Empire. Rappelé à la Grande Armée en 1809, un boulet lui fracassa la tête à Eckmuhl.

CERVULE [*sèr*] n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des *cervidés*, renfermant des petits cerfs asiatiques.

— ENCYCL. Les *cervules*, qui se reproduisent très bien en captivité, comptent maintenant parmi les cervidés les plus communs dans les parcs zoologiques ; les mâles sont souvent sauvages et méchants, et attaquent en poussant des grognements particuliers. En Malaisie, on trouve le *cervulus muntjac* ou *cerf aboyeur*, en Birmanie le *cervulus Feæ*, au Tibet le *cervulus lacrymans*, etc.

Cervule.

CÉRYCE n. m. (du gr. *kêrux, ukos*, héraut). Antiq. gr. Membre de la famille sacerdotale des *Céryces* ou *Hiérocéryces*. Fixée d'abord à Eleusis, transportée à Athènes, après la fusion politique des deux Etats, cette famille conserva le privilège de fournir le héraut sacré des mystères d'Eleusis.

CÉRYLE n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, famille des alcédinidés, renfermant de grands martins-pêcheurs gris ou blancs, variés de noir, habitant les régions chaudes de l'ancien monde.

CÉRYLIQUE [*lik'*] adj. m. Se dit d'un alcool $C^{26}H^{53}OH$ existant à l'état d'éther cérotique dans la cire de Chine.

CÉRYLON n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des colydiidés, renfermant de très petites formes brunes ou noires, brillantes et aplaties, vivant sous les écorces, dans le bois mort.

Cérylon.

CÉRYNÉE. Géogr. anc. Ville forte de l'Achaïe (Péloponnèse), qui reçut, après les guerres médiques, une colonie de Mycéniens chassés par les Argiens, et fut rattachée (vers 276 av. J.-C.) à la Confédération achéenne. Sanctuaire célèbre des Euménides.

CÉRYNITE (BICHE) ou **MÉNALIENNE.** Myth. gr. Biche aux pieds d'airain et aux cornes d'or, née sur le mont Cérynée, et consacrée à Artémis. Héraklès s'empara d'elle et la porta vivante à Mycènes. C'est un de ses douze travaux.

CÉRYX. Myth. gr. Héros éponyme de la famille sacerdotale des *Céryces*, fils d'Hermès et de Hersé.

CES [*sé*] m. et f. pl. de l'adj. démonstr. *ce, cet, cette* (du lat. *ecce* et *istos*). V. CE, CET, CETTE.

CÉSAIRE [*zèr*] (saint), né en 329, mort en 368. Frère de saint Grégoire de Nazianze, il étudia à Alexandrie et devint sénateur de Constantinople et médecin de l'empereur Constance, puis de Julien l'Apostat. Ce dernier s'efforça de le faire passer au paganisme. Césaire se retira en Cappadoce, d'où il ne revint que pour reprendre sa charge auprès de Valens et de Jovien. Saint Grégoire de Nazianze rendit son nom immortel en prononçant son éloge funèbre. — Fête le 25 février.

CÉSAIRE (saint), né en 470, mort en 542. Issu d'une famille riche, il prit en 489 l'habit monastique à l'abbaye de Lérins. Il devint évêque d'Arles malgré lui, en 502, après s'être caché dans un tombeau pour échapper à cet honneur. Exilé à Bordeaux par Alaric, puis rappelé, il fit décider au concile d'Agde (506) que les cantiques chantés par les fidèles seraient à la fois rédigés en latin et en grec, ce qui prouve la persistance de l'influence hellénique dans le midi de la Gaule. Pendant le siège d'Arles par les Francs et les Burgondes (508-510), Césaire fut jeté en prison comme complice des envahisseurs, mais, son innocence ayant été reconnue, il fut rendu à la liberté, et, après la levée du siège, vendit les vases sacrés de son église pour payer la rançon des prisonniers francs. Comblé de présents par Théodoric le Grand auprès de qui il s'était rendu pour se justifier de nouvelles accusations, il en consacra le prix au rachat de prisonniers. Le pape Symmaque lui conféra le pallium et la primatie sous le titre de vicaire apostolique en Gaule et en Espagne. Césaire présida les conciles d'Arles (524), de Carpentras (527), de Vaison et d'Orange (529). Il fonda plusieurs monastères d'hommes et un de religieuses, dont il confia la direction à sa sœur Césarie. Outre les règles de ces différentes communautés, nous avons de lui un recueil de lettres, plusieurs homélies, et son testament, par lequel il laissait tous ses biens à son église. Son tombeau, détruit par les Sarrasins, fut rétabli en 873. — Fête le 27 août.

CÉSAIRE de Heisterbach, moine cistercien, né dans le diocèse de Cologne vers 1180, mort vers 1240, moine à Heisterbach. On a de lui : *Homeliæ super dominicis ac festis totius anni* (1615) ; *Dialogi de miraculis* (1481).

CÉSALPIN (André), médecin italien, né à Arezzo en 1519, mort à Rome en 1603. Il fut médecin du pape Clément VII, et professeur au Collège de Sapience. Indépendant de caractère, ennemi des vieilles méthodes, il lutta toute sa vie, notamment dans ses *Quæstiones peripateticæ*, contre la routine. Il entrevit la circulation du sang, avant Harvey. Il est plus estimé comme botaniste qu'à aucun autre titre. On conserve encore à Florence son herbier. Il fut le précurseur de Linné en reconnaissant le sexe dans les organes de la fleur et en créant, en botanique, une méthode fondée sur les caractères morphologiques. Césalpin s'est aussi beaucoup occupé de minéralogie.

CÉSALPINIE [*nî*] n. f. Genre de légumineuses, comprenant une quarantaine d'espèces d'arbres et arbustes, même des plantes herbacées, originaires des régions chaudes et tempérées du globe.

— ENCYCL. Ce genre comprend des végétaux, le plus souvent épineux, à fleurs ordinairement jaunes. Le fruit est une gousse aplatie, un peu oblongue, ligneuse ou spongieuse, renfermant deux à quatre graines. La *césalpinie hérissée* (*cæsalpinia echinata*) est un grand arbre de l'Amérique du Sud dont le bois, connu sous le nom de *bois de Brésil, brésillet de Pernambouc, campêche*, est dur, pesant, compact, susceptible de prendre un beau poli. Il est fort recherché pour la teinture en rouge. La *césalpinie sappan*, appelée aussi *campêche sappan* ou *brésillet des Indes*, est un petit arbre épineux, originaire des Indes orientales et cultivé aux Antilles. Le bois de sappan, qui est très dur, sert aux mêmes usages que l'espèce précédente ; à Amboine, on en fait de jolis meubles, des clous et des chevilles pour les constructions navales ; il est riche en principe colorant et donne au coton et à la laine une belle nuance. Sa teinture est d'abord noire comme de l'encre ; mais, par l'addition de l'alun, elle devient d'un beau rouge. La *césalpinie faux mimosa*, originaire de Malabar, est remarquable par ses folioles aussi irritables que celles de la sensitive. Quelques espèces de césalpinies sont cultivées en Europe, où elles exigent la serre chaude ou tempérée.

Césalpinie.

CÉSALPINIÉES n. f. pl. Bot. Groupe très important de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre *césalpinie*, et regardé par plusieurs auteurs comme une famille distincte.

— ENCYCL. Les *césalpiniées* diffèrent des mimosées par leurs fleurs irrégulières, et des papilionacées, par le pétale qui tient la place de l'étendard toujours intérieur aux autres pétales. Le groupe compte quatre-vingts genres répandus dans les régions chaudes.

CESANO-MADERNO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 8.400 hab.

CÉSAR n. m. Variété de cépage rouge cultivé dans l'Yonne, appelé encore *romain* et *picarniau*.

CÉSAR n. m. (du lat. *cædere*, couper. Le nom de césar était donné aux enfants qu'on était obligé de tirer du sein de leur mère par incision.) Empereur de la famille de Jules César. || Titre affecté, dans la suite, à tous les empereurs romains et aussi, depuis Adrien, à l'héritier présomptif de l'empire romain. || Titre que se donnèrent les empereurs d'Allemagne.

— *Par extens.* Souverain, despote : *Si les vœux de la terre y faisaient quelque chose, on verrait moins de* CÉSARS *et plus de Raphaëls.* (P.-L. Courier.) || Homme d'un courage éprouvé : *C'est un* CÉSAR.

— LOC. PROV. **Il veut être césar, ou rien.** Se dit d'un homme qui hasarde tout pour parvenir. (V. AUT CÆSAR AUT NIHIL.). || **Il faut rendre à César ce qui appartient à César,** Rendre à chacun ce qui lui est dû.

— ENCYCL. Tous les empereurs romains prirent le nom de *César* en mémoire du grand Jules. A partir d'Adrien, l'empereur désigne son successeur, qui reçoit le titre de « césar ». Dioclétien, après avoir partagé territorialement l'empire avec un second « auguste », crée deux empereurs en second, qui chacun, sous un auguste, gouvernait une partie de l'empire avec le titre de « césar ».

CÉSAR (Lucius-Julius), consul romain, l'an 90 av. J.-C., au moment où éclatait la guerre sociale. Il subit un échec en Campanie, et perdit, dans une autre rencontre, toute son arrière-garde dans les défilés du Samnium ; mais il fit oublier ce désastre en inspirant au Sénat la loi qui accordait le droit de cité à toutes les villes restées fidèles. — Son fils, Lucius Julius **César,** oncle du triumvir Marc-Antoine, fut lieutenant de César dans les Gaules, consul en 64.

CÉSAR (Caius-Julius Strabo), frère du consul Lucius Julius, orateur et poète, membre du collège des pontifes. Il appartenait au parti de l'aristocratie, et périt dans les proscriptions de Marius, l'an 87 av. J.-C. Cicéron l'a placé comme interlocuteur dans son traité *De oratore*. Il reste quelques fragments de ses discours.

CÉSAR (Caïus-Julius), dictateur, né et mort à Rome (100-44 av. J.-C.). Sa famille prétendait remonter à Enée, et, par là, à Vénus. Neveu de Marius, il se rattachait aussi au parti démocratique. Sylla l'ayant emporté, il se réfugia chez Nicomède, roi de Bithynie. Des nobles, les vestales imploraient sa grâce : « Soit, dit Sylla, mais je vois en ce jeune homme plusieurs Marius. » Cependant, il ne rentra à Rome qu'à la mort du dictateur. Il aborda le barreau. Successivement tribun militaire, questeur, édile, il était préteur désigné quand éclata la conjuration de Catilina. Il vit sans déplaisir un mouvement qui ouvrait la voie aux changements, et tenta de sauver les conjurés. Après sa préture, il eut le gouvernement de l'Espagne. Ses créanciers ne le laissèrent partir que lorsque Crassus se fut engagé à payer pour lui cinq millions de dettes (69). Il administra si bien, qu'il rendit sa province prospère, et s'enrichit lui-même. Traversant un village des Alpes, il déclara *« qu'il aimerait mieux y être le premier que le second à Rome »*. A Cadix, il pleura devant une statue d'Alexandre : *« A mon âge,* dit-il, *il avait conquis le monde, et je n'ai encore rien fait. »*

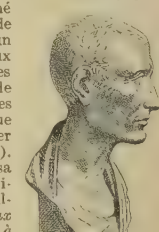
Jules César (musée de Berlin).

Revenu d'Espagne, il forma avec Crassus et Pompée le premier triumvirat. Le peuple le nomma consul pour l'an 60. Le sénat lui donna pour collègue un ennemi, Bibulus, mais il l'annihila et usa de ses droits jusqu'à l'extrême limite. Il reçut le gouvernement des Gaules cisalpine et transalpine, et resserra son alliance avec Crassus et Pompée en prenant pour lieutenant le fils du premier et en mariant sa fille au second. Tandis que ses rivaux s'usaient en luttes stériles, lui-même allait asseoir son prestige sur la gloire militaire et la plus utile conquête.

La Gaule vaincue, les richesses de ce pays entretinrent à Rome la fidélité du peuple et des armées de César. Effrayé de sa popularité, le sénat lui retira son commandement (52). L'année suivante, il posa son ultimatum au sénat : que Pompée abandonnât son commandement en même temps que lui, ou bien qu'on lui laissât jusqu'aux comices une partie de sa province et quelques troupes ; il briguerait alors le consulat, mais il ne voulait pas être livré à ses ennemis. Le sénat refusa. César « franchit alors le Rubicon », limite de sa province, et marcha sur Rome, triomphalement. Pompée gagna précipitamment l'Orient.

César alla d'abord en Espagne réduire les légions pompéiennes, puis passa en Grèce. Dans le camp pompéien, on se disputait déjà les dépouilles de César. Il répondit par la victoire de Pharsale. Pompée s'enfuit et fut tué, comme il débarquait en Egypte, par des agents du roi Ptolémée Aulète. On dit que César pleura quand on lui présenta la tête de son rival (48).

Il régla les affaires de l'Orient, où il resta plusieurs mois retenu par les charmes de Cléopâtre ; puis il massacra à Thapsus les pompéiens ralliés en Afrique, et en Espagne écrasa à Munda les fils de Pompée (45).

Depuis Pharsale, il était le maître. En 48, il fut proclamé dictateur ; après Thapsus, dictateur pour dix ans ; à vie, après Munda. Il fut consul, censeur, grand pontife, déclaré inviolable. Il eut des statues, des temples, des autels. Son ambition satisfaite, il se montra clément, rendit leurs droits politiques aux fils des proscrits de Sylla, confia des charges à d'anciens pompéiens. Il réduisit d'un quart les dettes privées, ramena à 150.000 le chiffre des bénéficiaires de l'annone, colonisa Carthage, donna du travail aux pauvres, restreignit le divorce, favorisa les familles nombreuses, les classes moyenne et rurale. Le pouvoir du sénat et des comices fut diminué. Les chevaliers partagèrent avec les sénateurs les fonctions judiciaires. Il publia une loi de *majesté* et abolit les associations trop remuantes. Les publicains, les gouverneurs furent étroitement contrôlés. Les populations fidèles, la Gaule transalpine, reçurent le droit de cité. La *Lex julia municipalis* réorganisa les municipes italiens. Le calendrier fut réformé.

Il ne voulait pas que le monde fût la proie de trois cents familles patriciennes, et on l'accusa, peut-être non sans raison, d'aspirer à la royauté. Une conjuration se forma. Malgré les avertissements, César se rendit au sénat le jour des ides de mars 44. Les conjurés l'entourèrent. Plusieurs l'avaient frappé, quand Brutus, qu'il avait comblé de faveurs, leva le poignard sur lui : « Eh quoi ! toi aussi, mon fils ! », s'écria-t-il, et il voila sa tête de sa toge. Il tomba percé de vingt et un coups, au pied de la statue de Pompée.

César était, après Cicéron, le premier orateur de son temps. Erudit, il composa des ouvrages de grammaire, tels qu'un *Traité de l'analogie ;* historien précis et écrivain élégant, sa *Guerre des Gaules* et sa *Guerre civile* sont des modèles du genre, bien qu'ayant besoin de contrôle. Son *Anti-Caton* était, au dire des anciens, une œuvre de polémique vigoureuse.

César (AUTEL DE). A l'endroit où avait été dressé le bûcher funèbre de César, au Forum, près de la Regia, le peuple dressa un autel où un culte spontané s'organisa. Enlevé par Dolabella, gendre de Cicéron, il fut violemment réclamé par le peuple. En 42 av. J.-C., les triumvirs décrétèrent qu'on élèverait à César un temple et que l'autel serait rétabli. La base de cet autel a été retrouvée pendant les fouilles de 1898.

César (REPRÉSENTATIONS ANTIQUES ET MODERNES DE JULES). Les portraits de César, statues, bustes, médailles et monnaies, ont été multipliés à l'infini, dans l'antiquité. Ils sont encore nombreux, bien que cette attribution ait été faussement accordée à plusieurs. Il n'existe pas de portrait authentique de César jeune. La seule statue qui passe pour offrir incontestablement la ressemblance du dictateur est au musée Capitolin : elle représente Jules César revêtu de la cuirasse et du *paludamentum*, tournant la tête à gauche, et tenant une pomme dans la main droite. Elle est d'une exécution médiocre. Le Louvre possède une statue de César en marbre de Paros ; la tête, qui est rapportée, rappelle assez bien celle de la figure du Capitole ; la statue tient de la main droite le *parazonium* et a le *paludamentum* rejeté sur l'épaule gauche. Ni la statue cuirassée du musée de Naples ni la statue nue de la villa Albani ne sauraient être considérées comme authentiques. Parmi les bustes antiques du dictateur, un des plus remarquables est celui du musée de Naples, et qui provient de l'ancienne galerie Farnèse. Le musée des Offices, le musée Chiaramonti, le Louvre, possèdent de bons bustes de César, mais de toutes les représentations de César les plus belles sont le buste du musée de Berlin, et la statue en toge du même musée. Des statues modernes de Jules César, nous citerons celle que l'on voit dans le jardin des Tuileries et qui est due au ciseau de Nicolas Coustou. Parmi les œuvres peintes, la plus grandiose est celle de Mantegna, désignée sous le nom de *Triomphe de Jules César*, et exécutée sous la forme d'une frise circulaire pour Louis de Gonzague, à Mantoue. Les neuf toiles qui la constituaient sont au château de Hampton-Court. Elles sont dans un fâcheux état de délabrement, mais on en possède d'admirables gravures du temps. Giorgione a représenté *César recevant la tête de Pompée*. Sébastien Bourdon *Jules César devant le tombeau d'Alexandre*. La mort de César a inspiré plusieurs artistes. Court, dans la vaste toile du Louvre, a surtout représenté Marc-Antoine excitant le peuple contre les meurtriers ; — Piloty, la minute qui a précédé le crime ; — Gérome, la fuite éperdue après le crime ; — Rochegrosse, dans *la Mort de César* (musée de Grenoble), l'assaut des conjurés vers César ; — Rixens, *le Cadavre de César ;* — Lanfranc (musée de Madrid) avait mis en scène ses funérailles, etc. — César passant le Rubicon a inspiré Gustave Boulanger et Chenavard. Le même Chenavard, dans les cartons qu'on peut voir exposés au musée de Lyon, avait projeté, pour sa décoration du Panthéon, un *Triomphe de Jules César*. (V. planche *Beaux-Arts XXVII.*)

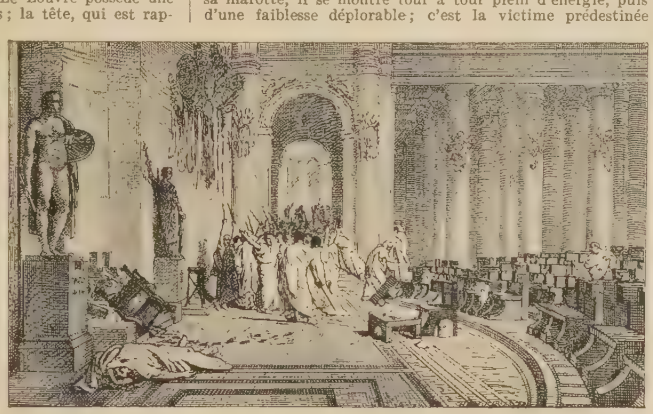

La mort de César, d'après Gérôme.

César (COMMENTAIRES DE). V. COMMENTAIRES.

César (JULES), tragédie en cinq actes, de Shakespeare (1601). Shakespeare s'est largement inspiré des *Vies* de Plutarque. Le héros de ce drame est Brutus ; le poète nous le présente dans toute sa noblesse et le rend sympathique. César est singulièrement défiguré ; Shakespeare s'est complu à étaler les faiblesses du grand homme, afin de donner plus de relief au rôle du conspirateur. Portia, la femme de Brutus, est une des plus belles créations du théâtre shakespearien. Les mouvements et les sentiments de la foule sont rendus avec une admirable vérité. Voltaire a adapté, non sans en changer l'esprit, la première partie de cette pièce, sous le titre *la Mort de César* (v. art. suiv.).

La traduction en prose et vers blancs de Louis de Gramont, jouée à l'Odéon en 1906, est beaucoup plus fidèle.

César (LA MORT DE), tragédie de Voltaire, en trois actes et en vers (composée en 1731 ; représentée en 1743). C'est une des meilleures de Voltaire ; elle est remarquable par une action simple et grande, une marche claire et attachante, une intrigue serrée par un seul nœud : le secret de la naissance de Brutus, que le poète suppose être fils de César et de Servilie, secret révélé à Brutus, et dont la découverte produit chez lui un antagonisme tragique.

César (*Histoire de Jules*), ouvrage inachevé, paru en 1865-1866, sous la signature de Napoléon III. L'empereur y exposait la théorie des « hommes providentiels ».

CÉSAR (Caius et Lucius), fils de Vipsanius Agrippa et de Julie, fille d'Auguste, qui les destinait à l'empire. Les deux jeunes princes moururent prématurément.

CÉSARS (LES DOUZE). On désigne sous ce nom Jules César et les onze princes qui ont régné après lui : Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien. Les six derniers étaient étrangers à la famille du vainqueur des Gaules. C'est uniquement parce que Suétone a écrit la vie des douze Césars, qu'on a pris l'habitude de réunir les douze premiers empereurs dans ce groupement factice.

Césars (LES DOUZE), ouvrage de Suétone. C'est un recueil des vies des Césars, depuis le premier jusqu'à Domitien. Suétone, grâce à sa situation officielle (il fut secrétaire d'Adrien), était à même de connaître, par les archives et la correspondance des empereurs et des ministres, une foule de détails que le public ignorait. Son ouvrage est donc une source infiniment précieuse d'informations. Il convient, toutefois, de ne le consulter qu'avec prudence, parce que Suétone accepte sans contrôle légendes et rumeurs, surtout si elles ont un caractère scandaleux. L'influence de ce livre a accoutumé à écrire, jusqu'à une époque toute récente, l'histoire des empereurs surtout par le côté anecdotique et mesquin, sans tenir un compte suffisant des actes accomplis sous le gouvernement de chacun. La langue de Suétone n'est pas telle qu'on puisse le ranger parmi les écrivains classiques.

Césars (LES) ou *le Banquet*, ouvrage de l'empereur Julien : tableau satirique des vertus, des vices et des travers des empereurs. Le style en est naturel et élégant (IVe s. apr. J.-C.). V. BANQUET DE JULIEN (*le*).

CÉSAR (Jules), jurisconsulte anglais, né près de Tottenham en 1557, mort à Londres en 1636. Il était fils d'un Génois, César Adelmar, médecin des reines Marie et Elisabeth. Il étudia le droit à Oxford et à Paris, devint, sous Jacques Ier, vice-chancelier de l'Echiquier et conseiller privé. César fut l'ami du chancelier Bacon, qu'il assista pendant son procès.

César Birotteau, titre et personnage d'un roman de Balzac (1837), dans la série intitulée *Scènes de la vie parisienne*. L'auteur fait ici la satire des ambitions de la bourgeoisie de son temps. Birotteau est un parfumeur enrichi, à qui sa fortune ne suffit pas : il lui faut aussi les honneurs. Cette idée dominante tourne à la monomanie. Obsédé par sa marotte, il se montre tour à tour plein d'énergie, puis d'une faiblesse déplorable ; c'est la victime prédestinée des intrigants. Cette étude, un peu encombrée de détails commerciaux, abonde en traits saisissants de vérité. V. BULLY. Ce roman a été adapté à la scène par Emile Fabre (1910).

CÉSARAT [*ra*] n. m. Dignité de césar, de souverain.

CESARE, terme de logique qui désigne un mode de la seconde figure du syllogisme, dans lequel la majeure et la conclusion sont universelles négatives (E), et la mineure universelle affirmative (A). *C* indique que ce mode se ramène à *Celarent*, *S* que cette opération se fait en convertissant la majeure.

CESARE (Giuseppe DI), historien italien, né et mort à Naples (1783-1856) ; révoqué de ses fonctions de directeur général des douanes, prit part au mouvement libéral de 1848. Un esprit national italien anime ses ouvrages, dont le plus connu est *Manfredi, re di Puglie e di Sicilia* (1837).

CESARE (Carlo DE), économiste italien, né à Spinazzola (prov. de Bari) en 1824, mort en 1882. Il se mêla dans sa jeunesse au mouvement libéral et fut, à plusieurs reprises, incarcéré. Après la constitution du royaume d'Italie, il fut nommé sénateur et conseiller à la Cour des comptes. Il a publié un grand nombre d'ouvrages de politique ou d'économie politique, entre autres : *Manuel populaire d'économie politique* (1862) ; *les Finances italiennes* (1867) ; *l'Allemagne moderne* (1874).

CÉSARÉE. Géogr. anc. Nom de villes existant en Cilicie (la même qu'Anazarba), en Phrygie (v. ANTIOCHE *de Pisidie*) ; en Bithynie, près du mont Olympe ; en Maurétanie Césarienne (la Cherchell actuelle) et en Maurétanie Tingitane (auj. Tanger). Plus célèbres encore sont les trois suivantes :

CÉSARÉE, dite DE CAPPADOCE, ville de l'Asie Mineure (en Cappadoce), au pied du mont Argée, sur les bords de l'Halys. Patrie de saint Basile. Auj. *Kaisarieh*.

Monnaie de Césarée.

CÉSARÉE, dite DE PALESTINE, ou MARITIME. Ville de Palestine, sur la Méditerranée, aux confins de la Galilée et de la Samarie. Bâtie à la grecque par Hérode le Grand, elle se développa très vite, et fut la résidence des procureurs romains à leur arrivée en Palestine (6 apr. Jésus-Christ). La ruine de Jérusalem lui donna plus d'importance encore. Origène y enseigna au IIIe siècle, et l'historien Eusèbe en fut évêque au IVe siècle.

CÉSARÉE, dite DE PHILIPPE. Ville de Palestine, au pied du Liban, près des sources du Jourdain. Elle fut construite à la grecque au début du Ier siècle par Hérode Philippe près de la grotte de Panias (lieu de culte en l'honneur du dieu Pan). Aujourd'hui *Banias*.

Césarée (CONCILES DE). Un premier concile eut lieu à Césarée de Palestine, en 197. Il s'occupa de la date de la fête de Pâques que les Eglises d'Asie ne célébraient pas le même jour que les Eglises d'Occident. Les Eglises d'Asie plaçaient cette fête le quatorzième jour de la lune de mars, c'est-à-dire le jour même où les Juifs mangeaient l'agneau pascal ; les Eglises d'Occident la plaçaient le dimanche qui suivait ce même jour. Le concile se prononça pour la coutume occidentale.

Un second concile se réunit dans la même ville en 334 pour juger saint Athanase d'Alexandrie que ses adversaires accusaient de divers crimes. Athanase refusa de comparaître, et l'empereur Constantin dut transférer le concile à Tyr.

CESAREO (Giovanni-Alfredo), écrivain italien, né à Messine en 1861, professeur à l'université de Palerme. Il est l'auteur de nombreux ouvrages de critique littéraire : *Essais critiques* (1884) ; *la Poésie sicilienne sous la maison de Souabe ; les Origines de la poésie lyrique en Italie* (1899) ; *Sur les poésies de Pétrarque* (1898) ; *la Vie de G. Léopardi ; Pasquino et la Satire sous Léon X* (1894) ; *Nouveaux Essais critiques ;* etc. Il a écrit aussi des poésies, d'une forme savante : *les Occidentales* (1887) ; *Hymnes* (1895) ; *Légendes et Poésies ; les Poèmes de l'ombre ; les Poèmes tragiques*. Il s'est enfin essayé au théâtre avec une *Françoise de Rimini* (1905), et *la Morte*.

CESAREUM [*ré-om*] n. m. Antiq. rom. Temple construit en l'honneur d'un césar ou d'un empereur. (On écrit aussi CÉSARÉON.)

CÉSARÉVITCH [*za*] ou **TSARÉVITCH** n. m. Le fils ou l'héritier présomptif du tsar.

CESARI ou **CESATI** (Alessandro), surnommé **il Greco** ou **il Grechetto,** né à Chypre d'une famille milanaise, graveur sur médailles et sur pierres fines, travaillait vers le milieu du XVIe siècle. Ses meilleures œuvres sont une tête de Henri II sur cornaline, une médaille de Paul III, un camée de Phocion.

CESARI (Antonio), philologue et oratorien italien, né à Vérone en 1760, mort à Ravenne en 1828, s'attacha à rendre à la langue italienne la pureté et l'énergie qu'elle devait aux écrivains de la Renaissance. Ses principaux travaux sont une réédition très augmentée du *Vocabolario della Crusca* (1806-1809), et ses dialogues : *Bellezze della Commedia di Dante* (1824-1826).

CESARI (Joseph), chevalier D'ARPINO, peintre italien. V. JOSÉPIN.

CÉSARIEN [*ri-in*], **ENNE** n. m. Membre de la famille de Jules César : *Les* CÉSARIENS *s'éteignirent en la personne de Néron.* || Partisan de Jules César : *Les* CÉSARIENS *battirent les pompéiens à Pharsale.* — *Par extens.* Partisan de Bonaparte, du régime plébiscitaire, et, plus généralement encore, des coups d'Etat militaires. || Officier de l'empire romain qui tenait les comptes du fisc.

— *Adjectiv.* Qui a rapport à Jules César ou aux Césars : *Troupes* CÉSARIENNES.

— Chir. *Opération césarienne,* Opération qui consiste à inciser l'abdomen et l'utérus d'une femme, pour extraire un enfant.

— ENCYCL. Chir. L'*opération césarienne* n'était jadis pratiquée que sur la femme morte. Il semble que l'étymologie qui explique ce terme par la naissance de Jules César soit erronée. Cette intervention s'adresse surtout, actuellement, aux femmes vivantes, dans les conditions suivantes : rétrécissement du bassin, rétrécissements du col de l'utérus ou du vagin, cancer du col utérin, certaines présentations irréductibles du fœtus, quelques variétés d'insertion vicieuse du placenta, certains fibromes qui barrent l'issue à l'enfant. L'opération césarienne se fait aussi pour extraire vivant l'enfant d'une femme qui vient de mourir, lorsque cet enfant est viable.

L'opération césarienne était jadis très meurtrière. Aujourd'hui, la mortalité, en tenant compte des cas mauvais, ne dépasse pas 2 à 3 p. 100. Elle s'effectue, dans la très grande majorité des cas, par incision successive de la paroi abdominale, puis de l'utérus et, dans quelques cas exceptionnels, par voie vaginale.

CÉSARIENNE (GRANDE-) [en lat. **Maxima Cæsariensis**]. Géogr. anc. Province romaine de Bretagne habitée par les Brigantes. Ch.-lieu *Eboracum* (York).

CÉSARIENNE (MAURITANIE). V. MAURITANIE CÉSARIENNE.

CESARINI (Julien), connu sous le nom de **cardinal Julien,** diplomate italien, né en 1389, mort à Warna en 1444. Professeur de droit à Padoue, conseiller du pape Martin V, cardinal en 1426, il joua aussi un rôle important sous Eugène IV. Il se distingua contre les hussites et aux conciles de Bâle et de Florence. Légat en Pologne, il poussa Ladislas III à violer la paix signée avec les Turcs,

estimant qu'il n'y a pas de parole valablement engagée à un infidèle. Le résultat de cette fâcheuse initiative fut la défaite de Warna (1444), où le roi et son conseiller trouvèrent la mort.

Cesarini (Virginio), poète italien, né à Rome en 1595, mort en 1624. Il se consacra avec une telle ardeur aux études classiques qu'il ruina complètement sa santé ; à vingt-trois ans il était membre de l'académie des *Lincei*. Il a écrit des idylles latines et des poésies italiennes, et a eu une certaine influence sur le poète Testi.

césarins [*rin*] n. m. pl. Hist. relig. V. franciscains.

Césarion Biogr. V. Ptolémée XVI.

césariser [*zé*] (**se**) v. pr. (de *César*). Imiter les Césars.

césarisme [*rissm'*] n. m. Système de gouvernement comparable à celui qui fut institué par César.

— Encycl. Les deux traits caractéristiques du *césarisme* sont l'exercice par un seul homme de l'autorité absolue, et l'origine démocratique de ce pouvoir. Le césarisme s'oppose aux gouvernements tempérés, aux régimes de séparation des pouvoirs, à la Constitution anglaise ou à celle de 1875 qui cherchent au contraire à limiter le pouvoir par le pouvoir. Il s'oppose également à l'ancienne monarchie française en ce qu'il trouve son fondement dans une désignation populaire et non point dans une investiture de droit divin. Le premier et le second Empire français se rapprochent du césarisme par le plébiscite et par la concentration de la plupart des pouvoirs entre les mains de l'empereur.

césariste [*risst'*] n. m. Partisan du césarisme. — Adjectiv. : *Conspiration* césariste.

Cesaro, ville d'Italie (île de Sicile, prov. de Messine) ; 4.090 hab.

Cesarotti (Melchiore), écrivain italien, né et mort à Padoue (1730-1808). Il enseigna le grec et l'hébreu dans cette ville, et reçut une pension de Napoléon Ier qu'il célébra dans son poème *Pronea*. Parmi ses nombreux écrits (*Œuvres*, 40 vol. publiés de 1800 à 1813) les plus importants sont : *Essai sur la philosophie des langues* (1785) où l'auteur proteste, au nom de la raison et de la liberté, contre la tyrannie du purisme et les caprices de la mode ; — une traduction en vers des *Poèmes d'Ossian* (1763), qui eut une influence considérable sur la littérature d'alors. Il fit aussi des traductions du français, de l'anglais, du latin, du grec, notamment de l'*Iliade*, traduction où la liberté confine au mauvais goût.

Cesbron (*Achille*-Théodore), peintre français, né à Oran en 1850, mort à Paris en 1913. Élève de Bonnat et de Cormon, il s'est acquis par ses petites toiles représentant des fleurs et des natures mortes une réputation méritée. Il a traité surtout les fleurs avec une variété et une délicatesse de tons très remarquables. Citons : *Fruits et Fleurs ; Légumes* (1879) ; *les Roses* (1881) ; *Pivoines herbacées* (1882) ; *le Puits aux roses* (1885) ; etc.

Césembre, îlot breton de la Manche, à 4 kil. de Saint-Malo. (On écrit parfois Césambre, ou Cézembre.)

Cesenatico, ville d'Italie (Emilie, prov. de Forlì), petit port sur l'Adriatique ; 9.800 hab. Bombardée par les Anglais en 1800.

Césène (en ital. **Cesena**), ville d'Italie (Emilie, prov. de Forlì), sur le Savio ; 50.900 hab. (*Césénates*). Ch.-lieu de district. Evêché. Mines dont le soufre est traité dans des usines qui ont donné à Césène un grand essor ; distilleries. Belles églises ; rue célèbre « des portiques ». Peut-être fondée au IVe siècle avant notre ère, par des Gaulois Sénons, Césène devint cité romaine, puis byzantine, et fut indépendante au moyen âge. Réunie aux Etats pontificaux au XVIe siècle, elle fut englobée avec eux dans le royaume d'Italie en 1859. Patrie des papes Pie VI et Pie VII.

Céseron n. m. (du lat. *cicer*, pois chiche). Nom vulgaire du pois chiche (*cicer arietinum*).

Cesi (Bartolommeo), peintre italien, né en 1526, mort à Bologne en 1629, élève de Tibaldi et de Baldi. Ses meilleurs tableaux se trouvent dans les églises et à la Pinacothèque de Bologne.

Cesi (le prince Frédéric), duc d'Aqua-Sparta, naturaliste italien, né et mort à Rome (1585-1630). Il institua l'académie des *Lincei* et c'est à lui qu'on doit la propagation de l'usage du microscope et du télescope. On a de lui différents traités : *Sur les abeilles*, *Sur les bois fossiles*. En outre, il a préparé à grands frais l'édition de l'ouvrage de Hernandez sur l'*Histoire naturelle du Mexique* (1651).

Cesio (Carlo), peintre et graveur italien, né à Antrodoco, près de Rieti, en 1626, mort à Rome en 1686. Élève de Pierre de Cortone, il est surtout connu pour avoir gravé un grand nombre de tableaux célèbres : la *Galerie Farnèse* ; la *Vie de saint Augustin*, par Lanfranc ; l'*Histoire d'Enée*, de Cortone.

Cesio Maggiore, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Belluno) ; 5.800 hab.

césium n. m. Métall. V. cæsium.

Ceska-Kamenice. Géogr. V. Tcheska-Kamenice.

Ceska-Lipa. Géogr. V. Tcheska-Lipa.

Ceska-Trebova. Géogr. V. Tcheska-Trebova.

Ceske-Budejovice. Géogr. V. Tcheske-Budejovice.

Cesky-Brod. Géogr. V. Tchesky-Brod.

Cesky-Dub. Géogr. Tchesky-Dub.

Césonie ou **Milonia**, était veuve et mère de trois enfants, quand elle plut à Caligula, dont elle se rendit si bien maîtresse que les Romains crurent qu'elle lui avait donné un philtre. Il la faisait paraître casquée devant les troupes, et la montrait nue à ses amis. Il eut d'elle une fille dont la férocité précoce attestait l'origine. Césonie, du moins, sut mourir. Quand Caligula eut été égorgé, elle tendit bravement la gorge au centurion Julien Lupus. La petite Julia Drusilla eut la tête brisée contre le mur.

Césonie.

Cespedes (Domingo de), maître-ferronnier de Tolède, né en 1504, mort en 1565, qui dirigea l'exécution de la grille de la *Capilla de los Reyes nuevos*, dans la cathédrale de sa ville, en 1533. Cette grille, en 1541, fut transportée dans le chœur et achevée par Domingo de Cespedes avec l'aide de son beau-fils Fernando Bravo. Cette œuvre de ferronnerie est une des plus belles de la Renaissance espagnole. En 1559, Domingo de Cespedes travailla à la porte du *Sagrario ;* mais il se ruina dans cette entreprise, et laissa sa veuve sans ressources.

Cespedes (Pablo de), peintre, sculpteur et architecte espagnol, né et mort à Cordoue (vers 1538-1608). Il fit un séjour à Rome, étudia Michel-Ange et Raphaël. Une *Cène* de lui est célèbre. Il a écrit sur son art des poèmes, des dissertations érudites.

Cespèdes (Andrès-Garcia de), savant espagnol du XVIIe siècle, écrivit sur les mathématiques, l'astronomie, la nautique ; la plupart de ses ouvrages, notamment d'importants atlas, sont restés en manuscrit. Il publia : *Regimiento de navegacion ; Hidrografia y theoria de planetas ; Libro de instrumentos nuevos de geometria muy necesarios para distancias y alturas* (1606).

Cespèdes (Carlos-Manoel), patriote cubain, né à Bayamo en 1819, mort en 1874. Avocat, il organisa en 1868 un mouvement insurrectionnel, s'empara de Santiago et proclama la république, dont il fut reconnu président. La lutte entre les Cubains et les Espagnols fut longue et impitoyable. En 1873, il se retira dans la montagne de San-Lorenzo, mais, trahi par un nègre, il fut assiégé dans sa maison et tué par les Espagnols.

cespiteux [*sèss, eû*], **euse** adj. (du lat. *cespes, itis*, touffe, gazon). Qui croît en touffes serrées : *Plante* cespiteuse.

Cessac. Biogr. V. Lacuée.

cessant [*sè-san*], **e** adj. Qui cesse ; arrêté, suspendu, interrompu. || *Toutes affaires cessantes*, Toutes choses suspendues.

Cessante causa, cessat et effectus, axiome juridique latin (« La cause cessant, l'effet cesse également ») fréquemment cité.

Cessart (Louis-Alexandre de), ingénieur français, né à Paris en 1719, mort à Rouen en 1806. Il dirigea les travaux de la digue de Cherbourg et exécuta la construction du pont tournant du Havre, des bassins de chasse de Dieppe et du Tréport. Le premier, il eut l'idée de faire usage du rouleau compresseur pour hâter la prise des empierrements des routes.

cessation [*sè-sa-si-on*] n. f. Action de cesser : Cessation *de travail, d'affaires, de fonctions.* Cessation *d'hostilités, de poursuites.*

— Dr. comm. *Cessation de payements*, Situation d'un commerçant qui ne peut exécuter ses engagements, soit parce que son actif est insuffisant, soit même par suite de la difficulté qu'il éprouve à réaliser cet actif.

(Le jugement déclarant la faillite fixe généralement la date de la cessation des payements, date fort importante, car elle fait peser une présomption de fraude sur les actes du failli.) V. faillite.

— Anton. **Continuation, suite, reprise**, etc.

— Encycl. Mines. En cas de *cessation* de travaux dans une mine, l'Administration prend les mesures utiles pour assurer la conservation du gîte ou la sécurité de la surface.

Si la sûreté publique ou les besoins des consommateurs sont inquiétés par cette cessation, le Gouvernement peut même retirer la concession.

cesse [*sèss*] n. f. (subst. verbal de *cesser*). Répit, trêve : *Point de* cesse, *point de relâche.* (La Fontaine.) (Ne s'emploie jamais avec l'article.) || *Sans cesse*, loc. adv. Sans discontinuer.

Cessenon, comm. de l'Hérault, arrond. et à 19 kil. de Béziers, sur l'Orb ; 2.900 hab. Ch. de f. Hérault. Gisements de houille ; tuileries.

cesser [*sè-sé*] v. intr. (lat. *cessare*). Suspendre, ne pas continuer, se désister : Cesser *de parler, d'agir. Grand roi* cesse *de vaincre ou je* cesse *d'écrire.* (Boileau.) || Etre suspendu, prendre fin : *Le bruit* cesse. *La pluie a* cessé.

— *Transitiv.* Mettre fin à : Cesser *des cris, une poursuite.*

— Syn. **Cesser, discontinuer, finir.** *Cesser* est plutôt l'opposé de *continuer* que *discontinuer* lui-même ; on *cesse* quand on ne continue pas, quand on abandonne une chose qu'on avait commencée. *Discontinuer*, c'est proprement cesser *momentanément*, interrompre. *Finir*, c'est amener quelque chose à sa fin, au terme, c'est donc cesser *complètement.*

— Anton. **Continuer, durer, maintenir, persévérer, persister, poursuivre, prolonger.** — **Recommencer, reprendre.**

cessibilité [*sè-si*] n. f. Qualité d'une chose qui peut être cédée : Cessibilité *d'un droit, d'un bien.*

cessible [*sè-sibl'*] adj. (bas lat. *cessibilis*, même sens). Qui peut être cédé : *Droit* cessible.

— Encycl. Dr. admin. *Arrêté de cessibilité*, Arrêté motivé que prend le préfet, en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, pour déterminer les propriétés qui doivent être cédées et l'époque à laquelle il sera utile d'en prendre possession (loi du 3 mai 1841, art. 11). Cet arrêté est précédé d'une enquête qui permet aux intéressés de produire leurs observations. Il ne peut être attaqué que pour excès de pouvoir, devant le Conseil d'Etat.

Cessieu, comm. de l'Isère, arrond. et à 6 kil. de La Tour-du-Pin, sur la Bourbre ; 1.150 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filature de soie, papeterie.

cession [*sè-si-on*] n. f. (lat. *cessio, onis ;* de *cedere*, céder). Transport à un autre de la chose ou du droit dont on est propriétaire ou titulaire : Cession *de créances.* Cession *de bail.*

— Encycl. Dr. La *cession de biens* est l'abandon que le débiteur fait de tous ses biens lorsqu'il se trouve hors d'état de payer ses dettes. A Rome, une loi Julia, sous César ou sous Auguste, permit au débiteur de se soustraire à la contrainte corporelle en abandonnant ses biens à ses créanciers. Dans l'ancien droit français, la *cession de biens*, reconnue par les ordonnances, notamment par celles de 1490 et de 1510, était accompagnée de formalités humiliantes. Le Code civil a fait de la cession de biens un mode d'extinction des obligations. Elle est *volontaire* ou *judiciaire.*

La *cession de biens volontaire* ou *abandonnement* est celle que les créanciers acceptent volontairement, et qui n'a d'autre effet que celui résultant des stipulations mêmes du contrat passé entre eux et le débiteur. Elle est donc inopérante au regard des créanciers qui y ont été étrangers.

La cession de biens *judiciaire* est un bénéfice que la loi accorde au débiteur malheureux et de bonne foi de faire en justice l'abandon de tous ses biens à ses créanciers, pour éviter la contrainte par corps. Mais, depuis que la loi du 22 juillet 1867 a supprimé la contrainte par corps, la cession de biens judiciaire se trouve réduite à une existence à peu près nominale dans notre loi.

La *Cession de droits litigieux* est l'aliénation de droits qui font l'objet d'une contestation judiciaire. Lorsque la cession est faite à prix d'argent, celui contre lequel elle a été faite peut se faire tenir quitte par le cessionnaire en lui remboursant le prix avec les frais et les intérêts, du jour où le payement avait été fait.

La *Cession de droits successifs* est l'aliénation par un héritier de ses droits dans une succession ouverte. Elle porte, non sur la qualité d'héritier, mais sur l'émolument qui y est attaché ; le cessionnaire doit d'ailleurs supporter toutes les charges qui incombaient à l'héritier cédant. Si l'acquéreur n'est pas un successible, les cohéritiers du cédant peuvent l'écarter du partage en lui remboursant le prix de la cession.

La *Cession-transport* est une aliénation des créances et autres droits incorporels :

A Rome, d'après les principes du droit ancien, les créances étaient incessibles parce que personnelles. Mais elles pouvaient faire l'objet d'une *novation* : ce procédé, supposant l'intervention du débiteur, entraînait l'extinction des garanties, avec la dette novée. La procédure formulaire, qui permettait de se faire représenter en justice par procureur, fournit un moyen de cession plus sûr. On constituait le cessionnaire mandataire judiciaire, mais avec dispense de rendre compte ; ce fut le *procurator in rem suam*. Le droit impérial consolida ce procédé de cession en donnant au cessionnaire des actions utiles et en lui permettant de s'assurer, dès avant la *litis contestatio*, le bénéfice de la créance par une signification de la cession au débiteur cédé. Anastase décida que le cessionnaire d'une créance litigieuse ne pourra réclamer au débiteur que le prix de la cession. C'est l'origine du retrait litigieux.

Dans le droit français le Code civil admet et réglemente la cession de créances et autres droits incorporels, mais il ignore la cession de dettes à titre particulier. La cession de créances est parfaite par le seul consentement des parties entre le cédant et le cessionnaire. Mais à l'égard des tiers, la loi exige soit la signification au débiteur cédé, soit l'acceptation de la cession faite par ce débiteur dans un acte authentique.

Ces règles ne s'appliquent pas aux titres négociables (à ordre, au porteur, ou nominatifs). La cession transmet au cessionnaire la créance telle quelle, c'est-à-dire avec ses garanties, mais aussi sous réserve des exceptions qui pouvaient être opposées au cédant. Lorsqu'elle est effectuée à titre onéreux, elle comporte pour le cédant obligation de garantir l'existence de la créance : la garantie de la solvabilité n'a lieu qu'en cas de stipulation expresse, et, à moins de convention spéciale, ne porte que sur la solvabilité au moment de la cession.

Il existe des créances incessibles, par exemple les pensions publiques, les créances d'aliments. La saisie-arrêt effectuée sur une créance la rend dans une certaine mesure indisponible.

Dr. rom. *Cessio in jure*. Procès fictif qui intervenait entre deux personnes et dont l'effet était de transférer à l'une des parties un droit qui appartenait à l'autre. C'était une imitation de la procédure en revendication. Le cessionnaire du droit ou l'acquéreur de la chose affirmait ses prétentions sur la chose ; le cédant ne contestait pas, et le magistrait confirmait la prétention du demandeur, c'est-à-dire de l'acquéreur. La *cessio in jure* était un mode solennel d'acquisition, exigeant la présence de la chose, réservé aux seuls citoyens romains et applicable aux *res mancipi* et *nec mancipi*. L'*in jure cessio* servait à transférer l'usufruit, les servitudes, l'hérédité, la tutelle légitime. On y avait recours aussi pour réaliser l'affranchissement dit *vindicta.*

cessionnaire [*sè, nèr*] n. Dr. Celui, celle à qui l'on fait une cession : *Le* cessionnaire *d'une créance.*

— Bourse. Celui qui prend d'un autre une action ou un titre nominatif.

Cesson (Victor-Etienne), peintre français, né et mort à Coincy (Aisne) [1835-1902]. Il étudia chez Amaury-Duval, puis il travailla avec Puvis de Chavannes. On lui doit : *Rentrée à l'église du Pardon de Plouaret* (1865), *Giotto enfant* (1866), et *Vue prise au Géant de Montpreux, près de Coincy.*

Cesson-Sévigné, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 5 kil. de Rennes, sur la Vilaine ; 1.840 hab. Carrières de pierre à bâtir (dites de *Crosanne*) et de moellons. Ancien château de Tizé.

Cessy (Martial), sculpteur sur bois, né et mort à Bordeaux (vers 1723-1794). Il est l'auteur, avec son collaborateur Audibert, de la décoration de la frégate *la Belle-Poule* (1766), et du buffet d'orgue de l'église Saint-Sernin de Bordeaux.

c'est-à-dire [*sè-ta-dir*] loc. conj. qui indique explication.

Cestas [*sess-tass*], comm. de la Gironde, arrond. et à 12 kil. de Bordeaux, dans les Landes ; 1.975 hab. (*Cestadais*). Vins blancs. Sources ferrugineuses.

ceste [*sèsst'*] n. m. (lat. *cestus*). Antiq. rom. Gantelet servant aux anciens athlètes dans le pugilat. || Pugilat auquel on se livrait avec le ceste. || Ceinture que le mari donnait à sa femme le jour des noces.

Ceste (antiq.).

— Mythol. *Ceinture de Vénus*, talisman qui donnait la grâce à celles qui le portaient, et inspirait aux hommes les désirs amoureux.

— Zool. V. cestus.

— Prov. anc. **Avoir dérobé le ceste** (ou **la ceinture**) **de Vénus**, Posséder les grâces les plus attrayantes. V. ceinture.

— Encycl. Antiq. Le *ceste* se composait de plusieurs lanières de cuir entrelacées, couvrant la main et les premières phalanges des doigts, et s'attachant autour du poignet et de l'avant-bras. Les athlètes en

avaient un à chaque main. Les cestes étaient quelquefois garnis de fer ou de plomb et pesaient jusqu'à trois kilogrammes.

CESTI (Marc-Antonio), compositeur italien, né à Arezzo vers 1620, mort à Venise en 1669. Bien qu'il fût mineur conventuel, il a surtout travaillé pour le théâtre, où il a donné des ouvrages remarquables, notamment : *la Dori* (1663) et *il Pomo d'oro* (1669). Il fut maître de chapelle à Florence (1646), chanteur à la chapelle du pape Alexandre VII (1660), et maître de chapelle de l'empereur Léopold Ier. Cesti a écrit des cantates et des « airs de chambre », d'un sentiment exquis.

CESTICILLE [*sess-ti-sil'*] n. m. (lat. *cesticellus*). Antiq. rom. Coussinet que les portefaix romains posaient sur leur tête, pour ne pas être blessés par leurs fardeaux.

CESTIUS (Caius), personnage romain, préteur, tribun du peuple, l'un des *septemviri epulones*, chargés des banquets sacrés, célèbre par son tombeau *la pyramide de Cestius*, près de la porte Saint-Paul, à Rome. Elle a 37 m.

Pyramide de Cestius et porte Saint-Paul à Rome. — Cl. Brogi.

de haut, sur 30 m. de large à la base. La chambre sépulcrale porte des traces de peinture ; elle n'avait aucune entrée ; l'ouverture actuelle est moderne. — **L. Cestius,** frère du précédent, avait, étant édile, relié l'île Tibérine à la rive droite du fleuve, par un pont qui portait son nom.

CESTODES [*sèss-tod'*] n. m. pl. (du gr. *kestos*, ceinture). Ordre de vers plats (plathelminthes) de forme rubanée.

— Encycl. Les *cestodes* ont un corps très généralement segmenté distinctement chez l'adulte ; ils n'ont jamais de tube digestif. Ils sont parasites de l'homme et des animaux et se fixent au moyen de ventouses ou de crochets. A l'état adulte, ils vivent dans le tube digestif de leur hôte ; à l'état larvaire, dans les viscères. Leur développement s'effectue chez divers hôtes et nécessite par conséquent des migrations plus ou moins complexes. L'œuf, mis en liberté, donne naissance à un embryon muni de six crochets, appelé *embryon hexacanthe*. Le ténia est le type de ces vers.

Cestodes. (Deux anneaux de ténia).

CESTOÏDE [*sèss-to*] adj. (du gr. *kestos*, ruban, et *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a la forme d'un ruban : *Vers* CESTOÏDES.

CESTONA, bourg d'Espagne (Biscaye, prov. de Guipuzcoa), près de l'Urola ; 3.500 hab. Exploitation de jaspe ; forges. Eaux thermales très fréquentées.

CESTOS ou **SESTOS,** fleuve côtier de la république de Libéria, au cours fort mal connu, finissant sur la Côte des Graines.

CESTRACION [*sèss-tra-si-on*] n. m. Genre de requins, type de la famille des *cestracionidés*, renfermant deux espèces de l'archipel malais et des côtes de Californie.

CESTRACIONIDÉS [*sèss-tra-si, dé*] n. m. pl. Famille de squales renfermant les *cestracions, ptychodus, acrodus,* et autres requins vivants ou fossiles, dont les dents larges, à surface rugueuse, présentent de trois à cinq pointes dans le jeune âge, puis deviennent des plaques rangées obliquement comme des pavés.

CESTRE [*sèsstr'*] ou **CESTROS** [*sèsstross*] n. m. Antiq. Petite flèche lancée au moyen d'une fronde.

— Encycl. On donnait le nom de *cestre* ou *cestrosphendone* (*kestros* ou *kestrosphendonê*) à une arme inventée par les Macédoniens et qui servait à lancer un trait. Ce trait comprenait deux parties : un fer, qui avait deux palmes de longueur (0m,15), et une hampe de bois, longue d'un empan (0m,225), au milieu de laquelle étaient fixées trois ailettes. Le trait était lancé à l'aide d'une fronde.

Cestre.

CESTREAU [*sèss-trô*] n. m. Genre de solanacées comprenant environ cent espèces d'arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique. (On en cultive un grand nombre dans les jardins d'agrément. Quelques espèces exhalent une odeur désagréable, vireuse et même fétide.) [On dit aussi CESTRAU, CESTRON, CESTRUM.]

CESTRIFORME [*sèss-tri*] adj. (du lat. *cestrum, stri,* trait, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un dard.

CESTRINOS. Myth. gr. Fils d'Andromaque et de Helenos ; éponyme de la Cestrine (en Epire).

CESTROSPHENDONE [*sèss-tross-fin-don'*] n. m. (du gr. *kestros*, trait, et *sphendonê*, fronde). Art milit. anc. V. CESTRE.

CESTRUM [*sèss-trom'*] ou **CESTRON** [*sess-tron*] n. m. Antiq. Instrument dont on se servait pour la peinture à l'encaustique. (Il était terminé en pointe à l'une de ses extrémités pour que l'on pût graver au trait, et à l'autre par une spatule propre à étaler la peinture.)

— Bot. V. CESTREAU.

CESTUS [*sèss-tuss*] ou **CESTE** [*sesst'*] n. m. Genre de cténophores transparents ayant la forme d'un ruban plat pouvant atteindre 1 m. de long, et parcouru sur ses arêtes par quatre rangées de palettes vibratiles. (Les cestus font partie du plancton des mers chaudes, notamment de la Méditerranée ; quelques-uns, comme le joli *cestus Veneris*, ou ceinture de Vénus, sont luminescents.)

CÉSURE n. f. (du lat. *cæsura*, coupure ; de *cædere*, supin *cæsum*, couper). Repos placé dans un vers pour produire sur l'oreille une impression cadencée.

— *Césure bucolique.* V. BUCOLIQUE.

— Encycl. Métrique anc. Dans la versification ancienne (du sanskrit, du grec, du latin), il y a toujours à l'intérieur des vers un peu longs une fin de mot obligatoire à certaine place. C'est ce que les anciens appelaient la *césure*. Cette césure diffère de la césure des versifications modernes (du français, de l'anglais ou de l'allemand par exemple), en ce qu'elle n'implique qu'une division de mots et non une division de groupes rythmiques, encore moins une division de sens. Pour mieux marquer cette différence, on a proposé de réserver le terme de *césure* à la séparation de mots des versifications modernes, et d'employer le terme de *coupe* quand il s'agit de la versification antique. — Dans les hexamètres grecs, la *césure* la plus ordinaire était la *trochaïque*, placée entre les deux brèves d'un dactyle constituant le troisième pied ; on employait aussi la coupe penthémimère, après cinq demi-pieds (à l'intérieur du troisième pied), et l'hephthémimère après sept demi-pieds (à l'intérieur du quatrième pied). — Dans les hexamètres latins, c'est la césure penthémimère qui devient prépondérante :

Arma virumque cano | Trojæ qui primus ab oris...
VIRGILE.

Quand elle n'a pas lieu, on trouve alors le plus ordinairement trois césures à la fois : d'abord l'hephthémimère, qui est alors la principale ; la trithémimère (après le troisième demi-pied) et la trochaïque :

Purpureos | moritura | manu | discindit amictus.
VIRGILE.

— Le vers élégiaque ou pentamètre, en grec et en latin, est partagé par une césure en deux membres de chacun deux pieds et demi.

Versification française. — En principe, l'hexamètre français est divisé par la césure médiane en deux moitiés ou hémistiches, dont chacun se subdivise au moyen d'une césure secondaire en deux éléments de trois syllabes. Mais il s'en faut que chaque hémistiche soit toujours régulièrement subdivisé en deux parties égales. La règle du repos à l'hémistiche, imposée par Malherbe, a été formulée par Boileau :

Que toujours, dans vos vers | le sens, coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, | en marque le repos.

A cette forme de vers les romantiques ont opposé un alexandrin où la césure médiane est supprimée et remplacée par deux césures principales qui coupent le vers en trois parties :

Il vit un œil | tout grand ouvert | dans les ténèbres.
V. HUGO.

Ce vers se rencontrait déjà quelquefois chez les classiques :

Jupiter | et le peuple immortel | rit encore.
LA FONTAINE.

Mais quelle que soit la forme de l'alexandrin, la sixième syllabe qui termine le premier hémistiche garde un son plein et ne peut finir, dans la poésie classique, par un *e* muet. Toutefois, l'*e* muet final se trouve très bien à la septième syllabe, s'il s'élide devant le mot qui suit :

Le progrès toujours marche, et la routine expire.
LACHAMBEAUDIE.

J'ai cherché dans l'absence un remède à mes maux.
PARNY.

Pour la césure finale, v. ENJAMBEMENT.

— Mus. Repos suspensif, déterminé par la construction rythmique de la phrase. Il est important, quand des paroles sont adaptées à la musique, que les césures musicales du rythme correspondent aux césures prosodiques de ces paroles. On appelle quelquefois la césure *masculine* ou *féminine*, suivant qu'elle tombe sur un temps fort ou sur un temps faible.

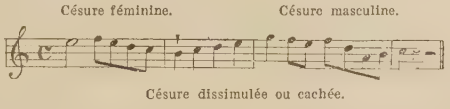

Césure féminine. Césure masculine.

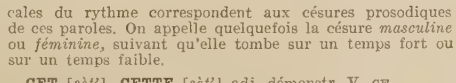

Césure dissimulée ou cachée.

CET [*sèt'*], **CETTE** [*sèt'*] adj. démonstr. V. CE.

CÉTACÉ, E adj. Qui est de l'espèce des cétacés, qui leur est propre : *Animaux* CÉTACÉS. (Peu us.)

CÉTACÉS [*sé*] n. m. pl. (lat. *cete* ; gr. *kêté* nom donné aux gros poissons). Ordre de mammifères renfermant ceux qui, comme les baleines, les cachalots et les dauphins, ont le corps pisciforme, à peau nue, avec les membres antérieurs transformés en nageoires, les postérieurs absents, la queue en forme de nageoire horizontale bilobée.

— Encycl. Les *cétacés* sont exclusivement aquatiques, presque tous habitent la mer ; quelques-uns vivent dans les fleuves des régions tropicales des deux mondes. Toujours

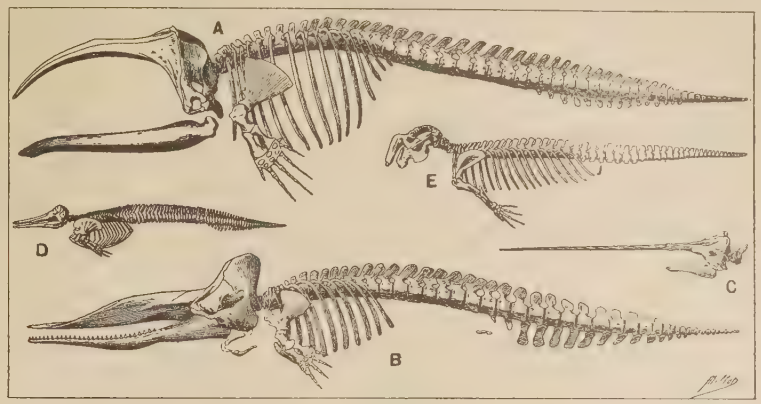

Squelettes de cétacés : A. Baleine ; B. Cachalot ; C. Narval ; D. Dauphin ; E. Dugong.

de grande taille, ils représentent les géants des mammifères, pouvant atteindre une trentaine de mètres de long. Quoique vivant dans l'eau, ils respirent par des poumons ; allaitent leurs petits. Ils peuvent avaler leur proie sans que l'eau ambiante pénètre dans leur gosier, grâce à leur larynx qui, au moment de la déglutition, s'enfonce dans la fosse nasale. Leurs narines placées sur le front constituent les évents d'où, pendant l'expiration, l'air sort mélangé de vapeur d'eau condensée et forme une buée. Ordinairement carnassiers, les cétacés vivent par troupes dans la haute mer et dans les régions avoisinant les solitudes polaires, où ils se réfugient pour fuir la chasse active que leur fait l'homme pour en tirer l'huile, le blanc de baleine, et les fanons. Leurs représentants fossiles apparaissent dans les formations tertiaires. On divise, d'après leur dentition et leur régime, les cétacés en trois grands sous-ordres : les denticètes, zeuglodontes (fossiles), et les mysticètes, qui ont des fanons. Les principaux sont : les *baleines*, les *cachalots*, les *dauphins*, les *marsouins*, les *dugongs*, etc.

CÉTANE n. m. Carbure d'hydrogène saturé, de formule $C^{16}H^{34}$, fondant à 19°, constituant l'*hexadécane normal*, || Syn. DIOCTYLE.

CETATEA ALBA (autref. *Akkerman*), ville de Roumanie (Bessarabie) ; 40.000 hab. Port sur le Dniester. Exportation de vins.

CÉTAZINES n. f. pl. Substances résultant de l'action de l'hydrazine sur les cétones.

CÉTÈNE n. m. (du gr. *kêtos*, baleine). Carbure éthylénique de formule $C^{16}H^{32}$ obtenu par déshydratation de l'alcool cétylique. (Il fixe le brome pour donner le *bromure de cétène*.)

— N. m. pl. Composés possédant le groupement fonctionnel : C:C:O.

— Encycl. Les *cétènes* se forment par action du zinc sur les bromures d'acides α bromés du type $CH^2Br{\cdot}CO{\cdot}Br$, ou encore en chauffant les acides maloniques disubstitués. Ils sont liquides, le premier terme $CH^2{:}C{:}O$ étant gazeux. Peu stables, ils se polymérisent aisément. Ils n'ont aucune des réactions des cétones.

CETENGRAULIS [*sé-tan-grô-liss*] n. m. Genre de poissons de la famille des clupéidés, très voisins de l'anchois et habitant les mers d'Amérique.

CÉTÉRACH ou **CÉTÉRAC** [*rak*] n. m. Genre de fougères, tribu des asplénies, dont une espèce, le cétérach officinal, est abondamment répandue en France sur les rochers et sur les murs.

CETEUS [*uss*]. Myth. gr. Fils de Lycaon, et père de Mégisto. Il fut, ainsi que sa fille, changé en constellation.

CETHEGUS [*ghuss*], nom d'une famille patricienne de Rome. Ses principaux membres sont : MARCUS CORNELIUS, grand pontife, censeur (209 av. J.-C.) et consul. En 205, il força Magon, frère d'Annibal, à quitter la Gaule cisalpine. Il mourut en 196. — C. CORNELIUS, consul en 197, défit les Cénomans et les Insubriens. — PUBLIUS CORNELIUS, consul en 181, eut les honneurs du triomphe, bien qu'il n'eût pas remporté une victoire définitive sur les Liguriens. — M. CORNELIUS fonda une colonie romaine à Aquilée, et s'occupa du desséchement des marais Pontins (160 av. J.-C.). — CAIUS CORNELIUS, d'abord partisan de Marius, puis de Sylla, devint un des complices de Catilina. Il fut étranglé sur l'ordre de Cicéron, avec les autres conjurés, l'an 63 av. J.-C.

CETHIM ou **CHITTIM,** nom donné, dans la Genèse, au troisième fils de Javan, fils de Japhet. Il s'est étendu à Chypre, peuplée par ses descendants, puis, en général, aux pays situés à l'ouest de la Palestine.

CÉTHOSIE [*zi*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, renfermant des papillons ailés légèrement dentelés, qui habitent les régions s'étendant de l'Inde à l'Australie.

CÉTHURA, une des femmes d'Abraham, mère de Madian, dont descendirent les Madianites.

CETINA (GUTIERREZ DE), poète espagnol, né et mort à Séville au XVIe siècle. Après avoir bataillé en Afrique et en Amérique, il revint dans sa patrie, où il mourut. Il a laissé surtout des poésies amoureuses, madrigaux, sonnets, épîtres, empreintes de la douceur et de la grâce d'Anacréon.

CÉTINE n. f. (du gr. *kêtos*, baleine). Matière grasse qui est la base du blanc de baleine retiré du cachalot.

— Encycl. La *cétine* ou palmitate de cétyle est un corps blanc cristallisé en lamelles flexibles et nacrées insolubles dans l'eau. Son inaltérabilité explique son

emploi pour la préparation du cold-cream, de certains papiers médicamenteux auxquels elle communique un brillant particulier, des bougies de luxe, et pour lustrer les dragées.

CETINJÉ. Géogr. V. CETTIGNÉ.

CÉTIOSAURE ou **CÉTOSAURE** [*zôr'*] n. m. Genre de reptiles dinosauriens, du groupe des sauropodes, famille des *cétiosauridés*, dont les débris fossiles, trouvés dans le bathonien d'Oxford (Angleterre), accusent un animal de 12 m. de longueur et 3 m. de hauteur.

CÉTO. Myth. gr. Néréide, fille de Pontos et de Gæa. (De son frère Phorkos ou Phorkys, elle eut les Gorgones.)

CETOBRIGA. Géogr. anc. Ville de la Lusitanie (Espagne), sur l'Atlantique, prise et saccagée en 33 avant notre ère par le pirate africain Bogud. Auj. *Sétubal.*

CÉTOBUTYRIQUE [*rik'*] adj. Syn. de ACÉTYLACÉTIQUE.

CÉTODONTES [*sé, dont'*] n. m. pl. Zool. V. DENTICÈTES.

CÉTOGÈNE adj. Se dit de certains corps (acides) gras à chaîne linéaire, capables de fournir, par leur passage à travers le foie, de l'acide acétylacétique et de l'acétone. (Les dérivés aminés des acides butyriques, valérique et caproïque rentrent dans cette catégorie. Il importe donc de vérifier, à ce point de vue, l'alimentation des diabétiques, surtout s'ils tendent vers l'acidose.)

Cétoine dorée.

CÉTOINE n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, renfermant de belles formes ordinairement métalliques, dont la plus vulgaire, la cétoine dorée (*cetonia aurata*), d'un beau vert doré, est souvent appelée *hanneton des roses* ou *des rosiers.*

— ENCYCL. Les *cétoines* vivent sur les fleurs ou sur les plaies des arbres dont elles sucent les sucs. Malgré leurs formes lourdes, elles volent avec une grande facilité. Les larves se développent dans les débris végétaux, le tan des arbres pourris. On en connaît de très nombreuses espèces.

CÉTOL n. m. Chim. Syn. de CÉTONE-ALCOOL.

CETON, comm. de l'Orne, arrond. et à 53 kil. d'Alençon ; 2.400 hab. (*Cétoniens.*) Ganteries.

CETONA, bourg d'Italie (Toscane, prov. de Sienne) ; 4.700 hab.

CÉTONE n. f. (de *acétone*). Nom générique des corps possédant le groupement fonctionnel divalent : CO lié à deux radicaux carbonés.

— ENCYCL. Les *cétones* ont pour formule générale R.CO.R. Elles sont simples si les radicaux sont identiques (acétone, $CH^3.CO.CH^3$), mixtes dans le cas contraire (méthyléthylcétone, $CH^3.CO.C^2H^5$). Ce sont généralement des liquides à odeur éthérée voisins, par leurs propriétés, des aldéhydes. Elles donnent par réduction, des alcools secondaires. Elles donnent des oximes, des semi-carbazones, des phénylhydrazones. Certaines (les méthylcétones) se combinent aux bisulfites alcalins. L'hydrogène sulfuré les transforme en thiocétones ; elles réagissent sur les dérivés organo-magnésiens en donnant des alcools ; elles fixent l'acide cyanhydrique. A la différence des aldéhydes, elles sont peu réductrices. On ne les oxyde qu'avec rupture de la chaîne carbonée. Elles ne tendent pas à fournir de polymères.

Les procédés les plus généraux d'obtention des cétones sont, outre leur extraction des produits naturels qui peuvent les renfermer : l'oxydation des alcools secondaires, la distillation sur de la chaux des acides gras ou le passage de leur vapeur sur la thorine, l'action des dérivés organo-magnésiens sur les nitriles ou les amides, des dérivés organo-zinciques sur les chlorures d'acides, etc. Les cétones phényliques peuvent s'obtenir par action des chlorures d'acides sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium anhydre.

Les corps les plus courants de la série grasse sont : l'*acétone*, la *propione*, la *butyrone*, etc., cétones simples dérivées des acides gras ; la *méthylamyl-*, la *méthylheptyl-*, la *méthylnonylcétone* contenues dans certaines essences ; l'*oxyde de mésityle*, la *phorone*, la *méthylheptènone*, cétones non saturées. — En série aromatique citons l'*acétophénone*, la *benzophénone*, la *cétone de Michler.* Il existe enfin des cétones cycliques : la *cyclopentanone*, la *cyclohexanone*, et des cétones terpéniques très importantes : *menthone*, *carvone*, *pulégone*, *camphre*, *thuyone*, *inonones*, *irones.*

CÉTONE-ALCOOL n. f. Corps possédant la fonction alcool et la fonction cétone. || Syn. CÉTOL.

— ENCYCL. Les *cétones-alcools* sont classées suivant la position respective des deux fonctions. On les désigne par les lettres α, β, γ, etc. suivant que les fonctions sont voisines ou séparées par 1, 2, etc. atomes de carbone. Ces corps jouissent des propriétés des deux fonctions. Le plus simple est l'*acétol.* Les *acyloïnes* sont également des cétones-alcools α. Les cétones-polyalcools entrent dans le groupe des sucres : ce sont les *cétoses.*

CÉTONE-IMIDE n. f. Syn. commun de CÉTONE-IMINE.

CÉTONE-IMINE ou **CÉTONE-IMIDE** n. f. Nom donné à tout composé dérivant d'une cétone par substitution du radical iminogène : NH à l'oxygène du groupe CO.

CÉTONIQUE [*nik'*] adj. Qui a trait aux cétones ; qui possède la fonction cétone : *Acide* CÉTONIQUE.

CÉTORÉDUCTASE n. f. Biol. Diastase désoxydante ou réductrice du foie, qui transforme l'acide acétylacétique en acide β-oxybutyrique.

CÉTOS. Myth. gr. Nom générique de tous les monstres marins. (Spécialement, celui qui fut envoyé par Poseidon sur les terres de Céphée, et fut tué par Persée.) — Un autre fut envoyé par Poseidon contre Laomédon.

CÉTOSE n. m. ou f. Nom générique des sucres possédant une fonction cétone : *Le fructose ou lévulose est un* CÉTOSE.

CÉTOTHERIUM [*ri-om'*] n. m. Genre de cétacés fossiles, voisins des baleinoptères actuels, dont on trouve les squelettes dans le miocène de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

CÉTOXIME [*tok-sim'*] n. f. Oxime correspondant à une cétone.

CÉTRA n. f. Petit bouclier rond, couvert de cuir, dont se servaient les Africains, les Espagnols et les Bretons. (César l'adopta pour les troupes légères.)

CÉTRAIRE [*trèr*] n. m. Genre de lichens, à thalle brun ou jaunâtre, qui croissent sur la terre, et dont une espèce (*cétraire* ou *lichen d'Islande*) sert à préparer une pâte pectorale.

CÉTRARATE n. m. Sel de l'acide cétrarique.

CÉTRARIACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille d'asco-lichens, de consistance ferme, comme parcheminée.

CÉTRARIN n. m. Produit de dédoublement de l'*acide protocétrarique* contenu dans le cétraire et utilisé en thérapeutique à cause de ses propriétés anti-émétiques.

CÉTRARINE n. f. Chim. Syn. de CÉTRARIQUE (*acide*).

CÉTRARIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide existant à côté de l'*acide lichenstéarique* dans le *cétraire* ou lichen d'Islande.

CETRARO, ville d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza), sur la Méditerranée ; 7.500 hab. Petit port de cabotage et de pêche.

CÉTRAS ou **GÉRAS,** ingénieur grec, originaire de Chalcédoine. Suivant Vitruve, il perfectionna la machine de guerre appelée *bélier.* Il l'arma d'une tête de bronze, le plaça sur des roues, et le couvrit d'un toit en peaux de buffle, qui protégeait les soldats contre les projectiles.

CETTE adj. démonstr. f. sing. V. CE.

CETTE, ch-lieu de cant. de l'Hérault. V. SÈTE.

CETTI n. m. Un des noms vulgaires de la bouscarle de Provence (*cettia cetti*), de la famille des sylviidés.

CETTIGNÉ, CÉTIGNÉ, CETTINIÉ, CÉTINIÉ ou (en serbe) **CETINJÉ,** ville de la Yougoslavie, anc. capitale du Monténégro, ch.-lieu de la banovine de Zeta, dans une haute vallée entourée de montagnes carstiques ; 9.000 hab. Archevêché grec-orthodoxe. Cette petite ville, située à 30 kil. de Cattaro, a perdu toute importance depuis 1918.

— *Histoire.* Cettigné n'était connue, encore au XVe siècle, que par ses pâturages. Après avoir longtemps tenu tête aux Turcs, Ivan Tsernoïevitch, chef de tribus serbes de 1471 à 1490, brûla sa résidence, Jablak, pour ne pas la laisser aux envahisseurs, et se retira avec ses sujets sur les hauteurs presque inhabitées du Monténégro, où il fonda vers 1480 le monastère de Cettigné. Ce monastère devint le centre autour duquel se groupèrent les chefs du peuple et fut l'origine du Monténégro et de sa capitale. Brûlée plusieurs fois par les Turcs, notamment en 1683, en 1714 et en 1785, Cettigné est restée le siège des souverains ecclésiastiques et laïques du Monténégro jusqu'à l'incorporation de ce pays au « Royaume des Serbes, Croates et Slovènes » (1er décembre 1918).

CETTUI adj. et pron. démonstr. Forme ancienne de *cet, celui-ci.*

CÉTYL, préfixe indiquant la présence du radical *cétyle* dans une molécule.

CÉTYLAMINE n. f. Amine de formule $C^{16}H^{33}NH^2$, fondant à 45°, obtenue par réduction du palmitonitrile. || Syn. HEXADÉCYLAMINE.

CÉTYLE n. m. Radical monovalent de formule $C^{16}H^{33}$, dérivant de l'alcool cétylique par suppression de l'oxhydryle.

CÉTYLÈNE n. m. Carbure acétylénique de formule $C^{16}H^{30}$ fondant à 20°, obtenu par action des alcalis sur le bromure de cétène.

CÉTYLIQUE [*lik'*] adj. Chim. Se dit d'un alcool primaire à chaîne normale de formule $C^{16}H^{33}.OH$. || Syn. ÉTHAL, ALCOOL HEXADÉCYLIQUE, HEXADÉCANOL.

— ENCYCL. Chevreul a obtenu le premier en 1818 l'*alcool cétylique* en saponifiant le blanc de baleine. C'est un solide blanc fondant vers 49°, bouillant sans décomposition à 344°. Il donne par oxydation l'acide correspondant qui est l'acide palmitique. L'acide nitrique à chaud provoque une rupture de la chaîne et fournit un mélange de diacides, entre autres les acides pimélique, sébacique et subérique. L'alcool cétylique appliqué sur la peau lui donne un certain velouté.

CETYUWAYO, roi des Zoulous (Afrique australe), né vers 1820, mort en 1884, fils et successeur en 1872 du roi Pando, dont le père et le frère avaient constitué la puissance militaire des Zoulous ; il renforça son armée et fit de fréquentes incursions sur les territoires boers. En 1878, il refusa de désarmer ses troupes et d'accepter un résident britannique. Dans la guerre qui en résulta (1879), il fut d'abord victorieux à Isandlwahna, mais battu à Ulundi, et fait prisonnier, il fut dépossédé de ses États et exilé. Rétabli en 1883, mais attaqué et battu par les autres rois cafres, il se réfugia sur le territoire anglais, où il mourut.

CEUTA, ville et port du Maroc, ch.-lieu des « presidios » de l'Espagne, sur le détroit de Gibraltar ; 35.000 hab. L'ancienne Abyla, la *Septem Fratres* du Bas-Empire, la *Sebtah* des Arabes, est aujourd'hui déchue. Portugaise en 1415, espagnole depuis 1640, Ceuta n'a d'importance que par sa position sur le détroit en face de Gibraltar. Evêché.

CEUTHORRHYNQUE [*rink'*] ou **CEUTHORRHYNCUS** [*rin-kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, renfermant près de trois cents espèces, presque toutes propres à la région paléarctique.

— ENCYCL. Les larves des *ceuthorrhynques* se développent dans les tiges, les fleurs ou les fruits des plantes herbacées, surtout des crucifères. Elles déterminent parfois la production de galles. Tel est le cas pour le *ceuthorrhynchus pleurostigma* qui produit des excroissances hémisphériques sur les racines et les tiges des divers choux.

CEUTRONES ou **CENTRONES.** Géogr. anc. Tribus de la Gaule, dont la première habitait dans les Alpes Grées, sur les bords de l'Arc, et avait pour ville principale *Darantasia,* aujourd'hui *Moustier-en-Tarentaise.* Le nom de ce peuple s'est conservé dans le village de *Centron.* La seconde était établie dans la Gaule Belgique.

CEUX [*seû*], **CELLES** pron. démonstr. V. CELUI.

CEVA, ville d'Italie (Piémont, prov. de Cunéo), sur le Tanaro ; 6.000 hab. Filatures de soie ; fromages dits *rubiolas.* Jadis place forte, démantelée par les Français en 1796.

CEVA (Thomas), jésuite, poète et mathématicien italien, né et mort à Milan (1648-1736). Il publia des *Opuscula mathematica* (1699) où se trouve décrit un instrument pour exécuter mécaniquement la bissection de l'angle, et composa un poème latin sur le système de Descartes. — Son frère, Jean **Ceva,** mathématicien distingué, fut commissaire de la chambre archiducale de Mantoue. Son principal ouvrage, *De lineis rectis se invicem secantibus, statica constructio,* est remarquable par la découverte d'importants théorèmes de la théorie des transversales.

Cévadille : *a*, fleur stérile ; *b*, fleur féconde ; *c*, fruit.

CÉVADE n. f. Ancien nom donné à *l'avoine ordinaire.*

CÉVADILLE [*dïy'*] n. f. Genre de mélanthacées, comprenant des plantes vivaces originaires du Mexique, et dont les graines pulvérisées constituent la *poudre de capucin.* (Très employée autrefois, à l'intérieur, contre le ténia, cette poudre ne s'emploie plus qu'à l'extérieur, contre les poux ; encore son usage est-il dangereux.)

Cévennes.

CÉVADILLINE n. f. Chim. V. CÉVADINE.

CÉVADINE n. f. Alcaloïde contenu à côté de la *cévadilline* $C^{34}H^{53}NO^8$ et de la *vératrine* dans les semences de cévadille.

— ENCYCL. La *cévadine*, de formule $C^{32}H^{49}NO^9$, fond à 205°, est soluble dans l'alcool et l'éther. Les alcalis la dédoublent en *cévine*, $C^{24}H^{43}NO^6$, et acide tiglique. Elle donne des sels cristallisés.

CÉVENNES (les) [lat. *Cebenna* ou *Gebenna mons*]. Ensemble montagneux situé entre les sources de l'Ardèche et celles de l'Hérault et étendu depuis de longues années à tout le rebord oriental du Massif Central, du col de Naurouze aux monts du Charolais. On y fait ainsi rentrer

à tort les monts du Charolais, du Beaujolais, du Lyonnais et du Vivarais au N., la Montagne Noire et l'Espinouse au S., qui n'en font point proprement partie.

Les Cévennes proprement dites, de l'Aigoual au Finiels, forment l'extrémité des pénéplaines de la Lozère et des causses du Gévaudan, avec les mêmes caractères géologiques (terrains anciens métamorphosés à couverture calcaire plus ou moins érodée), mais leur relief déchiqueté par des failles et raviné par des pluies furieuses, leurs vallées profondes creusées dans les schistes cristallins leur donnent, vues des plaines languedociennes, l'aspect de véritables chaînes orientées d'O. en E., et d'une altitude moyenne de 1.000 m. On distingue ainsi, du N. au S., le chaînon du Bougès et de la Montagne des Portes, puis entre le Gardon d'Alès et celui de Mialet les serres de Cabanis et de Dèze, entre les Gardons de Mialet et de Saint-Jean, la chaîne française; enfin, à l'O., l'Aigoual (1.567 m.) et l'Espérou, aux sources de l'Hérault.

Le relief tourmenté des Cévennes constitue une barrière assez difficile à franchir, bien que parcourue par des « drailles » ou sentiers de transhumance. Le climat est âpre, très froid l'hiver, avec des pluies violentes qui gonflent les torrents, et notamment les Gardons, d'eaux furieuses. Comme dans le Vivarais, le châtaignier et le mûrier constituent la principale culture des pentes moyennes et basses. Plus bas, dans les vallées, qui descendent vers la Méditerranée, de petits centres industriels travaillent la soie ou sont groupés autour des bassins houillers. Dans l'ensemble, la population est peu nombreuse et sujette à des émigrations saisonnières ou définitives.

Cévennes (GUERRE DES), guerre religieuse provoquée par la révocation de l'édit de Nantes (1685). V. CAMISARDS.

CÉVENOL, E, habitant ou natif des Cévennes.
— *Adjectiv.* Relatif au pays ou à ses habitants : *Industrie* CÉVENOLE.

CÉVIENNE n. f. (du nom du géomètre Jean Ceva). Géom. *Cévienne d'un triangle,* Droite quelconque qui passe par un sommet du triangle.

CÉVINE n. f. Chim. V. CÉVADINE.

CEYLAN, grande île anglaise de la mer des Indes, située à l'extrémité méridionale de l'Inde péninsulaire, dont la sépare le détroit de Palk. Superficie, 65.600 km², peuplés de 5.125.000 hab. (*Cingalais*). Capit. *Colombo.*

L'île de Ceylan a pour noyau montagneux un massif de gneiss, situé dans le S., d'où se détachent différentes chaînes qu'enveloppent des plaines basses surtout développées vers le N. Point culminant, le Pedrotallagalla (2.538 m). La température est tropicale, très chaude dans les parties basses, mais tempérée et régulière ailleurs; les

Ceylan.

moussons du S.-O. et du N.-E. déversent de fortes quantités de pluies sur les montagnes et arrosent l'une le côté ouest et l'autre les parties est de Ceylan, dont le Mahavelli-Ganga est le principal fleuve. Végétation et cultures sont tropicales; tandis que des pâturages couvrent les plateaux, des cultures riches (thé, caoutchouc), les palmiers, les cocotiers, le riz, prospèrent dans le S., qui est aussi la partie la plus habitée de Ceylan. Là se trouvent la capitale Colombo et le port de Pointe-de-Galle; Djafna est le port du N., et Kandy la grande ville de l'intérieur.

Ceylan est une colonie de la Couronne britannique, indépendante de l'Empire des Indes; ses administrateurs anglais dominent les Cingalais, les Tamils et les Indiens qui composent l'ensemble de la population de l'île, dont le commerce, très actif, ajoute aux produits du sol le graphite, le mica, les pierres précieuses (saphirs, rubis, beryls, etc.) extraits du sous-sol, et les perles pêchées dans le golfe de Manaar. Elle a été abordée par les Portugais dès 1598, a été conquise en partie par les Hollandais en 1650, et est devenue anglaise en 1818.

CEYLANITE ou **CEYLONITE** [*sé*] n. f. Aluminate naturel de magnésium, répondant à la formule Al^2O^3,Mg O et qui est une variété verte ou bleue de spinelle.

CEYSSATITE [*sè-sa*] n. f. Terre d'infusoires, employée en dermatologie, seule ou associée à l'oxyde de zinc.

CÉYX [*sé-ikss'*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, renfermant de beaux martins-pêcheurs propres à la région indo-malaise.

CÉYX. Myth. gr. Fils d'Hespéros et époux d'Alcyone. — Roi de Trachis, en Thessalie; compagnon d'Héraklès et père d'Hylas.

CEYZÉRIAT, ch.-lieu de cant. de l'Ain, arrond. et à 8 kil. de Bourg; 830 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Gisements de lignite. — Le canton a 14 comm., et 5.600 hab.

CEYZÉRIEU, comm. de l'Ain, arrond. et à 11 kil. de Belley; 1.000 hab.

CÉZAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 25 kil. de Blaye; 1.230 hab. Vins blancs ordinaires.

CÉZALLIER (le), haut plateau gneissique, recouvert d'une mince couche de basalte, aux confins des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme. Altitude moyenne, 1.300 m. D'aspect nu et fort triste, il culmine au signal de Luguet (1.555 m.). Pâturages, bruyères. Il se prolonge à l'O. par le plateau de l'Artense qui sert de soubassement aux volcans du mont Dore.

CÉZANNE (Louis-Joseph-Ernest), ingénieur et homme politique français, né à Embrun (Hautes-Alpes) en 1830, mort en 1876. Il était directeur des Chemins de fer ottomans, lorsque la guerre de 1870 le rappela en France. Il sortit de Paris en ballon, chargé d'une mission près la délégation de Tours, fut élu à l'Assemblée nationale en 1871 par les Hautes-Alpes.

CÉZANNE (Paul), peintre français, né et mort à Aix-en-Provence (1839-1906). Influencé d'abord par les réalistes, il peignit en couleurs sombres quelques portraits. Puis à l'exemple de Monet et de Pissaro, il en vint à l'emploi de teintes éclatantes. Il chercha à traduire par la couleur seule la forme et les valeurs. Il vaut surtout dans la nature morte et le paysage. Il prit part en 1874 à l'Exposition des Impressionnistes. Vingt ans plus tard, une exposition particulière de ses œuvres rue Laffitte (1895) provoqua de vives discussions. Depuis, les simplifications brutales de cet artiste ont fait école. Parmi ses œuvres citons *les Joueurs de cartes* et *la Maison du pendu* (Louvre), *les Baigneurs, Bouquet de fleurs, Scène champêtre* (collection Caillebotte); *Léda au Cygne* (1868), *le Compotier, l'Estaque* (1883) et *la Cour de village* (Luxembourg), et diverses vues de *la Montagne Sainte-Geneviève.* Il a fait aussi quelques portraits.

Paul Cézanne.

CÈZE (la), rivière cévenole au cours torrentiel, qui descend du mont Lozère, reçoit le Luech, arrose Bessèges, Saint-Ambroix et Bagnols, et se jette dans le Rhône (rive droite) en amont de Roquemaure. Cours, 100 kil.

CEZIMBRA, ville et port de Portugal (Lisboa), sur l'Atlantique; 7.000 hab. Pêche active.

Cf. Abrév. de l'impératif latin *confer.* Rapprochez, Comparez, Reportez-vous à...

cg. Abrév. de *centigramme.*

C. G. S. (abréviations des mots centimètre, gramme, seconde). Système d'unités physiques, adopté par le congrès des électriciens en 1881 et dans lequel les trois unités fondamentales sont: le Centimètre (longueur), le Gramme (masse), et la Seconde (temps). V. MESURE.

C. G. T. Abrév. de *Confédération générale du travail.*

C. G. T. I. Abréviation de *Confédération générale des travailleurs intellectuels.*

CH. Devant une consonne, *ch* se prononce toujours *k* : *Christ, chlore, archéïde.* Devant une voyelle il se prononce encore *k* souvent, par ex. dans certains mots venus du grec (*chaos, archétype,* etc.), mais il garde souvent aussi sa valeur propre, par ex. dans *cheval, chaîne,* etc. Il n'y a point de règles strictes; ainsi l'on prononce *archevêque,* mais *archiépiscopal.*

ch. ou **chap.** Abrév. de *chapitre.*

CHAABLE n. m. Pierrier actionné par un contrepoids et lançant fort loin de grosses pierres, en usage du XIe jusqu'au XVe siècle. — C'est aussi le nom d'une faux de combat usitée autrefois sur mer.

Chaalis (ABBAYE DE), monastère cistercien du XIIe siècle, au S.-O. de Senlis. Au XVIe siècle, le cardinal Hippolyte d'Este, archevêque d'Auch, en fut abbé commendataire,

Musée Chaalis. — Cl. Lemaire.

et Le Tasse y séjourna en 1570. Vers 1830, ce site fut fréquenté par les romantiques. Ses ruines subsistent à côté d'un château légué en 1912 par Mme Jacquemart-André à l'Institut et aménagé en musée.

CHABACITE n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium. (On dit aussi CHABASIE.)

CHABAK, tribu de la province de Mossoul, sur la rive gauche du Tigre, entre Mossoul même et le confluent du Grand-Zab. Les Chabaks sont plus de 12.000.

CHABAN n. m. (arabe *cha'aban*). Nom du huitième mois de l'année musulmane.

CHABANAIS [*nè*] n. m. Argot. Vacarme, scandale bruyant.

CHABANAIS [*nè*] ch.-lieu de cant. de la Charente, arrond. et à 18 kil. de Confolens, sur la Vienne; 1.960 hab. Ch. de f. Orléans. Vestiges d'un château du XVe siècle. Ch.-lieu d'une seigneurie devenue principauté au XVIe s. Patrie du général Dupont de l'Etang et de l'agronome Jean de La Quintinie. — Le canton a 12 comm., et 11.410 hab.

CHABANEAU (*Camille*-Jean-Eugène), philologue français, né et mort à Nontron (Dordogne) [1831-1908]. D'abord employé dans l'administration des postes, il s'instruisit seul et publia, en 1868 : *Histoire et théorie de la conjugaison française.* En 1878, il fut chargé d'un cours de langue romane à la faculté des lettres de Montpellier, et, en 1886, il fut nommé membre correspondant de l'Institut. Outre de nombreux articles dans la *Revue des langues romanes,* on lui doit : *Grammaire limousine* (1876); *Biographie des troubadours en langue provençale* (1885); *la Langue et la Littérature du Limousin* (1892); et de nombreuses éditions d'anciens textes provençaux.

CHABANIAN (Arsène), peintre de marines arménien, né à Erzeroum (Arménie) en 1866. Elève de J.-P. Laurens et de Benjamin Constant. Parmi ses œuvres citons : *Effet du soir à Beg-Meil* (1897), *la Côte de Pen-Château* (1903), *Sur les bords de l'Océan* (1904), etc.

CHABANNES, ancienne famille du Limousin qui, à partir du XVe siècle, fournit plusieurs capitaines illustres: 1° Jacques Ier **de Chabannes,** capitaine sous Charles VII; né vers 1400, mort en 1453; — 2° Antoine **de Chabannes,** frère du précédent, comte de Dammartin par son mariage avec Marguerite de Nanteuil, né vers 1411, mort en 1488, célèbre comme capitaine d'*écorcheurs.* Il combattit bravement contre les Anglais, présida la commission chargée d'instruire le procès de Jacques Cœur, prit part à la Praguerie, fut disgracié par Louis XI en 1463. Mais Antoine, à la suite de la guerre du Bien public, se fit restituer ses biens et nommer grand maître de France; — 3° Jacques II **de Chabannes de La Palice,** petit-fils de Jacques Ier. V. LA PALICE; — 4° Jean **de Chabannes,** seigneur de Vandenesse, frère du célèbre La Palice. (Il prit une part glorieuse aux batailles d'Agnadel, de Marignan, de La Bicoque, et périt avec Bayard en 1524).

CHABANNES (Jean-Baptiste-Marie-Frédéric, marquis DU VERGER DE), publiciste et industriel français, né en 1770, mort près de Château-Chinon en 1835. Il servit dans l'armée de Condé, puis se retira en Angleterre, où il se livra à des spéculations industrielles, qui avaient pour objet l'épuration des charbons et l'éclairage de Londres. Rentré en France en 1802, il inventa le *vélocifère,* mais ne s'enrichit dans aucune de ses entreprises. La Restauration le fit pair de France, et il se fit une nouvelle industrie par la publication de médiocres pamphlets, dont pas un seul n'a mérité d'être sauvé de l'oubli.

CHABANON (Michel-Paul GUY DE), littérateur français, né à Saint-Domingue en 1730, mort à Paris en 1792. Médiocre poète, il était érudit distingué et habile violoniste. Elu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1760), il fut admis à l'Académie française en 1780. Auteur de tragédies froides et monotones : *Eponine* (1762), et *Eudoxie* (1769), il fut plus heureux dans ses traductions en prose de Pindare (1771) et de Théocrite (1775), et dans son traité *De la musique, considérée en elle-même et dans ses rapports avec la parole, les langues, la poésie et le théâtre* (1785); — Son frère, **Chabanon de Maugris,** né à Saint-Domingue en 1736, mort en 1780, a composé : *Philémon et Baucis,* ballet (1774), et *Alexis et Daphné,* pastorale (1775), dont Gossec a écrit la musique.

Joseph Chabas.

CHABAS (François-*Joseph*), égyptologue français, né à Briançon en 1817, mort à Versailles en 1882. Sa vocation égyptologique s'éveilla en 1852 à la lecture du *Magasin pittoresque.* De 1855 à sa mort il publia de nombreuses études qui servirent grandement au développement de la science. Sollicité en 1873 d'accepter une chaire au Collège de France, il refusa de quitter Chalon-sur-Saône, où il était établi commerçant. Ses principales publications sont : *le Papyrus magique Harris* (1861); *Traduction complète des inscriptions hiéroglyphiques de l'obélisque de Louqsor, place de la Concorde, à Paris* (1868); *Notice du papyrus médical Ebers* (1876).

CHABAS (Maurice), peintre français, né à Nantes en 1862. Elève de Bouguereau et Robert-Fleury, il a exposé des portraits, des paysages et des compositions symboliques ou philosophiques, parmi lesquelles il faut citer : *Néméa* et *l'Exilée* (musée de Hanovre); *l'Idéal Pays* (musée de Laval); *le Couronnement du poète; l'Ange des grèves* et *les Arts; les Goémons sur la plage de Radenez* et *les Rayons dorés à Port-Manech* (1906). Il a orné de peintures murales la mairie du XIVe arrondissement de Paris, la mairie de Vincennes, et la gare de Lyon-Perrache, où il a représenté *l'Art de la soie.*

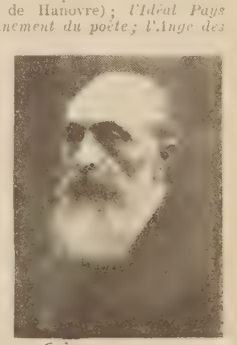

P. Chabas. — Cl. Manuel.

CHABAS (*Paul*-Emile), frère du précédent, peintre français, né à Nantes en 1869, fut élève de Bouguereau et de T. Robert-Fleury. Parmi ses œuvres, il faut noter : *Chez Alphonse Lemerre* (1895), *la Marchande de rêves* (1897), *Joyeux ébats* (1899) qui lui valut un prix national. Portraitiste habile (*Daniel Lesueur, Reine et princesses de Grèce*), il a surtout traité

d'agréables scènes de baigneuses, debout, dans une lumière perlée et comme transparente : *Crépuscule* (musée du Luxembourg), *Nageuse* (1906), *Matinée de septembre*, etc. Membre de l'Académie des beaux-arts (1920), et président de la Société des Artistes français.

CHABASIE [*zî*] n. f. (du gr. *chabazios* espèce de minéral). Silicate hydraté naturel d'aluminium, appartenant aux zéolites à base de calcium, de sodium et de potassium. (Ses cristaux sont d'apparence rhomboédrique ; ils possèdent un éclat vitreux et sont incolores, blancs, roses ou rougeâtres. On les trouve d'habitude dans des cavités amygdaloïdes qu'ils tapissent.)

CHABAT (Pierre), architecte français, né à Paris en 1827, mort en 1892. Auteur du *Dictionnaire des termes employés dans la construction* (1875-1876).

CHABATZ. Géogr. V. SHABAC.

CHABAUD (Antoine), ingénieur français, né à Nîmes en 1727, mort à Cette en 1791. Lieutenant-colonel du génie, il fut envoyé, en 1783, en mission à Constantinople. Il a écrit une *Histoire de Montmédy, de Péronne, de Saint-Quentin et de Sedan* (1776).

CHABAUD (Louis-Félix), sculpteur français, né et mort à Venelles (Bouches-du-Rhône) [1824-1902]. Élève de Pradier. Il s'est fait apprécier à la fois comme statuaire, graveur en médailles et graveur sur pierres fines.

CHABAUD-LATOUR (Antoine-Georges-François, baron DE), homme politique, né et mort à Paris (1769-1832). Il fit successivement partie du Conseil des Cinq-Cents, du Tribunat, où il appuya vivement l'établissement de l'Empire, du Corps législatif, enfin de la Chambre des députés sous la Restauration. — Son fils, FRANÇOIS-HENRI-ERNEST, général français, né à Nîmes en 1804, mort à Paris en 1885, député de 1837 à 1848, prit part comme général à l'expédition de Kabylie. En 1871, il reçut, pendant le siège de Paris, le commandement en chef du génie de l'armée. Élu, le 8 février suivant, député du Gard à l'Assemblée nationale, il alla siéger à droite dans le groupe des orléanistes. Il fut ministre de l'intérieur, de juillet 1874 à mars 1875. Il fut élu sénateur en 1876, en remplacement d'Ernest Picard.

CHABBABEH [*bè*] n. m. Sorte de flageolet persan, percé de huit trous.

CHABEC [*bèk*] n. m. Mar. V. CHEBEC.

CHABERT DE COGOLIN (Joseph-Bernard, marquis DE), vice-amiral et astronome français, né à Toulon en 1724, mort à Paris en 1805. De 1748 à 1784, il prit part à de nombreuses expéditions maritimes, assista à la prise de Mahé, aux batailles de 1781, sous le comte de Grasse. Il était vice-amiral en 1792, lorsqu'il émigra. Il était membre de l'Académie des sciences. On lui doit un *Voyage sur les côtes de l'Afrique septentrionale* (1753), un *Mémoire sur l'usage des horloges marines* (1793), et de nombreux travaux d'astronomie, de physique et d'hydrographie.

CHABERT (Philibert), médecin vétérinaire, né à Lyon en 1737, mort à Alfort en 1814. Il entra, en 1763, à l'école vétérinaire de Lyon, qui venait d'être établie par Bourgelat. Celui-ci le distingua bientôt, et le plaça à la tête des hôpitaux et des forges à l'école d'Alfort, qu'il venait d'établir (1766). Nommé successivement professeur de maréchalerie, inspecteur des études et directeur de l'école d'Alfort, Chabert succéda, en 1780, à Bourgelat, dans sa place de directeur et d'inspecteur général des écoles vétérinaires. On a de lui un grand nombre de travaux intéressants sur son art : *Traité du charbon ou anthrax dans les animaux* (1783) ; *Traité des maladies vermineuses dans les animaux* (1783) ; *Instructions sur la morve* (1785) ; *Traité sur l'engraissement des animaux domestiques* (1805) ; *Instructions sur les maladies des animaux domestiques* (1812-1824), et de nombreux mémoires. Il était membre associé de l'Institut de France.

CHABERT (Théodore, baron), général français, né à Villefranche en 1758, mort à Grenoble en 1830. Il fit les guerres de la Révolution, siégea aux Cinq-Cents et vota contre le consulat à vie. Il commandait l'avant-garde de Dupont à Baylen et fut l'un des signataires de la capitulation. Il combattit enfin bravement en 1814.

Chabin (bélier).

CHABEUIL (anc. *Cerebelliaca*), ch.-lieu de cant. de la Drôme, arrond. et à 11 kil. de Valence, dans une plaine fertile ; 2.750 hab. Ch. de f. Drôme. Filatures de soie ; papeteries. — Le canton a 12 comm., et 9.250 hab.

CHABICHOU n. m. Nom que l'on donne, dans le Poitou, au fromage de chèvre.

CHABIN n. m. Variété de mouton à laine longue et grossière. (On a cru à tort que le chabin était un métis du bouc et de la brebis.)

CHABÎN-KARA-HISSAR ou **SHEBBIN-KARA-HISSAR**, ville de Turquie (Anatolie, prov. de Sivâs), sur un plateau dominant le Kelkit-Irmak ; 17.000 hab. Archevêché grec de Nicopolis. Mines de plomb argentifère. Ancien château des Comnène, monastère de la Sainte-Vierge.

CHABIR n. m. Sorte d'éperon que portent les cavaliers arabes, dans l'Afrique du Nord.

Chabir.

CHABLAGE n. m. Fonctions incombant autrefois à des employés chargés de veiller à ce que les bateaux ne se heurtassent pas contre quelque obstacle, aux abords des ponts.

CHABLAIS [*blè*], ancien pays de division administrative de la Savoie faisant partie aujourd'hui du départ. de la Haute-Savoie et compris entre le lac de Genève et la vallée du Giffre. (Hab. *Chablaisiens, ennes.*) Cap. *Thonon*. Il est couvert de montagnes le plus souvent calcaires, dites « Préalpes du Chablais » et correspondant sans doute à des débris de couches charriées, sous l'effet des plissements, loin de leur zone d'origine. Plusieurs sommets dépassent 2.000 m. (Cornettes de Bise, Dent d'Oche, etc.). Le pays est très verdoyant, les pentes couvertes de forêts et d'herbages où prospère la race bovine dite « chablaisienne » ou « d'Abondance » (v. ABONDANCE) ; les vallées sont riches en cultures, notamment d'arbres fruitiers et de vignes. La vallée de la Dranse avec ses nombreuses ramifications est la plus importante. Les eaux minérales de Thonon et d'Evian, la nature riante du pays y attirent de nombreux touristes.

— *Histoire.* Longtemps disputé entre les Vaudois et les Savoyards en des guerres à la fois religieuses et politiques, le Chablais fut à la fin du XVIe siècle définitivement reconquis au catholicisme par saint François de Sales, et réuni à la Savoie dont il a désormais suivi le sort.

Chablais (BRÈCHE DU). Géol. Epaisse formation d'âge jurassique ; la partie inférieure, liasique, est séparée par des schistes ardoisiers de la partie supérieure. (Jurassique supérieur malm).

Elle se trouve dans une nappe de charriage (*nappe du Chablais*) qui est un élément du groupe de nappes dites « grisonides ».

CHABLE n. f. (de *câble*). Grosse corde. (Dialectal.)
— Agric. Herse. (Dialectal.)
— Sylvic. Syn. de CHABLIS.

CHABLEAU [*blô*] n. m. Câble d'une grande longueur, dont on se sert pour tirer un bateau. (On dit aussi CABLIAU, CHABLIAU, CHABIAU, CHABOT, CHABLOT et CHABLE.)

CHABLER [*blé*] v. tr. Navig. Haler un bateau avec un chable.
— Trav. publ. Attacher des pierres, des matériaux à un chable, afin de les hisser à la hauteur voulue.
— Agric. *Chabler les noyers*, Abattre les noix à coups de perche.

CHABLEUR n. m. Ancien nom de l'inspecteur chargé de régler les départs des bateaux et chalands et de veiller à leur sûreté pendant leur navigation. || Celui qui attache l'amarre à un bateau.

CHABLIS [*blî*] n. m. (rad. *chabler*). Sylvic. Arbre renversé par les vents ; arbre brisé sous le poids de la neige ou du givre. (On dit aussi CHABLE.)
— Adjectiv. : *Les bois* CHABLIS.

CHABLIS [*blî*], ch.-lieu de cant. de l'Yonne, arrond. et à 22 kil. d'Auxerre, sur le Serein ; 1.900 hab. Ch. de f. de Laroche à l'Isle-Angely. Vins blancs estimés pour leur bouquet particulier. Eglise Saint-Martin, gothique de la fin du XIIe siècle. — Le canton a 14 comm., et 5.300 hab.

CHABLIS [*blî*] n. m. (du nom géogr.). Vin blanc sec, léger et capiteux, que l'on récolte aux environs de Chablis. (Parmi les crus de cette région, la plus importante de la basse Bourgogne, il faut citer les suivants : la Moutonne, Chaplot, Vaudésir, les Clos, les Grenouilles, Valmur, Blanchot, qui produisent les chablis les plus estimés. — Les communes avoisinant Chablis fournissent également des vins blancs de très bonne qualité : Milly, Chichée, Beine, Chemilly-sur-Serein, Fyé, Fléys, Maligny, etc.)

CHABLON n. m. Calibre servant au potier pour le façonnage des poteries.

CHABLOT [*blo*] n. m. Technol. Cordage de maçon.
— Navig. Syn. de CHABLEAU.

CHABOISSEAU [*sô*] n. m. Ichtyol. V. CHABOT.

CHÂBONS, comm. de l'Isère, arrond. et à 15 kil. de La Tour-du-Pin, près de la Bourbre ; 1.520 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CHABORAS ou **ABORAS**. Géogr. anc. Rivière de Mésopotamie, affl. de l'Euphrate. Auj. le *Khabour*.

CHABOT [*bo*] n. m. Nom vulgaire des poissons acanthoptérygiens du genre *cottus*, appartenant à la famille des cottidés.

D'or à trois chabots de gueules.

— Blas. Poisson large vu de dos.
— ENCYCL. Ichtyol. Les *chabots* ont une grosse tête couverte de verrues et possèdent des nageoires épineuses. Les espèces marines sont nommées aussi *crapauds, diables* et *scorpions de mer*, tant à cause de leur aspect étrange que de la crainte éprouvée à l'égard de leurs épines. Ce sont des poissons littoraux que l'on peut trouver sous les pierres, dans les flaques d'eau, à mer basse ; leurs œufs, fixés aux pierres, sont gardés par le mâle.

Une espèce d'eau douce, le *têtard* (*cottus gobio*), habite les eaux vives et on le trouve en France dans presque tous les ruisseaux. Il se pêche comme le vairon, mais on le prend aussi en soulevant les pierres sous lesquelles il cherche un refuge et en le piquant rapidement avec une fourchette. Longueur 10 à 15 cm. (Suivant les régions, ce poisson, qui sécrète un mucus assez abondant, est appelé *bavard, pacot, chaboisseau, caboche, têtard, cotte*, etc.)

Chabot.

CHABOT, famille du Poitou, qui, au XVIe siècle, se divisa en plusieurs branches. Des deux fils de JACQUES, seigneur de Jarnac et de Brion, chambellan de Louis XI et de Charles VIII, l'aîné fut baron de Jarnac, et eut pour fils le héros du duel célèbre avec La Châtaigneraie. Des deux fils de ce dernier, l'un continua la ligne des comtes de Jarnac, qui s'éteignit quant aux mâles en 1710 ; le cadet, CHARLES, seigneur de Sainte-Aulaye, fut père de Henri **Chabot**, dont le mariage avec Marguerite de Rohan fut l'origine des Rohan-Chabot, érigés en duché-pairie en 1648.

CHABOT (Philippe DE), seigneur de Brion, comte de Charny, marquis de Busançois, né en 1480, mort en 1543. Compagnon d'enfance de François Ier, il fut, à l'avènement de ce prince (1515), promu au commandement d'une compagnie des ordonnances, puis, en 1517, gentilhomme de la chambre du roi. Sa part à la défense de Marseille lui valut le gouvernement du Valois (1524) ; sa capture à Pavie, aux côtés de François Ier, celui de la Bourgogne et la charge d'amiral. En 1535, mis à la tête de l'armée envoyée en Piémont, il conquit en peu de temps presque tout le Piémont. Personnage très avide et intrigant, il fut du parti de la duchesse d'Etampes, maîtresse du roi, contre Diane de Poitiers, maîtresse du Dauphin. Aussi le connétable de Montmorency, âme de cette seconde faction, montra au roi des comptes très compromettants pour la gestion de l'amiral en Bourgogne et dans ses diverses fonctions. Chabot fut condamné à une amende énorme, à la confiscation de ses biens et à l'emprisonnement en 1541. Sa disgrâce dura à peine un an ; le temps, pour Montmorency, d'être à son tour victime d'un revirement semblable de la part du roi. Philippe de Chabot ne survécut qu'un an à sa rentrée en faveur. Son tombeau, justement célèbre, qui figure au Louvre, mais sur l'auteur duquel on discute encore, est un admirable morceau de sculpture.

Chabot (STATUE DE PHILIPPE DE), par Jean Cousin, musée du Louvre (salle Jean-Goujon). Cette statue, en albâtre de Lagny, ornait autrefois le monument que Léonor de Chabot fit ériger à la mémoire de son père, dans l'église des Célestins, à Paris, en 1543. Elle représente l'amiral à demi couché, et accoudé sur son casque. Au même sarcophage appartiennent trois morceaux conservés au Louvre : deux génies funèbres, et une Fortune renversée (allusion à la disgrâce de Chabot). [V. planche *Beaux-Arts XXVII.*]

CHABOT (Guy), baron de Jarnac. V. JARNAC.

CHABOT. Biogr. V. ROHAN-CHABOT.

CHABOT (François), ecclésiastique et homme politique français, né à Saint-Geniez (Aveyron) en 1759, mort à Paris en 1794. D'abord capucin, puis vicaire de Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, il fut envoyé à l'Assemblée législative par le département de Loir-et-Cher. Il y siégea à l'extrême-gauche, et s'y distingua par son animosité contre la cour et contre le fameux *comité autrichien*. Réélu à la Convention, il se lança dans les affaires après son mariage avec la sœur du banquier autrichien Junius Freg. Arrêté en même temps que Danton, Chabot fut condamné à mort et exécuté en même temps que lui.

CHABOT de l'Allier (Georges-Antoine), jurisconsulte et homme politique français, né à Montluçon en 1758, mort à Paris en 1819. Avocat au parlement de Paris avant la Révolution, il devint membre de la Convention (1792), du Conseil des Anciens (1799), du Tribunat. Il fut nommé par Napoléon membre du Corps législatif (1807-1809), et juge à la Cour de cassation (1809). Il prit part à la rédaction du Code civil, et il laissa des ouvrages de droit estimés.

CHABOT (Jean-Baptiste), prêtre et orientaliste français, né à Vouvray (Indre-et-Loire) en 1860. Docteur en théologie de l'Université de Louvain, il fut chargé d'une mission archéologique en Syrie, en 1897. Auxiliaire de l'Académie des inscriptions pour le *Corpus* des inscriptions sémitiques, il devint, en 1917, membre de cette compagnie, en remplacement de Michel Bréal. Fort de l'appui pécuniaire des universités de Louvain et de Washington, il entreprit, sous le titre *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, une édition, avec traduction latine, des textes originaux des écrivains chrétiens de l'Orient, qui, avec la *Patrologia orientalis* de Graffin et Nau, tend à compléter l'œuvre entreprise au siècle dernier par Migne. Il y a lui-même publié quelques ouvrages. Il a, en outre, traduit l'importante *Chronique de Michel le Syrien* (1899-1910), un *Recueil de synodes nestoriens* (1902), une partie de la *Chronique de Denys de Tell-Mahré* (1895), l'*Histoire de Mar Jabalaha III*, patriarche nestorien (1895-1896), un *Choix de monuments de Palmyre* (1920).

CHABOTTE n. f. Pièce de bronze de forte dimension, qui constitue la base de l'enclume du marteau-pilon.

CHABOUC n. m. Grand fouet pour châtier les nègres. || Châtiment qui était infligé à l'aide de ce fouet.

CHABRAN ou **CHIABRAN** (François), violoniste italien, né en Piémont en 1723. Il fut admis, en 1747, dans la musique du roi de Sardaigne, et se rendit à Paris en 1751. Il se produisit au Concert spirituel. Chabran a publié à Paris trois œuvres de sonates et une œuvre de concertos pour son instrument. La date de sa mort est incertaine.

CHABRAN (Joseph, comte), général français, né à Cavaillon (Vaucluse) en 1763, mort à Avignon en 1843. Volontaire en 1790, au pont de Lodi en 1795, en Suisse sous Masséna en 1799, il emporta le fort de Bard, dans le val d'Aoste, en 1800, et eut le commandement du Piémont, après Marengo.

Chabraque.

CHABRAQUE ou **SCHABRAQUE** [*cha-brak'*] n. f. (allem. *schabracke ;* dérivé du turc *tchaprak*). Pièce de drap, peau de chèvre ou de mouton, que l'on mettait sur les chevaux de la cavalerie.

CHABRELOCHE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 16 kil. de Thiers, sur la Durolle, au pied du puy de Montoncel ; 990 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Coutellerie, commerce de bois.

CHABRETEIRE n. m. Joueur de cornemuse limousin.

CHABRETTE n. f. (forme dialectale de *chevrette*). Nom limousin de la cornemuse.

CHABRIAS, général athénien, mort en 357 av. J.-C. Vainqueur des Spartiates à Egine, il fut envoyé, en 388, au secours d'Evagoras, roi de Chypre, et lui obtint du roi de Perse une paix honorable. D'Egypte, il fut rappelé par les Athéniens, sur la demande d'Artaxerxès. Il lutta avec bonheur contre Agésilas et en 376 battit la flotte de Sparte près de Naxos. Quand sa patrie, après Leuctres, prit parti pour les Spartiates (368), il repoussa

Epaminondas de Corinthe, laissa surprendre Orope, se vit accuser de trahison, et s'exila momentanément, quoique absous (366). Il périt, à la tête de la flotte athénienne, dans le port de Chio.

CHABRIER (Alexis-*Emmanuel*), compositeur français, né à Ambert en 1841, mort à Paris en 1894. En 1877, il faisait représenter aux Bouffes-Parisiens une opérette en trois actes, *l'Etoile*, et devint, peu après, chef des chœurs aux concerts Lamoureux. Il fit un début éclatant comme symphoniste en faisant exécuter une pièce d'orchestre, *España* (1883), d'une très belle sonorité instrumentale. En 1886, il fit représenter à Bruxelles *Gwendoline*, opéra en trois actes; en 1887, à l'Opéra-Comique, *le Roi malgré lui;* il publiait des recueils de pièces de piano; une scène dramatique pour mezzo-soprano et chœur de femmes, *la Sulamite;* diverses compositions symphoniques: *l'Ode à la musique* pour voix de femmes. Enfin, il entreprenait à la fois plusieurs ouvrages dramatiques: *Briséis ou la Fiancée de Corinthe, les Muscadins, le Sabbat*, etc., qui sont demeurés inachevés. Musicien d'instinct plus que de métier, Chabrier, par la fantaisie de son imagination, sa verve, son invention pittoresque, son goût des recherches sonores, est une personnalité originale de la musique française de la fin du dernier siècle.

Chabrier. — Cl. Benque.

CHABRILLAN (Céleste VÉNARD, dame LIONEL DE MORETON, comtesse DE), née et morte à Paris (1824-1909), commença, en 1844, à se faire connaître comme danseuse de bals publics sous le nom de MOGADOR, puis fut actrice aux Variétés, et écuyère à l'Hippodrome. En 1854, elle épousa le comte Lionel de Chabrillan, qu'elle suivit en Australie, où il mourut consul à Melbourne, en 1858. Outre des mémoires intitulés *Adieux au monde, Mémoires de Céleste Mogador* (1854), elle a publié de nombreux romans et fait jouer des vaudevilles, comédies, etc.

CHABRIS [*bri*], comm. de l'Indre, arrond. et à 50 kil. de Châteauroux, aux confins nord du départ., sur le Cher; 2.440 hab. Ch. de f. Orléans. Lingerie. Eglise romane du XIe siècle.

CHABROL ou **CHABROT** [*bro*] n. m. Mélange de bouillon et de vin. (Dialectal.)

CHABROL, famille originaire de l'Auvergne, qui a fourni un grand nombre de personnages distingués dans la magistrature, les armes et les lettres. Les membres les plus remarquables sont: Guillaume-Michel **Chabrol,** avocat du roi au présidial de Riom, né dans cette ville en 1714, mort en 1792. (Il fut anobli par Louis XV en 1767, et nommé conseiller d'Etat en 1780. Son ouvrage le plus important est un *Commentaire sur les coutumes d'Auvergne*, 1784); — André-Jean, comte **de Chabrol de Croussol,** homme politique, né à Riom en 1771, mort à Chabannes en 1836. Il remplit d'importantes fonctions judiciaires ou administratives sous le Consulat et l'Empire. Préfet de Lyon, il ne fit rien pour modérer la réaction royaliste qui ensanglanta cette ville en 1816 et 1817. Rappelé, il devint ministre de l'intérieur (1817), pair de France (1823), ministre de la marine (1824). Il dirigea un moment les finances sous le ministère Polignac, et se retira de la vie publique après 1830; — Gilbert-Joseph-Gaspard, comte **de Chabrol de Volvic,** administrateur, né à Riom en 1773, mort à Paris en 1843. (Il fit partie de la commission scientifique qui suivit l'expédition d'Egypte, fut préfet de la Seine en 1812 et sous la Restauration); — **Chabrol de Murol,** mathématicien, né à Riom en 1775, mort en 1805. Renvoyé de l'Ecole polytechnique, sous le Directoire, pour refus de serment, il continua avec ardeur ses études sur l'astronomie et les mathématiques transcendantes, et inséra de remarquables mémoires dans le recueil de l'Académie des sciences. Alors, fatigué du monde et insensible à ses succès, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, et se destinait aux missions étrangères lorsqu'il mourut.

CHABRON (Marie-Etienne-Emmanuel-Bertrand DE), général et homme politique français, né à Retournac (Haute-Loire) en 1806, mort à Paris en 1889. Colonel au retour de Crimée, il fut fait général de brigade à Palestro en 1859. Rappelé à l'activité en 1870, il reçut un commandement à l'armée de la Loire; divisionnaire, il enleva, le 28 janvier 1871, le faubourg de Blois à Orléans. Député de la Haute-Loire en 1871, il fut ensuite élu sénateur inamovible par la Chambre des députés.

CHABROUD (Charles), avocat et homme politique français né à Vienne (Isère) en 1750, mort à Paris en 1816. Député du Dauphiné aux Etats généraux, il fut élu président de la Constituante le 9 août 1791, et membre du tribunal de cassation après la séparation de l'Assemblée. Sous l'Empire, il devint avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat.

CHABRY (Marc), statuaire et peintre français, né à Barbentane en 1660, mort à Lyon en 1727, élève de Puget. Il a travaillé à Lyon (maître-autel de l'église Saint-Antoine; *Louis XIV à cheval,* bas-relief de l'hôtel de ville).

CHABUISSEAU [*sô*] n. m. Pêche. Un des noms communs du chevaine.

CHABURA, fontaine légendaire de Mésopotamie. Héra, rapporte Pline, s'y était baignée, et les eaux en étaient restées parfumées. (C'est le Chaboras ou Aboras, auj. *Khabour.*)

CHACABUCO, ville du Chili (prov. de Santiago), dans la plaine centrale. Victoire des Indépendants, commandés par San-Martin, sur l'armée espagnole (12 fév. 1817).

CHACABUCO, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres); 12.000 hab. Ainsi nommée en souvenir de la victoire de Chacabuco (Chili).

CHACAL n. m. (turc *tchakal*). Espèce de mammifère canidé, tenant à la fois du loup par sa couleur, et du renard par sa taille et par sa queue touffue: *Le* CHACAL *habite surtout l'Afrique.*

Chacal.

—Argot milit. Zouave.

— ENCYCL. Les *chacals* sont des animaux nocturnes, vivant par troupes dans les déserts, se nourrissant surtout d'immondices et de cadavres; extrêmement timides, ils n'attaquent guère les autres animaux, mais vivent toujours à proximité des lieux habités. On connaît quatre espèces de chacals; une seule, le *chacal commun* ou *loup doré* (*canis aureus*) se trouve dans l'Europe méridionale orientale, depuis la Dalmatie jusqu'au sud de l'Inde. Il est très voisin du chacal d'Afrique (*canis anthus*), qui va du Maroc et du Sénégal à l'Arabie.

Chacal égyptien.

— Dans la mythologie égyptienne, le *chacal* était considéré comme le dieu des morts; il figure sur la plupart des objets appartenant aux momies.

CHACHAPOYAS, ville du Pérou, ch.-lieu départ. d'Amazonas; 4.000 hab. Sources thermales. Bois de construction.

CHACHAS [*cha-cha*] n. f. Nom donné, dans l'ouest de la France, à une variété de grive, appelée aussi *litorne.*

CHACHIAN Boghos, médecin arménien, né et mort à Constantinople (1744-1803), médecin officiel des Sultans. — Son fils EMMANUEL, né à Constantinople en 1775, mort en 1858; médecin particulier de Mahmoud II et de Abdul-Medjid Ier, il contribua à la création de la première école de médecine de Constantinople et il demanda que les cours eussent lieu en français. — **Chachian Pavlaki,** fils du précédent, né à Constantinople en 1806, mort à Nancy en 1887, fit ses études de médecine à Padoue et à Paris. Il introduisit à Constantinople la pratique de l'auscultation.

CHACHKA n. f. Nom du sabre cosaque, qui a fini par devenir celui de la cavalerie et même de l'armée russe.

— ENCYCL. Arme à lame légèrement courbe, la *chachka* servait aussi bien à pointer qu'à sabrer. Celle des cosaques était sans garde; on lui avait ajouté une branche en l'adoptant pour le reste de l'armée. Fourreau en bois recouvert de cuir.

CHACHKÉVITCH (Marcien), écrivain et patriote ruthène de Galicie, né en 1811, mort en 1842. Il fut, entre 1830 et 1840, un des chefs de la « Jeune-Ukraine » en Galicie, c'est-à-dire du mouvement de rénovation nationale ruthène. L'influence qu'il exerça fut due à ses idées plus qu'à ses qualités littéraires. Avec quelques amis qui cherchaient, comme lui, dans l'idiome et dans les chansons du peuple les éléments d'une langue littéraire moderne, il composa en 1834, un recueil, *Zoria* (l'Aurore), que la censure interdit et qui, publié à Bucarest en 1837 sous le titre *Roussalka Dnistrova* (la Naïade du Dniestr), ne fut autorisé par l'Autriche qu'en 1848. Il a laissé des poésies lyriques d'une sensibilité tendre, et des traductions du polonais.

CHACMA n. m. Nom spécifique d'une grande espèce de singe du genre papion ou cynocéphale (*papio porcarius*), qui habite toutes les montagnes de la colonie du Cap.

CHACO ou **GRAN CHACO,** région désertique du cœur de l'Amérique du Sud, entre les Andes boliviennes, le plateau brésilien de Matto-Grosso, le fleuve Paraguay et le rio Salado. Elle présente l'aspect forestier ou celui de la plaine herbeuse ou Pampa suivant les régions. Le Pilcomayo et le Vermejo la séparent en trois parties que l'on appelle les *Chacos boréal, central* et *austral.* La contrée est partagée entre la Bolivie, le Paraguay et l'Argentine et habitée par de rares Indiens (Lenguas et Tobas) sauvages et, en fait, indépendants. — La partie argentine du Chaco forme un territoire de plus de 98.000 km² de superficie, peuplé de 58.000 hab. Ch.-lieu *Resistencia.*

CHACOLI n. m. Comm. Vin de Biscaye.

CHACON (Alonso), écrivain espagnol, né en Andalousie en 1540, mort en 1599 à Rome. D'abord professeur d'Ecriture sainte à Séville, il fut appelé à Rome par le pape Grégoire XIII. Il est l'auteur d'une *Histoire des Papes.*

CHACONE ou **CHACONNE** n. f. (espagn. *chacona*). Danse qui était très en vogue au XVIIe et au XVIIIe siècle.

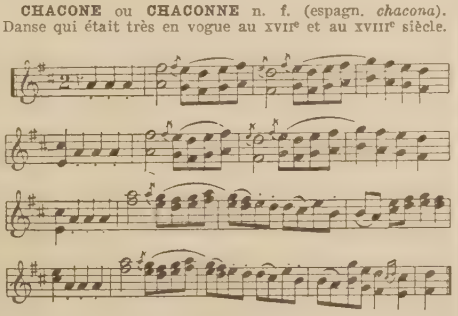

Chacone.

— ENCYCL. La *chacone* se dansait à la ville, mais elle fut surtout célèbre au théâtre et se développait sous la forme de variations musicales et chorégraphiques. La chacone se dansait presque toujours sur un rythme à trois temps; on a pourtant quelques exemples, rares, de chacones à deux temps. La musique procédait, d'ordinaire, par phrases répétées de huit mesures sur une basse obstinée comme pour la passacaille. Lulli, Gluck dans sa partition d'*Iphigénie en Aulide;* Rameau, dans *Castor et Pollux,* ont introduit des chacones. L'une des plus développées et des plus originales est celle que Floquet écrivit pour son opéra de *l'Union de l'amour et des arts.* Elle offre cette particularité d'être le premier exemple d'une chacone à deux temps.

Chacone.

CHACONE ou **CHACONNE** n. f. Long ruban pendant du col de la chemise plus bas que la cravate, que les jeunes gens portaient avec la veste ouverte. Le danseur Pécourt la mit à la mode en 1693, en dansant une *chacone* à l'Opéra.

CHACORNAC (Jean), astronome français, né à Lyon en 1828, mort à Villeurbanne en 1873. D'abord élève à l'observatoire de Marseille, puis astronome adjoint à celui de Paris. Ses découvertes de nombreuses petites planètes lui valurent un prix de l'Académie des Sciences; il s'occupa aussi activement de l'étude des taches solaires. Sa principale publication est un *Atlas écliptique* (1856).

CHACTAS [*tass*], **CHAKTAHS** ou **CHOCTAWS,** Indiens Peaux-Rouges des Etats-Unis, qui ont cédé au gouvernement américain leur territoire de chasse des Etats du Mississipi et d'Alabama. Cantonnés dans le sud-est du *territoire indien* (Oklahoma), ils y ont accompli de grands progrès et adoptent de plus en plus les coutumes des Américains. Ils font de l'agriculture, élèvent des bestiaux, possèdent des moulins, des métiers à tisser, des maisons confortables, des écoles, des tribunaux et un conseil général.

De taille moyenne, ils offrent de nombreux caractères de métissage, qui se révèlent dans la coloration de la peau, tantôt blanche, tantôt d'un brun jaunâtre, et dans la forme du nez, droit, retroussé ou aquilin.

Chactas, personnage d'*Atala,* roman de Chateaubriand. Il reparaît dans les *Natchez,* vieillard vénérable, respecté et écouté par la puissante tribu dont il a été l'un des plus sages caciques.

CHACUN, E pron. indéf. sans pluriel (lat. *quisque,* chaque, et *unus,* un, sous l'influence du gr. *kata* qui a une valeur distributive). Toute personne, toute chose faisant partie d'un groupe: CHACUN *des assistants.* CHACUN *de ces livres.* || Toute personne en général: CHACUN *en raisonne.* CHACUN *le dit.*

— PROV. **Chacun le sien,** A chaque personne ce qui lui appartient. || **Chacun prend son plaisir où il le trouve,** Le plaisir est chose toute relative, toute personnelle. || **Chacun est maître chez soi, dit le charbonnier.** V. CHARBONNIER. || **Chacun pour soi et Dieu pour tous,** Laissons à Dieu le soin de s'occuper des autres. || **Chacun chez soi, chacun pour soi,** Paroles faussement attribuées à Dupin (Il les aurait prononcées le 6 décembre 1830, en réponse à la demande d'une levée d'hommes faite par l'opposition pour secourir la Pologne).

— Substantiv., au masc.: *Un chacun.* S'est dit pour *chacun*: UN CHACUN *est chaussé de son opinion.* (Molière.)

— Au fém. et fam. (Ne s'emploie qu'en relation avec *chacun*). *A voir* CHACUN *se joindre à sa* CHACUNE *ici.* (Molière.)

— Adjectiv. et anc.: CHACUN *homme.*

— GRAMM. Emploi des adjectifs possessifs après *chacun.* Les formes *son, sa, ses,* qui renvoient à un seul possesseur s'imposent quand « chacun » est sujet ou quand il est employé absolument: CHACUN *a* SES *peines. A* CHACUN *selon* SES *œuvres. Payez à* CHACUN SON *dû.* CHACUN *des combattants a fait* SON *devoir.* || Les formes du pluriel s'imposent quand « chacun », attribut ou opposition, est déterminé par un pronom pluriel de la 1re ou 2e personne: *Nous devons secourir les malheureux,* CHACUN *selon* NOS *moyens. Vous avez fait* CHACUN *votre devoir.* || Les formes du singulier ou du pluriel s'emploient quand « chacun », attribut ou opposition, est déterminé par un nom pluriel ou par un pron. plur. de la 3e personne, selon que la pensée renvoie à un ou à plusieurs possesseurs, que le sens distributif ou le sens collectif l'emporte: *Les langues ont* CHACUNE LEURS *bizarreries.* (Boileau.) *Ils allaient de leur œuf manger* CHACUN SA *part.* (La Fontaine.) *Remettez ces volumes* CHACUN *à* SA *place* (ou *à* LEUR *place*). *Ils vont* CHACUN *de* SON (ou *de* LEUR) *côté. Payez à* CHACUN *d'eux* SON (ou LEUR) *dû. Tous les juges ont opiné,* CHACUN *selon* SES *lumières. Ils ont acheté leurs cadeaux* CHACUN *selon* SES *moyens. Payez-leur à* CHACUN LEUR *dû.*

— Emploi des pronoms personnels après *chacun:*

Quand « chacun » est indéterminé, la forme réfléchie du pron. pers. s'impose comme le veut la règle relative aux pron. indéf.: CHACUN *pour* SOI.

Quand chacun, attribut ou opposition, est déterminé par un nom pluriel ou un pron. plur. de la 3e pers., il en va de même pour les pron. pers. qui suivent que pour les adj. possessifs: *Ils font* CHACUN *ce qui* LUI (ou LEUR) *plaît. Ils cherchent* CHACUN *la voie qui* LUI (ou LEUR) *paraît la meilleure. Le devoir oblige les hommes* CHACUN *en ce qui* LE *concerne. Ils leur ont payé à* CHACUN *la somme qui* LEUR *était due.*

– Pour la distinction entre *chacun* et *chaque,* v. CHAQUE.

CHACUNIÈRE n. f. Par plaisant. L'habitation de chacun: *Les filles s'en vont chacune à sa* CHACUNIÈRE. (Mme de Sévigné.)

CHAD (saint), évêque de Litchfield. V. CEADDA.

CHADDERTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre); 28.700 hab. Mines de houille; fabrication de machines, de soieries, de cotonnades.

CHADEC [*dèk'*] n. m. Nom vulgaire que, dans les Antilles, on donne au fruit du pamplemousse.

CHADJAR ED-DORR, sultane d'Egypte, morte au Caire en 1257. D'origine turque. Achetée comme esclave par le sultan ayyoubite, elle assura l'avènement de Touranchah et fut proclamée sultane après l'assassinat de ce dernier (1250). Epousée par Aïbek, premier sultan de la dynastie des Mamelouks, puis craignant d'être répudiée, elle le fit assassiner, et fut elle-même mise à mort sur l'ordre du fils d'Aïbek.

Chadouf.

CHADOUF n. m. Appareil à bascule, employé dans le midi de l'Europe, mais surtout en Tunisie, en Egypte, pour tirer l'eau des puits.

CHADRINSK ville de la R. S. F. S. de Russie (gouv. de Perm), versant oriental des monts Oural, ch.-lieu de district, sur l'Icet, affluent du Tobol; 17.000 hab. Foire.

CHADUC (Louis), antiquaire français, né et mort à Riom (1564-1638), où il était conseiller au présidial. Pendant un voyage en Italie, il avait formé une collection de pierres gravées et de médailles, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

CHÆROCAMPE [*ké*] ou **CHÆROCAMPA** n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des sphingidés, renfermant des sphinx dont les chenilles ont la tête et les deux premiers anneaux rétractiles et étroits, ressemblant à un groin de porc, d'où leur nom vulgaire de *cochonnes*.

— ENCYCL. Le *chærocampa celerio* se trouve en France, principalement dans le Midi; sa chenille vit sur le *galium*. Le *chærocampa elpenor* ou sphinx de la vigne est parfois nuisible. V. SPHINX.

CHÆROPHYLLUM [*ké, fil-lom'*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre *anthrisque*.

CHÆTOCNEMA [*ké, knè-ma*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, renfermant de petites altistes dont les tibias des pattes intermédiaires et postérieures sont dentés en dehors. (Les très nombreuses espèces de *chætocnema* vivent, pour la plupart, sur les graminées).

CHÆTODERMATIDÉS [*ké, dé*] n. m. pl. (du gr. *khaitê*, crinière, et *derma*, peau). Famille de mollusques amphineures, ordres des aplacophores ou solénograstres.

— ENCYCL. Les *chætodermatidés* sont des animaux marins, vermiformes, dont la peau épaissie renferme de nombreux spicules calcaires disposés en un feutrage serré. Pris longtemps pour des vers, les chætodermatidés sont des êtres très rares. Le seul représentant de la famille est le genre *chætoderme* qui vit dans la mer du Nord, sous les pierres, jusque dans les fonds de 500 m. environ.

CHÆTODERME [*ké*] ou **CHÆTODERMA** n. m. Genre de mollusques amphineures aplacophores, type de la famille des chætodermatidés.

CHÆTOGNATHES [*ké-togh-nat'*] n. m. pl. Ordre de vers ayant des rapports étroits avec les nématodes. (Ce sont des animaux marins, pélagiques transparents, en forme de fuseau; on n'en connaît que trois genres : *sagitta, spadella, krohnia*.)

Chætognathe.

CHÆTOMION [*ké*] n. m. Genre de champignons ascomycètes, du groupe des sphériacées, se développant généralement sur les excréments des animaux et se présentant sous forme de petites bouteilles noirâtres poilues.

CHÆTOMYS ou **CHÉTOMYS** [*ké, miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, voisins des coendous. (Leur crâne est court et large, leur corps couvert d'épines courtes, fines et flexibles; la queue est couverte d'écailles carrées disposées par anneaux. La seule espèce est le *chætomys subspinosus*, du Brésil septentrional et central.)

CHÆTOPHORACÉES [*ké, fo, sé*] ou **CHÉTOPHORACÉES** [*ké*] n. f. pl. Famille d'algues marines vertes dont quelques-unes sont utilisées en extrême Orient comme comestibles. (Genre principal : *chætophore*.)

CHÆTOPHORE [*ké*] ou **CHÆTOPHORA** [*fo*] n. f. Genre d'algues vertes de la famille des chætophoracées, à filaments articulés, ramifiés.

Chætosome.

CHÆTOSOME ou **CHÆTOSOMA** [*ké*] n. m. Genre de vers marins, voisins des nématodes, caractérisés par leur tête distincte, armée d'une demi-couronne de crochets mobiles, et leurs pièces ventrales dressées et droites.

CHÆTURE ou **CHÆTURA** [*ké*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux, famille des cypsélidés, renfermant de petits martinets, dont on connaît trente espèces réparties sur tout le globe excepté en Europe, et caractérisé par des ailes très longues, une queue très courte dont les rectrices sont terminées par une pointe rigide et dure.

CHAFARIK. Biogr. V. SHAFARIK.

CHAFAUD [*fô*] n. m. Vieux mot ayant le même sens que le mot moderne *échafaud*. (Se dit encore à Terre-Neuve des installations de séchage pour la morue.)

CHAFAUDIER [*fô-di-é*] n. m. Pêcheur qui fait sécher la morue sur les chafauds. (On dit aussi CHAFAUDEUR.)

CHAFÉE ou **CHAFFÉE** n. f. Son qui reste après que l'amidonnier a extrait toute la farine du froment.

CHAFÉI (Abou-Abd-Allah-Mohammed-ibn-Idris), né à Gaza (Palestine) en 767, mort en 820. Il suivit à Médine les leçons de Mâlik-ibn-Ans, puis se fixa en Egypte. Il fut l'un des quatre fondateurs des écoles juridiques musulmanes, dites abusivement *rites orthodoxes*. Son tombeau s'élève près du Caire et est un lieu de pèlerinage pour les musulmans.

CHAFÉISME [*issm'*] n. m. Doctrine de Chaféi.

CHAFÉITE n. m. Nom d'un des quatre rites orthodoxes de l'Islam, fondé au VIIIe siècle de notre ère par Chaféi.

CHAFF [*tchaff*] n. m. (mot angl.). Mélange de foin et de paille hachés ensemble et en proportions égales.

CHAFFANJON (Jean), explorateur français, né en 1854, mort à Tjitlim (Indes néerlandaises) en 1913. Après avoir accompli trois voyages dans le bassin de l'Orénoque (1884-1891), il exécuta en Asie, avec Mangini et Gay (1894-1896), une exploration qui le mena de la région transcaspienne à Vladivostock par le Turkestan russe, la Mongolie et la Mandchourie. Chaffanjon a publié *l'Orénoque et le Caura* (1889).

CHAFFAULT DE BESNÉ (Louis-Charles, comte DU), marin français, né et mort à Nantes (1708-1794). Il assista au combat du cap Finistère (1747) à bord du vaisseau amiral *le Tonnant*. Six ans plus tard, monté sur la frégate *Atalante*, il prit, sur les atterrages de la Martinique, le *Warwick*, vaisseau anglais de 74 canons. Chef d'escadre en 1755, il dirigea en 1765 l'expédition contre Larache. Lieutenant général des armées navales, il commandait, en 1777, à la bataille d'Ouessant, l'avant-garde de l'armée française, et fut blessé à l'épaule. Mis à la retraite en 1790, il avait servi pendant soixante-neuf ans. Arrêté en 1793 et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il mourut en prison.

CHAFFRE ou **THÉOFROI** (saint), abbé et martyr, né à Orange dans le seconde moitié du VIIe siècle, mort à Carmeri, en Velay, vers 728. Fils de Leufroi, gouverneur du pays d'Orange, il devint moine puis abbé de Carmeri. Les sarrasins attaquèrent le monastère, trouvèrent l'abbé seul, ses moines s'étant dérobés sur son ordre, et ils s'acharnèrent sur lui. Il mourut de ses blessures. La ville de Monastier-Saint-Chaffre s'est formée autour de Carmeri. — Fête le 19 octobre.

CHAFIROV (Pierre-Pavlovitch), homme d'Etat russe, né en 1670, mort en 1739. Il accompagna Pierre le Grand à l'étranger, et fut ensuite son vice-chancelier. Lors de la campagne du Pruth (1711), il fut chargé de négocier la paix avec les Turcs et s'acquitta habilement de sa mission. Il reçut en Ukraine un vaste domaine. Poursuivi par l'hostilité de Menchikow, il fut condamné à mort, puis gracié et déporté en Sibérie, ensuite à Novgorod. La tsarine Catherine Ire le rappela d'exil en 1720. Il a rédigé, en collaboration avec Pierre le Grand, un *Discours sur la guerre suédoise*.

CHAFOUIN, E adj. et n. (de *chat* et *fouin* masc. de *fouine;* nom dialectal du putois). *Fam.* Maigre, à l'aspect sournois et rusé : *L'abbé Dubois était un petit homme maigre, effilé,* CHAFOUIN. (Saint-Simon.) *Un* CHAFOUIN *d'avoué.*

CHAGAS (Manoel PINHEIRO), écrivain portugais, né à Lisbonne en 1842, mort en 1895. Il a laissé des romans, qui obtinrent un grand succès : *le Secret de la vicomtesse, les Tristesses de la mer, le Balcon de Juliette, le Masque rouge,* etc.; des œuvres dramatiques : *le Drame du peuple, la Juive, la Quenouille d'Hercule, la Prière du soir, Magdeleine, Hélène,* etc., et des poèmes dont les plus connus sont : *la Jeunesse, la Liberté, l'Ange du foyer.*

CHAGNELAIE [*gn* mll., *lê*] n. f. Veine de houille tendre. (On dit également CHAIGNELAIE.)

CHAGNOALD (saint), vulgairement appelé saint Chagnou ou saint Cannoald. Fils d'un officier de Théodebert II, roi d'Austrasie, frère de saint Faron, évêque de Meaux, et de sainte Fare, abbesse du couvent de femmes de Faremoutiers. Moine à Luxeuil (vers 594), il suivit saint Colomban dans ses prédications en Suisse, revint à Luxeuil, et son père ayant fondé le monastère de Faremoutiers, qui était double, y établit des religieux qu'il gouverna. En 620, il devint évêque de Laon, et le demeura jusqu'à sa mort, vers 633. — Fête le 4 et le 6 septembre.

CHAGNOT et mieux **CAGNOT** [*gn* mll., *o*] n. m. (rad. *chien*). Nom vulgaire de divers petits requins des côtes de France, et particulièrement du milandre (*galeus canis*).

CHAGNY, ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 17 kil. de Chalon-sur-Saône, sur la Dheune; 4.740 hab. Ch. de f. P.-L.-M., bifurcation importante. — Le canton a 14 comm., et 12.850 hab.

CHAGOS, groupe anglais d'îles basses de l'océan Indien, au S. des Maldives. La principale est Diego Garcia (500 hab.), dépendance de Maurice.

CHAGOUNA (André, baron DE), métropolitain et publiciste roumain, né près de Szegedin (Hongrie) en 1809, mort à Hermannstadt en 1873. Il se mit, en 1848, à la tête de la révolution roumaine contre les Magyars. Exilé, il rentra à Hermannstadt en 1850 et fonda un journal *Telegraful romîn*. Il a contribué beaucoup au développement intellectuel des Roumains de Transylvanie. Il a laissé notamment *Dreptul canonic al bisericei orthodoxe* (le Droit canonique de l'Eglise roumaine).

CHAGRES, petit fleuve du Centre-Amérique, sur le territoire de la république de Panama et de la zone américaine du canal. Il finit dans la mer des Antilles près de la ville de Chagres et est utilisé en partie par le canal de Panama. Cours, 130 kil.

CHAGRES, ville du Centre-Amérique (république de Panama), sur la mer des Antilles et à l'embouchure du fleuve Chagres; 2.500 hab. Place forte.

CHAGRIN n. m. (turc *sagrî*). Cuir grenu, fait de peau d'âne, de cheval, de mulet, de requin, etc., servant à couvrir des boîtes, des livres, ou à polir le bois. || *Par extens.* Peau rugueuse.

— Etoffe légère de taffetas moucheté, présentant quelque ressemblance avec les grains du chagrin.

— ENCYCL. Les contrées fournissant le véritable *chagrin* sont principalement les pays d'Orient où l'élevage de la chèvre est prospère, mais on imite le véritable chagrin avec des peaux de mouton, de bœuf, de vache ou de veau, que l'on traite encore humides, en appliquant du côté *fleur* une plaque de cuivre gravée qui marque profondément le grain; mais le chagrin ainsi obtenu ne possède jamais la souplesse ni le lustre des vrais chagrins, qui ne s'écaillent jamais.

CHAGRIN n. m. (origine douteuse). Etat de déplaisir, de peine, d'affliction : *Petit* CHAGRIN. *Gros* CHAGRIN. *Se faire du* CHAGRIN. || Autref., Rude, fâcheuse, bizarre humeur :

Dans vos brusques *chagrins* je ne puis vous comprendre.
MOLIÈRE.

Ainsi que mes beaux jours, mes *chagrins* sont passés.
BOILEAU.

— PROV. **Qui a du pain nargue le chagrin,** Chez qui a le nécessaire, pas de place pour le chagrin. || **Cent heures** ou **Cent livres de chagrin ne payent pas un sou de dettes,** On n'avance à rien en s'abandonnant à la tristesse.

— ALLUS. LITTÉR. :

Le *chagrin* monte en croupe et galope avec lui,

Vers de Boileau (Ve Epître). [On cite ce vers pittoresque en remplaçant le plus souvent le mot « chagrin » par un autre de deux syllabes, par exemple le mot « remords ».].

— SYN. **Chagrin, affliction, douleur, peine, souffrance, tristesse, mélancolie.** Le *chagrin* provient d'une contrariété, d'une perte, d'une cause précise; l'*affliction*, c'est proprement une peine qui frappe, renverse, mais le sens du mot s'est affaibli; il est même moins fort aujourd'hui que *douleur* ou *peine*, sentiments violents que nous éprouvons en général par suite de la perte d'un être aimé. Quant à la *souffrance*, c'est une *douleur* moins vive, mais plus continue; et pour la *tristesse*, c'est l'état pénible d'une âme qui, soit naturellement, soit accidentellement, est inaccessible à la joie. Enfin la *mélancolie* est tantôt un état morbide de sombre *tristesse*, tantôt simplement une vague *tristesse*.

— ANTON. **Allégresse, contentement, enchantement, gaieté, hilarité, ivresse, joie, jubilation, ravissement, satisfaction,** etc.

CHAGRIN, E adj. Qui éprouve du déplaisir, de la tristesse : *Père* CHAGRIN *de la conduite de son fils.* || Qui est porté à l'humeur sombre et difficile : *La vieillesse* CHAGRINE *incessamment amasse.* (Boileau.)

— ANTON. **Aise, content, enjoué, épanoui, gai, gaillard, jovial, joyeux, radieux, ravi, rayonnant, réjoui, satisfait.**

CHAGRIN DE SAINT-HILAIRE (Louis-Albert), général français, né à Saint-Hilaire-sur-Rille (Orne) en 1821, mort à Paris en 1908. Toute sa carrière militaire, de 1841 à 1854, se passa en Algérie. En Crimée, il se conduisit brillamment à l'attaque du Mamelon-Vert et fut nommé chef de bataillon. Au Mexique, il commanda le 99e de ligne dont le drapeau fut décoré après le combat d'Aculcingo en 1862. Il était à la tête du même régiment en 1870 et se fit remarquer à Frœschwiller. Promu général de brigade il fit partie de l'expédition de Mac-Mahon sur Sedan où il fut blessé. Il commanda après la guerre le 16e corps d'armée à Montpellier.

CHAGRINANT [*nan*], **E** adj. Qui est de nature à causer du chagrin : *Nouvelle* CHAGRINANTE. *Propos* CHAGRINANTS.

— ANTON. **Consolant, désopilant, exhilarant, hilarant, ravissant, réjouissant.**

CHAGRINÉ, E adj. Qui a l'apparence du chagrin, du cuir grenu.

CHAGRINEMENT [*man*] adv. D'une manière chagrine. (Vx.)

CHAGRINER [*né*] v. tr. Préparer une peau en façon de chagrin.

CHAGRINER [*né*] v. tr. Rendre chagrin, attrister : *Cette nouvelle l'a beaucoup* CHAGRINÉ. || Importuner, tracasser, tourmenter : *Son monsieur Trissotin me* CHAGRINE, *m'assomme.* (Molière.)

— ***Se chagriner,*** v. pr. : *C'est* SE CHAGRINER *inutilement.*

— ANTON. **Charmer, consoler, contenter, dérider, égayer, enchanter, ragaillardir, réjouir, satisfaire.**

CHAGRINEUX [*neû*], **EUSE** adj. Qui rend chagrin. (Vx.)

CHAGRINIER [*ni-é*] n. m. Ouvrier qui chagrine les peaux.

CHAH [*cha*] n. m. (mot persan signif. *roi*). Titre porté par le souverain de la Perse.

— ENCYCL. Ce mot dérive du vieux perse *khshayatiya*, qui est le titre porté par Darius et les souverains achéménides dans les inscriptions cunéiformes. L'expression *khshayatiyanam khshayatiya* (roi des rois) est devenue en persan moderne *châhenchâh*, qui a le même sens et qui est le titre officiel des souverains persans.

CHAHABAD, ville de l'Empire des Indes (Provinces-Unies, district de Hardoi); 20.000 hab.

CHAHAIGNES, comm. de la Sarthe, arrond. et à 39 kil. du Mans; 1.080 hab. Ch. de f. Orléans. Le 9 janvier 1871, défaite de l'armée française de la Loire, par les Allemands.

CHAH-ALEM, dernier souverain timouride de l'Indoustan, né en 1723, mort à Delhi en 1806. Fils aîné de l'empereur Alemguir, il se révolta contre son père et fut battu en 1758 par les troupes indiennes alliées aux Anglais. Il monta sur le trône en 1759, renversé en 1788 et remis au pouvoir par les Anglais dont il fut depuis le jouet.

CHAHAN ou **SCHAHAN**, comte de Gorigos, prince arménien. Gendre de Léon VI, roi de la Petite-Arménie, il défendit les Etats de ce souverain envahis par les Egyptiens. Forcés de se rendre, Chahan et Léon furent conduits en Egypte. Chahan parvint à s'échapper, se rendit auprès de Jean Ier de Castille, et obtint, grâce à ce prince, la mise en liberté de Léon VI. Il se rendit avec lui en France, où il mourut.

CHAHAPOUR. Géogr. V. SHAHAPOUR.

CHAH-DJAHAN ou **CHAH-DJIHAN**, fils aîné de Djihanghir, souverain mongol des Indes. Il fit crever les yeux à son frère cadet, et assassina les prétendants au trône ; après quoi il fut proclamé roi à Agra (1628). Féroce et sans scrupules en même temps que musulman fanatique, il se posa en défenseur de l'Islam et combattit les chrétiens et les Hindous. Détrôné par son fils Aurengzeb, il fut jeté en prison à Agra, où il resta jusqu'à sa mort en 1666. C'est sous son règne que fut construit le Tadj Mahal d'Agra, chef-d'œuvre de l'art indo-persan.

CHAH-DJAHANPOUR ou **SHAHJAHANPUR**, ville de l'Empire des Indes (Provinces-Unies, Rohilkand), sur le Garra, affluent du Ramganga ; 72.000 hab. Ch.-lieu du district homonyme.

CHAHI ou **SHÂHI** n. m. Petite monnaie de bronze de la Perse actuelle, valant environ 5 centimes.

CHAHINE (Edgar), peintre et graveur, né à Vienne (Autriche) de parents arméniens, en 1873. Il a gravé à la pointe sèche, à l'eau-forte et au vernis mou des types parisiens. Parmi ses œuvres, il faut citer : *la Distribution de soupe, l'Ataxique, le Chiffonnier, les Lutteurs, les Poids, Saint-Ouen*, et toute une série de jeunes femmes. Il a illustré l'*Histoire comique* d'Anatole France et obtenu une médaille d'or à l'Exposition de 1900 (Paris).

CHAHIN-GHERAÏ, mort en 1784, dernier *khan* de Crimée. Les Russes l'aidèrent à renverser le khan Dewlet-Cheraï (1776) et se firent céder Pérékop. Avec l'aide de la Russie, Chahin battit les Turcs. L'intervention de la France amena la conclusion de la paix en 1779, mais Chahin dut bientôt céder son empire à la Russie. Il fut assassiné en entrant sur le territoire ottoman.

CHAHI-SINDEH (CHAH-VIVANT), de son vrai nom *Kassim ibn-Abbas*, cousin présumé du Prophète. Au VIIe s., il serait venu se fixer dans une grotte près de Samarkande pour y prêcher l'islamisme. Il y fut tué l'an 52 de l'Hégire (672 de J.-C.). Selon la légende, il se serait tranché la tête, et, l'ayant prise dans ses mains, aurait été se cacher au plus profond de la grotte pour disparaître. De là son nom de « Chah-Vivant ». Son tombeau, qui se trouve à l'endroit où il aurait disparu en 672, est l'objet d'une très grande vénération. Par la suite, notamment de 1360 à 1435, les parents des émirs et des grands personnages furent inhumés à côté du tombeau de Kassim. De nos jours, Chahi-Sindeh désigne un ensemble remarquable de mausolées et de mosquées disposés, sur deux rangs, sur les flancs de la colline d'Afrosiab, à Samarkande.

CHAH-KAZI-MOULLAH, chef montagnard du Daghestan, d'origine obscure, qui fomenta des troubles au Caucase dans la première moitié du XIXe siècle. Natif de Ghourmi, il se fit connaître de ses compatriotes par ses prédications enflammées, et sa haine des Russes. Astucieux et très ambitieux, il apparut au Daghestan comme un prophète envoyé pour rétablir les lois du chériat. Son activité commença à se manifester en 1828. A la tête de 6.000 partisans fanatiques, auxquels il donna le nom de « mourides », il engagea contre les Russes une lutte qui dura près de cinq ans : le 30 octobre 1832, Chah-Kazi-Moullah tombait héroïquement à Ghourmi.

CHAH-MOURAD, prince ouzbeg qui, en 1784, écarta le faible Aboul-Ghazi du trône de Boukharie, et transmit sa succession à son fils Mir-Haïder (1820).

Châh Nâmèh « Le Livre des Rois ». Cette œuvre considérable, l'*Iliade* de la Perse, est due à Aboul-Kassim Firdousi, le plus célèbre poète de tout le moyen Orient. Son immense épopée, écrite pour le sultan Mahmoud et terminée en 1010 de J.-C., ne comporte pas moins de 60.000 distiques ; elle conte les aventures fabuleuses de Roustam, héros dont les origines pourraient être cherchées jusque dans le Zend Avesta, mais dont la vie et les exploits ont revêtu dans l'œuvre de Firdousi un caractère mythique. Le poème embrasse toute l'histoire du grand empire persan et comprend quatre grandes périodes, les deux premières toutes fabuleuses, la troisième semi-historique ; la dernière seule, réellement historique. La Perse était très riche en traditions épiques que Firdousi a fait toutes entrer dans son poème, mêlées d'anecdotes morales, de préceptes, de contes d'animaux, d'énigmes avec leur solution, de digressions non sans d'étranges ignorances : Firdousi prend Alexandre le Grand pour un chrétien ; il confond Zoroastre et Abraham. Malgré tout, son épopée écrite en néo-persan, par son mouvement et la peinture des caractères, reste le chef-d'œuvre de la littérature persane. Le Livre des Rois a été publié et traduit par Jules Mohl (Paris, 1842, 7 vol. in-fol.).

CHAHNAZARIAN-KARAPET ou **GARABED**, religieux de la congrégation d'Etchmiadzin, mort en 1865. Il a publié, à Paris, le texte de quelques historiens arméniens.

CHA-HO, rivière de Mandchourie, sous-affluent du Liao-Ho, sur les bords de laquelle furent livrés, en octobre 1904, de sanglants combats entre Russes et Japonais. Cours, 100 kil. environ.

Cha-ho (BATAILLE DU), série de combats de la guerre russo-japonaise (9-21 octobre 1904). L'armée russe de Kouropatkine formait trois groupes sous les généraux Stackelberg, Zoroubaïev et Bilderling ; les forces japonaises d'Oyama comprenaient les trois armées Kuroki, Nodzu et Oku ; de part et d'autre, 240.000 hommes environ. Résultat final indécis après quelques succès des Russes.

CHAHPOUR. Géogr. V. SHAPOUR.

CHAH-POUR, souverain sassanide de Perse. V. SAPOR.

CHAHPOURA. Géogr. V. SHAHPURA.

CHAHRIVER ou **KHCHATHRA-VAIRYA**, c'est-à-dire *la meilleure vertu*, le troisième des Amschaspands.

CHAH-ROUKH, quatrième fils de Tamerlan, qui régna au Khorassan et en Transoxiane, de 1405 à 1447. Né à Samarkande en 1377, il prit part tout jeune encore aux expéditions de son père. Pendant tout son règne il sut faire respecter son autorité et maintenir sa puissance. Ami des lettres et des sciences, il fit de sa cour de Hérat, l'une des plus brillantes de l'Asie. Il s'entoura d'hommes célèbres et fonda une bibliothèque remarquable. Il donna à la littérature turke-djagataï un développement tel qu'elle devint l'une des plus intéressantes de l'Orient.

CHAH-ROUKH, souverain du Ferghana, né en 1721, célèbre par son courage et par sa force devenue légendaire.

CHAHTAKHTINSKI (Mohammed Aga), homme politique et publiciste tatare, né à Erivan en 1848. Après avoir fait ses études classiques en Russie et étudié à Leipzig et à Paris, il fonda à Tiflis (1903) le *Chark-i-Roûs* (l'*Orient russe*), organe rédigé en dialecte turc azéri. Député d'Erivan à la seconde Douma, il quitta la vie politique pour l'érudition et devint professeur de langue et de littérature persanes à l'université de Bakou. On lui doit un projet de réforme de l'écriture arabe adaptée à la langue turque.

CHAH-TOURANGA n. m. Nom du jeu d'échecs primitif, qui se jouait à quatre et subsista jusqu'à la fin du VIe siècle.

CHAHUT [*cha-u*] n. f. devenu masc. (peut-être de *chahutes*, baraques, taudis où on reléguait les prostituées au moyen âge). *Fam.* Grand vacarme : *Faire du* CHAHUT.
— Danse désordonnée qui fut à la mode dans les bals publics entre 1830 et 1850 : *Danser le* CHAHUT.

CHAHUTER [*cha-u-té*] v. intr. *Fam.* Danser le chahut. || Faire du vacarme.
— *Transitiv.* (Arg.). Culbuter, renverser, mettre en désordre : *Ne* CHAHUTE *pas mes affaires.*

CHAHUTEUR [*cha-u*], **EUSE** n. *Fam.* Qui danse le chahut. || Tapageur, euse.

CHAI ou **CHAIS** [*chè*] n. m. (origine douteuse). Lieu où sont emmagasinés les vins et les eaux-de-vie en fûts : *La température du* CHAI *doit être stable.*
— *Maître de chai*, Qui est chargé des soins à donner aux vins et eaux-de-vie en magasin.

CHAIBET-KHAN, fondateur de l'empire des Ouzbegs, mort en 1510. Il descendait de Gengis-khan. En 1494, il s'empara de la Transoxiane puis il entra dans le Khorassan et s'avança jusque dans l'Irak persan où il fut battu et tué à Merv par le souverain séfévide Chah Ismaïl.

CHAIDEUR [*chè*] n. m. Ouvrier qui effectue à bras le broyage d'un minerai.

CHAIE [*chaî*] n. f. Espèce de barque hollandaise, que l'on utilise sur les canaux. (C'est une sorte de bélandre.)

CHAIGNEAU (Jean-Ferdinand), peintre français, né à Bordeaux en 1830, mort à Barbizon en 1906. Élève de Picot, Brascassat et Coignet. Il se fit paysagiste et peintre d'animaux. Il subit l'influence de Ch. Jacque et peignit aussi des moutons. Citons parmi ses œuvres : *la Samaritaine* (musée de Bordeaux), l'*Etoile du soir* (Amiens), *Moutons en plaine* (South-Kensington).

CHAIGNELAIE [*chè, gn* mll., *lê*] n. f. Mines. V. CHAGNELAIE.

CHAIGNET (Anthelme-Edouard), professeur et écrivain, né et mort à Paris (1819-1901), fut successivement professeur à la faculté des lettres de Poitiers et, de 1877 à 1890, recteur de l'académie de Poitiers. Il était, depuis 1876, correspondant de l'Académie des sciences morales. Principaux ouvrages : *De la psychologie de Platon* (1862) ; *la Vie et les Ecrits de Platon* (1871) ; *la Tragédie grecque* (1877) ; *la Rhétorique et son histoire* (1888) ; *Histoire de la psychologie des Grecs* (1888-1890), son œuvre capitale.

CHAIL [*chay'*] n. m. (lat. *calculus*). Pierre, caillou. || *Chaîl aigre*, Silex. || *Chaîl de moulin*, Pierre meulière.

CHAILLAC, comm. de l'Indre, arrond. et à 35 kil. du Blanc ; 1.980 hab.

CHAILLAC-SUR-VIENNE, comm. de la Haute-Vienne, arrond et à 9 kil. de Rochechouart ; 1.600 hab.

CHAILLAND [*cha-yan*], ch.-lieu de cant. de la Mayenne, arrond. et à 19 kil. de Laval, sur l'Ernée ; 1.475 hab. Ch. de f. de Laval à Mayenne. Moulins. — Le canton a 9 comm., et 11.170 hab.

CHAILLE [*chay'*] n. f. (forme féminine de *chaîl*). Géol. Concrétion siliceuse dans les calcaires jurassiques. (La concentration de la silice s'est faite autour de spicules de spongiaires ; elle est postérieure au dépôt de la roche. Dans les *argiles à chailles* les roches primitives se sont décomposées sous l'action des eaux de circulation qui ont dissout le calcaire. Il est resté alors un résidu argileux, emballant les chailles.)
— Hortic. Un des noms vulgaires de la camomille romaine.
— Trav. publ. Pierres cassées en menus morceaux destinées à l'empierrement des chaussées.

CHAILLÉ-LES-MARAIS, ch.-lieu de cant. de la Vendée, arrond. et 23 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.680 hab. — Le canton, dans le Marais poitevin, est riche en cultures maraîchères ; il a 9 comm., et 8.030 hab.

CHAILLÉ-LONG (Charles), dit **Chaillé-Long bey**, voyageur américain d'origine française, né à Princess-Anne (Maryland) en 1842, mort à Virginia-Beach, près de Norfolk, en 1917. Comme chef d'état-major du général Gordon (1874-1877), il se rendit auprès du roi de l'Ouganda, sur les bords du lac Victoria ; puis il visita (1875-1876) le pays des Niam-Niam. Il a raconté ses voyages dans *l'Afrique centrale* (1877) et *La Corée* (1894), et publié un bon livre sur Gordon, le Mahdi et Arabi : *Trois Prophètes* (Paris, 1886).

CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX, comm. de la Vendée, arrond. et à 11 kil. de La Roche-sur-Yon ; 930 hab.

CHAILLÉTIACÉES [*cha-yé-ti-a-sé*] n. f. pl. Bot. Syn. de DICHAPÉTALACÉES.

CHAILLÉTIE [*cha-yé-ti*] n. f. Bot. Syn. de DICHAPÉTALE.

CHAILLEUX [*yeû*], **EUSE** adj. Dans le Jura, Se dit d'un fromage dont la pâte n'est pas bien homogène.

CHAILLEXON (LAC DE) ou lac DES BRENETS, petit lac formé par le Doubs à la frontière de la France (départ. du Doubs) et de la Suisse (cant. de Neuchâtel), par 752 m. d'altitude, à quelques mètres en amont du *Saut du Doubs.*

CHAILLEY (Joseph), *alias* **Chailley-Bert**, économiste et homme politique français, né à Saint-Florentin (Yonne) en 1854, mort à Paris en 1928. Il s'est spécialement occupé des questions coloniales et il a été chargé de missions diverses pour poursuivre des études de colonisation comparée en Indochine (1886), aux Indes néerlandaises (1897), aux Indes anglaises (1900-1901, 1904-1905). Il a publié : *Paul Bert au Tonkin* (1887) ; *la Colonisation de l'Indochine* (1892) ; *les Hollandais à Java* (1900) ; *l'Inde britannique* (1910). Il a dirigé, avec Léon Say, le *Dictionnaire d'Economie politique* (1890-1894). Il a fondé : 1° l'Institut colonial international (1893), société savante ; 2° la Société des études économiques (1893) ; 3° la revue : *la Quinzaine coloniale* (organe de l'Union coloniale française). Il a représenté la Vendée à la Chambre des députés (1906).

CHAILLEY (Paul-Etienne-*Pierre*), enseigne de vaisseau de 1re classe, né à Paris en 1886, mort pour la France le 20 décembre 1914 à bord du sous-marin *Curie*, dont il était commandant en second, lors du forcement des passes de Pola (Autriche) tentée par ce bâtiment.

CHAILLOT [*cha-yo*] n. m. Nom donné dans l'Aisne aux terres fortes, renfermant du caillou et même de la roche.

Chaillot, quartier de Paris (XVIe arrondissement). Ce nom rappelle un ancien village dont le territoire occupe aussi une partie du VIIIe arrond. Chaillot tomba dans le domaine royal en 1450. Louis XI en fit don à Philippe de Commines. Chaillot devint en 1636 le « faubourg de la Conférence » et fut incorporé à la capitale en 1786. Le château de Chaillot fut construit par Catherine de Médicis ; en 1651 Henriette de France, reine d'Angleterre, y établit un couvent de la Visitation où séjourna Louise de La Vallière ; il fut détruit en 1790 (emplacement de la partie est du jardin du Trocadéro). En 1788, une pompe à feu fut construite à Chaillot pour distribuer l'eau potable.
— **À Chaillot !** Loc. pop. signifiant : Vous m'ennuyez, laissez-moi tranquille, allez au diable ! A CHAILLOT, *les gêneurs !* (Locution très ancienne. On disait : *Un ahuri de Chaillot*, pour : Un imbécile, un niais.)

CHAILLU (Paul BELLONI DU), voyageur américain, d'origine française, né à La Nouvelle-Orléans en 1837, mort à Saint-Pétersbourg en 1903. Du Gabon, il pénétra dans l'intérieur de l'Afrique équatoriale et en explora le premier certaines parties. Ses relations manquent malheureusement de précision géographique.

CHAILLY-HONORÉ (Nicolas-Charles), médecin français, né et mort à Paris (1805-1866), membre de l'Académie de médecine en 1851. Il a écrit un *Traité pratique de l'art des accouchements* (1842).

CHAÎNAGE [*chè*] n. m. Arpent. Action de mesurer à la chaîne.
— Archit. Armature en fer, destinée à empêcher l'écartement, la dislocation de constructions en maçonnerie. (On dit aussi CHAÎNEMENT, dans le même sens.)
— ENCYCL. Archit. Dans les constructions importantes, on place des chaînages dans toute la longueur des murs ; mais, dans les maisons ordinaires, on se borne à poser des tirants avec ancres à la rencontre de tous les murs de refend et mitoyens avec les murs de face, à chaque étage.

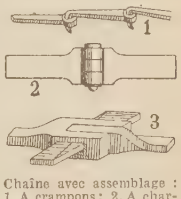

Chaîne avec assemblage : 1. A crampons ; 2. A charnière avec boulon à vis ; 3. A double clavette.

CHAÎNASSE [*chê*] n. f. Terre argileuse, mêlée de sable quartzeux.

CHAÎNE [*chèn'*] n. f. (lat. *catena*). Lien composé d'anneaux métalliques entrelacés : CHAÎNE *de fer, d'acier.* || Objet du même genre, qui sert de parure, de décoration, de marque de dignité, etc. : CHAÎNE *d'or.* CHAÎNE *d'huissier.* || *Huissiers à la chaîne, de la chaîne*, Huissiers du conseil du roi qui portaient au cou une chaîne d'or.
— *Chaîne de sûreté*, Chaîne à laquelle on suspend ses clefs, sa montre, et aussi Chaîne qui empêche d'ouvrir complètement une porte.
— *Chaîne calibrée*, Chaîne employée comme courroie autour des poulies à empreintes. || *Chaîne-câble*, Chaîne à entretoise ou étai, et qui sert au relevage des ancres, ou au soulèvement de lourds fardeaux. || *Chaîne carrée*, Chaîne dont les anneaux sont allongés et ployés en deux. || *Chaîne à la catalane*, Chaîne dans laquelle chaque anneau double est passé dans deux autres. || *Chaîne en S*, Chaîne dont les chaînons sont ployés en S. || *Chaîne en gerbe*, Chaîne dont les anneaux sont courbés en forme

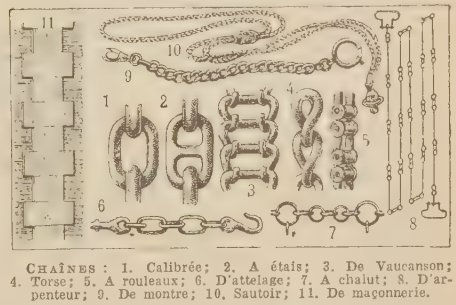

CHAÎNES : 1. Calibrée ; 2. A étais ; 3. De Vaucanson ; 4. Torse ; 5. A rouleaux ; 6. D'attelage ; 7. A chaîut ; 8. D'arpenteur ; 9. De montre ; 10. Sautoir ; 11. De maçonnerie.

de 8. || *Chaîne de charron*, Outil formé de quelques chaînons servant à ramener vis-à-vis des mortaises des jantes les rayons trop écartés d'une roue. || *Chaîne sans fin* ou *Chaîne de Galle*, Chaîne dont les deux bouts se rejoignent et servent à transmettre un mouvement de rotation. (On l'emploie pour les bicyclettes.) || *Chaîne plate*, Chaîne à anneaux aplatis, flexible seulement dans deux sens opposés. || *Chaîne de Vaucanson, à la Vaucanson*, Chaîne sans fin disposée de façon à s'engrener sur deux roues dont l'une transmet et l'autre reçoit le mouvement.
— Lien destiné à retenir, à maintenir : *Mettre* ou *Tenir à la* CHAÎNE *un prisonnier, un chien.* || *La chaîne*, Le

convoi de condamnés attachés à une même chaîne, qui partaient pour le bagne.

— *Fig.* Servitude, captivité, dépendance, engagements étroits : *Les* CHAÎNES *de la tyrannie.*

L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine,
Tiennent comme un forçat noire esprit à la *chaîne.*
BOILEAU.

Je sais de quels serments je romps pour vous les *chaînes.*
RACINE.

‖ Liens naturels, liens d'affection entre les personnes : CHAÎNES *du mariage.* CHAÎNES *de l'amour.*

— *Par anal.* Suite d'objets distincts, de faits, etc., qui se tiennent comme les anneaux d'une chaîne : *La* CHAÎNE *des événements.* ‖ Série non interrompue de travaux, manipulations, opérations. V. TRAVAIL. ‖ Suite de personnes non interrompue, et, plus particulièrement, de personnes qui se passent quelque chose de main en main ; d'où : *Faire la* CHAÎNE.

— Anat. *Chaîne sympathique.* On désigne, en anatomie, sous le nom de *chaîne,* ou de *cordon sympathique,* l'ensemble des ganglions prévertébraux, reliés les uns aux autres par leurs commissures longitudinales. ‖ *Chaîne thoracique,* Le sympathique thoracique, avec ses ganglions et ses cordons commissuraux.

— Chem. de f. *Chaîne d'attelage,* Chaîne robuste fixée sur la traverse d'attelage d'un véhicule, et pouvant être accrochée sur celle du véhicule voisin. (Sur les réseaux de chemins de fer français, les chaînes d'attelage sont au nombre de deux de chaque côté des wagons, locomotives, etc., et sont, en principe, destinées à doubler la vis-tendeur de l'attelage, en cas de rupture de ce dernier dispositif. Elles prennent le nom de *chaînes de sûreté.*)

— Chim. V. la partie *encycl.*

— Chorégr. Figure formée par deux ou plusieurs cavaliers ou dames se donnant les mains. (Dans l'ancien quadrille et dans les lanciers il y avait : la *grande chaîne,* la *chaîne des dames* et la *chaîne anglaise.*)

— Combust. *Chaîne sans fin,* Grille de foyer formée de barreaux placés côte à côte et articulés. V. GRILLE et FOYER.

— Electr. *Chaîne d'un paratonnerre,* Toron de gros fil de fer ou mieux de cuivre reliant la tige du paratonnerre à la terre. ‖ *Chaîne galvanique,* Disposition particulière, donnée par Pulvermacher à la pile de Volta, pour les applications médicales.

— Géod. *Chaîne d'arpenteur,* Chaîne formée d'un ruban d'acier ou de maillons allongés d'une longueur de 10 m.

— Géogr. Ensemble d'accidents physiques reliés les uns aux autres, égrenés dans une même direction : *Une* CHAÎNE *d'étangs.* ‖ Ensemble de montagnes rattachées entre elles et présentant des caractères communs au triple point de vue géologique, géomorphogénique et structural : *La* CHAÎNE *des Pyrénées.* (On distingue souvent dans un système montagneux, la *chaîne principale,* formant l'axe même du système, et les *chaînes secondaires,* ensembles montagneux s'embranchant sur la chaîne principale.) *Chaîne de brisants, de rochers,* Succession d'écueils, formant une barrière plus ou moins longue.

— Maçonn. Rangée verticale de pierres de taille superposées, servant à lier et à fortifier un mur. ‖ Barres de fer ou armatures servant à consolider un édifice, un travail de maçonnerie, etc. ‖ *Chaîne d'encoignure,* Pilier de pierres de taille, pour lier les pans de mur qui forment les face de l'angle.

— Mar. *Chaîne d'un port,* Chaîne mobile, chapelet de radeaux ou estacade interdisant l'entrée du port. (Ces obstacles, qui avaient été abandonnés, ont réapparu en 1914-1918 sous le nom de *barrages,* avec adjonction de filets verticaux, pour garantir les ports et rades contre les sous-marins.) ‖ *Chaînes d'abordage,* Grappins munis de chaînes destinés à tenir l'un contre l'autre les navires abordés, au temps de la marine à voiles. ‖ *Chaîne à chalut,* Chaîne garnissant la vergue qui tient ouvert le filet.

— Magnét. Lien qui s'établit, suivant les magnétiseurs, entre les volontés de deux ou de plusieurs personnes.

— Mécan. *Chaîne hydraulique,* Moteur hydraulique inventé par Roman, et qui était composé de deux chaînes sans fin parallèles, réunies par des aubes.

— Métall. *Banc à chaîne,* Banc d'étirage dans lequel la traction de la barre se fait par l'intermédiaire d'une tenaille accrochée à l'un des maillons d'une chaîne sans fin.

— Mines. Système de traction employé dans les mines et dans lequel les berlines roulant sur des rails sont entraînées par une chaîne. (On dit le système à *chaîne flottante* lorsque celle-ci est supportée par des galets et s'enroule, à chaque extrémité de la voie, sur un tambour, dont l'un est mu par un moteur. On le dit à *chaîne traînante* lorsque la chaîne de traction traîne sur le sol ou qu'elle est supportée par des rouleaux placés entre les rails.)

Navig. fluv. Touage s'opérant sur les fleuves et les rivières navigables, au moyen de chaînes noyées au fond de l'eau. (On désigne aussi sous le nom de *chaîne* le toueur lui-même.)

— Techn. Ensemble des fils que l'on tend sur les deux rouleaux d'un métier à tisser et entre lesquels passe la trame : *La* CHAÎNE *est la partie apparente du tissu.*

— Trav. publ. Rangée de gros cailloux que l'on place de distance en distance sur la voie ou sur les routes empierrées pour retenir les menues pierres qui en remplissent l'intervalle.

— SYN. Chaîne, fers, liens. Le mot *liens* est moins fort que le mot *chaîne ;* le mot *fers* l'est davantage. — Au propre comme au figuré, Simple idée d'assujettissement dans le premier, dans les deux autres idée de servitude, d'esclavage.

— ENCYCL. Archéol. Dans le costume, les *chaînes* d'or ou d'argent, à mailles simples ou doubles, ou en tissu métallique souple ou jazeran, apparaissent vers la fin du XIIIe siècle et sont en vogue au XVIe, surtout comme ornements de cou. On en porte à sonnettes et à grelots. Il y en a faisant plus de cinquante tours ; d'autres servent à retenir les manteaux, à lacer les manches, etc.

De la fin du XIIIe siècle à la fin du XIVe, des chaînes (*chaînes d'armes*) fixées à des bossettes rivées sur les pectoraux de la cuirasse, du corselet, etc., retiennent l'épée, la dague et jusqu'au heaume ; au XVe, des chaînettes relient à la genouillère la pointe des sollerets à la poulaine.

— Chim. Les atomes de carbone possèdent, à un degré qui n'est atteint par aucun autre élément, la propriété de se souder les uns aux autres. L'ensemble de ces atomes ainsi reliés constitue une *chaîne.* On a pu déterminer la constitution des corps organiques et représenter par des schémas la manière dont les atomes sont groupés. V. ISOMÉRIE. On s'est ainsi rendu compte des diverses espèces de chaînes qu'on pouvait rencontrer. Il existe des chaînes *ouvertes* et des chaînes *fermées.* Aux premières correspondent les corps de la série acyclique ou série grasse, aux secondes les corps de la série cyclique. Les chaînes ouvertes peuvent être *droites* ou *linéaires,* et correspondre au schéma ci-dessous

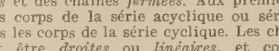

ou bien être *ramifiées,* exemple :

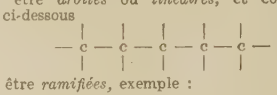

Les carbures correspondants seront normaux dans le premier cas, arborescents dans le second.

Les corps en chaîne fermée peuvent porter des chaînes *latérales,* chaînes ouvertes, linéaires ou ramifiées dont une extrémité est fixée sur la chaîne fermée. Ainsi le cumène possède une chaîne isopropyle fixée sur un noyau benzénique.

Dans les composés non saturés on suppose qu'entre deux atomes de carbone voisins s'échangent non pas une mais deux ou trois valences. On obtient des chaînes *éthyléniques ;* exemple :

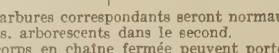

ou *acétyléniques ;* exemple :

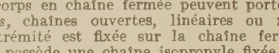

— Géogr. *Chaînes de montagnes.* Ce mot est employé tantôt dans un sens très large par les géographes, qui désignent ainsi toutes les hauteurs s'élevant notablement au-dessus du sol environnant, tantôt dans un sens plus étroit par les géologues, qui réservent ce nom soit à des ensembles volcaniques (chaîne des puys), soit plutôt aux régions énergiquement plissées.

On croyait autrefois que les montagnes étaient des intumescences dues à des poussées verticales. On sait aujourd'hui qu'elles sont dues à des *poussées horizontales,* ayant déterminé des plis couchés et des *nappes de charriage* (v. ce mot), empilées les unes sur les autres.

La formation d'une chaîne de montagnes est une œuvre de longue haleine ; les mouvements de plissement se sont produits progressivement. Mais il y a eu une période de paroxysme qui est l'âge de la chaîne de la montagne. Ultérieurement, il a pu y avoir des mouvements et actuellement encore beaucoup de chaînes de montagnes sont sujettes à des tremblements de terre.

On a reconnu la formation de plusieurs chaînes de montagnes : 1° à l'époque laurentienne ; 2° à l'époque algonkienne (chaîne *huronienne*) ; 3° à l'époque silurienne (chaîne *calédonienne*) ; 4° à l'époque carbonifère (chaîne *hercynienne*) ; 5° à l'époque éocrétacée (chaîne *andine*) ; 6° à l'époque tertiaire (chaîne *alpine*).

Ces différentes chaînes ont reculé progressivement vers le S. vers la région géosynclinale centrale qui fait le tour du globe.

Il est curieux de constater que toutes les chaînes de montagnes se sont formées sur l'emplacement de géosynclinaux, c'est-à-dire de régions marines en voie d'affaissement, où s'étaient accumulés précédemment d'épais sédiments de mer profonde.

— Hist. Les *chaînes* de métal, dans l'antiquité, étaient d'emploi varié : en fer ou en bronze, elles servaient de câbles pour élever les fardeaux et aussi de lien pour attacher les prisonniers. Dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, à Rome, on montre la chaîne avec laquelle, suivant la tradition, saint Pierre fut enchaîné dans le *Tullianum.*

Des chaînes en métaux précieux faisaient partie de la parure des dames égyptiennes, grecques, étrusques et romaines. Dans les anciennes peintures, déesses, bacchantes, danseuses, portent des chaînes autour de leur corps, en forme de baudrier, et certaines statues funéraires offrent des parures analogues.

— Mécan. Les *chaînes* ont deux emplois principaux : elles servent d'attaches, comme les câbles, mais elles ont plus de force et de durée, ou bien elles sont employées comme mécanismes de transmission. Chaque catégorie comporte un grand nombre de types : les premières sont flexibles en tous sens, à maillons soudés ou non, étançonnés, etc. Les secondes sont généralement flexibles seulement dans un plan et établies pour engrener avec des roues dentées : on peut citer les chaînes Galle, Vaucanson, à rouleaux, à dents, etc. On les utilise aussi dans certaines machines comme *transporteuses.*

— Navig. Dans la marine, les *chaînes* ou *câbles-chaînes* ont remplacé les cordages pour toutes les manœuvres demandant une grande résistance. C'est vers 1840 que s'est répandu à bord l'emploi des chaînes. Les chaînes de la marine sont de dimensions et de construction très variables, depuis les petites chaînes de suspension retenant les clavettes jusqu'aux énormes chaînes d'ancre et de corps mort. Elles servent surtout à la tenue des navires au mouillage : différentes parties du gréement, qui étaient autrefois en filin, sont aujourd'hui en chaîne. Les chaînes des ancres se distinguent des autres chaînes par une structure particulière : elles sont divisées en *maillons* ou *chaînons,* formés d'une succession de *mailles.*

CHAÎNÉ [*chê*], **E** adj. Formé de parties attachées bout à bout : *Câble* CHAÎNÉ.

CHAÎNE (Eugène), violoniste et compositeur, né à Charleville en 1819, mort à Paris en 1882. Il fut nommé, en 1875, professeur au Conservatoire. Il a écrit un *Stabat Mater,* trois concertos de violon avec orchestre.

CHAÎNÉE [*chê*] n. f. Mesure prise à la chaîne d'arpenteur.

CHAÎNEMENT [*chè-ne-man*] n. m. Armature en fer noyée dans la maçonnerie pour empêcher l'écartement des murailles.

CHAÎNER [*chê-né*] v. tr. Mesurer avec la chaîne d'arpenteur.

— Constr. Faire le chaînage de murs.

— ***Chaîné, e,*** part. pass. du verbe *Chaîner : Mur* CHAÎNÉ.

CHAÎNETIER [*chè-ne-ti-é*] n. m. Ouvrier qui fait des agrafes et des chaînettes.

CHAÎNETTE [*chê-nèt'*] n. f. Petite chaîne.

— Archit. Voûte dont le profil général rappelle celui d'une chaîne suspendue par ses deux extrémités.

— Art milit. Troupe de soldats rangés circulairement, pour abriter les fourrageurs contre l'ennemi.

— Cout. et Broder. Point à l'aiguille, qui présente une série de boucles piquées les unes dans les autres, comme les maillons d'une chaîne. ‖ Point exécuté en *serti* autour d'un motif, ou composant tout l'ornement de ce motif. (Se fait aussi avec un *crochet* ou *mécaniquement.*)

Point de chaînette.

— Mécan. Courbe suivant laquelle se tend un fil homogène, flexible et pesant, inextensible, suspendu par ses extrémités à deux points fixes.

— Phys. *Chaînette électro-dynamique,* Nom donné à la courbe formée par un fil flexible sans pesanteur parcouru par un courant et placé dans un champ magnétique.

— Techn. Pièce articulée, en acier, qui fait partie de la platine des fusils de chasse, et qui relie la noix à la grande branche du grand ressort. ‖ Chacune des petites chaînes placées au bas d'un mors pour empêcher les branches de s'écarter.

— Typogr. Sorte de gouttière se trouvant à la base du tympan, dans les machines à bras.

— ENCYCL. Mécan. La véritable forme de la *chaînette* a été déterminée par Jacques Bernoulli (1691) ; Galilée l'avait prise pour une parabole. La chaînette est définie par les équations différentielles suivantes :

$$(1 \qquad d\left(\mathrm{T}\frac{dx}{ds}\right) = 0 \quad \text{et} \quad d\left(\mathrm{T}\frac{dy}{ds}\right) - p\,ds = 0,$$

où T désigne la tension variable au point x, y, dirigée suivant la tangente, p le poids de l'unité de longueur du fil, et ds un élément de longueur.

L'élimination de T entre les deux équations (1) donne l'équation différentielle de la courbe. En intégrant, on arrive à l'équation :

$$y = \frac{a}{2}\left(e^{\frac{x}{a}} + e^{-\frac{x}{a}}\right)$$

en posant $a = \frac{Q}{p}$, en faisant passer l'axe des y par le point le plus bas du fil et l'axe des x à la distance a au-dessous du point le plus bas.

La chaînette ayant la forme que prend naturellement un fil flexible sous l'influence de la pesanteur, son centre de gravité doit être le plus bas possible ; par suite, en vertu du *théorème de Guldin,* l'aire qu'elle engendrerait en tournant autour d'un axe horizontal, contenu dans son plan et qui ne la coupât pas, serait une aire minimum, c'est-à-dire moindre que l'aire engendrée autour du même axe par toute autre ligne de même longueur et passant par les mêmes points fixes.

La chaînette jouit de nombreuses propriétés géométriques : *le coefficient angulaire de la tangente croît proportionnellement à l'arc compté à partir du point le plus bas ; la projection de l'ordonnée sur la normale est constante ;* etc.

La chaînette tournant autour de sa base engendre une surface appelée *alyssoïde.* La chaînette peut être décrite par le foyer d'une parabole de grandeur constante, qui roule sans glisser sur une droite fixe, laquelle devient la base de la chaînette.

CHAÎNEUR [*chè*] n. m. Celui qui mesure avec la chaîne d'arpenteur.

CHAINEUX, comm. de Belgique (arrond. de Verviers) ; 1.125 hab. Agriculture. Filatures et fabriques d'étoffes.

CHAINGY, comm. du Loiret, arrond. et à 8 kil. d'Orléans, en Beauce ; 1.030 hab. Vinaigre.

CHAÎNIER [*chè-ni-é*] ou **CHAÎNISTE** [*chè-nisst'*] n. m. Qui fabrique des chaînes.

CHAINITZA, sœur d'Ali de Tébélen, pacha de Janina, née à Tébélen (Albanie) vers 1750, morte à Libovo en 1820. Elle fit assassiner son premier mari, Castro d'Argyro, et empoisonna son fils. Quand Ali pacha s'empara de Kardiki, elle fit livrer les femmes de la ville aux soldats, puis les fit dévorer par les bêtes (1812).

CHAÎNON [*chè*] n. m. Chacun des anneaux de la chaîne.

— *Fig.* Chacune des personnes, chacun des objets d'un ensemble, d'une série : *Plus il y aura de classes et de* CHAÎNONS, *depuis le roi jusqu'au portefaix, plus il y aura de tranquillité.* (Prince de Ligne.)

— Géogr. Ensemble montagneux formant une chaîne secondaire, ou se greffant sur elle : *Un* CHAÎNON *des Alpes.*

— Mar. Anneau d'un câble-chaîne. (On dit plus souvent MAILLON.) ‖ Portion d'un câble-chaîne comprise entre deux manilles et ayant environ 30 m. de longueur.

— Techn. Bride qui embrasse les queues des grosses tenailles de forge.

CHAINSE [*chins'*] n. f. Vêtement de toile, porté à l'époque romane entre la chemise et le bliaut. (Plus tard, le nom s'appliqua à la chemise elle-même ; et l'ancienne chainse devint la cotte.)

CHAINSIL [*chin-si*] n. m. Fine toile de lin ou de chanvre en usage au moyen âge pour fabriquer les articles de lingerie.

CHAINTRE [*chintr'*] n. f. ou m. (lat. *cancer,* grille, clôture, par ext. limité). Espace sur lequel tourne la charrue à l'extrémité de chaque raie de labour.

— Vitic. *Culture en chaintres,* Mode de culture de la vigne, inventé par Denis Lussandeau, vigneron de Chissay (Loir-et-Cher), surtout pratiqué dans le département de Loir-et-Cher.

— ENCYCL. Ce système de culture consiste à laisser courir la plante sur le sol, ou proche du sol en la soutenant au moyen de petits piquets spéciaux fichés vertica-

César, antique.

Le Cercle, par Jean Béraud.

Les Cervarolles, par Hébert.

La Mort de César, par Rochegrosse.

Cerf et biches, par G. Gardet.

Cerf attaqué par un tigre, par Barye.

Statue de Philippe de Chabot, par Jean Cousin.

Bataille de Champigny, par A. de Neuville.

(Photos *Giraudon, Vizzavona, Neurdein, Fiorillo. Larousse.*)

Les Chanteurs, par Luca della Robbia.

Combat de cerfs, par Courbet.

Chanteurs, par Luca della Robbia.

Chant passionné, par A. Stevens.

Le Chapeau de paille, par Rubens.

Chanteur florentin, par P. Dubois.

La Charité, par Andréa del Sarto.

La Charité, par Michel-Ange.

Le Couronnement de Charlemagne, par Henri Lévy.

Le Charlatan, par Gérard Dov.

(Photos *Alinari, Brogi, Larousse, Neurdein, Giraudon, Anderson, Hanfstaengl.*)

lement. Le cep se recourbe en col de cygne et se prolonge en une branche principale, pourvue latéralement de branches secondaires qui alternent. Celles-ci portent les rameaux fruitiers. Ce système présente les avantages des formes à grandes dimensions. Mais les vignes, trop exposées à l'humidité, sont en conséquence très sujettes aux maladies cryptogamiques.

CHAINTRÉ, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 6 kil. de Mâcon ; 320 hab. Crus renommés du Mâconnais.

CHAÏOTE n. f. Bot. V. CHAYOTE.

CHAIR [*chèr'*] n. f. (lat. *caro, carnis*). Substance molle et fibreuse située sous la peau et qui constitue les muscles chez l'homme et chez l'animal : CHAIR *ferme,* CHAIR *molle. Coup d'épée dans les* CHAIRS. || *Par extens.* Les chairs recouvertes de la peau. La peau elle-même : CHAIR *rude, fanée.* || *Couleur de chair,* Nuance de rose, rouge pâle, et, *par anal.,* Pulpe de certains fruits : CHAIR *d'une pêche.*

— Poétiq. Nature humaine, corps humain : *Le verbe s'est fait* CHAIR. || Homme et animaux en général : *Je vais faire mourir toute* CHAIR *vivante.* (Langage biblique.)

— Le corps par opposition à l'esprit, le corps considéré comme siège de la concupiscence : *L'esprit nous élève, mais le poids de la* CHAIR *nous abaisse.* (Nicole.) *La* CHAIR *est faible. Mortifier la* CHAIR. || La partie du corps des animaux considérée comme aliment : CHAIR *fraîche.*

— LOC. FAM. *Masse de chair,* Personne chez qui le corps est beaucoup plus développé que l'esprit. || *Vendeur de chair humaine,* Nom sous lequel on a désigné les racoleurs, les marchands d'esclaves, les négriers, etc. || *Chair à canon,* Se dit des soldats en général. || *En chair et en os,* En entier ; en personne. || *Être de chair, Être de chair et d'os,* Avoir des faiblesses humaines. || *Entre cuir et chair,* Au-dessous de la peau : *Éprouver des élancements* ENTRE CUIR ET CHAIR. — *Fig.* Secrètement, en soi-même : *Rire, Pester,* ENTRE CUIR ET CHAIR. || *Entre la chair et la chemise,* Dans le secret de son cœur. || *Avoir bonne chair,* Avoir un corps sain. || *Être en chair,* Avoir de l'embonpoint. (Se dit des hommes et des animaux.) || *Sentir la chair fraîche,* Etre attiré par quelque attrait. || *Hacher menu comme chair à pâté,* Mettre en pièces, ou simplement Maltraiter de coups.

— Art culin. *Chair ou viande de boucherie,* Viande que vendent les bouchers, c'est-à-dire : bœuf, mouton, veau, par opposition à porc, volaille, etc. || *Chair blanche,* Veau, volaille. || *Chair noire,* Gibier. || *Chair rouge,* Bœuf, mouton, cheval. V. VIANDE. || *Chair à saucisse,* Chair hachée qu'on met dans les saucisses et dans d'autres mets sous forme de farce.

— BX-ARTS. Extérieur des diverses parties du corps, au point de vue de la couleur ou de la fermeté : *Peintre et sculpteur qui rend bien les* CHAIRS, *qui a de belles* CHAIRS.

— Théol. *L'œuvre de chair,* La conjonction charnelle. || *Les œuvres de la chair,* Les passions physiques. || *Péché de la chair,* Péché d'impureté. || *Résurrection de la chair,* Expression par laquelle le Symbole des apôtres désigne la résurrection finale de tous les hommes. || *Mortifier, Crucifier sa chair,* Soumettre son corps à des austérités.

— Minér. *Chair fossile* ou *Chair minérale,* Nom vulgaire d'une variété d'asbeste.

— Physiol. *Chair de poule* (*cutis anserina*), Aspect spécial, papillaire ou mamelonné, que prend la peau sous l'influence d'excitations d'origine périphérique (froid) ou centrale (terreur). [Il est dû à la contraction réflexe des petits muscles lisses annexés aux follicules pileux, qui provoque la saillie de ces follicules.]

— Techn. Nom que les ouvriers qui travaillent le cuir donnent au côté de la peau opposé à la *fleur,* c'est-à-dire au côté qui était en contact avec la chair de l'animal.

— LOC. PROV. **On ne sait s'il est chair ou poisson,** ou bien : **Il n'est ni chair ni poisson,** Se dit d'un homme qui flotte entre deux partis opposés. || **Il n'y a point de belle chair près des os,** Une personne maigre n'est jamais belle. || **Il a plus de chair que de pain,** Il a plus de santé que d'argent. || **La chair nourrit la chair,** La viande est le plus nourrissant des aliments.

— SYN. **Chair, viande.** *Chair* et *viande* ne sont synonymes que quand *chair* est considéré comme aliment : *Les catholiques s'abstiennent de* CHAIR (c'est-à-dire de *viande*) *le vendredi. Servir de la* CHAIR *et du poisson.*

CHAIR [*chèr'*] n. m. (de l'angl. *chair,* chaise). Coussinet de fonte qui fixe le rail sur la traverse de chemin de fer.

CHAIRAMIDINE [*kè*] n. f. Alcaloïde qu'on trouve dans l'écorce d'une rubiacée-cinchonée, le *remijia.* (Elle a pour formule $C^{22}H^{26}Az^2O^4$.)

CHAIRAMINE [*kè*] n. f. Alcaloïde isomère de la *chairamidine* et retiré de l'écorce du *remijia.*

CHAIRE [*chèr'*] n. f. (du lat. *cathedra,* siège). Siège d'un évêque dans son église. (VX.) || Fig. *La chaire apostolique, La chaire de saint Pierre,* Le Saint-Siège, La Papauté.

— Tribune pour les prédicateurs dans les églises, les temples, etc. : *Monter en* CHAIRE. || Eloquence des prédicateurs : *L'éloquence de la* CHAIRE. || Prédication religieuse : *Se consacrer à la* CHAIRE.

— Tribune ou siège élevé d'où parle le professeur : *Professeur en* CHAIRE. || Place de professeur : *Obtenir une* CHAIRE.

— *Chaire de vérité, Chaire évangélique,* La chaire où l'on prêche l'Evangile. || *Fig.* Enseignement qui a un caractère élevé d'autorité et de certitude : *La tribune est la* CHAIRE DE VÉRITÉ *populaire.* (Lamennais.) || *Chaire de mensonge, de pestilence,* Hérésies, doctrines des incrédules. || *Chaire de Moïse,* Enseignement de la loi de Moïse.

— Liturg. *Chaire de saint Pierre à Rome, Chaire de saint Pierre à Antioche,* Fêtes de l'Eglise catholique, qui se célèbrent : la première le 18 janvier, et la seconde le 22 février, en mémoire de l'épiscopat de saint Pierre à Antioche, puis à Rome. || *Chaire de saint Pierre,* Monument de bronze doré élevé à Rome dans l'église de Saint-Pierre, et qui contient la chaire en bois qui servit au prince des apôtres.

— Mar. Grand bateau plat servant à charger et à décharger les navires, ou à transporter des objets d'un poids considérable.

— ENCYCL. Hist. ecclés. Dans les églises primitives, il n'y avait pas de *chaires à prêcher.* L'évêque prêchait assis sur son siège épiscopal. Mais, dès le IIIe siècle, le lecteur se tenait sur une sorte d'estrade qui reçut différents noms : *lectorium, analogium,* et plus souvent *ambon.* En France,

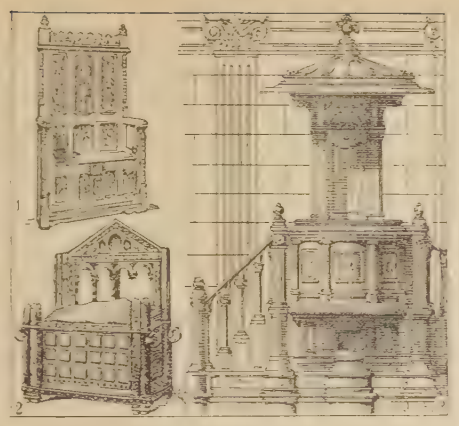

CHAIRES : 1. De professeur (XVe s.) ; 2. De saint Pierre (à Rome) ; 3. A prêcher.

les ambons furent au début du moyen âge remplacés ou plutôt englobés par le *jubé,* sorte de pont artistement décoré, jeté d'un côté du chœur à l'autre, qui servait pour le chant de l'Evangile et les prédications. Plus tard, on construisit des chaires fixes et faisant corps avec l'église. Elles étaient d'abord adossées à un mur et éclairées par une petite fenêtre ; on y accédait par un escalier pratiqué dans l'épaisseur de la construction. Ce fut particulièrement au XVIe siècle que l'on établit des chaires dans la plupart des églises de France ; on les plaça dans les nefs, afin que le prédicateur se trouvât au milieu de l'assistance. En même temps, l'usage se répandit de surmonter la chaire d'un abat-voix. Plusieurs d'entre elles sont de véritables chefs-d'œuvre de décoration (Sienne, Pistoie, Pise).

La *chaire épiscopale* (*cathedra*) est le siège où, dès les premiers temps de l'Eglise, l'évêque s'asseyait pour présider les offices, adresser la parole au peuple, et conférer les ordres. Elle a toujours été considérée comme le symbole de l'autorité épiscopale.

Dans les premières églises, la place de la chaire épiscopale était au fond de l'abside.

Vers le XIe siècle, la chaire de l'évêque fut transportée dans la partie antérieure du sanctuaire, à gauche de l'autel ; c'est là qu'elle est encore aujourd'hui.

— *Eloquence de la chaire.* En confiant à ses apôtres la mission de convertir le monde, Jésus-Christ leur avait lui-même donné la parole comme moyen. Le Maître fut obéi. C'est par la parole que, dans les *Actes,* saint Etienne, saint Pierre, saint Paul surtout convertissent les Gentils et confondent les Juifs, parole sans art, mais non sans éloquence. Leurs disciples continuèrent à prêcher. Le IVe siècle fut, dans l'antiquité, l'âge d'or de l'éloquence de la chaire. Saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome en Orient ; saint Ambroise, saint Augustin en Occident. Plus tard, saint Léon, saint Grégoire le Grand, font encore figure de grands orateurs.

Après les invasions des Barbares, l'éloquence chrétienne continua son œuvre. La fondation et le développement des grands ordres du XIIe siècle, des dominicains et des franciscains, donna un essor nouveau à la prédication populaire. Au XIVe siècle brillent les grands noms de Gerson, de Pierre d'Ailly et de Clémangis. Le siècle suivant vit paraître les Maillard, les Menot, les Raulin, parfois burlesques dans leur trivialité. Dans les temps modernes, le XVIIe siècle fut par excellence le siècle des orateurs chrétiens. Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, Massillon. Au XVIIIe siècle, l'éloquence de la chaire faiblit : elle n'est plus qu'élégante et diserte, comme chez l'abbé Maury. Sous la Restauration, Mgr de Frayssinous renouvela l'éloquence dans ses *conférences.* Le P. Lacordaire et le P. de Ravignan, plus près de nous Mgr Dupanloup, le P. Félix, le P. Monsabré, le P. Didon, le P. Janvier s'y sont illustrés.

Chez les protestants, la parole chrétienne a aussi ses gloires. On peut nommer Luther, Calvin, Castellion, Farel, Théodore de Bèze, Viret, Claude et de Saurin, aux XVIe et XVIIe siècles. Au XIXe, Adolphe Monod et Eugène Bersier. Les Anglais ont Burnet, Young, Blair et Tillotson, qu'ils comparent à Bossuet. Les prédications de Wesley ont fait époque en Angleterre.

On cite ordinairement, comme appartenant à l'éloquence de la chaire, l'*homélie,* le *sermon,* le *panégyrique,* l'*oraison funèbre,* le *prône,* la *conférence.*

— Polit. *Socialistes de la chaire.* V. SOCIALISTE.

CHAIRMAN [*tchèr-mann'*] n. m. (mot anglais ; de *chair,* fauteuil, et *man,* homme). En Angleterre, Président d'une réunion, d'une assemblée.

CHAIS [*chè*] n. m. V. CHAI.

CHAISE [*chèz'*] n. f. (lat. *cathedra*). Siège à dossier, sans bras : *S'asseoir sur une* CHAISE. || Se disait, au XVIIe siècle d'un siège à bras, plus souvent appelé *fauteuil : Une* CHAISE *à bras.*

— *Chaise longue,* Canapé qui n'a de dossier qu'à une de ses extrémités. (La chaise longue apparaît dans notre mobilier à la fin du XVIIe siècle. Au XVIIIe siècle, on créa des sièges qui, réunis à deux ou trois, formaient chaise longue.)

— *Chaise percée,* Siège percé d'une ouverture ronde où l'on s'assied pour satisfaire un besoin naturel. || Chambre où ce siège est placé. (On disait aussi CHAISE D'AFFAIRES, CHAISE PERTUISÉE, CHAYÈRE DE RETRAIT, SELLE, CHAISE NÉCESSAIRE.)

— *Chaise de commodité,* Chaise dont le dossier se haussait ou se baissait au moyen d'une crémaillère (XVIe-XVIIe s.).

— *Chaise volante.* Au XVIIe siècle, Chaise qui, au moyen d'un contrepoids, montait et descendait dans la cage d'un escalier, dans l'épaisseur d'un mur.

— *Chaise de chœur,* Siège dans le chœur d'une église.

— *Chaise à porteurs* ou simplement *Chaise,* Siège fermé et couvert, dans lequel on se faisait porter par deux hommes. || *Chaise de place,* Chaise à porteurs qui stationnait dans certains lieux publics. || *Porter quelqu'un en chaise,* Le porter à deux, assis sur les quatre bras enlacés.

— *Chaise de poste* ou simplement *Chaise,* Se disait autrefois d'une voiture légère, permettant de voyager rapidement.

Chaise de calfat.

— Antiq. *Chaise* ou *Chaire curule,* Siège plat sans dossier aux pieds en forme d'X d'abord en ivoire puis en métal et sur lequel siégeaient les principaux magistrats romains.

— Archit. Assemblage de fortes pièces de charpente, sur lequel on établit la cage d'un clocher, d'un campanile, etc.

— Dr. féod. Etendue de quatre arpents de terre entourant le château, et qui, avec le château, entraient dans le préciput de l'aîné. (On disait aussi VOL DU CHAPON.)

— Mar. Cordage ou planchette suspendue sur lesquels peut s'asseoir un ouvrier pour travailler à l'extérieur ou dans la mâture. || Sorte de nœud : *Nœud de* CHAISE *simple, double. Nœud de* CHAISE *de calfat.*

— Mécan. Support suspendu à une poutre ou fixé à terre pour supporter un palier horizontal.

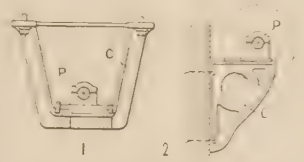

CHAISES DE PALIER (mécan.) : 1. En V ; 2. En console (P, palier ; C, chaise).

— Métrol. *Chaise d'or,* Ancienne monnaie française, où le roi était représenté assis sur son trône. (Elle fut en usage sous Philippe le Bel et ses successeurs.)

— Techn. Bâti de bois servant à exhausser une chèvre ou une grue. || Pièce de bois ou de fer, fixée sur une rainure de l'établi du tourneur pour servir de support et d'appui à l'outil.

— PROV. **Être assis entre deux chaises,** le cul à terre, Echouer dans deux entreprises qu'on poursuivait en même temps.

— ENCYCL. Ameubl. En Egypte, les *chaises,* portées sur des pieds en forme de pattes d'animaux, comportaient un dossier élevé et couvert d'un coussin ; le bois était peint et incrusté de substances précieuses. Dans l'art décoratif assyrien et celui des Hébreux, l'animal tient encore plus de place : le siège de Salomon était orné de lions. Chez les Grecs et les Romains la forme en X, fréquemment articulée comme dans nos pliants, se rencontre souvent, le dossier cintré affleurait à peine les omoplates et se recourbait fortement en arrière, tandis que les pieds du siège s'évasaient largement dans le sens de la descente. La chaise curule (en ivoire) fut un modèle pour notre style Empire. De même que tous les meubles antiques, la chaise était soigneusement ornée, et incrustée de matières précieuses. Les sièges byzantins sont cubiques, sans cannelures ni moulures ; le dossier est vertical, bas, formé par la continuation des pieds de derrière, et surmonté d'une sorte de fronton triangulaire ; des coussins couvrent le siège ; des panneaux bouchent les espaces entre les pieds, et l'ornementation consiste en une série de plaques à

CHAISES ANCIENNES : 1. Du XVIIe siècle ; 2. A coffre ou chayère (XVe s.) ; 3. Du XVIIIe siècle ; 4. Style Louis XVI en bois orné ; 5. A l'étrusque (Empire) ; 6. Percée ; 7. Du XVIe siècle (école flamande [musée de Cluny]).

épisodes sculptées généralement sur ivoire ; aux quatre coins sont des anneaux qui servent à porter le meuble. La sculpture et l'ornementation des chaises, au moyen âge, suivent les modifications successives du style roman et des styles gothiques ; le dossier est très élevé, surmonté souvent d'un dais en bois, sculpté aux armes du propriétaire ; il y a les chaises *à laver, à peigner, à atours,* ornées de cuir, de velours, de franges de soie, de clous, voire de portraits peints ; les chaises en X continuent à être en usage sous le nom de « chaises ployantes » ; pour les dames et les malades, il y a des chaises sur roues ; des sièges sans dossier ni bras n'ont que trois pieds, avec dessus triangulaire ; en général, les meubles où s'asseoir étaient disposés contre le mur, une draperie pendante qu'on appelait « dorsal » servant d'appui décoratif. La Renaissance est le triomphe du bois sculpté ; elle conserve aux chaises leurs formes architecturales, leurs dossiers hauts ; les panneaux, encadrés de colonnes dont les chapiteaux rappellent l'antiquité sont couverts d'arabesques et de médaillons. Dès le début du XVIIe siècle, le dossier des chaises s'abaisse, le siège est bombé, les entre-jambes dégagés, la sculpture plus discrète ; les étoffes, tapisseries

et broderies prennent de plus en plus d'importance; les bois sont plutôt tournés que sculptés; des traverses peu distantes du sol réunissent les pieds. Sous Louis XIV, on commence à avoir recours à la dorure, et les tissus de garniture sont de couleur violente. Sous Louis XV, les pieds sont en S, les dossiers en forme de violon, couverts des rocailles et des coquilles de l'époque; Aubusson et Beauvais fournissent les tissus. Sous Louis XVI, on revient à la ligne droite; les pieds s'ornent de fines cannelures parallèles; parmi les étoffes, les lampas sont le plus couramment employés, et les dessins sont le plus souvent à fleurettes. Le style Empire remet à la mode les formes de l'antiquité; l'acajou est le bois que l'on préfère, sans sculptures; fréquemment, les accotoirs sont formés par des cous de cygne. Parmi les différentes formes de chaises, citons enfin les *chauffeuses*, qui sont à siège bas; les *fumeuses*, à siège rond sur lequel on se place à califourchon en s'accoudant sur un faux dossier garni d'étoffe et porté sur un montant étroit; les chaises Wolsey, aux pieds entrecroisés en X. Le XIXe siècle, à partir de la Restauration et du romantisme, imita les styles du passé, de la chaise gothique au Louis-XVI; après les complications injustifiées du modern-style, ou l'erreur de 1900, un retour aux conceptions rationnelles est intervenu de nos jours : la chaise moderne, peu chargée de sculptures, unit à la structure rustique des effets de matière qui valent, pour le raffinement, le Louis-XVI le plus sobrement subtil.

— *Chaise percée.* Ce meuble a joué, à la Cour, durant cinq siècles, un rôle considérable et absolument officiel, car les cabinets d'aisances étaient presque inconnus. Aussi est-il question, dès le XIVe siècle, de selles nécessaires garnies de feutre, de cuir, de drap, et même de velours, fournies par le peintre ordinaire du Roi; elles étaient enjolivées de peintures agréables et de brillantes dorures. La chaise percée d'Isabeau de Bavière était garnie de quatre aunes de velours azur alexandrin. A Versailles, au temps du Grand Roi, on ne comptait pas moins de deux cent soixante-quatorze chaises percées; celle de Louis XIV était à layette (c'est-à-dire à tiroir), couverte de velours rouge avec des bourrelets de même, et accompagnée de housses de rechange, en velours cramoisi, en velours vert, et en damas rouge. La chaise de Louis XV était à fond de vernis noir et aventurine du Japon, à paysages et volatiles en relief, dorés et de couleurs, dans des bordures en mosaïques de nacre de perle, ferrée de cuivre à la chinoise, etc. Quoique leur usage ait presque cessé et que seuls les malades s'en servent encore, on fabrique toujours des chaises percées. Dans l'ouest de la France, on les appelle des *montaubans*.

— Archéol. *Chaise à porteurs.* La mode des chaises à porteurs ne date que du milieu du XVIe siècle, du moins en France. En Italie, cet usage est plus ancien. Au XIVe siècle, on faisait des chaises roulantes, mais qui étaient des sièges de malades. Les chaises à porteurs classiques des XVIIe et XVIIIe siècles sont des boîtes hautes et étroites, à deux portes, et dont le couvercle ou ciel peut se lever à volonté pour que la personne transportée dans la chaise puisse se tenir debout au besoin. Les bâtons des porteurs passaient dans quatre crochets fixés sur chacune des faces latérales du coffre. Des fenestrations chantournées, munies de glaces mobiles, s'ouvraient sur le devant et sur les portières. Certaines chaises du XVIIIe siècle sont de véritables merveilles de fine ébénisterie et de peinture.

— Hist. Les principaux magistrats et le *flamen dialis* parmi les prêtres, ainsi que les vestales, avaient droit à la *chaise curule*. Ceux qui avaient exercé des magistratures curules gardaient ce siège dans leur maison, en témoignage de leur dignité. Les empereurs en firent aussi usage. Le célèbre siège dit *fauteuil de Dagobert* est une variante de la chaise curule.

CHAISE (la), nom donné à la constellation de Cassiopée.

Chaise (LA VIERGE À LA), tableau de Raphaël. V. VIERGE.

CHAISE-DIEU (LA), ch.-lieu de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 30 kil. de Brioude, sur les plateaux boisés du Velay; 1.210 hab. Ch. de f. P.-L.-M. L'abbaye de la Chaise-Dieu, origine du bourg, fut fondée par saint

La Chaise-Dieu. L'église et le cloître. — Cl. Boulanger.

Robert au XIe siècle. L'église abbatiale actuelle, envahie et pillée par les protestants, a été construite de 1344 à 1352, par l'architecte Hugues Morel, aux frais du pape Clément VI, ancien moine de la Chaise-Dieu. Elle est de style ogival dérivant de celui du midi de la France. Stalles du chœur du XVe siècle, tombeau en marbre noir du pape Clément VI. Les tapisseries du XVIe siècle, et la *Danse macabre* qui la décorent comptent parmi les plus célèbres de France. — Le canton a 13 comm., et 7.000 hab.

CHAISE-LIT [*chè ze-li*] n. f. Chaise ou fauteuil formant lit de repos. — Pl. *Des* CHAISES-LITS.

CHAISERIE [*chè-ze-rî*] n. f. Commerce, art du fabricant de chaises.

CHAISIER [*chè-zi-é*], **ÈRE** n. Celui, celle qui fabrique des chaises. || Celui, celle qui loue des chaises dans une église, un lieu public.

CHAISTRON [*chess-tron*] ou **CHAISTERON** [*chess-te*], **CHAÎTRON, CHESTRON** [*chess-tron*] n. m. Archéol. Compartiment ménagé dans le haut des coffres ou des huches, pouvant se fermer à clef.

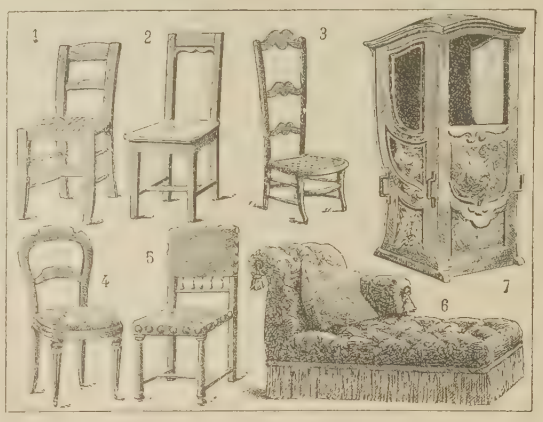

CHAISES : 1. En paille; 2. En bois; 3. Cannée; 4. Capitonnée; 5. En cuir; 6. Chaise longue; 7. Chaise à porteurs (XVIIIe s.).

CHAITOPHORUS [*ka-i-to-fo-russ*] n. m. Genre d'insectes hémiptères de la famille des aphididés, renfermant des pucerons vivant sur divers arbres. (Le *chaitophorus aceris* recouvre les feuilles de nos sycomores de son miellat semblable à un vernis, et en détermine la chute prématurée.)

CHAIX (Napoléon), imprimeur français, né à Châteauroux en 1807, mort à Paris en 1865. Vers 1845, il fonda une imprimerie et une librairie dont les principales productions étaient relatives aux chemins de fer.

CHAIX [*chèks'*] n. m. (du nom de l'imprimeur). Recueil d'horaires, tarifs, barèmes, renseignements divers sur les chemins de fer.

CHAIX D'EST-ANGE (Gustave-Louis-Adolphe-Victor-Charles), jurisconsulte, magistrat et homme politique, né à Reims en 1800, mort à Paris en 1876. Avocat célèbre sous la Restauration, député conservateur de la Marne sous la monarchie de Juillet, procureur général près la cour de Paris en 1857, il fut comblé de faveurs par le gouvernement impérial. Conseiller d'Etat en 1858, il fut créé sénateur en 1862, puis vice-président du Conseil d'Etat; il reprit ensuite son siège au Sénat. Chez lui, les qualités de l'homme d'Etat ne répondirent pas aux espérances qu'avaient fait naître celles de l'avocat.

CHAIZE-LE-VICOMTE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 10 kil. de La Roche-sur-Yon; 2.000 hab. Ch. de f. Etat. Vins, kaolin.

CHAJUG (Jéhuda), grammairien hébreu du XIe siècle, originaire de Fez (Maroc). Il recueillit le premier les règles grammaticales de la langue hébraïque, ce qui l'a fait surnommer **le Prince des grammairiens hébreux**. Ses ouvrages, primitivement écrits en arabe, puis traduits en hébreu, furent la source où puisèrent les premiers traducteurs de la Bible.

CHAKHMATOV (Alexieï Alexandrovitch), linguiste russe, né en 1864, mort à Leningrad en 1920. La pensée dominante de sa vie a été d'écrire une histoire de la langue russe dans ses rapports avec celle du peuple russe lui-même. Aussi ses principaux travaux intéressent-ils à la fois les linguistes et les historiens. C'est le cas de son *Etude de la langue des chartes de Novgorod des XIIIe et XIVe siècles* (1895), de son *Etude des chartes de Dvinsk du XVe siècle* (1903), et d'un travail monumental sur les chroniques russes (1908). La première partie de ses synthèses a paru en 1915 sous le titre : *Esquisse de la période ancienne de l'histoire de la langue russe.* Son *Introduction à un cours d'histoire de la langue russe* (1916) a soulevé les plus sérieuses questions intéressant les antiquités non seulement russes, mais slaves et indo-européennes. Chakhmatov était membre de l'académie des sciences de Russie, dont il présidait la section de langue et littérature russes.

CHAKHOVSKOÏ, nom d'une famille princière de Russie, qui rattachait ses origines à Rurik, et dont l'ancêtre fut CONSTANTIN GLEBOVITCH, prince de Iaroslav. — GRÉGOIRE PETROVITCH fut un favori du premier faux Démétrius, après la mort duquel il provoqua divers soulèvements. Exilé en 1607, il fut délivré par les Polonais et combattit avec eux en faveur du second Démétrius. On ignore la date et les circonstances de sa mort. — SEMEN IVANOVITCH, qui vécut dans la première moitié du XVIIe siècle, a laissé divers écrits intéressants pour l'histoire politique et sociale, tels que des *Epîtres*, des *Mémoires* sur les événements de 1601 à 1649, un *Discours sur l'incendie de Moscou* (1626), etc. — IAKOV PETROVITCH, né en 1705, mort en 1772, fut sénateur, procureur du Saint-Synode, commissaire général aux armées, et membre du Conseil privé. Résident russe en Ukraine, il fut, après la mort de l'hetman Daniel Apostol (1734), le vrai maître de ce pays, dont il préconisa énergiquement la russification. Il a écrit des *Mémoires*, publiés seulement en 1810. — ALEXANDRE ALEXANDROVITCH, né en 1777, mort en 1846, fut un auteur fécond et facile, qui écrivit des tragédies, des vaudevilles, des librettos, surtout des comédies. Il créa le *Messager Dramatique*, le premier périodique de ce type en Russie. — IVAN LÉONTIEVITCH, né en 1777, mort en 1860, fut général d'infanterie, et membre du Conseil d'Etat. Il se distingua dans la campagne de 1812-1814 et dans la guerre de Pologne en 1830-1831. — DIMITRI IVANOVITCH, membre de la Douma, a été en 1917 ministre de l'assistance sociale.

CHAKLOVITZ (Fédor Léontiévitch), favori de Sophie régente de Moscovie (1682-1689), qui l'appela en 1682 au commandement de la milice des strélitz après l'exécution de Khovanski. Lors de la rivalité de Sophie et de son frère Pierre, il se rendit suspect aux deux partis, et les strélitz demandèrent sa tête. Mis à la torture pour complot contre le tsar, il fut décapité (1689).

CHAKO n. m. Coiff. V. SHAKO.

CHAKOU-TEN-HÔ (« Çakra, roi des dieux du ciel »), appelé aussi **Daï-chakou-ten** (« Grand dieu Çakra »), est l'*Indra* japonais. Le bouddhisme indien l'avait fait descendre au rang des divinités de sixième ordre, qui, n'étant pas complètement affranchies de l'empire des passions, ont un corps presque matériel. Au Japon, il est devenu simplement un des douze *Tens*, dieux qui gouvernent et protègent les dix points cardinaux.

CHALABRE, ch.-lieu de cant. de l'Aude, arrond. et à 24 kil. de Limoux, sur le Grand-Hers qui y reçoit le Blau et le Chalabreil; 1.700 hab. Ch. de f. Midi. — Le canton a 16 comm., et 5.775 hab.

CHALAIS [*lê*], ch.-lieu de cant. de la Charente, arrond. et à 43 kil. d'Angoulême; 860 hab. Ch. de f. Orléans. Vins et eaux de vie. Château des XIVe et XVIe siècles des princes de Chalais dont le plus célèbre fut Henri de Talleyrand, décapité par ordre de Richelieu en 1626. — Le canton a 16 comm., et 6.510 hab.

CHALAIS [*lê*], établissement central d'aérostation militaire dans le bois de Meudon (Seine-et-Oise), où fut construit et expérimenté le premier ballon dirigeable du monde *France* sous la direction du colonel Renard (1885).

CHALAIS [*lê*] (Henri DE TALLEYRAND, marquis DE), favori du roi Louis XIII et grand maître de la garde-robe du roi, né en 1599. Par amour pour Mme de Chevreuse, il cabala contre Richelieu pour le compte de Gaston d'Orléans. Réconcilié avec le ministre, il recommença à comploter, fut arrêté en 1626 et exécuté à Nantes le 19 août.

CHALAMIDE n. f. Pièce de chêne servant d'appui au mât d'une galère.

CHALAMONT [*mon*], ch.-lieu de cant. de l'Ain, arrond. et à 36 kil. de Bourg, dans la Dombes; 1.360 hab. — Le canton a 8 comm., et 4.230 hab.

CHALAND [*lan*] ou **CHALAN** n. m. (du bas gr. *chelandion*). Bateau plat en bois ou fer, de formes rectangulaires, destiné à transporter sur les fleuves des marchandises, des objets lourds et encombrants, des hommes. (Il ne peut se mouvoir que remorqué, ou à la perche quand les fonds sont faibles.) || Allège à fond plat servant dans les ports au chargement ou au déchargement des navires.

Chaland.

— Pêch. Bateau où l'on conserve le poisson vivant.

CHALAND [*lan*], **E** n. (du vieux verbe *chaloir*, avoir chaud; être chaud pour...). Partisan, amateur : *Les grosses dots ne manquent pas de* CHALANDS. || Celui qui va de préférence chez tel ou tel marchand : *Bon* CHALAND. *Perdre des* CHALANDS.

— *Fam.* Camarade, compagnon : *C'est un* CHALAND *dont je ne me soucie guère.* || Gaillard, homme de plaisir : *C'est un fameux* CHALAND.

— Nom que l'on donnait à sorte de gros pain qu'achetaient les chalands des boulangers. (Adjectiv. : *Du pain* CHALAND.)

CHALANDEAU [*dô*] ou **CHALANDON** n. m. Marin chargé de la conduite des chalands. (C'est aujourd'hui, parmi les marins, un terme de mépris.)

CHALANDISE n. f. Affluence de chalands, de clients empressés : *L'enseigne fait la* CHALANDISE. (La Fontaine.) || *Je vous donnerai ma chalandise,* Je vous donnerai ma pratique. (Vx.)

CHALARASPIS [*rass-piss*] n. m. Genre de crustacés schizopodes, type d'une famille dite des *chalaruspidés*, comprenant des mysides propres aux grandes profondeurs océaniques.

CHALARD (Joachim DU), jurisconsulte français, né à La Souterraine (Creuse), mort en 1562. On a de lui : *Sommaire exposition des ordonnances de Charles IX sur les plaintes des trois états de son royaume, tenus à Orléans en 1560* (Paris), et *Origine des erreurs de l'Eglise* (1562).

CHALASIE [*ka, zî*] n. f. (du gr. *khalasis*, relâchement). Séparation partielle de la cornée transparente d'avec la sclérotique, par suite de plaie ou d'ophtalmie.

CHALASTIQUE [*ka-lass-tik'*] adj. et n. m. Qui relâche les fibres : *Médicament* CHALASTIQUE. (Vx.)

CHALATENANGO, ville du Centre-Amérique (Salvador), sur le Tamalasco, affluent du rio Lempa; 19.000 hab. Ch.-lieu de départ.

CHALATOIRE [*ka*] adj. (du gr. *khalân*, relâcher). Mar. anc. Se disait des cordes (aujourd'hui appelées *drisses*), servant à élever les antennes le long du mât, ou à les descendre sur le pont.

CHALAZE [*ka*] n. f. (du gr. *khalaza*, grêle). Biol. Nom donné aux filaments d'albumine en gel qui semblent tordus et qui suspendent à chacune des extrémités de l'axe le jaune des œufs des oiseaux. (Ces filaments sont tordus parce qu'en descendant, l'œuf roule dans l'oviducte en décrivant une sorte de spirale.)

C. Chalazes.

— Bot. Terme qui, d'après Van Tieghem, sert à désigner la surface d'attache du nucelle au tégument de l'ovule. (D'autres auteurs [Baillon, Duchartre] définissent la chalaze comme le point où le faisceau libéro-ligneux du funicule s'épanouit pour dis-

tribuer ses ramifications dans la première partie externe du tégument de l'ovule.)

CHALAZÉ [*ka*], **E** adj. Hist. nat. Muni d'une chalaze.

CHALAZIE [*ka, zî*] n. f. ou **CHALAZION** [*ka*] n. m. (du gr. *khalaza*, grêle). Pathol. Petite tumeur en grain qui fait saillie sous la peau de la paupière et que l'on guérit soit par cautérisation, soit par ablation chirurgicale.

CHALAZIFÈRE [*ka*] adj. Hist. nat. V. CHALAZOPHORE.

CHALAZODERMIE [*ka, mî*] n. f. (du gr. *khalasis*, relâchement, et *derma*, peau). Pathol. Affection cutanée, d'origine congénitale, caractérisée par la formation, en certaines régions (génitale, abdominale, palpébrale, faciale, etc.), de plis épais qui retombent sur les parties situées plus bas.

CHALAZODIE [*ka, dî*] n. f. (de *chalaze*, et du gr. *odos*, circulation). Phénomène qu'on observe quand le tube pollinique, au lieu de pénétrer dans l'ovule par le micropyle, y pénètre au niveau de la chalaze, ce qui le conduit à parcourir toute la longueur du sac embryonnaire pour atteindre l'oosphère. (On dit aussi CHALAZOGAMIE.)

CHALAZOGAME [*ka*] adj. (de *chalaze*, et du gr. *gamos*, mariage). Se dit d'une plante chez laquelle il y a chalazogamie.

CHALAZOGAMIE [*ka, mî*] n. f. Bot. Syn. de CHALAZODIE.

CHALAZOPHORE [*ka, for'*] adj. Hist. nat. Se dit de la membrane dépourvue de vaisseaux, qui est immédiatement étendue sur le jaune de l'œuf et à laquelle s'attachent les chalazes. || Se dit aussi des attaches de l'ovule des plantes. (On dit aussi CHALAZIFÈRE.)

CHALBOS (François), général français, né à Cubières (Lozère) vers 1750, mort à Mayence en 1803. Il se distingua en Vendée; victorieux à Châtillon et à Cholet, il succéda à Léchelle comme commandant en chef. Il mourut commandant d'armes à Mayence.

CHALCANTHITE [*kal*] n. f. (du gr. *khalkos*, cuivre, et *anthos*, fleur). Sulfate hydraté naturel de cuivre, ainsi appelé parce qu'il se couvre, à l'air, d'une sorte de poussière ou fleur excessivement fine. (Sa formule est SO^4Cu, $5H^2O$.)

CHALCANTHUM [*kal, tom'*] n. m. (du gr. *khalkos*, cuivre). Ancien nom du sulfate de cuivre.

CHALCASPIDE [*kal-kass-pid'*] n. m. (du gr. *khalkos*, cuivre, et *aspis*, bouclier). Antiq. gr. Soldat couvert d'un bouclier d'airain. || Nom d'un corps de troupes macédonien. || Athlète qui luttait à la course en armes.

CHALCÉDOINE [*kal*] n. f. Minér. Syn. de CALCÉDOINE.

CHALCÉDOINE [*kal*]. Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure (Bithynie), à l'entrée du Bosphore de Thrace. Bâtie vers 685 av. J.-C., prise en 409 par les Athéniens, assiégée sans succès par Mithridate en 74 av. notre ère. Embellie et fortifiée par Justinien, qui lui donna son nom (*Justiniana*), elle devint le siège d'un archevêché. En 451, un concile condamna les monophysites. Les Ottomans la détruisirent, mais son souvenir persiste dans le titre d'*archevêché de Chalcédoine « in partibus infidelium »*. Patrie du philosophe Xénocrate. Auj. *Kadi-Keui*.

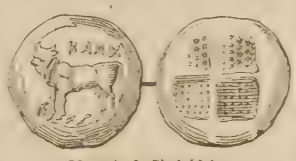

Monnaie de Chalcédoine.

CHALCÉDONIEN [*kal, ni-in*], **ENNE**, personne née à Chalcédoine, ou y habitant.

— Adjectiv. Relatif à cette ville ou à ses habitants : *Antiquité* CHALCÉDONIENNE.

CHALCÉES [*kal-sé*] n. f. pl. (gr. *khalkeia;* de *khalkos*, airain). Antiq. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur d'Athéna Ergané et de Héphaistos; fêtes agricoles à l'origine, plus tard spéciales aux artisans en métaux.

CHALCEUS [*kal-sé-uss*] n. m. (du gr. *khalkos*, airain). Genre de poissons physostomes, famille des characinidés, renfermant des formes à reflets métalliques, qui habitent les fleuves de l'Amérique du Sud.

CHALCHICOMULA, ville du Mexique (Etat de Puebla), au pied du pic d'Orizaba ; 9.900 hab. Ch.-lieu de district.

CHALCHIHITE [*kal*] n. f. Phosphate hydraté naturel d'aluminium. (C'est une variété verte de turquoise.)

CHALCHUAPA, ville du Centre-Amérique (Salvador), au N.-O. du volcan d'Izalco; 8.000 hab. Culture de la canne à sucre et du caféier. Le dictateur du Guatémala, Rufino Barrios, y mourut en 1885; alors prit fin l'hégémonie du Guatémala sur les autres républiques de l'Amérique centrale.

CHALCIDES [*kal-si-dèss*] n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des scincidés, renfermant des formes allongées, à quatre membres très courts, les postérieurs dépourvus de doigts. (Le *chalcides ocellatus* se trouve en Afrique du Nord, en Sardaigne, en Sicile; une autre espèce, *chalcides lineatus*, à membres très courts, est assez commune dans le midi de la France. Les chalcides sont intermédiaires entre les vrais lézards et les orvets.)

CHALCIDIENS [*kal, di-in*] ou **CHALCIDIDÉS** [*kal, dé*] n. m. pl. (du gr. *khalkos*, cuivre). Famille d'insectes hyménoptères térébrants, groupe des entomophages, renfermant de très petites espèces, parfois aptères, bronzées ou dorées, toujours parasites d'autres insectes.

— ENCYCL. Les *chalcidiens* pondent à l'intérieur des œufs ou des larves d'une foule d'insectes, principalement lépidoptères, homoptères et diptères. Ils se rangent parmi les insectes les plus utiles en détruisant nombre de larves nuisibles. Ils constituent la famille la plus nombreuse de l'ordre des hyménoptères.

CHALCIDIQUE [*kal, dik'*] n. m. (du gr. *khalkidikon;* lat. *chalcidicum* [du nom de *Chalcis*, en Eubée, qui aurait la première possédé de ces portiques]). Antiq. Vestibule-portique en avant ou sur les côtés d'un édifice (basiliques, etc.). || Partie des maisons grecques destinée au logement des hôtes ou aux réceptions. (C'est la disposition du seul *chalcidicum* authentique, celui de Pompéi; une inscription fixée au mur lui donne ce nom.)

Chalcidique.

CHALCIDIQUE [*kal, dik'*]. Presqu'île de Grèce (départ. de Salonique), s'avançant dans l'Archipel entre les golfes de Salonique et d'Orfano. C'est un plateau montueux haut de 400 m., qui se détache de la Macédoine et projette vers le S. les trois péninsules de Kassandra, de Longos et d'Hagion-Oros. Population grecque. Gisements métallifères. Dans l'antiquité, la Chalcidique fut un centre important de colonisation hellénique; là furent fondées Chalcis, Olynthe, Potidée. Ses trois péninsules, dites Sithonie, Pallène et du Mont-Athos, étaient séparées par les golfes Toronaïque et Singitique, dépendances de la mer Egée.

CHALCIDIUS [*uss*], philosophe néoplatonicien ou grammairien (IIIe ou IVe s.). Il composa un commentaire estimé sur le *Timée* de Platon.

CHALCIÉCIES [*sî*] ou **CHALCIŒCIES** [*kal-si-é-sî*] n. f. pl. (du gr. *khalkos*, bronze, et *oikia*, habitation). Antiq. gr. Fêtes de Sparte en l'honneur d'Athéna Chalcièque (*Au temple d'airain*).

CHALCIÈQUE ou **CHALCIŒQUE** [*kal-si-èk'*] adj. (gr. *khalkioikos;* de *khalkos*, bronze, et *oikia*, habitation). Myth. gr. Surnom d'Athéna à Sparte, où elle avait un temple à reliefs de bronze.

CHALCIOPE. Myth. gr. Fille d'Eurypyle, roi de Cos, eut d'Héraklès un fils, Thessalos. — Fille d'Éétès, roi de Colchide, et femme de Phrixos. — Fille de Rhexenor ou Chalcodon, et seconde femme d'Egée. — Mère d'Antiphos.

Chalcis.

CHALCIS [*kal-siss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des *chalcididés*. (Le *chalcis* ou *smicra sispes* est parasite des larves aquatiques d'une mouche, le *stratiomys chamæleon*.)

CHALCIS ou **KHALKIS**. Géogr. anc. Ville de Macédoine, en Chalcidique, colonie de Chalcis d'Eubée.

CHALCIS [*kal-siss*], ou **KHALKIS** [*kal-kiss*], ou **EURIPO**, ville et port de Grèce, dans l'île de Négrepont, sur l'Euripe; 13.300 hab. Archevêché grec. Capitale de l'île et du départ. grec d'Eubée. C'est l'*Eubée*, le *Stymphalos*, l'*Halicarne*, l'*Hypochalcis* des anciens. Son nom de Chalcis venait de ce que ses habitants s'étaient servis les premiers d'airain (en gr. *khalkos*) pour fabriquer des armes. Aux environs, on exploitait des mines de cuivre. Chalcis envoya des colonies en Thrace, en Macédoine, en Sicile, à Corcyre et en Italie.

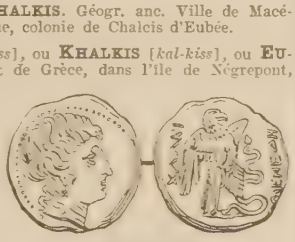

Monnaie de Chalcis.

CHALCITE [*kal*] n. f. Minér. Nom donné par le Dr Neumann aux sels à bases métalliques qui forment la quatrième classe dans la classification minéralogique de ce savant.

CHALCO, ville du Mexique (prov. de Mexico), sur le *lac de Chalco;* 4.000 hab. Ch.-lieu de district. Le lac de Chalco, le plus méridional des cinq lacs de la vallée de Mexico (114 km²), se déverse dans celui de Texcoco.

CHALCOCHLOR [*kal-ko-klor*] n. m. Variété cuprifère de limonite.

CHALCOCONDYLAS (Laonicos), historien byzantin du XVe siècle, né à Athènes, a écrit des *Histoires* en dix livres, qui vont de 1298 à 1463 et qui offrent cette nouveauté que Byzance cesse d'y être le centre du récit.

CHALCODITE [*kal*] n. f. (gr. *khalkos*, cuivre). Silicate hydraté naturel d'aluminium, de fer et de magnésium.

CHALCOGRAPHE [*kal, graf'*] n. m. (du gr. *khalkos*, cuivre, et *graphein*, écrire). Graveur sur métaux. || Instrument permettant de dessiner mathématiquement un objet.

— Adjectiv. : *Artiste* CHALCOGRAPHE.

CHALCOGRAPHIE [*kal, fî*] n. f. (rad. *chalcographe*). Art de graver sur métaux (V. GRAVURE). || Lieu destiné à la pratique de cet art.

Chalcographie du Louvre, Section du musée du Louvre, qui comprend une collection de planches gravées, dont les épreuves sont vendues au public. Louis XIV eut l'idée de cet établissement lorsqu'il décida que les grands événements de son règne, les fêtes, les vues des châteaux royaux seraient gravés aux frais de la Couronne, et que les épreuves en seraient vendues au public : ce fut le *Cabinet du roi*. Cette collection ne cessa de s'accroître et, en 1797 (23 floréal an V), sur l'initiative du général Pommereul, fut organisée telle qu'elle l'est actuellement, la Chalcographie du Louvre sur le type de la Chalcographie romaine. Elle n'a cessé de s'enrichir des acquisitions de l'Etat et des dons des particuliers, elle possède plus de 10.000 planches originales. Les principaux maîtres de la gravure française y sont représentés par des œuvres de mérite. Citons Edelinck, Audran, Pesne, Nanteuil, Laurent Cars, Moreau le Jeune; les Cochin, Tardieu, Desnoyers, François, Martinet, Huot, Bertinot, Gaillard, Bracquemond, Léopold Flameng, les Jacquet, Laguillermie, Waltner, Champollion, Lecouteux, Patricot, Sulpis, etc.

CHALCOGRAPHIER [*kal, fi-é*] v. tr. Graver sur cuivre.

CHALCOGRAPHIQUE [*kal, fik'*] adj. Qui se rapporte à la chalcographie.

CHALCOÏDE [*kal*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, renfermant de jolies altises vert doré ou cuivreuses, vivant sur les saules et les peupliers. (La *chalcoides aurata* verte, avec le corselet brillant comme un rubis, est très commune sur les saules, dont sa larve ronge les feuilles.)

CHALCOLAMPÉRITE [*kal*] n. f. Siliconiobate naturel appartenant au groupe du pyrochlore.

CHALCOLITHE [*kal*] n. f. (du gr. *khalkos*, cuivre, et *lithos*, pierre. — Les minéralogistes écrivent CHALCOLITE.) Phosphate hydraté naturel d'uranium et de cuivre. (Ses cristaux sont vert d'émeraude ou vert jaunâtre.)

CHALCOMÉNITE [*kal*] n. f. (du gr. *khalkos*, cuivre, et *mènê*, lune). Sélénite naturel de cuivre, répondant à la formule $CuOSeO^2+2H^2O$, mais contenant de l'argent.

CHALCOMICLITE [*kal*] n. f. Sulfure naturel de cuivre et de fer.

CHALCOMITRA [*kal*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant des oiseaux africains, voisins des cinnyris, dont on connaît une vingtaine d'espèces de l'Afrique occidentale.

CHALCOMORPHITE [*kal, fit'*] n. f. (du gr. *khalkos*, cuivre, et *morphê*, forme). Silicate hydraté naturel de calcium et d'aluminium.

CHALCON. Myth. gr. Ecuyer d'Antiloque. Séduit par Penthésilée, reine des Amazones, il passa aux Troyens, fut tué par Achille et mis en croix par les Grecs. — Roi de Cos, fils d'Eurypyle et de Clytia. (En frappant du pied le roc, il en fit jaillir la fontaine Burinna.)

CHALCONDYLE (Démétrius), grammairien grec, né à Athènes vers 1424, mort à Milan en 1511. Il fut un des Grecs réfugiés qui contribuèrent le plus à la renaissance de la littérature grecque en Italie. On lui doit une grammaire grecque et les premières éditions d'*Homère* et d'*Isocrate*.

CHALCOPHACITE [*kal, fa*] n. m. (du gr. *khalkos*, cuivre, et *phakos*, lentille). Arséniate naturel, aluminifère, de cuivre.

CHALCOPHANITE [*kal, fa*] n. f. (du gr. *khalkos*, airain, et *phanein*, paraître). Espèce minérale, résultant de l'altération de la franklinite.

CHALCOPHASE [*kal, faz'*] n. m. Genre d'oiseaux du groupe des gallinacés et de la famille des phasianidés, voisins des lophophores, que l'on trouve surtout dans l'Assam.

CHALCOPHONE [*kal, fonn'*] n. f. (du gr. *khalkophonos*, qui a le son de l'airain). Nom donné par les anciens, à cause de sa sonorité, à une pierre noirâtre. (Plusieurs roches, comme la phonolite par exemple, présentent d'ailleurs la même propriété.)

CHALCOPHORE [*kal-for'*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des buprestidés, renfermant de grands buprestes métalliques, revêtus d'une fine pruinosité veloutée.

— ENCYCL. L'espèce type du genre est la *chalcophora mariana*, qui, dans la France méridionale, attaque les pins, où sa larve creuse des galeries à section elliptique.

CHALCOPHYLLITE [*kal, fi*] n. f. (du gr. *khalkos*, cuivre, et *phullon*, feuille). Arséniate hydraté naturel de cuivre.

CHALCOPYRITE [*kal*] n. f. (du gr. *khalkos*, cuivre, et de *pyrite*). Sulfure double naturel de cuivre et de fer.

— ENCYCL. La *chalcopyrite* dont la formule est Cu^2S, FeS^2, le poids spécifique 4,1 à 4,3, et la dureté 3,5 à 4, est d'une couleur voisine de celle du laiton, et possède, comme ce dernier, un vif éclat métallique. Elle cristallise sous un grand nombre de formes appartenant au système quadratique; mais, ordinairement, elle ne forme pas de cristaux déterminés. Ces variétés sont souvent irisées à la surface. Cet accident, qui est dû à une altération superficielle, est l'origine des noms de pyrite à *gorge de pigeon*, et pyrite à *queue de paon*, sous lesquels on la désigne vulgairement. La chalcopyrite est utilisée pour l'extraction du cuivre. Elle est malheureusement peu riche en métal, et son traitement est assez long. La chalcopyrite forme en Europe plusieurs mines très riches. En France, les exploitations en sont importantes. V. CUIVRE.

Chalcopyrites.

CHALCOPYRRHOTINE [*kal*] n. f. (du gr. *khalkos*, cuivre et de *pyrrhotine*). Pyrrhotine cuprifère, trouvée en Suède.

CHALCOS [*kal-koss*] ou **CHALQUE** [*kalk'*] n. m. (gr. *khalkos* ou *khalkous;* de *khalkos*, airain). Antiq. Unité monétaire de bronze, chez les Grecs (1/8e d'obole). || Monnaie de bronze en général. || Unité de poids.

Chalcos.

CHALCOSIDÉRITE [*kal*] n. f. (du gr. *khalkos*, cuivre, et *sidêros*, fer). Phosphate hydraté naturel de fer avec cuivre. (Variété cuprifère de dufrénite.)

CHALCOSINE [*kal*] n. f. (du gr. *khalkos*, cuivre). Sulfure naturel de cuivre. (Syn. CHALCOSITE, CYPRITE.)

— ENCYCL. La *chalcosine* est une substance très tendre et très fragile, d'un gris de fer ou de plomb plus ou moins foncé. Sa formule est Cu^2S, son poids spécifique 5,5 à 5,8, et sa dureté 2,5 à 3. Les cristaux naturels de chalcosine présentent des formes dérivant du système orthorhombique ; mais lorsqu'on la reproduit artificiellement elle cristallise en octaèdres réguliers. La chalcosine fond à la flamme d'une bougie, lorsqu'elle est en petits fragments. Elle bleuit la flamme du chalumeau. On rencontre dans la nature de la chalcosine lamellaire ou feuilletée, de la chalcosine compacte et vitreuse, et enfin de la chalcosine pseudomorphique. La chalcosine est un des minerais de cuivre les plus purs et les plus riches.

CHALCOSITE [*kal'*] n. f. Minér. Syn. de CHALCOSINE.

CHALCOSOME [*kal*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, renfermant de très grands scarabées bronzés, avec trois longues cornes au corselet, chez les mâles. Les femelles sont brunes ou ternes, sans appendices cornus. (Le *chalcosoma atlas* et ses congénères habitent la région indo-malaise.)

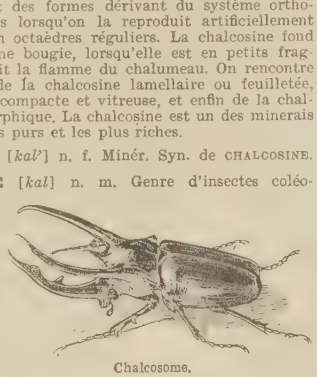

Chalcosome.

CHALCOSTAKTIQUE [*kal-koss'tak'-tik'*] n. m. Silicate hydraté naturel de cuivre.

CHALCOSTIBITE [*kal-koss*] n. f. Antimoniosulfure naturel de cuivre, répondant à la formule $Cu^2Sb^2S^4$. (On la trouve sous forme de tables orthorhombiques, d'une couleur gris-de-plomb.) || Syn. WOLFOBERGITE.

CHALCOTHRIX [*kal-ko-trikss*] n. m. Genre d'algues filamenteuses, qui prennent, en se séchant, un éclat métallique.

CHALCOTRICHITE [*kal-ko-tri-kit'*] n. f. (du gr. *khalkos*, cuivre, et *thrix*, *trikhos*, cheveu). Variété de cuprite, ou protoxyde naturel de cuivre : Cu^2O, que l'on trouve en filaments capillaires de couleur rouge-carmin.

CHALCOTYPIE [*kal*, *pî*] n. f. (du gr. *khalkos*, airain, et *tupos*, caractère). Procédé de gravure qui permet d'obtenir des planches de cuivre en relief, propres à l'impression typographique.

CHALCOXYLOGRAPHIE [*kal-ko-ksi*, *fî*] n. f. (du gr. *khalkos*, airain, *xulon*, bois, et *graphein*, écrire). Procédé de gravure inventé en 1837 par Siegländer et qui consistait à combiner la gravure sur cuivre avec la gravure sur bois.

CHALDA. Biogr. V. SHALDA.

CHALDÆA, petite planète, N° 313, découverte par Palisa le 30 août 1891.

CHALDAÏQUE [*kal-da-ik'*] adj. V. CHALDÉEN.

CHALDAÏSANT [*kal*, *zan*] n. m. Qui s'occupe d'études relatives aux Chaldéens.

CHALDAÏSME [*kal*, *issm'*] n. m. Caractère particulier de la langue chaldéenne : *La langue hébraïque est empreinte de* CHALDAÏSME *dans les écrivains qui précèdent immédiatement la captivité.* (Renan.)

CHALDÉE [*kal*]. Géogr. anc. Dénomination d'une partie de la région de Sumer, dans la basse vallée de l'Euphrate, étendue ensuite à toute la Babylonie. V. BABYLONIE.

CHALDÉEN [*kal-dé-in*], **ENNE**, habitant ou originaire de la Chaldée : *Les* CHALDÉENS.

— Adjectiv. : *Antiquités* CHALDÉENNES. *Art* CHALDÉEN. V. ASSYRIEN.

— Linguist. Nom donné parfois tantôt à l'ensemble du sémitique oriental, tantôt à l'ancienne langue sémitique de la Chaldée. On tend aujourd'hui à réserver le terme de *chaldéen* aux aspects extérieurs de la civilisation (art, coutumes, politique) et à employer pour désigner la langue le terme de *akkadien* (v. ce mot).

CHALDÉENS [*kal-dé-in*] n. m. pl. On appelle ainsi les nestoriens d'Orient, qui existent encore aujourd'hui.

— ENCYCL. Le concile d'Ephèse (431) condamna et déposa l'hérétique Nestorius, patriarche de Constantinople, Mais la doctrine nestorienne conserva des partisans en Orient et surtout à Edesse. De là, l'hérésie se répandit à la faveur des événements politiques sous les souverains parthes et perses. Sous Chosroès, tous les sièges épiscopaux de la Mésopotamie et de la Chaldée étaient occupés par des nestoriens. Des missions nestoriennes évangélisèrent l'Asie centrale, et pénétrèrent jusqu'en Chine. Mais, à partir de l'invasion arabe, les Eglises nestoriennes commencèrent à décroir. Persécutées par les envahisseurs, morcelées en plusieurs groupes, elles ne purent se maintenir qu'avec peine. Aujourd'hui, les nestoriens sont cantonnés en Chaldée et en Arménie. Plusieurs de leurs groupes sont revenus au catholicisme romain.

CHALE n. m. Pile de bois, dans les salines.

CHÂLE n. m. (ar. *schâl*). Longue pièce d'étoffe que les Orientaux portent en turban, en ceinture, sur les épaules. || Grande pièce de laine, de soie, etc., que les femmes portent sur leurs épaules : *Les* CHÂLES *de Cachemire furent introduits en France au XVIIe siècle.* || *Châle-tapis*, Châle de laine très fort, à dessins de formes régulières.

— ENCYCL. Les *châles* de l'Inde, châles de Cachemire ou *cachemires*, fabriqués dans le nord de l'Inde depuis des temps très reculés, ne furent introduits en Europe que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ils étaient à la mode, en Angleterre, bien avant que d'être portés en France. C'est sous le Directoire, après la campagne d'Egypte, que ces châles devinrent un objet d'engouement. Pendant plus de cinquante ans leur vogue persista, et, s'ils passèrent de mode, ce fut surtout parce que la contrefaçon européenne avait peu à peu substitué aux vrais châles de l'Inde des tissus grossièrement fabriqués sur de vilains modèles. Le poil des chèvres du Cachemire, ou *pushm*, a donné son nom de *pushmina* aux châles cachemiriens. Les *rampurs* ou *chadars de Rampur* sont des châles colorés en blanc crème, en rouge écarlate, en bleu turquoise, en gris, fabriqués à Ludhiana. En diverses places du Pendjab, comme à Lucknow, ville sainte, à Sirsa, à Lahore, des fabriques importantes livrent des étoffes de laine de toute sorte, mais les plus estimées, dans toutes les catégories, viennent des montagnes du Cachemire, du Kangra et de Simla. Ces châles furent longtemps un objet de commerce important pour la Compagnie des Indes, et, dans l'antiquité, ils jouissaient d'une faveur aussi grande. Aujourd'hui, le châle, qui demeure un attribut de la toilette féminine, est une pièce d'étoffe plus ou moins grande, d'ornementation plus ou moins riche, et qui est confectionnée au crochet, en tricot, tissée au métier, brodée et ornée ou non de franges. Les châles espagnols et italiens comptent parmi les plus beaux spécimens du genre.

CHÂLES : 1. Espagnol moderne) ; 2. Cachemire (second Empire).

Chaleil.

CHALEF n. m. (de l'ar. *kalef*, saule). Nom vulgaire des éléagnes.

CHALEIL [*lèy'*] n. m. Lampe qui, comme le *cracet* et le *croisseul*, comporte un vaisseau plat, souvent muni d'un bec où la mèche brûle à l'air libre. (Du moyen âge, l'usage en est demeuré dans certaines contrées.)

CHALEMELLE n. f. (rad. *chalumeau*). Instrument champêtre médiéval. V. CHALEMIE.

CHALEMIE [*mî*] n. f. (même rad. que *chalumeau*). Sorte de hautbois médiéval, à six ou sept trous, d'un diapason plus élevé que la bombarde. || Chalumeau de berger. (On dit aussi CHALEMÉE, CHALUMEL, CHALEMELLE.)

CHALET [*lè*] n. m. (mot de la Suisse romande). Petit bâtiment à toit plat, fait de planches ou de troncs et de branches d'arbres, et recouvert de tuiles de bois qui sert d'habitation aux montagnards suisses. || Cabane où se font les fromages dans la montagne.

Chalet suisse.

— *Par extens.* Habitation champêtre, parfois luxueuse, faite à l'imitation des chalets suisses.

— *Chalet de nécessité*, Edicule contenant des cabinets d'aisances publics.

Chalet (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et Mélesville, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-Comique le 25 septembre 1834. Scribe avait tiré le sujet du *Chalet* d'un opéra-comique, *Jery und Bœtely*, que Gœthe écrivit pour un compositeur, son ami, nommé Kaiser. La partition, qui est restée au répertoire des théâtres d'opéra-comique, compte parmi les œuvres les mieux venues d'Adolphe Adam. Certains airs, tels que *Dans ce modeste et simple asile ;* l'air de basse, *Arrêtons-nous ici ;* les couplets *Dans le service de l'Autriche*, sont encore populaires.

CHALETIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Celui, celle qui habite un chalet.

CHÂLETTE-SUR-LOING, comm. du Loiret, arrond. et à 3 kil. de Montargis, sur le Loing ; 7.100 hab. Fonderies de fonte et de cuivre, constructions mécaniques établies à proximité des canaux d'Orléans, de Briare et du Loing.

CHALEUR n. f. (lat. *calor*). Température élevée d'un corps : *La* CHALEUR *du feu, du soleil.* || Sensation produite par un corps chaud : *Douce, vive* CHALEUR. || Température plus ou moins élevée de l'atmosphère : *La sieste est utile pendant les fortes* CHALEURS *de l'été.* || Sensation de chaleur due à certains malaises : CHALEURS *de tête.*

— *Fig.* Ardeur des sentiments vifs et passionnés ; vivacité, zèle véhément, vivacité expressive : CHALEUR *de la jeunesse.* CHALEUR *guerrière. Défendre avec* CHALEUR *la cause d'un ami. La* CHALEUR *du style, du geste, du regard.*

— *Dans la chaleur de*, loc. prépos. Au fort de, en plein : DANS LA CHALEUR DU *combat*, Au fort du combat. — Signifie aussi Dans l'entraînement de : DANS LA CHALEUR DE *la dispute, il a dépassé la mesure.*

— Particulièrem. Ardeur des sens : *Certes, je ne sais pas quelle* CHALEUR *vous monte* (Molière.) ; et spécialement en parlant des femelles des animaux : *Chienne en* CHALEUR.

— Fam. *Chaleur du foie*, Promptitude à se mettre en colère. || *Chaleur du sang*, Facilité à s'emporter.

— LOC. FAM. *Chaleur communicative des banquets.* Le ministre Pelletan ayant, au cours d'un banquet, prononcé des paroles qui furent jugées imprudentes, allégua comme excuse « la chaleur communicative des banquets ». L'expression fit fortune.

— Art vétér. *Coup de chaleur* ou *anhématosie*, Asphyxie rapide due à une auto-intoxication déterminée par l'accumulation des produits de déchets dans l'organisme, et par leur non-élimination. (On dit qu'un animal est *pris de chaleur* lorsque, poussé à une grande allure et par une haute température, il vient à tomber en suffoquant littéralement. Le traitement doit consister à mettre l'animal à l'ombre sous un arbre, à lui faire des affusions répétées d'eau froide sur la tête, et à pratiquer au début une petite saignée.)

— Pathol. Sensation d'ardeur qui produit un malaise ou accompagne une maladie : CHALEUR *d'entrailles, de tête.* || *Chaleur halitueuse*, Celle qui détermine la sueur ou un état de moiteur. || *Chaleur hectique*, Chaleur sèche accompagnée d'une fièvre lente. || *Chaleur âcre*, Celle qui produit sous la main une sorte de picotement.

— Peint. *Chaleur du coloris*, Qualité du coloris résultant de l'emploi de certaines nuances se rapprochant de l'orangé et s'éloignant du bleu : l'orangé, le vermillon, le vert-bouteille, sont des couleurs chaudes ; le jaune-citron, la laque de garance, le vert émeraude, des couleurs froides.

— Physiol. *Chaleur animale*, Chaleur que produisent, dans l'organisme animal, les diverses réactions fonctionnelles : assimilation, contraction, sécrétion, etc. || *Chaleur végétale*, Chaleur que produisent certaines réactions (germination, pollinisation.) V. la partie *encycl.*

— Physiq. Une des formes de l'énergie qui est perceptible à nos sens par l'action qu'exerce sur nous le contact des corps.

— N. f. pl. Zool. Appétit vénérien, périodique, éprouvé par les animaux non privés des organes essentiels de la génération. (Les chaleurs se manifestent surtout chez les femelles ; la fréquence en est variable chez les femelles non fécondées. Chez la jument, elles apparaissent de une à quatre fois par an ; chez la vache, tous les vingt-deux jours en moyenne.)

— SYN. **Chaleur, chaud.** *Chaud* se distingue de *chaleur* en ce qu'il ne marque, à l'encontre de *chaleur*, qu'un état, un résultat, et non pas l'action.

— ENCYCL. Physiq. Les hypothèses ont varié sur la nature de la *chaleur*. Autrefois, on la considérait comme due à un fluide impondérable : le *calorique*. Actuellement, on explique beaucoup de phénomènes en supposant que la température des corps est due aux mouvements moléculaires, dont elle caractériserait l'énergie cinétique. L'absence de tout mouvement des molécules ou parties constitutives des corps correspondrait à la température de — 273 degrés centigrades, température la plus basse qui puisse exister ou *zéro absolu*.

La chaleur est une des formes de l'énergie, perceptible à nos sens par l'action qu'exercent sur nous les corps chauds ou froids. Toutes les autres formes d'énergie sont susceptibles de se transformer en chaleur, et il s'en produit même dans toutes les autres transformations, celle de l'énergie électrique en énergie mécanique par exemple. Au contraire, la transformation d'énergie calorifique en une autre forme d'énergie, mécanique par exemple, n'est possible que dans certaines conditions, et elle n'est jamais complète. On a pu dire que la chaleur est le dernier terme de la dégradation de l'énergie.

L'énergie calorifique est caractérisée par deux facteurs : sa quantité et sa température. Les quantités de chaleur se mesurent au moyen du *calorimètre*, et les températures au moyen du *thermomètre* et du *pyromètre*. La température est parfois dite « facteur de qualité » : elle est en effet essentielle pour l'utilisation dans un but déterminé, et une même quantité de chaleur a, en général, d'autant plus de valeur qu'elle est fournie à température plus élevée.

L'unité de quantité de chaleur, la *petite calorie*, est la quantité de chaleur nécessaire pour élever la température de 1 gramme d'eau de 1 degré centigrade. La *grande calorie* vaut 1.000 petites calories. Dans la transformation de chaleur en travail, cette grande calorie est équivalente à 425 kilogrammètres.

Pour la terre, la source primaire unique de chaleur est le soleil. V. INSOLATEUR, SOLEIL. Mais l'homme utilise un grand nombre de sources de chaleur secondaires par transformation d'énergie chimique, mécanique ou électrique, plus ou moins accumulée. Beaucoup de réactions chimiques dégagent de la chaleur : le type est l'oxydation du carbone contenu dans les combustibles, et dont l'accumulation est due à la lumière solaire, soit pendant les périodes géologiques (houille), soit à l'époque actuelle (bois). D'autres corps chimiques en très grand nombre peuvent fournir de la chaleur par leur combinaison avec d'autres corps, et en premier lieu l'hydrogène et ses composés, qu'on retrouve notamment dans les pétroles.

L'énergie mécanique se transforme directement en chaleur chaque fois qu'il y a choc ou frottement ; on la transforme aussi par l'intermédiaire de l'énergie électrique.

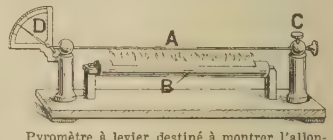

Pyromètre à levier destiné à montrer l'allongement d'une barre métallique sous l'influence de la chaleur. A. Barre ; B. Réchaud ; C. Butoir ; D. Aiguille mobile devant un cadran divisé.

L'énergie électrique se transforme en chaleur dans bien des cas et notamment quand un courant électrique passe dans une résistance ; la quantité de chaleur est proportionnelle à cette résistance, au carré de l'intensité du courant, et au temps que dure le passage.

La chaleur fait dilater les corps : si l'on chauffe une barre métallique elle s'allonge, et l'allongement est proportionnel à l'élévation de température. En continuant à chauffer, on arrive à une température où le corps change d'état. S'il était solide, il devient liquide : c'est le phénomène de *fusion ;* si l'on continue à chauffer, on produit, à température et à pression déterminées, l'*ébullition ;* on assiste à la transformation du liquide en vapeur ou à sa *vaporisation*, puis on arrive à une température dite *critique*, au-dessus de laquelle le corps ne peut exister qu'à l'état gazeux. Ce qui précède constitue l'action physique de la chaleur, mais, pour beaucoup de corps, on observe avec l'élévation de température des changements de la nature chimique du corps ; quoi qu'il en soit, on arrive toujours en définitive à des constituants uniquement gazeux.

Les échanges de chaleur se font soit par *conductibilité*, soit par *convection*, soit par *rayonnement*. Lorsque plusieurs corps à des températures différentes se trouvent en présence dans une même enceinte, les plus froids s'échauffent en recevant de la chaleur des plus chauds et la température tend vers une distribution uniforme dans toute l'enceinte. La quantité de chaleur totale se répartit entre les différents corps. La quantité nécessaire pour élever la température d'un corps de 1 degré dépend d'une qualité particulière du corps, qu'on appelle sa *chaleur spécifique*. — La définition adoptée pour la calorie revient à admettre que la chaleur spécifique de l'eau est égale à l'unité. V. CALORIMÉTRIE.

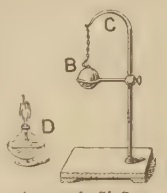

Anneau de S' Gravesande destiné à montrer l'augmentation de volume subi par un corps sous l'influence de la chaleur; B. Boule métallique et anneau; C. Support; D. Lampe à alcool (la boule chauffée ne passe plus dans l'anneau).

Pour les gaz, la chaleur spécifique peut se définir comme pour les solides ou les liquides; si on laisse le gaz se dilater librement lorsqu'on élève sa température de 0° à 1°, on obtient ce que l'on appelle la *chaleur spécifique à pression constante* mais si l'on imagine que pendant l'élévation de température, le volume du gaz reste constant, on a *la chaleur spécifique à volume constant*.

Chaleur latente. V. FUSION et VAPORISATION.

Chaleur de combinaison. V. THERMOCHIMIE.

— Physiol. Toute matière vivante consomme de l'oxygène, et par conséquent dégage de la *chaleur;* mais cette chaleur n'est pas la forme d'énergie qu'utilisent les organismes pour assimiler et fonctionner; elle n'en est que la fin. On doit donc regarder la chaleur animale comme une excrétion qui, chez certains animaux supérieurs, joue une rôle considérable dans le maintien des conditions nécessaires à leur vie.

Au point de vue thermique, on divise les êtres en deux groupes : les *homéothermes,* qui ont une température propre, presque invariable et indépendante de celle du milieu; et les *hétérothermes,* qui suivent au contraire, dans de certaines limites, les variations de la température extérieure. A ce dernier groupe appartiennent les vertébrés à sang froid, les invertébrés et aussi les végétaux.

Seuls, les mammifères et les oiseaux sont homéothermes; leur température varie, pour les premiers, de 25° (ornithorynque) et 30° (échidné) à 37° (homme), 38° (singes), et 39°,7 (bœuf, porc) et, pour les seconds, de 40°,6 (palmipèdes) à 43° (gallinacés). Au surplus, chez un même individu, cette température n'est ni rigoureusement constante, ni uniformément répartie; elle varie avec le lieu du corps, le moment et certaines circonstances. Il existe, en outre, des variations rythmiques quotidiennes. Enfin la température est modifiée par l'âge. D'autre part le travail musculaire intense élève la température, et la maladie tend soit à l'abaisser (hypothermie), soit à l'accroître (hyperthermie). La mort survient, en général, quand la température centrale tombe au-dessous de 30° ou monte au delà de 43°.

Les homéothermes ont une température constante parce qu'ils disposent d'un mécanisme régulateur qui leur permet de lutter contre toutes les causes de refroidissement ou de réchauffement. Quand la température s'élève trop, la régulation suractive les causes de déperdition de chaleur par la dilatation des vaisseaux périphériques, la sudation et l'évaporation cutanée et enfin par l'évaporation pulmonaire, cette dernière s'exerçant chez les animaux dépourvus de sueur, comme le chien, où il y a accélération du rythme respiratoire (polypnée thermique). Naturellement, l'état hygrométrique de l'air joue un rôle important : on souffre moins de la chaleur par temps sec que par temps humide, parce que l'évaporation cutanée s'accomplit mieux dans le premier cas que dans le second. Quand la température s'abaisse trop, la régulation agit en sens inverse : d'une part, elle détermine la vaso-constriction périphérique qui diminue le rayonnement, de l'autre elle augmente l'intensité des échanges respiratoires et des oxydations intraorganiques et provoque des réactions de défenses musculaires appropriées. Enfin, contre les variations thermiques saisonnières, l'animal à sang chaud réagit en augmentant ou en diminuant l'épaisseur de son revêtement (poils, plumes) et du pannicule adipeux sous-cutané. Chez certains mammifères hibernants (marmotte, chauve-souris, hérisson, ours), cette adaptation se traduit par un assoupissement pendant lequel la température du corps, les mouvements respiratoires et les battements du cœur se réduisent au minimum compatible avec la conservation de la vie.

Les hétérothermes n'ont pas de système régulateur et c'est la température ambiante qui détermine leur propre température; mais cet équilibre n'est pas rigoureux, il y a presque toujours un léger excès de la température du corps de l'animal.

Les végétaux sont des hétérothermes plus parfaits que les animaux à sang froid, car ils suivent plus rigoureusement les variations de la température. Cependant les arbres des régions froides paraissent conserver, dans leurs tissus profonds, une température égale ou de très peu inférieure à 0°, puisque ces tissus ne se détruisent pas et que les arbres continuent de vivre. D'autre part, certains organes, et surtout les organes floraux, présentent au moment de la pollinisation, un excès de température très sensible, qui peut aller jusqu'à 7° et 8°.

— Géol. *Chaleur interne.* Les observations faites dans les puits de mines montrent que la température augmente, en moyenne, de 1° par 30 mètres, quand on s'enfonce. On en avait déduit qu'à 60 kilomètres régnait une température de 2.000° à laquelle aucune roche ne résiste. La notion de *chaleur interne* et de *feu central* s'imposait alors. Mais on sait que les magmas de volcans même très voisins n'ont aucun rapport entre eux, donc que les poches qui alimentent ces volcans ne communiquent pas. L'étude de la propagation des séismes a montré que le centre du globe terrestre était très dense, très lourd et extrêmement rigide. Les notions de chaleur interne et de feu central doivent être abandonnées.

CHALEUREUSEMENT [*man*] adv. D'une manière chaleureuse.

— ANTON. **Froidement.**

CHALEUREUX [*reu*], **EUSE** adj. Qui montre, qui manifeste de la chaleur. — Ne s'emploie plus qu'au fig. : *Style* CHALEUREUX. *Recommandation* CHALEUREUSE.

— ANTON. **Froid, glacé, glacial.**

CHALEURS (BAIE DES), baie du Dominion canadien, formée par le golfe du Saint-Laurent, au sud de la Gaspésie. Elle reçoit le fleuve Ristigouche. Défaite de la flotte française par les Anglais (8 juill. 1760).

CHALEVEAU (Guillaume), sculpteur français du XVIe siècle, établi à Tours. Il exécuta avec Guillaume Regnault, en 1523, le célèbre tombeau des Poncher (Louvre).

CHALGRIN (Jean-François-Thérèse), architecte, né et mort à Paris (1739-1811). Élève de Servandoni, puis de Boulée, il remporta, en 1758, le grand prix de Rome, devint successivement membre de l'Académie d'architecture (1770), architecte de Monsieur (depuis, Louis XVIII), membre de l'Institut (1790), et architecte du palais du Luxembourg. Passionné pour l'architecture grecque, il ne fut pas toujours heureux dans ses imitations. On lui doit l'église Saint-Philippe-du-Roule, le Collège de France, le buffet d'orgues de Saint-Sulpice, un escalier admirable au Luxembourg, etc. Chargé de l'érection de l'arc de triomphe de l'Etoile, il n'éleva qu'à quelques mètres de terre ce monument, qui d'ailleurs ne fut pas continué d'après le plan primitif.

CHALIAPINE (Féodor-Ivanovitch), chanteur russe, né à Kazan en 1873. Chaliapine, qui appartenait à une famille de condition modeste, avait exercé, dans sa jeunesse, les métiers les plus humbles, lorsque dès l'âge de dix-sept ans sa voix de basse attira sur lui l'attention. Sa première apparition sur la scène date de 1890. Il débuta dans les chœurs d'une troupe russe de second ordre puis à Petrograd au Théâtre d'été de l'Aquarium et au Théâtre-Panowsky. Engagé au théâtre Marienski, puis à l'Opéra impérial de Moscou, il devint bientôt l'idole du public. Il se fit entendre en 1902 à la Scala de Milan, dans le *Mefistofele* de Boïto; à Paris; à Monte-Carlo; à Buenos-Ayres; à New-York (1908); à Londres (1913); et en Russie jusqu'en octobre 1921. Ses créations les plus remarquables sont celles d'Ivan le Terrible dans *la Pskovitaine* de Rimsky Korsakoff, de Mugnano dans la *Russalka* de Dargomisjky, et surtout du tsar Boris dans le *Boris Godounow* de Moussorgski où ses dons de chanteur et de tragédien lyrique se manifestent avec une puissance et un éclat incomparables. Il a publié sa biographie sous le titre : *Pages de ma vie.*

Chaliapine. — Cl. Roosen.

CHALIBERT [*bèr'*] n. m. Un des noms vulgaires du rynchite du bouleau.

CHALICODOME [*ka*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères, famille des apidés, renfermant de grosses abeilles solitaires noires qui construisent leurs nids en terre gâchée et en gravier, le long des murs ou des rochers.

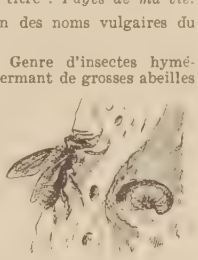
Chalicodome.

— ENCYCL. Les nids sont divisés en logettes, contenant chacune une larve avec une provision de pâtée mielleuse. Certains de ces nids sont beaucoup plus gros que le poing. La chalicodome des environs de Paris (*chalicodoma muraria*) est l'*abeille maçonne* de Réaumur.

CHALICOLITHE [*ka*] n. f. (Les minéralogistes écrivent CHALICOLITE). Zéolite sodicocalcique, qui est une variété impure de thomsonite.

CHALICOSE [*ka*] n. f. (du gr. *khalix, ikos,* cailloux, moellon). Maladie pulmonaire professionnelle (pneumokoniose) due à l'inhalation de poussières calcaires ou siliceuses par les tailleurs de pierre, les piqueurs de meules, les porcelainiers, etc.

CHALICOTHÉRIDÉS [*ka, dé*] n. m. pl. (du gr. *khalix, ikos,* caillou, et *thérion,* bête sauvage). Famille de mammifères fossiles périssodactyles, d'abord considérés comme des édentés parce que leurs doigts se terminaient par des phalanges comprimées, crochues et bifides. (Les principaux genres sont: *chalicotherium, macrotherium, ancylotherium.* On les trouve dans les terrains tertiaires d'Europe, d'Asie, et de l'Amérique du Nord.)

CHALICOTHERIUM [*ka, té-ri-om'*] n. m. Genre de mammifères périssodactyles fossiles, type de la famille des chalicothéridés, jadis confondu avec *macrotherium,* (On trouve leurs débris dans le miocène et le pliocène d'Europe et d'Asie.)

CHÂLIER [*li-é*] n. m. Fabricant, marchand de châles.

CHALIER (Joseph), chef du parti révolutionnaire à Lyon, né à Beaulard (Dauphiné) en 1747, mort à Lyon en 1793. Elu officier municipal à Lyon (1791), Chalier fut un administrateur actif, mais quand les sections royalistes de Lyon se soulevèrent (1793), Chalier fut arrêté, traduit, malgré les ordres de la Convention, devant le tribunal criminel de Rhône-et-Loire, qui le condamna à être guillotiné.

CHALIEU (l'abbé Alexis), antiquaire français, né et mort à Tain (1736-1808). Secrétaire de l'évêque de Saint-Pons-Guenet, puis professeur de théologie à Tournon, il se spécialisa dans la recherche des antiquités dauphinoises. On a réuni ses *Mémoires sur les diverses antiquités du département de la Drôme* (1811).

CHALIGNY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 10 kil. de Nancy; 2.190 hab. Mines de fer.

CHALIGNY, famille d'habiles fondeurs lorrains. Jean **Chaligny,** né à Nancy en 1529, mort en 1615, fondit la fameuse coulevrine de 22 pieds de long que Louis XIV fit conduire à Paris après la prise de Nancy, en 1670. — Antoine **Chaligny,** mort en 1666, et son frère DAVID, fils du précédent, fondirent la statue équestre de Charles III, duc de Lorraine, aujourd'hui à Nancy.

CHALILITHE n. f. (du gr. *khalix, ikos,* caillou, et *lithos,* pierre. — Les minéralogistes écrivent CHALILITE.) Silicate hydraté naturel d'aluminium, de calcium, de fer et de sodium que l'on suppose être une variété de thomsonite.

CHALIN n. m. Eclair de chaleur. (Dialectal.)

CHALINA [*ka*] n. f. Genre d'éponges fibreuses appartenant au sous-ordre des *halichondridés,* dont le squelette est formé d'un réseau rectangulaire de fibres de spongine dans lequel sont noyés des spicules sur une seule file. (On les trouve dans les mers d'Europe, Australie, Indes, jusqu'à 100 m. de profondeur.)

CHALINARGUES, comm. du Cantal, arrond. et à 20 kil. de Saint-Flour, sur un haut plateau tourmenté, entre l'Allanche et l'Alagnon; 950 hab.

CHALINDREY, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 11 kil. de Langres; 2.070 hab. Ch. de f. Est et P.-L.-M.; bifurcation à Culmont-Chalindrey sur les lignes Paris-Bâle et Dijon-Nancy. Ateliers des chemins de fer de l'Est.

CHALINITIS (*Qui met un frein*). Myth. gr. Surnom d'Athéna à Corinthe; elle donna à Bellérophon le frein dont il se servit pour dompter Pégase.

CHÂLIT [*li*] n. m. (lat. pop. *catalectum*). Bois de lit. || Charpente quelconque, sur laquelle reposent les matelas.

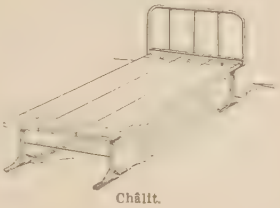
Châlit.

CHALLAMEL (Jean-Baptiste-Marie-*Augustin*), littérateur français, né et mort à Paris (1818-1894). Il a écrit, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de JULES ROBERT : *Histoire de France : Histoire de Napoléon, Histoire de la Révolution, Histoire de Paris* (1852); *Histoire anecdotique de la Fronde* (1860); *la Régence galante* (1861); *Histoire populaire des papes* (1861); *Mémoires du peuple français* (1865-1873); *Histoire de la mode en France* (1874); *la France et les Français à travers les siècles* (1883); *Histoire de la liberté en France* (1886).

CHALLANS [*lan*], ch.-lieu de cant. de la Vendée, arrond. et à 44 kil. des Sables-d'Olonne, au bord du Marais Breton; 5.610 hab. (*Challandais*). Ch. de f. Etat. Terres d'ocre, tourbe, tuileries. Menhir. Défaite des Vendéens (30 avril 1794). — Le canton a 6 comm., et 14.330 hab.

CHALLE (Charles-Michel-Ange), peintre français, né et mort à Paris (1718-1778). Elève de Lemoine et de Boucher, il obtint, en 1741, le premier grand prix de Rome avec *la Guérison de Tobie,* entra en 1753 à l'Académie et peignit le plafond de la salle des séances, comme morceau de réception. On conserve de lui à Chartres une *Joueuse de guitare,* et à Nantes une *Danseuse.* — Son frère, SIMON, né et mort à Paris (1719-1765), sculpteur, obtint le prix de Rome en 1743 et entra à l'Académie en 1756.

CHALLEMEL-LACOUR (Paul-Armand), philosophe et homme politique français, né à Avranches en 1827, mort à Paris en 1896. Elève de l'Ecole normale (1846), agrégé de philosophie en 1849, professeur à Pau, emprisonné et exilé pour avoir protesté contre le Coup d'Etat (1852), il voyagea à l'étranger et rentra en France après l'amnistie de 1859. Ami de Gambetta, il fut l'un des condamnés de la souscription Baudin (1868). Préfet du Rhône en 1870, élu par les Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale (7 janvier 1873), sénateur des Bouches-du-Rhône (30 janv. 1876). Ambassadeur en Russie (1879), puis en Angleterre (1880), ministre des affaires étrangères dans le cabinet Ferry (1883), réélu, en 1885, sénateur des Bouches-du-Rhône, vice-président du Sénat en 1888. Membre de l'Académie française (1893), il succéda, comme président du Sénat, à Jules Ferry (1893), et présida les deux Congrès pour l'élection présidentielle de Casimir-Perier (1894) et de Félix Faure (1895). Il fut l'un des grands orateurs politiques de notre temps.

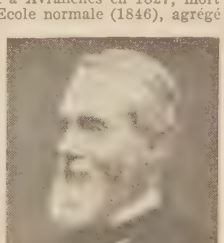
Challemel-Lacour. Cl. Carjat.

CHALLENGE [*cha-lanj'* ou à l'anglaise *tcha-lènd*j'] n. m. (mot anglais., signif. *défi, provocation;* de l'anc. franç. *chalenge,* contestation; dérivé du lat. *calumnia,* fausse accusation, chicane). En matière de sport en général, Epreuve dans laquelle le gagnant devient détenteur d'un objet jusqu'à ce qu'un concurrent. dans une épreuve ultérieure, l'en dépossède, ce qui peut avoir lieu au bout de trois ans ou indéfiniment : CHALLENGE *d'athlétisme.* (Généralement, le concurrent qui a remporté le challenge trois fois, devient détenteur définitif de l'objet, représenté ordinairement par une coupe, une statue, etc.)

— *Par extens.* L'objet lui-même. (Le challenge n'est pas forcément un objet : il peut être aussi un titre de champion ou autre. — On dit *lancer un challenge,* dans le sens de provoquer à une lutte sportive.)

CHALLENGER [*tcha-lèn'-djèr*] n. m. (mot anglais). Terme de sport désignant tout concurrent d'un challenge, qu'il s'agisse d'une course pédestre, cycliste, automobile, d'une régate, etc. (Le challenger peut donc être un homme, une voiture, un canot, un yacht, etc.) : *Dans les épreuves sportives appelées challenges, on distingue parfois le « défender », ou détenteur du challenge, du* CHALLENGER *proprement dit, qui lui dispute son trophée.*

CHALLENGER [*lan-gé*] v. intr. (de *challenge*). Lancer un défi, provoquer.

Challenger, corvette de la marine britannique qui exécuta de 1872 à 1876 un très important voyage de circumnavigation autour du monde. La commission scientifique qu'elle portait fit en cours de route des études et des observations océanographiques de tout genre. Outre la relation d'ensemble de Sprey, le voyage du *Challenger* a fourni le sujet de nombreuses et importantes publications scientifiques.

CHALLES, comm. de la Sarthe, arrond. et à 17 kil. du Mans ; 1.000 hab. Tramw. de la Sarthe. Toiles de chanvre.

CHALLES (Claude-François MILLET DE), jésuite et mathématicien, né à Chambéry en 1621, mort à Turin en 1678. S'adonna à l'enseignement. Son principal ouvrage : *Cursus seu Mundus mathematicus* (1674) est un cours complet de mathématiques qui fut recherché en son temps mais qui, somme toute, est une compilation mal présentée.

CHALLES-LES-EAUX, comm. de la Savoie, arrond. et à 5 kil. de Chambéry ; 620 hab. Tramw. départ. Savoie. Eaux minérales sulfureuses, employées dans le traitement des affections des voies respiratoires et urinaires, des dermatoses, etc.

CHALLUY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 4 kil. de Nevers ; 1.170 hab.

CHALMAZELLE, comm. de la Loire, arrond. et à 27 kil. de Montbrison ; 1.110 hab. Commerce de fromages. Restes d'un château du XIIIe siècle.

CHALMERS (George), historien et érudit écossais, né à Fochabers (Moray) en 1742, mort à Londres en 1825. Etabli avocat à Baltimore (E.-U.), il revint en Angleterre lorsque éclata la guerre de l'Indépendance, et fut attaché au ministère du commerce. Son *Histoire des Colonies-Unies « jusqu'à la paix de 1763 »* parut en 1780. Il a écrit des biographies de *Sir David Lindsay,* et de *Mary reine d'Ecosse.* En 1807, il entreprit la publication d'un grand ouvrage d'archéologie : *Caledonia ou Précis historique et topographique sur le nord de la Grande-Bretagne,* qu'il laissa inachevé, en trois volumes, à sa mort.

CHALMERS (Alexandre), érudit écossais, né à Aberdeen en 1759, mort à Londres en 1834. Son ouvrage le plus important est un *Dictionnaire général de biographie* (1812-1817).

CHALMERS (Thomas), théologien et philanthrope écossais, né à Anstruther (Fife) en 1780, mort à Edimbourg en 1847. Pasteur et prédicateur éloquent, il obtint, en 1823, la chaire de morale à l'université de Saint-Andrews, devint professeur de théologie à l'université d'Edimbourg. Président de l'assemblée de l'Eglise d'Ecosse, il s'en sépara, en 1843, pour fonder l'Eglise libre, alimentée par les contributions volontaires des fidèles. Son éloquence s'adressait surtout au cœur : Wilberforce vit Canning pleurer à l'un de ses sermons.

CHALMOUX, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 46 kil. de Charolles ; 1.190 hab. Pyrites de fer, cuivre.

CHALOIR v. intr. (du lat. *calere,* avoir chaud, être chaud). Importer, intéresser. (N'est plus employé qu'impersonnellement, dans des phrases négatives ou interrogatives : *Il ne m'en* CHAUT. *Peu me* CHAUT. *Non pourtant qu'il m'en* CHAILLE. [La Fontaine.])

CHALON n. m. Grand filet de rivière, qu'on traîne entre deux bateaux.

— Comm. Etoffe de laine pure, qui se fabriquait anciennement à Amiens.

— Géol. Dans certaines provinces, Terrain argileux.

CHALON (famille DE), famille qui tire son nom de la ville de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et remonte vraisemblablement à Adalard, qui vivait sous Pépin le Bref (VIIIe s.). Ils devinrent héréditaires avec LAMBERT, fils de Robert, vicomte d'Autun (968-978). — Le dernier des comtes de Chalon, JEAN *le Sage* (mort en 1267), eut de Mahaut, fille de Hugues III, duc de Bourgogne, trois fils, dont l'aîné, HUGUES, continua la dynastie des comtes de Bourgogne (Franche-Comté) ; — le second, JEAN, devint la tige des comtes de Chalon-Auxerre ; — le troisième, aussi appelé JEAN, la tige des comtes de Chalon-Arlay.

Armes de la famille de Chalon.

CHALON (Alfred-Edouard), peintre anglais, né à Genève en 1780, mort à Londres en 1860. On lui doit les portraits de *Bulwer Lytton,* de *Mme Vestris,* des aquarelles et des illustrations pour les œuvres de W. Scott et la *Galerie des Grâces* de Finden. — Son frère, John-James **Chalon** (1778-1854), est connu par un bon tableau de genre : *l'Arrivée du paquebot de Boulogne.*

CHALON-SUR-SAÔNE, ch.-lieu d'arrond. de Saône-et-Loire, à 58 kil. de Mâcon, sur la Saône ; 31.500 hab. (*Chalonnais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. La ville doit son importance à ses chantiers de constructions navales et à ses usines métallurgiques, succursales du Creusot. Commerce des vins de Bourgogne. Patrie de Niepce.

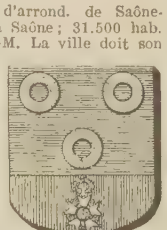

Armes de Châlon-sur-Saône.

Peu de monuments anciens sauf le pont sur la Saône, l'évêché (XVe s.), et l'église Saint-Vincent (du XIIIe s.), fortement remaniée.

— *Histoire.* Chalon est l'antique *Cabilo,* capitale de la cité des Eduens. Prise par César, elle reçut le christianisme vers la fin du IIe siècle. Ravagée par les Huns et les Vandales, elle fut prise par les Burgondes en 534. Siège d'un important évêché qui a disparu à la Révolution, incorporé au duché de Bourgogne ; elle se montra toujours jalouse de son indépendance, refusa de devenir française à la mort du Téméraire, et subit un long siège. Au temps des guerres de Religion, elle passa aux Guises et fut longue à reconnaître Henri IV. En 1814, sa résistance aux Alliés la fit décorer l'une des premières de la Légion d'honneur.

Le vieil évêché de Chalon fut du Ve au XIIIe siècle le lieu de réunion de dix conciles. Les principaux sont celui de 650, où parurent saint Ouen, saint Médard et saint Eloi, qui imposa à la Gaule le concile de Nicée, le respect du dimanche, régla les élections épiscopales, défendit aux laïques d'administrer les biens ecclésiastiques ; celui de 813 qui obligea les évêques à fonder des écoles pour les clercs, qui défendit de baptiser plusieurs fois les pénitents, et qui imposa à tous les moines la règle de saint Benoît ; enfin celui de 886, qui tenta en vain de réconcilier entre eux les princes carolingiens.

— L'arrondissement a 17 cant., 212 comm., 209.840 hab. Le canton Nord a 10 comm., et 37.300 hab. ; le canton Sud, 13 comm., et 11.400 hab.

CHALONE [*ka*] n. f. (du gr. *kalao,* je ralentis). Physiol. Nom donné par Schafer à certains produits des glandes à sécrétion interne qui ont la propriété d'inhiber ou de ralentir le fonctionnement d'organes synergiques.

CHALONER (sir Thomas), diplomate et écrivain anglais, né et mort à Londres (1521-1565). Il figura à la cour de Charles-Quint et devint, sous Elisabeth, ambassadeur près la cour d'Espagne. On a de lui un grand nombre de poésies latines, et plusieurs ouvrages en prose, dont la traduction en anglais de l'*Eloge de la folie* d'Erasme (1549).

CHALONIQUE [*ka, nik'*] adj. Qui appartient aux chalones.

CHALONNAIS [*nê*] (en lat. *pagus Cabilonensis*), ancien *pagus* de la France carolingienne, correspondant au diocèse de Chalon et partagé par la Saône en deux parties à peu près égales. Il faisait autrefois partie de la Bourgogne et correspond aux arrond. de Louhans et de Chalon-sur-Saône. Capit. *Chalon-sur-Saône.*

CHALONNAIS [*nê*], **E.** Habitant ou natif de Châlons-sur-Marne ou de Chalon-sur-Saône.

— Adj. Qui appartient à Châlons ou à Chalon, et à leurs habitants. *La côte* CHALONNAISE. (Quand il s'agit de Châlons-sur-Marne le nom s'écrit avec un *â,* alors que l'*a* n'est pas accentué quand il s'agit de Chalon-sur-Saône.)

CHÂLONNAIS [*nê*] (lat. *pagus Catalaunicus*), ancien *pagus* de la France carolingienne, formé par les doyennés de Châlons, de Bussy-le-Château et de Coole, dans la prov. de Champagne. Il répond aux arrond. de Châlons et de Vitry du départ. de la Marne. Capit. *Châlons-sur-Marne.*

Chalonnaise (CÔTE), région viticole qui s'étend de Chagny à Tournus et comprend les vignobles de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône. Elle donne des vins assez estimés, et ses principaux crus sont pour les vins rouges ceux de Rully, Decize, Givry, Mercurey, Bourgneuf-Val-d'Or ; pour les vins blancs ceux de Rully, Buxy, Mercurey. Cette côte est la continuation des chaînons de la Côte d'Or qu'elle réunit aux Cévennes ; ses hauteurs dépassent rarement 450 m.

CHÂLONNES-SUR-LOIRE, ch.-lieu de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 21 kil. d'Angers, au confluent de la Loire et du Layon ; 3.520 hab. (*Châlonnais*). Ch. de f. Etat. Centre des houillères de Désert. Eglise ogivale Saint-Maurille. — Le canton a 5 comm., et 7.975 hab.

CHÂLONS-SUR-MARNE [*lon*] (lat. *Catalauni*), ch.-lieu de la Marne, à 173 kil. de Paris, sur la Marne ; 31.380 hab. (*Châlonnais, aises*). Ch. de f. Est. Evêché suffragant de Reims. Ecole d'arts et métiers fondée par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Fonderies, verreries, commerce de vins. Beaux-monuments : la cathédrale Saint-Etienne (XIIIe s.), les églises Notre-Dame-en-Vaux en partie romane, en partie gothique (XIIe et XIIIe s.), Saint-Alpin (XIIe-XVIe s.), Saint-Loup (XIIIe-XVIe s.) et Saint-Jean (XIIIe-XIVe s.). Les portes de la ville, l'hôtel de ville, la préfecture et de beaux jardins sont du XVIIIe siècle.

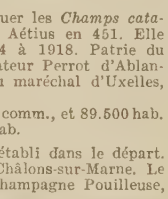

Armes de Châlons-sur-Marne.

— *Histoire.* Châlons est la capitale de la cité des *Catalauni* et c'est au S. de la ville qu'il faut situer les *Champs catalauniques* où Attila fut vaincu par Aétius en 451. Elle fut cruellement bombardée de 1914 à 1918. Patrie du médecin Akakia (XVIe s.), du littérateur Perrot d'Ablancourt, du chimiste Pierre Bayen, du maréchal d'Uxelles, de l'évêque de Blois de Caumartin.

— L'arrondissement a 8 cant., 184 comm., et 89.500 hab. Le canton a 16 comm., et 36.355 hab.

Châlons (CAMP DE), vaste camp établi dans le départ. de la Marne, à 20 kil. au N. de Châlons-sur-Marne. Le camp de Châlons occupe, dans la Champagne Pouilleuse,

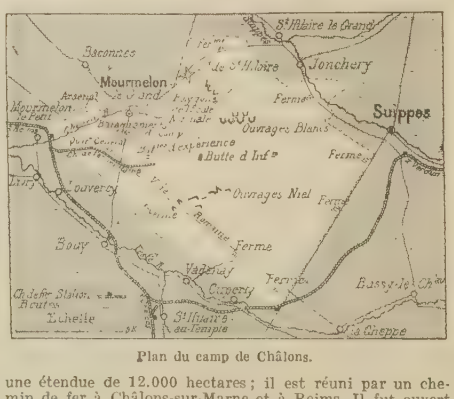

Plan du camp de Châlons.

une étendue de 12.000 hectares ; il est réuni par un chemin de fer à Châlons-sur-Marne et à Reims. Il fut ouvert en 1859. Le camp permanent, établi dans la commune de Mourmelon-le-Grand, possède une école normale de tir. En 1870, on forma, après les défaites d'Alsace, au camp de Châlons, l'*armée* dite *de Châlons,* qui disparut à Sedan.

Châlons-sur-Marne (BATAILLE DE). V. CATALAUNIQUES.

CHALOPOUTES n. m. pl. Secte rationaliste russe, qui a pris naissance au XIXe siècle dans le gouvernement de Tambov et s'est répandue dans toute la Russie méridionale, surtout au nord du Caucase. (Les chalopoutes reconnaissent comme dieu un des leurs, et n'ont que des concubines.)

CHALOSSE (lat. *Calossia*), petit pays de Gascogne, situé dans le sud-est du départ. des Landes (anc. arrond. de Saint-Sever), entre l'Albret et le Béarn, et traversé par l'Adour. Principales villes : Aire et Saint-Sever.

CHALOSSE n. f. (de *Chalosse,* nom géographique). Econ. rur. Nom des tiges des plantes légumineuses, séchées pour servir de nourriture aux bestiaux pendant l'hiver. || Terrain vague plus fertile que les landes. (Dialectal.)

CHALOUPE n. f. (espagn. *chalupa ;* altération du holland. *sloep*). Navig. Petit bâtiment, ponté ou non, ayant la même voilure que les canots, s'embarquant sur les grands navires et capable de naviguer par tous les temps en rade et sur les côtes. || *Chaloupe à vapeur,* Nom donné au canot à vapeur du bord quand il est de dimensions plus grandes que les canots ordinaires. || *Chaloupe canonnière.* V. CANONNIÈRE.

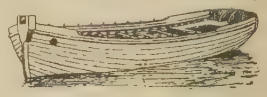

Chaloupe.

— Conchyl. *Chaloupe cannelée,* Nom commun de la coquille de l'argonaute argo.

— ENCYCL. Navig. Les *chaloupes* sont des embarcations lourdes et robustes, tenant bien la mer et pouvant porter un nombreux personnel, beaucoup de matériel, ou servir aux manœuvres d'ancres à jet. On les arme en guerre avec un petit canon à l'avant, et on peut aussi les utiliser comme citernes pour aller faire de l'eau. Les chaloupes des navires de guerre s'embarquent à bord, comme les autres embarcations ; le plus souvent, on démonte tout l'intérieur qu'on met en fagot et on loge à la place une embarcation quelconque du bord. Elles naviguent à la voile ou à l'aviron. La voilure est la même que celle des canots. Les chaloupes faisaient, jusqu'à ces dernières années, partie de l'armement en embarcation des cuirassés et grands navires. On tend de plus en plus à les remplacer pour le service de bord par des canots à moteur et à les utiliser surtout comme bateaux de corvée dans les arsenaux.

CHALOUPER [*pé*] v. intr. En parlant des personnes, Imiter, en marchant ou en dansant, les mouvements d'une chaloupe soulevée par le flot.

— ***Chaloupé, e,*** part. pass. du verbe *Chalouper : Valse* CHALOUPÉE.

CHALOUPIER [*pi-é*] n. m. Matelot faisant partie de l'équipage d'une chaloupe : *Les* CHALOUPIERS *sont choisis parmi les matelots les plus robustes.* || Journalier employé pour le chargement et le déchargement des bâtiments. || Nom des ouvriers du port et marins vétérans chargés d'armer les embarcations de servitude. (Dans le langage maritime on désigne souvent les matelots malpropres et de mauvaise tenue sous le vocable péjoratif de *chaloupiers.*)

CHALQUE [*kalk'*] n. m. Antiq. gr. V. CHALCOS.

Chalucet (CHÂTEAU DE), ruines situées dans la comm. de Saint-Jean-Ligoure, arrond. de Limoges (Haute-Vienne). Ce sont les restes d'une des forteresses les plus considérables du moyen âge, démantelée par Henri IV.

CHALUMEAU [*mô*] n. m. (lat. *calamus*). Tuyau de paille, de roseau, dont on se sert pour aspirer : *Boire avec un* CHALUMEAU. || *Par extens.* Roseau percé de trous, flûte champêtre.

— Poétiq. *Enfler ses chalumeaux,* Faire des vers sur des sujets champêtres.

— Bot. Nom donné à une tige simple, herbacée, ne portant des feuilles qu'à l'extrémité, comme la tige des joncs.

— Chass. Branche frottée de glu pour prendre les petits oiseaux.

— Mus. Nom générique des flûtes, pipeaux, hautbois et autres instruments champêtres du même genre. || Poésie champêtre : *Révolutions tour à tour racontées avec la trompette, la lyre, le* CHALUMEAU. (Chateaubriand.) || Sons graves de la clarinette qui sont au-dessous du *la.* || Tuyau de la musette. || Notation pour indiquer la transposition à l'octave grave. || Jeu d'orgue à anche.

— Techn. Instrument employé dans les laboratoires et dans l'industrie pour obtenir des températures élevées, en brûlant des combustibles par de l'air enrichi en oxygène ou par de l'oxygène pur. || *Chalumeau électrique,* Appareil imaginé par Jamin, produisant une température assez élevée pour fondre la chaux. (L'arc électrique produit entre deux charbons est dévié par un aimant, de façon à former une sorte de dard, que l'on projette sur la substance à chauffer.)

— ENCYCL. Techn. Le plus simple des *chalumeaux,* le chalumeau à bouche, utilisé par les laboratoires et certaines industries (bijouterie, etc.) consiste en un tube

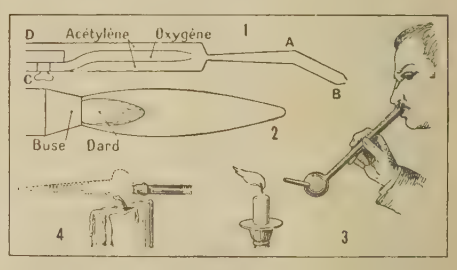

CHALUMEAUX : 1. Oxyacétylène (A, chambre de mélange B, buse ; C, arrivée de l'oxygène ; D, arrivée de l'acétylène) ; 2. La flamme au sortir de la buse ; 3. Chalumeau à bouche ; 4. Effet du chalumeau sur une flamme.

recourbé permettant de projeter de l'air à grande vitesse sur une flamme quelconque. Mais les chalumeaux industriels, bien plus puissants, sont constitués essentiellement par deux tubes amenant en un même point, l'un un gaz combustible (gaz d'éclairage, hydrogène, acétylène, essence de pétrole, etc.), l'autre l'air comburant ou l'oxygène pur. Le mélange enflammé brûle à température très élevée et permet de faire des soudures (soudure autogène), de couper par fusion des plaques métalliques, etc. Les gaz sont appro-

visionnés sous forte pression dans des bouteilles en acier. Suivant les gaz utilisés, les chalumeaux sont dits : oxygaz, oxyacétylène, oxyessence, etc.

— Mines. Dans le langage des mineurs, on dit qu'il y a *effet de chalumeau* lorsque, dans la combustion d'un gisement de poussière, la flamme s'étend, par l'effet de l'expansion des gaz chauds brûlés, au delà du gisement poussiéreux et va, passant au-dessous d'une partie stérile sur laquelle on comptait comme barrage, enflammer un autre gisement poussiéreux.

— Archéol. Les *chalumeaux liturgiques* étaient de fins tuyaux d'or ou d'argent, parfois niellés ou ciselés pour

Chalumeau liturgique (XIIIe siècle).

humer le vin eucharistique. L'usage en dura du IXe au XVe siècle et ne subsista qu'en quelques églises comme Cluny ou Saint-Denis pour la communion du prêtre, du diacre et du sous-diacre assistants dans des messes solennelles. Le roi de France s'en servait au sacre, ou pour la communion en viatique. Aujourd'hui, en Occident, le pape seul en fait usage, à la messe pontificale.

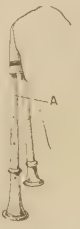

A. Chalumeaux.

— Mus. Le *chalumeau*, formé simplement d'une écorce d'arbre ou d'un tube de roseau, était la flûte champêtre des peuples de l'antiquité. Au moyen âge, déjà perfectionné, il prit le nom de *chalemie*. Puis il finit par devenir un instrument vraiment musical, formé d'un tube droit percé de plusieurs trous et surmonté d'un petit tuyau sur lequel se fixait une anche battante de roseau ou de métal. Vers le XVIIe siècle, on forma de cet instrument une famille comprenant quatre types : soprano, ténor, alto et basse. Cet instrument a disparu. Aujourd'hui, on donne le nom de « chalumeaux » aux deux tubes sonores de la cornemuse et du biniou.

On applique aussi le nom de « chalumeau » à la série des sons graves de la clarinette, qui ont un caractère particulier, pénétrant et plein de mélancolie. Lorsqu'un passage est écrit pour les notes de cette partie de l'instrument, on dit que la « clarinette joue dans le chalumeau ».

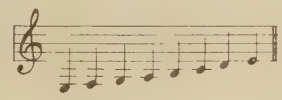

Chalumeau (clarinette).

CHALUMET [*mè*] n. m. Extrémité du tuyau de la pipe tenue entre les dents.

CHÂLUS [*luss*], ch.-lieu de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 28 kil. de Limoges, sur la Tardoire ; 2.370 hab. (*Chalusiens, ennes*). Ch. de f. Orléans. Dans la ville basse, donjon du XIIe siècle du petit château ; sur la colline, donjon, chapelle romane et ruines du grand château devant lequel en 1199, Richard Cœur de Lion fut blessé mortellement par l'archer Bertrand de Gourdon. — Le canton a 7 comm., et 8.380 hab.

CHÂLUS (Emeric DE), cardinal français, né au château de Châlus, mort à Avignon en 1349. Nonce en Italie (1320) sous le pape Jean XXII, il pacifia Ferrare, et devint, en 1322, archevêque de Ravenne et gouverneur de la Romagne. Il administra le royaume de Naples pendant la minorité troublée de la reine Jeanne (1342-1346).

CHALUSSAY (LE BOULANGER DE), littérateur français du XVIIe siècle. Il n'est connu que par une comédie en cinq actes et en vers : *Elomire hypocondre ou les Médecins vengés* (Paris, 1670), plate et injurieuse diatribe contre Molière.

Chalusset (CHÂTEAU DE). V. CHALUCET.

CHALUT [*lu*] n. m. Filet de pêche que des bateaux traînent sur le fond de la mer.

— ENCYCL. Les *chaluts* sont de deux sortes : 1° le *chalut à perche*, formé d'une grande poche en filet traînée sur le fond, dont l'ouverture est maintenue béante par un

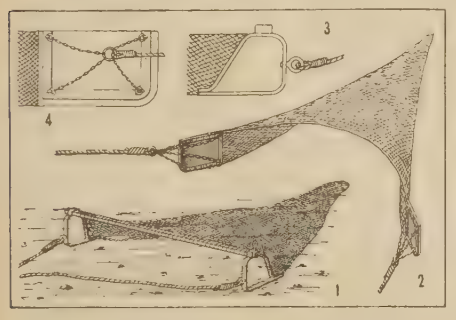

CHALUTS : 1. A meulettes; 2. A plateaux; 3. Meulette; 4. Panneau du chalut à plateaux.

espar, appelé *perche* ou *bâton*, soutenu au moyen de deux ferrures latérales (*fers, patins* ou *meulettes*). La lèvre inférieure de l'ouverture est munie d'un *bourrelet* ou *râteau*, formé d'une aussière sur laquelle est enroulé un toron, alourdi par une chaîne appelée *trouvillaise*. Le chalut est tenu par un grelin appelé *câble* ou *june* qui se bifurque à quelque distance du filet et forme deux bras aboutissant aux deux *meulettes*. Le câble rentre à bord en passant sur un rouleau appelé *davier*. Les pêcheurs boulonnais appellent *traille* le chalut, qui dans le golfe de Gascogne se nomme *drague*, et, avec quelques différences, devient en Méditerranée le *gangui* ;

2° Le *chalut à plateaux*, employé par les chalutiers à vapeur, est analogue au précédent mais il n'a pas de perche et les deux bras, au lieu d'être réunis en un seul câble, rentrent à bord séparément. L'ouverture, qui mesure parfois jusqu'à 50 m. de largeur, est maintenue par deux plateaux en bois lestés de façon à se tenir debout sur le fond, et reliés chacun à l'un des câbles par un système de chaînes disposé de telle sorte que ces panneaux tendent à s'écarter quand on les traîne, ouvrant ainsi la poche du filet. Les câbles du chalut à plateaux sont en acier.

CHALUTAGE n. m. Pêche au chalut.

CHALUTER [*té*] v. intr. Pêcher au chalut.

CHALUTIER [*ti-é*], **ÈRE** adj. Qui se fait à l'aide du chalut : *Pêche* CHALUTIÈRE.

— N. m. Pêcheur qui se sert du chalut. || Bateau qui traîne le chalut : *On construit aujourd'hui de grands* CHALUTIERS *à vapeur.*

— ENCYCL. Les exigences de la pêche ont amené le remplacement des anciens *chalutiers* à voiles (réservés aujourd'hui à la pêche près des côtes) par des bâtiments plus puissants, d'un tonnage plus considérable et mus par la vapeur (qui sert également à la manœuvre et au

CHALUTIERS : 1. A voiles; 2. A vapeur.

hissage des filets). Lorsque se dépeuple une région de pêche, les marins, grâce aux chalutiers à vapeur, peuvent aller chercher au loin aisément des parages plus favorables et rapporter rapidement au port le produit de leur pêche. C'est pour ce motif que la marine de pêche anglaise, chargée de pourvoir à une consommation de poissons frais très supérieure à la consommation française, a été la première à recourir aux chalutiers à vapeur.

Le premier chalutier à vapeur de France fut mis en service en 1894. Dès lors, les grands ports de pêche français ne tardèrent pas à se munir de puissants chalutiers, dont la capacité atteint jusqu'à 1.000 tonneaux et la longueur, 50 m. Ces chalutiers n'utilisent que les chaluts à plateaux. Dieppe, Boulogne, Le Havre, Arcachon ont donné l'exemple, suivi bientôt par les stations de moindre importance, et le tonnage des chalutiers augmente annuellement en même temps que se développe la consommation du poisson dans les villes de l'intérieur.

Au reste, les chalutiers anglais et français, pendant la Grande Guerre, ont accompli une besogne périlleuse (patrouilleurs, chasseurs de sous-marins, destructeurs de mines flottantes, etc.), et rendu de glorieux services.

CHALY ou **CHALYS** [*li*] n. m. Etoffe en laine et soie, que l'on employait autrefois pour robes et pour gilets.

CHALYBÆUS (Henri-Maurice), philosophe allemand, né en 1796, mort à Dresde en 1862, professa la philosophie à l'université de Kiel. Ses principales œuvres sont : *La philosophie spéculative depuis Kant jusqu'à Hegel* (1837) ; *Système d'éthique spéculative* (1850) ; *Philosophie et Christianisme* (1853) ; *Philosophie fondamentale* (1861) ; etc.

CHALYBÉ [*ka*] **E** (du gr. *khalups, ubos*, acier). Adj. Pharm. Qui contient du fer dans sa composition.

CHALYBES [*ka*] Géogr. anc., Peuple d'Asie Mineure, réputé pour son habileté à travailler le fer et qui introduisit l'acier chez les Grecs. Au temps de Crésus, il occupait un vaste territoire au sud du Pont Euxin.

CHALYBITE [*ka*] n. f. (du gr. *khalups, ubos*, acier). Carbonate naturel de fer.

CHALYPITE [*ka*] n. f. (du gr. *khalups, ubos*, acier). Carbure de fer dur et brillant, extrait du fer d'une météorite trouvée au Groenland, et étudiée par Stanislas Meunier et Shepard.

CHAM, ville d'Allemagne (Bavière, Haut-Palatinat), sur la Regen, affl. du Danube ; 4.600 hab. Ch.-l. de cercle. Scieries à vapeur. Commerce de bois, de céréales, de bétail.

CHAM ou **KHAM**, comm. de Suisse (Zoug), sur le lac de Zoug, à la sortie de la Lorze ; 3.000 hab. Fabrique de lait condensé, fabrique de papier.

CHAM [*kam'*], le second des fils de Noé. Ayant commis le crime de tourner en dérision l'ivresse de son père, celui-ci, à son réveil, voulut le punir ; mais, respectueux de la bénédiction que Dieu lui avait donnée comme à ses autres enfants, ce ne fut pas Cham, ce fut Chanaan, fils de ce dernier, qu'il maudit. D'après la liste ethnographique du chapitre X de la Genèse, Cham devint le père des habitants de l'Afrique et de l'Asie occidentale. Il est pris souvent pour type des fils ingrats et irrespectueux.

CHAM n. m. Linguist. Idiome des Chams, langue monosyllabique, proche du siamois.

CHAM [*kam'*] (Amédée DE Noé, dit), caricaturiste français, né et mort à Paris (1819-1879). Il était fils d'un pair de France. Il prit le pseudonyme de CHAM, étant fils de *Noé*. Elève de P. Delaroche puis de Charlet, il s'adonna à la caricature et publia de nombreux dessins dans *le Charivari*, *le Monde illustré*. Il a réuni en albums un grand nombre de ses croquis d'observation un peu superficielle mais d'esprit assez drôle. Nous citerons : *la Grammaire illustrée*, *Soulouque et sa cour*; *P.-J. Proudhon en voyage*; *Histoire comique de l'Assemblée nationale*. En 1864, il fit représenter aux Bouffes-Parisiens *le Serpent à plumes*. Cham est le Paul de Kock du crayon. Ce qui l'attire, ce sont les petites choses de la rue et de la vie, auxquelles son esprit et son crayon donnent un sel qui nous charme.

Cham. — Cl. Nadar.

CHAMACERISIER [*zi-é*] Bot. Syn. de CAMÉRISIER.

CHAMADE n. f. (de l'ital. *chiamata*, appel ; de *chiamare*, appeler [lat. *clamare*, crier]). Appel de tambour ou de trompette pour annoncer que des assiégés veulent capituler ou parlementer : *Battre la* CHAMADE ; et au fig. Céder, s'avouer vaincu.

— Batterie de tambour pour attirer les curieux, chez les bateleurs.

CHAMÆDOREA [*ka-mé*] n. f. Genre de palmiers, comprenant une soixantaine d'espèces de l'Amérique centrale, dont plusieurs sont cultivées en Europe comme plantes d'appartement.

CHAMÆLÉONIDÉS [*ka-mé, dé*] ou **CAMÉLÉONIDÉS** n. m. pl. (rad. *chamæleo*, nom scientifique du caméléon). Famille de reptiles sauriens vermilingues, dont le genre *caméléon* est le type. (On dit aussi CHAMŒLÉONTIDÉS et CAMÉLÉONIENS.)

— ENCYCL. Les *chamæléonidés* se caractérisent par leur tête pyramidale, leurs pattes terminées par cinq doigts soudés par deux et par trois, de manière à former pince à deux branches. Vivant immobiles sur les arbres, ces animaux saisissent les insectes au moyen de leur langue très longue, terminée par une dilatation creusée en coupe et toujours visqueuse. Cette langue, rentrée dans la bouche, peut être projetée brusquement, comme par un ressort. Les chamæléonidés peuvent changer de couleur à volonté, par la disposition de leur peau comportant deux couches différentes de pigment, que recouvre un épiderme mince et transparent ; la couche superficielle est jaune pâle, la profonde varie suivant l'action de la lumière ou la volonté de l'animal. V. CAMÉLÉONISME.

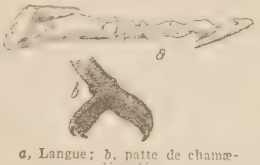

a, Langue ; *b*, patte de chamæléonidé.

CHAMÆROPS [*ka-mé-ropss*] n. m. Bot. V. CHAMÉROPS.

CHAMAILLARD [*ma-yar*], **E** adj. et n. Se dit d'une personne qui aime à chamailler.

CHAMAILLE [*may'*] n. f. Dispute accompagnée d'un grand bruit.

CHAMAILLER [*ma-yé*] v. intr. (orig. douteuse). Se battre, se frapper les uns les autres, dans les combats entre chevaliers. (VX.) || Se battre ou se quereller à grand bruit : *Passer toute sa vie à* CHAMAILLER. *Moi* CHAMAILLER, *bon Dieu !* (Molière.)

— ***Se chamailler,*** v. pr. — Avec réciprocité (même sens) : *C'est* SE CHAMAILLER *pour peu de chose.*

CHAMAILLERIE [*ma-ye-rî*] n. f. Querelle.

CHAMAILLIS [*ma-yi*] n. m. (de *chamailler*). Bruit produit par des gens qui se battent. (VX.) || Mêlée, combat : *Un ardent* CHAMAILLIS.

— *Fam.* Mêlée, querelle où l'on se chamaille : CHAMAILLIS *entre les cochers.* (Saint-Simon.)

CHAMALGANI (Mohamed ibn-Ali el-), sectaire musulman, mort à Bagdad en 935. Il voulait abolir tout culte musulman et permettait les pires déréglements. C'est à lui que se rattache la secte des illuminés.

CHAMALIÈRES (lat. *Camelaria*), comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 1 kil. de Clermont-Ferrand dont il constitue un faubourg, sur la Tiretaine ; 6.320 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise romane. Brasseries. Fabriques de tissus en caoutchouc et de pâtes alimentaires.

CHAMALIÈRES-SUR-LOIRE, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 20 kil. du Puy, sur la Loire ; 730 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Bourg formé autour d'un prieuré de bénédictins, fondé vers 950 et dont il reste quelques vestiges. Vieilles maisons. Eglise romane (fin du XIe s.), une des plus belles de l'Auvergne.

CHAMAN ou **CHAMANE** [*ka*] n. m. (du pâli *samana*, religieux). Nom donné aux sorciers de l'Asie septentrionale et, par extension, aux sorciers de toutes les sociétés inférieures. (Les chamans sibériens sont célèbres pour les états d'extase ou de transe qu'ils provoquent à l'aide de danses exécutées au son du tambour. Ils sont à la fois devins et prêtres.)

CHAMANISME [*ka, nissm'*] n. m. Religion des peuplades non bouddhistes de Sibérie et de la Mongolie occidentale.

— ENCYCL. Le *chamanisme*, l'un des plus anciens cultes païens de l'Orient, est principalement répandu parmi les peuplades de Sibérie ou de l'Altaï : Ostiaks, Toungouses, Samoyèdes, Kamtchadales, etc. Pendant les cérémonies rituelles et les cérémonies du sacrifice, les chamans (ou prêtres) exécutent des danses et prononcent des incantations. Vêtus de costumes rituels, ornés de lanières de cuir, recouverts de plaques de fer, rappelant les silhouettes d'êtres humains ou d'oiseaux symboliques, ils se placent devant un feu qu'ils fixent longuement. Prenant ensuite un tambourin, autour duquel sont suspendus des anneaux de fer qui bruissent en s'entre-choquant, ils exécutent leurs danses rituelles et ne tardent pas à tomber dans une sorte d'extase, qui les rend insensibles à la douleur. Les chamans, hommes ou femmes, sont l'objet d'une grande vénération ; cette dignité ne s'acquiert qu'après une longue préparation, généralement commencée dès l'enfance et de père en fils. Les cérémonies rituelles ont lieu la nuit, à la clarté du feu.

CHAMANISTE [*ka, nisst'*] n. Sectateur du chamanisme.

CHAMANT ou **AMANT** (saint), en latin *Amantius*, évêque français, né à Rodez, mort dans cette ville vers 487. — Fête le 4 novembre.

CHAMARANDE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kil. de Corbeil ; 450 hab. Ch. de f. Orléans. Château Louis XIII.

CHAMARRAGE n. m. Action de chamarrer.

CHAMARRAS [*ma-ra*] n. m. Bot. Nom vulgaire de la germandrée scorodoine (*teucrium scorodonia*).

CHAMARRE n. f. (autre forme de *simarre ;* de l'ital. *cimarra* ou *zimarra* par l'interm. de l'espagn. *zamarra*). Vêtement d'homme et de femme au XVe et au XVIe siècle.

— Passementeries, broderies : *Harnaché de* CHAMARRES. (V. Hugo.)

— ENCYCL. La *chamarre*, au XVe siècle, est une longue et ample casaque ouverte de haut en bas, parfois fourrée et froncée aux épaules et au col. Au XVIe siècle, vêtement d'homme, seulement : c'est une longue veste composée de bandes de deux tissus alternés, avec galons aux coutures.

CHAMARRER [*ré*] v. tr. (de *chamarre*). Charger de galons, de passementeries, etc. : CHAMARRER *un habit, un meuble.* || Garnir d'ornements éclatants et disparates : *Qui vous* A CHAMARRÉ *de la sorte?*

— *Fig.* : Affubler de ridicule : *Il me conta la retraite du roi et... la* CHAMARRA *bien.* (Saint-Simon.) || Semer d'ornements disparates : CHAMARRER *un récit d'épisodes déplacés, de réflexions oiseuses.* || Garnir, surcharger : CHAMARRER *un discours de grec et de latin.* CHAMARRER *sa mémoire de choses inutiles.*

— ***Se chamarrer,*** v. pr. Se couvrir d'ornements.

CHAMARRURE n. f. Manière de chamarrer. || Ornements divers qui servent à chamarrer : *Des* CHAMARRURES *d'or.* (VX.)

— *Fig.* Ornements de mauvais goût ; propos moqueurs, railleries : *La* CHAMARRURE *du style. Les* CHAMARRURES *les plus indécentes.* (Mme de Sévigné.)

CHAMARTIN DE LA ROSA, ville d'Espagne (prov. de Madrid) ; 12.000 hab. Céréales, vins, fromages. Napoléon y établit son quartier général en 1808.

CHAMASITE n. f. (rad. *Chamas* [Saint-], nom de localité). Fer météorique nickelé.

CHAMAVES Géogr. anc. Peuple de la Germanie, qui, au IVe siècle de notre ère, occupait les terres basses de la Hollande, au nord des bouches du Rhin. Battu à plusieurs reprises par l'empereur Julien et par le général Arbogast, il disparut alors. Peut-être ses survivants se sont-ils mélangés aux autres Francs, parmi lesquels on aurait constaté leur existence jusqu'au début du IXe siècle.

CHAMBAL. Géogr. V. TCHAMBAL.

CHAMBARD [*bar*] n. m. (du VX franç. *champart* droit féodal sur une part des produits du champ). Ne s'emploie que *fam.* dans le sens de Bouleversement, puis Tapage, vacarme : *Faire du* CHAMBARD.

CHAMBARDEMENT [*chan, man*] n. m. *Fam.* Action de chambarder.

CHAMBARDER [*chan, dé*] v. tr. (de *chambard*). *Fam.* : Bouleverser, saccager : CHAMBARDER *un appartement.*

CHAMBAS ou **CHAAMBA**, peuple du Sahara septentrional, qui comprend au maximum 4.000 hommes en état de porter les armes, divisés en trois groupes principaux nomadisant dans le triangle compris entre Metlili, Ouargla et El-Goléa. Bien que de race berbère, ils parlent l'arabe et ont les mêmes mœurs que les Arabes nomades d'Algérie. Musulmans fanatiques, ils obéissent à des chefs religieux. Ils possèdent de nombreux troupeaux de moutons et, seuls, les plus pauvres n'ont pas de chameaux. Après nous avoir combattus, ces pillards nous ont rendu des services comme guides et comme auxiliaires.

CHAMBELLAGE ou **CHAMBELLENAGE** n. m. Droit féodal exigé, par les chambellans du roi et des seigneurs, des vassaux qui venaient rendre hommage. || Droit que le roi percevait sur les évêques et bénéficiers qui lui prêtaient serment de fidélité. (On disait aussi CAMBRELAGE, dans ces divers cas.) || Droit accessoire que payaient au premier huissier de la Chambre des comptes ceux qui prêtaient foi et hommage à cette chambre, lequel droit représentait la valeur du manteau que le vassal abandonnait autrefois au chambellan.

— ENCYCL. Le droit de *chambellage* était à l'origine une étrenne payée au gentilhomme qui introduisait le vassal auprès du roi au moment de l'hommage. En 1272, ce droit fut régularisé et tarifé, en faveur du grand chambellan. Les cours seigneuriales adoptèrent un usage analogue.

CHAMBELLAN n. m. (germ. *chamarlinc*). Officier de cour chargé de tout ce qui concerne le service intérieur de la chambre d'un prince. || *Grand chambellan,* Le plus élevé en dignité des chambellans.

— ENCYCL. Les *chambellans* des rois de France de la race capétienne procédaient des *cubicularii* des rois mérovingiens et carolingiens. Ils gardaient la chambre à coucher du roi et ne doivent pas être confondus avec le chambrier, chargé de la garde de la chambre du trésor et des archives. Les chambellans furent à l'origine des personnages modestes (valets de chambre) ; mais, vivant toujours en contact avec le prince, ils accrurent peu à peu leurs attributions. Au XIIIe siècle fut créée la charge de *grand chambellan.* Cet officier avait une juridiction sur les corporations qui s'occupaient du vêtement, notamment les merciers. Il couchait dans la chambre du roi en l'absence de la reine. L'étiquette lui réservait le privilège si envié de présenter la chemise au roi, qu'il ne cédait qu'aux fils de France et aux princes du sang. Le grand chambellan portait pour insigne de sa dignité deux clefs d'or dont la tige était terminée par une couronne royale. La fonction de chambellan fut supprimée par la Révolution, rétablie par Napoléon Ier en faveur de Talleyrand, supprimée une seconde fois par Louis-Philippe, rétablie par Napoléon III, et supprimée à nouveau par la troisième République.

Armoiries de grand chambellan.

CHAMBELLANE n. f. Femme du chambellan.

CHAMBELLANIE [*nî*] n. f. Dignité du chambellan.

CHAMBELLENAGE n. m. Syn. de CHAMBELLAGE.

CHAMBERET, comm. de la Corrèze, arrond. et à 38 kil. de Tulle, près de la Sondaine, affluent de la Vezère ; 2.540 hab.

CHAMBERLAIN (sir NEVILLE BOWLES), field-maréchal anglais, né en 1820 à Rio de Janeiro, où son père était consul d'Angleterre, mort en 1902. Il entra en 1837 au service de la Compagnie des Indes orientales, fut commandant d'un régiment de cavalerie au Pendjab (1848) ; fut grièvement blessé au siège de Delhi en 1857 ; fut promu lieutenant général (1872) ; commandant en chef de l'armée du Bengale (1875) ; chef de la mission militaire envoyée à Caboul (1878). Il quitta le service en 1886.

CHAMBERLAIN (Joseph), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1836, mort à Birmingham en 1914. Il apprit le commerce dans la fabrique de chaussures dirigée par son père et créa à Birmingham une maison de vis et d'écrous où il fit vite fortune. En 1874 il quitte les affaires, organise le parti radical, transforme Birmingham en une ville propre, saine, active ; il en devient le maire, et enthousiasme ses administrés par les résultats de son radicalisme municipal, en même temps qu'il flatte leur amour-propre par l'élégante correction de la manière avec laquelle il reçut le prince et la princesse de Galles venus pour visiter la ville. Il est élu député en 1876, et depuis ce temps jusqu'à sa mort ne cessa de représenter cette ville au Parlement.

Joseph Chamberlain. Cl. Press Picture Agency.

A Westminster, Chamberlain se fit d'abord apprécier par son éloquence mordante et claire. Son monocle, ses orchidées quotidiennes, le distinguent moins que la clarté pressante de ses arguments. Il est vite le leader des radicaux, et en 1880 il entre au ministère Gladstone comme ministre du commerce. Les élections de 1885 le trouvent grandi ; mais il n'accepte pas le Home rule irlandais ; sa démission retentissante disloque le vieux parti libéral. Chamberlain, sous la dénomination d'unioniste, lie partie avec Salisbury, puis Balfour : en 1895 il devient ministre des colonies, c'est l'époque de Fachoda, de la guerre des Boers : l'Australie et le Canada sont organisés presque en république. En 1905, rencontrant des résistances dans ses projets grandioses de création d'une fédération impériale, il se sépare de Balfour ; les élections générales rendent la majorité aux libéraux. Chamberlain va recommencer ses campagnes. En 1906, au milieu des fêtes données à Birmingham pour célébrer le 70e anniversaire de sa naissance, il est terrassé par une attaque de goutte qui s'aggrava en paralysie et qui mit huit ans à le tuer.

CHAMBERLAIN (sir Joseph AUSTEN), homme d'Etat anglais, fils aîné du précédent, né à Birmingham en 1863, élevé en vue de la politique ; Rugby, Trinity College (Cambridge), Ecole des sciences politiques, Paris, Université de Berlin, élu député du comté de Worcester-Ouest (1892-1914) comme unioniste, fut tour à tour lord civil de l'Amirauté, puis secrétaire financier du Trésor (1900-1902), puis post-master général de 1902 à 1903 avec entrée au Cabinet ; au bout de quelques mois il devenait chancelier de l'Echiquier. La victoire des libéraux en 1905 lui donna des loisirs, interrompus pendant la Guerre par la formation des ministères de coalition Asquith puis Lloyd George. On lui tint rigueur pendant quelque temps pour être resté avec ce dernier après la paix, comme chancelier de l'Echiquier ; mais son énergie, pendant la crise financière d'après-guerre, avait amorti la dette, arrêté l'inflation, et réussi l'emprunt de la Victoire : il avait gagné parmi les conservateurs un prestige supérieur même à celui dont son père avait joui. Elu à l'unanimité comme leader du parti unioniste (1921), il fut, après les élections de 1924, mis à la tête des affaires étrangères et tint le second rang dans le Cabinet après le premier ministre Stanley Baldwin. Depuis 1914, il fut constamment élu membre de la Chambre des Communes pour le siège occupé par son père. Comme chef de la politique étrangère britannique il rompit avec la tendance de rapprochement avec la Russie ; il s'efforça de faire prédominer dans l'Europe occidentale l'esprit pacifiste, ce qu'on a appelé « l'esprit de Locarno » (1925). A cette occasion, le roi George V le nomma chevalier de la Jarretière. Enfin, pendant son ministère, le rôle du Foreign Office, en ce qui concerne les relations des Dominions avec la métropole, reçut une notable extension par suite des décisions de la neuvième Conférence impériale britannique (1925).

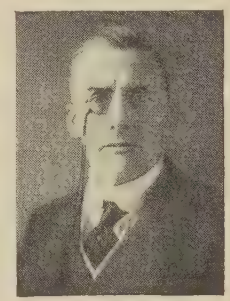

A. Chamberlain. Cl. Manuel.

CHAMBERLAIN (Houston Stewart), critique musical et publiciste allemand, d'origine anglaise, né à Portsmouth en 1855, mort à Bayreuth en 1927. Fils de l'amiral Chamberlain, son mariage avec la fille d'un magistrat prussien fit de cet Anglais de culture française un écrivain allemand. Admirateur de Wagner, il publia : *das Drama R. Wagners* (1892) ; *Huit lettres de R. Wagner à Ferdinand Praeger* (1894) ; *Richard Wagner* (1896) ; *Parsifal-Märchen* (1900) ; *Worte Christi* (1901) ; *Bühnendichtungen* (1902). Dans un autre ordre d'idées, on a de lui : *Assises du dix-neuvième siècle* (1899), où il développe, au sujet de la race germanique, des idées voisines de celles de Gobineau. On a aussi de lui un *Gœthe* (1912), des *Articles de guerre* (1914), de *Nouveaux Articles de guerre* (1915) plusieurs fois réédités, et *le Crâne de Monsieur Huckebein* (1921). Divorcé d'avec sa première femme en 1908, il a épousé, l'année suivante, Eva, fille de Richard Wagner. Il s'est fait naturaliser Allemand, et a défendu avec emphase les théories pangermanistes les plus outrées.

CHAMBERLAND (Charles-Edouard), savant français, né à Chilly-le-Vignoble (Jura) en 1851, mort à Paris en 1908 ; collaborateur actif de Pasteur, inventeur d'un filtre hygiénique. Il a été, de 1885 à 1889, député du Jura. Il a publié : *Recherches sur l'origine et le développement des organismes microscopiques* (1879) ; *le Charbon et la Vaccination charbonneuse d'après les travaux récents de Pasteur* (1883) ; *les Eaux d'alimentation dans l'hygiène et les maladies épidémiques* (1885).

CHAMBERLAYNE (Edward), érudit anglais, né à Odington en 1616, mort en 1703. Le plus remarquable de ses ouvrages est son *Angliæ Notitiæ* ou *Etat présent de l'Angleterre* (1668), souvent réédité, et traduit en français par Neuville (1692). — Son fils, John **Chamberlayne,** mort en 1724, continua l'ouvrage de son père, et fit paraître plusieurs traductions.

CHAMBERLAYNE (William), médecin et poète anglais, né en 1619, mort à Shaftesbury en 1689. Au début de la guerre civile il rallia le parti royaliste et prit part à la seconde bataille de Newbury. Il a laissé *la Victoire de l'Amour,* tragi-comédie (1658), et *la Pharonnide,* poème épique (1659), qui ne fut pas sans influence sur le style du poète Keats.

CHAMBERLAYNE ou **CHAMBERLEN,** famille d'accoucheurs anglais qui, pendant deux siècles, a conservé le secret du forceps. Cette invention — qui fut perfectionnée depuis — paraît due spécialement à *Peter Chamberlayne l'aîné,* accoucheur de la reine Anne, à Londres, en 1631.

CHAMBERS, CHAMBRE ou **CHALMERS** (David), écrivain écossais, né en 1520, mort à Paris en 1592. Il fut attaché à Marie Stuart. On a de lui, en français : *Histoire abrégée des rois de France, d'Angleterre et d'Ecosse* (1579) ; *Recherche des singularités les plus remarquables concernant les Etats d'Ecosse* (1579) ; etc.

CHAMBERS (Ephraïm), publiciste anglais, né à Kendal (Westmoreland) vers 1680, mort à Islington en 1740. Il écrivit seul une encyclopédie parue en 1728 sous le titre de *Cyclopædia* ou *Dictionnaire Universel des Arts et des Sciences,* et qui suggéra à Diderot l'idée de son « Encyclopédie ».

CHAMBERS (William), architecte anglais, né à Stockholm en 1726, mort à Londres en 1796. Ayant voyagé dans l'Inde et la Chine, il en rapporta le goût des constructions et des jardins dans le style original de ces contrées. Ses principaux travaux sont l'observatoire de Richmond, les constructions et les jardins de Kew, et l'hôtel de Somerset-House.

CHAMBERS (William), éditeur et écrivain écossais, né à Peebles en 1800, mort à Edimbourg en 1883. Il fonda en 1832, avec son frère, le *Chambers's Journal,* auquel il collabora très assidûment. On lui doit divers ouvrages dont une *Histoire du comté de Peebles* (1864), et une *Autobiographie* de son frère et de lui-même. Il fut lord-provost d'Edimbourg de 1865 à 1869.

CHAMBERS (Robert), frère du précédent, littérateur écossais, né à Peebles en 1802, mort à Saint-Andrews en 1871. Etabli d'abord libraire comme son frère William, il s'adonna plus spécialement à la littérature et fit paraître outre maint ouvrage sur l'Ecosse : *the Vestiges of the Creation* (1844), qui fit grand bruit, à cause des critiques qu'il renfermait contre les récits bibliques. Associé avec son frère pour la publication du *Chamber's Journal,* il a donné, dans cette revue, un grand nombre d'articles réunis par lui sous le titre de *Essais.*

CHAMBERS (Robert-William), peintre et écrivain américain, né à Brooklyn en 1865, mort en 1933. Il étudia la peinture à l'Académie Julian, à Paris, où il a exposé au Salon. Sa première œuvre littéraire marquante : *Au Quartier,* parut en 1893. *La République rouge,* récit de la Commune de Paris, fut publiée en 1894. *Lorraine* (1898) est inspirée par la guerre franco-allemande. Dans *Cardigan* (1901) il évoque les colonies anglaises d'Amérique avant leur indépendance. Citons encore : *le Masque en batiste, les Vierges du Paradis* (1903), *Un jeune homme pressé* (1906), *la Chance du jeu* (1907), *la Ligne de feu* (1908), *l'Affaire de la vie* (1913), *le Chemin au clair de lune* (1918), *la Marée rouge* (1919), *Bourreau des âmes* (1920), *Eris* (1923). Il a écrit de nombreuses nouvelles, dont *le Faiseur de lunes* (1896) ; deux pièces : *la Sorcière d'Ellangowan,* et *Iole* (1913), et divers romans de la vie mondaine ou des mœurs de la bohème.

CHAMBERSBURG, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), sur le Conococheague-Creek, affluent du Potomac ; 13.200 hab. Coutellerie estimée, papeteries, huileries, filatures de coton. Ch.-lieu du comté de Franklin.

CHAMBERTIN [*chan*] n. m. Vin rouge, produit par le vignoble de *Chambertin,* comm. de Gevrey-Chambertin.

— ENCYCL. Le *chambertin,* un des premiers vins de Bourgogne, est connu depuis fort longtemps, et son nom lui viendrait de *Bertin,* paysan qui possédait, à côté du clos de Bèze, une vigne dont les produits étaient très estimés, et que l'on désignait dans la contrée sous le nom de *champ de Bertin,* d'où « chambertin ». Cette région comprend, en réalité, les crus de Chambertin proprement dit et Clos de Bèze, produisant des vins également estimés pour leur finesse et leur bouquet.

Armes de Chambéry.

CHAMBÉRY (lat. *Camberiacum*), ch.-lieu du départ. de la Savoie, à 595 kil. de Paris, au confluent de l'Albane et de la Leysse ; 23.400 h. (*Chambériens, ennes*). Ch. de f. P.-L.-M. Archevêché, cour d'appel. Fabriques de gaze de soie, de vermout, de pâtes alimentaires ; scieries, tanneries. Cathédrale gothique. Château des princes de Savoie (restauré au XIXe s.) dont la Sainte Chapelle est la partie la plus intéressante. Sauf le faubourg de Lemenc, situé sur un plateau rocheux à l'emplacement de l'ancienne ville romaine, Chambéry est bâtie dans une plaine fertile. Capitale des ducs de Savoie depuis le XIIIe siècle, détrônée par Turin au XVIe s., elle resta sous le régime Sarde, jusqu'en 1860, le centre administratif des pays d'au delà des monts. Patrie de Saint-Réal, de Xavier et de Joseph de Maistre, du général de Boigne.

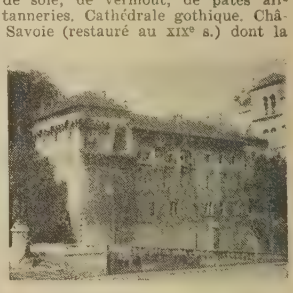

Château de Chambéry. Cl. Boulanger.

— L'arrondissement a 15 cant., 164 comm., et 120.510 hab. Le canton Nord a 11 comm., et 15.260 hab.; le canton Sud 9 comm., et 19.210 hab.

CHAMBIAU [*chan-bi-ô*] n. m. Corde amarrée sur le bord d'un chaland et glissant sur le trait de halage au moyen d'un morceau de bois nommé *râpe*.

CHAMBIGES, famille d'architectes du XVe et du XVIe siècle. Les trois membres les plus remarquables de cette famille sont : 1° Martin **Chambiges,** maître très réputé sur la fin du XVe et le début du XVIe siècle ; — 2° Pierre Ier **Chambiges,** son fils, un des architectes de François Ier, qui travailla à la cour du Cheval-Blanc (Fontainebleau), aux châteaux de la Muette, de Challeau et de Saint-Germain-en-Laye. Il mourut en 1544 ; — 3° Pierre II **Chambiges,** auquel nous devons une partie notable des travaux du Louvre et des Tuileries. Il travailla pour Catherine de Médicis, à une partie de la « grande galerie » qui devait joindre les Tuileries au Louvre. Il éleva aussi l'étage inférieur du pavillon de Lesdiguières.

CHAMBLET [*blé*] comm. de l'Allier, arrond. et à 10 kil. de Montluçon; 1.040 hab. Ch. de f. Orléans. (La gare dessert Néris-les-Bains.)

CHAMBLEY [*chan-blè*], ch.-lieu de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 26 kil. de Briey; 540 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 12 comm., et 3.275 hab.

CHAMBLY, comm. de l'Oise, arrond. et à 27 kil. de Senlis; 3.055 hab. Ch. de f. Nord. Eglise gothique. Passementerie, tabletterie, briqueterie. Ville naguère assez importante, longtemps célèbre par sa fabrication d'armures.

CHAMBOLLE-MUSIGNY, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 18 kil. de Dijon; 410 hab. Cette commune et ses voisines produisent des vins célèbres (*musigny*).

CHAMBON [*chan*] n. m. Dans le centre de la France, Terre noire des prairies, qui est d'origine alluvionnaire.

CHAMBON, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 67 kil. de Thiers, près de la Dolore; 499 hab. — Comm. du même départ., arrond. et à 32 kil. d'Issoire, aux bords du *lac Chambon;* 650 hab. — Le lac Chambon, dû au barrage de la vallée de la Couze par la coulée du Tartaret, a pour émissaire la Couze de Champeix.

CHAMBON DE MONTAUX (Nicolas), médecin et homme politique français, né à Breuvannes (Haute-Marne) en 1748, mort en 1826. En 1792, il fut élu maire de Paris, à la place de Pétion. Il eut à présider aux mesures prises à l'occasion du jugement et de l'exécution de Louis XVI; il donna sa démission en 1793, et disparut de la scène politique. Il a laissé quelques ouvrages de médecine. — Sa femme, Augustine **Chambon,** a inventé les chaufferettes à eau bouillante connues sous le nom de *augustines,* et à publié quelques ouvrages.

CHAMBON-FEUGEROLLES (LE), ch.-lieu de cant. de la Loire, arrond. et à 6 kil. de Saint-Etienne, au pied du Mont-Pilat, et au confluent de la Vachérie et de l'Ondaine, affluent de la Loire; 14.790 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Industries métallurgiques; forges et aciéries. — Le canton a 4 comm., et 39.450 hab.

CHAMBON-SUR-LIGNON (LE), comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 33 kil. du Puy, sur le Lignon-Vellave; 2.590 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CHAMBON-SUR-VOUEIZE, ch.-lieu de cant. de la Creuse, arrond. et à 30 kil. d'Aubusson, au confluent de la Tarde et de la *Voueize;* 1.600 hab. Ch. de f. Orléans. Belle église en partie romane (début du XIe s.) achevée au XVe siècle. — Le canton a 11 comm., et 7.500 hab.

CHAMBONNIÈRES (Jacques CHAMPION DE), claveciniste français, fils et petit-fils de deux organistes fameux, Antoine et Jacques Champion; naquit au commencement du XVIIe siècle, et mourut vers 1670. Premier claveciniste de la chambre de Louis XIV, et maître de clavecin de Couperin l'aîné, il a publié deux recueils de pièces de clavecin, d'une grâce et d'une élégance remarquables.

CHAMBORANT, nom d'une ancienne famille poitevine, que quelques généalogistes font descendre de la maison d'Alsace, et d'autres de la maison de Flandre, à cause de la similitude des armes. Ses titres remontent au XIe siècle. Il en est sorti deux branches : celle des seigneurs de Droux, et celle des seigneurs de La Clavière (Chamborant [Creuse]). Un membre de cette famille, ANDRÉ-CLAUDE, acheta, en 1761, un régiment de hussards qu'on désigna sous le nom de « hussards de Chamborant ».

CHAMBORD [*chan-bor*] n. m. Etoffe de laine de qualité supérieure, quelquefois mélangée au retordage avec un fil de soie, et presque exclusivement employée pour robes de deuil.

CHAMBORD, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 14 kil. de Blois, en Sologne, sur le Cosson; 320 hab. Célèbre château de la Renaissance.

Chambord (CHÂTEAU DE), un des chefs-d'œuvre de l'architecture française de la Renaissance, situé à 14 kil. de Blois, construit par François Ier sur l'emplacement d'une maison de chasse des comtes de Blois. Les travaux commencèrent vers 1519 et Léonard de Vinci a passé un instant pour n'être pas étranger à la conception générale du château. En tout cas, sont acquis les noms des architectes Denis Sourdeau, Pierre Nepveu dit Trinqueau (1524 à 1538), Jacques Coqueau (1556). Habité par les rois de France et surtout par Louis XIV, puis par Stanislas Leczinski, donné par Louis XV au maréchal de Saxe, démeublé sous la Révolution, Chambord fut érigé en principauté de Wagram par Napoléon, qui donna le château à Berthier (1809). Sous la Restauration, il fut offert par souscription nationale au duc de Bordeaux (1821). Après la mort du comte de Chambord (1883) et par son testament le château de Chambord est passé aux Bourbons-Parme.

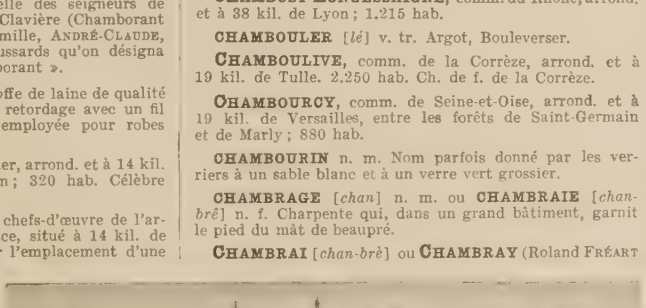

Château de Chambord. — Cl. Fromet.

Chambord (FORÊT DE), départ. de Loir-et-Cher, arrond. de Blois, cant. de Bracieux.

Située sur la rive gauche de la Loire, à 15 kil. à l'est de Blois, elle s'étend dans les plaines de la Sologne où elle constitue la majeure partie du parc entièrement entouré de murs (plus de 30 kil. de pourtour), qui est attenant au célèbre château et dont elle a reçu le nom. Elle est traversée par le Cosson, petit affluent de la Loire.

Elle a une superficie de 4.563 ha. Les essences dominantes sont le chêne et le pin sylvestre. Le traitement appliqué est celui du taillis-sous-futaie à la révolution de vingt ans.

Dès le Xe siècle, la forêt de Chambord appartenait aux comtes de Blois; elle fut rattachée au domaine de la couronne en 1498 lorsque Louis, duc d'Orléans et dernier comte de Blois, monta sur le trône de France sous le nom de Louis XII.

CHAMBORD (Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné D'ARTOIS, duc DE BORDEAUX, comte DE), prince français, né à Paris en 1820, mort à Frohsdorf (Autriche) en 1883. Unique héritier de la branche aînée des Bourbons, il vint au monde sept mois après la mort de son père, le duc de Berry, fut salué par les royalistes comme l'*enfant du miracle,* et reçut, grâce à une souscription nationale, le domaine de Chambord, dont il devait prendre le nom. Il s'exila en 1830, s'établit à Holyrood, puis à Prague, et devint, après la mort de Charles X (1836), le chef du parti légitimiste. En 1846, il épousa la fille aînée du duc de Modène, dont il n'eut pas d'enfant. De 1848 à 1870, il borna son activité à rester en relations avec ses partisans. Après la chute de l'Empire, dans trois manifestes successifs (9 oct. 1870, 8 mai et 5 juill. 1871), il se posa en prétendant et déclara qu'il admettrait le concours et le contrôle des députés du pays; en même temps (juillet), il venait à Chambord réchauffer le zèle de ses partisans. En 1873, il parut sur le point de réaliser ses espérances, grâce à la fusion des deux partis légitimiste et orléaniste. Après l'adhésion du comte de Paris, chef de la branche cadette, une délégation de la majorité de l'Assemblée nationale allait le trouver à Salzbourg et en rapportait la nouvelle qu'il accepterait un programme à peu près conforme aux principes de 1789 et qu'il maintiendrait le drapeau tricolore. Mais, dans une lettre célèbre, adressée à Chesnelong (23 oct.), le prétendant déclara peu après qu'il comptait rentrer dans son royaume sans conditions, et ne pas renoncer au drapeau blanc. Les négociations furent, dès lors, rompues, et le septennat du maréchal de Mac-Mahon voté. Le prince continua à diriger son parti de sa retraite de Frohsdorf. Il fut enterré à Goritz, près de son aïeul Charles X. On l'a désigné parfois sous le nom de *Henri V.*

Comte de Chambord.
Cl. Pierre Petit.

CHAMBORD (Marie-Thérèse-Béatrice-Gaétane, archiduchesse D'AUTRICHE-ESTE, comtesse DE), née à Modène en 1817, morte à Goritz en 1886. Fille aînée de François IV, duc de Modène, elle épousa, en 1846, le comte de Chambord sur lequel elle prit un grand ascendant. Très hostile à la branche d'Orléans, elle déconseilla à son mari toute politique de concession.

Chambord (À LA) loc. adv. Se dit d'une façon d'accommoder le poisson, et particulièrement la carpe. V. CARPE.

CHAMBORIGAUD, comm. du Gard, arrond. et à 43 kil. d'Alès, dans les Cévennes, sur le Luech, affluent de la Cèze; 1.513 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mûriers et châtaigniers. Filature de la soie. Mines de houille, de galène argentifère et de fer.

CHAMBORS, nom d'une famille française qui descend d'un seigneur breton, Guillaume, seigneur de La Boissière. Un de ses descendants épousa, en 1528, l'héritière de la terre de Chambors, canton de Chaumont (Oise), qui fut érigée en comté par lettres patentes de mai 1756.

CHAMBOST-LONGESSAIGNE, comm. du Rhône, arrond. et à 38 kil. de Lyon; 1.215 hab.

CHAMBOULER [*lé*] v. tr. Argot, Bouleverser.

CHAMBOULIVE, comm. de la Corrèze, arrond. et à 19 kil. de Tulle. 2.250 hab. Ch. de f. de la Corrèze.

CHAMBOURCY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kil. de Versailles, entre les forêts de Saint-Germain et de Marly; 880 hab.

CHAMBOURIN n. m. Nom parfois donné par les verriers à un sable blanc et à un verre vert grossier.

CHAMBRAGE [*chan*] n. m. ou **CHAMBRAIE** [*chanbrê*] n. f. Charpente qui, dans un grand bâtiment, garnit le pied du mât de beaupré.

CHAMBRAI [*chan-brè*] ou **CHAMBRAY** (Roland FRÉART DE CHANTELOU, sieur DE), écrivain français, né et mort au Mans (1606-vers 1676). Il fut chargé, en 1640, d'aller en Italie acquérir divers objets d'art pour l'ornement des maisons royales, et décida le Poussin à revenir en France. Il a traduit en français le *Traité de la peinture,* de Léonard de Vinci, et l'*Architecture,* de Palladio; mais il est surtout connu par son *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne* (1650), ouvrage qui fait date.

CHAMBRANLE n. m. Bordure en bois, pierre, marbre ou matériaux agglomérés, qui encadre les cheminées ou bien les baies des portes et des croisées. || *Chambranle à crossettes,* Celui qui est muni d'oreillons à ses encoignures. || *Chambranle à cru,* Celui qui repose directement sur le sol ou sur l'appui d'une croisée, au lieu d'être porté sur une plinthe.

Chambranle.

— ENCYCL. Archit. Lorsque la bordure est scellée dans un mur et disposée pour recevoir une porte ou une croisée, on lui donne le nom de « bâti dormant »; la dénomination de *chambranle* est réservée aux bâtis qui au lieu d'être posés en feuillure comme les bâtis dormants, sont posés en applique sur le nu du mur.

Les *chambranles* de marbre ou chambranles de cheminées, n'apparaissent dans la décoration intérieure qu'à partir du XVIIe siècle. Ceux de Versailles, justement célèbres, sont pour la plupart l'œuvre des marbriers Le Gru et Duchesnoy.

CHAMBRAY (Jacques-François DE), marin français, né à Evreux en 1687, mort à Malte en 1755. D'abord page du grand maître de l'ordre de Malte, il fit ensuite partie de l'expédition envoyée, en 1707, au secours d'Oran, assiégé par les Algériens. Il prit, brûla ou coula un grand nombre de bâtiments appartenant aux régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli. En 1731, de Chambray fut nommé lieutenant général et commandant des vaisseaux de l'ordre. Il s'empara, en rade de Damiette, du vaisseau amiral turc. En 1733, il fut pourvu de la commanderie magistrale de Metz. Chambray fit élever à ses frais, sur l'île de Gozzo, au N.-O. de Malte, une ville neuve dont la construction, commencée en 1749, dura dix ans. Un fort porte encore son nom.

CHAMBRE n. f. (du lat. *camera,* voûte). Pièce réservée d'un appartement, où d'ordinaire l'on couche: CHAMBRE *à coucher.* || Toute chambre d'un appartement. || Toute salle où l'on se réunit pour délibérer, et, *par extens.,* Ceux qui se réunissent pour délibérer (v. plus bas). || Etage d'une maison: *Ils sont toujours logés à la troisième* CHAMBRE. (La Fontaine.) [Vx.]

— *Par anal.* Cellules dans une masse compacte: *Les* CHAMBRES *d'une ruche d'abeilles.*

— *Chambre garnie* ou *meublée,* Chambre louée ou à louer, fournie de meubles par le propriétaire. || *Valet, Fille, Femme de chambre,* Domestiques attachés au service particulier d'une personne. || *Robe de chambre,* Vêtement d'intérieur. || *Pot de chambre,* Vase de nuit. || *Garder la chambre,* Ne pas sortir. || *Musique de chambre,* Musique faite pour être jouée dans les salons. || *Mettre une fille, une femme en chambre,* L'établir dans un appartement. || *Mettre, Tenir quelqu'un en chambre,* L'obséder pour le faire jouer. || *Travailler en chambre,* Se dit de l'ouvrier qui ne tient pas boutique.

— Admin. anc. *Grand'chambre* ou *Chambre du plaidoyer,* ou *Chambre dorée,* Principale chambre d'un parlement. || *Chambre apostolique,* Tribunal qui était chargé de toutes les affaires concernant le trésor ou le domaine de l'Eglise, ainsi que des matières bénéficiales. || On donnait le même nom à un tribunal ecclésiastique présidé par l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris. || *Chambres assemblées,* Réunion de toutes les chambres du parlement. || *Chambre carrée,* Chambre établie par François Ier pour l'enregistrement des édits et déclarations. || *Chambre ecclésiastique,* Tribunal où l'on jugeait en appel les procès relatifs à la levée des dîmes et autres impôts sur le clergé. (Les chambres ecclésiastiques furent instituées en 1580.) || *Chambre étoilée,* Haute cour de justice, en Angleterre, qui se réunissait dans une chambre parsemée d'étoiles. Elle jugeait sans appel et sans le concours du jury et fut souvent un instrument de tyrannie. Le Parlement la supprima en 1641. || *Chambre impériale,* Cour de justice établie en 1495 par Maximilien Ier, empereur d'Allemagne. (Disparut en 1806.) || *Chambre mi-partie,* Juridiction établie dans chaque parlement pour juger les causes où des protestants étaient intéressés. La moitié des juges devaient appartenir à la religion réformée. (Ce privilège avait été accordé aux protestants par l'édit de pacification de 1570 et par l'édit de 1576.) || *Chambre aux deniers,* Juridiction qui, au XIVe siècle, avait dans ses attributions les dépenses de la maison du roi et des princes. || *Chambres à sel,* Tribunaux chargés de juger toutes les affaires relatives à la fabrication, la vente et l'impôt du sel. || *Chambre de l'Arsenal,* Commission établie à diverses reprises, notamment en 1680, pour juger les empoisonneurs, et qui siégeait à Paris, à l'Arsenal. (On appelait aussi cette chambre *Chambre ardente.*) || *Chambre des comptes,* Cour établie pour juger en dernier ressort tout ce qui avait rapport aux finances. || *Chambre de l'échiquier.* V. ÉCHIQUIER. || *Chambre des enquêtes,* Chambre du parlement créée en 1306 pour les enquêtes. || *Chambre de justice,* Juridictions extraordinaires que les rois de France ont établies, dès le XVIe siècle, pour rechercher et punir les malversations des financiers. || *Chambre de la librairie et de l'imprimerie,* Juridiction commerciale dont les membres étaient chargés de la police des imprimés. || *Chambre de la maçonnerie* ou *Chambre des bâtiments,* Juridiction royale instituée à Paris sous Louis IX et qui connaissait de tout ce qui avait rapport à la construction, à la sûreté et à la police des bâtiments. || *Chambre de la marée,* Chambre chargée de la police du commerce des poissons destinés à l'approvisionnement de Paris. || *Chambre de la tournelle civile,* Tribunal qui était chargé de juger l'appel des condamnations au-dessous de 2.000 livres. || *Chambre de la tournelle criminelle,* Tribunal qui jugeait les appels des procès criminels. || *Chambre des monnaies.* On appela ainsi une chambre qui avait la juridiction sur tous les délits et abus concernant les monnaies. (Elle remonte au XIVe siècle, mais elle fut érigée en cour souveraine en 1551. La Chambre des monnaies ressortissait au parlement de Paris. Sa juridiction s'étendait sur la France entière. Néanmoins, de 1704 à 1771, il y eut une Cour des monnaies à Lyon, et à Paris, à Metz, les parlements, à Dôle la Chambre des comptes, remplissaient l'office de cour des monnaies pour la Lorraine, le Béarn et la Franche-Comté.)

— Admin. mod. *Chambres d'agriculture,* Groupement d'agriculteurs servant d'organe officiel des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics, et dont il existe une par département. || *Chambres de commerce, Chambres de métiers, Chambres syndicales,* etc. V. la partie *encycl.* || *Chambre syndicale des agents de change,* v. AGENT DE CHANGE. || *Chambre des notaires, avoués, huissiers,* v. ces mots.

— Anat. *Chambre de l'œil.* Partie de l'œil comprise entre la cornée et l'iris et qui renferme l'humeur aqueuse et dite aussi *chambre antérieure.* (Quant à la *chambre postérieure,* qu'il ne faut pas confondre avec le corps vitré, son existence est purement virtuelle, la face postérieure de l'iris, la face antérieure du cristallin et les fibres des muscles ciliaires étant en contact complet.)

— Armur. Partie de la culasse d'une arme à feu portative, dans laquelle on introduit la cartouche.

— Artill. *Chambre d'un obus,* Capacité vide dans laquelle se loge la charge détonante. || *Chambre à poudre d'une bouche à feu,* Logement réservé pour la gargousse ou la douille du projectile. || *Chambres d'un canon,* Soufflures de l'âme.

— Autom. et Véloc. *Chambre à air,* Boyau étanche en caoutchouc qui, lorsqu'il est gonflé d'air, occupe entièrement l'espace existant entre la jante et le bandage, dans un pneumatique. V. PNEUMATIQUE.

— Bot. *Chambre* ou *Chambre pollinique,* Cavité à la partie antérieure de l'ovule, sous le micropyle, où le pollen séjourne avant de germer, et d'opérer la fécondation. || *Chambre sous-stomatique,* Cavité existant sous les stomates.

— Cout. anc. *Chambre étoffée,* Meubles que le contrat de mariage ou la coutume attribuait, dans les Pays-Bas, à une femme après la mort de son mari. || *Chambre garnie* ou *tapissée,* Don de survie stipulé en faveur de la femme dans un contrat de mariage.

— Dr. anc. Section d'une juridiction formant un tribunal spécial et jugeant néanmoins au nom de la juridiction tout entière: CHAMBRES *de la Cour d'appel, de la Cour de cassation.*

— Dr. mod. *Chambre des appels correctionnels,* Chambre de la Cour d'appel jugeant les appels interjetés contre les décisions du tribunal correctionnel. (Elle est également appelée à connaître, en premier et dernier ressort, des délits commis par les magistrats, ainsi que par certains hauts fonctionnaires civils ou militaires, ou par les grands officiers de la Légion d'honneur.) || *Chambres civiles.* Dans les cours et tribunaux, les chambres qui connaissent des affaires civiles, par opposition aux chambres criminelles (affaires criminelles), spécialisées dans le jugement des affaires pénales. || *Chambre du conseil,* Lieu où les juges se réunissent pour délibérer, à huis clos, sur les causes plaidées à l'audience. (Ils y connaissent aussi de causes que la loi soustrait à l'audience publique. La réunion des magistrats délibérant en cette forme constitue donc une juridiction particulière, appelée précisément *Chambre du conseil;* elle statue notamment sur presque toutes les affaires, dites *gracieuses,* où la décision à prendre n'a pas pour but de trancher une contestation. C'est elle qui juge les infractions pénales commises par des enfants au-dessous de 13 ans.) || *Chambre des mises en accusation,* Section de la Cour d'appel, centre d'instruction de toutes affaires criminelles. (Elle peut donner des directions aux officiers de police judiciaire; elle connaît des recours formés contre les ordonnances des juges d'instruction; ce magistrat peut renvoyer tous les prévenus devant elle, et il est obligé de le faire pour les crimes, qui ne peuvent être déférés à la cour d'assises que par un *arrêt de mise en accusation* émané de cette chambre.) || *Chambre des requêtes.* V. CASSATION (*Cour de*). || *Chambre des vacations,* Chambre composée de magistrats pris dans différentes chambres, pour juger les affaires pendant les vacances des tribunaux.

— Dr. eccléS. Office de chambrier, dans certains monastères. || *Chambre féodale,* Salle où le Pape recevait l'hommage des princes vassaux de l'Eglise romaine. || *Maître de chambre,* Premier officier de la maison d'un pape ou d'un cardinal. || *Chambre noire,* Cellule obscure d'un monastère, où l'on enferme ceux qui sont en pénitence ou font des retraites volontaires.

— Fr.-maçonn. Appartement tendu de noir, éclairé par une lampe sépulcrale, où se fait la réception au troisième grade (maîtrise) dans la franc-maçonnerie.

— HIST. Pièce d'un palais, où couche un souverain. || Service de cette partie des appartements, et Officiers attachés à ce service.

— Hist. littér. *Chambre de rhétorique,* Sociétés littéraires instituées en Artois et en Flandre, au XVe siècle, et qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

— Mar. *Grand'chambre,* Carré des officiers. (C'est là que se réunit le conseil d'avancement.) || *Passer à la chambre,* Se présenter devant le conseil d'avancement. || *Envoyer, un officier, un maître, dans sa chambre,* Le mettre aux arrêts. || *Chambre de veille,* Kiosque placé sur la passerelle et où se tient le commandant, ayant à sa portée les commutateurs des signaux. || *Chambre d'une embarcation,* Vide réservé à l'arrière pour les passagers. || *Chambre de port.* Partie intérieure d'un bassin. || *Chambre de charge d'une torpille,* Logement contenant la charge de cette torpille. || *Chambre des régulateurs,* Logement contenant les régulateurs d'une torpille Whitehead. || *Réglage à la chambre,* Vérification des mouvements des régulateurs à leur sortie de la chambre où ils sont renfermés.

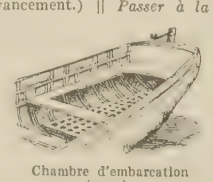

Chambre d'embarcation (mar.).

— Mar. anc. Dans une galère, la première chambre, à partir de la poupe, était le *gavon;* la seconde, la *chambre de poupe;* la troisième, l'*escandolat* ou *office;* la quatrième, la *compagne;* la cinquième, le *paillot;* la sixième, la *chambre des poudres;* la septième, la *taverne;* la huitième, la *chambre des voiles;* la neuvième, *la chambre des sartis;* la dixième, le *taular des malades;* la onzième, la *charbonnière* ou *gavon de proue.*

— Mines. On dit qu'on exploite par chambres, lorsque l'abatage du minerai se fait en créant un vide s'accroissant dans les trois dimensions, tout au moins pendant un certain temps. (La méthode n'est donc applicable qu'à des gisements puissants et se tenant bien : amas pyriteux solides, couches épaisses d'argile, épais filons de fer, etc.).

— Métall. *Chambre de récupération,* Chambre garnie d'un empilage de briques réfractaires. (On y fait passer alternativement les fumées très chaudes, qui sortent d'un four, pour réchauffer les briques, puis les gaz froids, air ou gaz combustible, qu'on veut réchauffer avant de les introduire dans le four : on réalise ainsi, sans risques de mélange entre les deux courants, le passage de la chaleur perdue des fumées à des gaz l'utilisant à nouveau.)

— Mécan. *Chambre de chauffe,* Compartiment dans lequel sont placées les chaudières. || *Chambre de la machine,* Compartiment où se place la machine. || *Chambre à air,* Récipient rempli d'air dans les pompes à jet continu. || *Chambre de vapeur,* Espace rempli de vapeur qui se trouve compris entre la partie supérieure de l'eau d'un générateur et la paroi de la chaudière.

— Physiq. *Chambre noire* ou *obscure,* Boîte close, sauf une légère ouverture, munie en général d'une lentille, par laquelle pénètrent les rayons réfléchis par les objets extérieurs, dont l'image va se former sur un écran placé à une distance convenable : *L'objectif et la* CHAMBRE NOIRE *sont les éléments principaux de tout appareil photographique.* || *Chambre claire,* Appareil composé principalement d'un prisme qui projette sur un écran des images dont on peut suivre et arrêter les contours avec un crayon. V. la partie *encycl.*

— Polit. *Chambre législative,* Assemblée à laquelle est confiée en tout ou en partie le pouvoir législatif. (Les Constitutions françaises ou étrangères ont adopté tantôt le système de la Chambre unique, tantôt le système bicaméral. La Convention nationale est l'exemple le plus caractéristique du gouvernement unicaméral, dans lequel on peut craindre des abus de pouvoir de l'Assemblée législative. A l'exemple de l'Angleterre, la plupart des Etats-ont adopté le système des deux Chambres, mieux en rapport avec la conception du gouvernement tempéré. En ce cas, tandis que l'une des deux Assemblées représente directement le suffrage universel, l'autre, parfois appelée Chambre haute, représente soit l'aristocratie de naissance ou de situation, soit encore certains éléments individualisés dans l'Etat. Dans les fédérations, la deuxième Chambre représente les Etats particuliers. V. DÉPUTÉS, SÉNAT, LORDS et COMMUNES.)

— Techn. Vide pratiqué dans une selle, un bât ou un collier, afin de garantir l'animal des frottements. || Ouverture à la base d'une enclume. || Espace qui sépare deux dents d'un peigne de tisserand, et par où passent deux des fils de la trame. || Partie creuse d'une verge de plomb, dans laquelle s'encastrent les vitraux ou les vitres des verrières. || *Chambre de plomb,* Pièce tapissée de plomb servant à la fabrication de l'acide sulfurique. (On donne également le nom de *chambre,* en général, à tout espace clos considéré par rapport à un autre dans lequel il est contenu; c'est ainsi que dans un four on nomme *chambre de combustion* la partie du foyer où se fait la combustion.)

— Télégr. *Chambre* ou *boîte de raccordement de lignes souterraines,* Marmites de fonte, à fond plat, de 0^m^,55 de diamètre et 0^m^,30 de hauteur environ, parfaitement étanches, placées tous les 500 mètres et dans lesquelles s'effectuent les raccords de câbles télégraphiques souterrains. || *Chambre de coupure,* Local où aboutissent les extrémités de plusieurs fils ou câbles télégraphiques ou téléphoniques.

— Trav. publ. *Chambre d'écluse* ou *Chambre des portes,* Espace dans lequel se meuvent les portes d'une écluse. || *Chambre d'emprunt,* Excavation pratiquée dans un terrain, d'où l'on tire la terre nécessaire pour faire un remblai, quand les déblais provenant des tranchées voisines ne sont pas suffisants. — Tranchée creusée dans un terrain afin d'en extraire le sous-sol situé immédiatement au-dessous de la terre végétale. || *Chambre de chasse,* Réservoir souterrain qui, par son écoulement automatique, produit une chasse d'eau entraînant tous les dépôts qui se sont produits dans un système de canalisations d'égouts.

— Véner. *Chambre du cerf,* Reposée du cerf, lieu où il se met sur le ventre. || *Chambre de meute,* Pièce du chenil réservée aux chiens en état de chasser.

— PROV. **Il y a bien des chambres à louer dans sa tête,** Se dit d'un homme qui a des *vides* dans le cerveau.

— ALLUS. HIST. **Chambre de Denys,** Allusion à ce fait que Denys le Tyran ne couchait jamais deux nuits de suite dans la même chambre, de peur d'être égorgé.

— ENCYCL. Ameubl. Le mot *chambre* a servi à désigner indistinctement toutes les pièces d'un logis: il y avait la chambre à parer, la chambre du gîte, la chambre de l'étude, la chambre des bains, etc., etc. Chambre, aujourd'hui, désigne plus spécialement la chambre à coucher. Jusqu'à l'aurore du XIVe siècle, c'est, dans les demeures seigneuriales, une pièce unique; puis elle se dédouble, et la « chambre de retrait », plus facile à chauffer, apparaît à côté de la chambre proprement dite, vaste et ornée, qui devient la chambre de parade, où l'on donne audience, où l'on traite ses amis, où la châtelaine tient son cercle. La décoration des chambres de *parement,* ou de parade, est habituellement d'une grande magnificence; en l'honneur des hôtes les plus vénérés on préparait des chambres tendues à leurs armes et à leur devise. Au XVIe siècle, la séparation est déjà moins marquée, entre la chambre où l'on dort et la chambre de parement; les Bourbons ont réellement leur lit et prennent leur repos dans la chambre où les courtisans ont leurs entrées; mais ce lit est entouré de rideaux et de courtines formant une sorte de réduit où l'on se vêt ou se dévêt à l'abri des regards indiscrets; de plus, un espace ménagé entre le lit et la muraille prend le nom de ruelle. La ruelle était un véritable cabinet de toilette, assez vaste quelquefois pour qu'on y pût loger un second lit. L'alcôve (v. ce mot) fit renoncer peu à peu à l'usage de la ruelle, et la chambre prit, de ce fait, un aspect nouveau; mais elle demeura, par excellence, la pièce de réception, — et jusque dans l'habitation bourgeoise. Le mobilier de la chambre à coucher s'est considérablement modifié à travers les âges: la chaise unique qui, au moyen âge, trônait auprès du lit, est devenue le fauteuil; les dimensions de la cheminée se sont réduites; les crapauds, les poufs, les chaises légères, ont remplacé les bancs et les selles; le buffet a cédé la place à l'armoire à glace; le secrétaire, la commode, la table de nuit, sont venus s'ajouter à l'ameublement primitif; la muraille, d'abord tendue de draps ou de tapisserie, lambrissée au XVIIIe siècle, est aujourd'hui généralement revêtue de papier peint. — La chambre à deux lits apparaît en France dès le XVIe siècle.

Dans les vieux textes, le mot « chambre » désigne non seulement la pièce où l'on couche, mais aussi la tenture qui la décore, et, de nos jours encore, les principaux meubles qui la garnissent. Au moyen âge, il était coutumier d'emporter avec soi, en voyage, la tenture de sa chambre et son ameublement; l'usage des tentures fixes, des boiseries, des fresques, n'apparaît qu'au XVIe siècle.

Dans la chambre à coucher moderne, le lit est bas, parfois posé sur un simple châlit; de l'atelier de l'artiste, le sofa est passé dans la demeure bourgeoise où il est recouvert de riches étoffes ou de dentelles; les sièges sont au niveau des genoux, les tables également; la coiffeuse a ses tiroirs à la hauteur des mains d'une femme assise, mais la psyché centrale permet de se mirer des pieds à la tête; l'armoire à glace, de ce fait, tend à disparaître, remplacée par d'amples bahuts plus développés dans le sens horizontal que dans le sens vertical.

— Admin. mod. Les *chambres d'agriculture* ont été créées par la loi du 3 janvier 1924 (abrogeant la loi du 25 octobre 1919). Elles peuvent conserver leur autonomie départementale, se concerter et même se fédérer (temporairement ou définitivement) par régions pour l'étude et la réalisation de projets communs à plusieurs départements. Le rôle des chambres d'agriculture est de présenter au gouvernement et aux conseils généraux de leur circonscription leurs vues sur tout ce qui concerne l'agriculture. Elles sont obligatoirement consultées sur la création des établissements d'enseignement agricole ou vétérinaire, stations agronomiques, caisses régionales de crédit, etc. Elles renseignent le ministre de l'agriculture sur la situation agricole de leur circonscription. Reconnues comme établissements publics, elles peuvent acquérir, posséder, emprunter, aliéner, et, d'autre part, sont habilitées à créer toutes œuvres collectives d'un intérêt agricole. Leur régime financier est soumis aux dispositions du décret du 5 décembre 1927. Elles remplissent, en un mot, dans l'organisation de l'économie nationale, un rôle analogue à celui des chambres de commerce et des chambres de métiers.

Chambres de commerce. — Les chambres de commerce groupent les commerçants élus par leurs pairs pour être l'organe officiel des intérêts commerciaux d'une région. Ce sont des établissements publics doués de la personnalité civile. Il y a au moins une chambre de commerce par département et il peut en être créé d'autres par décret. Les membres titulaires, au nombre de 9 au moins et de 21 au plus (36 à Paris), sont des commerçants ou des commerçantes élus pour six ans par les mêmes électeurs que pour le tribunal de commerce; ils se renouvellent tous les deux ans par tiers. Ils élisent leur président et leur bureau et peuvent s'adjoindre des *membres correspondants.* Le préfet et le sous-préfet y ont voix consultative.

Les chambres de commerce renseignent les pouvoirs publics sur les besoins du commerce; elles peuvent présenter des vœux, et leur avis doit être pris par l'Administration avant toute réglementation des usages commerciaux et préalablement à diverses mesures intéressant le commerce. Elles administrent les bourses de commerce et peuvent fonder et administrer tous établissements à l'usage du commerce, tels que magasins généraux, ports, écoles de commerce, etc. Elles subventionnent toutes institutions qui leur paraissent utiles au commerce local. Leur budget est alimenté par une contribution additionnelle sur la patente.

— L'acuité de la lutte économique et industrielle amena, en 1915, la création, dans chaque région de corps d'armée, d'un Comité consultatif d'action économique, pour maintenir et développer l'activité agricole, industrielle et commerciale. Ce fut l'origine de l'arrêté du ministre du commerce du 5 avril 1919, à la suite duquel 140 chambres de commerce s'unirent en 19 groupements économiques régionaux (*régions économiques*) : Lille, Amiens, Rouen, Caen, Nantes, Rennes, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Grenoble, Lyon, Nancy, Paris, région parisienne, Clermont-Ferrand, Dijon, Bourges. Chaque groupement possède un comité régional composé des représentants des chambres de commerce adhérentes et une commission permanente; la liaison avec le ministère et avec les autres groupements est assurée par des inspecteurs spéciaux. Le groupement peut fonder tous établissements à l'usage du commerce (magasins généraux, entrepôts, salles de ventes, musées, écoles, cours, offices, bibliothèques, revues, expositions) à l'aide de fonds publics, d'emprunts ou de ressources privées; il peut être concessionnaire de travaux publics ou de services publics de l'Etat, des départements, communes, des associations syndicales (outillage des ports, remorquage, slipways, traction électrique, forces hydrauliques). Le budget du groupement est alimenté notamment par la part contributive des chambres de commerce adhérentes, qui peuvent à cet effet percevoir des centimes additionnels sur les contribuables désignés par la loi. Budget et comptes annuels sont approuvés par le ministre du commerce. Les règles générales concernant l'administration des chambres de commerce s'appliquent aux groupements. Enfin, les comités consultatifs d'action économique, qui relevaient à l'origine du ministère de la guerre, ont été rattachés au ministère du commerce et sont devenus, en 1919, les Comités consultatifs des régions économiques constituées par les groupements des chambres de commerce.

Chambres de métiers. — Les chambres de métiers, organisées par la loi du 26 juillet 1925, sont auprès des pouvoirs publics les organes des intérêts professionnels et économiques des artisans, maîtres et compagnons de leur circonscription. Par maîtres-artisans, il y a lieu d'entendre les travailleurs, de l'un ou l'autre sexe, qui exercent un métier manuel, à condition, d'une part, qu'ils accomplissent leur travail par eux-mêmes, seuls ou avec le concours de leur conjoint, des membres de leur famille ou de compagnons ou apprentis, et, d'autre part, qu'ils exécutent ce travail sans se trouver sous la direction d'un patron.

Les chambres de métiers sont instituées par décret à raison d'une ou de plusieurs par département. Ce sont des établissements publics. Elles sont composées de deux tiers d'artisans-maîtres et d'un tiers d'artisans-compagnons. Leurs membres sont élus pour six ans, et indéfiniment rééligibles.

Les chambres de métiers ont pour attributions : 1° de sauvegarder les intérêts professionnels et économiques des métiers. A cet effet, leur avis doit être demandé dans toutes les questions de perfectionnement, de relèvement et de développement du métier, généralement dans toutes celles qui intéressent l'artisanat; elles peuvent aussi émettre des avis, de leur propre initiative; 2° de participer à l'organisation de l'apprentissage des métiers.

Les chambres de métiers, telles que les a réglementées la loi de 1925, ne constituent pas une création entièrement nouvelle. Elles fonctionnaient déjà dans divers pays étrangers, notamment en Suisse, en Belgique, au Luxembourg, en Pologne, en Allemagne, en Alsace. En France même, il en existait déjà quelques-unes constituées à titre privé.

Chambres syndicales. — Depuis la loi du 21 mars 1884, qui a inctitué les syndicats professionnels, le terme *chambre syndicale* n'a plus, à proprement parler, de sens juridique ; il est cependant fréquemment employé dans le langage courant pour désigner les syndicats patronaux. Autrefois, il désigna d'abord les groupements professionnels de patrons (La plus ancienne chambre syndicale fut celle des maîtres-charpentiers de Paris, organisée en 1808), puis, à partir de 1848, les groupements professionnels d'ouvriers. Il existait également quelques chambres syndicales mixtes. V. SYNDICATS PROFESSIONNELS.

Chambre de compensation. — La chambre de compensation de Paris, créée en 1872, n'a pas l'importance du *Clearing House* de Londres ; cependant elle règle, sans déplacement de numéraire, plusieurs centaines de milliards d'effets, au moyen de mandats de virement sur la Banque de France. Dans les départements, les succursales de la Banque de France jouent le rôle de chambres de compensation.

Chambres consultatives des arts et manufactures. — V. ARTS ET MANUFACTURES.

— Admin. anc. *Chambres des comptes.* La Chambre des comptes était chargée de surveiller la gestion financière du royaume. Elle sortit, comme le Parlement et le Grand Conseil, de la Cour du roi (*Curia regis*), et les premiers éléments de son organisation remontent à Philippe le Long ; dans l'ordonnance de 1319, elle apparaît comme un corps constitué. Elle n'était pas seulement chargée de juger, clore et apurer les comptes des officiers du roi, mais elle entérinait les édits et déclarations concernant le domaine, les finances, les fonctionnaires — si nous pouvons employer ce mot moderne, — les lettres d'anoblissement et de naturalisation, les dons et pensions, apanages, etc. Enfin, elle avait la juridiction suprême sur toutes les affaires relevant de l'administration financière. En 1789, il y avait en France douze Chambres des comptes, dont plusieurs étaient réunies aux parlements ou aux cours des aides. Elles furent supprimées par l'Assemblée constituante. V. COUR DES COMPTES.

— Mus. *Musique de chambre.* En France, on désigne sous l'appellation de « musique de chambre » un certain nombre de compositions exclusivement instrumentales qui ne réclament le concours que d'un seul ou d'un petit nombre d'instruments : sonates, trios, quatuors, quintettes, etc., voire certaines cantates de Bach et de Hændel. Paris a eu différentes sociétés de musique de chambre, par exemple celles de Baillot, de « la Trompette », de Maurin et Chevillard, le quatuor Capet, etc.

En Italie, ce qu'on appelait jadis *musica da camera* était bien aussi de la musique d'ensemble, mais une musique purement vocale, et sans accompagnement instrumental. C'étaient, au XVe et au XVIe siècle, les canzonettes, et surtout le madrigal, illustré par Palestrina, Claude Monteverde et les grands maîtres de la Renaissance, les *ricercari*, enfin la cantate, genre dans lequel Carissimi, Scarlatti, Pergolèse ont laissé quantité de chefs-d'œuvre. Aujourd'hui encore, les musiciens italiens publient sous le titre de *Arie di camera* de simples romances ou mélodies vocales.

A côté de la musique de la chapelle, exclusivement destinée à augmenter l'éclat des cérémonies du culte, les rois de France avaient institué la *musique de la chambre,* dont le rôle était de participer aux divertissements de la cour.

Dès Louis X, on trouve des joueurs d'instruments à la cour. Leur nombre augmenta sous ses successeurs. Toutefois, il faut arriver à François Ier pour voir constituer, en dehors de la chapelle, un corps régulier de musiciens, qui prit le titre de « musique de la chambre du roi », et auxquels on adjoignit plus tard des chanteurs.

Henri IV créa la charge de surintendant de la musique de la chambre, puis celles de deux maîtres de musique. A partir de ce moment, les charges de membres de cette musique s'acquièrent à prix d'argent.

Sous Louis XIV, la musique de la chambre prit une extension extraordinaire, en raison de l'exécution des grands ballets de cour, puis des opéras de Lulli. En 1761, un édit de Louis XV supprima toutes les charges de la chambre et de la chapelle. La musique du roi ne fit plus qu'un corps, dont une partie servait à la chapelle, l'autre à la chambre, excepté dans les occasions d'apparat.

La musique de la chambre continuait, d'ailleurs, d'avoir deux surintendants, placés sous les ordres des gentilshommes de service. Le traitement annuel de ce personnel ne s'élevait pas à moins de 300.000 livres.

Napoléon Ier, qui rétablit la chapelle, eut aussi une « musique particulière », dont le directeur était Paër. Louis XVIII et Charles X rétablirent la musique de la chambre, que la révolution de 1830 fit disparaître à jamais. Sous Louis-Philippe, qui supprima la chapelle, il y eut simplement des « concerts de la cour », dont l'organisation était confiée à Auber. Sous Napoléon III, qui fit renaître la chapelle, on ne fit plus que rarement de musique à la cour.

— Phys. *Chambre claire.* — Cet appareil a été construit par Wollaston, en 1812, pour servir à dessiner des paysages

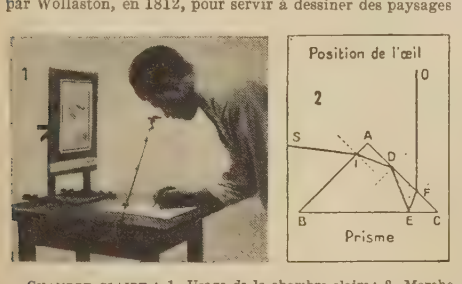

CHAMBRE CLAIRE : 1. Usage de la chambre claire ; 2. Marche d'un rayon dans le prisme d'une chambre claire (prisme triangulaire dont la section ABC est un triangle rectangle isocèle, la face BC correspondante à l'hypoténuse étant argentée) : SI, rayon incident ; ID, rayon réfracté arrivant sur la face AC sous l'angle de réflexion totale ; DE, rayon réfléchi ; EF, rayon réfléchi par le miroir BC ; FO, rayon réfracté ; O, œil de l'observateur.

ou objets. Un prisme en verre à section quadrilatérale (angles 90°, 67° 1/2, 135°, 67° 1/2), présentant la double réflexion totale, est porté par un système de tiges coulissantes en position invariable relativement à la planche à dessin ; l'œil, placé de telle sorte que l'une des arêtes du prisme partage à peu près également la pupille, voit en même temps, dans le prisme, l'image deux fois réfléchie du sujet et, directement, le papier sur lequel on peut aisément suivre avec un crayon les contours du modèle. Le prisme de Wollaston est généralement remplacé par un prisme triangulaire dont la section est un triangle rectangle isocèle. Un perfectionnement dû au colonel Laussedat permet d'obtenir des images nettes et fixes.

La chambre claire peut servir à dessiner les objets vus dans le microscope.

Chambre noire. — Le phénomène de la chambre noire était déjà connu de Roger Bacon (XIIIe s.). Si, dans une paroi d'une chambre obscure, on perce un petit trou O, on voit sur le mur opposé se peindre l'image des objets extérieurs. La formation des images dans la chambre noire s'explique aisément : des rayons lumineux émis en tous sens par chacun des points A, B, C des objets extérieurs, seuls peuvent pénétrer dans la chambre noire ceux qui sont compris dans les cônes de sommets A, B, C et s'appuyant sur le pourtour de l'ouverture O ; ces faisceaux lumineux coniques viennent éclairer sur la paroi opposée de la chambre noire de petites surfaces A′, B′, C′ ayant la forme de l'ouverture, qui donnent à l'œil la sensation de points lumineux dont l'ensemble forme une image des objets extérieurs, d'autant plus nette, mais aussi d'autant plus sombre que l'ouverture est plus faible. Au XVIe siècle, des chambres noires portatives furent créées dans lesquelles l'ouverture fut élargie et garnie d'une lentille biconvexe ; les images étaient ainsi plus lumineuses et plus nettes, mais elles devaient être reçues à une distance bien déterminée de la lentille. Pour cela, la chambre noire était formée de deux boîtes coulissant l'une dans l'autre, dont l'une portait l'objectif O ; un miroir, placé à 45° à l'intérieur de l'autre envoyait sur un verre dépoli ou un papier huilé l'image redressée.

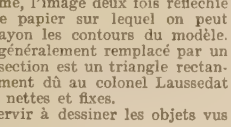

Expérience de la chambre noire (Léonard de Vinci).

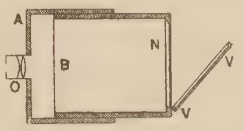

Chambre noire à tiroir (modèle dont se servait Daguerre) : O, Objectif ; B, Tiroir ; N, Plaque sensible ; VV, Verre dépoli.

La chambre noire de Niepce et Daguerre différait peu de la précédente ; mais le miroir était supprimé. La partie mobile portait postérieurement un verre dépoli VV, mobile, pour laisser place au châssis fermé N, destiné à recevoir la surface sensible. A cette dernière disposition, l'on a substitué la *chambre à soufflet,* pouvant se replier sous un moindre volume pour son transport, et plus légère. V. PHOTOGRAPHIE.

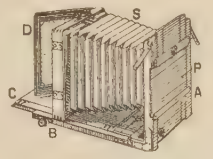

Chambre noire à soufflet : A. Corps d'avant ; P. Planchette d'objectif ; B. Corps d'arrière et bascule ; C. Chariot ; S. Soufflet ; D. Verre dépoli.

On donne couramment le nom de *chambre noire* à tous les appareils photographiques.

Chambre solaire. — Nom donné jadis à des appareils d'agrandissement photographique éclairés par la lumière solaire.

Chambre ardente, tribunal d'exception pour juger des criminels d'État. C'était une voie commode pour se défaire des personnages politiques suspects ou gênants, en sauvegardant les apparences. Les uns disent qu'on l'appela ainsi parce qu'elle condamnait le plus souvent les coupables au supplice du feu ; les autres assurent, avec plus de raison, que la chambre fut ainsi nommée parce que, originairement, elle siégeait dans une salle tendue de noir et éclairée d'un grand nombre de flambeaux. La plus célèbre des chambres dites « chambres ardentes » siégea en 1679-1680, à l'Arsenal, pour juger le grand procès dit « des poisons ». Les dossiers provenant de la Chambre ardente sont conservés à la bibliothèque de l'Arsenal.

Chambre introuvable (la), nom donné par Louis XVIII à la Chambre des députés ultra-royaliste qui siégea du 7 octobre 1815 au 5 septembre 1816. Présidée par Lainé, elle demanda au gouvernement du roi de livrer à la « sévérité des tribunaux » ceux qui faisaient « parade de leur rébellion » et vota des lois sur les discours et les écrits séditieux, une loi de sûreté générale, une loi rétablissant les cours prévôtales, une loi d'amnistie qui tendait surtout à exiler de nombreuses « catégories » de révolutionnaires. Dominée par La Bourdonnaie, Bonald, Corbière, Castelbajac, elle inquiéta les étrangers eux-mêmes, qui craignirent que la politique ultraroyaliste ne provoquât une nouvelle révolution. Ils poussèrent Decazes à obtenir de Richelieu et du roi la dissolution.

Chambres de réunion, nom donné aux chambres établies par Louis XIV en 1679, ou parlements de Metz et de Besançon, après le traité de Nimègue. Elles avaient pour mission de rechercher, d'après les titres anciens, les dépendances des villes obtenues par les précédents traités, afin d'opérer leur *réunion* à la couronne. Le conseil supérieur d'Alsace reçut la même mission. Il en résulta des annexions de villes et de contrées que l'Allemagne et divers princes regardaient comme leurs possessions légitimes. Il y eut de vives protestations contre les arrêts de réunion. En 1681, Louis XIV ayant fait occuper le même jour Casal et Strasbourg, une coalition se forma contre lui ; cependant, la trêve de Ratisbonne, en 1684, laissa à la France toutes les places occupées avant 1683, en vertu des arrêts de réunion. Cette politique de conquêtes en pleine paix indisposa l'Europe.

Chambre d'enfants (LA), célèbre recueil de cinq mélodies que Moussorgsky publia en 1873 et dont l'écriture très simple, mais hardie, eut une forte influence tant en Russie qu'en France ; deux autres mélodies y ont été ajoutées par la suite. C'est, avec *Boris Godounov* et *les Chants et Danses de la Mort,* l'œuvre la plus populaire de ce musicien.

Chambres de Raphaël (les), au Vatican. Les Chambres du Vatican (*Camere* ou *Stanze*) sont quatre vastes salles que Nicolas V fit construire sur la cour du Belvédère. Pietro del Borgo, Pietro della Francesca, Bramantino, Luca Signorelli et le Pérugin avaient été chargés par Jules II de la décoration de ces salles, lorsque ce même pape se décida à confier ce travail à Raphaël, alors âgé de vingt-cinq ans (1508).

La première Chambre dont Raphaël entreprit la décoration fut la CHAMBRE DE LA SIGNATURE (*Camera della signatura*), que l'on appelle encore la CHAMBRE DE L'ECOLE D'ATHÈNES (*Camerra della Scuola d'Atene*). Raphaël commença par *la Théologie,* c'est-à-dire par la fresque improprement nommée *la Dispute du saint sacrement.* En face se trouve *l'Ecole d'Athènes* ou *la Philosophie ;* Raphaël y a représenté quelques-uns des hommes les plus célèbres de son temps. La troisième fresque de cette salle représente *le Parnasse* ou *la Poésie.* Vis-à-vis est la fresque qui représente *la Jurisprudence* ou *la Justice ;* aux quatre angles de la voûte sont quatre tableaux oblongs : *le Péché originel, l'Astronomie* (d'autres disent *la Fortune*), *Marsyas écorché par l'ordre d'Apollon* et *le Jugement de Salomon.* Cette Chambre fut achevée en 1511. Le soubassement est orné d'un camaïeu par Polydore de Caravage.

La CHAMBRE D'HÉLIODORE (*Camera d'Eliodoro*) fut commencée en 1512. Dans l'*Héliodore chassé du Temple,* Raphaël a fait allusion aux victoires de Jules II sur les envahisseurs du patrimoine de saint Pierre. La fresque qui fait face à l'*Héliodore* représente *Saint Léon arrêtant Attila aux portes de Rome.* Les peintures exécutées sur les deux autres parois représentent : l'une *la Délivrance de saint Pierre,* l'autre *le Miracle de Bolsène.*

La CHAMBRE DE L'INCENDIE DU BOURG (*Camera dell' Incendio del Borgo*), commencée en 1517, doit son nom à une fresque représentant l'incendie qui dévora le Bourg-Vieux ou bourg du Spirito-Santo, sous le pontificat de saint Léon, en 847. Accablé de commandes, le célèbre artiste dut se borner à donner les cartons des autres compositions, et il en confia l'exécution à ses élèves, notamment à Jules Romain. Elles représentent : *la Justification de saint Léon III, le Couronnement de Charlemagne,* et *la Victoire de saint Léon IV sur les Sarrasins à Ostie.* La voûte fut peinte par le Pérugin.

La CHAMBRE OU SALLE DE CONSTANTIN (*Sala di Constantino*) n'était qu'ébauchée, lorsque Raphaël fut surpris par la mort (6 avr. 1520). Clément VII, qui monta sur le trône pontifical en 1523, voulut que les Chambres fussent achevées d'après les dessins du maître. Jules Romain peignit *la Victoire de Constantin* et *la Vision de Constantin.*

CHAMBRE (LA), ch.-lieu de cant. de la Savoie, arrond. et à 10 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, près du confluent du Bugeon et de l'Arc ; 700 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Plâtrières. — Le canton a 14 comm., et 8.140 hab.

CHAMBRE (LA). Biogr. V. LA CHAMBRE.

CHAMBRÉ [*chan*], **E** adj. Qui a des chambres, des vides : *Cloche* CHAMBRÉE. *Coquille* CHAMBRÉE.

— Mines. *Mine chambrée,* Trou de mine terminé par une poche.

CHAMBRÉE [*chan*] n. f. Ensemble des ouvriers, des soldats, logeant, mangeant dans une même chambre : *Camarade de* CHAMBRÉE. || La quantité de personnes que contient une salle de théâtre, de concert, etc. : *Une belle* CHAMBRÉE.

— Magnan. Tout ce que renferme de vers à soie la pièce dans laquelle on les élève.

— Techn. Chacune des profondeurs d'une carrière d'ardoise.

CHAMBRELAN [*chan*] n. m. Ouvrier en chambre. || Locataire qui occupe une chambre petite. (Vx.)

CHAMBRELENT (*François*-Jules-Hilaire), ingénieur français, né à Saint-Pierre (Martinique) en 1817, mort à Paris en 1893. Il assainit les landes de Gascogne que Brémontier avait protégées contre l'envahissement des sables. Membre de l'Académie des sciences (1891).

CHAMBRER [*chan-bré*] v. intr. (de *chambre*). Loger dans la même chambre : *Soldats qui* CHAMBRENT *ensemble.* (Vx.)

— V. tr. Tenir dans une chambre ; empêcher de sortir : CHAMBRER *ses enfants.* || Tenir quelqu'un enfermé, pour le faire jouer. || Tenir quelqu'un à l'écart pour l'amener à quelque chose : *Il l'a* CHAMBRÉ *deux heures durant en pure perte.* || *Chambrer une bouteille de vin,* La faire séjourner dans une chambre pour qu'elle en prenne la température.

— Arquebus. *Chambrer une arme à feu,* Pratiquer à l'intérieur de la culasse une chambre pour la cartouche.

— Techn. *Chambrer une selle,* En tirer la bourre dans les endroits correspondant à la blessure d'un cheval, pour y faire des vides, des chambres.

— ***Se chambrer,*** v. pr. Au sens passif. Se dit d'une pièce d'artillerie dans laquelle le battement des projectiles forme des creux, qui finissent par la mettre hors de service : *Pièce qui commence à* SE CHAMBRER.

CHAMBRERIE [*chan, rî*] n. f. Juridiction du chambrier de France abolie avec cet office en 1545. V. CHAMBRIER. || Dans certaines églises collégiales ou monastères, Office dont le titulaire prend soin des revenus communs et des provisions.

CHAMBRETAUD, comm. de la Vendée, arrond. et à 44 kil. de La Roche-sur-Yon ; 990 hab. Ch. de f. Etat.

CHAMBRETTE [*chan*] n. f. Petite chambre.

CHAMBRETTE (Jacques), faïencier, né et mort à Lunéville (1705-1758). Il fonda en 1729 une fabrique qui existe encore. En 1749, il ouvrit une autre fabrique spécialement consacrée aux travaux dits « en terre de pipe » : jardinières en faïence très blanche, décorées de filets d'or et de fleurs, avec des peintures dans le goût de Watteau ; petites corbeilles à jours dans le genre de la porcelaine de Meissen. En 1737, Chambrette obtint pour sa fabrication le titre de Manufacture du roi de Pologne. La période la plus brillante de cette manufacture fut en 1746, quand le

sculpteur Paul-Louis Cyffié y collabora, fournissant les modèles de biscuits élégants et de statuettes de genre qui obtinrent très vite un grand succès.

CHAMBRETTES (Les), lieu dit des Côtes de Meuse, sur la route de Louvemont à Ornes, au S.-E. du bois des Fosses (départ. de la Meuse). La *ferme des Chambrettes* fut prise le 24 février 1916, par les Allemands au cours de leur attaque sur Verdun. Reprise le 16 décembre 1916 par Mangin, en même temps que la cote 378.

CHAMBREULE [*chan*] n. f. Bot. Nom vulgaire de la galéopside.

CHAMBRIER [*chan-bri-é*] n. m. Officier chargé de la garde du trésor royal ou seigneurial.

— Encycl. La charge de *chambrier* (*camerarius*) remonte à l'époque mérovingienne ou au moins aux Carolingiens. A la fin du XIIIe siècle, elle devint presque purement honorifique. La réalité des fonctions avait passé à des officiers de second rang attachés à la maison du roi. Du XIVe au XVIe siècle, la charge demeura dans la maison de Bourbon. François Ier la confisqua sur le connétable de Bourbon, en 1527; il en revêtit successivement ses deux fils Henri et Charles, et, à la mort du second, supprima l'office (1545).

CHAMBRIÈRE [*chan*] n. f. Femme de chambre. (Vx.)

— Manèg. Fouet à long manche et à longue lanière.

— Techn. Demi-cercle en fer, accroché horizontalement à la crémaillère, pour soutenir une poêle. || Morceau de bois portant une entaille, et que les tonneliers utilisent pour maintenir la première douvelle quand ils fabriquent un tonneau. || Tiges de bois mobiles qui, placées sous une charrette, en avant et en arrière des roues, soutiennent la voiture lorsqu'elle est abandonnée à elle-même. || Chaîne ou potence employée, dans les usines à fer, pour soutenir l'extrémité d'une longue pièce dont l'autre extrémité est dans le feu de la forge ou dans les mâchoires d'un étau. (On dit aussi SERVANTE.) || Ruban avec lequel la fileuse attache sa quenouille devant elle.

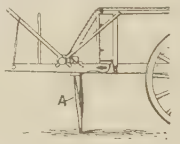

A. Chambrière.

CHAMBRILLON [*chan-bri-yon*] n. f. *Pop.* Petite servante à petits gages. (Vx.)

CHAMBRULE [*chan*] n. m. Path. végét. Nom vulgaire du charbon des céréales.

CHAMBRUN (Jacques PINETON DE), ministre protestant hollandais, né à Orange en 1637, mort à Londres en 1689. A la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à Genève, puis en Hollande, d'où le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, l'appela à Windsor. Outre quelques livres de piété, on a de lui un ouvrage intitulé: *les Larmes de J. Pineton de Chambrun* (1688).

CHAMBRUN (Joseph-Dominique-Aldebert PINETON, comte DE), homme politique et sociologue français, né à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère) en 1821, mort à Nice en 1899. Il fut député au Corps Législatif et siégea au centre droit. Il a écrit divers ouvrages: *De la forme de gouvernement* (1848); *Fragments politiques* (1871); *De l'institution d'une régence* (1874); *Nos historiens* (1880); *Études politiques et littéraires* (1889), et deux volumes sur l'œuvre musicale de Wagner. Il a contribué à la fondation du *Musée social* en donnant à cette institution un hôtel à Paris (1895).

CHAMBURE (Auguste LEPELLETIER DE), officier français, né à Vitteaux (Côte-d'Or) en 1789, mort à Paris en 1832. Il fit toutes les guerres de l'Empire et fut d'une audace inouïe à Dantzig en 1813. Rentré en France en 1820 après avoir été proscrit par la Restauration, il écrivit: *Napoléon et ses contemporains*. Il fut officier d'ordonnance de Soult en 1830.

CHAME [*ka*] ou **CHAMA** n. f. Genre de mollusques pélécypodes marins de la famille des chamidés.

— Encycl. Les *chames* ont une coquille irrégulière, épaisse, à sommets fortement enroulés, avec une charnière forte montrant une denticulation saillante à chaque valve et un ligament externe. Le test est solide, orné soit de lamelles très saillantes, soit de longues épines, et plus ou moins brillamment coloré. Les chamas, au nombre d'une soixantaine d'espèces, habitent les mers chaudes (Méditerranée, mer Rouge, océans Indien et Pacifique, mers de Chine, Antilles, etc.), souvent dans les récifs de coraux, où elles vivent fixées par une de leurs valves. Ces mollusques sont connus, à l'état fossile, depuis le crétacé.

Chame.

CHAMEAU [*mô*] n. m. (lat. *camelus;* du gr. *kamêlos*). Genre de mammifères artiodactyles ruminants, de la famille des *camélidés*, renfermant de grands animaux robustes, présentant une ou deux protubérances dorsales, un cou long et recourbé, des doigts unis en une plante commune, une queue touffue, et qui n'existe plus aujourd'hui qu'à l'état domestique. (Se dit plus particulièrement, dans le langage ordinaire, de l'espèce qui a deux bosses, l'autre s'appelant *dromadaire*) : *Le* CHAMEAU *est regardé par les Arabes comme un présent du Ciel.* || *Chameau du Pérou,* Lama.

Chameau.

— Archéol. Pièce de gros calibre usitée surtout comme artillerie de côtes au XVe et au XVIe siècle.

— Chem. de f. Lourde locomotive pour manœuvres de gare ou pour trains de marchandises, de forme haute et ramassée et dont le profil rappelle vaguement celui d'un chameau.

— Mar. anc. Ponton robuste, servant à soulager les corps morts ou à relever les bateaux coulés de faible tonnage. (En Hollande, ce sont des pontons destinés à soulager les navires, pour leur faire franchir un haut-fond. Ils agissent toujours par paires.) || *Chameau* ou *Ventrière,* Tin mobile mis sur la coque au moment du lancement.

— Tiss. Ensemble des fils de la chaîne, qui, sous le nom de *poils,* forment la partie veloutée des moquettes et de certains velours. (Se dit aussi des velours coupés sur le métier pendant le tissage.)

— *Pop.* Femme de mauvaise vie. (Se dit, comme injure très grossière, de toute femme que l'on veut traiter avec mépris.) || Matois, homme rusé, cupide, qui s'arrange toujours de façon à avoir la bonne place ou la bonne part.

— Prov. **Rejeter le moucheron et avaler le chameau,** Eviter de petites fautes et s'en permettre de grandes. || **Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le ciel.** Cette sentence se trouve dans saint Luc (ch. XVIII, v. 25). Outre la traduction commune qu'on vient de lire, deux autres interprétations ont été proposées et discutées. D'après l'une, le mot grec *kamêlos,* chameau, devrait être lu *kamilos,* câble. Le sens serait alors: *Il est plus facile à un câble de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux.* Dans l'autre traduction, l'expression rendue par « trou d'une aiguille » désignerait une porte de Jérusalem, très étroite et très encombrée. On aurait alors: *Il est plus facile à un chameau de passer par la porte de l'Aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux.* L'Eglise catholique ne condamne aucune de ces interprétations.

— Encycl. Zool. Les *chameaux* paraissent originaires de l'Asie centrale; on en connaît deux espèces. La première espèce est représentée par un chameau à deux bosses (*camelus bactrianus*), muni d'une laine grossière qui recouvre presque tout son corps. C'est l'animal le plus utile pour les transports dans l'Asie centrale, le Turkestan, l'Afghanistan, la Mongolie, la Chine occidentale, le sud de la Sibérie et le nord de la Perse. Dans le nord-ouest de l'Inde (bassin de l'Indus), en Arabie, en Syrie, dans l'Afrique et l'Asie circaméditerranéennes, dans le Sahara, jusqu'au Congo et au cap Guardafui, c'est le *dromadaire* (*camelus dromedarius*) qui le remplace: il n'a qu'une seule bosse; son poil est doux, laineux, court, plus ou moins brunâtre; il est beaucoup plus haut, plus élancé. C'est, par excellence, la bête de somme, la monture des caravaniers. On ne connaît pas sa forme sauvage. Par leur sobriété, leur endurance, leur force, les chameaux sont les animaux les plus utiles dans les régions arides; leur lait, leur poil, leur fiente, sont employés par les populations nomades. Il y a quelques années, on avait recensé 180.000 dromadaires dans la seule province d'Oran, et plus de 200.000 dans les provinces du nord de l'Inde, le même nombre en Turquie, etc. On les emploie en ces derniers pays pour les transports de l'artillerie, et aussi comme montures pour porter de l'infanterie avec vitesse sur des points déterminés. On désigne sous le nom *méhari* (pl. *méhara*) le dromadaire coureur du désert africain, tandis que le *djmel* (pl. *djmal*) est l'animal de bât.

Chameau (BATAILLE DU), gagnée par Ali, fils d'Abou-Talib, sur Talha et Zobaïr, près de la ville de Bassora, en 656. Aïcha, seconde femme de Mahomet, dont les intrigues avaient amené cette bataille, fut prise et conduite à Ali qui fit traiter la veuve de son beau-père avec les plus grands égards.

CHAMÉCÉPHALE [*ka, fal'*] adj. (du gr. *khamai,* à terre, et *kephalê,* tête). Anthrop. Se dit d'un crâne aplati par le haut. (Peu us.)

CHAMÉCISSE [*ka*] n. m. Nom donné par quelques auteurs au lierre terrestre.

CHAMÉCYPARIS [*ka, riss*] n. m. Genre de conifères cupressinées, renfermant des arbres à bois blanc, de l'Amérique boréale et du Japon. (On cultive comme plantes d'ornement cinq espèces de ce genre, que l'on désigne vulgairement sous le nom de *faux-cyprès.*)

CHAMÉDAPHNÉ [*ka, daf'-né*] n. m. Nom ancien de la grande pervenche. || Nom du petit houx. || Nom du *daphne mizereum.*

CHAMÉLAUCIER [*ka, lô-si-é*] ou **CHAMÉLAUCION** (*ka, lô*) n. m. Genre de myrtacées, renfermant des arbustes éricoïdes, odoriférants, originaires de l'Australie méridionale et occidentale. (On cultive en serre le chamélaucier ciliè.)

CHAMELÉE [*lé*] n. f. Charge de marchandise que peut transporter un chameau.

CHAMELET [*lè*] n. m. Syn. de CHAMELON.

CHAMELIER [*li-é*] n. m. Celui qui soigne et conduit les chameaux.

CHAMELLE n. f. Femelle du chameau : *Le lait de* CHAMELLE *est très nourrissant.*

CHAMELON ou **CHAMELET** [*lè*] n. m. Petit du chameau.

CHAMERON n. m. Mines. Banc d'oxyde de fer.

CHAMÉROPS ou **CHAMÆROPS** [*ka, ropss*] n. m. Genre de palmiers, de la tribu des coryphinées, en général de petite taille : *On multiplie les* CHAMÉROPS *par grains ou par œilletons.*

— Encycl. Le *chamérops* est de tous les genres de palmiers celui qui s'avance le plus vers le N.; une de ses espèces croît spontanément dans le midi de l'Europe, d'autres en Asie et en Amérique, à des latitudes assez élevées. Le *chamérops humble* (*chamærops humilis*), vulgairement nommé *chamérops acaule, palmier éventail, palmier nain, palmiste,* etc., est souvent presque complètement dépourvu de tige.

La variété acaule est très répandue en Espagne, en Italie, et surtout dans le nord de l'Afrique; dans les terres incultes de l'Algérie, elle forme souvent des broussailles compactes, dont les racines opposent de sérieux obstacles aux défrichements. La tige de ce palmier contient une moelle féculente ferme, blanchâtre, alimentaire et analogue au sagou. On mange aussi ses jeunes pousses et ses fruits, dont la pulpe, entremêlée de fibres, a une saveur douce et un peu mielleuse. Les feuilles, soumises au rouissage, donnent une fibre (crin végétal) qui sert à faire des cordes, des ficelles, des nattes ou des paniers. Parmi les espèces asiatiques, nous citerons les *chamérops élevé* (*chamærops excelsa*) et *de Fortune* (*chamærops Fortunei*), qui habitent les régions froides et élevées de l'Himalaya et du Népaul.

Chamérops : *a,* fleur mâle; *b,* fleur femelle.

CHAMETLA, ville du Mexique (Etat de Sinaloa), sur le *Chametla,* près de son embouchure dans le golfe de Californie; 4.000 hab. Fernand Cortez en partit pour son exploration de la mer Vermeille (1535).

CHAMEYRAT, comm. de la Corrèze, arrond. et à 6 kil. de Tulle, dans la vallée de la Corrèze; 1.300 hab.

CHAMFORT (Nicolas-Sébastien ROCH, dit DE), né près de Clermont en Auvergne en 1741, mort à Paris en 1794. Il était roturier, et bâtard. Mais son histoire témoigne que, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, l'intelligence pouvait suffire pour mener un homme à la fortune. Il fit d'excellentes études, comme boursier, au collège des Grassins à Paris, fut précepteur, secrétaire selon l'usage, et fit sa réputation par des succès académiques (l'Académie couronne son *Eloge de Molière,* 1769, et son *Eloge de La Fontaine,* 1774) et dramatiques (des ballets joués à la Cour, la tragédie de *Mustapha et Zéangir,* 1788). Il devient lecteur du comte d'Artois, secrétaire de Mme Elisabeth, académicien (1781).

Chamfort.

Il dut d'ailleurs sa fortune à son entregent et à son esprit, autant qu'à ses œuvres, qui sont souvent médiocres ou superficielles. Il évolue dans un monde où il faut avant tout plaire et briller. Il plaisait, et même il était craint. Son don d'observation aiguë, son scepticisme, son ironie faisaient de lui un épigrammatiste redoutable. Les temps avaient changé où un duc de Rohan prouvait à Voltaire que Voltaire avait tort, en le faisant bâtonner par ses gens. En 1780, les grands seigneurs redoutaient un Chamfort, et le faisaient entrer à l'Académie. Ce Chamfort-là survit dans les *Maximes, caractères et anecdotes,* publiés après sa mort, qui forment son véritable titre de gloire.

Sceptique, bohème, avide de plaisirs et de tous les plaisirs, Chamfort était pourtant capable de quelques enthousiasmes. Il crut à la Révolution, collabora avec Mirabeau, puis combattit âprement les Jacobins. Menacé, il tenta de se suicider et mourut de ses blessures.

CHAMIDÉS [*ka, dé*] n. m. pl. (rad. *chama*). Famille de mollusques pélécypodes marins dont le genre *chama* est le type.

CHAMIER (Daniel), théologien calviniste français, né dans le Dauphiné en 1565, mort à Montauban en 1621. Après avoir fait ses premières études à Orange et à Nîmes, il partit pour Genève, et y suivit les leçons de Théodore de Bèze. De retour en France, il remplit les fonctions de pasteur dans le Midi. Il prit une large part à la rédaction de l'édit de Nantes. En 1600, il eut une discussion publique, à Nîmes, avec le P. Coton. En 1612, il fut appelé à Montauban comme professeur. En 1620, Louis XIII vint mettre le siège devant cette ville. Chamier y fut tué d'un coup de canon. L'œuvre fondamentale de Chamier est le *Panstratiæ catholicæ... corpus* (Genève, 1624).

CHAMIER (Adrien), fils du précédent, mort en 1671. Pasteur de l'Eglise de Montélimart, il fut plusieurs fois député dans divers synodes; Richelieu essaya de le gagner à ses projets de réunion. Il a écrit des *Remarques sur les sermons qui ont été faits par MM. les jésuites au temps du synode de Montélimart,* ouvrage resté manuscrit, qui a été faussement attribué à son père.

CHAMIER (Frédérick), romancier anglais, né à Madras en 1796, mort à Londres en 1870. Ayant navigué de 1809 à 1827, il utilisa son expérience et ses souvenirs dans les romans qu'il écrivit ensuite : *la Vie d'un marin* (1832), *Ben Brace, l'Aréthuse, Jack Adams* et *Tom Bowling* (1841). On lui doit de plus un roman historique : *le Comte Königsmark* (1845).

CHAMIL EFFENDI. Biogr. V. CHAMYL.

CHAMILLARD (Michel DE), homme politique français, né et mort à Paris (1652-1721). Issu d'une famille de robe, il fut successivement conseiller au parlement (1676), maître des requêtes (1686), intendant de Rouen (1689), contrôleur général (1699), enfin, en 1701, secrétaire d'Etat de la guerre. Il abandonna le contrôle en 1708, la guerre en 1709. Il dut sa fortune rapide à la sympathie que, par son caractère et ses manières, il avait inspirée à Louis XIV, et à la protection de Mme de Maintenon. Son administration de la guerre, et le choix qu'il fit de généraux pendant la guerre de la Succession d'Espagne ont été très critiqués. Très honnête homme, il ne fut, dit Voltaire « ni politique, ni guerrier, ni même homme de finance ».

Chamillard.

CHAMILLARDE [*mi-yard'*] n. f. Mot familier par lequel Voltaire a désigné un édit de persécution contre les protestants, pareil à ceux qui furent contresignés par Chamillard.

CHAMILLY (BOUTON DE), ancienne famille bourguignonne. La terre de Chamilly (Saône-et-Loire) a été érigée en comté en 1614. Celui des comtes de Chamilly qui mérite d'être cité plus particulièrement est le maréchal de France Noël BOUTON, comte **de Chamilly,** né à Chamilly (Saône-et-Loire) en 1636, mort à Paris en 1715. Il se distingua dans les guerres de Portugal, de Candie et de Hollande, et s'illustra par la défense de Grave (1672), place dont il était gouverneur. Il occupe également un rang dans l'histoire littéraire par la passion qu'il inspira à une religieuse portugaise, Marianna **Alcoforado,** laquelle lui écrivit des lettres demeurées célèbres sous le titre de *Lettres portugaises.* Il était valeureux, mais manquait d'esprit. — Son neveu, FRANÇOIS (1663-1722), servit dans les armées et fut ambassadeur en Danemark de 1698 à 1702.

CHAMILLY (Claude-Charles LORIMIER D'ESTOGES DE), né et mort à Paris (1732-1794). Premier valet de chambre de Louis XVI, il fut enfermé au Temple avec son maître, et exécuté peu après lui.

CHAMINADE (Cécile), femme pianiste et compositeur française, née à Paris en 1861. Parmi ses œuvres les plus importantes on peut citer : *Callirhoé,* ballet en un acte (1888) ; 1re suite d'orchestre ; *Pièces romantiques* pour orchestre ; diverses pièces d'orchestre ; *Concertstück* pour piano et orchestre (1892) ; *les Amazones,* symphonie dramatique ; des chœurs, des pièces de musique de chambre, de nombreux morceaux de piano et des mélodies dont plusieurs comme *l'Anneau d'argent, Viens mon bien-aimé, le Jardinier d'amour,* ont connu la vogue.

CHAMISSO DE BONCOURT (Louis-Charles-Adélaïde, dit ADALBERT DE), littérateur et savant allemand, né au château de Boncourt (Champagne) en 1781, mort à Berlin en 1838. Français de naissance, il quitta son pays natal pendant la Terreur, pour aller en Allemagne où il entra au service militaire, comme enseigne, en 1798. Il fut promu au grade de lieutenant en 1801. Plus tard, il s'adonna à l'étude des sciences naturelles. Un voyage autour du monde fut le seul événement important de son existence. En 1818, il fut nommé directeur du Jardin botanique de Berlin.

Chamisso.

Parmi ses poésies, on remarque surtout *le Crucifix ; le Château de Boncourt ; Salas y Gomez ; les Femmes et leur vie,* série de courts poèmes où l'auteur peint l'amour féminin sous toutes ses faces. Comme prosateur, on connaît surtout de lui le *Voyage autour du monde* et l'*Histoire merveilleuse de Pierre Schlemihl* (1814), conte de l'homme qui a vendu son ombre. Ce récit a eu un succès considérable. On doit encore à Chamisso quelques ouvrages scientifiques.

CHAMITE [*ka*] Descendant de Cham.

CHAMITIQUE [*ka*] ou **KHAMITIQUE** [*tik'*] adj. (rad. *Cham*). Désignation appliquée aux langues de peuples de l'Afrique, supposés issus de Cham, fils de Noé, comme les Sémites le seraient de Sem. (Le terme de *sémitique* a été créé à la fin du XVIIIe siècle ; celui de CHAMITIQUE, seulement au XIXe siècle.)

— ENCYCL. On distingue trois groupes de langues *chamitiques :* l'égyptien, le libyen et le couchitique. Le premier comprend l'*égyptien antique* et le *copte ;* le groupe libyen ou berbère comprend le *kabyle* et le *chaouïa* d'Algérie, le *tamachek* des Touareg, le *chellouh* du Sud-marocain, le *zénaga* de Mauritanie, le *guanche* idiome des anciens habitants des Canaries, etc. ; le groupe couchitique comprend le *somali,* le *galla,* le *bedja,* le *dankali,* le *saho,* l'*agaw,* etc. Certains linguistes soutiennent la parenté du sémitique et du chamitique, en supposant l'existence d'une communauté chamito-sémitique, dont les deux familles seraient issues. Mais cette hypothèse est parfois encore contestée.

CHAMLAY (Jules-Louis BOLÉ, marquis DE), homme de guerre et administrateur français, né vers 1650, mort à Bourbon en 1719. Élève de Turenne, il devint maréchal des logis aux camps et armées du roi. Il avait une compétence particulière pour l'organisation du campement des armées. Extrêmement modeste et désintéressé, il refusa le titre de secrétaire d'Etat de la guerre à la mort de Louvois. Louis XIV l'employa aussi dans des négociations diplomatiques et lui donna, entre autres distinctions, la grand'croix de Saint-Louis. Il était l'ami de La Bruyère, de Racine et de Boileau. Saint-Simon fait de lui un grand éloge. « C'est, disait de lui Luxembourg, une carte vivante. »

Chamois.

CHAMO (DÉSERT DE). Géogr. V. GOBI.

CHAMOIS [*moi*] n. m. (probablem. de l'anc. haut allem. *gamuz* qui aurait donné le lat. *camutium*). Genre de mammifères ruminants cavicornes, famille des antilopidés, renfermant une seule espèce (*rupicapra tragus*), habitant les hautes montagnes de l'Europe, et dont on a fait presque autant d'espèces qu'il y a de localités.

— *Par extens.* Peau de chamois rendue souple, moelleuse : *Veste de* CHAMOIS. *Les fabricants de pianos remplacent souvent le* CHAMOIS *par le feutre.* || Toute peau préparée comme le chamois proprement dit et servant aux mêmes usages. || *Passer, Travailler en chamois,* Faire subir à une peau les manipulations du chamoisage.

— *Fam.* Nom que l'on donnait à des officiers qui ne quittaient point leur régiment pour venir à la Cour. (On les appelait ainsi soit parce qu'ils portaient d'ordinaire une veste et des hauts-de-chausses de peau de chamois, soit par assimilation avec le chamois qui ne quitte pas sa montagne.)

- Techn. Couleur jaune particulière, rappelant la teinte de la peau de chamois.

— *Adjectiv.* Qui a la couleur jaune clair de la peau de chamois corroyée : *Gants* CHAMOIS. *Culotte* CHAMOIS.

— ENCYCL. Zool. Les *chamois* ont un corps court, ramassé, leurs jambes sont longues et fortes, leur cou allongé ; leurs cornes lisses, placées immédiatement au-dessus des orbites, sont droites, et brusquement recourbées en hameçon à leur sommet. Elles sont portées par les deux sexes ; leur queue est courte. La robe varie suivant les saisons.

Le *chamois* se trouve surtout dans les Alpes, et est encore commun dans les Balkans. Dans les Pyrénées, il est connu sous le nom de *isard.*

Les chamois vivent par petites troupes sous la conduite d'un vieux mâle, fréquentent les endroits les plus escarpés, et sautent parmi les rocs à pic avec une agilité sans égale. La chair du chamois est très médiocre, et sa peau n'a plus guère de valeur aujourd'hui qu'on prépare des peaux dites *chamoisées* avec le cuir d'un grand nombre d'animaux. On faisait autrefois, avec les peaux de chamois, des gants et aussi des pourpoints de ville et de guerre, etc. Le chamois est protégé en Suisse et en Savoie.

CHAMOISAGE n. m. Préparation qui rend les peaux d'animaux souples et moelleuses.

— ENCYCL. On soumet au *chamoisage* les peaux de petites dimensions (mouton, chèvre, bouc, veau, cerf, élan et daim, etc.). On commence par les laver dans l'eau courante, puis on les *reverdit* en les raclant avec un couteau rond. On les met ensuite en chaux pendant plusieurs jours. On les soumet, au sortir de ces bains, à l'action d'un premier foulage au turbulent ; puis on procède aux opérations de l'ébourrage, écharnage. On les refend s'il y a lieu et on les met *en confit,* dans un bain d'eau aigrie par du son ; on les tord et on leur *donne l'huile* du côté chair. Les peaux, réunies par quatre, sont alors portées au pilon, séchées au grand air, et remises de nouveau au pilon. En dernier lieu, on les étire et on les place dans l'étuve.

CHAMOISER [*zé*] v. tr. Préparer par le chamoisage.

— ***Se chamoiser,*** v. pr. Au sens passif : *Toutes les peaux ne peuvent pas* SE CHAMOISER.

— ***Chamoisé, e,*** part. pass. du verbe *Chamoiser.* Préparé comme une peau de chamois : *Peau* CHAMOISÉE.

CHAMOISERIE [*ri*] n. f. Lieu où l'on prépare les peaux. || Ces peaux préparées.

CHAMOISEUR n. et adj. m. Qui prépare et vend les peaux en général.

CHAMOISITE n. f. (de *Chamoison* nom de lieu). Silico-aluminate de fer que l'on emploie comme minerai de fer et qui se trouve en grains dans le calcaire de la vallée de Chamoison en Valais. (On dit aussi CHAMOSITE.)

CHAMOND ou **CHAMONT** (saint). Biogr. V. ENNEMOND.

CHAMONIX ou **CHAMOUNI** et, officiellement, **CHAMONIX-MONT-BLANC,** ch.-lieu de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 57 kil. de Bonneville, sur l'Arve, par 1.050 m. d'altitude dans la vallée dite de Chamonix entre la chaîne des Aiguilles-Rouges au N. et le massif du Mont-Blanc ; 3.810 hab. (*Chamoniards, ardes*). Ch. de f. P.-L.-M. Funiculaire du Montanvers. Ch. de f. aérien. Centre touristique des plus importants. Sports d'hiver. Point de départ de nombreuses ascensions, notamment du mont Blanc et d'un grand nombre d'aiguilles. — Le canton a 4 comm., et 5.770 hab.

CHAMOS, divinité des Moabites. V. KAMOSH.

CHAMOSITE n. f. Syn. de CHAMOISITE.

CHAMOTTE n. f. (de l'allem. *schamotte,* argile cuite). Céram. Argile déjà cuite employée comme dégraissant dans les pâtes pour produits réfractaires. || Syn. CHARMOT.

CHAMOUSSET (Claude-Humbert PIARRON DE), philanthrope français, né et mort à Paris (1717-1773). Possesseur d'une grande fortune, il transforma sa maison en un hôpital, établit à la barrière de Sèvres un hôpital modèle, donna dit-on la première idée des sociétés de secours mutuels. C'est aussi d'après ses plans que furent créées la petite poste aux lettres de Paris et les compagnies d'assurance contre l'incendie. On a recueilli ses Mémoires sous le titre de *Vues d'un citoyen* (1757). Il avait été nommé intendant général des hôpitaux militaires.

CHAMOUX-SUR-GELON [*mou*], ch.-lieu de cant. de la Savoie, arrond. et à 23 kil. de Chambéry ; 745 hab. — Le canton a 10 comm., et 4.240 hab.

CHAMP [*chan*] n. m. (vx franç. *chant,* côte ; du lat. *canthus ;* du gr. *kanthos,* coin). Côté d'une pièce équarrie, le plus étroit dans le sens de la longueur. || Partie lisse autour d'un cadre, d'une moulure.

— *De champ,* loc. adv. Dans le sens de la longueur et sur la petite face : *Brique* DE CHAMP.

CHAMP [*chan*] n. m. (lat. *campus*). Etendue de terre labourable : CHAMP *fertile. Les paysans ne songent qu'à ajouter un* CHAMP *à leur* CHAMP. || Au plur. *Les champs,* Ensemble de terres cultivées. || Plaine ; espace de terrain que la vue embrasse : *Du haut du pic du Midi, un* CHAMP *immense s'étend devant les yeux.* (Littré.)

— Par opposition à ville, Campagne (Le singulier est peu us.) : *Préférer les* CHAMPS *à la ville.*

— Poétiq. *Champ* ou *Champs de Bellone, de Mars ; Champs du carnage, de la gloire, de l'honneur,* etc. Se disent pour CHAMP DE BATAILLE. || *Les champs de Neptune, d'Amphitrite,* La mer. || *Champ des morts, Champ du repos,* Cimetière. || Vaste étendue : *Les vastes* CHAMPS *de l'onde.* || Territoire, contrée : *Aux* CHAMPS *thessaliens.* (Racine.)

— *Fig.* Le domaine, le terrain intellectuel : *Les* CHAMPS *de l'histoire, des sciences, des arts. Le* CHAMP *de l'apologue.* (La Fontaine.) || Carrière, sujet, occasion, perspective : *Ouvrir un beau* CHAMP *à l'ambition de quelqu'un. Le* CHAMP *de nos hypothèses est illimité.*

— Loc. div. *Champ clos,* Lieu fermé de barrières, dans lequel avaient lieu les tournois ou les duels judiciaires. — Se dit, *au fig.,* de Toute sorte de lutte, et de l'endroit où elle a lieu : *Viens combattre en* CHAMP CLOS *aux joutes du barreau.* (Boileau.) [Parfois on supprime *clos : Ouvrir le* CHAMP, Y admettre les combattants, commencer le combat.] || *Livrer* CHAMP, Ordonner le combat judiciaire. || *Prendre du champ,* Reculer pour prendre de l'espace, et *fam.* Prendre de l'espace pour avoir plus de liberté dans ses mouvements : *Cocher qui* PREND DU CHAMP *pour tourner.* || *Champ libre,* Liberté entière d'agir ou de parler : *Laisser le* CHAMP LIBRE *à quelqu'un.* || *Champ de bataille, champ d'honneur,* Terrain sur lequel se livre une bataille. — Terrain propre aux évolutions militaires. — Théâtre d'un combat quelconque : *Les cabarets sont des* CHAMPS DE BATAILLE *que le sang a souillés plus d'une fois.* — Lieu où des intérêts, des activités contraires sont en lutte : *L'homme vit au* CHAMP DE BATAILLE *des affaires et des intérêts.* (Michelet.) — Sujet de lutte, de discussion : *La liberté est un* CHAMP DE BATAILLE *qui a été cent fois pris, perdu et repris.* || *Battre aux champs,* Battre la marche ; prendre la campagne. || *Champ de foire,* Endroit où se tient une foire. || *Champ de course,* Endroit où se font les courses. || *Clef des champs : Prendre la* CLEF DES CHAMPS, *S'enfuir — Avoir la* CLEF DES CHAMPS, Avoir toute liberté d'aller où l'on veut. || *Courir les champs,* Errer dans la campagne, et *fig.,* Etre en fuite, être perdu : *Son argent, il* COURT LES CHAMPS. || *Etre fou à courir les champs,* Etre complètement fou. || *Etre aux champs,* S'inquiéter, se fâcher de façon excessive. || *Etre aux champs et à la ville,* Loger à l'extrémité d'un faubourg, ou Habiter dans la ville une maison avec jardin. || *Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville,* Veiller à tout avec soin, et *fam.* Loucher. || *Avoir encore du champ devant soi,* Avoir le temps et le moyen de se tirer d'affaire. || *Etre à bout de champ,* Etre sans ressources.

— Pop. *Champ d'oignons* ou *de navets.* Cimetière.

— Aéron. *Champ d'atterrissage,* Terrain de grande dimension, sans obstacles et sans dénivellation profonde, réservé à l'atterrissage et au départ des aéronefs.

— Agric. *Champ d'expérience,* Champ de recherches, pour effectuer des essais d'engrais, des comparaisons entre différentes variétés d'une plante, etc.

— Artill. *Champ de feu,* Espace que parcourt un projectile lancé par une arme à feu. || *Champ de lumière,* Excavation oblongue qu'autrefois on pratiquait sur une bouche à feu, autour du point où aboutissait la lumière. || *Champ de tir,* Terrain disposé pour que les soldats s'exercent au tir.

— Art milit. *Champ d'exercice, de manœuvre* ou *Champ de Mars,* Terrain qui sert habituellement à l'exercice des

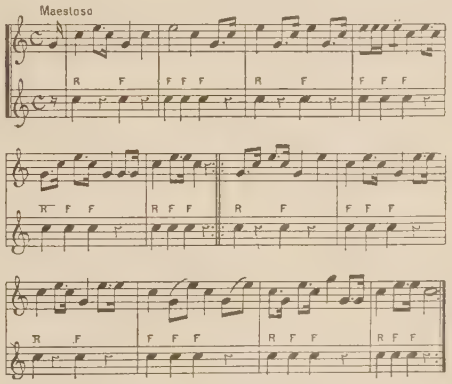

Aux champs (clairon et tambour).

troupes. || *Battre* ou *Sonner aux champs,* Batterie ou sonnerie pour rendre les honneurs.

— Bx-arts. Fond sur lequel on représente quelque chose : *Le* CHAMP *d'une médaille, d'un ornement d'architecture.*

— Blas. Fond même de l'écu, représentant la cotte d'armes du chevalier ou la bannière sur laquelle on fait figurer les pièces ou meubles d'armoiries. (En blasonnant, c'est le champ qu'on nomme d'abord, et si quelque pièce le chargeant est de même émail on la dit *du champ,* afin d'éviter la répétition de mots semblables.)

— Chir. *Champ opératoire,* Limites sur lesquelles porte, directement ou indirectement, une opération chirurgicale.

— Courses. Ensemble des chevaux de course qui figurent dans une même épreuve.

— Ecrit. sainte. *Champ du sang.* Nom qui fut donné au champ acheté avec les deniers qui payèrent la trahison de Judas. V. HACELDAMA.

— Electr. *Champ électrique* ou *magnétique,* Région de l'espace où il existe un état électrique ou magnétique susceptible de se traduire par des forces. || *Champ tournant,* Région de l'espace où existent des forces électriques ou magnétiques de valeur constante, dont la direction tourne avec une vitesse constante. (Ils sont le principe des moteurs à champ tournant. V. CAGE D'ÉCUREUIL.) || *Champ magnétique terrestre.* V. MAGNÉTISME *terrestre.* || Vecteur dirigé suivant le sens de la force produite sur une quantité d'électricité et dont la valeur est égale au quotient de la force par cette quantité : *L'unité de* CHAMP *est le gauss.*

— Géol. *Champ de fractures,* Nom par lequel on désigne un réseau de cassures naturelles du sol. || *Champ de glace,* Nom donné à des espaces immenses des régions polaires couverts de glace d'où émergent seulement de rares pointes rocheuses : *L'intandsis du Groenland est le plus vaste* CHAMP DE GLACE.

— Hist. *Champs d'armes,* Sorte de carrousels fréquents au moyen âge et qui devinrent sous les Valois un simple prétexte à joutes et tournois. || *Champs de mars* et *Champs de mai,* Assemblées de guerriers francs réunis en armes, à certaines époques de l'année.

— Math. Dans un système de variables, Valeurs en nombre fini ou infini que les variables peuvent prendre, à l'exclusion des autres. (Ainsi, la relation $x^2+y^2<R^2$ définit un champ. Analytiquement, le point défini par x, y pourra varier à l'intérieur d'un cercle de rayon R ayant son centre à l'origine des coordonnées.) [On dit aussi DOMAINE.]

— Mines. *Champ d'exploitation,* Ensemble des travaux desservis par un même puits d'extraction.

— Opt. Espace angulaire dans lequel sont compris tous les points visibles dans l'instrument (lunette, microscope).

— Physiol. *Champ visuel,* Etendue de l'espace qu'embrasse le regard, l'œil restant immobile. (On doit distinguer le champ visuel *monoculaire* du champ visuel *binoculaire :* le premier est plus vaste que le second parce que celui-ci ne s'étend pas au delà de la zone de superposition de chaque œil.)

— Techn. Réseau de la dentelle. || Fond sur lequel sont distribués les ornements d'une pièce d'orfèvrerie. || Le milieu d'un peigne qui a deux rangées de dents.

— Loc. adv. *A champ,* A la volée : *Semer* À CHAMP. || *En plein champ,* En plein air, sans abri. || *A travers champs,* Hors des chemins battus : *Courir* À TRAVERS CHAMPS. — *Au fig.* En dehors des règles, des lois communes. || *Sur-le-champ,* Sans délai, ou sans préparation. || *A tout bout de champ,* A chaque instant, à tout propos.

— SYN. **Champ, campagne.** V. CAMPAGNE.

— PROV. LITTÉR. **Et les champs où fut Troie.** V. ET CAMPOS UBI TROJA FUIT.

— ENCYCL. Electr. La direction d'un *champ magnétique* est donnée par celle d'une petite aiguille aimantée pouvant osciller dans ce champ. Son intensité est mesurée par la fréquence des oscillations de cette aiguille. (Le champ magnétique est nul à l'intérieur d'un conducteur en équilibre électrique.) La réunion des diverses positions de l'aiguille permet de tracer les lignes de force du champ. Le champ est *uniforme* quand les lignes de force sont droites, il est *alternatif* lorsqu'il change de direction d'une manière régulière (Les *champs* alternatifs sont produits par des *courants* alternatifs). Le champ électrique produit par une charge lui est proportionnel, et le champ magnétique produit par un courant lui est proportionnel. En tout point de l'espace où existe un champ magnétique, existe aussi un champ électrique de direction perpendiculaire. V. GAUSS.

— Hist. Le *champ de mars* ou *champ de mai,* réunion des guerriers en armes convoquée par le roi franc, servait de mobilisation militaire et en même temps d'assemblée pour la promulgation des actes législatifs. L'amende ou *hériban* était la peine encourue par ceux qui ne se rendaient pas au ban de convocation. Sous les Carolingiens, l'usage qui prévalut de combattre à cheval, et par suite le besoin de fourrage, fit remettre ces assemblées au mois de mai. On les appela dès lors *champs de mai.*

— Opt. Considérons un instrument d'optique, une lunette astronomique par exemple, dont l'objectif fournit, dans son plan focal, l'image A′ d'un point A de l'espace. Tous les rayons issus du point A sont, après avoir traversé l'objectif, compris dans le cône ayant l'objectif pour base et, pour sommet, A′. Au delà de A′ ces rayons se propagent dans la seconde nappe du cône.

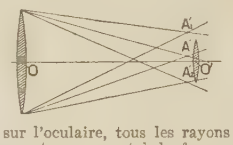

Si celle-ci tombe en entier sur l'oculaire, tous les rayons qui ont pénétré dans l'instrument concourent à la formation de l'image ; ou bien elle laisse l'oculaire en dehors, et le point A est hors du *champ;* dans le cas enfin où l'oculaire n'est atteint que par une portion de la nappe, alors le point A est bien dans le champ, mais l'image A′ aura moins de clarté. Le premier cas correspond au champ dit *de pleine lumière.* On appelle *champ extrême* celui, plus étendu, au delà duquel les objets ne sont plus vus du tout.

En plaçant dans le plan focal de l'objectif un diaphragme dont l'ouverture est tangente aux génératrices de la nappe du cône tournée vers l'oculaire, on réalise le maximum et l'uniformité de clarté.

Ajoutons que l'œil de l'observateur doit être placé de façon que l'ouverture pupillaire coïncide avec le disque ou l'anneau oculaire qui n'est autre que l'image réelle de l'objectif fournie par l'oculaire. Dans la pratique, pour fixer la position de l'œil le constructeur dispose en avant de l'oculaire un œilleton opaque percé d'une ouverture centrale de quelques millimètres correspondant par ses dimensions et sa position au disque oculaire.

Pratiquement, le champ est limité par une surface conique ayant pour sommet le centre de l'objectif et pour base l'ouverture du diaphragme.

Champ de la Fédération, nom donné au champ de Mars de Paris pendant la Révolution, depuis la première Fédération qui fut célébrée le 14 juillet 1790.

Champ de mai, assemblée tenue par Napoléon, le 1er mai 1815, pour proclamer les votes du plébiscite ratifiant l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. Les députés des collèges électoraux se réunirent au champ de Mars. Napoléon présida la cérémonie, et y jura sur l'Evangile fidélité aux Constitutions de l'Empire, prononça un discours relatif à la situation extérieure, après que l'archevêque de Tours eut célébré la messe, et que l'archichancelier Cambacérès eut annoncé le résultat des votes : 1.300.000 oui, 4.206 non. Il n'ajouta pas que le nombre des abstentionnistes dépassait de beaucoup celui des votants.

Champ de Mars, à Rome. C'était une vaste plaine, sur la rive gauche du Tibre, consacrée au dieu Mars et réservée, à l'origine, aux exercices militaires, aux réunions des comices et aux cérémonies que la religion ou la loi interdisaient de faire dans la ville. Un enclos de planches (*septa*), servait primitivement à la tenue des comices. Auguste les remplaça par de superbes portiques. Le champ de Mars s'orna de bois sacrés, de thermes, de temples (thermes et Panthéon d'Agrippa), de théâtres, même de tombeaux illustres (mausolée d'Auguste). Mais ses pelouses laissaient toujours carrière aux évolutions des chevaux et des chars, aux jeux de toute sorte. C'était le lieu de promenade ordinaire des Romains.

Champ-de-Mars, à Paris. Jusqu'à la fin du règne de Louis XV, la vaste plaine de Grenelle fut entièrement livrée à la culture maraîchère. Lors de la fondation de l'Ecole militaire, on jugea indispensable d'en distraire une partie pour les exercices des élèves. Cette esplanade, longue d'un kilomètre et large de 500 mètres, devint le champ de Mars, par imitation du champ de Mars romain, mais il conserva très peu de temps cette destination. On y célébra, le 14 juillet 1790, la fête de la Fédération dans une atmosphère de réconciliation ; mais, le 17 juillet 1791, une cérémonie commémorative des massacres de Nancy amena des troubles graves : Bailly et La Fayette firent exécuter la loi martiale, cinq cents personnes périrent. D'autres faits mémorables ont eu pour théâtre la plaine du Champ-de-Mars actuel : 10 nivôse an II, fête en l'honneur de l'abolition de l'esclavage ; 3 novembre 1804, distribution des aigles impériales ; 1er mai 1815, proclamation de l'Acte additionnel à la Constitution impériale. Plus tard, s'y déroulèrent les premières courses de chevaux, jusqu'à l'ouverture de l'hippodrome de Longchamp en 1857. En 1867, l'esplanade du Champ-de-Mars fut l'emplacement choisi pour l'Exposition Universelle ; depuis elle fut encore le centre principal des Expositions de ce genre. Elle est devenue aujourd'hui une magnifique promenade fleurie, bordée d'hôtels particuliers et de maisons de rapport avec, pour fonds, la tour Eiffel vers la Seine, et, à l'autre extrémité, l'Ecole militaire.

Champ du mensonge (lat. *Campus mentitus, Campus mendacii;* allem. *Lügenfeld*), célèbre par la trahison des fils de Louis le Pieux (24 juin 833), qui débauchèrent son armée pendant qu'il conférait avec le pape Grégoire IV. Vaincu, il dut se livrer à ses fils, qui le détrônèrent. L'emplacement du Champ du mensonge, d'abord appelé *Campus rubeus* (en allem. *Rothfeld*), a été fixé par les uns à l'*Ochsenfeld* (Champ des bœufs), près de Cernay ; par d'autres, entre Colmar, Bennwihr, Sigolsheim et les Vosges ; enfin dans le bois de *Rothlaeublen,* près de Hausen.

Champs Elysées. Myth. Partie des Enfers, séjour des héros et des hommes vertueux après leur mort. Ils y menaient une heureuse existence. Homère, Virgile et Plutarque plaçaient les champs Elysées au centre de la terre ; Platon, aux antipodes, en Bétique ou aux îles Fortunées (Canaries). (On dit aussi CHAMPS ELYSIENS ou ELYSÉENS.)

Champs-Elysées (AVENUE DES), à Paris, célèbre promenade entre la place de la Concorde et l'arc de triomphe de l'Etoile, de 1.880 m. de longueur. Elle a son origine dans le Grand-Cours, établi sous Louis XIV, en même temps que l'allée du Roule. Sous Louis XV, des palais se bâtirent en bordure, comme (1718) celui du comte d'Evreux, de l'Elysée actuel. Remaniés sous Louis XV, c'est à la Révolution qu'ils prirent leur nom actuel. Les *chevaux de Marly,* par Coustou, en ornent l'entrée depuis 1794. En 1828, la Ville de Paris en devint propriétaire. Il s'y installa des cirques (cirque Franconi, 1841), des théâtres (Bouffes d'été, d'Offenbach, 1855), des cafés, des restaurants, le palais de l'Industrie pour l'Exposition Universelle de 1855 (démoli en 1898). Sur son emplacement ont été construits, en 1900, le *Grand* et le *Petit Palais,* séparés par l'avenue Alexandre-III. Les pelouses et les parterres furent tracés sous le second Empire, par les soins du baron Haussmann.

CHAMPA ou **TCHAMPA,** royaume indépendant de l'Indochine orientale, qui exista de la fin du IIIe au XVIIe siècle de notre ère, et eut son ère d'apogée du VIe au IXe siècle. Il couvrait alors le Moyen et le Sud-Annam et la partie nord de la Cochinchine. Ses habitants étaient des *Chams* (v. ce mot) ou *Tchams.*

CHAMPAC [*chan-pak'*] n. m. Bot. Espèce de magnolia cultivée dans les Indes anglaises et l'Indochine et dont la fleur fournit un parfum (*sampanghi*) qui rappelle l'ilang-ilang.

— ENCYCL. Le bois de *champac,* susceptible d'un beau poli, est recherché pour le tour et la menuiserie ; les feuilles et les fruits sont utilisés par la thérapeutique indigène pour leurs propriétés astringentes ; les graines sont douées de propriétés fébrifuges.

CHAMPAGE ou **CHAMPÉAGE** [*chan*] n. m. Arbres à demi détruits par les bestiaux qui en ont mangé les bourgeons. || Terres incultes sur lesquelles poussent genêts, bruyères, aunes et bouleaux. || Autref., Droit féodal de pacage. (On dit aussi CHAMPAY, et CHAMPAIS.)

CHAMPAGNAC, comm. du Cantal, arrond. et à 24 kil. de Mauriac, près des gorges de la Dordogne ; 2.200 hab. Ch. de f. Orléans. Petit bassin houiller. Sources ferrugineuses.

CHAMPAGNAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 20 kil. de Rochechouart, sur la Tardoire ; 1.570 hab. Ch. de f. Orléans. Forges.

CHAMPAGNAC-DE-BÉLAIR, ch.-lieu de cant. de la Dordogne, arrond. et à 18 kil. de Nontron, sur la Dronne ; 790 hab. Ch. de f. du Périgord. — Le canton a 10 comm., et 4.800 hab.

CHAMPAGNAT, comm. de la Creuse, arrond. et à 16 kil. d'Aubusson ; 995 hab.

CHAMPAGNE [*chan, gn* mll.] n. f. (lat. pop. *campania*). Forme anc. de *campagne.* || Terres végétales reposant sur un tuf crayeux et tendre appelé BOUCHE.

D'argent à la champagne de gueules.

— Blas. Pièce honorable occupant la partie inférieure de l'écu, dans la proportion d'un tiers comme hauteur. (La champagne diminuée se nomme *plaine.*)

— Techn. Cadre employé en teinturerie pour suspendre les étoffes dans les cuves d'indigo, et les soumettre ensuite à l'action de l'air. (Des crochets, sur les traverses du côté du cadre, servent à suspendre les tissus, ce qui maintient les deux parties d'un même pli de l'étoffe et facilite l'action du bain et de l'air. Ce cadre sert aussi au vaporisage des étoffes, qui fixe la couleur dans des chambres chauffées.)

— Vitic. *Fine champagne,* Eau-de-vie des Charentes, de qualité supérieure. V. COGNAC.

CHAMPAGNE [*chan, gn* mll.] n. m. (de *Champagne* nom d'une anc. province). Vin blanc mousseux que l'on prépare en Champagne : *Une bouteille de* CHAMPAGNE. || *Champagne frappé,* Champagne qu'on a refroidi à l'aide de glace pilée mise autour de la bouteille. || *Tisane de champagne,* On désignait naguère sous ce nom certaines qualités de vins un peu moins mousseux que le champagne. (Cette expression a vieilli.)

— ENCYCL. La célébrité du vin de Champagne est très ancienne ; mais jusque vers la fin du XVIIIe siècle on n'exploitait point la tendance naturelle à mousser que montraient certains vins de ce pays. Dom Pérignon, cellérier de l'abbaye de Hautvillers sut tirer parti intelligemment de cette tendance ; et s'il ne trouva pas lui-même le secret du vin mousseux, comme on le croit généralement, il en perfectionna la fabrication. Bientôt les vins mousseux détrônèrent les vins rouges, gris ou blancs de Champagne,

Vignobles de Champagne.

et le « saute-bouchon » connut une vogue qui ne s'est point ralentie.

La Champagne viticole s'étend sur les départements de la Marne, de l'Aube et sur une petite partie de l'Aisne et de Seine-et-Marne ; mais c'est principalement la Marne et en particulier les arrondissements de Reims, Epernay et Châlons-sur-Marne qui fournissent le champagne le plus réputé. La contrée de production est partagée en deux régions. La première, dite *rivière de Marne,* se ramifie en trois branches : 1° la *rivière de Marne* proprement dite, allant de Châtillon-sur-Marne à Mareuil-sur-Ay et renfermant les vignobles de Damery, Cumières, Hautvillers, Dizy, Ay, Mareuil-sur-Ay ; 2° la *côte d'Epernay,* presque parallèle à la première et comprenant les vignobles d'Epernay, Pierry, Moussy, Vinay, etc. ; 3° la *côte d'Avize,* avec Cramant, Avize, Oger, Le Mesnil, Vertus, etc.

La deuxième région, dite *montagne de Reims,* se subdivise en *haute et basse montagne,* et comprend les crus de Bouzy, Trépail, Villers-Marmery, Verzy, Verzenay, Mailly, Chigny, Rilly, Ville-Dommange, etc. A ces deux régions viennent s'ajouter quelques crus de mérite, disséminés çà et là.

Le sol de la Champagne est du calcaire recouvert d'une mince couche végétale, et les raisins qu'on y cultive sont tous des variétés de pinot appelées *plant doré d'Ay, plant vert doré, plant gris* (ce dernier n'est autre que le pinot gris ou *burot* de Bourgogne).

Pendant de longues années des difficultés s'élevèrent entre vignerons des départements de la Marne et de l'Aube relativement à la délimitation des territoires donnant droit à l'appellation « champagne » pour leurs vins. La délimitation de 1908 aboutissait à l'exclusion de l'Aube. Une solution transitoire fut la création en 1911 d'une « Champagne deuxième zone », comprenant les territoires ayant appartenu autrefois à la province de Champagne, mais qui n'avaient pas été compris dans la Champagne viticole délimitée.

A la suite de la loi de 1919 sur les appellations d'origine, la question de la délimitation revint devant les tribunaux. La Cour de Cassation accepta en 1925 l'incorporation à la Champagne des communes de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, mais repoussa la demande de celles de Bar-sur-Seine. Pour mettre fin à ces difficultés, intervint en 1927 un arbitrage de la commission des boissons de la Chambre des députés, transaction qui fut sanctionnée par la loi dite « loi Capus-Bender ». Le droit à l'appellation « champagne » est désormais confirmé à toutes les communes qui en jouissaient précédemment ainsi qu'aux quelques communes (de l'Aube notamment) que la Cour de Cassation avait rejetées ; mais l'appellation est réservée aux vins issus des cépages fins qui ont fait la réputation du vin de Champagne. L'appelation « champagne deuxième zone » se trouve supprimée pour l'avenir.

— *Récolte et fabrication.* Les femmes qui font la cueillette du raisin l'épluchent au pied de la vigne, afin de rejeter les grains qui sont gâtés ou piqués des insectes, puis les raisins (blancs et noirs) sont portés au pressoir, et l'on place le moût dans des cuves ou des foudres, où il reste de douze à vingt-quatre heures, pour se débourber. Le moût, clarifié, est transvasé ensuite dans des tonneaux parfaitement propres, où il subit un commencement de fermentation. Vers la fin de décembre, on opère le premier soutirage et les divers mélanges (pour constituer une *cuvée*) ; les types de vins (corsés ou légers) sont obtenus à volonté, et proviennent de la diversité de crus qu'on a mélangés. (C'est en cette dernière opération que réside, du reste, toute la science du producteur ; le choix des crus à mélanger, souvent fort difficile, exige une étude spéciale des qualités de chacun d'eux ; le producteur de champagne doit tenir compte aussi des desiderata des pays auxquels il destine ses produits.)

Après le soutirage, le vin est collé. Au printemps, il est soutiré une seconde fois, passé à travers plusieurs tamis qui le débarrassent de ses impuretés, et on le laisse encore reposer jusqu'à l'été, époque de la mise en bouteilles. (Ces bouteilles sont d'un modèle spécial et fabriquées de

façon à pouvoir résister à une pression de 20 atmosphères.) Le tirage a lieu et le vin continue à fermenter lentement ; la bouteille est fermée, puis, pendant toute l'année, soumise à des variations de température, afin d'habituer le vin à ces changements et d'éviter la casse pendant les voyages, de faciliter la maturation du dépôt, d'où la nécessité pour les fabricants, d'avoir des caves à plusieurs étages.

Au commencement de l'année suivante, vers le mois de février, les bouteilles sont mises *sur pointe*, et remuées périodiquement afin de conduire vers le bouchon le dépôt qui s'est formé. Quand ce dépôt est tombé dans le goulot, on procède au *dégorgement* en laissant échapper de la bouteille un peu de son contenu, afin d'entraîner les impuretés dont rien ne doit subsister, sous peine d'altérer la qualité du vin auquel on ajoute alors éventuellement selon le type de vin que l'on désire (brut, sec, demi-sec, doux) une petite quantité de liqueur (faite de sucre candi et de vin provenant des meilleurs crus). La bouteille est fermée définitivement par un bouchon choisi avec soin et portant obligatoirement le mot « champagne » et accessoirement l'estampille du fabricant ; on maintient cette fermeture à l'aide d'un muselet de fil de fer, et l'on coiffe le goulot d'une capsule de métal. Enfin la bouteille est revêtue d'un habillage élégant sur lequel sont inscrits la marque de la maison, et, encore une fois, le mot « champagne », garantie d'origine.

Cette industrie, qui occupe de nombreux ouvriers, est une des principales sources de richesse du département de la Marne.

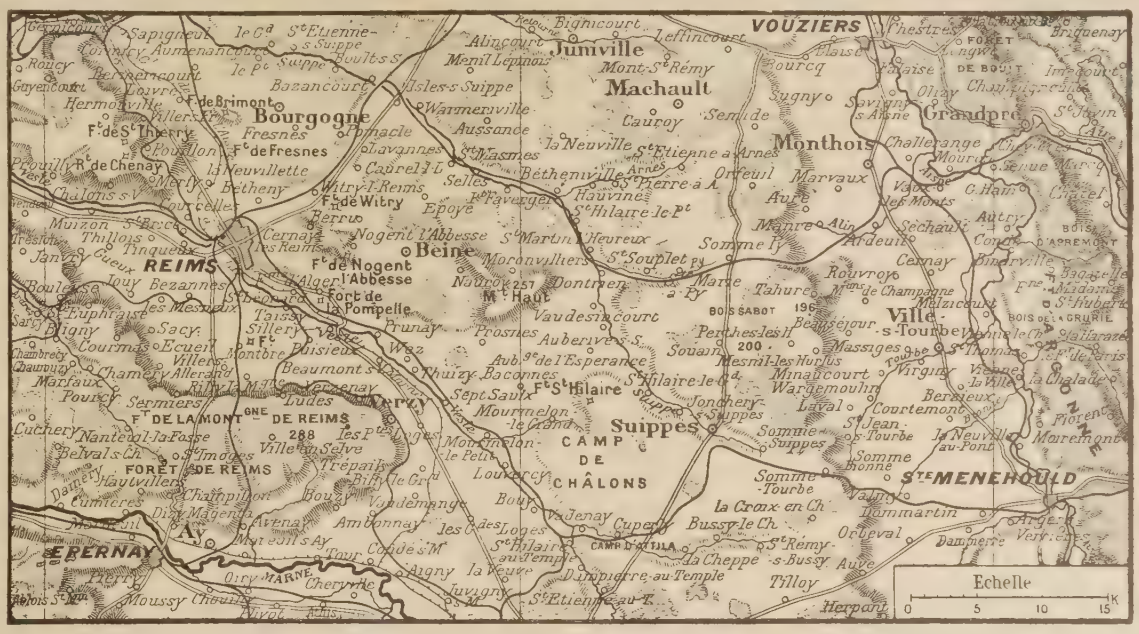

Batailles de Champagne.

CHAMPAGNE, ancienne province de France, qui a formé les départ. des Ardennes (excepté l'arrond. de Sedan, qui est lorrain), de la Marne, de la Haute-Marne (excepté le cant. de Bourmont), de l'Aube (sauf l'arrond. de Bar-sur-Seine), les arrond. de Château-Thierry (Aisne), de Meaux, Coulommiers et Provins (Seine-et-Marne), de Sens, Joigny et Tonnerre (Yonne) et quelques cantons et communes de la Meuse, des Vosges et de la Côte-d'Or. Son nom latin, *Campania*, lui vient de la partie centrale qui est plate, monotone, dénudée, propice à l'établissement de vastes camps ; mais la province est composée de régions diverses et compliquées, les terrains se succédant en cuvettes vers le centre du bassin de Paris.

Armes de la Champagne.

1° C'est, au N., la *Provence ardennaise* (autour de Mézières), formée de terres grasses et riches où l'on pratique l'élevage, le jardinage et les cultures variées ; 2° au N. et surtout à l'E., c'est la *Champagne humide*, composée d'argiles imperméables : Porcien, Rethelois, Val, Der et Briennois. Couverte d'immenses forêts, d'étangs et de prairies marécageuses, la Champagne humide est interrompue autour de Vitry-le-François par la vaste Mésopotamie du Perthois, où les limons ont une extraordinaire fertilité ; 3° au centre, la *Champagne pouilleuse* n'est qu'une immense plaque sèche où les bois de sapins récemment plantés prospèrent difficilement mais où cependant les vallées où se concentrent les villages sont énergiquement cultivées, si bien que le pays produit seigles et avoines ; 4° les terrains tertiaires apparaissent au S. sur le plateau humide de la *forêt d'Othe*, dans le *Sénonais*, et couvrent tout l'O. qui constitue la *Brie champenoise*, dénudée, sèche, mais fertile, terre du blé et des grandes exploitations agricoles ; 5° enfin, au S.-E., la Haute-Marne est entièrement comprise dans les terrains jurassiques ; elle ressemble à la Bourgogne et à la Lorraine. C'est la *Haute-Champagne* ou le *Bassigny*, avec ses collines élevées, ses vallons pittoresques, ses forêts considérables, mais pauvre et peu peuplée, de climat très rigoureux d'ailleurs et pluvieux, qui contraste avec le reste de la province plus chaud et très sec.

Malgré la pauvreté d'une grande partie de ses terres, la Champagne a connu des époques de prospérité. L'élevage du mouton et le tissage de la laine ont fait la fortune de Troyes et de Reims. Les engrais chimiques ont considérablement amélioré les mauvaises terres, et la Marne est un des départements grands producteurs de blé. Certaines régions cependant de terres pauvres ne sont propres qu'à l'élevage du mouton. Le vignoble champenois est une autre source de richesse.

L'industrie du tissage occupe toujours Troyes et Reims ; celle des vins Reims, Châlons, Epernay et Bar-sur-Aube. La grande et la petite métallurgie alimentent Mézières-Charleville et surtout la région de Saint-Dizier-Joinville, où le minerai est exploité depuis les temps romains et où se pressent les fonderies.

Le pays est peu peuplé (50 hab. au km²). La population, très dense dans les vallées, le long des falaises et des côtes, devient très clairsemée sur les plateaux de la Haute-Marne et dans la Champagne pouilleuse où elle tombe à 15. Elle se concentre en villages, et les écarts sont très rares. Le Champenois, d'origine nordique, est un Belge, grand, élancé, blond aux yeux bleus ; il contraste étrangement avec son voisin le Lorrain, avec lequel il a entamé des luttes terribles.

— *Histoire.* Habitée par les Belges, proches parents des Celtes, la Champagne se divisait en cités nombreuses : *Senones* (Sens), *Tricasses* (Troyes), *Meldi* (Meaux), *Rèmes* (Reims), *Catalauni* (Châlons), *Lingones* (Langres). Elle forma à l'époque mérovingienne un duché, et sous les Carolingiens un comté. Le comté devint héréditaire et indépendant avec Eudes de France, fils de Robert le Fort, en 854. Au Xe siècle, le comté tomba en héritage dans la maison de Vermandois, puis en 1019 dans les mains d'Eudes, comte de Blois (1019-1037), aventurier fameux qui ravagea la Lorraine et la Bourgogne et tenta d'obtenir la couronne impériale. Eudes tué devant Bar-le-Duc (15 novembre 1037) ; ses successeurs — maison de Blois ou Thibaudienne — firent du comté de Champagne et de Brie un Etat riche et prospère. Les plus célèbres furent : Thibaud II (1125-1152), qui organisa définitivement le comté ; Henri le Libéral (1152-1181) et surtout Thibaud IV le Chansonnier (1201-1253) qui soutint Blanche de Castille et qui est un des poètes les plus sincères du XIIIe siècle. Le fils de Thibaud IV, Henri III, laissa en mourant (1274) la Champagne à son gendre Philippe le Bel, qui, lors de son avènement au trône de France, la réunit définitivement à la couronne (1285).

Les *foires de Champagne* ont eu au moyen âge une importance considérable. Il en est question au Ve siècle dans une lettre de Sidoine Apollinaire, mais elles ont été réorganisées au XIIe et elles réunissaient des marchands venus de France, de Lorraine, de Flandre, de l'Empire, de l'Italie et même de l'Orient. Elles se tenaient en décembre-janvier à Lagny, en carême à Bar-sur-Aube, en mai-juin et en septembre à Provins, en juillet-août et en novembre à Troyes. La monnaie de Provins devint, grâce à ces foires, une monnaie internationale.

— Linguist. Il y a eu au moyen âge un dialecte particulier à la Champagne : le *champenois*. Mais aujourd'hui l'influence du français commun a effacé à peu près tous les caractères de cet ancien dialecte local, et il n'y a plus un dialecte de la Champagne comme il y a encore à certains égards un dialecte de la Lorraine, de la Picardie ou de la Wallonie.

— *Régiment de Champagne*, Un des quatre plus anciens régiments d'infanterie, créé par Henri II en 1558.

— Loc. prov. **Etre du régiment de Champagne**, Se moquer de l'ordre. (Dans un bal donné en 1747, au palais de Versailles, à l'occasion du mariage du Dauphin, fils de Louis XV, un inconnu ayant pris place sur une banquette réservée, répondit à l'injonction réitérée de se placer ailleurs : « *Je m'en... moque* » ; et il ajouta : « *Si cela ne vous convient pas, monsieur, je suis un tel, colonel du régiment de Champagne.* » Une dame, témoin de cette scène, invitée à son tour à quitter la place qu'elle occupait, s'écria fièrement : « *Je n'en ferai rien, je suis aussi du régiment de Champagne.* » (Le mot passa en proverbe.) Mais il paraît plus ancien que les anecdotes rapportées ci-dessus. V. VÉDEL. || **Regarder en Picardie** ou **en Gâtinais pour voir si la Champagne brûle**, Avoir des yeux louches, loucher, parce que ces provinces sont situées, par rapport à Paris, de telle sorte qu'on ne saurait les regarder à la fois de cette ville, ou de quelque autre lieu intermédiaire, sans une extrême divergence dans les rayons visuels. || **Il ne sait pas toutes les foires de Champagne**, Se dit d'un homme qui se croit bien informé du fond et des détails d'une affaire, et qui ne l'est point.

Champagne (BATAILLES DE). Nom donné à quatre opérations différentes au cours de la Grande Guerre : 1° La « première bataille de Champagne » fait partie de la « première offensive de 1915 » ; elle dura de décembre 1914 à mars 1915. Entreprise pour empêcher le transport de forces allemandes sur le front russe, cette bataille, à laquelle prirent part les troupes de la IVe armée, sous le général de Langle de Cary, infligea des pertes sérieuses aux Allemands, mais ne nous valut que des gains

CHAMPAGNE : 1. Types de vignerons champenois ; 2. Habitation champenoise en briques ; 3. Un coin de la Champagne pouilleuse ; 4. Taille de la vigne ; 5. Vendanges champenoises (triage des raisins) ; 6. Pressurage de la vendange (vieux pressoir à étiquet) ; 7. Galerie de caves et préparation des bouteilles de champagne ; 8. Bas-relief de Navlet, sculpté dans la craie des caves de la maison Pommery.

territoriaux insignifiants ; 2° La « deuxième bataille de Champagne », du 25 septembre au 16 novembre 1915, nous valut de beaux succès tactiques, mais elle n'aboutit pas à la percée escomptée ; 3° Rien d'important en Champagne en 1916 et 1917. En 1918, la « troisième bataille de l'Aisne » (27 mai-7 juin) déborda jusqu'en Champagne. Mais, du 15 au 18 juillet 1918, eut lieu la « troisième bataille de Champagne » au cours de laquelle fut arrêtée la dernière offensive allemande, le *Friedensturm* ou assaut de la paix. Cet assaut fut brisé dès les premières heures à l'E. de Reims par l'armée Gouraud, et déconcerté à l'O. de Reims par la lutte pied à pied des Ve et VIe armées, ainsi que par l'offensive victorieuse des Xe et VIe armées ; les saillants du 15 étaient peu après reconquis par les IXe, VIe et Ve armées sur la Marne, sur l'Ourcq, et finalement sur la Vesle ; 4° Enfin, au cours de la « campagne offensive de Champagne et d'Argonne » (26 septembre-15 octobre), Français, Italiens et Américains marchent sans arrêt jusqu'à l'Aisne et la lisière nord de l'Argonne.

CHAMPAGNE, plusieurs petits pays de France : la *Champagne du Berry*, dans les départ. du Cher et de l'Indre ; la *Champagne mancelle*, dans les départ. de la Sarthe et de la Mayenne ; la *Champagne de Normandie*, en Seine-Inférieure. — La *Champagne de Saintonge* est plus connue ; renommée pour ses eaux-de-vie, elle est partagée entre la Charente et la Charente-Inférieure. V. COGNAC.

CHAMPAGNE, coiffeur qui vivait sous Louis XIII, et qui devint célèbre par son talent et ses bonnes fortunes. Après avoir brillé à la cour de France, il passa en Pologne, en Suède, et revint, avec la reine Christine, à Paris. On joua ses galantes aventures sur le théâtre du Marais : *Champagne le Coiffeur*, comédie en un acte et en vers, par Boucher (1662). Champagne périt dans le Midi, assassiné sur la grand'route par des brigands.

CHAMPAGNE (Philippe DE). Biogr. V. CHAMPAIGNE.

CHAMPAGNE-EN-VALROMEY, ch.-lieu de cant. de l'Ain, arrond. et à 20 kil. de Belley ; 445 hab. C'est l'anc. capitale du Valromey. — Le canton a 18 comm., et 5.460 hab.

CHAMPAGNE-ET-FONTAINE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 41 kil. de Périgueux ; 945 hab.

CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS, comm. de la Vendée, arrond. et à 33 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.250 hab.

CHAMPAGNE-MOUTON, ch.-lieu de cant. de la Charente, arrond. et à 23 kil. de Confolens, sur l'Argent ; 1.165 hab. Ch. de f. Orl. — Le canton a 8 comm., et 5.300 hab.

CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE, comm. de la Vienne, arrond. et à 45 kil. de Montmorillon ; 1.491 hab. Machines agricoles. Ruines d'une abbaye bénédictine, en partie du XIIe s.

CHAMPAGNE-SUR-SEINE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 41 kil. de Melun ; 3.155 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CHAMPAGNEY, ch.-lieu de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 16 kil. de Lure, au pied du ballon de Servance ; 3.550 hab. Ch. de f. Est. Fonderie d'aluminium. Château ruiné qui joua un grand rôle dans les guerres du moyen âge lorrain. — Le canton a 9 comm., et 12.860 hab.

CHAMPAGNEY (Frédéric PERRENOT DE), homme d'Etat belge, frère du cardinal de Granvelle, né à Barcelone en 1536, mort à Dôle en 1600. Il avait fait les guerres de Flandre et d'Allemagne. Nommé gouverneur d'Anvers par Philippe II, il prit parti pour les patriotes des Pays-Bas. Il mena une vie agitée et périlleuse. Protégé de Farnèse, puis brouillé avec lui et il fut exilé en Franche-Comté.

CHAMPAGNISATION [*chan, gn* mll., *si-on*] n. f. Transformation que l'on fait subir aux vins pour les rendre mousseux suivant la méthode usitée en Champagne et qui consiste à les mettre en bouteilles avant la fin de la fermentation, et parfois à leur ajouter une dissolution de sucre candi. V. CHAMPAGNE.

CHAMPAGNISER [*chan, gn* mll., *i-zé*] v. tr. Préparer les vins à la manière du champagne, les rendre mousseux.

CHAMPAGNOLE, ch.-lieu de cant. du Jura, arrond. et à 33 kil. de Lons-le-Saunier, sur l'Ain ; 4.425 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Forges importantes, fromageries — Le canton a 31 comm., et 10.740 hab.

CHAMPAGNY (Jean-Baptiste NOMPÈRE DE), duc de Cadore, homme d'Etat français, né à Roanne (Loire) en 1756, mort à Paris en 1834, servit dans la marine royale de 1774 à 1787, fut député de la noblesse du Forez aux Etats généraux, vécut dans la retraite de 1791 à 1800, et devint, après le 18-Brumaire, d'abord conseiller d'Etat, puis ambassadeur à Vienne (1801-1804). Nommé ministre de l'intérieur de 1804 à 1807, puis des relations extérieures de 1807 à 1811, sénateur en 1813, il se rallia aux Bourbons, quoiqu'il se fût rapproché de l'Empereur pendant les Cent-Jours. Il fut nommé pair de France en 1819. — Son fils LOUIS-ALIX, duc de Cadore, né en 1796, mort à Boulogne-sur-Seine en 1870, siégea à la Chambre des pairs de 1835 à 1848, et laissa un fils, LOUIS-MARIE-CAMILLE (1827-1882), qui fut ministre plénipotentiaire sous Napoléon III. — FRANÇOIS-JOSEPH-MARIE-THÉRÈSE (comte Franz DE CADORE), frère de Louis-Alix, né à Vienne en 1804, mort à Paris en 1882, publia un grand nombre de brochures politiques à tendances catholiques très accentuées, et se fit connaître comme historien par une brillante histoire de l'empire romain divisée en trois parties (*Césars* [1841-1843] ; *Antonins* [1863] ; *Césars du IIIe siècle* [1870]). Cet ouvrage lui valut, en 1869, un siège à l'Académie Française.

CHAMPAIGN, ville industrielle des Etats-Unis (Illinois) ; 15.800 hab. Ch.-lieu de comté. Fabriques.

CHAMPAIGNE ou **CHAMPAGNE** (Philippe DE), un des plus grands peintres de l'école flamande, né à Bruxelles en 1602, mort à Paris en 1674. Il se rendit à Paris dès 1621, étudia sous Jean Bouillon et Michel de Bordeaux, se lia d'amitié avec Fouquières et Poussin dont il reçut les conseils et devint, en 1628, peintre de la reine-mère.

Après avoir travaillé à la décoration du Luxembourg, il brossa six toiles pieuses pour les carmélites du faubourg Saint-Jacques, exécuta divers tableaux pour LOUIS XIII, fut l'artiste préféré de Richelieu qui lui confia le soin de le représenter et d'orner son palais et le dôme de la Sorbonne. Il excella, en outre, dans le portrait.

Philippe de Champaigne fut un des premiers membres de l'Académie de peinture, créée en 1648. Impressionné par la mort de sa femme et de plusieurs de ses enfants, il se tourna tout à fait vers la religion, et il fréquenta les jansénistes. Il devint, comme on l'a appelé, « le peintre de Port-Royal » où sa dernière fille s'était retirée sous le nom de Catherine de Sainte-Suzanne.

Phil. de Champaigne.

Champaigne a multiplié ses œuvres avec une abondance extraordinaire. Sa manière se ressentait de l'école flamande et de l'école française ; il n'a ni la richesse exubérante de Rubens, ni la science et la grandeur de Poussin, mais il dessinait très purement et imitait la nature avec une exactitude souvent minutieuse ; sa touche est naturelle et facile, son coloris frais et moelleux, mais un peu monotone. Ses travaux les plus importants sont : les peintures du dôme de la Sorbonne ; *le Vœu de Louis XIII*, pour Notre-Dame, (auj. à Caen) ; l'*Assomption, Saint Germain* et *Saint Vincent*, à Saint-Germain l'Auxerrois ; *la Samaritaine*, à l'Hôtel de Ville ; *Madeleine aux pieds du Sauveur*, et diverses autres peintures, au Val-de-Grâce ; *la Paix des Pyrénées* et *le Mariage du Roi*, à Vincennes ; *la Guérison du paralytique*, à l'hôpital de Pontoise ; *Saint Joseph* et *Sainte Geneviève*, à Saint-Séverin (Paris) ; *la Cène*, les *Religieuses*, et son propre portrait, au musée du Louvre ; une *Nativité* pour la cathédrale de Rouen ; les portraits de Lamoignon, de Louis XIII, d'Anne d'Autriche, de Richelieu, des religieuses et des Solitaires de Port-Royal ; etc.

Phil de Champaigne.

CHAMPAIGNE (Jean-Baptiste DE), né à Bruxelles en 1631, mort à Paris en 1681. Il était neveu de Philippe, qui dirigea ses études et vécut toujours avec lui dans la plus grande intimité. En 1663. Jean-Baptiste entra à l'Académie. Il décora une des coupoles du Val-de-Grâce. En 1667, il exécuta le *Mai de Notre-Dame*. Il fit aussi quelques bons portraits. Ses compositions les plus considérables furent commandées par Louis XIV. Jean-Baptiste est un artiste de valeur moyenne, imitateur de son oncle.

CHAMPART [*chan-par*] n. m. (de *champ* et *part*). Mélange de céréales (blé, seigle, orge) semées ensemble et dont les graines serviront à la nourriture du bétail.
— Dr. féod. et Cout. Redevance en nature sur la récolte. || Tenure astreinte à cette redevance. V. TERRAGE.

CHAMPARTAGE [*chan*] n. m. Second droit de champart, levé parfois en sus du champart principal.

CHAMPARTEL [*chan*] **ELLE** adj. Astreint au droit de champart : *Terre* CHAMPARTELLE.

CHAMPARTER [*chan, té*] v. tr. V. CHAMPARTIR.

CHAMPARTERESSE [*chan*] adj. et n. f. Grange seigneuriale où se déposaient les champarts portables.

CHAMPARTEUR [*chan*] n. m. Féod. Possesseur du droit de champart.
— Adjectiv. : *Seigneur* CHAMPARTEUR.

CHAMPARTIER [*chan, ti-é*] n. m. Celui qui détenait une terre à titre de champart.
— Adjectiv. : *Tenancier* CHAMPARTIER.

CHAMPARTIR [*chan*] v. tr. Exercer le droit de champart sur. (On disait aussi CHAMPARTER.)

CHAMPAUBERT [*pô-bèr*], comm. de la Marne, arrond. et à 24 kil. d'Epernay ; 200 hab. Victoire de Napoléon Ier avec les corps de Marmont, Ney et Mortier, sur les Russes du général Olsufiev (10 févr. 1814).

CHAMPAY [*chan-pè*] ou **CHAMPAIS** [*chan-pê*] n. m. Dr. cout. V. CHAMPAGE.

CHAMPAYE [*chan-pèy'*] n. f. Bois ruiné par le pâturage du bétail.

CHAMPAYER [*chan-pè-yé*] v. tr. Faire paître dans les champs : CHAMPAYER *ses troupeaux*.
— Vén. Mener les chiens de chasse aux champs pour les promener. (Vx.)

CHAMPBORD [*chan-bor'*] n. m. Terre extraite d'un fossé et entassée sur les bords de ce fossé.

CHAMPCENETZ (le chevalier DE), écrivain français, né et mort à Paris (1760-1794). Capitaine aux gardes françaises, les désordres de sa vie le forcèrent à quitter le service en 1783. Faiseur de chansons, de bons mots, de petits vers, il aimait la vie épicurienne. Lorsque vint la Révolution, il se révéla comme pamphlétaire royaliste par une collaboration active aux *Actes des Apôtres*, où, avec Rivarol, il attaquait vivement ses adversaires. Rivarol émigra à temps ; Champcenetz, ou n'osa pas quitter la France, ou ne le put, et il fut arrêté, jugé, et exécuté.

Champ d'Asile, essai de colonie, tenté de 1815 à 1818 par des proscrits français, des soldats licenciés, etc., sous la direction des frères Lallemand, d'abord dans le Texas, puis dans l'Alabama. Ce fut un échec complet.

CHAMPDENIERS [*chan-de-ni-é*], ch.-lieu de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 18 kil. de Niort ; 1.220 hab. Ch. de f. Etat. Eglise romane du XIe siècle sur crypte avec clocher octogonal de style poitevin. — Le canton a 12 comm., et 6.665 hab.

CHAMPDIEU, comm. de la Loire, arrond. et à 5 kil. de Montbrison ; 870 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CHAMPDIVERS (Odette DE), favorite du roi Charles VI. Elle appartenait à une famille noble de Bourgogne. Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, introduisit Odette à la cour du roi Charles VI, probablement peu après la mort du duc d'Orléans. Isabeau de Bavière se réjouit d'avoir une remplaçante auprès du pauvre roi fou. Odette soigna le roi avec dévouement, et fut son meilleur médecin. On l'appelait « la petite reine ». Elle eut de Charles VI une fille, Marguerite de Valois.

CHAMPÉAGE [*chan*] n. m. Dr. cout. V. CHAMPAGE.

CHAMPEAU [*chan-pô*] et plus souvent, au pl. **CHAMPEAUX** [*pô*] adj. (de l'anc. adj. *champal* dans l'expression *prés champaux*, par opposition à *prés de rivière*). Nom donné, dans divers départements, aux prairies et aux prés. (Vx.)

Champeaux (LES), à Paris. Marché de Paris au moyen âge, établi par Louis VI au lieudit « les Petits Champs » (*campelli*) ; enclos et garni de halles, dès 1181, par Philippe-Auguste.

CHAMPEAUX (Guillaume DE), philosophe scolastique, né à Champeaux, près de Melun, vers le milieu du XIe siècle, mort en 1121. Il ouvrit à Paris une école qui compta de nombreux disciples, dont le plus illustre, Abélard, devait devenir son adversaire. Guillaume de Champeaux est le fondateur de la fameuse école de Saint-Victor.

Guillaume fut mêlé à la grande question des investitures, et assista, comme député de Calixte II, à la conférence de Mouzon, en 1119. Il se lia d'une étroite amitié avec saint Bernard. Huit jours avant sa mort, il reçut l'habit monastique dans l'abbaye de Clairvaux, où il a été enterré. Guillaume de Champeaux est le premier dialecticien de la secte réaliste. Il défend le réalisme contre le nominalisme de Roscelin ; il n'admet de réel que l'universel, et les individus ne sont que des accidents. Aussi les universaux ne sont pas après, mais avant les choses : *Universalia ante rem, non post rem.*

CHAMPEAUX (Louis-Alfred DE), archéologue français, né à Bourges en 1833, mort à Paris en 1903. Employé à l'hôtel de ville de Paris, il devint inspecteur des beaux-arts, puis conservateur de la bibliothèque de l'Union des arts décoratifs. On lui doit : *le Meuble* (1885) ; *Dictionnaire des fondeurs ciseleurs*, etc. (1886) ; *les Monuments de Paris* (1887) ; *Histoire de la peinture décorative* (1889) ; *l'Art décoratif dans le vieux Paris* (1898) ; *l'Ancienne Ecole de peinture de la Bourgogne* (1898).

CHAMPEAUX (Louis-Eugène PALASNE DE), marin français, né en 1840, mort à Marseille en 1889. Lieutenant de vaisseau en 1871, il fit sa carrière en Cochinchine. Après le bombardement des forts de Thuan-An par l'amiral Courbet et l'ouverture de la rivière de Hué, il contribua avec Harmand à l'établissement du protectorat français sur l'Annam et le Tonkin. Ministre-résident de la République à Hué, et en juillet 1885 ministre de la guerre en Annam, il fut dans la suite chargé par intérim du gouvernement de la Cochinchine (1887), puis devint résident général au Cambodge.

CHAMPEIL (Jean-Baptiste-Antoine), sculpteur français, né à Paris en 1866, mort à La Remonderie, près d'Alençon, en 1913, grand prix de Rome en 1896. Son groupe idyllique, *le Printemps de la vie*, fut récompensé d'une première médaille en 1902. On lui doit le *Monument aux enfants du Cantal*, d'Aurillac (1903), celui de *Benjamin Godard*, du square Lamartine à Paris (1906), *l'Eté de la vie* (1910), œuvre gracieuse et ferme.

CHAMPEIN (Stanislas), compositeur français, né à Marseille en 1753, mort à Paris en 1830. En 1780, il donna à Paris, au petit théâtre du bois de Boulogne, son premier ouvrage, *le Soldat français*. Il écrivit à partir de 1770 de nombreuses comédies lyriques, entre autres *la Mélomanie* (1781) et le *Nouveau Don Quichotte* (1789), qui furent accueillis avec faveur. On lui doit également quelques compositions religieuses.

CHAMPEIX [*pè*], ch.-lieu de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 13 kil. d'Issoire, sur la Couze de Champeix, descendue du lac Chambon ; 960 hab. — Le canton a 17 comm., et 6.350 hab.

CHAMPELURE ou **CHAMPLURE** [*chan*] n. f. (altér. de *chantepleure*). Accident produit par la gelée sur les végétaux.
— Econ. rur. Syn de CHANTEPLEURE. (Dialectal.)

CHAMPENOIS [*chan-pe-noi*], **E**, habitant ou originaire de la Champagne : *Les* CHAMPENOIS.
— *Adjectiv. Mœurs* CHAMPENOISES.
— Zootechn. *Moutons champenois*, Variété de la *race mérinos*. (Dans la partie fertile de la Champagne, ils sont comparables aux mérinos de la Bourgogne ; mais, dans la Champagne crayeuse ou pouilleuse, ils se ressentent de la pauvreté du sol : les formes sont moins parfaites.)
— N. m. Patois que l'on parle dans la Champagne.
— LOC. PROV. **Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes**, Dicton qui décerne, à contresens, un brevet de sottise aux Champenois. En voici l'origine : au moment de la conquête des Gaules, César, pour favoriser le commerce des moutons de la Champagne, exempta de la taxe les troupeaux au-dessous de cent têtes. De ce jour, les Champenois ne formèrent plus que des troupeaux de quatre-vingt-dix-neuf bêtes. César décida alors que désormais le berger compterait pour un mouton.

CHAMPENOUX, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 12 kil. de Nancy, sur l'Amezule ; 360 hab. En septembre 1914, Français et Allemands se disputèrent sa possession ainsi que celle de la *forêt de Champenoux*, qui s'étend plus à l'O. au pied du mont d'Amance et qui couvre au S. le Grand-Couronné de Nancy. Cette forêt, que traversent la vallée de l'Amezule, affluent de la Meurthe, la voie ferrée et la route de Nancy à Château-Salins, après avoir été conquise par les Allemands du 4 au 6 septembre, fut reprise par les Français les 10, 11 et 12 et servit à la surveillance de la vallée de la Seille.

CHAMPER [*chan-pé*] ou **CHAMPESER** [*zé*] v. tr. Jeter le bois sur la grille de la poêle dans une saline, pour entretenir le feu.

CHAMPÊTRE [*chan*] adj. (lat. *campestris*). Relatif aux champs ou à la vie des champs : *Repas* CHAMPÊTRE. *Poésie* CHAMPÊTRE.
— Admin. *Garde champêtre*, Agent chargé de la surveillance des récoltes, des propriétés, etc.
— Myth. *Dieux, Divinités champêtres*, Dieux qui présidaient aux champs et à leurs productions.
— SYN. **Champêtre, agreste.** V. AGRESTE.

CHAMPÊTRERIE [*chan, ri*] n. f. *Fam.* Peinture des mœurs champêtres.

CHAMPEUR [*chan*] n. m. Ouvrier qui champe les grilles des poêles, dans une saline.

CHAMPIGNONS. — Classification des champignons en quatre grands groupes, d'après la structure de l'appareil végétatif et le mode de formation des spores. ASCOMYCÈTES : 1. Levure (*a*, asques) ; 2. Exoascus deformans (*a*, asques) ; 3. Exoascus pruni (*a*, asques) ; 4. Morille ; 5. Helvelle ; 6. Pezize (*a*, ascospores) ; 7. Truffe (*a*, asque avec ascospores) ; 8. Claviceps [ergot] (*e*, ergot jeune ; *s*, sclérotes ; *t*, tête de sclérote ; *p*, périthèce ; *a*, asque) ; 9. Ophiobolus (*p*, périthèce ; *a*, asque ; *ap*, ascospores) ; 10. Torrubia ; 11. Cordiceps ; 12. Oïdium (*c*, conidiophore ; *p*, périthèce ; *a*, asques) ; 13. Dematophora (*p*, périthèce ; *c*, conidiophores ; *s*, sclérotes) ; 14. Cladosporium (*f*, filaments ; *s*, spores ; *c*, conidies) ; 15. Monilia (*c*, conidies ; *ap*, apothécies sur cognassier ; *a*, asque) ; 16. Botrytis (*r*, rameau conidiophore ; *ap*, apothécie ; *a*, asque) ; 17. Aspergillus. BASIDIOMYCÈTES : 18. Ustilago (*m*, mycélium ; *f*, mycélium fructifère ; *s*, spores) ; 19. Tilletia (*b*, grain de blé grossi ; *s*, spores ; *g*, spore germant) ; 20. Puccinia (*s*, spermogonies ; *o*, œcidies) ; 21. Uredo (*p*, probasides) ; 22. Gymnosporange (*t*, téleutospores) ; 23. Ræstelia (*o*, œcidium) ; 24. Hydne et coupe ; 25. Clavaire (*b*, basides) ; 26. Polypore et coupe ; 27. Bolet et coupe ; 28. Chanterelle et coupe ; 29. Amanite et coupe (*v*, volves, *b*, basides) ; 30. Pratelle ; 31. Geaster (*b*, basides) ; 32. Clathrus (*b*, basides) ; 33. Lycoperdon (*b*, basides). MYXOMYCÈTES : 34. Dictydie ; 35. Didderme ; 36. Arcyrie (*r*, réseau) ; 37. Plasmodiopara [hernie du chou] (*s*, spores). OOMYCÈTES : 38. Chytridium [gale noire de la pomme de terre] (*s*, spores) ; 39. Mucor (*s*, sporange ; *o*, œuf) ; 40. Peronospora [mildiou] (*c*, conidiophores ; *o*, œuf) ; 41. Phytophtora infestans (*c*, conidiophores ; *z*, conidies avec zoospores) ; 42. Cystopus (*c*, conidiophores ; *o*, œuf) ; 43. Saprolegna (*f*, filaments ; *z*, zoospores) ; 44. Empuse (*c*, conidiophores ; *o*, œuf).

CHAMPIGNONS

CHAMPIGNONS. — *PLANCHE I.* (C *Comestible ;* I. *Indifférent ;* S. *Suspect ;* V. *Vénéneux*) : *Amanites :* 1. Des Césars (Oronge vraie), C.; 2. Tue-mouches (fausse Oronge), V.; 3. Citrine, V.; 4. Phalloïde, V.; 5. Panthère (fausse Golmotte), V.; 6. Rougeâtre (Golmotte), C.; 7. A étui (Grisette), C. — *Lépiotes :* 8. Elevée (Coulemelle), C.; 9. Bouclier, C. — 10. *Armillaire* de miel, C. — *Tricholomes :* 11. Ardent, V.; 12. Nu, C.; 13. De la Saint-Georges (Mousseron), C. — 14. *Collybie* à pied en fuseau (Souchette), C. — *Clitocybes :* 15. Vernissé, C.; 16. Entonnoir, C.; 17. Vert, C. — *Mycènes :* 18. Pur, V.; 19. Epipterigia, V. — 20. *Omphalie* épingle, I. — *Pleurotes :* 21. Huître, C.; 22. Conque, C.; 23. De l'orme, C. — *Hygrophores :* 24. Ivoirin, C.; 25. Perroquet, I.; 26. Conique, S.; 27. A feuillets jaunes, I. — 28. *Nyctalis* à spores étoilées, I. — *Chanterelles :* 29. Comestible (Girolle), C.; 30. Orangée (fausse Girolle), S. — *Lactaires :* 31. A toison, V.; 32. Taché, C.; 33. Polyré, C.; 34. Zoné, V.; 35. Vénéneux, V.; 36. Roux, V.; 37. Douceâtre, C.; 38. Délicieux (Sanguin), C.; 39. A lait jaune, V.; 40. Visqueux, V. — *Russules :* 41. Sans lait, C.; 42. Jolie, C.; 43. Emétique, V.; 44. De Quélet, V.; 45. Jaune, C.; 46. Bleu jaunâtre (Charbonnier), C.; 47. Fourchue, V.; 48. Verdoyante (Palomet), C. — *Marasmes :* 49. D'oréade (faux mousseron), C.; 50. Petite roue, I. — 51. *Panc* stiptique, V. — 52. *Schizophylle* commun, I. — 53. *Volvaire* gluante, V. — 54. *Plutée* couleur de cerf, C. — *Entolomes :* 55. En bouclier, C.; 56. Livide, V. — 57. *Leptone* de Kervern, I. — 58. *Claudope* variable, I. — *Pholiotes :* 59. Ridé, C.; 60. Ecailleux, S. — *Cortinaires :* 61. Visqueux, I.; 62. Purpurin, I.; 63. Blanc violet, I. — 64. *Galère* velu, I. — 65. *Paxille* enroulé, C. — *Psalliotes :* 66. Des champs (Champignon de couche), C.; 67. Des jachères (Boule-de-neige), C. — 68. *Strophaire* vert-de-gris, S. — 69. *Hypholome* en touffes, V. — *Coprins :* 70. A chevelure, C.; 71. Noir d'encre, I.; 72. Blanc et noir, I. (*Les plantes sont toutes figurées au quart de gr. nat.*)

CHAMPIGNONS

CHAMPIGNONS. — *PLANCHE II.* (C. *Comestible* ; I. *Indifférent* ; S. *Suspect* ; V. *Vénéneux*) : 1. *Lenzite* flasque, I. — 2. *Dédalée* du chêne, I. — *Polyporcs* : 3. Luisant, I. ; 4. Soufré, I. ; 5. De couleurs variées, I. ; 6. Du bouleau, I. ; 7. Amadouvier, I. — *Bolets* : 8. Comestible (Cèpe de Bordeaux), C. — 9. Pomme de pin, C. ; 10. Amer, V. ; 11. Bronzé (Tête de nègre), C. ; 12. Jaune, C. ; 13. Raboteux, C. ; 14. Raboteux (variété orangée), C. ; 15. Satan, V. ; 16. Blafard, S. ; 17. Poivré, V. ; 18. Bai brun, C. ; 19. Des bœufs, C. ; 20. Granulé, C. — 21. *Fistulin* foie (Foie ou Langue de bœuf), C. — *Hydnes* : 22. Imbriqué, C. ; 23. Bosselé, C. ; 24. Coralloïde, C. ; 25. Hérisson, C. — 26. *Sparassis* crépu, C. — *Clavaires* : 27. Jaune, C. ; 28. Dorée, S. ; 29. Belle, C. ; 30. Pilon, I. — 31. *Craterelle* corne d'abondance (Trompette des morts), C. — 32. *Stérée* poilue, I. — 33. *Phalle* vulgaire, V. — 34. *Clathre* grillagé, I. — 35. *Cyathe* soyeux, I. — *Lycoperdons* : 36. A pierreries, I. ; 37. En poire, I. — 38. *Scléroderme* vulgaire, I. — 39. *Géaster* hygrométrique, I. — 40. *Calocère* visqueux, I. — 41. *Tremelle* mésentérique, I. — 42. *Auriculaire* (oreille de Judas), I. — *Pezizes* : 43. Vésiculeuse, C. ; 44. En coupe, C. ; 45. Orangée, C. ; 46. Cochenille, C. ; 47. Oreille d'âne, C. — 48. *Bulgarie* salissante, I. — *Morilles* : 49. Comestible (blanche), C. ; 50. Comestible (noire), C. ; 51. A pied ridé, C. ; 52. Conique, C. — *Helvelles* : 53. Crépue, C. ; 54. Lacuneuse, C. ; 55. Elastique, C. — 56. *Xylaire* du bois, I. — *Truffes* : 57. A spores noires, C. ; 58. D'hiver, C. ; 59. A veines plissées, C. ; 60. D'été, C. — 61. *Arcyria* incarnat (très grossi). — 62. *Ergot* du seigle. — 63. *Ergot* du blé. — 64. *Charbon* du blé. — 65. *Torrubie* militaire sur une guêpe. — 66. *Oïdium*. — 67. *Mildew*. — 68. *Black-rot*. — 69. *Anthracnose*. (*Les plantes — sauf 61 à 69 — sont toutes figurées au quart de gr. nat.*)

CHAMPIGNONS

Culture du champignon de couche : 1. Psalliote champêtre à l'état sauvage; 2. Développement du mycélium; 3. Construction des meules de fumier; 4. Gobetage; 5. Arrosage des meules et récolte des champignons.

Un chapeau nettement distinct du pied.	Sous le chapeau sont des	Feuillets rayonnants	**1. Agaricinées** (amanite, psalliote).
		Tubes accolés	**2. Polyporées** (polypore).
		Pointes molles	**3. Hydnées** (hydnes).
	Ensemble du chapeau...	Alvéolé	**4. Morchellacées** (morille).
		Rabattu et bosselé	**5. Helvellacées** (helvelle).
Pas de chapeau	Aspect d'une boule, d'une poire ou d'une toupie trouée au sommet, à la maturité		**6. Lycoperdées** (vesse-de-loup).
	Forme d'un petit arbuste ou d'une massue		**7. Clavariées** (clavaires).
	Petite coupe avec ou sans pied		**8. Pezizacées** (pezize).
	Membrane en forme de trompette		**9. Théliphorées** (craterelle).
	Tubercule souterrain		**10. Tubéracées** (truffe).

I. POUR RECONNAÎTRE LES FAMILLES DE CHAMPIGNONS.

1° Une volve. (*Tous les champignons mortels ont une volve.*) Marquée à la base du pied par un étui (1) ou un bourrelet écailleux (2) ou sur le chapeau par des écailles plaquées (3) s'enlevant facilement au doigt.

Un anneau (4) ; feuillets ordinairement blancs, spores blanches	**Amanites** Oronge vraie ou Amanite des Césars, Fausse oronge ou Amanite tue-mouches, Royal, Golmotte ou Amanite vineuse, Grisette ou Amanite à étui.
Pas d'anneau ; feuillets et spores roses	**Volvaire**

2° Pas de volve, un anneau.

Feuillets libres (5) ; spores blanches	**Lépiote** Cluseau, Coulemelle, Poterelle, etc.
Feuillets libres (5) *blancs ou rosés, puis brun pourpré, spores* brun pourpré	**Psalliote** Boule-de-neige, Brunette, Champignon rose, Champignon de couche.
Feuillets adhérents (6). *En touffes* sur les souches ou au pied des arbres	**Armillaire** Piboulade, Souchette.
Chapeau d'abord cylindrique (7) ; feuillets se transformant vite en un *liquide noir* ; spores noires	**Coprin** Coprin chevelu, Goutte d'encre.

3° Ni volve, ni anneau.
Champignons charnus à feuillets *ne descendant pas* le long du pied (5, 8, 13).

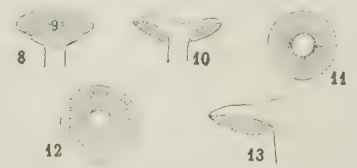

Des feuillets ou du chapeau blessés sort un *liquide laiteux* blanc ou coloré ; spores blanches	**Lactaire** Auburon, Poivré, Rougillon, Vache.
Couleurs vives, chapeau plan (9) ou creux (10), jamais conique ; *feuillets égaux* (11) *parfois bifurqués* (12), spores blanches, rarement jaunes	**Russule** Bise, Charbonnier, Cul-rouge, Cul-vert, Palomet, Rougeotte, Verdette.
Feuillets *échancrés* près du pied (13) ; spores blanches	**Tricholome** Blanquet, Chevalier, Mousseron blanc, Pied bleu.
Feuillets *échancrés* près du pied (13) ; spores roses	**Entolome** Perfide, Mousseron des haies, Potiron d'avril.

4° Ni volve, ni anneau.
Feuillets *descendant* le long du pied (14, 15).

Champignons charnus, à bords du chapeau d'abord enroulés ; spores roses	**Clitopile** Farinier, Meunier.
Feuillets épais, *arrondis au bord* (15), parfois réduits à des *plis* peu saillants, spores blanches	**Chanterelle** Chevrette, Girolle, Jaunette, Jauniret.
Champignons secs, pied mince *se pliant sans se briser ;* spores blanches	**Marasme** Mousseron d'automne, etc.
Champignons charnus, souvent en entonnoir, pied cassant, spores blanches	**Clitocybe** Petit-gris, mousseron gris.

5° Ni volve, ni anneau.
Pied d. côté (16) ou pas de pied (17).

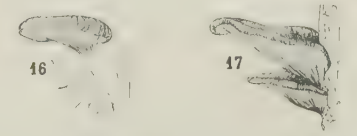

Champignons charnus dont beaucoup poussent sur les arbres ; spores blanches.	**Pleurote** Argouane, Oreille de chardon, d'olivier ou d'orme, Nouret.

II. POUR RECONNAÎTRE LES PRINCIPAUX GENRES DE CHAMPIGNONS A FEUILLETS DE LA FAMILLE DES AGARICINÉES.

CHAMPFLEURY (Jules HUSSON, dit **Fleury**, dit), romancier français, né à Laon en 1821, mort à Paris en 1889. Il se lia avec P. Dupont, Baudelaire, Murger, Banville, Courbet, Nadar, et fut le chef de l'école réaliste, dont les adeptes se proposaient la reproduction scrupuleuse de tous les types. Ce sentiment du réel, poussé parfois jusqu'à la caricature, se remarque dans tous ses romans : *Chien-Caillou* (1847) ; *Confessions de Sylvius* (1849) ; *les Bourgeois de Molinchart* (1855) ; *les Souffrances du professeur Delteil* (1857) ; *les Amoureux de Sainte-Périne* (1859) ; *les Oies de Noël* (1853) ; *le Violon de faïence* (1862) ; *Monsieur Tringle* (1866) ; *Fanny Minoret* (1882). On lui doit, en outre, quelques pantomimes, d'excellentes études sur Balzac, Henri Monnier, les Le Nain, La Tour, des travaux sur la caricature, l'imagerie populaire, et des recherches érudites sur la céramique : *Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution* (1866) ; *Bibliographie céramique* (1881) ; etc. Champfleury fut administrateur de la manufacture de Sèvres.

Champfleury. — Cl. P. Petit.

CHAMPGENÉTEUX, comm. de la Mayenne, arrond. et à 24 kil. de Mayenne ; 1.110 hab.

CHAMPI ou **CHAMPIS** [*pi*], **ISSE** adj. et n. (de *champ*). Enfant trouvé dans les champs, et, en général, Enfant trouvé. (Vx. mot du Poitou, de la Saintonge, du Berry, etc.)

— N. m. Techn. Papier pour les châssis : *Du* CHAMPI.

CHAMPIER (Symphorien), médecin et historien, né à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône) en 1472, mort à Lyon vers 1539. Élève des universités de Paris, puis de Montpellier, il exerça la médecine en Lorraine, et il accompagna le duc Antoine pendant la campagne de Louis XII contre les Vénitiens, puis en 1515 à Marignan où sa brillante conduite lui valut d'être armé chevalier. Il se fit vers cette époque agréger à la faculté de médecine de Pavie, et il obtint le titre de médecin du roi. Il fut à deux reprises (1519 et 1533) consul à Lyon. Il était par sa femme cousin de Bayard, et il écrivit *les Gestes, ensemble la vie du preux chevalier Bayard* (Lyon, 1525). — L'un de ses fils, CLAUDE, seigneur de Faverge et de La Bâtre, né à Lyon vers 1520, lui aussi médecin et historien, a publié : *Bref et facile commentaire de toutes choses engendrées en l'air* (1558), et, avec Gilles Corrozet, *Catalogue des villes et cités, fleuves et fontaines assises ès troys Gaules* (1537).

CHAMPIER (Victor), écrivain d'art et administrateur, né à Feurs (Loire) en 1851, mort à Roubaix en 1929. D'abord secrétaire de G. Vapereau, puis collaborateur artistique du grand *Dictionnaire Larousse* dès 1872, il fut en 1875 secrétaire de la revue l'*Art*. Successivement rédacteur en chef du *Musée Universel*, critique d'art au *Moniteur Universel* dès 1879, il entreprit une ardente campagne pour « les Arts décoratifs ». Il fonda et dirigea, pendant 22 ans (1880 à 1902), la *Revue des Arts décoratifs*. Il fut chargé d'établir à Roubaix une école à la fois technique et artistique destinée à la formation des ingénieurs et des ouvriers d'art des industries textiles. Il fit de cette institution, unique en France dans ce genre, une école modèle. Il a publié de nombreux écrits : *L'année artistique* (1878-1882) ; *les Dessins d'art décoratif du musée du Louvre* (1882) ; *le Mobilier moderne* (1884) ; *les Industries d'art à la fin du XIXe siècle* (1891) ; *le Palais-Royal* (1900) ; *L'Hôtel Païva* (1891) et *L'Art dans les Flandres françaises aux XVIIe et XVIIIe siècles après les conquêtes de Louis XIV* (1926).

CHAMPIGNÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 26 kil. de Segré ; 1.100 hab. Ardoises.

CHAMPIGNELLES, comm. de l'Yonne, arrond. et à 45 kil. d'Auxerre ; 1.200 hab.

CHAMPIGNEULLE (Charles), peintre verrier, né à Metz en 1853, mort à Savonnières-en-Perthois (Meuse) en 1905. Il composa des verrières modernes pour l'Eden-Théâtre et pour l'hôtel du *Figaro*. Il a collaboré à la décoration de l'église votive élevée à Saint-Pétersbourg, en commémoration du mariage du tsar ; à celle de la cathédrale de Metz, et à celle de Saint-Philippe du Roule (Paris).

CHAMPIGNEULLES, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 5 kil. de Nancy, sur la Meurthe ; 4.530 hab. Ch. de f. Est. Brasseries ; fonderies de fer et de cuivre.

Champignol malgré lui, vaudeville en trois actes, de Georges Feydeau et Maurice Desvallières (1892). Le vicomte de Saint-Florimond fait la cour à Mme Champignol, femme d'un peintre célèbre, momentanément absent. Des circonstances imprévues l'obligent, pour sauver la situation, à se donner comme étant Champignol lui-même. Sous ce nom, les gendarmes le conduisent à sa garnison pour y accomplir une période de treize jours. Champignol s'empresse également de rejoindre son régiment, qui se trouve ainsi doté de deux Champignol. Ce quiproquo fait toute la pièce. Mais les auteurs y ont répandu d'ingénieuses bouffonneries.

CHAMPIGNON [*chan*, et *gn* mll.] n. m. (du bas lat. *campinio* proprem. *qui vit dans les champs*). Nom donné à des végétaux cryptogames de formes très diverses, dont les genres sont fort nombreux et divers dans leur conformation (*agarics, truffes, moisissures*, etc.) : *Les* CHAMPIGNONS *appartiennent à l'embranchement des thallophytes.* || *Champignon de couche*, Nom vulgaire de l'agaric comestible. || *Blanc de champignon*, Amas mycéliens au moyen desquels les horticulteurs reproduisent les champignons.

— *Par anal.* Nom donné à divers objets (porte-manteau, siège, etc.) dont la forme rappelle celle d'un champignon. || Bouton noir ou incandescent qui se forme au lumignon d'une mèche qui brûle, quand on a négligé de la moucher.

— LOC. FAM. *Croître, Pousser comme un champignon*, Grandir très vite. || *Naître comme un champignon*, Se dit malicieusement d'un enfant dont le père n'est pas connu, et que l'on suppose, par plaisanterie, être né spontanément.

— Art. vétér. V. la partie *encycl.*

— Mar. Engin destiné à ancrer les bouées, à maintenir les câbles au fond de la mer, et qui a la forme d'un champignon renversé.

— Pathol. Excroissance fongueuse. V. FONGUS.

— Techn. Support dont l'extrémité est arrondie, et qui sert à soutenir, dans les étalages, des coiffures et d'autres objets. || Jet d'eau de peu d'élévation qui, en retombant, a la forme d'un champignon. || Sorte de siège de jardin. || Partie du rail, au profil arrondi, et qui constitue la surface sur laquelle roule le bandage des roues.

— ENCYCL. Bot. Les *champignons* sont des plantes que l'on place au bas de l'échelle de la classification botanique. Ce sont des végétaux inférieurs, parce qu'ils sont dépourvus de certains organes (racines, tiges, feuilles) caractéristiques des végétaux complets. Ces organes sont remplacés par un appareil végétatif appelé *thalle*. De plus, ils sont dépourvus de *chlorophylle*, en sorte que, ne pouvant vivre de substances exclusivement minérales, il leur faut des substances organiques qu'ils sont obligés d'emprunter aux animaux et végétaux vivants (champignons parasites) ou en décomposition (champignons saprophytes). Il en résulte que la composition chimique des champignons est intermédiaire entre celle des tissus animaux et des tissus végétaux.

Communément, l'on désigne sous le nom de champignons ceux de ces végétaux qui développent un thalle abondant et des expansions aériennes plus ou moins volumineuses revêtant ordinairement la forme d'une tige renflée (pied) surmontée d'un chapeau ; tel est le cas des agaricinées ; mais l'appareil végétatif n'est point toujours aussi apparent et les truffes, morilles, puis les moisissures et levures de toutes sortes et les espèces qui occasionnent les maladies humaines (mycoses) ou végétales (maladies cryptogamiques) n'en sont pas moins également des champignons.

Ce que l'on récolte dans la cueillette des champignons ce n'est en réalité qu'une partie du champignon, la partie reproductrice, la fructification.

La *partie végétative* des champignons porte le nom de *mycélium*. Dans le champignon de couche, par exemple, le mycélium n'est autre chose que le blanc de champignon, cet ensemble de filaments blanchâtres existant dans les plaques de fumier sec qui servent à la culture.

Tandis que, dans les espèces microscopiques (moisissures, urédinées, etc.) cet appareil végétatif est réduit à un lacis de tubes mycéliens surmontés de minces filaments portant les organes reproducteurs, dans les grandes espèces au contraire le développement du mycélium engendre une masse extérieure qui prend des formes diverses. La plus fréquente est constituée par un pédoncule (*pied*) surmonté d'un *chapeau*. Celui-ci, arrondi, bosselé ou creusé en coupe, est garni en dessous de *feuillets* (agaricinées), de *tubes* (polyporées) ou d'*aspérités* molles (hydnées) ; parfois, il est réduit à une masse spongieuse (morille). Souvent aussi le pied fait défaut, et l'expansion est une coupe (pezize), une arborescence (clavaire), ou un amas ayant la forme d'un sac pyriforme (lycoperdon) ou d'un tubercule (truffe).

Les *appareils reproducteurs* des champignons présentent la plus grande variété. Dans le champignon de couche, par exemple, c'est l'ensemble du pied, du chapeau et des lames qui constitue la fructification.

Les éléments reproducteurs proprement dits, qui, par leur développement, redonnent un nouveau mycélium et de nouvelles fructifications, naissent sur les lames. Une coupe très mince d'une de ces lames, faite perpendiculairement à son plan et examinée au microscope, présente, au centre, un feutrage de filaments blancs. Les cellules qui constituent les extrémités de ces filaments se recourbent vers l'intérieur et se disposent toutes parallèlement les unes aux autres, de façon à former, sur chaque face du feuillet, une sorte de mince membrane à laquelle on a donné le nom de *hyménium*. La plupart des cellules de l'hyménium sont renflées en massue et portent le nom de *basides ;* au sommet des basides poussent un petit nombre de prolongements grêles appelés *stérigmates ;* chaque stérigmate se renfle en boule à son extrémité. Cette boule est l'élément reproducteur, et se détache quand elle est mûre : on lui donne le nom de *spore*. *Le champignon de couche se reproduit donc par spores.* Chaque baside de champignon de couche ne présente que deux stérigmates et deux spores ; le nombre de quatre est de beaucoup le plus fréquent. Dans le cèpe, l'hyménium, les basides, les spores se forment à la face interne des tubes qui sont situés sous le chapeau.

Chez la morille, les spores naissent autrement. En coupant la surface des alvéoles du chapeau, on trouve encore un hyménium, mais les cellules de cet hyménium sont très allongées ; ce n'est plus à leur sommet, c'est dans leur intérieur qu'il y a huit spores. Les longues cellules qui produisent les spores sont nommées *asques*. Les asques s'ouvrent au sommet, et les spores sont mises en liberté.

Chez le mildew, les spores se forment à l'extrémité des derniers rameaux de filaments qui sortent par petits bouquets du tissu de la feuille attaquée. Chez l'oïdium, elles naissent en file, l'une au-dessous de l'autre.

Beaucoup de champignons peuvent émettre plusieurs espèces de spores. Ainsi, l'oïdium, présente quelquefois des fructifications qui ont la forme de petites masses sphériques, hérissées de longs filaments spiralés ; une coupe faite dans ces fructifications montre des asques et des spores. Certains champignons se développent alternativement sur deux plantes différentes ; par exemple, la rouille du blé vit sur le blé et sur l'épine-vinette.

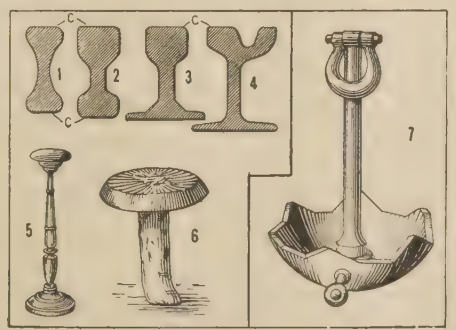

CHAMPIGNONS : 1, 2, 3, 4. De rails (C) ; 5. De modiste ; 6. Siège de jardin ; 7. De marine.

Diverses espèces de champignons se reproduisent par ce que l'on appelle des *œufs*. Ainsi, en étudiant au microscope, surtout vers la fin de l'été, des coupes faites dans des feuilles de vigne attaquées par le mildew, on trouve çà et là des *œufs*.

Un autre mode de multiplication qui existe chez les champignons, c'est le *bourgeonnement*. La levure de bière, par exemple, est formée d'une multitude de simples cellules arrondies. Placées dans un liquide sucré, ces cellules émettent un petit bourgeon qui grossit jusqu'à acquérir la taille de la cellule-mère, bourgeonne à son tour, et ainsi de suite.

Les principaux groupes de champignons sont les suivants : 1° les *basidiomycètes*, caractérisés par la naissance des spores sur des basides (champignon de couche, cèpe, lycoperdon) ; 2° les *ascomycètes*, chez lesquels les spores naissent dans des asques (morille, truffe) ; 3° les *urédinées*, champignons parasites des végétaux et produisant dans les organes de ceux-ci les maladies connues généralement sous le nom de *rouilles* (rouilles du blé, de l'avoine) ; 4° les *ustilaginées*, champignons parasites, produisant chez les végétaux les maladies connues sous le nom de *charbon* (charbon de l'avoine, du maïs) ; 5° les *oomycètes* ou *hyphomycètes*, caractérisés par ce fait que la reproduction y a lieu par œuf ; la famille principale est celle des *péronosporées* (mildew ou *plasmopara de la vigne*) ; 6° les *myxomycètes*, champignons dont le principal caractère est que, pendant la plus grande partie de leur vie, ils ne possèdent pas de membranes de cellulose rigide limitant leur corps et empêchant tout mouvement, de sorte qu'ils sont aptes à se déplacer ; ce sont des végétaux mobiles (champignon qui produit la hernie du chou).

La répartition des champignons en familles est établie sur la forme générale extérieure de l'appareil reproducteur : la plus riche est celle des *agaricinées ;* puis viennent les *polyporées, hydnées, clavariées, téléphorées, lycoperdées, clathrées, trémellinées*, appartenant au groupe des basidiomycètes.

Culture. — Le *champignon de couche* ou *agaric champêtre* est surtout cultivé en grand dans les carrières des environs de Paris. On emploie du fumier de cheval, qu'on dispose en meules dans les carrières souterraines. On introduit dans ces meules deux ou trois rangs de *mises* ou *lardons*, plaques de fumier sec, contenant du *blanc de champignon*. Trois ou quatre semaines après cette opération (*lardage*), le blanc a envahi toute la meule, et l'on recouvre celle-ci d'une terre très calcaire, de plâtras : c'est le *gobetage*. Un mois après, les champignons apparaissent, et on les récolte pendant deux mois environ. Le blanc est souvent atteint de maladies variées, mais on peut se procurer le blanc pur à l'Institut Pasteur.

Champignonnière pratique. Dans une caisse de bois blanc d'environ 50 centimètres de profondeur et 1 mètre carré de surface, on place une épaisseur de 8 à 12 centimètres de bouse de vache séchée et mélangée avec un quart de terre légère. On répand ensuite du blanc de champignon dans une seconde couche de terre superposée à la première et mélangée à de la bouse, sur une hauteur de 4 à 5 centimètres. Le tout se tasse légèrement et se recouvre de 20 centimètres de terre entretenue humide par de fins arrosages. Quelques semaines après (six à huit), apparaîtront à la surface les champignons, qu'on pourra cueillir, et cela pendant de longs mois, à la seule condition d'entretenir l'humidité. La caisse doit se placer de préférence dans un endroit sombre.

— Méd. *Aucun des procédés que l'on a pu préconiser pour établir la distinction entre un champignon vénéneux et un champignon comestible n'a de valeur :* ni la couleur du chapeau, des lamelles, de la chair, ni la saveur de celle-ci, ni la présence d'insectes ou de limaces sur un champignon ne donnent une indication précise ; le préjugé de la pièce d'argent qui, pendant la cuisson, noircit au contact de champignons présumés vénéneux est une dangereuse erreur. Il est donc indispensable, quand on veut récolter des champignons, d'apprendre à les distinguer nettement d'après leurs caractères botaniques propres, et de rejeter impitoyablement tout spécimen douteux.

Tout d'abord il convient de ne jamais oublier que les champignons mortels (amanites) ont une *volve*. Tous les champignons qui possèdent ce caractère ne sont pas mortels (la délicieuse oronge vraie en fournit la démonstration) ; mais la présence de la volve est une première indication à laquelle il faut attacher la plus haute importance.

Parmi les champignons *mortels* en raison de la *phalline* (on dit aujourd'hui *amanita-tozine*) qu'ils renferment, citons les amanites phalloïde, citrine, vireuse, printanière, panthère, tue-mouches ; parmi les champignons *dangereux* ou *suspects* qui contiennent de la *muscarine* (*amanita-hémolysine*), la lépiote brune, le pleurote de l'olivier, les lactaires à coliques, roux, les russules fourchues, de Quélet, émétique, l'entolome livide, l'hypholome fasciculé, la pratelle jaunissante, le bolet de Satan ; — enfin, parmi les meilleurs des *comestibles :* la truffe, l'oronge vraie, les bolets (cèpe de Bordeaux, tête-de-nègre, bolet rude, bolet jaune), l'armillaire de miel, les morilles, les psalliotes ou pratelles ou mousserons, l'amanite vineuse, la lépiote élevée, la collybie en fuseau, les tricholomes, la chanterelle, l'hydne bosselé (pied-de-mouton), les lactaires (délicieux, à lait abondant), les russules (sans lait, craquelée, charbonnière), les clavaires, le clitopile orcelle, la craterelle (ou trompette de la mort), etc. V. planches en couleurs.

Dans l'empoisonnement phallinien (celui des champignons mortels), tous les soins sont en général inutiles, sauf l'injection du sérum spécial préparé par l'Institut Pasteur. Dans l'empoisonnement muscarinien par les champignons vénéneux, vider le tube digestif par des lavements, provoquer les mictions par des boissons abondantes et des diurétiques ; donner du café, du charbon animal. Dans les deux cas, faire venir immédiatement le médecin.

— Art culin. Les bonnes espèces de *champignons* sont un aliment sain, agréable, de saveur exquise, mais, toutefois un peu lourd. Ils servent de garniture dans beaucoup de mets. Lorsqu'ils sont destinés à cet usage, les faire sauter dans du jus de citron mêlé à de l'eau ; quand ils sont tournés, ajouter du sel et du beurre, et laisser sur un feu modéré cinq minutes.

On peut conserver les champignons au vinaigre (comme les cornichons), dans le sel, dans de la graisse fondue, ou découpés en lamelles, que l'on fait sécher lentement. Des-

séchés au four et réduits en poudre, que l'on conserve en flacons bien bouchés, ils peuvent servir sous cette forme pour aromatiser des sauces.

— Paléont. Les *champignons* ont été trouvés à l'état fossile dès l'étage du culm (mucorinées, chytridinées, myxomycètes) ; les combustibles fossiles (houilles, cannels, lignites, tourbes, etc.) en contiennent sous la forme de mycélium et de conidies. On a signalé encore des ascomycètes parasites sur des feuilles, et de rares hyménomycètes dans les terrains tertiaires.

— Art vétér. Chez le cheval, le *champignon* ou funiculite est une tumeur inflammatoire de l'extrémité du cordon testiculaire, qui se développe parfois à la suite de la castration ; c'est généralement le résultat de l'infection de la plaie, pendant ou après l'opération, par le *botryocoque* (staphylocoque spécifique). Le traitement curatif consiste dans l'ablation de la tumeur.

CHAMPIGNONNEUX [*chan, gn* mll., *neû*], **EUSE** adj. Garni de champignons, de moisissures. || Qui appartient aux champignons.

CHAMPIGNONNIÈRE [*chan, gn* mll] n. f. Endroit, presque toujours souterrain, où l'on cultive les champignons de couche : *Les carrières des environs de Paris ont été transformées avec profit en* CHAMPIGNONNIÈRES. || Couche de terreau et de fumier pour cultiver les champignons. V. CHAMPIGNON (*culture*).

CHAMPIGNONNISTE [*chan, gn* mll., *nisst'*] ou **CHAMPIGNONNIER** [*ni-é*] n. m. Maraîcher qui cultive des champignons.

CHAMPIGNY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 25 kil. de Sens ; 1.030 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de pierre.

CHAMPIGNY-LE-SEC, comm. de la Vienne, arrond. et à 20 kil. de Poitiers ; 950 hab. Dolmens.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE, comm. de la Seine ; 27.450 hab. Ch. de f. Grande-Ceinture et Est. Carrières ; plâtre. Combats entre Français et Prussiens pendant le siège de Paris (30 nov. et 2 déc. 1870), qui ont inspiré de nombreuses compositions ; entre autres, *l'Enterrement à Champigny*, par Lançon (musée d'Angers), *la Défense de Champigny*, par Detaille (1879). Les peintres Detaille et de Neuville ont peint un superbe panorama retraçant les péripéties de la lutte (1885). [V. planche *Beaux-Arts XXVII.*]

CHAMPIN [*chan-pin*] n. m. Nom donné aux variétés sauvages de vigne américaine (*champin rupestris*).

— Adjectiv. : *Vigne* CHAMPIN.

CHAMPION [*chan*] n. m. (bas lat. *campio* ; de *campus*, champ). Celui qui combattait en champ clos, pour sa querelle ou pour la querelle d'autrui.

— Athlète ou société qui remporte la première place dans un concours national ou international. || Celui qui remporte des succès, qui excelle dans n'importe quel sport.

— *Par extens.* Combattant quelconque. || Défenseur, soutien : CHAMPION *de la foi.* CHAMPION *des idées nouvelles.*

— Au fémin. : *Tous viennent sur mes pas, hors les deux* CHAMPIONNES. (Molière.)

— *Fam.* Femme hardie, forte, courageuse : *Une rude* CHAMPIONNE.

— ENCYCL. Archéol. L'usage de combattre pour autrui, dans les duels judiciaires, était très ancien ; il y avait des hommes qui faisaient le métier de *champion*, se louant, pour les combats judiciaires, de droite et de gauche. Au XIIIe siècle, l'usage n'était plus toléré que pour ceux qui avaient une excuse valable les dispensant de combattre eux-mêmes : l'infirmité ou la maladie, la privation d'un membre, l'âge (on était dispensé de combattre en personne après soixante ans). En Angleterre, on appelait « champion du roi » un homme d'armes qui se présentait à cheval dans la salle de Westminster et provoquait tout homme qui oserait contester le droit du roi à la couronne.

Champion des dames (LE), poème de Martin Le Franc, secrétaire des papes Félix V et Nicolas V (XVe s.). Il est dédié au duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Il consiste dans une discussion entre Malebouche, qui attaque les femmes, et Franc-Vouloir, qui se fait leur avocat. On y trouve le conte des *Oies du frère Philippe*, popularisé par La Fontaine.

CHAMPION, comm. de Belgique, arrond. de Namur ; 975 hab. Carrières de sable et de silex ; agriculture. Le 23 août 1914, le fort de Cognelée, sur son territoire, fut pris par les Allemands après un violent bombardement ; le village de Champion même, bombardé le même jour, fut pillé et incendié les jours suivants.

CHAMPION (Denis), horloger-bijoutier à Paris, né en 1504, mort en 1571. On voit de lui, au musée de Besançon, une très remarquable montre en forme de tabatière cylindrique, et richement ornée.

CHAMPION (Antoine), organiste français, fut célèbre sous le règne d'Henri IV. On connaît de lui, en manuscrit, une messe à cinq voix et un recueil de pièces d'orgue d'un bon style. — Son fils, Jacques **Champion,** fut aussi un organiste renommé. — Celui-ci eut un fils qui portait également le prénom de Jacques, et qui fut fameux comme claveciniste sous le nom de CHAMBONNIÈRES (v. ce nom).

CHAMPION DE CICÉ (Jérôme-Marie), prélat et homme d'État, né à Rennes en 1735, mort à Aix en 1810. Evêque de Rodez en 1770, archevêque de Bordeaux en 1781, il fut au nombre des députés du clergé aux Etats généraux qui se réunirent au tiers, et garda les sceaux du 4 août 1789 au mois de novembre 1790. Ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il émigra, revint en France en 1801 et fut nommé archevêque d'Aix (1802).

CHAMPION (Edme), surnommé **l'Homme au petit manteau bleu,** philanthrope, né et mort à Châtel-Censoir (Yonne) [1764-1862]. Il gagna à Paris, dans le commerce de la bijouterie, une fortune considérable, et se voua, depuis les dernières années du règne de Charles X, au soulagement des pauvres, souvent revêtu de son petit manteau bleu devenu légendaire.

CHAMPION (*Pierre*-Honoré), érudit français, né à Paris en 1880, fils du libraire-éditeur Honoré Champion ; Ancien élève de l'Ecole des chartes, où il eut pour maître A. Longnon, il a publié successivement une biographie de *Charles d'Orléans*, puis un *François Villon* remarquable ; enfin, il a donné en 1922 une considérable *Histoire poétique du XVe siècle* (*Arnould Gréban, Jean Meschino, Henri Baude, Jean Molinet, Alain Chartier, Pierre de Nesson, Jean Régnier, Michault Taillevent, Pierre Chastellain*), en 1924 un petit roman de guerre : *Françoise au calvaire* (histoire de paysans bretons) ; en 1925 un *Ronsard et son temps* qui lui a valu le grand prix Broquette-Gonin de l'Académie Française, et, en 1927, un *Louis XI, le Dauphin, le Roi.*

CHAMPIONNAT [*na*] n. m. Epreuve sportive où le vainqueur est proclamé champion. || Qualité, caractère de champion.

CHAMPIONNET (Jean-Antoine-Etienne), général français, né à Valence en 1762, mort à Antibes en 1800. Fils d'un fonctionnaire dauphinois, il se lia avec La Tour d'Auvergne et alla combattre au siège de Gibraltar. En 1792, il forma à Valence un bataillon de volontaires et fut envoyé à l'armée du Nord. Sur le Rhin, il délivra Landau, prit Spire et Worms. En 1794, il contribua à la victoire de Fleurus et, à la tête de sa division, prit Juliers, Cologne et Dusseldorf. En Hollande en 1797 ; puis, mis à la tête de l'armée de Rome, il releva les courages, prit Capoue et Naples où il organisa la république Parthénopéenne, et fit régner la justice. En opposition avec Faypoult, le commissaire du Directoire à son armée, celui-ci le fit arrêter, mais le tribunal de Grenoble l'acquitta à l'unanimité. Mis ensuite à la tête de l'armée des Alpes, il ne parvint pas, malgré ses efforts, à résister aux Autrichiens. Blessé, il dut reculer sur Nice et il mourut à Antibes, atteint de l'épidémie qui décimait son armée. Brave et honnête, Championnet fut le type du soldat républicain. Sa statue s'élève à Valence.

Gal Championnet.

CHAMPISSE [*chan*] n. f. V. CHAMPI.

CHAMPLAIN [*plin*] (Samuel CHAMPLAIN ou DE), voyageur et colonisateur français, né à Brouage (Saintonge) en 1567, mort à Québec en 1635. Après avoir servi sous les ordres des maréchaux d'Aumont et de Cossé-Brissac (1593-1597), il fit un voyage aux Antilles et dans l'Amérique centrale, pour le compte de l'Espagne (1599-1601), puis, pour le compte du commandeur de Chastes, gouverneur de Dieppe, visita la Nouvelle-France en remontant le Saint-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis (1603). A son retour, il convainquit Henri IV de fonder une colonie au Canada, et fit par la suite, pour le gentilhomme saintongeois de Mons, vice-amiral et lieutenant général du roi en Acadie, plusieurs voyages, au cours du second desquels il fonda la ville de Québec (1607) et poussa plusieurs reconnaissances sur le haut fleuve, cherchant sans succès une route vers la Chine au nord du nouveau monde. Un peu plus tard (1615), il amena au Canada des religieux récollets, qui prêchèrent la foi chrétienne aux Peaux-Rouges du pays, et s'avança jusqu'aux lacs Huron et Ontario. Nommé en 1620 lieutenant général au Canada, Champlain travailla de toutes ses forces à l'essor de la colonie nouvelle, fortifia Québec, ce qui lui permit en 1628 de résister pendant un an aux attaques des Anglais venus mettre le siège devant la ville. Il dut enfin capituler en 1629 ; mais Québec fut restitué à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye de 1632, et Champlain, renvoyé comme gouverneur au Canada en 1633, y mourut en poursuivant son œuvre. Aussi mérite-t-il vraiment d'être tenu pour le fondateur de la colonie du Canada. On doit à Champlain, outre un *Traité de navigation*, publié en 1632, des relations de ses *Voyages*, qui font connaître ses navigations et ses découvertes de 1599 à 1629, et qui ont été réimprimées plusieurs fois au Canada.

Champlain.

CHAMPLAIN [*plin*], ville et port des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le lac homonyme, à l'embouchure du Chazey ; 5.200 hab.

CHAMPLAIN [*plin*], lac de l'Amérique du Nord, à la frontière du Canada (Dominion canadien) et des Etats de New-York et de Vermont (Etats-Unis). Superf. 1.264 km². Il envoie ses eaux au Saint-Laurent par le Richelieu, et communique avec l'Hudson par le canal du Nord, avec le lac Erié par le canal de l'Ouest. Découvert en 1608, par Champlain, qui lui a donné son nom. Victoire navale des Américains sur les Anglais (11 sept. 1814).

CHAMPLAINIEN [*chan-plè-ni-in*] adj. (de *Champlain* nom géogr.). Géol. Nom d'étage donné en Amérique aux couches de Champlain (Etat de Vermont). [Ce sont des dépôts laissés au quaternaire par une mer qui avait envahi les rives du Saint-Laurent et occupait l'emplacement du lac Ontario. On suit ces dépôts sur les côtes du Labrador et du Groenland.]

CHAMPLÂTREUX, lieudit de la commune d'Epinay-Champlâtreux (Seine-et-Oise). Château du même nom, appartenant à une branche de la famille parlementaire des Molé.

CHAMPLÉ [*chan*], **E** adj. Attaqué de champelure (ou champlure) : *Vignes* CHAMPLÉES.

CHAMPLEURE n. f. Technol. Corruption du mot CHANTEPLEURE. V. CHANTEPLEURE.

CHAMPLEVAGE [*chan-le*] n. m. Action de champlever, de creuser, d'évider la surface d'une plaque, d'une pièce de métal ou d'un bloc de buis, à une profondeur déterminée. (On dit aussi CHAMPLEVÉE.)

— ENCYCL. Le *champlevage* des émaux consiste à décalquer un dessin sur la surface unie du métal, et, au moyen du burin, du ciselet et des échoppes, à évider tout ce qui n'est pas le contour du dessin. Dans ces vides, on met de la poudre ou de la pâte d'émail qu'on fait fondre à haute température.

CHAMPLEVÉ [*chan-le*] n. m. Pièce métallique émaillée, dans laquelle les traits des figures sont formés au moyen de filets pris aux dépens du fond. (On dit aussi ÉMAIL EN TAILLE D'ÉPARGNE.)

CHAMPLEVÉE [*chan-le*] n. f. Syn. de CHAMPLEVAGE.

CHAMPLEVER [*chan-le-vé*] v. tr. (de *champ* et *lever* au sens d'enlever). Creuser le champ, en parlant d'une surface unie dans laquelle on veut tailler des figures, ou incruster des émaux.

CHAMPLITTE-ET-LE-PRÉLOT, ch.-lieu de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 49 kil. de Vesoul, sur le Salon ; 1.610 hab. (*Champtois*). Ch. de f. Est. — LE PRÉLOT, à 3 kil. est une ancienne commune rattachée. Champlitte a pour origine un château (auj. hôtel de ville) fondé par un cadet de la maison de Champagne. L'un de ses descendants, Guillaume de Champlitte, devint l'un des chefs de la quatrième croisade et fut prince d'Achaïe et de Morée. — Par opposition, à 2 kil. du château, une petite commune porte le nom de *Champlitte-la-Ville ;* 102 hab. Eglise en partie romane. — Le canton a 17 comm., et 4.700 hab.

CHAMPLON, comm. de Belgique (Luxembourg, arrond. de Marche) ; 980 hab. Agriculture ; élevage du bétail ; saboteries. Le 19 août 1914, Champlon fut saccagé par les Allemands.

CHAMPLURE [*chan-plur'*] n. f. Corruption du mot CHANTEPLEURE.

CHAMPMARTIN (Charles-Emile CALLANDE DE), peintre français, né à Bourges en 1797, mort à Paris en 1883 ; il a peint de bons portraits et quelques tableaux religieux.

CHAMPMESLÉ [*chan-mê-lé*] (Charles CHEVILLET, dit), auteur dramatique et comédien, né et mort à Paris (1645-1701). Il débuta à Rouen et y épousa, en 1666, Marie Desmares, puis, après 1669, joua avec celle-ci au théâtre du Marais, à l'hôtel de Bourgogne, au théâtre Guénégaud. Champmeslé écrivit des comédies de mœurs bourgeoises, réunies sous le titre de *Œuvres* (Paris, 1742).

La Champmeslé.

CHAMPMESLÉ (Marie DESMARES, dame), épouse du précédent, tragédienne française, née à Rouen en 1642, morte à Auteuil en 1698. A Paris, elle débuta au théâtre du Marais (1669), puis à l'hôtel de Bourgogne (1670) dans le rôle d'Hermione. Elle joua les deux derniers actes avec tant de sensibilité que Racine, enthousiasmé, fit d'elle l'interprète de ses plus beaux rôles : Bérénice, Athalie, Monime, Iphigénie, Phèdre, et éprouva pour elle une vive passion. La Fontaine et Boileau contribuèrent à l'immortaliser.

CHAMPNEUVILLE, comm. de la Meuse, arrond. et à 13 kil. de Verdun, au pied de la côte de Talou ; 97 hab. (334 en 1914). Prise et détruite par les Allemands le 24 février 1916, reprise par les Français du général Guillaumat le 20 août 1917.

CHAMPNIERS [*chan-ni-é*], comm. de la Charente, arrond. et à 8 kil. d'Angoulême ; 2.310 hab. Ch. de f. des Charentes. Marché agricole. Ruines des châteaux de Breuil et de Puy-de-Nesle.

CHAMPNIERS-ET-REILLAC, comm. de la Dordogne, arrond. et à 19 kil. de Nontron ; 985 hab.

CHAMPOISEAU (Charles-François-Noël), agent consulaire français, né en 1830, mort en 1909. Consul à Andrinople, il obtint une subvention du gouvernement pour faire des fouilles dans l'île de Samothrace (1863). Il recueillit des inscriptions, des bas-reliefs, et la célèbre statue de la Victoire avec un grand piédestal en forme de navire, qu'il put amener en France en 1878.

CHAMPOLLION (Jean-Jacques, dit **Champollion-Figeac**), savant archéologue, né à Figeac (Lot) en 1778, mort à Fontainebleau en 1867. Bibliothécaire de Grenoble, professeur à la faculté des lettres de la même ville, puis conservateur aux manuscrits de la Bibliothèque royale, et professeur de paléographie à l'Ecole des chartes, il fut destitué par la République en 1848, et transféré plus tard à la bibliothèque du château de Fontainebleau. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : *Annales des Lagides* (1819) ; *l'Egypte ancienne* (1839) ; *l'Egypte et les Cent-Jours* (1844) ; *le Palais de Fontainebleau* (1866) ; plusieurs volumes de *Documents sur l'histoire de France.*

CHAMPOLLION (Jean-François, dit **le Jeune**), frère du précédent, orientaliste, né à Figeac (Lot) en 1790, mort à Paris en 1832. Il publia en 1814, sous le titre de *l'Egypte sous les Pharaons*, deux volumes qui contenaient la description géographique de cette contrée d'après les auteurs classiques et les documents coptes et arabes. En 1822, il lut à l'Académie sa *Lettre à M. Dacier sur les hiéroglyphes phonétiques.* Il y établissait les principes du déchiffrement. L'année d'après (1823), il compléta la démonstration dans son *Précis du système hiéroglyphique des anciens Egyptiens.* Après avoir étudié la magnifique collection de monuments égyptiens acquise par le roi de Sardaigne et rassemblée à Turin, il obtint l'acquisition de la collection Salt, fonda ainsi le musée égyptien du Louvre, dont il fut nommé conservateur, et rédigea aussitôt le catalogue (1827). L'année suivante, il

Champollion le Jeune.
Cl. Giraudon.

fut chargé d'un voyage scientifique en Egypte. Admis à l'Académie des inscriptions en 1831, il succomba à une attaque d'apoplexie. L'acquisition de ses manuscrits fut opérée par l'Etat, qui chargea Champollion-Figeac d'en faire la publication (1834-1848).

CHAMPOLLION-FIGEAC (Aimé-Louis), érudit, deuxième fils de Jean-Jacques, né à Grenoble en 1813, mort à Vif en 1894. Attaché à la Bibliothèque royale, puis directeur du service des archives départementales, il a publié notamment : *Louis et Charles, ducs d'Orléans, et leur influence sur leur siècle* (1844), *la Captivité du roi François Ier* (dans les *Documents inédits;* 1847), *les Archives départementales de France, Manuel de l'archiviste* (1860), *les Deux Champollion, leur vie et leurs œuvres* (1888), et des éditions de mémoires ou de textes relatifs à l'histoire de France du XVIe et du XVIIe siècle.

CHAMPOLLION (Eugène-André), graveur français, né à Embrun en 1848, mort à Lettret (Hautes-Alpes) en 1901. Il s'adonna à l'eau-forte et obtint de nombreuses récompenses, notamment une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 (Paris).

CHAMPOLY, comm. de la Loire, arrond. et à 42 kil. de Roanne, en montagne; 660 hab. Ruines du château d'Urfé, du XIIIe siècle, capitale d'une seigneurie et du pays d'Urfé, sur les pentes orientales des Bois-Noirs.

CHAMPONIER [*chan, ni-é*], **ÈRE** adj. Se dit d'un cheval dont les paturons sont trop longs et trop pleins. (On dit aussi CLAMPONNIER.)

CHAMPOREAU [*chan, rô*] n. m. (de l'esp. *champurrado,* mélange de liqueurs). Boisson américaine composée de toutes sortes de liqueurs, depuis l'absinthe jusqu'au curaçao. || Boisson chaude, fort en usage en Algérie : CHAMPOREAU *au vin,* CHAMPOREAU *au café.* || Café au lait mélangé de rhum. || Mélange de café noir et de vin.

CHAMPOTON, ville du Mexique (Etat de Campêche), à l'embouchure du *Champoton* dans le golfe du Mexique; 2.320 hab. Ch.-lieu de district. Ruines anciennes. Victoires de Fernand Cortez sur les Mayas (1517 et 1518).

CHAMPS [*chan*] ou **CHAMPS-SUR-TARENTAINE**, ch.-lieu de cant. du Cantal, arrond. et à 38 kil. de Mauriac, sur un plateau mamelonné par les anciens glaciers, près de la *Tarentaine* affl. de la Rue; 1.500 hab. — Le canton a 5 comm., et 4.050 hab.

CHAMPS, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 29 kil. de Meaux; 1.680 hab. Château du XVIIIe siècle.

CHAMPSAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 24 kil. de Rochechouart; 1.220 hab. Ch. de f. Orléans.

CHAMP-SAINT-PÈRE (LE), comm. de la Vendée, arrond. et à 36 kil. des Sables-d'Olonne; 1.635 hab. Ch. de f. Etat. Menhirs.

CHAMPSAUR [*chan-sôr*] (**Le**), petit pays de France (haut Dauphiné; actuellem. départ. des Hautes-Alpes, arrond. de Gap). Capit. *Saint-Bonnet.* Traversé par le Drac, d'accès difficile, pays déboisé et assez pauvre.

CHAMPSAUR (Félicien), romancier français, né à Digne (Basses-Alpes) en 1859, mort à Paris en 1934. Il débuta par le journalisme, et fonda l'*Hydropathe,* le *Panurge;* il a publié des romans abondants qui vont du conte libre au roman social : *Dinah Samuel* (1882); *Miss America* (1885); *Entrée de clowns* (1886); *le Cerveau de Paris* (1886); *le Mandarin* (1895-1896); *la Glaneuse* (1897); *Regina Sandri* (1897); *Sa fleur* (1898); *la Faute des Roses* (1899); *Poupée japonaise* (1900); *Lulu, roman clownesque* (1901); *le Semeur d'amour* (1902); *l'Arriviste* (1902); *l'Orgie latine* (1903); *l'Ingénue* (1905); *le Triomphe de la vie* (1906); *l'Empereur des pauvres* (1906 et suiv.); *la Caravane en folie* (1912); *le Mal de Paris* (1913); *le Bandeau* (1916); *Ouha, roi des singes* (1923); etc., et des poésies, des pantomimes, des ballets, des pièces de théâtre, etc.

CHAMPSECRET, comm. de l'Orne, arrond. et à 44 kil. d'Argentan; 1.555 hab. Toiles; fromages.

CHAMPSOSAURUS [*kan, sô-russ*] n. m. Genre de reptiles fossiles, de l'ordre des rhynchocéphales, ayant un aspect de gavial, mais aux caractères plus primitifs. (Crétacé supérieur et éocène inférieur de l'Amérique du Nord.)

CHAMPTOCÉ [*chan-to-sé*], comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 24 kil. d'Angers; 1.550 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de houille. Restes du château de Gilles de Rais.

CHAMPTOCEAUX [*chan-to-sô*], ch.-lieu de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 47 kil. de Cholet; 1.160 hab. Le château (auj. disparu) fut pris par le roi d'Angleterre Henri II en 1173, par Saint Louis en 1230, par le duc Jean de Normandie en 1341, et enfin par le duc Jean V de Bretagne, qui le démolit en 1420. — Le canton a 9 comm., et 9.035 hab.

CHAMPVANS [*chan-van*], comm. du Jura, arrond. et à 5 kil. de Dôle; 910 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de pierre.

CHAMPVERT, comm. de la Nièvre, arrond. et à 40 kil. de Nevers; 970 hab. Mines de houille.

CHAMS, TCHAMS ou **TIAMS**, population éparse aujourd'hui dans le Cambodge, la Cochinchine et l'Annam. Les Chams (*tiam'*) de l'Indochine sont les derniers survivants du fameux empire de Champa (*tiam'pa*), qui domina un temps dans la péninsule et qui, au XIIIe siècle, émerveilla Marco Polo. Ils ne forment plus aujourd'hui qu'une population d'environ 120.000 individus, établis partie en Annam dans quelques vallées du Binh-thuân (env. 80 villages et un peu plus de 30.000 âmes); partie au Cambodge (env. 30.000); le reste, soit en Cochinchine (surtout à Chaudoc et à Tây-ninh), soit au Siam, où certaines colonies d'exilés ont fait souche. L'origine des Chams reste obscure; les uns en font des malayo-polynésiens, les autres des mônkhmèrs; les deux groupes sont d'ailleurs proches parents. Il est du moins certain qu'ils sont un des peuples les plus anciens et les plus anciennement civilisés de l'Indochine. Au point de vue physique, ils ressemblent aux Malais dont ils ont adopté le costume; ils sont plus grands et plus robustes que les Annamites, mais ils sont aujourd'hui en grande décadence intellectuelle. Le Champa, qui paraît avoir compris la Cochinchine, l'Annam et une partie du Cambodge, était florissant dès le IIe siècle de J.-C.; du IVe au Ve siècle, la Chine lui dispute les côtes et les deltas tonkinois où elle installe les belliqueux Annamites, qui ne cessent de combattre les Chams. Dès 1311, sous leurs coups, le Champa décline; en 1471, il succombe. L'occupation française a préservé d'une disparition totale les derniers Chams.

Le Champa, au temps de sa splendeur, pratiqua l'hindouisme sous ses deux formes brahmanique et bouddhique; aujourd'hui, les Chams professent les uns le brahmanisme çivaïte, les autres l'islamisme, mais tous deux défigurés par de grossières superstitions et des pratiques magiques; les brahmanistes sont dits *Chams Jât* ou Chams de race; les musulmans, *Chams Banîs* ou *Ch. Asalam* « fils de l'Islam ». L'écriture des Chams est d'origine indienne. Du glorieux passé des Chams subsistent des temples en forme de pyramides à étages se superposant en se réduisant, ornés de sculptures, de moulures, de décors, de statues admirablement modelées. Nombre de ces vestiges d'un art savant et délicat ont été rassemblés en un musée à Tourane. De multiples inscriptions en sanskrit et en vieux cham permettent de reconstituer l'histoire de ce peuple mourant.

CHAMS ED-DIN MOHAMMED, historien arabe du XVIIe siècle, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Etoiles errantes* sur l'histoire de l'Egypte et du Caire, qui traite de la topographie et de l'histoire de l'Egypte depuis le commencement du monde jusqu'en 1.063 de l'Hégire.

CHAMSI n. m. Nom d'une secte chez les *Ansarièh,* population d'origine judaïque qui occupe, en Syrie, les montagnes de Latakièh et les contrées avoisinantes. (Leur culte semble un mélange de sabéisme et de christianisme.)

CHAMSIN ou **KHAMSIN** [*kam'-sin'*] n. m. (mot arabe qui signifie *cinquante*). Nom du simoun en Egypte, parce qu'il souffle pendant cinquante jours, au commencement de l'inondation du Nil.

CHAMS-OUL-MOULK, souverain du Turkestan, de la dynastie des Karakhanides, successeur de Tamgatch khan. Il régna de 1068 à 1080. Il se rendit célèbre par la fondation de nombreux « rabats » (hôtelleries) sur les routes d'Asie centrale (à Malik, près de Kerminé; à Koch Tail, sur la route de Samarkande à Khodjent). On doit également à ce khan le palais de Shamsabad, près de Boukhara, et une mosquée-cathédrale à Boukhara.

CHAMULQUE [*mulk'*] n. m. (gr. *chamoulkos;* de *chamai,* à terre, et *élân,* traîner). Appareil dont les anciens se servaient pour tirer les navires à terre.

CHAMYL (CHAMIL EFFENDI), ou **CHAMOUIL** (Ali), héros circassien de l'indépendance, né en 1795, 1797 ou 1799 dans le Daghestan, non loin de Bouïnakh. Fils de Denghan Mohammed, de rang ouzdène, et de Bakhou-Messedou, fille du bek Pir-Boudakh, Chamyl apprit à lire le Coran sous la direction de son oncle Khazour, dès l'âge de six ans, et les plus célèbres mollahs du Daghestan dirigèrent ensuite ses études, qu'il termina en s'initiant à la « Tariqat » chez Mohammed effendi. Proclamé iman, il fit preuve de qualités remarquables, aussi bien dans l'organisation politique de ses domaines que dans la lutte qu'il entreprit contre les Russes. Il groupa et organisa toutes les forces des tribus du Daghestan et de la Tchetchenia et les engagea dans une guerre qui se prolongea de 1834 à 1859. Après la prise de Gounib (1859) il fut fait prisonnier, et exilé avec sa famille à Kalouga; il y passa huit ans, puis, ayant obtenu sa grâce, il se retira à Médine. Il mourut au cours d'un pèlerinage à La Mecque en 1871.

CHAN n. m. Nom chinois d'un sacrifice à la Terre, accompli en connection avec un sacrifice au Ciel (*fong*). Les sacrifices *fong* et *chan* avaient pour but de proclamer la réussite d'une dynastie nouvelle; ils passaient pour une institution ancienne; les premiers qui soient historiques ont été célébrés en 110 av. J.-C. par l'empereur Wou des premiers Han, dans le Chan-tong : le sacrifice *fong* au sommet du T'ai-chan, le sacrifice *chan* au bas de cette montagne. Un très petit nombre de souverains chinois ont célébré ces sacrifices très dispendieux.

CHANAAN [*ka*] ou **CANAAN**, fils de Cham et petit-fils de Noé. Lorsque Cham eut dévoilé la honte de son père, endormi dans l'ivresse, ce ne fut pas Cham, mais Chanaan, que le patriarche maudit.

CHANAAN [*ka*] ou **CANAAN** (TERRE OU PAYS DE). Géogr. anc. Contrée de l'Asie occidentale, bornée à l'O. par la Méditerranée, et à l'E. par le Jourdain. Les Israélites, à qui, d'après la Bible, Dieu avait promis la possession de ce pays fertile (de là son nom de *Terre promise*), s'en emparèrent vers 1200 av. J.-C., sous la conduite de Josué. La conquête comporta d'abord quelques années de razzias habilement conduites, puis plusieurs décades de pénétration lente : Jérusalem ne fut prise que par David. Le schisme des dix tribus (935) affaiblit considérablement Israël : les deux royaumes qu'il constitua furent détruits, celui du N. ou de Samarie en 722 par les Assyriens, celui du S. ou de Jérusalem en 588 par les Chaldéens.

CHANAC [*nak*], ch.-lieu de cant. de la Lozère, arrond. et à 12 kil. de Mende, près du Lot, sur un contrefort du causse de Sauveterre; 970 hab. Ch. de f. Midi. — Le canton a 6 comm., et 2.410 hab.

CHANAC (Guillaume DE), prélat français, né à Allasac (Corrèze) vers 1249, mort à Paris en 1348. Il fut évêque de Paris en 1332 et patriarche d'Alexandrie. En 1348, ses héritiers fondèrent à Paris un collège pour étudiants pauvres de son pays d'origine, qui prit les noms de « collège de Chanac », puis de « Saint-Michel », enfin de « Pompadour ».

CHANANÉEN [*ka, né-in*], **ENNE**, personne née dans les terres de Chanaan, ou qui y habitait.

— N. f. *La Chananéenne,* Nom donné, dans l'Ecriture, à la femme qui demanda à Jésus-Christ la guérison de sa fille. Le Christ refusa d'abord, mais touché par la foi de cette femme, accéda à son vœu. (St Matth. XV, 22).

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays, à ses habitants : *Mœurs* CHANANÉENNES.

Chananéenne (*le Christ et la*), scène évangélique qui a inspiré de nombreux artistes, notamment le Carrache. Nous citerons aussi le tableau de Drouais, qui obtint le premier prix de peinture en 1784, actuellement au Louvre.

La Chananéenne, d'après Drouais.

CHAÑARAL, ville du Chili (prov. d'Atacama); 5.000 hab. Mines de cuivre et d'argent.

CHANARALITE n. f. Arséniate hydraté naturel de cobalt et de nickel. || Syn. FORBÉSITE.

CHANARCILLITE n. f. Arsénio-antimoniure naturel d'argent.

CHANAS, comm. de l'Isère, arrond. et à 26 kil. de Vienne, près du Dolon; 1.110 hab.

CHANÇARD [*sar*], **E** n. et adj. *Pop.* Qui a de la chance; à qui les choses réussissent bien.

CHANCAY, ville du Pérou (départ. de Lima), sur l'océan Pacifique; 2.500 hab. Bon port. Culture de canne à sucre. Aux environs, nécropole d'Ancon.

CHANCE n. f. (lat. *cadentia;* de *cadere,* choir). Chute, jet des dés, d'où : *Donner la chance, Livrer sa chance, Amener sa chance.* (VX.) || Manière dont une chose, une entreprise peut tourner : *La* CHANCE *des armes. Bonne, Mauvaise* CHANCE. || Probabilités, possibilités : *Calculer les* CHANCES. || Bonne fortune, veine de succès : *Avoir de la* CHANCE. *Porter* CHANCE. || Ellipt. *Bonne chance!* Je vous souhaite bonne chance.

— LOC. FAM. *Rompre une chance,* Se dit, à l'écarté, lorsqu'un joueur ayant gagné plusieurs fois de suite, un nouvel adversaire lui est opposé pour changer la fortune du jeu. || *Pousser sa chance,* Poursuivre sa bonne fortune. || *La chance a tourné,* La fortune a changé de face.

— Math. *Théorie des chances,* Calcul des probabilités.

— PROV. **Chance vaut mieux que bien jouer,** Pour le succès, mieux vaut chance que talent. || **Il n'est chance qui ne retourne, Il n'y a chance qui ne rechange,** Il n'y a point de bonheur ni de malheur constant.

— SYN. **Chance, bonheur.** V. BONHEUR.

CHANCEAU [*sô*] ou **CHANCEL** n. m. Archit. V. CANCEL.

CHANCEL (Joseph de **LAGRANGE-**), poète dramatique, V. LAGRANGE-CHANCEL.

CHANCEL (Ausone DE), littérateur français, né au château de Guissalles (Charente) en 1808, mort sous-préfet à Mostaganem en 1878. Il écrivit, avec le général Daumas, *le Sahara algérien* (1845) et *le Grand Désert. Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des nègres* (1861). Parmi ses autres ouvrages, citons : *Mark,* poème (1840); *Cham et Japhet ou l'Immigration des nègres chez les blancs* (1864). Il est l'auteur de vers qu'on cite souvent :

On entre on crie,
Et c'est la vie!
On crie, on sort,
Et c'est la mort.

CHANCEL (Jules-Joseph-Gabriel), auteur dramatique, né à Marseille en 1867. D'abord journaliste, il a fait représenter, soit seul, soit avec des collaborateurs : *l'Auréole* (1901), *l'Erreur* (1897), *Madame l'Ordonnance* (1904), *le Prince Consort* (avec Xanrof, 1903), *Rêve de valse* (avec Xanrof, 1910). Il s'est aussi spécialisé dans la littérature enfantine, et il a publié une série de volumes : *les Enfants à travers l'histoire.*

CHANCELADE n. f. Pierre très estimée, des carrières de Chancelade.

CHANCELADE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 4 kil. de Périgueux, sur la Beauronne, affluent de l'Isle; 1.160 hab. (*Chanceladais, aises*). Ch. de f. du Périgord. Eglise des XIIe et XIIIe siècles; ruines d'une abbaye d'augustins, chef de la congrégation dite « de Chancelade » ou « de Cancellata » fondée en 1128. — Des ossements trouvés dans cette commune ont fait donner le nom de « race de Chancelade » à une race d'hommes préhistoriques, vivant à l'époque magdalénienne, de petite taille, et paraissant apparentés à la race jaune (notamment aux Esquimaux de l'E.)

Chancelade ou **Chancellade** (CHANOINES RÉGULIERS DE LA), nom donné à des chanoines réguliers de saint Augustin, établis en 1128 dans l'abbaye de Notre-Dame de Chancelade, près de Périgueux (On les appelait aussi CHANCELADINS.)

CHANCELANT [*lan*], **E** adj. Qui chancelle : *Vieillard* CHANCELANT. || Qui tremble, *Ecriture* CHANCELANTE.

— Fig. Mal assuré : *Santé* CHANCELANTE. *Foi* CHANCELANTE.

CHANCELARIAT [*ri-a*] n. m. Fonction de chancelier.

CHANCELER [*lé*] v. intr. (lat. *cancellare,* qui signifie *au fig.* zigzaguer. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Je chancelle, tu chancelleras.*) Vaciller sur ses pieds, sa base : *Cet homme, cet édifice* CHANCELLE. || Hésiter, balancer : CHANCELER *dans ses réponses.* CHANCELER *dans sa résolution.*

— SYN. **Chanceler, vaciller, osciller.** *Chanceler,* suppose la faiblesse. *Vaciller* signifie au propre : Etre remué par une sorte de tremblement, et par suite (au fig.), être incertain. *Osciller,* c'est proprement se mouvoir alternativement en sens contraire, et par suite (au fig.) Agir, parler d'une façon alternative.

CHANCELIER [*li-é*] n. m. (du lat. *cancellarius*, proprement : huissier qui se tient auprès de la barre). Hist. Officier ou ministre d'une cour souveraine, particulièrement préposé à l'administration de la justice et à la garde des sceaux. || Dignitaire qui a la garde des sceaux, dans un corps ou dans un ordre. || Fonctionnaire qui garde le sceau et tient les registres dans un consulat et joue le rôle de greffier près le tribunal consulaire.

Armoiries du grand chancelier.

— Hist. littér. *Chancelier de l'Académie française*, Celui qui, autrefois, gardait les sceaux de l'Académie et qui préside aujourd'hui la Société, en l'absence du directeur. || Nom que l'on donnait à deux chanoines, dont l'un présidait autrefois aux études de l'Université, dans l'Eglise de Paris, et l'autre délivrait les actes et les diplômes. (Le premier appartenait au chapitre de Notre-Dame, le second à celui de Sainte-Geneviève.)

— *Chancelier du sénat*, Officier qui, sous le premier Empire, apposait le sceau du sénat, gardait ses archives et dirigeait les procès relatifs aux propriétés du sénat et des sénatoreries.

— *Chancelier de justice*, Titre du chef de la justice dans certains Etats de l'Allemagne.

— *Chancelier de fer*, Surnom donné au prince de Bismarck.

— *Chancelier de l'Echiquier*, Un des juges de la cour de l'Echiquier ou des finances, en Angleterre. V. ECHIQUIER.

— LOC. FAM. *Mon chancelier vous dira le reste.* (Mme de Bassompierre était la maîtresse de La Galaisière, chancelier du roi Stanislas. Celui-ci prit un jour avec elle quelques libertés, qui furent repoussées : « Je me tais, répliqua alors le roi, *mon chancelier vous dira le reste.* »)

— PROV. **Il faut se méfier de la messe du chancelier.** Se dit d'une personne dont la conduite n'est pas en rapport avec les principes. (Le chancelier de L'Hospital était accusé de pencher vers le calvinisme. On objectait qu'il assistait régulièrement à la messe, et les accusateurs de répondre : *Il faut se méfier de la messe du chancelier.*)

— ENCYCL. Hist. Le *chancelier* était l'un des grands officiers de la couronne de France. Sous l'empire romain, on trouve des personnages nommés « chanceliers », qui furent originairement des fonctionnaires subalternes et s'élevèrent peu à peu au rang de hauts fonctionnaires placés à la tête de l'administration judiciaire. Ce n'est cependant pas de ces fonctionnaires que sortirent les chanceliers de la monarchie capétienne : ils procédèrent de l'organisation de la chapelle royale. Aussi le chancelier fut-il toujours, jusqu'au XIIIe siècle, un ecclésiastique. Le chancelier était placé à la tête des bureaux où se scellaient les diplômes royaux et il dirigeait le corps des chapelains royaux. Il avait, en outre, l'administration des ecclésiastiques, la haute main sur l'administration de la justice et sur les relations avec les puissances étrangères. Le chancelier était inamovible. Le roi ne pouvait pas révoquer son chancelier ; il ne pouvait que l'exiler en donnant l'exercice de sa charge à un garde des sceaux. L'importance que la charge avait prise de la sorte éveilla la jalousie et la méfiance des rois. Après la mort du chancelier Hugues de Béthisy, en 1185, Philippe Auguste laissa la charge vacante. Louis VIII rétablit la chancellerie en faveur de Guérin évêque de Senlis ; mais, en 1227, quand Guérin se démit de sa charge, il n'y eut plus que des gardes des sceaux. Ils continuèrent d'être choisis parmi les prélats du royaume jusqu'au règne de Philippe le Bel, qui, pour la première fois, en 1300, confia les sceaux à un laïque, le chevalier ès lois Pierre Flote. L'office de chancelier reparut sous Charles V, avec les mêmes caractères qu'autrefois, et, durant les derniers siècles de la monarchie, on vit le chancelier inamovible comme il l'avait été à l'origine. L'office de chancelier fut supprimé par la Révolution ; rétabli par Napoléon, il disparut définitivement en 1848.

— Dr. internat. Le *chancelier* d'un poste diplomatique ou consulaire est un officier public chargé d'assister le titulaire du poste dans ses fonctions. Il a en outre de nombreuses attributions spéciales (greffier, notaire, huissier, etc.). En France, le grade de chancelier a été supprimé en 1902 et ses attributions ont été dévolues aux vice-consuls. V. CHANCELLERIES DIPLOMATIQUES.

CHANCELIÈRE n. f. Femme d'un chancelier.

— Mobil. Sorte de coussin ouvert d'un côté et fourré à l'intérieur, dans lequel on met les pieds pour les tenir chauds.

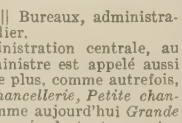
Chancelière (mobil.)

CHANCELLADE. Hist. rel. V. CHANCELADE.

CHANCELLEMENT [*man*] n. m. Action de chanceler. (Peu us.)

CHANCELLERIE [*sè-le-rî*] n. f. Lieu où l'on scelle certains actes avec le sceau du souverain, de l'Etat. || Demeure du chancelier. || Bureaux, administration centrale que dirige le chancelier.

— Adm. Nom donné à l'administration centrale, au ministère de la justice, dont le ministre est appelé aussi « garde des sceaux », mais ne porte plus, comme autrefois, le titre de *chancelier*. || *Grande chancellerie, Petite chancellerie*, V. partie *encycl.* || On nomme aujourd'hui *Grande chancellerie* une administration chargée de tout ce qui a rapport à l'ordre de la Légion d'honneur. || *Chancellerie romaine*, Bureaux où sont vérifiés les actes du gouvernement pontifical, avant d'être expédiés.

— *Style de chancellerie*, Style consacré dans les actes émanant des chancelleries.

— *Chancellerie diplomatique* ou *consulaire*, Greffe d'un poste diplomatique ou d'un consulat.

— ENCYCL. La *chancellerie* était le lieu où l'on scellait les actes donnés par le chef de l'Etat. On désigna bientôt par ce nom l'ensemble des services chargés de la rédaction et de l'expédition des actes émanant du chef de l'Etat, ou d'un haut dignitaire laïque ou ecclésiastique. Il y eut, sous les empereurs romains, une chancellerie qui fut imitée, après les invasions, par les rois barbares. Sous les Mérovingiens, le chef de la chancellerie était « le grand référendaire » ; sous les Carolingiens, le chef de la chancellerie reçut le nom de *cancellarius*. Les chanceliers carolingiens devinrent les « chanceliers » de l'Empire allemand ; quant aux chanceliers de la monarchie capétienne, ils sortirent de l'organisation de la chapelle royale.

Le Saint-Siège et les princes ecclésiastiques eurent également leurs chancelleries.

En France, on distinguait la *grande* chancellerie de la *petite* chancellerie. La grande chancellerie était celle qui était attachée à la personne du roi et où se scellaient les actes revêtus du grand sceau : édits et déclarations, lettres d'anoblissement, de légitimation, de naturalisation, d'amortissement, etc. La *petite* chancellerie était établie près le parlement de Paris ; elle était présidée par un maître des requêtes, et l'on y scellait les actes de moindre importance. La petite chancellerie fut supprimée par une loi du 7 novembre 1790, et la grande chancellerie par un acte du 30 novembre suivant. Le premier Empire et la Restauration rétablirent le titre de chancelier, mais les attributions mêmes des anciennes chancelleries ne furent pas restaurées.

Chancelleries diplomatiques ou *consulaires*. — La chancellerie délivre des expéditions authentiques, des actes dressés par le titulaire du poste ou par le chancelier. Elle peut avoir à conserver certains dépôts, notamment : expéditions d'actes de naissance ou décès dressés pendant un voyage en mer, valeurs, marchandises ou effets mobiliers déposés en chancellerie. Les chanceliers sont aussi des agents comptables, dont les opérations sont centralisées par un *agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires*.

Chancellerie (PALAIS DE LA), à Rome, construit de 1486 à 1495 pour le cardinal Riario sur les plans d'un architecte toscan. La façade est en blocs de travertin pris au Colisée. Les arcades de la cour sont soutenues de colonnes antiques prises à l'ancienne église San Lorenzo in Damaso, dont la reconstruction est contemporaine du palais ; la chapelle est ornée de fresques de l'école de Perin del Vaga, et la salle des séances de fresques de Vasari. C'est là que siégea en 1848 l'Assemblée constituante romaine.

Cour du palais de la Chancellerie à Rome. — Cl. Alinari.

CHANCELLOR (Richard), navigateur anglais du XVIe s., mort sur les côtes d'Ecosse en 1556. Envoyé en 1553 à la recherche d'un passage au N.-E. du continent européen, il pénétra dans la mer Blanche, inexplorée jusqu'alors, et du point où s'élève Arkhangel gagna Moscou sur l'invitation du tsar Ivan IV. Dans un second voyage, il conclut un traité de commerce entre l'Angleterre et la Russie, inaugurant ainsi les relations commerciales entre les deux pays.

CHANCELLORSVILLE, localité des Etats-Unis (Virginie) ; 2.000 hab. Victoire des Sudistes sur les Fédéraux pendant la guerre de Sécession (24 mai 1863).

CHANCEUX [*seû*], **EUSE** adj. En parlant des choses, Qui dépend de la chance, Dont le résultat est incertain : *Affaire* CHANCEUSE. || Hasardeux : *Cela est bien* CHANCEUX.

— En parlant des personnes, Qui a bonne chance : *Me voilà bien* CHANCEUSE ! (Molière.)

— *Substantiv.* Personne heureuse, qui a bonne chance : *Les* CHANCEUX *se croient habiles.*

— PROV. ANC. **Mieux vaut jouer contre un pipeux que contre un chanceux**, Au jeu, un fripon est moins à craindre qu'un homme servi constamment par la chance.

CHANCI n. m. Fumier sur lequel a poussé du blanc de champignon.

CHANCIR v. intr. (orig. douteuse). Se couvrir d'une sorte de moisissure : *Confiture, Pain qui* CHANCISSENT.

— ***Chanci, e,*** part. pass. du verbe *Chancir*. Moisi. || *Charbon chanci*, Charbon éteint, sur la grille des poêles, dans les salines.

— SYN. **Chancir, moisir.** *Moisir* exprime une corruption plus avancée que *chancir*.

CHANCISSURE n. f. Sorte de moisissure.

CHANCRE n. m. (du lat. *cancer*, crabe, et *au fig.* chancre, à cause des bosselures et des veines qui donnent au chancre une ressemblance grossière avec un crabe). Syn. de CANCER. || Nom vulgaire de tous les ulcères, particulièrement des ulcères vénériens : CHANCRE *mou*.

— *Par extens.* Nom donné aussi aux aphtes de la bouche. || Nom vulgaire du tartre qui déchausse les gencives.

— *Fig.* Cause de destruction progressive : *Les vices sont des* CHANCRES *qui rongent l'âme.*

— Pop. *Manger comme un chancre*, Manger beaucoup.

— Arbor. Lésion profonde que l'on rencontre sur les troncs ou les branches de certains arbres.

— Art vétér. Ulcération ayant une tendance à l'envahissement des parties voisines, et spécialem. Ulcère de la muqueuse nasale développé par la morve (chez le cheval). || *Chancre auriculaire ulcère de la conque*, Plaie du bord libre de l'oreille. (Entretenue par des irritations continuelles et les mouvements incessants de l'oreille, elle n'a aucune tendance à se cicatriser. Le traitement consiste à immobiliser les oreilles avec un béguin, à appliquer un topique modificateur, et à soigner le catarrhe auriculaire dont le chancre n'est souvent qu'une conséquence.)

— ENCYCL. Méd. Le mot *chancre* n'a pas une signification précise, et l'on est obligé de le faire suivre d'un qualificatif : *Chancre syphilitique, Chancre mou* (ou *non syphilitique*).

Chancre syphilitique ou encore *Chancre infectant, Chancre induré, Chancre hunterien.* — Première manifestation de la syphilis, le chancre apparaît toujours au niveau d'une lésion tégumentaire qui a servi de porte d'entrée au virus. Son siège est par suite variable, quoique, le plus souvent, génital. Il apparaît ordinairement quinze à trente jours (très rarement moins, plus rarement encore quatre-vingts à quatre-vingt-dix jours) après le contact infectant. Le chancre syphilitique, presque toujours unique, a une forme régulière, et représente plutôt une érosion superficielle qu'une ulcération véritable. Sa dimension est celle d'une pièce de cinquante centimes, parfois plus petite. La caractéristique principale de la lésion est qu'elle repose sur une base dure, comme cartonnée. Il suppure peu.

Chancre mou ou encore *Chancre simple, Chancrelle.* — C'est une véritable affection ulcéreuse, de forme circulaire, à bords sinueux, dentelés, taillés à pic. Le fond du chancre est irrégulier, de coloration grisâtre. Il progresse volontiers en superficie et en profondeur et peut arriver à détruire des organes entiers (chancre phagédénique). Il apparaît trois ou quatre jours après le contact infectant. Sa base n'est pas indurée. L'hypertrophie ganglionnaire qui l'accompagne est douloureuse et aboutit généralement à la suppuration.

— Phytopathol. Les *chancres* ont pour origine une blessure initiale de l'arbre qui, à l'endroit atteint, cesse de s'accroître, tandis que tout autour l'accroissement continue et souvent même est plus considérable qu'aux endroits sains, de sorte qu'il en résulte une plaie, formée d'une partie creuse entourée d'un bourrelet. Ils sont dus à des causes très diverses (froid, parasites animaux, plaies de taille, etc.). Très souvent, aux endroits blessés tombent et germent des spores de champignons parasites. Le mycélium pénètre dans l'écorce ou même dans le bois, et son développement arrive à causer la mort de la branche ou même de l'arbre atteint. Le chancre des arbres fruitiers (pommiers, cerisiers, poiriers) est déterminé par un champignon ascomycète (*nectria ditissima*). Une mesure préventive contre les chancres consiste à toujours éviter l'accès des spores de champignons en recouvrant les blessures de goudron ou de mastic à greffer. Si la maladie est avancée, il faut couper et brûler les tissus afin d'éviter la propagation du champignon sur les arbres voisins, puis badigeonner la plaie avec une solution aqueuse à 40 p. 100 de sulfate de fer additionnée de 1 p. 100 d'acide sulfurique.

CHANCRELLE n. f. Pathol. Chancre simple non syphilitique.

CHANCREUX [*kreû*], **EUSE** adj. Qui tient de la nature du chancre : *Ulcère* CHANCREUX. || Qui est attaqué du chancre : *Arbre* CHANCREUX.

CHANCRIFORME adj. (de *chancre* et *forme*). Qui a l'aspect d'un chancre.

CHANCROÏDE n. m. (de *chancre*, et du gr. *eidos*, forme). Chancre simple, non syphilitique.

CHAND [*chan*] n. m. (abrév. de *marchand*). *Pop.* Marchand : CHAND *d'habits.* CHAND *de vin.*

CHAND ou **TCHANDRA**, ou **TCHANDRABHÂLA**, poète et historien hindou du XIIe siècle. Il fut attaché à la personne du dernier roi hindou de Delhi, Pithaura ou Prithwi-Râdja, dont il a célébré la bravoure et les malheurs dans un poème de soixante-neuf livres.

CHANDA. Géogr. V. TCHANDA.

CHANDAIL [*day'*] n. m. (Ce mot, né vers 1894, est, dit-on, une abréviation de *marchand d'ail*, et aurait été donné d'abord à des tricots confectionnés pour les gens des Halles.) Sorte de gilet, Maillot ajusté, à col droit ou réversible, sans boutons ni boutonnières, que portent les cyclistes, coureurs, etc.

Chandail.

CHANDA-KOUR ou **CHUNDA-KOUR** (Jeudan-Kever), femme du dernier souverain de Lahore, Ranjit-Singh, née dans les premières années du XIXe siècle. Après la mort de Ranjit-Singh, elle continua la guerre qu'il avait entreprise contre les Anglais et fit assassiner les deux premiers fils de son mari pour réserver le trône à son propre fils Dhalip-Singh. Devenue régente, elle conçut le projet de détruire la domination anglaise dans l'Inde ; mais son armée tomba aux mains des Anglais. Chanda-Kour fut transférée à Londres, où elle mourut en 1863.

CHANDAUSI. Géogr. V. TCHANDAUSI.

CHANDELAGE n. m. Action de mirer les œufs à la lumière d'une chandelle.

CHANDELEUR (rad. *chandelle*). Fête que l'Eglise catholique célèbre le 2 février. (Cette fête a pour objet de rappeler la présentation de l'Enfant Jésus au Temple, et la purification de la Vierge [saint Luc, II, 22-29]. Tire son nom des cierges bénits qu'on porte en procession.)

— PROV. **A la Chandeleur, l'hiver se passe ou prend vigueur,** Si le froid n'est pas fini à la Chandeleur, il devient plus rigoureux qu'auparavant. || **A la Chandeleur, grandes douleurs,** A cette époque ont lieu les froids les plus vifs.

CHANDELIER [*li-é*] n. m. (de *chandelle*). Support à une ou à plusieurs tiges creuses pour recevoir les chandelles, les bougies, les cierges : CHANDELIER *d'église.* CHANDELIER *à plusieurs branches.* || Objet servant accidentellement à cet usage : *Avoir une bouteille pour* CHANDELIER.

— *Fam.* Individu sur lequel on s'applique à attirer la jalousie d'un mari, pour cacher le jeu de l'amant véritable. (On dit aussi PARAVENT.)

— *Pop.* Nom donné, dans les casernes, à des conscrits naïfs et qu'on dupe. || Nez. V. CHANDELLE. || Souteneur.

— LOC. PROV. **Mettre la lumière sur le chandelier,** Rendre publique la vérité. (Locution empruntée à l'Evangile.) || **Etre placé, Etre sur le chandelier,** Occuper une place importante. || **Mettre, Elever quelqu'un sur le chandelier,** L'élever en dignité, lui donner un rôle en vue.

— Archéol. Longue dague ou arme d'hast à rouelle, à lame triangulaire, en usage au XVe siècle. || *Chandelier de*

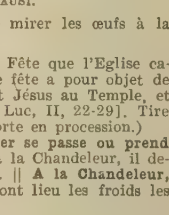
Chandelier à sept branches.

lance, Nom donné, au XVIe siècle, à un petit fourreau en cuir, attaché à l'étrier droit, pour poser le talon de la lance.

Chandelier (archéol.).

— Artill. anc. Fourche dont les branches recevaient les tourillons d'un pierrier et portaient toute la pièce.
— Art milit. *Chandeliers de tranchée* ou *de blinde,* Pieux plantés dans un madrier, pour former palissade.
— Céram. Pilier de terre réfractaire monté au milieu d'un four et autour duquel on place les pipes pour les cuire. || *Chandelier de jauge,* Espèce de compas dont se sert l'ouvrier faïencier, appelé aussi *porte-mesure,* pour régler les dimensions d'une pièce.
— Hydraul. *Chandelier d'eau,* Sorte de fontaine jaillissante dont le jet retombe dans une vasque supérieure et de là dans un bassin sur le sol.
— Jeux. *Embrasser le dessous du chandelier,* Pénitence dans les jeux de société. (On remet un chandelier aux mains du patient en lui ordonnant d'en embrasser le dessous. Les naïfs exécutent l'ordre à la lettre ; mais les initiés posent le chandelier sur la tête d'une personne qu'ils embrassent.) || *Mettre au chandelier,* Mettre de l'argent pour payer les cartes et autres frais du jeu.
— Mar. Support de formes variables et d'usages divers : Chandelier *de lisse* ou *de batayolle.* Chandeliers *de drôme, d'embarcation, de chaloupe.*
— Sylvic. Partie d'un arbre rompu par les vents ou autrement, laquelle reste debout et fixée au sol.
— Vénер. *Porter le chandelier,* Se dit d'un cerf dont la paumure est large et creuse. || *Faire le chandelier,* Se dit d'un lièvre, lorsque se dressant sur son derrière, il écoute et regarde quelle direction prennent chasseurs et chiens.
— Encycl. Archéol. Le *chandelier* a été connu des anciens ; les Grecs et les Romains en avaient de deux sortes, les uns bas, avec une tige très courte et un socle circulaire très large porté sur trois pieds généralement à griffes ; les autres très hauts, généralement portés par un trépied. Au moyen âge, sous sa forme ordinaire, le chandelier est un trépied de métal supportant une colonne qui s'évase en un plateau où une broche centrale retient la chandelle ou

Chandeliers : 1. En bronze, du XIe siècle ; 2. De cuisine, moderne ; 3. En argent, XVIIIe siècle ; 4. Du XVIIe siècle (lansquenet de Charles-Quint) ; 5. Style roman, émail cloisonné ; 6. Style Louis XV ; 7. En cuivre dinanderie ; 8. A rampe hélicoïdale (XVe siècle).

la bougie. Ces chandeliers sont en cuivre jaune, en étain, en fer forgé, en argent et en or émaillés, en bronze doré. On appelait *métiers de table* des grands chandeliers dont la douille était aménagée pour contenir quatre bougies accolées ou coulées dans un même moule. Les *chandeliers pendants* étaient des lustres disposés en croix ou en rosace. Les *chandeliers de Croustelle* (Poitou) étaient des ouvrages tournés en buis ou en ivoire, célèbres au XVIe siècle.

De fer dans la cuisine, en bois dans les grandes salles des châteaux, en bronze, en cuivre ou en laiton dans les intérieurs bourgeois, le chandelier chez les princes, les rois, les grands seigneurs, est en or, en argent, en ivoire, en corail, en cristal de roche, et les artistes s'ingénient à lui donner l'aspect le plus magnifique ou le plus agréable, selon l'évolution des styles. Au moyen âge, les chandeliers affectent des formes d'animaux ; l'émaillerie s'y répand ; les Arabes, à la même époque, ont produit des chandeliers gravés et damasquinés ; Limoges, au XIIIe siècle, donne des chandeliers à émaux champlevés ; la Renaissance fournit de beaux chandeliers à grisailles d'émaillerie peinte ; au XVIIe siècle, les formes sont géométriques, sobres, un peu lourdes ; Bérain en dessine, dans le style Louis XIV ; ceux de Pierre Germain, de Rœttiers, de Meissonnier, sont renommés au XVIIIe siècle. Le chandelier céramique est relativement ancien ; on le voit figurer parmi ces belles faïences du XVIe siècle qui portent le nom et le chiffre de Henri II ; mais, à cette époque, il n'apparaît qu'exceptionnellement, alors qu'au XVIIIe siècle le chandelier de porcelaine et celui de faïence jouissent d'une vogue considérable ; la Saxe, Rouen et Moustiers ont réalisé, dans ce genre fragile, de véritables petits chefs-d'œuvre.
— Liturg. Le livre de l'Exode (XXV, 31-37) décrit le *chandelier* d'or à sept branches, que Moïse fit placer dans le tabernacle. Après la captivité, les Juifs rétablirent un chandelier, d'après le modèle de celui de Moïse. Les Romains s'en emparèrent et son image figure sur les bas-reliefs intérieurs de l'arc de Titus.
Dans la liturgie catholique, l'usage des chandeliers remonte aux premiers temps de l'Eglise. On leur donna même parfois des proportions gigantesques, comme à celui que le pape Adrien fit placer en 772 dans la basilique du Vatican, qui portait trois cent soixante-dix lumières. Actuellement, il y a, dans les églises, trois sortes de chandeliers : 1° les chandeliers d'autel ; 2° les deux chandeliers que portent les acolytes ; 3° le grand chandelier qui reçoit le cierge pascal.

Chandelier (le), proverbe en trois actes, en prose, par Alfred de Musset (1848). Jacqueline, femme d'un stupide notaire, a pour amant un officier hardi et vantard, Clavaroche. L'officier, pour détourner les soupçons du mari, propose à Jacqueline de choisir un *chandelier* (v. ce mot). Elle jette ses vues sur Fortunio, jeune clerc timide et passionné, qui depuis longtemps brûle d'amour pour elle. La ruse réussit auprès du mari ; mais Fortunio montre dans son rôle tant de grâce, tant de tendresse touchante, qu'il finit par supplanter Clavaroche dans le cœur de Jacqueline. L'esprit et la malice pétillent aux deux premiers actes, tandis que la mélancolie et la passion dominent dans le troisième. C'est dans cette pièce que se trouvent les charmants couplets connus sous le nom de « Chanson de Fortunio ».

CHANDELIER [*li-é*], **ÈRE** n. Personne qui fabrique ou vend des chandelles.
— Adjectiv. *Marchands* chandeliers.
— Encycl. Les *chandeliers* formaient corporation en diverses villes ; celle de Londres en Angleterre était importante. Celle de Paris faisait remonter à Philippe Ier ses premiers statuts. Enregistrés par Etienne Boileau, ils furent refondus en 1392 et en 1464. En 1428, les chandeliers de cire eurent des statuts spéciaux. Au XVIIe siècle, ils se réunirent en une seule corporation avec les huiliers-moutardiers. L'apprentissage durait six ans. Il y avait douze chandeliers privilégiés suivant la cour.

CHANDELLE n. f. (lat. *candela ;* de *candere,* brûler). Petite ou longue tige de suif, de résine, ou de toute autre matière grasse et combustible, entourant une mèche.
— *Pop.* Bouteille. || Mucus coulant du nez (qui a besoin d'être *mouché* comme une chandelle, d'où le nom de *chandelier* donné au nez). || Agent de police (parce qu'il *éclaire* la justice).
— Constr. Poutre de bois, ou armature verticale de fer, servant d'étai dans une construction.
— Dr. anc. *Donner à chandelle éteinte,* Laisser du temps pour surenchérir tant que brûle une chandelle ou une bougie allumée au commencement de l'enchère.
— Dr. ecclés. *Excommunication à chandelle éteinte,* Celle où l'on donnait au pécheur la durée d'une chandelle pour se repentir.
— Ebénist. Pied cannelé d'un meuble.
— Jeux. Au foot-ball, Remise en jeu donnée par un arbitre, quand il juge que la partie a été interrompue irrégulièrement, de manière à ne favoriser aucun des deux adversaires. || Au tennis, Action de lancer la balle perpendiculairement par-dessus la tête de l'adversaire et assez haut pour qu'il ne puisse pas la renvoyer. (On dit aussi lobe.)
— Mar. Accore de construction qui n'excède pas un mètre. || Chacun des arcs-boutants placés entre les tins, aux écarts de quille, pour les empêcher de porter à faux.
— Mines. Elément vertical de soutènement d'un boisage.
— Mœurs et Cout. *Chandelle des Rois,* Chandelle bariolée donnée par les marchands chandeliers à leurs pratiques, le jour des Rois. || *Bariolé comme la chandelle des Rois,* Se dit d'un habit bigarré.
— Pyrotechn. *Chandelle romaine,* Fusée immobile qui lance successivement un certain nombre d'étoiles.
— Loc. fam. *S'en aller comme une chandelle, Souffler sa chandelle,* S'éteindre peu à peu ; Mourir. || *Tenir la chandelle,* Favoriser quelqu'un dans un commerce de galanterie. || *Economie de bouts de chandelles,* Epargne sordide. || *Moucher la chandelle,* Retrancher avec les mouchettes la partie de la mèche qui est brûlée ; au fig., *Moucher les chandelles, Allumer les chandelles,* Remplir un emploi subalterne. (Se disait par allusion aux fonctions de l'employé des théâtres qui allumait et mouchait les chandelles.) || *Moucher une chandelle à vingt-cinq pas,* Tirer très bien le pistolet. || *Voir des chandelles, mille chandelles, trente-six chandelles;* Eprouver un grand éblouissement. || *Brûler comme des chandelles,* Etre très brillant. (Se dit surtout des yeux.) || *Se brûler à la chandelle,* Se dit d'un homme qui, séduit par de trompeuses apparences, s'engage dans une mauvaise affaire. || *Brûler la chandelle par les deux bouts,* User follement sa fortune, sa santé. || *La chandelle brûle,* Le temps presse. || *Etre réduit à la chandelle bénite,* Etre à l'extrémité. (Par allusion au cierge que l'on allume près du lit des agonisants.) || *Donner une chandelle à Dieu et une au diable,* Se ménager entre deux partis opposés ; Mener une vie mêlée de bien et de mal. || *Ses cheveux frisent comme des chandelles,* Sont très raides.
— Loc. prov. **Il n'est si petit saint qui ne veuille sa chandelle,** Tout le monde aspire aux honneurs et à la considération. || **Le jeu ne vaut pas la chandelle,** La chose ne vaut pas la peine qu'on se donne. || **Devoir une belle chandelle à quelqu'un,** Lui devoir une grande obligation. || **La chandelle qui va devant éclaire mieux que celle qui va derrière,** Proverbe sous lequel se cache une belle pensée : Les aumônes faites durant la vie sont plus méritoires que les legs qu'on laisse après sa mort. || **A chaque saint sa chandelle,** Pour s'assurer le succès d'une affaire, il faut se rendre favorable chacun de ceux qui peuvent contribuer à la faire réussir.
— Encycl. Techn. Le suif qui sert à fabriquer les *chandelles* provient des graisses de bœuf et de mouton. La fabrication des chandelles se fait à la *baguette* ou au *moule.* Le premier procédé consiste à attacher autour d'un cercle horizontal plusieurs mèches de coton qu'on arrose de suif fondu, lequel se fige rapidement autour des mèches. On continue jusqu'à ce que la chandelle ait les dimensions voulues. Le second procédé, le plus usité, consiste à verser le suif fondu dans des moules en étain dont l'axe est occupé par une mèche. La chandelle de suif est peu utilisée aujourd'hui, les bougies stéariques l'ayant remplacée.
— Archéol. La mèche de la *chandelle* était au moyen âge en chanvre ou en étoupe, plus tard en coton ; on n'employait à la fabrication au XIVe siècle que la graisse de mouton, de bœuf ou de vache. On distinguait au XVIIIe siècle les chandelles en *plongées* ou *plingées,* obtenues en plongeant la mèche à plusieurs reprises dans l'*abîme,* vase triangulaire contenant le suif liquide, et en *moulées,* faites au moule. Dans le Midi, il y avait des chandelles de résine, dites de Busch. Des chandelles bénites servaient à divers usages : on en mettait, par exemple, entre les mains des morts ; on condamna au XIIIe siècle comme superstitieux l'usage de faire poser par un clerc des chandelles allumées sous les pieds des nouveaux mariés quand ils franchissaient la porte de leur domicile.
Sainte chandelle d'Arras. — La sainte chandelle d'Arras est un cierge que la Vierge aurait, au temps d'une épidémie, vers 1105, remis à deux jongleurs, et dont la cire, mêlée à l'eau, aurait guéri nombre de malades. Une confrérie, la « Carité des Jongleurs et Bourgeois d'Arras », s'établit vers 1109 pour la garde du cierge, installé vers 1200 dans une chapelle dite « la Pyramide ». La chapelle fut détruite à la Révolution. Le reste du cierge fut remis en 1803 au maire Watelet. Mgr Parisis en 1860 fit faire un nouveau reliquaire ; en 1876 on construisit un nouveau sanctuaire et l'on rétablit la confrérie que Mgr de La Tour d'Auvergne n'avait pas autorisée en 1806.

CHANDELLERIE [*rî*] n. f. Fabrique, commerce de chandelles.

Chandernagor (Tchandan-Nagar) [*Ville du bois de santal*], ville des Etablissements français de l'Inde, sur l'Hougly, à 150 kil. de son embouchure dans le golfe de Bengale ; 25.120 hab. (*Chandernagoriens, ennes*), pour la plupart indigènes. Son territoire comprend les loges de Cassimbazar, Jougdia, Dacca, Balassore, Patna. Chandernagor, reliée à Calcutta par une voie ferrée, appartient à la France depuis 1688.

CHANDERNAGORIEN [*ri-in*], **ENNE,** personne née à Chandernagor, ou y habitant.
— Adjectiv. Relatif à cette ville ou à ses habitants : *Colonie* chandernagorienne.

Chandieu (Antoine de), seigneur de La Roche-Chandieu, ministre protestant, né dans le Mâconnais en 1534, mort à Genève en 1591. Etant passé au protestantisme, il abandonna le droit pour la théologie et fut nommé pasteur.
A la Saint-Barthélemy, il s'enfuit à Genève ; il y demeura jusqu'en 1587, époque où Henri IV l'appela auprès de lui. Chandieu était un savant théologien, et il a laissé des ouvrages assez nombreux sous les pseudonymes de Sadeel et de Zamariel.

Chandler (Richard), archéologue anglais, né à Elson en 1738, mort à Tilchurst (Berkshire) en 1810. Mis en vue par une édition des *Marbres d'Arundel* (*Marmora Oxonesia* [Oxford, 1763]), il fut chargé par la Société des *dilettanti* d'une mission archéologique dans l'Orient grec, avec l'architecte Rewett (1764-1766). Il publia au retour : *Travels in Asia Minor* (1775) ; *Travels in Greece* (1776), et surtout : *Ionian antiquities* (1769-1800) ; *Inscriptiones antiquæ in Asia Minore et Græcia, præsertim Athenis, collectæ* (1774).

CHANDOO n. m. Variété d'opium.

Chandos (Jean), chevalier anglais, lieutenant du roi d'Angleterre en France lors de l'exécution du traité de Brétigny, connétable d'Aquitaine (1362), sénéchal de Poitou (1369).

CHANE ou **CHANNE** n. m. Outil employé pour la soudure à l'étain.

CHANÉE n. f. Cannelure pratiquée dans le métier à tisser la soie. || Tuyau ou gouttière amenant l'eau sur la roue d'un moulin. (Etait pris autrefois dans le sens de gouttière, de chéneau, recevant les eaux d'un toit.)

CHANELETTE n. f. Gouttière de dimensions moindres que la chanée.

Chanfara (*Celui qui a les lèvres épaisses*), nom d'un poète arabe antérieur à Mahomet, originaire de la tribu d'Azd et si agile à la course qu'un cheval ne pouvait l'atteindre. On raconte que Chanfara jura de tuer cent hommes de la tribu des Beni-Soleïman, et il en fit périr effectivement quatre-vingt-dix-neuf : le nombre de cent fut atteint, après sa mort, par un de ses ennemis qui en lançant un coup de pied à son crâne, se fit à lui-même une blessure dont il mourut. Il a laissé un poème intitulé : *Lamiyyat-el-Arab,* qui a été publié et traduit par de Sacy.

CHANFRAINDRE ou **CHANFREINDRE** [*frindr'*] v. tr. (de *chant,* côté, et de *fraindre ;* lat. *frangere,* briser. — Se conjugue comme *craindre.*) Pratiquer un chanfrein. (Syn. de chanfreiner.)

CHANFREIN [*frin*] n. m. (de *chanfraindre*). Partie de la tête du cheval, d'un animal, qui s'étend des oreilles aux naseaux. || Armure qui protégeait la tête du cheval d'armes.
— Archit. Surface oblique, obtenue en abattant l'arête d'une pierre ou d'un bois.
— Ornith. Bouquet de plumes rudes, effilées, situées à la base du bec de quelques oiseaux, et dirigées d'avant en arrière.
— Vénер. Partie située entre le bas du front et le museau du cerf (par comparaison avec la tête du cheval).

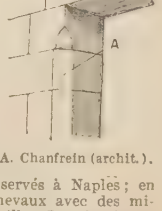

A. Chanfrein (archit.).

— Encycl. Archéol. Il existe des *chanfreins* italo-grecs, en bronze, conservés à Naples ; en Orient, on garantissait la tête des chevaux avec des miroirs d'acier, unis par des pièces de mailles. Les chanfreins moyen âge furent, au XIIIe siècle, des renforcements de cuir bouilli et de mailles ajoutés à la têtière de la housse. Aux XIIIe et XIVe siècles, on en établit en cartonnages parcheminés, avec coquilles d'acier rapportées pour protéger les yeux, etc. Dès le milieu du XIVe siècle, on en fit en acier. Au XVe et au XVIe siècle, ce sont parfois de véritables pièces d'orfèvrerie. Les chanfreins, généralement battus d'une seule pièce avec gardes ajourées pour les yeux et gaines d'oreilles, se complètent parfois par des jouées à charnière protégeant la ganache, une plaque de garde-nuque rejoignant la barde de crinière, et entre les œillères une pointe aiguë, puis un porte-plumail, d'où s'épanouit un écusson aux armes du combattant. Les chanfreins destinés aux joutes et aux tournois sont parfois aveugles, les coquilles protégeant les yeux étant closes.

Chanfreins (archéol.).

CHANFREINDRE [*frindr'*] v. tr. V. CHANFRAINDRE.

CHANFREINER [*fré-né*] v. tr. Tailler en chanfrein. || Armer d'un chanfrein.

— Techn. Pratiquer un chanfrein. || Abattre l'arête d'une pierre, d'une pièce de bois, etc.

CHANFRENEAU [*nô*] n. m. *Pop.* V. CHINFRENEAU.

CHANFRER [*fré*] v. tr. Creuser une pièce de métal pour y couler des émaux. (Syn. de CHAMPLEVER.)

CHANG (DYNASTIE DES **Yin** OU DES), seconde dynastie royale de la Chine, dates traditionnelles : 1766-1123 (ou 1557-1050) ; elle passe pour avoir compté 28 ou 30 souverains. Les données littéraires conservées sur elle sont sans valeur historique. La liste des règnes qui semble confirmée par une découverte récente faite dans le Ho-nan (débris d'ossements ayant servi à des opérations divinatoires) correspond à une tradition historique relativement ancienne. Les souverains les plus célèbres en sont : T'ang le Victorieux, le fondateur, qui mit fin à une longue sécheresse en se dévouant ; Wou-yi, qui tira des flèches contre le Ciel ; Tcheou-sin, le dernier de la dynastie, tyran débauché, qui dut se brûler sur une tour.

CHANGAÏ, nom qu'on donne, en Moldavie, aux Hongrois et aux Saxons qui, au XVe siècle, vinrent habiter les contrées arrosées par le Trotush, le Sereth et le Pruth. Les Changaï sont restés en Roumanie, principalement dans le district de Bacau.

CHANGAÏ. Géogr. V. CHANGHAÏ.

CHANGALLAS ou **SANGALLAS**, nom donné par les Abyssins aux peuplades nègres du domaine nilotique. (Divisés en divers petits groupes, les Changallas reconnaissent généralement l'autorité des vieillards.)

CHANGAMERAS, nation de langue bantoue qui vit sur les deux rives du Zambèze.

CHANGARNIER (Nicolas-Anne-Théodule), général et homme politique français, né à Autun en 1793, mort à Paris en 1877. Il se distingua brillamment en Algérie, dont il fut nommé gouverneur en 1848. Elu peu après à l'Assemblée constituante, il reçut le commandement des troupes de Paris et se rallia aux monarchistes. Après le 2-Décembre 1851, le prince-président lui enleva son double commandement. Arrêté et expulsé de France, il n'y rentra qu'à l'amnistie, en 1859. Pendant la guerre de 1870, il suivit à Metz Bazaine, dont il fut l'auxiliaire actif, et qu'il essaya plus tard de défendre. Elu en 1871 à la Législative, il signa, le 24 mai 1873, l'interpellation des Trois-Cents, qui amena la chute de Thiers. Il vota contre la loi constitutionnelle qui reconnaissait la République (25 févr. 1875), et fut élu, la même année, sénateur inamovible.

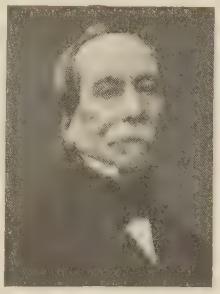

Changarnier. — Cl. P. Petit.

CHANGE n. m. (subst. verbal de *changer*). Changement : *Le* CHANGE *des saisons.* (Malherbe.) *Ma perte n'est pour vous qu'un* CHANGE *avantageux.* (Corneille.) || Troc d'une chose quelconque contre une autre, et particulièrement d'une monnaie contre une autre : *Gagner au* CHANGE. *Demander le* CHANGE *d'un billet.* (V. plus bas.)

— Loc. PROV. **Rendre le change à quelqu'un,** Lui rendre la pareille : *Quand il a de l'esprit, il sait* RENDRE LE CHANGE. (Corneille.)

— Fin. *Agent de change.* V. AGENT. || *Lettre de change.* V. LETTRE. || *Billets de change,* Nom donné autrefois au papier-monnaie, aux valeurs de crédit émises par l'Etat ou par une institution privée, avec faculté, pour le détenteur, d'en réclamer à volonté le remboursement en numéraire.

— ENCYCL. Le *change réel* consiste à porter à la Monnaie ou chez un changeur des lingots de métal précieux et à recevoir en échange de l'argent monnayé, suivant un tarif réglementaire. Le change *manuel* a pour objet d'échanger une monnaie contre une autre monnaie du même pays ou d'un pays différent. Le change *tiré* est l'achat sur une place de valeurs (lettres de change, chèques, effets de commerce, coupons de valeurs mobilières) destinées à acquitter une dette contractée sur une autre place.

Le change est *intérieur* s'il a lieu entre deux villes d'un même Etat, *extérieur* s'il a lieu entre deux villes d'Etats différents ; une *place de change* est la ville servant d'intermédiaire pour les changes entre deux pays.

Le change *commercial* s'effectue au moyen d'un titre spécial, la *lettre de change ;* suivant que ce titre est rare ou abondant sur une place, son prix d'achat s'élève ou s'abaisse, d'où résultent les oscillations du cours du change.

Le change *direct,* inscrit sur la cote, se fait par voie de remise sur place de monnaie ou d'effets ; dans le change *indirect,* une ou plusieurs places intermédiaires interviennent et l'opération prend le nom d'*arbitrage.* Le *cours du change* est le prix auquel les débiteurs de l'étranger peuvent se procurer les monnaies ou effets nécessaires à leurs payements : ce cours est indiqué par la *cote des changes.* Il oscille fréquemment au-dessus ou au-dessous du *pair,* c'est-à-dire du rapport entre chaque monnaie et la quantité de métal fin qu'elle contient.

Plus les opérations et transactions entre pays différents se multiplient, plus la question des changes étrangers acquiert d'importance. La matière du change, constituée par les effets sur les pays étrangers, s'achète et se vend à un prix variable suivant la loi de l'offre et de la demande. Le règlement des dettes envers l'étranger ne peut en effet s'opérer que par un payement en or ou par l'acquisition de créances équivalentes sur l'étranger. Lorsque le cours forcé du billet de banque ne permet pas son échange contre de l'or, l'achat de créances, c'est-à-dire d'effets, demeure le mode unique de règlement des dettes à l'étranger. Le prix de ces effets varie suivant les besoins et les disponibilités réciproques des deux pays considérés. Normalement, cette variation, peu considérable, est limitée par le coût du transport du numéraire-or de la ville du débiteur à celle du créancier ; cette limite se nomme le *gold point* (point d'entrée ou de sortie de l'or). Dans les périodes de crise, diverses causes agissent sur le cours des changes étrangers (en dehors de la spéculation qui se porte plus particulièrement sur le change monétaire, l'achat et la vente des devises) : taux de l'intérêt, inégalité entre les dettes réciproques des pays, balance commerciale favorable ou non, comparaison des importations et des exportations, état du crédit dans chaque pays, époque de validité des effets.

Après la guerre franco-allemande de 1870-1871, l'indemnité de 5 milliards à l'Allemagne fut réglée à concurrence de plus de 4 milliards au moyen de lettres de change, et pendant la période de ce règlement le cours coté le plus élevé de la livre sterling fut de 26 fr. 18 3/4 (octobre 1871), les achats de change s'étant effectués au cours moyen de 25 fr. 4943.

Après la Grande Guerre 1914-1918, par suite des engagements internationaux contractés par la France et de sa situation financière, le franc subit une dépréciation marquée, non seulement à l'égard de la livre et du dollar, mais également vis-à-vis des devises suisses, hollandaises, espagnoles, scandinaves. La stabilisation du franc, en 1928, consacra cette dépréciation.

En même temps que la France, plusieurs autres pays d'Europe avaient dû dévaluer leurs monnaies. La stabilisation semblait définitive. Mais la grande crise qui suivit obligeait en 1931 l'Angleterre à abandonner à son tour la convertibilité de la livre. Elle était aussitôt suivie par ses dominions et par quelques autres pays. En 1933, les Etats-Unis procédaient à leur tour à la dévaluation. La France, avec la Belgique, la Suisse, la Hollande, l'Italie, la Pologne, essaya de constituer un bloc de pays à monnaie d'or. Mais l'Italie, puis la Belgique, durent y renoncer. Enfin, au début de l'automne de 1936, la France se décida à dévaluer d'environ un tiers le franc de 1928. Elle était immédiatement suivie par les Pays-Bas, la Suisse, l'Italie et quelques autres pays. A ce moment, il ne restait plus que le belga et le dollar, dévalués eux-mêmes depuis peu, qui fussent convertibles en or.

Change (PONT AU), à Paris. Entre l'île de la Cité et la rive droite de la Seine ; il n'en est pas fait mention avant Charles le Chauve. Appelé d'abord Grand-Pont, il prit son nom actuel quand, en 1141, Louis VII y eut établi les orfèvres et les changeurs. Détruit à diverses reprises, notamment en 1621 par l'incendie dont fut aussi la proie le Pont-Marchand, il fut reconstruit en pierre par Jean Du Cerceau (1639-1647). Les maisons qui l'encombraient furent détruites par l'édit de 1786. Il fut reconstruit à nouveau en 1858-1860.

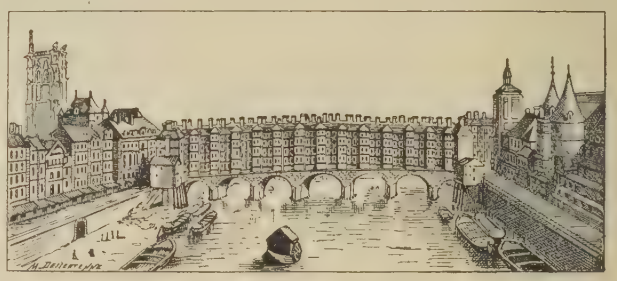

Le pont au Change, en 1560.

CHANGE n. m. (subst. verbal de *changer*). Prestidig. Opération consistant à feindre de saisir un objet, mais en réalité à le laisser tomber dans la main ou derrière un accessoire, en présentant à la place un autre objet semblable tenu dissimulé jusque-là. (On fait surtout le change de cartes [*filage*], de jeux de cartes, de pièces, ou aussi d'un objet ordinaire contre un autre possédant un truquage caché.)

— Vén. Ruse d'une bête poursuivie qui en fait partir une autre à sa place. || Tout animal autre que celui que les chiens ont attaqué.

— *Donner le change,* Faire lever une autre bête pour que les chiens en suivent la voie ; et, *fig.,* Détourner quelqu'un d'un projet, lui faire adroitement prendre une chose pour une autre : DONNER LE CHANGE *à l'ennemi.* || *Prendre le change,* Se laisser tromper de cette façon : *Enfin je sais l'affaire et* NE PRENDS POINT LE CHANGE. (Molière.)

CHANGÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 3 kil. de Laval ; 1.330 hab. Ch. de f. départ. Mine d'anthracite.

CHANGÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 6 kil. du Mans ; 2.075 hab. Tramways de la Sarthe. Tuileries. Défaite des Français par les Allemands (10 janvier 1871).

CHANGEABLE [*jabl'*] adj. Qui peut être changé.

CHANGEANT [*jan*], **E** adj. Qui change, qui est sujet à changer ; muable, instable ; versatile : *Temps* CHANGEANT. *Couleur* CHANGEANTE. *Caractère* CHANGEANT.

— Astr. *Etoile changeante,* Etoile qui change périodiquement d'éclat ou de couleur. (L'expression *étoile variable* est plus usitée.)

— Substantiv. *Le changeant,* par opposition à *l'immuable.*

— Comm. Se dit d'un tissu dont la chaîne et la trame sont de couleur différente. (On l'appelle aussi CAMÉLÉON et LOÏE-FULLER.) || Sorte de camelot de laine pure, qui se fabrique à Lille.

— SYN. **Changeant, inconstant, léger, variable, versatile, volage.** *Changeant* marque un changement quant à la manière d'être ou aux sentiments intimes, et il ne marque rien de plus. *Inconstant,* c'est au propre et au fig., ce qui se détache, ce qui change facilement. *Léger,* c'est ce qui manque de poids et, par suite, de sérieux. *Volage,* c'est ce qui voltige d'objet en objet. *Versatile,* c'est ce qui se tourne de côté et d'autre. *Variable,* c'est simplement ce qui est sujet à varier.

— ANTON. **Constant, fixe, immuable, inaltérable, invariable, perpétuel, persévérant, persistant, stable.**

CHANGEMENT [*man*] n. m. Action de changer : CHANGEMENT *d'habits.* || Résultat de cette action ; passage d'un état à un autre : CHANGEMENT *de temps.* CHANGEMENT *d'avis.* CHANGEMENT *de coiffure.* CHANGEMENT *de caractère.* || Le changement considéré comme le caractère de ce qui passe : *Sortez du temps et du* CHANGEMENT. (Bossuet.) || *Changement de direction,* Action d'une troupe en marche qui abandonne, pour en prendre une autre, la direction qu'elle suivait. || *Changement de front,* Mouvement sur place, par lequel une troupe en bataille fait face dans une nouvelle direction.

— Autom. *Changements de vitesses,* Mécanisme qui transmet, avec des vitesses variées, le mouvement du moteur aux roues. V. AUTOMOBILE et BOÎTE DE VITESSES. || *Changement de marche,* Inversion du sens de rotation d'un groupe moteur. (Les moteurs à explosion n'étant pas réversibles, le changement de marche dans les voitures automobiles est obtenu en intercalant dans la boîte de vitesses, entre l'arbre moteur et l'arbre de commande des roues, un pignon intermédiaire. Les canots automobiles sont pourvus de deux embrayages qui constituent le changement de marche.)

— Chem. de f. *Changement de marche,* Appareil placé sur une locomotive et destiné à permettre la mise en mouvement dans l'un ou l'autre sens de marche. || *Changement de rôle,* Appareil permettant le passage sans arrêt d'un véhicule, de la voie où il se trouve, sur une voie convergente. (On dit plus couramment AIGUILLE. V. BIFURCATION.)

— Chorégr. *Changement de pied.* Mouvement qui consiste, les deux pieds étant réunis, à sauter et à retomber en changeant de pied, c'est-à-dire le pied de derrière passant devant et réciproquement. (Il y a « les petits changements de pied » terre à terre, et « les grands changements de pied » enlevés.)

— Géol. *Changement de facies,* Modification dans les dépôts géologiques. || *Changement de niveau de base,* Modification dans le niveau apparent des mers ou lacs, sans préjuger si ce sont les océans ou les continents qui bougent.

— Manèg. *Changement de main,* Action de faire passer un cheval du coin d'un manège dans le coin diamétralement opposé, pour marcher ensuite en sens inverse du précédent.

— Mar. *Changement d'amures,* Prendre les amures d'un autre bord. || *Changement en latitude, en longitude,* Différence entre la latitude, la longitude de départ et celle d'arrivée. || *Changement de marée,* Renverse du courant.

— Milit. *Changement d'arme,* Opération par laquelle un militaire obtient de passer d'une arme dans une autre. (Le changement d'arme des hommes de troupe n'est prononcé que pour cause d'inaptitude physique, à moins qu'il ne s'agisse de passer des troupes métropolitaines dans les troupes coloniales. Les officiers peuvent obtenir de changer d'arme par permutation ou quand il s'agit de combler les vides existants, dans certaines armes différentes ou nouvelles.) || *Changement de domicile* ou *de résidence,* Les militaires de la disponibilité ou des réserves sont tenus d'aviser la gendarmerie de leurs changements de domicile ou de résidence pour que leur affectation en cas de mobilisation puisse être constamment adaptée à leur situation.

— Phys. *Changement d'état,* S'emploie pour indiquer le passage d'un corps d'un état à un autre (de l'état solide à l'état liquide par exemple).

— Théâtr. *Changement à vue,* Changement de décoration opéré sans que l'on soit obligé de baisser la toile. || *Fig.* Mutation soudaine et sans transition.

— Prov. **Changement de temps, entretien de sot,** Parler de la pluie et du beau temps, c'est bon pour les sots. || **Changement de propos réjouit l'homme,** Il est bon de passer d'un propos à un autre. || **Changement de corbillon fait trouver le pain bon,** La nouveauté a toujours de l'attrait. (Proverbe souvent appliqué aux infidélités conjugales. — On dit aussi : **Changement d'herbage réjouit les bœufs.**)

— SYN. **Changement, innovation, modification, mutation, révolution, variation, vicissitude.** Il y a *changement* dès que les choses ne sont plus ce qu'elles étaient. L'*innovation* est le fait d'introduire quelque chose de nouveau. La *modification* suppose que la manière d'être d'un objet est changée. *Mutation* se dit surtout d'une résidence ou d'une fonction qui passe d'un fonctionnaire à un autre, et, en termes de droit, du passage d'une propriété en des mains nouvelles. Une *révolution* est un changement considérable. *Variation* est un changement précédé ou suivi de plusieurs autres. Enfin *vicissitude* est une *variation,* avec alternatives d'aller et de retour vers un même état.

— ANTON. **Constance, fixité, immutabilité, invariabilité, persévérance, persistance, stabilité.**

CHANGER [*jé*] v. tr. (lat. pop. *cambiare ;* pour *cambire,* troquer. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Je changeai. Nous changeons.* — Prend l'auxiliaire *avoir* ou *être* selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.) Troquer une chose pour une autre, échanger : CHANGER *des tableaux contre des meubles.* CHANGER *le certain pour l'incertain.* || Se dit particulièrement des valeurs : CHANGER *un billet de banque.* CHANGER *de la rente contre des obligations de chemin de fer.* || Remplacer par un autre objet de même nature : CHANGER *la dentelle d'une robe.* CHANGER *l'eau d'une carafe.*

— Rendre autre, transformer : *Circé* CHANGEA *en bêtes les compagnons d'Ulysse. L'artiste* CHANGE *la pierre en statue vivante et animée.* (Balzac.)

— Rendre différent, modifier : CHANGER *sa manière de vivre, de voir.* CHANGER *la coupe de sa barbe.*

— Mettre des draps, du linge propre à : CHANGER *un malade, un enfant.*

— Mettre ailleurs : CHANGER *un objet de place.*

— Mar. *Changer la barre,* La mettre du bord opposé à celui où elle se trouvait. || *Changer les voiles,* Les brasser d'un autre bord, ou les border du bord opposé à celui où elles le sont.

— Loc. PROV. **Changer son cheval borgne contre un aveugle,** Changer une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse encore. || **Il faut qu'on l'ait changé en nourrice,** Se dit d'un enfant qui ne ressemble en rien à ses parents.

— *Intransitiv.* Devenir autre, être transformé ou modifié : *Les idées* CHANGENT *avec l'âge.* CHANGER, *quand le devoir* CHANGE, *ce n'est pas légèreté, mais constance.* (J.-J. Rousseau.)

— Etre remplacé : *Ministre qui* CHANGE *tous les mois.*

— *Changer de,* Laisser, abandonner pour une autre chose de même nature : CHANGER DE *linge,* D'*état,* DE *mœurs,* DE *vie.* || Troquer, faire échange de : *Complices qui* CHANGENT D'*habits pour se déguiser.*

— LOC. FAM. *Changer du tout au tout, du blanc au noir,* Devenir tout à fait autre. || *Changer de visage, de couleur,* Se troubler d'une manière visible. || *Changer de face,* Etre modifié : *Les affaires* ONT CHANGÉ DE FACE. || *Changer de note,* Modifier sa façon d'agir ou de parler. || *Changer de batterie,* Recourir à des moyens, à des expédients nouveaux. || *Changer d'air,* Voyager, chercher un autre climat.

— ***Se changer,*** v. pr. Se modifier, se corriger : *Il est difficile de* SE CHANGER.

— *Fam.* Prendre, mettre d'autres vêtements : *Quand on est mouillé, il est prudent de* SE CHANGER.

— Au sens passif : *L'eau* SE CHANGE *en glace par l'action du froid.*

— SYN. **Changer, échanger, permuter, troquer.** *Changer,* indique simplement la substitution ; l'acte peut être involontaire ; ainsi on change son chapeau quand on prend par erreur celui d'un autre. *Echanger,* c'est le changement réciproque que font volontairement des personnes. *Permuter* signifiait autrefois *échanger* un bénéfice ecclésiastique contre un autre ; aujourd'hui c'est l'acte par lequel deux fonctionnaires changent entre eux de résidence, voire de fonction. *Troquer,* c'est *échanger* des objets de mince valeur contre d'autres objets, le plus souvent de valeur médiocre.

— ANTON. **Maintenir, perpétuer, persévérer.**

— ALLUS. LITTÉR. ET HIST. **L'homme absurde est celui qui ne change jamais.** V. ABSURDE. || **Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus.** C'est à peu près la fin du discours que rédigea Talleyrand pour le comte d'Artois (depuis Charles X) : « Plus de divisions : la paix et la France ; je la revois, et *rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus.* » || **Nous avons changé tout cela,** Allusion à la scène du *Médecin malgré lui,* où Sganarelle, mettant à droite le cœur, à gauche le foie, répliquait à une timide protestation de Géronte : « *Nous avons changé tout cela.* » On applique ces mots ironiquement à une réforme opérée contrairement à la logique, au bon sens, à la morale, etc.

CHANGEUR, EUSE n. Commerçant qui fait métier de troquer les unes contre les autres les monnaies (papier ou métal).

— Hist. Ancien trésorier du domaine, dont la charge fut supprimée en 1543.

— ENCYCL. Hist. On appelait ainsi, sous l'ancien régime, ceux dont le métier était de recevoir et de *changer* les monnaies étrangères, ou défectueuses, ou démonétisées, moyennant certains droits qu'ils percevaient. L'exercice du métier n'était pas libre. Les *changeurs* étaient investis de leurs attributions par lettres royales et placés sous la juridiction et la surveillance de la cour des monnaies. A l'époque où les seigneurs féodaux avaient les droits régaliens, ils s'étaient réservé le droit d'établir des changeurs sur leurs terres, moyennant certaines rétributions qu'ils prélevaient sur eux. Les changeurs furent érigés au titre d'office par une série d'édits à partir de 1555 ; ces offices, supprimés en 1601, furent rétablis en 1609 ; en 1696, Louis XIV supprima tous les titres des changeurs en exercice, et créa trois cents offices nouveaux, également à titre héréditaire. L'une des principales attributions des changeurs était de percer ou cisailler les pièces défectueuses, trop légères de poids, altérées, ou les monnaies étrangères dont le cours était interdit, et de les porter, dans un délai déterminé, aux hôtels des monnaies. Les changeurs devaient installer leur table en plein air ; ils se pressaient, naturellement, aux grandes foires du moyen âge. A Paris, ils se groupaient sur le pont au Change, qui a reçu d'eux son nom. C'est Louis VII qui les y avait installés en 1141. A Rouen, le change ne pouvait se faire que dans la rue de Corvoiserie : ce groupement permettait une surveillance plus active. L'office de changeur était très considéré au moyen âge, mais les opérations de banque et les spéculations sur l'argent étaient interdites aux titulaires. Les changeurs des foires de Champagne étaient exempts du service de l'ost ; Henri III, en 1581, les exempta des charges paroissiales et militaires. Ces privilèges disparurent avec la Révolution, l'Assemblée nationale ayant, en 1791, proclamé la liberté du change.

— Dr. Tandis que l'agent de change est officier ministériel, le *changeur* est commerçant ordinaire et astreint aux obligations du Code de commerce. L'exercice de cette profession est libre, mais le changeur doit accepter, au tarif public affiché dans son bureau, toutes les espèces nationales et étrangères qu'on lui présente. Il doit, sous peine d'amende, tenir registre des matières qu'il achète ou vend, avec le nom du vendeur ou acheteur, et remettre à ce dernier un décompte (Cette obligation n'est guère observée en pratique, vu la multiplicité des opérations et la variabilité du change). L'autorité publique peut requérir communication des registres du changeur.

Changeur pesant de l'or, tableau de Quentin Matsys, au Louvre. V. AVARES (*les*).

CHANGEUX (Pierre-Jacques), écrivain et physicien français, né à Orléans en 1740, mort près d'Orléans en 1800. On a de lui : *Traité des extrêmes ou Eléments de la réalité* (1767), ouvrage où l'on trouve des pensées ingénieuses et des vues philosophiques ; *Météorographie* (1781) ; etc. On lui doit l'invention du *baromètrographe,* ainsi que de quelques autres ingénieux instruments de physique.

CHANGHAÏ (quelques auteurs écrivent **Chang-Haï** et **Changaï,** ou à l'anglaise **Shanghaï**), port chinois situé sur la mer de Chine, à proximité des bouches du fleuve Bleu, à peu près à la latitude du Caire ; **3.260.000 hab.** environ, dont **30.000** étrangers. Le port est constitué par l'embouchure du Houang-pou, reliée à l'estuaire du fleuve Bleu. Changhaï n'a eu aucune importance jusqu'à la guerre anglo-chinoise de 1842 (dite guerre de l'opium). Ouvert au commerce occidental par les traités de 1842-1847, Changhaï a dû sa prospérité à la guerre des T'aïpings (1843). Fuyant les rebelles, les plus riches habitants de Sou-tchéou et Hang-tchéou vinrent se réfugier auprès des troupes franco-anglaises débarquées à Changhaï. A la concession anglaise (1848) s'ajoutèrent une concession française (1849) et une concession américaine. Cette dernière fusionna en 1863 avec la concession anglaise, constituant la concession internationale. Concession française et concession internationale forment des villes juxtaposées d'aspect européen, administrées par des commissions municipales sous le contrôle des consuls. Les lois chinoises n'y sont point applicables, et, les réfugiés politiques chinois y jouissent du droit d'asile (principe d'exterritorialité). Une ville chinoise étroite, riche et surpeuplée, s'élève en bordure de la concession française. Changhaï, port ouvert, est l'un des grands entrepôts du monde. Les principaux objets d'importation sont : les produits métallurgiques, les cotonnades, le sucre, le charbon, les huiles, les allumettes. Changhaï exporte de la soie brute ou manufacturée, du coton, du thé, des pois, de la laine, des peaux. Il est le centre bancaire de la Chine (banques indigènes et étrangères) et tend à devenir un cercle industriel (manufactures de coton, anglaises, japonaises, chinoises ; manufactures de soie, chinoises, anglaises, françaises, italiennes). Changhaï est aussi un important centre d'écoles techniques et de missions, dont la plus célèbre est, aux environs de la ville, Zi-Ka-wéi (aux jésuites français), où, à côté d'établissements d'instruction, existent des établissements scientifiques, en particulier une station météorologique. De nombreuses crises industrielles et ouvrières (1921-1923) ont amené des désordres assez graves. Changhaï est un important centre politique : la plupart des grandes intrigues de la politique chinoise se nouent dans les concessions étrangères, les meneurs étant protégés par le principe de l'exterritorialité.

Changhaï, un coin de la ville chinoise.

CHANG-KON n. m. Tambour chinois, dont le corps en bois rappelle la forme d'un sablier, et dont les membranes des deux extrémités sont en peau de serpent.

CHANGOS [*ghoss*], Indiens du littoral péruvien, vivant presque exclusivement de poissons et de coquillages. De petite taille et de coloration brune, ces Indiens, dont le nombre ne dépasse pas 1.000, sont doux, affables et hospitaliers. Leurs embarcations sont faites de deux outres en peau, attachées ensemble, et leurs habitations de quatre pieux sur lesquels ils jettent des peaux de loups marins et des algues.

CHANG-TCHONG-HIEN, auteur dramatique chinois qui écrivit, au temps de la dynastie mongole, des pièces historiques ou mythologiques.

CHANG-TI (*souverain d'En-haut*), expression chinoise désignant un dieu suprême appelé aussi *T'ien* (le Ciel). Le *Chang-ti* était à l'époque historique la plus ancienne (VIIIe-IIIe s. av. J.-C.) l'objet d'un culte réservé au seul suzerain, le roi, appelé Fils du Ciel (*T'ien-tsen*). Toutes les dynasties royales prétendaient descendre d'un héros né des œuvres du Ciel. Le Souverain d'En-haut assurait l'ordre des saisons, et recevait un culte saisonnier ; il était propitié au début de l'année et à la mi-été (sacrifice pour la pluie). Il tenait une cour céleste où étaient admises seulement les âmes des rois défunts, accompagnées de celles de leurs principaux vassaux. Le Ciel ou *Chang-ti* était la divinité du serment. On se le représentait comme pourvu d'une apparence humaine. Le Ciel conférait aux rois le mandat (*ming*) qui les autorisait à régner. Il punissait les mauvais rois, et leur enlevait le mandat. Dans la philosophie confucéenne, le *Chang-ti* est conçu comme une Providence, et ses attributs moraux tendent à l'emporter sur ses attributs matériels. Le *Chang-ti* n'a jamais été une divinité populaire. Son culte est demeuré d'ordre administratif. A partir de la dynastie Song, le *Chang-ti* s'efface devant le Pur Auguste (*Yu-houang,* parfois appelé le Souverain de jade), invoqué le plus souvent sous le nom de Lao t'ien-lé (le Père, le Seigneur Ciel).

Chang-ti.

Chan haï king (*le Livre des Monts et des Mers*), ancien ouvrage chinois, attribué au héros mythique Yu le Grand, mais dont la rédaction n'est pas antérieure au IVe s. av. J.-C. Cet ouvrage, dont la composition a été plusieurs fois remaniée, se compose actuellement de dix-huit livres. Les treize derniers sont relatifs aux pays limitrophes de la Chine, les cinq premiers au pays chinois. L'ensemble de l'ouvrage n'offre à peu près aucun intérêt géographique, mais fournit une source de premier ordre pour l'étude de la mythologie chinoise ancienne.

CHANIERS [*ni-é*], comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 6 kil. de Saintes, sur la Charente ; 1.730 hab. Ch. de f. Etat. Vins (cru de Sénouches), eaux-de-vie.

CHANLAIRE [*lèr'*] (Pierre-Gabriel), géographe et statisticien français, né à Wassy en 1758, mort à Paris en 1817, auteur d'ouvrages de géographie et de statistique : *Atlas de la partie méridionale de l'Europe* (1801) ; *Description topographique et statistique de France* (1810-1811) ; etc.

CHANLATE ou **CHANLATTE** n. f. (de *chant* et *latte*). Constr. Planche refendue diagonalement et placée à l'extrémité des chevrons d'un comble, parallèlement à la corniche, pour soutenir l'égout de la couverture.

— Eaux et for. Perche de chêne, propre à être employée pour la construction d'un barrage de rivière.

— Pêch. Espèce d'échelle qui sert à suspendre les harengs que l'on veut saurer.

CHANNAY [*nè*], comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 32 kil. de Tours ; 940 hab. Ch. de f. de Port-Boulet à Châteaurenault.

CHANNEY ou **CHANNAY** (Jehan DE), imprimeur du commencement du XVIe siècle, mort vers 1537. Il exerça d'abord à Lyon, puis à Avignon. Le premier, il se servit de caractères grecs (*Grammaire grecque* [1530]) et de caractères mobiles pour composer la musique notée lors de la publication, en 1532, des *Œuvres musicales* d'Elzéar Genêt, dit « Carpentras », doyen du chapitre de Saint-Agricol. On lui doit notamment les *Statuta comitatus venaiscini* (1511) ; *Varia responsa* (1527) ; *Ordonnances de François Ier* (1536). Il était aussi graveur et fondeur de caractères.

Marque de Channey.

CHANNING (William-Ellery), écrivain et théologien américain, né à New-Port (Rhode-Island) en 1780, mort à Bennington (Vermont) en 1842. Créé pasteur en 1803, il fut renommé pour son éloquence, l'élévation de sa morale, sa revendication contre le calvinisme des droits de la raison et de la conscience humaines. Il élabora sa doctrine religieuse de l'unitarianisme, en même temps qu'Emerson formulait celle du transcendantalisme, et Théodore Parker le christianisme libéral, et devint le patriarche de la Nouvelle-Angleterre. Ses deux ouvrages de critique : *la Vie et le Caractère de Napoléon Bonaparte, le Caractère et les Ecrits de John Milton,* furent accueillis avec enthousiasme ; son *Essai sur Fénelon* le fit surnommer « le Fénelon du nouveau monde » (1829). Il mit son immense autorité au service de deux grandes causes : la paix entre les Etats-Unis et l'Europe lors des affaires du Mexique et de l'Orégon, et l'abolition de l'esclavage qu'il réclama dès 1841.

CHANOINE n. m. (lat. *canonicus ;* du gr. *kanôn,* règle). Ecclésiastique pourvu d'un canonicat. || Aujourd'hui, Dignitaire ecclésiastique qui fait partie du chapitre ou conseil de l'évêque, récite l'office public, etc.

— LOC. FAM. *Mener une vie de chanoine,* Mener une vie très agréable. || *Avoir une mine de chanoine,* Avoir une mine qui respire le bien-être et la santé.

— Argot. Rentier. || *Chanoine de Monte-à-regret,* Condamné à mort (parce que la guillotine est appelée pittoresquement l'*abbaye de Monte-à-regret*).

— Hist. ecclés. *Chanoine expectant,* Celui qui n'avait que le titre et la dignité de chanoine, sans prébende. || *Chanoine forain,* Celui qui faisait desservir sa chanoinie par un vicaire à ses gages. || *Chanoine mansionnaire* ou *résident,* Celui qui dessert sa chanoinie. || *Chanoine d'honneur,* Titre qu'un évêque confère quelquefois à un autre évêque. || *Chanoine honoraire,* Prêtre qui a le titre et les insignes des chanoines, mais qui n'en remplit pas les fonctions. || *Chanoine laïque,* Laïque admis par honneur dans un chapitre : *Les rois de France étaient* CHANOINES LAÏQUES *de plusieurs églises.* || *Chanoines réguliers,* Chanoines qui faisaient des vœux de religion et vivaient en communauté. || *Chanoines de Saint-Augustin,* Ordre religieux de moines que l'on appelait aussi *ermites de Saint-Augustin,* ou simplement *augustins.* || *Chanoines de Saint-Denis.* V. CHAPITRE.

— ENCYCL. Dès le IVe siècle, saint Ambroise et saint Augustin soumirent le clergé de leur cathédrale à une règle quasi monastique. Plus tard, les clercs astreints à cette règle reçurent le nom de *chanoines,* et les communautés qu'ils formaient furent appelées chapitres. Avec le temps, beaucoup d'adoucissements furent apportés à la règle primitive. Les chanoines furent autorisés à habiter des domiciles séparés ; les biens, d'abord indivis, furent partagés en autant de parts qu'il y avait de charges canonicales ; sous le nom de *prébendes,* elles devinrent de vrais bénéfices. De graves abus s'introduisirent dès lors dans les chapitres. Le concile de Trente décréta que la moitié au moins de chaque chapitre devait être formée de prêtres (sess. XXIV, c. XII).

Sous l'ancien régime, les chanoines *honoraires* pouvaient être laïques, et le titre était parfois héréditaire. Ainsi, le roi de France était chanoine honoraire héréditaire de Saint-Martin de Tours et de plusieurs autres églises.

Actuellement, l'évêque seul a le droit de nommer les chanoines, titulaires, prébendés, ou honoraires. Les chanoines titulaires et prébendés, qui constituent le chapitre, ont comme principale fonction la récitation en commun de l'office ; ils constituent le conseil de l'évêque. Le costume des chanoines se compose généralement d'un rochet brodé et d'un camail qui varie suivant les diocèses.

CHANOINE, ingénieur français, né à Troyes en 1805, mort à Paris en 1876. Inventeur de divers systèmes de barrages mobiles. Auteur de divers ouvrages sur les constructions hydrauliques : *Notice sur les barrages mobiles et automobiles* (1852) ; *Notice sur les barrages à hausses mobiles* (1861).

CHANOINE (Charles-Sulpice-Jules), général français, né à Dijon en 1835, mort à Baudement (Marne) en 1915. Il prit part à l'expédition de Chine (1860), et dirigea la mission militaire (1867) qui jeta les premières bases de la réorganisation de l'armée japonaise ; il fonda l'arsenal de Yokoska. En 1898, appelé au poste de ministre de la

guerre, en remplacement du général Zurlinden, il démissionna pendant la séance de la Chambre, où fut discuté le projet de revision de l'affaire Dreyfus, à la suite d'une véhémente interruption de Déroulède. — Son fils Charles-Paul-Louis **Chanoine**, officier et explorateur français, né en 1870, tué à Mayri (Soudan central) en 1899. Il explora et conquit, avec son ami le lieutenant Voulet, le Mossi et le Gourounsi (1896-1897) ; puis il fut chargé en 1898, de reconnaître les régions comprises entre le Niger et le Tchad, et de donner la main à la mission Foureau-Lamy. Il commit des abus de pouvoir et des actes de cruauté injustifiés, et fut assassiné par ses tirailleurs révoltés.

CHANOINÉE n. f. Bénéfice au titre de chanoine.

CHANOINESSE n. f. (de *chanoine*). Fille noble qui, sans faire de vœux, vivait en communauté sous une règle et récitait l'office. || Religieuse qui possède une prébende dans un chapitre de filles. || Religieuse de certaines communautés.

— Argot. Rentière.

— Hist. eccl. *Chanoinesses de Saint-Augustin*, Ordre de femmes, qui suivent la règle de saint Augustin.

— Pâtiss. Sorte de petite nonnette que l'on fabrique à Dijon.

— ENCYCL. Hist. ecclés. L'expression de *canonicæ* désignait primitivement des femmes qui, remplissant dans les églises certains offices de piété ou de charité, étaient soumises à des règles spéciales. Plus tard, on distingua les *chanoinesses* régulières et les séculières. Les premières observaient habituellement la règle de saint Augustin. Les chanoinesses séculières portaient, au chœur, l'aumusse et un habit religieux, pour assister aux offices. Dans le monde, elles avaient pour insignes une croix et une voilette noire. En plusieurs chapitres, les chanoinesses devaient faire preuve de noblesse. Les chapitres des chanoinesses étaient souvent pourvus de gros revenus et offraient aux filles cadettes des grandes maisons un établissement avantageux. La Révolution les supprima. L'Allemagne en compte encore un certain nombre.

CHANOINIE [*nî*] n. f. Bénéfice ou titre de chanoine. || Canonicat.

CHANON (les), célèbre famille de céramistes travaillant à Sèvres ; les plus importants sont JEAN-BAPTISTE, actif de 1779 à 1825 et qui fut, en 1793-1794, directeur provisoire de la Manufacture nationale ; ORESTE, dont on retrouve des traces à la Manufacture de 1774 à 1778 ; SOPHIE (mariée à Binet) et JULIE (née Durosey) qui furent peintres de fleurs à la Manufacture, la première de 1774 à 1798, la seconde de 1755 à 1800 ; LOUIS-EDOUARD, peintre de figurines de 1816 à 1822. — HENRI-FLORENTIN fonda en 1784, à la barrière de Reuilly, près de Paris, une fabrique de porcelaine dont la marque fut *C. H.* avec l'adresse, ou *H.-F. Chanon*.

CHANQUE [*chank'*] n. f. Nom donné par les résiniers à leur échelle portative faite d'un seul montant traversé de barreaux.

CHAN-SI, province de la Chine, limitée à l'E. par le Tche-li, au S. par le Ho-nan, à l'O. par le Chen-si, au N. par la Région particulière de Souei-yuen ; 207.300 km² peuplés de 12 millions d'habitants environ. Capitale : *T'ai-yuen fou*.

Le Chan-si occupe une région montagneuse drainée par quelques affluents de gauche du fleuve Jaune (le principal est le Fen-ho ou rivière Fen), coulant dans des vallées plates entaillées dans de hauts plateaux très découpés et recouverts de terre jaune (lœss). Elle produit du blé, de l'avoine, des fèves et, dans la partie sud, du charbon et de la soie. Il s'y fait un assez gros commerce de peaux (chèvres). Les ressources minières sont très abondantes : gypse, charbon, anthracite et pétrole, sel. Les principales mines de charbon sont celles de Pao-tsin et de Ta-t'ong. Le Chan-si est relié aux grandes voies ferrées par deux lignes importantes : 1° T'ai-yuen à Che-kio-tchouang (sur le Pékin-Han-k'eou) ; 2° Ta-t'ong à Pékin. Une voie est projetée entre Ta-t'ong et T'ai-yuen, qui, par la vallée de la Fen, rejoindra Si-ngan (dans le Chen-si). Elle suivra en gros le cours de l'ancienne route impériale Pékin-T'ai-yuen-Si-ngan, qui se continue par Lan-tcheou, vers Ouroumtsi et Kachgar. Les habitants du Chan-si (70 au km²) émigrent en grand nombre vers les cités commerciales de la côte. Beaucoup s'occupent du commerce de l'argent (*Shansi Banks*). La province, qui est en voie de dépeuplement, a tenu une grande place dans l'histoire de la Chine, particulièrement pendant la période féodale jusqu'au IIIe siècle av. J.-C. Elle passe de nos jours pour être l'une des mieux gouvernées.

CHANSON n. f. (du lat. *cantio, ònis*, action de chanter). Chant, au sens élevé du mot : *Dans ses* CHANSONS *immortelles, Pindare étendant ses ailes...* (Boileau.) || Pièce de vers, divisée en stances égales, appelées « couplets », se terminant en général par un refrain, et qui est destinée à être chantée. || Air sur lequel on chante de telles pièces : *Musicien qui n'a fait que des* CHANSONS.

— *Par extens.* Poésie, destinée ou non à être chantée : *Les* CHANSONS *des poètes.* || Au moyen âge, Poésie lyrique d'un genre élevé, traitée par les troubadours et trouvères. || Chant quelconque, même celui des oiseaux : *Les* CHANSONS *du rossignol.* || Bruit quelconque ayant une certaine harmonie : *La* CHANSON *du vent, du ruisseau.*

— *Fam.* Propos qu'on répète comme un refrain : *Dire, Chanter toujours la même* CHANSON. || Propos qui n'a pas plus d'importance qu'une chanson, Balivernes : CHANSONS *que tout cela.* (Molière). || Remontrances vaines : *Se moquer des* CHANSONS *d'un tuteur.*

— Elliptiq. *Chanson !* ou *Chansons !* Ce sont choses, paroles vaines ou fausses. || *Pour des chansons*, Pour des choses vaines, insignifiantes : *Mes plus grands biens, comme mes plus grands maux, me sont venus* POUR DES CHANSONS. (J.-J. Rousseau.)

— *Chanson à boire, Chanson de table, Chanson bachique*, Chanson où le vin est célébré.

— *Chanson farcie*, Chanson en langue vulgaire entremêlée de latin, en faveur au moyen âge.

— *Chanson de geste*, Poème épique du moyen âge, où l'on célébrait les exploits des paladins.

— LOC. FAM. *Mettre en chansons*, Ridiculiser. || *Voilà bien ou C'est une autre chanson !* C'est une autre affaire, une difficulté nouvelle, une chose inattendue.

— LOC. PROV. **L'air ne fait pas la chanson**, L'apparence n'est pas la réalité. || **Le ton fait la chanson**, La manière de dire les choses en détermine le sens.

— ALLUS. LITT. **Tout finit par des chansons**, Vers célèbre d'un couplet chanté par Brid'oison, dans *le Mariage de Figaro*, et qui caractérise la frivolité particulière attribuée au caractère français.

— ENCYCL. Les origines de la *chanson* se confondent avec celles des peuples les plus anciens. Elle naquit avec la parole et fut peut-être la première forme d'art de l'humanité. « Des paroles mesurées et modulées sur un rythme très simple, voilà la première poésie et la première musique » chez tous les peuples, comme chez les Grecs. Même chez ceux-ci la chanson avait pris les tons les plus divers, du plus grave au plus familier, avec Tyrtée, Alcée, Anacréon, Alcman, Stésichore. Moins riche que son aînée sur ce point, la Littérature latine ne peut véritablement opposer à ces noms célèbres que celui d'Horace, dont les merveilleuses chansons que sont les Odes s'élèvent ou s'abaissent avec un égal bonheur.

Mais la France est par excellence le pays de la chanson. Celle-ci, tout au long du cours des âges, reflète les qualités du génie de notre race : bonne humeur, sensibilité, grâce, malice, mesure. Dans la guerre ou dans la paix, vainqueur ou vaincu, heureux ou malheureux, le Français chante toujours et ne laisse passer aucune circonstance sans la souligner par un couplet. On a dit avec raison que notre Histoire pourrait être écrite en chansons.

Les Gaulois possédaient déjà des Bardes égayant leurs banquets par des chants bachiques et satiriques en latin, mais ce n'est qu'au XIIe siècle que le *roman* disputa au latin le domaine de la chanson. Dès lors commence le règne des troubadours et des trouvères, et avec eux la chanson conquiert toute la France, prenant ses élus parmi les grands comme parmi les petits. Et c'est d'abord : Blondel de Nesles, Raoul de Coucy, Guillaume d'Aquitaine, Thibaut de Champagne, Colin Muset, Adam de la Halle ; et c'est ensuite Olivier Basselin, Jean Le Houx, Alain Chartier, Ch. d'Orléans, l'immortel Villon ; et c'est enfin, à côté de François Ier et de sa sœur Marguerite de Valois, Clément Marot, Mellin de Saint-Gelais, d'autres encore, qui riment ballades, rondeaux et vaudevilles, précédant de peu tout le groupe de la Pléiade, les Remi Belleau, les Amadis Jamin, etc., avec Ronsard en tête. Et l'amour est toujours le thème qui occupe la première place.

La satire toutefois commençait déjà à se faire une large part, que les misères et les désordres du temps de la Ligue lui permirent d'agrandir encore. La chanson gauloise, gauloise dans tous les sens du mot, se manifesta alors pleinement, avec les auteurs de la *Satire Ménippée*, avec Henri IV lui-même et Gabrielle d'Estrées. Et si, avec le règne de Louis XIII, les choses changent quelque peu, la verve populaire égaie encore singulièrement les rues de Paris, le Pont-Neuf, et le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne grâce à Gautier-Garguille (Hugues Guérin) et autres farceurs, tandis qu'à la cour de Louis XIII la chanson aimable et savante se fait applaudir avec Maynard, d'Urfé, Rotrou, Racan, Saint Amant, Th. de Viaud.

Après la Fronde, et le débordement de chansons satiriques et licencieuses qui ne pouvait pas ne pas l'accompagner fatalement, même humeur chantante sous le règne de Louis XIV : à des couplets aussi spirituels que satiriques sur le prince d'Orange, sur Villeroy, sur Chamillard, etc., se mêlent bergeries, vaudevilles, brunettes. La chanson bachique, la chanson populaire, la chanson sentimentale, la chanson galante trouvent des représentants de marque en la personne d'Adam Billaut (le menuisier de Nevers), de Benserade, de Voiture, de Boursault, de Mme Deshoulières, de ce Coulanges enfin, la chanson personnifiée, et qui passait pour le maître en ce genre. De nombreux recueils de chansons paraissent, et signés des noms des meilleurs musiciens du temps, voire de Lulli. Et le goût pour les chansons est si vif que le duc de Nevers crut bon de publier... un Abrégé de l'Histoire de France en chansons. Au Pont-Neuf, Philippe le Savoyard avait un énorme succès.

Ainsi la chanson se développait en France selon un rythme naturel et régulier ; il appartenait toutefois au XVIIIe et au XIXe siècle de l'amener à son complet épanouissement. Tour à tour ou tout ensemble bachique, galante, érotique, satirique, patriotique, marquée de traits plus particuliers selon les époques et les circonstances, elle sera un réservoir inépuisable de fantaisie, de charme, d'esprit, d'éloquence même.

Et la liste des chansonniers ira s'élargissant chaque jour. C'est dès le début du siècle, ou presque, avec la création du Caveau (qui ne disparaîtra à plusieurs reprises que pour renaître plus vivant de ses cendres), avec la *Société d'Apollon* ou *Les enfants de la Lyre*, c'est à côté de Gallet, Collé, Piron, Crébillon père et fils, Fuzelier, Saurin, Panard, Moncrif, Duclos, Favart, Gentil-Bernard, Labrier, Helvétius, Laujon ; c'est Vadé et ses chansons poissardes, c'est La Monnaye et ses Noëls Bourguignons. Sous Louis XV et sous Louis XVI, les romances et les bergerettes conservèrent la faveur du public, et sont signées J.-J. Rousseau, La Harpe, Fabre d'Eglantine, Carnot, de Ségur, Florian, Marmontel, Colardeau, Dorat, Berquin, François de Neufchâteau, de Parny, de Boufflers, Albanèse, Philidor, Rameau, Martini, Dalayrac, Monsigny, Grétry, de Laborde, Piccini les mettent en musique.

Si des chansons et des vaudevilles d'un ton plus vif émanaient de Philippon de La Madeleine, de Piis, Barré, de Jouy, Ducray-Dumesnil, Radet, le ton change complètement, comme de juste, avec la Révolution. La chanson se fait revendicatrice, violente, sanguinaire, puis magnifiquement lyrique dans le « Chant du Départ » et la « Marseillaise ».

Sous la Terreur, elle reste non moins violente, mais sceptiquement impartiale. La guillotine elle-même est mise en couplets. Hymnes révolutionnaires et chants de réaction s'entre-croisent.

Un renouveau de la chanson classique se fait avec le Directoire, le Consulat et l'Empire qui permettent aux sociétés chantantes de se reconstituer. Désaugiers s'y révèle avec sa verve imaginative et son rare esprit d'observation. Armand Gouffé, Ourry, Dumersan, Brazier, Emile Debraux triomphent, dans la chanson bachique, grivoise, patriotique.

Sous le règne de Louis XVIII, de Charles X, puis de Louis-Philippe on compta de grands poètes romantiques, parmi les chansonniers : Victor Hugo, Alfred de Musset, Marceline Desbordes-Valmore, Th. Gautier. D'innombrables romances furent écrites par les musiciens H. Monpou, N. Duchambge, Masini, Th. Labarre, Panseron, Romagnési, Loïsa Puget, Abadie, E. Arnaud, Paul Henrion, Clapisson, etc..., A la tête des chansonniers purs, c'est Béranger, le poète national populaire, et c'est ensuite d'abord Frédéric Bérat, Amédée de Beauplan, puis Pierre Dupont, Gustave Nadaud, J.-B. Clément et Colmance. — C'est sous la Restauration que les sociétés chantantes nommées Goguettes furent le plus nombreuses ; elles avaient chacune leur titre, et il en existait dans presque toutes les rues de Paris.

Quant au café-concert, il fut créé vers 1846. Il connut une longue et brillante période sous le Second Empire, avec des artistes comme J. Darcier, Thérésa, S. Lagier, Kelm, Duhem, Bordas, Perrin, Renard. Sa vogue se maintient après la guerre de 1870-1871. La chanson patriotique de Paul Déroulède et de ses imitateurs obtint un vif succès. Amiati, Judic, Théo, Libert, Paulus, Yvette Guilbert, Polin, Mayol, Fragson, furent les étoiles du café-concert.

C'est en 1882 qu'une véritable renaissance de la chanson littéraire fut provoquée par les poètes-chansonniers, interprétant eux-mêmes leurs œuvres, dans le célèbre « Cabaret du Chat-Noir », créé par Rodolphe Salis. La société des « Hydropathes » fondée par Emile Goudeau et Georges Lorin avait précédé au Quartier-Latin la compagnie du Chat-Noir qui comptait : Mac-Nab, G. Fragerolles, Maurice Donnay, Jules Jouy, Victor Meusy, Paul Delmet, Armand Masson, Albert Tinchant, P. Trimouillat, Jacques Ferny, Georges Auriol, Vincent Hyspa, Henri Rivière, Willette, Steinlen, Cabaner, Charles de Sivry, Raphaël Shommard, G. Montoya, J. Goudezki, N. Blès, M. Zamacoïs, etc.

D'autres cabarets artistiques se créèrent ensuite à Montmartre et au Quartier Latin. Celui d'Aristide Bruant « le Mirliton » connut une vogue durable. La chanson d'actualité prit le pas sur tous les autres genres, suivant en cela la caricature personnelle, telle que la traitaient Léandre, Cappiello, Sem, etc. Théodore Botrel représentait la chanson traditionnelle régionale, et Xavier Privas demeura pendant plusieurs années, à peu près le seul poète chansonnier sentimental et philosophique.

Parmi les auteurs de la fin du XIXe siècle et du commencement du XXe siècle, on peut citer : M. Boukay, E. Héros, L. Xanrof, C. Quinel, M. Legay, Yon-Lug, E. Lemercier, O. Pradels, J. Varney, M. Krysinska, G. Tiercy, E. Teulet, E. Poncin, H. Delorme, A. Barde, J. Mendrot, Y. Battaille, G. Couté, L. Durocher, G. Charton, D. de Bercy, Dumestre, etc. La guerre de 1914-1918 ressuscite tout d'abord les chansons patriotiques, mais sans faire tort aux autres. On chanta sous les obus. Une chanson de route bien rythmée connut une vogue extraordinaire chez les combattants ainsi qu'à l'arrière : « Quand Madelon », de L. Bousquet et C. Robert.

Après la guerre, le café-concert fait place au music-hall : Mistinguett, Dranem, Chevalier interprètent les chansons de Christiné, M. Yvain, Moretti, etc. Le cabaret lui-même s'est transformé en petit théâtre, avec scène, rampe, rideau, décors. Les principaux chansonniers de ce temps continuent à traiter surtout la chanson politique et d'actualité : ce sont D. Bonnaud, L. Boyer, J. Bastia, G. Chepfer, Dominus, Dorin, J. Ferny, Fursy, Mauricet, L. Michel, P. Marinier, Martini, Marc-Hély, J. Moy, Noël-Noël, J. Rieux, G. Secrétan, R. Toziny, Paul Weil, etc.

— Hist. littér. *Chanson de geste*. Les chansons de geste sont de longs poèmes, composés du XIe au XIVe siècle, où sont racontés les exploits de personnages soit historiques, soit fabuleux, mais où ces derniers eux-mêmes sont présentés comme historiques. Un grand nombre (Charlemagne, Roland, Turpin, etc.) le sont en effet, mais leur rôle et leur physionomie y sont souvent altérés au point d'être méconnaissables. On a de plus retrouvé, dans quelques-uns des textes les plus anciens, la trace indéniable d'événements déterminés : les *Chansons de Roland, de Girard de Roussillon, de Gormond et Isembart, de Raoul de Cambrai* se réfèrent respectivement à des faits de 778, 870, 881, 943. Les chansons de geste se proposaient aussi à l'origine de donner des leçons de vaillance, de dévouement à la foi, de fidélité au suzerain, ou de détourner de la « desmesure » par le spectacle des catastrophes qu'elle entraîne. Mais à partir de la fin du XIIe siècle elles perdent ces deux caractères et deviennent de simples romans d'aventure, où le merveilleux, emprunté aux récits arthuriens, tient de plus en plus de place. Destinées d'abord exclusivement aux gens de guerre, elles s'adressent alors à un public plus étendu et de plus en plus humble. A partir du XIVe siècle on n'en compose plus de nouvelles et l'on se borne à rajeunir en prose les plus dramatiques, qui, jusqu'au XVIe siècle, obtiennent sous cette forme un vif succès.

Dès le moyen âge elles ont été réparties en groupes, dénommés d'après un de leurs personnages typiques : ce sont les *Cycles du Roi, de Guillaume d'Orange* (ou *au Court-Nez*), *de Doon de Mayence*. Le premier raconte la vie légendaire de Charlemagne et ses guerres contre les ennemis de la foi ; le second, les exploits de Guillaume d'Orange et de son héroïque lignée contre les Sarrasins établis dans le midi de la France et le nord de l'Espagne ; le troisième, les hauts faits et les malheurs des barons révoltés contre l'autorité royale. En dehors de ces trois catégories, fondées sur des généalogies fantaisistes, sont restées quelques chansons, comme *Raoul de Cambrai* et celles qui forment les *gestes des Lorrains* et *de Blaye*.

Les chansons de geste, versifiées sans art, faites pour être chantées avec accompagnement de vielle, se composent de tirades (ou *laisses*) en vers de dix ou douze syllabes. Ces vers furent d'abord assonancés, puis rimés ; les formules et les chevilles y abondent, surtout dans les dernières, où les laisses sont interminables. Le style, d'abord vigoureux et concis, est de bonne heure gâté par la prolixité et la platitude.

L'origine des chansons de geste est très controversée. On a longtemps admis qu'elles dérivaient de « cantilènes », ou chants lyrico-épiques contemporains des événements et amplifiés au cours des générations. Cette théorie, qui se rattache aux idées de Herder, de F. Wolff et des frères Grimm sur l'épopée en général, adoptée d'abord par Fauriel (1832), précisée et développée par G. Paris (1865) et P. Rajna (1884), a été de nos jours vivement combattue. Selon J. Bédier (*les Légendes épiques* ; 1908-1913), la connaissance des faits mis en œuvre par les auteurs de chansons ne leur aurait pas été transmise par une tradi-

tion littéraire ininterrompue, mais par des moines utilisant les documents conservés dans les abbayes où s'était perpétué le souvenir de personnages mêlés à leur histoire. Ces abbayes se trouvaient sur des routes de pèlerinage, à l'ombre de sanctuaires vénérés, à proximité de champs de foire où affluaient les foules : c'est là que se seraient développées, aux XIe et XIIe siècles seulement, les « légendes épiques », par l'effort combiné de moines et de jongleurs pareillement intéressés à attirer et à retenir, en l'amusant et l'édifiant, un même public de marchands et de pèlerins.

Chanson de Roland (LA). Le 15 août 778, l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne, commandée par Roland, comte de la marche de Bretagne, fut surprise dans la vallée de Roncevaux, et massacrée par les Basques. Tel est l'événement d'importance secondaire qui a donné naissance à la plus ancienne (avec *Gormond et Isembart*) et à la plus belle de nos chansons de geste : l'enthousiasme religieux, l'amour du sol natal, la fidélité au suzerain s'y expriment avec une mâle et sobre grandeur qui n'a été égalée dans nulle autre. La plus ancienne version, en 4.002 vers de dix syllabes, assonancés, a été écrite entre 1100 et 1125, par un clerc français ou normand, nommé probablement Théroulde, sous l'influence des expéditions que les barons français menaient alors contre les musulmans du nord de l'Espagne. Les meilleures éditions publiées en France sont celles de L. Gautier (1872), L. Clédat (1886), et J. Bédier (1922).

Chanson d'Antioche (LA), chanson de geste en 9.000 alexandrins, qui a pour sujet les événements de la première croisade jusqu'à la prise d'Antioche; composée vers 1180 par Graindor de Douai, elle n'est que le remaniement d'un poème plus ancien (aujourd'hui perdu), mi-légendaire, mi-historique, de Richard le Pèlerin. Elle a été publiée par Paulin-Paris (1848; 2 vol. in-8°).

Chanson des Saisnes (LA) ou **des Saxons,** chanson de geste en 7.000 vers alexandrins, par Jean Bodel (vers 1200), où le récit de l'expédition de Charlemagne contre Witikind est étouffé sous des épisodes romanesques sans intérêt. Edition par Fr. Michel (Paris, 1839; 2 vol.).

Chanson de la croisade contre les albigeois (LA), poème provençal en 9.000 vers alexandrins, publié par Fauriel en 1837 et par P. Meyer en 1875-1879 (pour la Société de l'Histoire de France). Il se compose de deux parties, très différentes par la langue, la versification et surtout l'inspiration. La première, relatant les événements de 1207 à 1213, a pour auteur un clerc espagnol, Guilhem de Tudela, qui est nettement favorable aux « croisés. » L'auteur inconnu de la seconde partie, plein de verve et de talent, est au contraire un fougueux adversaire de Simon de Montfort. Son récit, inachevé, s'arrête à 1218.

Chanson de la Mariée, vieille chanson populaire des provinces de France. La poésie, d'un tour tout à la fois railleur et mélancolique, s'allie heureusement à la musique qui, elle-même a un accent plein de grâce dans sa simplicité naïve.

Voici cette chanson avec sa musique :

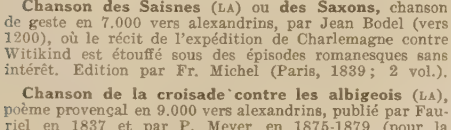

Vous n'irez plus au bal,
Madam' la mariée,
Danser sous le fanal
Dans les jeux d'assemblée;
Vous gard'rez la maison
Tandis que nous irons.

Avez-vous écouté
Ce que vous dit le prêtre?
A dit la vérité
Et comme il vous faut être :
Fidèle à votre époux,
Et l'aimer comme vous.

Quand on dit son « époux »,
On dit souvent son « maître »;
Ils ne sont pas si doux
Comme ils ont promis d'être;
Il faut leur conseiller
De mieux se rappeler.

Recevez ce bouquet
Que nous venons vous tendre;
Il est fait de genêt
Pour vous faire comprendre
Que tous les vains honneurs
Passent comme les fleurs.

Chansòn de la messe (LA), ronde qui fut inventée pour servir la cause de la Réforme, et qui devint très populaire parmi les protestants. Nulle raillerie ne blessa plus vivement les catholiques; ils y répondirent par la *Chanson de Marcel,* la veille de la Saint-Barthélemy.

Voici un couplet de cette ronde protestante :

L'on sonne la cloche
Dix ou douze coups;
Le peuple s'approche,
Se met à genoux;
Le prêtre se vêt;
Hari, hari, l'âne! Le prêtre se vêt,
Hari, bourriquet!

Chanson en l'honneur d'Harmodios et d'Aristogiton, chant très populaire dans l'ancienne Athènes, composé en l'honneur des meurtriers du tyran Hipparque. Il nous a été conservé par Athénée. Voici la traduction de la première strophe :

« Je porterai l'épée dans un rameau de myrte, comme Harmodios et Aristogiton lorsqu'ils tuèrent le tyran et établirent l'égalité dans Athènes. »

Chansons de Béranger, Désaugiers, Pierre Dupont, Nadaud. V. BÉRANGER, DÉSAUGIERS, DUPONT, NADAUD.

Chansons des rues et des bois (LES), poésies de Victor Hugo (1866). Tout le volume est composé de courtes pièces, écrites en vers de huit ou de sept pieds, et divisées en quatrains. Dans ce rythme léger et facile, le poète a donné libre cours à sa fantaisie; mais, à côté d'inspirations d'une grande fraîcheur, véritablement lyriques, comme les pièces réunies sous le titre de *Floréal,* et quelques autres encore, *les Chansons des rues et des bois* contiennent des singularités et des bizarreries.

Chanson des gueux (LA), par Jean Richepin (1876), recueil où le poète chante ou fait chanter, en un langage très coloré, vibrant, mêlé d'argot, tous les pauvres êtres en marge de la société. Le recueil est divisé en trois parties : *Gueux des champs, Gueux de Paris, Nous autres gueux.* Diverses pièces d'une brutalité voulue : *Ballade de joyeuse vie, Fils de fille, Idylle de pauvres,* firent condamner l'auteur par les tribunaux; elles ont disparu dans les dernières éditions.

CHANSONNABLE adj. Qui peut être ou mérite d'être chansonné : *En France tout paraît* CHANSONNABLE.

CHANSONNER [*né*] v. tr. Faire une chanson satirique contre quelqu'un : *Les Frondeurs* CHANSONNÈRENT *Mazarin.*

CHANSONNETTE n. f. Petite chanson sur un sujet léger et gracieux. || Chanson burlesque, le plus souvent entrecoupée de morceaux parlés, dans le langage du peuple ou dans un français ridicule attribué à des étrangers : CHANSONNETTE *comique, Des* CHANSONNETTES *de café-concert.*

CHANSONNEUR n. m. Celui qui chansonne.

CHANSONNIER [*ni-é*], **ÈRE** n. Personne qui fait, qui chante des chansons : *Béranger fut le premier et le seul* CHANSONNIER *en titre de la Ville de Paris, aux appointements de six mille francs.* || Artiste qui interprète ses propres chansons dans les cabarets artistiques : CHANSONNIERS *montmartrois.* V. CHANSON.

— N. m. Recueil de chansons : *Le* « CHANSONNIER » *des dames.*

CHANT [*chan*] n. m. (lat. *cantus*). Suite de sons modulés émis par la voix humaine, et qui, par la différence des intonations, produisent sur l'oreille des sensations variées : CHANT *mélodieux. Aimer le* CHANT. *Un* CHANT *de joie, de douleur, de victoire. Un* CHANT *à deux, à trois voix.* || Aptitude à chanter : *Le* CHANT *est un don assez rare.*

— *Par anal.* Ramage des oiseaux : *Le* CHANT *du rossignol, de l'alouette.* || Cri plus ou moins inarticulé de certains oiseaux : *Le* CHANT *du coq.* || Bruit semblable à un cri, que produisent certains insectes, et qui, en réalité, est une stridulation : *Le* CHANT *du grillon, de la cigale.*

— *Chants populaires,* Chants répandus dans une contrée, dont ils retracent les mœurs ou l'histoire. || *Chants nationaux, Chants patriotiques,* Chants inspirés par les circonstances, les idées dominantes, l'enthousiasme, etc.

— *Chants prophétiques,* Anciens oracles généralement rendus en vers.

— *Chant du cygne,* Ramage harmonieux que le cygne, selon les anciens, faisait entendre au moment de sa mort. || *Fig.* Dernière œuvre remarquable d'un poète, d'un artiste, etc.

— *Chant de sirène,* Langage trompeur, séduisant. (Par allusion aux chants par lesquels les sirènes, suivant la Fable, attiraient les navigateurs pour les faire périr.)

— *Au chant du coq, Au premier chant du coq,* Au point du jour.

— Mus. Composition qui doit être exécutée par des voix : *Parties de* CHANT. || Partie mélodique, celle dont les intonations sont plus particulièrement variées de façon à donner le caractère au morceau. || *Plain-chant,* Chant d'église, genre de musique plus simple, plus grave que la musique ordinaire, et toujours écrite pour une voix ou plusieurs voix égales. || *Chant ambrosien,* Sorte de plain-chant appelé ainsi du nom de saint Ambroise, à qui l'on en attribue l'invention. || *Chant grégorien.* Chant dont le pape saint Grégoire a été l'inventeur, et qui a été admis dans la plupart des églises à l'exclusion du chant ambrosien au VIe siècle. V. PLAIN-CHANT. || *Chant en ison* ou *Chant égal,* Chant qui ne roule que sur deux notes, comme quelques morceaux du plain-chant usité aujourd'hui dans les églises. || *Chant sur le livre,* Harmonie improvisée par quatre chanteurs sur un morceau de plain-chant. || *Chant direct,* Chant d'église exécuté par le chœur entier. || *Chant antiphonique,* Chant d'église à deux chœurs alternés. || *Chant figuré,* Musique ordinaire, par opposition au plain-chant. || *Chant organisé,* Nom ancien du chant à plusieurs parties. || *Chef du chant.* V. CHEF.

— Littér. Vers lyriques (destinés d'abord à être chantés) : CHANTS *de Pindare.* || Toute composition en vers, de style noble : *Les* CHANTS *du poète.* CHANTS *sublimes.* || Chacune des divisions d'un poème épique : *Les* CHANTS *de « l'Iliade »,* de *« la Henriade », du « Lutrin ».* || *Chant royal,* Dans l'ancienne poésie, Pièce de cinq strophes de onze vers, plus un envoi de huit vers, les stances et l'envoi étant terminés par le même vers.

Chant des arvales (LE). La confrérie des arvales, dont on a retrouvé, au XVIIIe siècle et de nos jours (1771, 1866, 1867-1886), la chapelle, avec les procès-verbaux de leurs réunions, avaient des chants rituels, dont l'un nous est connu par une inscription de 218, contenant les indications pour la célébration de leur fête qui se plaçait au mois de mai. Ce chant, écrit en vers, et qui comportait une danse assez vive, n'est compris de nous avec sûreté que dans son ensemble.

Chant des oiseaux (LE), célèbre chanson à quatre voix, sans accompagnement, de Clément Jannequin. Elle figure, à partir de 1528 environ, dans divers recueils imprimés du début du XVIe siècle. C'est une des œuvres les plus gracieuses de l'école française; le texte poétique, où fourmillent les onomatopées, offre déjà une qualité sonore qui ajoute à la valeur musicale de la pièce.

Chant du départ (LE), célèbre hymne national, paroles de M.-J. Chénier (1794), musique de Méhul, qui fut composé par ces deux auteurs à la demande de Sarrette, directeur de l'Institut national de Musique, à qui l'on avait enjoint de faire écrire un hymne destiné à célébrer le cinquième anniversaire de la prise de la Bastille. *Le Chant du départ* fut, vraisemblablement, exécuté pour la première fois le 14 juillet 1794. Il le fut de nouveau le 21 septembre suivant, à l'occasion du transport solennel du corps de Marat au Panthéon, et le 21 octobre, lors de la fête des Victoires. Il demeura, à dater de ce moment, compris au programme de toutes les fêtes patriotiques. Bonaparte le conserva parmi les airs nationaux, jusqu'à la fin du Consulat.

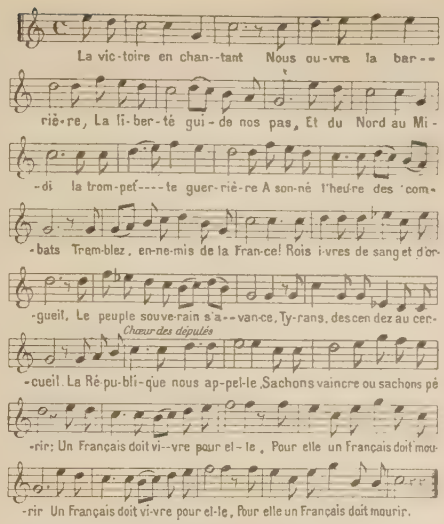

UNE MÈRE DE FAMILLE

De nos yeux maternels ne craignez pas les larmes;
Loin de nous les lâches douleurs!
Nous devons triompher quand vous prenez les armes,
C'est aux rois à verser des pleurs.
Nous vous avons donné la vie,
Guerriers, elle n'est plus à vous;
Tous vos jours sont à la patrie,
Elle est votre mère avant nous.

CHŒUR DES MÈRES DE FAMILLE

La République, etc.

DEUX VIEILLARDS

Que le fer paternel arme la main des braves;
Songez à nous aux champs de Mars;
Consacrez dans le sang des rois et des esclaves
Le fer béni par vos vieillards.
Et, rapportant sous la chaumière
Des blessures et des vertus,
Venez fermer notre paupière
Quand les tyrans ne seront plus.

CHŒUR DES VIEILLARDS

La République, etc.

UN ENFANT

De Barra, de Viala le sort nous fait envie :
Ils sont morts, mais ils ont vaincu.
Le lâche accablé d'ans n'a pas connu la vie;
Qui meurt pour le peuple a vécu.
Vous êtes vaillants, nous le sommes;
Guidez-nous contre les tyrans;
Les républicains sont des hommes,
Les esclaves sont des enfants.

CHŒUR DES ENFANTS

La République, etc.

UNE ÉPOUSE

Partez, vaillants époux! Les combats sont vos fêtes.
Partez, modèles des guerriers!
Nous cueillerons des fleurs pour en ceindre vos têtes,
Nos mains tresseront vos lauriers.
Et, si le temple de Mémoire
S'ouvrait à vos mânes vainqueurs,
Nos voix chanteront votre gloire,
Nos flancs porteront vos vengeurs.

CHŒUR DES ÉPOUSES

La République, etc.

UNE JEUNE FILLE

Et nous, sœurs des héros; nous, qui de l'hyménée
Ignorons les aimables nœuds,
Si, pour s'unir un jour à notre destinée,
Les citoyens forment des vœux,
Qu'ils reviennent dans nos murailles
Beaux de gloire et de liberté,
Et que leur sang dans les batailles
Ait coulé pour l'égalité.

CHŒUR DES JEUNES FILLES

La République, etc.

TROIS GUERRIERS

Sur le fer, devant Dieu, nous jurons à nos pères,
A nos épouses, à nos sœurs,
A nos représentants, à nos fils, à nos mères
D'anéantir les oppresseurs.
En tous lieux, dans la nuit profonde
Plongeant l'infâme royauté,
Les Français donneront au monde
Et la paix et la liberté!

CHŒUR GÉNÉRAL

La République, etc.

Chant du rossignol (LE), seconde version, celle-ci purement orchestrale et chorégraphique, que Igor Stravinsky a tirée de son opéra *le Rossignol* (d'après Andersen); cette œuvre, créée à l'Opéra de Paris le 2 février 1920, est par le raffinement de son harmonie et par son orchestration la plus caractéristique de la jeune école russe.

Chant des saliens, le plus ancien document de la poésie latine, d'ailleurs peu intelligible : aussi bien en était-il ainsi pour les contemporains d'Horace. C'est un des hymnes religieux que chantaient les saliens (ou prêtres danseurs) dans leurs processions en l'honneur du dieu Mars. Ils s'accompagnaient en frappant d'une lance les boucliers sacrés, et en rythmant la mesure par une sorte de danse à trois temps.

Chant du roi Louis (LE) [en allemand **das Ludwigslied**], un des monuments les plus anciens et les plus précieux de la langue allemande au IXe siècle. Il célèbre la victoire remportée par Louis III, fils de Louis le Bègue, sur les Normands, à Saucourt, en 881.

Chants de guerre (LES) [en allemand **Kriegslieder der Deutschen**], par le poète prussien Arndt, poésies

patriotiques qui contribuèrent au soulèvement de l'Allemagne contre Napoléon Ier (1812). On cite surtout son *Chant funèbre de Schenkendorf* et *la Patrie de l'Allemand*, si populaires en Allemagne.

Chants du crépuscule (LES), poésies de V. Hugo (1835). Ce recueil succédait aux *Feuilles d'automne;* un certain nombre de pièces avaient été écrites au lendemain de la révolution de Juillet, et le titre traduit l'incertitude qui régnait alors dans beaucoup d'esprits, surtout dans celui du poète. Par sa mère, par ses opinions premières, il est encore attaché à la race des Bourbons qu'on exile; par le général Hugo, son père, il se sent attiré vers Napoléon Ier. C'est la lutte d'un esprit qui, parti du royalisme et du bonapartisme, incline déjà à pencher vers la République. Tel est le sens des *Chants du crépuscule*. La première pièce du recueil, *Dicté après Juillet 1830*, est un cri plein de douleur, plein de sympathie pour le roi qu'on venait de chasser. Dans *L'homme qui a vendu une femme*, le poète flétrit celui qui, par trahison, livra la duchesse de Berry. En revanche, il se montre bonapartiste fervent dans une des plus célèbres, l'*Ode à la Colonne*, et presque républicain, ou tout au moins libéral très avancé, dans la plupart des autres. Dans la première moitié du recueil, V. Hugo aborde une sorte de satire politique à laquelle il mêle des visions prophétiques des événements; dans la seconde, il réussit surtout des œuvres de poésie intime, où il y a les qualités de son imagination vive, mais plus de pittoresque et d'adresse de style que d'émotion vraie.

Chants du soldat (LES), recueil de poésies patriotiques, en deux séries, par Paul Déroulède (1872-1875). Elles ont presque toutes poursujet laguerre de 1870. Plusieurs de ses vibrants poèmes devinrent rapidement populaires. On a surtout cité : *le Clairon, le Turco, Chasseurs à pied, En avant! le Sergent, la Cocarde tricolore*. L'auteur, avant tout poète d'action, vit ce qu'il chante, et communique son émotion au lecteur.

Le chant de l'alouette, d'après Jules Breton.

Chant de l'alouette (LE), tableau de Jules Breton (1885). A l'heure du crépuscule, une jeune fille, la serpe à la main, va pieds nus sur le sentier, écoutant chanter l'alouette. Toile d'une harmonie délicate et pleine de poésie.

Chant passionné, tableau d'Alfred Stevens (musée du Luxembourg). Appuyée contre un piano, une femme chante une romance. (V. planche *Beaux-Arts XXVIII.*)

CHANT [*chan*] n. m. (du lat. *canthus*, coin d'un objet). Le côté, la face étroite d'un objet. (Syn. de CHAMP.)

CHANTABLE adj. Qui peut être chanté: *Toutes les chansons ne sont pas* CHANTABLES *partout.* || Passable comme chant: *Morceau* CHANTABLE.

CHANTABOUN, ville du Siam; 5.000 hab. Occupée de 1893 à 1904 par les troupes françaises.

CHANTADA, ville d'Espagne (Galice, prov. de Lugo), sur un affluent du Miño; 14.700 hab. Ch.-lieu de district. Elève de bestiaux; tuileries et briqueteries, tanneries, savon, toiles.

CHANTAGE n. m. (dérivé de *chanter*, au sens argotique de ce mot). Pression malhonnête exercée sur quelqu'un, soit par des paroles, soit par des faits, pour lui extorquer de l'argent. || *Spécialem.* Pression exercée en menaçant de révélations scandaleuses.

— ENCYCL. Dr. pén. Le Code pénal punit de l'emprisonnement et de l'amende quiconque, de mauvaise foi et sans droit, à l'aide de la menace, écrite ou verbale, de révélations, ou d'imputations diffamatoires, aura extorqué ou tenté d'extorquer soit la remise de fonds ou valeurs, soit la signature ou remise d'un écrit, d'un acte, d'un titre, d'une pièce quelconque contenant ou opérant obligation, disposition ou décharge.

— Pêche pendant laquelle on fait du bruit, pour que le poisson se jette dans les filets. (On dit aussi BUAGE.)

CHANTAL (Jeanne-Françoise FRÉMIOT, baronne DE), ou **sainte Chantal**, née à Dijon en 1572, morte à Moulins en 1641. Fille de Bénigne Frémiot, président du parlement de Bourgogne, elle épousa, à vingt ans, le baron de Chantal. Ayant perdu de bonne heure son mari, elle partagea son temps entre la prière, les bonnes œuvres et ses devoirs de mère. En 1610, elle fonda, sous la conduite de saint François de Sales, la congrégation de la Visitation de Marie, qui comprenait, à sa mort, 87 couvents. Elle dirigea, comme supérieure, de 1618 à 1622, la maison qu'elle avait établie à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine. Elle mourut à Moulins en visitant les couvents de son ordre. Déclarée bienheureuse en 1751 par Benoît XIV, elle fut canonisée en 1767 par Clément XIII. Sainte Chantal fut la grand'mère de Mme de Sévigné. — Fête le 21 août.

Baronne de Chantal.

CHANTANT [*tan*], **E** adj. Qui chante, qui se plaît à chanter: *Troupe* CHANTANTE. *Oiseaux* CHANTANTS. || *Par extens.* Qui compose des chants: *Béranger était un tribun* CHANTANT. (Lamartine.) || Où l'on chante: *Café* CHANTANT, *Soirée* CHANTANTE. || Qui est propre à être chanté ou à être mis en chant: *Air* CHANTANT. *Poésie* CHANTANTE. *Paroles* CHANTANTES. || Se dit aussi d'une composition dans laquelle l'auteur a principalement fait valoir les effets de la mélodie: *Sonate bien* CHANTANTE. || Qui a quelque chose de musical, de sonore et de cadencé: *L'italien est une langue* CHANTANTE.

— *Fig.* Poétique et harmonieux: *Je veux la philosophie ailée et* CHANTANTE. (Joubert.)

— En mauv. part, *Prononciation, Déclamation chantante*, Se dit d'une prononciation et d'une déclamation vicieuses, où certaines inflexions de la voix reviennent uniformément.

— *Flammes chantantes*, Becs de gaz enfermés dans des tubes de verre de longueur différente, qui produisent, par leurs vibrations, des sons distincts.

CHANTARILLE [*ri'y'*] n. f. Bobine du tireur d'or.

CHANTAVOINE (Henri), professeur, poète et chroniqueur français, né à Montpellier en 1850, mort à Caluire (Rhône) en 1918. Elève de l'Ecole normale, professeur de rhétorique au lycée Henri-IV, à Paris, il a publié plusieurs volumes de poésies : *Poèmes sincères* (1877); *Satires contemporaines* (1880); *Ad memoriam* (1884); *Au fil des jours* (1889), qui valent par l'élégance, la pureté de la langue, la richesse de la rime. Il a publié encore *Histoire de Pinchu* (1906); *les Principes de 1789* (1908). — Son fils JEAN, musicographe français, né à Paris en 1877; il a rédigé la critique musicale à *la Revue hebdomadaire*, au *Ménestrel*, et au journal *Excelsior;* il a traduit la *Correspondance* de Beethoven (1904), et écrit divers ouvrages: *Beethoven* (1907); *Munich* (1908); *Liszt* (1910); *Musiciens et Poètes* (1912); *De Couperin à Debussy* (1921); etc. Il a dirigé en outre la collection *les Maîtres de la Musique.*

CHANTEAU [*tô*] n. m. (de *chant*). Morceau coupé à un grand pain ou à une pièce d'étoffe. || *Chanteau de pain bénit*, Le morceau qu'on envoie à celui dont c'est le tour à rendre le pain bénit le dimanche suivant. || *Par anal.* Grosse et longue pièce de pâtisserie.

— Techn. Chacune des jantes d'un rouet. || Petite douve de chaque côté du fond d'un tonneau.

Chante-Clair, Nom du Coq, dans *le Roman de Renart.*

Chantecler, pièce en quatre actes, en vers, d'Edmond Rostand (1910), qui met en scène des animaux symboliques, représentant les passions et les travers des hommes. L'action se déroule parmi les animaux d'une ferme. Le héros est le Coq, Chantecler, voué à ce qu'il croit être sa mission de faire lever le soleil. Il a contre lui le Merle moqueur, le Paon stupide, la Pintade prétentieuse, les Oiseaux de nuit férocement envieux. Il triomphe des uns et des autres par sa franchise dédaigneuse et son courage tranquille. Mais son amour pour la Faisane lui fait oublier un jour sa mission, et, le soleil s'étant levé quand même, il s'aperçoit que sa tâche n'a rien de surnaturel. Il continuera néanmoins à s'en acquitter avec zèle. Malgré de fâcheuses fautes de goût, cette œuvre vaut par de belles envolées lyriques et un jeu de rimes éblouissant.

CHANTEFABLE n. f. Récit mêlé de prose et de vers et qui était alternativement récité et chanté. C'est le titre que l'auteur de *Aucassin et Nicolette* a donné à son ouvrage. Ce type de composition devient très fréquent à partir de la fin du XIVe siècle, mais le titre de « chantefable » n'y apparaît plus.

CHANTEIX, comm. de la Corrèze, arrond. et à 12 kil. de Tulle; 1.025 hab.

CHANTELAGE n. m. (rad. *chantier*). Droit féodal perçu, en vertu d'un titre spécial, sur la vente du vin tiré de la cave ou du cellier.

CHANTELAUZE (Jean-Claude-Balthazar-Victor DE), magistrat et homme d'Etat français, né à Montbrison en 1787, mort en 1859. Procureur général à Douai (1829), puis premier président à Grenoble (1829), il accepta le ministère de la justice dans le cabinet Polignac. Il signa, en cette qualité, les Ordonnances, et rédigea le rapport qui les accompagnait. Impliqué, en 1831, dans le « procès des Ministres », Louis-Philippe le gracia.

CHANTELAUZE (François-Régis), historien français, né à Montbrison en 1821, mort à Paris en 1888. Ses ouvrages les plus connus sont : *le Cardinal de Retz et l'Affaire du chapeau* (1878); *Louis XIV et Marie Mancini* (1880); *Saint Vincent de Paul et les Gondi* (1882). A la fin de sa vie, il publia, sur la question Louis XVII, deux ouvrages qui suscitèrent de vives polémiques.

CHANTELLE n. f. (de *chantel*, anc. forme de *chanteau*). Taille personnelle d'origine féodale due par les mortaillables, pour avoir le droit d'habiter et de posséder dans la seigneurie.

CHANTELLE, ch.-lieu de cant. de l'Allier, arrond. et à 38 kil. de Moulins; 1.345 hab. Ch. de f. économ. Allier. Ruines du château du connétable de Bourbon, démantelé par François Ier. Eglise d'une abbaye de génovéfains des XIIe, XIIIe, XVIIe siècles avec cloître du XIe. C'est l'antique *Cantilia*. — Le canton a 15 comm., et 9.185 hab.

CHANTELOU (Claude) [en lat. *Cantalupus*], bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, collaborateur des œuvres érudites de cette congrégation, né à Vion (Sarthe) en 1617, mort en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1664. Il fut d'abord religieux à Fontevrault. On lui doit notamment : *la France bénédictine ou Carte générale des abbayes et prieurés de l'ordre de Saint-Benoît* (1726).

CHANTELOUP [*lou*], hameau de la comm. de Saint-Denis-Hors, arrond. de Tours (Indre-et-Loire). Parc et pagode chinoise, reste du château démoli en 1823 où le duc de Choiseul fut exilé par Louis XV et qui avait été construit par la princesse des Ursins. Ce château servit sous Napoléon Ier de manufacture nationale de sucre de betterave.

CHANTELOUP, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 57 kil. de Redon; 1.260 hab. — Comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 29 kil. de Parthenay; 1.120 hab.

CHANTEMESSE (André), médecin bactériologiste et hygiéniste français, né au Puy en 1851, mort à Paris en 1919. Médecin des hôpitaux de Paris en 1855, agrégé en 1889, il devint d'abord professeur de pathologie expérimentale et comparée, puis professeur d'hygiène à la Faculté, membre de l'Académie de médecine en 1901, inspecteur général des services sanitaires. Ses principaux travaux ont trait à la bactériologie, à la dysenterie épidémique, à la pneumo-entérite des porcs, à l'infection de l'eau par les microbes, à la fièvre typhoïde. En 1887, il a découvert avec Widal, la vaccination antityphique.

Dr Chantemesse.
Cl. Manuel.

Chantemesse (SIGNE DE), réaction obtenue chez les typhiques à la suite de l'instillation dans l'œil d'une ou deux gouttes d'une solution de toxines de bacilles typhiques. (On dit aussi OPHTALMO-RÉACTION DE CHANTEMESSE.)

Chantemesse et Widal (BACILLE DE), bacille se rapprochant du bacille d'Eberth par quelques-uns de ses caractères, mais s'en éloignant par sa faible mobilité et l'absence de cils vibratiles. Plus connu sous le nom de *bacille de Shiga*, il est l'agent de la dysenterie épidémique dite à tort dysenterie bacillaire.

CHANTENAY [*nè*], comm. de la Sarthe, arrond. et à 30 kil. de La Flèche; 1.075 hab.

CHANTENAY-SAINT-IMBERT, comm. de la Nièvre, arrond. et à 34 kil. de Nevers; 1.480 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CHANTENAY-SUR-LOIRE, anc. comm. de la Loire-Inférieure. Ch. de f. Orléans. Réunie à Nantes en 1908. Usines métallurgiques, forges et fonderies; industries chimiques; raffineries de sucre; conserves alimentaires; etc.

CHANTE-PERCE n. f. Nom donné par les carriers normands et bretons à la barre d'acier, aiguisée du bout, qui leur sert à forer les blocs de granit.

CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE (Daniel), théologien hollandais, né en 1818, mort à Leeuwarden en 1874; descendant de huguenots normands, prédicant notable et défenseur de l'orthodoxie calviniste, devint en 1872 professeur à l'université de Groningue. Il a écrit notamment en français : *la Crise religieuse en Hollande* (1860) et *le Principe de la société moderne et le principe chrétien* (1867), dirigé contre le gouvernement de Napoléon III, qualifié par lui de « organisation sociale du désordre moral ». — Son fils PIERRE-DANIEL, théologien, né à Leeuwarden en 1848. Professeur à l'université d'Amsterdam (1878), puis à celle de Leyde (1899-1919), il a écrit en allemand un *Manuel de l'histoire des religions* (1887-1889; 3e éd. en 1905), traduit en français sous la direction de H. Hubert et J. Leroy (1904); *Histoire de la religion des Germains* (1900), en hollandais (trad. angl. en 1902); *Mythologie germaine* (1900), en anglais.

Chantepleure (techn.).

Chantepleure (archéol.).

CHANTEPLEURE n. f. (impérat. des verbes *chanter* et *pleurer* à cause du bruit que fait le liquide en coulant). Techn. Entonnoir à long tuyau percé de plusieurs trous, pour faire couler du vin ou tout autre liquide dans un tonneau, sans le troubler. || Robinet d'un tonneau en perce. || Cuvier à robinet, où l'on foule le raisin. || Arrosoir à queue mince et longue. || Fente verticale pratiquée dans un mur pour l'écoulement des eaux. || Rigole dans la berge d'un cours d'eau. (Par corruption le mot est devenu CHAMPLEURE, CHAMPLURE, ÉCHAMPLURE, etc.)

Chantepleure (constr.).

— Archéol. La chantepleure était une sorte d'arrosoir fait d'un flacon à fond criblé de trous, qui ne laissait pas échapper le liquide tant que le goulot restait bouché. (Elle était souvent faite de métal précieux, et parfois richement ornementée.)

— Blas. Meuble du blason anglais assez semblable à un M gothique barré d'un trait horizontal.

D'argent à la chantepleure d'azur.

CHANTEPLEURER [*ré*] v. tr. Faire couler le vin nouveau dans la chantepleure, avant de le mettre en cuve.

CHANTER [*té*] v. intr. (lat. *cantare*). Faire entendre un chant : CHANTER *juste.* CHANTER *à pleine voix.* || Avoir des intonations accentuées et variées : *Voix qui* CHANTE. *Il n'est pas de langue qui* CHANTE *comme celle des Italiens.* || En parlant des instruments de musique, Avoir des sons tenus, liés, expressifs : *Le piano ne* CHANTE *pas comme le violon.* || *Par anal.* En parlant des oiseaux, Faire entendre une suite de cris ou de sons modulés : *Le rossignol* CHANTE. *Le coq* CHANTE *dès le point du jour.* || En parlant des insectes, Produire un bruit continu et répété, bourdonner : *La cigale* CHANTE. *Le grillon* CHANTE *sous l'herbe.* || *Par extens.* Se dit de certains bruits qui produisent une sorte d'harmonie : *L'eau, près de bouillir, commence à* CHANTER. *Le rouet* CHANTE. (V. Hugo.) || En mauv. part, Déclamer, lire d'une façon peu naturelle : *Acteur qui* CHANTE *en parlant.*

— *Fig.* Paraître agréable, sourire, plaire : *Tout* CHANTE *à celui qui débute dans la vie. Allez voir cette pièce, si cela vous* CHANTE.

— *Chanter à livre ouvert*, Exécuter de la musique vocale à première vue. || *Chanter sur le livre*, Se dit des chantres

d'église qui improvisent sur un morceau noté un accompagnement en quatre parties.

— Loc. fam. *Chanter plus haut,* Donner un prix plus élevé : Chantez plus haut, *si vous tenez à avoir cela.* || *Faire chanter quelqu'un sur un autre ton,* L'obliger à changer de langage, de conduite. || *Faire chanter quelqu'un,* Exercer un chantage sur... || *Chanter au lutrin,* Donner de la voix dans le haut ou dans le bas, faire entendre des sons graves ou aigus. || *C'est comme si l'on chantait,* Ce qu'on dit ou fait ne sert de rien.

— Argot. Révéler, faire un aveu : *Nous sommes vendus, quelqu'un a* chanté.

— Blas. *Armes qui chantent,* S'est dit pour Armes parlantes.

— Jeux. Au whist, Appeler, quand on a deux honneurs.

— Liturg. et Pharm. *Pain à chanter,* Sorte de pain sans levain et coupé très mince, dont on fait les hosties, et les cachets pharmaceutiques. (En terme liturgique, cette locution est une ellipse pour *pain à chanter la messe.* — On disait de même autrefois *vin à chanter, eau à chanter,* pour désigner le vin et l'eau qui servent au sacrifice de la messe.)

— Mus. Exécuter le chant, la partie chantante d'un morceau de musique. (Se dit par opposition à Accompagner) : *La basse seule* chante *dans ce morceau.* || Imiter la voix humaine dans l'exécution instrumentale. || *Etre chantant,* Etre d'une mélodie facile et bien marquée.

— Prov. **Tel chante qui ne rit pas,** On est souvent triste malgré un air de gaieté. || **Qui bien chante et qui bien danse fait un métier qui peu avance,** Celui qui se livre trop aux distractions se nuit à lui-même. || **Bien danse à qui la fortune chante,** Celui-là est joyeux à qui la fortune sourit. || **Ce n'est pas à la poule à chanter avant le coq,** Ce n'est pas à la femme à élever la voix, à commander dans le ménage. || **Une porte mal graissée chante,** Il faut payer les gens si l'on veut pouvoir compter sur leur silence.

— *Transitiv.* Exécuter en chantant : Chanter *un air. Au théâtre, ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le* chante. (Beaumarchais.) || Célébrer, louer par des chants poétiques : Chanter *les exploits, la gloire, la vertu de quelqu'un.*

— *Fam.* Conter, dire, en parlant de choses ridicules ou présumées telles : *Que me* chantez-vous *là?* || *Chanter la même chanson,* Répéter toujours la même chose.

— Loc. fam. *Chanter victoire,* Proclamer partout un succès. || *Chanter pouilles, Chanter goguettes à quelqu'un,* L'attaquer de paroles, le quereller. || *Chanter à quelqu'un sa gamme,* Lui dire son fait, ses vérités. || *Faire chanter à quelqu'un une autre gamme :* Le faire changer de ton. || *Chanter* Magnificat *à matines,* Faire une chose à contretemps, parce que le *Magnificat* se chante aux vêpres.

→ N. m. Action de chanter : *Le parler et le* chanter... (Calvin.)

— ***Se chanter,*** v. pr. Avec réciprocité : *Nous* nous sommes chanté *tous les morceaux que nous savions.*

— Au sens passif : *Chanson qui* se chante *partout.*

— Allus. hist. **Ils chantent, ils payeront,** Mot célèbre du cardinal Mazarin. V. payer.

— Allus. littér. **Vous chantiez! j'en suis fort aise. Eh bien! dansez maintenant,** Réponse ironique, dure, égoïste de la fourmi à la cigale, chez La Fontaine. On en use pour reprocher à quelqu'un son imprévoyance.

Chantereau-Lefebvre (Louis), jurisconsulte et historien français, né à Paris en 1588, mort en 1658. Officier de Louis XIII, et auteur de plusieurs ouvrages : *Mémoires sur l'origine des maisons et duchés de Lorraine et de Bar* (1642) ; *Traité des fiefs et de leur origine* (1662) ; etc.

Chantereine, nom ancien d'une rue de Paris appelée aujourd'hui rue de la Victoire, où se trouvait un petit hôtel portant en dernier lieu le n° 46, lequel, d'abord loué par Joséphine, fut acheté le 31 mars 1798 par Bonaparte qui le transforma et l'habita au retour d'Egypte quand il préparait le 18-Brumaire. C'est le moment où la rue Chantereine devint la rue de la Victoire. L'hôtel, qui fut successivement la propriété des généraux Bertrand et Lefebvre, fut démoli en 1857 pour des travaux d'édilité.

Chanterelle n. f. Genre de champignons, du groupe des basidiomycètes.

— Encycl. Le genre *chanterelle* ou *girolle* est caractérisé par ses feuillets épais non plus aigus mais *arrondis sur la tranche* et *décurrents,* c'est-à-dire descendant assez loin le long du pied. Il y en a deux espèces principales : la *vraie girolle* ou girolle comestible, qui est jaune-d'œuf et a des feuillets très peu nombreux, épais et anastomosés entre eux, et le chapeau en entonnoir ; la *fausse girolle* ou girolle orangée, qui est de couleur orangée et a des feuillets plus minces et plus nombreux que l'espèce précédente, et le chapeau moins creux, parfois même bombé. Elle n'est pas vénéneuse mais assez indigeste.

Chanterelle.

Chanterelle n. f. (de *chanter*). Mus. Corde la plus mince et rendant les sons les plus aigus, dans un instrument à manche.

— Loc. fam. *Appuyer sur la chanterelle,* Insister vivement sur un point sensible. || *Ne haussez pas tant la chanterelle, Je vous ferai baisser la chanterelle,* Ne le prenez pas sur un pareil ton, Je saurai vous rabattre le caquet.

— Bouteille de verre fort mince, dont on tire certains sons en soufflant dessus.

— Chass. Appeau servant à appeler des oiseaux en imitant leur chant, afin de les faire tomber dans des pièges. || Oiseau femelle qui sert à attirer les mâles par son chant. (La loi interdit formellement l'emploi de la chanterelle.)

— Techn. Pièce de l'arçon des chapeliers. || Fausse équerre des menuisiers et des charpentiers.

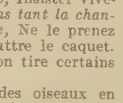
Mi de la chanterelle.

— Encycl. Mus. La *chanterelle* est la corde la plus élevée et la moins grosse du violon et de la guitare, et celle qu'on appelle aussi la première corde. Sur l'un comme sur l'autre instrument, elle donne, à vide, le *mi.* Elle a une sonorité incisive et pénétrante.

Chanteresse n. f. et adj. Anc. fém. de chanteur.

Chanterie [*ri*] n. f. Chant ennuyeux, mauvais chant.

Chanterille [*riy'*] ou **Chantarille** n. f. Bobine du tireur d'or.

Chanteronner [*né*] v. intr. Chanter d'une façon confuse et à voix très basse.

Chanteur, euse n. Personne qui chante, qui est habile à chanter, ou qui fait métier de chanter : *Une* chanteuse *des rues. Les* chanteurs *de l'Opéra.* || *Forte chanteuse.* Cantatrice, presque toujours un soprano, à la voix puissante et étendue, et qui chante les grands airs d'opéras. || *Chanteuse légère,* Celle qui est chargée des rôles demandant en général plus de virtuosité que de puissance.

— Fam. *Maître chanteur,* Celui qui pratique le chantage.

— Litt. allem. *Maîtres chanteurs.* V. maître.

— Mar. Matelot qui donne certains signaux en chantant. (Le timonier qui sonde et indique à haute voix la profondeur relevée au fur et à mesure de ses opérations « chante la sonde ».)

— *Adjectiv.* Qui chante, qui est doué de la faculté de chanter : *Les oiseaux* chanteurs.

— Syn. **Chanteur, chantre.** Le *chanteur* fait l'action de chanter ; le *chantre* est celui qui est chargé par état de chanter. Si le rossignol est appelé *chantre* des forêts, et Homère le *chantre* d'Ilion, c'est par une double figure et pour faire entendre non seulement que le premier *chante* dans les forêts et que le second *a chanté* Ilion, mais encore qu'ils sont connus pour cela, comme l'artisan est connu de tous ses voisins pour le métier qu'il fait.

— Syn. **Chanteuse, cantatrice.** V. cantatrice.

Chanteurs (les), bas-reliefs de Lucca della Robbia, au musée de Santa-Maria del Fiore, à Florence, représentant avec une merveilleuse vérité des enfants qui chantent en chœur. (V. planche *Beaux-Arts XXVIII.*)

Chanteur florentin du XVe siècle, statue en bronze de Paul Dubois (1865 ; musée du Luxembourg). [V. planche *Beaux-Arts XXVIII.*]

Chanteurs n. m. pl. Ancienne division de l'ordre des passereaux, basée sur l'appareil vocal, la bande cornée recouvrant les côtés du tarse, et sur la brièveté des couvertures des ailes. (On disait aussi oscines.)

Chanteuse voilée (la), opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et de Leuven, musique de Victor Massé, représenté à l'Opéra-Comique le 26 novembre 1850. La partition, qui met en scène une aventure apocryphe de Velasquez, est gracieuse et fine.

Chantier [*ti-é*] n. m. (du lat. *canterius,* proprem. cheval hongre, puis pièce de support). Cale, pierre ou morceau de bois placé sous un objet que l'on veut travailler, et qui lui donne l'inclinaison et la fixité nécessaires. || Pièces de bois sur lesquelles on pose horizontalement des tonneaux dans le cellier et les caves. (Ils sont fixes ou articulés et, dans ce dernier cas, permettent de soutirer à clair toutes les boissons). || Table de pierre sur laquelle on pose le marbre pour le travailler. || Solives garnies d'étoffe sur lesquelles on dépose les glaces coulées et parées. || Petits murs parallèles servant d'assise à une pierre plate (comme pierre tombale, table d'autel, etc.).

Barrique sur chantier.

— Emplacement clôturé où les marchands entassent le bois, le charbon qu'ils ont à vendre. || Entassement de bois. || Atelier à l'air libre, clôturé ou non, où l'on travaille des matériaux de construction (bois, pierre, fer, etc.) : Chantier *de tailleur de pierre, de charpentier.* || Lieu de construction pour les navires : *La Seyne possède de vastes* chantiers *maritimes.* || Maison, Edifice en construction. || Enclos où l'on abat les animaux et où l'on équarrit les animaux abattus ou morts naturellement.

— Fig. *Sur le chantier,* En voie de se faire : *Mettre un ouvrage* sur le chantier. || *Pop.* En voie de naître : *Femme qui a un sixième enfant* sur le chantier.

— Agric. Dans le bassin de la Loire et de ses affluents, Portion du sol qui se trouve comprise entre la rive du fleuve et le pied des digues.

— Mar. *Navire sur chantier* ou *sur les chantiers,* Navire en construction. (On dit aussi sur cale.) || Supports des embarcations en drome : Chantier *d'embarcation de grand canot.* || *Chantier de drome,* Pièces de bois sur lesquelles sont posées horizontalement les mâtures de rechange.

— Mines. *Chantier d'abatage,* Vide progressivement creusé par les mineurs abattant le minerai, et dans lequel ils travaillent. || *Chantier de versage,* Endroit où les berlines viennent déverser leur contenu.

— Navig. fluv. Dans les traîns de bois, Longue perche entaillée, servant de liaison à un certain nombre de bûches.

— Ostréicult. Levée de terre sur laquelle les amareilleurs circulent, dans les parcs à huîtres.

Chantignole [*gn* mll.] ou **Chantignolle** n. f. (de *chant,* côté). Petite pièce de bois taillée en biseau, supportant une panne ou une traverse de charpente, et fixée sur l'arbalétrier (v. ferme). || Sorte de brique qui a la moitié moins d'épaisseur que la brique commune, tout en ayant sa longueur et sa largeur. (On l'emploie pour paver les chambres, les âtres et les contre-murs des cheminées.) [On dit aussi échantignole.]

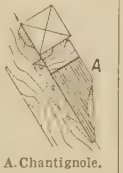
A. Chantignole.

Chantille [*tiy'*] n. f. Nom donné anciennement aux contre-murs en tuileaux, que l'on devait construire dans les murs mitoyens, aux endroits où se trouvaient les âtres des cheminées.

Chantilly, comm. de l'Oise, arrond. et à 10 kil. de Senlis, sur la Nonette ; 5.765 hab. Ch. de f. Nord. Dentelles. Château célèbre. Forêt avec beaux étangs. Champ de courses établi en 1833 sur la grande pelouse du château (Prix du Jockey-Club et Prix de Diane au printemps ; courses d'automne principalement réservées aux chevaux de deux ans).

Le grand quartier général de l'armée française a été établi à Chantilly d'octobre 1914 à avril 1918.

Chantilly (château de), reconstruit par le connétable Anne de Montmorency de 1527 à 1532 environ. Ancienne forteresse des d'Orgemont, il était passé en 1484 à Guillaume de Montmorency, père du connétable.

L'histoire de la reconstruction est obscure. Chambiges fut peut-être l'architecte choisi par le connétable. Henri IV habita le château. Théophile de Viau y trouva un refuge.

Château de Chantilly. — Cl. Neurdein.

Après l'exécution du dernier Montmorency (1632) Louis XIII séquestra le château, qui fut rendu par Anne d'Autriche en 1643 à la mère du grand Condé. Condé y fit entreprendre des travaux considérables par Le Nôtre, Gitard, La Quintinie, Mansard. Entre 1720 et 1789 le château se transforma avec le duc de Bourbon. Il s'y créa une manufacture de porcelaine, on y fabriqua des toiles peintes, des vernis de la Chine ; Aubert construisit les célèbres écuries (1735). Sous la Révolution, le château fut dévasté.

En 1840, le duc d'Aumale, héritier du dernier Condé (mort en 1830), entreprit de rétablir l'ancienne splendeur de Chantilly. Cette œuvre de résurrection, interrompue par le second Empire, fut reprise de 1876 à 1882 sous la direction de l'architecte Daumet. En 1886, le duc fit donation à l'Institut de France du domaine et des inestimables collections qu'il avait réunies et qui portent le nom de *Musée Condé.* V. Condé.

Chantilly (forêt de). Forêt des départements de l'Oise (arrond. de Senlis, cant. de Senlis et de Creil) et de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise, cant. de Luzarches).

Située sur la rive gauche de la Nonette, affluent de l'Oise, entre Senlis et Chantilly et dans le voisinage immédiat de ces deux villes ; occupe, à une altitude moyenne d'environ 100 m., un plateau légèrement ondulé qui s'étend au S., jusqu'auprès de Luzarches (Seine-et-Oise) et qui est coupé de l'E. à l'O. par la vallée de la Thève, autre affluent de l'Oise.

Dépendance du château, elle est aujourd'hui la propriété de l'Institut de France.

Sa contenance totale est de 6.332 hectares, dont 5.382 ha. dans l'Oise et 950 ha. en Seine-et-Oise. Avec les forêts domaniales d'Halatte (4.292 ha.) et d'Ermenonville (2.969 ha.), et les bois particuliers contigus, la forêt de Chantilly constitue autour de Senlis un massif boisé, à cheval sur la vallée de la Nonette, de plus de 16.000 hectares.

Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre, le charme, et divers feuillus et résineux. Forêt admirablement percée, offrant de jolis points de vue et des sites pittoresques, et fréquentée par d'innombrables promeneurs. Elle renferme, au fond d'un charmant vallon, les étangs de Commelle à l'extrémité desquels s'élève le château de « la Reine Blanche » reconstruit en 1826 sur l'emplacement d'un château aujourd'hui disparu qu'avait élevé en cet endroit, au XIVe siècle, la reine Blanche de Navarre. — Forêt très giboyeuse ; chasses à courre particulièrement suivies.

Chantilly (dentelle de), dentelle (dite quelquefois *dentelle de Caen* ou *de Bayeux* parce qu'elle est maintenant fabriquée dans ces villes), qui s'exécute aux fuseaux, *en noir* avec une soie grenadine, *en blanc* avec un fil de lin blanc. Dentelle brillante à fond composé de mailles hexagonales ; l'ornementation présente des fleurs, des feuillages, des oiseaux, des papillons, etc. Utilisé en application : bas, éventails, mantilles, le chantilly blanc est plus léger que le chantilly noir ; il est aussi employé dans la confection des robes, volants, voiles, etc.

C'est au XVIIIe siècle que Chantilly devint le centre de ralliement des dentellières répandues dans l'Ile-de-France et se créa une réputation très grande surtout quand il appliqua son industrie à la production des dentelles noires. Les anciennes dentelles de Chantilly, blanches ou noires, reproduisent les dessins à vases et corbeilles fleuries si fréquents dans la céramique de la même ville, à cette même époque ; la matière employée est une soie appelée grenadine d'Alès : le réseau primitif est un losange traversé de haut en bas par un fil ; il se fait dans les ajourés de ses fleurs ou de ses ornements un fréquent emploi de l'ancien réseau du point de Paris, mais Chantilly a résisté moins encore que les autres fabriques à l'envahissement de la maille hexagonale, forme Alençon, qui est presque la seule employée dans toutes les dentelles noires. Après avoir été longtemps la fortune de Chantilly et de toute la contrée jusque vers Gisors, cette fabrication a disparu des environs de Paris et s'est transportée en Normandie, autour de Caen et de Bayeux, où elle a pris, au XIXe siècle, une extension considérable.

Chantilly (porcelaine de). On a fabriqué à Chantilly, jusque vers 1704, une porcelaine tendre dont la vogue méritée subsiste encore ; on y fit ensuite de la porcelaine dure. La manufacture de Chantilly avait été fondée en 1735, par lettres patentes de Louis XV, c'est-à-dire avant la manufacture de Vincennes (1740) qui devait devenir (1756) la manufacture royale, puis nationale, de Sèvres. Dès ses débuts, Chantilly poursuivit l'imitation, sur des formes européennes, du décor japonais, et particulièrement des porcelaines d'Imari, fabriquées au Japon dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Les pièces sorties des fours de Chantilly sont des cache-pots, des pots à lait, des bols et des tasses, des salières, etc., sur lesquels scintille un décor gai, vert, rouge, bleu. La marque de Chan-

tilly consiste en un cor tracé le plus souvent en rougebrique. — La guerre de 1870 a ruiné définitivement cette fabrication.

CHANTILLY [*ti-yi*] n. m. Dentelle de Chantilly : *Acheter du* CHANTILLY. || Porcelaine de Chantilly (v. plus haut).

CHANTITCH. Biogr. V. SHANTITCH.

CHANTÔME (Paul), prêtre français, né près de Langres en 1810, mort à Paris en 1877. En 1848 il fonda des journaux démocratiques, mais il fut condamné par l'archevêque de Paris, puis par le pape (1849). Il se soumit d'ailleurs et resta toujours attaché au catholicisme.

CHANTONAY (Thomas PERRENOT DE), diplomate espagnol, né à Besançon en 1514, mort à Anvers en 1575. Il était fils du chancelier de Granvelle. Envoyé en 1560 en qualité d'ambassadeur près la cour de France, avec la mission secrète d'observer les factions et de poser son souverain comme protecteur des catholiques, il entra dans les intrigues des Guises et lutta même contre Catherine de Médicis. Il fut, en outre, de 1565 à 1571, ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien II. Les *Mémoires et lettres* de son ambassade en Allemagne sont conservés à Besançon.

CHANTONNAY [*nè*], ch.-lieu de cant. de la Vendée, arrond. et à 28 kil. de La Roche-sur-Yon ; 3.665 hab. Ch. de f.-Etat. Centre du bassin houiller de Vouvant-et-Chantonnay. Le 5 septembre 1793, victoire des Vendéens de d'Elbée sur les républicains. — Le canton a 12 comm., et 13.875 hab.

CHANTONNÉ, E adj. Se dit d'un papier défectueux, présentant au toucher des callosités et des creux ou flaches.

CHANTONNEMENT [*man*] n. m. Action de chantonner.

CHANTONNER [*né*] v. intr. Chanter à demi voix.

— Transitiv. Fredonner : *Louis XIV* CHANTONNAIT *les prologues des opéras contenant son éloge.*

CHANTONNERIE [*rî*] n. f. *Fam.* Action de chantonner. || Musique monotone.

CHANTONNITE n. f. (de *Chantonnay* nom de lieu). Nom donné à un type de roche météoritique pierreuse, de structure pseudo-fragmentaire, et composée de quatre minéraux (péridot, pyroxène, feldspath et silicate de fer noir).

CHAN-TOUNG ou **CHAN-TONG**, province chinoise en bordure du golfe de Tche-li et de la mer Jaune ; limitée au N. par le Tche-li, à l'O. par le Ho-nan, au S. par le Kiang-sou. Capitale *Tsi-nan*. Superficie : 149.600 km². Population estimée à 34.376.000 hab. Densité : 236 hab. au km² : c'est l'une des provinces chinoises les plus peuplées. Le sol est constitué par un massif montagneux assez abrupt, celui du T'ai-chan (1.545 m.), qui se prolonge vers la mer et y forme une péninsule très découpée séparant les côtes basses du Tche-li de la côte alluviale du Kiang-sou. A l'O., le Chan-toung est formé par des régions basses (marais desséchés en partie) suivant le cours ancien du Fleuve Jaune qui, durant tout le moyen âge, se jeta à la mer au Sud du Chan-toung. Cette région basse est traversée par le Grand Canal impérial dont le trajet est en partie suivi par la voie ferrée *T'ien-tsin-P'ouk'éou*. Le Chantoung possède en outre une voie ferrée transversale (*Ts'ingtao, Kiao-tcheou, Wei-hien, Ts'i-nan*). Bien fourni en voies de terre, le Chan-toung possède de nombreux ports : *Wei-hai-wei* (concession anglaise en voie de rétrocession), *Ts'ing-tao* (ancienne concession allemande ; passée aux Japonais en 1914 et rétrocédée à la Chine après les accords de Washington 1921-1922), *Teng-tcheou, Tche-fou.*

Les Chantonais, sobres et travailleurs, émigrent beaucoup (à Pékin, une bonne partie des petits métiers sont faits par eux). La province a de grandes richesses agricoles et minières (ces dernières en partie aux mains des Japonais). Les principaux produits sont la soie, le chanvre, les céréales, les fruits, la paille à tresser, le lotus, le charbon, le fer et le sel. Dans la partie péninsulaire, on a reconnu des gisements d'or.

CHANTOURNAGE n. m. Action de chantourner, de découper le bois ou d'autres matières selon des lignes courbes.

— ENCYCL. L'opération du *chantournage* des bois pour l'ébénisterie, qui se faisait autrefois avec de petites scies à main, s'exécute aujourd'hui au moyen de scies à ruban dites *scies à chantourner*, ou de scies à mouvement alternatif dites *sauteuses*. Le bois est placé sur une table de fonte, et poussé par l'ouvrier contre la denture de la scie.

CHANTOURNÉ n. m. Pièce de bois travaillée ou couverte d'une pièce d'étoffe décorée de festons ou de galons, que l'on place entre le dossier et le chevet d'un lit.

ENCYCL. Archéol. Le mot est de l'époque de Louis XIV, temps où l'on commença à chantourner les lambris, les tentures et les meubles. C'est surtout à la fin du XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe que l'on chantourna jusqu'à l'outrance. L'habitude de chantourner les dossiers de lit fit donner le nom de *chantourné* à la pièce de chevet qui s'élevait contre la muraille, et qui pourtant était soit de bois sculpté et doré, soit de bois uni et recouvert d'étoffe ; puis le même mot désigna la housse d'étoffe dont on habillait ce dossier.

CHANTOURNEMENT [*man*] n. m. Profil, contour d'une planche chantournée.

CHANTOURNER [*né*] v. tr. (de *chant*, côté, et *tourner*). Tailler en dehors et évider en dedans une pièce de bois ou de métal, d'après un profil donné. || Faire ressortir la partie saillante d'une peinture. Donner aux objets représentés sur la toile de tels contours, que certaines parties paraissent saillantes au-dessus des autres. || *Chantourner une bordure*, Figurer des découpures sur la bordure peinte d'un tableau.

— ***Se chantourner,*** v. pr. — Au sens passif : *Bois qui ne* SE CHANTOURNE *pas aisément.*

— ***Chantourné, e,*** part. pass. du verbe *Chantourner. Dentelle chantournée*, Dentelle spéciale, à motifs découpés et bordés extérieurement.

CHANTRANSIE [*si*] n. f. Genre d'algues floridées, constituées par des filaments grêles très irrégulièrement ramifiés, vivant généralement sur d'autres plantes et y formant de petits buissons ou de petits gazons très peu étendus. (La plupart des espèces se développent dans les eaux douces ; quelques-unes sont marines.)

CHANTRE n. m. (du lat. *cantor*, chanteur). Celui qui chante, qui aime à chanter : *Du plus habile* CHANTRE *un boue était le prix.* (Boileau.) [Vx.] || Celui qui chante au lutrin d'une église : *Les* CHANTRES *de Notre-Dame.* || Dans les temples protestants, Celui qui entonne les psaumes et soutient le chant.

— Par anal. *Les chantres des bois,* Les oiseaux.

— *Grand chantre* ou simplement *Chantre,* Dignitaire maître du chœur, qui préside au chant dans les églises, cathédrales ou collégiales, etc.

— Poét. Celui qui chante en vers un héros, etc. : *Le* CHANTRE *d'Enée.* || *Par extens.* Poète : *Le* CHANTRE *d'Achille,* Homère. *Le* CHANTRE *de Thrace,* Orphée.

— *Fig.* Prôneur, personne qui vante, qui célèbre : *Je n'aime pas les* CHANTRES *des causes victorieuses.* (Diderot.)

— N. f. Dignitaire de certains couvents de femmes, chargée de la direction du chant : *La* CHANTRE *dira tout haut ce qui regarde l'office du lendemain.* (Richelet.)

— SYN. **Chantre, chanteur.** V. CHANTEUR.

— ENCYCL. Dans l'Eglise primitive, les *chantres* (*cantores*) faisaient partie du clergé. D'abord confiée à des prêtres et à des diacres, la fonction de chantre fut exercée, après saint Grégoire le Grand, par les sous-diacres et les autres clercs. Cependant, elle constitua une véritable dignité dans certains chapitres, celui de Notre-Dame de Paris par exemple. Aujourd'hui, les chantres sont de simples employés des églises.

CHANTRE (Ernest), savant français, né à Lyon en 1843, mort en 1924. Il s'est occupé d'études géologiques, préhistoriques et archéologiques. Attaché au Muséum et chargé d'un cours d'ethnologie à la faculté des lettres de Lyon, il a rempli diverses missions en Orient et publié notamment : *Etudes paléoethnologiques* (1867-1880) ; *Etudes paléontologiques* (1873-1879) ; *Recherches anthropologiques dans le Caucase* (1885-1887) ; *Recherches archéologiques dans l'Asie occidentale, mission en Cappadoce 1893-1894* (1898) ; *l'Homme quaternaire dans le bassin du Rhône* (1901) ; *Recherches anthropologiques dans l'Afrique orientale* (1904).

CHANTRERIE [*rî*] n. f. Bénéfice, dignité de chantre. || Ecole de chant d'église, Maîtrise. || Chapelle dont le revenu servait à l'entretien d'un prêtre chargé de chanter chaque jour une messe pour le repos de l'âme des fondateurs.

CHANTREY (sir Francis LEGATT), sculpteur anglais, né dans le comté de Derby en 1781, mort à Londres en 1842. Il est l'auteur d'une série de grands portraits-statues : *Sir J. Banks, George Canning, William Pitt, George IV,* un *Wellington* statue équestre, etc.

CHANTRIGNÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 15 kil. de Mayenne ; 960 hab. Commerce de cidre et d'eaux-de-vie.

CHANU, comm. de l'Orne, arrond. et à 42 kil. d'Argentan ; 1.330 hab. Fabriques de toiles.

CHANU (Elie-*Paul*), général français, né et mort à Paris (1843-1891). De 1865 à 1870, il servit dans l'infanterie de marine, à la Guadeloupe et en Cochinchine. Capitaine à Bazeilles, prisonnier en Allemagne jusqu'en mars 1871, chef de bataillon en 1875, il fit campagne au Tonkin sous Rivière et, le 3 avril, prit la citadelle d'Hanoï. Colonel en 1884, général de brigade en 1887, il commanda successivement les troupes en Cochinchine et la première brigade du Tonkin. Il mourut inspecteur général adjoint des troupes de l'infanterie de marine.

CHANUT (Hector-Pierre), diplomate français, né à Antignac (Cantal) en 1604, mort à Paris en 1667. Il fut ambassadeur de France en Suède (1645-1649), à Lubeck (1650-1653), et en Hollande (1653-1655) ; il entra, à son retour en France, au conseil du roi.

CHANUTE, ville des Etats-Unis (Arkansas), sur le Neosho, tributaire de l'Arkansas ; 10.000 hab.

CHANUTE (Octave), ingénieur américain d'origine française, né à Paris en 1832, mort à Chicago en 1910. Ingénieur des chemins de fer, Chanute fut intéressé vers la fin de sa carrière par les expériences (vols planés) de Lilienthal. Il expérimenta lui-même divers modèles d'appareils, que la connaissance des travaux du Français Mouillard lui permirent de perfectionner. Les frères Wright étant venus se mettre sous sa direction pour effectuer des expériences semblables, Chanute les fit profiter de ce qu'il avait appris par lui-même ou de ce que Mouillard lui avait révélé. Cette collaboration devait, par des modifications successives, amener le planeur à la forme qu'adoptèrent les frères Wright. Après l'invention du moteur à explosion, les Wright exécutèrent leur premier vol mécanique (1903), second en date après l'expérience d'Ader (1897), et vinrent en faire en France en 1908 (camp d'Auvours), une démonstration qui eut un retentissement considérable. Ainsi Chanute a-t-il largement contribué au développement de l'aviation.

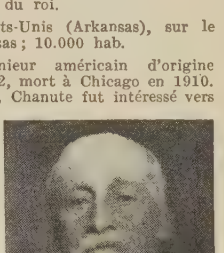

O. Chanute.
Cl. Central Photo.

CHANVRE n. m. (lat. *cannabis*). Genre de plantes textiles, type de la famille des cannabinacées. (La Fontaine a conservé la forme féminine, populaire de son temps.)

— *Par anal.* Nom donné à diverses plantes textiles, ou qui ont quelque autre rapport avec le chanvre commun. || *Chanvre d'Afrique,* Sanseviève. || *Chanvre américain,* Agave. || *Chanvre aquatique* ou *Chanvre d'eau,* Eupatoire. || *Chanvre bâtard,* Galéopside. || *Chanvre du Bengale,* Crotalaire joncée, Jute. || *Chanvre du Canada,* Apocyn chanvrin. || *Chanvre du Dekkan,* L'*hibiscus cannabinus.* || *Chanvre de Manille,* Bananier textile. || *Chanvre de Tampico,* Fibre de l'agave. || *Chanvre de la Nouvelle-Zélande,* Le *phormium tenax.*

— *Par extens.* Matière textile fournie par le chanvre ; toile de chanvre : *On a successivement vanté les* CHANVRES *de Bologne en Italie et ceux du pays de Bade.* (T. de Bernaud.)

— Fam. *Cravate de chanvre,* Corde qui sert au supplice de la pendaison.

— ENCYCL. Bot. Le *chanvre* ne renferme guère qu'une seule espèce, le *chanvre cultivé* (*cannabis sativa*) ; mais plusieurs de ses variétés ont été regardées par quelques auteurs comme autant de types spécifiques (*cannabis indica, chinensis*) ; on la suppose originaire de l'Asie centrale.

CHANVRE : *a*, tige mâle ; *b*, tige femelle ; *c*, fleur mâle ; *d*, fleur femelle.

Le chanvre est une plante à fleurs dioïques, apétales. Les fleurs mâles sont disposées en grappes ; les femelles, réunies en épi et unibractées. Le fruit (*chènevis*) est un akène, dont la graine sans albumen renferme un embryon charnu. Les feuilles inférieures sont opposées ; les supérieures sont alternes. Les pieds mâles sont plus grêles, moins élevés que les pieds femelles.

Les Orientaux le cultivent surtout comme plante enivrante et, quelquefois, le regardent comme plante sacrée. On en prépare un extrait dont le principe actif est la cannabine ou hachischine, et qui associé à d'autres denrées telles que l'arec ou l'opium, sert à la préparation de poudres, pilules, pastilles, breuvages divers, procurant une ivresse tantôt agréable et riante, tantôt délirante et furieuse. V. HACHISCH.

— Agric. Le *chanvre* exige une terre profonde, fraîche, bien préparée, fumée fortement. Semis à la volée en mars avril ou mai (100 à 300 litres de graines à l'hectare, selon que le sol est plus ou moins riche et qu'on veut obtenir des filasses grossières ou fines). Il est suivi d'un hersage ou d'un roulage. Comme les oiseaux sont très friands des semences, la *chènevière* doit être garnie d'épouvantails. La plante germe après une douzaine de jours ; elle demande peu de soins d'entretien, parfois un sarclage. Elle peut être attaquée par la cuscute ou l'orobranche rameuse, par les limaces et la chenille du sphinx tête-de-mort. La récolte se pratique en deux fois : on arrache d'abord les pieds mâles vers la fin de juillet, puis les pieds femelles vingt ou vingt-cinq jours après. On lie les tiges en bottes qu'on fait sécher en les dressant sur le sol, soit qu'on les soutienne l'une par l'autre ou qu'on en fasse reposer l'extrémité sur une perche horizontale. On opère enfin l'extraction de la filasse, qui est précédée, pour les pieds femelles, de l'égrenage.

Le chanvre subit diverses préparations préliminaires, avant d'être livré à la filature et au tissage. La première est le *rouissage* à l'eau ou à sec, qui fait disparaître la substance gommeuse reliant les fibres textiles (filasse) et met ces dernières à nu. Au rouissage succèdent le *broyage* et le *teillage*, qui enlèvent la chènevotte, c'est-à-dire la matière ligneuse, et dégagent la partie textile. Autrefois, ces opérations s'effectuaient à la main : on se servait d'un outil assez primitif appelé *broie.* Aujourd'hui, broyage et teillage s'exécutent mécaniquement.

Commercialement, on distingue différentes variétés et qualités de chanvres : *chanvre français* (de Picardie, de Champagne, de Touraine, de Bourgogne), *chanvre de Russie, chanvre d'Italie,* etc.

CHANVREUX [*vreû*], **EUSE** adj. Qui tient du chanvre : *Fibres* CHANVREUSES. || *Tourbe chanvreuse,* Celle qui est constituée par une infinité de racines entrelacées.

CHANVRIER [*vri-é*], **ÈRE** n. Qui cultive le chanvre, ou qui prépare le chanvre récolté.

— Adjectiv. Relatif au chanvre : *L'industrie* CHANVRIÈRE.

CHANVRIÈRE n. f. Syn. peu usité de CHÈNEVIÈRE.

CHANVRIN n. m. (rad. *chanvre*). Syn. de GALÉOPSIDE ou CHANVRE BÂTARD.

CHANY n. m. Variété de cépage cultivé dans l'Isère : CHANY *noir,* CHANY *blanc.*

CHANZEAUX [*zo*] comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 25 kil. d'Angers ; 1.225 hab. Tissages de coton et de lin.

CHANZY, comm. d'Algérie, départ. d'Oran, arrond. et à 30 kil. de Sidi-bel-Abbès, sur l'oued Sig ; 2.405 hab. Carrières.

CHANZY (Antoine-Eugène-Alfred), général et sénateur français, né à Nouart (Ardennes) en 1823, mort à Châlons-sur-Marne en 1883. Il sortit de Saint-Cyr dans les zouaves et fut longtemps un habile chef du bureau arabe de Tlemcen. Il ne quitta l'Algérie avant 1870 que pour faire les campagnes d'Italie, de Syrie, et l'occupation de Rome. Rappelé d'Algérie où il était depuis 1868 général de brigade, Gambetta lui donna le commandement du 16e corps, qui se distingua à Coulmiers et Villepion, puis le commandement de l'armée de la Loire. Actif, énergique, confiant, il tint tête à trois corps d'armée allemands à Vendôme, à Montoire, et dans la retraite du Mans. Elu député des Ardennes après l'armistice, il vota contre les propositions de paix, puis prit une part importante à la réorganisation de l'armée. Gouverneur de l'Algérie (1873), sénateur (1875), candidat à la présidence de la République (1879), il fut désigné comme ambassadeur en Russie, puis revint prendre le commandement du 6e corps d'armée. Chanzy a été incontestablement le meilleur des généraux français dans la deuxième partie de la guerre de 1870.

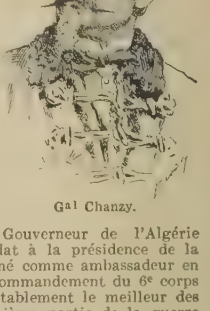

Gal Chanzy.

Chanzy (PORTRAIT DU GÉNÉRAL), tableau de Henner. Le général est représenté en pied, debout et de face, en tenue de campagne.

Chanzy (MONUMENT DU GÉNÉRAL) **et de la Deuxième Armée de la Loire,** érigé par souscription nationale, au Mans, le 16 août 1885. Il comprend un soubassement quadrangulaire, dû à Croisy, et une statue par Crauk (Salon de 1885). — Une autre statue du général Chanzy, exécutée par Croisy, a été érigée à Nouart (Ardennes).

CHAO n. m. Danse chinoise.

CHAOBORUS [*ka-o, russ*] n. m. Nom que les entomologistes modernes emploient pour désigner les *corethra* (v. ce mot).

CHAO-HAO, souverain mythique de la Chine, qui figure quelquefois dans la liste des *Ou Ti* (Cinq Souverains). Il ne reste à peu près rien des légendes groupées sous son nom.

CHAO-HING, ville de Chine, dans le Tche-kiang, près du golfe de Hang-tcheou (mer de Chine orientale), non loin de l'embouchure du Ts'ien kiang appelée quelquefois, comme Sou-tcheou, la *Venise de la Chine*. 500.000 hab.

CHAO-KANG, souverain de la première dynastie royale (*Hia*) de la Chine (dates traditionnelles 2079-2058) ; n'est connu que par les débris d'un roman nourri de données mythologiques, incorporées dans le *Chou king* et le *Che ki*.

CHAOLOGIE [*ka-o, jî*] n. f. (de *chaos*, et du gr. *logos*, discours). Description du chaos ; observations sur le chaos.

CHAOLOGIQUE [*ka-o, jik'*] adj. Relatif à la chaologie.

CHAOMANCIE [*ka-o, sî*] n. f. (du gr. *khaos* avec le sens d'immensité de l'espace, de l'air, et *manteïa*, divination). Divination que les alchimistes pratiquaient au moyen d'observations faites sur l'air.

CHAOMANCIEN [*ka-o, si-in*], **ENNE** adj et n. Se dit d'une personne qui s'occupe de chaomancie.

CHAON [*ka-on*]. Myth. gr. V. CHAONIE.

CHAONIE [*ka-o-nî*]. Géogr. anc. Partie de l'Epire, baignée par la mer Ionienne en face de l'île de Corcyre ; devait son nom à Chaon, fils de Priam, tué involontairement par son frère Helenos. Des colombes (*Chaoniæ aves*) y rendaient des oracles dans un bois sacré.

CHAONIEN [*ka-o-ni-in*], **ENNE,** personne née en Chaonie, ou y habitant.
— *Adjectiv.* Relatif à la Chaonie ou à ses habitants : *Tradition* CHAONIENNE.

CHAONIES [*ka-o-nî*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que l'on célébrait en Chaonie, en l'honneur de l'éponyme Chaon.

CHAOS [*ka-o*] n. m. (lat. *chaos;* du gr. *khaos*, abîme). Confusion générale des éléments de la matière, avant la formation du monde.
— *Par anal.* Grand désordre, trouble complet : *C'est un pur* CHAOS. *Nous déménageons, je suis dans le* CHAOS. (Mme de Sévigné.)
— *Fig.* Confusion, obscurité : *Le* CHAOS *des idées. Un* CHAOS *d'arguments.*
— Géogr. Nom donné à des éboulis pierreux, particulièrement dans les Pyrénées : *Le* CHAOS *de Gavarnie.*

CHAOS [*ka-o*]. Myth. gr. Personnification de l'espace vide avant la création. Suivant Hésiode, Chaos est père de l'Erèbe et de la Nuit ; suivant les orphiques, il est fils de Kronos.

CHAO-TCHEOU, ville de Chine, dans le Kouang-tong, grande ville et port important, à la jonction du Ou-choei et du Pe-kiang ; 10.000 hab. Dans les environs, abondants gisements de houille.

CHAOTIQUE [*ka-o-tik'*] adj. Qui tient du chaos : *Une matière* CHAOTIQUE. || Relatif au chaos.
— *Fig.* Qui est livré au désordre, à la confusion : *Style* CHAOTIQUE.

CHAOUCH n. m. (turc *tchaouch*). En Turquie, Huissier ou appariteur. (Plusieurs officiers de la cour portaient anciennement ce titre. Aujourd'hui, ce mot désigne le grade de sergent dans l'armée.)

CHAOUCH n. m. Cépage oriental, donnant des grappes énormes et que l'on cultive surtout comme raisin de table.

CHAOUÏA, région littorale du Maroc français, entre les *ouaddi* Bou-Regreg et Oum-Er-Rebia. Elle a l'aspect d'un plateau calcaire parfois marneux ou gréseux, assez peu élevé (150 à 250 m.), aux ondulations assez douces, entièrement dénudé, sauf au N. Sur la moitié environ de sa surface, le sol de la chaouïa est formé par les fameuses terres argileuses noires (*tirs*) ou rouges (*hamri*) très propices à la culture des céréales. Ailleurs, le sol plus sec n'est propre qu'à l'élevage.
La Chaouïa forme au point de vue administratif une région comprenant, outre le grand port de Casablanca, trois contrôles civils (Nord, Centre, et Sud) peuplés d'environ 300.000 hab., et où les agglomérations sont rares (Settat, Médiouna, Ber-Rechid, etc.).

CHAOUÏA n. m. Linguist. Dialecte berbère parlé par les Chaouïas. (On dit aussi CHAWYA. — Ce mot vient de l'arabe *châwiya*, « bergers ».)

CHAOUÏAS, population berbère, pastorale, agricole et sédentaire qui vit dans le massif de l'Aurès, en Algérie, et qui a conservé beaucoup de mœurs primitives. Les Chaouïas, quoique vivant généralement dans des grottes, sont assez industrieux. Il existe parmi eux des sortes de médecins qui, avec des instruments fort grossiers, n'hésitent pas à pratiquer de larges trépanations pour le moindre motif.

CHAOURCE, ch.-lieu de cant. de l'Aube, arrond. et à 27 kil. de Troyes, aux sources de l'Armance ; 890 hab. (*Chaourçois*). Ch. de f. Nord. Sources ferrugineuses. Belle église Renaissance. Vieilles maisons du moyen âge. C'est l'antique *Cadutia*, rebâtie et affranchie par le comte de Champagne Henri le Libéral, en 1165. — Le canton a 25 comm., et 6.590 hab.

CHAO-YONG, écrivain chinois (1011-1077), philosophe et moraliste, célèbre par un long ouvrage sur les trigrammes divinatoires.

CHAPADA (SERRA DA), chaîne de montagnes de l'Etat brésilien de Bahia, que délimite à l'O. la vallée du Rio-Verde, affluent du Sao-Francisco, et qui donne naissance au Paraguassu, tributaire de l'Atlantique. Gisements d'or et de diamants.

CHAPALA, ville du Mexique (Etat de Jalisco), sur le lac homonyme, le plus grand du Mexique (1.530 km²), qui déverse ses eaux dans le Pacifique par le Lerma ou rio Grande de Santiago ; 8.000 hab. Ch.-lieu de district.

CHAPARDAGE n. m. *Pop.* Action de chaparder.

CHAPARDER [*dé*] v. tr. *Pop.* Voler, marauder.

CHAPARDEUR, EUSE n. et adj. *Pop.* Qui chaparde. Maraudeur, voleur.

CHAPAREILLAN, comm. de l'Isère, arrond. et à 37 kil. de Grenoble, près de l'Isère ; 1.585 hab. Tramway de Grenoble à Chapareillan. Ganterie. Ruines du château de Bellecombe.

CHAPARRAL [*tcha-pa-ral*] (mot espagnol) n. m. Dénomination espagnole des buissons épineux bas et rabougris qui parsèment les prairies du Texas.

CHAPARRAL, ville des Etats-Unis de Colombie (Etat de Tolima), sur le versant oriental de la chaîne centrale de la Cordillère, dans une haute plaine qu'arrose le rio Saldaña ; 7.000 hab. Sources minérales ; gisements d'or, de fer, de charbon, de pétrole, d'alun, aux environs.

CHAPDES-BEAUFORT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 26 kil. de Riom ; 1.330 hab. Gisements de plomb argentifère anciennement exploités. Ruines de la chartreuse du Port-Sainte-Marie.

CHAPE n. f. (du bas lat. *cappa*, sorte de coiffure). Sorte de grand et long manteau qui s'agrafe par devant, et dont l'officiant et certains officiers du chœur se revêtent à l'église. || Sorte d'habit à capuce fourré d'hermine, que portent les cardinaux. || Grand manteau de drap ou de serge que portent les chanoines dans le chœur, pendant l'hiver. || Manteau de ville de certains religieux.

D'argent à la chape de gueules.

— Partie des mitaines qui recouvre le dessus de la main.
— Art culin. Couvercle bombé qui se met sur les plats.
— Blas. Pièce honorable constituée par deux triangles rectangles formés par les bords de l'écu et par deux droites menées du milieu du chef à chacun des angles de la pointe.
— Comm. Double enveloppe d'un baril de poudre.
— Constr. Enduit (généralement de ciment) dont on recouvre les voûtes, fosses, éviers, etc., pour les garantir des infiltrations, de l'incendie, etc.
— Hist. Pavillon que l'on portait à la guerre, pour abriter les reliques des saints. || *Chape de saint Martin.* V. la partie *encycl.* || *Chape de plomb,* Ancien instrument de supplice consistant en un manteau de plomb. — *Fig.* Fardeau lourd à supporter.

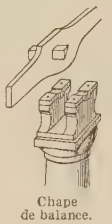
Chape de balance.

— Horlog. Monture d'une ou de plusieurs poulies, servant à donner le mouvement à une horloge.
— Manuf. Matière textile, composée de bourre de soie. (On écrit habituellement SCHAPPE. On l'appelle aussi FLEURET.)
— Mar. Agate creusée, servant de pivot à l'aiguille aimantée. || *Poulie à chape,* Forte poulie en fer portant un croc à émerillon.
— Mécan. Pièce de bois ou de métal, percée de trous et recevant les extrémités d'un essieu, ou d'un axe (chape de tour, de balance, de poulie). || Pièce qui entoure les coussinets d'une tête de bielle et les fixe au corps de celle-ci.
— Ornith. Partie du plumage d'un oiseau, qui recouvre le dos.

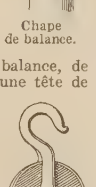
Chape de poulie.

— Ponts et chauss. Couche ou bain de mortier que l'on étale avant de poser le pavé, dans certains pavages.
— Techn. Nom donné à certains objets que l'on pose sur d'autres pour les couvrir. || Bande métallique, bordant le contour supérieur d'un fourneau. || Nom donné parfois aux enveloppes des pneumatiques de roues. || L'une des poignées permettant d'ouvrir le moule après la coulée. || Couvercle d'un alambic. || Monture d'une poulie, en forme de fourche, laissant à la poulie une certaine liberté d'oscillation || Sorte de couvercle, protégeant une partie (généralement la partie supérieure) d'une poulie. || Partie d'une boucle, fixée à demeure dans l'objet qu'elle doit boucler. || Organe d'une bobineuse qui enroule le fil de la chaîne. || Double pièce de cuivre du touret des graveurs en pierres fines. || Enveloppe dans laquelle s'ajustent et se tiennent les pièces d'un moule. || Mélange de terre, de bourre et de fiente de cheval, dont on recouvre les cires des ouvrages jetés à la fonte.

Chape (techn.).

— LOC. PROV. **Disputer de la chape à l'évêque** ou **de la chape de l'évêque,** Se disputer une chose qui n'est à aucun de ceux qui y prétendent.
— ENCYCL. Archéol. Dans le costume civil, la *chape* du moyen âge est un manteau long et large, avec capuchon et manches. C'est un vêtement de grande cérémonie, fait de velours ou de drap d'or. Dans le costume ecclésiastique, la chappe fut, à l'origine, comme un manteau de pluie, sans manches, et muni d'un capuchon pointu. Au XVe siècle, le capuchon pointu fut remplacé par le chaperon.

Evêque revêtu de la chape.

— Armur. La *chape d'épée* est la partie de la garniture du fourreau qui le revêt à son extrémité supérieure. Elle porte les anneaux ou crochets servant à relier le fourreau à la ceinture. En général, les épées du XVIe siècle ne portent pas de chape.

1. Chape d'épée ; 2. Chape d'épée à griffe.

— *Chape de saint Martin.* Relique célèbre provenant du fameux saint Martin de Tours, le saint français le plus populaire au moyen âge. Elle était conservée dans l'oratoire de la maison du roi, et lui donna même son nom : *chapelle.* Les rois de la seconde race emportaient la chape, comme relique tutélaire, dans les expéditions militaires. Lecoy de La Marche a conjecturé que cette chape était la moitié du célèbre manteau que saint Martin partagea avec le pauvre d'Amiens, et que la cathédrale d'Auxerre conserva jusqu'au XVIe siècle.

CHAPÉ, E adj. Revêtu d'une chape.
— *Blé chapé,* Blé qui après avoir été battu au fléau, conserve encore la bale.
— Blas. Se dit de l'écu qui s'ouvre en chape ou en pavillon, depuis le milieu du chef jusqu'aux flancs : *D'argent* CHAPÉ *de gueules.* (La réunion du chapé et de l'écartelé se blasonne chapé-écartelé.)

Chapé-écartelé d'azur et d'argent.

CHAPEAU [*pô*] n. m. (de *chape*). Coiffure de feutre, de paille, etc., de forme extrêmement variable, que les hommes et les femmes mettent pour sortir : CHAPEAU *léger.* CHAPEAU *de paille.* CHAPEAU *à plumes, à fleurs.* || *Chapeau de soie,* Chapeau d'homme, recouvert d'une peluche de soie. || *Chapeau à claque, Chapeau gibus.* V. CLAQUE, et GIBUS. || *Porter chapeau,* Se dit et se disait surtout par opposition à *porter casquette* (hommes), et à *porter bonnet* (femmes), pour indiquer à quelle classe de la société l'on appartenait.
— *Fam.* Homme par opposition à Femme : *Il y avait plusieurs coiffes, et pas un* CHAPEAU. || Chaperon, personne chargée d'en surveiller une autre. (Vx.) || *Frère chapeau* ou *Frère au chapeau,* Frère lai qui était coiffé d'un chapeau au lieu d'un capuce, et qui accompagnait ordinairement un Père de son ordre. — Personnage subalterne : *Tallard ne fut jamais que le* FRÈRE AU CHAPEAU *du maréchal de Villeroy et le valet des Rohan.* (Saint-Simon.)
— *Chapeau de cardinal* ou simplem. *Chapeau,* Chapeau rouge à forme plate et à larges bords, d'où pendent de grands cordons de soie rouge et que portent les cardinaux. || Dignité de cardinal : *Recevoir le* CHAPEAU.
— *Chapeau en bataille,* Chapeau posé en travers, de façon à laisser le visage découvert. || *Chapeau en colonne,* Chapeau à deux ou trois cornes posé l'une des cornes en avant.
— Archéol. Partie de la garde de l'épée, recouvrant la chape pour empêcher la pluie d'entrer dans le fourreau, comme plus tard pour les pistolets. (On a appelé aussi *chapeau* ou *capule* le pommeau cupuliforme de certaines dagues.)
— Arqueb. Petit rebord extérieur facilitant le maniement des capsules fulminantes.
— Art. culin. Croûte qui sert de couvercle à un pâté.
— Blas. Figure de chapeau à larges bords, ornement extérieur de l'écu des dignitaires ecclésiastiques. || Nom donné par quelques héraldistes au pavillon ou dôme de velours bleu, chargé de fleurs de lis d'or, placé au-dessus des armoiries de la maison de France. V. la partie *encycl.*

A. Chapeau d'épée (XIVe s.).

— Bot. Se dit de l'appareil reproducteur de beaucoup de champignons supérieurs, notamment du champignon de couche (*agaricus* ou *psalliota campestris*), étalé en forme de chapeau ordinairement horizontal et à surface supérieure convexe. || Se dit aussi des appareils reproducteurs de quelques autres végétaux (par ex. *marchantia,* de la classe des hépatiques.)
— Constr. Dernière pièce terminant un pan de bois. || Pièce de bois posée horizontalement sur la partie la plus élevée d'une charpente. || Pièce de bois fixée par des chevilles de fer sur les couronnes d'une pile de pieux. || Pièce de bois mise en dessous des étais pour soutenir des solives. || Pièce servant d'appui aux plus hautes marches d'un escalier en bois.
— Cout. anc. *Chapel de paon,* Couronne ornée de plumes de paon, souvent donnée aux trouvères vainqueurs dans les jeux-partis. || *Chapeau* ou *Chapel de roses.* Les jeunes mariées portant souvent des couronnes de fleurs (parfois aussi de perles), on appela dans certaines coutumes (Anjou, Maine, Tours, Normandie, etc.) chapeau de roses un léger don fait par les parents à la fille qu'ils mariaient et qui l'excluait de la succession.
— Hist. *Les Chapeaux* ou *Le parti des Chapeaux,* v. plus loin, CHAPEAUX *et* BONNETS. || *Chapeaux rouges,* Faction de riches bourgeois qui se forma à Bordeaux, pendant le XVIe siècle.
— Mar. Manœuvre courante frappée sur une cosse située à peu de distance du milieu de la ralingue de têtière et permettant de faire donner à la chemise d'une voile carrée la forme triangulaire d'un chapeau, quand elle est serrée. || Chapiteau surmontant la cloche d'un bâtiment. || Couvercle de cabestan surmontant la cloche. || Gratification donnée par l'armateur au capitaine d'un navire de commerce.
— Mécan. Partie supérieure de certaines pièces, qu'elle recouvre souvent, et maintenue sur elles par boulons ou par vissage : CHAPEAU *de palier, de moyeu, de chevalet, etc.* || Pièce qui recouvre la partie supérieure des machines à carder.
— Méd. Sorte de croûte qui couvre la tête d'un très grand nombre d'enfants au moment de leur naissance, ou peu de temps après.
— Mines. Elément horizontal d'un cadre de boisage de galerie soutenu par les chandelles. || *Chapeau de fer,* Gise-

ment ferrifère peroxydé résultant de l'altération de la partie supérieure d'un filon pyriteux. (Le chapeau de fer est souvent un gisement de fer très riche, d'autant plus intéressant qu'il signale un filon sous-jacent, et qu'il s'y produit en général une concentration des minerais précieux : cuivre, argent, or.)

Chapeau chinois.

— Mus. *Chapeau chinois* ou *Pavillon chinois*, Instrument de musique à percussion, employé dans les musiques militaires, mais dont, en France, l'usage s'est perdu depuis environ 1860. (Cet instrument, en cuivre, avait la forme pointue d'une coiffure chinoise fixée au bout d'un bâton et garnie à ses bords d'une série de clochettes ou de petits grelots que l'on faisait tinter en agitant le bâton par petites secousses.)

— Œnol. Masse des rafles, pépins, enveloppes des grains, que la fermentation fait remonter à la surface des cuves. V. VINIFICATION.

— Ornith. Partie supérieure du crâne des oiseaux, depuis la racine du bec jusqu'à la nuque. (Syn. CAPUCHON.)

— Techn. Bobine du tireur d'or pour rouler l'or avant qu'il soit dégrossi. || Planche courbée qui, dans la roue de cordier, porte plusieurs molettes recevant le chanvre qu'on file.

— Typogr. Forte traverse réunissant par le haut les deux jumelles de la presse en bois. || Composition destinée à surmonter un texte rapporté (extrait, lettre, citation quelconque).

— Loc. FAM. *Chapeau bas*, Le chapeau à la main. — Interjectiv. : *Chapeau bas.* Découvrez-vous! || *Porter, Mettre la main au chapeau*, Faire un léger salut. || *Coup de chapeau*, Salutation empressée. Compliment, acte de civilité. || *Enfoncer son chapeau*, Prendre une résolution hardie. Prendre une attitude de défi. || *Mettre son chapeau de travers*, Prendre un ton menaçant. || *Il y a eu bien des chapeaux de reste*, Se dit d'une affaire où beaucoup d'hommes ont péri. || *Elle s'est donné un mauvais chapeau*, Elle a une mauvaise réputation.

— Loc. PROV. **Qui a bonne tête ne manque pas de chapeaux,** Un homme habile n'est jamais pris au dépourvu. || **C'est la plus belle rose de son chapeau,** C'est son bien le plus précieux (Allusion à la couronne ou chapeau de fleurs que l'on donnait aux rosières, ou que portaient les mariées). || **Sous le chapeau d'un paysan est le conseil d'un prince,** La sagesse est indépendante des conditions. || **Ventre pointu n'a jamais porté chapeau,** Lorsqu'une femme grosse a le ventre pointu, elle n'accouchera pas d'un garçon. (Locutions vieillies, comme d'autres où entrait aussi le mot *chapeau.*)

— ALLUS. LITTÉR. **Dans son chapitre des chapeaux,** Allusion à un passage du *Médecin malgré lui* : SGANARELLE. Hippocrate dit... que nous nous couvrions tous deux. — GÉRONTE. Hippocrate a dit cela? — SGANARELLE. Oui. — GÉRONTE. Dans quel chapitre, s'il vous plaît? — SGANARELLE. Dans son chapitre... des chapeaux... (Ces mots se rappellent plaisamment à quelqu'un qui est dans l'impossibilité de citer la source d'une affirmation, etc.)

— ENCYCL. Cost. Le terme chapel ou *chapeau* s'applique généralement à toute coiffure de tête, aussi bien aux simples couronnes (*chapels de fleurs*) qu'aux couvre-chefs de feutre, de fourrure ou de paille. Ceux-ci paraissent dès le XIIIe siècle. Au XIVe siècle, le luxe des chapeaux est très grand ; le *chapel de bièvre* ou *castor* est d'un usage courant ; il y en a pour la pluie, avec plumet. Toutes les formes se rencontrent de bonne heure. Sous François Ier et Henri II on porte surtout la toque. Sous Henri IV on porte des chapeaux à tous poils, différant peu de ceux que les dessins des Vernet ont rendu classiques. A partir du XVIIe siècle prévaut le chapeau rond, à forme hémisphérique peu haute, à larges bords enroulés et relevés avec des ganses. Jusque dans le XVIIe siècle, les médecins ont des chapeaux pointus.

Chapeau de fer.

— Archéol. Le *chapeau* de fer est un casque léger usité surtout chez les gens de pied, et fut porté du XIIe au XVIIe siècle. La forme en est variée : rond, conique, pointu, etc. Il avait parfois des jouées (XVe s.). Ceux de Montauban étaient fameux : Henri VIII avait en 1514 un *chapeau montaubin.*

— Art milit. Le *chapeau militaire* ou *bicorne* que portaient autrefois les généraux en grande tenue est supprimé ; il en est de même pour celui des gendarmes. Sont seuls encore pourvus d'un chapeau dans l'armée les élèves de l'Ecole polytechnique et les officiers instructeurs d'équitation dits du « Cadre noir » ; encore ce chapeau est-il dénommé plus ordinairement *claque.*

— Blas. Le *chapeau* figurait dans les armoiries des ecclésiastiques, depuis l'abbé jusqu'au cardinal : le chapeau de l'abbé était noir avec une cordelière à trois houppes de même couleur ; celui des abbés initiés portait une cordelière noire à six houppes ; celui des abbés protonotaires était noir à cordelière rouge de six houppes ; le chapeau d'évêque avait également six houppes, mais il était vert ; le chapeau d'archevêque, de même couleur, avait dix houppes ; celui de cardinal, rouge, avait quinze houppes ; enfin le chapeau pontifical est rouge avec cordelière à quinze houppes d'or.

— Modes. Le *chapeau* se compose de deux parties : le fond ou calotte, le bord ou passe ; quelques-uns se font d'une seule pièce comme les chapeaux de feutre. La forme des chapeaux varie suivant la mode, mais quelques modèles se reproduisent de temps à autre, ce sont : le *canotier*, la *capeline*, la *cloche*, le *breton*, le *marquis*, la *toque*, le *turban*, le *béret*, le *béguin*, la *capote*, la *charlotte*, etc. V. planches COIFFURES.

Chapeau de paille (LE), ou plus exactement le *Chapeau de poil* (car il s'agit d'un feutre), tableau de Rubens, à la National Gallery (Londres). C'est le portrait d'une jeune cousine de Rubens, nommée Lunden. Elle est représentée coiffée d'un chapeau de forme espagnole : la tête, entièrement couverte par l'ombre du chapeau, n'en est pas moins peinte dans le ton le plus transparent. (V. planche *Beaux-Arts XXVIII.*)

Chapeau de paille d'Italie (LE), vaudeville amusant et gai, en cinq actes, de Labiche et Marc Michel (1851). Au moment de se marier, Ferdinand est lancé à la recherche d'un chapeau de paille d'Italie destiné à remplacer celui que son cheval a mangé, et dont la perte risque de compromettre une femme du monde. Toute la noce le suit dans son odyssée burlesque, et, après des aventures bouffonnes, un vieil oncle sourd sauve la situation.

Chapeaux et **Bonnets,** noms de deux partis qui se disputèrent le pouvoir aux diètes suédoises, de 1738 à 1772. Les bonnets de nuit (*nattmœssor*) avaient pour chef Arvid Horn, et étaient partisans de la paix à tout prix ; les chapeaux voulaient faire alliance avec la France, et tenter de reprendre les territoires que les Russes avaient enlevés à la Suède. Tour à tour les deux partis prirent et quittèrent le pouvoir, jusqu'à ce que le coup d'Etat de Gustave III (1772) vînt mettre fin à cette lutte.

CHAPEAUDER [*pô-dé*] v. tr. Se dit d'un procédé spécial à l'industrie des papiers peints, et qui consiste à recouvrir les saillies des rouleaux au moyen de lames de feutre formant pinceau, dans le but de déposer la couleur sur le papier.

CHAPEAUTER [*pô-té*] v. tr. *Fam.* Mettre un chapeau à : CHAPEAUTER *un enfant.*

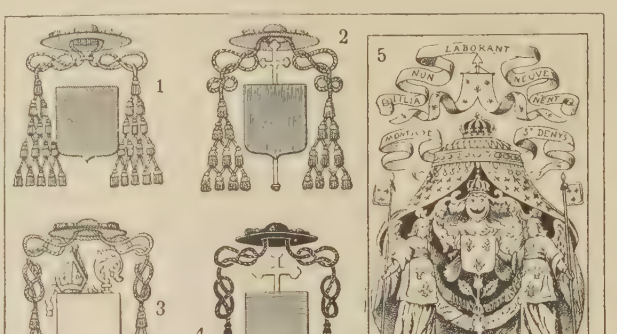

CHAPEAUX HÉRALDIQUES : 1. De cardinal; 2. D'archevêque; 3. D'évêque; 4. D'abbé; 5. Grand chapeau de la maison de France.

— ***Chapeauté, e,*** part. pass. du verbe *Chapeauter : Femme bien* CHAPEAUTÉE.

CHAPE-CHUTE n. f. (de *chape* et *chute* [anc. tém. de *chu*, tombé]). Bonne aubaine (une *chape tombée*, c'est-à-dire un manteau égaré, étant une bonne aubaine pour un passant peu scrupuleux). || Profit dû à la négligence d'autrui : *Messer Loup attendait* CHAPE-CHUTE *à la porte.* (La Fontaine.)

CHAPE-CHUTER [*té*] v. intr. (par confus. avec *chuchoter*). Parler à voix basse. (Peu us.)

CHAPEFOL, CHAPIFOL, CHAPIFOU et **CAPIFOLET** [*lè*] n. m. Au moyen âge, Sorte de colin-maillard.

CHAPEL n. m. Anc. forme de *chapeau.*

— Numism. Grénetis ou bordure perlée qui entoure le champ d'une monnaie. (On disait aussi au moyen âge le *guy*, le *cordon*, ou le *chapelet.*)

CHAPELAIN [*lin*] n. m. (de *chapelle*). Bénéficier titulaire d'une chapelle : *Les* CHAPELAINS *de Notre-Dame.* || Prêtre chargé de dire la messe dans une chapelle particulière. (On dit plus souvent AUMÔNIER.)

— Ancien titre du secrétaire ou notaire du roi, nommé plus tard CHANCELIER.

— *Premier chapelain,* Celui qui avait intendance sur tous les clercs du palais, et qu'on appela ensuite ARCHICHAPELAIN. || *Chapelains du pape,* Auditeurs ou juges du sacré palais. || *Chapelain conventuel de Malte,* Religieux de l'ordre de Malte, attaché, avec le titre de diacre, au service d'une église primatiale.

— Typogr. Celui qui tenait les copies, les archives, les fonds de la chapelle et dont les fonctions équivalaient à celles d'un chef de confrérie. (Vx.)

— ENCYCL. Le nom de *chapelain* fut donné d'abord aux clercs qui gardaient la chape de saint Martin et la portaient à la guerre ; il fut étendu ensuite à tous les prêtres qui disaient la messe dans les camps de l'armée royale et veillaient sur les reliques, et enfin, en temps de paix, aux prêtres chargés de célébrer la messe et les offices dans les chapelles des palais. A l'imitation du roi, les seigneurs féodaux eurent des chapelains. Ce nom désigna aussi des prêtres qui, dans les chapitres, aidaient et souvent suppléaient les chanoines dans l'accomplissement de leurs devoirs. Actuellement, ce nom désigne les prêtres qui desservent les chapelles privées. Il est encore porté par plusieurs membres de la cour ecclésiastique du pape.

CHAPELAIN (André LE) [en lat. *Andreas Capellanus*], écrivain français. Il était chapelain à la cour du roi de France, mais on ignore sous quel règne. Vallet de Viriville croit, toutefois, qu'il vécut sous Philippe Auguste (1180-1223). On a de lui un ouvrage latin intitulé *De l'art amoureux et de la réprobation de l'amour,* qui donne de curieuses notions sur l'état des mœurs et sur la galanterie dans les classes élevées, pendant le moyen âge.

CHAPELAIN (Jean), poète français, né et mort à Paris (1595-1674). Il joua un très grand rôle parmi les écrivains du XVIIe siècle. Son érudition était fort étendue. Sur sa promesse de doter la France d'un poème épique, il passa pour un maître en l'art d'écrire, et fut compris parmi les membres de l'Académie française, dont il rédigea les premiers statuts. On ne parlait que de sa *Pucelle,* et l'on en parlait comme d'un ouvrage devant égaler sinon surpasser l'*Iliade.* Le chef-d'œuvre parut en 1656, et la réputation de Chapelain s'écroula sous les sarcasmes de Boileau et autres railleurs. Outre *la Pucelle,* Chapelain écrivit une préface de l'*Adone* du Cavalier Marin, rédigea *les Sentiments de l'Académie sur « le Cid »* et laissa des *Lettres,* publiées par Tamizey de Larroque.

Chapelain.

CHAPELAINE [*lèn'*] n. f. (rad. *chapelain*). Ancien titre de dignité, dans une abbaye de femmes.

CHAPELAUDE (LA), comm. de l'Allier, arrond. et à 18 kil. de Montluçon ; 1.060 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise romane.

CHAPEL-EN-LE-FRITH, ville de Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby) ; 5.280 hab. Manufactures de coton, mines de plomb.

CHAPELER [*lé*] v. tr. (du lat. *capulare,* frapper, couper. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Je chapelle, tu chapelles. Il chapellera*). Ôter, râper le dessus de la croûte du pain : CHAPELER *du pain.* || Autrefois, Mettre en morceaux, hacher : *Vous ne découpez pas cette volaille, vous la* CHAPELEZ.

— *Pop.* Taillader, faire des coupures nombreuses à : *Le couteau lui a* CHAPELÉ *les doigts.*

— ***Se chapeler,*** v. pr. : Se CHAPELER *la main avec un couteau.*

— Au sens passif : *Le pain ne* SE CHAPELLE *pas ainsi.*

CHAPELET [*lè*] n. m. (dimin. de *chapel* pour *chapeau*). Petite couronne : *Mettre son* CHAPELET *sur sa tête.*

— *Bailler, Donner le chapelet à une fille,* Lui mettre le chapeau de fleurs : la marier. (Vx.)

CHAPELET [*lè*] n. m. (de *chapel,* au sens de couronne). Relig. Objet de dévotion consistant en une sorte de collier de grains enfilés, que l'on fait passer successivement entre ses doigts, en récitant certaines prières. || Prières que l'on récite en faisant passer dans ses doigts les grains d'un chapelet ; récitation de ces prières : *Dire son* CHAPELET.

Chapelet.

— *Par anal.* Suite d'objets enfilés ou ajoutés les uns à la suite des autres : *Un* CHAPELET *d'oignons, un* CHAPELET *de torpilles.* || Suite de personnes rangées les unes derrière les autres. || Cercle de petites bulles d'air qui se forme autour de l'eau-de-vie qu'on verse, lorsqu'elle est de bonne qualité.

— *Fig.* Suite de choses qui se déroulent, qui se succèdent sans interruption : CHAPELET *d'injures, de paroles.*

— LOC. FAM. *Défiler son chapelet,* Débiter ce qu'on sait, ce qu'on a sur le cœur ; et aussi Faire à quelqu'un tous les reproches qu'on a à lui faire. || *Le chapelet se défile, commence à se défiler,* Se dit d'une société, d'une famille dont les membres meurent successivement, ou se séparent par suite d'un désaccord, etc.

— Archéol. Au XVIIe siècle, Linge ouvré, façonné à grains. || Tortil de tissu ou de paille, servant à porter des vases ou à tenir droits ceux qui n'ont pas de pied. || Pièce de cuir coiffant le pommeau d'une selle et d'où dépendent les fontes ; les étrivières étaient attachées à un chapelet bouclé qui permettait de les raccourcir ou rallonger à volonté. || Au XVIIIe siècle, on a appelé chapelet les pentures ou charnières visibles qui, placées alternativement sur le montant et le battant des armoires, offraient une analogie d'aspect avec l'ornement d'architecture désigné sous le même nom.

Chapelet (archit.).

— Archit. Baguette décorative qui forme une suite continue de grains ronds ou ovales.

— Art vétér. Appareil composé de bâtons formant collier, pour empêcher le cheval de se mordre sur une partie du corps où l'on a fait un pansement. || Suros placés les uns à la suite des autres. || *Farcin en chapelet,* Variété de farcin dans laquelle les boutons sont placés sur une même ligne et plus ou moins espacés.

Chapelet (art vétér.).

— Bot. *Arbre à chapelet,* Nom vulgaire de l'azédarach, arbre qui produit des fruits dont les noyaux servent à faire des chapelets.

— Dr. cout. Marque d'honneur que les comtes et barons avaient droit de faire suspendre aux fourches patibulaires de leurs seigneuries.

— Hydraul. Machine servant à élever les eaux, composée d'une chaîne sans fin garnie de godets ou de disques glissant à frottement doux dans un cylindre. (Syn. NORIA ou POMPE À CHAPELET.)

— Jeux. Ordre dans lequel les escamoteurs et les grecs disposent les cartes d'un jeu, de façon à connaître, par les cartes qu'ils ont en main, celles de leur adversaire.

— Mar. *Chapelet de barriques,* Barriques vides amarrées les unes aux autres pour permettre soit de les remorquer, soit de soulager un objet. || Roulettes en métal adaptées au bas des cabestans, n'ayant pas de barbotins et servant à relever le câble pendant qu'on vire.

— Mines. *Allure en chapelet,* Allure d'une couche présentant alternativement des parties étroites et renflées. (L'origine de cette allure doit être recherchée dans des efforts de compression et de traction, souvent combinés,

qui ont agi d'une façon différente sur les diverses portions de la couche et des terrains encaissants.)

— Navig. fluv. Nom de liens en branches tordues qui servent à relier les bûches d'un train de bois flotté.

— Pathol. Suite de ganglions lymphatiques engorgés, donnant au toucher la sensation d'une série de grains de chapelet. || *Chapelet pustuleux*, Groupe de pustules syphilitiques tertiaires, qui occupe la région du front. || *Chapelet costal*, Nodosités qui apparaissent, chez les rachitiques, à l'union des côtes et des cartilages costaux.

— Prestidig. Disposition des cartes d'un jeu dans un ordre méthodique, bien que peu apparent pour le public, qui permet de connaître quelles sont les cartes qui viennent après une qu'on tire, ou celle qui occupe un rang donné.

— Théâtr. Décor constitué par plusieurs châssis, sur chacun desquels est peinte une masse de nuages, dont l'ensemble forme une gloire.

— Loc. prov. **Il n'a pas gagné cela en disant son chapelet,** Il ne faisait pas œuvre pie quand il a commis l'action pour laquelle il est puni. || **Il faut se défier du chapelet du connétable,** Il faut se défier des manies de certaines gens, par allusion au connétable Anne de Montmorency, qui avait toujours son chapelet à la main, et qui, tout en le roulant entre ses doigts, commandait froidement les pires atrocités.

— Encycl. Relig. Le *chapelet* tire son nom de la couronne, ou petit chapeau (*chapel*), que l'on plaçait sur la tête de la statue de la Vierge et qui se terminait par une croix. On récite sur les gros grains l'oraison dominicale; sur les petits, on dit l'*Ave Maria*. Un chapelet ordinaire se compose de cinq dizaines d'*Ave Maria*, séparées par le *Pater* et le *Gloria Patri*; un rosaire comprend trois chapelets. L'origine du chapelet est mal connue. On trouve l'attestation de cette dévotion au XIe siècle. Vers cette époque, la récitation en fut imposée, sous le nom de psautier laïque, aux frères lais des monastères. Saint Dominique fut le grand apôtre de cette prière et confia à son ordre le soin de la propager.

Les membres de certains ordres religieux doivent porter ostensiblement le chapelet à la ceinture : les dominicains, par exemple.

D'après les prescriptions liturgiques, les chapelets fabriqués avec du verre ou d'autres matières aussi fragiles ne peuvent être indulgenciés. — Les chapelets sont faits ordinairement en bois tourné et creusé, en os, en ivoire, en graines ou noyaux (azédarach, olivier, etc.), souvent aussi en pierres ou en métal. Leur monture est une petite chaînette de fer ou d'acier, parfois d'argent ou d'or.

Chapelet musulman. — Les musulmans ont un chapelet formé de quatre-vingt-dix-neuf grains, représentant les quatre-vingt-dix-neuf attributs de l'Etre divin, d'après le Coran.

Chapelet brahmanique. — Le chapelet (*mâla* « guirlande » et *japa-mâla* « guirlande de prières ») a été en usage dans l'Inde, longtemps avant qu'il fût connu en Occident. Il aidait les ascètes à ne pas s'égarer dans les litanies des noms divins ou dans les interminables répétitions de l'invocation sacrée au Soleil. Son usage s'est conservé jusqu'à nos jours.

Chapelet bouddhique. — Le bouddhisme a emprunté le chapelet au brahmanisme. Le chapelet bouddhique est très compliqué; la signification des grains est symbolique.

Chapelet de Notre-Dame (ordre du), ordre éphémère institué à Valenciennes, en 1520, par Noël Le Boucq et les bourgeois de la rue de Lesauch pour célébrer le couronnement de Charles-Quint.

Chapel-Hill, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), sur le New-Hope, affluent du Haw; 4.070 hab. Siège d'une des universités de la Caroline du Nord, fondée en 1795.

Chapelier [*li-é*], **ère** n. (de *chapel*). Personne qui fait ou vend des chapeaux d'homme.

— Adjectiv. *Garçon* chapelier.

— Modes. Chapeau de femme, moulé à la machine; se fait en feutre, en mélusine, en velours, en panne.

— Encycl. Les *chapeliers* fabriquaient d'abord toute coiffure de tête : bonnets comme chapeaux de feutre. Au XVe siècle les bonnetiers se séparent d'eux. Les statuts du XIIIe siècle furent remplacés en 1578 par de nouveaux statuts, renouvelés en 1706. On passait maître après cinq ans d'apprentissage, quatre de compagnonnage et un chef-d'œuvre composé de trois chapeaux : un frisé, de laine mère (ou de premier choix), et garni; un de laine d'agneau; un feutré et léger. On n'était élu garde de la communauté qu'après dix ans de maîtrise. Le bachelier était le maître ancien juré.

Chapelier (Isaac-René-Guy le). V. Le Chapelier.

Chapelière n. f. Malle haute, bombée, à châssis et à compartiments.

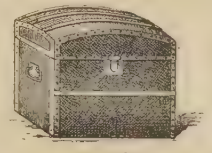

Chapelière.

Chapelle n. f. (de *chape*). Primitiv., Lieu consacré où l'on conservait la chape, les reliques d'un saint. || Auj., Petite église qui n'est ni paroisse ni prieuré. || Enceinte ménagée dans une église, et renfermant un autel où l'on dit la messe : *La* chapelle *de la Vierge.* || Pièce consacrée au culte, dans une habitation ou un établissement quelconque : *La* chapelle *d'un château, d'un lycée.* || Assemblage de statuettes de piété, etc. : *Avoir une petite* chapelle *dans sa chambre.*

— *Par extens.* Corps des ecclésiastiques qui desservent une chapelle : *La* chapelle *du roi.* || Corps de musiciens qui chantent dans une chapelle : *La* chapelle *pontificale.* || *Maître de chapelle,* Musicien qui dirige la musique d'une chapelle ou d'une église. || *Pages de la chapelle,* Enfants de chœur de la chapelle des rois de France.

— Fig. *La* chapelle *des réalistes, La* chapelle *des intransigeants,* Cercle, Coterie.

— Ornements, orfèvrerie du culte : *Avoir une riche* chapelle, *Offrir une* chapelle *d'or à sa paroisse.*

— *Pop.* Cabaret : *Aller de* chapelle *en* chapelle.

— *Mettre en chapelle,* Se dit, en Espagne, des condamnés à la peine capitale, qui sont préparés à la mort dans une chapelle la nuit qui précède leur exécution. || *Tenir chapelle,* Se dit du pape et du roi d'Espagne, lorsqu'ils assistent, dans leur chapelle, à un office solennel; se disait aussi de l'empereur d'Autriche, dans le même cas.

— *Sainte Chapelle,* S'est dit de quelques églises collégiales que les princes avaient fondées pour y déposer des reliques : *La* sainte Chapelle *de Vincennes, de Bourges, de Dijon.* || Se dit plus particulièrement de la chapelle du Palais de Justice, à Paris, que Saint Louis fit construire. V. Sainte-Chapelle.

— *Chapelle ardente,* Salle tendue de noir et éclairée de cierges, où l'on dépose un mort avant de l'ensevelir. || Luminaire qui brûle autour d'un cercueil ou d'un cénotaphe. || *Chapelle des morts,* Chapelle parfois élevée dans les cimetières, afin d'y prier pour les morts.

— Autom. Récipient placé sur le côté des cylindres d'un moteur à explosion et qui contient les soupapes d'admission et d'échappement et quelquefois la bougie. (La chapelle latérale disparaît sur les moteurs modernes où les soupapes sont placées dans le fond même du cylindre.)

— Loc. fam. *Chapelle blanche,* Lit avec des rideaux blancs ou simplement Lit. || *Faire chapelle,* Se dit d'une femme qui, devant le feu, relève ses jupes pour se chauffer. — V. la rubr. Mar. || *Jouer à la chapelle,* S'occuper sérieusement de choses frivoles, comme les enfants qui, par jeu, imitent les cérémonies du culte.

— Céram. *Enfourner en chapelle,* Introduire dans un four les pièces à cuire sans les enfermer dans des cazettes.

— Diplom. Chancellerie, archives du palais.

— Dr. anc. Rétribution pécuniaire que les magistrats, avocats, procureurs, etc., payaient lors de leur réception, pour l'entretien de la chapelle placée dans le tribunal.

— Dr. canon. *Droit de chapelle,* Droit de dire la messe chez soi ou partout ailleurs que dans un édifice concacré au culte : *Les évêques ont* droit de chapelle.

— Hist. *Chevaliers de la chapelle,* Chevaliers institués par Henri VIII, pour servir aux obsèques des rois d'Angleterre. (Leurs insignes étaient un manteau bleu et rouge et l'écusson de Saint-George sur l'épaule gauche; ils étaient au nombre de treize dans l'origine, et furent portés à vingt-six.)

— Liturg. Vases sacrés et autres pièces d'argenterie, dont on se sert pour dire la messe dans une chapelle : *Une* chapelle *en vermeil.* || Sorte de vêtement. (Se disait plus particulièrement de la *chape de saint Martin.*) || Oratoire du Palais, où l'on conservait cette chape.

— Mar. Coffre contenant à bord les accessoires du service divin. || Chape de l'aiguille aimantée. || *Faire chapelle,* Se trouver, par suite d'une fausse manœuvre ou d'une saute de vent imprévue, les voiles masquées, de pleines qu'elles étaient. (Le bâtiment qui fait chapelle est obligé, le plus souvent, de virer de bord et de faire le tour pour reprendre ses anciennes amures.)

Bâtiment faisant chapelle.

— Techn. Bâti sur lequel s'appuient la chasse et le porte-lame d'un métier à tisser. || Cercle métallique recouvrant la roue d'une vielle. || En ébénisterie, Entaille faite dans le pan d'un lit, et qui reçoit la vis reliant ce pan au dossier.

— Typogr. Quantité de feuilles que l'on ajoute au nombre fixé pour l'impression d'un ouvrage, et destinées à remplacer celles qui peuvent être gâtées au tirage. (On dit plutôt aujourd'hui passe.) || Privilège en vertu duquel l'équipe qui avait exécuté un ouvrage pour le compte d'un libraire ou d'un particulier recevait un ou deux exemplaires de cet ouvrage. (Le *chapelain* vendait ces ouvrages et en conservait le produit jusqu'au plus prochain banquet de la Saint-Jean-Porte-Latine, fête des imprimeurs.) [Vx.]

— Encycl. Hist. et Archit. Le mot de *chapelle* vient probablement du lat. *cappa* (cape), en souvenir de la tunique ou *chape* de saint Martin, conservée dans l'oratoire des premiers rois de France.

La chapelle était, par définition, l'oratoire compris dans l'enceinte du palais royal. Ce nom fut ensuite donné, par extension, aux petites églises qui ne contenaient ni fonts baptismaux ni cimetières, aux oratoires dans lesquels on renfermait les trésors des églises, des monastères, des châteaux ou des villes, les chartes, les archives, des reliques considérables. On peut ranger les chapelles en six groupes : 1° chapelles monastiques; 2° chapelles isolées, dédiées à la Vierge ou à des saints; 3° chapelles funéraires; 4° chapelles dépendant des palais, des châteaux; 5° chapelles des hôpitaux, des collèges, des prisons; 6° chapelles annexes des églises.

Chapelle isolée.

— Admin. Sous le régime concordataire on distinguait deux catégories de *chapelles.* Les unes avaient un caractère public et étaient en quelque manière des dépendances des paroisses. On rangeait dans cette première catégorie les chapelles communales, les chapelles vicariales, les chapelles de secours.

Ces chapelles ont suivi le sort des édifices du culte dont la jouissance était dévolue aux Associations cultuelles par la loi de séparation du 9 décembre 1905. Ces associations ne s'étant pas formées, un régime de fait sanctionné par la jurisprudence et régularisé par des lois postérieures (lois du 2 janvier 1907, 17 avril 1908) a permis aux cérémonies du culte de continuer à s'y effectuer, aucune déclaration préalable n'étant plus nécessaire pour la tenue d'une réunion quelconque. Quant aux dépenses d'entretien elles ont pu être faites par les communes lorsque lesdites chapelles étaient propriétés communales, mais sans que ces dépenses aient un caractère obligatoire;

Quant aux chapelles de la deuxième catégorie : celles qui avaient un caractère privé, aucune autorisation d'aucune sorte n'est plus exigée pour leur ouverture, en vertu du principe de la liberté entière du culte privé.

— Mus. La *chapelle* des rois de France remonte presque aux origines de la monarchie. Dès l'époque de la conversion de Clovis, on vit près de lui des « prêtres domestiques » chanter dans son oratoire. Ses fils suivirent son exemple.

Pépin le Bref reçut de Constantin Copronyme un orgue qu'il fit placer dans sa chapelle, et il s'efforça d'améliorer l'exécution du chant religieux dans ses Etats. Cette réforme fut complétée par Charlemagne; Charles le Chauve composait lui-même des motets, et Charles le Gros aimait à chanter en personne des psaumes.

Robert le Pieux, lettré, poète et musicien, composa nombre d'hymnes, de séquences et de répons, qu'il faisait chanter dans sa chapelle et dans diverses églises de Paris. Charles V, grand amateur de musique, réorganisa sa chapelle qui comprenait cinq clercs et huit aides. Sous Charles VII, le personnel de la chapelle se composait de douze prêtres ou chantres et de trois clercs, et le premier des chantres était Jean Ockeghem, l'un des plus grands musiciens de cette époque. Sous Louis XII, le premier chantre de la chapelle était Josquin Deprés, un des plus fameux compositeurs de son temps.

Sous François Ier, en 1543, la chapelle royale fut divisée en deux corps, dont l'un, qui prenait le nom de *chapelle de musique,* comprenait des chanteurs et un certain nombre d'instrumentistes, et l'autre, appelé *chapelle de plain-chant,* était composé de chantres et d'ecclésiastiques chargés de chanter les hautes messes et les heures canoniales. Sous Henri IV et Louis XIII, la chapelle comprenait cinquante officiers servant par semestre. Sous Louis XIV, le corps de la musique fut augmenté de quatre-vingts musiciens, et le service de la chapelle prit une extension considérable. Enfin, sous Louis XV, en 1761, la chapelle fut dissoute, et une partie de la musique de la chambre fut appelée à faire son service.

La chapelle royale disparut pendant la Révolution. Bonaparte la rétablit sous le Consulat, en mettant à sa tête Paisiello, puis Lesueur. La chapelle coûtait alors 350.000 francs par an. Louis XVIII eut deux maîtres de chapelle, Lesueur et Cherubini, qui restèrent en service sous Charles X. 1830, comme 1789, supprima la chapelle. Louis-Philippe n'en eut point, non plus que la seconde République. Napoléon III la rétablit, en plaçant Auber à sa tête, et elle disparut de nouveau à la chute du second Empire.

Chapelle expiatoire, monument de Paris, construit sur l'emplacement des sépultures primitives de Louis XVI et de Marie-Antoinette qui avaient été inhumés dans le cimetière de la Madeleine. Les restes du roi et de la reine furent transférés à Saint-Denis le 21 janvier 1815. Le monument, prescrit par une ordonnance de Louis XVIII du 19 janvier 1816 fut construit par Fontaine et Lebas et inauguré en 1825. Il est orné de sculptures représentant *Louis XVI* par Bosio, et *Marie-Antoinette* par Cortot.

La Chapelle explatoire. — Cl. E. Gallard.

Chapelle N.-D. de Consolation. V. Bazar de la charité.

Chapelle Sixtine, chapelle de la cour papale, construite sous Sixte IV, et comprise dans les bâtiments du Vatican. V. Sixtine (*chapelle*).

Chapelle (Claude-Emmanuel Luillier, dit), écrivain français, né à La Chapelle-Saint-Denis, près de Paris, en 1626, mort à Paris en 1686. Grand épicurien, il eut pour amis Boileau, Racine, Molière, La Fontaine, et fréquenta assidûment la gaillarde société du Temple. Prosateur enjoué, poète plein de finesse, il écrivit, en collaboration avec Bachaumont, le *Voyage de Chapelle et Bachaumont,* publié en 1656.

Chapelle et Bachaumont (Voyage de). Ce badinage, moitié vers et moitié prose, fut très célèbre aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il inaugura un genre. C'est la relation plaisante d'un voyage fait en 1656 dans le Languedoc. La réputation de cet ouvrage paraît exagérée. L'anecdote des précieuses de Montpellier en est l'endroit le plus agréable.

Chapelle (Pierre), faïencier français, né en 1684, mort en 1760, établi à Rouen. On garde de lui au musée de Sèvres un panier à fruits avec groupe de musiciens peint en bleu. Au musée de Rouen, deux grandes pièces décoratives pour le palais de Choisy-le-Roi : un globe représentant la Terre, un autre représentant le Ciel, sur des socles couverts de peintures figurant les Eléments et les Saisons. On lui attribue également le service de table du duc de Saint-Simon, orné du chiffre de celui-ci, et dont on trouve des pièces dans diverses collections privées. Après 1728, avec son frère Antoine, il accepta un emploi dans la manufacture de Sinceny.

Chapelle (Pierre-David-Augustin), compositeur français, né à Rouen en 1756, mort à Paris en 1821, se fit d'abord connaître en exécutant des concertos de violon de sa composition. Il écrivit ensuite pour le théâtre des Beaujolais et diverses autres scènes plusieurs opéras-comiques : *la Rose, le Mannequin, le Bailli bienfaisant,* etc.

CHAPELLE-AGNON (La), comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 25 kil. de Thiers ; 1.265 hab.

CHAPELLE-AUX-BOIS (La), comm. des Vosges, arrond. et à 17 kil. d'Epinal ; 1.565 hab. Ch. de f. Est.

CHAPELLE-AUX-SAINTS (La), comm. de la Corrèze, arrond. et à 32 kil. de Brive (cant. de Beaulieu), sur la Sourdoire ; 322 hab. Exploitation de houille. On y a trouvé en 1908 un squelette humain de la période pléistocène.

CHAPELLE-À-WATTINES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Tournai), sur la Dyle ; 975 hab. Agriculture et élevage ; fabrique de chicorée ; teillage et commerce du lin.

CHAPELLE-BASSE-MER (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 17 kil. de Nantes ; 2.360 hab. Vinaigreries.

CHAPELLE-BOUEXIC (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 32 kil. de Redon ; 940 hab. Pittoresque vallée de Hadé.

CHAPELLE-CHAUSSÉE (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 22 kil. de Rennes ; 875 hab.

CHAPELLE-D'ALIGNÉ (La), comm. de la Sarthe, arrond. et à 15 kil. de La Flèche ; 1.250 hab.

CHAPELLE-D'ANGILLON (La), ch.-lieu de cant. du Cher, arrond. et à 31 kil. de Bourges, sur la Petite-Sauldre ; 880 hab. Ch. de f. Orléans. Château du XVe siècle dit de « Béthune » parce qu'il fut restauré par Sully. — Le canton a 5 comm., et 5.065 hab.

CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES, comm. du Nord, arrond. et à 11 kil. de Lille ; 3.625 hab. (4.500 en 1914). Ch. de f. Nord. Poteries. Détruite au cours des combats livrés autour de Lille en 1914.

CHAPELLE-DE-GUINCHAY [*ché*] (La), ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 11 kil. de Mâcon ; 1.670 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins renommés. — Le canton a 12 comm., et 7.600 hab.

CHAPELLE-DES-MARAIS (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 23 kil. de Saint-Nazaire, sur le bord de la Grande-Brière ; 2.225 hab. Ch. de f. intér. loc. Tourbe.

CHAPELLE-EN-VERCORS [*kor*] (La), ch.-lieu de cant. de la Drôme, arrond. et à 39 kil. de Die, près de la Vernaison ; 800 hab. Station estivale. Forêts. — Le canton a 5 comm., et 2.800 hab.

CHAPELLE-GLAIN (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 17 kil. de Châteaubriant ; 1.250 hab. Ch. de f. intér. loc. Château de la Mothe-Glain (XVe s.).

CHAPELLE-GODEFROY (La), écart de la comm. de Saint-Aubin (Aube). Eaux minérales ferrugineuses.

CHAPELLE-HEULIN (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 16 kil. de Nantes, près des marais de Goulaine ; 1.070 hab.

CHAPELLE-JANSON [La], comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 8 kil. de Fougères ; 1.350 hab.

CHAPELLE-LA-REINE (La), ch.-lieu de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 25 kil. de Melun, dans le Gâtinais ; 815 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignes (chasselas). Eglise du XIVe au XVIe siècle. — Le canton a 18 comm., et 6.880 hab.

CHAPELLE-LAUNAY (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 25 kil. de Saint-Nazaire ; 1.240 hab.

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), traversée par une voie romaine ; 7.800 hab. Agriculture. Houillère (charbonnage renommé de *Bascoup*).

CHAPELLE-MOCHE (La), comm. de l'Orne, arrond. et à 57 kil. d'Argentan ; 1.410 hab. Ch. de f. Etat. Carrières de granit.

CHAPELLE-NEUVE (La), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 29 kil. de Guingamp ; 1.500 hab. — Comm. du Morbihan, arrond. et à 32 kil. de Pontivy ; 1.310 hab. Ch. de fer. intér. loc. Eglise du XVIe siècle.

CHAPELLE-SAINT-DENIS (La), ancienne comm. de la Seine (XVIIIe arrondissement), réunie à Paris en 1860. Eglise Saint-Denis (en partie du XIIIe s.), où Jeanne d'Arc vint prier le 8 septembre 1429, avant l'attaque contre Paris.

CHAPELLE-SAINTE-FINE, lieudit du départ. de la Meuse, en plein cœur des Hauts de Meuse, au carrefour des deux routes de Verdun à Vaux et de Fleury à Tavannes. Après la prise du bois du Chapitre et de presque tout le bois Fumin, les Allemands se sont avancés jusqu'à la Chapelle-Sainte-Fine (12 juill. 1916) ; ils en ont été chassés tôt après.

CHAPELLE-SAINT-FLORENT (La), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 39 kil. de Cholet ; 1.080 hab.

CHAPELLE-SAINT-LAURENT (La), comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 28 kil. de Parthenay ; 1.750 hab. Ch. de f. Etat. Chapelle de N.-D. de Pitié, pèlerinage très fréquenté. Château des Mottes, qui appartint à Philippe de Comines.

CHAPELLE-SAINT-MÉLAINE (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 13 kil. de Redon ; 1.130 hab.

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (La), comm. du Loiret, arrond. et à 4 kil. d'Orléans, sur la Loire ; 1.390 hab. Ch. de f. Orléans. Château construit par Charles IX et servant de petit séminaire ; église romane du XIe s. établie sur une crypte mérovingienne taillée dans le roc. Le pays doit son nom à une abbaye célèbre fondée par Clovis au hameau de Micy.

CHAPELLE-SAINT-RÉMY (La), comm. de la Sarthe, arrond. et à 30 kil. de Mamers ; 905 hab. Fabriques de statues d'église.

CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR (La), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 49 kil. de Nantes ; 905 hab. Mines de houille de Montrelais. — Comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 39 kil. de Chalon, en Bresse ; 1.320 hab.

CHAPELLE-SOUS-DUN (La), comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 23 kil. de Charolles ; 780 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise romane bourguignonne (XIIe s.). Mines de houille.

CHAPELLE-SUR-ERDRE (La), ch.-lieu de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 9 kil. de Nantes ; 2.235 hab. Ch. de f. Etat. Château de la Gâcherie (XVe s.), siège du marquisat de Charette. Marais tourbeux. Eau minérale ; commerce de châtaignes. — Le canton a 6 comm., et 10.260 hab.

CHAPELLE-SUR-LOIRE (La), comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 17 kil. de Chinon, sur la Loire ; 1.475 hab. Ch. de f. Orléans.

CHAPELLE-THÈCLE (La), comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 36 kil. de Mâcon, sur la Sanne, affluent de la Seille ; 1.165 hab. Ch. de f. Saône-et-Loire.

CHAPELLE-VOLAND, comm. du Jura, arrond. et à 19 kil. de Lons-le-Saunier ; 1.350 hab.

CHAPELLENIE [*nî*] n. f. Bénéfice, dignité d'un chapelain.

CHAPELLERIE [*rî*] n. f. (de *chapelier*). Art, industrie, commerce du chapelier. || Boutique de chapelier. || Articles que vendent les chapeliers.

— Encycl. Techn. La *chapellerie* comprend quatre sortes principales : celles de feutre, de soie, de paille, et de sparterie. La première fait usage de poils de castor, de lapin, de lièvre, de loutre, etc. Ces poils, après avoir été nettoyés, classés mécaniquement par ordre de grosseur et de longueur, sont agglomérés par une machine qui en forme des calottes coniques soumises à d'autres machines qui leur font subir le foulage, les poncent, les brossent, et finalement leur donnent la forme définitive. Jadis, c'était le détaillant qui finissait le chapeau en le garnissant de sa coiffe de cuir, de son ruban, de sa bordure, etc. ; aujourd'hui, le chapelier détaillant se contente de donner le coup de fer, et d'exécuter de petites modifications. Dans l'industrie du chapeau de feutre féminin, c'est encore la modiste qui garnit les *formes* fournies par les fabricants.

La *chapellerie de soie* s'obtient en appliquant sur une carcasse de toile enduite de colle des bandes de peluche de soie enroulées en spirale appliquées et ajustées avec soin.

La *chapellerie de paille* emploie les pailles de froment, de riz, de seigle, blanchies à l'acide sulfureux, puis tressées et réunies en donnant à l'ensemble la forme voulue.

La *chapellerie de sparterie* se fait avec de minces fibres de tilleul, de peuplier, de latanier, d'aloès, etc. Le chapeau dit « de Panama » appartient à cette dernière sorte.

CHAPELURE n. f. Croûte de pain râpée (ou pain grillé et émietté) dont on saupoudre certains mets.

CHAPERON n. m. (de *chape*). Coiffure du moyen âge que portaient les deux sexes et qui était, à l'origine, une aumusse ou un capuchon habillant la tête et le cou jusqu'aux épaules, et laissant le visage à découvert. (Le chaperon des femmes avait une longue queue pendante, et c'est à ce ruban qu'on reconnaissait les dames de qualité, jusqu'au milieu du XVIIe siècle. C'est pour cela qu'on appela *chaperon* une femme respectable, chargée d'accompagner une jeune fille.) || Grand voile que les dames en costume de deuil ramenaient en avant, pour se couvrir le visage. || Auj., Ornement de certaines robes de cérémonie, qui consiste en un bourrelet circulaire placé sur l'épaule gauche, d'où pend, devant et derrière, une bande d'étoffe garnie d'hermine à son extrémité : *Le* CHAPERON *d'un magistrat, d'un professeur de faculté.*

CHAPERONS : 1. De bourgeois (XIVe s.) ; 2. De noble (XVe s.) ; 3. De noble (XVIe s.) ; 4. De veuve (XIVe s.) ; 5. Moderne (de magistrat).

— *Chaperon à armer*, Camail de peau ou de tissu rembourré porté au XIVe et au XVe siècle sous le bassinet et le heaume.

— *Chaperon liturgique*, Capuchon pointu des chapes primitives. || Capuchons de certains moines, qui avaient cette forme pointue.

— Agric. Fragment d'épi qui n'a pas été touché par le fléau, lors du battage.

— Artill. Petit toit placé sur la lumière d'un canon pour l'abriter de la pluie. (Syn. de CHAPITEAU.)

— Blas. Meuble d'armoirie qui représente l'ancienne coiffure appelée « chaperon », ou la coiffe de cuir du faucon.

— Constr. Toit (de tuiles, de pierre, de bois, etc.) qui couronne un mur d'espalier en faisant saillie et qui est formé d'un seul ou de deux plans inclinés.

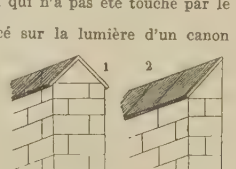

CHAPERONS : 1. Double ; 2. Simple.

— Entom. Nom donné anciennement à l'épistome des insectes.

— Fauconn. Coiffe qu'on place sur la tête des oiseaux de vol. (On appelle *chaperon de rust* celui qui est sans ornement et sert à couvrir la tête des oiseaux que l'on affaite.)

— Manèg. Partie de l'escache qui embrasse et lie le banquet de l'embouchure d'un cheval.

— Mécan. Pièce placée aux extrémités d'une lame de scie, servant à donner à la lame la tension et la raideur nécessaires pour le travail.

— Pêch. Paille dont on couvre le dessus des paniers remplis de poissons.

— Techn. D'une façon générale, on entend ou entendait par « chaperon » toute pièce mobile formant couvercle.

Chaperon (fauconnerie).

— Encycl. Archéol. Le *chaperon*, c'est d'abord le capuchon de la chape, puis, au XIIe siècle, c'est une pèlerine à capuchon. Dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, la pointe ou *cornette* tombe non dans le dos mais sur un côté, et sur l'autre pend la *goulée* ou encolure ; au XVe siècle, la goulée, dite patte ou coquille, forme tour de col. Au XIIIe et au XIVe siècle, la pointe est parfois soutenue par une baleine. Au XIVe siècle la cornette s'allonge beaucoup. Il y a des formes variées : chaperon bourbonnais, picard, d'Allemagne. Au XIVe siècle, le chaperon *embronché* est celui que, en signe de deuil, on rabaisse sur le visage. Le chaperon des hommes de loi et des professeurs, bourrelet circulaire sur l'épaule gauche, d'où pend une bande d'étoffe garnie d'hermine, est un reste de l'ancien chaperon. Au XVIIe siècle, le chaperon est une bande de velours que les bourgeoises portent sur leur bonnet. On donne aussi ce nom au voile de deuil qui couvre le visage et tombe jusqu'aux genoux. En fauconnerie, le chaperon, dont on couvre la tête de l'oiseau, est fait de cuir ou d'étoffe, et souvent surmonté d'une aigrette de plumes et plus ou moins enrichi de broderies.

Chaperon rouge (Le Petit), personnage et titre d'un conte de Perrault. Une jolie et naïve petite fille, surnommée « le Petit Chaperon rouge » à cause de sa coiffure, est chargée un jour par sa mère de porter à sa grand'mère, qui est malade, une galette et un petit pot de beurre ; elle rencontre, en chemin, un loup et, sans méfiance, cause avec lui. Le loup arrive avant elle à la maisonnette, dévore la mère-grand, se couche à sa place, puis, quand la fillette est là, la croque à son tour. Les détails de ce conte sont naïfs et délicieux.

La réponse de la mère-grand, pour indiquer la manière d'ouvrir sa porte : « *Tire la chevillette, la bobinette cherra* », est restée populaire.

Chaperon rouge (Le Petit), opéra-comique en trois actes, paroles de Théaulon, musique de Boieldieu, représenté à l'Opéra-Comique le 30 juin 1818. Le livret est une adaptation très libre du conte de Perrault. La partition, à laquelle Boieldieu, nommé peu de temps auparavant professeur de composition au Conservatoire, avait donné tous ses soins, remporta un succès considérable.

Chaperons blancs, Nom donné à cause de leur coiffure aux communiers flamands qui se révoltèrent en 1382 contre le comte Louis II de Male et le patriciat des villes de Flandre sous l'impulsion de Van den Bossche et de Philippe d'Artevelde et qui furent battus par Charles VI à Roosebeke (27 nov.).

CHAPERON (Nicolas), peintre et graveur français, né à Châteaudun en 1596, mort à Paris en 1647, fut élève de Simon Vouet. Il a gravé les *Loges* de Raphaël, et peint plusieurs portraits de *Henri IV*, des *Bacchanales*, etc.

CHAPERON (Philippe), peintre de décors français, né et mort à Paris (1823-1907). Après être passé par l'atelier de l'architecte Calais, il entra en 1842 chez le maître décorateur Cicéri, et s'associa avec Rubé, un de ses condisciples, et avec Jambon. Philippe Chaperon a brossé de nombreux décors de théâtre : à l'Opéra ceux des *Huguenots*, de *Hamlet*, de *Faust*, de *Salammbô* et de *Henri VIII* ; à l'Opéra-Comique ceux du *Rêve*, de *Manon*, de *Werther* ; au Théâtre-Français ceux de *Le roi s'amuse*, d'*Œdipe*, de *Thermidor*. Il faut citer encore ses décors de *Théodora*, de *la Tosca*, de *Macbeth*, de *Severo Torelli* et du *Chemineau*. — Son fils, Eugène **Chaperon**, peintre militaire français, né à Paris en 1857, entra à l'Ecole des beaux-arts en 1873 dans l'atelier Pils, puis dans celui d'Edouard Detaille ; ses principaux tableaux sont : le *Combat d'artillerie dans un village* (musée d'Avranches) ; *le Convoi d'un mobile* (1884) ; *la Douche au régiment* (1887), qui valut à l'auteur une première médaille ; *le Maréchal Masséna à Wagram* (1894) ; *Murat et la Chute de l'Aigle* (1904) ; *le Soir de Waterloo* (1905). Il a illustré *la Légende de l'Aigle*, de Georges d'Esparbès.

CHAPERONNER [*né*] v. tr. Mettre un chaperon à : CHAPERONNER *un enfant.* (Peu us.)

— *Fig.* : Accompagner, surveiller : CHAPERONNER *une jeune fille.*

— Fauconn. Coiffer l'oiseau d'un chaperon.

— Construire un chaperon au-dessus de : CHAPERONNER *un mur.*

— ***Chaperonné, e***, part. pass. du verbe *Chaperonner.*

— Blas. Se dit des oiseaux de chasse dont la tête est couverte d'un chaperon d'un émail particulier.

D'argent à un autour de gueules, becqué d'azur et chaperonné de sable.

CHAPERONNIER [*ni-é*], **ÈRE** n. et adj. Se dit d'un oiseau de proie à qui l'on couvre la tête d'un chaperon, ou qui le porte patiemment.

CHAPETON [*tcha-pe-tôn'*] n. m. (mot espagn.). Nom donné dans les colonies de l'Amérique du Sud aux Espagnols nés en Europe, par opposition aux Espagnols créoles, c'est-à-dire nés en Amérique.

CHAPETONNADE n. f. Vomissement avec délire, qu'éprouvent parfois les Européens dans les pays chauds.

CHAPIER [*pi-é*] n. m. Chantre qui porte la chape. || Fabricant, marchand de chapes. || Meuble où l'on serre les chapes.

— Encycl. Le *chapier* est un meuble composé de tiroirs semi-circulaires, tournant sur un pivot placé au centre. Ces meubles sont en usage depuis le XVIIe siècle, époque où les anciennes chapes souples ont été remplacées par des chapes raides, chargées de broderies, qu'il est nécessaire d'étaler sans plis.

CHAPITEAUX : 1. Egyptien campaniforme (Rameséum) ; 2. Egyptien lotiforme ; 3. Egyptien campaniforme ; 4. Assyrien ; 5. Assyrien (Khorsabad) ; 6. Perse (Persépolis) ; 7. Dorique ; 8. Ionique ; 9. Corinthien ; 10. Toscan ; 11. Composite ; 12. Grec d'Etrurie (Vulci) ; 13. Gréco-romain (temple de Vesta, à Tivoli) ; 14. Byzantin (Saint-Vital de Ravenne) ; 15. Byzantin (Rafaldi) ; 16. Roman-rhénan (Chapelle de Morhange) ; 17. Allemand-rhénan ; 18. Roman-auvergnat (église de Saint-Menoux) ; 19. Roman-clunisien (abbaye de Charlieu) ; 20. Transition du roman au gothique (église de Saint-Leu d'Esserent) ; 21. Ogival (Notre-Dame de Paris) ; 22. Ogival (église de Vézelay) ; 23. Ogival (cathédrale de Limoges) ; 24. Ogival (Notre-Dame de Paris) ; 25. Ogival (Sainte-Chapelle, à Paris) ; 26. François Ier (Orléans) ; 27. Louis XIII ; 28. Louis XIV ; 29. Louis XIV ; 30. Louis XV (Versailles) ; 31. Louis XV (hôtel de Bouffiers, à Paris) ; 32. Empire ; 33. Italien (basilique de San Miniato) ; 34. Italien (maison Doria, Gênes) ; 35. Vénitien (Santa Maria, à Venise) ; 36. Flamand ; 37. Russe (cathédrale de Saint-Dimitri, à Vladimir) ; 38. Arabe (Alhambra) ; 39. Turc ; 40. Indien (Grotte de l'Eléphant) ; 41. Indien.

CHAPITEAU [*tô*] n. m. (lat. *capitellum*). Archit. Partie ornementale qui fait saillie à l'extrémité supérieure d'un fût de colonne. || *Chapiteau angulaire,* Celui qui, situé dans un angle, porte un retour d'entablement. || *Chapiteau plié,* Celui qui couronne un pilastre placé dans un angle rentrant, et qui suit la forme des deux parois. || *Chapiteau de triglyphe,* Plate-bande et cavet qui couronnent chaque triglyphe. || *Chapiteau de moulure,* Celui qui n'a que de simples moulures.

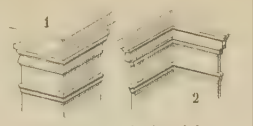

CHAPITEAUX : 1. Angulaire ; 2. Plié.

— *Par extens.* Dais, toiture ou construction en forme de toiture, qui couronne un édifice.

— Apic. *Chapiteau d'une ruche,* Couvercle qui s'emboîte soit sur le corps de la ruche (pendant l'hivernage), soit sur la hausse.

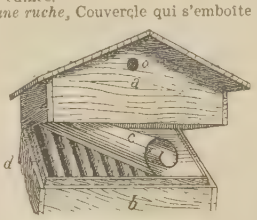

Chapiteau de ruche : *a*, chapiteau ; *b*, corps de la ruche ; *c*, toile recouvrant les cadres *d* ; *e*, trou d'aération fermé par un grillage.

— Archéol. Les reliefs du XIVe et du XVe siècle désignaient par ce mot la coiffe ou tranchefile, recouverte de soie, qui maintient la tête des cahiers d'un livre, et aussi la tige métallique pour les signets.

— Art milit. Saillie qui termine en haut la chape du fourreau de certaines armes blanches. || Sorte de couvercle qui fermait autrefois la lumière des canons et des obusiers. (On dit aussi CHAPERON.)

— Pyrotechn. Cornet placé au sommet d'une fusée volante.

— Techn. Couronnement formant saillie à la partie supérieure d'un meuble. || Partie supérieure d'un alambic, de la cheminée d'une locomotive. || Morceau de carton roulé en entonnoir, placé au haut d'une torche, et recevant les gouttes de cire qui en découlent.

— Typogr. Traverse qui réunit par le haut les deux jumelles de la presse à bras. (On l'appelle aussi CHAPEAU.) || Partie supérieure d'une presse à estampes.

— ENCYCL. Archit. Le *chapiteau* est un des membres les plus importants de l'architecture, celui qui, dans les édifices du style classique, sert à distinguer les *ordres*. On trouve des chapiteaux dans l'architecture des plus anciens peuples.

Chapiteau égyptien. — Les chapiteaux égyptiens peuvent se ramener à trois espèces principales : le chapiteau carré consiste en un dé de pierre, posé à cru sur le fût de la colonne ; le chapiteau évasé ou à campane est taillé de manière à présenter la forme d'un vase ou d'une cloche renversée ; le chapiteau renflé diffère du précédent en ce qu'il s'arrondit dans le milieu. La décoration, tantôt linéaire, tantôt en relief, tantôt en creux, est empruntée aux plantes, aux hiéroglyphes, ou aux figures des dieux.

Chapiteau perse et *Chapiteau indien.* — En Perse, le tailloir, échancré parfois comme celui du chapiteau corinthien, repose sur deux têtes de chevaux ailés, de taureaux ou de chameaux. Dans les monuments indiens, les chapiteaux représentent des vases d'où pendent des chaînes et des guirlandes, ou bien ils sont figurés par des animaux, ou même par des groupes de figures humaines.

Chapiteau dorique. — Ce chapiteau, qui paraît avoir été employé dans les plus anciens monuments de la Grèce, se distingue par son extrême simplicité. Les parties dont il se compose sont : la *gorge*, l'*échine*, moulure séparée de la gorge par de petits listels appelés *annelets*, le *tailloir* ou *abaque*, dalle carrée, épaisse et entièrement lisse, sur laquelle s'appuie l'architrave.

Chapiteau ionique. — La double volute qui orne ce chapiteau est le trait caractéristique de l'ordre auquel il appartient. Un mince tailloir, composé seulement d'un talon et d'un filet, est placé entre l'architrave et l'écorce qui produit les deux volutes, et, au-dessous de l'ove ou échine qui relie ces volutes, se dessine un large collier ou *gorgerin*, séparé du fût de la colonne par une astragale. Les chapiteaux de l'Erechthéion peuvent passer pour le type parfait du genre.

Chapiteau corinthien. — Ce chapiteau semble bien, conformément à la légende, représenter une corbeille le long de laquelle a poussé une acanthe. V. CALLIMAQUE. La corbeille repose sur l'astragale qui termine le fût de la colonne, et elle est surmontée d'un abaque ou tailloir. Au pied de la corbeille prennent naissance des feuilles d'acanthe d'inégale hauteur. Ex. : le *monument de Lysicrate*, à Athènes.

Chapiteau toscan. — C'est une dérivation du dorique.

Chapiteau composite. — Le chapiteau composite est un mélange de l'ionique et du corinthien.

Chapiteau latin. — Les premiers artistes chrétiens suivirent d'abord assez exactement les modèles laissés par l'antiquité ; mais, à partir du Ve siècle, on voit se produire des changements complets : l'aigle ou la colombe, par exemple, se substituent à la volute corinthienne pour soutenir l'abaque, ou bien le calice à deux rangs de feuilles fait place à une véritable corbeille tressée.

Chapiteau byzantin. — Dès le règne de Constantin, l'architecture byzantine adopta pour les chapiteaux des formes nouvelles ; ils affectaient la forme cubique et étaient décorés de branches de palmier légèrement sculptées. Puis le chapiteau byzantin ne tarda pas à prendre la forme d'une pyramide tronquée renversée sur la pointe.

Chapiteau roman. — Dans les constructions romanes du XIe siècle, les chapiteaux des colonnes engagées, destinés à supporter une archivolte, présentent un évasement assez considérable et sont surmontés d'un double tailloir très saillant ; en même temps, ils se couvrent de sculptures variées. C'est en Bourgogne, dans les édifices élevés par la célèbre école artistique de Cluny, que l'on trouve les exemples les plus beaux de cette époque.

Chapiteau ogival. — Dans l'architecture ogivale, le chapiteau joue également le rôle d'un véritable support ; sa composition est subordonnée au nombre et aux proportions des sommiers des arcs qu'il est destiné à supporter. Les constructeurs de cette période en arrivèrent à donner un chapiteau unique aux diverses colonnes accouplées d'un pilier, en prenant le lit inférieur du sommier comme générateur du tailloir. Mais cette méthode savante ne fut pas longtemps suivie. Dès 1250, on donnait déjà aux piles autant de colonnes qu'il y avait d'arcs, et, par suite, autant de chapiteaux ; les chapiteaux perdirent alors leur véritable fonction de support, pour ne plus devenir que des bagues ornées. Le chapiteau *Renaissance* n'est généralement qu'une combinaison ou une altération des différents chapiteaux décrits ci-dessus.

CHAPITRAL, E, AUX adj. Relatif à un chapitre de religieux, de chanoines.

CHAPITRE n. m. (du lat. *capitulum* dimin. de *caput*, tête). Division d'un ouvrage, d'un traité, d'un code, etc., indiquée par ce mot même : *Lire un* CHAPITRE *de la Bible. Le budget est divisé en* CHAPITRES.

— *Fig.* Partie d'un tout ; catégorie : *Dans la vie de l'homme, le plus long* CHAPITRE *est celui des adversités.* (C. de Retz.) || Matière, sujet : *Traiter un* CHAPITRE *délicat à fond. Etre intraitable sur tel* CHAPITRE.

— Liturg. Passage de l'Ecriture que l'officiant chante ou récite entre le dernier psaume et l'hymne.

CHAPITRE n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Corps des chanoines d'une église cathédrale ou collégiale : *Le* CHAPITRE *de Notre-Dame. Le doyen du* CHAPITRE. || *Par extens.* Assemblée où les chanoines traitent de leurs affaires et des questions de leur ressort : *Aller au* CHAPITRE. CHAPITRE *provincial.* CHAPITRE *général.* || Lieu où se tiennent ces assemblées : *On enterre quelquefois les abbés dans le* CHAPITRE. || Assemblée d'un ordre royal, d'un ordre militaire.

— *Par plaisant.* Réunion quelconque où l'on délibère.

— *Chapitre clos,* Chapitre dans lequel le nombre des membres est déterminé. || *Pain de chapitre,* Celui qu'on distribuait tous les jours aux chanoines dans quelques chapitres. — Se disait aussi, pour cette raison, d'une qualité supérieure de pain.

— Loc. FAM. *Avoir voix au chapitre,* Avoir crédit, mission pour donner son avis.

— Fr.-maçonn. Nom donné à certains ateliers maçonniques, où l'on confère des grades supérieurs à la maîtrise.

— ENCYCL. Admin. ecclés. On appelle *chapitre* la réunion des chanoines attachés à une église collégiale ou cathédrale, et formant un corps constitué canoniquement. On appelle chapitres *collégiaux* ceux qui sont attachés à une église collégiale, et *cathédraux* ceux qui desservent une cathédrale. Ceux-ci sont le conseil de l'évêque dans les affaires graves ; pendant la vacance du siège, ils gouvernent le diocèse par l'intermédiaire de vicaires capitulaires. Les droits des chapitres étaient jadis plus étendus, d'où des motifs assez fréquents de conflits entre eux et les évêques. A la fin du XVIIIe siècle, il y avait, en France, 655 chapitres, dont 129 cathédraux et 526 collégiaux, comptant à peu près 12.000 membres. La Révolution supprima les chapitres (24 août 1790), et vendit leurs biens. Les articles organiques (art. 11 et art. 35) permirent le rétablissement des chapitres cathédraux.

Aujourd'hui, l'évêque seul a la nomination des membres de son chapitre. Depuis la loi de séparation, quelques chapitres collégiaux ont été rétablis en France.

Un certain nombre de chapitres de chanoines ou de chanoinesses (dits *chapitres nobles*) n'étaient ouverts en France, avant la Révolution, qu'aux membres des familles nobles.

On appelle encore *chapitres* les assemblées que tiennent les ordres religieux pour délibérer en commun sur leurs affaires. On distingue les chapitres : *conventuels*, pour un seul couvent ; *provinciaux*, pour une province ; *généraux*, pour l'ordre entier.

Chapitre de Saint-Denis. — Institué en 1806, ce chapitre, chargé de prier pour les souverains français ensevelis dans la basilique de Saint-Denis, fut réorganisé à plusieurs reprises au XIXe siècle. La loi de finances de 1884 en décida la suppression par voie d'extinction.

Chapitre (BOIS DU), situé sur la rive dr. de la Meuse, en plein cœur des côtes de Meuse, au S.-O. de Vaux (dép. de la Meuse), ce bois couvre à l'O. les bords du plateau qui domine le ravin de Vaux. Par lui et son prolongement le bois Fumin, les Allemands débordèrent, au prix de sanglants combats, le fort de Vaux (pris le 7 juin 1916), et cherchèrent à atteindre le fort de Souville. Ils en ont été rejetés par l'offensive française du 24 octobre suivant.

CHAPITRER [*tré*] v. tr. Réprimander en plein chapitre : CHAPITRER *un religieux.* (VX.)

— *Par extens.* Réprimander, faire la leçon à : CHAPITRER *un jeune homme.*

CHAPLAIN (Jules-Clément), sculpteur et graveur en médailles, né à Mortagne (Orne) en 1839, mort à Paris en 1909. Elève de Jouffroy et d'Oudiné, il remporta le prix de Rome en 1863. On doit à cet artiste un certain nombre de bustes, de médaillons. Mais c'est surtout par ses médailles que Chaplain s'est fait remarquer : la médaille-portrait de *Schnetz*, directeur de l'Académie de France ; les médailles de *l'Exposition universelle de 1867* ; de *la Résistance de Paris* ; de *l'Enseignement primaire* ; les médailles-portraits de *Mac-Mahon, Gambetta, Paul Baudry, Victor Hugo, Meissonier, Renan, Gréard*, etc.

Chaplain. — Cl. Pierre Petit.

CHAPLE n. m. (du lat. *capulare*, battre). Coup violent, puis bataille acharnée, massacre. (On disait aussi CHAPLIS, CHAPLÉIS, CHAPPÉLIS, CHAPPLÉIS, CHAPPLYS.)

CHAPLEPAIN [*pin*] n. m. (de *chapeler* et *pain*). Couteau d'office et de table du moyen âge, servant à chapeler.

CHAPLER [*plé*] v. tr. Frapper rudement, tailler en pièces. (VX.) (On disait aussi CHAPLÉIR, CHAPLÉIER, CHAPLOYER.)

CHAPLET (Ernest), céramiste français, né à Sèvres en 1835, mort à Choisy-le-Roi en 1909. Il a travaillé à la Manufacture de Sèvres (musée), ensuite dans une faïencerie de Bourg-la-Reine, puis à Vaugirard et à Choisy-le-Roi. Ses gros succès, consacrés par les Expositions de 1878, 1882, 1888 et 1900, furent la faïence dite « barbotine » et les grès.

CHAPLIN, lac allongé du Dominion du Canada (Sas katchewan), dans la Prairie. Il reçoit la rivière *Chaplin*.

CHAPLIN (Charles-Josuah), peintre français, né de parents anglais, aux Andelys, en 1825, mort à Paris en 1891. Elève de Drolling, il débuta par un *Saint Sébastien*, mais il devint rapidement le peintre des élégances parisiennes et féminines. Des souvenirs très modernisés de Rubens ou de Watteau percent dans ses sujets, qui ont une grâce voluptueuse : *Bulles de savon* (1864), *Souvenirs* (1882), *Portrait de jeune fille* (1889), *le Bain*, *le Lever*. Il s'est également distingué dans l'eau-forte.

Chaplin.

CHAPLOIR n. m. (de l'anc. franç. *chapler*, battre). Sorte de petite enclume.

CHAPMAN (George), poète dramatique anglais, né à Hitchin vers 1559, mort à Londres en 1634. Il fut l'ami de Shakespeare. Sa première pièce, *le Mendiant aveugle d'Alexandrie* (1596), fut suivie d'un grand nombre d'autres, tant tragiques que comiques. Citons : *Bussy d'Amboise* (1597), *Charles, duc de Biron* (1608), et *la Tragédie de Chabot*, qui mettent en scène des événements contemporains. Parmi les comédies : *Rien que des sots* (1599), *Une plaisanterie* (1601), *Eastward Hoe* (avec Ben Jonson et Marston ; 1605), *Monsieur d'Olive*, etc.

Son œuvre capitale est une fort belle traduction d'Homère en vers anglais (l'*Iliade*, 1611 ; l'*Odyssée*, 1616), qui rappelle l'ampleur et la mélodie du texte original. Chapman a également traduit Pétrarque et complété le poème inachevé de Marlowe : *Héro et Léandre*.

CHAPMANN (Frédéric-Henri DE), ingénieur naval suédois, né à Gotenburg en 1721, mort à Carlscrona en 1808. On lui doit la création des chaloupes canonnières. De 1781 à 1790, il dirigea les chantiers royaux de Carlscrona, d'où sortirent une série de bâtiments construits avec une grande perfection. Chapmann fut anobli, nommé vice-amiral et membre des Académies des sciences et de peinture. Il a beaucoup écrit sur l'art des constructions navales.

CHAPON n. m. (lat. *capo*). Coq que l'on a châtré et que l'on engraisse pour le manger : *Les* CHAPONS *ont une chair délicate.* || *Chapon de pailler,* Jeune chapon qui n'est pas encore engraissé.

— Gros morceau de pain qu'on met bouillir dans le pot, et qu'on sert sur un potage maigre. || Croûte de pain frottée d'ail, qu'on met dans la salade. || *Chapon de Normandie,* Croûte de pain dans la bouillie. || *Chapon du Limousin,* Châtaigne.

— Dr. cout. *Vol du chapon,* Etendue de terre qui entourait le château ou le principal manoir et qui était généralement réservée par les coutumes à l'aîné. V. CHAISE.

— Métall. Support d'une tuyère.

— Vitic. Dans quelques localités. Bouture, plant de vigne, qui n'a pas encore porté de fruit.

— ALLUS. LITTÉR. ...**Avocat, il s'agit d'un chapon,** Mots empruntés aux *Plaideurs* de Racine. L'Intimé, chargé de défendre un chien qui a dérobé un chapon, débute emphatiquement en citant la *Politique* d'Aristote ; Dandin l'arrête aussitôt par ces mots :

.... Avocat, il s'agit d'un *chapon*.

(On applique ce vers à ceux qui se lancent dans des considérations tout à fait étrangères au sujet.)

CHAPONNAGE n. m. Action de chaponner, de châtrer : *Le* CHAPONNAGE *d'un coq.*

— ENCYCL. Le *chaponnage* se pratique sur les coquelets âgés d'environ trois mois, au moment où le développement de la crête, qui est en rapport avec celui des testicules, indique que ceux-ci peuvent être saisis facilement. L'opération a pour effet de donner à la bête une aptitude remarquable à l'engraissement. Elle s'exécute de la façon suivante : les ailes de l'oiseau sont retenues au-dessus du dos par un lien, les pattes attachées. Un aide tient d'une main les pattes, de l'autre les ailes, et maintient le patient devant l'opérateur. Celui-ci enlève les plumes de l'oiseau sur quelques centimètres le long de la deuxième côte et à une faible distance du dos, puis il humecte au moyen d'un liquide antiseptique la surface ainsi dénudée. Il fait alors, au bistouri, une incision de 3 à 4 centimètres de longueur, commençant à 3 centimètres du dos dans le sens de la dernière côte, et met ainsi l'intestin à découvert. Par l'ouverture il glisse l'index de la main droite, à la recherche des testicules. Il en détache d'abord un par une légère traction et le ramène à l'extérieur en le faisant glisser sur la paroi de la cavité abdominale ; puis il détache le second qu'il retire de même. Il referme ensuite la plaie par une ligature, humecte à nouveau au moyen d'un antiseptique, et le chapon est remis en liberté dans un local clos débarrassé de tout objet susceptible de servir de perchoir et abondamment pourvu de paille où il est laissé quelques jours.

Les chapons du Mans et de Bresse sont particulièrement estimés.

CHAPONNAY [*nè*], comm. de l'Isère, arrond. et à 17 kil. de Vienne, près de l'Ozon, affl. du Rhône ; 1.060 hab.

CHAPONNEAU [*nô*] n. m. Jeune chapon.

CHAPONNER [*né*] v. tr. Châtrer un coq. || Abusiv. Mettre une jeune poule hors d'état de pondre, pour en faire une poularde.

CHAPONNIÈRE n. f. Vase où l'on fait cuire un chapon, une poularde en ragoût. (VX.)

— Fortif. Syn. de CAPONNIÈRE. (Peu us.)

CHAPONOST [*no*] comm. du Rhône, arrond. et à 8 kil. de Lyon ; 1.810 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Restes de l'aqueduc

gallo-romain qui conduisait les eaux du Furens à Fourvières. Passementeries.

CHAPOT (Marc-Joseph-*Victor*), archéologue, né à Grenoble en 1873. Docteur en droit (1896) et ès lettres (1904), membre de l'Ecole française d'Athènes (1899), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, professeur à l'Ecole des beaux-arts, maître de conférences de géographie ancienne à l'Ecole des hautes études, il a publié : *la Flotte de Misène* (1896) ; *les Destinées de l'hellénisme au delà de l'Euphrate* (1904) ; *la Province romaine proconsulaire d'Asie* (1904) ; *la Frontière de l'Euphrate de Pompée à la conquête arabe* (1907) ; *Manuel d'archéologie romaine*, avec R. Cagnat (1916) ; *les Méthodes archéologiques* (1916) ; *le Monde romain* (1927) dans la collection *l'Evolution de l'humanité*.

CHAPOTER [*té*] v. tr. Dégrossir du bois avec une plane.

— Céram. Enlever toutes les parties d'une cazette qui menacent de se détacher après le défournement.

CHAPOTIN n. m. Céram. Palette en fer servant à chapoter les cazettes après défournement.

CHAPOUR ou **CHAHPOUR.** Biogr. V. SAPOR.

CHAPPE n. f. Autre orthogr. de CHAPE.

CHAPPE D'AUTEROCHE (Jean), astronome français, né à Mauriac (Auvergne) en 1722, mort à San-José (Californie) en 1769. Il embrassa l'état ecclésiastique, mais se voua exclusivement à l'astronomie, et devint membre de l'Académie des sciences. Il fut chargé d'observer en Sibérie le passage de Vénus devant le soleil, le 5 juin 1761, puis celui de 1769 en Californie où il mourut.

CHAPPE (Claude), ingénieur et physicien français, né à Brûlon (Sarthe) en 1763, mort à Paris en 1805, neveu du précédent, créateur de la *télégraphie aérienne*. L'idée n'était pas nouvelle ; on peut la retrouver même chez les anciens, mais Chappe seul a su la réaliser par un système simple. V. TÉLÉGRAPHE. L'établissement de la première ligne télégraphique entre Paris et Lille fut terminé en 1794, et le premier essai qui en fut fait se trouve associé à un événement glorieux : la reprise de Condé sur les Autrichiens, première nouvelle transmise à la Convention par le nouvel instrument. L'Assemblée accorda à l'inventeur le titre d'*ingénieur télégraphe*, et le chargea de l'établissement de nouvelles lignes. Mais bientôt, se voyant contester la priorité de son invention, notamment par Bréguet et Béthancourt, Chappe se laissa aller à une sombre mélancolie. Il se donna la mort en se jetant dans un puits de la maison où était établi l'atelier du télégraphe. — Sa statue a été inaugurée en 1893, à Paris.

Claude Chappe.

CHAPPE (Ignace-Urbain-Jean), ingénieur français, frère du précédent, né à Brûlon (Sarthe) en 1760, mort à Paris en 1828. Il fut nommé, par la Sarthe, membre de l'Assemblée législative, et aida son frère Claude à perfectionner son télégraphe. Nommé, conjointement avec lui, administrateur des lignes télégraphiques en France (1793), il fut maintenu dans cette position jusqu'en 1823. On a de lui une *Histoire de la télégraphie* (1824).

CHAPPÉ, E adj. Autre orthogr. de CHAPÉ.

CHAPPELL (William), musicographe anglais, né et mort à Londres (1809-1888), succéda à son père Samuel (1834) dans son commerce de musique que celui-ci avait fondé en 1812, et publia divers recueils de musique ancienne et le premier volume d'une *History of Music* (*art and science*).

CHAPPELLE n. f. Houille dont les fragments sont de petite dimension.

CHAPPLE (Samuel), musicien anglais du XVIIIe siècle, né à Creditton. Il a publié diverses œuvres de musique de chambre et de musique religieuse, dont une antienne écrite pour le couronnement de George IV et exécutée à cette occasion.

CHAPPUZEAU [*zô*] (Samuel), auteur dramatique français, né à Paris en 1625, mort à Zell en 1701. D'humeur aventureuse, il parcourut le monde, devint précepteur du prince d'Orange, gouverneur des pages du duc de Brunswick. Il perdit la vue, et mourut dans la misère. Il a laissé des comédies réunies sous le titre : *la Muse enjouée ou le Théâtre comique*, et un volume : le *Théâtre français* (1674), ouvrage plein de curieux détails sur les comédiens et les représentations dramatiques du temps.

Chapska.

CHAPRA. Géogr. V. TCHAPRA.

CHAPSAL (Charles-Pierre), grammairien français, né à Paris en 1788, mort près de Joinville-le-Pont en 1858. D'abord maître-répétiteur au lycée Louis-le-Grand, il publia en 1823, avec Noël, inspecteur de l'Université, une *Grammaire française* qui a eu longtemps un grand succès.

CHAPSKA n. m. (polon. *czapka*). Coiffure militaire, empruntée aux Polonais : *Les lanciers du second Empire portaient le* CHAPSKA.

CHAPSOUGHS, population du Caucase, la plus nombreuse du groupe circassien. Une partie a émigré en territoire ottoman, mais beaucoup sont restés dans le Kouban où ils vivent sous un régime démocratique.

CHAPTAL (Jean-Antoine, comte DE CHANTELOUP), chimiste français, né à Nojaret [Badaroux] (Lozère) en 1756, mort à Paris en 1832. Reçu docteur en médecine à Montpellier en 1777, il fut nommé professeur de chimie dans cette ville en 1781 ; alors il créa une fabrique de produits chimiques qui, pour la première fois, donna au commerce français l'acide sulfurique, l'alun artificiel, etc. En 1787, il obtint des lettres de noblesse. En 1793, il fut placé à la tête des ateliers de Grenelle, pour la fabrication de la poudre. Quelque temps après, il fut chargé du cours de chimie végétale à l'Ecole polytechnique. Après le 9-Thermidor, il reparut dans sa chaire de chimie de Montpellier, rétablie par un arrêté du Directoire. Admis à l'Institut, lors de sa fondation, en 1795, il fut appelé, après le 18-Brumaire, au Conseil d'Etat, puis nommé ministre de l'intérieur, du 1er pluviôse an IX (1800) jusqu'à la fin de l'an XII (1804). On lui doit l'établissement des chambres de commerce, la création de la première école d'arts et métiers ouverte en France, etc. ; il créa presque en entier le réseau des canaux français, construisit des routes. L'Empereur le nomma sénateur et grand officier de la Légion d'honneur en 1806, puis trésorier du Sénat, et enfin comte de l'Empire. Pendant les Cent-Jours, la direction générale du commerce et des manufactures lui fut confiée. Sous la Restauration, il fut compris, lors de la réorganisation de l'Institut (1816), dans l'Académie des sciences, comme membre de la section de chimie. Il fit partie de la Chambre des pairs.

Chaptal.

Au point de vue chimique, il a naturalisé en France la teinture du coton par le rouge d'Andrinople, la culture du pastel et sa substitution à l'indigo ; il a donné la plus grande extension au procédé de Berthollet pour le blanchiment, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Eléments de chimie* (1790) ; *Traité des salpêtres et goudrons* (1796) ; *l'Art de faire les vins* (1801 et 1819) ; *Traité théorique et pratique de la culture de la vigne* (1801 et 1811) ; *Chimie appliquée aux arts* (1807) ; *Art de la teinture du coton en rouge* (1807) ; *Art du teinturier et du dégraisseur* (1808) ; *Chimie appliquée à l'agriculture* (1823).

Chaptal (COLLÈGE MUNICIPAL), situé à Paris, boulevard des Batignolles. Fondé en 1842 par un chef d'institution, Goubaux, acquis et agrandi par la Ville de Paris, il prit en 1848 le nom qu'il porte aujourd'hui. C'est un établissement mixte d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement secondaire. Il prépare au baccalauréat sans langues anciennes, et aux grandes écoles scientifiques.

CHAPTALISATION [*za-si-on*] n. f. ou **CHAPTALISAGE** [*zaj'*] n. m. Action d'ajouter du sucre au moût de raisin avant la fermentation : *La* CHAPTALISATION *est une opération tout à fait licite.* V. SUCRAGE.

CHAPTALISER [*zé*] v. tr. Soumettre à la chaptalisation : CHAPTALISER *un moût.*

CHAPU (Henri-Michel-Antoine), sculpteur français, né au Mée (Seine-et-Marne) en 1833, mort à Paris en 1891. Elève de Pradier, Duret et Léon Cogniet, il remporta le prix de Rome en 1855. Il exécuta, à Rome, un charmant *Mercure inventant le caducée* (1861), devint célèbre avec sa statue de *Jeanne d'Arc écoutant ses voix* (1870). On lui doit le monument élevé à la mémoire d'Henri Regnault, à l'Ecole des beaux-arts, avec la charmante statue de *la Jeunesse* (1876) ; *Berryer*, au Palais de Justice (1878) ; *Leverrier*, à l'Observatoire ; le *tombeau de Mgr Dupanloup* (1886) ; la statue funéraire de *la Duchesse d'Orléans*, à la chapelle de Dreux, quelques bustes, et des médailles. Chapu a été un sculpteur expressif, élégant, un interprète des sentiments élevés et délicats. Il entra à l'Institut en 1880.

Chapu. — Cl. Pierre Petit.

CHAPUCIER [*si-é*] n. m. Celui qui avait soin des chapes.

CHAPUIS [*pu-i*] n. m. Ossature en bois des bâts ou des selles. || A signifié Charpente, Hangar, et Charpentier.

CHAPUIS (Grégoire-Joseph), médecin et homme politique belge, né et mort à Verviers (1761-1794). Il était médecin à Liége quand la révolution en chassa le prince-évêque. Il contribua puissamment à répandre les idées nouvelles. Après le départ de Dumouriez, en 1794, il fut décapité pour « avoir conjoint par mariage des personnes des deux sexes, étant officier municipal ». On a donné au lieu de son supplice le nom de « place du Martyr ».

CHAPUIS (Auguste), compositeur français, né à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) en 1858, mort en 1933. Elève au Conservatoire de Paris, il en sortit avec le premier prix d'harmonie en 1877 et le premier prix d'orgue en 1880. Il obtint en 1886 le prix Rossini pour la scène lyrique intitulée *les Jardins d'Armide*. Deux ans après, il devenait titulaire de l'orgue de Saint-Roch ; en 1892, il faisait représenter à l'Opéra-Comique un ouvrage en trois actes, *Enguerrande*, et en 1894 il était nommé professeur d'une classe d'harmonie au Conservatoire. On lui doit deux recueils de mélodies vocales ; *les Sept paroles du Christ*, oratorio ; diverses œuvres de musique de chambre, ou de musique symphonique, *les Jardins d'Armide*, *Tableaux flamands*, *les Demoiselles de Saint-Cyr*, et des ouvrages didactiques.

CHAPUISER [*zé*] v. tr. Couper ou menuiser du bois en petits morceaux.

— V. intr. Travailler comme charpentier.

CHAPUISEUR n. m. Ouvrier travaillant le bois de bâts et de selles.

CHAPULTEPEC, bourg du Mexique (District fédéral), faubourg et à 5 kil. de Mexico ; 1.200 hab. Résidence des anciens rois aztèques, remplacée par un château qui sert d'école militaire. Défaite des Mexicains par les Américains (1847), suivie du traité qui céda le Texas, le Nouveau-Mexique et la Californie aux Etats-Unis.

CHAPUT [*pu*] n. m. Billot spécial qui sert à équarrir les ardoises. || Billot servant à tailler et équarrir les douves des tonneaux.

CHAPUT (Louis), sculpteur et graveur en pierres dures, né à Orange en 1700, mort à Berlin en 1775. Il travailla à Genève et à Berlin. La bibliothèque de Genève conserve de lui deux œuvres célèbres : un bas-relief en terre-cuite, portraits de Calvin et de Th. de Bèze, et un portrait de Calvin seul, taillé en pierre serpentine (1731). Le cabinet des médailles de Paris a de lui encore un buste de Louis XV. Louis Chaput fut également poète et numismate.

CHAPUT (Victor-Alexandre-*Henri*), chirurgien français, né à Tonnerre (Yonne) en 1857, mort à Paris en 1919. Docteur en médecine en 1885 et chirurgien des hôpitaux en 1888, il fut chirurgien de l'hôpital Broussais, de l'hôpital Boucicaut, enfin de l'hôpital Lariboisière. Ses travaux ont surtout porté sur la chirurgie intestinale, les greffes, l'asepsie, la rachicocaïnisation. Il a imaginé des gants de caoutchouc universellement employés.

CHAPUY (Marguerite), cantatrice française, née en 1850. Issue d'une famille d'artistes dramatiques, elle suivit, au Conservatoire, les cours de Regnier, obtint en 1869 un deuxième prix de comédie, et débuta avec succès au Vaudeville. La fermeture des théâtres en août 1870 interrompit sa carrière ; elle se perfectionna dans le chant, et, douée d'une fort belle voix, débuta en 1872 à l'Opéra-Comique dans le rôle de Haydée, et créa en 1875 la Micaela de *Carmen*. En 1876, elle épousa le commandant d'artillerie André, qui fut plus tard général et ministre de la guerre.

CHAQUE [*chak'*] adj. indéf. sing. dénommé aussi distributif ou numéral (de *chacun*). Tout, toute : *A* CHAQUE *instant. A* CHAQUE *minute.* || Toute personne, toute chose, prise individuellement, nulle exceptée, dans une catégorie déterminée, d'où une valeur de répartition, de distribution s'ajoutant à l'idée d'unité : CHAQUE *homme a ses passions.* CHAQUE *âge a ses plaisirs.*

— GRAMM. Ce mot est toujours adjectif. C'est une faute de dire : *Ces volumes coûtent cinq francs* CHAQUE ; il faut dire : *cinq francs* CHACUN. — Il s'emploie toujours au singulier.

Après une suite de substantifs précédés de CHAQUE, le verbe se met de préférence au singulier : CHAQUE *homme,* CHAQUE *femme a les préjugés de son sexe.* CHAQUE *jour,* CHAQUE *instant...* MET *lauriers sur lauriers.* (Corneille.) — Le singulier, même quand les substantifs précédés de *chaque* sont reliés par la conjonction ET, peut s'employer encore lorsque ces substantifs sont en relation avec un pronom possessif : CHAQUE *homme et* CHAQUE *femme* AVAIT SON *bouquet.* (Littré.)

— PROV. **Chaque tête, chaque avis,** Chacun a sa manière de penser. (Il est préférable de dire : *Autant de têtes, autant d'avis.*) || **A chaque jour suffit sa peine** (Evangile selon saint Matthieu). On cite ce proverbe aux personnes qui se préoccupent trop des événements à venir.

— SYN. **Chaque, tout.** Ce qui différencie en général *tout* de *chaque*, c'est qu'avec *tout* la valeur distributive cède le pas à la valeur collective, qu'on envisage moins ce qui distingue les êtres ou objets d'une même catégorie, que ce qu'ils ont de commun. Et c'est pourquoi l'on dira : TOUT *corps est étendu.* TOUT *homme est passionné.*

CHAR n. m. (lat. pop. *carrus* mot d'orig. celtique). Voiture à deux roues, dont les anciens se servaient dans les combats, les jeux et les cérémonies publiques : CHARS *armés de faux. Course de* CHARS. *Le* CHAR *du triomphateur.*

— Auj., Voiture à quatre roues, non suspendue et munie d'un avant-train, le plus souvent employée à porter des fardeaux : *Charger du foin sur un* CHAR. || Grande voiture décorée sur laquelle paradent, certains jours de fête, des personnages symboliques, des masques : *Les* CHARS *de la Mi-carême. Le* CHAR *de l'agriculture.*

— *Fig.* Moyen symbolique de transport : *S'élever au ciel sur un* CHAR *de gloire.* (Massillon.) || Toute chose susceptible de recevoir une impulsion, de parcourir une carrière : *Le* CHAR *de l'Etat.* || Course victorieuse, domination ; sujétion, empire : *Enchaîner l'Asie à son* CHAR. *Enchaîner un amant à son* CHAR.

— Poétiq. En parlant d'une voiture quelconque : *Un* CHAR *rustique. Un* CHAR *commode, élégant.* || En parlant de ce qui décrit une révolution, parcourt une carrière : *Le* CHAR *de Vénus, du soleil.* || L'aurore et Diane sont généralement représentées sans char.

— *Char branlant,* Ancien nom des voitures suspendues. || *Char numéroté,* Nom donné par plaisanterie aux voitures de louage, qui portent un numéro d'ordre. || *Char fu-*

CHARS : 1. Egyptien ; 2. Assyrien ; 3. Grec ; 4. Romain.

nèbre, Corbillard. || *Char de deuil*, Chariot, couvert d'un poêle, dans lequel on transporte le corps des grands personnages. || *Char de triomphe, Char triomphal*, Char à deux roues, attelé de deux chevaux blancs, sur lequel les triomphateurs se rendaient au Capitole : *Le* CHAR *triomphal était circulaire et fermé tout autour.* || *Char à bancs*, Voiture suspendue, longue et légère, garnie de bancs et fermée seulement par des rideaux. — Pl. *Des* CHARS À BANCS. || *Char de gloire*, Espèce de trône sur lequel, au théâtre, on fait descendre les divinités, les magiciens, les génies, etc.

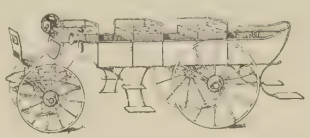
Char à bancs.

— Autom. milit. *Char d'assaut* ou *Char de combat*, Voiture automobile blindée, munie de roues à chenilles et armée d'un canon et d'une ou plusieurs mitrailleuses. V. la partie *encycl.*

— Bot. *Char de Vénus*, Nom vulgaire des aconits, et particulièrement de l'aconit napel.

— Métrol. Mesure de capacité pour les grains, autrefois employée dans la Suisse française, valant 12 setiers.

— Phys. *Char magnétique*, Genre de boussole terrestre jadis en usage en Chine.

— Zool. *Char de Neptune*, Nom commun d'une espèce de madrépore.

— ALLUS. HIST. **Char de feu d'Elie**, Allusion au char enflammé dans lequel, dit l'Ecriture, le prophète Elie fut enlevé au ciel. Dans l'application on souligne par là l'enthousiasme qui nous emporte hors des limites ordinaires de la raison.

— ENCYCL. Hist. Les plus anciens chars apparaissent en Asie mineure vers 4000 av. J.-C.

Les chars antiques furent toujours petits, légers et généralement à deux roues. Les fortes voitures n'apparaissent qu'au moyen âge.

L'Elam, la Chaldée, l'Egypte, eurent des chars de guerre, sans cavalerie. L'Assyrie et la Perse leur adjoignirent de la cavalerie. Les chars à faux inventés en Perse au début du VIe siècle, figurent pour la dernière fois, semble-t-il, à la bataille de Magnésie, 191 av. J.-C.

Les Gaulois avaient des chars de guerre, mais les avaient abandonnés avant la conquête de César. Les Grecs et les Romains n'en eurent pas, mais chez eux, les courses en char se développèrent au point de devenir une institution nationale.

Les chars étaient dénommés biges ou quadriges, selon qu'ils étaient attelés de deux ou quatre chevaux.

— Art milit. Les premiers *chars d'assaut*, appelés *tanks*, utilisés pendant la guerre en 1917 sur le front de l'Aisne entre Berry-au-Bac et Craonne, sous la forme de lourds caterpillars armés d'un canon de 75, furent victimes de pannes ou d'incendies.

Le petit char léger, construit par Louis Renault sur les indications du général Estienne, parut en 1918 : armé d'un canon de 37 en tourelle pouvant battre tout l'horizon, capable de franchir les tranchées, les entonnoirs et de déblayer les terrains ennemis en vue d'une attaque d'infanterie, il s'est montré un merveilleux engin de guerre.

Aujourd'hui, on dit *chars de combat*. Ils forment une subdivision d'arme rattachée à la direction de l'infanterie.

CHARS D'ASSAUT : 1. Type Renault; 2. Type Schneider; 3. Chars Schneider et Saint-Chamond au combat.

Un centre d'études des chars de combat fonctionne à Versailles comme école d'application.

Chars sacrés (en sanscrit *Ratha*), qui servent dans l'Inde à la promenade processionnelle des dieux. Les chars des grands sanctuaires, comme, par exemple, celui de Djaggernat (*Djagannâtha*), sont de véritables monuments. Ils sont traînés par les dévots eux-mêmes, qui considèrent cet acte comme éminemment méritoire. Se faire écraser sous leurs roues est un moyen infaillible, dit-on, de renaître en bon rang dans l'autre monde.

CHARA [*ka*] n. m. Bot. Genre de plantes aquatiques filamenteuses, type de la famille des *characées*. (Le nom vulgaire est CHARAGNE.)

Chara, Un des noms de la constellation des *Chiens de chasse*.

CHARABIA n. m. (de l'espagn. *algarabia*, transcription de l'arabe *el arabia*, proprem. la langue arabe, et, par suite, langage incompréhensible). *Pop.* Patois auvergnat. || *Par anal.* Langage ou style bizarre, burlesque, incorrect, ou que l'on trouve tel parce qu'on ne le comprend pas : *Quel* CHARABIA *parlez-vous là?*

— *Par extens.* Personne qui parle charabia. || Auvergnat.

CHARACÉES [*ka*] n. f. pl. Famille de plantes aquatiques, vertes et filamenteuses, qui appartiennent à deux genres principaux : *chara*, et *nitella*.

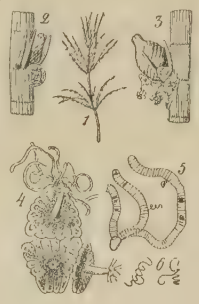
Characées : 1. Tige de *chara fragilis*; 2. Portion de feuille avec oogone et anthéridie; 3. La même avec l'oogone fécondé et l'anthéridie ouverte; 4. Structure de l'anthéridie, trois écussons désarticulés; 5. Trois files de cellules mères d'anthérozoïdes; 6. Anthérozoïdes isolés.

— ENCYCL. La simplicité de structure du corps des *characées* les rapproche des algues vertes; mais son architecture générale, qui comporte une tige et des feuilles, semble les rattacher aux muscinées.

Les characées ont pu former des roches d'une certaine dureté, dans lesquelles on rencontre leurs tiges et leurs fructifications intactes et fossiles. Elles sont assez fréquentes dans les terrains tertiaires, crétacés et triasiques (muschelkalk de Moscou).

CHARACINE [*ka*] n. f. (rad. *chara*). Matière amorphe et volatile d'odeur marécageuse qu'on rencontre dans les charas et les algues d'eau douce.

CHARACINIDÉS [*ka, dé*] n. m. pl. Famille de poissons physostomes comprenant environ cinquante espèces des eaux douces de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et de l'Afrique.

— ENCYCL. Les *characinidés* sont voisins, à différents points de vue, des cyprinidés et des siluridés; la plupart d'entre eux ont une nageoire adipeuse; les uns sont herbivores, et les autres carnivores; parmi ces derniers figurent des formes extrêmement voraces, armées de dents redoutables, et qui n'hésitent pas à attaquer de grosses proies et même l'homme. On peut citer, entre autres, le caribe (*serrasalmo*) de l'Amérique du Sud et le kelb-el-bahr ou chien d'eau (*hydrocyon*) du continent africain.

CHARADE n. f. (du provenç. *charrado*, causerie). Jeu qui consiste à faire deviner ou à choisir un mot décomposé en parties formant elles-mêmes un mot, et cela d'après une définition donnée des parties et du tout. (La charade se présente ainsi : Mon premier est..., mon second est..., etc. — En voici une :

Mon premier est cruel quand il est solitaire;
Mon second, moins honnête, est plus tendre que vous.
Mon tout à votre cœur dès l'enfance a su plaire,
Et parmi vos attraits est le plus beau de tous.

Mon premier est ver, *mon second est* tu, *mon tout est* vertu. La charade n'est pas toujours une simple devinette; souvent, elle cache sous sa forme un madrigal ou une épigramme.) || *Charade en action* ou simplement *Charade*, Sorte de jeu scénique dans lequel, une charade étant convenue entre plusieurs personnes, elles exécutent des scènes qui symbolisent le tout et chacune des parties, puis donnent le mot à deviner : *Jouer une* CHARADE.

— *Fig.* Ce qui est peu intelligible : *C'est une* CHARADE !

CHARADISTE [*disst'*] n. Personne qui compose ou cherche à deviner des charades.

CHARADRIIDÉS [*ka, dé*] n. m. pl. (du gr. *charadrios*, pluvier, et *eidos*, forme). Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les pluviers, courlis, vanneaux, bécasseaux, etc., tous caractérisés par la tête assez forte, le cou court, le bec moyen et dur.

CHARADRIUS [*ka, dri-uss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre pluvier.

CHARÆAS [*ka-ré-ass*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, renfermant une noctuelle propre à l'Europe moyenne et septentrionale, et dont la chenille est parfois très nuisible aux plantes fourragères. (La *charæas graminis* est nocturne; sa chenille vit enterrée au pied des graminées, qu'elle ronge la nuit.)

Charæas.

CHARAFI n. m. Dinar d'or frappé en Egypte par le sultan el-Achraf.

CHARAGNE [*gn* mll.] n. f. Bot. V. CHARA.

CHARAÏS, population du Cambodge (Indochine française), tenue pour sauvage par ses voisins et ayant néanmoins conservé des vestiges d'une ancienne suprématie. Malgré leur déchéance, les Charaïs sont fort intelligents et possèdent une grande habileté manuelle; ils forgent le fer, coulent d'élégants produits en cuivre et font de fins tissus qu'ils décorent de gracieux dessins.

CHARAMONTI (Scipion), astronome italien, né à Césène (Romagne) en 1565, mort en 1652. Connu surtout par un ouvrage contre Tycho-Brahé, l'*Anti-Tycho* (Venise; 1621), qui fut réfuté par Képler et Galilée.

Charançon.

CHARANÇON n. m. (du bas lat. *calandrus*, même signif.). Entom. Nom vulgaire de divers coléoptères curculionidés (calandre, balanin, rynchite, etc.), qui rongent les blés, les pois, les lentilles, les bois (petit charançon du pin), etc. : *On peut réussir à se débarrasser des* CHARANÇONS *en ventilant régulièrement les greniers.*

Charançon (LE), comédie de Plaute. V. CURCULIO.

CHARANÇONNÉ, E adj. Attaqué par les charançons : *Blé* CHARANÇONNÉ.

CHARAS (Moïse), médecin français, né à Uzès en 1618, mort à Paris en 1698. Il enseigna la chimie au Jardin du roi, et se fit surtout connaître par ses travaux sur la préparation de la thériaque. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à l'étranger, puis revint à Paris, où il fut élu membre de l'Académie des sciences (1692). Parmi ses nombreux écrits, citons la *Pharmacopée galénique et chimique* (1672).

CHARASSE n. f. Espèce de caisse à claire-voie, dans laquelle on emballe les porcelaines.

CHARAVAY [*vè*] (Jacques), bibliographe et expert en autographes français, né à Lyon en 1809, mort à Paris en 1867. Huissier et libraire à Lyon, il se prit de passion pour les autographes, et se fixa à Paris en 1843. Il devint un des experts les plus habiles en matière d'écritures anciennes et modernes. Il avait formé une belle collection de documents du temps de la Révolution. Il a édité des livres curieux. — Son frère, Gabriel **Charavay**, né à Lyon en 1818, mort à Paris en 1879, fut d'abord libraire à Lyon, puis il se fixa à Paris, fonda *l'Amateur d'autographes* (1862), *l'Imprimerie*, la *Revue des autographes*, acheta, en 1865, le cabinet d'autographes de Laverdet et rédigea de nombreux catalogues d'autographes. — Marie-*Etienne* **Charavay**, fils de Jacques, né à Paris en 1848, mort à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne) en 1899, archiviste paléographe, fut expert en autographes et collaborateur au *Grand Dictionnaire Larousse*. On lui doit : *Etude critique sur les moyens de reconnaître les faux autographes* (1876); *Revue des documents historiques* (1876-1880); *la Science des autographes* (1887); *Correspondance générale de Carnot* (1892 et ann. suiv.); *le Général Lafayette* (1898); etc. Expert près les tribunaux, il eut à examiner les pièces attribuées au capitaine Dreyfus.

CHARAVINES-LES-BAINS, comm. de l'Isère, arrond. et à 19 kil. de la Tour-du-Pin, sur le lac de Paladru; 1.225 hab. Ch. de f. Econom. Station estivale. Moulinage et tissage de la soie.

Charax.

CHARAX [*ka-raksss*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des sparidés. (L'espèce type, le *charax puntazzo*, atteint environ 35 cm. de long; il est commun dans la Méditerranée et le golfe de Gascogne; c'est le *mourragut* des Niçois. Sa chair est comestible.)

CHARAXES [*ka-ra-ksèss'*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, renfermant de beaux papillons de l'ancien monde, à ailes dentelées, avec des prolongements en queue aux inférieures. (Le *charaxes Jasius* [vulgairement *pacha à deux queues*] se trouve aux environs de Toulon et d'Hyères; sa chenille vit sur les arbousiers.)

Charaxes.

CHARAXOS, frère de Sapho la poétesse qui lui reprocha l'achat et l'affranchissement de l'hétaire Rhodopis (rencontrée par lui à Naucrasis, en Egypte). Un fragment de son poème sur ce sujet semble avoir été retrouvé sur papyrus.

CHARBON n. m. (lat. *carbo, onis*). Substance particulière, de couleur noire, qui compose presque en totalité la matière du bois, et dans laquelle les chimistes ont

reconnu du carbone presque pur. || Se dit plus particulièrement (*charbon de bois*) d'un résidu provenant du bois carbonisé à l'abri de l'air.

— Bois ardent qui brûle : *Griller des côtelettes sur les* CHARBONS. *Allumer sa pipe avec un* CHARBON.

— Fig. Objet sans valeur. (S'oppose alors en général à DIAMANT.)

— *Charbon de terre* ou *charbon minéral*, Noms vulgaires des combustibles fossiles solides (anthracite, houille, lignite). || *Charbon de bois*, Résidu solide de la carbonisation du bois. || *Charbon roux*, Résidu solide d'une carbonisation incomplète du bois vers 200°-250°. (Il s'enflamme facilement.) || *Charbon de cornue*, Coke résultant de la carbonisation du gaz de distillation et qui se dépose sur les parois des cornues (C'est du carbone presque pur). || *Charbon actif* ou *activé*, Charbon de tourbe ayant subi un traitement spécial pour accroître ses propriétés d'absorption des gaz. V. la partie *encycl.* || *Charbon de Paris*, Mélange solide de poussier de charbon, de tourbe, de bois, de tan épuisé, de résidus charbonneux et pulvérulents des usines à gaz, de brai gras fondu ou de brai sec et pulvérisé. || *Charbon animal*, Charbon provenant de la calcination des os en vase clos. (On dit vulgairement NOIR ANIMAL.) || *Charbon à poudre*, Charbon de bois de bourdaine. || *Charbon moulé*. Syn. de AGGLOMÉRÉ. || *Charbon pulvérisé*. V. HOUILLE.

— Fig. *Charbon ardent*, Cause de cruelle douleur ou de grave inconvénient : *Le secret des princes est un trésor qui se convertit quelquefois en* CHARBON ARDENT. (Gracian.) || Yeux étincelants. || *Amasser des charbons ardents sur la tête de quelqu'un*, Attirer sur lui toute la colère divine. (Expression biblique.)

— Loc. div. *Brûler comme un charbon*, Avoir une fièvre ardente. || *Être sur les charbons*, Éprouver une vive impatience, inquiétude, anxiété.

— Electr. Charbon aggloméré spécial dont on fait des crayons pour les lampes électriques à arc. || Morceau cylindrique ou prismatique de charbon de cornue, ou de charbon aggloméré et cuit, qui sert de pôle positif dans certaines piles et de collecteur de courant des machines électriques tournantes.

— Phot. *Procédé au charbon*, Procédé de tirage photographique basé sur les propriétés de la gélatine bichromatée exposée à la lumière, permettant d'obtenir des images inaltérables de toutes couleurs. (Ce procédé, dont la première idée est due à Poitevin, porte le nom de *procédé au charbon* parce que le charbon a été, au début, le seul pigment incorporé à la gélatine.) V. PHOTOGRAPHIE.

— ENCYCL. Minér. Le *charbon de terre* est une roche d'origine organique, qui est suffisamment riche en carbone sous forme solide (40 p. 100 au moins). S'il y en a moins, on appelle la roche schiste houiller. Si le carbone est sous forme liquide, on a des pétroles.

L'*anthracite* est un charbon ayant moins de 4 p. 100 d'oxygène.

La *tourbe* n'est pas un charbon de terre : c'est un combustible solide d'origine organique, mais récente ; elle se forme de nos jours.

Le charbon de terre est la source d'énergie actuellement la plus importante, par sa combustion : combinaison de son carbone et de son hydrogène avec l'oxygène de l'air, avec grand dégagement de chaleur. V. HOUILLE.

Charbon de bois. — Le résidu de la carbonisation du bois est du carbone presque pur, si la température a dépassé 400°. Il est noir, n'a que 2 à 3 p. 100 de cendres, et 12 à 15 p. 100 de matières volatiles qui se dégagent complètement à 1.500°. Il est dur, s'enflamme et brûle facilement. Très utilisé en France dans l'ancienne sidérurgie pour obtenir des fontes de choix, il l'est encore dans les pays de grandes forêts (Russie, Canada, Suisse). C'est un combustible domestique intéressant, parce qu'il ne fait pas de fumée et coûte moins cher à transporter que le bois. Son emploi devrait se développer comme réducteur de choix. Mais il est déjà très employé comme combustible dans les gazogènes pour moteurs de poids lourds : sa fabrication permettant une utilisation rationnelle du menu bois des forêts, tout en fournissant des sous-produits très intéressants.

La distillation du bois donne en effet 25 à 30 p. 100 de charbon de bois, 18 à 25 p. 100 de gaz combustibles, 5 p. 100 environ d'un goudron très complexe (25 p. 100 dans certains bois résineux), et 35 à 50 p. 100 d'un produit liquide condensable, appelé *vinaigre de bois* ou pyroligneux brut, qui comprend moitié d'eau, et toute une série de produits qu'on sépare en acide pyroligneux (surtout acide acétique) et méthylène (alcool méthylique, acétone, etc.).

Ces divers produits sont les matières premières de nombreuses industries chimiques, ou servent, comme les goudrons, à l'imprégnation ou au chauffage.

Dans beaucoup d'endroits, la carbonisation du charbon de bois se fait encore par le procédé primitif des *meules*, où la chaleur nécessaire est fournie par la combustion d'une partie du bois et des matières volatiles combustibles dégagées, qu'on ne cherche pas à récupérer.

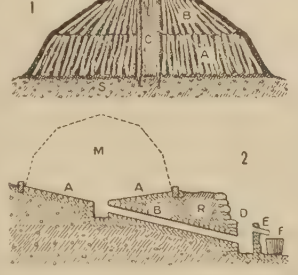

Charbon de bois : 1. Coupe verticale d'une meule ordinaire à deux étages : (A et B, assises; C, cheminée; S, sol) ; 2. Coupe verticale d'un four disposé pour la récolte des goudrons : (A, aire; M, meule; B, conduit d'écoulement des produits liquides; D, réservoir; E, conduit pour le remplissage des bacs à goudron F; R, remblai).

Les bûches sont empilées sur deux ou trois rangs autour d'une cheminée centrale, et la *meule* ainsi formée est recouverte de feuilles (mousse, gazon) puis de terre battue.

On remplit alors la cheminée de bois enflammé : la combustion se propage assez rapidement ; au début on assiste à la *suée* (sortie de l'humidité), puis la fumée prend peu à peu une teinte bleuâtre et devient de plus en plus transparente ; c'est signe que la carbonisation est terminée dans le voisinage de la cheminée. On bouche alors celle-ci et l'on pratique des ouvertures (évents) à $0^m,30$ au-dessous ; dès que la fumée s'éclaircit on les bouche à leur tour, et ainsi jusqu'au pied de la meule. On laisse refroidir, puis on démolit la meule pour retirer le charbon de bois : il y a des parties mal cuites (fumerons), d'autres trop (braises), et l'on a perdu tous les sous-produits ; mais l'opération a l'avantage de pouvoir se faire sur place, sans transport onéreux du bois.

Parfois, pour les bois résineux, la meule est bâtie sur une aire conique, au centre de laquelle débouche un conduit menant à une citerne où se condensent les goudrons.

Les meules sont en général hémisphériques en France. En Autriche, elles sont rectangulaires et la carbonisation y progresse, non du centre à la périphérie, mais d'un bout à l'autre. Des essais récents ont mis en évidence les avantages des appareils portatifs de carbonisation. Ces appareils (carbonisateurs), de divers modèles (cornues, fours, etc.), facilement transportables, d'une mise en train rapide, s'installent en forêt et effectuent la carbonisation plus économiquement que le procédé des meules. Certains permettent la récupération des sous-produits. V. CARBONISATEUR.

La fabrication industrielle du charbon de bois utilise également le procédé du vase clos, mais elle met en œuvre des appareils fixes à grand débit : *cornues* ou *tunnels*, permettant toujours de recueillir les sous-produits.

Les *cornues* sont des cylindres verticaux en fonte, hermétiquement fermés, sauf un tuyau en cuivre pour le dégagement des matières volatiles, de 4 à 5 stères de capacité, qu'on place dans un foyer chauffé à l'aide des gaz de distillation. L'opération dure environ quatre heures.

Les *tunnels* sont de longs fours horizontaux, où le bois pénètre porté par des wagonnets qui entrent périodiquement à une extrémité, pendant qu'il en sort en nombre égal à l'autre bout. Le séjour dans le four dure vingt-quatre heures ; le bois s'y dessèche, s'y carbonise ; puis il se refroidit en réchauffant, en sens inverse, l'air qui sert à la combustion des gaz de distillation utilisés au chauffage.

Les *matières volatiles* passent à la dégoudronneuse, abandonnent leur pyroligneux dans un réfrigérant et leur vapeur de méthylène et d'acide acétique dans un scrubber. Le goudron, partiellement entraîné avec le pyroligneux, est séparé par distillation, l'acide pyroligneux étant absorbé par un lait de chaux bouillant, et le méthylène par l'eau.

Les qualités recherchées dans le *charbon* de bois dépendent des usages auxquels on le destine. Le charbon de bois utilisé en métallurgie doit donner beaucoup de chaleur ; voilà pourquoi on doit utiliser le charbon obtenu par la carbonisation des bois durs d'essences feuillues à feuilles larges, qui donnent ce qu'on appelle *le charbon fort*. Pour les usages domestiques, il faut un charbon qui s'allume facilement ; celui qui répond le mieux à ces conditions est le charbon appelé *charbon doux* qui provient des bois tendres et résineux. La température de carbonisation a aussi une influence ; c'est vers 300 degrés que l'on obtient du charbon facile à enflammer ; à une température plus élevée le charbon devient plus difficilement inflammable ; pour obtenir les poudres de charbon de bois devant servir à la peinture, on doit atteindre au moins 400 degrés. Les charbons de bois obtenus par carbonisation en cornue ont une qualité régulière et suivie qui les fait rechercher.

Pour son utilisation dans le gazogène, le charbon de bois doit être cassé à la grosseur moyenne d'une cerise ; mais il est préférable de substituer au charbon de bois en morceaux des agglomérés de charbon de bois, car, ces agglomérés sont plus denses, moins poreux et moins fragiles que le charbon de bois lui-même. Les meilleurs agglomérés obtenus jusqu'ici sont fabriqués par amalgamation du poussier de charbon de bois avec les goudrons recueillis dans la carbonisation même du bois en vase clos.

— Industr. *Charbon actif* ou *activé*. On prépare ce charbon, à partir de la tourbe, en la mélangeant à de l'acide phosphorique et en calcinant à 1.200°. Il distille du phosphore, qu'on récupère, par combustion, en acide phosphorique pur.

Le résidu de charbon est lavé à l'acide chlorhydrique, puis séché à 300° : on a du charbon *activé* dont les propriétés absorbantes varient suivant la proportion d'acide phosphorique, la température et la durée de calcination.

Il importe que le charbon soit aussi pur que possible, et surtout exempt d'hydrogène.

Ses usages multiples se développent rapidement. (Masques antigaz ; charbons médicinaux ; charbons décolorants ; absorption des gaz résiduaires à solvants volatils qu'on veut récupérer complètement ; absorption des gaz combustibles des champs pétrolifères ; débenzolage du gaz d'éclairage.)

— Thérap. La thérapeutique désigne sous le nom de *charbon végétal* un charbon qui provient de la calcination du peuplier ou de la bourdaine. Noir, brillant, dur, sonore, insoluble dans les solvants usuels, il est utilisé sous forme de poudre douée de propriétés désinfectantes et antiputrides en raison de son pouvoir absorbant des gaz (cent fois son volume). On l'emploie à l'intérieur pour combattre les diarrhées, les affections chroniques de l'estomac, ou en poudre dentifrice contre l'haleine fétide.

CHARBON n. m. (du précédent). Médec. Maladie infectieuse causée par l'inoculation de la bactérie charbonneuse.

— Pathol. anim. Nom donné à deux maladies distinctes des animaux : la *fièvre charbonneuse* et le *charbon symptomatique*.

— Pathol. végét. Maladie contagieuse des végétaux, surtout des céréales, et spécialement du blé, dont les épillets sont transformés en une poudre noire ou brune.

— ENCYCL. Méd. Le *charbon* ou *maladie charbonneuse* ou encore, chez l'homme, *pustule maligne*, *œdème malin*, et, chez les animaux, *sang de rate* du mouton, *fièvre charbonneuse* du cheval, *maladie du sang* des bovidés, etc., a été jadis une maladie très répandue dans les pays d'élevage, et le reste encore dans certaines régions (Balkans, Turquie, Russie, Sibérie, pampas américaines), où l'on n'a pu employer des mesures de prophylaxie et de traitement convenables. En France, elle sévissait surtout dans la Beauce, la Brie et la Champagne.

BACTÉRIDIES CHARBONNEUSES : 1. Dans le sang ; 2. En culture.

C'est Rayer et Davaine qui, les premiers, en 1850, découvrirent dans le sang des moutons morts du charbon des filaments bactéridiens, dont Davaine, en 1863, éclairé par les recherches de Pasteur, comprit la signification. Ces filaments étaient composés de bactéridies ; mais on n'a connu le rôle de ces microbes qu'à partir du moment où fut découverte leur spore, laquelle est une formation de défense qui résiste à la dessiccation, au froid et même aux températures inférieures à 120°, ce qui explique qu'elle puisse se conserver pendant très longtemps à l'état de vie latente dans les sols où ont été enterrées les bêtes mortes du charbon. Or, les vers de terre ramènent à la surface les spores de la profondeur et celles-ci contaminent les plantes qui poussent et que les animaux viennent brouter. Quand ces animaux, moutons, chèvres, bœufs, chevaux, etc., présentent, comme c'est de règle, quelque érosion des muqueuses digestives, la spore, trouvant des conditions favorables, s'y fixe, se développe et l'infection est réalisée.

Aussi, chez les moutons en particulier, le charbon est-il presque toujours d'origine intestinale, alors que chez l'homme il est le plus souvent d'origine cutanée, une petite lésion du tégument permettant l'inoculation de la spore qui infecte des produits animaux, peau, laine, etc., d'où la fréquence beaucoup plus grande, chez lui, de la pustule maligne ou de l'œdème charbonneux. On a donné le nom de « champs maudits » aux endroits qui abondent en spores charbonneuses, parce que des animaux, morts du charbon, y ont été enterrés ; leur danger résulte de ce que, parmi les herbes qui y poussent, se trouvent souvent des plantes à piquants comme les chardons, qui, lésant les muqueuses des animaux, ouvrent ainsi la porte à l'infection. Certaines professions exposent plus particulièrement l'homme à la maladie charbonneuse : celles des tanneurs, mégissiers, pelletiers, chiffonniers, etc. Le contage se fait de préférence par la peau ; mais il peut se faire aussi par la voie gastro-intestinale à la suite de consommation de viandes charbonneuses mal cuites (forme gastro-intestinale), et par la voie respiratoire (forme pulmonaire) à la suite de l'inhalation de spores charbonneuses, ce qui explique que cette dernière forme se montre assez souvent chez les trieurs et cardeurs de laine. Quant à l'influence des mouches et autres insectes, transportant le virus de la bête malade à l'homme, elle est exceptionnelle, quoiqu'on ait pu l'établir nettement dans quelques cas.

La maladie charbonneuse se manifeste chez l'homme le plus souvent par la pustule maligne.

Elle siège surtout au cou, à la face, à la main, et débute par une petite tache rouge prurigineuse, puis vésiculeuse et phlycténoïde qui se rompt et forme une croûtelle à base escarrotique, jaune, puis noire, d'où le nom de « charbon », donné à la maladie. De nouvelles vésicules peuvent se former à l'entour de la pustule initiale ; il se produit de la lymphangite, de l'œdème, puis des nausées, des vomissements, avec fièvre élevée, pouls irrégulier, prostration, cyanose, et la mort survient en quatre à dix jours. Dans la forme viscérale, il y a des vomissements, de la diarrhée sanguinolente, de la cyanose ; dans la forme pulmonaire, on note une expectoration gris noirâtre, sanguinolente, de la dyspnée avec constriction de la base du thorax, et de la cyanose. La maladie, jusqu'à Pasteur, évoluait en quatre à douze jours et était le plus souvent (40 p. 100) suivie de mort. Les nouveaux traitements ont diminué considérablement le danger de cette infection.

Pasteur prépara, à l'aide de cultures charbonneuses atténuées, un vaccin dont la valeur protectrice fut démontrée chez le mouton (mai 1881). Dès lors, une thérapeutique préventive était trouvée et son usage, de plus en plus répandu dans nos régions à charbon, a permis de réduire, dans des proportions considérables, la mortalité charbonneuse du cheptel. Généralement, la vaccination pastorienne se fait en deux temps, séparés par un intervalle de quinze jours, et elle suffit à conférer aux animaux une immunité solide. A cette mesure préventive il est nécessaire d'ajouter certaines précautions, concernant les champs maudits, et l'incinération des cadavres d'animaux morts du charbon.

Autrefois, l'on n'employait guère contre la pustule maligne de l'homme que des palliatifs (cautérisations, lavages au sublimé, badigeonnages de teinture d'iode, injections péri-pustuleuses d'acide phénique dilué et de solutions iodo-iodurées) dont les résultats étaient fort inconstants. Marchoux a préparé un sérum, au moyen de lapins et de moutons vaccinés, à la fois préventif et curatif ; mais son action curative ne paraît réellement efficace que s'il est injecté très peu d'heures après l'inoculation virulente. San Felice et Slavo ont également préparé des sérums anticharbonneux. On est à peu près d'accord aujourd'hui pour reconnaître que l'œdème malin et la septicémie charbonneuse ne sont que rarement améliorés par la sérothérapie ; celle-ci, en revanche, donne souvent de très bons résultats dans la pustule maligne ; encore semble-t-il qu'il faille y associer, pour plus de sécurité, des injections d'argent colloïdal ou d'arsénobenzène.

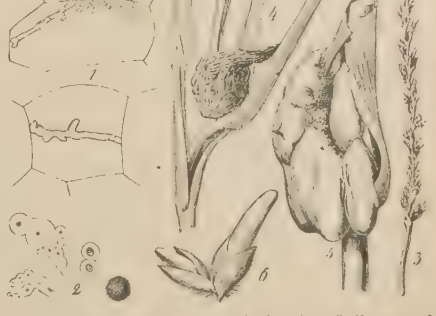

CHARBONS DES VÉGÉTAUX : 1. Charbon du maïs (fragment de mycélium et cellules de la plante nourricière) ; 2. Charbon du maïs (formation des spores) ; 3. Charbon du blé ; 4. Charbon du millet ; 5. Tige de maïs avec tumeur charbonneuse ; 6. Pistil charbonneux et hypertrophié de sorgho.

— Pathol. végét. Les *charbons* des végétaux sont produits par des champignons du groupe des ustilaginées. Le type de ces maladies est le *charbon du blé*, qui s'attaque

aux parties aériennes de la graminée et transforme les épillets en une poussière noire ou brune, comparable à la poudre de charbon : ce sont les spores du champignon qui, disséminées par les vents d'automne, propagent au loin le fléau. Il existe d'ailleurs des espèces distinctes du charbon, qui chacune ne s'attaquent qu'à une même et unique céréale (On connaît des charbons de l'orge, de l'avoine, du maïs, du millet, du sorgho, de la canne à sucre) ; mais toutes peuvent être traitées de la même manière (traitement préventif) par immersion dans une solution étendue de sulfate de cuivre, puis dans un lait de chaux, des graines qui doivent servir aux semailles.

On peut traiter aussi les semences par l'eau chaude : quatre heures d'immersion dans une eau à 30°, puis quelques minutes dans une eau à 50-54°.

CHARBONNAGE n. m. Mines. Mine de houille en exploitation.

— Dr. anc. *Droit de charbonnage*, Droit d'exploiter une houillère accordé à un particulier par un seigneur haut justicier.

— Sylvic. Terme employé quelquefois comme synonyme de CHARBONNETTE.

CHARBONNAILLE [*bo-nay'*] n. f. Mines. Menu charbon.

— Fond. Mélange de sable, d'argile et de charbon, dont on fait la sole des fourneaux à réverbère.

CHARBONNÉE n. f. Art culin. Syn. de CARBONADE.

— Bx.-arts. Croquis, esquisse au charbon.

— Techn. Couche de charbon, dans un fourneau à briques. || Lit de charbon entre deux lits de pierre à chaux.

CHARBONNEL (Joseph-Claude-Marguerite, comte), général français, né à Dijon en 1776, mort à Paris en 1846. Brillant à la bataille des Pyramides, il quitta l'Egypte atteint d'une ophtalmie, et fut pris pendant la traversée. En 1803, il s'évade de Constantinople, fait toutes les guerres de l'Empire, se distingue en 1812. Inspecteur général de l'artillerie sous la Restauration, pair de France en 1841.

CHARBONNEL (Victor), homme de lettres et journaliste français, né à Murat en 1863, mort à Paris en 1926. D'abord prêtre, il sortit des ordres en 1897, entreprit alors une série de conférences anticléricales, fonda en 1901 le journal *la Raison* et devint ensuite directeur de *l'Action* avec Henry Bérenger, dont il se sépara en 1904. Il a publié : *les Mystiques dans la littérature présente* (1897) ; *le Congrès universel des religions en 1900* (1897) ; *la Volonté de vivre* (1897) ; *Sensations de la vie* (1907).

CHARBONNER [*bo-né*] v. tr. Réduire en charbon : CHARBONNER *du bois*.

— Noircir avec du charbon : CHARBONNER *un visage*. || Griffonner avec du charbon : CHARBONNER *un mur*.

— Bx.-arts. Tracer un croquis ou une esquisse au charbon.

— Techn. Enlever avec un charbon de bois les raies faites par la pierre ponce sur le cuivre.

— *Intransitiv.* Se changer en charbon, au lieu de flamber : *Bois, Lampe, Mèche qui* CHARBONNE.

— ***Charbonné, e,*** part. pass. du verbe *Charbonner*.

— *Par exagér.* Trop cuit, brûlé : *Viande* CHARBONNÉE.

— Agric. Attaqué du charbon : *Blés* CHARBONNÉS.

— Hist. nat. Qui est de couleur noire, ou marqué de noir : *Plumage* CHARBONNÉ.

— ***Se charbonner,*** v. pr. : SE CHARBONNER *le visage*.

— Au sens passif : *Bois qui* SE CHARBONNE.

CHARBONNERIE [*bo-ne-rî*] n. f. Dépôt de charbon.

Charbonnerie, société politique qui se forma en France sous la Restauration. V. CARBONARISME, et CARBONARO.

CHARBONNETTE [*bo-nèt'*] n. f. Dans l'exploitation des forêts, Nom des bois débités pour fabriquer du charbon de bois : *La* CHARBONNETTE *a en général de 2 à 8 centimètres de diamètre et 0m,66 de longueur*. (On dit quelquefois CHARBONNAGE.)

CHARBONNEUX [*bo-neû*], **EUSE** adj. Qui a rapport au charbon (maladie). || *Mouches charbonneuses,* Celles qui peuvent transmettre le charbon.

— Pathol. Qui est de la nature du charbon ; qui se rapporte au charbon : *Fièvre* CHARBONNEUSE.

CHARBONNIER [*bo-ni-é*], **ÈRE** n. Celui, celle qui fait ou vend du charbon.

— *Adjectiv.* Qui fait ou vend du charbon : *Maître* CHARBONNIER. *Garçon* CHARBONNIER. || Qui a rapport à la fabrication ou à la vente du charbon : *Industrie* CHARBONNIÈRE.

— Chass. Se dit d'un renard dont le poil est d'une couleur très foncée sur le dos et les épaules, et dont le museau est noir.

— Substantiv. : *Un* CHARBONNIER.

— N. m. Techn. Celui qui dirige un haut fourneau. || Four à cuire la houille.

— Art milit. anc. Soldat chargé, au début de la poudre de guerre, de préparer le charbon de bois entrant dans sa confection.

— Econ. dom. Récipient qui sert à mettre du charbon de terre près d'une cheminée. || Lieu où l'on serre le charbon.

— Hist. polit. V. CARBONARO, et CARBONARISME.

— Mar. Bâtiment qui sert à transporter le charbon de terre. || *Par plaisant.* Officier dont le quart est souvent accompagné d'un mauvais temps.

— Pêch. Nom vulgaire du lieu noir.

— Loc. PROV. **La foi du charbonnier,** Une foi simple, naïve, crédule.

— ALLUS. HIST. **Charbonnier est maître en sa maison,** Chacun se conduit chez soi comme il l'entend. (Le mot aurait été dit par un charbonnier, qui n'avait pas reconnu le roi, à François Ier, qui ne lui en sut pas mauvais gré. — Parfois, on donna aussi à ce dicton le sens de : Il n'y a pas de vilain, de petit, chez soi.)

CHARBONNIER [*bo-ni-é*] n. m. Nom vulgaire d'un champignon comestible, la *russule bleu jaunâtre*. (On dit aussi CHARBONNIÈRE.)

CHARBONNIÈRE [*bo-ni-èr'*] n. f. Endroit où l'on procède à la fabrication du charbon de bois, au milieu des forêts. || Endroit où l'on conserve le charbon.

— Archéol. Dans les galères des XVIe et XVIIe siècles, Soute d'avant, la onzième dans l'ordre. (Elle servait de magasin pour les menus objets et le charbon destiné à la cuisine du capitaine. On l'appelait aussi *gavon de proue*.)

— Mar. Vieille coque servant, dans les ports, à contenir le charbon destiné aux usages journaliers des canots à vapeur de l'arsenal.

— Oisell. Nom vulgaire de la mésange à tête noire.

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS, comm. du Rhône, arrond. et à 10 kil. de Lyon ; 1.200 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Source sulfureuse froide.

CHARBONNIÈRES-LES-VARENNES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 14 kil. de Riom, sur l'Ambène ; 1.330 hab. Ch. de f. Orléans.

CHARBONNIÈRES-LES-VIEILLES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 19 kil. de Riom, près de la Morge ; 1.537 hab. Carrières de porphyre.

CHARBOUILLE [*bouy'*] n. f. (lat. pop. *carbucula*). Charbon, nielle, maladie du froment. (Dialectal.)

CHARBOUILLER [*bou-yé*] v. tr. Gâter, en parlant de la nielle.

CHARBOUILLON [*bou-yon*] n. m. Ulcère de la membrane pituitaire du cheval. (Vx.)

CHARBUCLE n. f. Nom vulgaire de la nielle des blés. (Dialectal.)

CHARBUY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 8 kil. d'Auxerre ; 915 hab. Carrières.

CHARCLOIE [*kloî*], n. m. Chariot-mantelet du XIIIe siècle pour garantir les assaillants d'un mur.

Charcloie.

CHARCOAL n. m. (mot angl.). Charbon de bois en paillettes, très employé comme isolant calorifuge.

CHARCOT (Jean-Martin), médecin français, né à Paris en 1825, mort au lac des Settons (Nièvre) en 1893. Charcot devint médecin des hôpitaux en 1856, professeur d'anatomie pathologique et membre de l'Académie de médecine en 1873, de l'Académie des sciences en 1883. C'est surtout par ses travaux sur l'anatomie pathologique et la clinique des maladies qu'il est devenu célèbre. Il a rénové la pathologie nerveuse. Les leçons qu'il fit en 1873 et en 1884 à la Salpêtrière, où il était médecin depuis 1862, et où il organisa, en 1879, un musée anatomo-pathologique et un laboratoire complet, eurent un immense retentissement ; elles furent traduites dans toutes les langues, et lui valurent la renommée. Citons parmi ses écrits : *Leçons cliniques sur les maladies des vieillards et les maladies chroniques* (1868 ; rééditées en 1874) ; *Leçons sur les maladies du système nerveux, faites à la Salpêtrière* (1873, rééditées en 1875) ; *Leçons sur les maladies du foie, des voies biliaires et des reins* (1877) ; *Iconographie photographique de la Salpêtrière,* publiée par Bourneville (1878-1881) ; *Leçons sur les localisations dans les maladies du cerveau et de la moelle épinière* (1880) ; *Leçons sur les maladies du système nerveux faites à la Salpêtrière,* publiées par Ch. Féré (1884) ; *les Démoniaques dans l'art* (1887) ; *les Difformes et les Malades dans l'art* (1889), ces deux derniers en collaboration avec P. Richer. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en neuf volumes (1886-1890). Un monument lui a été élevé par souscription internationale, en 1898, sur l'esplanade de la Salpêtrière (place de l'Hôpital), un autre, à Lamalou (Hérault). On a célébré solennellement, en 1925, le centenaire de sa naissance.

Professeur Charcot.
Cl. Pierre Petit.

— On a donné le nom de Charcot à plusieurs symptômes dont il a établi la valeur en séméiologie : *arthropathie de Charcot* dans le tabes ; *démarche tabéto-cérébelleuse de Charcot* dans la maladie de Friedreich ; *steppage de Charcot* dans la paralysie alcoolique ; *plaques douloureuses de Charcot,* à la nuque et au sacrum, dans la neurasthénie.

Charcot (MALADIE DE), nom donné à la SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE.

CHARCOT (*Jean*-Baptiste-Etienne-Auguste), médecin et explorateur français, fils du clinicien Jean-Martin Charcot, né à Neuilly-sur-Seine en 1867, mort en mer, au large des côtes d'Islande, en 1936. Après de sérieuses études médicales, il s'orienta vers l'exploration et l'océanographie. A bord du *Français,* puis du *Pourquoi-Pas?,* il exécuta dans les régions antarctiques situées au sud de l'Amérique deux voyages (de 1903 à 1905 et de 1908 à 1910) qui lui permirent de compléter et de préciser la carte des régions australes du globe depuis l'archipel Palmer jusqu'à la terre Charcot, au sud de la mer de Bellingshunsen. Il accomplit aussi des croisières océanographiques dans l'Atlantique Nord. Son étude du rocher de Rockall, loin dans l'ouest des îles Britanniques, en 1921, eut lieu au cours d'une des plus marquantes de ses croisières. Il a fait paraître le récit de ses explorations (*Autour du pôle Sud* : 1912, 2 vol.), un bref résumé des missions du *Pourquoi-Pas?* depuis 1912 (1919) ; *Christophe Colomb vu par un marin* (1928).

Jean Charcot. — Cl. Manuel.

Charcot-Leyden (CRISTAUX DE), cristaux phosphatiques, octaédriques, qui existent dans les crachats des asthmatiques et certains organes des malades atteints de leucémie.

Charcot-Marie (TYPE), variété d'atrophie musculaire décrite par Charcot et Pierre Marie, et qui consiste en un envahissement progressif et successif des pieds, des jambes, des mains. Il y a en outre un tremblement fibrillaire, et l'électricité donne la réaction de dégénérescence.

CHARCUTER [*té*] v. tr. Découper de la chair. || *Par extens.* Découper maladroitement : CHARCUTER *une volaille*.

— *Fam.* Couper, découper, entailler maladroitement, en parlant d'un chirurgien : CHARCUTER *un blessé*.

— ***Se charcuter,*** v. pr. : *Il* S'EST CHARCUTÉ *le doigt*.

CHARCUTERIE [*rî*] n. f. Etat, commerce de charcutier : *La* CHARCUTERIE *prospère*. || Etablissement de charcutier : *Acheter une* CHARCUTERIE. || Viande préparée par les charcutiers : *Manger de la* CHARCUTERIE.

— ENCYCL. La *charcuterie* consiste à saler et fumer les porcs, à en faire des jambons, des boudins, saucisses, etc., et, en général, à préparer la chair, les viandes hachées dans lesquelles entre du porc. De plus, en charcuterie, on prépare des pâtés dans lesquels le veau, le gibier, les volailles, entrent aussi en notable proportion.

Les *charcuteries* sont de bons aliments d'un usage commode pour les petits ménages ; mais elles s'altèrent facilement et, d'autre part, se prêtent à des falsifications dont certaines peuvent être dangereuses.

Les principales falsifications consistent dans l'addition d'amidon, de mie de pain, de fécule, à la chair à saucisse, au pâté de foie, aux saucissons cuits, etc. Cette addition n'est pas nocive, mais les règlements les plus récents sur les fraudes obligent les vendeurs à l'indiquer sur le produit. Une autre falsification, fréquente, est la substitution, à la viande du porc, de viande de cheval, de bœuf, etc.

Les charcuteries doivent être conservées dans un endroit sec, et recouvertes d'un enrobage de graisse, pour empêcher l'ensemencement par les ferments de décomposition.

CHARCUTIER [*ti-é*], **ÈRE** n. (de *chair cuite*). Qui vend de la chair cuite, Qui prépare et vend de la chair de porc, du boudin, des saucisses, etc.

— *Fam.* Chirurgien maladroit, brutal, etc. : *Quel* CHARCUTIER ! || Individu qui gâche un travail quelconque.

— Adjectiv. *Maître* CHARCUTIER. *Garçon* CHARCUTIER.

CHARD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Somerset) ; 4.320 hab. Fabrication de lacets et de tissus de laine, de machines agricoles.

CHARDAVOINE (Jehan), musicien français, né à Beaufort-en-Vallée en 1537, mort en 1580. On lui doit le premier recueil imprimé de chansons françaises notées que l'on connaisse, sous le titre de *Recueil des plus belles et excellentes chansons en forme de voix de ville, tirées de divers autheurs et poètes françois, tant anciens que modernes;* la première édition parut en 1576 à Paris, chez Claude Micard, « Au Clos-Bruneau » ; on y trouve les airs originaux, à plusieurs voix, de poésies de Desportes, Jodelle, Remy Belleau, et la *Mignonne* de Ronsard, ainsi que de curieuses chansons populaires.

CHARDENET [*nè*] n. m. Vitic. V. CHARDONAY.

CHARDIN (Jean), voyageur français, né à Paris en 1643, mort près de Londres en 1713. Parti en 1665 pour faire le commerce des diamants dans l'Inde, il gagna la Perse par Surate et Ormuz et se fixa à Ispahan pendant six ans. Rentré en France en 1670, il repartit tôt après pour la Perse, y séjourna de nouveau pendant plusieurs années, et regagna l'Europe en passant par l'Inde (1680). Comme il était protestant, Chardin se fixa alors en Angleterre. En 1683, il fut envoyé en Hollande, comme agent de la Compagnie anglaise des Indes et comme plénipotentiaire du roi auprès des Etats. Il avait publié dès 1671 un *Récit du couronnement du roi de Perse Soliman III ;* quinze ans plus tard, il y ajouta une partie de la relation de son *Voyage en Perse et aux Indes Orientales* (1686), puis publia de précieux dessins de Grelot (1711).

Jean Chardin.

CHARDIN (*Jean-Baptiste*-Siméon), peintre français, né et mort à Paris (1699-1779). Elève de P. Cazes, il travailla ensuite pour Noël Coypel et J.-B. Van Loo. Il se fit d'abord remarquer par une *Enseigne* de chirurgien et par deux tableaux qui sont aujourd'hui au Louvre : *le Buffet* et *la Raie,* et qui furent ses morceaux de réception à l'Académie. Peintre de natures mortes, il s'éleva au-dessus de ses confrères par la juste observation de la lumière et des reflets qui éveillent dans un même objet des couleurs diverses. On conte qu'une plaisanterie de son ami Aved l'amena à peindre des figures. Il y fit montre des mêmes qualités de coloriste vigoureux et délicat. Il n'est pas seulement cela. Son dessin est large, son modelé plein, son exécution grasse et savoureuse. Pour la vérité et la couleur, il se classe au premier rang des peintres français. On trouve de lui au Louvre *l'Enfant au toton, le Jeune Violoniste, la Pourvoyeuse, le Bénédicité ;* à Dublin, *les Tours de carte ;* à Stockholm, *la Toilette du matin.* D'autres tableaux, à l'Ermitage. Dans les dernières années de son existence, il se mit au pastel, et il a laissé en cet ordre d'étonnants chefs-d'œuvre, comme son célèbre portrait aux besicles.

Jean-Baptiste Chardin.

Jchardin. Chardin
H Jchardin H

CHARDIN (Jules-Sébastien), sculpteur et décorateur français, né et mort à Paris (1745-1802). Neveu du précédent, il fut l'élève de Michel-Ange Slodtz et obtint en

1765 et 1768 deux médailles de l'Académie, qui l'envoya à Rome. La protection de son oncle lui valut un logement à l'Académie de France, qu'il garda jusqu'en 1777. Rentré à Paris, il travailla aux décorations du Panthéon. Au musée de Versailles, on voit de lui un médaillon en bronze du généalogiste Chérin. Il est l'auteur de nombreux basreliefs en terre cuite.

CHARDINY (Louis-Claude-Armand CHARDIN, dit), chanteur et compositeur français, né en Normandie vers 1755, mort à Paris en 1793. Il débuta à l'Opéra en 1780, et fit à ce théâtre un certain nombre de créations. On lui doit un oratorio, et divers opéras-comiques. Il est un des nombreux compositeurs qui mirent en musique les romances de *Galatée* et d'*Estelle et Némorin*, de Florian.

CHARDON n. m. (lat. pop. *carduo*). Bot. Nom de plusieurs plantes piquantes, et en particulier des espèces de composées des genres *carduus, cirsium, cnicus, silybum, carlina*, etc. || *Chardon à foulon* ou *Chardon bonnetier*, La cardère. || *Chardon argenté* ou *Chardon-Marie*, Le silybé. || *Chardon aux ânes*, L'onoporde. || *Chardon bénit*, La centaurée. || *Chardon bleu*, Le panicaut des Alpes. || *Chardon étoilé*, La centaurée chausse-trape. || *Chardon Roland* ou *roulant*, Le panicaut.

— *Fig.* Epines, obstacles, difficultés: *La vie est semée de* CHARDONS.

— Archit. *Feuilles de chardon*, Ornement fréquemment employé pour la décoration des chapiteaux du XVe siècle.

— Art milit. anc. Sorte de crochet que les assiégeants s'attachaient à un pied, pour s'aider à gravir une brèche.

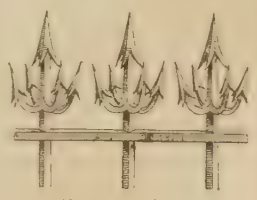

Chardons (techn.).

— Blas. Meuble d'armoiries, représentant un chardon. (Le chardon est *fleuri* quand ses fleurs sont d'un autre émail.) [Peu us.]

— Passement. Petite corde veloutée qui ressemble à la chenille.

— Techn. Pointes de fer courbées et entrelacées qu'on met sur les murs ou les grilles, pour empêcher de les escalader.

— LOC. PROV. **Etre bête à manger du chardon**, Etre très bête, par allusion à l'âne, qui est friand de chardon. || **Etre aimable comme un chardon, Hérissé comme un chardon**, Se dit d'un caractère grincheux (par allusion aux épines des chardons).

— ENCYCL. Bot. La plupart des *chardons* sont très nuisibles aux cultures, et l'on doit les couper avant la floraison, car leurs fruits légers sont disséminés par le vent.

CHARDONS : 1. Des champs; 2. Porte-soie; 3. Bénit; 4. Nain; 5. Notre-Dame.

Le plus remarquable des chardons est le *chardon-Marie*, appelé aussi chardon *argenté* ou chardon *Notre-Dame* (*silybum Marianum*), grande et belle plante annuelle, dont la tige forte, dressée, haute de 1 mètre et plus, est couverte de feuilles épineuses, élégamment panachées de blanc, et se termine par de gros capitules de fleurs purpurines. Le chardon-Marie croît abondamment sur le bord des chemins, dans les lieux incultes et dans les bonnes terres. La vigueur de sa végétation, la beauté de son port l'ont fait admettre dans les jardins.

Le *chardon bénit* (*cnicus benedictus*) doit son nom aux propriétés merveilleuses qu'on lui attribuait jadis. Cette plante annuelle est très répandue dans le midi de l'Europe.

L'espèce nuisible par excellence est le *chardon des champs* (*cirsium arvense*). Cette plante vivace, très épineuse, et qui atteint jusqu'à 1 mètre de hauteur, croît dans les champs, et préfère les terres grasses et humides.

Citons encore comme plantes nuisibles le chardon nain (*cirsium acaule*), le *cirsium lanceolatum*, le *cirsium eriophorum*, le *carduus nutans* ou chardon penché.

Ordre du chardon.

Chardon (ORDRE DU), dit aussi *de Saint-André*, ordre de chevalerie, créé en 1540 par Jacques V, roi d'Ecosse. Supprimé et rétabli à plusieurs reprises, il comprend aujourd'hui le souverain et quinze chevaliers. Ruban vert. Costume de cérémonie.

CHARDON DE LA ROCHETTE (Simon), philologue et bibliographe français, né dans le Gévaudan en 1753, mort à Paris en 1814. Il passa vingt ans à préparer une édition, avec traduction latine et notes, de l'*Anthologie grecque*, et mourut avant de l'avoir publiée. Parmi ses écrits l'on cite: *Mélanges de critique et de philologie* (1812).

CHARDONAY ou **CHARDONNAY** [*do-nè*] n. m. Vitic. Syn. de PINOT BLANC.

CHARDONNER [*do-né*] v. tr. Faire ressortir les poils d'une étoffe au moyen des chardons à foulon.

CHARDONNERET [*do-ne-rè*] n. m. (de *chardon* parce que cet oiseau recherche la graine de chardon). Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés.

Chardonneret.

— ENCYCL. Les *chardonnerets* sont caractérisés par la forme exactement conique du bec; ils ont une livrée très bariolée, et vivent de graines. On en connaît trois espèces, dont une est répandue dans toute l'Europe et la région circumméditerranéenne : c'est le chardonneret commun (*carduelis carduelis*), recherché comme oiseau de cage à cause de ses belles couleurs tranchées et de sa familiarité.

Chardonneret (LA VIERGE AU). BX.-ARTS. V. VIERGE.

CHARDONNET [*do-nè*] n. m. (du lat. *cardo*, gond). Partie légèrement courbe de la maçonnerie d'un sas, contre laquelle s'appuie le poteau tourillon d'une porte d'écluse, lorsqu'elle est fermée. || Armature latérale des portes à bourdonnière. (Dans les *fenêtres à chardonnet*, on donne ce nom au montant qui porte les ferrures par lesquelles le battant est retenu à la muraille.) || Montant de bois qui termine les grandes portes cochères du côté des gonds.

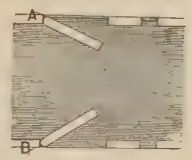

A et B. Chardonnets.

— Vitic. Syn. de CHARDONAY.

CHARDONNET (*Hilaire*, comte BERNIGAUD DE), chimiste et physicien français, né à Besançon en 1839, mort à Paris en 1924. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit dans le corps des ponts et chaussées, mais démissionna pour se livrer à des recherches scientifiques. La plus importante de ses inventions est celle de la *soie artificielle* (nitrocellulose) dont la fabrication a pris une extension considérable. Il est également l'auteur d'importantes recherches sur les rayons ultra-violets; membre de l'Académie des sciences (1919).

CHARDONNETTE ou **CARDONNETTE** n. f. Sorte d'artichaut sauvage.

CHARDONNETTE n. f. Espèce de cale pour fûts, barriques, à bord des navires.

CHARDONNIÈRE n. f. Terrain sur lequel on cultive le chardon à foulon.

CHARENSAT [*ran-sa*], comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 61 kil. de Riom; 1.220 hab.

CHARENTAIS [*ran-tê*], **E**, habitant ou originaire de la Charente.

— Adjectiv.: *Le vignoble* CHARENTAIS.

Charentaises (FAÏENCES). Rien d'absolument authentique ne prouve l'existence de l'industrie céramique dans la Charente avant le XVIIIe siècle, mais il est admis qu'on y a fabriqué des terres cuites vernissées ou émaillées, longtemps avant cette époque. La terre plastique de la région est ou gris-cendre ou rouge-brique, dans l'un et l'autre cas silico-argileuse : la première convient à la fabrication des buires, pots à eau, huiliers, etc.; la seconde, à la confection des ustensiles culinaires. L'émail est à base de plomb ou d'étain; les formes des types locaux usuels sont lourdes plutôt qu'élégantes, mais bien subordonnées à leur destination; les couleurs sont généralement le violet, le manganèse, l'ocre, le bleu, le vert et le rouge : les décors représentent le plus souvent des fruits, des fleurs, des Chinois, des animaux, des paysages. De nombreuses pièces imitent le rouen, le moustiers, le nevers, mais sans parvenir à atteindre aux formes sveltes de Moustiers ni aux splendides décors polychromes de Nevers et de Rouen. Les centres de fabrication sont Angoulême, Cognac, Saint-Cybard, L'Houmeau, Garde-Epée, Saint-Eutrope-de-Montmoreau.

CHARENTE (lat. *Carantona*), fleuve côtier de France (Limousin, Angoumois et Saintonge), qui naît à l'extrémité du Massif Central, dans les terrains cristallins, par 319 m. d'altitude. Elle se dirige vers le N.-O. comme pour rejoindre le Clain, affluent de la Vienne, qu'elle a décapité à une époque géologique récente, puis brusquement elle tourne au S. et gagne Angoulême après un cours capricieux et lent dans les terrains secs du jurassique; elle se dirige ensuite vers l'O, à travers les terres aussi sèches du crétacé. C'est un fleuve tranquille, le cours rachetant vite l'imperméabilité du terrain des sources. Elle arrose Civray, Ruffec, Angoulême, Cognac, Saintes et Rochefort : son estuaire est large, mais ensablé. Navigable à partir de Montignac en amont d'Angoulême (190 kil. sur 355 de cours), elle transporte surtout les vins et les eaux-de-vie. Ses affluents principaux sont : à gauche, la Tardoire, qui vient du Massif Central, la Touvre et la Seugne; à droite, la Boutonne.

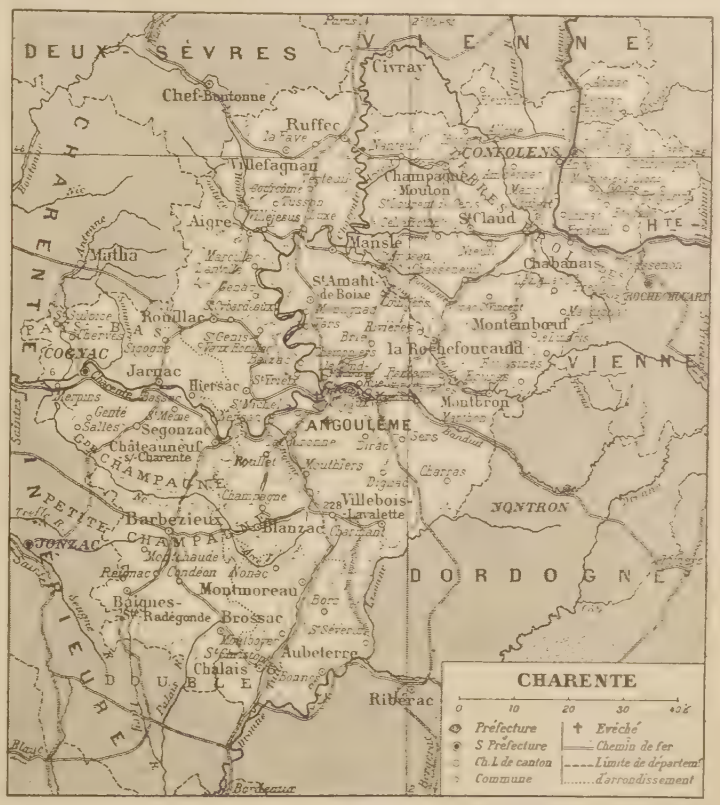

Sique, présente des plateaux (alt. de 80 à 150 m.) ou *varennes* fertiles et des pentes de collines ou *goix*, caillouteuses et couvertes de vignes. La Saintonge, crétacée, peu élevée, présente de vastes *champagnes* ou plaines également fertiles. La Double, extrémité sud de l'arrond. de Jonzac, est formée de collines tertiaires de 100 à 150 m. d'altitude, pauvres et couvertes de forêts. Enfin de vastes

CHARENTE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de l'Angoumois, de quelques communes du Poitou et d'une partie de la Saintonge (anc. arrond. de Barbezieux). Il comprend 3 arrondissements (*Angoulême*, ch.-lieu; Cognac, et Confolens), 29 cantons, 426 communes et compte 310.490 habitants; superf.: 5.972 km². Il fait partie de la 9e région militaire (Limoges) et ressortit à la cour d'appel de Bordeaux, à l'académie de Poitiers, à l'archevêché de Bordeaux (siège épiscopal à Angoulême), à la 24e conservation forestière (Niort), au conseil de préfecture de Poitiers.

La Charente comprend trois régions naturelles. Les *terres froides*, ou Confolennais, formées des terrains anciens du Massif Central (altitude 300 m.; point culminant 366 m.), sont un pays pauvre, semblable au Limousin où la population, dispersée en une multitude de hameaux, exploite la châtaigneraie, pratique l'élevage dans les prairies naturelles, cultive le seigle, l'avoine et le sarrasin : les landes de genêts et de bruyères y couvrent de vastes espaces. Les *terres chaudes* (arrond. de Ruffec, O. d'Angoulême et Cognac) sont formées de calcaires jurassiques très secs, avec des fonds argileux; très mamelonnée (de 100 à 150 m. d'altitude), cette région, où la population est également dispersée, est de valeur inégale; de bonnes terres y laissent venir le blé, de grandes friches servent de pâture aux moutons, mais les côtes, notamment dans les vallées des rivières, sont couvertes de vignes. Enfin, *le Bois* (est d'Angoulême et arrond. de Barbezieux), sur les terrains crétacés, quoique plus haut serait plus monotone si d'immenses forêts (Horte, Dirac, Bois-Blanc, Braconne) ne cachaient le sol. Là, dans le terrain perméable, les eaux se perdent pour reparaître en abondantes sources vauclusiennes.

Le climat, maritime, est tempéré, mais pluvieux (0m,80) surtout en automne et hiver.

Le département est surtout agricole. La vigne constitue sa principale richesse; mais le vin est distillé pour donner le *cognac*. On cultive le blé, le maïs, l'avoine et les arbres fruitiers, surtout le *noyer*. On exploite des mines de fer, de plomb argentifère, et de belles carrières de pierre. Les principaux centres industriels sont Angoulême (papiers blancs dont la réputation date du XVe s.), Ruelle (canons de marine), Sireuil, Taizé-Aisie (métallurgie), Cognac (distilleries).

CHARENTE-INFÉRIEURE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de l'Aunis, de la Saintonge et de plusieurs cantons du Poitou (nord de l'anc. arrond. de Saint-Jean-d'Angély).

Il comprend 4 arrondissements (*La Rochelle*, ch.-lieu; Jonzac, Rochefort et Saintes), 40 cantons, 483 communes, et compte 415.250 habitants; superf.: 7.230 km². Il fait partie de la 18e région militaire (Bordeaux) et ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Poitiers, à l'archevêché de Bordeaux (siège épiscopal à La Rochelle), à la 24e conservation des forêts (Niort), au conseil de préfecture de Bordeaux.

Le département comprend plusieurs régions très diverses : l'Aunis (arrond. de Rochefort et Saint-Jean), juras-

plaines maritimes comblées par des alluvions et desséchées par le drainage: Marais poitevin au nord de La Rochelle, Petite Flandre au nord de Rochefort, vallée de la Charente, golfe de Marennes et de la Seudre, sont couvertes de riches cultures; ce sont les *bris*.

Dans son état actuel, la côte est une conquête de la mer. Les vastes îles d'Oléron et de Ré, calcaires crétacés et jurassiques, sont les débris de l'ancien rivage, mais la mer s'est avancée davantage dans le continent, et jadis le Pertuis breton se prolongeait dans le Marais poitevin et le Pertuis d'Antioche dans la Petite Flandre. La terre de nouveau gagne sur la mer. Entre la pointe de la Coubre, sur la Gironde, et la pointe d'Arvert, en face d'Oléron, la côte est couverte de dunes fixées par des pins.

Le département est avant tout agricole, et la population, qui vit dispersée dans les fermes, cultive le blé, le maïs, l'avoine, la betterave et les pommes de terre. Le climat, maritime, n'a qu'une moyenne de pluie de 0m,75 et l'été chaud permet l'extension des vignobles dans les arrondissements de Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Jonzac, où l'on distille le raisin pour produire des cognacs, une des sources de richesse de la Charente-Inférieure.

La mer fournit les marais salants — très importants dans les plaines de Marennes, de la Seudre, et dans les îles, — la culture des huîtres et des moules à Marennes, et la pêche de la sardine au large. Il faut y ajouter l'industrie touristique des plages (Royan, Fouras, La Rochelle, les îles), les constructions navales et les fonderies à Rochefort, La Rochelle, Royan et l'île de Ré, les faïenceries et les verreries.

Charente à la Seudre (CANAL DE LA), voie d'eau du départ. de la Charente-Inférieure, commençant sur la Charente en amont de Rochefort. Elle traverse le canal de Brouage, passe par Marennes, et aboutit dans l'estuaire de la Seudre. Longueur, 26 kil.

CHARENTON-DU-CHER, ch.-lieu de cant. du Cher; arrond. et à 11 kil. de Saint-Amand, sur la Marmande; 1.700 hab. Ch. de f. économ. du Cher. Fut au moyen âge le centre d'une puissante seigneurie de la maison de Déols. — Le canton a 10 comm., et 6.727 hab.

CHARENTON-LE-PONT, ch.-lieu de cant. de la Seine, arrond. de Sceaux et à 4 kil. de Paris, entre la Seine, la Marne, et le bois de Vincennes; 21.100 hab. (*Charentonnais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Ports sur la Seine et la Marne canalisée; entrepôts. L'hospice d'aliénés dit « de Charenton » est sur le territoire de la commune de Saint-Maurice. — Le canton a 4 comm., et 93.000 hab.

— *Histoire.* L'importance de sa position a fait de cette localité, depuis son origine, le théâtre de plusieurs combats, principalement sous Charles VII, sous Louis XI, pendant la Ligue, où Charenton résista vaillamment à Henri IV; pendant la Fronde (1648) et en 1814, lors de l'invasion étrangère. Henri IV y autorisa l'érection d'un temple protestant, qui fut détruit au temps de la révocation de l'édit de Nantes.

Un établissement d'aliénés y fut fondé en 1641, par Sébastien Leblanc, contrôleur général des guerres, et desservi par les frères de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu, qui y ajoutèrent un pensionnat pour les aliénés. Jusqu'à l'abolition des lettres de cachet (1781), il reçut des aliénés placés par leurs familles, et des réclusionnaires envoyés par ordre du roi.

Supprimé par la Révolution, il fut rétabli sous le Directoire comme asile national, et agrandi à diverses époques, notamment en 1830-1837, sous l'influence du Dr Esquirol.

L'établissement de Charenton, ouvert à tous les aliénés de la France, comporte trois classes de pensionnaires, distinctes seulement par le régime alimentaire. L'Etat y entretient des boursiers.

Le nom de Charenton, comme celui de *Bicêtre*, revient souvent sous la plume des écrivains dans le langage, et l'on dit: *un pensionnaire de Charenton, un homme digne d'aller à Charenton*, pour *un fou, un homme qui a perdu la raison.*

CHARENTONNADE n. f. *Fam.* Folie, divagation, aberration.

CHARÈS, général athénien, né vers 400, mort vers 330 av. J.-C. Taillé en athlète, médiocre stratège, mais habile à nourrir ses troupes par le pillage, un instant à la solde d'Artabaze, satrape révolté, puis guerroyant pour son compte, ce fut un vrai *condottiere*, Il commandait avec Lysiclès l'armée athénienne à Chéronée (338); mais il fut assez habile pour rejeter la responsabilité du désastre sur son collègue, qui fut condamné à mort.

CHARÈS, sculpteur grec de Lindos (île de Rhodes), élève de Lysippe. Il exécuta, après 305 av. J.-C., le célèbre *Colosse de Rhodes*, bronze gigantesque (32 m. de haut) qui représentait Hélios. Renversé par un tremblement de terre, vers 250 av. J.-C., cette statue a été définitivement détruite par les Arabes au VIIe siècle de notre ère.

CHARETON (Jean-Joseph VEYE, dit), général et homme politique français, né à Montélimar en 1813, mort à Paris en 1878. Il prit part en 1837 au siège de Constantine. Deux fois blessé devant Sébastopol, il était colonel à Sedan en 1870. Encore interné à Wiesbaden, les Drômois le nommèrent, en 1871, député à l'Assemblée nationale. Sénateur inamovible en 1875 et général de division. Il a pris une part active à la réorganisation de l'armée et présidé à partir de 1876, le comité des fortifications.

CHARETTE DE LA CONTRIE (François-Athanase), chef vendéen, né à Couffé, au manoir de la Contrie (Loire-Inférieure) en 1763, mort à Nantes en 1796. Ancien officier de marine, il fut entraîné par les Vendéens dans l'insurrection royaliste qu'il aspira dès lors à diriger seul; quoique surnommé « roi de la Vendée » grâce à ses nombreux succès, il eut toujours des rivaux d'influence, notamment Cathelineau et Stofflet. Ces rivalités contribuèrent à l'insuccès de l'armée vendéenne devant Nantes. Après l'entrevue de la Jaunaye, le 15 février 1795, il consentit à mettre bas les armes, espérant peut-être obtenir par d'autres moyens le succès de la cause royaliste. Déçu, il reprit les armes, se flatta d'obtenir la venue du comte d'Artois en Vendée. Poursuivi par les troupes de Hoche, abandonné de la plupart de ses compagnons, il fut battu à la Prélinière, pris, condamné à mort et exécuté.

Charette.

CHARETTE DE LA CONTRIE (Athanase, baron DE), neveu du précédent, né à Nantes en 1797, mort à Couffé, au manoir de la Contrie en 1848. Il prit part aux mouvements royalistes pendant les Cent-Jours. Pair de France en 1823, il suivit Charles X en exil et aida la duchesse de Berry en 1832. Il a écrit: *Quelques mots sur les événements de la Vendée en 1832* (1840); *Journal militaire d'un chef de l'Ouest contenant la vie de Madame, duchesse de Berry, en Vendée* (1842).

CHARETTE DE LA CONTRIE (Athanase, baron DE), général français, fils du précédent, né à Nantes en 1832, mort au château de la Basse-Motte (Ille-et-Vilaine) en 1911. Lieutenant-colonel aux zouaves pontificaux, il assista aux batailles de Castelfidardo (1860), de Mentana (1867), à la défense de Rome (1870). Rentré en France, il y forma le corps franc des zouaves pontificaux, fut blessé à Patay (2 déc. 1870) et nommé général de brigade à titre auxiliaire. Il refusa le mandat de député à l'Assemblée nationale. Il a publié les *Souvenirs du régiment des zouaves pontificaux, Notes et Récits* (1876-1878).

CHARGE n. f. (subst. verbal de *charger*). Au sens étymol.: Ce que transporte un char. || Ce que porte quelqu'un; ce que quelque chose supporte: CHARGE *légère, pesante.* || Ce que peut ou doit supporter quelqu'un ou quelque chose: *La* CHARGE *d'un soldat, d'un mulet, d'un wagon, d'un navire.* || La quantité de poids que peut supporter quelque chose, d'où: Mesure approximative: *Une* CHARGE *de bois, de blé*, etc.

— *Fam.* Série de coups nombreux: *Donner, Recevoir une* CHARGE *de coups de poing, de coups de bâton.*

— Pop. *En avoir sa charge*, Se dit d'une personne ivre ou obèse.

— *Fig.* Embarras, obligation onéreuse, condition pénible, délicate: *Avoir des* CHARGES *nombreuses, Accepter les* CHARGES *d'une succession.*

— Fonction publique, et spécialem. Office de notaire, avoué, etc.: *Les* CHARGES *publiques. Acheter une* CHARGE *de notaire.* (L'expression *charges publiques* signifie aussi soit les impositions dues par les citoyens, soit les dépenses et la dette de l'Etat.) || Mission, mandat public ou privé: *Avoir* CHARGE *de vendre un bien.* || Charge, office particulier: CHARGE *de précepteur.* || Emploi, condition qui accable: *La vie lui est à* CHARGE. *Mon métier m'est à* CHARGE. || *Par extens.* Ce qui pèse sur, ce qui exagère, outre, grossit les traits de quelqu'un ou de quelque chose: *Faire la* CHARGE *de quelqu'un. Les* CHARGES *doivent être ressemblantes.* || *Par anal.:* Plaisanterie, mystification: *Des* CHARGES *d'atelier.* || Histoire fausse, invraisemblable: *Quelle* CHARGE!

— Admin. *Fait de charge*, Fait de responsabilité commis par le titulaire d'une charge, dans l'exercice de ses fonctions. || *Cahier des charges*, Tableau des obligations imposées à un entrepreneur, dans l'exécution d'un travail qui lui est offert. || *Prise en charge*, Locution usitée en langage administratif quand certains fonctionnaires sont rendus responsables de la garde ou de l'emploi d'objets mobiliers portés sur un inventaire, ou quand un comptable se charge en recette du montant de certains droits.

— Armur. Quantité de poudre contenue dans la *gargousse* ou la *douille* d'un projectile ou bien dans l'étui d'une cartouche d'arme portative. || Opération du service des canons et du maniement des armes portatives qui a pour but d'introduire le projectile dans l'âme de l'arme. (Autrefois la charge se faisait en plusieurs temps: douze temps avec les fusils se chargeant par la bouche, quatre temps avec les fusils se chargeant par la culasse.) || *Charge de bandoulière*, Chacun des étuis portant la charge et qui était accroché à la bandoulière, avant l'invention de la cartouche. || Projectiles (et spécialement plombs) lancés par une arme à feu: *Recevoir la* CHARGE *d'un fusil en pleine poitrine.*

Charge de bandoulière.

— Art milit. Mode d'attaque d'une troupe, particulièrement de cavalerie, qui se jette sur une autre pour la combattre à l'arme blanche. (Dans l'infanterie, la charge s'appelle l'*assaut*. Toutefois, on dit le *pas de charge* pour désigner l'allure vive à laquelle les fantassins se portent en avant.) || Batterie de tambours et sonnerie de clairons ou trompettes donnant le signal d'attaque. || *Charge du soldat*, Le poids qu'il porte en campagne. (Elle a été très variable selon les époques, selon les armées et selon la nature des guerres. Elle est comprise aujourd'hui entre 23 et 31 kil.)

— Art vétér. Cataplasme, emplâtre ou autre topique appliqué sur quelques parties du corps d'un animal malade: *Les* CHARGES *sont excitantes, résolutives et fortifiantes.* (Les charges sont des préparations extemporanées, poisseuses, qui se maintiennent seules sur la partie à traiter. Leur composition est variable et correspond à celle des onguents.)

— Blas. Syn. de CHARGEURE.

— Chem. de f. *Charge d'un train*, Total du poids mort (poids des voitures et des wagons vides) et du poids utile (poids des voyageurs et des marchandises transportés).

— Comm. *Prise en charge*, Formalité par laquelle un négociant jouissant du bénéfice de l'entrepôt se déclare responsable, vis-à-vis de l'administration des contributions directes, des quantités de marchandises entrées dans ses magasins. (Lorsque la douane perçoit à l'entrée sur des marchandises des droits restituables à la sortie des mêmes marchandises, ou lorsqu'elle laisse passer en franchise et sous acquit-à-caution des matières destinées à être réexportées après transformation, dans le premier cas, c'est elle qui prend en charge les quantités qui ont acquitté les droits; dans le second, c'est le commerçant qui est responsable des droits non acquittés.)

— Constr. Epaisseur de maçonnerie que l'on met sur les solives d'un plancher pour recevoir le carrelage. || Frais qui résultent de l'augmentation qu'il faut donner à l'épaisseur d'un mur, lorsqu'un des deux voisins en augmente la hauteur: *Payer la* CHARGE *d'un mur mitoyen.*

— Dr. canon. *Charge d'âmes*, Obligations de celui à qui sont confiés les intérêts religieux d'une population: *Posséder un bénéfice avec* CHARGE D'ÂMES. — Dans le langage ordinaire, Responsabilité de celui à qui sont confiés les intérêts spirituels de certaines personnes: *Le professeur a* CHARGE D'ÂMES. (V. Cousin.)

— Dr. crim. Indices de culpabilité qui se produisent contre un accusé: *Examiner les* CHARGES. || *Témoin à charge*, Témoin assigné par le ministère public pour étayer l'accusation. || *Informer à charge et à décharge*, Informer pour et contre l'accusé.

— Dr. rom. *Charges sordides*, Obligations imposées aux provinces par la loi romaine et qui consistaient en prestations en nature, en charrois, etc. (Au moyen âge, les charges sordides devinrent permanentes sous le nom de « corvées ».)

— Electr. Action d'accumuler l'électricité: *La* CHARGE *d'une bouteille de Leyde* ou *d'un accumulateur électrique.* || *Charge électrique*, Quantité d'électricité par unité de surface, à un potentiel déterminé. (La charge électrique Q d'un conducteur isolé ou d'un condensateur est une quantité d'électricité liée au potentiel V et à la capacité C par la relation $Q = C \times V$.) || *Charge résiduelle.* Quantité d'électricité restant dans un condensateur après une première décharge instantanée de ce condensateur. || *Charge d'une machine* ou *d'un transformateur*, Puissance fournie par cette machine ou ce transformateur. || *Coefficient de charge*, Quantité d'électricité nécessaire pour porter l'unité de surface à un potentiel égal à l'unité. Quotient de la charge moyenne d'une machine par sa puissance normale. V. POTENTIEL, ÉLECTROMÈTRE.

— Fin. Impôts en général. || *Charges réelles*, Impôts perçus sur les choses, et non sur les personnes. || *Charges*

personnelles, Celles qui tombent sur la personne et non sur ses biens : tutelle, service militaire, impôt personnel, prestation en nature.

— Hortic. Bourse ou œil à fleur.

— Manuf. Poids formant frein sur les rouleaux d'ensouple d'un métier à tisser et qui tend la chaîne.

— Mar. Cargaison en général. || *Supplément de charge*, Gratification donnée aux maîtres chargés par suite de la responsabilité qui leur incombe. || *Morte charge*, Charge excessive, qui gêne outre mesure les mouvements du navire. || *Charge à la cueillette, au tonneau, au quintal*, Chargement fourni par divers particuliers. || *Charge à la côte*, Situation d'un navire forcé par le gros temps de se tenir près de terre. || *Ligne de charge*, Ligne tracée sur la carène, et dont l'affleurement indique que le navire est aussi chargé qu'il doit l'être. (On dit aussi LIGNE DE FLOTTAISON. — En Angleterre, une marque spéciale, appelée « plimson », du nom de celui qui la fit adopter, détermine l'enfoncement que les navires ne doivent jamais dépasser. En France, une marque analogue est placée par les soins du Bureau Veritas.) || *Mât de charge* ou *Grue*, Appareil débordant à l'extérieur et prenant les colis à embarquer ou à débarquer du quai de chargement ou de la cale. || *Bâtiment en charge*, Navire dont on prépare, dont on fait le chargement. || *Bâtiment de charge*, Bâtiment qui accompagne une escadre pour porter des munitions. || *Sabords de charge*, Ouvertures pratiquées à l'avant ou à l'arrière de la carène, pour l'embarquement des objets volumineux.

— Mécan. *Charge d'une soupape*, Résistance au soulèvement donnée à cette soupape au moyen de ressorts.

— Métall. Ensemble des matières que l'on introduit en une fois dans un four, un haut fourneau, etc. || *Charge de rupture*, Effort de traction, mesuré en kilogrammes par millimètre carré, sous lequel se rompt une barre, dans les essais de métaux ou de matériaux de construction.

— Métrol. Ancienne mesure de capacité qui était usitée dans plusieurs pays, notamment à Nice, où elle valait 160 litres. || Ancienne unité de poids, en usage dans quelques parties de la France : *La* CHARGE *de Marseille valait 150 kilogrammes.* || Ancienne mesure agraire, évaluée par la quantité de terre que l'on peut ensemencer avec une charge de blé.

— Mines. Quantité de poudre que l'on met à la fois dans une mine pour produire une explosion. || *Charge limite*, Quantité d'explosif qui, dans des conditions d'expérience données, enflamme une atmosphère grisouteuse. (La variation de cette charge avec les conditions d'expérience enlève en fait à cette notion tout intérêt réel.)

— Techn. Quantité de matières minérales, que l'on ajoute au papier, à la soie, au caoutchouc, etc., au cours de leur fabrication.

— P. et chauss. Pression que l'eau exerce sur les parois qui la contiennent. || *Charge d'eau*, Hauteur verticale de l'eau au-dessus d'un point déterminé. || *Charge d'essai*, Poids considérable réparti sur un pont en métal, pour éprouver sa solidité, avant de le livrer à la circulation.

— Prestidig. Opération consistant à introduire invisiblement (généralement derrière un objet formant masque) un objet dans un chapeau ou un récipient. (Cet objet était sur l'exécutant ou derrière une table, une chaise, etc.) Les objets d'abord retirés du chapeau forment un masque favorable pour s'en emparer. || Nom donné également à l'objet ou au paquet que l'on introduit.

— Sports. Action d'un joueur de football, de rugby ou de hockey, abordant avec vigueur un de ses adversaires. (La charge est régulière quand l'adversaire est en possession du ballon ou de la balle et qu'il est abordé par devant. Elle est irrégulière dans les autres cas.)

— LOC. *Femme de charge*, Femme dont la charge est de surveiller particulièrement le linge, l'argenterie, etc. || *Bêtes de charge*, Bêtes employées au transport de fardeaux. || *Être à charge*, Etre un sujet de peine, d'embarras. || *Être à la charge de quelqu'un*, Etre défrayé par lui. || *Mettre une chose à la charge de quelqu'un*, Lui en faire porter la responsabilité. || *Être en charge*, En voie de chargement. || *Être en charge, Être hors de charge*, Occuper des fonctions, En être sorti. || *Faire l'acquit de sa charge*, S'acquitter de tous les devoirs qu'elle impose. || *Aller au delà de sa charge*, En dépasser les droits et les devoirs. || *Revenir, Retourner à la charge*, Réitérer démarches, instances, attaques. || *Prendre les charges avec le bénéfice*, Se soumettre aux inconvénients lorsqu'on veut jouir des avantages. || *Ce n'est pas un bénéfice sans charge*, Se dit de ce qu'on n'obtient pas sans travail, dépense ou danger.

— LOC. ADV. *A la charge d'autant, A charge de revanche*, A condition qu'on en fera autant, à condition de rendre la pareille.

— LOC. PRÉPOS. *A la charge, A charge de* ou *que*, A condition de ou que : *Je te pardonne, A* LA CHARGE QUE *tu mourras.* (Molière.)

— SYN. **Charge, faix, fardeau.** La *charge* c'est ce qu'on porte, ce qu'on peut porter. . Le *faix* c'est proprement la *charge* d'un faisceau de choses réunies ou de choses dont le poids augmente successivement. Le *fardeau* c'est simplement une *charge* plutôt lourde et pénible.

— SYN. **Charge, emploi, fonction, ministère, office.** Une *charge* est une fonction publique comportant une certaine dignité et des responsabilités. *Emploi* est le mot le plus général et le plus commun. *Fonction* a un sens plus particulier et plus relevé qu'emploi. *Office*, comme *charge*, désigne un emploi public. Le *ministère* est proprement une *charge* assumée volontairement pour le service de quelqu'un.

— ENCYCL. Hist. Les *charges de la couronne*, ou *grandes charges* étaient au nombre de cinq : grand chambrier, grand connétable, grand sénéchal, grand amiral, grand bouteiller. Sous les deux premières races, la cour, toute militaire, était représentée par ces seuls officiers ; mais ensuite, la multiplicité des charges et offices ne connut plus de bornes. En 1789, la maison de Louis XVI se composait de trente-deux grands officiers, ayant sous leur dépendance de nombreux officiers subalternes. Les charges différaient des *commissions* en ce que ceux qui étaient investis de ces dernières étaient révocables. Napoléon Ier créa à son tour de grandes dignités et de grands-officiers. La Restauration, reproduisant l'organisation de l'ancienne cour, multiplia les charges secondaires. La révolution de 1830 fit disparaître ces offices. Avec le second Empire reparurent encore certaines grandes charges. Elles ont définitivement disparu à la chute de l'Empire. V. DIGNITÉS.

— Armur. La *charge d'une arme à feu* varie avec l'arme elle-même, mais l'important, c'est le *rapport du poids de la charge au poids du projectile*. Ce rapport de 1/1 à l'origine des armes à feu s'abaissa aux 2/3, à la moitié, et jusqu'au dixième avec les premiers canons rayés : on se résignait ainsi à une forte réduction de vitesse initiale. L'emploi de *poudres lentes* a permis de revenir à de plus fortes charges et de plus grandes vitesses. Dans les canons la charge varie selon le genre de tir : plein fouet, plongeant, courbe, vertical. Dans les fusils, la charge est généralement aujourd'hui le cinquième du poids de la balle.

La *charge des projectiles creux* varie quant à sa nature et à sa quantité suivant les effets à obtenir par le projectile : effet de mine contre des cuirasses en terrassements (*explosifs brisants*), effet contre le personnel ou contre des avions (*shrapnells*). On mélange à la charge des substances fumigènes, pour faciliter le *réglage du tir*.

— Art milit. La *charge* a longtemps été le principal mode d'action de la cavalerie. Elle était efficace quand elle était bien *préparée* par le feu des autres armes et qu'elle se produisait par *surprise*. Aujourd'hui, avec la

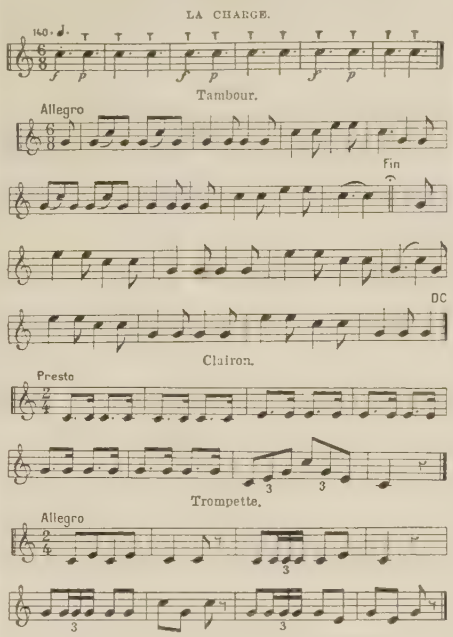

Charge en fourrageurs (sonnerie de trompette).

puissance de tir des engins modernes, la cavalerie ne trouve plus que de rares occasions de charger. La charge s'exécute soit *en ligne* ou *en bataille*, *en colonne* ou *en échelons*, soit *en fourrageurs*. Les premières s'emploient contre la cavalerie ou l'infanterie seulement ébranlée ; on charge en fourrageurs, c'est-à-dire en ordre dispersé, contre de l'artillerie, des troupes en déroute ou bien, au cours du combat, pour former un rideau, tâter l'adversaire, etc.

L'*allure* de la charge est le galop allongé pris le plus tard possible pour ne point rompre la cohésion ni essouffler les chevaux. On a intérêt à *diriger* la charge sur les flancs ou les derrières de l'ennemi.

Les anciens hommes d'armes chargeaient en haie, sur un rang, à six pieds d'intervalle les uns des autres. Ecuyers et basses soldes restaient au second rang. A l'exception des gendarmes qui gardèrent la lance jusque vers 1620, la cavalerie, à partir du XVe siècle, chargea au trot en usant du pistolet jusqu'à la fin du XVIIe siècle. La charge à l'arme blanche fut remise à la mode par les cavaliers du roi de Prusse Frédéric II. Parmi les charges célèbres, on cite celle du maréchal de Saxe à Lawfeld, celles de Montbrun et Caulaincourt à la Moskowa. Les dernières charges de cavalerie dans la bataille eurent lieu à Frœschwiller et Sedan en 1870.

CHARGÉ n. m. (part. pass du v. *charger* pris substantiv.) Spécial. : *Le* CHARGÉ *d'affaires. Un* CHARGÉ *de cours.*

CHARGEAGE [*jaj'*] n. m. Partie des galeries de mines voisine du puits d'extraction, où l'on accroche les bennes pleines pour les monter à la surface.

CHARGEANT [*jan*], **E** adj. Importun, fatigant, pesant : *Ces visites sont bien* CHARGEANTES. (VX.)

— Lourd à l'estomac : *Le pâté de foies d'oies est un mets très* CHARGEANT.

CHARGE-FOIN n. m. Instrument aratoire, servant à charger le foin sur les charrettes.

CHARGEMENT [*man*] n. m. Action de charger : *Travailler au* CHARGEMENT *d'un navire, d'une voiture.* || Ensemble des objets formant une charge : *Assujettir, assurer un* CHARGEMENT. || Action de mettre la charge dans une arme à feu. V. la partie *encycl.*

— Chem. de f. *Chargement exceptionnel.* Se dit d'un chargement dont les dimensions dépassent celles du gabarit normal.

— Dr. marit. Acte délivré par un armateur pour certifier l'embarquement de certaines marchandises, cet embarquement étant un élément essentiel du contrat d'assurances.

— Mar. Action de prendre charge : *Navire qui est en* CHARGEMENT. || Ensemble de tous les objets, matériel et cargaison, embarqués sur un navire de commerce.

— Métall. Introduction de la charge dans le four ou du combustible dans le foyer.

— Mines. Introduction de la charge dans le trou de mine. || Remplissage de la benne avec le minerai.

— Postes. Pli ou paquet contenant une valeur.

— ENCYCL. Art milit. Les armes à feu du XVIe siècle se chargeaient par la culasse avec système à coin. On y renonça par suite des crachements et explosions à l'arrière, pour y revenir vers la fin du XVIIIe siècle, au moins en ce qui concerne l'arme à feu portative. L'artillerie moderne n'adopta le *chargement* par la culasse qu'à partir de 1866 (canon Krupp prussien) ; la France ne construisit de canons de ce genre que dans la deuxième partie de la guerre de 1870.

— Postes. Les *chargements* postaux sont soumis à diverses formalités. Pour les lettres, maximum de poids de 1.500 gr., dimensions 45 cm. × 45 cm. ; le maximum de la déclaration est de 20.000 fr. Pour les boîtes, le poids est illimité ; les dimensions extrêmes sont 30 cm. × 10 cm. × 10 cm. ; l'épaisseur des parois doit atteindre 8 mm. au minimum. Le tarif des lettres et des boîtes comprend : 1° la taxe d'une lettre de même poids ; 2° un droit fixe de recommandation de 1 fr. ; 3° le droit d'assurance de 40 centimes jusqu'à 1.000 fr., et au-dessus de 25 centimes par 1.000 fr. ou fraction de 1.000 fr. En

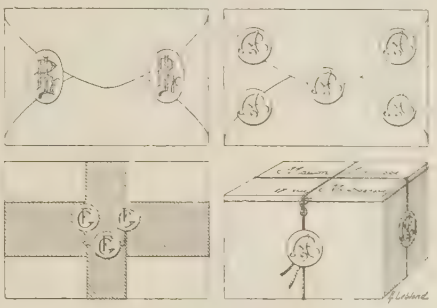
Modèles de chargements postaux.

outre : Déclaration de valeur à inscrire en toutes lettres, sans rature ni surcharge. Cachetage à la cire fine de même couleur avec empreinte uniforme.

Sur les lettres, les timbres-poste doivent être espacés et non repliés sur les deux faces de l'enveloppe ; les cachets doivent être en nombre suffisant (2 au moins) pour retenir les plis ; les enveloppes à bords noirs ou coloriés, les enveloppes transparentes ne sont pas admises.

Sur les boîtes, disposer une feuille de papier blanc sur les faces supérieure et inférieure pour permettre l'apposition des timbres et vignettes de service ; croisé de ficelle sans nœud ; cachetage à la cire fine sur les quatre faces latérales ; les deux bouts de la ficelle pris sous un des cachets.

— Techn. On classe les foyers à combustibles solides d'après leur mode de *chargement ; à la main*, c'est-à-dire à la pelle par la porte du foyer ; *mécanique*, à l'aide d'un outil projeteur par la porte du foyer ; *continu*, par déversement à la base d'une trémie sur une grille inclinée ou une chaîne sans fin ; *par en dessous*, à l'aide de poussoirs amenant le charbon sous la couche en ignition.

Le chargement à la main coûte cher de main-d'œuvre, et sa discontinuité peut causer des pertes avec les charbons très volatils : bien fait, il permet d'obtenir une température très élevée, mais d'une façon peu économique : il devient prohibitif pour les grandes usines modernes. Le chargement mécanique n'est qu'un palliatif actuellement désuet. Le chargement continu convient à des foyers de grande dimension : sur grilles sans fin, il est très simple et très robuste, mais réclame un combustible bien calibré. Le chargement par en dessous, presque continu, assure une distillation bien progressive des matières volatiles, et laisse dans le foyer une grosse couche de combustible formant réserve : il lutte, pour les très grosses chaudières, avec la chauffe au combustible pulvérisé.

CHARGE-MULET [*lè*] n. m. Variété de raisin noir (calitor), nommé ainsi dans le Midi à cause de la fécondité du plant qui le produit.

CHARGEOIR [*jouar*] n. m. Hort. Sellette à trois pieds, sur laquelle on place une hotte avant de se la mettre sur le dos.

— Artill. anc. Sorte de cuiller de métal armée d'une longue hampe, qui servait à charger les canons avant l'usage des gargousses. (On l'appelait aussi LANTERNE A POUDRE.)

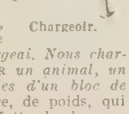
Chargeoir.

CHARGEON [*jon*] n. m. Sarment de vigne taillé à un, deux ou trois yeux.

CHARGER v. tr. (du bas lat. *carricare*, charrier ; de *carrus*, char. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Je chargeai. Nous chargeons*) Mettre une charge sur : CHARGER *un animal, un navire, une voiture.* CHARGER *ses épaules d'un bloc de marbre.* || Mettre la quantité de matière, de poids, qui convient : CHARGER *une pipe, un four.* || Mettre la charge : CHARGER *une arme.* || Couvrir de cachets, ou de timbres spéciaux, en parlant d'une lettre qui contient des valeurs. || Couvrir avec exagération : CHARGER *une table de mets.* CHARGER *sa tête d'ornements.* || Peser sur : *Poutre qui* CHARGE *trop la muraille.* || Frapper longtemps et rudement : CHARGER *quelqu'un de coups.* || Se précipiter sur : CHARGER *l'ennemi, des voleurs.*

— *Pop.* Prendre comme charge : *Cocher qui* CHARGE *un client.*

— *Fig.* Imposer une charge : des obligations onéreuses, des obligations morales : CHARGER *un pays d'impôts, une terre d'une redevance, une succession de legs.* CHARGER *quelqu'un de la tutelle d'un enfant.* || Imposer une mission (publique ou privée) : CHARGER *un ambassadeur, un ami de...* || Imposer un travail, des efforts pénibles : CHARGER *sa mémoire.* || Imposer une responsabilité : CHARGER *sa conscience d'une faute.* || Peser sur, imputer quelque chose à quelqu'un, accabler : CHARGER *quelqu'un de malédictions.* CHARGER *quelqu'un d'un crime.* CHARGER *un prévenu.* || Exagérer, outrer, grossir : CHARGER *un compte.* CHARGER *un récit d'épisodes.* CHARGER *le portrait de quelqu'un.*

— Absol. : *Caricaturer, c'est* CHARGER.

— *Charger l'estomac*, Être difficile à digérer en parlant des aliments. || *Charger un mot*, Ecrire un mot sans effacer celui qui est dessous. || *Charger le dos de quelqu'un*, Lui donner des coups de bâton. || *Charger une broche*, Enfiler les viandes avec la broche. || *Charger un fourneau*, Le mettre en mesure d'être allumé. || *Charger les feux*, Mettre du charbon sur celui qui brûle déjà.

— Jeux. *Charger le bidet*, Au trictrac, Placer plusieurs dames sur une flèche.

— Mar. Embarquer quelque chose sur un navire, un chaland. || *Charger à fret,* Affréter un navire à divers négociants, pour porter leur fret. || *Charger un navire à sec,* Le charger quand il est encore soit au carénage, soit à la cale.

— Métall. *Charger un four,* Mettre dans un four les produits à traiter.

— Phys. Accumuler de l'électricité dans : CHARGER *une bouteille de Leyde, une batterie électrique.*

— Techn. D'une manière générale, Compléter, augmenter, une quantité donnée de matière par l'apport d'une quantité nouvelle.

— *Intransitiv.* Ajouter, enchérir.

— Mines. On dit qu'un terrain *charge* lorsqu'il a tendance à refermer rapidement les vides qu'on y a creusés.

— ***Chargé, e;*** part. pass. du verbe *Charger.* Spécial. : *Une femme* CHARGÉE *de cours.*

D'argent à la bande d'azur chargée d'une rose du premier.

— Blas. Se dit de toute pièce sur laquelle il y en a une ou plusieurs autres.

— *Pop.* Qui est en état d'ivresse. || *Etre chargé,* Avoir sa voiture chargée (en parlant d'un cocher, d'un déménageur, etc.) || *Etre chargé de cuisine,* Etre fort gras.

— Jeux. *Dés chargés,* Pipés pour tricher au jeu.

— Manèg. *Chargé d'épaules.* Se dit d'un cheval qui a les épaules trop fortes pour sa taille. || *Chargé de ganache,* Se dit d'un cheval qui a la ganache trop développée.

— Mar. *Maître chargé* ou substantiv. *Chargé-maître,* Premier maître, ou, à son défaut, autre officier marinier responsable des objets d'armement. || *Navire chargé en côte,* Poussé à la côte par le vent et le courant. (On dit plus souvent DROSSÉ.) || *Navire chargé de toile,* Navire ayant établi autant de voiles qu'il peut utilement en porter. || *Navire chargé par sa voilure,* Navire ayant établi trop de voiles.

— Techn. *Lices chargées,* Se dit des lices qui ont plus de mailles que les autres.

— N. m. *Chargé d'affaires,* Ministre qui représente un gouvernement près d'une cour étrangère, à défaut d'ambassadeur.

— *Chargé de cours,* Celui qui fait un cours sans être professeur titulaire.

— ***Se charger,*** v. pr.: *Portefaix qui* SE CHARGE *trop. Les rastaquouères* SE CHARGENT *de trop de bijoux.*

— Avec réciprocité : *Troupes qui* SE CHARGENT *avec vigueur.*

— Fig. : SE CHARGER *d'un orphelin.* SE CHARGER *d'un crime infâme.* SE CHARGER *l'un l'autre avec emportement.* — Au sens passif : *Sacs qui* SE CHARGENT *automatiquement, Colis qui* SE CHARGENT *à dos de mulet. Malade dont la langue* SE CHARGE. *Temps qui* SE CHARGE.

— ALLUS. HIST. **Mon Dieu, protégez-moi contre mes amis; quant à mes ennemis, je m'en charge.** Ce mot, qu'on attribue au connétable de Montmorency et qui a peut-être une origine espagnole, a été repris maintes fois, sous maintes formes, par Voltaire.

— ANTON. **Décharger.**

CHARGETTE n. f. Petite éprouvette métallique à manche, avec laquelle on mesure la poudre ou le plomb qui doivent entrer dans une cartouche de fusil de chasse.

Chargette.

CHARGEUR, EUSE n. Celui, celle qui charge des marchandises, qui entretient un fourneau, qui charge les bennes avec le minerai ou le charbon de terre, qui est employé au chargement des bateaux et des wagons dans les ports.

CHARGEUR n. m. Armur. Appareil au moyen duquel on effectue le chargement des cartouches (de chasse ou de guerre). || Dispositif réunissant un certain nombre de cartouches que l'on introduit ensemble dans une arme à feu à chargement coup sur coup pour la transformer en arme à répétition.

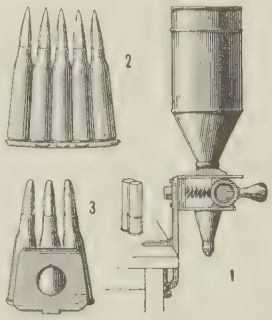

CHARGEURS : 1. Automatique à poussoir, pour cartouches de chasse; 2. Chargeur du fusil Mauser; 3. Chargeur du mousqueton d'artillerie et de la carabine de cavalerie.

— Artill. Canonnier qui introduit la cartouche ou le projectile dans l'âme d'une bouche à feu.

— Mar. Négociant à qui appartient tout ou partie de la cargaison d'un navire.

— Adjectiv. *Commissionnaire chargeur,* Celui qui fait les expéditions des marchandises par bateau.

— ENCYCL. Armur. Les types de *chargeurs* ont varié : au début, simples cartouchières de cuir pour mettre les cartouches à portée du tireur, ou poches métalliques fixées au fût de l'arme, les chargeurs furent ensuite des sortes de lames d'acier très minces repliées de façon à maintenir un certain nombre de cartouches et dont l'introduction se fait d'un trait dans le logement de l'arme soit en vidant d'abord le chargeur, soit en introduisant le chargeur plein lui-même.

CHARGEURE [*jur'*] n. f. Pièce de blason qui en charge une autre : *La* CHARGEURE *ne diminue pas la noblesse comme fait la brisure.* (On dit aussi CHARGE.)

CHARGEUSE n. f. Machine distribuant automatiquement des charges d'un produit déterminé.

— ENCYCL. La *chargeuse* d'un four Martin est en général constituée par un long bras en acier, muni à son extrémité d'une pince ou d'une cuiller portant les matières dans le four et les y déversant en s'ouvrant ou se renversant. La chargeuse d'un four à coke est une grande caisse de tôle, reproduisant les dimensions du four, qu'on remplit de charbon et introduit dans le four par l'un des bouts; on enlève ensuite les côtés, démontables, de la chargeuse, puis on retire le fond en laissant le charbon dans le four.

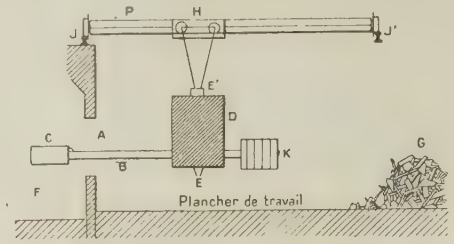

Schéma d'une chargeuse de four Martin : A. Porte du four; B. Bras à rotation de la chargeuse; C. Cuiller; D. Cabine de commande tournant autour de l'axe EE' pour aller prendre les matériaux en G, puis les déverser en F; H. Chariot roulant sur le pont roulant P; JJ'. Rails pour le déplacement du pont roulant; K. Contre-poids.

CHARI, fleuve de l'Afrique-Equatoriale française, dont les sources sortent, dans la colonie de l'Oubangui-Chari, du plateau qui sépare les domaines du Congo, du Nil et du lac Tchad. Dans la colonie du Tchad, il coule lentement vers le N.-O. à travers une immense plaine, reçoit le Bahr-Salamat, le Ba-Mbassa et le Logone, et se jette sur la rive méridionale du lac Tchad par un delta marécageux. L'explorateur Emile Gentil l'a descendu et étudié en 1897.

CHARICLÉE [*ka*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés. (La chenille de la *charicl*æ *Delphinii* vit en France, dans les jardins, sur le pied d'alouette. Les entomologistes modernes font de cette espèce une *melicleptria.*)

Charicl*é*e.

CHARICLÈS, Athénien du ve siècle avant notre ère qui commanda une flotte en 413, fut un des trente tyrans après la prise de sa patrie (404), jouit d'une grande influence sur ses collègues et fut assassiné en 403.

Charicl*è*s, titre d'un ouvrage de l'archéologue allemand W. Becker (1840). C'est un tableau de l'ancienne Grèce dans le cadre d'un récit romanesque, comme le *Voyage d'Anacharsis* de Barthélemy.

CHARICLO. Myth. gr. Nymphe, mère du devin Tirésias. — Femme du centaure Chiron.

CHARIDÈME, aventurier grec, né à Oréos (Eubée) vers 400 av. J.-C., mort après 349; d'abord simple soldat, ensuite pirate, chef de mercenaires, il servit tour à tour les Athéniens, le roi de Thrace Cotys, le satrape Artabaze, et chercha à se rendre indépendant en Troade; enfin, Athènes lui accorda le droit de cité, et l'envoya au secours d'Olynthe, en 349.

CHARIDÈME, orateur athénien du IVe siècle av. J.-C.; fut chargé de missions auprès de Philippe de Macédoine.

CHARIENTISME [*ka-ri-an-tissm'*] n. m. (du gr. *kharientismos,* plaisanterie). Trope qui consiste dans une ironie fine et gaie, par laquelle on donne à entendre, plutôt qu'on ne l'exprime, ce qu'il y a de piquant dans la pensée. (Peu us.)

CHARILAOS ou **CHARILLOS,** roi de Sparte, de la famille des Eurypontides (VIIe s. av. J.-C.). On a de lui des traditions contradictoires. Il combattit les Argiens et les Tégéates, qui le firent prisonnier.

CHARILE, héroïne d'une légende de Delphes. Durant une famine, n'obtenant rien elle se serait pendue de désespoir. L'oracle ordonna d'apaiser ses mânes; on institua les *charilées.*

CHARILÉES [*ka*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes de Delphes, en mémoire de Charile.

— ENCYCL. Suivant Plutarque, elles se célébraient tous les neuf ans. On battait, puis on enterrait, la corde au cou, une statue de Charile. Ce rit se rattachait, sans doute, à une antique tradition de sacrifices humains.

CHARIOLLE n. f. (de *chariot*). Anciennem., Petit lit monté sur des roulettes. (Il se poussait, le jour, sous le grand lit, d'où il était tiré le soir pour servir aux domestiques.)

CHARIOT [*rio*] n. m. (de *char* par *charrier*). Voiture à quatre roues, avec des ridelles ou une caisse, servant à porter des fardeaux : CHARIOT *chargé de foin.* (A été employé quelquefois dans le sens général de char) : *Courses de* CHARIOTS.

Chariot d'enfant.

— Appareil porté sur des roulettes, servant à soutenir les enfants qui s'essayent à marcher.

— Ameublem. Au XVIe siècle, Petit lit analogue à la chariolle. || Du XIVe au XVIIe siècle, Chaise roulante.

— Archéol. *Chariot à feu,* Nom donné à des récipients, sorte de braseros roulants servant autrefois au chauffage des églises, des palais. || *Chariot de table,* Petit meuble portant des bouteilles salières, etc. Syn. de CARROSSE.

— Artill. *Chariot de batterie,* Voiture composée de deux trains réunis à suspension par un crochet-cheville ouvrière, qui entrait dans la composition du matériel des batteries d'artillerie de campagne. || *Chariot de parc,* Voiture à quatre roues qui sert à transporter du matériel, des munitions d'infanterie ou d'artillerie, du matériel du génie, des ponts, etc. || *Chariot porte-corps,* Voiture destinée au service de siège, et qui sert principalement à transporter les mortiers, et accessoirement les canons et les projectiles.

— Chem. de f. *Chariot à bagages,* Petit véhicule destiné à transporter les bagages et les colis à l'intérieur d'une gare. (Les chariots réunis en convoi peuvent être remorqués par de petits tracteurs mus électriquement.) || *Chariot transbordeur,* Chariot roulant supportant un tronçon de voie sur lequel vient se placer un wagon ou une locomotive, que l'on peut ainsi déplacer perpendiculairement au sens des voies, et transborder d'une voie sur une autre voie voisine. (Le chariot transbordeur peut être avec fosse, et, dans ce cas, la continuité des voies est interrompue par cette dernière, ou sans fosse, et le chariot roule au-dessus du patin des rails qu'il traverse.)

— Jeux. Au jeu d'hombre, on a le *chariot* lorsque l'on possède les quatre dames dans son jeu.

— Manèg. Pantalon garni de cuir et muni de boutons à hauteur du mollet.

— Mar. *Chariot de barre,* Collier portant des réas sur lesquels passe la drosse. (C'est dans ce collier que glisse la barre du gouvernail.)

— Mines. *Chariot porteur,* Appareil servant à supporter les berlines dans un plan incliné. (Le *chariot porteur* comprend un bâti avec deux rails horizontaux sur lesquels se place la berline, et deux paires de roues qui roulent sur les rails du plan incliné. Aux recettes, la partie supérieure du chariot, et ses rails, se trouvent au niveau et dans les prolongements des voies des galeries, ce qui facilite beaucoup les opérations d'encagement et décagement.)

— Techn. Appareil de sonnettes qui sert à réunir plusieurs tirages. || Plate-forme mobile portant l'objet à travailler dans une machine-outil. || *Chariot de cordier,* Bâti en planches, porté sur deux roues, et que l'on charge plus ou moins lourdement suivant le commettage que l'on veut obtenir. || *Chariot à potence,* Levier de fer, porté sur des roulettes, employé dans les manufactures de glaces. || *Chariot à tenailles,* Outil du fabricant de glaces, servant à tirer du four ou à les y replacer les pots contenant le

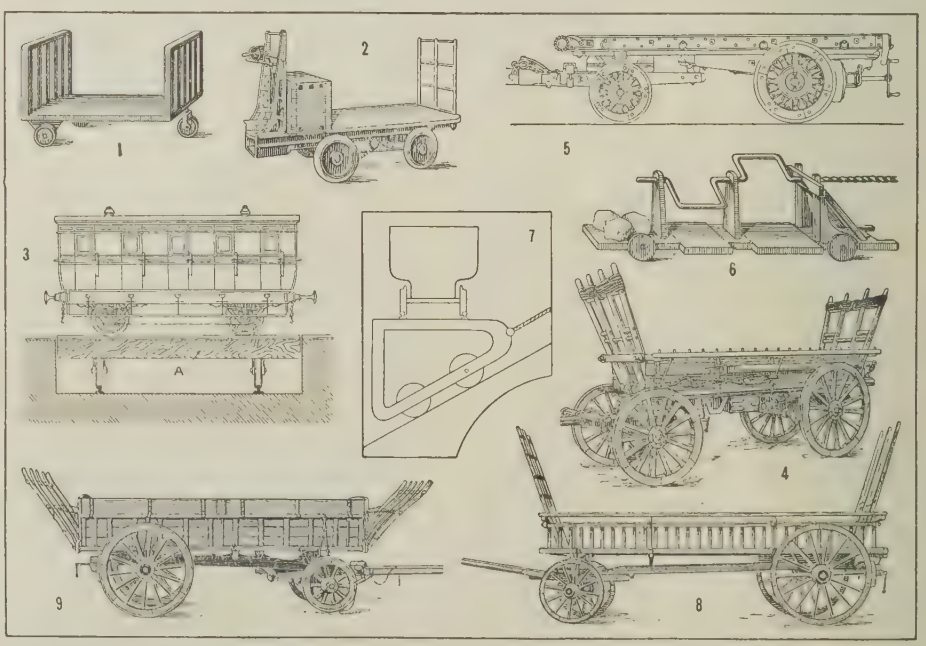

CHARIOTS : 1. A bagages (chemin de fer); 2. Chariot tracteur à accumulateurs; 3. Chariot roulant (A); 4. De parc (artillerie); 5. Porte-corps (artillerie); 6. De cordier; 7. Porteur sur plan incliné (mines); 8 et 9. De ferme.

verre en fusion. || Partie mobile des métiers à filer et à tisser. (On dit aussi CHARIVARI.)

— Télégr. Organe de transmission dans l'appareil Hughes.

— Théâtr. Sorte d'échelle destinée à porter les décors qui se meuvent latéralement.

— ALLUS. LITTÉR. **Chariot de Thespis,** Expression employée par Horace : elle fait allusion à la tradition selon laquelle Thespis, le légendaire inventeur de la tragédie, banni d'Athènes par Solon, aurait parcouru les campagnes avec ses acteurs, sur un char qui leur servait de scène. Le *chariot de Thespis* tient une place d'honneur dans *le Roman comique* de Scarron, le *Gil Blas* de Le Sage, *le Capitaine Fracasse* de Th. Gautier.

— ENCYCL. Econ. rur. Le *chariot* a deux grandes roues en arrière et deux roues plus petites sur le devant. Le plancher est garni sur le côté de ridelles qui ressemblent à des râteliers d'écurie, ou de panneaux en planches. On préfère d'ordinaire le chariot à la charrette dans les endroits peu accidentés. Toutefois, on constate une perte appréciable de travail utile, lorsque le nombre des chevaux attelés au chariot est considérable.

— Archéol. La différence entre les mots *char*, voiture à deux roues, et *chariot*, voiture à quatre roues, n'est pas ancienne. Longtemps les chariots à quatre roues, même pour les hauts personnages, furent assez simples. Ceux des rois mérovingiens n'étaient qu'une simple caisse décorée d'ornements et garantie par des rideaux que supportaient des arceaux. Les chariots dits *branlants*, inventés vers la fin du XIVe siècle et où le coffre était suspendu par des courroies n'étaient pas encore très confortables ; il y fallait force coussins pour amortir les heurts. Ce n'est qu'au XVIIe siècle qu'il cédèrent la place aux carrosses et autres voitures.

Chariot d'enfant (LE) (*Mricchakatikâ*), drame indien en cinq actes et sept tableaux, attribué au roi Çûdraka (IVe ou Ve s. de notre ère). Il a pour sujet l'amour d'un ministre disgracié, Tcharoudatta pour la courtisane Vasantasenâ. Celle-ci est poignardée par le beau-frère du roi, qui a tendu un piège à Tcharoudatta. Tcharoudatta est pris pour le meurtrier, et c'est lui que l'on mettrait à mort, si Vasantasenâ, échappée à la mort, ne se présentait subitement aux yeux de l'assassin pour l'accuser. Une traduction en vers de ce drame, par Méry et Gérard de Nerval, a été représentée à l'Odéon (1850).

Chariot de David, Grand Chariot, ou simplement **Chariot,** constellation plus connue sous le nom de GRANDE OURSE. V. OURSE (*Grande*). — **Chariot (Petit),** autre nom de la Petite Ourse. V. OURSE (*Petite*). — **Chariot de mer.** V. ARGO.

CHARIOTÉE n. f. Contenu d'un chariot.

CHARIOTER [*té*] v. intr. Travailler en se servant de l'outil du tour fixé entre les mordaches du support à chariot.

CHARIS. Myth. gr. Personnification de la Grâce, et femme d'Hephaistos dans l'Iliade.

CHARISIES ou **CHARITÉSIES** [*ka, zî*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur des Charites, comprenant des concours de danse, de musique et de poésie, particulièrement à Orchomène, en Boétie.

CHARISIUS (Aurelius Arcadius), jurisconsulte romain du IVe siècle. Il a écrit deux traités : *Des témoins* et *Des charges civiles*, dont on trouve des extraits dans le Digeste.

CHARISIUS (Flavius Sosipater), grammairien latin de la deuxième partie du IVe siècle. Il reste de lui un traité de grammaire (*Ars grammatica*) qui nous est parvenu mutilé, et qui est particulièrement intéressant par ce qu'il nous a conservé des études grammaticales antérieures et des écrivains latins archaïques.

CHARISME [*ka-rissm'*] n. m. (gr. *kharisma*). Hist. relig. Nom donné, dans les premiers temps du christianisme, aux sacrements et à certaines manifestations de la vie religieuse.

CHARISTÉRIES [*ka-riss-té-ri*] n. f. pl. Sacrifices d'actions de grâces ; particulièrement à Athènes en souvenir du rétablissement de la liberté par Thrasybule.

CHARISTICAIRE [*ka-riss-ti-kêr'*] n. m. (du gr. *kharis*, grâce). Dr. cout. Personne ayant la jouissance des revenus d'un monastère, d'un hôpital ou d'un bénéfice.

CHARISTIES [*ka-ris-tî*] ou **CARISTIA** n. f. pl. (du gr. *kharis*, grâce). Repas de famille que l'on célébrait solennellement, dans l'antiquité romaine, pour le maintien de la concorde, et d'où l'on excluait tout étranger. Cette fête, célébrée le 22 février, suivait immédiatement celles des *parentalia* et des *feralia*.

CHARITABLE adj. (de *charité*). Qui a de la charité pour son prochain : *Il faut être* CHARITABLE *envers tout le monde.* || Qui fait des aumônes. Qui est indulgent, doux, condescendant : *Soyez assez* CHARITABLE *pour m'écouter deux minutes. Un avis* CHARITABLE.

— Substantiv. *Loin d'ici ces faux* CHARITABLES ! (Fléchier.)

— ANTON. **Avare, dur, égoïste, impitoyable, inhumain.**

CHARITABLEMENT [*man*] adv. D'une manière charitable (Avec les nuances du mot). || Se dit souvent par ironie : *On avertit* CHARITABLEMENT *les autres de leurs défauts.*

CHARITATIF [*ka*] adj. m. (de *charité*). Subside modéré accordé par le concile à un évêque : *Subside* CHARITATIF.

CHARITÉ n. f. (lat. *caritas*). Dans le langage des théologiens, Amour de Dieu pour lui-même et du prochain comme créature de Dieu : *La* CHARITÉ *est une des trois vertus théologales.* || Dans le langage ordinaire, Vertu qui porte à désirer et à faire le bien du prochain.

— *Par extens.* Acte inspiré par l'amour du prochain, bienfait, aumône : *Faire de grandes* CHARITÉS. || Complaisance, condescendance : *Ayez la* CHARITÉ *de m'écouter un instant.* || Indulgence, grande douceur dans nos relations avec le prochain. || *Demander la charité, Etre à la charité,* Demander l'aumône, Vivre d'aumônes. || *Charité de cour,* Perfidie doucereuse de ceux qui vivent à la cour. || *Prêter des charités à quelqu'un,* Lui attribuer des médisances qu'il n'a pas faites.

— Argot. *Vol à la charité,* Escroquerie qui consiste à obtenir de l'argent de quelqu'un, sous prétexte de charité.

— Dr. *Consultations de charité,* Celles que donnaient gratuitement six avocats assistés d'un secrétaire, dans la salle de la bibliothèque des avocats, à Paris. (C'est une forme de l'assistance judiciaire.)

— *Bureau de charité,* Lieu où l'on distribue des secours ; bureau qui s'en charge. || *Atelier de charité,* Atelier où l'on fait travailler les pauvres sans ouvrage. || *Dame de charité,* Dame qui seconde les bureaux de charité, en recueillant des aumônes et en visitant les pauvres ou les malades. || *Charité maternelle,* Association fondée en 1878 pour donner des soins aux femmes en couche.

— Maison où résident des frères ou des sœurs de charité. || Nom donné à divers hôpitaux desservis par des sœurs de charité.

— Hist. relig. Discipline que les religieux de certains ordres s'administrent l'un à l'autre. || *Votre Charité,* Titre que l'on donnait aux princes de l'Eglise. || *Dames de charité, Filles de la Charité.* V. la partie *encycl.*

— PROV. **Charité bien ordonnée commence par soi-même,** Avant de songer aux autres, il faut songer à soi.

— ENCYCL. Théol. La *charité* est une vertu par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toutes choses, et le prochain comme nous-même, pour l'amour de Dieu.

Charité envers Dieu. — Les théologiens distinguent l'amour de *désir* ou de *concupiscence,* l'amour de *gratitude* et l'amour de *bienveillance.* Le premier nous fait aimer Dieu parce qu'il est pour nous la source de tous biens. Le second fait aimer Dieu par reconnaissance des bienfaits que nous en avons reçus. Le troisième nous fait aimer Dieu à cause de sa propre excellence. Mais il y a des variétés dans cette vertu même. La charité *habituelle* ou *infuse* est la capacité d'aimer Dieu surnaturellement, versée en nous par le baptême et rendue par la pénitence à ceux qui l'ont perdue. La charité est *actuelle* chez tous ceux qui en produisent des actes dans leur vie.

Charité envers le prochain. — Aux yeux du chrétien, tous les hommes sont frères, étant par adoption les enfants de Dieu. Nous devons donc aimer notre prochain pour l'amour de Dieu, et comme nous-même. L'exercice de la charité comprend les *œuvres de miséricorde corporelle* et *spirituelle ;* par exemple, l'assistance donnée à ceux qui ont faim et soif, la délivrance des prisonniers, l'hospitalité, la conversion des pécheurs, l'instruction des ignorants, la prière pour les vivants et les morts. Cette sollicitude pour autrui s'étend au devoir de corriger le prochain de ses défauts en l'avertissant avec prudence et douceur.

— Hist. relig. *Frères de la Charité.* Cet ordre religieux, établi à Grenade en 1540 par saint Jean de Dieu, pour le soin des malades, et approuvé par le pape Pie V en 1552, fut introduit en France sous Henri IV. Il compte plus de 1.617 religieux et dirige 106 hôpitaux.

Sœur de charité. Frère de la Charité.

— *Filles de la Charité.* Saint Vincent de Paul, après avoir organisé plusieurs confréries de *servantes des pauvres,* les réunit dans une seule communauté avec l'assistance de Louise de Marillac, veuve d'Antoine Le Gras (1634). La nouvelle congrégation fut confirmée par le pape en 1660. Les Filles de la Charité, appelées aussi « sœurs grises », et dans la suite, « sœurs de Saint-Vincent-de-Paul », se répandirent bientôt dans toute l'Europe ; elles ont aujourd'hui des établissements dans le monde entier (plus de cinq cents maisons en France ; leur maison mère se trouve à Paris, rue du Bac).

Confréries de charité. — On nomme ainsi des confréries instituées, dès le XIVe siècle, dans plusieurs diocèses de Normandie ; elles existent encore avec leurs anciens règlements. Elles ont pour but principal de rendre aux morts les derniers honneurs.

Dames de charité. — Ce sont les dames zélées de chaque paroisse, qui, sous l'autorité et la direction du curé, vont quêter à domicile pour les pauvres.

Bouddh. — La *charité bouddhique* est la vertu par excellence, sans laquelle l'être le plus saint ne saurait devenir bouddah. Un grand bodhisattva *Avalokitêçvara* (v. ce nom), la personnifie dans l'Inde, et ses vingt et une formes, ses têtes et ses bras multiples (On lui donne jusqu'à mille mains, avec un œil dans la paume de chacune) témoignent de l'importance de sa mission. Avec le bouddhisme il a passé au Tibet, en Chine et au Japon.

Le dieu de la charité bouddhique.

— Iconogr. Les artistes peignent ordinairement la *Charité* sous la figure d'une jeune mère entourée de ses enfants. C'est ainsi que Andréa del Sarto l'a représentée dans le tableau exécuté pour François Ier (auj. au Louvre).

Dans un tableau du musée de Munich, dont il existe une répétition à Venise, Paul Véronèse a représenté la *Charité* sous la figure d'une femme blonde portant sur son bras un petit garçon et abritant sous son manteau rose deux fillettes debout. Le Dominiquin a traité le même sujet (Dresde). Un tableau de Rubens (Madrid) représente aussi la *Charité.* Citons, du même, la figure de la *Charité,* dans l'*Entrevue de Marie de Médicis et de son fils.*

LA Charité, d'après Paul Dubois.

Citons encore des tableaux du Guide (Florence) ; d'Annibal Carrache (Capitole) ; de Louis Carrache, de Jacques Blanchard (Louvre) ; le beau groupe de Michel Ange représentant *la Madone et l'Enfant* (Chapelle des Médicis, à Florence) ; une statue de bronze de Jean de Bologne, dans une suite de six *Vertus,* au palais de l'Université, à Florence ; et enfin, le groupe de Paul Dubois, pour le tombeau de Lamoricière, dans la cathédrale de Nantes : la *Charité* est figurée par une femme du peuple, qui partage son lait nourricier entre son enfant et un orphelin (1876). (V. planche *Beaux-Arts XXVIII.*)

Charité romaine (LA), trait d'amour filial raconté par Valère Maxime. Une Romaine avait été condamnée à être étranglée. Le triumvir, n'ayant pas le courage d'exécuter la sentence, résolut de la laisser mourir de faim. Mais il permit à la fille de cette malheureuse de venir chaque jour dans la prison. Or celle-ci nourrissait sa mère de son lait. — Ce trait a souvent inspiré les peintres.

Charité (HÔPITAUX DE LA), à Paris. Plusieurs établissements hospitaliers de Paris ont reçu ce nom. Le plus ancien est celui qu'avait fondé, au faubourg Saint-Marceau, Marguerite de Provence, veuve de Louis IX. Il fut abandonné au siècle suivant et transformé en habitation particulière. En 1559, un philanthrope, Nicolas Houel, marchand apothicaire, obtint du roi l'autorisation d'y installer une maison de charité pour des orphelins qui y seraient élevés dans l'étude de la pharmacie, afin de pouvoir administrer gratuitement des médicaments aux pauvres. L'institution prospéra pendant une cinquantaine d'années ; après quoi, Henri IV la transforma en hôpital pour les officiers et soldats blessés. Les bâtiments devinrent, au cours du XIXe siècle, le siège de l'Ecole de pharmacie ; enfin, sur leur emplacement s'élève actuellement l'Institut agronomique.

— L'hôpital de la Charité, qui subsiste encore aujourd'hui rue Jacob et rue des Saints-Pères, doit son origine à Marie de Médicis, qui, en 1602, fit venir de Florence des religieux hospitaliers et les y établit. Pendant la Révolution, l'hôpital prit le nom de « hospice de l'Unité », et la chapelle en fut transformée en temple de la Raison.

Charité (ORDRE DE LA), ordre de chevalerie institué à Paris par Henri III en 1589 pour récompenser les militaires blessés au service de l'Etat. Il disparut quand Louis XIV fonda l'ordre de Saint-Louis.

CHARITÉ (sainte) [en lat. *Charitas*], vierge et martyre, morte à Rome avec ses sœurs, dans la persécution d'Adrien, vers l'an 137. Elle était fille de sainte Sophie, et sœur de sainte Foi et de sainte Espérance, la mère leur ayant donné les noms des vertus théologales. — Fête le 1er août.

CHARITÉ-SUR-LOIRE (LA), ch.-lieu de cant. de la Nièvre, arrond. et à 28 kil. de Nevers, sur la Loire ; 4.800 hab. (*Charitois*). Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de quincaillerie, commerce de vins. Magnifique église Sainte-Croix, de style roman bourguignon (XIIe siècle) ; vestiges importants du prieuré clunisien et des remparts. Cette ville doit son existence et son nom à un prieuré de l'ordre de Cluny fondé en 1052 ; elle fut entièrement ruinée par les guerres de religion. — Le canton a 14 comm., et 11.369 hab.

CHARITES [*ka*]. Nom générique des déesses de la Grâce chez les Grecs ; filles de Zeus et d'Eurynomé, ou d'Hélios et d'Eglé, suivant les traditions, elles étaient associées à plusieurs grandes divinités : Zeus et Héra, Apollon, Dionysos, Aphrodite, Harmonia.

Charites (statues antiques) [Louvre].

— Après variations sur leur nombre et leurs noms, un groupe de trois *Charites :* Euphrosyne, Thalie, Aglaé, s'imposa aux poètes et aux artistes de l'époque classique. V. GRÂCES.

CHARITON, romancier grec d'époque inconnue, mais qui n'est pas antérieur au IVe siècle de l'ère chrétienne. Il était d'Aphrodisias en Carie. Il est l'auteur d'un roman intitulé : *les Aventures de Chéréas et de Callirrhoé,* histoire d'une jeune Syracusaine enlevée par les pirates, longtemps recherchée et enfin retrouvée par son mari.

CHARITON et **MÉNALIPPE,** citoyens d'Agrigente, célèbres pour leur amitié. Ils avaient conspiré contre Phalaris. Chariton, découvert, allait être conduit au supplice ; Ménalippe accourut se livrer, comme instigateur du crime. Phalaris se borna à les bannir.

CHARIVARI n. m. (origine douteuse). Bruit tumultueux de huées, de sifflets, de casseroles et d'autres objets, que l'on faisait jadis devant la maison d'une veuve âgée qui se remariait, et que l'on fait encore aujourd'hui devant la porte de certaines personnes dont on désapprouve la conduite.

— *Par extens.* Bruit quelconque, grand tapage : *Les enfants aiment le* CHARIVARI. || Bruit confus d'instruments ;

concert qui manque d'harmonie. || Querelle, reproches bruyants : *Xantippe faisait à Socrate de continuels* CHARIVARIS.

– Cost. Pantalon de cavalier qui est garni de cuir entre les cuisses et de boutons sur les côtés.

— Jeux. A l'hombre, Réunion de quatre dames dans la main du même joueur : *Avoir* CHARIVARI.

— Mar. V. la partie *encycl.*

— Techn. Pièce du métier à tisser, que fait aller la main gauche de l'ouvrier, et dans le bas de laquelle il fait rouler la navette de la main droite. (On dit aussi CHARIOT.)

— Théâtr. Syn. de CABALE.

— ENCYCL. Hist. Le *charivari* sévissait particulièrement contre les veufs ou les veuves convolant en secondes noces, et contre les maris trompés ; mais il prenait aussi, parfois, le caractère d'une manifestation politique ou sociale. C'est ainsi qu'un charivari en quelque sorte historique troubla, au XVIIIe siècle, la Provence, après l'arrêt du Parlement dans la scandaleuse affaire de La Cadière contre le Père Girard. V. GIRARD. — Pour les charivaris littéraires, v. CABALE.

— Mar. Dans l'ancienne marine, le *charivari* était une sorte de chant improvisé, par lequel les marins s'excitaient quand ils avaient à faire ensemble quelque travail de force. Celui qui menait le charivari pouvait, en toute sécurité, passer en revue les manies, les tics, la vie même de ses chefs et les critiquer âprement. L'usage du charivari a été interdit à bord des navires de l'Etat, à partir de 1826.

Charivari (LE), journal satirique, fondé en 1832 par Charles Philipon. Sous l'inspiration du rédacteur en chef, Louis Desnoyers, des dessinateurs tels que Granville, Daumier (qui y crayonna sa série de *Robert Macaire*), Gavarni, Traviès, Charles Philipon, attirèrent à ce journal, sous le règne de Louis-Philippe, beaucoup de succès. Un peu plus tard, Altaroche, rédacteur en chef, avait pour collaborateurs Taxile Delord, Amédée Achard, Louis Huart, Félix Pyat, Philibert Audebrand, etc. En 1852, une nouvelle évolution devint nécessaire : Cham s'attaqua avec une verve endiablée à toutes les excentricités du moment. Vint, vers 1858, une brillante période où Vernier, Darjou, Pelcocq, Hadol fournissaient les dessins et Pierre Véron, Henri Rochefort, Albert Wolff, L. Leroy, G. Naquet donnaient le texte.

CHARIVARIEUR ou **CHARIVARISEUR, EUSE** ou **CHARIVARISTE** [*risst'*] n. Personne qui prend part à un charivari.

CHARIVARIQUE [*rik'*] adj. Qui tient du charivari : *Repas* CHARIVARIQUE.

CHARIVARISER [*zé*] v. tr. Donner un charivari.
— *Intransitiv.* Faire un charivari.

CHARIVARISEUR, EUSE n. V. CHARIVARIEUR.

CHARIVARISTE n. V. CHARIVARIEUR.

CHARIZI ou **AL HARIZI** (Jehuda ben Salomon ben), rabbin espagnol, né à Xérès, mort en 1235. Il traduisit en hébreu les *Séances* du poète arabe Hariri, et composa lui-même, dans cette langue, en prose rimée, le *Takkamoni*, où il donna le tableau de la vie et des mœurs des juifs contemporains.

CHARLATAN, E n. (ital. *ciarlatano ;* de *ciarlare*, parler, babiller). Personne qui, sur les places publiques, vend des drogues, arrache des dents, etc., avec un grand luxe de discours, de facéties : *Tabarin fut le roi des* CHARLATANS. *Remède de* CHARLATAN.

— *Par extens.* Celui qui exploite la crédulité publique d'une manière quelconque en vantant ses produits, sa science, ses qualités : *C'est un* CHARLATAN. CHARLATAN *de vertus. Ces francs* CHARLATANS. (Molière.)

— Adjectiv. *Un médecin* CHARLATAN. *La race* CHARLATANE *des orateurs. Vous n'êtes point* CHARLATANE. (Vx.) *Un ton* CHARLATAN.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Les vrais *charlatans*, les types du genre, datent, en France, de la fin du XVIe siècle. A Paris, devinrent florissants « les triacleurs jurés de l'université de la place Dauphine », dont Tabarin fut le rival heureux. L'an 1793, qui abolit les facultés de médecine, fut une belle époque pour les charlatans. Il y en eut tant, que l'autorité se vit obligée de prendre des mesures nouvelles : en l'an XI parut une loi réglant l'exercice de la médecine. Mais l'empirisme médical a poursuivi, malgré toutes les réglementations, une lutte ardente contre la médecine officielle, après comme avant le rétablissement des facultés de médecine et des universités.

Charlatan (LE), tableau de Gérard Dov (1652), au musée de Munich. Le charlatan, costumé à l'espagnole, placé sous un parasol, est debout sur une estrade, devant une maison. Jeunes et vieux l'écoutent. (V. planche *Beaux-Arts XXVIII.*)

Charlatans italiens (LES), tableau de Karel Dujardin, musée du Louvre (1657). A droite, devant des toiles dressées contre une maison et à travers lesquelles Polichinelle passe sa tête, un Scaramouche fait la parade sur des planches portées par des tonneaux.

CHARLATANER [*né*] v. intr. Faire le charlatan.
— *Transitiv.* Tromper, abuser par de belles paroles. (Vx.)

CHARLATANERIE [*ri*] n. f. Profession de charlatan ; manière d'agir des charlatans : *Se livrer à la* CHARLATANERIE. || Manière de parler et d'agir conforme à celle des charlatans ; hâblerie, affectation pédantesque : *Il y a de la* CHARLATANERIE *jusque dans la haute science.* (Voltaire.)

— SYN. **Charlatanerie, charlatanisme.** *Charlatanerie* se dit des petites choses et il se rapporte aux actes plutôt qu'au caractère. *Charlatanisme* s'applique de préférence aux théories, aux systèmes d'où naît l'art d'exploiter la crédulité publique.

CHARLATANESQUE [*nèssk'*] adj. Qui sent le charlatanisme ; habituel aux charlatans.

CHARLATANISME [*nissm'*] n. m. Ensemble des moyens, la science du charlatan : *La médecine naquit avec un frère jumeau, le* CHARLATANISME. || Manière d'être d'un charlatan. || Affectation pédantesque.

— SYN. **Charlatanisme, charlatanerie.** V. CHARLATANERIE.

CHARLEMAGNE [*gn* mll.] n. m. Argot milit. Coupe-choux, sabre-poignard : *Acheter un* CHARLEMAGNE.

CHARLEMAGNE (en lat. *Carolus Magnus*), roi des Francs et empereur d'Occident, né en Neustrie en 742, mort à Aix-la-Chapelle en 814 ; il était le fils aîné de Pépin le Bref et de Berthe ou Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon. Pépin le Bref mourut en 768, partageant son héritage entre ses deux fils, Charles, l'aîné, et Carloman. Charles eut l'Austrasie, la Neustrie et l'Aquitaine occidentale ; Carloman eut la Bourgogne, la Provence, l'Aquitaine orientale, la Gothie, l'Alamanie, la Thuringe et la Hesse. Les deux frères vivaient en mauvaise intelligence, mais Carloman mourut en 771, et Charles demeura seul roi. V. CARLOMAN.

Couronne dite « de Charlemagne », conservée à Vienne.

Les faits saillants du règne sont d'ordre militaire et religieux. Ce sont tout d'abord les expéditions en Italie contre Didier, dont Charlemagne avait répudié la fille, la Désirée des anciens historiens. (On ignore, en réalité, son nom). Charles avait été appelé par le pape Adrien Ier. Sa première expédition se place en 773. Didier fut bloqué dans Pavie, qui capitula, et devint moine à Corbie, pendant que Charles prenait le titre de « roi des Lombards ». Cette expédition fut suivie de trois autres (776, 780, 786) ; Charles imposa sa suzeraineté au duché de Bénévent.

Les guerres de Charlemagne, en Espagne, ont été illustrées par les chansons de geste. Le prince franc, profitant des rivalités entre les chefs arabes, entra en Espagne en 778 et prit Pampelune. C'est au retour de cette expédition que Roland, comte de la marche de Bretagne, fut massacré à Roncevaux, avec l'arrière-garde de l'armée. Cet échec fut suivi de quelques succès : les îles Baléares furent acquises en 799, la ville de Barcelone fut prise en 801, et la marche d'Espagne, germe de la future Catalogne, fut constituée.

Les guerres contre les Saxons furent très longues. La première expédition se place en 772 ; les Ostphaliens et les Westphaliens font leur soumission en 775. En 777 commencent les premiers baptêmes des Saxons. En 778 surgit Witikind. Charles pousse jusqu'à l'Elbe en 780 ; en 781, il organise la Saxe. Les soulèvements reprennent en 782 ; Charles emploie des moyens de répression de la plus extrême rigueur : quatre mille cinq cents Saxons sont égorgés à Verden. L'insurrection devient alors générale. Charles et ses lieutenants triomphent encore ; en 785, Witikind fait sa soumission et reçoit le baptême à Attigny. Les soulèvements n'en continuent pas moins ; Charles passe au delà de l'Elbe. Après les Saxons ce sont les Bavarois. Ils sont commandés par Tassillon, cousin de Charles. En 787, Augsbourg est pris ; Tassillon s'humilie devant son vainqueur. Mais il se soulève de nouveau, est vaincu une seconde fois, et devient moine au monastère de Jumièges. Les Avares enfin, établis dans les plaines de la Hongrie, menacent les frontières. Les Francs attaquent en 791. En 796 leur chef, Tudun, se soumit et reçut le baptême à Aix-la-Chapelle. Il se révolta de nouveau, et fut définitivement vaincu en 804.

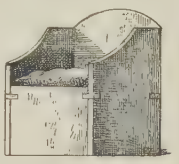
Trône de Charlemagne.

Dans ces luttes, Charlemagne ne cessa d'être soutenu par le pape Adrien Ier, puis, après la mort de celui-ci (795), par Léon III. Le jour de Noël de l'année 800, Léon III couronna Charles empereur dans la basilique de Saint-Pierre. Toutefois, pour faire reconnaître le nouvel empire d'Occident par l'empereur d'Orient, régnant à Constantinople, Charlemagne dut déployer toutes les ressources d'une diplomatie habile et énergique. A ces négociations se rattachent les rapports de Charlemagne avec l'impératrice de Constantinople Irène. Celle-ci, tutrice de son fils Constantin VI, avait songé à lui faire épouser une des filles de l'empereur franc, Rothrude. Le mariage n'aboutit pas. D'après le chroniqueur byzantin Théophane, il aurait même été question d'un mariage entre Charles et Irène. Mais Irène fut renversée dès octobre 802.

Charlemagne (?), d'après une mosaïque de Saint-Jean de Latran.

Pour intimider Constantinople, Charlemagne s'allia au calife de Bagdad, Haroun-al-Raschid. La première ambassade de Charlemagne date de 797. Ces relations furent l'origine première du protectorat franc en Terre sainte. Charlemagne y fonda des monastères et un hôpital pour les pèlerins. L'ambassade de Haroun qui amena un éléphant, une horloge à roue, les clefs du saint Sépulcre, date de 801.

Charlemagne fut un grand administrateur. Il ne créa pas de nouvelles institutions, mais il régularisa et compléta les institutions antérieures et en assura la bonne marche. L'organisme central était le Palais avec les conseillers et les grands officiers ; l'organisation provinciale était celle des *comtés*. Par ses *capitulaires*, le souverain légiférait et administrait ; les *missi dominici*, inspecteurs généraux de tous les services publics, assuraient l'exécution stricte des capitulaires.

Charlemagne épousa successivement cinq femmes, et il eut un grand nombre de maîtresses, qui lui donnèrent une multitude d'enfants, dont vingt sont connus. Hildegarde, d'origine souabe, qui fut sa femme de 771 à 783, lui donna trois fils dont Louis son successeur.

Le règne de Charlemagne fut marqué par une brillante renaissance des lettres et des arts, due à l'impulsion énergique de l'empereur, qui appela à lui des Italiens comme Paul Diacre, des Anglais comme Alcuin. Celui-ci dirigea l'école installée dans le palais. On trouve dans les capitulaires de Charlemagne cette disposition étonnante pour l'époque : « Tout père de famille doit envoyer son fils à l'école et l'y laisser jusqu'à ce qu'il soit bien instruit. » Il se forma une académie palatine dont les membres portaient des noms tirés de l'antiquité grecque et latine. L'un des membres de cette académie, Eginhard, nous a laissé une *Vie de Charlemagne* en latin. Les murs des palais furent couverts de fresques et de mosaïques ; les parties anciennes de l'église d'Aix-la-Chapelle, le plan de l'abbaye de Saint-Gall, montrent l'importance que prit l'architecture.

La gloire militaire et le prestige moral de Charlemagne ont laissé une profonde impression. Le moyen âge tout entier en a gardé le souvenir, et la légende se mêlant à l'histoire, le grand empereur est devenu un héros de la poésie épique. La *Chanson de Roland*, qui le met en scène, n'est qu'un exemple, à vrai dire le plus fameux, de ces traditions populaires, qui célèbrent Charles et ses preux.

Charlemagne (REPRÉSENTATIONS DE). Il existe fort peu de représentations de Charlemagne qui soient contemporaines de ce prince. Une statuette en bronze, du VIIIe siècle, qui est demeurée longtemps dans la cathédrale de Milan, le représente avec de longues moustaches, les cheveux courts, les jambes bardées de fer, une large épée à la main. Une mosaïque datée de 797 et trouvée dans le triclinium du pape Léon III, à Saint-Jean-de-Latran, lui donne le même aspect. Quelques sceaux, dont il a été publié des fac-similés, le représentent dans un costume assez semblable à celui des empereurs romains, et lui donnent un nez busqué, la barbe et les cheveux courts. Le cabinet des *Bolli antichi*, au Vatican, possède un portrait peint à fresque, d'époque discutée. Un autre portrait, souvent reproduit, est celui qui figure au palais d'Aix-la-Chapelle, et qui fait voir Charlemagne vieux et ayant sur sa tête blanchie la couronne impériale. Les représentations qui ont été faites de ce monarque par les artistes modernes sont des figures de pure fantaisie.

Statue de Charlemagne, par les frères Rochet. — Cl. Lévy frères.

Parmi les tableaux représentant des épisodes de la vie de ce prince, rappelons : *le Couronnement de Charlemagne par Léon III*, peint par Raphaël dans la Chambre de l'Incendie du bourg, au Vatican ; *Charlemagne dictant ses capitulaires*, un des premiers ouvrages d'Ary Scheffer (Versailles) ; *Charlemagne recevant Alcuin qui lui présente des manuscrits exécutés par les moines*, plafonds du Louvre, par Schnetz ; *Charlemagne franchissant les Alpes*, par Delaroche (Versailles) ; *le Couronnement de Charlemagne*, par Henry Lévy, au Panthéon. Citons encore une grande statue équestre, par les frères Rochet, sur le parvis Notre-Dame, à Paris, et le *Monument des Carlovingiens*, de Louis Jehotte, œuvre colossale qui décore l'une des places publiques de Liége, etc. (V. planche *Beaux-Arts XXVIII.*)

Charlemagne (FAIRE), expression qui signifie se retirer brusquement du jeu après avoir gagné, sans permettre à ses adversaires de prendre une revanche. (Cette expression serait une allusion à la mort de Charlemagne qui, jusqu'au bout, conserva entièrement le fruit de toutes ses victoires.)

Charlemagne (SAINT-), fête que les collèges et les lycées célèbrent le 28 janvier en l'honneur de Charlemagne, fondateur des écoles.

CHARLEMONT, écart et forteresse de Givet qu'elle domine de 120 m., bâtie par Charles-Quint et modifiée par Vauban.

CHARLEROI, ville de Belgique, ch.-lieu d'arrond. du Hainaut, sur la Sambre ; 29.000 hab. (*Carolorégiens*). Nœud de voies ferrées sur Bruxelles, Paris, Mons, etc., en relation avec Bruxelles et l'Escaut par le canal de Charleroi à Bruxelles, avec la Meuse par la Sambre canalisée, avec Mons et Condé par le canal du Centre.

Charleroi est un des centres les plus importants de l'industrie houillère et métallurgique ; le bassin houiller dit « de Charleroi », où 70 couches de charbon ont été recoupées, est un des points où le bassin houiller du Nord atteint sa plus grande profondeur (de 1.100 à 1.200 m.). Carrières de marbre et de pierre de taille. Hauts fourneaux, forges, laminoirs, tréfileries, chaudronneries, boulonneries, verreries et manufactures de glaces ; produits réfractaires, fabriques d'engrais chimiques, notamment sulfate d'ammoniaque ; industries électriques, construction de machines ; poteries. Centre du bassin houiller belge qui est le prolongement à faible profondeur du bassin houiller français, Charleroi fait un important commerce de charbons.

— *Histoire.* Charles II d'Espagne bâtit en 1666 une forteresse sur la rive gauche de la Sambre, et lui donna son nom. Louis XIV la prit en 1667 et fit construire la ville basse sur la rive droite de la Sambre ; rendue à l'Espagne par la paix de Nimègue (1679), Charleroi subit des sorts divers sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, puis appartint à la France entre 1794 et la constitution du royaume des Pays-Bas dont la Belgique faisait partie (1814). Grâce au démantèlement de la place (1868), Charleroi a pris un grand essor et sa population a plus que doublé en quelques années.

La bataille de Charleroi a vu aux prises le long de la Sambre, les 22 et 23 août 1914, de Namur à Charleroi, les troupes allemandes et la 5e armée française (général Lanrezac) ; écrasée par le nombre, celle-ci dut battre en retraite, et les Allemands prirent Charleroi et en brûlèrent 160 maisons.

CHARLES (CAP), promontoire du Labrador (Dominion canadien), à l'entrée du détroit de Belle-Ile. — Cap des Etats-Unis (Etat de Virginie) formant, avec le cap Henri, l'entrée de la baie de Chesapeake.

1° EMPEREURS D'ALLEMAGNE

CHARLES Ier. V. CHARLEMAGNE.

CHARLES II. V. CHARLES LE CHAUVE, dans la section des rois de France.

CHARLES III, le Gros, roi des Francs, empereur d'Allemagne, né en 839, mort à Neidingen, sur le Danube, en 888, fils de Louis le Germanique et de Emma, fille de Welf, comte de Bavière. Révolté deux fois contre son père, il reçut à sa mort, en 876, la Souabe, la Suisse et l'Alsace. A la mort de ses frères Carloman et Louis, il hérita de la couronne impériale. Après des expéditions stériles en Italie, en Lorraine, en Moravie et en Frise, il traita avec les Normands qui ravageaient l'Allemagne et qu'il pouvait écraser à Maestricht. Roi de France en 884, après la mort de Louis III et Carloman, il reconstituait en apparence l'empire de Charlemagne; le siège de Paris par les Normands, en 885, démontra sa faiblesse. Campé sur les hauteurs de Montmartre, il paya rançon aux pirates au lieu de les combattre; puis il se retira en Alsace. Arnulf, fils naturel de Carloman, fut bientôt reconnu par les grands. Abandonné de tous, Charles le Gros fut déposé à Tribur (887), et mourut peu après. On l'enterra au monastère de Reichenau.

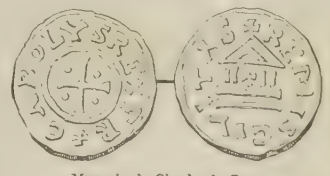

Monnaie de Charles le Gros.

CHARLES IV, de Luxembourg, empereur d'Allemagne de 1346 à 1378, né et mort à Prague (1316-1378), fils aîné du roi de Bohême Jean l'Aveugle, tué à Crécy. Elevé à la cour de France, il était remarquablement instruit et intelligent. Il réorganisa l'administration en Bohême et Moravie. Elu empereur d'Allemagne, il eut à lutter contre son compétiteur Louis de Bavière. A la mort de Louis (1347) il se fit couronner roi des Lombards, à Milan (1355) et empereur, à Rome, le jour de Pâques. De retour en Allemagne, il publia la fameuse *Bulle d'or* (1356), élaborée dans les diètes de Nuremberg et de Metz, qui fixa les principes généraux de la monarchie allemande, où les sept électeurs jouèrent, dès lors, un rôle prépondérant. Il fonda les universités de Prague et de Vienne, et fit fleurir en Bohême les arts et l'industrie, mais laissa s'exécuter la plus sanglante persécution contre les juifs (1349).

Charles IV, d'après un buste du XIVe siècle.

CHARLES V ou **CHARLES-QUINT,** empereur d'Allemagne, et roi d'Espagne sous le nom de Charles Ier, né à Gand en 1500, mort au monastère de Yuste (Estrémadure) en 1558. Il était fils de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, fils lui-même de l'empereur Maximilien, et de Jeanne la Folle, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle. La mort de Ferdinand, en 1516, fit de ce prince l'héritier de la couronne d'Espagne; celle de Maximilien, en 1519, lui permit d'obtenir par élection la couronne impériale. Le concurrent malheureux de Charles-Quint était le roi de France François Ier. Charles-Quint disposa alors de domaines gigantesques, Espagne et colonies d'Amérique, Flandres, Autriche, Allemagne, partie de l'Italie, et l'on a pu dire que le soleil ne se couchait pas sur ses terres. Il devint naturellement le rival de François Ier. Charles-Quint enserrait la France de tous les côtés: sur le Rhin et dans les Pays-Bas, du côté des Alpes et du côté des Pyrénées.

Médaille de Charles-Quint.

Les deux adversaires ne se ressemblaient guère. Physiquement solide, Charles-Quint était très maître de lui, peu brillant, mais fort intelligent, profondément religieux, très réfléchi, mais sec et dur, sans aucun élan de générosité.

La lutte de François Ier et de Charles-Quint qui prétendait à la monarchie universelle, chef avec le Pape de la chrétienté contre les Turcs, dura trente ans, interrompue à intervalles plus ou moins longs par des périodes de paix ou de trêve. Voici quelles en furent les principales péripéties: en 1521, l'empereur, provoqué par son rival, tente deux invasions infructueuses, en Guyenne et dans la principauté de Bouillon; le théâtre de la guerre se transporte en Italie, et Charles-Quint gagne les batailles de la Bicoque (1522), de Biagrasso (1524), et de Pavie (1525), où François Ier est fait prisonnier. Pour échapper à sa captivité, le roi de France signe le traité de Madrid (1526); mais il le rompit aussitôt et les hostilités recommencent: Rome est prise par le connétable de Bourbon, allié de l'empereur; on signe de nouveau la paix à Cambrai (1529). En 1535 les hostilités recommencent; l'empereur envahit la Provence, où son armée est décimée par la famine, puis la Picardie; on conclut à Nice (1538) une trêve de dix ans, rompue en 1542 après un vain essai de conciliation. Quoique battu à Cérisoles par le duc d'Enghien, Charles-Quint envahit la Champagne, mais il conclut bientôt le traité de Crespy, par lequel les deux souverains se font des concessions réciproques. En 1547, François Ier meurt, mais la rivalité reprend sous son successeur, Henri II; elle est marquée surtout par le siège de Metz, attaqué désespérément par Charles-Quint et défendu par le duc de Guise; enfin, en 1556, la trêve de Vaucelles mit fin à ce long conflit, laissant les choses en l'état où elles étaient avant.

Charles-Quint, par Amberger. Cl. Hanfstaengl.

Sur un autre théâtre, Charles-Quint fit la guerre contre les Turcs, en 1532, et les empêcha momentanément de dépasser la Hongrie. En 1535, il fit une expédition glorieuse contre Tunis et le fameux Barberousse. Il échoua contre Alger en 1551.

C'est sous son règne que se produisit la Réforme. La Diète de Worms (1521), que présida Charles-Quint, avait condamné les doctrines de Luther. Cependant, en 1552, Maurice de Saxe, allié de Henri II, contraignit l'empereur à signer le traité de Passau, qui reconnaissait la liberté de conscience pour les luthériens, et préparait l'accord définitif d'Augsbourg (1555). Comme roi d'Espagne, il affermit l'autorité royale contre les prétentions de la noblesse, mais il n'était pas aimé, car on le considérait comme un étranger. Fatigué du pouvoir et malade, il abdiqua en 1555, laissant la couronne impériale à son frère Ferdinand; l'Espagne, avec ses colonies américaines, et l'Italie, à son fils Philippe II en 1556. Il se retira lui-même dans le monastère de Yuste.

Charles-Quint (REPRÉSENTATIONS DE). Les portraits que l'on possède de Charles-Quint sont très nombreux. Le plus ancien est l'ouvrage d'un graveur allemand; il porte la date de 1519 et l'inscription *Carolus, rex Hispaniæ*. Le Titien a fait du grand empereur d'Allemagne différents portraits que possèdent les musées de Madrid, de Munich et du palais de Schleissheim. Deux portraits, par Amberger, figurent au musée de Berlin et dans la galerie de l'Institut des beaux-arts, à Sienne. Un portrait en pied, par Juan Panteja de La Cruz, est au musée de Madrid; un portrait en buste, par le même, à l'Escurial. Les actions du puissant empereur d'Allemagne ont été souvent retracées; Erasme Quellyn le jeune a représenté le *Couronnement de Charles-Quint à Bologne* (musée du Belvédère, à Vienne); Sebastiano Ricci, le même sujet (palais Ridolfi, à Vérone); J.-C. Vermeyen, *Charles-Quint, vainqueur des Maures, aux environs de Carthage* (palais de Schœnbrunn); Jérôme Francken, *Abdication de Charles-Quint* (Amsterdam); Solimena, le même sujet; Robert-Fleury, *Charles-Quint au monastère de Yuste, recevant les ambassadeurs de Philippe II; Charles-Quint et François Ier visitant les tombeaux de Saint-Denis*, par Gros (Louvre); *Hommage des délégués des bonnes villes de Flandre à Charles-Quint enfant*, par A. De Vriendt (m. de Bruxelles). (V. planche *Beaux-Arts XXIX*.)

Les compositions allégoriques relatives à Charles-Quint ne sont pas moins nombreuses. Nous citerons, entre autre: l'*Apothéose de Charles-Quint*, par le Titien; *Charles-Quint couronné par la Gloire et foulant aux pieds un silène*, tableau de Rubens, à Munich; la *Naissance de Charles-Quint* (la Renommée et Mars assistent à l'accouchement de Jeanne la Folle), belle peinture de Carlo Caliari, au musée royal de Madrid.

CHARLES VI (Joseph-François), empereur d'Allemagne, né en 1685, mort en 1740, second fils de Léopold Ier, fut le dernier des Habsbourg de la ligne directe. A la mort de Charles II, il disputa à la France la succession du trône d'Espagne et fut reconnu sous le nom de Charles III par les puissances hostiles à Louis XIV. Ayant pénétré jusqu'à Madrid, il en fut deux fois chassé. Pendant qu'il guerroyait en Catalogne, où il trouvait son principal point d'appui, la mort de son frère Joseph Ier lui donna la couronne impériale (1711). La paix d'Utrecht lui enleva l'Espagne; celle de Rastadt lui assura la possession des Pays-Bas espagnols, du Milanais, de Naples, des présides de Toscane et de la Sardaigne, qu'il échangea en 1720 contre la Sicile. En 1716, il prit parti pour Venise dans sa guerre contre les Turcs, et ses armées furent victorieuses à Peterwarden, Temesvar: le prince Eugène s'empara de Belgrade. La paix de Passarowitz (1718) donna à l'Autriche Temesvar et le Banat, avec le nord de la Serbie. Elle les reperdit en 1739 par la paix de Belgrade, qui mit fin à la guerre contre la Turquie, dans laquelle son alliance avec la Russie l'avait entraînée. Charles VI fut malheureux, également, dans la guerre de la succession de Pologne, qui lui coûta, à la paix de Vienne (1735), Naples, la Sicile, la Lorraine, et une partie du Milanais. Il échoua en voulant revivifier les Pays-Bas espagnols par l'établissement de la Compagnie d'Ostende. Pendant les dernières années de sa vie, il avait négocié pour faire agréer par les puissances européennes la *Pragmatique sanction*, par laquelle il assurait la succession à sa fille unique, Marie-Thérèse, qui épousa plus tard François de Lorraine, duc de Toscane.

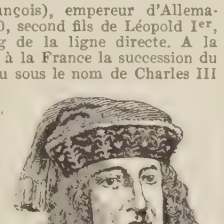

Charles VI.

CHARLES VII (Charles-Albert), empereur d'Allemagne, né à Bruxelles en 1697, mort à Munich en 1745, fils de Maximilien-Emmanuel. Electeur de Bavière, il épousa la fille cadette de Joseph Ier. Electeur en 1726, il tint une cour presque royale. En 1740, il fit valoir ses droits à la succession de Charles VI, contre Marie-Thérèse. Appuyé sur la France et l'Espagne, il fut élu empereur en 1742. Mais l'Allemagne ayant été évacuée par les troupes françaises, la Bavière fut occupée par les Autrichiens. Réinstallé à Munich en 1743, il en sortit bientôt. Il y revint en 1744, pour y mourir peu après.

2e PRINCES D'ALLEMAGNE

CHARLES (archiduc) [Louis-Jean, archiduc d'Autriche, duc de Teschen (1771-1847)], troisième fils de Léopold II et frère de l'empereur François Ier. Adopté par le duc de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas, il fit ses premières armes à Jemappes, Neerwinden, Wattignies, Fleurus. Feld-maréchal en 1796, il commanda l'armée du Rhin contre Jourdan et Moreau, et remporta des succès à Rastadt, Amberg et Wurtzbourg, puis passa en Italie, où il ne subit que des revers. Revenu sur le Rhin, il battit Jourdan à Biberach et Stockach (1799), mais fut battu à son tour par Masséna, à Zurich. En mésintelligence avec les généraux russes, il fut nommé gouverneur de la Bohême, réorganisa l'armée autrichienne, avec laquelle il disputa à Napoléon Ier les victoires d'Eckmuhl, d'Essling et de Wagram. Stratège de premier ordre, l'archiduc Charles a laissé plusieurs écrits d'histoire ou de théorie militaires.

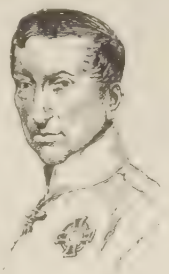

Archiduc Charles.

CHARLES-ALBERT, électeur de Bavière et empereur d'Allemagne. V. CHARLES VII.

CHARLES, prince de Hesse (1744-1836), lieutenant du roi de Danemark en Norvège et dans les duchés de Slesvig et Holstein, fut nommé feld-maréchal général en 1814. Il a laissé des *Mémoires* sur la campagne de 1788 en Suède.

CHARLES-ANTOINE, prince de Hohenzollern-Sigmaringen, né en 1811, mort en 1885. Voulant aider à la réalisation de l'unité allemande, il céda sa principauté à la couronne de Prusse. En compensation, il fut nommé gouverneur militaire de la Province rhénane et de la Westphalie. En 1858, le prince Charles-Antoine fut placé à la tête du ministère prussien, dont le prince de Bismarck fit partie dès 1860. Le prince donna sa démission en 1862 et reprit les fonctions de gouverneur. Lorsque la couronne d'Espagne fut offerte, en 1870, à son fils aîné, Léopold, le prince Charles-Antoine usa de son autorité paternelle pour lui faire décliner la proposition.

CHARLES Ier ou **CHARLES-FRÉDÉRIC,** duc de Holstein-Gottorp (1700-1739), fils du duc Frédéric IV. Pendant sa minorité, le duché eut à souffrir de la guerre entre le Danemark et la Suède (1709-1720), et le duc, obligé de quitter ses Etats, n'y put rentrer qu'après la paix de Frédériksborg. Il fut alors dépouillé d'une partie du Slesvig qu'il ne put reprendre au Danemark.

CHARLES II, duc de Holstein-Gottorp, empereur de Russie. V. PIERRE III.

CHARLES-LÉOPOLD, duc de Mecklembourg-Schwerin (1679-1747). Il succéda à son frère en 1713. Parent de Pierre le Grand, dont il avait épousé la nièce, il obtint son secours contre la noblesse révoltée; mais, ravagé par la guerre, écrasé d'impôts par le duc, le Mecklembourg en appela, en 1728, à l'empereur Charles VI, qui déclara le duc déchu de ses droits.

CHARLES, duc de Mecklembourg-Strelitz (1785-1837), beau-frère de Guillaume III de Prusse, lieutenant général de l'armée prussienne, se signala en 1813 dans la campagne contre Napoléon Ier. Président du Conseil d'Etat à Berlin (1827). Il publia des comédies, sous les pseudonymes de J.-E. MAND ET WEISHAUPT.

CHARLES-AUGUSTE, grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach (1757-1828), fils du duc Ernest-Auguste-Constantin. Au cours d'un voyage à Paris et en Suisse (1774), il se lia étroitement avec Gœthe. Majeur en 1775, il épousa Louise de Hesse-Darmstadt, entra au service de la Prusse, fit les campagnes de 1792-1793, et devint lieutenant général. Après Iéna, il adhéra à la Confédération du Rhin, mais se déclara contre la France en 1813. Le Congrès de Vienne en fit un grand-duc et agrandit ses Etats. Il fut le premier qui accorda, en 1816, à ses Etats la Constitution promise en 1815. Protecteur éclairé des arts et des lettres, il attira à sa cour la plupart des hommes remarquables d'Allemagne: Gœthe, Schiller, Herder, Wieland, etc.

Charles-Auguste.

CHARLES-FRÉDÉRIC, grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach (1783-1853), fils du précédent. Il épousa la grande-duchesse Marie, deuxième fille de Paul Ier de Russie. Il contribua activement à l'établissement du *Zollverein*. La révolution de 1848 eut son contre-coup à Weimar, mais elle fut apaisée grâce à la sagesse du prince, qui accorda la réforme de la loi électorale. Une de ses filles, Augusta, épousa le futur empereur d'Allemagne Guillaume Ier.

CHARLES-ALEXANDRE, grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach (1818-1901), fils du précédent. En 1842, il épousa Wilhelmine-Sophie, fille de Guillaume II de Hollande. Du vivant de son père, il prit une part active au gouvernement, et, quand il lui succéda, en 1853, il resta un prince nettement constitutionnel. Très aimé de ses sujets, il réussit à maintenir la prospérité de son petit Etat.

CHARLES Ier (Alexandre), duc de Wurtemberg (1684-1737), entra au service de l'Autriche, devint feld-maréchal, gouverneur de Belgrade et du royaume de Serbie, prit part à la guerre de la succession d'Espagne, se signala à Cassano sous le prince Eugène (1705), à Landau (1713), qu'il fut contraint de rendre à Villars après une énergique résistance, puis contre les Turcs (1716-1718). En 1733, il devint duc de Wurtemberg.

CHARLES II (Eugène), duc de Wurtemberg (1728-1793), fils du précédent, élevé à Berlin, commença à régner en 1744 et reçut le surnom de « Père du peuple ». Il fonda l'université de Stuttgart.

CHARLES Ier (Frédéric-Alexandre), roi de Wurtemberg (1823-1891), fils unique de Guillaume Ier, auquel il succéda en 1864. Il introduisit dans la politique intérieure et extérieure du Wurtemberg des réformes radicales. En 1866, il se prononça pour l'Autriche contre la Prusse, puis s'allia avec cette dernière, et en 1870 joignit son armée à la sienne. En 1846, il avait épousé la grande-duchesse Olga, fille de Nicolas Ier.

CHARLES (Edouard-Léopold-Georges-Albert), duc de Saxe-Cobourg-Gotha, né à Claremont (Angleterre) en 1884, fils de Léopold, duc d'Albany. Il succéda en 1900 à son oncle paternel Alfred Ier. Pendant sa minorité, le prince Ernest de Hohenlohe-Langenbourg fut chargé de la régence jusqu'en 1905. En 1905, le duc Charles épousa Victoria-Adélaïde, princesse de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, née en 1885, dont il eut trois fils et deux filles. Le duc Charles abdiqua le 14 novembre 1918, pour lui et pour sa dynastie.

3° EMPEREURS D'AUTRICHE

CHARLES Ier, empereur d'Autriche, roi de Hongrie sous le nom de Charles IV, dernier souverain de la monarchie dualiste austro-hongroise, né à Persenbeug (Basse-Autriche) en 1887, mort à Funchal (île Madère) en 1922. Charles-François-Joseph-Louis-Hubert-Georges-Othon-Marie de Habsbourg-Lorraine était fils de l'archiduc Othon, lui-même premier né de l'archiduc Louis, frère de l'empereur François-Joseph Ier. Lorsqu'il succéda à son grand-oncle, décédé le 16 novembre 1916, les circonstances étaient particulièrement graves. Il sembla vouloir se dégager de l'emprise germanique, ouvrit des négociations avec les alliés en vue de conclure la paix, mais se rapprocha de Berlin quand ses velléités d'indépendance eurent été divulguées. Ses efforts désespérés pour sauver sa couronne devaient échouer et, lorsque la république autrichienne eut été proclamée (1er novembre 1918), il se retira en Hongrie et ne tarda pas à abdiquer. Il fixa sa résidence en Suisse, d'où il partit en mars 1921 pour tenter un coup d'Etat à Budapest malgré l'hostilité du régent et l'opposition de la Conférence des ambassadeurs. Fait prisonnier, il fut interné au château de Tihany, et ne le quitta que pour se remettre aux mains de l'Angleterre qui l'embarqua pour Madère. Il y mourut dans une pauvreté voisine de la misère. Il avait eu huit enfants de son mariage avec la princesse Zita de Bourbon-Parme.

CHARLES-LOUIS (archiduc), prince de la maison de Habsbourg-Lorraine (1833-1896). Frère cadet de l'empereur François-Joseph et de l'archiduc Maximilien, empereur du Mexique, il ne prit aucune part aux affaires publiques. Il devint héritier du trône à la mort de son neveu Rodolphe (1889). Il eut de sa seconde femme, Marie-Annonciade des Deux-Siciles, l'archiduc François-Ferdinand, assassiné (1914) à Sarajevo.

4° ROIS D'ESPAGNE

CHARLES Ier. V. CHARLES-QUINT ou CHARLES V (Allemagne).

CHARLES II, fils de Philippe IV et de Marie-Anne d'Autriche, né en 1661, roi en 1665, sous la tutelle de sa mère, mort en 1700. Malade, faible d'esprit et de corps toute sa vie, il se laissa tirailler par les influences les plus diverses abandonnant, dans le gouvernement, une part prépondérante aux courtisans, après en avoir confié la direction, pendant quelque temps, à don Juan d'Autriche, son frère naturel. La guerre de Dévolution lui enleva la Flandre française et quelques places des Pays-Bas (1668). Par le traité de Nimègue (1678), il perdit au profit de la France, la Franche-Comté, plusieurs villes des Pays-Bas et ses dernières places en Artois. En 1684, il perdit Luxembourg. Il éprouva de nouveaux insuccès dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg. A l'intérieur, le pays était épuisé et en proie à l'anarchie. Dans les colonies d'Amérique, la situation commençait aussi à devenir précaire. Il avait été marié deux fois : d'abord à Louise d'Orléans, nièce de Louis XIV, puis à Marie-Anne de Neubourg, qui eut sur lui une influence considérable, mais il n'avait pas eu d'enfants. La question de sa succession préoccupait les cours européennes et donnait lieu, à Madrid et à Londres, à de nombreuses intrigues. Il finit lui-même par désigner pour son successeur Philippe d'Anjou, second fils du dauphin de France.

Charles II.

CHARLES III (don Carlos DE BOURBON), roi d'Espagne, né en 1716, mort en 1788. Il était fils de Philippe V, roi d'Espagne, et d'Elisabeth Farnèse. Elle obtint d'abord pour lui le duché de Parme, avec des droits à la succession de la Toscane et de Plaisance (traité de Vienne de 1731). Dans la suite, avec l'aide d'une armée française commandée par Mortemar, il s'empara de Naples et de la Sicile, dont il devint d'abord vice-roi, puis roi, sous le nom de « Charles VII ». Son frère, Ferdinand VI, qui régnait en Espagne, étant mort sans enfants (1759), il quitta le royaume de Naples, qu'il laissa à son troisième fils Ferdinand, et prit la couronne d'Espagne. Ses qualités furent d'autant plus appréciées, que l'Espagne se trouvait dans un état voisin de la ruine. Il réforma les finances, vint en aide à l'agriculture et au commerce, fonda la Banque de Saint-Charles, des écoles spéciales militaires, embellit Madrid, et fit exécuter des travaux d'utilité publique. Il expulsa l'ordre des jésuites (1767). Il signa avec la France l'union intime appelée *Pacte de famille*. Il fonda l'ordre de Charles-III.

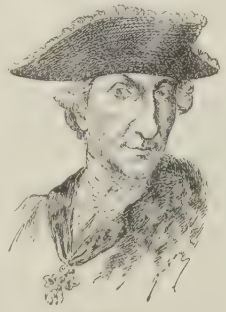

Charles III.

Charles-III (ORDRE DE). Fondé en 1771 par Charles III à la naissance de son petit-fils, le prince des Asturies; il comprend cinq classes. Il a pour insigne une croix à quatre branches et à huit rayons, avec boules d'or aux extrémités, portant dans un médaillon l'image de la Conception d'un côté, et le chiffre de Charles III de l'autre. Le ruban est à trois raies égales : deux bleues, et une blanche au milieu.

Ordre de Charles-III.

CHARLES IV, fils et successeur de Charles III, né à Naples en 1748, roi en 1788, mort à Rome en 1819. Marié à sa cousine, Marie-Louise de Parme, il se soumit absolument à son influence. Livré à la reine et à son favori, Godoy, créé successivement duc d'Alcudia et prince de la Paix, le royaume ne tarda pas à aller à la dérive. Charles IV prit parti contre la Convention, en faveur de Louis XVI. Après trois ans de guerre, il signa la paix (Bâle, 1795) ; puis il conclut avec la France une alliance offensive et défensive, par le traité de Saint-Ildefonse (1796), qui entraîna son royaume dans les guerres faites par la République, le Consulat et l'Empire, contre le Portugal et l'Angleterre. La perte de l'île de la Trinité, la rétrocession de la Louisiane à Napoléon, la destruction du commerce maritime et de la marine de guerre de l'Espagne à Trafalgar, rendirent l'alliance française impopulaire. Godoy essaya de s'y soustraire, Napoléon intervint en Espagne, et Charles IV lui céda sa couronne à l'entrevue de Bayonne (1808). Il se retira à Marseille, puis à Rome, où il mourut.

Charles IV.

— Iconogr. Goya a peint avec un réalisme saisissant *Charles IV et sa famille* (Galerie du Prado, Madrid). (V. planche *Beaux-Arts XXIX*.)

5° PRINCES ET ROIS FRANÇAIS

CHARLES-MARTEL, prince franc et maire du palais, né en 689, mort en 741. Il était fils de Pépin d'Héristal et d'une concubine, Alpaïde. A la mort de Pépin, sa veuve, Plectrude, fit jeter Charles en prison, afin d'exercer la tutelle sur son petit-fils, Théodoald, et sur le roi Dagobert. Mais Charles s'échappa de prison. Comme maire du palais, il vit se succéder, sur le trône mérovingien, Dagobert III, Chilpéric II, Clotaire IV, et de nouveau Chilpéric II, qui eut pour successeur Thierry IV. Quand celui-ci mourut, en 737, Charles ne lui donna pas de successeur. Le trône resta vide jusqu'en 741. Les luttes vigoureuses des Austrasiens, conduits par Charles-Martel, contre les Neustriens d'une part, les Frisons de l'autre, illustrèrent son principat, mais surtout la grande victoire de Poitiers, remportée en 732 (octobre), sur les Arabes commandés par Abd-er-Rahmân. V. POITIERS. Celui-ci fut tué dans le combat. Les relations avec la cour de Rome, qui devaient porter si haut l'influence des Carolingiens, commencèrent sous Charles-Martel. Ce surnom de *Martel* n'apparaît qu'au IXe siècle.

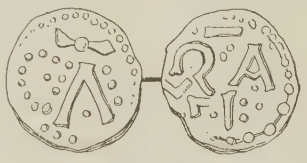

Monnaie de Charles-Martel.

Charles-Martel sauvant la chrétienté, peinture de Puvis de Chavannes, à l'hôtel de ville de Poitiers (1874). Charles, à cheval devant son armée, est reçu, sous les murs de Poitiers, par le clergé, que l'évêque précède, la crosse à la main. Sur le devant est un groupe de captifs sarrasins. Dans le fond, les murs de Poitiers se dressent sur une colline.

CHARLES Ier **le Grand.** V. CHARLEMAGNE.

CHARLES II, le Chauve, roi de France, né à Francfort-sur-le-Mein en 823, mort à Avrieux (anciennement Brios, Savoie [cant. de Modane]), au pied du mont Cenis, en 877, fils de Louis le Pieux et de sa seconde femme, Judith de Bavière. Son père avait déjà fait un partage de sa couronne entre les trois fils qu'il avait eus de sa première femme Ermengarde, lorsque naquit Charles le Chauve. Il remania en 829 le partage en faveur de ce dernier. Lorsqu'il mourut (840), le partage fut remis en question. Après la bataille de Fontanet ou Fontenoy-en-Puisaye (Yonne) et les fameux serments de Strasbourg, la succession carolingienne fut réglée par le traité de Verdun (843). Trois royaumes sont fondés : France, Lotharingie, Allemagne; Charles eut la France. Mais le partage, au lieu de donner à la France ses limites véritables, les Alpes et le Rhin, lui donnait pour limites le Rhône, la Saône et la Meuse.

Sceau de Charles le Chauve.

De 843 à 877, le règne de Charles est marqué par les invasions normandes, les guerres franco-allemandes suscitées par la jalousie de Louis le Germanique (858-859-876), enfin les progrès de la féodalité que la royauté elle-même doit reconnaître par des capitulaires tels que celui de Quierzy.

Charles le Chauve avait épousé, en premières noces, Ermentrude, fille d'Eudes, comte d'Orléans; en secondes noces, Richilde, sœur du duc de Bourgogne. Ermentrude lui donna quatre fils et trois filles, parmi lesquels Louis le Bègue, qui lui succéda au trône de France, et Judith, successivement mariée aux princes anglais Ethelwulf et Ethelred et au comte Baudouin de Flandre.

CHARLES III, surnommé, dès le Xe siècle, **le Simple** ou **le Sot.** Fils posthume de Louis II et d'Adélaïde, il naquit en 879, et mourut à Péronne en 929. A la mort de ses frères, Louis III (882) et Carloman (884), ses droits furent contestés. Les grands appelèrent au trône Charles le Gros, puis (887) Eudes, comte de Paris. Ensuite un parti se forma autour de Charles : l'archevêque de Reims, Foulques, le sacra roi en 893. A son lit de mort (898), Eudes recommanda à ses vassaux de se soumettre au Carolingien, et celui-ci fut alors reconnu de tous. Deux grands faits signalent son règne : 1° il fait la paix avec les Normands et leur cède la vallée inférieure de la Seine (traité de Saint-Clair-sur-Epte, 911) [v. GISÈLE] ; 2° il obtient le royaume de Lorraine à la mort du dernier des Carolingiens allemands, Louis l'Enfant, en 911. Malgré les succès de Charles, il fut combattu, après 920, par un parti ayant à sa tête le duc Robert, frère du roi défunt, Eudes. Robert se fait couronner à Reims (922). Charles attaque les rebelles, près de Soissons (923). Robert Ier est tué dans l'action, mais Charles, vaincu, doit prendre la fuite, pendant que ses sujets élisent pour roi le beau-frère de Robert, le duc de Bourgogne, Raoul. Peu après, l'infortuné Carolingien, attiré à Château-Thierry par Herbert de Vermandois, fut traîtreusement enfermé dans la tour de Péronne, où il mourut. Sa femme, Ogive, s'était réfugiée en Angleterre avec son jeune fils, qui devait être Louis IV *d'Outremer*.

Sceau de Charles III.

CHARLES IV, le Bel, roi de France, troisième fils de Philippe le Bel, né à Clermont (Oise) [1294-1328]. A la mort de son frère, Philippe V le Long, décédé sans postérité mâle (1322), il monta sur le trône en vertu de la décision qui, en 1316, avait exclu les femmes de la couronne. Sous son règne, la réaction monarchique continue contre les nobles, qui, sous Louis X, avaient formé des ligues triomphantes. La politique extérieure de Charles IV fut active. Il séquestra la Guyenne anglaise, en partie conquise par son oncle Charles de Valois, puis il fit la paix, moyennant une grosse indemnité, avec Edouard III, le nouveau roi d'Angleterre.

Sceau de Charles IV.

CHARLES V, le Sage, roi de France, fils du roi Jean le Bon et de Bonne de Luxembourg, sœur de l'empereur Charles IV, né à Vincennes en 1337, mort au château de Beauté en 1380. Après la bataille de Poitiers, où son père avait été vaincu et pris par les Anglais, Charles, duc de Normandie et dauphin, prit la régence du royaume (1356). La pénurie du trésor, les intrigues de Charles le Mauvais, la misère des paysans, les exigences du roi d'Angleterre, tout rendait sa tâche des plus malaisées. Le système financier créé par les Etats généraux de 1356-1357, la disparition d'Etienne Marcel, l'écrasement de la Jacquerie, lui permirent de maintenir à une heure tragique la monarchie héréditaire des Valois, et il put négocier avec Edouard III la paix de Brétigny (1360). Devenu roi en 1364, il réussit, avec l'aide de Du Guesclin, après la victoire de Cocherel, à imposer la paix à Charles le Mauvais.

Charles V (statue funéraire).

Ayant brisé la conspiration navarraise, il prépara savamment contre les Anglais une offensive heureuse ; en légiste consommé, il fit surgir des textes un *casus belli*. La lutte contre l'Anglais reprit à l'heure qu'il avait choisie. Du Guesclin inaugura le dispositif heureux qui paralysa les raids et les chevauchées. En 1375 les Anglais n'occupaient plus en France que Calais, Bordeaux et Bayonne. Il n'échoua que dans la tentative prématurée qu'il fit pour réunir la Bretagne (guerre des Deux-Jeannes). Il débarrassa la France des Grandes Compagnies, qu'il chargea Du Guesclin de conduire en Espagne pour soutenir Henri de Transtamare contre Pierre le Cruel ; il rendit un peu de tranquillité aux travailleurs. Grâce à la permanence des aides et à l'établissement des *fouages*, la royauté put avoir de bonne monnaie ; un trésor de guerre fut constitué et de magnifiques monuments édifiés ou rebâtis (Louvre, hôtel Saint-Pol, chapelle de Vincennes, château de Beauté, etc.). Une imposante collection de manuscrits fut réunie au Louvre ; les écrivains politiques, tels que Raoul de Presles ; les économistes, comme Nicolas Oresme et Jean de Brie, jouissaient de la faveur royale : une Renaissance commençait. Ce grand roi, d'apparence chétive, put, grâce à l'équilibre merveilleux de son esprit, laisser à son fils un Etat à peu près prospère et pacifié. Il mourut au moment où commençait le schisme d'Occident ; il avait pris parti pour Clément VII contre Urbain VI, mais à ses derniers moments il déclara qu'il s'en remettait au jugement du futur concile. C'est lui qui fixa à treize ans révolus la majorité des rois.

CHARLES VI, le Bien-Aimé ou **le Fou,** roi de France, fils du précédent et de Jeanne de Bourbon, né et mort à Paris (1368-1422). Il ne gouverna jamais véritablement. Il était âgé de douze ans lorsqu'il monta sur le trône. Malgré l'ordonnance de Charles V sur la majorité des rois, ses oncles gardèrent le pouvoir jusqu'en 1388. Charles V, à son lit de mort, avait supprimé les fouages et les aides, par un excessif scrupule de conscience qui laissait la royauté sans ressources suffisantes. Les oncles du roi prirent leur bien où ils le trouvèrent, et, forts de leur victoire de Roosebeke (1382), imposèrent d'énormes ran-

çons aux villes, telles que Paris et Rouen, que leurs exactions avaient soulevées. V. MAILLOTINS, et TUCHINS.

En 1389, ayant vingt et un ans, Charles rappela les conseillers de son père, que la malice populaire avait surnommés les Marmousets, et qui revinrent à de bonnes pratiques administratives; mais les prodigalités de la cour furent insensées, et la politique étrangère aventureuse. Ce fut une vie de fêtes étourdissante qui imposa au cerveau déjà faible de Charles VI un surmenage néfaste. Le roi devint fou ou plutôt vécut dans des alternances de folie et de lucidité, sans pouvoir être sur le trône autre chose qu'un figurant. Le duc d'Orléans s'érigea en régent de fait. Mais son assassinat en 1407, soudoyé par le duc de Bourgogne Jean sans Peur, fut le signal d'une terrible guerre civile, celle des armagnacs et des bourguignons. V. ARMAGNACS. L'Université et le peuple de Paris essayèrent en vain de remédier au désordre; l'*ordonnance cabochienne* de 1413 ne fut pas appliquée. V. CABOCHIENS. Le roi d'Angleterre, Henri V, profita de cette anarchie et de la connivence du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, pour envahir la France. Il conquit la Normandie et infligea à la chevalerie française, à Azincourt (1415), une défaite aussi grave que celles de Crécy ou de Poitiers. Jean sans Peur, lié avec les Anglais par un pacte secret, devint maître de Paris en 1418, et gouverna dès lors au nom de Charles VI. Il voulut ensuite se rapprocher des armagnacs, qui avaient avec eux le dauphin Charles, et une entrevue eut lieu sur le pont de Montereau; Jean y périt assassiné par les familiers du Dauphin (1419). Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, conclut alors une alliance ferme avec le roi d'Angleterre, et s'entendit avec la femme de Charles VI, Isabeau de Bavière, pour livrer la France à Henri V. Par le traité de Troyes signé en 1420, Henri V devait épouser Catherine, fille de Charles VI, et devenir roi de France. Le dauphin Charles se fit néanmoins couronner à Poitiers dès la mort de son père (1422), et il engagea aussitôt la lutte contre les Anglais.

Sceau de Charles VI.

Charles VI, opéra en cinq actes, paroles de Germain et Casimir Delavigne, musique d'Halévy, représenté à l'Opéra le 15 mars 1843. Le livret, qui met en scène un épisode de la guerre de Cent ans, est habilement traité : la partition est une des meilleures qu'ait écrites Halévy. C'est là que se trouve le fameux chant patriotique : *Guerre aux tyrans,* la ballade *Chaque soir Jeanne sur la plage,* etc.

CHARLES VII le Victorieux, roi de France, fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, né à Paris en 1403, mort à Mehun-sur-Yèvre en 1461. En 1422, lorsqu'il fut reconnu comme successeur de Charles VI par le parti armagnac, la situation semblait désespérée. Henri VI, de par le traité de Troyes, qui avait consacré une exhérédation audacieuse, était à la fois roi de France et roi d'Angleterre. Les Anglais possédaient toute la France au N. de la Loire, sauf quelques villes et forteresses isolées, et, au S., ils avaient la partie occidentale de la Guyenne. Charles VII dauphin se proclama à Bourges; mais lequel, du roi de Bourges ou du roi de Paris, avait pour lui le droit? Entre les deux partis, dauphinois d'un côté, français-anglais de l'autre, ni l'un ni l'autre n'avait la certitude de la légitimité : c'était l'anarchie qui peu à peu et de plus en plus s'installait dans le royaume. Le duc de Bedford, qui en gouvernait la majeure partie comme régent au nom de son neveu Henri VI, s'efforça de soumettre les centres rebelles et de briser la résistance passive dans les provinces occupées par les Anglais. Charles VII n'avait ni finances, ni armée régulière, ni alliances sérieuses; il se maintenait malaisément au sud de la Loire. Prince d'intelligence médiocre, et sans énergie, il avait perdu l'espoir de vaincre, le goût de lutter et de vivre. Entouré d'hommes médiocres, il flottait au gré des événements. Une volonté manquait pour cristalliser autour du roi légitime le patriotisme latent et hésitant : ce fut celle de Jeanne d'Arc qui sauva la France du XVe siècle. Elle rendit au roi confiance dans lui-même, et à la France confiance dans la dynastie, désormais légitimée par le sacre de Reims. Bientôt tout craqua du côté anglais. A la résistance passive succéda dans les provinces envahies, timide d'abord, et insensiblement plus audacieuse, la conspiration permanente. L'idée de l'indépendance nationale était désormais en marche. Charles VII finit par se ressaisir. Il sentit la France entière en communion avec lui. Toutes les réformes lui furent permises, tous les sacrifices lui furent consentis. Par le traité d'Arras (1435) Philippe le Bon abandonna l'alliance anglaise, devenue trahison. Paris fut repris en 1436, et la libération du territoire se poursuivit avec méthode. En 1439 la campagne de Formigny enleva la Normandie aux Anglais. En 1453, ce furent la victoire de Castillon, la délivrance de Bordeaux et de la Guyenne. Les Anglais ne tenaient plus que Calais, et étaient définitivement expulsés de France.

Charles VII (portrait attribué à Foucquet [Louvre]).

Les conseillers de Charles VII, justement appelé *le Bien servi,* purent terminer l'œuvre commencée depuis 1436 environ, et reconstituer le pouvoir royal. Les finances reçurent une organisation durable; les ressources de la monarchie devinrent fixes et régulières. L'organisation des compagnies d'ordonnance et des francs-archers marqua le début d'une armée régulière (1445 et 1448). L'opposition aristocratique fut impuissante : la révolte de la *Praguerie,* dont le chef était le duc de Bourbon, fut rigoureusement réprimée, et le duc d'Alençon Jean V, arrêté pour intelligences avec l'Angleterre, fut condamné par la Cour des pairs (1458). La Pragmatique sanction de Bourges plaça le clergé dans la main du roi. La vie économique reprit son essor grâce surtout à Jacques Cœur. La prépondérance française se trouva rétablie en Occident. Cependant, la vie de Charles VII se termina tristement. Ses désordres, sa liaison avec Agnès Sorel, le consolèrent mal des intrigues du dauphin Louis, le futur Louis XI, et contribuèrent peut-être à hâter sa fin.

Charles VII à cheval, statue de Barye qui figure à la collection Thomy-Thierry, au musée du Louvre. (V. planche *Beaux-Arts XXIX.*)

Charles VII chez ses grands vassaux, tragédie en cinq actes et en vers, d'Alexandre Dumas (20 oct. 1831). Deux actions s'y mêlent : d'une part, l'épisode historique, ou à peu près, ayant pour personnages Charles VII et Agnès Sorel; de l'autre, l'épisode dramatique, relatif aux amours de Bérengère, femme du comte de Savoisy, avec un esclave arabe, Yacoub, ramené de Terre sainte par son mari. Charles VII ne joue qu'un rôle effacé. L'histoire de Bérengère et d'Yacoub n'offre, en somme, que des réminiscences d'Hermione et d'Oreste, déguisées par le procédé romantique sous une couleur moyen âge. Mais il y a de fort belles scènes et des vers bien frappés.

CHARLES VIII, roi de France, né et mort à Amboise (1470-1498), fils de Louis XI, roi de France, et de Charlotte de Savoie. Il était malingre, d'intelligence médiocre, très influençable par son entourage. Etant monté sur le trône à l'âge de treize ans, sa sœur Anne, femme du sire de Beaujeu, exerça la régence de la manière la plus remarquable et triompha des seigneurs révoltés. (V. ANNE DE FRANCE.) En 1491, Charles VIII épousa Anne de Bretagne, héritière du duché de Bretagne, qui fut ainsi réuni à la couronne de France. La même année, il prit en main les rênes du gouvernement. Son imagination maladive, nourrie de la lecture de romans de chevalerie, l'incita à intervenir dans cette Italie avec laquelle les rois ses prédécesseurs avaient eu de fréquents rapports. Il découvrit dans la succession de René d'Anjou des droits incertains sur la couronne de Naples en contradiction avec ceux qu'émettait la couronne d'Aragon. Décidé à obtenir pour son expédition des neutralités nécessaires, il abandonne à l'Autriche l'Artois et la Franche-Comté, à l'Espagne le Roussillon et la Cerdagne, et part pour l'Italie où l'appelait Ludovic Sforza, tyran de Milan. La conquête se fit avec une rapidité foudroyante : en 1495, Charles VIII, après un rapide passage par Florence cité par Savonarole, et par Rome, où Alexandre VI s'enferma dans le château Saint-Ange, entrait sans grande résistance dans la capitale de ses nouveaux Etats. Mais les sympathies françaises des Napolitains durèrent peu; ce fut un revirement complet : dans l'Italie entière se forma avec Venise comme centre une ligue contre Charles VIII, et il fallut rebrousser chemin. A Fornoue, la *furia francese* fraya le chemin que les confédérés commandés par le marquis de Mantoue, François de Gonzague, voulaient barrer. Cette courte expédition ne fut pas sans résultats : elle révéla aux Français une civilisation supérieure, plus raffinée que la leur. A peine de retour, Charles VIII perdit son fils unique Charles. Il songeait à une nouvelle expédition d'Italie lorsque, en 1498, ayant heurté du front le linteau d'une porte basse du château d'Amboise, il succomba presque aussitôt.

Charles VIII (Offices, Florence). Cl. Alinari.

CHARLES IX, roi de France, deuxième fils du roi Henri II et de Catherine de Médicis, né au château de Saint-Germain-en-Laye en 1550, mort au château de Vincennes en 1574. Personnage un peu énigmatique, il était exalté, maladif, épris de littérature, protecteur de « l'Académie du Palais », et en même temps amoureux d'exercices violents. Au moral ce fut un timide et un faible, habitué à obéir à Catherine de Médicis, réagissant parfois violemment, mais sans persévérance. Appelé sur le trône, en 1560, par la mort de son frère aîné, François II, il régna sous la tutelle de sa mère jusqu'en 1563 où il fut proclamé majeur. La minorité de fait continua, du reste, après que le roi eut pris nominalement en main les rênes du gouvernement; la guerre civile entre protestants et catholiques se ralluma en 1567 : elle fut marquée surtout par la bataille de Saint-Denis (1567). La signature de la paix, à Longjumeau (1568), ne fut qu'une trêve. Les hostilités recommencèrent à la suite d'une tentative de la reine-mère pour s'emparer des chefs protestants; cette fois, la lutte dura deux ans : elle fut emplie par les batailles de Jarnac et de Moncontour (1569), par l'audacieuse campagne de Montgomery en Guyenne et dans le haut Languedoc (1569) et par le combat d'Arnay-le Duc (1570). L'édit de Saint-Germain (1570) parut d'abord plus viable que les précédents essais de pacification. Charles IX entre réellement en scène de sa personne à cette époque : Coligny lui faisait entrevoir, dans une intervention en faveur des Pays-Bas soulevés contre l'Espagne, un idéal de gloire qui le charmait. Cette influence rivale fit peur à Catherine de Médicis. Après plusieurs essais infructueux pour ressaisir son crédit, elle ne trouva d'autre expédient que de faire assassiner son compétiteur. Ce fut d'abord la tentative manquée d'assassinat de Maurevel, qui indigna le roi. On eut peine à le décider au massacre de la Saint-Barthélemy (1572) dont il prit ensuite hautement la responsabilité. C'était charger bien gratuitement sa conscience d'un forfait dont il n'avait ni machiné les péripéties, ni désiré l'exécution. Deux guerres civiles formidables répondirent coup sur coup à cette sanguinaire répression. Charles mourut au cours de la seconde, miné par les remords et épuisé par les excès d'activité physique auxquels il se livrait afin de s'étourdir. — De l'archiduchesse Elisabeth d'Autriche, qu'il avait épousée en 1571, il n'avait eu qu'une fille, la princesse Marie-Elisabeth. De Marie Touchet, sa favorite, il avait eu un fils, Charles, titré par la suite « comte d'Auvergne » puis « duc d'Angoulême », né en 1573, mort en 1650.

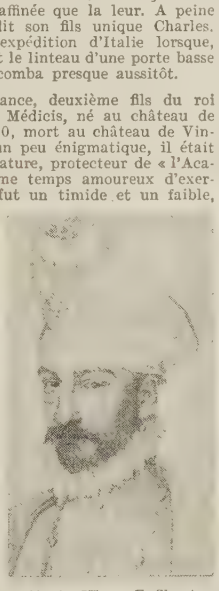

Charles IX, par F. Clouet. Cl. Giraudon.

Charles IX (REPRÉSENTATIONS DE). Le musée du Louvre possède un délicieux *portrait de Charles IX,* par François Clouet. Une réplique de ce portrait, datée de 1563, est conservée dans la galerie impériale de Vienne. Le Louvre renferme, en outre, un buste de Charles IX par Germain Pilon, daté de 1568. (V. planche *Beaux-Arts XXIX.*)

Charles IX ou *l'Ecole des rois,* tragédie en cinq actes, de Marie-Joseph Chénier (Théâtre-Français, 4 nov. 1789). Elle a pour sujet le massacre de la Saint-Barthélemy. C'était une nouveauté de porter au théâtre un sujet emprunté à l'histoire moderne. Mais Chénier conservait toute la pompe de la tragédie et s'attachait d'ailleurs au thème philosophique, bien plus qu'à la couleur locale. Sa tragédie, représentée quelques mois après la prise de la Bastille, était surtout dirigée contre la Royauté. Jouée en dépit de la censure et aux applaudissements de Mirabeau, Danton, Desmoulins, elle fut suspendue après trente-deux représentations, puis reprise avec Talma, Mmes Vestris et Dugazon, avec un succès éclatant.

CHARLES X. V. BOURBON (*cardinal de*).

CHARLES X, roi de France, né à Versailles en 1757, mort à Goritz en 1836, était le quatrième enfant du Dauphin fils de Louis XV et de Marie Josèphe de Saxe. Il porta d'abord le titre de « comte d'Artois », épousa en 1773 la princesse Marie-Thérèse de Savoie, dont il eut deux fils : les ducs d'Angoulême et de Berry. Il se distingua d'abord par la légèreté de ses mœurs, son goût de la dépense, ses idées absolutistes. En 1789, il émigra dès le 17 juillet pour organiser la contre-révolution avec l'aide des cours étrangères. Mais celles-ci lui donnèrent plus de bonnes paroles que d'appui réel. Il contribua, par le manifeste de Brunswick, qu'il inspira, à précipiter la perte de Louis XVI. En 1795, appelé par les vendéens, il débarqua à l'île d'Yeu, mais n'osa aller plus avant. Puis il se réfugia en Angleterre, y vivant à côté de Mme de Polastron loin des querelles politiques, laissant la direction du mouvement de l'émigration à son frère aîné, qu'il aimait peu. En 1814, il le devança sur le sol français, prit le pouvoir sous le titre de lieutenant général du royaume, et fut dès lors le chef des ultras qui réclamaient le retour à l'ancien régime. Devenu roi à la mort de Louis XVIII (1824), il vanta cependant les bienfaits de la Charte, mais encouragea le ministère Villèle à une politique imprudente tant sur le terrain religieux que social. Il dut après la chute de Villèle temporiser et accepter la politique libérale de Martignac, mais dès 1829 il chargea son ami le prince de Polignac de former un cabinet de combat. La Chambre des députés, hostile à cette combinaison, fut dissoute, mais la majorité libérale fut réélue. C'est alors que, le 25 juillet 1830, Charles X signa les ordonnances dissolvant la nouvelle Chambre, modifiant la loi électorale, suspendant la liberté de la presse. Au même moment on apprenait la prise d'Alger par les troupes royales; cette nouvelle ne sauva pas plus la monarchie que la bataille de Navarin et l'expédition de Morée n'avaient empêché la chute de Villèle. Surpris par le soulèvement de Paris le roi hésita à entamer une lutte qu'il n'avait pas préparée; il abdiqua en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux, ratifiant la nomination de son cousin Louis-Philippe d'Orléans comme lieutenant général du royaume. Mais Louis-Philippe ayant accepté la couronne, Charles X partit pour l'exil, vécut tour à tour en Ecosse à Holyrood, puis à Prague, et s'en alla, finalement, mourir à Goritz.

Charles X, par Gérard. Cl. Giraudon.

CHARLES le Bon, comte de Flandre, né vers 1083, mort assassiné à Bruges en 1127. Fils de saint Canut, roi de Danemark, il descendait par sa mère du comte de Flandre Robert le Frison. Successeur de Baudoin VII, en 1119, il périt victime d'un complot organisé par Bertulf, prévôt de Bruges.

CHARLES DE VALOIS, troisième fils du roi Philippe III, né en 1270, mort à Nogent-le-Roi en 1325. Philippe III lui avait donné en apanage le comté de Valois; il devint comte d'Anjou et du Maine par son mariage avec Marguerite, fille de Charles II, roi de Naples, et Philippe le Bel lui accorda en outre les comtés d'Alençon et du Perche. Brillant chevalier, mais ambitieux et léger, type de l'éternel prétendant, il ne put être ni roi d'Aragon, ni empereur d'Allemagne, ni empereur de Constantinople. Sous Louis X, il dirigea la réaction féodale. Son fils Philippe fut le premier roi de la dynastie des Valois.

CHARLES D'ANJOU (1414-1473), fils du roi de Naples Louis II d'Anjou, et le frère du célèbre « roi René » qui lui donna, en 1440, le comté du Maine. Sous Charles VII,

il obtint le gouvernement du Languedoc en 1443. Sous Louis XI, il fut disgracié pour avoir trempé dans la Ligue du Bien public. — Son fils CHARLES (1436-1481), élevé à la cour du roi René, recueillit, en 1480, sa riche succession. Louis XI le força à lui céder l'Anjou et à lui abandonner par testament la Provence, qui ne fut définitivement réunie à la couronne que par Charles VIII, en 1486.

CHARLES D'ANJOU, frère de Saint Louis. Le même que CHARLES Ier, roi de Naples.

CHARLES DE BLOIS ou **DE CHÂTILLON,** comte de Blois, duc de Bretagne (1319-1364). Son père, Guy de Châtillon, comte de Blois, était beau-frère du roi Philippe VI. Charles de Blois épousa, en 1337, Jeanne de Penthièvre, nièce de Jean III, duc de Bretagne, qui mourut en 1340. Alors éclata la fameuse guerre de la succession de Bretagne. Charles de Blois, soutenu par le roi de France, et proclamé duc de Bretagne en 1341 par arrêt du parlement de Paris, fit reconnaître son autorité dans la Bretagne française, tandis que le comte de Montfort était reconnu dans la Bretagne bretonnante et faisait hommage au roi d'Angleterre. Charles, pris à la bataille de La Roche-Derrien, en 1347, resta jusqu'en 1356 captif en Angleterre. Mis en liberté après rançon, il fut tué à la bataille d'Auray. Charles de Blois était désintéressé, juste, naturellement généreux. En raison de ses qualités morales et de sa sainteté, l'Eglise l'a béatifié.

CHARLES DE BOURBON, connétable. V. BOURBON.

CHARLES DE GUYENNE. V. BERRY.

CHARLES D'ORLÉANS. V. ORLÉANS.

CHARLES DE VALOIS, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. V. ANGOULÊME (Charles de Valois, duc d').

6° DUC DE BOURGOGNE

CHARLES le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, né à Dijon en 1433, tué devant Nancy en 1477. Comme comte de Charolais, il réprima durement les révoltes des Flamands (1452-1453), puis irrité de la fourberie de Louis XI, il entra dans la ligue du Bien public, livra au roi la bataille indécise de Montlhéry (1465), mit le siège devant Paris et força Louis à signer les traités de Saint-Maur et de Conflans (1466), par lesquels il recouvra les villes de la Somme. La même année, il réprima la révolte de Liége et Dinant. Il dut recommencer le siège de Liége en 1467, puis en 1468 ; il força Louis XI, attiré à Péronne, à assister à cette dernière exécution de la ville dont ce roi avait fomenté la révolte(1468). Charles le Téméraire, devenu en 1467 duc de Bourgogne, rechercha l'appui de l'Angleterre, et épousa Marguerite sœur d'Edouard IV. Il rêvait de constituer un Etat nouveau qui s'interposerait entre la France et l'Allemagne, au détriment de l'unité française. Mais il commit l'erreur de se jeter étourdiment dans les querelles d'Allemagne où Louis XI avec son « subtil engin » l'avait poussé en aidant sous main ses adversaires. Isolé par Louis XI, l'orgueilleux duc signa les trêves de Souleuvres (1475) avec le roi de France, puis, confiant dans cette suspension d'armes, il s'engagea dans des entreprises contre le duc de Lorraine et contre les Suisses, secrètement aidés par la France. Charles tomba dans les filets tissés par Louis XI, « l'universelle araignée ». Déjà éprouvé par la campagne de Neuss en Allemagne, les forces bourguignonnes subissent en Suisse les désastres de Granson et de Morat (1476). Et lorsque Charles se retourna contre le duc de Lorraine il subit près de Nancy un désastre irréparable (1477). On retrouva dans la boue glacée d'un étang le corps nu et défiguré du prince violent mais d'un indomptable courage qu'on avait surnommé, au temps de sa splendeur, « le grand duc d'Occident ».

Médaille de Charles le Téméraire.

— Iconogr. Le tableau de Roger Van der Weyden, appelé *l'Homme à la flèche*, a longtemps été tenu pour un portrait

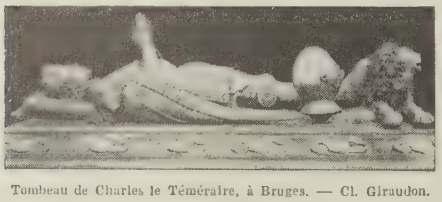

Tombeau de Charles le Téméraire, à Bruges. — Cl. Giraudon.

de Charles le Téméraire. (V. planche *Beaux-Arts XXIX.*) A Bruges, on peut voir la statue couchée du duc sur son tombeau.

Charles le Téméraire, titre de la traduction du roman de Walter Scott : *Anne of Geierstein* (v. ce mot).

7° DUCS DE LORRAINE

CHARLES DE FRANCE, duc de Basse-Lorraine, né en 953, mort entre 992 et 1001, fils de Louis IV d'Outremer et de Gerberge, sœur d'Othon le Grand, épousa Adélaïde de Vermandois, et appuya, contre son frère Lothaire, Othon II, dont il reçut le duché de Basse-Lorraine. Il fut éliminé de la succession de France par l'élection de Hugues Capet (987) à qui, finalement, il fut livré par Adalbéron ou Ascelin, évêque de Laon (991).

CHARLES II, le Hardi, duc de Lorraine (1365-1431), Fils du duc Jean Ier et de Sophie de Wurtemberg, il passa sa vie à guerroyer en Flandre contre les Gantois, avec Enguerrand de Coucy contre les Lituaniens, en Hongrie contre les Turcs.

CHARLES III, le Grand, duc de Lorraine et de Bar (1543-1608), petit-neveu de Charles-Quint, fut élevé à la cour de France. Il épousa, en 1559, Claude de France, fille d'Henri II. Rentré en Lorraine, ses rapports avec la France furent compliqués et changeants ; il annexa Bitche, Phalsbourg et Marsal, fonda l'université de Pont-à-Mousson, embellit Nancy, et fut un des meilleurs ducs de Lorraine.

CHARLES IV, duc de Lorraine (1604-1675). Succéda en 1624 à son beau-père Henri II de Lorraine. C'est un des plus curieux personnages de l'histoire du XVIIe siècle, à la fois chevaleresque et brouillon, mêlé à toutes les intrigues des cours de son temps. Ses amours avec Béatrice de Cusance sont demeurées célèbres. Il donna asile à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et, menacé par le roi, dut signer le traité de Vic (1632), puis celui de Charmes. Nancy, occupée par la France, ne lui fut rendue qu'en 1663. Allié de l'Autriche, il prit une part active à la guerre de Trente ans, guerroya en Bourgogne, en Lorraine, en Alsace, en Artois, et fit preuve de qualités stratégiques. Allié des Espagnols, puis de Condé pendant la Fronde, il les trahit à tour de rôle, enfin vendit ses Etats à Louis XIV, par le traité de Montmartre (1662) qui ne fut pas d'ailleurs appliqué : au moins dut-il céder Marsal. En guerre avec l'Electeur palatin, il fut une dernière fois expulsé de Lorraine par Louis XIV en 1670. Battu par Turenne à Sinzheim (1674) et à Turckheim (1675), il infligea à Créqui la défaite de Consarbruck (1675), et mourut peu après.

CHARLES V (Léopold-Nicolas-Sixte), duc de Lorraine, né à Vienne en 1643, mort à Wels en 1690, neveu de Charles IV, ne put jamais prendre possession de son duché. Ennemi acharné de Louis XIV, il entra au service de l'Autriche, et devint feld-maréchal. Blessé à Senef (1674), il prit Philippsbourg en 1676. Après la paix de Nimègue, il se retira dans le Tyrol, dont il avait été nommé gouverneur, puis combattit contre les Turcs et contribua, aux côtés de Sobieski, à leur défaite sous les murs de Vienne. Il remporta sur eux plusieurs victoires, notamment à Mohacz, en 1687. En 1689, il lutta contre les Français sur le Rhin et prit Mayence. La paix de Ryswick rendit à son fils Léopold son duché (1697). Louis XIV dit de lui qu'il avait été le plus grand, le plus sage et le plus généreux de ses ennemis.

8° ROIS DE NAVARRE

CHARLES Ier, le même que le roi de France CHARLES IV, *le Bel.*

CHARLES II, roi de Navarre, que ses sujets espagnols avaient surnommé « el Malo » (le Mauvais), en raison de ses instincts sanguinaires et de sa moralité, a joué un rôle capital en France sous les règnes de Jean le Bon et de Charles V. Né en 1332, il était, par sa mère Jeanne d'Evreux, petit-fils de Louis X. Prétendant au trône de France contre les Valois, contre Charles V dont il était le beau-frère, il n'a cessé d'intriguer, ne reculant ni devant l'empoisonnement ni devant l'assassinat. Il a fait alliance avec les Anglais dont il servait les desseins, mais en travaillant pour son propre compte. Sa mère, disait-il, aurait été roi, si elle avait été homme. Aussi espérait-il rentrer dans l'héritage capétien par la déchéance des Valois à la faveur de la révolution parisienne de 1358 et de la crise provoquée par Etienne Marcel. La victoire de Du Guesclin à Cocherel (1364) et le traité d'Avignon ratifié à Pampelune mirent fin à la conspiration du roi de Navarre.

CHARLES III, le Noble, fils du précédent (1361-1425), roi de Navarre en 1387.

9° ROIS ET PRINCES ANGLAIS

CHARLES Ier, roi d'Angleterre, de la maison des Stuarts, deuxième fils de Jacques Ier, né à Dunfermline (Ecosse) en 1600, exécuté en 1649. Il succéda à son père en 1625 et, dans la même année, il épousa Henriette de France, fille de Henri IV. Charles se laissa gouverner par Buckingham, qui avait été le favori de son père, et se rendit impopulaire dès le début de son règne. Il persécuta les presbytériens écossais et les puritains anglais ; après avoir dissous plusieurs parlements opposés à sa politique, il gouverna despotiquement de 1629 à 1640 avec Strafford et Law. Mais en Ecosse les presbytériens signèrent le fameux *Covenant* (1640). Charles convoqua alors le *Long parlement,* qui condamna Strafford à la décapitation (1641), et dépouilla le monarque de ses principales prérogatives. Le roi quitta Londres (1642), et la guerre civile commença ; les royalistes furent battus à Newbury (1643), à Marston-Moor (1644) et à Naseby (1645). Charles chercha un refuge en Ecosse ; mais il fut livré aux *indépendants* et traduit par le Parlement épuré devant une haute cour. Le roi, convaincu de fourberie, fut condamné à mort comme *tyran, traître, meurtrier* et *ennemi public.* Il fut décapité devant le palais de Whitehall.

Charles Ier d'Angleterre (PORTRAITS DE). Van Dyck exécuta un grand nombre de portraits de Charles Ier ; un des plus beaux est celui que possède le musée du Louvre. D'autres portraits se trouvent à Dresde, à Pétrograd, à Windsor, au palais Pitti. Au château de Windsor, il y a un tableau de Van Dyck qui représente Charles Ier sous trois points de vue : de face, de trois quarts, de profil. Ce singulier portrait fut peint pour le Bernin qui devait exécuter un buste du prince.

D'autres artistes ont peint Charles Ier : Gonzalès Coques, dont le musée de Dresde possède un tableau d'une exquise finesse ; H. Pot, dont on voit au Louvre un petit portrait daté de 1632 ; le chevalier Lely ; Daniel Mytens le Vieux. (V. planche *Beaux-Arts XXIX.*)

CHARLES II, roi d'Angleterre, fils aîné du précédent et d'Henriette de France, né en 1630, mort en 1685. Après la mort de son père, il fut rappelé en Ecosse, et couronné. Il envahit l'Angleterre, mais Cromwell le bat à Worcester en 1651. Il réussit à gagner la France, puis les Pays-Bas. Après un exil sans dignité, il est rappelé par Monk, en 1660, sans autre condition qu'une vague promesse d'amnistie. La Restauration débute par le supplice des régicides, la persécution des catholiques, des presbytériens et des quakers ; mais le Parlement maintient ses prérogatives financières contre les empiétements des ministres, et le règne eut une importance capitale au point de vue constitutionnel. Les partis s'organisent (*whigs* et *tories*), les règles de l'assiette, de la perception et de l'emploi des impôts sont fixées, de grands ministres sont envoyés à la Tour de Londres ou se réfugient sur le continent. Le règne de Charles II fut troublé, il est vrai, par de nombreux complots et de grandes catastrophes : la peste, l'incendie de Londres, Ruyter dans la Tamise, mais si le roi reste l'allié secret et le pensionnaire cynique de Louis XIV, l'Angleterre reprend peu à peu le rôle de première puissance protestante d'Europe, et se glisse à la tête des grandes nations maritimes et coloniales. Charles II, prince sans convictions religieuses ou politiques, égoïste, frivole et débauché, mais retors et spirituel, réussit à se maintenir sur le trône et à garder personnellement une grande popularité. Il se plaisait à mystifier ses sujets, qui le chansonnaient et l'adoraient. Sa femme, Catherine de Bragance, ne lui donna pas d'enfant, et il eut pour successeur son frère, Jacques II. En 1660, il avait fondé la Société royale de Londres ; sous son règne, Wren commença l'église Saint-Paul ; et surtout, en 1679, fut promulguée la loi d'*Habeas corpus.*

Charles II.

CHARLES-EDOUARD, dit **le Prétendant,** fils de Jacques Stuart et petit-fils de Jacques II, né à Rome en 1720, mort à Florence en 1788. Pour reconquérir le trône des Stuarts, il tenta une descente en Ecosse, battit les troupes anglaises, et se fit proclamer à Perth régent des trois royaumes. Il pénétra jusqu'en Angleterre, mais il fut vaincu à Culloden (1746). Sa cause était perdue. En 1772, il épousa Louise, princesse de Stolberg. Ses brutalités et son ivrognerie éloignèrent de lui sa jeune femme, qui cinq ans après le quitta, et épousa plus tard le poète Alfieri. Il mourut délaissé à Florence, sous le nom de « comte d'Albany ».

10° ROIS DE SUÈDE

— Les six premiers souverains du nom de *Charles* sont apocryphes.

CHARLES VII, fils de Sverker lui succéda (1155) en Gothie, chassa du Svealand Magnus Henriksson (1161), et prit le titre de roi des Suédois et des Goths. Assassiné à Visingsœ par Knut Eriksson en 1167.

CHARLES VIII (Knutsson) [1409-1470], régent puis roi de Suède en 1448, et roi de Norvège en 1449. Il lutta contre le Danemark et le parti de l'Union, fut assiégé dans Stockholm par l'archevêque d'Upsal, et renversé du trône.

CHARLES IX, troisième fils de Gustave Vasa, né à Stockholm en 1550, mort à Nykœping en 1611. Chef du parti national et protestant, il contribua à faire déposer du trône de Suède son neveu Sigismond, déjà roi de Pologne, qui avait tenté de rétablir le catholicisme. Nommé régent, puis roi en 1604, il combattit les Polonais, et mourut pendant une guerre avec Christian IV de Danemark.

CHARLES X Gustave, fils de Jean-Casimir, prince palatin de Deux-Ponts, et de Catherine, fille de Charles IX ; né à Nyköping en 1622, mort à Gothembourg en 1660. Il monta sur le trône après l'abdication de sa cousine Christine (1654). Il envahit et conquit la Pologne en 1655, contraignit Frédéric-Guillaume, duc de Prusse, à se reconnaître vassal de la Suède, lutta contre le Danemark, franchit les détroits sur la glace avec son armée, et devant Copenhague imposa la paix de Roskilde (1658) qui attribuait à la Suède la Scanie, le Halland, le Blekinge et le Bohus. Aux prises avec une coalition (Pologne, Russie, Danemark, Brandebourg, Hollande, Saint-Empire), il mourut à Gothembourg où il avait réuni le Riksdag pour obtenir des subsides.

CHARLES XI, fils du précédent, né et mort à Stockholm (1655--1697) ; il succéda à son père dès 1660, et prit le pouvoir en 1672. Allié de Louis XIV contre la Hollande, il fut battu par l'électeur de Brandebourg à Fahrbellin (1675), lutta péniblement contre la coalition continentale, sauva ses Etats grâce à la victoire de la France ; les traités de paix de 1679 laissant la Suède ruinée, il s'appliqua à une réorganisation administrative, réalisa la « réduction », vaste reprise de biens à la noblesse, instaura la monarchie absolue (1680) ; la Suède lui doit un renouveau économique et de nombreuses institutions.

CHARLES XII, fils du précédent, né à Stockholm en 1682, tué à Frederikshald en 1718. Déclaré majeur à quinze ans, il succéda à son père en 1697. Une alliance de la Pologne, du Danemark et de la Russie contre la Suède lui donna l'occasion de montrer son caractère inébranlable et son génie militaire. Il débarqua en Seeland en 1700, et repoussa les Danois jusque sous les murs de Copenhague, qu'il allait assiéger lorsque la paix fut conclue à Travendal (1700). Il tourna alors toutes ses forces contre Pierre le Grand et Auguste II de Pologne, écrasa les Russes sous Narva (1700), puis les Saxons d'Auguste au passage de la Duna (1701). Au lieu de faire la paix, il envahit la Pologne et, après avoir battu Auguste à Kissow (1703), il fit élire roi Stanislas Leczinski, envahit la Saxe, et obtint par la paix d'Altranstadt (1706) la soumission du roi déchu. Le tsar ayant repris l'offensive, Charles envahit la Russie en 1707, déterminé à marcher sur Moscou. L'hiver, la disette, les maladies, décimèrent son armée qui fut écrasée à la bataille de Pultava (1709). Charles arriva en fugitif à Bender, sur le territoire turc, et y séjourna près de cinq années. Cependant, il poussa le sultan dans une guerre contre les Russes. Mais il apprit que les Turcs devaient le livrer à Auguste II. Charles, ne voulant pas quitter Bender, résista avec une poignée d'hommes, et soutint un combat opiniâtre dans sa maison. Pris par les Turcs, il fut conduit à Demotika, près d'An-

Charles XII.

Charles IX, par F. Clouet.

Charles-Quint enfant, par A. De Vriendt.

Charles le Téméraire, par Van der Weyden.

Charles-Quint et François Ier visitant les tombeaux de St-Denis, par Gros.

Charles VII, par Barye.

Charles Ier, par Van Dyck.

Charles-Quint, par le Titien.

Charles IV et sa famille, par Goya.

(Photos *Giraudon, Larousse, Neurdein, Anderson.*)

La Charrette, par Constable.

Chasse au cerf, par Desportes.

Chats, par L.-E. Lanbert.

Chasse aux lions, par Rubens.

Le Château de cartes, par Chardin.

Chasseur de la garde, par Géricault.

Chasse aux lions, bas-relief assyrien.

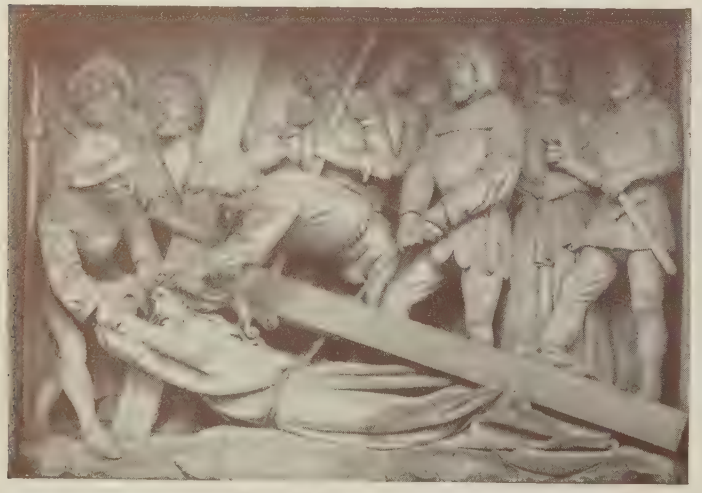

Chemin de croix, à Nuremberg.

Chemin de croix, à Nuremberg.

(Photos *Hanfstaengl, Neurdein, Alinari, Giraudon, Larousse.*)

drinople. Il s'en échappa, traversa la Hongrie et l'Allemagne, et arriva à Stralsund. Il y fut assiégé, et il put s'embarquer pour la Suède, la veille de la capitulation (1715). Pendant son absence, la Suède était tombée dans un état déplorable, et le fruit de ses victoires fut complètement perdu. Charles XII nourrissait de nombreux projets, aussi vastes qu'aventureux et hardis, lorsqu'il fut tué d'un coup de feu (peut-être assassiné) au siège de Frédérikshald.

Charles XII (Histoire de), roi de Suède, par Voltaire, publiée en 1731. — Cet ouvrage est fort remarquable : Voltaire a compulsé avec soin et critiqué une foule de documents originaux. D'autre part, il s'est intéressé à son ouvrage comme à un roman, et son récit, vif, clair et impersonnel, est un modèle de narration historique.

Charles XIII, frère puîné de Gustave III, né et mort à Stockholm (1748-1818). Il commanda avec succès la flotte suédoise dans la guerre contre la Russie (1788-1790). Régent après l'assassinat de Gustave III (1792), il maintint la paix et se démit de son pouvoir à la majorité de Gustave IV (1796). Elevé au trône par la révolution de 1809, il fit la paix avec la Russie en lui abandonnant la Finlande (1809), avec le Danemark (1809) et la France (1810). Il adopta comme successeur le maréchal Bernadotte, et suivit sa politique qui lui valut la couronne de Norvège (1814).

Ordre de Charles-XIII.

Charles-XIII (ordre de), ordre suédois fondé en 1811 par le roi Charles XIII pour les hauts dignitaires de la franc-maçonnerie. Une seule classe de trente membres, tous Suédois. Le bijou est une croix émaillée rouge dont le médaillon central porte sur la face le triangle maçonnique, au revers deux C entrelacés et le chiffre XIII. Ruban rouge.

Charles XIV ou **Charles-Jean**, maréchal Bernadotte (Jean-Baptiste-Jules), général français, puis roi de Suède et de Norvège, né à Pau en 1763, mort à Stockholm en 1844. Engagé à dix-sept ans, il était sergent dans le régiment de Royal-Marine en 1789. Colonel en 1792, général de division en 1793, il prit une part importante à la victoire de Fleurus (1794). Lieutenant de Jourdan en Allemagne jusqu'en 1796, de Bonaparte en Italie en 1797, il est, en 1798, envoyé comme ambassadeur à Vienne. Pendant la guerre de la seconde coalition, il reçoit successivement le commandement de l'armée du Rhin et le portefeuille de la guerre (1799). Il passe pour un des meilleurs généraux de la République et pour un rival possible de Bonaparte. Aussi, après le 18-Brumaire, est-il tenu un peu à l'écart par ce dernier. En 1804, il est, néanmoins, compris dans la première promotion de maréchaux et, en 1805, commande un corps de la Grande Armée et devient prince de Ponte-Corvo. Il prend également une part brillante aux campagnes de 1806 et 1807, malgré une inaction fâcheuse dans la journée d'Iéna. Mais, en 1809, il se vit enlever le commandement du 9e corps, et rentra à Paris, très irrité contre Napoléon. Aussi accepta-t-il avec empressement le trône que lui offrirent les Etats de Suède (1810). Il partit pour Stockholm et se comporta dès lors en Suédois. Dès 1812, il s'allie avec Alexandre de Russie. En 1813, il commande une des armées alliées, et décide le sort des journées de Leipzig. En récompense, il obtient l'union des couronnes de Suède et de Norvège. Il se consacre alors tout entier au gouvernement de ses Etats, dont il devient définitivement roi en 1818, et meurt après avoir fondé une dynastie qui règne encore en Suède.

Charles XIV.

Charles XV (Charles-Louis-Eugène), roi de Suède, né à Stockholm en 1826, mort à Malmœ en 1872 ; était par son père, le roi Oscar Ier, le petit-fils de Bernadotte, et par sa mère, Joséphine de Leuchtenberg, le petit-fils d'Eugène de Beauharnais. Il succéda à son père en 1859, maintint son royaume dans la neutralité pendant la guerre de 1863-1864, et mena à bien (1865-1866), une réforme législative de la plus haute importance : la substitution de deux chambres électives à la diète composée de quatre ordres. Peintre, écrivain et poète, il a laissé divers ouvrages de science militaire et des recueils de poésie.

11° rois de naples

Charles d'Anjou, comte d'Anjou et de Provence, fils de Louis VIII, frère de Saint Louis, né en 1226, mort à Foggia en 1285. Il épousa l'héritière de Provence, Béatrix, fille de Raymond Bérenger (1246), suivit Saint Louis dans sa croisade d'Egypte, combattit vaillamment dans le delta du Nil et à Mansourah, et fut fait prisonnier avec le roi. A son retour en France, il eut à lutter contre les municipalités provençales, et tenta d'acquérir le Hainaut. En 1265, il accepta du pape Urbain IV l'investiture du royaume de Naples et de Sicile, marcha sur Naples, y entra après avoir écrasé Manfred à Bénévent, et défit Conradin, rejeton de la maison de Souabe, qu'il envoya au supplice. Il parut en Afrique au moment où son frère venait d'expirer (1270), convoita l'empire d'Orient, et, pour se préparer les voies, fit excommunier Paléologue par le pape Martin IV, sur qui il garda toujours une grande influence. Le massacre des Vêpres siciliennes et la conquête de la Sicile par Pierre d'Aragon brisèrent sa fortune (1282). Il ne put arracher la Sicile à son adversaire et mourut de colère et de chagrin.

Charles d'Anjou (pierre tombale).

Charles II d'Anjou, dit **le Boiteux**, fils du précédent, né en 1254, mort à Casanova en 1309. Prisonnier en Aragon, puis incapable de reprendre la Sicile, il l'abandonna, en 1302, à Frédéric d'Aragon.

Charles III (Charles de Durazzo), roi de Naples et de Hongrie (1345-1386). Fils de Louis de Duras ou Durazzo, élevé en Hongrie, il avait été adopté par la reine Jeanne Ire de Naples, qui le désavoua ensuite au profit de Louis d'Anjou. Vainqueur de cette reine, il la fit étouffer en prison, en 1382. Sa conquête lui fut disputée deux ans par Louis d'Anjou, puis par Urbain VI. Couronné roi de Hongrie en 1386, il fut assassiné à Bude, l'année suivante, par ordre de la régente Elisabeth, veuve de son prédécesseur.

Charles IV, le même que Charles Ier d'Espagne et Charles-Quint empereur.

Charles V, le même que Charles II, roi d'Espagne.

Charles VI. V. Charles VI, empereur d'Allemagne.

Charles VII. V. Charles III, roi d'Espagne.

12° ducs de parme et de plaisance

Charles Ier, duc de Parme et de Plaisance. Le même que Charles III, roi d'Espagne.

Charles II (Louis-Ferdinand de Bourbon), duc de Parme, né en 1799, mort à Nice en 1883. Fils de Louis, roi d'Etrurie, il devint, en 1803, roi d'Etrurie sous la régence de sa mère, Marie-Louise d'Espagne. Mais en 1807 l'Etrurie fut attribuée par Napoléon Ier à sa sœur Elisa, et Charles-Louis ne put prendre possession du royaume de Lusitanie (Portugal) qui lui avait été promis comme compensation. Au Congrès de Vienne, il n'obtint, en dédommagement, que le petit duché de Lucques, toutefois avec la promesse de la succession de Parme. Son gouvernement fut tolérant ; Lucques devint même un refuge de libéraux fuyant la tyrannie d'autres souverains. Duc de Parme en 1847, Charles II fut la victime des fautes du gouvernement de Marie-Louise ; dès le 20 mars 1848, il était menacé d'une révolution ; il dut accepter le principe des réformes réclamées et s'associer au mouvement national contre l'Autriche ; mais la défaite de Custozza et l'agitation qui s'ensuivit le décidèrent à abdiquer (14 mars 1849). Il vécut dès lors le plus souvent à Paris, sous le nom de comte de Villafranca.

Charles III (Ferdinand de Bourbon), duc de Parme, né en 1823, mort en 1854. Il succéda à son père Charles II en 1849. Esprit mal équilibré, objet de scandale, il peut réprimer un mouvement républicain mais est assassiné par Antonia Carro. — Son fils Robert, né en 1848, fut reconnu duc sous la régence de sa mère, Louise-Marie de Berry, sœur du comte de Chambord, qui maintint le régime absolutiste. Mais en 1859, après Magenta, la duchesse et son fils furent obligés de s'enfuir en Autriche, tandis qu'une Assemblée constituante proclama l'annexion de Parme au Piémont.

13° princes de savoie et de sardaigne

Charles Ier, le Guerrier, duc de Savoie, fils d'Amédée IX, né à Carignan en 1468, mort à Pignerol en 1490. Il succéda à son frère Philibert à l'âge de quatorze ans, chercha à échapper à la tutelle de Louis XI et de Charles VIII, et prit malgré Venise le titre de « roi de Chypre et de Jérusalem », à la mort de sa tante Charlotte de Chypre.

Charles II, fils et successeur du précédent, né à Turin en 1490, mort en 1496. Il régna sous la tutelle de sa mère Blanche de Montferrat.

Charles III, le Bon, cousin germain de Charles Ier, né dans le Bugey en 1496, mort à Verceil en 1553. Il succéda à son frère Philibert II en 1504. Il perdit Genève et la Savoie que les Français occupèrent et ne rendirent qu'en 1559.

Charles-Emmanuel Ier, le Grand, duc de Savoie, fils et successeur de Philibert-Emmanuel *Tête-de-fer*, né à Rivoli en 1562, mort en 1630. Il monta sur le trône en 1580 et usa vainement sa vie et ses forces à poursuivre, par les armes et les négociations, la réalisation de ses ambitieuses chimères. En 1588 il était candidat au trône de France. Henri IV lui enleva Gex, le Bugey et le Valromey (1601), mais lui laissa le marquisat de Saluces. Il oscilla toute sa vie entre l'alliance française et l'alliance espagnole. En 1629, il fut battu par Louis XIII au pas de Suze, et dut faire sa soumission. Ce prince eut de Catherine, fille de Philippe II, dix enfants, dont l'aîné, Victor-Amédée, lui succéda.

Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, né en 1634, mort en 1675. Il fut reconnu, à l'âge de quatre ans, comme successeur de son frère François-Hyacinthe, sous la tutelle de la duchesse-mère Christine. V. Christine de France. Sa minorité fut troublée par les ambitions de ses oncles et son règne fut surtout remarquable par les travaux d'art et d'utilité publique exécutés à Turin et dans les diverses parties du duché.

Charles-Emmanuel III (Ier de Sardaigne), deuxième roi de Sardaigne, né à Turin en 1701, succéda à son père Victor-Amédée II en 1730, et mourut en 1773. Il fut l'allié de la France et de l'Espagne dans la guerre de la succession de Pologne, et obtint, à la paix de Vienne, Novare, Tortone et quelques districts du Milanais. Il eut des démêlés avec le clergé et saisit les revenus du pape dans ses Etats. Son long règne fut une ère de prospérité pour ses peuples. En 1770, il fit publier un nouveau code (*Corpus Carolinum*).

Charles-Emmanuel IV (II de Sardaigne), né en 1751, fils et successeur de Victor-Amédée III (1796). Il perdit ses Etats continentaux en 1798, par suite des victoires de la République française, se retira en Sardaigne et abdiqua en 1802, en faveur de son frère Victor-Emmanuel. Il mourut dans un monastère de Rome, en 1819.

Charles-Félix, quatrième fils de Victor-Amédée III, né et mort à Turin (1765-1831), monta sur le trône en 1821, après l'abdication de son frère Victor-Emmanuel, et régna dix ans. Si son gouvernement fut absolu, il fut doux. Charles-Félix assura sa succession à Charles-Albert, et fit d'utiles réformes matérielles.

Charles-Albert, roi de Sardaigne, né à Turin en 1798, mort à Oporto en 1849. Il était fils de Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan, qui mourut, en 1800, à Paris. Formé quelque peu, en exil, à Paris et à Genève, sous l'influence des idées françaises il parut, après sa rentrée à Turin (1814) d'esprit libéral ; et quand Victor-Emmanuel Ier abdiqua en 1821, il fut un moment régent du royaume. Mais le nouveau roi Charles-Félix l'éloigna de la cour, et il ne rentra en grâce qu'après avoir pris part à l'expédition française d'Espagne (1823). Roi de Sardaigne le 27 avril 1832, il redevint l'espoir des libéraux. Mais, par crainte de l'Autriche, dont l'influence prédomina en Italie, il continua la politique antirévolutionnaire de ses prédécesseurs, tout en s'efforçant, quand il le put, à quelques améliorations, telles que la suppression des juridictions féodales en Sardaigne et la promulgation d'un code civil ; il osa même accueillir en Piémont des réfugiés vénitiens et lombards. La fermentation qui se produisit dans toute l'Italie dès janvier 1848, l'écroulement du « système Metternich », l'amenèrent à promulguer le *statuto fondamentale* (16 mars 1848), et César Balbo forma le premier ministère constitutionnel piémontais. Charles-Albert fut même entraîné, par un mouvement national, dans une guerre à laquelle il ne se jugeait pas préparé, et tout d'abord la Lombardie fut délivrée du joug autrichien. Mais l'Autriche se releva, et le calvaire de Charles-Albert commença par le désastre de Custozza, que suivit l'évacuation du Milanais ; enfin, ce fut l'écrasement des Piémontais à Novare (23 mars 1849) et, pour le malheureux roi, le dernier sacrifice, l'abdication, la retraite dans un couvent portugais, où il ne tarda pas à mourir.

Charles-Albert.

14° rois de roumanie

Charles Ier ou **Carol Ier** (Charles-Eitel-Frédéric-Zéphyrin de Hohenzollern-Sigmaringen), roi de Roumanie, deuxième fils du prince Charles-Antoine de Hohenzollern, né à Sigmaringen en 1839, mort à Sinaïa en 1914. Elu prince régnant de Roumanie en 1866, il eut à lutter contre le refus de la Porte de le reconnaître et contre les agitations des partis politiques. Sous son règne, le pays put entrer dans la voie des réformes. En 1869, il épousa Elisabeth de Wied (Carmen Sylva). En 1877, il s'allia avec la Russie contre les Turcs, ce qui valut à la Roumanie son indépendance. En 1881, il fut proclamé roi de Roumanie. Sans héritier direct, il adopta comme successeur présomptif son neveu, le prince Ferdinand, deuxième fils du prince Léopold de Sigmaringen.

Charles Ier, roi de Roumanie. Cl. Chusseau-Flaviens.

Charles II (ou **Carol**), fils du roi de Roumanie Ferdinand Ier, né en 1893. Il commanda pendant la Grande Guerre une brigade de chasseurs, et prit part à la marche sur Budapest. Il fut ensuite général de division et inspecteur de la marine et des forces aériennes. Il avait épousé secrètement, en 1918, Mlle Lambrino, fille d'un général ; cette union fut dissoute en 1920, et le prince épousa, l'année suivante, la princesse Hélène de Grèce, fille du roi Constantin. Héritier du trône, il renonça en décembre 1925, pour des raisons d'ordre intime, à tous ses droits, qui passèrent en 1927 à son fils Michel, né le 25 décembre 1921. Mais revenu à Bucarest en avion le 6 juin 1930, il se fit reconnaître roi de Roumanie.

15° portugal

Charles Ier, roi de Portugal. V. Carlos.

16° princes et personnages divers

Charles-Martel, roi titulaire de Hongrie, de 1290 à 1295. Fils de Charles II, roi de Naples, et de Marie, reine de Hongrie, opposé à Albert d'Autriche.

Charles-Robert d'Anjou ou **Charobert**, fils du précédent. V. Caribert.

Charles III (Henri-Honoré Grimaldi), prince régent de Monaco, né en 1818, mort en 1889. Il épousa en 1846 la comtesse Antoinette de Mérode, et, en 1856, il succéda à son père comme prince de Monaco. En 1860, il vendit à la France les villes de Menton et de Roquebrune.

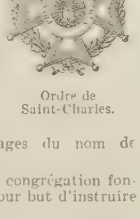

Ordre de Saint-Charles.

Charles (ordre de **Saint-**), fondé en 1858 par le prince Charles III de Monaco. Ruban à trois raies verticales d'égale largeur : deux rouges et une blanche au milieu.

Charles d'Egmont, duc de Gueldre. V. Egmont (*Charles* d').

Charles (Frédéric-Auguste-Guillaume), ex-duc de Brunswick, né en 1804, mort à Genève en 1873. V. Brunswick. — (Voir, de même, au nom patronymique, pour tous les personnages du nom de Charles qui ne se trouvent pas ici.)

Charles de Lyon (sœurs de **Saint-**), congrégation fondée en 1675 par Charles Démia. Elle a pour but d'instruire la jeunesse, et de secourir les malades.

Charles d'Angers (sœurs de **Saint-**), congrégation fondée en 1714 par M. Jallot pour l'enseignement et le soin des malades.

Charles Borromée (saint). V. Borromée.

Charles (Geoffroi), magistrat français, président du parlement de Grenoble à la fin du XVIe siècle. Quand Charles VIII eut conquis le Milanais, il le nomma vice-chan-

celier du sénat de Milan. Il était aussi homme de guerre, et il se battit vaillamment à Agnadel. En 1514, la reine Anne lui confia l'éducation de sa fille Renée.

CHARLES (Jean-Baptiste-Benoît), magistrat français, né et mort à Rouen (1730-1804). Il était conseiller au parlement de Normandie, lors de l'affaire des jésuites. Il publia alors : *Comptes des constitutions et de la doctrine de la Société se disant de Jésus, rendus au parlement de Normandie, toutes les chambres assemblées* (1762). Il fut membre du Conseil des Cinq-Cents. On a de lui : *Examen des principaux droits, impôts, impositions qui se perçoivent dans la province de Normandie, etc.* (1789).

CHARLES (Jacques-Alexandre-César), physicien français, né à Beaugency en 1746, mort à Paris en 1823. Il a popularisé en France les découvertes de Franklin et des frères Montgolfier, et, pour le gonflement des aérostats, substitua à l'air dilaté le gaz hydrogène. Il exécuta plusieurs ascensions, qui excitèrent alors l'enthousiasme. Louis XVI lui permit d'installer son cabinet de physique dans une partie du Louvre. On lui doit d'ingénieuses expériences et plusieurs instruments, parmi lesquels il faut citer le mégascope. Lors de la création de l'Institut, il entra, l'un des premiers, à l'Académie des sciences, et en devint, par la suite, le secrétaire. C'est sa jeune femme que Lamartine a immortalisée sous le nom d'Elvire.

CHARLES-EDMOND (Charles-Edmond CHOJECKI, dit), littérateur français, né en Pologne en 1822, mort à Meudon (S.-et-O.) en 1899. Réfugié en France, collaborateur du *Temps*, puis bibliothécaire du Sénat (1860). Outre des ouvrages en polonais, on lui doit des pièces de théâtre, en français : *la Florentine* (1856) ; *l'Africain* (1860) ; *l'Aïeule* (1864) ; *le Dompteur* (1870), avec Dennery ; *la Baronne* (1871), avec Ed. Foussier ; *le Fantôme rose* (1873) ; *Elsy* (1874), etc. ; des chroniques et des romans.

CHARLES (Emile-Auguste-Edouard), philosophe français, né à Valenciennes en 1826, mort à Clamart en 1897. Professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, à Paris, recteur de l'Académie de Lyon, il a écrit *Eléments de philosophie* (1884-1885).

CHARLES-RIVER, fleuve côtier des Etats-Unis (Etat de Massachusetts), tributaire de l'Atlantique, se jette dans le port de Boston. Cours, 93 kil.

CHARLESTON [*tchar-lèss-ton'*], ville maritime des Etats-Unis (Caroline du Sud), au fond d'une baie de l'Atlantique, où se jettent l'Ashley et le Cooper ; 67.000 hab., dont plus de la moitié nègres ou métis. Principal entrepôt commercial des deux Carolines. Exportation de coton, riz, phosphates. Fondée en 1672 par des colons anglais auxquels se joignirent des protestants français après 1685, Charleston fut le centre de la résistance des Etats du Sud pendant la guerre de Sécession ; sa prise (17 février 1865) amena la cessation des hostilités. — Ville capitale de la Virginie Occidentale, sur le Kanawha ; 39.600 hab.

CHARLESTON [*tchar-lèss-ton'*] n. m. (du nom de la ville de *Charleston*). Danse originaire de la Caroline du Sud et qui consiste en des croisements de pieds, en dedans et en dehors, exécutés avec une grande rapidité. (Très en faveur parmi les nègres des plantations de cotonniers, elle passa dans la société américaine, puis en Europe en 1926).

CHARLESTOWN, anc. ville des Etats-Unis (Massachusetts), au confluent du Charles-River et du Mystic, réunie à Boston depuis 1873. — Au voisinage, champ de bataille de Bunker's Hill, première bataille de la guerre de l'Indépendance américaine (17 juin 1775). — Ville de la Virginie-Occidentale, dans la vallée de la Shenandoah, affluent du Potomac ; 4.500 hab.

CHARLET (Etienne), général français, né à Dijon en 1756, mort à Loano (Italie) en 1795. Il fit la guerre d'Amérique en 1780 et sauva, dans la rade de Cadix, le vaisseau *la Flore* ramenant en France des soldats malades. Ayant repris du service à la Révolution, il se distingua à la Fluvia, Campo-Pietri, Rocca-Barbena. Général de division en 1794 il fut blessé mortellement à Loano.

CHARLET (*Nicolas*-Toussaint), dessinateur français, né et mort à Paris (1792-1845). Elève de Gros, il débuta vers 1817 par des lithographies dans lesquelles il retraçait les glorieux épisodes de l'épopée impériale. En 1832, il accompagna le général de Rigny dans la campagne du siège d'Anvers, dont son crayon reproduisit les principaux épisodes.

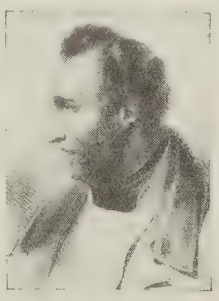

N. Charlet.

Charlet peignit assez peu. Rappelons, toutefois, son *Episode de la retraite de Russie* (musée de Lyon) ; *le Passage du Rhin à Kehl par Moreau*, et le *Convoi de blessés faisant halte dans un ravin*.

Charlet fut, en 1838, attaché à l'Ecole polytechnique comme professeur de dessin. De 1838 à 1840, il exécuta les cinquante planches lithographiques de la *Vie civile, politique et militaire du caporal Valentin*, et en 1841 il illustra de cinq cents dessins le *Mémorial de Sainte-Hélène*.

L'œuvre de Charlet ne comprend pas moins de 1.090 pièces lithographiques et 1.500 dessins. D'un trait ferme, l'artiste indique la silhouette d'un personnage, la physionomie d'un vieux grognard, le mouvement d'un terrain, ou même le feuillage d'un arbre. Un monument, œuvre du sculpteur A. Charpentier, lui a été élevé à Paris en 1897.

CHARLETON (Walter), médecin et érudit anglais, né à Shepton-Mallet en 1619, mort à Londres en 1707. Il fut le médecin de Charles Ier et de Charles II, et l'ami de Hobbes. Il a écrit de nombreux ouvrages de théologie, de physique, d'histoire naturelle et d'archéologie. En médecine, il fut disciple de Van Helmont. Citons de lui son *Chorea Gigantum* (1663), étude sur l'origine et l'utilisation des pierres levées de Stonehenge, et son *Bref Discours concernant les divers esprits humains* (1675), où il définit avec verve les types de caractères et laisse entrevoir la théorie de la phrénologie qui sera développée par Galton.

CHARLÉTY (Sébastien), professeur, historien et administrateur français, né à Chambéry en 1867. Agrégé d'histoire en 1890, professeur à la faculté des lettres de Lyon en 1897, directeur général de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à Tunis en 1908, il fut nommé directeur général de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en Alsace-Lorraine. On lui doit l'organisation de l'université de Strasbourg et des trois ordres d'enseignement, dans les départements recouvrés, sur le type français. Il a publié : *Histoire de saint-simonisme* (1896) et *Balthazar de Villars, prévôt des marchands de Lyon* (thèses) ; *Histoire de Lyon* (1900) ; une *Bibliographie de l'Histoire de Lyon ; Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département du Rhône* (1907) ; et, dans l'*Histoire de la France contemporaine* de Lavisse, deux volumes, l'un sur *la Restauration*, l'autre sur *la Monarchie de Juillet* (1922). Il a fondé la *Revue d'histoire de Lyon*. Il fut appelé, en 1927, au poste de recteur de l'Académie de Paris.

CHARLEVAL, comm. de l'Eure, arrond. et à 16 kil. des Andelys, sur l'Andelle ; 1.720 hab. Ch. de f. Etat. Filatures de coton. C'est l'ancienne bourgade gauloise de *Noviodunum* devenue *Noyon-sur-Andelle ;* elle prit, en 1572, le nom de Charleval en l'honneur de Charles IX.

CHARLEVAL, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 35 kil. d'Aix, près de la Durance ; 1.000 hab. Ch. de f. d'Eyguières à Meyrargues. Culture du tabac.

CHARLEVAL (Charles FAUCON DU RIS ou RY, seigneur DE), poète français, né en Normandie en 1612 ou 1613, mort à Paris en 1693. Doué d'un esprit fin, il fut très recherché dans le monde et acquit une réputation en écrivant d'un style léger madrigaux, quatrains, épigrammes.

CHARLEVILLE, ch.-lieu de cant. des Ardennes, arrond. et à 2 kil. de Mézières, sur la Meuse ; 22.630 hab. (*Carolopolitains*). Ch. de f. Est. Plus importante que Mézières, Charleville possède les tribunaux, les lycées et la bibliothèque. Jolie *place Ducale*. Forges et brasseries. Construite en 1606 par *Charles* de Gonzague ; de là son nom. — Charleville et son canton (11 comm., et 37.525 hab.) ont beaucoup souffert de la Grande Guerre.

CHARLEVILLE, ville de l'Etat libre d'Irlande (prov. de Munster, comté de Cork) ; 2.000 hab. Industrie laitière. Fondée en 1661 par Charles II.

CHARLEVOIX [*voi*] (Pierre-François-Xavier DE), missionnaire jésuite et historien français, né à Saint-Quentin en 1682, mort à La Flèche en 1761. Un bref séjour au Canada (1720-1722) l'amena à s'intéresser aux possessions françaises du nouveau monde, et à publier sur elles des ouvrages importants : une *Histoire de Saint-Domingue* (1730), une *Histoire et Description générale de la Nouvelle-France* (1744) dont Chateaubriand s'est servi.

CHARLIER (Gilles), en latin **Ægidius Carlerius**, théologien français, né à Cambrai, mort à Paris en 1473, se distingua au concile de Bâle (1433), fut envoyé à Prague pour y convertir les hussites, et devint doyen de la faculté de théologie de Paris. Il a laissé, entre autres écrits : *Sporta fragmentorum* (1478-1479).

CHARLIER. Biogr. V. GERSON (Jean).

CHARLIER (Gustave), écrivain et professeur belge, né à Huy (Liége) en 1885. Il étudia à Paris, à Florence et à Bonn. Professeur en 1912 à l'Université de Bruxelles ; membre de l'Académie royale de littérature française en 1921, il a publié : *Le sentiment de la nature chez les romantiques français* (1912) ; *Un amour de Ronsard, Astrée* (1920) ; *Le premier Tartufe* (1923) ; *Manzoni* (1924) ; *La Clef de Clitandre* (1924) ; *Torquato Tasso* (1928).

On lui doit aussi des éditions critiques du *Prince de Ligne*, d'*Honoré d'Urfé*, de *Lamartine* (*Graziella*), 1927.

CHARLIEU, ch.-lieu de cant. de la Loire, arrond. et à 20 kil. de Roanne, sur le Sornin ; 5.120 hab. (*Charliandins, ines*). Ch. de f. P.-L.-M. Filatures et tissages de soie et de coton. (La ville doit son origine à une abbaye de l'ordre de Cluny ; elle en possède encore la salle capitulaire, les tours et le porche roman, des maisons anciennes, etc.) — Le canton a 14 comm., et 15.277 hab.

CHARLIN ou **CHARLY.** V. LANÉ (Louise).

CHARLOIS (Auguste-Honoré-Pierre), astronome français, né à La Cardière (Var) en 1864, mort à Nice en 1910. Astronome à l'observatoire de Nice, il s'occupa des petites planètes, à la recherche desquelles il appliqua l'un des premiers, l'usage de la photographie. Il a découvert 112 de ces astéroïdes ; on lui doit aussi de très nombreuses observations de positions, des calculs d'orbites, et des mesures d'étoiles doubles.

Charlot.

CHARLOT Argot. L'exécuteur des hautes œuvres, le bourreau (Du nom de *Charlot*, le bourreau qui exécuta Damiens).

CHARLOT [*lo*] n. m. Ornith. Nom vulgaire du grand courlis, de l'alouette de mer, etc.

CHARLOT (Charlie Spencer CHAPLIN, dit), acteur de cinéma, né à Brixton, près de Londres, en 1888 mais fixé en Amérique, créateur d'un type comique devenu populaire au cinéma, et où se combinent l'ahurissement, la malice, un fatalisme résigné et une pointe de sentiment.

CHARLOT (Louis), peintre français né à Cussy-en-Morvan en 1878. D'abord élève de Bonnat, il inclina ensuite vers l'impressionnisme, et vers l'art de Cézanne. Principales œuvres : *Portrait de Mme Charlot* (1903), *les Parents du peintre* (1913), *les Paysans attablés, Bergers et bergères, Braconniers à l'affût* (1915). Au Luxembourg : *le Buveur*, et une *Bergère en Morvan*. Au Petit Palais : *le Petit berger*, et la *Fillette aux marguerites*. Au musée de Lyon : *Paysage du Morvan*. Au musée de La Rochelle : *Vieux mendiant*. A Grenoble : *Vieille fileuse*. A Tokio : *Bergère*.

CHARLOTTE [*lott'*] n. f. Plat d'entremets, consistant en une marmelade de pommes entourée de tranches de pain grillées et frites. || *Charlotte russe*, Charlotte dans laquelle la marmelade est remplacée par de la crème fouettée et le pain par des biscuits.

CHARLOTTE n. f. Chapeau de femme et d'enfant composé d'un fond de béret souple et d'un bord formé de volants froncés.

Charlotte.

CHARLOTTE, petite planète, N° 543, découverte en 1904.

CHARLOTTE (ARCHIPEL et DÉTROIT DE LA **REINE**-). V. REINE-CHARLOTTE.

CHARLOTTE, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord) ; 46.000 hab. Fabrique de machines à tisser la laine. — Aux environs, mines d'or jadis très riches.

CHARLOTTE DE SAVOIE, fille puînée de Louis duc de Savoie et d'Anne de Chypre (1445-1483). Elle épousa en 1457 le dauphin Louis (Louis XI), malgré l'opposition de Charles VII.

CHARLOTTE DE CHYPRE, fille du roi de Chypre Jean III, et d'Hélène de Morée, morte en 1487. Elle succéda à son père en 1456, épousa Louis, comte de Genève, fut détrônée par son frère naturel Jacques.

CHARLOTTE DE BRUNSWICK (Christine-Sophie), fille du duc Louis-Rodolphe de Brunswick-Wolfenbuttel (1694-1715). Elle épousa à Torgau, en 1711, le tsarévitch Alexis, fils de Pierre le Grand, qui la maltraita. Elle eut de lui, en 1715, un fils qui fut le tsar Pierre II.

CHARLOTTE-ELISABETH DE BAVIÈRE, duchesse D'ORLÉANS, connue sous le nom de **Princesse palatine,** née à Heidelberg en 1652, morte à Saint-Cloud en 1722. Fille de Charles-Louis, électeur palatin du Rhin, elle épousa, en 1671, le frère de Louis XIV, Philippe d'Orléans, veuf de Henriette d'Angleterre. Ni belle ni gracieuse, elle avait l'apparence masculine, un langage et des manières un peu brusques. Intelligente et cultivée, elle était peu aimée à la cour, où son esprit mordant déplaisait. Dans ses lettres (traduites de l'allemand par G. Brunet [1855] et par E. Jaeglé [1880]), écrites avec une franchise qui va jusqu'à la crudité, la Princesse palatine donne sur le règne de Louis XIV des détails extrêmement curieux, mais sujets à caution. Femme d'un prince français, elle reste Allemande de cœur, elle déteste la cour et l'étiquette, et regrette son pays d'origine, sa religion, ses habitudes, voire sa cuisine. Cette disposition la rend chagrine, sévère, pour les gens qui l'entourent. Louis XIV, pour lequel elle avait de l'admiration et de l'affection, seul fait exception à cette règle. Par contre elle considère comme son ennemie personnelle Mme de Maintenon qu'elle appelle *le chiffon, la sorcière, la vieille, Madame l'ordure*. Mais le plus aigre de son fiel est pour Louvois, qui a fait brûler le Palatinat. Elle fit une vive opposition au mariage de son fils le duc de Chartres, futur Régent, avec Mlle de Blois, fille naturelle de Louis XIV.

Charlotte-Elisabeth.

CHARLOTTE (Joachime DE BOURBON), fille de Charles IV d'Espagne et de Marie-Louise de Parme (1775-1830). Elle épousa en 1790 l'infant Jean de Portugal régent du royaume en 1793 et roi en 1816. Elle eut neuf enfants ; mais, laide et acariâtre, elle vécut en mauvaise intelligence avec son mari, qui rompit publiquement avec elle en 1806. Elle l'accompagna cependant au Brésil en 1808, mais à partir de 1820 elle fut l'âme du parti absolutiste en Portugal, opposa son fils préféré dom Miguel à son mari et à son fils aîné, et survécut peu au triomphe momentané du prétendant en 1828.

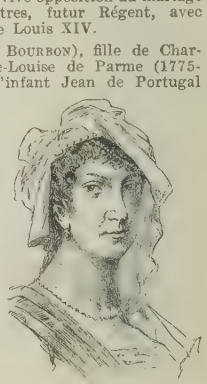

Charlotte-Joachime.

CHARLOTTE (Augusta), princesse de Galles, née et morte à Londres (1796-1817). Fille unique de George IV et de Caroline de Brunswick, elle souffrit de la mésintelligence de ses parents. Ayant refusé, en 1814, d'épouser Guillaume, prince d'Orange, elle fut maltraitée par son père et enfermée à Windsor. En 1816, elle était mariée au prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui devint, par la suite, roi des Belges.

CHARLOTTE (Louise-Charlotte DE BOURBON), née en 1804, morte en 1844. Fille du roi François Ier des Deux-Siciles et femme de l'infant d'Espagne François de Paule, duc de Cadix, qu'elle épousa par procuration.

CHARLOTTE (Marie-Amélie - Auguste - Victoire - Clémentine-Léopoldine), ex-impératrice du Mexique, née à Laeken en 1840, morte au château de Bouchout en 1927, fille de Léopold Ier, roi des Belges, et de Louise d'Orléans. Elle épousa en 1857 l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche, qui devint en 1864, empereur du Mexique. Après l'exécution de Maximilien la princesse Charlotte perdit la raison, et elle se retira d'abord à Miramar, en Autriche, puis au château de Laeken, près de Bruxelles.

Charlotte de Luxembourg.

CHARLOTTE de Nassau, grande-duchesse de Luxembourg, née en 1896 ; a succédé en 1919 à sa sœur Marie-

Adélaïde ; elle a épousé, la même année, le prince Félix de Bourbon Parme.

Charlotte, une des créations de Gœthe. V. WERTHER.

CHARLOTTE CORDAY. Biogr. V. CORDAY.

CHARLOTTENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur la Sprée ; 322.000 hab. Sources minérales et bains ; manufacture de porcelaine ; fabriques de machines, d'appareils électriques, de papier, de couleurs, de cuirs, de meubles. Huileries, verreries. Ecoles d'artillerie et du génie, militaire préparatoire, etc. Château bâti en 1699 et agrandi par Frédéric Ier en 1706. Dans le parc, mausolée de la reine Louise, femme de Frédéric-Guillaume III. Fondée en 1705 par le roi Frédéric Ier en mémoire de sa femme, et pourvue de ses franchises municipales en 1721, Charlottenbourg a pris un énorme développement industriel depuis 1870 ; ancien faubourg de Berlin, il fait partie de cette ville depuis 1920.

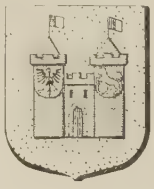

Armes de Charlottenbourg.

CHARLOTTENBRUNN, bourg d'Allemagne (Prusse, Silésie), au pied de l'Eulengebirge ; 2.000 hab. Sources minérales (maladies des nerfs et de la poitrine).

CHARLOTTESVILLE, ville des Etats-Unis (Virginie), sur le versant oriental des montagnes Bleues ; 10.700 hab. Université fondée en 1817. Défaite et capture du général Early par le général Sheridan pendant la guerre de Sécession (février 1865).

CHARLOTTETOWN, ville du Dominion du Canada, capitale de l'île et de la province du Prince-Edouard ; 12.350 hab. Port sûr. Fonderies de fer ; construction de navires ; pêcherie.

CHARLY, ch.-lieu de cant. de l'Aisne, arrond. et à 15 kil. de Soissons, sur la Marne ; 1.587 hab. Détruit en partie lors des combats de juin-juillet 1918. — Le canton a 19 comm., et 10.275 hab.

CHARLY, comm. du Rhône, arrond. et à 13 kil. de Lyon ; 1.090 hab. Vignobles. Château en partie du XIIIe s.

CHARMA (Antoine), philosophe français, né à La Charité-sur-Loire en 1801, mort à Caen en 1869. Il fut professeur de philosophie à la faculté de Caen. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Essai sur les bases et les développements de la moralité humaine* (1834) ; *Leçons de philosophie sociale et de logique* (1828-1840).

CHARMANT [*man*], **E** adj. Qui a du charme, dans le sens fort de ce mot : *Adieu trop vertueux objet, et trop* CHARMANT. (Corneille.) || Aujourd., Qui plaît extrêmement, qui est très agréable : *Des sites* CHARMANTS. *La jeunesse est* CHARMANTE. (Chateaubriand.)

— *Fam.* Amusant, singulier, bizarre : *Ah ! il est* CHARMANT *avec ses projets !* || Ironiq. *Il est charmant,* Se dit de quelqu'un qui a des exigences injustifiées.

— *Substantiv.* Ce qui est charmant, ce qui plaît : *Le* CHARMANT *de l'histoire, c'est que...* || *Mon charmant, ma charmante,* Expression d'amitié.

— ANTON. **Blessant, choquant, déplaisant, désagréable, ennuyeux, maussade, rebutant, repoussant, révoltant.**

Charmant (LE PRINCE), nom donné dans plusieurs contes de fées à un jeune prince excessivement beau, qui surgit à point pour délivrer les princesses innocentes et persécutées.

CHARME n. m. (du lat. *carpinus,* même sens). Genre de castanéacées-corylées, comprenant une douzaine d'espèces répandues dans l'hémisphère nord : *C'est dans les sols argilo-calcaires que les* CHARMES *paraissent le mieux se plaire.* || Bois du même arbre : *Le* CHARME *s'emploie beaucoup dans le charronnage.*

— LOC. FAM. *Se porter comme un charme,* Jouir d'une bonne santé. Etre robuste.

— ENCYCL. Bot. On compte une douzaine d'espèces de *charmes,* qui croissent soit en Europe, soit dans l'Amérique du Nord, soit dans l'Inde orientale. Le *charme commun d'Europe* (*carpinus betulus*) est un arbre dépassant rarement 20 m. Il est très répandu en France. Dans les montagnes, il ne pousse pas à plus de 1.000 mètres, et vers le N. il ne s'avance guère au delà du 57e degré de latitude. Ses feuilles sont d'un vert très agréable.

Charme : *a,* fleur mâle ; *b,* fleur femelle ; *c,* fruit.

Le charme se multiplie ordinairement par semis. Il a la propriété de supporter très bien la taille en toutes saisons, et de prendre toutes les formes : colonnades, pyramides, candélabres, palissades régulières, berceaux touffus, labyrinthes, etc. : des *charmilles,* en un mot. On peut en faire de bonnes haies, des brise-vents ou des abris, dans les jardins, dans les pépinières, etc.

Le bois du charme est blanc, très dur, coriace, d'une densité homogène ; mais, comme son tronc est souvent très profondément cannelé, il perd beaucoup à l'équarrissage. C'est un excellent bois de travail : il est employé pour le charronnage, pour la fabrication des formes à chaussures. On en fait des leviers, des roues d'engrenages, des instruments aratoires, des vis de pressoir, ou autres pièces exposées à un frottement continu ou à une forte pression (jougs, mailloches, tables de cuisine, quilles, boules, etc.). Comme bois de chauffage et de charbon, il est de première qualité ; ses cendres renferment beaucoup de sels de potasse.

Le *charme du Levant* (*carpinus orientalis*) est un petit arbre, qui ne dépasse guère la hauteur de 5 à 6 m. ; on le multiplie par la greffe sur l'espèce précédente. Le *charme d'Amérique* (*carpinus Americana*) est, au contraire, plus grand et plus beau que celui d'Europe ; il se propage de graines ou par greffe sur ce dernier. Il habite l'Amérique du Nord. Son bois est propre à une foule d'usages, et tellement estimé au Canada, qu'on l'y connaît généralement sous le nom de *bois d'or.*

CHARME n. f. Landes, chaumes, bruyères. (Vx.)

CHARME n. m. (du lat. *carmen,* chant, et primitivement chant magique). Chant, influence occulte et magique qui produit une illusion des sens : *Faire un* CHARME. *L'antiquité se servait de* CHARMES *contre la morsure des serpents.* (Voltaire.) || Ce qui cause cette influence magique : *Les sorcières, au moyen âge, vendaient des philtres et des* CHARMES.

— *Fig.* Influence mystérieuse, sorte d'enchantement : *Un je ne sais quel* CHARME *encor vers vous m'emporte.* (Corneille.) *Par quel* CHARME *oubliant tant de tourments souffert...* (Racine.) *Tout* CHARME, *l'heure venue, se rompt, et tout ce qui nous enchante s'évanouit avec nous.* (Fléchier). || Vif attrait : *Le* CHARME *de la musique, de la poésie, d'un entretien, d'une personne.* (Le mot, comme on le voit, a bien perdu de sa force première aujourd'hui.)

— Au plur., Appas physiques : *Elle pleure en secret le mépris de ses* CHARMES.

— Sylvic. Lésion pratiquée par malveillance à la base d'un arbre de futaie pour le faire tomber ou mourir (On dit l'arbre ARSIN, quand cette lésion provient de l'emploi du feu) : *Amende pour délit de* CHARME.

— Médec. *Etat de charme,* Etat de lourdeur et d'engourdissement observé chez les sujets soumis à l'hypnose. (Les sujets, dans cet état, peuvent recevoir des suggestions aboutissant à des mouvements automatiques, et même être en proie à des hallucinations ; au réveil, ils en gardent plus ou moins le souvenir. Quelques personnes peuvent se mettre en état de charme par autosuggestion. On ne connaît pas le mécanisme de cette action.)

— SYN. **Charme, conjuration, enchantement, incantation, ensorcellement, maléfice, sort, sortilège.** Au propre, le *charme* est une influence magique ; le *sort* est la pratique occulte par laquelle on essaye d'attirer la bonne ou la mauvaise chance sur quelqu'un. Le *sortilège,* c'est l'artifice du sorcier ; l'*ensorcellement,* le fait de soumettre à l'influence d'un sortilège ; le *maléfice,* un sortilège particulièrement malfaisant. L'*incantation* est un charme produit de préférence par des chants, des formules magiques. L'*enchantement* est le fait de mettre quelqu'un dans un état surnaturel par des pratiques magiques. Enfin, la *conjuration* est un ensemble de pratiques concertées pour repousser l'influence de puissances malfaisantes.

— SYN. **Charmes, appas, attraits.**

CHARMER [*mé*] v. tr. Exercer une influence magique : *Certains bergers s'attribuent le don de* CHARMER *les loups.* || *Par anal.* Faseiner : *Le serpent* CHARME *l'oiseau.*

— *Fig.* Tenir sous le charme, faire céder par une influence mystérieuse : *Les mensonges de l'espérance* CHARMERONT *toujours les hommes. Voilà jusqu'à quel point vous* CHARMENT *leurs mensonges.* (Corneille.) || Etre d'un grand agrément pour : CHARMER *les yeux, l'esprit. L'échec d'un rival nous* CHARME. || Soulager, suspendre l'effet d'un sentiment pénible : CHARMER *la douleur, la peine. Par le travail on* CHARMAIT *l'ennui.* (Bossuet.)

— Sylvic. *Charmer un arbre,* Pratiquer à sa base, par malveillance, une lésion qui doit le faire tomber ou mourir.

— SYN. V. CHARME. — Au sens fig. **Charmer, enchanter, ravir.** *Enchanter* et *ravir* sont plus fort que *charmer,* dont le sens s'est singulièrement affaibli. *Enchanter,* c'est soumettre à une influence irrésistible ; *ravir,* c'est entraîner à sa suite, mettre quelqu'un hors de soi, le jeter dans l'extase, le transporter de joie ou d'admiration.

— ANTON. **Blesser, choquer, déplaire, désenchanter, heurter, mécontenter, offenser, offusquer, rebuter, répugner, révolter.**

— ANTON. **Décharmer** et **désenchanter,** en magie.

CHARMERESSE adj. et n. f. V. CHARMEUR.

CHARMES ou **CHARMES-SUR-MOSELLE,** ch.-lieu de cant. des Vosges, arrond. et à 26 kil. d'Epinal, sur la Moselle ; 4.330 hab. (*Charmois*). Ch. de f. Est. Importantes brasseries, fabriques d'instruments agricoles, filatures de coton. Eglise du XIIIe siècle, du début du gothique. Patrie du chirurgien Malgaigne et de Maurice Barrès. — Le canton a 26 comm., et 13.222 hab.

Charmes (TROUÉE DE), nom donné par les militaires, à partir de 1874, au « couloir d'invasion » laissé par le général Séré de Rivières entre les camps retranchés de Toul et d'Epinal. Au début de la Grande Guerre, les Allemands cherchèrent à pénétrer dans le bassin parisien par cette trouée, et de collaborer ainsi à la gigantesque manœuvre d'encerclement combinée par leur état-major. La VIIe armée (von Heeringen) en fut empêchée par la résistance de l'armée Dubail qui se maintint opiniâtrément sur les hauteurs entre Meurthe et Mortagne, puis entre Mortagne et Moselle, du 23 au 27 août 1914. Reprenant ensuite l'offensive (27 au 29 août), Dubail rejeta les Allemands depuis Rozelieures jusque sur la rive droite de la Mortagne. Pendant ce temps, l'armée Castelnau (IIe armée) livrait à gauche la bataille du Grand-Couronné de Nancy.

CHARMES (Marie-Julien-Joseph-François, dit **Francis,** publiciste et homme politique français, né à Aurillac (Cantal) en 1848, mort à Paris en 1916, prit part à la guerre de 1870, collabora au *XIXe Siècle,* puis au *Journal des Débats,* entra dans la diplomatie et devint ministre plénipotentiaire. Il fut député du Cantal de 1881 à 1885 et de 1889 à 1898. En 1907, il remplaça Brunetière dans la direction de la *Revue des Deux Mondes,* et, en 1908, Berthelot à l'Académie française. — FRANÇOIS-MARIE-XAVIER, frère du précédent, né à Aurillac en 1849, mort à Paris en 1919, directeur au ministère de l'instruction publique, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, auteur d'un ouvrage considérable sur le *Comité des Travaux historiques et scientifiques* (1886). — GABRIEL, frère des précédents, publiciste, né à Aurillac en 1850, mort à Paris en 1886. Rédacteur au *Journal des Débats,* il s'occupa des questions étrangères, coloniales et maritimes. On lui doit, entre autres : *l'Avenir de la Turquie* (1883) ; *la Tunisie et la Tripolitaine* (1883) ; *Voyage en Palestine* (1884) ; *Politique extérieure et coloniale* (1885) ; *la Réforme de la marine* (1886) ; *Voyage en Syrie* (1891) ; *l'Egypte* (1891).

Francis Charmes. Cl. Manuel.

Charmes, Recueil de poèmes de Paul Valéry (1921). Ce volume contient, à l'exception de *la Jeune Parque,* les poèmes les plus célèbres de Valéry : *le Cimetière marin, Narcisse, Ebauche d'un serpent,* œuvres où l'expression, par sa subtilité et sa richesse d'images, parvient à traduire la curiosité d'une pensée plus philosophique que lyrique.

CHARMETANT (Félix-Jacques-Joseph), protonotaire apostolique français, né à Saint-Maurice-l'Exil (Isère) en 1844, mort à Paris en 1921. Missionnaire d'Afrique, puis nommé directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient. Il fut plusieurs fois chargé de missions diplomatiques entre le Saint-Siège et des chancelleries européennes.

CHARMETON (Christophe), sculpteur sur bois, né à Lyon, mort à Paris en 1708. De 1685 à 1688, seul ou en collaboration avec les sculpteurs Briquet et Vilaine, il exécuta les bordures des tableaux du Cabinet du Roi à Versailles et des Van der Meulen de Marly. En même temps, avec Briquet, il fit les sculptures de la chapelle de Trianon, et, avec le groupe des sculpteurs de Versailles, celles des consoles du cabinet des Termes et des culs-de-lampe du grand Cabinet.

Les Charmettes. — Cl. Neurdein.

CHARMETTES (LES), ham. dépendant de la comm. de Chambéry, où se trouve la maison illustrée par le séjour de J.-J. Rousseau chez Mme de Warens (1736-1740). Cette maison, qui a conservé une partie de l'ameublement du temps, a été convertie en musée.

CHARMEUR, EUSE n. Qui emploie des charmes. Sorcier, sorcière : *Un* CHARMEUR *de serpents.*

— *Par extens.* Qui séduit par quelque puissant attrait : *Un* CHARMEUR *d'hommes. Une* CHARMEUSE *de cœurs.*

— Adjectiv. : *Grâce* CHARMEUSE.

— REM. L'ancien féminin *charmeresse* s'emploie aussi.

CHARMEUSE n. f. Satin ou tissu de soie présentant un côté brillant, satiné, et l'autre côté mat.

CHARMIDÈS, philosophe athénien, fils de Glaucon, oncle maternel de Platon, disciple de Socrate, né vers 450 av. J.-C., mort en 404. Après la prise d'Athènes, il fut un des dix magistrats choisis par Lysandre pour gouverner le Pirée. Il périt dans un combat avec les troupes de Thrasybule. Platon a donné son nom à l'un de ses dialogues. — Un autre philosophe grec, de même nom, vécut au dernier siècle av. J.-C. Cicéron parle de lui, et vante son éloquence et sa surprenante mémoire. Il passe quelquefois pour avoir été, avec Philon de Larisse, le fondateur de la quatrième école académique.

Charmidès, dialogue de Platon. Ce dialogue, entre Socrate, Critias, Charmidès et Chéréphon, est consacré à la recherche d'une définition de la sagesse. Après plusieurs définitions, que Socrate réfute l'une après l'autre, le dialogue aboutit à cette conclusion que la sagesse est difficile à analyser, et encore plus difficile à définir. Charmidès l'avoue, et il se remet entre les mains du maître pour apprendre ce qu'est cette vertu et surtout ce qu'il convient de faire pour l'acquérir.

CHARMILLE [*miy'*] n. f. Pépinière de petits charmes. (Vx.) || Allée, berceau de charmes et, par extension, de toutes sortes d'arbres.

CHARMIS, médecin marseillais, qui se fixa à Rome vers le milieu du Ier siècle de notre ère, sous le règne de Néron. Il adopta pour principal agent thérapeutique l'emploi exclusif des bains froids.

CHARMOIE [*moi*] n. f. Bois de charmes. (Vx.)

CHARMOISE (RACE DE LA). Se dit d'une race de moutons obtenue au domaine de la Charmoise (Loir-et-Cher) par croisement entre béliers New-Kent (variété de Dishley) et brebis berrichonnes ; elle est remarquable pour sa précocité et son aptitude à la production de la viande. (On dit aussi CHARMOIS, n. m. et adjectiv. : *Mouton* CHARMOIS.)

CHARMOSYNE n. f. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des loriidés, renfermant de petits perroquets de la région néoguinéenne.

CHARMOT [*mo*] n. m. Terre cuite pulvérisée, que l'on fait entrer dans la composition des pâtes trop grasses, pour en diminuer la plasticité. (Syn. de CIMENT.)

CHARMOUTHIEN [*ti-in*] n. m. (de *Charmouth,* ville d'Angleterre). Nom donné, en 1874, par Mayer, au lias moyen.

CHARMOYS (Martin DE), sieur DE LANZÉ, amateur d'art, né en 1605, mort en 1661. Il contracta un goût très vif pour les beaux-arts pendant un voyage qu'il fit en Italie, et obtint, par le crédit du maréchal de Schomberg, dont il était secrétaire, l'établissement de l'Académie de peinture et de sculpture, dont il fut le premier directeur (1648).

CHARNACÉ (Hercule-Girard, baron DE), diplomate français, né au château de Charnacé (Maine-et-Loire) en 1588, mort au siège de Bréda en 1637. Il fut un des ambassadeurs auxquels Richelieu confiait des missions délicates. Il avait voyagé en Russie et en Pologne. Richelieu l'envoya en 1629 auprès de Gustave-Adolphe qu'il réconcilia avec la Pologne, et qu'il entretint d'une alliance avec la France, laquelle fut conclue par lui seulement en 1631 à Bärwald. Il négocia également en Hollande en 1634.

CHARNACÉ (Guy DE), littérateur français, né à Château-Gontier en 1825, mort en 1909. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages : *les Femmes d'aujourd'hui* (1866-1869), *les Compositeurs lyriques français et les Théâtres subventionnés* (1870), *Causeries sur mes contemporains* (1874),

des livres d'économie rurale, des romans : *Drames mystérieux*, *le Baron Vampire* (1884), *le Chasseur noir* (1890), *Expiation* (1892), *Notes d'un philosophe provincial* (1900), etc., ainsi que nombre d'articles et de chroniques.

CHARNAGE n. m. (du lat. *caro, carnis*, chair). Temps pendant lequel l'Eglise catholique permet de manger de la viande. (Vx.)

CHARNAGE, famille noble de Saint-Claude, en Franche-Comté. — A cette famille appartient l'historien Dunod **de Charnage**, qui a écrit (XVIIIe s.) de nombreux ouvrages historiques. V. Dunod.

CHARNAIGRE [*nègr'*] n. m. Lévrier des Baléares. (On dit aussi CHARNAIGUE, CHARNÈGRE et CHARNIGUE.)

— Encycl. Le *charnaigre* se distingue des autres lévriers par sa conformation plus épaisse et plus massive. La couleur est fauve rougeâtre, plus claire sous le ventre et au poitrail. Jusqu'en 1879, l'usage en avait été toléré en Provence pour la chasse ; mais, vu l'abus qu'en faisaient principalement les braconniers, la cour d'Aix a déclaré que le charnaigre est bien un lévrier, et qu'à ce titre l'emploi en est défendu pour la chasse, par application de la loi du 3 mars 1844.

CHARNALITÉ n. f. (lat. *carnalitas*). Caractère de ce qui est charnel. (Peu us.)

CHARNAY-LÈS-MÂCON [*nè*], comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 3 kil. de Mâcon ; 1.900 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins blancs renommés.

CHARNAY [*nè*] (Claude-Joseph-Désiré), voyageur et américaniste français, né à Fleurieux (Rhône) en 1828, mort à Paris en 1915. On lui doit, sur les civilisations précolombiennes du Mexique et de l'Amérique centrale, des études originales dont il avait recueilli les éléments au cours de nombreux voyages archéologiques. Il a publié, entre autres, *les Anciennes Villes du nouveau monde* (1884) et une traduction des *Lettres de Fernan Cortès* (1896).

CHARNEL, ELLE adj. (lat. *carnalis ; de caro, carnis*, chair). Qui appartient à la chair, à la partie corporelle et sensuelle de l'homme : *Appétits* CHARNELS.

— *Fig.* Qui ne sent et n'apprécie que les choses physiques et matérielles : *L'homme, devenu tout* CHARNEL, *ne sait plus admirer que les beautés qui frappent ses sens.* (Mass.)

— *Substantiv.* Personne grossière, adonnée aux plaisirs des sens : *La grandeur de la sagesse qui vient de Dieu est invisible aux* CHARNELS. (Pascal.)

— Anton. Spirituel.

CHARNELLEMENT [*man*] adv. D'une manière charnelle.

— Anton. Spirituellement.

CHARNER (Léonard-Victor-Joseph), marin français, né à Saint-Brieuc en 1797, mort en 1869. Il était à la prise d'Alger (1830) et à celle d'Ancône (1832). Membre de l'Assemblée législative en 1849, contre-amiral en 1852, il prit une part brillante au siège de Sébastopol d'où il revint vice-amiral. Commandant en chef des forces navales en Chine (1860), et des troupes en Cochinchine (1861), il prit Khoa et Mytho. Amiral en 1864.

CHARNES. Géogr. anc. Ville d'Arménie. V. Théodosiopolis.

Charnes (conciles de). En 622, Jéser Nécaïn, patriarche d'Arménie, présida un concile qui rattacha l'Arménie à l'Eglise catholique.
En 1330, dans un second concile, les Arméniens se soumirent définitivement à l'autorité du pape.

CHARNEUX [*neû*], **EUSE** adj. (lat. *carnosus*). Qui est principalement composé de chair. (Vx.)

CHARNEUX, comm. de Belgique (Liége, arrond. de Verviers) ; 1.600 hab. Agriculture. Draps ; filatures de laines cardées et fouleries ; beurre et fromages.

CHARNIER [*ni-é*] n. m. (lat. *carnarium ; de caro, carnis*, chair). Endroit où l'on garde les viandes salées, ou d'autres viandes destinées à la consommation.

— *Par anal.* Lieu où sont entassés des cadavres d'hommes ou d'animaux. || Lieu couvert où l'on déposait autrefois les ossements des morts. || Dépôt d'ossements humains. || Cimetière : *Le* CHARNIER *des Innocents.* V. Innocents.

Charnier (mar.).

— Galerie autour des églises, à Paris, où l'on donnait anciennement la communion, aux grandes fêtes.

— Agric. Nom, dans quelques vignobles, des échalas refendus. || Botte d'échalas, dans les mêmes localités.

— Mar. Récipient en bois ou en fer destiné à contenir l'eau servant à rafraîchir l'équipage en dehors des repas. || *Charnier à lard*, Récipient dans lequel on met le lard à dessaler.

— Pêch. Grand récipient en bois dans lequel on jette les foies de morues dont on veut extraire l'huile.

— Anat. Se dit quelquefois pour ARTICULATION.

CHARNIÈRE n. f. (lat. pop. *cardinaria ; de cardo, cardinis*, gond). Pièce métallique composée de deux parties assemblées au moyen d'une broche sur un axe commun, l'une au moins étant mobile autour de cet axe afin d'accomplir un mouvement de rotation d'une amplitude variable. || *Par extens.* Dispositif analogue : Charnière *de cuir, d'osier.*

Charnière de faucon. (XVe s.).

— Archéol. Bourse des fauconniers pour leurs accessoires et appeaux.

— Conchyl. Partie de la coquille servant à l'articulation des deux valves chez les mollusques pélécypodes. (Elle est typiquement formée de denticulations et de dépressions s'engrenant d'une valve à l'autre.)

— Géol. *Charnière d'un pli*, Région où se raccordent les deux flancs anticlinal ou synclinal.

— Mécan. *Charnière universelle* ou *Genou de Cardan*, Appareil au moyen duquel on peut transmettre le mouvement d'un arbre à un autre, quel que soit l'angle que ces deux arbres font entre eux.

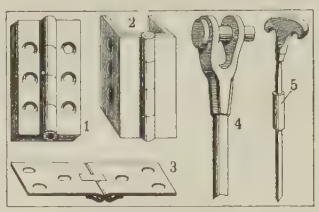

Charnières : 1. Longue renforcée ; 2. Coudée ; 3. A briquet ou à coq ; 4. Universelle ; 5. De graveur.

— Techn. Outil du graveur sur pierre fine et dure, servant à percer des trous.

CHARNIGUE n. m. Zool. Syn. de CHARNAIGRE.

CHARNIZAY [*zè*], comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 56 kil. de Tours ; 1.025 hab. Tuileries.

CHARNOCKITE (de *Charnock*, n. pr.) n. f. Granit à hypersthène. (On emploie le terme « série de la charnockite » pour désigner une série de roches de profondeur géologiquement associées, contenant de l'hypersthène et comprenant en dehors de la charnockite des roches plus basiques.)

CHARNON n. m. Œil d'une charnière, qui reçoit la broche réunissant les lames.

CHARNU, E adj. (de *chair*). Formé de chair : *Les parties* CHARNUES *du corps.* || Bien en chair, qui a beaucoup de chair : *Perdrix* CHARNUE. *Pichegru, quoique peu* CHARNU, *était large.* (Ch. Nodier.)

— *Fig.* Riche, nourrissant pour l'esprit : *Tacite me semble plus* CHARNU ; *Sénèque, plus aigu.* (Montaigne.)

— Bot. Se dit des parties des végétaux dont le tissu épais et succulent offre une consistance analogue à celle de la chair : *L'abricot est un fruit* CHARNU. *L'artichaut a un réceptacle* CHARNU.

— Anton. **Maigre, sec, décharné, osseux.**

CHARNURE n. f. Manière d'être de la chair, des parties charnues du corps : *Avoir une* CHARNURE *ferme, molle, sèche, abondante.*

CHARNY, ch.-lieu de cant. de l'Yonne, arrond. et à 37 kil. d'Auxerre, sur l'Ouanne ; 1.425 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Marché agricole. — Le canton a 16 comm., et 7.860 hab.

CHARNY-SUR-MEUSE, ch.-lieu de cant. de la Meuse, arrond. et à 8 kil. de Verdun, sur la Meuse ; 340 hab. Ch. de f. Est. Entièrement détruit par la Guerre. — Le canton a théoriquement 22 comm., mais 10 d'entre elles (Beaumont, Bezonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Douaumont, Haumont, Louvemont-Côte-du-Poivre, Vaux-devant-Damloup, etc.) n'existent guère qu'à l'état de souvenir ou par la fidélité de quelques anciens habitants revenus sur les ruines ; 7.580 hab.

CHAROBERT, roi de Hongrie. V. Charles-Robert.

CHAROGNARD [*gn* mll., *ar*] n. m. Nom vulgaire du vautour fauve. || Nom vulgaire des saumons qui retournent à la mer après la ponte en eau douce.

— Argot. Ceux qui vendent de la charogne comme viande d'alimentation.

CHAROGNE [*gn* mll.] n. f. (de *chair*). Corps de bête morte, et qui entre en putréfaction.

— *Par dénigr.* Cadavre humain. || Viande détestable, pourrie.

— *Pop.* Injure grossière.

CHAROGNEUX [*gn* mll., *eû*] **EUSE** adj. Qui tient de la charogne : *Vapeurs* CHAROGNEUSES. (A. Paré.) || Qui se repaît de charognes : *Vautour, corbeau* CHAROGNEUX. (On dit aussi CHAROGNARD.)

CHAROGNIER [*gn* mll., *é*], **ÈRE** adj. Qui vit de charognes. (Vx.)

CHAROI n. m. (autre forme du mot CHARROI). Mar. Embarcation servant aux bâtiments qui font la pêche de la morue à Terre-Neuve.

CHAROKH n. m. Projectile inventé en 1870, abandonné en 1876, consistant en un boulet plein sphérique jumelé à un obus oblong ordinaire.

CHAROLAIS ou **CHAROLLAIS,** petit pays de Bourgogne qui appartient au Massif Central et s'étend de Chalon-sur-Saône au mont Saint-Rigaud entre les vallées de la Grosne et de la Dheune. Composé d'une voûte de granit, parsemée de côtes abruptes curieusement découpées et dépassant 700 m., il s'abaisse de chaque côté vers la Grosne et vers la Loire par des collines de calcaires jurassiques en gradins. Les terrains tertiaires des anciens lacs de la Bresse à l'Est et de Roanne à l'Ouest y forment des golfes profonds et larges de natures diverses : sables, argiles, calcaires, grès, qui font la région pittoresque et tourmentée. D'où deux Charolais : le « bon pays » sur les terrains sédimentaires (cultures et vignobles) et le « mauvais pays » sur les terrains anciens (pâturages et forêts). Défriché par les moines de Cluny, le pays agricole élève la magnifique race de bœufs dite charolaise et de la volaille renommée.

Le Charolais fut détaché du comté de Chalon en 1316 pour former un comte particulier pour la famille d'Armagnac. Il fut acheté par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, et réuni une première fois à la couronne à la mort du Téméraire. Cédé à l'Autriche par Charles VIII en 1493, il passa à la maison de Condé en 1684 ; il fut définitivement réuni à la France en 1771 et englobé dans la Bourgogne.

CHAROLAIS [*lê*], **E,** personne née à Charolles ou dans le Charolais, ou qui habite ce pays : *Les* Charolais. (On écrit aussi Charollais.)

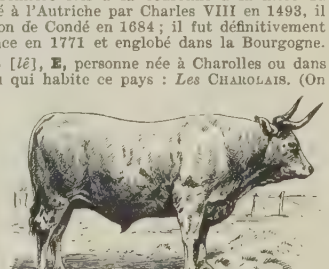
Bœuf charolais.

— Adjectiv. : *Race bovine* charolaise.

— Encycl. Zootechn. Les bovidés *charolais* constituent une variété de la race jurassique (bœufs femelins, de Fribourg, de Simmenthal, etc.). Ce sont des animaux naturellement fins, très aptes à l'engraissement et ayant spontanément des tendances à la précocité, ce qui en fait la race de boucherie par excellence.

Le pelage de la race est blanc crème, les cornes sont blanches, les muqueuses de l'œil et des naseaux sont rôses.

CHAROLAIS (comte de). V. Charles le Téméraire.

CHAROLAIS (Charles de Bourbon, comte de), né à Chantilly en 1700, mort à Paris en 1760, fils cadet de Louis III duc de Bourbon-Condé, et de Mlle de Nantes fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, petit-fils du grand Condé. Il se distingua en Hongrie, en 1717, dans la guerre contre les Turcs. Violent, féroce et débauché, il fut mêlé aux plus vilaines affaires qu'on puisse imaginer.

Armes de Charolles.

CHAROLLES, chef-lieu d'arrond. de Saône-et-Loire, à 51 kil. de Mâcon, au confluent de l'Arconce et de la Semence ; 3.400 hab. (*Charollais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Marché agricole, foires importantes pour les bestiaux et la volaille. Devenue au XIVe siècle la capitale du comté de Charolais, la ville a conservé des restes importants du château de cette époque, transformés en hôtel de ville. — L'arrondissement a 13 cant., 139 comm., et 114.350 hab. ; le canton, 13 comm., et 8.760 hab.

CHARON [*ka*]. Myth. Nocher des Enfers dans la mythologie des Grecs, des Etrusques et des Romains. Il faisait passer aux âmes des morts, moyennant une obole, les fleuves des Enfers, et n'acceptait ni les vivants ni les morts restés sans sépulture. Encore absent des poèmes homériques, il a été très populaire dans la Grèce classique : il apparaît fréquemment, sur les bas-reliefs et les lécythes funéraires d'Athènes, avec une physionomie de vieillard pensif et barbu, tenant une rame, et portant le costume de batelier.

Charon (peinture d'un vase grec).

Tout autre est le Charon ou *Charun* étrusque, dont on lit le nom sur des sarcophages. Celui-là est un dieu sanguinaire, à nez crochu, oreilles pointues, au visage grimaçant ; il est armé d'un maillet, il chasse les âmes, assomme les hommes dans les batailles, ou assiste les meurtriers.

Chez les Romains se rencontrent les deux types combinés dans Virgile : son nocher est un vieillard méchant et sordide, qui malmène les morts. Plus tard prédomine dans l'art le type grec ; mais l'autre persiste à l'amphithéâtre, où l'esclave chargé d'achever les gladiateurs blessés s'avançait maillet en main et couvert du masque de Charon.

— *Escalier de Charon,* Dans les théâtres grecs, escalier conduisant sur la scène, et par lequel montaient les acteurs figurant les ombres des morts ou les divinités fluviales.

CHARON [*ka*] n. m. (de *Charon*, n. pr.). Vieillard sordide et avare, par allusion à Charon, le nocher des Enfers.

CHARON, comm. d'Algérie, départ. d'Alger, arrond. et à 12 kil. d'Orléansville, dans la plaine du Chéliff ; 5.720 hab. Ch. de f. Barrage d'irrigation sur le bas Chéliff.

CHARON, Thébain qui accueillit Pélopidas et ses compagnons revenus secrètement à Thèbes pour en chasser les Spartiates. (379 av. J.-C.)

CHARON de Lampsaque [*ka*], historien grec, contemporain des guerres médiques. Il avait composé une *Histoire des Perses*, une *Histoire grecque*, une liste des rois de Sparte, un ouvrage sur les origines de Lampsaque.

CHARON (Viala), général français, né et mort à Paris (1794-1880). Entré dans le génie, il prit part à la défense de Metz (1814), à la bataille de Waterloo, aux expéditions d'Espagne (1823) et de Belgique (1832). Envoyé en Algérie comme chef de bataillon en 1835, divisionnaire en 1848, et gouverneur général de l'Algérie jusque fin 1849, il fut appelé au Sénat en 1852.

CHARONDAS [*ka, dass*], législateur grec, né à Catane en Sicile (VIIe s. av. J.-C.). Il donna à sa patrie et à d'autres villes de la Grande-Grèce des lois, rédigées en vers, d'esprit aristocratique. Il se tua parce qu'il était venu en armes à l'Assemblée, oubliant ainsi une de ses propres prescriptions. Quelques fragments de ses lois, conservés par les auteurs, sont d'une authenticité douteuse.

CHARONDAS (Loys Le Caron, dit), jurisconsulte français, né à Paris en 1536, mort en 1617, auteur du *Grand Coutumier de France*, précieux pour l'étude de l'ancien droit français. Il avait pris le nom du législateur grec Charondas, et signait Charondas Le Caron.

CHARONIEN [*ka, ni-in*], **ENNE** adj. Qui appartient à Charon : *La barque* CHARONIENNE. || *Grottes charoniennes,* Grottes dans lesquelles règne un air méphitique, comparées par les Grecs à l'antre qui conduit aux Enfers.

CHARONITE [*ka*] n. m. (rad. *Charon*, nocher des Enfers). Surnom donné aux sénateurs qui prétendaient tenir leur dignité de César. (Calpurnia les avait inscrits, par fraude, sur les tablettes de son mari assassiné.)

CHARONNE, anc. comm. du départ. de la Seine, réunie en 1860 à Paris (XXe arrondissement). Eglise du XVIe siècle ; domaine de Mont-Louis, formé au XVIIe s., devenu le cimetière du Père-Lachaise.

CHARONTON (Enguerrand), peintre primitif français du XVe siècle, né à Lyon, auteur du *Triomphe de la Vierge*, retable qu'il peignit pour la chapelle de Villeneuve-les-Avignons. (Auj. au Louvre.)

CHAROPAN, nom donné parfois à l'Imérétie (Transcaucasie). V. Imérétie.

CHAROPS [*ka*] (*Dont les yeux rayonnent de joie*), surnom d'Hercule vénéré en Boétie, là où il était sorti des Enfers, emmenant Cerbère. — Troyen, fils d'Hippasos. — Un des chiens d'Actéon. — Chef épirote du IIe siècle av.

J.-C. (Il se prononça contre le roi de Macédoine et fut l'allié fidèle des Romains.) — Son petit-fils, appelé aussi **Charops,** fit son éducation à Rome, puis retourna en Epire et, après la défaite des Macédoniens, s'y montra un allié servile des Romains.

CHÂROST [*rô*], ch.-lieu de cant. du Cher, arrond. et à 24 kil. de Bourges, sur l'Arnon; 1.130 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise romane, château ruiné pendant les guerres de Religion. Châtost était une seigneurie appartenant à la maison de Béthune; elle fut érigée en duché en 1672 pour Louis de Béthune, fils de Philippe, frère lui-même de Sully. — Le canton a 13 comm., et 12.769 hab.

CHAROTE, CHAROTTE ou **CHARROTTE** n. f. Charrette à deux roues. (Dialectal.) || Sorte de panier servant à transporter les filets nécessaires à la chasse aux pluviers.

CHARPAGNE [*gn mll.*] n. f. Morceau de bois courbé en forme d'ellipse, dont on se sert pour transporter les pierres que l'on attache à ce bâton au moyen de liens croisés. || Panier d'osier (fait primitivement de *charpe*), dans l'est de la France.

CHARPE ou **CHARPENNE** [*pen'*] n. m. (lat. *carpinus*). Formes dialectales de CHARME. (Berry, Ouest.)

CHARPENTAGE [*pan*] n. m. Travail de la charpente d'un navire ou d'un édifice. || Etude de la charpente: *Cours de* CHARPENTAGE.

CHARPENTAIRE [*pan-tèr'*] n. m. Nom vulgaire de la scille maritime.

CHARPENTE [*pant'*] n. f. (subst. verbal de *charpenter*). Assemblage de pièces de bois ou de métal, servant aux constructions : CHARPENTE *de chêne, de fer.* || Art ou action de construire des charpentes. || *Bois de charpente,* Bois propre aux constructions.

— *Par anal.* Réunion d'objets liés les uns aux autres et servant à soutenir un ensemble: *Des masses énormes constituent la* CHARPENTE *du globe.* (Cuvier.) || *Par extens.* Ensemble des parties osseuses du corps, le squelette : *La* CHARPENTE *osseuse.* — Fam. : *Avoir la* CHARPENTE *solide.*

— *Fig.* La structure d'une œuvre littéraire, et particulièrement d'un ouvrage dramatique : *Tout bon ouvrage dramatique doit contenir une* CHARPENTE. (Th. Gautier.)

— ENCYCL. La *charpente,* c'est l'ossature en bois, en fer ou en béton armé, de toutes les constructions fixes ou provisoires. Ces matériaux constituent, lorsqu'ils sont assemblés suivant certaines règles, un ensemble sur lequel on peut appliquer d'autres matériaux d'espèces diverses.

Cette dénomination s'applique, en travaux publics : aux ponts en bois ou en métal, aux échafaudages, étais, cintres, grues roulantes et fixes, écluses, vannages, pertuis, batardeaux, fondations, brise-glace, etc.; dans les travaux maritimes : à la construction de la carcasse des navires, aux cales de construction et de radoub, jetées, phares, brise-lames, etc.; dans les travaux civils : aux escaliers, planchers, combles, murs en pans de bois, bâtis et supports des machines, roues d'engrenages, roues hydrauliques, etc.

Les formes et les directions à donner aux pièces d'une ossature en charpente varient suivant le but à remplir et les charges qui les sollicitent.

Une charpente se divise en travées (fermes) d'une longueur proportionnée à la résistance des poutres et à la charge qu'elles doivent supporter.

Pour l'établissement des charpentes, il existe des principes que l'on doit rigoureusement observer : 1° reporter les charges sur les points d'appui, soit par des pièces inclinées, soit par des tirants; 2° contreventer avec soin, c'est-à-dire assurer l'invariabilité du système et éviter toute déformation qui pourrait se produire.

Les ateliers de charpente en bois sont annexés à une scierie qui fait l'équarrissage et les débits; ils doivent comporter en outre un grand bâtiment couvert, appelé salle à tracer les charpentes, et sur le plancher duquel les charpentiers tracent leurs épures.

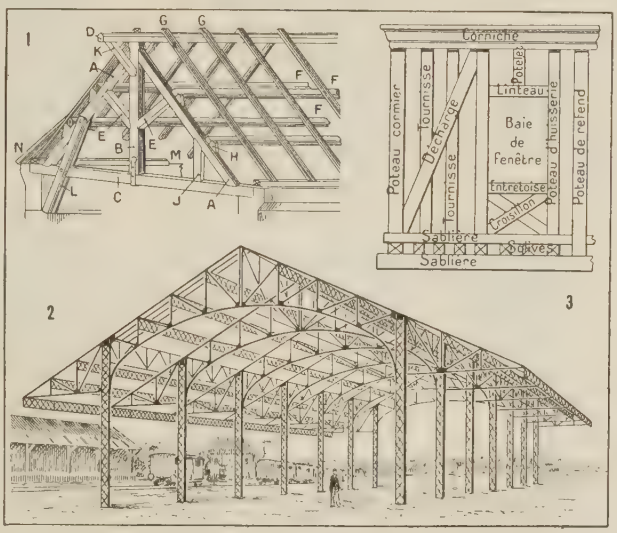

CHARPENTES : 1. En bois (A, arbalétriers; B, poinçon; C, entrait; D, faîtage; E, contre-fiches; F, pannes; G, chevrons; H, échantignolle; J, jambette; K, aissolier; L, moise; M, sablière; N, coyau); 2. En fer; 3. D'un mur en pans de bois.

On emploie surtout comme bois de charpente : le sapin, le chêne, le peuplier et le pin. Le chêne rouvre ou à gros grains convient pour les pièces très résistantes; pour les autres pièces, on lui substitue le sapin, qui est moins cher; le peuplier et le pin donnent des charpentes de moins bonne qualité que le sapin. Dans l'établissement des charpentes en bois, il faut compter environ 15 kg. de ferrures d'assemblage, clous et boulons par mètre cube de charpente. Les charpentes en fer sont d'un emploi courant pour les constructions industrielles (ateliers, usines, gares de chemins de fer), les hangars agricoles, etc.

CHARPENTER [*pan-té*] v. tr. (lat. pop. *carpentare;* de *carpentum,* sorte de char). Tailler, équarrir des pièces de bois, les mettre en état d'être employées. || *Par extens.* Couper, tailler d'une façon maladroite.

— *Fig.* Faire la structure d'un ouvrage: CHARPENTER *un drame.*

— Intransitiv. *Charpenter sur,* Frapper vigoureusement sur.

— ***Charpenté, e,*** part. pass. du verbe *Charpenter.* Constitué, bâti (au propr. et au fig.): *Homme, drame solidement* CHARPENTÉ.

— ***Se charpenter,*** v. pr. Fam. Tailler à soi : SE CHARPENTER *les doigts.*

— Au sens passif : Bois qui SE CHARPENTENT *à la hache.*

CHARPENTERIE [*pan-te-rî*] n. f. Art ou travail du charpentier. || Chantier de charpentes.

— Mar. Endroit où l'on dépose les bois de construction sur les ports.

— Archéol. Affût du XIVe et du XVe siècle, en forme d'auge en bois.

CHARPENTIER [*pan-ti-é*] n. m. (du lat. *carpentarius,* carrossier. — De l'armature d'une voiture on a passé à l'armature d'un bâtiment.) Artisan qui façonne les bois et les assemble pour les charpentes des maisons, des navires, etc. || Entrepreneur de travaux de charpente.

— Art milit. Nom ancien des sapeurs d'infanterie.

— *Fig.* Auteur habile à dresser la charpente de ses ouvrages.

— Mar. *Matelot charpentier, Maître charpentier,* Hommes du bord s'occupant de toutes les réparations des objets en bois. (Ils formaient naguère une spécialité dite des « charpentiers calfats », ayant à leur tête un maître. Avec la marine en fer la spécialité de charpentier a perdu de son importance, surtout à bord où l'on n'embarque plus beaucoup d'hommes de ce métier.)

— Pêch. Pêcheur de baleine, qui dépèce l'animal.

— Adjectiv. : *Maître, Apprenti, Matelot* CHARPENTIER.

CHARPENTIER [*ti-é*] adj. m. Se dit d'un format in-18, dont l'éditeur Charpentier s'est servi pour ses publications.

CHARPENTIER (Jacques), médecin et philosophe français, né à Clermont (Oise) en 1524, mort en 1574. Il professa la philosophie au collège de Bourgogne, les mathématiques au Collège de France, et devint médecin de Charles IX. Partisan fanatique d'Aristote, il attaqua avec virulence Ramus, adversaire du péripatétisme, et fut accusé de l'avoir fait massacrer à la Saint-Barthélemy.

CHARPENTIER (Hubert), né à Coulommiers en 1565, mort en 1650, fonda la congrégation des calvaristes. V. BÉTHARRAM, et CALVARISTES.

CHARPENTIER (Pierre) [en lat. *Carpentarius*], jurisconsulte français, né à Toulouse, mort à Pont-à-Mousson en 1612. Il passait pour calviniste, mais servit d'espion à Catherine de Médicis; il enseigna le droit à Genève, puis à Paris et à Strasbourg. Après la Saint-Barthélemy, il publia une apologie du massacre des protestants. Il devint plus tard doyen de la faculté de droit de Pont-à-Mousson.

CHARPENTIER (François), littérateur français, né et mort à Paris (1620-1702). Il devint, en 1651, membre de l'Académie française, dont il fut secrétaire perpétuel. Dans la fameuse « querelle des anciens et des modernes », Charpentier se prononça en faveur des derniers. On a de lui : *Traité de la peinture parlante; Explication des tableaux de la galerie de Versailles* (1684); *De l'excellence des exercices académiques* (1695); *la Défense de la langue française* (1695); des *Poésies,* des *Discours académiques;* etc. Charpentier a aussi, sous l'impulsion de Colbert, publié plusieurs brochures pour aider à la fondation de la Compagnie des Indes orientales de 1664.

CHARPENTIER (Marc-Antoine), musicien français des plus remarquables, né et mort à Paris (1634-1704). Il fut élève, en Italie, de Carissimi, et, de retour en France, devint maître de la chapelle, fonction que la jalousie de Lulli lui fit enlever. Il fut appelé à la maîtrise de la Sainte-Chapelle. La musique religieuse tient dans son œuvre, tant par le nombre que par la valeur de ses compositions, la première place. Il a écrit notamment huit messes, trente psaumes, dix-huit oratorios. Parmi ceux-ci *le Reniement de Saint-Pierre* a été repris, il y a quelques années, à Paris, avec succès. On lui doit la musique du *Malade imaginaire,* celle de plusieurs pièces à machines représentées au théâtre du Marais, entre autres *Circé* (1675) et celle des *Amours d'Acis et Galatée.* Enfin il donna, à l'Opéra, en 1693, une tragédie lyrique intitulée *Médée,* dont Thomas Corneille lui avait fourni le livret.

CHARPENTIER (François-Philippe), inventeur et graveur français, né à Blois en 1734, mort à Paris en 1817. Il découvrit le moyen de « graver au lavis et en couleur ». Parmi les quelques planches qu'il exécuta, il faut citer la *Décollation de saint Jean-Baptiste,* d'après le Guerchin; *Persée et Andromède,* d'après Vanloo, etc. Il reçut de Louis XVI le titre de « mécanicien du roi ».

CHARPENTIER (Jean-Pierre), littérateur français, né à Saint-Priest en 1797, mort à Chantilly en 1878. Suppléant de Le Clerc dans la chaire d'éloquence latine à la Sorbonne, il a dirigé la publication des classiques latins de Panckoucke, et publié : *Etudes morales et historiques sur la littérature romaine* (1829); *Tableau historique de la littérature française au XVe et au XVIe siècle* (1835); *Histoire de la renaissance des lettres en Europe au XVe siècle* (1843); *Etudes sur les Pères de l'Eglise* (1853).

CHARPENTIER (Gervais), éditeur français, né et mort à Paris (1805-1871), s'est fait connaître en publiant une collection d'auteurs dans un nouveau format in-18, désigné sous le nom de *format charpentier.*

CHARPENTIER (Eugène-Louis), peintre français, né et mort à Paris (1811-1890). Elève de Gérard et de L. Cogniet, il s'est longtemps adonné à la peinture militaire : *Bivouac de cuirassiers* (1831); *Mort de Caulaincourt* (1843); *l'Armée française au sommet du Saint-Bernard* (1844); *Bataille de la Tchernaïa* (1855). Ses meilleures toiles sont au musée de Versailles.

CHARPENTIER (Pierre-Marie-*Augustin*), médecin, physiologiste et neurologiste français, né et mort à Argenton-sur-Creuse (Indre) [1852-1916]. Agrégé des facultés de médecine en 1878, professeur de physique médicale à la faculté de Nancy, il fut correspondant de l'Académie de médecine (1888). Ses travaux ont porté surtout sur la physiologie nerveuse (étude des excitations sensorielles et émotionnelles sur le cœur [1877]; analyse des fonctions de la rétine, découverte de deux modes distincts de sensibilité de l'œil à la lumière; travaux sur la photométrie, sur la persistance des impressions, sur les sensations auditives, sur la vitesse des réactions nerveuses; découverte d'oscillations nerveuses sous l'influence des excitations, etc.).

CHARPENTIER (*Alexandre*-Louis-Marie), sculpteur français, né à Paris en 1856, mort à Neuilly-sur-Seine en 1909. Elève du médailleur Ponscarme. Il exposa, en 1879, un grand bas-relief, *Tireur d'arc;* un autre, en 1883, *Jeune mère allaitant son enfant* (musée d'Aix), et, en 1889, le monumental bas-relief des *Boulangers.* En même temps, il modelait de nombreuses plaquettes et médailles et toute une suite de portraits. A partir de 1893, il se consacra plus spécialement à l'art décoratif et exécuta des mobiliers complets, des vases en étain (musée du Luxembourg), une fontaine-lavabo (musée Galliera), un meuble à musique (1900). Il faut ajouter à cette œuvre considérable quelques médailles, la plaquette du *Cinquantenaire de la Maison Larousse* (1902), et le monument de *Charlet,* élevé en 1895 au square du Lion de Belfort, à Paris.

F. Charpentier. — Cl. Manuel.

CHARPENTIER (*Félix*-Maurice), sculpteur français, né à Bollène (Vaucluse) en 1858, mort à Paris en 1924. Elève de Cavelier et de Doublemard, il a obtenu une première médaille et le prix du Salon en 1890, la médaille d'honneur en 1893 et un grand prix à l'Exposition universelle de 1900. Principales œuvres : *Jeune fauve* (1884); *Improvisateur* (1887) [musée du Luxembourg]; *la Chanson,* marbre (1890); *l'Illusion,* marbre (1895); [musée du Luxembourg]; *l'Etoile filante,* marbre (1897); *Volupté,* marbre (1901); *le Dernier chant d'une cigale,* marbre (1904).

CHARPENTIER (Gustave), compositeur français, né à Dieuze (Lorraine) en 1860. Lauréat du conservatoire de Lille, il entra en 1881 au Conservatoire de Paris où il travailla le violon avec Massart, l'harmonie avec Pessard, et la composition dans la classe de Massenet. Il obtint en 1887 le grand prix de Rome avec la cantate *Didon.* Ses deux envois de Rome, les pittoresques *Impressions d'Italie* et surtout *la Vie du poète,* étaient déjà très caractéristiques de ce romantisme, de ce mélange de réalisme et de lyrisme qui a valu à *Louise,* représentée le 3 février 1900 à l'Opéra-Comique, un succès que *Julien,* en 1913, n'a pas retrouvé.

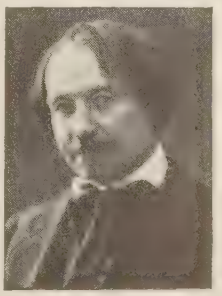

G. Charpentier. — Cl. Manuel.

Charpentier a fait exécuter, le 24 février 1898 (sur la place de l'Hôtel-de-Ville, un vaste poème symphonique : *le Couronnement de la Muse.* Il a écrit notamment pour chant et piano des *Poèmes chantés, les Fleurs du mal,* d'après quatre des « poèmes » de Baudelaire; pour voix et orchestre *les Impressions fausses,* sur des vers de Verlaine; le *Chant d'apothéose* pour le centenaire de Victor Hugo (1902).

Il a fondé en 1902 le « Conservatoire de Mimi Pinson », destiné à l'enseignement gratuit de la musique et de la danse classique, mais qui n'a eu qu'une existence éphémère. Membre de l'Académie des beaux-arts (1912). — Son frère Victor **Charpentier,** violoncelliste à l'Opéra, s'est fait connaître comme chef d'orchestre.

CHARPENTIER (Armand), littérateur français, né à Brest en 1864. Il a écrit des romans : *le Bonheur à trois* (1888); *l'Enfance d'un homme* (1889); *une Honnête femme* (1891) et *une Courtisane* (1892); *l'Amour idyllique* (1894); *le Roman d'un singe* (1895); *le Renouveau d'amour* (1896); *l'Initiateur* (1897); *la Petite bohème* (1900); *l'Amoureuse rédemption* (1902); *la Beauté du Devoir* (1906), etc., œuvres d'une donnée souvent scabreuse, où Charpentier s'est attaché à défendre l'union libre, l'émancipation de la femme.

CHARPENTIÈRE [*pan*] n. f. Nom donné par Réaumur à l'abeille perce-bois ou *xylocope.*

CHARPEY, comm. de la Drôme, arrond. et à 16 kil. de Valence; 1.000 hab. Ch. de f. Drôme. Carrières de marnes bleues.

CHARPI n. m. (de *charpir*). Billot sur lequel le tonnelier taille les douves des tonneaux.

CHARPIE [*pî*] n. f. (du vx fr. *charpir,* mettre en menus morceaux; du lat. *carpere*). Produit qu'on obtient par l'effilement ou le râpage de la vieille toile, et avec lequel

on pansait les plaies. (Son emploi est aujourd'hui presque complètement abandonné ; elle est remplacée par le coton hydrophile et la gaze.) [La *charpie noire* était constituée par de la charpie trempée dans une solution de nitrate d'argent, et séchée ; la *charpie coaltée*, par de la charpie trempée dans une solution savonneuse et alcoolique de *coaltar*.] || *Viande en charpie*, Viande trop courte, qui s'effiloche. || *Mettre en charpie*, Détruire, au propr. et au fig.

CHARPIR v. tr. (du lat. pop. *carpire* pour *carpere*). Anciennem., Effiler, mettre en charpie. || Tailler, charpenter.

CHARPY (Nicolas), dit **Sainte-Croix**, poète et littérateur français, né à Sainte-Croix (Saône-et-Loire), mort vers 1670. Il fut secrétaire de Cinq-Mars. Accusé d'avoir contrefait un sceau, il fut pendu en effigie. On le donne comme l'un des prototypes de Tartufe.

CHARPY (Adrien), médecin et anatomiste français, né à Caluire (Rhône) en 1848, mort à Toulouse en 1911. D'abord professeur agrégé d'anatomie à la faculté de Lyon, puis professeur à la faculté de Toulouse (1886). Dirigea avec Poirier et Nicolas un *Traité d'anatomie humaine*.

Ad. Charpy. — Cl. Provost.

CHARPY (Augustin-*Georges*-Albert), ingénieur français, né à Oullins (Rhône) en 1865. Élève de l'École polytechnique, préparateur à cette école, professeur à l'école Monge, attaché comme ingénieur au laboratoire central de la Marine, etc. Il s'est distingué par des travaux de chimie industrielle de premier ordre qui ont largement contribué à l'essor de la métallurgie française. Ces travaux ont fait l'objet de communications à l'Académie des sciences, d'articles dans des publications scientifiques diverses ou d'ouvrages spéciaux.

G. Charpy a été élu, en 1918, membre de l'Académie des sciences (section des Applications de la science à l'industrie).

CHARPY (Charles-*Antoine*), général français, né à Perpignan en 1869. Sorti de Saint-Cyr en 1890 dans l'infanterie, breveté d'état-major en 1904, il fut chef de bataillon à la mission militaire française en Grèce en 1911. Dans la Grande Guerre, il commanda successivement les 43e et 84e régiments d'infanterie ; puis, colonel en janvier 1917, le général Guillaumat l'emmène à Salonique, comme chef d'état-major du commandant en chef des armées alliées en Orient. Général de brigade en 1918, commandant le corps français d'occupation de Constantinople en 1920, divisionnaire en 1924, il prit en 1926 la direction de la mission militaire française en Pologne. Commandant du 3e corps d'armée à Rouen (1928).

CHARQUE [*chark'*] ou **CHARQUI** [*ki*] n. f. (mot quichua). Nom donné en Amérique du Sud à la viande desséchée au four pour être conservée.

CHARQUEMONT, comm. du Doubs, arrond. et à 47 kil. de Montbéliard ; 1.825 hab. Ch. de f. Franche-Comté. Fabriques d'horlogerie.

CHARQUER [*ké*] v. tr. Dessécher la viande pour la conserver.

CHARQUERIE [*ke-rî*] n. f. (de *charque*). En Amérique du Sud, Usine où l'on abat beaucoup de bétail pour en faire des conserves.

CHARRAS [*rass*] n. m. Produit résineux impur qui joue un certain rôle dans la pharmacopée orientale. (Syn. CHURRUS.)

— ENCYCL. Pharm. Le *charras*, appelé aussi *charrus* et *chira*, provient du chanvre indien qui lui doit sa propriété de provoquer une sorte d'ivresse. Il est vendu sous forme de boules terreuses et friables, de couleur brunâtre. On l'obtient en Perse, soit en faisant parcourir les plantations par des hommes vêtus de cuir et dont les vêtements sont ensuite râclés pour recueillir la résine, soit en pilant le chanvre et en l'exprimant dans une toile grossière qui retient la résine. Cette oléorésine, de saveur faible et à odeur de chanvre, renferme des terpènes et du *cannabinol*, huile rouge très toxique. Mélangé à du beurre, à du miel ou à des confitures auxquels on associe souvent de l'opium ou de l'extrait de *datura stramonium*, le charras constitue le *haschich*.

Charras (CANAL DE), voie d'eau de la Charente-Inférieure qui commence à Saint-Mard, près de Surgères, draine les marais de la Petite Flandre et se termine dans l'estuaire de la Charente. Longueur, environ 40 kil.

CHARRAS, tribu indienne du nord-est de la république Argentine. Ces Indiens, à face arrondie, à cheveu gros et noir, vivent de pêche, et font un peu de culture.

CHARRAS (Joseph, baron), général français, né à Montauban (Drôme) en 1769, mort à Clermont-Ferrand en 1839. Il fit les campagnes d'Italie, d'Egypte, de Syrie, de Flandre (1809) et de Saxe. Républicain sous l'Empire, la Restauration le mit en disponibilité et en retraite en 1825.

CHARRAS (Jean-Baptiste-Adolphe), militaire et homme politique, fils du précédent, né à Phalsbourg en 1810, mort à Bâle en 1865. Polytechnicien sur les barricades de 1830, lieutenant d'artillerie en 1833, il se lia avec Carrel et écrivit au *National*. En Algérie, il se fit remarquer de Bugeaud et du duc d'Aumale. Représentant du Puy-de-Dôme en 1848, il reçut le sous-secrétariat d'Etat à la guerre et aida Cavaignac à réprimer l'émeute de juin. Réélu en 1849, il vota contre l'expédition de Rome. Victime du Deux-Décembre, il mourut en Suisse. Dans son exil, il avait travaillé à une grande *Histoire de la campagne de 1815. Waterloo*. Il avait aussi préparé une histoire de la campagne de 1813.

CHARRASSON n. m. Echalas soutenant les ceps de vigne. (Dialectal.)

CHARRÉE n. f. Agric. Cendres de bois ayant servi pour faire la lessive et que l'on utilise comme engrais ou dans la fabrication de certains verres.

— Pêch. Larve de phrygane employée comme appât.

— ENCYCL. Agric. Les *charrées* renferment du carbonate de chaux en quantité notable, et du phosphate de chaux en quantité variable mais généralement suffisante pour qu'on puisse les utiliser en agriculture comme engrais phosphaté.

CHARRERIE [*rî*] n. f. (rad. *char*). Ensemble des troupes montées sur des chars, dans les armées de l'antiquité : *Les Barbares, poursuivis sans relâche par la* CHARRERIE *égyptienne, ne réussirent pas à se rallier.* (G. Maspero.)

CHARRETÉE n. f. Charge d'une charrette : *Une* CHARRETÉE *de bois, de foin, de gens.*

— *Fig. et fam.* Grande quantité : CHARRETÉE *d'injures.* || Pop. *En avoir une charretée*, Etre soûl.

CHARRETIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Qui conduit une charrette ou un chariot : *Le* CHARRETIER *doit se placer à gauche de son attelage.*

— *Par dénigr.* Personne grossière, ou massive dans son extérieur. || *Jurer comme un charretier*, Souvent et grossièrement.

— Cheval de charrette.

— Adjectiv. *Garçon* CHARRETIER.

— PROV. **Il n'y a si bon charretier qui ne verse**, Il n'est si habile homme qui ne fasse un faux pas.

CHARRETIER [*ti-é*], **ÈRE**, anciennem. **CHARTIER, ÈRE** adj. Par où les charrettes peuvent passer : *Chemin* CHARRETIER. *Porte* CHARRETIÈRE.

CHARRETIN n. m. Petite charrette sans ridelles.

CHARRETON n. m. Conducteur d'une charrette, charretier. (Vx.) [On a dit aussi CARRETON, et CHARTON.]

— Se dit pour CHARRETIN, dans le midi de la France.

CHARRETTE n. f. (de *char*). Carross. Voiture à deux roues, munie d'un brancard simple ou double et de deux ridelles, dont on se sert pour le transport des fardeaux.

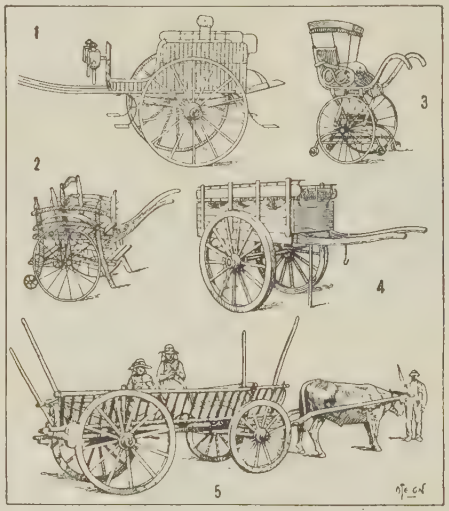

CHARRETTES : 1. Anglaise ; 2. En bois ; 3. Pliante (pour enfants) ; 4. A bras ; 5. Rurale (à foin).

|| *Charrette à bras*, Petite charrette qui se traîne à bras. || *Charrette d'enfant*, Petite voiture (en bois, osier, etc.) à deux brancards, pour promener de jeunes enfants.

— *Charrette anglaise*, Voiture de promenade, légère, découverte, à deux roues et à un cheval.

— Fig. *Bien conduire sa charrette*, Bien mener ses affaires.

— LOC. FAM. *Avaleur de charrettes ferrées*, Grand fanfaron. || *C'est une charrette*, Un esprit lourd.

— LOC. PROV. *Mettre la charrette* (ou *la charrue*) *devant les bœufs*, Commencer par où l'on devrait finir. || *Mieux vaut être cheval que charrette*, Il vaut mieux conduire les autres que d'être mené par eux.

— Hist. *Monter dans la charrette, la fatale charrette*, étaient des expressions entendues de tous et qui signifiaient : Aller à l'échafaud. (Pendant la Terreur, les condamnés étaient conduits à l'échafaud en charrette.)

— ENCYCL. Carross. La *charrette* comporte un plancher, dont les prolongements des brancards forment les bâtis. Ces brancards, en avant du corps de la charrette, sont de longueur suffisante pour permettre d'y atteler le *limonier* ou *charretier*. La charrette est moins lourde que le chariot, et tourne plus facilement. Elle est munie, en outre, de ridelles, de ranchers, de cornes, etc., qui aident à l'assujettissement des fardeaux. La charrette traînée par les bœufs n'a qu'un brancard (*timon*) occupant la partie médiane du véhicule. Il sert de maîtresse pièce, dans la construction de ce genre de voiture.

Charrette (LA) ou **la Charrette de foin**, tableau de Constable (National Gallery) représentant une charrette traversant une rivière pour gagner un champ. (V. planche *Beaux-Arts XXX*.)

CHARRETTERIE [*rî*] n. f. Remise à charrettes.

CHARRI (Jacques PRÉVOST, seigneur DE), gentilhomme français, né en Languedoc au commencement du XVIe siècle, assassiné à Paris en 1563. Ce fut un vaillant capitaine, qui se distingua dans les armées de François Ier, Henri II et Charles IX. Sa force était proverbiale. Boivin de Villars, dans son *Histoire des guerres du Piémont*, raconte qu'à Crescentino (1524) Charri abattit d'un coup d'épée le bras d'un capitaine de reîtres, bien que celui-ci fût revêtu d'un corselet avec manches à mailles.

CHARRIABLE adj. Qui peut être charrié.

CHARRIAGE n. m. (de *charrier*). Techn. Action de charrier, de voiturer. || Prix du transport : *Vin qui ne vaut pas le* CHARRIAGE.

— Argot. Nom générique des vols où l'on mystifie et dépouille un individu : *Le* CHARRIAGE *le plus usité est le vol à l'américaine.* Le *charriage à la mécanique* ou coup du père François, consiste, pour un malfaiteur, à passer un mouchoir autour du cou de la victime, à l'enlever de terre par derrière et à l'étrangler en la portant ainsi sur les épaules, tandis qu'un complice la dévalise à son aise.

— Géol. Déplacement relatif des couches géologiques après leur dépôt, sous l'effet d'un effort latéral.

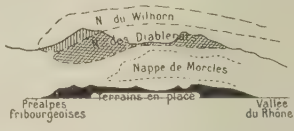

Schéma de nappes de charriage.

— ENCYCL. Géol. Les phénomènes de *charriage* sont à l'origine de la plupart des explications tectoniques modernes : les déplacements qu'ils ont produits (*nappes de charriage*) se distinguent à peine des failles ou des plis couchés, lorsqu'ils sont petits, mais peuvent atteindre plusieurs dizaines (Alpes) ou même centaines de kilomètres (Karpates). Au point de vue minier, les charriages facilitent les intrusions métallifères, disloquent les couches et filons, mais ouvrent la voie aux phénomènes de remaniement.

CHARRIER [*ri-é*] n. m. Grosse toile qui se met entre la cendre et le linge, dans le cuvier à lessive.

— Navig. fluv. Ouvrier qui travaille au chargement d'un bateau. (On dit aussi, par corruption, CARRUYER.)

CHARRIER [*ri-é*] v. tr. (de *char*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous charriions. Que vous charriiez.*) Transporter en charrette, en chariot : CHARRIER *des gerbes, du vin.* || *Par extens.* Entraîner, emporter dans son cours : *Plusieurs fleuves* CHARRIENT *de l'or dans leur sable.*

— *Fig.* Propager : *Les fleuves* CHARRIENT *les idées aussi bien que les marchandises.* (Victor Hugo.)

— *Intransiv.* Entraîner des glaçons : *La Seine ne* CHARRIE *pas tous les hivers.*

— Argot. Voler par le *charriage*. || Se moquer, Abuser de la crédulité de quelqu'un.

— LOC. FAM. *Charrier droit*, Se bien comporter, se bien conduire.

— Mar. *Charrier de la voile*, Se dit d'un navire qui porte beaucoup de voiles.

— Fauconn. En parlant de l'oiseau, Emporter la proie et ne revenir qu'à la voix.

CHARRIER (Marc-Antoine), homme politique français, ardent royaliste, né à Nasbinals, dans le Gévaudan, en 1753, mort à Rodez en 1793. Député aux Etats généraux, en 1789, du tiers état du Gévaudan, il tenta ensuite de soulever le département de la Lozère et y organisa des bandes royalistes. Il défit en plusieurs rencontres les troupes républicaines. Fait prisonnier, condamné par le tribunal criminel de l'Aveyron, il fut exécuté.

CHARRIER DE LA ROCHE (Louis), prélat français, né à Lyon en 1738, mort en 1827. Il défendit la constitution civile du clergé. Fut nommé évêque constitutionnel de la Seine-Inférieure, mais donna sa démission en 1791. Après la Révolution, il devint évêque de Versailles et premier aumônier de Napoléon.

CHARRIÈRE n. f. Chemin rural où les charrettes peuvent passer.

CHARRIÈRE (Isabelle-Agnès-Elisabeth DE TUYLL VAN SEROOSKERKEN VAN ZUYLEN, dame DE), femme de lettres, née près d'Utrecht (Hollande) en 1741, morte en 1806 à Colombier (canton de Neuchâtel). Elle épousa, en 1766, un gentilhomme vaudois, M. de Charrière de Penthaz, précepteur de son frère ; elle le suivit en Suisse, où elle passa presque entièrement le reste de sa vie. Elle était jolie, spirituelle, distinguée. Elle a écrit en français, d'une plume élégante et fine, les *Lettres neuchâteloises* (1784), *Caliste ou Lettres écrites de Lausanne* (1788), son chef-d'œuvre. Ses *Lettres à Constant d'Hermenches*, publiées

Atelier de charron.

par Philippe Godet (1909), sont remarquables par la finesse des sentiments et du style. La Tour a fait son portrait, un de ses chefs-d'œuvre, couramment désigné sous le nom de *Belle de Zuylen*.

CHARRIÈRE (Joseph-Frédéric), fabricant français d'instruments de chirurgie et de coutellerie, né à Cerniat (Suisse) en 1803, mort à Paris en 1876. Il s'établit à Paris et apporta de grandes améliorations dans la fabrication des instruments chirurgicaux ; grâce à son esprit ingénieux, inventif il a été un aide précieux pour les praticiens.

CHARRIEUR, EUSE n. Techn. Qui fait le charroi.
— Argot. Voleur qui pratique le charriage.

CHARRIN (Albert), médecin bactériologiste français, né à Condrieu (Rhône) en 1857, mort à Paris en 1907. Attaché d'abord à l'Institut Pasteur comme directeur de laboratoire, il devint médecin des hôpitaux, agrégé et professeur au Collège de France. Ses principaux travaux se rapportent à la médecine expérimentale. Parmi ses ouvrages, citons : *les Défenses naturelles de l'organisme* (1898) ; *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu* (1896) ; *Pathologie générale infectieuse* (1898).

CHARROI n. m. (subst. verbal de *charroyer*). Charriage, transport effectué par chariot ou par charrette : *De lourds et pénibles* CHARROIS. || Prix du transport.
— N. m. pl. Art milit. Ancien nom du *train des équipages : Servir dans les* CHARROIS.

CHARRON n. m. (de *char*). Ouvrier qui fait des voitures de charroi. (Le travail ordinaire du *charron* comporte le corps de la voiture, avec les brancards, le timon, etc., et les roues, qui exigent des soins tout particuliers.)
— Adjectiv. : *Maître, ouvrier* CHARRON.

CHARRON, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 13 kil. de La Rochelle, près de l'embouchure de la Sèvre Niortaise ; 1.235 hab. (*Charronnais*). Parcs à moules.

CHARRON (Pierre), moraliste français, né et mort à Paris (1541-1603). Il acquit quelque réputation comme avocat au parlement, puis entra dans les ordres et devint un prédicateur renommé. Comblé de dignité et de bénéfices, il résida successivement à Bazas, à Lectoure, à Agen, à Bordeaux (où il connut Montaigne), à Cahors, à Condom, comme théologal ou grand vicaire. On possède de lui : *les Trois vérités* (1594) ; *Discours chrétiens* (1600). Son œuvre principale est le *Traité de la Sagesse* (1601), ouvrage lourd et pédantesque, où il imite Sénèque, Plutarque, son contemporain du Vair, et surtout son ami Montaigne, dont il transpose les *Essais* sous une forme méthodique et dogmatique.

Pierre Charron.

CHARRON (André-Charlemagne), tapissier français, né en 1721, mort en 1801 ; fut collaborateur d'Oudry et de Besnier de 1773 à sa mort, à la direction de la Manufacture royale de tapisseries de Beauvais. Sous la direction d'Oudry, Charron et Besnier furent notamment exécutées à Beauvais quatre tapisseries d'après Boucher (*Diane et Bacchus, Mars et Vénus, Vulcain et Vénus, Borée et Orithye*) qui, après avoir fait partie de la collection Polovtsev furent vendues aux enchères publiques à Paris, en 1909, au prix de 900.000 francs.

CHARRONNAGE n. m. Métier ou ouvrage de charron : *Le frêne, l'orme, le chêne, l'érable, le hêtre, le charme, le sapin du Nord, le peuplier blanc, sont les principaux bois de* CHARRONNAGE.

CHARRONNERIE [*rî*] n. f. Industrie du charronnage.

CHARROUX [*rou*], ch.-lieu de cant. de la Vienne, arrond. et à 47 kil. de Montmorillon ; 1.079 hab. (*Charlois*). Ch. de f. Orléans. Poteries et instruments agricoles. Tour de l'église romane, et ruines de l'abbaye de *Carrofum*. Eglise paroissiale de style gothique flamboyant commencée au XIVe siècle, terminée au XVIe. — Aux alentours, monuments mégalithiques et grottes préhistoriques sur la Charente. L'abbaye de Carrofum, fondée en 785 par les Carolingiens, a donné naissance à Charroux, qui fut ch.-lieu de comté dès le Xe siècle. Cinq conciles y furent tenus en 989, 990, 1028 (condamnation des manichéens), 1082 et 1086. — Le canton a 9 comm., et 7.340 hab.

CHARROYER [*roi-yé*] v. tr. (de *char*. — Change *y* en *i* devant un E muet : *Je charroie, Ils charroient, Tu charroierais, Nous charroierions*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous charroyions. Que vous charroyiez.*) Transporter sur des charrettes ou sur des chars : CHARROYER *des pierres, du bois.*

CHARROYEUR [*roi-yeur*] n. m. Qui charroie.

CHARRUAGE n. m. Etendue de terre qu'on peut cultiver avec une seule charrue. || Labourage à la charrue : *Le* CHARRUAGE *se complète par le hersage et le roulage.*
— Féod. Droit sur les charrues levé par les seigneurs de Champagne.

CHARRUAS, Indiens de l'Amérique du Sud qui aimèrent mieux périr que se soumettre aux Européens ; il en subsiste quelques-uns à l'est de l'Uruguay. Grands, massifs, à teint brun olivâtre, ils ont l'aspect farouche. Ils vivent de chasse, et élèvent quelques chevaux dont ils utilisent les peaux pour leurs huttes et leurs vêtements.

CHARRUE [*cha-rû*] n. f. (du lat. *carruca*, char). Agric. Machine agricole servant au labourage. V. la partie *encycl.*
— *Par extens.* Travail fait avec la charrue ; agriculture : *Les empires naissent de la* CHARRUE. (Chateaubriand.)
— Particulièrem., Etendue de terrain qu'on peut mettre en valeur avec une charrue : *Ferme qui est de deux, de quatre* CHARRUES. (Acad.)
— Pop. *Charrue complète,* Au piquet, Quinte, quatorze et le point.
— Pêch. Filet à manche, en usage dans la basse Bretagne.

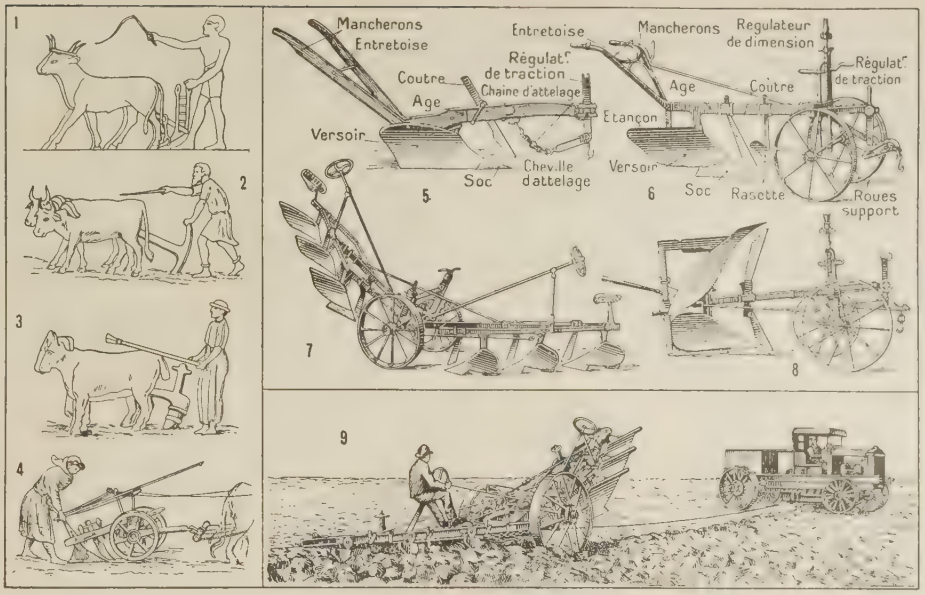

CHARRUES : 1. Egyptienne ; 2. Romaine ; 3. Etrusque ; 4. Du XIVe siècle ; 5. Araire ; 6. Charrue à avant-train ; 7. Charrue-balance polysoc ; 8. Brabant double (tourne-oreille) ; 9. Charrue-balance actionnée par un moteur-treuil (motoculture).

— LOC. FAM. *Cheval de charrue* (ou de *carrosse*), Homme stupide ou très grossier. || *Tirer la charrue,* Faire un travail pénible. || *Mettre, Tenir la main à la charrue,* Payer de sa personne.
— LOC. PROV. **Mettre la charrue devant les bœufs,** Commencer par où l'on devrait finir. || **C'est une charrue mal attelée,** Se dit d'une entreprise dont les associés ne s'entendent pas.
— ENCYCL. Les parties essentielles de la *charrue* ordinaire sont : le *coutre*, qui découpe la terre dans le sens vertical ; le *soc*, qui la découpe horizontalement ; le *versoir*, qui retourne la tranche découpée par le coutre et le soc. Parfois on adjoint à ces pièces travaillantes une *rasette*, formée d'un petit soc et d'un versoir, que l'on fixe à l'avant du coutre et qui découpe dans la terre de petites portions du sol superficiel destinées à être enfouies sous la bande de labour. Le bâti se compose du *sep*, au moyen duquel la charrue repose et glisse sur le sol ; de l'*age*, sorte de timon pourvu de *mancherons* pour diriger la charrue ; d'une *tige* ou d'une chaîne, à laquelle on accroche les traits ; enfin, des *étançons*, qui relient le sep à l'age ; en tête de l'age se trouve le *régulateur*, pour régler la profondeur du labour.

La charrue pourvue d'un avant-train, une fois bien réglée, ne nécessite pas, comme la charrue ordinaire, une action incessante sur les mancherons. Il existe différents types de charrues. La charrue dite *brabant double* ou *tourne-oreille* a un double corps de travail, qu'on fait pivoter autour de l'age lorsqu'on arrive au bout du sillon et qu'on veut labourer en sens inverse. Dans le même but, on a imaginé les charrues-balance ou charrues à bascule, possédant deux jeux de pièces travaillantes, qui fonctionnent alternativement. La charrue *tilbury* est pourvue d'un siège pour le conducteur ; les charrues *polysocs* retournent simultanément plusieurs bandes de terre : elles sont généralement actionnées par un moteur mécanique. Il existe également des charrues automobiles et des charrues dans lesquelles le soc et le versoir sont remplacés par des disques. Les charrues à disques sont utilisées dans les sols très secs. On nomme *charrues sous-soleuses* celles qui sont munies de pièces qui fouillent la couche profonde du sol. C'est à ce genre qu'appartiennent les *charrues taupes*, dont l'organe actif est une sorte de soc plein qui, sans retourner la terre, l'ameublit suffisamment à une certaine profondeur pour permettre l'écoulement des eaux.

CHARRUER [*ru-é*] v. intr. Conduire la charrue.

CHARRUYER [*cha-ru-ié*] n. m. Dans certains départements, Ouvrier agricole chargé de conduire la charrue.

CHARS (le), petit pays de France qui faisait partie du Vexin français et est englobé dans l'arrond. de Pontoise (Seine-et-Oise). Localité princ. : *Chars*.

CHARS, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 18 kil. de Pontoise, sur la Viosne ; 1.030 hab. Ch. de f. Etat. Eglise des XIIe et XVIe siècles. Carrières, cressonnières artificielles ; vanneries.

CHARTAGNE [*gn* mll.] n. m. Retranchement caché dans un bois.

CHARTE n. f. (du lat. *charta*, papier). [On a écrit autrefois CHARTRE.] Ecrit authentique, destiné à consigner des droits, ou à régler des intérêts : *Les* CHARTES *d'une commune.* || *Par extens.* Acte d'un souverain, servant de base à la Constitution. Lois constitutionnelles d'un pays, d'un Etat : *La* CHARTE *de Jean Sans Terre. Charles X fut renversé pour n'avoir pas respecté la* CHARTE. || *Fig.* Loi, règle fondamentale : *Les lois de la nature, c'est la* CHARTE *de l'univers.*
— *Charte vidimée*, Charte reconnue authentique, celle à laquelle on avait mis le visa ou *vidimus*. || *Chartes apennes*, Pièces que l'on délivrait pour tenir lieu de titres perdus par accident. || *Charte prestaire*, Acte en vertu duquel un propriétaire cédait l'usufruit de quelque fonds à certaines conditions. || *Charte précaire*, Acte par lequel le futur usufruitier demandait cette cession. || *Chartes paricles*, Celles dont on faisait autant de copies semblables qu'il y avait de parties contractantes. || *Charte-partie*, v. la partie *encycl.* (Dr. marit.) || *Chartes dentelées, Chartes ondulées*, Chartes-parties dont les bords étaient coupés en dents de scie ou ondulés.
— *Charte bâclée*, La charte de 1830. V. la partie *encycl.*
— *Charte lapidaire*, Titre inscrit sur la pierre.
— *Trésor des chartes.* On appelait ainsi le dépôt des archives de la couronne de France. V. CHARTRIER.
— *Ecole des chartes.* V. ÉCOLE.
— ENCYCL. Diplom. Au moyen âge, on entend par *charte* ou *chartre* (*charta, chartula*) tout écrit authentique destiné à consigner des droits ou à régler des intérêts. Dès le XVIe siècle, le mot s'applique plus spécialement aux documents du moyen âge. La critique des chartes a été créée par Dom Mabillon, dans son *De re diplomatica* (1681). La *teneur* d'une charte solennelle et complète comprend le *protocole initial* (invocation, suscription, adresse, salut), le *texte* (préambule, notification, exposé, dispositif, clauses finales), et le *protocole final* ou *eschatocole* date, appréciation, signes de validation).
— Politiq. Les *chartes politiques* les plus célèbres sont les suivantes :

Grande Charte, charte imposée, le 15 juin 1215, à Jean sans Terre par les barons anglais révoltés, alliés au clergé et au peuple de Londres. Cet acte, rendu nécessaire par l'arbitraire, les exactions et les injustices des Plantagenets était moins une Constitution nouvelle que la confirmation solennelle des vieilles libertés anglaises ;

Charte aux Normands, Nom de l'acte par lequel Louis X, roi de France, accorda, en 1315 (à Vincennes), aux nobles normands, des privilèges qui furent confirmés et étendus par Philippe de Valois en 1339. On eut de même la *Charte aux Auvergnats ;* car le successeur de Philippe le Bel, en présence de la réaction féodale, eut l'habileté d'octroyer des chartes partielles, au lieu d'une charte générale, qui aurait pu fonder en France un régime de monarchie tempérée.

Charte constitutionnelle. Octroyée au peuple français le 4 juin 1814, par Louis XVIII. L'organisation sociale et administrative établie depuis 1789 fut conservée ; la religion catholique était religion d'Etat. Le régime politique fut calqué sur le système anglais. Le pouvoir législatif appartenait à la Chambre des *pairs*, désignés par le roi et héréditaires, et à la Chambre des *députés*, élus par les citoyens qui payaient au moins 300 francs d'impôts. Les membres des deux Chambres ne recevaient pas d'indemnité. Le budget était voté par la Chambre des députés ; les lois, par les deux Chambres. Le roi nommait les ministres, sanctionnait les lois, convoquait la Chambre des députés et pouvait l'ajourner ou la dissoudre. Les ministres contresignaient les actes du roi mais leur responsabilité politique était discutée : le refus par le roi d'en admettre l'application fut la cause dominante de la révolution de 1830. La presse était libre, sous certaines conditions déterminées par des lois. La charte n'indiquait aucune procédure pour la revision de la Constitution ;

Charte de 1830. Ce fut une revision de la charte de 1814. Faite rapidement par la Chambre des députés, laquelle n'avait, d'ailleurs, aucun mandat pour une telle œuvre, cette charte, que l'on qualifia *Charte bâclée*, fut signée et jurée par Louis-Philippe. La censure fut abolie, l'enseignement déclaré libre, et la formule de 1814 : « La religion catholique est la religion de France » fut modifiée ainsi : « .....est la religion professée par la majorité des Français ». La Chambre des députés reçut le droit d'élire son président, et l'initiative des lois. L'âge d'éligibilité fut abaissé de quarante à trente ans.
— Dr. marit. *Charte-partie.* On donne le nom de *charte-partie* au contrat qui règle les conditions de louage d'un navire. Ce nom vient de ce qu'on était dans l'usage de couper en long l'original du traité de louage d'un navire, dont chacun gardait la moitié. Ce louage est appelé *affrètement* sur l'Océan, parce que le mot *fret* désigne le prix convenu du loyer ; on l'appelle *nolisement* dans la Méditerranée, parce que ce même loyer y est appelé *nolis*. (En pratique, on ne dresse de charte-partie que pour les affrètements considérables.)

CHARTERED [prononc. angl. *tchar-teurd'*] n. f. et adj. (mot angl. signif. *pourvu d'un traité*). Qualificatif que l'on donne, en Angleterre, à un certain nombre de compagnies privées, auxquelles l'Etat confère, pour des motifs d'ordre politique ou économique, des privilèges particuliers.
— ENCYCL. Ce système de mise en valeur de colonies est le premier qui ait été pratiqué par les Européens : les compagnies privilégiées françaises de Richelieu et de

Colbert, la fameuse Compagnie fondée par Law, n'étaient pas autre chose que des compagnies à charte. Mais, de nos jours, le système de la charte n'est guère pratiqué que par les Anglais, qui l'ont en particulier appliqué à l'exploitation des territoires du bas Niger (*Royal Niger Company*), et surtout à celle de l'hinterland de la colonie du Cap et du Natal (*British South Africa Chartered Company*). C'est cette dernière organisation, datant d'octobre 1889 et dont Cecil Rhodes fut le promoteur, que l'on désigne communément sous le nom de *Chartered*. Son territoire forme les deux régions de la Rhodésie du Nord et de la Rhodésie du Sud. En 1923, le régime de la compagnie à charte a fait place à celui d'un gouvernement responsable. La Chartered et son chef sont responsables de la guerre entre l'Angleterre et les deux républiques du Transvaal et de l'Orange. L'exploitation du pays par la Compagnie privilégiée, bien que marquée par d'incontestables bienfaits locaux, n'en a pas moins été signalée par de graves abus de pouvoir et une regrettable dureté à l'égard des populations nègres de l'Afrique australe.

CHARTERGUE [*tèrgh'*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des vespidés, renfermant de petites guêpes sociales, grises ou jaunes et noires, à abdomen ovale et pointu.

— Encycl. Les *chartergues* habitent l'Amérique centrale et méridionale ; elles construisent des nids papyracés, dont l'enveloppe est faite d'un superbe carton gris lustré, imperméable. Le *chartergus chartarius*, ou guêpe cartonnière de Cayenne, fait son nid cylindrique, avec un toit pointu où s'ouvre le conduit intérieur qui traverse tous les gâteaux.

Chartergue et son nid (ouvert pour montrer les rayons).

CHARTERS-TOWERS, ville d'Australie (Queensland) ; 9.500 hab. Mines d'or. Fonderies de fer.

CHARTIER [*ti-é*] n. m. Ancienne forme du mot CHARRETIER.

CHARTIER (saint), en latin Carterius, prêtre qui vécut au VIe siècle près de La Châtre en Berry. Le lieu qu'il habita porte aujourd'hui son nom.

CHARTIER (Alain), écrivain et diplomate français, né à Bayeux vers 1385, mort au plus tard en 1433. Il entra de bonne heure au service du dauphin (le futur Charles VII), dont il était secrétaire dès 1422 ; de 1424 à 1428 il fut chargé par lui de nombreuses missions diplomatiques, et mourut à Avignon, probablement en disgrâce. Ses œuvres politiques ont pour objet de ranimer les courages abattus par tant de revers, et de rallier les bons citoyens autour du roi légitime. Les plus importants (en français) sont : le *Quadrilogue invectif* (1422) et le *Traité de l'Espérance* (1428). Parmi ses opuscules latins, qui ont le même objet, le plus notable est son *Epître* à l'Université de Paris (1420), où il essaye de la rattacher au parti du roi. Par le souci de la propriété des termes, de l'élégance, et l'art de la période, Alain Chartier, qui s'inspirait intelligemment de Cicéron et de Sénèque, est le premier de nos prosateurs classiques ; c'est ce qu'entendait Pasquier, en l'appelant « le Père de l'éloquence française ».

Alain Chartier.

Comme poète, A. Chartier ne se distingue de ses contemporains que par une forme plus vive et plus dépouillée, où l'on sent l'influence des modèles latins. Ses œuvres en vers les plus notables sont : le *Lai de Plaisance*, le *Lai de Paix*, la *Belle Dame sans merci* et le *Bréviaire des Nobles*.

CHARTIER (Guillaume), frère d'Alain Chartier, né à Bayeux vers 1392, mort à Paris en 1472. Il fut un des négociateurs du fameux Congrès d'Arras (1435), un des juges du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, et fut nommé évêque de Paris en 1447.

CHARTIER (Jean), chroniqueur français, qui n'était pas, comme on l'a cru, frère d'Alain Chartier. Il fut nommé par Charles VII, en 1437, historiographe de France. Sa chronique, histoire officielle du règne, est une œuvre froide et incolore mais où l'on trouve bien des renseignements utiles. Il fut chantre à l'abbaye de Saint-Denis en 1445.

CHARTIER (René), médecin français, né à Vendôme en 1572, mort en 1654, fut nommé médecin ordinaire de Louis XIII en 1613, et, en 1617, professeur de chirurgie au Collège royal. — Son fils aîné, Jean **Chartier**, né à Paris en 1610, mort en 1662, fut professeur à la Faculté de cette ville, et médecin du roi.

CHARTIER (Pierre), émailleur et orfèvre français, né à Blois en 1618, mort à Paris en 1692. Fils de l'orfèvre Antoine Chartier, il fut l'élève d'Henri Toutin, Maître-orfèvre en 1638, on lui attribue une plaque d'or qui se trouve au musée de Dresde, et diverses reliures au musée Condé, à Chantilly.

CHARTIL [*ti*] n. m. (de *charrette*). Longue et forte charrette pour transporter les gerbes. || Appentis servant de remise à charrettes, etc.

CHARTISME [*tissm'*] n. m. (rad. *charte*). Ensemble des doctrines d'un parti politique qui s'est formé vers 1838, en Angleterre, pour obtenir l'extension des droits de la classe ouvrière, et dont l'origine était dans la déception qu'avait fait éprouver à celle-ci le *Reform Act* de 1832.

— Encycl. Des comités formulèrent les vœux des meetings populaires en quelques phrases concises, qui devinrent la charte du peuple, d'où le nom de *chartisme*. Ce programme peut se résumer en six points : 1° suffrage à tout citoyen majeur ; 2° égalité des districts électoraux ; 3° vote au bulletin secret ; 4° session annuelle du Parlement ; 5° éligibilité de non-propriétaires à la Chambre des communes ; 6° rétribution aux membres du Parlement. En 1839, la Chambre des communes refusa de mettre à l'ordre du jour une pétition couverte de plus de un million de signatures. Une insurrection dans le pays de Galles fut réprimée et ses auteurs transportés. Cette agitation se renouvela en 1842, et, plus violente encore en 1848, elle fut réprimée avec la même sévérité. La cause du chartisme était plus économique et sociale que politique : le nombre de ses partisans diminua peu à peu, à mesure que l'Angleterre entra dans l'ère de prospérité industrielle et commerciale qui s'ouvrit pour elle à cette époque ; et, d'un autre côté, les réformes de 1867 et 1887, ainsi que le *Ballot Act* de 1872, contribuèrent à ramener le calme dans les esprits.

CHARTISTE [*tisst'*] n. m. En Angleterre, Partisan du chartisme. S'est dit aussi des partisans de la charte de dom Pedro, en Portugal. || En France, Elève de l'Ecole des chartes.

— Adjectiv. : *Mouvement* CHARTISTE.

— Encycl. V. CHARTISME.

CHARTOGRAPHE [*graf'*] n. m. (de *charte*, et du gr. *graphein*, écrire). Qui recueille ou explique les anciennes chartes.

— Géogr. On a employé naguère, au lieu de *cartographe, cartographie, cartographique*, l'orthographe : *chartographe, chartographie, chartographique*. La forme CARTOGRAPHE, etc., a prévalu.

CHARTOGRAPHIE [*fi*] n. f. Science du chartographe.

CHARTOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la chartographie : *Travaux* CHARTOGRAPHIQUES.

CHARTOLOGIE [*ji*] n. f. (de *charte*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur l'art de faire les chartes.

CHARTOLOGIQUE [*lik'*] adj. Relatif à la chartologie.

CHARTON n. m. (pour *charreton*). Charretier. (Vx.)

CHARTON (*Édouard*-Thomas), écrivain et homme politique français, né à Sens en 1807, mort à Versailles en 1890. Avocat et saint-simonien, il fut, en 1834, un des défenseurs des accusés d'avril. Préfet de Seine-et-Oise en 1870, député de l'Yonne en 1871, il fut sénateur de ce département à partir de 1878. Il était membre libre de l'Académie des sciences morales. Il a fondé le *Magasin pittoresque* (1833), *l'Illustration* (1843), *l'Ami de la maison* (1856), *le Tour du monde* (1860), et la *Bibliothèque des merveilles*. Il a publié : *Voyages anciens et modernes* (1854-1857) ; *Histoire de France illustrée* (1859-1860), avec Bordier ; *le Tableau de Cébès* (1882) ; etc.

Ed. Charton.

CHARTON-DEMEUR (Mme), née *Anne-Arsène* CHARTON, cantatrice française, née à Saujon (Charente) en 1824, morte à Paris en 1892, commença sa carrière à Bordeaux, et la continua à Toulouse et à la Monnaie de Bruxelles. Elle se produisit avec succès sur les principales scènes européennes. Elle créait, à Bade, en 1862, le rôle de Béatrice dans l'opéra de Berlioz : *Béatrice et Bénédict*, et peu après personnifiait au Théâtre-Lyrique la Didon de ses *Troyens*. Son tempérament dramatique, l'éclat et la puissance de sa voix de soprano lui valurent un immense succès personnel.

CHARTOPHYLAX [*kar, fi-lakss*] n. m. (du gr. *khartês*, papier, et *phulax*, gardien). Dignitaire byzantin ; principalement, le garde des chartes et des archives ecclésiastiques.

CHARTRAIN [*trin*], **AINE**, personne née à Chartres ou y habitant.

— Adjectiv. Relatif à cette ville ou à ses habitants : *Population* CHARTRAINE.

CHARTRAIN (PAYS), le *pagus Carnotinus* de l'époque carolingienne ; d'où le nom primitif de CHARTRAIN. Il appartenait à la IVe Lyonnaise des Romains et à la *Civitas Carnotum ;* formé du doyenné de la banlieue et de presque tout le grand archidiaconé de Chartres, il s'étendait sur une partie de la Beauce et avait pour ch.-lieu Chartres. Plus tard, il fut englobé dans l'Orléanais, sauf ses parties nord et est, qui sous le nom de *Chartrain français*, dépendaient de l'Ile-de-France.

CHARTRAN (Jean-Hyacinthe-*Sébastien*), général français, né à Carcassonne en 1779, fusillé à Lille en 1816. Soldat de la République à quatorze ans, il se distingue aux Pyrénées, en Italie, sur le Rhin, puis plus tard en Russie et à Waterloo. Envoyé en surveillance à Lille lors de la seconde Restauration, une commission militaire le condamne à mort. Lille lui a élevé un monument par souscription.

Théobald Chartran.

CHARTRAN (Théobald), peintre français, né à Besançon en 1849, mort à Neuilly-sur-Seine en 1907. Elève de Cabanel, il remporta en 1877 le grand prix de Rome, avec un tableau représentant *la Prise de Rome par les Gaulois*. A son retour d'Italie, Chartran conquit rapidement une sérieuse réputation comme portraitiste et peintre d'histoire. *Le Cierge, la Vision de saint François d'Assise, Vincent de Beauvais et Louis XI à Royaumont*, et plus récemment *Saint François d'Assise chantant au labour* et la *Cérémonie du centenaire de Victor Hugo* ont montré dans Chartran un artiste adroit. On lui doit aussi les portraits de *Mounet-Sully*, de *Mlle Reichemberg*, de *Sadi Carnot*, de *Léon XIII*.

CHARTRE n. f. (du lat. *carcer*, cachot). Prison. (Vx.) || *Tenir quelqu'un en chartre privée*, Le détenir sans autorité de justice.

— *Par extens.* Châsse, coffre.

— *Fig.* Dépérissement, maigreur. (Vx.)

— Méd. Nom vulgaire du *carreau*.

CHARTRE n. f. (lat. *chartula*). Syn. vieilli de CHARTE.

CHARTRE-SUR-LE-LOIR (LA), ch.-lieu de cant. de la Sarthe, arrond. et à 46 kil. du Mans, sur le Loir ; 1.754 hab. (*Chartrains, aines*). Ch. de f. Etat. Filature de coton. Restes d'un château ; habitations en caverne — Le canton a 9 comm., et 8.313 hab.

CHARTRÉ, E adj. (pour : *charté, e*). Qui possède une chartre, un privilège accordé sous forme de chartre.

CHARTRERIE [*rî*] n. f. Au moyen âge, Le corps de citoyens qui administrait les biens appartenant aux pauvres.

CHARTRES (lat. *Autricum, civitas Carnotum*), ch.-lieu du départ. d'Eure-et-Loir, sur l'Eure, à 88 kil. de Paris ; 25.360 hab. (*Chartrains, aines*). Ch. de f. Etat. Evêché suffragant de Paris. Lycée Marceau. Chartres est avant tout un marché agricole entre la Beauce, le Perche et les campagnes normandes ; pâtés de gibier renommés. C'est également une des villes d'art les plus importantes de la France, avec sa cathédrale qui éclipse tous les autres monuments, mais ne saurait faire oublier ses belles églises romanes de Saint-Brice (XIe s.), Saint-André (XIIe s.), ou ogivales de Saint-Pierre, l'ancienne abbaye de Saint-Père-en-Vallée (XIIe et XIIIe s.), ou Renaissance de Saint-Agnan (XVIe-XVIIe s.). Ses rues étroites et pittoresques, bordées de vieilles maisons, ses vieux ponts sur l'Eure, ses restes de remparts du XIVe siècle (porte Guillaume) enchâssent la cathédrale et lui conservent un cadre digne d'elle.

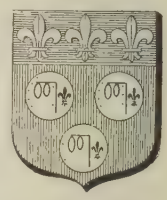

Armes de Chartres.

— *Histoire.* L'antique *Autricum* tire son nom actuel du peuple dont elle était la capitale, les *Carnutes*. Elle était à l'époque gauloise le centre le plus actif du culte druidique ; les druides s'y réunissaient chaque année en un véritable concile où se traitaient les affaires de la religion gauloise. Ruinée par les Normands, Chartres résista cependant en 911 aux attaques de Rollon. Devenue au moyen âge le chef-lieu d'un comté, la ville appartint à la maison de Champagne et de Blois, puis à la maison de Châtillon-sur-Marne, comtes de Blois, qui la vendit en 1286 à Philippe le Bel. Le comté de Chartres fut ensuite l'apanage de Charles de Valois, père de Philippe VI. Chartres refusa de se livrer aux calvinistes ; mais, en 1591, elle fut enlevée par Henri IV qui s'y fit sacrer deux ans après. Le comté fut érigé en duché par Louis XIV pour la maison d'Orléans dont l'héritier porta jusqu'à Louis-Philippe le titre de « duc de Chartres ». Ce titre fut porté en dernier lieu par Robert, second fils du comte de Paris.

Cathédrale de Chartres. — Cl. Giraudon.

Chartres a vu naître au XVIe siècle les poètes Philippe Desportes et Mathurin Régnier et le chancelier Etienne d'Aligre ; au XVIIe siècle, les historiens André-Félibien des Aveaux et son fils le bénédictin Dom Michel Félibien, le moraliste Pierre Nicole ; au XVIIIe siècle, les conventionnels Jérôme Pétion de Villeneuve, qui fut maire de Paris, et Sergent-Marceau, le général Marceau. Au moyen âge, l'évêque Fulbert et le chroniqueur Guillaume de Chartres, chapelain de Saint Louis, sont peut-être originaires de la ville elle-même.

L'arrondissement a 11 cant., 205 comm., et 131.370 hab. — Le canton Nord a 20 comm., et 23.370 hab. ; le canton Sud 16 comm., et 22.550 hab.

Chartres (CATHÉDRALE DE). En dépit de parties d'époques différentes, Notre-Dame de Chartres est le plus célèbre et le plus riche des monuments de l'art ogival. De la cathédrale romane construite en 1020 par l'évêque Fulbert et incendiée, dit-on, par la foudre, il reste la vaste crypte ornée de peintures murales et renfermant de vieux tombeaux. La cathédrale actuelle fut commencée en 1120 ; de cette époque datent le clocher de droite de 107 m. et le magnifique portail royal de style roman à trois portes ornées plus tard d'une foule de statues dont les principales représentent les rois et les reines de Juda. La façade se continue au-dessus dans le style ogival par trois fenêtres surmontées d'une vaste rosace, puis d'une fine galerie ; un pignon avec statue de la Vierge et statue du Christ bénissant de dimensions colossales la termine. Le clocher de gauche mesure 115 m. de haut ; ogival jusqu'à la hauteur de la galerie, il est terminé par une flèche ajourée des XVe et XVIe s. Cette façade mesure 30 m. de large ; le plan prévoyait sept clochers, qui n'ont pas été achevés. Les portes latérales (XIIIe s.), fort riches aussi, présentent des détails de la vie de la Vierge et des Apôtres ; dix-huit cents statues ornent l'extérieur de la cathédrale dont l'œuvre principale fut achevée de 1194 à 1260.

L'intérieur suit le plan de la crypte de 120 m. de long en forme de croix latine. La décoration en est aussi riche que celle de l'extérieur ; c'est d'abord la clôture du chœur formée de hauts- et de bas-reliefs représentant en grandeur naturelle, ou presque, la vie de la Vierge et de Jésus (groupe splendide de la Nativité). Cette clôture fut commencée en 1514 par Jean de Beauce, continuée par Mathurin Delorme et terminée au début du XVIIIe s. C'est ensuite la célèbre Vierge au pilier, statue de bois du XIVe s., centre d'un important pèlerinage ; c'est l'Assomption en marbre du maître-autel, de Bridan ; ce sont surtout les vitraux dont la collection unique au monde est bien conservée. La plupart datent du XIIIe s. La cathédrale, restaurée au XVIIe s. et de nos jours, est construite en belle pierre de Berchères (à 8 kil.), transportées au moyen âge par une multitude de pèlerins. Chartres est resté longtemps le centre du principal pèlerinage français à la Vierge, et l'on a pu dire de sa cathédrale que, par les sujets de l'iconographie, elle était la cathédrale de la Vierge.

CHARTRES (Renaud DE), né en 1380, mort en 1444, archidiacre de Beauvais, archevêque de Reims en 1414, chancelier de France en 1425, joua un rôle important sous Charles VII dans le procès de Jeanne d'Arc et lors des négociations du traité d'Arras.

CHARTRES (Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand D'ORLÉANS, duc DE), second fils du duc d'Orléans et de la princesse Hélène, frère puîné du comte de Paris, né à Paris en 1840, mort en 1910. Il prit part à la guerre de Sécession et, en 1870, servit vaillamment dans l'armée de Chanzy, sous le titre de « Robert le Fort ». Il avait épousé, en 1863, sa cousine la princesse Françoise-Marie-Amélie d'Orléans, morte à Saint-Ferrière en 1925.

CHARTREUSE [*treuz'*] n. f. (de la *Grande-Chartreuse*). Couvent de chartreux : *Les* CHARTREUSES *sont construites dans des lieux solitaires.* || *Fig.* Retraite. Petite maison de campagne isolée.

— Art culin. Sorte de macédoine de légumes et de volaille ou de gibier. (On peut citer, comme type de chartreuse, la perdrix aux choux.)

CHARTREUSE ou **GRANDE-CHARTREUSE** (MASSIF DE LA), massif montagneux des Alpes françaises faisant partie de la zone dite subalpine (départ. de la Savoie et de l'Isère) et limité au N. par la dépression Chambéry-Montmélian, au S. par la cluse Grenoble-Moirans. Il est formé de chaînes calcaires jurassiques et crétacées orientées du N.-E. au S.-O., couvertes de forêts et d'éboulis, et de vallons marneux riches en cultures et en pâturages. La vallée du Guiers, qui pénètre profondément dans l'intérieur du massif, en est le centre le plus populeux et le plus actif. Quelques sommets, le signal de Chamechaude (2.807 m.), le Petit- et le Grand-Som dépassent 2.000 m. Situé à proximité de Grenoble et de Chambéry, le massif est visité chaque année par de nombreux touristes.

Chartreuse (la **Grande-**), ancien monastère abandonné depuis 1903, qui fut le premier établissement et le chef de l'ordre des chartreux. Fondé en 1084 par saint Bruno dans un vallon désert du diocèse de Grenoble (auj. comm. de Saint-Pierre-de-Chartreuse, arrond. de Grenoble, départ. de l'Isère), il fut détruit et reconstruit plusieurs fois. Il date en son état actuel de 1676 ; depuis l'expulsion des religieux, il est fort mal entretenu et se délabre peu à peu.

— ENCYCL. Hist. ecclés. Le nom de *chartreuse* vient du désert montagneux de la Chartreuse, près de Grenoble. Les chartreuses sont essentiellement caractérisées par la réunion de petites habitations ou ermitages, où chaque moine vit indépendant de son voisin ; mais l'ensemble des ermitages est relié par un cloître commun, qui conduit à l'église commune et au cimetière. La règle fut écrite par Guigues, cinquième général des chartreux. L'architecture des chartreux se ressent de l'excessive sévérité de la règle. Pourtant la chartreuse de Pavie reste une des merveilles du monde.

Couvent de la Grande Chartreuse. — Cl. Neurdein.

Chartreuse (FORÊT DOMANIALE DE **la Grande-**), forêt du départ. de l'Isère, arrond. de Grenoble, cant. de Grenoble (Nord), Saint-Laurent-du-Pont, le Touvet, et Voiron. Située dans le massif montagneux du même nom, elle y occupe les versants qui enserrent les bassins supérieurs des deux Guiers (Guiers vif et Guiers mort), affluents du Rhône, à des altitudes variant de 420 mètres (entrée du Désert) à 1.940 mètres (Lances de Malissart).

Sa contenance, qui avant la Révolution dépassait 12.000 ha., est réduite à 8.313 ha. sur lesquels 5.472 sont boisés et près de 2.900 sont à l'état de pâturages et de prairies, ou couverts de rochers.

Le peuplement est constitué en grande partie par le sapin et l'épicéa ; le hêtre et quelques autres feuillus occupent la place restante.

A part quelques petits massifs isolés où dominent les feuillus, et qui sont traités en taillis-sous-futaie, la forêt est à l'état de futaie jardinée à des révolutions de 150 et 180 ans. Une réserve artistique de 115 ha. a toutefois été constituée sous le nom de « Polygone d'ornementation » autour du Couvent qui s'élève au milieu même de la forêt.

Le massif renferme des sites extrêmement pittoresques et offre sur les chaînes montagneuses et les vallées environnantes des points de vue magnifiques.

Chartreuse de Dijon (puits de Moïse). — Cl. Neurdein.

Chartreuse de Dijon (la) ou **les Chartreux**, ou **Chartreuse de Champmol**, établissement fondé, à 1 kil. de la ville, par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, en 1383, et qu'il avait désigné pour être le lieu de sa sépulture et de celle de ses descendants. Toutefois, son mausolée et celui de Jean sans Peur, son fils, furent les seuls qui furent élevés. Mutilés pendant la Révolution, ils ont été, depuis, restaurés et transportés au musée de Dijon. Aujourd'hui, la chartreuse est remplacée par un asile d'aliénés. Il ne reste que le portail d'entrée, le portail de l'ancienne église, une tour octogonale et le puits de Moïse. Le portail de l'ancienne chapelle est décoré de figures sculptées par *Ymaigier* du duc Philippe, Claux Sluter et par Jean de Marville. Le puits de Moïse, jadis placé au centre du grand cloître, œuvre de Sluter, a été construit de 1396 à 1399. Il est orné des statues de Moïse, de David, de Jérémie, de Zacharie, de Daniel et d'Isaïe.

Chartreuse de Florence (la) ou **chartreuse de Galluzzo**, près du village de Galluzzo, à une lieue de Florence, fut fondée en 1341 par le Florentin Nicolas Acciajuoli, sénéchal de la reine Jeanne de Naples. Andrea Orcagna aurait été l'architecte de l'église la plus ancienne et du tombeau du fondateur du monastère, mort en 1366. La chartreuse abrite de nombreuses œuvres d'art (tombeaux des Acciajuoli, vitraux de Jean d'Udine (?), *le Christ en croix*, fresque de Mariotto Albertinelli, etc.

Chartreuse de Pavie (la), monastère célèbre, situé à deux lieues de Pavie, fondé en 1396 par le duc Jean-Galéas Visconti pour accomplir un vœu de sa femme Catherine Sforza. Bernard de Venise en fut le premier architecte. La construction du couvent fut achevée, sauf les cloîtres et l'église, peu après la mort de Galéas (1402). Les travaux, interrompus, ne furent repris qu'en 1453 sous la direction de Guiniforte Solari. La façade de l'église fut commencée en 1473 par Mantegazza et Giovantonio Amadeo, et fut terminée dans sa partie inférieure vers 1492. Elle ne fut achevée qu'en 1540.

Cette façade est la plus remarquable création de la Renaissance dans l'Italie du Nord. L'église, décorée de fresques par Borgognone, abrite de très belles œuvres d'art : les statues funéraires de Ludovic le More et de Béatrice d'Este, par Cristoforo Solari, le tombeau splendide de Jean-Galéas Visconti, par Romano et Briosco, achevé par Alessi en 1562, des lavabos, des bas-reliefs, etc. Le cloître de la fontaine a été décoré par Amadeo et Rinaldo de Stauris.

La chartreuse, fermée en 1782, sous l'empereur Joseph II, rouverte aux chartreux de 1843 à 1881, est aujourd'hui propriété nationale.

C'est de cette chartreuse que François Ier captif écrivit à sa mère, le soir même de la bataille de Pavie, une lettre restée célèbre.

Chartreuse de Parme (LA), roman d'Henri Beyle (Stendhal). Composé avec une rapidité foudroyante, en cinquante-deux jours, du 4 novembre au 26 décembre 1838, il parut en mars ou avril 1839. C'est moins un roman que la chronique d'une vie, celle de Fabrice del Dongo, né avec le siècle dans une famille aristocratique de Milan, qui s'éprend de Napoléon. (Pour le rejoindre il assiste en amateur à Waterloo : description célèbre d'une bataille telle qu'on la voit), puis cherche à concilier, dans l'Italie de la Restauration les élans d'une âme généreuse, et sa fortune. La duchesse Sanseverina, sa tante, ambitieuse pour ce neveu dont elle est éprise, le pousse dans la carrière ecclésiastique. Mais Fabrice, archevêque de Parme, n'en aime pas moins d'un mortel amour Clelia Conti. Les péripéties innombrables de ce roman n'en font pas tant la valeur, que la peinture des caractères : Fabrice, enthousiaste, voluptueux et sensible, puis tout entier à son amour, et Clelia, pudique, dévote et tendre ; la Sanseverina, brillante de grâce et d'esprit, qui mêle aux jeux de l'ambition toutes les violences d'une âme passionnée jusqu'au crime ; son amant le comte Mosca, premier ministre sceptique, spirituel et sans scrupule, du royaume de Parme. Mais autour de ces protagonistes, dont Stendhal analyse les sentiments avec une minutieuse tendresse, il a groupé tous les acteurs d'une petite cour italienne imaginaire, et tracé ainsi, dans sa pensée, l'image en raccourci de toutes les cours, en même temps qu'il peignait avec la plus fine précision les excès et les ridicules de la réaction politique en Italie

Chartreuse de Parie. — Cl. Alinari.

CHARTREUSE [*treuz'*] n. f. Liqueur obtenue par la distillation de plantes aromatiques qui croissent sur les Alpes.

— ENCYCL. La *chartreuse* tire son nom du couvent de la Grande-Chartreuse (Isère) où elle fut fabriquée d'abord. Elle s'obtient au moyen de plantes alpestres que l'on fait macérer dans de vieil alcool et qu'on distille ensuite ; l'alcool fourni par la distillation est mélangé de sirop et donne la chartreuse verte, jaune ou blanche. La loi de 1903 avait obligé les religieux qui fabriquaient la chartreuse à recouvrer leur couvent, leur marque [illegible] à la Grande-Chartreuse ; mais, retirés en Espagne, à *Tarragone*, les chartreux y ont repris la fabrication de leur liqueur.

CHARTREUX [*treû*], **EUSE** n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Bruno : *Les* CHARTREUX *vivent dans des ermitages reliés à un cloître commun.*

— *Poudre des chartreux.* Pharm. Kermès minéral.

— ENCYCL. Cet ordre fut fondé en 1086 par saint Bruno, aidé de six compagnons, à la Grande-Chartreuse, près de Grenoble. Le saint donna à ses religieux la règle des bénédictins. En 1257, Saint Louis fit venir des chartreux à Paris et les installa rue d'Enfer. Leur couvent fut supprimé en 1790. En 1903, les chartreux de France, expulsés, sont allés s'établir les uns en Autriche, les autres à Tarragone (Espagne) où la fabrication de la liqueur a été reprise, la plus grande partie enfin au monastère de Farneta (Italie), qui a pris le nom de *Grande-Chartreuse*.

Chartreux.

Chartreuse.

Chartreux (ANCIEN COUVENT DES), à Paris, fondé par Saint Louis. En 1257, le roi avait fait venir [illegible] à qui il donna le domaine, dit « de Vauvert », en bordure de la rue d'Enfer (rue Denfert-Rochereau actuelle). Le monastère fut supprimé en 1790. Des rues furent percées sur les limites orientale et occidentale de l'ancien enclos. Mais l'ancienne pépinière resta intacte. Après avoir en 1870 abrité une poudrière, incendiée par les troupes de la Commune le 24 mai 1871, cet espace s'est enfin bâti : sur une partie de l'ancien enclos des chartreux s'élèvent le lycée Montaigne, l'Ecole coloniale, l'Ecole de pharmacie, et une clinique de la Faculté de médecine.

CHARTREUX [*treû*] n. m. Chat qui a le poil d'un gris bleuâtre ; il a été introduit en France par les chartreux. (C'est le chat gris-bleu ou ardoisé du cap de Bonne-Espérance [*felis domestica cærulea*].)

— Adjectiv. : *Chat* CHARTREUX.

CHARTRIER [*tri-é*] n. m. (de *chartre* ou *charte*). Greffier. (Vx.) || Gardien de chartes, lieu où se trouvaient classés les titres : *Le* CHARTRIER *de Saint-Denis.* || Recueil de chartes : CHARTRIER *de France.* || Au moyen âge, Membre d'une chartrerie.

— Adjectiv. : *Carme* CHARTRIER.

CHARTULAIRE [*lèr'*] n. m. Hist. ecclés. V. CARTULAIRE.

CHARYBDE [*ka*]. Myth. gr. Monstre du détroit de Sicile, personnification d'un gouffre situé en face du rocher de Scylla. D'après la légende, Charybde était fille de Poseidon et de Géa ; elle attira la colère d'Héraklès en lui enlevant quelques-uns des bœufs qu'il avait pris à Géryon ; elle fut frappée de la foudre par Zeus, et reléguée dans un gouffre marin.

CHARYBDE [*ka*]. Géogr. anc. Tourbillon fameux et redouté du détroit de Messine, près du port sicilien de Messine. Ce tourbillon, le *Calofaro* actuel, est peu sensible, excepté quand les courants du N. et du S. viennent à se rencontrer ; il porte du N.-E. au S.-O. En face du gouffre de Charybde se trouve le rocher de Scylla, du côté de l'Italie. Peu de distance séparant le gouffre du rocher, le pilote qui cherche à échapper à un danger peut tomber dans l'autre. De là le proverbe ancien : *Incidis in Scyllam cupiens vitare Charybdim*, qui a passé dans toutes les langues. *Tomber de Charybde en Scylla* est l'équivalent du proverbe : *De mal en pis.*

CHARYBDEA [*ka*] n. f. Genre de cuboméduses acalèphes, type du sous-ordre des *charybdéidés*, dont le corps a une consistance cartilagineuse et porte quatre tentacules. (Elles vivent dans les mers chaudes ; dans la Méditerranée, la forme commune est la *charybdea marsupialis.*)

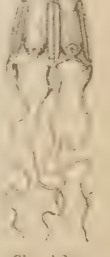

Charybdea.

CHARYBDIS, petite planète, N° 388, découverte en 1894 par Charlois.

CHAS [*châ*] n. m. (forme masc. de *châsse*). Trou d'une aiguille. || Carré de métal percé d'un trou central, par lequel on fait passer le fil à plomb. (Son côté est égal au diamètre du bloc constituant le poids.)

CHAS [*châ*] n. m. Colle d'amidon, que l'on tire du grain par expression.

CHASE (Salmon Portland), homme d'Etat américain, né en 1808 dans le New-Hampshire, mort à New-York en 1873. Après avoir exercé comme avocat et fait partie du sénat, il fut gouverneur de l'Ohio, puis habile secrétaire aux finances, au milieu des difficultés de la guerre

de Sécession. Il aspira en 1864 à la présidence des Etats-Unis, mais fut écarté au profit de Lincoln et, par vanité blessée, rendit son portefeuille : Lincoln l'appela néanmoins au poste de juge suprême (*chief justice*).

CHASEMENT [*man*] n. m. (de *casa*, maison, casement). Jouissance d'une terre accordée à titre viager à charge de redevances ou servitudes. (Combiné avec la vassalité, le chasement, assimilé au bénéfice, a été une des origines du fief.)

CHASERET [*rè*] n. m. Petit châssis à fromage.

CHASIDIM [*ka-si-dim'*] n. m. pl. (mot hébr. signif. *pieux*). Nom des membres d'un parti juif qui commença à se former dès le IVe siècle av. J.-C. || Nom des membres d'une secte juive fondée en Pologne au XVIIIe siècle.

— ENCYCL. Le parti des *chasidim* se forma en Palestine après la mort d'Esdras et de Néhémie, pour continuer et fortifier leur œuvre de réforme religieuse et morale. Il se distinguait par une soumission sans réserve au joug de la loi. Il se montra très hostile à la civilisation grecque ; de ce rigorisme sortit plus tard le soulèvement des Maccabées.

Le nom de *chasidim* a été aussi donné aux partisans d'un mouvement religieux juif polonais du XVIIIe siècle dont le chef, Isaac Baâl Schem Tob est plus connu sous le surnom, formé des initiales de son nom, de *Bascht*. Les *chasidim* donnent la première place au sentiment religieux, et non au dogme ; leurs communautés se sont maintenues jusqu'à ce jour dans toute l'Europe orientale.

CHASLES (Pierre-Jacques-Michel), conventionnel français, né à Chartres en 1754, mort en 1826. Ordonné prêtre dans sa jeunesse, il quitta l'Eglise à la Révolution, se maria, fut élu député à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, et défendit Marat contre ses adversaires. Arrêté au 12 germinal de l'an III, il fut amnistié en l'an IV, et rentra dans l'obscurité.

CHASLES (Michel), géomètre français, né à Epernon (Eure-et-Loir) en 1793, mort à Paris en 1880. Entré à l'Ecole polytechnique en 1812, il prit part à la défense de Paris en 1814, fut licencié avec ses camarades et rentra en 1815. Classé dans le génie, il démissionna et se retira à Chartres. De 1814 à 1816, il commence ses publications dans la *Correspondance sur l'Ecole polytechnique*. En 1828 et 1829, il publie des Mémoires sur *les Sections coniques confocales*, et *les Perspectives ou projections stéréographiques*. Il collabore ensuite à la *Correspondance mathématique et physique de Bruxelles*, où il donne, entre autres, un mémoire sur *la Transformation parabolique des relations métriques des figures*. En 1837, paraît son *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, suivi d'un Mémoire sur la *dualité* et l'*homographie ;* puis, successivement : *l'Attraction exercée sur un point extérieur par un ellipsoïde homogène* (1840) ; *Sur les courbes et les surfaces du second degré ; Sur les contacts des courbes et des surfaces ; Sur les lignes géodésiques et les lignes de courbure des surfaces du second ordre*. En 1852 paraît le *Traité de géométrie supérieure ;* en 1854 et 1855, un Mémoire *Sur la construction d'une courbe du troisième degré déterminée par neuf points ;* en 1857 (*Journal de Lieuville*), *Sur la détermination des courbes gauches du troisième ordre ;* en 1862 (*Journal de Lieuville*), *Sur les courbes à double courbure du quatrième ordre, intersections de deux surfaces du second degré ;* en 1863, une restitution des *Trois livres de porismes d'Euclide ;* en 1865, le premier volume du *Traité des sections coniques* et une *Méthode pour obtenir le nombre des coniques qui satisfont à cinq conditions données*. De 1867 à 1869, il publia des autographes et des manuscrits qui donnèrent lieu à de vives controverses ; en réalité, il avait été mystifié par un certain Vrain-Lucas, qui lui avait extorqué près de 200.000 francs. En 1871, parut son *Rapport sur les progrès de la géométrie*. Chasles fut nommé professeur de géodésie et de mécanique appliquée à l'Ecole polytechnique (1841) ; chargé, en 1846, à la faculté des sciences de Paris, d'un cours de géométrie supérieure créé pour lui ; appelé comme titulaire à l'Académie des sciences (1851). On peut dire que Chasles a personnifié la géométrie pure dans ce qu'elle a de plus ingénieux.

CHASLES (Victor-Euphémon-*Philarète*), érudit français, fils du conventionnel, né à Mainvilliers, près de Chartres, en 1798, mort à Venise en 1873. Professeur au Collège de France, puis conservateur de la bibliothèque Mazarine, il publia : *Histoire humoristique des humoristes* (1846) ; *Olivier Cromwell* (1847) ; *Galileo Galilei, sa vie, son procès et ses contemporains* (1862) ; *l'Arétin, sa vie et ses écrits* (1873), de nombreux travaux réunis sous le titre de *Esquisses* (1846-1864). Ses *Mémoires*, verveux, mais sujets à caution, ont été publiés en 1877.

CHASMANTHÈRE [*kass-man*] n. f. Genre de ménispermacées, comprenant des plantes à tiges grimpantes de l'Afrique tropicale, occidentale et orientale. (Un certain nombre d'espèces sont utilisées à cause de leurs propriétés amères et toniques. La chasmanthère palmée fournit la racine de colombo. Cette espèce croît sur la côte orientale de l'Afrique tropicale et à Madagascar.)

Chasmanthère : *a*, fleur.

CHASMARHYNQUE ou **CHASMORHYNQUE** [*kass-mo-rink'*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, voisins des cotingas et renfermant des oiseaux américains dont le bec est orné de caroncules souvent fort longues. (L'espèce la plus connue est le chasmarhynque tricaronculé, de l'Amérique centrale.)

CHASMATOPTÈRE [*kass-ma*] n. m. Genre de coléoptères, famille des scarabéidés, renfermant de petites espèces velues, vivant sur les fleurs, et particulières à la péninsule ibérique.

CHASME [*kassm'*] n. m. (gr. *khasma*). Ouverture béante, gouffre.

CHASMODON [*kass-mo*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des braconidés, remarquables par l'absence complète des ailes chez les deux sexes. (Le *chasmodon apterus* se rencontre dans une grande partie de l'Europe.)

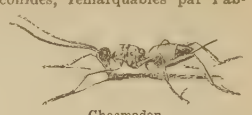

Chasmodon.

CHASMOGAME [*kass-mo*] adj. (du gr. *khasma*, ouverture, et *gamos*, mariage). Se dit des fleurs déjà ouvertes, lorsque les stigmates doivent recevoir le pollen.

CHASMORHYNQUE [*kass-mo-rink'*] n. m. Ornith. V. CHASMARHYNQUE.

CHASSABLE adj. Qui est bon à chasser : *Cerf* CHASSABLE. || Qu'on doit chasser : *Espion* CHASSABLE.

CHASSAGE n. m. Galerie de mine qui se prolonge en suivant la direction d'un filon ou d'une couche.

CHASSAGNE-MONTRACHET, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 14 kil. de Beaune ; 630 hab. Les vignobles renommés de cette région sont rangés dans la côte de Beaune, et les principaux cépages qu'on y cultive sont le pinot, le gamay et le chardonay ou pinot blanc. Après les crus de *Montrachet* (grands vins blancs), qui comprennent le *Montrachet* proprement dit, le *Chevalier-Montrachet* et le *Bâtard-Montrachet*, et appartiennent aux deux communes de Chassagne-Montrachet et Puligny-Montrachet, il faut citer, pour les vins rouges, la *Boudriotte*, les *clos Pitois* et *Saint-Jean, Morgeot*, etc.

CHASSAIGNAC (Pierre-Marie-Edouard), chirurgien français, né à Nantes en 1804, mort à Versailles en 1879, fut professeur agrégé à Paris et membre de l'Académie de médecine. On doit à ce chirurgien distingué l'invention de l'écraseur linéaire.

CHASSAIGNE (Francis), compositeur français, né vers 1850, a fait ses études au conservatoire de Bruxelles. Il a donné d'abord quelques pochades musicales au concert de l'Eldorado, puis a fait représenter deux ouvrages en trois actes : *le Droit d'aînesse* (1883), et *les Noces improvisées* (1886).

CHASSANG (Alexis), professeur français, né à Bourg-la-Reine en 1827, mort à Paris en 1888. Maître de conférences à l'Ecole normale, inspecteur général (1873). On lui doit : *Histoire du roman et de ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et latine* (1862) ; *Apollonius de Tyane* (1862) ; etc. ; des ouvrages classiques : *Dictionnaire grec-français* (1865), et des *Grammaires grecques, latines, françaises*.

CHASSANT, E adj. Mines. *Taille chassante*, Chantier d'abatage progressant *en direction*, c'est-à-dire parallèlement aux lignes de niveau de la couche.

— ENCYCL. Ces chantiers sont en pente, comme la couche elle-même, le long des fronts de taille successifs ; ils sont desservis par des galeries en direction (chassage), celle de la partie supérieure du niveau amenant le remblai, et servant en général de sortie d'air ; l'inférieure emmenant le minerai, et servant d'entrée d'air.

CHASSE n. f. Action de chasser, de guetter ou de poursuivre les bêtes pour les prendre ou les tuer : *Avant d'être un plaisir, la* CHASSE *fut une nécessité*. (E. Blaze.) || *Rompre la chasse*, La troubler, l'interrompre.

— *Par extens.* Partie d'un terrain, d'un domaine, réservée pour la chasse : *Avoir une belle* CHASSE. || Gibier pris ou tué en chassant : *Vivre de sa* CHASSE. || Résultat obtenu en chassant : *Faire bonne, mauvaise* CHASSE.

— *Par anal.* Action de poursuivre en général : *Donner la* CHASSE *à l'ennemi, à un voleur, etc.* — Fig. : *Faire la* CHASSE *aux honneurs*.

— *De chasse.* Se dit des animaux et objets qui sont exclusivement ou principalement employés à la chasse : *Chien* DE CHASSE. *Fusil* DE CHASSE. *Plomb* DE CHASSE. *Habit* DE CHASSE. *Bottes* DE CHASSE. || *Equipage de chasse*, Chiens, chevaux et piqueurs qui prennent part à la grande chasse. || *Pays de chasse*, Pays où la chasse est abondante.

— *Permis de chasse*, Autorisation de chasser délivrée par l'autorité. || *Droit de chasse*, Faculté de chasser dans certains lieux et pour un certain temps.

— *Grande chasse* ou *Chasse à la grande bête*, Celle du cerf, du daim, du chevreuil, etc. || *Chasse royale* ou *à bruit*, Grande chasse avec meute et équipage. || *Chasse à cor et à cri*, Chasse où la bête, étant poursuivie par une meute, est forcée et mise à mort. || *Chasse à courre*. Syn. de *Chasse à cor et à cri*. || *Chasse à tir*, Chasse au chien d'arrêt et au fusil. || *Chasse meurtrière*, Chasse qui se pratique en employant des traqueurs et des *hourets*, c'est-à-dire de mauvais chiens de chasse.

— LOC. *Faire chasse*, S'en aller, fuir. (Vx.) || *Marquer une chasse*, Relever chez quelqu'un une faute dont on peut profiter. || *Etre en chasse*, Etre en rut, en parlant des animaux.

— Aéron. *Avion de chasse*, Avion militaire généralement monoplace : très rapide (200 à 250 kil. à l'heure), susceptible d'atteindre rapidement une altitude élevée, puissamment armé de mitrailleuses, il est spécialement destiné au combat aérien. || *Aviateur de chasse*, Pilote d'avion de chasse, souvent appelé « chasseur ».

— Argot milit. *Peloton de chasse*, Peloton de punition.

— Bx.-arts. Ouvrage de peinture, de sculpture, de dessin représentant une chasse : *Les* CHASSES d'Oudry. *La* CHASSE *aux canards* d'Hobbema.

— Dr. anc. *Capitaine des chasses*, Juge qui connaissait des délits de chasse.

— Jeux. Endroits précis où la balle s'arrête lorsqu'elle a touché la terre pour la seconde fois, au jeu de paume. || *Marquer une chasse*, Indiquer le point où s'est arrêtée la balle. || *Tirer une chasse*, Essayer de la gagner. || *Défendre une chasse*, Empêcher celui qui la tire de la gagner. || *Chasse morte*, Chasse qui ne compte pas, et, *au fig.* Affaire qui n'aboutit pas.

— Manèg. On dit qu'un cheval *a de la chasse* quand les membres postérieurs ont une apparence vigoureuse.

— Mar. Poursuite d'un navire ennemi qui fuit. || Fuite devant un ennemi par lequel on est poursuivi. || Espace qui reste autour d'un bâtiment au mouillage, de façon qu'il puisse y *chasser* sur ses ancres sans se heurter contre aucun obstacle. || *Donner chasse* ou *la chasse*, Poursuivre un navire ennemi. || *Appuyer la chasse à l'ennemi*, Forcer de marche pour l'atteindre. || *Soutenir la chasse*, Rester à bonne distance du navire qui poursuit. || *Ordre de chasse*, Formation de combat dans laquelle l'amiral occupe le sommet d'un angle dont les deux côtés sont formés par les divisions ou demi-escadres de l'armée navale. || *Canons de chasse*, Pièces situées à l'avant et pouvant tirer dans l'axe. || *Sabords de chasse*, Sabords à l'extrême avant de chaque bord de l'étrave, ou bien Sabord s'ouvrant juste dans l'axe dans les anciens vaisseaux à voiles.

— Mécan. Jeu qu'on donne à quelques parties d'une machine pour lui laisser une certaine liberté de mouvement. || Facilité qu'a une voiture de se porter en avant.

— Mines. *Chasse d'air*, Perturbation mécanique de l'air précédant une flamme se propageant par combustion dans un milieu combustible. (Elle n'existe pas dans la détonation, où la flamme se propage plus vite qu'une perturbation mécanique.)

— Mus. Fanfare, airs de cors ou d'autres instruments, dont le caractère reproduit les qualités des airs que les cors donnent à la chasse. || Symphonie, ouverture, morceau quelconque dont les motifs sont empruntés à différents airs de chasse, et qui tendent à évoquer l'action d'une chasse, telle l'ouverture du *Jeune Henri*, opéra de Méhul.

Chasse de tonnelier.

— Pêch. *Huîtres de chasse*, Celles qu'apportent les chasse-marée.

— Pyrotechn. Charge de poudre grenée que l'on met au fond d'une cartouche, pour lancer le projectile.

— Techn. Nom donné à divers outils servant à enfoncer, à refouler. (Ce sont des sortes de marteaux sur lesquels on frappe avec un marteau ordinaire). || Sorte de tas plat sur lequel on amincit à froid une feuille de métal. (On dit aussi CHASSE À PARER.) || Outil dont s'aide le tonnelier pour enfoncer les cercles sur un tonneau. (On dit aussi CHASSOIR.) || Partie de la couverture, qui déborde en tête et en queue des livres reliés.

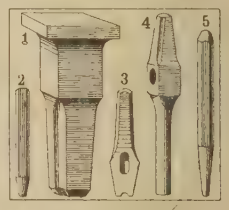

CHASSES : 1. Chasse à parer ; 2. Chasse-clou ; 3. Chasse en œil ; 4. Chasse-rivet ; 5. Chasse-goupille.

— Trav. publ. *Chasse d'eau*. Ecoulement rapide de l'eau d'un bassin de chasse, pour enlever les sables, vases ou galets qui obstruent un chenal ou une rivière. || *Ecluses de chasse*, Ecluses qui ferment un bassin de chasse. || Dans les égouts, Ecoulement d'une chambre de chasse. || Dans les habitations, Ecoulement d'une certaine quantité d'eau provoqué mécaniquement pour assurer la vidange d'une cuvette de w.-c., d'évier, etc.

— Typogr. Excédent de composition, provenant d'ajoutés ou de remaniements quelconques. V. CHASSER.

— GRAMM. Lorsque le mot « chasse » a pour complément un nom de bête précédé de la préposition *à*, ce complément indique tantôt la bête que l'on chasse : CHASSE *aux canards, au loup, au lion*, etc., tantôt celle que l'on emploie à la chasse : CHASSE *au faucon, au lévrier*, etc.

— PROV. **Qui va à la chasse perd sa place**, Qui quitte sa place doit s'attendre à la trouver occupée à son retour.

— ENCYCL. La *chasse* est née avec l'homme ; dès la première heure, il dut se défendre contre de terribles ennemis.

Les bas-reliefs égyptiens et les objets trouvés en nature dans les tombeaux nous renseignent sur la chasse aux bords du Nil, où l'on poursuivait surtout les gazelles, bouquetins, bœufs sauvages. Mais les anciens étaient plutôt des *piégeurs* que des *veneurs*. Les épieux, les flèches étaient leurs armes principales ; pour les oiseaux et le menu gibier, ils employaient un instrument analogue au *boumerang* des Australiens.

Les Elamites et les Akkadiens utilisaient des armes analogues.

Les Assyriens ont laissé des bas-reliefs en pierre donnant le tableau de chasses royales aux grands fauves, le lion principalement, attaqués avec l'arc de guerre ou le poignard. Le peuple chassait au *lasso* dans une enceinte les grands herbivores et les chevaux. D'autres monuments montrent que le dressage du faucon à la chasse était déjà connu des anciens.

Les Grecs et les Romains des classes aristocratiques s'adonnèrent avec passion à la chasse, mais ils employèrent surtout les grands pièges, enceintes de palissades, de filets, de claies. La *chasse à courre*, elle, a son origine en Gaule. Les Gaulois chassaient l'auroch. Les Francs pratiquaient aussi ces exercices.

La dynastie franque des Mérovingiens fut celle des grands chasseurs. Quand la féodalité s'organisa, chacun des feudataires s'arrogea le droit de chasse. Vers le milieu du XIIe siècle, les chasses à courre étaient légalement organisées ; des pénalités sévères, on pourrait dire barbares, étaient édictées contre les vilains, qui devaient respecter le gibier.

Dès le XIIe siècle, la chasse est une science. Il y a des veneurs, des meutes de chiens avec des valets. On arrive au temps héroïque de la chasse, où Gaston Phébus, comte de Foix, écrit un traité didactique de la chasse.

Pendant cette période, les lois prohibitives favorisèrent la propagation des loups et des renards, et amenèrent l'institution de la *louveterie* pour défendre les populations. A la même époque, florissait la fauconnerie.

Sous les Valois, se révèle un nouveau sport : la *chasse au léopard* ou *au guépard*, qui, vraisemblablement, remonte aux croisades, fut en honneur jusqu'à Louis XIII.

— Dr. Tout chasseur est, en principe, propriétaire du gibier qu'il prend (C. civ. art. 713). Le droit de chasse, jadis privilège, est tombé dans le domaine commun, mais il est réglementé dans l'intérêt de l'agriculture, de la propriété et de la conservation du gibier (L. 3 mai 1844 et 1er mai 1924). Nul ne peut chasser sans permis, ni sur le terrain d'autrui sans autorisation du propriétaire. Cependant la chasse sans permis est autorisée, en tout temps, au profit du propriétaire ou possesseur sur ses terres attenantes à une habitation et entourées entièrement de murs.

L'époque de l'ouverture et de la clôture de la chasse est fixée par arrêté préfectoral ; le préfet établit la liste des animaux nuisibles dont la destruction est autorisée en tout temps et prend les mesures concernant la chasse des oiseaux de passage.

CHASSE : 1. Au lion (chez les Assyriens) ; 2. A l'ours des cavernes (chez l'homme primitif) ; 3. A l'auroch (chez les Gaulois) ; 4. Au rabat (chez les Romains) ; 5. Au faucon (moyen âge) ; 6. Au loup (sous les Mérovingiens) ; 7. Au bison (chez les Peaux-Rouges) ; 8. Au lion (chez les Massaï) ; 9. Au léopard (sous Charles IX) ; 10. Au rhinocéros ; 11. A l'ours blanc ; 12. Au lapin (à l'affût) ; 13. Au tigre (Indes) ; 14. Au lièvre ; 15. A l'hippopotame (Afrique) ; 16. A la bécasse ; 17. A l'éléphant (Indochine) ; 18. Au blaireau (déterrage) ; 19. Au canard ; 20. A la perdrix ; 21. Au chamois. V. VÉNERIE.

La chasse au gibier d'eau sur les rivières navigables ou flottables non canalisées est exploitée au profit de l'Etat : soit par adjudication pour une durée de cinq ans, soit par la concession de licences (Arrêté du 26 mai 1924). Les habitants et propriétaires d'une commune peuvent lui faire abandon du droit qu'ils possèdent sur leur propriété en vue de la communalisation de la chasse, et le droit de chasse est alors mis en adjudication au profit de la commune. Le maire peut être adjudicataire de la chasse sur les propriétés communales. Le maire prend les mesures pour la destruction des animaux nuisibles et des fauves. Il peut interdire la chasse à tir et au fusil sur les chemins, et aussi dans les vignes jusqu'à la clôture des vendanges et du grappillage. Les sociétés de chasse peuvent obtenir du ministère de l'agriculture des subventions pour réprimer le braconnage et assurer le repeuplement du gibier. Les locations, écrites ou verbales, du droit de chasse (ou de pêche) sont soumises à une taxe annuelle assise sur le prix exact de la location majoré des charges imposées au preneur, et, en principe, à la charge exclusive de ce dernier (L. 31 juillet 1920).

D'après la loi du 23 février 1926, le gouvernement exerce la surveillance et la police de la chasse dans l'intérêt général. Il peut commissionner des gardes particuliers appartenant aux brigades mobiles de répression du braconnage des associations cynégétiques ou fédérations de sociétés de chasse.

Permis de chasse. — La délivrance du permis de chasse donne lieu au payement d'un droit de timbre au profit de l'Etat et d'une redevance au profit de la commune dont le maire a donné l'avis nécessaire pour la délivrance du permis ; les droits varient suivant que le permis est général (valable pour toute la France) ou départemental (utilisable dans le département où il est délivré et dans les arrondissements limitrophes) [L. 25 juin 1920, art. 44 et 45 et 1er mai 1924]. Le permis est demandé sur papier timbré au maire qui transmet la demande, avec son avis, au sous-préfet ou au préfet ; la demande est appuyée du signalement et de la quittance constatant le versement du droit et de la redevance au percepteur. La quittance ne peut tenir lieu de permis ; ce dernier est valable pour un an à dater du 1er juillet. Le permis peut être prorogé d'année en année pour quatre ans au maximum, moyennant une demande sur papier timbré, et l'apposition sur le permis d'un timbre mobile correspondant à sa valeur annuelle. (Décr. 3 juin 1924). — Le délit de chasse sans permis ou en temps prohibé entraîne, outre l'amende et la confiscation, le payement d'une somme égale au prix du permis de chasse général ; cette condamnation, non sujette aux décimes, est due nonobstant l'application de la loi de sursis ; la part du prix du permis attribuée aux communes est versée à la commune sur le territoire de laquelle le délit est constaté (L. 29 avril 1921, et 1er mai 1924.) Constituent aussi un délit la chasse de nuit, la chasse avec engins prohibés, la chasse sur le domaine d'autrui sans autorisation, la vente, le transport et le colportage du gibier en temps prohibé.

Chasse (REPRÉSENTATIONS DE LA). Un assez grand nombre d'œuvres antiques nous offrent des représentations plus ou moins animées des plaisirs de la chasse. Les bas-reliefs assyriens représentant des chasses au lion (British Museum) sont magnifiques de fougue et de naturel. Le musée du Vatican et le musée des Etudes, à Naples, possèdent des bas-reliefs et des pierres retraçant des *Chasses*. Le moyen âge a eu sa chasse fabuleuse, la *Chasse à la licorne*. Parmi les modernes, les Flamands et les Hollandais ont excellé dans ce genre de sujets ; en France, Desportes, Oudry, se

Chasse, d'après Ruysdaël.

sont montrés les émules des Rubens, des Snyders, des Fyt. Plus récemment, on peut citer Horace Vernet, Decamps, Fromentin, de Dreux, et, à l'étranger, Landseer, Kiorboë, etc. Parmi les *chasses* les plus connues, citons : les *Chasses au sanglier* de Rubens (Turin, Dresde et Offices), de Paul Bril (Offices), de Berghem (La Haye), de Desportes (Louvre) ; les *Chasses au cerf* de Snyders (La Haye, Louvre, Milan), de Paul de Vos (Madrid), de Ruysdaël (Dresde), de Mat. Bril (Louvre), de Fr. Van Bloemen (Caen), de Ph. Wouwerman (Amsterdam, Louvre, Ermitage, Munich), de Desportes (Louvre et Rouen), de Courbet ; les *Chasses au lion* de Rubens (Dresde et Munich), de Snyders (Ermitage), de Bachelier (Louvre), de Delacroix ; les *Chasses au loup* de Rubens (collection de lord Ashburton), de Desportes (Louvre), d'Oudry (Louvre) ; les *Chasses à l'ours* de Snyders (Ermitage), de J. Fyt (Munich), Bachelier (Louvre) ; les *Chasses au renard* de Desportes (Louvre). (V. planche *Beaux-Arts XXX.*)

Chasse (DE LA), traité de Xénophon. L'auteur, après avoir établi l'origine divine de la chasse, en montre l'utilité physique et morale. Il énumère ensuite les qualités nécessaires au chasseur, les mérites des différentes espèces de chiens, les divers gibiers. C'est un ouvrage fort intéressant, où la précision des détails techniques se mêle aux considérations morales.

Chasse (DE LA), traité didactique d'Arrien. Ce traité, conçu par l'auteur comme un supplément à l'ouvrage de Xénophon, en suit à peu près le plan et en copie même bien des passages (par exemple, sur les chiens).

CHÂSSE n. m. (dimin. de *châssis*). Argot. Œil.

CHÂSSE n. f. (lat. *capsa*). Coffre où l'on conserve les reliques d'un saint : *La* CHÂSSE *de sainte Geneviève était vénérée des Parisiens.* || Fig. *Paré comme une châsse,* Chargé d'ornement.

— Antiq. gr. *Châsse mortuaire,* Cercueil de bois. A Athènes, lors des *epitaphia,* on enfermait les ossements des soldats morts récemment à la guerre dans des châsses (*larnax*), et on les enterrait solennellement au Céramique, dans un tombeau public ; un orateur prononçait l'oraison funèbre.

— Ameubl. Au XVIIIe siècle, on donna ce nom à ce que nous appelons aujourd'hui *globes,* c'est-à-dire à des cages ou boîtes vitrées destinées à préserver du contact de l'air, et de la poussière, certains objets précieux.

— Techn. Monture, encadrement, rainure, place ménagée pour recevoir et maintenir en place une pièce : CHÂSSE *d'une lancette, d'un rasoir.* || Chacune des coulisses où roulent les roulettes des pieds d'un lit.

— ENCYCL. Archéol. Dès les premiers siècles chrétiens, l'on se préoccupa de recueillir les restes des martyrs, mais ce n'est pas avant le IVe siècle que l'on trouve mention de boîtes en métal, en ivoire, en bois, etc., destinées à servir de lipsanothèques. La dispersion sous Dioclétien entre plusieurs églises ou fidèles des cendres des martyrs multiplia l'usage de coffrets pour les contenir ; on y employa jusqu'à des boîtes de parfum. Parmi les plus anciens exemples sont la *capsella* ou coffret d'argent d'Henchir Zirara en Afrique et celle de Rimini découverte en 1863.

Châsse d'Ambazac.

Le nom de « châsse » s'applique plus rigoureusement aux reliquaires gardant la forme primitive du cercueil ; primitivement en bois, elles furent vite renforcées de plaques et de lames métalliques, et peu à peu la châsse entièrement en métal se substitua à l'ancienne châsse en bois et, n'ayant plus à contenir un corps entier, elle diminua ses dimensions. Le reliquaire de saint André, à Trèves (fin du Xe siècle), en offre un exemple. Depuis le XIIe et le XIIIe siècle, la châsse affecte un aspect basilical. Les châsses, de plus en plus magnifiquement décorées, au lieu de rester comme primitivement cachées sous l'autel, sont exposées à la vénération des fidèles et portées en processions solennelles comme à Paris celle de sainte Geneviève (la dernière fois en 1765). Quelques-unes, comme celle du musée archiépiscopal d'Utrecht, s'attachaient au cou du prêtre. — Parmi les châsses les plus célèbres on peut citer, comme œuvres françaises, celles de saint Curmery ou Calmine à Moissat-Bas (Puy-de-Dôme), du XIIe siècle ; d'Ambazac (Haute-Vienne), XIIe siècle ; de sainte Geneviève et de saint Germain des Prés, XVe siècle, qui ne subsistent plus l'une ni l'autre ; à l'étranger, les châsses de sainte Ursule, à Bruges, décorée de peintures par Hans Memling, XVe siècle ; de sainte Gertrude de Nivelles, XIIIe siècle ; de Notre Dame à Aix-la-Chapelle, des rois mages à Cologne, de sainte Elisabeth à Marbourg, toutes trois du XIIIe siècle ; de saint Emmeram à Ratisbonne, XIVe siècle, de saint Sebald à Nuremberg, chef-d'œuvre de Pierre Vischer, début du XVIe siècle. Parmi les châsses contemporaines, nous citerons la nouvelle châsse de sainte Geneviève à Saint-Etienne-du-Mont de Paris et la châsse donnée par le Brésil à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus à Lisieux et exécutée par Brunet, orfèvre de Paris.

Châsse de sainte Ursule (LA), célèbre reliquaire orné de peintures par Memling, à Bruges. V. URSULE.

CHASSE-SUR-RHÔNE, comm. de l'Isère, arrond. et à 5 kil. de Vienne ; 2.560 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Aciéries.

CHASSÉ n. m. Chorégr. Temps de danse qui consiste à chasser un pied avec l'autre. (Il y a le *chassé en avant,* le *chassé en arrière,* le *chassé ouvert,* le *chassé croisé* et le *chassé de côté,* suivant que le pied est chassé en avant, en arrière, en position ouverte, ou croisée, ou de côté.) V. CHASSÉ-CROISÉ, n. m.

CHASSÉ DE CHINAIS (Claude-Louis-Dominique DE), seigneur du Ponceau, chanteur français, né à Rennes en 1698, mort à Paris en 1786, entra d'abord dans les gardes du corps. Mais son père ayant été ruiné par le système de Law, Chassé entra à l'Opéra en 1721. Chanteur assez médiocre, mais acteur excellent, il se distingua surtout dans *Pyrrhus, Endymion, Jephté, les Sens, Hippolyte et Aricie, les Indes galantes,* etc. Il prit sa retraite en 1757. Chassé faisait partie de la musique du roi. Il a composé un recueil de « chansons bachiques ».

CHASSÉ (David-Henri, baron), général hollandais, né à Thiel (Gueldre) en 1765, mort à Bréda en 1840. Au service de la France en 1787, il fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Rentré dans sa patrie en 1814, il combattit contre nous à Waterloo. Il défendit vaillamment la citadelle d'Anvers contre les Belges et contre les Français en 1832. Rendu à la liberté après la capitulation de la place, il vécut depuis dans la retraite.

CHASSE-ABEILLES [*bèy'*] n. m. invar. Appareil destiné à empêcher les abeilles de revenir dans une partie de la ruche. (En principe, le *chasse-abeilles* se compose de petites lames métalliques mobiles que l'abeille écarte facilement pour sortir, mais qui se rejoignent ensuite.)

CHASSE-AVANT [*van*] n. m. invar. Surveillant des ouvriers dans un grand atelier.

— *Fig.* Cause d'excitation. (Vx.)

CHASSE-BONDIEU n. m. invar. Morceau de bois qui sert aux scieurs de long pour enfoncer le *bondieu.*

CHASSE-CHIEN [*chi-in*] ou **CHASSE-CHIENS** [*chi-in*] n. m. Bas officier jadis commis, dans les églises, au soin de chasser chiens et mendiants. (Il portait l'épée et le bâton. A la suite d'un incident à Abbeville, en 1724, où un soldat du régiment de Saxe blessa le chasse-chien qui avait voulu expulser son chien, la place fut supprimée et les attributions en furent rattachées à celles du suisse.) || *Pop.* Portier, concierge.

CHASSE-CLOU ou **CHASSE-CLOUS** n. m. Outil en forme de poinçon allongé mais non pointu, qui sert à noyer la tête des clous dans le bois.

CHASSE-COIN ou **CHASSE-COINS** n. m. Sorte de marteau à long manche destiné à serrer les coins de bois ou de métal qui sont interposés entre le coussinet et l'âme d'un rail de chemin de fer, pour maintenir ce dernier dans sa position à l'écartement voulu.

CHASSE-COQUIN ou **CHASSE-COQUINS** [*kin*] n. m. *Pop.* Suisse d'église, bedeau.

— *Par extens.* Personne chargée d'en expulser d'autres : *Boileau... le* CHASSE-COQUINS *du Parnasse.*

CHASSE-CORNEILLES [*nèy'*] n. m. invar. Petite pièce d'artillerie utilisée jusqu'au milieu du XVIe siècle, lançant un projectile de 3 livres au plus.

CHASSE-COUSIN ou **CHASSE-COUSINS** n. m. *Par plaisant.* Mauvais vin, Mets de médiocre qualité, propre à écarter les cousins parasites.

— Escr. Fleuret qui ne fléchit pas, et qui, par conséquent, est propre à bourrer ceux qui font assaut.

CHASSE-CRAPAUD n. m. invar. Nom vulgaire de l'engoulevent.

CHASSÉ-CROISÉ n. m. Dans les anciens quadrilles, ce mot désignait le mouvement suivant : deux couples, placés vis-à-vis l'un de l'autre, dansent parallèlement en face, les cavaliers allant sur leur droite derrière leurs dames, pendant que les dames passent devant eux sur leur gauche. (Le chassé-croisé peut être fait également par un couple seul.) — Pl. *Des* CHASSÉS-CROISÉS.

CHASSÉ-DÉCHASSÉ n. m. V. CHASSEZ-DÉCHASSEZ.

CHASSE-DERRIÈRE n. m. invar. Nom donné, dans les campagnes, à l'ouvrier agricole qui pousse par derrière une charrette chargée, afin de diminuer la fatigue du limonier.

CHASSE-ENNUI n. m. invar. Ce qui est propre à chasser l'ennui.

CHASSE-FLEURÉE [*ré*] n. f. invar. Palette dont se sert le teinturier pour écumer la cuve.

CHASSE-FUSÉE [*zé*] ou **CHASSE-FUSÉES** n. m. Instrument qui servait à enfoncer les fusées dans la lumière des projectiles creux.

CHASSE-GOUPILLE ou **CHASSE-GOUPILLES** n. m. Outil en acier pour faire sortir une goupille du trou où elle est enfoncée.

CHASSE-GUEUX [*gheû*] n. m. invar. Officier chargé, en temps de peste, d'éloigner les vagabonds des villes.

CHASSÉ-HUIT n. m. Chorégr. V. CHASSEZ-HUIT.

CHASSELAS, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 9 kil. de Mâcon ; 200 hab. Cru renommé du Mâconnais.

CHASSELAS [*cha-se-la*] n. m. (de *Chasselas* village de Saône-et-Loire). Variété de cépage français, cultivé surtout pour l'obtention de raisins de table : *Le* CHASSELAS *de Fontainebleau provient de plants du Kurdistan envoyés à François Ier par le sultan Soliman le Magnifique.*

— ENCYCL. Des nombreuses variétés de *chasselas,* la plus connue est le chasselas doré, dont la culture, très répandue dans le sud-ouest de la France, se fait aussi en grand, près de Fontainebleau, à Thomery, puis à Conflans-Sainte-Honorine, etc. Ce cépage donne des raisins d'une belle couleur jaune doré, à chair sucrée et savoureuse. On le cultive sur palissages. La vendange en est faite avec des soins minutieux, et chaque raisin est cueilli avec un bout de sarment d'environ 25 centimètres. On conserve les grappes en plongeant chaque sarment dans un petit godet plein d'eau, et en plaçant le tout dans des locaux où la température est maintenue constamment la même. De cette façon, on a des raisins de table frais pendant une partie de l'année.

CHASSELAY [*lè*], comm. du Rhône, arrond. et à 13 kil. de Lyon, au pied du Mont-d'Or ; 1.080 hab. Fabriques de bas.

CHASSELOUP-LAUBAT [*lou-lô-ba*] (François DE), général et ingénieur français, né à Saint-Sornin (Charente-Inférieure) en 1754, mort à Paris en 1833. Il dirigea en 1807 les opérations du siège de Dantzig et fut élevé à la pairie par Louis XVIII. — Son fils, JUSTIN-PROSPER, né à Alexandrie (Italie) en 1805, mort à Versailles en 1873, fut député de Marennes et ministre de la marine sous Napoléon III en 1851, et de 1859 à 1867. Président du Conseil d'Etat en 1869, il fut, en 1871, nommé député à l'Assemblée nationale, où il se montra hostile à la République.

CHASSE-MARÉE n. m. invar. Voiture, Voiturier qui apporte la marée. || Petit bateau de Bretagne solide et le plus souvent ponté.

— *Aller d'un train de chasse-marée,* Aller très vite.

— ENCYCL. Mar. Le *chasse-marée* sert à la pêche et au petit cabotage. Il est gréé, d'ordinaire, avec trois mâts portant des voiles à bourcet, grand mât, mât de misaine, tapecu et un foc. Il a rarement des voiles carrées volantes, mais presque toujours une voile supplémentaire à bourcet, hissée au-dessus de la grand'voile, appelée aussi taillevent. Ces petits bateaux tiennent bien la mer et naviguent très près du vent.

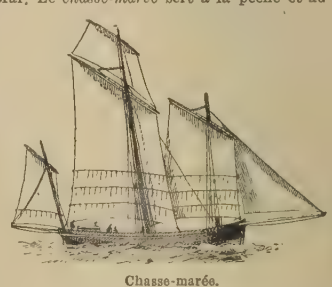

Chasse-marée.

CHASSEMENT [*man*] n. m. Action de faire sortir la navette au tisseur de l'une des boîtes du battant, pour la faire aller dans l'autre boîte, à l'extrémité opposée.

CHASSE-MOUCHES n. m. invar. Touffe de crins fixée à un manche, dont on se sert pour chasser les mouches. || Sorte de filet à cordons pendants, dont on couvre les chevaux pour les garantir des mouches. (On dit aussi ÉMOUCHOIR.)

Chasse-mouches.

CHASSE-MULET [*lè*] n. m. invar. Valet de meunier.

CHASSE-NEIGE n. m. invar. Appareil placé à l'avant d'une locomotive, et qui sert à écarter la neige.

— ENCYCL. Cet appareil, en tôle d'acier, a la forme d'un double versoir de charrue; il pénètre dans la couche de neige et la rejette à droite et à gauche de la voie.

CHASSENEUIL, comm. de la Charente, arrond. et à 30 kil. de Confolens; 2.420 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de fer. — Comm. de l'Indre, arrond. et à 22 kil. de Châteauroux; 940 hab. — Comm. de la Vienne, arrond. et à 7 kil. de Poitiers, sur le Clain; 1.300 hab. Ch. de f. Orléans.

CHASSENEUX ou **CHASSANÉE** (Barthélemy DE), jurisconsulte et magistrat français, né près d'Autun en 1480, mort en 1541. Premier président du parlement de Provence, il suspendit les effets de l'arrêt fameux rendu en 1540 contre les vaudois de Cabrières et de Mérindol. Il a laissé quelques ouvrages.

CHASSE-NOBLE n. m. invar. Argot. Gendarme.

CHASSE-NOIX [*noi*] n. m. invar. Outil d'armurier : espèce de chasse-goupille.

CHASSENON, comm. de la Charente, arrond. et à 25 kil. de Confolens; 1.040 hab. Ch. de f. Orléans. Vestiges de la station romaine de *Cassinomagus* (thermes, amphithéâtre).

CHASSE-PARTIE [*tî*] n. f. Accord par lequel les aventuriers réglaient ce qui devait revenir à chacun pour sa part. || Pl. *Des* CHASSES-PARTIES.

CHASSE-PIERRE ou **CHASSE-PIERRES** n. m. Appareil qui, placé à l'avant d'une locomotive, sert à écarter des rails les pierres ou autres obstacles qui s'y rencontrent accidentellement. (Le chasse-pierre se compose ordinairement de deux solides tiges en fer posées sous le châssis de la locomotive; la partie inférieure de ces tiges vient à quelques centimètres au-dessus des files de rails.)

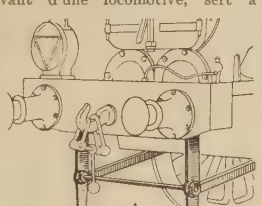

Chasse-pierre (A) sur l'avant d'une locomotive.

CHASSE-POIGNÉE [*gné, gn* mll.] n. m. Outil qui sert à chasser la poignée d'une épée sur la soie de la lame. — Pl. *Des* CHASSE-POIGNÉE ou CHASSE-POIGNÉES. (On dit aussi CHASSE-POMMEAU.)

CHASSE-POINTE ou **CHASSE-POINTES** n. m. Poinçon allongé et non pointu, qui sert à enfoncer des pointes. || Longue aiguille d'exploration, qui, lorsqu'on perce un mur, sert à reconnaître les obstacles s'opposant à l'action des perforateurs.

CHASSE-POMMEAU [*mô*] n. m. Armur. Syn. de CHASSE-POIGNÉE.

CHASSEPOT (Antoine-Alphonse), armurier français, né à Mutzig (Bas-Rhin) en 1833, mort à Gagny (Seine-et-Oise) en 1905. Contrôleur d'armes à Châtellerault, il inventa le fusil à aiguille qui porte son nom et qui fut adopté à partir de 1866 dans l'armée française.

CHASSEPOT [*po*] n. m. (de *Chassepot* nom propr.) Fusil en service de 1866 à 1874 dans l'armée française.

— ALLUS. HIST. **Les chassepots ont fait merveille.** Phrase insérée par le général de Failly dans son rapport sur la bataille de Mentana (4 nov. 1867), et qui est devenue proverbiale. || **Les chassepots partiraient d'eux-mêmes.** Paroles prononcées par le maréchal de Mac-Mahon, dans un entretien avec le duc d'Audiffret-Pasquier, lors des tentatives de la fusion (1873) : « Si le drapeau blanc, dit le maréchal, était levé contre le drapeau tricolore et qu'il fût arboré à une fenêtre, tandis que l'autre flotterait vis-à-vis, *les chassepots partiraient d'eux-mêmes*, et je ne pourrais répondre ni de l'ordre dans la rue, ni de la discipline dans l'armée. »

CHASSE-PUNAISE [*nèz'*] ou **CHASSE-PUNAISES** n. f. Bot. Nom vulgaire de la cimicaire.

CHASSER [*cha-sé*] n. m. Vén. S'emploie comme synonyme de « chasse » : *Le* CHASSER *est bon ou mauvais suivant que les circonstances atmosphériques sont favorables (temps pluvieux, vent léger) ou non.*

CHASSER [*cha-sé*] v. tr. (lat. pop. *captiare;* du lat. class. *captare,* s'emparer de). Guetter ou Poursuivre un animal, un oiseau pour le prendre ou le tuer : CHASSER *le cerf, la perdrix.*

— *Par extens.* Faire marcher devant soi : CHASSER *les vaches, les oies, aux champs.* || Pousser en avant : *Le vent* CHASSE *un navire vers la côte.* CHASSER *un clou à coups de marteau.* || Repousser hors de sa place : CHASSER *un tenon d'une mortaise.* (On dit également, dans ce sens : CHASSER *un clou.*)

— Pousser hors d'un lieu, déloger; mettre en fuite : CHASSER *l'ennemi de ses positions.* CHASSER *les mouches.* || Bannir, congédier : CHASSER *un domestique.* || Dissiper, faire disparaître : CHASSER *les miasmes, la contagion.* || Remplacer, succéder à : *Le jour* CHASSE *la nuit, et la nuit le jour.*

— *Fig.* Bannir, écarter : CHASSER *de tristes pensées.*

— Pop. *Chasser le brouillard,* Boire le coup du matin dissiper les *vapeurs* du sommeil.

— Escrim. *Chasser les mouches,* Parer au hasard.

— Mar. *Chasser un navire,* Le poursuivre. || *Chasser la terre,* La rechercher. || *Chasser son poste,* En escadre, Se presser pour le reprendre.

— PROV. **Un clou chasse l'autre,** Se dit en parlant des personnes ou des choses qui succèdent à d'autres et les font oublier. || **La faim chasse le loup du bois,** La nécessité nous force à subir ou à faire ce à quoi nous nous refusions jusqu'alors.

— *Intransitiv.* Se livrer à l'exercice de la chasse : *Passer son temps à* CHASSER. || Se dit aussi des animaux qui poursuivent une proie : *Les bons chiens* CHASSENT *d'eux-mêmes.*

— *Chasser à,* Tâcher de tuer ou de prendre à la chasse : *Les chattes* CHASSENT AUX *souris comme* AUX *oiseaux.* (V. Hugo.); et aussi Chasser au moyen de : CHASSER AU *furet,* AUX *chiens courants.* || *Chasser au poil, à la plume,* Faire la chasse aux bêtes à poil, et aussi aux oiseaux. || *Chasser de race,* En parlant des chiens, Appartenir à une race bonne pour la chasse. V. la rubr. PROV.

— LOC. FAM. *Chasser au plat,* Manger du gibier, et aussi Chercher des dîners, faire le parasite. || *Chasser sur les terres de quelqu'un,* Entreprendre sur ses droits ou ses attributions. || *Chasser aux écus,* Tâcher de se procurer de l'argent. || *Chasser aux maris,* Se dit d'une fille qui cherche ardemment à se marier. || *Chasser de loin,* Etre d'une noble et ancienne famille. || *Chasser de race,* Se dit des chiens qui appartiennent à une race bonne pour la chasse, et aussi des personnes qui ne sont pas indignes de leurs aïeux.

— Autom. Se dit d'une voiture, qui sous l'action des freins glisse par l'arrière à droite ou à gauche.

— Chorégr. Effectuer des chassés.

— Mar. *Chasser sur ses ancres.* Se dit d'un navire, quand les ancres courent sur le fond. || *Fig.* Etre emporté au hasard, n'avoir plus de frein ou de moyen de salut : *Toutes les boussoles sont perdues, la société* CHASSE SUR SES ANCRES. (V. Hugo.) || *Un bateau, Une bouée a chassé,* Quand il y a eu changement entre la place primitive et la place nouvellement occupée par ces objets.

— Mines. Abattre le minerai dans des tailles progressant dans une direction parallèle aux lignes de niveau de la couche.

— Ponts et chauss. Ouvrir une écluse de chasse.

— Typogr. Interligner, espacer autant que possible la composition afin d'augmenter le nombre des lignes ou des pages. || Renvoyer d'une page ou d'une colonne dans une autre page ou une autre colonne. (On dit d'une composition et du caractère lui-même qu'ils chassent lorsqu'ils fournissent un nombre de lignes plus grand qu'on ne l'avait apprécié en copie.)

— Vén. *Chasser à beau bruit,* C'est poursuivre un animal de meute à cor et à cri. || *Chasser à bas bruit,* Chasser sans trompe et seulement en appuyant les chiens de la voix. || *Chasser de gueule,* Se disait du limier qu'on laissait se récrier en mettant debout à trait de limier. (Vx.) || *Chasser au vent,* Se dit des chiens qui suivent la voie parallèlement sous le vent.

— PROV. **Bon chien chasse de race,** On hérite généralement des qualités de sa famille. || **Leurs chiens ne chassent pas ensemble.** Se dit de deux personnes qui ne vivent pas en bonne intelligence.

— PROV. LITTÉR. : **Chassez le naturel, il revient au galop.** V. NATUREL.

— ***Se chasser*** v. pr. Avec réciprocité : *Dynasties qui* SE CHASSENT *du trône.*

— Au sens passif : *Les alouettes* SE CHASSENT *au miroir.*

CHASSE-RAGE n. m. invar. Nom commun de la passerage.

CHASSERAL, montagne du Jura, dans les cantons suisses de Neuchâtel et de Berne, délimitée par les vaux de Saint-Imier et de Péry au N.-O. et au N., et dominant le lac de Bienne et le plateau suisse. Point culminant: 1.609 m.

CHASSERANDERIE [*rî*] n. f. Dr. féod. Droit que payait le meunier exploitant un four banal, pour pouvoir chasser dans l'étendue de la banalité.

CHASSERESSE n. f. Poétiq. Chasseuse.

— Adjectiv. : *Diane* CHASSERESSE.

CHASSÉRIAU (Frédéric-Victor-Charles), administrateur français, né à Saint-Domingue en 1807, mort à Paris en 1881. Il fut chef de cabinet au ministère de la marine (1848), maître des requêtes au Conseil d'Etat (1852), et enfin conseiller d'Etat (1857). On a de lui : *Précis de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises* (1841); *Précis historique de la marine française, son organisation et ses lois* (1845); etc.

CHASSÉRIAU (Théodore), peintre français, frère du précédent, né à Samana (Rép. Dominicaine) en 1819, mort à Paris en 1856. Elève d'Ingres, il exposa, en 1836, un *Caïn maudit,* le *Retour de l'enfant prodigue* et plusieurs portraits. A ces premiers essais succédèrent : *Suzanne au bain* et *Vénus Anadyomène* (1839); *le Christ au jardin des Oliviers* (1840); *Andromède attachée au rocher par les Néréides* (1841); *Esther se parant pour être présentée à Assuérus,* et les *Captives troyennes* (1842). Bien que l'influence d'Ingres soit sensible dans ces premiers ouvrages, l'originalité de Chassériau s'y révèle par quelque chose d'énergique et d'imprévu. Les peintures de l'église Saint-Merri (1843) offrent l'apogée de cette première manière, dont *le Christ au jardin* (1844) marque la fin. Chassériau se laissa séduire par le soleil d'Orient, et devint tout à coup un puissant coloriste. Le *Portrait équestre d'Ali-ben-Hamet, calife de Constantine* (1845), accusa nettement cette évolution ainsi que *le Sabbat dans le quartier juif, à Constantine* (1848), les *Femmes mauresques jouant avec une gazelle* (1850), le *Baptême de l'eunuque* et le *saint François Xavier baptisant les Indiens et les Japonais,* peintures de l'église Saint-Roch, à Paris. *Le Christ chez Marthe et Marie* (1852), la *Baigneuse endormie près d'une source, Sapho se précipitant du rocher de Leucade* décèlent, par l'élégance des lignes et la netteté de l'ordonnance, un ressouvenir des doctrines classiques. Il faut également citer sa dernière œuvre, le *Tepidarium* (Louvre), et surtout les belles peintures murales qui ornaient l'escalier de la Cour des comptes et dont quelques fragments ont pu être conservés (le groupe de la *Paix,* etc.). La grande peinture décorative moderne a Chassériau pour initiateur.

Chassériau.

CHASSE-RIBAUDS [*bô*] n. m. inv. Retraite sonnée, le soir, dans plusieurs villes, après laquelle le guet ramassait les vagabonds, ivrognes, etc., pour les garder en prison jusqu'au lendemain.

CHASSE-RIVET ou **CHASSE-RIVETS** [*vè*] n. m. Outil dont se sert le chaudronnier pour faire sauter les rivets.

CHASSERON, massif du Jura, dans le canton suisse de Vaud, entre l'Orbe et l'Areuse, et dominant le lac de Neuchâtel et le plateau suisse (Gros de Vaud). Point culminant: 1.611 m.

CHASSE-ROND ou **CHASSE-RONDS** n. m. Outil servant à pousser les moulures appelées *congés.*

CHASSE-ROUE ou **CHASSE-ROUES** n. m. Borne ou arc métallique destiné à empêcher les roues de détériorer les murs. (On dit aussi BOUTE-ROUE.)

Chasse-roue.

CHASSE-TAMPON n. m. Forte barre de fer à l'aide de laquelle il est possible d'introduire un tampon à l'intérieur d'un tube de chaudière tubulaire, s'il se produit une fuite soudaine qu'on ne peut réparer immédiatement sans arrêter la machine à vapeur ou la locomotive. || Pl. Des CHASSE-TAMPONS.

CHASSE-TAUPE ou **CHASSE-TAUPES** n. m. Nom vulgaire du *datura stramonium.*

CHASSETON n. m. Nom vulgaire du *grand duc.*

CHASSEUR n. m. Qui chasse, qui aime à chasser: *Le bon chien fait le bon* CHASSEUR; *le bon* CHASSEUR *fait le bon chien.* || Se dit aussi des animaux : *Le loup est un* CHASSEUR *très rusé.*

— Adjectiv. : *Chien* CHASSEUR, *Araignée* CHASSEUSE.

— Domestique chargé de chasser pour son maître. || *Par extens.* Domestique revêtu d'une livrée de chasse. || Groom employé dans les cafés, les cercles, etc., à faire les commissions.

— *Fig.* Celui qui recherche quelque chose avec ardeur : CHASSEUR *de livres, de millions.*

— Art milit. Autrefois, Nom donné à des soldats choisis parmi les plus agiles, pour former une compagnie d'élite dans un bataillon. || Nom donné à plusieurs corps militaires. V. la partie *encycl.*

— Pêch. *Harengs de chasseurs,* Ceux qui, à peine sortis des bateaux de pêche, sont livrés à la consommation.

— Mar. *Bâtiment chasseur,* Navire qui, dans une chasse, en poursuit un autre. (Se dit par opposition à CHASSÉ.) || Dans l'industrie de la pêche, Bâtiment qui, sans pêcher lui-même, va à intervalles fixes chercher le poisson des bateaux de pêche pour le ramener au port.

— ENCYCL. Art milit. Les premiers *chasseurs à cheval* furent ceux de *Fischer,* créés en 1743 par le maréchal de Saxe et dont la compagnie se composait de gens à cheval et à pied. De même pour les *chasseurs de Monet* en 1761. A partir de 1776, chaque régiment de dragons eut un *escadron de chasseurs.* On réunit ces escadrons quatre par quatre en 1779 en six régiments, portés successivement à douze en 1788, treize en 1793, vingt-cinq en 1799, vingt-sept et même trente et un en 1812-1813, plus un régiment de chasseurs de la Garde impériale, anciens *guides* de Bonaparte. Le nombre des régiments de chasseurs était de vingt en 1875, vingt-trois en 1914, treize en 1926. Uniforme variable : en drap vert foncé jusqu'en 1870, dolman bleu de ciel avec pantalon garance de 1870 à 1914, actuellement en drap bleu horizon avec signes distinctifs verts.

Les *chasseurs d'Afrique* datent du 21 mars 1831, comme les *zouaves* auxquels ils furent rattachés jusqu'au 17 novembre 1831. Ils formèrent alors deux régiments, trois en 1836, quatre en 1842, six en 1887, cinq en 1926. La couleur distinctive des chasseurs d'Afrique est le jaune.

Les premiers *chasseurs à pied* datent de Fischer (1743). Il y en avait douze bataillons en 1788 recrutés en général parmi les montagnards et gardes-chasses; vingt et un en 1794; ils furent alors transformés en demi-brigades légères, supprimées sous l'Empire, Napoléon Ier étant opposé aux spécialisations dans l'infanterie. Les chasseurs à pied reparaissent en France en 1840 et le bataillon des *chasseurs de Vincennes* était armé de la carabine Delvigne-Pontcharra. Leur nombre s'élève bientôt à dix bataillons que l'on nomme *chasseurs d'Orléans* à partir de la mort du duc d'Orléans, jusqu'en 1848 où ils deviennent *chasseurs à pied.* On comptait vingt bataillons en 1853, vingt et un en 1854 dont un bataillon de la Garde. Après 1871, il y eut en France trente bataillons de chasseurs dont douze, dits *alpins,* chargés de la défense des Alpes. Ces derniers étaient habillés, équipés et organisés de façon spéciale en *groupes alpins* comprenant un bataillon de chasseurs alpins, une batterie d'artillerie de montagne, une section du génie. Les chasseurs alpins sont munis d'un train spécial composé de voitures légères et de mulets de bât, permettant de suivre les troupes dans tous leurs déplacements. Il existe actuellement trente bataillons de chasseurs dont douze alpins.

Les chasseurs à pied ont existé parfois sous des noms différents dans la plupart des armées européennes: chasseurs tyroliens en Autriche, *alpini* en Italie, chasseurs à pied en Allemagne, etc. Les chasseurs à cheval n'ont guère été employés que dans l'armée allemande impériale sous le nom de *meldereiter* (estafettes montées chargées de porter les ordres et les renseignements).

Depuis la Grande Guerre de 1914-1918, on a créé en France, en vue de tenir défensivement les grands fronts passifs avec des effectifs très faibles, des bataillons de *chasseurs mitrailleurs.* Il existe actuellement treize bataillons de chasseurs mitrailleurs métropolitains et huit bataillons de chasseurs indigènes coloniaux dont trois malgaches, cinq indochinois.

Il existe en outre, dans l'armée française actuelle, six

CHASSEURS : 1. Chasseur à cheval (1742) ; 2. Chasseur à cheval (1809) ; 3. Chasseur à cheval (1814) ; 4. Chasseur d'Afrique (1832) ; 5. Chasseur à cheval (1918) ; 6. Chasseur à cheval (1854) ; 7. Chasseur d'Afrique (1910) ; 8. Chasseur à pied (1742) ; 9. Chasseur à pied (1838) ; 10. Chasseur à pied (1865) ; 11. Chasseur à pied (1885) ; 12. Chasseur alpin (1910) ; 13. Chasseur cycliste (1916).

groupes de *chasseurs cyclistes*, destinés à fournir aux divisions de cavalerie l'appoint nécessaire en infanterie pour conduire une opération de guerre.

— *Chasseurs forestiers*. V. GARDE.

— Iconogr. La peinture de genre a tiré parti en mainte circonstance du type varié que lui offraient les chasseurs. Rappelons le *Chasseur endormi*, de Gabriel Metsu (galerie de lord Hertford), la *Halte de chasseurs*, de Wouwerman,

Halte de chasseurs, d'après Philips Wouwerman.

qui est au Louvre ; le *Chasseur au marais*, d'Alexandre Decamps, et les *Chasseurs au miroir*, du même artiste.

En sculpture, signalons : un *Chasseur blessé par un serpent*, statue de marbre de L. Petitot, et un *Jeune chasseur jouant avec son chien*, statue de marbre de Dantan aîné. Ces deux ouvrages ont figuré au musée du Luxembourg.

Chasseur (LE) ou *l'Euboïque*, pastorale ou conte moral de Dion Chrysostome (fin du Ier s. et commencement du IIe s. de notre ère). L'auteur y peint le bonheur champêtre de deux pauvres familles qui se sont réfugiées dans un coin de l'*Eubée*, et qui y vivent surtout de *chasse* ; d'où le double titre de l'ouvrage. L'auteur s'est proposé seulement de montrer le bonheur de la pauvreté vertueuse. Ce récit moral vaut par l'intention, et souvent aussi par le détail, malgré le raffinement du style.

Chasseur de la Garde (LE), tableau de Géricault, au Louvre. Ce célèbre artiste n'avait que vingt ans lorsqu'il exécuta cette peinture pleine de chaleur et de mouvement (1812). (V. planche *Beaux-Arts XXX*.)

CHASSEUSE n. et adj. (fém. de *chasseur*). Femme qui chasse.

CHASSE-VASE n. m. invar. Appareil à l'aide duquel on parvient à dévaser un chenal.

CHASSE-VENIN n. m. invar. Nom vulgaire du *linaria vulgaris*.

CHASSEZAC, torrent des Cévennes qui descend du Mercoire (départ. de la Lozère), roule dans des gorges profondes, reçoit la Borne et l'Altier et se jette dans l'Ardèche après un cours de 75 kil.

CHASSEZ-DÉCHASSEZ n. m. Pas figuré par lequel, après un chassé à droite de quatre temps, on fait à gauche un chassé symétrique (déchassé).

CHASSEZ-HUIT n. m. Chassé-croisé exécuté à la fois par les quatre couples d'un quadrille.

CHASSIDIENS. V. ASSIDÉENS.

CHASSIE [*si*] n. f. (origine inconnue). Substance gluante et jaunâtre qui provient de la sécrétion des glandes de Meibomius et qui s'accumule sur le bord des paupières.

CHASSIEUX [*si-eu*], **EUSE** n. et adj. Qui a de la chassie ou l'apparence de la chassie : *Yeux* CHASSIEUX.

CHASSIGNOLES, comm. de l'Indre, arrond. et à 6 kil. de La Châtre ; 1.220 hab. Bois.

CHASSILLÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 22 kil. du Mans ; 275 hab. Bataille livrée par Chanzy aux Prussiens (14 janv. 1871).

CHASSIN (Charles-Louis), publiciste français, né à Nantes en 1831, mort à Paris en 1901. Il fonda en 1868, la *Démocratie*, devint rédacteur en chef du *Bulletin des communes*. On lui doit : *la Légende du Petit Manteau bleu* (1852) ; *le Génie de la Révolution française* (1863) ; *l'Eglise et les Derniers Serfs* (1880) ; *les Cahiers des curés* (1892) ; *la Vendée patriote* (1893) ; *les Pacificateurs de l'Ouest* (1897-1899) ; *le Général Hoche à Quiberon* (1898) ; *les Volontaires nationaux pendant la Révolution* (1899).

CHASSINAT (Emile-Gaston), égyptologue français, né à Paris en 1868. Attaché au département égyptien du Louvre en 1894, puis, de 1898 à 1912, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire. On lui doit : *Le livre de protéger la barque divine* (1894) ; *Textes provenant du Sérapeum de Memphis* (1899-1903) ; *Fouilles de Qattah* (1906, en collaboration avec H. Gauthier et H. Piéron) ; *le Quatrième livre des entretiens et épîtres de Shenouti* (1911) ; *Une campagne de fouilles dans la nécropole d'Assiout* (1911, avec Ch. Palanque) ; *le Mammisi d'Edfou* (1910) ; *le Temple d'Edfou* (1892-1928), avec M. de Rochemonteix).

CHASSIPOLERIE [*ri*] n. f. (rad. *chassipol* qui, en Bresse, signifie *concierge*). Droit de retraire payé autrefois au seigneur par les paysans de la Bresse pour être admis, en temps de guerre, dans l'enceinte du château.

CHÂSSIS [*châ-si*] n. m. (de *châsse*). Encadrement en fer, pour enchâsser, contenir : *Le* CHÂSSIS *d'une fenêtre*. || Cadre sur lequel on applique une toile, un tableau.

— Artill. Ensemble des pièces sur lesquelles recule un affût de place ou de côte. (Un *châssis* comprend : une *sellette* avec pivot à l'avant, une ou deux voies circulaires à l'arrière ayant pour centre le *pivot* ; un *grand affût* formé de deux côtés sur lesquels roulent les roulettes de l'affût proprement dit ou *petit affût*, une *directrice* sur laquelle glisse la *crosse* du petit affût.)

— Aér. *Châssis d'atterrissage*, Charpente en bois ou en métal réunissant les roues d'un avion à la cellule ou au fuselage.

— Ameubl. V. la partie *encycl.*

— Autom. Cadre en acier constitué par deux longerons en tôle emboutie réunis par des traverses et qui, reposant par des ressorts sur les roues, supporte le moteur et les divers organes d'une voiture automobile ainsi que sa carrosserie. V. AUTOMOBILE.

— *Par extens.* Ensemble de ce cadre, du moteur et de toute la partie mécanique à l'exclusion de la carrosserie.

— Chem. de f. Cadre rectangulaire en bois ou en fer, monté sur des roues, qui porte la chaudière d'une locomotive et ses accessoires, ou la caisse d'un wagon. || *Châssis d'aiguillage*, Ensemble constitué par les traverses, les rails d'appui ou contre-aiguilles fixés sur elles, et les deux lames mobiles entre ceux-ci.

— Constr. Encadrement d'une ouverture rectangulaire. || *Châssis à tabatière*, Châssis de lucarne qui s'ouvre de bas en haut. || *Châssis à guillotine*, Châssis de fenêtre qui s'ouvre en glissant dans une coulisse. || *Châssis d'aérage*, Châssis à lames mobiles pouvant s'ouvrir ou se fermer à volonté. || Moulure en cuivre qui borde le tablier d'une cheminée.

— Cryptogr. S'emploie parfois comme synonyme de GRILLE.

— Fortif. *Châssis de barrière*, Assemblage de montants et de traverses formant le vantail d'une barrière de fortification.

— Jardin. Panneau vitré d'une bâche. (Les jardiniers désignent sous le nom de *châssis*, tantôt les panneaux des bâches, tantôt les bâches elles-mêmes.)

— Mécan. Ensemble formé de pièces de métal ou de bois assemblées, et qui supporte les différents organes d'une machine.

— Métall. Armature constituant la carcasse des moules de fonderie, et dans laquelle on tasse le sable au contact du modèle.

— Phot. *Châssis à polir*, Sorte de cadre servant à maintenir les glaces ou les plaques métalliques pendant leur nettoyage (daguerréotypie, photogravure). || *Châssis négatifs*, Boîte étanche à la lumière et dans laquelle on place une plaque négative. Les surfaces sensibles, destinées à être impressionnées à la chambre noire, sont souvent enfermées dans des étuis mobiles, qui peuvent, une fois introduits à l'arrière de la chambre, être ouverts de l'extérieur, démasquant ainsi la préparation sensible. Selon le mode d'ouverture des châssis négatifs, on les distingue en châssis à volet, à mi-rideau et à rideau. || *Châssis multiplicateur*, Châssis permettant de photographier successivement plusieurs images côte à côte sur une même plaque sensible. || *Châssis-presse* ou *Châssis positif*, Instrument servant à obtenir d'un dessin transparent ou d'un négatif une copie positive. (Il se compose le plus généralement d'un cadre à feuillure recevant une glace épaisse. Sur cette glace se place l'original et, au-dessus de lui, la préparation sensible sur laquelle doit se faire la copie ; la préparation sensible est pressée contre l'original au moyen de volets appliqués par des ressorts, par des vis, ou par pression pneumatique.)

— Mines. Cadre de mine. || *Châssis à molettes*, Charpente supportant les molettes. (Syn. de CHEVALEMENT.)

— Techn. Assemblage de montants et de traverses d'une porte de fer. || Bâti d'une rampe d'escalier. || Pièce dans laquelle est enchâssée l'aire d'un sommier d'orgue. || Partie d'un clavier sur laquelle sont montées les touches. || *Châssis à coller*, Appareil de menuiserie destiné à maintenir pendant le collage les panneaux à plat par l'intermédiaire d'une pièce de bois qui les empêche de se gondoler.

— Théâtr. Coulisse.

— Typogr. Cadre rectangulaire en fer, dans lequel on place la composition dont l'ensemble constitue une forme.

— ENCYCL. Jardin. Dans les panneaux ou *châssis* des maraîchers, il est indispensable que les vitres, placées bout à bout dans le sens de la hauteur du cadre, s'imbriquent légèrement, la vitre supérieure débordant au-dessus la vitre inférieure, afin d'éviter les ruptures par l'effet de la dilatation. Les vitres du panneau, outre qu'elles servent d'abri, jouent un rôle essentiel, car le verre, qui se laisse facilement traverser par les rayons chauds et *lumineux* du soleil, arrête au passage en grande partie et réfléchit vers le sol et les plantes la chaleur *obscure* qui en émane.

— Ameublem. Aux XVIe et XVIIe siècles, un *châssis de tableau* était ce que l'on nomme aujourd'hui cadre, ou bordure. Un *châssis de lit* était un cadre fixé au plafond et destiné à maintenir les grands ciels de lit.

— Constr. Les *châssis de porte* et *de fenêtre* ont reçu différents noms. On distingue les *châssis mobiles* ou *châssis ouvrants*, et les *châssis fixes* ou *châssis dormants*. Les châssis ouvrants se divisent en trois classes : *châssis à fiches*, qui s'ouvrent tout d'une pièce ; *châssis brisés*, qui se replient sur eux-mêmes, formés de deux parties verticales reliées par des charnières ; *châssis à coulisse*, appelés aujourd'hui *fenêtres à guillotine*, dont la moitié inférieure se hausse en glissant sur la moitié supérieure qu'elle double. Tous ces châssis s'exécutaient soit en fer, soit en bois. Les châssis de fer apparaissent en France dès le XIVe siècle. Les châssis de bois étaient réservés pour les clôtures en papier huilé ou en toile térébenthinée. Ce mode de clôture, en usage chez les plus grands princes, ne fut remplacé par celui des vitres blanches qu'à partir de 1650. Aujourd'hui, grâce à la facilité qu'on a de fabriquer des vitres aussi grandes qu'on le désire, le nombre des croisillons du châssis s'est beaucoup réduit, et le châssis de fer n'est presque plus utilisé, sauf pour l'éclairage de pièces très réduites : châssis de comble, châssis à tabatière.

CHÂSSIS-FREIN n. m. Chem. de f. Appareil destiné à freiner et à arrêter les véhicules se dirigeant vers l'extrémité d'une voie en impasse. (Il se compose d'un châssis

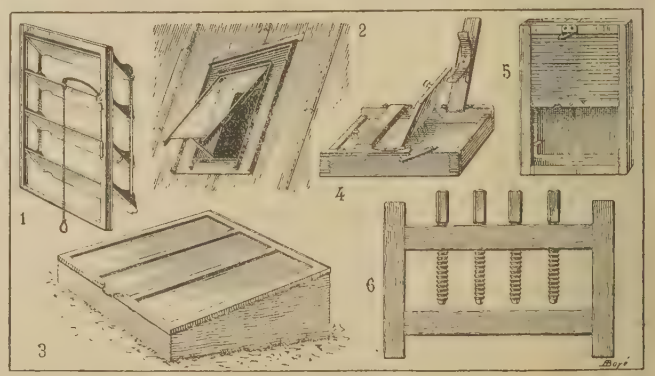

CHÂSSIS : 1. D'aérage ; 2. A tabatière ; 3. De jardin ; 4. Châssis-presse (châssis positif) ; 5. Châssis à rideau (châssis négatif) ; 6. De menuisier.

placé sur les rails et glissant à frottement sur ces derniers. Sur ce châssis formant un double sabot d'enrayage peuvent monter les premières roues du véhicule lancé, qui s'arrête ainsi avant de dépasser l'extrémité de l'impasse ou de s'écraser sur le heurtoir.) || Pl. *Des* CHÂSSIS-FREINS.

CHÂSSISSIER [*sié*] n. m. (de *châssis*). Ouvrier qui garnissait jadis les fenêtres de papier huilé. || Ouvrier qui fabrique des châssis.

CHASSOIR n. m. Nom de divers ustensiles qui servent à enfoncer les cercles des tonneaux, à refouler, etc. V. CHASSE.

CHASSOIRE n. f. Baguette sur laquelle les autoursiers reçoivent l'oiseau après le vol.

CHASTANET (Auguste), né et mort à Mussidan (Dordogne) [1825-1902], poète français, félibre périgourdin, ami de Mistral, majoral du Félibrige en 1876, ne quitta jamais son pays et y fonda une école littéraire : Lou Bournat (la Ruche) dou Perigord. Il a publié plusieurs recueils de vers : *Lous Bouquets de la Jano* (1875), *Counteis et viorlax* (1877) ; *Per tua lou tems* (chansons) [1890], où il a exprimé, en langue simple et claire, la poésie de la vie rurale.

CHASTE [*chasst'*] adj. (lat. *castus*). Qui a la pureté de l'âme, du corps. || Spécialem. Qui s'abstient des amours illicites : *Une* CHASTE *épouse.*

— *Par extens.* Qui est conforme aux règles de la décence, de la pudeur : *Un* CHASTE *amour. Une vie* CHASTE. || Qui aime la chasteté : *Des oreilles* CHASTES.

— *Fig.* Qui a quelque chose de doux, de voilé : *La* CHASTE *lumière de la lune.* || Qui est châtié, très pur, en parlant du style : *Le vers de Racine est* CHASTE.

— *Chaste époux,* saint Joseph. || *Chaste épouse de Jésus-Christ.* Titre que les écrivains ascétiques donnent à l'Eglise et aux vierges chrétiennes. || *Les chastes servantes de Dieu,* Les religieuses. || *Les chastes sœurs. Les chastes filles de Mémoire,* etc., Les Muses.

— *Substantiv.* : *Un* CHASTE.

— ANTON. **Cynique, débauché, immodeste, impudique, impur, incontinent, indécent, lascif, libidineux, licencieux, lubrique, luxurieux, obscène, sensuel, voluptueux.**

CHASTE (Aymar DE CLERMONT, seigneur DE), mort en 1603. Il prit part, en 1582, comme vice-amiral des mers du Ponant, à la campagne de Portugal contre Philippe III d'Espagne ; en 1583, il fit, à l'île de Terceira, une expédition dont il écrivit la relation. Gouverneur de Dieppe en 1589, il demeura inébranlablement fidèle à Henri IV, et lui permit ainsi de gagner la bataille d'Arques. En 1603, de Chaste organisa pour le Canada une expédition à laquelle prit part Champlain ; il mourut au moment de s'y rendre lui-même.

CHASTEL (Pierre DU), né vers 1495, mort en 1552, grand aumônier de France, évêque de Mâcon, de Tulle et d'Orléans, joua un certain rôle sous François Ier dont il fit l'oraison funèbre.

CHASTEL (Pierre-Louis-Aimé, baron), général français, né à Vergi en 1774, mort à Genève en 1826. Il découvrit en Egypte le Zodiaque de Dendérah (musée du Louvre), fit les campagnes d'Espagne et de Russie et se retira en Suisse après 1815.

CHASTEL (Jean), régicide. Biogr. V. CHÂTEL.

CHASTEL (**DU**). Biogr. V. DUCHÂTEL.

CHASTELARD (Pierre DE BOSCOSEL DE), poète français, né en Dauphiné en 1540, mort en Angleterre en 1564, était petit-fils du chevalier Bayard. Admis à la cour de François II, il conçut pour Marie Stuart une ardente passion. Lorsque celle-ci, devenue veuve, retourna en Ecosse (1561), Chastelard l'y suivit. On le trouva un soir couché sous le lit de la reine. Marie, irritée, lui ordonna de ne plus paraître devant elle ; puis, à la suite d'une nouvelle imprudence, elle le fit arrêter. Condamné à mort, il fut pendu.

CHASTELER (Jean-Gabriel-Joseph-Albert, marquis DU), général belge, né au château de Malbais, près de Mons en 1763, mort à Venise en 1825. Il prit part, dans l'armée autrichienne, aux guerre de Turquie (1789) et de la Révolution, contre la France. Il se distingua à Wattignies, en Italie, sous Souvarov, et défendit énergiquement, mais en vain, le Tyrol contre Lefebvre en 1809. Il lutta encore contre Murat en 1815 et reçut jusqu'à sa mort le gouvernement de Venise.

CHASTELIER-DUMESNIL (Charles-Louis-Joachim, marquis DE), homme de guerre français, né à Valence en 1700, mort à Paris en 1764. Il prit part à la guerre de la Succession d'Autriche et à la guerre de Sept ans : il fut fait lieutenant général en 1748. Louis XV lui accorda, en 1755, le titre de marquis. En 1757, il remplit avec succès une mission diplomatique auprès de l'électeur de Bavière. Commandant militaire du Dauphiné, il eut des démêlés avec le parlement de Grenoble.

CHASTELLAIN (Georges), surnommé **l'Adventureux, « indiciaire »**, c'est-à-dire historiographe officiel de la maison de Bourgogne, né en 1404, mort en 1475, et l'un des plus remarquables prosateurs français du XVe siècle. Sa *Chronique*, qui va de 1420 à 1474, est très bien renseignée, bien que le style en soit parfois pompeux. Nous ne l'avons pas conservée intégralement. Quant à ses œuvres poétiques, ce sont des pièces de circonstance, d'une langue prétentieuse, parfois obscure, des épitaphes, des épîtres, des panégyriques.

Château de Chastellux. — Cl. Neurdein.

CHASTELLUX [*châ-te-lû*], anc. famille de Bourgogne, qui tire son nom de la localité de *Chastellux-sur-Cure* (Yonne). Connue depuis Artaud, qui vécut au commencement du XIIe siècle. Le comte de Chastellux a publié en 1869 une *Histoire Généalogique de la famille de Chastellux.*

CHASTELLUX (Claude DE BEAUVOIR DE), militaire français, né en 1386, mort en 1453, servit avec dévouement le parti du duc de Bourgogne, fut maréchal de France en 1418, et capitaine général de Normandie, mais se fit battre à Louviers par les Anglais, et la charge de maréchal de France lui fut enlevée en 1421.

CHASTELLUX (François-Jean, marquis DE), militaire et littérateur français, né et mort à Paris (1734-1788). Il se distingua durant la guerre de Sept ans et durant la guerre de l'Indépendance américaine. Lié avec Voltaire et les encyclopédistes, il entra à l'Académie française en 1775. Parmi ses nombreux ouvrages se distingue son *Voyage dans l'Amérique septentrionale* (1764).

CHASTEMENT [*chass-te-man*] adv. D'une manière chaste, avec chasteté.

CHASTENET DE PUYSÉGUR (Armand-Marie-Jacques), général et physicien français. V. PUYSÉGUR.

CHASTETÉ [*chass-te*] n. f. (lat. *castitas*). Vertu des personnes chastes. || Abstention des plaisirs illicites. || Honnête retenue dans les plaisirs permis. || *Par extens.* Entière abstinence des plaisirs de l'amour : *Faire vœu de* CHASTETÉ.

— *Fig.* Correction, pureté du style.

— SYN. **Chasteté, continence, pureté, pudeur, pudicité.** La *chasteté* est la vertu qui fait qu'on s'abstient des plaisirs charnels défendus, qu'on en repousse même la pensée. La *continence*, c'est proprement le fait de se contenir. de s'abstenir volontairement des plaisirs de l'amour. La *pureté* est un état parfait de *chasteté* corporelle et morale. La *pudeur* est le sentiment de révolte instinctive à la vue ou à l'appréhension de ce qui blesse la décence. La *pudicité*, enfin, n'est que le caractère de celui qui a de la pudeur.

— ANTON. **Concupiscence, impudeur, impureté, incontinence, indécence, lasciveté, licence, lubricité, luxure, obscénité, sensualité, volupté.**

CHASTRE [*chasstr'*] n. m. Nom vulgaire du merle à plastron. (Dialectal.)

CHASTRES-VILLEROUX-BLANMONT, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Nivelles) ; 1.600 hab. Sablières ; carrières de grès. Agriculture ; sucrerie ; fabrique de tabacs.

CHASUBLE n. f. (du lat. *casula*, petite maison). Ornement que le prêtre met pardessus l'aube et l'étole pour dire la messe.

— ENCYCL. La *chasuble* était primitivement un manteau complètement rond, avec une ouverture au centre, pour passer la tête : on la relevait en plis sur les bras.

CHASUBLES : 1. En velours, tapisserie et broderie d'or ; 2. En soie et broderie (dite *gothique*).

Enveloppant ainsi l'homme tout entier, elle était comparée à une petite maison, *casa, casula,* d'où son nom. Vers le VIIe siècle, elle devint un vêtement liturgique. On commença à l'échancrer au VIIIe siècle. De nos jours, elle est réduite à deux pans. Le pan de derrière porte toujours l'image d'une croix. Les chasubles doivent être de soie ou de drap d'or.

CHASUBLERIE [*rî*] n. f. Art, commerce du chasublier. || Articles de ce commerce : *Vendre des* CHASUBLERIES.

CHASUBLIER [*bli-é*], **ÈRE** n. Qui fait ou vend des chasubles et autres ornements d'église.

— N. m. Meuble d'église où l'on étend les chasubles.

CHAT [*cha*] n. m. (lat. *cattus*). Genre de mammifères, de l'ordre des carnivores et de la famille des digitigrades, qui renferme, outre l'animal domestique du même nom, un grand nombre d'espèces caractérisées par un museau court et arrondi, des mâchoires très fortes, des ongles rétractiles : *Le lion et le tigre sont des espèces du genre* CHAT. || *Chat sauvage,* Chat qui vit dans les bois. || *Chat haret,* Chat qui s'est retiré dans les bois et les garennes et y vit de gibier. || *Chat chartreux* ou *des chartreux,* Chat domestique dont le pelage est gris bleuâtre. || *Chat d'Angora,* Chat domestique, à poil long et soyeux. || *Chat persan,* Variété d'angora. || *Chat d'Espagne,* Chat à pelage roux ou mêlé de blanc, de roux et de noir.

— Quelques espèces du genre chat ou même appartenant à d'autres genres portent le nom de « chat ». || *Chat musqué,* Civette. || *Chat de Constantinople,* Genette. || *Chat épineux,* Nom vulgaire du coendou. || *Chat du Canada,* Espèce de lynx du Canada. || *Chat à crinière,* Guépard.

— *Fam.* Terme d'affection qu'on adresse à un enfant, ou à une personne.

— *Par plaisant. Chat fourré,* Se disait surtout des magistrats et de certains dignitaires qui portent des fourrures à leurs habits de cérémonie. || *Chat grillé,* Jeune enfant chétif. || *Musique de chat,* Musique aigre et discordante.

— LOC. FAM. *Chien et chat,* Personnes qui ont une grande antipathie l'une envers l'autre. || *Ecrire, Griffonner comme un chat,* Ecrire d'une manière illisible. || *Avoir joué avec les chats,* Se dit d'une personne qui a des égratignures au visage. || *C'est le chat,* Réponse ironique à quelqu'un qui se défend d'avoir fait ce qu'il a fait ; ou, encore : accuser plaisamment le chat de ce qu'on nous impute. || *Pas un chat,* Personne : *On ne rencontre* PAS UN CHAT *dans la rue.* || *Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat,* C'est une chose sans importance. || *Courir comme un chat maigre,* Courir vite et beaucoup. — Se dit aussi d'un Coureur de femmes. || *Passer sur quelque chose comme chat sur braise,* Se dit d'un homme qui glisse rapidement sur un fait. || *Etre comme le chat, qui retombe toujours sur ses pattes,* Se dit d'une personne qui sait toujours se tirer d'affaire. || *Jeter sa langue aux chats* (ou *aux chiens*), Avouer que l'on ne saurait deviner ; se reconnaître confondu. || *Jeter le chat aux jambes,* Rejeter la faute sur tel ou tel. || *Avoir un chat dans la gorge,* Eprouver dans le gosier un embarras soudain. || *Bailler le chat par les pattes,* Présenter une chose par le côté le plus difficile. || *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu,* Faire courir à un autre le risque d'une entreprise dont on espère recueillir soi-même le profit. || *Avoir une mine de chat fâché,* Paraître furieux. || *Avoir un œil à la poêle et l'autre au chat,* Veiller à deux choses à la fois. || *Acheter, Vendre chat en poche,* Acheter, Vendre sans voir, sans faire voir la marchandise. || *Eveiller le chat qui dort,* Réveiller une affaire assoupie ; se susciter un danger que l'on aurait dû éviter prudemment. || *Il n'y avait que le chat,* Il n'y avait aucun témoin. || *Payer en chat et en rats,* Payer en bagatelles. || *Emporter le chat,* S'en aller à l'anglaise. Etc.

— Art milit. *Chat hampé, chat à griffes,* Instrument à griffes de fer élastiques servant à révéler les chambres dans les canons et fusils.

— Comm. Nom d'une ancienne sorte de drap de basse qualité, que l'on teignait en bleu foncé ou en noir.

— Cout. *Chat à neuf queues,* Sorte de fouet à neuf cordes munies de pointes de fer employé par les Anglais comme instrument de punition. V. CHAT-CHASTEIL.

— Jeux. Jeu d'enfants dans lequel un des joueurs cherche à atteindre et à toucher un des joueurs qui, à son tour, doit chercher à en attraper un autre. || *Chat coupé,* Jeu dans lequel un joueur remplace celui qui est poursuivi en passant entre lui et le poursuivant. || *Chat perché,* Autre jeu où l'on ne peut être attrapé dès qu'on est monté sur quelque chose. || *Le chat et le rat,* Jeu dans lequel deux joueurs, attachés aux extrémités d'une même corde, se poursuivent les yeux bandés. || *Le chat et la souris,* Jeu dans lequel un des joueurs cherche à en atteindre un autre placé au milieu des autres joueurs qui le protègent.

— Mar. anc. Bâtiment de petit ou moyen tonnage employé dans le Nord au XVIIe siècle. (Analogue à la pinasse, le chat avait l'arrière rond, un seul pont, deux ou trois mâts légers à pible et des voiles volantes qu'on amenait

CHATS : 1. Chat domestique ; 2. Angora ; 3. Des chartreux ; 4. De Siam ; 5. Chat sauvage d'Europe ; 6. Chat à taches de rouille (Inde) ; 7. Chat du Bengale ; 8. Chat des pampas (Amérique) ; 9. Chat ganté de Nubie (Afrique) ; 10. Chat pêcheur ou viverrin (Asie) ; 11. Chat à ventre tacheté (Amérique) ; 12. Eyra (Amérique).

sur le pont.) || *Trou du chat*, Espace vide rectangulaire ménagé au centre de la hune pour donner passage à la tête du mât, aux étais et aux haubans, ainsi qu'aux gabiers qui montent dans la hune. || Grappin au moyen duquel on peut retirer les filets du fond de la mer. (On dit aussi CHATTE.)

Chat (mar.).

— Techn. Fonte qui s'échappe du haut fourneau, par suite de la rupture du tampon du trou de coulée. || Matière étrangère dure qu'on trouve dans l'ardoise, qui la rend plus fragile et ne permet pas de la débiter. || Chevalet de couvreur.

— Zool. *Chat de mer*, Nom donné à un coquillage qui est hérissé d'épines. || Nom vulgaire de beaucoup de poissons, comme la chimère, certains squales, etc.

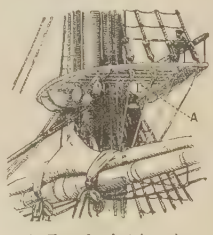
A. Trou du chat (mar.).

— N. m. pl. Nom donné, dans les campagnes, aux folles fleurs du noyer, du saule ou du coudrier.

— Prov. **On ne peut prendre de tels chats sans mitaines**, Se dit d'une affaire épineuse. || **Le chat parti, les souris dansent**, Quand maîtres ou chefs sont absents, écoliers et inférieurs se livrent au désordre. || **La nuit, tous les chats sont gris**, Dans l'obscurité, on confond les personnes et les choses. || **Le mou est pour le chat**, Se dit de ce qui revient naturellement à quelqu'un. || **A bon chat, bon rat**, Se dit quand celui qui attaque trouve un antagoniste capable de lui résister. || **Chat échaudé craint l'eau froide**, On redoute même l'apparence de ce qui vous a déjà nui.

— Allus. littér. : **J'appelle un chat un chat et Rolet un fripon.** Dans l'application, ce vers de Boileau exprime l'absence de tout euphémisme, de toute réticence dans l'expression de la pensée. || **Un saint homme de chat**, Hémistiche d'un vers de La Fontaine (*le Chat, la Belette et le Petit Lapin*). Dans l'application, il caractérise l'hypocrisie et la méchanceté cachées sous des apparences de bonhomie.

— Encycl. Zool. Le genre *chat* comprend presque tous les mammifères carnassiers de la famille des félins. L'espèce type est le chat sauvage d'Europe, qui habite toutes les grandes forêts excepté celles de l'extrême Nord.

Le chat domestique descend, pour la majorité des cas, du chat des anciens Égyptiens, qui est le chat ganté (*felis maniculata*), domestiqué depuis les temps les plus reculés par les Nubiens. Dans l'Inde, comme en Indochine, plusieurs espèces peuvent se croiser avec les chats domestiques, comme le chat mignon (*felis minuta*) et le chat viverrin (*felis viverrina*). Dans le Siam existent des races domestiques, à queue longue ou très courte ; le chat royal du Siam est brun-chocolat clair avec la tête, la queue et les membres plus foncés ; le chat malais a la queue courte ou tondue ; le chat de l'île de Man n'a pas de queue.

Le chat domestique, peu commun dans l'antiquité, n'apparaît en France qu'au moyen âge ; jusqu'au XVIe siècle, il était considéré comme un animal rare et précieux, dont on tenait compte dans les inventaires. La chatte domestique porte de cinquante-cinq à cinquante-six jours, et met au monde de deux à cinq petits qui n'ouvrent leurs yeux qu'au bout de neuf jours. Il y a deux portées par an : une au printemps, l'autre à la fin de l'été. Suivant les races, le dessous des pattes, les lèvres et le nez sont roses ou noirs. Les chats blancs à yeux bleus sont souvent complètement sourds. La durée moyenne de la vie de cet animal est de douze à quinze ans. Chez le chat commun, la robe est de couleur très variée, le plus souvent tigrée, et cette variété tient à la multiplicité des croisements ; mais lorsque le chat domestique reprend la vie sauvage, la teinte de son pelage revient au gris panaché uniforme. Parmi les variétés nombreuses on peut signaler : en Asie le chat chinois, le chat marbré (*felis marmorata*), le chat pêcheur ou viverrin (*felis viverrina*), le chat d'Angora, royal de Siam, de Birmanie ; en Amérique : le chat des pampas (*felis pajeros*). Beaucoup de ces espèces sauvages ou domestiques fournissent à l'industrie de la fourrure un appoint important.

— Archéol. Les Egyptiens ont apprivoisé deux espèces de *chats*, le chat ganté ou à manchettes et le chat indien, dont on a retrouvé des momies, dans des cimetières spéciaux, notamment auprès de Bubaste, dont la déesse, Bast, avait une tête de chatte.

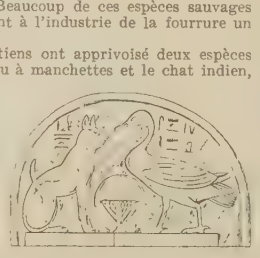
Chat égyptien (bas-relief du musée de Gizeh).

— Iconogr. Au musée du Vatican, dans la Salle des animaux, il y a plusieurs belles figures de *chat* en bronze et en marbre ; une mosaïque antique du musée des Etudes, à Naples, nous montre un chat sur le point de dévorer une caille.

Parmi les meilleures représentations du chat que nous offre l'art moderne, rappelons : un *Combat de chats dans une cuisine*, tableau de Paul de Vos, au musée de Madrid ; un *Chat tigré guettant une souris*, de G. Dov, au musée de Dresde ; un *Chat volant du gibier*, de Hamilton, à la pinacothèque de Munich ; le *Concert des chats et des singes*, composition de Teniers (même musée) ; les *Chats* de L.-E. Lambert (musée du Luxembourg) ; une *Chatte allaitant ses petits*, groupe en marbre par Frémiet ; on peut citer encore les études de chats de Steinlen. (V. planche *Beaux-Arts XXX*.)

— Art vétér. Les maladies du *chat* se rapprochent beaucoup de celles du chien : la tuberculose et la rage sont les deux affections les plus graves. La tuberculose féline est contagieuse pour l'homme, il y a lieu d'attirer l'attention sur ce danger, le chat étant un animal d'appartement. En raison des moyens d'attaque des félins : dents et griffes acérées, agilité, la rage du chat est une des formes les plus redoutables de la rage animale.

Chat botté (le Maître chat ou le), titre et personnage d'un conte de Perrault. Ce chat est l'unique bien échu en héritage au dernier fils d'un meunier. Grâce aux stratagèmes de cet ingénieux animal, son désolé maître passe bientôt pour un marquis immensément riche (v. Carabas), et devient le gendre du roi. Les moyens du maître chat ne sont pas des plus scrupuleux, mais le conte amuse, c'est l'essentiel, et l'auteur en tire bravement cette moralité, que « l'industrie et le savoir-faire valent mieux que les biens acquis ».

Chat-Noir (le), cabaret artistique de Paris, fondé boulevard Rochechouart en 1881 par Rodolphe Salis, et transféré en 1885 rue Victor-Massé. Toute une bande de poètes, chansonniers et humoristes, de dessinateurs, s'y est formée : Alph. Allais, George Auriol, Jules Jouy, Mac-Nab, A. Masson, Montoya, Xanroff, Hyspa, Delmet, Ferny, M. Donnay, Goudeski, Jean Rameau, etc., y ont fait entendre leurs premières compositions. Salis y avait établi un petit théâtre d'ombres sur lequel de véritables œuvres étaient jouées, par leurs propres auteurs, à l'aide de silhouettes découpées dans du zinc ; ces « ombres » étaient dessinées par Henri Pille, Willette, Caran d'Ache, Uzès, Henri Rivière. Fragerolle y apportait sa musique : *l'Epopée*, *la Tentation de saint Antoine*, *la Marche à l'Etoile*, *Sainte Geneviève*, *l'Enfant prodigue*, sont devenues célèbres. Le Chat-Noir manifesta encore ses tendances indépendantes par la publication d'une feuille hebdomadaire, d'allure très libre, qui avait pour titre et pour frontispice l'animal énigmatique sous le vocable duquel florissait l'établissement ; l'un et l'autre ont cessé d'exister en 1897.

CHAT [*cha*], **CHATTE** adj. Familier, doux, caressant : *Manières* CHATTES.

CHÂTAIGNAL [*tê-gnal*, *gn* mll.] n. m. Nom donné, dans certaines contrées de France, à des terres granitiques dans lesquelles le châtaignier seul peut pousser et fructifier.

CHÂTAIGNE [*nègn'*, *gn* mll.] n. f. (du lat. *castanea*). Fruit du châtaignier.

— *Par extens.* Nom donné à d'autres fruits ou organes divers d'autres végétaux ayant quelque ressemblance avec la châtaigne. || *Châtaigne d'Amérique*, Fruit de la solanée dentée. || *Châtaigne de terre*, Racine du bunion ou terre-noix et de la gesse tubéreuse. || *Châtaigne du Brésil*, Fruit de la bertholletie élevée, connu aussi sous le nom de *Noix d'Amérique*. || *Châtaigne de Malabar*, Fruit de l'artocarpe. || *Châtaigne d'eau*, Fruit de la macre.

— Argot. Soufflet, Coup sur la joue.

— Zool. *Châtaigne de mer*, Nom vulgaire des oursins.

— Art vétér. Petite plaque de corne située, chez le cheval, à la partie inférieure et interne de l'avant-bras et, sur les membres postérieurs, à la partie supérieure et interne du canon. (Sur l'âne, elle se trouve aux avant-bras seulement. Chez le mulet, les châtaignes postérieures sont fort petites.)

— Encycl. Bot. La *châtaigne* entre pour une large part dans l'alimentation publique notamment chez les montagnards de l'Auvergne, des Cévennes, de la Corse et de plusieurs autres contrées où les récoltes de céréales sont souvent incertaines et presque toujours insuffisantes. V. CHÂTAIGNIER.

CHÂTAIGNERAIE [*tè-gne-rê*, *gn* mll.] n. f. Lieu planté de châtaigniers : *Les* CHÂTAIGNERAIES *s'accommodent du sol siliceux du Limousin et des Cévennes.*

CHÂTAIGNERAIE (La) [*tè-gne-rê*, *gn* mll.], ch.-lieu de cant. de la Vendée arrond. et à 22 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.850 hab. Ch. de f. Etat. Mégalithe de la Pierre-Bise. Fabriques de bure. — Le canton a 20 comm., et 19.375 hab.

CHÂTAIGNERAIE (La). Biogr. V. La CHÂTEIGNERAIE.

CHÂTAIGNIER [*tè-gni-é*, *gn* mll.] n. m. (rad. *châtaigne*). Genre qui a donné son nom à la famille des castanéacées, comprenant quelques espèces de l'hémisphère Nord des deux mondes et des régions chaudes de l'Asie. || Bois du même arbre : *Table de* CHÂTAIGNIER.

Châtaignier : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, fruit ; *d*, graine.

— Encycl. Bot. L'espèce européenne est le *châtaignier commun* (*castanea vulgaris*). C'est un bel arbre, dont la tige, droite, à écorce rougeâtre, fendillée, porte des branches étalées, couvertes de feuilles coriaces, luisantes, longues et fortement dentées.

Connu et cultivé de toute antiquité, le châtaignier a produit un grand nombre de variétés. La plus estimée est le *marronnier*, produisant de grosses et excellentes châtaignes appelées *marrons*. Le type sauvage donne la *châtaigne des bois*, petite, un peu fade et se conservant peu.

Le *châtaignier commun* habite surtout les régions tempérées. Il est sensible au froid, et il lui faut un été chaud et assez long pour mûrir ses fruits ; aussi n'est-il cultivé dans le Nord que comme arbre forestier. C'est un arbre calcifuge, qui prospère dans les terrains granitiques. En France, on le rencontre dans les Cévennes, les montagnes d'Auvergne, en Dauphiné. Il aime les endroits découverts, et vient très bien sur les coteaux et les montagnes d'une élévation moyenne. On le propage par semis fait au printemps. La croissance du châtaignier, lente d'abord, devient ensuite plus active. Sa longévité est considérable ; il peut atteindre de très grandes dimensions. Le plus célèbre de tous les châtaigniers est celui qui se voit sur le mont Etna, près de la ville d'Aci-Reale, et que l'on connaît sous le nom de *châtaignier aux cent chevaux*. Son âge est évalué approximativement à quatre mille ans. Il a plus de 50 m. de tour.

Le châtaignier s'exploite en taillis (pour le bois), en futaie (pour les fruits). Son bois est dur, souple, tenace, élastique. Il est bon surtout pour la charpente à couvert, pour la confection des futailles ; les jeunes tiges servent à faire des cercles, des claies, des treillages, des échalas, etc. Comme bois de chauffage, il est médiocre, car il éclate et donne des étincelles. Du bois de châtaignier, âgé d'au moins cinquante ans, on retire, par macération dans l'eau, puis évaporation dans le vide, des extraits utilisés, en tannerie ou en teinture, comme mordant.

Le châtaignier commence à produire des fruits vers la cinquième année de greffe, et atteint son produit maximum vers soixante ans. La récolte a lieu dès que les châtaignes se détachent d'elles-mêmes. Lorsqu'on veut les conserver fraîches, on les abat à coups de gaule avant que leur enveloppe épineuse soit entr'ouverte ; puis on les emmagasine en lieu sec et bien aéré.

Châtaigniers (les) ou *l'Allée des Châtaigniers*, tableau de Théodore Rousseau, qui appartient à la première manière de Rousseau, vigoureuse, la plus originale, la plus poétique.

CHÂTAIGNON [*tê-gnon*, *gn* mll.] n. m. Nom donné, dans le midi de la France, aux châtaignes desséchées.

CHÂTAIN [*tin*] adj. m. (de *châtaigne*). Qui est de la couleur de la châtaigne : *Des cheveux* CHÂTAINS. (On trouve toutefois le féminin CHÂTAINE : par ex. V. Hugo, J. Soulary.)

— *Substantiv.* Couleur pareille à celle de la châtaigne : *Le* CHÂTAIN, *le* CHÂTAIN *clair*. || Homme qui a les cheveux châtains : *C'est un* CHÂTAIN.

— Gramm. Le féminin *châtaine* a été longtemps regardé par les grammairiens comme irrégulier. Il est maintenant adopté par les meilleurs écrivains. — L'adjectif *châtain* devient substantif masculin invariable quand il est suivi d'un autre adjectif servant à modifier la couleur : *Des cheveux* CHÂTAIN CLAIR (et non pas *châtains clairs*).

CHATAIRE [*tèr'*] n. f. Bot. V. CATAIRE.

CHATAM. Géogr. V. CHATHAM.

CHATAM. Biogr. V. PITT.

CHAT-BRÛLÉ n. m. Variété de poire très pierreuse. || Pl. Des CHATS-BRÛLÉS.

CHAT-CERVIER [*sèr-vi-é*] n. m. (de *chat*, et du lat. *cervarius*, qui attaque les cerfs). Nom donné quelquefois au lynx. || Pl. *Des* CHATS-CERVIERS.

CHAT-CHASTEIL [*cha-cha-tey'*] n. m. Machine de guerre du moyen âge consistant en un *chat* ou galerie couverte abritant un bélier, surmonté d'un *chasteil* ou beffroi, le tout monté sur roues. (Les chats-chasteils servaient à protéger les travaux d'approche ou de sape.)

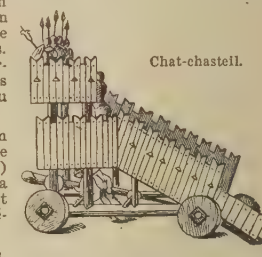
Chat-chasteil.

CHÂTE n. m. Nom sous lequel on désigne les chalands (bateaux) dans le midi de la France, principalement sur les côtes de la Méditerranée.

CHÂTEAU [*tô*] n. m. (du lat. *castellum*, forteresse ; et d'abord CHASTEL). Demeure féodale fortifiée, défendue par un fossé, des murailles et des tours : *Le* CHÂTEAU *féodal, situé d'ordinaire sur le sommet de rochers presque inaccessibles, ressemble à l'aire de l'aigle.* (Lamennais.)

— *Par anal.* Forteresse environnée de fossés, de gros murs et de bastions : *Le* CHÂTEAU *de Vincennes.*

— *Par extens.* Habitation seigneuriale. || Grande et belle maison de plaisance à la campagne. || Se dit particulièrement de la résidence d'un souverain à la campagne : *Les* CHÂTEAUX *de Fontainebleau, de Versailles.*

— Poétiq. *Château ailé*, Navire.

— *Vie de château*, Ensemble des habitudes et des occupations dans un château, une habitation seigneuriale.

— *Château de cartes*, Petite construction qu'élèvent les enfants avec des cartes. || *Par extens.* Petite maison de campagne d'une construction peu solide. || *Fig.* Chose mal assise, dont la durée est incertaine ou précaire : *Tout gouvernement est un* CHÂTEAU DE CARTES, *que le moindre souffle révolutionnaire peut renverser.* (Larcher.) || *Château branlant.* V. BRANLANT.

— Fig. *Châteaux en Espagne*, Projets chimériques : *Des bâtisseurs de* CHÂTEAUX EN ESPAGNE.

— *Châteaux de verre*, Nom que l'on a donné à d'anciens châteaux construits dans les montagnes de l'Ecosse avec des pierres vitrifiées.

— Blas. Figure héraldique, représentant une forteresse flanquée de deux tours rondes. (Quand les ouvertures sont d'un émail différent, il est *ajouré* pour les fenêtres, *ouvert* pour la porte, *maçonné* pour les joints des pierres ; il est dit *donjonné*, quand un ou plusieurs donjons le surmontent.)

D'azur au château de trois tours crénelées d'argent, ouvert et ajouré de gueules.

— Hydraul. *Château d'eau*, Bâtiment surélevé servant de réservoir pour la distribution d'eau sous pression (à une ville, une usine, une gare, etc.). || Fontaine très vaste et très abondante, déversant l'eau de tous côtés.

— Mar. anc. *Château d'arrière* ou *de poupe*, *Château d'avant* ou *de proue*, Termes désignant les constructions élevées aux extrémités des anciennes nefs. (Les jonques chinoises ont encore ce genre de construction, et c'est là que loge l'équipage.) || *Châteaux de mâts*, Hunes mobiles hissées jadis, au moment du combat, pour permettre de jeter des objets incendiaires sur les vaisseaux ennemis et de frapper d'en haut.

— Prov. **Ville prise château rendu**, On ne peut tenir dans la forteresse quand la ville est prise ; et au *fig.* Quand le principal est obtenu, les accessoires suivent rapidement.

CHÂTEAUX. — *PLANCHE I.* **Châteaux de France :** 1. Clisson ; 2. Château des papes, à Avignon ; 3. Chaumont ; 4. Falaise ; 5. Blois ; 6. Vincennes (le donjon du château) ; 7. Nantes ; 8. Josselin ; 9. Chambord ; 10. Pierrefonds ; 11. Fontainebleau ; 12. Pau ; 13. Amboise ; 14. Chenonceaux ; 15. Loches ; 16. Langeais ; 17. Azay-le-Rideau ; 18. Vaux-le-Vicomte ; 19. Maintenon ; 20. Maisons-Laffitte ; 21. Saint-Germain ; 22. Versailles ; 23. Vizille ; 24. Compiègne ; 25. Chantilly.

CHÂTEAUX. — *PLANCHE II.* **Châteaux étrangers** (A, ANGLETERRE) : 1. Hampton Court; 2. Blenheim; 3. Windsor; 4. Warwick; 5. Douvres; 6. Arundel; 7. Durham; 8. Tour de Londres; 9. Buckingham (Londres); 10. Saint-James (Londres); 11. Haddon; (B, ITALIE) : 12. Château Saint-Ange (Rome); 13. Mantoue, 14. Palais Vieux (Florence); (C, BELGIQUE) : 15. Château des comtes de Flandre (Gand); (D, PORTUGAL) : 16. Château de la Pena; (E, ESPAGNE) . 17. Escurial; 18. Alcazar de Ségovie; (F. SUISSE) : 19. Chillon; (G. ALLEMAGNE) ; 20. La Wartburg; 21. Lichtenstein; 22. Wernigerode; 23. Kochem; 24. Sans-Souci; 25. Heidelberg.

Château fort.

— Syn. **Château, hôtel, palais.** *L'hôtel* est une maison à la ville, tandis que le *château* est une maison à la campagne. Le *palais*, à la ville ou à la campagne, renchérit encore sur *hôtel* ou *château* et est, en général, une résidence royale ou princière.

— Encycl. Le *château fort* ou château féodal dérive du château carolingien, transformation de la villa gallo-romaine dans une intention définitive. Au centre, une haute construction de bois, le donjon, ménage, à son étage élevé, la résidence du seigneur. Ce donjon, sur une éminence naturelle ou une *motte* artificielle, s'entoure d'une enceinte palissadée. Les donjons de pierre, apparus au Xe siècle, se développent au XIe. Aux XIIe et XIIIe siècles, les châteaux se compliquent, se perfectionnent et deviennent de formidables citadelles, tel le Château-Gaillard où Richard Cœur de Lion avait mis tout son art et dont Viollet-le-Duc a donné une monographie célèbre.

Une vaste enceinte de murs à créneaux et merlons, coupés de tours, et que protège un fossé, enveloppe l'ensemble de la forteresse. Les portes à herses, dont les pont-levis, en se rabattant, forment vantaux, livrent seules accès à l'intérieur. Des hourds de bois, plus tard des machicoulis en pierre, disposés en encorbellement, permettent de battre le pied des murailles et des tours. L'intérieur de l'enceinte se divise habituellement en deux cours dont la plus retirée abrite le donjon, réduit suprême de la défense. Devant les murs d'enceinte se trouvent les *lices* que protège une palissade de *barres* et qui elles-mêmes ne donnent accès à la porte principale que par une *barbacane*.

En temps de guerre, les paysans se réfugient au château ; ils campent, avec leur bétail, sur l'espace qui s'étend au pied du grand mur, sur l'un des flancs du château : c'est ce qu'on nomme la *basse cour*, par opposition à la *haute cour* ou *baile*.

L'intervention de l'artillerie détermina une transformation du château. La Renaissance mua les châteaux en véritables palais, et les anciens organes militaires ne laissèrent plus guère que des souvenirs décoratifs, orgueil de la noblesse de cour.

Entre les châteaux féodaux et ceux de la Renaissance, on trouve toutes les transitions. Citons, comme exemple, celui de Bonaguil, construit sous Charles VII et fait pour contenir de l'artillerie comme pour résister au canon ; ceux de Creil, de Chantilly, etc. Parmi les plus beaux de la Renaissance française, il faut citer celui du Verger, remanié au commencement du XVIe siècle, détruit par le cardinal de Rohan ; ceux de Bary, de Blois, de Gaillon ; le château neuf de Loches, celui d'Ussé, et Chambord, où les Valois essayèrent de faire fondre en un tout le château fortifié du moyen âge et le palais de la Renaissance. Pendant les guerres de Religion, les châteaux reprirent une grande importance : on se les disputa sans trêve, comme les villes. Beaucoup furent rasés. Mazarin acheva la ruine des forteresses féodales que Richelieu n'avait pu abattre. Des anciens châteaux féodaux il n'existe plus guère, çà et là, que des ruines. Le château de Coucy, du XIIIe siècle, a été détruit par les Allemands pendant la Grande Guerre (mars-avr. 1917). V. architecture.

Château d'eau (ancienne fontaine du), à Paris, œuvre de Girard, inaugurée le 15 août 1811, à l'entrée du boulevard du Nord (Magenta) en face de la rue de la Douane ; elle donna, peu après, son nom à la place que l'arrêté du 4 mai 1879 a dénommée « place de la République ». Elle a été transportée au marché aux bestiaux de la Villette (1869). Une seconde fontaine, élevée au même endroit, a été transportée place Daumesnil en 1881.

Château-d'Eau (théâtre du), ancien théâtre de Paris, situé rue de Malte. Fondé en 1866 par Bastien Franconi sous le nom de Cirque du Prince-Impérial, il devint en 1867 le théâtre du Château-d'Eau, et, l'on y joua le drame et la féerie. En 1883, le théâtre devint un opéra populaire, et se mua en 1888 en Théâtre-Lyrique. Ces entreprises échouèrent ; en 1892, ce théâtre revint au drame et prit le nom de Théâtre de la République. Il fut remplacé par l'Alhambra.

Château des Fleurs (le), bal public situé à Paris au bout de l'avenue des Champs-Elysées, dans le voisinage de l'arc de triomphe de l'Etoile. L'entrée en était rue des Vignes. Il formait comme une succursale de Mabille, mais la tenue y était plus réservée. Une petite scène s'élevait au fond des jardins. Cet établissement fut fermé en 1866.

Château-Rouge (le), ancien cabaret parisien qui était situé au fond de la cour d'une maison de la rue Galande et que fréquentait une clientèle peu recommandable.

Château de cartes (le), tableau de Chardin (1741 ; musée du Louvre), représentant à mi-corps un adolescent coiffé d'un tricorne qui s'amuse à échafauder des cartes. (V. planche *Beaux-Arts XXX*.)

Châteaux en Espagne (les), comédie en vers de Collin d'Harleville (1789). C'est l'histoire d'un faiseur de projets. Il se croit aimé d'une jeune fille, et, bien que froidement reçu, il se voit déjà marié. Reconnaissant, à la fin, son erreur, il se sacrifie pour le bonheur d'un rival. Mais, aussitôt, il recommence à faire d'autres projets d'union. Cette pièce gaie et piquante est restée longtemps au répertoire.

Château (le), ch.-lieu de cant. et port de la Charente-Inférieure, arrond. et à 19 kil. de Rochefort, dans l'île d'Oléron ; 3.020 hab. Bains de mer. Marais salants. — Le canton a 3 comm., et 6.790 hab.

Château-Arnoux, comm. des Basses-Alpes, arrond. et à 25 kil. de Forcalquier, sur la Durance, à la prise du canal d'irrigation de Manosque ; 2.055 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Usine de Saint-Auban (alumine, produits chimiques).

Château-Bernard, comm. de la Charente, arrond. et à 3 kil. de Cognac ; 1.440 hab.

Château-Chalon, comm. du Jura, arrond. et à 10 kil. de Lons-le-Saunier, sur la Seille ; 295 hab. Cru renommé du vignoble jurassien. Ancienne abbaye bénédictine de femmes.

Château-Chalon n. m. Vin récolté sur le territoire de la commune de Château-Chalon.

— Encycl. Le *château-chalon*, vin rouge ou blanc, est un vin de bonne qualité, produit par le gamay noir et le gamay blanc ; mais on désigne plus spécialement sous ce vocable un vin de garde excellent (jaune doré), produit par le savagnin jaune et qui a contribué pour beaucoup à la renommée de Château-Chalon, Arbois, etc.

Château-Chervix, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 26 kil. de Limoges ; 1.680 hab. Beau château du XVIe siècle.

Château-Chinon, ch.-lieu d'arrond. de la Nièvre, à 66 kil. de Nevers ; 1.870 hab. (*Château-Chinonais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Ancienne capitale du Morvan, sur une colline qui domine l'Yonne ; ruines du château et des remparts ; maisons curieuses. — L'arrondissement a 6 cant., 72 comm., et 56.650 hab. Le canton a 15 comm., et 11.040 hab.

Armes de Château-Chinon.

Château-Chinon-Campagne, comm. de la Nièvre, arrond. et à 6 kil. de Château-Chinon, sur l'Yonne ; 900 hab.

Château-Dauphin. Géogr. V. Castel del Fino.

Château-d'Œx ou **Oesch**, bourg de Suisse (canton de Vaud, district du Pays-d'Enhaut) ; 3.400 hab. Station estivale et hivernale fréquentée.

Château-d'Olonne, comm. de la Vendée, arrond. et à 4 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.930 hab. Marais salants. Ruines de l'abbaye de Saint-Jean-d'Orbestier. Dolmens.

Château-du-Loir, ch.-lieu de cant. de la Sarthe, arrond. et à 40 kil. du Mans, près du Loir ; 4.560 hab. Ch. de f. Orléans et Etat. Fabriques de toiles de coton et de ouates. Vins renommés. Eglise Saint-Gringalois en partie du XIIIe siècle, avec un chœur du XVe sur crypte romane. La ville, construite autour d'un château disparu, soutint un siège de sept ans contre le comte d'Anjou, Geoffroy Martel ; prise par Foulque le Réchin en 1075, elle fut encore enlevée en 1181 par Philippe Auguste au roi Henri II d'Angleterre — Le canton a 11 comm., et 11.970 hab.

Château-Gaillard, forteresse féodale ruinée de la comm. des Andelys (Eure). De ce château bâti en un an (1197) par Richard Cœur de Lion pour barrer la Normandie aux Français, Philippe Auguste s'empara après un siège de huit mois en 1204. Marguerite de Bourgogne y fut étranglée en 1315. Le château a été démantelé par Henri IV. Ses ruines, sur une colline en falaise qui domine au loin la vallée de la Seine, présentent un grand intérêt archéologique et sont un des meilleurs exemples de l'architecture militaire de transition entre le XIIe et le XIIIe siècle.

Château-Garnier, comm. de la Vienne, arrond. et à 42 kil. de Montmorillon ; 1.065 hab.

CHÂTEAU-GONTIER, ch.-lieu de cant. de la Mayenne, à 29 kil. de Laval, sur la Mayenne ; 6.280 hab. (*Castrogontériens, ennes*). Ch. de f. Etat. Filatures de laine et de coton. Eaux minérales ferrugineuses dites *Pougues-Rouillées*. Eglise romane Saint-Jean du XIe s., dont la crypte paraît plus ancienne ; la chapelle de Geneteil est également romane. La ville s'est construite autour d'un château établi en 1037 par Foulques Nerra, comte d'Anjou. Les Vendéens l'occupèrent en 1793.

— Le canton a 15 comm., et 16.350 hab.

CHÂTEAU-GUILBERT, comm. de la Vendée, arrond. et à 17 kil. de La Roche-sur-Yon ; 1.120 hab.

CHÂTEAU-HAUT-BRION, domaine de 60 ha., de la comm. de Pessac, dans la banlieue de Bordeaux (Gironde), qui fournit des vins rouges classés parmi les meilleurs du Médoc.

Par métonymie : *Une bouteille de* CHÂTEAU-HAUT-BRION.

CHÂTEAU-LAFITE, domaine de 130 ha., sur les comm. de Pauillac et de Saint-Estèphe (Gironde) ; il fournit des vins rouges classés parmi les meilleurs du Médoc.

— Par métonymie, on dit : *Une bouteille de* CHÂTEAU-LAFITE.

CHÂTEAU-LAGRANGE, domaine de 120 ha. de la comm. de Saint-Julien, près de Pauillac (Gironde), et qui fournit des vins rouges classés parmi les meilleurs du Médoc.

— Par métonymie, on dit : *Boire du* CHÂTEAU-LAGRANGE.

CHÂTEAU-LANDON (lat. *Castrum Landonis*), ch.-lieu de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 44 kil. de Melun, sur le Fusain ; 2.480 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Pierre de taille (la pierre de Château-Landon est un calcaire lacustre que l'on utilise beaucoup pour balustrades, dallages, et qui a fourni largement à la construction de nombreux monuments : arc de triomphe de l'Etoile, église du Sacré-Cœur, à Paris, etc.). Chaux ; blanc d'Espagne. Eglise des Xe-XVe s. ; restes de remparts et de monuments du moyen âge. — Le canton a 15 comm., et 10.700 hab.

CHÂTEAU-LATOUR, domaine de 40 ha., dans la comm. de Pauillac (Gironde) et qui fournit des vins rouges classés parmi les meilleurs du Médoc.

— Par métonymie, on dit : *Du* CHÂTEAU-LATOUR.

CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE, ch.-lieu de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 32 kil. de Tours ; 1.240 hab. Ch. de f. Etat. Eaux ferrugineuses. Forges. Ruines du château de Vaujours. Cette ville, l'ancien *Chasteaux*, a pris son nom de la favorite de Louis XIV après que le roi eut érigé pour elle cette terre en duché. — Le canton a 15 comm., et 9.850 hab.

CHÂTEAU-L'EVÊQUE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 7 kil. de Périgueux, sur la Beauronne, affluent de l'Isle ; 1.220 hab. Ch. de f. Orléans.

CHÂTEAU-MARGAUX [*gô*], vignoble de la comm. de Margaux, à 22 kil. de Bordeaux, donnant un des vins rouges les plus estimés du Bordelais (Médoc).

— Par métonymie, on dit : *Boire du* CHÂTEAU-MARGAUX.

CHÂTEAU-PORCIEN [*si-in*], ch.-lieu de cant. des Ardennes, arrond. et à 10 kil. de Rethel, sur l'Aisne ; 900 hab. (*Porcéannais, aises*). Ch. de f. Banlieue de Reims. Restes de remparts, église en partie de la Renaissance. Ancienne capitale du petit pays du Porcien. — Le canton a 16 comm., et 5.400 hab.

CHÂTEAU-REGNAULT-BOGNY, comm. des Ardennes, arrond. et à 10 kil. de Mézières, sur la Meuse ; 2.940 hab. Ch. de f. Est. Importantes fabriques de quincaillerie.

Château-Regnault (FORÊT DOMANIALE DE), forêt du département des Ardennes, arrond. de Mézières, cantons de Monthermé, Charleville et Mézières.

Sa contenance est de 5.507 ha. Peuplée en grande partie de chênes auxquels se mêlent quelques bois blancs, elle est traitée en taillis-sous-futaie à la révolution de trente ans. Les arbres réservés sur les taillis atteignent souvent de belles dimensions ; parmi les plus remarquables on peut citer : au canton de Nagasse, le « chêne de la Taille-Buffet », qui mesure 3^m^,50 de circonférence à 1 m. 30 du sol, 9 m. de fût et 21 m. de hauteur totale ; et au canton d'Auton, le « chêne à la Mine » de 3^m^,20 de tour, 7 m. de fût et 11 m. de hauteur totale. On attribue à ces deux arbres deux cent cinquante ans d'existence.

Armes de Château-Salins.

CHÂTEAU-SALINS [*lin*], ch.-lieu d'arrond. de la Moselle, à 59 kil. de Metz, sur la Petite Seille ; 1.910 hab. Ch. de f. Est et Alsace-et-Lorraine. Ancien château des évêques de Metz cédé en 1351 au duché de Lorraine.

— L'arrondissement a 5 cant., 132 comm., et 34.160 hab. Le canton a 34 comm., et 7.900 hab.

CHÂTEAU-THIERRY (en lat. *Castrum Theodorici*), ch.-lieu de cant. de l'Aisne, à 50 kil. de Laon, sur la Marne ; 8.265 hab. (*Castrothéodoriciens, ennes*). Ch. de f. Est. Pâtières, Faïences, toiles ; commerce varié et actif. Eglise Saint-Crépin (XVe s.) ; maison natale de La Fontaine (musée) ; ruines de l'ancien château.

Armoiries de Château-Thierry.

— *Histoire*. Château-Thierry devrait son nom à un château bâti en 720 par Charles-Martel, pour servir de résidence au roi Thierry II. Cette ville, prise et brûlée par les Anglais en 1421, fut occupée par Charles-Quint en 1544. Elle joua un grand rôle pendant les guerres de Religion. Henri de Guise, sous ses murs, reçut la blessure qui lui valut le surnom de « Balafré ». Pendant la campagne de France, elle fut envahie par les Alliés (combat du 12 févr. 1814),

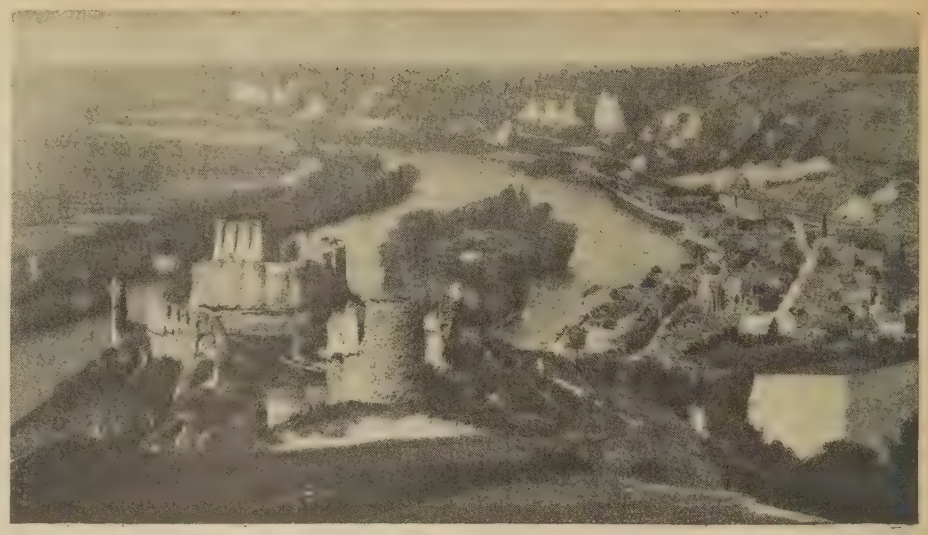

Château-Gaillard (et le Petit Andely). — Cl. Neurdein.

et Napoléon Ier y battit Blücher. Elle a été occupée et pillée par les Allemands du 3 au 9 septembre 1914, puis du 1er juin au 9 juillet 1918. (La Révolution avait changé le nom de Château-Thierry en celui de *Egalité-sur-Marne*.)

— Le canton a 21 comm., et 16.820 hab.

Château-Trompette, forteresse célèbre qui s'élevait, à Bordeaux, au bord de la Garonne, sur l'emplacement occupé actuellement par la promenade des Quinconces. Construite par Charles VII, elle fut agrandie et modifiée par Vauban. Sa démolition, commencée en 1785, ne fut achevée qu'en 1816. La littérature et le théâtre ont recueilli la tradition de scènes historico-romanesques qui s'y seraient déroulées.

CHÂTEAU-YQUEM [*é-kèm'*], vignoble bordelais du pays de Sauternes, donnant des vins blancs universellement réputés.

— Par métonymie, on dit : *Un verre de* CHÂTEAU-YQUEM.

CHÂTEAUBOURG [*tô-bour*], ch.-lieu de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 21 kil. de Rennes, sur la Vilaine ; 1.220 hab. Ch. de f. Etat. Ardoisières. — Le canton a 9 comm., et 6.080 hab.

CHATEAUBRIAND (François-*René*, vicomte DE), né à Saint-Malo en 1768, mort à Paris en 1848. Il fut élevé un peu à l'aventure par une mère maladive et un père taciturne, tantôt à Saint-Malo, tantôt au collège, tantôt dans le sombre manoir de Combourg, où il prit l'habitude du rêve mélancolique et de la solitude. Sous-lieutenant au régiment de Navarre, il se lassa du métier et, en 1791, partit pour l'Amérique, sous prétexte de découvrir le passage du Nord-Ouest. Contrairement à ce qu'il a laissé croire dans son *Voyage en Amérique*, il ne dépassa guère la région des Grands-Lacs, et revint en Europe à la nouvelle de la journée du 10 août. Il émigre, fait campagne avec l'armée des princes, est blessé et se réfugie en Angleterre où il connut la misère vraie. Il y publia, en 1797, un *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la Révolution française*. C'est une étude confuse et grandiloquente, amère et désabusée, où Chateaubriand emprunte aux philosophes du XVIIIe siècle leur incrédulité et quelques-unes de leurs ironies. Mais ce scepticisme était sans doute en surface. Malgré les réserves que l'on peut faire sur sa sincérité, il est probable qu'il revint du fond du cœur à la religion de son enfance. La souffrance, la dure expérience de la vie, la mort de sa mère, lui font chercher les consolations de la foi. Il prépare une apologie du christianisme qui paraît en 1802 sous le titre de *Génie du christianisme*. Ce n'est pas une démonstration rationnelle, un appel à l'intelligence. Chateaubriand prouve seulement les « beautés » et les « charmes » du christianisme. L'ouvrage comportait deux « épisodes » : *Atala* et *René*. *Atala* avait paru d'abord en 1801. C'est un petit roman qui célèbre, comme dix romans du même genre avant lui, les splendeurs de la nature exotique et les vertus des sauvages. Mais c'est en même temps une histoire mélancolique et sombre où frémit le mal romantique qui s'étale dans *René*. René, c'est Chateaubriand (comme le Chactas d'*Atala* était déjà lui) ; c'est un jeune homme qui aspire au bonheur, qui le cherche avidement dans tout ce qui suffit d'ordinaire à emplir la vie des hommes : le monde ou la solitude, la pensée ou la nature, et qui ne trouve partout que la lassitude ou l'inquiétude. C'est un immense désir perpétuellement inassouvi.

Chateaubriand.

Cependant, la gloire était venue. Bonaparte fit des avances à Chateaubriand, qui fut attaché d'ambassade et ministre de France dans le Valais. Il démissionna après l'exécution du duc d'Enghien, et ne fut plus qu'un homme de lettres. Pour écrire son poème en prose des *Martyrs*, il fit un long voyage à travers la Grèce, la Turquie, l'Asie Mineure, l'Espagne (voyage qu'il a raconté, avec quelque fantaisie, dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*). Les *Martyrs* (1809) devaient prouver qu'il est possible d'écrire un poème en prose, et qu'une épopée chrétienne est plus belle qu'une épopée païenne. La deuxième démonstration échoua ; le merveilleux chrétien des *Martyrs* est un artifice pénible ; et il y a dans toute l'œuvre bien des conventions de style. Elle est, dans certaines parties, admirable d'harmonie et de puissance pittoresque.

Avec le retour des Bourbons, Chateaubriand reprit son rôle politique. Il fut ambassadeur, il fut ministre, fit de grandes choses et de petites, lassa ou se lassa, et finit par s'enfermer dans une opposition hautaine, qui devint une retraite après la révolution de 1830. Il avait publié, depuis 1815, le poème en prose des *Natchez* (vie de René chez les sauvages), encore plus artificiel de style que *les Martyrs*, mais parfois puissant et pathétique ; la courte et harmonieuse nouvelle « mauresque » *Aventures du dernier Abencérage ;* des études d'histoire et de politique ; une vigoureuse *Vie de Rancé*. Il rédigeait des *Mémoires d'outre-tombe*, qui parurent après sa mort. Les *Mémoires* sont une œuvre admirable. On peut discuter assez souvent la véracité ou la fidélité de Chateaubriand, faire toutes réserves sur ses jugements, mais il n'y a pas de tableau d'une vie qui soit plus vigoureux, plus coloré et plus vivant. Le récit y a, quand il convient, les harmonies et les frémissements d'*Atala* ou de *René ;* et, quand il le faut, l'ironie, la vigueur, le pittoresque de la comédie, de la satire, du drame.

L'influence de Chateaubriand a été immense. Il domine toute la littérature jusqu'en 1830 ; et on le retrouve partout jusqu'à la fin du XIXe siècle. En un sens il n'a inventé ni le roman exotique, ni le genre sombre, ni le mal du siècle, ni la description pittoresque, ni les démonstrations « sentimentales » de la religion, ni le poème en prose, ni les mémoires-confidences. Il continue J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, Gœthe, etc. Sa vie, toujours fière et glorieuse, sinon exemplaire, a été capricieuse et maussade. Mais il a eu, dans les meilleures de ses œuvres, le don suprême : le charme. Il a été « le magicien » et « l'enchanteur ». Il a su donner du monde et des émotions ces expressions harmoniques et palpitantes qui les imposent à la mémoire des hommes. C'est pour cela qu'il a dirigé le romantisme naissant dans quelques-unes de ses aspirations ; il n'a créé ni l'inquiétude romantique ni le mal du siècle ; il n'a pas été le premier à célébrer la splendeur et l'ivresse de la passion même malheureuse ou bien coupable. Mais c'est lui qui a fait vivre les types et les fictions sur lesquels les romantiques allaient se pencher pour se reconnaître comme dans un miroir : Chactas, Atala, René, Velléda, Eudore même, malgré son martyre, et Chateaubriand lui-même, le Chateaubriand de l'*Itinéraire*, puis des *Mémoires*. Quand le romantisme eut passé de mode, Chateaubriand garda, même pour un Flaubert, même pour nous, un double prestige : il a donné de certaines inquiétudes humaines des images si pathétiques, qu'elles sont éternelles ; il a mis dans la peinture des beautés du monde et de certains mouvements des âmes tant de passion, qu'il en reste le plus grand peintre, ou du moins le plus séduisant.

CHÂTEAUBRIANT [*tô-bri-an*] n. m. (Suivant certains auteurs, ce nom, qu'on devrait écrire *chateaubriand*, viendrait de l'auteur du *Génie du Christianisme*, en ce temps-là ambassadeur à Londres, dont le cuisinier Montmireil aurait inventé une façon de cuire le filet de bœuf). Filet de bœuf grillé, garni en général de pommes de terre soufflées.

CHÂTEAUBRIANT [*tô-bri-an*], ch.-lieu d'arrond. de la Loire-Inférieure, à 53 kil. de Nantes, sur la Chère, affluent de la Vilaine ; 7.990 hab. (*Châteaubriantais, aises*). Ch. de f. Etat et Orléans. Cuirs, forges et fonderies, confiseries (angélique), construction de machines agricoles, tuileries et briqueteries, chapellerie. Maisons du XVe siècle ; église du XIIe siècle. — L'arrondissement a 10 cant., 51 comm., et 106.480 hab. Le canton a 4 comm., et 13.140 hab.

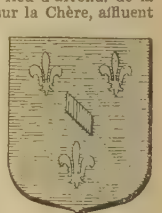

Armes de Châteaubriant.

— *Histoire*. Le nom de la ville provient d'un seigneur, Briant, qui y bâtit un château au XIe siècle, *Castrum Briantii*. La seigneurie passa au XIVe siècle aux Laval, puis aux Montmorency et aux Bourbon-Condé. Dans le château, donjon carré (XIIe s.) et magnifique bâtiment édifié par Jean de Montmorency-Laval et Françoise de Foix (1524-1533).

Châteaubriant (TRAITÉ DE), 4 avril 1487, entre le roi de France et les seigneurs bretons, contre le duc Fran-

çois II qui avait donné asile au duc d'Orléans réfugié en Bretagne après son complot contre Charles VIII.

Châteaubriant (ÉDIT DE), publié par Henri II le 27 juin 1551 et coordonnant toutes les mesures pour la défense de la foi catholique contre les protestants. D'après lui, les juges présidiaux connaissaient en dernier ressort du crime d'hérésie; il renouvelait et confirmait toutes les sévères dispositions prises précédemment contre les réformés et contre les imprimeurs et marchands de livres ou estampes.

CHÂTEAUBRIANT (Françoise DE FOIX, comtesse DE), née vers 1495, morte en 1537. Mariée en 1509 à Jean de Montmorency-Laval, comte de Châteaubriant, elle devint, vers 1518, la maîtresse de François Ier. Cette liaison dura jusque vers 1528; elle en profita pour pousser ses trois frères, d'ailleurs médiocres, Lautrec, Lescure, Lespare. Au retour de sa captivité en Espagne (1526), le roi se prit de passion pour Mlle d'Heilly, qui fut bientôt créée duchesse d'Etampes. Bien qu'elle eût été peut-être la maîtresse de Bonnivet, Françoise de Foix s'attacha désespérément et vainement à sa faveur. Disgraciée, elle se retira dans les terres que son mari possédait en Bretagne. Ici se place la tradition conservée par Varillas des mauvais traitements et, finalement, de la mort cruelle que lui aurait infligés le comte. En tout cas, Chateaubriant, pour vivre en paix, dut faire donation de tous ses biens au connétable de Montmorency.

CHATEAUBRIANT (Alphonse DE), romancier français, né à Rennes en 1877; fils, petit-fils, neveu de peintres, il fait ses études à Nantes. Il écrit en 1908 deux nouvelles qui paraissent dans *la Revue Bleue : le Baron du Landrau, Madame de Buysse.* Il a publié deux romans qui ont obtenu les prix littéraires les plus recherchés: *Monsieur des Lourdines*, histoire d'un gentilhomme campagnard, le prix Goncourt en 1911; *La Brière*, histoire des paysans qui vivent dans les marais nantais, le grand prix du Roman de l'Académie française en 1923. Une autre nouvelle de lui, *la Meute*, évocation de souvenirs et de traditions bretonnes et familiales, a paru en 1927.

CHÂTEAUBRUN (Jean-Baptiste VIVIEN DE), littérateur français, né à Angoulême en 1686, mort en 1775. Il a fait représenter des tragédies, dont la meilleure est intitulée *les Troyennes* (1734). Il entra en 1753 à l'Académie française.

CHÂTEAUDUN, ch.-lieu d'arrond. d'Eure-et-Loir, à 44 kil. de Chartres, près du Loir; 6.560 hab. (*Dunois, oises*). Ch. de f. Orléans. Fabrique de couvertures de laine et de chapeaux. Château, église romane Saint-Jean (XIe s.), église Saint-Valérien (en partie romane, mais terminée en style ogival au XIIIe s.), église abbatiale de la Madeleine (XIIe-XIIIe s.); les bâtiments de l'abbaye sont occupés par l'hospice et le palais de justice. — L'arrondissement a 6 cant., 95 comm., et 64425 hab. Le canton a 17 comm., et 14.450 hab.

Armes de Châteaudun.

— *Histoire.* La ville est très ancienne : c'était un *oppidum* des Carnutes, *Castellodunum*, et elle eut un évêché au VIe siècle; elle fut détruite par les Normands en 875, relevée au XIe siècle par les comtes du Perche, qui construisirent le château dont il reste la tour de Thibault le Tricheur, du XIIe siècle. La seigneurie fut donnée par Charles VII en 1439 à Jean, comte de Dunois et de Longueville, bâtard d'Orléans, le compagnon de Jeanne d'Arc. Ce sont les Longueville qui ont construit le château actuel, dont la chapelle est du XVe s. et le reste de la pure Renaissance française. La seigneurie passa ensuite aux ducs de Luynes, dont un des derniers a très bien restauré l'ensemble du château. Le 18 octobre 1870 la ville résista héroïquement aux Allemands qui l'incendièrent et la pillèrent affreusement. Le gouvernement de la Défense nationale décréta que Châteaudun avait bien mérité de la Patrie, et la ville chargea ses armes de la Légion d'honneur.

CHÂTEAUDUN, comm. d'Algérie, arrond. et à 48 kil. de Constantine, sur le plateau des Abd-en-Nour, près du Rummel; 2.795 hab. — La commune mixte du même nom a 28.170 hab.

CHÂTEAUGAY, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 7 kil. de Riom, sur le rebord du *plateau basaltique de Châteaugay*, au-dessus de la Limagne; 800 hab. Château fort du XVe siècle.

CHÂTEAUGIRON, ch.-lieu de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 14 kil. de Rennes; 1.375 hab. Ch. de f. Schiste micacé. Restes d'un château (XIIe XVe s.); vieilles maisons. — Le canton a 10 comm., et 8.500 hab.

CHÂTEAULIN (en lat. *Castrolinum*), ch.-lieu d'arrond. du Finistère, à 28 kil. de Quimper, sur l'Aulne et le canal de Nantes à Brest; 3.765 hab. (*Castellinois, oises* ou *Châteaulinois, oises*). Ch. de f. Orléans. Ardoisières. Grand commerce maritime par Port-Launay (à 3 kil.) et fluvial d'ardoises, bois et céréales. Eglise Notre-Dame (XVe-XVIe s.); ossuaire.

Armes de Châteaulin.

— L'arrondissement a 7 cant., 63 comm., et 114.350 hab. Le canton a 13 comm., et 20.900 hab.

CHÂTEAUMEILLANT [*me-yan*], ch.-lieu de cant. du Cher, arrond. et à 38 kil. de Saint-Amand; 3.150 hab. Ch. de f. Orléans. Plomb, cuivre, et carrières. L'église, ancienne collégiale, est d'époque romane; magnifique château de la fin du moyen âge et du début de la Renaissance. — Le canton a 11 comm., et 11.510 hab.

CHÂTEAUMORAND, famille du Forez, à laquelle appartiennent : HUGUES, mort en 1400, chambellan de Charles VI; — JEAN (1352-1429), son fils, se distingua contre les Anglais, en Auvergne (1375), et à Nantes, menacée par Buckingham (1380), puis combattit ensuite en Orient, où il fut pris par les Vénitiens à la bataille de Modon, en 1403. Il avait accompagné le duc de Bourbon, et Cabaret d'Orville a pu écrire une *Chronique* d'après ses Souvenirs. — DIANE, épouse d'Honoré d'Urfé, qui la célébra dans *l'Astrée*.

CHÂTEAUNEUF ou **CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU**, ch.-lieu de cant. du Finistère, arrond. et à 24 kil. de Châteaulin; 3.930 hab. Ch. de f. Intér. loc. Ardoisières. — Le canton a 10 comm., et 22.740 hab.

CHÂTEAUNEUF, ch.-lieu de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 35 kil. de Limoges; 2.000 hab. Ch. de f. Orléans. — Le canton a 10 comm., et 10.765 hab.

CHÂTEAUNEUF, ch.-lieu de cant. d'Eure-et-Loir, arrond et 21 kil. de Dreux; 1.275 hab. Tramways d'Eure-et-Loir. Restes de fortifications. Anc. capitale du pays de Thimerais — Le canton a 22 comm., et 7.360 hab.

CHÂTEAUNEUF ou **CHÂTEAUNEUF-LES-BAINS**, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 31 kil. de Riom, sur la Sioule; 680 hab. Eaux thermales chloro-bicarbonatées, employées en bains ou en boissons contre les rhumatismes, les névralgies, les maladies nerveuses.

CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE, comm. de Vaucluse, arrond. et à 11 kil. d'Avignon, près de la Sorgue; 870 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries. (C'est à Châteauneuf-de-Gadagne que fut fondé le félibrige, par Mistral et ses compagnons.)

CHÂTEAUNEUF-DE-GALAURE, comm. de la Drôme, arrond. et à 39 kil. de Valence, près du *val de la Galaure;* 1.150 hab. Ch. de f. Drôme.

CHÂTEAUNEUF-DE-L'ISÈRE, comm. de la Drôme, arrond. et à 9 kil. de Valence, sur l'*Isère;* 1.755 hab. Filatures de soie, vins. Patrie de saint Hugues, évêque de Grenoble.

CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON, ch.-lieu de cant. de la Lozère, arrond. et à 19 kil. de Mende, sur les plateaux du Gévaudan, près du Chapeauroux, affluent de l'Allier; 640 hab. Siège d'une des baronnies du Gévaudan, ce bourg est surtout connu par la mort de Du Guesclin survenue alors qu'il y assiégeait les Anglais (1380). — Le canton a 9 comm., et 4.340 hab.

CHÂTEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE, ch.-lieu de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 14 kil. de Saint-Malo; 540 hab. Ch. de f. Etat. Quartz hyalin, porphyre; culture du tabac. — Le canton a 8 comm., et 9.190 hab.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE ou **CHÂTEAUNEUF-CALCERNIER**, comm. de Vaucluse, arrond. et à 12 kil. d'Avignon; 1.210 hab. Ruines du château des Papes. Vignobles réputés.

CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE, comm. de la Drôme, arrond. et à 52 kil. de Valence, près du *Rhône;* 1.125 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures de cocons.

CHÂTEAUNEUF-LEZ-MARTIGUES, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 31 kil. d'Aix; 1.520 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles et olivettes.

CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE, ch.-lieu de cant. de la Charente, arrond. et à 25 kil. de Cognac, sur la Charente; 2.875 hab. Ch. de f. Etat. Vins et eaux-de-vie. Eglise romane avec magnifique façade du XIIe s. — Le canton a 17 comm., et 8.600 hab.

CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER, ch.-lieu de cant. du Cher, arrond. et à 22 kil. de Saint-Amand, sur le *Cher;* 2.000 hab. ch. de f. Orléans. Château de la Renaissance, ancienne seigneurie érigée en marquisat pour Colbert. — Le canton a 11 comm., et 5.770 hab.

CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE, ch.-lieu de cant. du Loiret, arrond. et à 25 kil. d'Orléans, sur la Loire; 2.915 hab. (*Castelnauvillois, oises*). Ch. de f. Orléans. Restes d'un château construit sous Louis XV par le duc Louis de La Vrillière dont le magnifique tombeau est dans l'église. — Le canton a 12 comm., et 10.160 hab.

CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, ch.-lieu de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 33 kil. de Segré, sur la Sarthe; 1.250 hab. S'appelait autrefois *Seronnes.* — Le canton a 15 comm., et 8.940 hab.

CHÂTEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS, comm. de la Nièvre, arrond. et à 29 kil. de Clamecy; 1.110 hab. Ruines médiévales.

CHÂTEAUNEUF (Renée DE RIEUX, demoiselle DE), fille de Jean de Rieux, seigneur de Châteauneuf, et de Béatrix de Jonchères, née en 1550. Elle devint, en 1569, la maîtresse du duc d'Anjou (futur Henri III). Délaissée, elle épousa un capitaine italien, Antimotti, qu'elle poignarda en 1577. Remariée à Philippe Attovitti, capitaine d'une galère au service du roi, elle le perdit, en 1586, dans une rixe avec le grand prieur fils naturel de Henri II.

CHÂTEAUNEUF (François DE CASTAGNER, abbé DE), littérateur et diplomate français d'origine savoyarde, mort en 1708. En 1697, il fut envoyé en Pologne pour préparer l'élection du prince de Conti. Il était de la Société du Temple, où il présenta son filleul Voltaire. Il a laissé un *Dialogue sur la musique des anciens* (1725). — Son frère, Pierre-Antoine DE CASTAGNER, marquis DE **Châteauneuf**, né en 1644, mort en 1728, conseiller au parlement, fut ambassadeur à Constantinople de 1689 à 1699, en Portugal en 1704, en Hollande en 1713; il emmena Voltaire avec lui à La Haye, mais le renvoya bientôt. En 1720, il devint prévôt des marchands de la ville de Paris.

CHÂTEAUNEUF-RANDON (Alexandre-Paul GUÉRIN, comte DE), homme politique et général français, né à Tarbes en 1757, mort en 1816. Capitaine dans les dragons du comte d'Artois, il fut nommé député de la noblesse aux États généraux, puis député à la Convention. Il vota la mort du roi, prit la défense de Marat, devint membre du comité de sûreté générale et fut un des commissaires envoyés à Lyon pour presser le siège. Après le 9-Thermidor, il lutta contre la réaction. Sous le Directoire il reçut le commandement de Mayence avec le grade de général de brigade, et, après le 18-Brumaire, la préfecture des Alpes-Maritimes, mais il n'y fut pas maintenu, à cause de ses antécédents révolutionnaires.

CHÂTEAUPONSAC [*sak*], ch.-lieu de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 21 kil. de Bellac, sur un coteau qui domine la Gartempe; 3.600 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise Saint-Thyrse des XIIe-XVe siècle, sur crypte romane. Ruines du château de Ventenat. — Le canton a 6 comm., et 7.805 hab.

CHÂTEAU-REGNAULT-BOGNY, comm. des Ardennes, arrond. et à 14 kil. de Mézières; 3.070 hab.

CHÂTEAURENARD [*nar'*] ch.-lieu de cant. du Loiret, arrond. et à 18 kil. de Montargis, sur l'Ouanne; 2.090 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Château ruiné du XIIIe siècle. — Le canton a 10 comm., et 9.125 hab.

CHÂTEAURENARD-PROVENCE, ch.-lieu de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 32 kil. d'Arles, sur le canal des Alpilles; 8.650 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Centre d'un des districts les plus importants de France pour la production des primeurs. — Le canton a 6 comm., et 19.060 hab.

CHÂTEAURENAUD [*nô*], comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 32 kil. de Chalon; 1.575 hab.

CHÂTEAURENAULT [*nô*], ch.-lieu de cant. d'Indre-et-Loire, arrond.; et à 28 kil. de Tours, sur la Brenne; 4.100 hab. (*Renaudins, ines*). Ch. de f. Orléans. Tanneries, exploitation de bois. Ruines et donjon d'un château construit par le comte de Blois, Thibault le Tricheur, et agrandi par Renault de Belesme dont il prit le nom. Il appartint aux Châtillon, puis aux Longueville, à Charles de Gondy et enfin à Le Pardieu. Il fut démantelé au XVIIe siècle. Dans le ville, maisons de la Renaissance. — Le canton a 15 comm., et 11.730 hab.

CHÂTEAURENAULT ou **CHÂTEAURENAUT**, ou **CHÂTEAUREGNAUD** (François-Louis ROUSSELET, marquis DE), vice-amiral et maréchal de France, né en 1637, mort en 1716. Sa famille était d'origine dauphinoise. Son père, gouverneur de Belle-Isle, reçut de Louis XIII le titre de « marquis de Châteaurenault », en Touraine. Le jeune Châteaurenault fit ses premières armes à la bataille des Dunes. Entré, en 1661, comme enseigne dans la marine, il suivit le duc de Beaufort en Afrique et se distingua à la prise de Djidjelli (1664). Capitaine de vaisseau en 1672, il détruisit les forts de Salé. L'année suivante, il fut promu chef d'escadre et il multiplia ses exploits pendant la guerre de Hollande. En 1689, Châteaurenault, nommé lieutenant général des armées navales, fut chargé de commander la flotte qui transportait en Irlande Jacques II, et battit, dans la baie de Bantry, l'escadre de l'amiral Herbert. En 1690, il prit une part active à la bataille navale de Béveziers, puis, en 1693, à celle de Lagos. Commandant d'escadre en 1694, il continua de combattre sous les ordres de Tourville. En 1702, pendant la guerre de la succession d'Espagne, il fut chargé par Philippe V d'escorter jusqu'à Vigo les galions chargés d'or du Mexique. Ce fut l'épisode le plus célèbre de sa carrière. Il y parvint; mais, après avoir commis quelque imprudence, il fut surpris par l'amiral Rooke, et dut sacrifier la plupart de ses bâtiments. Elevé, en 1703, à la dignité de maréchal de France, il mourut alors qu'il était commandant de la Haute-Bretagne.

Châteaurenault.

CHÂTEAUROUX [*rou*], comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 48 kil. de Gap, près du Rabioux; 1.045 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CHÂTEAUROUX [*rou*], ch.-lieu du départ. de l'Indre, à 267 kil. de Paris, sur l'Indre; 26.700 hab. (*Castelroudolphiens, ennes,* ou *Castelroussins, ines*). Ch. de f. Etat et Orléans. Imprimerie. La ville vit de ses manufactures de draps (draps militaires) et de sa manufacture nationale de tabacs. Fondée au Xe siècle par Raoul, sire de Déols, elle possède un château du XVe siècle (Préfecture). Patrie du général Bertrand.

Armes de Châteauroux.

— L'arrondissement a 12 cant., 133 comm., et 147.500 hab. Le canton a 10 comm., et 35.000 hab.

Châteauroux (FORÊT DOMANIALE DE), forêt du département de l'Indre, arrond. de Châteauroux, canton d'Ardentes.

Située dans la région du Bas-Berry, elle occupe, entre les vallées de l'Indre et de la Bouzanne, un plateau dont l'altitude moyenne est d'environ 175 m.

Sa contenance est de 5.141 ha. Les essences qui constituent ses peuplements sont le chêne, le hêtre, le charme et divers feuillus. Elle est traitée en futaie régulière à la révolution de cent quatre-vingts ans. Belles futaies de chênes dans certains cantons. A citer comme arbres particulièrement remarquables : le « chêne de l'étang de Mortaigne » de 4m,50 de tour sur 32 m. de hauteur totale, dont l'âge est évalué à deux cents ans; le « chêne de la Bonne-Dame » de 4m,20 de tour et de 20 m. de hauteur.

CHÂTEAUROUX (Marie-Anne DE MAILLY-NESLE, marquise DE LA TOURNELLE, duchesse DE), née et morte à Paris (1717-1744). Elle était la quatrième des filles du marquis de Nesle, qui, tour à tour, possédèrent la faveur de Louis XV. Veuve à vingt-cinq ans du marquis de La Tournelle, belle et coquette, avec de l'éclat et de la souplesse, elle ne tarda pas à fixer l'attention du roi. Soutenue par Richelieu, elle débattit avec le roi la capitulation de sa vertu avec un sang-froid et une âpreté cyniques. Elle obtint tout ce qu'elle voulut (1742) : l'exil de sa sœur, Mme de Mailly, le rang de maîtresse déclarée, le titre de « duchesse de Châteauroux

Duchesse de Châteauroux.
Cl. Braun.

roux », 80.000 livres de rente et un train de maison princier. On a, d'ailleurs, beaucoup exagéré son intelligence et son rôle politique. Elle ne fut guidée, dans les intrigues qu'elle noua pour maintenir ou renverser les ministres, que par sa haine pour Maurepas et sa docilité pour les inspirations de Richelieu et de Mme de Tencin. Mme de Châteauroux entra dans leurs vues avec un emportement passionné et, sous leur inspiration, s'efforça d'entraîner le roi aux armées : « Vous me tuez, Madame ! » lui disait Louis XV. « Tant mieux ! lui répondait-elle. Ne faut-il pas qu'un roi ressuscite ? » Des intrigues obscures faillirent exploiter ce réveil d'énergie du roi contre sa maîtresse. Noailles, amenant Louis XV à l'armée de Flandre, minait sous main le crédit de la Châteauroux. En 1744 le roi tomba gravement malade à Metz. On éloigna la duchesse, qui l'avait suivi. Le roi guérit, et reçut la reine avec attendrissement. Mais un revirement soudain ramène Mme de Châteauroux à la cour après le rétablissement de la santé du roi. Elle fait exiler ses ennemis et semble devenir plus puissante que jamais, lorsqu'elle meurt, après une courte maladie, le 8 décembre 1744, à l'âge de vingt-sept ans.

CHÂTEAUTHÉBAUD [*bo*], comm. de la Loire-Inférieure, arrond et à 14 kil. de Nantes, sur la Petite Maine ; 1.400 hab. Briqueteries, tuileries.

CHÂTEAUVIEUX, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 40 kil. de Blois ; 890 hab. Château où mourut Royer-Collard.

Châteauvieux (SUISSES DE), soldats suisses du régiment de Châteauvieux, qui, lors de la sédition militaire de Nancy (1790), furent condamnés à trente ans de galères au nombre de quarante. L'Assemblée législative vota leur mise en liberté. A leur retour en France, Brest et Paris leur firent des fêtes splendides (1792).

CHÂTEAUVILLAIN [*vi-lin*], ch.-lieu de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 19 kil. de Chaumont ; 1.060 hab. Ch. de f. Est. Châteauvillain a donné son nom à une famille de la féodalité de Champagne. La seigneurie passa dans la maison de Thil, puis dans celle de France ; érigée en duché en 1703, elle fut donnée au comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan. Elle passa par héritage dans la maison d'Orléans et fut la résidence du prince de Joinville. Patrie de l'amiral Decrès. — Le canton a 19 comm., et 6.455 hab.

CHATÉE [*té*] n. f. V. CHATTÉE.

CHÂTEIGNERAIE (François DE VIVONNE-LA). Biogr. V. LA CHÂTEIGNERAIE.

CHATEILLON (Sébastien). Biogr. V. CASTELLION.

CHÂTEL n. m. Ancienne forme du mot *château*.

CHÂTEL-MONTAGNE, comm. de l'Allier, arrond. et à 22 kil. de Lapalisse ; 1.055 hab. Fabriques de cretonnes. Eglise romane du XIe siècle.

CHÂTEL-SAINT-DENIS [*sin*], bourg de Suisse (canton de Fribourg) ; 2.500 hab. Fabrication de fromage ; scieries.

CHÂTEL-SUR-MOSELLE, ch.-lieu de cant. des Vosges, arrond. et à 15 kil. d'Epinal, sur la Moselle ; 1.555 hab. Ch. de f. Est. Broderies. Restes des anciennes fortifications. — Le canton a 23 comm., et 19.750 hab.

CHÂTEL (Jean), régicide, né vers 1575, mort en 1594. Fils d'un marchand drapier de Paris, il avait dix-neuf ans et étudiait au collège de Clermont, chez les jésuites, quand il tenta d'assassiner Henri IV, le 27 décembre 1594, à l'hôtel Schomberg où logeait Gabrielle d'Estrées. Il ne réussit, avec son couteau, qu'à le blesser à la lèvre. Châtel fut écartelé le surlendemain. Accusés de l'avoir excité au crime, les jésuites furent bannis du royaume. Châtel trouva un apologiste dans le fougueux ligueur Jean Boucher.

CHÂTEL (l'abbé Ferdinand-François), né à Gannat (Allier) en 1795, mort à Paris en 1857. Après la révolution de 1830, il réunit autour de lui quelques prêtres mécontents et fonda, sous le nom de *Eglise catholique française*, un nouveau culte qui célébrait les offices en français. Puis il se fit sacrer évêque et se proclama *primat des Gaules*. Dès 1842, son église, presque déserte, fut fermée par la police. En 1848, il revint à Paris, prêcha dans les clubs et fut condamné, en 1850, pour outrages à la morale et à la religion. Il finit par tenir une épicerie.

CHÂTEL (DU). Biogr. V. DUCHÂTEL.

CHATELAILLON, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 11 kil. de La Rochelle, sur le pertuis d'Antioche (océan Atlantique) ; 1.725 hab. Ch. de f. Etat. Plage de sable. Huitres et moules.

CHÂTELAIN [*lin*] n. m. (du vx fr. *châtel*, château). Propriétaire ou locataire d'un château.

— Adjectiv. : *Seigneur* CHÂTELAIN.

— Hist. Seigneur qui avait le droit d'avoir un château ou une maison forte, avec territoire. || *Châtelains royaux*, Ceux qui, relevant directement du roi, exerçaient le droit de haute justice. || *Châtelains inférieurs*, Ceux qui, relevant des vassaux du roi, n'avaient que la moyenne et la basse justice. V. CHÂTELLENIE.

CHÂTELAIN (René-Théophile), militaire et publiciste français, né à Saint-Quentin en 1790, mort à Paris en 1838. Il quitta l'épée pour la plume en 1815, se fit une brillante réputation comme publiciste et journaliste libéral dans le *Courrier français ;* il signa, en 1830, la protestation des journalistes.

CHÂTELAIN. Biogr. V. CHASTELAIN.

CHATELAIN (*Emile*-Louis-Marie), érudit et latiniste français, né à Montrouge en 1851, mort à Paris en 1933. Ancien membre de l'école française de Rome, bibliothécaire à la Sorbonne, directeur d'études à l'Ecole des hautes études et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1903), il a publié une remarquable *Paléographie des classiques latins* (1re partie, 1884-1892 ; 2e partie, 1894-1900), une collation d'un manuscrit de Quintilien (Paris, 1875), et de nombreux mémoires de paléographie et de bibliographie. Il a aussi refondu les dictionnaires latins de Quicherat.

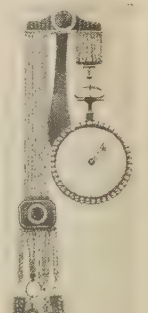

Châtelaine XVIIIe s.
Cl. Larousse.

CHÂTELAINE [*lèn'*] n. f. Femme d'un châtelain : *Une noble* CHÂTELAINE. || Maîtresse d'un château.

— Cost. Chaîne d'orfèvrerie que les dames accrochent à leur ceinture, pour y attacher montre, clefs, instruments de couture, etc. (C'est à l'époque romantique que ce terme s'introduisit, d'abord sous forme adjective [chaîne châtelaine], parce qu'elles ressemblaient « à celles de nos anciens preux et seigneurs châtelains ».) || Petit sac moderne de dame, qui est fait de cuir ou d'étoffe, et, de forme rectangulaire, se ferme par un rabat.

Châtelaine.

Châtelaine (LA), comédie en quatre actes, d'A. Capus (1902), qui glorifie la confiance dans la vie. Mme de Rive, en instance de divorce avec un mari qui l'a rendue malheureuse, vend son château à André Jossau, qui, en dépit des obstacles et grâce à son énergie souriante, finit par épouser la mélancolique châtelaine. Les événements sont plutôt conventionnels et les personnages un peu factices, mais Capus, par le charme de son esprit, a su agrémenter la banalité de ce conte bleu.

CHÂTELAIS [*lè*], comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 12 kil. de Segré ; 940 hab. Ardoises. Vestiges gallo-romains.

CHÂTELARD [*lar'*] n. m. (rad. *châtel*). Nom donné à des éminences qui portent des vestiges d'anciennes fortifications, dans les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ain, de la Savoie, de la Charente, etc.

CHÂTELARD [*lar'*] (LE), comm. de Suisse (canton de Vaud) ; 11.000 hab. Elle comprend la majeure partie de l'agglomération urbaine de Montreux, et tire son nom d'un donjon féodal situé sur une petite colline.

CHÂTELARD [*lar'*] (LE), ch.-lieu de cant. de la Savoie, arrond. et à 29 kil. de Chambéry, sur un promontoire dominant le Chéran ; 660 hab. Ruines d'un château, l'une des principales forteresses de la Savoie au moyen âge. Station estivale. — Le canton a 14 comm., et 6.495 hab. — Diverses localités, plusieurs sommets ou cols de la Savoie, du Jura ou de Suisse portent le nom de *Châtelard*.

CHÂTELAUDREN [*lô-drin*], ch.-lieu de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kil. de Saint-Brieuc, sur le Leff ; 1.180 hab. Ch. de f. Etat. Mine de plomb argentifère. Tanneries, chapelleries, clouteries, fabriques de meubles. Pommes renommées. — Le canton a 8 comm., et 8.400 hab.

CHÂTELDON, ch.-lieu de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 20 kil. de Thiers, sur le Vauziron, affluent de la Dore ; 1.560 hab. Vieille ville aux maisons pittoresques (XVe s.) ; vignobles réputés. — Le canton a 6 comm., et 7.420 hab.

CHÂTELÉ, E adj. Blas. Chargé de châteaux. (Peu us.)

CHÂTELET [*lè*] n. m. Petit château, et surtout petit château fort. (Au moyen âge, on donnait le nom de *châtelets* à de petits châteaux destinés à défendre un pont ou une route. Le plus souvent, ils étaient construits en travers du passage qu'ils devaient protéger. V. CHÂTEAU FORT.)

— Mar. Hune couverte d'une sorte de cage, qui était usitée au moyen âge.

— Techn. Syn. de CARÈTE.

Châtelet (GRAND) ou simplement **Châtelet**, ancien château de Paris, qui servit de tribunal puis de prison.

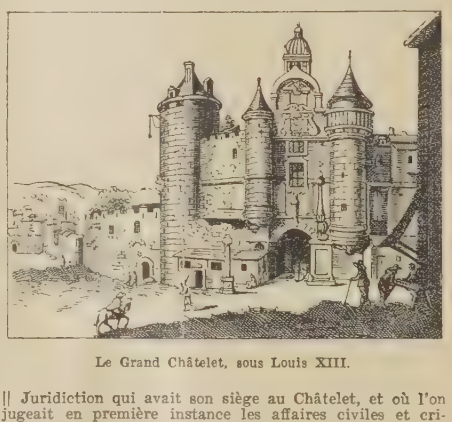

Le Grand Châtelet, sous Louis XIII.

|| Juridiction qui avait son siège au Châtelet, et où l'on jugeait en première instance les affaires civiles et criminelles.

— ENCYCL. Au IXe siècle, les deux ponts qui donnaient accès dans la Cité, à Paris : l'un au N., à la place du pont au Change actuel, l'autre au S., à la place du Petit-Pont, étaient défendus par des *châtelets* : le *Grand Châtelet*, au N., formait une forteresse à peu près carrée, flanquée de deux tours du côté du faubourg ; le *Petit Châtelet* se réduisait à une porte surmontée d'un logis et flanquée de deux tours. Ces ouvrages, détruits à plusieurs reprises par les Normands, furent reconstruits sous Philippe Auguste, puis sous Saint Louis, et réparés par Charles V ; le Petit Châtelet a disparu en 1782, le Grand Châtelet en 1802.

Jusqu'à la Révolution, le Grand Châtelet fut le siège de la justice royale de Paris. La juridiction du *prévôt*, qui demeurait au Châtelet, absorba peu à peu toutes les juridictions seigneuriales. Au prévôt on adjoignit, au XIVe siècle, un *lieutenant civil*, plus tard un *lieutenant criminel*. La juridiction du Châtelet statuait sur les affaires qui sont aujourd'hui de la compétence du tribunal de première instance et, en partie, de celle du tribunal de commerce et de la chambre des notaires. Elle était en outre investie d'attributions de police.

On fit, du Grand Châtelet, à partir de Louis XIV, une prison pour les criminels de droit commun. Le Petit Châtelet servit de demeure aux prévôts, puis de prison, et, au XVIIIe siècle on y envoya les détenus pour dettes.

Châtelet (FONTAINE DU PALMIER, dite aussi **fontaine de la Victoire**, ou COLONNE DU), construite de 1806 à 1808, sur les dessins de Bralle, au milieu de la place du Châtelet, à Paris, pour perpétuer le souvenir de l'expédition d'Egypte. Ce monument fut remanié, de 1855 à 1858. Il atteint aujourd'hui une hauteur totale de 22 mètres. Il est orné à la base des figures des Vertus cardinales, Force, Justice, Prudence et Tempérance, et à son sommet se dresse une Victoire, en plomb doré, œuvres de Boizot.

Châtelet (THÉÂTRE DU), construit sur la place du Châtelet par l'architecte Davioud, ce théâtre fut inauguré en 1862. La salle contient plus de trois mille places, et ses proportions la destinaient au drame et à la féerie. Parmi les pièces qui ont eu le plus de succès, citons : *le Secret de miss Aurore, les Mystères du vieux Paris, le Tour du monde en 80 jours, Michel Strogoff, les Cinq sous de Lavarède ;* parmi les féeries : *les Mille et une nuits, Cendrillon, la Poudre de Perlinpinpin, Robinson Crusoé.* — En 1874, Colonne, fondateur de l'Association artistique, entreprit de donner, chaque dimanche d'hiver, au Châtelet, des concerts symphoniques.

Fontaine du Châtelet.

CHÂTELET [*lè*] (LE), ch.-lieu de cant. du Cher, arrond. et à 28 kil. de Saint-Amand ; 1.625 hab. Ch. de f. économ. Cher. Eglise romane. — Le canton a 7 comm., et 5.680 hab.

CHÂTELET, ville de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi), sur la Sambre ; 15.000 hab. Agriculture ; charbonnages, boulonneries, laminoirs ; carrières de sable, d'argile ; poteries.

CHÂTELET ou **CHASTELET** (Paul HAY DU), publiciste français, né à Laval en 1592, mort à Paris en 1636. Il fut successivement avocat au parlement de Bretagne, conseiller d'Etat. Chargé d'installer le parlement à Pau, d'organiser l'intendance de la justice dans l'armée, il fut un des hommes en lesquels Richelieu plaça le plus de confiance. Nommé en 1631 membre de la cour de justice créée pour juger de Marillac, il fut disgracié, mais rentra vite en faveur. Il s'employa à réfuter sans relâche les pamphlets rédigés contre Richelieu. Homme de beaucoup d'esprit, il fut le premier secrétaire de l'Académie française.

CHÂTELET ou **CHASTELET** (Paul HAY DU), publisciste français, fils du précédent, né vers 1620. Il a publié, entre autres, un *Traité de la politique de France* (1669), qui le fit enfermer à la Bastille, et dans lequel il apparaît comme un précurseur de Vauban et de l'abbé de Saint-Pierre.

CHÂTELET (PARENT DU). Biogr. V. PARENT-DUCHÂTELET.

CHÂTELET (Gabrielle-Emilie LE TONNELIER DE BRETEUIL, marquise DU), femme de lettres, née à Paris en 1706, morte à Lunéville en 1749. Son père, le baron de Breteuil, était introducteur des ambassadeurs à la cour de Louis XIV. Après son mariage avec le marquis du Châtelet-Lomont, lieutenant général des armées du roi, elle fut attachée à la reine en qualité de dame de tabouret. Sa liaison avec Voltaire, pour lequel la belle Emilie, comme il l'appela, quitta son mari et sa situation à la cour, dura longtemps. Ils se retirèrent d'abord à Montjeu, près d'Autun ; puis à Cirey. La marquise était fort savante ; pour lui plaire, Voltaire étudiait Newton, Leibniz, et l'Académie des sciences ayant proposé pour sujet de concours la question suivante : *De la nature et de la propagation du feu*, Voltaire et son amie se mirent sur les rangs : ils furent battus par Euler. Mais Voltaire vieillissait, et la marquise finit par lui donner pour remplaçant le capitaine de cavalerie et poète Saint-Lambert, l'auteur des *Saisons*. Mme du Châtelet a laissé un *Traité sur le bonheur ;* des *Lettres ; Institutions de physique ; Traduction des principes de Newton*. En tête de ce dernier ouvrage se trouve son *Eloge*, écrit par Voltaire.

Châtelet (CORRESPONDANCE DE Mme DU). Dans ces lettres, l'âme de Mme du Châtelet se fait voir tout entière. Ardente, dévouée, dans la situation irrégulière où elle vit, Mme du Châtelet s'oublie elle-même pour s'occuper constamment de Voltaire. Pendant dix années de durée, son amour resta aussi tendre, aussi profond qu'aux premiers jours ; mais lui n'était plus pour elle qu'un ami tiède. Aussi, pendant cinq années, la *Correspondance* montre l'amour de la marquise passant par des phases successives, et se transformant enfin en amitié. C'est alors que Saint-Lambert, de dix ans plus jeune qu'elle, s'empara de son cœur, par vanité ; mais elle l'aima avec l'ardeur désespérée d'une dernière passion. Cette ardeur éclate à chaque ligne dans sa *Correspondance*.

CHÂTELET-EN-BRIE (LE), ch.-lieu de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 11 kil. de Melun ; 925 hab. Plâtre. — Le canton a 14 comm., et 6.770 hab.

CHATE-LEVANT [*van*], **CHATE-PRENANT** [*nan*] loc. adv. Se disait, dans le Messin, d'une clause de contrat par laquelle celui qui prenait un fonds à gagière, ou à mort-gage, avait droit aux fruits.

CHÂTELGUYON, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 7 kil. de Riom, près du Sardon ; 2.525 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Station thermale très importante ; eaux minérales riches en chlorure de magnésium et utilisées dans les affections gastro-intestinales.

CHÂTELINEAU, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi) sur la Sambre, qui la sépare de Châtelet ; 17.500 hab. Hauts fourneaux, forges et laminoirs ; charbonnages, ateliers de constructions, fours à coke ; fabriques de câbles de mines.

CHÂTELLENIE [*tè-le-nî*] n. f. (rad. *châtel*). Admin. féod. Seigneurie et juridiction d'un seigneur châtelain ; territoire soumis à cette juridiction.

— Nom donné dans l'ordre de Malte à l'un des bailliages de la langue d'Aragon (*la castellaria d'Amposte*). [En ce sens, on disait aussi CASTELLANIE.]

— ENCYCL. Admin. féod. La *châtellenie* se composait d'un château ou d'une maison forte et de son territoire; les châtellenies royales relevaient du roi; les châtellenies seigneuriales relevaient d'une baronnie ou d'une seigneurie titrée. Dans l'origine, c'étaient des offices, mais ces offices furent transformés en fiefs. Les châtellenies exercèrent d'abord le droit de basse justice, et, plus tard, celui de haute justice.

CHÂTELLERAULT [*tè-le-rô*] ch.-lieu d'arrond. de la Vienne, à 29 kil. de Poitiers sur la Vienne et son affluent l'Envigne; 17.700 hab. (*Châtelleraudais, aises*). Ch. de f. Orléans. Fabriques de coutellerie, manufacture d'armes blanches transportée de Kligenthal à Châtellerault en 1815. En 1830 on y adjoignit une manufacture de fusils, après la suppression de la manufacture de Maubeuge. La ville, qui doit son origine à un château du XIe siècle, possède un beau pont du XVIe siècle sur la Vienne, les églises Saint-Jacques (XIIe-XIIIe s.) et Saint-Jean-Baptiste (XVe s.). — L'arrondissement a 10 cant., 108 comm., et 91.520 hab. Le canton a 7 comm., et 23.860 hab.

Armes de Châtellerault.

CHATELLERAULT [*tè-le-rô*] n. m. *Pop.* Couteau.

— Techn. Au XVIe siècle, Sorte de toile fabriquée à Châtellerault, et qui devait être assez forte, puisqu'on s'en servait pour faire de la toile cirée.

CHÂTELUS-LE-MARCHEIX [*lu, chè*], comm. de la de la Creuse, arrond. et à 27 kil. de Guéret; 1.510 hab.

CHÂTELUS-MALVALEIX [*lû, lèkss*], ch.-lieu de cant. de la Creuse, arrond. et à 25 kil. de Guéret; 1.110 hab. Eglise du XIVe siècle. — Le canton a 10 comm., et 8.985 hab.

CHÂTENAY-MALABRY, comm. de la Seine, à 12 kil. de Paris; 2.965 hab. Arbres fruitiers, fraises. Maison de Chateaubriand, à la Vallée-aux-Loups. (En 1576 y furent signés les préliminaires de paix entre les plénipotentiaires du roi Henri III et les chefs protestants. L'édit de Beaulieu sanctionna et régularisa un mois après, le 6 mai, cet accord, dit *traité de Châtehay*, qui donnait aux protestants le libre exercice de leur religion.)

CHAT-EN-JAMBES n. m. invar. Embarras que l'on cause à quelqu'un: *Lâcher un* CHAT-EN-JAMBES *à un concurrent.*

CHÂTENOIS [*noi*], ch.-lieu de cant. des Vosges, arrond. et à 19 kil. de Neufchâteau; 1.050 hab. Ch. de f. Est. Broderies, scieries. — Le canton a 26 comm., et 6.830 hab.

CHÂTENOIS [*noi*] (en allem. *Kestenholz*), comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 4 kil. de Sélestat; 2.565 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Tissage de coton. En 1525, victoire du duc Antoine de Lorraine sur les paysans révoltés au début de la Réforme.

CHÂTENOIS-LES-FORGES [*noi*], comm. du territ. de Belfort, arrond. et à 9 kil. de Belfort, sur la Savoureuse; 2.230 hab. Ch. de f. de Belfort à Sochaux. Mines de fer; forges.

CHATHAM ou **CHATAM** [*tam'*], ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), adjacente à Rochester, dont elle fut longtemps un faubourg, sur la Medway; 42.710 hab. (60.000 hab. avec Rochester et Strood). Place de guerre, entourée de forts qui défendent l'entrée de la Medway; port militaire, chantiers, arsenal de constructions. Minoteries, fours à chaux, briqueteries. Ecole des sapeurs et du génie. Henri VIII dota d'un arsenal de marine cette ville jusqu'à lui sans importance; le port fut agrandi et fortifié sous Elisabeth et Charles II; mais les ouvrages de défense ne datent que de 1758. En 1667, la flotte hollandaise de Ruyter avait forcé l'embouchure de la Medway et détruit les travaux de fortification et l'arsenal de Chatham.

CHATHAM, ville du Dominion du Canada (Nouveau-Brunswick), sur la baie de Miramichi (golfe du Saint-Laurent); 5.000 hab. environ. Port de pêche, commerce de bois, exportation de poissons (saumons surtout). — Ville de l'Ontario, sur le Thames, affluent du lac Saint-Clair; 12.300 hab. Commerce de denrées agricoles, de bois, de porcs.

Chatham (ILES), archipel anglais du Grand Océan austral (Dominion de la Nouvelle-Zélande), peuplé de 450 hab. dont la plupart sont des indigènes Maoris. Découvert en 1791 par l'Anglais Broughton.

CHATHAM ou **CHATAM** (lord). Biogr. V. PITT.

CHATHAMITE n. f. (de *Chatham* nom de lieu). Nickel arsenical naturel.

CHAT-HUANT [*cha-u-an*] n. m. Nom vulgaire de la chouette des bois, appelée aussi *hulotte*, et appartenant au genre strix.

CHATI n. m. Nom vulgaire d'un chat sauvage d'Amérique (*felis mitis*), qui n'est qu'une variété d'ocelot.

CHÂTIABLE adj. (lat. *catigabilis*). Qui peut être châtié, qui mérite d'être châtié: *Toute faute est* CHÂTIABLE.

CHÂTIER [*ti-é*] v. tr. (lat. *castigare*; de *castus*, chaste, pur. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et au prés. du subj.: *Nous châtiions, que vous châtiiez.*) Infliger une peine sévère pour réformer, Corriger: CHÂTIER *un rebelle, un peuple, un enfant.* || *Fig.* : CHÂTIER *l'audace, la témérité de quelqu'un.* || Dans la langue de l'Eglise, Infliger à son corps des pénitences volontaires.

— *Par extens.* Blâmer, condamner: CHÂTIER *en autrui ce qu'on souffre chez soi.* (Corneille).

— *Fig.* Reviser, corriger avec un soin rigoureux: CHÂTIER *sa prose, ses vers, son style.*

— ***Se châtier,*** v. pr. S'infliger à soi-même une punition.

— PROV. **Qui aime bien châtie bien**, trad. du proverbe latin: *Qui bene amat bene castigat.* V. ces mots.

— SYN. **Châtier, corriger, punir.** *Châtier* et *corriger* marquent l'action d'un supérieur qui inflige une peine dans l'intention de rendre meilleur celui qui a commis une faute. *Corriger* diffère de *châtier* en ce qu'il ne se dit guère que des peines corporelles. *Punir*, c'est faire expier une faute à quelqu'un, d'une manière ou d'une autre.

— SYN. **Châtier, corriger, retoucher, revoir, polir, limer.** *Revoir* est le terme le plus général, et qui s'applique au fond comme à la forme. *Retoucher* est plus précis, et s'applique également à la forme et au fond. *Corriger*, comme *châtier*, marque plus particulièrement un travail de détail, de style, mais avec moins de force.

CHATIÈRE n. f. Trou pratiqué au bas d'une porte et laissant passer les chats. || *Par extens.* Trou d'aération dans les combles. || Ouverture analogue et par laquelle on épie. || Piège pour prendre les chats.

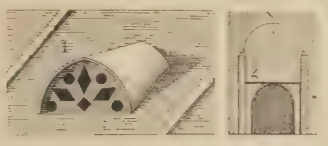
CHATIÈRES: 1. De toiture; 2. De bas de porte.

— Constr. hydraul. Canal souterrain en maçonnerie, pratiqué pour donner issue aux eaux d'un bassin.

— Techn. Nom donné par les tisserands aux maillons laissés vides.

CHÂTIEUR n. m. Celui qui châtie.

CHÂTILLE [*tiy'*] n. f. Houille en morceaux gros comme un œuf de poule. (On dit aussi CHAPPELLE.)

CHATILLON [*ti-yon*] n. m. Petite lamproie. (On dit aussi CHATOUILLE.)

CHÂTILLON ou **CHÂTILLON-EN-DIOIS** [*di-yoi*], ch.-lieu de cant. de la Drôme, arrond. et à 15 kil. de Die, sur le Bez; 760 hab. (*Châtillonnais, aises.*) — Le canton a 10 comm., et 3.340 hab.

CHÂTILLON, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 35 kil. de Blois, sur le Cher, en aval de son confluent avec la Sauldre; 1.540 hab. Ch. de f. Orléans.

CHÂTILLON, comm. de la Seine, à 5 kil. de Paris; 7.490 hab. (*Châtillonnais, aises*). Pierre de taille; cultures maraîchères. Sur un plateau élevé (220 m.), fort; sanglant combat, au début de l'investissement de Paris par les Allemands (13 oct. 1870).

CHÂTILLON, bourg d'Italie (Piémont, prov. de Turin), dans la vallée alpestre de la Doire-Baltée; 3.400 hab., de langue française. Ruines du château d'Usselle. Lannes y battit les Autrichiens le 19 mai 1800.

CHÂTILLON-COLIGNY, ch.-lieu de cant. du Loiret, arrond. et à 23 kil. de Montargis, sur le Loing; 1.900 hab. (*Châtillonnais, aises*). Tramways du Loiret. Sur une colline qui domine le Loing, restes du château des seigneurs de Châtillon, originaires de Coligny, dans l'Ain, et célèbres comme chefs du protestantisme en France. Là naquirent l'amiral de Coligny, ses frères le cardinal Odet de Châtillon et François de Dandelot. La seigneurie fut érigée en duché en 1648 et elle passa dans la maison de Montmorency-Luxembourg. Châtillon est la patrie du physicien Becquerel. — Le canton a 12 comm., et 9.160 hab.

CHÂTILLON-DE-MICHAILLE [*chay'*], comm. de l'Ain, arrond. et à 20 kil. de Nantua; 780 hab. (*Châtillonnais. aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Ancien ch.-lieu de cant. déplacé à Bellegarde; sous l'ancien régime, ch.-lieu du petit pays de Michaille.

CHÂTILLON-EN-BAZOIS [*zoi*], ch.-lieu de cant. de la Nièvre, arrond. et à 26 kil. de Château-Chinon, sur l'Aron; 1.360 hab. Ch. de f. P.-L.-M. — Le canton a 15 comm., et 8.440 hab.

CHÂTILLON-EN-DUNOIS [*noi*], comm. d'Eure-et-Loire, arrond. et à 13 kil. de Châteaudun; 1.160 hab.

CHÂTILLON-EN-VENDELAIS [*lè*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 40 kil. de Rennes; 1.510 hab. Ch. de f. Etat. Carrières, grès.

CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE, ch.-lieu de cant. de l'Ain, arrond. et à 23 kil. de Bourg; 2.730 hab. Ch. de f. Ain. Saint Vincent de Paul en fut curé. — Le canton a 16 comm., et 12.975 hab.

CHÂTILLON-SUR-COLMONT [*mon*], comm. de la Mayenne, arrond. et à 14 kil. de Mayenne; 1.740 hab. Ch. de f. Etat.

CHÂTILLON-SUR-INDRE, ch.-lieu de cant. de l'Indre, arrond. et à 45 kil. de Châteauroux, sur l'*Indre*; 3.420 hab. (*Châtillonnais, aises*). Ch. de f. Orléans. Métallurgie et verrerie. Ruines d'un château du XIIIe s.; église romane. Châtillon fut érigée en seigneurie en 1472 par Louis XI pour Tanneguy Duchâtel, et fut nommée INDREMONT au temps de la Révolution. — Le canton a 10 comm., et 9.950 hab.

CHÂTILLON-SUR-LOIRE, ch.-lieu de cant. du Loiret, arrond. et à 48 kil. de Montargis, sur la *Loire*; 2.485 hab. (*Châtillonnais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Marbres et pierre de taille. Restes des fortifications du moyen âge. — Le canton a 6 comm., et 7.890 hab.

CHÂTILLON-SUR-MARNE, ch.-lieu de cant. de la Marne, arrond. et à 31 kil. de Reims, sur une hauteur qui domine au loin la vallée de la *Marne*; 905 hab. (*Châtillonnais, aises*). Statue du pape Urbain II (Eudes de Châtillon), le promoteur des Croisades.

— *Histoire.* Châtillon est construit autour d'un château aujourd'hui ruiné qui a donné son nom à l'une des plus illustres maisons de France fondée par Eudes au IXe siècle. Châtillon fut détruit en 1545 par Charles-Quint, en 1575 par les calvinistes, et enfin en 1918 au cours de l'avance des Allemands sur Epernay.

— Le canton a 19 comm., et 5.180 hab.

CHÂTILLON-SUR-SEINE, ch.-lieu de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 33 kil. de Montbard, sur la *Seine*; 4.640 hab. (*Châtillonnais, aises*). Ch. de f. Est. Commerce de bois, charbon de bois. Machines agricoles. Capitale de la Bourgogne sous les plus anciens ducs, elle possède les églises Saint-Vorles (en partie du Xe s., modifiée au XVIIe), Saint-Nicolas (en partie du XIIe s., beaux spécimens de l'art roman bourguignon), Saint-Jean, l'hospice Saint-Pierre (ancienne abbaye) et de belles maisons de la Renaissance. Patrie du maréchal de Marmont, duc de Raguse, et du critique Nisard. En 1814, il s'y tint un congrès entre Napoléon Ier et les Alliés.

— Le canton a 28 comm., et 11.190 hab.

Châtillon (FORÊT DOMANIALE DE), forêt du département de la Côte-d'Or, canton de Châtillon-sur-Seine. Située à 5 kil. au sud-est de Châtillon-sur-Seine, elle occupe, entre la vallée de la Seine et celle de l'Ource, son affluent, un plateau et ses versants à une altitude moyenne d'environ 320 m. Sa contenance est de 8.721 ha. Peuplée de chênes, de hêtres, charmes, feuillus divers et quelques résineux, elle est traitée sur 7.500 ha. en taillis-sous-futaie, à la révolution de 30 ou de 35 ans, et sur le restant en futaie régulière à la révolution de 140 ans.

Châtillon (CONGRÈS DE). Ce congrès s'ouvrit le 5 février 1814, pendant la campagne de France, pour discuter des conditions de paix entre les Alliés et Napoléon. Caulaincourt y représentait l'Empereur, et demandait l'exécution des promesses faites par Metternich à Francfort, c'est-à-dire la conservation à la France des frontières naturelles. Enhardis par leurs succès, les Alliés n'offraient plus que les anciennes frontières de la monarchie. Plusieurs fois suspendu, selon le résultat des batailles, le congrès fut finalement dissous par les Alliés le 18 mars, sous le prétexte que les propositions de Napoléon, pourtant fort adoucies par Caulaincourt, n'étaient pas acceptables.

CHÂTILLON-SUR-SÈVRE, ch.-lieu de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 48 kil. de Parthenay; 1.305 hab. (*Châtillonnais, aises*). Ch. de f. Etat. Mégisseries. Ruines d'un château. Ce bourg ancien s'est appelé Mauléon jusqu'en 1737, époque où le duc de Châtillon lui donna son nom actuel. Pendant les guerres de Vendée, il fut un des quartiers généraux des vendéens. — Le canton a 14 comm., et 14.400 hab.

Châtillon-sur-Sèvre (COMBATS ET PRISE DE.) Cette ville, une de celles qui souffrirent le plus de la guerre civile pendant la Révolution, fut prise une première fois sur les vendéens par Westermann en juillet 1793; La Rochejaquelein et Lescure la réoccupèrent deux jours plus tard. Westermann les en chassa le 6 octobre; Bonchamp réussit à s'en emparer pour quelques heures. Westermann, en y rentrant pour la troisième fois, y mit le feu et fit un terrible massacre de vendéens.

CHÂTILLON ou **CHASTILLON** (famille DE). Le nom de « Châtillon » s'applique à plusieurs familles nobles. La plus illustre et la plus ancienne, est celle de Châtillon-sur-Marne, dont les principales branches furent celles de Saint-Pol, de Blois, de Chartres, de Penthièvre, etc. Les membres les plus célèbres de cette famille sont: Eudes **de Châtillon**, le premier pape français. V. URBAIN II; — Renaud ou Arnold **de Châtillon,** qui épousa en 1152 Constance, princesse d'Autriche, mère de Bohémond III; il alla en Terre sainte, fut pris à la défaite de Tibériade et mis à mort par Saladin; — GAUCHER **de Châtillon,** petit-fils du précédent, qui accompagna Philippe Auguste en Orient, se distingua au siège d'Acre, prit part à la croisade contre les albigeois, et se signala à Bouvines; — GAUCHER **de Châtillon,** connétable de France, qui, sous Philippe le Bel, combattit vaillamment à Courtrai et à Mons-en-Puelle (1304), soutint le roi dans ses démêlés avec les Flamands, les templiers et le Saint-Siège, et commanda l'armée française à la journée de Cassel (1328); — Alexis DE BOISROGUE, duc **de Châtillon,** qui, né en 1690, combattit en Italie en 1733, fut gouverneur du dauphin fils de Louis XV, et gouverneur de Bretagne. Il mourut disgracié (1754). — Le dernier héritier mâle mourut en 1762, ne laissant que deux filles: les duchesses d'Uzès et de La Trémoille.

Armes de Gaucher de Châtillon.

— Une autre famille, celle de **Châtillon-sur-Loing,** devint la famille des *Châtillon-Coligny*. V. COLIGNY.

CHÂTILLON (Gaspard *et* Henri DE COLIGNY, comtes DE). V. COLIGNY.

CHÂTILLON (Isabelle-Angélique DE), une des héroïnes de la Fronde, née à Paris en 1627, morte en 1695. Fille du fameux duelliste Bouteville-Montmorency, décapité en 1627 par ordre de Richelieu, sœur-du futur maréchal de Luxembourg, elle épousa romanesquement, en 1645, Gaspard de Coligny, duc de Châtillon. Connue, depuis lors, sous le nom de « duchesse de Châtillon », elle se rendit bientôt célèbre par ses intrigues galantes et politiques. Après la mort de son mari, tué en 1649 au combat de Charenton, elle accorda tour à tour ses faveurs à Condé, au duc de Nemours, tué en duel par Beaufort, et à La Rochefoucauld. Sa rivalité avec la duchesse de Longueville eut son importance dans la « petite histoire » de la Fronde. En 1664, Mme de Châtillon se remaria avec Christian-Louis, duc de Mecklembourg. Elle s'employa au service de la France.

CHÂTILLON (Auguste DE), peintre et littérateur français, né et mort à Paris (1813-1881). Il a exposé de nombreux portraits, notamment ceux de Victor Hugo, de Théophile Gautier. Auguste de Châtillon a exécuté, en outre, quelques ouvrages de sculpture; entre autres, une *Tête de jeune Romaine.* Enfin, il a publié un recueil de poésies: *A la Grand'Pinte.*

CHÂTILLONNAIS [*yo-nè*], **E**, habitant ou natif de Châtillon.

— Spécialem. Nom donné à la région de Châtillon-sur-Seine.

— *Adjectiv.* Relatif au Châtillonnais ou à ses habitants: *Mouton* CHÂTILLONNAIS.

— ENCYCL. Zootechn. On nomme *Mérinos du Châtillonnais*, une variété précoce de moutons issue de la race mérinos, mais qui s'éloigne par différents caractères du type initial. Les cornes sont fort réduites ou supprimées; on recherche avec raison le *mousse* ou bélier sans cornes. La toison est totale, depuis le nez jusqu'aux onglons. Les animaux sont lourds, trapus, massifs; la robe est blanche, ne comprenant aucune mèche ou tache colorée. Cette race précoce fournit une viande de qualité. La laine est une des plus belles laines du monde, remarquable par sa finesse sans égale et surtout par l'homogénéité des toisons dont les mèches sont toutes de même longueur.

CHÂTIMENT [*man*] n. m. (de *châtier*). Peine, sévère en général: CHÂTIMENT *corporel. Un juste* CHÂTIMENT.

— ANTON. **Caresse, encouragement, prime, prix et couronne, récompense, rémunération.**

— PROV. LITTÉR. **Le châtiment arrive d'un pied boiteux, mais il arrive.** V. PEDE PŒNA CLAUDO.

— ENCYCL. Chez les anciens, le père de famille avait un pouvoir illimité de *châtiment* sur ses esclaves, sa femme et ses enfants. Le droit de châtiment se retrouve dans notre ancien droit français. Jamais on ne refusa une lettre de cachet à celui qui voulait faire mettre son fils à la Bastille, ou enfermer sa femme ou sa fille dans un couvent. Dans les écoles, les châtiments corporels, fouet, étrivières, férule, jouaient un grand rôle. Les jeunes princes eux-mêmes n'y échappaient pas. Dans les grandes maisons, on donnait également les étrivières aux pages et aux domestiques.

Châtiment sans vengeance (LE) [*el Castigo sin venganza*], drame de Lope de Vega, inspiré par les chroniques italiennes du XVe siècle. C'est l'amour d'un fils pour sa belle-mère qui forme le nœud de la pièce, comme dans le *Don Carlos* de Schiller. *Le Châtiment sans vengeance* a été traduit en partie par Ernest Lafond, dans son *Etude sur Lope de Vega* (1857).

Châtiments (LES), recueil de poésies par Victor Hugo (Bruxelles, 1853). Composées au lendemain du Coup d'Etat, par le poète proscrit et réfugié à Jersey, ces poésies furent longtemps clandestines. Elles sont divisées en sept livres. Inspiré par l'indignation et le patriotisme, Victor Hugo s'y répand en invectives d'une violence extrême, parfois outrée, contre Napoléon III et ses partisans. Il use avec une remarquable virtuosité de tous les tons de la satire, insulte, ironie, malédiction, et de toutes les formes, discours, odes, chansons, élégies. La puissance de l'inspiration et la sonorité du verbe confèrent à ce recueil une couleur vraiment épique. Parmi les plus belles pièces, il faut citer le prologue : *Nox ; Cette nuit-là ; les Abeilles*, et surtout *l'Expiation*, admirable trilogie napoléonienne, ayant pour étapes Moscou, Waterloo, Sainte-Hélène.

CHATIN (Gaspard-*Adolphe*), botaniste français, né à Tullins (Isère), en 1813, mort aux Essarts-le-Roi en 1901. Pharmacien, puis docteur ès sciences et docteur en médecine, il a été successivement pharmacien des hôpitaux, professeur de botanique à l'Ecole supérieure de pharmacie, membre de l'Académie de médecine (1853) et membre de l'Académie des sciences en 1874. Il fut directeur de l'Ecole de pharmacie, de 1873 à 1886. Ses publications sont nombreuses et variées. — Son fils JOANNÈS, savant français, né à Paris en 1847, mort aux Essarts-le-Roi en 1912, docteur en médecine, docteur ès sciences, agrégé, fut professeur adjoint (1886) à la faculté des sciences de l'Université de Paris et membre de l'Académie de médecine. Il a publié diverses études d'anatomie, de zoologie, et surtout un remarquable ouvrage sur *les Organes des sens dans la série animale* (1880). Membre de l'Académie des sciences (1900).

CHATIRON n. m. Mode de décoration en céramique pour dessiner des traits d'ombre au-dessous de couleurs transparentes.

CHATIRONNER [*ro-né*] v. tr. Entourer une décoration d'une ligne noire ou foncée pour accentuer ses contours.

CHATŒSSUS [*ka-té-suss*] n. m. Genre de poissons physostomes, famille des clupéidés, renfermant des formes ovales et courtes, très hautes, avec le ventre dentelé, les nageoires ventrales et pectorales petites. (Certaines espèces vivent dans les eaux douces ; d'autres sont marines mais remontent souvent dans les fleuves. Nombreuses espèces d'Amérique, de l'Inde, du Japon.)

CHATOIEMENT [*toî-man*] ou **CHATOÎMENT** n. m. (de *chatoyer*). Reflet brillant et changeant d'une pierre, d'une étoffe, etc., selon la manière dont la lumière les frappe.

— Minér. Propriété que possèdent quelques minéraux, tels que le quartz œil-de-chat, le feldspath labrador ou *labradorite*, l'amphibole œil-de-tigre ou *crocidolite*, de renvoyer à l'œil des reflets mobiles, dus à des réflexions intérieures sur des systèmes de lamelles ou fibres.

CHATON n. m. (de *chat*). Petit chat.

— Bot. Sorte d'inflorescence ou d'épi de fleurs unisexuées, dont les étamines ou les pistils sont protégés par de simples écailles, soit par l'absence totale du périanthe, soit par sa réduction à un calice écailleux : *Les inflorescences des noyers, des noisetiers sont des* CHATONS.

Chaton (noisetier).

— ENCYCL. Bot. Un *chaton* mâle est ordinairement articulé à sa base, de manière à se détacher en bloc après la floraison. Cette inflorescence caractérise les arbres qu'on réunissait autrefois dans la famille des *amentacées* (du lat. *amentum*, chaton) et qu'on répartit aujourd'hui dans les familles des salicacés, des bétulacées, des cupulifères et des juglandacées.

Parfois les deux sexes ont des fleurs en chaton (saule, peuplier, charme), ou bien les fleurs mâles seulement ont cette disposition (chêne, noyer, noisetier).

CHATON n. m. (de l'anc. haut allem. *chasto*, petite caisse). Partie d'une bague, dans laquelle une pierre précieuse est sertie ; cette pierre elle-même.

— *Par anal.* Objet qui a la forme et qui remplit le rôle d'un chaton.

— Anat. Lame osseuse, contournée sur elle-même, qui embrasse la base de l'apophyse styloïde du temporal. || Sorte de raimure où se trouve engagé le cristallin.

— Chir. Cavité de la matrice, où le placenta se trouve retenu, après l'expulsion du fœtus.

— ENCYCL. Dans une bague à *chaton* on appelle bâte le rebord qui se rabat sur la pierre pour la maintenir ; il y a également des chatons à griffes. Au moyen âge, les princes possédaient des quantités de pierres montées sur chatons, mais indépendantes, et qu'on fixait tour à tour sur les vases de la table, ceux de l'autel, ou même sur des pièces du costume, aux jours d'apparat.

CHATONIE [*ni*] n. f. (rad. *chat*). Niche, tour malin. (Vx.)

CHÂTONNAY [*nè*], comm. de l'Isère, arrond. et à 29 kil. de Vienne ; 1.450 hab. Ch. de f. Econom. Isère.

CHATONNEMENT [*man*] n. m. Action de chatonner : *Le* CHATONNEMENT *d'un rubis.*

— Chir. Accident par lequel le placenta est comprimé et retenu dans la matrice, après l'expulsion du fœtus. (On dit plutôt ENCHATONNEMENT.)

CHATONNER [*né*] v. tr. Encastrer dans un chaton : CHATONNER *la pierre d'une bague.*

— ***Chatonné, e*** part. pass. du verbe *Chatonner*. Blas. Se dit de la châsse ou garniture d'une pierre précieuse, quand elle est d'un émail particulier.

CHATONNER v. intr. Se dit d'une chatte qui a mis bas.

CHATOU, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 11 kil. de Versailles, sur la Seine ; 9.755 hab. (*Chatousiens, ennes*). Ch. de f. Etat. Dans le parc de l'ancien château du ministre Bertin, *nymphée* attribuée à Soufflot. Patrie du comte Réal.

CHATOUILLANT [*tou-yan*], **E** adj. Qui chatouille. || Qui flatte agréablement : *De* CHATOUILLANTES *approbations.* (Molière.)

CHATOUILLE [*touy'*] n. f. Dans quelques provinces, action de chatouiller : *Faire la* CHATOUILLE (ou *des* CHATOUILLES) *à quelqu'un.*

— Pêch. Petite lamproie. (Dialectal.)

CHATOUILLEMENT [*tou-ye-man*] n. m. Action de chatouiller ; sensation qui en résulte : *Un* CHATOUILLEMENT *prolongé. Etre sensible au moindre* CHATOUILLEMENT.

— *Par extens.* Sensation agréable : *L'harmonie produit un* CHATOUILLEMENT *de l'oreille ;* et *au fig.*, Impression douce, flatteuse : *Il n'y a là que de la joie et du* CHATOUILLEMENT *pour l'esprit.* (Balzac.)

— ENCYCL. Physiol. Le *chatouillement* est le résultat d'une légère excitation des extrémités sensitives périphériques (la plante des pieds, la paume des mains, le pourtour de la bouche, et les lèvres, les ailes du nez, la muqueuse nasale, le conduit auditif externe, etc., y sont particulièrement sensibles). Cette excitation, qui n'est pas toujours désagréable, entraîne des réflexes, comme le rire et l'éternuement, mais peut amener, si elle persiste, une crise nerveuse. Elle est provoquée non seulement par l'attouchement d'un objet très léger, un cheveu, une barbe de plume, un brin d'herbe, mais encore par des lésions cutanées et la cicatrisation des plaies.

CHATOUILLER [*tou-yé*] v. tr. (orig. douteuse). Produire, par des attouchements légers et répétés, une sensation généralement agréable, mais parfois un peu pénible et accompagnée d'un rire convulsif.

— *Par extens.* Produire sur les sens une impression agréable : *Vin qui* CHATOUILLE *le palais. Parfum qui* CHATOUILLE *délicatement l'odorat.*

— *Fig.* Exciter doucement, flatter agréablement : *La louange* CHATOUILLE. (La Fontaine.) [*Ces noms*] CHATOUILLAIENT *de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse.* (Racine.) *La gloire du bel air n'a rien qui me* CHATOUILLE. (Molière.)

— *Par plaisant.* Frapper rudement : CHATOUILLER *avec sa canne les épaules de quelqu'un.*

— Manèg. *Chatouiller un cheval de l'éperon,* Effleurer de l'éperon la peau de l'animal.

— ***Se chatouiller,*** v. pr. : SE CHATOUILLER *la plante des pieds ;*— et avec réciprocité : *Les enfants s'amusent souvent à* SE CHATOUILLER.

— LOC. PROV. **Se chatouiller pour se faire rire,** Rire d'une manière forcée.

CHATOUILLEUX [*tou-yeû*], **EUSE** adj. Sensible au chatouillement : *Ah ! de grâce, laissez, je suis fort* CHATOUILLEUSE. (Molière.)

— *Fig.* Sensible à la moindre atteinte, susceptible, irritable : *C'est un homme très* CHATOUILLEUX. *Amour-propre* CHATOUILLEUX. *Etre* CHATOUILLEUX *sur le point d'honneur.* || Particulièrem., en parlant des choses, Qui chatouille agréablement : *Louanges* CHATOUILLEUSES. || Qui touche un point sensible, qui offre des difficultés : *Question* CHATOUILLEUSE. *Affaire* CHATOUILLEUSE.

— Manèg. *Cheval chatouilleux,* Cheval sensible, ombrageux. || *Cheval chatouilleux à l'éperon,* Celui qui, au lieu d'obéir à l'éperon, hennit et rue.

CHATOYANT [*toi-yan*], **E** adj. Qui chatoie : *Etoffe* CHATOYANTE.

— Fig. : *Un style* CHATOYANT.

CHATOYER [*toi-yé*] v. intr. (*de chat.* — Se conjugue comme *aboyer.*) Se dit des pierres précieuses, des étoffes brillantes qui, comme l'œil du chat, présentent des reflets changeants, suivant le jeu de la lumière.

— *Fig.* Briller ; attirer : *Style qui* CHATOIE. *Les gains* CHATOIENT *devant le joueur.*

CHAT-PARD [*cha-par*] n. m. (de *chat*, et du lat. *pardus*, panthère). Nom vulgaire d'un chat de l'Afrique occidentale, qui est une variété du genre serval, appelé aussi *chat des fourreurs.* V. SERVAL.

Armes de La Châtre.

CHÂTRABLE adj. Qui peut être châtré.

CHÂTRE (LA), ch.-lieu d'arrond. de l'Indre, à 34 kil. de Châteauroux, sur l'Indre ; 3.880 hab. (*Castrais, aises*). Ch. de f. Orléans. Importantes foires pour le bétail et la volaille ; commerce de châtaignes. Donjon du XIIIe siècle, vieilles maisons du XVe siècle.

L'arrondissement a 5 cant., 59 comm., et 54.660 hab. ; le canton a 19 comm., et 17.170 hab.

Châtre (MAISON DE LA). V. LA CHÂTRE.

CHÂTRE-LANGLIN (LA), comm. de l'Indre, arrond. et à 42 kil. du Blanc ; 1.020 hab.

CHÂTRER [*tré*] v. tr. (lat. *castrare*). Pratiquer la castration sur : *On* CHÂTRE *souvent les chats.* || *Par extens.* Priver de quelqu'une de ses parties importantes : *Il s'est trouvé un maçon pour* CHÂTRER *Saint-Germain-l'Auxerrois.* (V. Hugo.)

— *Fig.* Mutiler un ouvrage, en supprimer certains passages.

— Charronn. *Châtrer une roue,* Oter une faible partie de la jante pour resserrer les rais ou rayons. (Se dit aussi quand on resserre le bandage en fer.)

— Comm. *Châtrer des cotrets, des fagots,* Oter frauduleusement quelques-uns des brins qui les composent.

— Econ. rur. *Châtrer des ruches,* En enlever une partie des rayons.

— Hortic. Supprimer les organes mâles d'une fleur. || Supprimer quelques parties d'un végétal pour hâter l'aoûtement des bourgeons, la maturité des fruits.

— ***Châtré, e,*** part. pass. du verbe *Châtrer.*

— Substantiv. *Les* CHÂTRÉS *du sérail.*

— ***Se châtrer,*** v. pr. et *au fig.* S'astreindre à une continence volontaire.

— Au sens passif : *Les animaux doivent* SE CHÂTRER *de bonne heure.*

CHÂTRES-SOUS-MONTLHÉRY, petite ville de Seine-et-Oise qui porte depuis 1720 le nom d'**Arpajon**. D'après la légende, le seigneur, pour faire entrer dans la pratique cette substitution de nom, faisait donner la bastonnade aux voyageurs qui disaient *Châtres,* et de l'argent à ceux qui disaient *Arpajon.* V. ARPAJON.

CHÂTRES-SUR-CHER, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 55 kil. de Blois, sur le *Cher* et le canal du Berry ; 1.310 hab. Commerce de vins, tuileries.

CHÂTREUR, EUSE n. Qui châtre les bêtes : CHÂTREUR *de chiens.* CHÂTREUSE *de chats.*

— *Fig.* Qui retranche quelque chose dans un ouvrage.

CHATRIAN. Biogr. V. ERCKMANN-CHATRIAN.

CHÂTRILLON [*yon*] n. m. Jeune animal châtré.

CHAT-ROCHIER [*chi-é*] n. m. Nom donné par les pêcheurs côtiers à la *roussette,* qui fréquente le creux des rochers et qu'ils appellent aussi *chat de roche.* || Pl. *Des* CHATS-ROCHIERS.

CHATRON n. m. Jeune bœuf castré.

CHATROUSSE (Emile), statuaire français, né et mort à Paris (1829-1896), élève de Rude et d'Abel de Pujol. On cite de lui : *la Reine Hortense faisant l'éducation du prince Louis-Napoléon* (1852), groupe exécuté en marbre et placé au musée de Versailles ; la *Résignation,* figure en marbre (1858) pour l'église Saint-Eustache, à Paris ; *la Renaissance faisant connaître l'antiquité,* statue de marbre placée dans la cour d'honneur du palais de Fontainebleau ; *Jeanne d'Arc,* statue en bronze, érigée sur le boulevard Saint-Marcel, à Paris ; etc.

CHÂTRURE n. f. Castration que l'on fait subir aux animaux.

Chatsworth (CHÂTEAU DE), en Angleterre (comté de Derby), élevé en 1702 par le premier duc de Devonshire, près de l'ancien manoir où Marie Stuart resta enfermée

Château de Chatsworth.

pendant treize ans et d'où elle écrivit sa fameuse lettre au Pape. Les murs et les voûtes de l'intérieur sont couverts de peintures par Verrio et La Guerre, et de sculptures par Gibbons. Les collections de toutes sortes qu'y ont réunies les ducs de Devonshire sont au nombre des plus riches que possède l'Angleterre.

CHATTACK n. m. Nom qui désigne, dans l'Inde, à la fois un poids, une mesure de capacité, et une mesure agraire. (On dit aussi CHATTANCK, CHITTACK, et XATAQUE.)

CHATTANCOURT [*cour*], comm. de la Meuse, arrond. et à 13 kil. de Verdun, au pied des Côtes de Meuse ; 320 hab. Ch. de f. Est. Là s'est arrêtée l'offensive générale allemande du 2 mars au 15 avril 1916. Complètement détruite au cours de la bataille de Verdun.

CHATTANOOGA, ville des Etats-Unis (Etat de Tennessee), sur le Tennessee, au point d'intersection des trois voies ferrées de Nashville, de Chattanooga, de l'Ouest et de l'Atlantique ; **119.800** hab. Centre d'industries métallurgiques (fer et acier), construction de machines, industrie du coton, laines, meubles, etc. Université. Victoire du général Grant sur les Confédérés pendant la guerre de Sécession (22-25 nov. 1863).

CHATTE n. f. Femelle du chat. V. CHAT.

— *Fam.* Terme d'amitié que l'on adresse à une femme, à une jeune enfant.

— LOC. FAM. *Etre friande, Etre amoureuse comme une chatte,* Etre très friande, être de complexion très amoureuse.

— Zool. Nom vulgaire de la loche de rivière, à cause de ses barbillons.

CHATTE n. f. Mar. Chasse-marée à fond plat et dont le gouvernail peut se mettre à l'un ou l'autre bout. || Sorte de grappin sans oreilles permettant de draguer une chaîne, de soulager les chaînes de l'ancre pour défaire les tours à l'affourchage, etc. || Allège ou chaland servant au service intérieur d'un arsenal ou d'un port, à porter une ou deux grosses pièces et à défendre l'entrée d'un port.

Chatte blanche (LA), conte de Mme d'Aulnoy. Un jeune prince, soumis par son père à de bizarres épreuves, rencontre, dans un château magique, une ravissante chatte blanche qui est une princesse métamorphosée. Grâce à elle, il fait à son père des présents merveilleux : un chien renfermé dans un gland, une pièce de toile peinte qui tient dans un grain de millet. Enfin, ayant magiquement rendu à la jeune fille sa vraie forme, il l'épouse.

Chatte blanche (LA), féerie en trois actes, scénario des frères Cogniard (1852), musique de différents compositeurs (Jonas, Fessy, etc.). La féerie n'a qu'un rapport lointain avec le conte ci-dessus. C'est dans cette pièce que Thérésa fit, en 1869, au Châtelet, ses débuts sur un vrai théâtre ;

elle y créa, avec un grand succès, une romance: *la Mare aux grenouilles*, et une gaudriole: *les Canards tyroliens*.

CHATTE, comm. de l'Isère, arrond. et à 36 kil. de Grenoble; 1.562 hab. Ch. de f. Sud-France. Filature et moulinage de la soie.

CHATTÉE n. f. Portée d'une chatte.

CHATT-EL-ARAB (*rivière des Arabes*), fleuve de la Mésopotamie, formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate. Il baigne Bassora, et se jette dans le golfe Persique par un delta qui gagne sans cesse sur la mer. Navigable pour les navires de moyen tonnage sur tout son cours (145 kil. depuis Korna).

CHATTEMENT [*man*] adv. A la manière des chats.

CHATTEMITE n. f. (de *chatte*, et du lat. *mitis*, doux). *Fam.* Qui affecte une contenance douce, humble, flatteuse: *Un chat faisant la* CHATTEMITE. (La Fontaine.)

CHATTEPLOUSE, CHATTEPELOUSE, CHATTEPELEUSE n. f. Nom vulgaire de la chenille processionnaire.

CHATTER [*té*] v. intr. Faire des petits, en parlant d'une chatte.

CHATTERIE [*rî*] n. f. Caresse insinuante: *Les* CHATTERIES *d'un enfant.* || Friandise délicate: *Aimer les* CHATTERIES. || Goût pour les friandises: *Etre d'une incroyable* CHATTERIE.

CHATTERTON (Thomas), poète anglais, né à Bristol en 1752, mort, par suicide, à Londres, en 1770. Son ambition poétique s'éveilla dès l'enfance. De vieux manuscrits tombés entre ses mains lui donnèrent le goût de l'archaïsme. Il publia (1768) des poèmes imités du moyen âge (entre autres, *la Bataille de Hastings*), sous le nom de THOMAS ROWLEY, moine et poète du XVe siècle. La plupart de ses contemporains ne furent pas dupes de sa supercherie, tout en reconnaissant en lui un vrai génie poétique. Entraîné par le succès, Chatterton se rendit à Londres, où il tomba dans la misère et s'empoisonna. Il avait à peine dix-huit ans. La destinée tragique du poète a inspiré à A. de Vigny son beau drame romantique: *Chatterton*, et une partie de son roman de *Stello*.

Chatterton, drame en trois actes et en prose, par Alfred de Vigny (1835). En choisissant pour fond de sa pièce la vie malheureuse du poète anglais Chatterton, Vigny a surtout voulu écrire un drame de la pensée. Idéaliste, son héros, il en fait le symbole du poète, marqué du double sceau du génie et de la douleur et réduit au suicide par l'indifférence hostile de la société. Les autres personnages, la douce et fragile Kitty Bell, le mari de celle-ci, le brutal John Bell, « étalant dans sa démarche l'aplomb de sa richesse », l'indulgent quaker, ont pareillement une valeur symbolique. On peut reprocher à cette pièce le manque d'action, mais, en dépit de quelque outrance de ton, Vigny y a noblement revendiqué les droits de l'esprit.

CHATTERTON n. m. (du nom de l'inventeur). Ruban de coton imprégné d'un mélange isolant composé de goudron, de résine et de gutta-percha et qui est employé par les électriciens pour protéger extérieurement les fils conducteurs.

CHATTERTONNÉ, E adj. Enduit de chatterton : *Fil* CHATTERTONNÉ.

CHATTES. Hist. V. CATTES.

CHATTIEN [*cha-ti-in*], **ENNE** adj. (de *Chattes* nom d'un ancien peuple de la Germanie). Se dit du plus récent des étages du nummulitique. (Le type a été pris par Dolfus dans les sables marins de Cassel.)

— N. m.: *Le* CHATTIEN.

CHAT-TIGRE n. m. Nom donné à toutes les petites espèces de chats, que ce soient les servals, les chats asiatiques, africains ou américains, à bandes ou à taches, comme le chat minule d'Indochine, le chat des Pampas, le tigre longibande de Malaisie, etc. V. CHAT.

CHATUZANGE-LE-GOUBET [*bè*], comm. de la Drôme, arrond. et à 17 kil. de Valence; 1.285 hab. Ch. de f. Drôme.

CHATY n. m. Etoffe en poil de chèvre d'Angora.

CHAUBAGE [*chô*] n. m. Action d'égrener à la main les céréales, les légumineuses, en les frappant par poignée sur un corps dur (généralement sur les parois intérieures d'un tonneau). || Ramollir des brins de paille pour en faire des liens.

CHAUBER [*chô-bé*] v. tr. Effectuer le chaubage.

CHAUBOUILLER [*chô-bou-yé*] v. tr. (de *chaud* et *bouillir*). *Pop.* Echauder. (Dialectal.)

CHAUCER (Geoffrey), poète anglais, né et mort à Londres (vers 1340-1400). Son père était négociant en vins, fournisseur de la cour. Geoffrey devint page d'Elisabeth, duchesse de Clarence, belle-fille d'Edouard III. Il suivit le roi sur le continent en 1359 et prit part à l'expédition qui se termina par la paix de Brétigny. Le jeune poète subit tout d'abord l'influence de la cour, où dominait l'élément français. Il traduisit en vers le *Roman de la rose*, de Jehan de Meung, et écrivit maintes allégories : *l'A B C de Chaucer, la Complainte de Mars, la Complainte de la Belle Anelida*, etc. Une déception amoureuse lui inspira (1368 ?) sa *Complainte à Pitié*. En 1366, il épousa Philippa Roet, dame d'honneur de la duchesse de Lancastre. En 1367, il est nommé valet de chambre du roi. La mort de la duchesse Blanche, femme de Jean de Gand, lui inspire *le Livre de Blanche la Duchesse* (1369). De 1370 à 1380, Chaucer est employé à de fréquentes missions diplomatiques à l'étranger. Il se rend à Gênes où, croit-on, il rencontra Pétrarque. Son art et son inspiration sont désormais sous l'influence de l'Italie. Son retour en Angleterre (1380) marque le début d'une époque de grande fécondité : *Troïle et Cresside* (1382 ?), imité de Boccace; *le Parlement des sots* (1382 ?), *la Maison de la renommée* (1384 ?), *la Légende des dames exemplaires* (1385).

Chaucer.

La gloire de Chaucer est presque tout entière dans ses *Contes de Cantorbéry*, imités du *Décaméron*, mais originaux par la forme, et où l'auteur se révèle artiste consommé. Le prologue, où sont décrits les pèlerins, est un tableau spirituel de l'Angleterre du XIVe siècle. Les *Contes* eux-mêmes, dont les sujets sont en majeure partie empruntés, restent inégalés par la verdeur narrative, l'humour, la vivacité descriptive, la sûreté et l'aisance de touche. Chaucer est sans conteste le premier grand poète anglais moderne; on peut le comparer à Marot, mais il lui est sans doute supérieur. Les *Contes*, commencés vers 1373, restèrent inachevés à sa mort. Nommé contrôleur des douanes en 1374, et membre du Parlement en 1376, Chaucer perdit ses prébendes en 1386, pour redevenir secrétaire du roi en 1389, et mourut vers 1400, pensionné par Richard II et Henry IV. C'est le premier des écrivains anglais qui furent inhumés dans l'abbaye de Westminster.

Chauchard (COLLECTION), du nom du donateur, Alfred CHAUCHARD, un des fondateurs des magasins du Louvre, né et mort à Paris (1821-1909). Collection de tableaux modernes au musée du Louvre, comprenant notamment des œuvres de Diaz, de Corot, de Millet (l'*Angelus*), de Meissonier, etc.

CHAUCHAT (Jacques-Louis-Henri), officier français, né et mort à Paris (1863-1927), inventeur du fusil mitrailleur utilisé dans l'armée française pendant la Grande Guerre. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'artillerie en 1885, il se spécialisait comme technicien dès 1895, à partir de son grade de capitaine et toute sa carrière militaire se partageait ainsi entre la Commission d'expériences de Versailles, l'atelier de construction de Puteaux et la manufacture d'armes de Saint-Etienne. Chef d'escadron en 1905, il était colonel en 1915. Dès 1911, le ministre de la guerre le félicitait pour ses travaux sur les armes automatiques, en particulier pour la balle et l'étui du fusil mitrailleur qui étaient l'objet de ses recherches personnelles. En 1913, le fusil automatique Chauchat-Sutter (établi en collaboration par le lieutenant-colonel Chauchat, le contrôleur d'armes Sutter et le sous-lieutenant Ribeyrolles) était jugé au point et, pendant la guerre, le colonel Chauchat en organisait la fabrication industrielle. Cette arme put ainsi rendre à partir de la bataille de la Somme en 1916 des services importants.

CHAUCHÉ, comm. de la Vendée, arrond. et à 20 kil. de La Roche-sur-Yon; 1.955 hab.

CHAUCHE-BRANCHE n. m. (de l'anc. franç. *chaucher*, fouler). Nom vulgaire de l'engoulevent. || Levier de grandes dimensions. || Pl. *Des* CHAUCHE-BRANCHE OU CHAUCHE-BRANCHES.

CHAUCHEMER ou **CIAUCEMER** (François), dominicain et prédicateur français, né à Blois en 1640, mort en 1713.

CHAUCHE-POULE n. m. (de l'anc. franç. *chaucher*, fouler). Nom vulgaire du milan. || Pl. *Des* CHAUCHE-POULES.

CHAUCI, CAUCI, CAUCHI ou **CHAUQUES.** Géogr. anc. Peuple de la Germanie dont le territoire correspondait au duché d'Oldenbourg et au territoire de Brême. Longtemps sujets ou alliés des Romains, ils finirent par se révolter, mais furent battus et envahirent le pays des *Bataves*. Après avoir ravagé la Gaule au IIIe siècle, ils se fondirent avec d'autres tribus, sous la dénomination générale de *Saxons*.

CHAUD [*chô*], **E** adj. (lat. *cautus*). Argot. Rusé, habile, défiant. || *L'avoir chaud*, Entendre bien ses intérêts.

CHAUD [*chô*] **E** [*chôd'*] adj. (lat. *calidus*). Qui a, qui donne de la chaleur : *Bain, Bouillon* CHAUD. *Le feu est* CHAUD. *Le soleil est* CHAUD. || Qui la conserve: *Manteau bien* CHAUD. *Etoffe très* CHAUDE.

— *Par extens.* Qui échauffe, qui produit une sensation de chaleur: *Le vin est* CHAUD. *Les épices sont* CHAUDES.

— *Fig.* Prompt, bouillant, passionné: *Un* CHAUD *partisan. De* CHAUDS *patriotes.* || Vif, emporté: *Il est* CHAUD. || Qui est d'une complexion amoureuse: *Le bouc est très* CHAUD. || En parlant des choses, Ardent, brûlant: *Fièvre* CHAUDE. || Poussé, mené vigoureusement, avec entrain: *Action, Affaire* CHAUDE. *Attaque* CHAUDE. || Pressant, plein de trouble et d'anxiété: *De* CHAUDES *alarmes.* || Dont il faut profiter sur-le-champ: *Occasion* CHAUDE. || Vif, animé: *Style* CHAUD. *Tons* CHAUDS. *Coloris* CHAUD.

— LOC. FAM. *Avoir la tête chaude*, S'emporter facilement. || *Tomber de fièvre en chaud mal*, Tomber d'un état fâcheux dans un pire. || *Pleurer à chaudes larmes*, Pleurer abondamment. || *Tenir chaud, Tenir les pieds chauds à quelqu'un*, Le tenir en haleine, ne pas lui laisser de répit. || *Avoir les pieds chauds*, Etre dans une situation heureuse et agréable. || *Etre chaud de vin*, Avoir un peu trop bu. || *Cet ouvrage est encore tout chaud de la forge*, Il vient à peine d'être terminé. || *Il est tout chaud de*, Il est encore sous le coup d'une vive émotion : TOUT CHAUD DE *la guerre civile.* (V. Hugo.) || *N'être ni chaud ni froid*, Rester indifférent. || *Il ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid. Il n'y a rien de trop chaud ou de trop froid pour lui*, Se disent d'un homme qui prend tout et de toutes les mains. || *Rendre quelque chose chaud comme braise*, Se venger sur-le-champ, Répondre avec promptitude à un propos piquant. || *La donner chaude*, Causer une vive alarme en exagérant le mal. || *L'avoir chaude*, L'échapper belle. || *N'avoir rien de plus chaud que de*, N'avoir rien de plus pressé que de. || *Si vous n'avez rien de plus chaud, vous n'avez que faire de souffler*, Vous vous flattez d'une vaine espérance, vous comptez en vain là-dessus. || *Tout chaud tout bouillant*, Avec empressement.

— PROV. **Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud**, Il faut pousser activement une affaire qui est en bonne voie. || **Froides mains chaudes amours**, La fraîcheur des mains annonce une complexion amoureuse.

— *Substantiv.* Qui est ardent; qui est zélé : *C'est un* CHAUD.

— *Adverbial.* Chaudement : *Manger, Servir* CHAUD. *Se tenir* CHAUD. — On peut aussi, dans des locutions semblables, se servir de *chaud* adj.

— Loc. adv. *Tout chaud*, Tout de suite: *Porter* TOUT CHAUD *une nouvelle.* — On peut également se servir de l'adjectif et dire: *Porter une nouvelle* TOUTE CHAUDE. || *A la chaude*, Promptement, sur l'heure: *On attaque l'ennemi* A LA CHAUDE.

— Loc. interj. *Chaud ! chaud !* Vite, sans tarder : CHAUD ! CHAUD ! *partons.*

— Jeux. *Main chaude.* Un des joueurs ayant la tête cachée dans les genoux d'un autre, tient une de ses mains ouverte sur son dos, et doit deviner qui frappe dedans. || *Avoir la main chaude*, Gagner plusieurs fois de suite à un jeu.

— Métall. On dit qu'un haut fourneau est à l'allure *chaude*, lorsqu'on élève la température aux tuyères. (On a alors un laitier clair, parce que presque tout le fer reste dans la fonte: celle-ci est mieux désulfurée, a plus de silicium et de manganèse: c'est de la fonte *chaude*.)

CHAUD [*chô*] n. m. Chaleur: *Souffrir le* CHAUD *et le froid. Avoir* CHAUD. *Nous ne sentons ni l'extrême* CHAUD, *ni l'extrême froid.* (Pascal.) *Il fait* CHAUD, et au fig. *Il faisait* CHAUD *à cette bataille.* || Pop. *Il fera chaud*, Se dit pour exprimer une époque imaginaire, qui ne doit jamais exister.

— LOC. FAM. *Ne sentir ni froid ni chaud pour une personne*, N'éprouver pour elle que de l'indifférence. || *Cela ne fera ni chaud ni froid*, Cela ne sert ni ne nuit. || *Souffler le chaud et le froid*, Soutenir le pour et le contre. Louer et blâmer tour à tour.

— SYN. **Chaud, chaleur.** V. CHALEUR.

— ANTON. **Frais, froid, gelé, glacé, glacial, morfondu,** transi.

CHAUD DE PERRIER (la). V. PERRIER (*montagne de*).

CHAUDAGE [*chô*] n. m. (rad. *chaux*). Syn. peu employé de CHAULAGE.

CHAUDE [*chôd'*] n. f. (de *chaud*). Feu vif et clair pour se chauffer promptement : *Faire une* CHAUDE. || Action de chauffer un métal, pour le forger ou le travailler : *Donner deux* CHAUDES *à un fer à cheval.* || Action de réchauffer du verre pour le travailler.

CHAUDEAU [*chô-dô*] n. m. Sorte de bouillon chaud. || Boisson faite de lait bouillant sucré et aromatisé versé sur des œufs crus.

CHAUDE-CHASSE [*chôd'*] n. f. Dr. anc. Poursuite active d'un prisonnier. (On disait aussi CHAUDE-SUITE.)

CHAUDE-COLE [*chôd'*] n. f. Colère violente. (Vx.)

— Loc. adv. *A chaude-cole*, Sans se donner le temps de réfléchir.

CHAUDELAIT [*chô-de-lè*] n. m. Sorte de gâteau fait de lait, de farine et d'anis.

CHAUDE-LANCE [*chôd'*] n. f. Argot. Blennorragie.

CHAUDEMENT [*chô-de-man*] adv. De manière à avoir chaud : *Se vêtir* CHAUDEMENT.

— *Fig.* Avec ardeur: *Poursuivre* CHAUDEMENT *l'ennemi, une affaire*, etc.

— *Fam.* Tout de suite: *Voilà ses propres paroles, que je vous écris tout* CHAUDEMENT. (Mme de Sévigné.)

— ANTON. **Fraîchement, froidement.**

CHAUDENET [*chô-de-nè*] n. m. Vitic. Syn. de CHARDONAY.

CHAUDE-PISSE [*chôd'*] n. f. Nom vulgaire de la blennorragie. || Pl. *Des* CHAUDES-PISSES.

CHAUDERET [*chô-de-rè*] ou **CHAUDRET** [*drè*] n. m. Cahier de baudruche, entre les feuillets duquel le batteur d'or place les minces lamellles d'or provenant des cauchers.

CHAUDERIE [*chô-de-rî*] **CHAUDRERIE** et **CHAUDRERIE** [*chôl-trî*] n. f. Nom donné, dans l'Inde, à des *khans* ou auberges où l'on reçoit gratuitement, pour un temps assez court, tous les voyageurs, quelles que soient leur religion ou leur secte. (Les chauderies sont généralement entretenues par des donations pieuses ou *wakouf*, comme les mosquées, les bains et les caravansérails.)

CHAUDES-AIGUES (en lat. **Aquæ calentes**), ch.-lieu de cant. du Cantal, arrond. et à 30 kil de Saint-Flour, sur le Remontalou, affl. de la Truyère; 1.360 hab. (*Caldagués*). Eaux thermales, les plus chaudes de France (de 57° à 81°) utilisées contre les rhumatismes et les maladies de peau, ainsi que pour les usages domestiques des habitants et le désuintage des laines. Eglise en partie du XVe siècle. — Le canton a 12 comm., et 5.130 hab.

CHAUDET (Antoine-Denis), sculpteur français, né et mort à Paris (1763-1810). Grand prix de Rome, il devint un des meilleurs artistes de la nouvelle école, un peu froide, dont David était le chef. Principales œuvres : *Cyparisse pleurant son faon; l'Amour séduisant l'âme*, au musée du Louvre; *la Sensibilité; Bélisaire; Paul et Virginie; la Paix* statue en argent, qui était placée au château des Tuileries (auj. au musée des Arts décoratifs); la statue colossale de Napoléon Ier (en costume romain), qui fut renversée de la colonne Vendôme à la Restauration. Chaudet était membre de l'Académie des beaux-arts, depuis 1805. — Sa femme, Jeanne-Elisabeth GABIOU (1767-1832), s'adonna avec succès à la peinture de genre.

CHAUDEY (Ange-Gustave), homme politique français, né à Vesoul en 1817, fusillé à Paris en 1871. Avocat et journaliste il fut, au 4 septembre 1870, nommé maire du IXe arrondissement. Accusé d'avoir, le 22 janvier 1871, ordonné aux mobiles cantonnés dans l'Hôtel de Ville de faire feu sur la foule, il fut arrêté et conduit à Mazas, puis à Sainte-Pélagie. Le 23 mai, pendant que l'armée de Versailles refoulait l'insurrection, le procureur de la Commune, Raoul Rigault, le fit fusiller.

CHAUDFONTAINE [*tèn'*] comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége), sur la Vesdre; 2.100 hab. Eaux thermales bicarbonatées, ferrugineuses, contre la dyspepsie, la gastrite et l'anémie. Forges à fer et laminoirs; fabriques d'armes à feu, de tôles et de tissus métalliques; filatures de laine; carrières de grès et de pierre à chaux. — Le *fort de Chaudfontaine* ou *de la Rochette* remplit son rôle en août 1914 jusqu'au jour (13 août) où un obus en fit sauter la coupole.

CHAUD-FROID [*chô-froi*] n. m. Préparation délicate (de gibier, de volaille, etc.) qui se fait à chaud, mais que l'on sert froide, entourée de gelée ou de mayonnaise : *Un* CHAUD-FROID *de perdreau.* — Pl. *Des* CHAUDS-FROIDS.

CHAUDIÈRE [*chô*] n. f. (lat. *caldaria*). Grand récipient métallique où l'on fait chauffer, cuire, bouillir, etc. || Son contenu : *Une* CHAUDIÈRE *de sucre.*

— Mar. *Chaudière du coq*, Cuisine du bord. || *Faire la chaudière*, Surveiller la cuisine des aliments. || *Faire chaudière*, Faire bombance. (Dans les ports marchands,

Tenir une maison où l'on fait cuire pour les matelots leur ration, qu'ils apportent en nature.)

— Techn. *Chaudière à vapeur*, Appareil qui produit de la vapeur : CHAUDIÈRE *à bouilleurs. La* CHAUDIÈRE *tubulaire fut inventée par Seguin.* || Partie d'un four à chaux au-dessus du cendrier. || Nom donné parfois à la cuve du teinturier.

— ENCYCL. Mécan. La *chaudière*, dite aussi *générateur de vapeur*, est l'appareil qui fournit la vapeur sous pression nécessaire au fonctionnement de la machine à vapeur, ou à d'autres usages industriels, cuisson, chauffage, etc.

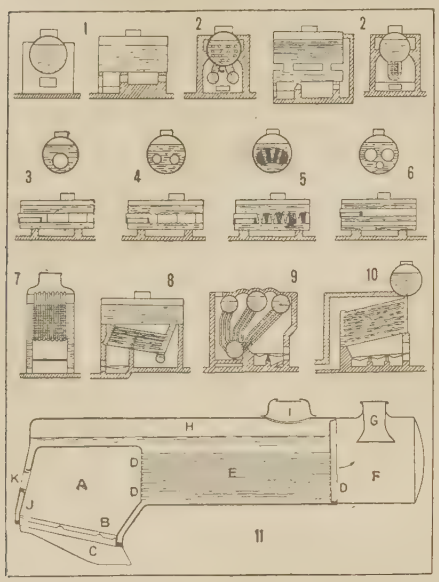

CHAUDIÈRES (coupes schématiques) : 1. Cylindrique simple; 2. Semi-tubulaires à bouilleurs; 3. A foyer intérieur (un tube, type Lancashire); 4. A foyer intérieur (deux tubes, type Cornouailles); 5. A foyer intérieur (type Galloway); 6. A deux tubes foyers et un carneau; 7. Tubulaire verticale; 8. Aquatubulaire (type Babcock); 9. Aquatubulaire à petits tubes (type Stirling); 10. Aquatubulaire (type Niclausse); 11. Aquatubulaire de locomotive (A, foyer; B, grille; C, cendrier; D, trajet des gaz chauds; E, faisceau tubulaire; F, boîte à fumée; G, cheminée; H, niveau de l'eau; I, dôme de prise de vapeur; K, porte de chargement du foyer).

Elle est constituée essentiellement par un récipient fermé, en partie rempli d'eau, et chauffé extérieurement. L'eau se transforme en vapeur à une pression qui dépend de la température atteinte.

Les premières chaudières étaient de forme cylindrique, en général; l'une des plus employées a été la *chaudière à bouilleurs*. Elle comprenait un corps de chaudière et un ou plusieurs bouilleurs reliés au corps principal par des cuissards. Le foyer était établi sous la partie avant des bouilleurs et extérieur à l'ensemble.

Cette chaudière, et de nombreux types analogues, était lourde et encombrante; les pertes de chaleur étaient grandes. Un premier perfectionnement a consisté à placer le foyer à l'intérieur du corps de chaudière, en le constituant par un cylindre en tôle, entièrement baigné par l'eau sur sa surface extérieure (types Lancashire, Cornouailles, Galloway, etc.). Puis un grand progrès a été l'invention de la *chaudière tubulaire*, due à l'ingénieur français Seguin, chaudière puissante sous un poids relativement faible, et qui a permis notamment la réalisation de la locomotive à vapeur. Le foyer est intérieur à la chaudière et installé dans la *boîte à feu*. Les gaz chauds produits par la combustion du charbon suivent un grand nombre de tubes de petit diamètre qui sont entourés par l'eau dont ils provoquent la vaporisation. Ils s'échappent ensuite par la cheminée. On construit des types analogues pour les navires à vapeur et aussi pour des usines fixes (types Babcock, Stirling, Niclausse).

Comme il était nécessaire d'avoir des chaudières de plus en plus puissantes et légères et que d'autre part les pressions utilisées s'élevaient toujours davantage, on a été conduit aux chaudières *aquatubulaires* qui sont formées de tubes de diamètre relativement faible remplis d'eau et chauffés extérieurement et permettant ainsi un large contact de gaz du foyer avec l'eau à vaporiser. On a construit sur ce principe un grand nombre de générateurs de vapeur.

La conduite des chaudières est très délicate, aussi leur installation et leur emploi sont-ils réglementés par l'Administration. Elles sont exposées à faire explosion si la pression intérieure dépasse leur résistance, et ces accidents peuvent être extrêmement violents et destructeurs. Les appareils principaux qui guident le chauffeur sont les *indicateurs de niveau*, le *manomètre*. Il dispose en outre du robinet d'alimentation en eau, du *registre de tirage* de la prise de vapeur, etc. Enfin les chaudières portent obligatoirement des soupapes de sûreté qui ouvrent automatiquement une issue à la vapeur lorsque la pression dépasse la pression du *timbre*, c'est-à-dire la pression pour laquelle la chaudière a été construite et pour laquelle elle est *timbrée*.

Le combustible encore le plus employé est le combustible solide, soit sur grille, chargée à la main ou d'une façon continue, ou par en dessous, soit sous forme pulvérisée.

Les combustibles liquides sont utilisés, à cause de leur propreté, de leur souplesse, et de leurs facilités d'emmagasinage et de manutention, sur les navires. Les combustibles gazeux sont rarement utilisés, sauf lorsqu'ils sont le résidu d'une industrie connexe.

Les foyers à grille, les plus répandus, sont soit intérieurs (type locomotive), soit extérieurs (type chaudière à tube d'eau). Leur décrassage est une sujétion dont on a cherché à se débarrasser, dans les très grandes unités, soit par des moyens mécaniques (emploi d'instruments dits *détartreurs*), soit par des moyens chimiques (épuration de l'eau d'alimentation des chaudières).

A cause de la basse température de régime de la chaudière, il est facile d'atteindre un bon rendement, pour peu qu'on utilise la chaleur perdue des fumées à réchauffer l'eau d'alimentation et l'air de combustion : la première opération se fait dans des *économiseurs*, de pratique courante; la seconde dans des *réchauffeurs*, dont l'emploi, plus récent, se répand à mesure que l'économiseur perd partie de son intérêt par le remploi de l'eau chaude des purges et par le prélèvement de vapeur, — et que l'utilité du réchauffage de l'air apparaît au point de vue du bon rendement de la combustion, et spécialement de la disparition des imbrûlés.

Le rendement peut ainsi atteindre jusqu'à 80 ou 85 p. 100 en marche normale, à condition de surveiller soigneusement celle-ci, la teneur en acide carbonique des fumées, le tirage, les débits d'eau et de vapeur.

CHAUDOC, prov. de la Cochinchine (Indochine française), sur la frontière du Cambodge; 65.000 hab., de races annamite et cambodgienne. Rizières, cultures de maïs et de légumes. — La province est desservie par le bras occidental (Bassac) du Mékong, sur lequel est le ch.-lieu, par le canal de Vinh-Té qui va aboutir à Ha-Tien, sur le golfe du Siam.

CHAUDON (Pierre), faïencier de Moustiers né en 1730, mort en 1803, dirigea la fabrique de Clérissy pendant toute la seconde moitié du XVIIIe siècle. C'est lui qui prit l'initiative de fonder à Paris un dépôt pour la vente des faïences de Moustiers.

CHAUDON (Dom Louis-Mayeul), bénédictin français, né à Valensoles (Basses-Alpes) en 1737, mort à Mézin (Lot-et-Garonne) en 1817. Le plus connu de ses ouvrages est son *Dictionnaire historique* (1766) dont Delandine donna (1804-1805) une édition augmentée. Nous citerons encore le *Dictionnaire antiphilosophique* (1767-1769). — Son frère, l'oratorien Esprit-Joseph **Chaudon**, né à Valensoles en 1738, mort en 1800, s'adonna à l'enseignement. Le plus connu de ses ouvrages est la *Bibliothèque d'un homme de goût* (1772-1773).

CHAUDORDY (Jean-Baptiste-Alexandre DAMAZE, comte DE), diplomate français, né à Agen en 1826, mort à Paris en 1899. Ministre des affaires étrangères sous le gouvernement de la Défense nationale de 1870-71, il devint ambassadeur de France en Suisse (1873), en Espagne (1874) et en Russie (1881). Mis en disponibilité (1882), il ne sortit de la retraite que pour publier un remarquable ouvrage : *la France en 1889* (1889). Le musée d'Agen possède sa collection d'objets d'art espagnols remarquable.

CHAUDRÉE [*chô*] n. f. (de *chaudière*). Quantité de soie que l'on teint en noir à la fois.

— Pêch. Quantité de poisson que l'on prélève sur la pêche totale d'un bateau pour la nourriture du patron du bateau et de son équipage. (Dialectal.)

CHAUDRET [*chô-drè*] n. m. Techn. V. CHAUDERET.

CHAUDRON [*chô*] n. m. (anciennem. *chauderon*, de *chaudière*). Petite chaudière munie d'une anse et servant à divers usages domestiques : *Faire bouillir de l'eau dans un* CHAUDRON. || Son contenu : *Un* CHAUDRON *de soupe.*

Chaudron.

— *Fig.* et *fam.* Mauvais instrument de musique : *Certains pianos sont de vrais* CHAUDRONS.

— Arboric. Maladie de certains arbres aux endroits où le tronc n'a plus d'écorce.

— Bot. Nom vulgaire du narcisse des prés ou aïault (*narcissus pseudo-narcissus*).

— Cost. Genouillère haute et évasée de botte. V. BOTTE.

— Sylvic. Nom donné à des plaies profondes que l'on trouve sur des renflements du tronc des sapins. (La formation de ces tumeurs est due à un champignon qui altère et pourrit le bois environnant. Les spores de ce champignon occasionnent aussi les « balais de sorcière ».)

— PROV. **Le chaudron mâchure la poêle**, Les personnes les plus sujettes à caution sont aussi les plus ardentes à diffamer les autres.

— ENCYCL. Archéol. Les anciens *chaudrons* étaient souvent munis de goulots symétriquement opposés. Au moyen âge, les chaudrons de Beaucaire étaient estimés, comme ceux des Flandres. Les offices princières, comme celle du duc d'Anjou, au XIVe siècle, possédaient des chaudrons d'argent destinés à la confection des potages.

CHAUDRON-EN-MAUGES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 31 kil. de Cholet; 1.445 hab. Papeteries.

CHAUDRONNÉE [*chô*] n. f. Ce que contient un chaudron.

CHAUDRONNER [*chô-dro-né*] v. intr. *Fam.* Se dit d'un instrument à cordes qui fait entendre un son nasillard. || Avoir la passion d'acheter et de revendre des ustensiles, etc.

CHAUDRONNERIE [*chô-dro-ne-rî*] n. f. Profession, marchandise, usine du chaudronnier.

— ENCYCL. La *grosse chaudronnerie* englobe le travail des tôles épaisses et du cuivre destinés à la construction des chaudières à vapeur, appareils de distillation, etc.; la petite chaudronnerie produit des objets de faibles dimensions (ustensiles domestiques).

CHAUDRONNIER [*ni-é*], **ÈRE** n. Artisan qui fait ou vend des chaudrons, des ustensiles de cuisine : *Boutique de* CHAUDRONNIER.

— *Fam.* Nom des facteurs d'instruments de musique en cuivre.

— *Chaudronnier au sifflet* ou *Chaudronnier ambulant*, Qui achète et vend de vieux cuivres. || *Chaudronnier planeur*, Qui polit et brunit des planches de cuivre rouge destinées à la gravure.

— Adjectiv. : *Maître, Garçon* CHAUDRONNIER.

Chaudronnier (LE), tableau de Frans van Miéris (musée de Dresde), une des œuvres maîtresses de l'artiste. Un chaudronnier ambulant examine un vieux chaudron troué, que vient de lui apporter une jeune villageoise. Cette composition, peinte avec une fine observation et une verve spirituelle, est d'un coloris harmonieux.

CHAUDRUC DE CRAZANNES (Jean-Marie-César-Alexandre, baron DE), antiquaire français, né au château de Crazannes, près de Saintes, en 1782, mort à Castelsarrazin en 1862. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Recherches historiques, littéraires et critiques sur la Novempopulanie* (1811); *les Médailles ou le Règne de Napoléon le Grand* (1811); *Antiquités de la ville de Saintes et du département de la Charente-Inférieure* (1820).

CHAUFAUD [*chô-fô*] n. m. Mar. V. CHAFAUD.

CHAUFFAGE [*chô*] n. m. Action de chauffer : *Le* CHAUFFAGE *d'un appartement, d'une machine, d'un four.* || Manière de chauffer : *Un* CHAUFFAGE *malsain.* CHAUFFAGE *par le charbon, l'anthracite, etc.* || *Chauffage central*, Distribution, dans tous les appartements d'une maison, d'une chaleur dérivée d'une source unique, calorifère et surtout chaudière à vapeur. || *Chauffage urbain* (v. la partie *encycl.*) || *Chauffage par accumulation*, Système de chauffage électrique basé sur l'emploi du courant électrique aux heures inactives des secteurs (fermeture des usines) et par des appareils spéciaux, pour sa transformation en chaleur utilisable ultérieurement. || *Bois de chauffage*, Bois destiné à être brûlé par le chauffage.

— Eaux et for. Bois de chauffage.

— Mar. *Chauffage d'un navire*, Opération consistant à flamber la coque avant d'y mettre le brai.

— Œnol. *Chauffage des vins.* V. PASTEURISATION.

— ENCYCL. Econ. dom. Le *chauffage* domestique fait usage de cheminées, poêles divers (à combustion vive ou à combustion lente), calorifères, cheminées portatives (à charbon, à bois, à gaz, à pétrole, essence, etc.) ou d'appareils électriques pour effectuer la cuisson des aliments ou pour réchauffer (par rayonnement : c'est le cas des cheminées et braseros, ou contact) l'air des habitations dans les meilleures conditions d'économie et de sécurité (l'inconvénient principal à éviter étant la dispersion des gaz de la combustion dans l'atmosphère des locaux chauffés).

Le chauffage des appartements par les cheminées n'a pour lui que la gaieté du foyer et la facilité de l'aération; son rendement est déplorable; la majeure partie de la chaleur s'en va, avec les fumées, par la cheminée. Certains types de cheminées assurent une circulation de l'air qui améliore le rendement de ce système. Le poêle a un meilleur rendement : en tôle ou en fonte, il est souvent laid, offre du danger d'incendie et d'intoxication si les joints sont mal faits, surtout pour les appareils à combustion lente. Les poêles de faïence sont plus décoratifs, offrent un volant de chaleur plus important et, par leurs dimensions, deviennent parfois de véritables appareils de chauffage central, desservant plusieurs pièces. Le chauffage central consiste, en effet, à assurer le chauffage de plusieurs pièces avec un seul foyer dont on distribue la chaleur à distance, ou à un calorifère à air chaud, à vapeur, à eau chaude (à basse ou haute pression). On a réalisé le chauffage central des immeubles par différents systèmes (air chaud, eau chaude, vapeur) qui font usage de chaudières génératrices placées le plus souvent en sous-sol ou cave mais dont certains systèmes peuvent prendre place dans une des pièces à chauffer. La circulation de l'eau chaude peut être assurée par le fourneau de la cuisine. Mais on a tenté récemment le chauffage des immeubles par un système de distribution de chaleur à domicile au moyen de canalisations souterraines alimentées par une grande station centrale (chauffage urbain). Dans chaque immeuble, les calories sont comptées d'après les indications d'un compteur spécial.

— Le *chauffage des voitures* de chemins de fer a été au début assuré à l'aide de simples bouillottes remplies d'eau ou de solutions appropriées que l'on réchauffait à l'arrivée ou que l'on remplaçait en cours de route. On a utilisé aussi de petits fourneaux disposés sous les pieds ou sous les sièges des voyageurs et alimentés par des briquettes à combustion lente (système Berghausen). Les systèmes modernes qui font usage de la vapeur sont infiniment plus pratiques et plus sûrs. L'un des plus simples (chauffage par thermosiphon) utilise une ou deux petites chaudières par wagon; ces chaudières sont chauffées par un poêle, alimenté pendant les arrêts par des *chaufferettiers*.

D'autres dispositifs plus récents utilisent la vapeur produite par la locomotive, distribuée à l'aide d'une conduite spéciale dans chacun des véhicules.

La vapeur, comme l'eau chaude des thermosiphons, circule dans des chaufferettes placées au milieu du plancher de chaque compartiment, et dans des radiateurs aménagés sous les banquettes ou dans les couloirs. Des manettes de réglage sont placées à la disposition des voyageurs.

— Industr. On désigne plus spécialement par l'appellation de *chauffage industriel* l'application de la chaleur à la transformation de toutes sortes de produits : fabrication du gaz d'éclairage, chauffage des chaudières et générateurs de vapeur, chauffage des fours métallurgiques, des fours de verrerie, de céramique, etc. V. FOUR, FOYER, GAZ, etc.

L'industrie moderne dispose de quatre grands procédés de chauffage :

1° *La matière à chauffer est mêlée au combustible.* C'est un procédé simple qui permet une récupération facile des calories des fumées par réchauffage des matières introduites (tas à l'air, bas-foyer, four à cuve, fours Hoffmann, convertisseurs);

2° *La matière est chauffée par la flamme venant d'un foyer indépendant du laboratoire.* C'est un procédé un peu plus complexe, permettant encore un bon rendement en utilisant les fumées pour réchauffer les matières ou l'air de combustion (fours à réverbère, fours à chambres, fours-tunnels, fours rotatifs);

3° *Chauffage sous enveloppe close.* Le rendement est moins bon, à cause des difficultés de transmission de la chaleur à travers l'enveloppe; mais le procédé est indispensable pour les matières fragiles ou volatiles (cornues à gaz d'éclairage, creusets à métaux spéciaux, moufles à zinc et à porcelaine, chaudières, alambics);

4° *Chauffage électrique.* Soit en faisant jaillir l'arc à la surface de la matière à chauffer, soit en la chauffant par conductibilité à l'aide du courant passant dans une résistance; soit en induisant un courant à bas voltage et forte intensité dans la matière à chauffer, placée en anneau.

Dans les pays de houille blanche, où l'énergie électrique est à très bon marché, son emploi comme mode de chauffage est tout indiqué. Si le prix du courant ne dépasse pas 0 fr. 15 le kilowatt, il y a économie sur tous les systèmes de chauffage employés pour la cuisson des aliments. Les appareils sont basés sur l'emploi des résistances, dont la composition varie selon les conducteurs (alliages de fer et de nickel, agglomérés de charbon). Le chauffage électrique est très utilisé dans l'industrie (étuves, chaufferolle, fers à souder et à repasser, soudure autogène, etc.). S'il coûte en général plus cher que les autres systèmes,

CHAUFFAGE : 1. Brasero; 2, 3, 4, 5. Types de poêles en fonte à combustion vive; 6. Clef de tirage; 7. Cheminée ordinaire; 8. Cheminée Silbermann (A, sortie de l'air chaud; B, appel d'air froid; C, chicanes); 9. La même, en coupe; 10. Cheminée parisienne; 11. Poêle en faïence (à charbon); 12. Poêle à combustion lente (type Godin); 13. Coupe d'un poêle à combustion lente; 14. Poêle à combustion lente (type « Salamandre »); 15. Salamandre devant une cheminée; 16. Coupe d'un poêle Besson; 17. Phare ou calorifère américain; 18. Poêle à bois (en faïence); 19. Poêle à bois (en fonte); 20. Le même, en coupe; 21. Table chauffante (lampe à pétrole); 22 et 23. Fourneaux à pétrole; 24. Fourneau à gaz à réflecteur; 25. Fourneau à gaz à incandescence; 26. Radiateur à gaz (à bougies); 27. Radiateur à gaz à bouquets d'amiante; 28. Radiateur électrique parabolique; 29. Radiateur électrique à trois allures de chauffage (type F.A.R.); 30. Radiateur électrique à trois allures de chauffage (type F.A.R.); 31. Calorifère à air chaud; 32. Calorifère à vapeur; 34. Petite chaudière pour chauffage central par l'eau chaude; 35. Schéma d'une installation de chauffage par l'eau chaude (petite chaudière dans la salle à manger); 36. Chaudière à mazout; 37. Schéma d'une installation de chauffage par la vapeur (C, chaudière, R, radiateurs); 38. Schéma d'une installation de chauffage par l'eau chaude; 39. Schéma d'une installation de chauffage central par l'eau chaude (A, tube de remplissage en eau; C, chaudière; R, radiateurs; V, vase d'expansion); 40. Cheminée-radiateur à eau chaude (système Gabet); 41. Radiateur; 42. Radiateur muni d'un chauffe-assiettes; 43. Tuyaux à ailettes sous enveloppe en tôle; 44. Radiateur dissimulé dans une cheminée; 45. Tubes à ailettes placés en plinthe; 46. Tubes à ailettes sous plancher; 47. Schéma d'une installation de chauffage urbain.

il offre sur eux des avantages de commodité, de rapidité et de propreté incontestables.

CHAUFFAILLES [*chô-fay'*] ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 30 kil. de Charolles ; 4.000 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures et tissages de soie. — Le canton a 11 comm., et 9.465 hab.

CHAUFFARD (Marie-Denis-Etienne-Hyacinthe), médecin français, né et mort à Avignon (1796-1880), fut médecin en chef des hôpitaux et prisons de cette ville, correspondant de l'Académie de médecine.

CHAUFFARD (Paul-Emile), médecin français, fils du précédent, né à Avignon en 1823, mort à Paris en 1879, fut médecin en chef des hôpitaux d'Avignon, puis il se rendit à Paris où il devint médecin des hôpitaux, professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine et inspecteur général de l'instruction publique (1874).

CHAUFFARD (Anatole-Marie-Emile), médecin français, né à Avignon en 1855, mort à Parjs en 1932, fils du précédent. Médecin des hôpitaux en 1883, agrégé en 1886, professeur de clinique médicale à la Faculté de Paris, membre de l'Académie de médecine (1902) qu'il présida en 1923. Ses travaux ont surtout porté sur les maladies du foie, de l'appareil cardio-rénal, etc.

CHAUFFARD [*chô-far'*] n. m. Pop. Conducteur inexpérimenté ou téméraire d'un véhicule à moteur.

CHAUFFE [*chôf'*] n. f. Action de chauffer : *Donner une* CHAUFFE. || Lieu où se brûle le combustible dans les fourneaux de fonderie, les navires, etc. || Distillation.

— Mach. *Surface de chauffe,* Portion de la surface d'une chaudière, qui reçoit l'action directe de la chaleur développée dans le foyer. || *Chambre de chauffe,* Emplacement réservé aux générateurs de vapeur, quel qu'en soit le système. || *Chef de chauffe,* Gradé chargé de surveiller le chargement du fourneau.

— ENCYCL. La *chauffe* est l'opération consistant à conduire les feux d'une chaudière ; c'est une opération délicate, et la pratique permet seule de régulariser la dépense et de tenir la pression en proportionnant à chaque instant la quantité d'air admis sous la grille, et la quantité de charbon. Autrefois, la chauffe se faisait exclusivement à la main. Depuis quelques années, on a établi, surtout pour les grandes installations de force motrice, des foyers où la chauffe se fait mécaniquement. V. FOYERS MÉCANIQUES.

CHAUFFE-ASSIETTE ou **CHAUFFE-ASSIETTES** n. m. Appareil pour chauffer les assiettes dans lesquelles on mange.

CHAUFFE-BAIN [*bin*] n. m. Appareil pour faire chauffer l'eau d'une baignoire. || Pl. *Des* CHAUFFE-BAINS.

CHAUFFE-CHEMISE ou **CHAUFFE-CHEMISES** n. m. Syn. de CHAUFFE-LINGE.

CHAUFFE-CIRE n. m. inv. Officier de la chancellerie chargé de préparer la cire pour sceller les actes.

— ENCYCL. Les *chauffe-cire* de la grande chancellerie de France étaient au nombre de quatre et jouissaient de tous les privilèges des secrétaires du roi.

CHAUFFE-DOUX [*dou*] n. m. invar. Caisse pleine de braise et de cendre chaude que l'on faisait circuler au moyen âge pour le chauffage des maisons et des églises.

Chauffe-fers.

CHAUFFE-FER ou **CHAUFFE-FERS** n. m. Sorte de poêle agencé pour le chauffage des fers de blanchisseuse.

CHAUFFE-LA-COUCHE n. m. invar. *Pop.* Mari qui ne quitte guère sa femme et se laisse mener par elle.

CHAUFFE-LINGE n. m. invar. Appareil pour chauffer le linge. (On dit aussi CHAUFFE-CHEMISE.)

CHAUFFE-LIT [*lî*] n. m. Appareil pour chauffer un lit. || Pl. *Des* CHAUFFE-LIT ou CHAUFFE-LITS.

— ENCYCL. Des appareils affectés à cet usage, les plus anciens sont les pierres chaudes ; on moyen âge, on employait la *buisine,* sorte de trompe par laquelle on envoyait de l'air chaud sous les draps ; la longue planche recouverte de cuir, préalablement chauffée, puis enveloppée d'un drap. La bassinoire remonte au XVe siècle. Le *moine* est cité au XVIIe siècle.

CHAUFFE-MAINS [*min*] n. m. invar. Archéol. Petite sphère creuse, contenant une bille de métal rougie, pour se chauffer les mains.

— ENCYCL. Le *chauffe-mains,* au moyen âge, était généralement une boule creuse de métal : soit libre, soit attachée au bras par une chaînette. La boule s'ouvrait en deux hémisphères jouant sur charnière et contenant une sorte de petit fourneau que l'on remplissait de braise ardente. Des ouvertures pratiquées sur la surface de la boule permettaient au feu de s'entretenir. Des ornements gravés ou ciselés faisaient de cette chaufferette pour les mains un objet précieux et de luxe ; les initiales et les armoiries de la propriétaire ou du propriétaire y figuraient.

Chauffe-mains (XVIe s.).

CHAUFFE-MOÛT n. m. invar. Appareil dans lequel on chauffe un moût de vin, de brasserie, avant la fermentation.

CHAUFFE-PANSE n. m. invar. *Pop.* Cheminée très basse.

CHAUFFEPIÉ (Jacques-Georges DE), pasteur de l'Eglise réformée, d'origine française, né à Leeuwarden (Frise), en 1702, mort à Amsterdam en 1786. Il ajouta quatorze cents articles au *Dictionnaire* de Bayle, sous le titre : *Nouveau Dictionnaire historique et critique, pour servir de supplément ou de continuation à celui de M. P. Bayle* (1750-1756), etc.

CHAUFFE-PIEDS [*pi-é*] n. m. invar. Sorte de cheminée basse, anciennement en usage. || Plus tard, depuis le XVe siècle, Boîte de métal où l'on enfermait un lingot rougi ou une brique chaude, et qu'on mettait sous les pieds. (Dans le premier sens, on disait aussi CHAUFFEÇON, et CHAUFFE-DOS.)

CHAUFFE-PLAT ou **CHAUFFE-PLATS** n. m. Sorte de réchaud sur lequel on place les plats pour les tenir chauds.

CHAUFFER [*chô-fé*] v. tr. (lat. *calefacere*). Rendre chaud : CHAUFFER *de l'eau, un appartement.*

— *Fig.* Attaquer, presser avec chaleur quelqu'un : CHAUFFER *un poste d'ennemis* (Le canonner). CHAUFFER *un camarade.* || Activer, mener rondement. CHAUFFER *une affaire.* || Faire valoir chaleureusement : CHAUFFER *un acteur.* || *Chauffer des élèves,* Les préparer avec un zèle hâtif à un examen.

— Fam. *Chauffer une femme,* La presser vivement.

— Pop. *Se faire* ou *Se laisser chauffer une idée, une affaire, etc.,* Se la laisser voler.

— Argot de théâtr. *Chauffer la scène,* L'animer par un jeu vif et par un débit plein d'entrain.

— Dr. anc. *Chauffer les pieds à quelqu'un,* Lui donner la question en lui brûlant la plante des pieds.

— Hortic. *Chauffer une plante,* Hâter sa végétation en l'entourant d'une chaleur artificielle.

— Mar. *Chauffer la carène d'un navire,* Brûler de la paille, des fagots de genêt ou de bruude, pour tuer les vers, faire fondre le vieux brai et détruire les corps qui masquent les chevilles et les trous.

— Mécan. Allumer les feux de la chaudière : CHAUFFER *une locomotive, un vapeur.*

— Intransitiv. : *Le four* CHAUFFE. *Le bain* CHAUFFE.

— *Fig.* Prendre de l'animation, de la gravité ; entrer dans une crise violente : *Ça* CHAUFFE !

— Fam. *Le four chauffe,* La chose se prépare. || *C'est un bain qui chauffe.* Se dit d'un gros nuage qui, alors que le soleil brille, est une menace de pluie.

— Mar. Avoir ses feux allumés, en parlant d'une machine à vapeur qui s'apprête à fonctionner : *Paquebot, navire qui* CHAUFFE.

— ***Se chauffer,*** v. pr. : SE CHAUFFER *au soleil.* SE CHAUFFER *les pieds en sautant.*

— Au sens passif : *L'air* SE CHAUFFE *par le contact du sol plus que par l'effet des rayons qui le traversent.*

— Loc. prov. **On verra de quel bois je me chauffe,** Ce dont je suis capable, quel homme je suis. || **Nous ne nous chauffons pas du même bois,** Nous n'avons pas les mêmes opinions, les mêmes habitudes. || **Allez lui dire cela et vous chauffer au coin de son feu,** Vous ne serez pas bien venu à lui tenir un tel langage, chez lui. || **Ce n'est pas pour vous que le four chauffe,** Vos espérances, vos prétentions sont vaines.

— SYN. **Chauffer, échauffer.** *Echauffer,* c'est, d'une part, *chauffer* par degrés ; de l'autre, c'est *chauffer* en faisant sortir la chaleur d'un corps ou d'un objet par le mouvement, le frottement, etc.

— ANTON. **Attiédir, glacer, rafraîchir, refroidir.**

CHAUFFERETTE [*chô*] n. f. Sorte de boîte où l'on met de la braise, de l'eau chaude, etc., pour se chauffer les pieds. || Appareil servant à conserver chaud ou à réchauffer les plats, etc.

— Techn. Coffret métallique où l'on met du feu, et dont on se sert pour donner un apprêt au velours.

— ENCYCL. La *chaufferette* semble avoir été inconnue des anciens, mais le moyen âge a donné à cet objet la

CHAUFFERETTES : 1. En bois ; 2. En fonte ; 3. En laiton (pour charbon « Stoker » ; 4. A eau chaude (pour automobile).

forme que nous lui donnons encore. On entendait, au moyen âge, par chaufferettes, tous les réchauds portatifs. Dès le XVe siècle, en France, la chaufferette est d'usage assez courant ; la grandeur des salles, la difficulté de les chauffer suffisamment, l'emploi du carrelage pour paver les locaux d'habitation, expliquent la priorité de cet usage. Les parquets, au XVIIe siècle, commencèrent à le restreindre. On en fit en bois, en métal, en terre cuite, suivant l'évolution des styles.

CHAUFFERETTIER [*chô, ti-é*] n. m. Fabricant de chaufferettes.

— Chem. de f. Agent chargé, pendant les arrêts des trains dans les gares, d'alimenter et de nettoyer les poêles installés sur chaque véhicule muni du chauffage par thermo-siphon.

Chaufferie.

CHAUFFERIE [*chô-fe-rî*] n. f. Forge où l'on réduit le fer en barres. || Chambre de chauffe d'un navire, d'une usine, etc.

CHAUFFETTE [*chô*] n. f. Vaisseau de métal rentrant dans la catégorie des bouillottes et coquemars, et destiné à faire chauffer de l'eau. (Autref. Syn. de CHAUFFERETTE.)

CHAUFFEUR [*chô*] n. m. Techn. Ouvrier chargé d'allumer et d'entretenir le feu d'une forge, d'un fourneau, d'une chaudière à vapeur. || Conducteur d'automobile : *Costume de* CHAUFFEUR. (On dit au fém. CHAUFFEUSE.) Plus spécialement, Conducteur à gages.

— Adjectiv. *Matelot* CHAUFFEUR.

— Chem. de f. Agent chargé de l'alimentation de la locomotive et placé sous les ordres et à la disposition du mécanicien. (Il doit pouvoir suppléer celui-ci, le cas échéant. Son instruction est faite dans ce but, et la fonction de chauffeur constitue le premier stade des agents qui se destinent à la conduite des locomotives.)

— ENCYCL. Hist. On a donné le nom de *chauffeurs* à des brigands réunis en association, au temps de la Terreur, qui, tantôt masqués ou barbouillés de suie, tantôt sous des déguisements divers, incendiaient, tuaient et pillaient dans les campagnes de France. On les nommait ainsi parce qu'ils brûlaient les pieds de leurs victimes pour leur faire révéler l'endroit où elles cachaient leur argent. Leur chef le plus fameux fut Schinderhannes ou Jean l'Ecorcheur. Ils disparurent sous le Consulat.

Chauffeuse.

CHAUFFEUSE [*chô*] n. f. Chaise basse pour s'asseoir près du feu. V. CHAUFFEUR.

CHAUFFOIR [*chô*] n. m. Salle où l'on vient se chauffer, dans un hospice, un asile, etc. || Autrefois, Foyer de théâtre.

Chauffour (BOIS), bois des Côtes de Meuse, près de Verdun, un peu au nord-ouest de Douaumont et au nord de la route de Bras à Douaumont (départ. de la Meuse). Pris par les Allemands le 25 février 1916 au cours de leur attaque sur Verdun par la rive droite de la Meuse ; les soldats du général Mangin le reprirent le 15 décembre 1916.

CHAUFFURE [*chô*] n. f. Défaut du fer ou de l'acier qui s'écaille après avoir été trop chauffé.

CHAUFOUR [*chô*] n. m. (de *chaux* et *four*). Four à chaux. || Magasin où l'on serre le bois, la chaux, etc.

CHAUFOURAGE [*chô, raj'*] n. m. Syn. de CHAULAGE.

CHAUFOURNERIE [*chô, rî*] n. f. Industrie de la fabrication de la chaux.

CHAUFOURNIER [*chô, ni-é*] n. m. Ouvrier attaché à un four à chaux.

CHAULAGE [*chô*] et quelquefois **CHAUDAGE** n. m. Agric. Action de chauler, d'amender les terres avec la chaux : *On corrige l'aridité du sol par le* CHAULAGE. || Action de tremper les semences dans la chaux, avant de les mettre en terre. || Action de répandre de l'eau de chaux (sur le sol, les murs, les arbres, etc.) pour détruire les insectes et les végétations parasites. V. BADIGEON. || Asperger d'eau de chaux un tas de charbon pour prévenir les détournements.

— Métall. Opération de tréflerie qui consiste à faire passer le fil, après le décapage acide, dans un lait de chaux bouillant ayant pour but la neutralisation des dernières traces d'acide.

— ENCYCL. Agric. La chaux, dont on enrichit le sol par l'opération du *chaulage,* améliore la terre chimiquement et physiquement ; c'est à la fois un engrais calcaire et un amendement.

Elle réagit, tout d'abord, sur la matière organique du sol et elle en transforme l'azote organique et non assimilable en ammoniaque assimilable ; en même temps, elle arrête momentanément la *nitrification.* Après quelque temps, la chaux a formé du *carbonate de chaux,* par combinaison avec le gaz carbonique de la terre végétale ; de *l'humate de chaux,* par combinaison avec les substances acides de l'humus ; du *silicate de chaux,* par réaction sur le silicate de potasse contenu dans l'argile en faible quantité.

Le carbonate de chaux est une substance nutritive indispensable. De plus, sa présence favorise la nitrification et détermine des réactions chimiques sans lesquelles l'assimilation des engrais minéraux ne pourrait pas se produire. L'humate de chaux diminue la plasticité des terres argileuses, ou donne plus de liaison aux terres légères. Enfin, quand la chaux transforme le silicate de potasse en silicate de chaux, elle met en liberté, et par conséquent à la disposition des plantes, une quantité correspondante de potasse.

En règle générale, on se trouve bien de chauler faiblement (15 hectol. de chaux en moyenne par hectare) et à courts intervalles, c'est-à-dire tous les trois ans, et d'employer à cet effet de la chaux grasse qu'on laisse s'éteindre et se pulvériser spontanément, puis qu'on étend en couche mince sur le sol, pour l'enterrer enfin par un léger labour. Il ne faut ensemencer au plus tôt qu'une quinzaine de jours après le chaulage.

Des chaulages intelligents, combinés avec des apports de phosphates, ont transformé complètement l'agriculture de certaines régions à sol argileux ou d'origine granitique, pauvre à la fois en calcaire et en acide phosphorique. C'est encore par ce double moyen qu'on peut mettre en valeur, de la façon la plus heureuse, des terres riches de détritus végétaux, des fonds d'anciens marais, où la nitrification ne peut pas se produire, par excès d'acidité.

Chaulage des graines. — On enduit de chaux les semences de certaines graines (froment, orge, maïs, etc.) pour éviter le développement ultérieur, sur la plante, de maladies cryptogamiques, principalement le charbon et la carie. Les grains, disposés au préalable dans un panier, sont plongés dans une cuve remplie d'un lait de chaux, ou bien le lait de chaux est versé sur les grains placés en tas, tandis qu'on les remue avec une pelle ; les grains chaulés sont ensuite saupoudrés de sel marin. — Le *vitriolage* ou *sulfatage* des semences est d'un effet beaucoup plus certain.

Chaulage des arbres fruitiers. — Les mousses et lichens qui envahissent l'écorce des pommiers, poiriers, pruniers, amandiers, etc., cultivés en terrain trop humide ou trop pauvre, diminuent sensiblement la vigueur de ces arbres qui, parfois, nouent difficilement : c'est alors que le *chaulage* méthodiquement appliqué rend d'appréciables services.

Il faut, avant de chauler les arbres, les débarrasser des éléments hétérogènes qui les recouvrent, et pour cela les racler ou les brosser à l'aide d'une raclette ou d'une brosse métallique. On applique le lait de chaux soit avec un gros pinceau, soit à l'aide d'une pompe ou d'une seringue à main, et l'opération doit être effectuée à la fin de l'automne ou pendant l'hiver, c'est-à-dire durant le repos de la végétation ; on la répète tous les trois ou quatre ans.

Chauffeurs d'automobile.

CHAULÉLASME [*kô, lassm'*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, famille des anatidés, renfermant des canards dont l'espèce type, le canard chipeau ou ridenne (*chaulelasmus strepera*), se trouve dans l'Europe centrale, l'Amérique du Sud, l'Afrique boréale et l'Inde.

CHAULER [*chô-lé*] v. tr. (de *chaux*). Amender un terrain avec de la chaux. || Tremper des céréales dans une solution à base de chaux, pour détruire les germes parasites. || Asperger d'eau de chaux, soit un tas de charbon pour empêcher les passants d'en prendre, soit une voie ferrée

par mesure de désinfection. || *Chauler un arbre,* Enduire son tronc de lait de chaux. V. CHAULAGE.

— ***Se chauler,*** v. pr. Au sens passif: *Tous les terrains ne doivent pas* SE CHAULER.

CHAULEUSE [*chô*] n. f. Chem. de f. Voiture destinée à répandre un lait de chaux ou, par extension, d'autres liquides (antiseptiques, par exemple) sur une voie de chemin de fer. (Cet appareil est fréquemment employé sur les voies entièrement souterraines.)

CHAULIAC (Gui DE), chirurgien français, né à Chauliac, dans le Gévaudan, vivait au XIVe siècle. Il exerça son art à Lyon, puis à Avignon, où il fut médecin des trois papes Clément VI, Innocent VI et Urbain V (1342-1370). C'est dans cette ville qu'il composa, en 1343, son principal ouvrage: *Inventorium sive Collectorium partis chirurgicalis medicinæ,* traduit en français par Laurent Joubert, sous le titre de *Grande Chirurgie* (1592), et qui a contribué à faire de la chirurgie un art méthodique et régulier.

CHAULIER [*chô-li-é*] n. m. Celui qui exploite un four à chaux.

CHAULIEU (Guillaume AMFRYE, abbé DE), poète français, né à Fontenay (Vexin normand) en 1639, mort à Paris en 1720. Il s'attacha au grand prieur de Vendôme, dont il partageait les goûts épicuriens, et qui lui fit obtenir de nombreux bénéfices. Ses vers ont de la grâce, de la facilité, de l'enjouement, du naturel. Ses contemporains l'appelaient **l'Anacréon du Temple.** Ses principales pièces sont : *Ode sur l'inconstance, la Retraite, la Goutte, la Solitude de Fontenay.* La meilleure édition de ses œuvres, souvent réunies à celles du marquis de La Fare, est de 1774.

Chaulieu.

CHAULIEU (Charles), musicien français, né à Paris en 1788, mort à Londres en 1849. Il a écrit de nombreux morceaux de piano, plusieurs cantates et de nouveaux chœurs pour l'*Esther* de Racine. Chaulieu a publié, en 1834 et 1835, un journal spécial intitulé *le Pianiste,* qui n'est pas sans quelque intérêt.

CHAULIODE [*chô*] n. m. Genre de poissons physostomes, famille des stomiatidés, renfermant de petites formes à grosse tête, à ouïes largement fendues, à deux nageoires dorsales, dont une adipeuse. (On en connaît deux espèces dont une, très commune dans la Méditerranée ; c'est la *masca* des marchés de Nice. Elle atteint 0m,35 de long.)

CHAULIODE [*chô*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés. (La chenille du *chauliodus chœrophylellus* vit sur diverses ombellifères.) — Genre d'insectes névroptères, famille des dialidés, dont les espèces, toutes exotiques, sont répandues dans diverses régions du globe.

CHAULMOOGRA [*chôl-mou*] n. m. Nom hindou de différentes plantes de la famille des bixacées (hydnocarpus, taraktogenos, etc.) qui fournissent une huile empyreumatique utilisée en dermatologie. (Cette huile est un médicament qui jouit dans l'Hindoustan d'une énorme réputation pour la guérison des maladies de peau. On l'administre à l'intérieur, à la dose de XX à XXX gouttes, principalement contre la scrofule et la lèpre. On prépare également une pommade, et une solution huileuse pour injections hypodermiques.)

CHAULNES [*chôn'*], ch.-lieu de cant. de la Somme, arrond. et à 18 kil. de Péronne ; 1.765 hab. (*Chaulnois*). Ch. de f. Nord. Fabriques de tissus élastiques, sucreries. Chaulnes a été le ch.-lieu d'un comté érigé en duché en 1621 et 1711 pour la maison d'Albert de Luynes. Pris en 1914 par les Allemands et conservé par eux sur la « ligne Hindenburg » jusqu'en 1917, Chaulnes avait été transformé en place forte. Les Anglais y entrèrent sans coup férir le 18 mars 1917. Repris en mars 1918, les Allemands s'y maintinrent jusqu'au 28 août. — Aux environs de Chaulnes, dans les bois du même nom, violents combats en 1915-1916. Patrie de l'abbé Lhomond, grammairien.

— Le canton, en partie détruit, a 23 comm., et 6.540 hab. (8.600 en 1914).

CHAULNES (Honoré-d'ALBERT, seigneur DE CADENET, duc DE), maréchal de France, né à Mornas (Vaucluse) en 1581, mort à Paris en 1649. Frère du duc de Luynes favori de Louis XIII, il devint maréchal de France (1619), duc et pair (1621).

CHAULNES (Charles D'ALBERT D'AILLY, duc DE), général et diplomate français, né en 1625, mort en 1698. Il fut envoyé, en 1666, comme ambassadeur auprès du Saint-Siège, et contribua à l'élection de Clément IX (1667) ; il y fut envoyé de nouveau en 1669 et en 1689. Gouverneur de Bretagne en 1670, il réprima fort sévèrement la révolte dite « du papier timbré » (1675). En 1695, il dut échanger le gouvernement de la Bretagne (donné par le roi au comte de Toulouse) contre celui de la Guyenne. Ce fut un ami de Mme de Sévigné.

CHAULNES (Louis-Auguste D'ALBERT D'AILLY, vidame d'Amiens, duc DE), neveu de l'ami de Mme de Sévigné, mort à Paris en 1744. Il prit part aux campagnes de Flandre et d'Italie, devint gouverneur d'Amiens et de Corbie en 1729, servit encore au siège de Philippsbourg (1734) et fut nommé maréchal de France en 1741.

CHAULNES (Michel-Ferdinand D'ALBERT D'AILLY, duc DE), dit **le Vidame d'Amiens,** militaire et savant, né en 1714, mort à Paris en 1769. Il devint pair de France en 1745, lieutenant général et gouverneur de Picardie en 1752 ; mais toute sa passion était pour les sciences physiques. En 1743, il fut nommé membre honoraire de l'Académie des sciences. Il a écrit divers Mémoires scientifiques.

CHAULNES (Marie-Joseph D'ALBERT D'AILLY, duc DE PICQUIGNY, puis duc DE), fils du précédent, chimiste et naturaliste, né en 1741, mort en 1793. Il s'adonna, comme son père, aux études scientifiques. A côté de ses études sur les acides et les sels, il se fit connaître par son *Mémoire sur la véritable entrée du monument qui se trouve non loin du Caire, près de Sakhara* (Paris, 1777), qu'il publia au retour d'un voyage en Egypte. Il avait été nommé maréchal de camp en 1756.

CHAULNES (Paul D'ALBERT DE LUYNES, comte DE CHEVREUSE, duc DE), né en 1852, mort en 1881, de la famille du précédent, voyagea dans les régions scandinaves et en Orient. Il avait travaillé à un important ouvrage sur *la Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII,* avec Eugène Müntz, qui le publia en 1885.

CHAUMAGE [*chô*] n. m. S'est employé comme synonyme de DÉCHAUMAGE.

CHAUMARD [*chô-mar*] n. m. Mar. Blocs de bois percés de trous pour le logement des réas, sur lesquels passent les manœuvres courantes. (Ils sont placés verticalement sur le pont, ou encastrés dans la muraille au moyen d'oreilles. On donne aussi le nom de CHAUMARD, dans le langage courant, mais à tort, aux *galoches* placées sur la lisse pour le passage des amarres ou manœuvres.) [On écrit aussi CHOMAR.]

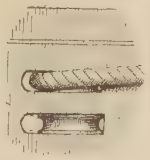

Chaumard.

CHAUMAREYX (Hugues, vicomte DUROY ou DUROYS DE), capitaine de vaisseau, né à Vars (Corrèze) en 1766, mort vers 1830. Il commandait *la Méduse* en 1816, et son ignorance de l'art nautique, qui ne fut pas étrangère au naufrage de la frégate, motiva sa condamnation à trois ans de prison.

CHAUMAT [*chô-ma*] adj. (de *chaume*). Se dit de prés, prairies, artificielles ou autres, qui sont situés à flanc de coteau ou sur le couronnement des collines. (Dialectal.)

CHAUME [*chôm'*] n. m. (lat. *calamus*). Tige des graminées. || Partie de la tige des blés qui reste dans la terre quand on les a coupés. || Le champ lui-même quand le chaume est encore sur pied: *Les cailles, les perdrix se réunissent dans les* CHAUMES. || Paille longue dont on a enlevé le grain et qui sert à recouvrir les habitations pauvres, dans les campagnes.

— Poétiq. Maison couverte de chaume: *Etre né sous le* CHAUME.

— ENCYCL. Le *chaume* des graminées renferme de la silice, ce qui lui procure une grande résistance et une plus longue durée. Il sert à couvrir les habitations rustiques (*chaumières*), à faire des litières pour les animaux, des liens ; on l'utilise aussi comme fourrage. Le chaume du riz et de quelques variétés de froment sert aussi à garnir les chaises fines, à faire les chapeaux de paille d'Italie. V. PAILLE. La meilleure utilisation des chaumes (partie restante, après la moisson) est de les enterrer par un labour d'automne (déchaumage) : ils se transforment en humus et, de plus, amendent les terres argileuses en les rendant plus perméables.

CHAUME (LA), faubourg des Sables-d'Olonne, formé de maisons basses ne prenant jour, à la façon mauresque, que sur des cours intérieures ; 3.210 hab.

CHAUMEIX (Abraham-Joseph DE), critique français, né à Chanteau (Loiret) vers 1730, mort à Moscou en 1790. Il attaqua avec verve les Encyclopédistes dans : *Préjugés légitimes contre l' « Encyclopédie »* (1758) et *les Philosophes aux abois* (1760). Ses adversaires répondirent par de mordants pamphlets, dont le plus connu, attribué à Morellet, a pour titre : *Mémoires pour Abraham Chaumeix, contre les prétendus philosophes Diderot et d'Alembert* (1759). Voltaire lui a dédié ironiquement sa satire du *Pauvre Diable.* Il se retira en Russie, auprès de Catherine II.

CHAUMEIX (Jean-Henri-*André*), critique et journaliste français, né à Felletin en 1874. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1895) et de l'école française de Rome, agrégé des lettres, il devint rédacteur à la *Gazette des Beaux-Arts,* rédacteur politique et littéraire au *Journal des Débats* (1901), puis rédacteur en chef au même journal (1905), directeur de la *Revue de Paris.* Il fut, en 1927, chargé de la critique littéraire à la *Revue des Deux Mondes,* après André Beaunier, et du bulletin politique au *Figaro.* Membre de l'Académie française en 1930.

CHAUMER [*chô-mé*] v. tr. Arracher le chaume : CHAUMER *un champ.* || *Chaumer les arbres,* Allumer par malveillance du feu à leur pied pour les faire périr.

— *Intransitiv.:* CHAUMER *dans un champ.*

CHAUMERET [*chô-me-rè*] n. m. Nom vulgaire du *bruant.* (Dialectal.)

CHAUMERGY [*chô-mèr-ji*], ch.-lieu de cant. du Jura, arrond. et à 30 kil. de Dôle ; 510 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Marché de volailles de Bresse. — Le canton a 16 comm., et 4.040 hab.

CHAUMES n. f. pl. (du lat. vulg. *calmis*). Nom que l'on donne, dans quelques départements, à des pâturages situés sur de hauts sommets que l'on a dépouillés des arbres dont ils étaient couverts, ou encore à des sols pierreux et calcaires et d'une fertilité presque nulle. || Dans d'autres parties de la France, on appelle « chaume » le sommet dénudé des collines.

CHAUMES [*chôm'*] ou **CHAUMES-EN-BRIE,** comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 20 kil. de Melun, sur l'Yères ; 1.840 hab. Ch. de f. Est. Carrière de pierre. Eglise des XIIIe-XVe siècles.

CHAUMET [*chô-mè*] ou **CHAUMON** n. m. Agric. Syn. de CHAUMETTE.

CHAUMET (J.-B. William), compositeur français, né à Bordeaux en 1842, mort à Gajac (Gironde) en 1903. Il a fait représenter plusieurs opérettes ou opéras-comiques, tels que : *Bathylle,* poème d'E. Blau (Opéra-Comique, 1877) ; *Mam'zelle Pioupiou,* avec Bisson (Porte-Saint-Martin, 1889) ; *la Petite Maison,* paroles de A. Bisson et G. Docquois (Opéra-Comique, 1903). On lui doit en outre un grand nombre de morceaux de concert et un poème dramatique : *Hérode* (Conservatoire, 1885).

CHAUMETON (François-Pierre), médecin français, né à Chouzé-sur-Loire en 1775, mort en 1819. Il fut quelque temps directeur du *Dictionnaire des sciences médicales,* et publia, entre autres ouvrages estimés pour leur érudition : *Essai d'entomologie médicale* (1805) ; *Flore du Dictionnaire des sciences médicales* (1813-1820).

CHAUMETTE [*chô*] n. f. Instrument de culture consistant en un fer de faucille monté sur un très long manche. (On dit aussi CHAUMET, et CHAUMON.)

CHAUMETTE (Antoine), chirurgien français, né à Vergesac au XVIe siècle, a publié, sous le titre : *Enchiridion chirurgicum, externorum morborum remedia complectens* (1560), un précis d'art chirurgical.

CHAUMETTE (Pierre-Gaspard), révolutionnaire français, né à Nevers en 1763, mort à Paris en 1794. En 1790, il était membre du club des Cordeliers et collaborateur au journal *les Révolutions de Paris.* Membre de la Commune du 10 août, il devint procureur-syndic en remplacement de Manuel. Il prit plusieurs mesures utiles relatives à l'assistance publique, à l'instruction populaire, au ravitaillement de la capitale. Farouche adversaire du catholicisme, il fit fermer toutes les églises de Paris et fut un des fondateurs du culte de la Raison. Combattu, pour ce fait, par Robespierre, il fut guillotiné comme hébertiste.

Chaumette.

CHAUMEUR [*chô*] n. m. Couvreur en chaume ; ouvrier qui ramasse le chaume. (Dans le centre de la France, on dit CHAUMEUX.)

CHAUMIÉ (Joseph), homme politique français, né à Agen en 1849, mort à Clermont-Dessous, près d'Agen, en 1919. Avocat à Paris, puis à Agen dont il devint maire, il fut élu sénateur de Lot-et-Garonne en 1897 ; en 1902, il accepta le portefeuille de l'instruction publique et des beaux-arts dans le cabinet Combes. Dans le cabinet Rouvier (janv. 1905-mars 1906), il fut ministre de la justice.

CHAUMIER [*chô-mi-é*] n. m. Ouvrier qui coupe ou arrache le chaume. || Ouvrier qui couvre de chaume les habitations. || Tas de chaume ou de paille.

CHAUMIÈRE [*chô*] n. f. Petite, pauvre maison couverte de chaume : *La* CHAUMIÈRE *n'est guère du goût que de ceux qui ne l'habitent pas.*

— SYN. **Chaumière, baraque, bicoque, cabane,** etc. V. CABANE.

Chaumière indienne (LA), conte philosophique de Bernardin de Saint-Pierre (1791). Un savant docteur anglais s'entretient avec un paria qui, loin du monde, dont il éprouva les injustices, vit heureux avec sa femme et son chat. Dans leur conversation, ils font la critique des académies, des sociétés, de la science et du bonheur des villes, et concluent que la vérité ne se trouve que dans la nature. — Ce petit conte souleva de vives critiques, parce qu'on y vit la satire de certaines institutions religieuses, mais il garde sa valeur historique.

Chaumière (la **Grande**), et, par abréviation, *la Chaumière,* ancien bal public de Paris fondé en 1787 sur l'emplacement du croisement actuel du boulevard Montparnasse et du boulevard Raspail. Ce fut sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe le lieu de réunion favori des étudiants. Délaissé pour la Closerie des Lilas, il ferma ses portes en 1855.

CHAUMINE [*chô*] n. f. Petite chaumière : *Une* CHAUMINE *de bûcheron.*

CHAUMIS [*chô-mi*] n. m. Champ encore couvert de chaume. (Dialectal.)

CHAUMON [*chô*] n. m. Agric. V. CHAUMET.

CHAUMOND ou **ENNEMOND** (saint), évêque et martyr franc, né vers le commencement du VIIe siècle, massacré près de Chalon-sur-Saône vers 659. Il occupait un poste important à la cour de Clovis II, qui le fit parrain de son fils, le futur Clotaire III, quand il fut demandé comme évêque par le clergé et le peuple de Lyon. Son ennemi Ebroïn, maire du palais, le fit massacrer sous les yeux de saint Wilfrid, qui l'accompagnait. C'est de lui que la ville de Saint-Chamond a pris son nom. Ce saint est encore appelé saint **Delphin.** — Fête le 28 septembre.

CHAUMONT, autref. *Chaumont-en-Bassigny,* ch.-lieu du département de la Haute-Marne, à 262 kil. de Paris, au confluent de la Marne et de la Suize ; 15.180 hab. (*Chaumontois, oises*). Ch. de f. Est. Carrières de pierre à bâtir et à sculpter. Ganteries et coutelleries. Eglise Saint-Jean-Baptiste (des XIIIe, XVe, et surtout XVIe s.), chapelle du lycée (ancienne église des jésuites, XVIIe s.) ; musée, bibliothèque et archives très riches.

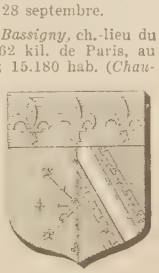

Armes de Chaumont.

— *Histoire.* La ville doit son origine à un château du Xe siècle dont il reste le donjon ou tour Hautefeuille (remaniée au XVe s.). Le 1er mars 1814, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie signèrent à Chaumont un traité par lequel elles s'engageaient à combattre jusqu'à ce que la France fût ramenée aux limites de 1792. C'est le traité de Chaumont qui a servi de base à la Sainte-Alliance. Pendant la Grande Guerre, Chaumont fut le siège de l'état-major de l'armée américaine. Patrie du ligueur Guillaume Rose, évêque de Senlis, du P. Lemoyne, poète, des trois Bouchardon (sculpteurs du XVIIIe siècle), et du général de Damrémont.

L'arrondissement a 18 cant., 341 comm., et 132.735 hab. Le canton a 22 comm., et 19.515 hab.

CHAUMONT ou **CHAUMONT-EN-VEXIN,** ch.-lieu de cant. de l'Oise, arrond. et à 24 kil. de Beauvais, sur le Troësne ; 1.555 hab. Ch. de f. Etat. Eglise gothique (XVe s.). Tourbières. — Le canton a 37 comm. et 10.970 hab.

Chaumont (BUTTES), à Paris. Les « buttes Chaumont » (en lat. *Calvas mons,* mont Chauve), aujourd'hui dans Paris, portaient, au moyen âge, des moulins à vent. Le 30 mars 1814, les buttes fournirent un point de résistance

Buttes Chaumont. — Cl. Neurdein.

contre les Alliés. En 1863 fut aménagé le *parc des Buttes-Chaumont*, auquel on donna l'aspect d'un parc anglais avec un lac, un promontoire agrémenté d'une reproduction du temple de la Sibylle de Tivoli, et deux ponts dont l'un à une hauteur de 35 m.

CHAUMONT-GISTOUX, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Nivelles) ; 1.460 hab. Agriculture, moulins à farine ; sapinières. Carrières de sable blanc.

CHAUMONTOIS (le), le *pagus Calmontensis* des temps carolingiens, le plus vaste des pays du diocèse de Toul (Lorraine), englobait les doyennés de Port, Deneuvre, Epinal, Jorxey, Poussey et Remiremont. Il doit son nom à une localité dite *Calvus Mons*, dont on ignore le site.

CHAUMONT-PORCIEN [*si-in*], ch.-lieu de cant. des Ardennes, arrond. et à 22 kil. de Rethel ; 615 hab. Ch. de f. départ. des Ardennes. — Le canton a 20 comm., et 5.185 hab.

CHAUMONT-SUR-LOIRE, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 16 kil. de Blois, sur la *Loire* ; 880 hab. (*Chaumontais, aises*). Ch. de f. Orléans. Château célèbre

Château de Chaumont-sur-Loire. — Cl. Boulanger.

rebâti au début du XVIe siècle sur l'emplacement de châteaux plus anciens, et acheté en 1550 par Catherine de Médicis, qui l'échangea contre Chenonceaux dix ans plus tard. Il servit de lieu de retraite à Mme de Staël, exilée de Paris par Napoléon Ier.

CHAUMONT-SUR-THARONNE, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 43 kil. de Blois, près de la *Tharonne*, affluent du Beuvron, en Sologne ; 1.250 hab. Ch. de f. de Blois à Lamotte-Beuvron.

CHAUMONT (Marie-*Céline*), actrice française, née et morte à Paris (1848-1926). Élève de Déjazet, elle débuta en 1862, puis entra au Gymnase (1863). Elle joua ensuite aux Folies-Marigny, aux Menus-Plaisirs, aux Bouffes, aux Variétés, au Vaudeville, au Palais-Royal dont son second mari, Paul Mussay, était devenu le directeur. Son talent, fait de malice, de verve et d'esprit, lui a valu de vifs succès. Elle a excellé dans l'interprétation des œuvres de Dumas, de Meilhac et de Sardou : *la Princesse de Trébizonde* (1869) ; *Toto chez Tata* (1873) ; *la Petite Marquise* (1874) ; *Divorçons* (1881) ; *le Parfum* (1888) ; *Monsieur l'abbé* (1891). Elle avait épousé d'abord le chansonnier-poète G. Lefort, mort en 1872.

CHAUNAND [*chô-nan*] n. m. Variété de cépage cultivé dans les vignobles de l'Ain.

CHAUNAY [*chô-nè*], comm. de la Vienne, arrond. et à 58 kil. de Montmorillon ; 1.554 hab. Ardoisières. Eglise en partie romane.

CHAUNE [*chôn'*] n. m. Petit crapaud de l'Amérique du Sud à tête menue, anguleuse, avec le museau tronqué, à corps ovale et épais.

CHAUNE [*chôn'*] n. f. Cisaille d'épinglier, pour couper le laiton.

CHAUNY (en lat. *Calniacum*), ch.-lieu de cant. de l'Aisne, arrond. et à 35 kil. de Laon, sur l'Oise, à l'embranchement du canal de Saint-Quentin et du canal de Sambre-et-Oise ; 9.205 hab. (*Chaunois, oises*). Ch. de f. Nord. Manufactures de glaces ; usine de produits chimiques et engrais. Foire ancienne et importante. Port où se fait un grand trafic. Ville détruite pendant la guerre de 1914-1918, et reconstruite actuellement — Le canton a 20 comm., et 19.070 hab.

CHAUPY (Bertrand CAPMARTIN DE), archéologue français, né à Grenade près de Toulouse vers 1720, mort à Paris en 1798. Surtout connu par un savant travail : *Découverte de la maison de campagne d'Horace* (1767-1769).

CHAUQUES. Ethnogr. V. CHAUCI.

CHAUSEY (ILES), groupe d'îlots et d'écueils détachés en 709 de la côte du Cotentin par la tempête qui a creusé la baie du Mont-Saint-Michel. Il relève de la commune de Granville (départ. de la Manche). Carrières de granit bleu.

Chaussade (FORGES NATIONALES DE LA), groupe d'usines métallurgiques appartenant à l'Etat, et relevant du ministère de la marine, dont l'administration est centralisée à Guérigny (Nièvre). Ces forges, fondées au XVIIIe siècle et acquises par l'Etat en 1781, comptent trois groupes d'établissements : *Guérigny, Villemant* et *Cosne*.

CHAUSSAGE [*chô*] n. m. Frais nécessités par l'entretien de la chaussure.

— Féod. Droit payé au seigneur pour l'entretien d'une chaussée.

— Agric. Action de chausser un arbre ou une plante.

— Salin. Mise à neuf des bassins d'un marais salant.

CHAUSSANT [*chô-san*], **E** adj. Qui se chausse commodément. || Qui chausse bien.

CHAUSSARD (Pierre-Jean-Baptiste), homme politique et littérateur français, né et mort à Paris (1776-1823). Secrétaire du comité de Salut public, il fut sous le Directoire un des sectateurs actifs de la *théophilanthropie*. Professeur de lycée sous l'Empire, il fut destitué par la Restauration, et s'adonna à la littérature. On a de lui : *Poétique secondaire ou Essai didactique sur les genres dont Boileau n'a pas fait mention dans son « Art poétique »* (1817) ; *De l'Allemagne et de la maison d'Autriche* ; *Mémoires historiques et politiques sur la révolution de Belgique* (1798) ; etc.

CHAUSSE [*chôss'*] n. f. (bas lat. *calcea* ; de *calcem*, talon). Sorte de culotte qui couvrait le corps depuis la ceinture, tantôt jusqu'aux genoux (*haut-de-chausses*), et jusqu'aux pieds inclusivement, grâce à son prolongement (*bas-de-chausses*). [En ce cas on emploie de préférence le plur.]

Chausse (XVIe s.).

— *Chausses de page* ou *Trousses*, Chausses courtes et plissées que portaient les pages. || *Prendre ou quitter les chausses*, Entrer dans les pages, en sortir.

— *Par anal.* Corps de tuyau évasé par le haut. || Sac également évasé par le haut. || Ornement d'étoffe, évasé par le bout, porté sur la robe, à l'épaule gauche, par les membres de l'Université, les magistrats, etc. : CHAUSSE *de docteur en droit, de docteur en théologie*. (On dit aussi ÉPITOGE ou CHAPERON.)

— LOC. FAM. *N'avoir pas de chausses*, Etre fort pauvre. || *Tirer ses chausses*, Détaler au plus vite. (On disait aussi TIRER SES GRÈGUES.) || *Porter les chausses*, Avoir l'autorité dans le ménage. || *Avoir la clef de ses chausses*, Se disait d'un jeune homme qui n'était plus d'âge à recevoir le fouet. || *Etre après les chausses de quelqu'un*, Le harceler sans cesse. || *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses*, Le serrer de près, l'épier sans cesse. || *Se faire mordre les chausses*, Faire aboyer après soi. || *Faire dans ses chausses*, Avoir une grande peur. || *Prendre son cul pour ses chausses*, Se méprendre grossièrement. || *Y laisser ses chausses*, Y périr. || *Avoir des chausses de deux paroisses*, Porter des bas dépareillés.

D'argent à la chausse d'azur.

— Blas. Chevron renversé, plein, massif, dont la pointe touche celle de l'écu.

— Constr. Tuyau des latrines, ordinairement en poterie, qui s'adapte sous la cuvette des cabinets.

— Cost. milit. *Chausse de colback*, Partie supérieure du colback, formée d'un morceau d'étoffe pendant.

— Hist. *Ordre de la Chausse* (en ital. *Calza*), Ordre de chevalerie créé à Venise, au XVe siècle. (Son nom venait de ce que les associés portaient pour insigne une espèce de *chausse* ou botte émaillée à la jambe gauche. Il exista durant très peu de temps.)

— Techn. Sac de feutre en forme d'entonnoir et servant à filtrer les liqueurs ou les vins. (Autrefois, dans les officines, ce filtre était appelé *chausse à hypocras*.)

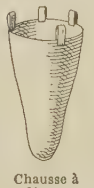

Chausse à filtrer.

— PROV. **C'est un gentilhomme de Beauce, qui se tient au lit quand on raccommode ses chausses**, Se disait d'un homme extrêmement pauvre.

— ENCYCL. Les *chausses*, connues dès le VIIe siècle, sont un vêtement collant couvrant le pied et la jambe, jusqu'au-dessus du genou, où elles sont serrées par une jarretière, pour les femmes, et jusqu'à l'enfourchure pour les hommes, d'où elles se rattachent aux braies ou au pourpoint par des jarretelles ou des aiguillettes. Depuis le XIV siècle, les chausses deviennent solidaires et enserrent tout le bas du corps ; elles sont ou tissées ou coupées dans l'étoffe (drap, coton ou soie) et cousues. Au XVIe siècle, le terme « chausses » ne s'applique qu'aux hauts-de-chausses, séparés des bas-de-chausses qui s'appellent des *bas*. Les chausses coupées ou à bout coupé n'ont pas de pied ; les chausses à moufles ont un doigtier, pour le gros orteil ; les chausses semelées, en usage dès le XIVe siècle sont des chausses à semelles cousues, qui dispensent des souliers. Au XVIe siècle, la variété des chausses était infinie : *chausses à claire-voie, à la cuissotte, à boudins* portant des bouillons étagés, *à la provençale, à la picarde, à l'espagnole, à la garguesse* ou *grègues, à la marinière*. Sous Henri III les chausses, très courtes et collantes, deviennent des culots. Plus tard on a nommé chausse de docteur le chaperon.

CHAUSSÉAGE [*chô*] n. m. Droit féodal de péage, perçu au passage d'une chaussée.

CHAUSSÉE [*chô*] n. f. (lat. pop. *calciata*, de *calcem*, chaux). Route maçonnée à la chaux. || Elévation de terre pour retenir l'eau d'une rivière, d'un étang. || Levée dans un lieu bas pour servir de chemin : *Les marécages de la Vénétie sont coupés de* CHAUSSÉES. || Partie bombée d'une rue ou d'une route : CHAUSSÉE *pavée, empierrée*.

A. Chaussée.

— Mar. Long écueil sous-marin ou débordant peu du niveau de la mer : *La* CHAUSSÉE *de Sein*.

— Techn. Pièce de la cadrature d'une montre, qui porte l'aiguille des minutes.

— ENCYCL. Trav. publ. Le profil transversal d'une *chaussée* à la forme d'un arc de cercle, ou de parabole, dont la flèche varie entre le quarantième et le soixante-dixième de la corde, c'est-à-dire de la largeur de la chaussée. L'établissement de cette partie importante des routes comprend deux opérations : la construction de la *forme* ou fondation et la pose des matériaux qui composent le *corps* de la chaussée.

La forme, qui constitue l'assiette de la chaussée, varie suivant la nature du sol sur lequel doit reposer la route ; si le terrain présente une consistance suffisante, on en dresse

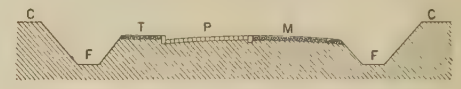

Chaussée (*coupe*) : P. Partie pavée ; M. Partie macadamisée ; T. Trottoir ; F. Fossés ; C. Champs.

le fond suivant la courbure adoptée pour le plan supérieur de la chaussée, et si le terrain est peu résistant, l'on répand sur l'encaissement une couche de sable, de calcaires friables ; cette fondation doit être comprimée avec soin ; enfin, si le sol est tourbeux ou vaseux, on établit des fascines pour diminuer les chances d'enfoncement de la route, les affaissements partiels, et pour répartir la charge sur une plus grande surface. Si le sol est humide, on le draine convenablement.

La constitution du corps de la chaussée est très variable suivant qu'il s'agit de chaussées de villes ou de chaussées de routes ou chemins plus ou moins parcourus. On distingue actuellement les chaussées pavées, empierrées, en béton, en pavés de bois, en asphalte comprimé, en asphalte coulé, en tarmacadam ou mélange de pierres et de goudron, en pavés mosaïque, etc. V. ROUTE, ASPHALTE, PAVAGE, ECOLE (des ponts et chaussées).

CHAUSSÉE (LA), pays de Picardie, englobé dans les départ. de la Somme et de l'Oise, dont le nom survit dans celui de *Saint-Just-en-Chaussée*, etc.

Chaussée des Géants, en anglais **Giant's Causeway**, curiosité naturelle du nord de l'Irlande, dans le comté d'Antrim, en face de l'île Rathlin. C'est un vaste môle

Chaussée des Géants.

formé par 40.000 colonnades de basalte qui s'avancent à une grande distance dans la mer, en s'élevant de 1 à 12 m. au-dessus d'elle.

Leur surface érodée par la mer donne l'aspect d'un pavage grossier. La formation des colonnades de basalte est due au retrait par refroidissement brusque de la roche éruptive. — Des formations analogues sont connues dans le Massif Central (Orgues d'Espaly, etc.).

CHAUSSÉE-NOTRE-DAME-LOUVIGNIES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Mons) ; 1.075 hab. Agriculture. Son territoire est traversé par la « Chaussée de Brunehaut ».

CHAUSSEMICHE (François-Benjamin), architecte français, né à Paris en 1864. Il obtint le grand prix de Rome en 1893. Son œuvre la plus importante, *Restauration de l'acropole d'Anzur*, lui valut la Médaille d'honneur. On lui doit encore la *Façade du lycée de filles de Tours* (1903), les *Thermes de Châtel-Guyon* (1904-1906), le *musée d'Alésia*, etc. Inspecteur général des monuments historiques ; architecte du palais de Versailles jusqu'en 1926.

CHAUSSE-PIED [*chôss-pi-é*] n. m. Lame de métal ou de corne, renflée intérieurement dans sa partie basse, qu'on place entre le soulier et le talon pour aider le pied à pénétrer dans la chaussure .— Pl. *Des* CHAUSSE-PIEDS.

Chausse-pieds.

— ENCYCL. Le *chausse-pied* était jadis une simple lanière de maroquin ou de cuir non tanné. A mesure que le contrefort des souliers devenait plus haut et plus rigide, on développa le chausse-pied en corne.

CHAUSSER [*chô-sé*] v. tr. (lat. *calceare*). Mettre à son pied ou à celui d'un autre, introduire son pied ou celui d'un autre dans : CHAUSSER *des bottes, une paire de bas*. CHAUSSER *des souliers à un enfant*. || Munir d'une chaussure, mettre une chaussure à : CHAUSSER *une personne*. || Fournir de chaussures : *Cordonnier qui* CHAUSSE *quelqu'un depuis longtemps*.

— Fig. Accommoder, conformer. *J'essaye de* CHAUSSER *mon âme à son biais*. (Montaigne.) [VX.]

— LOC. FAM. *N'être pas aisé à chausser*, Etre difficile à convaincre ou à satisfaire. || *Chausser les bottes de sept lieues* (Allusion au conte du *Petit Poucet*), Se jeter dans les écarts de l'imagination. || *Chausser sa tête*, Se mettre une idée dans la tête. || *Ça me chausse*, Cela me plaît bien.

— Loc. poétiq. *Chausser le cothurne*, Ecrire ou jouer des tragédies ; enfler son style. || *Chausser le brodequin*, Ecrire ou jouer des comédies. V. BRODEQUIN.

— Agric. Syn. de BUTTER.

— Cheval. *Chausser les éperons à quelqu'un*, Lui mettre les éperons de chevalier (Allusion à l'adoubement).

— Manèg. *Chausser les étriers*, Enfoncer les pieds dans les étriers. || *Cheval haut chaussé*, Celui dont les balzanes montent jusqu'au genou ou au jarret.

— Musiq. *Chausser les voix à leur point*, Proportionner l'étendue des chants, tant au grave qu'à l'aigu, à l'étendue des voix qui doivent les chanter.

— *Intransitiv.* Avoir le pied fait pour des chaussures d'une longueur déterminée : CHAUSSER *à six, à sept points*.

(En parlant des chaussures, convenir : *Souliers qui* CHAUSSENT *bien.*)

— Fig. *Chausser* ou *Se chausser à même point,* Etre de même humeur.

— ***Chaussé, e,*** part. pass. du verbe *Chausser.* — *Fig.* Entrer dans, s'attacher opiniâtrément à : *Un chacun est* CHAUSSÉ *de son opinion.* (Molière.)

— Blas. Se dit de l'écu qui porte une chausse, c'est-à-dire qui est divisé par deux diagonales jointes au milieu de la pointe, et se terminant l'une à l'angle dextre du chef, et l'autre à l'angle senestre. (La combinaison du chaussé et de l'écartelé donne le *chaussé-écartelé.*)

Chaussé-écartelé d'azur et d'argent.

— LOC. FAM. *Femme bien chaussée,* Femme dont la mise est très élégante.

— LOC. PROV. **S'enfuir un pied chaussé et l'autre nu,** Se sauver précipitamment. || **Les cordonniers sont les plus mal chaussés,** On manque généralement de ce que, par sa condition, on pourrait se procurer le plus facilement.

— ***Se chausser,*** v. pr. : *Enfant qui ne sait pas* SE CHAUSSER.

— LOC. FAM. *Se chausser* ou *Se chausser la tête de,* S'éprendre, s'enticher de.

— ANTON. **Déchausser.**

CHAUSSETIER [*chô-se-ti-é*] n. m. (rad. *chaussette*). Celui qui fait ou vend des chausses, des bas et autres articles de bonneterie. (Vx.) — On dit aujourd'hui BONNETIER.

— ENCYCL. Les *chaussetiers* ou *chauciers* furent de bonne heure établis en corps de métier. A Paris, leurs statuts sont au *Livre des métiers* d'Etienne Boileau ; ils furent renouvelés en 1346, remaniés en 1572. Mais dès 1633 ils s'unirent aux drapiers. Outre les chausses, ils fabriquaient des besaces, des sacs de voyage, etc.

CHAUSSE-TRAPE [*chôss-trap'*] n. f. Art milit. Défense accessoire composée de quatre pointes de fer assemblées en forme de tétraèdre et qui, jetée sur le sol, présente toujours une pointe en l'air. || Pieu aigu enfoncé autrefois parmi les herbes ou au fond des *trous de loup* pour servir au même usage. || *Chausse-trape brûlante,* Sorte de brûlot employé jadis dans les sièges. — Pl. *Des* CHAUSSE-TRAPES.

— *Fig.* Ruse.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de centaurée.

CHAUSSETTE [*chô-sèt'*] n. f. (de *chausse*). Bas qui ne monte qu'à mi-jambe. || *Chaussette russe,* Bandelette de toile qui enveloppe le pied.

CHAUSSETTES : 1. Ordinaire ; 2. Russe.

— Pop. *Chaussettes de deux paroisses,* Chaussettes dépareillées. || *Chaussettes à clous,* Grosses chaussures ferrées.

— ENCYCL. Archéol. Les *chaussettes* étaient autrefois des sortes de bas-de-chausses, allant de la cheville au genou, qu'on portait au XVIe siècle soit sur le bas, soit entre le bas et la peau ; des « chaussettes à étrivière » ou « à étrier » avaient un sous-pied. Les chaussettes d'évêques sont des bas liturgiques, retenus aux genoux par des jarretières.

CHAUSSEUR [*chô*] n. m. Cordonnier.

CHAUSSIER [*chô-sié*] n. m. Syn. de CHAUSSETIER.

CHAUSSIER (François), chirurgien et anatomiste français, né à Dijon en 1746, mort à Paris en 1828. Il s'établit à Dijon, où il fut nommé chirurgien des prisons et médecin de l'hôpital. En 1769, il ouvrit à ses frais un cours d'anatomie descriptive et d'anatomie comparée, qui fut plus tard subventionné par les Etats de Bourgogne. Lors de la Révolution, il fut chargé, avec Fourcroy, de réorganiser l'enseignement médical, et choisi pour la chaire d'anatomie et de physiologie de Paris ; il fut, en outre, un peu plus tard, attaché à la Maternité. Il ne cessa de professer qu'en 1822. Il est surtout connu par ses travaux sur la médecine légale.

Chaussier (ARÉOLE DE). Méd. Nom donné au cercle de petites vésicules qui entourent l'escarre de la pustule maligne. V. CHARBON. || *Signe de Chaussier,* Douleur du creux épigastrique, que l'on observe quelquefois dans l'albuminurie de la grossesse. || *Tube de Chaussier,* Sorte de sonde de l'invention de Chaussier, encore employée pour insuffler l'air dans les poumons des enfants nés en état d'asphyxie.

CHAUSSIN, ch.-lieu de cant. du Jura, arrond. et à 19 kil. de Dôle ; 1.050 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de volailles de Bresse. — Le canton a 19 comm., et 6.400 hab.

CHAUSSINE [*chô*] n. f. Variété de houille sèche de l'Auvergne, propre à la cuisson de la chaux.

CHAUSSON [*chô*] n. m. (de *chausse*). Chaussure d'étoffe, de cuir souple, ne couvrant que le pied, et qui, le plus souvent sans talon, se met sous ou sur le bas : *Des* CHAUSSONS *de flanelle.* || Chaussure d'étoffe ou de lisière qui sert de pantoufle, ou qu'on met, l'hiver, par-dessus le soulier, pour ne pas glisser sur la glace, etc. : *De bons* CHAUSSONS *bien fourrés.*

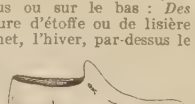

Chausson de cuir.

— Argot. Femme usée par la débauche.

— Archéol. Nom donné par les ébénistes du XVIIe siècle aux ornements de métal qui habillent parfois les pieds de certains meubles. (On emploie aujourd'hui de préférence le mot SABOT.)

— Cout. *Point de chausson,* Point de couture qui est employé, parfois, comme point d'ornement, et qui s'exécute de gauche à droite et sur deux lignes.

— Jeux et Gymn. Sorte de soulier plat, léger, à semelle douce, que l'on met pour se livrer au jeu de paume, à l'escrime, etc. || Combat à coups de pied, qui a ses principes comme l'escrime, et pour lequel on remplace les souliers par des chaussons. V. SAVATE.

— Pâtiss. Pâtisserie faite d'un rond de pâte plié en deux, et contenant de la marmelade de pommes, de la compote ou de la confiture.

— *Pop.* Compagnon : *Un sceur de long ne peut travailler sans un* CHAUSSON.

— LOC. FAM. *Un peigne dans un chausson,* Ameublement fort misérable. || *Tout son équipage tiendrait dans un chausson,* Se dit d'une personne fort pauvre.

Chausson de tournoi (XVIe s.).

— ENCYCL. *Chausson* était anciennement synonyme de « chaussette », chausse à pied mise sous les chausses. Puis ce sont des souliers légers, en feutre ou en drap, plats, sans talon, à mince semelle. Les *chaussons à armer,* du moyen âge, sont les solerets ou pédieux, qui complètent le harnais de l'homme d'armes (v. le tableau CHAUSSURES). Les chaussons de tournoi (vers 1500) étaient souvent de cuir ou de velours rembourré avec des chaussettes déchiquetées ou à coques, en forme de guêtre.

CHAUSSON (Ernest), compositeur français, né à Paris en 1855, mort à Limay (Seine-et-Oise) d'un accident de bicyclette en 1899. Après avoir achevé ses études de droit, il entra au Conservatoire (classe de Massenet) et reçut aussi les leçons de César Franck, qui ont eu sur lui une influence durable et manifeste dans la majeure partie de ses œuvres. Parmi celles-ci citons : *la Tempête* (Shakespeare), musique de scène ; *la Légende de sainte Cécile* (Bouchor), drame lyrique en trois actes ; *le Roi Arthus,* drame lyrique en trois actes (Bruxelles, 1903) ; — Orchestre : *Viviane,* poème symphonique ; *Hymne védique* (Leconte de Lisle), chœur ; *la Caravane* (Th. Gautier) ; *Poème de l'amour et de la mer* (Bouchor) ; *Symphonie en si bémol majeur ; Concert pour piano, violon et quatuor d'archets ; Quatuor en la majeur pour piano et archets ;* des mélodies ou des poèmes lyriques, comme la *Chanson perpétuelle,* d'une sensibilité délicate et d'un charme pénétrant.

E. Chausson. — Cl. Alinari.

CHAUSSONNER [*chô-so-né*] v. tr. *Pop.* Donner des coups de pied.

CHAUSSONNERIE [*chô-so-ne-rî*] n. f. Fabrication, commerce, magasin de chaussons et de pantoufles.

CHAUSSONNIER [*chô-so-ni-é*] n. m. Qui fabrique ou vend des chaussons et pantoufles.

CHAUSSURE [*chô*] n. f. (de *chausser*). Tout ce qui couvre et protège le pied.

— LOC. FAM., au fig. *Chaussure à tout pied,* Chose banale, sans originalité. || *Trouver une chaussure à son pied,* Rencontrer justement ce dont on a besoin. || *Avoir un pied dans deux chaussures,* Pouvoir choisir entre deux partis également avantageux.

— ALLUS. LITTÉR. **Cordonnier, tiens-t'en à la chaussure !** C'est la traduction du proverbe latin : *Ne sutor ultra crepidam !* (En mot à mot : Cordonnier ne va pas plus haut que la chaussure !), né lui-même, selon Pline, d'une réplique du peintre grec Apelle à un cordonnier qui avait justement critiqué la peinture d'une sandale dans un de ses tableaux et qui, tout fier de voir qu'Apelle avait corrigé le détail incriminé s'était avisé d'étendre la critique à la jambe.

— ENCYCL. Les *chaussures* des Egyptiens sont des sandales ou des brodequins faits d'une peau très épaisse et très dure. Les femmes en portaient de plus légers fabriqués avec une sorte de maroquin blanchâtre ou rouge, ou avec du parchemin. Les Grecs ont disposé de près de vingt mots pour désigner leurs différentes sortes de chaussures, lesquelles sont de trois catégories : la *sandale,* ou semelle attachée par des lanières et laissant le dessus du pied nu ; le *socque,* sorte de chausson sans semelle distincte ; le *cothurne,* en forme de brodequin couvrant le dessus du pied et montant au-dessus des chevilles. Les *pidila* étaient des sandales composées d'une semelle maintenue par des lanières de cuir qui passaient entre le pouce et les quatre doigts, embrassaient le cou-de-pied, et se nouaient à quelques centimètres au-dessus des chevilles. La *crépis* avait un rebord de cuir où s'emboîtait le pied sans en être couvert ; aux œillets de ce rebord passait la lanière qui servait de cordon et s'attachait au-dessus des chevilles. Le *sandalium* était une pantoufle de femme. Les jeunes mariées portaient des chaussures blanches appelées *nymphides.* Le *cothornos,* chaussure d'apparat, était une demi-botte lacée par-devant et ornée de revers. L'*endromis* était un cothornos dont le bout, coupé, laissait apparaître les doigts. Les acteurs portaient le cothornos tragique, à semelle de liège très élevée qui augmentait d'autant leur taille, ou bien le *socque,* réservé aux comiques, sorte de pantoufle sans semelle distincte. Les Romains eurent les mêmes genres de chaussures, mais ils inventèrent de nouvelles formes : ils eurent, pour les désigner, plus de cinquante mots. Certains souliers étaient considérés comme de mauvais ton : les *socques* et la *solea,* par exemple. Les Romains connurent la chaussure de charge, les chaussures fourrées, les chaussures à bouts pointus, carrés, ronds, à cordon, à lacet, et même des souliers à pointe recourbée comme celle des souliers « à la poulaine » usités au moyen âge. Les *mullei* des patriciens et des sénateurs étaient des bottines rouges ou violettes, à bec pointu ; la chaussure des sénateurs s'orne d'une boucle en forme de croissant appelée *luna,* et qui était d'argent ou d'ivoire. Le talon était inconnu. Lorsqu'on voulait se hausser la taille, on portait d'épaisses semelles de liège. Les souliers des soldats étaient garnis de clous. Les Gaulois portèrent des chaussures en cuir dur, les Romains les appelaient des « gauloises » (*gallicæ*). Elles avaient la forme des galoches actuelles, mais sans aucun talon. Les Francs avaient des brodequins dorés, attachés par des lanières de cuir qui servaient en même temps de bandelettes pour serrer les braies sur toute la jambe. Au moyen âge, les bottes de cuir sont portées sous le nom de *houseaux,* ou *heuses.* Au XIVe siècle sévit la mode bizarre des *souliers à la poulaine* dont le bout pointu atteignait de telles dimensions qu'on était obligé, pour marcher, de l'attacher au genou par une chaîne de métal ; on attribue au comte d'Anjou (Foulque le Réchin ou Geoffroy Plantagenet) l'invention de cette chaussure ridicule, primitivement destinée à cacher un défaut de conformation. Les *escafignons* larges et courts, ornés de fourrure, succédèrent à la poulaine étroite et longue.

La mode italienne pénètre en France au XVIe siècle ; les souliers deviennent de moins en moins larges, et les *crevés* sont un mode d'ornementation très fréquent. La collection Jules Jacquemart, au musée de Cluny, donne un tableau complet de l'histoire de la chaussure, du XVIe siècle à l'époque impériale. On y voit apparaître, dès le XVIe siècle, le talon indépendant et distinct ; vers la fin, la cambrure, très accentuée, fait porter le poids du marcheur sur la pointe des pieds ; une sorte de patin plat forme comme une seconde semelle sur laquelle reposent le talon et le devant du pied ; ces patins n'étaient pas fixes, mais se vissaient au talon par le moyen d'une broche. Les formes sont élégantes ; le bout est une pointe terminée par une sorte de queue-d'aronde ; le talon est peint en rouge. Les guerres de la fin du XVIe siècle contribuent à généraliser l'usage de la botte chez les hommes ; la botte Henri-III est collante, elle dépasse le genou, le bout arrondi, avec un talon plus bas que dans les souliers du temps. Sous Louis XIII, la botte ne s'élève plus que jusqu'au haut du mollet, où elle s'évase en forme d'entonnoir très large et penché d'avant en arrière. L'entonnoir n'est plus penché ainsi dans la *botte à chaudron* qui est à la mode sous Louis XIV, mais dans le costume de guerre exclusivement, car il est défendu de paraître botté à la Cour. Les souliers de cette époque sont de couleur éclatante, avec talon haut, bout pointu, large patte sur le cou-de-pied et nœud à ailes très élancées et très raides. La Régence remplace ce nœud par une petite boucle qui ira en augmentant de volume jusqu'à l'époque Louis-XVI. Le talon Louis-XV est typique par son élévation, son évidement en poupe de chaloupe et son rapprochement du centre de la cambrure. Sous Louis XVI, le soulier s'aplatit ; il est en étoffe claire, à talon bas et bout pointu pour les femmes ; en cuir noir, avec talon bas, bout large et boucle pour les hommes ; le talon reste rouge. La Révolution met les *sabots* à la mode, ainsi que les *escarpins ;* l'Empire ne change pas sensiblement la forme de l'escarpin, mais le talon disparaît presque absolument. L'invasion, en 1814 et 1815, eut une influence inévitable sur la cordonnerie française : on se chaussa à l'anglaise, à l'autrichienne, à l'italienne, à l'espagnole. La Restauration ne réussit pas à rétablir l'usage des souliers à talon rouge ; les bottes deviennent les chaussures de tout le monde, pour le matin ; le soir, dans les salons, on portait des escarpins à boucle ; il n'était pas rare de voir les élégantes en renom les pieds emprisonnés dans de petites bottes de cuir légèrement cambrées, piquées et ornées d'un gland. La forme des chaussures a subi de nombreuses transformations : pointue d'abord, elle fut ensuite carrée pour se terminer enfin par un bout arrondi ; le cuir noir demeure longtemps seul en honneur, à la suite de l'importation en France, par les Anglais, du cirage brillant. Vers 1831 apparaissent les bottines à élastiques, les premiers essais de bottines en deux couleurs avec l'empeigne en vernis et le haut de la bottine en serge de couleur, les bottines et souliers à fermeture à boutons ou à lacets sur le côté ou le dessus du pied et, en général, les formes variées actuellement encore en usage.

— Milit. La *chaussure militaire* comprend, pour toutes les troupes, le *brodequin napolitain,* comme chaussure de travail, avec quelques légères variantes pour les troupes alpines ou les troupes coloniales, et les *espadrilles* comme chaussures de repos ; celles-ci ont remplacé l'ancien *soulier avec guêtre.* Des jambières en cuir ou des bandes molletières complètent la chaussure militaire. — En tenue de ville, les officiers portent la *bottine,* d'un modèle facultatif.

CHAUT [*chô*] 3e pers. sing. de l'indic. prés. de *chaloir ;* usitée seulement dans quelques locutions. V. CHALOIR.

CHAUTAUQUA, ville des Etats-Unis (New-York), sur le *lac Chautauqua ;* 3.600 hab. Siège de l'Extension universitaire des Etats-Unis.

CHAUTAUQUIEN [*chô-to-ki-in*] adj. et n. m. Géol. Qualification donnée aux grès de Chemung marins et à leurs équivalents lagunaires, les grès de Catskill, qui représentent en Amérique du Nord le néodévonien (famennien).

CHAUVE [*chôv'*] adj. (lat. *calvus*). Dégarni de cheveux : *Homme, Femme* CHAUVE. *Tête, Front* CHAUVE.

— *Par extens.* Nu, dépouillé, pelé : *Des monts* CHAUVES.

— PROV. **L'occasion est chauve,** Il est difficile de la saisir.

— *Substantiv.* Qui a peu (ou point) de cheveux : *Que de remèdes on propose aux* CHAUVES !

— ANT. **Chevelu.**

— ENCYCL. V. CALVITIE.

CHAUVE [*chôv'*] n. f. Veine blanche, dans une carrière d'ardoise.

CHAUVÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 49 kil. de Saint-Nazaire ; 1.575 hab. Tuileries, briqueteries.

CHAUVEAU [*chô-vô*] n. m. Ancienne mesure de vin, en Franche-Comté. (Expression ancienne d'où vint le diminutif *chauvette* qui, au XVIe siècle, s'entendait pour « burette ».)

CHAUVEAU (Adolphe), jurisconsulte français, né à Poitiers en 1802, mort à Toulouse en 1869. Avocat à Paris en 1823, puis avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, enfin professeur de droit administratif à Toulouse et doyen de cette faculté (1865), on lui doit notamment de nombreux ouvrages de droit criminel, de procédure et de droit administratif : *Théorie du Code pénal,* avec Faustin Hélie (1834-1843) ; *Principes de compétence et de juridiction administratives* (1841-1845) ; *Formulaire général et complet ou Traité pratique de procédure civile et commerciale* avec Glandaz (1852-1853) ; *Code d'instruction administrative* (1860-1861) ; etc.

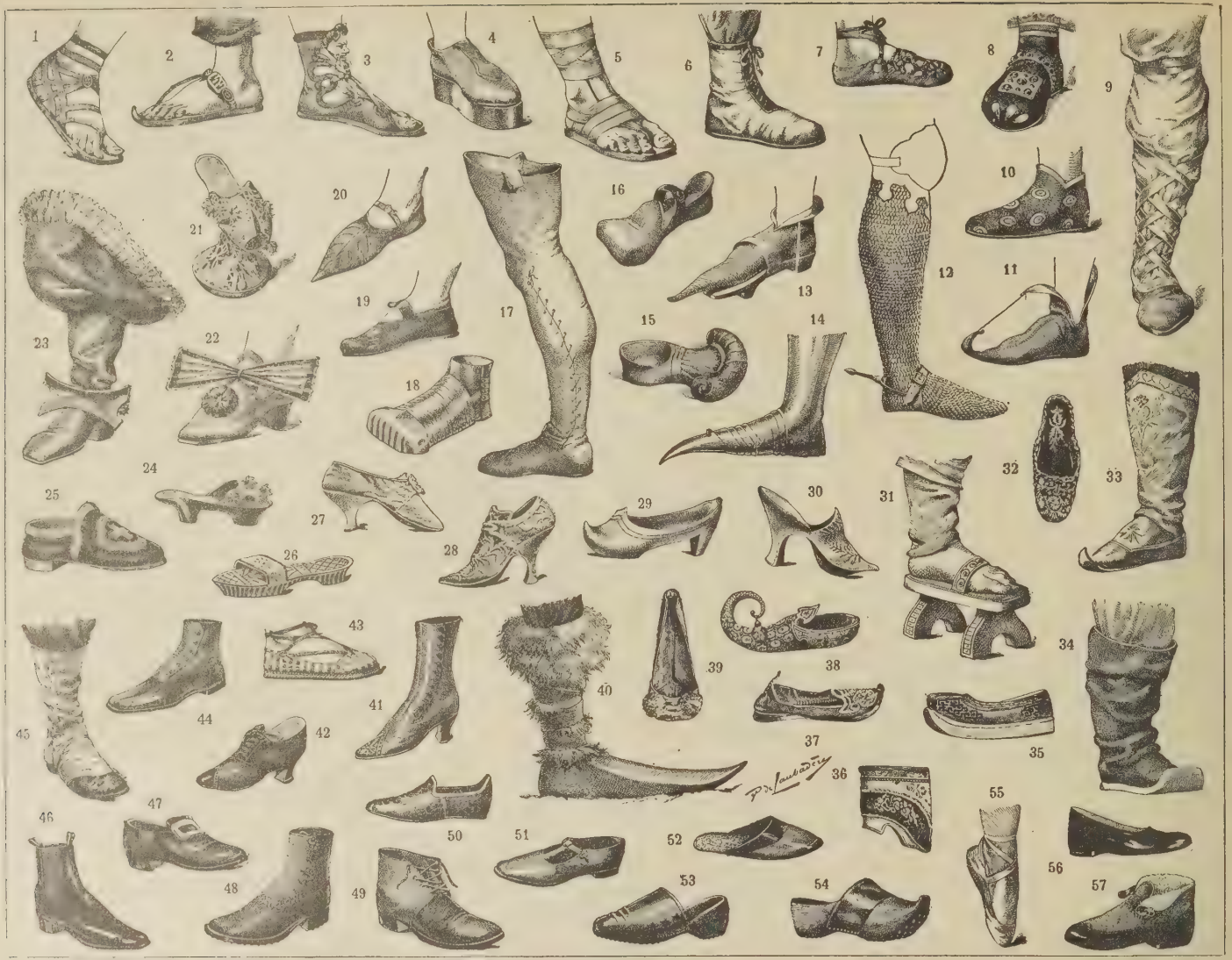

CHAUSSURES : 1. Chaussure grecque; 2. Sandale égyptienne; 3. Caligæ romaine; 4. Cothurne tragique; 5. Sandale du soldat romain (*solea*); 6. Brodequin gaulois; 7. Brodequin germain; 8. Brodequin byzantin; 9. Brodequin franc mérovingien; 10. Soulier (1250); 11. Chaussure à la poulaine (1410); 12. Chaussure de mailles (1150); 13. Chaussure à la poulaine avec son patin (1390); 14. Soleret à la poulaine (1400); 15. Pied d'ours (1490); 16. Bec-de-Cane (1500); 17. Botte de veneur (1450); 18. Soulier à armer (1510); 19. Soulier Louis XII; 20. Soulier Henri III; 21. Patin vénitien (1550); 22. Soulier Louis XIV (1650); 23. Botte (1640); 24. Socque (XVIIe s.); 25. Soulier épiscopal (XVIIIe s.); 26. Patin (XVIIIe s.); 27 et 28. Souliers à haut talon (XVIIIe s.); 29. Sabot (XVIIIe s.); 30. Mule (XVIIIe s.); 31. Patin oriental à deux talons; 32. Babouche turque; 33. Botte persane; 34. Botte chinoise; 35. Soulier chinois; 36. Soulier de femme chinoise à petits pieds; 37. Chaussure indienne (Sind); 38. Chaussure indienne (Pendjab); 39. Chaussure indienne (Goudjerat); 40. Soulier à neige (Lapons); 41. Bottine à boutons, de femme; 42. Soulier Richelieu; 43. Espadrille; 44. Bottine à boutons, à talons anglais; 45. Godillot avec sa guêtre; 46. Bottine à élastiques; 47. Soulier ecclésiastique; 48. Brodequin de chasse; 49. Napolitain; 50. Pantoufle; 51. Escarpin de cycliste; 52. Babouche; 53. Sabot de cuir; 54. Sabot de bois; 55. Chausson de danseuse; 56. Caoutchouc; 57. Snow-boot.

CHAUVEAU (Jean-Baptiste-*Auguste*), physiologiste français, né à Villeneuve-la-Guyard (Yonne) en 1827, mort à Paris en 1917. Elève de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, il devint professeur à l'Ecole vétérinaire de Lyon, puis directeur en 1875. Il prit ensuite ses grades médicaux, fut correspondant et devint membre de l'Académie de médecine, puis de l'Académie des sciences (1886). Il a été inspecteur général des écoles vétérinaires; il est devenu professeur de pathologie expérimentale au Muséum d'histoire naturelle. Ses travaux ont porté d'abord sur l'anatomie comparée, puis sur les maladies infectieuses et notamment la tuberculose. Il fut un des premiers et des plus ardents défenseurs des idées pasteuriennes. Son œuvre physiologique est considérable. Il collabora longtemps avec Marey, et étudia avec lui les phénomènes de la circulation. Plus tard, il aborda les grands problèmes de physiologie générale.

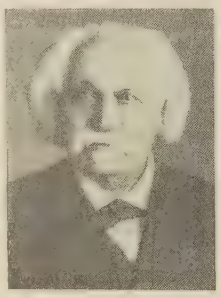

Aug. Chauveau.— Cl. Manuel.

CHAUVEAUD (Gustave), botaniste-anatomiste français, né en 1859. Docteur ès sciences, agrégé des lycées, il avait étudié l'anatomie au Muséum avec Van Tieghem, et devint en 1895 chef des travaux à l'enseignement du P. C. N. Chauveaud est l'auteur de la théorie de la phyllorhize, qui, très combattue, puis de plus en plus admise, semble expliquer tous les faits d'anatomie végétale. Il est l'auteur d'un grand nombre d'articles sur l'anatomie. Son principal ouvrage a pour titre : *La constitution des plantes vasculaires révélée par leur ontogénie* (1921).

CHAUVEAU-LAGARDE (Claude-François), avocat et magistrat, né à Chartres en 1756, mort à Paris en 1841. Il défendit courageusement devant le tribunal révolutionnaire le général Miranda, Brissot, Charlotte Corday et Marie-Antoinette. Arrêté sous la Terreur, il fut rendu à la liberté après le 9-Thermidor. Il fut nommé conseiller à la Cour de cassation en 1828. On a de lui une *Note historique sur le procès de Marie-Antoinette et de Mme Elisabeth* (1816).

CHAUVEL (*Théophile*-Narcisse), peintre, graveur et lithographe français, né et mort à Paris (1831-1910). Elève de Picot et Aligny, il peignit d'abord quelques paysages de l'Ile-de-France, puis il s'adonna à la lithographie et à l'eau-forte et grava de nombreuses planches d'après Th. Rousseau, Dupré, Diaz, Millais, Orchardson.

CHAUVEL (Jules), chirurgien militaire français, né à Quintenic (Côtes-du-Nord) en 1841, mort à Paris en 1908. Il s'est fait connaître par plusieurs travaux importants sur l'ophtalmologie, a occupé une chaire à l'Ecole du Val-de-Grâce et la situation de directeur du Service de santé du gouvernement militaire de Paris. Il était membre de l'Académie de médecine.

CHAUVELIN (Germain-Louis DE), né en 1685, mort à Paris en 1762, avocat général au parlement, garde des sceaux (1727), puis secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Ce fut d'abord l'homme de confiance du cardinal de Fleury. Il pratiqua une politique nettement anti-autrichienne et négocia le traité de Vienne, signé seulement en 1738. Mais Fleury prit ombrage de son influence et lui reprocha de se substituer à lui dans la direction des affaires, ce qui était la réalité. Il l'exila à Bourges.

CHAUVELIN (Henri-Philippe DE), fils du précédent, né en 1714, mort en 1770, chanoine de Notre-Dame et conseiller au parlement, se distingua par son ardeur à défendre le jansénisme et à attaquer les jésuites, ce qui lui valut une lettre de cachet qui l'envoya au Mont-Saint-Michel en 1753.

CHAUVELIN (Bernard-Louis, marquis DE), homme de guerre et diplomate, frère du précédent, né à Paris en 1716, mort à Versailles en 1773. Il prit part en 1734 à la bataille de Guastalla et au siège de la Mirandole; il servit successivement en Allemagne avec Maillebois, puis avec Coigny; en Italie, avec le prince de Conti en 1744. Il assista au siège de Mons, à la prise de Namur, à la bataille de Raucoux. En 1747, il défendit Gênes; de 1753 à 1764, il fut ambassadeur à Turin. En 1768, il fit partie de l'expédition de Corse.

CHAUVELIN (François-Bernard, marquis DE), neveu du précédent, né et mort à Paris (1766-1832). Maître de la garde-robe sous Louis XVI, il adopta les idées nouvelles. Ambassadeur à Londres en 1792, il obtint, secondé par Talleyrand, la neutralité de l'Angleterre; mais, à son retour à Paris, il fut incarcéré jusqu'au 9-Thermidor. Il fit partie du Tribunat après le 18-Brumaire, et fut nommé préfet de la Lys en 1804. Sous la Restauration, député de la Côte-d'Or, il défendit les idées libérales. Il mourut du choléra.

CHAUVENET (William), astronome américain, né en 1820, mort en 1870. On lui doit la préparation des *Ephémérides* américaines, et une méthode pour déterminer la longitude par les positions lunaires.

CHAUVE-SOURIS [*chô, ri*] n. f. Nom vulgaire des mammifères de l'ordre des chiroptères (v. ce mot), qui ont des ailes membraneuses et dont le corps ressemble à celui d'une souris : *Les* CHAUVES-SOURIS *sont des animaux insectivores très utiles.*

— Archit. Toile en appentis, dont les ouvriers se servent pour se garantir du soleil.

— Mar. Partie la plus élevée de la ferrure du gouvernail, laquelle s'étend en ailes à tribord et à bâbord de l'étambot.

CHAUVET (Jérôme-Auguste-*Emmanuel*), écrivain français, né et mort à Caen (1819-1910), a professé la philosophie aux facultés de Rennes et de Caen. Nous citerons de lui : *Des théories de l'entendement humain dans l'antiquité* (1855); *la Philosophie grecque; ses rapports avec la médecine* (1882); *la Logique de Galien* (1882); *le Travail* (1885); *la Philosophie des médecins grecs* (1885); *l'Amour dans la famille* (1902); *le Mariage et l'Education* (1903). Chauvet a donné, avec Saisset, une traduction annotée des œuvres de Platon en dix volumes, et des œuvres de Sénèque.

CHAUVET (Charles-Alexis), organiste français, né en 1837 à Marnes (Seine-et-Oise), mort en 1871 à Argentan (Orne); fut organiste à l'église de la Trinité, à Paris, et composa diverses œuvres pour orgue.

CHAUVETÉ [*chô*] n. f. Calvitie. (Vx.)

CHAUVIGNÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 25 kil. de Fougères; 965 hab. Granit.

CHAUVIGNY, ch.-lieu de cant. de la Vienne, arrond. et

à 24 kil. de Montmorillon, sur la Vienne; 2.700 hab. Ch. de f. Orléans. Ville d'art intéressante; ancienne résidence et place forte des évêques de Poitiers. D'anciens châteaux, dont les ruines la dominent encore (château des barons, tour de Gouzon, château d'Harcourt qui sert de prison, château de Mauléon) couronnent la colline. Dans l'intérieur de la ville, trois églises romanes poitevines : Saint-Pierre (XIIe-XIIIe s.), Notre-Dame, et Saint-Martial. — Le canton a 11 comm., et 9.380 hab.

CHAUVIN [*chô*], **E** n. (de *Nicolas Chauvin*, brave soldat de la République et de l'Empire, porté à la scène par Scribe, dans *le Soldat laboureur*). Tout soldat français d'un patriotisme exalté. || Tout patriote fanatique. || Tout enthousiaste passionné.

— Adjectiv. : *Député* CHAUVIN. *Ardeur* CHAUVINE.

— ENCYCL. Le mot *chauvin* a pour parrain un des plus braves soldats de la République et de l'Empire, Nicolas Chauvin, né à Rochefort, qui reçut dix-sept blessures, fut gratifié d'un sabre d'honneur, du ruban rouge, et de deux cents francs de pension, et se fit toujours remarquer dans les camps par une telle naïveté et une telle exagération dans ses sentiments, que ses camarades finirent par le tourner en ridicule. Son nom devint celui d'un type que le théâtre popularisa.

CHAUVINIQUE [*chô, nik'*] adj. Qui appartient aux chauvins, qui a le caractère chauvin.

CHAUVINISME [*chô, nissm'*] n. m. Caractère, manière d'être des chauvins.

CHAUVINISTE [*chô, nisst'*] adj. Qui a rapport au chauvinisme : *Doctrine* CHAUVINISTE.

CHAUVIR [*chô*] v. intr. (même orig. que *chouette*. — *Je chauvis, tu chauvis, il chauvit, nous chauvons. Je chauvais. Je chauvis, Je chauvirai, Je chauvirais.*) Proprem., Ressembler à la chouette, qui relève ses aigrettes. (Usité seulement dans la locution *Chauvir de l'oreille* ou *des oreilles*, Dresser les oreilles, en parlant des chevaux, des ânes et des mulets.)

CHAUX [*chô*] n. f. (lat. *calx*). Protoxyde de calcium formant la base d'un grand nombre de pierres, telles que le marbre, la craie, la pierre à plâtre, la pierre à bâtir, la pierre à chaux, etc. : *La* CHAUX *s'obtient par la calcination, dans des fours spéciaux, de la pierre à chaux.* || *Lait de chaux*, Chaux éteinte étendue d'eau, qui sert à blanchir les murs, à chauler les arbres, etc. || *Eau de chaux*, Eau qui contient de la chaux en dissolution et qui est administrée dans les gastrites infantiles.

— Fig. *Bâtir, Bâti à chaux et à sable, à chaux et à ciment*, Très solidement.

— Chim. *Chaux azotée*. V. CYANAMIDE CALCIQUE.

— Minér. *Chaux boratée*. V. RHODIZITE. || *Chaux boratée siliceuse*. V. DATOLITE. || *Chaux carbonatée*. V. CALCAIRE, CALCITE. || *Chaux fluatée*. V. FLUORINE. || *Chaux sulfatée*. V. GYPSE. || *Chaux phosphatée*. V. APATITE. || *Chaux arséniatée*. V. PHARMACOLITE.

— Trav. publ. *Chaux vive*, Chaux anhydre. || *Chaux hydratée* ou simplem. *Chaux*, Chaux vive que l'on a mouillée, ce qui la fait tomber en une pâte d'une grande

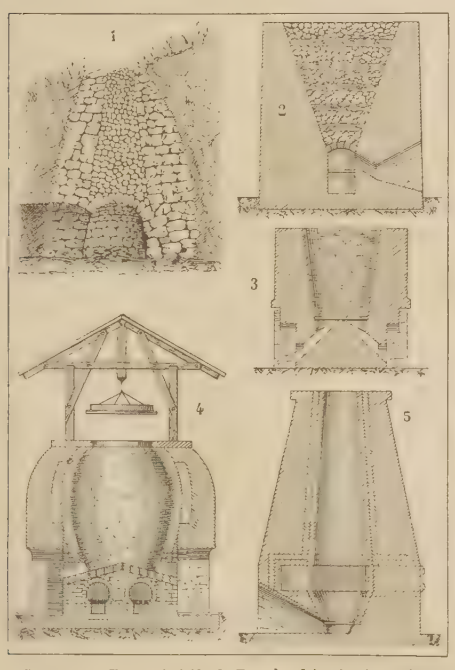

CHAUX : 1. Four primitif; 2. Four à calcination intermittente à courte flamme; 3. Four à calcination continue à courte flamme; 4. Four à calcination intermittente à longue flamme; 5. Four à calcination continue à longue flamme.

finesse et d'un blanc très pur. || *Chaux éteinte* ou simplem. *Chaux*, Chaux hydratée qu'on a laissée refroidir. || *Chaux délitée, Chaux amortie*, Chaux qui, grâce à l'eau de l'atmosphère, s'est réduite en poussière. || *Chaux hydraulique*, Chaux qui jouit de la propriété de se durcir dans l'eau. || *Chaux grasse*, Celle que le contact de l'eau fait augmenter de volume, et qui s'hydrate largement. || *Chaux maigre*, Celle dont le volume n'augmente pas dans les mêmes circonstances. || *Chaux-ciment*, Chaux maigre qui, réduite en poudre, a la propriété de durcir sous l'eau, sans addition de corps étrangers.

— Méd. *L'eau de chaux* ou *soluté de chaux*, est une solution saturée d'hydrate d'oxyde de calcium obtenue par simple contact (agitations répétées) d'eau distillée avec l'hydrate récemment préparé. On utilise en médecine l'eau de chaux seconde, la première eau de contact devant être rejetée car elle entraîne les impuretés (soude et potasse provenant des carbonates correspondants contenus dans la chaux). Elle fixe facilement l'acide carbonique de l'air, et se recouvre d'une pellicule blanchâtre de carbonate de chaux. Liquide limpide, incolore, inodore, à réaction très alcaline. Elle est utilisée à l'intérieur comme antidiarrhéique, anti-acide, anti-albuminurique, soit seule, soit mélangée à du lait. Elle entre dans la préparation de l'eau phagédénique et du liniment oléo-calcaire.

Sa trop facile extinction empêche de l'employer seule comme matière réfractaire, malgré sa haute infusibilité.

— ENCYCL. On donne industriellement le nom de *chaux* au produit obtenu par la calcination de calcaires, dont quelques-uns, très purs, fournissent une chaux d'excellente qualité appelée *chaux aérienne*, et dont quelques autres, moins purs, donnent des chaux de qualités diverses. Le calcaire, dit « pierre à chaux » subit une cuisson expulsant le gaz carbonique qu'il contient, et donne comme produit la chaux, matière basique. Cette cuisson varie suivant les pays et aussi les qualités du calcaire. On distingue les *cuisson intermittente à longue flamme, cuisson intermittente à courte flamme, cuisson continue à longue flamme*, et *cuisson continue à courte flamme*. Le premier mode de cuisson s'opère dans des fours où l'on entasse la pierre à chaux en formant une voûte à la partie inférieure au-dessus du foyer. Il faut cinq jours de cuisson. Dans le second mode de cuisson, l'on établit dans le four des couches alternatives de calcaire et de charbon, que l'on allume. La combustion dure de trois à quatre jours. Le troisième procédé s'opère dans un four muni à sa partie inférieure d'un certain nombre de foyers, où l'on brûle du bois ou des huiles minérales. Enfin, pour le quatrième procédé, on dispose dans un four des couches alternatives de pierre à chaux et de charbon. On allume par le bas; la chaux tombe au fond du four, tandis que l'on recharge par le gueulard.

La chaux entre dans la composition des mortiers (v. ce mot); elle sert dans l'épuration du gaz d'éclairage; en agriculture, elle a de nombreux emplois (v. CHAULAGE).

Chaux (FORÊT DOMANIALE DE), forêt du départ. du Jura, arrond. de Dôle, cant. de Dampierre, Dôle, Montbarrey et Rochefort. Située à l'est de Dôle, sur la rive gauche du Doubs, un peu en amont du confluent de cette rivière et de la Loue, elle occupe les versants et le sommet d'un plateau légèrement incliné à l'O., dont l'altitude moyenne est d'environ 250 m., mais dans lequel la vallée de la Clange, affluent de la Loue, creuse de l'E. à l'O. une longue dépression. Sa contenance atteint 12.949 ha. Les essences dominantes sont le chêne et le charme, auxquels se joignent par places le hêtre et certains bois blancs. Traitée en majeure partie (11.400 ha.) en taillis-sous-futaie à la révolution de trente ans; le surplus (1.550 ha.) est en voie de conversion en futaie. Les arbres remarquables à signaler sont : « le Doyen », chêne de 3[m],40 de tour et 20 m. de hauteur, âgé approximativement de cent quatre-vingts ans; « le chêne du Gros-Buisson », de 3[m],10 de tour et 19 m. de hauteur.

Ancienne propriété des ducs de Bourgogne, la forêt de Chaux fut réunie au Domaine en 1674.

CHAUX-AZOTE n. f. Chim. V. CYANAMIDE.

CHAUX-DE-FONDS (LA) [*chô-de-fon*], ville de Suisse (canton de Neuchâtel), dans une vallée du Jura, à 998 m. d'altitude; 38.000 hab. (*Chaudefonniers* ou *Chaulicrs*), en grande majorité protestants. Presque tous les habitants de cette ville sont occupés à la fabrication de l'horlogerie. (La première montre y fut faite en 1705, et, depuis lors, le *district de la Chaux-de-Fonds* est devenu le centre principal de l'horlogerie dans le monde. On y fabrique 500.000 montres par an.). — Patrie du peintre Léopold Robert et des Jacquet-Droz, constructeurs de célèbres automates.

CHAVAGNAC (Maurice DE), d'une ancienne famille d'Auvergne; fut nommé gouverneur du château de Naples pendant les guerres d'Italie et s'y défendit vigoureusement contre Gonzalve de Cordoue.

CHAVAGNAC (Christophe DE), homme de guerre français du XVIe siècle. Son père s'était converti au protestantisme avec toute sa famille. En 1561, Christophe de Chavagnac commandait à Issoire, qu'il dut abandonner à l'approche des catholiques. En 1573, les protestants le députèrent vers Charles IX après la paix de La Rochelle. En 1576, il fut nommé gouverneur d'Issoire pour les protestants; il défendit la ville contre les catholiques, mais fut fait prisonnier sur la brèche. Il mourut probablement après 1598.

CHAVAGNAC (Gaspard, comte DE), officier et diplomate français, né à Bresle (Auvergne) en 1624, mort au château du Bousquet en 1695, fils du précédent. Il passa avec Condé dans la Fronde, puis servit en Espagne et en Autriche et devint ambassadeur de l'empereur à Varsovie. On lui attribue des Mémoires, probablement inauthentiques, qui vont de 1642 à 1679.

CHAVAGNES-EN-PAILLERS, comm. de la Vendée, arrond. et à 27 kil. de La Roche-sur-Yon; 3.100 hab.

CHAVAILLE (Jacques DE), lieutenant général d'Uzerche, qui vivait au XVIIe siècle, a publié des *Observations morales et politiques en forme de maximes sur les Vices des hommes illustres* (1648).

CHAVANAY, comm. de la Loire, arrond. et à 29 kil. de Saint-Etienne, près du Rhône; 1.535 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Soieries.

CHAVANE n. m. Bot. Nom vulgaire du *lactaire poivré*.

CHAVANGES, ch.-lieu de cant. de l'Aube, arrond. et à 27 kil. de Bar-sur-Aube; 735 hab. Ch. de f. **Est.** Eglise moderne avec portail roman (XIIe s.). — Le canton a 17 comm., et 3.250 hab.

CHAVANNE (Joseph), voyageur et géographe autrichien, né à Gratz (Styrie) en 1846, mort à Buenos-Ayres en 1902. Il a visité l'Amérique septentrionale et centrale (1867-1868), l'Afrique septentrionale (1869), le Congo (1884-1885); a publié entre autres ouvrages un livre sur le Sahara : *die Sahara* (Vienne, 1878), et un *Physikalisch-statistischer Hand-Atlas von Œsterreich-Ungarn* (Vienne, 1882-1886).

CHAVANNES (Jean-Baptiste), mulâtre de Saint-Domingue, né en 1749, mort en 1791. Il fit la campagne d'Amérique sous le comte d'Estaing. De retour à Saint-Domingue, il en souleva les esclaves pour y faire promulguer les lois décrétées par la Constituante en faveur des hommes de couleur. Battu et fugitif, il fut livré par les Espagnols aux autorités françaises, et mourut roué.

CHAVANNES (Edouard), sinologue français, né à Lyon en 1865, mort à Fontenay-aux-Roses en 1918. Elève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie, diplômé de l'Ecole des langues orientales, il fut chargé de mission en Chine, où il étudia le *Calendrier des In*, traduisit le *Traité sur les sacrifices Fong et Chan* de Se-ma-Ts'ien, (1890) et composa un important ouvrage : *la Sculpture sur pierre en Chine* (publié en 1893). Il passa, en France, le concours des Affaires étrangères en 1891, et repartit aussitôt pour la Chine. Il y était encore quand, en avril 1893, il fut appelé à la chaire de langues et littératures chinoise et tartare du Collège de France. En 1903, l'Académie des inscriptions l'élut membre titulaire; en 1908, il devint directeur d'études à l'Ecole des hautes études. Au cours de sa mission entreprise en 1907 dans la Chine du Nord, il en visita, photographia ou estampa les plus intéressants monuments. Il en publia les résultats en 1913-1915. Outre les ouvrages déjà cités, on lui doit : *Documents sur les Tou-Kioue* [Turcs] *occidentaux* (1903), *Inscriptions et Pièces de chancellerie chinoises de l'époque mongole* (1905), *Cinq cents contes et apologues extraits des Tripitaka chinois* (1910-1911); etc.

CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE, comm. de l'Ain, arrond. et à 32 kil. de Bourg; 960 hab. Ch. de f. Ain.

CHAVANON ou **CHAVANOUX**, rivière du Massif Central (départ. de la Creuse, de la Corrèze et du Puy-de-Dôme), affluent de la Dordogne. Cours, 45 kil.

CHAVANON (saint Pierre DE), fondateur et premier religieux de Pébrac, né à Laugeac en 1007. Abbé du monastère de Chases, il se retira, en 1062, à Pébrac, où il mourut le 1er septembre 1080. Dom Etienne, religieux de Pébrac, a écrit sa vie, vers l'an 1120.

CHAVANOZ, comm. de l'Isère, arrond. et à 42 kil. de Vienne, près du confluent de la Bourbre et du Rhône; 1.045 hab. Soieries.

CHAVANT [*van*] n. m. (corrupt. de *chat-huant*). Nom vulgaire de la hulotte. (Dialectal.)

CHAVANTES, Indiens du Brésil, jadis nombreux, aujourd'hui réduits à quelques centaines d'individus retirés dans les forêts. D'humeur guerrière, les Chavantes vivent de chasse et de pêche; ils se servent de lances en bois dur, qui mesurent jusqu'à 5 m. de longueur.

CHAVAYER [*va-yèr'*] ou **CHAYAVER** [*ya-vèr'*] n. m. Bot. Syn. de OLDENLANDIE OMBELLÉE.

— Chim. Racine tinctoriale de cette plante. (C'est avec la racine de chavayer que les Indiens fabriquent les beaux rouges dits « des Indes », et toutes les autres couleurs semblables à celles qu'on produit en Europe avec la garance.)

CHAVÉE (Honoré-Joseph), philologue belge, né à Namur en 1815, mort à Paris en 1877. Il a contribué à établir la distinction entre la philologie et la linguistique, et à faire ranger la première dans le domaine des sciences historiques, et la seconde dans le domaine des sciences naturelles. On lui doit : *Essai d'étymologie philosophique* (1843); *Lexicologie indo-européenne* (1849); *Moïse et les langues* (1855); *la Part des femmes dans l'enseignement de la langue maternelle* (1859); *les Langues et les Races* (1862); *Enseignement scientifique de la lecture* (1872); *l'Anthropologie et la Méthode intégrale en linguistique* (1873); etc.

CHAVER, vizir du calife fatimite El-Adid, mort en l'an 1169. Destitué, il demanda le secours de Nour-ed-din, maître de la Syrie, qui lui envoya des troupes commandées par Chirkouh, oncle de Saladin; mais, comme il refusa de distribuer à ces soldats les récompenses promises, et voulut s'appuyer sur les Francs, Saladin le fit arrêter, et le calife le condamna à mort.

CHAVES (en lat. *Aquæ Flaviæ*), ville forte du Portugal (Villa-Real), sur la Tamega; 7.500 hab. Ch.-lieu de concelho. Fabriques de toiles blanches et imprimées. Sources salines thermales, connues dès l'époque romaine. Bains fréquentés. Pont romain. — Petite ville du Brésil (Para), dans l'île Marajo, à l'embouchure de l'Amazone; 8.500 hab.

CHAVES (Manoel DE SILVEYRA PINTO DE FONSECA, comte D'AMARANTE, marquis DE), général portugais, né vers 1770 à Villa-Real, mort à Lisbonne en 1830. Il se rendit célèbre par l'énergie avec laquelle il combattit le parti révolutionnaire, en 1823. Il défendit l'absolutisme de Jean VI en Portugal, et aida à l'avènement de dom Miguel. Il fut atteint d'aliénation mentale, au moment où une insurrection plaçait celui-ci sur le trône.

CHAVESSURE [*vè-sur'*] n. f. Ce qui sert de monture à un mors, rênes exceptées. || Bord de l'ouverture d'un bliaud, d'une robe ou d'une chemise, et Broderie qui accompagne ce rebord ou un collet, etc. (On écrivait aussi CHAVESSE. — L'emploi du mot remonte au XIIe siècle.)

CHAVET (Joseph-Victor), peintre français, né à Pourcieux (Var) en 1822. Elève de Revoil, il fut un agréable peintre de genre. Citons de lui : *Intérieur d'estaminet* (1857), *Un concert, Intérieur arlésien, Jeune botaniste, Marchand d'habits*.

CHAVETTE (Eugène VACHETTE, connu sous le pseudonyme de), littérateur français, né à Paris en 1827, mort à Montfermeil en 1902. Il se fit connaître par des articles pleins d'humour, comme *les Pieds de Damoclès* et *le Guillotiné par persuasion*. On lui doit des vaudevilles, des recueils amusants : *le Procès Pictompin* (1865); *les Petites Comédies du vice* (1875); *les Petits Drames de la vertu* (1882); *les Bêtises vraies* (1882); et de nombreux romans : *Aimé de son concierge* (1878); *Réveillez Sophie!* (1882); *la Conquête d'une cuisinière* (1885); etc.

CHAVIBÉTOL n. m. Chim. Syn. de BÉTELPHÉNOL.

CHAVICOL n. m. Nom commun du para-allylphénol $C^3H^5.C^6H^4.OH$ rencontré dans les essences de bétel.

CHAVIGNY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 8 kil. de Nancy; 1.110 hab. Mine de fer.

CHAVIGNY (Jean-Aimé), astrologue français, né à Beaune vers 1524, mort vers 1604. Il a écrit plusieurs ouvrages en français et en latin et commenté Nostradamus.

CHAVIGNY (Théodore CHEVIGNARD, comte DE TOULONGEON, baron D'UCHON), diplomate français, né à Beaune en 1687, mort à Paris en 1771. Il fut ministre plénipotentaire à la diète de Ratisbonne (1731). Il conduisit les négociations du traité de Francfort entre le roi de Prusse, Charles VII, la régence de Hesse-Cassel et l'électeur palatin contre la Hongrie. Il était l'oncle du comte de Vergennes.

CHAVIGNY (DE), général français. V. BOUTHILLIER.

CHAVILLE [*vil'*], comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 5 kil. de Versailles, entre les bois de Meudon et de Saint-Cloud ; 11.000 hab. Ch. de f. Etat. Blanchisseries ; pépinières.

CHAVIRABILITÉ n. f. Mar. Tendance plus ou moins accentuée d'un bateau à *chavirer*.

CHAVIRABLE adj. Mar. Se dit d'un type de bateau exposé à chavirer : *Un bateau large et plat est plus* CHAVIRABLE *qu'un bateau étroit et profond.*

CHAVIRAGE n. m. Action de faire chavirer.

CHAVIREMENT [*man*] n. m. Action de chavirer.

CHAVIRER [*ré*] v. intr. (du provenç. *capvirar*, tourner la tête). Virer par le chef, la tête, être renversé. || Tourner sens dessous, la quille en haut, en parlant d'une embarcation.

— Par anal. : *Voiture qui* CHAVIRE. || En parlant d'un homme qui a trop bu : *Il* CHAVIRE.

— Fig. : *L'ineptie, l'arbitraire du législateur, peuvent* FAIRE CHAVIRER *la justice.* (Proudhon.)

— *Transitiv.* Mar. Retourner, renverser : CHAVIRER *des cordages.* || Par extens. : CHAVIRER *des meubles.*

CHAVOCHE n. f. Un des noms rustiques de la chevèche.

CHAVREAU [*vrô*] n. m. (du VX. franç. *chaver*, creuser). Sorte de bêche triangulaire et un peu courbée.

CHAVTHELI, poète géorgien du XIIe siècle. Il vécut à la cour des rois de Géorgie. Selon la tradition, il aurait été moine, mais sa vie est peu connue ; on a de lui cent six odes, dédiées à la reine Thamar (1184-1212) et à son époux David.

CHAYA [*cha-ia*] n. f. Bot. Syn. de CHAVAYER ou CHAYAVER.

CHAYLA (François ANGLADE DE L'ANGLADE DU), né dans le diocèse de Mende vers 1650, mort au Pont-de-Montvert en 1702. D'abord missionnaire au Siam, il fut nommé à son retour en France prieur de Laval, grand vicaire de l'évêque de Mende et archiprêtre des Cévennes. En cette dernière qualité, il fut investi de la direction des missions qui avaient pour but de ramener les protestants au catholicisme. Il fut assassiné dans une émeute suscitée par son zèle.

CHAYOTE ou **CHAÏOTE** [*cha-i-ot'*] n. f. Nom vulgaire de cucurbitacées à fruit comestible, et dont le nom scientifique est *sechium.*

— ENCYCL. La *chayote* est une plante grimpante, à tiges grêles, rameuses, rampant sur le sol si elles ne trouvent pas l'appui d'un arbre ou d'une tonnelle. Les fleurs sont jaunes. Le fruit charnu, renferme un très petit nombre de graines.

La chayote (*sechium edulis*), originaire du Mexique, croît surtout dans les régions centrales de l'Amérique et aux Antilles. Ses fruits, d'une saveur agréable, ont la forme et à peu près le volume des deux poings. On les fait cuire et on les assaisonne de diverses manières ; c'est un des mets favoris des créoles.

Chayote : *a*, fruit.

A la Réunion, on obtient avec les faisceaux libéro-ligneux de la tige, isolés et lavés, une paille spéciale, appelée *paille de chouchoute* qui se présente sous forme de rubans d'un blanc argenté et qui est utilisée dans la fabrication des chapeaux.

CHAZAL n. m. Petite grange. (Dialectal.)

CHAZAL (Jean-Pierre), conventionnel français, né à Pont-Saint-Esprit en 1766, mort à Bruxelles en 1840. Il se rattacha au parti de la Gironde, mais échappa aux proscriptions. Il reparut au Conseil des Cinq-Cents, s'associa à la journée du 18-Brumaire, siégea au Tribunat, devint préfet sous l'Empire, et fut exilé comme régicide par la Restauration (1816). Il rentra en France en 1830.

CHAZAL (Antoine), peintre, graveur et lithographe français, né et mort à Paris (1793-1854). Professeur de dessin au Muséum d'histoire naturelle, il se spécialisa dans les études de fleurs et d'animaux. — Son fils, CAMILLE-CHARLES, peintre français, né et mort à Paris (1826-1875) eut pour maîtres Drolling et Picot. On cite de lui : *Jésus chez Simon* (musée de Montpellier).

CHAZAL (Pierre-Emmanuel-Félix, baron), général belge, fils de Jean-Pierre Chazal, né à Tarbes en 1808, mort à Pau en 1892. Elevé en Belgique, il prit parti pour l'indépendance de son pays d'adoption. Il occupa à plusieurs reprises le ministère de la guerre. Ministre d'Etat en 1866. En retraite comme lieutenant général en 1873.

CHAZALLON (Antoine-Marie-Remi), ingénieur hydrographe et homme politique français, né et mort à Desaignes (Ardèche) [1802-1872]. Il inventa le marégraphe, appareil destiné à indiquer toutes les phases de la marée, et fonda l'*Annuaire des marées*. En 1848, il fut député de l'Ardèche à l'Assemblée constituante.

CHAZÉ-SUR-ARGOS, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 9 kil. de Segré ; 1.160 hab. Ch. de f. Château de Raguin (XVIe s.).

CHAZELLES, comm. de la Charente, arrond. et à 22 kil. d'Angoulême, sur le Bandiat ; 1.080 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise romane de l'abbaye de Chastres. Carrières de pierre.

CHAZELLES (Jean-Matthieu DE), astronome français, né et mort à Lyon (1657-1710). Professeur d'hydrographie à Marseille et membre de l'Académie des sciences (1695). Au cours d'un voyage en Egypte, il mesura les Pyramides, pour constater l'invariabilité des méridiennes.

CHAZELLES-SUR-LYON, ch.-lieu de cant. de la Loire, arrond. et à 28 kil. de Montbrison sur les confins du départ. du Rhône ; 5.775 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de chapeaux ; tissages de soie et de rubans. — Le canton a 10 comm., et 10.395 hab.

CHAZELLITE n. f. Sulfure naturel d'antimoine, qui est une variété de berthiérite.

CHAZILITE, CHADZILITE, SCHAZILITE, Membre d'un ordre de derviches ainsi nommés à cause de leur fondateur, Aboul Hasan-el-Chazili (XIIIe s.).

CHAZINZARIEN [*ri-in*] n. m. (de l'armén. *chazus*, croix). Membre d'une secte nestorienne fondée en Arménie au VIIe siècle, et n'honorant d'autre image que la croix.

CHÉ n. m. Instrument de musique chinois à cordes pincées, de forme trapézoïdale, monté de seize cordes de laiton tendues par des chevilles de bois. (La caisse contient un fil d'acier tourné en spirale, destiné probablement à produire un effet rythmique. — Le ché se joue avec ou sans plectre.)

CHEADLE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Stafford) ; 8.900 hab. Houillères. Faïences, objets en cuir. — Ville du comté de Chester ; 18.000 hab.

CHEAU [*che-ô*] n. m. (du lat. *catellus* dimin. de *canis*, chien). Syn. de CHIOT.

CHEB. Géogr. V. EGER.

Chebdiz (en persan, *Noir comme la nuit*), nom d'un cheval affectionné par le roi de Perse Khosrou II (590-628 apr. J.-C.), [représenté, selon les géographes musulmans, montant Chebdiz, sur un des bas-reliefs de Behistoun].

CHEBEC ou **CHEBEK** n. m. (ital. *sciabecco*). Bâtiment très fin de formes, pouvant naviguer à la voile ou à l'aviron, et portant trois mâts à pible avec voiles latines et un foc. (Les chébecs étaient les bâtiments employés par les pirates barbaresques). [On écrit aussi CHABEC.]

Chebec.

CHEBKA n. m. (mot arabe signif. *filet, réseau*). Nom donné à des plateaux rocheux profondément découpés en cañons.

CHEBKA, plateau rocheux et désolé des Territoires du sud de l'Algérie (Territoire de Ghardaïa), où se trouvent les oasis des Beni-Mzab.

CHEBLI, comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 32 kil. d'Alger ; 3.670 hab.

CHÉBLI n. m. Tabac algérien de bonne qualité.

CHEBOYGAN, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le South-Channel, détroit continental de Mackinaw, à l'embouchure du *Cheboygan* dans le lac Huron ; 6.240 hab. Scieries, minoteries. Ch.-lieu du comté homonyme.

CHEBROUX (Ernest), chansonnier français, né à Lusignan (Vienne) en 1840. D'abord apprenti-imprimeur, il entra en 1873 à la Lice chansonnière, organisa avec Sarcey les vendredis classiques de la Chanson à l'Eden-Concert, puis, en 1885, réunit ses premières œuvres sous le titre de *Chansons et Sonnets*. Chebroux y conserve le sens de la tradition française et s'y montre le digne descendant des grands chansonniers. Son second volume, *Chansons et Toasts*, parut en 1899. Il a fondé à Paris, en 1900, l'Œuvre de la Chanson française, qui a pour but d'apprendre aux classes ouvrières les plus jolies chansons de France.

CHÉBULE n. f. Nom vulgaire du fruit de *terminalia chebula*, que l'on a employé en pharmacie comme astringent.

CHECA (Ulpiano), peintre espagnol, né à Colmeñar-de-Oreja en 1860, mort à Dax en 1916 ; élève de Madrazo, il a fait d'habiles reconstitutions du passé : *Invasion des Barbares, Combat naval chez les Romains, Course de chars à Rome, la Carrière* (musée de Mulhouse). C'est un coloriste vigoureux, et un adroit exécutant.

CHECHAOUEN, localité importante de la partie espagnole du Maroc, dans le Rif, qui fut un des centres de résistance d'Abd el-Krim. — Aux environs, maison-mère de l'ordre des Derkaouas.

CHÉCHAR (Djebel), chaîne montagneuse de l'Atlas saharien entre l'Aurès et les monts des Nemencha (Algérie, départ. de Constantine.)

CHÉCHÉHETS, Indiens qui errent dans la Pampa argentine où ils se livrent à la chasse, avec la lance, l'arc, la fronde et des *bolas* de pierre reliées par des courroies de cuir.

CHÉCHIA n. f. Calotte en gros drap garance, qui est la coiffure des zouaves, tirailleurs algériens, spahis et chasseurs d'Afrique.

CHÉCHIAS : 1. De zouave ; 2. De chasseur d'Afrique.

CHÉCY, comm. du Loiret, arrond. et à 8 kil. d'Orléans ; 1.580 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise ogivale du XIIIe siècle, au clocher roman.

CHEDANNE (Georges-Paul), architecte français, né à Maromme (Seine-Inférieure) en 1861. En 1894, il obtint la médaille d'honneur avec sa *Restauration du Panthéon de Rome*. Cet important travail, exposé à nouveau en 1900, fut honoré d'un grand prix. Chedanne a construit les grands hôtels Mercédès et de l'Elysée-Palace.

CHEDAS [*chê-dass*], nom collectif de six ouvrages qui constituent l'une des huit sections de la littérature sacrée des Djains. Ecrits en ardha-mâgadhî, dialecte prâcrit, proche parent du pâli, ils traitent surtout de la discipline monastique.

CHEDDAR, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Somerset), au pied du *Cheddar-Cliff* ; 2.000 hab. Fromages renommés.

CHEDDITE n. f. (de *Chedde* hameau de la Haute-Savoie, où la substance fut étudiée). Explosif à base de chlorate de potassium.

CHEDEL (Pierre-Quentin), graveur français, né et mort à Châlons-sur-Marne (1705-1763). Elève de Lemoine et de Laurent Cars, il grava d'après Boucher, Watteau, Breughel, Teniers, Wouwerman, etc. Il a exécuté aussi un grand nombre de vignettes.

CHEDERLIS. Légende musulm. Transcription fautive de KHIDRELÈS (v. ce mot).

CHÉDEVILLE ou **CHEFDEVILLE**. Trois artistes de ce nom, trois frères, se rendirent fameux comme joueurs de musette, et appartinrent en cette qualité à l'orchestre de l'Opéra : PIERRE, l'aîné, né à Oulins en 1694, entra à l'Opéra en 1709, devint en 1714 hautbois de la musique du roi, et mourut en 1725. — Le second, ESPRIT-PHILIPPE, né à Oulins en 1696, et le troisième, NICOLAS, né à Serez en 1705, qui fut le plus célèbre, autant comme professeur que comme virtuose, ont publié de nombreuses compositions pour leur instrument : sonates, danses, variations, etc.

CHÉDEVILLE (François), tapissier de haute lice, né à Paris en 1740, mort à Munich en 1820. Il entra en 1769 au service de la Manufacture de tapisserie fondée à Munich par Maximilien-Emmanuel de Bavière, et après que le premier directeur, Jacob Santigny, eut pris la fuite. Sa pièce d'essai fut *la Madone avec l'Enfant et Sainte-Anne*, d'après Amigoni, qui se trouve aujourd'hui au Musée national de Bavière. Parmi ses autres tapisseries, signalons : *l'Automne* (1766-1770), *le Printemps* (1770-1774), d'après des cartons fournis par Christian Winck, et Joseph-Georges ; *Scipion l'Africain* (1799), qui disparut ensuite et qui était, au dire des contemporains, particulièrement remarquable ; la *Flore* du Musée national (il est douteux que son pendant, la *Pomone*, soit de Chédeville), *la Reconnaissance d'Achille* et le portrait de la femme de Maximilien-Joseph IV (ces deux pièces durent être achevées rapidement, faute d'argent). En septembre 1799, la Manufacture ferma définitivement ses portes. Chédeville continua à travailler pour lui-même. Le mouvement moderne des arts appliqués, à Munich, doit beaucoup à Chédeville.

CHÉDOTEL, navigateur normand de la fin du XVIe ou du début du XVIIe siècle. Chargé, en 1598, de conduire à la Nouvelle-France l'expédition dirigée par le marquis de La Roche, il abandonna sur l'île de Sable cinquante hommes, tirés pour la plupart des prisons de France, qui demeurèrent sept ans en cet endroit, vivant en sauvages. Envoyé à leur recherche en 1605 par le parlement de Rouen, Chédotel rapatria les douze survivants.

CHEF [*chèf'*] n. m. (lat. *caput*). Tête : *Le corps n'est non plus vivant sans le* CHEF, *que le* CHEF *sans le corps.* (Pascal.) N'est plus guère usité dans ce sens que pour désigner la tête d'un corps saint : *Le* CHEF *de saint Jean-Baptiste, de saint Denis ;* — ou bien dans le style familier : *Par mon* CHEF, *c'est un siècle étrange que le nôtre !* (Molière.)

— Tête de bétail : *Deux cents* CHEFS *de brebis.* (Vx.)

— Fondateur d'une maison, ancêtre qui a donné son nom à une famille et en a commencé l'illustration : *Le* CHEF *de la famille des Bourbons, des Napoléons.* || Fondateur d'un ordre, d'une école : *Le* CHEF *d'un ordre religieux. Le* CHEF *des calvinistes.* || *Chef du nom et des armes*, ou *Chef de nom et d'armes*, Ancien titre des fondateurs de la branche aînée dans les grandes familles.

— Celui qui est à la tête de quelque chose : CHEF *de l'Etat.* CHEF *de parti, de famille, d'atelier.* (Se dit particulièrement d'un général d'armée, et des officiers et sous-officiers des divers grades.)

— Cuisinier qui a des aides sous ses ordres.

— *Fig.* Point essentiel, capital ; division, article : *J'ai réduit ce grand sujet à trois* CHEFS. (Bossuet). *Les* CHEFS *d'accusation. Les divers* CHEFS *d'une loi. Etre coupable au premier* CHEF.

— Archéol. Reliquaire renfermant des ossements de la tête d'un saint, en forme de tête coupée sur un bassin (Sainte-Martine à Rome, XVIIe siècle), et plus souvent en forme de buste (saint Adrien, à la cathédrale de Tours, XIIIe siècle). [C'est surtout à partir du XIIIe siècle, que les chefs reliquaires se sont multipliés.]

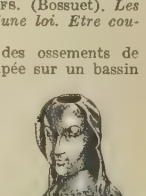
Chef reliquaire du XVe siècle (musée de Cluny).

— Art milit. *Chef de bataillon*, dans l'infanterie, le génie et l'aéronautique ; *Chefs d'escadrons*, dans la cavalerie ; *Chef d'escadron*, dans l'artillerie et la gendarmerie. V. COMMANDANT. || *Chef d'état-major*, Officier de grade variable mis à la tête de l'état-major placé auprès d'un général commandant une grande unité. (Le chef d'état-major possède, dans son état-major, les attributions d'un chef de corps. V. ÉTAT-MAJOR.) || *Chef supérieur du Service de santé.* V. MÉDECIN. || *Chef-armurier*, Employé commissionné de l'artillerie, ayant rang d'adjudant et chargé dans tout régiment, de l'entretien des armes. || *Chef-artificier.* V. ARTIFICIER. || *Chef-mécanicien*, Maréchal des logis-chef qui, dans chaque régiment d'artillerie, assure l'entretien du matériel du corps. || *Chef de musique.* V. MUSIQUE. || *Chef du génie.* V. CHEFFERIE. || *Chef-ouvrier*, Employé militaire de l'artillerie ou de l'aéronautique. V. OUVRIER D'ETAT. (On désigne quelquefois sous le nom de *chefs-ouvriers* les *maîtres-tailleurs, bottiers* ou *cordonniers* des corps de troupe.) || *Chef de corps*, Officier supérieur qui commande un corps de troupes. || *Chef de poste*, Gradé qui commande un poste, une garde. || *Chef de peloton, de division, de section*, Celui qui, dans les exercices militaires, est à la tête de ces unités.

— *Chef de file*, Homme du premier rang d'une file, et *fam.*, Meneur : *Le* CHEF DE FILE *d'un parti.*

— Artill. *Chef de pièce*, Sous-officier d'artillerie qui a

sous ses ordres les canonniers affectés au service d'une pièce.

— Astron. *Chef* ou *Apogée de l'épicycle,* Point de cette courbe qui est le plus éloigné de la terre.

— Blas. Pièce honorable, qui occupe la partie supérieure de l'écu, sur un peu moins du tiers de la hauteur, lorsqu'il est tout à fait régulier. (Le chef peut être modifié de diverses manières ; c'est ainsi que réuni à une autre des pièces honorables dont la position habituelle est proche de la sienne ,il devient, suivant le cas : *chef-barre, chef-bande, chef-chevron,* etc. En outre, il peut être *abaissé, ondé, bastillé, engrêlé, chargé* de pièces secondaires.)

D'argent au chef d'azur.

— Boulang. Morceau de levain d'une fournée précédente, que l'on emploie dans la fournée qui suit.

— Chem de f. *Chef de canton,* Agent chargé de la direction d'une brigade de cantonniers et de l'entretien d'un canton ou partie de parcours d'une ligne. || *Chef de dépôt,* Agent chargé de la direction technique d'un dépôt de locomotives et de la répartition du service entre le personnel et le matériel qui en dépendent. || *Chef de district (de section, d'arrondissement, d'exploitation,* etc.), Agent de chemin de fer chargé de la direction du service correspondant. || *Chef de train,* Agent chargé de la conduite d'un train et ayant autorité sur le personnel : gardefreins, etc. (Son poste est dans le fourgon de tête. Il est en outre chargé du service des bagages de son fourgon.) || *Chef de gare,* Agent de l'exploitation chargé de la direction de tous les services d'une gare sous les ordres d'un inspecteur et d'un ingénieur chef d'arrondissement. || *Chef-mécanicien,* Agent recruté parmi les mécaniciens éprouvés et chargé du contrôle, de l'instruction et de la surveillance du service des mécaniciens et chauffeurs.

— Comm. *Chef de comptabilité,* Le principal comptable d'une maison.

— Dr. *Crime de lèse-majesté au premier chef,* Attentat contre la personne du prince. || *Crime de lèse-majesté au second chef,* Attentat contre l'autorité du prince ou contre l'intérêt de l'Etat. (La fausse monnaie, les intelligences avec l'ennemi, étaient des crimes de lèse-majesté au second chef.) || *Chef du jury,* Juré qui est désigné le premier, et qui doit prendre la parole pour annoncer le verdict.

— Féod. *Chef seigneur,* Suzerain de plusieurs fiefs. || *Chef cens,* Premier cens et capital que l'on payait lors de la concession, pour la première fois, d'une terre à cens. || *Chef-lieu, Chef-mez* (*miez* ou *mois*), Lieu de la seigneurie où les vassaux rendaient foi et hommage et portaient leur aveu et dénombrement.

— Hist. Nom donné à divers officiers commensaux de la bouche du roi, dirigeant un service spécial : CHEF *de fruiterie.* CHEF *de paneterie.* || *Chef de gobelet,* Officier commensal de la maison du roi, chargé du service de la table. (Il servait, l'épée au côté.)

— Hist. monast. *Abbaye chef d'ordre* ou, simplement, *Chef d'ordre,* Principale maison d'un ordre, celle dont relèvent toutes les autres.

— Mar. *Chef de file,* Navire qui tient la tête d'une ligne, ou qui en précède immédiatement un autre. || *Chef d'escadre,* Grade remplacé, en 1791, par celui de contre-amiral. || *Chef de division,* Ancien grade intermédiaire à contre-amiral et à capitaine de vaisseau. (Aujourd'hui, c'est le titre du capitaine de vaisseau commandant soit une division isolée, comme le capitaine de vaisseau chef de la division de la Cochinchine, soit une division en sous-ordre.) || *Chef d'état-major,* Officier général chargé, soit au ministère, soit dans les ports de guerre, soit dans les escadres, de prêter un concours de tous les instants au ministre ou aux vice-amiraux, chefs d'escadre ou préfets maritimes. || *Chef de quart,* Officier ou subalterne chargé dans son détail de surveiller son personnel pendant le service de quart. || *Chef de gamelle,* Officier ou subalterne chargé de gérer les fonds destinés à la nourriture du groupe dont il est membre. || *Chef de timonerie,* Maître chargé du service et du matériel de la timonerie. (On dit en parlant de lui « le chef ».) || *Chef de hune,* Quartier-maître ou breveté de la manœuvre chargé de l'entretien de la hune. || *Chef de nage,* Canotier qui se trouve sur le banc le plus rapproché de l'arrière ; c'est sur son mouvement que se règle la *nage* des autres rameurs. || *Chef de plat,* Gradé chargé de la surveillance des hommes de sa table ou de son plat. || *Chef de série,* Gradé chargé de faire les appels et diriger les hommes de la série du rôle d'équipage dont il est le chef. || *Chef de service d'un arsenal,* Fonctionnaire dirigeant un des services des arsenaux. || *Chef de pièce,* Gradé ou matelot-canonnier chargé de diriger les servants d'un canon. || *Chef de section,* Officier, ou à défaut gradé canonnier chargé de diriger les servants d'un groupe de pièces de canon formant une section d'artillerie. || *Chef de tube,* Homme chargé d'un tube lance-torpilles. || *Chef du pilotage,* Nom donné à la personne chargée d'assurer le service du pilotage en basse Seine. (Il se tient à Quillebœuf.) || *Chef maritime,* Chargé du service maritime dans les grands ports de commerce. (C'est un officier du commissariat dépendant du préfet maritime de l'arrondissement.)

— *Chef d'eau,* Terme employé autrefois pour *haute marée.*

— Mus. et Théâtr. *Chef d'orchestre,* Musicien qui dirige un orchestre. || *Chef d'emploi,* Celui qui remplit en chef les rôles de même caractère. || *Chef de claque,* Celui qui dirige la claque. V. CLAQUE. || *Chef d'attaque,* Dans un orchestre ou dans un chœur, Artiste placé au premier rang et en tête d'une partie spéciale de l'ensemble instrumental ou vocal et qui a, jusqu'à un certain point, la responsabilité de cet ensemble. (Lorsqu'il s'agit de l'orchestre, on emploie parfois l'expression « chef de pupitre », à cause du pupitre traditionnel.) || *Chef du chant,* Dans un théâtre lyrique, Artiste qui est chargé de préparer et de diriger les études de chant d'un ouvrage nouveau. || *Chef des chœurs,* Artiste qui, dans un théâtre lyrique, est chargé de donner les leçons aux choristes. || *Chef de copie,* Artiste expérimenté qui est chargé de diriger le travail de transcription des copistes.

— Nav. fluv. Avant d'un bateau. || *Chef de pont,* Nom donné aux hommes préposés à la navigation et chargés d'assurer les passages sous les ponts. (Ils s'appelaient *câbleurs,* au XVe s.) || *Chef d'écluse* ou *Eclusier.* Homme chargé de manœuvrer et de surveiller les écluses.

— Tissag. *Chef de pièce,* Marques spéciales que l'on tisse aux deux extrémités d'une pièce de drap ou de toile, en fil ou en coton, blanche ou ayant subi la teinture, pour indiquer que la pièce d'étoffe est complète et entière.

— *En chef,* loc. adv. En qualité de chef, en première ligne : *Général* EN CHEF. *Ingénieur* EN CHEF.

— *Du chef de,* loc prépos. Par les droits, par transmission ou communication des droits de : *Avoir une terre* DU CHEF DE *sa femme.*

— *Par mon chef !* loc. interj. Ancien jurement équivalant à *Sur ma tête !*

CHEF [*chèf'*] n. m. (du lat. *caput,* tête). Tête : *Dragon à un seul* CHEF. (Vx.) || Bout. (Vx.) — *Venir à chef,* Venir à bout. || *Mener à chef,* Mener à bien. (Vx.)

CHEF (saint) ou **THEUDÈRE** [en lat. *Theuderius*], abbé, mort à Vienne (Dauphiné) vers l'an 575. (C'est de lui que la ville de *Saint-Chef* a pris son nom.) — Fête le 29 octobre.

CHEF-BOUTONNE, ch.-lieu de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 38 kil. de Niort, dont le nom rappelle la situation près des sources de la *Boutonne ;* 2.035 hab. ; Ch. de f. Etat. Fabriques de drap. (Ce serait l'antique *Caput Vultunac* de César). Tombes gallo-romaines. Au hameau de Savarzay, église romane des XIe-XIIe siècles. Château de Malesherbes. — Le canton a 16 comm., et 8.125 hab.

CHEF-D'ŒUVRE [*chè-deuvr'*] n. m. (de *chef* et *œuvre ;* proprem. : Ouvrage qui est à la tête des autres). Autrefois, Ouvrage que tout aspirant à la maîtrise devait présenter à un jury : *Aucun artisan n'a ses lettres de maîtrise sans faire son* CHEF-D'ŒUVRE. || *Chambre du chef-d'œuvre,* Salle appartenant à une corporation, où l'aspirant exécutait son chef-d'œuvre. || Pl. *Des* CHEFS-D'ŒUVRE.

— *Par extens.* Ouvrage capital et supérieur dans un genre quelconque : CHEF-D'ŒUVRE *de musique, de peinture. « Phèdre » est le* CHEF-D'ŒUVRE *de Racine.* — En mauvaise part : CHEF-D'ŒUVRE *d'hypocrisie, de scélératesse.*

— ENCYCL. Archéol. La volonté de ne pas ouvrir la corporation à tout venant et d'en maintenir la bonne réputation a introduit la coutume du *chef-d'œuvre* à exiger du compagnon qui voulait passer maître. En France du moins, il ne devint obligatoire dans tous les métiers que sous Charles IX (lettres du 14 décembre 1565). Il y avait des garanties contre le mauvais vouloir possible des gardes ou jurés chargés de juger l'œuvre. Dès le XIIIe siècle, à Paris, on pouvait en appeler aux échevins. Depuis le XVe siècle, le roi et parfois les échevins (à Amiens, par exemple) se réservaient de nommer maître un candidat évincé. Au XVIIIe siècle, il y eut une levée de boucliers contre le chef-d'œuvre, qui disparut sous la Révolution, avec les Corporations. En Allemagne, la coutume du chef-d'œuvre ne disparut qu'en 1869. || Pl. *Des* CHEFS-D'ŒUVRE.

Chef-d'œuvre inconnu (LE), nouvelle qui fait partie des *Etudes philosophiques* de Balzac. Un peintre travaille depuis dix ans à un tableau que personne n'a vu. Quand il découvre son œuvre, où il voit, lui, un corps de femme, on n'aperçoit qu'un amas confus de couleurs où apparaît seulement, dans un coin, un pied délicieux. A force de chercher la perfection, il a abouti au néant.

CHEFECIER [*chè-fe-si-é*] n. m. Hist. rel. Autre forme du mot CHEVECIER.

CHEFETAINE [*tèn'*], **CHEVETAINE, CHEVETAIGNE, CHATAIGNE** [*tègn', gn* mll.] n. Anciennes formes de capitaine encore employées par certaines associations masculines ou féminines.

CHEFFERIE [*rî*] n. f. Circonscription du service du génie militaire.

— ENCYCL. On la nomme ainsi parce qu'elle est dirigée par un *chef du génie,* officier supérieur ou capitaine, responsable de tous les travaux exécutés par le génie. Chaque chefferie comprend une place principale et des places annexes. Plusieurs chefferies réunies forment une *direction,* placée sous les ordres d'un colonel *directeur du génie.*

CHEFFES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 16 kil. d'Angers, sur la Sarthe ; 925 hab. Ruines féodales de la Roche.

CHEFFESSE ou **CHÉFESSE** [*chè-fèss'*] n. f. Femme d'un chef arabe ; d'un chef, en général. (Peu us.)

CHEFFOIS, comm. de la Vendée, arrond. et à 25 kil. de Fontenay-le-Comte ; 1.040 hab.

CHEFFONTAINES (Christophe), théologien français, né en basse Bretagne vers 1532, mort à Rome en 1595 ; il fut général de l'ordre des cordeliers (1571), et archevêque de Césarée. Accusé d'hétérodoxie vers 1587, il dut se justifier à Rome.

CHEF-LIEU n. m. Ville principale d'une division administrative : CHEF-LIEU *de département, d'arrondissement.* || Pl. *Des* CHEFS-LIEUX.

— *Par extens.* Centre principal : *Londres, métropole du luxe, est le* CHEF-LIEU *de la misère.* (V. Hugo.)

— Cout. anc. *Chefs-lieux d'Hainaut,* Arrondissements du Hainaut où le régime des terres féodales était réglé par des coutumes particulières.

— Hist. monast. Maison centrale d'un ordre religieux.

CHEF-MAGISTRAT [*jiss-tra*] n. m. Nom donné, à Jersey et à Guernesey, au bailli ou au juge-délégué qui présidait la cour royale ou les Etats. — Pl. *Des* CHEFS-MAGISTRATS.

CHEF-SEIGNEUR n. m. Seigneur suzerain.

CHEFS-PLAIDS n. m. pl. Nom de certaines audiences des cours de justice à Guernesey, Serk et Aurigny.

CHÉGROS [*gro*] n. m. (pour *chef-gros,* gros bout). — Techn. Syn. de LIGNEUL.

CHEHAB ED-DIN (Aboul-Kassim Abd er-Rahman), surnommé **Abou-Chama** né à Jérusalem, mort assassiné, en 1267 à Damas, où il était professeur au collège Rokniyya. Il a laissé le *Livre des deux jardins,* histoire des deux règnes de Nour-ed-Din et de Saladin, compilation importante pour l'histoire des Croisades.

CHEHAD ED-DIN (Ahmed-al-Mokri-el-Fasi), historien musulman, né à Fez au XVe siècle de l'ère chrétienne. Son *Livre des perles* a été traduit par Silvestre de Sacy dans les *Notices et extraits des manuscrits,* t. II.

CHEHRIZOR ou **CHERIZOR,** district du Kurdistan méridional, englobé depuis 1926 dans le royaume (sous mandat britannique) de l'Irak ; environ 90.000 hab. Gisements de pétrole. Ch.-lieu *Kerkouk.* Site de ruines du Kurdistan, évoquant le souvenir de *Chehr-Firoutz,* ville fondée par le sassanide Kabad-ben-Firouz.

CHEÏBANI (Aboul-Abbas-Ahmed Ibn-Yahya), surnommé **Tsalab-el-Nahvi,** grammairien arabe, né en 815 de notre ère, mort en 904.

CHEÏBANI (Abou-Ame Ishaq ben Mirâr), collecteur d'anciennes poésies arabes, élève de Mofaldda ed-Dabbi, mort en 821.

CHEÏBANI (Mohammed ben el-Hassan), jurisconsulte hanéfite arabe, né à Wasit (Mésopotamie) en 749, mort à Reï, près de Téhéran, en 804.

CHEÏBANI KHAN, fondateur de la dynastie uzbèke, qui porte son nom et qui subsista près de cent ans (1500-1597). En 1501 il vainquit Baber, souverain du Ferghana et de la Transoxiane, qui se réfugia en Afghanistan, d'où il entreprit la conquête des Indes. Cheïbani khan fut tué à la bataille de Merv, en 1510, par Châh-Ismaïl, le fondateur du nouvel Etat persan.

CHEÏBANIDES, dynastie uzbèke d'Asie centrale (1500-1597), fondée par *Cheïbani,* et qui régna sur la Transoxiane avec Samarkande pour capitale. A la fin du XVIe siècle, un souverain de cette dynastie transporta la capitale à Boukhara, qui était devenu un centre important, célèbre par son école de peinture et d'architecture, par ses monuments et par son industrie.

CHEIKH ou **SCHEIK** ou **SCHEIKH** [*chèk*] n. m. (de l'arabe *cheïkh,* vieillard). Chez les musulmans, Terme de respect qui s'applique aux savants, aux religieux, et à toutes les personnes respectables par leur âge.

— ENCYCL. On donne aussi ce titre au chef d'une tribu arabe, ainsi qu'au supérieur d'un couvent de derviches. Le *cheïkh ul islam* est le grand mufti ; le *cheïkh el Haram* est le titre donné au gardien du tombeau de Mahomet. Spécialement, en Egypte, le *cheïkh el chouyoukh* (cheikh des cheikhs) est le chef du couvent de Salah-ed-Din, au Caire.

CHEIKH-ARSLAN-BAB, compagnon du Prophète, qui, selon la légende, aurait vécu sept cents ans, et serait venu habiter Saïram, au Turkestan, afin d'instruire le célèbre Ahmed Yesseï.

CHEIK-SAÏD, territoire français d'Asie, sur le détroit de Bab-el-Mandeb, à l'extrémité sud-ouest de la presqu'île d'Arabie, en face de l'île anglaise de Périm ; environ 1.620 km² de superficie, peuplés de un millier d'hab. Acquis en 1868 du cheik Ali-Tabatt par la maison Rabaud frères, de Marseille, ce territoire, sur lequel le traité signé à Constantinople en juillet 1870 reconnaît les droits de la France, a été cédé au gouvernement français en 1886. Divers officiers ont proposé d'en faire une citadelle commandant le détroit de Bab-el-Mandeb, mais les dépenses nécessitées de ce chef ont été jugées trop considérables. (V. la carte du détroit de *Bab-el-Mandeb.*)

CHÉILALGIE [*ké-i-lal-jî*] n. f. (du gr. *kheilos,* lèvre, et *algos,* douleur). Douleur aux lèvres. (On écrit aussi CHILALGIE.)

CHÉILANTHE [*ké-i*] n. m. Genre de fougères polypodiées, comprenant une trentaine d'espèces disséminées dans les diverses régions du globe, surtout dans les régions tropicales. (On cultive dans les serres plusieurs espèces de chéilanthes, pour l'élégance de leurs frondes.)

CHÉILINE [*ké-i*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des labridés, dont on connaît plus de vingt-cinq espèces, répandues dans l'océan Indien.

CHÉILITE [*ké-i*] n. f. (du gr. *kheilos,* lèvre). Inflammation des lèvres des ruminants (traumatismes, infections aiguës ou chroniques). [On écrit aussi CHILITE.]

CHEILLÉ, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 19 kil. de Chinon ; 1.080 hab. Ch. de f. Etat. Château de l'Islette (XVIe s.). Exploitation des bois de la forêt de Chinon.

CHEILOPHAGIE [*ké-i-lo-fa-jî*] ou **CHILOPHAGIE** [*ki-lo-fa-jî*] n. f. (du gr. *kheilos,* lèvre, et *phagein,* manger). Méd. Tic qui consiste à se mordiller constamment les lèvres.

CHÉILOPLASTIE [*ké-i, plass-tî*] n. f. (du gr. *kheilos,* lèvre, et *plassein,* former). Restauration autoplastique de la lèvre. (On écrit aussi CHILOPLASTIE.)

— ENCYCL. La *chéiloplastie* est un cas particulier de l'autoplastie, auquel convient particulièrement la méthode française, c'est-à-dire la réparation de la perte de substance par un lambeau cutané disséqué au voisinage immédiat de la perte de substance.

CHÉILORAPHIE [*ké-i, fî*] n. f. (du gr. *kheilos,* lèvre, et *rhaphê,* suture). Opération chirurgicale qui consiste à coudre provisoirement, du moins en partie, les lèvres, pour assurer l'immobilité de la bouche et des régions voisines. (On écrit aussi CHILORAPHIE.)

CHÉILOSIE [*ké-i, zî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, renfermant des mouches assez nombreuses en espèces dans nos contrées et dont les larves vivent dans la tige de certaines plantes et dans les champignons.

CHÉIMATOBIE [*ké-i, bî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométridés, renfermant des phalènes d'hiver, dont les femelles n'ont que des ailes rudimentaires.

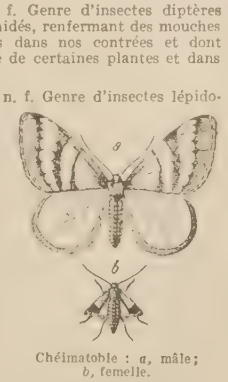

Chéimatobie : *a,* mâle ; *b,* femelle.

— ENCYCL. L'espèce type du genre *cheimatobia brumata,* ou phalène hyémale, dont la chenille dévore les feuilles, les bourgeons et les jeunes fruits, est très nuisible à toutes sortes d'arbres. Elle est commune partout. C'est en novembre et décembre que les femelles grimpent sur les arbres pour pondre. On les en empêche en entourant le tronc d'une ceinture-piège, d'un anneau de glu ou d'un mélange ayant des propriétés analogues.

CHÉIMATOPHILE [*ké-i, fil'*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tortricidés, renfermant de petites tordeuses, dont les chenilles vivent sur les chênes.

Chéimatophile.

CHEÏN (Michel Boris), boyard et voïvode moscovite, célèbre par la défense héroïque de la place de Smolensk contre le roi de Pologne Sigismond III (1611). Fait prisonnier lors de la reddition de la ville, il resta neuf ans en captivité. Sous le tsar Michel Fedorovitch, il devint général en chef. Ayant capitulé en rase campagne dans une nouvelle guerre contre la Pologne, il fut condamné pour trahison et eut la tête tranchée (1634).

CHEÏN (Alexis Semenovitch), boyard moscovite, né en 1662, mort en 1700. Général d'armée sous Pierre le Grand, il prit part aux deux expéditions d'Azov (1695, 1696) et écrasa les Strelitz près de Moscou.

CHEIPOUR n. m. Trompette dont l'origine semble très ancienne et qui actuellement est en usage chez les Arabes de l'Asie. (On trouve sur certains bas-reliefs de Ninive des guerriers jouant d'un instrument analogue.)

CHÉIR [*ké-ir'*] préfixe (du gr. *kheir*, main). Se trouve dans les mots scientifiques avec le sens de *main*. (On l'écrit aussi CHIR.)

CHÉIRANTHÈRE [*ké-i*] n. f. Genre de pittosporacées renfermant des arbustes à rameaux volubiles ou simplement flexueux, des régions extratropicales de l'Australie. (On cultive en serre et en plein air, dans le midi de la France, la chéiranthère linéaire.)

CHEIRANTHUS [*ké-i, tuss*] n. m. Nom scientifique du genre *giroflée*.

CHEIRE [*chèr'*] n. f. Nom donné aux coulées de lave des volcans d'Auvergne.

— ENCYCL. Les *cheires*, comme les *sciarre* de l'Etna,

Cheires du puy de Dôme.

ont une surface hérissée de scories plus ou moins chaotiques, qui ont lutté durant leur refroidissement contre les efforts disloquants de la roche encore en fusion. Les cheires du puy de Dôme en sont un bon exemple.

CHÉIROGALE [*ké-i*] n. m. Genre de mammifères lémuriens, renfermant de petites formes nocturnes propres à Madagascar.

CHÉIROLÉPIS [*ké-i, piss*] n. m. Genre de poissons ganoïdes, de la famille des palæoniscidés, aux écailles très petites, rhombiques ou presque carrées, fossiles dans le terrain dévonien.

Chéirolépis.

CHÉIROMYIDÉS [*ké-i*] n. m. pl. Famille de mammifères lémuriens dont le chéiromys est le type.

CHÉIROMYS [*ké-i, miss*] ou **CHIROMYS** [*ki, miss*] n. m. Genre de mammifères lémuriens nocturnes, type unique de la famille des chéiromyidés, et que l'on nomme communément *aye-aye* (v. ce mot.)

CHÉIRONOME [*ké-i*] n. m. (du gr. *kheir*, main, et *nomos*, règle). Nom donné souvent, dans l'antiquité, aux acteurs des pantomimes. (On écrit aussi CHIRONOME.)

CHÉIRONOMIE [*ké-i, mî*] n. f. Art de régler les gestes pendant la danse et la déclamation. || Mimique, pantomime. || Manœuvre de pugilat, qui consiste à fatiguer l'adversaire en se bornant à parer les coups. (On écrit aussi CHIRONOMIE.)

CHÉIRONOMIQUE [*ké-i, mik'*] adj. Qui a rapport à la chéironomie. (On écrit aussi CHIRONOMIQUE.)

CHÉIRONOMISTE [*ké-i, misst'*] n. m. Celui qui enseignait la chéironomie. (On écrit aussi CHIRONOMISTE.)

CHÉIROPONIES [*ké-i, nî*] ou **CHIROPONIES** [*ki, nî*] n. f. pl. (du gr. *kheiroponia*, travail manuel). Antiq. gr. Fêtes célébrées par les artisans.

CHÉIROPTÈRES [*ké-i*] n. m. pl. Zool. V. CHIROPTÈRES.

CHÉIRURUS [*ké-i, russ*] n. m. Genre de trilobites, caractérisé par une glabelle convexe et des lèvres épineuses et qui sont fossiles dans les terrains siluriens.

CHEKAN, village du Soudan anglo-égyptien (Kordofan), dans la vallée du Khor-el-Nil, affluent du Nil. Défaite des Egyptiens par les mahdistes (5 nov. 1883).

CHEKE ou **CHEEKE** (sir John), écrivain anglais, né à Cambridge en 1514, mort à Londres en 1557. Il occupa la chaire de grec fondée à Cambridge par Henry VIII. En 1544, il fut précepteur et théologien en titre d'Edouard VI. Mêlé après la mort de ce roi au mouvement qui plaça la couronne sur la tête de Jane Grey, il fut incarcéré à la Tour de Londres ; au bout d'une année, sir John obtint de fixer sa résidence à Strasbourg ; mais, attiré dans un piège à Bruxelles, en 1556, il y fut arrêté, transporté en Angleterre et mis en demeure de choisir entre l'abjuration et l'échafaud. Il abjura et mourut peu après.

Che ki [*Mémoires historiques*], titre de la grande compilation historique rédigée par Sé-ma-Ts'ien vers la fin du IIe siècle av. J.-C. Cet ouvrage fondamental a servi de modèle aux *Histoires dynastiques* de la Chine. Il se compose d'*Annales principales*, de *Tableaux chronologiques*, de *Traités* à forme de monographies, d'histoires annalistiques de maisons féodales, et, enfin, de biographies. Les *Annales principales* commencent avec les *Cinq Souverains* (*Outi*), et comprennent les *San Wang : Trois Dynasties royales* (*Hia, In et Tchéou*), la dynastie impériale des Ts'in et les débuts de la première dynastie Han. Les deux tiers environ de l'œuvre de Sé-ma-Ts'ien ont été traduits par l'illustre sinologue français Chavannes, en cinq volumes (1895-1905). Cette traduction est à l'heure actuelle le principal monument de la science sinologique.

CHÉ-KIANG, province de la République chinoise. V. TCHÉ-KIANG.

Che king, un des principaux classiques chinois. C'est une anthologie poétique ; le choix des poèmes passe pour être l'œuvre de Confucius. L'ouvrage est divisé en quatre parties. La première (*Kouo fong*) contient des chansons restées très près de l'inspiration populaire. Les trois suivantes (*Siao ya, Ta ya, Song*) sont composés principalement des chants rituels. Le *Che king* est l'ouvrage qui fournit les données les plus anciennes sur la civilisation chinoise. Traductions : anglaise, de Legge ; française, du P. Couvreur. S. J. Une étude sur les vieilles chansons chinoises a été publiée par M. Granet sous le titre : *Fêtes et chansons de la Chine ancienne*.

CHÉLANDE n. m. Ancien bâtiment de guerre employé au moyen âge, particulièrement à l'époque byzantine et au temps des Croisades, et que certaines médailles nous montrent comme ayant un rang de rames et une tour militaire élevée au centre du navire.

Chélande (médaille ancienne), d'après le Glossaire nautique de Jal.

CHELARD (Hippolyte-André-Jean-Baptiste), compositeur français, né à Paris, en 1789, mort à Weimar en 1861. Élève de Dourlen et de Gossec au Conservatoire, premier grand prix de Rome en 1811, il fit représenter à Naples, en 1815, un opéra bouffe, *Casa da Vendere*, et à l'Opéra de Paris, en 1827, un *Macbeth*, dont Rouget de Lisle lui avait fourni le livret, et qui n'eut que peu de succès, mais fut beaucoup mieux accueilli à Munich. En dehors de ses ouvrages dramatiques, Chelard a écrit une messe, des chœurs, des cantates. Chef d'orchestre de l'Opéra allemand de Londres en 1832 et 1833. Il fut appelé, en 1836, à Weimar comme maître de chapelle du grand-duc, fonctions qu'il exerça un peu plus tard concurremment avec Liszt. En 1864 on a représenté, au théâtre de la Scala de Milan, un opéra posthume de Chelard : *le Aquite romane*.

CHÉLATE [*ké*] n. m. (du gr. *khélé*, pince). Appendice d'un crustacé, terminé en pince.

Chélate d'écrevisse.

CHELEM [*lèm*] n. m. (altér. de l'angl. *slam*, écrasement). Au boston, au whist et au bridge, Réunion de toutes les levées dans les mains de deux joueurs associés. || *Faire chelem*, Faire toutes les levées. || *Etre chelem*, N'avoir fait aucune levée. || *Petit chelem*, Réunion de toutes les levées moins une. (On écrit aussi SCHELEM et SCHLEM.)

CHÉLÉRYTHRINE [*ké*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{21}H^{17}NO^4$ rencontré à côté de chélidonine dans les racines de chélidoine.

CHÉLEUTITE [*ké*] n. f. Minerai de cobalt qui est une variété bismuthifère de smaltine.

CHÉLICÈRE [*ké*] n. f. Appendice pair situé en avant du céphalothorax des arachnides, et représentant l'antenne modifiée.

— ENCYCL. Chez les araignées, les *chélicères* sont robustes ; leur pièce basilaire, puissante, reçoit dans une rainure intérieure l'article terminal en griffe qui s'y repose ou en sort à volonté. Cette griffe a sa pointe percée d'une ouverture où débouche le canal de la glande à venin occupant le premier article et s'étendant dans le céphalothorax. C'est avec leurs chélicères que les araignées mordent leur proie pour l'engourdir ou la foudroyer avant de la dévorer.

Chélicère : 1. En place ; 2. Article terminal montrant le réservoir (*a*, venin ; *b*, glande).

CHÉLIDAMATE [*ké*] n. m. Sel ou éther de l'acide chélidamique. || Syn. AMMONCHÉLIDONATE.

CHÉLIDAMIQUE [*ké, mik'*] adj. Se dit d'un acide oxypyridine-dicarbonique de formule $C^7H^5NO^5$, résultant de l'action de l'ammoniaque sur l'acide chélidonique. || Syn. AMMONCHÉLIDONIQUE.

CHÉLIDOINE [*ké*] n. f. ou **CHELIDONIUM** [*ké, ni-om*] n. m. (lat. *chelidonia* ; du gr. *khélidôn*, hirondelle, parce qu'on disait que l'hirondelle se servait de la plante appelée *chelidonia* pour rendre la vue à ses petits, et que la pierre du même nom se trouvait dans l'estomac des hirondelles). Bot. Genre de papavéracées de l'hémisphère Nord, dont une espèce est appelée *éclaire* ou *grande chélidoine : Le suc caustique de la* CHÉLIDOINE *a été employé contre les verrues*.

Chélidoine : *a*, fruit.

— Minér. Variété d'agate.

— *Petite chélidoine*, Nom vulgaire de la ficaire.

— ENCYCL. Bot. La grande *chélidoine* est une plante vivace, à feuillage d'un vert glauque, et à fleurs jaunes ; elle croît au voisinage des habitations. Elle laisse écouler, quand on la blesse, un suc laiteux, d'un beau jaune-orangé, caustique, qu'on employait jadis pour détruire les verrues.

CHÉLIDON [*ké*] n. m. Genre d'hirondelles, dont l'espèce type est le *chelidon urbica* ou hirondelle de fenêtre. (On dit maintenant DELICHON.)

CHÉLIDONATE [*ké*] n. m. Sel ou éther de l'acide chélidonique.

CHÉLIDONIEN [*ké, ni-in*] adj. Qui ressemble à l'hirondelle : *Structure* CHÉLIDONIENNE.

CHÉLIDONIES [*ké, nî*] n. f. pl. (du gr. *khélidôn*, hirondelle). Antiq. gr. Fête célébrée à Rhodes, au printemps, pour le retour des hirondelles. (Les enfants allaient quêter de porte en porte, en chantant la chanson dite *chélidonisme*.)

CHÉLIDONINE [*ké*] n. f. Alcaloïde existant dans la grande chélidoine. (La *chélidonine* a pour formule $C^{20}H^{19}NO^5$. On l'extrait de la racine de chélidoine. Elle se présente sous forme de cristaux brillants fondant à 153°. Elle n'est pas toxique.)

CHÉLIDONIQUE [*ké, nik'*] adj. Se dit d'un acide existant à côté d'acide malique dans la grande chélidoine.

CHÉLIDONIS ou **CHÉLIDON**, maîtresse du préteur Verrès en Sicile, ayant sur lui une telle influence que beaucoup de plaideurs s'adressaient à elle.

CHÉLIDONISME [*ké, nissm'*] n. m. Chanson joyeuse dite *Chanson de l'hirondelle*. V. CHÉLIDONIES.

CHÉLIDONOPSIS [*ké, psiss'*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des *mutilidés*.

— ENCYCL. La coquille des *chélidonopsis*, brillamment colorée en vert émeraude, ovalaire très allongée avec deux carènes postérieures très allongées et recourbées qui leur donnent l'aspect d'une queue fourchue. Ces mollusques, essentiellement africains, habitent la partie orientale du bassin du Congo, où on les trouve enfoncés dans la vase à une assez grande profondeur.

CHELIDONURA n. m. Ancien nom d'un genre de mollusques pélécypodes appelé aujourd'hui *chélidonopsis*.

CHÉLIDURE [*ké*] n. f. Genre d'insectes orthoptères, famille des forficulidés, renfermant des perce-oreille dont l'abdomen, dilaté graduellement, est terminé par une pince à branches écartées à la base. (Les chélidures habitent les régions froides et montagneuses de l'Europe.)

Chélidure.

CHÉLIF (le), le plus long fleuve de l'Algérie (700 kil.) formé sur les Hauts-Plateaux par la réunion de l'oued Touil et du Nahr-Ouassel. Après avoir traversé des défilés dans la région de Boghari, il coule de O. en E., dans une vallée très encaissée et de climat très chaud, entre le Dahra au N. et l'Ouarsénis au S. Il reçoit alors ses principaux affluents : l'oued Rouina, l'oued Isly, l'oued Riou, enfin la Mina. Son régime instable nuit à l'irrigation et à la mise en valeur de la vallée dont le principal centre est Orléansville : on y a toutefois essayé des cultures de coton, que favorise la température élevée. Le Chélif se jette dans la Méditerranée à 12 kil. au N. de Mostaganem : même à son embouchure, il n'est pas navigable.

CHELIF, commune mixte du départ. d'Alger, arrond. d'Orléansville ; 91.875 hab.

CHÉLIFÈRE [*ké*] n. m. Genre d'arachnides pseudoscorpionides de l'ordre des chernètes, renfermant de petits animaux bruns, à longs bras antérieurs.

— ENCYCL. Le *chélifère* cancroïde, ou scorpion des livres (*chelifer cancroides*), est commun dans les vieux livres, les herbiers, etc., où il fait la chasse aux minuscules bêtes nuisibles, psoques, acares, etc.

Chélifère.

CHÉLIFORME [*ké*] adj. (du gr. *khélé*, pince, et de *forme*). Qui a la forme d'une pince. (Se dit surtout du dernier article des pattes, ou dactylopodite, des crustacés, quand il est en pince didactyle comme chez tant d'amphipodes.)

CHÉLIHYDRONATE [*ké*] n. m. Sel de l'acide chélihydronique.

CHÉLIHYDRONIQUE [*ké, nik'*] adj. Chim. Syn. de XANTHOCHÉLIDONIQUE.

CHELINGUE [*lingh'*] n. f. Bateau de la côte de Coromandel.

— Encycl. La *chelingue* est une sorte de caisse pointue aux deux bouts et sans membrure ; les murailles sont tenues par les bancs, l'arrière est ponté. Elle a 10 à 12 m. de long sur 3 m. de large ; les avirons sont des pagaies, et l'on gouverne avec un aviron de queue. Ces bateaux peuvent seuls naviguer sur la côte de Coromandel.

Chelingue.

CHELINGUER [*ghé*] v. intr. Argot. Puer.

CHÉLIS ou **CHÉLY** (saint), évêque de Javoux (aujourd'hui Mende), mort vers 540. — Fête le 25 octobre.

CHELIUS (Maximilien-Joseph de), chirurgien allemand, né à Mannheim (grand-duché de Bade) en 1794, mort en 1876 à Heidelberg où il fut professeur et créa une clinique chirurgicale pour les lésions oculaires.

CHELLA, faubourg de Rabat (Maroc français). Nécropole mérinide en ruines.

CHELLALA, commune mixte d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. et à 100 kil. de Médéa), sur les Hauts-Plateaux ; 17.000 hab. Elevage du mouton.

CHELLÉEN [*lé-in*], **ENNE** adj. (de *Chelles* nom de localité). Se dit du temps qui marque le début de l'âge quaternaire. (Le type en a été pris à Chelles [Seine-et-Marne], dans de vieilles alluvions de la Marne, où l'on a trouvé *elephas antiquus*, associé à des silex taillés [silex chelléens]. L'époque chelléenne correspond à la dernière période interglaciaire.)

— Substantiv. : *Le* chellÉen.

CHELLERI (Fortunato), compositeur italien, né à Parme en 1686, mort à Cassel en 1757, fut élève de son oncle, Bassani, qui était maître de chapelle de Plaisance. De 1707 à 1722 il fit représenter une quinzaine d'opéras, parmi lesquels : *Griselda, Penelope, Temistocle, Amor della patria*, etc. Il fut ensuite maître de chapelle à Würtzbourg, puis directeur de la musique du landgrave de Hesse-Cassel. Chelleri a écrit des messes, des cantates, des psaumes, des fugues pour l'orgue et le clavecin.

CHELLES [*chèl'*] (en lat. **Cellæ**), commune de Seine-et-Marne, arrond. et à 26 kil. de Meaux, sur la Marne ; 9.715 hab. (*Chelléens, ennes* ou *Chellois, oises*). Ch. de f. Est. Carrières et fabrique de plâtre. Station préhistorique. Ruines d'une abbaye de femmes fondée au VIe siècle par sainte Clotilde, rebâtie au VIIe par la reine sainte Bathilde, épouse de Clovis II, illustrée par des abbesses de sang royal, supprimée en 1790 et démolie en 1793. Concile de 1008, pour la réforme de l'abbaye de Saint-Denis.

CHELLOUH [*chèl-loû*], **CHELLAHA** ou **CHLEUH** [*chleû*] n. m. Groupe de dialectes berbères parlés dans le sud et l'est du Maroc par des peuples de race kabyle. V. Chleuh.

CHELM [*kelm*] ou **HELM** (en allemand **Kholm**), ville de Pologne (voïvodie de Lublin), sur l'Uher, affluent du Bug ; 22.000 hab. Le *district de Chelm* a 119.950 hab. (75,4 p. 100 de Polonais d'après les statistiques polonaises). Forteresse. Commerce de bétail et de céréales. Victoire des Russes sur les Polonais (8 juin 1794) et des Allemands sur les Russes (1er-3 août 1915).

CHELMINSKI (Jean), peintre de genre polonais, né à Brzostow (Pologne russe) en 1851. Elève de Frantz Adam à Munich, il a peint des scènes de chasse ou de bivouac : *Reconnaissance de hussards ; Chasse à courre au XVIIIe siècle ; la Retraite de Russie.*

CHELMNO [*kel'*] (en allem. **Kulm**), ville de Pologne, ch.-lieu de district du palatinat de Poméranie, sur la Vistule ; 11.700 hab. (83 p. 100 de Polonais). Fabriques de machines agricoles. Chelmno est une des plus vieilles villes de Pologne.

— La **terre de Chelmno et de Michalow** fut donnée aux Chevaliers teutoniques, en 1228, par le duc Conrad de Masovie. La Pologne la récupéra par le traité de Thorn (1466). La Prusse se l'adjugea lors du premier partage de la Pologne (1772), mais dut la céder au « Grand-Duché de Varsovie » (1807-1815). Elle en reprit définitivement possession en 1815. Avant la signature de l'acte général du Congrès de Vienne, elle la détacha du duché de Posen, qui devait recevoir des garanties spéciales, et l'incorpora à la Prusse occidentale. Elle l'a restituée à la Pologne au traité de Versailles (1919). — Le *district de Chelmno* a 47.100 hab. (74,4 p. 100 de Polonais).

CHELMON ou **CHELMO** n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des squamipennes, renfermant des petites formes ressemblant aux chétodons, avec le museau allongé en tube au bout duquel s'ouvre la bouche, en petite fente horizontale. (Les chelmons, dont on connaît quelques espèces propres aux mers des Indes, sont ornés de couleurs vives ; ils se tiennent près des rivages, et lancent avec leur bouche des gouttes d'eau sur les insectes pour les faire tomber dans l'eau et les dévorer.)

Chelmon.

CHELMONSKI (Joseph), peintre polonais, né à Betchki en 1849, mort à Kuklowska en 1914. Elève de Gerson, il termina ses études à Munich, puis vint s'installer à Paris et y exposa au Salon, où il obtint une Mention honorable (1882) avec une scène intitulée *Devant le cabaret*. Il a peint surtout des paysages et des scènes de la vie populaire polonaise : *Au milieu des blés, le Dimanche en Pologne, Une voiture à quatre chevaux* (musée de Cracovie), *Retour de chasse*, etc.

CHELMSFORD (en lat. **Cæsaromagus**), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Essex), au confluent du Cann avec le *Chelmer ;* 20.700 hab. Minoteries, brasseries, tanneries, commerce de produits agricoles, fonderies de cuivre. Courses annuelles fort suivies.

CHELMSFORD, famille anglaise de légistes, de soldats et d'hommes d'Etat, dont le nom patronymique est Thesiger, d'origine saxonne. — Frédéric Thesiger, né et mort à Londres (1791-1878), brilla comme avocat d'assises, entra aux Communes en 1840. Lord Derby le prit comme chancelier en 1858 et, en conséquence, le créa baron **Chelmsford**. Il lui confia de nouveau les sceaux en 1868, mais Disraeli le remplaça sans façon l'année suivante. — Son fils, Frederic-Augustus Thesiger, second baron, né en 1821, mort en 1905, servit en Crimée, aux Indes pendant la grande mutinerie, en Abyssinie. Il commandait en chef (1872) pendant la guerre contre les Zoulous, où périt Louis-Napoléon. — Le fils du précédent, Frédéric-John-Napier Thesiger (1869-1933), avocat, fut gouverneur du Queensland (1905-1909) puis de la Nouvelle-Galles du Sud, et vice-roi des Indes. Il fut créé vicomte en 1921.

CHELMSFORDITE [*chèlm'-sfor-dit'*] n. f. (du nom de la ville de *Chelmsford* dans le Massachusetts). Silicate naturel d'aluminium et de calcium, qui est une variété de wernérite.

CHELMZA [*kelm-ja*] (en allem. **Kulmsee**), ville de Pologne (palatinat de Poméranie, distr. de Thorn), sur les bords du lac de même nom ; 10.675 hab. Sucrerie importante. Vieille église bâtie en 1251, reconstruite en 1422. Chelmza fut jusqu'à 1824 le siège des évêques de Chelmno.

CHÉLODINE ou **CHELODINA** [*ké*] n. f. Genre de reptiles chéloniens, famille des chélydidés, renfermant des tortues d'eau douce à cou très long et à tête plate ressemblant à celle d'un serpent. (La principale espèce [*chelodina longicollis*] habite l'Australie ; c'est la tortue à long cou ; elle est inoffensive malgré son aspect quelque peu redoutable.)

Chélodine.

CHÉLODONTE [*ké*], adj. (du gr. *khêlê*, pince, et *odous, odontos, dent*). Qui a les dents en forme de pince.

CHÉLOÏDE [*ké*] n. f. (du gr. *khêlê*, pince, et *eïdos*, forme). Tumeur cutanée se développant sur les cicatrices.

— Encycl. On considérait autrefois une *chéloïde* spontanée et une chéloïde cicatricielle. On tend aujourd'hui à ne plus admettre que cette dernière, qui se développe sur une lésion cutanée antérieure (brûlures, cicatrices de lésions syphilitiques, cicatrices opératoires, pourtour des fistules d'adénite). Elle se présente le plus souvent sous la forme d'un bourrelet ou d'un plateau surplombant, accompagné parfois de brides. La chéloïde est formée surtout de tissu fibreux. L'ablation chirurgicale, les injections de thiosinamine ont été employées. Aujourd'hui, on y a ajouté la cryothérapie et la radiothérapie.

CHÉLON, fleuve de l'ouest de la Russie d'Europe, tributaire du lac Ilmen. Cours très sinueux, d'environ 200 kil.

CHÉLONE [*ké*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des braconidés, renfermant de petits bracons dont la carapace abdominale est d'une seule pièce. (Leurs larves sont parasites des chenilles.)

CHÉLONÉ, nymphe que Hermès transforma en tortue, parce qu'elle avait refusé avec raillerie d'assister aux noces de Zeus.

CHÉLONÉE ou **CHÉLONE** [*ké*] n. f. Genre de reptiles chéloniens, famille des chéloniidés, renfermant des tortues marines, à carapace déprimée, couverte de larges écailles, à pattes munies chacune d'une ou deux griffes.

— Encycl. Le genre *chélonée* renferme deux espèces principales : la chélonée franche (*chelone mydas*) dont les écailles du dos ne sont pas imbriquées ; elle atteint 2 m. de longueur et un poids de 500 kg. ; on la trouve dans toutes les mers, excepté la Méditerranée ; elle se nourrit d'herbes marines ; sa chair, et ses œufs qu'elle enfouit dans le sable, sont comestibles ; sa graisse est de couleur verte. La chélonée imbriquée (*chelone imbricata*), plus connue sous le nom de *caret*, fournit l'écaille. V. caret.

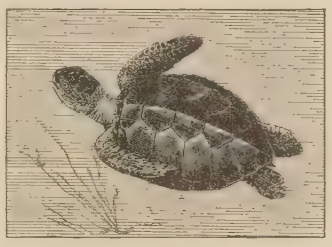

Chélonée.

CHELONIA [*ké*] n. f. Nom scientifique des papillons vulgairement appelés *écailles*. (On leur a attribué aussi le nom de *arctia*. Ces lépidoptères constituent le genre type d'une famille dite des *chélonidés*. Les chenilles, parfois appelées *oursonnes*, se déplacent rapidement en plein jour sur le sol. Les adultes sont des plus richement colorés. La *chelonia caja*, ou écaille martre, se trouve partout en Europe.)

CHÉLONIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de lépidoptères dont la chelonia est le type. (On dit aussi arctidés.)

CHÉLONIENS [*ké, ni-in*] n. m. pl. (du gr. *khélônê*, tortue). Ordre de reptiles renfermant les tortues. V. tortue.

CHÉLONIIDÉS [*ké, dé*] n. m. pl. Famille de reptiles *chéloniens*, renfermant de grandes tortues marines dont la chélonée est le type.

CHÉLONIUM [*ké, ni-om'*] n. m. (gr. *khélônion ;* de *khélônê*, tortue). Antiq. Taquet soutenant le moufle d'un appareil de levage.

CHÉLONOBIE [*ké, bî*] n. f. Genre de crustacés cirripèdes, famille des balanidés, qui vivent fixés sur toutes sortes de corps flottants, sur les tortues marines, etc. (L'espèce la plus commune est la *chelonobia testudinaria*, des mers d'Europe.)

CHÉLONOGRAPHE [*ké, graf'*] n. m. Naturaliste qui s'occupe particulièrement des tortues. (Peu us.)

CHÉLONOGRAPHIE [*ké, fî*] n. f. (du gr. *khélônê*, tortue, et *graphein*, décrire). Partie de l'histoire naturelle qui traite des tortues. (Peu us.)

CHÉLOSTOME [*ké-loss-tom'*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des apidés, comprenant de petites abeilles solitaires voisines des osmies, qui nidifient dans le bois mort ou dans les tiges sèches de la ronce.

Chélostome.

CHELSEA [*tchèl-sî*], ancienne ville d'Angleterre (comté de Middlesex), sur la rive gauche de la Tamise, vis-à-vis de Battersea ; 63.700 hab. Cette localité fait aujourd'hui partie de Londres. Hôtel des Invalides, fondé en 1682 par Charles II ; maison d'éducation d'orphelins militaires, fondée en 1801 par le duc d'York.

Chelsea (porcelaine de). Vers 1730 fut fondée à Chelsea, sous la direction d'artistes céramistes de Saxe, une manufacture de porcelaine ; le roi George II la favorisa ; elle imita d'abord les productions chinoises, puis prit le saxe pour modèle ; cette fabrication a cessé vers 1780, date à laquelle la manufacture fut transférée à Derby ; elle rappelle Sèvres pour la couleur, et le saxe pour les formes. C'est la plus recherchée des porcelaines d'Angleterre. Marque : CB, avec une ancre peinte en or ou en rouge.

CHELSEA, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur la baie de Massachusetts ; 43.200 hab. C'est un vrai faubourg de Boston.

CHELTENHAM, ville de Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Glocester), sur le *Chelt*, affluent de la Severn ; 48.400 hab. Fabriques de meubles, commerce de drap. Marché. Sources minérales mises à la mode par George III, et très fréquentées.

CHELVA, ville d'Espagne (prov. de Valence), sur un affluent du Guadalaviar ; 6.000 hab. Ch.-lieu de district. Filatures de soie ; blé, vins, miel.

CHÉLYDE [*ké*] n. f. Genre de reptiles *chéloniens*, famille des chélydidés, renfermant des tortues de grande taille, à tête plate, triangulaire, large, avec les narines prolongées en trompe, couverte, comme le cou, d'expansions cutanées déchiquetées. (L'espèce type est la *matamata* ou *rapa rara* des Indiens [*chelys fimbriata*], pouvant atteindre 2 m. de long et dont la carapace, plate, est bossuée irrégulièrement. Elle chasse la nuit, attaque les poissons, les oiseaux. Elle est commune dans les cours d'eau de la Guyane et du nord-est du Brésil.)

Chélyde.

CHÉLYDIDÉS ou **CHÉLYDÉS** [*ké*] n. m. pl. Famille de reptiles *chéloniens*, renfermant des tortues d'eau douce dont le cou, très long, ne peut se rétracter à l'intérieur de la carapace et se replie seulement sur le côté, où il reste constamment visible. (Cette famille contient les genres *chélodine, chélyde, hydroméduse, platémyde, péloméduse, podocnémide, sternothère*, etc.)

CHÉLYDRE [*ké*] n. f. Genre de reptiles *chéloniens*, renfermant des tortues fluviatiles de l'Amérique du Nord. (L'espèce la plus commune aux Etats-Unis, la chélydre serpentine [*chelydra serpentina*], peut dépasser 1 m. de long. Ces tortues verdâtres, très carnassières et féroces, nocturnes, attaquent les oiseaux, oies, poules, canards, qu'elles noient et dévorent ensuite ; souvent, elles mordent les personnes qui se baignent.)

Chélydre.

CHÉLYS [*ké-liss*] n. f. (du gr. *khélus*, tortue). Lyre faite primitivement avec une écaille de tortue.

CHEMAGE n. m. (rad. *chemin*). Droit féodal de péage perçu, d'après la coutume de Sens, sur les voitures, au passage de certains chemins. || Ailleurs, au passage par certains bois.

CHEMAKHA, ville de la R. S. S. d'Azerbaïdjan (fédération transcaucasienne de l'U. R. S. S.), près du Pirsagat ; 23.000 hab. Ch.-lieu de district. Fabrication de soieries, de tapis type *soumak ;* tanneries, teinturerie, savonneries, briqueteries. Cette ville, rudement secouée par nombre de séismes (le dernier date de 1902), existait dès l'antiquité ; elle fut le ch.-lieu du Chirwan jusqu'en 1734, date où la remplaça *Ienghi-Chamakhi*, ou Chemakhala-Neuve.

CHEMAZÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 30 kil. de Laval ; 1.355 hab. Ch. de f. Etat. Château de Saint-Ouen (XVIe s.).

CHEMBERA (Aloïs Vojtech), savant et patriote tchèque né en 1807, mort en 1882. Il devint, en 1850, professeur de langue et littérature tchèque à l'université de Vienne. Il rendit des services à la cause de son pays, et laissa divers travaux historiques, tels que *l'Invasion des Mongols en Moravie* (1841), *Description de la Moravie et de la Silésie* (1863 et 1869), *les Anciens Slaves d'Occident* (1868).

CHÈME n. f. (gr. *chemê*). Mesure de capacité pour les liquides pris en très petite quantité, dans le système attique. (Suivant Dioscoride, la chème valait un quart de *cyathos;* suivant Priscien, un tiers de cyathos, soit environ 1 centilitre. On distinguait, d'ailleurs, la grande chème et la petite chème.)

CHÉMER [*mé*] **(SE)** v. pr. (ital. *scemar;* du lat. *semis,* moitié). Se réduire de moitié. || Dépérir. (Vx.)

CHÉMÉRAGE n. m. (rad. *chemier*). Privilège du chemier, en droit féodal.

CHÉMÉRÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. de Saint-Nazaire, à 32 kil. de Nantes; 1.140 hab. Ch. de f. Etat.

CHÉMERY, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 27 kil. de Blois, à la lisière de la Sologne; 1.180 hab. Pierre dure.

CHEMIAKA (Dimitri Youriévitch), prince moscovite, mort en 1453, fils de Youri Dimitrievitch. Vassili III, grand-duc de Moscou, ayant fait crever les yeux au frère de Chemiaka, ce dernier s'allia au khan de la Horde d'Or, et s'empara de Moscou; Vassili tomba entre les mains du vainqueur, qui le fit aveugler. Remis en liberté, Vassili reprit Moscou (1447) et remonta sur le trône. Chemiaka fit d'abord mine de se soumettre, mais il reprit bientôt les armes (1449); battu à Galitch, il se réfugia à Novgorod, où il mourut, vraisemblablement empoisonné.

CHEMIAKA KHAN, prince Kazak, fils de Téouke ou Tiavka, khan de la Horde Moyenne, mort en 1740. Il sollicita la protection de la Russie pour asseoir sa prépondérance sur ses rivaux.

CHEMICAGE n. m. Action d'appliquer, à l'extrémité soufrée des allumettes, la pâte phosphorée. (On dit aussi CHIMIQUAGE.)

CHEMIER [*mi-é*], **CHEFMIER,** ou **CHEFMIEX** n. m. (contract. du lat. *caput mansi,* chef de la maison). Aîné noble jouissant du droit de chémérage.

— ENCYCL. Tant que durait l'indivision, le *chemier* tenait le fief en parage; aussi l'appelait-on *chef parageur.* Jusqu'au partage, il recevait les hommages tant pour lui que pour les puînés, et portait également l'hommage pour tout le fief, en garantissant les puînés, mais ceux-ci ne lui devaient pas l'hommage.

CHEMILLÉ, ch.-lieu de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 22 kil. de Cholet; 4.025 hab. Ch. de f. Orléans. Filatures et blanchisseries de toiles de lin. Eglises St-Pierre (XIIe s.) et Notre-Dame (en partie des XIe et XIIe s.), toutes deux romanes; ruines de Saint-Léonard, incendiée lors des guerres de Vendée. Défaite des vendéens le 11 avril 1793. Près de là, au château de Souchereaux, fut arrêté Stofflet. — Le canton a 11 comm., et 11.420 hab.

CHEMILLÉ-SUR-DÊME, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 32 kil. de Tours; 925 hab. Ch. de f. Port-Boulet à Châteaurenault. Eglise du XIIe siècle. Château de la Marchère.

CHEMIN n. m. (bas lat. *caminus;* du celt. *camen* formé de *cam,* pas). Sentier tracé, terrain déblayé, route qui mène d'un lieu à un autre: *Tracer un* CHEMIN. *Petit* CHEMIN. CHEMIN *pierreux.* CHEMIN *vicinal.* || Terrain déblayé ou non: CHEMIN *de traverse,* et, *par analogie,* Passage, issue qu'on se procure: *Torrent qui s'ouvre un* CHEMIN *à travers la forêt. S'ouvrir un* CHEMIN *à travers les ennemis.* || Voie quelconque de communication: *Savoir le* CHEMIN. *Prendre son* CHEMIN *par mer,* et au fig.: *Les rivières sont des* CHEMINS *qui portent et qui marchent.* (Pascal.)

— *Par extens.* La distance qui sépare deux points; espace parcouru, ou à parcourir, pour aller d'un lieu à un autre: *La ligne droite est le plus court* CHEMIN *entre deux points. Le* CHEMIN *est long de Paris à Marseille.*

— *Fig.* Direction suivie: *Le* CHEMIN *de la vie.* || Voie suivie pour atteindre un but; ligne de conduite: *Le* CHEMIN *des honneurs, Nous ne prenons guère le* CHEMIN *de nous rendre sages.* (Molière.)

— Loc. div. *Chemin de velours, Chemin de fleurs, Chemin sur une pelouse,* Au fig., Voie facile, agréable, commode. || *Chemin des écoliers,* Au fig., Chemin le plus long, celui que prennent les écoliers, en général. || *Chemin du paradis,* Chemin escarpé et fort étroit, et, *au fig.,* Voie difficile à suivre (à cause des difficultés que l'on trouve à faire son salut). || *Passer son chemin,* Ne pas s'arrêter, et, *au fig.,* Ne pas se mêler de ce qui se fait. || *Aller son chemin, son droit chemin,* Suivre sa ligne de conduite, sans se laisser influencer. || *Aller son grand chemin,* Agir sans détour, sans arrière-pensée. || *Aller son chemin, son petit bonhomme de chemin,* Poursuivre son but sans bruit, doucement, sûrement. || *Ne pas aller, Ne pas y aller par quatre chemins,* Aller droit au but; agir sans détours. || *Suivre le bon chemin, Etre dans le bon chemin,* Se bien conduire, marcher dans la voie. || *Etre en bon chemin,* Etre en voie de réussite. || *S'arrêter, Demeurer en bon chemin, dans son chemin, à mi-chemin,* Abandonner une affaire en voie d'exécution. || *Faire du chemin,* Marcher, avancer, et, *au fig.,* Progresser, étendre son action. || *Faire voir du chemin,* Susciter des difficultés. || *Faire son chemin,* Réussir, Parvenir à une belle position. || *Faire la moitié du chemin,* Faire des avances. || *Ouvrir un chemin* ou *le chemin,* Donner l'exemple. || *Montrer le chemin,* Montrer l'exemple. || *Couper chemin à quelque chose,* En arrêter le cours. || *Etre, Se mettre sur le chemin de quelqu'un,* Le traverser dans ses projets. || *Trouver quelqu'un sur son chemin,* L'avoir pour adversaire. || *Trouver des pierres en son chemin,* Se heurter à des difficultés. || *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres,* Le poursuivre à outrance, le malmener. || *Etre, Aller toujours par chemin, par voie et par chemin,* Aller sans cesse de droite et de gauche. || *Etre vieux comme les chemins,* Etre très vieux. (Se dit des personnes et des choses.)

— *Chemin battu,* Chemin dont le sol est foulé par les passants; et, *au fig.,* Routine, moyen banal ou vulgaire: *Suivre les* CHEMINS *battus.* || *Chemin ferré,* Chemin de gravois, dont le sol est tellement durci qu'on le compare à du fer. || *Grand chemin,* Grande voie de communication par terre; et, *au fig.,* Moyen direct, voie exempte de détours: *L'instruction est le* GRAND CHEMIN *de la civilisation.* || *Voleur de grand chemin,* Celui qui dévalise les voyageurs sur les routes. || *Chemins royaux,* Ancien nom des grandes routes qui faisaient partie du domaine de la couronne et qui furent plus tard appelées, selon les temps: *Routes royales, routes impériales, routes nationales.* || *Chemin de traverse,* Voie plus directe mais moins fréquentée que le grand chemin. || *Chemin de halage,* Passage ménagé le long d'une rivière ou d'un canal pour les chevaux qui halent les bateaux.

— *Chemin de fer,* Voie de communication munie, dans toute sa longueur, de deux bandes de fer en saillie, sur lesquelles portent les roues des voitures. (Se dit spécialement de celles de ces voies où les voitures sont remorquées par des locomotives.) || Se dit abusivement pour Wagons, trains: *Monter en* CHEMIN DE FER. V. la partie *encycl.*

— Artill. *Chemin de roulement,* Plates-bandes rectilignes ou circulaires sur lesquelles roulent les galets de certains affûts modernes.

— Art vétér. *Montrer le chemin de saint Jacques,* Se dit d'un cheval qui, au repos, avance un de ses pieds antérieurs et ne le fait toucher au sol que par la pince, ce qui est un signe de lésion du talon.

— Astron. *Chemin de saint Jacques,* Nom vulgaire de la Voie lactée.

— Fortif. *Chemin couvert.* Passage situé derrière un talus de hauteur suffisante pour que les défenseurs puissent circuler à l'abri des coups et des vues de l'ennemi: *Les* CHEMINS COUVERTS *sont coupés de distance en distance par des places d'armes servant aux rassemblements.* || *Chemin de ronde,* Saillie supérieure d'une courtine ou de toute muraille fortifiée. (On l'appelait encore *allée des murs*): *Les* CHEMINS DE RONDE *étaient souvent assez larges pour porter des pièces d'artillerie.* || *Chemin des pontonniers,* Partie du tablier d'un pont militaire située en dehors des poutrelles de guindage servant à assurer la fixité des madriers et sur laquelle circulent les pontonniers pour veiller à l'entretien du pont sans interrompre le passage.

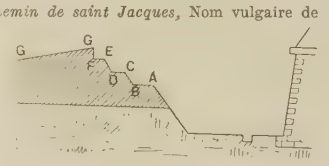

Chemin couvert (fortif.). AB. Terre-plein; CDE. Banquette; EFG. Parapet; GG. Glacis.

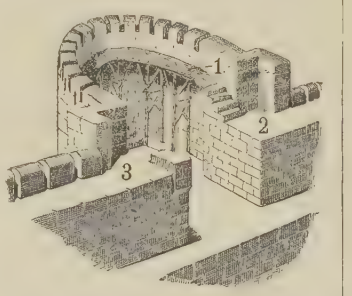

1, 2, 3. Chemin de ronde (fortif.).

— Jeux. *Chemin de fer,* Variété du jeu de baccara, dans lequel tous les joueurs deviennent « banquier » à tour de rôle. (Le banquier ne distribue de cartes qu'à un seul tableau et garde la main jusqu'à ce qu'il perde ou se retire. Dans le premier cas, il passe la main à son voisin de droite; dans le second, au joueur qui achète la banque.)

— Mar. Nombre de milles parcourus en vingt-quatre heures par un navire, ou mieux d'un midi à un autre. || *Chemin de fer* (gréement), Tringle sur laquelle glisse, au moyen de bagues, une voile-goélette, une brigantine à rideaux ou une voile de yacht de course dans le gréement bermudien dit « marconi ». (Le chemin de fer, dans ces cas, remplace les *cercles* entourant la vergue ou le mât.) || *Chemin de fer de pied de bitte.* Conduit en fer sur lequel glisse la chaîne sur le pied de bitte.

— Math. V. INTÉGRALES.

— Mécan. Espace parcouru par un mobile.

— Ponts et ch. *Chemin vicinal,* Chemin public dont le sol appartient à la commune et qui est entretenu par elle (chemin vicinal ordinaire) ou par le département (chemin de grande communication). || *Chemin rural,* Chemin public appartenant à la commune, et non classé comme chemin vicinal, en raison de son peu d'importance. || *Chemin de halage,* Espace de terrain libre que les propriétaires riverains d'un cours d'eau navigable sont tenus d'abandonner à l'Etat, moyennant indemnité, pour le passage des chevaux, des engins ou des hommes qui halent les bateaux. || *Chemin forestier,* Celui que l'on ouvre à travers une forêt pour les besoins de l'exploitation. || *Chemin d'exploitation,* Celui qui relie deux héritages voisins et sert à leur exploitation.

— Relig. *Chemin de la croix,* Route qu'a parcourue Jésus-Christ chargé de sa croix, de Jérusalem au Calvaire. || Suite de quatorze tableaux ou bas-reliefs où sont représentées les scènes de la Passion. (En ce sens, on dit aussi *chemin de croix.*) || Prière indulgenciées que les fidèles récitent devant ces tableaux. || Livre qui contient ces prières.

— Techn. Nom donné, dans différents corps de métiers, à la voie que suit un outil et en général à toute installation facilitant le déplacement d'un appareil. || Voûte sous laquelle le verrier allume le feu pour chauffer le four. || Poutrelles sur lesquelles on roule les tonneaux pour les faire passer d'un bateau à un autre. || Sorte de puits incliné ou de galerie servant à extraire la pierre d'un carrière. || Voie, ou jeu, d'une scie. || Disposition de règles que les ouvriers en bâtiment posent pour traîner les moulures. || Filet de plâtre dressé à la règle pour conduire le calibre. || Trace d'un diamant sur la meule d'un lapidaire. || Tapis long et étroit, ou bande de toile cirée, que l'on étend dans les escaliers, les vestibules, etc. || Endroit où l'on passe le plus fréquemment. || *Faire le chemin,* Placer des coins sous les ardoises afin de les supporter. || *Chemins de fer,* Tringles de fer cubiques que supportent des poutrelles de bois et qui soutiennent les appareils dits « à grande nappe », que l'on emploie aux briseuses et repasseuses des assortiments de cardes.

— *Chemin faisant, En chemin* loc. adv. Pendant le trajet: *Parbleu,* CHEMIN FAISANT, *je te le veux conter.* (Molière.) || *Ami, la mort peut te prendre* EN CHEMIN. (La Fontaine.)

— *En chemin de* loc. prépos. En voie de, en train de: *Etre* EN CHEMIN DE *devenir millionnaire.*

— PROV. **Bonnes terres, mauvais chemins,** Les terres grasses et fertiles font des chemins peu praticables. || **A chemin battu il ne croît point d'herbe,** Il y a peu de profit à espérer d'une industrie dont beaucoup de gens se mêlent. || **Tout chemin mène à Rome,** Il y a maints moyens d'arriver au même but. || **En tout pays, il y a une lieue de mauvais chemin,** Point d'entreprise qui n'offre quelques obstacles. || **Qui trop se hâte reste en chemin,** Il faut ménager ses forces, si l'on veut aboutir.

— ALLUS. HIST. **Chemin de Damas** et **Saint Paul sur le chemin de Damas.** V. PAUL (*saint*).

— SYN. **Chemin, route, voie.** Au propre, *route* éveille l'idée d'un chemin frayé, tracé plus long et plus large tout ensemble que le *chemin. Voie* éveille tantôt l'idée d'un passage, d'une issue nouvelle, tantôt d'un simple *chemin,* d'une simple *route;* toutefois, il est souvent d'un emploi plus relevé, par analogie avec les anciennes voies romaines. — Au figuré, *route,* comme *chemin,* exprime la direction suivie pour atteindre un but, la direction banale, ordinaire, tracée par d'autres. *Voie* désigne plutôt la direction, la ligne de conduite que l'on se trace ou qu'on devrait se tracer pour atteindre une fin particulière.

— ENCYCL. Un *chemin de fer* est constitué par un ensemble de dispositifs permettant le déplacement de véhicules divers par roulement ou glissement sur des barres, câbles, tringles ou poutres métalliques en fer ou en acier et qui leur servent à la fois de guide et de support. Mais, plus spécialement, le chemin de fer est une voie constituée essentiellement par deux bandes d'acier parallèles (rails) sur lesquelles circulent des véhicules (wagons), remorqués par des locomotives.

Les chemins de fer sont nés des recherches faites pour assurer aux véhicules traînés ou remorqués une direction déterminée. Leur origine est donc fort ancienne. Mais tels que nous les concevons aujourd'hui, les chemins de fer sont nés de l'invention de la locomotive. En ce qui concerne le rail, on peut en retrouver l'origine vers 1776, date à laquelle existait près de Sheffield une voie ferrée constituée par des rails-cornières qui guidaient simplement des essieux constitués par des roues sans bandages.

En 1801, la première autorisation est délivrée pour la construction d'un chemin de fer public dont les voitures étaient traînées par des chevaux sur 16 kilomètres environ, entre Wandsworth et Croydon. Sa mise en service eut lieu trois ans après. Mais déjà en 1802 le premier brevet pour machine à vapeur était pris par Vivian et Trevithick, tous deux constructeurs anglais. C'est enfin vers 1806 que le premier d'entre eux en remplaçant pour le guidage des roues les cornières par des barres saillantes sur lesquelles roulaient des poulies à gorge, puis en substituant le simple bourrelet intérieur à cette dernière donna à la voie ferrée la véritable origine dont peuvent se réclamer tous les chemins de fer actuels.

En France, la première ligne de Saint-Etienne à la Loire fut concédée en 1823 entre Saint-Etienne et Andrésieux, pour un parcours de 18 kilomètres environ. Elle fut ouverte en 1827. Cette ligne, comme celles concédées en 1826 et 1828 pour les parcours de Saint-Etienne à Lyon et d'Andrézieux à Roanne et ouvertes en 1830 et 1834, servait au transport de la houille. Les wagons étaient traînés par des chevaux. Ce n'est qu'en 1832 qu'on adopta définitivement, entre Saint-Etienne et Lyon, la traction à l'aide de locomotives à vapeur, et que l'on y assura un service régulier de transport de voyageurs.

En 1835 est concédé le premier chemin de fer aboutissant à Paris. Il est ouvert jusqu'au Pecq, soit sur 19 kilomètres de parcours, le 26 août 1837, cependant que trois ans après, le 9 septembre 1840, était ouverte au public la ligne de Paris à Versailles.

L'historique de la voie ferrée est lié à celui de la locomotive elle-même. Le premier essai de voiture à vapeur date de 1770, et est dû à l'ingénieur français Joseph Cugnot. V. LOCOMOTIVE. La locomotive de Vivian et Trevithick s'inspira des modèles d'un Américain, Olivier Evans, dont la machine à vapeur roulant sur rails n'avait rencontré que de l'incrédulité (1804). Les essais de Blenkinsop (1811), de Brunton (1813) ne conduisirent à aucune solution satisfaisante; et l'Anglais Blacket fut le premier qui prouva *l'adhérence* suffisante des roues de locomotives sur des rails lisses.

En 1829 un progrès considérable est réalisé par l'invention de l'ingénieur français Marc Seguin; sa chaudière tubulaire, à laquelle George Stephenson, fils d'un ouvrier-mineur anglais, sut donner le tirage nécessaire pour la bonne marche du foyer par entraînement des gaz en injectant de la vapeur dans la cheminée, marque l'origine même de la locomotive moderne; celle-ci n'a cessé de se perfectionner. La *Fusée* de Stephenson, qui reçut en 1829 le prix du concours de Liverpool, remorqua 12.942 kilogrammes à la vitesse de près de 24 kilomètres à l'heure. Les locomotives des chemins de fer modernes sont capables de remorquer plus de 1.500 tonnes à une vitesse trois fois supérieure.

La voie et les engins de traction constituent les organes essentiels des chemins de fer. Les wagons remorqués n'ont subi que les progrès susceptibles de les adapter aux exigences du trafic (aménagement des wagons à voyageurs ou à marchandises) et de la vitesse (qui atteint actuellement 60 à 70 kil. pour les trains de marchandises et 120 kil. à l'heure pour les trains de voyageurs).

Les chemins de fer ont reçu, au cours des cinquante dernières années, un développement considérable que n'a même pas retardé la diversité dans l'écartement des voies ferrées (0^m,60 à 2 m.), obstacle important cependant quant à l'échange des véhicules et au transit des wagons.

En France on compte actuellement plus de 50.000 kilomètres de voies ferrées.

Construction. — Sur le terrain, on indique le tracé adopté, c'est-à-dire le piquetage au moyen de jalons plantés dans l'axe de la voie, et distants les uns des autres de 50 mètres environ.

Au piquetage succède le nivellement général du terrain et celui de la ligne future qui se fait sur les piquets en même temps que l'on procède à des nivellements transversaux. Le premier travail fournit le profil en long; le second, les profils en travers; ces profils permettent de calculer les déblais et remblais que l'on doit exécuter, ainsi que les pentes et rampes de la ligne future. Enfin, le lever de plans parcellaires détermine les emprises que l'on doit faire sur les propriétés traversées.

A l'exécution des terrassements, actuellement conduits à l'aide de procédés modernes (pelles à vapeur, excavateurs, etc.) succède celle des ouvrages d'art (ponts, viaducs), et installations de service du chemin de fer.

CHEMINS DE FER. — *PLANCHE I :* 1. La voiture à vapeur de Trévithick et Vivian; 2. La « Fusée » de Stephenson; 3. La locomotive tubulaire de Seguin; 4. Locomotive moderne (type « Mountain » de la Compagnie P.-L.-M.); 5. La « chapelle » du mécanicien et du chauffeur; 6. Automotrice électrique à trolley aérien, de la Compagnie du Midi; 7. Cabine du wattman; 8. Locomotive électrique à accumulateurs (système SATME); 9. Atelier moderne de réparation et entretien de locomotives; 10 et 11. Les premiers chemins de fer (ligne de Saint-Etienne à Andrézieux); 12. Grand wagon de luxe (Compagnie P.-L.-M.); 13. Wagon de trains rapides, entièrement métallique (Compagnie du Nord); 14. Intérieur (jour) d'un wagon-salon (Compagnie P.-L.-M.); 15. Intérieur (nuit) du même wagon-salon; 16. Etablissement de la voie (tripage et tirefonnage à la main); 17. Wagon à potence pour la manipulation et le transport des rails (Compagnie du Nord); 18. Ripeur mécanique Nordberg (Allied Machinery Company); 19. Portique avec plateau magnétique pour la manipulation des rails; 20. Entretien de la voie (bourrage du ballast); 21. Perçage et tirefonnage mécaniques (outillage des chantiers des Ponts-Jumeaux); 22. Perçage mécanique des rails; 23. Estacade; 24. Pont-route métallique (Valenciennes); 25. Pont-route en pierre (passage supérieur); 26. Entrée de tunnel (Boulogne-sur-Mer); 27. Viaduc en pierre (viaduc Sainte-Marie, vallée de Chamonix); 28. Viaduc métallique (pont du Viaur); 29. Voies de classement dans une grande gare de triage; 30. Abords d'une grande voie de bifurcation (croisements dits « sauts-de-mouton »); 31. Vue aérienne du dépôt de locomotives d'Aulnoye (Compagnie du Nord).

CHEMINS DE FER. — *PLANCHE II :* 1. Cabine d'aiguillage moderne; 2. Intérieur d'une cabine d'aiguillage (combinateurs et tableau lumineux indicateur des trajets); 3. Barrière oscillante; 4. Barrière roulante; 5. Indicateur de direction; 6. Disque d'arrêt à distance; 7. Annonciateur à damier précédant un signal d'arrêt; 8. Signal carré d'arrêt absolu; 9. Sémaphore; 10. Signaux divers montés sur un mât unique; 11. Ancienne gare (embarcadère du Chemin de fer du Nord à Paris en 1846); 12. Grande gare moderne (la gare du P.-L.-M. à Paris); 13. Gare moderne (la gare de Senlis); 14. Intérieur de la gare Paris-Austerlitz; 15. Grue d'alimentation; 16. Tracteur remorquant des chariots à bagages sur un quai de gare; 17. Guichet de distribution de billets; 18. Panneau indicateur de départs (gare du Nord à Paris); 19. Portique-abri pour voyageurs sur un quai de gare; 20. Chemin de fer urbain (le Nord-Sud de Paris), intérieur d'une voiture; 21. Chemin de fer industriel, machine à accumulateurs (système « Automatic »); 22 Chemin de fer agricole (Decauville, transport de vendange); 23. Chemin de fer sur route (ligne Pontarlier-Mouthe); 24. Etablissement par le service du Génie d'un chemin de fer stratégique; 25. Chemin de fer à crémaillère (ligne du Pilate); 26. Chemin de fer funiculaire (Treib-Seelisberg, lac des Quatre-Cantons; système Th. Bell); 27. Téléphérique (système Ceretti et Tanfani); 28. Voie ferrée, route et téléphérique superposés.

La plate-forme de la voie est constituée par la surface convenablement nivelée et drainée, sur laquelle on répand une couche de pierres concassées (*ballast*) de 0m,30 à 0m,50 d'épaisseur maintenue par des pistes latérales en petits matériaux, pour permettre la circulation du personnel le long de la voie.

Sur le ballast reposent les traverses qui supportent les rails, écartés en moyenne, en France, de 1m,44 entre les bords intérieurs. Les rails sont fixés sur les traverses à l'aide de tire-fond, et réunis entre eux par des éclisses qui maintiennent bout à bout chacune de leurs extrémités.

Dans les alignements, le plan de la voie est horizontal. Dans les courbes, il est nécessaire, pour éviter l'effet de la force centrifuge s'exerçant sur les voitures et tendant à les faire sortir de la voie, de donner un certain dévers à cette voie.

Outre la voie proprement dite, il existe sur toutes les lignes des appareils accessoires qui ont une importance primordiale; tels sont : les aiguillages ou branchements, jonctions, croisements de voie, plaques tournantes, chariots roulants, appareils de signalisation, etc.

Les voies se divisent en voies principales, sur lesquelles circulent couramment les trains; en voies de garage, qui permettent de placer sur une voie secondaire le matériel roulant en réserve; en voies d'évitement.

Le matériel roulant comprend, outre les locomotives, tous les types de véhicules constituant l'ensemble des voitures et des wagons (wagons à voyageurs plus ou moins luxueux et confortables, wagons à marchandises, à bestiaux, wagons-réservoirs, trucs et plates-formes, etc.). Les wagons furent d'abord munis de freins consistant en sabots de bois actionés par des vis analogues à celles qui existent encore sur les voitures ordinaires. Mais on a remplacé ces freins peu énergiques par des freins automatiques beaucoup plus puissants (frein électrique Achard, frein à vide de Smith, frein à air comprimé de Westinghouse, utilisés sur les trains à grande vitesse).

Exploitation. — L'exploitation des chemins de fer comprend tous les services chargés de leur entretien et de leur fonctionnement. Parallèlement aux services spéciaux de la traction et du matériel d'une part, de la voie, des travaux, des bâtiments et de la surveillance, d'autre part, on comprend plus particulièrement, dans le service d'exploitation, ceux du *mouvement*, et ceux de la gestion commerciale et administrative. Le mouvement a pour objet l'organisation de la marche des trains, leur formation, leur circulation, leur espacement, et enfin, leur vitesse. L'organisation de la marche des trains s'obtient au moyen de tableaux spéciaux appelés *graphiques*.

Le classement des trains comprend, en général, trois catégories distinctes : les trains réguliers, les trains facultatifs, les trains spéciaux. Ces différentes catégories de trains comportent d'ailleurs des trains de voyageurs, des trains de marchandises, et des trains mixtes à grande ou petite vitesse. Ils sont remorqués par une locomotive conduite par un mécanicien et un chauffeur. Ils comportent un chef de train, et un ou plusieurs serre-freins dans des fourgons ou sur des wagons appropriés.

Les services commerciaux et administratifs ont dans leurs attributions toutes les questions comptables, règlements, réclamations, tarifs de transports, tarifs accessoires de gares, frais généraux, etc.

Chemins de fer spéciaux. — Des circonstances et des nécessités particulières ont conduit à la construction des chemins de fer spéciaux tels que :

Les *chemins de fer de montagne*, dont la voie est composée généralement de trois rails : deux servant au roulement et le troisième, qui occupe le centre de la voie, comportant une crémaillère sur laquelle s'engrène un pignon actionné par le moteur;

Les *chemins de fer funiculaires*, composés d'une ou plusieurs voitures tirées par des câbles qui s'enroulent sur un tambour actionné par une machine fixe et soutenus par des poulies ou renfermés dans des conduites spéciales enfouies dans le sol. Quelques chemins de fer de ce type fonctionnent uniquement par gravité, en utilisant une masse d'eau emmagasinée au point supérieur et dont le poids provoque à la fois la descente et la montée de deux wagons attachés à chaque extrémité d'un même câble;

Les *chemins de fer télédynamiques*, qui sont employés pour assurer la traction à l'aide de câbles sur des voies en rampe; ils peuvent utiliser en même temps la machine fixe, les câbles des lignes funiculaires, et le moteur par adhérence des chemins de fer ordinaires;

Les *chemins de fer aériens* ou *téléphériques*, qui sont constitués par de petits wagonnets accrochés à des roulettes circulant sur des câbles; ils ont servi tout d'abord au transport des minerais, de la houille, de certaines plantes industrielles; mais on a réalisé récemment des dispositifs donnant toute sécurité et qui sont utilisés (dans les montagnes notamment) pour le transport des voyageurs.

Les *chemins de fer portatifs* rendent de grands services dans les entreprises, dans l'industrie et dans l'agriculture, pour des transports à petite distance.

Les rails sont rivés ou fixés à demeure sur des traverses constituant des cadres métalliques que l'on pose directement sur le sol. Un réseau important de voie de 0m,60 a été constitué de cette façon autour des places fortes, et derrière chacun des fronts ennemis de la Grande Guerre.

Les *chemins de fer à voie étroite* (système Decauville) permettent de réaliser économiquement l'installation de lignes d'intérêt local ou d'exploitation industrielle ou agricole. La largeur de la voie est, en général, de 1 m. environ et peut, dans ces conditions se poser sans de trop grands frais de terrassements ou d'ouvrages d'art et s'adapter plus facilement aux mouvements du terrain. Le matériel roulant est nécessairement plus léger.

Différents types de chemins de fer tout particuliers, comme les *chemins de fer atmosphériques et pneumatiques* essayés en Angleterre sont restés à l'état de projets; d'autres, comme les *chemins de fer hydrauliques*, composés de véhicules glissant à l'aide de patins sous lesquels on prenait la précaution d'interposer une faible pellicule d'eau sous pression, sont d'un emploi peu fréquent.

D'autres enfin, comme les *chemins de fer monorails*, dont chaque véhicule comporte un gyroscope assurant la stabilité verticale pendant les arrêts ont reçu des applications plus nombreuses, sinon pour le transport de voyageurs au moins pour les manipulations industrielles.

Les chemins de fer monorails, dans lesquels le véhicule est suspendu à un rail de roulement placé au-dessus de lui, sont très employés dans les usines ou grandes installations, pour le transport des matériaux, déchets, etc. Cependant, un chemin de fer de ce type a été réalisé entre Barmen et Elberfeld (Allemagne) et fonctionne depuis 1901 pour le transport des voyageurs. Les voitures automotrices, de forme allongée, sont actionnées par deux moteurs électriques.

Électrification des chemins de fer. — Après avoir été très développée comme mode de traction sur les tramways, la première application pratique de l'électricité à la traction sur une grande ligne de chemin de fer a été réalisée en 1895, en Amérique, pour la traversée souterraine de la ville de Baltimore.

C'est l'électrification, en 1917, d'une importante section de 710 kilomètres de voies du Chicago Milwaukee Saint-Paul, qui imprima un essor nouveau aux efforts, limités jusque-là, tant en Amérique qu'en Europe, à des essais ou à des électrifications locales et limitées. Dès l'instant où cette extension est apparue comme probable, les Compagnies faisant partie d'un même Etat ont dû se préoccuper d'unifier leurs systèmes et de prévoir l'intercirculation, sur le territoire, des locomotives de tous les réseaux.

Cette question, qui n'a pas été résolue partout, a été posée en France aussitôt après la Guerre, et tranchée par décision ministérielle du 29 août 1920. Cette décision prescrit l'adoption de la traction par courant continu à la tension de 1.500 volts, les locomotives étant munies de deux dispositifs de prise de courant, par troisième rail et par ligne aérienne. La tension de 3.000 volts pourra être exceptionnellement admise.

Le courant continu semble réunir, en effet, tous les avantages de souplesse, d'alimentation et d'emploi et c'est ce qui l'a fait adopter pour les réseaux français.

L'électrification des chemins de fer est particulièrement indiquée dans les régions où les chutes d'eau fournissent directement l'énergie nécessaire. Elle reste avantageuse également lorsque cette énergie doit être fournie par l'intermédiaire de centrales thermiques. L'économie réalisée varie avec les conditions d'exploitation : elle peut atteindre dans certains cas 50 p. 100 du charbon consommé sur les locomotives.

— Admin. Actuellement, les chemins de fer de France sont classés, au point de vue juridique et administratif, en :

Chemins de fer d'intérêt général. — Ils sont établis par l'Etat ou pour son compte et font partie de la grande voirie. Ils sont régis par la loi du 15 juillet 1845 et par le décret du 11 novembre 1917. Les lignes sont réparties en cinq Grandes Compagnies dont les concessions prennent fin aux dates suivantes: Nord, 31 décembre 1950; Est, 31 décembre 1954; Orléans, 31 décembre 1956; P.-L.-M., 31 décembre 1958; Midi, 31 décembre 1960.

L'Etat exploite en outre l'ancien réseau de l'Ouest et celui d'Alsace-Lorraine.

Il exista longtemps, autour de Paris, deux chemins de fer dits de « *Ceinture* » : la *Grande Ceinture* faisait le tour de Paris à l'extérieur et à une distance d'une douzaine de kilomètres, et la *Petite Ceinture* faisait le tour de Paris à l'intérieur et le long des anciennes fortifications.

Ces deux lignes étaient établies et exploitées par une société ou syndicat fourni par les cinq Grands Réseaux : elles étaient reliées à ceux d'entre eux dont les lignes aboutissent à Paris.

Les chemins de fer d'intérêt général sont régis par la loi du 29 octobre 1921, et la convention passée le 28 juin précédent entre l'Etat d'une part, et d'autre part l'Administration des chemins de fer de l'Etat et les Compagnies concessionnaires. Ces dernières ont leur statut particulier, mais une organisation commune à tous les Réseaux est constituée par un Conseil supérieur des chemins de fer et un Comité de direction. Ce dernier se compose de trois délégués par Réseau.

Les décisions prises deviennent obligatoires pour tous les réseaux.

La représentation du personnel et du public est réalisée par le Conseil supérieur des chemins de fer, qui comprend : les dix-huit membres du comité de direction, des représentants du personnel élus par lui, des représentants des intérêts généraux du pays: fonctionnaires, commerçants, agriculteurs, ouvriers nommés par le ministre.

Ce Conseil n'est qu'un organe consultatif, et le ministre peut modifier les tarifs, en fonction des résultats de l'exploitation des réseaux.

Il a été institué, en outre, un fonds commun, où chaque réseau prospère verse l'excédent de ses bénéfices pour venir en aide aux réseaux déficitaires. Pour encourager, d'ailleurs, les réseaux à une bonne gestion, il a été créé une *prime de gestion*, qui varie notamment avec les économies réalisées dans chaque Réseau et qui est répartie en fin d'exercice sous forme de prime à chaque agent du cadre suivant son grade et la qualité des services rendus.

Direction générale des chemins de fer. — Elle constitue à l'administration centrale des travaux publics, une direction spéciale et comprend six bureaux qui se répartissent ainsi quant aux attributions : *1er bureau:* Tout ce qui concerne les concessions, statistiques, législation, etc., des chemins de fer d'intérêt général; *2e bureau:* Travaux, matériel, lignes nouvelles, électrification, etc., des chemins de fer de même catégorie; *3e bureau:* Mêmes attributions que les deux bureaux précédents, pour les chemins de fer d'intérêt local.

Les autres bureaux traitent chacun de questions communes aux chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local; au quatrième est réservé l'exploitation technique, au cinquième, l'exploitation commerciale, et au sixième, s'adressent toutes questions de conditions de travail, de retraite des agents, ou qui relèvent des conventions internationales. V. CONTRÔLE.

Chemins de fer d'intérêt local. — Le décret du 11 novembre 1917 sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer leur est, en principe, applicable.

Ils sont établis par les départements ou les communes qui accordent les concessions avec ou sans participations des propriétaires ou groupements intéressés;

Chemins de fer miniers ou industriels. — Ils sont établis spécialement pour desservir des exploitations de mines, usines, carrières, etc., et font l'objet d'une loi ou d'un décret selon qu'ils ont plus ou moins de 20 kilomètres. La loi du 15 juillet 1845 leur est applicable;

— *Chemins de fer transcontinentaux.* Leur établissement au cours de la seconde moitié du XIXe siècle a modifié profondément les relations entre villes et pays éloignés.

La France et les ports du continent sont maintenant reliés par plusieurs lignes à Constantinople. Une ligne a même été poussée jusqu'à Bagdad. Leningrad et Moscou sont reliés de même à l'Europe et à l'Oural, et même jusqu'à Vladivostock et Pékin par le Transsibérien et le Transmandchourien. Un Transsaharien est projeté et le chemin de fer « du Cap au Caire » est annoncé. Les rives des deux Amériques sont reliées par des lignes de chemins de fer modernes à grand trafic (les Transpacifiques du Canada et des Etats-Unis, le Transandin).

Au point de vue international, c'est la Convention de Berne (1890) qui a réglé les accords conclus entre la plupart des puissances continentales de l'Europe pour le transport par chemin de fer des marchandises et les cotes qui peuvent être admises pour le matériel roulant.

— Art milit. Les *chemins de fer* ont exercé sur les opérations militaires une influence considérable qui se résume en une accélération des mouvements des armées, dans l'ordre stratégique et, au point de vue tactique, en une prolongation à peu près indéfinie de la durée des batailles. Eux seuls ont permis le développement des armées modernes, et leur ravitaillement continu, permettant de neutraliser l'usure des combats. La guerre de 1859 en Italie a été le point de départ de leur emploi. Pendant la guerre de Sécession, les Américains en firent un usage intensif et créèrent un corps de chemins de fer. Mais ce sont surtout les Allemands qui, après une soigneuse préparation en temps de paix (lignes stratégiques, quais et chantiers de débarquement, etc.) en firent une application véritablement méthodique en 1866 et 1870. La Grande Guerre de 1914-1918 a provoqué un développement colossal dans l'utilisation des chemins de fer pendant toute la durée des hostilités. Pour la première fois, on vit les voies ferrées servir à des transports de troupes pendant la bataille, et d'importants travaux ont dû être exécutés en vue d'assurer l'exécution de certaines opérations : défense de Verdun, attaque sur la Somme, etc.

Les troupes spéciales de chemins de fer comprennent en France le 5e régiment du génie, dit de *sapeurs de chemins de fer*, à Versailles, et les *sections de chemins de fer de campagne*, unités constituées à la mobilisation avec le personnel des Grandes Compagnies. Le 5e régiment du génie est chargé de la construction, de la réparation et de la destruction des voies ferrées; les sections de chemins de fer de campagne sont des organes d'exploitation des lignes hors du territoire national.

— Ponts et ch. *Chemins vicinaux.* — Cette catégorie de voies de communication, intermédiaire entre les routes nationales et départementales d'une part, les chemins ruraux d'autre part, a un très grand développement dans notre pays; elle compte environ 650.000 kilomètres de voies. Le réseau vicinal, commencé au XVIIIe siècle, a été très largement développé sous la Restauration et surtout sous la monarchie de Juillet.

La loi fondamentale du 21 mai 1836 (qui régit encore la matière), en créant des ressources appropriées, a permis aux communes d'être reliées entre elles et d'avoir un excellent réseau de voirie secondaire, dont la création des chemins de fer n'a point diminué l'importance économique.

On distingue, au point de vue administratif et financier : 1° les chemins vicinaux de grande communication, 2° les chemins vicinaux d'intérêt commun, 3° les chemins vicinaux ordinaires. Les deux premières catégories intéressent un groupe de communes, ils sont administrés par le service vicinal du département, mais ils sont la propriété des communes, qui supportent la plus grosse part de la dépense. Quant à la troisième catégorie, qui n'intéresse qu'une seule commune, ils relèvent uniquement de l'administration de cette commune. Ce sont des décisions du Conseil général ou de la Commission départementale qui portent reconnaissance et fixation de la largeur des chemins vicinaux. Ces décisions portent incorporation au chemin des terrains non bâtis qui y sont compris, sauf indemnité fixée par le juge de paix. Pour les terrains bâtis, ainsi que pour l'ouverture ou le redressement des chemins vicinaux, une procédure d'expropriation simplifiée est instituée par la loi de 1836. Les ressources des chemins vicinaux comprennent: 1° des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils municipaux, 2° des subventions industrielles imposées aux usagers susceptibles de détériorer le chemin, 3° des subventions de l'Etat et des départements, 4° l'impôt des *prestations*, qui permet de recourir à la main-d'œuvre de certaines catégories d'usagers. V. PRESTATION. La loi du 31 mars 1903 a permis aux conseils municipaux de substituer une *taxe vicinale* à cet impôt des prestations. Mais c'est l'ensemble de la loi de 1836 qui a permis le remarquable développement de notre réseau vicinal, souvent mieux entretenu que nos grandes routes.

Chemins ruraux. — Les chemins ruraux (loi du 20 août 1881), qui ont un intérêt exclusivement communal, appartiennent aux communes et sont affectés à l'usage public; les uns ont fait l'objet d'une reconnaissance par la Commission départementale (Cette reconnaissance n'est pas attributive de propriété), et les autres, qui n'ont pas été reconnus, dépendent du domaine privé de la commune. Les communes peuvent pourvoir aux dépenses des chemins ruraux soit par leurs ressources ordinaires, soit par des centimes spéciaux, soit par une journée de prestation; enfin, les propriétaires intéressés peuvent se constituer en *syndicat* pour effectuer les travaux qui seraient négligés par la commune.

Chemin de croix. Les chemins de croix (peintures, sculptures, gravures) sont souvent des œuvres d'art et nombreux sont les artistes qui ont appliqué leurs talents à ce sujet. Nous citerons notamment les bas-reliefs d'Adam Krafft qui sont à Nuremberg. (V. planche *Beaux-Arts XXX*.)

Chemins de fer (MÉDAILLE DES), accordée par le ministère des travaux publics aux employés et ouvriers des chemins de fer d'intérêt général ou local, après trente ans de services (vingt ans pour l'Algérie). Vingt-cinq ans suffisent pour les chauffeurs et mécaniciens. L'obtention de la médaille de vermeil exige cinquante ans de services consécutifs. La médaille (dont le revers présente une locomotive), est suspendue à un ruban à sept raies verticales alternativement bleu, blanc, rouge chargé lui-même d'une locomotive.

Médaille des chemins de fer.

Chemin des Dames.

Chemin de la perfection, traité ascétique, le deuxième livre écrit par sainte Thérèse, en 1562, comme sa *Vie*, le seul qu'elle ait préparé pour l'impression, qui ne fut faite qu'après sa mort, par frère Louis de Léon en 1588. Le manuscrit primitif fut déposé à l'Escurial ; celui du remaniement fait par la sainte de 1569 à 1570, chez les carmélites de Valladolid. La première traduction française est celle de Jean de Brétigny (1601, à Paris), avec les autres œuvres de la sainte : la meilleure est celle des carmélites de Paris et de Mgr Polit (1910).

Chemin des Dames (le), route carrossable du départ. de l'Aisne, courant sur la crête entre Aisne et Ailette des fermes de l'Ange-Gardien et la Malmaison à la ferme Hurtebise, sur une vingtaine de kilomètres. Elle se prolonge par le moulin de Vauclerc et Craonne jusqu'à la plaine de Champagne. Construite au XVIIIe siècle, la route succédait à une piste du moyen âge et à une voie romaine. Les plateaux peu élevés (point culminant, 200 m.) sur lesquels court le Chemin des Dames, leurs pentes et les grottes naturelles ou *creutes* qui s'y trouvent, ont été le théâtre de nombreuses batailles. La première fut gagnée par J. César entre Pontavert et Berry-au-Bac (57 av. J.-C.). Napoléon Ier battit à Craonne les Prusso-Russes (mars 1814). Pendant la Grande Guerre, les hauteurs du Chemin des Dames ont été, quatre ans durant, disputées entre Français et Allemands. Prises par ces derniers le 2 septembre 1914, la 5e armée (général Franchet d'Esperey) les attaque en vain du 13 au 21 septembre. Le Chemin des Dames était compris dans l'attaque française du 16 avril 1917 ; les armées Mangin et Mazel n'obtinrent que des succès partiels. Entièrement repris par les Allemands le 27 mai 1918, l'armée Mangin le délivra définitivement du 16 septembre au 13 octobre 1918, au cours de la campagne offensive de libération.

CHEMIN, ch.-lieu de cant. du Jura, arrond. et à 18 kil. de Dôle ; 300 hab. Château de Beauchemin, datant de 1770. — Le canton a 11 comm., et 7.170 hab.

CHEMINEAU [nô] n. m. Sorte de cheminée portative en tôle.

CHEMINEAU [nô] n. m. Ouvrier terrassier, briquetier, etc., qui parcourt les chemins à la recherche de travail.

— *Par extens.* Vagabond, Mendiant errant dans les campagnes.

Chemineau (LE), pièce en cinq actes, en vers, de Jean Richepin (1897). Sorte d'épopée rustique, d'une versification souple et sonore. Le Chemineau, gars robuste et joyeux, épris d'indépendance et de grand air, a eu, de la gentille Toinette, un fils, Toinet. Vingt ans après, il revient au village et, par son adresse, obtient pour son fils la main d'Aline, la fille du riche fermier Pierre. Puis, sourd aux sollicitations de Toinette, il part pour achever sur les chemins sa vie errante. Il y a dans le caractère du chemineau une idéalisation bien conventionnelle ; mais l'ensemble de l'œuvre est agréable. — Le compositeur Xavier Leroux en a tiré un drame lyrique (1907).

CHEMINEAU (Jean), général français, né à Angoulême en 1771, mort à Poitiers en 1852. Il se distingua au pont du Var en 1800, au siège de Dantzig en 1807. Général de brigade dans la retraite qui suivit la bataille des Arapiles (1812), il sauva les restes de l'armée. Il fut encore à Palencia, à Weissenfelds et à Lutzen, où il perdit une jambe. Commandant de Strasbourg comme divisionnaire, il était baron de l'Empire.

CHEMINÉE [né] n. f. (du lat. *caminus*, fourneau). Foyer dans lequel on allume du feu pour divers usages. || Ensemble de la maçonnerie qui englobe ce foyer, et tube ménagé dans la maçonnerie pour établir un courant d'air et conduire la fumée au dehors : CHEMINÉE *de forge, de salon, de locomotive.* || Partie de la cheminée, chambranle qui fait saillie dans la chambre : CHEMINÉE *de marbre. Poser un objet sur la* CHEMINÉE. (On dit aussi MANTEAU DE CHEMINÉE.) || Tuyau métallique, ou maçonnerie généralement parallélépipédique qui termine le tube de la cheminée et fait saillie au-dessus du toit : *Le vent abat parfois les* CHEMINÉES.

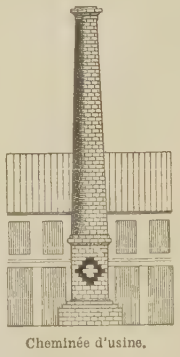
Cheminée d'usine.

— *Cheminée prussienne,* Sorte de cheminée portative en fonte émaillée ou en tôle, et qui s'adapte exactement entre les jambages d'une cheminée ordinaire. || *Cheminée d'usine,* Colonne creuse en maçonnerie de briques, quelquefois en tôle de hauteur variable, et donnant passage aux produits de la combustion, tout en ne les laissant échapper dans l'air qu'à une certaine hauteur.

— Alpin. Corridor étroit et très roide, permettant aux ascensionnistes d'une montagne de s'élever jusqu'à un palier supérieur.

— Archéol. *Coiffure en cheminée* (ou *en mitre*). Au moyen âge, Haute coiffure de femme, rappelant la forme des cheminées en tourelle dressées sur les toits.

— Arqueb. *Cheminée d'un fusil,* Petit cylindre métallique creux communiquant avec le tonnerre et sur lequel on plaçait la capsule dans les fusils à piston.

— Géol. *Cheminée volcanique,* Canal simple ou multiple par lequel se produit l'ascension des laves jusqu'au cratère. || Fentes suivies par les roches éruptives pour venir s'épancher à la surface du sol. || *Cheminées des fées,* Pyramides ou colonnes de terre et de galets, ou de blocs de pierre, couronnées par une table de pierre et isolées de la paroi montagneuse près de laquelle elles se dressent.

— Hist. *Chevalier de la cheminée,* Titre ironique que l'on donnait au chambellan, parce qu'il demeurait au palais tandis que les autres partaient pour quelque expédition.

— Mar. Trou carré par lequel passe le mât de hune. || *Haubans de cheminée,* Chaînes destinées à empêcher les tuyaux de cheminée de se disjoindre au roulis. || *Enveloppe de la cheminée,* Carapace en tôle permettant à l'air de circuler autour de la cheminée et de ne pas causer à l'extérieur un trop grand rayonnement. (A bord des navires de guerre, entre le pont supérieur et le pont cuirassé, cette enveloppe est un véritable blindage.) || *Cheminée à rabattement,* Tuyau rendu mobile, soit pour passer sous les ponts, soit pour permettre de faire la navigation mixte.

— Mines. Gîte métallifère de grande longueur verticale et de section étroite. || Boyau fortement incliné creusé dans la couche, soit pour aérer, soit pour évacuer le minerai jusqu'à une galerie de roulage inférieure.

— Ornith. *Hirondelle des cheminées* (*hirundo rustica*), Hirondelle commune, qui fait souvent son nid au bord des cheminées.

— Techn. Petite soufflure existant dans la masse d'une pièce métallique fondue. || Tuyau faisant communiquer une fosse d'aisances avec l'air extérieur, à une certaine hauteur. || Tuyau en plomb, ouvert aux deux extrémités dans un orgue. || Gros tuyau vertical où passent les cordages supportant les contrepoids pour la manœuvre des décors de théâtre. || Vide vertical se produisant dans un gazogène. (L'air y passe plus vite, et le charbon se transforme en acide carbonique au lieu d'oxyde de carbone. On détruit les cheminées par le piquage, et on les évite par un chargement et un soufflage bien uniformes.)

— LOC. FAM. **Sous le manteau de la cheminée, Sous la cheminée,** En secret, sans bruit, en dehors des formes ou des formalités ordinaires. || **Faire une croix à la cheminée,** Se dit à propos d'un fait rare, qui mérite d'être noté. || **Se chauffer à la cheminée du roi René,** Se chauffer au soleil. (Se dit par allusion à l'habitude attribuée à René de Provence d'aller se chauffer au soleil.)

— ENCYCL. Alpin. Les *cheminées* sont souvent dangereuses, car elles constituent un chemin tout naturel pour les pierres et pour les avalanches. Pour les rendre plus accessibles, certains de ces couloirs ont été garnis de mains courantes en fer : par exemple, la cheminée du Brévent, au-dessus de Chamonix.

— Archéol. Les anciens ont connu la *cheminée :* demi-cône elliptique tronqué, bâti en briques et surmonté de tuyaux ; ils employaient aussi un foyer rond au centre de la pièce, avec un trou en haut pour laisser échapper la

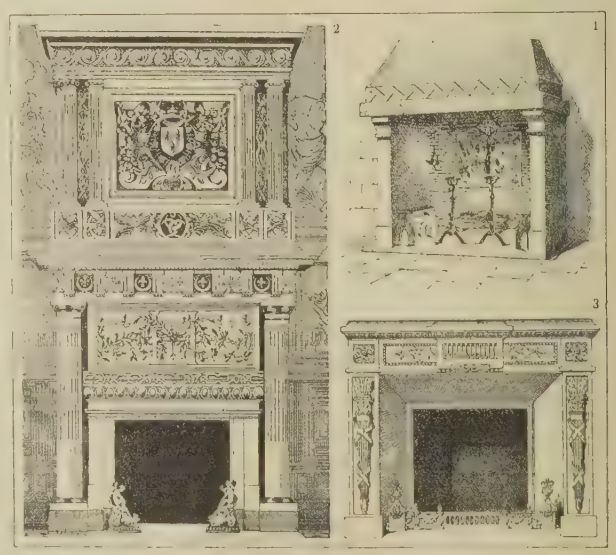

CHEMINÉES : 1. De maison rurale (XVIIIe s.) ; 2. Monumentale (Henri II) au palais de Fontainebleau ; 3. Moderne (d'appartement).

fumée ; mais ils se servaient surtout d'*hypocaustes*, sorte de calorifères souterrains à air chaud. Ces systèmes servirent aussi au moyen âge en même temps que ces chariots à feu que l'on faisaient circuler dans les pièces pour y répandre la chaleur. La cheminée adossée au mur ne remonte guère au delà du XIIe siècle. La *hotte*, ou entonnoir par où la fumée s'en va au dehors, conique au XIIe siècle, affecte au XIIIe le plan rectangulaire. Les décorations déjà en usage au XIIe siècle se multiplient par la suite ; au XIVe siècle, le linteau se décore, la hotte s'orne de statues ; au XVe siècle paraissent ces taques souvent décorées ou armoriées. A partir du XVe siècle, les cheminées des châteaux deviennent de magnifiques ensembles, celles des simples habitations sont assez vastes pour constituer un véritable réduit avec bancs latéraux, suivant le modèle encore si commun dans nos campagnes. Les cheminées de la Renaissance sont souvent d'une merveilleuse décoration, comme celles du château d'Ecouen (musée du Louvre). Au XVIIe siècle les hottes disparaissent, et le type moderne à tablette fait son apparition.

Les terminaisons extérieures des corps affectaient la forme de clochers avec leurs tuyaux et leurs mitres, dont les ensembles se combinaient avec les architectures des toits. Au XVIIe siècle, en essayant de les cacher, on abîma les couronnements des bâtiments.

— Constr. La *cheminée d'appartement* est constituée par un *âtre* au niveau du sol de la pièce à chauffer ; une *hotte* en forme d'entonnoir renversé, destinée à recevoir les gaz de la combustion ; deux *jambages*, sur lesquels s'appuie le *manteau*. Ces jambages sont recouverts de *chambranles* en marbre. De plus, une *traverse horizontale* ou *linteau* de même nature que les chambranles repose sur les jambages en cachant le *manteau* de la cheminée, et est surmontée d'une *tablette* de marbre.

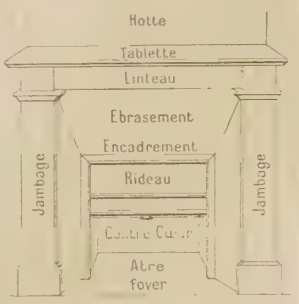

Cheminée.

Enfin, une plaque de fonte appelée *contre-cœur* occupe le fond de l'âtre.

— Dr. Celui qui veut construire une *cheminée* près d'un mur mitoyen ou non est obligé de laisser la distance prescrite par les règlements et usages particuliers ou de faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages pour éviter de nuire au voisin. Les règlements en question édictent ordinairement des prescriptions pour éviter les dangers du feu et faciliter le nettoyage et le ramonage ; en principe, chaque cheminée doit avoir son tuyau spécial.

Les propriétaires sont tenus d'entretenir constamment les cheminées en bon état ; ils répondent du préjudice qu'un vice de construction cause au voisin.

Les menues réparations aux âtres, contre-cœurs, chambranles et tablettes des cheminées incombent aux locataires, ainsi que le nettoyage et le ramonage périodique aux époques prescrites par arrêté municipal.

Le défaut d'entretien, de ramonage et de réparation est puni d'amende et d'emprisonnement en cas de récidive. Une amende est prononcée contre ceux à qui incombe l'entretien lorsque la vétusté ou le défaut de réparation ou de nettoyage a causé l'incendie. Si les cheminées fument au point de rendre une pièce inhabitable, le bail peut être résilié.

— Géol. *Cheminées des fées*. C'est à l'action des eaux sauvages qu'est due la formation de ces pyramides. Protégées par le bloc de pierre qu'elles supportent, les terres placées au-dessous de lui se trouvent à l'abri de la pluie et des effets de l'érosion ; celles-ci constituent alors de longues aiguilles pyramidales. Mais ces « cheminées des fées », comme les appellent les touristes, sont de peu de durée ; les agents atmosphériques les rongent, les amincissent si bien que les colonnes, trop faibles pour soutenir le bloc de pierre qui en forme le chapiteau, finissent par s'écrouler. Parmi les plus célèbres, on cite celles des environs de Saint-Gervais (Haute-Savoie), de Vallauria, à Théus, près de Rémollon (Hautes-Alpes), et surtout de Ritton, près de Bolzano (dans le Tyrol).

— Mines. Les *cheminées* métallifères sont fréquentes dans les calcaires, par remplissage de vides creusés par les eaux : il s'y produit souvent une accumulation de métaux précieux remaniés des gîtes filoniens voisins.

Un autre type est fourni par les cheminées diamantifères de l'Afrique australe : ce sont des colonnes de péridotite diamantifère qui ont découpé à l'emporte-pièce les couches horizontales du Karoo, en rayant et rebroussant les parois, et entraînant des blocs de granit arrachés à des couches inférieures.

— Techn. Pour obtenir le tirage d'un foyer de combustion quelconque, on le surmonte d'un conduit vertical, ou *cheminée*, plus ou moins élevé, dans lequel s'engouffrent la fumée et les gaz chauds provenant de la combustion. Il se forme ainsi dans le conduit une colonne gazeuse qui, grâce à sa température, est plus légère que l'air ambiant ; elle s'élève donc en aspirant derrière elle l'air frais, qui traverse le foyer et active la combustion. Dans les *cheminées de navires*, la hauteur étant toujours relativement faible, on supplée au manque de tirage en injectant dans la cheminée de l'air sous pression. Pour les *cheminées de locomotives*, qui sont nécessairement courtes et doivent pourtant fournir un tirage énergique, on obtient ce résultat en faisant agir à l'intérieur de la cheminée la vapeur d'échappement. Le tirage est la différence de pression entre les fumées et l'air au même niveau : il est nul à l'entrée d'air, et nul à l'orifice supérieur des fumées : il varie dans l'intervalle suivant les lois de circulation des fluides : on a intérêt à l'annuler aux points où l'on peut craindre des rentrées d'air ou des sorties de fumée.

Les dimensions qu'on donne aux *cheminées d'usines* dépendent : 1° de la quantité d'air qui traverse le foyer ; 2° de la température à laquelle l'air pénètre dans la cheminée ; 3° de la quantité de chaleur que la cheminée perd par son rayonnement ; 4° de la hauteur de la cheminée.

CHEMINEL n. m. Variété de poire âpre, employée pour faire du poiré.

CHEMINEMENT [*man*] n. m. Action de cheminer. || Nom donné, en tactique, au parcours suivi par une troupe qui se dirige vers une position qu'elle doit attaquer, en s'efforçant de se soustraire à la vue de l'ennemi. || Nom donné, en topographie, à une méthode d'exécution des levés de terrain.

— N. m. pl. Nom donné à l'ensemble des travaux de sape, appelés aussi *approches*, exécutés par l'assiégeant.

— Art milit. En tactique, Parcours qu'une troupe exécute sur le champ de bataille, à proximité de l'ennemi, pour échapper autant que possible aux vues et aux coups de ce dernier. || En fortification, Travail de sape exécuté par l'assiégeant pour arriver sur la place assiégée. Synonyme d'*approches*, le mot est surtout appliqué aux boyaux faisant communiquer entre elles les *parallèles* ou *places d'armes*.

— Chem. de f. Déplacement longitudinal des rails sous l'influence du passage répété d'essieux chargés ou de déformations lentes de la plate-forme qui supporte la voie.

CHEMINER [*né*] v. intr. Faire son chemin à pas lents et réguliers ; marcher, aller : *Deux mulets* CHEMINAIENT. (La Fontaine.) *Les chameaux d'Arabie* CHEMINENT *quatre jours sans boire.* (Buffon.) ; — et au fig. : *Les peuples* CHEMINENT *lentement.*

— Loc. FAM. *Cheminer droit*, Ne point tomber en faute. || *Cheminer, Savoir cheminer*, Faire ce qu'il faut pour réussir.

— Art. milit. Progresser par travaux d'approche, vers les positions ennemies.

CHEMINEUX [*neû*], **EUSE** adj. Qui chemine. Qui fait beaucoup de chemin.

CHEMINOT n. m. Employé de chemin de fer.

CHEMIQUER [*ké*] v. tr. Appliquer la pâte phosphorée qui doit recouvrir l'extrémité soufrée des allumettes chimiques.

CHEMIRÉ-LE-GAUDIN, comm. de la Sarthe, arrond. et à 17 kil. du Mans ; 970 hab. Source saline d'Athenay.

CHEMISAGE n. m. (de *chemise*). Artill. Opération qui a pour but de poser les chemises aux projectiles. || *Chemisage d'un canon* ou *tubage*, Opération qui a pour but d'introduire dans un canon en fonte ou en acier dont les rayures sont usées un tube en acier, par forcement, pour rendre à l'arme ses propriétés balistiques primitives. (Les canons qui ont subi l'opération du *chemisage* doivent être surveillés, car le tir entraîne la chemise vers l'avant.)

— Mines. Action de garnir d'argile l'espace situé entre les parois des galeries et leur coffrage, afin d'éviter l'accès de l'air dans un quartier en feu.

CHEMISE n. f. (bas lat. *camisia*). Vêtement, le plus souvent de linge, qu'on porte sur la peau, et qui couvre le corps du cou aux genoux : CHEMISE *de toile, de batiste, de flanelle.* || *Devant de chemise*, Partie de la chemise qui couvre le devant de la poitrine, ou Pièce de linge détachée que l'on place sur la poitrine pour figurer le devant d'une chemise. || *Corps d'une chemise*, La chemise, moins les manches et le col.

— *Par anal.* Enveloppe, objet qui en couvre un autre : *Souvent les machines à vapeur sont couvertes d'une* CHEMISE *qui atténue le rayonnement.* || Papier fort ou Cartonnage léger dans lequel on classe des papiers.

— Argot. *Chemises de conseiller*, Linge volé (les voleurs prétendant que le linge saisi chez eux sert à faire des chemises pour leurs juges).

— Loc. FAM. *N'avoir pas de chemise*, Etre dans le plus entier dénuement. || *Jouer, Vendre, Engager, Manger sa chemise, Donner jusqu'à sa dernière chemise*, Tout risquer, tout dissiper. Se dépouiller de tout. || *Ils sont dans la même chemise*, ou, plus trivialem., *C'est le cul et la chemise*, Se dit de deux personnes inséparables. || *Changer de personnes, de choses comme de chemise*, En changer fréquemment, y renoncer sans peine. || *Penser à quelqu'un, à quelque chose, comme à sa première chemise ; S'en occuper comme de sa première chemise*, Ne pas y penser, Ne pas s'en occuper du tout. || *Compter ses chemises,*

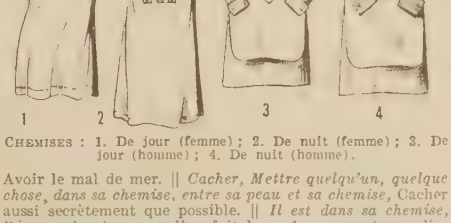

CHEMISES : 1. De jour (femme) ; 2. De nuit (femme) ; 3. De jour (homme) ; 4. De nuit (homme).

Avoir le mal de mer. || *Cacher, Mettre quelqu'un, quelque chose, dans sa chemise, entre sa peau et sa chemise*, Cacher aussi secrètement que possible. || *Il est dans sa chemise*, Réponse ironique que l'on fait lorsqu'on ne veut pas dire où est quelqu'un.

— Agric. Couverture de paille d'une meule de blé, pour la préserver des intempéries.

— Archéol. *Chemise de mailles.* A la fin du moyen âge et au XVIe siècle, Haubert court descendant à mi-cuisses, porté sous les armes ou sous les vêtements. || *Chemise de livre*, Couverture de cuir ou enveloppe d'étoffe (soie, drap d'or, etc.), parfois à queue, destinée dès le moyen âge à garantir les reliures.

— Armur. *Chemise de projectile*, Revêtement en plomb dont on couvrait, au début de l'artillerie rayée, les projectiles. (Elles avaient l'inconvénient d'*emplomber* les rayures ; aussi furent-elles remplacées par des ceintures en cuivre. Pour éviter l'emplombage des rayures des canons de fusil par la balle, on a recouvert cette balle d'une chemise en métal plus dur, maillechort, nickel ou acier.)

— Arqueb. Canon de fusil non terminé.

— Artill. *Chemise à feu*, Artifice incendiaire composé de matières inflammables que l'on accrochait autrefois à un navire pour y mettre le feu.

— Autom. *Chemise de distribution des moteurs sans soupapes*, Corps cylindriques qui coulissent entre le cylindre et le piston d'un moteur à explosion sans soupapes, et qui sont percés de fenêtres venant se placer devant les orifices d'admission et d'échappement, de façon à jouer le même rôle que les soupapes des moteurs ordinaires.

— Calligr. *Lettres en chemise* ou *à la duchesse*, Lettres où les pleins tiennent la place des déliés, et réciproquement.

— Constr. Crépi, revêtement quelconque. || Maçonnerie qui enveloppe une conduite de poterie. || Muraille de briques autour d'un calorifère.

— Fortif. Faible maçonnerie revêtant un bastion, un talus.

— Hist. relig. *Chemises de Chartres*, Petites médailles avec deux ailerons en forme de manches de chemise, que les pèlerins rapportaient de Notre-Dame de Chartres. || *Frères de la chemise*, Nom populaire des chanoines réguliers de Latran.

— Hortic. Couverture de fumier, qu'on met sur les couches de champignons.

— Mar. Toiles, nattes dont est garnie la coque d'un navire chargé en grenier. || *Faire la chemise d'une voile*, Réserver une certaine partie de la toile, près de la ralingue d'envergure, dans laquelle on ramasse toute la voile.

— Mécan. Revêtement qui recouvre extérieurement ou intérieurement une pièce de machine et employé dans des buts divers (soit pour la soustraire à une usure prématurée, soit pour maintenir à son contact une atmosphère chaude ou froide) : CHEMISE *d'eau ;* CHEMISE *de vapeur.* || *Chemise de cylindre*, Cylindre parfaitement alésé rapporté dans un corps de cylindre et dans lequel glisse le piston.

— Métall. *Chemise d'eau*, Enveloppe métallique d'un four (*water-jacket*) avec circulation d'eau.

— Peint. et Grav. Nom sous lequel on désigne une petite gravure ou une petite estampe ne portant aucune inscription.

— Sculpt. Couche de potée formant la chape d'un moule.

— PROV. **La chemise est plus proche que le pourpoint ; La chair est plus proche que la chemise**, Nos intérêts propres nous touchent plus que les intérêts d'autrui. || **Un verre de vin est la chemise d'un capucin**, Quand on ne peut, comme les capucins, changer de chemise et qu'on a le corps en moiteur, il faut boire un verre de vin. || **Entre la chair et la chemise, il faut cacher le bien qu'on fait**, Il faut faire le bien discrètement.

— ENCYCL. Hist. La *chemise* a été inconnue de l'antiquité ; chez les Grecs les *endymata*, qui se portaient directement sur la peau, en étaient l'équivalent. C'étaient des variétés du *chiton*, tunique légère. Aux endymata correspondent les *tuniques* des Romains. La chemise proprement dite remonte à l'époque franque ; la coupe et l'ampleur diffèrent suivant les époques ; les chemises des femmes furent toujours plus longues et souvent plus fines que celles des hommes, parfois plissées et brodées, à taille ; elles ont des fentes soit sur les côtés, soit devant et derrière, et sont souvent lacées ; la chemise n'était pas toujours ouverte sur la poitrine. D'abord longue et parallèle, comme le bliaud, elle affecte au XVIe siècle une disposition en cloche, à entournures plus vastes, grâce à des goussets rapportés. Les chemises de soie, que l'on rencontre dès le XIIe siècle, commencèrent à être d'un usage courant au XVe siècle ; au XVIe, les gens de haute condition n'en portaient guère d'autres dans le costume d'apparat, et les broderies, d'or parfois, en surchargeaient les parties apparentes. Une des formes archaïques de la chemise du XVIe siècle est celle que portent encore aujourd'hui les paysannes en Italie et dans les pays slaves. Il semble qu'elle fut encore peu répandue au milieu du XVIIe. Les chemises de nuit datent du XIVe siècle ; auparavant, l'on retirait la chemise en se couchant, et l'on était nu entre les draps.

Chemise enlevée (LA), Tableau de Fragonard (Louvre). L'amour s'envole emportant la chemise d'une jeune femme nue couchée dans un lit. (V. planche *Beaux-Arts XXXI.*)

Chemises rouges (LES), Nom donné aux volontaires garibaldiens qui prirent part à diverses expéditions, conduites soit par Garibaldi, soit par ses fils ou petits-fils : d'abord en Sicile et dans le royaume de Naples (1860), dans les Etats de l'Eglise (Mentana, 1867), puis pendant la guerre de 1870-1871 en France, où Garibaldi dirigea un corps d'armée qui opéra dans la région de Dijon. Dans les premiers mois de la Grande Guerre (1914), les six frères Garibaldi, petits-fils du héros de Sicile, constituèrent un corps de 11.000 volontaires qui prirent part aux âpres et durs combats de l'Argonne (combat de Bolante, où mourut Bruno Garibaldi, le 26 décembre 1914). En février 1915, les « garibaldiens » rentrèrent en Italie pour pousser à une intervention officielle de leur Nation dans la Grande Guerre.

Chemises noires (LES), Nom populaire des groupements « fascistes » italiens, dont le premier fut constitué à Milan en mars 1919, sous le nom de « Fascio di combattimenti » par Benito Mussolini et ses collaborateurs du *Popolo d'Italia*, anciens combattants ; le costume comprend la culotte grise avec jambières, la *chemise noire*, la calotte noire avec gland surmontée d'un casque de guerre. Les « Faisceaux » se multiplièrent rapidement dans toute l'Italie. V. FASCISME.

CHEMISER [*zé*] v. tr. Garnir d'un enduit, d'un revêtement protecteur : CHEMISER *un tuyau, une balle.* || Effectuer un chemisage.

CHEMISERIE [*ze-ri*] n. f. Fabrique, magasin de chemises. || Industrie, marchandises du chemisier.

CHEMISETTE n. f. Petite chemise. || Corsage léger non doublé, non ajusté, qui se fait, suivant la mode, avec manches longues ou courtes, avec ou sans col. (Autrefois, la chemisette était une sorte de guimpe qui dépassait la robe autour du décolleté.)

1. Chemisette ; 2. Chemisier.

CHEMISIER [*zié*], **ÈRE** n. Qui fait ou vend des chemises.

— N. m. Corsage non doublé, plissé sur le devant et quelquefois dans le dos (modèle à manches bouffantes et à poignet, à col montant et rabattu. Il se fait avec un empiècement, ou simplement avec une patte d'épaule.)

CHEMISOLE n. f. V. CAMISOLE.

CHEMMIS. Géogr. anc. Ville d'Egypte (Haute-Egypte), ch.-lieu du nome Panopolite des Grecs, appelée *Apou* et *Khentè-Mînou* par les Egyptiens. Ses manufactures d'étoffes étaient célèbres dans l'antiquité. Le christianisme n'y triompha qu'au début du VIe siècle de notre ère. Chemmis devint alors le siège d'un évêché. Ruines auprès de la ville d'Ekhmûn.

CHEMMIS, CHEMBIS, Etang sacré et île dépendant du temple de Horus, à Bouto (Egypte). Horus y avait été élevé, à l'abri des persécutions de Seth.

CHEMNITZ [*kèm-nitss*], ville d'Allemagne (Saxe), sur la rivière homonyme, au pied de l'Erzgebirge ; 350.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Industrie intense. Fabrication de machines, d'instruments et d'appareils ; bonneterie, filage et tissage du coton, de la laine et de la soie. Ecole polytechnique et école de commerce. — Le *cercle de Chemnitz* a 889.000 hab.

Armes de Chemnitz.

CHEMNITZ (Martin) ou **CHEMNITZIUS**, théologien luthérien, né en 1522, mort en 1586. Disciple de Mélanchthon, il se fit estimer pour son caractère et ses lumières, et fut souvent employé dans les affaires de l'Eglise et de l'Etat. On a de lui : *Examen concilii Tridentini* (1585). On lui doit également un livre posthume : *Harmonia evangelica* (1600). — Son petit-fils, Philippe Bogislaw **de Chemnitz,** né à Stettin en 1605, mort en 1678, fut officier au service de la Suède pendant la guerre de Trente ans, puis attaché à la reine Christine en qualité d'historiographe. Il est surtout célèbre par son livre qui parut en 1640 : *Hippolytus a Lapide. (Des intérêts des princes d'Allemagne;* Freistadt, 1647.)

CHEMNITZER (Ivan Ivanovitch), fabuliste russe. V. KHEMNITZER.

CHÉMOSIS [*ké, ziss*] n. m. (du gr. *kémê,* trou). Médec. Infiltration œdémateuse de la conjonctive, entraînant, autour de la cornée, la formation d'un bourrelet circulaire. (Cette infiltration est d'origine inflammatoire ; elle peut quelquefois donner lieu à un épanchement sanguin qui constitue un véritable hématome provenant d'une violence. Ce dernier se dissipe spontanément ; le chémosis inflammatoire cède au traitement habituel de l'inflammation.)

CHEMOULPO. Géogr. V. TCHEMULPO.

CHEMS ED-DINKKURT, fondateur de la dynastie des princes Kurt, mort à Héra vers l'an 1277. Il succéda, en 1245, à son aïeul dans le gouvernement du Khorassan, mais attaqué par les Mongols, il fut vaincu et mourut en captivité à Tauris. Sept princes régnèrent après lui ; le dernier fut renversé, en 1383, par Tamerlan.

CHEMTOU (la *Simittu* des Romains), bourg de Tunisie, près de la Medjerda. Marbres renommés exploités dès l'antiquité.

Chen, Nom chinois appliqué à toutes les personnalités divines. (Les philosophes opposent les *chen,* esprits ou dieux célestes, aux *kouei,* esprits des [hommes] morts, et aux *k'i,* esprits et divinités de la terre. L'expression *kouei-chen* désigne l'ensemble des puissances divines sans distinction de pouvoir ou d'origine.)

CHEN [*kèn*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des anatidés, renfermant des oies à bec mince vers l'extrémité, à tarses hauts. (Ce nom s'applique plus spécialement à l'oie des neiges.)

CHÊNAIE [*né*] n. f. Lieu planté de chênes.

CHENAL n. m. (lat. *canalis*), Passage resserré, naturel ou artificiel, entre des terres ou des hauts-fonds sous-marins, donnant accès aux navires. || *Chenal d'un cours d'eau, d'un fleuve,* Partie du fleuve où les fonds sont le plus considérables. || *Tenir un bord d'un chenal,* Naviguer sur un côté. || Partie navigable d'une rivière ou d'un fleuve que des balises indiquent.

— Métall. Canal de coulée dans un four.

— Techn. Courant d'eau pratiqué pour l'usage d'un moulin, d'une forge, d'une usine.

CHENALER [*lé*] v. intr. Naviguer en suivant les sinuosités d'un chenal.

CHÉNALOPEX [*ké, pèkss*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, famille des anatidés, renfermant des oies à taille élancée, à cou mince, à forte tête, à bec court, demi-cylindrique, à grandes ailes et à pieds hauts.

Chénalopex.

— ENCYCL. Les *chénalopex* ou *oies-renards* habitent l'Afrique et l'Asie Mineure. Le *chenalopex ægyptiaca (oie d'Egypte, oie du Nil),* commun dans toute l'Afrique, se trouve en Italie et en Grèce, et apparaît parfois dans l'Europe centrale. La deuxième espèce vit dans l'Amérique tropicale.

CHENAPAN n. m. (allem. *Schnapphahn ;* de *schnappen,* happer, et *Hahn,* coq). Vaurien.

— Armur. anc. Pièce d'arme à feu datant de la seconde moitié du XVIe siècle. (Le chenapan portait un morceau de pyrite qui fournissait l'étincelle. La *batterie à chenapan* a été remplacée au XVIIe siècle par la batterie à bassinet.)

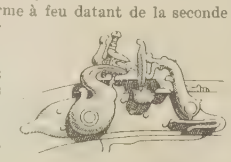

Batterie à chenapan.

CHÉNAS, comm. du Rhône, arrond. et à 23 kil. de Villefranche ; 535 hab. Vins renommés du Beaujolais.

CHENAVARD [*var*] n. m. Feutre grossier.

CHENAVARD (Aimé), peintre ornemaniste français, né à Lyon en 1798, mort à Paris en 1838. Il est l'auteur d'un *Album de l'ornemaniste* (1835), et d'un *Nouveau Recueil de décorations intérieures.* Il fut en outre longtemps attaché à la Manufacture de Sèvres.

CHENAVARD (Paul-Joseph), peintre français, né à Lyon en 1808, mort à Paris en 1895. Elève de Hersent puis d'Ingres, il fit un premier voyage en Italie, et à son retour mêla à l'art des préoccupations politiques. Il envoya au Salon de 1833 *le Jugement de Louis XVI,* toile qui en fut retirée sur l'ordre de Louis-Philippe. Il retourna à Rome, se lia avec Cornélius et Overbeck, et se confirma dans son goût d'une certaine peinture philosophique. Il peignit un *Martyre de saint Polycarpe,* et la *Pentecôte* et la *Résurrection des morts,* puis l'*Enfer*. Quelques jours après la révolution de 1848, Chenavard fut chargé de la décoration du Panthéon, désaffecté. Il projeta d'y peindre une *Histoire de l'humanité,* depuis la Genèse jusqu'à la Révolution française. Mais, après 1852, lors de la réaffectation du Panthéon au culte catholique, le peintre dut renoncer à son projet. Il envoya à l'Exposition universelle de 1855 dix-huit cartons de l'*Histoire de l'humanité ;* ces cartons sont aujourd'hui au musée de Lyon. Son tableau *Divina tragedia* (qui figura au Salon de 1869 et plus tard au Luxembourg) représente la mort des dieux. Il ne donne pas à regretter que Chenavard se soit vu retirer la commande de 1848. Le groupe artistique dont le salon de Chenavard fut le centre à Lyon appartient à l'histoire artistique du XIXe siècle.

P.-J. Chenavard.

CHENAVARD (Marie-Antoine), architecte français, frère du précédent, né et mort à Lyon (1787-1883). Il fut professeur à l'Ecole des beaux-arts de Lyon, et membre correspondant de l'Institut.

CHENAY (Pierre-*Paul*), graveur français, né à Lagnieu (Ain) en 1818, mort à Paris en 1906. Elève du baron Bosio, il étudia d'abord la sculpture, puis la gravure. Lié avec les écrivains romantiques il fit les portraits de Balzac, L. Boulanger, J. Janin, et devint le beau-frère de Victor Hugo dont il grava les dessins (1862). Il travailla beaucoup pour la chalcographie du Louvre.

CHENCINSKI [*kennt'-jinn'-ski*] (Jean), poète polonais, né à Varsovie en 1826, mort en 1874. Acteur comique puis directeur de théâtres, il a publié des poèmes, et a écrit plusieurs comédies dont l'une, *la Noblesse d'âme* (1859), a eu un succès marqué.

CHENCINY [*kennt'-ji-ni*], ville de Pologne (palatinat et district de Kielce) ; 5.060 hab. Carrières de marbre, chaux ; tannerie. Ruines d'un ancien château.

CHENDY. Géogr. V. SHENDÎ.

CHÊNE n. m. (du bas lat. *caxanum,* d'origine gauloise). Genre de dicotylédones apétales, de la famille des cupulifères : *Le fruit du* CHÊNE *ou gland est un akène dont la graine contient une abondante réserve de fécule.*

— *Chêne-liège,* Chêne dont l'écorce est connue sous le nom de *liège.* — Pl. *Des* CHÊNES-LIÈGES. || *Chêne vert,* Espèce de chêne qui conserve ses feuilles toute l'année. (On le nomme aussi YEUSE.) || *Chêne noir à siliques,* Nom vulgaire d'un arbre du genre bignone, qui croît à Saint-Domingue. || *Petit chêne,* Nom vulgaire du *teucrium chamædrys* ou germandrée. || *Chêne femelle,* Nom vulgaire du *quercus racemosa.* || *Chêne brosse,* Nom vulgaire du chêne tauzin. || *Chêne au kermès,* Nom vulgaire du *quercus coccifera.* || *Chêne marin,* Nom ancien de plusieurs fucus communs.

— *Par extens.* Bois de chêne rouvre : *Buffet, Table de* CHÊNE. *Brûler du* CHÊNE. || Feuillage, rameaux du même arbre : *Guirlande, Couronne de* CHÊNE.

— *Fig.* Homme robuste : *N'aimez pas, et vous serez un* CHÊNE ; *aimez, et vous serez un roseau.* (Méry.)

— *Pomme de chêne,* Nom vulgaire de la noix de galle.

— LOC. FAM. *Payer en feuilles de chêne,* Payer en effets sans valeur.

— PROV. **On n'abat pas un chêne du premier coup ; Le gland ne devient pas chêne en un jour,** Les choses difficiles réclament du temps, de la peine. || **Petit homme abat grand chêne,** L'intelligence supplée à la force.

— ENCYCL. Bot. On connaît environ trois cents espèces de *chênes,* habitant les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Parmi les espèces indigènes à feuilles caduques,

Chêne : *a,* fleur mâle ; *b,* fleur femelle ; *c,* branche avec chatons mâles.

la plus commune est le rouvre (*quercus robur*), qu'on décompose aujourd'hui en deux espèces : le chêne pédonculé (*quercus pedunculata*), et le chêne à fleurs sessiles (*quercus sessiliflora*). Il faut y joindre le chêne pubescent (*quercus pubescens*), qui en diffère par ses feuilles, mollement velues dans leur jeunesse. Le chêne chevelu (*quercus cerris*) habite l'est de la France : les écailles de sa cupule ont leur extrémité libre recourbée en dehors. Le tauzin (*quercus tozza*) se rencontre dans les lieux arides du Sud-Ouest. Les espèces à feuilles persistantes ou *chênes verts* ont des feuilles plus épaisses et à lobes souvent épineux ; ce sont des arbres plus petits, de station plus méridionale (bassin méditerranéen) ; on peut citer : l'yeuse (*quercus ilex*), qui est le plus commun ; le chêne-liège (*quercus suber*), et le chêne au kermès (*quercus coccifera*), sur lequel vit le kermès du chêne ou fausse cochenille. Parmi les espèces exotiques sont : le chêne blanc de l'Amérique du Nord, à feuilles très duveteuses dans le jeune âge ; le chêne de la Caroline (*quercus virens*), qui se rattache aux chênes verts ; le chêne à la noix de galle (*quercus infectoria*), du Levant, sur les feuilles duquel la piqûre d'un cynips provoque la formation de grosses excroissances riches en tannin ; le vélani (*quercus ægilops*), de Grèce et d'Asie Mineure, dont les cupules, très riches en tannin, sont employées sous le nom de *gallons du Levant ;* le chêne tinctorial (*quercus tinctoria*), de l'Amérique du Nord, dont l'écorce, dite *quercitron,* fournit une matière colorante jaune.

Le chêne occupe le premier rang parmi les espèces forestières d'Europe par sa longévité, ses grandes dimensions, les qualités de son bois. On en fait des semis, soit en place, soit en pépinière. Il est exploité en futaie, avec une révolution de cent vingt à cent quatre-vingts ans, et en taillis tous les vingt-cinq ans ; il affectionne tous les sols profonds et bien divisés, sauf les sables très secs et les fonds marécageux. Le chêne peut atteindre une hauteur de 20 à 35 mètres et une circonférence de 7 mètres.

Le bois de chêne (chêne rouvre, chêne pédonculé) est employé pour la construction des coques de navires, la charpente et la menuiserie : avec l'âge, il prend une grande dureté et une teinte foncée ; c'est aussi un des meilleurs bois de chauffage. L'écorce, très astringente et riche en tannin, est employée, sous le nom de *tan,* pour le tannage des peaux : on la détache en mai, on la fait sécher au soleil, et on la conserve ensuite dans un lieu couvert. L'écorce du chêne-liège est employée pour la fabrication des bouchons, etc. V. LIÈGE. Les glands sont utilisés pour l'alimentation des porcs ; ceux de certains chênes verts, de goût plus doux (*glands doux*), sont consommés en Algérie, en Espagne, etc., comme des châtaignes ; torréfiés, ils fournissent un succédané du café.

— Myth. Le *chêne* joue un certain rôle dans la mythologie hellénique. C'était l'arbre sacré de Zeus, et l'on contait que les premiers hommes s'étaient nourris de glands. On donnait une couronne de chêne aux vainqueurs des jeux Néméens. Les chênes qui entouraient le sanctuaire de Zeus à Dodone, en Epire, jouaient un rôle important dans la divination. Les prêtres rendaient des oracles en interprétant le bruit du vent dans le feuillage sacré. L'imagination populaire croyait apercevoir des nymphes, *dryades* ou *hamadryades,* sous l'écorce des chênes. A Rome aussi, le chêne était consacré à Jupiter, et fournissait les rameaux dont on tressait les couronnes civiques. Enfin, l'on sait la place que tenaient les chênes dans la religion des Gaulois, dans les cérémonies des *druides* (du gr. *drus,* chêne). Aussi, cet arbre est-il resté presque un arbre sacré dans la France du moyen âge.

— *Iconogr.* Th. Rousseau dans un tableau qui est au Louvre a peint *les Chênes.* Plusieurs arbres sombres se détachent sur une plaine lumineuse. (V. planche *Beaux-Arts XXXI.*)

Chêne de Charles II, petite constellation de l'hémisphère austral.

Halley composa cette constellation méridionale de vingt-quatre étoiles détachées du Navire, pour honorer le souvenir du *chêne* dans le feuillage duquel le roi Charles II se tint caché, après sa défaite de Worcester. Cette constellation a paru injustifiable aux yeux de Lacaille ; mais Delambre l'a conservée, et représentée sur son globe céleste de 1773.

CHÊNE, bourg de Suisse (canton de Genève), comprenant les deux communes de CHÊNE-BOUGERIES (3.000 hab.), et CHÊNE-BOURG (2.000 hab.), séparées par la Seimaz. Vignoble. Fabriques de tabacs, de bougies et savons à Chêne-Bourg.

CHÊNE (LE). Géogr. anc. Bourg de Bithynie, voisin de Chalcédoine, où un concile présidé par Théophile, patriarche d'Alexandrie, déposa, en 403, saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, dont Théophile était mortel ennemi.

CHÊNE-POPULEUX (LE). Géogr. V. CHESNE (*Le*).

CHÊNEAU [*nô*] n. m. Jeune chêne. || Nom vulgaire de la germandrée et de la dryade.

CHÉNEAU [*nô*] n. m. (peut-être de *chêne*). Conduit qui reçoit les eaux du toit et les porte dans la gouttière ou dans le tuyau de descente : CHÉNEAUX *de plomb, de zinc.*

— ENCYCL. Les anciens connaissaient l'usage des *chéneaux ;* ils en fabriquaient en terre cuite, en pierre ou en marbre, avec gargouilles percées de distance en distance. Ce n'est guère que vers le milieu du XIIe siècle qu'on retrouve des chéneaux dans le nord de la France. Dans le principe, on se borna le plus souvent à ménager, dans les larmiers formant chéneaux, de simples trous pour l'écoulement des eaux pluviales. Mais, à partir du milieu du XIIIe siècle, les chéneaux furent munis de gargouilles très saillantes. On ne commença à établir des chéneaux dans les habitations privées qu'au XIIIe siècle. Ces chéneaux de bois, formant gargouille à l'un des bouts, étaient quelquefois moulurés, sculptés même et peints. Par la suite, on fit des chéneaux en plomb avec tuyaux de descente en fonte. Aujourd'hui, le plus souvent, le zinc a pris la place du plomb et de la fonte.

A. Chéneau.

CHENEAU, rivière de la Loire-Inférieure. V. ACHENEAU.

CHÊNEDOLLÉ (Charles-Julien LIOULT DE), poète français, né à Vire en 1769, mort au Coisel en 1833. Emigré

pendant la Révolution, il séjourna en Hollande, à Hambourg, où il se lia avec Klopstock, et commença d'écrire quelques odes, puis un *Essai sur les traductions* (1795) ; en Suisse, où il connut Mme de Staël, avec laquelle il rentra en France (1799). Il aimait la sœur de Chateaubriand, Lucile, mais il était marié, et la jeune fille ne se consola point. Le poème qui a fait sa réputation : *le Génie de l'homme* (1807), renferme de beaux passages et de riches descriptions. Il fit ensuite paraître : *l'Esprit de Rivarol* (1810), et *Etudes poétiques*, suite de petits poèmes pleins de fraîcheur (1820). Chênedollé marque une sorte de transition entre les classiques et les romantiques.

CHÊNÉE, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége), au confluent de l'Ourthe et de la Vesdre ; 9.800 hab. Forges et laminoirs, grande fabrique d'enclumes ; fonderies de zinc. Gobeleterie. Charbonnage. Du 11 au 20 août 1914, les Allemands en maltraitèrent les habitants, plaçant plusieurs d'entre eux, comme boucliers, près des canons qui bombardaient le fortin de Chaudfontaine.

CHÉNÉRAILLES [*ray'*], ch.-lieu de cant. de la Creuse, arrond. et à 19 kil. d'Aubusson ; 965 hab. Eglise du XIIIe siècle. — Le canton a 11 comm., et 8.940 hab.

CHENET [*nè*] n. m. (autrefois *chiennet ;* de *chien* à cause des figures de chiens qui ornaient souvent ces ustensiles). Mobil. Pièce métallique à tête, que l'on place de chaque côté d'un âtre, perpendiculairement au fond, pour soutenir le bois à brûler, le retenir et permettre le

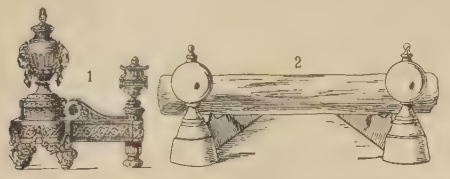

1. Chenet du XVIIIe siècle ; 2. Chenets modernes ordinaires.

passage de l'air : *Des* CHENETS *de fer, de cuivre, de bronze.*

— PROV. **Avoir les pieds sur les chenets,** Vivre sans se donner de peine.

— ENCYCL. Mobil. On ne trouve aucune mention de *chenets* avant le XIVe siècle. Ceux que l'on possède de cette époque et des suivantes ont toujours une tête ou tige assez haute, ordinairement recourbée en crosse ou façonnée en figures d'hommes ou de bêtes, qui sont des pièces rapportées, en fonte de fer ou en bronze ; ou bien tout le chenet est fondu d'une seule pièce. Au XVIe siècle, les chenets sont grands, très ornés, façonnés en pilastres, en vases, etc. ; ou bien ils sont formés de séries de rondelles et de boules enfilées sur une tige verticale. On entendait, aux XVIe et XVIIe siècles, par *chenets à populo*, ceux qui étaient surmontés de figures humaines et particulièrement d'enfants.

CHÊNETEAU [*tô*] n. m. Petit chêne. (Vx.)

CHENETTE n. f. Petite gouttière courant autour d'une presse typographique.

CHÊNETTE n. f. Nom vulgaire de la germandrée. (On dit aussi CHÊNEAU.)

CHENEUSE n. f. Bot. Nom vulgaire de l'*agripaume.*

CHÈNEVEAU [*vô*] n. m. Sorte de filet de pêche, en forme de tramail.

CHÈNEVIÈRE n. f. Champ où l'on cultive le chanvre. (On dit aussi CANNEBIÈRE ou CANEBIÈRE.)

— *Epouvantail à chènevière,* Mannequin placé dans les champs pour faire peur aux oiseaux. || *Fam.* Personne, Objet qui est, par sa laideur, une espèce d'épouvantail.

CHENEVIÈRE (Jean-Jacques-Caton), théologien et pasteur protestant suisse, né et mort à Genève (1783-1871). En 1816, la compagnie des pasteurs de Genève lui confia la chaire de théologie dogmatique et morale ; il l'occupa jusqu'en 1864. Adversaire du *Réveil*, il l'attaqua avec esprit dans ses *Lettres sur l'état actuel de l'Eglise de Genève* (1817), dans son discours sur *les Causes qui retardent chez les Réformés les progrès de la théologie* (1819), etc. En 1850, il combattit les idées de Scherer. Outre les ouvrages cités, il a écrit : *Dogmatique chrétienne* (1840) ; *Voyage d'un octogénaire* (1861) ; etc.

CHENEVIÈRE (Adolphe), littérateur suisse, né à Genève en 1855, mort à Bellerive, en 1917. Il compléta ses études à Paris, où il se fit recevoir docteur ès lettres avec une thèse sur Bonaventure des Périers. On lui doit notamment un *Lexique de la langue de Bonaventure des Périers,* avec F. Frank (1888) ; une édition des *Œuvres poétiques de Jean Bertaut* (1891) ; des traductions en collaboration avec C. Johansen, de la *Dame de la mer* et *l'Ennemi du peuple* d'Ibsen ; des contes et romans : *Contes indiscrets* (1887) ; *Secret amour* (1888) ; *le Roman d'un inquiet* (1900) ; *Idylle rouge* (1901) ; *Pour Elles* (1903) ; etc.

CHENEVIÈRE (Jacques), romancier suisse, né en 1886 à Paris. De nationalité genevoise par son père, il débute en 1906 par des poèmes parus à la *Revue de Paris* et qu'il réunit en volumes : *les Beaux Jours* (1909) ; *la Chambre et le Jardin* (1912). Entre temps, il a écrit un livret sur les contes de Perrault : *la Forêt bleue,* pour Louis Aubert (Opéra-Comique et Boston Opera House). Son premier roman date de 1917 : *l'Ile déserte ;* suivent, en 1922, *Jouvence et la Chimère ;* en 1924, *Innocences ;* en 1926, *les Messagers inutiles.* Il a collaboré avec le compositeur Jacque-Dalcroze : *les Premiers Souvenirs* (1918), *Echo et Narcisse* (1920), *la Forêt de la Jeunesse et de la Joie* (1923).

CHÈNEVIS [*vi*] n. m. (du lat. *cannabis,* chanvre). Graine de chanvre.

CHENEVIXITE n. f. Phospho-arséniate hydraté naturel de fer et de cuivre.

CHÈNEVOTTE n. f. Partie ligneuse du chanvre, qui subsiste après qu'on a enlevé la filasse.

CHÈNEVOTTER [*té*] v. intr. Pousser du bois faible comme les chènevottes, en parlant de la vigne.

CHÈNEVOTTEUX [*téû*], **EUSE** adj. Qui a conservé des traces de chènevottes : *Linge* CHÈNEVOTTEUX.

CHENG [*chang'*] n. m. Instrument de musique chinois, qui, suivant la légende, daterait de 2.700 ans av. J.-C.

— ENCYCL. Le *cheng* est une sorte d'orgue portatif rudimentaire, formé de dix-sept tuyaux de bambous de différentes grandeurs et pourvus d'anches libres qui plongent dans une partie de calebasse servant de réservoir, laquelle s'alimente d'air par un petit tuyau d'insufflation, recourbé parfois en col de cygne.

Cheng.

CHE NGAI-NGAN, romancier chinois du XIIe siècle, auteur du *Chouei hou tchouan* (*Histoire des rives du fleuve*), roman pseudo-historique roulant sur la fin de la dynastie des Song.

CHÉNICE n. f. (gr. *choinix ;* lat. *chœnix*). Ancienne mesure de capacité pour les grains. (Elle est mentionnée déjà par Homère et valait 3 cotyles suivant Galien, 4 ou 8 cotyles suivant d'autres. Dans le système attique, on évalue à un peu plus de 1 litre la contenance de la chénice.)

CHÊNIER [*ni-é*] n. m. Champignon du chêne.

CHÉNIER (Louis DE), diplomate et historien français, né à Montfort (Aude) en 1722, mort à Paris en 1795. D'abord employé chez un drapier français de Constantinople, il épousa Elisabeth Santi-Lomaca, née dans cette ville en 1729, d'une famille chypriote, morte à Paris en 1808, et dont il eut quatre fils et une fille. En 1765, il revint en France ; en 1767, il fut nommé consul général au Maroc, où il resta quinze ans. A son retour, il fut mis à la retraite. Sa femme passe pour avoir fourni à Guys les éléments de ses *Lettres sur les Grecs anciens et modernes.* — Leur fils aîné, CONSTANTIN-XAVIER (1757-1837), fut avocat et diplomate ; le second, LOUIS-SAUVEUR (1761-1823), était adjudant général en 1794. Incarcéré à la Conciergerie et mis en liberté en Thermidor, il fit la campagne d'Italie avec Bonaparte. — Les deux autres fils furent ANDRÉ et MARIE-JOSEPH. V. ci-après. — LOUIS-JOSEPH-GABRIEL, fils de Louis-Sauveur, né à Paris en 1800, mort à Jouy-en-Josas en 1880, a laissé une *Histoire du maréchal Davout* et *la Vérité sur la famille de Chénier.* Il a écrit des ouvrages historiques sur le Maroc, l'Empire ottoman, les Maures.

CHÉNIER (*André*-Marie DE), né à Constantinople d'une mère levantine en 1762, mort à Paris en 1794. Il vécut en France depuis l'âge de deux ans. Successivement sous-lieutenant à Strasbourg, attaché d'ambassade pendant trois ans à Londres, il accueillit la Révolution avec enthousiasme. Mais il protesta courageusement contre les violences de la Terreur, fut arrêté, et fut guillotiné le 7 thermidor. Il n'a publié de son vivant que quelques poèmes et articles. Ses œuvres furent publiées, sur ses manuscrits, en partie en 1819 par H. de Latouche, puis par Gabriel de Chénier. On n'a d'édition complète et fidèle que depuis le dépôt de ses manuscrits à la Bibliothèque nationale.

A. Chénier.

Chénier avait de vastes ambitions littéraires. Outre un certain nombre de poèmes (de quelques pages ou de quelques vers) qu'il intitulait *Idylles* ou *Bucoliques,* dont quelques-uns (tels que *l'Aveugle, la Jeune Tarentine*) sont à peu près achevés, il avait commencé de grandes dissertations en prose et surtout de grands poèmes (*l'Hermès, l'Amérique,* etc.) et terminé d'assez nombreuses Elégies. Il voulait les écrire selon une méthode nouvelle (ou qu'il croyait nouvelle) et qu'il a résumée dans le vers :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

Les « pensers nouveaux », ce sont des pensées que Chénier n'invente jamais et qu'il emprunte toutes à la philosophie ou aux modes de son temps. *L'Hermès* devait chanter le progrès des sciences, de la philosophie, des sociétés selon l'idéal de Diderot, Helvétius, Buffon, etc. *L'Amérique* célébrait la navigation, les grandes découvertes, opposait le bon sauvage au mauvais civilisé, la tolérance au fanatisme, etc. La forme même et l'intention des œuvres n'étaient pas neuves. Le prodigieux succès des *Idylles* du Suisse Gessner avait mis le genre à la mode. Roucher, Lebrun-Pindare, Fontanes publiaient des poèmes ou en projetaient dont les thèmes étaient ceux de *l'Hermès* et de *l'Amérique.* Pour traduire ses idées, Chénier avait conçu une méthode d'imitation des œuvres antiques : on doit les imiter par fragments qu'assemble « une couture invisible et qui va serpentant ». On trouve constamment les mêmes coutures chez Parny, Bertin, Lebrun-Pindare, etc.

Aucune originalité dans tout cela ; aucun génie. Le génie de Chénier, c'est la grâce, c'est un sens admirable et presque unique de la poésie des formes, un art subtil et divin d'évoquer des visions harmonieuses. Il doit peut-être ce génie à ses origines (bien que sa mère fût Levantine et non Grecque) ; il le doit plus sûrement à la connaissance approfondie qu'il avait de toute la littérature grecque. Ce goût de la Grèce antique et de la beauté grecque n'était pas non plus une nouveauté. Cent voyages, traductions, poèmes, dissertations, etc., avaient mis la Grèce à la mode vers 1780 (L'ouvrage le plus connu est le *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce,* de l'abbé Barthélemy, 1788). On y trouvait non plus une Grèce de convention comme celle du *Télémaque* ou de Gessner, mais une curiosité soucieuse des monuments et des textes. Seulement, on faisait l'histoire de la Grèce ; on n'en avait pas fait revivre la poésie et l'harmonie. Il n'y a guère d'explications à donner de ces admirables petits tableaux où Chénier évoque la grâce et la mort de la jeune Tarentine, le chant de l'aède aveugle et les visions que suscite sa voix, Europe emportée par le Taureau, une jeune femme pleurant son époux, etc. Ce n'est même pas par une versification neuve que Chénier renouvelle la poésie. Ses « hardiesses », quoi qu'on ait dit, ne dépassent pas celles des contemporains. Il est poète par la puissance et le mystère du génie.

CHÉNIER (Marie-*Joseph* DE), né à Constantinople en 1764, mort à Paris en 1811. Mêlé de bonne heure à la politique, il fut membre de la Convention, puis du Conseil des Cinq-Cents, enfin du Tribunat. Il a écrit des discours en vers, en particulier l'*Epître sur la calomnie,* dans laquelle il se défend, d'ailleurs à juste titre, d'avoir trahi son frère. On le connaît plutôt comme poète tragique. Signalons, parmi ses tragédies : *Charles IX,* qui, joué quelques mois après la prise de la Bastille, souleva un grand enthousiasme ; *Henri VIII* (1791) ; *Fénelon* (1793) ; et surtout *Tibère.* On a encore de lui un *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789* (publié en 1816). Cet ouvrage est un témoignage curieux des partis pris des « classiques » contre les Jeunes écrivains et l'école de Chateaubriand. On lui doit les paroles du *Chant du départ.*

M.-J. Chénier.

CHÊNIÈRE n. f. Grand bateau de rivière dont la poupe est carrée et la proue à demi pointue. (C'est une sorte de toue.)

— Adjectiv. : *Toue* CHÊNIÈRE.

CHÉNIERS, comm. de la Creuse, arrond. et à 21 kil. de Guéret ; 1.385 hab.

CHENIL [*ni*] n. m. (de *chien*). Logement des chiens de chasse et des chiens de garde, etc., et, *par extens.,* des équipages de chasse. || *Par anal.* Logement sale et mal tenu.

— ENCYCL. Le *chenil* se compose d'une cour pavée ou cimentée, de dimensions assez grandes pour que les chiens puissent s'y promener librement et jouer. Le sol est en pente, de manière à pouvoir être lavé et nettoyé tous les jours à grande eau. Des bacs de pierre contiennent l'eau, constamment renouvelée, où les chiens peuvent s'abreuver. La cour est entourée d'une grille suffisamment élevée pour que les chiens ne puissent la franchir. Enfin, sur un des côtés de la cour, surélevées et exposées à l'E., se trouvent des loges ou niches recouvertes d'un toit étanche et munies d'un solide plancher que l'on recouvre de litière ; c'est là que dorment les chiens.

CHENILLE [*niy'*] n. f. (proprem. *petite chienne,* à cause de la ressemblance de la tête d'une chenille avec celle d'un petit chien). Larve de lépidoptère, papillon à son premier état actif, c'est-à-dire depuis l'éclosion de l'œuf jusqu'à la transformation en chrysalide.

— *Fig. et Fam.* Personne d'une laideur repoussante. || Personne appliquée à mal faire. || Personne importune.

— Autom. Bande sans fin, soit en éléments métalliques, soit en matières souples, s'interposant entre le sol et les roues d'un véhicule automobile pour lui permettre d'avancer sur des terrains mouvants, de franchir des fossés et de gravir des pentes rapides. V. AUTOCHENILLE.

Casque gaulois avec sa chenille.

— Mob. Travail de passementerie fait avec du ruban de soie effilé, employé dès le XVIIe siècle dans l'ameublement et le costume. || Garniture de crins ou de soies disposée en brosse sur le cimier des casques de certaines troupes. || A la fin du XVIIIe siècle, Costume déshabillé comportant le pantalon. || Aujourd'hui, Tresse de soie bourrue, souple et soyeuse, qui s'emploie dans les travaux de broderie, en garniture de robe ou de chapeau, et comme passementerie d'ameublement.

— Tapiss. Spécialité de tapis que l'on fabrique dans la Somme, notamment à Amiens.

— ENCYCL. Zool. Les *chenilles* sont des larves vermiformes, molles, dont la tête, arrondie, est suivie de trois segments thoraciques munis chacun d'une paire de pattes « écailleuses », et de dix segments abdominaux, dont plusieurs (généralement les 3e, 4e, 5e, 6e et 10e) portent une paire de « pattes membraneuses ». Les chenilles sont souvent ornées de brillantes couleurs, portent fréquemment des poils, des épines, des brosses, des tubercules, des caroncules rétractiles. Ces larves ne sont jamais venimeuses ; certaines, toutefois, possèdent des poils urticants, comme les chenilles processionnaires. Six ocelles, à droite et à gauche, sont les organes de la vue.

A chaque mue, la peau se fend sur le dos, et la chenille sort de sa dépouille, qu'elle abandonne. Certaines chenilles se fabriquent des abris avec des brindilles, des morceaux de feuilles, etc., assemblés avec de la soie, et traînent partout avec elles ce fourreau protecteur. Les chenilles sont généralement phytophages. Dévorant les feuilles, les fleurs, les fruits, perçant des galeries dans le bois, elles se rendent souvent très nuisibles. Un certain nombre de ces larves se chrysalident à découvert ; mais beaucoup filent auparavant un cocon avec la soie qui sort par leur lèvre inférieure de glandes spéciales dites *séricigènes.* Le *ver à soie* en est l'exemple le plus connu.

— Hort. *Destruction des chenilles.* V. ÉCHENILLAGE.

— Méc. Les roues ordinaires sont des organes suffisants de support et de roulement tant qu'il s'agit de déplacer les véhicules sur des surfaces à peu près unies et suffisamment résistantes ; mais dès que le terrain devient mou, accidenté ou semé d'obstacles, elles s'enlisent ou achoppent et le véhicule s'immobilise. Aussi a-t-on été amené à envisager des supports présentant une surface de contact

plus grande avec le sol et qui soient suffisamment souples pour se modeler pourrait-on dire sur les terrains semés d'obstacles.

Le *caterpillar* ou *chenille* a fourni la solution du problème. Il consiste en une chaîne sans fin de grande largeur, passant sur deux roues, dont l'une est dentée et motrice et l'autre folle. C'est cette bande de roulement qui supporte le poids du véhicule par l'intermédiaire d'un chariot pourvu de galets qui roulent sur le rail formé par la partie interne du brin inférieur de la chaîne en contact avec le sol. V. AUTOCHENILLE.

On peut donc assimiler une voiture munie d'une chenille à un véritable véhicule sur rails, avec cette particularité que la voie ferrée est portée par la voiture elle-même.

D'abord utilisée pour les tracteurs agricoles (v. TRACTEUR), la chenille a été appliquée aussi aux tracteurs d'artillerie lourde, puis à l'équipement des chars d'assaut. (V. CHAR.)

Un type de chenille plus légèrement construit (chenille en caoutchouc), imaginé par l'ingénieur Kégresse, a permis d'équiper des automobiles de tourisme qui ont pu circuler dans des régions dépourvues de routes (traversée du Sahara [1923], puis de l'Afrique tout entière [1925], par des automobiles Citroën).

CHENILLES : 1. Papillon Machaon; 2. Vanesse Morio; 3. Grand Mars; 4. Smerinthe demi-paon; 5. Grand paon; 6. Orgyie pudibonde; 7. Dicranule vinule; 8. Cossus gâte-bois; 9. Harpyie du hêtre; 10. Acronycte de l'érable; 11. Uraptéryx du sureau; 12. Boarmie livide.

CHENILLÈRE [*ni-yèr'*] n. f. Nid de chenilles.

CHENILLETTE [*ni-yèt'*] n. f. Nom vulgaire de la scorpiure, ainsi nommée à cause de la forme de ses fruits.

CHENILLEUR [*ni-yeur*], **EUSE** n. et adj. Se dit de l'ouvrier, de l'ouvrière qui fait la passementerie appelée *chenille*.

CHENILLON [*ni-yon*] n. m. Petit tas d'herbe sèche. — *Pop.* Fille laide ou malpropre.

CHENIN n. m. Vénér. Forme ancienne du mot CHENIL.

CHENIN n. m. Cépage cultivé dans les vignobles du bassin de la Loire. (Il en existe une variété noire appelée aussi *pinot d'Aunis*, *plant d'Aunis*, et une variété blanche dite aussi *pinot blanc de la Loire*, ou *plant d'Anjou*, qui fournit les vins de Vouvray.)

CHENIQUE [*nik'*] n. m. Argot. Eau-de-vie.

CHENIQUEUR [*keur'*] n. m. Argot. Buveur de chenique.

CHÉNISQUE [*ké-nissk'*] n. m. (du gr. *khên*, oie). Ornement en forme de cou et de tête d'oie ou de cygne, à la proue ou à la poupe des vaisseaux de l'antiquité.

Chénisque.

CHENIT (LE), comm. de Suisse (canton de Vaud), dans la vallée de Joux, à l'extrémité sud du lac de Joux; 4.100 hab. Ch.-lieu *Le Sentier*. Horlogerie; élève du bétail.

CHENNEVIÈRES-POINTEL (Philippe, marquis DE), administrateur français, né à Falaise en 1820, mort à Paris en 1899. Successivement inspecteur des musées, conservateur du Luxembourg, directeur des Beaux-Arts, il fit décréter l'*Inventaire général des richesses d'art de la France* et décida de couvrir de peintures murales les parois du Panthéon. Chennevières a publié : *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France* (1847-1862); *les Derniers Contes de Jean de Falaise* (1860), sous le pseudonyme de JEAN DE FALAISE, et les *Souvenirs d'un directeur des Beaux-Arts*. — Son fils, le comte Henri **de Chennevières**, né à Bellesme en 1859, sous-conservateur au Louvre, a publié : *les Dessins de maîtres au musée du Louvre* (1882-1884); *Contes sans* « qui » *ni* « que » (1886).

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 27 kil. de Corbeil, sur un plateau dominant la *Marne*: 2.380 hab.

CHENNIUM [*kè-ni-om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des psélaphidés, renfermant quelques espèces des régions tempérées. (Le *chennium bituberculatum*, de France, vit dans les fourmilières de *tetramorium*.)

CHEN-NONG (*le Laboureur divin*), personnage de l'histoire fabuleuse de la Chine. Il est d'ordinaire présenté par la tradition orthodoxe comme l'un des *San Houang* (les Trois Augustes) qui précédèrent au pouvoir les *Wou Ti* (les Cinq Souverains) antérieurs aux dynasties royales. Chen-Nong est considéré comme l'inventeur de l'agriculture. Il avait un corps d'homme et une tête de bœuf. Identifié le plus souvent à Tch'e Ti (le souverain rouge) ou à Yen Ti (le souverain flamboyant), il est le dieu du feu de défrichement, fêté par les laboureurs. Dieu du feu, il préside au fourneau des fondeurs, des alchimistes et, aussi, de la cuisine. Il est encore un des patrons de la médecine.

CHÉNOCHOLALIQUE [*ké, ko, lik'*] adj. Chim. Syn. de CHÉNOCHOLIQUE.

CHÉNOCHOLATE [*ké, ko*] n. m. Sel de l'acide chénocholique.

CHÉNOCHOLIQUE [*ké- ko-lik'*] adj. (du gr. *chèn*, oie, et *kolé*, bile). Se dit d'un acide de formule $C^{27}H^{44}O^4$ rencontré dans la bile d'oie. (On l'obtient en chauffant l'acide taurochénocholique avec de l'eau de baryte.)

CHÉNOCOPROLITE [*ké*] n. f. Arséniate hydraté naturel d'argent, de nickel et de fer, ainsi appelé à cause de sa couleur. (Variété de sidérétine.)

CHÊNON n. m. (autre forme de *chaînon*). Vitrage aux parties reliées entre elles comme les anneaux d'une chaîne.

CHENONCEAUX [*sô*], comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 28 kil. de Tours, sur le Cher; 355 hab. Ch. de f. Orléans. Célèbre château construit sur le Cher, dont il semble barrer la vallée.

Chenonceaux (CHÂTEAU DE), en Touraine, construit pour Thomas Bohier, receveur des finances sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, de 1513 à 1520 environ, sur l'emplacement d'un très ancien château fort appartenant à la famille Marques. Antoine Bohier, son fils, l'abandonna à François Ier pour payer les dettes de son père envers le Trésor. Henri II en fit don à Diane de Poitiers, qui le céda à Catherine de Médicis en échange de Chaumont-sur-Loire. Catherine habita le château et fit élever, sur le pont construit sur le Cher par Diane, une

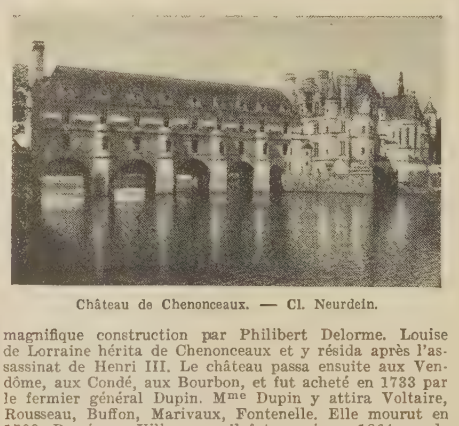

Château de Chenonceaux. — Cl. Neurdein.

magnifique construction par Philibert Delorme. Louise de Lorraine hérita de Chenonceaux et y résida après l'assassinat de Henri III. Le château passa ensuite aux Vendôme, aux Condé, aux Bourbon, et fut acheté en 1733 par le fermier général Dupin. Mme Dupin y attira Voltaire, Rousseau, Buffon, Marivaux, Fontenelle. Elle mourut en 1799. Passé aux Villeneuve, il fut acquis en 1864 par le chimiste Pelouze, et sa veuve le restaura d'une manière peut-être excessive. Il devint ensuite la propriété de la famille Menier. Chenonceaux est célèbre par son architecture gracieuse et sa situation originale en travers du lit du Cher.

CHÉNOPODE [*ké*] n. m. Genre de plantes de la famille des chénopodiacées, appelé vulgairement ANSÉRINE OU PATTE-D'OIE.

— ENCYCL. Les *chénopodes* sont des plantes herbacées, rarement des arbrisseaux recouverts d'une pubescence farineuse, et dont on connaît une cinquantaine d'espèces, des régions tempérées des deux hémisphères.

Le chénopode Bon-Henri (*chenopodium Bonus Henricus*) se mange à la façon des épinards, comme l'arroche.

Chénopode (sommité fleurie).

CHÉNOPODIACÉES [*ké, sé*] n. f. pl. Famille de plantes voisine des amarantacées et des polygonacées et dont les genres les plus connus des chénopodiacées sont les chénopodes, les bettes, les épinards, les arroches, les salicornes, les salsola. (Quelques auteurs les désignent sous les noms de *salsolacées* ou *atriplicées*.)

CHÉNOPODIDÉS [*ké, dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches comprenant les genres *chenopus* et voisins, vivant en diverses mers, ou fossiles depuis le jurassique.

CHÉNOPSIS [*ké, psiss*] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, de la famille des cygnidés, renfermant des cygnes australiens, dont l'espèce type est le cygne noir (*chenopsis atratus*).

CHÉNOPUS [*ké-no-puss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobanches, type de la famille des *chénopodidés* et qui habitent le nord de l'océan Atlantique. (Ils sont connus, à l'état fossile, depuis le jurassique.)

CHÉNOSTOME ou **CHÆNOSTOME** [*ké, noss-tom'*] n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant vingt-six espèces, de plantes herbacées ou sous-frutescentes, glabres ou pubescentes, qui croissent dans l'Afrique australe.

CHENOT (Claude-Bernard-Adrien), ingénieur français, né à Bar-sur-Aube en 1803, mort en 1855, qui découvrit et exploita les mines d'Auvergne. Il obtint du fer par réduction de minerai pulvérulent mélangé au charbon.

CHENOVE, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 4 kil. de Dijon; 1.100 hab. Ch. de f. Dijon à Beaune. Crus de vins célèbres faisant partie de la « côte de Dijon ».

CHENOVES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 22 kil. de Chalon-sur-Saône; 310 hab. Crus de la côte chalonnaise.

CHEN-SÎ, province chinoise limitée à l'E. par le Chan-si, au S. par le Ho-nan et le Se-tch'ouan, à l'O. par le Kan-sou et la Région particulière de Souei-yuan. Superficie : 199.300 km². Population estimée à 18.000.000 d'hab. Capitale ancienne : *Si-ngan*. Capitale actuelle : *Sianfu*.

Cette province, relativement peu peuplée, est située dans une région de hauts plateaux limoneux entaillés par les vallées de la Weï, de la King et de la Lo. La vallée de la Weï mène vers la passe de *Ti-tao* (Voie des Barbares) qui fut une des grandes voies d'invasion suivies par les Tibétains et les Barbares d'Asie centrale. Le Chen-sî fut jadis le siège de la principauté de Ts'in dont l'un des princes (Ts'in Che Houang-ti) fonda (IIIe s. av. J.-C.) l'Empire chinois. Sa capitale fut aussi celle des empereurs de la première dynastie Han. La province s'est appauvrie au cours du XIXe siècle, en partie à la suite des massacres qui accompagnèrent une insurrection musulmane. Elle produit des céréales, des fruits, du colza, un peu de coton. Elle possède quelques centres d'extraction de soufre, de cuivre et de fer, et de grandes richesses minières inexploitées. Elle est en dehors des grandes voies de communication. Une ligne projetée doit mettre *Si-ngan* en communication à l'O. avec *Lan-tchéou* du Kan-sou, à l'E. avec *K'ai-fong fou* du Ho-nan.

CHEN-TSONG (nom de règne WAN-LI), empereur chinois de la dynastie Ming. Il régna de 1573 à 1619, eut à combattre les Japonais qui ne purent s'établir en Corée, les Tibétains et surtout (à partir de 1618) les Mandchous qui devaient remplacer les Ming au pouvoir. Le missionnaire jésuite Ricci put s'établir à Pékin pendant son règne (1600).

CHENU, comm. de la Sarthe, arrond. et à 37 kil. de La Flèche; 880 hab. Ch. de f. Etat. Vins rouges. Patrie de l'historien Dom Plancher.

CHENU (Jean-Charles), naturaliste français, né à Metz, en 1808, mort à Paris en 1879; médecin militaire, il prit part à la guerre d'Orient, puis se passionna pour les sciences naturelles après avoir été chargé de la garde des collections de Benjamin Delessert. Il est l'auteur d'une *Encyclopédie d'histoire naturelle* (1850-1861).

CHENU, E adj. (du lat. pop. *canutus*, de *canus*, blanc). Blanchi par l'âge : *Tête* CHENUE. *Vieillard* CHENU.

— *Fig. et Poétiq.* Couvert de neige : *Mont* CHENU. || Ruiné par l'âge : *Arbre au front* CHENU.

— *Substantiv.* Ce qui est excellent, parfait : *C'est du* CHENU !

CHENUMENT adv. Argot. Excellemment, parfaitement.

CHENY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 17 kil. d'Auxerre, sur l'Armançon; 1.295 hab.

CHÉOPS [*ké-opss*] (en égyptien **Khoufou**). *Souphis* dans Manéthon, second roi de la IVe dynastie pharaonique, vers 2800 av. J.-C. Il est le constructeur de la plus grande des pyramides de Gizèh, et fut toujours considéré par les Egyptiens comme un très grand roi. Le *Conte de Chéops et des Magiciens* est une belle œuvre littéraire, postérieure à son règne. Pour les Grecs du temps d'Hérodote, Chéops était un roi impie et cruel, qui fit fermer les temples des dieux, et qui condamna ses sujets aux corvées les plus lourdes afin d'élever sa pyramide : l'argent lui manquant, il contraignit sa fille à se prostituer afin de lui en procurer, et celle-ci profita de l'occasion pour gagner de quoi se bâtir une petite pyramide. Suivant la religion de l'Egypte, ces monuments assuraient à l'âme du mort un abri éternel; les Grecs attribuèrent l'immensité du monument à la vanité du constructeur.

Chéops.

CHEOU, mot chinois signifiant longévité; la Longévité considérée comme l'une des trois formes du Bonheur, est souvent personnifiée et traitée comme une divinité. Ses principaux symboles sont la grue et la tortue. La Longévité est souvent représentée sous les traits d'un vieillard à crâne surélevé et bossué.

CHEOU-SIN ou **TCHEOU**, souverain chinois, dernier roi de la dynastie royale des Yin (ou Chang). Dates traditionnelles : 1154-1123. N'est connu que par des données mythiques ou légendaires, qui tiennent une grande place dans la littérature chinoise. Cheou-sin est représenté comme un tyran, brutal, débauché et pervers. Vaincu par Won-wang, il se brûla sur une tour. Il est souvent représenté en compagnie de sa favorite Ta-Ki.

CHÉPAYANS, CHÉPÉWYANS, CHEPPWYANS, CHIPPEYANS ou **CHIPIOUANS**, Indiens de l'Amérique du Nord, appelés *Déné* par l'abbé Petitot. Ils vivent de chasse et de pêche sur la rivière Churchill, le lac Athabasca et le grand lac des Esclaves.

CHÉPHREN [*ké-frèn'*] (en égyptien **Khâfrâ**). *Souphis* dans Manéthon, quatrième roi de la IVe dynastie pharaonique, constructeur de la seconde des grandes pyramides de Gizèh. Le Grand Sphinx a été sculpté à son image, et nous possédons de lui des statues qui sont de véritables chefs-d'œuvre, par exemple la grande statue en diorite conservée au Musée du Caire. Chéphren est le premier

Pharaon qui se dit fils du dieu Râ et Râ incarné ; à partir de son règne, le dieu-soleil Râ, dont le culte vient probablement d'Asie, devient le dieu principal en Egypte.

Chéphren.

CHÉPOY ou **CÉPOY** (Thibaut, sire DE), amiral de France et grand maître des arbalétriers, mort en 1315. Il servit Philippe le Bel, et prit part, comme amiral, à l'expédition de Roumanie (1306-1308). — Jean, sire **de Chépoy**, vraisemblablement parent du précédent, amiral de France, conduisit les galères que Philippe VI envoya contre les Turcs, vers 1334, et mourut à son retour.

CHEPSTOW, ville et port de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Monmouth), sur la Wye, non loin de son confluent avec la Severn ; 5.200 hab. Chantiers maritimes ; ruines d'un château du XIe siècle dominant la Wye. Ce château, défendu par Charles Ier, soutint un siège héroïque en 1645, contre les troupes de Cromwell.

CHEPTEL [*che-tèl'*] n. m. (du lat. *capitale*, capital, bien). Contrat par lequel une des parties donne à l'autre un fonds de bétail pour le garder, le nourrir et le soigner sous les conditions convenues entre elles. || Le bétail lui-même à cheptel : *L'estimation du* CHEPTEL. (Acad.) — (On dit quelquefois CHEPTEL *vif.*) || *Cheptel mort*, Les instruments et bâtiments de culture. || Ensemble des bestiaux d'un pays : *Le* CHEPTEL *national.*

— Par anal. *Tenir quelqu'un à cheptel*, Considérer quelqu'un comme du bétail reçu à cheptel.

— ENCYCL. Dr. On distingue : 1° Le bail à *cheptel simple*, qui est un contrat par lequel on donne à un autre des bestiaux à garder, à nourrir et à soigner, à condition que le preneur profitera de la moitié du croît, et supportera aussi la moitié de la perte (C. civ. art. 1804). Le preneur profite seul du laitage, du fumier et du travail des animaux. Il est déchargé par le cas fortuit, mais est tenu de rendre compte des peaux des bêtes. Si le cheptel périt en entier sans la faute du preneur, la perte est supportée en commun.

La propriété du cheptel restant au bailleur, le preneur ne peut disposer d'aucune bête du troupeau sans le consentement du bailleur, qui ne peut lui-même en disposer sans le consentement du preneur.

Quand le contrat prend fin, on fait une nouvelle estimation du cheptel. Le bailleur peut prélever des bêtes de chaque espèce jusqu'à concurrence de la première estimation ; l'excédent se partage. S'il n'existe pas assez de bêtes pour remplir la première estimation, le bailleur prend ce qui reste, et les parties se font raison de la perte ;

2° Le *cheptel à moitié*, qui est une société dans laquelle chacun des contractants fournit la moitié des bestiaux, qui demeurent communs pour le profit comme pour la perte (C. civ., art. 1818). Sauf quelques exceptions, toutes les règles du cheptel simple s'appliquent au cheptel à moitié ;

3° Le *cheptel donné au fermier*, appelé encore *cheptel de fer*, qui est celui par lequel le propriétaire d'une métairie la donne à ferme, à la charge qu'à l'expiration du bail le fermier laissera des bestiaux d'une valeur égale aux prix de l'estimation de ceux qu'il aura reçus.

Tous les profits, mais aussi tous les risques même résultant de cas fortuits, sont pour le preneur.

A la fin du bail, le fermier ne peut retenir le cheptel, même en en payant l'estimation originaire ; il doit en laisser un d'une valeur pécuniaire égale à celui qu'il a reçu ; s'il y a du déficit, il doit le payer, mais l'excédent lui appartient ;

4° Le *cheptel donné au colon partiaire*, qui est soumis, en général, aux règles du cheptel simple, sauf quelques modifications ; il finit en même temps que le bail à métairie, dont il est un accessoire.

CHEPTELIER [*che-te-li-é* ou *che-tè-li-é*], **ÈRE** n. Preneur d'un bail à cheptel.

CHÉPU n. m. Billot sur lequel le tonnelier bûche le bois.

CHÉQUAGE [*kaj'*] n. m. En Amérique, Action d'accrocher un chèque (bulletin) aux bagages d'un voyageur en chemin de fer.

CHÉQUARD [*kar'*] n. m. *Fam.* Surnom donné aux parlementaires et aux journalistes qui touchèrent des chèques (1888) pour favoriser l'entreprise du canal de Panama. || Personne quelconque qui vend son intervention.

CHÈQUE [*chèk'*] n. m. (de l'angl. *to check*, contrôler). Banq. Ecrit au moyen duquel une personne, ayant des fonds en provision déposés chez un banquier, peut en effectuer le retrait total ou partiel à son profit ou au profit d'un tiers.

— Chem. de f. Sorte de jeton numéroté que, en Amérique, on accroche aux bagages d'un voyageur, au moyen d'une chaînette ou d'une lanière de cuir. (Le voyageur porteur du même numéro peut ainsi retirer ses bagages à l'arrivée sans difficulté.)

— ENCYCL. Banq. Le *chèque* doit indiquer le lieu d'où il est émis, la date du jour où il est tiré (inscrite en toutes lettres et de la main de celui qui a écrit le chèque), la désignation de celui sur qui le chèque est tiré, l'indication du bénéficiaire du chèque, c'est-à-dire le nom du tireur lui-même s'il touche personnellement, la mention au porteur s'il a libellé le chèque au porteur, le nom du bénéficiaire si le chèque est à l'ordre d'un tiers. Il est payable à vue, c'est-à-dire qu'il ne doit contenir aucune indication d'échéance. Il doit être signé par le tireur.

Le chèque suppose une provision préalable et disponible chez le tiré qui doit en payer le montant ; les lois du 22 juin 1917 et du 12 août 1926 sanctionnent de peines d'amende et d'emprisonnement le fait de l'émission de mauvaise foi, considérée comme escroquerie, d'un chèque sans provision. Le chèque peut être souscrit non seulement à ordre, mais à personne dénommée, ou même au porteur ; s'il est à ordre, la propriété s'en transfère par endossement en blanc, c'est-à-dire par la simple signature du cédant ; il est payable dans les cinq jours ou huit jours, y compris celui de la date, suivant qu'il est tiré sur la même place ou d'une place sur une autre, sous peine pour le porteur de perdre son recours contre les endosseurs et même contre le tireur, si la provision a péri par le fait du tiré, après lesdits délais. Il doit être acquitté par celui qui le touche ; l'acquit est daté.

Les dispositions législatives relatives aux chèques tirés de France sont applicables aux chèques tirés hors de France et payables en France.

L'emploi du chèque est conforme à la fois à l'intérêt général en restreignant la circulation fiduciaire, à l'intérêt des banques en développant les comptes de dépôts,

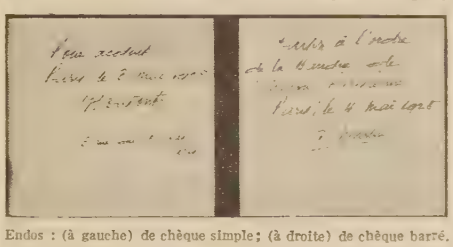

Endos : (à gauche) de chèque simple ; (à droite) de chèque barré.

à l'intérêt des commerçants en simplifiant leur service de caisse. Pour développer et vulgariser l'emploi des chèques, une loi du 28 août 1924 a fait disparaître les inconvénients qui s'opposaient au payement par chèques des effets de commerce, notamment en prolongeant le délai dans lequel le protêt doit être dressé lorsque l'effet de commerce est réglé par un chèque. D'autre part, l'article 8 de la loi du 31 décembre 1924 a prononcé dans certaines conditions l'exonération du droit de timbre de quittance pour les payements par chèque ou par virement. Enfin, la loi du 12 août 1926 a complété et précisé la législation sur le chèque afin de donner au porteur de plus complètes garanties de payement, et de diminuer les frais et les formalités au cas de protêt faute de payement.

Chèque barré. — Le chèque barré est caractérisé par deux barres transversales et parallèles. Il ne peut être encaissé que par un banquier, ce qui permet d'éviter les risques de fraude ou de vol. L'emploi du chèque barré, d'un usage très répandu en Angleterre, a été autorisé en France par la loi du 30 décembre 1911.

Chèques et comptes courants postaux. — L'administration des postes gère, au moyen de bureaux régionaux, un service de comptes courants et de chèques postaux. Les particuliers, les collectivités privées ou publiques, peuvent obtenir l'ouverture d'un compte courant postal permettant d'encaisser par l'intermédiaire de la poste des recettes par mandat-carte, et de payer des dépenses par chèques. Le compte courant peut être transféré d'un bureau de chèque à un autre. Les titulaires d'un compte courant postal qui sont créanciers de l'Etat, d'un département, d'une commune, d'un établissement public, d'une chambre de commerce, peuvent obtenir le payement de leur créance sans déplacement ni quittance, par virement comportant inscription de la somme due au crédit de leur compte courant postal, ce qui permet de réaliser des opérations considérables sans mouvement matériel de fonds ; le mode de payement par virement a été rendu obligatoire pour les soumissionnaires de fournitures ou travaux adjugés par l'Etat, les départements, communes et établissements publics ; les comptables publics utilisent les comptes courants postaux en émettant des chèques nominatifs considérés comme chèques de virement et qui doivent porter la mention : « Non-payable en espèces ». — Les opérations du service des chèques postaux (versements, payements, virements) sont soumises à des taxes d'un taux modique. Les règlements par chèques sont exemptés dans certaines conditions du droit de timbre de quittance. Les titulaires d'un compte courant postal doivent maintenir à leur crédit un dépôt de garantie de 5 fr. (sauf les caisses [illegible] est de trente jours. — Le chèque p[illegible] cas, les dénominations ci-après : 1° [illegible] par le titulaire du compte à son profit ; [illegible] *tion*, tiré au profit de tiers spécialement désignés ; 3° *chèque au porteur*, n'indiquant aucune personne déterminée ; 4° *chèque de virement*, usité lorsque le débiteur et le créancier ont chacun un compte courant postal. — Le titulaire d'un compte courant peut, moyennant une [illegible] vance, demander notification du solde de son compte à une date déterminée, ou la copie de son compte pendant une période déterminée.

Payement par chèque, des contributions publiques. — Les impôts, droits, taxes dont le recouvrement peut ou doit être effectué par la poste peuvent être acquittés au moyen de chèques barrés assignés sur la Banque de France, [illegible] à l'ordre du receveur des postes et remis au guichet ou envoyés par la poste, avec le prix d'affran[illegible] pli fermé dans lequel la quittance sera [illegible]. — Les contribuables titulaires d'un compte de chèques postaux ont le droit d'émettre un chèque de virement au nom du percepteur lorsque ce dernier a lui-même un compte de chèques postaux.

Chequers, propriété anglaise du Buckinghamshire léguée en 1917 au Gouvernement britannique par lord Lee de Fareham pour servir de maison de campagne au premier ministre en exercice.

CHÉQUEUR [*keur*] n. m. Aux Etats-Unis, Agent de chemin de fer, qui est chargé du « chéquage ».

CHÉQUIER [*ki-é*] n. m. Carnet de chèques.

CHER adv. A un prix élevé : *Acheter, Vendre, Coûter* CHER. *Faire* CHER *vivre.* || *Fig.* Au prix de grands sacrifices : *Le monde fait payer* CHER *les plaisirs qu'il donne.* (Chateaubriand.)

— Loc. div., au fig. *Vendre chèrement sa vie* (ou *chèrement sa peau*), Périr en tuant ou en blessant [illegible] d'ennemis. || *Il me le paiera cher.* Je le [illegible] repentir de ce qu'il a fait. [illegible] ou chose sans grand mérite, peu estimable : *Cet ouvrage* NE VAUT PAS [illegible].

CHER, CHÈRE adj. (lat. *carus*). Qui inspire une vive tendresse : *Une mère* CHÈRE *à son fils. A tous les cœurs bien nés que la Patrie est* CHÈRE. (Voltaire.) — *Par extens.*

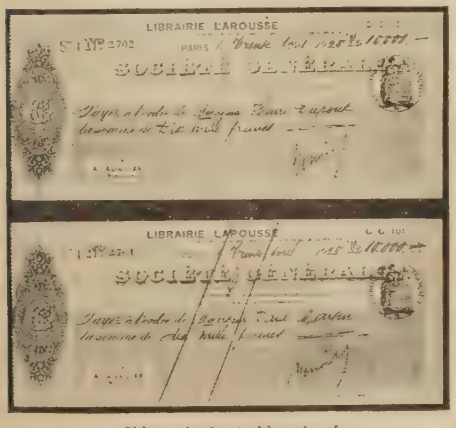

Chèque simple et chèque barré.

Simple terme de familiarité : CHER *monsieur. Ce* CHER *homme. Ce* CHER *bon. Cette* CHÈRE *belle ;* — et substantiv. : CHER, *Ma* CHÈRE.

— Chose précieuse à quelque titre que ce soit : *Objet* CHER ; et au fig. : *De* CHÈRES *espérances. La liberté est un bien plus* CHER *que la santé. Hâtons-nous, les moments sont* CHERS.

— *Par extens.* Qui est d'un prix élevé, qui coûte beaucoup : *Tout est trop* CHER *pour le pauvre.* || Qui vend à des prix élevés : *Tailleur trop* CHER.

— *Chère année.* Année de mauvaise récolte où les prix des denrées sont élevés.

— LOC. FAM. *C'est chère épice,* Marchandise dont le prix est excessivement élevé.

— SYN. **Cher, chéri.** *Chéri* ne s'emploie que pour les personnes, et il a, en général, un sens plus fort que *cher.*

CHER (lat. **Caris**), rivière de France, affluent gauche de la Loire. Le Cher naît dans la Creuse par 717 m. d'alt. dans les terrains granitiques du plateau de Combrailles. Jusqu'à Montluçon, il coule dans les terrains imperméables du Massif Central au fond d'une gorge profonde qui ne laisse place qu'aux eaux de la rivière ; le cours est rapide et le lit encombré de rochers. C'est dans cette partie que le Cher reçoit la Tardes, aussi encaissée, aussi torrentielle et plus abondante. A Montluçon, le Cher entre, à 202 m. d'alt., dans une vaste plaine tertiaire, fond d'un ancien lac. A Saint-Amand-Mont-Rond (164 m. d'alt.) il pénètre dans les terrains jurassiques, et la vallée est dominée par des collines calcaires fortement usées par les eaux. A partir de Saint-Florent, le Cher se traîne mollement dans les plaines tertiaires du Bassin parisien ; à Vierzon, il reçoit l'Yèvre, la rivière de Bourges, plus loin, la Sauldre, qui draine la Sologne. Longtemps, par Montrichard et Chenonceaux, son cours suit la Loire ; à Tours, les deux rivières passent par la ville, mais leur réunion n'a lieu qu'à Cinq-Mars, à 17 kil. en aval.

Le régime du Cher est irrégulier, et la perméabilité des terrains de son cours inférieur ne parvient pas à corriger le caractère torrentiel des sources. Les crues sont très dangereuses. La rivière n'est réellement navigable que depuis Saint-Aignan, mais un canal latéral (canal du Berry) la suit jusqu'à Montluçon. Cours, 320 kil.

CHER (DÉPARTEMENT DU), formé en grande partie par la province de Berry, par celle du Bourbonnais (arrond. de Saint-Amand) et par quelques communes de l'Orléanais au N.-O. Il comprend 2 arrond. (*Bourges,* ch.-lieu, et Saint-Amand-Mont-Rond), 29 cant., 293 comm. Sa superficie est de 7.200 km² et sa population de 298.400 hab. Il fait partie de la 5e région militaire (Orléans), ressortit à la cour d'appel de Bourges, à l'académie de Paris, à l'archevêché de Bourges, au 20e arrondissement forestier (Bourges), au conseil de préfecture d'Orléans.

Le territoire du département comprend plusieurs régions naturelles. Au N.-O., entre Vierzon et la grande Sauldre, sur des terrains tertiaires, c'est la *Sologne berrichonne* ou Sologne pierreuse, moins humide que la Sologne de l'Orléanais, mais longtemps aussi infeconde, terre de chasse et de bois, aux villages rares et espacés construits d'argile et de bois. Au centre, sur les terrains jurassiques, c'est la *Champagne de Bourges* des géographes, la *Septaine* des gens du pays, plate, nue, dépouillée, sans haie et sans bois, aux horizons infinis, très sèche, sauf dans les vallées argileuses volontiers marécageuses ; jadis domaine d'élection du mouton dont la laine a fait la fortune de Bourges, cette champagne est aujourd'hui en grande partie couverte de belles moissons ; les villages sont serrés et se pressent surtout dans les vallées. Au N.-E., le *Sancerrois* tranche vivement avec la région précédente. Ce pays à l'aspect montagneux, aux collines crétacées vivement découpées par les eaux et où la Motte-d'Humbligny culmine à 434 m., est celui des grandes forêts (Saint-Martin-d'Auxigny), des vignobles sur les pentes et des blés dans les vallées. Au nord du Sancerrois, le Pays-Fort (dans les crétacés supérieurs) pratique l'élevage et cultive les vergers de pommes. Enfin, au sud, vers Saint-Amand et jusqu'à la Loire, le terrain du lias forme le *Val berrichon,* région verdoyante de collines molles à l'aspect bocager. Les prairies encloses de haies vives aux chênes noueux permettent l'élevage des bœufs blancs du Nivernais ; les bois sont nombreux, et les vignes tapissent les pentes. Pays pittoresque, hameaux et fermes dispersés, eaux abondantes, annoncent le proche Massif Central.

Le département est surtout agricole : grande culture et élevage du mouton dans la Champagne, vignobles dans le Sancerrois, embouche dans le Val.

L'industrie métallurgique occupe le premier rang avec Bourges (fonderies de canons), Vierzon (hauts fourneaux, machines agricoles, locomotives). Bourges a en outre la pyrotechnie ; l'industrie de la porcelaine, poterie et briqueterie vient au second rang avec Vierzon et Saint-Amand (vases, tuyaux, etc.) ; Bourges tisse encore la laine.

Le pays, longtemps riche, a de magnifiques monuments : plus de soixante églises datent de la période romane, et si l'art ogival n'a pas autant donné il a fait surgir néanmoins la magnifique cathédrale de Bourges, dont le plan et l'ordonnance ont inspiré le gothique espagnol. Malheureusement, comme tous les pays agricoles, le département du Cher tend à se dépeupler.

CHÉRAGAS, comm. d'Algérie, arrond. et à 14 kil. d'Alger, dans le Sahel d'Alger ; 4.680 hab. Culture de fleurs et de primeurs (tomates, chasselas). Distilleries de parfums.

CHERAGE n. m. Droit généralement fixé à 12 deniers perçu annuellement sur les aubains et bâtards de certaines provinces de l'ancienne France.

CHERAIN, comm. de Belgique (Luxembourg, arrond. de Bastogne), sur l'Ourthe ; 1.000 hab. Agriculture.

CHÉRAMELLE, CHÉRAMBELLE n. f. **CHÉRAMELLIER, CHÉRAMBELLIER** n. m. Bot. Noms vulgaires du *phyllanthus disticha.*

CHERASCO, ville d'Italie (Piémont, prov. de Cunéo) ; 8.700 hab. Filatures de soie. Place forte et république libre jusqu'en 1260, elle fut soumise aux rois de Naples, puis aux souverains de Savoie. Elle fut démantelée par les Français en 1796. Richelieu y signa en 1631 un traité par lequel Charles de Nevers recueillait la succession des Gonzague-Mantoue. Bonaparte y conclut (28 avril 1796) un armistice, transformé en traité à Paris, qui mettait fin à la guerre avec le royaume de Sardaigne et isolait l'Autriche.

CHERASKOV. Biogr. V. KHERASKOV.

CHERATTE, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége), sur la Meuse ; 2.900 hab. Houillère. Agriculture.

CHÉRAU (Gaston), romancier français, né à Niort en 1874. Il débuta au *Petit Journal littéraire* et au *Journal.* Ses romans sont presque tous consacrés à la peinture de la vie provinciale. Les principaux sont : *les Grandes Epoques de M. Thébault* (1902) et *la Saison balnéaire de M. Thébault* (1910) ; essais de psychologie bourgeoise ; *Monseigneur voyage, mœurs ecclésiastiques* (1904) ; *Champi-Tortu* (1906) ; *la Part du feu* (1909) et *la Prison de verre* qui fait suite (1911), roman d'une enfance douloureuse ; *le Monstre,* mœurs rustiques (1913) ; *l'Oiseau de proie* et *le Remous* (1914), mœurs de Gascogne ; *Valentine Paquault* (1921), roman d'une petite provinciale mal mariée, qui tombe puis se relève ; *la Maison de Patrice Perrier* (1924), *le Flambeau des Riffault* (1925), grande fresque paysanne sur l'amour passionné qu'a le campagnard pour sa terre ; des contes : *le Despelouquero* (1923) ; *le Vent du destin* (1926). Chérau a été élu en 1926 par l'Académie Goncourt en remplacement d'Elémir Bourges.

CHÉRAUTE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 23 kil. d'Oloron ; 990 hab.

CHERBONNEAU (Jacques-Auguste), orientaliste français, né à La Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire) en 1813, mort à Paris en 1882. D'abord professeur d'arabe à Constantine, directeur du collège arabe d'Alger ; en 1879, il fut nommé professeur d'arabe à l'Ecole des langues orientales de Paris.

CHERBOURG, ch.-lieu d'arrond. de la Manche, à 66 kil. de Saint-Lô ; sur une baie de la Manche à l'embouchure de la Divette ; 38.000 hab. (*Cherbourgeois*). Ch. de f. Etat. — L'arrondissement a 10 cant., **160** comm., et 133.715 hab. Le canton ne comprend que la ville même de Cherbourg.

— *Histoire.* Cherbourg, dont la principale industrie est celle des constructions navales, et qui est une ville toute moderne, dépourvue de monuments intéressants, est à la fois un port de guerre et un port de commerce, déterminé par sa position en avant du Continent sur les grandes routes qui, des mers du Nord, mènent dans l'Atlantique. Sa situation à l'extrémité du Cotentin sur de solides roches de granit faisait de Cherbourg une position militaire de premier ordre à 130 kil. du port anglais de Portsmouth ; aussi ce point que les Romains avaient peut-être utilisé (antique *Corallium*) devint important pendant la guerre de Cent ans. Vauban, trouvant cette position « audacieuse et considérable », y commença en 1686 des fortifications que les Anglais détruisirent pendant la guerre de Sept ans (1758) ; il fit assécher les marais malsains des abords de la ville. Louis XVI entreprit en 1783 la digue de 3.712 mètres de long qui ferme la rade et que Napoléon III inaugura en 1858. Cette digue, large de 200 m. à la base et de 9 au sommet, laisse à ses extrémités deux passes entre les îles Pelée et Chavagnac qui sont elles-mêmes rattachées au Continent. La digue enferme la grande rade de 1.500 ha. d'eau profonde de 12 à 13 m. Le port et l'arsenal à l'ouest de la petite rade protégés par la jetée du Homet ont été construits par Napoléon Ier, dont la statue orne la ville. Des forts assurent la défense.

Armes de Cherbourg.

Le port de commerce, totalement insuffisant, est situé en pleine ville, à l'embouchure de la Divette. Avant la Guerre, il exportait en Angleterre des produits alimentaires et surtout des granits et des cailloux pour l'empierrement des routes ; il importait des bois du Nord. Mais ce trafic était peu important et Cherbourg ne venait qu'au 16e rang des ports français. La Grande Guerre a fait la fortune du port commercial de Cherbourg qui s'est spécialisé dans l'importation du pétrole auquel s'ajoute le charbon américain ; pour rendre ce trafic possible, l'Etat a cédé une partie du port militaire.

Par contre, la grande rade était l'auberge de la mer du Nord, la grande escale des paquebots allemands, anglais, américains et hollandais, et Cherbourg venait au troisième rang immédiatement après le Havre pour le tonnage des navires. C'était un port de vitesse, un port de voyageurs. Il a conservé ce rôle, et les transatlantiques anglais et américains continuent d'en faire leur principale escale.

Vue générale de Cherbourg. — Cl. Neurdein.

CHERBULIEZ (Antoine-Elisée), économiste suisse, né à Genève en 1797, mort à Zurich en 1869. Il a publié, entre autres ouvrages : *De la Démocratie en Suisse* (1843) ; *Richesse ou Pauvreté* (1840) ; *Etudes sur les causes de la misère* (1853) ; etc. — Son frère, Joë **Cherbuliez,** né et mort à Genève (1806-1870) est l'auteur de : *Genève, ses institutions, ses mœurs* (1867).

CHERBULIEZ (Victor), écrivain français, neveu des précédents, né à Genève en 1829, d'une famille de réfugiés français, mort à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne) en 1899. Redevenu français par le droit de « grande naturalisation » en 1880, il fut élu, dès l'année suivante, à l'Académie française. Ecrivain spirituel et pénétrant, qui a excellé dans la peinture des mœurs cosmopolites, il a publié : *Miss Rovel* (1875) ; *le Comte Kostia* (1863) ; *le Prince Vitale* (1864) ; *Prosper Randoce* (1868) ; *l'Aventure de Ladislas Bolski* (1870) ; *Meta Holdenis* (1873) ; *la Vocation du comte Ghislain* (1888) ; *Jacquine Vanesse* (1898) ; etc. Parmi ses ouvrages de critique, mentionnons : *Etudes de littérature et d'art* (1873) ; *l'Allemagne politique* (1870) ; *l'Espagne politique* (1874) ; *Hommes et Choses d'Allemagne* (1877) ; *Profils étrangers* (1889). Esthéticien distingué, on lui doit : *Un cheval de Phidias* (1865), et *l'Art et la Nature* (1892), etc. Presque tous ses romans ont paru dans la *Revue des Deux Mondes,* à laquelle il donna aussi, sous le pseudonyme de G. VALBERT, des chroniques politiques fort remarquées.

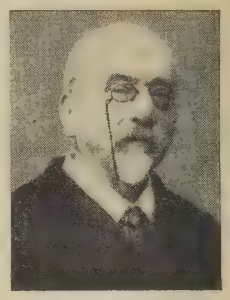

V. Cherbuliez. — Cl. P. Petit.

CHERBURY (lord Edouard HERBERT DE), philosophe anglais. V. HERBERT.

CHERCHE [*chèrch'*] n. f. Action de chercher. (Ne s'emploie que dans la locution familière, d'ailleurs peu usitée : *Etre* EN CHERCHE *de quelqu'un.*)

— Constr. Nom de toutes les parties d'un bâtiment dont une simple ligne ne peut donner la figure : *La* CHERCHE *d'un escalier.* || Planche de volige découpée pour régler les saillies et les cavités d'une pierre qu'on veut tailler.

— Jeux. On dit d'un joueur qui, dans une partie, n'a pas fait de points ou de levées, qu'il est *à cherche,* tandis que son partenaire compte des points ou des levées.

CHERCHE [*chèrch'*] adj. f. Autref., Titre des religieuses chargées de faire la ronde dans le couvent : *La sœur* CHERCHE.

CHERCHE-FICHE ou **CHERCHE-POINTE** n. m. invar. Outil de serrurier pour dégager l'aile d'une fiche enfoncée dans le bois.

CHERCHE-FUITE ou **CHERCHE-FUITES** [*chèr*] n. m. Outil du gazier servant à découvrir les fissures dans les conduites de gaz. (On dit aussi CHERCHEUR.)

CHERCHEL ou **CHERCHELL** (anc. **Cæsarea-Augusta**), ville et port d'Algérie (départ., arrond. et à 96 kil. d'Alger), sur la Méditerranée ; 12.300 hab. Ch. de f. Carrières de marbres et de plâtre. Vignobles. Mine de fer de Beïra aux environs. D'origine punique, puis capitale de Juba II roi de Mauritanie et protégée de Rome, Cherchel fut dotée par César, puis par Juba II et ses successeurs, de monuments remarquables (thermes, temples, théâtres, etc.) que les archéologues français (et notamment Victor Waille), ont récemment fouillés et décrits. Une partie de la statuaire de Cherchel est au musée d'Alger ; le reste au musée de Cherchel.

CHERCHE-MIDI n. m. invar. Nom sous lequel on désignait, jadis, un parasite cherchant à dîner. V. CHERCHER (loc. div.).

CHERCHE-POINTE n. m. Serrur. Syn. de CHERCHE-FICHE.

CHERCHER [*chèr'-ché*] v. tr. (du lat. *circare,* aller autour ; de *circus,* cercle). En parlant des personnes, Faire des efforts pour trouver ou retrouver quelqu'un ou quelque chose : CHERCHER *un livre dans sa bibliothèque, un ami dans la foule ;* — et *au fig.* : CHERCHER *une date, un nom.* || Essayer de se procurer : CHERCHER *un emploi ;* et *au fig.* : CHERCHER *la solitude.* || S'efforcer de découvrir, de comprendre : CHERCHER *la vérité.* CHERCHER *un problème.*

— *Par extens.* Ne pas éviter, s'exposer volontairement à : CHERCHER *le péril, sa perte,* etc.

— En parlant des choses, Tendre à ou vers : *L'aiguille aimantée* CHERCHE *le Nord. L'eau* CHERCHE *un passage.*

— *Chercher à,* S'efforcer de : CHERCHER *à deviner, à plaire.* || S'exposer volontairement à : CHERCHER *à se faire battre.* — (On disait autrefois *Chercher de.*)

— *Venir, Aller chercher,* Venir, Aller dans un lieu pour y trouver, y prendre, y rencontrer : ALLER CHERCHER *un livre dans la bibliothèque.* VENEZ *me* CHERCHER *à l'hôtel.* (Ces expressions ont, en outre, les sens ordinaires de *chercher* employé seul ; *venir* et *aller* renforcent seulement l'expression.)

— *Envoyer chercher quelqu'un, quelque chose,* Charger une personne d'aller trouver et d'amener quelqu'un, d'aller quérir quelque chose.

— LOC. DIV. *Chercher femme,* Chercher à se marier. || *Chercher fortune, Chercher aventure,* Se mettre en quête de quelque bonne rencontre. || *Chercher querelle, Chercher noise,* Provoquer des disputes, des rixes. (V. aux PROV.) || *Chercher midi à quatorze heures,* Chercher l'heure du dîner alors qu'elle est passée. (Vx.) || Aujourd. Chercher des difficultés là où il n'y en a pas. || *Chercher midi où il n'est qu'onze heures.* Se disait autrefois d'un parasite habitué à devancer l'heure du dîner. (C'est l'origine de l'expression : *Un cherche-midi.*)

— Manèg. *Chercher la cinquième jambe,* Se dit d'un cheval qui se porte sur la main, et y prend un appui.
— Mar. *Chercher la sonde en venant du large,* Approcher des côtes pour trouver le fond avec la sonde.
— Relig. *Chercher Dieu,* S'attacher à lui et s'efforcer de le connaître: *Dieu nous* CHERCHE *quand nous le* CHERCHONS.
— Loc. PROV. **Chercher une aiguille dans une botte de foin,** Chercher une chose presque impossible à trouver. || **Chercher des poux à la tête de quelqu'un,** Tourmenter quelqu'un, le harceler, pour des choses peu importantes. || **Chercher une querelle d'Allemand.** V. QUERELLE. || **Qui cherche trouve,** En se donnant de la peine on réussit. || **Le bien cherche le bien,** L'argent arrive facilement aux gens qui en ont déjà. || **Chercher la petite bête,** Se dit, le plus souvent, des gens méticuleux à l'excès. || **Chercher la pierre philosophale,** Se consacrer à des travaux qui ne peuvent avoir aucun résultat. || **Chercher la femme,** Chercher un mobile passionnel à un acte. (La paternité de ce mot a été attribué à Talleyrand et au président Dupaty.)
— ALLUS. **Chercher et vous trouverez,** Parole du sermon sur la montagne : « Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira. » (Matthieu.)
— ***Cherché, e,*** part. pass. du verbe *Chercher.*
— Littér. et Bx-arts, Qui sent la recherche : *Style* CHERCHÉ. *Figure dont la pose est trop* CHERCHÉE.
— ***Se chercher,*** v. pr. Avec réciprocité : *Ils* SE SONT CHERCHÉS *longtemps. Les malheureux* SE CHERCHENT *et se comprennent.* (G. Sand.)
— Fig. : *Maintenant je* ME CHERCHE *et ne me trouve plus.* (Racine.) || *Deux pensées qui* SE CHERCHENT *à travers l'univers finissent toujours par se rencontrer.* (Lamartine.)
— *Se faire chercher,* Ne pas se laisser trouver facilement, Etre malaisé à découvrir : *La vérité se plaît à* SE FAIRE CHERCHER. (Fléchier.)

CHERCHEUR, EUSE n. Personne qui cherche (En bonne et en mauvaise part) : *Les* CHERCHEURS *d'or, de bruit, de renommée.* || Se dit particulièrement d'une personne dont l'esprit est constamment tendu et appliqué à des découvertes.
— Adjectiv. : *Esprit* CHERCHEUR.
— *Chercheur de franches lippées,* Parasite, pique-assiette, écornifleur. || *Chercheur de midi à quatorze heures,* Nom donné jadis à des parasites qui, l'heure du dîner (midi) étant passée, cherchaient toujours ce repas qu'ils ne pouvaient parvenir à trouver. (On disait aussi CHERCHE-MIDI.) || *Chercheur de truffes,* Le porc. || *Chercheuse d'esprit,* Femme pédante, prétentieuse. (V. CHERCHEUSE D'ESPRIT *(la)* [vaudeville])
— Astron. Petite lunette à court foyer, adaptée à un télescope ou à une lunette astronomique, et qui sert à diriger l'instrument sur le point que l'on veut observer. || *Chercheur de comètes,* Lunette à champ très lumineux, dont la monture permet d'explorer commodément et rapidement toute la surface du ciel, pour la recherche des comètes.

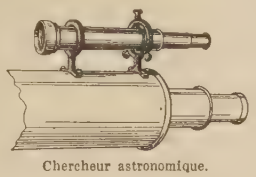
Chercheur astronomique.

— Electr. S'emploie comme syn. de PROJECTEUR (v. ce mot). || *Chercheur de pôle,* Petit appareil de poche permettant aux électriciens de distinguer immédiatement, entre deux fils, le positif du négatif.
— Phot. Appareil servant à chercher le point de vue le plus favorable pour photographier une vue ou un paysage. (On a utilisé aussi, sous le nom de *chercheur focimétrique,* un accessoire permettant de déterminer la distance focale optimum pour photographier, d'un point de vue déterminé, un certain sujet sur une plaque de format imposé; cet appareil comporte un œilleton et un cadre évidé coulissant le long d'une réglette graduée.) V. VISEUR.

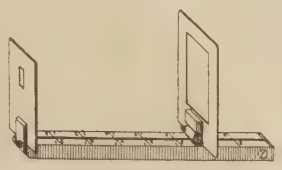
Chercheur focimétrique Davanne.

— Techn. V. CHERCHE-FUITE. || *Chercheur sous-marin,* Appareil fondé sur le même principe que la balance d'induction de Hughes et destiné à la recherche des objets métalliques submergés.

CHERCHEURS [*chèr-cheur*] n. m. pl. Membres d'une secte protestante qui cherchent sans cesse une interprétation nouvelle aux Ecritures.

Chercheuse d'esprit (LA), vaudeville en un acte de Favart, représenté à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain, le 20 février 1741. C'est l'une des pièces les plus charmantes de Favart. — *La Chercheuse d'esprit,* mise en musique par Edmond Audran, parut sous forme d'opéra-comique sur le Grand-Théâtre de Marseille, en 1864.
— Le nom de « chercheuse d'esprit » est resté dans la langue pour désigner une jeune fille qui a encore l'ignorance de l'innocence, mais qui commence à éprouver le désir de perdre sa simplicité.

Cherchewski (MALADIE DE), atonie intestinale à peu près complète, pouvant simuler l'obstruction intestinale. On l'observe principalement chez les neurasthéniques avec entéroptose.

CHERCOLÉE ou **CHERCONNÉE** n. f. Etoffe indienne, mi-soie mi-coton, aux couleurs bariolées.

CHERCQ, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Tournai); 1.075 hab. Carrières de pierre de taille, de pierre à chaux et à ciment. Fabrique de ciment romain et de ciment portland.

CHÈRE n. f. (lat. pop. *cara;* du gr. *kara,* tête). D'abord, Visage; — puis, Mine. Accueil : *Faire bonne* CHÈRE *à quelqu'un; — Avec une* CHÈRE *morne et basse, sans rien dire.* (Amyot.) *Ne sachant quelle* CHÈRE *me faire.* (Mme de Sévigné.)
— *Par extens.* Manière de recevoir, de traiter à table : *Faire bonne* CHÈRE *à quelqu'un* (VX.) || Les mets considérés sous le rapport de la qualité : *Aimer la bonne* CHÈRE. *Comment appelez-vous le traiteur de Limoges qui fait si bonne* CHÈRE? (Molière.)
— *Chère entière,* Grand repas qu'on faisait suivre de divertissements. || *Homme de bonne chère,* Homme adonné aux plaisirs de la table et qui est connaisseur. || *Faire chère lie,* Mener joyeuse vie. || *Faire grande chère et bon feu,* Dépenser largement.
— PROV. **Il n'est chère que de vilain,** Il n'est tel qu'un avare pour recevoir fastueusement ses convives.

CHEREAS [*ké-ré-ass*] (Cassius), tribun d'une cohorte prétorienne, meurtrier de Caligula; il se joignit à ceux qui tentèrent de rétablir la République. Claude le fit périr (41 av. J.-C.).

CHEREAU (Antoine), pharmacien français, né et mort à Paris (1776-1848), donna une nomenclature méthodique des médicaments simples et composés, et étudia les cryptogames utiles, les élixirs parégoriques, l'esculine, l'opium.

CHEREAU (Achille), médecin et érudit français, né à Bar-sur-Seine (Aube) en 1817, mort à Paris en 1885, membre de l'Académie de médecine (1876). On lui doit des ouvrages intéressants : *la Vérité sur la mort de Jean-Jacques Rousseau* (1866); *Essai sur les origines du journalisme médical français* (1867); *Guillotin et la guillotine* (1871); *le Parnasse médical français ou Dictionnaire des médecins-poètes de la France* (1874); etc.

CHEREF ED-DIN ALI-YEZDI, historien persan, né à Yezd (Perse), dans la seconde moitié du XIVe siècle, mort à Taft, près de Yezd, en 1455. Favori des Timourides, il a laissé une histoire de Tamerlan, intitulée *Zafer Namèh (le Livre de la Victoire),* qui a été traduite par Pétis de La Croix (1722).

CHEREM [*ché-rèm'*] n. f. Excommunication juive, interdisant à celui qui l'a encourue l'entrée de la synagogue.

CHÈREMENT [*man*] adv. (de *cher*). Tendrement : *Il m'aimait* CHÈREMENT. (Corneille.) || A haut prix : *Acheter* CHÈREMENT; — et, au fig. : *Vendre* CHÈREMENT *sa protection, ses faveurs. Il paya cette courte joie* CHÈREMENT. || *Vendre chèrement sa vie.* V. CHER, adv.

CHÉRÉMÉTIEV, nom d'une grande famille de Russie, issue d'un certain André Kobila, qui avait quitté la Prusse au XIVe siècle pour s'établir en Moscovie. Elle commence à figurer au XVIe siècle dans l'histoire militaire de la Russie. — IVAN VASILIEVITCH prit part, au temps d'Ivan le Terrible, à la guerre contre les Tatars de Crimée (1541) et à l'expédition de Kazan (1552). Disgracié l'année suivante, il termina ses jours dans un monastère. — FEDOR IVANOVITCH, mort en 1650, joua un grand rôle, en 1613, dans l'élection du tsar Michel Romanov, qui était son parent. Il conclut en 1634, avec la Pologne, le traité de Polanov. — Le plus illustre, BORIS PETROVITCH, né en 1652, mort à Moscou en 1719, fut le premier en date des maréchaux russes; il fit une carrière glorieuse, chantée par la poésie populaire. Il se distingua devant Azov (1695-1696), combattit à Narva (1700), et remporta à Ehresfer (1701), sur le général suédois Slipenbach, une victoire que Pierre le Grand récompensa en le faisant feld-maréchal. Il commanda à Poltava (1709) le centre russe, et dirigea la campagne du Pruth (1711). Il a laissé un *Journal de voyage à Cracovie, Venise, Rome et Malte* (1697-1699).

CHÉRÉMON [*ké*], poète tragique grec (du IVe s. av. J.-C.), dont il reste quelques fragments. A défaut de force dramatique, il se distinguait par la grâce molle et l'afféterie du style.

CHÉRÉMON d'Alexandrie [*ké*], historien grec (première moitié du Ier s. de notre ère), auteur d'ouvrages sur l'Egypte et l'Ethiopie, et d'un traité des *Hiéroglyphes.* (On l'identifie avec le stoïcien Chérémon, précepteur de Néron.)

CHÉRENG, comm. du Nord, arrond. et à 11 kil. de Lille; 1.570 hab. Tissages.

CHÉRÉPHON [*ké, fon*], disciple et ami de Socrate (Ve s. av. J.-C.). Xénophon, Platon parlent de lui avec éloge; mais il est encore plus connu par les sarcasmes d'Aristophane qui se moqua de sa maigreur. Chassé d'Athènes par les Trente tyrans en 404, il y rentra l'année suivante; il mourut quelque temps avant Socrate.

CHÉRESILÉE. Myth. gr. Fils de Hasios et père de Pœmandre. (Les Tanagriens prétendaient descendre de lui.)

CHÉREST (Aimé), historien français, né à Auxerre en 1826, mort à Paris en 1885. Avocat, il préféra bientôt au barreau les études historiques; il publia d'abord des études d'histoire locale, dont quelques-unes d'intérêt général : *Gérard de Roussillon dans l'histoire, les romans et la légende* (1859); *l'Archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent ans au XIVe siècle* (1879). Il est surtout connu par deux volumes sur *la Chute de l'ancien régime* (1884-1886), ouvrage non terminé, mais remarquable et consciencieux.

CHÉRET [*rè*] n. m. Dans quelques départements, Sorte de châle de femme.

CHÉRET (Pierre), musicien français, né en 1793, mort en 1864, auteur d'un grand nombre de romances et mélodies vocales qui furent pendant quelques années en vogue. Il faut signaler surtout : *la Créole, Sur la falaise, Matelot et Mousse, la Folle de Venise, le Pauvre Marin, les Adieux d'une sœur, l'Heureux Pilote, la Mère du chasseur,* etc.

J. Chéret. — Cl. Nadar.

CHÉRET (Jules), dessinateur et peintre français, né à Paris en 1836, mort à Nice en 1932. Spécialisé dans la composition des affiches illustrées, il conquit dans ce genre une légitime célébrité. Ses affiches sont de véritables œuvres d'art, remarquables par l'ingéniosité et la hardiesse de l'invention, l'élégance du dessin, la vérité d'expression, la vigueur et la richesse du coloris. Citons, parmi les plus grandes et les plus belles, celles de *Frascati,* des *Almées,* des *Tziganes,* celles des *Fêtes de Mont-de-Marsan,* puis toute la série des affiches et programmes des music-halls et concerts parisiens. En dernier lieu, Chéret a exécuté des pastels d'un coloris très riche qui furent copiés en tapisserie par la Manufacture des Gobelins. — Son frère Joseph-Gustave **Chéret,** né et mort à Paris (1839-1894), était sculpteur et céramiste.

CHERFAIX [*chèr-fê*] n. m. Nom vulgaire des larves de phryganes employées comme appâts pour la pêche.

CHÉRI (prononciation turque du mot arabe *char'*) ou **CHÉRIAT** [*ri-at'*] n. m. Mot arabe désignant l'ensemble des préceptes religieux qui doivent régler les rapports entre les hommes et la Divinité : la loi canonique musulmane.
— ENCYCL. Le *chériat* s'est constitué par additions successives aux préceptes généraux du Coran interprétés par la coutume du Prophète et les décisions des chefs d'école juridiques. Cette loi régit actuellement la société islamique dans tous les pays dont la population pratique la religion de Mahomet. Durant le moyen âge, elle a été la seule règle suivie, en matière politique, par les Etats d'Orient, comme elle l'est encore en Arabie et au Maroc; mais, dès la fondation de l'Empire ottoman (XIVe s.), des dérogations y ont été apportées par des édits des sultans appelés d'abord *kanoun* (règles), puis, au XIXe siècle, *hatt-i-chérif* (3 nov. 1839) et *hatt-i-humaioun* (18 févr. 1856).
La Constitution turque (4 janv. 1877), suspendue, puis rétablie le 24 juillet 1908, et les diverses lois, copiées sur les codes français, qui en ont assuré l'application en ce qui concerne le droit privé, tient compte du chériat pour ce qui regarde le statut personnel. Par une innovation sans précédent, la République turque d'Angora a répudié récemment tout le chériat, pour le remplacer par de nouvelles lois imitées de l'Europe.

CHÉRI (*Rose*-Marie CIZOS), comédienne française, née à Etampes en 1824, morte à Passy en 1861. Elle joua très jeune en province avec son père, qui dirigeait une troupe de comédiens. Elle fut engagée, en 1842, au Gymnase, qu'elle ne devait plus quitter, et elle épousa, en 1847, le directeur de ce théâtre, Lemoine-Montigny. Elle donna au théâtre l'exemple d'une rare vertu, et mourut d'une maladie contractée au chevet de son fils. Elle excellait à interpréter les chastes et douces passions (*Clarisse Harlowe, Philiberte, Diane de Lys,* etc.).

Rose Chéri.

CHÉRIBON [*ché-ri-bon*] ou **TJIREBON** [*tchi-ré-bon*], ville du centre de Java (Indes néerlandaises), sur le *Chéribon* ou *Tjirebon,* « Rivière des crevettes », et sur la mer de Java; 23.540 hab. Rade peu sûre, où de nombreux bateaux chargent du café et du sucre. Ch.-lieu de la province homonyme, peuplée de 1.700.000 hab.

CHERIER, comm. de la Loire, arrond. et à 15 kil. de Roanne; 940 hab.

CHÉRIF n. m. (mot arabe). Nom donné à ceux qui descendent de Mahomet par Fatima, sa fille. Ils constituent des tribus entières, qui portent le nom de *chorfa* (pluriel de *chérif*). La dynastie actuellement régnante au Maroc est de même origine.

Chérifas (LES), tableau de Benjamin Constant, qui représente un intérieur de harem et fut exposé au Salon de 1884.

CHÉRIFAT [*fa*] n. m. Qualité de chérif. || Pays gouverné par un chérif.

CHÉRIFIEN ou **CHÉRIFFIEN** [*fi-in*], **ENNE** adj. Qui concerne le chérif : *Décoration* CHÉRIFIENNE.

CHÉRIF PACHA, homme d'Etat égyptien, né à Constantinople vers 1819, mort à Gratz (Autriche) en 1887. Sous Ismaïl pacha, il fut ministre à différentes reprises. Chérif pacha a accepté d'entrer dans le ministère constitué en 1881, après l'établissement des Anglais en Egypte.

CHERILUS d'Athènes, de Samos, d'Iasos. V. CHŒRILOS.

CHÉRIMOLIER [*li-é*] n. m. Nom vulgaire, au Pérou, d'une espèce de corossol (*anona cherimolia*) et du fruit qu'il produit. (Ce fruit est une baie à chair blanche et pulpeuse, très parfumée et sucrée. Les graines, brunes, réduites en poudre, sont utilisées comme insecticide.)

CHÉRIN (Bernard), généalogiste français, né à Amblonville, près de Vignory, en 1718, mort à Paris en 1785. Il devint généalogiste des ordres de Saint-Lazare, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, généalogiste (1772) et historiographe (1776) des ordres du roi. Il se montrait dans l'examen des généalogies sévère et « incorruptible ». — Son fils, LOUIS-NICOLAS-HENRI, généalogiste et militaire, né à Paris en 1762, mort à Aarau en 1799. Il publia un excellent recueil de législation nobiliaire : *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements, etc., concernant le fait de noblesse* (1788). Soldat de la Révolution, adjudant général à l'armée du Nord en 1793, compagnon de Hoche dans l'Ouest, chef d'état major d'Humbert dans l'expédition d'Irlande, il commanda en 1797 la garde du Directoire, fit sous Masséna la campagne de Suisse, et y fut blessé mortellement.

CHÉRIP n. m. Nom du moineau franc, dans quelques départements.

CHÉRIR v. tr. (de *cher*). Aimer chèrement une personne : CHÉRIR *sa mère, ses enfants, sa patrie. Montre au fils à quel point tu* CHÉRISSAIS *le père.* (Racine.) || Aimer chèrement une chose, y être attaché, se complaire dans : CHÉRIR *la solitude. Qui* CHÉRIT *son erreur ne la veut pas connaître.* (Corneille.).
— ***Chéri, e,*** part. pass. du verbe *Chérir. Le peuple chéri de Dieu,* Le peuple hébreu (dans l'Ecriture sainte).
— Substantiv. Personne tendrement aimée : *Mon* CHÉRI.
— ***Se chérir,*** v. pr. : *On se* CHÉRIT *dans le passé, peut-être parce qu'on s'ennuie de soi-même dans le présent.* (G. Sand.) Avec réciprocité : *Des frères devraient tou-*

jours SE CHÉRIR. Au sens passif : *Sa vertu ne peut trop* SE CHÉRIR.
— SYN. **Chérir, affectionner, aimer.** V. AFFECTIONNER.
— ANTON. **Abhorrer, détester, exécrer, haïr, jalouser.**

CHÉRISSABLE adj. Qui mérite d'être chéri.

CHERMÈS [*kèr'-mèss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des chermésidés, renfermant des pucerons qu'il ne faut pas confondre avec la cochenille *kermès*.
— ENCYCL. Les *chermès* sont des pucerons qui développent, par leurs piqûres, des galles sur les sapins et sur d'autres conifères. Ces insectes ont un mode de vie très complexe, émigrant sur deux hôtes différents et parcourant un cycle de générations polymorphes qui dure deux années.

CHERMÉSIDÉS [*kèr, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères phytophthires, dans laquelle on a réuni deux groupes de pucerons, celui des *chermès* et celui des phylloxéras, tous deux remarquables par leur évolution complexe.

CHERMOTTE n. f. Sorte de panier un peu conique, plus profond que large. (Dialectal.)

CHERNÈTES [*kèr'-nèt'*] n. m. pl. Ordre d'arachnides renfermant de petites formes aplaties, à corps tronqué en arrière, à pattes-mâchoires allongées en bras armés de pinces comme celles des scorpions. (On les appelle aussi PSEUDO-SCORPIONS.)
— ENCYCL. Les *chernètes* vivent dans les lieux obscurs, sous les écorces, dans les maisons, etc. ; ils sont répandus dans le monde entier ; les formes fossiles, beaucoup plus grandes (*microlabis*, du houiller de Bohême), apparaissent dès l'époque carbonifère. Genres principaux : *obisium*, *chelifer*, *garypus*, *chthonius*, etc.

CHERNITE n. m. Beau marbre que les anciens employaient pour faire des tombeaux, et auquel ils attribuaient la propriété de mieux conserver les cadavres.

CHEROKEE [*ki*] (du nom d'une tribu indienne), ch.-lieu de comté des Etats-Unis (Etat d'Iowa), sur le Little-Sioux, affluent du Missouri ; 5.000 hab. Fabriques.

CHEROKEES ou **CHEROQUIS**, Indiens de l'Amérique du Nord, de la famille des Iroquois ; ils vivaient sur les plateaux des Alleghanys du Sud et, au milieu du XVIe siècle, étaient les plus nombreux des peuples de cette race. Ils sont de haute taille, le teint clair, les yeux perçants, le nez aquilin. Lors de la lutte pour l'Amérique, ils prirent le parti anglais et en furent mal récompensés ; ils durent en 1755 céder une partie de leurs terres et subir la construction de forts. Royalistes pendant la guerre d'Indépendance, ils obtinrent, en 1785, des autorités fédérales la permission de fonder des villages dans la région du haut Tennessee, mais à partir de 1835 ils furent traités cruellement ; ils se défendirent en justice et, à tous les degrés de juridiction, obtinrent gain de cause, mais le président Jackson leur donna tort : massacrés, traqués *manu militari*, ils se retirèrent dans le Territoire indien, devenu, depuis le 22 avril 1889, le Territoire d'Oklahoma et, depuis le 16 novembre 1907, l'Etat du même nom. Au milieu des immigrants blancs, noirs ou même jaunes qui empiètent sur les terres occupées et bien cultivées par les Cherokees et les autres tribus de même sang (Choktas, Cheyennes, etc.), le nombre de ces Indiens se maintient péniblement à la proportion de 2,2 à 2,3 p. 100. Il a tendance à décroître depuis le commencement du XXe siècle. Le nombre des adultes n'était plus que de 14.100 en 1920.

CHÉROKINE n. f. (de *Cherokee* nom propre). Phosphate naturel de plomb contenant du chlore. (Syn. de PYROMORPHITE.)

CHÉROLLE n. f. Nom vulgaire de la vesce. (Dialectal.)

CHÉRON n. m. Nom vulgaire, dans quelques départements, du vesceron (*errum hirsutum*).

CHÉRON (saint) [en lat. **Caraunus**], martyr, mort près de Chartres au Ve siècle. Il distribua sa fortune aux pauvres, se fit ermite, puis, ordonné diacre, évangélisa la Gaule, spécialement le pays chartrain. Il fut tué par des voleurs au moment où il partait pour évangéliser Paris. Le lieu de son tombeau fut appelé depuis *Montagne-Sainte*, et il s'y établit un pèlerinage. Une abbaye du pays chartrain prit son nom et reçut ses reliques. — Fête le 28 mai.

CHÉRON (Charles-Jean-François), graveur en médailles français, né à Nancy en 1643, mort à Paris en 1698. Il quitta Rome, où il était graveur du pape, pour se rendre à Paris, sur la demande de Louis XIV. Il entra à l'Académie en 1696, et fut chargé de graver les médailles frappées à la gloire du roi.

CHÉRON (Elisabeth-Sophie), femme peintre et poète française, née et morte à Paris (1648-1711). Citons parmi ses tableaux : une *Fuite en Egypte*, *le Christ au tombeau*, *Cassandre interrogeant un génie sur le sort de Troie*, le portrait de *Mme Deshoulières*. On lui doit un poème intitulé *les Cerises renversées* (1717), un *Livre de principes à dessiner*, en 36 planches (1706), et 41 planches de pierres gravées.

CHÉRON (Henry), homme politique français, né et mort à Lisieux (1867-1936). Avocat à la Cour de Caen, maire de sa ville natale (1894-1908), conseiller général (1898), député (1906), sénateur en 1913, il fut sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre dans le cabinet Clemenceau (1906-1909). Il se signala par le souci d'assurer aux soldats plus de bien-être ; il fut ensuite sous-secrétaire d'Etat de la marine (1909-1910) et ministre du travail (1913), ministre de l'agriculture en 1922, ministre des finances (1928), ministre de la justice (1934). Défenseur passionné des paysans, il obtint pour eux un allégement des charges fiscales, alléguant ce qu'ils avaient fait durant et après la Guerre. « L'épi sauvera le franc ! » Orateur disert et fleuri, il s'acquit par sa bonhomie les sympathies du Parlement.

H. Chéron. — Cl. Manuel.

CHÉRONÉE [*ké*]. Géogr. anc. Ville de Grèce, en Béotie, sur le Céphise. Plusieurs batailles s'y sont livrées dans l'antiquité (v. plus bas). Patrie de Plutarque. Auj. *Kapraena*. — Une commune de la Grèce contemporaine (départ. d'Attique-et-Béotie) porte le nom de CHÉRONÉE (2.800 hab.).

Chéronée (BATAILLES DE). Chéronée commandait les routes de Phocide et d'Attique. Aussi plusieurs batailles y ont-elles eu lieu : 1° En 447 av. J.-C., victoire des Béotiens sur les Athéniens ; — 2° En 338, victoire de Philippe de Macédoine sur les armées confédérées de Thèbes et d'Athènes (plus de 30.000 hommes de chaque côté). Les Athéniens eurent d'abord quelques succès contre Philippe sans entamer la phalange ; mais Alexandre, à l'aile opposée, détruisit le Bataillon sacré des Thébains. Cette victoire livra aux Macédoniens toute la Grèce. Les Thébains enseselirent sur place leurs morts ; sur leur tumulus, on dressa un lion colossal qui, restauré, s'y voit encore aujourd'hui ; — 3° En 86 av. J.-C., victoire de Sylla sur Archélaos, lieutenant de Mithridate : 20.000 Romains y prirent à revers et battirent plus de 100.000 Asiatiques.

CHEROPHYLLUM [*ké, lom'*] n. m. Nom scientifique du genre cerfeuil.

CHEROQUIS. Ethnogr. V. CHEROKEES.

CHEROUVRIER (Edmond), musicien français, né à Sablé en 1831, mort à Colombes en 1905. Titulaire du second grand prix de Rome en 1858. Il a donné au Théâtre-Lyrique, en 1865, un opéra en trois actes : *le Roi des mines*, et il en a écrit plusieurs qui n'ont pas été représentés. On lui doit aussi un certain nombre de compositions religieuses. Adjoint au maire du XIVe arrondissement pendant le siège de Paris et enfermé à la Conciergerie pendant la Commune, Cherouvrier, qui ne dut qu'au hasard de ne point subir le sort réservé aux otages, fut nommé, en 1871, maire de cet arrondissement.

CHÉROY [*roi*], ch.-lieu de cant. de l'Yonne, arrond. et à 24 kil. de Sens ; 575 hab. Ch. de f. Yonne. Grange aux dîmes et parties de l'église du XIIIe siècle. — Le canton a 18 comm., et 6.690 hab.

CHERPILLE [*piy'*] n. f. (rad. *charpir*). Usage abusif en vertu duquel le peuple de la banlieue de Villefranche (Rhône) pouvait faire la récolte des moissons, lorsqu'il jugeait les blés mûrs, et se payer en prenant le dixième des gerbes.

CHERQUEMANAGE, CHERQUEMENAGE, CHERQUIMANAGE, CHERQUINMANGE, CERQUÉMANEMENT n. m. Action en bornage, dans l'ancien droit français.

CHERQUEMOLLE n. f. Etoffe unie qui se fabrique dans l'Inde, avec un mélange de soie et de fibres végétales.

CHERRER ou **CHÉRER** [*ré*] v. intr. (variante dialectale de *charrier*). Proprem., Forcer le prix.
— Argot. Exagérer, railler, plaisanter.

CHERRIER (Claude-Joseph DE), historien français, né à Neufchâteau (Vosges) en 1785, mort à Paris en 1872. Colonel sous le premier Empire, il entra dans l'administration, donna sa démission après la révolution de 1830 et se livra avec succès aux études historiques. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1854. Ses œuvres principales sont : *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe* et *Histoire de Charles VIII*.

CHERRUEIX, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 26 kil. de Saint-Malo, sur la Manche ; 1.300 hab. Volailles.

CHERRY [*ché-ri*, ou, à l'anglaise *tchér-ré*] n. m. Mot angl. signif. *cerise*, que l'on trouve dans certaines expressions introduites par le commerce dans notre langue : CHERRY-BRANDY, Eau-de-vie de cerises. (Ne pas confondre avec *sherry*, nom anglais du vin de Xérès.)

CHERRY (Andrew), acteur, auteur dramatique et chansonnier anglais, né à Limerick en 1762, mort en 1812. De la dizaine de pièces qu'il a écrites, une seule se survit encore : *la Fille du soldat*. Trois chansons devenues et restées populaires : *le Golfe de Gascogne*, *le Petit Trèfle vert d'Irlande*, et *Tom Moody*, constituent son meilleur titre littéraire.

CHERSCAMP, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Termonde) ; 2.100 hab. Agriculture, pépinières ; dentelles à main.

CHERSÉE [*kèr'*] n. f. Variété italienne de la vipère aspic (*vipera aspis*) dont la peau est rougeâtre avec des marques brunes. (La tête porte deux lignes réunies en un point, formant un Y ; elle a les lèvres blanches.)

CHERSIPHRON [*kèr, fron*] ou **CRÉSIPHON** [*fon*] ou **CTÉSIPHRON** [*fron*], architecte crétois, qui vivait vers 600 av. J.-C. Il commença la construction du fameux temple de Diane à Ephèse, l'une des Sept merveilles du monde. Ce temple fut brûlé par Erostrate, l'an 356 av. J.-C.

CHERSITES [*ker-sit'*] n. f. pl. Ancien nom donné aux tortues terrestres, notamment par Duméril, dans son *Histoire naturelle des reptiles* (1835). [Les chersites étaient opposées aux élodites (tortues de marécages), aux potamites (tortues fluviatiles) et aux thalassites (tortues marines).]

CHERSO, île d'Italie (Istrie, prov. de Trieste), dans le golfe de Quarnero (mer Adriatique) ; 8.570 hab. Pêche et cabotage. Ch.-lieu *Cherso*, port sur la côte ouest.

CHERSOBLEPTE ou **KERSOBLEPTE**, roi de Thrace, qui succéda en 359 av. J.-C. à son père Cotys. Il fut d'abord l'allié d'Athènes, à laquelle il céda la Chersonèse en 357, et l'ami des généraux Timothée et Charidème, puis se plaça en 343 dans l'alliance de Philippe de Macédoine, qui l'avait plusieurs fois vaincu.

CHERSON [*kèr'*]. Géogr. anc. Ville de la Chersonèse Taurique (Crimée), à 2 kil. à l'ouest de la moderne Sébastopol. Cette colonie d'Héraclée, fondée vers 600 av. notre ère, devint bientôt, grâce à l'essor de son commerce, la ville la plus florissante de la Chersonèse. Les attaques des Barbares diminuèrent son importance. Sous les empereurs byzantins elle servit de lieu d'exil, et l'empereur Justinien II y fut relégué. Elle fut prise en 988 par le grand-duc des Russes, Wladimir, et, en 1363, détruite par les Tartares. Ses restes ont disparu lors de la construction de Sébastopol.

CHERSONÈSE [*kèr'*] (du gr. *khersos*, continent, et *nêsos*, île). Géogr. anc. Les Grecs donnaient ce nom aux quatre péninsules de : 1° la Chersonèse Cimbrique, au nord de la Germanie (aujourd'hui le Jutland) ; 2° la Chersonèse Taurique ou Tauride (aujourd'hui la Crimée) ; 3° la Chersonèse de Thrace (aujourd'hui presqu'île de Gallipoli) ; 4° la Chersonèse d'Or, dans l'Inde transgangétique (Indochine), qui est peut-être la presqu'île de Malacca.

CHERSONÉSIEN [*kèr', zi-in*], **ENNE**, personne née dans l'une des Chersonèses, ou y habitant.
— *Adjectiv.* Relatif à une Chersonèse ou à ses habitants.

CHERT [*chèr'*] n. m. Géol. Nom donné à des concrétions siliceuses en nodules stratifiés ou en lames tabulaires qui se trouvent dans les sables éocrétacés (Sower-Greensand et Upper Greensand). [Ce terme a été étendu à toutes sortes d'autres concrétions siliceuses, d'âges divers, en particulier à celles du carbonifère d'Angleterre.]

CHERTÉ n. f. (de *cher*). Prix dépassant sensiblement le prix ordinaire : *La* CHERTÉ *des vivres, des loyers.*
— LOC. FAM. *La cherté y est*, Se dit des marchandises qui ont la vogue. || *Je n'y mettrai pas la cherté*, Je ne ferai pas monter le prix en achetant de cette marchandise.
— PROV. **Cherté foisonne**, Plus le prix d'une marchandise est élevé, plus il y en a.

CHERTSEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey), sur la Tamise ; 15.200 hab. Culture maraîchère. Ancienne résidence des rois de Sussex.

CHERUB ou **CHEROUB** n. m. (mot hébreu). V. CHÉRUBIN.

CHÉRUBIN n. m. (hébr. *cherubim*, plur. de *cherub*). Nom donné, dans l'Ancien Testament, à des anges que les théologiens catholiques ont placés au second rang de la première hiérarchie.
— Tête d'enfant ordinairement joufflue et vermeille, portée par deux ailes, et figurant un chérubin, dans les œuvres des peintres et des autres artistes.
— *Fam.* Enfant adolescent, joli et frais. || Terme d'affection.
— *Ressembler à un chérubin, Avoir une face de chérubin, Etre rouge comme un chérubin*, Avoir le visage rond, le teint frais et coloré. || *Etre joli, Etre beau comme un chérubin*, Avoir une grâce enfantine.
— Hist. *Ordre des Chérubins* ou *des Séraphins*, Ordre militaire fondé en Suède par Magnus IV et aboli par Charles IX en 1604.
— ENCYCL. La Bible appelle *chérubins* des êtres mystérieux qui sont sans cesse auprès de Dieu (Ps. XVIII, 11 ; Ezéch. I, 19 ; X, 16). Deux chérubins, les ailes déployées, couvraient l'arche d'alliance (Ex. XXVI). Ezéchiel donne aux chérubins quatre figures : celles d'un homme, d'un lion, d'un taureau et d'un aigle. Les chérubins sont un des neuf chœurs des anges, d'après la théologie catholique.
— Iconogr. Dans un tableau intitulé *Chérubin*, J.-E. Blanche a représenté dans le rôle de l'adolescent une jeune femme en travesti assise dans un fauteuil. (V. planche *Beaux-Arts XXXI*.)

Chérubin, personnage du *Mariage de Figaro*, par Beaumarchais. C'est le type de l'adolescent encore timide et qui s'éveille à l'amour. Il s'analyse ainsi : « Mon cœur palpite au seul aspect d'une femme ; les mots *amour* et *volupté* le font tressaillir et le troublent ; enfin, le besoin de dire à quelqu'un : *Je vous aime* est devenu pour moi si pressant, que je le dis tout seul, en courant dans le parc, à ta maîtresse, à toi, aux arbres, aux nuages, au vent qui les emporte avec mes paroles perdues. »

CHERUBINI (Laerzio), érudit italien, né à Norcia, mort vers 1626, publia un recueil de constitutions et de bulles pontificales depuis Léon Ier, le *Bullarium magnum* (1617), continué, jusqu'à Urbain VIII, par son fils ANGELO-MARIA, moine du Mont-Cassin, et dont Flavio CHERUBINI, de la même famille, a donné, en 1824, un abrégé (*Compendium Bullarii* ; Lyon).

CHERUBINI [*ké*] (Marie-Louis-Charles-Zénobi-Salvador), compositeur, né à Florence en 1760, mort à Paris en 1842. Cherubini appartient à la fois à l'Italie, qui lui donna son éducation musicale, et à la France, où il passa toute sa vie. A peine âgé de dix-sept ans, il avait écrit déjà des messes, des motets et des cantates. Il n'avait que vingt ans lorsque, en 1780, il fit représenter à Alexandrie, en Piémont, son premier opéra, *il Quinto Fabio*, suivi de plusieurs autres sur diverses scènes italiennes et à Londres.

Cherubini. — Cl. Jacotin.

Cherubini se fixa définitivement, en 1788, à Paris, où il fit représenter, à l'Opéra, *Démophon*, ouvrage qui n'obtint aucun succès. Mais il allait donner sa mesure au théâtre de Monsieur, surtout lorsque sous le nom de théâtre Feydeau cette scène se fut consacrée à l'opéra français. Cherubini composa une série d'ouvrages dont quelques-uns sont remarquables par l'élévation du style, la puissance du sentiment dramatique et l'élégance de la forme, notamment : *Lodoïska* (1791) ; *Elisa ou le Mont Saint-Bernard* (1794) ; *Médée* (1797) ; *l'Hôtellerie portugaise* (1798) ; *la Punition* (1799) ; *les Deux Journées* (1800). C'est aussi pendant la période révolutionnaire qu'il écrivit, pour les grandes fêtes populaires, plusieurs chants patriotiques : *Hymne du Panthéon*, *Hymne à la Fraternité*, *Ode sur le 18-Fructidor*, *Chant pour le 10-Août*, etc.

Devenu, dès la fondation du Conservatoire, l'un des cinq inspecteurs de l'enseignement dans cette école, Cherubini donna au théâtre Montansier, avec Boieldieu, *la Prisonnière* (1799) ; au théâtre Favart, avec Méhul, *Epicure* (1800) ; il reparut à l'Opéra en 1803 avec *Anacréon ou l'Amour fugitif* ; en 1804, avec un ballet, *Achille à Scyros*, et l'année suivante il allait écrire à Vienne un opéra italien intitulé *Faniska*, qui fit l'admiration de Haydn et de Beethoven. De retour à Paris, il fit représenter *Pimmalione* (1809), puis donna à l'Opéra-Comique *le Crescendo* (1810), et à l'Opéra *les Abencérages* (1813). Il prit part ensuite à plusieurs ouvrages de circonstance : *Bayard*

à Mézières (1814); *Blanche de Provence* (1821); *la Marquise de Brinvilliers* (1831), et enfin donna, à l'Opéra, en 1833, son dernier ouvrage, *Ali-Baba*.

Nommé surintendant de la musique et maître de la chapelle du roi en 1816, directeur du Conservatoire en 1822, il se consacra presque exclusivement à la composition religieuse. Ses nombreuses messes, en particulier l'admirable *Messe du sacre*, sont justement considérées comme des chefs-d'œuvre, et on lui doit aussi une foule de motets, de cantates, des chœurs, des romances, des quatuors, des sonates; enfin, avec toute une suite de canons, un *Traité de contrepoint et de fugue*, rédigé et composé en partie par Halévy, ainsi qu'une série nombreuse de solfèges et de morceaux pour les concours.

Membre de l'Institut, Cherubini avait été naturalisé Français à l'époque de la Révolution.

Cherubini (PORTRAIT DE), tableau d'Ingres, au musée du Louvre. Le compositeur, assis, a derrière lui la *muse de l'Harmonie* tenant une couronne de laurier. (V. planche *Beaux-Arts XXXI*.)

CHÉRUBIQUE [*bik'*] adj. Qui a rapport aux chérubins: *Figures* CHÉRUBIQUES.

— *Hymne chérubique*. Dans l'Eglise grecque, Hymne dans laquelle il est parlé des chérubins. On la récite ou on la chante pendant qu'on transporte le pain et le vin de l'autel de proposition au grand autel.

CHÉRUEL (Pierre-Adolphe), historien français, né à Rouen en 1809, mort à Paris en 1891. Sorti de l'Ecole normale supérieure en 1830, il y rentra comme maître de conférences en 1849, puis fut inspecteur général de l'instruction publique, recteur de l'académie de Strasbourg et de celle de Poitiers. On a, entre autres ouvrages de cet érudit consciencieux et informé, une *Histoire de Rouen au moyen âge*, une *Histoire de l'administration monarchique en France, depuis l'avènement de Philippe Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV* (1855), un *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France* (1855); la première édition des *Mémoires de Saint-Simon* (1856-1858); les *Lettres du cardinal de Mazarin pendant son ministère* (t. Ier, 1872; continué par G. d'Avenel), mais surtout une *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (1879-1880) et une *Histoire de France sous le ministère de Mazarin* (1883).

CHERUSKIA, petite planète, nº 568, découverte en 1905.

CHÉRUSQUE [*russk'*] n. f. Collerette éventail du genre col Médicis. Elle s'exécutait en toile du Nord avec un encadrement de dentelle. (La chérusque s'est beaucoup portée après la *fraise*.)

CHÉRUSQUES. Géogr. anc. Puissante nation germanique qui vivait entre le Weser et l'Elbe. Soumise par les Romains en l'an 12 av. J.-C., elle ne tarda pas à se soulever à l'appel d'Arminius et, unie à d'autres tribus, elle anéantit, en l'an 9 de notre ère, trois légions romaines. Germanicus vengea cette défaite, et les Chérusques affaiblis, furent dominés par les Cattes. Vers le IVe siècle, ils faisaient partie de la confédération des Saxons.

CHERVE n. m. Qualité moyenne de chanvre, obtenue par le premier peignage de l'étoupe. (Vx.)

CHERVEIX-CUBAS, comm. de la Dordogne, arrond. et à 33 kil. de Périgueux, sur l'Auvézère; 1.000 hab.

CHERVES, comm. de la Charente, arrond. et à 6 kil. de Cognac; 1.760 hab. Ch. de f. Saint-Jean-d'Angély à Cognac. Eaux-de-vie. — Comm. de la Vienne, arrond. et à 28 kil. de Poitiers; 890 hab.

CHERVES-CHATELARS, comm. de la Charente, arrond. et à 38 kil. de Confolens; 1.030 hab. Ch. de f. économ. Charentes. Mines de fer.

CHERVEUX, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 28 kil. de Niort; 1.240 hab. Ch. de f. Etat.

CHERVILLE (Gaspard-Georges PESCOW, marquis DE), littérateur français, né à Chartres en 1819, mort à Noisy-le-Roi en 1898, collabora d'abord à des romans d'Alexandre Dumas, puis écrivit des ouvrages sur la chasse et la vie des champs. Il est le créateur d'une race de chiens (griffons Cherville), obtenue par croisement entre griffon et pointer. Parmi ses ouvrages, citons: *les Aventures d'un chien de chasse* (1862); *Pauvres Bêtes et Pauvres Gens* (1869); *Contes de chasse et de pêche* (1878); *les Bêtes en robe de chambre* (1882); *les Oiseaux de chasse* (1884); *la Maison de chasse* (1885); *Contes d'un coureur des bois* (1885); *les Chiens et les Chats d'Eugène Lambert* (1888); *Contes de ma campagne* (1892); etc.

CHERVIN (Nicolas), médecin français, né à Saint-Laurent-d'Oingt (Rhône) en 1783, mort à Bourbonne-les-Bains en 1843, s'occupa exclusivement de la fièvre jaune. Il fut membre de l'Académie de médecine (1832).

CHERVIN (Claudius), pédagogue français, né à Bourg-de-Thizy (Rhône) en 1824, mort à Paris en 1896. D'abord instituteur à Lyon, il s'adonna au redressement des vices de la parole: bégayement, blésité, etc., et fonda dans ce but, en 1868, une maison à Paris. — Son fils, le Dr Arthur **Chervin** (1850-1921) dirigea après lui l'Institution des bègues, et a publié divers ouvrages.

CHERVIS [*chèr-vi*], **CHERVI** ou **CHÉROUI** n. m. Bot. V. SIUM.

CHÉRY (Philippe), peintre français, né et mort à Paris (1759-1838). Elève de Vien, il prit part à la rénovation classique. Volontaire en 1792, fait capitaine sur le champ de bataille, il fut emprisonné sous la Terreur, devint ensuite maire de Charonne et de Belleville, puis chef de la police du département de la Seine. Ses meilleurs tableaux sont: *David devant Saül*, la *Mort d'Alcibiade*, la *Naissance* et la *Toilette de Vénus*. Il a écrit des *Lettres philosophiques* (1791).

CHÉSAL n. m. (lat. *casa*). Maison, habitation. (Vx.)

Chésal-Benoît, congrégation formée en 1511 et approuvée par Léon X en 1516, comprenant les abbayes bénédictines réformées de Chésal-Benoît, Saint-Sulpice de Bourges, Saint-Allyre de Clermont, Saint-Vincent du Mans, Saint-Martin de Suz.

CHESAPEAKE [*tchè-za-pik'*], vaste baie de la côte orientale des Etats-Unis (Maryland et Virginie), longue de 287 kil. et large de près de 80 kil. C'est une vraie mer intérieure, abritée et accessible aux plus gros bâtiments, pourvue de bons ports (Baltimore). Ostréiculture très développée. Combats navals en 1781.

CHESARIE (Constantin), prélat et littérateur roumain, né en Moldavie au commencement du XVIIIe siècle, mort à Rîmnic en 1780. Evêque de Rîmnic, il commença la publication des *Mineï* (en gr. *Men-nos*), livre contenant toutes les prières du mois. L'introduction historique précédant les prières embrasse toute l'histoire des Roumains.

CHESARIE (Constantin CAPATZINA), prélat et philanthrope roumain, né à Bucarest en 1784, mort à Buzau en 1848. Evêque de Buzau, il créa une école nationale, une école de musique ecclésiastique, une école de peinture, une typographie séminariale, et fit construire de nombreuses églises.

CHESELDEN (Guillaume), chirurgien et oculiste anglais, né à Somerley (Leicester) en 1688, mort à Bath en 1752, fut membre de la Société royale de Londres, premier chirurgien de la reine Caroline et associé étranger de l'Académie de chirurgie de Paris. L'opération qu'il tenta avec succès sur un aveugle-né est demeurée célèbre pour avoir fourni des indications précieuses sur la genèse des sensations visuelles.

CHESHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Buckingham); 8.500 hab. Fabrication de brosses, de chaussures, de cycles et de boissellerie.

CHESHIRE abrév. de CHESTERSHIRE. V. CHESTER (*comté de*).

CHESHUNT, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Hertford); 13.600 hab. Ancienne station romaine. Richard Cromwell y mourut en 1712.

CHÉSIAS, surnom d'Artémis qui avait un temple au cap *Chesion*, dans l'île de Samos. — Nymphe de Samos et mère d'Ocyroé, qu'elle eut du dieu-fleuve Imbrasos.

Chesil, nom hébreu d'une constellation que les uns croient être la Grande Ourse, d'autres le Scorpion, d'autres Orion.

CHESNAY (LE), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 2 kil. de Versailles; 5.545 hab. Culture maraîchère, réduite par l'extension de Versailles sur le territoire du Chesnay.

CHESNAYE (LA), lieudit de la comm. de Plesder (Ille-et-Vilaine); manoir où Lamennais résida avec ses disciples, entre 1831 et 1834.

CHESNAYE (LA). Biogr. V. LA CHESNAYE.

CHESNE (LE), autr. **le Chêne-Populeux**, ch.-lieu de cant. des Ardennes, arrond. et à 17 kil. de Vouziers; 1.275 hab. Ch. de f. dép. des Ardennes. A donné son nom à un défilé de l'Argonne que Dumouriez occupa en 1792. Détruit au cours de la Grande Guerre, notamment lors de la bataille des 1-5 novembre 1918 où la IVe armée (Gouraud) et la Ire armée américaine expulsèrent les Allemands de l'Argonne. — Le canton a 18 comm., et 4.470 hab.

CHESNE (DU). Biogr. V. DUCHESNE.

CHESNELONG (Pierre-Charles), homme politique français, né et mort à Orthez (1820-1899). Négociant en draperies, il se lança dans la politique en 1848, se déclara d'abord pour le régime républicain, puis se rallia au bonapartisme, et fut élu député des Basses-Pyrénées (1865) avec l'appui du gouvernement. Orateur correct et d'une chaleur sincère, il défendit le pouvoir temporel du pape et l'enseignement libre. En 1872, il fut élu membre de l'Assemblée nationale, devint l'un des chefs du parti royaliste, contribua au renversement de Thiers et fut, en 1873, délégué auprès du comte de Chambord, s'efforçant de déterminer le prince à accepter le drapeau tricolore. Après l'échec de cette tentative, il consacra son activité aux œuvres catholiques. Il fut élu sénateur inamovible en 1876. On a de lui: *la Campagne monarchique d'octobre 1873* (1895).

CHESNEY (Francis RAWDON), officier et voyageur anglais, né et mort à Ballyrea, en Irlande (1789-1872). Ses principaux voyages ont été exécutés dans l'Asie Antérieure, où Chesney gagna d'abord (1831), à travers le désert, l'Euphrate qu'il descendit sur un radeau jusqu'au golfe Persique. En 1836, il effectua la descente du même fleuve sur tout son cours, puis le remonta dans ses parties inférieure et moyenne et gagna de là les eaux de la Méditerranée. Après avoir commandé l'artillerie en Chine (1843-1847), le colonel Chesney étudia (1856) le tracé d'une voie ferrée entre l'ancien port de Séleucie et l'Euphrate. On lui doit le récit de son *Exploration de l'Euphrate et du Tigre* (1850), et des *Observations sur le passé et l'état présent des armes à feu, etc.* (1852).

CHESNEY (Charles CORNWALLIS), officier et écrivain militaire anglais, né en 1826, mort à Londres en 1876. Professeur à Sandhurst en 1856, il a publié: *the Waterloo Lectures* (1861); *the Military Resources of Prussia and France* (1870). — Son frère, George TOMKINS, né à Tiverton en 1830, mort en 1895. Entré en 1848 dans le corps du génie de Bengale, général en 1855, il est surtout connu par une brochure, *the Battle of Dorking* (1871), qui, supposant une invasion allemande en Angleterre, faisait ressortir l'insuffisance des moyens de défense britanniques. Membre du Conseil des Indes en 1887.

CHESSÉ (Robert), cordelier français, un des plus fougueux prédicateurs du temps de la Ligue. Après la mort d'Henri III, il attaqua avec violence Henri IV. Envoyé à Vendôme, il y entretint par ses prédications l'exaltation des habitants. Chessé fut pendu quand les troupes d'Henri IV s'emparèrent de la ville en 1589.

CHESSY-LES-MINES, comm. du Rhône, arrond. et à 16 kil. de Villefranche, sur l'Azergue; 845 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Doit son nom à ses mines de pyrites de fer, exploitées depuis les temps romains.

CHESSYLITHE n. f. (de *Chessy* nom de lieu, et du gr. *lithos*, pierre. — Les minéralogistes écrivent CHESSYLITE.) Variété de carbonate hydraté naturel de cuivre, que l'on trouve en beaux cristaux bleus à Chessy, près de Lyon.

CHESTE, ville d'Espagne (prov. de Valence); 6.000 hab. Vignobles. Industrie de la sparterie.

CHESTER (en lat. *Deva*, puis *Cestria*), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre), ch.-lieu du comté de ce nom, sur la Dee ensablée mais canalisée; 40.800 hab. Ville ancienne avec quelques vieux monuments. L'industrie y est active, surtout celle des métaux (plomb, fonte) et des produits chimiques (céruse). Autrefois un grand port, dont la prospérité a passé à sa voisine Liverpool.

CHESTER [prononc. aigl. *tchèss-teur*] n. m. Fromage qui se fait dans le comté de Chester.

CHESTER (COMTÉ DE), en angl. **CHESTERSHIRE** ou **CHESHIRE**, comté de l'Angleterre; 2.650 km²; 1.087.540 hab. Ce comté, en grande partie plat, relativement boisé, comprend beaucoup de pâturages. Grandes fabriques de *fromage de Chester*. L'industrie est active: on y exploite la houille et surtout le sel; travail du coton (Birkenhead) et de la soie, fabrication de machines et de chapeaux.

CHESTER, ville des Etats-Unis (Etat de Pensylvanie), à l'embouchure du *Chester-Creek*; 58.000 hab. Grands chantiers de constructions navales. Fabriques d'étoffes de coton et de laine. Fondée par les Suédois en 1645, sous le nom de UPLAND.

CHESTERFIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby), sur le Rother; 63.400 hab. Houillères, mines de fer et de plomb, fonderies de cuivre, industrie de draps, de soieries, de cotonnades et de poteries. Un canal relie cette ville au Humber. — Bourg des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le Sable-River; 2.550 hab.

CHESTERFIELD (Philip DORMER STANHOPE, comte), homme d'Etat et écrivain anglais, né et mort à Londres (1694-1773); après un court séjour à l'université de Cambridge, se rendit en France, et y acquit les façons et le langage du parfait courtisan. Redouté pour son esprit caustique, aux Communes puis aux Lords, il n'exerça que des emplois de second ordre, sauf en Hollande et en Irlande, et quelque temps aux affaires étrangères (1746-1748). Il doit sa grande réputation au rôle brillant qu'il remplit dans la société des écrivains de cette époque, à sa correspondance avec ses amis de Paris et aux éloges de Voltaire qui le loue d'être le seul Anglais qui ait jamais recommandé l'art de plaire comme le premier devoir de la vie. Il était lié avec Pope, Swift, Bolingbroke, Johnson, Montesquieu, etc. Ses *Lettres à mon fils*, où il donne à son fils naturel Philip des conseils sur la façon dont il doit se conduire en France à la cour, auprès des femmes, etc., sont pleines de finesse, de sagacité et d'esprit.

CHESTERLITHE [*tchèss-teur*] n. f. (de *Chester*, nom de ville, et du gr. *lithos*, pierre. — Les minéralogistes écrivent CHESTERLITE.) Silicate naturel d'aluminium et de potassium, qui se présente en petits cristaux brillants disséminés dans la dolomie de Bradford, en Angleterre. (On la considère comme une variété de microline.)

CHESTERTON (Gilbert Keith), essayiste, poète, critique anglais, né et mort à Londres (1874-1936), étudia à l'Ecole Slade des beaux-arts, et entra dans le journalisme en qualité de critique d'art. Il écrivit avec abondance une prose robuste, humoristique et pleine de verve sur les sujets les plus variés. Sous une forme exubérante et paradoxale, il fut le défenseur du traditionalisme et de l'orthodoxie catholiques, qui lui paraissaient ce qu'il y a de plus imprévu dans la vie. Ses recueils de poésies: *Les Barbons s'amusent* (1900), *le Chevalier éperdu* (1900), *la Ballade du Cheval blanc* (1910), *Vin, Eau et Chanson* (1915), sont ingénieux, solides et franchement comiques. Ses romans sont d'amusants tissus d'aluriissantes extravagances: *le Napoléon de Notting-Hill* (1904); *le Club des Métiers bizarres* (1905); *le Dénommé Jeudi* (1908); *Hommenvie* [*Manalive*] (1912); *l'Auberge volante* (1914). Il a même fait des incursions dans la nouvelle policière: *la Naïveté du Père Browne* (1911). Essayiste, il a rassemblé une partie de ses brillantes chroniques dans les volumes intitulés: *Hérétiques* (1905), *Orthodoxie* (1908); *Formidables Bagatelles* (1909); *Ce qui va de travers en ce monde* (1910); *Mes pensées pour un shilling* (1916); *les Usages de la diversité* (1920), etc. Critique, il a publié des études pénétrantes et suggestives sur *Robert Browning* (1904), *Dickens, Thackeray, la Littérature Victorienne, G.-B. Shaw* (1909), avec lequel il aima à rompre des lances. On lui doit aussi une pièce de théâtre: *Magie* (1913), *les Crimes de l'Angleterre* (1915), et une *Courte Histoire d'Angleterre* (1917). Parmi ses derniers ouvrages, citons: *Impressions d'Irlande* (1919), *la Superstition du divorce* (1920); *les Usages de la variété* (1921); *les Maux de l'eugénique* (1922); *Ce que j'ai vu en Amérique* (1922); *l'Homme qui en savait trop; Caprices et Fantaisies; Saint François d'Assise*.

Chesterton.

CHESTOV (Léon), pseudonyme de **CHVARTSMAN** (LEV ISAAKOVITCH), écrivain et philosophe russe contemporain, né en 1866. Après avoir étudié le droit à l'Université de Kiev, il se consacra à l'étude des problèmes de philosophie morale. C'est à ce domaine qu'appartiennent ses différentes productions, telles que *Shakespeare et son Critique Brandès* (1898), *l'Idée de bien chez Tolstoï et Nietzsche* (1900), *Dostoïevski et Nietzsche* (1903), *la Nuit de Gethsémani, les Révélations de la mort*, etc., où se manifeste une remarquable puissance de spéculation.

CHÉTANGIACÉES [*ké*] n. f. pl. Famille d'algues rhodophycées dont le genre principal est *scinaia furcellata*, belle algue rouge vineuse qui vit sur les rochers de la Manche.

CHÉTARDIE (LA). Biogr. V. LA CHÉTARDIE.

CHÉTARTHRIE [*ké, tri*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des hydrophilidés, comprenant de petites formes globuleuses. (Le *chætarthria seminulum*, d'un noir luisant, long de 2 mm., vit dans les détritus de marécages en France.)

CHÈTE [*kèt'*] n. m. (du gr. *khaitê*, chevelure). Petit appendice sétiforme porté par le troisième article de l'an-

tenne chez les insectes diptères brachycères. (Suivant qu'il est nu, pubescent ou plumeux, le chète fournit des caractères importants pour la classification.)

CHÊTE n. f. Chez les vaudois, Compagnie de personnages errants dans l'air. || *Par extens.* Esprits, farfadets.

CHETH ou **KHET** [*kèt'*] n. m. Lettre aspirée, la huitième de l'alphabet hébreu. || Signe numérique de 8, chez les Hébreux.

CHÉTIF, IVE adj. (du lat. *captivus*, captif). Anciennem., Prisonnier, captif; puis, Personne sans importance, de basse condition : *Un* CHÉTIF *centenier.* (Corneille.) *La belle les trouva trop* CHÉTIFS *de moitié.* (La Fontaine.) || Malingre, de faible constitution : *Un enfant* CHÉTIF. *Des plantes* CHÉTIVES.

— En parlant des choses, Pauvre, misérable, vile : *Maison* CHÉTIVE. *Dîner* CHÉTIF.

— *Fig.* Sans valeur : *Un* CHÉTIF *écrivain. De* CHÉTIVES *raisons.*

— ANTON. **Fort, robuste, vigoureux.**

Chétifs (LES), troisième partie du cycle de poèmes consacrés à la famille de Bouillon. C'est un épisode purement romanesque inséré par Grindor de Douai dans la *Chanson d'Antioche* (v. ce mot).

CHÉTIVEMENT [*man*] adv. D'une manière chétive : *Vivre* CHÉTIVEMENT.

— ANTON. Robustement.

CHÉTIVETÉ ou **CHÉTIVITÉ** n. f. Caractère, état de ce qui est chétif.

CHÉTIVISME [*vissm'*] n. m. (de *chétif*). Méd. Nom donné par Bauer à l'infantilisme. (V. ce mot.)

CHÉTOCLADION [*ké*] n. m. Genre de champignons de la famille des mucorinées, lui-même parasite du mucor.

CHÉTODON ou **CHÆTODON** [*ké*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des squamipennes.

— ENCYCL. Le genre *chétodon* renferme des formes élégantes, latéralement comprimées, de taille médiocre, ornées de couleurs éclatantes et tranchées, très brillantes; les nombreuses espèces sont répandues dans les mers tropicales. On les appelle communément *demoiselles, bandoulières*, etc. Parmi les espèces les plus remarquables, on peut citer un chétodon de Taïti, bleuâtre et lilas avec la tête bleue rayée de noir, de blanc et de jaune, le corps couvert de minces chevrons bruns, les nageoires orangées, la queue noire bandée de jaune. Un chétodon de l'océan Indien est jaune vif avec un bandeau nacré sur la tête et la nageoire pectorale bleue.

Chétodon.

CHÉTOMELLE [*ké*] n. m. Genre de champignons de la famille des périsporiacées, qui croissent en parasites sur les chênes, les rosiers, etc.

CHÉTOMION [*ké*] n. m. Genre de champignons ascomycètes, croissant à la surface des divers végétaux et se présentant sous la forme de masses noirâtres.

CHÉTOPHORACÉES [*ké, fo, sé*] n. f. pl. Bot. V. CHÆTOPHORACÉES.

CHÉTOPHORE [*for'*] n. f. Bot. V. CHÆTOPHORA.

CHÉTOPODES [*ké, pod'*] n. m. pl. Sous-classe de vers de la classe des annélides, dont les segments du corps portent des soies, sauf ceux des extrémités : *Le lombric est un* CHÉTOPODE.

CHÉTOPTÈRE [*ké*] ou **CHÆTOPTERUS** [*ké, pté-russ*] n. m. Genre d'annélides, type d'une famille dite des *chétoptéridés*, dont le corps a une apparence fort bizarre et présente trois régions bien distinctes. (L'animal, que l'on trouve dans toutes les mers européennes, se construit un tube ayant l'aspect du parchemin, dans lequel il vit constamment; ce ver est très phosphorescent et il possède un pigment vert coluble dans l'alcool.)

Chétoptère.

CHÉTOSPORION [*ké-toss*] n. m. Genre de champignons dont une espèce vit en parasite sur les laiches.

CHÊTOTAXIE [*kê, tak-sî*] n. f. (du gr. *khaitê*, chevelure, et *taxis*, arrangement). Branche de l'entomologie descriptive qui traite de la distribution des poils les plus importants, macrochètes ou soies tactiles, à la surface du corps, chez les insectes.

CHÉTRON n. m. Sorte de tiroir ménagé sur le côté d'un coffre.

CHE-TSONG, empereur chinois de la dynastie Ming (période Kia-tsing, 1522-1566), eut à se défendre contre les incursions des Mongols et des pirates japonais. Il se servit de canons fondus à l'européenne. Sous son règne, les Portugais s'établirent à Ning-po, puis à Lampacao et enfin (1557) à Macao. Sous le même règne, en 1552, mourut François Xavier, venu pour évangéliser la Chine.

CHE-TSONG, nom posthume de l'empereur chinois de la dynastie mandchoue qui régna pendant la période Yong-tcheng (1723-1735). Il succéda à son père, l'empereur (de la période) K'ang-hi. Il dut, comme celui-ci, faire la guerre aux Eleuthes (Kalmouks) et leur abandonna l'Altaï (1734). Sous son règne, commença la grande révolte des aborigènes (*Miao-tseu*) du Kouei-tcheou. Confucéen très orthodoxe, l'empereur publia des instructions morales, commentant le *Saint Edit* de son père, dans lesquelles il mit son peuple en garde contre les sectes religieuses. Il se montra peu favorable aux missionnaires catholiques. Il conclut un traité avec les Russes (1727) qu'il autorisa à pratiquer leur culte à Pékin. Il passe pour l'un des rares souverains chinois qui administrèrent fermement leur pays.

CHE-TSOU, nom posthume de **KOUBILAÏ**, premier empereur de la dynastie mongole (Yuon) établie en Chine (1280-1294). Il y protégea tous les cultes, y reçut les étrangers, et sut se servir d'eux (par ex.: de Marco Polo). Il avait passé 16 années à conquérir la Chine; il poussa ses conquêtes jusqu'en Annam et en Birmanie, mais échoua contre le Japon, sa flotte ayant été détruite par un typhon dans le détroit de Tsushima. Son règne correspond à une grande prospérité commerciale de la Chine.

CHETTLE (Henry), auteur dramatique et pamphlétaire anglais, né en 1565, mort en 1607. On sait fort peu de chose sur sa vie. Il publia l'*Once d'esprit* de Robert Greene (1592). On lui attribue treize pièces de théâtre, d'un mérite indéniable, dont *Hoffmann;* et l'on reconnaît sa main dans trente-cinq autres pièces écrites en collaboration avec Dekker, Ben Jonson, Webster, Day, etc. Citons, en particulier : *Robin Hood, la Douce Griselda, le Mendiant aveugle de Bethnal Green*, et *Jane Shore.* Il a écrit aussi deux satires en vers : *le Rêve d'un cœur généreux* (1593), et *les Sept années d'apprentissage de Pierre Lesimple* (1595).

CHÉTUSIE [*ké-tu-zî*] n. f. Genre d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés, renfermant des formes intermédiaires entre les pluviers et les vanneaux. (La chétusie sociable [*chætusia gregaria*] est de passage dans le sud de la France pour aller hiverner dans l'Inde et en Egypte.)

CHEURFAS ou **CHORFAS**, importante tribu arabe, aux confins du Sud-Oranais et de la frontière marocaine; elle peut disposer de 8.000 à 10.000 cavaliers armés de fusils modernes. Vivant surtout du pillage des caravanes, les Cheurfas, inquiétés par le voisinage des Français, attaquaient fréquemment nos postes de la vallée de la Zousfana; à la fin de l'année 1906, excités par leurs marabouts, qui leur prêchaient la guerre sainte, ils razzièrent les tribus fidèles à la France. Les précautions prises alors les ont tenus en respect.

CHEVAGE n. m. (rad. *chef*). Capitation due par les serfs à leur seigneur et, en certains pays, comme le Vermandois et la Champagne, par les aubains et bâtards assimilés aux serfs.

CHEVAGE n. m. Action de chever une pierre précieuse colorée, pour obtenir une teinte plus claire. || Action de donner la forme d'un moule au verre ramolli par la chaleur.

CHEVAGIER [*ji-é*] n. m. Assujetti au droit de chevage.

CHEVAGNES, ch.-lieu de cant. de l'Allier, arrond. et à 16 kil. de Moulins; 875 hab. — Le canton a 10 comm., et 8.950 hab.

CHEVAINE ou **CHEVESNE** [*vèn*] n. m. (Quelques auteurs font sans raison ce nom du féminin). Genre de poissons de la famille des cyprinidés, renfermant des formes en fuseau, comprimées latéralement, à grandes écailles, à queue fourchue, à nageoires dorsale et anale courtes, dépourvues de barbillons.

— ENCYCL. Les *chevaines* sont des poissons d'eau douce, gris cendré ou violacés, brillants, avec les flancs et le ventre argentés, les nageoires verdâtres ou rougeâtres. Deux espèces principales se trouvent en France : 1° le *chevaine* proprement dit (*leuciscus cephalus*), qui peut atteindre 0m,60 de long et un poids de 6 kg. Il se distingue à sa tête élargie et à sa bouche nettement placée au bout du museau; noms vulgaires : *chevène, chevaneau, juègne, juène, juerne, chavanne, charasse, charasson, chavaisson, chaboisseau, chabot, garbeau, garboteau, dobule, meunier, têtard, vilain*, etc.; 2° la *vandoise* (*leuciscus leuciscus*), à tête rétrécie et à bouche située un peu au-dessous du museau. Cette espèce ne dépasse guère 30 cm.; noms vulgaires : *vandoise, dard, seuffe*, etc. Dans le Midi, chacune des espèces précédentes est remplacée en tout ou en partie par une sous-espèce dont le nom vulgaire est *aubour.*

Chevaine.

— Pêche. Les *chevaines* frayent de mai à juin; ils fréquentent plutôt les eaux courantes; très voraces ils mordent à presque toutes les amorces (raisins, cerises, ver cannelé, ver rouge, sang caillé, fromage, cervelle crue, boyaux de poulet, etc.); la ligne doit être fine mais solide, avec un hameçon 6 ou 8. En été, on peut pêcher le chevaine à la mouche artificielle, à la sauterelle. La chair de ce poisson est d'assez bonne qualité.

CHEVAL n. m. (lat. pop. *caballus*). Animal de la famille des solipèdes, dont l'espèce presque entière est réduite à l'état de domesticité, et sert à l'homme de monture et de bête de trait. || Pour les zoologistes, Genre unique de la famille des solipèdes, comprenant six espèces : *L'âne et le zèbre sont des espèces du genre* CHEVAL. || *Cheval pur sang*, Cheval d'une race qui n'a pas été mélangée. || *Cheval de bataille*, La monture habituelle d'un cavalier, d'un homme d'armes, et *au fig.* Argument que l'on met toujours en avant, Manière d'agir à laquelle on revient toujours. || *Cheval de course*, Cheval dressé pour les courses. || *Chevaux de relais*, Chevaux préparés à l'avance aux lieux d'arrêt des voitures ou des voyageurs à cheval. || *Cheval de carrosse*, Cheval de trait que l'on attelle à un carrosse, à une voiture. — *Fig.* et *fam.* Homme brutal et ignorant. (On dit CHEVAL DE CHARRUE dans le même sens.) || *Cheval de bât*, Cheval qui porte des bagages.

— *Par extens.* Cavalier, soldat qui combat sur un cheval (En ce sens, le pluriel est seul usité) : *La cavalerie d'Athènes était de mille* CHEVAUX.

— *A cheval*, Sur un cheval : *Se promener* À CHEVAL, et elliptiq. Montons à cheval : À CHEVAL! || User de termes vigoureux et peu ménagés : *Ecrire à quelqu'un une lettre* À CHEVAL. || *A cheval sur*, A califourchon : *Se mettre* À CHEVAL SUR *un mur.* || De façon à être établi sur deux points différents, au propre et au fig. : *Mettre sa troupe* À CHEVAL SUR *une route*, SUR *un fleuve.* || Fig. *A cheval sur*, Se tenir ferme sur : *Etre* À CHEVAL *sur son droit.* À CHEVAL SUR *les règles, les principes.*

— *Viande de cheval.* V. HIPPOPHAGIE.

— Loc. div. *Homme de cheval, Gens de cheval*, Ceux qui aiment et pratiquent l'équitation. || *Monde du cheval*, Habitués du sport. || *Fièvre, Médecine, Remède de cheval*, Fièvre violente, Médicament très énergique. || *Selle à tout cheval*, Objet dont on peut se servir dans une foule de circonstances différentes. || *Etre mal à cheval*, Ne pas être solidement assis dans sa situation. || *Mettre quelqu'un à cheval*, Lui enseigner l'équitation, — et, *au fig.* Lui faciliter ses débuts. || *Loger à pied et à cheval*, Loger piétons et cavaliers. || Fig. *N'avoir ni cheval ni mule*, Être sans ressources. || *Tirer quelqu'un à quatre chevaux*, L'écarteler, le mettre en pièces. || *Monter sur ses grands chevaux*, Se gendarmer, s'emporter. || *Brider son cheval par la queue*, Prendre les choses au rebours. || *Changer son cheval borgne contre un aveugle*, Changer le médiocre pour le pire. || *Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors*, Prendre des précautions alors qu'il n'en est plus temps. || *C'est un cheval à l'écurie*, C'est une dépense continue. || *C'est un cheval échappé*, Se dit d'une personne dont rien ne saurait modérer la fougue. || *C'est un cheval pour le travail, C'est un vrai cheval à la besogne*, C'est un homme actif, tenace à l'ouvrage. || *Bon cheval de trompette*, Personne que n'effrayent ni les éclats de voix, ni les menaces. || *Travailler comme un cheval*, Travailler beaucoup. || *C'est un cheval de bât*, C'est un homme grossier, Se dit aussi de celui qui dans une communauté, est chargé de la grosse besogne, etc. || *Cela ne se trouve point dans le pas d'un cheval*, Cela est difficile à se procurer. || *Je lui ferai voir que son cheval n'est qu'une bête*, Je lui montrerai combien son erreur est grossière.

— Argot. *Cheval de retour*, Récidiviste.

— Argot de l'aéron. *Faire les chevaux de bois*, Se dit d'un avion qui au départ ou à l'atterrissage fait involontairement une série de tête-à-queue.

— Art. milit. *Cheval de frise*, Engin de défense accessoire employé originairement en Frise (d'où son nom français) par les Espagnols (d'où son nom allemand de *spanischer Reiter* « cavalier espagnol »). Il est formé d'une longue pièce de bois carrée, traversée par des tiges pointues à leurs deux extrémités, qui se croisent à angle droit. || *A cheval!* loc. interj. Sonnerie de trompette pour faire monter les soldats à cheval.

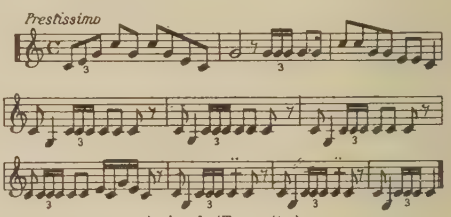

A cheval. (Trompette.)

— Blas. Figure de cheval, symbole de courage, toujours représenté de profil. (Il est dit *gai*, quand il est représenté en liberté, sans bride ni licol; *effaré*, cabré et presque droit sur ses pieds de derrière; *courant*, dans l'attitude de la course; *animé*, quand son œil est d'un autre émail que le corps; *caparaçonné*, etc.)

— Entom. *Cheval du diable*, Nom vulgaire des mantes dans le midi de la France.

— Gymn. *Cheval de bois*, Figure de bois présentant vaguement l'aspect d'un cheval, et sur laquelle on apprend à voltiger, à sauter, etc.

— Hist. *Grands chevaux*, Nom donné aux quatre principales familles nobles de Lorraine. || *Petits chevaux*, Noblesse inférieure du même pays. || *Courtisans du cheval de bronze*, Filous qui se tenaient autrefois près de la statue équestre de Henri IV sur le Pont-Neuf.

— Ichtyol. *Cheval marin*, L'hippocampe.

— Jeux. *Cheval fondu*, Jeu dans lequel les joueurs, partagés en deux camps, remplissent alternativement le rôle de « chevaux » et de « cavaliers ». (Les chevaux se placent à la suite les uns des autres, à demi courbés et appuyant les bras et la tête sur le dos du précédent : le premier en rang s'appuyant sur les genoux d'un joueur de son camp, le

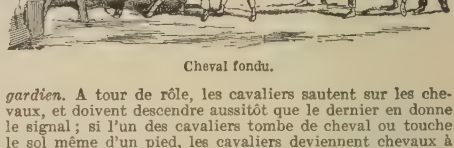
Cheval fondu.

gardien. A tour de rôle, les cavaliers sautent sur les chevaux, et doivent descendre aussitôt que le dernier en donne le signal; si l'un des cavaliers tombe de cheval ou touche le sol même d'un pied, les cavaliers deviennent chevaux à leur tour. Quand les chevaux *fondent*, c'est-à-dire fléchissent sous le poids des cavaliers, ils conservent leur rôle.) || *Cheval mécanique*, Cheval de bois monté sur trois roues et mû par une chaîne de Vaucanson, qu'actionne une double manivelle. || *Cheval à bascule*, Monté sur deux arcs parallèles en bois, ce qui permet à l'enfant de se balancer d'arrière en avant, et réciproquement. || *Cheval-jupon*, Carcasse de cheval en carton creux. (Il est sellé et bridé et porte de fausses jambes de cavalier. Une large ouverture est ménagée à l'emplacement de la selle pour permettre de passer le haut du corps; l'enfant paraît être à cheval, tandis qu'une longue housse, entourant la carcasse, cache ses jambes.) || *Cheval hygiénique*, Cheval en bois monté sur un pivot vertical mobile au milieu d'un châssis. (Le pivot est relié au châssis, en avant et en arrière, par de forts ressorts à boudin. Par une succession d'efforts, on imprime à ces ressorts un mouvement alternatif de tension et de détente qui donne l'illusion du galop.) || *Chevaux de bois.* V. MANÈGE. || *Petits chevaux*, Jeu de hasard constitué par huit petits chevaux fixés à l'extrémité d'un nombre égal de tringles horizontales pouvant tourner indépendamment les unes des autres autour d'un axe vertical commun. (Les chevaux étant en ligne, on les lance sur une piste circulaire, au moyen d'une manivelle actionnant une barre. Cette barre pousse tous les chevaux à la fois et les accompagne dans leur course, la longueur d'un tour de piste. Dès que la manivelle n'actionne plus la barre, celle-ci revient en arrière; les chevaux continuent sur leur lancer,

RÉGION EXTÉRIEURE
salière
chanfrein
naseau
lèvres
ganache
encolure
épaule
poitrail
bras
coude
avant bras
genou
canon
boulet
paturon
sabot
crinière
garrot
dos
reins
croupe
hanche
auge
flanc
cuisse
ventre
grasset
châtaigne
jambe
jarret
couronne
fanon
pince
SQUELETTE
crâne
vertèbre atlas
colonne vertébrale
mâchoire inf.
omoplate
humérus
sternum
radius
carpe
métacarpe
phalanges
bassin
côtes
cubitus
rotule
fémur
péroné
tibia
calcanéum
astragale
stylet
tarse
os crochu
métatarse
phalange unguéale
ANATOMIE SUPERFICIELLE
orbiculaire
masséter
sus-naso-labial
glande parotide
splénius
trapèze
grand dorsal
intercostaux
grand oblique
tenseur du fascia lata
fessier superficiel
moyen fessier
demi-tendineux
long-vaste
fascia lata
fléchisseur profond
tendon d'Achille
jugulaire
sterno-maxillaire
mastoïdo-huméral
long abducteur
extenseur de l'avant bras
extenseur des phalanges
grand dentelé
extenseur
fléchisseur du métacarpe
PIED
en avant
en arrière
DESSOUS du SABOT
glome
talon
quartier
lacune
fourchette
muraille
mamelle
sole
pince
TARES
oreilles de cochon
flanc cordé
queue de rat
mal de garrot
dos ensellé
salières creuses
jetage
lèvres pendantes
ventre levretté
éponge
vessigon
capelet
courbe
éparvin
suros
jarde
molettes
javart
crevasses
crapaud
forme
seime
INCISIVES INFÉRIEURES
40 jours
2 ans
3 ans
5 ans
8 ans
11 ans
15 ans
vieillesse
5 ans 1/2
20 ans
Encolure de cygne
Encolure penchée
Encolure rouee
Encolure de cerf
boulet
métatarse ou (canon)
phalanges
ergot
fanons
paturon
couronne
sabot
tourrelet
sésamoïde
coussinet plantaire
ongle ou sabot
Pied de profil
Coupe
Dos bien conforme
Dos plongeant
Dos ensellé
Dos de mulet
Ventre avalé ou tombant
Ventre levretté
PAS
TROT
1er temps
2e temps
GALOP
1er temps
2e temps
3e temps
Ruade
Cabrer
Saut
Reculer
1m50
Arabe
Barbe
Pur sang de course
Trotteur Orloff
Anglo normand
Percheron
Boulonnais
Flamand

et c'est celui dont la tête est le plus proche d'un but conventionnel qui gagne la partie.)

— Manèg. et Art vétér. *Cheval de cheville,* Cheval de tête dans un attelage à deux chevaux. || *Cheval portant bas,* Celui dont la tête et l'encolure s'affaissent. || *Cheval portant au vent,* Celui qui porte la tête dans une position horizontale. || *Cheval de pas,* Celui qui va un grand pas et fort à l'aise. || *Cheval de carrière,* Destiné au travail à l'extérieur. || *Cheval de manège,* Destiné au travail de haute école, au manège. || *Cheval bien mis, Cheval dans la main,* Bien dressé, obéissant aux aides et bien équilibré. || *Cheval mal mis, Cheval en dehors de la main,* Mal dressé, mal équilibré.

— Mécan. *Cheval-vapeur* ou simplement *Cheval,* Puissance nécessaire pour produire un travail de 75 kilogrammètres ou 736 joules par seconde : *Machine de 100* CHEVAUX. (L'expression *Cheval-vapeur* était représentée précédemment par les lettres HP, abréviation de l'expression anglaise *horsepower* dont la définition ne répond pas exactement à celle que nous donnons ci-dessus. [Le *horse-power* correspond à 76 kilogrammètres par seconde]. Aujourd'hui on représente le cheval-vapeur par CV. *Cheval-heure,* travail exécuté pendant une heure par une machine dont la puissance est un cheval-vapeur (abrév. CH ou ch. h.)

— *Petit cheval.* Machine de faible puissance servant d'auxiliaire à une machine principale, par exemple pour l'alimenter en eau (*cheval alimentaire*) ou en air comprimé (pompe des freins sur les locomotives).

— Techn. Siège à l'usage de l'ouvrier qui façonne l'ardoise. || *Cheval de rognage,* Appareil utilisé par le tonnelier pour maintenir les tonneaux montés, pendant les opérations du rabotage, du rognage et du jablage. (On dit aussi SELLE À ROGNER.)

— Zool. *Cheval-cerf,* Nom donné parfois à l'hippotrague. || *Cheval-tigre,* Ancien nom de la girafe. || *Cheval marin,* Nom donné quelquefois au morse. (On a aussi donné ce nom, en mythologie, aux animaux fabuleux que l'on représentait avec une tête, une encolure de cheval et un corps de poisson.)

— ALLUS. HIST. **Cheval de Troie.** Les Grecs, las d'assiéger vainement Troie depuis dix ans, résolurent d'essayer de prendre cette ville par la ruse. Sous prétexte d'une offrande religieuse, ils construisirent un immense cheval de bois et feignirent de se retirer. Les Troyens introduisirent eux-mêmes dans leur ville ce funeste cheval, dans les flancs duquel des guerriers étaient cachés. Au milieu de la nuit, un complice nommé Sinon vint rendre à ceux-ci la liberté ; ils introduisirent alors leurs compatriotes dans la place. | **Cheval de Caligula.** Cet empereur, s'étant pris de passion pour son cheval, nommé Incitatus, en fit son favori, lui monta une maison magnifique. L'empereur le faisait même souvent manger à sa table, et lui servait lui-même de l'orge dorée ; il l'avait nommé membre du collège des prêtres et projetait, dit-on, de le faire consul, quand Chéréas l'assassina ce fou couronné.

— ALLUS. LITTÉR. **1° Le cheval s'étant voulu venger du cerf.** Titre d'une fable de La Fontaine, dans laquelle le cheval implore le secours de l'homme contre le cerf et se voit ensuite contraint de se laisser domestiquer par son vengeur. (On fait allusion à cette fable au sujet de ceux qui, pour la satisfaction d'une passion aveugle, s'exposent aux plus fâcheuses conséquences.)

2° L'herbe ne croît plus où mon cheval a passé. V. ATTILA.

3° Cheval de Mazeppa. V. MAZEPPA.

4° Un cheval ! un cheval ! Mon royaume pour un cheval ! Exclamation de Richard III, roi d'Angleterre, à la bataille de Bosworth, où il fut battu par Henri Tudor et perdit la vie.

— PROV. **Cheval de foin, cheval de rien ; cheval d'aveine, cheval de peine ; cheval de paille, cheval de bataille,** Le cheval nourri de foin n'a pas de vigueur ; celui qu'on nourrit d'avoine est bon pour les travaux pénibles ; celui qui mange de la paille est apte au service militaire. || **Quand le foin manque au râtelier, les chevaux se battent,** Le manque d'argent fait naître souvent des querelles de ménage. || **Il n'est si bon cheval qui ne bronche,** Le plus habile est sujet à se tromper. || **Il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse,** L'âge a toujours raison de notre vigueur physique et intellectuelle. || **Jamais bon cheval ne devient rosse,** Les bonnes qualités ne se perdent jamais entièrement. || **L'âge n'est que pour les chevaux,** On apprécie à l'âge les chevaux et non les gens. || **A jeune cheval vieux cavalier,** Pour monter un jeune cheval, il faut un cavalier expérimenté. || **A méchant cheval bon éperon,** Les circonstances difficiles demandent un redoublement de fermeté. || **A cheval hargneux il faut une écurie à part,** Il faut tenir éloignés les gens querelleurs. || **Jamais mauvais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome,** On ne se corrige pas en voyageant. || **Il faut toujours bon tenir son cheval par la bride,** Il est bon de veiller assidûment à ses intérêts. || **L'œil du maître engraisse le cheval,** Il ne faut pas s'en rapporter à autrui pour le soin de ses affaires. || **Les chevaux courent les bénéfices et les ânes les attrapent,** V. BÉNÉFICE. || **Il est aisé d'aller à pied quand on tient son cheval par la bride,** Il est facile de supporter quelques ennuis quand on a le remède sous la main. || **A cheval donné on ne regarde pas à la bouche (à la dent, à la bride, etc.),** On ne doit pas critiquer les défauts de ce que l'on a reçu gratuitement, etc.

— SYN. **Cheval, coursier,** *Coursier,* terme poétique, désigne le cheval *de course* ou de bataille ; il réveille l'idée de la noble ardeur avec laquelle cet animal franchit les distances et affronte les dangers.

— ENCYCL. Zool. Le genre *cheval* (*equus*) comprend, en principe, tous les mammifères périssodactyles de la famille des équidés : ânes, zèbres, hémiones et chevaux de toutes races. Mais on distingue un sous-genre cheval (*equus*) proprement dit, qui ne renferme qu'une espèce vivante, et dont les ancêtres sauvages sont inconnus. Le genre cheval se caractérise par ses quatre membres munis de châtaignes et la force de ses sabots, plus larges et arrondis que chez les autres solipèdes, des oreilles petites, une robe sans rayures, une crinière abondante, et par sa queue garnie de grands crins dès la racine. On s'accorde pour reconnaître, dans tous les chevaux actuellement sauvages, des animaux domestiques marrons retournés à l'état de nature, vivant dans les steppes des deux mondes par troupes sous la conduite d'un vieux mâle. Le *tarpan* des steppes de l'Asie et de la Russie méridionale est une petite

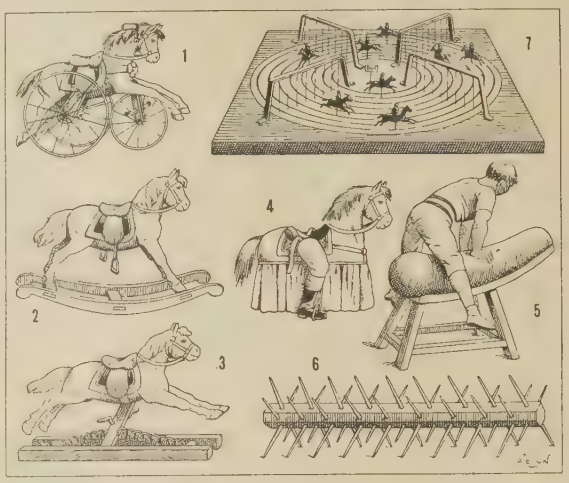

CHEVAUX (jeux, gymnast., art milit.) : 1. Cheval à mécanique; 2. Cheval à bascule; 3. Cheval hygiénique; 4. Cheval-jupon; 5. Cheval de bois; 6. Cheval de frise; 7. Petits chevaux.

bête vive, ressemblant aux montures de certains Cosaques. Le fameux cheval (*equus Przewalskyi*) découvert par le voyageur Przewalsky dans la Dzoungarie (entre l'Altaï et le massif du Thian-Chan où il est localisé) pourrait bien n'être qu'une variété du tarpan et de l'hémione de Mongolie (*hemionus Kiang*). Le cheval de Dzoungarie a la robe isabelle de l'hémione, avec la raie dorsale peu marquée, noire ; le pelage est plus foncé sur le dos, le ventre est blanc, la queue n'est garnie de poils qu'à partir de sa seconde moitié, et sa crinière dressée ne se prolonge pas en toupet sur le front.

Les chevaux sauvages d'Amérique semblent descendre de ceux amenés au XVe siècle par les Espagnols. Ils se sont développés, ont pullulé dans les vastes plaines du nouveau monde.

— Econ. rur. Le jeune *cheval* mâle est appelé *poulain,* la jeune femelle *pouliche ;* le mâle adulte est dit *entier* et, s'il a subi la castration, *hongre ;* consacré à la reproduction, le cheval entier est appelé *étalon.* La femelle adulte est la *jument,* qui est dite *poulinière* quand elle est destinée à la reproduction. Pour les noms que portent les différentes régions du corps du cheval, son anatomie, son squelette, ses aplombs et ses allures, v. la planche ci-contre.

L'âge du cheval se reconnaît à sa denture : les incisives centrales (*pinces*) apparaissent au bout de huit jours, les suivantes ou mitoyennes à cinq semaines, les plus externes ou *coins* à huit mois ; puis elles s'usent dans l'ordre de leur apparition ; elles sont *rasées :* les pinces à dix mois, les mitoyennes à douze, les coins à dix-huit ou vingt. A deux ans, les pinces tombent et sont remplacées vers deux ans et demi ; les mitoyennes sont remplacées entre trois ans et demi et quatre ans ; les coins, entre quatre et cinq ans. Enfin, l'effacement se produit successivement : les pinces à six ans, les mitoyennes à sept, les coins à huit. Le cheval est alors « hors d'âge », et les bases d'appréciation deviennent de moins en moins précises.

On divise généralement les races de chevaux en trois catégories : chevaux de selle, chevaux de trait léger et chevaux de gros trait. Parmi les races françaises, dont chacune comprend aussi différentes variétés, citons les chevaux boulonnais, flamands, poitevins ou vendéens, bretons, percherons, comtois, ardennais, lorrains, normands, limousins, auvergnats, nivernais, navarrais, camarguais, tarbais, landais, etc. Il faut signaler encore les variétés obtenues par croisement des pur sang anglais ou arabes avec les races indigènes et dont les produits sont remarquables (demi-sang normand, demi-sang tarbais, etc.). Parmi les races étrangères, il faut citer les chevaux arabes, barbes, persans, turcs, tatars, russes, etc. ; les races algériennes (numide ou kabyle), la race espagnole ; les races du Nord : mecklembourgeoise, frisonne, hanovrienne, danoise, hollandaise, belge, etc., les races anglaises et leurs dérivés (pur sang de course, hunter, hackney, clydesdale, suffolk, poney, etc.).

Malgré le développement de l'automobilisme, les services que rend le cheval restent considérables tant pour le labour que pour le camionnage, le roulage, que pour les besoins de l'armée (cavalerie, artillerie). — Le cheval n'est considéré comme animal de boucherie que lorsqu'il est hors de service : la viande d'un cheval qui n'est pas exténué par le travail est saine et nourrissante.

— Hist. *Orient.* L'usage du cheval se répand en Orient à partir du 4e millénaire ; dès lors il est utilisé pour traîner des chars et comme monture. Il n'apparaît en Egypte que vers 2.000, apporté par les Hyksos qui n'enseignent aux Egyptiens que l'usage des chars. Les cavaliers réunis en troupe apparaissent pour la première fois au IXe s., sur les bas-reliefs assyriens.

Grèce. Les chevaux vainqueurs aux grands jeux étaient honorés comme leurs maîtres, et solennellement enterrés, souvent dans le tombeau de famille ; on leur élevait des statues.

Rome. Des débris de chevaux fossiles, datant de l'époque quaternaire, attestent qu'il existait en Italie une race antérieure à l'introduction des deux grandes races aryenne et mongolienne, et les Centaures passaient pour avoir existé aussi en Italie. La tradition attribuait à Picus, fils de Faunus ou de Neptune, la possession de chevaux de chasse et de guerre. Evandre avait fondé sur le Palatin un temple à Neptune équestre, et institué les fêtes des *Consualia* où concouraient chevaux et mules. L'Apulie semble avoir été le principal centre de l'élevage des chevaux. La Sicile en fournissait beaucoup aussi. Après la conquête des Gaules, l'excellente race belge fut introduite. On ne ferra les chevaux qu'après Charlemagne, mais auparavant on protégeait le sabot par une sorte de chaussure métallique (*soleæ*).

Les Romains montaient sans étriers. Les courses de chevaux étaient des courses de chevaux attelés.

Moyen âge et temps modernes. Quand l'invasion arabe eut rendu pour un temps à la cavalerie l'importance perdue sous les Mérovingiens, l'élevage du cheval fut un des soucis des seigneurs. Le *destrier* ou *grand cheval* n'était enfourché par le chevalier qu'au moment du combat ; pendant la marche, il montait un *palefroi* ou *ambleur ;* les archers avaient un *courtaud,* les pages un *roussin* ou *roncin ;* la *haquenée* était, avec le *palefroi,* la monture des dames ; le *sommier* ou *bidet* portait les bagages. A côté des chevaux indigènes on recherchait certaines bêtes étrangères : le genêt d'Espagne ou andalou était surtout estimé ; Richard Cœur de Lion se servait d'andalous. Les Croisades amenèrent l'emploi des chevaux syriens ou arabes comme étalons. L'alourdissement, au XVe siècle, des armures dont on surchargea les bêtes comme les hommes exigea des chevaux particulièrement forts. La chute de la féodalité porta un coup à l'élevage. Les guerres de Religion, puis la guerre de Trente ans détruisirent presque tous les chevaux de guerre. De nouvelles races se formèrent : mecklembourgeois, espagnols, etc. L'extension de la cavalerie légère développa les petits chevaux hongrois ou nord-africains, importés par Marseille. Sous Louis XIV, Colbert essaya de perfectionner les races par l'achat d'étalons à l'étranger. Mais c'est l'Angleterre qui prit la prééminence. Des chevaux berbères et arabes introduits à la fin du XVIIe siècle furent l'origine du pur sang anglais que les courses contribuèrent à améliorer. La création par le Régent de haras peuplés d'étalons orientaux eut en vue le même objet. Un décret du 26 janvier 1790 les supprima. La consommation énorme de chevaux par les troupes napoléoniennes amena l'Empereur à reprendre l'idée. C'est sous la Restauration que l'on introduisit le pur sang anglais. La conquête de l'Algérie fournit de nouveaux étalons ; mais jusqu'en 1870 l'élevage ne progressa guère. Une loi du 29 mai 1874, complétée par celle du 26 janvier 1892, réorganisa les haras : la France comprend 22 haras de l'Etat (dont l'Ecole du Pin), répartis en 6 arrondissements d'inspection. Il s'y trouvait à la fin de 1924 3.266 étalons pur sang, demi-sang ou de trait. Il y a en outre des haras privés, les uns approuvés, les autres simplement autorisés.

— Fin. V. ÉPIZOOTIE, VOITURES et CHEVAUX (*Contributions sur les*), etc.

— Orfèvr. anc. *Cheval d'orfèvrerie.* Le petit *cheval d'or,* ou *rossel d'Altœtting,* est une célèbre pièce d'orfèvrerie (or et argent avec émail blanc et bleu) exécutée en France, vers 1401, pour la reine Isabeau de Bavière, donnée par elle à son mari Charles VI. Louis de Bavière l'emporta en Allemagne (1413). Fait partie du trésor de l'église Notre-Dame d'Altœtting.

Cheval (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DU). Dès l'époque glaciaire l'homme traça sur les murs des cavernes d'admirables silhouettes de chevaux. Les Assyriens excellèrent aussi à représenter le cheval sur leurs bas-reliefs. Chez les Grecs, les vainqueurs des jeux Olympiques étaient représentés avec leur quadrige, et ces groupes, exécutés en bronze, étaient érigés à Olympie. Calamis fut maître en ce genre. Les chevaux sculptés en bas-relief par Phidias et ses élèves au Parthénon sont célèbres. Les Romains exécutèrent un grand nombre de statues équestres dont une des plus connues est celle de Marc-Aurèle (Rome). Les fameux *chevaux de Saint-Marc* (Venise), en bronze, proviennent de l'hippodrome de Byzance. Ceux de Monte-Cavallo ont été tirés des Thermes bâtis à Rome par Constantin, et décorent la place du Quirinal à Rome ; ils représentent Castor et Pollux domptant deux chevaux qui s'élancent.

Le *cheval* figure sur nombre de monuments funéraires du christianisme primitif, comme symbole de la vie chrétienne comparée à une course de cirque. Le cheval figure fréquemment dans la symbolique du moyen âge (Cheval terrassé par un lion, emblème de la noblesse écrasée par la force brutale). — Satan est quelquefois figuré sous forme d'un cheval ailé.

Vittoro Pisanello peignait les chevaux de manière à les faire paraître vivants. Paolo Uccello excella dans ce genre (*Bataille,* du Louvre). Les chevaux du *Triomphe de César,* de Mantegna, se distinguent par la vigueur des formes. Dans la sculpture, il faut citer le cheval de la statue équestre de Gatta Melata, par Donatello, à Padoue ; celui de Colleoni, par Andrea Verrochio, à Venise ; celui de Victor-Amédée Ier (dit le *Cheval de marbre*), par P. Tacca, à Turin ; celui de Constantin, par le Bernin, à Rome, et les *Chevaux de Marly,* célèbre groupe de marbre, sculptés par Guillaume Coustou le jeune, et placés, en 1745, sur la terrasse de Marly, d'où ils furent transportés à la place de la Concorde. Ils font vis-à-vis à la *Renommée* et au *Mercure* de Coysevox, connus sous le nom de *Chevaux ailés,* à l'entrée des Tuileries. V. RENOMMÉE, et MERCURE. Signalons encore les *Chevaux d'Apollon,* le beau haut-relief de Robert Le Lorrain (hôtel de Rohan, à Paris). Les écoles du Nord se signalèrent dans la représentation des chevaux (triptyque de l'*Agneau,* par Van Eyck). Cuyp affectionnait les chevaux gris pommelé ; Karel Dujardin peignait les rosses efflanquées ; Paul Potter, les chevaux de trait et de labour. Un autre maître du genre est Philippe Wouwerman. De Vélasquez nous citerons les chevaux de la *Reddition de Bréda,* ceux des portraits équestres de Philippe IV, du comte Olivarès, du prince don Balthazar Carlos.

Parmi les peintres du XIXe siècle, Carle Vernet est un de ceux qui ont le mieux compris les formes du cheval. Gros peignit des chevaux plus robustes, plus propres à la guerre. Géricault est encore supérieur (le *Chasseur de la Garde,* le *Cuirassier blessé,* le *Four à plâtre,* les *Chevaux vus de croupe dans une écurie* et la *Course de chevaux,* au Louvre). Horace Vernet a peint les chevaux dans un sentiment réaliste (*le Cheval du Trompette*).

Eugène Fromentin a peint avec une rare habileté les chevaux arabes. Les chevaux de trait, de labour, ont trouvé en Rosa Bonheur une portraitiste vigoureuse : on doit à cette artiste le *Marché aux chevaux* de la Tate Gallery (Londres). Parmi les sculpteurs, citons : Frémiet (*Chevaux de halage, Cheval malade,* etc.) ; Barye (*Cavalier tartare, Cavalier arabe surpris par un serpent, Cheval turc,* etc.). [V. planches *Beaux-Arts XXXI* et *XXXII.*]

Cheval de Phidias (UN), *Causeries athéniennes,* publiées en 1864 par Victor Cherbuliez. Autour de Phidias, l'au-

teur a groupé toutes ses idées sur l'art et l'éducation de la Grèce et sur les conditions nécessaires de la beauté. Quatre personnages discutent sur le mérite d'un cheval qui figure dans une des frises du Parthénon, et chacun fait ressortir le côté qui l'a frappé le plus. Ce petit livre est rempli de réflexions spirituelles et délicates.

Cheval de bronze (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber; œuvre fantaisiste écrite sur un sujet chinois à une époque où la Chine était complètement inconnue; représenté à l'Opéra-Comique le 23 mars 1835 et à l'Opéra le 21 septembre 1857. La partition est alerte et spirituelle.

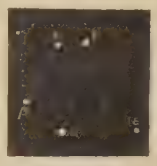

Constellation du Petit Cheval.

Cheval (le), constellation plus connue sous le nom de Pégase (v. ce mot). || **Petit Cheval,** Petite constellation de l'hémisphère boréal, voisine de la précédente, et dessinée par cinq étoiles dont la principale α n'est que de 4e grandeur; l'étoile γ est double; ε et δ sont triples, cette dernière en mouvement très rapide.

CHEVAL-BLANC, comm. de Vaucluse, arrond. et à 30 kil. d'Apt, au pied du Luberon; 1.700 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

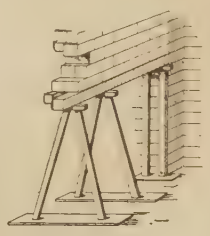

Chevalement (constr.).

CHEVALÉE n. f. Charge d'un cheval. (Peu us.)

CHEVALEMENT [*man*] n. m. Constr. Réunion de poutres et de madriers qui étayent un mur, un bâtiment.

— Mines. Charpente établie au-dessus de l'orifice d'un puits de mine et portant les poulies ou molettes sur lesquelles passe le câble. (On dit aussi *chevalet, châssis à molettes,* pour les chevalements fixes, et *derrick, chèvre,* pour les petits chevalements mobiles de sondages.)

CHEVALER [*lé*] v. intr. (de *cheval*). Faire beaucoup de pas et de démarches pour une affaire. (Inus.)

— Transitiv. Poursuivre à cheval; poursuivre, en général : CHEVALER *l'ennemi, le gibier.* || *Fig.* Presser pour obtenir quelque chose. (Vx.)

— Techn. Poser sur un chevalet : *Les sciers de long* CHEVALENT *leurs pièces de bois.* || *Chevaler des cuirs,* Les travailler sur le chevalet. || *Chevaler un mur,* L'étayer avec des chevalements.

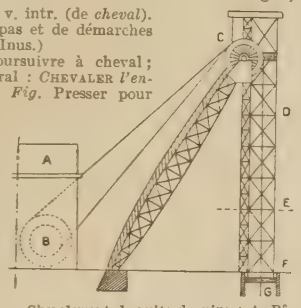

Chevalement de puits de mine : A. Bâtiment de la machine d'extraction; B. Tambours d'enroulement du câble; C. Molettes; D. Niveau des taquets; E. Niveau de la seconde recette; F. Niveau de la première recette; G. Puits.

CHEVALERESQUE [*rèssk'*] adj. (de *chevalier*). Qui a le caractère héroïque des anciens chevaliers : *Bravoure, désintéressement* CHEVALERESQUE.

CHEVALERESQUEMENT [*rèss-ke-man*] adv. D'une manière chevaleresque.

CHEVALERESSE n. f. Jadis, Femme tenant fief de chevalier. || Auj., Femme revêtue d'un ordre de chevalerie.

CHEVALEREUSEMENT [*man*] adv. En chevalier. (Vx.)

CHEVALEREUX [*reû*], **EUSE** adj. Ancienne forme du mot CHEVALERESQUE.

CHEVALERIE [*ri*] n. f. (de *chevalier*). Grade, qualité de chevalier : *Conférer la* CHEVALERIE *à quelqu'un.* || Institution militaire féodale, propre à l'ordre de la noblesse, et dont les membres étaient consacrés religieusement. || Corps des chevaliers, cavalerie noble : *Rodrigue, à la tête de sa* CHEVALERIE, *subjugua le royaume de Valence.* (Voltaire.) || *Chevalerie errante,* Ordre des chevaliers errants : *On a presque révoqué en doute la* CHEVALERIE ERRANTE, *parce qu'elle n'a eu pour historiens que des romanciers.* (Gén. Bardin.) || Par compar. : *Le tour de France, c'est la* CHEVALERIE ERRANTE *de l'artisan.* (G. Sand.)

— A signifié Exploit chevaleresque. || *Faire chevalerie,* Faire des actes dignes d'un chevalier.

— *Par extens.* Noblesse de souche : *Une maison d'ancienne* CHEVALERIE.

— *Fig.* Penchant aux idées romanesques : *Le roman de* Don Quichotte *a guéri les Espagnols du fol entêtement de* CHEVALERIE. (Acad.)

— *Fleur de la chevalerie, Fleur de chevalerie,* Homme d'une parfaite générosité, d'une galanterie délicate. || Ces sentiments eux-mêmes : *Il y a une* FLEUR DE CHEVALERIE *qu'il ne faut pas demander à Franklin.* (Sainte-Beuve.)

— *Ordre de chevalerie,* Autref. Corps militaire et religieux de chevaliers, institué jadis pour combattre les infidèles : *L'*ORDRE DE CHEVALERIE *de Malte, du Saint-Sépulcre.* Aujourd. Décorations, dignités instituées pour récompenser le mérite.

— Dr. cout. Métairie assujettie au logement des cavaliers de guerre. || *Aide de chevalerie,* Redevance que levait le seigneur lorsqu'il faisait son fils aîné chevalier.

— Littér. *Romans de chevalerie,* Romans des XIIe et XIIIe siècles, en vers ou en prose, où sont racontés les exploits légendaires de héros groupés ordinairement autour de Charlemagne et d'Arthur.

— ENCYCL. Le chevalier du moyen âge dérive du cavalier carolingien, possesseur d'un bénéfice concédé à charge du service à cheval avec complet équipement. A l'origine, noblesse et *chevalerie* se confondent; mais l'adoubement, c'est-à-dire l'armement, par lequel le noble est mis en état d'exercer sa fonction militaire, suppose une éducation appropriée et un armement convenable. Cet armement devient de plus en plus cher. On voit des fils nobles retarder indéfiniment leur adoubement. Ainsi la chevalerie se différencie de la noblesse de race.

D'autre part, l'Eglise intervient dans la cérémonie de l'adoubement. La chevalerie devient une sorte de sacrement, des engagements moraux s'y ajoutent. L'adoubement peut alors investir exceptionnellement un non-noble.

Au XIIe siècle, on est armé chevalier par un parrain. L'armement a lieu sur le champ de bataille ou au château. En ce dernier cas, il est précédé d'un bain et de la veillée des armes, nuit passée en oraisons dans la chapelle. L'épée a été déposée sur l'autel pour être sanctifiée. La messe est célébrée. Elle est suivie d'un festin. Puis, sur le perron du château et devant une nombreuse assistance, le jeune homme reçoit l'épée et le baudrier; on lui chausse les « éperons d'or », c'est-à-dire dorés; il revêt le haubert, reçoit le heaume, l'écu, la lance; enfin vient la *paumée* ou *colée,* coup du plat de la main, administré par le parrain sur la nuque en disant : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier! »

Au XIIIe siècle, l'officiant procède à la bénédiction des armes, prononce un sermon sur les devoirs de la chevalerie, donne au jeune homme un léger soufflet remplaçant la paumée, et fait remise de l'épée.

Avant l'adoubement, le jeune noble devient *damoiseau* ou *varlet,* puis, vers quatorze ans, *écuyer.* Devenu *chevalier,* il ne peut justifier ce titre qu'en accomplissant les devoirs qu'il implique : loyauté, assistance à l'Eglise, aux faibles, respect aux femmes.

Au milieu du déchaînement des guerres du moyen âge, la chevalerie, pénétrée d'esprit chrétien, a été un élément hautement moralisateur. La plupart de nos termes de politesse sont empruntés à la vie courtoise et chevaleresque.

CHEVALET [*lè*] n. m. (de *cheval*). Arête aiguë de bois, sur laquelle on mettait à cheval, avec un boulet à chaque pied, les soldats coupables, etc. || Tréteau sur lequel on

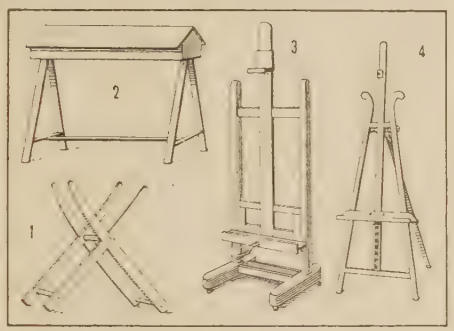

CHEVALETS : 1. De scieur; 2. De sellier; 3 et 4. De peintre.

mettait le patient pour la torture. || Support en bois, sur lequel les peintres posent leurs tableaux pour travailler. || *Tableau de chevalet,* Peinture de petite dimension.

— Agric. Partie inférieure de la broie, qui sert à extraire la filasse du chanvre.

— Archéol. Sorte d'affût servant dans les sièges ou places aux grandes arbalètes dites « à tour », ou aux pièces d'artillerie. || *Chevalet d'habits,* Long tréteau destiné à poser les habits.

— Art milit. *Chevalet à fusées,* Support servant à lancer les fusées. || *Chevalet d'armes,* Pièce de bois horizontale supportée par deux autres fichées en terre, contre laquelle on appuie les armes.

Chevalet d'arbalète à tour.

— Carross. Instrument destiné à soulever les voitures pour permettre la visite des roues.

— Chorégr. Danse en usage dans le midi de la France.

— Constr. Etai servant de soutien dans les réparations. || Pièce de bois horizontale posée sur deux montants verti-

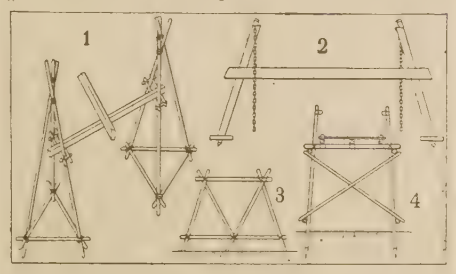

CHEVALETS de pont volant : 1. A trépieds; 2. A la Birago; 3. Bigue; 4. Palée.

caux. || Tréteaux qui portent chacun le tablier d'un pont volant.

— Eaux et for. Barrage temporaire établi à travers une rivière.

— Mar. Montants qui supportent la roue du gouvernail.

— Mines. Syn. de CHEVALEMENT. || Petit chevalement d'appareil de sondage.

— Mus. Morceau de bois dentelé et percé à jour qui, posé à plomb sur la table des instruments à archet, un peu plus bas que le milieu, juste entre les deux ouïes, sert de support aux cordes. || Dans la facture du piano, pièce parallèle au chevillier et sur laquelle passent les cordes.

Chevalet de violon.

— Pyrotechn. Poteau vertical muni à sa partie supérieure d'une barre horizontale à laquelle on fixe les fusées.

— Techn. Appareil formé de pièces de bois assemblées servant à supporter l'ouvrage auquel on travaille : CHEVALET *de scieur, de tonnelier, de cardeur, de doreur,* etc. || Assemblage de charpente, placé, dans les verreries, à l'une des extrémités de la table de coulée, pour supporter le rouleau avant le travail. || Natte de paille que les couvreurs placent sous les échelles étendues sur les combles. || *Chevalet de sellier,* Tréteau sur lequel le sellier dispose les harnais comme sur le dos d'un cheval. || Appareil sur lequel les tanneurs et corroyeurs étendent les cuirs.

— Télégr. électr. Appareil employé pour exécuter les soudures des câbles de lignes souterraines.

— Typogr. *Chevalet de la presse,* Morceau de bois taillé en biseau, fixé le long de la jumelle antérieure d'une ancienne presse, et arrêtant le barreau quand la platine était levée. || *Chevalet du tympan,* Barre de bois qui, dans l'ancienne presse, avait pour objet de soutenir le tympan.

— ENCYCL. Hist. Le *chevalet de torture* était composé d'une pièce de bois en forme de prisme reposant sur quatre pieds. On y achevalait le patient, dont le corps était lié et fixé dans un état de complète immobilité. L'extrémité des cordes qui attachaient les membres était fixée à un cric dont les mouvements tendaient les cordes graduellement et disloquaient, en les déchirant, les membres du patient.

Chevalet de torture.

— Constr. Les *chevalets* de ponts se composent de deux ou quatre pieds réunis par un chapeau.

Les *chevalets à deux pieds* sont rendus stables par des *poutrelles à griffes* qui emboîtent les chapeaux deux à deux. Ils sont plus indépendants des irrégularités du fond de la rivière. Les pieds peuvent glisser dans des mortaises du chapeau de façon à rendre horizontal le tablier du pont. Le chevalet à deux pieds dit *à la Birago* (du nom de son inventeur, officier autrichien) est le plus usité.

Les *chevalets à quatre pieds* doivent avoir des longueurs de pieds calculées d'après le fond de la rivière. On se sert parfois de chevalets faits avec des rondins rattachés par des cordages. Signalons enfin diverses variétés de chevalets, dits *chevalets-bigues, palées, à trépieds,* etc.

— Iconogr. J.-P. Laurens a donné ce titre : *le Chevalet* (1911) à un tableau représentant une scène de l'Inquisition. Une femme condamnée au supplice du chevalet s'évanouit dans les bras du bourreau. (V. planche *Beaux-Arts XXXI.*)

CHEVALET (Antoine ou Claude), poète français, collaborateur du chanoine Pra pour le *Mystère des trois Doms,* joué à Romans en 1508, et auteur du *Mystère de saint Christophe,* joué à Vienne en 1527.

Chevalet du Peintre, constellation australe dessinée par Lacaille et appelée par lui *Apparatus Pictoris.* Cette constellation ne contient que quelques étoiles de faible éclat. Une brillante étoile temporaire y est apparue le 25 mai 1925.

CHEVALIER [*li-é*] n. m. (de *cheval*). Antiq. Citoyen du second des trois ordres de la république romaine. || Nom donné, à Sparte, à des cavaliers formant un corps d'élite.

— Noble admis dans l'ordre de la chevalerie, au moyen âge. || *Armer quelqu'un chevalier,* L'admettre dans l'ordre de la chevalerie, avec les cérémonies d'usage. || Membre d'un ordre militaire : *Les* CHEVALIERS *de Malte.* || Membre d'un des ordres fondés pour récompenser le mérite; se dit particulièrement de celui qui n'a reçu que le premier des divers grades de l'ordre : CHEVALIER *de Saint-Michel.* CHEVALIER *de la Légion d'honneur.* || Noble d'un degré inférieur à celui de baron.

— *Chevalier errant,* Chevalier qui allait par le monde chercher des aventures. || *Fam.* Personne qui est toujours par voie et par chemin. || *Chevalier de fortune,* Homme qui court le monde pour s'illustrer ou gagner de l'argent. || *Chevalier de l'Enfer,* Démon ayant le premier degré de puissance sur les esprits d'un ordre inférieur.

— *Par plaisant.* Cavalier d'une dame; homme qui l'entoure de prévenances.

— *Se faire le chevalier de quelqu'un, de quelque chose,* S'en faire le champion.

— Fam. *Chevalier d'industrie,* Homme qui vit d'expédients et d'escroqueries. || *Chevalier du crochet,* Chiffonnier.

— Argot. *Chevalier grimpant,* Filou qui monte dans les maisons sous un prétexte quelconque. || *Chevalier de la grippe,* Voleur à l'étalage. || *Chevaliers du lustre,* Claqueurs de théâtre. || *Chevalier du mètre,* Commis des magasins de nouveauté; « calicot ».

— Div. *Chevaliers de la mer,* Nom donné jadis aux hommes qui, passant la ligne, subissaient la cérémonie appelée aujourd'hui *baptême de la ligne.* || *Chevalier de l'ordre de Jean-Guillaume.* Nom sous lequel on désignait familièrement autrefois un pendu, en raison du sobriquet de Jean-Guillaume qu'on donnait au bourreau. || *Chevalier de la petite épée,* Nom que l'on donnait autrefois aux filous dont le couteau coupait les poches ou les bourses.

— Fr.-maçonn. Grades conférés dans les loges de certains rites.

— Hist. *Chevalier ès armes,* Chevalier qui avait fait son noviciat au service actif du seigneur. || *Chevalier de l'arc, de l'arquebuse,* Membre d'une société de bourgeois organisée pour s'exercer au tir de l'arquebuse. || *Chevalier banneret,* Chevalier qui avait droit de porter la bannière carrée dans l'armée du roi. || *Chevaliers de dévotion, Chevaliers de grâce magistrale, Chevaliers honoraires, Chevaliers de justice, Chevaliers de majorité, Chevaliers novices, Chevaliers pages du grand maître.* V. MALTE (*Ordre de*). || *Chevalier du guet.* V. la partie *encycl.* || *Chevaliers d'honneur,* Chevalier désigné par les dames pour présider aux tournois. Conseiller d'épée qui avait séance et voix délibérative dans les cours souveraines. Officier de la cour des monnaies. || *Chevalier des ordres du roi,* Chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit. || *Chevalier à pennon,* Chef de vassaux qui réunissait des hommes d'armes sous son pennon pour le service du roi. || *Chevaliers profès,* Ceux qui avaient prononcé leurs vœux dans un ordre de chevalerie militaire. || *Chevaliers de la Sainte-Ampoule,* Nom donné, au sacre des rois de France, à quatre seigneurs de la cour désignés pour escorter la sainte ampoule. || *Chevaliers de la Chapelle.* V. CHAPELLE.

— Hist. littér. *Chevalier de la Triste-Figure,* Titre que Cervantes donne à son héros don Quichotte, qu'il représente avec un visage long, maigre et jaune.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille

des sciénidés, dont le nom scientifique est *eques*. (Les chevaliers ont deux nageoires dorsales très différentes et leur museau est entièrement couvert d'écailles comme la tête. Ils habitent les mers d'Amérique.) || *Omble chevalier*. V. OMBLE.

— Métrol. Monnaie d'or frappée en 1723, et dont le revers portait une croix de Saint-Louis.

— Ornith. Nom vulgaire des oiseaux échassiers du genre *tringa* de la famille des charadriidés.

— PROV. **Nul chevalier sans prouesse**, Les actes seuls font le vrai mérite. || **Faveurs, femmes et deniers font de vachers chevaliers**, Par les faveurs, la protection des femmes et l'argent, on paraît ce qu'on n'est pas réellement.

— ENCYCL. Hist. *Chevaliers en Grèce*. — Généralement les citoyens servant dans la cavalerie formaient une classe privilégiée. *Hippeis* (comme à Rome *equites*) désigne à la fois la cavalerie et une classe sociale, en beaucoup de pays une véritable aristocratie (par exemple, Eubée, Thessalie, Sparte). A Athènes, depuis Solon, c'étaient les citoyens de la deuxième classe ; comme ceux de la première (*pentacosiomedimnes*), ils devaient fournir un cheval et s'équiper.

Chevaliers romains. — La réforme de Servius Tullius établit qu'il fallait, pour servir dans la cavalerie, justifier d'un certain cens. Le chevalier recevait de l'Etat un cheval (*equus publicus*). Peu à peu, il suffit, pour porter le titre de chevalier, d'en posséder le cens, et, quand la cavalerie légionnaire fut établie, le corps des chevaliers ne fut plus qu'une troupe de parade. A partir des Gracques, les fils de sénateurs sont de droit chevaliers, pourvu qu'ils possèdent le cens requis, et le titre de chevalier, de purement honorifique devient politique, et le pouvoir judiciaire passe entre leurs mains. De plus, comme il est interdit aux sénateurs de faire des affaires, les chevaliers seuls se livrent à la banque, exploitent les mines, les douanes, afferment les revenus publics, etc. Les chevaliers portaient l'anneau d'or, la *trabea*, sorte de court manteau, et l'*angusticlave*. Ils avaient au théâtre des places à part.

Chevaliers au moyen âge. — Le mot ne s'appliquait pas seulement au noble qui combattait à cheval et avait reçu l'adoubement. Dans les villes, on avait les *chevaliers bourgeois* (*milites* bourgeois), qui correspondaient assez exactement à ce que les villes italiennes nommaient les *patriciens*. Les *chevaliers ès lois* étaient ceux qui, dans l'étude du droit, avaient acquis un grade supérieur à celui de bachelier et acquéraient un rang équivalant à celui de chevalier. On créa des ordres de nobles combattant à cheval pour la défense de la Terre sainte (templiers, hospitaliers, etc.) ; de ces ordres actifs sortirent les ordres purement honorifiques : le titre de « chevalier » devint un grade dans une décoration ; on devint chevalier de Saint-Lazare, de la Toison d'or, comme on l'est aujourd'hui de la Légion d'honneur. D'autre part, la chevalerie cessant d'être une institution positive, « chevalier » devint un titre de noblesse entre ceux d'écuyer et de baron.

Chevaliers d'honneur. — Appelés, au XIIIe siècle, *chevaliers de l'hôtel*, *chevaliers du roi*, Chevaliers particulièrement attachés à la personne royale. On les appelait également *chevaliers du corps*. Comme le roi, la reine, les très grands seigneurs avaient leurs chevaliers. L'expression, qui ne se trouve pas avant le XVIe siècle, vient sans doute des chevaliers d'honneur des tournois. Au XVIIe siècle, on créa des chevaliers d'honneur auprès des présidiaux de France, avec le titre de « conseillers ». En 1702, Louis XIV créa deux places de chevaliers d'honneur auprès de chacune des cours souveraines : Grand conseil, Cour des monnaies, Cour des comptes, etc. Ces offices, qui anoblissaient, pouvaient être achetés par des roturiers.

Chevalier du guet. — On appelait « guet » la garde qui veillait sur Paris la nuit. Au XIIe siècle, il y avait une quarantaine de sergents, moitié à cheval, moitié à pied, sous les ordres du *chevalier du guet*. Il est probable que le mot *chevalier* signifiait proprement « cavalier » ; le chevalier du guet était sans doute, à l'origine, le seul des sergents monté à cheval.

— Ornith. Les *chevaliers* (*tringa*) constituaient jadis le genre *totanus*, renfermant une quinzaine d'espèces répandues dans toutes les régions du globe. Ces oiseaux ont le bec long, mince, retroussé, les jambes nues en partie, les tarses hauts et grêles ; ils ont en général 0^m^,33 de long. Le chevalier à pieds verts (*tringa nebularius*) est répandu dans tout l'ancien monde, comme le chevalier des marais (*tringa stagnalis*).

Chevalier.

Chevalier à la mode (LE), comédie en cinq actes et en prose, par Dancourt ; son chef-d'œuvre (1687) ; excellent tableau de mœurs. Un libertin cherche à épouser une vieille fille riche, et, en même temps, à séduire deux jeunes femmes. Il est démasqué et toutes trois lui échappent.

Chevalier à la rose (LE), comédie en musique, livret de Hofmannsthal, musique de Richard Strauss, représentée à Dresde en 1911, et à l'Opéra de Paris en 1927. Cette partition est surtout remarquable par l'extraordinaire habileté avec laquelle est traité l'orchestre.

Chevalier au cygne (LE), poème français en alexandrins, de la fin du XIIe siècle. Ce poème, ainsi que celui d'*Elioze*, auquel il fait suite, met en œuvre la légende lorraine des enfants-cygnes, reprise par Wagner dans *Lohengrin*, et qui est ici rattachée à celle de Godefroi de Bouillon : c'est en effet l'un des enfants-cygnes qui est présenté comme le grand-père du héros de la première Croisade. Ces deux poèmes ouvrent le cycle de la Croisade, qui comprend en outre les *Enfances Godefroi*, la *Chanson d'Antioche* et la *Prise de Jérusalem*.

Chevalier au lion (LE), roman en vers de Chrétien de Troyes, composé vers 1170. Le héros du poème est Ivain qui, après avoir épousé la veuve d'un chevalier qu'il a tué, l'abandonne pour courir les aventures ; un jour, il délivre un lion attaqué par un serpent et l'animal reconnaissant s'attache à lui et le sauve à son tour de maints périls.

Chevalier aux fleurs (LE), tableau de Rochegrosse (musée du Luxembourg), représentant Parsifal qui, suivant la légende illustrée par R. Wagner, s'avance au milieu des Filles-Fleurs des jardins enchantés de Klingsor. (V. planche *Beaux-Arts XXXI*.)

Chevalier de Maison-Rouge (LE), roman historique d'Alexandre Dumas père (1845). Il a pour sujet les tentatives du chevalier de Maison-Rouge pour arracher la reine Marie-Antoinette à la prison du Temple. L'adroit agencement des péripéties soutient jusqu'au bout l'intérêt de ce roman, où figurent des personnages bien dessinés, tels que Lindey, type du républicain généreux, et son ami Lorin, à l'esprit mordant et caustique. De ce roman Dumas père et Auguste Maquet ont tiré un drame en cinq actes (1847).

Chevalier de Saint-Georges (LE), roman de Roger de Beauvoir (1838). Le héros est le mulâtre richissime, séduisant, romanesque, dont les aventures galantes défrayaient, à la fin du XVIIIe siècle, les conversations à la cour et à la ville. De ce roman, l'auteur, en collaboration avec Mélesville, a tiré une comédie en trois actes (1840).

Chevalier Des Touches (LE), roman de Barbey d'Aurevilly (1864). Vers la fin de la Restauration, dans une antique maison de Valognes, six personnages, d'allure vieillotte et routinière, s'entretiennent des choses d'autrefois. Ils racontent l'aventure du célèbre chef chouan le chevalier Des Touches, qu'ils ont réussi à délivrer de la prison de Coutances mais en perdant un des leurs, dont la fiancée est encore parmi eux, jadis belle, maintenant vieille et sourde. Une suite de tableaux d'un coloris extraordinaire, des descriptions complaisantes de scènes sanglantes, avec un singulier mélange de détails humoristiques ; un contraste perpétuel entre ces ombres falotes, surannées, et leur passé héroïque ; enfin, un style violent, imagé, hautain ou familier, toujours audacieux, font de ce roman une œuvre des plus remarquables.

Chevalier d'Harmental (LE), roman d'Alexandre Dumas père (1845), écrit en collaboration avec Auguste Maquet. C'est un épisode de la conspiration de Cellamare. L'action, qui se déroule entre le Régent, le cardinal Dubois, le chevalier, qui conspire contre le Régent, est parsemée de situations comiques ou touchantes. Une pièce en cinq actes fut tirée du roman en 1849.

Chevalier du guet (LE), danse et ronde enfantine dont les couplets sont chantés alternativement par une bande de jeunes filles et par une jeune fille isolée qui représente le Chevalier du guet.

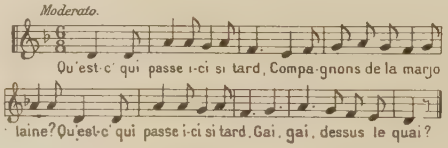

LA BANDE DE JEUNES FILLES

Qu'est-c' qui passe ici si tard,
Compagnons de la Marjolaine ?
Qu'est-c' qui passe ici si tard,
Gai! Gai! dessus le quai?

LE CHEVALIER DU GUET

C'est le chevalier du guet,
Compagnons de la Marjolaine ;
C'est le chevalier du guet,
Gai! Gai! dessus le quai.

LA BANDE

Que demande le chevalier,
Compagnons, etc.

LE CHEVALIER

Une fille à marier,
Compagnons, etc.

LA BANDE

N'y a pas d' fille à marier,
Compagnons, etc.

LE CHEVALIER

On m'a dit qu'vous en aviez,
Compagnons, etc.

LA BANDE

Ceux qui l'ont dit s' sont trom-
Compagnons, etc. [pés,

LE CHEVALIER

Je veux que vous m'en donniez,
Compagnons, etc.

LA BANDE

Sur les une heur' repassez,
Compagnons, etc.

LE CHEVALIER

Les une heur' sont bien passées,
Compagnons, etc.

LA BANDE

Sur les deux heur' repassez,
Compagnons, etc.
(On augmente à volonté le nombre des heures.)

LE CHEVALIER

J'ai bien assez repassé,
Compagnons, etc.

LA BANDE

En ce cas-là, choisissez,
Compagnons, etc.

Chevalier Jean (LE), drame lyrique en quatre actes, poème de Louis Gallet et Edouard Blau, musique de Victorien Joncières (1885). C'est le sujet d'un drame fameux, *la Fausse Adultère*, reporté à l'époque des Croisades. On peut signaler parmi les meilleures pages de la partition, au premier acte, l'ouverture, chœur des fileuses, la chanson sarrasine et l'arioso chanté par Rudolf ; au troisième acte, le duo pathétique de Jean et d'Hélène ; enfin, au quatrième, un sextuor, traité un peu à l'italienne, l'invocation d'Hélène pendant le combat et la scène du dénouement.

Chevalier (LE), **la Mort et le Diable**, célèbre estampe d'Albert Dürer, dont le sujet pourrait se traduire par cette devise : « Ni la mort ni le diable n'arrêtent un brave et loyal chevalier. »

Le Chevalier, la Mort et le Diable, d'après Albert Durer.

Chevalier qui confessa sa femme (LE), fabliau du XIIIe siècle, où un mari déguisé en moine reçoit la confession de sa femme et se convainc de son infortune ; mais s'apercevant de la fraude elle le persuade qu'elle n'a voulu que l'éprouver et c'est lui qui tombe repentant à ses pieds. Ce conte a été imité par Boccace, Bandello et La Fontaine.

Chevalier Teuerdank (AVENTURES PÉRILLEUSES DU), poème allemand rédigé par plusieurs auteurs, mais sous l'inspiration et avec la collaboration de l'empereur Maximilien Ier. Paru en 1417 ce poème, dénué de poésie, conte le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien et diverses aventures de ce dernier, qui porte ici le nom de « Teuerdank ».

Chevaliers (LES), comédie d'Aristophane (424 av. J.-C.). Partisan de la paix et d'un gouvernement conservateur, Aristophane prend à partie Cléon, le tout-puissant démagogue, qu'il met en scène. Il raille les prétentions de Cléon, sa grossière ignorance, les basses flatteries par lesquelles il a su gagner la bienveillance du peuple athénien, personnifié sous les traits du bonhomme Dêmos. Le titre de la pièce vient des *chevaliers* qui composent le chœur. C'étaient les ennemis de Cléon, ses adversaires politiques, les représentants de la tradition, la classe aisée et éclairée. Aussi Aristophane les ménage-t-il avec autant de prudence qu'il apporte de violence dans ses attaques contre Cléon. Par la hardiesse de la conception et la verve satirique, *les Chevaliers* sont le chef-d'œuvre de la comédie politique.

Chevaliers de Jésus-Christ. V. DOBRIN (*Chevaliers de*).

Chevaliers de la Croix. V. PORTE-GLAIVE.

Chevaliers de la liberté (LES), société secrète formée en 1820, dans l'Anjou et la Bretagne, et qui poursuivait le même but que la charbonnerie, c'est-à-dire le renversement des Bourbons. Les *Chevaliers de la liberté*, alliés aux *carbonari*, s'associèrent à plusieurs mouvements dans l'Ouest, en 1821 et en 1822, et particulièrement à la conspiration de Saumur.

Chevaliers de l'Apocalypse, secte de fanatiques qui se révéla dans la seconde moitié du XVIIe siècle, à Paris. A sa tête se trouvait un certain Augustin Gabrino, né à Brescia, à qui le livre de Jansénius avait tourné la tête. S'imaginant que l'Antechrist allait paraître, il s'était armé pour le combattre. Il avait formé une association sous le nom de *Chevaliers de l'Apocalypse*. En 1694, Gabrino fut arrêté comme fou, et ses disciples se dispersèrent.

Chevaliers de la Mère de Dieu. V. MARIE (*Ordre de* SAINTE-).

Chevaliers de la Table-Ronde. V. TABLE-RONDE.

Chevaliers de Malte ou **de Rhodes**. V. MALTE.

Chevaliers porte-croix. V. PORTE-CROIX.

Chevaliers rédempteurs de Mantoue. V. RÉDEMPTEUR (*Ordre du*).

Chevaliers teutoniques. V. TEUTONIQUES.

CHEVALIER (Etienne), trésorier de France, né en 1410, mort en 1474, au service de Charles VII, dont il gagna toute la confiance. Louis XI l'envoya en ambassade près le pape Paul II, en 1470. Son livre d'Heures miniaturé est un des joyaux du musée de Chantilly. Son portrait, exécuté par Jean Fouquet, se trouve au musée de Berlin. (V. planche *Beaux-Arts XXXII*.)

CHEVALIER ou **LE CHEVALIER** (Antoine-Rodolphe), en latin **Cevalerius**, hébraïsant français, né à Montchamps, près de Vire, en 1507, mort à Guernesey en 1572. Les guerres religieuses l'obligèrent de quitter la France et de séjourner successivement en Angleterre, où il fut un des maîtres de la future reine Elisabeth, en Allemagne, à Genève. Sur la fin de sa vie, il était professeur d'hébreu à l'université de Cambridge. Il a laissé : *Rudimenta hebraicæ linguæ* (1560), et des études sur des textes de l'Ancien Testament. Il entreprit une édition de la Bible en hébreu, chaldéen, grec et latin, et collabora au *Thesaurus linguæ sanctæ* de Pagnini (1575).

CHEVALIER, voyageur français du XVIIe siècle, dont la vie est mal connue. Il siégea à la Cour des monnaies, et servit dans les armées de Louis XIV, à la tête de mercenaires polonais. Ayant séjourné en Pologne, il publia à Paris, en 1663, un *Discours des pays, mœurs et gouvernement des Cosaques*, un *Discours des Tartares précopites*, et une *Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne*.

CHEVALIER (Nicolas), archéologue français, né à Sedan dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mort vers 1720. D'abord ministre protestant, après 1685 il alla s'établir comme libraire en Hollande. Ecrivain et graveur habile, il édita ses ouvrages et en grava les planches : *Histoire de Guillaume III roi d'Angleterre, par médailles, inscriptions, arcs de triomphe, etc.* (1692) ; *Relation des campagnes de l'an 1708 à 1709, par médailles* (1709) ; *Recherches curieuses d'antiquités venues d'Italie, de la Grèce, d'Egypte, et trouvées à Nimègue, à Xanten, etc.*

CHEVALIER (Pierre), maître-serrurier, né et mort à Angers (1714-1780) ; sa maison, détruite en 1855, était célèbre pour sa très belle grille ornée de groupes d'animaux et du chiffre de Pierre Chevalier. Cette grille se trouve aujourd'hui au 40 de la rue Plantagenet à Angers, ainsi qu'un médaillon du même maître représentant *Saint Jean et Marthe*.

CHEVALIER (Charles-Louis), opticien français, né et mort à Paris (1804-1850), a imaginé deux instruments nouveaux et contribué aux progrès de la photographie en fabriquant divers instruments ou appareils et surtout en mettant en relation Daguerre avec Niepce. On lui doit divers écrits. — Son fils, Louis-Marie-Arthur **Chevalier**, né et mort à Paris (1830-1874), a perfectionné le visomètre universel, l'ophtalmoscope, l'axomètre, le pupillomètre, etc., et publié, entre autres ouvrages : *Hygiène de la vue* (1861) ; *l'Etudiant micrographe, traité théorique et pratique du microscope et des préparations* (1865) ; *l'Art de l'Opticien* (1863) ; etc.

Michel Chevalier.

CHEVALIER (Michel), économiste et homme d'Etat, né à Limoges en 1806, mort à Paris en 1879. Il embrassa avec passion la cause du saint-simonisme et, pendant deux ans, rédigea *le Globe*, organe de la secte. Après un séjour en Amérique, d'où il

adressa au *Journal des Débats* une série de lettres fameuses, il revint en France, se rallia à l'Empire, fut nommé conseiller d'Etat, sénateur, professeur au Collège de France. De concert avec Cobden, il fut le principal instigateur du traité de commerce de 1860 avec l'Angleterre. Michel Chevalier a été l'un des champions du libre-échange. On lui doit : *Histoire et Description des voies de communication aux Etats-Unis* (1840) ; *Lettres sur l'organisation du travail* (1848) ; *les Brevets d'invention* (1878). Il préconisa la création du tunnel sous la Manche et le percement de l'isthme de Panama.

CHEVALIER (Louis-Edouard), officier de marine français, né en 1824, mort en 1894. Il a publié plusieurs ouvrages intéressants : *la Marine française et la Marine allemande pendant la guerre de 1870-1871* (1873), considérations sur le rôle actif des flottes dans une guerre continentale ; *Histoire de la marine française pendant la guerre de l'Indépendance américaine* (1877) ; *Histoire de la marine française sous la première République* (1886) ; *Histoire de la marine française sous le Consulat et l'Empire* (1886) ; etc.

CHEVALIER (l'abbé Casimir), archéologue français, né à Saché (Indre-et-Loire) en 1825, mort à Tours en 1893, principal du collège de Loches (1853-1856), historiographe du diocèse de Tours (1875). Il devint président de la Société archéologique de Touraine. Léon XIII le nomma camérier secret. Il a publié : *Etudes sur la Touraine, Hydrographie, géologie, agronomie, statistique* (1858), avec G. Charlot ; *Archives royales de Chenonceaux* (1864) ; *Histoire de Chenonceaux* (1868) ; *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine* (1869), avec l'abbé Bourassé.

CHEVALIER (chanoine *Ulysse*), érudit français, né à Rambouillet en 1841, mort à Romans en 1923. Fils du Dr Ulysse Chevalier, médecin militaire, il profita des conseils de Léopold Delisle, qui appréciait hautement ce jeune prêtre (ordonné en 1867), devenu vite un maître. Professeur d'histoire ecclésiastique aux facultés catholiques de Lyon (1887) et d'archéologie au grand séminaire de Romans (1891), membre libre (1912) de l'Académie des inscriptions, il a publié d'innombrables travaux de bibliographie, de liturgie et d'histoire. Citons son *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (1905-1907) ; *Topobibliographie* (1894-1903), vade-mecum du médiéviste ; son précieux *Repertorium hymnologicum* (1892-1912) ; son *Regeste dauphinois* (1912-1920). Ses études sur le saint-suaire de Lirey-Chambéry-Turin (1900 et suiv.) et sur *Notre-Dame-de-Lorette* (1906), qui ont soulevé de si âpres polémiques, sont des modèles de critique hagiographique.

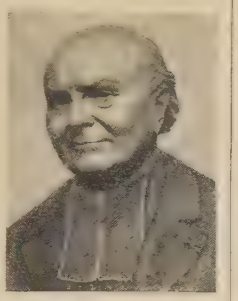

Le chanoine Chevalier.

CHEVALIER (*Auguste*-Jean-Baptiste), botaniste et voyageur français, né à Domfront (Orne) en 1873. Docteur ès sciences naturelles, il parcourut le Sénégal, le Soudan occidental, en étudiant la géographie botanique et la flore économique de ces pays. A son retour, il fut chargé d'organiser les services botaniques du laboratoire colonial du Muséum. En 1902-1903, il accomplit une seconde exploration, de l'Oubangui au lac Tchad, à travers le bassin du Chari. Il retourna en 1905 dans l'Afrique occidentale. Enfin deux fois il fit un séjour prolongé en Indochine, où il rassembla des matériaux botaniques importants. Il a publié plusieurs écrits sur ses voyages et sur les végétaux utiles qu'il contribua à faire connaître, notamment *les Végétaux utiles de l'Afrique tropicale française* (1905), et dirigé la *Revue d'agriculture coloniale et de géographie botanique*.

CHEVALIÈRE n. f. Femme d'un chevalier. Femme qui a rang de chevalier. || Membre de certains ordres de chevalerie créés pour les femmes : CHEVALIÈRES *de Saint-Jacques de l'Epée, de Saint-Georges, de Malte.*

— *Bague à la chevalière, Bague chevalière,* ou substantiv. *Chevalière,* Bague à large chaton, ainsi appelée parce qu'elle rappelle celles que portaient les chevaliers romains.

Chevalière.

CHEVALIN, E adj. Qui est de la nature du cheval ; qui a rapport au cheval : *Bête* CHEVALINE. *Race* CHEVALINE. *Généalogie* CHEVALINE.

— *Boucherie chevaline,* Celle où l'on débite de la viande de cheval.

— *Substantiv.* Le commerce des chevaux : *Faire la* CHEVALINE. (Peu us.)

CHEVALIN n. m. Cépage blanc, cultivé dans le départ. de l'Ain, dont les grains renferment une chair juteuse et sucrée.

CHEVALIS [*li*] n. m. Passage pratiqué au moyen de grosses pierres dans une rivière dont les eaux sont basses.

CHEVALLIER (Jean-Gabriel-Augustin), opticien français, né à Mantes en 1778, mort à Paris en 1848. Ingénieur opticien breveté du roi, il tenait à la Tour de l'Horloge la maison d'optique fondée en 1740 par son aïeul Trochon et qui fut transférée en 1842 au Pont-Neuf. On lui doit de nombreux perfectionnements dans la fabrication des instruments, et la fabrication des premières jumelles de théâtre. Il a publié *Essai sur l'art de l'ingénieur en instruments de physique en verre* (1819).

CHEVALLIER (Jean-Baptiste-Alphonse), chimiste et pharmacien français, né à Langres en 1793, mort à Paris en 1879. Il fut professeur à l'École de pharmacie, et membre de l'Académie de médecine. Outre des Mémoires et des Notes, on lui doit de nombreux ouvrages, notamment : *Traité des réactifs chimiques* (1822), avec Payen ; *Dictionnaire des drogues simples et composées* (1826-1829), avec A. Richard et Guillemin ; *Dictionnaire des altérations et des falsifications des substances alimentaires, médicamenteuses et commerciales* (1850-1852) ; *Recherches chronologiques sur les moyens appliqués à la conservation des substances alimentaires* (1858) ; *Traité des désinfectants, sous le rapport de l'hygiène publique* (1862) ; etc. — Son fils, le chimiste Alphonse **Chevallier,** né à Paris en 1828, mort en 1875, a publié : *les Secrets de l'industrie et de l'économie domestique* (1857), avec E. Grimaud.

CHEVALLIER (Marie-Raphaël), général français, né à La Motte-Beuvron en 1844, mort à Chouzy-sur-Cisse (Loir-et-Cher) en 1908. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie de marine, il prit part en 1867 et 1868 à la conquête de la Cochinchine. Chef de bataillon en 1882, au Tonkin en 1883, il était à la prise de Sontay. En 1886, il pacifia le Cambodge. Comme général de division, il prit en 1904 le commandement en chef des troupes de l'Indochine.

CHEVALON et **CHEVALOT** [*lo*] n. m. Noms vulgaires du bluet commun.

CHEVALOT [*lo*] n. m. Techn. Instrument qui, dans les filatures, s'emploie pour mettre en paquets que l'on appelle *torques de fil,* le fil dévidé.

CHEVANCE [*vanss'*] n. f. (de *chevir*). Syn. de CAPITAL, dans l'ancienne langue.

— Anc. cout. de la Marche, Dédommagement donné par le mari à la femme dont le bien dotal était aliéné.

CHEVANCEAUX, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 30 kil. de Jonzac ; 1.060 hab. Ch. de f. Etat. Fours à chaux.

CHEVANCER [*sé*] v. tr. Financer, payer. (Vx.)

CHEVANDIER DE VALDROME (Jean-Pierre-Napoléon-*Eugène*), homme politique français, né à Saint-Quirin (Meurthe) en 1810, mort à Cirey (Meurthe-et-Moselle) en 1878. Député de la Meurthe au Corps législatif de 1859 à 1869, il s'attacha à l'Empire libéral, et fut nommé ministre de l'intérieur dans le cabinet Emile Ollivier. Il démissionna en août 1870. Membre correspondant de l'Académie des sciences (1857).

CHEVANNES, comm. de l'Yonne, arrond. et à 7 kil. d'Auxerre ; 930 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Portail de l'église du XVIe siècle.

CHEVASSINE n. f. Terre que les eaux pluviales ont enlevée, transportée à l'extrémité du champ.

CHEVASSU (Francis), chroniqueur et critique français, né et mort à Paris (1862-1918). Il donna des chroniques littéraires au *Gil Blas,* qu'il rédigea en chef pendant deux ans environ (1895-1897), mais collabora surtout au *Figaro,* où il fut chargé en 1905 de la rédaction du *Supplément littéraire.* Il a publié des recueils de chroniques : *les Parisiens* (1891) ; *les Grands Enterrements* (1892), sous le pseudonyme de BAZOUGE ; *Visages* (1905), où l'on peut apprécier la franche saveur de sa critique.

CHEVAUCHABLE [*vô*] adj. Où l'on peut aller à cheval : *Chemin* CHEVAUCHABLE.

CHEVAUCHAGE [*vô*] n. m. Action de chevaucher.

CHEVAUCHANT [*vô-chan*], **E** adj. Se dit des parties d'un assemblage, qui empiètent l'une sur l'autre.

— Bot. Syn. de ÉQUITANT, E.

CHEVAUCHÉE [*vô*] n. f. Tournée à cheval, que faisaient à diverses époques certains fonctionnaires publics. || Course, tournée, promenade à cheval. || Distance que peut parcourir une bête de somme sans s'arrêter. || Compagnie de personnes à cheval ; cavalcade.

— Agric. Nom collectif sous lequel on désigne, dans certains pays, toutes les plantes nuisibles aux moissons : *Sarcler la* CHEVAUCHÉE.

— Dr. anc. et Féod. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. On appelait *chevauchée,* au moyen âge, un service militaire à cheval que les vassaux devaient au suzerain et qui s'ajoutait au service d'*ost.* (On disait *Ost et chevauchée,* et la distinction entre ost et chevauchée, en général peu nette, diffère selon les régions.)

On appelait aussi *chevauchée* un service d'escorte pour faire honneur à un seigneur.

Sous l'ancien régime, on appelait *chevauchées* les visites que faisaient, dans leurs circonscriptions, certains officiers de justice ou de finance. Le nom venait de ce qu'eux-mêmes et leur suite étaient à cheval. Le « procès-verbal de chevauchée » servait à déterminer l'étendue d'une juridiction.

Chevauchée vers la Gloire (LA), décoration de Detaille à l'absidе du Panthéon (1906).

CHEVAUCHEMENT [*vô-che-man*] n. m. Action de chevaucher, d'aller à cheval.

— Chem. de f. Disposition des deux files de rails d'une voie de chemin de fer telle que l'emplacement des joints n'est pas situé à la même hauteur sur chaque file et se trouve décalé d'une certaine longueur, d'une file par rapport à l'autre. (On dit aussi POSE À JOINTS CHEVAUCHÉS, ALTERNÉS OU DÉCOUPÉS, etc.)

— Chir. Superposition, croisement des extrémités de deux fragments d'un os fracturé.

— Géol. Phénomène par lequel des couches d'un certain âge ont été poussées sur d'autres couches d'un autre âge. (Il s'observe dans les plis failles, les empilements de plis couchés, les nappes de charriage. Il est très fréquent dans les chaînes de montagnes.)

— Techn. Croisement de deux objets qui empiètent l'un sur l'autre : *Le* CHEVAUCHEMENT *des tuiles.*

— ENCYCL. Chir. Le *chevauchement* résulte de ce que deux fragments, au lieu de rester en contact par les surfaces fracturées, tendent à se superposer, à chevaucher l'un sur l'autre, surtout sous l'influence de la contraction des muscles. Le chevauchement donne lieu à un raccourcissement du membre, à la production d'un cal difforme, et entraîne une consolidation difficile et incomplète.

CHEVAUCHER [*vô-ché*] v. intr. (lat. pop. *caballicare*). Aller à cheval, et *au fig.,* Aller, S'avancer : *Quand l'orgueil* CHEVAUCHE *devant, dommage suit derrière.* (Louis XI.) || Etre à califourchon sur : CHEVAUCHER SUR *une muraille.*

— *Par extens.* Etre superposé, se croiser : *Tuiles qui ne* CHEVAUCHENT *pas régulièrement. Dents qui* CHEVAUCHENT.

— Manèg. Se dit du cheval qui se taille les boulets en marchant. || *Chevaucher long, court,* Faire usage d'étriers à étrivières longues, courtes.

— Typogr. N'être pas régulièrement aligné, en parlant des lignes et bouts de lignes.

— *Transitiv.* : CHEVAUCHER *une haquenée, un mulet.* || Parcourir à cheval. (Rare.)

— Fauconn. *Chevaucher le vent,* Se dit de l'oiseau qui s'élève par secousses au-dessus du vent.

CHEVAUCHERIE [*vô-che-ri*] n. f. Fam. Action de chevaucher.

CHEVAUCHEUR [*vô*] n. m. Qui chevauche, aime à chevaucher. || *Chevaucheurs* ou *Preneurs du roi,* aussi appelés *Chevaucheurs d'écurie* ou *de la grande écurie du roi,* Officiers chargés, au moyen âge, d'approvisionner l'écurie du roi des vivres et fourrages nécessaires, Courriers qui, à partir du XVIe siècle, portaient les lettres du roi. (Ils subsistaient encore au XVIIe siècle, comme courriers de cabinet.)

CHEVAUCHONS [*vô-chon*] (à) loc. adv. A califourchon.

CHEVAUCHURE [*vô*] n. f. Etat des objets qui empiètent l'un sur l'autre : *La* CHEVAUCHURE *des ardoises.*

CHEVAU-LÉGERS [*vô-lé-jé*] n. m. pl. Subdivision d'arme de cavalerie apparaissant en France vers le début du XVIe siècle : *Un* CHEVAU-LÉGER. (Quelques-uns écrivent CHEVAUX-LÉGERS.)

— *Fam.* Nom donné, par plaisant., sous la monarchie de juillet, aux partisans de la légitimité et de l'ancien régime.

— ENCYCL. Supprimés à la veille de 1789, les *chevau-légers* reparaissent en 1807 avec les *chevau-légers polonais*

CHEVAU-LÉGERS : 1. Sous Henri II ; 2. En 1815.

levés par Napoléon Ier dans le grand-duché de Varsovie. En 1809, ils deviennent les *chevau-légers lanciers* et on en compte 2 régiments en 1810, 9 fin 1811 dont 6 français, 3 polonais. Ils disparaissent définitivement après 1815. — Il y a eu des chevau-légers dans l'armée bavaroise avant 1914, et il existe encore des *cavalleggieri* dans l'armée italienne.

CHEVÉ (*Emile*-Joseph-Maurice), médecin et musicien français, né à Douarnenez en 1804, mort à Fontenay-le-Comte en 1864. Après avoir effectué plusieurs campagnes en qualité de chirurgien de marine, Chevé collabora avec son beau-frère, Aimé Paris, à l'enseignement de la musique par la méthode du « méloplaste » due à Galin, qui n'était autre que le système de lecture musicale imaginé par J.-J. Rousseau, et qui consiste à remplacer les notes de la gamme par les sept premiers chiffres. Il consacra sa vie à cette tâche, ouvrit des cours, publia de nombreuses brochures et des ouvrages didactiques : *Méthode élémentaire de musique vocale, par M. et Mme Emile Chevé* (1860) ; *Méthode élémentaire d'harmonie* (1856) ; *Exercices élémentaires de lecture musicale à l'usage des écoles primaires* (1862). — Son fils, Armand **Chevé,** né et mort à Paris (1831-1907), fondateur d'une société chorale qui porte son nom, a continué l'enseignement paternel.

CHEVECERIE [*se-ri*] n. f. Fonctions, bénéfice de chevecier.

CHEVÊCHE n. f. (mot apparenté avec *chat-huant, chouan, chouette*). Ornith. Genre d'oiseaux rapaces nocturnes, famille des bubonidés, renfermant de petites chouettes grises, à bec court, à cercle facial interrompu, à queue courte et carrée.

— Anc. art milit. Partie du casque qui entoure la tête. || Chaperon de mailles.

— Superst. Oiseau nocturne qui entrait, disait-on, dans les chambres des petits enfants, pour sucer leur sang. || Sorcière qui suçait le sang des enfants et des hommes. || Mère des vampires. (D'après certains grimoires de sorcellerie, la chevêche obéissait aux ordres des nécromants ayant conclu un pacte satanique.)

Chevêche.

— ENCYCL. Ornith. Les nombreuses espèces de *chevêches* sont réparties sur tout le globe. Les chevêches proprement dites comptent six espèces : la chevêche commune d'Europe est l'*athénè noctua,* qui niche dans les vieux murs, chasse les rats, les campagnols, et par conséquent est un auxiliaire utile de l'agriculture ; la chevêche de Numidie est l'*athénè glaux* (Europe du Sud) ; les autres vivent en Asie.

Chevêchette.

CHEVÊCHETTE n. f. (dimin. de *chevêche*). Genre d'oiseaux rapaces nocturnes, famille des bubonidés, dont l'espèce européenne, *chevêchette passerine* ou *naine* (*glaucidium passerinum*), est longue de 15 à 20 cm., et habite le nord de l'Europe et les Alpes.

CHEVECIER [*si-é*] n. m. (rad. *chevet*). Dignitaire ecclésiastique qui prenait soin du chevet de l'église, et du trésor et du luminaire.

Encycl. Sous la Restauration, ce nom désignait le prêtre préposé à l'hospice des Quinze-Vingts par le grand aumônier de France.

Chevecier.

CHEVECIER [*si-é*] ou **CHEVECIEL** [*si-èl'*] n. m. Se disait de la pièce de tenture ornant le chevet d'un lit, et aussi du traversin et de l'oreiller.

CHEVEDAGE n. m. Maison, ménage, feu. (Vx.)

CHEVEL [*vèl*] n. m. Forme anc. de CHEVEU.
— Féod. Suzerain auquel on doit aide et service.

CHEVEL [*vèl*] n. m. Etau portatif, à l'usage des serruriers.

CHEVELAGE n. m. Opération qui consiste à creuser et entretenir des passes dans les hauts-fonds d'un cours d'eau.

D'argent à la tête de more chevelée de gueules.

CHEVELÉ, E adj. Blas. Se dit d'une tête qui a des cheveux d'un émail particulier.
— Bot. Garni de racines : *Marcotte* CHEVELÉE; et substantiv. : *Une* CHEVELÉE.

CHEVELU, E adj. Qui a des cheveux; qui a des cheveux longs ou abondants : *Clodion le* CHEVELU. || Garni de cheveux : *Le cuir* CHEVELU (la peau de la tête).
— Poétiq. *Des monts chevelus*, Monts couverts de forêts. || *Arbres chevelus*, Arbres qui ont beaucoup de rameaux.
— Anat. *Cuir chevelu*, Partie de la peau qui recouvre le crâne et dans laquelle sont implantés les cheveux.
— Astron. *Comète chevelue*, Comète dont le noyau est entouré d'une traînée lumineuse peu étendue en longueur, et formant autour de lui une sorte de chevelure.
— Bot. Se dit des organes des végétaux qui sont revêtus de longs appendices filiformes, comme les graines du cotonnier, les racines des graminées, etc.
— Géogr. anc. *Gaule chevelue*, Provinces septentrionales de la Gaule, dont les habitants portaient les cheveux longs.
— Hist. *Rois chevelus*, Titre que l'on donnait aux rois mérovingiens, dont la longue chevelure était un insigne de suprême dignité.
— Anton. **Chauve, tondu.**

CHEVELU n. m. Ensemble des radicelles ou des dernières divisions de la racine d'une plante : *Lorsqu'on met un végétal en terre, il faut étendre le* CHEVELU.

CHEVELURE n. f. Ensemble des cheveux d'une personne : CHEVELURE *noire, blonde.* CHEVELURE *inculte.*
— Poétiq. Objet qui couronne un sommet et imite une chevelure humaine; branches et feuillage des arbres.
— Astron. Partie de la nébulosité d'une comète environnant son noyau : *La* CHEVELURE *et la queue des comètes varient avec la distance de l'astre au soleil.* (Arago.) V. COMÈTE.
— Bot. Touffe de feuilles qui couronne l'ananas, la fritillaire impériale et quelques autres fleurs ou fruits. || Aigrette qui accompagne certaines graines, notamment celles des asclépiades, etc. || *Chevelure des arbres*, Nom donné communément à des plantes grimpantes et filamenteuses, comme l'hydne rameux, la tillandsie, les usnées, la cuscute, etc.
— Pyrotechn. *Chevelure de feu*, Masse de petits serpenteaux qu'on lance à la fois.
— Syn. **Chevelure, cheveux.** *Cheveux* ne désigne pas toujours, à l'encontre de *chevelure*, l'ensemble des cheveux.

Chevelure de Bérénice, petite constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Bouvier et le Lion. Elle est dessinée par une vingtaine d'étoiles peu brillantes de 4e à 6e grandeur.

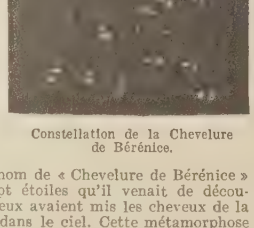

Constellation de la Chevelure de Bérénice.

Bérénice, femme de Ptolémée Evergète, roi d'Egypte, voyant son mari partir pour une expédition en Syrie, fit vœu, s'il revenait vainqueur, de couper ses cheveux et de les offrir à Vénus, ce qu'elle exécuta en effet; mais, le lendemain de ce généreux sacrifice, les cheveux de la reine disparurent du temple. L'astronome Conon donna le nom de « Chevelure de Bérénice » à la constellation de sept étoiles qu'il venait de découvrir, en disant que les dieux avaient mis les cheveux de la reine à leur vraie place, dans le ciel. Cette métamorphose fut célébrée dans une élégie du poète alexandrin Callimaque (IIIe s. av. J.-C.), dont il ne reste que des fragments. Ce poème est connu surtout par l'imitation qu'en a faite en latin Catulle, en l'an 54 av. J.-C. Jeu d'esprit, qui vaut surtout par la grâce du détail et l'habileté de la versification.

CHEVER [*vé*] v. tr. (lat. *cavare*). Creuser. || *Chever une pierre précieuse*, La creuser en dessous pour en adoucir la teinte. || *Chever une pièce de métal*, La rendre concave. || *Chever du verre*, Faire subir au verre l'opération du chevage.
— Anc. cout. Empiéter sur : CHEVER *un héritage.*

CHEVERNY, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 13 kil. de Blois, non loin du Conon, dans un pays couvert de bois et d'étangs; 950 hab. Vinaigrerie. Château construit vers 1630 par Hurault, comte de Cheverny, fils de Philippe Hurault, chancelier d'Henri III, œuvre de l'architecte Boyer, de Blois, et décoré par le peintre de Blois Jean Mosnier. La *chambre du roi* est remarquable par ses peintures (scènes de l'histoire de Persée, du roman de *Théagène et Chariclée*), et par ses tapisseries.

CHEVERNY (Philippe HURAULT, comte DE), magistrat et homme d'Etat français, né et mort à Cour-Cheverny

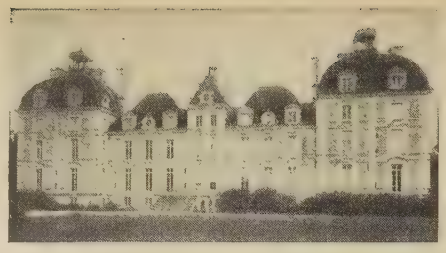

Château de Cheverny. — Cl. Neurdein.

(1528-1599). Tour à tour étudiant aux universités de Poitiers et de Padoue, il acheta, en 1553, l'office de conseiller au parlement de Paris, puis, protégé de Catherine de Médicis, devint chancelier du duc d'Anjou. Celui-ci, devenu Henri III, le nomma garde des sceaux en 1578 et chancelier de France en 1581. Il fut disgracié à la fin de 1588 au moment des Etats de Blois. Ses charges lui furent rendues, deux ans après, par Henri IV, qu'il aida dans ses négociations avec les ligueurs. Il est l'auteur de *Mémoires* estimés, allant de 1567 à 1599 (Paris, 1636).

CHEVERT (François DE), général français, né à Verdun en 1695, mort à Paris en 1769. Né de parents pauvres, il s'engagea de bonne heure dans l'armée. Il prit part à presque toutes les campagnes importantes du règne de Louis XV. Le maréchal de Saxe le désigna pour le commandement des grenadiers à l'attaque de Prague (1741). Il y montra de la décision et de l'énergie. Lorsque le maréchal de Belle-Isle abandonna la place (nuit du 16 au 17 décembre 1742), Chevert y fut laissé avec une garnison de 4.000 hommes. La défense par Chevert fut héroïque. Il supporta avec ses troupes malades et épuisées les pires privations. Il sortit, le 2 janvier 1743, avec tous les honneurs de la guerre. Chevert s'illustra encore à la bataille d'Hastenbeck (1757). Lieutenant général en 1748, Chevert eut le gouvernement de Belle-Isle en 1759, puis en 1761 celui de Charlemont et de Givet. Son médaillon est à l'église Saint-Roch, à Paris.

CHEVERUS (Jean-Louis-Madeleine LEFEBVRE DE), cardinal français, né à Mayenne en 1768, mort à Bordeaux en 1836. Pendant la Révolution il se réfugia en Angleterre, puis aux Etats-Unis. Il habita longtemps Boston, dont il fut nommé évêque en 1810; il revint en France en 1823, devint évêque de Montauban, puis archevêque de Bordeaux (1826). Il se fit constamment remarquer par son dévouement et son esprit de conciliation.

CHEVESCHE [*vèch'*] n. f. Forme ancienne de CHEVÊCHE.

CHEVESNE n. m. Ichtyol. V. CHEVAINE.

CHEVESTRE [*vesstr'*] n. m. Syn. de CHEVÊTRE.

CHEVET [*vè*] n. m. (du lat. *capitium*, partie d'un vêtement où l'on passe la tête). Partie du lit où l'on pose la tête. || Traversin, destiné à soutenir la tête : *Allons sur le* CHEVET *rêver quelque moyen.* (Corneille.) || *Par extens.* Endroit de la chambre voisin de la tête de lit : *Veiller au* CHEVET *de quelqu'un.*
— *Epée de chevet*, Poignard tenu la nuit sous son chevet ou à la portée de sa main, et *au fig.* Ami brave, prompt à nous servir, et aussi Personnes, objets, auxquels on revient toujours; ce sur quoi l'on s'appuie : *De l'argent, voilà leur* ÉPÉE DE CHEVET. (Molière.) || *Livre de chevet*, Livre de prédilection.
— *Image de chevet*, Tableau ou Bas-relief de piété, formant diptyque, triptyque, ou composé d'un seul panneau encadré, avec ou sans volets, qu'on suspendait au fond du lit. (Ces petits objets s'emportaient en voyage. Ils sont encore en usage en Espagne, en Italie, etc. — Les icones russes rentrent dans la catégorie de ces images de chevet.)

Image de chevet.

— Ameubl. Autrefois, Morceau d'étoffe qui couvre la muraille à la tête du lit.
— Archit. Partie de l'église, généralement en hémicycle, qui se trouve tout au fond de la grande nef.
— Artill. Coin de bois placé sous l'affût d'un canon ou d'un mortier, pour faire varier l'inclinaison de la pièce. || Gros billot de bois placé derrière un affût de canon pour en supporter la culasse.
— Dr. anc. *Droit de chevet*, Somme qu'un officier des compagnies supérieures et un avocat qui se mariaient étaient tenus de payer à leurs confrères (Primitivement, c'était un repas qu'ils offraient).
— Féod. *Fief chevet*, Fief mouvant immédiatement du roi.
— Mines. Lit ou mur d'un filon.
— Techn. Garniture de plomb qu'on met au bord des chéneaux. || Appareil distributeur destiné à répartir uniformément le minerai bocardé, sur une table à secousse.
— Loc. fam. *Etre brouillé avec son chevet*, Ne pouvoir trouver le sommeil. || *Avoir trouvé quelque chose sous son chevet*, L'avoir rêvé, se l'être imaginé.
— Encycl. Archit. Dans les chartes du moyen âge, le mot *chevet* (*caput* ou *capitulum ecclesiæ, capitalis pars, capitrium, chevais*) désigne cette partie de l'église où s'élevait primitivement l'autel (en grec, *bêma*; en latin, *presbyterium*). V. CHEVECIER, CHEVECERIE. Par la suite, la dénomination de « abside » prévalut, et celle de « chevet » ne fut plus guère employée que pour désigner l'extérieur du sommet du chœur. Parmi les chevets les plus remarquables, on peut citer ceux des cathédrales de Paris, de Reims, d'Amiens, de Saint-Pierre à Caen, etc.
— Archéol. L'*épée de chevet*, très courte, se plaçait à la tête du lit. Au XVIIe siècle, on appelait aussi *épée de chevet* ou *de cuisse*, une épée de demi-longueur, à garde simple, portée horizontalement à la ceinture.
— Archéol. orient. Les peuples de l'ancien monde oriental employaient, aux lieu et place du coussin sur lequel nous posons la tête, un support auquel on donne le nom de *chevet*. C'était un billot de bois ou de pierre évidé en demi-lune, ou une demi-lune supportée par un pied. Les chevets babyloniens et assyriens étaient fort simples; les égyptiens, au contraire, affectaient des formes très variées. Un chevet, ou une amulette en chevet, était déposé dans la tombe avec la momie, et un chapitre spécial du *Livre des morts* en assurait la possession au *double* dans l'autre monde. (Les peuples à demi civilisés de l'Afrique continuent à se servir de cet objet, pour préserver une coiffure souvent compliquée. Il était très usité, autrefois, en Orient, en Chine et au Japon.)

Chevet égyptien.

CHEVETAINE [*tèn'*]. Linguist. V. CHEFETAINE.

CHÉVETEAU [*tô*] ou **CHEVÊTRIER** [*tri-é*] n. m. Solive d'enchevêtrure. || Pièce de bois sur laquelle tourne le tourillon de l'arbre des meules dans un moulin.

CHEVÊTRAGE n. m. (rad. *chevêtre*). Droit féodal sur la fourniture des licous et des brides. || Droit que les écuyers du roi percevaient sur le foin venu par eau à Paris.

CHEVÊTRE n. m. (lat. *capistrum*). Licou. (Vx.)
— Chir. Bandage qui sert à maintenir ou à réduire les fractures et les luxations des os de la mâchoire inférieure.
— Constr. Pièce de bois dans laquelle on emboîte les solives d'un plancher. Pièce de bois faisant partie de la trémie ou enchevêtrure qu'on laisse dans un plancher pour y établir l'âtre d'une cheminée.

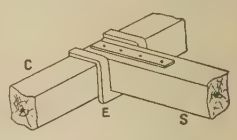

Assemblage d'enchevêtrure : C. Chevêtre; E. Etrier en fer; S. Solive boiteuse.

— Encycl. Le *chevêtre* s'assemble sur la solive d'enchevêtrure au moyen d'un tenon renforcé à chaperon et mortaise. En outre, la pièce portée est soutenue par un étrier en fer passant sous cette pièce et crochetant sur la pièce d'appui. L'assemblage est complété par une plate-bande en fer fixée par des tirefonds sur les deux pièces.

CHEVÊTRIER [*tri-é*] n. m. V. CHÉVETEAU.

CHEVEU n. m. (lat. *capillus*). Poil de la tête, chez l'homme et la femme. || *Faux cheveux*, Chevelure artificielle. || *Tour de cheveux*, Garniture de faux cheveux. (On disait anciennem. CHEVEL.)
— *En cheveux*, Sans autre coiffure que ses cheveux : *Sortir* EN CHEVEUX. *Etre coiffée* EN CHEVEUX.
— *Par anal.* Branches de certains arbres, dont le feuillage imite une chevelure; matière filamenteuse qui ressemble à des cheveux.
— Art culin. *Cheveux d'ange*, En Espagne, Espèce de confiture, très estimée, de cédrats ou de citrons.
— Bot. *Cheveux de la Vierge*, Nom vulgaire de plusieurs byssus et aussi de la fleur de la viorne. || *Cheveux de mer*, Nom de quelques ulves et varechs filamenteux. || *Cheveux de Vénus.* Syn. de CAPILLAIRE DE MONTPELLIER, de NIGELLE, DE DAMAS, de CUSCUTE, de DORADILLE. || *Cheveux du diable.* Syn. de CUSCUTE.
— Céram. *Cheveu d'or*, Filet doré encadrant une pièce en porcelaine.
— Minér. *Cheveux de Vénus*, Nom que l'on donne aux aiguilles et filaments, plus ou moins dorés, que forme le rutile dans le quartz hyalin.
— *Pop.* Obstacle, difficulté : *Il y a un* CHEVEU. *Voilà le* CHEVEU.
— Loc. fam. *S'arracher les cheveux*, Donner des marques d'un grand désespoir. || *Faire dresser les cheveux, les cheveux sur la tête*, Epouvanter, faire horreur. || *Se prendre aux cheveux*, Se prendre de querelle, se battre. || *Prendre quelqu'un aux cheveux*, Le quereller, le gourmander vivement. || *Saisir l'occasion aux cheveux*, La saisir avec empressement. || *Etre tiré par les cheveux*, N'être pas naturel. || *Ne tenir qu'à un cheveu*, Dépendre d'un rien, être sur le point d'arriver. || *Ne pas toucher un cheveu à quelqu'un*, Ne pas lui causer le moindre dommage. || *Fendre, Couper un cheveu en quatre*, Subtiliser à l'excès. || *Avoir mal aux cheveux*, Avoir mal à la tête parce qu'on a trop bu. || *Se faire des cheveux*, S'ennuyer, se faire du tracas.
— Prov. et Loc. prov. **C'est la sagesse qui lui a fait perdre (qui lui a fait tomber) les cheveux**, Se dit ironiquement d'une personne chauve et d'une moralité suspecte. || **On ne peut peigner un diable qui n'a pas de cheveux**, On ne peut faire payer un homme qui n'a rien. || **Un cheveu même a son ombre**, Tout a son importance, tout joue un rôle dans la création. (Coran.) || **Chercher des cheveux** sur les œufs, Chercher noise, faire surgir des difficultés à propos de rien. || **Comme des cheveux sur la soupe**, A contretemps, d'une manière ridicule.
— Allus. hist. **Cheveux de Samson**, Allusion à la chevelure de Samson, dans laquelle résidait toute sa force. || **Cheveux d'Absalon.** V. ABSALON.
— Syn. **Cheveux, chevelure.** V. CHEVELURE.
— Encycl. Anat. et Physiol. Les *cheveux*, implantés obliquement sur le cuir chevelu, sont munis d'un bulbe renfermant à sa base deux fibres musculaires qui, sous l'influence de certaines émotions fortes (peur), redressent et hérissent les cheveux. Ceux-ci varient de formes et de couleurs suivant les races. Les albinos ont les cheveux presque décolorés; les races anglo-saxonnes et scandinaves, plus ou moins frappés d'albinisme, ont les cheveux blonds; les races celtiques, les cheveux bruns, et toutes les races méridionales les cheveux noirs. Les cheveux à section circulaire sont droits et lisses; les cheveux à section ovalaire bouclés; les cheveux à section aplatie crépus. L'âge influence en outre la couleur; la chevelure blonde des enfants brunit vers cinq ou six ans et surtout après la puberté; celle des vieillards se décolore et blanchit (V. CANITIE) par suite de la perte du pigment que viennent détruire les macrophages. D'une manière générale les cheveux blonds sont plus fins et plus soyeux que les cheveux noirs. On peut, à l'aide de teintures ou de caustiques et suivant les exigences de la mode, modifier la couleur naturelle des cheveux. Les Celtes gaulois, qui avaient les cheveux bruns, se décoloraient la chevelure au moyen de la chaux, pour imiter les grands seigneurs kymris qui étaient blonds.

Comme tous les phanères, les cheveux sont sujets à des altérations, car leur vitalité est liée à celle de l'organisme tout entier et du tégument en particulier. C'est ainsi que l'eczéma et autres dermatoses, parasitaires ou non, amènent la mortification des bulbes pileux et la perte au moins temporaire des cheveux; certaines infections aiguës, comme la fièvre typhoïde, peuvent entraîner la perte totale, mais non définitive, de la chevelure; enfin les affections arthritiques prédisposent particulièrement à la calvitie, laquelle est la plupart du temps absolument incurable. Il est à noter que l'évolution de la chevelure suit les saisons et que l'on observe, chez les femmes surtout, une chute printanière et automnale rapidement suivie d'une repousse.

— Comm. L'industrie des *cheveux* a une grande importance. Paris est le principal siège de cette industrie. La majeure partie des cheveux que l'on emploie provient de la tête des femmes; mais, avant d'être livrés au commerce, les cheveux doivent subir un certain nombre de préparations et de manipulations, afin d'assurer leur conservation. Ils sont triés par longueur, couleur et finesse, puis dégraissés. Les cheveux sont alors livrés aux artisans qui fabriquent des postiches, des dessins, bijoux, etc. L'industrie française des cheveux était alimentée primitivement par la Bretagne, le Limousin, l'Auvergne; mais, la mode ayant conduit la plupart des femmes à porter les cheveux courts, l'industrie des postiches s'est trouvée de ce fait abondamment pourvue en matière première.

— Cout. Les femmes, dans l'antiquité grecque et romaine, portaient de faux *cheveux*, et cette coutume leur survécut. En France, au XIVe et au XVe siècle, les reines et les dames de la cour ont des tours de tête et des templettes frisées artificiels. A la fin du moyen âge comme au XVIe siècle on blondissait les cheveux au moyen de teintures dont les plus estimées venaient, dit-on, des Vénitiens. En Orient, au contraire, les cheveux noirs étaient les plus estimés. Sous Charles IX, les dames françaises et italiennes, non contentes de se rendre la chevelure fauve, se poudraient avec des substances violettes, rousses, etc. Sous Louis XIII, la poudre rousse domina; mais, peu à peu, elle fut remplacée par la poudre blanche, qui resta en honneur jusque sous le premier Empire. Beaucoup de peuples sauvages ont l'habitude de se décolorer les cheveux.

CHEVEUR n. m. Ouvrier qui chève le verre, qui pratique le chevage des verres de montre.

CHEVIGNÉ (Louis-Marie-Joseph LE RICHE DE CHEVIGNÉ, dit le comte DE), poète français, né en Vendée en 1793, mort à Reims en 1876. Il est surtout connu par un recueil de vers, *Contes rémois* (1833), qui atteste un talent souple, élégant, et une humeur enjouée. Une des réimpressions (1858) a été joliment illustrée par Meissonier. On lui doit, en outre, le poème *la Chasse et la Pêche* (1832).

CHEVILIÈRE n. f. Techn. Syn. de CHEVILLIÈRE.

CHEVILLAGE [*vi-yaj'*] n. m. Action de cheviller. ‖ Ensemble des chevilles qui entrent dans un ouvrage : *Le* CHEVILLAGE *d'un meuble.*

— Manuf. Action de cheviller ou de tordre les flottes de soie après teinture entre deux chevilles, après que les fils ont été placés bien parallèlement sur le *chevilloir* ou *pentimoir*. (Le chevillage a pour but de rendre à la soie que la teinture a raidie toute la souplesse désirable, en même temps qu'il lui donne plus de brillant et la fait foisonner.)

— Mar. Opération consistant à réunir entre elles, au moyen de chevilles, les diverses pièces des navires en bois. (Le chevillage est simple, double, ou à bout perdu.)

CHEVILLARD [*vi-yar*] ou **CHEVILLEUR** [*vi-yeur*] n. m. Boucher. A Paris, Celui qui fait le commerce de la viande à la cheville.

CHEVILLARD (André), dominicain et missionnaire français, né à Rennes, mort au Brésil en 1682. On lui doit un curieux travail intitulé : *Desseins de Son Eminence de Richelieu pour l'Amérique* (1659).

CHEVILLARD, famille de généalogistes français, dont on connaît trois membres : JACQUES et ses deux fils : JACQUES dit *l'aîné* ou *le fils*, et JACQUES-LOUIS (1680-1751). Ils sont auteurs d'un recueil de blasons, dit *le Grand Armorial de Chevillard*, dont les exemplaires connus sont tous composés différemment de planches gravées à diverses dates ou faites à la main. Elles vont de 1693 à 1750. Jacques *l'aîné* a publié en outre un *Dictionnaire héraldique* (1722); et Jacques-Louis obtint en 1744 un privilège pour *la Science des hérauts* qu'il ne paraît pas avoir publiée.

CHEVILLARD (Pierre-Alexandre-François), violoncelliste, né à Anvers en 1811, mort à Paris en 1877. En 1859, il fut nommé professeur au Conservatoire de Paris. Avec le violoncelliste Maurin, il fonda une société de musique de chambre, qui est demeurée célèbre. Il a publié diverses compositions pour le violoncelle.

CHEVILLARD (Pierre-Alexandre-*Camille*), compositeur et chef d'orchestre français, né à Paris en 1859, mort à Chatou en 1923. Il entra au Conservatoire, et obtint en 1880 un second prix de piano. Il travailla ensuite quelque temps avec Emmanuel Chabrier. Collaborateur de Charles Lamoureux pour la première représentation de *Lohengrin* à l'Eden-Théâtre en 1887, il devint bientôt son gendre. Nommé à la mort de son beau-père chef d'orchestre de l'Association des concerts Lamoureux, il fit preuve dans ces fonctions d'un talent plein de sûreté et de précision, avec une connaissance approfondie des œuvres classiques qu'il était appelé à faire exécuter. Il a contribué activement à la propagation en France des œuvres symphoniques de l'école russe. Il a assumé en 1913 et a conservé pendant plusieurs années la direction des études musicales à l'Opéra.

Chevillard a donné comme compositeur : *le Chêne et le Roseau*, poème symphonique; *Ballade symphonique*, *Fantaisie symphonique*, tous trois exécutés aux Concerts Lamoureux; *Etude chromatique*, *Thème et Variations pour piano*; plusieurs mélodies vocales; musique de scène pour *la Roussalka*, drame d'Edouard Schuré, représenté au Nouveau-Théâtre (Théâtre de l'Œuvre) en 1903.

CHEVILLE [*viy'*] n. f. (du lat. *clavicula*, petite clef). Tenon de bois ou de métal que l'on enfonce dans un trou pour le boucher ou pour servir à l'assemblage de deux pièces : *Planter des* CHEVILLES *dans une cloison.* ‖ Morceau de bois ou de métal fixé dans un mur ou dans un meuble, et servant à accrocher certains objets : *Suspendre un vêtement à une* CHEVILLE.

— *Cheville ouvrière*, Dans tout assemblage mécanique, mobile, Celle qui est au pivot, c'est-à-dire qui supporte le principal effort. ‖ *Fig.* Agent principal, mobile d'une action : *L'argent est la* CHEVILLE OUVRIÈRE *de tous les succès.*

A. Cheville ouvrière.

— *Vente à la cheville*, Vente de la viande de boucherie en gros et en demi-gros.

— *Cheval attelé en cheville*, Cheval attelé devant un limonier.

— *Cheville du pied*, ou simplem. *Cheville*, Partie de chacun des os de la jambe qui fait saillie aux deux côtés du pied, et que les anatomistes appellent *malléole*.

— Comm. Ancienne unité de cubage des bois, encore quelquefois utilisée dans le nord de la France. (Il faut 144 chevilles pour faire un pied cube.)

— Jeux. *Etre en cheville*, Se dit, au jeu de l'hombre, du joueur qui n'est ni le premier ni le dernier à jouer.

— Littér. Remplissage inutile pour faire le vers ou arrondir la période : *Les épithètes sont souvent des* CHEVILLES.

— Techn. Chacun des petits morceaux de bois ou de métal qui servent à tendre ou à détendre les cordes du piano, du violon, de la basse, de la guitare et des autres instruments à cordes.

Cheville de violon.

— Véner. Nom que l'on donne aux andouillers latéraux de la tête du cerf, du daim, du chevreuil.

— Zool. Apophyse osseuse du frontal, qui supporte la corne, chez les animaux.

— Loc. FAM. *N'aller pas à la cheville de quelqu'un*, Lui être très inférieur. ‖ *Il n'y manque pas une cheville*, Se dit d'un ouvrage entièrement terminé. ‖ *Il ne lui faut plus qu'une cheville pour le tenir*, Se dit d'un homme qui n'a plus qu'à se maintenir dans sa position. ‖ *Autant de trous, autant de chevilles; Pour un trou, il y a vingt chevilles*, Se disent d'une personne qui a réponse à tout, n'est jamais à court d'expédients.

Chevilles, recueil de vers de maître Adam Billaut, menuisier de Nevers (1644). Maître Adam jouissait, au XVIIe siècle, d'une grande réputation, fondée sur une chanson bachique restée longtemps populaire : *Aussitôt que la lumière a redoré nos côteaux.*

Le prestige s'évanouit quand on s'avisa de réimprimer ses œuvres. Si l'on excepte de son œuvre un très petit nombre de fragments réellement bons, tout le reste est médiocre.

CHEVILLEMENT [*vi-ye-man*] n. m. Maléfice auquel la superstition attribuait le pouvoir de rendre un homme impuissant ou de l'empêcher d'uriner. (Le procédé consistait à enfoncer une cheville dans un mur en présence de l'homme que l'on voulait atteindre. Un phénomène de suggestion se produisait souvent, et donnait l'illusion d'un résultat obtenu.)

CHEVILLER [*vi-yé*] v. tr. Consolider un assemblage avec des chevilles : CHEVILLER *une charpente, un tonneau.*

— Boucher. Mettre en vente de la viande de boucherie « à la cheville ».

— *Fig.* Remplir de mots inutiles : CHEVILLER *des vers.*

— Intransitiv. : *Le dernier des humains est celui qui* CHEVILLE. (Musset.)

— **Chevillé, e**, part. pass. du verbe *Cheviller*. Fig. *Avoir l'âme chevillée au corps* (ou *le corps chevillé à l'âme*), Avoir la vie dure, résister à toutes les maladies.

— Blas. Se dit de la ramure du cerf ou du massacre : 1° quand l'émail ou le métal des chevilles est différent; 2° pour indiquer le nombre même des chevilles.

D'azur au rencontre de cerf chevillé de dix dagues d'or. — D'argent à une demi-ramure chevillée de quatre cors d'azur.

— Manèg. *Cheval chevillé*. Cheval qui a les épaules trop serrées.

CHEVILLER [*vi-yé*] n. m. Syn. de CHEVILLIER.

CHEVILLETTE [*vi-yèt'*] n. f. Petite cheville : *Tirez la* CHEVILLETTE *et la bobinette cherra.* (C. Perrault.)

— Techn. Morceau de cuivre plat et percé de trous, que le relieur emploie pour attacher les nerfs des livres. ‖ Broche de fer à l'usage des charpentiers. ‖ Sorte de fiche dont les paveurs se servent pour tendre leur cordeau.

Chevillette de paveur.

CHEVILLEUR [*vi-yeur*] n. m. Ouvrier qui fait subir aux soies l'opération du chevillage. ‖ Ouvrier qui conduit les machines au moyen desquelles on fabrique les chevilles. ‖ Sorcier qui pratiquait le chevillement.

— Boucher. Syn. de CHEVILLARD.

CHEVILLIER [*vi-y-é*] ou **CHEVILLER** [*vi-yé*] n. m. Hippol. Cheval attelé en cheville.

— Techn. Partie d'un instrument de musique à cordes où sont les chevilles servant à la tension de ces cordes.

CHEVILLIÈRE [*vi-yèr'*] ou **CHEVILIÈRE** [*lièr'*] n. f. Sorte de tresse plate en fil écru ou en coton.

CHEVILLOIR [*vi-yoir*] n. m. Instrument garni de chevilles, qui fait partie du métier destiné à rendre aux écheveaux de soie que la teinture a raidis leur souplesse primitive.

CHEVILLON [*vi-yon*] n. m. Bâton des ourdisseurs pour lever la soie de dessus l'ourdissoir. ‖ Bâton tourné, au dos d'une chaise. ‖ Petit morceau de bois tourné qui sert à lancer les manœuvres le long des côtés d'un navire.

CHEVILLON, ch.-lieu de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 46 kil. de Chaumont; 920 hab. Ch. de f. Est. Fonderies. — Le canton a 15 comm. et 8.080 hab.

CHEVILLOT [*vi-yo*] n. m. Nom des grosses chevilles de bois dur tourné, implantées dans les tablettes des navires et formant râtelier pour amarrer les manœuvres qui descendent le long des bas haubans. (On les appelle aussi TOLETS DE TOURNAGE). ‖ Nom des très grosses chevilles, munies de têtes, autour desquelles on enroule les câbles destinés à maintenir les chalands.

CHEVILLURE [*vi-yur'*] n. f. Troisième andouiller de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil.

CHEVILLY, comm. du Loiret, arrond. et à 14 kil. d'Orléans, en Beauce; 1.100 hab. Ch. de f. Orléans.

CHEVILLY-LARUE, comm. de la Seine, à 6 kil. S. de Paris, arrond. de Sceaux; 1.895 hab. [illegible] ciat des Missionnaires du Saint-Esprit. [illegible] entre Français et Allemands (3 sept. 1870).

CHEVIOT [*vi-o*] (MONTS), massif montagneux de la Grande-Bretagne, à la limite de l'Ecosse et de l'Angleterre, entre les vallées de la Tweed et de la Tyne. C'est une de ces chaînes « calédoniennes », [illegible] schistes primaires et à demi niv[illegible] nord de la Grande-Bretagne; alt., 810 m. [illegible] viot. Beaux pâturages, élevage de moutons [illegible]

CHEVIOT [*vi-o*] n. m. (nom géogr.). [illegible] anglais.

— Adjectiv. : *Mouton* CHEVIOT.

— ENCYCL. Les moutons *cheviots* constituent une variété de la race ovine britannique de [illegible] les monts Cheviot, en Ecosse. Ce sont [illegible] taille (du moins les vrais chev[illegible] courts. Vrai type des races de m[illegible] très estimée à Londres. Leur laine [illegible] pour la fabrication du tissu dit « cheviot ».

CHEVIOTTE [illegible] **CHEVIOT** [illegible]

CHEVIR [illegible]

— [illegible]

CHEVIRÉ-LE-ROUGE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 36 kil. de Saumur; 1.235 hab. Huileries.

CHÉVIREV (Etienne Petrovitch), écrivain russe, historien de la littérature et journaliste, né en 180[illegible], mort en 1864. Rédacteur du M[illegible] et professeur de littérature russe à l'université de Moscou, [illegible] matiques des tendances « [illegible] dent. On peut citer parmi ses [illegible] *Théorie de la poésie*, etc.

CHEVISSANCE [illegible] ‖ Action de compos[illegible]

CHEVKET (Mahmoud [illegible]), [illegible] man, né à Bassora en 1856, assassiné à Constantinople en 1913. Il était le fils d'un [illegible] sora, et d'une Arabe. [illegible] militaire de Pancaldi, [illegible] capitaine d'état-major [illegible] régime parlem[illegible] révolutionnaire [illegible] marcha sur la capitale [illegible] premiers échecs. Il dut rentrer dans [illegible] nistère Kiamil fut un retour au pouvoir [illegible] ture. Après l'assassinat de Nazim pacha, Ch[illegible] aussitôt la place ensanglantée du mort, [illegible] grand vizir. Le 11 juin, tandis que le général se rendait à la Sublime-Porte en automobile, un groupe [illegible] amis de Nazim tira sur lui et le blessa mortellement.

CHÈVRE n. f. (lat. *capra*). Zool. Genre de mammifères artiodactyles ruminants cavicornes, [illegible] fermant des animaux [illegible] barbu, à chanfrein droit [illegible] miers, ni glandes aux sabots [illegible] dans le langage ordinaire) : *Lait de* CHÈVRE. [illegible] *et les boucs.*

— LOC. FAM. et PROV. *Prendre la chèvre*, [illegible] à s'emporter. ‖ *Vin à faire danser* [illegible] aigre. ‖ *Il serait amoureux d'une chèvre* [illegible]

CHÈVRES : 1. Ordinaire; 2. d'Angora; 3. Markhor; 4. Ægagre; 5. De Nubie; 6. Des montagnes Rocheuses.

d'un homme qui s'éprend de toute femme quelque laide qu'elle soit. ‖ *Ménager* ou *Sauver la chèvre et le chou*, Ménager les deux partis. ‖ *La chèvre a pris le loup*, Se

dit quand une personne, quoique moins puissante, l'a emporté sur une autre malintentionnée à son égard. || *Cela est lié comme crottes de chèvre,* Se dit de propos sans liaison, sans suite. || *Où la chèvre est liée, il faut qu'elle broute,* Il faut s'accommoder à sa situation, et aussi Il faut que chacun puisse vivre dans sa position. || *On n'a jamais vu chèvre morte de faim,* Il faut prendre l'habitude de manger de tout, comme la chèvre.

— Encycl. Zool. D'après la forme de leurs cornes, les *chèvres* se divisent en deux sous-genres : chèvres proprement dites (*capra*) et bouquetins (*ibex*), que les naturalistes considèrent souvent l'un et l'autre comme des genres. Les premières ont les cornes à section elliptique pointue, plates, en lame de sabre, avec nodosités peu marquées ; ces cornes sont parallèles et recourbées en arrière. La chèvre domestique (*capra hircus*), dont la souche sauvage est inconnue, paraît dériver de l'ægagre ou chèvre à bézoard (*capra ægagrus*) des montagnes de Grèce, d'Asie Mineure et de Perse. Dans l'Himalaya et le Tibet vit une autre espèce (*capra Falconeri*) ou chèvre markor, dont les cornes en vrille ont leurs pointes dirigées en dedans. Répandue dans toutes les régions de l'ancien monde, la chèvre domestique est précieuse pour son lait, et aussi pour sa chair ; elle se nourrit facilement. La chèvre, à l'état sauvage, est un fléau pour la végétation qu'elle détruit sans remède. C'est à elle que sont dus, pour la plus grande partie, la dénudation complète et le déboisement des Alpes et de la région circaméditerranéenne. Le pelage des chèvres est assez grossier, mais il a toujours été utilisé pour faire des tissus, comme les camelots d'Orient, les popelines, etc. Les toisons d'Asie ont toujours été les plus estimées ; celles des chèvres d'Angora, du Tibet, de Cachemire sont encore aujourd'hui justement réputées. La fourrure, à longs poils, est employée à la composition de vêtements de voyage (*peau de bique*).

— Myth. Chez les Grecs, la *chèvre* était consacrée à Pan et à divers dieux, surtout à Zeus, en mémoire de la nymphe Amalthée, sa nourrice, représentée souvent sous la forme d'une chèvre. On immolait des chèvres dans certains cultes : à Sparte, en l'honneur de Hêra ; ailleurs, en l'honneur d'Apollon.

— Iconogr. Les artistes de la Grèce et de l'Italie représentèrent fréquemment la chèvre Amalthée. On voit plusieurs spécimens de ces œuvres au musée du Vatican.

Parmi les ouvrages modernes, nous citerons la *Chèvre malade* (Munich), la *Chèvre que trait un jeune pâtre* (Munich), une *Paysanne qui trait une chèvre* (galerie de Dresde), charmants tableaux de Karl Dujardin ; des *Chèvres broutant parmi des ruines* (l'Ermitage), tableau de J.-B. Weenix ; et la *Jeune fille à la chèvre* (Louvre), sculpture de Bouchardon.

CHÈVRE n. f. (du précéd.) Techn. Appareil formé de pièces ordinairement démontables et que l'on utilise pour élever des fardeaux. || Support sur lequel le charron place son bois pour le scier. || Levier articulé et coudé sur deux pieds dont on se sert pour soulever une voiture que l'on veut nettoyer ou réparer. || *Chèvre d'échafaudage,* Croisillon en bois destiné à maintenir un échafaudage volant.

— Arch. *Arbalète à pied-de-chèvre.* V. ARBALÈTE.

— Encycl. Techn. Les travaux publics, les mines, l'artillerie, etc. utilisent des *chèvres* de différents modèles : *chèvres à trois pieds, à haubans, à déclic, verticales, de tranchée,* etc. Le modèle le plus employé en construction est la *chèvre à haubans.* Elle est constituée par deux solides pièces en bois (*branches*) réunies à une extrémité (*tête*) et allant en s'écartant vers la base. L'assemblage de tête est obtenu par une cheville solide ; du haut en bas, des épars, fixés de distance en distance, donnent de la solidité à l'ensemble. Près de la cheville de tête se trouve une autre cheville qui reçoit une ou plusieurs poulies. A environ 1m 50 de la base, on a disposé un treuil dont l'axe passe par les branches et que l'on peut manœuvrer soit à l'aide d'une manivelle, soit à l'aide de leviers entrant dans les mortaises dont il est creusé. La corde ou la chaîne du treuil passe sur la ou les poulies. Un hauban maintient l'appareil à l'inclinaison voulue. Lorsqu'il s'agit d'élever des fardeaux à faible hauteur, on utilise la *chèvre à trois pieds* dans laquelle le hauban est remplacé par une jambe de force qui forme une sorte de trépied avec les branches. Un appareil analogue est utilisé pour procéder aux sondages de mines. Au contraire, s'il s'agit d'élever des fardeaux à grande hauteur, on utilise la *chèvre verticale.* C'est une longue poutre élevée verticalement, maintenue par des haubans et reposant à sa partie inférieure sur une crapaudine. La chaîne de traction reçoit une poulie à chape et crochet pour le fardeau et passe sur trois autres poulies placées aux extrémités de la traverse et vers la partie supérieure de la poutre avant d'arriver au treuil. La *chèvre de tranchée,* utilisée par l'artillerie de siège, se compose de deux montants verticaux moisés, entre lesquels se déplacent deux chapeaux horizontaux auxquels est accroché le fardeau et qu'actionnent des crics installés entre les montants. Cette chèvre est construite de manière à ne pas dépasser l'épaulement de la batterie.

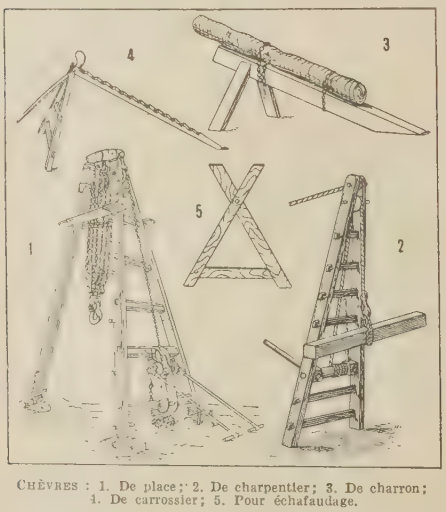

Chèvres : 1. De place ; 2. De charpentier ; 3. De charron ; 4. De carrossier ; 5. Pour échafaudage.

Chèvre (la) (lat. *Capella*), étoile de première grandeur de la constellation du Cocher, et la plus brillante de celles qui sont toujours visibles au-dessus de l'horizon de Paris. C'est une étoile jaune d'une constitution analogue à celle de notre soleil, mais sans doute beaucoup plus grosse que lui ; on estime qu'elle se trouve éloignée à 385 trillions de kilomètres, distance que la lumière met quarante ans à franchir.

CHÈVRE (cap de la), promontoire du Finistère, terminant au S. la presqu'île de Crozon et limitant du côté du N.-O. la baie de Douarnenez.

CHEVREAU [*vrô*] n. m. Petit de la chèvre : Chevreau *têtard,* Chevreau *broutard.* || La peau de cet animal : *Gants de* chevreau.

— *Fam.* Enfant, adolescent vif, ardent, fougueux.

— Encycl. Techn. Le *chevreau* est, industriellement parlant, une peau mégie d'une très grande souplesse et qui est fournie par les peaux de chèvre, de chevreau, etc. Le chevreau s'emploie principalement pour la fabrication des gants et des empeignes de chaussures de luxe.

— Iconogr. Un tableau de Philippe Rousseau (Luxembourg) représente un *Chevreau broutant des fleurs* accrochées en guirlande autour d'un buste de faune. (V. planche *Beaux-Arts XXXII.*)

CHEVREAU (Urbain), savant et littérateur français, né et mort à Loudun (1613-1701). Il séjourna quelque temps en Suède, comme secrétaire de la reine Christine (1652-1662), et plus tard à Heidelberg, et devint ensuite précepteur du duc du Maine. On lui doit : *Remarques sur les œuvres de Malherbe* (1660) ; l'*Histoire du monde* (1686) ; le *Chevræana* (1700), et des tragédies oubliées.

CHEVREAU (Julien-Théophile-Henri), administrateur français, né à Paris en 1823, mort à Yerres en 1903. Préfet de l'Ardèche en 1849, secrétaire général du ministère de l'intérieur en 1851, conseiller d'Etat en 1853, préfet du Rhône en 1864 et de la Seine en 1870, il devint ministre de l'intérieur dans le cabinet Palikao (août 1870) et travailla activement à la mise en état de la défense de Paris. Il fut élu en 1885 député bonapartiste de l'Ardèche. — Son frère, Théophile-Léon, né à Saint-Mandé en 1827, mort à Paris en 1910, suivit sa fortune politique, devint préfet de Beauvais, et, renversé avec l'Empire, fut député bonapartiste de Beauvais de 1876 à 1889.

CHEVREAUX (les), nom des trois petites étoiles ϵ, ζ, η, de la constellation du Cocher, groupées en triangle au sud de la Chèvre. (Le lever des Chevreaux passait jadis pour annoncer les ouragans.)

CHÈVREFEUILLE [*feu-y'*] n. m. (lat. *caprifolium*). Genre d'arbrisseaux, type de la famille des caprifoliacées, renfermant une centaine d'espèces la plupart grimpantes, originaires des régions tempérées de l'hémisphère Nord, et dont le nom scientifique est *lonicera.*

— Les poètes écrivent quelquefois chevrefeuil. (C'était d'ailleurs l'orthographe ancienne et étymologique du mot.)

— Encycl. Le genre *chèvrefeuille* comprend des arbrisseaux rarement dressés. Les fleurs sont diversement groupées à l'aisselle des feuilles, ou au sommet des rameaux. Le fruit est une baie charnue et arrondie.

Chèvrefeuille : *a,* fleur.

Le *chèvrefeuille des jardins* (*lonicera caprifolium*), originaire des forêts du midi de l'Europe, est depuis longtemps cultivé dans les jardins, pour l'élégance de son port, la beauté et surtout l'odeur suave de ses fleurs.

Le *chèvrefeuille des buissons* (*lonicera xylosteum*) croît dans les haies, les lieux montagneux et couverts ; il atteint 2 m. de hauteur.

Dans les bois, s'enroulant autour des troncs minces, vit le *chèvrefeuille grimpant* dont les fleurs pourpres exhalent une suave odeur.

Chevremont (château de), château belge du pays de Liége, peut-être bâti par les rois mérovingiens Dagobert II ou Clovis II, et fameux dans l'histoire du moyen âge. Il subit de nombreux sièges. Quelques vestiges en subsistent encore à 4 kil. de Chaudfontaine. V. Vaux-sous-Chevremont.

CHÈVRE-PIED ou **CHÈVRE-PIEDS** [*pi-é*] adj. m. Qui a des pieds de chèvre : *Les faunes et les satyres étaient des dieux* chèvre-pieds.

— Substantiv. : *Les* chèvre-pieds.

— *Par anal.* Homme très mal fait, difforme.

CHEVRER [*vré*] v. intr. S'agiter comme une chèvre ; s'impatienter.

CHÈVRERIE [*rî*] n. f. Lieu où l'on parque les chèvres.

CHEVRETIN n. m. Fromage de chèvre, en Savoie.

CHEVRETTE n. f. Petite chèvre. || Femelle du chevreuil : *La* chevrette *produit ordinairement deux faons.*

— *Fam.* Petit nom d'amitié.

— Nom vulgaire donné anciennement à divers coléoptères : Chevrette bleue (le *platycerus caraboïdes*), Chevrette brune (la *trogosita Mauritanica* ou *cadelle.*) || Nom vulgaire de diverses espèces de crustacés : gamares, crangons, crevettes et salicoques.

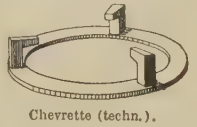
Chevrette (techn.).

— Bot. Nom vulgaire de la chanterelle comestible. (On dit aussi chevrotte, chevrille.)

— Mus. Nom qu'on donnait, au moyen âge, à la musette primitive. (La chevrette n'avait pas de bourdon comme la cornemuse, ni de soufflet comme la musette française.)

— Techn. Trépied de fer, pour soutenir les casseroles sur le feu. || Petit chenet de fer.

CHEVRETTER [*vrè-té*] ou **CHEVRETER** [*té*] v. intr. (Se conjugue comme *jeter.*) Mettre bas, en parlant des chèvres. (Syn. chevroter.)

CHEVREUIL [*vreuy'*] n. m. (lat. *capreolus*). Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des cervidés, renfermant des animaux de taille moyenne, de formes élégantes et légères, sans canines à la mâchoire supérieure, à bois court peu ramifié, habitant l'ancien monde.

Chevreuil.

— Véner. Sonnerie de trompe pour la chasse au chevreuil.

— Encycl. Le chevreuil d'Europe (*capreolus caprea*) porte des bois qui n'ont jamais plus de trois pointes : le jeune, à bois en broche ou en dague, est le *broquart ;* la femelle est la *chevrette.* Répandu dans toutes les forêts de l'Europe, de l'Asie Mineure et de la Perse, il ne dépasse pas le Liban. Le chevreuil est un gibier estimé pour la finesse de sa chair ; il vit, surtout dans les régions plates, par petites troupes de trois ou quatre chevrettes et d'un mâle. Les femelles, suivant l'âge, mettent bas un, deux ou trois petits (*faons*) qui ont une livrée tachetée comme celles des faons des cerfs.

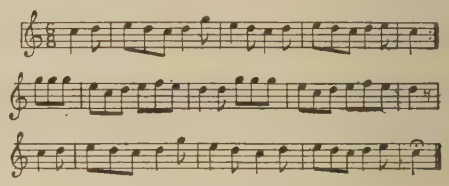
Le chevreuil (sonnerie de trompe).

Le chevreuil se *forlonge* rarement, et *randonne* dans le même canton. On le chasse à l'aide de chiens courants, soit à courre, soit au fusil.

CHEVREUL (Michel), médecin français, né et mort à Angers (1754-1845), se livra surtout à la pratique des accouchements. Il fut professeur à l'Ecole d'accouchement d'Angers et membre de l'Académie de médecine (1825).

CHEVREUL (Michel-Eugène), chimiste français, né à Angers en 1786, mort à Paris en 1889, fils du précédent. Elève de l'Ecole centrale d'Angers il vint à Paris, où il fut successivement chimiste dans la fabrique dirigée par Vauquelin (1804), préparateur du cours de Vauquelin au Muséum (1810), professeur de chimie au lycée Charlemagne (1813). Il fut nommé, en 1824, professeur de chimie et directeur des teintureries à la manufacture des Gobelins. En 1826, il fut admis à l'Académie des sciences en remplacement de Proust et succéda, en 1830, à Vauquelin dans sa chaire au Muséum. Il a été nommé directeur du Muséum en 1864, poste qu'il conserva jusqu'en 1879. Les *Recherches chimiques sur les corps gras d'origine animale,* qui ont fondé la gloire de Chevreul, ont paru en 1823. Il donnait la première théorie exacte de la saponification. Cette théorie l'a conduit, plus tard, à la découverte des bougies stéariques. Sa vie entière fut vouée au travail ; il se disait lui-même « le doyen des étudiants ». Outre ses communications à l'Académie, il a publié un grand nombre de mémoires, parmi lesquels : *Leçons de chimie appliquée à la teinture* (1828-1831) ; *De la loi du contraste simultané des couleurs* (1839) ; *Des couleurs et de leurs applications aux arts industriels, à l'aide des cercles chromatiques* (1864) ; *De la baguette divinatoire, du pendule dit explorateur et des tables tournantes* (1854) ; *Lettres adressées à M. Villemain sur la méthode en général et sur la définition du mot* fait, *relativement aux sciences, aux lettres, aux beaux-arts* (1856) ; *De la méthode a posteriori expérimentale et de la généralité de ses applications* (1870) ; *Guano du Pérou* (1874) ; *Sur l'affinité capillaire* (1876) ; *Sur la combinaison du chlorhydrate d'ammoniaque avec les chlorures de sodium et de potassium* (1877) ; *Sur les draps de laine teints en noir bleuâtre* (1879) ; *Considérations générales sur les méthodes scientifiques* (1883) ; etc.

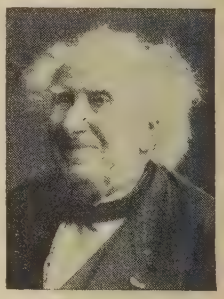
Chevreul. — Cl. Pirou.

CHEVREUSE, ch.-lieu de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kil. de Rambouillet, sur l'Yvette ; 1.893 hab. Centre de villégiature et d'excursions dans la pittoresque *vallée de Chevreuse.* Restes (donjon, tours, remparts) du château construit au Xe siècle par le roi Robert, agrandi par Philippe Auguste ; la seigneurie, érigée en marquisat en 1545, appartint ensuite à la maison de Guise, puis à celle de Luynes (1664), qui possède encore le château. — Le canton a 20 comm., et 10.760 hab.

CHEVREUSE (Marie de Rohan-Montbazon, duchesse de), née en 1600, morte à Paris en 1679. Elle avait épousé en premières noces (1617) le connétable de Luynes, qui mourut en 1621 ; en secondes noces (1622), Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Toute sa vie fut un tissu

Chérubini, par Ingres.

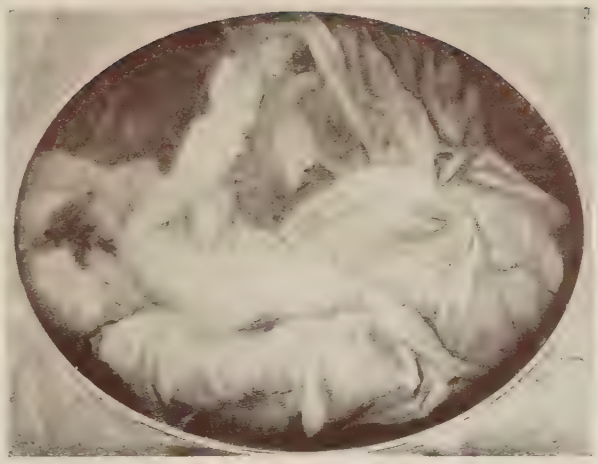

La Chemise enlevée, par Fragonard

Chérubin, par J.-E. Blanche.

Les Chênes, par Théodore Rousseau.

Le Chevalet, par J.-P. Laurens.

Chiens dans un garde-manger, par Fr. Snyders.

Le Chevalier aux fleurs, par Rochegrosse.

Marché aux chiens à Paris, par Joseph Stevens.

Le Marché aux chevaux, par Rosa Bonheur.

(Photos *Giraudon, Neurdein, Hanfstaengl, Vizzavona, Fiorillo, Larousse.*)

Cheval de Marly, par Coustou.

Chevaux d'Apollon, par Robert Le Lorrain.

Étienne Chevalier et saint Étienne, par Jean Fouquet.

Chevreau broutant des fleurs, par Ph. Rousseau.

La Chocolatière, par Liotard.

Chien danois, par Gardet.

Le Retable de saint Christophe, par H. Memling.

Saint Christophe, par Patinier.

(Photos *Giraudon, Hanfstaëngl, Neurdein, Anderson, Larousse.*)

d'intrigues, intrigues d'amour et intrigues politiques. Le nombre de ses conquêtes fut considérable ; on cite, entre autres, les comtes de Moret et de Holland, Châteauneuf et Chalais, Charles IV de Lorraine et le marquis de Laigues. Elle se mêla aux diverses conspirations de cour contre Richelieu, puis contre Mazarin, ce qui lui valut plusieurs exils et nombre d'aventures dignes des romans d'Alexandre Dumas. Au demeurant, elle était femme d'esprit et de cœur, très intrépide et très énergique. Il est souvent question d'elle dans les mémoires de son temps.

Duchesse de Chevreuse. Cl. Langlois.

CHEVREUSE et **DE LUYNES** (Charles-Honoré D'ALBERT, duc DE), né en 1646, mort en 1712, gouverneur de Guyenne et connétable de France. C'était un esprit distingué et un des caractères les plus honorables de son temps. Il était gendre de Colbert et ami de Fénelon. — Son arrière-petit-fils, Marie-Charles-Louis D'ALBERT, duc **de Chevreuse,** joua un rôle brillant de guerrier sous Louis XV (1717-1771).

CHEVREUSE (la duchesse DE, née DE NARBONNE-FRITZLAR), née en 1785, morte à Lyon en 1813. Dame du palais de l'impératrice, exilée par Napoléon pour son opposition. On a d'elle : *François de Mentel* (1807), nouvelle historique.

CHEVRIE [*vri*] n. f. (rad. *chevrette*). Instrument de musique du genre de la musette et de la cornemuse.

CHEVRIER [*vri-é*], **ÈRE** n. Celui, celle qui mène paître les chèvres.

CHEVRIÈRES, comm. de la Loire, arrond. et à 32 kil. de Montbrison ; 930 hab.

Chevrigny (ÉPINE DE), lieudit du départ. de l'Aisne, sur les sommets tabulaires du Chemin des Dames. Très disputée entre Allemands et Français en 1917 (du 16 avril au 25 octobre) pour la conquête des plateaux du Chemin des Dames.

CHEVRILLARD [*vri-yar*] n. m. Nom du petit du chevreuil jusqu'aux six premiers mois.

CHEVRILLE [*vri-y'*] n. f. Nom vulgaire de la laitue vivace.

CHEVRILLON (*André*-Louis), écrivain français, né à Ruelle (Charente) en 1864. Reçu agrégé d'anglais en 1887, il professa à l'Ecole navale et à la faculté des lettres de Lille jusqu'en 1894, puis quitta l'Université pour la littérature. Des voyages qu'il avait effectué aux Indes, en Egypte et au Maroc lui fournirent la matière de plusieurs volumes d'impressions : *Dans l'Inde* (1891) ; *Terres mortes* (1897) ; *Sanctuaires et Paysages d'Asie* (1905) ; *Crépuscule d'Islam* (1906) ; *Marrakech dans les palmes* (1920), où, à côté de notations pittoresques et de tableaux colorés, se marque le souci de pénétrer la signification profonde de ce qu'il voit. Ce sens critique s'est manifesté plus nettement encore dans ses études littéraires, qui portent surtout sur la littérature anglaise : *Sydney Smith et la Renaissance des idées libérales en Angleterre* (1894), sa thèse de doctorat ; *Etudes anglaises* (1901) ; *la Pensée de Ruskin* (1909) ; *Nouvelles Etudes anglaises* (1910) ; *Trois études de Littérature anglaise* (1921). Neveu de Taine, sur lequel il a donné des études, Chevrillon en est aussi le disciple. Il le reste jusque dans les études sur *la Bretagne d'hier* (1925). Il a été élu à l'Académie française en 1920.

Chevrillon. — Cl. Manuel.

CHEVRIN n. m. (du vx franç. *chever*, creuser). Cavité profonde sous les rives des cours d'eau, où le poisson va déposer son frai et se réfugier.

CHEVROLATIE [*si*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des scydménidés, renfermant les plus grandes formes du groupe. (Une espèce habite la France et l'Italie [*chevrolatia insignis*].)

CHEVROLIÈRE (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 12 kil. de Nantes ; 1.910 hab. (*Chevrolins, ines*). Ch. de f. Intér. local. Commerce de volailles.

CHEVRON n. m. (rad. *chèvre*). Constr. Pièce de bois équarrie qui sert à la couverture d'une maison, et qui soutient les lattes sur lesquelles on pose la tuile ou l'ardoise. || Bois équarri sur 0 m, 08. (On l'emploie pour faire les bâtis de grosse menuiserie, tels que *traverses, battants* et *montants.*) || Pièce de bois, ou même de fer, carrée et de faible grosseur. || *Chevrons de croupe,* Chevrons inégaux fixés sur les arêtiers de la croupe d'un comble. || *Chevrons de ferme,* Ceux qui s'encastrent par le bas sur l'entrait, et se fixent par le haut au poinçon. || *Chevrons de long pan,* Ceux qui sont sur le courant du faîte et des pannes de long pan. || *Chevrons de remplage,* Les plus petits des chevrons d'un dôme.

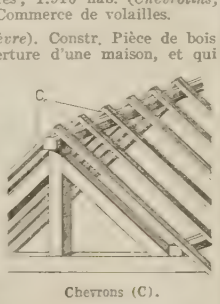

Chevrons (C).

— Art milit. Galon placé en V renversé que portent les militaires sur la manche gauche au-dessus du coude et qui marque l'ancienneté des services, les campagnes ou les blessures ; on dit : *Un grognard à trois* CHEVRONS. (L'institution du *chevron* remonte à 1777. Aboli en 1791, Napoléon Ier le rétablit et, pendant tout le XIXe siècle il eut des significations variables. Après 1870, l'institution du service militaire obligatoire et personnel réduisit l'emploi du chevron et le limita aux soldats et caporaux. Le chevron a reparu généralisé à partir de 1915 pour tous les combattants de la Grande Guerre, à raison d'un chevron par six mois effectifs de campagne. — Dans quelques armées étrangères, le chevron sert encore d'insigne de grade.)

Chevrons militaires.

— Blas. Pièce honorable formée de deux pièces assemblées à angle aigu, et qui partent du milieu du chef sans toucher le bord de l'écu, pour descendre aux flancs dextre et sénestre de la pointe en deux branches dont la largeur est d'environ du quart de l'écu. (Il est suivant le cas : *failli* ou *rompu, couché, écimé* ou *coupé, abaissé, alaisé.*)

D'argent au chevron d'azur.

— Comm. Nom donné au poil ou à la laine de certains animaux (chèvre, chevreau) : *Poil de* CHEVRON.

— Mines. Filon formant un angle aigu.

— Tissag. Sortes de dessins en forme de zigzags transversaux sur toute l'étendue d'une pièce d'étoffe.

— Sylvic. Dans certains départements, Baliveau de 9 à 10 m. de longueur, de 0 m, 15 à 0 m 18 au milieu et de 0 m, 22 au gros bout.

Chevronné d'argent et de gueules de dix pièces.

CHEVRON, comm. de Belgique (Liége, arrond. de Verviers) ; 900 hab. Agriculture ; carrières de pierre à bâtir ; sources d'eau minérale.

CHEVRONNAGE [*vro-naj'*] n. m. Action de chevronner. || Ensemble des chevrons employés dans une construction. || Ouvrage fait en chevrons.

CHEVRONNER [*vro-né*] v. tr. Garnir de chevrons : CHEVRONNER *un comble.*

— ***Chevronné, e,*** part. pass. du verbe *Chevronner.*

— Blas. Se dit de l'écu et des pièces dont la surface est couverte de chevrons en nombre égal aux interstices du champ. (Quand les chevrons sont partagés en deux moitiés par un trait de parti, métal et émail sont opposés et l'on dit alors *contre-chevronné.*)

Contre-chevronné de gueules et d'or de huit pièces.

— *Substantiv.* Argot. Récidiviste qui a fait déjà un *congé,* c'est-à-dire subi une condamnation au bagne ou à la prison. || *Fam.* Personne ancienne dans une place : *Un* CHEVRONNÉ.

CHEVROTAGE n. m. (rad. *chevroter*). Droit féodal sur l'élevage des chèvres et dont l'annuité équivalait au cinquième de la valeur d'un chevreau.

CHEVROTAIN [*tin*] n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des moschidés, renfermant des animaux de la taille d'un petit chevreuil, habitant les hautes montagnes de l'Asie, et dont les mâles, outre leurs canines supérieures développées en défenses, portent au ventre, près de l'ombilic, une poche où s'accumule le *musc.* (On donne aussi le nom de *chevrotain* aux tragules et aux dorcathériums.)

Chevrotain.

— ENCYCL. On connaît deux espèces de *chevrotains :* le chevrotain porte-musc (*moschus moschiferus*), vivant de l'Altaï aux monts de Mongolie jusqu'au cercle polaire, avec toutes ses variétés répandues dans l'Himalaya et jusque dans le nord de l'Assam, et le *moschus sifanicus,* découvert dans le Tibet chinois. Ils vivent rarement au-dessous de 4.000 m. d'altitude.

CHEVROTANT [*tan*], **E** adj. Qui chevrote, tremblote en parlant, en chantant : *Voix* CHEVROTANTE. || *Fig.* Faible, cassé.

CHEVROTEMENT [*man*] n. m. Action de chevroter : *La voix des vieillards est sujette au* CHEVROTEMENT.

— Mus. Sorte de tremblement de la voix dû à une fatigue plus ou moins précoce de la voix ou à une mauvaise éducation vocale, qui tient à la fois du trille et du trémolo, et qui tire ce nom du bêlement des chèvres, auquel il ressemble en effet.

CHEVROTER [*té*] v. intr. En parlant des chèvres, mettre bas : *Chèvre qui vient de* CHEVROTER. (On dit aussi CHEVRETTER.)

— Parler ou chanter d'une voix tremblotante : *Voix qui commence à* CHEVROTER. V. CHEVROTEMENT.

— *Transitiv.* Dire, chanter en chevrotant : CHEVROTER *une cadence, un air.*

CHEVROTIN n. m. Faon de chevreuil, ayant moins de six mois.

CHEVROTIN n. m. Peau de chevreau corroyée : *Gants de* CHEVROTIN.

— N. et adj. *Pop.* Celui qui prend souvent la chèvre, qui se fâche facilement. || *Tirer au chevrotin,* Boire à qui mieux mieux. (Allusion aux outres à vin faites en peau de chèvre.)

CHEVROTINE n. f. Gros plomb ; petite balle.

CHEVROTINER [*né*] v. intr. Bondir comme le chevrotin. (Peu us.)

CHEVROTTE n. f. Syn. de CHEVRETTE.

CHEVRUE [*vrû*] adj. f. Se dit d'une laine qui a quelque rapport avec le poil de la chèvre.

CHEVTCHENKO (Taras), poète ukrainien, né dans le gouvernement de Poltava en 1814, mort à Saint-Pétersbourg en 1861. De condition serve, il quitta de bonne heure son pays et vint à Saint-Pétersbourg, où il [illegible] à l'Ecole des beaux-arts. En 1840, [illegible] ukrainienne un recueil de poésies, *K[illegible]*, qui lui valut une grande [illegible] il fut appelé à l'université de K[illegible] dans l'esprit le plus radical, une [illegible] tique. Sous son inspiration fu[illegible] rie de Cyrille et Méthode », [illegible] tait l'abolition du servage, [illegible] la transformation des pays slaves en ré[illegible] tiques fédérées. L'année suivante, la C[illegible] soute par le gouvernement russe, et [illegible] ou enrôlés de force. Chevtchenko [illegible] Outre le *Kobzar,* il a laissé divers p[illegible] *Naïnitchka, Maria, les Haïdamak*[illegible] ration populaire auxquelles il doit [illegible] le père de la littérature nationa[illegible] fut fondée à Lvov (Galicie) une « [illegible] qui est devenue l'institution sc[illegible] plus importante.

CHEWING-GUM [*tchou-in'gh'-ghem*] n. m. (mots anglais, *to chew,* mâcher, et *gum,* gomme). [illegible] parée sous forme de petites tablet[illegible] masticatoire (principalement aux [illegible]

CHEY, comm. des Deux-Sèvres, [illegible] Niort, sur la Sèvre Niortaise ; 990 [illegible] Deux-Sèvres.

CHEYENNE, ville des Etats-Unis, capit. du Wyo[illegible], à l'entrée des montagnes Rocheuses et au point d[illegible] tion des chemins de fer Central-Pacific et [illegible] 13.800 hab. Gisements de charbon.

CHEYENNES, tribu d'Indiens Peaux-Rouges de l'Amé[illegible] rique du Nord que les Canadiens désignai[illegible] le nom de *Chiens.* Obligés d'abandonner [illegible] situés entre le haut Missouri et le lac S[illegible] grer à l'Ouest, ils se sont montrés rebelles [illegible] tion et continuent à avoir un goût prononcé pour [illegible] et pour la maraude.

CHEYLADE, comm. du Cantal, arrond. et à 41 kil. de Saint-Flour, près de la Rue de Cheylade, bâtie le long de la Grande-Rue ; 1.145 hab. Eglise du XIIIe siècle.

CHEYLARD (LE) [*chè-lar*], chef-lieu de canton de l'Ardèche, arrond. et à 55 kil. de T[illegible], sur la Dorne et l'Erieux ; 3.080 [illegible] Arbres fruitiers ; mûriers. Moulinages, [illegible] filatures de laine. — Le canton a 14 comm[illegible]

CHEYLÈTE [*chè*] n. m. Genre d'[illegible] des animalcules aveugles, très aplatis, [illegible] comme le cheylète des livres (*cheyletus eruditus*), sur divers animaux (*cheyletus parasitivorax*). [La première de ces espèces se rencontre dans les maisons parmi les débris, la poussière, le vieux linge, les vieux livres, etc.]

Cheylète [illegible]

Cheyne-Stokes (RESPIRATION DE), du nom des médecin[illegible] qui ont décrit le trouble respira[illegible] de l'anémie bulbaire. (Ce trouble est caractérisé par une pause de vingt-cinq à trente secondes, suivie d'une reprise de la respiration, d'abord faible et superficielle, puis de plus en plus profonde, q[illegible] dyspnéiques, s'atténue, redevient s[illegible] une nouvelle pause. Ce trouble, dont [illegible] est d'origine bulbaire et se rencontre le plus sou[illegible] les méningites, l'urémie, les tumeurs du cerveau, etc.)

CHEYNELL (François), théo[illegible] en 1608, mort en 1665. A la fin de [illegible] fut un des chefs des indépendants, devint recteur de Petworth, et fut destitué à la Restauration. Il a laissé, entre autres écrits : *l'Origine, les progrès et le danger du socinianisme* (1643).

CHEYSSON (Emile), ingénieur et économiste français, disciple de Le Play, né à Nîmes en 1836, mort à Lausanne (Suisse) en 1910. Directeur des usines du Creusot, il professa l'économie politique à l'Ecole des sciences politiques. Sa doctrine sociale était fondée sur le respect de la famille, le respect des droits de l'individu, la nécessité pour l'ouvrier d'un foyer sain et attrayant, la lutte contre l'alcoolisme et la dépopulation, la nécessité de la prévoyance et de la mutualité. Ses principaux ouvrages sont : *la Question de la population en France et à l'étranger* (1885) ; *la Statistique géométrique* (1887) ; *l'Assistance rurale et le Groupement des communes* (1886) ; *les Moyennes en statistique* (1886).

CHEZ [*ché*] prépos. (du lat. *casa,* maison. — Ne s'emploie pas avec des noms de choses.) Marque la demeure, le séjour, le pays : *Rester* CHEZ *soi. Etre* CHEZ *un ami. Servir* CHEZ *un grand seigneur. Chez les Barbares. Porter la guerre* CHEZ *l'ennemi.* [illegible] : CHEZ *moi,* Le pays natal.

— *Fig.* Désigne une personne par rapport au physique, aux sentiments, aux idées, aux œuvres, à l'époque, et signifie : En la personne de, [illegible] l'esprit de. Dans la pensée de. Dans les œuvres de. Au temps de : CHEZ *lui tout plaît. C'est* CHEZ *lui une habitude, une conviction. Pour un fourbe* CHEZ *nous la pitié trouve place.* (Corneille.) *Estimé* CHEZ *le prince.* (Corneille.) *Autre part que* CHEZ *moi cherchez qui vous encense.* (Molière.) CHEZ *les uns le style naît des pensées,* CHEZ *les autres les pensées naissent du style.* (Joubert.) *J'ai lu* CHEZ *un conteur de fables.* (La Fontaine.) CHEZ *Homère.* — De même pour un groupe de personnes : CHEZ *les anciens, la vieillesse était en honneur.* CHEZ *nos pères.* Etc.

— Substantiv. : *Un* CHEZ SOI.

— GRAMM. *Chez* peut se construire avec une autre préposition, et forme alors avec son complément une sorte de locution substantive exprimant la provenance, la direc-

tion, le but : *Je viens* DE CHEZ *vous. Je passerai* PAR CHEZ *lui. Je pars* POUR CHEZ *moi.*

CHÈZE n. f. Variété de mésange à tête noire.

CHÈZE (LA), ch.-lieu de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 58 kil. de Saint-Brieuc ; 500 hab. Ch. de f. — Le canton a 9 comm., et 10.690 hab.

CHÉZÉ n. f. (du lat. *casa*, maison). Etendue de terre que certaines coutumes accordaient à l'aîné de la famille féodale. (On disait plus généralement VOL DU CHAPON.)

CHÉZERY, comm. de l'Ain, arrond. et à 35 kil. de Nantua ; 720 hab. Ch. de f. de Bellegarde à Chézery. Ancienne abbaye cistercienne. Centre d'excursions dans la vallée de la Valserine.

CHÉZY (Antoine DE), ingénieur et mathématicien français, né à Châlons-sur-Marne en 1718, mort à Paris en 1798, fut directeur de l'Ecole des ponts et chaussées. On lui doit les ponts de Neuilly, de Mantes, du Tréport, etc., et une *Méthode pour la construction des équations indéterminées relatives aux sections coniques.*

CHÉZY (Antoine-Léonard DE), orientaliste français, fils du précédent, né à Neuilly en 1773, mort à Paris en 1832, fut professeur au Collège de France (1814) et membre de l'Académie des inscriptions (1816). Il a traduit du persan *Medjnoun* et *Leïla*, de Djami (1807) ; du sanskrit, *la Mort d'Yadjnadatta*, épisode de l'épopée du *Ramayana* (1814 et 1827) ; *Sakountala*, drame sanskrit et prâkrit, son chef-d'œuvre (1830) ; *l'Anthologie érotique d'Amrou* (1831). — Sa femme, Wilhelmine-Christine (ou Helmine) DE KLEUCKE, dame de **Chézy**, née à Berlin en 1783, morte près de Genève en 1855, se fit connaître dans les lettres. Mariée au baron de Hastfer, elle divorça et épousa Chézy, dont elle se sépara bientôt. Elle fut en relation avec de nombreuses personnalités, ce qui lui permit de laisser des Mémoires (*Unvergessenes*, 1859) d'un captivant intérêt. Elle composa le texte de *Euryanthe* pour Weber, des récits nombreux et des poésies, dont quelques-unes sont devenues populaires. — Le fils des précédents, Guillaume de **Chézy**, né à Paris en 1806, mort à Vienne en 1865, s'est fait connaître par deux tragédies : *Camoëns* et *Pétrarque*, des nouvelles et des romans.

CHÉZY-SUR-MARNE, comm. de l'Aisne, arrond. et à 49 kil. de Soissons ; 1.035 hab. Beau clocher (XIIe s.) ; restes d'une abbaye bénédictine.

CHI [*ki*] n. m. Vingt-deuxième lettre de l'alphabet grec, se figurant X ou χ, et correspondant au *ch* des Allemands. || Lettre numérale qui a des valeurs diverses selon la manière dont elle est figurée ; ainsi, χ' vaut 600, et χ'' 600.000, X 1.000 et $|\overline{X}|$ 5.000.

Chi [*ki*] **lo sa**, locution italienne, assez fréquemment employée en français et qui signifie : *Qui le sait?*

Chi [*ki*] **va piano va sano, chi va sano va lontano**, prov. ital. : *Qui va doucement va sûrement, qui va sûrement va loin.* Racine a dit : *Qui veut voyager loin ménage sa monture.*

CHIABRERA [*ki*] (Gabriello), poète italien, né et mort à Savone (1552-1637). Il eut la faveur de nombreux princes qu'il célébrait dans ses vers. Grand admirateur des Grecs, particulièrement de Pindare et d'Anacréon, et de la Pléiade, il a essayé d'introduire dans la métrique italienne des formes nouvelles inspirées de ces modèles. Dans son œuvre considérable (quatre poèmes héroïques, des mélodrames, pastorales, tragédies, des canzoni, un dithyrambe, etc.), le fond n'a guère d'originalité, mais la forme nous séduit encore, surtout dans les petites pièces légères, par sa grâce et son harmonie.

CHIADMA, tribu marocaine, qui a donné son nom à une haute plaine de la zone française située aux abords de l'Atlantique, au nord de Mogador. Elevage, culture de l'olivier et du grenadier.

CHIALA [*ki*] (Luigi), écrivain et homme politique italien, né à Ivrée en 1834, mort à Rome en 1904. D'abord journaliste, fondateur, en 1853, de la *Rivista contemporanea*, il s'enrôla dans l'armée sarde en 1859, pour participer à la guerre contre l'Autriche ; capitaine en 1866, il fit la campagne de Vénétie, au sujet de laquelle il défendit très énergiquement le général La Marmora (*Cenni storici sui preliminari della guerra del 1866 e sulla battaglia di Custozza* [2 vol., 1870-1873]). Directeur de la *Rivista militare italiana* de 1870 à 1876, il commença, en 1882, sa carrière politique comme député de Turin, s'occupant particulièrement des questions coloniales. Ami de Cavour, il a laissé des ouvrages intéressants, bien que confusément écrits, sur l'histoire contemporaine, entre autres : *Dal 1852 al 1892 : pagine d'istoria contemporanea* (4 vol., 1892-1893) ; *la Triplice e la Duplice Alleanza* (1897). Il a, en outre, publié de nombreuses lettres de Cavour.

CHIALER [*lé*] v. intr. Argot. Pleurer.

CHIAMPO [*ki*], bourg d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence) ; 5.500 hab. Soies.

CHIANA [*ki*] (VAL DI) [la *Clanis* des Romains], vallée célèbre de l'Ombrie (Italie), entre Arezzo au N. et Orvieto au S. et qui s'ouvre largement en face de Chiusi vers le lac Trasimène. C'était une plaine marécageuse et malsaine où la rivière, la *Chiana*, avait un cours incertain, coulant tantôt au S. vers le Tibre, tantôt au N. vers l'Arno, selon le caprice des inondations. Pour l'assainir, on commença en 1551 des travaux qui ne furent terminés qu'au XIXe siècle (1823). La Chiana fut endiguée et divisée en deux parties : la *Chiana Pontificia* (inférieure) qui se jette dans la Paglia, affluent du Tibre, vers Orvieto, et la *Chiana Toscana* (artificielle) qui se jette dans l'Arno vers Arezzo (canal de la Chiana).

CHIANCIANO [*ki, tchi*], ville d'Italie (Toscane, prov. de Sienne), dans le val di Chiana ; 2.920 hab. Eaux thermales. Gypse. Sériciculture.

CHIANTI [*ki*] (le), région montagneuse de la province italienne de Sienne (Toscane), entre l'Arno et les sources de l'Ombrone. Formée de collines calcaires couvertes d'oliviers, de mûriers et de vignes, elle produit de célèbres vins.

CHIANTI [*ki*] n. m. Vin rouge récolté à Chianti ou dans les environs.

— ENCYCL. Le *chianti* est un vin dont la fermentation est incomplète au moment de la mise en bouteilles, ce qui lui donne une saveur piquante, assez estimée en Italie. On le conserve dans des bouteilles à long col et à panse renflée (fiasques) entourées de paille, qui, à l'inverse des bouteilles de champagne, bouchées hermétiquement, sont simplement fermées d'un bouchon de paille ; mais, pour abriter le vin du contact de l'air, on répand à sa surface une légère couche d'huile.

CHIAOUX n. m. Admin. turque. V. CHAOUCH.

CHIAPA de los Indios, ville du Mexique (Etat de Chiapas), sur le fleuve côtier Tabasco ; 8.830 hab. (*Chiupanais*). Ch.-lieu de district.

CHIAPAS, Etat montagneux du Mexique méridional, dont les cimes les plus élevées (volcan de Soconusco, 2.400 m.) dominent à pic les flots du Pacifique, et qui présente les trois étages de climat et de végétation dits *tierra caliente* (terre chaude), *tierra templada* (terre tempérée), et *tierra fria* (terre froide). Il est peuplé de 22.700 hab. Capitale, *Tuxtla-Gutierrez.*

CHIARAMONTE [*ki*], ville d'Italie (île de Sicile, prov. de Syracuse), dans la montagne ; 15.300 hab. Les coteaux d'alentour produisent un des crus les plus estimés de la Sicile. Sec et sucré, le *chiaramonte* est de coloration claire, et riche en alcool.

CHIARAMONTI [*ki*] (Scipion), savant italien, né à Césène en 1565, mort en 1652. Il professa quelque temps la philosophie à Pise, fonda l'Académie des *Offuscati*, et publia des ouvrages sur les mathématiques, l'astronomie et l'histoire ; entre autres : *Anti-Tycho*, contre Tycho-Brahé, et *Cæsenæ historia.*

CHIARAMONTI [*ki*] (Barnabé), nom de Pie VII avant son élection au souverain pontificat. V. PIE VII.

CHIARAVALLE [*ki*], ville d'Italie (Marches, prov. d'Ancône) ; 6.100 hab. — Autre ville d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro) ; 4.900 hab.

CHIARAVALLE Milanese, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 5.900 hab. Abbaye fondée par saint Bernard (église du XIIIe s., de style français) et dont les moines ont aidé à développer les irrigations en Lombardie.

CHIARBOLA [*ki*], faubourg maritime de la ville de Trieste (Italie).

CHIARENTZA [*ki*], ville de Morée. V. CLARENTZA.

CHIARI [*ki*], ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia) ; 12.350 hab. Ch.-lieu de district. Sériciculture et filatures de soie. Ruines de l'antique *Clarium*. Le 1er septembre 1701, victoire du prince Eugène sur le maréchal de Villeroy.

CHIARI [*ki*] (l'abbé Pietro), écrivain italien, né à Brescia en 1720, mort en 1788. Abbé mondain, poète de cour de François III de Modène, il fut jaloux de Goldoni dont il imita en les déformant plusieurs comédies. Il écrivit des pièces extravagantes, cherchant uniquement à flatter le mauvais goût du public, et il arriva ainsi à obtenir du succès. Pour lutter contre lui, Goldoni se laissa aller à un certain moment à écrire des pièces exotiques de même genre. Chiari a écrit aussi de nombreux romans remplis d'aventures extravagantes comme ses comédies : par exemple, *la Vénitienne spirituelle* (1762).

CHIARINI [*ki*] (Giuseppe), poète et critique italien, né à Arezzo en 1833, mort à Rome en 1908. Il fut directeur de l'enseignement supérieur, puis secondaire, en Italie. Depuis 1855, il était l'ami de Carducci, avec lequel il prit part aux controverses littéraires des « Amis pédants » ; il a expliqué la métrique « barbare » employée par Carducci (*les Critiques italiens et la métrique des « Odes barbares »* 1878) ; enfin il a écrit plusieurs volumes d'impressions et de souvenirs sur le poète. Sa critique, toujours liée à des préoccupations morales (il l'a montré dans son jugement sur certaines œuvres de jeunesse de d'Annunzio) s'est occupée également de Foscolo, de Léopardi, de Giordani. Il a traduit Heine et publié encore, comme œuvres critiques : *Ombres et Figures* (1883) ; *Femmes et Poètes* (1885) ; *Etudes sur Shakespeare* (1896) ; *Etudes et Portraits littéraires* (1900) ; etc. Chiarini fut aussi un poète délicat : dans son meilleur recueil, *Lacrymae* (1880), il a exprimé en termes touchants la douleur que lui causa la mort de son fils.

CHIAROMONTE [*ki*] (Francesco), chanteur et compositeur italien, né à Castrogiovanni (Sicile) en 1814, mort à Bruxelles en 1886. Professeur au Conservatoire de Naples il fit représenter dans cette ville un opéra, *Caterina di Cleves.* Exilé à la suite des troubles de 1848 il séjourna à Gênes, à Paris, à Londres, et écrivit, notamment de 1851 à 1855, plusieurs ouvrages dramatiques. Enfin, en 1862, il se fixa à Bruxelles, où il se consacra à l'enseignement du chant.

CHIAS. Myth. gr. Une des Niobides.

CHIASMA [*ki-ass-ma*] n. m. (du gr. *khiasma*, croisement). Anat. Croisement en X des bandelettes optiques. (On dit aussi CHIASME.)

— ENCYCL. Chez les animaux à vision latérale (oiseaux, poissons), l'entre-croisement est complet ; chez les animaux à vision binoculaire (homme, chat, etc.), la partie interne des bandelettes optiques s'entre-croise seule, la partie externe restant du même côté ; il en résulte que chaque bandelette se dédouble au niveau du *chiasma* et que les nerfs optiques qui en résultent sont composés moitié par la partie croisée de la bandelette optique du côté opposé et moitié par la bandelette de même côté, de telle sorte que la rétine de l'œil droit est formée, à gauche, par la bandelette optique gauche, et *vice versa ;* c'est ce croisement qui explique la simultanéité de la vision binoculaire.

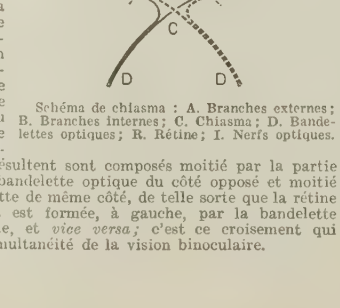

Schéma de chiasma : A. Branches externes ; B. Branches internes ; C. Chiasma ; D. Bandelettes optiques ; R. Rétine ; I. Nerfs optiques.

CHIASME [*ki-assm'*] n. m. (voir art. précéd.). Diplom. Signe figurant l'X grec, mis en marge d'un manuscrit pour indiquer un endroit critiqué, désapprouvé.

— Anat. V. CHIASMA.

— Rhét. Figure composée d'une double antithèse, dont les termes se croisent : *Il faut* MANGER *pour* VIVRE, *et non pas* VIVRE *pour* MANGER.

CHIASNA ou **DESPINA la Terrible**, princesse valaque, fille du prince Pierre Rarech, joua un rôle important de 1559 à 1591. Epouse du prince Mirtcha Tchabanul, elle fut chassée, à la mort de son mari (1559), avec ses fils mineurs Pierre le Boiteux et Alexandre II. Grâce à son intelligence et à ses richesses, elle sut les mettre sur les trônes de Moldavie et de Valachie. Plus tard, elle acheta le trône de Valachie pour son petit-fils Mihnea.

CHIASSE n. f. (de *chier*). Excrément d'insectes : CHIASSE *de vers, de mouches.* || *Avoir la chiasse*, Avoir la colique, et, *au fig.*, Avoir peur. (Trivial.)

— *Par extens.* Ecume des métaux en fusion.

— *Fig. et pop.* Rebut, objet dégoûtant.

CHIASSO [*ki*], comm. de Suisse (canton du Tessin), sur la Faloppia ; 5.500 hab. Station frontière de la ligne du Gothard. Industrie importante : fabriques de tabacs et cigares, de ciments, de pâtes alimentaires.

CHIASTOLITHE [*ki-ass-to*] n. f. (du gr. *khiastos*, croisé, et *lithos*, pierre. — Les minéralogistes écrivent CHIASTOLITE.) Silicate naturel d'aluminium.

— ENCYCL. La *chiastolithe* ou macle est une variété d'andalousite, dont les cristaux abondent dans certains schistes dits maclifères. Ses cristaux contiennent, soit la matière colorante du schiste, soit le schiste lui-même disposé en prismes au sein du cristal auquel il donne ainsi un aspect tout à fait particulier.

CHIASTONEURE [*ki-ass-to*] adj. (du gr. *khiastos*, croisé, et *neuron*, nerf). Se dit des mollusques prosobranches chez lesquels le connectif palléo-viscéral partant du ganglion palléal droit aboutit au ganglion viscéral gauche et le connectif palléo-viscéral partant du ganglion palléal gauche aboutit au ganglion viscéral droit. (Ces deux connectifs sont ainsi croisés en forme de 8 : on dit qu'il y a *chiastoneurie ;* tandis qu'il y a *orthoneurie* chez les gastéropodes ne présentant pas ce croisement, tels les *opistobranches* et les *pulmonés.*)

— N. m. Mollusque présentant ce caractère.

CHIAUTLA, bourg du Mexique (Etat de Puebla) ; 7.000 hab. Ch.-lieu de district. Mines d'or et d'argent.

CHIAVARI [*ki*], ville d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes), sur le golfe de Rapallo ; 14.300 hab. Ch.-lieu de district. Fabriques de soieries et de lingerie. Port de pêche pour l'anchois. Patrie du pape Innocent IV.

CHIAVAZZA [*ki*], ville d'Italie (Piémont, prov. de Novare) ; 4.250 hab.

CHIAVENNA [*ki*], ville d'Italie (Lombardie, prov. de Sondrio), sur la Mera ; 4.800 hab. Vases en pierre ollaire ; tissage de soie. Ruines de la citadelle, église San-Lorenzo. Cette ville alpestre, qui commande la route du Splugen, fut fortifiée dès le XIe siècle ; au XIVe siècle, ch.-lieu d'un comté qui appartint aux Visconti puis aux Balbiani ; elle fit partie de 1512 à 1797 du canton suisse des Grisons.

CHIBCHA [*tchib-tcha*] n. m. Nom d'une des familles linguistiques les plus importantes de l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Son domaine comprend principalement le haut plateau colombien et une partie du haut plateau équadorien. Au N., il empiète sur l'Amérique centrale, atteignant la frontière de Costa-Rica et de Nicaragua. Au S., il descend jusqu'à la latitude de Guayaquil. La famille *chibcha* comprend quatre groupes, qui se subdivisent eux-mêmes en un grand nombre de dialectes. L'un de ces dialectes, celui des Mosca ou Muysca, installés dans la région dont Bogota est le centre, porte spécialement le nom de chibcha. V. MUYSCAS.

CHIBINITE n. f. (des monts *Chibines* dans la presqu'île de Kola). Variété de syénite néphélinique à eudialyte, aegyrine et amphibole sodique.

CHIBOU (mot caraïbe) n. m. Bot. Nom vulgaire du gommier ou bursérie gommifère. (On dit aussi CHIBOUÉ, et CACHIBOU.)

— *Par extens.* Gomme fournie par le même arbre.

CHIBOUKDJI n. m. (mot turc). Domestique qui prépare et apporte la chibouque.

CHIBOUQUE [*bouk'*] n. f. ou **CHIBOUK** n. m. (du turc *tchibouk*, baguette ; d'où : tuyau de pipe, puis : pipe). Pipe à long tuyau, dont on se sert en Turquie.

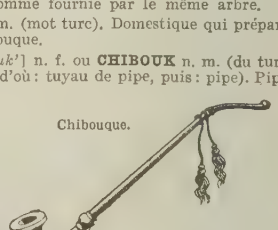
Chibouque.

CHIC [*chik'*] n. m. (de *chic* vx mot abrév. de CHICANE). Finesses de la chicane. || Aujourd'hui, Grand savoir-faire, particulièrement dans la peinture : *Avoir le* CHIC. *Avoir du* CHIC. *Manquer de* CHIC. || Se dit, dans un sens plus restreint, de l'habileté manuelle de l'artiste, de la facilité mécanique de son travail.

— *Par extens.* Elégance, tournure agréable d'une œuvre d'art, d'un objet, d'une personne : *Cela a du* CHIC. *Cela manque de* CHIC. || Originalité, tournure propre : *Raffet possédait le* CHIC *militaire de l'époque napoléonienne.*

— Argot des écoles, Ovation : *Pousser un* CHIC *à un professeur.*

— *Adjectiv.* Bien tourné, élégant : *Passer pour un jeune homme* CHIC. || Qui a ou marque une certaine élégance de caractère : *Il a été* CHIC.

— LOC. *Dessiner, Peindre de chic*, Dessiner ou Peindre d'imagination, sans document, sans modèle. (Se dit d'ordinaire en mauvaise part.)

CHICA n. m. Dans l'Amérique du Sud, Teinture rouge de *bignonia chica.*

CHICACOLE, municipalité de l'Inde anglaise (Madras), près de l'embouchure du Languliya ; 18.000 hab. C'est le *Maphus-Bunder* (ou Ville sainte) des musulmans de l'Inde, et l'anc. ch.-lieu de la prov. des Circars.

CHICAGO, ville des Etats-Unis (Illinois), sur le lac Michigan, à l'embouchure de la *Chicago - River* : 2.701.700 hab. Surnommé la *Reine de l'Ouest*, la *Reine des lacs*, la *Cité merveilleuse*, et ironiquement *Porcopolis* (en raison de l'importance de son marché aux porcs), Chicago est une des premières villes commerçantes du monde : grains, bestiaux, etc. Fabrication de charcuteries, de viandes frigorifiées, de conserves alimentaires. Entrepôts de bois ; usines sidérurgiques ; construction de machines, wagons, meubles, etc. Trente-cinq lignes de chemin de fer partent de Chicago, où aboutit aussi le canal de l'Illinois ; port actif sur le lac Michigan. — C'est le type de la ville américaine, par son activité, son animation bruyante, ses immenses « gratte-ciel » atteignant vingt étages. Nombreux monuments, bâtiments publics, etc. (Banque Nationale, temples, écoles, hôpitaux). En 1804, Chicago était occupé par un fort, surpris par les Indiens en 1812 ; en 1833, c'est un village de 500 à 600 hab., qui est érigé en *city* (4.170 hab.) en 1837. Chicago a été le siège d'une exposition universelle en 1893.

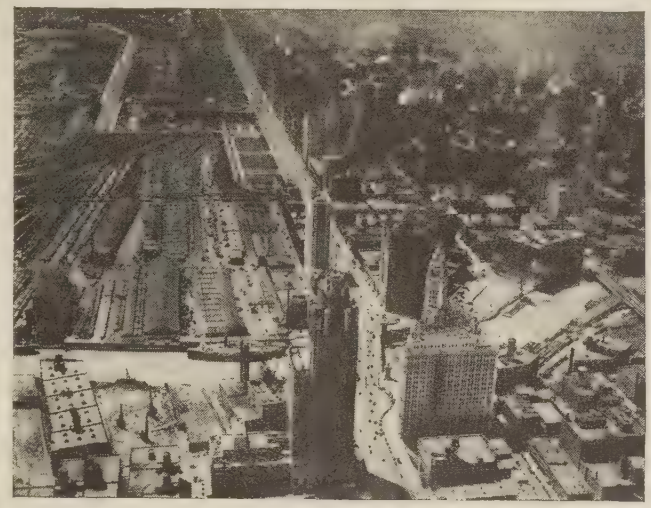

Vue de Chicago (les gratte-ciel).

CHICAGO, petite planète, N° 334, découverte en 1892 par Max Wolf.

CHICANDARD [*dar*], **E** adj. (augmentat. de *chicard*). V. CHICOCANDARD.

CHICANE n. f. (orig. douteuse). Procédure artificieuse, subtilités captieuses dans l'interprétation des lois : *L'ardeur de la* CHICANE.

— *Par extens.* Controverse subtile, **de mauvaise foi** : *Chercher* CHICANE *à quelqu'un.*

— Poét. Démon de la procédure.

— Collectivem. : *La* CHICANE *de Rouen.*

— *Hommes de chicane, Gens de chicane*, Avoués, huissiers, hommes d'affaires, etc.

— Art milit. *Guerre de chicane, Chicane de guerre*, Escarmouches, engagements sans importance, qui ont pour but de harceler l'ennemi.

— Jeux. Au bridge, Quand un des joueurs ne possède aucune carte dans l'atout appelé, il a *la chicane*. (Il le déclare alors qu'il devrait fournir à l'atout.) || Anciennem., Cercle fixé en terre au jeu de mail, à la paume, etc., que la balle doit franchir : *Jouer à la* CHICANE.

— Fortif. Passage en zigzag dans un réseau de fils de fer.

— Techn. Nom donné à tout dispositif qui contrarie le cheminement naturel d'un corps en mouvement. || *En chicane*, Suivant une disposition qui contrarie la régularité : *Échelons en* CHICANE.

— SYN. **Chicane, chicanerie.** *Chicanerie* c'est une misérable petite *chicane*, ou une chicane plus artificieuse, plus subtile encore.

— ENCYCL. Techn. Les *chicanes* sont des barrages incomplets constitués, suivant le cas, par des pièces de métal, de bois, voire de maçonnerie, disposées en zigzag dans un conduit et contre lesquelles viennent successivement se ralentir les efforts de progression d'un mobile quelconque.

Les bétonnières portent intérieurement des chicanes qui morcellent les charges de matériaux et en permettent un mélange plus intime.

On fait usage de chicanes dans les tuyaux d'évacuation d'usines pour permettre à des fumées, à des vapeurs chargées de parcelles solides d'abandonner celles-ci avant de parvenir à l'atmosphère.

On fait parcourir aux liquides que l'on veut réduire en pluie (vins à aérer par exemple), des tuyaux pourvus de chicanes.

On dispose des chicanes sur les échelles à poissons pour briser la violence du débit et permettre aux poissons migrateurs de vaincre les difficultés de la remontée par efforts successifs. Etc.

Chicaneau, un des principaux personnages des *Plaideurs* de Racine, dont le nom indique d'avance le rôle et le caractère. Il est resté le type du plaideur infatigable.

CHICANEAU, nom patronymique d'une célèbre famille de céramistes français. PIERRE Ier, né en 1618, mort en 1678, fut le premier qui réussit à produire, à Saint-Cloud, sa ville natale, une espèce de porcelaine tendre. Sa veuve, remariée avec un certain Fron, continua l'exploitation de ses secrets, avec ses enfants JEAN, PIERRE et GENEVIÈVE. — PIERRE II, directeur de la célèbre fabrique de porcelaine et de faïences de Saint-Cloud, obtint son brevet en 1702 ; sa veuve, Marie, née Moreau, lui succéda dans ses droits jusqu'à sa mort (1743).

CHICANER [*né*] v. intr. User de chicane, en matière de procès : *Avoué habile dans l'art de* CHICANER. || D'une manière générale, User d'arguties, subtiliser : *L'esprit de pédanterie met son plus grand plaisir à* CHICANER *sur les petites choses.* (Nicole.) || Tromper au jeu : *Joueur qui* CHICANE *constamment.*

— *Transitiv.* Intenter sans raison un procès, et *au fig.* Critiquer mal à propos : CHICANER *un auteur.* || Disputer, vouloir enlever par des chicanes : *Jamais contre un renard* CHICANANT *un poulet.* (Boileau.)

— *Fam et fig.* Tourmenter, faire de la peine : *On prétend que vous ne m'aimez point : cela me* CHICANE. (Marivaux.)

— Art milit. *Chicaner le terrain*, Le disputer pied à pied.

— Mar. *Chicaner le vent*, Gouverner trop près du vent et ne pas laisser les voiles porter plein.

— ***Se chicaner***, v. pr. Avec récipr. : *Ils se sont longuement* CHICANÉS.

CHICANERIE [*ri*] n. f. Le fait de chicaner ; Tour de chicane ; Petite, misérable chicane : *Monsieur, je n'entends rien à la* CHICANERIE. (Régnier.)

— SYN. **Chicanerie, chicane.** V. CHICANE.

CHICANEUR, EUSE n. Qui chicane, qui aime à chicaner.

— Adjectiv. : *Humeur* CHICANEUSE. *Dialectique* CHICANEUSE.

CHICANIER [*ni-é*], **ÈRE** n. Qui fait des chicaneries, qui aime la chicane : *Un* CHICANIER. *Une* CHICANIÈRE.

— Adjectiv. : *Esprit* CHICANIER.

CHICARD [*kar*], **E** adj. (rad. *chic*). *Pop.* Qui a du chic, de la tournure, de la distinction.

— N. m. (du nom ou du sobriquet d'un danseur de bal masqué qui eut son heure de célébrité). Déguisé de carnaval dont le costume comporte des bottes, une culotte collante, un casque surmonté d'un énorme plumet, etc. : *Les* CHICARDS *de Gavarni.*

Chicard.

CHICHA n. m. Bot. V. STERCULIE.

CHICHA [*tchi-tcha*] n. f. Boisson fermentée, préparée au Pérou avec des grains de maïs.

CHICHARD [*char*] n. m. *Pop.* Homme très avare.

CHICHE adj. (du lat. *ciccum*, petite quantité). Parcimonieux, très ménager : *Un homme* CHICHE. || Mesquin, en parlant des choses : *Un dîner* CHICHE.

— Fig. : *Être* CHICHE *de ses pas, de compliments. Les candidats ne sont pas* CHICHES *de promesses.*

— Substantiv. : *C'est un* CHICHE.

— PROV. **N'est pas riche qui est chiche,** L'avare n'est jamais riche, puisqu'il n'a jamais assez. || **Il n'est festin que de gens chiches,** Les gens les plus avares, dans les occasions d'éclat, se montrent les plus fastueux. || **Autant dépense chiche que large,** Une épargne mal entendue est une occasion de dépense. || **Ce que chiche épargne, large le dépense,** Les héritiers des avares dissipent le bien qu'ils tiennent d'eux.

— SYN. **Chiche, crasseux, ladre, mesquin.** *Chiche* marque l'excessive parcimonie dans la dépense. *Mesquin*, c'est ce qui est pauvre, petit, ce qui manque d'ampleur. Un *mesquin*, par suite, c'est proprement celui dont la dépense est au-dessous de celle qui serait convenable, celui qui lésine. — V. aussi ATTACHÉ, AVARE. — Un *ladre*, c'est proprement celui qui est avare, au point d'être insensible. Un *crasseux*, c'est celui qui est avare au point de ne prendre aucun soin de sa personne.

— ANTON. **Généreux, large, libéral, prodigue.**

CHICHE ! interj. fam. employée comme défi.

CHICHE adj. m. (du lat. *cicer*, pois chiche). Se dit d'un genre de légumineuses originaires de l'Europe, de l'Asie, et dont une espèce est cultivée dans les jardins potagers. || Se dit aussi de la graine comestible de ces plantes : *Semer, Cultiver des pois* CHICHES.

Pois chiche : *a*, fruit.

— Substantiv. : *Semer des* CHICHES.

— ENCYCL. Bot. Le pois *chiche* (*cicer arietinum*) appartient à un type générique intermédiaire entre les pois et les gesses. C'est une plante annuelle, haute de 0m,50 environ, originaire des bords de la Méditerranée. Comme le pois chiche ne craint pas le froid, sa culture a pu être introduite avec succès dans le nord de la France. On le cultive fréquemment comme fourrage ; sa fane, verte ou sèche, est fort recherchée des bestiaux : elle engraisse bien les animaux, et influe sur la production et la bonne qualité du lait. Dans le Midi, ce sont seulement les fanes sèches que l'on donne aux bestiaux ; la plante y est cultivée surtout pour ses graines. Les pois chiches constituent un excellent aliment, très agréable et très riche en principes nutritifs. On l'appelle aussi *pois cornu*, à cause du bec de sa graine.

CHICHÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 18 kil. de Parthenay ; 1.560 hab.

CHICHE-FACE n. m. Avare au visage sec, jaune, renfrogné : *Celui qui, pour épargner, fait le retenu, on l'estime un* CHICHE-FACE. (Lanoue.) [Vx.] || Espèce de croquemitaine populaire dans le moyen âge. — Pl. *Des* CHICHES-FACES.

CHICHELE ou **CHICHLEY** (Henri), théologien anglais, né à Higham en 1362, mort à Cantorbéry en 1443. Archevêque de Cantorbéry (1414), fondateur du collège de Toutes-les-Ames (*All-Souls*), à l'université d'Oxford.

CHICHEMENT [*man*] adv. D'une manière chiche : *Vivre* CHICHEMENT.

— ANTON. **Généreusement, largement, libéralement.**

CHICHEN-ITZA [*tchi-tchèn'*], localité du Mexique (Yucatan). Ruines mayas remarquables de la capitale des souverains de la famille des Itzas.

CHICHERIE [*ri*] n. f. Caractère des personnes chiches. (On a dit aussi CHICHESSE, et CHICHETÉ.)

CHICHESTER (lat. *Cissæ castrum*), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Sussex), près de la Manche ; 12.400 hab. Laines, tanneries, brasseries. Commerce de blé, farines, bois de construction, malt. Cette ville, le « *Regnum* » des Romains, détruite par le Saxon Ella, rebâtie par son fils Cissa, fut donnée par Guillaume le Conquérant à Roger, duc d'Alençon ; l'évêque de Chelsea y fut transporté en 1070. Eglise du XIIe siècle.

CHICHETÉ n. f. V. CHICHERIE.

CHICHI n. m. Boucles frisées de cheveux postiches. || Petite ruche d'étoffe.

— Pop. *Faire du chichi*, Faire une réclamation bruyante ; et aussi : Essayer d'amadouer par des paroles caressantes, des manières ou des façons doucereuses. || *Faire des chichis*, Faire des manières.

CHICHIKOUÉ n. m. Etendard des tribus mexicaines, composé de verroteries, de sabots d'animaux, de chevelures humaines, le tout surmonté d'une plume d'aigle.

CHICHIMÈQUES, peuple indien, venu du Nord au Mexique vers le milieu du VIIe siècle. Ne reculant ni devant le meurtre, ni devant le pillage, mais fortement organisés, ils s'emparèrent de l'Anahuac quatre siècles plus tard ; ils y trouvèrent les Toltèques, qui leur apprirent à cultiver la terre, à tisser des étoffes et à fondre des métaux. Renonçant alors à leur vie nomade et à leurs cavernes, ils fondèrent des établissements stables.

Supplantés à leur tour par les Tlaxcaltèques, puis par les Aztèques, ils ne jouèrent plus qu'un rôle effacé. Toutefois, au XVIe siècle, ils refusèrent de se soumettre aux Espagnols et se dispersèrent sur les plateaux au nord de Mexico, dans les Etats de San-Luis-Potosi, de Queretaro et de Guanajeto. Ce sont des hommes de taille peu élevée, au teint olivâtre et aux cheveux noirs et raides.

CHICHKOV (Alexandre Séménovitch), littérateur, marin et homme d'Etat russe, né en 1754, mort en 1841. Il fut président de l'Académie de Saint-Pétersbourg (1806), amiral, et ministre de l'instruction publique de 1824 à 1828. Attaché aux traditions classiques, il fut un des fondateurs de la « Société des Amis de la langue russe » (1811). On lui doit notamment un *Traité sur l'ancien et le nouveau style russe* (1802), classique en Russie.

CHICHMAN (ce nom, en turc, signifie *gras*), ancienne famille macédonienne qui joua un rôle important, au moyen âge, dans l'histoire des Slaves balkaniques. — Un *Sismanus imperator* aurait été tsar de Bulgarie de 963 à 969 et père du tsar Samuel. Les Chichmanides, au XIIe s., sont établis à Vidin, où ils s'étaient taillé une principauté indépendante. Un Chichman de Vidin, vers 1295, attaqua la Serbie et fut vaincu par Ouroch II. — Son fils MICHEL, qui épousa la fille d'Ouroch et fut tsar de Bulgarie (1323-1330), périt à Kustendil dans une guerre avec les Serbes, qui soutenaient contre lui le vieil empereur Andronic. Michel (Michel Chichman Ier) laissa le trône à son fils Etienne CHICHMAN II. Celui-ci, sous la tutelle de sa mère, régna de 1330 à 1331. Les intrigues des boyards le forcèrent à s'enfuir, et il serait mort à Naples en 1373. — JEAN-CHICHMAN III, fils d'un neveu de Michel, régna à Tirnovo de 1371 à 1393 ; son Etat fut conquis par les Turcs, et sa sœur Thamar fut envoyée au harem de Mourad Ier. Lui-même aurait été exécuté en 1395.

CHICHOTTER [*cho-té*] v. intr. *Pop.* Etre chiche, Lésiner.

CHICKAHOMINY, rivière des Etats-Unis (Virginie), affluent du fleuve James, qui constitue la défense de Richmond. Par deux fois, au cours de la guerre de Sécession, elle empêcha les armées fédérales de s'attaquer à Richmond.

CHICKAMAUGA, affluent du Tennessee, dont la vallée fut le théâtre d'une bataille sanglante et indécise de la guerre de Sécession (19-20 sept. 1863).

CHICKASAWS, Indiens Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord aujourd'hui retirés dans le « Territoire indien », où ils se livrent à l'agriculture. Ils possèdent des écoles et une constitution écrite.

CHICKERING, nom d'une maison américaine de facteurs de pianos, dont le fondateur, Jonas **Chickering**, né à Boston en 1800, mort en 1853, établit dans cette ville la première fabrique de pianos qu'il y ait eu en Amérique. — Ses trois fils, notamment Charles-François **Chickering**, né à Boston en 1827, ont continué et développé son œuvre. Le premier piano construit en Amérique qui ait paru en Europe, et qui figurait à l'Exposition universelle de Londres en 1851, sortait des ateliers Chickering.

CHICLANA, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Cadix), sur le Lirio ; 13.000 hab. Ch.-lieu de district. Sparteries ; eaux thermales sulfureuses très fréquentées. Victoire des Français sur les Anglo-Espagnols (5 mars 1811).

CHICLAYO, ville du Pérou (départ. de Lambayeque) ; 20.000 hab. Tissus.

CHICLÉ [*tchi*] n. m. (mot espagn.). Latex qui découle du tronc du sapotillier et d'autres arbres de la même famille (sapotacées) : *Le* CHICLÉ *est utilisé dans la prépa-*

ration des pâtes masticatoires (chewing-gums), dont les Américains font grand usage.

CHICOCANDARD [*dar*], **E** adj. (augmentat. de *chicandard* lui-même augmentat. de *chicard* augmentat. de *chic*). *Pop.* Extrêmement chic (au sens caricatural) : *Chapeau chic, chicard, chicandard,* CHICOCANDARD.

CHICON n. m. Nom vulgaire de la laitue romaine.

CHICOPÉE, ville des Etats-Unis (Etat de Connecticut, comté de Hamden), au confluent du *Chicopée* et du Connecticut; 25.500 hab. Filatures de coton, fabriques de lainages, d'instruments agricoles, de briques, d'équipement militaire; fonderie de bronze.

CHICORACÉES [*sé*] n. f. pl. Division de la famille des composées, ayant pour type le genre *chicorée.* (On dit aussi CICHORACÉES.)

— ENCYCL. Toutes les plantes qui composent la tribu des *chicoracées* sécrètent un suc laiteux plus ou moins abondant. Leur inflorescence consiste en des capitules composés exclusivement de fleurs en languette (d'où leur nom de *liguliflores*), jaunes dans la plupart des cas. Ces plantes sont amères et toniques. Un grand nombre d'entre elles sont alimentaires, d'autres sont employées en médecine; presque toutes sont recherchées par les bestiaux. Les genres sont nombreux : *chicorées, laitures, pissenlits, salsifis, scorsonères, laiterons,* etc. V. COMPOSÉES.

CHICORÉE n. f. (ital. *cicorea*). Genre de chicoracées, comprenant plusieurs espèces potagères, que l'on mange en salade : *La barbe-de-capucin est une variété de* CHICORÉE.

— Archit. Genre d'ornement imitant la feuille frisée et découpée de la chicorée.

— Comm. *Poudre de chicorée* ou simplement *Chicorée,* Poudre de racine de chicorée torréfiée. V. la partie *encycl.*

— Conchyl. Nom vulgaire donné à quelques mollusques gastéropodes du genre *murex* dont la coquille ovalaire allongée présente des appendices foliacés.

— Jeux. Au jeu de l'hombre, Hasard qui a lieu quand l'hombre joue avec trois ou quatre atouts.

— Modes. Ruche froncée ou plissée par le milieu, qui se posait naguère en garniture sur les robes d'enfant et les volants de jupons.

— ENCYCL. Bot. Les deux espèces de *chicorée* les plus répandues sont : la *chicorée sauvage* et la *chicorée endive.* La chicorée sauvage peut atteindre 1 m. de hauteur et est utilisée en thérapeutique à la confection d'un siropla-xatif employé surtout pour les enfants. La chicorée sauvage se cultive beaucoup dans les jardins; ses feuilles sont longues et étroites et constituent, quand la plante croît en cave à l'abri de la lumière, la *barbe-de-capucin* ou la *chicorée de Bruxelles* (*endive* ou *witloof*); une autre variété, la *chicorée à grosse racine,* donne la chicorée à café. Ces racines séchées, torréfiées et moulues fournissent une poudre grossière que l'on mélange parfois au café (notamment dans la préparation du café au lait), soit pour son parfum et son goût spéciaux, soit simplement par raison d'économie.

Chicorée.

La *chicorée endive* comprend les *chicorées frisées* et *scarioles* cultivées dans les jardins.

CHICORÉINE n. f. Glucoside des fleurs de chicorée.

CHICOT [*ko*] n. m. (du lat. *ciccum,* zeste, fétu). Partie inférieure de la tige d'un arbre coupé ou rompu, restée attachée au sol et qui sort de terre. || Branche morte. || Petit morceau de bois rompu.

— *Par anal.* Fragment d'une dent cassée ou cariée, qui reste dans la gencive.

— *Pop.* Morceau, débris : *Un* CHICOT *de pain.*

— Blas. Rejeton d'arbre ; bâton noueux, différent de l'écot en ce que celui-ci indique un tronc ou grosse branche dont les menues branches ont été coupées. (Les deux mots sont quelquefois pris l'un pour l'autre.)

D'or au chicot de sinople posé en barre.

— Bot. *Chicot du Canada,* Grand arbre originaire de l'Amérique du Nord, que l'on élève parfois dans nos parcs. (Son bois possède peu d'aubier. Il est susceptible de recevoir un beau poli et se travaille bien. Le cœur est de couleur rosée.)

CHICOT [*ko*] (Antoine D'ANGLERAYS, dit), gentilhomme gascon, bouffon du roi, tué au siège de Rouen en 1592. Il se rendit célèbre à la cour d'Henri III, puis à celle d'Henri IV par ses bons mots, ses bouffonneries et aussi sa bravoure. Pendant le siège de Rouen, Chicot blessa et prit le comte de Chaligny, de la maison de Lorraine. « Tiens, dit-il au roi, sur un ton blessant pour le prisonnier, voilà ce que je te donne. » Le comte, outré d'une telle impertinence, lui asséna sur la tête un coup de pommeau d'épée, dont il mourut peu après. Alexandre Dumas père, dans la *Dame de Monsoreau* et *les Quarante-Cinq,* a fait de Chicot un conseiller dévoué et clairvoyant du roi, et l'a rendu populaire.

CHICOTE [*tchi*] n. f. (mot portug.). Fouet à lanières nouées.

CHICOTER [*tchi, té*] v. tr. (du portug. *chicote,* fouet). Déchiqueter à coups de fouet.

CHICOTER [*té*] v. intr. (de *chicot,* chose de peu d'importance). Chicaner, contester sur des bagatelles.

— Crier, en parlant de la souris.

— ***Se chicoter,*** v. pr. Se disputer.

CHICOTIN n. m. (altérat. de *socotrin,* aloès de Socotora). Suc amer extrait de l'aloès, de la coloquinte : *Amer comme* CHICOTIN.

CHICOUTIMI, ville du Dominion du Canada (Québec), au confluent du *Chicoutimi* et du Saguenay; 11.000 hab., presque tous Français. Ch.-lieu de comté. Evêché. (La population du comté grandit rapidement, par suite de l'essor donné à l'industrie de la pâte de bois à Arvide, Kenogami, etc.)

CHICOYNEAU (François), médecin français, né à Montpellier en 1672, mort en 1752. Il se signala par son dévouement pendant la peste de Marseille (1720). Il devint premier médecin du roi Louis XV, et membre associé de l'Académie des sciences (1732).

CHIDDES, comm. de la Nièvre, arrond. et à 32 kil. de Château-Chinon, dans le Morvan; 1.010 hab.

CHIE-EN-LIT ou **CHIENLIT** [*chi-an-li*] n. m. invar. Celui qui chie au lit. || Celui qui laisse passer par derrière un bout de chemise sale.

— N. m. et f. Masque de carnaval qui court les rues. || Personne accoutrée ridiculement.

— Interjectiv. *A la chie-en-lit !* Cri que l'on pousse pour huer les masques ou les personnes ridiculement accoutrées.

CHIEM (LAC DE), en allem. **Chiemsee,** lac d'origine glaciaire de l'Allemagne du Sud, sur le plateau bavarois, dans la région des Préalpes. Il couvre une superficie de 80 km², est relativement profond (159 m.), et entouré de sapins et de hêtres. Il se déverse dans l'Inn par l'Alz.

CHIEN [*chi-in*], **CHIENNE** (lat. *canis*) n. Genre de mammifères de l'ordre des carnivores, de la famille des canidés : *Le loup est une espèce du genre* CHIEN.

— Adjectiv. : *La gent* CHIENNE.

— *Chien de manchon,* Chien de petite espèce que les femmes portent dans leur manchon.

— Fam. *Chien de cour,* Le pion dans les lycées ; *Chien de caserne* ou *chien du quartier,* L'adjudant ; *Chien du bord,* Le commandant en second, qui reste toujours à bord ; *Chien du commissaire,* Son secrétaire, etc. || Terme d'amitié : *Mon petit* CHIEN. *Mon* CHIEN *vert.* || Personne tracassière, hargneuse. || Personne bassement servile ou Personne maltraitée et réduite à une domesticité honteuse : *Etre le* CHIEN *de la maison.* || Personne avare. — Adjectiv. : *Patron qui est très* CHIEN.

— *Chien courant,* Chien de chasse dressé à prendre la bête à la course. || *Chien allant,* Gros chien qui détourne le gibier. || *Chien couchant* ou *Chien d'arrêt,* Chien qui arrête le gibier, qui tombe en arrêt en sentant le gibier. || *Chien babillard* ou *clabaud,* Celui qui aboie hors de propos. || *Chien secret* ou *furet,* Celui qui pousse la voie sans appeler. || *Chien fou,* Chien qui s'emporte après le gibier. || *Chien étruffé,* Chien boiteux. || *Chien ergoté,* Celui qui a un ongle de surcroît en dedans, à la partie supérieure du pied. || *Chien coiffé,* Celui dont les oreilles rabattues dépassent le nez. || *Chien d'aiguail,* Celui qui ne chasse bien que le matin. || *Chien de haut jour,* Celui qui n'est bon que vers le milieu du jour. || *Chien de haut nez,* Celui qui chasse bien sur la fin du jour. || *Chien de nez fin,* Celui qui chasse bien pendant les chaleurs et dans la poussière. || *Chien de nez dur,* Celui qui reprend difficilement la voie. || *Chien de tête* ou *de bonne affaire,* Chien hardi et vigoureux. || *Titre des chiens,* Relai où on les établit avant de commencer la chasse. || *Rompre les chiens,* Les empêcher de continuer à suivre la voie.

— Fig. *Chien de chasse,* Homme qui épie, espionne pour le compte d'autrui. || *Chien couchant,* Homme obséquieux.

— *Chien de Fo,* Nom que l'on donne, en Chine, au lion bouddhique ou Chimère.

— Rem. *De chien,* précédé d'un substantif, ou *Chien de* suivi d'un substantif, se dit des personnes et des choses, par dépréciation, mépris, etc. : *Un métier* DE CHIEN. *Une* CHIENNE DE *musique. Quelle* CHIENNE DE *mine ! Quel* CHIEN DE *temps !*

— Argot. *Avoir du chien.* Au théâtre, Avoir le feu et les inspirations soudaines des grands artistes. — Dans le langage courant, où cette expression s'applique surtout aux femmes, Avoir dans la tournure, dans les manières, quelque chose de séduisant, de provocant. || *Piquer un chien* (ou *son chien*), Dormir. || *Chien perdu.* En typogr., Article ou alinéa qui sert à remplir une colonne. || *Sacré chien,* Eau-de-vie très forte.

— Ecrit. sainte. *Chien qui retourne à son vomissement,* Personne qui retombe dans son péché.

— Féod. *Chien d'avoine,* Redevance en avoine que les tenanciers payaient au seigneur.

— Franc-maçon. Compagnon, dans le langage des « ouvriers ».

— Ichtyol. *Chien de mer,* Nom vulgaire de plusieurs poissons du genre squale.

— Mar. *Nœud de jambe de chien,* Nœud destiné à raccourcir une manœuvre sans la couper. (Ce nœud se défait très aisément, mais ne peut passer dans une poulie.)

— Mathém. *Courbe du chien.* V. POURSUITE.

— Techn. Fer plat qui fait partie du métier à tisser. || Brosse très rude que les blanchisseurs emploient pour décrasser le linge. || Outil qui tient assujetties sur la sellette les pièces que travaille le tonnelier. || Pièce d'une arme à feu qui portait autrefois le silex, puis qui se rabattait sur la capsule, et qui aujourd'hui frappe sur la broche ou le percuteur. || Pièce d'arrêt servant à empêcher le retour d'une roue dentée. (Syn de CLIQUET.) || Genre de chariot en usage dans certaines mines, pour le transport du minerai jusqu'à l'orifice du puits. || Marteau à grosse bretteloire employé par les tailleurs de pierre.

Chien de fusil.

— LOC. FAM. *A la chien,* A la manière des chiens. (Se dit d'une manière de nager semblable à celle des chiens, ou d'une manière spéciale de se coiffer.) || *Comme un chien,* Beaucoup, extrêmement : *Etre malade* COMME UN CHIEN. || *Nom d'un chien !* Jurement familier.

— LOC. DIV. *Etre maigre comme un chien fou,* Etre extrêmement maigre. || *Vivre comme un chien, Vivre en chien,* Vivre dans le désordre ou la misère. || *Vivre comme chien et chat,* Etre sans cesse en querelle. || *Mourir comme un chien,* Mourir dans l'abandon ou Sans avoir reçu les sacrements de l'Eglise. || *Se regarder en chiens de faïence,* Se regarder l'un l'autre d'un œil fixe et irrité. || *Se coucher en chien de fusil,* Se coucher en repliant les jambes. || *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles,* Le recevoir fort mal. || *Rompre les chiens,* Détourner le cours d'une conversation dangereuse. || *Avoir du crédit quelque part comme un chien à la boucherie,* Ne jouir d'aucun crédit. || *Jeter un os à la gueule d'un chien pour le faire taire,* Acheter le silence d'un homme dont l'indiscrétion pourrait nuire. || *Jeter, Donner sa langue aux chiens* (ou *au chat*), Renoncer à deviner une chose. || *Jeter quelque chose aux chiens,* Prodiguer quelque chose sans discernement. || *Ne pas donner sa part aux chiens,* Tenir beaucoup à sa part ou à ses prétentions sur quelque chose. || *Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses,* Etre très regardant. || *Ecorcher son chien pour en avoir la peau,* Sacrifier une chose de valeur pour une autre qui n'en a aucune. || *Fréquenter le chien et le chat,* Fréquenter indistinctement toute sorte de personnes. || *Promettre* (ou *Garder*) *à quelqu'un un chien de sa chienne,* Déclarer qu'on se vengera de belle façon. || *Ne valoir pas les quatre fers d'un chien,* N'avoir aucune valeur. || *N'être pas bon à jeter aux chiens,* N'avoir aucun mérite. || *Etre comme le chien du jardinier, qui ne mange point de choux et n'en laisse point manger aux autres,* Se dit de celui qui, ne pouvant profiter d'une chose, en interdit la jouissance aux autres. || *Avoir été mordu par un chien enragé,* Etre très ombrageux, très susceptible. || *Ce sont deux chiens après un os,* Se dit de deux personnes qui se disputent le même poste, le même objet. || *Il y a trop de chiens après l'os,* Il y a trop d'intéressés dans cette affaire. || *C'est une charrue à chiens,* C'est une association où l'on ne fait rien d'utile. || *C'est un chien au grand collier,* C'est un homme d'importance, influent. || *C'est un beau chien s'il voulait mordre,* Il n'a pour lui que de fausses apparences. || *C'est un chien qui aboie à la lune,* Il s'attaque inutilement à plus fort que lui. || *C'est le chien de Jean de Nivelle.* (V. ALLUS. HIST.) || *C'est saint Roch et son chien,* Se dit en parlant de deux personnes qui ne se quittent jamais, l'image de saint Roch étant généralement accompagnée de celle d'un chien. || *Leurs chiens ne chassent pas ensemble,* Ils ne peuvent s'entendre. || *Entrez, nos chiens sont liés,* Vous pouvez entrer sans aucun risque. || *Il a été à Saint-Malo, les chiens lui ont mangé les os,* Se dit d'une personne très maigre. || *Un chien regarde bien un évêque,* Se dit à une personne qui s'offense de ce qu'on la regarde. || *Entre chien et loup,* A la tombée du jour, au moment où il devient facile de prendre un loup pour un chien. — Substantiv. : Crépuscule, tombée du jour, demi-obscurité : *Craindre l'*ENTRE CHIEN ET LOUP.

— PROV. **Le chien en vie vaut mieux que le lion mort,** La mort fait perdre toute valeur à la personne qu'elle frappe. || **Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée,** Les gens querelleurs attrapent toujours quelque blessure. || **Bon chien chasse de race,** Les enfants héritent d'ordinaire des qualités et des défauts des parents. || **Chien qui aboie ne mord pas,** Les gens qui crient le plus ne sont pas les plus à craindre. || **Un bon chien n'aboie pas à faux,** Un homme habile n'a recours qu'à propos à des expédients dangereux. || **L'hôpital n'est pas fait pour les chiens,** Il ne faut pas hésiter à réclamer l'usage d'une chose destinée au public. || **Il n'est chasse que de vieux chiens,** Rien ne vaut l'expérience des vieillards pour conduire une affaire. || **On ne peut empêcher le chien d'aboyer ni le menteur de mentir,** On ne peut amener personne à sortir de son naturel. || **Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage** (ou **la gale**), Quand on en veut à quelqu'un, on le déprécie, on l'accuse faussement. || **Pendant que le chien pisse le lièvre s'en va,** La moindre hésitation fait perdre l'occasion. || **Autant vaut être mordu d'un chien que d'une chienne,** Entre deux choses également à craindre, inutile de choisir, etc.

— ALLUS. HIST. ET LITTÉR. **Couper la queue du chien d'Alcibiade.** V. QUEUE. **Il est comme le** (ou **C'est le**) **chien de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle,** Se dit d'une personne qui se dérobe quand on la réclame, par allusion à la conduite de Jean de Nivelle, qui, sommé par son père Jean II de Montmorency de venir servir Louis XI contre le duc de Bourgogne, ne tint nul compte des sommations paternelles, bien qu'elles eussent été réitérées à son de trompe. Son frère ayant imité son exemple, leur père les déshérita en les traitant de *chiens.* || **Le chien qui lâche sa proie pour l'ombre.** V. OMBRE.

— ENCYCL. Zool. Il n'est question, ici, que du *chien* domestique (*canis familiaris*) et des races sauvages qui s'en rapprochent. Le chien a été domestiqué de tout temps ; ses débris se trouvent avec ceux de l'homme dans les formations quaternaires.

Depuis ces temps reculés, le nombre des races de chiens a considérablement augmenté. Nous considérons ces nombreuses races comme dérivant de quatre souches au moins : le chien des tourbières et le chien-loup, qui seraient européens ; le lévrier, originaire du nord-est de l'Afrique, et le molosse, originaire d'Asie où il existe encore sous le nom de dogue du Tibet, et que possédaient déjà les Assyriens. Si l'on cherche à faire un classement méthodique de nos diverses races de chiens, on reconnaît qu'on peut les ranger dans quatre grands groupes qui, précisément, se rapportent aux quatre souches que nous signalons :

1° Les *lupoïdes,* ayant plus ou moins l'aspect du loup par le museau un peu pointu, les oreilles droites et un pelage fourré (chien des Esquimaux, chiens de berger, chow-chow chinois, chien poméranien, schipperke, dingo, terriers, etc.) ;

2° Les *braccoïdes,* comprenant les chiens de chasse, caractérisés par un museau carré à babines plus ou moins pendantes et à oreilles tombantes (pointers, braques, épagneuls, setters, chien de Malte, king-charles, barbets, griffons, grands chiens courants, briquets, chiens comtois, bassets d'Artois et vendéens, beagle, etc.) ;

3° Les *molossoïdes,* chiens de forte taille à membres gros, à grosse tête ronde ou carrée, à museau court, avec de fortes mâchoires et des oreilles petites et tombantes (dogue du Tibet, chien du Saint-Bernard, chien des Pyrénées, chien de Terre-Neuve, dogue de Bordeaux, grand danois, bouledogue, carlin) ;

4° Les *graioïdes,* à tête étroite, allongée, à corps et à membres grêles (lévriers, barzoï, sloughi, wippet, etc.).

Carnassier de sa nature, le chien domestique devient omnivore par éducation, sans toutefois se contenter d'un régime végétal. La femelle a dix mamelles, et chacune de ses portées est de six à dix petits ; elle porte de soixante-trois à soixante-cinq jours. — L'intelligence, la mémoire

CHIENS : 1. Cabéru; 2. Dingo; 3. Des Esquimaux; 4. Lévrier Deerhound; 5. Lévrier kurde; 6. Lévrier grec; 7. Grand danois; 8. Dogue de Bordeaux; 9. Mastiff; 10. Bouledogue; 11. Carlin; 12. Saint-Bernard; 13. Terre-Neuve; 14. Caniche à poils cordés; 15. Caniche ordinaire; 16. Japonais; 17. Bichon de Malte; 18. King-Charles; 19. Braque Saint-Germain; 20. Braque allemand; 21. Pointer; 22. Griffon boulet; 23. Barbet; 24. Grand artois; 25. Briquet; 26. Gascon; 27. Normand; 28. Griffon vendéen; 29. Beagle; 30. Fox-hound; 31. Saint-Hubert; 32. Epagneul de Pont-Audemer; 33. Cocker; 34. Epagneul d'eau; 35. Retriever; 36. Setter Laverack; 37. Fox-terrier; 38. Basset à jambes torses; 39. Basset allemand; 40. Skye-terrier; 41. Dandie-Dinmont; 42. De berger (Brie); 43. De berger (Beauce); 44. Terrier anglais à poils longs; 45. Bull-terrier; 46. Terrier anglais à poil dur; 47. Loulou; 48. Colley.

et la fidélité du chien en ont fait de tout temps l'associé de l'homme, à la chasse comme à la guerre.

On divise les chiens en plusieurs catégories : *chiens de berger* (races françaises de Beauce et de Brie, berger des Pyrénées, Gronendael et Malinois, colley, berger d'Alsace, etc.) dont certaines variétés sont utilisées comme chiens de police, de guerre, sanitaires, etc. (V. BERGER) ; *chiens de garde* (dogues, danois, mastiff, terre-neuve, saint-bernard) ; *chiens de trait ; chiens de luxe* (king-charles, caniche, loulou, carlin, pékinois, griffon, etc.), et *chiens de chasse*.

— Chass. Les chiens de chasse comprennent : les *chiens d'arrêt* ou *chiens couchants* ou *de plaine*, et les *chiens courants*. Les espèces les plus estimées de la première catégorie sont : le *braque*, l'*épagneul*, le *griffon*, et les chiens de création anglaise : *pointer, setter Gordon*, etc. L'éducation du chien d'arrêt diffère de celle du chien courant. On lui apprend à quêter, à suivre la voie, soit à terre soit dans l'eau, à rapporter toute pièce abattue, et à tenir un arrêt ferme. Les chiens courants, qui poursuivent le gibier à la course pour le forcer, comprennent trois espèces principales : tout d'abord le *chien d'ordre*, dont le type est le *chien normand*, d'où dérivent les *limiers*, les *bâtards ;* viennent en second lieu les *lévriers*, les *bassets à jambes droites* ou *torses*. A côté se classent les *chiens corniaux*, les *briquets*, les *mâtins*, les *dogues*, les *bouledogues*, les *beagles*, et différentes autres races bâtardes.

— Archéol. Les Egyptiens ont domestiqué des lévriers, des bassets, des dogues, des roquets de race mêlée, et l'on a retrouvé dans les cimetières de chiens sacrés les squelettes ou les momies de toutes ces variétés. Anubis, dieu de Kasa, la Cynopolis des Grecs, était représenté avec une tête de chien.

— Antiq. grecq. Le chien est domestiqué dès la plus haute histoire grecque, et dès Homère il apparaît comme le compagnon et le défenseur de l'homme. Protecteur des troupeaux, il est aussi placé à la porte des maisons ; plus tard, il veille même sur les édifices publics. Les individus de forte taille furent parfois employés à la guerre. Mais surtout à la chasse l'on avait recours à ce quadrupède. il avait accès très généralement dans les intérieurs ; les les scènes de repas montrent les chiens attachés aux lits des convives. Les femmes, particulièrement, tenaient à avoir toujours avec elles le caniche favori. Il y eut des animaux de race achetés très cher, comme celui d'Alcibiade. Quant à la fidélité, les anecdotes abondent : rappelons seulement l'Argus d'Ulysse et les cinq chiens du berger Daphnis.

— Antiq. rom. Les principales races de chiens propres à l'Italie étaient l'*ombrienne*, propre à la chasse et à la garde du bétail, renommée pour la finesse de l'odorat ; afin de lui donner plus d'ardeur on la croisait avec les chiens gaulois ; la *salentine*, peut être d'origine crétoise, tenant pour la forme du danois et de l'épagneul, propre surtout à la garde des troupeaux ; la *sicilienne*, grande, élancée, aux oreilles droites, la queue longue et fournie. La Sicile fournissait aussi de petits chiens de luxe, peut-être des carlins. On en importait à Rome de l'étranger. Au temps d'Auguste on tirait de la Chine des chiens de chasse courageux et intraitables. Varron recommande pour les troupeaux les laconiens et les épirotes. Les anciens Romains considéraient la chair d'un chien de lait comme un aliment si pur, qu'on s'en servait comme victime dans les sacrifices expiatoires. On immolait un jeune chien à Genita Mana ; on servait de la chair de jeune chien dans les repas faits en l'honneur des dieux, dans les repas d'inauguration des pontifes. Chaque année, on crucifiait vifs, sur une fourche de sureau, entre le temple de la Jeunesse et celui de Summanus, des chiens, en souvenir de leur négligence lors de l'escalade du Capitole par les Gaulois, qui fut dénoncée par les oies. La médecine regardait le sang de chien comme souverain contre le poison des flèches. Comme les Barbares et les Grecs, les Romains avaient des chiens de guerre pour le combat, pour la garde des passages et aussi la chasse aux esclaves fugitifs. Ils connaissaient aussi les chiens savants. On attachait un certain prix aux chiens de race pure, on établissait avec soin leur généalogie et on allait même jusqu'à fêter l'anniversaire de leur naissance. On faisait combattre à l'amphithéâtre des chiens et des bêtes féroces.

— Art milit. A la guerre, les *chiens* peuvent être utilisés à différents services, notamment aux avant-postes pour éventer l'ennemi, en patrouille ou pour les liaisons entre petits postes. Ils sont encore susceptibles d'être employés pour traîner des mitrailleuses, porter des munitions sur la ligne de feu d'infanterie, aider à la recherche des blessés.

— Art vétér. La vie des *chiens* est ordinairement bornée à quatorze ou quinze ans. Ils sont sujets à un assez grand nombre de maladies. Parmi elles, il en est une surtout qui les frappe presque tous. Cette affection, qui attaque aussi les chats, est désignée vulgairement sous les noms, d'ailleurs assez impropres, de *maladie des chiens, maladie du jeune âge*. Ses caractères sont multiples ; néanmoins, elle consiste le plus souvent dans une altération des voies respiratoires, du système nerveux, de l'appareil digestif, de la peau, de la muqueuse oculaire.

Les recherches bactériologiques faites depuis plusieurs années n'ont pu, jusqu'à présent, isoler un agent microbien spécifique.

— Dr. publ. Les maires doivent empêcher la divagation des *chiens ;* ils peuvent ordonner que ces animaux seront tenus en laisse ou muselés. Ils prescrivent que les chiens errants ou trouvés sur la voie publique ou dans les champs, sans un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un certain délai. Les propriétaires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou de faire saisir les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les bois, les vignes ou les récoltes. Les chiens saisis sont conduits au lieu de dépôt. S'ils n'ont pas été réclamés dans les délais fixés et si les dommages et autres frais n'ont pas été payés, ils peuvent être abattus sur l'ordre du maire. (L. 21 juin 1898).

Le propriétaire d'un chien ou la personne à laquelle est confié le soin ou la conduite de l'animal encourt une amende et une peine de prison si elle exerce publiquement et abusivement de mauvais traitements envers lui. (L. 2 juill. 1850.)

Le chien enragé ou suspect de rage doit être immédiatement abattu ; son propriétaire est responsable de l'abatage.

Le propriétaire d'un chien, qui l'excite ou néglige de le retenir lorsqu'il attaque ou poursuit les passants — et alors même qu'il n'en résulte aucun dommage — commet une contravention punie d'amende, et, en cas de récidive, de prison.

— Fin. *Taxe sur les chiens,* Taxe municipale créée par la loi du 2 mai 1855, variable suivant la population de la commune et la catégorie à laquelle appartient le chien (d'agrément, de chasse, de garde, et autres chiens). La taxe est due pour l'année entière, pour les chiens possédés au 1er janvier, à l'exception de ceux qui sont encore nourris par la mère. Le contribuable doit faire sa déclaration, contre récépissé, à la mairie de la commune qu'il habite au 1er janvier. Il n'est pas nécessaire de la renouveler annuellement, sauf en cas de changement de résidence ou de modification dans le nombre ou la destination des chiens. Sont passibles d'une taxe triple ou double les possesseurs qui ne font pas de déclaration, ou en font d'inexactes.

— Iconogr. Les Grecs et les Romains furent très habiles dans la représentation des *chiens,* dont on voit des statues au musée du Vatican. Le chien a été donné pour attribut à Tobie et à plusieurs saints. Le Titien, Véronèse, le Tintoret, le Bassan, Pisannello placèrent des chiens dans leurs compositions. Snyders a peint : les *Chiens dans un garde-manger* (Louvre) ; des *Combats d'ours et de chiens* (Berlin et Dresde) ; un *Dogue blessé* (Rennes) ; un *Chien écrasé sous les décombres* (Angers) ; *Un chien et un chat aux prises dans une cuisine* (Grenoble) ; etc. Paul de Vos et Jean Fyt égalèrent Snyders pour la vérité des attitudes.

Dans l'école française, Desportes fut le *portraitiste* officiel des meutes de Louis XIV et de Louis XV ; il eut Oudry pour successeur. Frémiet, Mène, Gardet (*Chien danois*), ont reproduit la gent canine en d'excellentes sculptures. Le peintre belge Joseph Stevens a souvent placé des chiens dans des scènes d'une observation humoristique : par ex. *Scène du marché aux Chiens, à Paris.* (V. planches *Beaux-Arts XXXI* et *XXXII.*)

Constellation du Grand Chien.

Chien de Montargis (le). V. AUBRY DE MONTDIDIER.

Chien (GROTTE DU), grotte située près de Pouzzoles, sur le bord du lac d'Agnano, et dans laquelle se produit un dégagement de gaz carbonique qui se répartit sur le sol en une couche qui atteint de 0m,20 à 0m,60 (le sol étant incliné), et dans laquelle ne peuvent pénétrer, sous peine d'asphyxie, les animaux de moyenne taille, comme les chiens.

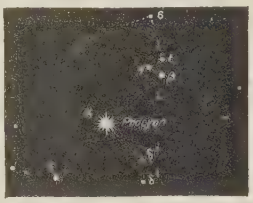

Constellation du Petit Chien.

CHIEN (GRAND), constellation de l'hémisphère austral, au-dessous et à gauche d'Orion, au bord de la voie lactée ; son étoile *α* ou *Sirius* est la plus brillante du ciel. Cette constellation est dessinée par de nombreuses étoiles d'un bel éclat ; on y compte plusieurs étoiles doubles, entre autres le système si intéressant de Sirius (v. ce mot), ainsi que quelques amas stellaires remarquables.

CHIEN (PETIT), constellation boréale située près de l'équateur, au-dessous des Gémeaux. Sa principale étoile est *Procyon*, de 1re grandeur ; *β* est de 3e grandeur ; les autres sont peu brillantes.

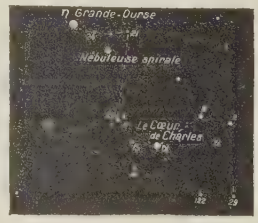

Constellation des Chiens de chasse.

Chiens de chasse ou **Lévriers,** constellation boréale située au-dessous de la Grande Ourse. Elle se compose de quelques étoiles peu brillantes dont la principale, *α*, de grandeur 2,9, est une belle étoile double, ses composantes étant jaune d'or et lilas. Dans cette région du ciel se trouve une des plus merveilleuses nébuleuses en spirale (V. NÉBULEUSE).

CHIÉNAGE n. m. Droit seigneurial obligeant les vassaux à nourrir un certain nombre de chiens de chasse pour le suzerain.

Chien-assis.

CHIEN-ASSIS [*chi-in-a-si*] n. m. Petite lucarne destinée à donner de l'air à un comble. — Pl. *Des* CHIENS-ASSIS.

Chien-Caillou, titre et personnage d'une nouvelle de Champfleury (1847). C'est l'histoire d'un jeune graveur et d'un lapin,... qui s'aiment tendrement. Un jour, une fillette survient entre eux, et avec elle la trahison, le désespoir. Chien-Caillou (dont le véritable nom est Rodolphe Bresdin), dans sa douleur tue le lapin. Cette nouvelle fut une des manifestations de l'école réaliste.

CHIEN-CHIEN [*chi-in-chi-in*] n. m. *Fam.* Mot d'amitié : *Mon* CHIEN-CHIEN.

CHIENDENT [*chi-in-dan*] n. m. (de *chien* et *dent* à cause de l'habitude qu'ont les chiens de se purger avec cette plante). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de graminée très commune, le *triticum repens.* || Nom vulgaire de plusieurs plantes appartenant à des genres divers : *Chiendent à bossette,* Dactyle pelotonné. || *Chiendent aquatique,* Fétuque flottante. || *Chiendent marin,* Roseau des sables, varech, zostère. || *Chiendent musqué* ou *Chiendent odorant,* Vétiver. || *Chiendent pied-de-poule,* Cynodon dactylon. || *Chiendent queue-de-rat* (ou *de-renard*), Vulpin des champs. || *Chiendent ruban,* Roseau à quenouilles, phalaride. || *Chiendent à balais,* Andropogon ischème.

— *Pop.* Difficulté, embarras, nœud d'une affaire (Se dit à cause de la peine que l'on éprouve à extirper le chiendent) : *Gagner de l'argent, voilà le* CHIENDENT !

Chiendent : *a*, épillet.

— Minér. *Chiendent fossile,* Nom vulgaire de l'asbeste flexible.

— ENCYCL. Bot. On confond sous le nom de *chiendent* plusieurs graminées ; deux, entre autres : le *chiendent ordinaire* ou froment rampant (*triticum repens*), et le *chiendent pied-de-poule* (*cynodon dactylon*), bien qu'appartenant à des genres très éloignés, se ressemblent par leurs propriétés. Leur végétation rapide les rend très envahissantes ; de plus, comme elles sont vivaces, le moindre tronçon de rhizome suffit pour les propager. Les labours multipliés favorisent l'invasion du chiendent si l'on n'a pas soin d'enlever tous les débris. Cette plante, qui est la *mauvaise herbe* par excellence, n'est cependant pas sans utilité : brûlée, elle sert à fumer les terres ; son rhizome cassant, dur et noueux sert, après fermentation, à préparer une sorte de bière ; sa richesse en sels de potasse le fait employer en décoction comme tisane rafraîchissante et diurétique. On utilise en brosserie les rhizomes souples et solides du chiendent à balais (*andropogon ischœmum*), qui croît en France, mais qui abonde surtout dans les terrains sablonneux des bords de l'Adriatique, entre Ancône et Venise.

CHIEN-LOUP [*chi-in-lou*] n. m. Une des souches européennes des races de chiens. (On désigne communément sous le nom de chien-loup des chiens de berger étrangers, principalement des chiens de berger allemands, alsaciens, belges.) || Pl. *Des* CHIENS-LOUPS.

CHIENNAILLE [*chi-è-nay'*] n. f. *Fam.* Tas de chiens.

CHIENNÉE [*chi-è-né*] n. f. Portée d'une chienne.
— Bot. Un des noms vulgaires du colchique.

CHIENNER [*chi-è-né*] v. intr. (de *chien*). Mettre bas, en parlant d'une chienne. || *Fam.* Regarder à la moindre dépense.

CHIENNERIE [*chi-è-ne-rî*] n. f. Caractère de chien. || *Fam.* Vilenie, ladrerie, dureté. || Acte d'une extrême impudeur.

CHIENNET [*chi-è-né*] n. m. Petit chien. (Vx.)

CHIER [*chi-é*] v. intr. (lat. *cacare.* — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.) Evacuer les gros excréments. (Mot très grossier.)
— *Transitiv.* : CHIER *du musc.*

CHIERI [*ki-é*], ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin) ; 13.700 hab. Vins. Filatures de coton. Eglise Santa-Maria della-Scala, de style français (XIVe-XVe s.). Cette ville, que la tradition fait remonter au VIe siècle (*Carrea*), devint le fief de la maison des Balbes Berton, ducs de Crillon ; florissante au moyen âge sous le nom italien de *Cairo* ou français de *Quiers*, elle se donna en 1347 à la Savoie.

CHIERIE [*chî-rî*] n. f. Ennui, chose fâcheuse. (Bas et trivial.)

CHIERS [*chi-èr'*] (la), affluent droit de la Meuse, né dans le grand-duché de Luxembourg, qui arrose les départ. français de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Ardennes, et passe à Longwy, à Montmédy et à Carignan. Elle finit en amont de Sedan, après un cours de 142 kil.

CHIESA [*ki*] (Pietro), peintre de la Suisse italienne, né à Sagno, près de Mendrisio, en 1878. Elève de l'académie de Milan, il a peint des paysages poétiques, ornés de figures. Le musée de Genève conserve son tableau *Liete,* et le musée Rath son triptyque *Fête de village.* Il s'est fait connaître aussi comme peintre des enfants et comme illustrateur par ses compositions pour la *Divine Comédie* de Dante, et pour les œuvres de son frère le poète Francesco Chiesa (*la Cattedrale, la Citta*).

CHIESE [*kié-zé*], rivière de l'Italie continentale, affluent gauche de l'Oglio. Ce torrent de régime alpestre naît dans le massif de l'Adamello, forme le val Bona, traverse le lac d'Idro où il se purifie, forme le val Sabia, et se jette dans l'Oglio après 150 kil. de cours.

CHIETI [*ki-é*], ville d'Italie, ch.-lieu de prov. (Abruzzes) et de district ; 29.500 hab. Archevêché, Cour d'appel. Fabriques de drap, de soieries et de verreries. Cette très vieille cité d'origine grecque (*Teate*), devint la capitale des Marrucins et fut prise par Rome en 305 av. J.-C. Ruinée par Pépin le Bref qui s'en empara sur les Lombards, elle fut relevée par les Normands. Un de ses évêques, J.-P. Caraffa (plus tard pape Paul IV) fonda l'ordre des Clercs réguliers en 1524, appelés religieux *théatins,* du nom latin de la ville. Patrie de l'orateur Pollion et du peintre Solaro. — La province, sur le bord de l'Adriatique, est fertile : on y cultive le blé, l'olivier et la vigne ; 385.300 hab., soit 130 au km².

CHIEUR, EUSE adj. Personne qui chie, et souvent.
— Fig. *Chieur d'encre,* Ecrivain ou bureaucrate. (Grossier.)

CHIÈVRES (en lat. **Cervia**), ville et ch.-lieu de cant. de Belgique (Hainaut), arrond. admin. d'Ath, sur le Hunel, qui conflue peu en aval avec la Dendre ; 3.400 hab. Carrières de grès et de pierre à chaux. Agriculture ; brasseries, briqueteries. Commerce de chevaux, de grains, de beurre. Eglise de 1543 (mausolées).

CHIÈVRES (Guillaume de CROY, seigneur DE), né en 1458, mort à Worms en 1521. Il fit les campagnes d'Italie avec Charles VIII et Louis XII. S'étant attaché à la personne de l'archiduc Philippe le Beau, il devint gouverneur de son fils, qui fut plus tard Charles-Quint. A son avènement, celui-ci le nomma premier ministre. La cupidité du seigneur de Chièvres, aussi bien que sa naissance étrangère et son nationalisme bourguignon indisposèrent contre lui les Espagnols et firent éclater la révolte des *Comuneros*, que Charles-Quint réprima. Chièvres suivit en Allemagne Charles-Quint, qui allait se faire couronner empereur.

CHIFFA (LA), comm. d'Algérie, arrond. et à 58 kil. d'Alger, sur la *Chiffa*, au pied des monts de Mouzaïa, dans la plaine de la Mitidja ; 2.840 hab. Orangeries.

CHIFFARDE n. f. Argot. Pipe. (Peu us.)

CHIFFE n. f. (orig. douteuse). Vieux morceaux de linge ou étoffe employés à la fabrication du papier. (On dit plus ordinairement CHIFFON.) || Mauvaise étoffe.

— Pop. *Etre mou comme une chiffe*, Etre complètement dépourvu d'énergie.

— Argot. Métier de chiffonnier. || Langue.

— Pêch. Nom commun du hotu (*chondrostome nasc*) en quelques régions.

CHIFFERTON n. m. (de *chiffe*). Argot. Chiffonnier. (On dit aussi CHIFFRETON ou CHIFFORTON.)

CHIFFLART (Nicolas-François), peintre et graveur français, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) en 1825, mort à Paris en 1901. Elève de Léon Coignet, il remporta le prix de Rome en 1851. On lui doit : *David vainqueur*, acheté par le musée de sa ville natale ; *Ville conquise ; Roméo et Juliette* (Calais). Comme graveur, il a exposé *la Surprise* et *Persée ayant coupé la tête de Méduse*, eaux-fortes, et de remarquables illustrations des *Travailleurs de la mer*.

CHIFFLE n. m. Nom rural du sifflet en bois.

CHIFFLER [*flé*] v. intr. Souffler dans un chiffle.

CHIFFLET (Jean-Jacques), médecin né à Besançon en 1588, mort en 1660. Il fut médecin de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante de la Bourgogne et des Pays-Bas, et du roi d'Espagne Philippe IV.

CHIFFON n. m. (de *chiffe*). Lambeau de vieux linge ou d'une étoffe quelconque.

— *Par extens.* Tout ajustement de femme ne servant qu'à la parure : *Se ruiner en* CHIFFONS.

— *Par anal.* Petit morceau de papier : *Excusez le* CHIFFON *sur lequel je vous écris.* (P.-L. Courier.) || Papier sans valeur : *Ce n'est qu'un* CHIFFON *de papier.* || *Pop.* CHIFFON *de pain*, Petit morceau de pain.

— *Fam.* Terme d'amitié : *Viens ici mon petit* CHIFFON. || Mot injurieux : *Oh ! le sale* CHIFFON. || *Causer chiffons*, Dire des choses insignifiantes, ou Parler toilette.

— Argot. *Chiffon rouge*, Langue. || *Balancer le chiffon rouge*, Parler.

— ALLUS. HIST. **Chiffon de papier.** Le 3 août 1914, l'Angleterre somma le gouvernement allemand de respecter la neutralité belge, qu'il avait garantie de sa signature. Le chancelier de Bethmann-Hollweg, protestant auprès de l'ambassadeur d'Angleterre, sir Edward Goschen, contre cette sommation, déplora que la Grande-Bretagne pût songer à faire la guerre à une nation à elle apparentée, juste « pour un *chiffon de papier !* » (*a scrap of paper* : car l'entretien avait lieu en anglais.)

— Hort. *Rameau chiffon.* V. CHIFFONNE.

— Techn. *Tissu chiffon*, Tissu sans apprêt. || *Chiffons en garenne*, Ceux qui arrivent en fabrique sans être triés, les diverses qualités étant mêlées.

— EXCYCL. Techn. Les *chiffons de toile* et *de coton* entrent dans la préparation de la pâte à papier.

Les *chiffons de laine*, employés jadis comme engrais, sont effilochés et servent à fabriquer des tissus feutrés, dont on fait des gants ou des étoffes grossières.

CHIFFONNABLE [*fo-nabl'*] adj. Qui peut être chiffonné, froissé : *Papier* CHIFFONNABLE.

CHIFFONNADE [*fo-nad'*] n. f. Sorte de potage aux légumes, fait de laitues, oseille, cerfeuil et ciboules, qu'on passe au beurre frais, et sur lequel on verse du bouillon.

CHIFFONNAGE [*fo-naj'*] n. m. Action de chiffonner. || Etat des étoffes chiffonnées.

— *Fig.* Légère contrariété.

— Argot. S'est dit pour Métier de chiffonnier.

CHIFFONNE [*fonn'*] n. f. Branche grêle surchargée de bourgeons à fruits.

— Adjectiv. : *Branche* CHIFFONNE.

CHIFFONNER [*fo-né*] v. tr. Froisser comme un chiffon : CHIFFONNER *du papier.* CHIFFONNER *sa toilette dans la foule.* || Fam. *Chiffonner une femme*, Déranger sa toilette en la lutinant.

— *Fam.* Agencer des chiffons, des détails d'ajustements : *Femme habile à* CHIFFONNER *un chapeau.*

— *Fig et fam.* Préoccuper, tracasser : *Cette affaire me* CHIFFONNE.

— *Intransitiv.* Ramasser des chiffons dans les rues : *De pauvres gens qui* CHIFFONNENT *toute la nuit.* || S'occuper d'ajustements de toilette : *Les dames aiment à* CHIFFONNER.

— ***Chiffonné, e,*** part. passé du verbe *Chiffonner. Fam.* Se dit d'un visage dont les traits sont plus attrayants que réguliers : *Une mine* CHIFFONNÉE.

— ***Se chiffonner,*** v. pr. Au sens passif : *Les robes* SE CHIFFONNENT *facilement.*

CHIFFONNERIE [*rî*] n. f. Corps des chiffonniers. || Leur métier. || Leurs marchandises. || Petites occupations de dames. || Petites affaires de toilette.

— *Fig.* Petit tracas : *Des* CHIFFONNERIES *de ménage.*

CHIFFONNIER [*fo-ni-é*] **ÈRE** n. Qui ramasse des chiffons ou autres objets abandonnés dans les rues, ou qui achète des chiffons pour les revendre.

— Adjectiv. : *L'industrie* CHIFFONNIÈRE.

— *Fam.* Celui à qui tout est bon, qui ramasse sans choix tout ce qu'il rencontre. || Qui recueille de tous côtés les nouvelles, et les débite sans discernement. || Personne tracassière. || *Chiffonnier du Parnasse*, Poète qui pille ses vers dans les œuvres d'autrui.

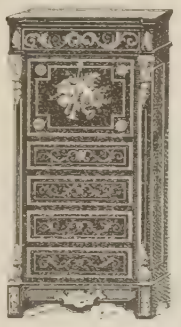
Chiffonnier (Louis XVI).

— Ameubl. *Chiffonnier, chiffonnière*, Petit meuble à tiroirs dans lequel les femmes renferment leurs chiffons et les menus ouvrages.

— Méd. *Maladie des chiffonniers*, Infection attribuée au vibrion septique ayant pénétré par les voies respiratoires. (On l'a observée chez les gens qui manipulent les chiffons et les ordures ; ses symptômes, assez mal définis, se rapprochent de ceux des toxi-infections.)

— Techn. Ouvrière qui est chargée du triage des chiffons, dans les fabriques de papier.

— EXCYCL. Ameubl. L'apparition du *chiffonnier* et de la *chiffonnière* a eu lieu à peu près à la même époque, vers 1750. La chiffonnière et le chiffonnier sont l'un et l'autre des meubles à tiroirs superposés, nombreux et peu vastes, dans lesquels on range des papiers, des bijoux, des chiffons ; mais le chiffonnier est généralement haut de $1^m,40$ à $1^m,60$ et ressemble assez à un secrétaire, tandis que la chiffonnière, de proportions plus menues, rappellerait plutôt une petite commode, voire un petit bureau. On admire, au Mobilier national, comme un des plus beaux échantillons de meubles du XVIIIe siècle, un chiffonnier en marqueterie de bois de rose et de citronnier, portant la marque de J.-F. Œben.

CHIFFRABLE adj. Qui peut être calculé, chiffré.

CHIFFRAGE n. m. Art ou action d'écrire en chiffres : *Le* CHIFFRAGE *d'une dépêche exige un temps assez long.* (On dit aussi CHIFFREMENT.)

— Comm. Action d'évaluer des marchandises, d'estimer le montant des affaires d'une maison de commerce.

— Mus. Ensemble de caractères numériques que l'on place au-dessus des notes de la basse pour indiquer les accords qu'elle comporte. V. la partie *encycl.*

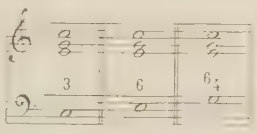

— EXCYCL. Mus. Autrefois, les accords n'étant pas écrits entièrement sur la portée, on les indiquait par des chiffres au-dessus de la note fondamentale et que les accompagnateurs devaient réaliser. On ne conserve actuellement les chiffres que pour les traités théoriques.

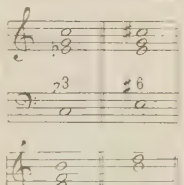

Le chiffre désignant l'accord est celui qui correspond aux intervalles qui entrent dans cet accord. Par exemple, l'accord de tierce se chiffre par 3 ; celui de quinte, par 5 ; etc. Quand le *chiffrage* est complet, il indique tous les intervalles consécutifs de l'accord. Dans le cas contraire, il sous-entend des intervalles complémentaires. (V. les exemples ci-contre.)

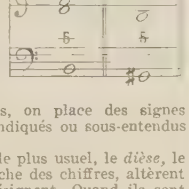

Signes. Soit à gauche, soit au-dessus ou au-dessous des chiffres, on place des signes qui altèrent certains intervalles indiqués ou sous-entendus par ces chiffres.

D'après le système de notation le plus usuel, le *dièse*, le *bémol*, le *bécarre*, placés à la gauche des chiffres, altèrent les intervalles que ces chiffres désignent. Quand ils sont seuls, ou placés sous le chiffre, ils affectent la tierce fondamentale de l'accord. Quand ils sont au-dessus du chiffre, ils affectent l'intervalle sous-entendu au-dessus de ce chiffre.

La *croix* (+) est un signe d'augmentation. Placée devant un chiffre, elle indique que la note qui correspond à ce chiffre est une note sensible ou un intervalle augmenté. Placée sous le 7, elle sous-entend une tierce majeure et une septième mineure. Placée au-dessus du 2, elle désigne la quarte, et au-dessus de 4/3 elle désigne la sixte.

La *barre oblique*, traversant un chiffre (5) est un signe de diminution, qui indique un intervalle diminué.

CHIFFRE n. m. (anciennem. *cifre ;* de l'arabe *sifr*, zéro). Signe servant à représenter les nombres : CHIFFRES *romains, arabes.* || Calcul, art de chiffrer : *Connaître le* CHIFFRE. (VX.)

— *Par extens.* Total d'une somme : *Le* CHIFFRE *des dépenses.* || Numéro : *Mettre le* CHIFFRE *au haut d'une page.*

— Entrelacement de deux ou de plusieurs lettres initiales des noms d'une ou de deux personnes. || Poinçon, signature abrégée d'un artiste.

— Fam. *C'est un zéro en chiffre*, C'est un homme sans valeur.

— Admin. Caractères de convention ou Conventions de langage qui n'ont de sens que pour les initiés : *Ecrire en* CHIFFRES. || *Clef du chiffre*, Explication des signes et des conventions au moyen desquelles on peut lire, traduire ce qui est écrit en chiffres : *Trouver la clef du* CHIFFRE. || Service spécial d'un ministère (Guerre, Affaires étrangères) affecté à la correspondance en langage chiffré : *Etre attaché au* CHIFFRE. V. la partie *encycl.*

— *Fig.* Langage symbolique : *Le Vieux Testament est un* CHIFFRE. (Pascal.)

— Archéol. *Chiffres financiers*, Chiffres analogues aux chiffres romains distincts des chiffres ordinaires, et dont on se servait dans les comptes au moyen âge.

— Comm. Signe ou numéro inscrit sur une étiquette attachée à la marchandise, et qui reste lettre close pour la pratique.

— Dr. fisc. *Chiffre d'affaires.* V. la partie *encycl.*

— Mus. Numéro que l'on place au-dessus de chaque note de la basse dite « chiffrée », pour indiquer un accord de tierce, de quinte, etc. V. la partie *encycl.*

— Techn. Nom donné à des signes portés sur des pièces de construction (charpentes, moellons) et qui, par leur emplacement ou leur forme, indiquent aux ouvriers un travail à faire (tenons, mortaises, etc.) ou un mode d'assemblage.

— EXCYCL. Les *chiffres* généralement adoptés, symboles destinés à représenter simplement les nombres, sont communément appelés *chiffres arabes*, et ce n'est pas que nous ayons emprunté ces chiffres mêmes, tels que nous les traçons, aux Arabes, mais c'est en souvenir du système entier de numération qu'ils nous ont transmis. En réalité, l'origine même des dix caractères : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0 reste entièrement inconnue, malgré les hypothèses les plus ingénieuses que l'on ait pu formuler. Introduits au Xe siècle, en Europe, par le pape Sylvestre II (Gerbert d'Aurillac), premier pape français, ces chiffres ne furent pas admis simultanément par tous les peuples européens, et leur forme devait être bien souvent modifiée pour s'adapter à tous les genres d'écriture.

Chez les *Hébreux*, les nombres sont figurés par des lettres et, de deux lettres, celle de droite représente la valeur la plus élevée ; les mille, dizaines et centaines de mille seront représentés par les mêmes caractères, surmontés de deux points. Voici, d'ailleurs, un tableau résumé :

UNITÉS			DIZAINES			CENTAINES		
Aleph.. א	A	1	Iod.... י	I	10	Koph..... ק	Q	100
Beth... ב	B	2	Caph .. כ	C	20	Resche.... ר	R	200
Ghimel. ג	G	3	Lamed . ל	L	30	Schin..... ש	SCH	300
Daleth . ד	D	4	Mem... מ	M	40	Thau..... ת	TH	400
Hé..... ה	H	5	Noun .. נ	N	50	Caph final.. ך	C	500
Waou.. ו	V	6	Samech. ס	S	60	Mem final.. ם	M	600
Zaïn... ז	Z	7	Aïn.... ע	ô	70	Noun final . ן	N	700
Kheth . ח	KH	8	Phé .... פ	PH	80	Phé final.. ף	PH	800
Teth... ט	TS	9	Tsadé.. צ	TS	90	Tsadé final. ץ	TS	900

Les *Grecs* employaient un système analogue, mais où les chiffres les plus forts se plaçaient à la gauche, cette fois, des plus faibles. Ainsi, leurs symboles principaux étaient :

UNITÉS	DIZAINES	CENTAINES	MILLE
1 α	10 ι′	100 ρ′	1.000 ,α
2 β′	20 κ′	200 σ′	2.000 ,β
3 γ′	30 λ′	300 τ′	3.000 ,γ
4 δ′	40 μ′	400 υ′	4.000 ,δ
5 ε′	50 ν′	500 φ′	5.000 ,ε
6 ϝ′	60 ξ′	600 χ′	6.000 ,ϝ
7 ζ′	70 ο′	700 ψ′	7.000 ,ζ
8 ϟ′	80 π′	800 ω′	8.000 ,ϟ
9 θ′	90 ϡ′	900 ϡ′	9.000 ,θ

Cependant, ils n'avaient pas de système homogène : les myriades pouvaient se noter de plusieurs façons différentes ; parfois, ils utilisaient les grandes lettres avec une manière de chiffrer analogue à celle des Romains. Les lettres renfermées l'une dans l'autre figuraient une multiplication. Ainsi, par exemple :

$$\text{M} = 10.000 \times 100 = 1.000.000$$

car ils adoptaient alors :

H (ou F) [Ηεκατόν ou Γεκατόν pour *ἑκατόι*] = 100

M (*μυριοι*) = 10.000.

Les *Romains* avaient un système également incommode, avec certaines lettres majuscules pour chiffrer. Voici les principales :

I = 1	C = 100
V = 5	D (IↃ) = 500
X = 10	M (CIↃ) = 1.000
L = 50	. . . . .

Le système romain employé encore aujourd'hui dans des circonstances particulières a été légèrement modifié et repose sur deux principes : 1° Toute lettre placée à la droite d'une autre figurant une valeur supérieure ou égale à la sienne, s'ajoute à celle-ci ; 2° La lettre placée à gauche d'une autre plus forte qu'elle indique que le nombre qui lui correspond doit être retranché du nombre relatif à la deuxième. Exemple :

$$46 = 50 - 10 + 5 + 1 = \text{XLVI}.$$

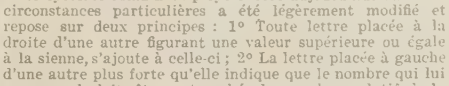
Chiffres des Arabes d'Orient.

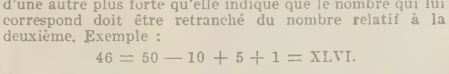
Chiffres des Arabes d'Occident.

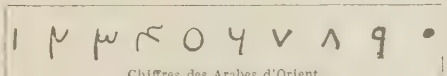
Chiffres du XIIe siècle.

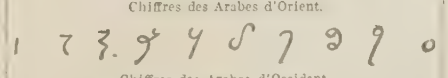
Chiffres du XIIIe siècle.

— Admin. Le *chiffre* est un vocabulaire servant à la correspondance secrète que certaines administrations (ambassades, ministères, états-majors) ou des particuliers échangent entre eux. Les méthodes de chiffrement varient

suivant le genre des messages et les moyens de transmission (message écrit, message téléphonique ou télégraphique, message de T. S. F. ou de télégraphie par le sol, etc.). C'est affaire de convention entre les intéressés. En général, on classe ces méthodes en deux catégories : méthodes alphabétiques et méthodes à répertoire ou dictionnaire. Dans les premières, c'est l'alphabet qui est la base des combinaisons : chaque lettre est affectée d'un chiffre ou d'un groupe de chiffres, et ordinairement les lettres ne demeurent pas dans leur ordre normal de succession. Dans les méthodes à répertoire, les correspondants ont à leur disposition des listes de mots ou d'expressions dans lesquelles chaque ligne ou chaque expression (sinon chaque mot) est affectée d'un numéro. La possession d'un tel code est donc chose d'importance, et l'on conçoit l'obligation d'en changer la clef de temps en temps, notamment en cas de guerre (pour les codes d'état-major). V. CRYPTOGRAPHIE.

— Dr. fisc. *Chiffre d'affaires.* Impôt établi par la loi du 25 juin 1920, plusieurs fois modifiée. Il est dû : 1° par les personnes qui achètent pour revendre, ou accomplissent des actes relevant des professions assujetties à l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux ; 2° par les exploitants d'entreprises assujetties à la redevance proportionnelle sur les mines. L'impôt subit une majoration en faveur des départements et des communes. La vente au détail ou à la consommation des objets classés comme étant de luxe est taxée à un taux plus élevé. Des tableaux annexés au décret du 19 novembre 1926 énumèrent les marchandises, denrées, fournitures ou objets classés comme étant de luxe pour l'application de la taxe. Les dépenses de logement ou de consommation sur place des boissons et denrées alimentaires dans les établissements classés comme étant de luxe sont taxées à un taux plus ou moins élevé selon que l'établissement est *de première* ou *de seconde catégorie* : le classement est fait par des commissions locales, sauf appel à une commission supérieure et pourvoi devant le Conseil d'Etat.

La taxe sur les exploitants de mines de charbons ou les fabricants de coke ne frappe pas les charbons servant à la consommation de la mine et des mineurs, ceux vendus entre assujettis à l'impôt, ou pour la fabrication du coke, ou pour l'exportation directe.

Tout redevable non inscrit au rôle de l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux doit souscrire, sous peine de majoration de l'impôt, une déclaration préalable, mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon que le régime d'imposition est le droit commun, l'acompte provisionnel ou le forfait. La déclaration est reçue, suivant les catégories de professions, par les receveurs des contributions indirectes, des douanes ou de l'enregistrement. Le redevable doit tenir une comptabilité ou au moins un livre sur lequel chaque affaire est inscrite en détail, et qui est communiqué à l'Administration avec toutes pièces justificatives ; ces documents doivent être conservés pendant trois ans par l'assujetti.

Les redevables dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas une certaine somme peuvent réclamer le bénéfice du forfait, arrêté d'accord avec l'Administration ou fixé par une commission locale. Le forfait, établi pour deux ans, est renouvelé par tacite reconduction d'année en année.

Sont exempts de l'impôt, dans certaines conditions : la vente du pain ; la vente des produits monopolisés par l'Etat ; les services publics concédés ; les affaires des agents de change et courtiers ; les affaires assujetties à l'impôt sur les opérations de bourses des valeurs ou de bourses de commerce ; les produits pharmaceutiques ; les sociétés de capitalisation ; les assureurs ; les entrepreneurs de spectacles ; les entrepreneurs de voitures publiques et les loueurs de voitures ; les entreprises de journaux ; les propriétaires, cultivateurs, vignerons, maraîchers, agriculteurs vendant les produits de leur récolte ; les sociétés coopératives de consommation n'ayant pas de magasins de vente ou ne vendant qu'à leurs sociétaires ; les syndicats agricoles et les unions constituées entre ces syndicats ; les façonniers et les artisans ou leurs veuves ; les marchands ambulants ; les mariniers ; les chauffeurs et cochers ; les pêcheurs ; les objets de luxe acquis par les départements, communes ou établissements publics et destinés à une collection publique.

— Mus. Les *chiffres* ont plusieurs fonctions en musique : d'abord, ils sont employés pour marquer la *mesure ;* ensuite ils servent, pour certains instruments, comme le piano et les instruments à cordes, à indiquer le doigté ; ils sont également substitués, dans certains systèmes de notation musicale, celui de J.-J. Rousseau par exemple, aux notes elles-mêmes ; enfin, leur fonction est de déterminer, sur la basse chiffrée, l'accord, c'est-à-dire l'harmonie que doit porter chacune des notes de cette basse.

En ce qui concerne le doigté, pour le piano le chiffre **1** répond au pouce, tandis que pour le violon, où ce doigt n'est pas employé, il caractérise l'index.

L'emploi du chiffre est plus compliqué en ce qui concerne l'harmonie, et il prend le nom de *chiffrage* (v. ce mot) puisqu'il sert à ce qu'on appelle chiffrer les accords, c'est-à-dire constituer la basse chiffrée. L'accord parfait se chiffre indifféremment par 3 (la tierce), par 5 (la quinte), ou par 8 (l'octave), mais plus volontiers par 3. Son premier renversement, l'accord de sixte, se chiffre par 6, et son second renversement, l'accord de sixte et quarte, par $\frac{6}{4}$ superposés.

Lorsqu'une des notes de l'accord doit être altérée, on fait précéder le chiffre qui la représente du signe d'altération.

Un chiffre barré indique que l'intervalle qu'il représente est diminué ; une petite croix précédant le chiffre indique la note sensible. V. CHIFFRAGE.

Dans les accords de quatre sons, l'accord de septième de dominante se chiffre ainsi : 7+, la croix indiquant que la tierce est note sensible ; son premier renversement sixte et quinte diminuée : 6 ; le second, sixte sensible : + 6 ; le troisième, triton : + 4, ce qui indique la quarte augmentée et note sensible. Lorsque, par exception, l'accord de septième de dominante est placé sur la tonique (septième de dominante surtonique), la croix, au lieu d'être placée sous le 7, est placée devant, ainsi : + 7, parce qu'en effet la note sensible de l'accord devient la septième de la basse.

— Paléogr. et Diplom. Composé d'une ou de plusieurs lettres superposées ou juxtaposées de manière à n'en former qu'une seule en apparence, le chiffre est une marque désignant une personne. Il y a des chiffres où la même lettre est répétée symétriquement, le jambage du milieu étant commun aux deux caractères formés ; dans d'autres, les deux lettres ne sont pas adossées, mais opposées ; ailleurs, elles sont superposées et enlacées ; certaines forment des jeux de mots. Charlemagne, qui ne savait pas écrire, s'était fait composer un chiffre où figuraient aux coins d'un losange les lettres de son nom KARL. Les lettres furent beaucoup employées, au XIVe siècle, comme élément décoratif ; de nombreux colliers, chaînes, ceintures, à lettres ciselées et émaillées, se trouvent dans les musées. Ce fut surtout à l'époque de la Renaissance que l'on fit grande consommation de chiffres : sur le champ des cartouches, dans les sculptures des frises et des panneaux où ils se mêlent aux devises, aux fleurons, aux rinceaux. Henri II eut pour chiffre un H dans lequel un double C semble former avec les jambages de l'H un double D, ce qui a fait croire, d'ailleurs faussement, qu'il avait enlacé à son initiale celle de Diane de Poitiers. Le chiffre signifie Henri-Catherine. Le chiffre de Gabrielle d'Estrées, un S que traverse un trait, est un calembour : *S trait.* Le chiffre d'Henri IV, au Louvre, est l'H surmonté de la couronne. Louis XIII eut pour chiffre un double L, majuscules typographiques adossées par le jambage du milieu ; avec Louis XIV apparaît le double L majuscule en écriture cursive qui sera adopté par les Louis ses successeurs et deviendra la marque de la manufacture de porcelaine de Sèvres. Après le R. F. de la République, vient le N couronné de Napoléon Ier, repris par Napoléon III ; le double L revient avec Louis XVIII ; Charles X adopta le double C adossé et chevauchant ; Louis-Philippe eut l'L et le P, en majuscules d'écriture cursive, superposés et dans le même sens.

CHIFFREMENT [*man*] n. m. Syn. de CHIFFRAGE.

CHIFFRER [*chi-fré*] v. tr. Numéroter : CHIFFRER *un registre.* || Ecrire avec un chiffre : CHIFFRER *une dépêche.*
— *Fig.* Evaluer par des calculs, soumettre au calcul : *Notaire qui* CHIFFRE *toutes les choses de la vie.* (Balzac.)
— Comm. Attacher un chiffre à une marchandise. V. CHIFFRE.
— Mus. *Chiffrer une basse,* Ecrire au-dessus des notes de cette basse des chiffres qui indiquent les accords.
— *Intransitiv.* Calculer au moyen de chiffres : CHIFFRER *rapidement.* || Former un total important : *Les petites dépenses finissent par* CHIFFRER.
— ***Se chiffrer,*** v. pr. Au sens passif : *Inventaire qui* SE CHIFFRA *par des millions.*

CHIFFRE-TAXE n. m. Vignette qui représente la taxe à acquitter par le destinataire d'objets de correspondance non ou insuffisamment affranchis. — Pl. *Des* CHIFFRES-TAXES.

CHIFFREUR, EUSE n. Personne qui chiffre bien, qui calcule bien.

CHIFFRIER-BALANCE [*chi-fri-é*] n. m. Comm. Registre avec colonnes de doit et avoir, où l'on inscrit en même temps qu'au grand-livre les débits et les crédits du journal. (Il fournit par addition la preuve quotidienne de la concordance entre ces deux registres.)

CHIFONIE [*ni*] n. f. (corrupt. du mot lat. *symphonia*). Instrument de musique du moyen âge, du genre vielle.

CHIGI [*ki-dji*], famille italienne, qui se distingua surtout par la protection qu'elle accorda aux lettres et aux arts. Agostino **Chigi,** le fondateur de cette maison, était né à Sienne en 1465. Il alla, en 1485, s'établir à Rome, où il mourut en 1520. Il avait acquis dans le commerce une immense fortune, qu'il consacra à encourager les artistes et surtout Raphaël. Peruzzi construisit pour lui la villa Farnésine, où Raphaël peignit le *Triomphe de Galatée* et l'*Histoire de Psyché,* et Sodoma les *Noces d'Alexandre et de Roxane.* Raphaël peignit encore pour lui les *Planètes* à Sainte-Marie du Peuple et les *Sibylles* à Sainte-Marie de la Paix.) — Fabio **Chigi** (1599-1667) fut pape sous le nom de Alexandre VII (v. ce nom). — Après lui, ses neveux : FLAVIO Ier, cardinal en 1657, et SIGISMOND, cardinal en 1663, construisirent le *palais Chigi,* et augmentèrent la bibliothèque. — FLAVIO III, né en 1810, mort à Rome en 1885, fut nonce à Munich en 1861, puis à Paris, de 1861 à 1873, et enfin cardinal, en 1873.

Chigi (PALAIS), à Rome, place Colonna, construit pour les neveux du pape Alexandre VII *Chigi.* Commencé en 1562 par Giacomo della Porta, continué par Carlo Maderno, il fut terminé par Felice della Greca. Il abrite une petite collection d'antiques et de peintures et une bibliothèque fondée par Alexandre VII. Mussolini y a établi le siège de son gouvernement.

CHIGNAN (saint), second évêque de Périgueux, de date incertaine, successeur de saint Front. — Saint Agnan ou Aignan d'Orléans s'appelle comme lui *Anianus* en latin, et tous deux sont honorés le même jour : le 17 novembre.

CHIGNARD [*gn* mll., *ar'*], **E** adj. et n. *Fam.* Qui chigne, qui grogne habituellement.

CHIGNER [*gn* mll. *é*] v. intr. *Fam.* Grogner, pleurnicher.

CHIGNOLE ou **CHIGNOLLE** [*gn* mll.] n. f. Lame de bois formant les ailes du dévidoir des passementiers.
— Argot. Voiture. || Manivelle.
— Techn. Sorte de vilebrequin à manivelle.

CHIGNOLÉE ou **CHIGNOLLÉE** [*gn* mll.] n. f. Garniture des écheveaux qui se dévident en même temps sur la chignole.

CHIGNOLO [*ki*], bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie) ; 4.810 hab. Victoire de l'armée franco-espagnole sur l'armée austro-sarde, en 1746.

CHIGNON [*gn.*, mll *on*] n. m. (du lat. *catena,* chaîne). Au propre, Le chaînon des vertèbres du cou ; le derrière du cou. || Cheveux de derrière la tête, relevés ou roulés au-dessus de la nuque : *Un* CHIGNON *haut ; un* CHIGNON *à la grecque.* V. COIFFURE.

CHIGNY, comm. de la Marne, arrond. et à 12 kil. de Reims ; 590 hab. Vignobles de la Montagne de Reims.

CHIGOMIER [*mi-é*] n. m. Genre de combrétacées, dont le nom scientifique est *combretum,* et qui contient environ cent trente espèces des régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique méridionale. (Ce sont des arbustes ou même des arbres, souvent grimpants et épineux.)

CHIGOT (Eugène), peintre français, né et mort à Valenciennes (1860-1917). Elève de Cabanel, il a peint dans un coloris vigoureux des tableaux d'histoire, de genre, des marines. Citons : *Marius échappé aux émissaires de Sylla* (musée de Valenciennes) ; *la Prière du soir* (musée de Lille) ; *Perdus au large* (musée de Nantes) ; *la Procession de Saint-Josse* (musée d'Arras) ; *Tendresses nocturnes* (Luxembourg) ; *Château sous la neige* (Luxembourg). Ses toiles sont peintes vigoureusement et hautes en couleur.

CHIGWELL, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Essex), sur le Roding, affl. de la Tamise ; 3.000 hab.

CHIHAB ED-DIN KHIVAKI, iman célèbre du XIIIe siècle. Il vivait à la cour kharezmienne, et enseignait dans cinq médressé. Il fonda la célèbre bibliothèque d'Ourgandj.

CHIHUAHUA, Etat du Mexique septentrional, sur le plateau, aux pluies rares et à l'aspect désertique, aux ressources minières abondantes (or, argent, cuivre, plomb) ; 401.650 hab. Capitale, *Chihuahua* (39.000 hab.).

CHIISME [*issm'*] n. m. Système religieux des chiites.

CHIITES, CHIYTES, SCHIITES [*chi-it'*] n. m. pl. Nom donné aux partisans du calife Ali, qui considèrent la succession d'Abou-Bekr, Omar et Othman au trône de Mahomet comme illégale, et se distinguent ainsi des *sunnites.* (Le chiisme est la source des principales hérésies qui ont divisé l'Islam : fatimites, ismaéliens ou assassins, nosaïris ou alaouites ; il est, depuis le XVIe siècle, la religion officielle de la Perse. V. ISLAMISME, SUNNITES.)

Chikâra.

CHIKÂRA n. m. Sorte de violon du Bengale, taillé dans une seule pièce de bois. (La caisse sonore est recouverte d'une membrane. Il a trois cordes principales, et sept cordes sympathiques.)

CHIKARPOUR ou **SHIKARPOUR,** ville de l'Inde anglaise (prov. de Bombay, Sindh), sur des canaux dérivés de l'Indus ; 54.000 hab. C'était naguère le point de départ d'une voie commerciale vers l'Afghanistan et la Perse orientale par la passe de Bolan ; une voie ferrée emprunte aujourd'hui une partie de cette même route pour gagner l'Afghanistan. — Deux autres villes de l'Inde, peu importantes, portent aussi le nom de *Chikarpour.*

CHIKASAWIEN [*vi-in*], **ENNE** adj. Géol. Nom donné en Amérique à des dépôts d'âge lutétien.

CHILALGIE [*ki, ji*] n. f. Pathol. Syn. de CHEILALGIE.

CHILAPA, ville du Mexique (Etat de Guerrero) ; 17.500 hab. Ch.-lieu de district. Récolte de cochenille, fabrication de faïence commune, commerce de grains.

CHILCA, bourg du Pérou (départ. de Lima), près du Pacifique ; 3.200 hab. Mine de sel gemme. Ruines de monuments du temps des Incas.

CHILD (William), musicien anglais, né à Bristol en 1606, mort à Windsor en 1697. Docteur en musique de l'université d'Oxford, il devint organiste de la chapelle royale, à Windsor. Il a publié de nombreuses compositions religieuses, des antiennes, des *Psaumes à trois voix avec la basse continue pour l'orgue ou le théorbe* (1639), et une série de *Catches, rounds and canons.*

CHILD (Lydia-Maria) [née FRANCIS], femme de lettres américaine, née à Medfort (Massachusetts) en 1802, morte à Wayland en 1880. Son premier roman, *Hobomok,* parut en 1824. Le second, *les Rebelles, ou Boston avant la Révolution,* en 1825. En 1828, elle épouse le journaliste David Lee Child (1794-1874) avec qui elle se consacre à la cause abolitionniste. En 1833, Mrs Child publie son *Appel en faveur de la classe d'Américains nommés « Africains »,* qui sera suivi de beaucoup d'autres. De 1843 à 1844 elle dirige *l'Etendard anti-esclavagiste,* à New-York. Elle a écrit environ trente volumes (romans, contes pour enfants, biographies). Elle a dirigé les *Mélanges juvéniles,* premier périodique mensuel pour les enfants qui ait été publié aux Etats-Unis. On lui doit encore un ouvrage sur l'histoire de la religion, et un ambitieux roman du temps de Périclès : *Philotée* (1856).

CHILD (Francis James), professeur érudit et folkloriste américain, né à Boston (1825-1896). Il s'est illustré par le précieux recueil, patiemment constitué, des *Ballades populaires anglaises et écossaises,* en 5 volumes dont le dernier posthume (1882-1898). Il a également publié une édition des poètes anglais et américains en 130 vol., et laissé diverses études sur la *Langue de Chaucer,* et celle de *la Confessio amantis de Gower.*

Childe Harold (LE PÈLERINAGE DE), poème en quatre chants, de lord Byron. Les chants Ier et II parurent en 1812, et Byron « se réveilla l'homme le plus célèbre de l'Angleterre ». Dans cette première partie, le poète raconte ses voyages de 1809-1811 (*Portugal, Espagne, Albanie, Grèce*). Le chant III (*Waterloo, les Bords du Rhin, Suisse*) fut publié en 1816, et le chant IV (*Italie*) en 1818. Byron a, dans cette œuvre, adopté la stance de Spenser, formée de huit pentamètres iambiques et terminée par un alexandrin. C'est une œuvre inégale : où l'on rencontre de très belles pages particulièrement sur l'Espagne, la Grèce, la veille de la bataille de Waterloo.

Childe Harold (LE DERNIER CHANT DE), poème de Lamartine (1825). Reprenant *Childe Harold* où lord Byron l'avait laissé, et personnifiant le poète dans son héros, l'auteur fait assister le lecteur à son départ d'Italie, à son arrivée en Grèce, et enfin à sa mort. Lamartine a rencontré de grandes beautés poétiques au début, dans la peinture de la Grèce renaissante, célébrant ses victoires par des funérailles, et dans le récit de la mort héroïque de soixante femmes grecques s'élançant dans l'abîme.

CHILDEBERT Ier, roi franc, fils de Clovis et de Clotilde, mort en 558. A la mort de Clovis (511), le royaume fut partagé entre ses quatre fils. Childebert eut le pays entre Seine et Loire (Paris, Chartres, Le Mans). En 524, Clodomir, frère de Childebert, étant mort, Childebert et Clotaire égorgent ses enfants leurs neveux, afin de s'emparer de son héritage (526). Puis Childebert essaye de faire tuer son complice Clotaire et encourage contre lui (527) la rivalité de son fils Chramne. Cependant, les fils de Clovis s'unirent contre les Burgondes et les Wisigoths. En 534, Clotaire et Childebert, vainqueurs près d'Autun, mirent fin au royaume burgonde. La guerre contre les Wisigoths (531) fut particulièrement dirigée par Childebert, pour venger sa sœur Clotilde, dont le mari, Amalric, arien, la persécutait. Celui-ci fut battu près de Narbonne. Childebert

revint chargé de butin, mais sans avoir pu réaliser de conquête. Il mourut sans enfants, et Clotaire s'empara de son royaume.

CHILDEBERT II, roi d'Austrasie, né en 570, mort en 596, fils de Sigebert Ier et de Brunehaut. Lorsque son père fut assassiné, Childebert II, âgé de cinq ans, se trouvait à Paris. Gondovald, chef austrasien, enleva l'enfant et le fit proclamer roi par les fidèles de son père. Le pouvoir, durant sa minorité, fut entre les mains de sa mère, Brunehaut. En 577, Gontran, roi des Burgondes, n'ayant pas d'enfants, l'adopta ; mais ils s'entendirent mal. En 585, Childebert envoya en Lombardie une expédition, qui aboutit à un traité avec les Lombards. Cependant, les grands d'Austrasie s'étaient soulevés, Childebert et Gontran conclurent le fameux traité d'Andelot (près de Chaumont). En 593, Gontran étant mort, Childebert lui succéda en Bourgogne. Childebert lui-même mourut en 596. De ses deux fils mineurs, Théodebert II régna en Austrasie, et Thierry II en Burgondie.

CHILDEBERT III, roi de Neustrie et de Bourgogne, fils de Thierry III, né vers 683, mort en 711. C'est un « roi fainéant », dominé par Pépin d'Héristal. Childebert III avait succédé (695) à son frère Clovis III ; il eut pour successeur son fils Dagobert III.

CHILDEBRAND, fils de Pépin d'Héristal et d'Alpaïde, frère de Charles-Martel, mort en 741. Son rôle est effacé auprès de celui de son frère, de qui il fut le lieutenant contre les Arabes, auxquels il fit évacuer Lyon. La *Chronique* dite *de Frédégaire* fut rédigée sous son inspiration. Sous l'ancien régime, on faisait remonter à Childebrand l'origine de la maison capétienne.

— ALLUS. LITTÉR. :

> Oh! le plaisant projet d'un poète ignorant,
> Qui de tant de héros va choisir *Childebrand!*

Vers du troisième chant de *l'Art poétique* de Boileau, qui font allusion à Carel de Sainte-Garde, auteur des *Sarrasins chassés de France*, poème dont Childebrand est le héros. On rappelle ces vers à propos d'un choix malencontreux.

CHILDÉRIC Ier, roi franc, fils de Mérovée, né vers 436 (Il succéda à son père en 458, et mourut en 481), père et précurseur de Clovis. Il régnait à Tournai. Une légende raconte que, chassé par les Francs à cause de ses débauches, il se serait réfugié en Thuringe chez le roi Basin, de qui il suborna la femme, Basine. Rappelé par les Francs, Childéric fut rejoint par Basine. De leur union naquit Clovis. En réalité, Basine, femme de Childéric, n'est qu'une homonyme de la reine de Thuringe.

Sceau et épée de Childéric Ier.

CHILDÉRIC II, roi des Francs, né vers 653, mort assassiné en 675. Il était fils de Clovis II et de l'esclave franque Bathilde. Celle-ci exerça le pouvoir jusqu'à l'année 660, époque où Childéric devint effectivement roi des Francs d'Austrasie. En 667, Childéric épousa Blitilde (ou Bilichilde), fille de la princesse mérovingienne Himnechilde. Les luttes entre Ebroïn et saint Léger en Neustrie lui permirent d'occuper nominalement le royaume (670-675). Childéric ayant fait battre de verges un seigneur franc nommé Bodilon, un complot se forma contre lui, et il fut assassiné avec sa femme pendant une partie de chasse dans la forêt de Bondy. V. EBROÏN.

CHILDÉRIC III, roi franc, né vers 714, couronné par Pépin le Bref en 742, après un interrègne de sept ans, mort au monastère Saint-Bertin, à Saint-Omer, en 755. C'est le dernier des rois mérovingiens. En 751, Pépin le déposa ; il l'enferma au monastère de Sithiu (Saint-Bertin), pendant que le fils du dernier mérovingien, Thierry, était relégué au monastère de Saint-Wandrille.

CHILDRÉNITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'aluminium, de fer et de manganèse.

CHILECITO, ville de la république Argentine (prov. de Rioja), au pied du Famatina ; 9.000 hab. Gisements d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de nickel. Jardins d'oliviers, d'orangers, de grenadiers ; vignes.

CHILÉITE n. f. (de *Chili* nom de pays). Vanadate cuprifère naturel de plomb, provenant du Chili.

CHILÉNITE n. f. (de *Chilen*, nom propr). Argent bismuthifère amorphe, grenu, jaunissant superficiellement, trouvé à Copiapo.

CHILI, Etat de l'Amérique du Sud, s'étendant du N. au S. depuis le 17e jusqu'au 56e degré de lat. S. (Dans notre hémisphère, le N. correspondrait au Sénégal et le S. au Danemark), et du versant occidental des Andes jusqu'à l'océan Pacifique. Il n'est guère qu'un tiers plus grand que la France (750.500 km²), mais sa largeur est très faible, de 150 à 200 kil., tandis que sa longueur atteint 4.500 kil. ; sa population est de 4.402.000 hab. (*Chiliens*). Capitale, *Santiago*.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. *Relief.* — Au Nord, les Andes chiliennes forment le rebord occidental du plateau de Bolivie ; à partir du Copiapo (6.000 m.), elles se composent d'une chaîne unique, aux parois tellement abruptes que, malgré la hauteur des sommets, les glaciers ne peuvent s'y développer. Les volcans sont nombreux et là se trouve le point culminant de toute la chaîne, l'Aconcagua (6.834 m.). Cette partie de la Cordillère est difficile à traverser, les cols sont rares et élevés ; le principal, celui de la Cumbre (v. ce mot), est à plus de 3.000 m. Le long de la mer, la Cordillère est accompagnée par une chaîne côtière dont elle est séparée par le Gran Valle, formé d'alluvions. A partir du 43e degré de latitude S., le Gran Valle est à peu près submergé par la mer et forme une suite de détroits aux ramifications nombreuses ; la chaîne côtière, presque disparue, forme des îles et des presqu'îles ; quant à la chaîne principale : les Andes de Patagonie, elle se compose de petits massifs, séparés par des vallées dont quelques-unes envahies par la mer sont des golfes longs et ramifiés. Le climat humide et froid y permet la formation de glaciers qui descendent parfois jusqu'au niveau de la mer. Toute cette région, composée de montagnes au bord de la dépression du Pacifique, mal assise, est secouée par de sévères tremblements de terre.

Climat. — Très étendu en latitude, le Chili a des climats très différents. Tout le nord du pays, sauf la côte, est couvert par le vaste désert d'Atacama, aux bassins salés, aux vastes étendues de sables nus, et, quand il tombe un peu d'eau, aux steppes d'herbes dures et coriaces. Sur la côte et jusqu'au 43° degré de latitude S., c'est le climat méditerranéen, à hivers doux, à étés chauds ; les pluies tombent en hiver, mais elles sont peu abondantes. On y rencontre des maquis d'araucarias, de cyprès, et parfois des hêtres en bouquets. A partir du 43e degré, le climat devient froid et pluvieux ; aussi les forêts des pays tempérés dominent-elles, et au 46e degré les sapins se maintiennent-ils sur de vastes étendues. Enfin, tout au S., sur la Terre de Feu et les îles voisines, les hivers deviennent longs et la brume est presque continuelle ; il n'y a plus que des arbres nains, des mousses et des lichens que dévorent les lièvres de Patagonie.

Armoiries du Chili.

Hydrographie. — Le Chili n'a que de courts torrents. Les plus longs et les plus abondants se trouvent au centre et servent uniquement à l'irrigation.

Côtes. — Considérable est le développement des côtes, par suite de la forme du pays. Jusqu'au 42e degré, hautes et rectilignes, elles ont des ports nombreux, mais très peu abrités : Iquique, Antofagasta, La Serena, Valparaiso, Concepcion. A partir du 42e degré, les îles se multiplient et forment de vastes archipels : Chonos, Chiloë, Reine-Adélaïde ; deux ports seuls sont assez importants : Puerto-Montt et Punta-Arenas, ce dernier sur le détroit de Magellan.

Flore. — Dans le nord du Chili (pampa de Tamarugal, désert d'Atacama), la flore est pauvre, mais la végétation s'enrichit quand on s'élève sur les pentes de la Cordillère des Andes ; les fougères arborescentes et les palmiers abondent. Une zone de transition entre la flore néotropicale et la flore australe existe dans le Chili septentrional et central. Pendant la saison des pluies, la végétation est active ; ensuite, le sol devient aride, et seuls des cierges (*cereus*) ou des cactus (*mamillaria*) persistent à végéter. On trouve là une broméliacée épineuse (*puya coarctata*), des acacias, puis une lauracée, le *boldu*, une rosacée (*quillaju*). Nous citerons, enfin, un palmier (*jubœa spectabilis*) et un bambou du genre chusquée.

Plus au S., vers le 40e degré de latitude, à partir de Valdivia, existe une flore antarctique, analogue à la flore arctique ; le climat est très humide, la température peu élevée, et le sol est recouvert de forêts. Ces forêts renferment en particulier des conifères (*araucaria imbricata, fitzroya, libocedros*), des bambous (*chusquea*), puis des hêtres à feuillage toujours vert, des lauracées, des myrtacées arborescentes. Citons encore des rosacées et des composées arborescentes, et enfin la pomme de terre (*solanum tuberosum*) à l'état sauvage. Tout à fait au S., se montre la flore antarctique du détroit de Magellan et de l'archipel de la Terre de Feu, riche en cryptogames (fougères et mousses).

Faune. — La faune du Chili fait partie d'une sous-région de la faune néotropicale. Parmi les mammifères, il faut citer des rongeurs, les chinchillas, qui vivent dans les Andes jusqu'à une altitude de 4.000 m., les lagotis, maras, coypous, des carnivores (pumas, chats, ours de petite taille), les lamas. A signaler plusieurs oiseaux particuliers : pigeons (*gymnopelia*), perroquets (*henicognathus*) ; des lézards (*callopistes, homonetes*), des serpents, des batraciens nombreux.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — La population (6 hab. au km²) est très inégalement répartie. Les provinces du centre, de climat tempéré, ont de 45 à 50 hab. au km², celles du sud, de climat froid, de 4 à 5, et celles du Nord, de climat désertique et torride, à peine 1 hab.

Quand les Espagnols ont organisé la conquête au XVIe siècle, ils y ont trouvé une population d'*Indiens Araucans*, à laquelle les conquérants, peu nombreux, se sont mêlés, si bien qu'aujourd'hui le fonds de la population chilienne est composé de métis d'Espagnols et d'Indiens, de civilisation et de langue espagnoles, de religion catholique. Seuls 40.000 Araucans irréductibles se sont réfugiés dans les provinces froides du S. L'immigration est plus faible qu'ailleurs, en raison du grand éloignement du Chili de l'Europe ; cependant on y trouve des Espagnols, des Boliviens, des Péruviens, des Italiens, 15.000 Allemands, 7.000 Français et 7.000 Anglais, attirés par le commerce et les mines. Les mines occupent aussi quelques centaines de Chinois et de Japonais.

Colonie espagnole depuis 1550, le Chili a proclamé son indépendance en 1810. Il forme une république unitaire divisée en 23 provinces et 2 territoires. Le pouvoir législatif appartient au Congrès : Sénat et Chambre des députés, le pouvoir exécutif au Président, élu pour cinq ans. Le catholicisme est religion d'Etat. A la tête de l'administration ecclésiastique est placé l'archevêque de Santiago, de qui dépendent les évêques de Concepcion, de La Serena et d'Ancud, et les *vicaires* de Tarapaca et d'Antofagasta.

Régions et Productions. — Toute la région nord du Chili est occupée par des déserts, mais ces déserts renferment de précieuses mines de nitrate de soude, de borax et de salpêtre, qui font du Chili l'un des premiers pays producteurs du monde pour les engrais minéraux et les explosifs. Aussi des villes curieuses, construites à la diable, avec des matériaux de n'importe quelle provenance, de grandes installations pour l'extraction du minerai, des voies ferrées pour le transport, mettent-elles dans ces solitudes une grande animation.

A côté des nitratières, les mines les plus productives sont celles de cuivre situées dans les régions de Cobija et de Copiapo, et des mines d'or et d'argent beaucoup moins importantes et d'extraction plus compliquée. Le Chili a aussi du borax, du soufre, de l'arsenic. Le pays

est alimenté par les montagnes voisines de la Cordillère des Andes, qui, plus humides, possèdent de bons pâturages où moutons et bêtes à cornes venus à pied de l'Argentine se refont avant d'être livrés à la consommation.

La région centrale, au climat méditerranéen, à hiver très doux, est fort peuplée. Dans de vastes propriétés, on y cultive la canne à sucre traitée sur place dans les distilleries et les sucreries, le blé, les arbres fruitiers et de très belles vignes; celles-ci plantées et entretenues par des colons français font du Chili, après l'Argentine, le principal vendeur de vins de l'Amérique. Les environs de La Serena et de Coquimbo possèdent encore de riches mines de cuivre. Là sont les principales villes: Santiago, la capitale, et le port de Valparaiso.

Plus au S., la région de Concepcion, de Valdivia et de Puerto-Montt possède de riches mines de lignite, le seul minéral combustible du Chili. Le climat tout à fait tempéré permet la culture de la pomme de terre et du blé, de vastes pommeraies dont les fruits sont expédiés vers les Etats-Unis, et de forêts de hêtres. On y fait en grand la culture du tabac.

La région de Patagonie, très peu peuplée, sauf par les Indiens Araucans et Patagons, a d'immenses ressources forestières encore peu exploitées; des troupeaux de moutons y vivent en liberté, bien qu'ils aient souvent à souffrir du froid. Les rivières, claires et froides, sont, comme la mer voisine, très poissonneuses et fournissent aux pêcheurs des produits qui pourraient rivaliser avec ceux de la Colombie Britannique.

L'extrême Sud, la Terre de Feu en particulier, morne, désolé, en partie couvert de glaciers, nourrit seulement quelques tribus d'Indiens Fuégiens.

Géographie économique. — Sans dédaigner les richesses agricoles dont les principales sont celles du blé, du vin et des fruits, ni l'élevage du mouton, la plus grande richesse du Chili réside dans ses mines. Les gisements de nitrate occupent toute la région désertique du Nord. Leur exploitation, commencée il y a un siècle, a pris beaucoup d'extension depuis le recul de la Bolivie à l'intérieur. Expédié par les ports, le nitrate est dirigé vers les Etats-Unis et vers l'Europe par des voiliers qui portent à peu de frais de grosses quantités d'une marchandise capable de demeurer longtemps en route. Le Chili produit 80 p. 100 de la consommation mondiale de nitrate. Le cuivre représente également un élément très important de l'exportation; les grandes villes du Chili commencent à le travailler sur place grâce à des chutes d'eau aménagées selon les procédés les plus modernes. Le Chili est donc un pays riche et de grandes ressources, que l'ouverture du canal de Panama a tiré de son isolement. Son commerce se fait surtout avec les Etats-Unis, bien que les Allemands possèdent d'importants intérêts dans le pays.

Les voies ferrées ont une longueur de 8.500 kil. La principale ligne parcourt le *Gran-Valle* central de La Serena à Puerto-Montt; elle est traversée par le Transandin de Valparaiso à Buenos-Ayres, qui permet l'accès du pays par l'Atlantique.

Armée. — La loi militaire de 1898, toujours en vigueur, impose le service militaire obligatoire, avec tirage au sort. Contingent annuel de 10.000 à 13.000 hommes; on n'incorpore que le nombre d'hommes permis par le budget. Effectifs de paix : 1.351 officiers, 9.035 hommes de troupes permanentes, 13.125 conscrits; total : 23.782 hommes.

Durée du service : vingt ans, dont un an dans l'active (en réalité dix mois); réserve, de 21 à 30 ans; territoriale, de 30 à 40 ans.

Il existe quatre divisions en temps de paix, comprenant 16 régiments d'infanterie, 8 régiments de cavalerie, 8 régiments d'artillerie. Aviation militaire: une base à Santiago, une base à Tacna. L'aviation navale possède une base à Talcahuano. — Armement : fusil et carabine Mauser, mod. 1895; mitrailleuses Maxim et Hotchkiss; canons Krupp de 75 mm. Le matériel d'artillerie de montagne et d'artillerie lourde a été commandé en France.

Un corps de carabiniers, fort de 2.600 hommes, est chargé de la police générale.

L'effectif mobilisable atteint 140.000 à 150.000 hommes pouvant être facilement porté à 250.000 hommes en cas de guerre de longue durée. Par la valeur de ses cadres, la tenue et l'endurance de ses troupes, l'armée chilienne constitue un des meilleurs outils de guerre de l'Amérique du Sud.

Marine. — La flotte se compose de 2 cuirassés, dont un très ancien, 2 croiseurs-cuirassés, 4 croiseurs protégés, 14 contre-torpilleurs, 3 torpilleurs côtiers, 6 sous-marins, 11 dragueurs patrouilleurs et mouilleurs de mines, 3 bâtiments-écoles et 3 transports. La plupart de ces bâtiments sont anciens.

Histoire. — Lorsque l'Espagne eut conquis le Pérou, Diego de Almagro fut chargé par le vice-roi du Pérou, Pizarre, de prendre possession du pays (1536). Pedro de Valdivia, qui lui succéda en 1540, fonda Santiago et quelques autres villes, et ouvrit les premières mines d'or et de cuivre. Il mourut, en 1554, prisonnier des Araucans. Son lieutenant, François de Villagran, défendit Santiago menacé par Caupolican, chef des Araucans; mais Garcia Hurtado de Mendoza les refoula. Dès 1561, le Chili fut érigé en capitainerie générale, dépendant de la vice-royauté du Pérou; ce régime dura jusqu'en 1810.

Le Chili s'émancipa une première fois en 1810, mais il soutint difficilement la lutte contre l'Espagne et retomba, en 1814, sous sa domination. Bientôt après, la colonie proclama de nouveau son indépendance, définitivement consolidée par les victoires de Chacabuco (1817) et de Maipû (1818). Le nouvel Etat adopta la forme républicaine et eut pour premier président le général O'Higgins (1818-1823). Plusieurs généraux lui succédèrent de 1823 à 1831. La Constitution actuelle fut promulguée le 25 mai 1833, sous la présidence du général Joaquin Prieto (1831-1841), qui établit les relations de la république du Chili avec les puissances étrangères. C'est sous la présidence de Manuel Bulnes (1841-1851), que l'Espagne reconnut l'Etat du Chili en 1844. A la suite des premières découvertes de guano, en 1842, le Chili déclara propriété nationale les dépôts de guano du désert d'Atacama; il empiéta par là sur les territoires dont la Bolivie avait eu jusqu'alors la possession. Sous la présidence de José Joaquin Perez (1861-1871), le Chili intervint dans la guerre entre l'Espagne et le Pérou; ce qui lui valut un bombardement de Valparaiso en 1866. En 1879, le Chili déclara la guerre non seulement à la Bolivie, mais aussi au Pérou qui, en 1873, avait conclu une alliance défensive avec la Bolivie. Cette guerre se termina, au grand avantage des Chiliens, par le traité d'Ancon avec le Pérou (1883) et par une trêve indéfinie avec la Bolivie (1884). Le président Balmaceda, élu en 1886, était, en 1891, au terme de son mandat, quand le Congrès prit ombrage d'un candidat présenté par lui pour la présidence, et fomenta une révolution; elle dura sept mois et se termina par la victoire des congressistes sur les troupes balmacédistes. Le Congrès nomma alors président Jorge Montt (1891-1896), à qui succédèrent Federico Errazuriz (1896-1901), German Riesco (1901-1906), sous la présidence duquel une sentence arbitrale, rendue le 25 novembre 1902 par le roi d'Angleterre Edouard VII mit fin à la difficulté qui divisait le Chili et la république Argentine au sujet de la frontière des Andes; l'arbitre traça une frontière arbitraire entre le principal relief de la Cordillère des Andes et la ligne de partage des eaux continentales, donnant ainsi, pour partie, satisfaction aux revendications des deux pays, sans reconnaître le bien-fondé des unes ni des autres.

Des difficultés de frontières, entre le Chili et la république Argentine, auxquelles des traités de 1881 et 1893 n'avaient pas mis fin, ont été soumises en 1898 à l'arbitrage de la reine d'Angleterre, et un arrangement est intervenu en 1898 entre le Pérou et le Chili, relativement aux territoires litigieux de Tacna et Arica. Tacna a été rétrocédé au Pérou en 1929, Arica restant au Chili.

Il n'y a rien de particulièrement important à signaler sous les présidences ultérieures de P. Montt, R. Barros Luco, J.-L. Sanfuentes, A. Alessandri et E. Figueroa Larrain.

CHILIADE [*ki*] n. f. (du gr. *khilias, ados,* millier). Millier. Ensemble de mille objets de même nature.

— Littér. anc. Recueil de vers ou de proverbes divisé par séries de mille : *Les* CHILIADES *de Tzetzès, d'Erasme.*

Chiliades (LES), ouvrage en vers du poète et grammairien grec Jean Tzetzès, qui vivait à Constantinople au XIIe siècle. (C'est une vaste compilation, qui comprend plus de 12.000 vers, et que les éditeurs modernes ont répartis entre 13 *chiliades* ou suites de 1.000 vers. Les sujets en sont des plus variés : mythologie, légendes, histoire, etc., depuis Midas ou Gygès jusqu'aux empereurs byzantins. Cette compilation présente quelque intérêt à cause des renseignements qu'elle contient et des citations d'anciens auteurs.)

Chiliades (LES) *d'Erasme.* V. ADAGES.

CHILIARCHIE [*ki, ar-khî*] n. f. Antiq. grecq. Fonction de chiliarque ou de commandant de mille hommes, dans les armées grecques. || Troupe commandée par un chiliarque.

— Fonction de tribun militaire à Rome.

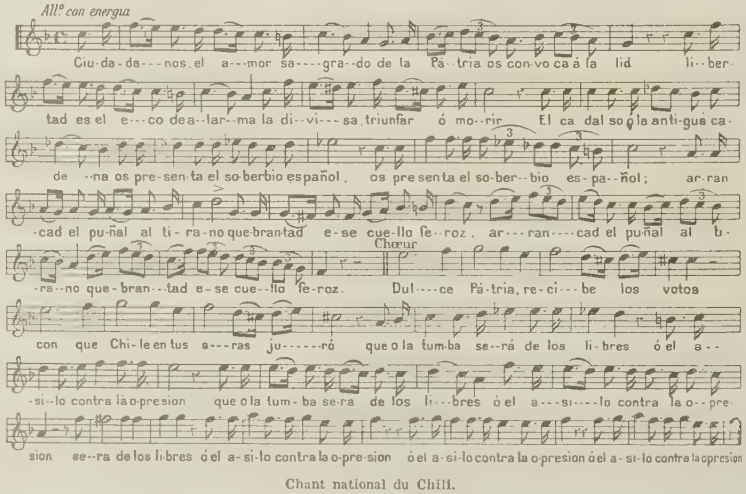

Chant national du Chili.

CHILIARQUE [*ki, ark'*] n. m. (du gr. *khilias,* millier, et *arkhein,* commander). Commandant de mille hommes, dans les armées grecques. || *Par extens.* Haut dignitaire d'une armée.

CHILIASME [*ki, assm'*] n. m. (du gr. *khilias,* millier). Croyance des millénaristes, d'après laquelle Jésus-Christ et les saints devaient régner mille ans sur la terre. V. MILLÉNARISME.

— *Par anal.* Règne de mille ans.

CHILIASTE [*ki, asst'*] n. m. (du gr. *khilias,* millier). Nom donné aux millénaristes.

CHILIASTIQUE [*ki, ass-tik'*] adj. Qui a rapport au chiliasme.

CHILICOTHE, ville des Etats-Unis (Etat d'Ohio), sur le Scibio, affluent de l'Ohio; 15.830 hab. Fabriques d'instruments agricoles, de chaussures; commerce de céréales. Houille. — Aux environs, monuments dus aux *Mound-Builders.*

CHILIEN [*li-in*] **ENNE,** personne née au Chili, ou y habitant.

— *Adjectiv.* Relatif au Chili ou à ses habitants : *Les mœurs* CHILIENNES.

— Ethnol. Les *Chiliens* sont actuellement d'origine espagnole pour la plupart. On trouve dans le pays des mineurs Argentins et des Allemands, des Anglais et des Français. Toutefois, il existe encore des représentants de la population indigène, les *Araucaniens* ou *Arawcans,* individus de petite taille, mais trapus, solides, avec un crâne volumineux, au front étroit, et des pommettes saillantes. Pasteurs et nomades, ils vivent sous des tentes de cuir.

CHILINA [*ki*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, type d'une famille dite des *chilinidés,* qui habitent les eaux claires et courantes de l'Amérique du Sud. (On en rencontre des vestiges dans le miocène et le pliocène du Chili et de la Patagonie.)

CHILIOGONE [*ki*] n. m. (du gr. *khilioi,* mille, et *gônia,* angle). V. CHILOGONE.

CHILIOMBE [*ki*] n. m. (gr. *khiliombê,* de *khilioi,* mille, et *boûs,* bœuf). Antiq. gr. Sacrifice de mille bœufs ou autres victimes.

CHILITE [*ki*] n. f. Art vétér. Syn. de CHÉILITE.

CHILKA, rivière de la Sibérie orientale, en Transbaïkalie, une des deux têtes du fleuve Amour. Elle est formée par la réunion de l'Onon et de l'Ingoda, passe à Nertchinsk et forme elle-même l'Amour par son confluent avec l'Argoun. Cours, 490 kil., depuis le confluent de ses sources, et plus de 1.200 kil. depuis la source de l'Onon.

CHILKOOT ou **CHILKAT** (PASSE DE), col des montagnes Rocheuses septentionales, que suit la route la plus courte entre les ports américains du Pacifique et Dawson-City, capitale du Klondyke (Dominion canadien). Altitude, 1.165 m. environ.

CHILKOV. Biogr. V. KHILKOV.

CHILLAN, ville du Chili (prov. de Nuble), sur le fleuve *Chillan;* 89.000 hab. Elevage de moutons.

CHILLED-SHOT [*tchild-chot'*] n. m. (en angl. : *balle refroidie*). Tir. Plomb qui a acquis une dureté exceptionnelle par refroidissement subit.

CHILLESFORDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Géol. Nom donné au crag de *Chillesford,* en Angleterre.

CHILLEURS-AUX-BOIS, comm. du Loiret, arrond. d'Orléans, à 23 kil. de Pithiviers, en Gâtinais; 1.325 hab. Ch. de f. Orléans. Apiculture du Gâtinais. Eglise ogivale des XIIIe-XVe siècles. Château de Chamerolles. Combat du 3 décembre 1870 entre les Allemands et le 15e corps de Martin des Pallières.

CHILLINGWORTH (William), théologien anglais, né à Oxford en 1602, mort à Chichester en 1644. Converti au catholicisme par le jésuite Fisher, six mois plus tard il retourna au protestantisme. Pendant la guerre civile, resté fidèle à la cause royale, il mourut prisonnier des parlementaires. Son ouvrage le plus célèbre est intitulé : *la Religion des protestants moyen sûr de salut* (1637). On l'a accusé de socinianisme.

CHILLON, ville d'Espagne (prov. de Ciudad-Real), sur un sous-affluent du Guadiana; 3.450 hab. Mercure, vermillon et cuivre.

Chillon [*yon*] (lat. **Castrum de Chillione**), château fort, bâti sur un rocher, au bord du lac Léman, à une lieue et demie de Vevey. Chillon est connu dès le IXe siècle, mais la construction actuelle date du XIIIe siècle; le château était alors la résidence favorite du comte Pierre de Savoie.

Château de Chillon. — Cl. Kilchberg.

Les souterrains de Chillon renfermèrent de nombreux prisonniers, parmi lesquels François Bonivard, prieur de Saint-Victor (v. BONIVARD), dont la captivité a inspiré à lord Byron son poème *le Prisonnier de Chillon.* Sous la domination bernoise (de 1536 à 1798), le château servit plusieurs fois de prison d'Etat. Enfin, Mgr Marilley, évêque de Lausanne, accusé par le parti radical de fomenter la contre-révolution à Fribourg (1848), y fut enfermé. Le château a été, depuis, restauré comme type de forteresse féodale. Il a été aménagé en musée historique.

CHILLOUKS, importante population nigritique vivant sur la rive gauche du Nil Blanc, au-dessous de Khartoum; on en estime le nombre à un million d'individus. De haute taille, avec des jambes maigres démesurément longues, ils vont généralement nus, mais s'enduisent le corps d'une couche de cendre de bois ou de bouse de vache brûlée. Les femmes se couvrent le haut des cuisses d'un petit tablier de cuir. Grands éleveurs de bestiaux, ils vivent dans des villages dont les cases, recouvertes d'un toit arrondi, sont très rapprochées les unes des autres. Actuellement, ils sont soumis à l'Egypte.

CHILO [*ki*] n. m. (du gr. *cheilos*, lèvre). Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des pyralidés. (L'espèce la plus commune en France est le *chilo phragmitellus*, dont la chenille vit dans la tige des roseaux. Le *chilo simplex* est un ennemi de la canne à sucre dans l'Inde.)

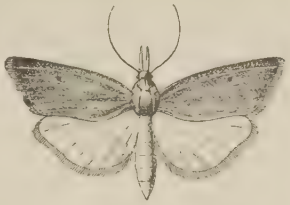
Chilo.

CHILOANGO, fleuve côtier de l'Afrique équatoriale, tributaire de l'océan Atlantique, qui arrose le Mayombé et l'enclave portugaise de Cabinda. Cours, 180 kil. environ.

CHILOCORE [*ki*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des coccinellidés, renfermant des petites coccinelles à corps bombé, noires, luisantes, souvent tachées de rouge. (Leurs larves dévorent les cochenilles. Le *chilocorus bipustulatus* est commun en France.)

Chilocore.

CHILODIE [*ki, dî*] n. f. V. PROSTANTHÈRE.

CHILODON [*ki*] n. m. Genre d'infusoires ciliés, de forme yxoïde vivant les uns dans l'eau douce, les autres dans la mer.

CHILOÉ, archipel et prov. du Chili. L'archipel est composé de petites terres groupées autour d'une grande île homonyme qui ferme les golfes d'Ancud et de Corcovado. V. princ. : *San Carlos de Ancud*. La province qui s'étend aussi sur une partie du littoral de terre ferme, est peuplée de 115.000 hab. (*Chilotes*), et a également *Ancud* pour capitale.

CHILOGNATHES [*ki, gn* mll.] n. m. pl. Ordre des myriapodes, renfermant les formes qui, comme les iules et les glomeris, ont le corps cylindrique avec deux paires de pattes aux anneaux médians et postérieurs, et les antennes courtes. (Ce sont des animaux lents et timides, s'enroulant généralement au moindre danger ; ils vivent dans les lieux humides, sous les pierres, le bois mort, etc., ils se nourrissent surtout de substances végétales, et parfois aussi de débris d'origine animale.)

CHILOGONE [*ki*] n. m. (du gr. *khilioi*, mille, et *gônia*, angle). Géom. Polygone de mille côtés. (On dit aussi CHILIOGONE.)

CHILON [*ki*] **de Sparte**, un des Sept sages de la Grèce (VIe s. avant notre ère). Il fut élu éphore, et, suivant Diogène Laërte, aurait même institué l'éphorat. On raconte qu'il mourut de joie en voyant son fils remporter un prix aux jeux Olympiques. On lui attribuait une élégie, une lettre à Périandre, et quelques maximes : « Connais-toi toi-même » ; « Rien de trop ».

CHILONIS [*ki*], fille de Léonidas, le héros des Thermopyles. Elle avait épousé Cléombrote, qui fit bannir son beau-père et devint roi. Chilonis voulut accompagner son père en exil. Mais Cléombrote ayant été chassé à son tour, elle partagea la fortune de son mari.

CHILOPLASTIE [*ki, plass-tî*] n. f. Chir. V. CHÉILOPLASTIE.

CHILOPODES [*ki, pod'*] n. m. pl. Ordre de myriapodes, comprenant les scolopendres et formes voisines, tous animaux à corps aplati, à longues antennes ordinairement moniliformes, avec des pattes-mâchoires où débouchent des glandes à venin, et les pattes ambulatoires disposées par une paire à chaque anneau.

— ENCYCL. Les *chilopodes* sont les plus vigoureux et les plus grands des myriapodes ; certaines scolopendres atteignent jusqu'à 0^m^,30 de long. Ils sont carnivores ; mordent leurs proies qu'ils tuent en faisant écouler dans la plaie la sécrétion de la glande à venin. Certaines espèces peuvent être dangereuses, même pour l'homme.

CHILORAPHIE [*ki, fî*] n. f. Chim. V. CHÉILORAPHIE.

CHILOSTOMES [*ki-loss-tom'*] n. m. pl. Sous-ordre de bryozaires remarquables par la formation, chez beaucoup d'entre eux, de loges spéciales, très modifiées, dites *ovicelles, aviculaires, vibraculaires*, adaptées à des rôles très différents de celui des loges normales.

(A peu près tous marins, les chilostomes comprennent un grand nombre de genres et d'espèces, fossiles et vivants.)

CHILPANCINGO, ville du Mexique (Etat de Guerrero), dans une vallée très fertile ; 6.000 hab. Blé, fruits, café ; élevage.

CHILPÉRIC Ier, roi des Francs, né en 539, mort à Chelles en 584, fils de Clotaire Ier et d'Arigonde. Lors du partage du royaume entre les fils de Clotaire (561), Chilpéric eut dans sa part Soissons et la Neustrie. Il avait épousé la fille du roi wisigoth d'Espagne, la douce et belle Galswinthe. Frédégonde, sa concubine, prit sur son esprit l'empire le plus absolu, et Galswinthe fut assassinée. Frédégonde, après s'être fait épouser, se débarrassa des fils de Galswinthe : Théodebert, Mérovée et Clovis, de manière à assurer le trône à son fils Clotaire. Le règne de Chilpéric fut rempli par les guerres qu'il eut à soutenir contre ses frères pour des partages de territoires. Sigebert ayant été assassiné par des émissaires de Frédégonde (575), sa veuve, Brunehaut, chercha à le venger en séduisant Mérovée, le propre fils de Chilpéric, qu'elle épousa ; mais Chilpéric exila Brunehaut, et emprisonna Mérovée (576). Il fut assassiné dans des conditions obscures, à Chelles. Ce barbare faisait des vers. Il voulut réformer l'écriture dans le sens de la phonétique et ajouter des lettres à l'alphabet latin pour rendre certains sons propres aux langues germaniques.

Tombeau de Chilpéric Ier.

CHILPÉRIC II, roi des Francs de Neustrie, né vers 670, mort à Noyon en 720. Fils de Childéric II, il fut attaqué et battu par Charles-Martel à Amblève (prov. de Liége [Belgique]), puis reconnu par lui après la mort de Clotaire IV.

Chilpéric, opérette bouffe en trois actes, paroles et musique d'Hervé, représentée aux Folies-Dramatiques le 24 octobre 1868. Le livret est d'une fantaisie extravagante ; la musique, pleine de verve et d'entrain.

CHILTEPEC, ville et port du Mexique (Etat de Tabasco), sur le golfe de Campêche ; 5.000 hab.

CHILTERN-HUNDREDS n. m. pl. Sinécure appointée octroyée, en Angleterre, à certains personnages. (C'est une particularité de la vie publique anglaise.)

— ENCYCL. Un membre de la Chambre des communes ne peut pas démissionner. S'il désire se retirer, il doit solliciter de la Trésorerie l'emploi d'intendant du domaine royal des *Chiltern-Hundreds* dans le comté de Wilts ou du manoir de Northstead en Yorkshire. Comme le mandat de député est incompatible avec l'exercice de fonctions rétribuées par la Couronne, le représentant qui accepte les *chiltern-hundreds* cesse par là même de faire partie de la Chambre.

CHIMABACCHE n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant des teignes de grande taille, ressemblant à des phryganes et volant dans les bois en hiver. (Les chenilles des chimabacches vivent sur le chêne, le hêtre, etc.)

Chimabacche : A. Mâle ; B. Femelle.

CHIMÆREUS [*ki*], fils de Prométhée et de Céléno ; enseveli à Troie avec son frère Lykos. Ménélas vint sacrifier sur leur tombeau, par ordre de l'oracle, pour faire cesser une peste.

CHIMALTENANGO, ville du Centre-Amérique (Guatémala), sur le plateau ; 10.000 hab.

CHIMAPHILE [*ki, fil'*] n. f. Genre d'éricacées, renfermant des herbes vivaces glabres de l'Europe, de l'Amérique boréale, du Mexique, de la Corée et du Japon. (On en compte quatre espèces dont une acclimatée en France.)

CHIMATCHEK (Mathieu-Anastase), littérateur tchèque, né et mort à Prague (1860-1913). Après avoir été chimiste dans une raffinerie et avoir étudié de près les milieux d'usines, il dirigea de 1884 à 1899 la revue *Svetozor*, puis, de 1900 à sa mort, la revue *Zvon*, à tendances conservatrices. Il s'est essayé dans divers genres, dans la poésie, au théâtre où il a eu des succès marqués avec *le Monde des petites gens* (1890) et *Une autre atmosphère* (1894), et surtout dans le roman, avec les cinq volumes de son *Journal de Philippe Korinek, étudiant en lettres* (1892-1896), *Lumières du passé* (1901), *Cœurs affamés* (1904), *Je veux vivre* (1908), etc., œuvres d'un réalisme vigoureux, animées de préoccupations sociales généreuses.

CHIMAY [*mê*], ville de Belgique (Hainaut, arrond. de Thuin), sur l'Eau-Blanche, près de la source de l'Oise ; 3.500 hab. (*Chimaciens*). Brasseries, tanneries, saboteries, fabriques de tabacs et de faïences, industrie métallurgique. Carrières de grès et de pierre à chaux ; exploitation de marbre rouge de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Château des princes de Chimay, incendié en 1935. L'église contient le tombeau de l'historien Froissart.

— *Histoire*. Chimay, berceau de la famille princière de ce nom, fut érigé en comté par Charles le Téméraire (1473), et en principauté par Maximilien d'Autriche (1486). Elle fut cédée à la France en 1684, rendue à l'Autriche (1713), et annexée en 1815 au royaume des Pays-Bas, puis est devenue belge avec le reste du Hainaut en 1830.

CHIMAY (Joseph-Philippe-François DE RIQUET, prince DE CARAMAN ET), diplomate belge, né à Bruxelles en 1808, mort à Londres en 1886. Ministre plénipotentiaire à La Haye, à Francfort, à Rome, à Florence et à Paris, il fut à la Chambre des représentants un des chefs du parti catholique. — Son fils aîné, JOSEPH, né en 1836, mort en 1892, fut ministre des affaires étrangères de Belgique (1884-1891).

CHIMAY (princesse DE). V. TALLIEN (Mme).

CHIMBORAZITE n. m. Variété d'aragonite trouvée dans l'Amérique méridionale.

CHIMBORAZO, montagne volcanique de la Cordillère des Andes, en Equateur, dominant de 3.400 m. la vallée de Quito et s'élevant à 6.310 m. d'altitude. Elle est couverte de neiges perpétuelles. Whymper l'a gravie le premier jusqu'au sommet en 1880. — Province de l'Equateur, sur les hauts plateaux, peuplée d'environ 210.000 hab. ; ch.-lieu Riobamba.

Chimène, héroïne du *Cid* de Corneille, que celui-ci a tirée du *Romancero* et des auteurs dramatiques espagnols, mais en lui donnant une âme encore plus fière, un cœur encore plus tendre, en l'idéalisant davantage. Elle symbolise au suprême degré la lutte de l'amour et du devoir.

CHIMÈRE (la). Myth. Monstre fabuleux.

— ENCYCL. Myth. gr. La *Chimère* des Grecs était un monstre de Lycie, personnification probable des volcans de la région.

Dans Homère, la Chimère, qui dévastait la Lycie et la Carie, avait un buste de lion, un corps de chèvre et une queue de serpent ; d'après Hésiode, trois têtes qui lançaient des flammes : une de lion, une de chèvre, et une de serpent. Plus tard, on multiplia encore les têtes. Depuis les Alexandrins, on plaça aux Enfers le fantôme de la Chimère. Ce monstre fantastique a été souvent décrit et figuré ; on aimait surtout à représenter sa lutte contre Bellérophon, qui le tua avec l'aide de Pégase.

Pour les modernes, c'est le symbole des conceptions contraires à la réalité.

— Myth. hind. Le lion — en sanskrit *simha* — a un rôle assez important dans la mythologie brahmanique (quatrième incarnation de Vishnou, monture de Pârvatî, etc.), et il est consacré au bouddha Çâkya-Mouni. — En Chine, la Chimère est nommée *Chien de Fo*.

Chimère de Florence.

— Iconogr. Le Musée Archéologique, à Florence, possède une représentation antique de la *Chimère*, ouvrage grec, en bronze, du Ve siècle, qui fut trouvé près d'Arezzo en 1554. C'est un lion, avec une tête de chèvre sur le dos et une tête de serpent. Au musée du Vatican, l'on voit, entre autres, des Chimères à tête de tigre et une Chimère ailée.

Le nom de « Chimère » a été étendu à des animaux fantastiques n'ayant de commun avec la Chimère des anciens que la bizarrerie de leurs formes empruntées aux animaux les plus divers. L'art chrétien en fait le symbole de l'esprit du mal : c'est un dragon par sa queue et son dos couvert d'écailles, ses ailes très découpées. L'époque romane la place sur ses chapiteaux. L'art gothique lui donne une tête allongée de chien colère. La Renaissance lui restitue la ressemblance humaine, et ce motif décoratif se rencontre partout au XVIe siècle. Il disparaît peu à peu au XVIIe siècle, remplacé par les Amours au XVIIIe siècle. Mais la Chimère, sous l'Empire, reparaît dans l'ornementation. Depuis, elle a eu sa place dans toutes les imitations de style. Les artistes chinois l'emportent par la variété qu'ils déploient dans sa représentation. Parmi les peintures qui se rapportent à la Chimère antique on cite *Bellérophon domptant la Chimère*, tableau de Claude Lorrain.

Chimère (gargouille).

CHIMÈRE n. f. (gr. *chimaira* ; du lat. *chimaera*, chèvre ; chimère). Animal fabuleux de formes diverses.

— Blas. Figure représentant un animal fantastique ayant un buste de femme avec des jambes de lion, un corps de chèvre ; les pieds de derrière sont des serres d'aigle, et la queue est d'un serpent. (C'est une figure peu employée dans le blason français.)

D'azur à la chimère [illegible]

— *Par anal.* Objet monstrueux composé de parties disparates, formant un ensemble sans unité : *Quelle* CHIMÈRE *est-ce donc que l'homme?* (Pascal.)

— *Fig.* Vaines imaginations, sans base réelle : *Ah!* CHIMÈRES. *Ce sont des* CHIMÈRES, *dit-on.* (Molière.)

— LOC. FAM. *Se promener, Errer, Vivre dans le pays des chimères, Se repaître de chimères*, Nourrir son esprit de vains projets, d'idées extravagantes.

— ANTON. **Réalité.**

CHIMÈRE n. f. Genre de poissons élasmobranches, constituant l'ordre des holocéphales.

— ENCYCL. Les *chimères* ont un aspect étrange dû surtout à leur museau en forme de rostre, au puissant aiguillon de leur nageoire dorsale, à l'ampleur de leurs nageoires pectorales et à leur queue prolongée par un filament. Les chimères sont voisines des requins mais offrent, par rapport à eux, des caractères de supériorité ; notamment, leurs fentes branchiales sont recouvertes par des rudiments d'opercules, ébauches de ceux qui existent chez les téléostéens.

Chimère.

Les chimères sont communes dans les mers froides. Les Norvégiens se nourrissent de leurs œufs et de leur foie. De ce foie volumineux l'on tire une huile bonne pour l'éclairage, mais exhalant en brûlant une odeur fétide. Les deux principales espèces sont la chimère monstrueuse (*chimæra monstrosa*) et le callorhynque (*callorhynchus antarcticus*). Les chimères sont rares sur les côtes de France. — On les trouve, à l'état fossile, dans les terrains secondaires et tertiaires.

CHIMÉRIQUE [*rik'*] adj. Qui se repaît de chimères : *Fénelon est le plus bel esprit et le plus* CHIMÉRIQUE *de mon royaume.* (Louis XIV.) || Sans fondement, irréalisable : *Des projets, des espérances* CHIMÉRIQUES.

— Substantiv. : *Un* CHIMÉRIQUE.

— SYN. **Chimérique, fantastique, imaginaire.** *Imaginaire*, c'est proprement ce qui n'existe encore que dans l'imagination. *Fantastique*, c'est ce qui est enfanté par une imagination sans règle et sans frein. *Chimérique*, c'est ce qui n'est pas fondé en raison.

— ANTON. **Certain, fondé, positif, réel, vrai.**

CHIMÉRIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière chimérique.

CHIMÉRISER [*zé*] v. intr. Se faire des chimères. (Inus.)

CHIMIATRE n. m. (de *chimie*, et du gr. *iatros*, médecin). Médecin qui pratique la chimiatrie.

CHIMIATRIE [*tri*] n. f. Méd. Théorie de l'ancienne médecine, d'après laquelle toutes les actions physiologiques sont dues à des réactions chimiques (D'où la nécessité d'employer des médicaments chimiques contre les maladies).

— ENCYCL. La *chimiatrie* ou *iatrochimie* remonte aux Arabes, mais c'est Paracelse qui, le premier, l'a systématisée ; pour lui, chaque substance du corps renferme un principe actif, la quintessence, de laquelle ses propriétés dépendent, et cette quintessence représente une combinaison en proportions variables des quatre éléments des anciens : le feu, l'air, l'eau, et la terre ; un organe malade

souffre du fait de l'absence ou de l'insuffisance d'un ou de plusieurs de ces éléments, qu'il importe de lui restituer. Van Helmont donna à la quintessence un principe immatériel : l'*archée*, tandis que Sylvius considérait la quintessence comme purement matérielle. Boerhaave tenta de concilier ces deux manières de voir. Le résultat le plus visible de l'iatrochimie, encombrée, du reste, d'interprétations hermétistes, fut d'orienter les médecins vers la recherche de la composition chimique des humeurs et des médicaments capables de modifier celles-ci. Cette doctrine disparut devant la vogue des théories animistes et vitalistes de Stahl, de Barthez et de Bordeu. Elle a récemment retrouvé faveur, mais sous une forme toute différente : la *chimiothérapie*.

CHIMIATRIQUE [*trik'*] adj. Qui a rapport à la chimiatrie.

CHIMIATRIQUEMENT [*ke-man*] adv. Conformément aux règles de la chimiatrie.

CHIMICO-ANALYTIQUE [*tik'*] adj. Qui a rapport à l'analyse chimique.

CHIMICO-LÉGAL, E, AUX adj. Qui a rapport aux opérations chimiques ordonnées par la justice.

CHIMICO-PHYSIQUE [*zik'*] adj. Qui appartient à la fois à la chimie et à la physique.

CHIMIE [*mi*] n. f. (bas lat. *chimia;* gr. *chêmeia* ou *chumia* d'orig. douteuse). Science qui a pour but l'étude des transformations des corps en d'autres corps différents par la nature et l'arrangement des atomes dans leurs molécules.

— Céram. Nom d'une préparation de savon et de colle de parchemin employée pour donner à la pâte de porcelaine tendre de Sèvres la plasticité nécessaire à son façonnage.

— Encycl. Lorsque l'on soumet un corps composé, ou plusieurs corps simples ou composés mis en contact, à certains traitements, il peut arriver que *la masse de l'un au moins des corps diminue;* on dit dans ce cas qu'il y a eu « réaction chimique ». La *chimie* est la science qui a pour objet l'étude de telles réactions.

Lois de la chimie. — L'étude des réactions chimiques a conduit à un certain nombre de lois, c'est-à-dire d'énoncés exprimant des caractères communs soit à toutes, soit à des catégories très nombreuses de réactions. Les plus importantes sont des lois pondérales :

Loi de Lavoisier : *Dans une réaction chimique quelconque la masse totale du système ne change pas; les corps simples qui y figurent, soit à l'état libre, soit à l'état de combinaison, sont indestructibles, la masse de chacun d'eux se conserve.*

C'est la loi de la conservation ou de l'indestructibilité de la matière en général, et de la permanence des éléments.

La loi de Lavoisier vérifiée dans la limite de précision des balances les plus sensibles est rigoureuse au point de vue expérimental. La théorie de la relativité prévoit par contre des pertes de masses dans les réactions qui dégagent de l'énergie et inversement, mais ces pertes ou ces gains ne sont pas mesurables, même dans les réactions chimiques les plus vives ;

Loi de Proust ou des proportions définies : *Les rapports pondéraux suivant lesquels deux ou plusieurs corps se combinent pour former un composé bien défini sont rigoureusement déterminés et invariables;*

Loi de Dalton ou des proportions multiples : *Lorsque deux éléments peuvent fournir plusieurs combinaisons, les masses de l'un de ces éléments, qui, dans ces diverses combinaisons, s'unissent à une même masse de l'autre, sont entre elles dans des rapports simples* [Rapports de nombres entiers généralement petits].

La loi de Dalton n'est qu'un cas particulier de la loi de Richter ;

Loi des nombres proportionnels ou loi de Richter : (Etant donné un certain nombre d'éléments, A, B, C,..... on peut déterminer par l'expérience [analyse, synthèse] les poids *a, b, c,*..... de ces corps qui se combinent à un même poids *p* d'un élément P, appelé « corps de base » ; ces poids *p, a, b, c,*..... sont appelés *nombres proportionnels* des corps P, A, B, C,...) : *Toute combinaison des corps* A, B, C, *peut, au point de vue de sa composition pondérale, se représenter par une formule telle que :* ma + nb + qc +,..... *dans laquelle* a, b, c, *sont les nombres proportionnels des éléments* A, B, C, *et* m, n, q,..... *des nombres entiers, généralement petits.*

Formules chimiques. Les lois précédentes, et en particulier la loi de Richter, permettent d'établir une *notation* chimique extrêmement commode : les corps simples peu nombreux seront représentés par un *symbole*, par exemple la première ou les deux premières lettres de leur nom (H hydrogène, O oxygène, C carbone, Cl chlore). Puisque, d'après la loi de Lavoisier, les corps simples subsistent à l'intérieur des combinaisons, celles-ci pourront se représenter par des formules où l'on juxtaposera les symboles des éléments constituants. Grâce à la loi de Richter, la formule d'un composé pourra de plus indiquer les proportions pondérales des éléments qui y figurent : il suffit de convenir que chaque symbole représente non seulement l'élément, mais un poids de cet élément, égal à son nombre proportionnel. Exemple : Supposons que l'oxygène ait été choisi comme corps de base ; soit 16 le nombre proportionnel, arbitrairement choisi, de l'oxygène ; l'analyse de l'eau indique que à 16 d'oxygène se combinent 2,016 d'hydrogène ; 2,016 est le nombre proportionnel de l'hydrogène ; de même, l'analyse de l'oxyde de carbone indique qu'à 16 d'oxygène se combinent 12 de carbone ; 12 est le nombre proportionnel de carbone. D'après la loi de Richter, la composition pondérale d'un composé quelconque de carbone et d'hydrogène, par exemple le méthane, peut se représenter par une formule telle que : $m \times 12 + n \times 2{,}016$. Effectivement, l'analyse du méthane indique qu'à 12 de carbone se combinent 4,032, soit $2 \times 2{,}016$ d'hydrogène. Si donc l'on convient que le symbole C représente 12 de carbone, et le symbole H 2,016 d'hydrogène, la formule du méthane sera CH^2 et cette formule représentera sa composition pondérale.

D'après ce qui précède, on voit que lorsque les nombres proportionnels sont choisis, les formules des corps composés sont déterminées, puisque ces formules doivent exprimer les compositions pondérales. Or, un certain arbitraire subsiste dans le choix des nombres proportionnels. D'abord, les nombres *a, b, c,*..... peuvent être remplacés par des multiples ou sous-multiples *entiers*.

Grâce à cette liberté, on peut modifier la formule d'un composé. La formule de l'eau, qui est HO, par exemple, dans le système O=16, H=2,016, devient H^2O dans le système O = 16, H = 1,008. Une autre indétermination résulte du choix arbitraire du corps de base et du poids de ce corps auquel on rapporte les analyses. L'oxygène s'est imposé au choix des chimistes comme corps de base car il se combine avec un très grand nombre d'éléments. L'on a pris d'abord O = 100. L'analyse des composés oxygénés a alors montré que le nombre proportionnel le plus petit était celui de l'hydrogène 12,5 ; on a alors divisé tous les nombres proportionnels par 12,5 de manière à prendre 1 pour celui de l'hydrogène ; celui de l'oxygène devenait alors 100 : 12,5 = 8 ou un multiple de 16 ou un sous-multiple de 8. Par la suite, une analyse plus précise de l'eau a montré que, à 8 d'oxygène, se combinait non pas 1, mais 1,008 d'hydrogène. En changeant l'oxygène, il eût fallu changer la plupart des autres nombres proportionnels déterminés par l'analyse de leurs composés oxygénés ; on a préféré changer celui de l'hydrogène, fixé à 1,008.

Système des poids atomiques. — Si l'on adopte 1,008 pour l'hydrogène et 8 pour l'oxygène, la formule qui représente la composition pondérale de l'eau est HO. Cette formule ne représente pas de façon expressive la réaction très importante de certains métaux, tels que le sodium, qui décomposent l'eau en en dégageant la moitié de son hydrogène. Une telle réaction est clairement représentée, au contraire, si l'on adopte pour l'eau la formule H^2O :

$$H^2O + Na = NaOH + H.$$

Adopter cette formule, c'est prendre O = 16 comme nombre proportionnel de l'oxygène, en conservant H = 1,008.

Le choix de la formule d'où découle pour un élément le choix du multiple ou du sous-multiple du nombre proportionnel brut fourni par l'analyse exige une connaissance approfondie de la chimie, puisque ce choix doit être fait de manière à rendre compte, le mieux possible, des propriétés chimiques du composé et que ce choix retentit sur toutes les formules des composés où figure l'élément considéré.

Le système des poids atomiques actuellement adopté (V. corps), *est un système particulier de nombres proportionnels, dans lequel l'oxygène est pris comme corps de base. Son poids atomique est fixé arbitrairement à 16.* — Il est fixé par convention ; ceux des autres corps peuvent être modifiés par des analyses de plus en plus précises.

Formules et poids moléculaires des corps composés. — Les formules des corps composés, obtenues dans le système des poids atomiques, s'appellent *formules moléculaires*. Le *poids moléculaire* d'un corps composé est la somme des poids atomiques des éléments constituants, chacun d'eux étant multiplié par son exposant dans la formule moléculaire (H^2O, formule moléculaire de l'eau ; $2 \times 1{,}008 + 16 = 18{,}016$, poids moléculaire). Il existe entre les poids moléculaires et les données physiques des corps un certain nombre de relations ; l'une des plus importantes est donnée par la « loi d'Avogadro » : *Les poids moléculaires des corps gazeux sont proportionnels à leurs densités prises par rapport à l'air :*

$$\frac{P}{d} = 29.$$

Cette loi n'est qu'approchée ; on peut en déduire la conséquence suivante :

Les volumes occupés, dans les mêmes conditions de température et de pression, par les poids moléculaires de tous les corps gazeux sont égaux. — A 0° sous la pression de 76 cm. de mercure, ce volume est de $22^l,4$.

Poids moléculaires des corps simples. — On appelle poids moléculaire d'un corps simple le poids de ce corps, qui, à l'état gazeux, occupe $22^l,4$ à 0° sous la pression 76. L'expérience a montré que les poids moléculaires sont égaux aux poids atomiques pour quelques corps (argon, crypton, hélium) qui sont dits *mono-atomiques;* au double des poids atomiques pour la plupart des gaz (oxygène, azote, chlore), qui sont dits *bi-atomiques*. Quelques éléments sont *poly-atomiques*.

Théorie atomique. — L'hypothèse atomique qui remonte à la plus haute antiquité a été reprise par Dalton sur la base des lois expérimentales indiquées ci-dessus. Selon cette théorie, chaque corps simple est constitué par des particules extrêmement petites insécables et indestructibles : les *atomes* sont tous identiques entre eux. Chaque corps composé est constitué de particules élémentaires appelées *molécules*, identiques entre elles, formées par l'association d'un certain nombre d'atomes de chaque élément constituant.

L'indestructibilité des atomes rend compte de la loi de Lavoisier. Toutes les molécules d'un corps composé étant identiques entre elles, les proportions pondérales des éléments dans un poids quelconque du composé sont justement celles d'une molécule élémentaire ; la constitution des molécules élémentaires étant caractéristique de chaque combinaison, il en résulte que les proportions pondérales de chaque composé sont rigoureusement définies, conformément à la loi de Proust. La loi de Dalton sur les proportions multiples est également rendue intuitive, ainsi que la loi de Richter : si, par exemple, H, O, C représentent les poids des atomes d'hydrogène, d'oxygène et de carbone, la molécule élémentaire d'une combinaison de ces corps renfermera des nombres entiers, *m, n, q,* d'atomes ; sa composition pondérale sera représentée par $mH+nO+qC$, et sa formule sera $H^m O^n C^q$, et il en sera de même d'un poids quelconque de la combinaison. — *Dans cette manière de voir, les formules moléculaires représentent donc des images de la constitution des molécules élémentaires, et les rapports des poids atomiques sont égaux aux rapports des poids des atomes élémentaires.*

Les résultats de la théorie cinétique des gaz ont confirmé la théorie atomique (V. gaz). L'existence des atomes, des molécules, et de leurs mouvements désordonnés a été établie expérimentalement par les observations relatives au *mouvement Brownien*.

Chimie-Physique. — Au début du XXe siècle une nouvelle branche de la science s'est développée, intermédiaire entre la chimie et la physique, essayant d'expliquer les phénomènes chimiques par le jeu des forces physiques, électricité, capillarité, ou les données du calcul des probabilités. Parmi les résultats importants de cette nouvelle science on peut citer la détermination par plusieurs méthodes concordantes du *nombre d'Avogadro* (nombre de particules élémentaires contenues dans le poids atomique ou moléculaire d'un corps simple ou composé) ; nombre sensiblement égal à 60×10^{22}. En divisant les poids atomiques par le nombre d'Avogadro, l'on obtient les poids atomiques des atomes élémentaires des différents éléments. Des données déjà précises sur les dimensions des atomes et molécules ont pu être obtenues par diverses méthodes : étude de la viscosité des gaz, diffraction des rayons X par les cristaux, etc.

Outre ces connaissances fondamentales, d'autres théories, en cours de perfectionnement, ont pu grouper de nombreux phénomènes : telles sont la théorie des *ions* qui éclaire les réactions des acides, bases ou sels dissous ; l'application de la thermodynamique aux vitesses de réaction, qui a conduit aux lois de Van t'Hoff, Lechâtelier, au théorème de Gibbs permettant de prévoir le sens des réactions et les conditions qui leur sont favorables. Les études physiques relatives à la décharge électrique dans les gaz raréfiés, l'effet photo-électrique, l'effet Edison, l'étude des rayonnements des corps radio-actifs, ont montré que les atomes des corps simples sont eux-mêmes des systèmes complexes ; l'*électron* et l'atome d'hydrogène sont apparus comme les constituants universels de la matière. Les analogies chimiques observées entre différents éléments ont pu ainsi être expliquées par des analogies de constitution ; des schémas atomiques ont pu être proposés par Rutherford, Bohr, Sommerfeld. Les constitutions attribuées aux atomes ont pu expliquer des particularités relatives à leur spectre optique ou à leur spectre de rayons X, rattacher la notion chimique de *valence* et d'*affinité* au jeu des forces électriques d'atomes à atomes.

Suivant que l'étude poursuivie par le chimiste est désintéressée ou faite en vue des applications, on distingue la *chimie pure* et la *chimie appliquée*. La chimie pure comprend la *chimie générale* qui cherche à déterminer les lois reliant les nombreux faits chimiques, et la *chimie descriptive* qui se subdivise en *chimie minérale* ou *inorganique* traitant des corps dont l'origine n'est pas liée à la vie, et *chimie organique* qui comprend maintenant toutes les combinaisons du carbone produites par les êtres vivants, ou par synthèse.

La *chimie biologique* ou *biochimie* prolonge la chimie organique, elle étudie les réactions dans les tissus vivants.

La Chimie-Physique comble le fossé qui sépare les phénomènes physiques et chimiques. Elle introduit les mesures physiques dans l'étude des réactions.

La *chimie appliquée* comprend la *chimie agricole* qui étudie les sols et les engrais, la *chimie industrielle* s'occupant de la fabrication des produits nécessaires à nos besoins, la *chimie médicale* qui traite des corps au point de vue pathologique et thérapeutique, la *chimie pharmaceutique* visant l'étude et la préparation des médicaments.

Chimie analytique. — V. analyse.

— *Histoire.* L'origine de la chimie remonte évidemment à la plus haute antiquité : longtemps avant l'ère chrétienne, les Chinois pratiquaient la céramique : ils savaient travailler les métaux, connaissaient la poudre à canon. Les Egyptiens savaient purifier l'or, l'argent et un certain nombre de métaux ; ils connaissaient l'art du doreur, du verrier, du peintre, etc., et appliquaient leurs connaissances chimiques à l'embaumement des momies plus de 5.000 ans av. J.-C. Les Grecs et les Romains exploitaient les mines d'or, de cuivre, de fer, etc., fabriquaient les savons, les verres, les poteries, et, 500 ans av. J.-C., le philosophe grec Leucippe avait déjà la conception de la théorie atomique. Au IXe siècle commencèrent à apparaître les alchimistes et, jusqu'au XVIe siècle, la doctrine des quatre éléments : l'air, l'eau, le feu et la terre, fut primordiale. On s'occupa exclusivement de la transmutation des métaux. Au XVIe siècle, Paracelse, Agricola et Bernard Palissy commencèrent à se débarrasser des erreurs des alchimistes ; puis, au XVIIe siècle, Galilée, Bacon, Descartes, Bayle, Van Helmont, Glauber, Lémery, etc., continuèrent l'œuvre déjà commencée. Au XVIIIe siècle, la *Chimie* vraiment scientifique apparaît avec Black, Scheele, Priestley, etc.

Lavoisier est le véritable fondateur de la *chimie moderne ;* l'usage de la balance, qu'il introduisit d'une manière systématique en chimie, a été le point de départ de la découverte des lois fondamentales exposées ci-dessus. Grâce à elle, il put établir la composition de l'air, et le mécanisme de la combustion. Sous son impulsion, l'effort du XIXe siècle aboutit à l'établissement de la théorie et de la *notation* atomique (Berzélius, Dumas, Gerhardt) ; la *nomenclature*, qui systématisait les résultats, fut établie par Guyton de Morveau. Un grand nombre d'éléments nouveaux furent découverts à la suite des travaux de Bunsen et Kirchhoff sur la spectroscopie (rubidium, cœsium), Reich et Richter (l'indium), Crookes (le thallium), Lecoq de Boisbaudran (le gallium), etc.

En étudiant les sels déposés dans les marais salants, Balard découvrit le brome. Le fluor a été isolé par Moissan en 1887. Quelques années après, deux savants anglais, lord Rayleigh et sir W. Ramsay, réussirent à retirer de l'air quatre éléments nouveaux : l'argon, le crypton, le néon, le xénon ; d'un minéral, la clévéite, ils retirèrent l'hélium que l'analyse spectrale avait décelé auparavant dans l'atmosphère du soleil.

Si nous considérons les questions de *chimie générale*, nous trouvons en première ligne les recherches d'Henri Sainte-Claire Deville et ses élèves sur les phénomènes de dissociation ; les travaux de Berthelot sur les équilibres chimiques, sur la *synthèse* organique et les méthodes générales pour réduire et hydrogéner les composés organiques ; les travaux de Raoult sur la cryoscopie et la tonométrie, ceux d'Ostwald, de Van t'Hoff et d'Arrhénius sur la chimie physique, etc.

La *chimie organique* a fourni de nombreux travaux se rapportant à la synthèse, à l'isomérie et aux fonctions chimiques. Sa théorie de la quadrivalence du carbone, complétée par la considération des formules de structure dans le plan et dans l'espace, l'hypothèse de la constitution hexagonale du benzène émise par Kékulé, ont été la source de nombreuses découvertes, parmi lesquelles nous citerons : la synthèse du glycol et la théorie de l'aldolisation par Wurtz ; la méthode générale de synthèse des composés aromatiques de Friedel et Crafts ; la synthèse de l'acide mellique par Bæyer, celle de l'alizarine par Græbe et Liebermann, celle de d'indol par Bæyer et Emmerling, celle de l'indigo par Emmerling et Engler, celle de l'acide citrique par Grimaux, celle des glucoses par Fischer, etc.

La fin du XIXe siècle est marquée par la découverte de la

radio-activité (Becquerel), par celle du radium (P. Curie, Mme Curie et G. Bémont 1898) qui fut suivie de celles d'un grand nombre de substances radioactives. L'étude du rayonnement de ces substances a déjà donné des renseignements extrêmement précieux sur la constitution de la matière. Rutherford, en bombardant différents corps par un rayonnement α rapide, a, sur des quantités infimes de matières il est vrai, réalisé la transmutation des éléments, démontrant ainsi l'unité de la matière conformément au rêve des alchimistes.

Les derniers progrès de la Chimie sont dus surtout à la *chimie-physique*.

Nomenclature chimique. — V. MINÉRALE (*chimie*), et ORGANIQUE (*chimie*).

Chimie (DICTIONNAIRE DE), par Würtz : ouvrage commencé à Paris en 1868, et qui a contribué puissamment à répandre la théorie et la notation atomiques.

CHIMIFICATION [*si-on*] n. f. Action de perfectionner quelque chose au moyen de la chimie.

CHIMILIAS, Indiens sauvages de la Colombie, qui vivent dans les forêts de la sierra Nevada.

CHIMILIN, comm. de l'Isère, arrond. et à 13 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.110 hab.

CHIMINOSE n. f. (du gr. *khumia,* chimie, et *nosos,* maladie). Méd. Nom générique donné par Lancereaux aux maladies causées par les agents chimiques, par opposition aux bionoses causées par les agents animés.

CHIMIOCAUSTIE [*kôss-tî*] n. f. (de *chimie,* et du gr. *kaiein,* brûler). Cautérisation par des substances chimiques comme le nitrate d'argent, la potasse caustique, etc.

CHIMIOLUMINESCENCE n. f. Luminescence qui se produit dans certaines réactions chimiques.

CHIMIOTACTIQUE [*tak-tik'*] adj. Biol. Se dit soit de l'être attiré ou repoussé par un agent chimique, soit de l'agent chimique qui attire ou repousse l'être considéré.

CHIMIOTACTISME [*tak-tissm'*] n. m. (du gr. *khumia,* chimie, et *taxis,* arrangement). Biol. Attraction ou répulsion exercée sur les êtres vivants par une substance chimique. (Le « chimiotactisme » est dit positif quand la substance attire l'être vivant, négatif quand elle le repousse. L'action ainsi exercée prend le nom de « chimiotropisme » quand il s'agit d'un être complexe et notamment d'une plante, et celui de « chimiotaxie » quand il s'agit d'un être unicellulaire tel qu'une bactérie, un leucocyte ou un infusoire. Ce phénomène, découvert par Pfeffer, joue un rôle considérable dans l'histoire des maladies bactériennes des animaux. Il a été retrouvé en pathologie végétale [Miyoshi], et il a une grande importance.)

CHIMIOTAXIE [*tak-si*] n. f. Biol. Attraction ou répulsion des êtres unicellulaires par les substances chimiques. (C'est grâce à la chimiotaxie que le protoplasma rencontre et fixe les matériaux nécessaires à son assimilation fonctionnelle. Aussi les cellules sont-elles généralement attirées par les substances qui leur sont utiles, et repoussées au contraire par les substances qui leur sont nuisibles. Les exemples les plus remarquables de chimiotaxie sont fournis par les spermatozoïdes qu'attire l'ovule mûr mais vierge, et les leucocytes qu'attirent les toxines et les corps microbiens.)

CHIMIOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *khumia,* chimie, et *thérapeia,* traitement). Méd. Méthode de traitement des maladies et spécialement des infections, qui consiste à utiliser les affinités chimiques de certains corps pour les substances vivantes.

— ENCYCL. La *chimiothérapie* est un procédé de traitement très ancien qui remonte à l'emploi du mercure, de l'antimoine, de la quinine, du fer ; mais c'est seulement depuis la découverte des principes actifs des plantes, alcaloïdes et glucosides, et le développement de la chimie organique synthétique, qu'elle s'est orientée dans une voie scientifique et a pu aboutir à des résultats extrêmement intéressants.

C'est à deux Français, Dujardin-Beaumetz et G. Bardet, que sont dues les premières recherches de chimiothérapie positive. Ces savants constatèrent, en effet, que les propriétés pharmacodynamiques de certains corps sont en relation rigoureuse avec leur structure chimique et que, notamment, les propriétés antiseptiques se trouvent marquées dans les dérivés hydroxylés (phénols), les propriétés antithermiques dans les dérivés aminogénés (acétanilide), et les propriétés analgésiques dans les corps aminogénés où l'on substitue, à 1 ou 2 atomes d'hydrogène, 1 ou 2 radicaux de la série grasse : méthyle et ses homologues (antipyrine).

Ehrlich, que l'on considère à tort comme le fondateur de la chimiothérapie, a observé l'affinité remarquable de certaines couleurs d'aniline pour les préparations histologiques, grâce à quoi on est parvenu à isoler et à étudier des organites microscopiques qui, autrement, eussent passé inaperçus. Cette affinité est si remarquable, qu'une même substance colorante peut donner des teintes très différentes (*métachromasie*) aux divers organites d'une même cellule. Ehrlich en a conclu que cette affinité des colorants doit exister, et pour les mêmes raisons, chez des corps incolores, et il a cherché à découvrir quelques-uns de ces corps à l'aide de longues recherches expérimentales, lesquelles ont abouti à l'utilisation des arsenicaux organiques, du 606 et de toute la série des arsénobenzènes. En principe, le savant allemand admettait que les agents chimiothérapiques étaient exclusivement *parasitotropes,* c'est-à-dire ne s'attaquaient qu'aux parasites visés ; mais, en réalité, tous ces agents sont en même temps *cytotropes,* c'est-à-dire se fixent aussi sur les cellules de l'hôte pour les léser. Wassermann, acceptant les idées d'Ehrlich, a tenté d'utiliser les propriétés fixatrices des colorants en chargeant, pour ainsi dire, ces derniers de véhiculer jusqu'aux corps affines les substances toxiques capables de détruire ces derniers. C'est ainsi que, ayant noté la coloration élective par l'éosine des cellules cancéreuses des souris, il essaya d'associer à l'éosine un sel de sélénium toxique, dans le but de guérir le cancer de ces animaux. Les résultats de ses expériences furent des plus remarquables et l'on put croire un moment à la guérison du cancer. Malheureusement, si la tumeur se détruit, sous l'influence de l'éosine-sélénium, cette destruction met en liberté des toxines cancéreuses qui tuent rapidement l'animal en expérience.

Quoi qu'il en soit, la chimiothérapie est devenue de pratique courante et se perfectionne tous les jours, malgré la complication des investigations qu'elle commande.

CHIMIOTROPIQUE [*pik'*] adj. Doué de chimiotropisme.

CHIMIOTROPISME [*pissm'*] n. m. Orientation, direction des plantes par les réactifs chimiques.

— ENCYCL. On emploie souvent, à tort, *chimiotropisme* dans le même sens que *chimiotactisme.* Les phénomènes sont, en effet, de même nature, mais le premier est seulement une orientation donnée par une substance chimique à un organe d'un être immobile, tandis que le second se rapporte à une attraction effective, avec déplacement total de l'être. Les racines des plantes sont douées de chimiotropisme positif par rapport aux substances nutritives répandues dans le sol.

CHIMIQUAGE [*kaj'*] n. m. Techn. V. CHEMICAGE.

CHIMIQUE [*mik'*] adj. Relatif à la chimie : *Composition, Décomposition* CHIMIQUE. *Produits* CHIMIQUES.

— *Allumettes chimiques,* Allumettes enduites de phosphore.

— *Mal chimique,* Nom donné à la nécrose des os maxillaires, dans les fabriques d'allumettes où l'on emploie le phosphore blanc.

Chimique (ENCYCLOPÉDIE), par Frémy. C'est le plus vaste corps de chimie qui ait paru en France. Commencée en 1882, sous la direction de Frémy, par une société de savants et d'industriels, cette publication comprend une série de véritables traités spéciaux.

CHIMIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'après les lois, les procédés de la chimie.

CHIMISME [*missm'*] n. m. Ensemble des phénomènes naturels, et particulièrement des phénomènes organiques, qui sont produits par les lois dont s'occupe la chimie : *Le* CHIMISME *stomacal.*

— Physiol. *Chimisme respiratoire,* Rapport de l'acide carbonique expiré, à l'oxygène absorbé total, dans un temps donné et pour une surface corporelle et un poids en kilogrammes déterminés. (Il diffère du quotient respiratoire en ce qu'il tient compte des variations de la ventilation pulmonaire absolue.) || *Chimisme stomacal,* Etat de la composition du suc gastrique suivant la nature des excitants auxquels on soumet sa sécrétion : repas d'épreuve, repas fictif, etc.

— ENCYCL. Philos. Le *chimisme* est, selon Hegel, un moment nécessaire du développement de l'idée ; il est le moyen terme entre le *mécanisme* et la *téléologie.* Les rapports mécaniques laissent les corps indépendants les uns des autres et indifférents à tout rapport. L'objet chimique n'est tel que par rapport à un autre objet et en vertu d'une tendance à s'identifier, à se combiner avec lui. Mais, à leur tour, les objets mécaniques et chimiques ne sont que des moyens, des moyens qui sont faits pour le but, et dont celui-ci s'empare pour se réaliser. La vie appartient à la sphère de la téléologie.

CHIMISTE [*misst'*] n. m. Qui s'occupe de chimie, qui est versé dans cette science : *Les* CHIMISTES *d'aujourd'hui sont les héritiers des anciens alchimistes.*

— *Fig.* Qui analyse : *Les* CHIMISTES *du cœur.* (Saintine.)

Chimiste (LE) ou **l'Alchimiste,** tableau de Teniers, au musée de Dresde. (V. ALCHIMISTE). Teniers affectionnait cette sorte de composition. Parmi les tableaux que l'on a de lui en ce genre, nous rappellerons : *l'Alchimiste* du musée de La Haye, *le Chimiste* ou *l'Alchimiste* du musée de Madrid ; deux scènes analogues au musée de Berlin et au palais d'Hampton-Court, etc. Des tableaux du même genre ont été peints, à l'imitation de Teniers, par Van Helmont (musée de Rotterdam), Thomas Wyck (deux toiles à la galerie de Dresde), David Ryckaert (musée de Bruxelles), et par Metsu, dans un tableau qui est au Louvre.

CHIMITYPIE [*pî*] n. f. (de *chimie* et de *type*). Procédé de gravure chimique en relief. (On dit aussi CHEMITYPIE.) [Un dessin exécuté à la pointe sur un zinc verni est gravé à l'eau forte. On recouvre la plaque de métal Darcet en poudre et l'on chauffe la planche pour que cet alliage coule dans les taillés. Après refroidissement, on rabote jusqu'à ce que le métal fondu soit localisé aux creux de la gravure. Ce zinc est alors mordu à l'acide et, rongé, laisse le métal Darcet en relief. Mais cet alliage étant peu résistant, on cliche la planche ainsi obtenue.)

CHIMOINE n. m. Espèce de stuc ou de ciment tiré de coquilles calcinées, dont on enduit les murs, et qui imite le marbre.

CHIMOMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *chimie,* et du gr. *métron,* mesure). Mesure, en poids ou en équivalents, des éléments chimiques qui entrent dans la composition des corps.

CHIMONANTHE [*ki*] n. m. Genre de calycanthacées dont l'espèce type croît au Japon.

— ENCYCL. Le *chimonanthe odorant* (*chimonanthus fragrans* de Lindley, *calycanthus præcox* de Linné) est un arbrisseau de 1 à 2 m. de hauteur, dont les fleurs, très nombreuses, assez grandes, d'un pourpre violacé, éclosent en plein hiver, et exhalent une odeur agréable, assez analogue à celle de la jonquille. Originaire du Japon, d'où il a été introduit en Europe en 1766, le chimonanthe odorant a produit une variété à grandes fleurs, très recherchée, ainsi que le type, dans les jardins d'agrément.

Chimonanthe.

CHIMPANZÉ [*chin*] n. m. (mot africain). Genre de mammifères primates catarrhiniens, groupe des anthropomorphes, propres au versant atlantique de l'Afrique tropicale.

— ENCYCL. Les *chimpanzés,* dont le nom scientifique est *anthropopithecus,* sont dolichocéphales ; leurs oreilles grandes et écartées, leurs membres antérieurs descendant seulement jusqu'aux genoux, leur dernière molaire inférieure à quatre tubercules, leurs côtes au nombre de treize, les différencient des orangs et des gorilles. Vigoureux, de grande taille, les chimpanzés vivent par troupes dans les forêts, courant à terre ou se jouant dans les arbres ; très timides, ils fuient le voisinage de l'homme. En captivité, ils sont très doux et se dressent facilement, surtout lorsqu'ils ont été pris jeunes. Ce sont les plus intelligents de tous les mammifères ; leur cerveau est remarquablement développé. L'espèce la plus commune, répandue du Fouta-Djallon à l'embouchure du Congo et dans la région des grands lacs, est le chimpanzé noir (*anthropopithecus troglodytes*) ; *l'anthropopithèque tségo,* du Gabon inférieur, paraît le plus intelligent.

Chimpanzé.

CHIN [*chin'*] n. m. Chien de taille minuscule, originaire du Japon. (On dit aussi TSIN.)

— ENCYCL. Le *chin* du Japon est de tous les chiens nains celui dont le crâne est le plus globuleux et la face la plus courte. Le poil est long et soyeux, la robe est blanche avec taches noir foncé, quelquefois blanche marquée de jaune. Chien de luxe et d'appartement, il a été introduit en Angleterre sous Charles II et a servi à quelques croisements avec le king-charles.

CHINA [*ki*] n. m. Bot. Salsepareille de la Chine, qu'on appelle aussi SQUINE. || Nom vulgaire du calisaya jaune royal.

CHINAGE n. m. Action de chiner.

— Imprim. Syn. de CHINÉ.

— Teint. et Tiss. Action de teindre une étoffe en plusieurs couleurs. || Tissage d'une étoffe au moyen de fils diversement colorés. V. CHINER.

— *Pop.* Travail, métier de chineur. || Dépréciation, critique malveillante.

— Dr. cout. Droit que payaient les charrettes qui passaient dans les bois. (On disait aussi CHEMAGE.)

CHINA-GRASS [*ki-na,* ou à l'angl. *tchai-na*] n. m. (de *China,* Chine, et *grass,* herbe). Bot. Nom anglais de la *Bœhmeria nivea* (ramie ou ortie de Chine).

CHINAMBRYM. Géogr. V. AMBRYM.

CHINAMPA n. f. Jardin flottant constitué par des radeaux recouverts de terreau, sur lequel les Aztèques faisaient pousser des arbustes et des fleurs. Il existe encore des chinampas sur les lacs mexicains.

CHINANDEGA, ville du Centre-Amérique (Nicaragua) ; 15.000 hab. Coton, cacao. Capitale temporaire (en 1849) des trois républiques-unies de Nicaragua, Honduras et Salvador.

CHINANTÈQUE [*tchi-nan-tèk'*] adj. f. Langue qui se parlait dans l'ancien empire du Mexique, sur les confins des Etats actuels d'Oaxaca et de Vera-Cruz.

CHINANTÈQUES, Indiens aborigènes du Mexique et d'une partie de l'isthme américain.

CHINARD (Joseph), statuaire français, né et mort à Lyon (1756-1813). Il remporta, en 1786, le prix de l'académie de Saint-Luc, avec un *Persée délivrant Andromède,* contribua à l'éclat des fêtes pendant la Révolution, par l'exécution de statues colossales et de groupes allégoriques et fut nommé membre de l'académie de Lyon et professeur à l'école de sculpture de cette ville. Il est l'auteur de plusieurs bustes estimés : *Mme Récamier, Joséphine* et *Eugène de Beauharnais, Desaix,* etc. Ses plus beaux ouvrages sont : *Hébé versant le nectar, la Paix* (à Marseille), le *Carabinier* de l'arc du Carrousel, à Paris, etc. Son style est fin, mais sec. Un choix de ses œuvres est groupé au musée de Lyon.

Chinard.

CHINASSI (Ibrahim), écrivain turc, né à Constantinople en 1826, mort à Paris en 1871. Il compléta ses études à Paris, et, de retour dans son pays, où il devint membre de l'Académie turque, il s'efforça de renouveler la langue et la littérature turques en faisant la guerre au style alambiqué et aux vieux procédés littéraires précédemment en usage. Devenu un des chefs des Jeunes Turcs, il dut à deux reprises quitter sa patrie. Il a laissé de nombreux articles de critique, des poésies, des traductions du français, un recueil de proverbes turcs, et un dictionnaire, en 14 volumes, de la langue et de la littérature turques, conduit jusqu'à la lettre T.

CHINCAÏ (Georges), historien et philologue roumain, né en Transylvanie en 1754, mort à Sinéa (Hongrie) en 1816. En 1780 il publia, en collaboration avec Pierre Maïor, les *Elementa linguæ daco-romanæ.* Directeur, de 1782 à 1794, des écoles gréco-catholiques de la Transylvanie, il créa plus de trois cents écoles, et fit une opposition acharnée à l'évêque Bob, qui voulait introduire le latin dans la liturgie des églises roumaines. Emprisonné comme révolutionnaire en 1794, il se rendit à Pest. Son histoire *Cronica romînă* (1812) est la plus remarquable de ses œuvres. On a encore de lui : *Grammaire de la langue*

roumaine, en collaboration avec Samoil Klein ; *Grammaire latine ;* etc.

CHINCAPIN n. m. Nom vulgaire du châtaignier nain.

CHINCHA-ALTA et **CHINCHA-BAJA**, villes du Pérou (départ. d'Ica), près de l'embouchure du *rio Chincha* dans le Pacifique ; 9.000 et 8.000 hab. En face des îles *Chinchas*.

CHINCHARD [*char*] n. m. En Bretagne, Variété de maquereau.

CHINCHAS (ILES), petit archipel baigné par l'océan Pacifique, et dépendant du Pérou (prov. d'Ica). Naguère riches en guano, elles sont à peu près abandonnées aujourd'hui, les gisements étant épuisés.

CHINCHASUYU [*tchin-tcha-sou-you*] n. m. Dialecte de la langue *quichua*, usitée jadis au Pérou. (Son domaine était la double Cordillère des Andes, avec la vallée du Marañon, depuis le cerro de Pasco au S. jusqu'au rio Macara à la frontière de l'Equateur au N.)

CHIN-CHEU n. m. Dialecte chinois parlé dans la province du Fo-kien.

CHINCHILLA n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des chinchillidés, qui habitent l'Amérique du Sud. (On a donné le nom de chinchilla à une variété de lapin d'élevage dont la fourrure rappelle le pelage du véritable chinchilla.)

Chinchilla.

— ENCYCL. On connaît deux espèces de *chinchillas : chinchilla lanigera*, du Pérou, et *chinchilla brevicaudata*, de Bolivie, qui vivent dans les Andes et creusent des terriers où ils se tiennent par famille ; leur fourrure, d'un beau gris-perle, est l'objet d'un commerce important et atteint des prix élevés.

CHINCHILLA de Monte Aragon, ville d'Espagne (prov. d'Albacète) ; 6.100 hab. Ch.-lieu de district. Mines de plomb. Toiles, draps.

CHINCHILLIDÉS [*kil-li-dé*] n. m. pl. Famille de rongeurs à queue longue et touffue, et à fourrure très fine, que l'on rencontre du Pérou au sud de l'Argentine. (Elle comprend les chinchillas, les lagidiums et les lagostomes.)

CHINCHOLLE (*Charles*-Henri-Hippolyte), journaliste français, né à Chauny (Aisne) en 1843, mort à Paris en 1902. D'abord secrétaire d'Alexandre Dumas père, il entra en 1872 à la rédaction du *Figaro*, et fonda un journal d'art : *l'Estampe*. Ecrivain à la plume spirituelle et facile, il a écrit des pièces de théâtre : *l'Oncle Margottin* (1870) ; *le Mari de Jeanne* (1872), et des ouvrages divers : *les Pensées de tout le monde* (1868) ; *les Phrases courtes* (1872) ; *les Survivants de la Commune* (1885) ; *les Mémoires de Paris* (1889) ; *le Général Boulanger* (1889) ; *le Joueur d'orgue* (1890) ; etc.

CHINCHON, ville d'Espagne (prov. de Madrid), entre le Tage et la Tajuna ; 5.000 hab. Ch.-lieu de district. Mines de sulfate de soude. Tuileries et briqueteries, papeteries, tanneries ; farines, eaux-de-vie réputées. Eaux minérales.

CHINE ou **RÉPUBLIQUE CHINOISE**, vaste Etat asiatique qui englobe, outre la Chine propre, le Turkestan oriental ou Sin-kiang et le Tibet. La Mongolie, ancienne dépendance de la Chine, s'est en grande partie déclarée indépendante en 1921. La Mandchourie s'est déclarée indépendante (*Mandchoukouo*) en 1932, mais la Chine n'a pas reconnu cet état de choses. Il ne sera ici question que de la Chine proprement dite, peuplée de 482.000.000 d'hab. sur 5.840.000 km².

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. La *Chine propre* que bornent la Mandchourie, la Mongolie, le Tibet, l'Empire des Indes et l'Indochine française est un immense pays continental divisé en deux parties très distinctes par les monts *Ts'in-ling*, qui prolongent le Kouen-louen vers l'E. en s'abaissant graduellement.

La Chine septentrionale est formée au N. et à l'O. par un ensemble de plateaux disposés en gradins, les plus hauts étant à l'O. Quelques chaînes de montagnes, avec de nombreux massifs de roches éruptives, sillonnent ces plateaux. Les hauteurs du *Wou-t'ai-chan* (3.000 m.) se prolongent dans le Tche-li et se continuent, s'infléchissant vers le N., dans le Grand-Khinga, en bordure du plateau mongol. Les plateaux chinois, recouverts de terre jaune (*lœss*, produit de l'érosion éolienne et fluviale) accumulée en couches énormes, sont coupés par des vallées à fond plat, mal drainées et qui ont souvent l'aspect de cañons. Les chemins sont eux-mêmes enfoncés dans le lœss, et bordés par des tranchées de plusieurs mètres de haut. — Vers le S.-E., la Chine septentrionale est formée par des terres alluviales apportées par le fleuve Jaune et ses affluents. Le cours du fleuve Jaune (*Houang-ho*), mal fixé, a fréquemment varié. Il s'est jeté à la mer pendant tout le moyen âge, au sud du Chan-tong ; une série de lacs unissaient son embouchure à celle du fleuve Bleu ; en 1853, il a repris un cours ancien et se jette maintenant dans le golfe de Tche-li, un peu plus au S. qu'autrefois où son embouchure se confondait avec celle du Pe-ho.

Les côtes de la Chine septentrionale sont basses et inhospitalières, sauf dans la péninsule du Lao-tong et dans celle du Chan-tong, îlot montagneux, culminant au mont T'ai-chan (1.500 m.), rattaché au continent par les apports du fleuve Jaune.

Le climat est nettement continental, même en bordure de la mer : hivers très froids, étés très chauds. Pékin, sous la même latitude que Naples, a une moyenne mensuelle de — 5° en janvier, et de + 26° en juillet. La température y descend à — 20° et y monte à + 40°. Les vents dominants (surtout en hiver) sont les vents d'O. (*vent jaune*) qui apportent de grandes quantités de poussière, généralement secs. Les pluies, qui tombent principalement en juillet, sont faibles (environ 0m,60 par an).

La Chine méridionale est formée par une série de plissements se relevant en gradins vers le S. Les plissements du S.-O., très élevés (de 5.000 à 3.000 m.), et de direction N.-O.—S.-E., se rattachent aux plis himalayens du Tibet. Ils sillonnent le Se-tch'ouan et le Yun-nan. Plus à l'E., la direction des plis est très variable : dirigés généralement vers le N.-E., ils forment des chaînes qu'interrompent de brusques cassures. La Chine du Sud se trouve ainsi divisée en un certain nombre de cuvettes relativement isolées, les communications se faisant surtout à l'aide des fleuves. Les principaux fleuves, le Si-kiang et le Yang-tse-kiang (*fleuve Bleu*), ont un cours à coudes brusques qu'expliquent les cassures des chaînes de montagnes. Le fleuve Bleu est le plus considérable ; mais le Si-kiang (1.800 km.), malgré un débit très irrégulier, et bien qu'il se termine par un delta, est aussi une grande voie de pénétration, celle qui mène au Kouang-si et au Kouang-tong.

Les côtes de la Chine méridionale sont très découpées, abondantes en criques protégées par des archipels d'îlots. Les ports nombreux (Ning-po, Fou-tcheou, Amoy) n'ont en général pour arrière-pays qu'une étroite plaine côtière. Seuls Canton (avec Hong-Kong) et Changhaï sont, par le Si-kiang et le fleuve Bleu, en rapport facile avec un territoire étendu.

Le climat de la Chine du Sud est très varié. Il est continental, mais soumis, plus que celui de la Chine du Nord, à l'influence des moussons. A partir de l'embouchure du Si-kiang, sur les côtes, le climat est tropical. Les vents d'hiver, venus du N.-O., sont secs, la mousson du S.-E. très pluvieuse. Au renversement des moussons, et surtout en juillet, août, septembre, un régime de cyclones (*taï-fong* = typhons) règne sur les mers et les côtes. Les pluies sont très abondantes (1m,60), surtout dans les régions côtières. Canton, qui jouit d'un climat semi-tropical, a une moyenne de 12°,5 en janvier et de 28° en juillet.

Armes de la Chine ancienne.

Flore. — On reconnaît dans la Chine une série de flores, différentes selon les régions. La flore des terres jaunes est intermédiaire entre celle des steppes et des déserts des hauts plateaux de l'Asie centrale et celle des vallées cultivées de la Chine et de l'Indochine.

Dans les steppes du nord de la Mongolie occidentale et du grand Gobi, on trouve l'*haloxylon ammodendron*, qui est plus rare dans la flore mongole.

La flore mongole se fait remarquer par l'absence d'arbres et d'arbustes. Nous citerons une plante endémique, de la famille des salsolacées (*agriophyllum gobicum*) et une crucifère ligneuse du genre *pugonium*.

La flore tibétaine est pauvre (cypéracées du genre *kobrésie*, composées des genres anaphale, wernérie, saussurée). Les hautes régions du Nan-Chan dans le N., celles de l'Himalaya, du Karakoroum et du Gangri dans le S., ont une flore alpine asiatique. Les régions moyennes de ces montagnes ont une flore spéciale caractérisée par la *myricaria prostrata* et le genre *acantholimon*.

La flore mandchoue est intermédiaire entre celle de la Chine et celle de la Sibérie, c'est-à-dire celle de l'extrême Orient et la flore septentrionale. C'est exclusivement en Mandchourie qu'on trouve le ginseng (*panax quinquefolium*), plante si estimée des Chinois pour la thérapeutique.

Faune. — La faune de la Chine fait partie de la région orientale et de la sous-région indochinoise. Il y a là des singes spéciaux (*macacus*), des ours (*ours du Tibet, ailuropus melanoleucus*), le panda, des tigres, des panthères, des lynx, des chats sauvages, puis des blaireaux, martres, belettes, loutres, la civette, et un paradoxure.

Parmi les rongeurs : des écureuils volants, des marmottes, des lagomys ; parmi les insectivores : des *scaptochirus, uropsilus, nectogales ;* parmi les ruminants : le yack, qui a été domestiqué, une antilope (*budorcas taxicolor*), un mouflon, le chevrotain porte-musc, des cerfs (*elaphurus Davidianus, cervus xanthopygus* et *mandarinus*), le muntjac.

Les gallinacés sont, de tous les oiseaux, les plus nombreux ; ce sont des lophophores au brillant plumage, puis des faisans, des tétraophases, des thaumalées, des crossoptilons, des cériornis, etc. Citons encore une perruche particulière (*palæornis Derbyanus*).

Les reptiles et les batraciens sont peu abondants ; parmi les serpents, ce sont des *coryphodon* et de dangereux *bothrops ;* parmi les batraciens, une grenouille du genre *polypodes ;* deux salamandres (*dermodactylus, sieboldia Davidiana*).

Les poissons sont assez rares dans les torrents, et sont organisés pour résister à la sécheresse ; nous signalerons un silure. Les mollusques sont peu nombreux. On connaît un crabe d'eau douce (*telphusa Sinensis*). Les insectes se font remarquer par l'abondance des coléoptères lamellicornes et la rareté des carabiques si nombreux en Sibérie. Les lépidoptères ont beaucoup de ressemblance avec ceux de France.

Dans la région mandchourienne, on trouve des tigres de haute taille, des ours, des cerfs, des antilopes, des zibelines. Les rivières sont très poissonneuses. Les plaines de la Chine, au N. du fleuve Bleu, se rattachent à la région mandchourienne.

ETHNOGRAPHIE. *Races.* — On ne sait rien de sûr sur l'origine des Chinois et il n'y a point encore de recensement anthropologique de la Chine actuelle. La taille est très variable, ainsi que l'indice céphalique. Les Chinois ont le plus souvent des membres grêles, une face ronde, le nez large, aplati, et les pommettes saillantes. Les cheveux sont noirs, la barbe rare, le teint jaune, plus ou moins foncé. On rattache les Chinois à la race mongole, et il est généralement enseigné que le type chinois s'est mieux conservé dans le S. que dans le N., soumis à de fréquentes invasions. De récentes fouilles archéologiques (Ho-nan et Kang-sou) ont montré que le type moderne du N. ne différait guère du type ancien. En revanche, dans le S., où l'on rencontre de nombreux groupes de population, rebelles à la civilisation chinoise, les métissages paraissent jouer un rôle très important. Dans le N., la fusion de types qui a abouti à la création d'un type chinois paraît plus parfaite. Dans la Chine du Nord, on rencontre de nombreux représentants du type mongol et toungouse ; les Mandchous, cependant, se distinguent à peine des Chinois (taille plus élevée, nez aquilin fréquent). Dans le bassin du fleuve Bleu, colonisé par les empereurs chinois, à partir du Ier siècle de notre ère, il subsiste des représentants du groupe thai, dont sont sortis les Siamois. On y rencontre encore des îlots importants de Miao-tseu, dont l'étude ethnographique n'est pas faite. Dans le Kouei-tcheou, le Yun-nan et le Se-tchouan, vivent un très grand nombre de tribus jalouses de leur indépendance et de leurs mœurs : Lolo, Man, Kou-tsong ; par leur langue et leurs usages, certaines sont apparentées aux Tibétains.

Religion. — Les Chinois n'ont pas une religion, selon le sens que nous donnons à ce mot : dans leur ensemble, ils n'appartiennent à aucune confession et leurs cultes sont soit des cultes familiaux (culte des ancêtres) soit des cultes locaux (dieux agraires). Mais ils connaissent trois grands systèmes religieux : *confucéisme, taoïsme, bouddhisme*. Le *confucéisme* est avant tout une doctrine politico-morale, acceptée par les classes instruites (lettrés, fonctionnaires), qui ne s'occupe ni de la nature des dieux ni du sort des âmes, mais qui reconnaît la valeur des cultes administratifs (culte du ciel, des ancêtres impériaux) et des cultes familiaux. Confucius n'est pas considéré comme un Dieu, mais comme un Sage ou un Saint. Il n'y a pas de clergé confucéen.

Le *taoïsme* est une religion de secte, qui a inspiré soit de petites chapelles mystiques, soit de grands mouvements populaires. Son histoire est mal connue. Il a existé une grande école de penseurs taoïstes aux IVe-IIIe siècles av. J.-C. (*Tchouang tseu, Lie tseu*). Le grand patron du taoïsme, *Lao tseu* ne paraît point avoir de réalité historique. Le livre le plus sacré de l'Ecole est le *Tao té king*, ouvrage de philosophie mystique. Le taoïsme a essayé de devenir religion officielle depuis la fondation de l'unité impériale (IIIe s. av. J.-C.). Parfois favorisé par les empereurs, plus souvent persécuté, le taoïsme n'est pas parvenu à se donner une organisation régulière, mais il existe un clergé taoïste : les *tao-cheu* vivent soit dans de grands monastères soit à titre de desservants de temples locaux. Le taoïsme vulgaire se rapproche plus d'une magie que d'une religion.

Le *bouddhisme*, introduit en Chine vers le Ier siècle de

CHINOIS : 1. Type mongol ; 2 et 3. Femmes mandchoues ; 4. Mandarin ; 5 et 6. Acteurs chinois ; 7. Fumeur d'opium ; 8. Jeune Chinois ; 9. Coolie ; 10. Costume officiel d'un dignitaire ; 11. Homme du peuple de Pékin ; 12. Pousse-pousse à Changhaï ; 13 et 14. Chinoises de Canton ; 15. Chinoise de Pékin portant son enfant ; 16. Une riche Chinoise de Pékin ; 17. Une riche Mandchoue.

notre ère, a connu de grands succès et de grands revers. Il ne s'est enraciné dans le pays qu'en prenant un aspect nouveau et en développant les pratiques relatives aux morts. Le bouddhisme populaire chinois dérive soit de l'*amidisme*, doctrine de salut obtenu par l'intercession divine, soit du bouddhisme lamaïque qui procure aux fidèles toutes sortes de bienfaits à l'aide de formules et de charmes. Certaines sectes bouddhistes pratiquant la méditation et l'extase ont connu de grands succès dans les hautes classes de la société au temps des T'ang et des Song. Sous l'influence du Japon, il se produit de nos jours en Chine un renouveau du bouddhisme. Nombre de religions étrangères ont été, comme le bouddhisme, introduites en Chine dans les premiers siècles de l'ère chrétienne: mazdéisme, manichéisme, nestorianisme. Il existe de petites communautés de juifs chinois. Les musulmans sont très nombreux dans les provinces orientales de la Chine. D'importantes missions catholiques et protestantes s'emploient à christianiser la Chine. La propagande chrétienne, commencée sous les Mongols, puis interrompue, a obtenu ses premiers succès au début du XVIIe siècle. Elle s'intensifie depuis la fondation de la République chinoise, qui a proclamé la liberté religieuse.

— Géographie politique. Sous le régime impérial, la Chine était divisée en provinces (certaines groupées en vice-royautés) subdivisées en préfectures (*fou* et *tcheou*) et sous-préfectures (*hien*). La Chine républicaine n'a conservé que la division en provinces (*cheng*) et en *hien* (anciennes sous-préfectures, parmi lesquelles sont maintenant rangées les préfectures anciennes). Le nombre des provinces reste de 18. Il faut y ajouter les trois provinces mandchouriennes sur lesquelles la Chine revendique toujours sa souveraineté. Enfin quatre *Régions particulières* (*t'o pie k'in yu*) ont été créées [*Jo-ho* (Jehol), Tch'a-hacul (Tchahar), Souei-yuan et Tch'ouan-pien entre Se-tch'oan et Tibet] : ce sont des territoires militaires. Voici la liste des provinces et de leurs capitales (ordre de l'*Annuaire officiel*) :

PROVINCES		CAPITALES
Tché-li		Tien-Tsin.
Kilin	Provinces mandchoues.	Kilin.
Fengtien (Lia-o ning)		Moukden.
Heilungkieng		Tsitsikar.
Chan-toung		Tsi-nan-fou.
Honan		K'ai-fong.
Chansi		T'ai-yuen-fou.
Kiang-sou		Nankin.
Ngan-houei		Ngan-king.
Kiang-si		Nan-tchang.
Fou-kien		Foutchéou.
Tché-kiang		Hang-tchéou.
Hou-pei		Wou-tchang.
Hou-nan		Tchang-cha.
Chensi		Sian-fou.
Kan-sou		Lan tchéou.
Se-tch'oan		Tchen-tou.
Kouang-tong		Canton.
Kouang-si		Nan-ning.
Yunnan		Yun-nan-fou.
Kouei-tcheou		Kouei-yang.

La division nouvelle s'étend au Turkestan (Sin-kiang), capitale Ouroumtsi. Elle doit en principe être étendue au Koukou-nor (Ts'ing-hai), à la Mongolie, et au Tibet.

Lors de leur victoire en 1928 les nationalistes du Sud ont enlevé à Pékin son titre de capitale qu'elle détenait depuis 1409 pour le restituer à Nankin.

Le gouvernement central comprend (Constitution dite définitive de 1923), un président de la République (*Ta tsong t'ong*), un premier ministre (*Kouo wou tsong li*) et neuf ministres (affaires étrangères, intérieur, finances, guerre, marine, justice, instruction publique, agriculture et commerce, communications). Un certain nombre de cours lui sont rattachées, en particulier la Cour suprême de justice (*Ta li yuan*).

Les provinces et sous-préfectures ont un gouvernement autonome. La province est administrée par : 1° une assemblée provinciale (membres élus) ; 2° une commission des lois ; 3° une cour des affaires provinciales (5 à 9 membres élus pour quatre ans et choisissant leur président qui remplace l'ancien gouverneur civil). La sous-préfecture a, à sa tête, un sous-préfet élu qu'assiste un conseil de sous-préfecture et une assemblée sous-préfectorale.

Géographie économique. *Agriculture.* — La Chine est un pays agricole : 85 p. 100 des Chinois sont agriculteurs. L'étendue du territoire et la variété des climats locaux permettent un très grand nombre de cultures. Presque partout les cultures sont complexes et les paysans cherchent à produire tout ce dont ils ont besoin. Cependant les terrains à limon et les plaines alluviales du Nord produisent surtout des céréales et différentes sortes de pois et de haricots (blé, maïs, sarrasin, sorgho, soja) ainsi que les fruits des pays tempérés (pommes, poires, pêches, prunes). La Chine méridionale est le pays de la soie, du thé et du coton, c'est-à-dire des principales cultures industrielles. D'elle provient aussi la plus grande partie du riz. Dans l'extrême Sud, ces productions sont complétées par celles de la canne à sucre et des fruits tropicaux. Les pâtes dans le Nord, et le riz en toutes régions, forment le fond de l'alimentation. La boisson nationale est le thé : certains crus de thé sont célèbres, comme chez nous certains vignobles. La culture du pavot à opium est en progrès dans presque toutes les provinces. Le Se-tch'ouan est un des plus gros centres d'exportation de plantes pharmaceutiques. Les animaux domestiques servent surtout au transport dans les pays du Nord (yacks, chevaux, chameaux). La laine des chameaux et celle des moutons (Chan-tong, Chan-si, Chen-si, Kan-sou) donnent lieu à des exportations assez élevées. Le bœuf sert au travail des rizières. Il n'est pas élevé pour la boucherie, les Chinois consommant beaucoup de porcs et de poulets, un peu de mouton, pas de bœuf, ni de laitage. Pas plus que de ressources en élevage, la Chine n'est riche en produits forestiers, malgré un mouvement d'origine récente en faveur du reboisement. Les charpentes se font à l'aide de conifères ; le bambou, qui abonde dans la Chine du Sud, est employé à de multiples fins. L'ébénisterie utilise surtout des essences tropicales (bois de fer). La pêche, fluviale et maritime, apporte un supplément très important aux ressources agricoles (poissons séchés et salés et, surtout dans le Sud, poissons fermentés et saumure de poissons).

L'ensemble des terres cultivées représente à peine le dixième de la superficie. L'outillage est primitif. La main-d'œuvre humaine suffit à tout. Le paysan chinois n'a ni cheptel, ni engrais, sauf, à proximité des villes, les engrais humains. L'assolement n'est pour ainsi dire pas pratiqué, les efforts des Chinois tendant surtout (digues et canaux) à assurer une bonne irrigation de leurs champs. Le travail de la terre se fait en famille : il n'y a à peu près pas de journaliers. Une série d'ordonnances (sur les terres en friche, l'élevage, le reboisement, l'hydraulique), une loi sur les forêts, et un règlement relatif aux Chambres d'agriculture (1923) ont paru depuis la proclamation de la république.

Industrie. — Les vieilles industries chinoises : céramique, soie, laque, émaux, restent florissantes. Les principaux ateliers de céramique sont dans le Kiang-si. Les manufactures de soie sont nombreuses dans les provinces de Tché-kiang, Chan-tong, Kiang-sou, Se-tchouan et surtout de Kouang-tong. Des filatures modernes s'installent en Mandchourie. La Chine est riche en matières premières (fer, charbon, coton, canne à sucre) permettant la création d'industries modernes. Les capitaux sont fréquemment fournis par les étrangers (Anglais, Américains, Japonais). Les plus grandes usines sont sur la côte ou dans des centres d'accès facile : Hong-Kong-Canton, Changhaï, Han-k'éou-Han-yang. Le grand centre métallurgique est à Han-yang. Sur les 33 aciéries chinoises, 15 sont dans le Chan-tong ; ces dernières, sauf une, étant aux mains des Japonais. Les mines (sur lesquelles il existe une législation abondante d'esprit protectionniste) sont surtout exploitées dans le Chan-si (charbon et fer). Les richesses inexploitées sont considérables. On évalue à près de 24 milliards de tonnes les réserves de la Chine en charbon, et la production annuelle est de moins de 20 millions de tonnes ; encore, la Chine en exporte-t-elle une partie. Les réserves de fer sont évaluées à près de 700 millions de tonnes, la production annuelle étant d'environ 1 million. La Chine est aussi riche en étain, mercure, wolfram (1/10e de la production mondiale) et en antimoine (20.000 tonnes par an). Le pétrole commence à être exploité, dans le Chen-si surtout. L'industrie du sel, très importante (mines et salines maritimes) est aux mains de l'Etat.

La réglementation industrielle est pratiquement inexistante. Les contrats de travail sont affaire de tradition corporative. Dans les ports, où existe un prolétariat à salaires faibles et où le coût de la vie est relativement élevé, un esprit syndicaliste tend à se créer, principalement parmi les ouvriers employés dans les usines dirigées par des étrangers (Anglais, Japonais).

Commerce. — Le commerce indigène porte principalement sur les grains, les tissus et l'argent. Les banquiers, gros et petits (souvent originaires du Chan-si) sont organisés en corporation. De même les corporations régissent presque tout le commerce chinois : leurs coutumes sont très mal connues et tout le commerce intérieur de la Chine (gêné par des douanes intérieures, *li-kin*) échappe aux étrangers. Entre ceux-ci et les Chinois, la concurrence est très vive pour le commerce extérieur. Les douanes chinoises sont contrôlées par les Occidentaux. Les principaux emporiums sont ou des concessions étrangères (Changhaï) ou des villes possédant une concession dans leurs murs (Tientsin) ou situées à proximité d'un établissement étranger (Canton, Hong-Kong). La Chine s'est ouverte au commerce étranger en 1842. La législation commerciale ne s'est développée que depuis 1914 (loi concernant les Chambres de commerce) ; un bureau des marques de commerce a été institué en 1923.

Les principales firmes chinoises sont celles des marchands de thé du Ngan-houei, des marchands de riz du Kouang-tong, ainsi que différentes banques dont certaines ont des capitaux de plus de 10 millions de dollars. (Deux banques : la Banque de Chine et la Banque des communications, sont des banques d'Etat.) A côté existent des banques étrangères et des banques sino-étrangères. Les maisons de commerce étrangères sont au nombre d'environ 6.000, d'importances très inégales (près de 4.000 sont japonaises, 800 anglaises, 400 américaines).

Les exportations de la Chine sont sensiblement inférieures aux importations.

L'étalon monétaire est le *taël* (poids d'environ une once d'argent), lingot d'argent de poids variable selon les provinces, l'étalon pratique étant le « taël des douanes » *hai-koan taël*. A côté du taël existe une monnaie d'argent, le dollar ou piastre, frappé par des hôtels des monnaies provinciaux, et de valeur variable. La circulation d'argent monnayé est estimée à moins d'un milliard de dollards. Les banques d'Etat et les banques privées émettent des billets.

Communications. — Les routes pavées ou empierrées sont très rares en Chine. Les chemins de terre battue (tranchées dans les pays de lœss, étroits sentiers sur digues dans la Chine méridionale) sont entretenus par des corvées locales. Les canaux, médiocrement entretenus, même le canal impérial, sont seuls utilisables pour les transports de poids, partout où il n'y a pas de chemins de fer. La Chine compte 21 grandes routes (dites impériales). Aux abords des grandes villes existent de courtes voies utilisables pour les automobilistes (en 1923, la Chine entière possédait 8.000 automobiles et 1.000 camions, dont 4.000 à Changhaï.

Les voies fluviales utilisables ont 4.000 kil. de longueur. Le grand canal (de Hang-tcheou à Tientsin) a 1.000 kil. Les sommes dépensées pour l'entretien des routes d'eau ne dépassent pas 40 millions de dollars.

Le commerce de cabotage, très développé, est aux mains d'une soixantaine de compagnies, mais un cinquième seulement des bateaux portent pavillon chinois.

Le réseau ferré commencé en 1876 et dont la construction n'a été poussée activement que depuis 1900, comprend deux lignes : Pékin-Hou-k'eou (ligne qui doit être prolongée jusqu'à Canton), et Tientsin-Pou-k'eou (en face de Nankin), toutes deux reliées par le réseau mandchourien aux voies japonaises du Leao-tong et de la Corée, ainsi qu'au Transsibérien. Le chemin de fer du Yun-nan, quelques voies transversales (vers le Chan-tong et le Chan-si), diverses lignes sur la Mongolie, complètent le réseau (voies terminées ou en construction), qui ne dépasse pas 15.000 kil. Les lignes en projet ont une longueur de 20.000 kil.

Le service des postes (il n'y a plus de postes étrangères en Chine depuis 1922) transporte par an un demi-milliard de lettres et 5 millions de colis postaux. Il y a environ 30.000 bureaux de poste. Le télégraphe (900 stations environ) unit les principales villes. Les communications sous-marines se font par des câbles appartenant à trois compagnies (anglaise, danoise, américaine).

— Histoire. On ne sait rien des origines chinoises. La chronologie ne présente quelque sûreté qu'à partir du VIIIe s. av. J.-C. Les Chinois, divisés en petites principautés féodales, occupaient le bassin moyen du fleuve Jaune, entourés de toute part de barbares. Les seigneurs reconnaissaient la suzeraineté d'un « Fils du Ciel », roi de la dynastie Tchéou, laquelle avait, dit-on, succédé aux dynasties Hia et Yin. Du VIIIe au VIe siècle (époque *tch'ouen ts'ieou*), plusieurs Etats féodaux essayèrent d'obtenir la suprématie. Du Ve au IIe siècles (époque des royaumes combattants), la lutte se circonscrivit entre Ts'in (Chensi) et Tch'ou (Houpei). Au IIIe siècle, Ts'in fit l'unité de la Chine, créa l'empire et commença la lutte contre les Hiong-nou (Huns). Depuis lors se succédèrent de très nombreuses dynasties impériales, dont : les Han (IIe s. av. J.-C.—IIe s. apr. J.-C.) parfirent l'unification de l'empire, en colonisant tout le bassin du fleuve Bleu ; ils détruisirent la puissance des Hiong-nou, entrèrent en contact avec les Tibétains et nouèrent des relations avec différents peuples de l'Asie centrale, dont certains étaient de civilisation iranienne. C'est alors que le bouddhisme s'introduisit en Chine.

Les T'ang (VIIe-IXe s.) refirent l'unité de la Chine, divisée entre de nombreuses principautés, parfois gouvernées par des princes barbares. Ils luttèrent contre les Turcs, conquirent la plus grande partie de l'Asie, jusqu'à la Dzoungarie, puis furent vaincus par une coalition des Arabes et des Tibétains. Des sectes religieuses diverses apportèrent alors un ensemble nouveau de connaissances. Le commerce chinois pénétra largement en Europe par la route de la soie et les voies maritimes. Après une période d'émiettement, les Song (960-1280) gouvernèrent la Chine tout entière ; mais ils furent réduits à la Chine du Sud, ayant été vaincus par des Tartares qui, eux-mêmes, furent balayés par l'invasion mongole. La dynastie mongole (Yuan), très éphémère, correspond à un moment de large expansion politique et commerciale : elle ouvrit la Chine aux étrangers et à la propagande chrétienne. Une réaction nationale amena au pouvoir la dynastie des Ming, lesquels furent remplacés par une dynastie étrangère : celle des Ts'ing (1644-1912).

Les premiers empereurs mandchous reprirent la politique de conquête en Asie centrale. Leurs successeurs furent inquiétés par les progrès des Russes en Sibérie et les empiètements des grandes puissances dans la Chine du Sud. Vaincue par l'Angleterre, la France, le Japon, la Chine dut abandonner la suzeraineté de l'Annam, de la Corée, céder Formose, et ouvrir ses portes aux étrangers (1839-1895) ; les grandes puissances s'étant fait céder à bail différents territoires chinois (1897-1898), un mouvement nationaliste très violent se déclencha et entraîna une intervention de huit nations, dont le Japon (affaire des Boxers, 1900). La guerre russo-japonaise, qui se fit en territoire chinois, aboutit à l'établissement des Japonais en Mandchourie et en Corée. Les Mandchous furent tenus pour responsables de ces insuccès ; leurs finances étaient ruinées par la guerre et de vagues mais coûteuses tentatives pour moderniser la Chine. Ils perdirent le pouvoir en 1912, chassés par un mouvement nationaliste. La République chinoise fut d'abord dirigée par Yuan Che K'ai (1912-1916) qui tenta de restaurer la monarchie à son profit. Après sa mort, la Chine prit parti pour les Alliés dans la Grande Guerre ; divers chefs levèrent des soldats, mais s'en servirent pour leur fortune personnelle. Et alors commença une période d'anarchie. Li Yuan-hong (juin-juillet 1917), Fong Kouo-tchang (juillet 1917-sept. 1918), Siu Che-tch'ang (sept. 1918-juin 1922), Tsao K'ouen (oct. 1923-oct. 1924) se succédèrent à la présidence de la République ; celle-ci resta parfois vacante plusieurs mois, et en juillet 1917 eut lieu une tentative de restauration monarchique. Depuis le 24 novembre 1924 la Chine n'eut plus de président, mais un chef de gouvernement provisoire Touan K'i-jouei. Depuis le 24 avril 1925 elle cessa d'avoir une Constitution (Touan K'i-jouei ayant abrogé par décret la *Constitution* dite *définitive* de 1923). Le conseil des ministres, perpétuellement remanié, n'eut plus aucun pouvoir, même dans la capitale. Canton eut de son côté un gouvernement particulier, presque aussi instable depuis la mort de Sun Yat-sen (11 mars 1925). Dans les provinces régnèrent des chefs militaires dont le pouvoir subit de graves éclipses (défaite de Tchang Tso-lin en 1922 ; défaite de Wou P'ei-fou en 1924 ; défaite de Foug Yu-siang en 1926 ; démission du chef sudiste Tchang Hai-shek en 1927). Seul se maintint en Mandchourie et parut s'étendre dans le Nord le pouvoir de Tchang Tso-lin. Cependant les armées nationales du Sud pénétrèrent (1926-1927) dans la vallée du fleuve Bleu dont les villes (Changhaï, Han-K'éou) furent, à leur tour, mises en coupe réglée par les chefs militaires. En dépit de cette anarchie intérieure, les Chinois se trouvèrent unis pour tenter d'arracher aux puissances l'abandon des droits reconnus dans les anciens traités, qualifiés de « traités inégaux ».

— Constitution. Dès avant l'établissement de la République, une ligue se forma pour réclamer des Mandchous une Constitution ; elle fut dissoute (novembre 1910). L'assemblée révolutionnaire de Nankin vota, en décembre 1911, une Constitution que ne voulut point accepter Yan Che-K'ai, nommé président de la République. Une assemblée, réunie sous le nom de Sénat, adopta, à Pékin, une *loi conventionnelle* (*yue fa*) connue sous le nom de *Constitution provisoire* (11 mars 1912) ; elle instaurait un régime républicain, définissait les pouvoirs du président et du vice-président, et proclamait le principe de la séparation des pouvoirs. Elle fut complétée par des lois organisant le régime électoral (août et sept. 1912). Une commission parlementaire, chargée de rédiger une Constitution définitive, fit voter (oct. 1913) un ensemble de règles relatives à l'élection du président et qui préparèrent l'usurpation de Yan Che-K'ai. Ce dernier promulgua, le 1er mai 1914, le texte d'une *Constitution provisoire*, qui ne laissait de pouvoir réel qu'à l'exécutif. Ce n'est qu'après la mort de Yan et plusieurs années d'anarchie, que fut proclamée la *Constitution définitive* du 10 octobre 1923, abrogée elle-même par un décret du président Touan K'i-jouei (24 avr. 1925). Il convient néanmoins d'indiquer qu'elle se compose de XIII chapitres et de 141 articles ; elle stipule que « la République chinoise sera à jamais un Etat démocratique unifié », précise les droits du citoyen chinois, ceux de l'Etat et des provinces ; organise la représentation nationale (deux Chambres) ; définit les pouvoirs

du président et du conseil des ministres ; fixe le domaine de la loi et des cours de justice, et la législation budgétaire ; détermine l'organisation du territoire (provinces et préfectures), et prévoit une procédure de revision.

— ARMÉE. Les institutions militaires de la Chine sont dans l'anarchie la plus complète. Les gouverneurs de province recrutent des soldats suivant l'état de leurs finances. Tout soldat recruté peut être considéré comme soldat à vie, car pour démobiliser une troupe il faudrait lui payer son arriéré de solde, et cela est en général impossible.

L'effectif actuel, suivant des estimations très approximatives, atteindrait 1.400.000 hommes de troupe et 70.000 officiers, dont la répartition régionale peut être ainsi présentée : Manchourie, 110.000 hommes, Chine du Nord, 630.000 hommes, Chine du centre, 400.000 hommes, Chine du Sud, 240.000 hommes. Ces troupes se font sans cesse la guerre les unes aux autres, de province à province ou entre troupes de la même province.

Les unités sont organisées suivant le bon plaisir de leurs chefs. Ce sont en réalité des bandes disposant d'un armement plus ou moins moderne. Les services sont partout inexistants. Cadres peu nombreux, et inexpérimentés.

Armement très divers : fusils Mauser 7mm,5, Murata japonais, etc. Artillerie de campagne Krupp de 77mm et pièces japonaises de modèle analogue.

Les bandes chinoises ont des connaissances techniques très rudimentaires. Elles ne présentent qu'une cohésion médiocre, et aucun sentiment patriotique ne les anime. La dernière guerre à laquelle l'armée chinoise a pris part a été la guerre sino-japonaise de 1894-1895, avec un effectif de 80.000 hommes. Pendant la révolte des Boxers (1900), 40.000 réguliers environ ont été engagés sous des déguisements. Depuis cette époque, l'armée n'a combattu que dans des guerres civiles.

— MARINE. A la proclamation de la République, la marine chinoise comprenait huit bâtiments modernes (4 croiseurs, 4 torpilleurs), plus quelques vieux navires : croiseurs, avisos, canonnières. Les équipages étaient relativement bien entraînés. Depuis, la marine a été à peu près entièrement négligée au profit de l'armée. Les chefs des différents bâtiments mettent ceux-ci aux services des diverses factions militaires (Nordistes ou Cantonais) qui se disputent le pays : dans ces querelles, la flottille du fleuve Bleu joue un rôle assez important. Les arsenaux de Fou-tcheou et de Canton travaillent surtout pour l'armée, et l'entretien des navires est à peine assuré.

— LANGUE. Le *chinois* est une des langues les plus importantes du monde, étant parlé à l'heure actuelle sur un territoire plus vaste que l'Europe par une population d'au moins 300 millions d'individus. Cette langue semble apparentée au groupe tibéto-birman (tibétain, birman, lolo, etc.) et au groupe *laï* (siamois). C'est la conquête et l'expansion de la civilisation qui l'ont étendue au vaste territoire qu'elle occupe aujourd'hui. Il existe un chinois commun : le *chinois mandarin* ou *kouan-houa*, qui est la

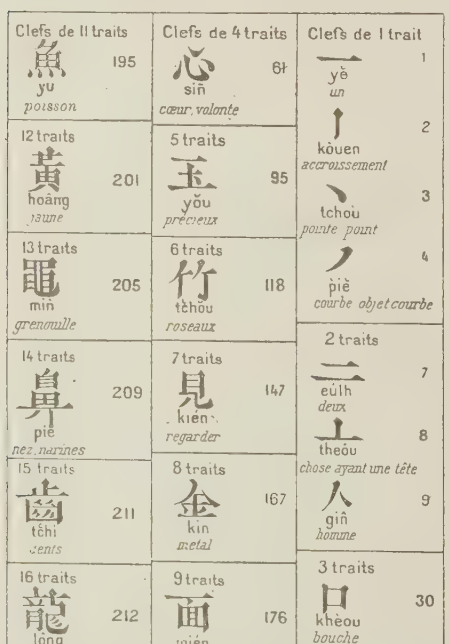

Extrait du tableau des 214 clefs.

langue des fonctionnaires, et dont l'usage s'est généralisé dans plusieurs provinces. Mais chaque district conserve son dialecte particulier, si bien que la dialectologie chinoise offre une variété considérable.

La langue chinoise est une langue monosyllabique, faite de mots invariables (sauf des changements de tons). Le rôle des mots dans la phrase est indiqué par leur place et divers procédés de stylistique. La langue parlée (nombreux dialectes) connaît des mots composés et divers procédés syntaxiques marquant la fonction des mots. L'écriture est idéographique en ce sens qu'à chaque mot correspond un caractère, mais ces caractères ne représentent que rarement l'objet qu'ils désignent et ils comprennent souvent une partie dite phonétique qui indique approximativement le son. Les caractères sont, dans beaucoup de dictionnaires, classés par *clefs*. On appelle clef un certain nombre de traits formant groupe et placés sur l'un des côtés du caractère. Dans les dictionnaires modernes, les caractères sont classés sous 214 clefs. De nos jours, on tente d'opérer une rénovation de la langue et de l'écriture chinoises : l'écriture, simplifiée, se rapprocherait du système alphabétique ; la langue écrite ne se distinguerait plus de la langue parlée (*pai houa*) qu'on tâcherait d'unifier.

— LITTÉRATURE. La *littérature chinoise* est très riche et très variée. Les plus belles époques sont celles des Royaumes-Combattants (IVe-IIIe s. av. J.-C.), avec les philosophes Confucius, Meucius, Lao-tse, Li-tse, Yang-tse ; celle des Han (IIe s. av. J.-C.—IIe s. apr. J.-C.), avec l'historien Se-ma-Tsien ; celle des T'ang (VIIe-IXe s.), avec les poètes Li Tai-pe et Tou-fou, et le philosophe Han Wenkong, et surtout celle des Song (Xe-XIIIe s.), avec le poète Sou Tong-po, avec Sse-ma Kouang et Wang Ngan-chi. L'influence de la tradition classique représentée par les *livres canoniques* (*King*) a toujours été très grande, et le style vise presque toujours à l'archaïsme ; les modèles en sont donnés dans des recueils de morceaux choisis, dits de *kou-wen* (style ancien). Sous les Mongols et les Mandchous, les auteurs de romans ou contes (*le Luth brisé, la Matrone du pays de Song, les Sœurs jumelles, l'Enfant perdu*, ouvrages traduits en français) ou de pièces de théâtre (citons *l'Orphelin de la Chine*, porté sur la scène française par Voltaire) ont employé un style plus libre et plus personnel. Les principales œuvres de la littérature chinoise sont des traités de morale ou d'histoire, mais les Chinois ont aussi les grands poètes que nous avons énumérés plus haut.

BEAUX-ARTS. — Les constructions primitives chinoises ont toutes disparu ; aucun monument d'architecture, en Chine, n'est antérieur au Ier siècle de notre ère. Une réglementation officielle imposa l'uniformité aux monuments civils comme aux monuments religieux. Les Chinois surent, dès la plus haute antiquité, construire des voûtes, mais ne s'en servirent que dans les portes des remparts et les ponts. Sauf en ce qui concerne quelques temples bouddhiques le caractère essentiel de l'architecture chinoise réside dans le t'ing, au toit aux bords recourbés, soutenu par de frêles colonnes. Ce t'ing est parfois double, ou même triple, et plus ou moins richement décoré. Les textes canoniques font mention, en tant que plus ancien monument civil, du Palais des empereurs Tchéou (XIe siècle av. J.-C.). Les plus beaux monuments civils échappés à la ruine sont, de nos jours, à Pékin, où le palais impérial a les proportions d'une véritable ville. Le kiosque domine dans les jardins, en Chine, et il en est de magnifiques. Dès le IIe siècle, les Chinois construisirent des ponts énormes. Les Chinois pratiquèrent la sculpture sur pierre dès avant le IVe siècle avant J.-C., mais n'y marquèrent pas autant d'originalité que dans les autres arts. La peinture chinoise a les mêmes origines que l'écriture, celle-ci ayant d'abord procédé à la notation des idées par la figuration d'objets. La perspective, dans le dessin chinois, est étagée, et jamais en profondeur. Les plus anciennes peintures ont conservé un coloris merveilleux. La religion, l'histoire et la littérature ont tour à tour inspiré les peintres. L'histoire de la peinture chinoise se divise en sept grandes périodes : 1° depuis les origines jusqu'à l'introduction du bouddhisme (2.000 av. à 250 ap. J.-C.) ; 2° de l'introduction du bouddhisme à la dynastie des Thang (250-618) ; 3° de la dynastie des Thang à la dynastie des Soung (618-960) ; 4° époque des Soung (960-1278) ; 5° époque des Youen (1280-1368) ; 6° époque des Ming (1368-1643) ; 7° époque des Ts'ing (de 1643 à nos jours). Dans l'ensemble, la peinture chinoise reflète une haute spiritualité et dégage une poésie intense ; tous les lettrés, à peu d'exceptions près, ont été peintres, dans ce pays où l'objet de la peinture fut toujours, en premier lieu, d'exprimer des sentiments et des idées.

Arts décoratifs. — Le goût des courbes inattendues et de l'enchevêtrement de lignes brisées caractérise l'art décoratif chinois, sauf dans la céramique où l'usage du tour imposa la symétrie. Les incrustations polychromes de substances rares, laissées en relief et ciselées, donnent au bois l'aspect, en ameublement, de broderies vivement colorées. Les substances les plus rétives sous l'outil ont été vaincues par la patience de l'artisan chinois, amoureux des finesses de détail, et de la minutie dans l'exécution ; certains ivoires, sous ce rapport, sont des merveilles, et les mêmes penchants ont abouti à un travail merveilleux du jade, du cristal de roche, des pierres dures. La laque est un autre triomphe de l'art décoratif chinois (v. COROMANDEL), ainsi que les soieries et les broderies à tons éclatants ; l'impératrice Loui-Tseu passe pour avoir créé, il y a plus de trois mille ans, l'art de la broderie et a été, à ce titre, divinisée. En Chine comme en Grèce, un autre dieu est considéré comme inventeur des arts de la terre ; Pou-Taï, ou Pou-Sa est le Céramos chinois. D'après Stanislas Julien, la porcelaine fut inventée dans le pays de Sin-p'ing, sous la dynastie des Han (206 av. J.-C. à 86 de notre ère). L'habitude de marquer les pièces ne fut prise qu'à partir du XIVe siècle, sous la dynastie des Ming. Au XVe siècle, l'art de la porcelaine chinoise atteignit à son apogée. La guerre avec les Tartares causa une première décadence, suivie d'une renaissance sous l'impulsion de l'empereur Kang-hy (1661-1722). Depuis, les arts décoratifs chinois n'ont connu qu'affaiblissement progressif. Parmi les pièces recherchées des collectionneurs, on cite les porcelaines provenant du service impérial, c'est-à-dire à couvercle jaune-citron, et décorées du dragon à cinq griffes ; les porcelaines craquelées et truitées, en bleu turquoise ; les porcelaines à mandarins, décorées de sujets représentant les grands personnages chinois ; les porcelaines coquille d'œuf, d'une extrême légèreté, d'une extrême transparence ; les beaux vases à reliefs peints ; les fines statuettes, les pièces à ornements réticulés, en forme de réseau découpé à jour, parfois à double paroi cloisonnée ; les vases céladon, vert pâle ou de toute autre nuance tendre ou floue ; la porcelaine lapis-lazuli, rehaussée de dessins d'or ; la porcelaine recouverte de légères aspérités, et dénommée peau d'orange ou chair de poule. Importée pour la première fois en Europe vers le XIVe siècle, la porcelaine chinoise a joui d'une grande vogue en Occident, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Certaines grandes familles se faisaient faire en Chine leurs services, décorés de leurs armoiries ; l'esprit du décor chinois influença nos arts décoratifs, et le vernis Martin est une imitation des laques chinois.

Voici les principaux symboles en usage au Céleste Empire et que l'on est susceptible de rencontrer sur des porcelaines, dessins, étoffes, bronzes, bois et ivoires sculptés, etc. : Cheou-Lao, dieu de la longévité, au front haut et saillant, à grande barbe et bouche souriante ; il tient d'une main une pêche et ses attributs sont le lièvre, la grue, le cheval, le cerf blanc, le bambou, le pin, le pêcher, le nelumbo ; Pou-Taï ou Pou-Sa, dieu de contentement, assis sur une outre, souriant, et à triple menton ; Foon Bouddha, est assis les jambes croisées ; Konan-in, vierge chinoise, a tantôt près d'elle une branche de saule, un vase, ou le dragon, quelquefois elle tient un enfant sur ses bras ; le Fong-hoang, autrefois symbole des empereurs, remplacé par le Dragon à cinq griffes, est devenu celui des impératrices ; le cheval sacré, sortant des nuages ou des flots, annonce des événements heureux ; le chien de Fo, ou chien de Corée, à l'aspect menaçant, est le gardien du seuil des temples, etc. Les Chinois connaissaient dès la plus haute antiquité l'art de couler le bronze et de le décorer. Ils connaissaient le verre dès le IIe siècle et en fabriquèrent au Ve.

Chine (MÉDAILLE DE), médaille commémorative en argent, de l'expédition de Chine (1860), créée en 1861. Ruban jaune avec deux signes chinois signifiant PÉKIN.

Une deuxième médaille a été instituée en 1902 pour commémorer l'expédition de 1900-1901. Le ruban est jaune, à quatre bandes verticales vertes. L'agrafe, en argent, et la médaille portent la mention : CHINE (*1900-1901*).

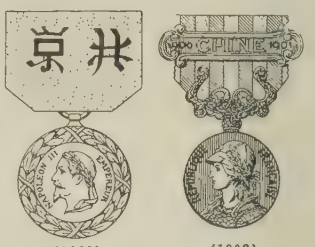

(1860) (1902)
Médailles de Chine.

CHINE (MERS DE), dénomination d'ensemble des mers secondaires formées par l'océan Pacifique au long des côtes orientales du continent asiatique appartenant à la Chine et à l'Indochine, depuis le sud de la Corée jusqu'au détroit de Malacca. Comme les mers plus septentrionales du Japon et d'Okhotsk, elles ont été constituées par des effondrements, et sont séparées de la masse océanique du Pacifique par des archipels dans lesquels il faut voir, en dehors des accidents volcaniques, des sommets émergés de même âge, de même structure et de même aspect que les chaînes les plus voisines du continent asiatique même.

On donne plus particulièrement le nom de *mers de Chine* à deux de ces mers, qui baignent plus ou moins les côtes de la Chine et que fait communiquer entre elles le détroit de Formose. La plus septentrionale est la *mer de Chine orientale*, séparée du Pacifique par les archipels du Japon et Riou-Kiou ; elle a pour dépendance le golfe auquel on donne le nom de *mer Jaune* et couvre une superficie de 1.242.500 km². Le *Tung-haï* des Chinois est une mer très profonde, surtout dans sa partie septentrionale ; elle reçoit le Yang-tsé-kiang et a pour ports principaux Changhaï en Chine et Nagasaki au Japon. — Au S. du détroit de Formose commence la *mer de Chine méridionale*, que délimitent, à l'E., les Philippines et Bornéo, puis, au S., Sumatra, et enfin, à l'O., l'Indochine et la Chine, sur les rivages desquelles se creusent les deux golfes de Siam et du Tonkin. Elle est peu profonde dans sa partie méridionale, et se creuse au contraire au N. de la région de dislocation du Bornéo septentrional, jusqu'à plus de 5.000 m. La mer de Chine méridionale sur les rivages du nord-ouest de laquelle se trouve la grande île de Haï-nan, est fréquentée par les nombreux navires qui mettent en relation les pays riverains de l'Atlantique et de la Méditerranée, comme aussi de la mer des Indes, avec les rivages asiatiques de l'extrême Orient ; c'est essentiellement une mer de passage entre le détroit de Malacca (et Singapour) et le détroit de Formose. Elle reçoit la Ménam, le Mékong, le Son-koi et le Si-kiang ; sur ses rivages, ou près d'eux, se trouvent les ports de Saïgon, Haiphong (Indochine), Canton, Hong-kong (Chine), et Manille (aux Philippines).

CHINE n. f. Monde des colporteurs : *Marchand à la* CHINE.

CHINER [*iné*] v. intr. (altération probable d'*échiner, s'échiner.*) *Travaill r* (sens primitif). — Brocanter : *Passer son temps à* CHINER.

— *Fam.* Critiquer : CHINER *une pièce.*

— *Pop.* Travailler. || Porter : CHINER *un fardeau.*

CHINER [*iné*] v. tr. (du nom propr. *Chine*). Teint. et Tiss. Donner des couleurs différentes aux fils d'un tissu, soit par passage en des bains de teinture variés (et par des réactions qui s'appliquent à tel ou tel textile), soit par le tissage de matières différemment teintées en fils, et de façon à obtenir des mélanges variés de dessins et de couleurs.

— ***Chiné, e,*** part. pass. du verbe *Chiner*. Qui a subi le chinage. || Qui est de plusieurs couleurs : *Des bas* CHINÉS.

— *Substantiv.* et au masc. Teinte particulière que l'on imprime sur le papier qui doit recevoir l'empreinte d'une gravure sur bois, pour faire disparaître le blanc cru du papier. (Syn. CHINAGE.)

CHINETTE n. f. Variété de bigarade dont l'écorce est utilisée à la confection de diverses confiseries.

CHINEUR, EUSE n. et adj. *Fam.* Celui qui chine, qui critique de parti pris : *Entre confrères on est* CHINEUR.

— *Pop.* Travailleur : *Tous les ouvriers sont des* CHINEURS. (Richepin.) || Nom donné à certains ouvriers qui vont de porte en porte offrir leur marchandise. (Syn. COLPORTEUR.

— Argot. Chiffonnier. Brocanteur.

— Teint. et Tiss. Ouvrier spécialisé dans la confection des étoffes chinées.

CHINEZ (Paul), en hongr. **Kiniszi**, général hongrois de nationalité roumaine, né dans le Banat, mort à Saint-Clément en 1494. D'origine obscure, il s'engagea de bonne heure dans la carrière des armes. S'étant signalé pendant la guerre en Bohême, entre Mathias Corvin, roi de Hongrie, et Frédéric III, empereur d'Autriche, il fut élevé par le

CHINE
& Territoires Extérieurs
Échelle
CAPITALE d'État
Préfecture de la Chine
Limite d'État
de province
Chemin de fer exploité
Canal de navigation
Gde Muraille de la Chine
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES (U.R.S.S.)
SIBÉRIE OCCIDENTALE
SIBÉRIE ORIENTALE
TANNOU TOUVA
KAZAKSTAN
TURKESTAN
MONGOLIE EXTÉRIEURE
TOUCHETOU-KHAN
DJASAKTOU-KHAN
TSETSEN-KHAN
Altaï du Sud
Khingan
MONTS HINGAN CHENGKIANG
HE-LONG KIANG
PROV. MARITIME
SINKIANG (TURKESTAN CHINOIS)
KAN-SOU
NING-HIA
ORDOS
SOUEI-YUEN
TCHAGAR
JEHOL
CHING-KING
MOUKDEN
HO-PEI
CHAN-SI
CHAN-TOUNG
KOUEN-LUEN
TSING-HAI
KOU KOUKOU-NOR
TIBET
Plateaux de Tibet
Mts Tang-la
Mts Dounghoura
Mts Kouen-lun
Mts Himalaya
SI-KIANG (Marches tibétaines)
SE-TCHOUAN
HOU-PE
HO-NAN
NGAN-HOUEI
KIANG-SOU
TCHE-KIANG
KIANG-SI
FOU-KIEN
HOU-NAN
KOUEI-TCHEOU
YUN-NAN
KOUANG-SI
KOUANG-TONG
EMPIRE DES INDES
Hindoustan
BIRMANIE
TONKIN
UNION INDOCHINOISE
SIAM
Golfe du Bengale
Golfe du Tonkin
MER DE CHINE MÉRIDIONALE
MER DE CHINE ORIENTALE
MER DU JAPON
MER JAUNE
EMPIRE DU JAPON
PACIFIQUE
OCÉAN INDIEN
AFGHANISTAN
PHILIPPINES
Tchang-tou
Tatsien lou
Meli
Yun-nan
Kouei Yang
Nanning
Hong kong
Canton
Hanoï
Louang-prabang
Vizagapatam
Calcutta
Lhassa
Tsaïdam
Koukou-Nor
Ninghia
Sining
Lan-tcheu
Taï yuen
Tsinan
Kalgan
Koueihoatcheng
Peï-ping
Moukden
Jehol
Kirin
Vladivostok
Séoul
Fusan
Nagasaki
Hang tcheou
Nan tchang
Ou tchang
Fou tcheou
Amoy
Swatow
Formose
Hainan
Luçon
Manille
Singapour
Bombay
Madras
Delhi
Jaipour
Agra
Bénarès
Patna
Bhopal
Nagpour
Hyderabad
Kurnool
Bellary
Banjam
Mandalay
Lakhon
Bangkok
Haïphong
Tourane
Saïgon
Batavia
Sandakan
Bornéo
Célèbes
Java
Sumatra
Timor
Nouvelle-Guinée
Australie
Karakoroum
Kachemire
Srinagar
Simla
Ambala
Meerut
Rajpoutana
Indore
Vindhya
Rundelkand
Chota Nagpour
Orissa
Maïssour
Coorg
Travancore
Ceylan
Golfe de Siam
Golfe de Martaban
Golfe de Tonkin
Détroit de Formose
Détroit de Fou-Kien
Détroit de Malacca
Détroit de Sunda
Détroit de Torres
Détroit de Bass
Détroit de Cook
Détroit de Foveaux
Détroit de Magellan
Détroit de Behring
Détroit de Tartarie
Détroit de Corée
Détroit de Sangaar
Détroit de Tsu-shima
Détroit de Van Diemen
Détroit de Bougainville
Détroit de Dampier
Détroit de Lombok
Détroit de Macassar
Détroit de Makassar
Détroit de Sonde
Détroit de Timor
Détroit de Torres
Détroit de Bass
Détroit de Cook
Détroit de Foveaux
Détroit de Magellan
Détroit de Behring
Détroit de Tartarie
Détroit de Corée
Détroit de Sangaar
Détroit de Tsu-shima
Détroit de Van Diemen
Détroit de Bougainville
Détroit de Dampier
Détroit de Lombok
Détroit de Macassar
Détroit de Makassar
Détroit de Sonde
Détroit de Timor

ART CHINOIS. — 1. Temple des Cinq Pagodes à Pékin; 2. Pont de marbre au Palais d'été (Pékin); 3. La Grande Muraille; 4. Bodhisattva de la pagode de marbre (Pékin); 5. Pagode du Dragon (Changhaï); 6. Tombeau à Fou-tchéou; 7. Pont de marbre au Palais d'été (Pékin); 8. Vase à vin (époque des Han; bibliothèque des Arts décoratifs); 9. Lao-tseu partant pour l'Occident (musée Guimet); 10. Kouei-Sing sur le poisson Ngao; 11. Dieu de la longévité (bois doré du XVIIIe s.; musée Guimet); 12. Jarre en bronze (époque Tsin; musée Cernuschi); 13. Vase en poterie (époque Tchéou; collection L. Warnleck); 14. Vase à vin en porcelaine (collection Salting); 15. Brûle-parfums en émail cloisonné; 16. Grand gobelet de porcelaine à émaux coloriés (époque des Ming; bibliothèque des Arts décoratifs); 17. Yu, bronze (époque Tchéou); 18, 19. Ustensiles de cuisine mongols en bronze (époque des Han; musée Cernuschi); 20. Vase en céladon craquelé vert grisâtre (époque des Soung; bibliothèque des Arts décoratifs); 21. Sabre d'exécution; 22. Son fourreau; 23. Vêtement de soie brodé (collection Philippe Berthelot); 24. Bonnet de soie brodé (collection Edmond Fournier); 25. Fourneau de cuisine en poterie vernissée et irisée (époque des Han; musée Cernuschi); 26. Tableau en pierres dures représentant le paradis taoïste (époque Kien-long; bibliothèque des Arts décoratifs); 27. Bahut de laque noire à inscriptions de nacre (époque des Ming; bibliothèque des Arts décoratifs); 28. Trône en laque de l'empereur Kien-long (XVIIIe s.; Victoria and Albert Museum); 29. Lit de repos en laque rouge (époque des Tsing; bibliothèque des Arts décoratifs); 30. Lit sculpté et laqué (XVIIIe s.; musée de Bâle); 31, 32. Fauteuil et table en laque noire incrustée de nacre (époque des Ming; bibliothèque des Arts décoratifs); 33. Chameau de pierre du tombeau des Ming (Pékin); 34. Eléphant de pierre du tombeau des Ming; 35. Salle principale dans le temple de la famille des Tchan (Chan-toung); 36. Temple du ciel à Pékin; 37. Arche à Pi Yung Kung (Pékin).

premier au rang de général. En 1479, il fut appelé par Etienne Bathori pour combattre l'invasion des Turcs et les anéantit près d'Alba-Julia. Trois ans après, il les vainquit à Columbaci. En 1482, il réorganisa économiquement le Banat. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, après avoir forcé Ali pacha à lever le siège de Belgrade.

CHINFRENEAU [*nô*] n. m. *Pop.* Coup de tête. (On dit aussi CHANFRENEAU.)

Chingacgook, personnage créé par F. Cooper dans *le Dernier des Mohicans*, *le Lac Ontario*, *les Pionniers*, etc. Enfant des solitudes, Chingacgook en connaît tous les secrets. D'un dévouement et d'un courage à toute épreuve, c'est l'homme héroïque des temps primitifs ; par d'autres côtés, c'est le sauvage rusé, même féroce.

CHINIAC DE LA BASTIDE (Matthieu), magistrat et érudit français, né à Allassac en 1739, mort en 1802. On lui doit une *Dissertation sur les Basques* (1786), et une *Histoire de la littérature française*, en collaboration avec d'Ussieux (1772). Ce dernier ouvrage, abrégé de l'*Histoire littéraire de la France*, des bénédictins de Saint-Maur, est resté inachevé et ne va que jusqu'en 425.

CHINIAC DE LA BASTIDE (Pierre), magistrat français, né à Allassac en 1741, mort vers 1804, frère du précédent, lieutenant général de la maréchaussée d'Uzerche, et, en 1796, président du tribunal criminel de la Seine. Outre des ouvrages sur le droit ecclésiastique, il a donné une nouvelle édition de l'*Histoire des Celtes*, de Pelloutier (1770-1771) ; l'*Histoire des capitulaires des rois de la première et de la seconde races* (1779) ; *Essai de la philosophie morale* (1802) ; etc.

CHINKO, rivière de l'Afrique Equatoriale française (colonie du Haut-Oubangui), principal affluent droit du Mbomou. Cours de plus de 300 kil.

CHINOANISME [*nissm'*] n. m. Méd. Trouble de la prononciation caractérisé par l'omission de l'*r*. (Le nom de ce trouble vient de ce que la lettre *r* n'existe pas dans la langue chinoise.)

CHINOIS, E, habitant ou natif de la Chine.

— *Adjectiv.* Qui est propre à la Chine ou à ses habitants : *L'art* CHINOIS. || Dans le goût chinois : *Jardin* CHINOIS.

— *Chapeau chinois.* V. CHAPEAU. || *Lanterne chinoise.* V. LANTERNE. || *Pavillon chinois.* V. PAVILLON. || *Ombre chinoise.* V. OMBRE.

— *Sondage chinois*, Sondage à la corde ou à la tige flexible, avec curage discontinu.

— *Substantiv. Par dénigr.* Original, homme bizarre : *Quel* CHINOIS ! || *Chinois de paravent*, Figure grotesque, par allusion aux dessins dont les Chinois ornent leurs paravents.

— Confis. Petite orange verte conservée à l'eau-de-vie.

— Ethnogr. V. CHINE.

— Linguist. Langue parlée par les Chinois : *Le* CHINOIS, *tout monosyllabique qu'il est, a servi d'organe à une civilisation très avancée.* (Renan.) V. CHINE.

— *A la chinoise*, loc. adv. A la façon, à la mode des Chinois.

— ENCYCL. Confis. Pour confire les *chinois :* les peler, les plonger dans de l'eau fraîche, fréquemment renouvelée, pendant une semaine, les laisser sécher à l'air, puis les mettre dans un sirop de sucre, de plus en plus lourd (2 jours à 20°, 5 jours à 25°, 10 jours à 35°) ; laisser sécher. — Si l'on veut les consommer à l'eau-de-vie, les mettre, *déjà confits*, dans de bonne eau-de-vie.

CHINOISER [*zé*] v. tr. Rendre chinois.

CHINOISERIE [*rî*] n. f. Petit objet de luxe et de fantaisie, venu de Chine ou exécuté dans le goût chinois : *Etagère chargée de* CHINOISERIES. || *Par extens.* Construction mesquine et surchargée de détails de mauvais goût.

— *Fam.* Formalités bizarres, compliquées : *Les* CHINOISERIES *administratives.*

— ENCYCL. Les récits de l'Arabe Ibn-Wahab au IXe siècle, de Marco Polo au XIIIe siècle, de Matthieu de Rici, d'Andrade et de Mendoza au XVIe siècle, firent connaître en Europe quelque chose des institutions et des arts de la Chine. A la foire Saint-Germain, sous Louis XIII, c'étaient des marchands portugais qui vendaient les objets de l'extrême Orient ; le goût des meubles et des étoffes de la Chine était déjà fort répandu, et cette mode avait été lancée par Mazarin. Louis XIV n'y fut pas réfractaire ; pendant toute la seconde moitié du XVIIe siècle, on prit l'habitude de parer le manteau des cheminées et les murailles des chambres, de vases de Chine posés sur des consoles, et l'usage fut, à table, de servir les fruits et le dessert dans des plats du Japon. Les industriels européens qui s'appliquaient à imiter les produits extrême-orientaux, furent officiellement favorisés. Après avoir imité les étoffes, on imita la céramique et les laques : à Delft, à Rouen, à Sinceny, à Nevers. Mais la plus grande vogue des chinoiseries date de l'aurore du XVIIIe siècle ; en janvier 1700, Louis XIV donna à Marly un bal qui commença par un divertissement intitulé *le Roi de la Chine ;* la décoration du château de la Muette fut exclusivement chinoise, et notre style rococo, qui tranche si vivement avec la correction et la symétrie classiques, n'a certainement pas d'autre origine.

CHINON, ch.-lieu d'arrond. et de cant. d'Indre-et-Loire, à 42 kil. de Tours, sur la Vienne ; 5.750 hab. (*Chinonais, aises*). Ch. de f. Etat. La colline qui domine la ville supporte les ruines des trois châteaux : Saint-Georges (XIIIe s.), dont il reste l'enceinte ; du Milieu (XIIe-XVe s.), où Charles VII reçut Jeanne d'Arc ; et du Coudray, dont il reste la chapelle et les tours du Moulin et Saint-Martin (XIIIe s.). Chinon possède de vieilles maisons et trois églises remarquables : Saint-Mexme, dont la façade a deux tours romanes (1025-1050) ; Saint-Maurice, dont le chœur est du XIIIe siècle angevin, et le reste du XVIe siècle ; Saint-Etienne (1470 à 1490). — Ville ancienne qui fut possédée au Ve siècle par les Visigoths, sur lesquels Clovis la conquit. Elle tomba aux mains des comtes de Blois avec Thibaut le Tricheur ; ceux-ci la conservèrent jusqu'en 1044. Elle appartint alors aux comtes d'Anjou, les Plantagenets, qui

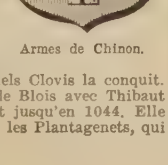

Armes de Chinon.

devinrent rois d'Angleterre. Philippe Auguste s'en empara sur Henri II et elle resta aux rois de France. Elle fut érigée en duché pour Richelieu qui l'avait achetée.

L'arrondissement a 7 cant., 87 comm., et 70.595 hab. Le canton a 13 comm., et 12.500 hab.

Chinon (FORÊT DE), forêt domaniale du départ. d'Indre-et-Loire, arrond. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau et de Chinon.

Elle occupe sur la rive gauche de la Loire, un peu en amont du confluent de ce fleuve et de la Vienne, un plateau légèrement ondulé par endroits, dont l'altitude moyenne est voisine de 95 m.

Sa contenance est de 5.235 ha. Les essences dominantes sont le chêne, qui entre pour moitié dans la constitution des peuplements, le pin sylvestre et le pin maritime.

Possédée dès le XIe siècle par les comtes d'Anjou et ensuite par leurs descendants les Plantagenets, rois d'Angleterre, la forêt de Chinon fut rattachée au domaine royal par Philippe Auguste en 1204, lors de la confiscation qu'il fit des biens du roi anglais Jean sans Terre.

CHINQUER [*ké*] v. intr. (de l'allem. *schenken*, verser à boire). Faire godaille le verre à la main. (Vx.)

CHINSURAH, anc. ville de l'Inde anglaise (Bengale), sur l'Hougly, actuellement incorporée à Hougly. Comptoir hollandais fondé en 1636.

CHINT [*chint'*] n. m. ou **CHINTE** n. f. Toile de coton des Indes, de couleur bigarrée.

CHINTREUIL (Antoine), paysagiste français, né à Pont-de-Vaux (Ain) en 1816, mort à Septeuil (Seine-et-Oise) en 1873. Arrivé à Paris en 1834, il donna des paysages : *Vue des buttes Montmartre* (1847) ; *Effet de crépuscule* (1848), et *la Mare aux pommiers* (1850). Les conseils qu'il reçut de Corot lui permirent de rendre la nature d'une manière pénétrante ; son exécution est pleine de délicatesse.

Parmi les ouvrages les plus remarquables de Chintreuil, rappelons : la *Vallée d'Igny ;* les *Bruyères* et un *Soir d'automne ;* la *Campagne le matin ; Après la pluie ;* un *Effet du soir ;* l'*Allée de pommiers ;* la *Sortie du bois ;* la *Mare aux biches ;* les *Ruines*, effet de soleil couchant, et le *Pré ;* la *Bruine ;* le *Crépuscule ;* la *Campagne par un temps de giboulée ;* le *Lever de l'aurore ;* l'*Ondée ;* l'*Espace* (musée du Louvre) ; le *Bois ensoleillé ; Pluie et soleil ; Marée basse*, qui assurent à leur auteur une place très distinguée parmi les paysagistes du XIXe siècle.

CHINURE n. f. Etat, aspect d'une étoffe chinée. || Résultat du chinage.

CHIO [*ki-o*] n. m. Techn. Pièce que les verriers fixent avec du mortier de ciment à l'ouverture du four de la glacerie.

CHIO [*ki-o*] ou **SCIO**, île grecque de la mer de l'Archipel, dans les Sporades, à l'O. de la presqu'île asiatique de Clazomène, qui forme le golfe de Smyrne ; 63.250 hab. (*Chiotes*), de race, de religion et de langue grecques. Cette terre montagneuse possède des richesses minérales variées ; son sol, d'ordinaire aride, porte néanmoins des orangers, des citronniers, des grenadiers, des amandiers, et on y recueille la gomme *mastic*. Ville principale, *Chio*.

— *Histoire.* L'histoire ancienne de Chio est intimement mêlée à celle des Hellènes ; cette île s'est ressentie de toutes les influences politiques qu'ont subies la Grèce et la Phrygie. Au moyen âge, Musulmans et Européens s'en sont âprement disputé la domination ; dans les temps modernes, les Génois, puis les Turcs, l'ont possédée successivement. En mai 1913, le traité de Londres n'a pas réglé le sort des îles de l'Archipel, Chio comprise, que les troupes grecques occupaient depuis novembre 1912, mais la paix de Lausanne de 1923 lui en a donné la possession officielle.

Chio constitue un département de la Grèce moderne, peuplé de 91.550 hab., sur 924 km² de superficie.

CHIO [*ki-o*] ou **SCIO**, ville de Grèce, ch.-lieu de l'*île* et du *département de Chio ;* 35.600 hab. (*Chiotes*). Archevêché grec orthodoxe ; évêché catholique latin. Port en grande partie ensablé. Entrepôt pour le commerce des îles. Chio, qui garde des ruines antiques et des souvenirs de la domination génoise, aurait été l'une des résidences d'Homère. Patrie d'Ion, d'Aristippe, de Théopompe, de Scymmus, et du savant Coray.

CHIOCOQUE [*ki-o-kok'*] n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes de l'Amérique équatoriale : *La racine du* CHIOCOQUE *est appelée caïnca.*

CHIOGGIA [*ki-o-djia*], ville d'Italie (Vénétie, prov. de Venise) ; 36.400 hab. Ville bâtie sur pilotis, dans les lagunes de l'Adriatique, défendue par les forts San-Felice et Caroman, unie à la plage par le pont de Brondolo, et à la côte par la digue des Murazzi ; elle a un port sûr que les Romains avaient utilisé (*Claudia Fossa*). Ch.-lieu de district. Evêché. Centre de constructions navales, surtout pour les barques de pêche. Elle possède une halle aux blés du XIVe siècle, de vieux hôtels, et une cathédrale du XVIIe siècle. Chioggia fut détruite par Pépin en 809 et par les Croates en 901, puis vigoureusement disputée entre Venise et Gênes, surtout au cours du XIVe siècle (Guerre de Chioggia, 1378-1381). Elle demeura à Venise dont elle suivit la fortune.

CHIOLITE [*ki*] n. f. Fluorure naturel d'aluminium et de sodium, que l'on trouve en Russie en cristaux quadratiques blanc de neige. (Sa formule est 3 $Al^2 + F^6$, 10 NaF.)

CHIOMARA, femme du tétrarque galate Ortiagon. Après la défaite des Galates en 189 av. J.-C., Chiomara tomba entre les mains d'un centurion romain qui essaya de la séduire. N'ayant pu y réussir, il eut recours à la violence, puis lui promit la liberté, moyennant rançon. Chiomara dépêcha aussitôt un de ses anciens esclaves vers ses parents. Ceux-ci arrivèrent avec la somme fixée, au lieu désigné. Le Romain y vint seul avec sa captive, qui le fit égorger et porta sa tête à Ortiagon.

CHION [*ki*], philosophe grec, disciple de Platon (IVe s. av. J.-C.). Il prit part au meurtre de Cléarque, tyran d'Héraclée, sa patrie, et fut mis à mort par Satyrus, frère et successeur de Cléarque. On lui a attribué treize lettres, écrites avec beaucoup de talent, mais qui sont manifestement l'œuvre de quelque platonicien d'une époque postérieure.

CHIONASPIS [*kio-nass-piss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophthères, famille des coccidés, qui sont apparentés aux diaspis. (Le *chionaspis evonymi*, infeste, dans nos pays, les fusains du Japon.)

CHIONE [*ki*] n. f. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des vénéridés, à coquille subtriangulaire ou ovalaire, plus ou moins épaisse, avec ses valves parfois lisses, mais, le plus souvent, lamelleuses. (Les chiones se trouvent dans presque toutes les mers du globe, et, à l'état fossile, dans les terrains tertiaires.)

CHIONÉ [*ki*], fille de Borée et d'Orithyie (ou bien fille d'Arctouros et ravie par Borée). Elle eut de Poseidon un fils, Eumolpos, qu'elle jeta à la mer pour cacher sa faute, mais qui fut sauvé par son père. Chioné est sans doute une personnification de la neige. — Fille de Dædalion. (Aimée d'Apollon et de Hermès, mère de Philammon et d'Autokylos, elle provoqua Artémis qui la perça d'une flèche.)

Chionée.

CHIONÉE [*ki*] n. m. Genre d'insectes diptères némocères, famille des tipulidés, comprenant de singulières formes sans ailes, à longues pattes velues, que l'on trouve parfois en hiver, sur la neige, dans les bois. (Deux espèces habitent la France.)

CHIONIDÈS [*ki*], poète comique athénien du temps des guerres médiques.

CHIONIS [*ki-o-niss*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, type d'une famille dite des *chionidés*, à plumage blanc, à bec dont les mandibules courtes sont élargies à l'origine et comprimées à la pointe. (Une espèce, vivant sur les falaises dans les parages du détroit de Magellan.)

CHIONOBAS [*ki, bass*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, renfermant des papillons propres aux hautes montagnes du globe et aux régions polaires, où ils volent au-dessus des neiges éternelles et des glaciers. (La seule espèce française est le *chionobas Aello* des sommets alpins.)

Chionobas.

CHIOT [*chi-o*] n. m. Jeune chien de chasse non sevré (On dit aussi CHEAU. — Au pl. CHEAUS.)

CHIOTE [*ki-ot'*], natif ou habitant de l'île de Chio : *Les* CHIOTES.

— Adjectiv. Qui appartient à Chio ou à ses habitants : *La population* CHIOTE.

CHIOTTES n. f. pl. Cabinets d'aisances (trivial).

CHIOURME n. f. (ital. *ciurma ;* du gr. *kéleusma*, chant des rameurs). Autref., Ensemble des rameurs d'une galère. || Auj., Condamnés réunis dans un bagne.

— *Garde-chiourme*, Nom donné aux hommes armés qui étaient employés à la surveillance des forçats dans les bagnes.

— ENCYCL. Au moyen âge, les façons de recruter la *chiourme* (rameurs) varièrent suivant les pays. En France, le gouvernement royal, qui se pourvoit de galères dans le premier quart du XIVe siècle, les loue d'abord toutes fournies de matériel, de matelots et de gens de guerre mercenaires. Au XVe siècle, on embauche des rameurs soldés, auxquels on adjoint des forçats enchaînés et des esclaves. L'on a fait remonter l'emploi des condamnés pour former la chiourme aux Turcs ou aux chevaliers de Rhodes. A la fin du XVe siècle, pour pourvoir les galères royales de rameurs, il fallut, afin de suppléer à l'insuffisance des engagements volontaires, envoyer aux galères les criminels condamnés à des peines de plus de dix ans. Dès le règne de Louis XIV, les généraux des galères se plaignaient de la mauvaise qualité de ces rameurs ; mais jusqu'à la fin de la marine à rames le principal élément de la chiourme fut fourni par les condamnés. La chiourme d'une galère comptait 270 forçats ; mais d'autres étaient mieux fournies : *la Réale*, sous Richelieu, en avait 405. En 1754, on grâcia les derniers rameurs galériens.

CHIPAGE n. m. Opération qui consiste à introduire du tan entre deux peaux cousues ensemble et à les immerger dans l'eau : *Le* CHIPAGE *ne s'emploie plus que pour les petites peaux de chèvre et de mouton.*

CHIPAULT, nom patronymique d'une famille d'artistes, célèbre à Paris et à Fontainebleau aux XVIe et XVIIe siècles : JEAN Ier (1512-1581), travailla à Paris, pour le roi, en 1576, en qualité d'orfèvre et d'émailleur ; JEAN II, son fils (1569-1641), s'illustra dans le même métier ; BENJAMIN, fils de Jean II, né à Saintes en 1595, fut peintre à Fontainebleau, et mourut dans sa ville natale en 1677.

CHIPE ou **CHIPPE** n. f. (variante anc. de *chiffe*). Chiffon, rognure d'étoffe.

CHIPEAU [*pô*] n. m. Nom vulgaire d'un canard du genre chaulélasme (*chaulelasmus strepara*), dit aussi BRUYANT et RIDENNE, qui est de passage en France pendant l'hiver.

CHIPER [*pé*] v. tr. (de l'anc. fr. *chipe*, lambeau). *Pop.* et Argot des écoles, Prendre, dérober : CHIPER *une bille, une plume, des pommes.*

— Techn. *Chiper des peaux*, En effectuer le chipage.

— ***Se chiper***, v. pr. — Avec réciprocité : *Des enfants qui* SE CHIPENT *des billes.*

— Au sens passif : *Il chipe tout ce qui peut* SE CHIPER.

CHIPETTE n. f. Petite chippe.

— Pop. *Ça ne vaut pas chipette*, Cela ne vaut rien.

CHIPEUR, EUSE n. *Fam.* Qui chipe.

CHIPIE [*pi*] n. f. *Pop.* Bégueule, prude ; femme tou-

jours prête à se formaliser pour rien. || Femme acariâtre, méchante.

CHIPIEZ (Charles), architecte français, né à Ecully (Rhône), en 1835, mort à Paris en 1901. Il a exécuté l'*Ecole nationale d'Armentières*, dans laquelle il a donné à l'architecture polychrome l'application la plus étendue qu'elle eût encore reçue en France. Il a fait paraître une *Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs* (1876). Il est aussi l'un des deux auteurs d'un ouvrage de premier ordre: *l'Histoire de l'art dans l'antiquité* (1881-1893), en collaboration avec G. Perrot.

CHIPIOUANS. Ethnol. V. CHEPAYANS.

CHIPKA, ville de la Bulgarie, au versant méridional des *Balkans,* dits *de Chipka;* 4.000 hab. En arrière, *passe, défilé de Chipka;* franchissant le col, à 1.333 m. d'alt., qui réunit les vallées de la Jantra et de la Tondja. Des combats acharnés s'y livrèrent pendant la guerre russo-turque de 1877-1878.

CHIPOLAIN [*lin*], **CHIPOLIN** ou **CHIPPOLIN** n. m. Sorte de peinture à la colle.

CHIPOLATA n. f. (ital. *cipollata;* de *cipolla,* oignon). Ragoût à l'oignon, aux ciboules, etc. || Petite saucisse courte, qui, à l'origine, contenait des ciboules.

CHIPOTAGE n. m. Action de chipoter.

CHIPOTER [*té*] v. intr. (de l'anc. franç. *chipe,* lambeau). Aller lentement en besogne, tatillonner, hésiter : *La vie est trop courte pour* CHIPOTER. (Voltaire.) || Manger du bout des dents, lentement et sans appétit. || Faire des difficultés pour des riens.

— *Transitiv.* Discuter longtemps sur : CHIPOTER *des comptes.* || Tâter d'une manière agaçante : CHIPOTER *des fruits.*

CHIPOTERIE [*rî*] n. f. Tracasserie. Chicane inutile.

CHIPOTIER [*ti-é*], **ÈRE** n. et adj. Qui chipote.

Chipotte (COL DE LA), col du départ. des Vosges, dans le massif boisé entre Meurthe et Mortagne, à la croisée des routes de Rambervillers à Raon-l'Etape et à Etival-Senones (alt., 470 m.). Avant et pendant la bataille de la Mortagne, combats acharnés, qui ont rendu les Allemands d'abord, puis les Français, maîtres de la position (25 août-7 sept. 1914).

CHIPPE n. f. V. CHIPE.

CHIPPENDALE (Thomas), ébéniste anglais, sur la biographie duquel on est peu renseigné mais qui a créé un style célèbre. Il y eut trois Thomas Chippendale, sculpteurs ou menuisiers, ou les deux à la fois. Le second des trois fut celui qu'il est convenu d'appeler *le grand* Thomas CHIPPENDALE. Le premier paraît avoir été, à Worcester, au début du XVIIIe siècle, un ébéniste réputé. Le père et le fils, croit-on, vinrent à Londres en 1727, et s'établirent ensemble. En 1749, Thomas Chippendale avait son atelier dans cette ville, et l'on présume que son père mourut à cette époque. On croit savoir qu'il se maria en 1748, eut un enfant, Edward, en 1750, lequel mourut en 1752. Il perdit sa femme en 1772, et dut se remarier. Les témoignages relatifs à la date de naissance de Chippendale sont extrêmement contradictoires, mais on sait qu'il mourut en 1779, dans une relative aisance. On se tromperait de peu en le faisant naître aux environs de 1717. Aucun portrait, semble-t-il, n'a été peint de Chippendale, ou du moins aucun n'a survécu.

On donne couramment le nom de *chippendale* aux meubles d'acajou, et le nombre des sièges qui sont sérieusement attribués à ce grand artiste est à lui seul presque

Meubles de Chippendale (fauteuil, chaise, table).

incalculable. En réalité, Chippendale a plutôt exercé une influence que créé lui-même des meubles. Le génie de Chippendale consiste à avoir recueilli des idées dans les styles hollandais, français, chinois, gothique, pour les traduire d'une manière pratique et commerciale; il fut sculpteur remarquable, ébéniste accompli, en même temps qu'un esprit supérieur dont l'inspiration vit encore dans beaucoup d'objets usuels qui nous entourent. Il est l'auteur d'un livre sur l'ameublement, trésor de bibliophilie qui eut trois éditions (1754, 1759, 1763), et qu'il a lui-même défini sous ce titre : *Le guide des gens du monde et des ébénistes, comprenant un grand choix de dessins des plus élégants et des plus utiles d'ameublement domestique dans le goût le plus distingué.*

Les meubles de Chippendale sont judicieusement appropriés à l'usage et à l'intimité; et il existe dans le mobilier d'acajou un style très distinct connu sous le nom de « chippendale irlandais », plus lourd que le style anglais, avec des sculptures de plus faible relief.

CHIPPENHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre comté de Wilts), sur l'Avon de Bristol; 7.700 hab. Carrières. Instruments agricoles; denrées alimentaires d'élevage. Sources ferrugineuses.

CHIPPEWA-FALLS, ville des Etats-Unis (Etat de Wisconsin), sur le *Chippewa,* affluent du Mississipi; 9.130 hab. Ch.-lieu de comté. Minoteries, scieries, commerce de bois.

CHIPPEWAYS, Indiens Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, qui se livraient à la pêche, à la chasse et au commerce des fourrures dans les Etats d'Iowa, de Visconsin et de Michigan, d'une part, et sur les frontières du Canada d'autre part. L'habitation de ces indigènes, qui sont au nombre de 15.000 environ, est la tente de peau. Grands, d'une couleur café au lait, avec des cheveux noirs et rudes, les Chippeways sont des hommes belliqueux, excellents cavaliers comme tous les Peaux-Rouges.

CHIPPEYANS. Ethnogr. V. CHEPAYANS.

CHIPPING-NORTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Oxford), sur un affluent de la Tamise; 3.600 hab. Manufacture de gros draps; ganteries. — Aux environs, monument mégalithique de Rowldrich.

CHIQUE [*chik'*] n. f. (orig. douteuse). Morceau : *Une* CHIQUE *de pain.* || Tasse de petite dimension.

— Morceau de tabac que l'on mâche : *Retirer sa* CHIQUE.

— *Pop. et fig.* Etat d'ivresse légère : *Avoir une* CHIQUE. || Mauvaise humeur : *Avoir sa* CHIQUE. || *Couper la chique à quelqu'un,* L'interrompre brutalement. || *Avaler sa chique,* Mourir. || *Ça ne vaut pas une chique,* Cela ne vaut rien.

— Jeux. Bille à jouer, dans certains départements.

— Numism. Ancienne pièce de monnaie du Dauphiné, d'une très petite valeur.

— Techn. Petit cocon mou et peu fourni en soie. || Soie qui provient de ce cocon.

CHIQUE [*chik'*] n. f. Nom vulgaire d'un insecte du groupe des puces, qui est le *sarcopsylla* ou *rhynchoprion penetrans,* et qui est propre aux régions chaudes de l'Amérique.

— ENCYCL. La *chique* femelle s'enfonce dans la peau de l'homme et des animaux, se gonfle, et son abdomen finit par atteindre la grosseur d'un petit pois, alors qu'à l'état libre l'insecte ne mesure guère plus de 1 mm. de long. C'est surtout dans les orteils que s'installe cette puce. Aucun soin de propreté n'en défend; mais elle est facile à extraire, même avec la pointe d'une aiguille. On cautérise ensuite la cavité avec un antiseptique. L'essentiel est de ne pas se laisser envahir, car, lorsque plusieurs individus ont attaqué un même doigt, l'inflammation peut amener la gangrène, et nécessiter l'amputation. Cet insecte tend à devenir cosmopolite; il a été introduit sur la côte occidentale d'Afrique, d'où il s'est répandu dans l'intérieur. En Europe vit un acarien de mœurs identiques, la *tique.*

Chique : *a,* gorgée de sang.

CHIQUÉ [*ké*], **E** adj. Argot. Fait de chic; qui fait illusion.

— *Substantiv.* Ce qui est fait de chic. || *Fig.* Ce qui est affecté : *C'est du* CHIQUÉ.

CHIQUEMENT [*ke-man*] adv. *Pop.* Avec chic.

CHIQUENAUDE [*ke-nôd'*] n. f. Coup appliqué avec le doigt du milieu plié et raidi contre le pouce, puis détendu brusquement : *Donner, recevoir une* CHIQUENAUDE.

— *Ne pas donner une chiquenaude à quelqu'un,* Ne pas lui faire le moindre mal.

CHIQUENAUDER [*ke-nô-dé*] v. tr. Donner des chiquenaudes.

CHIQUENILLE [*ke-niy'*] n. f. Ancienne forme de SOUQUENILLE.

CHIQUER [*ké*] v. tr. *Chiquer du tabac,* Le mâcher. || Exécuter avec chic, avec habileté, ou bien Exécuter d'imagination : CHIQUER *un dessin.*

— Pop. *Chiquer le légume,* ou simplem. *Chiquer,* Manger.

— Argot. Battre.

— *Intransitiv.* Mâcher une chique de tabac : *Beaucoup de marins* CHIQUENT.

— ***Se chiquer,*** v. pr. Au sens passif : *Tabac qui* SE CHIQUE *bien.* || Etre attaqué par les chiques, avoir des chiques qui se multiplient sous la peau. || *Pop.* Avec réciprocité : *Se chiquer la gueule,* ou simplement *Se chiquer,* Se battre.

CHIQUET [*kè*] n. m. (dimin. de *chique*). *Pop.* Petite quantité : *Un* CHIQUET *de vin, de pain.*

— Comm. Petit coupon d'étoffe, rognure, chipe. || Petit morceau de cuir avec lequel on raccommode un talon de chaussure. || Soie commune tirée des cocons de qualité inférieure appelés *chiques.*

— LOC. ADV. *Chiquet à chiquet,* Par petites parties, peu à peu : *Payer* CHIQUET À CHIQUET.

CHIQUETAGE [*ke*] n. m. Action de chiqueter.

CHIQUETER [*ke-té*] v. tr. (de *chique.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *Je chiquette. Nous chiquetterons*). Mettre en menus morceaux.

— Se dit de l'ouvrier peintre qui, à l'aide de pinceaux spéciaux, imite le bois ou le marbre sur un fond préparé. || *Chiqueter la laine,* La déchirer avec des cardes pour la démêler et l'allonger. || *Chiqueter des poteries,* Se dit du travail de l'ouvrier chargé de fixer des garnitures sur le corps de la pièce, quand il grave des raies croisées sur les surfaces d'application, afin d'en faciliter la réunion. || *Chiqueter des pâtisseries,* Y tracer au couteau des lignes d'ornement.

CHIQUETTE [*kèt'*] n. f. Syn. de CHIQUET (v. ce mot).

— Chapell. Parties défectueuses se détachant quand on prépare le feutre des chapeaux.

CHIQUEUR [*keur'*] n. m. Qui a l'habitude de chiquer.

— *Pop.* Gros mangeur : *Un* CHIQUEUR *insatiable.*

— Argot d'atel. Artiste qui fait de chic.

CHIQUIMULA de la Sierra, ville du Centre-Amérique (Guatémala), sur le Hualan, affluent du rio Motagua; 16.000 hab. Mines de cuivre.

CHIQUINQUIRA, ville de Colombie (départ. de Boyaca), sur le Suarez, affl. du rio Magdalena; 22.000 hab. Pèlerinage. Mines d'émeraude et de sel gemme.

CHIQUITA (MAR), vaste lagune de la république Argentine (prov. de Cordoba).

CHIQUITOS, Indiens de la Bolivie, qui sont au nombre de 20.000 environ, ont la taille assez élevée, le torse robuste, la peau bronzée, les cheveux gros et noirs, la tête ronde, le nez court et les yeux très expressifs. Gais, doux, hospitaliers, ils aiment passionnément la danse et la musique. Ils tirent leurs ressources de la chasse et de la pêche.

CHIRAC, comm. de la Charente, arrond. et à 11 kil. de Confolens; 900 hab. — Comm. de la Lozère, arrond. et à 17 kil. de Mende; 945 hab. Ch. de f. Midi. Monuments mégalithiques.

CHIRAC (Pierre), médecin français, né à Conques (Aveyron) en 1650, mort à Marly en 1732. Il enseigna la médecine et l'anatomie à Montpellier, se distingua par son dévouement pendant la peste de Rochefort (1692), dite *mal de Siam.* Il remplaça Fagon dans la surintendance du Jardin des plantes, obtint des lettres de noblesse, et fut nommé premier médecin de Louis XV en 1731.

CHIRACANTHIUM [*ki, ti-om'*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant des araignées testacées ou rougeâtres, d'assez grande taille, qui vivent dans les buissons, les haies, et se tiennent en une coque soyeuse ouverte par le bas. (On en connaît une vingtaine d'espèces, dont quinze françaises. Le *chiracanthium punctorium,* commun partout, est redoutable par son venin très actif, qui rend sa morsure douloureuse pour l'homme.)

Chiracanthium.

CHIRAGRE [*ki*] n. f. (lat. *chiragra;* gr. *kheiragra;* de *kheir,* main, et *agra,* prise, action de prendre). Pathol. Goutte qui attaque les mains (par opposition à *podagre*).

— *Adjectiv.* Qui a la goutte aux mains : *Etre* CHIRAGRE.

CHIRAGRIQUE [*ki-ra-grik'*] adj. Qui a rapport à la chiragre : *Affection* CHIRAGRIQUE.

CHIRALGIE [*ki, jî*] n. f. (du gr. *kheir,* main, et *algos,* douleur). Méd. Sensibilité douloureuse de la main à la pression, analogue comme caractères à la méralgie paresthésique de Bernhardt et relevant probablement des mêmes causes.

CHIR-ALI ou **CHER-ALI,** émir d'Afghanistan, fils de Dost-Mohammed, mort en 1879. A la mort de son père, Chir-Ali eut à combattre ses deux frères aînés; il les vainquit à Ghazni (1869) et fit Yacoub khan, son fils, gouverneur de Hérat; celui-ci intrigua contre l'émir, qui le remplaça par un autre de ses fils. Chir-Ali ayant accepté les avances de la Russie et refusé de recevoir une ambassade anglaise, le vice-roi de l'Inde lui adressa un ultimatum : l'armée anglo-indienne entra à Kandahar et occupa Kaboul. Chir-Ali s'enfuit à Mazar-i-Chérif, où il mourut. Son neveu Abd ur-Rahman monta sur le trône en 1880 grâce à l'appui des Anglais.

CHIRAMAXION [*ki, mak-sii-on*] n. m. (du gr. *kheir,* main, et *amaxion,* chariot). Antiq. Petite voiture à bras.

CHIRAT [*ra*] n. m. Ornement accompagnant les grandes capitales des manuscrits, terminant les lignes, remplissant les encadrements des pages, etc.

Chirat (XVe s.).

CHIRATINE [*ki*] n. f. Substance jaune, résineuse, amère, soluble dans l'alcool, extraite de l'*ophelia chirata.*

CHIRATOGÉNINE n. f. Chim. Syn. de CHIRATINE.

CHIRAZ [*raz'*] n. m. (de *Chiraz,* ville de Perse). Vitic. Cépage d'origine orientale plus communément appelé SYRAH. (On appelle aussi « chiraz » le vin récolté aux environs de cette ville.)

CHIRAZ, ville de la Perse, capitale du Farsistan, sur le Rouknabad, tributaire du lac Nahal; 50.000 hab. environ. Ville déchue, qui fabrique de l'eau de rose, des articles de marqueterie, de la joaillerie; vins estimés. Patrie des poètes Hafiz et Saadi, dont les tombeaux comptent parmi les curiosités des environs de Chiraz.

CHIR CHAH (*le Prince lion*), prince hindou, d'origine afghane, mort en 1545; il s'appelait FÉRID. Entré au service du sultan du Bahar, après la mort de son maître il s'empara de la couronne et mit la main sur le Bengale; il battit et supplanta l'empereur Houmayoun, et, en 1543, devint maître de la plus grande partie de l'Hindoustan; il périt au siège d'une citadelle, laissant le trône à son fils Sélim.

CHIRÉ, rivière de l'Afrique australe, affluent gauche du Zambèze, arrosant le protectorat du Nyassaland, puis le séparant de l'Afrique-Orientale portugaise où il conflue en amont de Villa-Fontes. C'est l'émissaire du lac Nyassa. Cours, 600 kil. environ.

CHIRENS, comm. de l'Isère, arrond. et à 28 kil. de Grenoble, dans les Terres froides; 980 hab. Ch. de f. Sud-France. Berceau de la famille de Clermont-Tonnerre.

CHIRGHAZI, dernier khan des Kazaks de la « Petite Horde », qu'il administra à partir de 1812. En 1824 le gouvernement russe ayant dû le rappeler, à cause de son impopularité, il en profita pour supprimer le titre de khan; mais, déçu dans ses ambitions, il partit pour Khiva, fut reconnu khan de la « Petite Horde » par le souverain de Khiva et revint dans le steppe, où il s'installa dans la tribu Tabuine. Il mourut en 1845.

Chiriacodromion [*ki*] (*Les voies du Seigneur*), collection d'oraisons pour tous les dimanches de l'année, due à Nichifor Théotok, archevêque d'Astrakan. En 1855, elle fut réimprimée à Sibiu (Hermanstadt), par les soins du métropolitain roumain Sagouna.

CHIRIATRE [*ki*] n. m. (du gr. *kheir,* main, et *iatros,* médecin). Médecin opérateur, chirurgien. (Peu us.)

CHIRIATRIE [*ki, trî*] n. f. (du gr. *kheir,* main, et *iatria,* médecine). Médecine opératoire, chirurgie. (Peu us.)

CHIRIATRIQUE [*ki, trik'*] adj. Qui a rapport à la chiriatrie, à la chirurgie. (Peu us.)

CHIRIDOTE [*ki*] n. f. (du gr. *kheiridotos*, qui a des manches). Antiq. Tunique à longues manches, à la façon des Orientaux.

Chiridote.

CHIRIGUANOS [*gou-a-noss*] Indiens de la république Argentine, vivant indépendants à l'ouest du Grand-Chaco. Leur taille est élevée, leur peau cuivrée, et leur corps bien proportionné. Leur costume se réduit à une ceinture de cuir à laquelle est suspendu un sac; ils y ajoutent néanmoins un poncho quand il fait froid. Les femmes se vêtent d'une robe de coton tissée et teinte dans le pays. Les maisons sont curieusement construites en roseaux tressés. Les hommes se livrent à l'élevage des bestiaux et au tannage des peaux, ou bien vont travailler dans les ville durant de courtes périodes.

CHIRIN (*la Douce*), nom de la favorite du roi de Perse Khosrau Parviz (VIIe s.), de la dynastie sassanide; elle était chrétienne. On a dit qu'elle était la fille de l'empereur grec Maurice, et que son vrai nom était Marie ou Serena. Son histoire est racontée dans le *Schâh Nameh*.

CHIRIQUI [*tchi-ri-ki*], départ. de la partie nord de la république de Panama, traversé par la Cordillère homonyme et peuplé de 68.500 hab. Ch.-lieu *Ciudad-David*. — Sur son territoire se trouvent le *volcan de Chiriqui* (3.430 m.) et une lagune du même nom, qui s'ouvre sur la mer des Antilles.

CHIRITE [*ki*] n. m. Bot. Genre de gesnéracées cyrtandrées, renfermant, au nombre de trente-six espèces, des herbes velues ou glabres à belles fleurs roses, bleues, violacées ou jaunes, provenant de l'archipel malais et de l'Inde orientale, et dont on cultive quelques belles espèces dans les serres.

— Minér. Stalactite ayant la forme d'une main. (Peu us.)

CHIRK, ville de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Denbigh), sur le canal Ellesmeere; 4.700 hab. Houille.

CHIRKICHVER, fondateur d'une dynastie turque qui régna de 672 à 872 et dont le dernier rejeton céda le pouvoir à Ismaïl Samani. Durant cette période, les Arabes propagèrent la religion de Mahomet en Asie centrale.

CHIRKOUH (Azad ed-Din) [*le Lion de la Religion*], prince kurde, né dans la première moitié du XIIe siècle, mort en 1169, oncle du sultan Salah ed-Din. Il entra au service d'Imad ed-Din Zenghi, atabek de Mossoul, puis à celui du sultan de Damas et d'Alep, Nour ed-Din. Ce dernier l'envoya en Egypte; il s'empara du Caire. Le calife donna à Chirkouh le titre de vizir; il eut pour successeur dans cette charge son neveu Salah ed-Din, qui se déclara sultan d'Egypte.

CHIROBALISTE [*ki, lisst'*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et de *baliste*). Art milit. anc. Baliste à main, arbalète, par opposition à la baliste à roues.

Chirocentre.

CHIROCENTRE [*ki*] ou **CHIROCENTRUS** [*ki, sintruss*] n. m. Genre de poissons de la famille des clupéidés, comme les harengs et les sardines, mais ayant une forme plus allongée. (L'espèce type du genre, le *chirocentrus dorab*, est répandue depuis la mer Rouge jusqu'en Australie.)

CHIROGNOMONIE [*ki-rogh, nî*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *gnômôn*, qui connaît). Art de connaître le caractère des personnes à l'inspection de leurs mains, d'après la forme et l'aspect de ces dernières.

— Encycl. La *chirognomonie* est un nom moderne donné à une science remontant à des temps anciens. Anaxagore, 400 ans av. J.-C., pratiquait la chirognomonie. Elle diffère de la chiromancie en ce que celle-ci dicte des oracles en interprétant les lignes et tous les signes inscrits sur la face palmaire de la main, tandis que la chirognomonie ne considère que la forme et l'aspect de la main et particulièrement des doigts. Elle tire de cet examen l'indice de l'organisation morale du sujet, en admettant qu'il existe une corrélation entre le cerveau, siège de la pensée, et la main qui obéit et exécute.

Les chirognomonistes classent les mains en sept catégories : 1° main élémentaire ou à grande paume; 2° main nécessaire ou en spatule; 3° main artistique ou conique; 3° main utile ou carrée; 5° main philosophique ou noueuse; 6° main psychique ou pointue; 7° main mixte. Ces classements ont été subdivisés chacun en une infinité de variétés et accompagnés de circonstances spéciales, qui donnent à l'ensemble sa signification particulière. La *Chirognomonie* du capitaine d'Arpentigny (1843), les *Mystères de la main* de Desbarolles (1859), le *Traité méthodique de science occulte* de Papus (1887), ont la prétention d'avoir traité scientifiquement de la chirognomonie.

CHIROGNOMONIEN [*ki, ni-in*], **ENNE** n. Qui pratique la chirognomonie. On dit aussi CHIROGNOMONISTE.

CHIROGRAPHAIRE [*ki, fèr'*] adj. (rad. *chirographe*). Dr. Se dit aujourd'hui des créances et des dettes contractées sans privilège ni hypothèque : *Dette* CHIROGRAPHAIRE. *Créance* CHIROGRAPHAIRE. || Se dit aussi des personnes qui ont des créances ou des dettes de cette nature : *Créancier* CHIROGRAPHAIRE.

— Encycl. En droit romain, le *chirographum* était un écrit signé du débiteur seul. Lorsque les *nomina transcriptitia* et *arcaria*, ainsi que les *syngraphæ*, tombèrent en désuétude, le *chirographum* devint l'unique source de l'obligation littérale.

Dans l'ancien droit français, on opposait les créanciers *chirographaires*, c'est-à-dire qui n'avaient pour titre qu'un acte sous seing privé, à ceux qui produisaient un acte authentique; aujourd'hui, cette distinction n'a pas de raison d'être. Mais le nom de « créanciers chirographaires » a été donné, sans distinction de contrat authentique ou sous seing privé, à ceux qui n'ont sur les biens de leurs débiteurs ni privilège ni hypothèque, et en les opposant ainsi aux créanciers dits *privilégiés* ou *hypothécaires*.

CHIROGRAPHAIREMENT [*ki, fè-re-man*] adv. En qualité chirographaire.

CHIROGRAPHE [*ki, graf'*] n. m. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *graphein*, écrire). Diplom. Acte diplomatique revêtu d'une signature autographe. || Signature autographe apposée au bas du même acte. || Acte rédigé en forme de charte-partie. V. CHARTE-PARTIE. || Bref du pape non promulgué.

— Dr. anc. Obligation signée par le débiteur et remise au créancier.

CHIROGRAPHIE [*ki, fi*] n. f. Art des chirographes.

CHIROGRAPHIER [*ki, fi-é*] v. tr. Transcrire les chirographes ou diplômes.

CHIROGRAPHIQUE [*kî, fik'*] adj. Qui concerne la chirographie.

CHIROGRAPHIQUEMENT [*ki, fi-ke-man*] adv. D'une manière chirographique.

CHIROGYMNASTE [*ki-ro-jim'-nasst'*] n. m. Appareil imaginé en 1841 par un facteur de pianos nommé Casimir Martin, en vue d'assouplir les doigts.

CHIROLOGIE [*ki, jî*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *logos*, discours). Art de s'exprimer au moyen du mouvement des doigts et de la main. (On dit aussi DACTYLOLOGIE.)

CHIROLOGIQUE [*ki, jik'*] adj. Qui a rapport à la chirologie. || *Arts chirologiques*, Arts manuels, métiers.

CHIROMANCIE [*ki, si*] ou **CHIROMANCE** n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *manteia*, divination). Divination par l'inspection des lignes et des signes de la main : *Quelques prêtres égyptiens exerçaient la* CHIROMANCIE. (Voltaire.)

— Encycl. La *chiromancie* vient certainement de l'Inde et était pratiquée par tous les peuples de l'antiquité : Egyptiens, Chaldéens, Assyriens, Hébreux. La plupart de ses principes sont en étroite liaison avec la *Cabale* hébraïque et l'Astrologie (signatures astrales). Les philosophes grecs et latins l'étudièrent. Elle fut en grand honneur au moyen âge, mais elle eut sa plus grande vogue au XVIe siècle et au début du XVIIe, époque à laquelle des occultistes fameux tels que Cardan, Arthaud, Flude, Cornélius Agrippa, Savonarole, etc., la pratiquèrent.

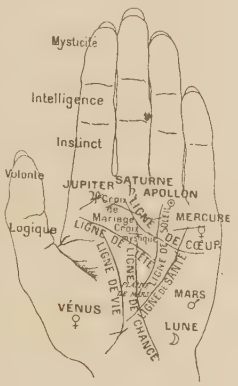

Au XIXe, le capitaine d'Arpentigny et Desbarolles publièrent des ouvrages qui traitaient à la fois de la chiromancie et de la chirognomonie. L'examen du chiromancien porte d'ordinaire sur la main gauche, qui est moins déformée que la droite par le travail; il y étudie d'abord quatre grandes lignes, qui forment une sorte de M : les *lignes de vie*, de *tête*, de *cœur*, de *fortune* ou de *chance*, ou ligne saturnienne; ensuite, les *monticules* qui se trouvent à la racine des doigts, et dont la plus ou moins grande proéminence marque le degré des qualités : le mont de *Jupiter* indique, disent les chiromanciens, la religion, l'ambition, la gaieté, le bonheur; celui de Saturne, la sagesse, la chance; celui d'*Apollon* ou du *Soleil*, la gloire, l'intelligence, le goût du beau; celui de *Mercure*, l'amour du travail, du commerce, de la science; celui de *Mars*, le courage; celui de la *Lune*, la rêverie, la mélancolie, la chasteté; le mont de *Vénus*, la charité, l'élégance, l'amour. Il faut encore tenir compte des lignes secondaires, des angles, des croix, des étoiles, etc. qu'elles forment.

CHIROMANCIEN [*ki, si-in*], **ENNE** n. Qui pratique la chiromancie.

CHIROMANIE [*ki, nî*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et de *manie*). Syn. de ONANISME.

CHIROMÉGALIE [*ki, lî*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *mégas*, grand). Méd. Hypertrophie des doigts et des mains présentant beaucoup d'analogie avec celle que l'on observe dans l'acromégalie, mais qui résulte d'une affection médullaire : la syringomyélie.

CHIROMÈLE ou **CHIROMELES** [*ki, mé-lèss*] n. m. Genre de mammifères chiroptères insectivores, renfermant des chauves-souris indo-malaises à museau cylindrique, obtus, à oreilles hautes et droites.

Chiron.

CHIROMÈTRE [*ki*] n. m. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *métron*, mesure). Instrument qu'emploient les gantiers pour prendre la mesure de la main.

CHIROMYS [*ki-ro-miss*] ou **CHÉIROMYS** [*ké-i*] n. m. Genre de mammifères lémuriens nocturnes appelés communément *aye-aye*. V. AYE-AYE.

CHIRON n. m. (de *chire*, corrupt. de *cire*). Cierge formé de plusieurs tiges accolées et servant de torche dans les cérémonies.

CHIRON [*ki*], célèbre centaure, connu déjà d'Homère et d'Hésiode; fils de Kronos et de Philyra, il habitait une grotte au pied du Pélion. Il se distingue des autres centaures par son caractère bienfaisant et son amour de la justice. Il soigne les blessés et les malades, passe pour l'un des inventeurs de la médecine. Il est l'ami d'Héraklès, de Jason et des Argonautes, de Pélée, qu'il sauve des mains des autres centaures. Dans son antre se célèbrent les noces de Thétis et de Pélée, et il y prédit la grandeur d'Achille, dont il dirigea lui-même l'éducation. Maître aussi d'Asklépios, de Nestor, de Méléagre, d'Ulysse, etc., il céda son immortalité à Prométhée; ou bien il obtint de Zeus de pouvoir mourir, après qu'Héraklès, combattant les autres centaures, l'eut blessé par mégarde d'une flèche empoisonnée. Toutes ces légendes ont inspiré poètes et artistes, surtout les peintres de vases.

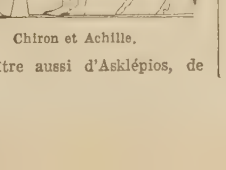
Chiron et Achille.

CHIRONECTE [*ki, nèkt'*] n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisins des baudroies, dont le nom scientifique est *antennarius*.

— Encycl. L'espèce type (*antennarius marmoratus*) se trouve dans la mer des Sargasses; les individus se cramponnent aux algues par leurs nageoires pectorales et s'y dissimulent grâce à leur coloration.

CHIRONIE [*ki, nî*] n. f. Genre de gentianacées, comprenant, au nombre d'une quinzaine d'espèces, des herbes vivaces, à belles fleurs rouges, qui croissent dans l'Afrique australe. (On en cultive quelques espèces en serre froide et tempérée.)

CHIRONIEN [*ki-ro-ni-in*] adj. m. Se disait d'un ulcère malin et invétéré.

CHIRONOME [*ki*] n. m. Genre d'insectes diptères, famille des chironomidés, renfermant des mouches ressemblant à des cousins, mais qui ne piquent pas et ne prennent pas de nourriture à l'état adulte.

Chironome.

— Encycl. Les larves des *chironomes* sont aquatiques. Celles du *chironomus plumosus*, d'un beau rouge de sang, sont les *vers de vase* utilisés par les pêcheurs comme appât dans la pêche des petits poissons et surtout du goujon.

CHIRONOME [*ki*] n. m. Antiq. V. CHÉIRONOME.

CHIRONOMIDÉS [*ki*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères némocères, composée de mouches grêles et délicates, ressemblant à des moustiques, et qui volent en essaims nombreux dans les lieux humides, au voisinage des eaux. (Plusieurs sucent le sang de l'homme et des mammifères.)

CHIRONOMIE [*ki, mî*] n. f. Antiq. V. CHÉIRONOMIE.

CHIROPLASTE [*ki, plasst'*] n. m. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *plastès*, qui façonne). Machine, en cuivre ou en bois, qui s'adapte à un clavier et sert à donner une bonne position aux mains de l'élève.

CHIROPONIES [*ki, nî*] n. f. pl. Antiq. gr. V. CHEIROPONIES.

CHIROPTÈRES [*ki*] n. m. pl. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *ptéron*, aile). Ordre de mammifères renfermant les formes communément nommées « chauves-souris », et dont les membres sont réunis par des membranes cutanées, tendues entre les doigts.

— Encycl. Les *chiroptères* se divisent en deux grands groupes : les grandes chauves-souris ou *ptéropodidés* ou *frugivores*, et les petites chauves-souris qui sont insectivores : ce sont les *rhinolophidés, nyctéridés, verspertilionidés, emballonuridés* et *phyllostomidés*. Les chiroptères ont la dentition très complète, et deux mamelles pectorales. Les femelles allaitent leurs petits tout en volant. Essentiellement nocturnes, les chiroptères ont les yeux peu développés. Le vol est d'une grande étendue, et très léger. Ils se reposent accrochés au moyen de leurs griffes aux branches des arbres, aux poutres ou aux rochers. On les trouve en grandes troupes dans le même endroit, et, dans les régions tempérées ou froides, ils passent l'hiver dans les carrières, les granges ou les greniers. Ce sont de précieux auxiliaires de l'agriculture : ils dévorent des quantités énormes d'insectes. Les plus grandes espèces habitent les régions tropicales et atteignent près de 1 m. d'envergure, comme les roussettes.

CHIROPTÈRES : 1. Squelette de vespertilion; 2. Tête de rhinolophe; 3. Tête de barbastelle; 4. Tête d'épomophore.

Les chiroptères fossiles sont très rares; on en a trouvé des débris dans les phosphorites du Quercy et dans le tertiaire parisien; mais ils abondent, mêlés aux ossements récents, dans les cavernes quaternaires où leur guano forme des couches souvent épaisses.

Chirote.

CHIROTE [*ki*] n. m. Genre de reptiles américains ressemblant à l'orvet mais pourvus de membres antérieurs très petits et insérés tout près de la tête. (L'espèce type habite le Mexique et atteint 20 cm. de longueur.)

CHIROTEUTHIS [*ki, tiss*] n. m. Genre de mollusques céphalopodes, type d'une famille dite des *chiroteuthidés*, remarquable par deux tentacules très longs et grêles, terminés chacun par un gros organe lumineux, et portant des ventouses transformées en filets gluants destinés à la capture de petits êtres planctoniques. (Des organes lumineux sont placés en série longitudinale sur chacun des

gros bras. Ces céphalopodes presque transparents vivent dans les mers chaudes; l'espèce la mieux connue est le *chiroteuthis Veranyi* de la Méditerranée.)

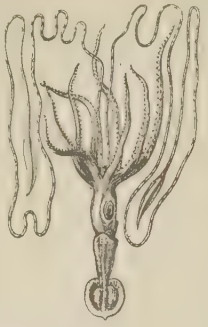
Chiroteuthis.

CHIROTONIE [*ki, nî*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et *teinnein*, étendre). Théol. Imposition des mains.
— Antiq. gr. Action de voter en levant la main.

CHIROTYPOGRAPHIE [*ki, fi*] n. f. (du gr. *kheir, kheiros*, main, et de *typographie*). Art d'imprimer à la main. (Peu us.)

CHIROUA, ancien lac de l'Afrique intertropicale, dans le Nyassaland britannique, à la rive orientale duquel commence la colonie portugaise de Mozambique; 1.640 km² de superficie. Il n'avait pas d'affluent, et est actuellement desséché. Découvert par Livingstone en avril 1859.

CHIROUBLES, comm. du Rhône, arrond. et à 20 kil. de Villefranche; 530 hab. Vins renommés (crû de *Grille-Midi*).

CHIRULA n. f. Nom du galoubet, en Béarn et dans les provinces basques.

CHIRURGICAL, E, AUX adj. Relatif à la chirurgie : *Anatomie* CHIRURGICALE. *Instruments* CHIRURGICAUX.
— SYN. **Chirurgical, chirurgique.** Le premier marque un simple rapport avec la chirurgie; le second qualifie ce qui appartient à l'essence même de cet art.

CHIRURGICALEMENT [*man*] adv. Par un chirurgien; comme on fait en chirurgie.

CHIRURGIE [*ji*] n. f. (du gr. *kheirourgia;* de *kheir, kheiros*, main, et *ergon*, ouvrage). Partie de la thérapeutique médicale qui comporte l'intervention de la main nue ou armée d'instrument. || *Chirurgie plastique*, Celle qui s'occupe de restaurer les pertes de substance. || *Chirurgie ministrante* ou *Petite chirurgie*, Celle qui se borne à de petites opérations.
— ENCYCL. Née vraisemblablement avant la médecine, la *chirurgie* est très ancienne. On trouve sur maints crânes préhistoriques des traces de trépanation faite sur le vivant. Des bas-reliefs de Thèbes, de Louqsor, de Denderah, etc., représentent des membres coupés avec des instruments très semblables à ceux dont on fait usage actuellement.
Homère nous parle du pansement des plaies. Les livres d'Hippocrate témoignent déjà d'immenses progrès. Les ventouses, la saignée, l'extraction des polypes du nez, la scarification, l'opération de l'empyème par ouverture de la paroi thoracique, et même la paracentèse abdominale par le fer et par le feu, et beaucoup d'autres opérations, y sont décrites. On y trouve le mécanisme et le traitement des fractures, l'emploi des bandages et des appareils orthopédiques.
L'école d'Alexandrie, où brillèrent Hérophile et Erasistrate, fit progresser la chirurgie en même temps que l'anatomie. A Rome, on peut nommer Archagathus, Celse, Thessalus, Galien; chez les Arabes, où l'on ne rencontre guère à citer que le nom d'Albucasis, les traditions des Grecs se conservent sans grandes innnovations.
Dans les pays chrétiens, au moyen âge, la science de la chirurgie, comme les autres sciences, fut surtout gardée, comme un dépôt, par le clergé. Mais en vertu de l'adage que l'Eglise a horreur du sang, la pratique fut laissée, comme chez les Arabes, à des subalternes. Elle échut surtout aux barbiers qui se bornèrent, d'ailleurs, à de menues opérations. Au XIe siècle, on commença à fréquenter les universités maures, et l'on vit briller l'école de Salerne, qui, la première, conféra les titres de *docteur* et de *maître* (magister), et dont le plus illustre représentant pour la chirurgie fut Guillaume de Saliceti, auteur d'une *Cyrurgia*. En France, ce fut Pitard, médecin de Saint Louis et de Philippe le Bel, qui, aidé d'un disciple de Saliceti, l'Italien Lanfranc, organisa le collège des chirurgiens. Au XIVe siècle, nous trouvons le premier grand nom de la chirurgie française, Gui de Chauliac, dont la *Grande Chirurgie* est une compilation savante et méthodique. Trois noms brillent surtout dans l'histoire de la chirurgie de la Renaissance : Vésale, Ambroise Paré, et Wurtzius.
L'éclat que la chirurgie avait jeté en France, grâce à A. Paré et à ses successeurs, fut passager. Rejetée de l'université et réunie à la corporation des barbiers, la chirurgie languit faute d'émulation pendant un demi-siècle. Mais, vers le milieu du XVIIe siècle, Bienaise et Roberdeau entretinrent à leurs frais des places de démonstrateurs de chirurgie, et Louis XIV réorganisa (1671) l'enseignement de l'Ecole royale de chirurgie du Jardin des plantes. Les leçons de Dionis, Mareschal, Saviard, Mauriceau, Duverney, Littre, Méry, Winslow, attirèrent à Paris un grand nombre d'étrangers, et ouvrirent la voie aux chirurgiens du XVIIIe siècle. Louis XV sépara définitivement les barbiers des chirurgiens (1743).
L'état de la chirurgie française à cette époque se résume dans les travaux de l'Académie royale de chirurgie, fondée en 1731. Cette institution prit un tel essor que, pendant plus d'un siècle, elle put dominer toute la chirurgie européenne. Avec Dupuytren, Lisfranc, Astley Cooper, Graefe, le commencement du XIXe siècle continua à perfectionner la thérapeutique chirurgicale.
Alors, le génie des chirurgiens semblait être absorbé dans le perfectionnement des procédés opératoires, du point de vue de l'élégance, de la rapidité et de la précision. Mais deux découvertes capitales vinrent bientôt révolutionner la chirurgie : *l'anesthésie*, qui permettait d'opérer sans douleur, *l'antisepsie* et *l'asepsie*, qui, supprimant l'infection, autorisèrent toutes les audaces. A l'heure actuelle, il n'y a plus de région interdite au chirurgien : les viscères abdominaux, le cerveau et le cœur même supportent des opérations auxquelles on n'aurait même pas osé songer autrefois. La chirurgie a pris de ce fait un essor prodigieux, tel que l'on peut considérer qu'il n'y a guère de rapport entre ce qu'elle faisait jadis et ce qu'elle fait aujourd'hui. La guerre de 1914-1918 a permis de réaliser dans la technique opératoire des progrès considérables, et encore accru le champ des possibilités.

— **Art vétér.** Le champ de la *chirurgie vétérinaire* est beaucoup plus circonscrit que celui de la chirurgie de l'homme, parce que les limites de son application utile sont rigoureusement marquées, d'un côté par la perfection des résultats mécaniques qu'elle doit produire pour rester pratique, et de l'autre par la valeur vénale des sujets auxquels elle s'adresse. Cependant, tout circonscrit qu'il est, l'art chirurgical vétérinaire rend encore d'importants services à l'économie agricole et industrielle, en réparant ces machines vivantes que leur mode d'utilisation expose à tant de causes de dommages et de ruine.

CHIRURGIEN [*ji-in*] n. m. et adj. Qui exerce la chirurgie. || *Chirurgien dentiste*, Celui qui s'occupe spécialement des soins à donner à la bouche. || *Chirurgien barbier*, Titre, autrefois, des barbiers qui pratiquaient certaines opérations chirurgicales, par exemple les saignées. || *Chirurgien en robe longue*, Se disait, par opposition aux précédents, des chirurgiens qui avaient fait une étude spéciale de leur art. || *Chirurgien-major*, Chirurgien en chef. || *Chirurgien aide-major*. V. AIDE-MAJOR. || *Chirurgien consultant*. V. la partie *encycl.*
— Nom vulgaire de divers oiseaux et poissons dont les ongles ou les rayons épineux ressemblent à des lancettes, comme chez les oiseaux du genre jacana (*parra*) et les poissons du genre acanthure (*acanthurus chirurgus*), etc.
— ENCYCL. Milit. *Chirurgien consultant.* Choisi parmi les chirurgiens d'une notoriété indiscutée, le *chirurgien consultant* d'armée, de corps d'armée ou de région assure le contrôle technique et la coordination de tous les éléments chirurgicaux de l'armée, du corps d'armée ou de la région. Il donne des conseils, note les équipes chirurgicales, concourt à l'instruction chirurgicale du personnel, et détermine les diverses catégories de blessés en fonction des destinations qui doivent leurs être données.

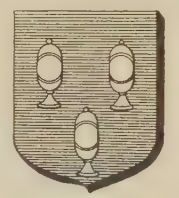
Armes de la corporation des chirurgiens.

— Hist. *Corporation des chirurgiens.* Les *chirurgiens* formaient, avant la Révolution, une corporation qui était placée sous le patronage de saint Cosme. Les armes en étaient *d'azur à trois boîtes couvertes d'argent*. Le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau contient les statuts de la corporation des chirurgiens. Six jurés assuraient la police et la surveillance de la corporation : ils soumettaient à la peine de l'amende et de la prison celui qui exerçait sans licence d'examen. Dans la suite, la corporation des chirurgiens se confondit étroitement avec celle des barbiers, des baigneurs et des étuveurs.

CHIRURGIENNE [*ji-èn'*] n. f. Femme qui fait de la chirurgie.

CHIRURGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la chirurgie : *L'art* CHIRURGIQUE.
— *Substantiv.* Ce qui constitue la chirurgie : *Il se rencontre tous les jours une infinité de cas où le* CHIRURGIQUE *et le médicinal ne se démêlent point.* (Diderot.)
— SYN. **Chirurgique, chirurgical.** V. CHIRURGICAL.

CHIRVAN, principauté persane, puis ancien district de la Transcaucasie, dans le gouvernement de Bakou (capitale *Chemakka*). Fondée, dit-on, par le roi sassanide Nouchirvan, cette principauté persane fut soumise dès le IXe siècle aux califes abbassides, puis devint après les invasions de Timour un khanat turc, et passa sous l'autorité de la Russie en 1804. Cédé par la Perse à la Russie en 1813. Actuellement englobé dans la R. S. S. d'Azerbaïdjan (Transcaucasie).

CHIRVAN, bourgade de Perse (Khorassan), sur l'Atrek, non loin de la frontière du Turkestan russe; 2.500 hab.

CHÎRVÂNLÎ FATHOULLÂH, mathématicien d'origine azerbaïdjanienne, mort en 1454. Il compléta ses études à Samarkande où il approfondit la théologie et les mathématiques. Il laissa plusieurs ouvrages estimés, que son fils Fathoullâhzadé, écrivain lui-même, a commentés.

CHISELHURST [*tchizl'-heurst'*] ou **CHISLEHURST**, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent); 9.000 hab. Vieille église anglicane. Nombreuses villas de plaisance. Camden y mourut en 1623, et Napoléon III en 1873.

CHISHINAU. V. KICHINEV.

CHISOCHÉTON [*ki-zo-ké-tonn*] n. m. Genre de méliacées renfermant une vingtaine d'espèces d'arbres des régions chaudes de l'archipel malais et de l'Inde orientale. (Les chisochétons de l'Indochine donnent de bons bois, faciles à travailler et qui conviennent pour l'ébénisterie et la menuiserie.)

CHISSAY-EN-TOURAINE, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 31 kil. de Blois; 870 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de vins; instruments agricoles.

CHISTERA [*tchiss-tè-ra*] n. f. A la pelote basque, Sorte de gant d'osier, long et étroit, recourbé, affectant la forme d'un grand ongle, dans lequel la main du joueur est maintenue par des lanières de cuir, et qui sert à imprimer à la balle un mouvement rapide. (Quelques-uns font ce mot du masculin.) V. PELOTE.

Chistera.

CHISWICK, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Middlesex), sur la Tamise; 41.000 hab. Château du duc de Devonshire (où sont morts Fox et Canning).

CHIT! [*chit'*] interj. Sorte de sifflement dont on se sert pour appeler quelqu'un, ou attirer son attention. (Plus ordinairement : PSITT! ou PSST!)

CHITA, ville de Colombie (départ. de Boyaca), au pied de la Cordillère; 10.000 hab. C'est l'ancienne *Chisca* des Indiens. — Aux environs, mine de sel gemme et sources thermales.

CHITAMBO ou **KITAMBO**, localité de la Rhodésia du Nord, près de la rive méridionale du lac Bangouéolo. Livingstone y mourut en 1873.

CHITARRONE [*ki*] n. m. Instrument de musique du genre théorbe, analogue à une cithare de grande dimension : *Le* CHITARRONE *fut très en honneur en Italie, aux XVIe et XVIIe siècles.*

CHITE n. f. Sorte de toile imprimée, exportée des Indes, dont les couleurs sont très solides.

CHITÉNIDINE [*ki*] n. f. Chim. V. QUITÉNIDINE.

CHITÉNINE [*ki*] n. f. Chim. V. QUITÉNINE.

CHITIHA n. m. Petit caboteur arabe, à très grande voile goélette.

CHITINE [*ki*] n. f. Constituant principal de la carapace des arthropodes.
— ENCYCL. La *chitine* $C^{15}H^{26}N^2O^{10}$ s'obtient aisément en traitant des carapaces de homard successivement par l'acide chlorhydrique, une lessive alcaline, l'alcool et l'éther. Elle constitue une masse amorphe, incolore, soluble seulement dans les acides concentrés qui la décomposent à chaud. Les alcalis en solution à 180° la transforment en *chitosane* et acide acétique.
La chitine n'a pas été rencontrée chez les vertébrés.

Chiton.

CHITINEUX [*ki, neû*], **EUSE** adj. Qui concerne la chitine. || Qui est formé de chitine.

CHITON [*ki*] n. m. (mot gr.). Tunique, vêtement de dessous et d'intérieur, chez les anciens Grecs.
— ENCYCL. C'était originairement une étoffe de lin (araméen *kitoneth*); puis on ne s'attacha plus qu'à la nature du vêtement, non à sa matière. Les hommes portaient le *chiton*, long ou court, agrafé seulement à gauche ou sur les deux épaules. Chez les femmes, il descendait aux talons; la grande tunique ionienne comportait même une retombée par-dessus la ceinture, et un grand pli descendait souvent encore des épaules jusqu'à la taille.

CHITON [*ki*] n. m. Genre de mollusques de la classe des amphineures, type de la famille des *chitonidés*. (Les chitons, appelés vulgairement *oscabrions*, habitent presque toutes les mers du globe, et sont connus, à l'état fossile, depuis l'époque silurienne.)

Chitonéa, surnom d'Artémis chasseresse, qui portait la tunique courte, le *chiton* dorien.

CHITONIDÉS [*ki*] n. m. pl. Famille de mollusques de la classe des amphineures ou isopleures.
— ENCYCL. L'animal est de forme ovalaire; vu par la face dorsale, il présente une série de huit pièces calcaires placées à la file les unes des autres d'avant en arrière et qu'on nomme *coquille*, laquelle, toutefois, n'est pas comparable à la coquille des autres mollusques (les lames calcaires sont seulement des amas de spicules). Vu par la face ventrale, l'animal montre le manteau et un large pied ovale, très musculeux; la gouttière circulaire qui sépare le manteau du pied est garnie d'une rangée de panaches branchiaux, généralement au nombre de seize. Les *chitonidés*, qui peuvent se rouler en boule, sont répartis dans toutes les mers, surtout dans les régions chaudes, et se tiennent, à marée basse, appliqués contre les rochers. Les espèces fossiles apparaissent dès le silurien.

CHITONIES [*ki, nî*] n. f. pl. Fêtes célébrées, à Syracuse, en l'honneur d'Artémis Chitonéa.

CHITONISQUE [*ki, nissk'*] n. f. (gr. *kitôniskos*, dimin. de *khitôn*, tunique). Tunique des anciens Grecs, s'arrêtant au-dessus des genoux, dite *chitonion* pour les femmes.

CHITOSAMINE [*ki*] n. f. Chim. Syn. de GLUCOSAMINE.

CHITOSANE [*ki*] n. f. Chim. V. CHITINE.

CHITTAGONG, ville et port de l'Empire des Indes (Bengale), sur le fleuve Karnaphuli, tributaire du golfe de Bengale; 28.750 hab. Ch.-lieu de district. Commerce d'exportation (riz, jute, thé).

CHITZOU (George), homme d'Etat et publiciste roumain, né à Obaja en 1828, mort à Craïova en 1897. Il participa activement à la révolution roumaine (1848). Il fut député de Craïova et plusieurs fois ministre dans le cabinet Epureano-Bratiano.

CHIURE n. f. (de *chier*). Excréments d'insectes, et surtout de mouches. (Triv.)

CHIUSA di Pesio [*ki*], ville d'Italie (Piémont, prov. de Cunéo), sur le Pesio; 5.240 hab. Soieries, fabriques de cristaux et de verres.

CHIUSA di San Michele [*ki*], ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin); 1.320 hab. Construite dans une gorge des Alpes au pied de l'abbaye de Saint-Michel, fondée au Xe siècle, sécularisée en 1622, et que le roi Charles-Albert choisit pour la sépulture de sa famille après l'abandon de la Savoie.

CHIUSA di Verona [*ki*], cluse ou défilé formé par l'Adige proche de Vérone, à la sortie des Alpes. Un château fort y défendait la route du Tyrol; détruit par l'empereur Frédéric Barberousse en 1155, rebâti en 1285, il fut définitivement démantelé en 1801.

CHIUSA Sclafani [*ki*], ville d'Italie (île de Sicile, prov. de Palerme); 5.800 hab. Aux environs, agates.

CHIUSANO di San Domenico [*ki*], bourg d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino); 2.550 hab.

CHIUSI [*kiou-zi*], ville d'Italie (Toscane, prov. de Sienne), dans une plaine jadis marécageuse au milieu des montagnes de l'Etrurie; 7.000 hab. Vins célèbres. Evêché. Cathédrale du XIIe siècle construite avec des débris antiques. Chiusi est l'antique *Clusium*, une des métropoles de l'Etrurie, dont le roi Porsenna vainquit Rome et rétablit momentanément dans le Latium la domination étrusque abolie par la chute des Tarquins. Elle fut le rempart de l'Etrurie contre les Romains et resta longtemps un des foyers de la civilisation étrusque. — Sa nécropole (*Poggio Gajella*), à 3 kil., a livré des documents considérables : tombeaux, bijoux et surtout vases à ornements noirs, vases italo-grecs, conservés dans les musées de la ville.

CHIUSI in Casentino [*ki*] comm. d'Italie (Toscane, prov. d'Arezzo); 3.350 hab.

CHIVASSO [*ki*], ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur le Pô; 11.000 hab. Ancienne ville fortifiée, résidence des ducs de Montferrat, démantelée par les Français en 1804.

CHIVIATITE [*kî*] n. f. Sulfure naturel de bismuth, contenant du plomb et du cuivre. (Ses cristaux possèdent un vif éclat métallique, couleur gris de plomb.)

CHIVILCOY, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), au milieu des pampas; 45.000 hab.

CHIVOT (*Henri*-Charles), auteur dramatique, né à Paris en 1830, mort au Vésinet en 1897. Il a fait jouer un nombre considérable de vaudevilles, comédies, opérettes, presque tous en collaboration, d'abord avec Marc-Michel (1855), puis avec Duru (1864-1889), dont le nom est inséparable du sien; avec Blondeau, Vanloo, etc.: *les Mères terribles* (1864), *Un homme de bronze* (1865), *Madame Favart* (1869), *les Braconniers* (1879), *la Fille du tambour-major* (1880), *la Mascotte* (1881), *le Grand Mogol* (1884), *la Souris blanche* (1897), etc.

CHIYTES n. m. pl. Secte musulmane V. CHIITES.

CHIZE n. f. Métrol. V. KIZÉ.

CHIZÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 23 kil. de Niort, sur la Boutonne; 555 hab. Ruines d'un château sous les murs duquel Du Guesclin battit les Anglais (1373).

Chizé (FORÊT DE), forêt du départ. des Deux-Sèvres, arrond. de Niort, cant. de Brioux-sur-Boutonne et Beauvoir-sur-Niort; et départ. de la Charente-Inférieure, arrond. de Saintes, cant. de Loulay.

Occupe à mi-chemin entre Niort et Saint-Jean-d'Angély, sur la rive droite de la Boutonne, affluent de la Charente, le versant méridional et le sommet d'un plateau qui sépare la vallée de cette rivière de celle du Mignon, affluent de la Sèvre Niortaise, et dont l'altitude varie de 60 à 90 m.

Sa contenance est de 4.828 ha. Peuplée de chênes, hêtres, charmes et feuillus divers. Certains arbres se font remarquer dans cette forêt par leurs belles dimensions : au canton des Sept-Chênes, « le Chêne de l'Empereur », mesurant 2^m,90 de tour, 19 m. de fût et 25 m. de hauteur totale et qui peut compter 250 ans; au canton de la Tête-de-Paitout, « le Chêne Baraban », de 3^m,80 de tour et 15 m. de hauteur totale, âgé de 300 ans environ.

CHIZEROTS [*ro*] n. m. pl. Nom donné parfois aux habitants du département de l'Ain à cause de leur prétendue origine sarrasine.

CHKAMPA (Aloïs), poète tchèque contemporain, né en 1861, mort en 1907. Il a publié plusieurs recueils : *Peintures et Chansons* (1883), *le Jeune Monde* (1884), *la Petite Aile* (1888), *Dehors et Dedans* (1893), *la Dernière Fleur* (1903), où se fait notamment sentir l'influence du « Parnasse » français.

Chlænie.

CHKLOF ou **CHKLOVE**, ville de la R. S. S. de la Russie Blanche (gouv. de Mohilev), sur le Dniéper; 12.000 hab. Centre de commerce.

CHLADNI [*klad*] (Ernest-Florent-Frédéric), physicien allemand, né en 1756, mort en 1827. La théorie du son lui doit d'ingénieuses expériences.

CHLADNITE [*klad*] n. f. (de *Chladni* nom propr.). Nom donné par G. Rose à un groupe de météorites achondritiques, composées essentiellement d'eustatite.

CHLÆNIE [*klé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, renfermant des espèces au corps aplati, métallique ou tacheté de jaune, de taille moyenne, et vivant au bord des eaux.

CHLAINA [*klê*] n. f. (mot gr.). Châle de laine porté par les pâtres et les guerriers de l'époque homérique.

CHLAMIDE [*kla*] n. f. Bot. Syn. de PHORMIUM.

CHLAMYDE [*kla*] n. f. (gr. *khlamus, udos*). Manteau d'origine thessalienne.

— ENCYCL. La *chlamyde* était une pièce de laine rectangulaire; elle se fixait au cou par une agrafe, et les pans en tombaient librement. Dans tous les pays grecs, ce fut le vêtement des chasseurs et des cavaliers; à Athènes, celui des éphèbes. A partir d'Alexandre, la chlamyde de pourpre servit de manteau royal.

Chlamyde.

CHLAMYDÉ [*kla*], **E** adj. Bot. Qui a une enveloppe externe distincte : *Une spore ou une conidie est dite* CHLAMYDÉE *lorsqu'elle est enveloppée par une membrane distincte.* || Se dit encore d'une fleur munie d'un périanthe simple ou double. (On dit aussi, par opposition : fleur *achlamydée*, c'est-à-dire réduite au gynécée et à l'androcée; les deux termes sont alors synonymes de PÉRIANTHÉ et de APÉRIANTHÉ.)

CHLAMYDOBLASTE [*kla, blast'*] adj. Se dit des plantes dicotylédones dont l'embryon est enfermé dans un sac (*aristolochiées, pipérinées*, etc.).

CHLAMYDODÈRE [*kla*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des paradiséidés, renfermant des formes de taille moyenne à plumage grivelé, avec une huppe cervicale de couleur brillante chez les mâles.

Chlamydodère.

— ENCYCL. Les *chlamydodères* (*chlamydodera*), dont on connaît six espèces propres au nord de l'Australie et à la Nouvelle-Guinée, construisent leur nid entre des touffes d'herbes dressées, et accumulent devant des cailloux luisants, des coquillages, des ossements secs, etc. (C'est l'oiseau à berceau.)

CHLAMYDOMONADE [*kla*] ou **CHLAMYDOMONAS** [*kla, nass*] n. f. Genre de protozoaires flagellates, comprenant des monades qui se multiplient par segmentation et que certains botanistes classent parmi les algues inférieures.

CHLAMYDOPHORE [*kla, for'*] n. m. Genre de mammifères édentés, famille des tatous ou dasypodidés propres à l'Amérique du Sud, et d'ailleurs assez rares.

CHLAMYDOSAURE [*kla, zor'*] n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des agamidés, caractérisés par un large repli de la peau du cou formant une collerette interrompue en avant et en arrière. (La seule espèce du genre, le *chlamydosaurus Kingi*, habite l'Australie et atteint jusqu'à 1 mètre de longueur.)

Chlamydosaure.

CHLAMYDOSPORE [*kla, doss-por'*] n. f. Nom donné par certains botanistes aux spores des champignons formées à l'extrémité ou sur le parcours d'un filament. (Ce sont des kystes.)

CHLAMYDOTHERIUM [*kla, té-ri-om'*] n. m. Genre de mammifères édentés, famille des dasypodidés, renfermant de grandes formes fossiles, très voisines des glyptodons, et dont les débris se trouvent dans les cavernes du Brésil et de l'Argentine.

CHLAMYS [*kla-miss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, renfermant de petits insectes courts et massifs, revêtus souvent des couleurs les plus brillantes.

— ENCYCL. Les *chlamys*, qui comptent plusieurs centaines d'espèces sont répandus dans les régions tropicales du globe; ils vivent sur les plantes où ils se tiennent immobiles, semblables à des galles ou à des graines, et se laissant tomber au moindre danger.

CHLAMYS [*kla-miss*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des pectinidés, dont la coquille ressemble à celle des peignes.

— ENCYCL. Le genre *chlamys* renferme environ cent espèces réparties dans toutes les mers et à toutes les profondeurs. Certaines, qui habitent les côtes de France (*chlamys varius, chlamys opercularis*), sont comestibles et connues sur les marchés sous le nom impropre de *petouches*. Les chlamys sont abondants, à l'état fossile, depuis le dévonien.

CHLANIS [*kla-niss*] (dimin. de *chlaina*) ou **CHLANIDION** [*kla*] (dimin. de *chlanis*) n. m. Antiq. gr. Manteau de laine fine, à l'usage des élégants.

CHLAPOWSKI [*kla-poss-ki*] (Désiré), général polonais, né en Posnanie en 1788, mort en 1879. Issu d'une vieille famille de Posnanie, il servit dans la garde de Napoléon Ier qui le prit comme officier d'ordonnance et le créa baron. Après avoir été adjudant de Dombrowski de 1811 à 1813, il quitta le service pour s'occuper d'agronomie. Il reprit les armes lors de la révolution polonaise de 1830 et se distingua comme général. Il a laissé une œuvre, l'*Agriculture* (1852), qui eut un grand succès, des *Mémoires sur les guerres de Napoléon 1806-1813*. — Un membre de la famille, Alfred **Chlapowski**, né en 1874, député au Reichstag (1903-1909), député à la Diète de Varsovie (1922), ministre de l'agriculture (1923), a été nommé ministre puis ambassadeur de Pologne en France (1924).

CHLEBOWSKI [*klé-boss-ki*] (Bronislas), critique et historien littéraire polonais, né en 1846, mort en 1916. Il a publié sur les écrivains polonais anciens et modernes de nombreuses études (Varsovie, 1912), et écrit une *Littérature polonaise de 1795 à 1905* (1923), qui est une histoire des idées et des sentiments autant qu'une histoire de la littérature.

CHLEJHAR (Joseph), romancier tchèque contemporain (1864-1914). Passionné et pitoyable, obsédé par les formes diverses du mal, il a produit d'abord des œuvres d'une sensibilité douloureuse, *le Poulet mélancolique* (1889), *Impression de la nature et de la société* (1894), *Ce que la vie néglige* (1895); puis, ses productions ont été influencées par des tendances mystiques : *l'Enfer* (1905), *le Tilleul* (1908), *Idylle de petite ville* (1911).

CHLÉNACÉES [*klé*] ou **CHLANACÉES** [*kla*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, voisine des malvacées et qui renferme des arbrisseaux à feuilles alternes habitant l'île de Madagascar et l'Afrique centrale.

CHLEUASME [*kleu-assm'*] n. m. (du gr. *khleuasma*, sarcasme). Figure de rhétorique qui consiste à s'adresser des reproches qu'on veut faire retomber sur un autre.

CHLEUH, groupe de tribus berbères qui peuplent le Haut-Atlas marocain ainsi que l'Anti-Atlas et le Sous (zone française). Montagnards et guerriers vivant dans une région très accidentée et assez pauvre, aux communications difficiles, hérissée de châteaux forts, ils ont longtemps résisté et résistent encore sur certains points à l'influence française qui y a surtout exercé jusqu'à ce jour son action par l'intermédiaire des « grands caïds » du Sud. (On dit aussi CHELLOUH.)

CHLOANTHITE [*klo*] n. f. Arséniure naturel de nickel de formule $NiAs^2$.

CHLOASME ou **CHLOASMA** [*klo-ass*] n. m. (du gr. *khloasma*, teinte jaunâtre.) Coloration jaune verdâtre de la peau. || Taches de rousseur ou éphélides constituant le masque des femmes enceintes. || *Chloasma album*, Le vitiligo.

CHLOÉ [*klo-é*] n. m. Entom. V. CLOÉ.

CHLOÉ, petite planète, N° 402, découverte en 1895 par Charlois.

CHLOÉ, héroïne du célèbre roman grec attribué à Longus. V. DAPHNIS ET CHLOÉ. || Surnom de Déméter, déesse de la végétation.

CHLOÏES [*klo-î*] n. f. pl. (gr. *khloeia*). Fêtes célébrées à Eleusis en l'honneur de Déméter *Chloé*.

CHLOPICKI [*klo-pits-ki*] (Joseph), général polonais, né en Podolie en 1771, mort à Cracovie en 1854. Il prit part aux guerres de l'Empire, fut nommé général de brigade, et créé baron. Il fut dictateur lors de l'insurrection polonaise de 1830; mais il entra en négociations avec le tsar Nicolas Ier. Dépossédé de sa dictature, il s'enrôla comme simple soldat. Ses *Mémoires sur les campagnes de Napoléon* ont paru à Vilna, en 1849.

CHLOR [*klor*] ou **CHLORO**, préfixe indiquant la présence de chlore dans une molécule. Généralement ce préfixe est synonyme de *monochloro*, et il indique alors la présence d'un seul atome de chlore. (On spécifie pour les dérivés polychlorés le nombre d'atomes par les préfixes : *dichloro, trichloro*, etc.)

CHLORACÉTAL [*klo*] n. m. Dérivé monochloré de l'acétal qui se forme dans l'action du chlore sur l'alcool.

CHLORACÉTALDÉHYDE [*klo*] n. m. ou n. f. Dérivé monochloré de l'acétaldéhyde de formule $CH^2Cl{\cdot}CHO$ obtenu en chauffant le chloracétal avec de l'acide oxalique sec dans un courant de gaz carbonique. || Syn. CHLORALDÉHYDE.

CHLORACÉTAMIDE [*klo*] n. f. Amide de l'acide chloracétique obtenue par action du gaz ammoniac sur le chlorure de chloracétyle.

CHLORACÉTATE [*klo*] n. m. Sel ou éther de l'acide chloracétique.

CHLORACÉTIQUE [*klo, tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CH^2Cl{\cdot}CO^2H$ résultant de la substitution d'un atome de chlore à un atome d'hydrogène dans l'acide acétique. || Syn. MONOCHLORACÉTIQUE CHLORÉTHANOÏQUE.

— ENCYCL. L'*acide chloracétique* se prépare industriellement par action directe du chlore sur l'acide acétique à l'ébullition, en présence de soufre. On sépare par distillation l'acide chloracétique formé. Une synthèse, également industrielle, peut être réalisée en hydratant le trichloréthylène obtenu lui-même par chloruration de l'acétylène. On obtient alors le chlorure de chloracétyle qu'il suffit de décomposer par l'eau.

L'acide chloracétique forme des cristaux déliquescents, solubles dans l'eau, fondant à 63°. Il présente une odeur forte d'acide acétique. Il est caustique. Il est distillable et bout à 186°. Chauffé avec de l'eau il se tranforme en acide *glycolique*.

CHLORACÉTOL [*klo*] n. m. Nom donné au $\beta\beta$-dichloropropane $CH^3{\cdot}CCl^2{\cdot}CH^3$ bouillant à 70°, obtenu par action du perchlorure de phosphore sur l'acétone.

CHLORACÉTONE [*klo*] n. f. Dérivé monochloré de l'acétone de formule $CH^2Cl{\cdot}CO{\cdot}CH^3$ constituant un liquide lacrymogène bouillant à 117°.

CHLORACÉTONITRILE [*klo*] n. m. Nitrile de l'acide chloracétique de formule $CH^2Cl{\cdot}CN$ obtenu par déshydratation de la chloracétamide. (C'est un liquide à odeur piquante bouillant à 123°).

CHLORACÉTYLE [*klo*] n. m. Radical monovalent de formule $CH^2Cl{\cdot}CO{\cdot}$ dérivé de l'acide chloracétique par suppression de l'oxhydryle. (Le *chlorure de chloracétyle* est un liquide de formule $CH^2Cl{\cdot}COCl$ bouillant à 105° obtenu par action de l'anhydride phosphorique et du chlore sur l'acide chloracétique.)

CHLORACÉTYLÈNE [*klo*] n. m. Dérivé chloré de substitution de l'acétylène de formule $CH{:}CCl$ constituant un gaz spontanément inflammable. (On l'obtient en traitant par la baryte l'acide β-dichloracrylique.)

CHLORACIDE [*klo*] n. m. Acide dans lequel le chlore joue le rôle d'acide.

CHLORAGE [*klo*] n. m. Action de soumettre une matière textile ou un tissu à l'action du chlore gazeux, d'une solution liquide de chlore (eau chlorée), ou d'un composé du chlore (chlorure de chaux, de potasse, de soude, hypochlorite, etc.)

— ENCYCL. Le *chlorage* est une des opérations pratiquées industriellement en teinture et impression des étoffes soit afin de donner de l'affinité pour les colorants, soit pour donner (à la laine notamment) un éclat soyeux et un toucher craquant. La laine soumise à l'action du chlore perd de son poids, de son élasticité et de sa ténacité. En revanche, elle acquiert une facilité plus grande à se mouiller, et elle devient sensiblement irrétrécissable. Le résultat de cette opération est comparable à ce que donne le mercerisage pour le coton.

Les procédés en usage pour le chlorage de la laine ont, en général, l'inconvénient de jaunir le tissu; mais cette teinte peut facilement disparaître par l'emploi de réducteurs appropriés. On pratique aussi le chlorage pour le blanchiment du linge; mais il est à remarquer que le chlore lui-même n'est pas un décolorant, et qu'il agit en mettant en liberté l'oxygène contenu dans l'eau en présence de laquelle on opère. V. BLANCHIMENT.

CHLORAL [*klo*] n. m. Nom courant du trichloraldéhyde de formule $CCl^3{\cdot}CHO$ employé comme soporifique.

— ENCYCL. Le *chloral* a été découvert par Liebig en 1832. On le prépare industriellement en faisant agir un courant de chlore sur l'alcool aussi concentré que possible, en élevant la température vers la fin de la réaction. On peut utiliser des catalyseurs (iode, soufre, chlorure ferrique, etc.). On obtient ainsi l'alcoolate de chloral qu'on décompose par l'acide sulfurique à chaud. Le chloral est purifié par distillation. L'action du chlore sur l'alcool, qui aboutit à une oxydation et une chloruration, se fait avec formation intermédiaire d'acétal mono- et dichloré, et d'éther di- et trichloré.

Le chloral pur est un liquide huileux d'odeur pénétrante, de densité 1.541, soluble dans l'eau, bouillant à 97°. Il tend à se polymériser en *métachloral* insoluble dans l'eau régénérant le chloral à 180°.

Le chloral donne avec l'eau un produit d'addition stable, l'*hydrate de chloral* $CCl^3{\cdot}CH(OH)^2$ qui forme de gros cristaux d'odeur caractéristique solubles dans l'eau, fondant à 57°. L'hydrate de chloral est employé comme soporifique. Le chloral fixe également une molécule d'alcool en donnant l'alcoolate de chloral. Cette propriété le différencie de

l'aldéhyde dont il possède d'autre part les propriétés générales. Il donne en outre des réactions proprement spécifiques : 1° il est dédoublable par les alcalis en chloroforme et formiate, 2° il se condense en *chloralide* (v. ce mot) sous l'influence d'acide sulfurique ; 3° il réagit sur le cyanure de potassium en donnant naissance à l'acide dichloracétique avec formation d'acide cyanhydrique et de chlorure de potassium.

Le chloral est utilisé en thérapeutique comme soporifique sous forme d'hydrate de chloral ou bien de combinaisons avec l'antipyrine, l'uréthane, etc.

CHLORALAMIDE [*klo*] n. f. Composé de chloral et de formamide. || Syn. CHLORAL-FORMAMIDE.

— ENCYCL. La *chloralamide* s'administre comme hypnotique en potions ou cachets, à la dose de 2 ou 3 grammes en une fois, ou en injections hypodermiques (1 gr. de solution à 4 p. 100).

CHLORALAMMONIAQUE [*klo*] n. m. Produit fusible à 62° et résultant de l'action de l'ammoniac sur le chloral en solution chloroformique.

CHLORAL-ARABINOSE [*klo*] n. m. Produit résultant de l'addition du chloral à l'arabinose.

CHLORALDÉHYDE [*klo*] n. m. ou n. f. Syn. de CHLORACÉTALDÉHYDE.

CHLORALFORMAMIDE [*klo*] n. f. Produit d'addition du chloral et de l'amide formique fondant à 115°. (Hypnotique plus lent que le chloral, il est peu usité.) || Syn. CHLORALAMIDE.

CHLORAL-GLUCOSE [*klo*] n. m. Syn. de CHLORALOSE.

CHLORALIDE [*klo*] n. f. Composé de formule $C^5H^2Cl^6O^3$ formé par action de l'acide sulfurique fumant sur le chloral.

— ENCYCL. La *chloralide* est un solide blanc fondant à 114°, bouillant à 272°, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, soluble dans l'éther. L'alcool à 150° dédouble la chloralide en chloral et acide trichlorolactique.

CHLORALIMIDE ou **CHLORALIMINE** [*klo*] n. f. Composé de formule $(CCl^3{\cdot}CH{:}NH)^3$ connu sous deux modifications stéréo-isomères (*cis* et *trans*) fondant respectivement à 150° et 105°, obtenues toutes deux par action du chloral anhydre sur le chloralammoniaque. (Elle jouit de propriétés hypnotiques et analgésiques.)

CHLORALINE [*klo*] n. f. Nom commercial d'un antiseptique formé d'un mélange de monochlorophénol et de trichlorophénol.

CHLORALISME [*klo-ra-lissm'*] n. m. Ensemble des accidents causés par l'abus du chloral (sommeil profond, diminution ou abolition des réflexes et de la sensibilité, refroidissement des extrémités, etc. En cas d'empoisonnement par le chloral il faut faire vomir le malade et lui administrer des stimulants.)

CHLORALOMANIE [*klo, nî*] n. f. (de *chloral*, et du gr. *mania*, folie, manie). Chloralisme chronique, résultant de l'habitude morbide du chloral, qui se transforme en une impulsion d'autant plus irrésistible que l'intoxication est plus intense. (Le traitement est celui de l'alcoolisme chronique et de la morphinomanie.)

CHLORALOSE [*klo*] n. m. Produit d'addition du chloral et du glucose. || Syn. CHLORAL-GLUCOSE, ANHYDROGLUCOCHLORAL.

— ENCYCL. Le *chloralose* s'obtient en chauffant à 100° le mélange des deux corps bien secs. Il se forme également du *parachloralose* qu'on sépare grâce à son insolubilité dans l'eau chaude. Le chloralose, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, fond à 187°. On l'emploie en thérapeutique comme hypnotique. Par extension on nomme aussi *chloraloses* les produits d'addition du chloral avec d'autres sucres (ex. : *chloral-arabinose*).

CHLORALUMINITE [*klo*] n. f. Chlorure hydraté naturel d'alumine.

CHLORAMINE [*klo*] n. f. Amine chlorée à l'azote.

— Pharm. *Chloramine T.* Antiseptique obtenu par action de l'hypochlorite de soude sur la paratoluènesulfamide. (Elle favorise la cicatrisation des plaies ; on l'emploie dans les cas de méningite cérébrospinale.) || Syn. TOCHLORINE.

CHLORANILAMIQUE [*klo, mik'*] adj. *Acide chloranilamique*, Nom impropre d'une oxy-amino-dichloroquinone obtenue par action de l'ammoniaque sur le chloranile.

CHLORANILE [*klo*] n. m. Substance découverte par Erdmann en 1843 dans la chloruration des dérivés de l'indigo et formant la tétrachloroquinone $C^6Cl^4O^2$.

— ENCYCL. Le *chloranile* se forme en traitant un grand nombre de dérivés aromatiques (aniline, phénol, acide salicylique, etc.) par le chlorate de potassium et l'acide chlorhydrique. C'est un corps cristallisé jaune, sublimable, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, plus dans l'éther. On l'emploie dans les laboratoires comme oxydant.

CHLORANILIMIDE [*klo*] n. f. Nom donné à la dichlorodiaminoquinone $(NH^2)^2C^6Cl^2O^2$ obtenue en traitant le chloranile par l'ammoniaque alcoolique.

CHLORANILINE [*klo*] n. f. L'un quelconque des trois dérivés monochlorés isomères de l'aniline.

— ENCYCL. L'*ortho-chloraniline*, bouillant à 207°, est obtenue par réduction de l'ortho-chloronitrobenzène ; la *méta-chloraniline* bout à 230°. On l'obtient à partir du méta-chloronitrobenzène ; la *para-chloraniline* fondant à 69° est le produit de la chloruration directe de l'aniline.

CHLORANILIQUE [*klo, lik'*] adj. *Acide chloranilique*, Se dit, improprement d'ailleurs, d'une dichlorodioxyquinone obtenue par action des alcalis étendus sur le chloranile.

CHLORANISIDINE [*klo*] n. f. Dérivé monochloré d'une anisidine de formule $Cl{\cdot}C^6H^3(NH^2){\cdot}OCH^3$. (Le composé le plus courant dérive de l'ortho-anisidine et est utilisé dans la préparation de certains colorants.)

CHLORANODYNE [*klo*] n. f. Calmant à base de morphine et de chloroforme, très populaire en Angleterre.

CHLORANOL [*klo*] n. m. Révélateur photographique formant une combinaison de chlorhydroquinone et de méthyl-para-aminophénol.

CHLORANTHACÉES [*klo, sé*] n. f. pl. Famille de plantes voisine des pipéracées et ayant pour type le genre *chloranthe*.

— ENCYCL. Les *chloranthacées* sont de petits arbres ou des sous-arbrisseaux à feuilles simples et opposées. Les fleurs sont groupées en épis. Le fruit est une drupe renfermant une graine pendante et dont l'embryon, très petit, est entouré d'un gros albumen charnu. Les chloranthacées habitent les régions tropicales, l'Inde, l'Amérique, l'Océanie.

CHLORANTHE [*klo*] n. m. Genre de plantes (arbrisseaux ou herbes aromatiques), qui croissent dans l'Asie tropicale.

CHLORANTHIE [*klo, tî*] n. f. (du gr. *khlôros*, vert, et *anthos*, fleur). Anomalie végétale, qui consiste dans la transformation des organes floraux en feuilles, comme dans la rose verte.

CHLORARGYRITE [*klo*] n. f. Chlorure naturel d'argent. || Syn. de CÉRARGYRITE.

CHLORARSÉNIANE [*klo*] n. f. Arséniate naturel hydraté de manganèse.

CHLORARSINE [*klo*] n. f. Dérivé chloré d'une arsine.

CHLORASTROLITHE [*klo-rass-tro*] n. f. (Les minéralogistes écrivent CHLORASTROLITE). Silicate hydraté naturel d'aluminium et de calcium ainsi appelé parce qu'il offre dans la cassure une disposition radiée. (C'est une variété de thomsonite.)

CHLORATE [*klo*] n. m. Sel dérivant de l'acide chlorique.

CHLORATION [*klo, si-on*] n. f. *Chloration de l'eau*, Traitement de l'eau par le chlore, dans le dessein de la stériliser.

CHLORAURIQUE [*klo-rô-rik'*] adj. S'emploie quelquefois comme synonyme de PERCHLORURE D'OR.

CHLORAZOL [*klo*] n. m. Substance huileuse, de formule $C^4H^3Cl^3N^2O^4$ qui prend naissance dans l'action de l'eau régale sur les albuminoïdes. (Il est très toxique et détone par la chaleur.)

CHLORBLEISPATH [*klor-blèy-spat'*] n. m. Chlorocarbonate naturel de plomb. || Syn. de PHOSGÉNITE.

CHLORE [*klor'*] n. m. (du gr. *khlôros*, jaune verdâtre). Corps simple, découvert par Scheele. || Nom donné improprement au *chlorure de calcium*.

— ENCYCL. Le *chlore* dont le symbole est Cl, le poids atomique 35,16 est un gaz jaune verdâtre, d'une odeur suffocante, dangereux à respirer. C'est un gaz lourd, de densité 2.491, que l'on peut recueillir par déplacement. Son point d'ébullition est 37°6 ; son point de fusion, 102°. Un litre d'eau en dissout 3 litres à 10° ; cette dissolution porte le nom d'*eau de chlore*.

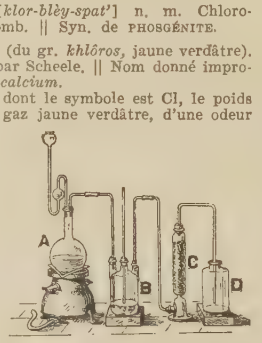

Préparation du chlore : A. Ballon contenant le bioxyde de manganèse et l'acide chlorhydrique concentré ; B. Flacon laveur contenant de l'eau ; C. Eprouvette remplie de chlorure de calcium ; D. Flacon où l'on recueille le chlore.

Le chlore n'existe pas à l'état libre ; ses composés les plus importants sont des chlorures métalliques ; en particulier, le chlorure de sodium NaCl (sel marin et sel gemme) qui est à la base de toute l'industrie du chlore et de ses composés, le chlorure de potassium, la carnallite $HgCl^2KCl6H^2O$ (mines de Stassfurt, en Prusse).

Découvert par Scheele en 1772, il a été étudié et reconnu comme corps simple par Davy en 1809. Les procédés actuels de préparation se rattachent à deux méthodes : 1° oxydation de l'acide chlorhydrique ; 2° électrolyse du chlorure de sodium.

Dans la première méthode (procédé industriel de *Deacon*). on fait passer de l'acide chlorhydrique et de l'air, dans des tubes de fonte chauffés vers 450°, sur du chlorure cuivreux qui sert de catalyseur d'oxydation.

$$2HCl + O \rightleftarrows H^2O + 2Cl + 14 \text{ calories.}$$

La réaction est réversible, car le chlore décompose la vapeur d'eau, les 3/5es seulement de l'acide sont oxydés ; le chlore est dilué d'azote et d'oxygène ; on l'envoie sur de la chaux, pour préparer le chlorure de chaux.

Au laboratoire on oxyde l'acide chlorhydrique en solution soit par le bioxyde de manganèse, soit par le permanganate de potassium :

$$4HCl + MnO^2 = MnCl^2 + 2H^2O + 2Cl.$$

Dans la seconde méthode (procédé de la cloche), l'électrolyse du sel marin dissous fait apparaître du chlore à l'anode. (Celle-ci est en charbon inattaquable au chlore), le sodium à la cathode réagit sur l'eau en donnant de l'hydrogène qui se dégage et de la soude. Si on laisse cette soude diffuser dans le bain, elle réagit sur le chlore en donnant de l'hypochlorite de sodium en solution qui constitue l'eau de Javel. Pour recueillir le chlore il faut éviter la diffusion de la soude ; on y parvient en séparant les deux électrodes par une cloche en terre poreuse qui entoure l'anode, et en entraînant la soude formée à la cathode par un courant d'eau salée, qui se déverse par un trop-plein.

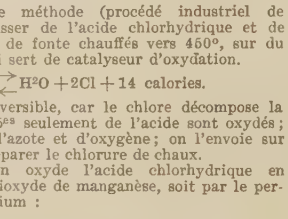

Fabrication du chlore (procédé de la cloche).

Propriétés chimiques. — Chimiquement, le chlore présente de puissantes affinités ; il prend place entre le fluor et le brome, dans la série des métalloïdes monovalents. Le soufre, le phosphore, l'arsenic, le silicium, le bore se combinent directement à lui ; il en est de même de la plupart des métaux ; le charbon est inerte ; l'oxygène et l'azote forment des composés avec absorption de chaleur. Avec l'hydrogène, la combinaison a lieu avec une très grande énergie, pour donner l'acide chlorhydrique ; aussi le chlore déplace le brome, l'iode, le soufre des acides bromhydrique, iodhydrique et sulfhydrique, l'azote du gaz ammoniac. En présence d'un corps susceptible de s'oxyder, il décompose l'eau, fixe l'hydrogène et met en liberté l'oxygène, qui se porte sur les substances oxydables voisines ; c'est à cette action que le chlore doit ses propriétés *oxydantes*. Sur les composés organiques, il enlève généralement de l'hydrogène pour se substituer à lui ; avec les corps incomplets, éthylène, acétylène, il y a addition de 2 ou 4 atomes de chlore.

Usages. — Il est utilisé pour le blanchiment des matières d'origine végétale (lin, coton, papier) ; la désinfection ; mais on lui préfère en ce cas le chlorure de chaux ou l'eau de Javel, plus maniables et qui agissent par le chlore qu'ils dégagent.

COMPOSÉS OXYGÉNÉS. — Il existe plusieurs composés oxygénés du chlore, tous formés indirectement, instables, se détruisant avec dégagement de chaleur ; souvent, violemment. Ce sont des oxydants et des chlorurants énergiques.

L'*anhydride hypochloreux* Cl^2O est un gaz jaune qui se liquéfie à 5°. On le prépare en faisant passer du chlore sec sur de l'oxyde jaune de mercure, mélangé à du sable, dans un tube de verre refroidi dans de l'eau glacée. C'est un corps très instable, décomposé par tous les corps avides d'oxygène (H, P) ou de chlore (métaux). Très soluble dans l'eau.

On n'a pas isolé le corps ClOH (*acide hypochloreux*), qui proviendrait de l'hydratation de l'anhydride ; sans doute à cause de sa trop grande instabilité, mais on connaît les sels (*hypochlorites*). Le chlore est absorbé par les lessives alcalines ; la solution d'un mélange de chlorure de sodium et d'hypochlorite qui en résulte porte le nom d'*eau de Javel*, très utilisée dans le blanchiment des étoffes d'origine végétale. En faisant passer du chlore sur de la chaux éteinte on obtient un corps qui se comporte en solution comme un mélange de chlorure et d'hypochlorite de calcium, appelé *chlorure de chaux*. C'est une poudre blanche, qui abandonne facilement son chlore sous l'action des acides faibles, notamment le gaz carbonique de l'air, d'où son emploi comme désinfectant.

— L'*anhydride chloreux* Cl^2O^3 est un gaz jaune générateur de l'acide chloreux et des chlorites, ainsi que de l'anhydride hypochlorique.

— L'*acide chlorique* $Cl{\cdot}O^3H$ est un liquide incolore, sirupeux, décomposé dès 40° en acide perchlorique et bioxyde de chlore ClO^2. On le prépare en traitant le chlorate de baryum par l'acide sulfurique étendu. Le chlorate de baryum est obtenu lui-même à partir du chlorate de calcium en solution, qu'on traite par du chlorure de baryum ; ce chlorate de calcium est obtenu lui-même en chauffant le chlorure de chaux.

Les *chlorates* sont des sels bien cristallisés solubles dans l'eau. Le plus important est le chlorate de potassium obtenu en faisant, à chaud, l'électrolyse du chlorure de potassium. Les chlorates sont des oxydants énergiques. Sous l'action de la chaleur, ils se décomposent en chlorure et oxygène, qu'on peut préparer ainsi au laboratoire. On les utilise en pyrotechnie.

— L'*acide perchlorique* ClO^4H. se prépare en traitant le perchlorate de potassium par l'acide sulfurique sous pression réduite. Le perchlorate de potassium est très peu soluble ; cette propriété est utilisée en analyse pour caractériser les sels de potassium.

— Thérap. Le *chlore* agit énergiquement sur l'organisme ; respiré, il provoque une toux suffocante, suivie de crachements de sang ; en contact avec la peau, il produit une vive démangeaison. Ses propriétés désinfectantes ont été utilisées dans le lavage des plaies putrides ; c'est le meilleur contrepoison dans les cas d'asphyxie par l'hydrogène sulfuré dégagé des fosses d'aisances ; dans cet usage, on fait respirer au patient du chlorure de chaux contenu dans une compresse imbibée de vinaigre.

CHLORE [*klor'*] n. f. Genre de gentianacées, comprenant des herbes annuelles, dressées, glauques, la plupart originaires de l'Europe centrale et méridionale, de l'Afrique boréale et de l'Asie occidentale. (La chlore perfoliée, appelée vulgairement *chlorette* se rencontre dans les terrains calcaires de toute la France.)

CHLORÉ [*klo*], **E** adj. Chim. Qui contient du chlore : *Eau* CHLORÉE.

— Hist nat. Qui a une couleur verdâtre.

CHLORELLES [*klo*] n. f. pl. Algues vertes qui sont souvent associées avec divers animaux pour constituer des symbioses. (On les appelle aussi ZOOCHLORELLES.)

CHLORER [*klo-ré*] v. tr. Techn. Faire subir le chlorage à un textile, à un tissu.

— Chim. Syn. de CHLORURER.

CHLORÉTHANE [*klo*] n. m. Chim. Syn. de CHLORURE D'ÉTHYLE.

CHLORÉTHER [*klo-ré-tèr'*] n. m. Dérivé chloré de l'éther, de formule $CH^3{\cdot}CHCl{\cdot}O{\cdot}C^2H^5$, bouillant à 97°.

CHLORÉTHYLE [*klo*] n. m. Nom commercial du chlorure d'éthyle.

CHLORÉTHYLÈNE [*klo*] n. m. Dérivé de substitution de l'éthylène de formule $CH^2{:}CHCl$ constituant un gaz liquéfiable à —18°. || Syn. ÉTHYLÈNE CHLORÉ, CHLORURE DE VINYLE.

CHLORÉTHYLIQUE [*klo, lik'*] adj. Se dit de l'éther ordinaire chloré $CH^2Cl{\cdot}CH^2{\cdot}O{\cdot}C^2H^5$, isomère du chloréther, bouillant à 98°, obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur un mélange d'alcool et d'acétaldéhyde.

CHLORÉTONE [*klo*] n. f. Nom commercial de l'alcool trichlorobutylique tertiaire $(CH^3)^2C(OH)CCl^3 + 0,5H^2O$ obtenu par action des alcalis sur un mélange d'acétone et de chloroforme. (Elle est employée comme hypnotique, anesthésique.)

CHLORETTE [*klo*] n. f. Bot. Nom vulgaire de la chlore perfoliée.

CHLOREUX [*klo-reû*], **EUSE** adj. Se dit d'un anhydride et d'un acide qui sont des composés du chlore. V. CHLORE.

CHLORHYDRATE [*klo*] n. m. Sel dérivant de l'acide chlorhydrique. (Ce terme s'applique surtout aux composés

organiques : CHLORHYDRATE *de morphine*. (On dit aussi HYDROCHLORATE.)

CHLORHYDRIE [*klo, drî*] n. f. Chim. biol. Somme de l'acide chlorhydrique libre et du chlore combiné aux matières organiques que l'on trouve dans le suc gastrique après un repas d'épreuve.

CHLORHYDRINE [*klo*] n. f. Nom donné aux éthers chlorhydriques de la glycérine, et appliqué ensuite à tous les éthers chlorhydriques des polyalcools. || *Chlorhydrine sulfurique*. V. CHLOROSULFURIQUE.

CHLORHYDRIQUE [*klo, drik'*] adj. Se dit d'une combinaison acide du chlore et de l'hydrogène.

— ENCYCL. L'*acide chlorhydrique* HCl se forme par union directe des deux gaz sous l'action de la lumière solaire ou d'une flamme. C'est un gaz incolore à odeur piquante ; son point de fusion est — 111°,5 ; sa densité 1,2681. Solubilité, 450 litres dans 1 litre d'eau à 10°. Ce sont surtout ses solutions que l'on utilise dans les laboratoires ou dans l'industrie.

Préparations industrielles. — On fait agir l'acide sulfurique sur le sel marin :

$$SO^4H^2 + NaCl = HCl + SO^4HNa$$

L'opération se fait dans des fours mécaniques à sole mobile, le mélange est brassé par des agitateurs ; le gaz chlorhydrique qui s'échappe passe dans une série de bonbonnes en grès contenant de l'eau où il se dissout.

Procédé Hargreave. — On utilise au rouge la réaction suivante :

$$SO^2 + O + H^2O + NaCl = SO^4Na^2 + 2HCl$$

Le gaz sulfureux provient de la combustion des pyrites, on l'envoie mélangé d'air et de vapeur d'eau sur du sel chauffé au rouge dans des cylindres de fonte verticaux. On évite dans ce procédé la préparation de l'acide sulfurique. L'acide ainsi préparé, appelé vulgairement « esprit de sel », est coloré en jaune par du chlorure de fer ; il contient aussi comme impuretés de l'acide sulfurique et de l'arsenic. On peut le purifier en ajoutant du sulfure de baryum qui précipite l'arsenic et le fer à l'état de sulfures, et l'acide sulfurique à l'état de sulfate.

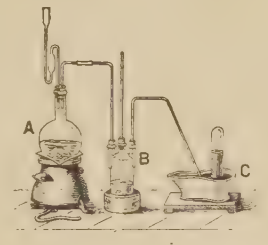

Préparation du gaz acide chlorhydrique : A. Ballon contenant le sel marin et l'acide sulfurique ; B. Flacon laveur contenant de l'acide chlorhydrique ; C. Cuve à mercure.

Au laboratoire, on peut employer l'action de l'acide sulfurique sur le sel marin ou plus simplement chauffer la solution commerciale d'acide chlorhydrique que l'on recueille gazeux sur le mercure.

Propriétés. — L'*acide chlorhydrique* dissout quelques métaux : le fer, le zinc, l'aluminium, avec mise en liberté d'hydrogène ; il déplace de leurs sels les acides carbonique et sulfhydrique ; les oxydants (bioxyde de manganèse, de plomb) le détruisent avec dégagement de chlore. Le mélange de 4 parties d'acide chlorhydrique avec 1 partie d'acide nitrique (*eau régale*) attaque l'or et le platine par le chlore produit dans la réaction mutuelle des deux acides.

Applications. — L'*acide chlorhydrique* sert à préparer le chlore, les chlorures, l'hydrogène, l'acide carbonique ; à extraire l'osséine des os, à décaper les métaux.

CHLORURES. — Combinaison du chlore avec un corps simple ou composé autre que l'oxygène et l'hydrogène. On distingue différents *chlorures*, en particulier :

— Les *chlorures métalliques* sont obtenus soit directement par l'action du chlore sur le métal, soit par l'action de l'acide chlorhydrique sur un métal, ou un oxyde. Ils sont en général solides et bien cristallisés, solubles dans l'eau sauf les chlorures d'argent, de plomb et le chlorure mercureux, qui s'obtiennent sous forme de précipités blancs lorsque l'on traite une solution d'acide chlorhydrique ou celle d'un chlorure soluble par un sel d'argent (azotate), de plomb, ou de mercure. Le chlorure d'argent est soluble dans l'ammoniac et l'hyposulfite de soude ; celui de plomb, dans l'eau bouillante ; ces réactions sont utilisées en analyse. Le chlore est dosé sous forme de chlorure d'argent.

Les *chlorures alcalins* sont répandus et utilisés pour l'industrie du chlore et celle des métaux alcalins. Le chlorure de zinc est un désinfectant ; le chlorure mercureux ou calomel est un purgatif ; le chlorure mercurique, sel volatil, appelé sublimé, est un antiseptique externe. Les chlorures des métaux précieux sont utilisés en photographie.

Les *chlorures des métalloïdes*, PCl^3, PCl^5 par exemple, sont des chlorures d'acide ; ils sont décomposés par l'eau avec formation d'acide :

$$PCl^3 + 3H^2O = PO^3H^3 + 3HCl.$$

Ce sont des chlorurants énergiques, leur action sur les acides organiques, ou mieux leurs sels d'argent, donnent des chlorures d'acide :

$$CH^3COOH + PCl^5 = CH^3COCl + POCl^3 + HCl$$

acide acétique	chlorure de phosphore	chlorure d'acétyle	oxychlorure de phosphore	acide chlorhydrique

Les *chlorures alcooliques* sont des éthers-sels de l'acide chlorhydrique, ex. : CH^3Cl, C^2H^5Cl chlorures de méthyle et d'éthyle. — Les phénols donnent des chlorures phénoliques : C^6H^5Cl chlorure de phényle.

— *Chlorures décolorants*, Nom commercial donné au mélange de chlorure et d'hypochlorite de sodium (*eau de Javel*) ou au chlorure de chaux qui sont utilisés comme décolorants dans le blanchissage, ou pour la désinfection.

CHLORIDE [*klo*] n. m. Ornith. Nom vulgaire des *verdiers*.

CHLORIDES [*klo-rid'*] n. m. pl. Nom donné par Berzélius à une famille de corps comprenant le chlore et ses composés électronégatifs, qui se comportent à la manière des acides. || Nom donné par Ampère à une famille de corps simples qui avait pour type le chlore.

CHLORINE [*klo*] n. f. Colorant constitué par la dinitrosorésorcine.

CHLORION [*klo*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des sphégidés, renfermant de grands sphex bleus ou vert métallique, habitant les régions chaudes du globe.

Chlorion.

— ENCYCL. Les *chlorions* approvisionnent leurs nids avec des insectes orthoptères, surtout des blattes, qu'ils engourdissent d'un coup d'aiguillon. Une seule espèce habite la France, l'*ampulex fasciatus*, dont la taille atteint à peine 1 cm. Les espèces tropicales dépassent jusqu'à trois et quatre fois cette taille. L'*ampulex compressus*, qui se trouve de l'Indochine à la Réunion, chasse les blattes dans les maisons ; c'est la *guêpe ichneumon* de Réaumur.

CHLORIQUE [*klo-rik'*] adj. Se dit d'un acide obtenu par la combinaison du chlore et de l'oxygène. V. CHLORE.

CHLORIS [*klo, riss*], déesse des fleurs, chez les Grecs, identifiée avec la Flora des Romains. Son nom est devenu au XVIIe siècle un pseudonyme poétique de la femme aimée. — Fille de Niobé et d'Amphion ; avec Amyclas, elle échappa seule au massacre des Niobides par Apollon et Artémis. — Fille de Persephone et d'Amphion d'Orchomène, mère de Nestor.

CHLORIS, petite planète, N° 410, découverte par Charlois en 1896.

CHLORISTIQUE [*klo-riss-tik'*] adj. Qui a rapport au chlore : *Théorie* CHLORISTIQUE. (Peu us.)

CHLORITE [*klo*] n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide chloreux. V. CHLORE.

— Minér. Genre dans lequel on a classé les silicates de métamorphisme, non exclusivement alumineux, hydratés, et se présentant en paillettes flexibles. (Ces silicates y sont représentés par trois espèces vertes : *pennine, clinochlore* et *ripidolite*. Ces minéraux sont analogues aux micas.)

CHLORITÉ [*klo*], **E** adj. Qui contient du chlorite : *Sable* CHLORITÉ. || *Craie chloritée*, Nom donné jadis à la craie glauconieuse (*cenomania*), quand on croyait que les grains verts se trouvant dans cette craie étaient formés de chlorite.

CHLORITEUX [*klo, teû*], **EUSE** adj. Qui est formé de chlorite : *Schistes* CHLORITEUX.

CHLORITIQUE [*klo, tik'*] adj. Qui est mêlé de chlorite : *Terrains* CHLORITIQUES.

CHLORITISATION [*klo, si-on*] n. f. Transformation des minéraux en chlorite.

CHLORITOÏDE [*klo*] n. f. Silicate naturel d'aluminium et de fer, que l'on trouve en lames vertes dans certains calcaires et dans les schistes cristallins.

CHLORITOSCHISTE [*klo, to-chisst'*] n. m. Roche schisteuse de couleur généralement verte, constituée essentiellement par des paillettes ou des lamelles de chlorite.

CHLORITSPATH [*klo-rit'-spat'*] n. m. Minér. Syn. de CHLORITOÏDE.

CHLORO [*klo*] Chim. V. CHLOR.

CHLORO-ANÉMIE [*klo, mî*] n. f. (de *chlorose* et *anémie*). Médec. Anémie symptomatique de certaines maladies générales présentant quelques-uns des caractères de la chlorose vraie.

— ENCYCL. Dans la *chloro-anémie*, on observe non seulement des altérations sanguines et notamment une diminution de la richesse en hémoglobine, mais aussi la teinte cireuse de la peau, la bouffissure du visage, des troubles gastro-intestinaux et la constipation. En fait, les troubles sont la conséquence d'une auto-intoxication ou d'une toxi-infection. Le traitement est surtout causal, mais certaines préparations arsénicales et ferrugineuses peuvent, surtout s'il s'agit d'infections, rendre d'appréciables services.

CHLORO-ANÉMIQUE [*klo, mik'*] adj. Qui se rapporte à la chloro-anémie.

CHLORO-ANTIMONIATE [*klo*] n. m. Combinaison d'un chlorure d'antimoine avec un chlorure métallique électropositif. (On écrit aussi CHLORANTIMONIATE.)

CHLORO-ARGENTATE [*klo, jan*] n. m. Combinaison d'un chlorure d'argent avec un chlorure métallique électropositif. (On écrit aussi CHLORARGENTATE.)

CHLORO-AURATE [*klo-ó*] n. m. Combinaison d'un chlorure d'or avec un chlorure métallique électro-positif. (On écrit aussi CHLORAURATE.)

CHLOROBASE [*klo*] n. f. Chlorure jouant le rôle de base dans ses combinaisons avec d'autres corps.

CHLOROBENZALDÉHYDE [*klo, bin*] n. m. ou n. f. Un quelconque des trois dérivés chlorés de benzaldéhyde ortho, méta et para de formule $Cl \cdot C^6H^4 \cdot CHO$.

CHLOROBENZÈNE [*klo, bin*] n. f. Dérivé monochloré du benzène, de formule C^6H^5Cl. (On dit aussi CHLOROBENZINE, BENZÈNE CHLORÉ, CHLORURE DE PHÉNYLE.)

— ENCYCL. Le *chlorobenzène* s'obtient industriellement par action directe du chlore sur le benzène en présence d'un catalyseur (fer). On arrête la réaction quand la moitié du benzène a réagi, afin de faire peu de dérivés polychlorés. On rectifie ensuite sous pression réduite. Le chlorobenzène est un liquide d'odeur éthérée bouillant à 131° utilisé dans la préparation de matières colorantes.

CHLOROBENZIDINE [*klo, bin*] n. f. Nom courant de l'ortho-dichlorobenzidine $NH^2(Cl)C^6H^3 \cdot C^6H^3(Cl)NH^2$ utilisée dans l'industrie des colorants et obtenue soit par action du chlore sur l'acétylbenzidine, soit par réduction puis transposition de l'ortho-chloronitrobenzène.

CHLOROBENZINE [*klo, bin*] n. f. Syn. de CHLOROBENZÈNE.

CHLOROBENZOATE [*klo, bin*] n. m. Sel ou éther d'un acide chlorobenzoïque.

CHLOROBENZOÏQUE [*klo, bin, ik'*] adj. Se dit de l'un des trois dérivés monochlorés de l'acide benzoïque, ortho, méta et para de formule $C^6H^4(Cl)CO^2H$ qui fondent respectivement à 137°, 153°, 240°.

CHLOROBENZYLIQUE [*klo, bin, lik'*] adj. Se dit d'un des trois alcools isomères de formule $Cl \cdot C^6H^4 \cdot CH^2OH$ obtenus par hydrolyse des chlorures de benzyle chlorés correspondants.

CHLOROBORURE [*klo*] n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un borure.

CHLORO-BRIGHTISME [*klo, bra-i-tissm'*] n. m. Médec. Chloro-anémie qui est sous la dépendance d'une néphrite et qui par conséquent tire son origine de l'intoxication produite par la fermeture plus ou moins complète du rein.

CHLOROBROMOBENZÈNE [*klo, bin*] n. f. Un quelconque des trois dérivés isomères de formule $Cl \cdot C^6H^4 \cdot Br$. || Syn. CHLOROBROMOBENZINE, BENZÈNE CHLORÉ BROMÉ.

CHLOROBROMOFORME [*klo*] n. m. Composé $CHBr^2Cl$ dérivé du méthane bouillant à 120° sous la pression de 730 mm. || Syn. CHLORODIBROMOMÉTHANE.

CHLOROBROMURE [*klo*] n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un bromure.

CHLOROCALCITE [*klo*] n. f. Chlorure naturel de calcium ($CaCl^2$), avec du sodium et du potassium, observé au Vésuve.

CHLOROCARBONATE [*klo*] n. m. Chim. Syn. de CHLOROFORMIATE.

CHLOROCARBONIQUE [*klo, nik'*] adj. *Acide chlorocarbonique*. Syn. de ACIDE CHLOROXYCARBONIQUE, ACIDE OXYCHLOROCARBONIQUE, CHLOROXYDE DE CARBONE, OXYCHLORURE DE CARBONE, ACICHLORIDE, PHOSGÈNE. V. CARBONE.

CHLOROCHROMATE [*klo, kro*] n. m. Sel dérivant de l'acide chlorochromique.

CHLOROCHROMIQUE [*klo, kro-mik'*] adj. Se dit d'un acide bouillant à 118° qui se forme par l'action du chlore sur l'acide chromique bien sec.

CHLOROCRUORINE [*klo*] n. f. (du gr. *khlôros*, vert, et du lat. *cruor, oris*, sang). Matière colorante verte, qui colore le sang de certaines annélides marines et y joue le même rôle que la matière colorante rouge ou hémoglobine dans le sang des vertébrés.

CHLOROCUPRATE [*klo*] n. m. Combinaison du chlorure de cuivre avec un chlorure métallique électro-positif.

CHLOROCYANURE [*klo*] n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un cyanure.

CHLOROCYTE [*klo*] n. m. (du gr. *khlôros*, vert, et *kutos*, cellule). Histol. Globule rouge du sang, qui a perdu, par dégénérescence vésiculeuse, une partie plus ou moins importante de son hémoglobine. (D'où son aspect à teinte verdâtre par opposition avec la couleur des globules rouges normaux).

CHLORODYNE [*klo*] n. f. Stimulant antispasmodique et diaphorétique employé en Angleterre. (C'est un mélange contenant de l'alcool, du chloroforme avec des traces de morphine, d'atropine et d'acide cyanhydrique.)

CHLOROFERROCYANURE [*klo*] n. m. Combinaison d'un chlorure, d'un ferrure et d'un cyanure.

CHLOROFLUORURE [*klo*] n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un fluorure.

CHLOROFORMATION [*klo, si-on*] n. f. Action de chloroformer. (On dit mieux CHLOROFORMISATION.)

CHLOROFORME [*klo*] n. m. Anesthésique d'un emploi très important, dont la constitution est celle du trichlorométhane, de formule $CHCl^3$.

— ENCYCL. Le *chloroforme* fut découvert simultanément par Liebig et Soubeiran en 1831. Simpson l'introduisit en chirurgie en 1847. On le prépare industriellement par action du chlorure de chaux sur l'alcool ou l'acétone. On admet qu'il se forme suivant le cas du chloral ou de la trichloracétone décomposés ensuite en chloroforme et formiate ou acétate de calcium. La réaction s'effectue dans un appareil à distiller. On modère la température au début, on chauffe ensuite progressivement. Le chloroforme distillé, on le rectifie. On peut obtenir le chloroforme pur en chauffant le chloral avec un alcali, ou en décomposant par la chaleur le salicylide-chloroforme.

Le chloroforme destiné à l'anesthésie doit être purifié par lavages successifs à l'eau, l'acide sulfurique, la soude. On distille ensuite sur 5 p. 100 d'huile d'œillette. Une purification plus rapide peut être réalisée, suivant Pictet, par congélation à 70° et essorage du chloroforme cristallisé.

Le chloroforme est un liquide incolore à odeur éthérée. Sa saveur est sucrée. Il est soluble dans 111 parties d'eau froide. Sa densité est 1.500 ; il bout à 61°,5 ; congelé, il fond à — 62°. Il constitue un solvant de l'iode et de nombreux corps organiques. Il est difficilement inflammable. Il s'oxyde lentement à l'air et à la lumière avec formation d'oxychlorure de carbone, ce qui peut rendre son emploi dangereux. On évite cet inconvénient par addition de 0,5 p. 100 d'alcool et en maintenant les flacons bien bouchés et à l'abri de la lumière.

Au point de vue chimique, il est stable vis-à-vis des alcalis à froid, mais est transformé à chaud en formiate. Les amines primaires en présence de potasse et à chaud donnent une formation caractéristique de carbylamine. Chauffé avec les phénols en présence de soude, il conduit aux aldéhydes-phénols.

Le chloroforme est employé pour l'anesthésie en inhalations. L'eau chloroformée est administrée à l'intérieur comme analgésique. Le chloroforme trouve un emploi important comme solvant.

CHLOROFORMÉ [*klo*], **E** adj. Qui contient du chloroforme : *Eau* CHLOROFORMÉE.

CHLOROFORMER [*klo, mé*] v. tr. Syn. de CHLOROFORMISER. || Additionner de chloroforme : CHLOROFORMER *une pommade*.

CHLOROFORMIATE [*klo*] n. m. Ether de l'acide chloroformique. || Syn. CHLOROCARBONATE.

CHLOROFORMIQUE [*klo, mik'*] adj. Qui appartient, qui a rapport au chloroforme : *Inhalations* CHLOROFORMIQUES. — Chim. *Acide chloroformique.* Se dit d'un acide inconnu à l'état libre, de formule $Cl{\cdot}CO^2H$, qui peut être regardé comme dérivant de l'acide formique et qui constitue le monochlorure de l'acide carbonique. || Syn. CHLOROCARBONIQUE.

— ENCYCL. L'acide *chloroformique* est stable sous forme d'éthers du type $Cl{\cdot}CO^2R$ qu'on prépare par action des alcools sur l'oxychlorure de carbone à basse température. Ce sont des liquides volatils, à odeur forte, décomposés par l'eau, donnant avec les alcools, à chaud, des carbonates neutres avec l'ammoniac des uréthanes.

Le *chloroformiate de méthyle* $Cl{\cdot}CO^2CH^3$ bout à 71°. Ses dérivés mono- et trichlorés $ClCO^2CH^2Cl$ et $Cl{\cdot}CO^2{\cdot}CCl^3$ constituent la *palite* et la *surpalite* employés comme produits agressifs pendant la Guerre. — Le *chloroformiate d'éthyle* bout à 92°.

CHLOROFORMISATION [*klo, si-on*] n. f. Méd. Procédé d'anesthésie qui consiste à faire respirer au sujet des vapeurs de chloroforme mélangées d'air.

— ENCYCL. Les phénomènes de la *chloroformisation* sont progressifs et se déroulent en quatre étapes : la première, ou période d'excitation, est caractérisée par l'agitation du patient, surtout s'il est névropathe ou alcoolique ; la seconde, par la perte de connaissance avec hallucinations auditives (bruit de cloches) ; la troisième, par l'abolition des réflexes pupillaires et patellaires et le commencement de la résolution musculaire ; la quatrième enfin, par la résolution complète et l'insensibilité totale. Si, à cette période, on interrompt l'anesthésie, le patient reprend rapidement connaissance ; si, au contraire, l'anesthésie est continuée sans prendre les précautions nécessaires, la mort peut survenir, par syncope cardiaque plutôt que par asphyxie. D'ordinaire, au cours des opérations longues, le patient est maintenu à la limite de l'anesthésie par réduction de l'inhalation chloroformique ; quelques vomissements peuvent survenir, soit avant soit après le réveil. Les accidents de la chloroformisation sont rares, quand le produit employé est parfaitement pur ; on a vu cependant survenir, par sidération bulbaire, la mort dès le début de l'anesthésie ; la respiration artificielle met aujourd'hui à l'abri de cette complication, mais il n'est pas exceptionnel d'observer l'ictère chloroformique, conséquence même de l'intoxication anesthésique.

CHLOROFORMISER [*klo, zé*] ou **CHLOROFORMER** [*klo, mé*] v. tr. Soumettre à l'action anesthésique du chloroforme : CHLOROFORMISER *un malade pour l'opérer.* — *Fig.* Rendre insensible, jeter dans l'apathie : CHLOROFORMISER *les masses.* (Proudhon).

CHLOROFORMO-BACILLINE [*klo*] n. f. Bactériol. Toxine adhérente extraite par le chloroforme du bacille de la tuberculose et qui aurait surtout les propriétés sclérosantes constatées dans certaines formes de la tuberculose. (Inoculée dans la trachée, elle détermine des réactions comparables à celles de la phtisie fibreuse.)

CHLOROGÉNINE [*klo*] n. f. Chim. V. ALSTONINE.

CHLOROGÉNIQUE [*klo, nik'*] adj. Chim. V. CAFÉTANNIQUE.

CHLOROÏDE [*klo*] n. m. Se dit quelquefois d'un corps offrant quelque analogie avec le chlore, comme le fluor, le brome, l'iode.

CHLORO-IODURE [*klo*] n. m. Composé d'un chlorure et d'un iodure.

CHLOROL [*klo*] n. m. Pharmacol. Nom donné à un liquide antiseptique obtenu par le mélange de sublimé corrosif (1 gr.), chlorure de sodium (1 gr.), acide chlorhydrique (1 gr.), sulfate de cuivre (3 gr.), dans 1 litre d'eau distillée.

CHLORO-LEUCÉMIE [*klo, mî*] n. f. (du gr. *khlôros,* vert, et de *leucémie*). Méd. Forme de leucémie aiguë caractérisée par la présence de *chloromes,* par l'augmentation du nombre des lymphocytes et par divers signes cliniques dont les principaux sont l'exophtalmie avec douleurs rétro-orbitaires, des bourdonnements d'oreille, de l'infiltration des amygdales, des hémorragies cutanées et muqueuses et de la polyadénopathie. (C'est une maladie grave, qui frappe de préférence les enfants et qui peut entraîner la mort assez rapidement. On ignore sa véritable origine, et jusqu'ici on n'a obtenu que des améliorations légères et passagères par l'emploi de la radiothérapie. On désigne quelquefois cette maladie sous le nom de *cancer vert,* en raison sans doute de sa gravité, bien que les chloromes ne présentent pas le caractère de malignité propre aux néoplasies cancéreuses.)

CHLOROLEUCITE [*klo*] n. m. Nom donné aux granules du protoplasme imprégné de chlorophylle. || Syn. GRAIN DE CHLOROPHYLLE. V. CHLOROPHYLLE, et PROTOPLASMA.

CHLOROMAGNÉSITE [*klo*] n. f. Chorure naturel de magnésium et de fer.

CHLOROME ou **CHLOROMA** [*klo*] n. m. (du gr. *khlôros,* vert). Méd. Nodule lymphatique, de couleur verdâtre, siégeant à la surface des os, mais aussi des muqueuses et dans les viscères et qui caractérise la chloroleucémie.

CHLOROMÉLANE [*klo*] n. m. Silicate naturel d'aluminium appartenant au genre chlorite.

CHLOROMÉLANITE [*klo*] n. m. Silicate naturel d'aluminium sodifère.

CHLORMÉTHANE [*klo*] n. m. Syn. de CHLORURE DE MÉTHYLE.

CHLORMÉTHYLIQUE [*klo, lik'*] adj. Se dit de l'éther-oxyde constitué par l'oxyde de methyle monochloré $(CH^2Cl)^2O$ ou $CH^3{\cdot}O{\cdot}CH^2Cl$.

CHLOROMÈTRE [*klo*] n. m. (de *chlore,* et du gr. *métron,* mesure). Instrument propre à déterminer la quantité de chlore dissoute dans un liquide.

CHLOROMÉTRIE [*klo, trî*] n. f. Détermination de la quantité de chlore tenue en dissolution dans un liquide.

CHLOROMÉTRIQUE [*klo, trik'*] adj. Qui a rapport à la chlorométrie.

CHLOROMONADE [*klo*] n. f. Genre de protozoaires flagellates, famille des *chrysomonadidés,* comprenant des monades dont le corps possède de la chlorophylle.

CHLORONAPHTALÈNE [*klo, naf-ta*] n. m. Dérivé monochloré du naphtalène de formule $C^{10}H^7Cl$.

— ENCYCL. L'α-chloronaphtalène bouillant à 268° s'obtient par action directe du chlore sur ce naphtalène. Le dérivé β, fondant à 56°, bouillant à 265°, se prépare par action du β-naphtalène sulfonate de sodium sur le perchlorure de phosphore.

CHLORONAPHTALINE [*klo, naf'-ta*] n. f. Chim. Syn. de CHLORONAPHTALÈNE.

CHLORONITROBENZÈNE [*klo, bin*] n. m. L'un quelconque des trois dérivés chlorés du nitrobenzène de formule $NO^2{\cdot}C^6H^4Cl$. (Les isomères ortho, méta, para fondent respectivement à 32°, 48°, 83°.)

CHLORONITROBENZINE [*klo, bin*] n. f. Chim. Syn. de CHLORONITROBENZÈNE.

CHLOROPALE [*klo*] n. f. Silicate hydraté naturel de fer, qui est une variété de nontronite.

CHLORO-PALUDISME [*klo, dissm'*] n. m. (de *chlorose* et *paludisme*). Méd . Symptômes de chlorose s'observant chez les jeunes gens atteints de paludisme chronique. (La quinine et l'arsenic associés au fer constituent la principale indication de cette maladie.)

CHLOROPERLE [*klo*] n. f. Genre d'insectes pseudo-névroptères, comprenant des espèces remarquables par leur coloration jaune ou verte, et dont les larves vivent dans nos cours d'eau.

CHLOROPHÆITE [*klo, fé-it'*] n. f. Silicate hydraté naturel de fer avec un peu de magnésium. (On dit aussi CHLOROPHÆNÉRITE, et CHLOROPHAZITE. — Variété de chlorite des basaltes.)

CHLOROPHANE [*klo, fan'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, renfermant des charançons de couleurs vives, ordinairement recouverts d'une pruinosité verte ou jaune. (Le *chlorophanus viridis* vit dans nos régions sur les saules.)

Chlorophane.

CHLOROPHANE [*klo, fan'*] n. f. Fluorure naturel de calcium, de couleur violette et donnant, sous l'influence de la chaleur, de belles lueurs vertes.

CHLOROPHAZITE [*klo, fa*] n. f. Minér. Syn. de CHLOROPHÆITE.

CHLOROPHÉNINE [*klo, fé*] n. f. Colorant jaune dérivé de la déhydrothiotoluidine. || Syn. JAUNE CHLORAMINE.

CHLOROPHÉNOL [*klo, fé*] n. m. L'un quelconque des trois dérivés chlorés du phénol, de formule $Cl{\cdot}C^6H^4{\cdot}OH$. (Les isomères ortho, méta, para, doués d'une odeur forte, fondent respectivement à 70°, 28°, 41°, et bouillent à 176°, 212°, 217°.)

CHLOROPHÉNYLCARBYLAMINE [*klo, fé*] n. f. Composé de formule $C^6H^5{\cdot}N{\cdot}CCl^2$, lacrymogène et toxique, employé pendant la Guerre. || Syn. PHÉNYLIMINOPHOSGÈNE.

CHLOROPHORE [*klo, for'*] n. f. Genre d'urticacées voisines des mûriers, renfermant des arbres des régions tropicales. (Le bois des *chlorophora excelsa* et *regia,* qui croissent en Afrique occidentale, est jaune ou brunâtre et pourrait être employé pour la teinture ; de même le bois du *chlorophora tinctoria* des Antilles.)

CHLOROPHORE [*klo, for'*] n. m. Nom donné par Bœhm à la partie fondamentale, nommée *stroma* par Pringsheim, de tout grain de chlorophylle.

CHLOROPHYCÉES [*klo, fi-sé*] n. f. pl. Ordre de la classe des algues.

— ENCYCL. Les *chlorophycées* sont les algues vertes, c'est-à-dire celles chez qui la chlorophylle n'est additionnée d'aucun pigment supplémentaire.

La plupart habitent les eaux douces. Elles se multiplient ordinairement par des zoospores et se reproduisent toujours par des œufs, en formant soit directement un nouveau thalle, soit un certain nombre de spores. A ce groupe appartiennent les *protococcacées,* les *siphonées,* les *confervacées.*

CHLOROPHYLLASE [*klo, fi-laz'*] n. f. Diastase qui tranforme progressivement les chlorophylles élémentaires en chlorophylles cristallisées et en phytol. (Cette diastase est détruite par la chaleur.)

CHLOROPHYLLE [*klo, fil'*] n. f. (du gr. *khlôros,* vert, et *phullon,* feuille). Matière colorante verte des plantes et, en particulier, de leurs feuilles.

— ENCYCL. La *chlorophylle* se trouve normalement dans presque tous les organes aériens, en mélange avec d'autres principes cristallisables ; elle est formée elle-même d'un mélange de plusieurs principes verts dits *chlorophylles élémentaires.* Elle fait défaut aux organes souterrains et aux plantes parasites. Dans la feuille, elle envahit tout le mésophylle. Elle imprègne généralement des corpuscules protéiques spéciaux, autonomes au sein du protoplasma et nommés *chloroleucites* ou *corps chlorophylliens,* dits aussi improprement *grains de chlorophylle.* Chez les mousses, les algues, elle est diffuse et répartie uniformément dans le protoplasma (*fig.* 1).

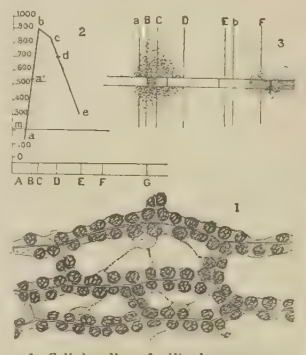

1. Cellules d'une feuille de mousse avec grains de chlorophylle ; 2. Décomposition de l'acide carbonique ; 3. Filaments d'algues.

Bien que certains organes ou certaines plantes (pin pignon et autres conifères, fougères, etc.) puissent verdir à l'obscurité, l'action de la lumière paraît généralement nécessaire à la formation de la chlorophylle : une plante qui pousse à l'obscurité *s'étiole ;* elle demeure presque blanche ; ses corps chlorophylliens sont imprégnés d'un pigment jaune (*xanthophylle* ou *étioline*) ; dans une plante qui se développe à la lumière, à la chlorophylle s'ajoute la xanthophylle. La chlorophylle est une substance quaternaire se combinant avec les bases à la manière d'un acide faible, susceptible de cristalliser en aiguilles d'un beau vert ; elle est soluble dans l'éther, le chloroforme, etc. La propriété essentielle de la chlorophylle consiste dans l'absorption des rayons lumineux et la transformation de leur énergie. Seules certaines radiations lumineuses sont absorbées. Ces radiations rouges et bleues représentent la source d'énergie permettant au protoplasma d'opérer les réactions chimiques conduisant à l'assimilation de l'aliment tout entier (anhydride carbonique et sels minéraux avec production d'oxygène).

Priestley a montré le premier, dès la fin du XVIIIe siècle, qu'une plante verte exposée à la lumière dégage de l'oxygène ; Senebier, Ingenhousz, etc., ont reconnu plus tard que ce dégagement est accompagné d'une absorption d'anhydride carbonique, fourni à la plante par l'atmosphère ou les gaz dissous dans l'eau ; cette assimilation de gaz carbonique a pour résultat la constitution d'hydrates de carbone (cellulose, amidon, sucre, etc.) au sein du protoplasma. Une plante verte faiblement éclairée assimile faiblement le carbone ; si l'intensité de la lumière augmente, l'assimilation devient plus forte ; mais il y a un *optimum* d'éclairement, au-dessus duquel diminue la valeur de l'assimilation. Pendant que la plante verte assimile le carbone, elle ne cesse pas de respirer, et l'échange gazeux qu'on observe entre elle et l'atmosphère est, à proprement parler, la résultante de deux fonctions qui se contrarient: la respiration et l'assimilation chlorophyllienne. Une plante dépourvue de chlorophylle (champignon, par exemple) est par cela même incapable d'élaborer les substances hydrocarbonées ; elle est condamnée à vivre en parasite ou en saprophyte.

On observe facilement que l'action de la lumière a pour effet d'augmenter l'intensité de la transpiration. L'accroissement de la transpiration, chez les plantes vertes, est surtout marqué dans les radiations rouges et violettes, dont une partie est absorbée par la chlorophylle.

CHLOROPHYLLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. Qui concerne la chlorophylle : *Assimilation* CHLOROPHYLLIENNE.

CHLOROPHYLLITE [*klo, fi-lit'*] n. f. Silicate hydraté d'aluminium et de magnésium, résultant de l'altération de la cordiérite.

CHLOROPHYRE [*klo, fir'*] n. m. Microdiorite quartzique de Lessines et de Quénast en Belgique. (Le chlorophyre fournit d'excellents pavés.)

CHLOROPHYTON [*klo, fi-ton'*] n. m. Genre de liliacées comprenant des herbes à racines fasciculées, qui croissent en Australie, dans l'Afrique tropicale et méridionale, en Amérique du Sud. (On en compte plus de cinquante espèces. Le chlorophyton chevelu est cultivé pour suspensions.)

CHLOROPICRINE [*klo*] n. f. Nom donné au trichloronitrométhane de formule CCl^3NO^2. Syn. NITROCHLOROFORME.

— ENCYCL. La *chloropicrine* s'obtient en traitant l'acide picrique par le chlorure de chaux. C'est un liquide huileux, incolore, de densité 1,692 bouillant à 110°. Elle est fortement lacrymogène et suffocante. Elle a été utilisée comme produit agressif pendant la Grande Guerre, et, sur les indications de Gabriel Bertrand, à l'étouffage des cocons de vers à soie.

CHLOROPLASTE [*klo, plasst'*] n. m. (du gr. *khlôros,* vert, et *plassein,* former). Biol. Nom donné par les Allemands au chloroleucite pour désigner le rôle que joue cet organite dans l'élaboration de la chlorophylle.

CHLOROPLASTIDE [*klo, plass-tid'*] n. f. Bot. Syn. de CHLOROLEUCITE.

CHLOROPLATINATE [*klo*] n. m. Chlorure double dans lequel entre le chlorure platinique.

CHLOROPROPIONATE [*klo*] n. m. Sel ou éther d'un acide chloropropionique.

CHLOROPROPIONIQUE [*klo, nik'*] adj. Se dit de l'un quelconque des deux acides isomères : l'acide α-chloropropionique $CH^3{\cdot}CHCl{\cdot}CO^2H$, fondant à 41°, bouillant à 186°, et l'acide β-chloropropionique $CH^2Cl{\cdot}CH^2{\cdot}CO^2H$, fondant à 41°, bouillant à 203°.

CHLOROPS [*klo-ropss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des oscinidés, renfermant de petites mouches acalyptères jaunes variées de brun.

Chlorops.

— ENCYCL. Les *chlorops* vivent dans les tiges des plantes, à l'état de larve ; on en connaît de nombreuses espèces dans nos régions ; certaines attaquent les céréales. Le chlorops à pieds annelés (*chlorops tæniopus*) cause la *goutte* ou gonflement des chaumes du froment et de l'orge, qui fait avorter les épis.

CHLOROSALOL ou **CHLORSALOL** [*klo*] n. m. Pharmacol. Dérivé salicylé du chlorophénol employé comme succédané du salol.

CHLOROSAPHIR [*klo, fir'*] n. m. Variété verte de corindon.

CHLOROSCHISTE [*klo-ro-chisst'*] n. m. Schiste chloriteux.

CHLOROSE [*klo*] n. f. (du gr. *khlôros,* vert). Méd. Maladie principalement caractérisée par la teinte jaune verdâtre des téguments due, en partie, à la diminution du nombre des globules rouges et surtout à leur pauvreté en hémoglobine. (On dit aussi PÂLES COULEURS.)

— Phytopathol. Maladie des plantes, dans laquelle les feuilles prennent une teinte jaune verdâtre.

— ENCYCL. La *chlorose* est accompagnée de bouffissure du visage, d'essoufflement, de palpitations, et de tous les signes de l'anémie vraie. Mais, dans sa production, les auto-intoxications jouent un rôle considérable et contribuent à donner au teint sa couleur symptomatique. Parmi ces intoxications on a fait figurer d'abord la constipation, qui entraîne la résorption des produits

toxiques des fermentations intestinales, puis l'anoxémie, l'intoxication oxycarbonée (séjour dans les milieux riches en oxyde de carbone, comme les cuisines, les ateliers de blanchisseuses, etc., ou simplement pauvres en oxygène); le fait que ce sont presque exclusivement les jeunes filles, à l'âge de la puberté ou peu après, qui sont atteintes de chlorose, a permis de supposer que cette maladie résulte plutôt d'une insuffisance des sécrétions endocrines des glandes génitales de la femme. En effet, la chlorose est très souvent précédée ou accompagnée de troubles menstruels accusés, et parfois d'une aménorrhée complète. D'ailleurs, et bien que l'intoxication oxycarbonée et la constipation puissent jouer, dans certains cas, un rôle pathogénique indiscutable, le traitement opothérapique, combiné à la médication martiale, donne des résultats assez constants pour que l'on reconnaisse l'influence de l'insuffisance ovarienne. La chlorose a été autrefois une maladie très répandue; elle semble avoir, depuis une vingtaine d'années, beaucoup diminué de fréquence, ce qui paraît dû à l'amélioration des conditions hygiéniques des jeunes filles.

— Phytopathol. Les plantes peuvent se chloroser par suite d'une irrégularité dans leurs fonctions de nutrition. Cette irrégularité est liée soit à la présence dans le sol en trop grande abondance d'un facteur déterminé (calcaire, humidité), soit d'une maladie (phylloxéra, pourriture), qui paralysent l'action des racines.

On traite la *chlorose* en supprimant la cause efficiente, c'est-à-dire, suivant le cas, en modifiant la constitution du sol (drainage, épandage de solutions à base de sulfate de fer), ou en combattant l'affection particulière des racines.

CHLOROSPINELLE [*klo-ross-pi*] n. m. Variété de spinelle de couleur vert-pré.

CHLOROSPLENION [*klo-ross-plé*] n. m. Champignon du bois vert de la famille des pezizacées, dont la fructification a la forme d'une petite coupe brièvement pédicellée, verdâtre. (On trouve souvent dans les forêts, des morceaux de bois colorés en vert; c'est le « chlorosplenion vert-de-gris » qui est la cause de cette coloration.)

CHLOROSUDATION [*klo, si-on*] n. f. Phénomène qui se produit dans les plantes quand la chlorovaporisation se ralentit.

— Encycl. Quand la chlorovaporisation se ralentit ou s'arrête, l'eau de la plante s'échappe à l'état liquide, soit par des fentes spéciales (graminées), soit par les stomates aquifères, soit à travers la membrane des cellules périphériques. C'est là ce qui constitue la *chlorosudation*, phénomène surtout très actif la nuit, et auquel sont dues les gouttelettes d'eau limpide que l'on aperçoit, le matin, sur les plantes, et qu'on a attribuées à tort à la rosée.

Quand il existe des cavités formées par l'enroulement des feuilles, cornets, urnes des népenthes et des sarracénies, l'eau exsudée peut s'y accumuler, en acquérant quelquefois, au bout d'un certain temps, des propriétés acides.

CHLOROSULFATE [*klo*] n. m. Sel ou éther de l'acide chlorosulfurique. (Le chlorosulfate de méthyle $ClSO^2OCH^3$, liquide suffocant, a été employé par les Allemands au cours de la Grande Guerre.)

CHLOROSULFURE [*klo*] n. m. Combinaison d'un chlorure et d'un sulfure.

CHLOROSULFURIQUE [*klo, rik'*] adj. Se dit d'un acide $OH{\cdot}SO^2{\cdot}Cl$, bouillant à 158°, que l'on obtient par combinaison de l'anhydride sulfurique avec le gaz chlorhydrique sec. (Cet acide s'appelle aussi CHLORHYDRINE SULFURIQUE.)

CHLOROTILE [*klo*] n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre.

CHLOROTIQUE [*klo, tik'*] adj. Pathol. Atteint de chlorose. || Qui a rapport à la chlorose.

— Substantiv. Personne atteinte de chlorose: *Une* CHLOROTIQUE.

CHLOROTOLUÈNE [*klo*] n. m. L'un quelconque des dérivés chlorés du toluène de formule $CH^3C^6H^4{\cdot}Cl$.

CHLOROTRANSPIRATION [*klo, transs, si-on*] n. f. Bot. Syn. de CHLOROVAPORISATION.

CHLOROVAPORISATION [*klo, si-on*] n. f. Transpiration qui, dans les organes végétaux pourvus de chlorophylle, ajoute ses effets à ceux de la transpiration ordinaire quand ces organes reçoivent l'action de la lumière. (On dit aussi CHLOROTRANSPIRATION.)

CHLOROXÉTHOSE [*klo-rok-sé*] n. f. Nom de l'éther oxyde perchlorovinylique de formule $CCl^2{:}C{\cdot}Cl{\cdot}O{\cdot}CCl{:}CCl^2$ obtenu par action du sulfure de potassium sur l'éther perchloré.

CHLOROXYDE [*klo-rok-sid'*] n. m. Chim. Syn. de OXYCHLORURE.

CHLOROXYLON [*klo-rok*] n. m. Genre de méliacées dont la principale espèce, *chlorozylon Swietenia*, est un arbre des Indes orientales qui fournit un bois désigné en ébénisterie sous le nom de *bois satiné de l'Inde*. (Une autre espèce, *chlorozylon dupada*, fournit une résine abondante employée pour calfater les vaisseaux.)

CHLORURAGE [*klo*] n. m. Industr. Action de chlorurer.

— Photogr. Virage au chlorure d'or.

CHLORURATION [*klo, si-on*] n. f. Teneur en chlorure, et particulièrement en chlorure de sodium, des eaux marines. (Ce terme est à peu près synonyme de *salinité*.) || Action de chlorurer, de transformer en chlorure: CHLORURATION *des minerais aurifères*.

— Encycl. Métall. La *chloruration* s'employait autrefois pour les minerais d'or non directement amalgamables. On avait, soit par lavage à l'eau de chlore du minerai préalablement grillé, soit par grillage chlorurant en présence de chlorure de sodium, l'or sous forme de chlorure d'or ($AuCl^3$), d'où on le précipitait par le sulfate ferreux, l'acide oxalique, le charbon de Paris ou l'acide sulfhydrique. Le procédé est presque partout remplacé maintenant par la cyanuration.

Mais la chloruration est restée la méthode normale des traitements des minerais d'argent, par voie humide ou sèche. La voie humide est le premier stade de l'amalgamation : on obtient du chlorure d'argent en attaquant le sulfure des minerais par du chlorure cuivreux naissant obtenu par malaxage avec un mélange de chlorure de sodium et de sulfate de cuivre impur.

Dans la voie sèche, on grille le minerai mélangé à du chlorure de sodium: le soufre donne de l'acide sulfurique, qui, au contact du chlorure de sodium, donne de l'acide chlorhydrique naissant; en présence du minerai poreux, celui-ci s'oxyde et donne du chlore qui réagit ainsi sur l'argent et l'or du minerai; il faut prendre garde d'éviter les élévations de température, et laisser le produit du grillage achever de réagir dans des silos. On passe ensuite à l'amalgamation dans des pans et des settlers.

Le grillage chlorurant s'applique aussi parfois pour transformer en chlorure le cuivre des pyrites grillées des fabriques d'acide sulfurique.

— Chim. org. Action de fixer le chlore dans une molécule. V. HALOÏDATION.

CHLORURE [*klo*] n. m. (de *chlore*). Combinaison du chlore avec un corps simple ou composé, autre que l'oxygène et l'hydrogène : *Le* CHLORURE *de sodium se retire des eaux de la mer.* V. JAVEL (*eau de*), LABARRAQUE (*eau de*), SEL *marin*, HYPOCHLORITE, CHLORE.

— Encycl. Les *chlorures* ont reçu de nombreuses applications; certains, comme les chlorures de potassium, d'aluminium, de baryum, etc., servent à préparer les métaux correspondants; la médecine utilise les chlorures de mercure (calomel et sublimé), de fer, etc.; les chlorures d'argent, d'or, de platine sont employés en photographie. Les Allemands firent usage, pour leurs gaz de combat, dans la guerre 1914-1918, de plusieurs chlorures organiques: le chlorure de phénylcarbylamine, toxique employé pour la première fois à Berry-au-Bac, le 20 mai 1917; le chlorure de diphénylarsénine, sternutatoire, employé pour la première fois à Cuissy (Aisne), le 2 septembre 1917, etc.

On appelle *chlorures d'acides* des composés dérivant des acides par substitution du chlore à l'oxhydryle. On connaît les chlorures des acides minéraux, les polyacides pouvant donner les polychlorures. Les principaux de ces corps sont le chlorure de *thionyle*, dichlorure de l'acide sulfureux; le chlorure de *sulfuryle*, la *chlorhydrine sulfurique*, dichlorure et monochlorure de l'acide sulfurique; les *chlorure* et *oxychlorure de phosphore*, correspondant aux acides phosphoreux et phosphorique; l'*oxychlorure de carbone*, l'acide *chloroformique*, dérivant de l'acide carbonique. Ce sont des corps fumant à l'air, régénérant l'acide par action de l'eau.

En chimie organique, les chlorures d'acides de formule générale $R{\cdot}CO{\cdot}Cl$ s'obtiennent par action des dérivés chlorés du phosphore ou du chlorure de thionyle sur les acides. On obtient ainsi les chlorures d'*acétyle*, de *benzoyle*, d'*éthyle*, de *méthyle*, etc. Ce sont des corps généralement liquides, d'odeur âcre, fumant à l'air, libérant l'acide par action de l'eau avec dégagement d'acide chlorhydrique. Ils donnent des éthers-sels avec les alcools, des amides avec l'ammoniac, des anhydrides avec les sels d'acides. Ils sont réductibles en alcools, alors que les acides libres ne le sont pas.

CHLORURÉ [*klo*], **E** adj. Qui a été transformé en chlorure: *Métal* CHLORURÉ. || Qui contient du chlorure de sodium: *Eaux* CHLORURÉES.

CHLORURÉMIE [*klo, mî*] n. f. (de *chlorure* et du gr. *haimâ*, sang). Méd. Excès de chlorures dans le sang.

— Encycl. La *chlorurémie* est normale, en ce sens que le sang renferme physiologiquement une quantité de chlorures, et surtout de chlorure de sodium, équivalant à 8 à 9 p. 1.000. Mais l'élimination des chlorures est limitée par l'état du filtre rénal qui, lorsqu'il est troublé abaisse le seuil de cette élimination, de telle sorte que les chlorures s'accumulent dans l'organisme. D'où la chlorurémie pathologique qui se traduit par des accidents variés : infiltration des tissus et œdèmes, troubles respiratoires, vomissements et diarrhée, troubles nerveux, céphalée, coma, etc. Ces accidents sont donc la manifestation d'une néphrite, dite, à cause de ces signes, hydropygène, ou d'une dégénérescence amyloïde des reins. Le régime déchloruré, puis hypochloruré, est le traitement efficace de ces accidents de la chlorurémie et de la néphrite hydropygène.

CHLORURER [*klo, ré*] v. tr. Combiner avec le chlore, transformer en chlorure.

CHLORURIE [*klo, rî*] n. f. (de *chlore*, et du gr. *ourein*, uriner). Présence du chlore dans l'urine. || *Epreuve de la chlorurie*, Epreuve destinée à mesurer le pouvoir d'élimination du rein pour les chlorures. (Elle consiste à administrer une ration déterminée de chlorure de sodium et à comparer la quantité de chlorure rejetée par les urines à celle qui a été ingérée, le sujet étant soumis à un régime de préférence sans chlorures. Plus le déficit du chlorure dans l'urine est marqué, moins le rein est perméable et par conséquent plus sont accusées les lésions de néphrite.)

CHLUM (en allem. **Kulm**), village de Tchécoslovaquie, au pied des monts Métalliques; 1.100 hab. Défaite de Vandamme en 1813.

CHLUMEC ou **CHLUMETZ**, ville de Tchécoslovaquie (Bohême), sur la Cidlina, affluent de l'Elbe; 4.200 hab. Source minérale.

CHLUMECKY (Jean DE), homme politique autrichien, né à Zara en 1834, mort à Bad Aussee en 1924. Elu (1865) membre de la diète provinciale morave, il se consacra à la défense de la politique libérale, qu'il représenta à la Chambre des députés du Reichsrat. Ministre de l'agriculture dans le cabinet Auersperg (1871), il fut ensuite ministre du commerce (1875-1879). Comme représentant de Brunn à la Chambre des députés et comme chef des gauches réunies, il continua à jouer un rôle parlementaire important; il fut même président de la Chambre.

CHMIELNICKI. Biogr. V. KHMIELNITSKY.

CHMIELNIK [*kmiel-nik'*], ville de Pologne (palatinat de Kielce, distr. de Stopnica); 7.740 hab. Tanneries, draperies. Défaite des Polonais par les Tatars mongols (1240).

CHMIELOWSKI [*khmiel-os-ki*] (Pierre), historien littéraire et critique polonais, né en 1848, mort à Lvov (Galicie) en 1904. Il publia de nombreuses éditions des classiques polonais, des recueils d'études, et une *Histoire de la littérature polonaise* (1900). Il avait été nommé en 1903 professeur à l'université de Lvov.

CHMILOVSKY (Aloïs Vojtech), romancier et nouvelliste tchèque, né en 1837, mort à Litomyshl en 1883. Après avoir écrit des poésies lyriques et dramatiques, il s'acquit une grande notoriété par des romans et des contes: *le Vieil Organiste* (1871); *Compère Rozumec* (1872); *Martin Oliva* (1874); *le Farinier Kléophas* (1875); *A l'aurore* (1875); *Procul negotiis* (1880). Son talent, sobre et réaliste, s'est attaché principalement à l'étude des milieux de petite ville. Ses œuvres complètes ont été publiées de 1890 à 1894.

CHNOUBIS [*knou-biss*]. Géogr. anc. Ville d'Egypte (Haute-Egypte), sur le Nil, appelée par les Egyptiens *Pi-Khnoumou* (le temple de Chnouphis), ou *Sokhaît* (la prairie). Auj. *Ed-Déïr*, au sud d'Esneh.

CHNOUBIS [*knou-biss*], **CHNOUPHIS** [*knou-fiss*], transcriptions grecques de l'égyptien **Khnoum**, nom du dieu à tête de bélier établi en Basse-Egypte à Mendès, en Haute-Egypte à Abou, l'Eléphantine des Grecs. En tant que dieu d'Eléphantine, il était considéré comme créateur de l'humanité, et on le représentait volontiers modelant l'homme sur un tour de potier.

CHOA [*ko-a*], pays et royaume de l'empire d'Ethiopie, constituant la partie méridionale du haut plateau d'Ethiopie et séparé du Godjam plus septentrional par l'Abaï ou Nil bleu; climat tempéré, terrain fertile cultivé par une population de 2.500.000 hab. (*Choans*). Capitale, *Addis-Abeba*.

Depuis plus de quatre siècles, le Choa constitua un Etat tour à tour vassal, suzerain ou indépendant de l'Ethiopie avant de devenir le royaume prépondérant de l'empire des Négus. Le Portugais Covilham y pénétra le premier, au début du XVIe siècle. V. ETHIOPIE

CHOANAIS [*ko-a-nè*] n. m. Linguist. Dialecte de la région du Choa, en Abyssinie.

CHOANE [*ko*] n. f. (du gr. *khoanê*, entonnoir). Orifice postérieur des fosses nasales.

CHOANOÏDE [*ko*] adj. (du gr. *khoanê*, entonnoir, et *eidos*, forme). Qui a la forme d'un entonnoir.

— *Muscle choanoïde*, Muscle droit postérieur de l'œil des ruminants et de quelques autres mammifères.

CHOANS [*ko-an*], habitants du Choa (Abyssinie), qui sont en partie des Amharas ou Abyssins proprement dits, en partie des métis d'Abyssins et de Gallas (métis eux-mêmes d'Amharas et de Nègres). Ils ont la peau assez foncée, et les cheveux assez fortement frisés. Eleveurs et agriculteurs, ils soignent particulièrement leurs plantations. Leur alimentation comprend surtout de la viande, que, le plus souvent, ils mangent crue. Certains ont embrassé l'islamisme, mais la majorité en est chrétienne.

CHOAPAN ou **CHOAPAM**, ville du Mexique (Etat d'Oaxaca), sur un affluent du San-Juan, tributaire du golfe de Campêche; 11.035 hab.

CHOASPES [*ko-ass-pès*]. Géogr. anc. Rivière de Médie et de Susiane (Asie Antérieure), née au sud d'Ecbatane, qui passait près de Suse et finissait dans le Tigre un peu en aval de son confluent avec l'Euphrate. C'est le *Kerkha* ou *Kara-sou* actuel.

CHOATE (Rufus), légiste américain, né à Essex (Massachusetts) en 1799, mort à Halifax (Nouvelle-Ecosse) en 1859. Il fut admis au barreau en 1823, siégea au Congrès de 1830 à 1834, et au Sénat fédéral en 1841. Excellent jurisconsulte, il fut le plus brillant avocat de son temps. On a publié ses *Œuvres* (Boston, 1862).

CHOBHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey), près de la Tamise; 4.100 hab.

CHO-BO, ville du Tonkin (Indochine française), sur la rivière Noire, affluent du fleuve Rouge, au point où un barrage rocheux marque la limite de la navigation.

CHOC n. m. (subst. verbal de *choquer*). Rencontre plus ou moins violente et brusque de deux corps: *Le* CHOC *de deux voitures. Le* CHOC *des verres.*

— *Choc entre deux troupes.* V. CHARGE, ATTAQUE, ASSAUT. || *Action de choc*, Action où les combattants s'abordent corps à corps. || *Armes de choc*, Armes de main, qui agissent par leur masse et leur vitesse.

— *Fig.* Coup soudain qui frappe quelqu'un dans sa santé, sa fortune, etc.: *Dernier* CHOC *qui achève d'ébranler la raison.* || Conflit, opposition : *Du* CHOC *des opinions jaillit la lumière.*

— Artill. *Onde de choc.* V. la partie *encycl.*

— Mar. *Choc des lames*, Leur projection violente contre le bord.

— Mécan. Nom donné aux bruits provenant soit d'une mauvaise régulation, soit de pièces se heurtant, soit de corps étrangers engagés, dans les conduits de vapeur ou cylindres.

— Méd. Ensemble des phénomènes brusques de dépression, déterminés par des causes très diverses, mais relevant d'un mécanisme pathogénique unique, réductible à une perturbation du système nerveux sympathique. (On écrit quelquefois *shock*.) V. la partie *encycl.*

— Métall. *Essai de choc*, Essai couramment utilisé pour étudier la fragilité d'un produit. (On détermine ainsi sa « résilience », inverse de la fragilité, représentée par le nombre de kilogrammètres par centimètre carré nécessaires pour produire la rupture d'un barreau; la méthode expérimentale doit répondre à certaines conditions standardisées; on utilise pour cet essai, soit des moutons à chute verticale, soit le pendule Charpy, soit le mouton rotatif Guillery. On emploie également la méthode d'essai « *aux chocs répétés* » qui consiste à transmettre à une éprouvette une succession rapide de chocs faibles et à enregistrer le nombre de coups nécessaires à la rupture. Les résultats sont souvent très différents de ceux donnés par l'essai de choc ordinaire, la résistance aux chocs répétés variant avec le traitement du métal, non comme la résilience, mais comme la limite élastique.)

— Phys. Action qu'un corps qui se meut exerce sur un autre corps, en raison de sa masse et de sa vitesse. || *Choc en retour*, Effet que la foudre produit en un lieu non frappé directement.

— Encycl. Artill. *Onde de choc* ou *Onde balistique*. Un observateur placé dans le voisinage du plan de tir d'une arme à feu dont la vitesse *initiale* est supérieure à la vitesse du son (340 m. par sec.), est frappé par le phénomène suivant: quand le canon tire, il perçoit deux bruits; le premier, aigu, semblable à un coup de fouet, porte

le nom de *claquement*, et quelques instants après, le deuxième bruit parvient à son oreille, plus grave et plus prolongé. Ce phénomène est dû aux circonstances suivantes : le départ du coup de canon ou de fusil occasionne un bruit qui se propage dans l'air par *ondes sphériques* se déplaçant à la vitesse du son, soit 340 m. environ par seconde : c'est l'*onde de bouche*. Mais (supposons, par exemple, le tir d'un canon de 75mm, vitesse initiale 530 m.) le projectile devance le son produit par l'onde de bouche ; son passage au travers des couches d'air ébranle ces couches, produit un *choc* d'où naît un *son* qui se propage à la vitesse de 340 m. à la seconde par ondes sphériques. C'est l'*onde de choc* ou *onde balistique*. L'observateur placé au voisinage d'un point P de la *trajectoire* du projectile perçoit le bruit du *claquement* au moment où le projectile produit l'*onde de choc* en ce point, donc avant que l'*onde de bouche*, qui navigue seulement à 340 m. à la seconde, y soit arrivée, puisque le projectile navigue à la vitesse de 530 m. par seconde. — On a utilisé la connaissance de ces phénomènes pour le « repérage par le son ».

— Méd. On distingue plusieurs sortes de chocs, en dehors du choc *anaphylactique* (v. ANAPHYLAXIE) : le choc *traumatique* et *opératoire*, consécutif à de graves blessures ou à une importante intervention chirurgicale (on y rattache le *choc des accouchées* ; le choc *nerveux* consécutif à une émotion violente ; le choc des *infections*, que l'on observe dans la pneumonie, le paludisme, le typhus récurrent, etc., et qui répond à la période critique ; enfin, le choc des *intoxications*, dont la crise nitritoïde des arsénobenzènes peut être considérée comme le type.

Quel que soit le choc, les symptômes sont à peu près les mêmes ; ils se ramènent à ceux de la crise dite *colloïdoclasique*, et s'expriment par des actions vaso-motrices, sanguines et nerveuses : hypotension artérielle, leucopénie périphérique, vaso-constriction périphérique amenant la pâleur, vomissements et diarrhée, chute de la température, tachycardie, stupeur ou perte complète de la connaissance. Ces accidents résultent d'un processus commun qui modifie l'état d'équilibre colloïdal du sang et entraîne la floculation. Quand il s'agit de choc traumatique ou opératoire, ce sont les produits résorbés au niveau de la plaie qui, faisant l'office d'antigènes, produisent la floculation et tout ce qui s'ensuit ; en cas d'infection, les toxines microbiennes et parfois les microbes (septicémies, paludisme), les poisons, comme dans la crise nitritoïde, jouent le même rôle. Dans le choc nerveux, le mécanisme pathogénique a son point de départ dans l'émotion intense qui trouble le fonctionnement de l'appareil sympathique et déclenche les accidents vaso-moteurs et viscéraux.

Le choc peut être suivi de mort par embolie capillaire au niveau du bulbe ; le plus souvent ses troubles disparaissent très vite, par digestion et résorption des floculats ; après quoi, l'organisme semble récupérer l'intégrité de son fonctionnement antérieur, sauf cette modification humorale plus ou moins persistante qui constitue, le cas échéant, la désensibilisation et l'immunisation.

Les accidents du choc lui-même reconnaissent une thérapeutique symptomatique : stimulants (huile camphrée, strychnine), alcalins contre l'acidose, réchauffement, surtout adrénaline qui est un excitant du sympathique, ou atropine paralysant du pneumogastrique, qui luttent contre la prédominance de la vagotonie dans les symptômes du choc.

C'est grâce aux notions acquises sur le mécanisme du choc que l'on parvient maintenant à expliquer, d'une part les accidents observés chez les blessés et les opérés, chez les commotionnés, et, d'autre part, les crises de certaines infections et de certains états diathésiques (goutte, migraine, asthme, épilepsie).

— Physiq. Deux corps en mouvement l'un par rapport à l'autre, qui viennent à se rencontrer, réagissent l'un sur l'autre en donnant lieu à ce que l'on appelle un *choc* ou une *percussion*. Pendant la très courte durée du choc, il y a déformation. Si celle-ci persiste, les corps sont dits « parfaitement mous » ; si, au contraire, les corps reviennent exactement à leur forme primitive, ils sont dits « parfaitement élastiques ». En réalité, les corps sont placés entre ces deux cas extrêmes. Le phénomène est complexe et ne peut s'étudier que dans des cas particuliers.

En général, il y a perte de force vive dans tous les chocs ; cette perte est due aux déformations persistantes, ainsi qu'aux oscillations des molécules autour de leurs positions d'équilibre ; elle se traduit par une production de son et de chaleur.

Choc en retour. — Si l'on met en présence un corps électrisé et un corps neutre, celui-ci s'électrise par influence et il s'établit sur lui un état particulier d'équilibre. S'il y a modification de la masse électrique qui se trouve sur le corps électrisé ou s'il revient à l'état neutre, l'équilibre est brusquement rompu sur le corps influencé et il y a formation d'un nouvel équilibre électrique. Quand cette modification vient à se produire entre la terre et les nuages, elle donne lieu, dans le corps influencé, au phénomène du *choc en retour*, dont les effets sont similaires de ceux produits par le passage de la foudre elle-même, quoique en général moins graves.

Choc de cavalerie, tableau du Bourguignon (musée du Louvre). Bruxelles, Bordeaux, Vienne, etc., possèdent aussi des *Chocs de cavalerie* par le Bourguignon. Le même sujet a été traité par Wouwerman, avec une grande vérité de détails (Dresde, Louvre).

CHOCANO (José-Santos), poète péruvien, né à Lima en 1867. Auteur de *Chants du Pacifique* (1895) et de *Alma America* (1908), œuvres d'une admirable inspiration et d'une forme très belle.

Chocard.

CHOCARD [*kar*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, famille des corvidés, renfermant des corneilles noires, de moyenne taille, à bec jaune moyen, échancré légèrement à la pointe, et qui habitent les régions montagneuses de l'ancien monde. (Le chocard des Alpes ou corneille à bec jaune [*pyrrhocorax alpinus*] se trouve dans les Alpes et les hautes montagnes d'Europe.)

CHOCHE-PIERRE n. m. invar. (du picard *chocher*, frapper, et de *pierre*). Nom vulgaire du gros-bec.

CHOCHOLOUSEK. Biogr. V. KHOKHOLOUSEK.

CHOCHONES ou **SHOSHONES,** Indiens de l'intérieur de l'Orégon (Etats-Unis) qui ont la coutume d'aplatir, d'avant en arrière, la tête de leurs enfants.

CHOCHOTTE n. f. Un des noms vulgaires du choucas.

CHOCIMIERZ [*kot-ji-mièj'*], ville de Pologne (palatinat de Stanislawow, distr. de Tlumacz ; 2.800 hab.

CHOCNOSOF adj. (déformation du mot *chic* par imitation du russe). Qui a le chic russe. || *Fam.* Elégant, distingué : *Chapeau* CHOCNOSOF. (Peu us.)

CHOCO, intendance de la république de Colombie, s'étendant au long de la côte du Pacifique. C'est une immense plaine, humide et chaude, sillonnée par l'Atrato et par le San-Juan, aux grandes richesses forestières et minières, d'où provient la plus grosse part du platine produit en Colombie. Popul. : 101.000 hab. Capitale, *Quibdo*.

CHOCOLAT [*la*] n. m. (espagn. *chocolate*). Produit composé d'amandes de cacao et de sucre : *Le* CHOCOLAT *est un aliment très substantiel.* || Cette substance délayée dans de l'eau ou du lait : *Une tasse de* CHOCOLAT.

— *Adjectiv.* : Sa couleur : *Des rubans* CHOCOLAT.

— Argot. *Etre chocolat,* Etre pris, attrapé. Etre dupe, vaincu, ruiné.

— ENCYCL. Le *chocolat* a été importé en Europe par les Espagnols, lors de la conquête du nouveau monde. Il est fabriqué avec les amandes du cacaoyer. Triées et nettoyées, ces amandes sont torréfiées, écossées à l'aide de concasseurs, de nouveau triées, puis broyées et réduites en une pâte semi-liquide. On mêle à cette pâte, dans les mélangeurs, le sucre raffiné ; on la broie de nouveau, et on ajoute la vanille et les autres aromates. Portée ensuite dans une boudineuse qui la réduit en cylindres, elle est mise sous cette forme dans des moules chauffés et placés sur une table dite *tapoteuse*, dont les trépidations tassent la pâte dans les moules. Refroidies dans des caves, les tablettes sont enveloppées de papier d'étain, qui les soustrait à l'action de l'humidité.

Le chocolat pur est un aliment substantiel et salutaire, stimulant des organes digestifs, réparateur, convenant aux tempéraments faibles, aux vieillards, etc.

Aujourd'hui, outre les sortes purement alimentaires, les fabricants et les confiseurs préparent des chocolats au lait, aux amandes, noisettes, des bonbons de toutes sortes. Le chocolat joue également un rôle important dans la préparation des desserts (crèmes, mousses, gâteaux, etc.).

En pharmacie, il sert d'excipient pour certains médicaments de la thérapeutique infantile (chocolat au calomel, à la santonine, etc.).

CHOCOLATÉ, E adj. Qui contient du chocolat.

CHOCOLATERIE [*rî*] n. f. Fabrique de chocolat.

CHOCOLATIER [*ti-é*], **ÈRE** n. et adj. Qui fabrique, vend du chocolat.

Chocolatière (LA), tableau de J.-E. Liotard (musée de Dresde), représente une jeune Hollandaise en costume frison, apportant sur un plateau une tasse de chocolat. (V. planche *Beaux-Arts XXXII.*)

CHOCOLATIÈRE n. f. Récipient spécial pour préparer ou pour servir le chocolat liquide. || Machine avec laquelle on prépare le chocolat : CHOCOLATIÈRE *à vapeur.*

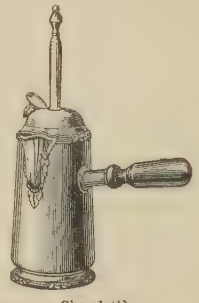
Chocolatière.

— ENCYCL. Ce fut probablement Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, qui introduisit à la cour l'usage des *chocolatières*. En 1686, on signale les premières chocolatières en métal précieux, présents des ambassadeurs siamois à Louis XIV, chocolatières d'or et d'argent importées du Japon. La chocolatière, depuis cette époque, a subi de nombreuses et plus ou moins légères variations de forme ; les anciennes, en métal précieux, en forme de cône tronqué, avec anse, au couvercle percé par le milieu pour donner passage à un bâton nommé *moussoir*, avec lequel on fait mousser le liquide en ébullition, sont extrêmement recherchées.

CHOCQUES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 5 kil. de Béthune ; 2.835 hab. Ch. de f. Nord. Mines de houille.

CHOCQUET [*kè*] n. m. Au XVIe siècle. Support d'arquebuse et de mousquet. V. FOURQUINE.

CHOCTAWS. Ethnol. V. CHACTAS.

CHOCZ [*kotch'*], ville de Pologne (palatinat de Lodz, distr. de Kalisz), sur la Prosna ; 2.000 hab.

CHOCZIN [*kot-chin'*] ou **HOTIN,** ville de Roumanie (Bessarabie), sur le Dniester ; 15.000 hab. Colonie génoise au moyen âge. Victoire des Polonais sur les Turcs en 1621 et de Jean Sobieski sur les mêmes Turcs (1673).

CHODEL [*ko-dèl'*], ville de Pologne (palatinat et distr. de Lublin) ; 2.400 hab.

CHODJA-ED-DAULA (Djélal ed-Din-Haïder), nabab de l'empire mongol, gouverneur de la province d'Aoudh, né à Delhi en 1729, mort en 1775. Il succéda en 1754 à son père comme gouverneur d'Aoudh et, en 1763, déclara la guerre aux Anglais ; un Français, le chevalier Gentil, parvint à lui ménager un traité avec le général Carnac (1765). Allié des Français dans l'Inde, il se préparait à lutter de nouveau contre les Anglais, quand il mourut.

CHODKIEWICZ [*khod-kié-vitch*], famille ruthéno-lituanienne d'une ancienne origine : JEAN, palatin de Kiovie, mort en 1482, commandait les troupes lituano-ruthéniennes qui vainquirent les Moscovites en 1457. — ALEXANDRE, fils du précédent, né en 1470, mort en 1549, signa en 1501, à Cracovie, le traité qui consomma la réunion de la Lituanie à la Pologne. — JÉRÔME, fils du précédent, mort en 1561, devint grand général des armées de Lituanie. — JEAN, fils du précédent, mort en 1579, staroste de Samogitie, puis grand maréchal de Lituanie, combattit avec succès les Moscovites et les Suédois. — JEAN-CHARLES, fils du précédent, général, né en 1560, mort en 1621, fut le membre le plus célèbre de la famille. Il se signala dans la campagne de 1600 contre les Moldo-Turcs, sous les ordres de Jean Zamoyski. Nommé grand hetman de Lituanie, il gagna la bataille de Kirchholm sur la Dwina, en 1605. En 1621, il battit les Ottomans à Chocim. — JEAN-NICOLAS, arrière-petit-fils du précédent, né en 1738, mort en 1781. Il lutta contre l'élection de Stanislas-Auguste Poniatowski, mais finit par se rallier à la confédération de Bar. — Sa fille, ROSALIE, née en 1768, morte en 1794, avait épousé le prince Alexandre Lubomirski. Se trouvant à Paris à l'époque de la Révolution, elle fut guillotinée. — Le fils de Jean-Nicolas, ALEXANDRE, littérateur polonais, né à Czarnobyl en 1776, mort en 1834, s'occupa de travaux scientifiques et littéraires.

CHODORLAHOMOR, roi d'Elam, mentionné au chapitre XIV de la *Genèse*, mais dont le nom n'a pas encore été retrouvé dans les textes cunéiformes. Il imposa le tribut aux princes de Chanaan, qui après douze années se révoltèrent contre lui. Soutenu par ses grands vassaux, Chodorlahomor vainquit leur coalition dans la vallée de Siddim ; au retour, il fut lui-même attaqué par Abraham, et essuya une défaite.

CHODOROW [*ko-do-rouf'*], ville de Pologne (palatinat de Lvov ; 4.160 hab. Vieux palais. Sucrerie.

CHODOV [*kho-dov*], bourg de Tchécoslovaquie (Bohême, distr. de Loket) ; 3.800 hab. Fabriques de porcelaine.

CHODOWIECKI (Daniel-Nicolas), peintre et graveur polonais, né à Dantzig en 1726, mort à Berlin en 1801. Il se fit connaître en gravant pour l'*Almanach de l'Académie de Berlin* une série de planches représentant l'histoire de Jésus-Christ. Il devint un des artistes les plus recherchés de son époque, et il n'a pas signé moins de 3.000 gravures. L'une des plus remarquables est celle des *Adieux de Calas à sa famille*. Il a illustré de dessins appréciés les œuvres de l'Arioste, Cervantès, Lesage, Richardson, Lavater, Klopstock, Gessner et Lessing. Il composa avec ingéniosité et esprit de petites vignettes qui sont de minuscules tableaux de mœurs. Il a peint quelques tableaux.

CHODRUC-DUCLOS, *le Diogène moderne*, né à Bordeaux, mort à Paris en 1842. Sa beauté virile et sa bravoure lui firent donner le surnom de **Superbe.** Sous la Révolution et l'Empire, il se signala par ses aventures galantes et son royalisme ardent. Pendant les Cent-Jours il tua en duel, en Vendée, le jeune marquis de La Rochejaquelein, s'enfuit en Italie, puis revint en France. Il sollicita vainement de Louis XVIII le grade de maréchal de camp. Affectant une misère plus apparente que réelle, on le vit, à partir de ce moment, se promener chaque jour sous les galeries du Palais-Royal, alors l'endroit le plus fréquenté de Paris, où il attirait tous les regards par sa cynique originalité.

CHODZIEZ [*kod-ji-èj'*] (en allem. **Kolmar**), ville de Pologne, ch.-lieu de distr. du palatinat de Posnanie ; 5.740 hab. Fabriques de porcelaine, faïence, machines agricoles. — Le *district de Chodziez* a 42.590 hab.

CHODZKO [*kodj-ko*], famille polonaise, originaire de Lituanie, dont plusieurs membres se sont distingués : Jean **Chodzko,** né en 1777, mort en 1851, est l'auteur d'une pièce intitulée : *le Passage du Niémen ou la Lituanie délivrée.* — Un de ses fils, Alexandre **Chodzko,** né à Krzywicze en 1806, mort à Paris en 1891, fut consul de Russie en Perse, et professeur de langue et de littérature slave au Collège de France. Il a publié, entre autres travaux : *le Théâtre en Perse* (1845) ; *Grammaire persane* (1852) ; *Chants populaires slaves* (1865) ; *les Chants historiques de l'Ukraine.* — Léonard **Chodzko,** né à Oborek en 1800, mort à Poitiers en 1871. Etabli à Paris, il y publia de nombreux écrits : *Histoire des légions polonaises en Italie* (1829) ; *la Pologne historique, littéraire, monumentale et pittoresque* (1834-1847). — Sa femme, Olympe **Chodzko,** a collaboré à la *Pologne pittoresque* et à divers périodiques.

CHOÉES [*ko-é*] n. f. pl. (du gr. *khoè*, libation). Fête *des Conges* ou *des Pintes*, à Athènes, le 12 du mois anthesterion (février), en l'honneur de Dionysos. C'était le deuxième jour des anthestéries : des cortèges bouffons parcouraient la ville, on organisait des concours de buveurs, on faisait des libations aux morts, et l'on célébrait au Lenæon des cérémonies mystérieuses, que présidait la *basilissa*, femme de l'archonte-roi.

CHOÉPHORE [*ko-é-for'*] n. (du gr. *khoé*, libation, et *phoros*, qui porte). Celui, celle qui portait les offrandes destinées aux morts.

Choéphores (LES), tragédie d'Eschyle (458). Cette pièce, qui fait partie de l'*Orestie*, vient après *Agamemnon* et précède les *Euménides.* Elle a pour sujet le châtiment des meurtriers d'Agamemnon. Oreste et Electre, depuis longtemps séparés, se retrouvent près du tombeau de leur père. Là se noue, se déroule et s'achève l'action par l'annonce du meurtre de Clytemnestre et d'Egisthe. Le titre de la pièce vient des femmes qui portent les offrandes au tombeau d'Agamemnon et qui composent le chœur.

CHŒRADODE [*ké*] n. f. Genre d'insectes orthoptères, famille des mantidés, renfermant de grandes espèces, propres à l'Amérique du Sud, remarquables par l'expansion membraneuse des côtés de leur prothorax. (Les chœradodes ressemblent à des feuilles, et se tiennent dissimulées parmi les rameaux, où elles guettent les insectes.)

Chœradode.

CHŒRILOS d'Athènes, poète tragique athénien (commencement du Ve s. av. J.-C.). Il avait composé, dit-on, cent cinquante tragédies, et il excellait dans le drame satirique. On n'a de lui aucun fragment certain.

CHŒRILOS de Samos, poète épique grec (Ve s. av. J.-C.). D'après Suidas, il fut esclave à Samos puis s'enfuit auprès d'Hérodote. Vers la fin de sa vie, il se rendit à la

cour d'Archélaos de Macédoine, et il y mourut. Il avait composé un poème sur les guerres médiques : *la Perséide*, dont on a quelques fragments très courts, assez médiocres.

CHŒRILOS d'Iasos, poète épique grec, originaire d'Iasos, en Carie (IVe s. av. J.-C.). On sait de lui peu de chose : on lui attribue une épitaphe de Sardanapale, et l'on cite un mot méprisant d'Alexandre sur son talent. Horace s'est moqué de lui dans ses *Epîtres*.

CHŒROPOTAME [*ké*] ou **CHŒROPOTAMUS** [*ké,muss*] n. m. Nom créé par Cuvier pour un genre de mammifères fossiles voisins des cochons et dont les ossements se rencontrent dans le gypse de Paris.

CHŒUR [*keur*] n. m. (lat. *chorus*; gr. *khoros*). Dans certaines cérémonies de l'antiquité, Réunion de personnes exécutant des danses méthodiques ou marchant en cadence : *Les* CHŒURS *des fêtes de Délos étaient un mélange de danses, de chants et de symphonies.* (Passerat.) || Dans le théâtre antique, Réunion de personnages formant une sorte de personnage multiple qui intervenait plus ou moins dans l'action, et, dans les intermèdes, chantait des vers d'un rythme particulier, accompagnés de danse. || Vers que chantent ou récitent les chœurs : *Les* CHŒURS *d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, d'Aristophane.* || Morceau chanté ou débité sur un rythme particulier, dans quelques tragédies modernes : *Les* CHŒURS *d'* « *Esther* », *d'* « *Athalie* ».

— Archit. et Liturg. Partie de la nef d'une église où se tient le clergé pendant l'office divin. || Ensemble des voix qui chantent l'office divin. || Ensemble des chanoines et autres dignitaires d'un chapitre. || Assistance au chœur pendant l'office. || Dans les couvents, Ensemble des religieux profès ou religieuses professes dont l'office est de chanter au chœur. || *Bas chœur,* Nom par lequel on distingue du véritable clergé les laïques qui prennent l'habit de chœur. || *Maître de chœur,* Chantre qui dirige le chant de l'office. || *Habit de chœur,* Vêtement ecclésiastique que l'on porte au chœur, pendant la célébration des offices. || *Enfant de chœur,* Enfant employé au service du prêtre pendant les diverses cérémonies de l'Eglise catholique.

— Mus. Réunion de chanteurs concourant à l'exécution des morceaux d'ensemble. || Composition musicale à plusieurs parties, dont chacune est chantée par un ensemble de voix. || Composition musicale chantée par un ensemble de voix. (Si le chœur est généralement construit à quatre parties : soprano, contralto, ténor et basse, c'est-à-dire *mixte*, on a, dans l'opéra ou dans l'oratorio, de nombreux exemples de formes différentes : chœurs d'hommes, chœurs de femmes, ou doubles chœurs, par conséquent à huit parties, principalement dans les œuvres de Bach et de Hændel.)

Chacune des grandes subdivisions de l'orchestre : *Le* CHŒUR *des cuivres.* || Ancien nom des cordes doubles du luth et de la guitare. || Instrument grec attribué à Philamne, et composé d'un double disque de peau et de deux baguettes en fer creux, dont l'une condensait l'air intérieurement, et la seconde produisait le son extérieurement.

— *Fig.* Se dit de gens qui s'accordent, qui s'entendent : *Le* CHŒUR *des flatteurs.*

— Théâtr. Corps de ballet. || *Dames de chœur,* Danseuses qui ne dansent que dans les chœurs.

— Théol. Nom donné aux hiérarchies des anges, et à certaines catégories de saints : *Les* CHŒURS *des anges, des vierges.*

— *En chœur* loc. adv. Ensemble, et, *par extens.*, Unanimement : *Chanter* EN CHŒUR. *Rire* EN CHŒUR.

— ENCYCL. Archit. Le *chœur,* partie des églises réservée au clergé et aux chantres, a beaucoup varié dans ses dispositions. Dans les basiliques primitives, les sièges des prêtres étaient rangés tout autour de l'abside. Lorsqu'il n'y avait pas de transepts, il était pris aux dépens de la nef principale et était renfermé dans une enceinte formée de tables de pierre ou de marbre placées debout et maintenues par des pilastres. Les églises qui avaient deux absides possédaient un second chœur, placé à l'occident.

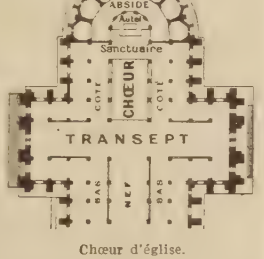

Chœur d'église.

Le chœur, dans les églises monastiques du XIIe siècle, forme une enceinte séparée dans le temple, et la clôture est assez élevée pour que les fidèles n'aperçoivent l'autel qu'au moment de la consécration où on lève le voile. Les évêques voulurent, au contraire, dans leurs cathédrales, offrir aux habitants des grandes cités de larges espaces dans lesquels les cérémonies du culte pussent se développer à l'aise. Ce fut dans cette pensée que les constructeurs de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe firent des chœurs accessibles de toute part. Mais, dès la seconde moitié du XIIIe siècle, nous voyons les chœurs des cathédrales s'entourer, comme ceux des églises monastiques, de clôtures hautes, fermées, protégeant des rangées de stalles fixes garnies de hauts dossiers avec dais. Pour donner satisfaction aux fidèles, on éleva des chapelles tout autour de l'abside et le long des bas côtés.

— Littér. gr. *Origine et rôle du chœur.* Les *chœurs* remontent aux temps les plus anciens du lyrisme. Les hymnes primitifs qui accompagnaient les cérémonies du culte étaient chantés par des chœurs. Le péan, l'hyporchème, le parthénée, etc., étaient chantés par des chœurs dansants. Le dithyrambe, destiné à devenir la tragédie, était exécuté par un chœur *cyclique* de cinquante choreutes costumés en satyres. Lorsque, dans le dithyrambe, le prélude narratif qui précédait le chœur se fut développé au point de devenir un véritable rôle, et qu'au personnage qui le récitait Eschyle eut ajouté un second acteur, et Sophocle un troisième, l'élément dramatique grandit aux dépens du lyrisme choral ; l'élément dionysiaque fut éliminé peu à peu ; le rôle du chœur, d'abord prépondérant, diminua. Pour Aristote, le chœur n'est plus qu'une sorte de spectateur bienveillant ; en effet, dans la tragédie grecque classique, il joue rarement un rôle actif : ordinairement composé de personnages d'humble condition, il représente le peuple ; il conserve les opinions traditionnelles et les préjugés consacrés. Le chœur de la comédie a son origine dans le chœur des processions phalliques, et son caractère s'en ressent. Son costume est extraordinaire et fantastique. Il est essentiellement batailleur : au lieu de calmer les passions, comme le chœur tragique, il se plaît à les exciter. Il a une fonction spéciale, qui est de prendre la parole pour le poète dans la *parabase* (v. ce mot). Le chœur disparaît dès l'apparition de la comédie moyenne. Dans le drame satyrique, le chœur était composé de quinze satyres, dirigés par Silène ; par leur gaieté exubérante, ils exprimaient les joies naïves de la nature débridée.

Organisation du chœur. — Le chœur tragique comprenait quinze choreutes qui s'avançaient soit en cinq rangs de trois hommes, soit en trois files de cinq hommes, sous la direction du coryphée. Le chœur comique se composait de vingt-quatre choreutes. Après être passés sur la scène, ils descendaient dans l'orchestre. Le chœur réunissait en un harmonieux ensemble la danse, la musique et la poésie. Il rendait les passions dont il était agité par des pas et des gestes rythmés, mélange de danse et de pantomime. La danse du chœur tragique (*emmeleia*) était lente et grave ; celle de la comédie (*cordace*) était burlesque et obscène ; celle du drame satyrique (*sikinnis*) se composait de sauts et de gambades.

La musique, consistant dans un accompagnement de flûte, était fort simple, sur un mode grave, pathétique, plaintif ou ardent. V. MODES. Les chants étaient à l'unisson, ce qui permettait d'entendre les paroles et, par suite, de laisser le premier rang à la poésie. Les chants du chœur se composaient de strophes et d'antistrophes suivies ou non d'une épode. Les rythmes étaient surtout l'anapeste, le logaède, le trochée, l'ïambe et le dochmiaque. Quant à la langue, outre certaines formes doriennes, elle empruntait au lyrisme un grand nombre de mots et de constructions. Le chant d'entrée du chœur s'appelle *parodos* ; les autres, qu'il fait entendre sur place et qui séparent les différents *épisodes*, se nomment *stasima*. V. TRAGÉDIE.

Le chœur chez les Latins et dans les temps modernes. — Chez les Latins, le chœur fut loin d'avoir la même importance que chez les Grecs. Dans les comédies, il y eut rarement des chœurs. Il n'en fut pas de même des tragédies. Suivant Horace, le chœur tragique prenait une part active à l'action ; en outre, durant les entr'actes, il faisait entendre des chants qui se rattachaient d'une façon assez lâche au sujet.

Chez les modernes, le chœur perd tout à fait son caractère de personnage collectif, destiné à exprimer les sentiments de la foule. Les dramaturges français du XVIe siècle, imitant la tragédie antique, lui empruntèrent son lyrisme et placèrent un chœur à la fin de chaque acte. Au XVIIe siècle, Racine se montra grand poète lyrique dans *Esther* et *Athalie*, avec des chœurs conçus dans l'esprit des chœurs antiques ; mais cette tentative ne suscita pas d'imitation intéressante dans la littérature française. Le chœur s'est réfugié dans l'opéra, où il reste à peu près indépendant de l'action, et n'a guère qu'une valeur musicale. V. CHORÉGIE, TRAGÉDIE, COMÉDIE.

CHOFFARD (Pierre-Philippe), dessinateur et graveur, né et mort à Paris (1730-1809), acquit une grande habileté dans la composition des ornements et dans l'exécution des vignettes et des culs-de-lampe. On admire surtout les dessins de ce genre qui décorent les *Œuvres* de J.-J. Rousseau, les *Contes* de La Fontaine, les *Métamorphoses* d'Ovide, etc. Choffard a publié une *Notice historique sur l'art de la gravure* (1804).

CHOFFAT (Paul), géologue suisse, né à Porrentruy en 1849, mort à Lisbonne en 1919. Directeur du Service géologique du Portugal, il a fait connaître la structure géologique de ce pays et de ses colonies. Ses monographies paléontologiques ont une importance considérable.

CHOGOUN n. m. V SHOGOUN.

CHOGRAMME n. m. Serrure à combinaisons secrètes.

CHOHOS, population pastorale des bords de la mer Rouge, au nord-est de l'Abyssinie. Malgré leur peau foncée, ce ne sont pas des Nègres, mais les proches parents des *Danakil*. Ils se contentent de s'enrouler à la taille une pièce de coton blanc ; en revanche, l'homme ne sort jamais sans sa pique, son poignard, et son bouclier en peau de buffle.

CHOIN n. m. Bot. Nom vulgaire du genre *schænus*.

— Constr. *Pierre de choin,* A Lyon, Calcaire généralement employé dans les constructions.

CHOIN (Marie-Emilie JOLY DE), favorite du Dauphin fils de Louis XIV, née vers 1670, morte à une date inconnue. Issue d'une famille noble, elle était fille du gouverneur de Bourg, et fut placée comme demoiselle d'honneur auprès de la princesse de Conti, au château de Meudon. C'est là que le Dauphin la rencontra et qu'elle le séduisit, non par sa beauté, car elle n'était, rapporte Saint-Simon, qu'*une grosse camarde brune*, avec l'*air assez commun*, mais par sa douceur, son désintéressement, sa bonté, et les charmes de son esprit. Lorsque le Dauphin mourut, en 1711, Mlle de Choin se retira du monde.

CHOINE adj. (étym. obscure). *Pain choine.* Pain blanc.

CHOIR v. intr. (lat. *cadere*. — *Je chois, tu chois, il choit* [Les autres personnes manquent] ; *Je chus, nous chûmes. Je choirai* ou *je cherrai, nous choirons* ou *nous cherrons. Je choirais* ou *je cherrais, nous choirions* ou *nous cherrions. Chu, chue.* — Ne s'emploie plus qu'à l'infinitif et au partic. passé.) Tomber : *Tirez la chevillette et la bobinette* CHERRA. (Perrault.) [Un monde] *Est* CHU *tout au travers de notre tourbillon.* (Molière.)

— *Fig.* Echouer ; perdre crédit, influence, pouvoir, etc. : *Ce sont souvent nos meilleurs amis qui nous font* CHOIR. (V. Hugo.) *Et pour te faire* CHOIR *je n'aurais aujourd'hui...* (Corneille.)

CHOIROMYCE [*ko-i*] ou **CHOIROMYCES** [*sèss*] n. m. Genre de champignons souterrains voisins des truffes, et appelés aussi TRUFFES BLANCHES. (Le *choiromyces meandriformis* existe en Europe.)

CHOISEL n. m. Moulin actionné par un cours d'eau à réservoir. (Vx.)

CHOISEUL, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 30 kil. de Chaumont, sur la Meuse ; 170 hab. Berceau de la famille de Choiseul, cette seigneurie fit partie de la Lorraine et fut érigée en duché en 1665.

CHOISEUL, une des îles les plus septentrionales de l'archipel Salomon, mesurant 5.850 km² de superficie et peuplée de Mélanésiens. A l'Angleterre.

CHOISEUL, famille française qui tire son nom de la terre de Choiseul en Bassigny (Haute-Marne) et qui est connue depuis le milieu du XIe siècle. Les principaux membres de cette famille, qui se divise en plusieurs branches, sont :

Choiseul (Charles DE), marquis de Praslin, né en 1563, mort à Troyes en 1626. Il se distingua dans les campagnes des règnes d'Henri III et d'Henri IV, fut créé maréchal de France par Louis XIII, en 1619, et obtint en 1622 le gouvernement de Saintonge, Angoumois et Aunis.

Choiseul (César, duc DE), comte du Plessis-Praslin, neveu du précédent, pair et maréchal de France, né et mort à Paris (1598-1675). Il se distingua au siège de La Rochelle, défendit victorieusement l'île d'Oléron contre les Anglais, et battit Buckingham devant l'île de Ré. En 1631 et 1632 il négocia en Italie. Créé maréchal de camp en 1635, lieutenant général en 1642, maréchal de France en 1645, il se distingua dans les campagnes d'Italie et d'Espagne. Durant la Fronde, il fut nommé commandant de l'armée du roi devant Paris : il battit Turenne et les Espagnols à Rethel en 1650 ; créé duc et pair en 1665, il a laissé d'intéressants *Mémoires*.

Choiseul (Gilbert DE), prélat français, frère de César, né vers 1613, mort à Paris en 1689. Il fut évêque de Comminges (1664), puis de Tournay (1671) et prit part à la querelle du jansénisme ainsi qu'à la déclaration de 1682. Prélat vénéré, il a laissé divers écrits.

Choiseul (Claude, comte DE), marquis de Francières, né à Langres en 1632, mort à Paris en 1711. Il prit part aux principales campagnes de son temps. Sa défense de l'île de Candie contre les musulmans, pour le compte de la république de Venise, lui valut une renommée retentissante. Il combattit sous Turenne, Condé et Créqui, fut créé maréchal de France en 1693, et commanda avec honneur l'armée du Rhin jusqu'à la paix de Ryswick. Il fut enfin nommé gouverneur de Valenciennes, en 1706.

Choiseul (François-Joseph DE), baron de Beaupré, dit *le comte de Choiseul*, officier de marine français, né en 1650, mort en 1711. Il fut fait prisonnier au bombardement d'Alger, en 1696, et fut sauvé par un corsaire. Nommé gouverneur de Saint-Domingue, il retournait en France sur un vaisseau de transport qui fut attaqué par un navire ennemi, et il fut tué.

Choiseul (Etienne-François, duc DE), petit-fils du précédent et fils lui-même d'un grand chambellan du dernier duc de Lorraine, né en 1719, mort à Paris en 1785. Connu d'abord sous le nom de COMTE DE STAINVILLE, il servit dans la guerre de succession d'Autriche, et devint maréchal de camp en 1748. Petit, roux et laid, mais de taille bien prise, avec des yeux spirituels et un maintien hardi, aimant le faste et la dépense, il fit fortune grâce à Mme de Pompadour, qu'il avait débarrassée d'une rivale. Ambassadeur à Rome, il régla avec le pape Benoît XIV l'interminable affaire du refus des sacrements (1754-1757) ; ambassadeur à Vienne, en dépit de ses querelles avec Kaunitz il s'y distingua et fut fait duc de Choiseul en 1757. Il remplaça Bernis au secrétariat d'Etat des Affaires étrangères (1758). Une fois au pouvoir, il remplit des fonctions multiples : il dirigea la politique française au dehors. Le traité de 1756 avait « renversé » les alliances. Par un deuxième traité (1er mai 1757), dont Bernis et Choiseul furent les réalisateurs, la France se trouva engagée à fond dans les affaires continentales. Enfin le troisième traité de Versailles (décembre 1758), œuvre personnelle de Choiseul, tendait vers la paix en dégageant la France de ses obligations continentales et en restreignant ses engagements vis-à-vis de l'Autriche. En 1761 il conclut le « Pacte de famille » avec l'Espagne, et en 1763 le malheureux traité de Paris. Il exerça la surintendance générale des postes (1759) ; il fut secrétaire d'Etat de la guerre et de la marine (1761) et réalisa d'importantes réformes. Il s'occupa même des colonies après 1763. Sous son ministère eut lieu la réunion de la Lorraine ; il réalisa en 1768 l'acquisition de la Corse. A l'intérieur il fut le protecteur des philosophes et l'adversaire des jésuites. Il fut le chef du parti hostile à Mme Dubarry. Choiseul perdit la faveur de Louis XV pour s'être compromis dans les intrigues des parlements et pour avoir risqué, dans l'affaire des îles Falkland, d'amener la guerre avec l'Angleterre (1770). Exilé à Chanteloup, sa disgrâce ne fut pour lui qu'un long triomphe (1770-1774). Il a grandement contribué au relèvement de la France après la guerre de Sept ans.

Choiseul.

Choiseul - Gouffier (Marie-Gabriel-Florent-Auguste), érudit, explorateur et diplomate français, né à Paris en 1752, mort à Aix-la-Chapelle en 1817. A l'âge de vingt-quatre ans, il fit en Grèce un voyage dont la publication sous le titre : *Voyage pittoresque de la Grèce* (1780-1824), lui ouvrit l'accès de l'Académie des inscriptions (1782). Il entra ensuite à l'Académie française (1783). Il devint ambassadeur à Constantinople (1784), puis, plus tard, rentré en France, sous la Restauration, ministre d'Etat.

Choiseul-Stainville (Claude-Antoine-Gabriel, duc DE), né en 1760, mort à Paris en 1838. Neveu du ministre de Louis XV, il protégea la fuite du roi en 1791, émigra et servit contre la France dans les rangs anglais. Jeté par un naufrage sur les côtes de Calais, il fut fait prisonnier (1795) et relâché en 1800. Il fut pair de France sous la Restauration, puis devint aide de camp de Louis-Philippe.

Choiseul - Praslin (Charles - Laure - Hugues - Théobald, duc DE), né et mort à Paris (1805-1847), député de Seine-et-Marne en 1839, pair de France en 1845, héros d'une des causes célèbres du règne de Louis-Philippe. Il avait épousé, en 1824, la fille du général Sébastiani, dont il eut dix enfants. Après dix-sept ans d'union, il s'éprit d'une gouvernante de ses enfants, Mlle Deluzy-Desportes, qui prit sur lui un grand ascendant. La duchesse, délaissée, menaça d'un procès en séparation de corps. Une transaction fut conclue, et la gouvernante fut renvoyée. Mais, en 1847, la duchesse était frappée de trente coups de couteau. La culpabilité de son mari parut évidente. Arrêté, il s'empoisonna. Ce crime, qui indigna la France entière, causa un grand préjudice à la monarchie de Juillet. — Son fils EUGÈNE-ANTOINE-HORACE, né à Paris en 1837, prit part aux expéditions de Crimée et d'Italie, fut, en 1869, député de Seine-et-Marne au Corps législatif, puis, en 1871, de l'Assemblée nationale, et devint sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le cabinet Jules Ferry.

CHOISIR v. tr. (du germ. *kausjan*, goûter). Prendre de préférence, adopter de préférence: CHOISIR *une étoffe, un cheval.* || Se décider de préférence pour: CHOISIR *un parti, une carrière.* — Se construit 1° avec *de* : CHOISIR D'*une chose ou* D'*une autre.* CHOISIR DE *partir ou* DE *rester.* CHOISIS DE *leur donner ton sang ou de l'encens.* (Corneille) ; 2° avec *si*: CHOISIR SI *l'on veut perdre ou gagner.*

— *Choisir de l'œil,* Distinguer d'avance, et d'un peu loin.

— PROV. **A force de choisir, on prend le pire** ou **Qui choisit a pis,** Une trop longue hésitation amène un choix mauvais. || **Entre deux maux, il faut choisir le moindre.** Ce proverbe, qui s'explique de lui-même, existait déjà du temps de Socrate, qui le donnait pour raison du choix qu'il avait fait d'une femme de très petite taille.

— ***Choisi, e,*** part. pass. du verbe *Choisir.*

— Assur. et Statist. *Têtes choisies,* Dans les tables de mortalité, Personnes qui ont des chances spéciales de survie.

— Litt. *Morceaux choisis,* Recueil des meilleures pièces de vers ou de prose tirées des œuvres de différents auteurs.

— *Substantiv.* Ce qui est le meilleur : *C'est du* CHOISI.

— ***Se choisir,*** v. pr. : SE CHOISIR *des amis.*

— Au sens réfléchi : SE CHOISIR *pour l'accomplissement d'une œuvre.*

— Avec réciprocité : *Les sots et les méchants se reconnaissent et* SE CHOISISSENT.

— Au sens passif : *Une carrière ne* SE CHOISIT *pas facilement.*

— ALLUS. LITT. **Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses,** vers de Corneille, dans sa tragédie d'*Héraclius.* V. DEVINER.

— SYN. **Choisir, adopter, élire, opter, préférer, trier.** V. ADOPTER.

CHOISISSABLE adj. Qu'on peut choisir ; qui est digne d'être choisi.

CHOISISSEUR n. m. Celui qui choisit.

CHOISY (François-Timoléon DE), abbé et littérateur français, né et mort à Paris (1644-1724). Ce personnage de mœurs singulières se plaisait à s'habiller en femme. Cet étrange goût ne l'empêcha point de s'occuper d'affaires sérieuses. Il accompagna à Siam une ambassade du roi de France (1685) et fit paraître ses impressions de voyage sous le titre de *Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686, par M. L. D. C.,* ouvrage d'une lecture agréable. On lui doit encore une *Vie de Salomon,* panégyrique à peine déguisé de Louis XIV ; des *Histoires de piété et de morale ;* une *Vie de Mme de Miramion* (1716) ; une *Histoire de l'Eglise depuis la naissance du christianisme jusqu'à la fin du règne de Louis XIV,* d'une érudition peu solide. Après sa mort, parut un roman licencieux qu'on lui attribue : *Histoire de la comtesse des Barres* (1736), qui relate ses aventures galantes sous son déguisement de femme. Ses *Lettres* et ses *Mémoires,* souvent inexacts, mais pleins de détails curieux, sont encore consultés avec fruit. Membre de l'Académie française (1687).

CHOISY (François-*Auguste*), ingénieur et archéologue français, né à Vitry-le-François en 1841, mort en 1909. Professeur d'architecture à l'Ecole des ponts et chaussées, il a publié des ouvrages estimés sur l'architecture : *l'Art de bâtir chez les Romains* (1873) ; *l'Art de bâtir chez les Byzantins* (1883) ; *Etudes géographiques sur l'architecture grecque* (1884), et une remarquable *Histoire de l'Architecture* (1899) où les figures sont présentées d'une façon fort instructive, en projections axonométriques ; *l'Art de bâtir chez les Egyptiens* (1903) ; *Vitruve* (1909).

CHOISY-EN-BRIE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 23 kil. de Provins ; 900 hab.

CHOISY-LE-ROI, comm. de la Seine, arrond. de Sceaux, à 11 kil. de Paris, sur la Seine ; 27.580 hab. Ch. de f. Orléans. Céramique. Culture maraîchère. Restes d'un château bâti par Mansard, pour Mlle de Montpensier, embelli et habité par Louis XV. Statue, par Steiner, de Rouget de Lisle, inhumé dans le cimetière. Violents combats des troupes de Paris contre les Allemands, le 30 novembre 1870.

CHOISYA n. m. Genre de rutacées, série des xanthoxylées, dont la seule espèce connue (*choisya ternata*) est une plante frutescente du Mexique que l'on cultive en serre froide et tempérée.

CHOIX [*choi*] n. m. (subst. verbal de *choisir*). Action de choisir, de prendre de préférence : *Un bon, un mauvais* CHOIX. || Pouvoir, possibilité de choisir : *Avoir le* CHOIX. *Laisser le* CHOIX || Caractère de ce qui mérite d'être choisi : *Une nourriture de* CHOIX. || Groupe de personnes ou de choses qui forment une élite, qui sont ce qu'il y a de meilleur: *Un* CHOIX *de savants, de poésies.* || Goût éclairé, qui permet de choisir ce qui est préférable : *...Ronsard est dur, sans goût, sans* CHOIX. (L. Racine.)

— LOC. DIV. *Au choix de,* Au gré de, à la volonté de. || *Avancement au choix,* V. FRANCE (Armée). || *Faire choix de,* Choisir. || *N'avoir que le choix, que l'embarras du choix,* N'avoir qu'à choisir. || *Sans choix,* Sans discernement. || *N'avoir pas le choix,* Etre obligé à une décision qui ne laisse pas d'alternative.

— *Armes de choix* ou *arbitraires.* Blas. Armes de fantaisie, que l'on se fait à soi-même et qui n'appartiennent pas à l'histoire de la famille.

— SYN. **Choix,** élection. *Election* ne s'emploie plus guère aujourd'hui, dans la langue courante du moins, dans le sens de *choix,* que lorsqu'il signifie concours de suffrage, *choix* fait par voie de suffrage. Ce mot relève de *choix* dans l'expression : *Vase d'élection,* Créature choisie par Dieu pour être l'instrument de ses desseins.

CHOJNICE [*ko-i-nit-sé*] (en allem. **Konitz**), ville de Pologne, ch.-lieu de district du palatinat de Poméranie ; 10.440 hab, dont 62,2 p. 100 de Polonais. Fabriques de machines et de liqueurs ; lin, etc. — Le *district de Chojnice* a 71.230 hab. (80,5 p. 100 de Polonais).

CHOKE-BORE n. m. (de l'angl. *to choke,* étrangler, et *to bore,* forer). Etranglement pratiqué dans l'âme des canons de certains fusils de chasse, à leur extrémité, pour resserrer le groupement des plombs.

CHOKE-BORED adj. (mot angl.). Se dit d'un fusil, d'un canon de fusil dans lequel on a pratiqué le *choke-bore.*

CHOKIER. Biogr. V. SURLET.

CHOKIER, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége) ; 950 hab. Agriculture, meunerie, tannerie, pierre calcaire et fours à chaux. Belle église (monuments funéraires). Caverne, aujourd'hui disparue, où furent trouvés nombre d'ossements fossiles. Patrie du baron Surlet de Chokier, président du Congrès national et régent de la Belgique en 1831.

CHOLAGOGUE [*ko-la-ghogh'*] adj. (du gr. *kholê,* bile, et *agein,* conduire). Se dit des médicaments qui excitent la sécrétion biliaire, comme l'aloès, la rhubarbe, etc. — N. m. : *Un* CHOLAGOGUE.

CHOLALATE [*ko*] n. m. Chim. Syn. de CHOLATE.

CHOLALÉMIE [*ko, mî*] n. f. (du gr. *kholê,* bile, et *haimà,* sang). Méd. Présence des acides biliaires dans le sang.

CHOLALIQUE [*ko, lik'*] adj. Chim. Syn. de CHOLIQUE.

CHOLANATE [*ko*] n. m. Sel de l'acide cholanique.

CHOLANGIOTOMIE [*ko, mî*] n. f. (du gr. *kholê,* bile, *aggeion,* vaisseau, et *tomê,* section). Ouverture d'un conduit biliaire dans un but chirurgical.

CHOLANIQUE [*ko, nik'*] adj. (du gr. *kholê,* bile). Se dit d'un acide de formule $C^{24}H^{36}O^7$ obtenu, à côté d'acide isocholanique par oxydation de l'acide cholique.

CHOLAPOUR ou **SHOLAPUR,** ville de l'Empire des Indes (Deccan, présidence de Bombay) ; 61.300 hab. Ch.-lieu de district. Un des principaux marchés de coton du Deccan.

CHOLATE [*ko*] n. m. Sel de l'acide cholique.

CHOLÉATE [*ko*] n. m. Sel de l'acide cholèique.

CHOLÉCAMPHORIQUE [*ko, fo-rik'*] ou **CHOLÉOCAMPHORIQUE** adj. Se dit d'un acide formé dans l'action de l'acide nitrique sur la bile.

CHOLÉCYANINE [*ko*] n. f. Chim. biol. Pigment de la bile. (Quand on traite la bilirubine par certains réactifs tels que l'acide nitrique nitreux, le chlore, etc., elle tourne au vert pour donner la biliverdine ; si la réaction est poussée plus loin, on obtient un pigment bleu, la cholécyanine.)

CHOLÉCYSTE [*ko, sist'*] n. f. (du gr. *kholê,* bile, et *kustis,* vésicule). Anat. Vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTECTASIE [*ko, siss-tèk-ta-zî*] n. f. (du gr. *kholê,* bile, *kustis,* vésicule, et *ektasis,* dilatation). Distension et tuméfaction de la vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTECTOMIE [*ko, siss-tèk-to-mî*] n. f. (de *cholécyste,* et du gr. *ektomê,* résection). Résection chirurgicale de la vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTENTÉROSTOMIE [*ko, siss-tan-té-ross-to-mî*] n. f. (de *cholécyste,* et du gr. *entéros,* intestin, et *stoma,* bouche). Opération qui consiste à aboucher la vésicule biliaire à un segment de l'intestin grêle en cas d'oblitération du canal cholédoque. (On dit aussi CHOLÉCYSTO-ENTÉROSTOMIE.)

CHOLÉCYSTITE [*ko, siss-tit'*] n. f. (rad. *cholécyste*). Inflammation de la vésicule biliaire.

— ENCYCL. La *cholécystite* se déclare soit à la suite des grandes infections, en particulier la fièvre typhoïde, la grippe, la pneumonie, l'érysipèle, etc., soit pendant le cours de la lithiase biliaire. Des troubles digestifs annoncent le début de l'inflammation ; la douleur, spontanée ou provoquée, puis la présence d'une tumeur au niveau de la vésicule, confirment le diagnostic. Le traitement demeure médical tant qu'il n'y a pas suppuration. Dès que celle-ci est établie, la chirurgie intervient.

CHOLÉCYSTODUODÉNOSTOMIE [*ko, siss-to, noss-to*] *mî*] n. f. (de *cholécyste* et *duodénum,* et du gr. *stoma,* bouche). Opération qui abouche la vésicule biliaire au duodénum.

CHOLÉCYSTOGRAPHIE [*ko, siss-to-gra-fî*] n. f. Radiographie de la vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTOPEXIE [*ko, siss-to-pèk-sî*] n. f. (du gr. *kholê,* bile, *kustis,* vésicule, et *pêxis,* action de fixer). Fixation de la vésicule biliaire à la paroi abdominale.

CHOLÉCYSTORRAPHIE [*ko, siss-to-ra-fî*] n. f. (du gr. *kholê,* bile, *kustis,* vésicule, et *raphê,* suture). Suture d'une plaie de la vésicule biliaire à la suite d'un traumatisme ou d'une opération.

CHOLÉCYSTOSTOMIE [*ko, siss-toss-to-mî*] n. f. (du grec *kholê,* bile, *kustis,* vésicule, et *stoma,* bouche). Ouverture de la vésicule biliaire, avec abouchement des parois aux lèvres de l'incision de la peau.

CHOLÉCYSTOTOMIE [*ko, siss-to-to-mî*] n. f. (de *cholécyste,* et du gr. *tomê,* section). Incision de la vésicule biliaire pour en évacuer des calculs ou en cas de suppuration.

CHOLÉDOCHODUODÉNOSTOMIE [*ko-lé-do-ko, noss-to-mî*] (de *cholédoque* et *duodénum,* et du gr. *stoma,* bouche). Opération consistant à faire communiquer artificiellement le canal cholédoque avec le duodénum, pour remédier à l'oblitération de l'ouverture normale.

CHOLÉDOCHOSTOMIE [*ko-lé-do-koss-to-mî*] n. f. (du gr. *kholê,* bile, *dokhos,* qui reçoit, et *stoma,* bouche). Ouverture du canal cholédoque, avec abouchement des lèvres de la plaie et de celles de l'incision cutanée.

CHOLÉDOCHOTOMIE [*ko-lé-do-ko-to-mî*] n. f. (de *cholédoque,* et du gr. *tomê,* section). Opération chirurgicale qui consiste à ouvrir le canal cholédoque pour enlever l'obstacle qui gêne l'évacuation de la bile dans l'intestin.

CHOLÉDOCITE [*ko*] n. f. Inflammation du canal cholédoque.

CHOLÉDOQUE [*ko-lé-dok'*] adj. (du gr. *kholê,* bile, et *dokhos,* qui reçoit). Se dit du canal qui conduit la bile au duodénum : *Canal* CHOLÉDOQUE.

CHOLÉINATE [*ko*] n. m. Chim. Syn. de CHOLÉATE.

CHOLÉINIQUE [*ko-lé-i-nik'*] adj. Chim. Syn. de CHOLÉIQUE.

CHOLÉIQUE [*ko-lé-ik'*] adj. (du gr. *kholê,* bile). Se dit d'un acide $C^{25}H^{42}O^4$ qui se produit dans la saponification de la bile du bœuf sous l'action des alcalis.

CHOLÉLITHE [*ko*] n. m. (du gr. *kholê,* bile, et *lithos,* pierre). Calcul biliaire.

CHOLÉLITHIASE [*ko*] n. f. (même étym. que précéd.). Formation de concrétions calculeuses dans la vésicule biliaire.

CHOLÉMÈSE [*ko*] n. f. (du gr. *kholê,* bile, et *émein,* vomir). Vomissement de bile.

CHOLÉMIE [*ko-lé-mî*] n. f. (de *kholê,* bile, et *haimà,* sang). Méd. Passage des éléments de la bile dans le sang. (Ces éléments sont surtout la bilirubine et la cholestérine.)

— ENCYCL. La *cholémie familiale* est une maladie qui s'observe parmi les membres d'une même famille et qui est caractérisée par la présence, dans le sérum sanguin, d'une quantité de pigments biliaires supérieure à celle que l'on observe à l'état physiologique, sans qu'il y ait cholurie, mais avec tendance à la pigmentation de la peau. C'est une affection bénigne qui se manifeste par la coloration jaune foncé de la peau et des muqueuses, par le cercle noir qui entoure les yeux, par du prurit, de la constipation, des migraines, etc., indiquant une insuffisance hépatique marquée. Le traitement se borne à exclure du régime les conserves, la charcuterie, les gibiers, les fromages faits, les épices, et à prescrire le salycilate de soude, le boldo, la formine, et l'opothérapie biliaire.)

CHOLÉMIMÉTRIE [*ko, trî*] n. f. (du gr. *kholê,* bile, *haimà,* sang, et *métron,* mesure). Méd. Dosage du pigment biliaire contenu dans le sérum sanguin.

CHOLÉOCAMPHORIQUE [*ko, fo-rik'*] adj. Chim. Syn. de CHOLÉCAMPHORIQUE.

CHOLÈPE [*ko*] n. m. Genre de mammifères édentés, famille des bradypodés, renfermant des paresseux n'ayant que deux doigts aux pattes antérieures et pas de queue. (On dit aussi UNAU.)

— ENCYCL. Les *cholèpes* habitent les forêts de l'Amérique du Sud ; on en connaît deux espèces : l'unau didactyle (*cholœpus didactylus*) du Brésil ; l'unau d'Hoffmann (*cholœpus Hoffmanni*) répandu de l'Equateur au Costa-Rica.

CHOLÉPOÏÈSE [*ko*] n. f. (du gr. *kholê,* bile, et *poïêsis,* action de faire). Sécrétion de la bile. (On écrit aussi CHOLÉPOÈSE.)

CHOLÉPOÏÉTIQUE [*ko, tik'*] adj. (rad. *cholépoèse*). Qui favorise la sécrétion de la bile. (On écrit aussi CHOLÉPOÉTIQUE.)

CHOLÉPYRRHINE [*ko*] n. f. Chim. Syn. de BILIRUBINE.

CHOLER (Adolphe-Joseph), auteur dramatique, né et mort à Paris (1821-1889), a été directeur du théâtre du Palais-Royal et a composé, seul ou en collaboration, un grand nombre de pièces pleines de verve et de gaieté : *le Terrible Savoyard* (1852) ; *Six demoiselles à marier,* opérette bouffe, musique de Delibes (1857) ; *l'Enfant de la balle* (1858) ; *Paris s'amuse !* (1860) ; etc. — Son frère aîné, SAINT-AIGNAN **Choler,** né et mort à Paris (1820-1880), s'est fait connaître surtout par des revues, et par de nombreuses petites pièces : notamment, *la Boîte à Bibi* (1877).

CHOLÉRA [*ko*] n. m. (du gr. *kholê,* bile). Maladie infectieuse et épidémique qui s'accompagne de diarrhée, de vomissements bilieux, et occasionne l'asphyxie par épaississement du sang. || Syn. CHOLÉRA ASIATIQUE, CHOLÉRA-MORBUS, TROUSSE-GALANT.

— *Choléra nostras.* V. CHOLÉRINE.

— *Pop. et au fig.* Personne très méchante.

— Art vétér. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Pathol. Le *choléra* est une maladie infectieuse, endémique dans l'Inde depuis une haute antiquité, épidémique en Europe où elle apparut pour la première fois en 1832. Depuis, le choléra a successivement envahi l'Europe entière : en 1848, 1851, 1865, 1884 et 1892, se propageant d'une façon générale dans le sens des grands courants humains.

Le choléra est dû à la pénétration, dans l'intestin, d'un vibrion spécifique, recourbé en forme d'arc et dit *bacille virgule* par R. Koch qui le découvrit en 1883. Il se retrouve constamment dans les selles de malades. Dans une région atteinte de choléra, les eaux de la localité contiennent toujours le vibrion cholérique. L'absorption de l'eau souillée et le contact direct avec un malade sont les deux principaux modes de propagation de l'épidémie.

Le choléra débute, en général, chez l'homme, par des douleurs abdominales suivies d'une diarrhée banale ; les selles deviennent de plus en plus nombreuses (15-20 par jour) ; bientôt, elles contiennent des grumeaux blanchâtres (selles riziformes) et s'accompagnent de vomissements bilieux. Elles renferment en grand nombre les vibrions spécifiques ; bientôt, les urines se suppriment, le pouls devient filiforme, la soif ardente, la peau se plisse et se refroidit ; la température baisse, et le malade tombe en algidité. Cet abaissement de la température, qui tombe à 36°, 32°, est caractéristique de l'intoxication cholérique. Puis des crampes apparaissent dans les mollets, la peau se cyanose, les yeux s'excavent, une sueur visqueuse inonde le malade, qui meurt en quelques heures ou en quelques jours.

Si le malade ne succombe pas en algidité, la température se relève progressivement, les phénomènes morbides disparaissent peu à peu, et, au bout de huit à dix jours, la convalescence se produit (période de réaction).

Dans les cas dits de « choléra foudroyant », tous les symptômes apparaissent simultanément, mais la diarrhée est ordinairement terminale ; dans le choléra dit « sec », il n'y a pas de diarrhée.

La mortalité du choléra non traité est de 60 p. 100 au-dessous de cinquante ans, de 85 p. 100 au-dessus. — L'alcoolisme, les états gastro-intestinaux chroniques créent une réceptivité spéciale.

Le traitement consiste à donner au malade des bains chauds, à lui administrer de l'adrénaline, à faire des injections intraveineuses d'eau salée à 7-13 p. 1.000.

En temps d'épidémie, il faut : 1° ne boire que de l'eau bouillie, et n'absorber que des aliments cuits ; 2° désinfecter les linges souillés ; 3° désinfecter *immédiatement* les vases et les déjections ; 4° se laver les mains avec la solution de Van Swieten, après savonnage, toutes les fois qu'on aura été en contact avec un malade.

L'important, au point de vue de la prophylaxie publique, est d'isoler les cas particuliers, à mesure qu'ils se produisent.

Il existe aujourd'hui un vaccin préventif contre le choléra.

Le *choléra nostras* présente, sous forme plus ou moins atténuée, la symptomatologie du choléra. Il est bénin, et évolue en quarante-huit heures. Les selles des malades renferment souvent un vibrion, découvert par Finkler et Prior. Pratiquement, cette affection ne peut être confondue avec le choléra asiatique.

Le *choléra infantile* est une affection intestinale très grave des jeunes enfants, se manifestant de préférence en été et à l'occasion du sevrage. Malgré qu'elle soit de toute autre nature que le *choléra*, ses symptômes rappellent celui-ci. Le traitement doit débuter par la diète hydrique, maintenue vingt-quatre heures. On peut considérer cette maladie comme une forme suraiguë de gastro-entérite.

— Art vétér. *Choléra des oiseaux de basse-cour* ou *choléra des poules*. Cette maladie est une des plus désastreuses. La rapidité de sa marche, le grand nombre de ses victimes, lui ont fait donner le nom particulier qu'elle porte. Cependant, cette dénomination ne doit pas impliquer l'idée d'identité avec le choléra asiatique. Le *choléra des oiseaux* attaque principalement les poules, les canards, les dindons et les oies ; les faisans, les paons, les pigeons, les pintades en sont plus rarement atteints. Pasteur a découvert que cette maladie est due à un microbe spécial, et que l'acide sulfurique dilué est le meilleur agent pour le détruire. On doit donc donner à boire aux oiseaux de l'eau additionnée d'acide sulfurique (2 gr. par litre), et on doit désinfecter les poulaillers et les basses-cours avec le même liquide.

On peut aussi vacciner les volailles avec un vaccin que l'on prépare à l'Institut Pasteur.

CHOLÉRIFORME [*ko*] adj. Qui a la forme, l'apparence du choléra : *Diarrhée* CHOLÉRIFORME.

CHOLÉRIGÈNE adj. (du gr. *gennân*, engendrer). Qui engendre le choléra : *Germes* CHOLÉRIGÈNES.

CHOLÉRINE [*ko*] n. f. (rad. gr. *kholê*, bile). Maladie, ordinairement bénigne, analogue au choléra et non épidémique. || Syn. CHOLÉRA NOSTRAS. V. CHOLÉRA.

CHOLÉRIQUE [*ko, rik'*] adj. Qui a rapport au choléra. — Substantiv. Personne atteinte du choléra.

CHOLÉRIQUE [*ko, rik'*] adj. (du gr. *kholê*, bile). Bilieux, où la bile prédomine : *Tempérament* CHOLÉRIQUE.

CHOLERRAGIE [*ko-lé-ra-jî*] n. f. (du gr. *kholê*, bile, et *ragê*, éruption). Écoulement bilieux.

CHOLERRAGIQUE [*ko, jik'*] adj. Qui a rapport à la cholerragie.

CHOLES ou **CHOLS**, population d'Indiens, aujourd'hui très clairsemés, que l'on rencontre sur quelques points des montagnes du Guatémala, et qui tirent leur subsistance de maigres cultures.

CHOLESTÉATOME [*ko-lèss*] n. m. (du gr. *kholê*, bile, et *stéatoma*, tumeur graisseuse). Art vétér. Nom donné à des tumeurs caractérisées par leur richesse en cholestérine, et qui se montrent fréquemment autour du cerveau et du cervelet. (Le cheval est le seul animal domestique sur lequel on ait constaté la présence de cholestéatomes que l'on trouve toujours développés dans le plexus choroïde et qui sont du volume d'un cornichon plus ou moins gros.)

CHOLESTÈNE [*ko-less*] n. m. Hydrocarbure dérivé de la cholestérine. || Syn. HYDROCHOLESTÉRILÈNE.

CHOLESTÉNONE [*ko-less*] n. f. Cétone correspondant à la cholestérine.

CHOLESTÉRATE [*ko-less*] n. m. Sel de l'acide cholestérique.

CHOLESTÉRILÈNE [*ko-less*] n. m. Hydrocarbure dérivé de la cholestérine.

CHOLESTÉRILINE [*ko-less*] n. f. Hydrocarbure préparé en ajoutant à la cholestérine de l'acide sulfurique (v. ce mot) concentré.

CHOLESTÉRINE [*ko-less*] n. f. (du gr. *kholê*, bile, et *stéréos*, solide). Chim. biol. Substance d'aspect gras, que l'on considérait autrefois comme appartenant au groupe des lipoïdes. || Syn. CHOLESTÉROL.

— ENCYCL. La *cholestérine* est, en réalité, un alcool monovalent, de formule $C^{27}H^{45}OH$. Elle se rencontre à l'état libre ou sous forme d'éthers d'acides gras dans les calculs biliaires (qui en renferment jusqu'à 90 p. 100), le cerveau, le sang, le jaune d'œuf, le suint. C'est un solide blanc, fondant vers 148°, insoluble dans l'eau. Elle dévie à gauche la lumière polarisée. Dans le sang, elle existe normalement à la dose de 1gr,50 à 1gr,80 par litre. Quand elle dépasse ce taux, on dit qu'il y a « cholestérinémie », laquelle peut entraîner des accidents morbides, plus ou moins graves.

CHOLESTÉRINÉMIE [*ko-less, mi*] n. f. (de *cholestérine*, et du gr. *haima*, sang). Méd. Présence de cholestérine dans le sang.

— ENCYCL. La cholestérine du sang a une double provenance : alimentaire ou exogène, tissulaire ou endogène. Il suffit de donner à une personne bien portante un repas riche en aliments gras, œufs, cervelles, etc., pour voir doubler le taux de sa *cholestérinémie*. D'autre part, les glandes surrénales et les corps jaunes ovariens déversent une proportion appréciable de cholestérine dans le sang ; d'où, chez la femme, l'élévation normale de la cholestérinémie pendant les périodes cataméniales et la grossesse. Chauffard et ses élèves ont donc distingué la cholestérinémie *active*, d'origine glandulaire ou endocrinienne, de la cholestérinémie *passive*, d'origine alimentaire et hépatique.

Normalement, la cholestérine circule dans le sang à l'état de pseudo-solution colloïdale. Mais, la concentration du solvant, la présence de l'acide urique et de l'acide oxalique, de lésions tissulaires, d'une infection microbienne peuvent entraîner sa précipitation et alors elle se dépose dans les cellules conjonctives du derme (xanthélasma), dans les bourses séreuses et les tissus péri-articulaires (hygromas et arthropathies goutteuses), dans les concrétions tophacées de la goutte, dans la cornée, dans l'athérome artériel et dans la vésicule biliaire enflammée ou infectée.

L'organisme se débarrasse de l'excès de cholestérine par deux procédés : l'action des ferments du sang et des tissus qu'il oxyde, et l'activité propre de la cellule hépatique. C'est par la bile, en effet, que s'élimine la majeure partie de la cholestérine ; elle est de toutes les humeurs celle qui en renferme le plus, mais sa teneur, qui oscille autour de 1 gr. 50 est proportionnelle à celle du sang ; toute augmentation de l'une entraîne une augmentation de l'autre. La lithiase biliaire dépend de la richesse de la bile en cholestérine, et cette richesse est, à son tour, subordonnée au taux de la cholestérinémie. Mais cette précipitation est encore sous la dépendance de l'intégrité de la glande hépatique et de la perméabilité des voies biliaires. V. HYPERCHOLESTÉRINÉMIE.

CHOLESTÉRIQUE [*ko-lèss-té-rik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{12}H^{18}O^{7}$ obtenu dans l'oxydation nitrique de la cholestérine et préparé par action du mélange chromique sur l'acide cholique.

CHOLESTÉROL [*ko-less*] n. m. Produit d'origine exclusivement animale dont la présence, dans la plupart des pétroles, paraît une preuve de leur origine organique, et même animale. || Syn. CHOLESTÉRINE.

CHOLESTÉRONE [*ko-less*] n. f. Produit de l'action de l'acide phosphorique sur la cholestérine.

CHOLESTÉRYLE [*ko-less*] n. m. Radical monovalent de formule $C^{27}H^{45}$ déduit de la cholestérine par suppression de l'oxhydryle.

CHOLESTOL [*ko-less*] n. m. Alcool de formule $C^{22}H^{38}O$ rencontré dans l'écorce de faux-quinquina.

CHOLET [*lè*] n. m. Tissu qu'on fabrique à Cholet, et qui sert en grande partie à la confection des mouchoirs.

CHOLET, ch.-lieu d'arrond. de Maine-et-Loire, à 51 kil. d'Angers, sur la Moine, affluent de la Sèvre Nantaise ; 20.480 hab. (*Choletais, aises*). Ch. de f. Etat. Manufactures renommées de toiles et de mouchoirs de lin, tissages de coton, papeteries. — L'arrondissement a 7 cant., 80 comm., et 107.885 hab. Le canton a 13 comm., et 31.655 hab.

Armes de Cholet.

— *Histoire*. Cholet est une ville neuve, car elle fut entièrement détruite au cours des guerres de Vendée. Son seul monument ancien est un pont du XVe siècle sur la Moine. Cathelineau et Stofflet s'en emparèrent le 15 mars 1793, mais le 17 octobre les généraux Kléber, Marceau, Haxo avec 22.000 hommes y livrèrent un furieux combat aux 40.000 Vendéens de Bonchamp, d'Elbée, La Rochejaquelein et Lescure. Les Vendéens vaincus laissèrent parmi les morts Bonchamp et d'Elbée. Mal défendue par le général Moulin, Cholet fut reprise par Stofflet (10 mars 1794), un instant reconquise par le général Tureau, et revint à Stofflet le 18 mars. C'est au cours de ces derniers combats qu'elle fut complètement incendiée. Stofflet, chassé par le général Cordellier, revint encore une fois et enleva la ville au général Huchet. Reconstruite après la pacification de la Vendée, Cholet vit son industrie se développer au XIXe siècle bien que la substitution du coton au lin lui ait fait beaucoup de tort.

CHOLET (Jean), dit **de Nointel**, prélat français, né à Nointel, mort en 1291, fut élevé au cardinalat par Martin IV en 1281, et chargé par ce pape, ainsi que par Nicolas IV, de missions importantes. Il fut envoyé, en 1283, à Paris, auprès du roi, tint un concile à Paris en 1284, et fit conclure, en 1289, un traité entre Philippe le Bel et Sanche IV, roi de Castille. Cholet fonda sur la Montagne Sainte-Geneviève, à Paris, le *Collège des Cholets*, qu'il dota richement.

Cholets (COLLÈGE DES), fondé à Paris en 1289 par le cardinal *Jean Cholet*, pour écoliers pauvres des diocèses d'Amiens et de Beauvais ; réuni à l'Université en 1763. Il était situé à l'extrémité orientale du lycée Louis-le-Grand actuel.

CHOLETAIS [*tè*], **E** n. Personne née à Cholet ou qui habite cette ville : *Les* CHOLETAIS.

— *Adjectiv*. Qui appartient à la région de Cholet, ou à ses habitants : *Les bœufs* CHOLETAIS.

Choleva.

— ENCYCL. L'importance et l'ancienneté des foires de Cholet a fait donner le qualificatif de *choletais* aux animaux de la *race vendéenne* de Sanson. L'appellation n'a qu'une valeur commerciale, surtout dans la région de Cholet et chez les bouchers parisiens. V. VENDÉENNE.

CHOLÉTÉLINE [*ko*] n. f. Chim. biol. Pigment jaune obtenu par l'action énergique de certains réactifs sur la bilirubine, qui la transforment successivement en biliverdine, cholécyanine et finalement cholétéline.

CHOLEVA [*ko*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des silphidés, renfermant de petits animaux allongés, agiles, vivant dans les détritus. (On en connaît plusieurs espèces d'Europe.)

CHOLÏAMBE [*ko*] n. m. (du gr. *khôlos*, boiteux, et *iambos*, ïambe). Vers ïambique trimètre, où la brève qui doit se trouver à l'avant-dernière place est remplacée par une longue.

CHOLÏAMBIQUE [*ko, bik'*] adj. Se dit des cholïambes, des poésies composées de cholïambes : *Vers* CHOLÏAMBIQUES. *Poème* CHOLÏAMBIQUE.

CHOLIÈRES (Nicolas), poète et conteur français, né en 1509, mort en 1592, un des imitateurs de Rabelais. Il était avocat au Parlement de Grenoble. On a de lui *les Neuf matinées* (1585) et *les Après-dînées* (1587), compilation de facéties : ces deux ouvrages ont été réunis sous le titre de *Contes et Discours bigarrez* (1610-1611).

CHOLINE [*ko*] n. f. (du gr. *kholê*, bile). Base découverte par Strecker dans la bile de porc et de bœuf. || Syn. BILINEURINE, SINCALINE.

— ENCYCL. La *choline* se rencontre dans la sueur, la matière cérébrale ; la lécithine du jaune d'œuf est une combinaison de choline et d'acide glycéro-phosphorique. On la trouve dans le houblon, la fausse ononge, les cadavres de un à deux jours ; on peut l'extraire de la *sinapine*, alcaloïde de la moutarde. On la prépare à partir du jaune d'œuf. Elle fixe le gaz carbon[illegible] se décompose en *glycol* et *triméthylamine*. Les oxyd[illegible] transforment en *bétaïne*, l'acide nitrique en m[illegible] isomère de la bétaïne.

Würtz a réalisé sa synthèse en faisant agir l'oxyde d'éthylène sur la triméthylamine.

CHOLIQUE [*ko-lik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{24}H^{40}O^{5}$ préparé à partir de la bile. || Syn. CHOLALIQUE.

— ENCYCL. La bile renferme les acides *glycocholique* et *taurocholique* qui sont des combinaisons d'acide cholique respectivement avec le glycocolle et la taurine. On prépare l'acide cholique en traitant la bile par une solution de soude ou de baryte et mettant en liberté l'acide par l'acide chlorhydrique. L'acide cholique cristallise avec 1 molécule d'eau qu'il perd à 100°. Il [illegible] anhydre à 194°. Il donne avec l'iode une [illegible]

CHOLLE n. f. Jeu qui était pratiqué autrefois dans le nord de la France et les Pays-Bas. (V. CHOULE.) On n[illegible] trouve plus aujourd'hui en faveur qu'au Canada. La *ch*[illegible] ou *chollette*, qui a donné son nom au jeu, est une grosse bille de bois qui se lance au moyen d'une *crosse* dont l'extrémité est garnie d'une sorte de cuilleron de fer.

CHOLLET (Jean-Baptiste-Marie), chanteur français, né à Paris en 1798, mort à Nemours en 1892. Il débuta à l'Opéra-Comique en 1826. Après avoir tenu l'emploi des barytons, il prit celui des ténors et chanta avec beaucoup de succès, notamment au Théâtre-Lyrique de Paris.

CHOLMONDELEY [*tcheum-lé*] (Mary), femme de lettres anglaise, née à Hadnet (Shropshire) vers 1860, morte à Londres en 1925. Ses deux premiers romans n'obtinrent qu'un succès d'estime. *Diana Tempest* et *A devotee* marquent un progrès sensible, mais c'est en 1899, avec *Red Pottage*, que miss Cholmondeley conquiert enfin la renommée. Elle a publié, depuis lors : *les Mites et la Rouille* (1902) ; *Prisonniers* (1906) ; *le Dernier Echelon* (1908) ; *Sous un même toit* (1918) ; *le Roman de ma vie* (1921).

CHOLOCHLORINE [*ko-lo-klo*] n. f. Chim. Syn. de BILIVERDINE.

CHOLOJOW [*ko-lo-jouv'*], ville de Pologne (palatinat de Tarnopol, distr. de Radziechow) ; 4.150 hab.

CHOLON, ville de la Cochinchine (Indochine française), à 5 kil. de Saïgon ; 134.000 hab., dont 120.000 Chinois. Centre du commerce et de l'usinage des riz de Cochinchine. Cholon est relié au port de Saïgon par deux canaux et une voie ferrée.

CHOLTS (Vaclav), poète tchèque, né en 1838, mort en 1871. Patriote, libéral, attaché à la cause de l'indépendance des peuples, et notamment des peuples slaves, il a publié un recueil unique, *Primevères* (1868), où se reconnaît l'influence de Petœfi et celle de Béranger, mais où l'inspiration lyrique apparaît aussi sous des formes variées.

CHOLULA, ville du Mexique (Etat de Puebla) ; 9.800 hab. Ch.-lieu de district. Célèbre téocalli.

CHOLURIE [*ko-lu-rî*] n. f. (du gr. *kholê*, bile, et *ouron*, urine). Présence dans l'urine des éléments de la bile et notamment des pigments biliaires. (Elle s'observe, en général, dans l'ictère, mais peut se montrer en dehors de toute coloration ictérique de la peau.)

CHOLUS [*ko-luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, renfermant de grands charançons au corps noir marqué de bandes jaunes, qui habitent l'Amérique du Sud.

CHOLUTECA, ville du Centre-Amérique (Honduras), sur l'estuaire du rio côtier *Choluteca* ; 8.000 hab. Ch.-lieu du départ. homonyme.

CHOM n. m. Techn. V. CHON.

CHÔMABLE adj. Que l'on peut ou doit chômer : *Jour* CHÔMABLE.

CHÔMAGE n. m. Action de chômer : *Le* CHÔMAGE *du dimanche*. || Temps, période d'inactivité pour un établissement ou une industrie : *Toute industrie est exposée au* CHÔMAGE. *Le* CHÔMAGE *d'un moulin, d'une mine*.

— Fig. : *La politique n'est jamais en* CHÔMAGE.

— ENCYCL. Adm. Dans tous les pays civilisés, il y a des jours de repos, pendant lesquels un grand nombre d'actes de la vie civile ordinaire sont suspendus. Dans les pays chrétiens, ce repos a été fixé d'une façon uniforme au dimanche. — En France, la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire a fixé en principe au dimanche le jour du repos légal.

— Econ. polit. En dehors du *chômage* provenant de causes personnelles à l'ouvrier, ou du caractère intermittent de certains travaux, il existe des interruptions dans l'utilisation de la main-d'œuvre, qui ont leur source dans les crises économiques. Le chômage dont souffrit l'Angleterre après la fin de la Grande Guerre fut la conséquence de la période de dépression que traversa l'industrie britannique.

Contre le chômage involontaire — le risque le plus grave qui pèse sur le travailleur, — des remèdes préventifs peuvent être efficacement employés, tels que : l'organi-

sation rationnelle du placement ; la création, par les syndicats, de colonies de travail ; l'allocation de secours de route ; l'institution d'ateliers dits « de charité ». Mais ces remèdes, insuffisants, notamment en cas de crise économique, devraient être complétés par l'institution de caisses d'assurance et de secours. Présentement, le procédé employé consiste dans le vote par les pouvoirs publics de fonds de chômage destinés à subventionner les caisses de secours contre le chômage involontaire, organisées par l'initiative privée ; l'emploi des crédits est réglé par décrets, notamment par un décret du 7 février 1928 qui fixe le taux des subventions d'Etat allouées aux caisses syndicales et mutuelles, isolées ou fédérées. Un régime de subventions aux fonds municipaux et départementaux de chômage a été en outre organisé, à l'occasion de la Guerre, sous le nom de « Fonds national de chômage ».

L'Angleterre, l'Italie, l'Autriche ont institué l'assurance obligatoire contre le chômage. La Conférence internationale du chômage, tenue à Paris en septembre 1910, et la Conférence ouvrière de Washington en octobre 1919, ont mis à l'étude l'organisation internationale de la lutte contre le chômage.

CHOMAR ou **CHOMARD** [*mar'*] n. m. Mar. V. CHAUMARD.

CHOMEL (Pierre-Jean-Baptiste), botaniste français, médecin du roi, né et mort à Paris (1671-1740). Il créa, rue de l'Arbalète, un jardin botanique qui devint plus tard le jardin de l'Ecole de pharmacie. Il fut membre de l'Académie des sciences (1720) et de l'Académie de médecine. On lui doit un ouvrage longtemps classique : *Abrégé de l'histoire des plantes usuelles* (1712).

CHOMÉLIE [*lî*] n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes qui croissent dans l'Amérique tropicale au nombre d'une trentaine d'espèces.

CHOMELIX, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 23 kil. du Puy, sur l'Arzon ; 1.080 hab.

CHOMENTOWSKI [*ko-man-toss-ki*] (Stanislas), vice-grand général des armées de la couronne de Pologne, né en 1673, mort en 1728. Il servit Auguste II et s'unit au tsar Pierre Ier, mais finit par se rendre compte qu'il était dupe de la politique de la Russie.

CHOMER [*mèr*] n. m. Mesure de capacité qui fut employée en Asie et en Egypte, et que l'on appelait aussi COR.

CHÔMER [*mé*] v. intr. (du gr. *kauma*, chaleur). Se reposer pendant la chaleur. || S'abstenir de travailler : *Aimer à* CHÔMER. || Ne pas travailler faute d'ouvrage : *Quand les ouvriers* CHÔMENT, *toutes les classes sociales s'en ressentent.* || Cesser de fonctionner, en parlant d'une usine, d'une industrie, etc. : *Quand les eaux sont basses, les moulins* CHÔMENT *forcément.* || Rester improductif : *Champ, Argent qui* CHÔME.

— Fig. : *Entre femmes, le babillage ne* CHÔME *jamais.*

— *Chômer de*, Manquer de : CHÔMER D'*ouvrage*, D'*argent.*

— *Transitiv.* Fêter, en cessant de travailler : CHÔMER *un saint.* || Fêter d'une manière quelconque : CHÔMER *une fête par un repas frugal.* (Sainte-Beuve.)

— Loc. PROV. **C'est un saint qu'on ne chôme plus**, Se dit d'un homme, d'une chose qui a perdu pouvoir, crédit, réputation : *L'honneur* EST UN *vieux* SAINT QUE L'ON NE CHÔME PLUS. (Régnier.)

— PROV. **Il ne faut point chômer les fêtes avant qu'elles soient venues**, Il ne faut pas se réjouir par avance de ce qui n'est pas arrivé encore,... et peut-être n'arrivera pas.

CHOMÉRAC, ch.-lieu de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 6 kil. de Privas, sur le Payré, affl. du Rhône ; 1.700 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Filatures de soie. — Le canton a 8 comm., et 7.420 hab.

CHOMET [*mè*] n. m. Ornith. Nom vulgaire du *bruant.*

CHÔMEUR, EUSE n. et adj. Ouvrier, ouvrière qui chôme.

CHOMPRÉ (Pierre), érudit français, né à Narcy (Nièvre) en 1698, mort en 1760 à Paris, où il dirigea une maison d'éducation. Il a composé des ouvrages d'éducation, dont deux ont été souvent réédités : *Dictionnaire de la Fable* (1727) ; *Dictionnaire abrégé de la Bible* (1755). — Son frère, Etienne-Maurice **Chompré**, né à Paris en 1701, mort en 1784, fut, comme lui, maître de pension, et publia : *Apologues* (1764) ; *Recueil de fables* (1779), etc. — Nicolas-Maurice **Chompré**, fils de Pierre, né et mort à Paris (1750-1825), mathématicien et physicien français. Il fut nommé consul à Malaga en 1794, et membre du conseil des prises en 1806. Il s'est particulièrement occupé du galvanisme.

CHON n. m. Techn. Dans le commerce des bois en débit, Planche qui vient après la dosse. (Elle renferme parfois encore quelques flaches et ses arêtes sont légèrement biseautées.)

CHON n. m. invar. Nom d'une unité de monnaie en Corée. (Le *chon* est la centième partie du *won* qui vaut au pair 2 fr. 68. Il existe une pièce de bronze valant 1 chon, une pièce de nickel valant 5 chon, des pièces d'argent de 10 et 20 chon.)

CHÔN [*khôn*], forme dialectale du nom divin égyptien *Chonsou.*

CHONDRACANTHE ou **CHONDRACANTHUS** [*kon, tuss*] n. m. Genre de crustacés copépodes renfermant des formes ovales, type d'une famille dite des *chondracanthidés*, vivant sur les branchies ou même dans la bouche de divers poissons marins comme les plies, les soles, etc. (Le dimorphisme sexuel est très marqué chez les chondracanthes. La femelle est grande, insegmentée, pourvue de processus latéraux digités qui lui donnent une forme étrange. Le mâle est très petit, et a le thorax segmenté.)

CHONDRE [*kondr'*] n. m. Bot. Genre d'algues rouges cartilagineuses, du groupe des gigartinées, comprenant une trentaine d'espèces, dont quelques-unes se trouvent dans les mers de l'Europe. (L'espèce la plus commune sur les côtes de France, le *chondrus crispus*, vulgairement appelé *petit goémon, goémon frisé, carragheen*, est employée à la préparation de gelées.)

— Minér. Corps globuleux, généralement microscopique, qu'on trouve dans de nombreuses météorites pierreuses, dites « chondrites ». (Les minéraux principaux qui les constituent sont du pyroxène et de l'olivine.)

CHONDRIE [*kon-drî*] n. f. Bot. Genre d'algues marines, de la famille des floridées ou rhodophycées (algues rouges) qui croissent sur les rochers sableux (Les chondries, dont on connaît plusieurs espèces, sont utilisées par les peuples d'Extrême-Orient à des préparations alimentaires. Ces algues sont communes sur les côtes françaises de la Manche.)

CHONDRILLE [*kon-driy'*] n. f. Bot. Genre de chicoracées, comprenant une vingtaine d'espèces qui croissent en Europe et en Asie et dont la plus commune est la chondrille joncée des terrains calcaires et secs de la France.

CHONDRINE [*kon*] n. f. Nom donné autrefois à la substance collogène extraite des cartilages et qui n'est qu'un mélange de gélatine avec des combinaisons de l'acide chondroïtine-sulfurique.

CHONDRIOCONTE [*kon, kont'*] n. m. Histol. Nom donné aux éléments du chondriome, se présentant sous forme de petits bâtonnets homogènes, rectilignes, flexueux ou annulaires.

CHONDRIODIÉRÈSE [*kon*] n. f. Histol. Transformation, pendant la mitose, du chondriome, d'après laquelle les mitochondries s'alignent pour former des chondriomites qui se transforment en chondriocontes.

CHONDRIOME [*kon*] n. m. (du gr. *khondros*, cartilage). Partie du protoplasma considérée comme permanente, par opposition au protoplasma transitoire. (C'est un protoplasma fonctionnel, ayant un rôle sécrétoire et qui se différencie en trois formes distinctes : chondrioconte, chondriomite, et finalement mitochondries.)

CHONDRIOMITE [*kon*] n. m. Histol. Elément du chondriome se présentant sous forme de chapelet de grains ; il représente le stade de passage entre le chondriochonte et la mitochondrie.

CHONDRIOSOME [*kon*] n. m. Biol. V. MITOCHONDRIE.

CHONDRITE [*kon*] n. f. (du gr. *khondros*, cartilage). Inflammation des cartilages, qui s'observe notamment dans les arthrites aiguës.

CHONDRITE [*kon*] n. f. (de *chondre*). Terme générique pour désigner les météorites qui contiennent des chondres.

CHONDRITES [*kon*] n. f. pl. Nom générique d'empreintes fossiles attribuées à des thalles d'algues telles que les *chondrus*. (Se rencontrent dès le silurien, mais sont plus nombreuses dans le crétacé et le tertiaire.)

CHONDROCÈLE [*kon*] n. m. (du gr. *khondros*, cartilage, et *kêlê*, tumeur). Tumeur cartilagineuse.

CHONDRO-COSTAL [*kon, koss*], **E, AUX** adj. Qui se rapporte à la région où se fait l'union du cartilage costal aux côtes.

CHONDRODITE [*kon*] n. f. Silicate de magnésium et de fer appartenant au genre humite mais contenant toujours une certaine proportion de fluor. (Cette espèce cristallise en prismes monocliniques jaunes, bruns ou verts.) [On écrit aussi CONDRODITE.]

CHONDROGÈNE [*kon*] n. m. (du gr. *khondros*, cartilage, et *gennân*, engendrer). Histol. Substance fondamentale du cartilage qui fournit de la gélatine par ébullition dans l'eau.

CHONDROGENÈSE [*kon*] n. f. (du gr. *khondros*, cartilage, et de *genèse*). Biol. Formation des cartilages.

CHONDROÏDE [*kon*] adj. (du gr. *khondros*, cartilage, et *eidos*, forme). Histol. Qui ressemble au cartilage. (Le tissu chondroïde est une variété de tissu conjonctif, qui présente la consistance et l'aspect du cartilage. — Les couches chondroïdes sont les couches des cartilages épiphysaires les plus rapprochées de l'os.)

CHONDROÏTINE [*kon*] n. f. V. CHONDROÏTINE-SULFURIQUE.

CHONDROÏTINE-SULFURIQUE [*kon, rik'*] adj. Se dit d'un acide existant sous forme de combinaisons dans les cartilages. (On dit aussi CHONDROÏTIQUE.)

CHONDROÏTIQUE [*kon, tik'*] adj. Chim. Syn. de CHONDROÏTINE-SULFURIQUE.

CHONDROLOGIE [*kon*] n. f. (du gr. *khondros*, cartilage, et *logos*, traité). Partie de l'anatomie qui traite des cartilages.

CHONDROLOGIQUE [*kon, jik'*] adj. Qui a rapport à la chondrologie.

CHONDROMALACOLOGIE [*kon, jî*] n. f. (du gr. *khondros*, cartilage, et *malakos*, mou). Ramollissement des cartilages.

CHONDROME [*kon*] n. m. (du gr. *khondros*, cartilage). Tumeur cartilagineuse, constituée par des chondroplastes et du fibro-cartilage. (Les chondromes ne se voient jamais sur un cartilage normal.)

CHONDROMÈTRE [*kon*] n. m. Bascule spéciale pour connaître et vérifier le poids des grains et des farines.

CHONDROMUCOÏDE [*kon*] n. m. Biol. Substance appartenant au groupe des glucoprotéides et que l'on trouve dans le cartilage. (Elle donne par hydrolyse profonde des corps réducteurs du genre des sucres.)

CHONDROMYCES [*kon, mi-sèss*] n. m. Type de myxobactéries ayant une charpente gélatineuse ramifiée en petit arbre. (A l'intérieur de la gelée on trouve des bactéries en Y comme celle des légumineuses. Ces organismes curieux sont symbiotiques ; ils contiennent une seconde bactérie associée au *chondromyces* [micrococque jaune].)

CHONDROPHARYNGIEN [*kon, fa-rin-ji-in*] adj. m. (du gr. *khondros*, cartilage, et de *pharyngien*). Se dit d'un muscle qui s'étend de la petite corne de l'hyoïde au pharynx.

— Substantiv. : *Le* CHONDROPHARYNGIEN.

CHONDROPHYTE [*kon, fit'*] n. m. (du gr. *khondros*, cartilage, et *phuton*, plante). Végétation cartilagineuse anormale.

CHONDROPLASTE [*kon, plasst'*] n. m. (du gr. *khondros*, cartilage, et *plassein*, former). Cavité limitée par les capsules cartilagineuses. V. CARTILAGE.

CHONDROPROTÉIDES [*kon*] n. m. pl. Chim. biol. Groupe de substances azotées fournissant, par hydrolyse, un éther acide et des corps réducteurs.

CHONDROPTÉRYGIENS [*kon, ji-in*] n. m. pl. Nom scientifique des poissons à squelette cartilagineux, tels que les lamproies, les requins, les raies, les esturgeons. (On considère à tort ce terme comme syn. de *sélaciens* et de *élasmobranches.*)

CHONDROSE [*kon*] n. f. (du gr. *khondros*, cartilage). Formation du cartilage.

CHONDROSTÉIDÉS [*kon-dross-té-i-dé*] n. m. pl. (du gr. *khondros*, cartilage, et *osteon*, os). Ordre de poissons ganoïdes, comprenant les formes à squelette cartilagineux et à corde dorsale persistante. (Ce sont les plus primitifs des ganoïdes ; on les rencontre, à l'état fossile, depuis le dévonien. Le principal représentant actuel est l'esturgeon [*acipenser*]. Les chondrostéidés s'opposent aux holostéidés.)

CHONDRO-STERNAL [*kon*] **E, AUX** adj. (du gr. *khondros*, cartilage, et de *sternal*). Qui concerne la région où se fait l'union du cartilage costal au sternum : *Articulation* CHONDRO-STERNALE.

CHONDROSTIBIANE [*kon-dross-ti*] n. f. Arsénioantimoniate hydraté naturel de fer et de manganèse.

CHONDROSTOME [*kon-dross-tom'*] n. m. Genre de poissons de la famille des cyprinidés, renfermant des formes caractérisées par leur bouche située à la face inférieure du museau et pourvue de lèvres dures et cornées (mais non cartilagineuses comme on le croyait jadis).

Chondrostome.

— ENCYCL. Les *chondrostomes* sont des poissons d'eau douce de l'Europe centrale. Cependant, une espèce (*chondrostoma nasus*) nous est venue d'Allemagne, au cours du XIXe siècle, par les canaux du Rhin. Actuellement, elle existe dans les bassins de la Meuse, de la Seine, de la Loire, du Rhône ; elle n'a pas encore pénétré dans le Sud-Ouest ; elle fréquente surtout les grands cours d'eau et les canaux ; longueur : 20 à 40 cm. Noms vulgaires : *aloge, alonge, âme noire* (à cause de son péritoine noir), *écrivain, chiffe, hotu, mulet, nase, nez, seuffle, siège, sorcier ;* sa chair est très médiocre. Une autre espèce (*chondrostoma toxostoma*) habite le bassin du Rhône et le Sud-Ouest ; elle est plus petite que l'espèce principale ; longueur : 15 à 25 cm.

Le chondrostome mord très bien à la ligne (mêmes ustensiles et amorces que pour le gros gardon).

CHONDROTHAMNION [*kon*] n. m. Genre d'algues rouges marines, du groupe des rhodophycées, dont la principale espèce (*chondrothamnium clavellosum*) est appelée aussi *chylocladia clavellona.* (On la rencontre sur les plages sablonneuses, surtout au printemps, fixée sur les corallines. Son thalle, très ramifié, est d'un beau rose vif.)

CHONDROTOMIE [*kon, mî*] n. f. (du gr. *khondros*, cartilage, et *tomê*, section). Section ou dissection chirurgicale des cartilages.

CHONDRUS [*kon-drus*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des *énidés*, à coquille semblable à celle des buliminus, mais dont l'ouverture est garnie de denticulations en nombre variable. (Les chondrus sont terrestres ; ils habitent l'Europe méridionale et les régions circaméditerranéennes.)

— Bot. V. CHONDRE.

Chonsou (bronze du musée de Gizeh).

CHONG n. m. Boisson que les Tibétains préparent avec du riz.

CHONIENS. Géogr. anc. Peuple du sud de l'Italie, qui s'est fondu avec les colons grecs.

CHONOLITE [*ko*] n. f. Terme générique servant à désigner des massifs intrusifs qui ont une forme très irrégulière.

CHONOS ou **CHUNOS**, archipel du Chili méridional (prov. de Chiloé), baigné par l'océan Pacifique sur la côte nord de la Patagonie, et habité par la peuplade indigène des *Chonos.*

CHONSOU ou **KHONSOU**, dieu égyptien qui personnifie la lune. Quand Ammon fut devenu la principale divinité de Thèbes, Chonsou fut considéré comme son fils. Il présidait à l'un des mois de l'année. Les Grecs l'ont identifié à Hêraklès. On le représentait soit comme un enfant, soit avec une tête d'épervier.

CHOP [*tchop*] n. m. (mot angl.) Sports. En boxe, Se dit de coups portés à la mâchoire.

CHOPART [*par*] n. m. Ornith. Nom vulgaire du *bouvreuil.*

CHOPART (François), chirurgien français, né et mort à Paris (1743-1795). Il a laissé son nom à une méthode de désarticulation du tarse. On lui doit, entre autres ouvrages : *Traité des maladies chirurgicales*, avec Desault (1789) ; *Traité des maladies des voies urinaires* (1791).

CHOPE n. f. (bas lat. *chopa*). Houppelande de femme au XIVe siècle, dans le midi de la France. || Surcot porté jadis, sur le haubergeon militaire.

CHOPE n. f. (allem. *schoppen*). Grand gobelet à bière :

CHOPES : 1. Dite « des douze apôtres » ; 2. En étain ; 3. En grès (musée de Cluny).

La CHOPE *tient environ un tiers de litre.* || Son contenu : *Boire une* CHOPE.

CHOPE adj. Dans certaines campagnes, Trop mûr ou Blet, en parlant des fruits.

CHOPÉ, E adj. Se dit d'une monnaie qui n'a plus son poids et doit être mise au rebut.

CHOPER [*pé*] v. tr. Argot. Voler : CHOPER *une montre.* || Prendre, arrêter : *Se faire* CHOPER.

CHOPIN n. m. (de *choper*). Argot. Profit, aubaine, vol : *Partager le* CHOPIN. || Conquête amoureuse de choix : *Faire un* CHOPIN.

CHOPIN. Biogr. V. SCHOPIN.

CHOPIN (Frédéric-François), pianiste et compositeur polonais, né à Zelazowa-Wola, près de Varsovie, en 1810, mort à Paris en 1849, était fils d'un Français et d'une Polonaise. Frêle, mélancolique, doué d'une vive intelligence et d'un rare sentiment poétique, il se fit admirer dès l'âge de neuf ans comme enfant prodige. C'est à Vienne, où il passa deux années, qu'il se fit d'abord, en 1829, entendre en public, dans plusieurs concerts. Il eut pour maîtres Albert Zywny et Joseph Elsner. Ses divers séjours en Allemagne le mirent en relation directe avec tous les grands pianistes et compositeurs de ce temps, en particulier avec Schumann. Chopin était profondément patriote. La révolution de Pologne de 1830 lui rendit insupportable le séjour de Vienne. Il se rendit à Paris, où il se fixa et où il se lia avec Berlioz, Balzac, Heine, Meyerbeer, etc. Il se produisit d'abord dans un concert qu'il donna au Théâtre-Italien ; peu satisfait du succès qu'il y obtint, il se réserva désormais pour l'intimité, et se consacra surtout à l'enseignement et à la composition. Bien accueilli par toute la haute société polonaise réfugiée à Paris, les princes Czartoryski, Ostrowski, la comtesse Delphine Potocka, il y trouva de nombreuses élèves qui lui firent le plus grand honneur. Atteint de la maladie de poitrine qui devait l'emporter, il alla, en 1838, faire un séjour dans l'île Majorque en compagnie de George Sand. En 1849, il donna encore une série de concerts à Londres, visita l'Ecosse, et revint mourant en France. La musique de Chopin est d'un caractère essentiellement personnel, d'un accent romantique plein de mélancolie, de charme et tout empreint d'une poésie pénétrante. Elle s'écarte profondément des traditions classiques, dans les rythmes, dans les harmonies ou dans l'allure même de la forme mélodique. Elle n'a pas moins rénové la pensée, la forme et l'expression musicales que le style du piano. Elle a, en un certain sens, ouvert la voie à l'inspiration moderne, et l'on discerne aisément son influence secrète dans l'œuvre d'un Debussy ou d'un Fauré, par exemple. Telles pages, comme la *Quatrième Ballade*, le *Scherzo en ut dièze mineur*, l'*Impromptu en fa dièze*, certains *Préludes*, les *Etudes*, égalent Chopin aux plus grands visionnaires de la musique. Quant à son génie d'exécutant, on ne saurait rendre la grâce élégiaque, l'élégance exquise, la séduction qu'il donnait à son jeu essentiellement original.

Chopin. — Cl. Hanfstængl.

Les œuvres de Chopin, toutes pour piano ou avec piano, sont au nombre de quatre-vingt-six. Ce sont deux *Concertos*, *Krakowiak* avec orchestre, *Fantaisie sur « Don Juan »*, *Polonaise en mi bémol majeur*, *Fantaisie sur des thèmes polonais*, *Duo concertant pour piano et violoncelle*, *Introduction et polonaise pour piano et violoncelle*, *Sonate pour violoncelle*, *Trio*, dix-sept *Chants polonais*. Pour piano seul : trois *Sonates*, quatre *Ballades*, une *Polonaise-fantaisie*, les *Mazurkas*, *Préludes*, *Nocturnes*, *Valses*, *Impromptus*, *Scherzi*, *Etudes*, la *Barcarolle*, la *Berceuse*, les *Rondos*, *Variations*, *Allegro de concert*, *Boléro*, *Tarentelle*, trois *Ecossaises*, *Marche funèbre*.

CHOPINE n. f. (allem. *schoppen*). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, autrefois usitée en France, et variant de contenance suivant les localités. (Celle de Paris valait en litre 0,465609, et se divisait en 2 demi-setiers.) || Nom donné aujourd'hui au demi-litre : CHOPINE *d'étain.* || Contenu de la même mesure : *Une* CHOPINE *de vin.* || *Boire chopine*, Boire une quantité quelconque de vin. || *Mettre pinte sur chopine*, Faire une débauche de boisson.

Chopine d'étain (XVIe s.).

— Archéol. Au moyen âge, vase de table, sans pied, à couvercle, et souvent muni d'un biberon.

— Jeux. A la guinguette, Valeur de deux jetons. || Dans le jeu de piquet. *N'avoir ni tierce, ni chopine*, N'avoir aucun « accident » à annoncer.

— Techn. Boîte cylindrique, percée de trous, placée sous le piston d'une pompe. (On dit aussi CHOPINETTE.)

CHOPINER [*né*] v. intr. (de *chopine*). *Pop.* Boire avec excès.

CHOPINETTE n. f. *Fam.* Petite chopine.
— Techn. Syn. de CHOPINE.

Choppart (AVENTURES DE JEAN-PAUL), par L. Desnoyers (1837). Sorte de cours de morale pratique, à l'usage de la jeunesse, où chaque fait apporte avec lui son enseignement. Le héros, fainéant, gourmand, insolent, taquin, peureux, n'est cependant pas essentiellement méchant ; mais il a besoin des leçons de l'adversité pour se corriger. A la suite d'une escapade, il s'enfuit de la maison paternelle, et de cette première faute plusieurs autres découlent qui reçoivent chacune un châtiment immédiat. — Le style de ce petit livre est clair et naturel.

CHOPPEMENT [*man*] n. m. Action de chopper, de se heurter contre quelque chose.

CHOPPER [*cho-pé*] v. intr. (orig. douteuse). Faire un faux pas. Heurter du pied contre quelque chose : *Son cheval* A CHOPPÉ.

— **Fig.** : *Je* CHOPPE *par dessein, ma faute est volontaire.* (Régnier.)

— Manèg. Se dit d'un cheval qui cède d'une jambe de l'avant-main.

— SYN. **Chopper, broncher, trébucher.** V. BRONCHER.

CHOPPEUR n. m. Qui choppe (Au propr. et au fig.).

CHOPPIN ou **CHOPIN** (René), jurisconsulte français, né au Bailleul, près de La Flèche en 1537, mort à Paris en 1606. Il publia, en 1574, un traité *Du domaine de la couronne de France*, où il défendait le domaine royal, et fut anobli par Henri III. Il se jeta ensuite dans le parti de la Ligue. Il devint plus tard un des courtisans les plus empressés d'Henri IV. On a de lui des *Commentaires sur la coutume de Paris* (1596), et des *Commentaires sur la coutume d'Anjou* (1581).

CHOQUABLE [*kabl'*] adj. Prompt à se choquer.

CHOQUANT [*kan*], **E** adj. *Au fig.*, Qui choque, étonne, offense : *Manières* CHOQUANTES. *Ton* CHOQUANT. *On peut être ferme sans être* CHOQUANT. (J. de Maistre.)
— ANTON. **Conciliant, agréable, engageant, séduisant.**

CHOQUARD ou **CHOQUART** [*kar*] n. m. Ornith. V. CHOCARD.

CHOQUE [*chok'*] n. m. Outil des chapeliers, pour donner au feutre la forme du chapeau. (Vx.)

CHOQUE [*chok'*] n. m. Sorte de mousquet, au XVIIe siècle.

CHOQUEMENT [*ke-man*] n. m. Action de choquer. || Résultat de cette action. (Peu us.)

CHOQUER [*ké*] v. tr. (mot d'orig. german. ; de l'angl. *to shock*). Faire éprouver un choc à, rencontrer avec plus ou moins de violence : CHOQUER *un passant, un meuble.*
— Fig. : *La Société des Jésuites est trop politique pour les* CHOQUER *ouvertement.* (Pascal.) *Vous prêtendez* CHOQUER *ce que j'ai résolu.* (Molière.) || Blesser, offenser : CHOQUER *la raison, la vérité, les bienséances.* || Contrarier, déplaire : *Ah ! rien de votre part ne saurait me* CHOQUER. (Corneille.) || Faire une impression désagréable : *Sons qui* CHOQUENT *l'oreille. Couleurs qui* CHOQUENT *la vue.*
— LOC. FAM. *Choquer les verres*, Trinquer.
— MAR. *Choquer un cordage*, Le filer ou le mollir avec précaution, en le tenant à retour sur un taquet, un cabillot, une tête de bitte ou un bitton. || *Choquer les boulines*, Les lâcher de manière qu'elles ne présentent pas aussi directement la surface des voiles à un vent qui souffle obliquement.
— ***Se choquer***, v. pr. : SE CHOQUER *la tête contre le mur.*
— Avec réciprocité : *Armées, navires qui* SE CHOQUENT et au fig. : *Rumeurs qui* SE CHOQUENT.
— Au sens passif : *Tel est prompt à* SE CHOQUER *qui ne craint pas de choquer les autres.*
— SYN. **Choquer, heurter.** *Choquer*, c'est rencontrer avec plus ou moins de force, mais assez pour produire une secousse physique ou morale. *Heurter*, c'est, au propre ou au figuré, *choquer* fortement par suite d'un coup brusque ou d'une violente opposition.

CHOQUETAGE [*ke*] n. m. Sylvic. Syn. de SOUCHETAGE.

CHOQUETTE [*kèt'*] n. f. Cocon de ver à soie, de qualité inférieure.

CHORAGE [*ko*] n. m. (gr. *khoragos* ; lat. *choregus*). Chez les Grecs, Forme dorienne de CHORÈGE (v. ce mot). || Chez les Romains, Entrepreneur de spectacles.

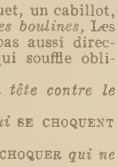

Chorage.

CHORAGE [*ko*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des anthribidés, renfermant de petites formes sauteuses, vivant dans le bois mort. (Le *choragus Sheppardi* habite l'Europe tempérée.)

CHORAGIE [*ko-ra-jî*] n. f. (gr. *choragia*). Forme dorienne de CHORÉGIE.

Choragiques (MONUMENTS). V. CHORÉGIQUES.

CHORAGIUM [*ko, ji-om'*] n. m. (gr. *khorêgeion* ; de *choros*, chœur, et *agein*, conduire). Chez les Grecs, Endroit où les acteurs et les choreutes répétaient leurs rôles, et où l'on conservait les costumes et accessoires fournis par le chorège (Salle voisine du théâtre ou édifice distinct). || Chez les Romains, Matériel théâtral : décors, costumes, etc., et local où on le conservait. Il existait à Rome plusieurs dépôts de ce genre ; le plus important (*summum choragium*) était situé près de l'amphithéâtre Flavien. || Cortège solennel. || Ressort des machines hydrauliques.

Choragium.

CHORAL [*ko*], **E** adj. (du gr. *choros*, chœur). Qui forme un chœur, qui chante en chœur : *Société* CHORALE.
— N. m. Chant religieux : *Le* CHORAL *de Luther.* || Ensemble des chantres qui sont au chœur d'une église. || Plur. *Des* CHORALS.
— N. f. Groupe de chanteurs, de chanteuses, constitué pour exécuter des chœurs : *La* CHORALE *d'une paroisse, d'un lycée.*
— ENCYCL. C'est à Luther qu'on doit notamment l'invention du *choral*, chant populaire religieux, simple et austère à la fois, auquel il donna une allure lyrique et biblique inconnue jusqu'alors. Le choral, d'abord combinaison de mélodie grégorienne, acquit assez lentement son caractère franchement populaire. Le sens esthétique de Luther le guidait sûrement dans le choix des mélodies qu'il puisait dans les hymnes de l'Eglise, dans des airs populaires ou dans des chants particuliers, traduisant les uns, arrangeant les autres, en écrivant même de fort beaux, comme le cantique célèbre *Ein feste Burg ist unser Gott*, qu'il chanta à son entrée dans Worms.

Un grand nombre de musiciens allemands se sont exercés avec succès dans la composition des chorals. Sans parler de Walther, qui fut l'aide et l'ami de Luther, il faut citer

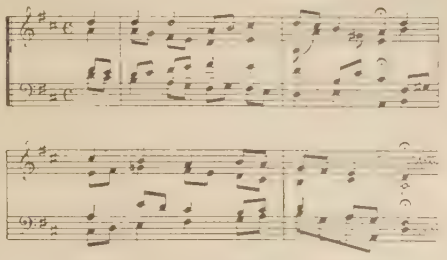

Choral de Luther, harmonisé par J.-S. Bach.

Hassler, Gumpeltzheimer, Jean Eckard, Stobæus, Henri Albert, Jean Crüger, Neander, J.-G. Ebeling, Prætorius, etc. Grâce à eux les chorals se multiplièrent.

Sous la forme vocale ou instrumentale, le choral peut être « figuré » ou varié à l'aide de combinaisons et de développements contrapontiques. Les immortels chorals pour orgue de J.-S. Bach sont les chefs-d'œuvre du genre.

CHORASMIENS [*ko-rass-mi-in*]. Géogr. anc. Peuple scythe de l'Asie, habitant près de l'Oxus.

CHORAULE [*ko-rôl'*] n. m. (gr. *khoraulês* ; de *khoros*, chœur, et *aulos*, flûte). Musicien grec qui accompagnait les chœurs à l'aide d'une flûte ou d'une double flûte.

Choraule.

CHORDA [*kor*] n. m. Genre d'algues marines brunes (phéophycées), formées de cordons bruns de 3 à 4 m. de long (*chorda filum*) qui, séchés, servent à fabriquer des cordages.

CHORDARIA ou **CHORDAIRE** [*kor-dèr'*] n. f. Genre d'algues floridées, type d'une famille dite des *chordariacées*, qui croissent sur les rochers exposés au choc des vagues, et qu'au Japon on utilise comme alimentaires.

CHORDARIACÉES [*kor, sé*] n. f. pl. Famille d'algues brunes, renfermant les genres *myrionema*, *mesoglœ*, *chordaria*. (Les chordariacées ont leur thalle filiforme ou globuleux, plein ou creux.)

CHORDÉ [*kor*], **E** adj. Géol. Se dit d'une lave plissée et ondulée irrégulièrement ; ex. : les *cheires* d'Auvergne.

CHORDÉS [*kor-dé*] n. m. pl. Syn. ancien de VERTÉBRÉS.

CHOREA [*ko*] n. f. (du lat. *chorus*, chœur). Ensemble des chapelles disposées circulairement autour du chevet des églises.
— ENCYCL. Au Xe siècle, les architectes romans imaginèrent d'isoler le sanctuaire des églises en prolongeant les bas côtés au delà des transepts, de manière à permettre à la foule des fidèles de faire intérieurement le tour de l'église et de passer d'une nef latérale dans l'autre sans traverser celle du milieu. En même temps, ils établirent autour du rond-point, le long de cette galerie *déambulatoire*, des chapelles semi-circulaires, formant autant de petits sanctuaires particuliers ou d'absidioles qu'on décora avec luxe. C'est cette espèce de couronne de chapelles que Guillaume III, abbé de Saint-Germain-des-Prés, nomme *chorea*.

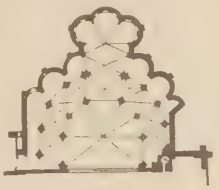

Chorea.

CHORÉE [*ko*] n. m. Syn. de TROCHÉE.

CHORÉE [*ko*] n. f. (gr. *khoreia* ; du lat. *chorea*, danse). Antiq. gr. Danse en chœur. || *Spécialem.*, Ronde de jeunes filles.

CHORÉE [*ko*] n. f. (du gr. *khoreia*, danse). Méd. Maladie d'ordre nerveux, caractérisée essentiellement par des contractions cloniques des muscles.
— ENCYCL. On distingue plusieurs sortes de *chorées* : La *chorée ordinaire*, *chorée de Sydenham* ou *danse de Saint-Guy*, présente des contractions musculaires involontaires, persistant pendant le repos, et de l'incoordination dans les mouvements volontaires. On l'observe de préférence pendant la seconde enfance, et surtout chez les filles ; sa nature est mal connue, quoiqu'elle semble d'origine infectieuse ; sa durée est variable : deux mois et plus, son pronostic bénin. L'arsenic, l'antipyrine et l'électrothérapie amènent de bons résultats.
Chorée électrique ou *chorée fausse*. V. MYOCLONIE.
Chorée fibrillaire, forme de chorée électrique caractérisée par des contractions fibrillaires qui apparaissent d'abord dans les muscles du mollet et peuvent ensuite gagner ceux des cuisses, du tronc et même des membres supérieurs.
Chorée chronique ou *chorée de Huntington*, chorée affectant les symptômes de la chorée ordinaire, mais se séparant de cette dernière par son apparition exclusive à l'âge adulte, sa longue durée et son caractère de maladie héréditaire et familiale. C'est une affection qui semble complètement distincte de la chorée de Sydenham.
Chorée hystérique ou *grande chorée*, manifestation qui consiste en série d'accès pendant lesquels le malade exécute des mouvements rappelant des gestes professionnels.
Chorée mentale, maladie de l'enfance, caractérisée par l'instabilité mentale et l'impossibilité de fixer l'attention.
Chorée molle ou *chorée paralytique*, chorée se compliquant de phénomènes paralytiques, que ceux-ci se généra-

lisent dès le début ou qu'ils surviennent au cours d'une chorée de Sydenham.

Chorée des dégénérés, affection ressemblant à la maladie des tics convulsifs, mais qui s'en distingue par le caractère choréiforme des mouvements et leur modification sous l'influence de la volonté.

— Art vétér. Le chien est le seul animal domestique chez lequel on observe la *chorée;* elle est même très fréquente dans cette espèce. C'est une maladie nerveuse, caractérisée par des secousses répétées et continues des membres et de la tête, quelquefois localisée à un seul membre, généralement antérieur. Elle est, ordinairement, consécutive à la maladie du jeune âge, et difficile à guérir.

CHORÈGE [*ko*] n. m. (gr. *khorêgos* ou *khoragos;* de *choros*, chœur, et de *agein*, conduire). Citoyen riche qui, en Grèce, devait fournir, équiper et faire instruire à ses frais les chœurs des concours dramatiques ou musicaux. V. CHORÉGIE.

CHORÉGIE [*ko, ji*] n. f. Fonctions de chorège. || Frais pour une fourniture d'Etat quelconque. (On dit aussi CHORAGIE.)

— ENCYCL. La *chorégie* était une *liturgie* ou charge honorifique imposée à tour de rôle aux citoyens riches. En Attique, l'on en dispensait quiconque possédait moins de 3 talents. On désignait des chorèges à l'occasion des dionysies, des thargélies, des panathénées, etc. En principe, chacune des dix tribus avait à fournir un chœur avec son chorège qui devait recruter ses choreutes, les équiper et les faire instruire par un chorodidascale, payer tous les frais ; il était responsable de tout. Au jour du concours, la tête couronnée, il conduisait solennellement son chœur au théâtre et avait droit à une place d'honneur. Quand les juges avaient classé les chœurs, le premier de la liste était proclamé vainqueur. Son chorège recevait le prix au nom de sa tribu et le consacrait au dieu avec une inscription commémorative. V. CHORÉGIQUES (*monuments*). Mais le chorège payait sa gloire. Lysias parle d'un chœur tragique de 3.000 drachmes, et d'un comique de 1.600 ; un citoyen avait dépensé 13.000 drachmes en neuf ans pour diverses chorégies. Aussi, depuis l'année 406, on autorisa les citoyens à s'associer deux à deux par tribu.

Monument Chorégique de Lysicrate.

CHORÉGIQUE [*ko, jik'*] adj. Qui concerne un chorège ou ses fonctions.

Chorégiques ou **Choragiques** (MONUMENTS). Ils étaient élevés par les *chorèges* en souvenir de leurs victoires, et destinés à conserver le prix obtenu.

— ENCYCL. Ce prix était un trépied de bronze ; il était d'usage de le consacrer au dieu qui présidait au concours. A Athènes, ces monuments bordaient toute la *rue des Trépieds*, qui longeait l'Acropole au N.-E. et aboutissait au théâtre. Ils affectaient diverses formes : piédestal à degrés ; colonne avec chapiteau triangulaire ; édicule à pilastres et entablement ; rotonde en niche. On voit encore le *monument de Lysicrate* (335 av. J.-C.), construction circulaire décorée d'un portique, de six colonnes corinthiennes et d'une jolie frise, et celui de *Thrayllos* (320 av. J.-C.), sorte de grotte taillée dans le flanc méridional de l'Acropole, avec une façade dorique ; sur la frise sont sculptées des *couronnes de laurier*.

CHORÉGRAPHE [*ko, graf'*] n. m. (du gr. *khoreia*, danse, et *graphein*, écrire). Celui qui règle les pas de danse, les ballets. || Auteur d'ouvrages de chorégraphie. || Celui ou celle dont la profession est de danser.

CHORÉGRAPHIE [*ko, fî*] n. f. Art de décrire et de noter sur le papier les différents pas de danse ou de ballet (figures, mouvements, etc.) au moyen de signes particuliers. || *Par extens.* Art de la danse.

— ENCYCL. Le premier qui eut l'idée de noter ainsi les pas de danse fut un chanoine de Langres, Jehan Tabourot, qui, sous le pseudonyme de THOINOT-ARBEAU, développa son système, en 1588, dans son *Orchésographie :* mais il se bornait à les décrire sans figures. Cette lacune fut comblée par la *Chorégraphie* de Feuillet (1701), où l'on trouve une véritable sténographie des pas de danse. Mais le premier ouvrage complet, ce sont les *Principes de Chorégraphie* de Magny (1765), véritable dictionnaire auquel il faut joindre l'*Osténographie* de Saint-Léon (1852), premier maître de ballet à l'Opéra.

CHORÉGRAPHIQUE [*ko, fik'*] adj. Relatif à la chorégraphie : *Notation* CHORÉGRAPHIQUE.

CHORÉGRAPHIQUEMENT [*ko, fi-ke-man*] adv. Selon les règles de la chorégraphie.

CHORÉIFORME [*ko*] adj. Qui a la forme de la chorée, lui ressemble : *Agitation* CHORÉIFORME.

CHORÉIQUE [*ko-ré-ik'*] adj. Relatif à la chorée : *Mouvements* CHORÉIQUES. || Qui est atteint de la chorée : *Enfant* CHORÉIQUE.

— *Substantiv.* Personne affectée de la chorée.

CHORÉMANIE [*ko, nî*] n. f. Pathol. Syn. de CHORÉE.

CHORÉOPHRASIE [*ko, fra-zî*] n. f. (du gr. *khoreia*, danse, et *phrasis*, manière de parler). Méd. Trouble du langage, dans lequel les phrases prononcées par le sujet n'ont ni forme syntaxique, ni sens.

CHOREUTE [*ko*] n. m. (gr. *khoreutês ;* de *khoros*, chœur de danse). Antiq. gr. Personnage figurant dans un chœur ; choriste. V. CHORÉGIE.

— ENCYCL. Les *choreutes* étaient généralement groupés en deux demi-chœurs, qui chantaient tantôt ensemble, tantôt alternativement.

CHOREUTIQUE [*ko, tik'*] n. f. (du gr. *khoreutês*, celui qui danse dans un chœur). Chez les Grecs, ce nom caractérisait toutes les espèces de danses et de chansons dansées en chœur. Elle se divisait en deux parties : l'une comprenait les danses sérieuses qui, par des mouvements souples et gracieux, imitent les corps les mieux faits, et l'autre les danses burlesques, qui, à l'aide de mouvements grotesques, imitent les corps contrefaits.

CHORÉVÊQUE [*ko, vêk'*] n. m. (gr. *khôrepiskopos;* de *khôra*, campagne, et *épiskopos*, évêque). Nom qu'on donna, jusque vers la fin du XIe siècle, à certains personnages qui remplissaient les fonctions épiscopales dans les campagnes.

— ENCYCL. Les *chorévêques* étaient de véritables évêques, mais qui ne résidaient pas dans une cité. Au début du IVe siècle, ils étaient particulièrement nombreux dans certaines parties de l'Orient. Ils disparurent peu à peu. Le titre de chorévêque existe encore dans la hiérarchie orientale.

CHORFAS. Ethnogr. V. CHEURFAS.

CHORGES (lat. *Caturiges*), ch.-lieu de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 17 kil. de Gap, au-dessus de la Durance ; 1.270 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de marbre. Elevage des abeilles. Chorges occupe l'emplacement d'une cité latine, ancienne capitale des Caturiges. — Le canton a 8 comm., et 3.010 hab.

CHORIAL [*ko*], **E, AUX** adj. Relatif au chorion.

CHORÏAMBE [*ko*] n. m. (de *chorée* et *ïambe*). Pied de quatre syllabes, composé de deux brèves entre deux longues (un *chorée* ou *trochée*, suivi d'un *ïambe*).

CHORÏAMBIQUE [*ko, bik'*] adj. Où figurent les chorïambes : *Vers* CHORÏAMBIQUES.

CHORICIUS, rhéteur byzantin, qui enseignait à Gaza (Palestine), au temps de Justinien. Il a composé de nombreuses *Déclamations*, des *Discours*, des *Eloges*, des *Descriptions* d'œuvres d'art.

CHORIER (Nicolas), avocat, historien et littérateur français, né à Vienne (Isère) en 1612, mort à Grenoble en 1692. Avocat dans sa ville natale, il écrivit : *Recherches sur les antiquités de Vienne* (1659) ; *Histoire générale du Dauphiné* (1661-1672) ; *Nobiliaire du Dauphiné* (1697). Mais il doit surtout sa notoriété à l'ouvrage érotique, en dialogues, intitulé : *Aloysiæ Sygeæ satira sotadica de arcanis Amoris et Veneris* (1658), écrit en un latin d'une élégance raffinée, et présenté par lui comme une version latine, faite par le savant Hollandais Jean Meursius, d'un texte espagnol dû à Luisa Sigea, de Tolède.

CHORIKOS. Myth. gr. Roi d'Arcadie, père de Plexippos et d'Enetos qui inventèrent l'art de la lutte, et de Palæstra qui révéla cet art à Hermès. (Le dieu l'ayant enseigné aux hommes, Chorikos excita ses fils à venger cette indiscrétion. Zeus, pour le punir, le changea en outre.)

CHORINE [*ko*] n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des majidés, comprenant des crabes de petite taille, ayant les deux premières paires de pattes ambulatoires dissemblables, la carapace longue et étroite, le rostre prolongé en deux cornes pointues horizontales.

CHORION [*ko*] n. m. (du gr. *khorion*, cuir, membrane). Histol. Elément tissulaire important du derme, dont il constitue la partie résistante. (Il est composé de cellules conjonctives anastomosées, de faisceaux conjonctifs tassés les uns contre les autres et de fibres élastiques anastomosées en réseaux, qui s'intriquent avec les faisceaux conjonctifs et forment gaine autour des muscles, des vaisseaux, des nerfs, des glandes et des poils. Toutes ces parties du chorion sont réunies entre elles par une substance transparente protoplasmique qui a reçu le nom de *hyaloplasma.*) || Membrane cellulaire qui constitue l'enveloppe de l'œuf fécondé et qui est fournie par l'embryon.

CHORIONINE [*ko*] n. f. Substance analogue à la kératine, qu'on rencontre dans le tégument de l'œuf du *bombyx mori*.

CHORIONITIS [*ko, tiss*] n. f. Syn. de SCLÉRODERMIE.

CHORIOPLAXE [*ko, plaks'*] n. m. (du gr. *khorion*, membrane, et *plax*, plaque). Histol. Cellule conjonctive hypertrophiée et plurinucléaire que l'on trouve dans certaines formes de la lèpre cutanée et qui semble les caractériser.

CHORIO-RÉTINITE [*ko*] n. f. Méd. Rétinite compliquée de chroroïdite.

CHORIQUE [*ko-rik'*] adj. Antiq. gr. Relatif aux chœurs, aux danses, aux vers chantés dans les chœurs.

— N. f. Flûte sur laquelle on accompagnait les dithyrambes.

CHORIS (Louis), peintre et voyageur russe, né à Ekaterinoslav en 1795, assassiné à Vera-Cruz en 1828. Il accompagna Otto de Kotzebue dans son voyage de circumnavigation (1815-1818), illustra le *Voyage pittoresque autour du monde* (1821-1823), dont le texte est de Cuvier, de Chamisso et du Dr Gall, et publia un précieux recueil de *Vues et Paysages des régions équinoxiales* (1825).

CHORISE [*ko*] n. f. (du gr. *khôrisis*, séparation). Bot. Dédoublement de certaines parties par formation d'organes surnuméraires.

CHORISTE [*ko-risst'*] n. Personne qui chante dans les chœurs : *Les* CHORISTES *de l'Opéra.* || Chantre d'église.

— Chorégr. Artiste qui prend part aux danses d'ensemble, mais non aux pas exécutés par les danseurs isolés.

— ENCYCL. Théâtr. V. CHŒUR.

CHORIZÈME ou **CHORIZEMA** [*ko*] n. f. Genre de légumineuses-papilionacées de l'Australie dont on cultive dans les serres froides plusieurs espèces pour la beauté de leurs fleurs panachées.

CHORIZONTE [*ko*] n. m. (du gr. *chorizôn*, séparant). Nom donné aux grammairiens d'Alexandrie qui considéraient l'*Iliade* et l'*Odyssée* comme l'œuvre de deux poètes différents.

CHORLEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), sur le *Chor*, près de son confluent avec le Yarrow ; 30.600 hab. Industrie cotonnière ; mousselines, calicots, jaconas et guingamps. Vieille église saxonne. — Aux environs, carrières et houillères. Blanchisseries et imprimeries de tissus.

CHORLEY (Henry Fothergill), journaliste et musicographe anglais, né à Blackley-Hurst (Lancastre) en 1808, mort à Londres en 1872. Il donna : *la Musique et les Mœurs en France et dans l'Allemagne du Nord* (1841) ; *la Musique allemande moderne* (1854) ; *Trente années de souvenirs musicaux* (1862) ; *Etudes sur Hœndel ;* etc. Chorley fournit aussi de nombreux poèmes d'opéras et de cantates à divers musiciens, et des paroles de romances et de mélodies pour Meyerbeer, Gounod, etc. Après sa mort, H. Hewlett a publié une autobiographie de Chorley, sous ce titre : *Autobiographie, Mémoires et Lettres de Henry Fothergill Chorley* (1873).

CHORLTON-ON-MEDLOCK, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre) ; 58.600 hab. Faubourg de Manchester.

CHORO [*ko*] ou **CHORUS** [*ko-russ*] ou **CHORUM** [*ko-rom'*] n. m. Nom appliqué jadis à deux instruments de mu-

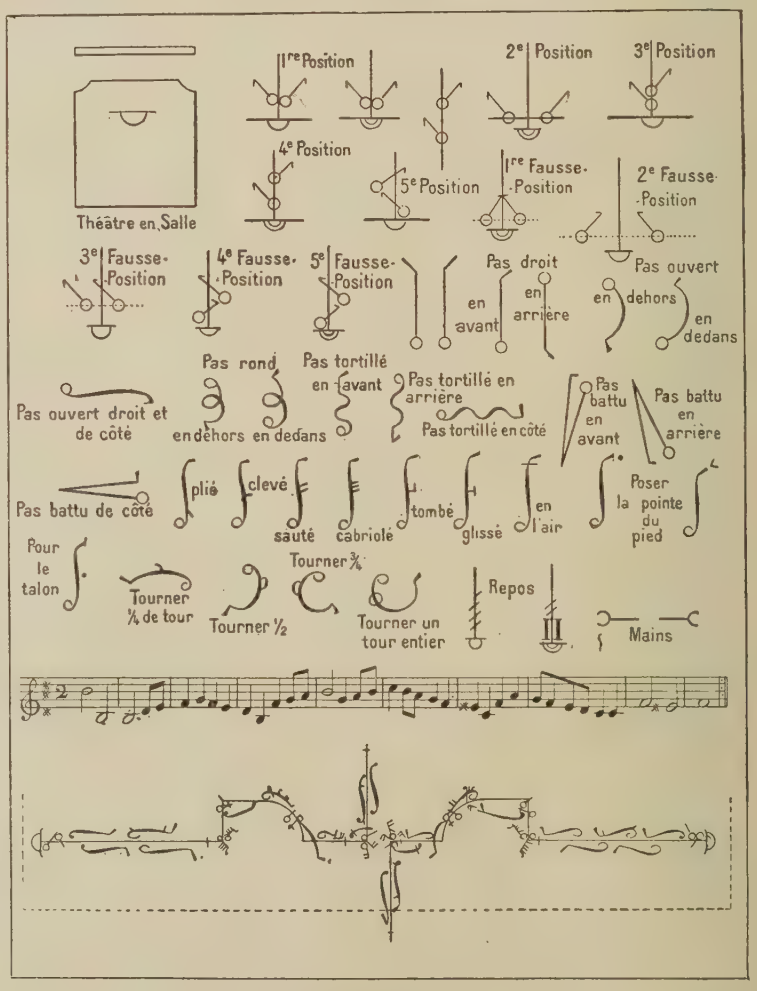

Exemple de notation chorégraphique.

sique absolument différents l'un de l'autre ; le premier, usité au IXe siècle, était une cithare à trois ou quatre cordes, dépourvue de table d'harmonie, et le second une variété de la cornemuse.

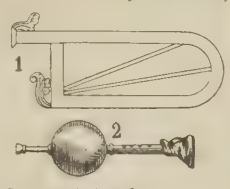

CHOROS : 1. A cordes ; 2. A vent.

CHORO [*ko-ro*] n. f. (du gr. *khoros*, chœur de danse). Danse nationale bulgare, dans laquelle les danseurs, se tenant par la main et formant un cercle ou un demi-cercle, font deux pas en avant vers la droite, un pas en arrière vers la gauche, d'une allure tantôt vive, tantôt lente, en marquant le rythme par une chanson (*doïna*).

CHOROBATE [*ko*] n. m. (du gr. *khôra*, région, et *bainein*, marcher). Instrument décrit par Vitruve et qui servait, dans l'antiquité, à prendre le niveau de l'eau et du terrain pour la construction des aqueducs.

CHOROCITHARISTE [*ko, risst'*] n. m. (du gr. *khoros*, chœur, et *kitharistês*, joueur de cithare). Nom donné, chez les Grecs, au joueur de cithare chargé d'accompagner les chœurs.

CHORODIDASCALE [*ko, dass-kal'*] n. m. (du gr. *khorès*, chœur, et *didaskalos*, maître). Chef des chœurs dans l'antiquité grecque ; celui qui les dressait à exécuter une poésie lyrique, ou à jouer leur rôle dans un drame.

— ENCYCL. A l'origine, c'était le poète lui-même ; depuis le milieu du Ve siècle, ce fut un spécialiste. Eschyle remplit ce rôle à ses débuts ; plus tard, il s'en déchargea. Après lui, les poètes continuèrent à surveiller les répétitions ; mais ils eurent pour auxiliaires des maîtres du chœur. Au IVe siècle la chorodidascalie devint une véritable profession.

CHORODIDASCALIE [*ko, dass-ka-lî*] n. f. Fonctions de chorodidascale.

CHOROGRAPHE [*ko-ro-graf'*] n. m. Celui qui s'occupe de travaux chorographiques.

CHOROGRAPHIE [*kô, fî*] n. f. (du gr. *khôra*, pays, et *graphê*, description). Description générale d'un pays.

CHOROGRAPHIQUE [*ko, fik'*] adj. Qui a rapport à la chorographie.

CHOROÏDE [*ko*] adj. (du gr. *khorion*, chorion, et de *eidos*, forme). Anat. Se dit de la membrane mince qui est située dans l'œil, entre la sclérotique et la rétine. || *Plexus choroïdes*, Se dit des plexus vasculaires placés en apparence dans l'intérieur des ventricules cérébraux mais qui sont, en réalité, une dépendance directe de la pie-mère.

— Substantiv. : *La* CHOROÏDE.

— ENCYCL. Anat. La *choroïde* joue, vis-à-vis de la rétine qu'elle enveloppe, le même rôle que la pie-mère vis-à-vis du cerveau. Trois couches la constituent : une couche fibreuse, une couche vasculaire, et une couche pigmentaire ; cette dernière est composée de cellules polyédriques contenant un pigment noir. Ce pigment, qui manque chez les albinos, se raréfie au voisinage de l'entrée du nerf optique, et disparaît sur le bord libre des procès ciliaires. Le pigment choroïdien fait donc de la cavité de l'œil une chambre noire, ce qui favorise la netteté de la vision. Chez certains mammifères, la couche pigmentaire voisine du nerf optique est privée de pigment et prend une teinte irisée d'un bleu verdâtre (*membrane du tapis.*)

CHOROÏDIEN [*ko, dî-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport à la choroïde. || *Toile choroïdienne*, Prolongement de la pie-mère, tendue au-dessus du ventricule moyen du cerveau et recouvrant la commissure postérieure et les tubercules quadrijumeaux.

CHOROÏDITE [*ko*] n. f. Méd. Inflammation de la choroïde.

— ENCYCL. On distingue plusieurs formes de *choroïdite* : 1° la choroïdite *congestive*, qu'on rencontre chez les vieillards et chez les personnes dont la vue est fatiguée ; 2° la choroïdite *exsudative*, caractérisée par la présence d'exsudats et que l'on observe, de préférence, dans la goutte et certaines maladies infectieuses comme la syphilis ; 3° la choroïdite *atrophique* ou *pigmentaire*, caractérisée par l'atrophie et la décoloration de la couche pigmentaire ; elle est liée parfois à la rétinite et se rencontre chez les individus menacés ou atteints de cataracte ; 4° la choroïdite *séreuse* ou *glaucome aigu* et la choroïdite *suppurative* sont, en général, l'aboutissant des formes les plus accusées des variétés précédentes.

Le traitement est surtout causal et exige le repos de l'œil à l'obscurité.

— Art vétér. On observe assez fréquemment la *choroïdite* chez le cheval.

CHOROÏDO-CAPILLAIRE [*ko, pil-lèr'*] adj. Se dit de la couche vasculaire de la choroïdie, ou *membrane de Ruysch.*

CHOROLOGIE [*ko, jî*] n. f. (du gr. *khôra*, contrée, et *logos*, discours). Biol. Nom donné par Haeckel à la science ou théorie de la distribution des organismes à la surface de la terre : *La* CHOROLOGIE *n'est qu'une branche de la biogéographie avec laquelle on l'étudie communément.*

CHOROLOGIQUE [*ko, jik'*] adj. Relatif à la chorologie.

CHOROMORPHIQUE [*ko, fik'*] adj. (du gr. *khôra*, contrée, et *morphê*, forme). Biol. Se dit de caractères superficiels (coloration, phanères, etc.) variant facilement sous l'influence des conditions du milieu, et qui constituent une forme très répandue, surtout chez les invertébrés, du mode de variation appelé *fluctuation.*

CHORON (Alexandre-Etienne), musicien français, né à Caen en 1772, mort à Paris en 1834. D'abord répétiteur de géométrie descriptive à l'Ecole normale, puis chef de brigade à l'Ecole polytechnique, il abandonna tout pour se livrer à la musique. Il publia : *Principes d'accompagnement des écoles d'Italie* (1804), et *Principes de composition des écoles d'Italie* (1808) ; *Dictionnaire historique des Musiciens* (1810-1811), en société avec Fayolle. En 1816, il fut nommé directeur de l'Opéra, mais, congédié au bout d'une année sans pension, il créa l' « Ecole de musique classique et religieuse ». Cette école donnait périodiquement des concerts remarquables, où l'on entendit pour la première fois, à Paris, les œuvres de Bach, de Hændel, de Palestrina et d'autres grands maîtres allemands et italiens. Malheureusement, elle ne survécut pas à la révolution de 1830, et Choron ne put résister au chagrin qu'il en ressentit. Il a publié des *Solfèges* et des *Méthodes de musique*, des traductions de traités théoriques. On lui doit aussi de nombreuses compositions religieuses dont un *Stabat mater* à trois voix et orgue, et divers ouvrages théoriques.

CHOROSTKÔW [*ko-rosst-kouf'*], ville de Pologne (palatinat de Tarnopol, distr. de Husiatyn) ; 6.500 hab. Palais et parc des Sieminski-Lewicki.

CHOROSZCZ [*ko-rochtch'*], ville de Pologne (palatinat et distr. de Bialystok), au confluent de la *Chorosczczanka* et de la Narva ; 2.160 hab. Fabrique de draps et de velours à côtes.

CHOROTYPE [*ko*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des acrididés, renfermant de curieux criquets de l'Inde, dont le prothorax se relève en avant par une côte arrondie.

Chorotype.

CHOROVOD [*ko*] n. m. (du gr. *khoros*, chœur de danse, et du russe *voditi*, conduire). Danse populaire russe exécutée par les jeunes filles pendant la période qui va de Pâques à la fin de juillet. (C'est une ronde accompagnée de chant, mais non d'instruments.)

CHORRILLOS, ville du Pérou (départ. de Lima), près de l'océan Pacifique ; 4.300 hab. C'est la ville de plaisirs des habitants de Lima. Bains de mer. — Aux environs, ruines de Pachacamac.

CHORTOLOGIE [*kor', jî*] n. f. (du gr. *khortos*, herbage, et *logos*, discours, traité). Partie de la botanique, qui traite de la composition des herbiers. (Peu us.)

CHORTONOMIE [*kor' mî*] n. f. (du gr. *khortos*, herbage, et *nomos*, règle). Art de faire les herbiers. (Peu us.)

CHORTOPHILE [*kor', fil'*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des anthomyidés, comprenant de petites mouches calyptérées. (Leurs larves sont généralement saprophages ou coprophages ; mais il en est qui vivent dans les tissus végétaux, comme la *chortophila radicum*, qui attaque les radis et les choux.)

Chortophile.

CHORUM [*ko-rom'*] n. m. Mus. V. CHORO.

CHORUS [*ko-russ*] n. m. (mot lat. signif. *chœur*). *Faire chorus*, Répéter en chœur, et *au fig.*, Approuver bruyamment ce que dit quelqu'un : *Tous les amis de M. d'Harcourt firent* CHORUS. (Saint-Simon.)

— Antiq. Sorte de cornemuse en usage chez les anciens, et qui fut inventée au IIe siècle av. J.-C. V. CHORO.

CHORZELE [*ko-jé-lè*], ville de Pologne (palatinat de Varsovie, distr. de Przasnysz), sur l'Orzyc, à la frontière de la Prusse-Orientale ; 2.450 hab.

CHORZÔW [*ko-jouf'*], centre industriel de Pologne (palatinat de Silésie, distr. de Katowice) ; 11.650 hab. Mines de houille. Fonderies de zinc, usine chimique, fabrication de carbure et d'azotates.

CHOSE n. f. (lat, *causa* qui, du sens de *procès*, de raison des choses, a passé au sens de *choses*). Mot indéterminé dont la signification (matière, objets, biens, paroles, événements, etc.) se précise par ce qui le précède ou le suit : *Dieu est le créateur de toutes* CHOSES. *C'est une* CHOSE *à part. Il manque des* CHOSES *les plus nécessaires. Il m'a dit les* CHOSES *les plus aimables.* CHOSES *présentes,* CHOSES *à venir. Le cours des* CHOSES *humaines. La* CHOSE *allait à bien par son soin diligent.* (La Fontaine.)

— Spécialem. Par opposition à l'être animé : *Les personnes et les* CHOSES. || Par opposition à l'apparence : *Le mot et la* CHOSE. *Les* CHOSES *parlent assez d'elles-mêmes.* (Bossuet.) *Aller au fond des* CHOSES. || Pour marquer la dépendance, la possession : *Etre la* CHOSE *de quelqu'un. C'est sa* CHOSE.

— *Chose* se dit aussi parfois pour désigner une personne : *Je suis* CHOSE *légère et vole à tout sujet.* (La Fontaine.) — *Fam.* Il s'emploie encore pour désigner quelqu'un dont le nom échappe : CHOSE *m'a dit...*

— LOC. DIV. *L'Auteur des choses*, Dieu. || *Les choses humaines*, L'ensemble de ce qui se fait parmi les hommes. || *La chose publique*, L'Etat, la nation. || *Etre un peu chose*, Etre un peu simple, un peu niais. || *Etre tout chose, Rester tout chose*, Etre tout interdit, ou Se sentir vaguement souffrant. || *Quelque chose*, Expression vague, qui s'applique à tout : *Il y a toujours* QUELQUE CHOSE *de bon dans une révolution.* (Chateaubriand.) — Signifie également : 1° Un peu de nourriture ou de boisson : *Avoir besoin de prendre* QUELQUE CHOSE. (*Prendre quelque chose* signifie aussi, dans la langue fam., Recevoir des coups) ; 2° Un personnage ou un objet d'une certaine importance : *Pour être plus qu'un roi, tu te crois* QUELQUE CHOSE. (Corneille.) *C'est* QUELQUE CHOSE *que cela.* || *Faire quelque chose :* Avoir une profession, un emploi, Réussir : *Je pense que nous* FERONS QUELQUE CHOSE. || *Etre pour quelque chose dans*, Contribuer de quelque façon à. || *Etre de quelque chose à quelqu'un*, Lui être attaché par des liens de parenté ou d'affection. || *Devenir quelque chose*, Arriver à une certaine situation. || *Quelque chose que*, Quoi que ce soit que : QUELQUE CHOSE QUE *vous ayez promise, donnez-la.* || *Avoir quelque chose avec quelqu'un*, Avoir quelque démêlé. || *Il y a quelque chose comme*, Il y a environ. || *Sur toute chose*, Préférablement à tout : SUR TOUTE CHOSE, *soyez honnête.* || *Toute chose cessante*, Sur l'heure, sans différer. || *Grand'chose*, Chose qui a de la valeur. (S'emploie ordinairement avec une négation) : *L'argent, ce* N'EST PAS GRAND'CHOSE, *et c'est tout.* — Substantiv. : *Un pas* GRAND'CHOSE, *Une pas* GRAND'CHOSE. || *Homme, Femme de peu de chose*, Se disait d'un homme, d'une femme de famille obscure. || *Dire le mot et la chose*, Ne pas chercher à adoucir les expressions. || *Dire bien des choses à quelqu'un*, Lui faire des civilités, des compliments. || *Faire bien les choses*, Les faire de bonne grâce, ou Ne pas lésiner sur la dépense. || *La chose parle d'elle-même*, Elle est évidente de soi.

— Dr. V. la part. *encycl.*

— GRAMM. *Quelque chose, autre chose, grand'chose* sont devenus des expressions à valeur neutre indéfinie, et, comme le neutre se rend en français par le masculin, on dit : QUELQUE CHOSE *est promis.* AUTRE CHOSE *sera fait.* Mais on dit aussi : QUELQUE CHOSE *qu'il ait faite*, parce que *quelque chose* signifie ici : *Quelle que soit la chose.* — L'adjectif qui suit immédiatement ces expressions doit être précédé de la préposition *de : Savez* QUELQUE CHOSE DE *nouveau. Y a-t-il* AUTRE CHOSE DE *nouveau ? Il n'y a pas* GRAND'CHOSE DE *nouveau.*

— ENCYCL. Philos. Le mot *chose* a deux sens principaux en philosophie. Dans le premier sens, il s'oppose au mot *personne.* La personne existe et sait qu'elle existe, la chose est inconsciente d'elle-même ; la personne est active, la chose est passive ; la personne, consistant dans la volonté libre et raisonnable, doit être l'objet d'un respect absolu, être toujours traitée comme une fin en soi, et jamais comme un simple moyen. La chose, n'ayant aucun de ces caractères moraux, appartient à la sphère des moyens.

— Le mot *chose* est employé aussi dans un autre sens, non plus moral mais métaphysique. Il est alors synonyme de *substance.* Descartes appelle l'âme une *chose pensante*, c'est-à-dire une substance dont la nature ou l'attribut essentiel est de penser ; la matière, une *chose étendue*, c'est-à-dire une substance dont la nature ou l'attribut essentiel est l'extension. Kant oppose la *chose en soi* au phénomène. Le *phénomène*, c'est la représentation que le sujet a de l'objet ; la *chose en soi* ou *noumène*, c'est l'objet tel qu'il existe en lui-même, c'est-à-dire indépendamment de la représentation qu'en a le sujet, et des lois que l'intelligence du sujet impose à cette représentation. Par suite, la *chose en soi* nous est, d'après Kant, radicalement inconnaissable ; mais il affirme nettement sa réalité comme étant nécessaire pour mettre en branle la réceptivité, la sensibilité du sujet. V. NOUMÈNE, PHÉNOMÈNE, PHÉNOMÉNISME, CRITICISME, KANT, etc.

— Dr. Les *choses*, en tant qu'elles sont susceptibles de droits, soit appelées bien corporels. V. BIENS. On distingue : les choses *susceptibles ou non d'être appropriées*, les choses non susceptibles d'être appropriées sont les choses communes, dont l'usage est commun à tous (l'air, la mer, l'eau courante) et les choses hors le commerce (par ex. le *domaine public*) ; les choses *consomptibles* par le premier usage, telles que les denrées, l'argent monnayé, et les choses *non consomptibles ;* les choses *fongibles*, déterminées seulement dans leur genre, pouvant être remplacées par des objets du même genre et de même qualité, et les choses *non fongibles* ou *corps certains.*

On entend par *chose jugée* ce qui est fixé par une décision judiciaire devenue définitive.

En *matière civile*, l'autorité de la *chose jugée* peut se définir : une présomption absolue de vérité, en vertu de laquelle les faits constatés et les droits reconnus par un jugement ne pourront être contestés de nouveau, ni devant le tribunal qui a rendu ce jugement, ni même devant une autre juridiction. Trois conditions sont requises pour qu'un jugement définitif ait l'autorité de la chose jugée : 1° identité de parties agissant en la même qualité ; 2° identité d'objet ; 3° identité de cause. Il faut encore un véritable jugement rendu en matière contentieuse, définitif et émanant d'un tribunal français.

En *matière criminelle*, l'autorité de la *chose jugée* ne s'attache qu'aux jugements proprement dits, et non aux ordonnances de non-lieu des juges d'instruction, ni aux arrêts de non-lieu des chambres de mise en accusation.

Les questions préjudicielles de propriété ou d'état, tranchées par la juridiction civile, peuvent influer sur le sort des poursuites criminelles. Inversement, les tribunaux civils sont liés par le dispositif des jugements correctionnels ou de simple police, quant à l'existence des faits affirmés par ces jugements. V. REVISION.

CHÔSEN. V. CORÉE.

CHOSETTE [*chô-zèt'*] n. f. *Fam.* Petite chose.

CHOSIER [*zi-é*] n. m. Endroit où l'on tient les choses. (N'est usité que dans d'anciens proverbes : *Il y a bien des choses dans un* CHOSIER, Maintes choses sont à considérer dans une affaire.)

CHOSMALAL, localité de la république Argentine, ancien ch.-lieu du territoire de Neuquen, sur le Neuquen.

CHOSROÈS [*koss-ro-èss*], forme grecque du nom persan *Khosrou.* Deux rois de la dynastie des Sassanides ont porté ce nom : CHOSROÈS Ier, *le Grand* (531-579), lutta avec succès contre les armées byzantines ; CHOSROÈS II, petit-fils et second successeur du précédent (590-628), conquit toute l'Asie antérieure et l'Egypte, fut ensuite vaincu par Héraclius et assassiné dans sa prison. V. KHOSROU.

CHOTEBOR, ville de Tchécoslovaquie (Bohême), sur la Droubrova, affluent de l'Elbe ; 4.600 hab. Ch.-lieu de district. Fabrique de draps. Brasserie.

CHOTODRIEC [*ko, dri-èk*] n. m. Potage polonais consistant en un mélange de lait caillé, de jus de concombre, de hachis de fenouil, de civette et d'oseille, d'œufs durs coupés en rondelles, de glace pilée et de tranches minces de concombre ou de melon.

CHOTT n. m. (mot arabe). Lac salé plus ou moins desséché, de dimensions variables suivant la saison et la pluviosité et situé dans les dépressions des Hauts-Plateaux ou de la bordure saharienne de l'Algérie-Tunisie.

— ENCYCL. Les chotts sont le produit à la fois d'un climat sec et d'un sous-sol riche en sel, d'âge triasique. Sous une croûte saline d'ordinaire assez mince, se trouvent une épaisse couche de boue et parfois de vraies fondrières rendant la traversée dangereuse.

Les principaux chotts sont : le chott el-Chergui (Hauts-Plateaux oranais), le chott el-Hodna (dép. de Constantine) et le chott Melghir (au S. de Biskra), les chotts el-Gharsa, el-Djerid et el-Fedjedj (Sud tunisien).

(En 1874, le capitaine Roudaire forma le projet, reconnu depuis irréalisable, d'introduire les eaux de la Méditerranée dans la région des chotts du sud de la Tunisie qui

est au dessous du niveau de la mer, d'y créer une « mer intérieure », et de ramener ainsi la vie dans ces steppes semi-désertiques.)

CHOTTE n. f. Terre à céréales de seconde qualité. (Dialectal.)

CHOTTEAU (Léon), économiste français, né à Bouchain (Nord) en 1838, mort à Bruxelles en 1895. D'un voyage en Amérique il rapporta une conviction profonde de la supériorité des théories libre-échangistes. Par le journal et par la parole, il s'en fit le propagateur ardent ; Chotteau a publié divers ouvrages : *le Traité de commerce franco-américain* (1878) ; *France et Amérique. Mes deux campagnes aux Etats-Unis, 1878-1879* (1879) ; *le Traité franco-américain, documents* (1882) ; *le Pain étranger* (1888) ; *Mes campagnes aux Etats-Unis et en France* (1893) ; etc.

CHOTTEUX, EUSE adj. Qui a les caractères d'un chott : *Dépression* CHOTTEUSE.

CHOTUSICE [*ko-tou-zi-tsè*], village de Tchécoslovaquie (Bohême) ; 1.200 hab. Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens le 17 mai 1742 (dite aussi de Czoslau), à la suite de laquelle Marie-Thérèse céda toute la Silésie à la Prusse (17 mai 1742).

CHOTZEN [*kot'-zèn'*], bourg de Tchécoslovaquie (Bohême), sur l'Adler, affluent de l'Elbe ; 5.100 hab. Château seigneurial des princes de Kinsky.

CHOU n. m. (lat. *caulis*). Nom donné à un certain nombre de plantes, de la famille des crucifères, comprenant une quantité considérable de variétés cultivées pour l'alimentation de l'homme et des animaux. || *Chou cabus* ou *pommé*, Chou commun à tête ronde et serrée. || *Chou cavalier*, Variété de chou vert. || *Chou-colza*. V. COLZA. || *Chou caraïbe*, Nom, aux Antilles, de l'*arum esculentum* (*colocasia esculenta*). || *Chou de chien*, Nom de la mercuriale annuelle. || *Chou marin*, Nom vulgaire du *crambé maritime*. || *Chou palmiste*, Nom donné au bourgeon terminal de plusieurs palmiers. || *Chou rouge*, Variété de chou cabus dont les feuilles sont de couleur

CHOUX : 1. Moellier ; 2. Cavalier ; 3. De Bruxelles ; 4. Frisé ; 5. Chou-rave ; 6. De Milan ; 7. D'York ; 8. Chou-fleur ; 9. Chou-navet.

rouge. || *Chou de Kerguélen*, Plante de la famille des crucifères (*pinglea*), qui a l'apparence d'un chou cavalier et qui est originaire des régions antarctiques. (Cette plante est alimentaire, et, de plus, jouit de propriétés antiscorbutiques.) || Pl. *Des* CHOUX.

— *Tête de chou*, Masse arrondie formée par les feuilles des choux pommés.

— Pâtisserie soufflée, très légère : *Un* CHOU *à la crème*.

— Fam. *Mon chou, Mon petit chou, Mon gros chou*, Termes de tendresse familière.

— Loc. fam. *Feuille de chou*, Ecrit, journal sans importance. || *Tête de chou*, Personne sans bon sens. || *Aller planter des choux* ou *ses choux*, Se retirer à la campagne. || *Etre dans les choux*, Etre dans l'embarras. || *Aller à travers choux*, Agir étourdiment. || *Etre bête comme chou*, Etre fort bête. || *Faire bien valoir ses choux*, Faire valoir ses qualités. || *Ménager la chèvre et le chou*. V. CHÈVRE. || *En faire des choux et des raves* ou *En faire comme des choux de son jardin*, En faire l'usage que l'on voudra. || *Faire ses choux gras de*, Faire son régal de ou Faire des profits. || *Faire chou blanc*, Ne pas réussir. || *S'entendre à quelque chose comme à ramer des choux*, Ne s'y entendre nullement. || *Il est venu au monde sous un chou*, Se dit en parlant d'un homme dont l'origine est inconnue. || *Chou pour chou*, Sert à exprimer une égalité parfaite entre les choses. || *Répondre à quelqu'un chou pour chou*, Trouver des ripostes immédiates.

— Cost. Coque de rubans qui entre dans certains ajustements de femmes. || Tissu ou ruban chiffonné en rond. || S'emploie également dans la terminologie des tapissiers d'ameublement.

— Prov. **La gelée n'est bonne que pour les choux,** Elle est préjudiciable à la santé et aux affaires. || **Ce n'est pas le tout que des choux, il faut du lard avec,** Signifie qu'on n'a encore qu'une partie de ce dont on a besoin.

— Encycl. Le *chou* commun (*brassica oleracea*) est une plante vivace de la famille des crucifères. On le rencontre à l'état sauvage sur le littoral de la France et de l'Europe septentrionale. Le chou sauvage est rameux, sa tige est assez élevée, ses feuilles sont plus ou moins charnues, glauques et lobées, ses fleurs sont petites et jaune pâle, ses fruits sont des siliques grêles et fines.

Les choux cultivés comprennent les *choux feuillus*, les *choux à pomme simple* à feuilles lisses (*cabus*) ou à feuilles frisées (*chou de Milan*), les *choux à pommes multiples* (chou de Bruxelles), les *choux à inflorescence charnue* (chou-fleur, brocoli), les *choux à racines renflées* (choux-navets, rutabagas), les *choux à tige renflée* (choux-raves ou colrave).

Les choux feuillus ou *choux fourragers* (chou cavalier, ou grand chou à vaches, caulet, chou d'Ecosse, moellier branchu, frisé du Nord, etc.) jouent un rôle important dans l'alimentation du bétail, car ils fournissent une masse considérable de fourrage vert durant l'hiver, et de plus ils constituent au point de vue cultural une excellente tête de rotation, en laissant le sol propre pour les céréales qui suivent.

Les *choux potagers* sont les choux à pomme simple, à pommes multiples, choux-raves et choux-navets, dont il existe d'ailleurs des variétés diverses et saisonnières (variétés de printemps, d'été, d'automne) permettant à la culture maraîchère d'en échelonner la production.

Les choux-raves et choux-navets fournissent aussi leur appoint à la nourriture des bestiaux.

La culture est variable avec les espèces ; les choux potagers réclament un sol profond, riche, frais, sain, bien préparé. On effectue les semis à la volée et l'on recouvre les graines par un hersage ou un ratissage suivant la superficie.

Lorsque les plants ont acquis un certain développement, c'est-à-dire quand ils possèdent quatre ou cinq feuilles, on procède à leur repiquage, au plantoir, en rayons plus ou moins espacés (0m,30 à 0m,80 et 1 m.) suivant la variété. Ce repiquage est suivi d'un arrosage abondant, et pendant la période de culture les choux sont l'objet d'arrosages et de binages.

CHOU ou **CHOUÉ** n. m. Monnaie de compte usitée en Chine, et qui vaut un dixième de cache, soit, en centimes, avant la Grande Guerre, 0 fr. 08.

CHOUAN n. m. (corruption du mot *chat-huant*). Nom vulgaire, dans certains départements, du moyen duc.

CHOUAN n. m. Nom donné aux paysans royalistes du Maine, de Bretagne et de Normandie qui prirent les armes contre la première République française. (Ce surnom leur vient du sobriquet *Chouan* donné à Jean Cottereau, un de leurs premiers chefs, qui avait contracté l'habitude de ne sortir que la nuit, comme le *chat-huant*, et avait donné à ses hommes comme signe de ralliement le cri de cet oiseau nocturne.)

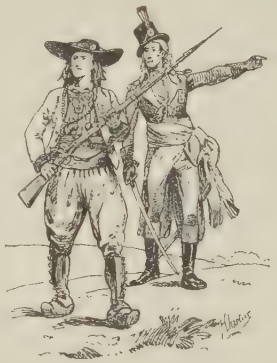

Chouans.

Chouans (LES), roman de Balzac, primitivement intitulé *le Dernier des Chouans* (1828), et le premier qu'il ait signé de son nom. Il l'a rangé dans la suite parmi les *Scènes de la Vie militaire*. La scène est en Bretagne, en 1799. Chargée par les Républicains d'espionner un jeune chef chouan (le marquis de Montauran), l'héroïne du roman (Mlle de Verneuil) s'éprend de lui, lui avoue une mission que désormais elle déteste et se dévoue pour le sauver. Mais tous deux sont tués par les bleus. A côté de ces deux premiers rôles, on distingue des figures pleines de relief : le chouan Marche-à-terre, le général républicain Hulot, l'espion Corentin. Malgré l'imitation visible de Walter Scott, l'œuvre révèle un talent riche et fort, pittoresque dans la narration, vrai dans les caractères et dans le dialogue .

CHOUANISME [*nissm'*] n. m. *Par dénigr.* Parti politique des chouans ; royalisme. (Peu us.)

CHOUANNE n. f. Femme faisant partie des bandes des chouans. (Peu us.)

CHOUANNER [*a-né*] v. intr. Faire la guerre des chouans.

CHOUANNERIE [*ri*] n. f. Insurrection, guerre des chouans. || Bande de chouans.

— Encycl. Hist. Le mouvement de la *chouannerie*, concomitant à celui de la guerre de Vendée, ne doit pas être confondu avec celle-ci. Les chouans qui opérèrent au N. de la Loire, en Bretagne, en Normandie, dans le Maine et même en Touraine, ne formèrent jamais de véritables armées comme les vendéens : ils opérèrent par groupes peu nombreux et firent une guerre de partisans qui se prolongea jusque sous le Consulat et qui, dans les dernières années, n'avait plus pour raison d'être que le pillage. L'origine de la chouannerie, comme de la révolte vendéenne, était la loi du 24 janvier 1793 ordonnant la levée de 300.000 hommes, et obligeant par conséquent les royalistes de l'Ouest à se ranger sous les drapeaux de la Révolution, au lendemain de la mort de Louis XVI. Les paysans s'armèrent, se dissimulèrent dans les bois ou le long des chemins creux ; l'un d'eux, Jean Cottereau, dit Jean Chouan, fut un des premiers à faire figure de chef. En liaison avec le marquis de La Rouërie, il rallia à sa cause les nobles de la région qui fournirent les fonds et organisèrent de savantes cachettes dans leurs châteaux.

Balzac a évoqué dans *les Chouans* la vie de ces révoltés campagnards qui, pendant près de dix ans, tinrent tête aux gouvernements successifs. En 1793, les chouans rallièrent l'armée vendéenne qui prétendait marcher sur Granville, et partagèrent le désastre de Savenay ; en 1795, ils participèrent à la malheureuse affaire de Quiberon.

En octobre 1795, le comte Louis de Frotté amplifia le mouvement en Basse-Normandie et tint la campagne pendant toute une année. Sa soumission en 1796 fut de courte durée. Bonaparte s'efforça de le rallier, mais en vain ; aussi fit-il sur lui un exemple, et le fit-il condamner à mort et exécuter au début du Consulat.

Georges Cadoudal chercha à ranimer le mouvement, qui n'avait plus de raison d'être politique ; il ne retint avec lui que quelques aventuriers ou des nobles ruinés qui pillèrent les diligences et rançonnèrent les passants, tels ceux qui participèrent à l'enlèvement du sénateur Clément de Ris. Contrairement à ce que firent les vendéens, les chouans combattirent sous de faux noms, ou des sobriquets : Fend-l'Air, Jambe-d'Argent, Sans-Quartier, Frappe-à-mort, etc.

CHOUART [*ar*] n. m. Nom vulgaire de l'*effraie*.

CHOUBE n. f. Paille de seigle servant à lier la vigne. (Dialectal.)

CHOUBERTE (François-Adolphe), directeur de théâtre et dramaturge tchèque, né en 1849, mort en 1915. Pendant dix-huit ans, de 1883 à 1900, il dirigea avec habileté le Théâtre National de Prague. Il a écrit lui-même des drames et comédies non dépourvus de talent, tels que *Vaclaw III*, *Jean Vyrava, l'Amour de Raphaël* (1888), *Drame de quatre pauvres murs* (1893), etc.

CHOUC n. m., **CHOUCETTE** [*sèt'*] ou **CHOUCHETTE** [*chèt'*] n. f. Noms vulgaires du *choucas*.

CHOUCARI n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des campéphagidés, renfermant des échenilleurs ressemblant à de grosses pies-grièches, ordinairement gris et noir, à bec robuste, caréné, à pattes fortes assez courtes, qui habitent l'Afrique, l'Insulinde et l'Australie.

CHOUCAS [*kass*] n. m. (du german. *chouch*). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, renfermant des corneilles robustes, à queue assez courte, à robe cendrée et noire.

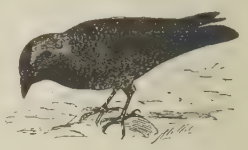

Choucas.

— Encycl. Le *choucas* (*colocus*) gris avec une calotte noire se plaît sur les hauts clochers et les ruines. On le rencontre en troupes assez nombreuses dans toute l'Europe et le nord de l'Inde.

CHOUCHA, ville de la R. S. S. d'Azerbaïdjan (Transcaucasie), près du Kour ; 38.000 hab. Fabrication de soieries et de tapis type Karabagh. Marché pour les chevaux du Karabagh. Anc. capitale du khanat de Karabagh.

CHOUCHANIKI, première femme martyre de Géorgie depuis la conversion de ce pays au christianisme. Mariée à Vasken, vice-roi de la province d'Herethi, elle se sépara de lui lorsqu'elle apprit que, pour se faire bien voir du roi de Perse Peroz, il s'était converti au culte du Feu (467 apr. J.-C.). Pour se venger, Vasken lui fit subir d'affreux supplices : jetée en prison, elle y passa sept ans, et mourut en 474. Son tombeau, à Tiflis, dans l'église Metets, est de nos jours l'objet d'une grande vénération. Sa vie a été écrite par son confesseur le prêtre Jacob, qui a donné une description complète de la Géorgie au Ve siècle.

CHOUCHEMENT [*man*] n. m. Cri de la chouette.

CHOU-CHOU n. m. Préféré, favori : *Le* CHOU-CHOU *du professeur*. || Pl. *Des* CHOUX-CHOUX.

CHOUCHOUTE n. f. V. CHAYOTE.

CHOUCHOUTER [*té*] v. tr. *Fam.* Choyer, dorloter : *A les trop* CHOUCHOUTER, *on perd les enfants*.

CHOUCROUTE n. f. (de l'allem. *sauer*, aigre, et *kraut*, chou). Mets préparé avec des choux débités en minces lanières et fermentés : *La* CHOUCROUTE *est un plat national en Allemagne*.

— Encycl. Econ. dom. Pour la fabrication de la *choucroute*, le chou quintal ou d'Alsace est le meilleur. On découpe les choux à l'aide d'un rabot spécial ou bien on les empile dans une sorte de trémie (T) à laquelle on imprime un mouvement de va-et-vient (A, A) sur un rabot dont les lames (L) découpent les choux en lanières ; on place au fond d'un tonneau une couche de gros sel, puis une couche de choux assaisonnés de grains de coriandre, de baies de genièvre et de tiges de sariette ou de feuilles de laurier. On alterne ainsi chou (C) et sel (S) jusqu'à ce que le tonneau soit rempli ; la dernière couche doit être une couche de sel. On couvre d'un linge et d'une rondelle de bois sur laquelle on place un poids (P). On soutire de temps en temps la saumure par le robinet R, et on la remplace par de la saumure fraîche jusqu'à ce qu'elle passe sans odeur fétide. On compte environ un mois pour obtenir une choucroute parfaite. On met alors la choucroute dans des tonnelets spéciaux, si elle doit être expédiée. La choucroute doit être privée d'air. Chaque fois qu'on en prend, il faut recouvrir hermétiquement le récipient qui la contient.

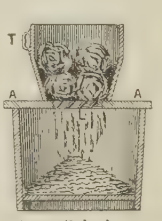

Appareil à râper les choux.

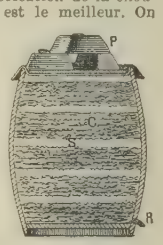

Tonneau à choucroute.

— Cuis. Avant de faire cuire la *choucroute*, il faut la laver à plusieurs eaux. On la met ensuite dans une casserole avec du lard, saindoux ou graisse d'oie, du jambon, de la saucisse, du porc salé ou de l'oie ; on ajoute du poivre, un peu d'eau et de vin blanc et on laisse au feu pendant deux heures au maximum.

CHOUCROUTER [*té*] v. intr. *Pop.* Manger de la choucroute. || *Par extens.* Vivre avec les Allemands.

CHOUDIEU (Pierre-René), homme politique français, né à Angers en 1761, mort à Paris en 1838. D'abord substitut au présidial de sa ville natale, il devint député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, puis à la Convention nationale où il siégea à la montagne, commissaire de la République près les armées. Dénoncé aux thermidoriens, et emprisonné à Ham, puis amnistié en 1796, il fut compromis dans le complot de Babeuf et s'exila. Régicide, il gagna la Belgique en 1816, rentra en France en 1830 et obtint une pension qui lui permit de subsister.

CHOUE [*choü*] n. f. Nom vulgaire de la chouette.

CHOUEN, l'un des *Wou Ti* (Cinq Souverains) de la Chine légendaire (dates traditionnelles : 2255 à 2206) ; succéda à Yao dont il avait été le ministre et eut pour successeur son ministre Yu le Grand. L'histoire orthodoxe le

présente comme un sage et comme un modèle de piété filiale. Son histoire ne repose que sur des données mythiques. La plus grande partie des premiers chapitres du *Chou king* se rapporte à la légende de Chouen.

CHOUEN (Yi-ho), prince de la famille impériale chinoise qui fut un des artisans de la guerre entre la Chine et la France (1884-1885).

CHOUEN-TCHE, nom de la période où régna (1644-1661) l'empereur chinois CHE-TSOU, premier souverain de la dynastie Ts'ing (mandchoue). Ce règne se passa à combattre les derniers partisans des Ming réfugiés dans la Chine du Sud et à essayer de reconquérir la Chine maritime sur Coxinga. Une réforme du calendrier fut alors faite avec l'aide du missionnaire S. J. Adam Schall. En 1656 fut reçue à Pékin la première ambassade russe.

CHOUEN-TI, dernier empereur chinois de la dynastie mongole (Yuan) ; il régna de 1333 à 1368. Il eut à lutter contre la secte du Lotus-Blanc (1348) et des séditions militaires ; il perdit la Chine du Sud (1355-1367), fut chassé de Pékin en 1368 et mourut en Mongolie en 1369. Il avait été en relation avec le pape Benoît XII qui lui envoya quatre franciscains (1342).

CHOUET (Jean-Robert), philosophe protestant, né à Genève en 1642, mort en 1731. Professeur de philosophie à Saumur et à Genève, il y introduisit le cartésianisme. Il y compta Bayle au nombre de ses disciples. On a de lui une *Logique* en latin (1672) et des thèses physiques.

CHOUETTE n. f. (diminutif de *choue*, anc. franç. *choe* ; du germ. *kawa*). Nom vulgaire de la plupart des oiseaux rapaces nocturnes sans aigrette, et qui ne sont ni des ducs ni des hiboux.

— Cost. Sorte de coiffure, au XVIIe siècle.

— Jeux Jeu analogue au jeu d'oie. || *Partie en chouette*, Se dit d'une partie dans laquelle un joueur joue seul contre plusieurs autres.

— Numism. Nom donné souvent, dans l'antiquité, à la monnaie d'Athènes, qui avait pour type une chouette. (C'était l'oiseau consacré à Athéna : les chouettes étaient nombreuses autour de l'Acropole et l'épithète homérique *glaukopis* pouvait signifier également *aux yeux brillants* ou *au visage de chouette*.

Chouette.

Cet oiseau devint donc le symbole de la cité d'Athènes, dont les monnaies portaient au droit une tête d'Athéna, et au revers une chouette.)

Chouette (monnaie).

—ENCYCL. Le type des *chouettes* est la chouette tangmalm (*ægolius funereus*) du nord de l'Europe ; mais on appelle aussi couramment « chouettes » les chats-huants, hulottes, effraies, etc. La *chouette harfang* est le *nyctea nivea*, de Laponie.

Les chouettes font une guerre active aux petits rongeurs. Ce sont des oiseaux très utiles.

Chouette (LA), personnage des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, mégère ignoble et cruelle.

CHOUETTE adj. (orig. douteuse). *Pop.* Joli, élégant, admirable : *Une* CHOUETTE *femme. Un* CHOUETTE *costume.*

— Interjectiv. : *Chouette !...* C'est digne d'éloge.

CHOUETTEMENT [*ètt'-man*] adv. *Pop.* D'une manière chouette.

CHOU-FLEUR n. m. Variété du chou cultivé, dans laquelle la partie comestible est constituée par l'inflorescence charnue qui forme une masse compacte et dure. || Pl. *Des* CHOUX-FLEURS.

— ENCYCL. Il existe plusieurs variétés de *choux-fleurs*, parmi lesquelles peut d'ailleurs être classé le brocoli (lequel ne diffère des variétés voisines que parce qu'il ne forme sa tête qu'au printemps qui suit le semis).

On distingue suivant l'époque à laquelle se fait la récolte les choux-fleurs de printemps, d'été et d'automne. Les premiers sont semés en septembre sur couche sourde, et l'on hâte la levée par de fréquents bassinages. En octobre on arrache les jeunes plants après avoir humecté le sol, puis on les repique en pépinière sur ados à bonne exposition, sous châssis ou sous cloche. Pendant les gelées, châssis ou cloches sont entourés de fumier sec et de paille. On force en janvier en repiquant sur couche chaude, et en prenant soin de protéger les jeunes plants contre le froid. La pomme se développe dans le courant d'avril ; au fur et à mesure qu'elle grossit, on la recouvre de feuilles.

Pour les choux-fleurs d'été, le semis a lieu en mai-juin en terre riche et bien meuble ; les soins consistent surtout en arrosages. On plante en place au mois de juillet.

La culture du chou-fleur en grand est pratiquée aux environs de Paris, dans l'Ouest (Bretagne, Anjou, Touraine), dans le centre (Allier, Cher), dans le Nord.

CHOUFLIQUE [*flik'*] ou **CHOUFLIQUEUR** [*keur'*] n. m. *Pop.* Savetier, et, *par extens.*, Mauvais ouvrier.

CHOUGNAN ou **CHIGNAN**, principauté du Pamir, dépendance de la R. S. S. du Turkménistan, située dans l'angle nord-occidental du Pamir, sur le cours du Pandje et de ses affluents, le Chakh-Dara, le Gound et le Mourghad ; 28.000 hab. (*Tadjiks*, dits *Chougnani*). Capitale, *Kala-i-Bcr-Pandje* ou *Ak-Kourgan*, « la Ville blanche » (3.000 hab.)

CHOUGUET [*ghè*] n. m. Techn. Syn. de CHOUQUET.

CHOUÏA, ville de la R. S. F. S. de Russie (gouv. de Vladimir), sur la Tésa, affluent de la Kliazma ; 20.500 hab. Ch.-lieu de district. Centre industriel ; filatures de coton. Commerce de céréales, de bois, de peaux de mouton, de cuirs, d'alcools, etc. Fief de la famille Chouïki qui a donné un tsar à la Russie.

CHOUÏA-CHOUÏA, mot arabe importé d'Algérie en France par les soldats pour dire : Doucement.

CHOUILLY, comm. de la Marne, arrond. et à 6 kil. d'Epernay ; 1.075 hab.

CHOUÏSKI, nom d'une famille russe, originaire du gouvernement de Vladimir, qui joua un grand rôle dans les révolutions de palais des XVIe et XVIIe siècles. — Le plus célèbre est Vassili CHOUÏSKI, qui fut conseiller de régence pendant la minorité du tsar Feodor ; il renversa le faux Dimitri, mais se fit élire tsar à sa place (1606-1610). Les grands seigneurs ayant refusé de reconnaître son autorité, et de nouveaux imposteurs ayant surgi, il ne put tenir tête aux Polonais et abdiqua.

Chou king, un des principaux classiques chinois ; c'est un recueil de discours, prétendus historiques, dont les plus anciens sont prêtés à Yao et à Chouen, les deux derniers des *Cinq souverains* de la légende. La rédaction du *Chou king* est attribuée à Confucius ; l'ouvrage a été fréquemment remanié ; certains chapitres sont des faux avérés ; l'ensemble n'a qu'une très faible valeur historique. Traductions : anglaise de Legge, et française du P. Couvreur S. J.

CHOUKLJE (François), homme politique slovène, né en 1849. D'abord professeur de l'enseignement secondaire, il entra de très bonne heure dans la politique. Il fut élu en 1885 au Parlement de Vienne, où il joua, surtout dans les dernières années du XIXe siècle, un rôle important, comme représentant des idées conservatrices, en liaison avec le parti clérical slovène. Il a commencé à Ljubljana (Laybach), en 1926, la publication de ses *Mémoires*.

CHOULE n. f. (de l'islandais *sull*, mêlée ou du lat. *soles*, sandales). Jeu autrefois en usage dans le nord de la France et qui consistait à pousser à coups de pied, vers un endroit convenu, une balle remplie de son. (Ce jeu, qui avait lieu le mardi gras, engendrait parfois, entre des villages rivaux, de graves querelles.) V. CHOLLE.

CHOULER [*lé*] v. tr. (de l'anc. franç. *choule*, boule pour jouer au mail). En Normandie, Pousser, remuer, choquer.

CHOULGUINKA, ville de la R. S. S. d'Ukraine (gouv. de Kharkof), sur l'Aïdar, affluent du Donetz ; 4.500 hab. Pelleteries.

CHOUMADIA ou **CHUMADIA** (*la Forêt*), plateau triangulaire haut de 900 à 1.000 m., constituant une des grandes régions naturelles de la Serbie centrale. Ce bastion avancé du massif cristallin bulgaro-serbe s'insère au coin nord des pays serbes entre les chaînes dinariques et les plaines de la Pannonie et se montre à ceux qui l'abordent à l'O., au S. et à l'E. comme une vraie forteresse boisée. Il est couvert ici de forêts, là de taillis, ailleurs de pâturages et de vergers, et morcelé en petites régions formées par les courtes vallées des affluents de la Morava. C'est le cœur des terres serbes, la citadelle des guerres de l'indépendance, où débuta en 1804 la lutte contre les Turcs maîtres de la contrée.

CHOUMAGUINE, groupe le plus oriental de l'archipel des Aléoutiennes, baigné par l'océan Pacifique boréal. Il doit son nom à un matelot compagnon de Behring.

CHOUMARA (François-Marie-Théodore), officier français du génie, né à Nonancourt en 1787, mort en 1870. Ses réformes dans l'art de la fortification portent le nom de *système de Choumara*. Il a proclamé l'indépendance des *escarpes* et des *parapets* et inventé un fourneau de cuisine encore en usage dans les troupes.

CHOUMÈN [*kou*] ou **CHOUMLA**, ville de Bulgarie, ch.-lieu de départ., au versant septentrional du Balkan ; 23.750 hab. Archevêché grec-bulgare. Soieries, cuirs, tanneries, poteries d'étain, fonderies de cuivre. Sa position naturellement forte arrêta longtemps les Turcs en 1828-1829. — Le *département* a 322.450 hab.

CHOUMIATCHI, ville de la R. S. S. de la Russie blanche (gouv. de Mohilev), sur un sous-affluent du Dniéper par le Soj ; 3.000 hab.

CHOUMLA. Géogr. V. CHOUMÈN.

CHOUMLANSKY (Joseph), évêque uniate de Leopol (Lvov), né en 1643, mort en 1707. Il appartenait à une ancienne famille noble ukrainienne. La Pologne eut en lui un propagateur zélé de « l'Union » dans les régions orthodoxes. Il a laissé quelques œuvres, *les Matricules*, *Poèmes* sur l'expédition de Vienne.

CHOU-NAVET [*vè*] n. m. Variété du chou, dont la racine très renflée a l'apparence d'un gros navet.

— ENCYCL. Dans le *chou-navet* (*brassica oleracea napus*) c'est la racine charnue que l'on utilise ; lorsqu'elle est cuite, elle possède une saveur qui tient à la fois du navet et du chou. Cette racine est de couleur blanche (chou-navet proprement dit) ou jaune (rutabaga). Les rutabagas, encore que dans certaines régions on les utilise comme légume dans l'alimentation humaine, sont surtout réservés aux bestiaux.

Le chou-navet, en grande culture, affectionne les terres argileuses et fraîches ; il prospère dans les climats brumeux (Bretagne) et s'accommode des sols acides des landes et des terrains granitiques. Le semis se fait en juin, à la volée, et suivant le cas, on repique (jardinage) ou l'on éclaircit (grande culture).

CHOU-PILLE [*piy'*] n. m. invar. Chien d'arrêt qui ne quête qu'à portée de fusil.

CHOUPPES (Aymar, marquis DE), issu d'une famille poitevine, né vers 1612, mort en 1673 dans son château de Chouppes, près de Mirebeau. Il fit les campagnes de la fin du règne de Louis XIII, et reçut, en 1643, le grade de lieutenant général. Pendant la Fronde, il se rangea dans le parti de Condé, mais il ne tarda pas à faire sa soumission et alla combattre en Catalogne. En 1660 il fut chargé de mission en Portugal. Il a laissé des *Mémoires* importants, qui vont de 1625 à 1663.

CHOUQUE [*chouk'*] n. m. (forme normanno-picarde de *souche*). Pièce en bois ou fer servant de passage et de point d'appui aux mâts supérieurs. || Syn. CHOUQUET.

— ENCYCL. Le *chouque* porte un trou carré dans lequel s'engage le ton du mât ; il est percé circulairement, pour le mât supérieur. Les chouques des bas-mâts, étant inamovibles, sont recouverts au-dessus du ton du mât d'une plaque de plomb, pour préserver les mâts de la pourriture.

Les chouques des bas-mâts sont soutenus par une épontille ayant un point d'appui dans la hune. C'est sur le chouque que viennent s'arrêter les bigots de racage des vergues de hune, et que se fixent certaines poulies servant au passage des manœuvres courantes. Les chouques en fer s'appellent plus communément *bâtins*.

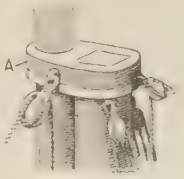

Chouque (A).

CHOUQUET [*kè*] n. m. (de *chouque*). Techn. Billot sur lequel on rabat les filières, dans les tréfileries. (On dit aussi CHOUGUET.)

— Mar. Syn. de CHOUQUE.

CHOUQUET (Adolphe-Gustave), musicographe français, né au Havre en 1819, mort à Paris en 1886. Son principal ouvrage, qui lui valut le prix Bordin, est l'*Histoire de la musique dramatique en France, depuis ses origines jusqu'à nos jours* (1873). Nommé, en 1874, conservateur du musée instrumental du Conservatoire, il en publia le catalogue illustré sous ce titre : *le Musée du Conservatoire national de musique. Catalogue raisonné des instruments de cette collection* (1875).

CHOUQUETTE [*kèt'*] n. f. Nom vulgaire du choucas.

CHOURAKHANA, ville de la R. S. S. d'Uzbékistan (anc. Turkestan russe), 3.000 hab. Ancien ch.-lieu de district.

CHOURALINSK, ville de la R. S. F. S. de Russie (gouv. de Perm), près de la Neiva naissante (bassin de l'Obi par la Toura) ; 5.000 hab. Forges, métallurgie du fer.

CHOU-RAVE n. m. Variété de chou à tige renflée au-dessus du sol. || Pl. *Des* CHOUX-RAVES.

— ENCYCL. Le *chou-rave*, *chou de Siam* ou *colrave* (*brassica caulorapa*) se cultive comme le rutabaga.

Au point de vue culinaire, on peut le traiter comme le navet. En certaines régions, on en prépare une choucroute savoureuse.

CHOURI n. m. Encensoir japonais portatif.

CHOURIN n. m., **CHOURINER** [*né*] v. tr., **CHOURINEUR** n. m. Argot. Corruptions de SURIN (couteau), SURINER (tuer à coups de surin), SURINEUR (qui tue avec le surin).

Chourineur (le), personnage des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, ancien forçat qui sort du bourbier, se réhabilite, et devient sympathique.

CHOURUN n. m. Nom donné dans le Dévoluy aux gouffres naturels.

CHOUS [*kouss*] n. m. (mot gr. formé de *khéô*, je verse). Mesure de capacité pour les liquides, qui valait 12 cotyles attiques (environ 3 lit. 1/4), et qui correspondait au conge des Romains. || Vase à une anse, plus petit que le cratère, et plus grand que l'œnochoé. (C'était une sorte de cruche ou broc d'argile utilisé dans les banquets. On l'employait spécialement aux fêtes des anthestéries, le jour dit des *choées* ou des « conges ».)

Chous.

CHOUSTA (Joseph), historien tchéco-slovaque contemporain, né en 1874. Il occupe à l'université de Prague la chaire d'histoire médiévale et moderne, et il a été ministre de l'instruction publique. On lui doit une série de beaux travaux, tels qu'une étude sur *Pie IV* (1900) et surtout un ouvrage monumental en deux parties : *les Derniers Premyslides et leur héritage* (1917), et *les Commencements de la dynastie de Luxembourg* (1919).

CHOUSTER, ville de Perse, sur le Karoun, non loin de la frontière de l'Irak et du golfe Persique ; 12.000 hab. Soieries, cotonnades de couleur rouge vif dites *chousteri* ; entrepôt de commerce. — Non loin de Chouster se trouve le très ancien site de civilisation iranienne appelé *Suse* (v. ce mot).

CHOUSTERCHITCH (Ivan), homme politique slovène, né à Bibnitsa, en 1863, mort à Ljubljana (Laybach) en 1925. Après des études de droit à Vienne, il s'établit dans son pays comme avocat, puis entra au Parlement autrichien et ne tarda pas à devenir un des chefs du parti catholique populaire slovène, avec son ami Krek. Nommé gouverneur de Carinthie en 1912, il passa en Suisse au commencement de la Guerre, et ne revint à Ljubljana qu'en 1923. Il était entré, dans les dernières années, en lutte ouverte avec plusieurs leaders slovènes, notamment avec Anton Korochets, et il ne jouait plus guère qu'un rôle de second plan.

CHOUVALOV, grande famille russe, dont les membres les plus marquants sont : IVAN IVANOVITCH, né en 1737, mort en 1797 ; il collabora à la fondation de l'université de Moscou (1757) et de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg. — PIERRE IVANOVITCH, cousin du précédent, mort en 1762, fut grand maître de l'artillerie et feld-maréchal. — ANDRÉ, fils de Pierre (1743-1789), membre du conseil de l'empire, fréquenta le salon de Mme du Deffand et fut lié avec les philosophes ; il est l'auteur d'une *Epître à Ninon*, qu'on a attribuée à Voltaire. — ANDRÉ PETROVITCH (1817-1876) jouit de la confiance de l'empereur Alexandre II et prit part à l'émancipation des serfs. — PIERRE ANDREEVITCH, né en 1827, mort en 1889, fut gouverneur de la Courlande et ministre de la police (1866). En 1873, il fut envoyé en mission diplomatique à Londres, prépara les négociations du Congrès de Berlin, où il siégea. — PAUL ANDREEVITCH, frère du précédent, né en 1830, mort à Ialta en 1908, fut ambassadeur à Berlin (1885) et gouverneur général de Varsovie (1895).

CHOUZÉ-SUR-LOIRE, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 15 kil. de Chinon, sur la *Loire* ; 2.005 hab. Château du Plessis-Rideau (XVe s.) qui appartint à Tallemant des Réaux.

CHOUZY-SUR-CISSE, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 10 kil. de Blois, sur la *Cisse*, affluent de la Loire ; 1.130 hab. Ch. de f. Orléans.

CHOW n. m. Mesure turque employée pour la détermination de la valeur des perles fines.

CHOW-CHOW [*chou-chou*] n. m. Nom donné à un chien d'origine chinoise.

— Encycl. *Le chow-chow est du même type que le loulou de Poméranie.* Avec sa fourrure abondante, épaisse et droite et sa queue touffue enroulée sur le dos, ce chien ressemble à *l'esquimau.* Dans l'extrême Orient le chow-chow est un chien comestible, il est engraissé avant d'être abattu. Introduit en Europe, il est devenu un animal de luxe, atteignant souvent un prix très élevé.

CHOYER [*choi-yé*] v. tr. (orig. douteuse. — Se conj. comme *aboyer.*) Soigner avec tendresse, combler d'attentions : Choyer *un enfant, un vieillard.* || Veiller avec soin sur : Choyer *ses affaires.*

— ***Se choyer.*** v. pr. : *Et je veux* me choyer, *quoi qu'enfin il arrive.* (Molière.)

CHPOLA, ville de la R. S. S. d'Ukraine (gouv. de Kiev), sur la Chpolka, sous-affluent du Boug méridional par la Siniouka; 8.000 hab.

CHRAME [*kram'*] n. m. Etoffe rouge, verte ou blanche, dont on recouvre les couvre-pieds, les édredons, etc.

CHRAMNE, prince franc, fils de Clotaire Ier et de Chemsène, mort en 600. Il se révolta, à l'instigation de son oncle Childebert, contre son père. Pardonné par ce dernier, Chramne, ayant trempé dans un nouveau complot, dut se réfugier chez Conobre, comte de Bretagne. Clotaire le poursuivit. Dès la première bataille, Conobre fut tué, et les soldats de Clotaire s'emparèrent de Chramne, de sa femme et de ses filles. Le prince révolté fut, par ordre de son père, attaché sur un banc et étranglé dans une cabane où on l'avait enfermé avec sa famille et à laquelle on mit ensuite le feu.

CHRÉAIS, tribu sauvage des montagnes séparant l'Annam du Cambodge. Malgré la couleur de leur peau, les Chréais se distinguent des Jaunes par leur face ovale, leurs yeux horizontaux, leur nez saillant et leurs lèvres fines. Volontiers pillards, ils n'obéissent qu'à leurs chefs de villages. Pour se préserver des mauvais génies, ils usent de nombreux talismans.

CHRÉMATISTICIEN [*kré, tiss-ti-si-in*], **ENNE** n. Qui s'occupe de chrématistique.

CHRÉMATISTIQUE [*kré, tiss-tik'*] adj. (du gr. *khrêma, atos,* richesse). Relatif à la production des richesses.

— N. f. Partie de l'économie politique, qui s'occupe de la production des richesses.

CHRÉMATOLOGIE [*kré, jî*] n. f. (du gr. *khrêma,* richesse, et *logos,* traité). Traité de la richesse.

CHRÉMATOLOGIQUE [*kré, jik'*] adj. Relatif à la chrématologie.

CHRÉMATONOMIE [*kré, mî*] n. f. (du gr. *khrêma,* richesse, et *nomos,* loi). Lois naturelles qui règlent la production et la répartition de la richesse.

CHRÉMATONOMIQUE [*kré, mik'*] adj. (de *chrématonomie*). Relatif à la chrématonomie.

CHRÊME [*krêm'*] n. m. (du gr. *khrisma,* onguent). Liturg. Huile mêlée de baume, employée dans quelques cérémonies catholiques. V. la partie *encycl.* (On dit ordinairement saint chrême.)

— Loc. anc. *Etre du bon chrême,* Etre d'une crédulité excessive. || *Cela ferait renier chrême et baptême,* Cela ferait perdre toute patience, pousserait aux pires excès.

— Cout. anc. *Chrême de Bourges,* Juridiction dans l'étendue de laquelle l'archevêque de Bourges avait le droit de distribuer le saint chrême aux curés.

— Encycl. Le *saint chrême* est un mélange d'huile d'olive, symbole de force et de douceur, et de baume, dont le parfum symbolise « la bonne odeur de la grâce et des vertus ».

Le saint chrême sert de matière au sacrement de confirmation, il est encore employé à l'ordination des prêtres, dans la consécration d'un calice, d'une pierre d'autel, d'une église, pour une des onctions du baptême, etc. C'est le jeudi saint, pendant la messe, que l'évêque bénit solennellement le saint chrême; on le distribue ensuite entre les paroisses du diocèse. — L'Eglise grecque orthodoxe emploie le saint chrême comme l'Eglise romaine.

CHRÉMEAU [*kré-mô*] n. m. Sorte de bonnet de toile dont on recouvre la tête de l'enfant qui vient de recevoir l'onction du saint chrême, dans la cérémonie du baptême. || Linge avec lequel l'évêque essuie le front de ceux qu'il confirme. || Toile cirée dont on couvre un autel nouvellement consacré. || Autrefois, Ensemble de récipients cylindriques accolés (d'abord sans pied, puis avec pied), dans lesquels on conserve le saint chrême.

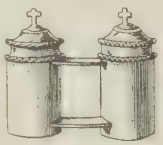
Chrémeau.

— Encycl. Dans les premiers siècles, les catéchumènes, après avoir reçu le baptême, étaient habillés d'une tunique blanche. L'usage de la tunique blanche disparut, et fut remplacé par celui du *chrémeau,* qui a la même signification et symbolise l'innocence du nouveau baptisé.

Chrémès, personnage de la comédie latine, héros d'une pièce de Térence, l'*Heautontimoroumenos,* et qui est resté le type du père ridicule à force de sévérité et de rigueur. (Chrémès y fait pendant à Ménédème, le père trop clément.)

Chrémyle, personnage principal du *Plutus* d'Aristophane. V. Plutus.

CHRENECHRUNDIA [*kré-né-kron*] ou **CHRENECRUDA** n. f. Cérémonie du droit franc, par laquelle un condamné insolvable pouvait rejeter l'amende sur ses plus proches parents, à la condition de leur abandonner tous ses biens.

CHRÉSIMON [*kré*] n. m. (du gr. *chrêsimos,* utile). Signe diplomatique formé d'un *ch* grec surmonté d'un *r* majuscule $\overset{R}{X}$, que l'on met en marge d'un manuscrit pour indiquer un passage remarquable. (C'est l'abréviation *chr* de *chrêsimos.*)

CHRESMOLOGUE [*kress, logh'*] n. m. (du gr. *khrêsmos,* oracle, et *logos,* science). Devin qui était attaché à certains temples grecs.

Chrestien de Troyes. V. Chrétien.

Chrestien (Guillaume), médecin français, né à Orléans vers 1500, mort en 1556, devint médecin de François Ier et d'Henri II.

Chrestien (Florent), littérateur français, fils du précédent, né à Orléans en 1541, mort à Vendôme en 1596. Disciple d'Henri Estienne, il devint un des bons hellénistes de son temps et fut précepteur du jeune prince de Béarn, depuis Henri IV, qui le nomma garde de sa bibliothèque. Il fut un des rédacteurs de la *Satire Ménippée.*

Chrestien (André-Jean), médecin français, né à Sommières (Gard) en 1758, mort à Montpellier en 1840. On lui doit un *Mémoire sur l'épidémie de variole qui sévit à Montpellier en l'an IV,* et un *Traité de médecine iatroleptique* (1811) qui préconise l'emploi de l'or en médecine.

CHRESTOMATHIE [*kré-sto, sî* ou *ti*] n. f. (du gr. *khrêstos,* bon, utile, et *mathein,* apprendre). Recueil de morceaux choisis de prose ou de vers, propre à l'enseignement : Chrestomathie *grecque.*

CHRÉTIEN [*kré-ti-in*], **ENNE** adj. (lat. *christianus;* de *Christus,* le Christ). Qui professe la religion de Jésus-Christ : *Peuple* chrétien. || Qui est relatif à la religion de Jésus-Christ : *La foi* chrétienne. || Qui est conforme à la doctrine, à la morale de Jésus-Christ : *Une vie, une mort* chrétienne.

— Fam. : *S'enrichir par des moyens peu chrétiens,* S'enrichir par des moyens peu honnêtes. || *Parler un langage chrétien,* Un langage acceptable. — Adverbial. *Parler chrétien,* Parler nettement, d'une façon claire : *Il faut* parler chrétien, *si vous voulez qu'on vous entende.* (Molière.) || Mêlé d'eau, en parlant d'une boisson : *Vin trop* chrétien. (On dit baptisé, dans le même sens.)

— Hist. *Le roi Très Chrétien, Sa Majesté Très Chrétienne,* Titre porté par les rois de France, dans quelques actes pontificaux du XIVe siècle, et attribué à ces princes exclusivement à partir du milieu du XVe siècle.

— *Substantiv.* Membre d'une Eglise chrétienne : *Tout* chrétien *est né grand, parce qu'il est né pour le Ciel.* (Massillon.)

— *Fam.* Personne considérée au point de vue de son caractère : *C'est un rude* chrétien, *une terrible* chrétienne. || Homme, femme, par opposition à animal : *Et jamais je ne vis un plus hideux* chrétien. (Molière.)

— *Ancien chrétien, Vieux chrétien,* Se disait en Espagne et en Portugal, des chrétiens de pure race, par opposition à *nouveau chrétien* (Maures et les juifs convertis). S'est dit ensuite, en France, pour désigner une personne depuis longtemps affermie dans la foi chrétienne.

— Hist. *Chrétiens de saint Jean, Chrétiens de saint Thomas, Chrétiens de Bible.* V. la partie *encycl.* || *Chrétiens demi-juifs,* Nom, en Angleterre, des disciples de Jeanne Souchot, visionnaire, qui avait annoncé qu'un nouveau Messie devait naître d'elle. || *Chrétiens de la ceinture,* Nom donné, en Orient, aux nestoriens et aux jacobites.

— Anton. **Antichrétien, infidèle, païen.**

— Encycl. Les premiers disciples de Jésus-Christ furent appelés, par les Juifs et les païens, Nazaréens et Galiléens; ils se nommaient eux-mêmes les *frères,* les *fidèles,* les *saints,* les *élus.* Vers l'an 50, les habitants d'Antioche leur donnèrent le nom de *chrétiens.* Cette appellation prévalut dans la suite; actuellement, elle sert à désigner tous ceux qui ont la foi en Jésus-Christ et la pratique du baptême.

— *Chrétiens de saint Jean,* Nom donné à des sectaires d'origine inconnue. Ils niaient la divinité de Jésus-Christ, honoraient saint Jean-Baptiste comme le Prophète par excellence, admettaient le baptême. On trouve encore des restes de cette secte aux environs de Bassora. (Ils sont aussi appelés *mandaïtes* et *sabéens.*)

— *Chrétiens de la Bible,* Groupe de méthodistes américains, fondé en 1795 par le fermier O'Bryan dans le comté de Cornouailles. Ils ont, depuis, créé des missions au Canada et en Australie.

— *Chrétiens de saint Thomas.* Ces chrétiens, qui font remonter leur conversion à saint Thomas, habitent la côte de Malabar. Ils professent la doctrine de Nestorius. Leur langue liturgique est le syriaque. Réunis à l'Eglise romaine en 1559, ils ont rompu de nouveau avec elle, et sont soumis au patriarche nestorien de Syrie.

CHRÉTIEN (saint), prêtre à Douai, on ne sait à quelle date. Il était attaché à l'église de Saint-Aubin. — Fête le 7 avril.

CHRÉTIEN de Troyes, poète français du XIIe siècle, qui fut protégé d'abord par Marie, comtesse de Champagne, puis par Philippe, comte de Flandre (mort en 1191). Il avait débuté par des imitations de l'antiquité, toutes perdues, à l'exception de *Philomena.* Il nous reste de lui cinq romans arthuriens : *Erec et Enide, Cligès, Lancelot* ou *le Roman de la charrette, Ivain ou le Chevalier au lion* et *Perceval* (resté inachevé), un roman d'aventures (*Guillaume d'Angleterre*) et quelques chansons d'amour. La finesse de ses analyses et l'agrément de son style font de lui l'un des meilleurs poètes du moyen âge.

CHRÉTIEN du Plessis (*Dom Toussaint*), historien français. V. Duplessis (*Dom Toussaint-Chrétien*).

CHRÉTIENNE ou **CHRISTIENNE** (sainte), vierge, apôtre des Ibériens, au temps de l'empereur Constantin. Amenée en captivité chez ce peuple, qui habitait entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, elle étonna par ses vertus extraordinaires. Le roi du pays, converti par elle, demanda à l'empereur Constantin des évêques et des prêtres. Tout le peuple embrassa la foi. On prend souvent ce nom sous sa forme latine : *Christiane.* Fête le 15 décembre. — Une autre Chrétienne, la bienheureuse **Chrétienne de Sainte-Croix,** religieuse, née en Toscane, près de Florence, en 1259, morte en 1310, dont le culte a été approuvé par Pie VI en 1776, est célébrée le 18 février.

Chrétienne (tombeau de la), en arabe *Kabr er Roumyya,* Construction antique qui se dresse à quelques lieues d'Alger, à l'extrémité ouest de la plaine de la Mitidja. Près du monument se trouve une pierre sur laquelle est gravée une sorte de croix; ce qui a fait donner par les Arabes à ce monument le nom de *Tombeau de la Chrétienne.* C'est, vraisemblablement, le tombeau d'un roi du Ier siècle de notre ère, qui voulut imiter et surpasser le Médracen (v. ce mot).

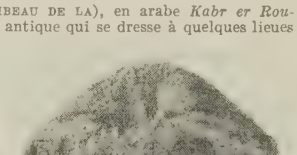
Tombeau de la Chrétienne.

CHRÉTIENNEMENT [*kré-ti-è-ne-man*] adv. D'une manière chrétienne.

CHRÉTIENTÉ [*kré-ti-in*] n. f. Ensemble des pays, des peuples chrétiens : *Visiter toute la* chrétienté. || Communauté de chrétiens : *Les* chrétientés *d'Orient.*

— Pop. *Marcher sur la chrétienté,* Marcher sur sa peau de chrétien, avoir des souliers percés ou pas de souliers.

CHRIE [*krî*] n. f. (du gr. *kreia,* sentence). Genre d'exercice usité dans les écoles de l'antiquité, consistant dans l'adaptation d'un lieu commun à un cas déterminé.

Chriemhild, nom d'une des héroïnes des anciennes épopées germaniques, principalement des *Niebelungen.* Son nom signifie Celle qui porte un casque de guerre (du haut allem. *grîma,* casque, et *hiltia,* combat; ce dernier élément se trouvant dans les noms de Brunehild, Hildebrand, etc.) Elle était sœur du roi des Burgondes, Gunther, qui la maria à Siegfried; puis, après l'assassinat de ce dernier, à Attila. Elle suivit le conquérant hun en Hongrie, cherchant à venger Siegfried. Elle fut tuée, dans la guerre qu'elle provoqua, par Hildebrand, un des officiers de Théodoric, roi des Ostrogoths.

CHRISIMON [*kri*] n. m. Syn. de chrisme.

CHRISMAL [*kriss*] n. m. (du gr. *khrisma,* chrême). Petit vase plein de saint chrême dont les religieux se servent pour donner l'extrême-onction aux agonisants.

CHRISMATINE [*kriss*] n. f. (du gr. *khrisma,* onguent). Cire fossile qui se trouve en petits amas disséminés dans un grès rougeâtre, aux environs de Halle, dans la Saxe prussienne.

CHRISMATION [*kriss, si-on*] n. f. (du gr. *khrisma,* onguent). Onction faite avec le saint chrême.

CHRISMATOIRE [*kriss*] n. m. (du gr. *khrisma,* onguent). Vase dans lequel on conserve le saint chrême.

CHRISME [*krissm'*] n. m. Monogramme du Christ, figuré par les lettres grecques majuscules χ (*ch*) et ρ (*r*) entrelacées, ou ρ dont la hampe est traversée d'une barre horizontale.

— Encycl. La plus ancienne attestation certaine du *chrisme* date du règne de Constantin, qui l'avait fait représenter sur son *labarum.* Le chrisme se rencontre fréquemment sur les monuments du IVe et du Xe siècle.

CHRIST [*krist'*] n. m. (lat. *christus;* du gr. *khristos,* oint). Oint; roi, personne consacrée par l'onction, dans le langage des Ecritures. || Particulièrem., Le rédempteur annoncé par les Prophètes, le Messie, et, par conséquent, chez les chrétiens, Jésus-Christ. (Dans ce sens, prend une majuscule. — Chez les protestants, le mot Christ est employé avec ou sans article.) V. Jésus.

— *Par extens.* Représentation de Jésus-Christ attaché sur la croix : *Un* christ *d'ivoire.*

— Hist. relig. *Règne du Christ.* V. millénarisme. || Chez certains protestants, Règne d'égalité parmi les hommes.

Christ (représentations du). Les représentations du *Christ* sont innombrables. On a donné le nom de *acheiropoïètes* à des images du Christ, dites miraculeuses, qui ont été honorées au moyen âge : la *Sainte face* ou la *véronique,* qui existe encore dans l'église Saint-Pierre; — l'image dite d'*Edesse,* que le Christ remit aux ambassadeurs du roi Abgare; — celle de Saint-Jean-de-Latran, — et celle de Saint-Laurent.

Les *Christ* de Giotto, d'Orcagna, de Buffalmaco, de Simone Memmi conservent dans leur roideur quelque chose de la majesté des types primitifs. L'école ombrienne s'efforça de donner à ses *Christ* cette sérénité qui est l'apanage naturel de la divinité. Fra Angelico, Nicolo Alunno, le Pérugin, Pinturicchio et Raphaël dans sa première manière, créèrent des figures qui ne manquent ni de noblesse ni de grâce. Mais l'imitation de l'art antique, à la Renaissance, amena bientôt un changement complet dans la manière de représenter le Fils de Dieu. Jésus devint tour à tour un élégant Apollon, un Hercule redoutable, ou un Jupiter tonnant. Il a l'aspect de ce dernier dans la célèbre fresque de Michel-Ange à la chapelle Sixtine. Quelques artistes eurent le bon goût de puiser leurs inspirations dans le sentiment chrétien : la figure du Sauveur, dans la *Cène* de Léonard de Vinci, est vraiment divine. Par la suite, on finit par tomber dans l'excès contraire à celui qui avait égaré Michel-Ange : on fit des *Jésus* fades et langoureux, aux cheveux blonds, à la figure plutôt sentimentale que grave et sereine. Le Guide, l'Albane, Carlo Dolci, Mignard, Baroche, Carle Vanloo, ont donné au Fils de Dieu cette grâce efféminée. En revanche, le Caravage, Titien, Véronèse, Schidone, Alonso Cano, Rubens, Rembrandt et quelques autres peignirent des *Christ* d'une vigueur quelque peu exagérée, d'un réalisme brutal et farouche. De nos jours, quelques artistes d'un talent élevé : Overbeck, Hippolyte Flandrin, Maurice Denis ont cherché à ramener la figure du Christ aux beaux types du XIIe et du XIIIe siècle.

Le Christ, d'après Le Guide.

Les premiers chrétiens évitèrent avec soin de représenter le Christ sur la croix. Au VIe siècle, Grégoire de Tours signale comme une nouveauté un crucifix qu'on voyait peint dans l'église de Saint-Geniès, près de Narbonne. Au Xe siècle, quelques crucifix apparaissent çà et là, mais le Crucifié s'y montre avec une physionomie douce; il est d'ailleurs vêtu d'une longue robe à manches. Au XIIIe siècle, la tunique est aussi courte que possible; au XIVe siècle, ce n'est plus qu'un morceau d'étoffe ou même de toile qu'on roule autour des reins. D'ordinaire, jusqu'au XIIe siècle, Jésus en croix a la tête nue; à dater du XIIIe siècle, au contraire, il porte la couronne d'épines.

Parmi les peintres dont on possède des *Christ en croix,* nous rappellerons : Girolamo de Santa-Croce (Berlin), Luca Signorelli (Berlin), Filippino Lippi (Berlin), Fra Filippo Lippi (Offices), Francesco Sacchi (Berlin), Bernardino Peru-

gino (Louvre), Giotto (Florence et Munich), le Pérugin (Florence), Michel-Ange (palais Doria), Paul Véronèse (Louvre et Dresde), A. Borgognone (Pavie), le Tintoret (Venise), Sébastien del Piombo (Berlin), Annibal Carrache (Bologne et Berlin), le Guide (Bologne, Modène, Berlin et Milan), Alonso Cano (Madrid), Zurbaran (Séville), Murillo (Madrid), le Josépin (Naples), Memling (Lubeck), Lucas de Leyde (Cologne), Rogier Van der Weyden (Bruxelles), Martin Schœn (Vienne), Holbein (Bâle), Simon Vouet (Louvre), Subleyras (Milan), Le Brun (Louvre), Ph. de Champaigne (Louvre), Goya (Madrid), etc.

Nous devons signaler plus spécialement les *Christ en croix:* de Raphaël, de la collection de lord Ward (Angleterre), exécuté vers l'an 1500; de Rembrandt, à la pinacothèque de Munich; de Van Dyck, au musée d'Anvers; de Jordaens. Le Louvre renferme un *Christ en croix* de Rubens. On connaît de Rubens plusieurs autres *Christ en croix* (musées de Bordeaux, de Lille, de Toulouse [composition importante plus connue sous le titre de *Crucifiement*], de Munich). Mais l'un des chefs-d'œuvre de Rubens est le *Christ entre les larrons ou le Christ à la lance*, du musée d'Anvers.

N'oublions pas le *Christ sur la croix* de Vélasquez, au musée de Madrid; le *Christ mort* de Jean Bellini (musée Brera, Milan), et le *Christ mort* de Holbein le Jeune, au musée de Bâle (chef-d'œuvre de réalisme); le *Christ sur la croix ou le Christ mourant*, de Prud'hon, au Louvre; le *Christ expirant sur la croix*, de H. Flandrin (Saint-Germain-des-Prés, à Paris); le *Christ sur la croix*, d'Eugène Delacroix (1835), aujourd'hui dans une église de Vannes; le *Christ* de Bonnat (Cour d'assises de Paris); le *Christ* d'Henner, au musée de Strasbourg; le *Christ devant Pilate*, de Munkacsy (1889).

Le Christ guérissant les malades, d'après Rembrandt.

Le nombre des *christs en croix* ou *crucifix* sculptés en marbre, en pierre, en bois, en ivoire, en métal, n'est pas moins considérable. Michel-Ange, Donatello, Pollaiuolo, Benvenuto Cellini firent en ce genre des ouvrages justement célèbres. En Espagne, Juan-Martinez Montañez et Antonio Salvador; en France, Girardon, Anguier, Pigalle, et plus récemment, Maindron, David d'Angers et Préault ont modelé des *christs en croix* remarquables. Il faut donner une mention spéciale au *christ d'ivoire*, une des plus belles œuvres d'art du XVIIe s., exécuté à Avignon en 1659 par le célèbre ivoirier Jean Guillermin. Un second *Christ*, de Guillermin, sculpté en buis, est conservé à Lyon.

— A l'iconographie du Christ se rattachent : le *Christ guérissant les malades*, estampe de Rembrandt, connue sous le nom de *la Pièce aux cent florins;* — le *Christ prêchant au peuple*, autre estampe de Rembrandt, dite *la Petite Tombe*, parce qu'elle appartint à un amateur du nom de Pierre La Tombe; — le *Christ et les Anges musiciens*, panneau central du triptyque d'Hans Memling (musée d'Anvers); — le *Christ portant sa croix*, de Raphaël (musée du Prado); — le *Christ à la paille*, de Rubens (musée d'Anvers); — le *Christ au tombeau*, par Van Dyck (musée d'Anvers); — le *Christ apparaissant à sa Mère*, tableau du Guide (Dresde); — le *Christ consolateur*, tableau d'Ary Scheffer (Amsterdam); — le *Christ dans les limbes*, chef-d'œuvre d'Angiolo Bronzino, musée des Offices (1552). V. JÉSUS, ECCE HOMO, CRUCIFIX, PIETÀ. (V. planche *Beaux-Arts XXXIII.*)

Christ (ORDRE DU). L'ordre du Christ de *Portugal* fut fondé par le roi Denis Ier en 1317 et approuvé par le pape Jean XXII en 1319; ce n'était, au fond, que la reconstitution de l'ordre du Temple sous un autre nom. Les chevaliers du Christ rendirent les plus grands services, soit dans les luttes contre les Maures, soit dans les expéditions lointaines. Leurs privilèges et leurs biens s'accrurent au point de porter ombrage à la couronne. Aussi le roi Jean III demanda-t-il au pape Jules III et obtint en 1551, que la grande maîtrise du Christ serait dévolue au roi pour toujours. L'ordre existe encore et a conservé ses bénéfices : les étrangers n'y sont admis qu'à titre honorifique.

Ordre royal militaire du Christ du Portugal.

Ordre civil du Christ du Portugal.

Transporté au *Brésil*, l'ordre du Christ n'y est qu'une simple décoration. Les insignes en sont deux croix superposées, dont la première est rouge, et la seconde blanche. Le ruban est rouge. Au Brésil, les croix n'ont pas été modifiées, mais le ruban est bordé d'un liséré bleu.

En confirmant l'institution de l'ordre du Christ, le pape Jean XXII se réserva, pour lui et pour ses successeurs, le droit de nommer un certain nombre de membres. Ce fut l'origine de l'*ordre du Christ romain*, qui n'est plus qu'une marque de distinction, rarement accordée par les papes et seulement à de grands personnages.

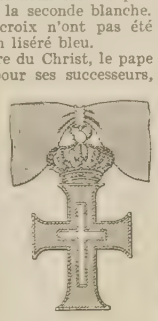

Ordre du Christ romain.

Christ souffrant (*le*), tragédie biblique, attribuée à saint Grégoire de Nazianze, mais qui paraît dater du XIe ou XIIe siècle de notre ère. C'est un centon d'Eschyle, de Lycophron, et surtout d'Euripide, d'ailleurs une production fort curieuse pour l'histoire littéraire en ce qu'on y trouve en germe la conception des mystères du moyen âge. Marie apprend l'arrestation de son Fils et sa condamnation. Accompagnée du chœur, elle monte au Calvaire; elle y trouve son Fils attaché sur la croix, et s'agenouille à ses pieds. On assiste à la mort du Christ, à son ensevelissement, et à sa résurrection.

CHRIST (Wilhelm), philologue allemand, né à Geisenheim (Nassau) en 1831, mort à Munich en 1906. Il devint en 1860 professeur ordinaire de philologie classique à l'université de Munich. Citons de lui : *Eléments de phonétique grecque* (1859); *Anthologie de poésies grecques chrétiennes* (1871), avec Paranikas; *Métrique des Grecs et des Romains*, ouvrage capital (1874); *Historique de la littérature grecque jusqu'au temps de Justinien* [forme le 7e vol. du *Handbuch* de J. von Muller] (1888); *Problèmes fondamentaux de la métrique mélique grecque* (1902). On lui doit aussi une *Edition critique de « l'Iliade » d'Homère* (1884), dont les prolégomènes sont remarquables.

CHRIST (Hermann), avocat et botaniste suisse, né à Bâle en 1834. Il a publié divers ouvrages estimés, ou notes, sur les fougères. Sa *Géographie botanique de la Suisse* a été fort remarquée du monde scientifique. On en publia une édition française en 1883. Christ passe pour être le botaniste le plus compétent sur les fougères.

CHRISTADELPHE [*kriss-ta-delf'*] n. m. (de *Christ*, et du gr. *adelphos*, frère). Membre d'une secte chrétienne des Etats-Unis.

— *Adjectiv.* Qui appartient à cette secte.

— ENCYCL. Les *christadelphes* ou *frères du Christ* forment aux Etats-Unis une secte peu nombreuse et qui se rapproche des darbystes, baptistes, et des millénaires.

CHRISTBURG, ville d'Allemagne (Prusse), en Prusse-Orientale, sur la Sorge tributaire du Frisches-Haff; 2.800 hab. Fondée au XIIIe siècle par l'ordre Teutonique qui y signa une paix avec les Borusses païens (1249).

CHRISTCHURCH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Southampton), sur l'Avon; 7.000 hab. Port au confluent de l'Avon et du Stour. Eglise du XIe s. — Ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Montmouth), près de la Wye; 7.000 hab.

CHRISTCHURCH, ville de la Nouvelle-Zélande (île du Sud), sur l'Avon, près de son embouchure dans la baie de Pégase, sur la côte orientale; 132.200 hab., faubourgs compris. Centre industriel : scieries, instruments agricoles, poteries, brasseries. Collège de Canterbury. Musée célèbre pour sa collection unique de *moas*.

CHRISTÉIDE [*kriss*] n. f. Poème dont le Christ est le héros.

CHRISTE-MARINE [*kris-te*] n. f. (pour *crithme;* du gr. *krèthmon*, fenouil de mer.) Nom vulgaire de plusieurs plantes (crithme marin, aunée à feuille de crithme, salicorne herbacée) qui croissent sur les bords de la mer, et dont on mange les feuilles confites au vinaigre. (On écrit aussi CRISTE-MARINE.) || Pl. *Des* CHRISTES-MARINES ou CRISTES-MARINES.

CHRISTIAN [*kriss*] n. m. Ancienne monnaie d'or de Danemark.

CHRISTIAN [*kriss*] n. m. Partisan d'une secte des baptistes, créée par Elias Smith vers 1804, à Portsmouth (Etats-Unis). [Ses membres entendent s'appeler *chrétiens*, tout court. Ils ne baptisent que les adultes et rejettent à peu près tous les dogmes.]

CHRISTIAN Ier, roi de Danemark (1448), de Norvège (1450) et de Suède (1457), fondateur de la maison d'Oldenbourg, né en 1426, mort à Copenhague en 1481. Il réalisa l'union du Danemark et de la Norvège, mais ne put conserver la Suède qui, malgré plusieurs guerres, resta indépendante avec Karl Knutsson et son neveu Sten Sture.

CHRISTIAN II, roi de Danemark, de Norvège et de Suède, né à Nyborg en 1481, mort à Kalundborg en 1559, succéda à son père en Danemark et en Norvège en 1513. Après plusieurs années de guerre, il s'empara de la couronne de Suède: sa cruauté provoqua le soulèvement de Gustave Vasa (1521). Abandonné par l'aristocratie danoise, il se retira en Allemagne (1523), et fut pris par son successeur Frédéric Ier, au cours d'une descente en Norvège (1531) et demeura en captivité jusqu'à sa mort.

CHRISTIAN III, roi de Danemark et de Norvège, fils de Frédéric Ier, né à Gottorp en 1503, mort à Koldinghus en 1559. Proclamé roi en 1534, il dut conquérir le Danemark et la Norvège contre les partisans de Christian II; il fut couronné en 1537, après avoir signé une capitulation en faveur de la noblesse. Il introduisit la Réforme dans tous ses Etats.

CHRISTIAN IV, roi de Danemark et de Norvège, fils de Frédéric II, né à Frederiksborg en 1577, mort à Copenhague en 1648. Il succéda à son père en 1588, fut couronné à sa majorité en 1596. Il prit part à la guerre de Trente ans, fut battu par Tilly à Lutter et dut signer la paix de Lubeck (1629). Vaincu dans une guerre contre la Suède et la Hollande, il céda divers territoires à la Suède et supprima les péages des détroits (traité de Brœmsebro, 1645). A l'intérieur, son œuvre d'organisation fut considérable: il fonda la ville de Christiania.

CHRISTIAN V, roi de Danemark et de Norvège, né à Flensborg en 1646, mort à Copenhague en 1699. Couronné en 1670, il fut le premier roi de Danemark par droit d'hérédité. Son ministre Schumacher, comte de Griffenfeld, lui donna les meilleurs conseils jusqu'à sa disgrâce (1676), mais ne put l'empêcher de déclarer la guerre à la Suède, alliée de Louis XIV (1673). Malgré quelques succès, Christian V dut restituer ses conquêtes par les traités de Fontainebleau et de Lund (1679). Il fut en conflit avec la ville de Hambourg (1679-1686) et le duc de Gottorp (1684-1689).

CHRISTIAN VI, roi de Danemark et de Norvège, fils de Frédéric IV, né à Copenhague en 1699, mort à Hirschholm en 1746. Il eut un règne paisible (1730-1746), appela de nombreux artistes et littérateurs étrangers, réorganisa l'université de Copenhague. Sa dévotion outrée lui inspira des mesures intolérantes.

CHRISTIAN VII, roi de Danemark et de Norvège, fils de Frédéric V, né à Copenhague en 1749, mort à Rensborg en 1808. Il monta sur le trône en 1766. Devenu fou, il fut le spectateur inconscient de son règne, durant lequel les affaires furent successivement gérées par Struensée, Bernstorf, Guldberg, et enfin le prince royal Frédéric.

CHRISTIAN VIII, roi de Danemark, neveu du précédent, né et mort à Copenhague (1786-1848); il ne put résister aux soldats de Bernadotte et aux volontés de l'Europe, et dut abandonner la Norvège au roi de Suède en stipulant le maintien de la Constitution norvégienne (convention de Moss). Roi de Danemark en 1839, élu roi de Norvège en 1814 sous le nom de **Christian-Frédéric**, il réalisa plusieurs réformes administratives, mais ne sut point prévenir les difficultés de la question des duchés.

CHRISTIAN IX, roi de Danemark, né à Gottorp en 1818, mort à Copenhague en 1906, appartenait à la branche cadette de la famille de Holstein-Sonderbourg, dont la branche aînée est la famille d'Augustenbourg. Grâce aux droits de sa femme, Louise de Hesse, cousine et héritière de Frédéric VII, il fut choisi comme successeur par Frédéric VII, accepté comme tel par les grandes puissances (traité de Londres, 1852), et par le Parlement (1853). Mais, quand il succéda à Frédéric VII (15 nov. 1863), le prince Christian-Auguste d'Augustenbourg réclama les duchés de Slesvig-Holstein, qui avaient protesté contre le protocole de 1852, en appela à la Diète de Francfort et provoqua ainsi l'intervention austro-prussienne et la guerre de 1864, qui enleva les duchés au Danemark. En 1866, fut promulguée la « Constitution revisée » de 1849, suivie d'un long conflit constitutionnel. V. ESTRUP. Christian IX a fait contracter à ses six enfants les plus brillantes alliances: son fils Georges (élu roi de Grèce en 1860) épousa la grande-duchesse Olga; sa fille Alexandra, le prince Albert-Edouard de Galles, depuis Edouard VII; Dagmar, le tsarévitch Alexandre (depuis Alexandre III).

Christian IX.
Cl. E. Hohlenberg.

CHRISTIAN X, roi de Danemark et d'Islande, né à Copenhague en 1870. Fils de Frédéric VIII, il succéda à son père en 1912. Son règne fut marqué par la neutralité du Danemark pendant la Grande Guerre, le vote d'une nouvelle Constitution (1915), revisée en 1920, et la restitution du Slesvig septentrional par le traité de Versailles. Depuis 1918, l'Islande forme un Etat indépendant uni au Danemark; c'est pourquoi le roi de Danemark porte aussi le titre de roi d'Islande.

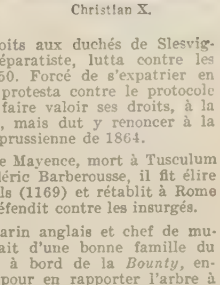

Christian X.

CHRISTIAN-AUGUSTE (Christian-Charles-Frédéric-Auguste, dit **le prince**), duc d'Augustenbourg, né à Copenhague en 1798, mort à Primkenau (Silésie) en 1869. Les deux fils de Christian VIII n'ayant point de fils, Christian-Auguste était le plus proche héritier mâle: il ne cessa d'affirmer ses droits aux duchés de Slesvig-Holstein, soutint le parti séparatiste, lutta contre les troupes danoises en 1848-1850. Forcé de s'expatrier en 1851, il se retira en Silésie, protesta contre le protocole de Londres (1852), tenta de faire valoir ses droits, à la mort de Frédéric VII (1863), mais dut y renoncer à la suite de l'intervention austro-prussienne de 1864.

CHRISTIAN, archevêque de Mayence, mort à Tusculum en 1183. Tout dévoué à Frédéric Barberousse, il fit élire roi des Romains Henri, son fils (1169) et rétablit à Rome le pape Alexandre III, et le défendit contre les insurgés.

CHRISTIAN (Fletcher), marin anglais et chef de mutins (fin du XVIIIe s.). Il était d'une bonne famille du Cumberland et contre-maître à bord de la *Bounty*, envoyée dans les mers du Sud pour en rapporter l'arbre à pain. Le 28 avril 1788, près de l'île Tonga, Christian surprit le capitaine Bligh, commandant la *Bounty*, dans son sommeil, le mit de force dans la chaloupe avec dix-huit hommes, et resta maître du vaisseau. Vingt ans après, en 1808, un vaisseau américain retrouva dans l'île de Pitcairn le dernier survivant des rebelles, mué en vénérable patriarche. D'après lui, Christian aurait péri assassiné, tandis qu'un ex-midshipman de la *Bounty* affirma l'avoir vu à Devonport en 1809. V. BLIGH, et PITCAIRN.

CHRISTIAN (Christian PERRIN, dit), acteur français, né et mort à Paris (1824-1889), joua successivement aux

Délassements-Comiques, aux Folies-Dramatiques, aux Variétés, à la Gaîté, au Théâtre-Lyrique, etc., et eut de grands succès dans le vaudeville, la féerie et l'opérette par son comique plein de verve, d'une jovialité fantasque et bourrue.

CHRISTIAN (Arthur), administrateur français, né à Paris en 1838, mort à Corcelles (Rhône) en 1906. Petit-fils de Christian, qui fut le secrétaire particulier de Lazare Carnot et le premier directeur du Conservatoire des arts et métiers, il devint préfet de la Charente et de la Somme, directeur de la Sûreté générale, préfet de l'Hérault, de la Loire et d'Alger, enfin directeur de l'Imprimerie nationale de 1895 à 1906. Il a publié : *Origines de l'imprimerie en France* (1901) ; *Etude sur le Paris d'autrefois : les Médecins, l'Université* (1904) ; *la « Chanson des gueux » au Palais* (1904).

CHRISTIANE (sainte). V. CHRÉTIENNE.

CHRISTIANIA [*kris-ti*], nom porté par la ville capitale de la Norvège de 1624 à 1924. V. OSLO.

CHRISTIANIAFJORD, golfe formé par le Skager-Rack sur les côtes méridionales de la péninsule scandinave, en Norvège. Il se développe sur une longueur de 95 kil. et forme différentes baies sur l'une desquelles se trouve, à l'O., le port de Tœnsberg. Oslo est au fond de ce fjord, gelé durant deux à trois mois par an (de janvier à mars).

CHRISTIANISER [*kriss-ti, zé*] v. tr. (lat. *christianus*, chrétien). Convertir à la religion chrétienne : CHRISTIANISER *un peuple.* || Inspirer des sentiments chrétiens à : *Fénelon a* CHRISTIANISÉ *le génie de la France.* (Lamartine.) || Attribuer un caractère chrétien : *Racine a parfois* CHRISTIANISÉ *ses héros païens.*

Se christianniser, v. pr. — Au sens passif : *Philosophie qui* SE CHRISTIANISE.

CHRISTIANISME [*kriss-ti-a-nissm'*] n. m. (du lat. *christianus*, chrétien). Religion chrétienne ; loi et doctrine de Jésus-Christ : *Embrasser le* CHRISTIANISME, *les dogmes, la morale du* CHRISTIANISME. *Comme le* CHRISTIANISME *a pris naissance de la croix, ce sont aussi les malheurs qui le fortifient.* (Bossuet.) *Toute religion périra dans le monde, ou le* CHRISTIANISME *durera.* (V. Cousin.) || *Par extens.,* La vertu chrétienne. (Vx.)

— ENCYCL. Relig. I. *Histoire.* Le *christianisme* débute dans le monde par la prédication de Jésus-Christ, qui annonce aux hommes l'Evangile du royaume de Dieu. Après sa résurrection et son ascension, les Apôtres qu'il a choisis reçoivent le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte. Ils commencent alors à prêcher et convertissent un grand nombre de juifs, mais bientôt la religion nouvelle se répand parmi les païens, grâce surtout à saint Paul, un converti, qui parcourt l'Asie Mineure, la Macédoine, la Grèce, pour conquérir les âmes. Rapidement, les églises s'organisent ; à leur tête, les apôtres placent des surveillants (*episcopi*), des anciens (*presbyteri*), qui, par l'imposition des mains, reçoivent le pouvoir de prêcher, de baptiser, de célébrer l'Eucharistie. En même temps, le christianisme achève de se séparer du judaïsme, que saint Paul représente comme une étape préparatoire désormais franchie.

Dès le règne de Néron, les autorités s'inquiètent des progrès de la religion nouvelle. Néron inaugure les persécutions et fait mettre à mort, avec saint Pierre et saint Paul, une grande multitude de chrétiens. Désormais et pendant deux siècles et demi, ce sera entre l'Empire et le christianisme une guerre interrompue par de longues trêves, mais permanente. Les chrétiens n'en continuèrent pas moins leurs conquêtes, et, en 313, Constantin leur accorda la paix par l'édit de Milan. L'Eglise était dès lors une force : par le nombre de ses fidèles, par l'organisation de ses communautés soumises aux évêques, par le pouvoir de l'évêque de Rome le premier de tous, elle s'imposait au respect de l'Empire.

Le IVe siècle est la période des grandes hérésies. A l'arianisme le christianisme oppose sa foi définie par le concile de Nicée et exposée par ses docteurs. Cent ans plus tard, se produisent les hérésies de Nestorius et d'Eutychès ; les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine achèvent l'œuvre de Nicée.

Le christianisme se trouve alors en face des Barbares ; il s'attache à les convertir. En Gaule, il eut pour premier apôtre Pothin, évêque de Lyon, martyrisé. Ses missionnaires pénétrèrent jusqu'au fond de la Bretagne et de la Scandinavie. Saint Willibrod et saint Boniface conquirent la Germanie ; Charlemagne victorieux des Saxons leur fait donner le baptême, tandis que saint Cyrille et saint Méthode portent la foi aux Slaves. Le schisme de Photius (858) sépara l'Eglise d'Orient de l'Eglise romaine. Dès lors, la chrétienté se trouve séparée en deux parties : les chrétiens orientaux de la Grèce, de l'Asie Mineure et de la Russie, immobiles dans leur fidélité immuable aux rites et aux canons des premiers siècles, et les chrétiens d'Occident, accommodant la vieille discipline aux exigences des temps nouveaux. Après la secousse du grand schisme d'Occident, après les hérésies de Wyclef et de Jean Hus, Luther donna le signal de la Réforme. Le protestantisme enleva à l'autorité du pape un tiers au moins de ses fidèles. En même temps, la foi chrétienne pénétrait dans le nouveau monde à la suite de Christophe Colomb et de ses émules, tandis que de hardis missionnaires la prêchaient aux Indes, au Japon et jusqu'à la cour de Pékin. Au concile de Trente, le catholicisme se réforma lui-même, précisa son dogme, renouvela sa discipline, et le XVIIe siècle fut pour lui une époque de renaissance.

A partir du XVIIIe siècle, le christianisme rencontra de nouveaux adversaires qui, au nom de la raison humaine, s'attaquèrent à la religion elle-même et à la révélation. Son influence diminue peut-être en Europe, mais elle continue de se répandre dans les autres parties du monde, et, aujourd'hui encore, le christianisme est la religion qui compte le plus grand nombre d'adeptes.

II. *Dogme.* La venue sur la terre, la mort et la résurrection de Jésus, Christ et Messie, annoncé par les prophètes d'Israël, Fils de Dieu fait homme pour racheter l'humanité de ses péchés, la nécessité pour tous de renaître à une vie nouvelle par le baptême donné au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit : tel est, avec le mystère de la Cène et quelques autres points fondamentaux, le résumé de l'enseignement des apôtres. Cet enseignement se développa en se précisant. Ce fut un des caractères particuliers de l'évangile, signalé par Jésus, lui-même, d'être prêché aux petits et aux humbles, lesquels formèrent principalement la primitive Eglise. Mais, dès le IIe siècle, des hommes versés dans les lettres profanes embrassèrent le christianisme : ils tentèrent de donner à l'exposition de la doctrine une rigueur méthodique, en lui appliquant les procédés de la philosophie. Ces premiers essais de théologie furent l'occasion d'enseignements condamnés par l'Eglise ; les gnostiques du IIe siècle introduisirent dans la doctrine des éléments empruntés aux cultes orientaux. Alors s'établirent les idées d'*orthodoxie* et de *hérésie.* L'*orthodoxe* fut le chrétien resté fidèle à la tradition ; l'*hérétique* fut le novateur qui, choisissant entre les dogmes et ajoutant ses opinions propres à la doctrine commune, devait être jugé par les pasteurs, et retranché de l'Eglise. L'école d'Alexandrie, dont le chef fut Origène, soutint la lutte contre l'hérésie. Au IIIe siècle, les gnostiques cessèrent de constituer un danger pour l'Eglise, mais les dogmes essentiels du christianisme furent attaqués par diverses sectes : la Trinité avec Arius, l'Incarnation avec Nestorius et Eutychès, le péché originel et la grâce avec le moine Pélage ; l'Eglise répliqua par les décisions de ses conciles et les œuvres de ses théologiens, opposant aux novateurs l'autorité de sa doctrine traditionnelle.

Au milieu du Ve siècle, le symbole catholique reçut ses dernières précisions. Il restera à le commenter, à l'interpréter, à achever l'œuvre de systématisation vainement entreprise par Origène.

III. *Morale.* D'après l'Evangile, le grand commandement qui résume tous les autres, c'est le précepte d'aimer Dieu par-dessus toutes choses ; seulement, cet amour doit être efficace et se traduire par l'accomplissement de la loi dont l'amour du prochain, c'est-à-dire de tous les hommes, est l'article le plus important. La prédication de cette morale ne fut pas abandonnée au caprice de chacun. Les pasteurs se la réservèrent dès les premiers temps.

De très bonne heure, on distingua entre les *devoirs* et les *conseils* évangéliques. Les devoirs seuls sont imposés et à tous sans exception : en dehors de l'observation des commandements (v. DÉCALOGUE), il n'y a pas de salut possible. Les conseils se rapportent à l'exercice des vertus héroïques ou extraordinaires, comme la pauvreté volontaire, la virginité et la continence, le renoncement aux joies et aux satisfactions permises, la vie ascétique et contemplative. L'exercice de ces vertus fut protégé, par une réglementation rigoureuse et par une surveillance attentive, contre les écarts de l'imagination. Les ordres religieux eurent chacun leur règle, que l'autorité ecclésiastique se réserva d'examiner et de sanctionner.

IV. *Influence* et *résultats.* Lorsque fut publié l'édit de Milan, le monde romain était déjà tout imprégné des idées chrétiennes, qui pénétrèrent peu à peu dans les lois et dans les institutions : le code de Justinien porte visiblement leur empreinte. Sous leur influence, les jeux sanglants de l'amphithéâtre tombèrent en désuétude, la condition de la femme s'améliora, la personnalité humaine tendit à n'être plus avilie par l'esclavage. Au moyen âge, l'Eglise occupe une place essentielle dans la société ; elle intervient dans tous les actes de la vie publique et de la vie privée ; elle crée des écoles et des universités. En même temps, les institutions de paix restreignent les maux des guerres privées ; la chevalerie devient une institution chrétienne ; les établissements et les œuvres d'assistance se multiplient. Bref, le christianisme s'est efforcé de diminuer l'empire du mal, et d'en tempérer les effets. Victor Cousin y a vu le fondement de la civilisation moderne.

Christianisme raisonnable (LE) [*On the reasonableness of Christianity*], ouvrage publié à Londres par Locke en 1695. L'auteur se propose de prouver que l'essence du christianisme est le culte raisonnable de la Divinité, culte enseigné aux hommes par la Révélation. Jésus-Christ est venu faire connaître aux hommes le vrai Dieu et la seule morale qui soit digne de lui. Croire au vrai Dieu, observer sa loi, se confier à Jésus-Christ sauveur du genre humain, voilà tout le christianisme, tel que son fondateur l'a enseigné, tel que les apôtres l'ont prêché, en rendant témoignage à la résurrection de leur Maître. Locke termine en exhortant tous les chrétiens, en dépit des controverses théologiques qui les divisent, à pratiquer les uns pour les autres une large et sincère tolérance.

Christianisme (GÉNIE DU), par Chateaubriand. Chateaubriand, d'abord incrédule et disciple des philosophes du XVIIIe siècle (V. CHATEAUBRIAND), était revenu à la foi. Il entreprit d'écrire une apologie de sa religion, qu'il intitula *Génie du Christianisme*, et qui parut au printemps de 1802, au moment même de la proclamation du Concordat. L'auteur se proposait, comme il le dit lui-même, de prouver « que de toutes les religions qui aient jamais existé, la religion chrétienne est la plus poétique, la plus humaine, la plus favorable à la liberté, aux arts et aux lettres ; ...qu'il n'y a rien de plus divin que sa morale, rien de plus aimable, de plus pompeux que ses dogmes, sa doctrine et son culte ». On voit donc que pour démontrer la vérité du christianisme Chateaubriand fait appel à la sensibilité et à l'imagination, beaucoup plus qu'à la raison. La religion est vraie parce qu'elle est « poétique, humaine, aimable, pompeuse... ». Chateaubriand n'a pas créé cette forme d'apologétique .Il ne fait que continuer les démonstrations de J.-J. Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre et de bien d'autres dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Mais il lui donne l'expression exacte qui convenait à son temps, et il fait de ce qui était discussions abstraites et austères une suite de tableaux pittoresques et pathétiques. Aussi l'influence du *Génie* fut immense. Chateaubriand devint brusquement illustre. Toute une part du romantisme est dans le *Génie.* Les deux petits romans d'*Atala* et de *René* devaient être d'abord des épisodes du livre.

Christianisme (HISTOIRE DES ORIGINES DU), par E. Renan (7 vol., dont le premier parut en 1863, sous le nom particulier de *Vie de Jésus*). Cet ouvrage, qui suscita d'ardentes polémiques, est l'exposé des thèses opposées à la doctrine chrétienne par les rationalistes, surtout par les écrivains allemands comme Baur et Strauss. L'auteur discute, au moyen de la critique des textes, la valeur historique du Nouveau Testament, et, quoi qu'on pense du fond de l'œuvre, elle est remarquable par l'agrément du style comme par l'ingéniosité des aperçus. Dans le premier volume, Renan raconte la vie de *Jésus*, en la dépouillant de tout caractère surnaturel. Le second volume (*les Apôtres*) expose, au point de vue de l'auteur, la genèse de la foi en la résurrection de Jésus, la descente du Saint-Esprit, les premières conversions et les premières missions. Le troisième est consacré à *saint Paul* depuis sa conversion. Le quatrième (*l'Antéchrist*) retrace la première persécution, le règne et la fin de Néron, la mort de saint Pierre et de saint Paul, les protestations et les espérances des chrétiens consignées dans l'Apocalypse. Il se termine par l'histoire de la ruine de Jérusalem. Le cinquième (*les Evangiles*) va de la destruction de la nationalité juive à la mort de Trajan (74-117). *L'Eglise chrétienne* embrasse les règnes d'Adrien et d'Antonin le Pieux (117-161). Le dernier volume (paru en 1881) a pour titre et pour sujet *Marc-Aurèle et la fin du monde antique* (161-180). De saint Paul, Renan n'admet que sept épîtres comme authentiques. Il considère les trois Evangiles synoptiques comme trois remaniements différents d'un fonds primitif ; l'Evangile de saint Jean lui semble postérieur de beaucoup à la mort de cet apôtre, et il attribue l'Apocalypse à un pieux faussaire.

Christianisme et ses origines (LE), par E. Havet (Paris, 1872-1884). Cet ouvrage a pour but de démontrer que le christianisme est non pas l'effet d'une révélation soudaine, mais le fruit naturel et logique du développement de l'hellénisme, modifié par l'élément judaïque et biblique, et par les influences galiléennes qui ont suscité Jésus. Il conclut que le christianisme existait déjà de fait, et qu'il ne lui manquait que le nom.

CHRISTIANITE [*kriss*] n. f. (de *Christiania* nom géogr.). Variété de zéolite calcico-potassique. (C'est un silicate naturel d'aluminium, contenant du calcium et du potassium et correspondant à la formule $Si^6O^{19}Al^2(K^2, Ca)H^{10}$. Ses cristaux appartiennent au système orthorhombique et donnent parfois naissance, par pénétration, à une macle en forme de croix.) || Syn. de PHILLIPSITE, HARMOTOME CALCAIRE.

Christianite.

CHRISTIANSAND [*kriss*], ville de Norvège, ch.-lieu de province, à l'embouchure de l'Otter dans le Skager-Rak ; 16.600 hab. Evêché luthérien. Usines de papier et pâte à papier ; fabrication de toiles à voiles ; chantiers. Commerce maritime assez important ; services réguliers de vapeurs avec Bergen, Oslo, Hambourg, Le Havre et New-York. Ville fondée par Christian IV de Danemark en 1641, prise en 1807 par les Anglais.

CHRISTIANSHAAB [*kriss*], île danoise du Groenland, dans le Groenland du Nord, sur la baie de Disko (détroit de Davis) ; 300 hab. Commerce de fourrures.

CHRISTIANSTAD [*kriss*], ville de la Suède méridionale, ch.-lieu du læn homonyme ; 13.100 hab. Fabriques de lainages, teintureries, tanneries ; usines de conserves alimentaires, constructions mécaniques, etc. Ville fondée en 1614 par Christian IV de Danemark. — Le *læn* homonyme a 244.100 hab.

CHRISTIANSTAD [*kriss*], ville et port des petites Antilles (île Sainte-Croix, groupe américain des îles Vierges), sur la mer des Antilles ; 4.600 hab. Ch.-lieu des Antilles danoises avant leur cession aux Etats-Unis en 1917.

CHRISTIANSUND [*kriss*], ville et port de Norvège (prov. de Trondhjem), sur trois îles de l'Atlantique ; 15.100 hab. Exportation de poisson. Constructions navales et centre de navigation. Fondée par Christian VI en 1734.

CHRISTICOLE [*kriss*] adj. (lat. *Christus,* Christ, et *colere,* adorer). Qui adore le Christ.

— *Substantiv.*, et par dénigrement, Adorateur du Christ.

CHRISTIE (Richard Copley), historien anglais, né à Lenton (comté de Nottingham) en 1830, mort dans sa propriété de Ribsden (Surrey) en 1901. Il fut professeur d'économie politique et professeur d'histoire au collège d'Owen (Manchester). Puis, de 1872 à 1893, chancelier du diocèse de Manchester. Il publia en 1880 : *Etienne Dolet, le martyr de la Renaissance* (trad. franç. par Stryienski, 1886). Sa magnifique bibliothèque de Ribsden devint la propriété du collège de Owen.

CHRISTIE (William-Henry Malony), astronome anglais, né à Woolwich en 1845, mort en mer, allant à Mogador, en 1922. Directeur à l'observatoire de Greenwich de 1881 à 1910, membre de la Société royale de Londres. Ses travaux portent principalement sur l'étude spectroscopique et photographique des astres. Il est l'auteur d'un *Manual of elementary astronomy* (1875), et de mémoires de haute valeur.

CHRISTIEN [*kriss-ti-in*] ou **CHRÉTIEN** (le bienheureux), mort en 873. D'abord moine à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, puis abbé, ensuite évêque d'Auxerre, il siège, en cette qualité, au concile de Toucy, en 860. — Fête le 22 décembre.

CHRISTIEN-REISEN (Charles), graveur anglais sur pierres fines, né à Londres vers 1695, mort en 1725, auteur d'un remarquable portrait de Charles XII.

CHRISTINA, ville du Brésil (Etat de Minas-Gerâes), dans la haute vallée du rio Verde, affluent du rio Parana ; 6.000 hab. Culture du tabac et du café.

CHRISTINE (sainte), vierge et martyre, fille d'Urbain, gouverneur d'une ville de Toscane sous Dioclétien. Elle refusa de sacrifier aux idoles, et fut percée de flèches, vers l'an 300. Son corps fut transporté à Palerme, dont elle est la patronne. — Fête le 24 juillet.

CHRISTINE (sainte). Outre la patronne de Palerme, plusieurs saintes ont porté ce nom. Une d'elles fut martyrisée à Césarée de Cappadoce, sous Dioclétien. Ayant abjuré avec sa sœur sainte Callixte, elles furent chargées de ramener au culte des idoles sainte Dorothée, qui, au contraire, les ramena à celui de Jésus-Christ. — Fête le 6 février.

CHRISTINE GYLLENSTJERNA, femme de Sten Sture régent de Suède, et petite-nièce de Charles VIII, née en 1494, morte à Hœrningsholm en 1559. Après la mort de son mari (1520), elle défendit héroïquement Stockholm contre Christian II ; emprisonnée en Danemark, en violation de la capitulation qu'elle avait signée, elle ne put revenir en Suède qu'en 1524. Elle épousa en secondes noces J. Turesson, gouverneur de Nykœping.

CHRISTINE DE DANEMARK, fille de Christian II, roi de Danemark, née à Copenhague en 1521, morte à Tortone en 1590. Elle épousa, en 1534, François Sforza, duc de Milan, puis, devenue veuve en 1535, épousa en 1541 Fran-

çois Ier de Lorraine, et gouverna le duché, après 1545, comme tutrice de son fils Charles II. En 1552, Henri II lui enleva son fils, et la força à se retirer en Flandre. Elle prit une part importante aux négociations du traité du Cateau-Cambrésis (1559).

CHRISTINE DE FRANCE, duchesse de Savoie, née en 1606, morte à Turin en 1663. Fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, après avoir failli être mariée à un infant espagnol elle épousa Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, en 1619. A la mort de son mari (1637), elle devint régente au nom de son fils aîné, François-Hyacinthe, et après la mort de celui-ci (1638), au nom de Charles-Emmanuel II, son second fils. Très française de cœur, mais fort attachée aux intérêts de son peuple, elle eut une situation difficile entre Richelieu et les Espagnols. Elle eut à lutter contre ses deux beaux-frères, le cardinal Maurice et le prince Thomas, que soutenait l'Espagne. De son côté, Richelieu eût voulu la Savoie.

Christine de France.

Sous Mazarin, une partie de ses places fortes fut occupée. Elle se réconcilia avec ses beaux-frères en 1642, et se fit rendre par Mazarin ses forteresses en 1645. Elle eut un instant l'espoir de marier sa fille à Louis XIV, mais dut y renoncer après l'entrevue de Lyon en 1658. Sa conduite privée ne fut pas irréprochable.

CHRISTINE, reine de Suède, fille de Gustave-Adolphe, née à Stockholm en 1626, morte à Rome en 1689, succéda à son père à l'âge de six ans, sous la tutelle du chancelier Oxenstiern. Elle prit la direction des affaires en 1644, signa le traité de Brœmsebro avec le Danemark, hâta les négociations des traités de Westphalie (1648). Protectrice des lettres et des arts, elle attira à sa cour de nombreux savants, parmi lesquels Descartes, mais compromit par son luxe l'équilibre des finances. Elle refusa de se marier, gouverna avec ses favoris : le médecin français Bourdelot, le comte de La Gardie, Pimentel, Tott, etc., et abdiqua, en 1654, en faveur de son cousin Charles-Gustave. Elle quitta alors la Suède, embrassa la religion catholique, fit une entrée solennelle à Rome, visita la France (1656-1657), où elle scandalisa la cour par le meurtre de son grand écuyer et, dit-on, son amant, Monaldeschi, à Fontainebleau. Elle acheva sa vie à Rome, où elle fonda l'Académie des Arcades, écrivit des Mémoires restés inachevés, et rassembla de précieuses collections de livres et d'objets d'art, déposés en grande partie au Vatican après sa mort.

Christine de Suède.

CHRISTINE DE PISAN, femme de lettres française, née en 1364, morte peu après 1430. Son père, Thomas Pisani, astrologue et médecin à Venise, fut appelé à Paris par Charles V ; à quinze ans, elle épousa un gentilhomme picard, Etienne Castel, qui mourut dix ans après, la laissant dans une situation de fortune très précaire. Pour vivre et pour élever ses trois enfants, elle se mit à écrire, puis, la guerre civile l'ayant privée de ses protecteurs elle dut, pendant dix ans, se réfugier dans un cloître ; en 1429, elle reprit la plume pour célébrer la Pucelle d'Orléans. Ses œuvres poétiques (écrites de 1390 à 1400) consistent en ballades, épîtres, débats, d'un style conventionnel, mais où il y a de la grâce et de la sensibilité. Ses œuvres en prose (écrites de 1400 à 1410) sont des opuscules politiques où elle prêche la concorde entre les citoyens (*Lamentation sur la guerre civile, Livre de Paix*), un ouvrage historique (*Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V*), des traités d'histoire, de sciences et de morale, où elle traduit ou imite de nombreux passages des anciens et des Pères de l'Eglise (*Epîtres sur le Roman de la Rose, le Chemin de long estude, la Cité des Dames* et *le Trésor de la Cité des Dames, le Livre de mutacion de fortune, la Vision de Christine, le Corps de policie*, etc.). Christine de Pisan n'est pas un grand écrivain : son style, souvent prolixe, se ressent de la hâte de la composition ; mais elle a su trouver, pour déplorer ses malheurs et ceux de sa patrie, des accents d'une touchante mélancolie ou d'une sévère éloquence.

Christine de Pisan (miniature du XVe s.).

CHRISTINÉ (Henri), compositeur français, né à Genève en 1867. Venu à Paris en 1896, il composa, pour le répertoire de Fragson, de Polin, de Mayol, un grand nombre de chansons, dont plusieurs devinrent populaires, telles que *Le long du Missouri, la Petite Tonkinoise*, etc. Après avoir fait représenter à la Scala trois opérettes médiocrement accueillies, il obtint en 1918 un énorme succès avec *Phi-Phi*. Il a fait jouer depuis *Dédé, Madame, J'adore ça,, P.-L.-M., J'aime*.

CHRISTINEHAMN [*kriss*], ville de Suède (læn de Vermland), sur le lac Venern ; 11.500 hab. Port de commerce. Centre agricole, fabriques d'instruments aratoires.

CHRISTINESTAD. Géogr. V. KRISTIINA.

CHRISTINO ou **CRISTINO** [*kriss*] n. m. En Espagne, Partisan de Marie-Christine, veuve de Ferdinand VII et mère de la reine Isabelle II.

CHRISTITCH (Nicolas), homme d'Etat serbe, né à Mitrovna en 1819, mort à Belgrade en 1902. Ministre de la justice et, en 1867, président du Cabinet, il se retira après la mort du prince Michel. En 1882, le roi Milan le rappela au pouvoir pour écraser le parti radical. Il quitta le ministère en 1884. Il fut de nouveau président du Conseil en 1886, puis en 1894.

CHRISTITCH (Philippe), homme d'Etat serbe, né à Belgrade en 1819, mort à Menton en 1905. Après l'avènement du prince Michel au trône de Serbie, il fut ministre des affaires étrangères (1860). Ministre de Serbie à Constantinople (1870), ministre de l'instruction publique (1873-1874), il fut envoyé, en 1877, à Constantinople pour y négocier la paix. Il représenta ensuite la Serbie à Vienne et à Londres, et fut un moment, en 1895, président du Conseil.

CHRISTMAS [*kriss-mass*] n. m. (mot angl.) Fête de Noël en Angleterre. || Nom donné à des cartes avec devises, qu'on envoie à cette occasion.

— ENCYCL. Le *christmas*, fête très populaire en Angleterre, correspond à la fois aux fêtes de Noël et du premier de l'an en France. Il se célèbre par des banquets, une large hospitalité, l'envoi de souhaits et de souvenirs. Il est par excellence la fête des enfants.

CHRISTMAS [*kriss-mass*], île de la Polynésie. Découverte par Cook en 1777, anglaise depuis 1888 ; 42 hab. Guano. — Petite île isolée de la mer des Indes, au large au sud de Java ; 1.100 hab. Anglaise depuis 1889. C'est une dépendance des Straits Settlements.

CHRISTODIN [*kriss*], **E** n. Autrefois, Sobriquet donné aux huguenots, parce qu'ils répétaient fréquemment le nom de *Christ*.

CHRISTODORE, poète grec de Coptos, en Egypte. Il vivait au temps de l'empereur Anastase Ier (491-518). On a de lui deux épigrammes, et un poème d'environ quatre cents vers, qui décrit les statues du gymnase de Zeuxippe à Constantinople.

CHRISTODULE (saint), né près de Nicée en 1020, mort en 1101. Obligé par l'invasion des Turcs de quitter son couvent du Latros, il vécut à Cos, puis à Pathmos dont Alexis Comnène lui fit don en 1088 pour y fonder un monastère modèle. Il dut encore, devant la menace des Turcs, s'enfuir en Eubée, où il mourut.

CHRISTOFLE (Charles), industriel français, né à Paris en 1805, mort à Brunoy en 1863. Fabricant de joaillerie, il acheta, en 1841, à Elkington, ses procédés de dorure et d'argenture par la pile voltaïque, en fit une branche d'industrie considérable, et créa l'orfèvrerie qui porte son nom.

CHRISTOLÂTRE [*kriss*] n. m. (du gr. *Khristos*, Christ, et *latris, ios*, adorateur). Adorateur du Christ (dans le langage de ceux qui nient sa divinité).

CHRISTOLÂTRIE [*kriss, trî*] n. f. (du gr. *Khristos*, Christ, et *latreia*, adoration). Adoration du Christ (dans le langage de ceux qui nient sa divinité).

CHRISTOLOGIE [*kriss, jî*] n. f. (du gr. *Khristos*, Christ, et *logos*, discours). Partie de la théologie chrétienne qui traite de la personne du Christ et de ses rapports avec Dieu et l'humanité. (Ce terme a été employé surtout par les théologiens protestants d'Allemagne.)

CHRISTOLOGIQUE [*kriss, jik'*] adj. Relatif à la christologie.

CHRISTOMAQUE [*kriss-to-mak'*] n. m. (du gr. *Khristos*, Christ, et *makhé*, combat). Nom donné aux hérétiques qui attaquaient Jésus-Christ.

CHRISTOPHANIE [*kriss-to-fa-nî*] n. f. (du gr. *Khristos*, Christ, et *phainein*, apparaître). Apparition, manifestation extérieure du Christ.

CHRISTOPHE [*kriss-tof'*] (saint), martyr sous l'empereur Dèce, vers 250. Il fut baptisé par saint Babylas, évêque d'Antioche, et prêcha la foi en Lycie. Arrêté dans la ville de Samos, il fut décapité, après avoir résisté aux plus atroces tourments.

Suivant la légende, Christophe eut un jour à porter l'enfant Jésus sur ses épaules pour lui faire traverser une rivière ; de là serait venu son nom (*Christophoros*). Le culte de saint Christophe était au moyen âge très populaire en Occident. Il fut autrefois, à Paris, le patron des portefaix. Aujourd'hui, il est considéré comme le protecteur de tous les modes de locomotion. — Fête le 25 juillet.

— Iconogr. Les anciennes peintures byzantines représentent saint Christophe avec une tête de chien. Au moyen âge, on prit l'habitude de le représenter dans des proportions colossales ; on le peignit sur les murs des églises, et même sur ceux des maisons.

Saint Christophe portant l'Enfant Jésus.

Une très ancienne gravure sur bois représente ce saint portant sur ses épaules l'Enfant Jésus et traversant un fleuve. Citons sur le même sujet une gravure d'A. Durer et un tableau de Patinir (Escurial). Un triptyque de Hans Memling (musée communal de Bruges) représente en sa partie centrale saint Christophe entre saint Benoît et saint Gilles.

Le martyre de saint Christophe a été traité par le Tintoret et par Lionello Spada, dans un tableau du Louvre. Hippolyte Flandrin a introduit une belle figure de saint Christophe dans sa frise de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris. (V. planche *Beaux-Arts XXXII*.)

CHRISTOPHE [*kriss-tof'*], antipape en 903, né à Rome, mort en 906. Chapelain de Léon V, il le renversa violemment, se fit consacrer à sa place sans élection, et fut au bout de six mois lui-même chassé par Sergius III. Enfermé dans un couvent, il y mourut.

CHRISTOPHE, empereur byzantin (921-931). Fils aîné de Romain Lécapène, il fut, après l'usurpation de son père, associé à l'empire (921). Successivement, son fils fut couronné, sa fille mariée au tsar de Bulgarie (927) ; lui-même reçut le pas sur l'héritier légitime du trône. Mais il mourut avant la chute de son père.

CHRISTOPHE Ier, roi de Danemark, né en 1219, mort à Ribe en 1259, troisième fils de Valdemar II. Elu roi après la mort de ses frères, son neveu, Valdemar, étant désigné comme héritier présomptif, il employa la plus grande partie de son règne à lutter contre les évêques de Danemark.

CHRISTOPHE II, roi de Danemark, frère et successeur de Erik Menved, né en 1276, mort à Nykœbing (Falster) en 1332. Elu roi (1320), il signa une capitulation, la viola aussitôt, et fut chassé en 1326 ; il reprit la couronne en 1330, mais la perdit l'année suivante et ne conserva que des lambeaux de son royaume.

CHRISTOPHE III, roi de Danemark, de Norvège et de Suède, né en 1418, mort à Helsingborg en 1448. Neveu d'Erik de Poméranie, il fut appelé à lui succéder en 1439, par le Rigsraad danois, fut élu roi de Suède en 1440, et de Norvège en 1442. Il lutta contre les privilèges de la Ligue hanséatique, et fixa la résidence royale à Copenhague.

CHRISTOPHE (Joseph), peintre hollandais, né à Utrecht en 1498, mort à Lisbonne en 1557. Elève d'Antonio Moro, il fut appelé par le roi Jean III à Lisbonne, où il décora de ses œuvres les églises et les résidences royales.

CHRISTOPHE (Henri), roi d'Haïti, né à la Grenade (Antilles anglaises) en 1767, mort au Cap-Haïtien en 1820. Il prit une part active aux premiers soulèvements des noirs de Saint-Domingue. En 1802, il défendit Le Cap contre l'expédition française que dirigeait le général Leclerc. Général en chef sous Dessalines, il fut un de ceux qui provoquèrent son assassinat (1806). En 1807, il fut nommé président d'Haïti. La guerre civile éclata entre lui et Pétion, un mulâtre, nommé président à Port-au-Prince. Mais celui-ci fut vaincu, et Christophe proclamé roi (1811) sous le nom de **Henri Ier**. Son avidité, sa cruauté, finirent par soulever contre lui une insurrection, et il se tua.

CHRISTOPHE (Ernest), statuaire français, né à Loches (Indre-et-Loire) en 1827, mort à Paris en 1892. Elève de Rude, il travailla avec ce maître au tombeau si remarquable de Godefroy Cavaignac, érigé au cimetière Montmartre. On lui doit *le Masque*, dont le modèle en plâtre a figuré sous le titre de *la Douleur* au Salon de 1856 (auj. dans le jardin des Tuileries) ; un groupe en bronze, *la Fatalité*, et un groupe en marbre, *le Baiser suprême* (tous deux au musée du Luxembourg).

CHRISTOPHITE [*kriss-to-fit'*] n. f. (de *Christophe* nom d'homme). Nom d'une blende ferrugineuse trouvée à Breitenbrunn, en Bohême.

CHRISTOPHLE (Albert-Silas-Médéric-Charles), homme politique et administrateur français, né à Domfront (Orne) en 1830, mort à Paris en 1904. Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, il fut nommé préfet de l'Orne en 1870 mais démissionna et fut élu par son département député à l'Assemblée nationale de 1871. En 1876, il reçut le portefeuille des travaux publics dans le premier cabinet républicain formé par Dufaure. Démissionnaire au 16 mai 1877, il fut nommé gouverneur du Crédit foncier de France de 1878 à 1895. Il revint au Parlement en 1887. Il a publié un *Traité théorique et pratique des travaux publics* (1862).

CHRISTOPHORE, primicier romain du VIIIe siècle. Il fut d'abord l'allié du duc de Spolète, Théodie, avec l'aide de qui il déposa le pape Constantin qui fut remplacé par Etienne III (768). Plus tard, il se sépara des Lombards pour revenir aux Francs. Mais il fut pris, avec son fils Sergius, et eut les yeux crevés.

CHRISTOPOULOS (Athanase), poète et philologue grec, né à Castoria (Macédoine) [1772-1847], passa de longues années à Bucarest. Il a écrit une grammaire du grec parlé (1804), surtout des poésies dans le genre anacréontique et bachique.

CHRISTOV (Cyrille), poète bulgare contemporain, né en 1875. Elève de la poésie italienne, il a porté à un degré que la littérature de son pays ne connaissait pas encore le lyrisme intime et l'expression des passions, dans une série de recueils dont le premier a paru en 1896. Il a publié depuis la Grande Guerre un roman, *A l'aube sombre*, où l'inspiration érotique dépasse les limites de l'art. Le gouvernement bulgare a publié en 1922 une anthologie de ses œuvres.

Christus, oratorio en trois parties, paroles et musique de Frantz Liszt ; composé de 1863 à 1866 (sauf la scène des *Béatitudes* qui remonte à 1856), cette œuvre magistrale fut exécutée à Weimar en 1873.

CHRISTYN (Jean-Baptiste), jurisconsulte et historien, né à Bruxelles en 1622, mort en 1690. Il fut membre du conseil suprême des Pays-Bas à Madrid et plénipotentiaire du roi d'Espagne au congrès de Nimègue (1678). On a de lui : *Jurisprudentia heroica sive De jure Belgarum circa nobilitatem et insignia, etc.* (1663-1668) ; *Senatus populique Antverpiensis notitia* (1672) ; *Tabula chronologica sive ducum Lotharingiæ, Brabantiæ, etc.* (1669).

CHROAGÉNÉSIE [*kro, zî*] n. f. (du gr. *khroa*, couleur, et *génésis*, génération). Théorie de la production des couleurs.

CHROBATIE [*kro, tî*], nom donné, au moyen âge, aux régions situées au nord des Carpathes : la « Chrobatie Blanche » correspondait à peu près à la Galicie Occidentale actuelle, et la « Chrobatie Rouge » à la Galicie Orientale. Ce pays fut conquis, à la fin du Xe siècle, par le prince de Kiev Vladimir le Grand. V. GALICIE.

CHRODEGANG ou **ROTGANG** (saint), évêque de Metz, né dans le Brabant vers 712, mort en 766. Il était parent de Pépin, et chancelier sous Charles-Martel. Il fut aussi chargé de plusieurs ambassades auprès du pape Etienne II et d'Astolphe, roi des Lombards. Il est surtout connu par la règle célèbre qu'il donna aux chanoines de sa cathédrale, et qui fut ensuite généralement adoptée. — Fête le 6 mars.

CHRODEGANG (saint), évêque de Séez. Frère de sainte Opportune, abbesse de Montreuil, et évêque de Séez vers le milieu du VIIe siècle. Après une longue absence de son diocèse, motivée d'abord par un pèlerinage au tombeau des Apôtres, il fut assassiné dès son retour. — Fête le 3 septembre.

CHROMACE ou **CHROMATIUS** (saint), évêque d'Aquilée. Il fut élevé sur ce siège après l'an 386. Il fut en relation avec saint Jérôme qu'il engagea à traduire la Bible, et avec saint Chrysostome qu'il défendit. Il mourut vers 407. —Fête le 2 décembre.

CHROMAFFINE [*kro*] adj. Histol. Se dit des cellules qui se colorent en brun par les sels de chrome et présentent pour ces corps une affinité élective.

CHROMAGE [*kro*] n. m. Techn. V. CHROME.

CHROMAMÈTRE [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma,* couleur, et *métron,* mesure). Instrument inventé en 1827 par Roller, facteur de pianos, et qui était destiné à faciliter l'accord du piano sans le secours du procédé appelé *partition.*

CHROMAMINE [*kro*] n. f. Nom donné aux combinaisons ammoniées du chrome, découvertes par Fremy.

CHROMAMMONIQUE [*kro, nik'*] adj. Composé ammonié du chrome.

CHROMATAGE [*kro*] n. m. Opération consistant à plonger une étoffe dans un bain de bichromate de potassium, afin de fixer ultérieurement la matière colorante.

CHROMATE [*kro*] n. m. Sel dérivant de l'acide chromique. V. CHROME.

CHROMATÉ [*kro*], **E** adj. Qui contient du chrome. (On dit plutôt CHROMÉ, E.)

CHROMATER [*kro-ma-té*] v. tr. Combiner avec du chrome. (On dit aussi CHROMER.)

CHROMATIE [*kro-ma-tî*] n. f. (du gr. *khrôma, atos,* couleur). Phys. Aberration de réfrangibilité, aberration chromatique. V. ABERRATION.

CHROMATINE [*kro*] n. f. (du gr. *khrôma,* couleur). Histol. Substance présentant une grande affinité pour les colorants basiques et qui se rencontre, le plus souvent, sous forme de grains accolés au filament nucléaire.

— ENCYCL. La *chromatine* appartient au groupe des nucléines, qui renferment une protéine et de l'acide nucléique, lui-même riche en phosphore; insoluble dans l'eau, mais soluble dans les alcalis étendus, la chromatine est un corps à fonction acide, et c'est pourquoi elle fixe fortement les colorants basiques.

La chromatine existe, à l'état de dissolution ou à l'état concrété, dans toutes les cellules et paraît jouer un rôle important, non seulement dans les phénomènes de la synthèse assimilatrice, mais encore dans la transmission des caractères et l'hérédité.

CHROMATIQUE [*kro-ma-tik'*] adj. (gr. *khrômatikos,* de *khrôma, atos,* couleur). Phys. Qui a rapport aux couleurs. (Se dit quelquefois de la partie de l'optique, qui comprend l'étude de la dispersion, la composition, la recomposition de la lumière, les raies spectrales, etc.)

— Biol. *Réduction chromatique,* Diminution de la quantité de chromatine par expulsion des globules polaires, qui s'opère dans l'ovule.

Mus. Qui procède par demi-tons successifs: *Gamme* CHROMATIQUE. || Musique plaintive et langoureuse.

— N. m. Genre chromatique: *Il y a du* CHROMATIQUE *dans cette musique.* (Acad.)

— ENCYCL. Mus. On appelle *gamme chromatique* une gamme qui s'élève ou s'abaisse par demi-tons successifs.

La gamme chromatique se compose de treize notes et

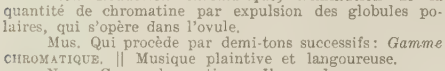

Gamme chromatique ascendante.

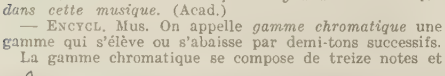

Gamme chromatique descendante.

de douze demi-tons diatoniques, ou chromatiques. Le demi-ton *diatonique* se trouve entre deux notes de nom différent: de *mi* à *fa,* de *si* à *do.* Le demi-ton chromatique se trouve entre deux notes de même nom, quand l'une de ces notes est altérée par un dièse ou par un bémol.

CHROMATIQUE [*kro-ma-tik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Partie de la peinture, relative à l'emploi et à la distribution des couleurs.

CHROMATIQUEMENT [*kro, ke-man*] adv. D'une manière chromatique.

CHROMATISER [*kro, zé*] v. tr. Donner une teinte irisée à.

— Mus. Rendre chromatique: CHROMATISER *une gamme.*

— ***Se chromatiser,*** v. pr. — Au sens passif, Prendre une teinte irisée.

CHROMATISME [*kro-ma-tissm'*] n. m. (du gr. *khrôma, atos,* couleur). Coloration.

CHROMATOCYTE [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma,* couleur, et *kutos,* cellule). Histol. Cellule épithéliale transformée en élément pigmentaire, dans laquelle les mitochondries s'immobilisent, cessent de se diviser et se pigmentent. (On la trouve particulièrement dans l'épiderme des batraciens.)

CHROMATOGÈNE [*kro*] adj. (du gr. *khrôma, atos,* couleur, et *gennân,* engendrer). Qui produit la matière colorante.

CHROMATOLYSE [*kro*] n. f. (du gr. *khrôma,* couleur, et *luein,* dissoudre). Biol. Dissolution de la chromatine dans le noyau cellulaire, qui caractérise l'une des dernières phases de la mitose.

CHROMATOMÈTRE [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma, atos,* couleur, et *métron,* mesure). Appareil servant à mesurer l'intensité des couleurs transparentes, par comparaison avec des teintes types. (On dit aussi CHROMOMÈTRE, et, plus ordinairement, COLORIMÈTRE.)

CHROMATOPHILE [*kro, fil'*] adj. Histol. Se dit des cellules, grains ou organites quelconques, aptes à prendre facilement les colorants.

CHROMATOPHORE [*kro, for'*] ou **CHROMOPHORE** [*kro, for'*] n. m. Histol. Cellule du tissu conjonctif, riche en pigment, que l'on observe au pourtour du névraxe (pie-mère) et des membranes sensorielles (crêtes acoustiques, choroïde, iris, peau).

— ENCYCL. Le *chromatophore* est une cellule polygonale ou étoilée, munie de prolongements plus ou moins longs et rétractiles: son protoplasma est rempli de grains de pigment, parfois si nombreux qu'ils masquent le noyau. Chez certains animaux (batraciens, reptiles, céphalopodes), ces cellules pigmentaires peuvent atteindre une taille considérable et présentent un pigment de couleur variée: jaune, orangé, rouge, violet, bleu, brun, etc., dont certaines conditions peuvent modifier la teinte; c'est ainsi que le pigment bleu des crustacés tourne au rouge par la cuisson.

De plus, les chromatophores semblent en connexion avec des filets nerveux, car ils exécutent des mouvements d'extension et de retrait, sous l'influence d'excitations extérieures ou intérieures; la lumière les étale, l'obscurité les ramasse, etc. Ce sont ces changements de forme qui expliquent certains changements de coloration chez les animaux (*caméléonisme,* notamment). Certains chromatophores sont modifiés pour contribuer à la structure des organes lumineux en modifiant, à volonté, la couleur du jet de lumière émis par le céphalopode.

CHROMATOPTOMÈTRE [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma, atos,* couleur; *optomai,* je vois, et *métron,* mesure.) Appareil destiné à reconnaître les individus atteints de daltonisme.

CHROMATOSCOPE [*kro, toss-kop'*] n. m. (du gr. *khrôma, atos,* couleur, et *skopein,* examiner). Appareil propre à déterminer, par comparaison avec une teinte donnée, la teinte produite par la superposition de plusieurs couleurs simples. (Cet appareil est généralement constitué par un système de prismes et de lentilles donnant un spectre pur, et par une série d'écrans permettant d'intercepter ou de supprimer tels ou tels faisceaux lumineux.)

CHROMATOSCOPIE [*kro, toss-ko-pî*] n. f. (rad. *chromatoscope*). Vision des couleurs.

CHROMATROPE [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma,* couleur, et *trepein,* tourner). Toupie diversement coloriée, qui, en tournant, paraît blanche. || Tableau mécanisé qu'on utilise dans les projections lumineuses et qui, par la rotation combinée de deux verres diversement coloriés, produit sur l'écran une suite de dessins donnant l'illusion du mouvement continu.

Chromatrope.

CHROMATURIE [*kro, rî*] n. f. (du gr. *khrôma, atos,* couleur, et *ouron,* urine). Emission d'une urine anormalement colorée.

CHROMCEYLONITE [*krom'-sé-lo-nit'*] n. f. Aluminate naturel, noir, de magnésium.

CHROMCHLORITE [*krom'-klo-rît'*] n. f. Silicate hydraté naturel de magnésium. (On dit aussi CHROMOCHLORITE.)

CHROMDIOPSIDE [*krom'*] n. m. Variété chromifère de pyroxène.

CHROME [*krom'*] n. m. (du gr. *khrôma,* couleur). Corps simple découvert en 1797 par Vauquelin.

— ENCYCL. Le *chrome* a pour symbole Cr, poids atomique 52. C'est un métal que ses propriétés rapprochent du manganèse et du molybdène. Métal gris, brillant, fondant aux environs de 1.615°, densité voisine de 6,5.

A l'état naturel, le chrome se rencontre à l'état de chromate de plomb (*crocoïse*), et de fer chromé (*chromite*); mais le seul minerai exploité est la chromite.

— Métall. Le minerai, difficilement attaquable, est converti en un mélange d'oxyde ferrique et de chromates de calcium et de sodium par calcination, au contact de l'air, avec un mélange de chaux vive (CaO) et de carbonate de sodium (CO^3Na^2).

Les chromates (CrO^4Ca ou CrO^4Na^2) sont transformés en bichromate de sodium soluble par l'action du bisulfate de sodium

$$2CrO^4Ca + 2SO^4NaH = 2\ SO^4Ca + H^2O + Cr^2O^7Na^2$$

On isole le bichromate du sulfate insoluble par filtration, et l'on fait cristalliser par concentration. On passe des cristaux, jaune-orangé, de bichromate, à l'oxyde de chrome Cr^2O^3 par l'action d'un réducteur, par exemple le soufre

$$Cr^2O^7Na^2 + S = Cr^2O^3 + SO^4Na^2,$$

à la température du rouge. On sépare le sulfate (soluble) de l'oxyde (insoluble) par lavage. La réduction de l'oxyde de chrome et l'obtention du chrome sont ensuite réalisées, suivant le procédé de Goldschmidt, par réduction au moyen de l'aluminium en poudre qui se transforme en alumine.

Composés du chrome. — Le chrome a trois degrés de valence. Il est bivalent, dans les composés chromeux, trivalent dans les composés chromiques, parfois aussi hexavalent.

Sels chromeux. — Le chrome y est bivalent. Le chlorure $CrCl^2$ par exemple peut s'obtenir par l'attaque du chrome métallique par l'acide chlorhydrique concentré, ou la réduction du chlorure chromique $CrCl^3$ par l'hydrogène naissant.

Les sels chromeux sont des réducteurs, ils se transforment en sels chromiques; on peut les considérer comme dérivant du protoxyde de chrome CrO.

Sels chromiques. — Le chrome y est trivalent; on peut les considérer comme dérivant du sesquioxyde Cr^2O^3. De fait, on les obtient à partir de cet oxyde ou de la chromite. Le trichlorure Cr^2Cl^6 par exemple, s'obtient en chauffant l'oxyde mélangé de charbon dans un courant de chlore.

On connaît deux séries de chlorures et de sulfates chromiques hydratés, de même composition, mais de constitution interne différente, ce qui se manifeste par des différences de propriétés (couleur [vert ou gris-bleu], conductibilité moléculaire, etc.)

Chromates. — On transforme facilement les sels chromiques en chromates dans lesquels le chrome est hexavalent, par l'action combinée d'un alcali et d'un oxydant (oxygène, eau oxygénée, péroxyde de plomb, etc.).

Le chromate de potassium CrO^4K^2 par exemple, est obtenu en chauffant à l'air l'oxyde de chrome ou la chromite, au rouge, avec de la chaux et du carbonate de potassium.

Le chromate, très soluble, est séparé des oxydes par lavage à l'eau bouillante; de cette solution, orangée, on peut le faire cristalliser par concentration.

Ces chromates alcalins sont le point de départ de la fabrication des bichromates, d'une grande importance industrielle. V. BICHROMATES.

Acide chromique. — Si l'on traite une solution saturée de chromate par de l'acide sulfurique concentré, on obtient de longues aiguilles rouges d'anhydride chromique CrO^3.

La solution dans l'eau, de cet anhydride, conduit à l'acide bichromique $Cr^2O^7H^2$ et non, comme on pourrait s'y attendre, à l'acide chromique CrO^4H^2.

Bichromates. — La dissolution de chromate de potassium en présence d'un acide, même faible, vire au jaune-orangé et dépose, par concentration, des cristaux de bichromate $Cr^2O^7K^2$. Ce corps a une grande importance industrielle; on l'utilise pour la teinture de la laine, le tannage du cuir, la photographie.

Acide perchromique. — L'addition d'eau oxygénée dans une solution d'un chromate additionné d'un acide fort, dilué, y produit une coloration bleue, qu'on peut rassembler par l'éther et qui est due à la formation d'acide perchromique CrO^8H^2, très instable.

Caractères des sels de chrome. — Fondus au chalumeau, ils donnent une perle vert-émeraude. Leurs dissolutions sont vertes ou violettes: l'ammoniaque y fait apparaître un précipité violacé ou verdâtre insoluble dans un excès de réactif, la potasse donne un précipité analogue mais soluble dans un excès de réactif, en donnant une liqueur verte d'où le chrome se dépose à l'état d'oxyde par l'ébullition.

Usages du chrome. — Le chrome n'est pas employé à l'état pur. Il est utilisé en alliage avec le fer sous forme *d'aciers spéciaux* contenant une faible teneur en carbone et jusqu'à 14 p. 100 de chrome; ces aciers se caractérisent par leur dureté et leur résistance à l'usure; on leur ajoute souvent du nickel pour améliorer leur résilience; ils sont employés jusqu'à 6 p. 100 de chrome, pour fabriquer des outils, des billes et des cuvettes de roulements, des projectiles, des blindages, etc. Les aciers à faible teneur en nickel et en chrome sont utilisés en cémentation pour la préparation de pièces délicates. Le chrome entre également (6 p. 100 environ) dans la composition des aciers spéciaux à coupe rapide renfermant par ailleurs du tungstène, du molybdène ou du vanadium, et parfois du cobalt. Enfin, les aciers à haute teneur en chrome (13 à 14 p. 100) constituent les aciers inoxydables employés en coutellerie, chirurgie, etc. On ajoute parfois du chrome dans certaines fontes exposées au frottement (revêtements de broyeurs).

Les *alliages nickel-chrome,* renfermant de 5 à 25 p. 100 de chrome, le reste en nickel avec un faible pourcentage en fer, sont utilisés, grâce à leur grande résistance électrique et à leur inoxydabilité même à chaud, pour les appareils de chauffage électrique, les fours électriques, les rhéostats, les couples thermo-électriques; certaines variétés résistent jusqu'à 1.100°, la résistivité atteignant 137 microhms/cm^2/ cm.

Ferro-chrome. — Pour ces applications l'on part, non de chrome pur, mais de ferro-chromes obtenus au four électrique par la réduction de la chromite; ces ferros renferment de 60 à 70 p. 100 de chrome et jusqu'à 10 p. 100 de carbone; l'abaissement de la teneur en carbone, nécessaire pour l'élaboration d'aciers spéciaux doux, donne lieu à des affinages complexes.

Chromage. — Les dépôts électrolytiques de chrome sur métaux ou alliages divers procurent une protection très efficace contre la corrosion; on effectue le traitement en plaçant les pièces en cathode dans un bain chromique chauffé, avec anodes de plomb.

CHROMÉ [*kro*], **E** adj. Qui contient du chrome: *Plomb* CHROMÉ.

— *Cuir chromé,* Cuir tanné aux sels de chrome.

CHROMEUX [*kro-meû*], **EUSE** adj. *Composés chromeux.* V. CHROME.

CHROMHIDROSE ou **CHROMIDROSE** [*kro*] n. f. (du gr. *khrôma,* couleur, et *idrôs,* sueur). Méd. Trouble de la sécrétion sudorale qui, d'une part, augmente la quantité de sueur produite et, de l'autre, colore cette sueur en jaune, rouge, noir, vert. (La chromhidrose s'observe surtout chez les hystériques, mais sa signification réelle est encore des plus douteuses.)

CHROMICO-AMMONIQUE [*kro, nik'*] adj. Se dit d'un sel double, formé d'un sel chromique et d'un sel ammonique.

CHROMICO-POTASSIQUE [*kro, sik'*] adj. Se dit d'un sel double, formé d'un sel chromique et d'un sel potassique.

CHROMICO-SODIQUE [*kro, dik'*] adj. Se dit d'un sel double, formé d'un sel chromique et d'un sel sodique.

CHROMICYANHYDRIQUE [*kro, drik'*] adj. Se dit d'un acide $Cr^2Cy^{12}H^6$ qui se forme dans l'action du chlore sur le chromocyanure de potassium.

CHROMIDES [*kro*] n. m. pl. Minér. Famille de minéraux, ayant pour type le *chrome.*

CHROMIDÉS [*kro*] n. m. pl. Ichtyol. V. CICHLIDÉS.

CHROMIDIE [*kro, dî*] n. f. Biol. Nom donné par Hertwig aux éléments du noyau diffus des bactéries.

— ENCYCL. Les bactéries n'ont pas de noyau apparent,

mais leur protoplasma est alvéolaire et, aux nœuds de cette trame, il existe de très petites granulations (*chromidies*) que Schaudinn regarde comme les éléments dispersés d'un véritable noyau. Chez les bactéries, le noyau ne se trouverait donc pas encore différencié en un organe distinct, plongé dans le protoplasma, ainsi qu'on le voit dans les autres cellules.

CHROMIDROSE [*kro*] n. f. V. CHROMHIDROSE.

CHROMIFÈRE [*kro*] adj. (de *chrome*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient du chrome.

CHROMIOS [*kro-mi-oss*]. Myth. gr. Fils de Nélée et de Chloris. — Fils de Priam, tué par Diomède. — Fils de Pterelaos. — Nom de plusieurs Grecs et Troyens mentionnés dans l'*Iliade*. — Noble Syracusain, victorieux aux jeux de Némée et de Sicyone. Il s'était distingué à la bataille d'Hélore, contre Hippocrate, tyran de Géla, et Hiéron l'avait fait patron de la nouvelle cité d'Etna.

CHROMIQUE [*kro-mik'*] adj. *Anhydride* et *Acide chromique*. V. CHROME. || Se dit des sels formés par la combinaison d'un acide de chrome avec une base: *Sels* CHROMIQUES. *Chlorure* CHROMIQUE.

CHROMIS [*kro-miss*] n. m. Genre de poissons de la famille des cichlidés, dont on connaît quelques espèces répandues dans les eaux douces de l'Afrique et de l'Asie.

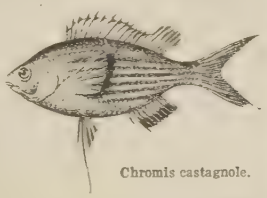

Chromis castagnole.

— ENCYCL. Une espèce de *chromis* se trouve dans les mers d'Europe, c'est le *chromis castanea*, vulgairement appelé *castagnole* ou *queue-fourchue*. Chez un chromis du lac de Tibériade, le *chromis paterfamilias*, le mâle garde dans sa bouche et jusqu'à l'éclosion les œufs pondus par la femelle.)

CHROMIS [*kro-miss*]. Myth. gr. Chef des Mysiens venus au secours de Troie. — Partisan de Phinée. (Il tua Emathion aux noces de Persée). — Centaure tué par Pirithoos.

CHROMISME [*kro-missm'*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur). Phénomène qui se produit lorsqu'un végétal, incolore normalement, se colore d'une façon plus ou moins intense par l'effet de la culture.

CHROMISTE [*kro-misst'*] n. m. Ouvrier chargé d'interpréter les coloris d'un tableau, d'une peinture, etc., en vue de l'impression (chromotypographie ou chromolithographie) d'une copie.

CHROMITE [*kro*] n. f. Espèce minérale, répondant à la formule Cr^2O^3FeO, et que l'on exploite comme minerai de chrome.

— ENCYCL. La *chromite* ou *chromoferrite* ou encore *fer chromé*, dont le poids spécifique varie de 4,32 à 4,56, et dont la dureté est de 5,5, appartient au système cubique. On la rencontre, en Asie Mineure, Turquie, Russie, Nouvelle-Calédonie, en petits cristaux octaédriques avec la serpentine; elle contient de 44 à 64 p. 100 d'oxyde chromique, de 0 à 18 de magnésie, et de 19 à 38 d'oxyde ferreux. C'est le principal minerai de chrome. Elle est également utilisée comme matériau réfractaire très peu fusible.

CHROMO [*kro*] préfixe signifiant *couleur* (du gr. *khrôma*, couleur).

— N. f. Abréviation de CHROMOLITHOGRAPHIE ou Epreuve chromolithographique : *Acheter des* CHROMOS. (L'usage a fait à tort ce mot du masculin.)

CHROMOBLASTE [*kro, blasst'*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et *blastos*, cellule). Histol. Variété de chromatophore, cellule conjonctive dermique, possédant dans son protoplasma des granulations d'un noir intense.

CHROMOCHLORITE [*kro, klo*] n. f. Minér. Syn. de CHROMCHLORITE.

CHROMOCRE [*kro-mokr'*] n. m. (de *chrome*, et du gr. *ôkhros*, pâle). Oxyde naturel de chrome, impur, plus ou moins mélangé de silicate d'aluminium, que l'on trouve sous forme d'enduits terreux sur la chromite.

CHROMOCYANHYDRIQUE [*kro, drik'*] adj. Se dit d'un acide $Cr^2Cy^{12}H^2$ que l'on obtient en faisant agir l'acide chlorhydrique sur une solution aqueuse de chromocyanure de potassium.

CHROMOCYANOGÈNE [*kro*] n. m. (de *chrome* et *cyanogène*). Radical hypothétique, correspondant au ferrocyanogène, avec du chrome au lieu de fer.

CHROMOCYANURE [*kro*] n. m. Sel de l'acide chromocyanhydrique.

CHROMOCYTE [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et de *kutos*, cellule). Histol. Syn. de CHROMATOCYTE.

CHROMOCYTOMÈTRE [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, *kutos*, cellule, et *métron*, mesure). Appareil destiné à mesurer la richesse du sang en hémoglobine et en globules.

CHROMODIAGNOSTIC [*kro, di-agh'-noss-tik'*] n. m. Méd. Diagnostic de certaines lésions des centres nerveux par l'examen de la coloration du liquide céphalo-rachidien.

CHROMODIASCOPE [*kro, ass-kop'*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, *dia*, à travers, et *skopein*, examiner). Photogr. Appareil imaginé par les frères Lumière pour l'examen en transparence des diachromies. (C'est une caisse étanche dont l'avant est muni d'oculaires, et l'arrière d'une ouverture sur laquelle un miroir renvoie la lumière. Les diachromies sont disposées sur des châssis qu'un système de leviers permet d'amener isolément devant les oculaires.)

CHROMODORIS [*kro, riss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des dorididés, au corps allongé orné de couleurs très vives, dont on connaît une centaine d'espèces répandues dans toutes les mers chaudes et tempérées.

CHROMOFERRITE [*kro*] n. f. Minér. Syn. de CHROMITE.

CHROMOGÈNE [*kro*] adj. (du gr. *khrôma*, couleur, et *gennân*, produire). Chim. biol. Qui produit des substances colorées. (Ce mot s'applique : 1° à des substances incolores par elles-mêmes, mais capables, sous l'influence de certains réactifs, de donner naissance à des produits colorés : tel est le chromogène de l'urobiline; 2° aux bactéries qui sécrètent des produits colorés qui teignent leurs colonies : tel est le staphylocoque doré, dont les colonies sont orange, et le bacille pyocyanique dont les colonies sont bleues.)

— N. m. Photogr. Nom donné à diverses substances (sels de fer, d'urane, etc.) susceptibles de modifier la couleur des photocopies noires.

CHROMOGRAPHE [*kro, graf'*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et *graphein*, écrire). Instrument qui permet de tirer plusieurs exemplaires d'un écrit ou d'un dessin décalqué sur une pâte gélatineuse, en se servant d'une encre spéciale.

CHROMOGRAPHIE [*kro, fi*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *graphein* écrire). Nom générique de la confection des vignettes en couleurs.

CHROMOÏDE [*kro*] adj. (de *chrome*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui se rapproche du chrome : *Corps* CHROMOÏDES.

CHROMO-IODATE [*kro*] n. m. Sel dérivant de l'acide chromo-iodique.

CHROMO-IODIQUE [*kro, dik'*] adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en dissolvant dans l'eau un mélange d'acide iodique et d'acide chromique.

CHROMOLEUCITE [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et *leukos*, brillant). Corpuscule inclus dans le protoplasma de la cellule végétale et imprégné d'une matière colorante.

CHROMOLITHOGRAPHE [*kro, graf'*] n. m. Ouvrier qui fait de la chromolithographie.

CHROMOLITHOGRAPHIE [*kro, fi*] et, par abrév., **CHROMO** n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et de *lithographie*). Procédé par lequel on obtient, au moyen de la lithographie, des dessins en plusieurs couleurs par impressions successives. || Epreuve obtenue par ce procédé.

— ENCYCL. Les contours du dessin, sans ombre ni accentuation des traits, sont tracés sur une pierre lithographique; on en tire des *reports*, ou faux décalques, sur autant de pierres que le tirage doit comporter de couleurs (généralement de cinq à quinze, suivant la perfection désirée); sur chacune de ces planches, le chromiste supprime les contours inutiles et appose, au crayon ou à l'encre lithographique, des *aplats* ou des *grisés* (pointillés, hachures, etc.) dont l'intensité doit correspondre à l'intensité de la couleur correspondante pour obtenir l'effet final désiré, lors de la superposition des diverses impressions. Des précautions particulières doivent être prises pour assurer le repérage des images superposées.

CHROMOLITHOGRAPHIQUE [*kro, fik'*] adj. Qui concerne la chromolithographie.

CHROMOLYSE [*kro*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *luein*, dissoudre). Méd. Décoloration de la rétine dans la névrite optique. (Les ophtalmologistes admettent qu'il y a destruction des éléments rétiniens à bâtonnets ou, du moins de leur érythropsine.)

CHROMOMÈTRE [*kro*] n. m. Syn. de CHROMATOMÈTRE.

CHROMOMÉTRIE [*kro, trî*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *métron*, mesure). Mesure de la coloration.

— Méd. Dosage de l'hémoglobine du sang à l'aide d'un chromomètre.

CHROMOMÉTRIQUE [*kro, trik'*] adj. (rad. *chromométrie*). Qui a rapport à la mesure de la coloration.

CHROMOPHAGE [*kro, faj'*] adj. (du gr. *khrôma*, couleur, et *phagein*, manger). Se dit des cellules qui détruisent les pigments.

— Substantiv. : *Un* CHROMOPHAGE.

— ENCYCL. Le *chromophage* est un phagocyte ou une cellule conjonctive mobile, qui s'attaque aux pigments du corps, et les détruit. Metchnikoff fait jouer un grand rôle aux chromophages dans l'apparition de la canitie, ces phagocytes supprimant peu à peu les pigments des poils et des cheveux, ce qui amène la décoloration de ceux-ci.

CHROMOPHILE [*kro, fil'*] adj. et n. (du gr. *khrôma*, couleur, et *philein*, aimer). Se dit de certains organismes qui jouissent de la propriété de posséder une grande affinité pour les matières colorantes. (On les observe chez beaucoup de leucocytes et dans le corps cellulaire des neurones.)

CHROMOPHILLYSE [*kro, fi-liz'*] adj. et n. (du gr. *khrôma*, couleur, *philos*, ami, et *luein*, dissoudre). Histol. Disparition des chromophiles contenus dans le corps cellulaire des neurones sous l'influence des intoxications et du choc électrique.

CHROMOPHORE [*kro, for'*] n. m. Histol. V. CHROMATOPHORE.

— Chim. Qui engendre la couleur dans une réaction de teinture.

CHROMOPHOTOGRAPHIE [*kro, fo, fi*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et de *photographie*). On désigne quelquefois sous ce nom les procédés permettant d'obtenir directement une image photographique reproduisant les couleurs de l'original. V. PHOTOGRAPHIE *des couleurs*.

CHROMOPHOTOGRAVURE [*kro, fo*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, *photos*, lumière, et de *gravure*). Procédé de photogravure en couleurs. V. PHOTOGRAVURE.

CHROMOPHYLLITE [*kro, fi*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium, de fer et de magnésium, qui est une variété de ripidolite.

CHROMOPICOTITE [*kro*] n. f. Variété de chromite, contenant 56,5 p. 100 d'acide chromique et 12 p. 100 d'alumine.

CHROMOPLASTE [*kro, plasst'*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et *plastês*, qui forme). Nom sous lequel on désigne quelquefois les chromoleucites.

CHROMOPROTÉIDE [*kro*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, de *protéine*, et du gr. *eidos*, forme). Chim. biol. Nom donné aux protéides dans lesquelles il y a union d'une protéine et d'un complexe.

— ENCYCL. Le type des *chromoprotéides* est l'oxyhémoglobine des globules rouges du sang, que les acides et les alcalis décomposent en une substance protéique, la globine, et un pigment ferrugineux rouge, l'hématine.

CHROMOPSIE [*kro, psî*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *opsis*, vue). Affection de la vue, qui fait percevoir comme colorés les objets incolores.

CHROMOPTOMÈTRE [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, *optesthai*, voir, et *métron*, mesure). Appareil qui sert à reconnaître et à mesurer les diverses variétés de daltonisme.

CHROMORADIOMÈTRE [*kro*] n. m. Instrument destiné au dosage de la quantité de rayons X émis par une ampoule.

CHROMOSCOPE [*kro-moss-kop'*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et *skopein*, voir). Appareil pour la vision simultanée de trois images photographiques sur verre en vue de la synthèse des couleurs par la méthode additive. V. PHOTOGRAPHIE *des couleurs*.

CHROMOSOME [*kro*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et *sôma*, corps). Biol. Segment du filament chromatique nucléaire qui apparaît au cours de la *mitose*.

— ENCYCL. Pendant la mitose, les grains de chromatine grossissent, se fusionnent et forment un cordon épais et lisse, qui bientôt se coupe transversalement. Chacun de ces segments est un *chromosome*, lequel se dédouble ultérieurement en long, de manière que les cellules filles en possèdent chacune un. Le nombre des chromosomes est variable, mais constant pour chaque espèce. Beaucoup de biologistes pensent que les chromosomes sont les supports des caractères héréditaires. Il est à remarquer, en effet, que, dans la fécondation, chaque chromosome du gamète mâle se fusionne avec un chromosome du gamète femelle, ce qui explique que le produit présente des caractères propres à son père et à sa mère. Mais c'est dans la détermination du sexe que les chromosomes paraissent aujourd'hui jouer le rôle le plus intéressant.

CHROMOSPHÈRE [*kro-moss-fèr'*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *sphaira*, sphère). Nom donné à l'atmosphère hydrogénée du soleil, qui entoure la photosphère et dont le spectre ne laisse voir que quelques raies colorées.

CHROMOSPHÉRIQUE [*kro-moss-fé-rik'*] adj. Qui a rapport à la chromosphère.

CHROMOSPINELLE [*kro-moss-pi*] n. m. Aluminate naturel de magnésium, variété noire de spinelle. || Syn. de PICOTITE.

CHROMOSULFATE [*kro*] n. m. Sel de l'acide chromosulfurique.

CHROMOSULFURIQUE [*kro, rik'*] adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en traitant l'acide chromique par l'alcool en présence d'acide sulfurique et d'eau.

CHROMOTHÉRAPIE [*kro, pî*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *therapeia*, soin). Médec. Traitement de certaines maladies par les lumières colorées. || Traitement des infections par des substances colorantes.

— ENCYCL. La seconde acception, proposée par Ehrlich, est aujourd'hui abandonnée. Cet auteur admettait, en effet, que les colorants ont un pouvoir conducteur propre, qui facilite l'action des médicaments, comme le bleu de méthylène dans le paludisme et le trypanroth (rouge) dans la maladie du sommeil. En réalité, il s'agit là d'une action chimique et non physique, et la chromothérapie doit être uniquement comprise comme l'application des radiations colorées.

Ce procédé de traitement est d'ailleurs fort ancien, puisque, de temps immémorial, les Chinois avaient l'habitude de badigeonner et même de vêtir de rouge les varioleux. Toutefois, les bases scientifiques de la chromothérapie se trouvent dans les expériences de Duclaux, d'Engelmann et Winogradski, qui, exposant de petits organismes (algues, bactéries, anthérozoïdes, protozoaires), à l'action des diverses couleurs du spectre solaire, ont constaté que l'activité vitale s'exagère, puis se détruit, à la longue, par son exagération même dans le rouge, s'équilibre et se maintient dans le jaune-vert, se ralentit puis cesse dans le bleu, le violet et l'ultra-violet. Ces données, d'abord appliquées à la culture de certaines plantes et à la stérilisation des eaux, ont été bien vite utilisées en thérapeutique humaine par Bier, Dreyer et surtout Finsen. La lumière rouge a été employée dans les maladies éruptives : rougeole, scarlatine, variole, et dans certaines affections mentales. Dans les maladies éruptives, elle ne paraît modifier sensiblement ni la fièvre, ni la durée de l'infection, mais elle diminue l'intensité de l'éruption et de la suppuration (variole) et la gravité des complications; par ailleurs, la lumière rouge, étant excitante, rend quelques services dans le traitement des névroses et des psychoses dépressives. Se montrant, au contraire, sédative, la lumière bleu-violet est utile chez les excités, en période d'agitation et de crise maniaque, et chez les enfants coléreux. Ni la lumière jaune ni la lumière verte n'ont été appliquées systématiquement. Cependant, il convient de remarquer que l'emploi des verres jaunes défatigue la vue, et que les tonalités vertes, si en usage autrefois dans les appartements, semblaient favorables au sommeil. V. ULTRA-VIOLETS (*rayons*), et HÉLIOTHÉRAPIE.

CHROMOTHÉRAPIQUE [*kro, pik'*] adj. Qui concerne la chromothérapie : *Traitement* CHROMOTHÉRAPIQUE.

CHROMOTROPIQUE [*kro, pik'*] adj. Se dit d'un acide sulfonique dérivé du dioxynaphtalène 1.8 obtenu par fusion alcaline de l'acide α-naphtoltrisulfonique. (Son importance est considérable dans l'industrie des matières colorantes.)

CHROMOTROPISME [*kro, pissm'*] n. m. (du gr. *khrôma*, couleur, et de *tropisme*). Biol. Mouvement par lequel un être vivant se dirige vers un objet de couleur déterminée.

CHROMOTYPE [*kro*] n. m. Nom quelquefois donné aux diachromies (plaques autochromes, omnicolores) considérées comme des phototypes susceptibles de fournir des copies.

CHROMOTYPOGRAPHIE [*kro, fi*] ou **CHROMOTYPIE** [*kro, pî*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *typos*, lettre). Impression en couleurs, au moyen des procédés de la typographie.

— ENCYCL. Pour l'exécution manuelle d'un jeu de clichés d'impression typographique en couleurs on reproduit photographiquement un dessin au trait exécuté par l'artiste, puis le dessin est renvoyé à l'artiste pour être colorié. On exécute autant de copies photographiques sur métal que l'impression doit utiliser de couleurs (*faux-décalques*) et, sur ces copies, on établit les diverses textures (formées exclusivement de noir et de blanc) correspondant en chaque point à l'intensité désirée pour la couleur considérée; on

utilise généralement pour cela le dépôt d'un *grain de résine* ou le report lithographique ou photographique de pointillés ou de hachures, les diverses valeurs étant obtenues par morsure plus ou moins poussée.

CHROMOTYPOGRAPHIQUE [*kro, fik'*] adj. Qui a rapport à la chromotypographie : *Impression* CHROMOTYPOGRAPHIQUE.

CHROMURGIE [*kro, jî*] n. f. (du gr. *khrôma*, couleur, et *ergon*, travail). Partie de la chimie, traitant des matières colorantes et de leur application aux arts.

CHROMURGIQUE [*kro, jik'*] adj. Qui a rapport à la chromurgie.

CHROMYLE [*kro*] n. m. Radical bivalent CrO^2, différant de l'acide chromique par un atome en moins.

CHRONAXIE [*kro-nak-sî*] n. f. (du gr. *khronos*,, temps, et de *axe*). Physiol. Durée minimum que doit avoir, pour provoquer une contraction musculaire, un courant électrique.

— ENCYCL. L'excitabilité du muscle par action électrique portée sur le nerf varie suivant l'intensité et la durée du courant. En effet, si la durée est assez longue (quelques centièmes de seconde pour un muscle strié) il faut, pour obtenir la contraction, une certaine intensité ; mais, si la durée diminue, il est nécessaire, à partir de la durée-limite, d'augmenter l'intensité du courant porté sur le nerf, afin d'obtenir la contraction. Cette intensité ou, plus exactement, le voltage voulu pour y arriver, est ce que L. Lapicque appelle la *rhéobase*. Une intensité double de la rhéobase, capable de déclencher la secousse musculaire, est la *chronaxie*, mesure empirique, mais suffisamment précise, de l'état de l'excitabilité.

CHRONHYOMÈTRE [*kro-nî*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, *hueî*, il pleut, et *métron*, mesure). Instrument à l'aide duquel on se rend compte du temps qu'a duré la pluie, et de l'heure où elle a commencé.

CHRONICITÉ [*kro*] n. f. Etat, caractère d'une maladie chronique.

Chronicon paschale, chronique byzantine du VIIe siècle, qui va de l'origine du monde à la vingtième année du règne d'Héraclius. (Son nom vient de ce qu'elle suit, dans l'indication des temps, l'ordre du comput pascal.)

CHRONIQUE [*kro-nik'*] adj. (du gr. *khronos*, temps). Méd. Se dit des maladies qui durent, par opposition aux maladies aiguës.

— ENCYCL. Méd. Tandis que l'évolution des maladies aiguës est rapide et se caractérise par une courbe courte, présentant une partie ascendante, une partie sensiblement en plateau et une courbe descendante, etc., les maladies *chroniques* ont une évolution qui n'a ni la même régularité, ni la même rapidité, ni la même signification : la fièvre peut manquer, le cœur et la respiration peuvent ne pas être altérés dans leur rythme ; la courbe ascendante est souvent imperceptible et la courbe descendante n'existe guère et peut même être remplacée par une courbe ascendante progressive.

Cliniquement, on distingue deux sortes de maladies chroniques : celles qui sont liées à des troubles de la nutrition ou à des affections dyscrasiques, comme le diabète, la goutte, le myxœdème, etc., dont le début est insidieux, la marche lente et progressive, sans tendance marquée à la régression définitive ; et celles qui dépendent d'une infection, dont les agents réalisent une sorte de symbiose avec les cellules de l'hôte, et dont l'effet est une atténuation de virulence. C'est précisément pourquoi ces infections deviennent chroniques, et n'ont qu'une tendance peu marquée à la guérison : telles sont la tuberculose, la syphilis, la malaria.

CHRONIQUE [*kro*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Histoire dans laquelle les faits sont simplement enregistrés dans l'ordre des temps : *Les* CHRONIQUES *de Froissart. Les* CHRONIQUES *de Saint-Denis. La correspondance de Mme de Sévigné est, pour l'époque, une* CHRONIQUE *de France.* (Chateaubriand.) || Histoire et généalogie d'une famille noble.

— *Par extens.* Récit d'événements sur des faits d'un ordre particulier : *Le Décaméron est la* CHRONIQUE *railleuse d'une société mourante.* (P. de Saint-Victor.) || Ensemble des faits, des nouvelles, des bruits qui se débitent : *Si l'on en croit la* CHRONIQUE. *La* CHRONIQUE *scandaleuse.* || Partie d'un journal, d'une revue, etc., consacrée à un ordre particulier de nouvelles ou de choses : CHRONIQUE *politique, dramatique, mondaine, financière,* etc.

— Archéol. *Chronique de Paros.* V. ARUNDEL (*marbres d'*).

— Hist. relig. *Chroniques,* Nom donné par les protestants aux livres de l'Ecriture que les catholiques appellent *Paralipomènes.*

— SYN. **Chronique, annales, archives,** etc. V. ANNALES.

— ENCYCL. Les *chroniques* sont des récits historiques, dont l'auteur est au moins pour partie contemporain, et qui s'attache à l'ordre des temps. Toutefois, il ne s'astreint pas à distinguer les faits année par année, comme fait l'annaliste. La chronique a été, par excellence, la forme de l'histoire au moyen âge. La plupart des chroniques furent alors composées dans des monastères. En France, le centre le plus important fut l'abbaye de Saint-Denis ; en Angleterre, celle de Saint-Alban. Ecrites d'abord exclusivement en latin, les chroniques le furent aussi plus tard en langue vulgaire. En latin, il y a peu de chroniques en vers : telle la *Philippide* de Guillaume le Breton, historien de Philippe Auguste. Les chroniques françaises, nombreuses à partir du XII-XIIIe siècle, sont tantôt en prose, tantôt en vers. Les chroniques allemandes sont très souvent en forme de poèmes. A l'époque moderne, les œuvres d'histoire écrites par les contemporains des faits prennent plutôt le titre et les allures de *Mémoires.*

Les chroniques du moyen âge ont été répertoriées par Potthast (*Bibliotheca historica medii ævi ;* Berlin, 1867-1868 et 1895-1896). Les grands pays ont chacun des collections imprimées où les chroniques ont été publiées : en France, *Recueil des historiens des Gaules et de la France,* dit *« de Dom Bouquet »*, *Société de l'histoire de France,* collection des *Documents inédits de l'histoire de France, Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire,* collection *Les classiques de l'histoire de France au moyen âge ;* en Angleterre, la collection dite du *Maître des rôles ;* en Belgique, la collection des *Chroniques belges ;* en Allemagne, les *Monumenta Germaniæ historica ;* etc.

Chronique de Cornélius Népos (*Chronica*), résumé en trois livres des principaux événements de l'histoire universelle, avec leurs dates. Aulu-Gelle, Ausone, Lactance, Pline et Cicéron mentionnent, avec éloge, ces *Chroniques,* dont rien ne nous est parvenu.

Chronique d'Eusèbe, continuée par saint Jérôme. Elle comprenait deux parties. La première, intitulée *Chronographia,* résumait l'histoire de tous les peuples, depuis la création jusqu'à l'an 325 apr. J.-C. La seconde partie, *Chronicos Canon,* se composait d'une série de tableaux synchroniques, qui se rapportaient à la fois aux olympiades, aux années d'Abraham (2017 av. J.-C.), et plus tard aux années de règne des empereurs romains. — De la première partie, il ne reste que de rares fragments grecs. De la seconde, nous possédons : 1° des fragments grecs assez nombreux ; 2° la version ou adaptation latine faite par saint Jérôme, et continuée par lui de 325 à 378 ; 3° deux adaptations syriaques paraissant dater du VIIe et du IXe siècle ; 4° une version arménienne, qui remonte peut-être au Ve siècle. (Grâce à ces diverses sources, on peut reconstituer la plus grande partie de cet ouvrage capital pour la chronologie de l'antiquité.)

Chronique dite *de Frédégaire,* en latin. Cette chronique, relative au VIIe et au VIIIe siècle, a été rédigée successivement par plusieurs auteurs dont les principaux écrivirent sous l'inspiration des Pippinides, notamment de Childebrand. L'auteur primitif est inconnu. *Frédégaire* n'est que la latinisation du nom de l'humaniste FREHER qui, au XVIe siècle, fit connaître cette chronique. Le latin en est barbare, mais le récit précieux.

Chronique de Flodoard, de 919 à 966, rédigée à Reims en latin, œuvre précieuse à cause de la rareté des textes relatifs à cette époque. Elle nous apprend la plus grande partie de ce que nous savons sur les règnes de Charles le Simple et de Louis d'Outremer.

Chronique de Turpin, composition en latin d'un moine de la fin du XIe siècle, récit purement légendaire des aventures de Charlemagne et de son neveu Roland. Les contemporains accueillirent ce récit avec une foi entière.

Chronique des empereurs (*Kaiserchronik*), chronique allemande du moyen âge, en vers, racontant l'histoire du monde depuis Jules César jusqu'à Conrad III ; continuée jusqu'à Frédéric II puis jusqu'à Rodolphe de Habsbourg. L'auteur, probablement d'Eglise, utilisa une chronique plus ancienne.

Chroniques de France (GRANDES) ou *Chroniques de Saint-Denis.* On désigne ainsi l'histoire de la monarchie française, rédigée en français à l'abbaye de Saint-Denis. La première rédaction, celle de 1274, est traduite des chroniques latines de Saint-Denis. Au XIVe siècle, le texte français devient indépendant et original, et les chroniques latines cessent. Pour les règnes des premiers Valois, les *Grandes Chroniques de France* représentent une source officielle d'une très grande valeur. Les additions, de Charles VI à Louis XII, ont moins d'importance.

Chroniques de Jean Froissart. Elles embrassent les années 1325 à 1400, et sont divisées en quatre livres. Elles offrent le miroir de la société aristocratique de ce temps, pour qui la vie n'est qu'un tournoi perpétuel. Froissart est en effet un féodal, amateur de traits colorés, à l'affût d'anecdotes, d'épisodes et, comme il le dit, « d'apertises ». En voyageant il a changé de milieu, et il a cherché à plaire à ceux qui l'ont payé. Sa chronique, par ses rédactions successives, reflète les milieux dont il a subi les influences. Au début, vivant à la cour d'Angleterre, il présente les faits sous l'angle anglais. Plus tard, écrivant sous les yeux d'un prince français, Guy de Blois, il donna une version française. Enfin, dégoûté des Anglais qui se laissent aller à la guerre civile, Froissart devient presque anglophobe. Froissart, ayant repris à plusieurs fois sa chronique, il importe d'en distinguer les versions successives.

Chronique d'Enguerrand de Monstrelet. Comprend les années 1400 à 1444. Monstrelet est diffus et ennuyeux. Rabelais s'est moqué de son « long narré » ; il le trouve « plus baveux qu'un pot à moustarde ». En revanche, Monstrelet est bien informé, exact, et rapporte fidèlement nombre de documents diplomatiques. Bien qu'il ait été au service de Jean de Luxembourg, seigneur du parti bourguignon, il est relativement impartial.

Chroniques du Pont-Neuf, pièces et chansons satiriques qui se débitaient, à Paris, sur le Pont-Neuf.

Chronique de Paris (LA), un des journaux les plus importants des premières années de la Révolution, fondé par Millin. Il parut du 24 août 1789 jusqu'au 15 août 1793. Manuel, procureur de la Commune, Condorcet, Rabaut, Anacharsis Cloots, y collaborèrent.

Chronique du mois ou *les Cahiers patriotiques,* de Clavière, Condorcet, Mercier, Bonneville, Garrau, Brissot et autres. Recueil de politique et d'économie sociale assez semblable à nos revues actuelles. Il parut de novembre 1791 à juillet 1793, et forme 21 cahiers.

Chronique du temps de Charles IX, roman de Prosper Mérimée (1829). Bien que l'action se passe à l'époque des massacres de la Saint-Barthélemy, à peine la figure de Charles IX y est-elle esquissée ; mais les deux héros du livre, Bernard de Mergy et Diane de Turgis, se trouvent mêlés à tous les événements de cette époque si caractéristique. L'attention se concentre principalement sur eux, sur la passion qui les unit l'un à l'autre ; puis, une foule d'autres personnages se montrent autour d'eux, pleins de vie, dessinés d'une main sûre et précise.

Chroniques italiennes, par Stendhal (Henri Beyle) : recueil de nouvelles rassemblées pour la première fois après la mort de l'auteur, en 1855, mais dont les principales avaient paru de 1829 à 1839 ; *l'Abbesse de Castro, Vittoria Accoramboni, les Cenci, la Duchesse de Palliano, Vanina Vanini.* Elles sont en général tirées de manuscrits que Beyle avait fait copier dans de vieilles archives italiennes, et qu'il se contente le plus souvent de reproduire sans grandes modifications. Il y retrouvait les passions primitives du moyen âge italien, qu'il avait toujours aimées, et n'y voulait ajouter aucun embellissement, persuadé que ces aventures sanglantes, ces amours et ces vengeances féroces tiraient de leur naïveté tout leur prix.

CHRONIQUEMENT [*kro-nik-ke-man*] adv. D'une manière chronique.

CHRONIQUER [*kro-ni-ké*] v. intr. Ecrire des chroniques.

CHRONIQUEUR [*kro-ni-keur*] n. m. Auteur de chroniques : *Froissart est un admirable* CHRONIQUEUR. || Celui qui fait une chronique dans un journal.

CHRONODEIK [*kro, dèk'*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *deiknumi*, je montre). Instrument servant à déterminer l'heure d'un lieu au moyen d'observations solaires.

CHRONODISTIQUE [*kro, diss-tik'*] n. m. Prosod. V. CHRONOGRAMME.

CHRONOGRAMMATIQUE [*kro, tik'*] adj. Qui contient un chronogramme : *Inscription* CHRONOGRAMMATIQUE.

CHRONOGRAMME [*kro*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *gramma*, lettre). Date fournie par les lettres numérales (chiffres romains) d'une phrase ou d'un vers. Par exemple, le vers latin suivant écrit de cette façon :

franCorVM tVrbIs sICVLVs fert fVnera Vesper,

les lettres numérales additionnées donnent 1282, date des Vêpres siciliennes.

Ce genre littéraire a été pratiqué du XIe au XVIIIe siècle, surtout en Allemagne, en Hollande et en Belgique. Dans les chronogrammes, on s'est même servi du français. C'est ainsi que, sur la façade d'un ancien hôtel de Paris, on lisait, en lettres d'azur et d'or :

aV teMps dV roI CharLes hVIt
CestVI hosteL sI fVt ConstruVIt.

On pouvait tirer de cette inscription la date de 1485.

CHRONOGRAPHE [*kro, graf'*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *graphêus*, écrivain). Qui écrit sur la chronologie.

— Archéol. *Chronographe de l'an 354.* V. FASTES.

CHRONOGRAPHE [*kro*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *graphis*, stylet). Physiq. et Industr. Nom des divers appareils destinés à faire constater, par des procédés graphiques, le temps que dure un phénomène.

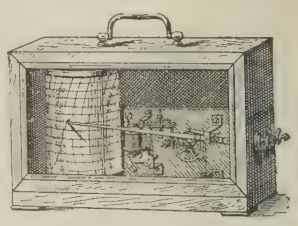

Chronographe totalisateur.

— ENCYCL. Les *chronographes* à pointage sont de simples compteurs de temps dont l'aiguille est munie d'un organe qui permet d'inscrire un point à l'encre sur le cadran quand on appuie sur un bouton. Ils manquent de précision. Un bon appareil chronographique doit réunir deux qualités fondamentales : 1° simultanéité entre l'émission du signal et la production du tracé indicateur ; 2° appréciation facile et sûre de l'intervalle de temps entre les tracés indicateurs du commencement et de la fin d'un phénomène.

Les chronographes sont principalement employés en balistique, en astronomie, en physiologie, et dans l'industrie. Quelle que soit l'application, on peut diviser ces instruments en deux classes : 1° ceux dont le pointage se fait sur des organes (cylindres, disques, plans), se déplaçant d'un mouvement parfaitement uniforme connu, et alors la mesure du temps se réduit à des mesures linéaires sur le diagramme ; 2° ceux dans lesquels on enregistre en même temps que les pointages un diagramme du temps dont les divisions sont signalées électriquement par un appareil chronométrique.

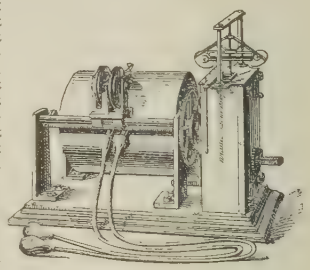

Chronographe pour l'astronomie et la physiologie.

En balistique, on emploie surtout le chronographe imaginé par le capitaine Le Boulangé, de l'armée belge, et perfectionné par le capitaine Bréger, de l'artillerie française. Dans les expériences où l'on se propose de mesurer la vitesse d'un projectile en un point déterminé de sa trajectoire, on place sur son parcours deux cadres verticaux (cadres-cibles) sur chacun desquels est tendu un réseau de fils métalliques parcouru par un courant électrique ; le passage du projectile interrompt le passage du courant et produit deux signaux qui permettent de calculer le temps employé par le projectile pour aller d'un point à un autre. Dans le chronographe Le Boulangé, deux tiges cylindriques (t_1 et t_2), sont suspendues verticalement à une colonne (*Co*), fixée sur une embase (E) au moyen d'électro-aimants (*A* et *B*) actionnés par les courants qui traversent deux cadres-cibles (CC_1, CC_2). L'une des tiges (t_1), plus longue que l'autre, se détache lors du passage du projectile à travers le premier cadre, et tombe librement ; la seconde tige (t_2) se détache lors du passage du projectile à travers le second cadre, et rencontre dans sa chute un déclic dont elle provoque le départ. Ce déclic (*d*) libère une lame tranchante (*m*) qui poussée par un ressort (*r*) vient frapper la première tige, toujours en mouvement, en un certain point de sa longueur. La position de la marque permet, connaissant la loi de la chute des corps, de déterminer le temps pendant lequel le chronographe est tombé en chute libre depuis le trait d'origine (*tro*) jusqu'au trait de disjonction (*trd*).

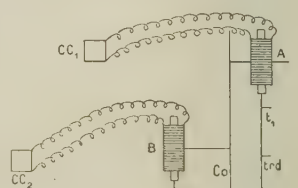

Schéma d'un chronographe pour la balistique.

CHRONOGRAPHIE [*kro, fî*] n. f. (du gr. *khronos*, temps, et *graphê*, écriture). Syn. de CHRONOLOGIE.
— Astron. Description de la planète Saturne (en gr. *Chronos*).
— Phys. L'ensemble des méthodes qui permettent de noter avec précision, par des procédés graphiques, les moments auxquels se produisent les diverses phases de phénomènes généralement rapides.
— Rhétor. Narration ou description dans laquelle on mentionne toutes les circonstances propres à caractériser l'époque à laquelle appartient le fait ou l'objet décrit.

CHRONOGRAPHIQUE [*kro, fik'*] adj. Relatif à la chronographie.

CHRONOGYNÉE [*kro*] n. f. (du gr. *khronos*, temps, et *gunê*, femme). Syn. de MENSTRUATION.

CHRONOLOGIE [*kro, jî*] n. f. (du gr. *khronos*, temps, et *logos*, discours). Science des temps et des dates des événements historiques. || Ordre et date des événements historiques: *La* CHRONOLOGIE *de Moïse*.
— *Chronologie théorique, astronomique, uranographique*, Science du temps appliquée à l'astronomie, ou déduite de l'astronomie pour être appliquée à l'histoire.
— PROV. **La géographie et la chronologie sont les deux yeux de l'histoire**, On ne peut connaître clairement les faits historiques sans connaître les lieux et les temps.
— ENCYCL. La *chronologie* est la science auxiliaire de l'histoire qui nous apprend à déterminer les dates des événements suivant notre mode actuel de comput. Les sources narratives ou diplomatiques donnent des dates plus ou moins précises, parfois discordantes de source à source; les éléments de datation qu'elles renferment sont parfois ou semblent contradictoires et il faut un travail minutieux pour les contrôler. Les systèmes de computation varient suivant les temps et les pays. Même les répartitions des heures du jour, des jours du mois, des mois de l'année, ne sont pas semblables. Les Egyptiens faisaient leurs années de 365 jours, divisées en douze mois de trente jours et complétées par cinq jours *épagomènes* qui terminaient l'année; les Grecs avaient une année de douze mois lunaires et, pour combler la lacune, ils recouraient à un treizième mois additif, placé après le mois de *posidéon*, appelé le *second posidéon;* les Juifs avaient aussi un mois intercalaire, etc. (Voir CALENDRIERS). Le point de départ fixe du compte des années constitue les ères : ère des olympiades pour les Grecs, de la fondation de Rome pour l'Etat romain, de la création du monde, de la naissance du Christ, etc. (Voir ÈRE.) Les années du règne, du pontificat, etc. sont d'autres éléments de calcul du temps. Au moyen âge, la chronologie se complique de la diversité des dates choisies pour le commencement de l'année : en France, l'année commençait le jour de Pâques, fête mobile qui varie du 22 mars au 25 avril, en sorte qu'une même année peut contenir deux fois les mêmes dates :par exemple, en 1345, Pâques tombe le 27 mars et en 1346 le 16 avril: le 10 avril 1345 appartient à notre année 1346 s'il est avant Pâques. Les Anglais adoptèrent la date de Noël (25 déc.), puis celle de l'Annonciation (25 mars).
La date du 1er janvier (*style de la Circoncision*), point de départ de l'année civile chez les Romains, l'est devenue pour la France par un édit de Charles IX, de janvier 1564. Pour faciliter la tâche des historiens, des travaux importants ont été faits, dont le plus considérable et le plus usuel est l'*Art de vérifier les dates*, des Bénédictins. V. DATES (*Art de vérifier les*).

CHRONOLOGIQUE [*kro, jik'*] adj. Relatif à la chronologie : *Abrégé* CHRONOLOGIQUE.

CHRONOLOGIQUEMENT [*kro, ke-man*] adv. D'après la chronologie.

CHRONOLOGISTE [*kro, jisst'*] n. m. Qui s'occupe de chronologie. (On dit aussi CHRONOLOGUE.)

CHRONOMÉRISTE [*kro, risst'*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *méristês*, qui divise). Musiq. Tableau contenant toutes les décompositions possibles de la mesure.

CHRONOMÉTRAGE n. m. Action de chronométrer.

CHRONOMÈTRE n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *métron*, mesure). Instrument servant à la mesure du temps. || Montre de précision, construite pour marquer le temps d'une manière parfaitement exacte, et qui n'est soumise ni aux variations magnétiques, ni aux variations de température.
— Musiq. Syn. de MÉTRONOME.
— ENCYCL. Horlog. C'est le célèbre horloger anglais Graham qui, le premier, employa le mot *chronomètre*,

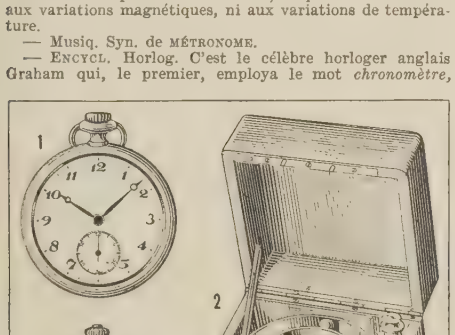

CHRONOMÈTRES : 1. De poche; 2. De marine; 3. Chronotachymètre de poche.

qu'il appliqua à une petite pendule portative marquant les tierces. Aujourd'hui, les chronomètres sont des appareils horaires portatifs de haute précision destinés aux marins et aux savants.

On en distingue deux sortes: le *chronomètre de bord* ou la montre marine, et le *chronomètre de poche*. Leur différence consiste en ce que le second a la grosseur d'une forte montre, tandis que le premier est un appareil volumineux qui, destiné à fonctionner sur les navires, est établi sur une suspension à cardan.
Les machines horaires ne peuvent être des chronomètres qu'autant que les écarts de réglage, dans l'espace de vingt-quatre heures, ne dépassent pas quelques dixièmes de seconde. On arrive à ce résultat par un choix judicieux d'organes sur lesquels ni la température, ni l'humidité, ni le magnétisme, ni l'usure, ne peuvent avoir d'action appréciable, et par une perfection toute particulière dans l'exécution. Tous les chronomètres sont à échappement libre, avec balancier compensateur et spiral isochrone.
Le cadran porte quatre aiguilles: deux d'entre elles, mobiles autour du centre du cadran, marquent les heures et les minutes comme dans les montres ordinaires; une troisième, dont l'axe est au centre d'un petit cadran complet tracé sur le cadran principal, indique les secondes; quant à la quatrième, établie de manière à ne jamais exécuter un tour entier, elle est destinée à faire connaître l'état de développement du ressort moteur en montrant le nombre de jours qui se sont écoulés depuis le moment où le chronomètre a été remonté.

CHRONOMÉTRER [*kro, tré*] v. tr. (de *chronomètre*. — Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je chronomètre. Qu'ils chronomètrent;* excepté au fut. de l'ind. et du prés. du cond.: *Je chronométrerai. Vous chronométreriez.*) Mesurer grâce au chronomètre la durée de...: CHRONOMÉTRER *une course*.

CHRONOMÉTREUR n. m. Expert chargé de relever, au chronomètre, la durée d'un mouvement (courses notamment, temps mis par un ouvrier pour l'exécution d'un travail, etc.).

CHRONOMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *chronomètre*). Partie de la mécanique, qui s'occupe de la mesure du temps. || Fabrication de chronomètres.

Chronométrie et mécanique horlogère (INSTITUT DE). Créé par arrêtés des 23 mai et 17 septembre 1927, cet institut est une école d'application pour les élèves des écoles d'horlogerie. Il délivre des brevets d'ingénieur horloger et d'ingénieur mécanicien horloger.

CHRONOMÉTRIER [*kro, tri-é*] n. m. Ouvrier spécialisé dans la fabrication des chronomètres.

CHRONOMÉTRIQUE [*kro, trik'*] adj. Relatif à la chronométrie: *Mesure* CHRONOMÉTRIQUE.

CHRONOPHOTOGRAPHE [*kro, graf'*] n. m. Syn. désuet de CINÉMATOGRAPHE.

CHRONOPHOTOGRAPHIE [*kro, fo, fî*] n. f. (du gr. *khronos*, temps, et de *photographie*). Méthode d'analyse du mouvement par la photographie.
— ENCYCL. La première application de la photographie à l'analyse des mouvements fut réalisée, très sommairement d'ailleurs, par Onimus et Martin (1865) pour l'étude des mouvements du cœur. Janssen, en 1874, imagina, pour l'observation du passage de Vénus sur le soleil, le premier appareil chronophotographique, dans lequel une plaque sensible circulaire présentait successivement au télescope photographique les diverses régions de son pourtour. Le mécanisme était analogue à celui qui amène vis-à-vis le canon d'un revolver les cartouches emmagasinées dans le barillet. Muybridge (1878) organisa peu après, à San-Francisco, une station photographique pour l'analyse du mouvement des grands animaux. On n'utilise plus aujourd'hui que des dispositifs permettant l'emploi d'un seul objectif fixe en position invariable. Les deux méthodes créées par Marey sont la *chronophotographie sur plaque fixe* et la *chronophotographie sur pellicule mobile*.

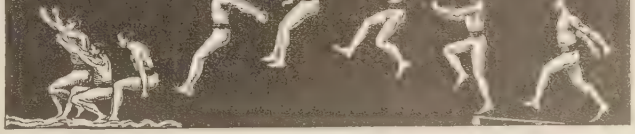

Exemple de chronophotographie sur plaque fixe (phases successives d'un saut en longueur). D'après la méthode de Marey.

Chronophotographie sur plaque fixe. — Si l'on braque un appareil photographique sur un objet éclairé se déplaçant devant un fond noir, la trajectoire de cet objet s'inscrira sur la plaque sensible. Si, pendant le mouvement de ce mobile, on intercepte périodiquement la lumière par la rotation rapide devant l'objectif d'un disque opaque percé seulement de quelques fentes radiales, le passage de chacune des parties pleines de ce disque s'accusera par une interruption de la trajectoire. On connaîtra donc non seulement la *forme* de la trajectoire, mais la position qu'occupe à tout instant sur celle-ci le corps en mouvement.
Chronophotographie sur pellicule mobile. — Marey utilisa un appareil comportant une pellicule qui se déroule par saccades dans le plan focal de l'objectif, découvert pendant chacun des arrêts de la bande. C'est cette disposition qui a été employée par la suite pour la prise des vues *cinématographiques*.

CHRONOPHOTOGRAPHIQUE [*kro, fo, fik'*] adj. Relatif à la chronophotographie.

CHRONORAMA [*kro*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *orama*, vue). Tableau chronologique de l'histoire.

CHRONOS ou **KRONOS**, personnification du temps (Χρονος), chez les Grecs. (Quelquefois, par erreur, identifié avec le dieu *Kronos* (Κρόνος), père de Zeus, parce que Kronos était considéré, lui aussi, comme le dieu du Temps.)

CHRONOSCOPE [*kro-noss-kop'*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *skopein*, observer). Instrument propre à mesurer le temps.
— Artill. Appareil fondé sur la rupture de courants électriques, et qui était particulièrement destiné par son inventeur, le capitaine Noble, de l'artillerie anglaise, à étudier la marche d'un projectile dans le parcours même de l'âme d'une bouche à feu.

CHRONOSCOPIE [*kro-noss-ko-pî*] n. f. (rad. *chronoscope*). Physiq. Art ou action de mesurer le temps.

CHRONOSCOPIQUE [*kro-noss-ko-pik'*] adj. Qui concerne la chronoscopie: *Observations* CHRONOSCOPIQUES.

CHRONOSTICHE [*kro-noss*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et *stichos*, vers). Chronogramme d'un genre particulier, dans lequel on ne considère que les lettres numérales qui commencent chaque vers. || S'emploie aussi adjectivement. (S'écrit aussi CHRONOSTIQUE.)

CHRONOTACHYMÈTRE [*kro, ta-ki*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et de *tachymètre*). Appareil d'horlogerie permettant de se rendre compte de la vitesse par heure d'un véhicule (automobile, locomotive, etc.).
— ENCYCL. Il existe différents systèmes de *chronotachymètres*, dus à Haussbalter, Pouget, Flaman, etc. Les uns ont la forme d'une montre ordinaire et peuvent se porter commodément dans la poche; d'autres, plus volumineux, se fixent sur le véhicule lui-même (automobile, locomotive, etc.) et indiquent constamment sa vitesse horaire. Quelques-uns, pour permettre un contrôle ultérieur (de la vitesse d'une locomotive, par exemple), sont pourvus d'un dispositif enregistreur.

CHRONOTÉLÉMÈTRE [*kro*] n. m. (du gr. *khronos*, temps, et de *télémètre*). Art milit. V. TÉLÉMÈTRE.

CHRONOTROPE [*kro*] adj. (du gr. *khronos*, temps, et *trepein*, tourner). Physiol. Qui concerne ou commande la régularité d'un rythme. (C'est une fonction chronotrope qui règle le rythme du cœur.)

CHROOCOCCACÉES [*kro-o-kok-ka-sé*] n. f. pl. Famille d'algues bleues (cyanophycées), représentant les formes les plus simples de la vie végétale. (Les principaux genres sont: *chroococcus, glœocapsa, polycystis*, etc.)

CHROOCOCCUS [*kro-o-kok-kuss*] ou **CHROOCOQUE** [*kro-o-kok'*] n. f. Genre d'algues cyanophycées, répandues dans les eaux douces et les lieux humides.

CHROPACZÔW [*kro-pat-chouf'*] (en allem. **Schlesiengrube**), ville de Pologne (palatinat de Silésie, distr. de Sjwientochlowice); 10.300 hab. Mines de houille; fonderie de zinc.

CHRUDIM [*krou-dim'*], ville de Tchécoslovaquie (Bohême), sur la *Chrudimka*, affluent de l'Elbe; 13.100 hab. Ch.-lieu de distr. Fabriques de sucre, de machines agricoles, d'alcool; commerce de chevaux.

CHRYSAGRAPHIE [*kri, fî*] n. f. (du gr. *khrusos*, or, et *graphein*, écrire). Nom donné autrefois au travail des copistes qui écrivaient en lettres d'or les manuscrits.

Chrysale, personnage des *Femmes savantes*, type de bon sens prosaïque, un peu grossier, qui s'oppose à la pédanterie de Philaminte, sa femme, de Bélise, sa sœur, et d'Armande, sa fille. Il s'est dépeint dans ce vers :

Je vis de bonne soupe, et non de beau langage.

Il dit encore, en parlant de son corps :

Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère.

CHRYSALIDAIRE [*kri, dèr'*] adj. Qui a rapport aux chrysalides.

CHRYSALIDATION [*kri, si-on*] n. f. Transformation d'une chenille en chrysalide.

CHRYSALIDE [*kri*] n. f. (gr. *khrusallis*). Nymphe des insectes lépidoptères. (S'entend aussi comme pupe ou nymphe d'autres insectes.) || *Par extens.* L'enveloppe elle-même.
— *Fig.* Personne, institution, etc., qui n'a pas encore l'épanouissement, l'éclat qu'elle aura un jour: *Certaines jeunes filles insignifiantes sont les* CHRYSALIDES *de futures femmes charmantes.* || *Sortir de sa chrysalide*, Sortir de son obscurité.
— ENCYCL. Les *chrysalides* ont été ainsi nommées des tons dorés (*khrusos*, or, en grec) que présentent beaucoup d'entre elles. Avant de se changer en chrysalide, les chenilles choisissent un abri, s'entourent d'un cocon soyeux, s'enterrent, ou se cachent entre deux feuilles, etc., suivant leurs mœurs.

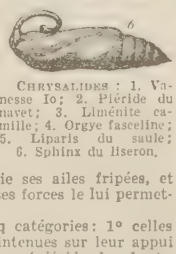

CHRYSALIDES : 1. Vanesse Io; 2. Piéride du navet; 3. Liméniite camille; 4. Orgye fasceline; 5. Liparis du saule; 6. Sphinx du liseron.

Les chrysalides, que les anciens appelaient *aurélies* et *fèves*, sont comme de petites momies emmaillotées; les pattes, les ailes, la trompe sont étroitement appliquées contre la poitrine; l'abdomen, de dix anneaux, est seul mobile. La durée de l'état de chrysalide varie de quelques jours à une ou deux années. Malgré les phénomènes de destruction et de prolifération de tissus qui s'accomplissent alors dans son organisme, l'insecte offre sous cet état une grande résistance au froid. Quand le papillon est sur le point d'éclore, il provoque, par pression, la rupture de la cuticule nymphale qui se fend en long sur le dos, au corselet, et l'insecte commence à sortir lentement, déplie ses ailes fripées, et abandonne enfin l'enveloppe quand ses forces le lui permettent.
On divise les chrysalides en cinq catégories: 1° celles qui sont *succinctes*, c'est-à-dire maintenues sur leur appui par un lien de soie formant ceinture (*piéride du chou*); 2° celles dites *suspendues*, pendues par la queue, la tête en bas (*vanesses*); 3° les *enroulées*, qui sont retenues dans une feuille pliée ou entre deux feuilles unies par de la soie (*hespéries*); 4° celles qui sont incluses dans un

cocon ; 5° celles qui reposent sur le sol ou dans le sol, comme beaucoup de noctuelles, etc.

CHRYSALIDER [*kri-za-li-dé*] **(SE)** v. pr. Se métamorphoser en chrysalide.

CHRYSAMATE [*kri*] n. m. Sel de l'acide chrysamique.

CHRYSAMIQUE [*kri, mik'*] adj. (du gr. *khrusos*, or). Se dit d'un acide obtenu par action de l'acide nitrique soit sur la chrysazine, soit sur la barbaloïne, et que l'on appelle aussi tétranitrochrysazine. (Il forme des cristaux jaunes de saveur amère insolubles dans l'eau. Ses sels et ses éthers sont colorés.)

CHRYSANDER (Frédéric), musicologue allemand, né à Lubtheen (Mecklembourg) en 1826, mort près de Hambourg en 1901 ; s'est consacré à l'étude de la vie et de l'œuvre de Hændel. Il a publié une édition critique des œuvres complètes de ce maître (1859-1894 ; 100 vol.), fondé deux Sociétés Hændel, et écrit une remarquable biographie de Hændel (1858-1867 ; ouvr. interrompu). Toutes ses études et ses éditions (parmi lesquelles la seule réimpression exacte des œuvres de clavier de Couperin faite en collaboration avec Brahms à Londres) furent l'origine d'un grand mouvement musicologique.

CHRYSANILATE [*kri*] n. m. Sel ou éther de l'acide chrysanilique.

CHRYSANILINE [*kri*] n. f. Matière colorante, principe constituant de la *phosphine* du commerce.

— ENCYCL. La *chrysaniline* est un colorant acridinique : la diaminophénylacridine. Elle cristallise dans l'alcool en aiguilles jaunes de formule $C^{19}H^{15}N^3+2H^2O$ fondant à 265°. Ses sels sont rouges et teignent la soie et la laine en jaune. Chauffée à 180° avec un acide, elle se transforme en *chrysophénol* $C^{19}H^{14}N^2O+2H^2O$ avec départ d'ammoniac.

CHRYSANILIQUE [*kri, lik'*] adj. Se dit d'un acide obtenu dans la fusion de l'indigo avec les alcalis caustiques grâce à la formation d'acide anthranilique et d'aldéhyde indoxylique, lesquels se condensent avec élimination d'eau.

CHRYSANISATE [*kri*] n. m. Sel ou éther de l'acide chrysanisique.

CHRYSANISIQUE [*kri, zik'*] adj. Se dit d'un acide dinitroaminobenzoïque de formule $(NO^2)^2C^6H^2(NH^2)CO^2H$ obtenu en traitant par l'ammoniaque l'acide dinitroanisique. (Il forme des cristaux jaunes fondant à 259°.)

CHRYSANTHÈME [*kri*] adj. (du gr. *khrusos*, or, et *anthémon*, fleur). Bot. Qui a des fleurs d'un jaune d'or : *Jasmin* CHRYSANTHÈME.

CHRYSANTHÈME [*kri*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Genre de composées comprenant un grand nombre d'espèces qui croissent dans l'ancien continent.

— ENCYCL. Sous le nom de *chrysanthème*, on comprend non seulement les espèces qui constituent le genre *chrysanthemum* des botanistes, mais encore un certain nombre d'autres plantes appartenant aux genres anthémis, matricaire, pyrèthre, etc.

Le nom de « chrysanthème » est dû à la couleur caractéristique jaune-doré que présente, au moins dans le type primitif, la généralité des espèces. Ce type primitif (*chrysanthemum sinense*) est originaire de la Chine, d'où il fut importé en 1790 ; il resta dans l'oubli jusqu'en 1827. Mais à partir de cette époque le nombre des variétés obtenues par la culture s'accrut rapidement, et l'on admire aujourd'hui des chrysanthèmes de couleur et de grosseur très variées.

Chrysanthèmes (variétés diverses).

Parmi les vrais chrysanthèmes, nous citerons le *chrysanthème des jardins* ou *à couronnes* (*chrysanthemum coronarium*), originaire du midi de l'Europe. C'est une plante vivace, mais cultivée comme annuelle. On a obtenu une variété à fleurs entièrement blanches : ces fleurs, très abondantes, se succèdent depuis le mois de juin jusqu'aux gelées.

Les chrysanthèmes sont rustiques et d'une culture facile. Ils croissent à peu près dans tous les sols et à toute exposition. On les propage par graines et par boutures ou par éclats de pieds. C'est à l'automne et jusqu'aux gelées, c'est-à-dire à une époque où les fleurs sont rares, que les chrysanthèmes s'épanouissent.

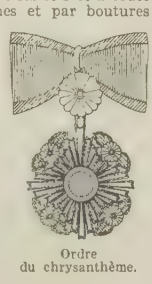

Ordre du chrysanthème.

Chrysanthème (ORDRE DU), ordre japonais, fondé en 1876 par l'empereur Mutsu-Hito. Il n'est conféré qu'aux princes ; le ruban est rouge, liséré de violet.

CHRYSANTHÉMINE [*krè*] n. f. Alcaloïde des fleurs de chrysanthème.

CHRYSANTHÉMISTE [*kri, misst'*] n. m. Horticulteur spécialisé dans la culture du chrysanthème.

CHRYSANTHIN [*kri*] n. m. Sorte de bourre de soie, provenant des Indes et de Perse.

CHRYSAOR (mot gr. signifiant : *A l'épée d'or ;* de *krusos*, or, et *aor*, épée). Surnom de divers dieux : de Zeus, d'Apollon, d'Arthémis, de Démèter). — Monstre né du sang de Méduse, en même temps que Pégase, suivant Hésiode. (D'après Hygin, il était fils de Méduse et de Poseidon ; il épousa l'océanide Callirrhoé, et fut le père de Géryon et d'Echidna.)

CHRYSAORA [*kri*] n. f. Genre de méduses acalèphes, de la famille des pélagidés, portant trente-deux appendices, dont vingt-quatre tentacules autour de l'ombrelle. (Ces méduses, de grande taille, vivent dans diverses mers. Elles présentent un fait presque unique chez les acalèphes : elles sont hermaphrodites ; les jeunes sont mâles, les adultes ont les deux sexes, les âgées sont femelles.)

CHRYSARGYRE [*kri*] n. m. (du gr. *khrusos*, or, et *arguros*, argent). Taxe établie par les empereurs d'Orient.

— ENCYCL. Le *chrysargyre*, appelé aussi *auraria functio*, était un impôt des patentes. Il atteignait toutes les opérations de commerce, même tous les métiers. Il était perçu tous les cinq ans. Il apparaît, dès le temps d'Alexandre-Sévère, sous le nom de *aurum negotiatorum ;* mais il fut régularisé au temps de Constantin. Il fut supprimé en 501 par Anastase.

CHRYSAROBINE [*kri*] n. f. Produit de réduction de l'acide chrysophanique, de formule $C^{15}H^{12}O^3$, contenu dans la poudre de *goa* et d'*araroba*, sécrétions de bois brésiliens (On l'utilise en thérapeutique comme vésicant).

CHRYSAS, dieu-fleuve de Sicile. (Il avait un temple sur la route d'Assor à Henna.)

CHRYSASPIDE [*kri-zass-pid'*] n. m. (du gr. *khrusos*, or, et *aspis, idos*, bouclier). Nom donné aux soldats armés de boucliers dorés, et spécialement aux soldats d'un corps privilégié, au temps d'Alexandre-Sévère.

CHRYSATROPIQUE [*kri-za, pik'*] adj. Se dit d'un acide rencontré dans l'*atropa belladona* et constitué par une méthylesculétine. || Syn. SCOPOLÉTINE.

CHRYSAZINE [*kri*] n. f. Dioxyanthraquinone 1.8, isomère de l'alizarine, et obtenue en traitant par un lait de chaux l'acide anthraquinone-disulfonique 1.8. (Elle est préparée comme terme de passage pour l'obtention des alizarinesaphizols.)

CHRYSAZOL [*kri*] n. m. Diphénol anthracénique obtenu par fusion alcaline de l'acide anthracènedisulfonique 1.8 et fondant à 225°. || Syn. DIOXYANTHRACÈNE 1.8.

CHRYSÉ, divinité de Lemnos, qu'on rapproche de Bendis et d'Athéna. (C'est près de l'autel de Chrysé, dédaignée par Philoctète, que ce héros fut mordu par un serpent.) — Fille d'Halmos, et mère de Phlégyas, qu'elle eut d'Arès.

CHRYSÉANE [*kri*] n. f. Corps jaune de formule $C^4H^5N^3S^2$ soluble dans l'eau chaude et l'alcool, qui se forme par action de l'hydrogène sulfuré sur le cyanure de potassium en solution concentrée.

CHRYSÉIS ou **ASTYNOMÉ**, fille de Chrysès, prêtre troyen d'Apollon. Prise par Achille, elle devint esclave d'Agamemnon. Son père ne put la racheter : d'où la colère d'Apollon, et la peste mentionnée au début de l'*Iliade*. Chryséis revint plus tard près de son père, et eut d'Agamemnon un fils nommé Chrysès.

CHRYSÉIS, petite planète, N° 202, découverte par C.-H.-F. Peters le 11 septembre 1879.

CHRYSÉLÉPHANTIN [*kri, fan'*], **E** adj. (du gr. *khrusos*, or, et *éléphas, antos*, ivoire). Se dit de l'emploi simultané de l'or et de l'ivoire dans la statuaire : *Le Jupiter* CHRYSÉLÉPHANTIN *de Phidias*.

— ENCYCL. *Statuaire chryséléphantine.* Pausanias raconte que le coffret de Cypsélos, exécuté vers la Ire olympiade (776 ans av. J.-C.), était enrichi de bas-reliefs d'or et d'ivoire. Théoclès, Médon, Doryclidas s'illustrèrent, vers la LIVe olympiade, par des statues formées des mêmes matières, représentant *Jupiter, Junon, Thémis*, les *Saisons, Minerve*, et que l'on conservait toutes à Elis, dans le temple de Junon. Le chef-d'œuvre de Canachos était la statue colossale de *Vénus Uranie*, de Sicyone, également en ivoire et en or. Menœchme et Soïdas, qui florirent peu de temps après (vers la LXXXe olympiade), exécutèrent pour le temple de Diane, dans la citadelle de Patræ, une statue chryséléphantine représentant la déesse en habit de chasse. Calamis s'illustra aussi par des statues colossales d'ivoire et d'or, ainsi que Phidias dans son *Jupiter Olympien* et sa *Minerve victorieuse*.

CHRYSÉNATE [*kri*] n. m. Sel de l'acide chrysénique.

CHRYSENDETA [*kri-zin-dé*] n. f. (du gr. *khrusos*, or, et *endétos*, lié). Vaisselle ornée d'appliques ou de ciselures d'or, en usage chez les Romains, sous l'Empire.

CHRYSÈNE [*kri*] n. m. Carbure d'hydrogène de formule $C^{18}H^{12}$ rencontré dans les portions supérieures du goudron de houille.

— ENCYCL. Le *chrysène* pur fond à 250°, bout à 448°. Il constitue des feuillets doués d'une fluorescence violette. Il est habituellement coloré en jaune, d'où son nom. On peut l'obtenir synthétiquement par condensation du naphtalène et de la coumarone. On l'obtient aussi par action de la chaleur sur l'indène. L'acide chromique en milieu acétique l'oxyde en chrysoquinone.

CHRYSÈNECÉTONE [*kri*] n. f. Chim. Syn. de CHRYSOCÉTONE.

CHRYSÈNEQUINONE [*kri, ki*] n. f. Chim. Syn. de CHRYSOQUINONE.

CHRYSÉNIQUE [*kri, nik'*] adj. Se dit d'un acide β-phényl-α-naphtolique de formule $C^6H^4.C^{10}H^6.CO^2H$ obtenu par action des alcalis sur la chrysoquinone.

CHRYSÈS [*kri*]. Myth. gr. Prêtre d'Apollon en Troade, et père de Chryséis (v. ce mot). — Fils de Chryséis et d'Agamemnon, petit-fils du précédent. — Fils de Poseidon et père de Minyas. — Fils de Minos et de Pareia.

CHRYSIDE [*kri*] n. f. Bot. Syn. de HÉLIANTHE.

CHRYSIDES [*kri-zid'*] n. m. pl. S'est dit d'une famille de corps simples, ayant pour type l'or.

CHRYSIDIDÉS [*kri, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des formes de moyenne ou petite taille, au corps robuste, court, pouvant ordinairement se rouler en boule, revêtu des teintes métalliques les plus éclatantes.

— ENCYCL. Les *chrysididés*, qui sont répandus sur toute la surface du globe, sont, à l'état de larve, parasites de divers hyménoptères nidifiants et, plus rarement, de tenthrèdes et de lépidoptères.

CHRYSINE [*kri*] n. f. Substance identique à la dioxyflavone 1.3 fondant à 275°, de couleur jaune clair, rencontrée dans les bourgeons de peuplier.

CHRYSIPPE, fils de Pélops. (Sa mère, Axioché, et lui, furent victimes d'Hippodamie, première femme de Pélops, qui les fit tuer par Atrée et Thyeste.)

CHRYSIPPE, médecin grec de Cnide (IVe s. av. J.-C.). Il fut le maître d'Erasistrate, et avait étudié les vertus des plantes.

CHRYSIPPE, philosophe grec, un des chefs du stoïcisme avec Zénon de Citium et Cléanthe, né à Soli (Cilicie) en 280 av. J.-C., mort à Athènes vers 206. Il fréquenta d'abord les adeptes de la nouvelle Académie, mais ne tarda pas à passer à l'école stoïcienne, dont le dogmatisme convenait mieux à son tempérament. Devenu chef de l'école après la mort de Cléanthe, le second fondateur du stoïcisme (le premier est Zénon), Chrysippe, surnommé « la colonne du Portique », lutta contre la nouvelle Académie. Très instruit, il rédigea par centaines des traités sur tous les sujets. Son œuvre a moins consisté dans une refonte de la doctrine stoïcienne que dans l'apologie des dogmes établis par Zénon.

CHRYSIS [*kri-ziss*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chrysididés, comprenant de jolies formes brillant de l'éclat des pierres précieuses et que l'on nomme vulgairement *guêpes dorées*.

Chrysis.

— ENCYCL. Les *chrysis* sont ordinairement bleu de saphir ou vert-émeraude avec l'abdomen rouge-rubis. Elles courent au grand soleil sur les vieux murs, les talus des sablonnières, partout où elles peuvent trouver les odynères et autres euméniens dans le nid desquels elles se développent. L'abdomen est terminé par une tarière, dont l'extrémité cornée peut quelquefois produire des piqûres. L'Europe possède une centaine d'espèces de chrysis, dont plus de la moitié se trouvent en France.

CHRYSIS, prêtresse de l'Héraïon d'Argos. Elle causa, par sa négligence, l'incendie de cet édifice (423 av. J.-C.), et alors s'enfuit à Tégée. Pourtant Pausanias vit encore la statue de Chrysis devant les ruines du temple.

CHRYSITE [*kri*] n. f. Nom générique des substances qui renferment quelques particules d'or. || Chez les anciens, Pierre de touche dont la nature vraie n'est pas connue.

CHRYSOBATE [*kri*] n. f. (du gr. *khrusos*, or, et *batos*, buisson). Végétation d'or artificielle, opérée par le feu.

CHRYSOBÉRYL [*kri*] n. m. Aluminate naturel de glucinium. || Syn. de CYMOPHANE.

CHRYSOBOTHRYS [*kri, triss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des buprestidés, renfermant des buprestes de taille moyenne, aplatis, avec des points d'un brillant métallique enfoncés sur les élytres. (Trois espèces habitent la France.)

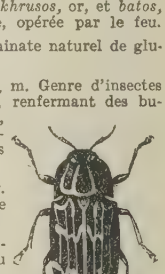

Chrysobothrys.

CHRYSOBULLE [*kri*] n. f. (du gr. *klusos*, or, et de *bulle*). Diplôme scellé d'un sceau d'or.

CHRYSOCALE [*kri*] ou **CHRYSOCHALQUE** [*kri-zo-kalk'*] n. m. (du gr. *khrusos*, or, et *khalkos*, cuivre). Bijouter. Alliage de cuivre, d'étain et de zinc qui imite l'or et dont on se sert dans la fabrication des bijoux à bon marché.

CHRYSOCARPE [*kri*] adj. (du gr. *khrusos*, or, et *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits d'un jaune d'or. (Peu us.)

CHRYSOCÉTONE [*kri*] n. f. Corps de formule $C^{10}H^{17}O$ obtenu en chauffant la chrysoquinone et l'oxyde de plomb.

CHRYSOCHALQUE n. m. Bijout. V. CHRYSOCALE.

CHRYSOCHRAON [*kri-zo-kra-on*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des acrididés, comprenant des criquets de nos pays, qui fréquentent les prairies humides.

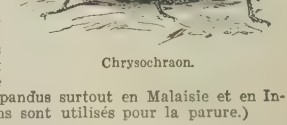

Chrysochraon.

CHRYSOCHROA [*kri-zo-kro-a*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des buprestidés, comprenant de magnifiques buprestes propres aux régions tropicales de l'ancien monde et répandus surtout en Malaisie et en Indochine. (Quelques-uns sont utilisés pour la parure.)

CHRYSOCHUS [*kri-zo-kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés.

Chrysochus.

— ENCYCL. La seule espèce française est le *chrysochus pretiosus*, au corps entièrement violet, qui vit sur le dompte-venin dont sa larve ronge les racines. Quand on l'inquiète, l'adulte exsude de fines gouttelettes liquides par les pores des élytres.

CHRYSOCLAVE [*kri*] n. m. (du gr. *chrusos*, or, et du lat. *clavus*, bande sur une étoffe). Archéol. Tissu d'or sur lequel des sujets, le plus souvent religieux, étaient brodés en relief à la façon des tissus d'orfroi

CHRYSOCOCCÈS (Georges), médecin et astronome grec, vivait à Constantinople vers le milieu du XIVe siècle. Il

écrivit plusieurs livres remarquables sur l'astronomie et les mathématiques, restés inédits. La Bibliothèque nationale de Paris en possède deux.

CHRYSOCOLE [*kri*] n. f. Minér. V. CHRYSOCOLLE.

CHRYSOCOLITE [*kri*] n. f. Oxyde hydraté naturel de fer cuprifère qui est une variété de limonite.

CHRYSOCOLLE [*kri*] n. f. (gr. *khrysokolla ;* de *khrusos,* or, et *kolla,* colle). Minér. Silicate hydraté naturel de cuivre, dont la formule est $SiO^3Cu,2H^2O$. (On écrit aussi CHRYSOCOLE.)

CHRYSODIPHÉNIQUE [*kri, fé-nik'*] adj. Chim. V. CHRYSOQUINONE.

CHRYSODOMUS [*kri, muss*] n. m. (du gr. *khrusos,* or, et *domos,* maison). Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des buccinidés. (Ces mollusques, encore appelés *neptunea,* habitent les mers boréales. On les trouve, à l'état fossile, dans les crags de la Belgique et de l'Angleterre.)

CHRYSOFLUORÈNE [*kri*] n. m. Chim. Syn. de NAPHTOFLUORÈNE.

CHRYSOFORME [*kri*] n. m. Hexaméthylènetétramine diiodée et dibromée. (C'est une poudre jaune, insoluble, employée comme succédané de l'iodoforme en médecine vétérinaire.)

CHRYSOGASTRE [*kri, gasstr'*] adj. Zool. Qui a le ventre de couleur d'or.

CHRYSOGÈNE [*kri*] adj. (du gr. *khrusos,* or, et *génésis,* naissance). Né dans l'or, dans les richesses : *Une aristocratie* CHRYSOGÈNE. (Chateaubriand.)

— N. m. pl. Nom donné, dans une prophétie d'origine grecque, à une race d'hommes qui doivent détruire l'empire de Constantinople (peut-être les Russes, à cause de leurs cheveux blonds.)

CHRYSOGÈNE [*kri*] n. m. Chim. Carbure d'hydrogène de constitution mal connue, rencontré dans l'anthracène brut.

CHRYSOGLYPHIE [*kri, fi*] n. f. (du gr. *khrusos,* or, *et gluphê,* gravure). Procédé de gravure à l'aide de l'or et des agents chimiques.

— ENCYCL. Ce procédé, inventé par les Didot (1854), d'ailleurs peu employé, donne d'une planche en relief des impressions analogues à de la taille-douce. On obtient ce résultat en introduisant dans les traits gravés à la pointe sur une planche de cuivre vernie, une mince pellicule d'or que l'on recouvre d'un mastic inattaquable aux acides. La planche, poncée, est soumise à la morsure d'un acide qui attaque le cuivre, tout en respectant les traits protégés. Ceux-ci ne tardent pas à se trouver en relief, au lieu de demeurer en creux.

CHRYSOGONIE [*kri, nî*] n. f. (du gr. *khrusos,* or, et *gonê,* génération). Nom donné par les alchimistes à la prétendue semence d'or séparée d'une dissolution de ce métal.

CHRYSOGRAPHE [*kri, graf'*] n. m. (du gr. *khrusos,* or, et *graphein,* écrire). Copiste qui écrivait des manuscrits en lettres d'or. || Dans l'antiquité, Ouvrier qui exécutait des damasquinages et des broderies en or.

CHRYSOGRAPHIE [*kri, fi*] n. f. (rad. *chrysographe*). Art d'écrire en lettres d'or.

— ENCYCL. Cet art était connu de l'antiquité, qui consacrait, croit-on, des livres écrits en or à certaines divinités. L'époque byzantine et le moyen âge l'ont largement pratiqué. Il fut, en Occident surtout, en faveur sous les Carolingiens, mais disparut à peu près complètement vers le XIe siècle, sauf pour quelques chartes importantes.

CHRYSOGRAPHIQUE [*kri, fik'*] adj. Qui a rapport, qui appartient à la chrysographie.

CHRYSOÏDINE [*kri*] n. f. Nom donné à des matières colorantes, obtenues par l'action des dérivés diazoïques de l'aniline ou de l'orthotoluidine sur le métaphénylène ou la métatoluylènediamine.

— ENCYCL. La *chrysoïdine J,* la plus jaunâtre, est celle dérivée de l'aniline et de la métaphénylènediamine. Les chrysoïdines sont des colorants *basiques,* teignant en conséquence le coton mordancé au tannin ; elles donnent de belles nuances jaune-orangé et sont surtout employées en impression sur étoffes, pour la teinture du cuir et pour la coloration des vernis à l'alcool. Le coton tanné, teint avec la chrysoïdine, est quelquefois passé en un bain de diazoïque de paranitraniline ; sa nuance primitive vire au brun, et devient très solide.

Comme l'indique leur mode de formation, les chrysoïdines sont des dérivés diaminés de l'azobenzène (ou de l'azotoluène).

CHRYSOLAMPE [*kri*] n. f. Nom d'une pierre précieuse qui brillait la nuit. || Espèce de topaze.

CHRYSOLAMPIS [*kri, piss'*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés. L'espèce type du genre commune au Venezuela et en Colombie est le *chrysolampis mosquitus* ou *rubis-topaze ;* c'est l'un des plus jolis oiseaux-mouches ; il a des plumes en écaille sur la tête de couleur rubis, gorge dorée avec reflets d'opale.

CHRYSOLÉPIQUE [*kri, pik'*] adj. Chim. Syn. de PICRIQUE.

CHRYSOLITHE [*kri*] n. f. (les minéralogistes écrivent *chrysolite*). Silicate naturel de fer et de magnésium appartenant à la famille et au genre péridot. (Cette espèce se présente avec un éclat vitreux et une couleur vert jaunâtre. Ses cristaux sont quelquefois utilisés comme gemme.) || *Chrysolite du Cap.* Syn. de PREHNITE. || *Chrysolite ordinaire.* Syn. de APATITE.

CHRYSOLITIQUE [*kri, tik'*] adj. Qui appartient, qui a rapport à la chrysolite. (On écrit aussi CHRYSOLITHIQUE.)

CHRYSOLOGUE [*kri, logh'*] adj. (du gr. *khrusos,* or, et *logos,* parole, discours). Epithète donnée à plusieurs Pères de l'Eglise, à cause de leur éloquence : *Saint Pierre* CHRYSOLOGUE.

CHRYSOLOGUE (Noël-ANDRÉ, dit **le Père**), capucin, astronome et géologue français, né et mort à Gy (Franche-Comté) [1728-1808]. Auteur d'une *Mappemonde projetée sur l'horizon de Paris* (1774), chef-d'œuvre de correction, et d'une *Théorie de la surface actuelle de la terre* (1806).

CHRYSOLORAS [*rass*] (Manuel), savant grec, né à Constantinople vers 1355, mort à Constance en 1415. Envoyé en Occident par Jean VIII Paléologue, vécut surtout en Italie où il enseigna le grec, à Florence, à Milan, à Venise, et fut grand partisan de l'union avec les Latins. Son influence fut grande dans l'histoire de l'humanisme.

CHRYSOLORAS [*rass*] (Démétrius), ami de l'empereur Manuel Paléologue, fut un adversaire de l'union avec les Latins.

CHRYSOMALLON (du gr. *khrusos,* or, et *mallos,* toison). Nom du bélier légendaire à la toison d'or, capable de voler, nager et courir aussi vite que n'importe quel animal ; il était fils de Poseidon et de Théophane. Phrixos et Hellé devant fuir leur belle-mère Ino, Zeus leur donna Chrysomallon, sur le dos duquel ils traversèrent la mer Egée. Phrixos aborda seul en Colchide, sa sœur s'étant noyée dans l'Hellespont. Il immola l'animal, qui devint la constellation du *Bélier,* première du zodiaque.

CHRYSOMÈLE ou **CHRYSOMELA** [*kri*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des chrysomélidés, renfermant des formes de taille moyenne, dont les larves vivent sur les plantes herbacées.

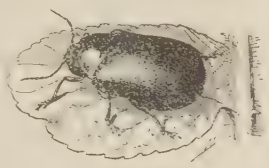
Chrysomèle.

— ENCYCL. Le genre *chrysomela* est représenté en France par de nombreuses espèces dont les plus belles sont la chrysomèle de la menthe (*chrysomela menthastri*), la *chrysomela fastuosa* qui vit sur les labiées du genre *galeopsis,* etc.

CHRYSOMÉLIDÉS [*kri, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères phytophages, proches parents des longicornes, mais s'en distinguant par leurs yeux entiers et leurs antennes modérément développées.

— ENCYCL. Les quelques vingt mille espèces connues de *chrysomélidés* se répartissent entre cinq grands groupes : les *eupodes,* les *cycliques* (comprenant les formes du type *chrysomela*), les *camptosomes,* les *trichostomes* (comprenant les galéruques et les altises), enfin les *cryptostomes,* représentés par les hispes et les cassides.

Les larves des chrysomélidés vivent généralement sur les plantes ; il en est qui sont mineuses, et d'autres qui se développent à l'intérieur des tiges ou des racines. Celles des donacies vivent sur les plantes aquatiques submergées.

CHRYSOMÉLIE [*kri, lî*] n. f. Nom du fruit du *citrus auratus.*

CHRYSOMPHALUS [*kri-zon-fa-luss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des coccidés, renfermant des cochenilles dont certaines espèces causent un grand préjudice aux cultures d'orangers.

CHRYSOMYIA [*kri*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, renfermant des mouches de coloration métallique qui habitent les régions chaudes du globe.

CHRYSONOÉ. Myth. gr. Fille de Clitos, roi des Sithoniens, et femme de Protée, roi d'Egypte ; mère de Tmole et de Télégone.

CHRYSOPE [*kri*] n. f. Genre d'insectes névroptères, famille des chrysopidés, comprenant de jolies espèces de coloration verte ou jaunâtre, avec les yeux bronzés ou cuivreux, globuleux, saillants.

Chrysope : *a,* sa ponte.

— ENCYCL. Les *chrysopes,* que l'on distingue aujourd'hui des *hémérobes,* vivent aux dépens des pucerons et se rendent ainsi utiles. La femelle pond, sur les feuilles des plantes, des œufs qui sont fixés chacun au sommet d'un long pédicule. Ces insectes émettent, lorsqu'on vient à les saisir, un liquide d'une odeur infecte.

CHRYSOPÉE [*kri*] n. f. (du gr. *khrusos,* or, et *poiein,* faire). Art prétendu de faire de l'or. || Pierre philosophale.

CHRYSOPÉLÉE [*kri*] n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, renfermant de beaux serpents arboricoles non venimeux, bruns, tachés de jaune vif, de forme très allongée, grêles, à queue effilée. (Ils vivent en Malaisie et dans l'Inde, et atteignent de 1 à 2 m.)

CHRYSOPÉLÉE, nymphe d'Arcadie. Elle habitait un chêne au bord d'un torrent, qui l'aurait emportée si Arcas n'en avait détourné le cours. Elle eut d'Arcas deux fils : Elatos et Aphidias, ancêtres des Arcadiens.

CHRYSOPHANATE [*kri, fa*] n. m. Sel de l'acide chrysophanique.

CHRYSOPHANE [*kri, fan'*] n. m. Entomol. V. POLYOMMATE.

CHRYSOPHANÉINE [*kri, fa*] n. f. Glucoside de formule $C^{21}H^{20}O^9$ fondant à 242°, contenu dans la rhubarbe.

CHRYSOPHANIQUE [*kri, fa-nik'*] adj. Se dit d'une dioxyméthylanthraquinone de formule $CH^3{\cdot}C^{14}H^5O^2(OH)^2$ rencontrée dans le séné, la rhubarbe, le lichen des murailles, et appelée *acide chrysophanique.* On l'emploie en thérapeutique pour combattre les maladies de peau. || Syn. RHÉINE, LAPATHINE, ACIDE RHÉIQUE, ACIDE RHUBARBIQUE, RHUBARBANNÉ, RUMICINE.

CHRYSOPHÉNOL [*kri, fé*] n. m. Chim. V. CHRYSANILINE.

CHRYSOPHLYCTIS [*kri-zo-flik-tiss*] n. m. Genre de champignons de la famille des chytridinées dont une espèce (*chrysophlyctis endobiotique*) voisine du chytridium, cause la galle de la pomme de terre.

CHRYSOPHORE [*kri, for'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, renfermant de magnifiques insectes vert doré de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. La seule espèce du genre, propre à la Colombie et au Pérou (*chrysophora chrysochlora*), est souvent employée par les Indiens de ces régions pour orner leurs colliers ; ils enfilent les fémurs postérieurs, qui brillent comme autant de grains en émail bleu, et font des pendeloques avec les élytres.

CHRYSOPHRIS [*kri-zo-friss*] n. m. Ichtyol. V. DAURADE.

CHRYSOPHYLAX [*kri, fi-lakss*] n. m. (du gr. *khrusos,* or, et *phulax,* gardien). Prêtre ou magistrat grec qui était chargé de la garde du trésor, spécialement à Delphes.

CHRYSOPHYLLE ou **CHRYSOPHYLLUM** [*kri, fi-lom'*] n. m. Bot. Syn. de JACQUINIE.

CHRYSOPIDÉS [*kri, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes névroptères planipennes, dont le genre *chrysope* est le type.

CHRYSOPOLIS [*kri, tiss*]. Géogr. anc. Ville de Bithynie (Asie Mineure), sur le Bosphore de Thrace, en face de Byzance. Auj. *Scutari* (d'Asie).

CHRYSOPRASE [*kri*] n. f. (du gr. *khrusos,* or, et *prasos,* poireau). Variété de silice, SiO^2, du genre calcédoine, ayant une couleur vert-pomme due à la présence de nickel. (On la rencontre dans la Haute-Silésie.) || *Chrysoprase d'Orient.* Variété de topaze d'un jaune verdâtre.

Chrysops.

CHRYSOPS [*kri-zopss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tabanidés, renfermant des taons de petite taille, bariolés, avec de gros yeux vert doré.

— ENCYCL. Les *chrysops* sont répandus surtout dans les régions tempérées ; le plus commun, en Europe, est le *chrysops aveuglant* (*chrysops cœcutiens*) qui, en été, pique avec obstination les hommes et les animaux.

CHRYSOPTÈRE [*kri*] adj. (du gr. *khrusos,* or, et *ptéron,* aile). Qui a des ailes dorées.

CHRYSOQUINONE [*kri, ki-non'*] n. f. Produit de l'oxydation du chrysène par l'acide chromique en milieu acétique.

CHRYSORHAMNINE [*kri*] n. f. Chim. Syn. de RHAMNÉTINE.

CHRYSORINE [*kri*] n. f. Laiton d'un jaune d'or, obtenu par fusion d'un mélange de borax, de cuivre et de zinc.

CHRYSORRHOAS. Biogr. V. DAMASCÈNE (saint Jean).

CHRYSOSOME [*kri*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tachinidés, renfermant des mouches d'un beau vert doré, aux yeux rouges, et dont l'espèce type, *chrysosoma viridis,* habite le nord de l'Europe.

CHRYSOSPLÉNIE [*kri-zoss-plé-nî*] n. f. Genre de saxifragées, renfermant des herbes annuelles ou vivaces des régions froides ou tempérées du globe. (On en compte quarante-cinq espèces, dont deux sont en France, aimant les eaux courantes des montagnes.)

CHRYSOSTOME [*kri-zoss-tom'*] adj. (du gr. *khrusos,* or, et *stoma,* bouche). Littéralem., Qui a une bouche d'or. (S'est dit de plusieurs orateurs sacrés, pour exprimer leur éloquence.)

CHRYSOSTOME (saint Jean). V. JEAN (saint).

CHRYSOSTOME (Dion). V. DION CHRYSOSTOME.

CHRYSOTHÉMIS, aède crétois, fils du prêtre Carmanor. Il remporta le prix au premier concours de Delphes.

CHRYSOTHÉMIS, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre. — Danaïde. — Femme de Staphylos ; mère de Molpadie et de Rhéo, aimée d'Apollon.

CHRYSOTILE [*kri*] n. m. Silicate hydraté naturel de magnésium qui est une variété fibreuse de serpentine.

Chrysotis.

CHRYSOTIS [*kri, tiss*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, plus communément appelés aujourd'hui amazones.

CHRYSOTOXUM [*kri, tok-som'*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, renfermant de grandes mouches brunes avec des taches dorées arquées sur l'abdomen. (Une espèce est commune en France.)

Chrysotoxum.

CHRYSOUS [*kri-zouss*] n. m. (du gr. *khrusos,* or). Nom donné quelquefois à l'unité monétaire d'or de la Grèce ancienne le statère d'or, qui valait 20 drachmes et pesait 8gr,60. C'était presque l'équivalent du darique perse (8gr,40).

CHRYSULÉE [*kri*] adj. *Eau chrysulée,* Nom qu'on donnait autrefois à l'eau régale.

CHRYSURONIA [*kri*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant des colibris dorés ou bronzés, et qui habitent l'Amérique méridionale.

CHRZANOW [*kja-nouf'*], ville de Pologne (Galicie,

palatinat de Cracovie) ; 11.450 hab. Ch.-lieu de district. Fabrique de locomotives ; fabriques de machines ; fonderies ; etc. — Le *district de Chrzanów* est riche en houille, et le « bassin de Chrzanow » constitue un prolongement des gisements de Haute-Silésie.

CHRZANOWSKI [*kcha-noss-ki*] (Jean-Samuel), guerrier polonais, né vers 1640, mort vers 1700. Sa résistance désespérée, inspirée par sa femme, Anna Chrzanowska, sauva la place de Trembowla assiégée par les Turcs.

CHRZANOWSKI (Adalbert), général polonais, né en 1788, mort à la Louisiane en 1861. Il fit, au service de la France, les campagnes de 1812 et de 1813. Pendant la guerre contre les Turcs, en 1829, il fut attaché à l'état-major de l'armée russe. Il prit part à l'insurrection polonaise de 1830, mais on l'accusa d'avoir paralysé la défense de Varsovie. En 1849, il fut chargé par Charles-Albert de réorganiser l'armée piémontaise.

CHTCHÉDRINE (Michel Jevgrafovitch), écrivain russe, né à Spas-Ougol (gouv. de Tver) en 1826, mort à Saint-Pétersbourg en 1889. Il appartenait à une vieille famille aristocratique et s'appelait en réalité *Saltykov*. Entre plusieurs pseudonymes dont il usa, celui de CHTCHÉDRINE est celui sous lequel il se rendit célèbre. Après avoir débuté en 1841 par quelques vers, il publia en 1847 un roman, *les Contradictions*, qui lui valut la déportation. Libéré huit ans après, il écrivit dans le *Messager russe* d'âpres satires, les *Esquisses provinciales*, en même temps qu'il était gouverneur de Riazan, puis de Tver. En 1868, il abandonna l'administration pour se donner tout entier à la littérature. Alors parurent une série d'œuvres qui, sauf peut-être *Pochékhonié d'autrefois* (1889) écrit vers la fin de sa vie, sont animées d'un pessimisme profond, et peignent avec une verve impitoyable les défauts de toutes les classes de la société russe : *Histoire d'une ville*, *Satires en prose* (1863), *Récits innocents* (1876), *Figures du temps*, *Contes*, etc. Son chef-d'œuvre, *les Messieurs Golovlev* (1881), d'une puissance tragique hallucinante, constitue la satire sociale la plus terrible.

CHTCHÉGLOVITOV (Ivan Grigoriévitch), homme d'Etat et juriste russe, né en 1861, mort en 1918. Il collabora à la rédaction du règlement disciplinaire des fonctionnaires civils et aux travaux de la commission chargée de reviser les lois judiciaires. Auteur de nombreuses études sur des questions de droit criminel et de procédure, premier procureur du département de cassation criminelle, il devint ministre de la justice dans le gouvernement provisoire de 1917, après la chute du tsarisme, puis président du Conseil. Les bolcheviks l'arrêtèrent à la fin de 1917, et le fusillèrent en automne 1918.

CHTCHERBATCHEV (Grégoire Dimitriévitch), écrivain russe, né en 1823, mort en 1900. Il servit dans l'artillerie de la garde et prit part au siège de Sébastopol. Il fut ensuite directeur du gymnase militaire d'Orlov. Il a laissé divers ouvrages, tels que : *Courte Esquisse de la théorie et de la pratique de l'économie rurale* (1886), *Esquisse de mon activité sous le règne d'Alexandre II* (1891), *Douze ans de jeunesse* (1892), etc.

CHTCHERBATOV (Michel Mikhaïlovitch, prince), historien russe, né en 1733, mort en 1790. Hostile à l'esprit du temps, il a écrit dans ce sens une *Histoire de la Russie depuis les temps les plus anciens* et un essai *Sur la corruption des mœurs en Russie*, qui n'a été publié qu'en 1858.

CHTCHIGRY, ville de la R. S. F. S. de Russie (gouv. de Koursk), sur le *Chtchigry*, affluent du Tim ; 6.000 hab. Ch.-lieu de district.

CHTCHOGOLIV ou **CHTCHOHOLIV** (Jacques Ivanovitch), poète lyrique ukrainien, né en 1824, mort en 1898. Il habita Kharkov, où il fréquenta l'université et où il subit notamment l'influence de Kostomarov. Excellent écrivain en langue ukrainienne, la censure et les persécutions du gouvernement russe l'empêchèrent de produire beaucoup. Il a laissé deux volumes de poésies très appréciées : *Vorsklo* (1883) et la *Slobajanchtchina ou l'Ukraine de l'Est* (1898).

CHTHON [*kto*] (du gr. *Khthôn*, la Terre), Personnification de la *Terre* féconde. Certaines divinités, Hermès, Déméter, Perséphoné, etc., recevaient le nom de *chthoniennes*, c'est-à-dire « Souterraines ». Selon qu'on les considérait comme en relation avec le monde supérieur, elles représentaient la vie se manifestant sur la terre ; ou, selon qu'elles touchaient aux profondeurs, elles étaient regardées comme dieux des Enfers. C'est surtout dans les sectes orphiques, par l'effet des idées d'immortalité et de renaissance, que les divinités chthoniennes avaient un culte suivi.

CHTHONIA [*kto*]. Myth. gr. Fille de Phoronée. (Elle institua à Hermione les fêtes de Déméter Chthonia.) — Fille d'Erechthée et femme de Boutès.

CHTHONIEN [*kto-ni-in*], **ENNE** adj. (gr. *khthonios ; de khthôn*, terre). Myth. gr. Surnom des divinités infernales : Zeus, Hadès, Hermès, Déméter, Perséphoné, Hécate, les Erinnyes, etc. V. CHTHON.

CHTHONIES [*kto-ni*] n. f. pl. Myth. gr. Fêtes grecques en l'honneur de Déméter Chthonia. V. CHTHONIA.

CHTHONIOS [*kto-ni-oss*]. Myth. gr. Fils de Poseidon et de Symé (éponyme de l'*île de Symé*). — Un des cinq Spartes qui aidèrent Cadmos à bâtir Thèbes. — Cheval du quadrige de Pluton.

CHTHONIUS [*kto-ni-uss*] n. m. Genre d'arachnides pseudo-scorpionides, caractérisés par la longueur des pinces et qui vivent dans les mousses, les détritus, les endroits obscurs et humides. (Le *chthonius rayi* est commun dans la forêt de Fontainebleau ; on le trouve aussi dans les caves.)

CHTOUNDA, secte russe contemporaine, dont la doctrine, introduite par des colons allemands vers 1860, a conquis de nombreux adeptes, particulièrement dans les régions méridionales (Ukraine). Ses progrès ont été considérables entre 1900 et la Grande Guerre, et le gouvernement russe a essayé vainement de les enrayer. La Chtounda, à fond de communisme utopique, ne reconnaît que le sacrement de baptême, qui est reçu à l'âge de raison, et elle n'admet d'autre forme du culte que les chants religieux et la lecture de l'Ecriture sainte dans des réunions dites « cercles évangéliques ». Le nom de la secte vient du mot allemand *stunde* [heure] qui désignait les causeries du soir où le pasteur Jean Bonekämpfer prêchait la doctrine aux colons allemands de Rorbach, dans la région d'Odessa.

CHTOUNDISTE [*disst'*] adj. Qui concerne la Chtounda : *L'hérésie* CHTOUNDISTE.

CHU, E, part. pass. du verbe *Choir*. V. CHOIR.

CHUBLE (Thomas), théologien déiste anglais, né à East-Harnham (près de Salisbury) en 1679, mort en 1747. Sous l'influence de Whiston, il écrivit son traité *De la suprématie du Père* (1715). Un volume *d'Enquêtes* sur le Péché, la Prière, la Justice de Dieu (1730) le rendit célèbre. Parmi ses principaux ouvrages, citons : *Discours sur la Raison*, et *le Véritable Evangile de Jésus-Christ*. Il évolua de l'arianisme de Clarke à une doctrine de plus en plus nettement déiste.

CHUBUT [*bu*] (RIO), fleuve de la Patagonie argentine, sorti de la Cordillère des Andes et arrosant le territoire homonyme avant de finir dans l'Atlantique après s'être grossi (à droite) du rio Chico venu du lac Musters. Il donne son nom au territoire argentin de Chubut, peuplé de 33.000 hab. environ ; ch.-lieu *Rawson*, situé sur le rio Chubut, un peu en amont de son embouchure. Elevage.

CHUCHETER [*té*] v. intr. (onomat. — Double la consonne *t* devant un *e* muet : *Il chuchette. Il chuchettera.*) Gazouiller, en parlant du moineau.

CHUCHILLEMENT [*chi-ye-man*] n. m. Syn. inus. de CHUCHOTEMENT. (La Fontaine.)

CHUCHOTANT [*tan*], **E** adj. Qui chuchote.

CHUCHOTEMENT [*man*] n. m. Action de chuchoter : *Un murmure de* CHUCHOTEMENTS *et de rires étouffés.*

— SYN. **Chuchotement, chuchoterie.** La *chuchoterie* désigne plutôt le résultat de l'action, l'entretien lui-même, que l'action en soi.

CHUCHOTER [*té*] v. intr. (onomat.). Parler bas à l'oreille de quelqu'un : *Il est de mauvaise éducation de* CHUCHOTER. || Faire entendre un murmure confus de voix : *Naples* CHUCHOTE, *crie, parle, chante, gesticule.* (Saint-Marc-Girardin.)

— *Par anal.* Gazouiller tout bas : *Oiseaux qui* CHUCHOTENT *sous la feuillée.* || Bruire faiblement : *Feuilles qui* CHUCHOTENT *sous un faible vent.*

— *Transitiv.* CHUCHOTER *quelques mots à l'oreille.*

— ***Se chuchoter***, v. pr. — Avec réciprocité : *Ils se* CHUCHOTENT *je ne sais quoi à l'oreille.*

CHUCHOTERIE [*rî*] n. f. (rad. *chuchoter*). Entretien de personnes qui chuchotent. || *Par extens.* Bruits de société, médisances.

— SYN. **Chuchoterie, chuchotement.** V. CHUCHOTEMENT.

CHUCHOTEUR, EUSE n. Qui chuchote, qui aime à chuchoter.

— Adjectiv. : *Les jeunes filles sont* CHUCHOTEUSES.

CHUCUITO, ville du Pérou (départ. de Puno), sur le lac Titicaca ; 5.000 hab. Fabriques de tapis et couvertures. Ville très importante au début du XVIIIe siècle.

CHUDANT (Jean-Adolphe), peintre français, né à Besançon en 1860. Il fut élève de Guadet et Joseph Blanc. Coloriste distingué, il a souvent traité des sujets algériens. Principales toiles : *Alger, rue du Rempart* (1893) ; *Avril en Franche-Comté* (1895) ; *Jet d'eau, effet de nuit* (1898) ; *Lune sur l'oasis* (1898) ; *Port d'Alger, crépuscule d'hiver* (1899) ; *la Préfecture du Doubs*, panneau décoratif (appartient à la ville de Besançon [1903]) ; *la Source*, *la Nuée* (1906). Conservateur du musée de Besançon.

CHUELLES, comm. du Loiret, arrond. et à 19 kil. de Montargis ; 1.100 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CHUGUETTE [*ghèt'*] n. f. (provenç. *chugueto ;* dimin. de *chugo*, laitue). Un des noms vulgaires de la mâche. (Dialectal.)

CHUINTANT [*tan*], **E** adj. (de *chuinter*). Nom donné à une catégorie particulière de consonnes fricatives ou spirantes palatales, caractérisées par un recul de la langue dont la pointe se relève de manière à laisser en arrière des dents un espace libre par où peut passer le courant d'air.

— N. f. Consonne chuintante : *Le j est une* CHUINTANTE.

— ENCYCL. Il y a des types variés de *chuintantes ;* par exemple, la pointe de la langue peut être abaissée au lieu de se relever vers le palais. Le français possède deux chuintantes, une sourde (*ch*) et une sonore (*j*) ; outre le recul de la langue, dont la pointe est abaissée et la surface centrale creusée, elles sont caractérisées par une projection des lèvres en avant.

CHUINTEMENT [*man*] n. m. Prononciation des consonnes *ch* et *j*, comme dans *chien* et *jeune*. || Vice de prononciation qui consiste à substituer au *s* une chuintante, comme, par exemple, lorsqu'on prononce *choje* au lieu de *chose*.

CHUINTER [*té*] v. intr. (onomat.). Crier en parlant de la chouette. || Prononcer les consonnes *ch, j*, avec un son chuintant. || Anormalement, Donner le son chuintant à des sifflantes : *Certains Auvergnats* CHUINTENT *en prononçant* chac *pour* sac.

CHULA [*tchou-la*] n. f. Danse portugaise.

CHULALONGKORN (Paramindr Maha Chulalongkorn ou Râma V), né et mort à Bangkok (1853-1910), roi du Siam. Il était fils du roi Mongkut ou Râma IV (1808-1868) et le cinquième roi de la période moderne ouverte en 1782 par Chakhri (Phra Phutta Yot Chulalôk ou Râma Ier). Successeur de son père en 1868, il se montra très favorable aux innovations venues de l'Occident, pratiqua à l'égard de l'Angleterre et de la France une très habile politique d'amitié, qui rendit nécessaire l'indépendance du Siam. Il signa avec la France les traités du 13 février 1904 et du 23 mars 1907 ; ces actes fixèrent les frontières respectives en Indochine et rendirent (1907) au Cambodge Battambang et les ruines d'Angkor. Chulalongkorn réorganisa et modernisa son royaume avec l'aide d'Européens et lui acquit une grande prospérité économique. Il avait visité l'Europe en 1897 et 1907.

En pali, le nom de ce souverain est *Culâlonklanam* « Ornement du Toupet (rituel) », allusion à la coupe des cheveux spéciale que doit subir tout bouddhiste dans son enfance.

CHULAN n. m. Thé provenant du Pétchili.

CHULLPA n. m. (*tombeau*, en aymara). Tour ronde, en pierre, couverte d'un toit arrondi, de 2 à 5 m. de haut, dont la moitié enterrée, et qui servait aux Aymaras de Bolivie et du Pérou de sépulture et, semble-t-il, parfois de logement.

CHULO [*tchou*] n. m. (mot espagn.). Torero à pied,

Chulo.

chargé de stimuler les taureaux de combat avec son manteau.

CHULQUISA [*tchoul-ki-za*] n. m. Nom péruvien d'un arbre (*laplacea quinoderma*) dont l'écorce s'emploie pour le tannage des peaux mais aussi, frauduleusement, pour falsifier le quinquina jaune.

CHUMNOS (Nicéphore), homme d'Etat et rhéteur byzantin, joua un grand rôle à la cour des empereurs Michel VIII (1261-1283) et Andronic II (1283-1328). Il parvint à la haute charge de chef de la chancellerie impériale et fit même épouser sa fille Irène au fils d'Andronic, Jean. Vers 1320 il se retira dans un cloître, et y mourut. On a de lui des ouvrages de rhétorique assez vides, et des traités de philosophie qui offrent quelque intérêt pour les controverses entre le platonicisme et l'aristotélisme.

CHUNCHOS, tribus indiennes encore peu civilisées qui habitent, au Pérou, dans le nord du département de Cuzco. Cette peuplade, jadis très puissante, n'est plus guère redoutable. Quelques Chunchos sont réunis en villages ; la plupart vivent dans les montagnes et les forêts.

CHUN-KING. Géogr. V. TCHONG-KING.

CHUNUPIS, Indiens de la République Argentine (prov. de Corrientes). Bons travailleurs, ils louent leurs services à la ville comme à la campagne.

CHUP-MESSAHITE [*choup'*] n. m. (du turc *chibh-messihi*, presque chrétien). Nom donné à des Lazes de Trébizonde pratiquant extérieurement l'islamisme, bien que chrétiens au fond. (On les appelle aussi CRYPTO-CHRÉTIENS.)

CHUQUELAS [*ké-la*] n. m. Nom commercial d'étoffes mi-soie et mi-coton que l'on fabrique dans l'Inde.

CHUQUET (Nicolas), né à Paris, vécut à Lyon vers la fin du XVe siècle. On lui doit le plus ancien traité d'algèbre écrit par un Français, *Triparty en la science des nombres*, qui fut composé vers 1484. Dans ce traité se trouvent déjà la notation cartésienne des exposants, les signes algébriques, la règle des signes, et même le germe des logarithmes. Le *Triparty* a été publié en 1880 à Rome, dans le *Bullettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche fisiche* du prince Balthasar Boncompagni.

CHUQUET (*Arthur*-Maxime), critique et historien français, né à Rocroi en 1853, mort à Villemomble en 1925. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il étudia aux universités de Leipzig et de Berlin, et, en 1876, revint enseigner l'allemand au lycée Saint-Louis, à Paris. Docteur ès-lettres en 1887, il fut nommé, la même année, maître de conférences et de littérature allemande à l'Ecole normale. Chuquet publia d'abord des éditions d'auteurs allemands ; entre autres, l'édition de la *Campagne de France*, de Gœthe, puis se fit connaître comme historien. C'était un écrivain net et précis, et un critique d'une sagacité remarquable. Directeur de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, et collaborateur de grandes revues étrangères, il a publié sous le titre *les Guerres de la Révolution*, onze volumes que suivirent *la Guerre de 1870-1871*, *la Jeunesse de Napoléon*, en trois volumes (1897-1899). Il faut ajouter : *J.-J. Rousseau* (1893) ; *l'Ecole de Mars* [1794] (1899) ; *l'Alsace en 1814 ; Stendhal-Beyle* (1900) ; *Etudes de littérature allemande* (1900-1902) ; *Dugommier* [*1738-1794*] (1904) ; *la Légion germanique* [*1792-1793*] (1904). La variété de ses travaux fut prodigieuse. Il était en outre professeur au Collège de France et à l'Ecole de guerre, où son enseignement eut un vif succès. Il avait été élu en 1900 membre de l'Académie des sciences morales et politiques en remplacement de Jules Zeller.

CHUQUIBAMBA, ville du Pérou (départ. d'Arequipa) ; 8.000 hab. Ch.-lieu de district.

CHUQUISACA, département agricole de Bolivie, produisant des céréales, du sucre, du tabac, etc. 334.000 hab. Capitale *Sucre* ou *Chuquisaca*.

CHUR, nom allemand de **Coire.**

CHURCH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), sur le canal de Leeds à Liverpool ; 6.000 hab. Fabriques d'étoffes, de coton, industrie de vernis et de produits chimiques.

CHURCH (Benjamin), poète américain, né à Boston en 1739, mort en mer en 1776. Médecin par profession, Church fut un des derniers poètes « coloniaux » de la Nouvelle-Angleterre. On a de lui *le Choix* (1757), où il donne, avec ses raisons, la liste des écrivains et des œuvres qu'il avait lus ou se promettait de lire. Son poème le plus connu est *Notre époque*, satire politique écrite peu après la promulgation de la loi sur le timbre (1766).

CHURCH (Richard), officier anglais, né en Irlande en 1784, mort à Athènes en 1873. Il prit part à la guerre de l'indépendance hellénique, et fut nommé généralissime de la Grèce en 1827. Un moment écarté par Capo d'Istria, il fut rappelé par le roi Othon, et devint sénateur après la révolution de 1843.

CHURCH (Richard William), historien et biographe anglais, né à Lisbonne en 1815, mort à Douvres en 1890. Il passa son enfance en Italie, étudia à Oxford où il se lia avec Newman, prit les ordres et devint l'un des représen-

tants les plus autorisés de la « Haute Eglise » anglicane. Il a écrit, outre plusieurs volumes de *Sermons*, de nombreux ouvrages de critique et de biographie : *Essais et Comptes rendus* (1852) ; *les Origines du moyen âge* (1877) ; *le Mouvement d'Oxford* (1891) ; des Vies de [*Saint*] *Anselme*, de *Dante* ; des études sur *Edmund Spenser* et *Fr. Bacon*.

CHURCH (Frederick Edwin), paysagiste américain, né à Hartford (Connecticut) en 1826, mort à New-York en 1900. Elève de Thomas Cole, il visita la Cordillère des Andes, où il peignit une de ses meilleures toiles : *la Haute Plaine de Venezuela* ; puis, après un deuxième séjour en Equateur, il exécuta, sous le titre : *le Cœur de l'Amérique*, une série de tableaux où il a reproduit les superbes paysages de l'Amérique équinoxiale. En 1868, il visita l'Europe et l'Orient, et il rapporta de ce voyage trois tableaux : *Damas*, *Jérusalem* et *Parthénon*.

CHURCH-GRESLEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby) ; 9.600 hab. Charbon de terre.

CHURCHILL, fleuve côtier du Saskatchewan et du Manitoba (Dominion canadien), qui sort du lac homonyme et gagne la baie d'Hudson en s'épanouissant en nappes lacustres séparées par des étranglements et des chutes. Cours, 2.000 kil. au moins. A son embouchure est le *fort Churchill*, sur la baie Button que délimite au S. le cap Churchill.

CHURCHILL (Arabella), née en 1648, morte en 1730. Fille de l'historiographe sir Winston Churchill (1620-1688) et sœur de Marlborough, elle devint fille d'honneur de la duchesse d'York en 1666. Le duc d'York, plus tard Jacques II, la prit pour maîtresse. Elle eut de lui quatre enfants, dont le duc de Berwick, et le duc d'Albemarle. Ensuite, elle épousa le colonel Godfrey.

CHURCHILL (John). V. MARLBOROUGH.

CHURCHILL (Charles), poète satirique anglais, né à Westminster en 1731, mort à Boulogne en 1764. Forcé par sa conduite scandaleuse de renoncer à l'état ecclésiastique, il débuta dans les lettres par *la Rosciade* (1761), violente satire contre les principaux personnages politiques de son temps, suivie d'autres écrites avec beaucoup de verve et de facilité, mais remplies de personnalités et d'attaques souvent diffamatoires : *Apologie*, *la Prophétie de famine*, *le Duelliste*, *le Fantôme*, *le Candidat*, etc.

CHURCHILL (*Randolph*-Henry-Spencer, lord), homme d'Etat anglais, né à Blenheim en 1849, mort à Londres en 1895. A peine sorti de l'université d'Oxford, il devint député de Woodstock à la Chambre des communes (1874) ; il se fit remarquer par son entente prématurée des affaires et par son éloquence virulente. Sa femme, une Américaine, miss Jenny Jérôme, avait créé la « Primrose League » (Ligue des Primevères), dont il se servit pour combattre Gladstone. Il fonda le *quatrième parti*, ou torysme démocratique, et en 1885 devint secrétaire d'Etat pour l'Inde, puis, dans le cabinet Salisbury de 1886 chancelier de l'Echiquier et leader de la Chambre des communes. Il voulut réformer les finances : son programme de paix et d'économie fut rejeté par ses collègues. Il démissionna (1886) et voyagea beaucoup. Frappé de paralysie, il mourut prématurément.

CHURCHILL (Winston-Leonard-Spencer), homme d'Etat anglais, fils aîné du précédent, né en 1874. Il fut élevé à Harrow et à Sandhurst. A sa sortie de cette école militaire, il servit à Cuba sous Weyler ; plus tard, il fit partie de l'expédition de Kartoum avec Kitchener, puis alla au Transvaal. Il envoya aux journaux des correspondances dont le succès lui ouvrit d'emblée le Parlement (1900) comme député conservateur d'Oldham ; mais quand la question du libre échange fut posée, il se joignit au parti libéral. Après une sorte de stage comme sous-secrétaire des colonies (1906-1908), il occupa de plus hauts emplois : Commerce, Intérieur, Amirauté, Guerre. Chancelier de l'Echiquier dans le cabinet conservateur formé en 1924. Il a trouvé le temps d'écrire de nombreux ouvrages, dont *the World Crisis* est le plus poignant.

CHURCHILL (Winston), romancier américain, né à Saint-Louis (Missouri) en 1871. Il débuta brillamment en 1898 avec *la Célébrité*. Plus populaires encore sont ses divers romans historiques : *Richard Carvel* (1899) ; *la Crise* (1901) ; *la Traversée* (1903). Ses romans ultérieurs : *Coniston* (1906), *la Carrière de Mr Crewe* (1908), *Chronique moderne* (1910), *A l'intérieur d'une tasse* (1913), *Pays lointain* (1915), *la Demeure de la lumière* (1917), *Un voyageur en temps de guerre* (1918), *Docteur Jonathan* (comédie ; 1919), *la Crise* (1921), sont des tableaux de la vie politique, sociale ou religieuse des Etats-Unis.

CHURCHILLITE n. f. (de *Churchill* nom de lieu). Minér. Syn. de MENDIPITE.

CHURCHITE n. f. Phosphate hydraté naturel de cérium et de calcium.

CHURIGARS n. m. pl. Nom des adeptes de l'une des deux sectes entre lesquelles se partagent actuellement les zoroastriens de l'Inde.

— ENCYCL. Cette division, qui remonte à 1720, a une origine chronologique. Les zoroastriens de l'Inde étaient en retard d'un mois sur leurs frères d'Iran. Un certain nombre d'Indiens se rallièrent à la date adoptée par les zoroastriens de Perse et prirent le nom de *kadimis* (de *qadim*, ancien), les autres adoptant celui de *shahanshahis* ou de *rasmis*. L'appellation de *churigars*, donnée aux kadimis, est offensante. Encore doctrinalement et rituellement séparées, les deux sectes ont cessé d'être hostiles.

CHURRIGUERRA (don Joseph), architecte et décorateur espagnol, né et mort à Salamanque (1658-1725). La construction de plusieurs monuments publics de Madrid lui donna l'occasion de créer certains ornements de mauvais goût non sans analogie avec notre « baroque », que l'on appela *churriguerrescos*, et qui furent tant imités que l'on fait couramment allusion au « style churriguerresque ». Le churriguerresque domina longtemps en Espagne, et céda seulement à l'influence des arts décoratifs français.

CHURRIGUERRESQUE adj. V. art. ci-dessus.

CHURRUCA Y ELORZA (Cosme-Damien DE), marin espagnol, né en 1761, mort en 1805, un des officiers les plus distingués de la marine espagnole sous Charles IV. Il commandait à Trafalgar le *Saint-Jean-Népomucène*, et fut tué à son bord pendant la bataille. On lui doit une savante *Relation* de son voyage à la Terre de Feu (1793).

CHUS ou **COUCH**, fils de Cham et père des Chusites.

CHUSAN, roi de Mésopotamie, qui, d'après la Bible, aurait asservi les Israélites à l'époque des Juges.

CHUSITE n. f. Minerai d'un jaune verdâtre, qui résulte de l'altération du péridot.

CHUSITES, nom biblique des Ethiopiens. V. KOUSCHITES.

CHUSQUÉE [*chuss-ké*] n. f. Genre de graminées, comprenant des bambous à chaumes gigantesques, qui croissent dans les régions montagneuses de l'Amérique tropicale. (On compte environ trente-cinq espèces de ce genre.)

CHUT [*chut'*] interj. (onomat. imitant le bruit que fait une personne qui parle bas). Silence !, ne faites pas de bruit : *Une femme âgée de quatre-vingt-dix ans disait à Fontenelle, âgé de quatre-vingt-quinze : « La mort nous a oubliés. — CHUT ! », lui répondit Fontenelle en mettant le doigt sur sa bouche.*

— N. m. invar. : *Les* CHUT *du parterre.*

CHUTE n. f. (de *choir* dont l'anc. part. était *chu*, *chute*, forme usitée encore dans *chape-chute*). Action de choir, de tomber : *Faire une* CHUTE. *La* CHUTE *d'une pomme a dévoilé à Newton le système de l'univers.* (Chateaubriand.) || *Chute du jour*, Moment où le jour diminue, où la nuit commence à se faire. || Action des parties qui se détachent des corps organisés : *La* CHUTE *des feuilles, des dents, des cheveux.*

— Poétiq. *Chute des feuilles*, Automne.

— *Fig.* Action de tomber de telle ou telle position élevée : *La* CHUTE *des Bourbons, d'un ministère, d'un banquier.* || Echec, insuccès d'une œuvre : *La* CHUTE *de « Phèdre » éloigna Racine du théâtre.* || Faute entraînant la perte des mérites devant Dieu : *La* CHUTE *d'Adam.* || Déchéance morale : *La* CHUTE *d'une jeune fille.*

— Masse d'eau qui se précipite d'une hauteur considérable : *La* CHUTE *du Niagara.*

— *Chute des reins*, Bas du dos.

— Archit. *Chute de festons et d'ornements*, Bouquets pendants de fleurs ou de fruits. || *Chute d'un toit*, Sa pente.

— Artill. *Angle de chute*. V. TRAJECTOIRE. || *Point de chute des tables*. V. TRAJECTOIRE. || *Point de chute*, Point où un projectile atteint le sol.

Chute (archit.)

— Art vétér. *Chute du membre*, Affection dans laquelle les muscles qui retiennent ordinairement la verge du cheval et de quelques autres animaux s'étant relâchés, cet organe reste habituellement pendant au dehors du fourreau.

— Chass. Lieu où le gibier migrateur s'abat ordinairement, à l'entrée de la nuit.

— Electr. *Chute de tension ou de potentiel* (dans une machine), Différence entre les tensions aux bornes à vide et à une charge déterminée, la vitesse et les autres conditions de marche restant constantes. || Dans un transformateur, Différence entre les tensions secondaires à vide et en charge.

— Hortic. Raccordement, par des terrasses ou des gazons en glacis, de deux terrains qui ne sont pas de niveau.

— Hydraul. *Chute d'eau*. V. la partie *encycl.*

— Littér. Pensée qui termine une petite pièce de poésie : *La* CHUTE *d'un sonnet doit être noble et ingénieuse.* (Saint-Evremont.)

— Mar. Hauteur verticale d'une voile quand elle est tendue. || *Ralingue de chute*, Ralingue verticale. || *Hauteur de chute*, Guindant d'une voile.

— Mécan. Espace parcouru par une roue, pendant qu'une de ses dents se dégage du pignon ou des palettes d'un système d'échappement.

— Méd. Déplacement qui amène un organe au-dessous de sa position normale. (On dit mieux PTOSE.)

— Métall. *Chute de lingot*, Expression indiquant l'opération effectuée par affranchissement de la tête du lingot, cette région étant celle où se rassemblent les impuretés.

— Mines. *Chute libre*, Appareil désolidarisant, au moment de la frappe, le trépan de la tige de sondage. (On dit aussi COULISSE.) || *Chute contrariée*, Procédé de séparation de deux produits par différence de vitesse de chute dans un fluide.

— Mus. Façon de terminer une phrase musicale.

— Pêch. Hauteur d'un filet quand il est tendu.

— Phys. *Chute des corps*. V. la partie *encycl.*

— Ponts et chauss. Différence de niveau de deux biefs consécutifs d'une rivière ou d'un canal. || *Mur de chute*, Mur en aval des portes d'amont d'une écluse à sas, rachetant la différence de niveau entre le radier de l'écluse et celui du sas.

— Tapisser. Fragment de draperie qui retombe aux extrémités d'une garniture de fenêtre, de baie, etc. : CHUTE *tombante*. CHUTE *retroussée*.

— Techn. Déchets ou petits fragments de drap qui proviennent de la coupe, et que l'on peut utiliser pour faire des raccords, stoppages, etc. || Dans le travail du bois, Déchets provenant du sciage. || Ce qui est enlevé aux tranches d'un livre que le relieur ébarbe ou rogne.

— Théâtr. *Chute du rideau*, Mouvement de la toile que l'on baisse ; fin du spectacle : *Sortir sans attendre la* CHUTE DU RIDEAU.

— SYN. **Chute, décadence, renversement, ruine.** *La chute* est l'action d'une chose qui tombe, qui périt. La *décadence* est l'état de ce qui perd sa force, de ce dont on prévoit la chute prochaine. Le *renversement* éveille l'idée d'une chose mise à l'envers ; c'est l'action de tomber sens dessus dessous. Quant à la *ruine*, c'est une *chute* moins soudaine, mais plus destructive encore, et le plus souvent définitive.

— ENCYCL. Théol. V. ADAM, et PÉCHÉ (*originel*).

— Phys. *Tous les corps tombent dans le vide avec la même vitesse.* Cette loi, soupçonnée par Galilée, fut démontrée par Newton au moyen de l'appareil appelé *tube de Newton*. C'est un long tube de verre dans lequel on introduit de la grenaille de plomb, des barbes de plumes, etc. ; lorsque le tube est plein d'air, la *chute* de tous ces petits corps se fait avec des vitesses différentes, mais ces inégalités de vitesse disparaissent lorsqu'on a fait le vide. La différence de vitesse que nous observons dans la chute des corps tient exclusivement aux inégalités d'action de la résistance de l'air.

En un même lieu, le poids d'un corps varie très peu avec l'altitude ; un corps qui tombe est donc sollicité par une force que nous pouvons considérer comme constante ; nous savons que, dans ces conditions, il doit prendre un mouvement uniformément accéléré ; les lois du mouvement de chute peuvent donc s'exprimer par les formules :

$$v = gt \quad \text{et} \quad e = \frac{1}{2}\, gt^2,$$

où t représente la mesure du temps, en secondes par exemple, v la vitesse acquise, et e l'espace parcouru à partir du point de départ ; g est l'accélération par seconde du mouvement.

On a pu vérifier expérimentalement ces résultats en opérant sur des corps suffisamment denses pour qu'on puisse négliger la résistance de l'air, et d'autre part, en ralentissant le mouvement tout en conservant ses lois. V. PLAN (*incliné*), ATWOOD (*machine d'*), et MORIN (*machine de*).

— Les formules précédentes montrent que la vitesse acquise par un corps tombant d'une hauteur h est :

$$v = \sqrt{2gh}.$$

Si l'on imprime au corps une vitesse initiale v_0, positive si elle est dirigée de haut en bas et négative dans le cas contraire, le mouvement est déterminé par les équations :

$$v = v_0 + gt \quad \text{et} \quad e = v_0\, t + \frac{1}{2}\, gt^2.$$

L'étude de ces formules montre qu'*un corps lancé verticalement de bas en haut s'élève à la hauteur d'où il aurait dû tomber pour acquérir la vitesse qu'on lui a communiquée.*

Si le mobile est lancé obliquement, soit v_0 la vitesse due à l'impulsion initiale et α l'angle de la direction de cette vitesse avec l'horizon : le mouvement, rapporté à deux axes, l'un Oz vertical, dirigé de haut en bas, l'autre Ox horizontal, coïncidant avec la projection horizontale de la vitesse initiale et dirigé dans le sens du mouvement, aura pour équations :

$$z = \frac{1}{2}\, gt^2 - v_0 t, \sin\alpha. \quad \text{et} \quad x = v_0 t, \cos\alpha,$$

en supposant que l'origine des coordonnées soit placée au point de départ et que le temps soit compté à partir de ce départ.

Si l'on veut connaître la trajectoire du mobile, il suffira d'éliminer le temps entre ces deux équations, ce qui donnera :

$$z = \frac{1}{2}\, g\, \frac{1}{v_0^2 \cos^2\alpha}\, x^2 - x \operatorname{tg} \alpha$$

Ainsi, *la trajectoire d'un mobile lancé obliquement est une parabole ayant son axe vertical.*

L'étude de l'équation de cette parabole montre que *le mobile montera obliquement à la hauteur où il se serait élevé verticalement s'il eût été animé, de bas en haut, d'une vitesse égale à la composante verticale* $v_0 \sin \alpha$ *de sa vitesse initiale.*

On nomme *amplitude du jet* la distance au point de départ du point où le mobile traverse de nouveau l'horizontale de ce point de départ. On montre que : *A égalité de vitesse, l'amplitude croît avec l'inclinaison* α *jusqu'au point où cette inclinaison est de 45 degrés ; au delà, elle décroît. — Le jet porte le plus loin possible lorsque le mobile est lancé à 45 degrés.*

Si l'on imagine qu'on lance, en même temps, d'un même point, dans toutes les directions, une infinité de projectiles animés d'une même vitesse, leurs trajectoires seront toutes renfermées dans une même enveloppe qui porte le nom de *surface de sûreté*. Cette surface sera évidemment de révolution autour de la verticale passant par le point de départ ; pour en avoir la *méridienne*, qui est la *parabole de sûreté*, il faudra chercher l'enveloppe des paraboles représentées par l'équation :

$$z = \frac{g}{2 v_0^2 \cos^2\alpha}\, x^2 - x \operatorname{tg} \alpha.$$

en y considérant α comme variable.

La résistance de l'air apporte à ce mouvement parabolique certaines modifications. V. PROJECTILE.

Le mouvement donné par la chute d'un corps n'est, en réalité, qu'un mouvement relatif, car la terre n'est pas immobile. On donne en mécanique une formule déterminant la déviation vers l'E. qui en résulte pour la chute des corps.

— Bot. *Chute des feuilles*. La caducité des feuilles est un caractère important qui peut varier d'ailleurs avec le climat. Certaines plantes à feuillage caduc dans les pays froids peuvent avoir un feuillage persistant près de l'équateur, et inversement.

— Hydraul. *Chute d'eau*. Une masse d'eau de poids P tombant d'une hauteur h peut théoriquement fournir un travail exprimé par $P \times h$.

L'utilisation des chutes d'eau comme force motrice (*houille blanche*) joue un rôle de plus en plus considérable, et nombreuses sont les usines construites dans ce but. V. HOUILLE (*blanche*).

Chute des anges rebelles (LA), célèbre fresque de Spinello Aretino, dans l'église Santa-Maria-degli-Angeli, à Arezzo : d'importants fragments en ont été conservés. Frans Floris a traité le même sujet (musée d'Anvers).

Parmi les autres représentations qui ont été faites de la *Chute des anges rebelles*, nous rappellerons un tableau de P. Brueghel le Jeune (musée de Bruxelles) ; — un tableau de Le Brun (au Louvre), esquisse d'un plafond que ce maître devait exécuter dans l'ancienne chapelle du château de Versailles ; — un tableau du Tintoret (galerie de Dresde) ; etc. (V. planche *Beaux-Arts XXXIV.*)

Chute d'un ange (LA), épopée biblique de Lamartine (1838). Cédar, un ange chargé de veiller sur une fille de la terre, Daïdha, la voit si belle qu'il l'admire ; son admiration se change en amour, et il renonce à sa nature céleste pour partager le sort de celle qu'il aime. Devenu homme, il arrive, à travers des péripéties singulières, à se tuer sur le corps de sa bien-aimée et de ses enfants morts de faim, punition terrible dont il est frappé pour avoir

voulu corriger les desseins de Dieu. Dans ce poème divisé en quinze Visions, on trouve, au milieu d'incorrections et de longueurs, des passages d'une très haute poésie.

Chute des feuilles (LA), touchante élégie de Millevoye (1811), que le jeune poète composa quelque temps avant sa mort, et qui fut pour lui le chant du cygne. En voici le début :

De la dépouille de nos bois
L'automne avait jonché la terre;
Le bocage était sans mystère,
Le rossignol était sans voix...

CHUTER [*té*] v. intr. *Fam.* Tomber, ne pas réussir. (Se dit surtout d'une pièce de théâtre mal accueillie du public.)

CHUTER [*té*] v. tr. Accueillir par des « chut » : CHUTER *une pièce, un acteur.*

CHUZAN ou **CHUZANKOKU**, un des noms de l'archipel des Ryû-kyû. V. RYÛ-KYÛ.

CHVA n. m. Linguist. Nom donné en grammaire hébraïque à une voyelle réduite, qui correspond à peu près à l'*e* muet du français.

— ENCYCL. Le *chva* peut être *mobile*, c'est-à-dire vocalique, auquel cas il a la prononciation de l'*e* français dans *tenir;* ou bien *quiescent*, c'est-à-dire muet, auquel cas il est purement graphique comme celui du français *sotte*. Le mot *chva* lui-même est araméen; ce sont les « massorètes » qui l'ont introduit dans la terminologie grammaticale. Certains linguistes du XIXe siècle ont proposé d'appliquer le terme de *chva indo-germanicum* à une voyelle réduite de l'indo-européen, qui a d'ailleurs une valeur et une origine tout autres que le *chva* de l'hébreu. Aujourd'hui, on désigne plutôt cette voyelle réduite par le symbole *ə* (*e* renversé); et le terme de *chva indo-germanicum* est généralement abandonné.

CHWALKOWSKI (Nicolas), jurisconsulte polonais, né à Wschow en 1620, mort en 1705. On a de lui : *Regni Poloniæ jus publicum* (1676); *Effata regum Poloniæ usque ad Joannem Casimirum* (1694); *Chronique des grands maîtres et des ducs prussiens, accompagnée d'une histoire de la Livonie et de la Courlande* (1712), en polonais.

CHYLAIRE [*lèr'*] adj. Physiol. Syn. de CHYLEUX.

CHYLE n. m. (du gr. *khulos*, suc). Physiol. Partie des aliments élaborés par le suc digestif et qui est propre à l'absorption intestinale.

— ENCYCL. La partie élaborable des aliments est transformée par les sucs digestifs en un liquide, le *chyle*, blanc chez l'homme et les carnivores, jaunâtre ou verdâtre chez les herbivores; il a une saveur salée, une réaction alcaline, et une odeur qui se rapproche de celle du sang; il se compose d'une partie liquide, le *plasma*, renfermant l'eau, les sels minéraux et les principes organiques solubles : glucose, acides aminés, etc., et une partie solide renfermant des cellules lymphatiques et des granulations graisseuses, qui lui donnent un aspect lactescent. Le chyle seul est absorbable par la muqueuse intestinale, qu'il franchit partie par osmose, partie par le travail propre des éléments de la muqueuse, partie enfin par celui des leucocytes qui semblent particulièrement véhiculer les particules graisseuses. Le chyle absorbé se réunit dans des vaisseaux spéciaux, appelés *chylifères*, dont le contenu est déversé, par le canal thoracique, dans la veine sous-clavière. C'est lui qui fournit sans cesse au milieu intérieur les principes nutritifs destinés à l'entretien de tous les tissus.

CHYLÉMA n. m. (du gr. *khulos*, suc, et de *haimà*, sang). Biol. Nom donné à la substance liquide, hyalme, contenue dans les alvéoles du protoplasma. (Butschli lui attribuait les propriétés caractéristiques de la matière vivante : les parois des alvéoles étant considérées seulement comme des substances de soutien.)

CHYLEUX [*leu*], **EUSE** adj. Physiol. Qui appartient au chyle; qui a de l'analogie avec le chyle. (On dit aussi CHYLAIRE.)

CHYLIFÈRE n. m. et adj. (de *chyle*, et du lat. *ferre*, porter). Physiol. Se dit des vaisseaux qui portent le chyle de l'intestin grêle au canal thoracique.

— ENCYCL. Les canaux *chylifères* reçoivent le chyle élaboré. Chacun d'eux occupe la partie centrale d'une villosité, et est entouré d'un réseau artériel et veineux qui fournit, par sa partie artérielle, le sang nécessaire aux éléments de la villosité, et qui contribue, par sa partie veineuse, à un commencement d'absorption du chyle. Le chylifère, après avoir traversé la musculature intestinale, se déverse dans des capillaires variqueux, communiquant avec les vaisseaux lymphatiques. Pendant la période digestive, les chylifères sont gonflés et prennent une teinte laiteuse; quand elle est terminée, ils ne se distinguent pas sensiblement des autres lymphatiques : c'est ce qui permet, en médecine légale, de reconnaître approximativement l'heure du dernier repas pris par la personne qui est morte.

CHYLIFICATION [*si-on*] n. f. Elaboration du chyle.

CHYLIFIER [*fi-é*] v. tr. (Se conj. comme *prier*.) Convertir en chyle.

CHYLIZA n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des cordyluridés, comprenant de petites mouches d'Europe, qui vivent dans les bois.

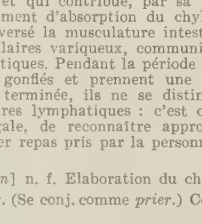

Chyliza.

CHYLOPOÏÈSE n. f. (de *chyle*, et du gr. *poiêsis*, action de faire). Production du chyle. V. DIGESTION.

CHYLURIE [*rî*] n. f. (de *chyle*, et du gr. *ouron*, urine). Méd. Emission d'urine contenant du chyle.

— ENCYCL. La *chylurie* est surtout caractérisée par la présence de globules de graisse émulsionnée, qui lui donnent, comme au chyle, un aspect laiteux. Elle est due principalement, dans les pays chauds, à l'action de certains parasites, comme la *filaire* et la *bilharzie*, qui, envahissant la circulation capillaire et lymphatique, produisent la rupture des petits vaisseaux, laquelle permet ainsi l'écoulement de la lymphe et du sang dans l'urine. Aussi, la chylurie parasitaire est-elle très souvent accompagnée d'hématurie, et elle prend alors le nom de *hématochylurie*.

On peut également observer, dans les pays tempérés, une chylurie non parasitaire; mais son origine est inconnue.

Le traitement de la chylurie doit être dirigé contre le parasite qui la cause.

CHYME n. m. (du gr. *khumos*, humeur). Physiol. Résultat de l'élaboration des substances alimentaires par le suc gastrique.

— ENCYCL. Lorsque les aliments ont été mastiqués, insalivés, avalés, et ont subi l'action chlorhydropeptique, facilitée par le brassage stomacal, ils forment une bouillie qui constitue le *chyme gastrique* et qui ne passe que par portions successives, en franchissant le sphincter pylorique, dans le duodénum. Sous l'influence des sucs pancréatique et entérique et de la bile, le chyme gastrique se transforme en chyme intestinal, lequel comprend deux parties : l'une, élaborée et absorbable, qui devient le *chyle*, et l'autre, représentée par les résidus digestifs, forme les matières excrémentitielles qui sont expulsées.

CHYMIFICATION [*si-on*] n. f. Transformation des aliments en chyme. V. DIGESTION.

CHYMIFIER [*fi-é*] v. tr. Transformer en chyme.

— ***Se chymifier***, v. pr. — Au sens passif, Etre transformé en chyme.

CHYMOGÈNE n. m. Partie la plus volatile du pétrole.

CHYMOSINE n. f. (radical *chyme*). Biol. Diastase coagulante que l'on rencontre surtout dans le suc gastrique des mammifères.

— ENCYCL. La *chymosine* paraît sécrétée non seulement par les cellules gastriques, mais encore par un certain nombre de végétaux et notamment par l'artichaut, la chardonnette et divers champignons. Dans l'estomac des mammifères, la chymosine prend le nom de *lab* ou *présure;* elle a la propriété de coaguler le lait, et, par là, de faciliter sa digestion en rendant plus sensible la caséine à l'action hydrolysante de la pepsine.

CHYPRE n. m. Vin fort estimé, que l'on récolte dans l'île de Chypre.

CHYPRE ou **CYPRE**, la plus grande île de la Méditerranée orientale, commandant, au S. de la côte de l'Anatolie (Turquie) et à l'O. de la côte de Syrie (sous mandat français), l'entrée du golfe d'Alexandrette. Superficie : 9.282 km²; population : 348.000 hab. (*Chypriotes* ou *Cypriotes*). Capitale, *Nicosie*.

Le relief de cette île allongée d'O. en E. est constitué par la chaîne des Cérines, parallèle aux rivages du N., et finissant avec la péninsule effilée de Karpasos, puis par un système montagneux plus méridional où culmine le Troodos (2.010 m.). Entre ces deux reliefs se développe une plaine centrale, la *Mesaria*, allant de la baie de Morfou à celle de Famagouste et arrosée par le Pédias. Les côtes, très indentées, grâce au voisinage des montagnes, n'ont guère de bons ports; le principal est celui de Larnaka. Le climat, humide sur la côte, sec dans les plaines de l'intérieur, extrême aux basses altitudes, est tempéré sur les hauteurs et favorise de nombreuses cultures (céréales, vigne, caroubiers, oranges, citronniers, cotonniers, tabacs, etc., et aussi mûriers). Chênes et pins poussent sur les montagnes, et en différents points se pratique l'élevage du mulet et du bœuf; au long des côtes, on pêche des éponges. Enfin, le sous-sol donne, outre du gypse, du minerai de cuivre et de l'amiante qui contribuent, avec le bétail, les céréales et les fruits, à alimenter le commerce d'exportation.

La population, en majeure partie grecque de race et de religion, compte une minorité de plus de 60.000 Turcs musulmans. *Nicosie* est la principale ville de Chypre; Limassol et Larnaka en sont d'autres agglomérations importantes, très supérieures à Famagouste.

— *Histoire*. Depuis avril 1925, Chypre est une colonie de la couronne d'Angleterre, dont le gouverneur est assisté d'un conseil exécutif et d'une assemblée législative. La plupart des chrétiens grecs de l'île relèvent de l'Eglise autocéphale de Chypre.

L'antique *Kittim* fut célèbre de bonne heure par ses sanctuaires de Paphos et d'Amathonte, dédiés à Aphrodite. Après avoir vécu longtemps indépendante et autonome sous l'autorité de rois placés à la tête de plusieurs petits Etats englobés dans l'île même, Chypre devint au VIe siècle avant notre ère l'enjeu de guerres entre Perses et Grecs; elle resta perse, puis passa sous le sceptre d'Alexandre le Grand et, après sa mort, sous celui des Ptolémées d'Egypte. Devenue romaine vers 59 avant notre ère, puis byzantine, elle fut à la fin du XIIe siècle le siège d'un royaume chrétien, celui des Lusignans, puis passa sous la direction des Génois (1372), des Vénitiens (1485) et enfin des Turcs (1571). Elle demeura turque pendant trois siècles, et fut laissée en 1878 par la Turquie à l'Angleterre « pour être occupée et administrée » par cette dernière. En 1914, lors de l'entrée de la Turquie dans la Grande Guerre, l'Angleterre annexa Chypre et en fit un pays de protectorat, puis, en 1925, malgré le vœu des Grecs de l'île, une colonie. Ainsi, par Chypre, Malte et Gibraltar, est assuré dans la Méditerranée le rôle prépondérant de l'Angleterre.

Dès l'époque égéenne ou minoenne, Chypre avait atteint un grand essor artistique. Son art primitif, apparenté à celui de la Crète, est formé d'éléments assyriens, égyptiens et grecs, et sert de trait d'union entre l'art oriental et l'art hellénique. Au temps de la dynastie des Lusignans, son architecture est, d'autre part, étroitement apparentée à celle de la France du Nord aux XIIIe et XIVe siècles.

— Archéol. Chypre est le récipient où se sont amalgamés les éléments artistiques de Mésopotamie, d'Egypte, de Phénicie, enfin de la Grèce et de Rome; sa situation la mettait au confluent des grands courants de civilisation. Les fouilles de Cesnola, Ohnefalsch-Richter et Murray ont apporté la lumière sur cette culture mixte. La période préhistorique, de 3000 environ à la guerre de Troie, révèle à la fois les influences égéennes et celles de l'Orient; la deuxième (XIIe-Ve siècles) témoigne de la rencontre du courant syro-phénicien et du courant hellénique; la troisième, gréco-romaine, de l'emprise totale de la Grèce depuis le IVe siècle. A toutes les époques, les Chypriotes ont donné la preuve de leur goût prononcé pour la plastique, qui se traduit par l'élégance de leurs figurines et la variété ingénieuse des formes de leurs vases peints. La statuaire a été moins bien servie par une pierre médiocre, blanchâtre et trop tendre. Au moyen âge, par l'effet des Croisades, la domination franque des Lusignans donna naissance aux magnifiques églises « gothiques » (Nicosie, Famagouste, etc.) qu'Enlart a étudiées.

— Linguist. V. CYPRIOTE.

CHYPRIOT [*pri-ô*], **E** [*ot'*]. Natif ou habitant de l'île de Chypre. (On dit plus ordinairement CHYPRIOTE ou CYPRIOTE.)

— *Adjectiv.* Relatif à cette île ou à ses habitants : *Abondance* CHYPRIOTE (ou CYPRIOTE).

CHYPRIOTE ou **CYPRIOTE** n. m. Appareil employé, notamment en Algérie, pour la destruction des criquets ou sauterelles.

— ENCYCL. Cet appareil est constitué par une bande de toile blanche de 1 m. environ de hauteur et atteignant parfois plusieurs centaines de mètres de longueur. Cette toile est dressée verticalement au moyen de piquets immédiatement en arrière d'un fossé à parois droites. Les criquets sont progressivement chassés vers le fossé qu'ils ne peuvent franchir, la toile formant obstacle. Quand le fossé est plein d'insectes, on rejette de la terre dessus et on les écrase.

CHYTRE [*kitr'*] n. m. ou f. (gr. *khutros* ou *khutra*). Dans l'antiquité grecque, Vase d'argile servant à cuire les aliments. || *Fête des chytres ou des marmites*, Célébrée à Athènes le troisième jour des anthestéries. (On offrait à Dionysos et à Hermès des pots remplis de légumes cuits.) || Marché à la poterie, à Athènes.

Chytre.

CHYTRIDIACÉES [*ki, sé*] n. f. pl. Famille de champignons microscopiques dont les genres principaux sont : *chytridium, zygochytrium, tetrachytrium, rhizidium.*

CHYTRIDIUM [*ki, di-om'*] n. m. Genre de champignons, type de la famille des *chytridiacées*, qui vivent en parasites sur diverses plantes et notamment la pomme de terre sur quoi ils occasionnent la gale noire.

CHYTROPE [*kî*] n. m. (du gr. *khutra*, chytre, et *pous*, pied). Dans l'antiquité grecque, Pied sur lequel on posait la chytre, ou bien Chytre à pied.

CI adv. de lieu (abrév. de *ici*). Ici, dans l'endroit où l'on est ou dans un endroit proche : *Venez* CI. || Ne s'emploie guère que dans les formules funéraires : CI-GÎT, CI-GISENT. CI-GÎT *Piron qui ne fut rien, Pas même académicien.* (Piron.)

— Se joint pour désigner le moment actuel, une personne, une chose, aux adjectifs démonstratifs *ce, cette, ces*, et aux pronoms démonstratifs *celui, celle, ceux*. (Dans le second cas, l'adjonction est directe : CELUI-CI, CELLE-CI; dans le premier, elle se fait avec le nom auquel l'adjectif se rapporte : *Ce* MOIS-CI, *cet* HOMME-CI, *cette* CHOSE-CI.) || S'est joint aussi au pronom démonstratif *ce*, mais de façon à ne faire plus qu'un mot avec lui. V. CE, CECI, CELA. || S'oppose souvent à *là*, pour désigner un objet ou un temps plus rapproché ou simplement distinct : *Ce tableau-*CI *est plus beau que celui-*LÀ. *Entre* CI *et* LÀ, Entre le temps présent et le temps à venir. (VX.)

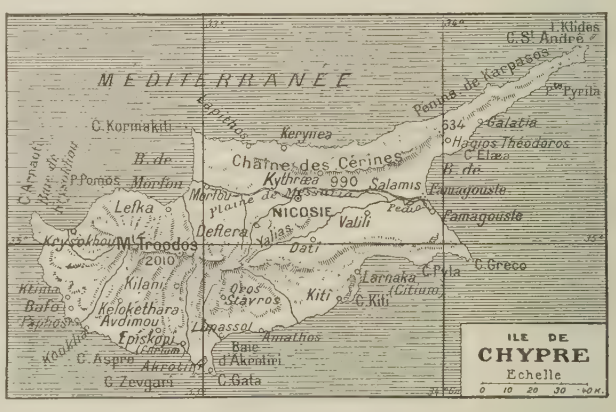

Sert aussi, dans la comptabilité, à indiquer qu'une somme

— Loc. adv. *Ci-après*, Désormais, un peu après, un peu plus loin. || *Ci-contre*, En regard, sur la page d'un livre ou au dos de la page : *Approuvé l'écriture* CI-CONTRE. —

est rapportée en addition. || *Ci-dessous,* Dans l'endroit qui est ici dessous. || *Ci-dessus,* Plus haut. || *Ci-devant,* Avant ce temps-ci, précédemment (Se dit fréquemment des personnes dépossédées de leur état, de leur qualité, de leur titre) : *Le* CI-DEVANT *roi. Un* CI-DEVANT *jeune homme.* — *Substantiv.* Se disait, pendant la Révolution, des nobles dépossédés de leurs titres : *C'était un de ces* CI-DEVANT *qui servirent noblement la République.* (Balzac.) || *Ci-entour.* Dans les environs. (Vx.) || *De-ci de-là.* De côté et d'autre. || *Par-ci par-là,* En divers endroits, au hasard : *On trouve* PAR-CI PAR-LÀ, *dans ce livre, des passages bien écrits.*

— Comm. Se met, dans les comptes, avant le total annoncé par un article : *Deux mètres de drap à 60 francs le mètre* ..... CI *120 fr.*

CI pron. démonstr. (abrév. de *ceci*). Ceci, cette chose-ci. (N'est usité que par opposition à *ça* dans le langage fam.) : *Faire* CI *et* ÇA. || *Comme ci comme ça,* Ni bien ni mal.

CIACOVA [*tch*-] n. en hongrois **Csak.** marché de Roumanie dans le banat, sur le Temis, 3.800 hab.

CIALDI (Alessandro), ingénieur, navigateur et physicien italien, né à Civita-Vecchia en 1807, mort à Rome en 1882. En 1866, il proposa un système pour empêcher l'ensablement des ports, fit partie de la Compagnie du canal de Suez et s'occupa de la construction de Port-Saïd. Cialdi a publié une cinquantaine d'ouvrages, dont les principaux sont : *Relation de deux voyages exécutés par la marine des Etats romains dans les années 1840-1841 et 1842; Sur le mouvement des eaux de la mer, et sur son courant spécialement sur ce littoral* (1856); *Eclairage et Signaux des rivages et des ports* (1877). Membre correspondant de l'Académie des sciences (1878).

CIALDINI (Enrico), duc de Gaète, général italien, né à Castelvetra, près de Modène, en 1811, mort à Livourne en 1892. Il fut un soldat du libéralisme, dès 1831, lors de l'insurrection de Parme et de Modène; puis, exilé, dans l'armée portugaise de doña Maria, et, en 1835, dans l'armée espagnole de Marie-Christine; enfin, en 1848-49, dans la guerre nationale contre l'Autriche. Entré dans l'armée piémontaise, bientôt général, il s'illustre, en 1859, dans le combat de Palestro, en 1860, dans la rapide campagne des Marches et de l'Ombrie (victoire de Castelfidardo) et au siège de Gaète; la guerre de 1866, moins heureuse, termine sa carrière militaire. Député de Reggio, sénateur en 1864, orateur écouté, il est, à deux reprises, de 1867 à 1869, chargé de constituer un ministère, sans pouvoir y réussir. Ambassadeur à Paris en 1876, il renonce à ses fonctions en 1881, après l'établissement du protectorat français en Tunisie.

Cialdini. — Cl. Bettini.

CIALES, bourg de l'Antille américaine de Porto-Rico; 10.000 hab. Café, tabac.

CIAMPI (Francesco), violoniste et compositeur italien, né à Massa-di-Sorrento en 1704, écrivit et fit représenter plusieurs opéras à Venise de 1729 à 1762. On lui doit aussi une Messe et un *Miserere* à huit voix avec instruments.

CIAMPI (Lorenzio-Vincenzo), compositeur dramatique italien, né près de Plaisance en 1719. Il était fort jeune lorsqu'il fit représenter ses deux premiers opéras : *l'Arcadia in Brenta,* et *Bertoldo in corte.* Celui-ci obtint un énorme succès et fut joué en 1753 à l'Opéra de Paris par une troupe de chanteurs bouffes italiens. Favart s'en empara et écrivit sur cette musique son livret de *Ninette à la cour.* De 1748 à 1754, Ciampi fit représenter à Londres quatre opéras. Il en a écrit environ vingt-six. On connaît aussi de cet artiste une Messe solennelle et divers autres ouvrages. Il a eu de nombreux imitateurs, et peut être considéré comme un des créateurs de la comédie lyrique.

CIAMPOLI (Giovanni), écrivain italien, né à Florence en 1590, mort à Iesi en 1643. Grâce à la faveur de Grégoire XV et d'Urbain VIII, il eut rapidement une haute situation dans l'Eglise. Il a écrit des poésies lyriques et sacrées, une *Histoire des rois de Pologne,* et une *Poetica sacra,* où il combat la licence dans la poésie et l'emploi de la mythologie.

CIAMPOLI (Domenico), écrivain italien, né à Atessa (Abruzzes) en 1852. Il a écrit des romans et nouvelles où il fait une peinture réaliste, un peu idéalisée, de sa province natale : *Fleurs de montagne* (1878), *Récits des Abruzzes* (1880), *Tresses noires* (1882), *Parmi les forêts* (1890), *l'Invisible* (1897), etc. Par ses œuvres de critique et ses traductions, il a fait connaître en Italie certains écrivains slaves modernes.

CIANCIANA, ville d'Italie (Sicile, prov. de Girgenti); 6.730 hab.

CIANO d'Enza, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Reggio), sur l'*Enza,* affluent du Pô; 4.800 hab.

CI-APRÈS loc. adv. V. CI.

CIARLA (Raphaël), peintre céramiste, né et mort à Urbin (1505-1571), il fut au service du duc Guidobaldo II, de 1530 à 1560. Elève d'Orazio Fontana, le duc le chargea notamment d'exécuter, d'après les dessins de F. Zuccari, un service de table pour le roi d'Espagne. La famille Ciarla était parente de celle de Raphaël Sanzio, l'illustre peintre.

CIBALIS. Géogr. anc. Ville de la Pannonie inférieure. Patrie des empereurs Valentinien et Valens. Défaite de Licinius par Constantin, en 323. Auj. *Vinkovci,* en Slavonie yougoslave.

CIBAO (MONTS), massif montagneux de l'île d'Haïti (Grandes Antilles), d'où sortent les principaux fleuves de l'île (Artibonite, etc.). Point culminant, le pico de Yaque (2.955 m.). Mines d'or.

CIBARRE n. m. Dans les tirs à longue distance, Homme chargé d'indiquer sur la cible l'endroit que vient de frapper la balle, en y appliquant une rondelle de papier appelée *pastille,* au moyen d'une petite palette clouée à l'extrémité d'un long manche. (Terme employé surtout en Suisse.)

CIBATION [*si-on*] n. f. (du lat. *cibare,* nourrir). Opération chimique qui donne à une substance plus de corps, plus de consistance.

CIBAUDIÈRE [*bô*] n. f. Filet de pêche pour prendre les mulets, appelé aussi FOLLE.

CIBBER (Colley), acteur et auteur dramatique anglais, né et mort à Londres (1671-1757). Quittant l'armée pour le théâtre, il échoua comme tragédien, mais connut le succès dans les rôles comiques. Il devint directeur de Drury Lane et (en 1730) fut nommé poète-lauréat. Ses *Odes* sont depuis longtemps oubliées. Sa querelle avec Pope lui valut d'être pris pour héros de la seconde *Dunciade.* Cibber a composé une trentaine de pièces, comédies sentimentales qui font prévoir le drame bourgeois de Lillo et le roman de Richardson. Citons : *le Dernier Expédient de l'amour* (1696); *le Mari insouciant* (1704); *le Dernier Enjeu de la dame* (1707); *le Non-jureur* (imité de *Tartufe;* 1717); *Elle voulut et ne voulut pas; le Mari irrité* (1728) [Version complétée du *Voyage à Londres,* de Van Brugh]. Il a laissé une intéressante autobiographie : *Apologie pour la vie de Mr Colley Cibber, comédien* (1740). — Son fils, Théophile **Cibber** (1703-1758), a composé quelques pièces médiocres, et a publié sous son nom les *Vies des poètes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1753), qu'il acheta de l'Ecossais Robert Shiel. — Sa femme Suzanne-Marie **Cibber** (1716-1766), sœur du compositeur Th. Arne, fut une tragédienne réputée.

CIBDAREAL. Biogr. V. GOMEZ DE CIBDAREAL.

CIBDÉLOPHANE [*fan'*] n. f. Oxyde naturel de fer, qui est une variété de crichtonite.

CIBICHE ou **CIBIGE** n. f. *Pop.* Cigarette.

CIBLE n. f. (autref. *sible;* de l'allem. *scheibe,* disque). Objet servant de but pour le tir de l'arc, du javelot, des armes à feu : *Tirer à la* CIBLE. *Atteindre la* CIBLE.

— Fig. : *Etre la* CIBLE *des mauvais plaisants.*

— Artill. *Cadre-cible.* V. CADRE.

— ENCYCL. Avec les balles des fusils modernes, à métaux durs et à grande pénétration, on ne peut employer que le bois, du peuplier de préférence, pour former les cadres des *cibles* servant à l'instruction du tir dans l'armée. Tendus de toile d'emballage recouverte de papier blanc, les modèles habituels employés en France sont la cible carrée de 2 m. sur 2 m., et la cible rectangulaire de 2 m. de haut sur 1 m. de large. Les *cibles-silhouettes,* entièrement en voliges de peuplier et peintes en noir face au tireur, figurent le tireur ennemi dans les différentes positions. D'autres cibles, confectionnées par les corps de troupes, représentent les divers *objectifs* du combat.

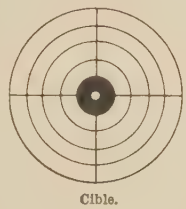
Cible.

Pour le *tir réduit,* on se sert encore de cibles formées de plaques de fonte sur lesquelles les balles en plomb s'aplatissent.

Les cibles de l'artillerie sont, en général, des *panneaux* de bois de dimensions correspondant au *front* des objectifs à battre.

Les cibles sont *fixes* ou *à éclopse* : celles-ci apparaissent et disparaissent aux yeux du tireur grâce à des moyens divers dépendant de l'organisation des champs de tir. V. TIR.

CIBLOT [*blo*] n. m. Argot milit. Civil.

CIBOIRE n. m. (lat. *ciborium;* du gr. *kibôrion,* coupe faite avec le fruit du nénuphar d'Egypte, ou en ayant la forme). Vase sacré en métal précieux où l'on conserve les hosties pour la communion : *Le* SAINT CIBOIRE.

— ENCYCL. Liturg. Le nom de *ciboire* a désigné un pavillon sous lequel était abrité le vase qui renfermait l'eucharistie; plus tard, le nom passa au vase lui-même, qui reçut différentes formes selon les époques. La coupe du ciboire doit être en or ou en argent doré à l'intérieur.

Ciboires.

CIBOLA, ancien district de l'Amérique du Nord, dont les récits des indigènes exaltaient les richesses. Coronado partit à sa découverte en 1540, mais ne put trouver les « sept cités merveilleuses de Cibola ». On le place d'ordinaire dans le Nouveau-Mexique actuel.

CIBOLE n. f. Bot. Ancienne forme du mot CIBOULE.

CIBORION n. m. Fruit du nelumbo d'Egypte, dont on faisait des coupes après en avoir retiré les graines.

CIBORIUM [*om'*] n. m. (mot lat.). Baldaquin soutenu par des colonnes et qui recouvrait l'autel des basiliques chrétiennes. — Pl. *Des* CIBORIA.

— ENCYCL. L'usage du *ciborium,* destiné à recouvrir l'autel, fut adopté par les chrétiens dès le IVe siècle. Des voiles formés de tissus précieux étaient attachés aux arcades et aux colonnes du ciborium. Au centre de la voûte de l'édicule était suspendue à une chaîne une colombe en métal dans laquelle on renfermait les saintes hosties. Peu à peu, on fabriqua les *ciboria* avec des matières du plus grand prix. Parmi les plus anciens *ciboria* qui subsistent actuellement citons celui de Saint-Clément à Rome, qui date du IXe siècle; deux des églises de Saint-Georges-au-Vélabre, et des Saints-Nérée-et-Achillée, à Rome; de Saint-Marc de Venise; des cathédrales de Terracine, de Pérouse et de Naples, qui datent du Xe et du XIe siècle.

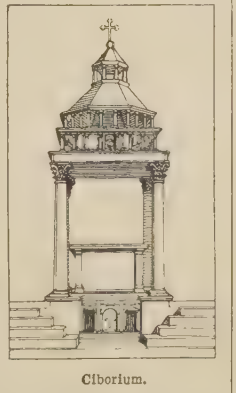
Ciborium.

CIBOT (Pierre-Martial), jésuite et missionnaire français, né à Limoges en 1727, mort à Pékin en 1781. Il partit pour la Chine en 1758, et fut mathématicien de la cour. C'est à lui et au Père Amyot qu'on doit la plus grande partie des renseignements qu'on trouve dans le recueil des *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, etc., des Chinois* (1776-1791).

CIBOT (François-Barthélemy-Michel-Edouard), peintre d'histoire français, né et mort à Paris (1799-1877). On garde de lui au musée de Rouen *Un trait de la vie de Frédégonde,* à Versailles *Défense de la Célésyrie,* à Amiens *la Charité,* à Moulins *Pérugin donnant une leçon à Raphaël.*

CIBOULE n. f. (lat. *cæpulla* par le provençal *cebola*). Nom vulgaire d'une espèce d'ail.

— PROV. **Marchand d'oignons se connaît en ciboules,** Chacun connaît ce qui regarde sa profession.

— ENCYCL. La *ciboule* (*allium fistulosum*) est originaire de Sibérie. Elle atteint une hauteur de 50 cm. environ, et se termine par une ombelle globuleuse de fleurs blanches. On distingue la *ciboule hâtive,* la plus recherchée en cuisine, et la *ciboule vivace* ou *ciboule Saint-Jacques,* qui semble d'une espèce distincte.

La ciboule réclame de préférence une terre légère et riche, un climat tempéré. On la multiplie par la division des bulbes. On choisit, pour la propager de ses graines, les semenceaux parmi le plant de février ou de mars. Les bulbes et surtout les feuilles de la ciboule servent à condimenter certains mets et à assaisonner des salades.

Ciboule.

CIBOULETTE n. f. (dimin. de *ciboule*). Nom vulgaire d'une espèce du genre ail.

— ENCYCL. La *ciboulette, cive* ou *civette,* est une espèce d'ail, l'*allium schœnoprasum.* Cette plante est vivace, et croît naturellement en France. Elle a de nombreux bulbes ovoïdes; des feuilles gazonnantes, cylindriques, creuses, longues d'environ 0m,20; une tige ou hampe nue, de même hauteur, terminée par une ombelle compacte de fleurs purpurines. On multiplie cette plante en séparant les bulbes ou caïeux, que l'on repique en place, vers la fin de l'hiver, à une exposition ombragée. Elle n'exige ensuite aucun autre soin. En automne, on coupe les feuilles au niveau du sol, et l'on répand sur le reste une légère couche de terreau.

Ciboulette.

Ciboulette, opérette en trois actes et quatre tableaux de Robert de Flers et Francis de Croisset, musique de Reynaldo Hahn, représentée, pour la première fois au théâtre des Variétés le 7 avril 1923. Le livret met spirituellement en scène l'aventure romanesque d'une accorte maraîchère d'Aubervilliers dont s'éprend, aux Halles, le jeune duc Antonin de Mourmelon. L'amour finit, à travers les péripéties les plus divertissantes, par triompher de tous les obstacles et les deux jeunes gens s'épousent au dénouement. Il faut citer notamment le quatrième tableau, une soirée chez Olivier Métra où défilent les célébrités du second Empire. La musique de Reynaldo Hahn qui se rapproche de l'opéra-comique est élégante et fine, d'un style toujours châtié. Elle regagne en richesse strictement musicale ce qu'elle peut perdre en verve primesautière. Parmi les pages les mieux venues il faut citer : *Ce n'était pas la même chose; Moi, je m'appelle Ciboulette;* le duo devenu populaire *Nous avons fait un beau voyage;* le finale du *Muguet.*

CIBOULOT [*lô*] ou **CIBOULARD** [*lar*] n. m. *Pop.* Tête : *Avoir une idée dans le* CIBOULOT.

CIBOURE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 15 kil. de Bayonne, à l'embouchure de la Nivelle, dans le golfe de Saint-Jean-de-Luz; 3.640 hab. Port de pêche. Bains de mer réputés. (On appelle *cascarots* ou *cascarotacs* les pêcheurs de Ciboure.)

CIBRARIO (Giovanni-Antonio-Luigi, comte), historien et homme politique italien, né à Turin en 1802, mort à Trebbiola (lac de Garde) en 1870. D'abord magistrat à la cour des comptes, il fut appelé à la vie politique par Charles-Albert, qui l'envoya en 1848 proclamer, comme commissaire royal, l'union de la Vénétie au Piémont, et le nomma ensuite sénateur. Ministre des finances en 1852, puis de l'instruction publique de 1852 à 1855, et des affaires étrangères de 1855 à 1856, il reçut la dignité de ministre d'Etat (1860) et le titre de comte (1861). De ses travaux historiques, il convient de citer : *Storia di Torino* (1847), *Origine e Progressi delle instituzione della monarchia di Savoia* (1869), *Ricordi di una missione in Portogallo* (1870).

CIBYRA. Géogr. anc. Ville grecque de Phrygie (Asie Mineure). Fondée par les Lydiens et rebâtie par les Pisidiens, elle devint la capitale de la Tétrapole Cibyratique. Prise par le préteur Muréna en 83 av. J.-C. Siège d'un évêché dans les premiers temps du christianisme.

CICADAIRE [*dèr'*] adj. (du lat. *cicada,* cigale). Qui ressemble à la cigale.

CICADAIRES [*dèr'*] n. m. pl. Entom. Syn. de HOMOPTÈRES.

CICADELLE n. f. Nom général par lequel on désigne les petits hémiptères homoptères sauteurs, qui sont aujourd'hui répartis dans les familles des cercopidés, des membracidés et des jassidés.

CICADELLIDÉS [*dé*] n. m. pl. Entom. V. JASSIDÉS.

CICADIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, comprenant les cigales et genres voisins.

CICADULE n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des jassidés, comprenant des cicadelles de petite taille habitant l'Europe. (La *cicadula senotata* est parfois nuisible aux céréales.)

Cicadule.

CICAGNA, bourg d'Italie (Ligurie, prov. de Chiavari), au pied de l'Apennin ; 2.290 h.

CICALATE n. f. (ital. *cicalata ;* du lat. *cicada*, cigale). Nom que l'on donnait en Italie, pendant le XVIe siècle, à un genre de discours latin fort en vogue, sorte de déclamation à vide, comparée à la monotone chanson de l'insecte dont elle portait le nom.

CICATRICE n. f. (lat. *cicatrix*). Marque, trace d'une blessure, d'une plaie, et qui tranche par sa coloration sur le reste de la peau : *Les* CICATRICES *récentes sont quelquefois le siège de douleurs.*

— *Par extens.* Dégât, ravage : *Les* CICATRICES *d'un mur.*

— *Fig.* Effet cruel, permanent : *La* CICATRICE *en reste* (dit Voltaire des blessures faites à l'honneur).

— Bot. Marque qui reste après la chute des feuilles et des autres parties articulées d'un végétal, ou après la guérison d'une plaie ou d'un ulcère sur la tige des arbres.

— ENCYCL. *La cicatrice* résulte des phénomènes de réparation (*cicatrisation*) qui s'opèrent pour boucher la brèche causée par un traumatisme dans le tégument extérieur ou même un organe profond ; elle est constituée par un tissu conjonctif, dense, fibreux et blanchâtre, interposé entre les parties séparées, de telle sorte que la continuité des tissus soit de nouveau solidement assurée. Le tissu cicatriciel est peu innervé et mal irrigué ; aussi peut-il être le siège d'infections et aussi de formations cancéreuses consécutives à des irritations répétées. Quand la cicatrice résulte d'une réunion par première intention, elle finit, si elle n'est pas trop importante, par s'atténuer et même s'effacer définitivement ; quand elle succède à une suppuration, elle est parfois indélébile et se présente sous forme d'une plaque plus ou moins épaisse et irrégulière, qui peut adhérer aux tissus sous-jacents ; comme ces cicatrices se rétractent peu à peu, elles peuvent donner lieu à des déformations notables. Les cicatrices, privées de filets nerveux, paraissent devenir douloureuses quand elles compriment un nerf, et donner ainsi naissance à des névralgies rebelles.

CICATRICÉ, E adj. Couvert de cicatrices : *Son teint* CICATRICÉ *rend son air furieux.* (Boileau.)

CICATRICIEL, ELLE adj. Qui appartient à une cicatrice : *Tissu* CICATRICIEL.

CICATRICULE n. f. Petite cicatrice.

— Biol. Nom donné au vitellus formatif des œufs à segmentation partielle. (Elle se présente sous l'aspect d'une petite tache blanchâtre, à la surface du jaune de l'œuf des oiseaux.)

— Bot. Syn. de HILE ou OMBILIC.

CICATRISABLE adj. Qui peut se cicatriser.

CICATRISANT [*zan*], **E** adj. Se dit d'un remède qui favorise la cicatrisation.

— Substantiv. : *Un* CICATRISANT.

— ENCYCL. V. CICATRICE.

CICATRISATION [*si-on*] n. f. Biol. Phénomène grâce auquel sont réparées les lésions des parties molles de l'organisme.

— ENCYCL. *La cicatrisation* est un procédé de défense contre les ruptures de tissus et particulièrement des téguments. Elle résulte tant de l'activité propre des cellules que des propriétés du sang. En effet, la plaie ou blessure donne issue au sang qui, au contact de l'air, se coagule ; le caillot de coagulation bouche la plaie ; il empêche le sang de continuer à couler, et pare ainsi au danger le plus immédiat : l'hémorragie. Mais la plaie demeure, constituant une brèche que l'organisme répare par l'intervention d'un processus qui est la cicatrisation. Elle décrit trois phases : dans la première, la coagulation du caillot fibrineux tend, par sa rétraction, à rapprocher les deux lèvres de la plaie, et établit une charpente provisoire de réparation ; dans la seconde, les leucocytes et les cellules conjonctives consolident cette charpente ; enfin, dans la troisième, les cellules conjonctives et épithéliales prolifèrent et forment ainsi entre les bords de la plaie, un tissu solide et résistant (cicatrice). Quand la cicatrisation s'opère sans suppuration, on la dit *par première intention.* Ce qui précède s'applique à toutes les réparations tissulaires, qu'elles soient superficielles ou profondes, quelles que soient l'étendue et la profondeur des lésions, qu'elles soient ou non infectées. L'infection, surtout si elle est primitive, entraîne une suppuration qui peut empêcher ou ralentir la production du tissu de cicatrisation. En règle générale, les défenses naturelles suffisent à arrêter, au bout d'un certain temps, le développement de l'infection, et à ramener la réparation à son évolution normale. Néanmoins, il est souvent nécessaire, s'il s'agit d'un traumatisme grave, d'aider, en quelque sorte, les défenses naturelles. Quand la plaie n'est pas infectée, les pansements secs et absorbants qui favorisent l'épidermisation, la rendent plus régulière et plus rapide ; si, au contraire, elle est infectée, on doit procéder à des pansements antiseptiques, jusqu'à ce que les germes pathogènes aient presque disparu ; ceci acquis, il est inutile d'employer les antiseptiques, et l'on se contente de pansements stériles, absorbants et protecteurs de l'épidermisation.

Pour les cas où la cicatrisation porte sur un organe et le reconstitue, comme c'est le cas dans l'*autotomie*, les processus de réparation constituent proprement la régénération.

— Phytopathol. Dans les tissus végétaux comme dans les tissus animaux la *cicatrisation* est un procédé de défense ; mais il est très lent, à moins que la plaie ne soit limitée à une petite surface. Chez les végétaux ligneux, il se forme autour de la plaie un tissu cicatriciel qui finit par la recouvrir. Ce tissu est constitué par l'accumulation des matières protéiques apportées par la sève et formées par l'activité surexcitée des cellules voisines. C'est ainsi que se ferment les plaies occasionnées par le greffage, le bouturage. Chez les plantes résineuses, l'écoulement de résine au niveau de la plaie assure par dessiccation un revêtement protecteur à l'abri duquel s'opère lentement la cicatrisation. Mais chez les essences feuillues, et notamment chez les arbres fruitiers, les plaies étant des portes ouvertes à l'invasion des maladies infectieuses, ferments de destruction, il faut hâter la cicatrisation, soit en les recouvrant simplement d'un mastic protecteur (huile de lin cuite mélangée de coaltar), soit en faisant précéder cette opération d'un assainissement de la plaie (enlèvement des tissus nécrosés, mise à vif du tissu sain et badigeonnage au moyen d'une solution antiseptique : bouillie cuprique en solution à 40 p. 100 de sulfate de fer, additionné de 1 p. 100 d'acide sulfurique.

CICATRISER [*zé*] v. tr. (de *cicatrice*). Fermer, dessécher, en parlant d'une plaie : CICATRISER *une blessure* et au fig. : *Le temps* CICATRISE *les douleurs.* || Couvrir de cicatrices : *La petite vérole* CICATRISE *le visage.*

— Intransitiv. : *Blessure qui est longue à* CICATRISER.

— ***Se cicatriser,*** v. pr. — Au sens passif : *La plaie* SE CICATRISE ; et au fig. : *Les plaies de l'âme ne* SE CICATRISENT *que par le temps.*

CICCIANO, ville d'Italie (Campanie, prov. de Caserte) ; 4.800 hab. Ancienne commanderie de l'ordre de Malte.

CICCIONE (Andrea), sculpteur et architecte italien, né à Naples, mort vers le milieu du XVe siècle. Comme sculpteur, il a laissé le *tombeau du roi Ladislas* (1415), haut de 16 m. et orné de statues colossales, ainsi que le *tombeau de Caracciolo*, dans l'église San-Giovanni, à Carbonara. Comme architecte, il est l'auteur du cloître de Santo-Severino, de l'église et du monastère de Monte-Oliveto.

CICÉ (CHAMPION DE). Biogr. V. CHAMPION.

CICENDIE [*sin-di*] n. f. Genre de gentianacées, comprenant quelques espèces qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale, et remarquables par leur extrême exiguïté, (On trouve aux environs de Paris les *cicendies filiforme* et *naine.*)

CICER [*sèr'*] n. m. (mot lat.). Bot. V. CHICHE.

Cicereia (LEX), loi du milieu du VIe siècle de Rome, et qui obligeait le créancier, recevant l'engagement de *sponsores* ou de *fidepromissores*, à déclarer tout haut, en leur présence, le montant de la créance et le nombre des cautions. La jurisprudence a étendu l'application de cette loi aux *fidejussores.*

CICERELLE n. f. Ichtyol. Nom vulgaire de l'équille de la Méditerranée.

CICERI (Pierre-Luc-Charles), peintre décorateur français, né à Saint-Cloud en 1782, mort à Saint-Chéron (Seine-et-Oise) en 1868, reçut les leçons de Bellangé, et, dès ses débuts, se fit remarquer par son entente du clair-obscur. Le caractère fantastique de ses compositions le fit désigner pour peindre les décors de l'Opéra. Citons, parmi ses meilleurs, ceux de *la Muette de Portici*, de *Guillaume Tell*, de *Robert le Diable*, de *la Vestale*, etc.

CICÉRO n. m. Caractère d'imprimerie, qui est de 12 *points* typographiques (environ 0m,0045), et qui sert comme unité de mesure typographique. (On dit aussi un DOUZE.)

CICÉROLE n. f. Bot. Nom scientifique du *pois chiche.*

CICÉRON (Marcus Tullius), homme politique, orateur et écrivain latin, né à Arpinum en 106 av. J.-C., mort à Formies en 43, naquit d'une famille d'ordre équestre, mais obscure. Après de brillantes études faites sous la direction du grand orateur Crassus et du jurisconsulte M. Scævola, il prit part à la guerre sociale, et, sous Sylla, à une campagne contre les Marses. Puis, à Rome, il suivit les leçons du rhéteur Molon et de l'académicien Philon. A vingt-six ans, il débuta au Forum en plaidant contre un favori de Sylla (*Pro Quinctio*). L'année suivante, il se chargea de la défense périlleuse de Roscius d'Amérie (80), accusé de parricide par Chrysogonus, favori de Sylla. Le succès fut éclatant ; mais, au bout d'un an, afin de se faire oublier du terrible dictateur, Cicéron quitta Rome pour Athènes, Rhodes et l'Asie ; il y compléta son éducation oratoire (79-77). Revenu à Rome, il plaida pour le comédien Roscius, et à trente ans aborda la carrière des honneurs. La questure lui ouvrit le sénat (75). Il remplit sa charge en Sicile pendant une disette qui compromettait l'approvisionnement de Rome, et s'acquitta de sa tâche avec habileté, tout en méritant l'affection des Siciliens. Aussi ce malheureux peuple, accablé par Verrès, se tourna-t-il vers lui pour demander justice (70). V. VERRINES. Cicéron obtint gain de cause. Ce succès lui avait concilié la faveur de Pompée, César et Crassus. Édile en 72, Cicéron se rendit populaire ; mais il recherchait particulièrement l'amitié de Pompée, et, devenu préteur (66), il contribuait à faire donner au chef du parti sénatorial la conduite de la guerre contre Mithridate. D'abord lié avec Catilina, il brigua bientôt contre lui le consulat. La crainte du conspirateur et l'appui de Pompée le lui firent accorder par acclamation (63).

Cicéron.

Il se sépare alors des démagogues, conduits par Catilina (v. CATILINAIRES) qu'il contraint de quitter Rome, et met à mort ses complices sans en référer au peuple. On le proclama **Père de la Patrie ;** mais son excessive vanité, ses railleries à l'adresse de ses adversaires et même de ses amis commencèrent à le discréditer. Pompée, César et Crassus, le redoutant, le minèrent sourdement, et il trouva dans le tribun Clodius un ennemi acharné. Clodius obligea Cicéron à s'exiler (avr. 58). Rappelé au bout de dix-huit mois (août 57) et devenu prudent, Cicéron, parmi les troubles qu'excitait la rivalité de Clodius et de Milon, s'attacha étroitement à Pompée et, durant quelques années, se consacra à des travaux littéraires, sans qu'il cessât entièrement de plaider. A cinquante-quatre ans, il fut reçu dans le collège des augures (53). Milon, en tuant Clodius, le débarrassa de son pire ennemi, et Cicéron défendit le meurtrier ; mais la présence des soldats et le tumulte de la foule le troublèrent, et Milon fut condamné. Nommé gouverneur de Cilicie, Cicéron administra bien sa province, et une petite expédition contre les Parthes lui valut le titre de *imperator* (51-50).

A son retour, la rupture entre César et Pompée avait livré Rome à la guerre civile. Après bien des hésitations, il se décida pour Pompée. Lorsque celui-ci eut été défait à Pharsale (48), Cicéron obtint le pardon de César mais se retira de la vie politique pour écrire presque tous ses traités de rhétorique et de philosophie. C'est alors qu'il répudia Térentia pour épouser une jeune fille fort riche, et qu'il composa l'*Eloge de Caton*, auquel César répondit par l'*Anti-Caton*. Le pardon accordé à Marcellus décida son ralliement, marqué par la harangue *Pro Marcello*. La perte de sa fille Tullia le désespéra ; mais la mort du dictateur (44) le rejeta dans la mêlée, et on le vit applaudir au meurtre de celui qu'il venait d'exalter.

Quand Antoine se posa en successeur de César, il écrivit contre lui ses immortelles *Philippiques*, et éleva en face de lui le jeune Octave, qu'il ne craignait pas encore. Mais quand Antoine, Octave et Lépide eurent formé le triumvirat, la tête de Cicéron fut le gage qu'Antoine exigea d'Octave. Repoussé par les vents, Cicéron ne put quitter l'Italie, et se retira dans sa villa de Formies. C'est là que les soldats des triumvirs le surprirent, et qu'il mourut avec la plus admirable fermeté (7 déc. 43). Sa tête fut, par l'ordre d'Antoine, exposée sur la tribune aux harangues.

La fécondité littéraire de Cicéron égale son activité politique. Sans parler de ses ouvrages poétiques, nous avons conservé de lui des discours, des travaux de rhétorique, des traités de philosophie et des lettres.

Ses discours politiques et judiciaires manquent souvent de solidité et de précision. Mais dans les harangues politiques il rachète la faiblesse des raisons par le mouvement et la variété du style, par la vigueur ou la finesse des portraits, enfin par le pathétique. Dans les plaidoiries, il excelle aussi à émouvoir les juges, ses narrations sont souvent admirables de clarté, de mouvement et d'esprit ; enfin, il élève les questions, il les élargit jusqu'à de grands problèmes moraux ou politiques. On cite principalement les *Verrines*, les *Catilinaires*, le *Pro Milone*, le *Pro Murena*, et surtout les *Philippiques*, son chef-d'œuvre.

Maître de son art, il en donna la théorie, ce qui était à Rome une originalité, dans le *De oratore* (55), le *Brutus* et l'*Orator* (46). Comme lui-même, il veut que l'orateur développe son talent par une vaste culture embrassant la science, l'histoire, le droit et surtout la philosophie ; il attaque ceux dont l'idéal est contraire au sien.

Sur la philosophie, il est aussi le premier Romain qui en ait écrit. Il a composé des ouvrages de théorie politique (*Sur la République*, *Sur les lois*), de morale, en particulier sur les devoirs (*De officiis*), ou traitant de questions religieuses, presque tous composés après Pharsale ; Cicéron a trouvé en eux la consolation et quelque énergie morale. Comme philosophe, Cicéron, qui se rattache plutôt à la nouvelle Académie, n'a aucune originalité ; mais il nous aide à bien connaître les doctrines anciennes, particulièrement le stoïcisme ; enfin, il y a dans son œuvre un intéressant effort pour adapter les pures spéculations aux besoins de la vie et spécialement de la vie romaine.

Ses lettres, enfin, très nombreuses, très variées et très vivantes, offrent un triple intérêt : elles nous font bien connaître Cicéron, peignent la société de l'époque, et offrent à l'historien les documents les plus sûrs et les plus précis.

Par l'étendue, la variété et l'originalité de son œuvre, comme par la variété et les qualités du style, Cicéron est, sans contredit, le plus grand des prosateurs romains.

— Iconogr. Un buste de Cicéron se voit au musée des Offices, à Florence. Le musée du Vatican possède aussi trois bustes antiques, dont l'un, provenant des fouilles faites à Tivoli, représente Cicéron plus vieux qu'il ne paraît dans ses autres portraits.

Cicéron et ses amis, par Gaston Boissier (Paris, 1882). C'est une étude sur la société romaine au temps de César, écrite presque entièrement d'après les *Lettres* de Cicéron. L'auteur a essayé de donner du grand orateur romain une physionomie vivante et vraie, opposant ses qualités d'homme privé, sa droiture, sa bonté un peu désabusée, son sens artistique, aux imperfections de l'homme politique, timoré, indécis, manquant de caractère par excès peut-être d'intelligence. Quelques chapitres sont consacrés à ses amis : Atticus, Curio, Cœlius, etc., à la jeunesse romaine, aux conséquences de Pharsale, à Brutus, etc.

CICÉRON (Quintus Tullius), né en 102, frère cadet de l'orateur, beau-frère d'Atticus. Lieutenant de César en Gaule, il l'accompagna dans son expédition de Bretagne, gouverna l'Asie, lutta contre Clodius pour le rappel de son frère, prit parti pour Pompée, mais se rallia à César après Pharsale, et fut compris dans les proscriptions de l'an 43. C'était un lettré, qui avait beaucoup écrit en prose et en vers ; il reste peu de chose de lui.

CICÉRON (Marcus), né en 65, fils du grand orateur et de Térentia, reçut l'éducation la plus soignée, mais il était d'un naturel violent, grossier, et était fort porté à l'ivrognerie. D'ailleurs très brave, il se distingua à Pharsale et à Philippes, et lutta jusqu'au bout aux côtés de Sextus Pompée. En 30, il fut choisi par Auguste pour collègue dans le consulat, et devint gouverneur de Syrie. Il mourut prématurément des suites de son vice habituel.

CICÉRON n. m. (du nom du célèbre orateur romain). Orateur éloquent : *Les* CICÉRONS *du barreau, de la Chambre.*

CICERONE [prononc. ital. *tchi-tché-ro-né ;* prononc. franç. *si-sé-ron'*] n. m. (mot ital. tiré du nom de *Cicéron* par plaisant. : Qui a la loquacité d'un Cicéron). Guide des étrangers dans une ville.

— REM. Au pluriel il est logique de dire soit : *Des* CICERONI si l'on considère le mot comme italien, soit : *Des* CICÉRONES si on le francise.

Cicerone (LE) ou *Introduction à la jouissance des œuvres d'art en Italie*, par Jacob Burckhardt (1855), répertoire historique et critique, des monuments de l'art en Italie : la première partie est consacrée à l'antiquité, la seconde aux temps modernes, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. || Ouvrage remarquable, et devenu classique.

CICÉRONIANISME [*nissm'*] n. m. Style de Cicéron ; façon de parler propre à Cicéron ; philosophie cicéronienne.

CICÉRONIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Qui est dans le genre de Cicéron; qui est digne de Cicéron: *Eloquence* CICÉRONIENNE. *Période* CICÉRONIENNE.
— *Substantiv.* Admirateur ou imitateur du style de Cicéron (notamment au XVIe s.).

Cicéronien (LE) ou *De la meilleure manière de bien dire,* dialogue satirique d'Erasme, en latin (1528). Vive satire contre les latinistes fanatiques, qui n'admettaient que la langue de Cicéron. Ce petit pamphlet, plein d'esprit et de bonne humeur, souleva de vives colères en Italie et en France, notamment de la part de Scaliger et d'Etienne Dolet. La thèse d'Erasme fut reprise par Muret, qui porta le dernier coup aux cicéroniens.

CICÉRONISER [*zé*] v. intr. Imiter le style de Cicéron.

CICÉRONNERIE [*ri*] n. f. *Fam.* Affectation du style oratoire de Cicéron. (Employé par Diderot.)

CICERUACCHIO ou **CICEROVACCHIO** (Angelo BRUNETTI, dit), patriote italien, né à Rome en 1800, mort en 1849. Simple cabaretier, il fut pendant quelques années, de 1846 à 1849, très populaire par son éloquence entraînante, dirigeant, de 1846 à 1848, les manifestations de sympathie en faveur du pape libéral Pie IX, puis, après l'abandon, par ce dernier, de la guerre nationale, devenant un orateur mazzinien. Après la chute de la République romaine, Brunetti s'enfuit avec ses jeunes fils Lorenzo et Luigi; mais, pris par les Autrichiens, il fut fusillé, près des bouches du Pô (10 août 1849).

CICHLIDÉS [*kli-dé*] n. m. pl. Famille de poissons, anciennement nommés *chromidés,* et comprenant environ trois cents espèces des eaux douces de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale, de l'Afrique, de Madagascar, de Syrie et de Ceylan.
— ENCYCL. Les *cichlidés* sont voisins des perches et surtout des perches américaines, ne dépassent jamais 1 m. de longueur et sont revêtus de brillantes couleurs. Beaucoup d'entre eux présentent le remarquable phénomène d'*incubation buccale :* la femelle avale ses œufs après la ponte, et les garde dans son gosier jusqu'à éclosion; les petits trouvent ensuite un refuge dans la bouche maternelle, et ne l'abandonnent qu'au bout de plusieurs semaines. Une espèce du lac de Tibériade était appelée jadis *chromis paterfamilias* (père de famille).

CICHOCKI (Gaspard), ecclésiastique polonais, né vers 1560, mort vers 1630, auteur d'un ouvrage où il attaque Jacques Ier d'Angleterre : *Alloquiorum Osiecensium sive Variorum familiorum sermonum liuri V* (1615).

CICHORACÉES [*ko, sé*] n. f. pl. Bot. Syn. de CHICORACÉES.

CICHORÉE [*ko*] n. f. Bot. Forme anc. du mot *chicorée.*

CICHORIUM [*ko-ri-om'*] n. m. Nom scientifique du genre chicorée.

CICHYROS. Myth. gr. Fils d'un roi de Chaonie; tua à la chasse Anthippe, qu'il avait prise pour une panthère; l'épouvante le fit tomber de cheval, et il se tua. — Héros, dont le nom passa à la ville d'Ephyra en Epire.

CICINDÈLE n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des cicindélidés, renfermant plus de cinq cents espèces répandues sur tout le globe.
— ENCYCL. Les *cicindèles* sont ordinairement marquées de taches claires sur fond velouté. Elles sont très carnassières et se tiennent généralement par troupes dans les lieux découverts, où elles chassent et volent par les temps chauds et ensoleillés. Leurs larves creusent dans le sol de profonds terriers à l'entrée desquels elles se tiennent à l'affût, prêtes à détendre leur corps comme un ressort pour happer la proie qui passe à portée. L'espèce la plus commune en France est la *cicindèle champêtre,* verte marquée de jaune.

Cicindèle.

CICINDÉLIDÉS [*sin, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnivores, renfermant de nombreux genres, qui comptent parmi les insectes les plus féroces.

CICINNOBOLE [*si-no*] n. m. Genre de champignons microscopiques qui vivent en parasites sur d'autres espèces elles-mêmes parasites. (Une espèce de cicinnobole vit sur les chapelets de l'oïdium de la vigne).

CICIS, frère du poète Alcée, un des chefs du parti aristocratique de Mitylène. Avec son frère Antiménide, il tua le tyran Mélanchros. On ne sait s'il fut exilé comme ses deux frères (fin du VIIe s. av. notre ère).

CICOGNA (Pascal), doge de Venise, mort en 1595. La noblesse de sa famille était peu ancienne. Il fut élu en 1598, après cinquante-deux tours de scrutin et à cause de sa réputation de sainteté. Il reconnut Henri IV en haine de l'Espagne et il lui fit prêter de l'argent par la République. Celle-ci fit jeter au feu les titres de la créance.

CICOGNARA (comte Leopoldo), écrivain et homme politique italien, né à Ferrare en 1767, mort à Venise en 1834. Il joua un rôle dans la république Cisalpine et le royaume d'Italie, soit comme ambassadeur à Turin, soit comme membre du Corps législatif, puis comme conseiller d'Etat, jusqu'en 1806. Malgré le refus de Napoléon Ier d'accepter sa démission, il renonça dès lors à toute action politique. Président de l'Académie des beaux-arts de Venise, depuis 1808, grand ami de Canova, il se fit surtout connaître comme écrivain d'art; ses principaux ouvrages sont : *Storia della scultura* (3 vol.; 1813-1818) et *le Fabbriche più cospicue di Venezia* (10 vol.; 1815-1820).

CICOGNAT [*gn* mll. *a*], **CICOGNEAU** [*gn* mll. *ó*] ou **CIGONNEAU** [*go-nó*] n. m. Ornith. Petit de la cigogne.

CICOGNINI (Giacinto-Andrea), écrivain italien, né à Prato, mort vers 1650. Il composa des comédies, tragédies, mélodrames, où il imite la réalité, la vie bourgeoise. Il s'inspira aussi du théâtre espagnol, et introduisit le personnage de don Juan en Italie.

CICONE ou **CICONES** [*ko-nès*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des colydiidés, comprenant de petites espèces vivant sous l'écorce des arbres morts.

CICONICIDE n. (du lat. *ciconia,* cigogne, et *cædere,* tuer). Qui tue des cigognes. (Peu us.)

CICONIIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les cigognes, tantales, jabirus et marabouts, tous grands volatiles répandus dans les plaines et marécages des deux mondes, surtout dans les régions tropicales.

CI-CONTRE loc. adv. V. CI.

CICURATION [*si-on*] n. f. (du lat. *cicurare,* apprivoiser). Action ou manière d'apprivoiser les animaux. (Peu us.)

CICUTA n. f. (mot lat.) Nom scientifique du genre ciguë.

CICUTAIRE [*tèr'*] n. f. Ciguë vireuse.

CICUTÉ, E adj. (du lat. *cicuta,* ciguë). Qui contient de la ciguë : *Médicament* CICUTÉ.

CICUTINE n. f. Alcaloïde très vénéneux, qui se trouve dans la grande ciguë. || Syn. CONICINE, CONINE DROITE, α-PROPYLPIPÉRIDINE.
— ENCYCL. La *cicutine* est un liquide huileux à odeur vireuse, émettant des vapeurs à la température ordinaire, dangereux à sentir. Dextrogyre, volatil, très soluble dans les solvants organiques, très toxique. Elle est utilisée comme antispasmodique et comme résolutif et fondant sous forme de bromhydrate soit en injections, soit en pilules. On a pu l'obtenir synthétiquement en hydrogénant l'allylpipéridine, mais elle est alors optiquement inactive.

CID n. m. (arabe *seid*). Seigneur, chez les anciens Arabes.

CID CAMPEADOR (Rodrigue RUY DIAZ DE BIVAR, dit le), fils de don Diego Laynez, seigneur de Bivar, et de Teresa Nuñez, fille du gouverneur des Asturies, né au château féodal de Bivar, près de Burgos, vers 1030, mort à Valence en 1099. Il passa les premières années de sa vie à la cour de Ferdinand Ier de Castille. Un combat en champ clos avec un chevalier navarrais, où il fut vainqueur, lui mérita le surnom de **Campeador** (Excellent); son autre surnom de **Cid** (*chef,* en arabe), lui fut donné plus tard, dans une de ses rencontres avec les Maures.
Après la mort de Ferdinand, ses deux fils, Alphonse VI, roi de Léon, et Sanche, roi de Castille, s'étant brouillés, marchèrent l'un contre l'autre. Le Cid fut d'abord le conseiller intime et l'ami de Sanche; mais celui-ci ayant été tué au siège de Zamora, Alphonse VI réunit sur sa tête les deux couronnes de Léon et de Castille. Le Cid ne consentit à servir le nouveau roi qu'après lui avoir fait prêter le serment d'avoir été étranger au meurtre de don Sanche. Alphonse garda une sourde rancune à ce vassal exigeant. Peu après, il bannissait le Cid et confisquait tous ses biens. Durant la période qui suivit, le Cid se rendit d'abord indépendant, puis redoutable à ses voisins, chrétiens et musulmans, avec une petite armée qui n'était qu'à lui et qui s'attachait en tout à sa fortune. Plus d'une fois, il prêta le secours de son bras aux émirs ses voisins, notamment à l'émir de Saragosse et à celui d'Albarracin, et marcha tour à tour contre le roi d'Aragon, contre Alphonse, et contre les Almoravides. Ses meilleurs revenus, comme ceux de beaucoup de seigneurs féodaux, consistaient dans les tributs levés à main armée sur les villages, quelquefois sur les passants. Rodrigue prit pour femme, quelque temps avant son bannissement, une doña Ximena, parente du roi Alphonse. Il passa les dernières années de sa vie à défendre Valence contre les Almoravides, et la ville ne fut prise qu'après sa mort. On l'ensevelit, revêtu de son armure, dans l'église de San-Pedro-de-Cardena.

Cid (CHRONIQUE RIMÉE DU), publiée par Francisque Michel en 1846, sur un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Elle est du XIIIe ou XIVe siècle, et ne constitue qu'un fragment de onze cent vingt-six vers.

Cid (CHRONIQUE DU). La critique moderne ne croit pas cette chronique antérieure au XIVe siècle. Elle reproduit une partie de la *Cronica general de España* et semble lui être postérieure. Elle commence aux premières victoires du Cid sous Ferdinand, ne fait que quelques allusions aux événements de sa jeunesse, et raconte surtout ses aventures guerrières.

Cid (POÈME DU). Cette œuvre, que l'on confond souvent avec la *Chronique rimée du Cid,* remonte au XIIIe siècle. D'après les dernières lignes du manuscrit, elle aurait eu pour auteur un certain Pierre Abbé. Le poème débute par l'épisode du serment que le Cid force Alphonse à prêter, relativement à l'assassinat de don Sanche, et se continue par l'exil du Cid, qui rentre à Bivar; sa maison est en ruine; il se lamente, et se dirige vers Burgos. On ne veut pas le recevoir dans Burgos, de peur d'encourir la colère du roi. Il entre dans l'église Sainte-Marie; il y fait sa prière, puis il pique des deux et sort de la ville. C'est encore dans ce poème que se trouve l'épisode si connu du prêt considérable consenti par des juifs sur le dépôt d'une caisse en fer qui devait renfermer des joyaux et des diamants, mais qui ne renfermait que des cailloux. Le Cid rembourse la somme, puis ouvre la caisse devant les juifs stupéfaits.

Cid Campeador (LES JEUNESSES DU) [en espagn. *las Mocedades del Cid Campeador*], tragédie en deux parties, du poète espagnol Guilhem de Castro (1618). C'est à la première partie de cet ouvrage que Corneille a emprunté son *Cid,* l'action et les scènes principales sont à peu près les mêmes. L'œuvre de Guilhem de Castro est plutôt une longue chronique chevaleresque qu'un drame ou une tragédie.

Cid (LE), tragédie de Pierre Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1636. Le Cid de l'histoire est un condottiere brave, mais cruel et tout à fait dénué de scrupules. La légende l'idéalise de plus en plus; mais il est encore bien rude dans la *Chronique rimée* et même dans le *Poème du Cid.* Si Corneille ne connaissait pas ces sources, il a lu certainement le *Romancero,* où le Cid est surtout présenté comme un héros bon et pieux. Mais le véritable précurseur de Corneille, c'est Guilhem de Castro. En imitant son modèle, Corneille sut rester original. Il condense en un véritable drame ce qui était, chez Guilhem de Castro, une épopée dramatique.
Rodrigue, le Cid, et Chimène s'aiment. Le comte de Gormas, père de Chimène, insulte et soufflette don Diègue, père du Cid. Pour venger son honneur, Rodrigue tue le comte en duel, et Chimène, pour venger son père, demande le châtiment du Cid. Mais elle n'a pas cessé de l'aimer et, à la fin, elle consent à donner sa main au héros vainqueur des Maures.
L'unité de temps n'est maintenue dans le *Cid* que grâce à toutes sortes d'invraisemblances. Quant à l'unité de lieu, Corneille ne se tire d'affaire qu'en ne précisant pas en quel endroit se passe chaque scène. Mais, en aucune partie, l'unité d'action ne fait défaut. Les rôles de second ordre sont un peu sacrifiés : don Sanche est parfois un peu ridicule; l'infante, qui aime aussi Rodrigue, mais qui le trouve au-dessous de sa naissance, malgré ses luttes intéressantes avec elle-même, paraît bien pâle auprès de Chimène; le roi est d'un caractère bonhomme, un peu au-dessous de la royauté de tragédie, mais, en somme, sage et aimable. En revanche, les premiers rôles sont de toute beauté. Don Diègue a un hautain sentiment de l'honneur, qui l'emporte sur son amour paternel. Rodrigue a la fierté de son père, avec un courage juvénile; et, en même temps, il est rempli de tendresse. Chimène elle-même est aussi digne d'estime dans sa passion que dans son ardeur à venger son père. Dans ce drame, où l'on trouve à peine un mauvais sentiment, les héros nous apparaissent pleins d'énergie et d'amour. Tout y cède à une affection et à une admiration réciproques qui font de Chimène et du Cid deux types immortels de jeunesse et de fidélité.

Cid (la Querelle du). Si le *Cid* valut à Corneille le premier rang parmi les poètes tragiques, il lui attira aussi bien des tribulations. Richelieu, qui rimait en dépit de Minerve, était jaloux du succès du *Cid.* Prudemment, Corneille dédia sa pièce à Mme de Combalet, nièce du cardinal. Mais sa hautaine *Excuse à Ariste* indisposa ses envieux, et Mairet écrivit contre lui une satire à laquelle Corneille eut le tort de répondre. C'est alors que Scudéry publia sur le *Cid* une série d'*Observations* injurieuses où il attaquait à la fois le fond et la forme. L'auteur répondit brièvement dans sa *Lettre apologétique,* et ses partisans publièrent plusieurs pamphlets pour sa défense. Scudéry prit le parti de s'adresser à l'Académie française, espérant que, tenant le jour de Richelieu, elle n'oserait pas tromper les désirs de son fondateur; mais l'Académie dut d'abord obtenir de l'auteur son consentement à l'examen de sa pièce. Corneille le donna fièrement à Boisrobert. Trois commissaires furent nommés : Bourzeys, Chapelain et Desmarets. Chapelain réunit leurs mémoires en un seul corps, qui fut présenté manuscrit au cardinal, deux fois retouché, puis publié sous le titre de : *Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du « Cid ».* Dans cet ouvrage, que Chapelain surtout avait rédigé, le ton est fort modéré : l'Académie s'efforce d'être impartiale entre Corneille et Scudéry; elle désapprouve le sujet, mais reconnaît que la pièce offre de grandes beautés. Cependant, la lutte à coups de libelles continua encore quelque temps, stimulée par Mairet. Mais on était las de la querelle, et, en 1638, quand parurent les *Sentiments de l'Académie,* tout se calma. D'ailleurs ce jugement ne contenta personne.

Cid (LE), opéra en quatre actes et dix tableaux, poème de d'Ennery, Louis Gallet et Edouard Blau, musique de J. Massenet, représenté à l'Opéra le 30 novembre 1885. Les auteurs ne se sont pas seulement inspirés du chef-d'œuvre de Corneille (dont ils ont reproduit parfois des passages entiers), mais aussi de Guilhem de Castro.
Parmi les meilleures pages de la partition, qui s'est maintenue longtemps au répertoire de l'Opéra, on peut citer au premier tableau le duo de Chimène et de l'Infante; au second, la scène où Rodrigue est armé chevalier, son invocation à son épée : *O noble lame étincelante,* d'un caractère héroïque; au second acte, les stances de Rodrigue; au suivant, l'*Alleluia de l'Infante,* et les airs de ballet. Le troisième acte contient notamment la cantilène de Chimène : *De cet affreux combat je sors l'âme brisée,* qui est ainsi que l'*Alleluia* fréquemment chantée sous forme de morceau détaché.

Cidaria.

CIDARIA n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométridés, comprenant des phalènes crépusculaires, renfermant de nombreuses espèces de nos régions et dont les chenilles vivent sur les plantes les plus variées.

CIDARIFORME adj. (de *cidaris* et *forme*). Qui a la forme d'un turban, d'un bonnet.

CIDARIS [*riss*] n. f. (mot grec). Turban élevé entouré d'un diadème bleu à points blancs, emblème de la royauté chez les Perses, les Parthes et les Arméniens. || Tiare que portait le grand prêtre des juifs. || Danse, indiquée comme grave par Athénée, pratiquée en Arcadie. (Dans cette contrée, à Phénéos, on vénérait une Déméter Cidaria.)

Cidaris.

CIDARIS [*riss*] n. m. Genre d'oursins, type d'une famille dite des *cidaridés,* comprenant des formes de grande taille, globuleuses, à grands piquants, échinulés ou striés, longs ou globuleux, dépourvus de branchies externes, mais possédant des branchies internes très développées. (Ce genre est cosmopolite, littoral et sublittoral; il est fossile depuis le carbonifère.)

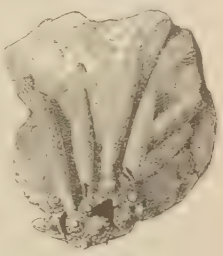
Cidaris.

CIDARITES. Ethnogr. V. HUNS.

CI-DESSOUS, CI-DESSUS, CI-DEVANT. V. CI.

CIDRE n. m. (lat. *cisera* ou *sicera;* du gr. *sikéra* dérivé lui-même de l'hébreu). Boisson ayant pour base le jus de pomme fermenté. || Se dit *par extens.* de Boissons préparées avec le jus fermenté d'autres fruits : CIDRE *de corme, de poire,* etc. || *Cidre à deux trains,* Cidre fait avec des pommes d'espèces différentes.

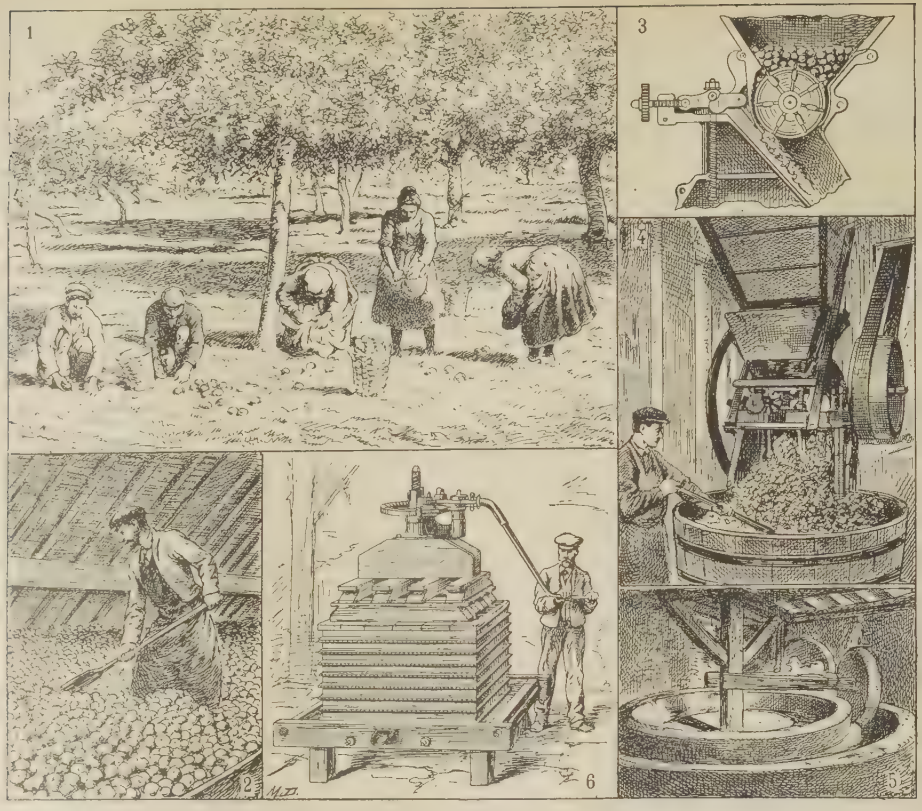

CIDRE : 1. Récolte des pommes; 2. Séchage des pommes; 3. Broyeur (coupe); 4. Broyeur en action; 5. Vieux moulin broyeur; 6. Pressoir à cidre (type Simon).

— ENCYCL. Les fruits, récoltés en septembre, achèvent de mûrir dans un endroit sec. Après un triage destiné à éliminer celles qui sont blettes ou gâtées, les pommes sont lavées si besoin est, séchées, puis passent au broyeur pour être réduites en pulpe ; mais l'appareil respecte les pépins, dont l'écrasement communiquerait au *cidre* la désagréable odeur de l'huile volatile qu'ils renferment. La pulpe, après avoir été pelletée plusieurs fois, devient brune ; c'est alors qu'on la fait passer au pressoir en couches superposées, que séparent des lits de paille ou des sacs de toile. Puis le cidre, recueilli dans des futailles, ou dans des réservoirs, subit un commencement de fermentation et se clarifie (défécation) ; lorsque la défécation ne se produit pas spontanément, il faut la provoquer par l'adjonction de phosphate de chaux ou de carbonate de chaux (50 gr. de phosphate, ou 25 gr. de carbonate par hectolitre). On le soutire à l'abri de l'air et il est alors abandonné à la fermentation alcoolique, qui, tumultueuse au début, se calme peu à peu au bout d'un mois. Soutiré et mis en bouteilles à ce moment, le cidre, qui contient encore du sucre, devient mousseux ; mais, si on le laisse en fût, ce n'est qu'au bout de trois mois qu'il est *paré*, c'est-à-dire que la fermentation est complètement achevée. S'il est limpide naturellement, on peut le consommer tout de suite ; autrement, il faut lui faire subir un collage au cachou.

On prépare avec le cidre une eau-de-vie appelée *calvados*.

Le marc de pomme ayant subi le pressurage peut être donné frais comme aliment aux bestiaux s'il n'est pas aigri. On le mélange alors avec des sons, tourteaux, ou avec paille, foin, bales de céréales. On peut le conserver par ensilage, ou lui faire subir la dessiccation. Faute d'être utilisé ainsi, on l'emploie à la fumure des terres.

En ce qui concerne les pommes à cidre, on distingue trois catégories : 1° les pommes acides ou de première maturité, lesquelles donnent un jus peu coloré, marquant 5° Baumé, et un cidre à 6 p. 100 d'alcool se conservant mal ; 2° les pommes douces ou de seconde récolte (Leur jus est plus dense, et donne 10 p. 100 d'alcool, mais ce cidre, agréable au goût, devient bientôt amer) ; 3° les pommes amères, de maturité tardive, dont le jus peut marquer 9° Baumé et fournir 12 p. 100 d'alcool (Elles sont indispensables dans les mélanges pour assurer la conservation du cidre qui, d'ailleurs, ne dépasse pas trois ou quatre ans).

Les altérations et maladies du cidre sont assez nombreuses. En règle générale, ce sont les cidres les plus riches en alcool, en tanin et acide malique, c'est-à-dire provenant d'une fermentation rationnelle, qui se conservent le mieux. Les cidres prédisposés aux maladies (acescence, pousse, tourne, amertume, verdissement) sont ceux, au contraire, dont la préparation a été défectueuse et dans lesquels la malpropreté du matériel a répandu de nombreux ferments de destruction.

— Hist. On sait de source authentique que la cervoise, à Rouen, n'a été supplantée par le *cidre* que vers le XVe siècle ; à Évreux, au contraire, le cidre avait déjà la suprématie cent ans plus tôt. La Normandie et la Bretagne sont les pays de production les plus importants, surtout dans les départements d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, du Calvados, de la Seine-Inférieure. Quoique plus de cinquante départements français fabriquent du cidre, son aire est limitée à peu près par une ligne qui irait de Nantes à Mézières, et de là à Boulogne-sur-Mer.

— Législ. V. BOISSONS.

CIDRERIE [*ri*] n. f. Lieu où l'on fabrique le cidre.

CIDRICOLE adj. (de *cidre*, et du lat. *colere*, cultiver). Qui concerne le cidre, la fabrication du cidre : *Industrie* CIDRICOLE.

Cie, abrév. de *Compagnie :* DURAND ET Cie.

CIECHANOW [*tchi-é-ka-nouf'*], ville de Pologne (palatinat de Varsovie) ; 12.000 hab. Ch.-lieu de distr. Sucrerie. Ruines d'un château de l'époque des Piasts.

CIECHANOWIEC [*tchi-é-ka-no-viè-tsé*], nom de deux villes de Pologne : 1° **Ciechanowiec-Nowy** (palatinat de Bialystok, distr. de Wysokie-Mazowieckie), sur le Nurzec ; 5.100 hab. ; 2° **Ciechanowiec-Stary** (palatinat de Bialystok, distr. de Bielsk), sur le Nurzec ; 3.280 hab. Fabrique de drap, filatures de laine.

CIECHANOWIECKI [*tchi-è-ka-no-viè-tchi*], ancienne famille lituanienne, qui donna à la Pologne, au XVIIe siècle, plusieurs hommes d'Etat et guerriers ; l'un d'eux, Albert, né vers 1620, mort vers 1680, se distingua contre les Tatars et les Cosaques, et reçut de Jean-Casimir le collier d'or que ce roi portait à son cou.

CIECHOCINEK [*tchi-é-kot-chi-nèk*], ville de Pologne (palatinat de Varsovie) ; 2.450 hab. Sources salées, saunerie ; établissement de bains fréquenté.

CIEGO de Avila, ville de Cuba (prov. de Camagüey) ; 17.000 hab. Canne à sucre, maïs, riz, élevage.

CIEL n. m. (lat. *cœlum*). C'était, pour les anciens, une série de sphères cristallines et concentriques à la terre, où se mouvaient les astres : *Le* CIEL *de Jupiter. Saint Paul fut enlevé au troisième* CIEL. V. Loc. div.

— Pour nous, Espace infini dans lequel se meuvent les astres ; les astres eux-mêmes ; leur influence : *S'il ne sent point du* CIEL *l'influence secrète.* (Boileau.) || L'espace qui s'étend au-dessus de nos têtes et forme une sorte de voûte circonscrite par l'horizon ; et, *par extens.*, Air, atmosphère, climat : *Un* CIEL *étoilé, serein, sombre. L'inclémence du* CIEL. *Un* CIEL *étranger.*

— Adjectiv. : *Bleu de ciel,* Couleur bleue. *Etoffe* BLEU DE CIEL.

— Séjour de Dieu et des bienheureux : *C'est peu d'aller au* CIEL, *je vous y veux conduire.* (Corneille.) || *(La femme) Dont les regards nous font un* CIEL *dans la maison.* (De Banville.) || La Divinité, les puissances célestes : *Grâce au* CIEL. *Aide-toi, le* CIEL *t'aidera.* (La Fontaine.) || *Que le* CIEL *toujours nous illumine !* (Molière.)

— *Fig.* Joie suprême : *Le* CIEL, *c'est de...* || Piété, vertu : *Le* CIEL *est dans ses yeux, l'enfer est dans son cœur.* (Voltaire.) || L'atmosphère ambiante : *Le* CIEL *de l'enfance.*

— Dais sous lequel on porte le saint sacrement dans les grandes processions, notamment à la Fête-Dieu. || *Ciel de lit,* Couronnement, dais drapé au-dessus d'un lit. || *Ciel de carrière,* Voûte d'une carrière : CIEL *crevassé par des infiltrations.* || *Carrière à ciel ouvert,* Celle qui s'ouvre à l'air libre. || *Ciel ouvert,* Au théâtre, Toiture qui surmonte la scène.

Ciel de lit.

— Alch. Partie la plus subtile, la plus pure des corps.

— Astrol. Toute la région de l'espace située soit au-dessus, soit au-dessous du plan de l'horizon. (Dans le premier cas, on l'appelle « ciel visible ». Dans le second « ciel sous terre ». — Le *milieu du ciel,* dans toutes les figures schématiques horoscopiques, est la région située dans le voisinage du pôle supérieur de la sphère céleste. La région du pôle inférieur est nommée *fond du ciel.*)

— Astron. V. la partie *encycl.*

— Hist. et Géogr. *Fils du Ciel,* Nom que les Chinois donnaient à l'empereur (*T'ien-tse*). — Ils appelaient la Chine *T'ien-hia,* « Ce qui est sous le ciel ».

— Mécan. Paroi supérieure du foyer d'une chaudière à vapeur.

— GRAMM. *Cieux* est le pluriel ordinaire : *Les mille bruits du jour s'éteignent sous les* CIEUX. (Leconte de Lisle.) ; mais on doit dire : *Des* CIELS *de lit, de tableau, de carrière. Les* CIELS (les climats) *brûlants des tropiques.*

— Loc. DIV. *A ciel ouvert,* A découvert, en plein jour, et, *fig.*, Sans déguisement, d'une manière visible pour tous. || *Etre ravi au troisième, au septième ciel,* Eprouver un grand ravissement. || *Voir les cieux ouverts,* Eprouver une joie céleste. || *Tomber du ciel,* Arriver inopinément ou fort à propos. || *Elever quelqu'un jusqu'au ciel, jusqu'aux nues,* Le combler d'éloges, l'exalter. || *Entre ciel et terre,* Dans l'air : *Rester suspendu* ENTRE CIEL ET TERRE. || *Ne voir ni ciel ni terre,* Etre dans des ténèbres très épaisses. || *Remuer ciel et terre,* Employer tous les moyens, mettre tout en œuvre. || *Cela était écrit au ciel,* Cela était inévitable. || *Feu du ciel,* Foudre, tonnerre, et, *fig.*, Colère, vengeance céleste : *Le* FEU DU CIEL *poursuivit Caïn.* || *Enfants du ciel,* Justes, élus. || *Ciel d'airain,* Dans le style biblique, désigne une sécheresse excessive, et, *fig.*, Un Dieu inexorable. || *Sous le ciel,* Sur la terre, ici-bas. — On dit aussi : *Sous la calotte des cieux.*

— Interj. et loc. interj. *Ciel ! O ciel ! Juste ciel ! Cieux ! O cieux ! Justes cieux !* Exclamations dont on se sert pour exprimer le ravissement ou un étonnement douloureux.

— PROV. **Le ciel rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin,** Un ciel dans ces conditions annonce une belle journée, favorable aux voyageurs. || **Ciel pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée.** || **Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises,** Se dit pour se moquer de prévisions, de conjectures ridicules, exagérées.

— ALLUS. LITTÉR. **Il est avec le ciel des accommodements,** Vers célèbre du *Tartufe* de Molière. V. ACCOMMODEMENT.

— SYN. **Ciel, paradis.** L'idée de gloire, de sainteté, est impliquée par le mot *ciel ;* elle entre moins dans le mot *paradis* que l'idée de bonheur dont jouissent les élus.

— ENCYCL. Astron. Le *ciel* est cette apparence de voûte située au-dessus de nous, paraissant bleue pendant le jour, sombre pendant la nuit et parsemée d'astres : soleil, lune, planètes, étoiles.

Les anciens crurent d'abord à la matérialité de la voûte céleste à laquelle les astres étaient supposés accrochés. Mais la distinction des divers astres et l'observation de leurs mouvements propres les amenèrent à faire intervenir plusieurs sphères transparentes, concentriques, tournant avec des vitesses différentes ; et pour Aristote, les **étoiles** étaient fixées sur la dernière (*huitième ciel* ou *firmament*). Jusqu'au moyen âge, les astronomes conservèrent cette conception un peu simple qui faisait de la terre le centre du monde. Ce fut seulement Copernic qui, en 1543, exposa le système planétaire actuel dont le soleil est le centre. Bientôt après, l'invention de la lunette astronomique permit de préciser la distinction des planètes et des étoiles, ces dernières infiniment plus éloignées de la terre.

Les étoiles sont d'autres soleils gisant à des distances telles, que la lumière, quoique se propageant dans l'espace à raison de 300.000 kil. par seconde, met trois ans et demi à nous parvenir de la plus proche. Mais pour la plupart, elles sont beaucoup plus lointaines, et l'on estime maintenant que de certains de ces astres la lumière doit mettre près de 200.000 ans à nous parvenir. Le progrès des instruments d'observation n'a eu jusqu'ici d'autre conséquence que nous révéler une immensité toujours mieux remplie de mondes stellaires.

C'est un pur effet de perspective qui fait paraître tous les astres situés sur le plan unique, pour l'œil, de la voûte céleste. Les étoiles semblent ainsi former des groupes ou *constellations.* La carte ci-contre représente les positions respectives et l'aspect de ces constellations.

— Archéol. Au moyen âge et jusque vers le XVIIe siècle on entendait par *ciel* toute tenture placée horizontalement à certaine hauteur : draperies au-dessus d'une rue — à l'entrée par exemple d'un souverain, — dais portatif ou fixé au-dessus d'un siège, d'un buffet, d'un lit. Le *ciel de chambre* était une tenture dissimulant le plafond.

— Hist. Le bouddhisme n'a pas de *ciel,* quoique, sous l'influence des croyances populaires, il admette une pluralité de cieux. Le *karma* implique, à l'infini, des rétributions bonnes ou mauvaises selon les actes accomplis. L'homme devient dieu ou animal. Le *nirvâna,* repos éternel dans lequel l'âme peut entrer lorsqu'elle a acquis assez de mérites, n'est pas un lieu mais un état accessible en cette vie.

Chez les anciens Scandinaves, le ciel le plus élevé, *Gimle,* était réservé aux grands dieux (Ases) ; au-dessous étaient le palais d'Odin, le Walhalla, et le palais des déesses (Vingolf), où Odin appelait les guerriers tombés sur le champ de bataille ; dieux et hommes y attendent le *ragnarok,* c'est-à-dire la destruction finale du monde et la régénération des dieux et des hommes.

— Théol. cath. On entend par le mot *ciel* le séjour des anges et des saints, qui y jouissent d'un bonheur parfait. Cette béatitude comprend : 1° l'exemption de la souffrance ; 2° la préservation du péché ; 3° la certitude d'une durée sans fin ; 4° la jouissance de tous les biens ; 5° enfin, et surtout, la vision de la Sainte Trinité et la possession de son amour. Les âmes de ceux qui meurent en état de grâce, après avoir été purifiées par le purgatoire, sont admises à jouir de la félicité céleste en attendant la résurrection où leurs corps transfigurés leur seront rendus.

CIEL. Mythol. ant. Chez les Grecs, le Ciel personnifié est *Ouranos,* mari de Gæa ou la Terre, père des Titans, de Kronos et de nombreuses divinités. Chez les Romains, *Cœlum* ou *Cœlus,* fils d'Æther et père de Saturne. — Demeure des dieux, souvent confondue avec l'Olympe. — Symbole de l'immortalité ou de l'apothéose.

Ciel (TRAITÉ DU), ouvrage d'Aristote, traduit en français par Barthélemy Saint-Hilaire en 1866. C'est un résumé de l'exposition du système du monde, tel que les Grecs l'entendaient.

Ciel et la Terre (LE), poème dramatique de lord Byron (1823), inspiré du sujet traité par Moore dans ses *Amours des Anges* et que Moore avait emprunté à la Genèse. C'est le récit que trois exilés du ciel se font réci-

LE CIEL

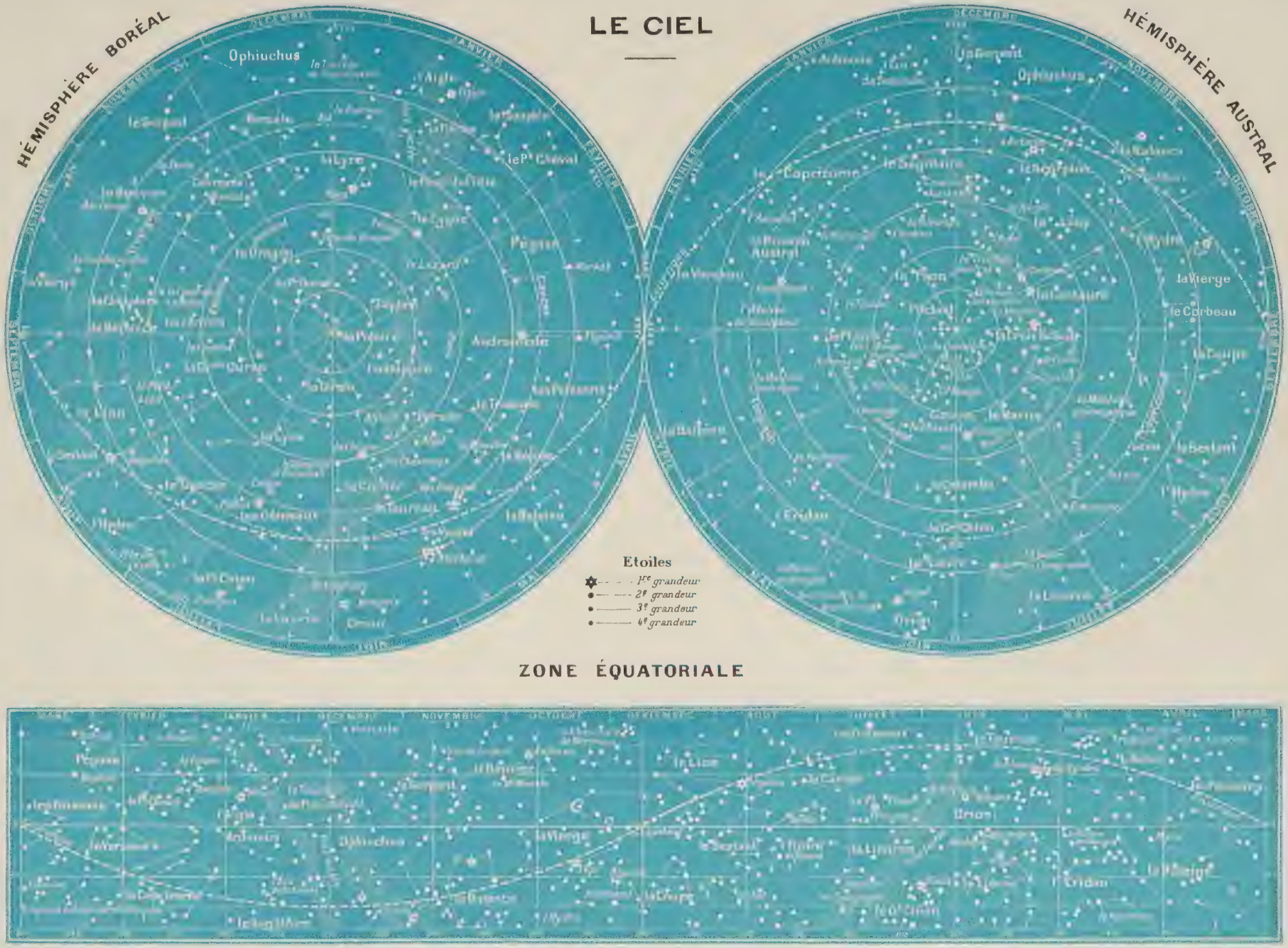

ZONE ÉQUATORIALE

A Lévy

LE CIEL

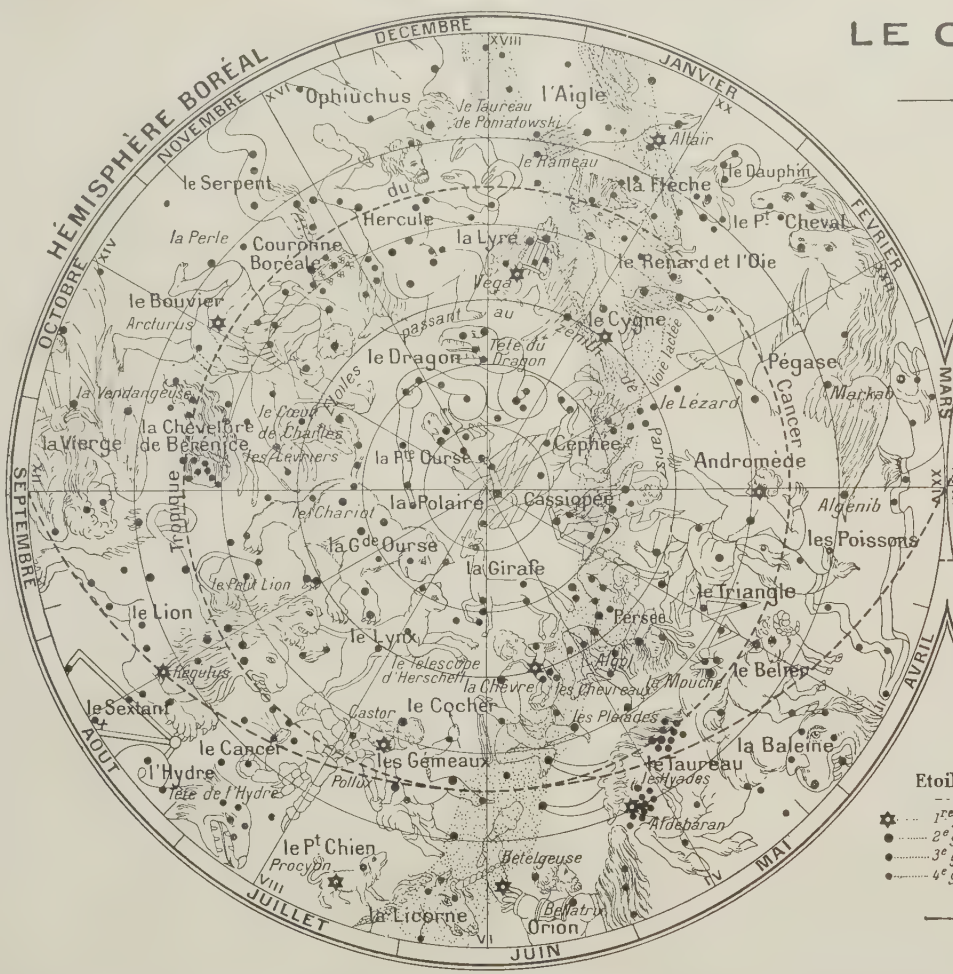

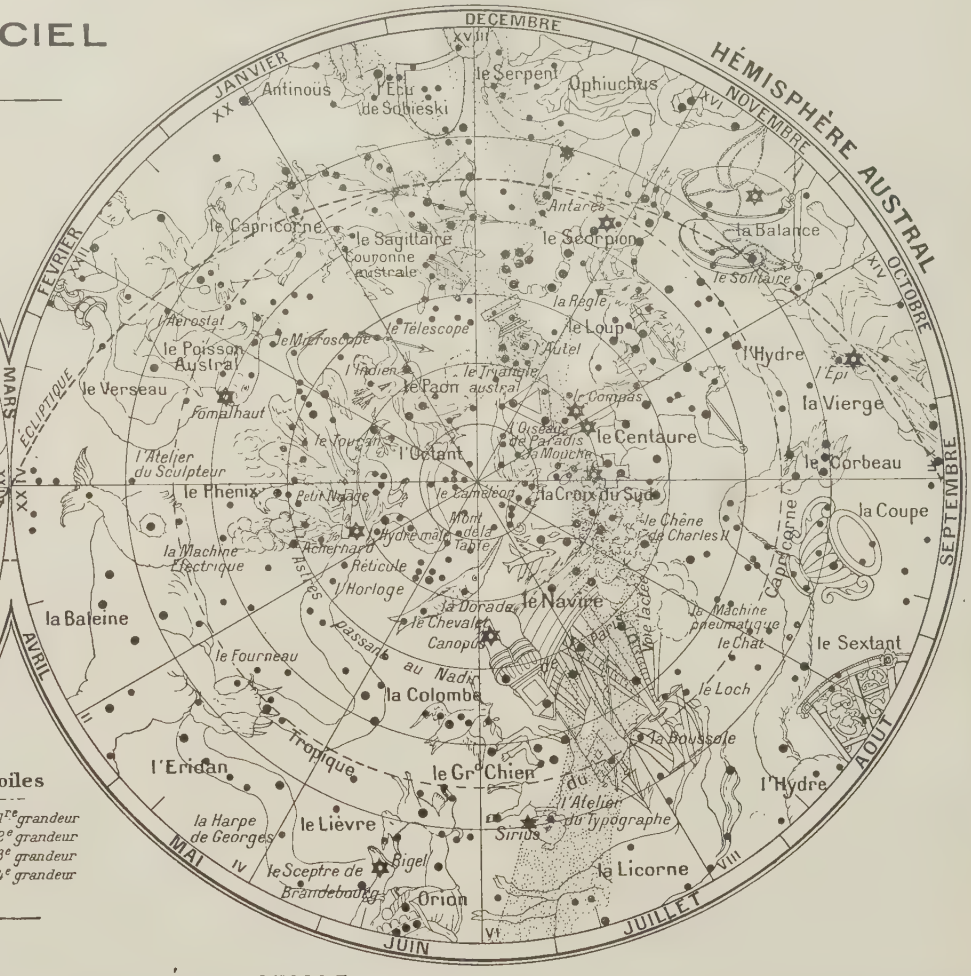

Etoiles

1re grandeur
2e grandeur
3e grandeur
4e grandeur

CONSTELLATIONS DE LA ZONE ÉQUATORIALE

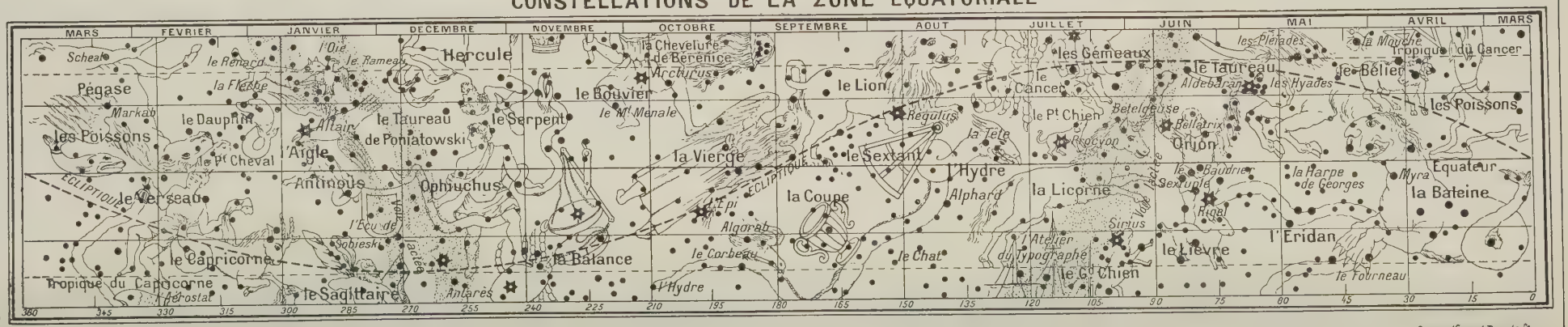

Pougeron Vigneret Dumoulin Sc.

proquement de leurs amours avec trois filles des hommes. Tous sacrifient leur salut à l'amour et renoncent au pardon qui leur est offert, plutôt que de délaisser les mortelles qu'ils ont séduites.

CIELO DAL CAMO ou **CUILLO D'ALCAMO**, poète italien, considéré comme l'auteur d'une poésie naïve, un « débat » (*contrasto*) composé sans doute entre 1230 et 1250. On ne sait rien de lui, pas même son nom exact.

CIEMPOZUELOS [*si-èm'-po-zou-é-loss*], comm. d'Espagne (prov. de Madrid) ; 4.000 hab. Salines. Carrières de plâtre. Céréales, piments.

CIENAGA, ville de Colombie (prov. de Magdalena), sur le canal faisant communiquer la lagune ou *cienaga* de Santa-Marta avec la mer des Antilles ; 14.500 hab.

CIENFUEGOS [*si-èn-foué-ghoss*], ville de Cuba (prov. de Santa-Clara), sur la mer des Antilles ; 40.000 hab. Port vaste et sûr. Commerce de sucre, cire, bois de construction.

CIENFUEGOS (Nicasio ALVAREZ DE), poète espagnol, né à Madrid en 1764, mort à Orthez en 1809, fut le disciple de Melendez et l'un des précurseurs du romantisme en Espagne.

CI-ENTOUR loc. adv. V. CI.

CIEPLAK (Jean), prélat polonais, né dans la province de Kielce en 1857, mort aux Etats-Unis en 1926. Professeur pendant vingt-cinq ans à l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, évêque suffragant de Mohilev en 1908, il devint archevêque et administrateur de ce même archidiocèse lors de la prise du pouvoir en Russie par les Soviets. En mars 1923, les bolcheviks l'arrêtèrent, puis le condamnèrent à mort. Devant les protestations du monde civilisé, ils le relâchèrent en avril 1924. Revenu dans son pays, il fut nommé, en 1925, archevêque de Vilna, mais mourut, avant son intronisation, au cours d'un voyage aux Etats-Unis.

CIERGE n. m. (lat. *cereus ;* de *cera*, cire). Longue chandelle de cire, que l'on brûle dans l'église. || *Cierge pascal*, Grand cierge bénit que l'on allume tout le temps pascal aux offices solennels. || *Cierge pontifical*, Cierge qu'on emploie à Rome sur l'autel où se célèbre la messe pontificale.

Cierge orné (XIIIe s.)

— LOC. FAM. *Etre, Se tenir droit comme un cierge*, Se tenir droit et raide. || *Devoir un beau cierge à quelqu'un*, Lui devoir beaucoup de reconnaissance.

— Bot. Genre de cactacées, dont le nom scientifique est *cereus*. || *Cierge amer* ou *laiteux*, L'euphorbe des Canaries. || *Cierge de Notre-Dame*, Le bouillon blanc. || *Cierge fossile*, Le syringodendron.

— Hydraul. *Cierges d'eau*, Nom que l'on donne à des jets d'eau grêles et placés sur la même ligne.

— Minér. Empreinte végétale étroite et allongée.

— ENCYCL. Archéol. L'usage conservé dans certains couvents, pour la Chandeleur par exemple, et dans des pèlerinages, de peindre les *cierges* ou de les décorer d'ornements (« monnaies », par exemple), était plus répandu au moyen âge que de nos jours. Les artistes ne dédaignaient pas ce travail ; ceux que l'on présentait la veille de l'Epiphanie étaient particulièrement ornés, on les nommait *chandelles des rois*. Quelle que fût leur forme, ces cierges étaient faits de fine et pure cire. Seul, le « cierge pascal » comportait un axe en bois et des bras de fer habillés de cire ; aussi le nommait-on *arbre de cire*.

— Bot. Les *cierges* (*cereus*) sont des plantes grasses à tige charnue, courte ou longue, dressée ou rampante, simple ou ramifiée, portant des bouquets d'aiguillons, et dont les fleurs, grandes et belles, s'ouvrent généralement pendant la nuit. On en connaît plus de deux cents espèces, propres aux régions tropicales de l'Amérique. Certaines espèces sont de grande taille ; ainsi, le *cierge du Pérou* peut atteindre 20 m. de haut. Nous citerons encore : le *cierge géant* (*cereus giganteus*), originaire des plateaux du sud de la Californie, où il atteint une hauteur de 15 à 16 m. Ses fruits sont alimentaires. Le *cierge magnifique* (*cereus speciosissimus*), du Mexique, a des fleurs admirables, larges de 0m,12 et plus, d'un rouge écarlate pourpre, avec des reflets irisés à l'intérieur. Cette espèce est grimpante, et très rameuse. Le *cierge à grandes fleurs* (*cereus grandiflorus*) croît dans l'Amérique du Sud, et exige en France la serre chaude ; ses fleurs, très grandes, sont jaunes en dehors et blanches en dedans ; elles s'ouvrent le soir, exhalent dans la nuit une odeur de vanille, et se ferment le matin.

Cierge. — Cl. Forbin.

— Liturg. L'usage d'allumer des flambeaux pendant les cérémonies du culte chrétien reçut de bonne heure une signification symbolique. Les *cierges* liturgiques doivent être faits de cire d'abeille. Deux cierges au moins doivent brûler sur l'autel pendant toute la messe. Le clergé porte des cierges allumés aux convois solennels, aux processions. Il est d'usage aussi d'entourer de cierges les catafalques aux services funèbres. On en brûle encore autour des châsses et des images des saints.

Cierge pascal. — Cierge de grande dimension bénit à l'office du samedi saint. On le place à côté de l'autel majeur et il y reste jusqu'à l'Ascension, comme le symbole du Christ ressuscité.

— L'Eglise grecque orthodoxe n'allume pas de cierges pendant la messe, mais elle en emploie fréquemment dans les autres cérémonies.

Parmi les protestants, seuls les luthériens allument des cierges pendant l'office.

— Techn. Autrefois, les *cierges* étaient fabriqués exclusivement avec de la cire vierge. Aujourd'hui, la stéarine et la paraffine entrent dans leur composition.

Jadis, après avoir fait fondre la cire au bain-marie et l'avoir purifiée en la filtrant sous pression au travers d'une toile, le *ciergier* la puisait au moyen d'une cuiller de fer et en arrosait toute une série de mèches suspendues autour d'un cercle horizontal. Cette opération se continuait jusqu'au moment où le cierge avait acquis la grosseur voulue. Le cierge était alors roulé sur une table très unie, et le ciergier obtenait la forme légèrement conique à l'aide d'un polissoir. Ainsi fabriqués, les cierges étaient plongés dans des bacs remplis d'eau dégourdie, puis exposés au soleil et en plein air pour décolorer la cire.

CIERGER [*jé*] v. tr. (Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Je ciergeai. Nous ciergeons.*) Techn. Enduire de cire les bords d'une étoffe pour l'empêcher de s'effiler : CIERGER *du drap*.

CIERGIER [*ji-é*] n. m. Fabricant ou marchand de cierges. — Adjectiv. : *Ouvrier* CIERGIER.

CIERP, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 16 kil. de Saint-Gaudens, sur la Pique ; 830 hab. Ch. de f. Midi. Carrières de marbre et de phosphates.

CIESISZOWSKI [*tchi-é-ci-chouss-ki*], (Gaspard-Casimir), prélat polonais, né en 1745, mort en 1831. Il se montra l'un des plus chauds partisans de l'insurrection de 1794 et, après le dernier partage de la Pologne, étant archevêque de Kiovie, il refusa de prêter serment à la Russie. Il mourut à la suite de l'imposture de son secrétaire qui lui attribua un mandement d'anathème contre les insurgés lituano-ruthéniens.

CIESZANOW [*tchi-é-cha-nouf*], ville de Pologne (palatinat de Lvov) ; 2.250 hab. Ch.-lieu de district.

CIESZKOWSKI [*tchi-é-chouss-ki*] (Auguste, comte), philosophe et économiste polonais, né à Sucha en 1814, mort en 1894. Il a écrit divers ouvrages en allemand, en polonais et en français. Sa philosophie de l'histoire, inspirée de l'hégélianisme, apparaît surtout dans son *Ojcze Nasz* (Notre Père), dont seul le tome Ier fut publié (1848) ; la 4e édition en a paru en 1922 ; il a été traduit en français (1906) et en italien (1923).

CIESZYN [*tsi-ess-chin'*], ville de Pologne, sur la rive droite de l'Olza, affluent de l'Oder ; 15.300 hab. C'est la partie orientale de l'ancienne **Teschen** (Silésie autrichienne), dont la partie occidentale **Teshin,** sur la rive gauche de l'Olza (8.000 hab.), appartient à la Tchécoslovaquie. Traité de 1779 qui mit fin à la guerre de succession bavaroise.

CIEUX [*si-eû*] n. m. pl. V. CIEL.

CIEUX, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 17 kil. de Bellac ; 1.620 hab. Ch. de f. départementaux de la Haute-Vienne. Menhir.

CIEZA, ville d'Espagne (prov. de Murcie), près de la Segura ; 15.000 hab. Ch.-lieu de district. Moulins ; fabrique de papier, scieries de bois, toiles. — Aux environs, ruines romaines.

CIEZKOWICE [*tchi-é-ko-vi-tchè*] ou **CIENZKOWICE**, nom de deux localités de Pologne (palatinat de Cracovie) : 1° dans le district de Chrzanow, agglomération de 3.700 hab. Mines de houille. — 2° Dans le district de Grybow, bourg de 1.960 hab., non loin de roches pittoresques, dites « la Ville pétrifiée ».

CIF, abréviation très employée dans le commerce pour remplacer les trois mots anglais *cost, insurance, freight* (coût, assurance, fret, — que l'on abrège aussi [en français] en CAF).

CIFRA (Antonio), compositeur italien, né vers 1575, mort vers 1635, élève de Palestrina et de Bernardino Nanino. Successivement maître de chapelle du collège allemand de Rome, de l'église de Lorette et de Saint-Jean de Latran, il passa en 1622 au service de l'archiduc Charles d'Autriche, et en 1629 retourna à Lorette. Ses compositions : messes, psaumes, motets, madrigaux, comptent parmi les productions les plus remarquables de l'école de Rome.

CIFRAN n. m. Planche triangulaire, oblongue, arrondie aux deux extrémités, sur laquelle les tailleurs étalent les vêtements pour les repasser au carreau.

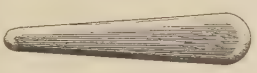
Cifran.

CIFUENTES, bourg d'Espagne (prov. de Guadalajara), sur un affluent du Tage ; 1.660 hab. Ch.-lieu de district. Eaux sulfureuses. Fabrication de papier, tissage de toile.

CIGALA (Lanfranco), troubadour italien, né à Gênes, mort assassiné en 1278. Il fut ambassadeur de Gênes auprès du comte de Provence Raymond (1241) ; il composa des poésies dont beaucoup sont perdues.

CIGALE n. f. (du provenç. *cigola ;* lat. *cicada*). Genre d'insectes hémiptères homoptères, type de la famille des *cicadidés*, comprenant des espèces de grande taille, munies chez le mâle d'un appareil sonore.

— *Fig.* Poète :

Pouvez-vous endurer que ces rauques *cigales*
Egalent leurs chansons à vos œuvres royales !
RÉGNIER.

— Argot. Pièce d'or, à cause du bruit qu'elle produit.

— Mar. Syn. de ORGANEAU.

— ENCYCL. Entom. Les *cigales* ont un corps court et des ailes entièrement membraneuses. Les organes sonores, situés à la base de l'abdomen, sont protégés par de larges *opercules* de couleur claire. Les mâles font entendre aux heures les plus chaudes du jour, un bruit strident et monotone. La larve vit en terre, suçant la sève des racines des plantes.

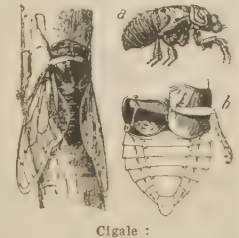
Cigale :
a, nymphe plébéienne ; *b*, organe de stridulation (cymbale).

Les espèces de cigales sont nombreuses dans les régions tropicales. Plusieurs sont communes dans le midi de la France, notamment les *cicada plebeja* et *cicada orni*, le *cacau* des Provençaux. En certains districts des Etats-Unis vit une espèce dite « cigale périodique » (*cicada septemdecim*), dont le développement dure dix-sept ans.

— Littér. et Archéol. Les *cigales* sont souvent confondues par les auteurs avec les *sauterelles* ; ainsi, dans La Fontaine, dont la cigale est la grande sauterelle verte (*locusta viridissima*). Très communes dans les régions méridionales, les vraies cigales ont été chantées par les poètes de ces régions, tandis que, dans le Nord, où elles manquent, on a chanté les sauterelles stridulantes.

— Littér. Les poètes grecs se sont plu à représenter la cigale comme un animal à la voix mélodieuse. Dans le troisième chant de l'*Iliade*, Homère compare à des cigales les vieillards éloquents qui s'entretiennent avec Priam sur les murs de Troie. Anacréon a consacré une ode à l'éloge de la cigale. Platon raconte dans son *Phédon* que certains hommes, enchantés de la voix des Muses, s'étaient laissés mourir de faim, et que ces déesses les avaient métamorphosés en cigales.

Cigale (LA), société littéraire et artistique créée à Paris, en 1876, sur l'initiative de Maurice Faure. Composée de lettrés, d'artistes et de savants originaires du Midi, qui prennent le nom de *cigaliers*, elle a pour objet de former un trait d'union entre Paris et leur pays de naissance.

CIGALE (Jean-Michel), dit **Mahomet bey,** aventurier du XVIIe siècle. Il se prétendait fils du vicomte Scipion Cicala, capturé par les Turcs en 1561, et en imposa à la reine de Pologne Marie de Gonzague, qui le fit baptiser en grande pompe à Varsovie, au pape Alexandre VII, et à Louis XIV qui le reçut magnifiquement en 1670. Mais il fut ensuite démasqué en Angleterre, et disparut.

CIGALIER [*li-é*] n. m. Membre de la société *la Cigale*.

CIGALON ou **CIGALOU** n. m. Nom vulgaire de la *cigale de l'orme*. (Dialectal.)

CIGARE n. m. (espagn. *cigarro*). Petit rouleau de feuilles de tabac.

— ENCYCL. C'est seulement en 1823 que l'usage du cigare s'introduisit en France, après l'expédition d'Espagne ; mais ce n'est que vers 1848 que la mode l'adopta et qu'il devint, suivant l'expression de George Sand, « le complément indispensable de toute vie oisive et élégante ».

Les meilleurs cigares sont ceux de La Havane. La Régie française en achète directement sur les lieux de production, mais elle en fabrique également de grandes quantités dans ses manufactures, et emploie des tabacs de provenances diverses.

Le cigare est composé de trois parties distinctes : 1° l'*intérieur* ou *tripe*, formé de morceaux de feuilles allongées suivant l'axe du cigare ; 2° la *sous-cape* ou *première enveloppe*, demi-feuille qui entoure la tripe ; 3° la *cape* ou *robe*, lanière de tabac fin et élastique enroulée en spirale autour de la *poupée* constituée par les deux premières parties. La confection des cigares se fait soit uniquement à la main, comme à La Havane, soit à l'aide de moules en bois, qui donnent des produits d'aspect plus régulier. Pour cette fabrication, qui semble particulièrement rebelle aux applications mécaniques, on a imaginé de nombreuses machines ; les unes ne font que les poupées, les autres enroulent seulement la robe : aucune n'a encore fourni d'aussi bons résultats que le travail des doigts agiles des cigarières. V. TABAC.

— Thérap. Les *cigares médicinaux*, servant au traitement des affections des voies respiratoires, sont constitués par des plantes naturelles ou additionnées de médicaments pulvérulents ou dissous, et disposés en cigares analogues à ceux qui sont faits avec du tabac. La chaleur en volatilise les principes actifs sans les décomposer.

CIGARETTE n. f. Petit cigare fait de tabac coupé en menus brins, roulé dans du papier très fin.

— Pâtisser. Gaufrette roulée en forme de cigarette.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Les *cigarettes* que la Régie livre au public sont fabriquées avec des machines, même celles que l'on appelle improprement *cigarettes à la main*. En réalité, ces dernières sont faites mécaniquement, non par bourrage, ce qui donne des produits quelquefois trop durs et incombustibles, mais par roulage. Il y a des cigarettes entièrement faites de tabac, y compris l'enveloppe extérieure, comme les *niñas* et les *señoritas*. V. TABAC.

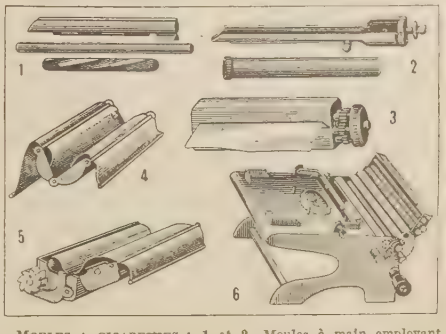

MOULES A CIGARETTES : 1 et 2. Moules à main employant des tubes de papier ; 3, 4, 5. Moules à main employant le papier en feuilles ; 6. Moule à manivelle avec dispositif gommeur.

Le monopole de l'Etat n'exclut pas la vente des cigarettes étrangères (turques et égyptiennes, algériennes, américaines et anglaises), qui sont mises en vente dans les bureaux de tabac français après avoir toutefois supporté des droits élevés.

— Thérap. Les *cigarettes médicinales* sont confectionnées avec des plantes médicinales hachées et moulées à la main ou mécaniquement dans du papier (cigarettes de *datura*, de *belladone*, d'*eucalyptus*, etc.) — On désigne aussi sous ce nom des tubes en plume, en verre, en bois ou en ivoire dans lesquels on introduit des substances médicinales très volatiles (cigarettes de camphre). Elles sont utilisées comme sédatives dans plusieurs affections des voies respiratoires.

CIGARETTEUSE [*rè-teuz'*] n. f. Ouvrière employée à la fabrication des cigarettes.

CIGAREUSE [*reuz'*] n. f. Syn. de CIGARIÈRE.

CIGARIER [*ri-é*] n. m. Nom vulgaire du *rhynchite*, qui roule en forme de cigare les feuilles de la vigne.

CIGARIÈRE n. f. Ouvrière employée à la fabrication des cigares. (On dit aussi CIGAREUSE.)

CIGARILLE [*riy'*] n. m. (espagn. *cigarillo*). Espèce de cigarette faite à l'aide d'un moule spécial (*cigarotype*).

CIGARITO n. m. Cigarette dont l'enveloppe est une feuille de tabac.

CIGNA (Jean-François), anatomiste italien, né à Mondovi en 1734, mort à Turin en 1791, devint professeur d'anatomie à l'université de Turin en 1770, et fonda une société littéraire et savante d'où est sortie l'Académie actuelle des sciences de Turin.

CIGNANI (Carlo), peintre italien, né à Bologne en 1628, mort à Forli en 1719. Élève de l'Albane et imitateur du Corrège, il passa dix-huit ans à peindre l'*Assomption de la Vierge*, en fresque, sur la coupole de la cathédrale de Forli. En 1708, il fut nommé prince de l'académie Clémentine à Bologne. On cite de lui : *la Puissance de l'amour* (Parme); *la Vierge et saint Joseph* (Florence).

CIGNAROLI (Giovanni-Bettino), peintre de l'école vénitienne, né à Salo, près de Vérone, en 1706, mort à Vérone en 1770. Il peignit des tableaux mythologiques et religieux. Il a fondé, en 1764, l'Académie de peinture de Vérone. On a conservé de lui la *Mort de Rachel* (Venise), *la Vierge et sainte Odile* (Vienne).

CIGOGNE [*gn* mll.] n. f. (lat. *ciconia*). Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des *ciconiidés*, comprenant cinq espèces dont deux habitent l'Europe et les autres l'Afrique, l'Asie et l'Amérique méridionale.

Cigognes des fermiers (antiq.).

— Antiq. Geste de pantomime, qui, pour exprimer la raillerie ou le mépris, consistait à étendre l'index vers une personne, et à le courber et le relever rapidement comme un cou de cigogne. || Instrument particulier dont se servaient les agriculteurs pour mesurer la largeur et la profondeur des sillons en certaines régions. || Sorte de chadouf employé en Espagne.

— Archéol. Machine de guerre du moyen âge, qui est la *tolleno* romaine, primitivement destinée à puiser de l'eau. (Son nom lui vient de la longue poutre à bascule oscillant sur un axe vertical et qui rappelle le cou d'un échassier. Au XIVe siècle, on s'en servait pour franchir les murailles ennemies. Valturio, au XVe siècle, en donne une figure. Engin de surprise, la cigogne devait être, sans doute, montée sur roues.)

Cigogne (1472).

— Techn. Levier coudé.

— Argot. Palais de Justice, Préfecture de police : *La* CIGOGNE *finit toujours par nous gober.* (H. de Balzac.) || *Dub de la Cigogne*, Procureur général.

— *Fam.* Mère, par allusion à la tendresse maternelle des cigognes. || Femme grande, maigre, efflanquée. || *Cou de cigogne*, Cou long et maigre. || *Contes de cigogne, à la cigogne*, Contes faits à plaisir, balivernes.

— ENCYCL. La *cigogne commune* (*ciconia alba*), cigogne blanche ou domestique, grand oiseau de 1m,15 de long et de 2m,35 d'envergure, blanc, avec une partie des ailes

Nid de cigognes.

noires et le bec et les pattes rouges, est carnassière, chassant les reptiles (vipères), les rongeurs (rats). Jadis très répandue dans toute l'Europe, la cigogne est devenue plus rare aujourd'hui. Elle est cependant commune en Alsace, en Allemagne, en Hollande, où des règlements spéciaux la protègent, et il n'est pas rare en ces pays de voir les cigognes faire leur nid sur le toit des maisons. Elle émigre en automne pour gagner l'Afrique. La *cigogne noire* (*ciconia nigra*) est plus méridionale; on la trouve du sud de l'Europe jusque dans l'Inde.

CIGOGNEAU [*gnô*, *gn* mll.] n. m. Petit de la cigogne. (On dit aussi CICOGNAT, CICOGNEAU, CICONNEAU, CIGONNEAU.)

CIGOGNIER n. m. Pompe à bascule de puits, en usage dans quelques régions du Midi.

CIGOLI ou **CIVOLI** (le chevalier Louis CARDI, dit), artiste et littérateur italien. V. CARDI.

CIGUË n. f. (lat. *cicuta*). Nom de plusieurs plantes vénéneuses, de la famille des ombellifères. || *Ciguë aquatique* ou *ciguë d'eau*, La phellandrie aquatique.

— *Par extens.* Poison extrait de la grande ciguë, dont on se servait pour donner la mort à certains condamnés : *Socrate fut condamné à boire la* CIGUË.

— ENCYCL. Les principales espèces sont la *ciguë vireuse*, la *petite* et la *grande ciguë*.

La *ciguë vireuse*, ou *cicutaire*, est une plante aquatique qui recherche le bord des eaux stagnantes et les fonds vaseux. Elle se distingue de la grande ciguë par sa ra-

CIGUËS : 1. Ciguë vireuse : *a*, fruit; 2. Petite ciguë; 3. Grande ciguë.

cine charnue, par son aspect et par sa taille plus petite. Son odeur est repoussante, et son suc est un poison très violent (*cicutine* ou *conicine*). On l'appelle parfois *ciguë de Socrate*.

La *petite ciguë* (*æthusa cynapium*), qu'on appelle encore *ciguë des jardins, faux persil, ache des chiens*, est haute d'environ 0m,50, à tige rameuse, quelque peu étalée, à feuilles découpées comme celles du persil. Elle est vénéneuse, et fort commune dans les lieux cultivés.

La *grande ciguë* (*conium maculatum*) est bisannuelle et atteint en hauteur 1 m. et plus. Sa tige, robuste, fistuleuse, ramifiée au sommet, est parsemée, surtout dans sa partie inférieure, de taches d'un pourpre violacé; elle porte des feuilles d'un vert sombre, d'une odeur vireuse qui devient très sensible surtout quand on les froisse. Cette plante est commune en Europe; elle croît dans les lieux incultes. Les propriétés de la grande ciguë varient suivant le climat. En certaines régions septentrionales les bestiaux s'en nourrissent sans en éprouver de désagréments. Mais ces propriétés deviennent de plus en plus énergiques à mesure que l'on s'avance vers des régions plus chaudes.

— Archéol. En Grèce, la *ciguë* était d'un emploi très fréquent en thérapeutique, mais connue surtout comme poison mortel. A Athènes, sous les Trente, on commença à accorder aux condamnés la faveur de mourir sans douleur grâce à ce poison. Ainsi périrent Socrate, puis Phocion, Philopœmen. Nous savons qu'à Céos les désespérés se suicidaient par le même moyen, et leur pratique se répandit ailleurs, notamment à Marseille.

— Thérap. Toutes les parties de la *ciguë* sont narcotiques et antispasmodiques. Les poisons qu'elle contient affaiblissent la puissance d'excitation motrice de la moelle; ils ne produisent pas de congestion des vaisseaux ni d'hypérémie cérébrale, contrairement à l'opium. La ciguë est depuis l'antiquité utilisée en médecine. On emploie surtout les feuilles, que l'on cueille pour les sécher après la floraison; quelquefois les racines, les fruits. Les préparations usitées à l'intérieur sont la poudre de feuilles, la teinture, l'extrait: on les prescrit contre les engorgements du foie, le rhumatisme, la goutte, les névralgies, les affections des bronches et des poumons; à l'extérieur, les cataplasmes de feuilles contre les douleurs cancéreuses; les *pommades* à l'extrait de ciguë, et surtout l'*emplâtre*, comme fondants et analgésiques.

Les symptômes de l'empoisonnement par la ciguë sont: l'engourdissement, les vertiges, l'obscurcissement de la vue, et, si la dose est très forte, le délire, les convulsions. Faire vomir, administrer des acides végétaux étendus tels que le vinaigre, le suc de citron, etc., et favoriser l'excitation par des frictions énergiques, le café ou la caféine.

Ciguë (LA), comédie en deux actes et en vers, première œuvre dramatique d'Emile Augier (1844). Clinias, jeune libertin athénien, est las de vivre; il annonce à ses deux amis, Pâris et Cléon, qui sont plutôt des parasites, son intention de boire la ciguë, et leur déclare qu'il institue son héritier celui qui, avant la fin du jour, aura su conquérir les bonnes grâces de la jeune esclave Hippolyte. Aussitôt, les deux parasites font assaut de gentillesses et de compliments. Clinias, alors, modifie son testament: Hippolyte appartiendra au préféré, et sa fortune sera le dédommagement de l'amoureux évincé. Aussitôt, Pâris et Cléon de changer leur tactique : c'est à qui se peindra à la belle sous les couleurs les plus noires. Finalement, Clinias s'éprend d'Hippolyte et renonce à la ciguë.

CIHAC (Jacob), médecin et naturaliste roumain, né en 1800, mort à Jassy en 1884. Il fonda la première société de médecins et naturalistes roumains (1835) et le *Bulletin des Musées*, en français. — Son fils, Alexandre **Cihac**, philologue roumain, né et mort à Jassy (1825-1887), introduisit le premier l'objectivisme dans la philologie roumaine. D'après lui, la langue roumaine contiendrait un cinquième d'éléments latins, deux cinquièmes d'éléments slaves, deux cinquièmes d'éléments turcs, grecs et albanais. Bien que cette conception de la langue roumaine soit erronée, l'œuvre dans laquelle l'auteur a développé sa thèse fut couronnée par l'Institut de France. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Dictionnaire d'étymologie daco-roumaine* (1870); *Eléments slaves, mayyars, turcs, grec-moderne et albanais* (1879).

CI-INCLUS, E loc. part. V. CI.

CI-JOINT, E loc. part. V. CI.

CIL [*sil'*, en faisant sentir l'*L*, mais sans le mouiller] n. m. (lat. *cilium*). Le poil des paupières : *Il n'y a que l'homme et le singe qui aient des* CILS *aux deux paupières.* (Buffon.)

— Biol. *Cils vibratiles.* V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Anat. *Cils palpébraux.* Poils durs et raides occupant le pourtour libre des paupières; les cils palpébraux sont plus nombreux en haut qu'en bas et semblent destinés à protéger l'œil contre la lumière trop vive, les courants d'air, la sueur, et surtout les poussières. En effet, la blépharite ciliaire, qui a souvent pour conséquence la chute des cils, rend l'œil très sensible aux offenses venant de l'extérieur. Dans certains cas les cils, étant mal implantés, ont tendance à se retourner du côté du globe de l'œil : c'est le *trichiasis*.

— Biol. Les *cils vibratiles* sont des prolongements de la cellule, généralement animés de mouvements ondulatoires; quand ils sont très longs, on les appelle *flagelles* ou *fouets*. Chaque cil vibratile paraît s'implanter à la surface de la cellule par un renflement ou bulbe, auquel fait suite une pièce intermédiaire, le bâtonnet cilifère, qui se termine par un nodule volumineux placé à la partie inférieure du plateau cellulaire; de ce nodule ou corpuscule basilaire partent parfois des filaments protoplasmiques très fins qui convergent en dessinant un coin dont le sommet se trouve au voisinage du noyau. Les cils vibratiles peuvent se souder les uns aux autres et leurs corpuscules basilaires se fusionnent en une plaque qui caractérise les cellules dites à cils fasciculés. On trouve les cellules à cils vibratiles dans tous les groupes zoologiques, notamment chez les infusoires, et dans tous les organes; leur rôle semble être de renouveler, par le mouvement des cils, le milieu dans lequel elles plongent et, dans les organismes de constitution élevée, à faire progresser les poussières et les corps étrangers qui font obstacle pour le fonctionnement : tel est le cas des cellules à cils vibratiles des voies respiratoires des mammifères.

CIL [*sil'*] pron. démonstr. m. Ancienne forme du mot *celui*, usitée dans le style de Marot et d'autres auteurs.

CILAVEGNA, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie); 4.350 hab. Culture du mûrier; rizières.

CILIAIRE [*li-èr'*] adj. Anat. Qui appartient ou qui se rapporte aux cils : *Artères* CILIAIRES, *Veines* CILIAIRES. || *Corps ou Procès ciliaires*, Partie antérieure et externe de la choroïde, qui présente d'assez nombreux prolongements. || *Glandes ciliaires* ou *Glandes de Zeiss*, Petites glandes sébacées rudimentaires, annexées aux cils. || *Muscle ciliaire*, Partie de la choroïde qui borde les procès ciliaires.

CILIAIROTOMIE [*li-è-ro, mî*] n. f. Méd. Opération qui consiste à sectionner le plexus ciliaire dans le but de parer à certaines formes de glaucome ayant résisté à l'iridectomie.

CILIARQUE [*ark'*] n. m. (du gr. *Kilikes*, Ciliciens, et *arkhos*, qui conduit). Grand prêtre de la province de Cilicie à l'époque impériale, analogue à l'asiarque de la province d'Asie.

CILICE n. m. (lat. *cilicium*; du gr. *kilikion*, étoffe de poil de chèvre). Etoffe grossière qui se faisait en Cilicie du poil de chèvre ou de chameau et qui servait à confectionner les vêtements de la basse classe de la population, les tentes, les voiles des navires, etc. : *Les* CILICES *étaient pour les Israélites des vêtements de deuil et de pénitence.* || Chemise, ou, plus souvent, Ceinture de crin portée sur la peau par mortification : *Le moine secoua le* CILICE *et la haire.* (Boileau.)

— Art milit. anc. Sorte de matelas placé devant les murs d'une ville assiégée, pour amortir l'effet des projectiles et machines de l'ennemi.

CILICIE, pays de la Turquie d'Asie, situé au sud-est de l'Anatolie, correspondant à peu près aux vilayets d'Adana, de Mersina, de Djebel-Bereket et d'Itch-El.

La Cilicie forme une contrée nettement délimitée de tous les côtés; elle est bornée à l'O., au N. et à l'E. par les chaînes du Taurus de Cilicie, du Karmaz-Dagh et de l'Amanus ou Giaour-Dagh, au S. par la Méditerranée orientale et par le golfe d'Alexandrette. Elle se compose de deux parties : l'une, de plateaux et de montagnes, peu habitée et sillonnée par de simples sentiers, l'autre est une plaine formée par les alluvions des fleuves Seihoun et Djihoun. Cette plaine, d'où émergent quelques collines qui sont autant d'anciens îlots, est d'une admirable fertilité et se prête à la culture des céréales, de la vigne, du coton, etc.

La Cilicie était naguère occupée par des populations très

Cilicie.

diverses; elle tend maintenant, par suite du départ des Arméniens chrétiens, à devenir presque entièrement turque et musulmane. On y trouve encore, toutefois, à côté des Turcs, des Kurdes, des Tcherkesses, etc., lesquels sont loin d'avoir tiré parti des remarquables « possibilités » économiques de la contrée. Avec la capitale Adana, l'on cite comme villes principales le port de Mersina, Tarsous,

Missis et Osmanié. De part en part, depuis les Portes de Cilicie (Taurus) jusqu'aux Portes de Syrie ou de l'Amanus, la Cilicie est traversée par le chemin de fer de Bagdad, qui dessert les principales villes de la plaine et projette de Yénidjé un embranchement sur Tarsous et Mersina, de Toprah-Kalé un autre embranchement sur Payas et Alexandrette.

— *Histoire.* — Située sur la grande route des invasions, la Cilicie a eu un passé très mouvementé, car elle a été visitée par tous les envahisseurs venus soit de l'O., soit de l'E., soit du S. Alexandre le Grand a failli périr pour s'être baigné dans les eaux du Cydnus (l'actuel Tarsous-Tchaï), où s'est noyé Frédéric Barberousse au temps de la troisième croisade; elle a servi de champ de bataille aux Byzantins et aux Perses, puis aux Byzantins et aux Arabes; Gengis khan et Tamerlan l'ont ravagée par la suite, et Ibrahim pacha l'a conquise avant de vaincre les Turcs à Konia. Aussi subsiste-t-il peu de restes des anciennes villes — Tarse, Adana, Sélinonte, Anazarba — qui s'y élevèrent très prospères, d'abord sous des rois indigènes, puis sous la domination d'Alexandre, des Séleucides et des Romains (au temps desquels ses côtes furent un grand repaire de pirates que détruisit Pompée), enfin des Byzantins, des Arabes et des Turcs. — En 1914 encore, la Cilicie faisait la partie principale du vilayet d'Adana de l'Empire ottoman. Depuis, elle a été occupée de 1919 à 1921, par les Français, qui l'ont, à cette dernière date, rendue à la Turquie.

On rattache souvent à la Cilicie les pays plus orientaux abandonnés par la France à la Turquie en 1921, de l'Amanus à la frontière du pays de Mossoul entre les pentes méridionales des plateaux du Kourdistan et la voie ferrée de Bagdad. V. MÉSOPOTAMIE (Haute).

CILICIEN [*si-in*], **ENNE,** habitant ou natif de Cilicie: *Les* CILICIENS.

— Adjectiv. : *La population* CILICIENNE.

CILICISME [*sissm'*] n. m. Manière de s'exprimer en grec, propre aux Ciliciens.

— ENCYCL. Saint Jérôme signale dans les écrits de saint Paul, né à Tarse, en Cilicie, beaucoup de termes sentant le lieu de sa naissance. Origène, avant saint Jérôme, avait déjà critiqué le style de saint Paul.

CILIÉ, E adj. Zool. Qui est garni de cils, ou de soies fines disposées régulièrement: *Aile* CILIÉE. *Membrane* CILIÉE. *Patte* CILIÉE.

— Les *infusoires ciliés* sont ceux dont le corps est revêtu de cils, soit qu'ils soient régulièrement disposés sur toute la périphérie, où ils forment un revêtement égal (holotriches), ou inégal (hétérotriches), soit qu'ils couvrent seulement la face ventrale (hypotriches), soit qu'ils y forment des ceintures (péritriches).

— Bot. Se dit des feuilles et des autres organes végétaux qui sont bordés de cils.

CILIFÈRE adj. (du lat. *cilium,* cil, et *ferre,* porter). Qui est muni de cils.

CILIFORME adj. En forme de cil.

CILIGÈRE adj. (du lat. *cilium,* cil, et *gerere,* porter). Qui a des cils.

CILIOBRANCHE adj. et n. (du lat. *cilium,* cil, et *branchia,* branchies). Qui a des branchies en forme de cils : *Des mollusques* CILIOBRANCHES.

CILIOLE n. m. Bot. Petit cil.

CILIX [*likss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des drépanulidés, comprenant une seule espèce (*cilix glaucata*), petit papillon grisâtre et fauve, sans trompe, dont la chenille vit dans nos régions sur le prunellier et l'aubépine.

Cilix.

CILIX. Mythol. gr. Fils d'Agénor et de Téléphassa. Envoyé par ses frères Cadmos et Phénix à la recherche de leur sœur Europe, il s'établit sur les bords du fleuve Pyramos (Djihoun), et donna son nom à la Cilicie.

CILLA. Mythol. gr. Fille de Laomédon ; sœur de Priam ; accoucha le même jour qu'Hécube, mère de Pâris. Un oracle ambigu ordonnait de « faire périr la mère et l'enfant » ; Priam l'appliqua par erreur à Cilla et à son fils, au lieu des autres.

CILLAS. Mythol. gr. Conducteur du char de Pélops. Eponyme de *Cilla* en Troade.

CILLEMENT [*si-ye-man*] n. m. Action de ciller, en parlant des yeux et des paupières.

CILLENUS [*lé-nus*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant une petite espèce qui vit au bord de la mer, sous les pierres et dans les fentes des rochers, et qui se laisse submerger à marée haute.

Cillenus.

CILLER [*si-yé*] v. tr. (de *cil*). Fermer et rouvrir rapidement, en parlant des paupières : *On ne peut regarder le soleil sans* CILLER. (Acad.)

— Fam. : *Personne n'ose* CILLER *devant lui,* Se dit d'une personne devant qui nul n'ose bouger.

— Fauconn. *Ciller l'oiseau,* Lui coudre les paupières, pour l'empêcher de voir la lumière et de se débattre.

— *Intransitiv.* Commencer à avoir des poils blancs au-dessus des yeux, ce qui est signe de vieillesse. (On dit SE CILLER dans le même sens.)

— ***Cillé, e,*** part. pass. du verbe *Ciller.* Garni de cils. (Se dit d'un vieux cheval qui a des poils blancs au-dessus de l'arcade orbitaire : *Cheval* CILLÉ.)

CILLI. Géogr. V. CELJE.

CILLI (comtes DE), une des plus puissantes et remarquables familles d'Autriche. Elle apparaît dès 1129, et fut apparentée aux plus grandes maisons et aux souverains d'Allemagne. Elle s'éteignit en 1456 avec Ulric II (v. plus bas).

CILLI (Barbe DE), fille de Hermann, comte de Cilli en Styrie, née en 1377, morte en 1451, épousa, en 1408, Sigismond, empereur d'Allemagne (1410), roi de Bohême et de Hongrie. A sa mort, elle voulut s'emparer des couronnes de Hongrie et de Bohême pour les donner au jeune Ladislas de Pologne, qu'elle désirait épouser. Protectrice des hussites, elle avait pour ennemis acharnés Æneas Sylvius et Bonfini; ceux-ci ont sans doute exagéré les écarts de conduite qui lui firent donner son triste surnom de « Messaline allemande ».

CILLI (ULRIC II, comte DE), né vers 1406, mort en 1456, frère de la précédente, fut chargé pendant la minorité de son neveu Ladislas le Posthume, roi de Bohême et de Hongrie, de la régence avec Podiebrad et Hunyade. Nommé après la mort de ce dernier au gouvernement de la Hongrie. Il périt dans une rixe qu'il eut avec le fils de Hunyade, Ladislas Corvin. Avec lui finit cette puissante famille.

CILLIBANTE n. m. (du lat. *cillibantium;* gr. *khillibas, antos*). Echafaudage sur lequel, dans l'antiquité grecque, on établissait une machine de guerre. || Chevalet sur lequel on déposait le bouclier après le combat.

CILLICON, Milésien qui livra sa patrie aux habitants de Priène (Ve s. av. J.-C.). On lui avait demandé ce qu'il projetait de faire; il répondit: « Rien que de bon (*pant'agatha*). » A Samos, un boucher, son compatriote, lui coupa la main, en disant: « Cette main ne trahira plus d'autres villes. »

CILLIER [*li-é*] v. intr. Forme ancienne de CILLER.

CILLOSE [*si-yoz'*] n. f. (rad. *ciller*). Tremblement convulsif chronique de la paupière supérieure.

CILO ou **CHILO** (Lucius Fabius Septimianus), consul en 204, puis préfet de la ville. Désigné par Septime-Sévère comme tuteur de ses deux fils, il tenta de les réconcilier. Après le meurtre de Géta, Caracalla voulut faire tuer Cilo; mais, le peuple s'étant soulevé, Caracalla affecta de protéger Cilo, et fit périr ses agents.

CIM (Albert CIMOCHOWSKI, dit), littérateur français, d'origine polonaise, né à Bar-le-Duc en 1845, mort à Paris en 1924. Collaborateur de plusieurs journaux, il a publié de nombreux romans: *Jeunesse* (1880); *Institution de demoiselles* (1886); *Un coin de province* (1888); *Joyeuse Ville* (1894); *le Célèbre Barastol* (1896); *Césarin* (1897), et des livres pour la jeunesse. On estime particulièrement ses ouvrages anecdotiques sur la littérature, les écrivains, les livres. Citons : *Une bibliothèque* (1902), *le Livre* (1905-1908), en cinq volumes, ouvrage très utile ; *le Petit Manuel de l'amateur de livres* (1908); *les Récréations et Nouvelles Récréations littéraires et historiques* (1921).

CIMA (Giovanni-Battista), dit **il Conegliano,** peintre italien. V. CONEGLIANO.

CIMABUÉ (Cenno DI PEPE, dit), peintre, mosaïste et architecte florentin, né vers 1240, mort après 1302. Sa vie est peu connue, et enveloppée de légendes. Elève de peintres byzantins, il aurait été le maître de Giotto, aurait participé à la construction de la cathédrale de Florence. On lui attribua des madones, dont une très célèbre à Santa-Maria-Novella de Florence, et une autre au Louvre, et un portrait de saint François d'Assise. On le considère comme le restaurateur de la peinture moderne. Cimabué répudia les types conventionnels en usage à son époque, en se rapprochant le plus possible de la nature; il donna de la vie à ses figures, assouplit ses draperies, chercha le coloris et pressentit la science du clair-obscur.

Cimabué.

CIMAISE ou **CYMAISE** [*mèz'*] n. f. (lat. *cymatium;* gr. *kumation*). Membre ou moulure au haut d'une corniche. || *Par extens.* Moulure à hauteur d'appui sur laquelle repose la première rangée des toiles, dans une exposition, et où le tableau est mieux en vue : *Obtenir les honneurs de la* CIMAISE.

CIMAROSA (Domenico), compositeur dramatique italien, né à Aversa en 1749, mort à Venise en 1801. Il resta onze ans au Conservatoire, de 1761 à 1772. Cette même année, il donnait à Naples son premier opéra, *le Stravaganze del conte.* Il en écrivit dix, tant à Naples qu'à Rome, dans l'espace de six années; tous furent accueillis avec faveur, particulièrement *la Finta Parisiana, l'Italiana in Londra* et *i Due baroni.* Il écrivit plus de soixante opéras, entre autres : *Cajo Mario, Alessandro nell' Indie, gli Orazi e Curiazi,* et, dans le genre bouffe ou de demi-caractère : *gli Amanti comici, il Barone burlato, l'Impresario in angustie, il Pittore parigino, il Matrimonio segreto, le Astuzie femminili, il Fanatico burlato.* Il faut y ajouter de nombreuses cantates et des œuvres de musique religieuse.

Cimarosa.

En 1789, Cimarosa partit pour la Russie, où il allait succéder à Paisiello comme maître de la chapelle impériale. A son retour il s'arrêta à Vienne, où l'empereur Léopold le retint une année. C'est là qu'il écrivit son admirable *Matrimonio segreto* qui obtint un succès sans précédent. Rentré en Italie, Cimarosa fit représenter encore plusieurs opéras à Naples, à Rome, et à Venise où il mourut. Il avait embrassé le parti de la révolution napolitaine lors de l'invasion du royaume de Naples par l'armée française. On a prétendu, mais sans preuves suffisantes, qu'après la Restauration la reine Caroline l'aurait fait empoisonner.

Parmi les musiciens italiens du XVIIIe siècle, Cimarosa fut un des plus grands, par la constance et la fertilité de son inspiration et un sentiment scénique également remarquable dans le genre pathétique ou dans la comédie musicale.

Cimarre (XVe s.).

CIMARRE, CIMAISE ou **CYMAISE** [*simèz'*] n. f. (bas lat. *cymara*). Vase en étain ou en argent, en forme de buire sans bec, avec deux anses : une destinée à verser, l'autre à pendre ou porter l'objet. (Employée, au moyen âge, à l'usage de la table, la cimarre ne servit guère plus tard que pour les cérémonies officielles.)

CIMBÉBAS, population bantoue du sud-ouest de l'Afrique, en partie mélangée de Hottentots, disséminée en de petits villages où elle se livre à l'agriculture.

CIMBÉBASIE, anc. nom de la région côtière de l'Afrique comprise entre le fleuve Cunéné au N. et le fleuve Orange au S. Elle prit ensuite le nom de *Afrique Sud-Occidentale allemande,* puis est devenue le pays sous mandat dit SUD-OUEST AFRICAIN (v. ce mot).

CIMBER (L. Tillius), un des meurtriers de César. Ce fut lui qui donna le signal aux conjurés.

CIMBEX [*sin-bèkss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des tenthrédinidés, comprenant de grandes mouches à scie, à corps massif, à antennes courtes et renflées en massue. (Leurs larves se nourrissent des feuilles de divers arbres et arbustes de nos forêts.)

Cimbex.

CIMBRES, peuple germanique établi sur la rive droite de l'Elbe, vers son embouchure : *Un* CIMBRE.

— ENCYCL. Les *Cimbres* apparaissent dans l'histoire vers l'an 115 av. J.-C. Réunis à leurs voisins les Teutons, ils tentent d'abord de s'établir en Allemagne aux dépens des Celtes, qui occupaient alors le centre et le sud de cette contrée. Repoussés par les *Boii,* ils suivirent la vallée du Danube, battirent les Taurisques et les Scandisques, et assiégèrent la ville celtique de *Noreia* (Neumarkt en Styrie). Sous cette ville le consul romain Papirius Carbo essuya une défaite sanglante (113). Les barbares se dirigèrent ensuite vers l'Ouest et prirent contact avec les Helvètes. Deux tribus helvètes se joignirent à eux. Cette masse de barbares se jeta alors sur la Gaule qui, à l'exception de la Belgique, fut ravagée. Dans la *Provincia,* ils se heurtèrent aux Romains. Ils leur proposèrent leur alliance, demandant de la terre en échange. Le consul Silanus, qui repoussa cette offre, se fit battre complètement (109). Deux ans après, Cassius et Aurelius Scaurus subissaient le même sort. Une nouvelle armée romaine fut anéantie en 105. Les Cimbres, au lieu d'envahir l'Italie, allèrent piller l'Espagne et se faire battre par les Celtibères, ce qui donna le temps à Marius de revenir d'Afrique et d'exercer son armée. En outre, à leur retour d'Espagne, les Cimbres, au lieu de rejoindre les Teutons, eurent l'idée folle de pénétrer en Italie par la Norique. Cette faute permit à Marius d'écraser d'abord les Teutons à Aix (102). L'année suivante, les Cimbres avaient passé les Alpes; Marius les extermina à la bataille de Verceil.

Cimbres (LA DÉFAITE DES), tableau de Decamps (1834); mêlée terrible, peinte avec fougue.

CIMBRIQUE [*sin-brik'*] adj. Qui a rapport aux Cimbres: *Chersonèse* CIMBRIQUE. V. CHERSONÈSE.

— *Langues cimbriques,* Nom donné jadis par quelques philologues au groupe des langues saxonnes, comprenant le bas allemand, le frison et le néerlandais.

CIMBRIQUE (CHERSONÈSE). Géogr. anc. V. CHERSONÈSE.

CIMBRISHAMN ou **CIMBRITSHAMN,** port de Suède (prov. de Christianstad), sur la Baltique; 2.600 hab. Commerce de grains, d'eau-de-vie, de viande, etc.; fabriques de drap et de toiles à voile. Pêche du saumon et du hareng.

CIMBRO [*sin*] n. m. Bot. V. PIN.

CIME n. f. (du gr. *kuma,* flot, soulèvement, ligne ondulée, jeune pousse, tige de chou; — d'où le lat. *cyma,* tige de chou, sommet de la tige). Extrémité supérieure, et pointue le plus souvent, d'un objet élevé : *La* CIME *d'une montagne, d'un arbre, d'un clocher, d'un mât,* etc. *Bois dont les vents amis font murmurer les* CIMES. (Leconte de Lisle.)

— Fig. : *Le sublime est la* CIME *du grand.* (Joubert.) *Le beau n'est autre chose que la* CIME *du vrai.* (Victor Hugo.)

— Poétiq. *Le mont à double cime, La double cime,* Le Parnasse. || *Les nymphes de la double cime,* Les Muses.

— Bot. V. CYME.

— SYN. **Cime, comble, faîte, sommet.** Le *sommet* est bien aussi l'extrémité supérieure d'un corps élevé, mais il n'a pas, en général, cette extrémité en pointe, comme la *cime.* Le *comble* c'est proprement ce qui vient par surcroît, et par suite ce qui concerne l'œuvre, l'édifice, etc., et lui sert de couverture; le *faîte,* c'est la partie la plus haute du *comble.*

— ANTON. **Bas, base, pied, racine.**

CIMEAU [*mô*] n. m. Partie supérieure et pointue d'un arbre. (On dit plus ordinairement CIME.) || Longue branche effeuillée, placée à divers endroits, pour que les oiseaux attirés par les appeaux viennent s'y percher, et qu'on puisse tirer sur eux.

CIMÉLIARQUE [*ark'*] n. m. Gardien du trésor d'une église, sous le Bas-Empire.

CIMENT [*man*] n. m. (lat. *cæmentum*). Poudre obtenue par cuisson à 1.200 degrés d'un mélange de calcaire et d'argile. Additionnée d'eau, cette poudre forme une pâte qui durcit progressivement (résistance à l'écrasement à 90 jours : 160 kg. par cm² pour le ciment dit « Portland »). || *Mortier de ciment*, mélange de ciment, d'eau et de sable. || *Béton de ciment*, mélange de ciment, d'eau, de sable et de gravillon. || *Ciment armé*, treillis d'armatures métalliques enrobées de mortier de ciment. Est utilisé seulement pour faire de petits ouvrages : poteaux, bacs, clôtures. Improprement appelé quelquefois : || *Béton armé*, composé d'armatures métalliques noyées dans du béton de ciment et moulé sur place dans des coffrages. Cet ensemble fer-béton travaille comme une pièce homogène, le fer résistant aux efforts de traction, le béton aux efforts de compression.

— *Par extens.* Mortier quelconque. || Pâte de brique pilée, de résine et d'un acide qu'emploient les lapidaires pour fixer leur ouvrage, boucher des fissures, etc. || Mélange de résine, suif, goudron et poix de Norvège que des dinandiers coulent à chaud sur le métal à repousser ou à isoler, pour retenir la pièce sur le boulet et la consolider.

— *Fig.* Ce qui relie, rapproche : *Le* CIMENT *des nations, c'est une pensée commune.* (Victor Hugo.)

— LOC. FAM. *Fait à chaux et à ciment*, Se dit de ce qui est solidement établi : *Contrat* FAIT À CHAUX ET À CIMENT.

— Céram. Syn. de CHAMOTTE ou CHARMOT.

— Fr.-maçonn. Nom que l'on donne à la moutarde dans les repas maçonniques.

— Géol. Pâte minérale liant les éléments d'une roche.

— Métall. *Ciment de laitier*, Ciment obtenu par mélange de chaux et de sable à du laitier de haut fourneau, ce dernier étant réalisé par projection d'un fort courant d'eau froide sur le jet de laitier sortant du haut fourneau.

— ENCYCL. Trav. publ. Le *ciment* est le produit d'un mélange d'argile et de calcaires durs ou tendres. La découverte de sa fabrication est due à l'Anglais Parkers (1796). Le calcaire dur est broyé sous des meules ; le calcaire tendre est trituré sous l'eau dans des cuves ; on le recueille par décantation. Le mélange du calcaire broyé et de l'argile se fait par voie humide ou par voie sèche. Dans le premier cas, on a recours à un malaxeur plongé dans l'eau ; dans le second, on dessèche l'argile et le calcaire dans des fours, puis on pulvérise la masse. La cuisson se fait dans des fours dits *à calotte*, et à feu intermittent. Pour cela, on dispose des couches alternatives du mélange et de coke. La cuisson dure de trente à cinquante heures ; on trie la masse en rejetant les fragments trop ou trop peu cuits. Suivant la proportion d'argile, on a des ciments à prise lente (20 à 25 p. 100 d'argile) comme le ciment de Portland, ou des ciments à prise rapide (25 à 30 p. 100 d'argile), comme les ciments de Vassy, de Pouilly. On emploie le ciment dans les travaux hydrauliques ; on en enduit les murs pour chasser l'humidité ; on en forme des chapes pour l'extrados des voûtes ; le ciment entre dans la composition du béton, des agglomérés, de la pierre factice, etc.

Le *ciment armé* a été imaginé par le Français J. Monnier qui s'en servit pour de petits ouvrages : bacs, petits planchers, en simple treillis de fer enrobé de mortier de ciment.

La détermination rationnelle des efforts et la première méthode de calcul des sections de béton et d'acier sont l'œuvre du Français F. Hennebique (1842-1921), inventeur de la construction en béton armé. F. Hennebique détermina exactement le mode de travail des éléments d'une pièce hétérogène béton-acier et permit la réalisation de constructions très importantes rationnellement calculées. Il réalisa ainsi le premier immeuble en béton armé (1892), le premier pont (1894), le premier réservoir (1895), etc.

Les principaux avantages du béton armé sont : la *résistance*, permettant de bâtir des ponts de grande portée, de plancher très chargé, etc., l'*incombustibilité*, l'*imperméabilité*, la *durée* pour ainsi dire indéfinie et sans entretien. V. BÉTON.

CIMENTAGE [*man*] n. m. (rad. *ciment*). Opération à l'aide de laquelle on fixe, sur un support, la pierre précieuse que l'ouvrier joaillier ou le lapidaire veut travailler.

CIMENTAIRE [*man-tèr'*] adj. Qui appartient au ciment : *Mélange* CIMENTAIRE.

CIMENTATION [*man, si-on*] n. f. Action de cimenter, de fixer dans une pâte ou un ciment.

— Géol. *Zone de cimentation*, Zone de l'écorce où les vides des roches sont remplis par un ciment cristallin formé par voie aqueuse (formation des silex, transformation des grès en quartzites).

CIMENTER [*man-té*] v. tr. Lier avec du ciment ou une autre matière qui en tient lieu : CIMENTER *des pierres*, et *au fig.* : CIMENTER *la paix par des alliances.* || Couvrir d'une couche de ciment : CIMENTER *un bassin.*

— ***Cimenté, e,*** part. pass. du verbe *Cimenter*. Géol. : *Roches* CIMENTÉES, Roches liées d'une façon peu apparente.

— ***Se cimenter,*** v. pr. — Au sens passif : *Les alliances* SE CIMENTENT *par la bonne foi.* (Littré.)

— SYN. **Cimenter, affermir, confirmer, raffermir,** sceller. V. AFFERMIR.

— ANTON. **Désagréger, ébranler, saper.**

CIMENTIER [*man-ti-é*] n. m. Qui fait ou emploie du ciment.

Cimento (ACADÉMIE DEL), ancienne société scientifique de Florence (*Académie de l'expérience*). Elle fut fondée en 1657, par le cardinal Léopold de Médicis, frère du grand-duc Ferdinand II. Elle a publié, en 1667, un ensemble d'études expérimentales de physique.

CIMETERRE n. m. (de l'ital. *scimitarra*, dérivé du persan *chamchir*). Large sabre oriental, à un seul tranchant et lame courbe qui va s'élargissant vers son extrémité.

Cimeterre.

— ENCYCL. En général, on désigne sous le nom de *cimeterres* tous les sabres turcs à lame élargie, comme les *koukris* des Gourkas. Badelaires anciens, palaches turques modernes et cimeterres ne diffèrent que par la largeur et la courbure des lames. Le tranchant est du côté convexe. Au XVIe siècle, ces armes, portées par les stradiots, sont couramment appelées *coutelas*.

CIMETIÈRE n. m. (du gr. *koimêtèrion*, lieu où l'on dort ; de *koimân*, dormir). Terrain où l'on enterre les morts : CIMETIÈRE *suburbain.*

— *Par extens.* Lieu quelconque où des cadavres sont jetés et abandonnés : *La mer est le* CIMETIÈRE *des îles du Salut.*

— *Par anal.* Lieu où se trouvent entassés des objets privés de vie : *Les herbiers sont le* CIMETIÈRE *des fleurs.*

— *Par exagér.* Lieu où la mort sévit : *Pays qui est le* CIMETIÈRE *des étrangers.* || Lieu désert, privé de vie : *Les plus bruyantes cités deviendront des* CIMETIÈRES.

— LOC. PROV. **Les jeunes médecins font les cimetières bossus,** Les jeunes médecins font mourir maints malades.

— ENCYCL. Hist. Le mot *cimetière* désignait primitivement l'endroit où l'on dormait. Sous l'influence des idées chrétiennes il prit, dans les premiers siècles de notre ère, le sens nouveau de nécropole, champ du repos éternel. Le mot cimetière s'applique proprement à un lieu réservé aux sépultures données par inhumation directe dans le sol. C'est donc par abus, par extension de sens, qu'il est employé pour désigner d'autres modes de sépulture. C'est à peine s'il est juste de donner ce nom aux nécropoles que les chrétiens ont aménagées soit à ciel ouvert comme en Afrique, soit dans des galeries souterraines, des catacombes, comme à Syracuse, à Rome ou à Naples. Au IVe siècle s'introduisit l'usage d'enterrer les morts dans les églises ou tout autour.

Cimetières de Paris. — Des découvertes comme celle du cimetière Saint-Marcel au milieu du XVIIIe siècle ont permis de confirmer l'existence, à l'époque gallo-romaine, de lieux de sépulture aux abords de Paris. Le moyen âge a laissé le souvenir de plusieurs cimetières : le cimetière de Champeaux ou des Saints-Innocents créé par Philippe Auguste, fameux par ses charniers et les peintures qui les décoraient, supprimé en 1781 ; le cimetière Saint-Paul, lieu de sépulture de Rabelais ; celui de Saint-Joseph, où Molière fut inhumé ; le cimetière juif du Clos-Garlande ; celui de Clamart, destiné aux inhumations de l'Hôtel-Dieu ; celui de Saint-Médard, où la tombe du diacre Pâris donna lieu à tant de scandales. Le premier préfet de la Seine, Frochot, en 1804, forma deux vastes champs de repos qui devaient suffire à la capitale : le cimetière du Père-Lachaise et celui de Montmartre, nommés administrativement *de l'Est* et *du Nord*. Celui de Montparnasse, ou *du Sud*, fut ouvert en 1824. Ils devinrent bientôt insuffisants.

En 1874, l'administration municipale décida l'acquisition d'un territoire de 800 ha. à Méry-sur-Oise, mais ne donna pas suite à ce projet. Actuellement Paris a dix-neuf cimetières : treize *intra muros* : Père-Lachaise, Montmartre, Montmartre-Calvaire, Montparnasse, Auteuil, Grenelle, Passy, Saint-Vincent, où l'on n'admet que des concessions perpétuelles ; Belleville, Bercy, Charonne, Vaugirard, la Villette, où elles peuvent être trentenaires ; six *extra muros*, la Chapelle, Batignolles, Pantin, Bagneux, Saint-Ouen et Ivry, les deux premiers n'acceptant de concessions que perpétuelles ou trentenaires.

— Dr. Hors de chaque ville ou bourg, un cimetière doit être établi à 35 ou 40 m. de leur enceinte (décret du 23 prairial an XII, étendu à toutes les communes de France par l'ordonnance du 6 décembre 1843). La translation d'un ancien cimetière et son nouvel emplacement peuvent être décidés par le préfet. Des servitudes protectrices de la santé publique sont établies autour des cimetières et sur l'emplacement des cimetières désaffectés.

La propriété des cimetières appartient aux communes, qui sont chargées de leur entretien et touchent leurs revenus (loi du 5 avril 1884, art. 136). Les revenus comprennent notamment :

a) Les produits spontanés du sol ;

b) Les concessions de terrains, divisées obligatoirement en trois classes : perpétuelles, trentenaires (renouvelables moyennant redevance), temporaires (pour cinq ans au moins, quinze ans au plus et non renouvelables). La loi du 3 janvier 1924, applicable à Paris, permet aux communes d'accorder facultativement des concessions centenaires, renouvelables comme les trentenaires. Si, après soixante-quinze ans, une concession centenaire ou perpétuelle a cessé d'être entretenue, le maire le constate par procès-verbal public et, si la concession demeure abandonnée dix ans après cette publicité, le conseil municipal fait décider la reprise du terrain, à charge de réinhumer les ossements (décret du 25 avril 1924). Pour les tombes détruites par faits de guerre et dont la famille ne réclame pas la restauration, le maire publie un avis, reprend le terrain six mois après, et fait réinhumer les restes.

Le tarif des concessions, approuvé par le préfet, est gradué dans chaque classe et peut être progressif suivant la surface concédée, mais seulement au delà de 2 m². Des concessions perpétuelles gratuites peuvent être accordées pour l'inhumation des soldats morts pour la Patrie.

c) Diverses taxes : entrée et transport des corps, creusement de fosses, inhumation, exhumation, caveau provisoire, ouverture de caveau, seconde et ultérieures inhumations, réunion et superposition de corps, dépôt et incinération, concession au columbarium. L'ordonnance de 1843 attribue à la commune deux tiers du produit des concessions et un tiers aux pauvres ou aux établissements de bienfaisance ; ce tiers revient aux pauvres même si la commune ne possède ni hospice, ni bureau de bienfaisance.

La mairie doit tenir un registre spécial des concessions, avec des numéros sans lacunes, qui sont reproduits sur les actes.

Il existe des prescriptions spéciales pour les cimetières parisiens.

Cimetières de guerre. — Les sépultures des militaires français et alliés morts pendant la Guerre sont concédées à perpétuité à l'Etat dans les cimetières communaux, d'après les tarifs locaux, la commune pouvant renoncer à la recette ; l'Etat entretient les tombes, ou alloue à la commune une indemnité à cet effet. Les cimetières de guerre proprement dits sont entretenus par l'Etat, sauf entente avec la commune par convention révocable, avec tarif maximum de 5 fr. par tombe et par an (loi du 13 juillet 1924 ; décret du 25 septembre 1920).

Cimetière de campagne (ÉLÉGIE ÉCRITE DANS UN), célèbre poème de Thomas Gray, composé entre 1744 et 1750, publié en 1751. Il fut inspiré par le cimetière du village de Stoke Pogis, près de Slough. Cette élégie est remarquable par l'harmonie du style, la simplicité touchante des sentiments et des images. Elle a été traduite ou imitée en vers par Letourneur, M.-J. Chénier, Chateaubriand, Fontanes.

Cimetière juif (LE), chef-d'œuvre de Ruysdaël (galerie de Dresde). Au bas d'un coteau sont groupés les mausolées éclairés par un rayon de soleil qui perce les nuages : cette œuvre, d'une exécution précise, est en même temps pleine de mélancolique poésie.

CIMETTE ou **CYMETTE** n. f. (dimin. du lat. *cyma*, rejeton de chou). Nom donné par les jardiniers à des rejetons qui poussent sur la tige de certains choux (chou de Bruxelles, notamment).

CIMEX [*mèkss*] n. m. (mot lat.). Nom scientifique du genre punaise.

CIMICAIRE [*kèr'*] n. f. (du lat. *cimex, icis*, punaise). Nom vulgaire de l'*actæa cimifuga* (actée), dont l'odeur passe pour chasser les punaises. (On la désigne sous le nom vulgaire de CHASSE-PUNAISE.)

CIMICATE n. m. Sel ou éther de l'acide cimicique.

CIMICIDE ou mieux **CIMICICIDE** adj. (du lat. *cimex, icis*, punaise, et *cædere*, tuer). Qui tue les punaises.

CIMICIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, renfermant les punaises proprement dites (*cimex* ou *acanthia*). V. PUNAISE.

CIMICIFUGE adj. (du lat. *cimex, icis*, punaise, et *fugare*, mettre en fuite). Qui met en fuite les punaises : *Poudre* CIMICIFUGE.

CIMICIQUE [*sik'*] adj. (du lat. *cimex, icis*, punaise). Se dit d'un acide de formule $C^{34}H^{27}CO^2H$ fondant vers 44°, sécrété par certaines punaises des bois.

CIMICOÏDE adj. (du lat. *cimex, icis*, punaise, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a l'apparence d'une punaise, sans appartenir à ce genre ni à la famille dont il est le type.

CIMIER [*mi-é*] n. m. (de *cime*). Ornement qui forme la partie supérieure d'un casque.

— Arbor. Cime, partie supérieure d'un arbre. (Syn. HOUPPIER.)

— Blas. Figure posée sur le timbre du casque qui surmonte l'écu des armoiries.

Cimier : heaume de chevalier taré de profil, crêté d'une croisette de gueules accostée d'une ramure chevillée de sept cors au naturel.

— Bouch. Maniement du bœuf de boucherie. (Syn. de ABORD. — On dit aussi COUARD.)

— Vén. Morceau de venaison qu'on lève de la partie supérieure des cuissots d'une bête fauve : *Le* CIMIER *revient de droit au maître d'équipage.*

— ENCYCL. Archéol. Le *cimier*, motif décoratif et quelquefois symbolique, placé à la cime du heaume, se montre parfois dans le casque carolingien ; mais c'est au XIIIe siècle qu'il commence à se multiplier, pour prendre au XIVe une variété infinie de formes souvent bizarres, surtout quand le heaume n'est plus guère qu'une arme de tournoi. La matière fragile dont il est fait (bois, cuir, carton) n'en a guère permis la conservation.

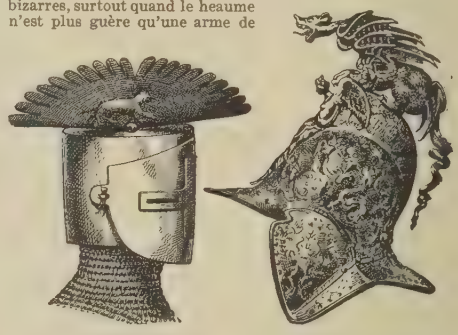
Cimier de heaume (1298). Cimier de casque (XVIIe s.).

L'Armeria de Madrid possède, cependant, celui du roi Martin Ier d'Aragon, datant des premières années du XVe siècle, fait de carton et de parchemin peint et doré.

Le cimier devint une pièce héraldique comme le heaume, dominant l'écu et reproduisant une pièce des armoiries (pour les rois de France la fleur de lis carrée, pour l'empereur l'aigle, etc.) ou un objet symbolique (croix, lion, dragon, cygne, etc.). Au XVIe siècle, les casques légers ont un plumail en guise de cimier. Au XVIIe, le cimier redevient à la mode dans le casque du cavalier ou du dragon.

CIMIEZ (lat. **Cemenelum**). Géogr. anc. Ville gallo-romaine, capitale de la province des Alpes maritimes, siège d'un évêché aux IVe et Ve siècles. C'est aujourd'hui un des quartiers les plus riches de la comm. de Nice, près du Paillon. Arènes antiques, villas.

CIMINELLI (Serafino). Biogr. V. AQUILANO.

CIMINIEN (MONT) ou **CIMINIUS** (MONS). Géogr. anc. Montagne d'Etrurie (Italie centrale), au sommet occupé par le lac homonyme et aux flancs couverts d'une forêt dite *Ciminienne* qui s'étendait dans la plaine jusqu'à la Macta. Les Romains ne pénétrèrent qu'au Ve siècle de Rome dans ce pays mal famé. Auj. le *monte Cimino*, couronné par le *lac de Vico*.

CIMINITE n. f. (du mont *Ciminien*). Variété de trachyte calco-alcalin avec prédominance de la potasse sur la soude.

CIMINNA, ville d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 5.800 hab. Soufre.

CIMITILE, bourg d'Italie (Campanie, prov. de Caserte) ; 3.660 hab.

CIMMÉRIEN [*sim'-mé-ri-in*], **ENNE** adj. Qui appartient, qui a rapport aux Cimmériens : *Le Bosphore* CIMMÉRIEN.

— Myth. *Antres cimmériens*, Demeure du Sommeil. || *Ténèbres cimmériennes*, Nuit perpétuelle et, *au fig.*, Obscurité profonde, Manque complet de clarté.

— Géol. Nom d'étage donné par Andrussow à des couches saumâtres des bords de la mer Noire.

CIMMÉRIENS (MONTS). Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Chersonèse Taurique, bordant la côte septentrionale du Pont-Euxin. Auj. *monts Yaila*.

CIMMÉRIENS, ancien peuple de la Crimée, qui n'a rien de commun avec les Cimbres et qui, au VIIe siècle avant notre ère, avait envahi l'Asie Mineure. Il en fut repoussé par les Lydiens.

CIMOLÉE n. f. (lat. *cimolia*; gr. *kimôlia*). Pharm. Variété d'argile qui, dans l'ancienne droguerie, était considérée comme jouissant de propriétés astringentes. || Dépôt produit par l'usure de la meule à repasser et qui s'accumule au fond de l'auge où tourne la meule.

CIMOLITE n. f. Silicate naturel hydraté d'aluminium, du genre argile et appartenant sans doute au groupe de la pyrophyllite.

CIMON, Athénien, père de Miltiade (VIe s. av. J.-C.). Banni par Pisistrate, il fut rappelé après sa seconde victoire olympique, puis assassiné par ordre des fils de Pisistrate.

CIMON, général athénien, fils de Miltiade, mort en 449 av. J.-C. Lorsque son père perdit sa principauté de Chersonèse, il se rendit à Athènes, et se distingua à Salamine. Cependant, hors d'état de payer l'amende paternelle de 50 talents, il était menacé de prison quand son beau-frère Callias le tira d'affaire. Soutenu par Aristide, Cimon fut élu amiral de la confédération de Délos; après l'exil de Thémistocle, il dirigea vingt ans la guerre contre les Perses, s'empara de Byzance et des places de l'Hellespont, fit entrer les villes de Chalcidique dans la ligue maritime (470), dispersa les pirates et rapporta de Scyros à Athènes les ossements de Thésée (469). En 465 il enleva aux Perses les côtes d'Asie Mineure et remporta sur eux la grande victoire de l'Eurymédon. En 462, il dirigea une expédition contre Thasos et Naxos. Célèbre par sa fastueuse hospitalité, il commença la reconstruction du Parthénon, éleva le mur méridional de l'Acropole, acheva les Longs-Murs, embellit l'Agora et l'Académie. Mais il était le chef du parti aristocratique et laconisant; les démocrates le firent frapper d'ostracisme (460). Rappelé en 454, il négocia une trêve avec Sparte, puis reprit la guerre contre les Perses. Il les vainquit près de Chypre, mais il mourut devant Citium. Alors fut signé le traité qui terminait heureusement les guerres médiques.

CIMONE (MONTE), cime italienne qui est le point culminant de l'Apennin septentrional (2.167 m.).

CIMOSSE n. f. Nom donné parfois à la lisière du drap.

CINABARIN, E adj. Qui a la couleur rouge du cinabre.

CINABRE n. m. (lat. *cinnabaris*; gr. *kinnabari*). Sulfure rouge naturel de mercure: *Les dames romaines se servaient du* CINABRE *pour donner plus d'éclat à leurs lèvres.* || Ancien nom du minium ou oxyde rouge de plomb. || *Cinabre d'antimoine*, Cinabre obtenu en décomposant le chlorure de mercure par le sulfate d'antimoine.

— *Par extens.* Couleur rouge.

— ENCYCL. Minér. Le *cinabre* naturel HgS a pour densité 8 à 8,2, et pour dureté 2 à 2,5, il est d'un beau rouge de cochenille. Translucide, il a un éclat adamantin, avec une cassure inégale et imparfaitement conchoïdale. Il se présente en petits cristaux groupés en druses et qui dérivent d'un rhomboèdre aigu. On le trouve aussi en masses grenues, quelquefois compactes, et aussi à l'état fibreux ou pulvérulent. Les cristaux de cinabre possèdent l'hémiédrie énantiomorphe du système rhomboèdrique; on en connaît des droits et des gauches, et ils possèdent un pouvoir rotatoire qui est égal à 15 fois celui du quartz.

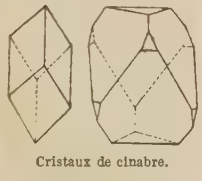

Cristaux de cinabre.

Il en existe une autre variété, cubique, le *métacinabre*, que l'on obtient par distillation du cinabre.

La structure cristalline du cinabre, déterminée au moyen des rayons X, indique un arrangement hélicoïdal des atomes dans le réseau cristallin.

Le cinabre sert à l'extraction du mercure; ses gisements appartiennent aux terrains schisteux, cristallins, aux terrains de transition, etc.

En France, on en trouve à Ménildot, dans la Manche, ainsi qu'à La Mure et à la montagne de Chablanches, dans l'Isère.

— Thérap. Toxique, le *cinabre* est rarement prescrit à l'intérieur. A l'extérieur, il entre dans la composition de certaines pommades ou d'emplâtres employés contre les dermatoses. On fait également des fumigations en projetant la poudre sur des charbons ardents ou sur une pelle chauffée.

CINABRIFÈRE adj. (de *cinabre*, et du lat. *ferre*, porter). Qui renferme du cinabre : *Minerai* CINABRIFÈRE.

CINADON, chef d'un complot contre l'aristocratie spartiate, mort en 398 av. J.-C. Il voulut renverser l'oligarchie des *Egaux*, et souleva les classes inférieures, ilotes, néodamodes, hypoméiones, périèques. Trahi et livré à la torture, il avoua le complot et périt dans les supplices.

CINÆDE ou **CINÈDE** n. m. (gr. *kinaidos*). Dans l'antiq., Danseur. || Homme débauché.

— ENCYCL. Chez les Grecs, on désignait sous ce nom tous les baladins professionnels. A Rome, le mot prit un sens défavorable, à cause des danses lascives et des mauvaises mœurs des cinædes. Cependant, on les admettait à donner des intermèdes dans les banquets, et plus d'un enseigna la danse à la jeunesse aristocratique.

CINÆDOLOGIQUE ou **CINÉDOLOGIQUE** [*jik'*] adj. (de *cinæde* ou *cinède*, et du gr. *logos*, discours). En littér., Licencieux, impudique.

CINARA, courtisane romaine qu'Horace avait aimée dans sa jeunesse. Elle était fort intéressée, et Horace se fait gloire d'avoir réussi auprès d'elle les mains vides. Properce parle de Cinara, qu'il avait également connue.

CINCA, rivière aragonaise qui sort des Pyrénées centrales, traverse le cirque de Bielsa, arrose la province de Huesca, et confluе dans la Sègre, non loin de son confluent avec l'Ebre. Cours, 280 kil.

CINCENELLE n. f. (peut-être du lat. *cincinnum*, boucle de cheveux). Cordage qui sert à haler les bateaux, ou le long duquel on fait glisser les bacs, au moyen d'une poulie. (On dit aussi CINQUENELLE.)

CINCHAMIDINE [*ka*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{19}H^{24}N^2O$ rencontré dans les eaux-mères de préparation de l'homocinchonidine. || Syn. HYDROCINCHONIDINE.

CINCHÈNE [*kèn'*] n. m. Base, de formule $C^{19}H^{20}N^2$, formée par action de la potasse sur le chlorure de cinchonine.

CINCHOL [*kol'*] n. m. Alcool de formule $C^{20}H^{34}O$ trouvé dans les écorces de quinquinas et de cupréas.

CINCHOLÉPIDINE [*ko*] n. f. Chim. Syn. de LÉPIDINE.

CINCHOLÉPONIQUE [*ko, nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^8H^{13}NO^4$ formé dans l'oxydation chromique de la cinchonine. || Syn. CINCHOLOÏPONIQUE.

CINCHOLINE [*ko*] n. f. Base de formule $C^{10}H^{21}N$ extraite de l'huile brute de paraffine.

CINCHOLOÏPONE [*ko*] n. f. Base de formule $C^9H^{17}NO^2$ obtenue dans l'oxydation chromique de la cinchonine, de la cinchonidine et de la conquinine.

CINCHOLOÏPONIQUE [*ko, nik'*] adj. Chim. Syn. de CINCHOLÉPONIQUE.

CINCHOMÉRONAMATE [*ko*] n. m. Sel ou éther de l'acide cinchoméronamique.

CINCHOMÉRONAMIQUE [*ko, mik'*] adj. Se dit d'un acide constituant la monoamide cinchoméronique fondant à 228°.

CINCHOMÉRONATE [*ko*] n. m. Sel ou éther de l'acide cinchoméronique.

CINCHOMÉRONIQUE [*ko, nik'*] adj. Se dit de l'acide 2.3 pyridine-dicarbonique de formule $C^5H^3N(CO^2H)^2$.

— ENCYCL. L'acide *cinchoméronique* se forme dans l'oxydation nitrique de la cinchonine, de la cinchonidine et de la quinine et dans l'oxydation permanganique de l'isoquinoléine. Il fond avec décomposition vers 266°. L'amalgame de sodium le réduit en acide *cinchonique* $C^7H^6O^5$ que la chaleur transforme en *acide pyrocinchonique* ou anhydride diméthylmaléique par perte de gaz carbonique.

L'acide cinchoméronique forme un anhydride fondant à 67°.

CINCHON (la comtesse DE), dame espagnole, femme d'un vice-roi du Pérou, se guérit d'une fièvre opiniâtre avec l'écorce de quinquina, remède que lui avaient indiqué les indigènes, et apporta en Europe, en 1632, ce médicament, employé d'abord sous le nom de *poudre de la Comtesse*. Linné, voulant perpétuer le souvenir du service important rendu par cette dame, donna le nom de *cinchona* au genre qui renferme ce végétal.

CINCHONA [*ko*] n. m. Nom scientifique du genre quinquina.

CINCHONACÉ [*ko*], **E** adj. Qui ressemble au quinquina.

CINCHONAMINE [*ko*] n. f. Alcaloïde extrait de l'écorce de *remijia purdieana*, sorte de quinquina.

— ENCYCL. La *cinchonamine* $C^{19}H^{24}N^2O$ fond à 85°. Elle peut servir à doser l'acide nitrique. Elle est extrêmement toxique.

CINCHONATE [*ko*] n. m. Sel de l'acide cinchonique.

CINCHONÉES [*ko-né*] n. f. pl. Tribu de rubiacées, ayant pour type le genre quinquina.

CINCHONIBINE [*ko*] n. f. Alcaloïde obtenu à côté de *cinchonifine*, de *cinchonigine* et de *cinchonitine* par isomérisation de la cinchonine au moyen d'acide sulfurique.

CINCHONICINE [*ko*] n. f. Alcaloïde isomère de la cinchonine fondant à 58° obtenu en chauffant la cinchonidine avec de l'acide sulfurique.

CINCHONIDINE [*ko*] n. f. Alcaloïde isomère de la cinchonine qui l'accompagne dans les quinquinas. (Elle fond à 201° et se forme en chauffant la cinchonine avec la potasse dissoute dans l'alcool amylique.)

CINCHONIFÈRE [*ko*] adj. Qui contient du quinquina.

CINCHONIFINE [*ko*] n. f. Alcaloïde isomère de la cinchonine. V. CINCHONIBINE.

CINCHONIGINE [*ko*] n. f. Alcaloïde isomère de la cinchonine. V. CINCHONIBINE.

CINCHONILINE [*ko*] n. f. Alcaloïde isomère de la cinchonine. V. CINCHONIBINE.

CINCHONINATE [*ko*] n. m. Sel ou éther de l'acide cinchoninique.

CINCHONINE [*ko*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{19}H^{22}N^2O$ accompagnant la quinine dans les écorces de quinquina, principalement dans le quinquina gris (*cinchona huanaco*).

— ENCYCL. La *cinchonine* ou *cinchovatine* fut découverte par Pelletier et Caventou. Laurent établit sa constitution. On l'extrait des eaux-mères de la préparation du sulfate de quinine qui, traitées par la soude, donnent un précipité contenant la cinchonine. La base est purifiée par des cristallisations répétées. Elle se présente sous la forme d'aiguilles blanches presque insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme. Elle est dextrogyre et fond à 255°. Elle donne des sels cristallisés et des sels doubles.

La cinchonine présente une double liaison éthylénique et une fonction alcool secondaire. La quinine dérive de la cinchonine par la substitution d'un groupe $O{\cdot}CH^3$ à un atome d'hydrogène : c'est une méthoxycinchonine.

La cinchonine, corps non saturé, peut fixer le brome, l'hydrogène; alcool secondaire, elle peut être oxydée en la cétone correspondante : la *cinchoninone*, et fournir un chlorure par action du perchlorure de phosphore : le *chlorure de cinchonyle* qui, traité par la potasse, conduit au cinchène. L'oxydation par le permanganate de potassium à froid donne la *cinchoténine;* à chaud, l'on obtient de l'*acide carbocinchoméronique*. Le mélange chromique oxyde la cinchonine en *acide cinchoninique*, *méroquinène* et *acide cincholéponique*. Les alcalis en fusion fournissent de la *quinoléine* et de la *lépidine*.

La cinchonine peut s'isomériser. Sous l'influence de l'acide sulfurique étendu à 100° l'on obtient un grand nombre de bases, *cinchonibine* (v. ce mot), *cinchonifine*, etc., ainsi que deux *oxycinchonines*. Sous l'influence des alcalis en solution dans l'alcool amylique, elle se transforme en *cinchonidine* et, sous l'action de l'acide acétique, elle s'isomérise en *cinchotoxine*.

La cinchonine jouit, à un degré moindre que la quinine, de propriétés antithermiques.

CINCHONINIQUE [*ko, nik'*] adj. Se dit d'un acide identique à l'acide γ-quinoléine-carbonique de formule $[C^9H^4]$ $C^9H^2N.CO^2H$.

— ENCYCL. L'acide *cinchoninique* obtenu pour la première fois par oxydation nitrique de la cinchonine se prépare en condensant l'acide isatique avec l'acétaldoxine en milieu alcalin. Il peut cristalliser avec 1 ou 2 molécules d'eau. Il fond à 254°. Le permanganate l'oxyde en *acide pyridine-tricarbonique*.

CINCHONINONE [*ko*] n. f. Cétone correspondant à la cinchonine.

CINCHONIQUE [*ko, nik'*] adj. Se dit des sels à base de cinchonine. || *Acide cinchonique*. V. CINCHOMÉRONIQUE. || *Rouge cinchonique*, Substance d'un rouge foncé, fournie par le tanin d'écorce de quinquina.

CINCHONYLE [*ko*] n. m. Radical monovalent résultant de la suppression de l'oxydryle dans la cinchonine. || *Chlorure de cinchonyle*. V. CINCHONINE.

CINCHOTÉNINE [*ko*] n. f. Base de formule $C^{18}H^{20}N^2O^3$ obtenue en oxydant la cinchonine par le permanganate de potassium à froid.

CINCHOTINE [*ko*] n. f. Nom donné par Caventou à un alcaloïde de formule $C^{19}H^{24}N^2O$ accompagnant la cinchonine dans l'écorce de quinquina.

CINCHOTOXINE [*ko-tok-sin'*] n. f. Isomère de la cinchonine, toxique et dépourvu de propriétés antipyrétiques.

CINCHOVATINE n. f. Chim. Syn. de CINCHONINE.

Cincia (LEX). La loi Cincia *de donis et muneribus*, plébiscite rendu en 550, sur la proposition du tribun Cincius Alimentus, défend aux avocats de recevoir des donations de leurs clients. D'une façon générale, les donations qui dépassaient un certain taux (*modus*) ne pouvaient être faites qu'à certaines personnes (*personæ exceptæ*). Faites à d'autres, elles n'étaient pas nulles, mais le donateur pouvait, tant qu'il ne s'était pas dessaisi de la façon la plus absolue de la chose donnée, user de tous les moyens de droit commun lui permettant de revenir sur la donation, la promesse ou la libération consentie par lui au donataire. Il pouvait donc repousser le donataire par l'*exceptio legis Cinciæ*, ou par la *replicatio legis Cinciæ*.

CINCINNATI, ville des Etats-Unis (Ohio), au confluent du Lieking et de l'Ohio; 451.000 hab. Port de rivière très actif desservi par le canal de l'Ohio à Toledo et coupé par le canal Miami et par le Mill-Creek. Neuf chemins de fer passent par Cincinnati dont l'industrie et le commerce sont très prospères. C'est sur les pentes d'un amphithéâtre de collines qui sont d'anciennes moraines glaciaires que s'étagent les maisons de Cincinnati, aux nombreux monuments, temples et églises. Cette ville, dont une partie est habitée surtout par des Allemands (d'où son surnom de *Over the Rhine*) a pris un grand essor commercial vers 1830 et fut pendant un temps la principale ville de l'Ouest.

Cincinnati (SOCIÉTÉ DES) ou *Ordre de Cincinnatus*, fondée aux Etats-Unis en mai 1783, par les officiers de l'armée de Washington, après la guerre de l'Indépendance; Washington fut un des présidents. Les insignes étaient un aigle et un ruban bleu. Cette institution rapidement impopulaire subsiste pourtant dans quelques Etats; il en existe une section en France.

CINCINNATIEN [*ti-in*], **ENNE** adj. Géol. Nom d'étage donné en Amérique à des couches qui représentent l'ordovicien supérieur.

CINCINNATUS (Lucius Quintus), Romain célèbre par la simplicité et l'austérité de ses mœurs. Nommé consul en 460, les licteurs qui lui en portèrent la nouvelle le trouvèrent occupé à labourer lui-même son champ. Par son énergie, il rétablit l'ordre dans la ville troublée. Deux ans plus tard il fut nommé dictateur pour secourir Minucius qui s'était laissé enfermer dans un défilé. Il le délivra, fit passer les Eques sous le joug et obtint le triomphe. A quatre-vingts ans, il fut encore nommé dictateur pour réprimer Spurius Malius qui aspirait à la royauté.

CINCINNATUS PENNUS (Titus Quinctius), petit-fils du dictateur, consul en 431 et 428, tribun consulaire en 426. Il prit part à la guerre contre les Eques et les Volsques, fut mis en accusation pour avoir échoué contre les Véiens et acquitté, puis battit les vainqueurs dans une seconde campagne, avec le dictateur Mamercus.

CINCINNATUS (Titus Quinctius Capitolinus), tribun consulaire en 388, dictateur en 384. Il vainquit les Prénestins.

CINCIUS ALIMENTUS (Lucius), historien romain (IIe s. av. J.-C.). Il prit part à la seconde guerre punique et écrivit l'histoire d'Annibal et celle de Gorgias de Léontium, ainsi qu'un traité de l'*Art militaire*. Il reste de lui quelques fragments pleins d'intérêt.

Cincle.

CINCLE n. m. Genre de passereaux dentirostres, unique genre d'une famille dite des *cinclidés*.

— ENCYCL. Les *cincles*, dont on connaît une vingtaine d'espèces réparties sur le globe, sont des oiseaux de taille moyenne, bruns ou cendrés, vivant au bord des eaux douces, où ils plongent et nagent admirablement en chassant les insectes jusqu'au fond. L'espèce commune d'Europe, *cincle plongeur* ou *merle d'eau*, habite l'Europe centrale et occidentale.

CINCLIDIE [*di*] n. f. Bot. Syn. de CRIBLETTE.

CINCLODE n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des dendrocolaptidés, renfermant des fourniers du sud de l'Amérique, dont on connaît treize espèces.

CINCTORIUM [*sink-to-ri-om'*] n. m. (mot lat. formé de *cinctus*, ceint). Ceinturon des officiers romains.

CINCTUS [*sink-tuss*] n. m. (mot lat. formé de *cingere*, supin *cinctum*, ceindre). Antiq. rom. Sorte de jupon court que portaient les soldats et certains ouvriers que la tunique aurait embarrassés. || Ceinture que l'on portait sur la tunique.

CINDRE n. m. Instrument de charpentier et de charron, servant à forer des trous.

Cinéas, Thessalien, ministre de Pyrrhus, mort vers 277 av. J.-C. Diplomate et orateur réputé, qui rendit de grands services à Pyrrhus. Envoyé à Rome après la bataille d'Héraclée, il proposa au sénat la paix, si l'on accordait la liberté aux Grecs d'Italie. Il échoua dans sa mission, mais resta populaire à Rome. Il avait été vivement frappé de la majesté imposante du sénat, qu'il comparait à une assemblée de rois. Le sage ministre n'approuvait pas toujours les projets ambitieux du roi conquérant, comme en fait foi la conversation devenue proverbiale qu'il eut avec ce prince pour le détourner de son expédition d'Italie, conversation que rapporte Plutarque (*Pyrrhus*, 18 sq.), et que Boileau a rendue célèbre dans son *Epître au Roi*.

CINÉASTE [*asst'*] n. Nom que se donnent quelques esthètes de la cinématographie.

CINÉCHROMIE [*kro-mî*] n. f. (de *ciné*, pour cinématographe et du gr. *khroma*, couleur). Branche de la cinématographie qui traite de la coloration des films.

CINÈDE n. m., et **CINÉDOLOGIQUE** [*jik'*] adj. V. CINÆDE, et CINÆDOLOGIQUE.

CINÉFACTION [*fak-si-on*] n. f. (du lat. *cinis*, cendre, et *facere*, faire). Réduire en cendres ; incinération.

CINÉFIER [*fi-é*] v. tr. (du lat. *cinis*, cendre, et *facere*, faire). Réduire en cendres ; incinérer.

CINÉGRAMME n. m. (de *ciné*, pour cinématographe, et du gr. *gramma*, lettre). Thème appelé à être réalisé par le producteur cinégraphique et dans lequel l'auteur a indiqué l'action en gestes, en lumières, en mouvements et en cadence. (Ne pas confondre avec scénario.)

CINÉGRAPHE [*graf'*] n. m. et f. Celui, celle qui s'occupe de cinégraphie.

CINÉGRAPHIE [*fî*] n. f. (abréviation de *cinématographie*). Art de l'image animée.

CINÉGRAPHIER [*fi-é*] v. tr. Action de photographier, de prendre un film.

CINÉGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui a trait à la cinégraphie.

CINELLE n. f. (contract. de *coccinelle*). Galle du chêne coccifère.

CINÉMA ou **CINÉ** n. m. Abrév. de *cinématographe*. — Pl. *Des* CINÉMAS.

CINÉMANIE [*nî*] n. f. (de *ciné*, abrév. de cinématographe et du gr. *mania*, manie). Amour excessif du cinéma et de ses représentations.

CINÉMATHÈQUE [*tèk'*] n. f. (de *cinéma*, pour cinématographe, et du gr. *thékê*, boîte ; mot formé à l'imitation de bibliothèque). Néologisme désignant une boîte, un meuble, et, *par extens.* un local où l'on conserve des films cinématographiques et spécialement des films de documentation.

CINÉMATIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *kinêma, atos*, mouvement). Relatif au mouvement : *Formule* CINÉMATIQUE.

— N. f. Partie de la mécanique, qui s'occupe spécialement des mouvements, abstraction faite des forces qui les produisent.

— Chir. *Amputation cinématique*, Se dit d'une amputation pratiquée en vue de la cinématisation.

— ENCYCL. Ampère est le premier qui ait défini cette science d'une manière précise, et lui ait donné son nom : « La *cinématique*, dit-il, doit renfermer tout ce qu'il y a à dire des différentes sortes de mouvement, indépendamment des forces qui peuvent les produire. Elle doit s'occuper de toutes les considérations relatives aux espaces parcourus dans les divers mouvements, aux temps employés à les parcourir, à la détermination des vitesses d'après les diverses relations qui peuvent exister entre ces espaces et ces temps. Elle doit ensuite étudier les différents instruments à l'aide desquels on peut changer un mouvement en un autre. » De cette définition résulte la subdivision en *cinématique pure* et théorie des *mécanismes*.

Si, d'autre part, dans l'étude des mouvements, on fait abstraction du *temps*, on a une science des déplacements intermédiaire entre la géométrie pure et la cinématique, et qu'on appelle la *géométrie cinématique*.

La cinématique étudie les trajectoires, les vitesses et les accélérations (v. ces mots) d'un point ou d'un système invariable, en mouvement absolu ou en mouvement relatif, c'est-à-dire par rapport à des repères fixes ou à des repères eux-mêmes mobiles. Ce dernier cas pose en particulier le problème de la composition des vitesses, et l'on démontre que la vitesse absolue d'un point est la résultante géométrique des vitesses qu'il aurait, si on le considérait successivement soumis à chacun des mouvements considéré seul.

En ce qui concerne la mécanique appliquée, diverses classifications des mécanismes ont été proposées, en particulier par Monge et par Willis. Ces classifications, basées sur la nature des mouvements, rapprochent des organes fort dissemblables. Haton de la Goupillière, puis Reuleaux et surtout, plus récemment, Kœnigs ont proposé d'étudier les mécanismes en les groupant suivant leurs propriétés géométriques.

CINÉMATIQUEMENT adv. Au point de vue de la cinématique.

CINÉMATISATION n. f. Procédé d'amputation visant à permettre l'utilisation des muscles de la région opérée pour la mobilisation des appareils de prothèse.

CINÉMATOGRAPHE n. m. (du gr. *kinêma, atos*, mouvement, et *graphein*, écrire). Appareil destiné à projeter sur un écran des vues animées : *Le* CINÉMATOGRAPHE *est fondé sur la persistance des impressions lumineuses sur la rétine.* || Etablissement où se donne un spectacle cinématographique. || Art de composer et de représenter des scènes au moyen du cinématographe : *Faire du* CINÉMATOGRAPHE.

— ENCYCL. Comme la plupart des grandes inventions modernes, le *cinématographe* dérive d'une série de recherches et d'expériences dont quelques-unes assez lointaines.

Le premier, l'abbé Nollet, au XVIIIe siècle, observa la persistance de l'image sur la rétine. Le professeur belge Joseph Plateau, après des expériences intéressantes, construisit le *phénakistiscope* ou *phénakistiscope* et précisa certaines lois optiques sans lesquelles le cinématographe n'aurait pu exister. En même temps que Plateau, un professeur viennois, Stampfer, en étudiant l'expérience de la roue de Faraday, avait été appelé à fabriquer un appareil analogue qu'il baptisa *stroboscope*.

Sans prévoir ce qu'il adviendrait de sa trouvaille, et contrairement à ce qu'on a souvent affirmé, Plateau ne songeait nullement à un jouet. Son phénakistiscope était un appareil fort sérieux qui servit surtout à étudier les lois de la vision.

L'apparition du dessin photographique, en 1839, apportait un procédé de copie infaillible et il semblerait que l'idée d'appliquer la photographie au phénakistiscope eût dû naître aussitôt. Il n'en est rien cependant, et ce n'est pas la découverte de la photographie, mais plutôt celle de la stéréoscopie qui ouvrit les yeux aux chercheurs.

Le *stéréofantascope* ou *bioscope*, imaginé par Duboscq (1851), qui, précisément remplaçait les vues peintes ou dessinées par des images photographiques, apportait une solution neuve. Duboscq devait avoir de nombreux imitateurs (Wheatstone, Seguin, etc.) qui imaginèrent à leur tour des appareils plus ou moins ingénieux.

En 1861, Cook et Bonelli ; en 1867, Humbert de Molard, firent breveter ou construisirent des dispositifs appliquant la stéréoscopie au phénakistiscope. Seuls, Seguin, en 1860, et Ducos du Hauron en 1864, n'utilisèrent que l'ordinaire photographie. Perfectionnant ou modifiant le phénakistiscope, Horner en 1834, Lincoln en 1867, Langlois, Augier, Linnet en 1868, Brown, Clerk Maxwell en 1869, etc., cherchèrent à produire la synthèse du mouvement à l'aide de dessins manuels. A noter que l'autrichien Uchatius tenta le premier, en 1853, la projection d'images animées reprise en 1870 par Bourbouze, Heyl et quelques autres.

En 1874, l'astronome Janssen eut l'idée de réaliser l'analyse du mouvement à l'aide de la photographie et y réussit, son objet était très limité. Pour observer le passage de la planète Vénus sur le disque du soleil, il fit construire un appareil dit *revolver astronomique*. Une plaque circulaire, tournant sur son centre, avançait par saccades et automatiquement toutes les 70 secondes, présentant un nouveau point de son pourtour à l'objectif ; il obtint ainsi une série d'images en couronne donnant à intervalles réguliers les positions successives de la planète par rapport aux bords du soleil. L'appareil, emporté au Japon, donna des séries de 24 vues qui furent reproduites dans un dessin d'ensemble.

En 1878, Marey, en France, et Muybridge, en Amérique, reconstituent les diverses allures du cheval et s'adonnent à l'étude du vol des oiseaux. Ils se servent du *zootrope*, qui n'était qu'un phénakistiscope perfectionné, pour leurs démonstrations. Il faut arriver à 1882 pour voir Marey construire un appareil capable de prendre avec un seul objectif un certain nombre de photographies d'un objet mobile ; puis au moyen de son *fusil photographique* dérivé du revolver de Janssen, il obtint en une seconde douze images successives prises à intervalles réguliers. Et Marey, qui n'avait jusque-là fait appel qu'au dessin manuel, adoptait maintenant le dessin photographique. A cette même époque, Marey s'associa un de ses élèves, Georges Demeny. L'invention des plaques photographiques sensibles par von Monckhoven devait leur permettre des progrès intéressants. Mais la synthèse tentait beaucoup moins les deux savants que l'analyse, et Marey, fidèle à ses graphiques simples, produisit à l'aide de dispositions ingénieuses des photographies donnant des dessins schématiques ou, selon sa propre expression, des images cinématiques de mouvements rapides. Sa contribution à la synthèse du mouvement est nulle, et s'il a établi les lois de l'analyse, c'était au bénéfice d'études très spéciales. De son côté, inspiré par un jeune professeur de l'Institut national des sourds-muets, Marichelle, Demeny réussit à obtenir à l'aide du *chronophotographe* de Marey, d'excellentes photographies d'une figure parlante. Le sujet prononçait cette simple phrase : « Je vous aime » et, pendant la seconde que durait cette émission, l'appareil enregistra 18 images. Mais il fallait reconstituer ce mouvement des lèvres ; à cet effet, Demeny construisit un zootrope tout à fait spécial qu'il baptisa du nom de *phonoscope* (1892). Demeny chercha à exploiter son invention, mais si l'appareil de synthèse lui appartenait, il en était tout autrement de l'appareil d'analyse, propriété de Marey ; il se sépara de celui-ci et perfectionna les appareils de son maître, s'adonnant à la chronophotographie réversible. L'appareil qu'il breveta en 1893, entraînait une pellicule par le moyen d'une came excentrique placée dans le circuit ; seulement il résulte de la lecture même du brevet qu'il n'avait été conçu que pour prendre des images négatives : il y avait impossibilité à l'utiliser pour la projection. Entre temps se place le brevet français (1888) qui garantit à Emile Reynaud la priorité de la *perforation*, trop longtemps attribuée à Edison. Son appareil, nommé *praxinoscope*, connut le grand succès dans le public comme jouet. Quant au grand inventeur Thomas Edison, à qui, dit-on, Marey avait, en 1889, montré son *zootrope électrophotographique*, il a fabriqué une théorie d'instruments qui devaient l'amener d'abord au *kinetograph* destiné à la prise de vues (breveté en 1892), puis au *kinetoscope*, appareil propre à reconstituer les scènes enregistrées et permettant de les examiner au fond d'une boîte, mais non de les projeter. Quoi qu'on ait pu dire, le kinetoscope d'Edison est aussi loin des appareils précédents que lui-même du cinématographe.

De tous les chercheurs dont les noms ont été évoqués, on ne saurait contester le mérite. Ils n'ont pas trouvé le *cinématographe*, ils en ont préparé les voies. Ainsi, les frères Lumière ont hérité d'une longue lignée de savants, de novateurs, la plupart des données qu'ils ont mises en œuvre. Le cinématographe, tel qu'ils l'ont conçu (1895) est chose fort précise, parfaitement distincte de ce qui avait été fait avant eux ; le mérite de l'invention leur en revient donc, et nul ne songe à leur en disputer une antériorité que Marey lui-même a reconnue.

Le *cinématographe* des frères Lumière apportait la solution idéale de ce problème si longuement étudié : analyse et synthèse du mouvement. Leur première démonstration publique eut lieu le 22 mars 1895, devant la Société d'encouragement à l'Industrie nationale, sous la présidence de l'astronome Mascart, président de l'Académie des sciences ; mais le premier cinéma proprement dit ne s'ouvrit que le 28 décembre 1895, dans le sous-sol du Grand Café, à Paris.

L'appareil des frères Lumière servait, au début, à la prise de vues et à la projection sur l'écran ; mais, aujourd'hui, les deux opérations sont distinctes, et la cinématographie utilise un appareil de prise de vues (appareil négatif) qui analyse le mouvement, et un appareil de projection (appareil positif ou *cinéprojecteur*) qui en redonne la synthèse.

Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à l'extrême sensibilité du gélatino-bromure d'argent et à des dispositifs spéciaux réglant le déroulement de la pellicule sensible tant à la prise de vues qu'à la projection. Par le moyen de mécanismes divers, le ruban pelliculaire subit des arrêts périodiques pendant lesquels la portion de bande placée derrière l'objectif reçoit l'impression lumineuse ; puis le ruban est entraîné d'une longueur égale à celle d'une image, et un nouvel arrêt se produit ; les mêmes opérations se renouvelant jusqu'à la fin du ruban. On enregistre, ainsi, à la prise de vues, des images successives à la vitesse de 16 à 20 par seconde.

De même que pour la prise de vues, l'obturateur se ferme entre deux images successives, de même à la projection de la bande positive sur l'écran, on évite les traînées lumineuses par un dispositif analogue provoquant une éclipse rapide (1/75e de seconde) que le spectateur ne perçoit pas. L'image qui vient de disparaître affecte encore la rétine lorsque se présente la suivante, de sorte que l'œil a la sensation très nette d'un mouvement continu.

Les manipulations nécessitées par le développement des négatifs, le tirage des bandes positives, etc., ne diffèrent de celles généralement usitées en photographie que par l'étendue des surfaces à traiter ; ces manipulations se font d'ailleurs mécaniquement et par des procédés permettant un travail extrêmement rapide et régulier.

De son côté, l'appareil de projection a été, de la part des constructeurs, l'objet de soins tout particuliers. Un pareil effort devait avoir pour corollaire une action énergique en vue du confort du spectateur, et, effectivement, le cinéma trouvant insuffisantes les salles que l'art dramatique lui abandonne, s'efforce de les embellir et de les rendre plus agréables au public.

D'abord limité à la production d'images en noir et blanc, le cinématographe a fait un pas considérable grâce à quelques inventeurs, Léon Gaumont notamment, qui, lui appliquant les plus récents procédés de la photographie des couleurs, l'a doté d'un nouvel attrait.

Mais s'il synthétise le mouvement, le cinématographe est silencieux ; la très intéressante association du cinématographe et du phonographe a bien permis en certains cas de saisir à la fois le mouvement et le bruit ; mais le procédé n'est pas encore d'une application générale, et les seuls bruits (pluie, vent, grêle, etc.) dont se puisse corser une représentation cinématographique sont produits par les procédés factices du théâtre. Autrement intéressante est la solution du *cinéma parlant*, dont l'idée première semble appartenir à un français, Auguste Laute, et qu'a réalisé Léon Gaumont, avec le concours des ingénieurs danois Poulsen et Petersen. Union parfaitement synchronique de l'image et du son par un dispositif lumineux et non plus mécanique, et reproduction du son avec toutes ses nuances, sans intervention d'une pointe et d'un diaphragme, tel est le résultat.

Et voici qu'après de multiples tâtonnements, la *cinématographie en couleurs* est trouvée par d'autres Français, préparant à l'art nouveau les plus belles espérances. Quant au *film en relief*, il reste encore du domaine de l'avenir, malgré les réels progrès réalisés ces derniers temps encore.

Le cinéma est à l'heure actuelle une des plus importantes industries mondiales : plus de 130.000 salles recevant des millions et des millions de spectateurs.

Scientifique à sa base, le cinéma donne naissance alternativement à une industrie, à un art, à un commerce. Ces trois modes de réalisation pratique sont naturellement solidaires, mais chacun exige des capacités très particulières. La phase industrielle commence à la fabrication de la pellicule, c'est-à-dire de la matière appelée à servir de véhicule à la pensée cinématographique ; la phase artistique réside dans la production du film, le *scénario* étant à la base de l'édifice et le *metteur en scène* l'exécutant ; enfin, la phase commerciale embrasse l'édition et la distribution du film, une fois celui-ci tourné dans les conditions prévues au *découpage* du scénario, monté et titré, en un mot prêt à la projection sur les écrans. La distribution se fait d'après les demandes des clients qui sont en l'occurrence les directeurs de salles.

Ainsi, le cinéma a ses *producteurs*, ses *réalisateurs*, ses *distributeurs* ou loueurs et les *directeurs de salles*, qui sont ses véritables clients. Les théâtres dans lesquels s'opèrent toutes les prises de vues d'intérieurs sont dénommés *studios*. Le maître incontesté du studio est le *metteur en scène*. Seul, il commande à une véritable armée composée d'assistants, régisseurs, accessoiristes, opérateurs, machinistes, électriciens, décorateurs, costumiers, coiffeurs, posticheurs, maquilleurs, acteurs et figurants, musiciens, etc. Seul, il a la responsabilité de l'interprétation.

Le cinématographe a ses vedettes, ses *stars* disent les Américains, qui se sont acquis une renommée mondiale en raison de l'immense diffusion des productions cinématographiques de valeur. Beaucoup, venues du théâtre où leur réputation était déjà consacrée par le succès, ont apporté leur talent au cinéma ; d'autres ne se réclament que de l'art muet.

La cinématographie ou le « cinéma », comme on dit couramment aujourd'hui, tient dans nos mœurs une place très importante : les salles de projections se sont multipliées à l'infini, et jusque dans les plus modestes bourgades ; c'est un spectacle dont la vogue ne cesse de croître. Il est en effet extraordinairement multiple et varié dans ses combinaisons et dans ses effets. Pour mériter la faveur du public, les éditeurs de films ont dû installer de vastes ateliers de pose, dotés d'un éclairage spécial et de décors de toutes sortes, véritables théâtres mécanisés, où sont mises en scène les comédies les plus simples et les féeries les plus fantastiques. Là, évoluent, sous l'œil averti d'un « metteur en scène » habile, des acteurs spécialement exercés pour ce « théâtre muet », auquel les trucs et ficelles du théâtre ordinaire apportent leur contribution, mais qui bénéficie encore, pour la variété de ses effets, de toutes les

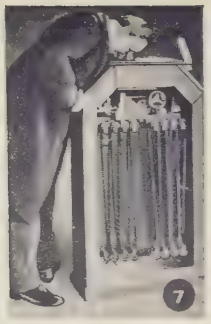

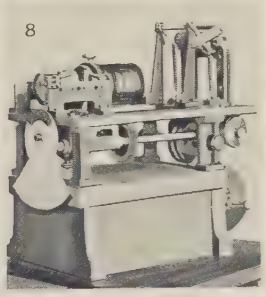

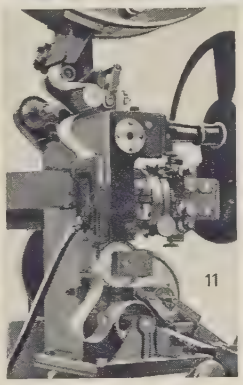

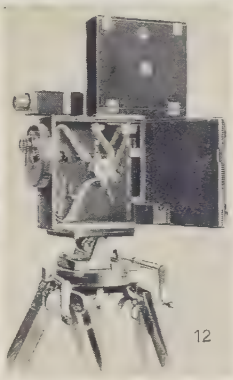

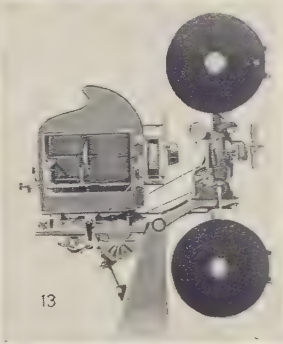

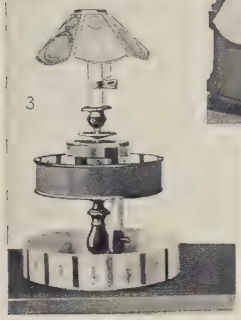

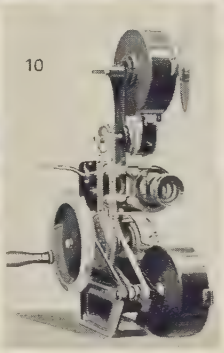

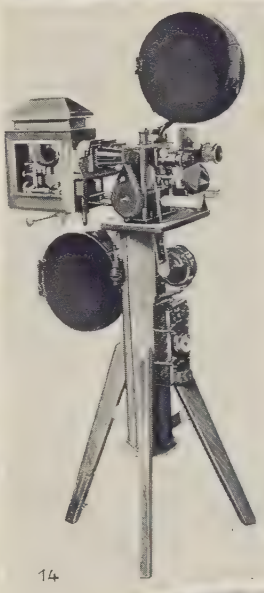

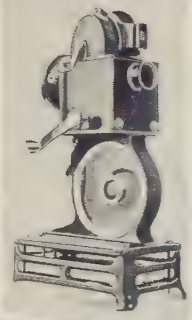

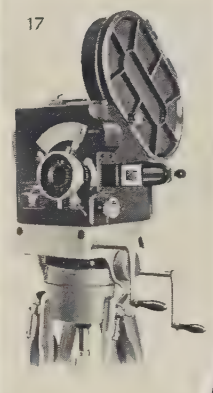

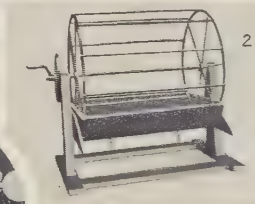

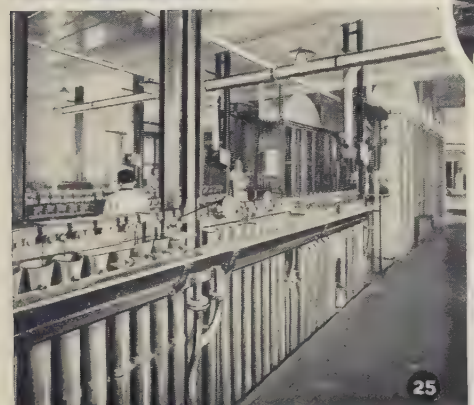

CINÉMATOGRAPHE. — *PLANCHE I :* 1. Phénakistiscope de Plateau; 2. Phénakistiscope cylindrique; 3. Praxinoscope de Reynaud; 4. Fantascope de Robertson (lanterne magique); 5. Une séance chez Robertson (1797); 6. Fusil chronophotographique de Marey; 7. Kinétoscope d'Edison; 8. Le premier appareil d'étude des frères Lumière; 9. L'appareil qui servit à la première séance de projection (1895); 10. Chronoprojecteur Gaumont (système Demeny), à came évidée (1896); 11. Détail de l'entraînement de la pellicule dans un ancien appareil Gaumont; 12. Appareil de prise de vues Gaumont; 13. Appareil projecteur Gaumont (1928); 14. Poste de projections Aubert; 15. Motocamera Pathé-Baby; 16. Projecteur Pathé-Baby; 17. Appareil de prise de vues Débrie, pour films au ralenti; 18. Projecteur Jacky-Debrie pour l'enseignement; 19. Appareil électro-automatique de prise de vues « Cinex » (système A. Bourdereau); 20. Appareil primitif à tirer les positifs; 21. Installation moderne de tirage de positifs (Pathé); 22. Fragment d'un film positif; 23. Ancienne cuve à développer les films; 24. Une des premières installations industrielles (laboratoire G. Méliès) pour le développement des films; 25. Installation moderne de développement des films (Pathé); 26. Un service de préparation des films pour l'expédition (Pathé).

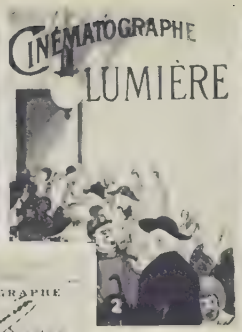

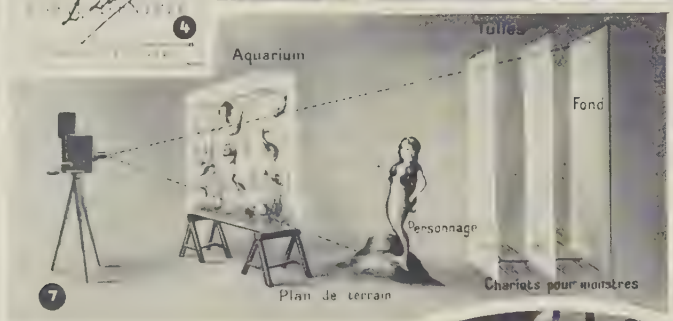

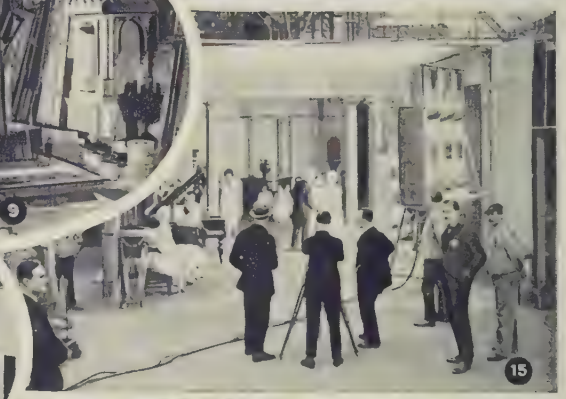

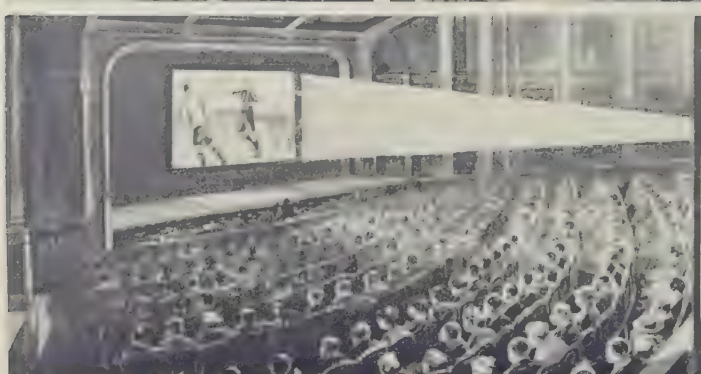

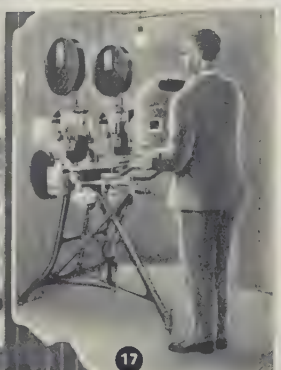

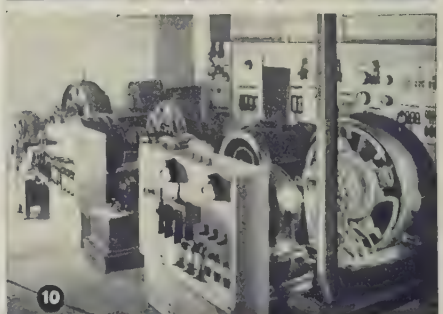

CINEMATOGRAPHE. — *PLANCHE II :* 1 et 2. Premières affiches du cinématographe Lumière; 3. Programme des premières séances du Grand Café, à Paris; 4. Carte d'entrée aux premiers spectacles cinématographiques organisés à Lyon; 5. Trucage cinématographique (photographié d'en haut, un sujet évolue sur un décor représentant de l'eau et des plantes aquatiques); 6. Une seconde prise de vues à travers un aquarium donne ce résultat à l'écran; 7. Décor machiné aux débuts du cinéma par G. Méliès; 8. Le premier studio Géo Méliès; 9. Dans un grand studio moderne (studio des Cinéromans-Films de France), l'atelier des décorateurs; 10. La centrale électrique; 11. Les appareils d'éclairage électrique; 12. Plantation d'un décor; 13. Essais d'éclairement; 14. Le tableau est réalisé et la scène prête pour la prise de vues; 15. On tourne une scène d'intérieur (studio Gaumont); 16. Un matériel imposant de camions photo-électriques pour prises de vues en plein air (Société des Cinéromans-Films de France); 17. Salle de projections et cabine de l'opérateur (Gaumont).

ressources de l'optique et de la lumière. Depuis Méliès, qui, au théâtre Robert-Houdin, fut un des premiers à mettre l'illusion et la fantasmagorie à l'écran, jusqu'aux dessinateurs et caricaturistes qui ont appliqué leur talent à réaliser de curieux et amusants *dessins animés* (V. DESSIN) le cinématographe a mis à contribution l'art et la science. Aussi ne connaît-il aucune impossibilité en fait de décors, de reconstitutions, de mises en scène.

Si, à ses débuts, il ne réalisait que de courtes scènes de plein air, ainsi que le montrent les premiers films, le cinéma ne tarda guère cependant à étendre le champ de son activité. Aux vues de plein air, il allait combiner bientôt les scènes d'intérieur prises au studio; et dès lors on le voit évoluer rapidement vers les genres les plus divers.

L'histoire ancienne et l'histoire moderne fournissent ample contribution à l'écran; la plupart des romans à succès et de nombreuses pièces de théâtre sont *adaptés*. Mais le cinéma a également ses auteurs (ses *scénaristes*), qui écrivent surtout pour lui, qui se spécialisent en un mot dans le *cinéroman*, sans compter les romanciers dont la production, sans être à proprement parler le cinéroman, suit les tendances modernes et vise à l'adaptation.

D'autre part des metteurs en scène, dont la plupart venaient aussi du théâtre, apportèrent au studio les procédés de leur habile métier. Beaucoup de ces metteurs en scène, qui écrivirent eux-mêmes des scénarios, ont réalisé de véritables films d'art, tant par la beauté des décors naturels ou reconstitués, que par la scrupuleuse restauration des costumes ou l'ampleur des ensembles de personnages.

Le jouet prestigieux qu'est le cinématographe est aussi un outil merveilleux dans les mains du savant, et peut devenir un incomparable instrument d'éducation. Nombreuses sont en effet ses applications scientifiques (étude des animaux, des plantes, jusqu'aux infiniment petits, phénomènes naturels, etc.), et le champ est vaste pour la vulgarisation cinématographique. L'opinion pleine de réserve que manifestaient naguère à son endroit les milieux intellectuels s'est modifiée et sa valeur éducative est unanimement reconnue. Ses ressources sont presques infinies; c'est pourquoi dans presque tous les pays des sociétés importantes ne cessent de produire et de distribuer des films scientifiques et documentaires. A l'Etat incombe l'impérieux devoir de tirer le plus large parti du cinéma pour l'accomplissement de sa mission d'enseignement, d'éducation professionnelle, de perfectionnement social. Dans les différents domaines où s'exerce sa mission : instruction publique, agriculture, développement du commerce et de l'industrie, propagande en faveur de nos colonies, œuvres françaises à l'étranger, hygiène, assistance et prévoyance sociales, tourisme, etc., le cinéma lui offre un puissant outil qu'il suffit d'adapter aux circonstances et aux besoins et de mettre en œuvre avec discernement.

S'il manque encore bien des choses au cinéma, on peut dire cependant qu'il a aujourd'hui sa chambre syndicale professionnelle, sa mutuelle et sa maison de retraite, comme il a sa littérature et sa presse.

— Dr. adm. et fisc. A la naissance du cinéma, l'administration ne trouva pas de texte de loi pouvant s'adapter à cette nouvelle création de l'esprit humain; ne voulant pas l'assimiler au théâtre ni lui donner une législation spéciale, elle trouva plus simple de le placer sous la dépendance absolue du maire, au même titre que les spectacles de curiosités, de marionnettes, les cafés chantants et autres établissements de même genre. Ainsi fut rendue applicable aux cinémas les lois des 16-24 août 1790, qui conférait à l'autorité municipale le droit de contrôle et d'examen sur les ouvrages offerts à la scène. Lorsque, par un décret du 6 janvier 1864, Napoléon donna au théâtre son statut, il ne put, et pour cause, prévoir les représentations cinématographiques. Et le Conseil d'Etat, par arrêté du 3 avril 1914, confirmait que les cinématographes rentrent dans la catégorie des spectacles de curiosités et doivent être soumis à la censure de l'autorité municipale. Désirant concilier la liberté qu'elle revendique de projeter dans toute la France, un film revêtu du visa de la censure instituée le 2 mai 1917, par arrêté du ministre de l'intérieur, régularisé par un décret du 25 juillet 1919, inséré dans la loi de finances, et la nécessité pour elle de se soumettre aux lois de police applicables à toutes les réunions où le public se rassemble, l'exploitation cinématographique a sollicité des pouvoirs publics la revision d'une jurisprudence désuète et l'assimilation des salles de cinéma au théâtre. Et le 1er mars 1928 est entré en vigueur un décret signé en conseil des ministres à la date du 18 février 1928, qui constitue la nouvelle charte du cinéma. Ce décret établi d'un commun accord entre Edouard Herriot et la Commission supérieure du cinématographe, prévoit la déclaration à faire pour l'ouverture et l'exploitation des salles, les conditions dans lesquelles doit avoir lieu l'exploitation, notamment en ce qui concerne les mesures prévues pour assurer la sécurité des spectateurs et aussi l'ordre et la salubrité publics, le contrôle des films, etc.; il institue au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts une commission de trente-deux membres, nommés par le ministre, qui a pour mission d'examiner les films et d'inscrire sur une liste spéciale ceux qui pourront être admis au bénéfice du contingentement. Le décret du 28 juillet 1919 est abrogé. Les billets d'entrée au cinéma sont passibles du droit des pauvres et des taxes d'Etat et municipales sur les spectacles. Des subventions sont accordées par l'Etat aux œuvres de vulgarisation et de propagande par le cinéma, notamment pour l'enseignement scolaire, pour l'enseignement professionnel et pour l'agriculture. Les prises de vues cinématographiques dans les musées, parcs, jardins, palais, domaines et monuments relevant de l'administration des beaux-arts doivent être autorisées par le ministre et donnent lieu à la perception d'une taxe. Sont seules autorisées les prises de vues dont le scénario comporte des scènes présentant un caractère historique.

CINÉMATOGRAPHIE [*fi*] n. f. Ensemble des méthodes et procédés mis en œuvre pour obtenir la photographie et la reproduction du mouvement.

CINÉMATOGRAPHIER [*fi-é*] v. tr. (Se conj. comme *prier*.) Photographier une scène en vue de la reproduire à l'écran.

CINÉMATOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui se rapporte au cinématographe.

CINÉMATOGRAPHIQUEMENT [*fi-ke-man*] adv. A la manière d'une projection cinématographique.

CINÉMOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *kinêma*, mouvement, et *graphein*, écrire). Instrument qui détermine et enregistre les vitesses.

CINÉMOMÈTRE n. m. (du gr. *kinêma*, mouvement, et *métron*, mesure). Indicateur de vitesse.

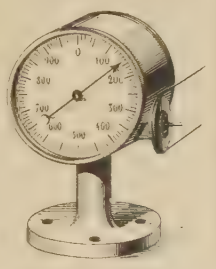

Cinémomètre indiquant le nombre de tours que fait par minute l'arbre d'une machine.

CINÉNATE n. m. Sel ou éther de l'acide cinénique.

CINÈNE n. m. Chim. Syn. de DIPENTÈNE.

CINÉNIQUE [*nik'*] adj. Chim. V. CINÉOLIQUE.

CINÉOL n. m. Ether oxyde interne terpénique de formule $C^{10}H^{18}O$ rencontré dans les essences d'*artemisia cina*, de *cajeput*, d'*eucalyptus*, de *sauge*. || Syn. CAJEPUTOL, EUCALYPTOL, SPICOL.

— ENCYCL. Le *cinéol* s'extrait de l'essence d'*artemisia cina* ou d'*eucalyptus globulus*, soit par congélation, soit grâce à sa combinaison d'addition avec l'acide chlorhydrique. C'est un liquide bouillant à 176°, de densité 0,930, à odeur d'eucalyptus. Il est congelable, et fond à — 1°. Il est inactif sur la lumière polarisée. Il se forme par déshydratation de la terpine et par isomérisation du terpinéol ordinaire. L'action du sulfure de phosphore conduit au *cymène*. Le cinéol est oxydé par le permanganate de potassium en *acide cinéolique*.

CINÉOLATE n. m. Sel ou éther de l'acide cinéolique.

CINÉOLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un diacide de formule $C^{10}H^{18}O^5$ obtenu par oxydation du cinéol.

— ENCYCL. L'*acide cinéolique* fond à 197°. Chauffé avec de l'eau, il donne l'*acide cinénique* $C^9H^{16}O^3$ fondant à 84° par perte d'acide carbonique. L'acide cinénique à son tour perd du gaz carbonique et se transforme en *méthylhepténone*.

CINÉPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (de *ciné*, pour *cinéma* et du gr. *phobos*, crainte). Haine du cinématographe.

CINÉPROJECTEUR n. m. Se dit parfois pour CINÉMATOGRAPHE (appareil de projections), par opposition à l'appareil de prises de vues.

CINÉRAIRE [*rèr'*] adj. (lat. *cinerarius;* de *cinis, eris*, cendre). Qui contient les cendres d'un corps brûlé après la mort : *Urne* CINÉRAIRE.

— *Substantiv.* Antiq. Esclave qui faisait chauffer le fer à friser. || Coiffeur.

CINÉRAIRE [*rèr'*] n. m. (de *cinerarium*). Antiq. Caveau mortuaire où se plaçaient les urnes renfermant les cendres des morts. || Ces urnes mêmes.

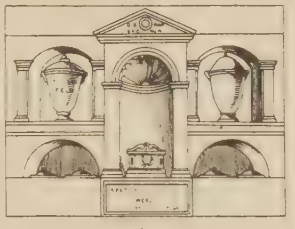

Cinéraire.

— ENCYCL. Les *cinéraires* étaient faits d'argile, de marbre, d'albâtre, de porphyre, de bronze ou même d'or. Les Etrusques ont laissé des cinéraires en forme de maisons, de sarcophages, de canopes ou de statues assises. Les cinéraires romains sont des urnes ou des boîtes quadrangulaires, plus ou moins richement ornées.

CINÉRAIRE [*rèr'*] n. f. Genre de composées, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux de l'Afrique australe au nombre de vingt-cinq espèces. || Nom vulgaire d'un seneçon (*senecio palmensis*).

Cinéraire.

— ENCYCL. La plante la plus connue sous cette dénomination est la *cinéraire hybride* des jardiniers (*cineraria cruenta*), à fleurs groupées en capitules, très élégantes et ayant une légère odeur. On en a obtenu un nombre considérable de variétés, très ornementales.

Les cinéraires sont des plantes d'orangerie ou de serre tempérée; elles sont précieuses pour la décoration des jardins d'hiver et des appartements. Leur culture demande beaucoup de soin; elles craignent surtout le froid et l'humidité. On possède des variétés naines, dont les corymbes, bien fournis et très réguliers, imitent un bouquet tout fait.

La *cinéraire maritime* (*cineraria maritima* autrefois *senecio maritimus*) est un sous-arbrisseau du midi de la France. Toutes ses parties sont couvertes d'un duvet laineux blanc d'argent. Son feuillage est argenté; ses fleurs sont jaunes et groupées en capitules, dont la réunion constitue un corymbe arrondi.

CINÉRATION [*si-on*] n. f. Réduction en cendres par le feu. (On dit plus ordinairement INCINÉRATION.)

— Agric. Se dit parfois pour ÉCOBUAGE.

CINÉRIFORME adj. (du lat. *cinis, eris*, cendre, et de *forme*). Qui a l'aspect et la consistance de la cendre.

CINÉRITE n. f. Géol. Tuf à grain fin et de structure parfois schisteuse formé de cendres volcaniques qui se sont accumulées au fond de lacs, car elles renferment souvent des empreintes végétales.

CINÉROMAN n. m. (de *ciné* pour cinématographe et de *roman*). Roman écrit spécialement en vue de l'adaptation cinématographique.

CINÈSE n. f. (du gr. *kinêsis*, mouvement). Biol. Division indirecte du noyau, dans laquelle les chromosomes et les centrosomes se déplacent. (On écrit aussi KINÈSE.)

CINÉSIALGIE [*ji*] n. f. (du gr. *kinêsis*, mouvement, et *algos*, douleur). Douleur provoquée par la rupture des fibres musculaires profondes d'un muscle volumineux et épais. (Ce mot a été employé par Gubler dans le sens de CRAMPE.)

CINÉSIAS, poète athénien de la fin du Ve siècle av. J.-C., auteur de dithyrambes. Souvent raillé par les poètes comiques du temps, surtout Aristophane, il proposa, dit-on, pour se venger d'eux, des décrets visant à supprimer les chœurs comiques.

CINÉSIE [*zî*] n. f. Nom général des éléments (gymnastique, mouvements, massage) utilisés par la cinésithérapie.

CINÉSIOLOGIE [*ji*] n. f. (du gr. *kinêsis*, mouvement, et *logos*, discours). Science du mouvement, dans ses rapports avec l'éducation, l'hygiène et la thérapeutique. (Peu us.)

CINÉSITHÉRAPIE ou **KINÉSITHÉRAPIE** [*pî*] n. f. (du gr. *kinêsis*, mouvement, et *therapeia*, traitement). Méd. Nom sous lequel on désigne tous les modes de traitement qui agissent sur l'organisme par l'exécution de mouvements soit passifs, soit actifs, comme dans le massage, la gymnastique suédoise, la gymnastique aux agrès, l'électro-mécanique, etc.

CINÉTECHNIE [*tek-nî*] n. f. (de *ciné*, pour cinématographie, et du gr. *tekhné*, art). Néologisme qui désigne la partie technique et scientifique de la cinématographie, soit dans la construction des appareils, soit dans la partie artistique.

CINÉTHON, poète cyclique grec de Lacédémone (VIIIe s av. J.-C.), auteur d'un poème épique intitulé *Œdipodie*, qui résumait les légendes thébaines sur Œdipe.

CINÉTHOS de Chios, poète grec, un des homérides (VIe s. av. J.-C.). On lui a souvent attribué l'hymne à Apollon Délien.

CINÉTIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *kinêtos*. mobile). Qui a pour base, pour principe le mouvement : *La théorie* CINÉTIQUE *des gaz a été imaginée par Daniel Bernoulli, perfectionnée surtout par Clausius et Maxwell.*

— Biol. *Division cinétique.* Syn. de CINÈSE.

CINÉTIQUE [*tik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Phys. Théorie d'un ensemble de phénomènes fondée uniquement sur le mouvement de la matière.

— ENCYCL. Les diverses interprétations qui ont été proposées relativement aux phénomènes dynamiques en général ont reçu un nom commun, celui de *cinétique*. La théorie des gaz, dans laquelle tous les phénomènes présentés par les gaz : force élastique, dilatation, etc., sont interprétés à l'aide du mouvement des particules distinctes et relativement éloignées les unes des autres, dont on les suppose formés, est une théorie cinétique, une cinétique des gaz. La théorie de la propagation de la lumière et de la chaleur par les ondulations, la théorie mécanique de la chaleur, etc., sont des théories cinétiques.

Les cinétistes admettent à la base de leurs théories le mouvement ou, plus généralement, l'énergie inséparable de la matière, considérant les forces comme des conséquences ou des modes du mouvement, et leur refusant toute existence en dehors du mouvement; les partisans du *dynamisme* mettent, au contraire, les forces à la base de leur système; pour eux, les forces ont une existence propre : ce sont des substances distinctes de la matière, capables d'agir sur elle, et le mouvement n'est que le mode, la manifestation de la force.

Hirn appelle *cinétique pure* une théorie de l'univers, embrassant tous les phénomènes possibles, physiques, physiologiques et psychologiques. Cette théorie rentre essentiellement dans le domaine de la métaphysique.

CINÉTIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière cinétique.

CINÉTISME n. m. (du gr. *kinêtos*, mobile). Système qui ramène tous les phénomènes physiques au mouvement.

CINÉTISTE [*tisst'*] n. m. Partisan des théories cinétiques.

CINÉTOGÉNÈSE n. f. (du gr. *kinêtos*, mobile, et *génesis*, formation). Biol. Développement des organes sous l'influence du fonctionnement répété. (On écrit aussi KINÉTOGÉNÈSE.)

— ENCYCL. Lamarck, le premier, a montré que, chez l'animal qui n'a pas dépassé le terme de sa croissance, l'usage fréquent d'un organe développe et fortifie celui-ci, tandis qu'au contraire la désuétude ou défaut constant d'usage l'affaiblit, le diminue et peut finir par le faire disparaître. Cette constatation biologique fondamentale a été généralisée, par F. Le Dantec, sous le nom de *loi de l'assimilation fonctionnelle*, en vertu de laquelle toute substance vivante qui manifeste ses propriétés, c'est-à-dire fonctionne, loin de s'user, augmente de masse. C'est à l'aide de la *cinétogénèse* que le naturaliste américain Cope a expliqué la formation des articulations si complexes des membres des mammifères, la formation des cornes, des bois, des sabots. On peut dire que la cinétogénèse, l'influence du fonctionnement répété sur le développement des organes et sur la formation conséquente des variétés et même des espèces, est un des facteurs principaux de l'évolution; il trouve cependant sa limite dans la corrélation qui, par la fatigue, impose un terme nécessaire à l'accroissement exagéré d'un organe donné. D'autre part, grâce à la cinétogénèse, on peut comprendre l'existence d'organes réduits ou rudimentaires.

CINÉTOGÉNÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui concerne la cinétogénèse.

CINEY, comm. de Belgique (Namur, arrond. admin. de Dinant), sur l'Haljouse, affluent de la Meuse par le Bocq; 5.300 hab. Fabrication de poteries de terre; fonderies de fer et ateliers de construction; carrières. Foires réputées de chevaux et de bestiaux. Vieille enceinte. Antique capitale du bas Condroz, prise et brûlée par Henri l'Aveugle en 1150, puis en 1276.

Ciney (RACE DE), sous-race bovine résultant du croisement de la *hollandaise* pie-rouge et de la race *courtes-cornes*. Obtenue dans le sud de la Belgique, cette sous-race peu nombreuse a été également introduite chez quelques propriétaires du nord de la France.

CINGALAIS [*lê*], **E**, ou **CINGHALAIS, E**, habitant ou originaire de Ceylan : *Les* CINGALAIS.
— Adjectiv. : *Population* CINGALAISE.
— N. m. Langue parlée par les Cingalais.
— ENCYCL. Le *cingalais* est un dialecte indo-aryen, auquel certains éléments dravidiens se sont mêlés. Le cingalais doit beaucoup au pâli pour la langue religieuse, et au sanskrit pour la langue technique. Il est parlé dans la moitié méridionale de l'île de Ceylan.

CINGANE [*sin*] n. m. (corrupt. de *zingane*, qui est lui-même une corruption de l'ital. *zingaro*). Bohémien.

CINGÉTORIX, chef gaulois des Trévires, gendre d'Indutiomar, qui défendait contre l'invasion romaine l'indépendance de sa patrie. Cingétorix fit sa soumission, et, lorsque Indutiomar eut été fait prisonnier, il reçut de César le titre de magistrat suprême de sa nation. Mais les Trévires se soulevèrent contre ce chef imposé (53 av. J.-C.) ; Cingétorix se réfugia dans le camp de Labiénus, qui défit les Trévires dans une rencontre où Indutiomar perdit la vie, remit Cingétorix à la tête du gouvernement et soumit définitivement cette nation.

CINGHALAIS, E adj. V. CINGALAIS.

CINGLAGE n. m. Techn. Action de faire disparaître, soit par compression, soit par chocs, les pores existant dans les loupes de fer sortant des fours à puddler, tout en expulsant les scories. (On utilise dans ce but de petits marteaux-pilons ou des machines spéciales appelées *cingleurs*.)
— Mar. Action de se diriger vers un point ou à une aire de vent déterminée. || Le chemin qu'un vaisseau peut faire en vingt-quatre heures.

CINGLANT [*ghlan*], **E** adj. Qui cingle, qui fouette : *Pluie* CINGLANTE *de coups de cravache.* (Th. Gautier) ; et *au fig.* : CINGLANTE *réplique.*

CINGLEMENT [*man*] n. m. Action de cingler ; effet de ce qui cingle.

CINGLER [*ghlé*] v. tr. (du lat. *cingulum*, sangle). Frapper d'un coup enveloppant ; frapper avec une verge flexible : CINGLER *un cheval d'un coup de houssine.* || *Par extens.* Frapper vivement et d'une manière continue : *Le vent, la pluie, la neige* CINGLENT *le visage.*
— *Fig.* : CINGLER *les vices, les ridicules.*
— Charp. Tracer des lignes sur une pièce de charpente en faisant usage d'une cordelette maintenue à ses extrémités, et que l'on soulève pour la laisser retomber brusquement (la cordelette ayant été, au préalable, frottée de craie colorée).
— Métall. Forger ou corroyer le fer au sortir des fours de puddlage ou d'affinage.

CINGLER [*ghlé*] v. intr. (anc. franç. *sigler ;* du scandin. *sigla*). Faire voile vers un point déterminé : CINGLER *vers le port, vers la haute mer.* || *Par extens.* Nager, s'avancer sur les eaux : *Voyez les cygnes* CINGLER *sur l'onde avec majesté.* (Buffon.)
— Fig. : *Il y a des gens qui gagnent à être extraordinaires : ils voguent, ils* CINGLENT *dans une mer où les autres se brisent.* (La Bruyère.)

CINGLEUR n. m. Machine à compression utilisée, autrefois, pour opérer le cinglage des loupes de fer puddlé.

CINGLON n. m. Coup donné en cinglant.

CINGLURE n. f. Action de cingler, de frapper avec un objet flexible.
— Fig. *La* CINGLURE *d'un outrage.*

CINGOLI, ville d'Italie (Marches, prov. de Macerata) ; 13.800 hab. Poudreries. Siège d'un évêché maintenant uni à celui d'Osimo. Cathédrale du XVIe siècle.

CINHA n. m. Emblème placé sur la poitrine ou le socle des images des tirthamkaras djains.

Cinha.

CINI n. m. Nom vulgaire d'une espèce de passereau du genre serin (*serinus serinus*), qui habite le sud de l'Europe, mais se répand de plus en plus dans l'ouest et le centre.

CINIGIANO, comm. d'Italie (Toscane, prov. de Grosseto) ; 6.010 hab.

CINISELLO, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 4.790 hab. Filatures de soie.

CINISI Terrasini, ville d'Italie (Sicile, prov. de Palerme), près du golfe de Castellamare ; 8.850 hab. Vins.

CINIXYS [*ksiss*] ou **CINIXYDE** n. f. Genre de tortues terrestres, dont le bord postérieur de la carapace peut se rabattre à volonté sur l'arrière du plastron. (Ce genre renferme quelques espèces de l'Afrique occidentale.)

CINNA (Lucius Cornelius), général romain, partisan de Marius, consul l'an 87 av. J.-C. Pendant que Sylla était en Asie, il demanda la mise en vigueur de la loi Sulpicia pour l'adoption des nouveaux citoyens dans les tribus. Son collègue Octavius s'y opposa par la violence, et Cinna fut chassé. Mais il rentra dans Rome à main armée avec Marius accouru d'Afrique, Sertorius et Carbon. Complice des cruautés de Marius, il les continua après la mort de son chef, et périt dans une sédition militaire. — Sa fille CORNELIA fut la première femme de Jules César. — Son fils, L. Cornelius **Cinna**, préteur en 44 av. J.-C., beau-frère de César, se rangea du côté de ses meurtriers.

CINNA (C. Helvius), tribun de la plèbe en 44 av. J.-C., ami de César, massacré par le peuple, qui, après les funérailles de César, le prit pour L. Cornelius Cinna.

CINNA (C. Helvius), poète latin, contemporain de Catulle et de Virgile. Il avait composé, entre autres, une courte épopée mythologique, à l'imitation des Alexandrins, *Zmyrna*, qui passait pour fort obscure ; des épigrammes et des poésies légères. Sa réputation fut grande, et Virgile rend hommage à son talent

CINNA (Cneius Cornelius), arrière-petit-fils du grand Pompée. Il prit parti pour Antoine, contre Octave, qui lui conféra cependant plus tard la dignité de pontife. Sénèque et Dion Cassius rapportent qu'Auguste ayant découvert un complot tramé contre lui par Cinna, lui pardonna et le nomma consul. Ni Tacite ni Suétone ne mentionnent cet acte de clémence, que le génie de Corneille a immortalisé.

Cinna ou **la Clémence d'Auguste**, tragédie de Corneille, en cinq actes (1640), dont le sujet est tiré de Sénèque. Voici en abrégé l'analyse du drame : Emilie, fille d'un proscrit et aimée de Cinna, ne sera la femme de ce dernier que s'il venge son père en tuant Auguste. Cinna forme une conjuration avec Maxime, qui aime aussi Emilie. Poussé par la jalousie, Maxime laisse son confident Euphorbe dénoncer le complot. Après avoir longtemps délibéré, Auguste pardonne.

Dans cette tragédie, il semble que l'unité de caractère soit violée. Au premier acte, Cinna se présente comme le vengeur de Rome asservie par Octave. Au second acte, nous le voyons refuser pour elle cette liberté. Il s'amoindrit par ses irrésolutions, et ce repentir tardif qui l'avilit. C'est que Cinna, plus amoureux que républicain, n'est pas le véritable héros de cette pièce romaine. Ce n'est pas non plus Emilie, femme énergique, véritablement républicaine, mais qui ne fait que poursuivre une vengeance personnelle. Maxime n'a qu'un rôle sacrifié ; le véritable héros de la tragédie, c'est Auguste, dont la figure grandit de plus en plus. Corneille a voulu faire passer sous nos yeux le spectacle de la Rome des consuls devenant la Rome des Césars, et d'Octave, le triumvir abhorré, se transformant par politique en prince généreux et clément. Plusieurs vers de cette tragédie ont enrichi la langue d'expressions proverbiales :

— Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.
— Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose !
— Je suis maître de moi, comme de l'univers.
— Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.
— Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.

CINNAMALDÉHYDE [*sin'-na*] n. m. ou n. f. Chim. Syn. de ALDÉHYDE CINNAMIQUE. V. CINNAMIQUE.

CINNAMATE [*sin'-na-mat'*] n. m. Sel ou éther de l'acide cinnamique.

CINNAME [*sin'-nam'*] n. m. Bot. Syn. de CINNAMOME.

CINNAMÉINE [*sin'-na*] n. f. Chim. V. CINNAMIQUE.

CINNAMÈNE [*sin'-na*] n. f. Chim. Syn. de STYROLÈNE.

CINNAMIDE [*sin'-na*] n. f. Amide de l'acide cinnamique de formule $C^6H^4{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CO{\cdot}NH^2$ fondant à 141°.

CINNAMIQUE [*sin'-na-mik'*] adj. Se dit d'un acide, d'un aldéhyde, d'un alcool aromatiques dérivés du cinnamène.
— ENCYCL. L'*acide cinnamique* ou β-phényl-acrylique a pour formule $C^6H^5{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CO^2H$. C'est un acide éthylénique. Il existe à l'état d'éthers-sels dans les baumes de Tolu, du Pérou, dans le styrax. On peut l'en extraire par saponification. On le prépare industriellement en chauffant le chlorure de benzylidène avec l'acétate de soude. L'acide cinnamique cristallise dans l'eau chaude en paillettes fondant à 133°. Il bout vers 300°. Les oxydants le transforment en acide *benzoïque* par rupture de la chaîne. Par pyrogénation, il donne le *styrolène*. Il peut fixer deux atomes d'hydrogène, et fournit l'acide *hydrocinnamique*. Il fixe le brome, les hydracides. L'acide cinnamique présente des modifications stéréo-isomères, appelées acides *allo-*, *iso*cinnamiques.
Ethers cinnamiques. — Les cinnamates de *méthyle* et d'*éthyle* possèdent des odeurs puissantes assez agréables. Le cinnamate de *benzyle* ou *cinnaméine* fondant à 30° est contenu dans le baume du Pérou, le cinnamate de cinnyle fondant à 14° constitue la *styracine*.
Aldéhyde cinnamique ou *β-phényl-acroléine*, de formule $C^6H^5{\cdot}CH{\cdot}CH{\cdot}CHO$. C'est une huile d'odeur agréable, bouillant à 247°, formant le constituant principal des essences de cannelle et de cassia.
Alcool cinnamique ou *cinnylique* ou *β-phénylallylique*. De formule $C^6H^5{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CH^2OH$, il est contenu dans le styrax, le baume du Pérou. Il possède une odeur de jacinthe, fond à 33°, bout à 257°. (On l'appelle encore STYRACONE, STYRONE, PÉRUVINE.)

CINNAMODENDRON [*sin-na, din-dron*] n. m. Genre de magnoliacées-cannellées dont on connaît deux espèces, qui sont des arbustes de l'Amérique tropicale.

CINNAMOME ou **CINNAMOMUM** [*sin'-na, mom'*] n. m. Bot. Genre de lauracées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux toujours verts, aromatiques, originaires des régions chaudes de l'Asie. (On en compte plus de cent espèces. Nous citerons le camphrier [*cinnamomum camphora*], puis les espèces fournissant les écorces de cannelle [*cinnamomum zeylanicum*, et *cinnamomum cassia*]. Le camphrier réussit assez bien en Provence.)

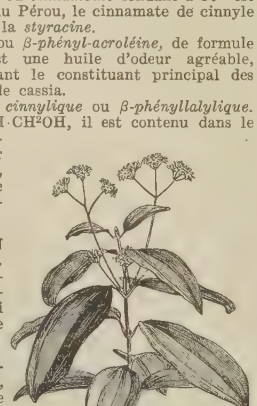
Cinnamome : *a*, fleur ; *b*, étamine.

— Antiq. Nom ancien du cannelier. || Cannelle, écorce du cannelier. || *Huile de cinnamome*, Substance aromatique fort estimée des anciens. (On dit aussi *cinname*, à l'imitation des Grecs, qui employaient indifféremment *kinnamon* et *kinnamômon*.)
— Au XVIIIe siècle, Liqueur faite de cannelle et d'eau-de-vie.

CINNAMOMIFÈRE [*sin'-na*] adj. (de *cinnamome*, et du lat. *ferre*, porter). Où croît le cinnamome : *Régions* CINNAMOMIFÈRES.

CINNAMONITRILE [*sin-na*] n. m. Nitrile de l'acide cinnamique, fondant à 11°, et bouillant à 254°, de formule $C^6H^5{\cdot}CH{\cdot}CH{:}CN$.

CINNAMOS (Jean), historien byzantin du XIIe siècle ; secrétaire impérial à la cour de Manuel Comnène (1143-1180), qu'il suivit dans ses campagnes en Europe et en Asie. Il mourut postérieurement à 1185. Son histoire, qui va de 1118 à 1176, se compose de sept livres. Très hostile aux Latins, très passionné pour Byzance et pour l'empereur Manuel, Cinnamos, malgré quelque partialité, est un témoin informé, sincère et intéressant.

CINNAMOSME [*sin'-na-mosm'*] n. m. Genre de canellacées, voisin des genres *canella* et *cinnamodendron*, renfermant un arbuste de Madagascar (*cinnamomum fragrans*), dont l'écorce est aromatique et excitante. (Cette plante donne un bois qui a les qualités du buis.)

CINNAMYLE [*sin'-na*] n. m. Radical monovalent de formule $C^6H^5{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CO$, correspondant à l'acide cinnamique par suppression de l'oxhydryle.
Le *chlorure de cinnamyle* $C^6H^5{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CO{\cdot}CL$ est un solide fumant à l'air, fondant à 35°.

CINNAMYLSTYRONE [*sin'na-mil-sti-ron'*] n. f. Syn. de STYRACINE.

CINNOLINE [*sin'-no*] n. f. Base hétérocyclique de formule $C^6H^4[C^2H^2N^2]$, fondant à 39°, toxique ; elle est isomère de la phtalazine.

CINNOR [*sin'-nor*] ou **KINNOR** [*kin'-nor'*] n. m. Sorte de lyre dont on jouait dans le temple de Jérusalem.

CINNYLE [*sin'-nil'*] n. m. Radical monovalent de formule $C^6H^5{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CH^2$ dérivé de l'alcool cinnamique par suppression de l'oxhydryle. || Syn. de STYRYLE.

CINNYLIQUE [*sin'-ni-lik'*] adj. Chim. *Alcool cinnylique.* || Syn. de ALCOOL CINNAMIQUE.

CINNYRIS [*riss*] n. m. Genre de passereaux teniurostres de la famille des nectariniidés, renfermant de jolis souimangas des régions tropicales de l'Afrique.

Cinnyris.

CINO da Pistoia ou **CINUS**, par abréviation de son vrai nom GUITTONCINO, jurisconsulte et poète italien, né à Pistoie en 1270, mort en 1337. Il professa le droit civil à Trévise, à Sienne, à Pérouse où il compta Bartole parmi ses disciples, et probablement à Florence. Il fut ami de Dante. Ses deux principaux ouvrages de droit, souvent réimprimés sont : *Lectura in Digestum vetus* (1527) ; *Lectura in Codicem Justiniani* (1483).

Cinosternon.

CINOSTERNON ou **CINOSTERNUM** [*noss-tèr'-nom'*] n. m. Genre de reptiles chéloniens, famille des émydés, renfermant des tortues des marais propres à l'Amérique.
— ENCYCL. Les *cinosternons* ont cinq doigts aux pattes antérieures et quatre aux pattes postérieures, la queue est terminée par un onglet. Le plastron ovale, est formé de onze plaques ; il est mobile en avant et en arrière, de manière à fermer complètement la carapace sur la bête. Une espèce des Etats-Unis (*cinosternum pensylvanicum*) est très carnassière.

CINQ [*sink'* — mais devant un pluriel commençant par une consonne *sin*] adj. num. cardin. indécl. (lat. *quinque*). Quatre plus un : *Les* CINQ *doigts de la main.*
— Chorégr. *Cinq pas et deux visages*, Ancienne danse.
— Adj. num. ordin. Cinquième : *Tome* CINQ. *Page* CINQ.
— *Substantiv.* et invar. Nombre composé de cinq unités : *Trois et deux font* CINQ. || Chiffre qui représente ce nombre. || Maison, chambre portant le cinquième numéro d'ordre : *Loger au* CINQ. || Cinquième jour du mois : *Le* CINQ *du mois prochain.* || *Le cinq pour cent*, La rente émise à raison de cinq francs d'intérêts pour cent francs. || *Fam.* Cinquième heure du matin ou de l'après-midi : *Entre quatre et* CINQ.

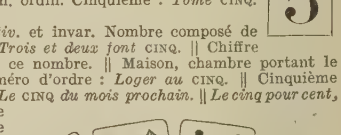
Les cinq (cartes).

— Jeux. Carte marquée de cinq points : *Le* CINQ *de cœur, de trèfle.* || Dé ou domino marqué de cinq points : *Amener deux et* CINQ.
— Mus. *Mesure à cinq temps*, Mesure composée alternativement d'une mesure à trois temps et d'une mesure à deux temps. On l'indique par un 5 ou par la fraction $\frac{5}{4}$; elle a la noire pour unité de temps.

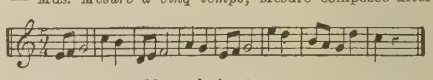
Mesure à cinq temps.

— Pop. *Un* CINQ ET TROIS FONT HUIT, Un boiteux.

CINQ-ARBRES [en lat. **Quinquarboreus**] (Jean), orientaliste français, né à Aurillac, mort en 1587. Il professa l'hébreu et le syriaque au Collège de France, et publia en 1546, à Paris : *Opus de grammatica Hebœorum*, avec un petit traité *De notis Hebræorum.*

CINQCENTISTE [*san-tisst'*] n. m. (de *cinq cents*). Dans la littér. ital., Ecrivain du XVIe siècle (1500-1599, dates où les centaines sont figurées par le nombre *cinq*). [On dit aussi CINQUÉCENTISTE, pour se conformer à l'orthographe italienne *cinquecentista.*]

CINQ-CENTS [*sin-san*] n. m. Jeu de cartes ressemblant au « bésigue », qu'il a précédé, et ainsi dénommé parce que la partie se joue en 500 points.
— ENCYCL. Il se joue entre deux joueurs, avec un jeu de trente-deux cartes dont la valeur s'établit dans l'ordre : as, dix, roi, dame, valet, neuf, huit et sept. Chaque

joueur reçoit huit cartes. La dix-septième, retournée, constitue l'atout.

Les accidents se comptent : Quinte majeure d'atout, 250 points ; quinte majeure, 120 ; quatre as, 100 ; quatre dix, 80 ; quatre rois, 60 ; quatre dames, 40 ; quatre valets, 20 ; mariage d'atout, 40 ; mariage simple, 20 ; valet de pique et dame de carreau ou « binage », 40 ; sept retourné ou relevé, 10.

Le joueur qui fait la levée prend une carte au talon pour remplacer celle qu'il vient de jouer. Son adversaire l'imite. Le talon épuisé, les adversaires doivent forcer or couper, alors qu'ils n'étaient pas obligés de le faire au début de la partie.

Les cartes figurant dans les levées comptent : as, 11 points ; dix, 10 ; roi, 4 ; dame, 3 ; valet, 2. Leur décompte est ajouté à celui des accidents.

Membre du conseil des Cinq-Cents.

Cinq-Cents (CONSEIL DES), l'une des deux assemblées permanentes créées par la Constitution de l'an III, qui formait, avec le conseil des Anciens, le Corps législatif. Elle se composait de cinq cents membres élus pour trois ans ; ils recevaient une indemnité de 28 francs par jour et portaient un costume solennel. Le conseil avait l'initiative et le vote des lois approuvées ou rejetées par le conseil des Anciens, concourait avec lui aux déclarations de guerre et était chargé de fournir une liste décuple pour la nomination des cinq membres du Directoire. Les élections de l'an V ayant amené au conseil de nombreux membres de l'opposition, quarante-deux de ces meneurs furent expulsés le 18 fructidor par le Directoire qui, l'année suivante, par un coup d'Etat, contre-partie de celui de fructidor, annula les élections de l'an VI, favorables cette fois aux républicains (22 floréal—11 mai 1795).

Au 18 brumaire, Bonaparte, pour vaincre la résistance du conseil des Cinq-Cents, fit envahir la salle des séances par Murat et ses grenadiers, et en fit expulser violemment tous les membres.

Cinq-feuilles.

CINQ-FEUILLES [*sin-feûy'*] n. m. Archit. Motif d'ornementation à cinq divisions ou lobes. (Dans le style gothique, on dit QUINTEFEUILLE.)

— Bot. Syn. de POTENTILLE, et QUINTEFEUILLE.

CINQ-MARS [*sin-mar'*] (Henri COIFFIER DE RUZÉ, marquis DE), né en 1620, mort à Lyon en 1642. Second fils du maréchal d'Effiat, ancien surintendant des finances, il dut à la protection de Richelieu d'entrer à la cour à quinze ans comme capitaine aux gardes et d'être ensuite attaché à la personne de Louis XIII pour le soustraire à l'influence de Mlle de Hautefort. Beau, élégant et spirituel, Cinq-Mars devint le favori du roi qui eut pour lui une passion violente. Il fut fait grand maître de la garde-robe, puis grand écuyer de France. Dès lors, il visa plus haut. Richelieu mécontent le traita avec dédain et défiance. Cinq-Mars résolut de se venger. D'abord, il ne cessa d'aigrir le roi contre son ministre, puis, avec Gaston d'Orléans et le duc de Bouillon, il complota l'assassinat du cardinal. Par l'entremise du marquis de Fontrailles, les conjurés signèrent avec l'Espagne un traité par lequel cette puissance promettait de les appuyer de ses troupes et de son argent. Mais Richelieu réussit à se procurer une copie du traité et la mit sous les yeux de Louis XIII. Arrêté à Narbonne, Cinq-Mars fut transféré à Tarascon avec son ami de Thou. Conduits à Lyon, les deux jeunes gens furent livrés à une commission extraordinaire, composée de membres du parlement de Grenoble. Trahis par les lâches aveux de Gaston d'Orléans, ils furent condamnés à mort le 12 septembre 1642 et décapités le même jour à Lyon.

Cinq-Mars.

Cinq-Mars ou **une Conjuration sous Louis XIII,** roman d'Alfred de Vigny (Paris, 1827). Cette œuvre, remarquable par le style et l'action dramatique, doit beaucoup de ses qualités à l'influence de Walter Scott. L'intrigue romanesque y est secondaire : rien de plus effacé, de moins attachant que les amours de Marie de Mantoue et d'Henry d'Effiat. Ce que l'auteur a voulu ressusciter, c'est la lutte politique de Richelieu contre la noblesse. Malheureusement, il apporte dans la peinture de ses principaux personnages une grande partialité, montrant un Cinq-Mars trop idéalisé, un Louis XIII trop victime de son ministre, un Richelieu trop fourbe et trop cruel.

Cinq-Mars-la-Pile. Cl. Neurdein.

CINQ-MARS-LA-PILE, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 35 kil. de Chinon, sur la Loire ; 1.840 hab. Ch. de f. Orléans. Vins renommés. Le surnom de la ville provient d'une pyramide de briques de près de 30 m., reste d'aqueduc ou monument romain. La ville était dominée par un château que Richelieu fit démolir en 1642 après l'exécution de Henri de Cinq-Mars. L'église a des parties romanes.

Cinq-Ports (LES), confédération maritime constituée dans le sud-est de l'Angleterre, au moyen âge, par les ports de Sandwich, Douvres, Hythe, Romney et Hastings. Elle existait avec des privilèges avant même la conquête normande et prit par la suite une grande extension, englobant tous les ports du sud-est de l'Angleterre sur le Pas-de-Calais et aux alentours. Le souvenir en est attesté par la persistance de la charge de « lord-gardien des Cinq-Ports ».

CINQ-QUATRE [*sink'-katr'*] n. m. Mesure composée alternativement d'une mesure à trois temps et d'une mesure à deux temps. (On l'indique par un 5 ou par la fraction 5/4 ; elle a la noire pour unité de temps.)

Cinq-Saints (LES) ou **le Christ dans sa gloire,** tableau de Raphaël (musée de Parme). Le Christ, assis sur les nuages, lève ses mains marquées des Stigmates de la Passion. A droite et à gauche, la Vierge et le jeune saint Jean. Au-dessous, dans un paysage, saint Paul et sainte Catherine d'Alexandrie.

CINQ-SIX [*sink'-siss*] n. m. Alcool de vin distillé à 60° Gay-Lussac.

CINQUAIN [*kin*] n. m. Pièce, couplet de cinq vers. (On dit plus souvent QUINTIL.)

— Art milit. Ordre de bataille au XVIe et au XVIIe siècle, composé de cinq bataillons ou de cinq escadrons, le 2e et le 4e formant l'avant-garde, le 3e l'arrière-garde, le 1er et le 5e le corps de bataille.

CINQUANTAIN [*kan-tin*], **E** adj. Qui vient en cinquante jours : *Maïs* CINQUANTAIN.

CINQUANTAINE [*kan-tèn'*] n. f. Nombre de cinquante ou environ. || Age d'à peu près cinquante ans. || Fête qu'on célèbre après cinquante ans de mariage, d'exercice dans une fonction, etc.

— Art milit. anc. Compagnie urbaine de cinquante hommes, commandée par un cinquantenier.

Cinquantaine (LA), tableau de Knaus (1859), représentant un bon vieux et une bonne vieille, entourés de leur lignée et de leurs amis, célébrant le cinquantième anniversaire de leurs noces : composition charmante et pittoresque de couleur et d'esprit. (V. planche *Beaux-Arts XXXIV.*)

CINQUANTE [*kant'*] adj. numér. cardin. (lat. *quinquaginta*). Cinq fois dix : CINQUANTE *est la moitié de cent.*

— Adj. num. ordin. Cinquantième : *Page* CINQUANTE.

— *Substantiv.* et invar. Nombre de cinquante unités. *Cinq fois dix font* CINQUANTE. || Numéro cinquante.

— GRAMM. On dit *cinquante* ET *un,* mais *cinquante-deux, cinquante-trois,* etc.

CINQUANTENAIRE [*kan, nèr'*] n. m. Anniversaire au bout de cinquante ans.

— N. et adj. Personne âgée de cinquante ans.

CINQUANTENIER [*kan-te-nié*] n. m. Autrefois, Commandant de cinquante hommes, dans une milice urbaine.

CINQUANTIÈME [*kan*] adj. numér. ordin. Qui occupe un rang marqué par le nombre *cinquante : Le* CINQUANTIÈME *jour.* || Qui est contenu cinquante fois dans un tout : *La* CINQUANTIÈME *partie de mille est vingt.*

— *Substantiv.* Personne qui occupe la cinquantième place : *Etre le* ou *la* CINQUANTIÈME *sur une liste.*

— N. m. Cinquantième partie d'un tout : *Toucher deux* CINQUANTIÈMES.

CINQUÉCENTISTE [*ké-san-tisst'*] n. m. V. CINQCENTISTE.

CINQUENELLE [*ke*] n. f. Mar. fluv. Syn. de CINCENELLE.

CINQUENER [*ke-né*] v. intr. Durer pendant cinq années consécutives, en parlant des semences et graines : *Les semences ne font communément, même dans les bonnes terres, que* CINQUENER *ou sizener.* (Vx.)

CINQUIÈME [*sin-ki-èm'*]. adj. (rad. *cinq*). Qui occupe un rang marqué par le nombre *cinq : Le* CINQUIÈME *jour.* || Qui est contenu cinq fois dans le tout : *La* CINQUIÈME *partie des habitants.*

— *Substantiv.* Personne qui occupe la cinquième place : *Etre le, la* CINQUIÈME *sur une liste.*

— N. f. Argot des éc., La cinquième classe : *Faire sa* CINQUIÈME.

— N. m. Cinquième étage : *Loger au* CINQUIÈME. || Cinquième partie d'un tout : *Avoir deux* CINQUIÈMES *dans les bénéfices.* || Hist. Impôt de la cinquième partie du revenu des biens-fonds.

CINQUIÈMEMENT [*ki-è-me-man*] adv. En cinquième lieu.

CINQUIEN [*ki-in*] n. m. Variété de cépage blanc, cultivée dans certains vignobles du Jura.

CINSAUT [*sô*] n. m. Cépage précoce du midi de la France : *Le* CINSAUT *peut fournir des raisins de table.*

CINTEGABELLE, ch.-lieu de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 32 kil. de Toulouse, sur l'Ariège ; 1.930 hab. Ch. de f. Midi. Monuments du moyen âge et du XVIIe siècle (église ogivale ; ruines de l'abbaye de Boulbonne). — Le canton a 7 comm., et 4.980 hab.

CINTHIE. Biogr. V. CYNTHIE.

CINTO (MONTE), sommet culminant de la Corse (2.707 m.), au N. des sources du Golo. Panorama magnifique.

CINTO-EUGANEO, bourg d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue) ; 2.870 hab.

CINTRA, ville de Portugal (Lisboa) ; 6.000 hab. Ch.-lieu de concelho. Marbres ; vignobles. Son climat salubre, ses beaux ombrages, ses rochers pittoresques l'ont fait appeler par Byron un « nouvel Eden ». Le 30 août 1808, Junot y signa avec les Anglo-Portugais la convention qui déterminait l'évacuation du Portugal par les troupes françaises. — Les *hauteurs de Cintra,* au flanc nord-est desquelles se trouve la ville, se prolongent sur une longueur de 64 kil., de Cintra au cap de Roca.

CINTRA (Pierre DE), navigateur portugais du XVe siècle, dont le premier des deux voyages d'exploration sur les côtes de Guinée (en 1462 et en 1482) a été raconté par Ca'da-Mosto. V. CA'DA-MOSTO.

CINTRACTIE [*trak-ti*] n. f. Genre de champignons du groupe des ustilaginées.

CINTRAGE n. m. Mar. Syn. de CEINTRAGE.

CINTRAGE n. m. Action de cintrer : *Le* CINTRAGE *des tôles se fait mécaniquement.*

— ENCYCL. Techn. Le *cintrage* a pour but de convertir les feuilles planes de métal en surfaces développables, ou de recourber une barre de fer. Il se fait à froid pour les tôles minces, et à chaud pour celles d'une certaine épaisseur, et aussi pour les barres épaisses comme les cercles de roues. Les machines à cintrer se composent, en général, de trois rouleaux parallèles, dont deux, inférieurs, tournent dans des coussinets fixes, tandis que le troisième est déplaçable en hauteur. Quand on veut cintrer une feuille ou une barre, on l'engage entre ces cylindres ; les premiers la supportent et la guident, et le troisième en la pressant fortement, lui donne la forme qu'elle doit avoir.

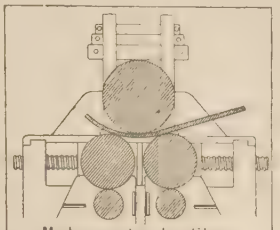

Machine à cintrer les tôles

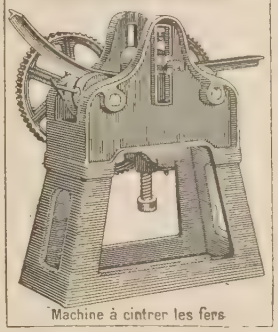

Machine à cintrer les fers

— Le *cintrage du bois* a pour but d'obtenir les formes curvilignes qu'exige la fabrication des wagons et la carrosserie.

On réalise le cintrage des bois en les chauffant préalablement à la vapeur dans des étuves à 120° où ils séjournent plus ou moins longtemps, suivant leur dimension (quatre heures pour les pièces de faible équarrissage).

Après cet étuvage, un ouvrier armé d'une tenaille à longues branches et muni de gants en cuir fort saisit les pièces une à une pour les placer sur des formes contre lesquelles il les applique.

CINTRE n. m. (de *cintrer*). Surface concave.

— Archit. Courbure continue d'une voûte ou d'un arc. || Echafaudage en fer ou en bois sur lequel on construit les voûtes.

— Théâtr. Partie supérieure de la scène, comprenant la portion qui va du point où le décor disparaît aux yeux du spectateur jusqu'aux combles de l'édifice.

— Techn. Armature en fer plat qui sert, dans un poêle portatif, à soutenir la garniture. (On dit aussi CAGE.)

— ENCYCL. Trav. publ. Les échafaudages curvilignes destinés à la construction des voûtes de toutes dimensions

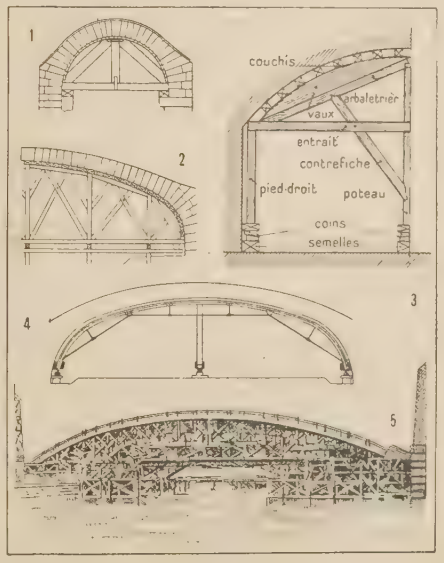

CINTRES : 1. Pour voûte en plein cintre ; 2. Pour voûte en anse de panier ; 3. Moitié d'un échafaudage de cintre avec ses différentes pièces de charpente ; 4. Cintre en fer ; 5. Charpente d'un cintre de pont.

portent le nom de *cintres.* Leur forme varie ; on distingue le *plein cintre ;* le *cintre surhaussé,* le *cintre surbaissé,* le *cintre en anse de panier,* etc.

Lorsque la voûte à construire est de faible dimension, le cintre comprend un *entrait* qui repose sur des pieds-droits adossés intérieurement aux deux faces verticales de la maçonnerie que l'on veut surmonter d'une voûte ; un poinçon et quelques contre-fiches partant du centre et se dirigeant vers la périphérie maintiennent les différentes pièces taillées extérieurement suivant la courbure à donner ; ces cintres sont dits *fixes.*

Pour les grandes voûtes, pour les ponts notamment, les cintres sont de véritables fermes en charpente en bois, en fonte ou fer.

Les arbalétriers de ces fermes supportent des pièces de bois appelées *vaux* dont la face supérieure a la même courbure que la voûte de l'ouvrage en construction. C'est sur ces vaux que reposent les couchis, pièces de bois rectangulaires jointives ou rapprochées qui constituent le platelage supportant les voussoirs.

Le mode de construction des cintres varie avec les dimensions de l'ouvrage à construire (portée et forme de la voûte). Après que la maçonnerie a fait prise, le décintrage s'effectue par abaissement du cintre, soit au moyen de vérins, soit au moyen de boîtes à sable, ou des coins sur lesquels venaient s'appuyer les poteaux supportant les fermes.

Les cintres s'effectuent en grande partie avec des bois de sapins de pays. Pour les poteaux on utilise des bois en grume, les autres pièces étant généralement équarries. Le chêne est réservé aux pièces ayant à supporter de gros efforts de pression, tels que : semelles, chapeaux, coins. Les assemblages des cintres importants sont renforcés par des plaques métalliques réunies entre elles par des boulons qui contribuent à serrer fortement les diverses pièces formant l'assemblage.

D'argent à un monde de gueules, cintré et surmonté d'une croix d'or.

CINTREMENT [*man*] n. m. Action de placer les cintres d'une voûte.

CINTRER [*tré*] v. tr. Construire en forme de cintre. || Courber en cintre : CINTRER *une pièce de bois.*

— Mar. Syn. de CEINTRER.

— ***Cintré, e,*** part. pass. du verbe *Cintrer.*

— Blas. Se dit d'un globe ou d'une sphère quand ces pièces sont entourées d'un cercle et d'un demi-cercle d'émail particulier. (Syn. de FERMÉ, en parlant d'une couronne royale.)

CINTRUENIGO, ville d'Espagne (prov. de Pampelune), sur un affluent de l'Ebre ; 4.000 hab. Minoteries, distilleries. Ville très ancienne.

CINXIA, nom sous lequel, à Rome, Junon présidait aux mariages.

CINYRA n. m. Antiq. hébr. Syn. de CINNOR.

CINYRADES, descendants de Cinyras, roi de Chypre ; voués au culte d'Aphrodite à Paphos et Amathonte.

CINYRAS, roi légendaire de Chypre, aède et prêtre d'Aphrodite à Paphos. Il était originaire de Cilicie, d'où venait aussi le culte de l'Astarté phénicienne. Il épousa Métharné, fille de Pygmalion, roi de Chypre, et en eut Myrrha et Adonis. Son nom évoque la harpe (*kinyra*), dont le son triste accompagnait le récit des amours d'Adonis. On le considérait à Chypre comme l'inventeur des arts, de divers outils et de la flûte, le fondateur du culte d'Aphrodite.

CIOÏDÉS [*dé*] n. m. pl. Entom. V. CISIDÉS.

CIOLEK [latinisé en **Vitellio**] (Erasme), mathématicien polonais, né vers 1210, mort vers 1285. *Vitellio* est la traduction latine des armoiries de Ciolek (jeune taureau). Ses travaux furent publiés, après sa mort, sous le titre : *Vitellionis perspectivæ libri decem* (1533). Ciolek compare avec un soin admirable les axiomes, les théorèmes et les hypothèses d'Euclide, de Ptolémée, d'Apollonius, de Théodore, de Ménalaus, de Théon, de Pappus, de Probus, d'Al-Hazem, auteur arabe. Ciolek écrivit aussi sur la philosophie, sur la science des mouvements célestes, etc.

CIOMPI n. m. pl. Appellation, à Florence, des manœuvres de condition vile qui n'étaient compris dans aucun des arts ni majeurs, ni mineurs. || Au sing., *Un* CIOMPO.

— ENCYCL. Ce mot de *ciompi* passe pour être une corruption du mot français « compères ». Ce furent les ciompi qui tentèrent, à Florence, contre l'aristocratie dominante, la révolution sociale de 1378, sous la conduite du gonfalonier Sylvestre de Médicis. On créa d'abord la commission des *Dix de liberté ;* puis, le 20 juillet 1378, la seigneurie fut dispersée, le bas peuple fut mis en possession du pouvoir, et le cardeur Michel Lando élu gonfalonier ; enfin, le 28 août 1378, une insurrection tenta d'établir la démagogie pure et simple. Michel Lando écrasa le mouvement (31 août), chassa les exaltés, et essaya de gouverner avec la petite bourgeoisie. Mais le bas peuple, plus jaloux des bourgeois que des nobles, préféra finalement la restauration de ceux-ci (1382).

Cionelle.

CIONE (Andrea DI). V. ORCAGNA.

CIONELLA ou **CIONELLE** n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des *ferussaciidés*, aujourd'hui connu sous le nom de *zua*. (L'animal est logé dans une coquille allongée, luisante, à ouverture pyriforme. Les cionelles vivent de préférence dans les endroits frais, au bord des eaux. La *cionella subcylindrica* est commune dans toute la France.)

CIONITE n. f. (du gr. *kiôn,* luette). Inflammation de la luette.

CIONOTOME n. m. (du gr. *kiôn,* luette, et *tomê,* section). Instrument (ciseaux) servant à couper la luette.

CIONUS [*nuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, renfermant de petits charançons globuleux, à élytres mouchetés de noir velouté.

— ENCYCL. Vivant exclusivement sur les scrofulariées, notamment sur les *verbascum* et *scrofularia,* ils sont répandus à peu près dans toutes les régions où poussent ces plantes. Leurs larves vivent à découvert sur les feuilles et se métamorphosent dans une coque globuleuse et transparente.

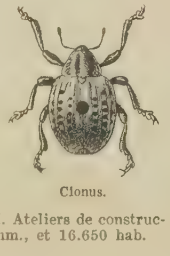

Clonus.

CIOS, compagnon d'Hêraklès ; éponyme légendaire de *Cios* en Bithynie, colonie de Milet.

CIOTAT [*ta*] (LA), ch.-lieu de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 35 kil. de Marseille, sur la Méditerranée ; 11.880 hab. (*Ciotadens* ou *Ciotadins*). Ch. de f. P.-L.-M. Ateliers de constructions navales. — Le canton a 4 comm., et 16.650 hab.

— *Histoire.* Bâtie au fond du golfe des Lèques ou de la Ciotat, La Ciotat fut d'abord, sous le nom de *Citharista,* une colonie marseillaise ; occupée plus tard par les Romains, elle fut ruinée par les invasions : elle se releva au moyen âge, et son port demeura florissant jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il n'a plus aujourd'hui qu'une importance locale. Patrie de l'amiral Ganteaume.

CIPAL n. m. *Pop.* A Paris, abréviation pour *Garde municipal.* || Pl. *Des* CIPAUX.

CIPANGO ou **CIPANGU,** nom donné au Japon, en Occident, à la fin du moyen âge.

CIPARIU (Timothée), ecclésiastique et philologue roumain, né en Transylvanie en 1805, mort à Blaj en 1887. Il fut le représentant le plus célèbre de l'école latiniste en Transylvanie. Il créa, en 1867, *Organul Luminarei,* le premier journal roumain en caractères latins. Ses œuvres principales sont : *De latinitate linguæ Valachicæ* (1855) ; *De nomine Valachorum gentili* (1857) ; *De re literaria Valachorum* (1858). Sa *Gramatica limbei romîne* (1859 et 1869) fut couronnée par l'Académie roumaine. On lui doit, sous le titre *les Analectes littéraires,* la première chrestomathie roumaine.

CIPAYE ou **CIPAÏE** [*pày'* — angl. *sepoy ;* du persan *sipâhî,* soldat] n. m. Nom des soldats hindous engagés au service des Européens, et en particulier des Anglais : *Les* CIPAYES *de l'Inde française ont été supprimés en 1907.*

— Adjectiv. : *Soldat* CIPAYE.

— ENCYCL. Hist. Avant l'arrivée des Européens dans l'Inde, les indigènes se louaient au plus offrant. Dupleix organisa au profit de l'Inde française un service de *péons* qu'il nomma *cipahis.* De son côté lord Clive créa, au Bengale, des régiments d'indigènes instruits à l'européenne. Cette armée, qui compta jusqu'à cent quatre-vingt-dix mille hommes, se composait de musulmans et d'Hindous ; jusqu'en 1857, elle fut à la solde de la Compagnie des Indes. A cette époque, éclata une grave insurrection, à la suite de la récente annexion du royaume d'Aoudh, et à l'occasion de la distribution aux cipayes de carabines rayées dont les cartouches étaient enduites de graisse de porc, animal immonde aux yeux des Hindous et des musulmans (1856). Le soulèvement commença dans le Bengale et gagna une partie de la présidence de Bombay ; l'armée de Madras resta fidèle, et celle du Pendjab offrit un précieux concours aux Anglais. Le siège mémorable de Delhi, suivi de la prise de la ville, termina la lutte (20 sept. 1857). Le major Hodgson fit prisonnier le dernier descendant du Grand Mogol, et, entouré de 8.000 Hindous, tua de sa propre main les trois fils du vieux prince. La Compagnie des Indes fut suspendue par un *bill* du Parlement, et la reine fut proclamée impératrice des Indes en 1877. Malgré la promesse d'un armistice, la résistance se prolongea dans l'Aoudh et fut marquée par de nouvelles atrocités, dont le rajah de Bithour, Nana-Sahib, fut le principal instigateur ; cette dernière campagne fut close par la prise de Lucknow (mars 1858). Il fallut, cependant, près de neuf mois à sir Colin Campbell pour rejeter les insurgés dans les montagnes du Népaul. L'armée indigène fut réorganisée, et les cipayes furent licenciés.

Cipaye.

— Quant au corps de cipayes au service de la France, son effectif et son organisation varièrent selon les événements. Les traités de restitution de 1814 et de 1815 ne nous permirent d'entretenir qu'une simple troupe de police à laquelle, en souvenir de nos anciens auxiliaires indigènes, on conserva le nom de *cipahis.* Après de nombreuses vicissitudes, le corps des cipahis, nos cipayes, fut définitivement supprimé, par un décret du 17 mars 1907.

CIPHYTE [*fit'*] n. f. Phosphosilicate naturel de calcium, le plus souvent impur.

CIPIERRE (Philibert DE MARCILLY, seigneur DE), capitaine français, mort à Liége en 1566. Il prit part aux guerres d'Italie, principalement sous Henri II, et fut, à la fin de ce règne, nommé gouverneur du duc d'Orléans, puis, quand ce prince fut devenu Charles IX, premier gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur de l'Orléanais.

CIPLET, comm. de Belgique (Liége, arrond. de Waremme), sur la Méhaigne ; 950 hab. Agriculture. Briqueteries.

CIPLY, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Mons) ; 900 hab. Charbonnages, gisements de phosphates. Brasseries. Engrais chimiques (superphosphates de chaux).

CIPOLIN n. m. (de l'ital. *cipollino,* petit oignon, à cause des veines parfois concentriques qui caractérisent cette roche). Calcaire cristallin (marbre), qui a subi l'action du métamorphisme général dans l'écorce terrestre. (Il contient fréquemment des minéraux silicatés ou du graphite.)

CIPPE n. m. (lat. *cippus*). Primitiv. Souche, tronc. || Auj., Demi-colonne sans chapiteau, simulant une colonne brisée, sur laquelle on grave quelquefois des inscriptions.

— ENCYCL. Les Romains nommaient *cippus* une colonne courte ou un pilier quadrangulaire marquant une frontière, une limite de champ, une sépulture, etc. Le *cippe* était nu ou orné de sculptures, mais portait toujours quelque inscription : indications de route, épitaphe, etc.

Les mots *in fronte, in agrum,* suivis de chiffres, que l'on remarque souvent sur les cippes funéraires, indiquent l'espace de terrain qui, devant et derrière le monument appartient à la sépulture. Les lettres S T T L signifient : *Sit tibi terra levis* (Que la terre te soit légère). *Hoc monumentum heredes non sequitur* veut dire que les héritiers n'ont pas le droit d'en disposer et de le vendre.

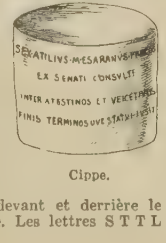

Cippe.

Cippe funéraire.

CIPPICO (Coriolan). Biogr. V. CÉPION.

CIPRIANI (Giovanni-Battista), peintre et graveur italien, né à Florence en 1727, mort près de Londres en 1785. Il se fixa de bonne heure à Londres, et fut le collaborateur de Bartolozzi. Il a gravé surtout d'après Cellini et Van Dyck.

CIPRIANI (Leonetto, comte), officier et homme politique toscan, né en 1812, mort en Corse en 1888. Il fut chargé, en août 1848, par le grand-duc, de comprimer, à Livourne, une agitation libérale ; mais, d'après Mangini (*Compendio della Storia di Livorno*), sa manière forte provoqua une insurrection, qui le fit rappeler. Après la fuite du grand-duc, il entra dans l'armée piémontaise et fut aux côtés de Charles-Albert, à Novare. En 1859, Victor-Emmanuel le chargea de mission à Bologne : Cipriani fit élire une constituante qui proclama l'union avec le Piémont. Nommé sénateur en 1865, résidant surtout à Livourne, il n'eut désormais qu'un rôle effacé.

CIPRIANI (Amilcare), homme politique italien, né à Rimini en 1845, mort à Paris en 1918. Patriote ardent, il combattit, dès l'âge de quatorze ans, à Solferino ; puis, de 1860 à 1862, il fit les campagnes garibaldiennes de Sicile, de Naples, d'Aspromonte, et, en 1866, celle du Tyrol. Disciple de Mazzini, proscrit à plusieurs reprises, il continua, à l'étranger, son action révolutionnaire, aidant, à Londres, Karl Marx à fonder l'Internationale (1865) ; ou bien, en Grèce, contribuant à la chute d'Othon de Bavière, puis participant à l'insurrection crétoise contre les Turcs (1867) ; devenant, en France, un des chefs de la Commune (1871), et, comme tel, déporté à la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 1880 ; enfin, de nouveau, combattant avec les Grecs en Thessalie, à Domokos, où il fut grièvement blessé (1898). Populaire en Italie, non seulement en raison de sa vie de combats presque continuels, mais aussi à cause des condamnations que lui avait values, dans sa patrie même, sa fougue de « chevalier rouge », il fut, en 1888, libéré de vingt-cinq ans de *carcere duro* par les suffrages des électeurs de Rimini, de Forli, de Ravenne ; mais on ne lui laissa pas le droit de siéger à la Consulta. Réélu en 1913, en 1914, refusant le serment de fidélité à la dynastie, il donna sa démission. Toutefois l'entrée, en 1915, de l'Italie dans la Guerre mondiale n'est pas à séparer des efforts qu'il avait dès longtemps multipliés pour rapprocher, par l'Union des peuples latins, la France et l'Italie.

Cipriani. — Cl. Manuel.

CIRAGE n. m. (de *cirer*). Action de cirer : *Le* CIRAGE *des parquets.* || Composition noire, qu'on étend sur les chaussures pour les faire briller ou les assouplir. || Action de préparer les toiles cirées.

— Filat. Opération consistant à enduire de cire un fil de lin retors. (Cette opération s'exécute généralement à l'aide de machines spéciales qui cirent un à un les fils traversant une boule composée de cire vierge et d'autres ingrédients. Quelquefois, aussi, les fils sont cirés en écheveau, la machine leur imprimant un double mouvement de tension et de torsion.)

— ENCYCL. On fabrique le *cirage* soit à l'état pâteux, soit à l'état liquide, en mélangeant diverses substances (noir de fumée, mélasse, noix de galle, sulfate de fer, eau, etc.) dans des proportions variables. — Les *crèmes-cirages* (noire, jaune, rouge, etc.) sont pour la plupart de véritables encaustiques. Le cirage, appliqué à la brosse sur la chaussure, est ensuite frotté à la brosse ou au chiffon de laine.

CIRAN ou **SIGIRAN** (saint), abbé en Berri, mort à Lonrey probablement en 657. Échanson de Clotaire II, il se fit moine et bâtit deux monastères, sur les confins du Berry et de la Touraine ; ce dernier prit dans la suite le nom de Saint-Cyran. — Fête le 4 décembre.

CIRBIED (Jean-Chahan), prêtre et historien, né dans la Mésopotamie en 1772, mort à Tiflis en 1834. Il obtint la chaire d'arménien créée à la Bibliothèque impériale (1810) et, en 1827, alla fonder une imprimerie à Tiflis. Il a laissé notamment un *Tableau général de l'Arménie* (1813), et *Grammaire de la langue arménienne* (1823).

Circaète.

CIRCAÈTE n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, comprenant des formes de taille moyenne, à pattes assez longues, à griffes peu robustes, courtes, à bec convexe en dessus.

— ENCYCL. On connaît six espèces de *circaètes,* répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde. En Europe existe une seule espèce : c'est le circaète ou aigle Jean le Blanc (*circaetus gallicus*) ; de couleurs claires, de petite taille, il atteint à peine 1 m. d'envergure, chasse au-dessus des étangs et paraît manger surtout des libellules, dont il détruit d'énormes quantités. D'autres espèces, *circaetus cinereus* et *circaetus fasciolatus,* habitent l'Afrique, l'Amérique du Sud, le sud de la Chine et des Philippines.

CIRCAMÉDITERRANÉEN [*tè-ra-né-in*], **ENNE** adj. Qui avoisine la Méditerranée.

CIRCARS ou **SERCARS DU NORD,** anc. divis. de

l'Inde anglaise. Les cinq Circars, ou districts du Nord, étaient situés sur la côte ouest du golfe de Bengale, dans les bassins maritimes des fleuves Godaveri et Krichna, et peuplés de 2.600.000 hab. Masulipatam, Rajahmoundri, Vizagapatam et Yanaon en étaient les plus importantes localités. Les Circars du Nord ont été le théâtre de longues luttes entre Français et Anglais, vers le milieu du XVIIIe siècle et conquis par ces derniers entre 1765 et 1778.

CIRCASSIE, région de montagnes et de terrasses située au nord du Caucase et s'abaissant vers le Kouban et vers le Térek. Elle est peuplée par les Circassiens ou Tcherkesses et Karatchaèves de Kabardino-Balkarie et d'Ossétie du Nord, qui font partie de la R. S. F. S. R. et qui, sous le régime impérial, contribuaient à former les deux provinces du Kouban et du Terek.

On ne sait presque rien de l'histoire de la Circassie, dont les Grecs appelaient les habitants *Ant* et *Adighés*, avant sa conquête par Mithridate, roi du Pont. Par la suite, la Circassie fit partie de l'Empire d'Orient, fut ravagée par les Huns au Ve siècle de notre ère, puis passa successivement sous l'autorité des Khazars, des Seldjoukides de Perse, du royaume de Géorgie, des Mogols (XIIIe s.) et enfin de Tamerlan (fin du XIVe s.). Par la suite, les Circassiens, qui avaient embrassé l'islamisme, devinrent des sujets des khans de Crimée, puis de la Turquie; et enfin, après un certain temps d'indépendance, furent englobés dans l'empire russe au temps de Catherine II (1783). Depuis lors, il n'existe plus de Circassie. V. CIRCASSIENS.

CIRCASSIEN [*si-in*], **ENNE** [*èn'*], natif ou habitant de la Circassie : *Les* CIRCASSIENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à ce pays, ou à ses habitants : *Antiquité* CIRCASSIENNE.

— N. m. Idiome des Circassiens : *S'exprimer en* CIRCASSIEN. (On dit aussi TCHERKESSE.)

— ENCYCL. Ethnogr. Les *Circassiens*, dits *Tcherkesses* par les Arabes et par les Turcs et *Kazaks* par les Ossètes, s'appellent eux-mêmes *Adighés*, comme le faisaient naguère les Grecs. Ce sont avant tout des pasteurs et des guerriers pleins de bravoure, qui exercent l'hospitalité, respectent les vieillards et pratiquent la vendetta. Les femmes ont une très grande influence dans le ménage. Les Tcherkesses sont très attachés à leur religion, qui est un mélange de christianisme, de mahométisme et de paganisme et, pour vivre sous un souverain musulman, ils n'ont pas hésité, après avoir opposé aux Russes une résistance héroïque, à passer en territoire turc; 200.000 l'ont fait en 1864, et les derniers vers 1889-90, mais ils ont cessé d'y former une nation particulière. — Quant aux habitants actuels de l'ancienne Circassie, ils ne sont pas de race adighée ou circassienne.

Circassien.

— Linguist. Langue de la famille caucasique du Nord; le *circassien* était parlé jadis dans tout le steppe au sud du Kouban, de la Tiberda à la mer Noire, et sur le bord de la mer entre l'embouchure du Kouban et la rivière Chakhé. La plupart des Circassiens ayant émigré en Turquie lors de la conquête du Caucase par les Russes, il ne reste aujourd'hui au Caucase qu'une vingtaine de villages où l'on parle circassien, sur le cours du Kouban et de ses affluents la Laba et la Bielaïa, ainsi que sur la côte de la mer Noire autour de Touapsé.

CIRCASSIENNE [*si-èn'*] n. f. Tissu de laine croisée et de coton.

CIRCE n. f. Genre de mollusques lamellibranches de la famille des *vénéridés*. (Les circes habitent les mers chaudes ou tropicales; on les connaît, à l'état fossile, depuis le tertiaire.)

CIRCÉ, petite planète, N° 34, découverte par Chacornac le 6 avril 1855.

CIRCÉ, magicienne qui habitait l'île d'Æa; fille d'Hélios et d'une océanide; elle vivait dans un palais somptueux, où elle chantait en tissant de riches étoffes, au milieu de lions et de loups qui étaient d'imprudents voyageurs touchés par sa baguette. Elle était redoutable par sa beauté et ses sortilèges. Selon l'*Odyssée*, Ulysse, arrivant à Æa, envoie à la découverte des compagnons; ils sont changés par la déesse en pourceaux, sauf un qui vient l'avertir. Le héros, guidé par Hermès, se fait aimer de Circé et obtient que ses compagnons reprennent leur ancienne forme. Au bout d'un an il veut retourner à Ithaque. La déesse lui trace la route, lui conseille de consulter Tirésias et lui apprend à évoquer les morts. Circé jouait aussi un rôle dans la légende des Argonautes: elle était sœur d'Æétès, roi de Colchide. Les Grecs plaçaient Æa vers l'Occident, près des côtes tyrrhéniennes. Les Romains mêlant cette légende aux traditions du Latium, firent de Latinus un fils de Circé et d'Ulysse, et identifièrent Æa avec Circeli (*monte Circello*). L'histoire d'Ulysse et de Circé a inspiré quantité d'artistes et de poètes : elle était représentée déjà sur le coffre de Cypsélos.

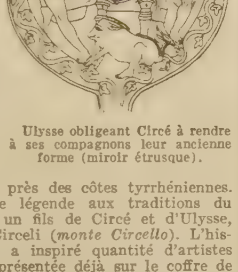

Ulysse obligeant Circé à rendre à ses compagnons leur ancienne forme (miroir étrusque).

— La littérature fourmille d'allusions à cette fable : une femme séduisante et dangereuse s'appelle *une* CIRCÉ.

Circé, tragi-comédie en cinq actes de Thomas Corneille, avec musique de Charpentier, représentée sur le théâtre de la rue Guénégaud, le 17 mars 1675, et reprise en 1705 avec un prologue et des divertissements de Dancourt. C'est une de ces pièces à grand déploiement scénique, dont le genre se rapprochait beaucoup de celui de l'opéra.

CIRCÉACÉES [*sé*] n. f. pl. Bot. V. CIRCÉES.

CIRCÉE n. f. Genre d'onagrariacées, comprenant des herbes vivaces des régions froides et tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord, au nombre de neuf espèces. (La *circée parisienne* [*circæa lutetiana*] est une plante vivace, abondamment répandue dans les bois du nord de l'Europe. On l'appelle aussi HERBE À LA MAGICIENNE, HERBE AUX SORCIERS, HERBE DE SAINT-ETIENNE.)

Circée parisienne : *a*, fleur.

CIRCÉES [*sé*] n. f. pl. Tribu de la famille des onagrariacées, formée des genres *circée*, *diplandre*, *lopézie* et *riesenbachie*, et élevée par plusieurs auteurs au rang de famille distincte (sous le nom de circéacées).

CIRCEII ou **CIRCEIUM**. Géogr. anc. Ville du Latium, chez les Volsques, sur un promontoire formé par le *monte Circeo* et fermant à l'O. le golfe d'Amyclées (mer Tyrrhénienne).

CIRCELLÉ, E adj. (du lat. *circellus*, petit cercle). Qui est marqué de cercles colorés.

CIRCELLO, comm. d'Italie (Campanie, prov. de Bénévent); 3.070 hab.

CIRCEO ou **CIRCELLO** (MONTE) [le *Circæum promontorium* des anciens], éperon rocheux de la côte occidentale de l'Italie méridionale, couronné par une montagne de 525 m. d'altitude et marquant avec les îles Ponza la limite nord du golfe de Gaète. Sur ses flancs se trouve une grotte, dite *de Circé*, où, suivant la fable, cette magicienne aurait fait sa demeure; de là son nom. Au N. du monte Circeo commencent les marais Pontins. Victoires des Français sur les Napolitains, les 2 et 9 août 1798.

CIRCESIUM. Géogr. anc. Ville de Mésopotamie, au confluent du Khabour et de l'Euphrate, que l'on a longtemps identifiée, à tort, avec *Carchemish*.

CIRCINAL, E, AUX adj. (du lat. *circinare*, enrouler). Enroulé en forme de crosse, comme les frondes des fougères : *Frondes* CIRCINALES.

CIRCINÉ, E adj. Se dit, en dermatologie, des lésions de la peau groupées en forme de cercle ou de fragments de cercle, dont le centre est intact : *Herpès* CIRCINÉ.

CIRCINELLE n. f. Genre de champignons du groupe des mucorinées, à pédicelles sporangifères recourbés, et qui se développent sur les matières excrémentitielles.

CIRCITEUR n. m. (lat. *circitor*). Dans l'antiquité, Surveillant des aqueducs, des jardins (garde champêtre); officier de ronde; corps de cavaliers servant d'éclaireurs (*circitores*); commis voyageur. (On écrit aussi CIRCUITEUR.)

CIRCIUS [*si-uss*] n. m. Nom que les Latins donnaient au mistral.

CIRCLEVILLE, ville des Etats-Unis (Ohio), sur le Scioto; 7.050 hab. Marché de sorgho et de viande de porc. Minoteries et fabriques.

CIRCOLO-MEZZO [prononc. *tchir-ko-lo-mé-dzo*] n. m. (de l'ital. *circolo*, cercle, et *mezzo*, demi). Agrément du chant, analogue au grupetto.

CIRCOMPOLAIRE ou **CIRCUMPOLAIRE** [*kom', lèr'*] adj. (du lat. *circum*, autour, et de *polaire*). Qui avoisine, qui entoure les pôles : *Mers* CIRCOMPOLAIRES. *La petite Ourse est une constellation* CIRCOMPOLAIRE. || *Etoiles circompolaires*, Etoiles assez voisines du pôle, pour rester toujours au-dessus de l'horizon du lieu où l'on se trouve, c'est-à-dire pour n'avoir ni lever, ni coucher. V. ÉTOILE.

CIRCONCELLION n. m. (lat. *circumcellio*; de *circum*, autour, et *cella*, demeure). Nom donné : 1° à des sectaires africains du IVe siècle; 2° à des sectaires de la Souabe au XIIIe siècle.

— ENCYCL. A la suite des édits de Constance contre les donatistes, certains d'entre eux se considérèrent comme les « combattants de Dieu contre le diable ». Ils formèrent des bandes de sectaires, que l'on appela *circoncellions*, parce qu'ils rôdaient autour des demeures pour les brûler. Ils furent traqués avec la dernière rigueur. On a aussi donné ce nom, au XIIe et au XIIIe siècle, à des hérétiques d'Allemagne qui repoussaient toute autorité spirituelle de l'Eglise.

CIRCONCIRE v. tr. (lat. *circumcidere*; de *circum*, autour, et *cædere*, couper. — *Je circoncis, nous circoncisons, Je circoncisais. Je circoncis, nous circoncîmes. Je circoncirai. Je circoncirais. Circoncis, circoncisons, circonsisez. Que je circoncise, que nous circoncisions. Que je circoncisse, que nous circoncissions. Circoncisant. Circoncis, ise.*) Opérer la circoncision.

— *Par extens.* Retrancher, couper : *Il faut* CIRCONCIRE, *le bistouri à la main, toute l'étendue qu'occupe le mal.* (Carré.)

— *Fig.* En langage mystique, Retrancher, corriger, amender.

— ***Circoncis*** [*si*], ***ise*** [*iz'*] part.pass. du verbe *Circoncire*.

— Bot. *Fruits circoncis*, Fruits capsulaires qui s'ouvrent transversalement en deux parties, comme une boîte à savonnette : tels sont ceux de la jusquiame, du mouron des oiseaux, etc. (Syn. de PYXIDE.)

— *Substantiv.* et au masc. : Celui qui a subi la circoncision; nom donné par les chrétiens aux musulmans et aux juifs : *Rivalités entre les chrétiens et les* CIRCONCIS.

— ANTON. Incirconcis.

CIRCONCISEUR [*zeur'*] n. m. Celui qui pratique la circoncision. (Inus.)

CIRCONCISION [*zi-on*] n. f. (lat. *circumcisio*). Action de circoncire, Excision du prépuce (cérémonie particulière aux religions juive et mahométane.) || *Circoncision de Jésus-Christ*. Fête de l'Eglise (1er janvier). || *Par extens.* Retranchement des mauvais penchants : *La* CIRCONCISION *du cœur*.

— ENCYCL. Hist. La *circoncision* est un rit remontant à la plus haute antiquité. Elle était pratiquée par la plupart des peuples voisins des hébreux; elle l'est encore chez certaines tribus primitives. Cette coutume se rattache sans doute à l'idée mystique qu'on se faisait des conditions propres à assurer la fécondité et la pureté des fonctions organiques. Aussi le document élohiste du Pentateuque (Genèse, XVII, 9) nous montre-t-il Dieu prescrivant la circoncision comme « signe » et comme gage de l'alliance en vertu de laquelle Abraham sera le père de nombreuses nations. La circoncision devint, pour les Israélites, le signe de l'incorporation des enfants mâles au peuple de Dieu. Elle devait être pratiquée le huitième jour après la naissance. Dans la Bible, des idées de pureté sont associées à ce rit.

L'apôtre Paul libéra les païens convertis, de l'obligation de se faire circoncire, obligation à laquelle les judéo-chrétiens voulaient les astreindre.

L'Eglise chrétienne d'Abyssinie conserve encore la circoncision.

Les musulmans y sont astreints; mais ils ne l'opèrent que vers la huitième année, ou même vers la treizième.

— Chir. La *circoncision* proprement dite, ou excision du prépuce, est reconnue utile dans certains cas : imperforation congénitale du prépuce chez les nouveau-nés, phimosis prononcé, provoquant des inflammations répétées. Plusieurs techniques opératoires ont été proposées à cet effet. La circoncision est toujours une opération bénigne.

— Iconogr. La *circoncision* et la présentation de Jésus au Temple sont deux faits distincts, que la plupart des artistes ont confondus en un seul. Il est peu probable que la circoncision ait été faite par le grand prêtre et en public. Mais la recherche du pittoresque a prévalu sur la vérité historique. C'est ainsi que nous voyons la circoncision traitée par le Bagnacavallo et le Garofalo; par Giulio Clovio, dans une miniature de l'*Office de la Vierge*, au musée des Etudes, à Naples; par L. Moralès, dans un tableau du musée de Madrid; par Quentin Matsys, dans un tableau du musée de Munich, etc. Citons encore, sur le même sujet, les tableaux de Mantegna (Offices); Fra Bartolommeo (Offices); le Titien (Berlin); Rubens (église Saint-Ambroise, à Gênes).

Circoncision (FÊTE DE LA). L'Eglise catholique célèbre, le 1er janvier, le souvenir de la circoncision que Jésus reçut selon le précepte de la Loi.

CIRCONDARIO n. m. Circonscription administrative italienne, subdivision de la province et comparable à divers titres à l'arrondissement français. || Pl. *Des* CIRCONDARII.

CIRCONFÉRENCE [*rans'*] n. f. (lat. *circumferentia*; de *circum*, autour, et *ferre*, porter). Ligne courbe fermée, décrite dans un plan : *La* CIRCONFÉRENCE *d'un cercle, d'une ellipse.* || Se dit particulièrement et absolument de celle de ces lignes qui limite un cercle, c'est-à-dire dont tous les points sont à égale distance d'un point intérieur appelé centre.

— *Par extens.* Enceinte, pourtour : *Ville enfermant plusieurs jardins dans sa* CIRCONFÉRENCE. (Acad.) || Surface extérieure : *Le sang est porté du centre à la* CIRCONFÉRENCE *par les artères.* (Acad.) || Espace situé autour d'un point considéré comme centre : *Rome faisait sentir sa puissance sans pouvoir l'étendre, et dans une* CIRCONFÉRENCE *très petite.* (Montesquieu.)

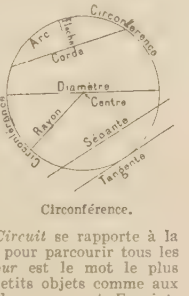

Circonférence.

— *Fig.* Ce qu'il y a de plus superficiel, de moins profond : *Il est plus commode de rester à la* CIRCONFÉRENCE *des questions, que de pénétrer jusqu'à leur centre.* || Bornes, limites.

— SYN. **Circonférence, circuit, enceinte, enclos, tour.** *Circonférence*, dans le langage ordinaire, a une certaine noblesse et exprime la longueur exacte d'une ligne qu'on suppose tracée autour d'une ville ou d'un espace quelconque. *Circuit* se rapporte à la marche ou chemin qu'il faut faire pour parcourir tous les points extérieurs d'un espace. *Tour* est le mot le plus vulgaire; il s'applique aux plus petits objets comme aux plus grands et marque la direction du mouvement. *Enceinte* et *enclos* ajoutent à l'idée de tour celle de clôture; une *enceinte* ou un *enclos* est formé de bois, de pierre, d'arbres. Mais l'*enceinte* est plus grande, et le mot s'emploie au figuré dans le style le plus noble; *enclos* ne se dit que des clôtures qui entourent un petit espace, et, le plus souvent, il désigne l'espace enfermé plutôt que la clôture même.

— ENCYCL. On démontre que le rapport de la longueur d'une *circonférence* à celle de son diamètre est un nombre constant. On désigne ce nombre par la lettre grecque π. La longueur d'une circonférence est donc représentée par $2\pi R$. Le nombre π est incommensurable : on connaît un certain nombre de méthodes rapides au moyen desquelles on peut obtenir des valeurs extrêmement approchées de π.

Nous nous bornerons, ici, à quelques indications sur les méthodes employées pour le calcul de π par Archimède et par ses successeurs jusqu'à Pierre Métius.

Toutes ces méthodes consistaient essentiellement à substituer soit à l'aire du cercle, πR^2, soit à la longueur de la circonférence, $2\pi R$, les aires ou les périmètres de polygones réguliers, les uns inscrits, les autres circonscrits. Les aires ou les longueurs calculées étant les unes moindres, les autres plus grandes que l'aire ou la longueur cherchée, on obtenait de cette aire ou de cette longueur une valeur d'autant plus approchée qu'on avait multiplié davantage le nombre des côtés des derniers polygones inscrit et circonscrit.

On commençait par inscrire et circonscrire deux polygones simples semblables, deux carrés ou deux hexagones, par exemple, dont tous les éléments peuvent être aisément calculés; puis, à l'aide de formules générales, faciles à

obtenir, on passait des polygones primitifs à ceux qui auraient un nombre double de côtés, de ceux-ci à ceux dont les côtés seraient encore deux fois plus nombreux, et ainsi de suite. Archimède avait donné, pour première valeur approchée de π, la fraction $\frac{22}{7}$; Pierre Métius, père d'Adrien Métius, mathématicien connu, avait obtenu la fraction $\frac{355}{113}$ qui, réduite en décimales, donne exactement les six premiers chiffres de la valeur de π.

Le rapport de la circonférence au diamètre est :

$$\pi = 3{,}1415926535897932.....$$

CIRCONFÉRENTIEL [*ran-si-èl*], **ELLE** adj. Qui concerne la circonférence.

CIRCONFLEXE [*flèkss'*] adj. (du lat. *circum*, autour, et *flexus*, fléchi). Tortu, de travers : *Une jambe* CIRCONFLEXE. (Peu us.) || *Accent circonflexe*, Signe que l'on met sur certaines voyelles longues.

— Anat. Se dit de certaines parties qui ont une forme sinueuse : *Artères, Veines* CIRCONFLEXES. || *Nerf circonflexe*, Nerf scapulo-huméral.

— Gramm. anc. *Accent circonflexe*, Accent grec qui représente une intonation aiguë suivie d'une intonation grave sur la même voyelle, et que l'on figure par une ligne sinueuse (^) à laquelle il doit son nom.

— N. m. Accent circonflexe : *Mettre un* CIRCONFLEXE *sur une lettre.* (Les typographes disent, par abréviation, un *flexe* : *Un* e, *un* i, *un* o FLEXE.)

— ENCYCL. Linguist. Dans les langues anciennes comme le sanskrit ou le grec, l'*accent circonflexe* consistait en une montée de la voix suivie d'une descente sur la même voyelle. Seules, les voyelles longues ou les diphtongues pouvaient porter l'accent circonflexe. Cet accent devait donner à l'audition l'impression d'une modulation musicale. V. INTONATION. Il combinait en somme l'aigu et le grave ; aussi le représente-t-on par la juxtaposition des signes de ces deux accents (^).

Par extension, on donne le nom d'« accent circonflexe » au signe que portent en français certaines voyelles, dont il indique le timbre. Ce sont généralement des voyelles après lesquelles une sifflante est tombée au cours de l'histoire (*tête*, de *testa* ; *côte*, de *costa* ; *pâtre*, de *pastor* ; etc.).

CIRCONJACENT [*san*], **E** adj. (du lat. *circum*, autour, et *jacere*, être étendu). Environnant, s'étendant autour : *Pays* CIRCONJACENTS.

CIRCONLOCUTION [*si-on*] n. f. (lat. *circumlocutio* ; de *circum*, autour, et *loqui*, supin *locutum*, parler). Circuit de paroles, quand le mot propre échappe ou lorsque nous ne voulons pas parler d'une façon expresse : *User de* CIRCONLOCUTIONS.

— SYN. **Circonlocution, périphrase.** La *périphrase*, c'est proprement le tour de phrase par lequel on remplace le mot propre, soit pour l'éviter, soit pour rehausser la pensée.

CIRCONSCRIPTIBLE [*konss-krip*] adj. Qui peut se circonscrire : *Tout polygone régulier est* CIRCONSCRIPTIBLE *au cercle.*

CIRCONSCRIPTION [*konss-krip-si-on*] n. f. Ce qui circonscrit, limite l'étendue d'un corps. || Division administrative, militaire ou religieuse, d'un territoire : *Circonscription électorale.*

— Géom. Action de circonscrire une figure à une autre : *Ceux qui sont habitués aux inscriptions et aux* CIRCONSCRIPTIONS *de la géométrie...* (Pascal.)

— Postes et Télégr. *Circonscription de revision de ligne*, Etendue déterminée d'une ligne télégraphique qui est placée sous le contrôle d'un surveillant des télégraphes. || *Circonscription de remise gratuite*, Celle dans les limites de laquelle un bureau télégraphique doit gratuitement faire parvenir et distribuer les télégrammes.

— ENCYCL. *Circonscriptions administratives.* Le territoire d'un Etat est nécessairement divisé pour les besoins de l'administration en un certain nombre de circonscriptions qui varient selon les pays et suivant les époques, souvent aussi selon les services envisagés.

Trois circonscriptions superposées se sont assez généralement constituées pour les besoins de l'administration générale : une circonscription purement locale, en France, *la commune*, tantôt urbaine tantôt rurale, assure les besoins immédiats des citoyens ; une circonscription assez large susceptible d'être dirigée par un agent du pouvoir central de rang élevé groupe les services pour lesquels le cadre local est insuffisant : *le département* correspond à ce besoin. Une circonscription intermédiaire moins importante, *l'arrondissement*, facilite l'administration préfectorale. Mais il faut remarquer qu'il existe encore des divisions dont le but est strictement limité ; c'est le cas de notre *canton*, qui n'a ni pouvoir exécutif, ni assemblée délibérante, ni personnalité juridique. D'autre part l'enseignement public, l'armée, la police ont des circonscriptions particulières qui dépassent le cadre du département.

La transformation des conditions de vie, et en particulier une facilité beaucoup plus grande des moyens de communication, permettraient une réorganisation comportant l'élargissement et la simplification de nos cadres traditionnels. Le régionalisme étudie les moyens les plus rationnels d'atteindre ce résultat souhaitable.

— Art milit. La *circonscription militaire* est une division du territoire établie au point de vue du recrutement ou de la mobilisation. Différentes selon les dimensions et la nature, leurs noms varient également. V. RECRUTEMENT, CORPS D'ARMÉE, RÉGION.

CIRCONSCRIRE [*konss-krir'*] v. tr. (lat. *circumscribere* ; de *circum*, autour, et *scribere*, écrire. — Se conjugue comme *écrire*.) Tracer des limites autour de, donner des bornes à : CIRCONSCRIRE *un espace.* CIRCONSCRIRE *une propriété par des murs.*

— *Fig.* : CIRCONSCRIRE *le mal.* CIRCONSCRIRE *un sujet.*

— ***Se circonscrire***, v. pr. *Fig.* Se limiter : SE CIRCONSCRIRE *dans son sujet.*

— Au sens passif : *Une mission divine ne peut se restreindre ni* SE CIRCONSCRIRE.

— Géom. V. la partie *encycl.*

— Télégr. *Circonscrire un dérangement*, Limiter, dans le plus petit parcours, le point de la ligne ou de l'appareil où se trouve le dérangement.

— ENCYCL. Géom. *Circonscrire* un polygone à une courbe ou un polyèdre à une surface, c'est construire un polygone dont tous les côtés soient tangents à la courbe, ou un polyèdre dont toutes les faces aient leurs plans tangents à la surface. Circonscrire un cylindre ou un cône à une surface, c'est construire un cylindre ou un cône dont les génératrices soient toutes tangentes à cette surface. Un polygone est circonscrit à un autre lorsque les sommets du second sont sur les côtés du premier.

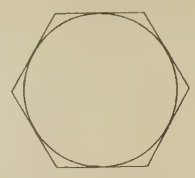

Hexagone régulier circonscrit à un cercle.

Une courbe est circonscrite à un polygone lorsque tous les sommets du polygone sont sur la courbe.

Deux surfaces sont circonscrites l'une à l'autre lorsque ces deux surfaces sont tangentes tout le long d'une ligne qu'on appelle *courbe de contact.*

Pour circonscrire un polygone régulier à un cercle, il suffit, par exemple, de diviser sa circonférence en parties égales et de mener des tangentes par les points de division.

Les points de contact de toutes les tangentes menées d'un point extérieur à une surface du second ordre sont sur une section dont le plan est conjugué du diamètre qui passe par le point d'où l'on a mené les tangentes. Cette section est la courbe de contact du cône circonscrit.

CIRCONSPECT [*konss-pè* ; et devant une voyelle, *spèkt* ou *spèkt*], **E** adj. (lat. *circumspectus* ; de *circumspicere*, regarder autour). Discret, retenu, qui agit avec réserve : *L'honnête homme est modeste et* CIRCONSPECT ; *il voit les défauts d'autrui, mais n'en parle jamais.* (Saint-Evremont.) || Qui est fait avec retenue, prudence : *Conduite* CIRCONSPECTE.

— SYN. **Circonspect, avisé, prudent.** V. AVISÉ.

— ANTON. **Etourdi, inconsidéré, léger.**

CIRCONSPECTION [*konss-pèk-si-on*] n. f. Qualité d'une personne circonspecte : *Rappelez, en votre mémoire avec quelle* CIRCONSPECTION *elle ménageait le prochain.* (Bossuet.)

— ANTON. **Etourderie, légèreté.**

CIRCONSTANCE [*konss-tans'*] n. f. (lat. *circumstancia* ; de *circum*, autour, et *stare*, être debout). Un des faits particuliers qui se groupent autour d'un événement : *Enumérer toutes les* CIRCONSTANCES. CIRCONSTANCES *atténuantes, aggravantes. On s'ennuie des* CIRCONSTANCES *sur les choses indifférentes, on les aime sur celles qui tiennent au cœur.* (Mme de Sévigné.) || Occasion, conjoncture, état actuel des choses : *Profiter de la* CIRCONSTANCE. *Se plier aux* CIRCONSTANCES.

— *De circonstance*, Qui naît des circonstances présentes : *Loi, Mesures* DE CIRCONSTANCE. *Livre, Pièce* DE CIRCONSTANCE.

— Dr. *Circonstances et dépendances*, Tout ce qui dépend (par nature, par destination, ou par connexité), soit d'un immeuble, soit d'une action légale ou d'un procès : *Château vendu avec ses* CIRCONSTANCES ET DÉPENDANCES. || *Circonstances atténuantes, aggravantes.* V. la partie *encycl.*

— Rhétor. Au pl., Lieu commun comprenant ce qui a rapport à la personne, à la chose, au lieu, aux moyens, aux motifs, à la manière et au temps. V. la partie *encycl.*

— SYN. **Circonstance, cas, conjoncture, occasion, occurrence.** V. CAS.

— ENCYCL. Dr. *Circonstances aggravantes.* — Les circonstances aggravantes sont des éléments accessoires qui s'ajoutent aux éléments constitutifs d'une infraction et entraînent pour son auteur l'application d'une peine plus sévère que la peine normale. Certaines ont un caractère réel : ainsi, en matière de vol, la circonstance d'effraction, celle d'escalade, celle de nuit, celle de violence, celle de maison habitée ; d'autres, un caractère personnel : ainsi la qualité de domestique de la victime en matière de vol et d'abus de confiance, celle de fonctionnaire quand il s'agit de crimes ou de délits que le fonctionnaire était chargé de surveiller ou de réprimer (art. 198 C. pén.).

En cour d'assises, chaque circonstance aggravante doit faire l'objet d'une question spéciale au jury.

Circonstances atténuantes. — Les circonstances atténuantes, qu'on désigne encore sous le nom de « circonstances atténuantes judiciaires », s'opposent à la fois aux circonstances aggravantes et aux excuses atténuantes. A la différence des circonstances aggravantes, elles entraînent une diminution de la peine. A la différence des excuses atténuantes qui sont définies par la loi, elles sont laissées à l'appréciation des juges qui peuvent les découvrir là où il leur plaît.

Le code pénal de 1810 n'accordait aux circonstances atténuantes qu'une place des plus limitées. La loi du 28 avril 1832, en généralisant l'institution, a marqué un progrès considérable dans la voie de l'individualisation de la peine.

Les circonstances atténuantes, aujourd'hui, peuvent être accordées : 1° pour tous les crimes ; 2° pour tous les délits et contraventions prévus par le Code pénal (art. 463 et 483 C. pén.) ; 3° même pour les délits et contraventions prévus par une loi spéciale, lorsque cette loi spéciale a pris soin de les déclarer applicables.

En cour d'assises, elles sont accordées par le jury. Mais c'est à la cour qu'il appartient ensuite d'abaisser la peine, à son choix, de un ou deux degrés.

En matière correctionnelle et de simple police, elles permettent au tribunal de faire descendre la peine jusqu'à 1 fr. d'amende.

— Milit. *Circonstances atténuantes.* La loi du 19 juillet 1901 a rendu l'art. 463 du Code pénal applicable, en temps de paix, à tous les crimes et délits réprimés par le code de justice militaire. — Nonobstant toute réduction de peine, la perte du grade doit toujours être appliquée quand elle est prononcée par le code de justice militaire.

— Rhét. Les *circonstances* forment, en rhétorique, un des lieux communs les plus féconds ; ce sont les accessoires du fait qui est en discussion. Elles embrassent l'action même, la personne qui l'a faite, le lieu et le temps où cette action s'est produite, les moyens qu'on a dû mettre en œuvre pour l'exécuter, les motifs qui ont déterminé l'auteur, et la manière dont elle a été accomplie, ce que les anciens rhéteurs avaient formulé dans ce vers technique :

Quis? Quid? Ubi? Quibus auxiliis? Cur? Quomodo? Quando?

qu'on peut traduire ainsi en français : Qui ? Quoi ? Où ? Par quels moyens ? Pourquoi ? Comment ? Quand ?

CIRCONSTANCIÉ [*konss-tan*], **E** adj. Détaillé : *Faire un rapport* CIRCONSTANCIÉ.

CIRCONSTANCIEL [*konss-tan*], **ELLE** adj. Qui dépend des circonstances : *Supériorité* CIRCONSTANCIELLE.

— Gramm. *Complément circonstanciel.* C'est le *complément* (mot ou groupe de mots) qui exprime les conditions, les circonstances dans lesquelles s'accomplit l'action du sujet. Ils sont généralement introduits par une préposition. Toutefois, la fonction de complément circonstanciel peut être remplie par un simple adverbe. Leur nombre est illimité. Les plus usités sont les compléments à sens de temps, de lieu, de manière, de cause, d'origine, de but, de tendance, de mesure, de prix, d'accompagnement, de poids, d'instrument, etc. : *Venez* DEMAIN. *Je viendrai* À CINQ HEURES. *Je suis allé* À LA VILLE. *Deux renards entrèrent par surprise* DANS UN POULAILLER. *Il est mort* DE FAIM. *Chacun travaille* DANS SON INTÉRÊT. Etc.

Quelques grammairiens admettent, non sans raison, le nom de *circonstanciel* pour un certain nombre de compléments du nom ou de l'adjectif, qui marquent les mêmes rapports que ceux signalés plus haut : *Un voyage* PAR MER. *Le train* DE SEPT HEURES. *Bon* À TOUT FAIRE. *Fier* DE SA FORTUNE. Etc. || *Proposition circonstancielle*, Celle qui, dans la phrase, remplit la fonction de complément circonstanciel, comme dans : *Les goûts changent* QUAND ON VIEILLIT. *L'alouette chante* DÈS QUE LE SOLEIL SE LÈVE.

CIRCONSTANCIER [*konss-tan-si-é*] v. tr. (Se conj. comme *prier*.) Exposer, préciser avec ses circonstances : CIRCONSTANCIER *un fait.* (Peu us.)

CIRCONVALLATION [*si-on*] n. f. Ligne de retranchements dont s'entourait une armée assiégeante contre les attaques dirigées de l'extérieur. Au contraire, la *contrevallation* était tournée vers l'assiégé. Celle-ci se confond aujourd'hui avec les travaux mêmes du siège. Quant à la *circonvallation* elle a perdu son importance, le siège d'une place n'étant entrepris qu'en arrière des armées de campagne qui en assurent la protection.

— *Fig.* Manœuvres ; suite de moyens de précaution.

CIRCONVENIR v. tr. (du lat. *circum*, autour, et *venire*, venir. — Se conj. comme *venir*.) Entourer de tous côtés, et, *au fig.*, Séduire quelqu'un par des artifices : *Chercher à* CIRCONVENIR *ses juges.*

CIRCONVENTION [*van-si-on*] n. f. (lat. *circumventio*). Action de circonvenir : *User de* CIRCONVENTION.

CIRCONVENU, E adj. Habilement séduit.

CIRCONVOISIN, E adj. Situé tout autour : *Lieux* CIRCONVOISINS.

CIRCONVOLANT [*lan*], **E** adj. (du lat. *circum*, autour, et de *volant*). Qui vole autour.

CIRCONVOLUTIF, IVE adj. Qui a rapport aux circonvolutions du cerveau.

CIRCONVOLUTION [*si-on*] n. f. (lat. *circumvolutus* ; de *circum*, autour, et *volutus*, enroulé). Tours circulaires faits autour d'un centre commun : *Les plaques de bronze font des* CIRCONVOLUTIONS *autour du fût de la colonne de la place Vendôme.* (Littré.) || Enroulement, sinuosité circulaire : *Les* CIRCONVOLUTIONS *du cerveau*, et, au fig. : *De longues* CIRCONVOLUTIONS *de paroles.* (Lamartine.)

— Anat. Nom donné aux contours que forment les intestins dans l'abdomen, et aux saillies sinueuses qu'offre la face du cerveau et du cervelet.

— Archit. Chacun des tours de la colonne torse et de la volute ionique.

— Géom. Se dit quelquefois pour *révolution*, Mouvement d'une ligne ou d'une figure autour d'un point ou d'un axe : *La* CIRCONVOLUTION *d'un rectangle autour d'un de ses côtés engendre un cylindre.* (Peu us.)

— Mus. Sorte d'ornement dans le plain-chant, qui se fait en insérant trois notes d'agrément entre les deux dernières notes de l'intonation.

CIRCONVOLUTIONNAIRE [*si-o-nèr'*] adj. Relatif aux circonvolutions du cerveau.

CIRCUIR v. tr. (lat. *circuire* pour *circumvire*, aller autour. — *Je circuis. Je circuyais. Je circuis. Je circuirai. Circuyant, ante. Circuit, ite* ou *Circui, ie.*) Faire le tour. (Vx.)

CIRCUIT [*kui*] n. m. (lat. *circuitus* ; de *circuire*, supin *circuitum*, entourer). Espace à parcourir pour faire le tour d'un lieu, d'une chose : *Le* CIRCUIT *d'une ville.* || Mouvement circulaire : *Un éternel* CIRCUIT. || Détour, sinuosité : *Faire un long* CIRCUIT. *Former un long* CIRCUIT, et, au fig. : *Un* CIRCUIT *de paroles, de raisonnements.*

— Dr. anc. *Circuit d'actions*, Série d'actions dirigées successivement contre différentes personnes, de manière à donner lieu à une action récursoire des unes contre les autres.

— Electr. *Circuit électrique*, Ensemble d'un système dans lequel peut passer un courant électrique. (Un circuit est dit *fermé* lorsqu'il est entièrement formé d'éléments conducteurs permettant le passage du courant. Il est dit *ouvert* lorsqu'une interruption dans la chaîne des conducteurs empêche le courant de passer.) || *Mettre en circuit*, Intercaler dans un circuit. || *Mettre hors circuit*, Supprimer un conducteur d'un circuit. || *Mettre une machine en court-circuit*, La faire débiter sur un circuit de très faible résistance. || *Circuit magnétique*, Ensemble d'un système à travers lequel peut passer un flux magnétique.

— Fin. *Circuit monétaire*, Suite des différentes étapes parcourues par le billet de banque depuis le moment où il quitte l'institut d'émission jusqu'au moment où il y fait retour. (Lorsque la Banque de France réalise un achat de monnaie ou de créances [titres, effets de commerce, etc.], elle crée, en contre-partie, des francs sous forme de billets. Si les vendeurs de monnaie ou de créances prennent livraison de ces billets, ceux-ci sortent de la Banque pour entrer dans la circulation et servir aux besoins du commerce ; ils rentrent ensuite à la Banque, en général sous forme de dépôts en compte-courant. Durant leur séjour dans la circulation, les billets constituaient, à l'époque où ils avaient cours forcé, une inflation monétaire, qui se résorbait au fur et à mesure de leur retour à l'institut d'émission.)

— Mathém. V. INTÉGRALE.

— Sports. Itinéraire fermé, d'une course d'automobiles : *Le* CIRCUIT *des Ardennes. Le* CIRCUIT *d'Auvergne.*

— SYN. **Circuit, circonférence, enceinte**, etc. V. CIRCONFÉRENCE.

CIRCUIT-BOUCHON n. m. Radiotechn. Circuit employé dans les réceptions radio-électriques pour atténuer les interférences de postes émetteurs travaillant sur des longueurs d'ondes rapprochées.

CIRCUIT-FILTRE n. m. Radiotechn. Circuit auxiliaire utilisé en radio-électricité pour éviter les interférences et augmenter la syntonie de la réception. (Le circuit-filtre ne laisse passer que les ondes d'une longueur déterminée.)

CIRCUITEUR n. m. Antiq. V. CIRCITEUR.

CIRCUITION [*si-on*] n. f. (du lat. *circum*, autour, et *ire*, supin *itum*, aller). Action de tourner autour d'une chose.

CIRCULAIRE [*lèr'*] adj. (du lat. *circulus*, cercle). Qui a la forme d'un cercle ou d'un arc de cercle : *Surface* CIRCULAIRE. || Qui décrit un cercle : *Mouvement* CIRCULAIRE. || Qui circule de main en main (Inus.), ou Que l'on expédie sous la même forme à plusieurs personnes : *Lettre* CIRCULAIRE. || Qui revient à son point de départ : *Voyage* CIRCULAIRE, et, au fig. : *Par le moyen de cet argument* CIRCULAIRE. (La Fontaine.)

— Logiq. *Argument circulaire*, Argument illusoire qui revient à son point de départ et arrive à conclure l'hypothèse qui servait de majeure.

— Mathém. *Fonction circulaire*, Expression analytique d'une ligne trigonométrique quelconque ou de l'arc correspondant. || Nom générique des sinus, cosinus et autres lignes trigonométriques. || *Nombre circulaire*, Nombre d'un seul chiffre, dont le carré, et par conséquent, toutes les puissances, ont ce chiffre même aux unités. Ce sont les nombres 1, 5 et 6, dont les puissances sont 1, 25, 125, etc., 36, 216, etc. (Cette dénomination est aujourd'hui inus.).

— Mécan. *Mouvement circulaire*. Un mouvement est dit *circulaire* lorsque la trajectoire du mobile est une circonférence de cercle. V. la partie *encycl.*

— Méd. *Folie circulaire*, Forme de l'état maniaque dépressif chronique, dans laquelle les accès d'excitation et de dépression se succèdent, à la manière d'ondes vibratoires, sans qu'il y ait entre elles d'intervalles lucides. (La forme, la durée et l'intensité respectives des périodes maniaques et mélancoliques sont en général assez constantes chez le même individu, mais elles peuvent varier considérablement suivant les cas.)

— *Permutation circulaire*. V. PERMUTATION.

— N. m. Chir. Tour de bande : *Jeter quelques* CIRCULAIRES *autour d'un membre.*

— Pathol. *Circulaire du cordon*, Enroulement du cordon ombilical autour du cou du fœtus. V. la partie *encycl.*

— N. f. Ecrit tiré à un certain nombre d'exemplaires, pour circuler de main en main. (Se dit plus particulièrement des avis ou prospectus commerciaux.)

— Admin. Instruction écrite, adressée par les agents supérieurs du pouvoir exécutif à leurs subordonnés.

— Artill. Arc de cercle métallique fixé sur la plateforme des affûts de place et de côte. (Son centre est situé soit à l'aplomb de la tranche de la bouche, soit au centre de l'affût. Sur la *circulaire* roulent les galets ou les roulettes du châssis. Cette disposition facilite les mouvements de pointage en direction, des bouches à feu de gros calibre.)

— ENCYCL. Admin. Les *circulaires ministérielles* sont les plus nombreuses et les plus importantes. A la différence des règlements d'administration publique, ou même des règlements préfectoraux et municipaux, les circulaires ne comportent pas d'obligation pour les citoyens mais seulement pour les agents qui font partie de la hiérarchie administrative.

— Chem. de f. Les *voyages circulaires* sont des voyages à prix réduit sur un itinéraire fixé par la compagnie de chemin de fer, et qui obligent le voyageur à revenir à son point de départ.

— Mathém. Les *fonctions circulaires*, qu'on nomme aussi *lignes*, ont été imaginées pour servir à noter les relations entre les éléments linéaires et angulaires d'une même figure. — Pour l'étude des principales fonctions circulaires, V. SINUS, COSINUS, TANGENTE, COTANGENTE, SÉCANTE et COSÉCANTE.

La théorie des fonctions circulaires a reçu, de ses applications à la résolution des triangles rectilignes ou sphériques, le nom de *trigonométrie.*

— Mécan. La loi d'un *mouvement circulaire* peut se définir par une relation entre le temps et l'angle décrit par le rayon qui va du centre au point mobile, à partir de sa position initiale. En désignant cet angle par θ, on représentera une loi de mouvement circulaire par une équation $f(\theta,t)=0$. On peut considérer la *vitesse angulaire* de rotation, elle est exprimée par $\frac{d\theta}{dt}$. Quand un point matériel se meut d'un mouvement circulaire et uniforme, il est soumis à une force constante (force centripète) qui a pour valeur $\frac{mv^2}{\rho}$, v étant la vitesse du point, m sa masse, ρ le rayon de la circonférence sur lequel il se meut.

— Pathol. Les *circulaires du cordon* peuvent, lorsqu'ils sont trop serrés, provoquer l'étranglement du fœtus ; dans d'autres cas, si le cordon est trop court, il peut y avoir décollement du placenta ou involution utérine. L'accoucheur doit, s'il constate cette disposition anormale, y remédier au cours de la période d'expulsion.

CIRCULAIREMENT [*lè-re-man*] adv. (de *circulaire*). En cercle : *Se mouvoir* CIRCULAIREMENT. || Par lettre circulaire.

CIRCULANT [*lan*], **E** adj. Qui est en circulation : *La monnaie* CIRCULANTE. || *Bibliothèque circulante*. V. BIBLIOTHÈQUE.

CIRCULARITÉ n. f. Forme circulaire : *La* CIRCULARITÉ *des roues.*

Circulateur.

CIRCULATEUR n. m. (lat. *circulator*). Autrefois, Jongleur ambulant, faiseur de tours, bateleur, charlatan. || Partisan de la circulation du sang, à l'époque où ce fait, aujourd'hui notoire, était encore contesté : *J'ai contre les* CIRCULATEURS *soutenu une thèse...* (Molière.)

— ENCYCL. Chez les Grecs, les devins ambulants, diseurs de bonne aventure, charlatans, se nommaient *agyrtai* (de *agéirein*, rassembler : ils rassemblaient la foule autour d'eux). Les *circulatores* en sont à peu près l'équivalent. Des lampes et autres monuments antiques nous les montrent à l'œuvre, avec leurs instruments, leurs singes et chiens savants.

CIRCULATION [*si-on*] n. f. (du lat. *circulatio*, mouvement circulaire). Mouvement de ce qui est soumis à une marche circulaire ou à une marche continue et successivement renouvelée : *La* CIRCULATION *du sang. La* CIRCULATION *des eaux dans les tuyaux*, et au fig. : *Une* CIRCULATION *fastidieuse de devoirs, de bienséances, d'amusements, d'inutilités, voilà la vie.* (Massillon.)

— Action de se transporter ou d'être transporté d'un lieu dans un autre : CIRCULATION *des voyageurs, des bagages.* || Action de passer de main en main : *La* CIRCULATION *des monnaies*, et, au fig. : *La* CIRCULATION *des idées. La* CIRCULATION *de fausses nouvelles.*

— Autom. *Circulation d'eau.* Dans un moteur à explosion, Renouvellement constant de l'eau de refroidissement en contact avec les cylindres, soit à l'aide d'une pompe, soit par thermosiphon.

— Biol. Ensemble des transformations que subissent les molécules chimiques participant à la constitution de la matière vivante. V. la partie *encycl.*

— Bot. Mouvement des fluides dans les végétaux. V. SÈVE.

— Econ. polit., Mouvement de capitaux. V. la partie *encycl.*

— Fin. *Droit de circulation*, Impôt sur le transport des boissons. V. BOISSON.

— Mach. à vap. On nomme *vapeur de circulation* la vapeur qui, directement prise sur le générateur, est conduite aux doubles enveloppes de certains organes pour empêcher des condensations nuisibles, et retourne à la chaudière.

On appelle *eau de circulation* celle qui, étant à la température de 10° à 15°, entoure les condenseurs afin d'opérer la condensation de la vapeur. La *pompe de circulation* est l'organe accessoire du condenseur qui produit le mouvement de l'eau de circulation.

— Physiol. anim. *Circulation du sang* ou, simplem., *Circulation*, Mouvement continu du sang qui se porte du cœur aux extrémités et revient des extrémités vers le cœur. V. la partie *encycl.*

— Physiol. végét. *Circulation de la sève.* V. SÈVE.

— ENCYCL. Chem. de f. La voie normale de *circulation* des trains sur les lignes à double voie des réseaux de chemins de fer français est la voie *gauche*, en regardant du côté où le train se dirige. V. GRAPHIQUE, SIGNALISATION.

Les tramways et le Métropolitain de Paris circulent, au contraire, sur la voie *droite.*

La circulation est dite « à contre-voie », lorsqu'elle se fait dans le sens inverse du sens normal.

— Physiol. L'antiquité ne connut pas la *circulation* du sang, et Aristote croyait que l'air des poumons pénètre directement dans les artères ; Galien considérait le foie comme le générateur du sang, et plaçait dans le cœur le centre de la respiration. En 1553 seulement, Michel Servet distingua le cœur droit du cœur gauche et admit la circulation pulmonaire. Deux ans plus tard, André Vésale montra que ces deux cœurs ne communiquent pas et distingua les artères et les veines, mais ce n'est qu'en 1629 que W. Harvey découvrit la circulation du sang et formula ses principales lois ; ultérieurement, Bartholin indiqua le rôle des vaisseaux lymphatiques. Enfin, au XIXe siècle, Magendie expliqua la nature et la fonction des capillaires, et Cl. Bernard reconnut les nerfs vaso-moteurs et leur influence sur la circulation locale.

Chez les animaux pluricellulaires, la circulation, si simple qu'elle soit, a pour fonction d'apporter aux tissus les substances dont ils ont besoin et d'entraîner loin d'eux les déchets de fonctionnement, de manière à maintenir à peu près constante la composition du milieu intérieur dans lequel vivent toutes les cellules de l'organisme. Par suite, le développement progressif de l'appareil respiratoire consiste dans la différenciation d'organes moteurs, le ou les cœurs, chargés de pousser le liquide nourricier ou sang dans un système de canaux ou vaisseaux, artères et veines, de mieux en mieux clos. Chez les animaux inférieurs, même quand il existe des organes pulsatiles et un vaisseau dorsal, comme le montrent les insectes, la circulation demeure *lacunaire*, parce que le sang baigne la cavité viscérale et circule dans des vaisseaux incomplètement fermés. Chez les mollusques, on trouve des organes analogues aux artères et aux veines, mais il y a encore mélange du sang artériel et du sang veineux ; ce mélange a également lieu dans le cœur des vertébrés inférieurs, les ventricules communiquant entre eux, mais il n'existe plus chez les oiseaux et les mammifères où la séparation du cœur droit veineux et du cœur gauche artériel est complète et où le système vasculaire est rigoureusement clos.

Circulation de l'embryon. — Pendant la vie intra-utérine, l'embryon présente deux modes successifs de circulation. Pendant le premier temps, qui dure du 15e au 45e jour environ, le cœur se réduit à un tube contractile et la circulation est dite *omphalo-mésentérique ;* pendant le second, elle est dite *placentaire ;* le cœur ne possède que trois cavités : la cavité ventriculaire, qui se partage ultérieurement en deux pour donner les ventricules ; la cavité auriculaire, qui constituera les oreillettes, communiquant jusqu'à la naissance par le trou de Botal ; enfin, le bulbe aortique, en rapport avec la cavité ventriculaire et d'où dérive l'aorte. La petite *circulation* ou *circulation pulmonaire*, n'existe pas, car c'est par le placenta que s'oxygénise le sang fœtal. Quinze jours après la naissance, la circulation du petit enfant est devenue semblable à celle de l'adulte.

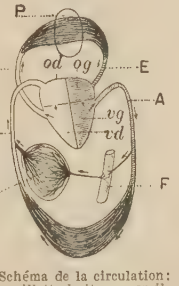

Schéma de la circulation : *od*, oreillette droite ; *og*, oreillette gauche ; *vd*, ventricule droit ; *vg*, ventricule gauche ; P. Poumon ; A. Aorte ; B. Veines caves ; C. Artères pulmonaires ; E. Veines pulmonaires ; D. Foie ; F. Intestin.

Circulation sanguine. — L'appareil circulatoire de l'homme est essentiellement composé, comme chez les vertébrés supérieurs, d'un organe moteur central, le cœur, muscle à quatre cavités : deux oreillettes en haut et deux ventricules en bas, l'oreillette et le ventricule droit formant le cœur droit veineux, l'oreillette et le ventricule gauche le cœur gauche artériel, car ces deux cœurs ne communiquent pas entre eux, — et de vaisseaux : les artères partant du cœur et les veines y aboutissant ; entre les artères, qui conduisent le sang oxygéné aux différents organes, et les veines, qui ramènent au cœur le sang chargé d'acide carbonique et de déchets, existe un système interposé de petits vaisseaux très fins, constitués par une seule couche de cellules endothéliales : c'est le *système capillaire ;* au niveau de ces capillaires se font les échanges entre le sang qui apporte l'oxygène et les substances nutritives, et la lymphe intercellulaire qui y rejette l'acide carbonique et les déchets de fonctionnement, échanges qui transforment le sang artériel en sang veineux.

La circulation sanguine est continue, le rythme cardiaque, alternatif, étant progressivement amorti par l'élasticité des artères. Elle s'accomplit toujours dans le même sens : le sang des veines provenant des divers organes débouche, par la veine cave, dans l'oreillette droite, il passe dans le ventricule droit et en sort par les artères pulmonaires qui le conduisent aux poumons, dans lesquels il se transforme en sang artériel, et est ramené, par les veines pulmonaires, à l'oreillette gauche. Ce circuit constitue la *petite circulation* ou circulation pulmonaire. — Parvenu dans l'oreillette gauche, le sang artériel passe dans le ventricule gauche et en sort par l'aorte ; de là, il parvient enfin aux divers organes en suivant les ramifications successives des vaisseaux en artères, artérioles et capillaires, où son cours se ralentit notablement. Après avoir subi dans les capillaires les modifications d'échanges indiquées plus haut, le sang retombe dans le système veineux, qui, finalement, le conduit à la veine cave et à l'oreillette droite. Et le cycle recommence. Telle est la *grande circulation.* Sur son parcours se rencontre une circulation particulière, dite *système porte*, qui, par la veine porte, conduit le sang veineux provenant des capillaires intestinaux au foie ; là, la veine se résout de nouveau en capillaires que traverse le sang porte, lequel aboutit donc, par les veines sus-hépatiques, à la veine cave.

La circulation est relativement rapide, car on estime que le sang fait, en une heure, plus de 120 fois le tour du corps, c'est-à-dire que sa vitesse moyenne est d'environ 20 à 25 cm. par seconde. Cette circulation se fait sous l'influence : d'abord des contractions du cœur, lequel reçoit l'excitation de ganglions nerveux intrinsèques qui assurent son automatisme, et aussi de filets nerveux des pneumogastriques et du sympathique, les premiers ralentissant, les seconds accélérant son rythme ; et, en second lieu, de l'élasticité des artères, des dispositions anatomiques des veines, de la pression intra-vasculaire et de l'action des nerfs vaso-moteurs, de la *vis a tergo*, etc.

Circulation lymphatique. — Elle ne représente pas une véritable circulation, puisque la lymphe ne revient pas à son point de départ, mais un simple déplacement dans un système spécial de vaisseaux, dits *lymphatiques.* L'histolymphe, l'hémolymphe des espaces lymphatiques se réunissent dans les vaisseaux lymphatiques ; les chylifères, venus de l'intestin, et les vaisseaux lymphatiques de la partie gauche du corps se déversent dans le canal thoracique, qui présente à sa partie inférieure une sorte de réservoir : la citerne de Pecquet, remonte le long de la colonne vertébrale et vient se jeter dans la veine sous-clavière gauche ; les autres vaisseaux lymphatiques, provenant de la partie droite du corps, aboutissent à la veine sous-clavière droite. Cette progression se fait à peu près sous les mêmes influences que la circulation veineuse : *vis a tergo* surtout, puis aspiration thoracique, poussées abdominales, contractions musculaires et enfin présence dans les vaisseaux de valvules en *nid de pigeon* qui empêchent le reflux de la lymphe. La vitesse de déplacement de celle-ci est notablement plus faible que celle du sang dans des veines de même grosseur ; en outre, la pression qu'elle subit ne dépasse guère quelques millimètres de mercure. L'action du système nerveux et notamment, celle des nerfs mésentériques et des nerfs splanchniques, fait varier l'irrigation lymphatique, mais c'est en somme la production de la lymphe qui, par la *vis a tergo*, règle surtout son déplacement.

— Econ. polit. La *circulation* se présente sous deux aspects : 1° celle des produits, qui emprunte les voies de communication ; 2° celle des capitaux, qui est la contrepartie de la première, qui sert à stimuler la production et aussi à régler la valeur des échanges auxquels elle donne lieu pour atteindre la consommation. Cette circulation est dite *métallique* lorsqu'il s'agit des espèces monétaires, et *fiduciaire* lorsqu'il s'agit des titres de crédit émis par les banques ou par les particuliers.

— Police municip. *Code de la circulation.* C'est l'ensemble des règles prescrites pour la circulation des véhicules de toutes catégories sur les voies publiques.

L'ordonnance en usage à Paris date du 15 mars 1925, et contient entre autres les prescriptions qui suivent :

Les conducteurs doivent prendre la partie de la chaussée qui est à leur droite, stopper à un signal avertisseur, signaler par gestes ou signaux leur ralentissement et leur intention d'effectuer un virage ou de s'arrêter, prendre leur gauche pour dépasser les autres véhicules, à l'exception des tramways qui doivent être doublés à droite, ralentir à tout croisement et céder le passage à tout véhicule venant de droite.

Sur les places et carrefours, les voitures doivent traverser en tenant leur droite et en contournant les refuges, squares ou monuments.

Au stationnement, les moteurs doivent être arrêtés et toutes précautions prises pour éviter un départ inopiné. Le stationnement, dans les rues où le passage simultané de deux files de voitures est impossible, est obligatoire du côté des numéros pairs les jours pairs et du côté des numéros impairs les jours impairs. Il est interdit à une distance de moins de 15 m. des points d'arrêt des autobus et tramways.

Au point de vue *constructif :* la pression exercée sur le sol ne doit pas dépasser 150 kg. par cm² de largeur du bandage ; la largeur des véhicules et la hauteur du chargement ne doivent pas dépasser 2m,50 ; l'échappement libre est interdit.

La vitesse des voitures montées sur bandages élastiques et pesant de 3.000 à 4.000 kg. ne doit pas dépasser 25 km. à l'heure, celle des voitures de même poids sur bandages pneumatiques ne doit pas dépasser 35 à 40 km.

Cette ordonnance interdit enfin, pendant les heures les plus actives, l'accès de certaines rues, aux véhicules à marche lente : voitures à chevaux allant au pas, voitures à bras, camions lourdement chargés.

Elle impose aussi aux voitures de circuler sur certaines voies dans un seul sens, créant ainsi la circulation « à sens unique ».

Circulation sur les routes. — V. ROUTES.

CIRCULATOIRE adj. Qui a rapport à la circulation du sang : *Troubles* CIRCULATOIRES. || *Appareil circulatoire,* Ensemble des artères et des veines.

CIRCULER [*lé*] v. intr. (lat. *circulari*). Se mouvoir circulairement, de façon à revenir au point de départ : *Le sang* CIRCULE *dans les veines. La terre* CIRCULE *autour du soleil;* et, au fig. : *Un feu dévorant* CIRCULE *dans mes veines.* (Acad.) || Aller, venir, se transporter ou être transporté d'un endroit dans un autre : *Passants, Voitures qui* CIRCULENT *sans arrêt.* || Passer de main en main : *Faire* CIRCULER *des capitaux, des effets de commerce;* et, au fig. : *Faire* CIRCULER *des bruits.*

— *Impersonnell.* : IL CIRCULE *des chansons, des pamphlets.*

CIRCULUS [*luss*] n. m. (du lat. *circulus,* cercle). Biol. Circulation de la matière organisée, qui passe des végétaux aux animaux et des animaux au milieu ambiant. || *Circulus vitæ,* Ensemble des actions accomplies par l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort. — (Ne pas confondre avec *curriculum vitæ,* qui indique les étapes de la carrière.)

CIRCUM CIRCA [*sir-kom' sir-ka*] loc. adv. (Expression latine qui signifie *tout autour, dans le voisinage*). *Fam.* Environ, à peu près.

CIRCUMAXILE [*kom'-aksil'*] adj. (du lat. *circum,* autour, et de *axile*). Qui est situé autour de l'axe.

CIRCUMBAÏKAL [*kom'*] adj. Qui est situé autour du lac Baïkal.

— *Substantiv.* (avec une majuscule), Se dit surtout de la voie ferrée contournant le sud du lac Baïkal et qui fut construite de 1899 à 1904 pour relier l'une à l'autre les deux parties du Transsibérien. Longueur : 258 kil., de Baïkal à Nyssorek, par Koultouk.

CIRCUMCELLION [*kom'-sè-li-on*] n. m. Hist. rel. V. CIRCONCELLION.

CIRCUMDUCTION [*kom'-duk-si-on*] n. f. (du lat. *circum,* autour, et *ducere,* conduire). Mouvement de rotation autour d'un axe ou d'un point.

CIRCUMFUSA [*kom'*] n. m. pl. (en lat. *choses répandues autour*). Hyg. Milieu où vit l'homme, tout ce qui influe sur lui (climat, atmosphère, etc.). [Peu us.]

CIRCUMINCESSION [*kom'-in-sè-si-on*] n. f. Expression théologique qui désigne le mystère de la vie intime des trois personnes de la sainte Trinité.

CIRCUMMÉRIDIEN [*kom', di-in*], **ENNE** adj. Mar. Qui se trouve dans les environs du méridien du lieu : *Hauteurs* CIRCUMMÉRIDIENNES.

CIRCUMNAVIGUER [*kom', ghé*] v. tr. (du lat. *circum,* autour, et *navigateur*). Celui qui fait un voyage de circumnavigation.

CIRCUMNAVIGATION [*kom', si-on*] n. f. (de *circum,* autour, et de *naviguer*). Voyage maritime autour d'un continent : *Les Phéniciens firent sans doute les premiers la* CIRCUMNAVIGATION *de l'Afrique.* || Voyage maritime autour du globe : *Le premier voyage de* CIRCUMNAVIGATION *est celui de Magellan en 1520.*

— ENCYCL. Les voyages de *circumnavigation* sont devenus si nombreux et si faciles qu'on ne les remarque plus ; mais les premiers d'entre eux, accomplis sur de petits bâtiments à voiles et dans des conditions précaires à travers des mers encore inexplorées sont au contraire très dignes d'attention. Le plus célèbre est celui que commença en 1519 Fernand de Magellan avec quatre navires et que termina son lieutenant Sebastian del Cano, avec le dernier de ces navires, la *Vittoria,* après avoir accompli le premier voyage autour du monde. D'autres célèbres voyages de circumnavigation ont été réalisés par les Français Bougainville et La Pérouse, et par l'Anglais Cook, au XVIIIe siècle, puis, au siècle suivant, par de nombreuses expéditions scientifiques telles que celles du capitaine Baudin, de l'Américain Wilkes, de Dumont d'Urville, de la *Novara,* du *Challenger,* etc.

CIRCUMNAVIGUER [*kom', ghé*] v. tr. (du lat. *circum,* autour, et de *naviguer*). Naviguer autour : CIRCUMNAVIGUER *le globe.*

CIRCUMNUTATION [*kom', si-on*] n. f. (du lat. *circum,* autour, et de *nutationem de nuere,* faire un mouvement de tête). Mouvement hélicoïde que décrit l'extrémité de la racine ou de la tige d'un végétal par suite du déplacement progressif sur ses axes de la génératrice de plus grande croissance.

CIRCUMPOLAIRE [*kom', lèr'*] adj. V. CIRCOMPOLAIRE.

CIRCUMPOTATION [*kom', si-on*] n. f. (lat. *circumpotatio*). Action de boire à la ronde. || Repas où l'on buvait ainsi.

— ENCYCL. Dans les banquets romains, les convives s'invitaient mutuellement à boire, et faisaient circuler une coupe pleine de vin autour de la table. On donnait spécialement le nom de *circumpotatio* aux repas funèbres.

CIRCUMSOLAIRE [*kom', lèr'*] adj. (du lat. *circum,* autour, et de *solaire*). Qui est autour du soleil.

CIRCUMTERRESTRE [*kom'-tèr-rèsstr'*] adj. (du lat. *circum,* autour, et de *terrestre*). Qui entoure la terre : *Espace* CIRCUMTERRESTRE.

CIRCUMZÉNITHAL [*kom'*], **E, AUX** adj. (du lat. *circum,* autour, et de *zénithal*). Qui entoure le zénith : *Astres* CIRCUMZÉNITHAUX.

CIRCUS [*kuss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre busard.

CIRE n. f. (lat. *cera*). Matière molle, jaunâtre, avec laquelle les abeilles construisent les alvéoles de leurs ruches, et qu'on emploie à différents usages : *Un flambeau de* CIRE. *Boucher des trous avec de la* CIRE. *Tablettes enduites de* CIRE. *Frotter un parquet avec de la* CIRE. || *Cire vierge,* Cire naturelle, qui n'a pas été fondue ; cire en pain qui n'a encore été employée à aucun ouvrage. || *Cire à modeler,* Cire colorée dont les sculpteurs font leurs modèles. || *Cire à cacheter,* Composition de gomme laque et de térébenthine servant à cacheter les lettres. — Galipot coloré servant à cacheter les bouteilles. || *Cire à modeler,* Mélange de craie sèche, de poudre, farine de froment, et cire blanche fondue que l'on colore à volonté et qui sert au modelage. || *Cire d'Espagne.* Syn. de CIRE À CACHETER. || *Par anal.* Substance analogue sécrétée par divers végétaux : CIRE *de prunier.* || *Par extens.* Cérumen ou matière jaune qui se forme dans les oreilles ; Chassie, matière gluante qui s'amasse au bord des paupières. V. CÉRUMEN.

— LOC. FAM. *Cire molle* ou, simplem., *Cire,* Caractère doux, facile à manier. || *Comme de cire,* Fort à propos. — *Aller comme de cire,* A merveille : *Costume qui* VA COMME DE CIRE. || *Etre jaune comme cire,* Avoir le teint très jaune. || *Etre égaux comme de cire,* Etre semblables, comme deux objets de cire fondus dans le même moule. || *Fondre comme la cire au soleil,* Se dit d'un homme qui maigrit rapidement.

— BX-arts. *Peinture à la cire,* Procédé qui consiste dans l'emploi de couleurs détrempées, au moment de l'exécution, dans de la *cire* liquide mélangée d'essence, mais sans aucune intervention du feu. || *Moulage à cire perdue,* Moulage dans lequel on applique de l'argile autour du modèle en cire, qui est détruit par la fonte et remplacé par du métal en fusion.

— Dr. *Il faut de la cire,* Se disait autrefois à propos des accusés qu'on ne pouvait absoudre sans avoir une rémission, laquelle se scellait avec de la cire. || Se disait encore pour déclarer qu'il fallait condamner l'accusé à faire amende honorable avec une torche de cire à la main.

— Géol. *Cires minérales,* Carbures d'hydrogène que l'on rencontre souvent cristallisés dans la nature. (Le plus connu est l'ozokérite.)

— Hist. *Droit de cire,* Se disait de certain droit de luminaire qui se payait dans la maison du roi, en chancellerie et ailleurs.

— Ornith. Membrane qui recouvre la base du bec de certains oiseaux : *L'aigle a le bec anguleux et la* CIRE *un peu poilue.*

— PROV. **Aux pèlerinages des environs, on dépense beaucoup de vin et peu de cire,** Dans les pèlerinages trop proches, on songe plus à se divertir qu'à faire brûler des cierges en l'honneur des saints. (Vx.)

— Poétiq. *Ailes de cire,* Objet auquel on ne peut se fixer. (Par allusion aux ailes d'Icare, qui fondirent au soleil.)

— ENCYCL. *Cire animale.* La *cire* naturelle est sécrétée par des glandes intra-abdominales et forme à la surface de l'abdomen des lamelles, qui sont saisies par l'hyménoptère et portées aux mandibules, triturées et disposées en petites boulettes destinées à la confection des gâteaux ou rayons. Pour extraire la cire des rayons, on égoutte ceux-ci, puis on les presse ; on les jette ensuite dans l'eau bouillante : la cire monte à la surface et se fige par refroidissement. Dans les ruches à cadres mobiles, l'apiculteur prépare des amorces de rayons en disposant dans les cadres des gâteaux de cire gaufrés. V. RUCHE.

La cire, de densité 0,966, fond vers 62°-63°. Elle est de coloration jaunâtre. On la blanchit en la *grêlant,* c'est-à-dire en la soumettant à l'action du soleil et de la rosée. La cire est souvent falsifiée avec du kaolin, de la craie, de l'amidon, du suif, etc., et ces altérations sont souvent difficiles à reconnaître.

La *cire jaune* sert à préparer l'encaustique des parquets ; elle entre dans la composition des crayons lithographiques, de la cire à cacheter, de la peinture à l'encaustique. En pharmacie, elle est employée pour la préparation des emplâtres et des onguents. Blanchie, elle sert à diverses préparations pharmaceutiques (cérats, bougies et suppositoires, etc.), et pour les cosmétiques. Elle est employée pour fabriquer les figures de cire, et surtout pour les bougies, les cierges et les bougies filées ou « rats de cave ».

D'autres insectes hyménoptères produisent aussi de la cire, mais on ne la recueille pas.

Cire végétale. Un certain nombre de végétaux produisent une matière plus ou moins analogue à la *cire d'abeille* ; cette cire, qui apparaît sur la cuticule sous forme de baguettes serrées les unes contre les autres ou de granules, a, en général, pour rôle d'augmenter l'imperméabilité des tissus (des feuilles, fleurs, fruits). Parfois, elle est assez abondante pour faire l'objet d'une récolte ; c'est le cas de divers palmiers (appelés *ciriers*) et du *myrica* de la Louisiane. La *cire de carnauba* provient d'un palmier du Brésil. L'industrie utilise la cire végétale à la fabrication des bougies, des savons, etc.

Cires fossiles. Les *cires fossiles* ou *minérales* sont des carbures d'hydrogène, isomorphes de l'essence de térébenthine et provenant d'arbres résineux enfouis dans les tourbières : telles sont l'*ozocérite,* la *fichtélite.*

— Econ. dom. Pour faire disparaître les *taches de cire,* de résine, de poix, et en général de tout corps résineux, sur les étoffes, on imbibe les taches avec de l'alcool rectifié, et on les frotte ensuite doucement. A défaut d'alcool, on peut faire usage d'essence de térébenthine, d'eau de Cologne, d'essence de lavande, etc.

— Archéol. Les Grecs modelaient en *cire* les portraits et les statues de personnages vivants ; dans certaines cérémonies religieuses qui se célébraient l'hiver, figuraient des arbustes dont les fleurs étaient de cire. Dans l'habitation romaine, sous la galerie, autour de l'*impluvium,* figuraient les images en cire des ancêtres du propriétaire. Au moyen âge, on fit souvent des statues peintes dont le visage était de cire, parfois aussi le personnage entier. Lorsqu'on voulait la mort de quelqu'un, on faisait faire une image en cire à sa ressemblance ; on la baptisait de ses noms, puis, après avoir planté une aiguille à la place du cœur, on plaçait l'image dans une église ; c'était l'*envoûtement :* on était persuadé que la personne représentée devait mourir. L'Italie, avant le XVIe siècle, appliqua la cire à la décoration du meuble ; les creux des gravures y sont remplis de cire colorée. La cire fut également employée au moyen âge pour le sceau servant à signer tous les actes. Elle fournit aussi l'éclairage distingué par excellence ; les flambeaux de cire étaient souvent décorés ; mais ces travaux de simple décoration sont sans importance à côté des œuvres souvent considérables que constituaient les *ex-voto* et les effigies. Au XVIe siècle, en Italie, naquit une mode charmante : celle des médaillons de cire. D'Italie, cette mode fut importée en France et jouit, pendant un siècle et demi, d'une vogue peu commune. Ce sont de petits médaillons représentant, généralement vus de profil, des personnages célèbres de l'époque, en somptueux costumes. André del Verrocchio, Lucca della Robbia, Michel-Ange furent des céroplastes, comme aussi Orsino, Leonardo, Michelozzo, Sansovino, Tribolo, Lombardi, Lorenz Strauch (de Nuremberg) pour l'Allemagne, Damfrie père et fils pour la France ; ces médaillons, dont le goût paraît s'être continué au XVIIe siècle, étaient appliqués sur ardoise, sur verre, sur ivoire, parfois enfermés dans des boîtes de cuir ; au premier rang des céroplastes du XVIIe siècle il faut citer Antoine Benoît, qui fit un célèbre portrait de Louis XIV, et, pour le XVIIIe siècle, l'Allemand Dubut, dont la vogue fut européenne. Ce fut Benoît qui eut l'idée de mouler sur nature un certain nombre de bustes et de mains, puis d'exécuter des figures de grandeur naturelle qui, coloriées et habillées, sont l'origine de nos musées céroplastiques. Le même Benoît acclimata chez nous les représentations anatomiques, connues en Italie dès la fin du XVIe siècle.

Fonte à cire perdue. — Ce procédé, qui n'est plus guère employé que pour les œuvres d'art de petite dimension, fut florissant sous la Renaissance, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Si on l'emploie moins aujourd'hui, cela tient à ses difficultés d'exécution. Le moule en sable devant être façonné sur le modèle original enduit d'une couche de cire, l'œuvre est en effet perdue si la fonte ne réussit pas du premier coup.

Cire (CABINET DE). V. CABINET.

CIRÉ n. m. Vêtement imperméable fait d'un tissu huilé : *Porter un* CIRÉ.

CIREMENT [*man*] n. m. Action de cirer.

CIRENCESTER ou **CICESTER** (lat. **Corinium**), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Gloucester), sur le Churn (branche de la Tamise) ; 11.500 hab. Eglise des XIVe et XVe siècles. Taillanderies, filatures, brasseries.

CIRER [*ré*] v. tr. Enduire, frotter de cire : CIRER *du fil, un parquet.* || Enduire de cirage : CIRER *des bottes.*

— Fig. *Cirer les bottes à quelqu'un,* Le flatter bassement.

— *Intransitiv.* Devenir brillant : *Certains draps ont le défaut de* CIRER.

— ***Ciré, e,*** part. pass. du verbe *Cirer. Toile cirée,* Toile enduite d'une composition qui la rend imperméable.

— ***Se cirer,*** v. pr. *Il faut se cirer,* Il faut cirer ses chaussures.

— Au sens passif : *Parquet qui* SE CIRE *difficilement.*

CIRES-LÈS-MELLO, comm. de l'Oise, arrond. et à 23 kil. de Senlis, sur le Thérain ; 1.430 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de boutons. Belle église des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

CIREUR, EUSE n. Personne qui cire : CIREUR *de bottes, de parquets.*

CIREUX [*reû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature, de la couleur de la cire : *Pâleur* CIREUSE.

— *Pop.* Personne à figure sale, aux yeux malades.

— Pathol. *Dégénérescence cireuse,* Mode de dégénérescence des cellules, qui les transforme en une substance assez semblable à la cire blanche. (C'est une variété de la dégénérescence amyloïde, dans laquelle la myosine paraît altérée ; elle est consécutive aux traumatismes, aux actions électriques, et surtout aux infections chroniques. Elle s'observe autour des tumeurs, dans le tétanos, la fièvre typhoïde, la paraplégie, etc.)

CIREY, ch.-lieu de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 37 kil. de Lunéville, sur la Vezouze ; 2.730 hab. Ch. de f. Est. Minerai de fer. Manufacture de glaces. Château au hameau de Haute-Seille, magnifiques ruines romanes de l'église et de l'abbaye des Cisterciens fondée au XIIe siècle. — Le canton a 7 comm., et 6.510 hab.

CIREY-SUR-BLAISE, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 28 kil. de Chaumont ; 240 hab. Château de la marquise du Châtelet, habité par Voltaire de 1733 à 1740.

CIRIÉ, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur la Stura ; 8.080 hab. Tanneries et fabriques de gants.

CIRIER [*ri-é*], **ÈRE** n. m. Marchand ou fabricant de cierges. || Artiste qui exécute des travaux en cire.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs arbres ou arbrisseaux et notamment du myrica, qui produisent de la cire.

— Hist. *Cirier de la grande chancellerie,* Bas officier qui fournissait et préparait la cire pour sceller les expéditions de la grande chancellerie. (Il n'est point nommé avant l'édit de 1561 qui le supprime. Il survécut cependant, et les privilèges de cirier furent confirmés en 1671. Sous Louis XIV il y avait deux ciriers, servant par semestre ; au XVIIIe siècle, les deux offices furent réunis sur une seule personne.)

— *Adjectiv.* Qui produit de la cire : *Abeille* CIRIÈRE.

CIRIÈRE adj. et n. f. Nom donné par les apiculteurs aux abeilles qui construisent les rayons.

CIRILLO (Dominique), médecin et botaniste italien, né à Grumo (Royaume de Naples) en 1734, mort guillotiné en 1799. Elu député après l'établissement de la république Parthénopéenne (1790), il fut arrêté lors de la réaction et exécuté.

CIRIMANAGE n. m. Cens qui était dû, en Béarn, aux seigneurs par chaque habitation.

Ciris (*l'Aigrette*), petit poème de 541 vers, longtemps attribué à tort à Virgile. Le sujet est l'aventure et la métamorphose en aigrette de Scylla, fille de Nisus, roi de Mégare. A ce poème, imité des Alexandrins, on peut reprocher de la gaucherie, de l'affectation, et l'excès d'érudition, mais en plusieurs passages il vaut par la délicatesse ou la passion.

CIRNI (Antoine-François), historien italien, né à Olmeta-de-Nebbio, près de Bastia, en 1510, mort après 1583. Il servit le roi de France, mais surtout le roi d'Espagne contre les Turcs. Il a écrit le récit de ses campagnes.

CIRÒ, ville d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro), près de la mer Ionienne ; 8.370 hab. Patrie de l'astronome Gigli qui conseilla le pape Grégoire XIII pour l'établissement du calendrier (grégorien).

CIROÈNE n. m. Emplâtre résolutif à base de cire. || Syn. de CÉROÈNE.

CIRON n. m. (haut allem. *siuro*). Nom vulgaire de tous les animalcules qui vivent dans les matières alimentaires, les détritus. || *Par extens.* Pustule de la gale. || *Par anal.* Homme faible.

CIRON, comm. de l'Indre, arrond. et à 13 kil. du Blanc, sur la Creuse ; 925 hab. Ch. de f. Orléans. Château de Romefort, du XIVe siècle ; lanterne des morts (XIIe s.).

Ciron. — La Lanterne des morts.

CIRON, affluent gauche de la Garonne, qui arrose les départ. des Landes, de Lot-et-Garonne et de la Gironde. Cours, 85 kil.

CIROYER [*roi-yé*] n. m. Bot. V. RHEEDIE.

CIRQUE [*sirk'*] n. m. (du lat. *circus*, cercle). Enceinte circulaire, piste sablée destinée aux jeux publics chez les Romains : *Les Romains de la décadence ne demandaient aux empereurs que du pain et les jeux du* CIRQUE. V. PANEM. || Enceinte circulaire et couverte, où se donnent des spectacles équestres et acrobatiques : *L'arène d'un* CIRQUE *a toujours 13 m. de diamètre.* || Espace circulaire dans les pays montagneux : *Le* CIRQUE *de Gavarnie.*

— Géol. Formes topographiques arrondies, fréquentes dans les pays de montagne. (Elles sont souvent dues à l'érosion glaciaire, accentuant une érosion torrentielle préalable.)

— ENCYCL. Le grand cirque de Rome (*circus maximus*), situé entre le Palatin et l'Aventin, présente le type complet de ce genre d'édifice. De forme allongée, il se terminait d'un côté par un demi-cercle, de l'autre par une ligne légèrement cintrée. L'extérieur offrait trois étages d'arcades. A l'intérieur, des voûtes soutenaient trois rangées de gradins séparés par des murs et divisés par des escaliers conduisant à chaque étage à une galerie intérieure où aboutissaient les escaliers de sortie. Une galerie régnait à l'étage supérieur. Une terrasse protégée par une balustrade bordait la piste. Des loges étaient réservées à l'empereur et au président des jeux ; des sièges spéciaux, aux personnages de marque. Une longue terrasse (*spina*), portant des statues, des autels, ainsi que les œufs en bois et les dauphins que l'on enlevait successivement pour marquer les tours de piste accomplis, occupait le milieu du cirque. Devant la *spina*, aux extrémités, étaient les bornes (*metæ*) que contournaient les chars. Les remises (*carceres*) d'où partaient les chars s'ouvraient du côté cintré, disposition qui rachetait la différence du parcours suivant que les partants étaient plus ou moins rapprochés du centre.

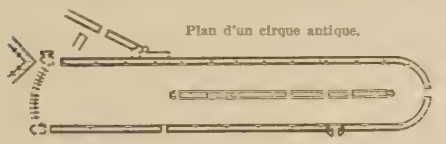

Plan d'un cirque antique.

Les jeux étaient précédés d'une procession brillante qui rappelait leur origine sacrée. Les cochers étaient divisés en « factions », distinguées par la couleur des casaques. Le peuple prenait avec passion parti pour l'une ou l'autre de ces factions. Outre les courses de chevaux et de chars, on donnait au cirque des chasses, des combats d'animaux féroces, des naumachies. — Les femmes étaient admises à ces spectacles.

Il y avait des cirques dans la plupart des grandes villes de l'Empire. Ils étaient fort anciens à Rome : on attribuait au roi Tarquin l'Ancien la fondation du Grand Cirque.

Cirque de Constantinople. — Le cirque de Constantinople était voisin du palais impérial et de Sainte-Sophie ; il était décoré des plus beaux monuments de l'art grec antique. L'empereur assistait aux jeux dans sa loge ; l'impératrice les voyait de l'église Saint-Etienne, qui donnait sur le cirque. Tout le peuple de Byzance se partageait entre les deux grandes factions des cochers de l'hippodrome : *les Bleus et les Verts.* V. BLEUS ET LES VERTS (*les*). — Le cirque servit aussi de théâtre à l'élévation ou au supplice de plus d'un empereur.

— Temps mod. *Cirque chez les modernes.* Les Mérovingiens essayèrent de restaurer les jeux du cirque : Childebert les fit célébrer dans l'amphithéâtre d'Arles, et Chilpéric Ier construisit deux cirques : l'un à Paris, l'autre à Soissons, qui n'eurent point de succès et furent abandonnés, puis démolis.

En Espagne, les courses de taureaux remontent au XIe siècle.

C'est en Angleterre que le cirque moderne a pris naissance, d'abord sous forme ambulante, puis dans des établissements particuliers. L'Anglais Philippe Asfley (1742-1814) construisit en 1780 le premier amphithéâtre dans Westminster Road, à Londres, auquel fit aussitôt concurrence le Cirque Royal, dans Blackfriars Road, qui devint plus tard le théâtre Surrey. Aux exercices d'équitation se mêlaient chez Astley des ombres chinoises, des jeux d'acrobates, etc. Le Cirque Royal eut des ascensions de ballons, des pantomimes, etc. Astley vint à Paris, qui avait déjà vu l'écuyer Beates, et y construisit un cirque (1783) au faubourg du Temple. Un réfugié vénitien, Antoine Franconi (1738-1836), que le siège de Lyon (1793) avait obligé de fuir cette ville, loua le cirque d'Astley reparti en Angleterre. Sous la direction de Franconi, de ses enfants et de ses descendants, le cirque connut de vrais succès. Après la construction par Hittorf du Cirque d'Eté (1840) et du Cirque d'Hiver (1852), la troupe opéra suivant les saisons dans l'un ou l'autre de ces établissements. En dehors des cirques ambulants, venus à l'occasion par exemple d'expositions universelles, comme Buffalo et Bostock, des concurrences s'établirent : l'Hippodrome (au rond-point de Saint-Cloud en 1856), reconstruit par Zidler place de l'Alma (1875-1892), rétabli plus tard près de la place Clichy (V. HIPPODROME), le Nouveau-Cirque sur l'emplacement de l'ancien bal Valentino et dont la piste se transformait au besoin en arène nautique (1886-1927), le Cirque Fernando, le Cirque Médrano, le Cirque de Paris. — A l'étranger, on cite les hippodromes de Londres, les cirques Renz et Busch à Berlin, le Cirque Carré à Amsterdam. V. planche ACROBATES.

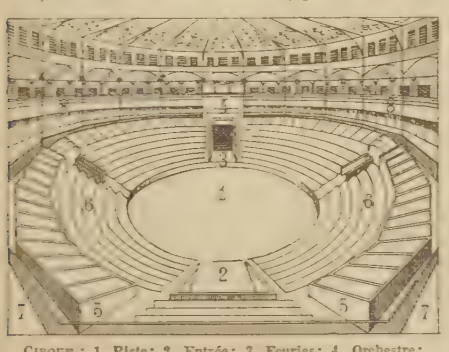

CIRQUE : 1. Piste ; 2. Entrée ; 3. Ecuries ; 4. Orchestre ; 5. Loges ; 6. Premières ; 7. Promenoir ; 8. Secondes.

Cirque du Palais-Royal, théâtre construit à Paris, en 1787, dans le jardin du Palais-Royal, par Rose de Saint-Pierre, et dénommé successivement Théâtre du Cirque du Palais-Royal, Cirque National, Lycée des Arts, Veillées de Thalie ; on y jouait l'opéra-comique, la pantomime et des traductions d'ouvrages allemands et italiens. Il fut détruit en 1798 par un incendie.

CIRRAL, E, AUX ou **CIRRHAL, E, AUX** adj. Bot. Qui appartient aux cirres ou vrilles : *Appendices* CIRRAUX.

— *Ascidion cirral,* Godet d'une feuille ascidiée, formé par une vrille foliaire.

CIRRATULE n. m. (rad. *cirre*). Genre d'annélides, comprenant des vers marins pourvus de tentacules et de filaments branchiaux fort nombreux chez certaines espèces. (Sur nos côtes, à marée basse, on en trouve fréquemment beaucoup dans les sables plus ou moins vaseux.)

CIRRE n. m. (du lat. *cirrus,* frange). Zool. Filament fin dont la réunion forme des franges, comme au manteau des mollusques, sur les anneaux de certains vers, etc. (Plusieurs écrivent à tort CIRRHE.)

CIRRE ou **CIRRHE** [*sir'*] n. m. (du lat. *cirrus,* frange). Bot. Appendice grêle, le plus souvent enroulé en spirale, et vulgairement appelé *vrille.*

CIRREUX [*reû*], **EUSE** ou **CIRRHEUX, EUSE** adj. (de *cirre*). Hist. nat. Qui est muni de cirres.

— Zool. Qui a des cirres ou barbillons à la mâchoire inférieure.

CIRRHA, nymphe éponyme d'une ville de Phocide, près de Delphes.

CIRRHA ou **CYRRHA.** Géogr. anc. Ville de la Grèce continentale, en Phocide, sur la baie de Crioa (golfe de Corinthe). C'était le port de Delphes.

CIRRHINE ou **CIRRHINA** n. f. Genre de poissons, voisins de nos barbeaux, mais habitant les eaux douces de l'Asie.

CIRRHITE ou **CIRRITHES** [*ri-tèss*] n. m. Genre de poissons de la famille des serranidés, voisins des perches, mais tous marins et propres à l'océan Indien.

CIRRHOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. (du gr. *kirrhos,* roux, et *graphein,* écrire). Se dit d'une variété de fer oxydé appelée aussi *terre d'ombre,* et qui fournit aux arts une couleur bistrée.

CIRRHOLITHE n. f. (Les minéralogistes écrivent CIRRHOLITE.) Phosphate hydraté naturel d'aluminium, de calcium et de manganèse.

CIRRHOPÉTALE n. m. Genre d'orchidacées, comprenant des herbes épiphytes de l'Inde, de la Chine, etc., au nombre de trente espèces environ.

CIRRHOSE n. f. (du gr. *kirrhos,* roussâtre). Primitiv., Maladie du foie caractérisée par des granulations rousses ; ces granulations elles-mêmes. || Auj., Maladie du foie caractérisée par la prolifération de tout le tissu conjonctivo-vasculaire de l'organe.

— ENCYCL. Le mot *cirrhose* a été créé par Laënnec pour désigner des granulations roussâtres et dures qui se rencontrent dans certains foies malades. Il désigna plus tard presque toutes les maladies inflammatoires du foie avec sclérose. La cirrhose est hypertrophique quand le volume de l'organe est augmenté, atrophique quand il est diminué par suite de l'atrophie des éléments glandulaires. Dans les deux cas, la gêne de la circulation a pour conséquence l'ascite. L'ictère est rare, ou du moins ne survient que tardivement. Plusieurs types de cirrhoses sont bien étudiés et généralement admis : la cirrhose *tuberculeuse,* la cirrhose *syphilitique,* la cirrhose *paludique,* et la cirrhose des buveurs ou cirrhose *alcoolique.*

Le traitement varie suivant la cause de cirrhose.

CIRRHOTIQUE [*tik'*] n. et adj. Qui se rapporte à la cirrhose ; qui est atteint de cette maladie.

CIRRIFÈRE adj. (de *cirre,* et du lat. *ferre,* porter). Se dit des végétaux qui portent des cirres ou vrilles (vigne, pois, gesse, etc.).

CIRRIFLORE ou **CIRRHIFLORE** adj. (de *cirre* ou *cirrhe,* et du lat. *flos, floris,* fleur). Dont les pédoncules sont munis de vrilles, ou font fonction de vrilles.

CIRRIFORME adj. (de *cirre,* et *forme*). Qui a la forme d'un cirre : *Filament* CIRRIFORME.

CIRRIPÈDES n. m. pl. Ordre de crustacés, fixés, généralement, toute leur vie, ou presque, enveloppés par un repli cutané renfermant le plus souvent des plaques calcaires, à pattes multiarticulées, en panache recourbé (cirres), normalement au nombre de six paires. (Ex. : balane, anatife, etc.)

CIRRO-CUMULUS [*luss*] n. m. Météor. V. CIRRUS.

CIRRO-STRATUS [*tuss*] n. m. Météor. V. CIRRUS.

CIRROTEUTHIS [*tiss*] n. m. Genre de mollusques céphalopodes octopodes, adaptés à la vie pélagique. (Ces animaux sont rares ; on en a trouvé quelques espèces dans diverses mers, toujours à très grande profondeur.)

CIRRUS [*russ*] n. m. (mot lat. signif. *filament*). Nuages élevés qui présentent l'aspect de filaments parallèles ou retournés en forme de boucles de cheveux, ou encore de barbes de plume.

— ENCYCL. Les *cirrus* et *cirro-stratus* appartiennent à la catégorie des nuages élevés dont la hauteur moyenne est de 9.000 m. Ils forment de longues et ténues bandes fibreuses, tourmentées ou onduleuses, constituées par des aiguilles de glace, à cause de la basse température de ces régions élevées ; ils donnent lieu au phénomène des *parhélies* et des *halos,* par réfraction de la lumière à travers ces cristaux. Ils ont été surnommés par les marins anglais *mare's tails* (queues de jument) *sea-tress* (chevelures de mer).

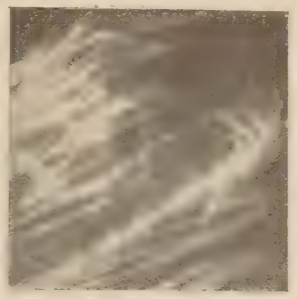

Cirrus.

Dans une période de calme (*îlot des calmes*) affectant les couches basses de l'atmosphère, l'arrivée du courant équatorial (toujours dans les hautes régions) est signalée par l'apparition de cirrus confus qui précèdent la baisse barométrique. Ainsi, lorsque les cirrus apparaissent par un beau temps, ce beau temps est toujours compromis. Si cette situation persiste, le ciel se couvre et donne des averses, en été ; en hiver, de la neige, mais peu persistante, car si le courant équatorial s'installe, la neige fond et le temps se met à la pluie. Généralement, les cirrus se déplacent perpendiculairement aux isobares.

Roulés par le vent, les cirrus deviennent plus opaques et les dangers de pluie augmentent : c'est le ciel *moutonné, pommelé,* formé de *cirro-cumulus* à l'altitude de 3.000 à 7.000 m.

CIRSAKA n. m. Ancienne étoffe à rayures, soie et or ou soie et argent, provenant des Indes. (On écrit aussi SIRSAKA.)

CIRSE ou **CIRSIUM** [*si-om'*] n. m. Bot. Genre de composées bisannuelles ou vivaces que certains auteurs confondent avec le genre *cnicus* et que l'on nomme vulgairement chardons. (Les *cirses* dont on connaît plus de cent cinquante espèces, sont des plantes envahissantes qui se propagent avec une grande rapidité et nuisent aux cultures.) V. CHARDON.

CIRSOCÈLE n. m. ou f. (du gr. *kirsos,* varice, et *kêlê,* tumeur). Tumeur variqueuse des veines du scrotum.

CIRSOÏDE adj. Se dit de certains anévrismes caractérisés par la dilatation des artères d'une région.

CIRSOPHTALMIE [*sof-tal-mî*] n. f. (du gr. *kirsos,* varice, et *ophthalmos,* œil). Ophtalmie dans laquelle les veines de la conjonctive sont comme variqueuses.

CIRSOTOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *kirsos,* varice, et *tomê,* section). Excision des varices.

CIRSOTOMIQUE [*mik'*] adj. Qui a rapport à la cirsotomie.

CIRTA. Géogr. anc. Ville de Numidie (Afrique Mineure), sur l'Ampsagas, importante au temps de Syphax, dont Masinissa n'osa pas faire le siège et dont Jugurtha ne s'empara qu'après un long blocus (116 av. J.-C.). Devenue colonie romaine après la défaite du roi Juba et des Pompéiens (46 av. J.-C.), elle reçut droit de cité romaine et fut la *Sittianorum Colonia.* Elle servit de refuge au Pannonien Alexandre, qui s'était proclamé empereur en Afrique, et fut ruinée après sa défaite (311). Constantin la releva et lui donna son nom, qu'elle a gardé. V. CONSTANTINE.

Monnaie de Cirta.

Deux conciles ont été tenus à Cirta. L'un, en 305, pendant la persécution de Dioclétien, aboutit à l'élection du sous-diacre Sylvain comme évêque de la ville ; l'autre en 412, contre les donatistes.

CIRURE n. f. Enduit à base de cire.

CIRY-LE-NOBLE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 23 kil. de Charolles, sur la Bourbince ; 1.815 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fours à chaux.

CIS [*siss*] adv. (du lat. *cis* ou *citra,* en deçà). Préfixe employé dans les noms géographiques, pour indiquer qu'une contrée est en deçà d'un fleuve ou d'une montagne. (S'oppose au préfixe *trans,* qui signifie au delà.)

CIS [*siss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *cisidés,* comprenant des espèces de petite taille, de coloration brune, qui vivent dans les champignons du groupe des polypores. (Il en existe en France de nombreux représentants.)

Cis.

CISAILLE [*za-iy'*] n. f. (de *ciseau*). Nom donné aux rognures d'argent qu'on refond en lames pour la fabrication des monnaies.

— N. f. pl. Techn. Outil en forme de ciseaux et que l'on emploie pour couper des matières dures (métaux, carton, brindilles de bois, os, etc.).

— Chem. de f. *Voies en cisailles,* Se dit de deux voies ferrées qui se croisent et se traversent à niveau sous un certain angle (dit *angle de cisaillement*).

— ENCYCL. Techn. Les *cisailles* revêtent diverses formes : alors que les outils des ferblantiers, tôliers, zingueurs, chaudronniers sont des sortes de robustes ciseaux qui se manœuvrent à une seule main, les cisailles de

jardinier (pour rogner les haies, élaguer les bordures) sont des instruments à deux mains comme les coupe-boulons ou les outils employés pour rogner des fils métalliques de diamètre un peu fort. Dans certains corps de métiers, comme chez les cartonniers et relieurs, les cisailles sont des coupoirs ou rognoirs fixés à un établi. Enfin, dans la grande industrie métallurgique, on fait usage de cisailles à puissantes mâchoires, actionnées par un volant à main ou un moteur (à vapeur, électrique, etc.).

CISAILLEMENT [*za-ye-man*] n. m. Action de cisailler : *Le* CISAILLEMENT *des monnaies défectueuses.* || Action destructive qui s'opère sur une pièce métallique, réunissant deux autres pièces, par suite d'un glissement continu ou périodique de ces deux pièces l'une par rapport à l'autre produisant une usure sensible de la première. (Telle est l'action qu'exercent sur un boulon ou un rivet deux tôles jointives maintenues en place par ce boulon ou ce rivet qu'elles tendent à couper ou à cisailler.)

CISAILLER [*za-yé*] v. tr. Couper avec des cisailles : CISAILLER *une tôle.* || Tuyauter le linge : CISAILLER *des bonnets.*

— Numism. *Monnaies cisaillées.* Monnaies mutilées par un coup de cisaille. (Cette mutilation, fréquente sur les pièces des satrapies d'Asie Mineure, au temps de l'Empire perse, doit être considérée comme une sorte de contremarque, plutôt que comme le signe de la démonétisation.)

CISAILLEUR [*za-yeur'*] n. m. Celui qui, avec les cisailles, coupe les lames ou les pièces de monnaie défectueuses, dans les ateliers de la Monnaie.

— Adjectiv. : *Ouvrier* CISAILLEUR.

CISAILLEUSE [*za-yeuz'*] n. f. Grande cisaille pour couper les barres ou plaques de métaux.

CISALPIN, E adj. (du lat. *cis*, en deçà, et *alpinus*, alpin). Situé en deçà des Alpes, par rapport aux Romains.

— ANTON. **Transalpin.**

CISALPINE (GAULE). Géogr. anc. Partie septentrionale ou continentale de l'Italie située en deçà des Alpes, par rapport à Rome ; elle devait son nom à ses peuples de race celtique, établis sur les deux rives du Pô.

— Substantiv. : *La* CISALPINE. V. GAULE.

CISALPINE (RÉPUBLIQUE), Etat constitué par Bonaparte en juillet 1797 dans l'Italie continentale et reconnu officiellement par l'Autriche au traité de Campo-Formio (oct. 1797). Il était originairement formé au N. du Pô par la Lombardie, mais ne tarda à s'agrandir des territoires de la Cispadane, puis (1800), dans l'ouest, du pays de Novare. Il avait *Milan* pour capitale, et était gouverné par un Directoire exécutif de cinq membres, assisté d'un Grand Conseil et d'un conseil des Anciens. Il devint successivement *République italienne* de 1802 à 1804, puis *Royaume d'Italie* de 1804 à 1814 (v. ces mots).

CISEAU [*zô*] n. m. (du supin pop. *cisum* de *cædere*, couper). Instrument plat, de fer ou d'acier, tranchant par un bout, pour travailler les corps durs : CISEAU *de menuisier, de sculpteur.*

— *Fig.* La sculpture : *Le pinceau et le* CISEAU *rivalisent entre eux.* || *Ouvrage de ciseau*, Ouvrage de sculpture. || *Par extens.* Manière de travailler du sculpteur : *Avoir un habile* CISEAU.

— *Ciseau à froid*, Ciseau employé par les serruriers pour couper le fer à froid, par les menuisiers, les marbriers, les maçons, etc. || Ciseau qui ne tranche pas, et qu'on emploie comme un levier pour ouvrir, écarter ce qui est cloué.

— Arm. Carreau d'arbalète (utilisé aux XVe et XVIe siècles), dont le fût se terminait en une large plate-forme où se dressait une lame tranchante disposée en large, et dépassant de un cm. ou deux. (Il était employé surtout à la chasse pour couper le jarret des bêtes, ou les saigner au cou.)

— ENCYCL. Techn. Le *ciseau* de menuisier est fait d'une lame en fer aciérée, dont une partie appelée *soie* est fixée dans un manche en bois dur (charme ou frêne) renforcé par une virole métallique. La partie de la lame extérieure au manche comprend une embase, un collet, la table dont l'extrémité taillée en biseau est affûtée. Le ciseau étant un outil à creuser et à mortaiser, l'angle de coupe qui convient le mieux, c'est-à-dire l'angle formé par le biseau et la planche, est de 25 à 30 degrés.

CISEAUX [*zô*] n. m. pl. (du précédent). Instrument formé de deux lames d'acier placées en X de manière à se mouvoir autour d'une vis, et qu'on rapproche pour couper l'objet placé entre elles : CISEAUX *de tailleur, de brodeuse.* S'emploie quelquefois au singulier : *Mettre le* CISEAU *dans une étoffe.* || Fam. *Faire un livre, un journal à coups de ciseaux*, En prenant, en découpant les passages de-çà de-là.

— Fig. : *Les* CISEAUX *de la Parque. Les* CISEAUX *de la Censure.*

— Chir. *Ciseaux coudés*, Ceux dont les lames font un angle avec les branches au delà de l'entablure. || *Ciseaux à cuillers*, Ciseaux à lames courbes.

— Jeux. Aux cartes, *Battre en ciseaux* consiste à faire passer les cartes les unes dans les autres, en les croisant, de manière à ce qu'elles ne se mélangent pas et qu'elles conservent leur ordre de classement.

Croc en ciseaux.

Volles en ciseaux.

— Mar. *Mettre les voiles en ciseaux*, Dans les embarcations, quand on est vent arrière, Pousser le point d'écoute de grand'voile à tribord, celui de misaine à bâbord, au moyen de gaffes, pour que le vent prenne bien dedans et que l'une ne masque pas l'autre. (Dans le Levant, on dit *Orienter en oreilles de lièvre.*)

— ENCYCL. Archéol. Les anciens ont connu l'usage des

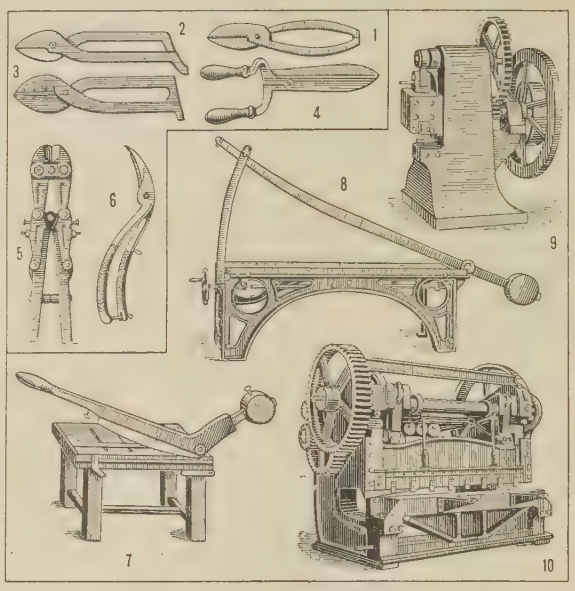

CISAILLES : 1, 2, 3. De ferblantier, zingueur (outils à main et d'établi) ; 4. De jardinier (pour élaguer les haies) ; 5. Coupe-boulons ; 6. De chirurgien ; 7. Cisoires de tôlier ; 8. Cisailles de cartonnier, relieur ; 9. Cisaille mécanique pour fers plats ; 10. Cisailleuse à guillotine pour métaux.

ciseaux, mais c'était l'élasticité du métal replié en forme d'U qui fournissait seule le jeu des deux tranchants opposés et mobiles. Dès 1356 des ciseaux à pivot étaient couramment employés, mais l'on continua jusqu'à la fin du XVIIe siècle à fabriquer des *forces*, où les deux branches de l'instrument sont jointes, à la base, par un demi-cercle qui fait ressort. Au moyen âge, les ciseaux faisaient partie de la châtelaine des dames, renfermés dans des gaines d'une décoration et d'une matière très riches. Les ciseaux antérieurs au XVIIe siècle portent le plus souvent des inscriptions et des devises ; on les portait constamment sur soi : les dames pour les travaux de tapisserie ou de broderie, les hommes pour couper le lacet de soie, cacheté, qui servait à fermer les lettres. On en produisit de très précieux, en argent et en or. Ceux d'aujourd'hui, purement utilitaires, sont d'une extrême simplicité.

— Technol. Dans les *ciseaux*, chaque lame est un levier se terminant par un anneau destiné à faciliter l'action du pouce ou d'un autre doigt que l'on y introduit, et dont l'écartement ou le rapprochement imprime le mouvement aux lames tranchantes. On donne le nom de *branches* à la partie qui s'étend des anneaux à l'axe ou pivot, celui d'*entablure* à l'endroit où se trouve le pivot, et celui de *lames* à la partie coupante. Les deux faces internes des lames sont appelées *planes ;* lorsque les ciseaux sont fermés, les deux planes ne sont pas exactement en contact sur toute leur longueur, car chacune d'elles offre un peu de concavité.

On distingue plusieurs sortes de ciseaux, dont les formes varient avec le travail à produire, depuis les énormes ciseaux des tailleurs, jusqu'aux fins ciseaux des brodeuses et des dentellières.

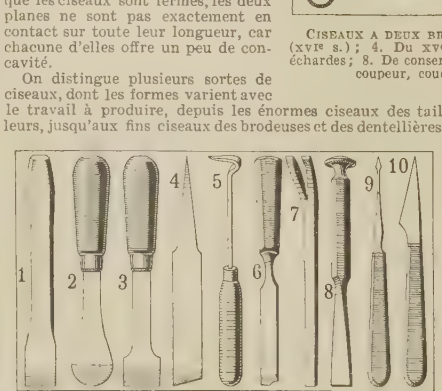

CISEAUX DROITS : 1. A froid ; 2. De marbrier, à bout rond ; 3. De marbrier, à bout droit ; 4. De tour ; 5. De maçon ; 6. De menuisier ; 7. A déballer ; 8. Ciseau-burin (chir.) ; 9. A dicision (chir.) ; 10. De Richter (chir.).

CISELANT [*lan*], **E** adj. Qui ciselle (ou cisèle).

CISELER [*lé*] v. tr. (du VX fr. *cisel*, ciseau. — Se conj. comme Appeler ; mais on trouve aussi : *Je cisèle. Tu cisèleras. Il cisèlerait.*) Travailler, sculpter les métaux à l'aide du ciselet : CISELER *une armure.* || *Fig.* Travailler minutieusement : CISELER *un sonnet.*

— Art culin. Faire des incisions sur certaines pièces avant de les faire cuire, afin que le feu les pénètre mieux : *On* CISELLE *les gros poissons avant de les griller.*

— Techn. *Ciseler du velours*, Y découper des fleurs, des ramages, etc., au moyen de ciseaux.

— Vitic. Opération du cisellement.

— ***Ciselé, e,*** part. pass. du verbe *Ciseler.*

— Zool. Qui offre, dans quelque partie de son corps, des creux qui semblent travaillés au ciselet : *Le bucéros* CISELÉ.

— ***Se ciseler,*** v. pr. — Au sens passif : *Objet qui* SE CISELLE *bien.*

CISELET [*lè*] n. m. Petit ciseau à l'usage des orfèvres et des graveurs. (Les ciselets sont des tiges d'acier de 10 à 12 cm. de longueur, de 3 à 10 mm. d'épaisseur, dont une extrémité, celle qui agit sur le métal, est fortement trempée, sans jamais être tranchante. C'est cette extrémité de l'outil que l'artisan doit façonner suivant le travail à modeler. Il existe une variété infinie de ciselets, chaque artiste en composant de nouveaux au gré de ses besoins.)

CISELETS : 1. Triangulaire ; 2. Arrondi.

— Monn. Syn. de CISAILLE.

CISELEUR n. m. (de *ciseler*). Artiste ciselant des ornements sur les métaux. || *Fig.* Ecrivain délicat, difficile, minutieux : *Un* CISELEUR *de phrases.*

CISELLEMENT [*man*] n. m. Action de ciseler.

— Vitic. Opération qui consiste à couper les grains de raisin arrêtés dans leur développement, ou défectueux en quelque manière, pour favoriser la croissance des autres.

CISELLERIE [*rî*] n. f. Art de fabriquer les ciseaux. || Produits de cette fabrication. || Travail du fabricant de ciseaux.

CISELURE [*ze*] n. f. Art de modeler le métal à l'aide du ciselet et du marteau : *L'Italie de la Renaissance porta la* CISELURE *à sa perfection.* || Ouvrage ciselé : *De fines* CISELURES.

— *Fig.* Soin minutieux des détails : *Horace porte dans ses descriptions cette* CISELURE *de diction qui ne l'abandonne jamais.* (Sainte-Beuve.)

— Archit. Petit bord plat que l'on fait avec le ciseau sur le parement d'une pierre qu'on veut dresser.

— ENCYCL. Bx-arts. Intimement liée à l'orfèvrerie, la *ciselure* en subit toutes les fortunes : gallo-romaine, puis byzantine dans ses procédés, elle devient originale aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. Toutes les productions ciselées du moyen âge, qu'elles viennent d'Italie, de France ou d'Allemagne, sont exécutées d'après ces anciens procédés que Benvenuto Cellini vint se vanter, en plein XVIe siècle, d'avoir inventés avec Caradosso. Il est certain que l'Italie de la Renaissance porta cet art à la perfection. Les Caradosso, les Carelomo Mondrone, les Bartolomeo Campi, les

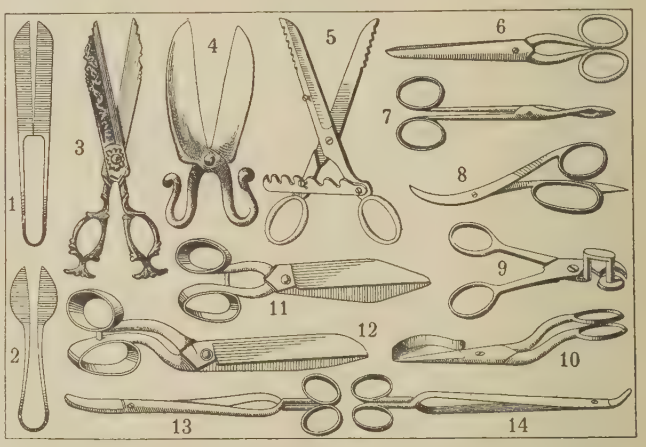

CISEAUX A DEUX BRANCHES : 1. Forces (moyen âge) ; 2. Du XIIIe siècle ; 3. Damasquinés (XVIe s.) ; 4. Du XVe siècle ; 5. Ciseaux-dégorgeoirs de pêche ; 6. De couturière ; 7. A échardes ; 8. De conserves ; 9. Coupe-cartouches ; 10. Coupe-mèches ; 11. De gantier ; 12. De coupeur, coudés ; 13. Céphalotome (chir.) ; 14. Coudés, de Sims (chir.).

Negroli de Milan, les Serafino, les Piccinino, ont laissé des chefs-d'œuvre supérieurs aux œuvres authentiques de Cellini. Un chef-d'œuvre de ciselure du XVIe siècle est l'armure d'Henri II, non terminée, conservée au musée du Louvre. Les productions des Coleman d'Augsbourg sont des modèles d'élégance, de solidité et d'honnêteté de facture. Avec le XVIIe siècle s'affirme la supériorité des orfèvres français, tandis que la décadence gagne l'Italie et l'Allemagne. Les productions des Briot, des Balin, des Gouthière, des Monnoyer, de tous les orfèvres d'Henri IV à Louis XVI, sont là pour montrer ce que fut un art dont les principales œuvres ont malheureusement été détruites. Aujourd'hui, les progrès de la fonte, de la galvanoplastie, de l'estampage mécanique, ont rendu de plus en plus rare, et partant coûteux, l'usage du ciselet.

Aiguière ciselée.

— Techn. La *ciselure* exige l'emploi d'outils spéciaux dont les principaux sont le *ciselet* et le *martelet*, et en outre les *ciseaux tranchants*, les *gouges*, les *agnettes*, les *burins*,

les *ressings*, les *grattoirs*, les *rifloirs*, les *matoirs*, les *molettes*, etc. La ciselure comprend trois genres différents : la *ciselure au fondu*, qui a pour objet de faire disparaître les bavures sur les pièces sortant du moule et dites *venues de fonte;* la *ciselure prise sur pièce*, qui consiste en une véritable sculpture du métal que l'artiste coupe de manière à mettre la pièce au point, comme le fait le sculpteur avec le marbre, et à parachever ensuite son œuvre ; la *ciselure au repoussé*, ou *ciselure repoussée*, à l'aide de laquelle le ciseleur transforme une feuille plane de métal en un sujet ronde bosse ou bas-relief.

CISERI (Antonio), peintre suisse, né à Ronco sopra Ascona (Tessin) en 1821, mort en 1891 à Florence, où il passa la plus grande partie de sa vie. Parmi ses principales œuvres, citons *les Macchabées*, à l'église Santa-Felicita de Florence; *l'Incrédulité de saint Thomas*, dans l'église du Saint-Sauveur de Jérusalem ; le *Transport du corps du Christ* à la Madonna-del-Sasso de Locarno ; *Saint Jean-Baptiste devant Hérode*, à l'Académie de Florence, etc. On lui doit des portraits estimés.

CISERIIS, ville d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine), sur le Torre, affluent de l'Isonzo ; 4.020 hab.

CISERON n. m. (lat. *cicer*). Nom vulgaire du *pois chiche*.

CISERRE n. f. Nom vulgaire de la grive. (Dialectal.)

CISGANGÉTIQUE [*siss, jé-tik'*] adj. (du lat. *cis*, en deça, et de *Gange*). Qui est en deça du Gange, par rapport à l'Europe.

CISIDÉS [*dé*] (rad. *cis*) ou **CICIDÉS** n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, tous de petite taille et de coloration terne, qui se développent le plus souvent en nombreuses familles, dans les champignons lignicoles du groupe des polypores.

CISINGE (Jean DE) ou **Janus Pannonius,** poète et prélat hongrois, né en 1434, mort en 1472. Accusé, en 1471, d'être entré dans un complot contre le roi Mathias de Hongrie, il s'enfuit en Carinthie. Ses poésies latines ont été publiées à Vienne, en 1512.

CISINSKI. Biogr. V. BART.

CISIUM [*zi-om'*] n. m. Antiq. rom. Voiture découverte et légère, à un ou deux chevaux et à deux places.

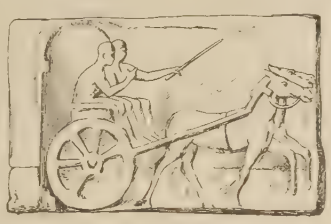

Cisium.

CISJURAN [*siss-jul*], **E** adj. du préfixe *cis*, et de *Jura*). Qui est en deçà du Jura.

CISJURANE (BOURGOGNE), royaume fondé en 879 par Boson, beau-frère de Charles le Chauve, lors du démembrement de la Lotharingie, et formé de la Provence et de la majeure partie de la Bourgogne. Sous le nom de royaume de Provence, il a contribué à former le royaume d'Arles.
— Substantiv. : *La* CISJURANE.

CISLAGO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 3.405 hab.

CISLEITHAN [*siss-lé*], **E** adj. (du préfixe *cis*, et de *Leitha*). Qui est en deçà, à l'ouest de la Leitha : *Les provinces* CISLEITHANES *de l'ex-Empire austro-hongrois.*

CISLEITHANES (PROVINCES) ou **CISLEITHANIE** [*siss-lè-ta-ni*], partie autrichienne de l'Empire austro-hongrois. Outre les pays situés à l'ouest de la *Leitha* la Cisleithanie englobait des dépendances de la couronne d'Autriche situées au delà de cette rivière. Elle comprenait : la Basse et la Haute Autriche, Salzbourg, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Territoire maritime (Istrie), la Dalmatie, le Tyrol et le Vorarlberg, la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Galicie et la Bukovine. La Cisleithanie, à laquelle s'opposait la *Transleithanie* (v. ce mot), a été fixée par la loi du 21 décembre 1867, et a existé jusqu'à l'effondrement de l'Empire austro-hongrois en 1918.

CISLIGÉRIEN [*siss-li, ri-in*], **ENNE** adj. (du préfixe *cis*, et de *Liger* nom lat. de la Loire). Qui est en deçà de la Loire.

CISMONTAIN [*sis-mon-tin*], **E** adj. (du préfixe *cis*, et de *mont*). Qui est en deçà des monts, en deçà des Alpes, par rapport aux Romains : *Pays* CISMONTAINS *de la vallée du Pô.*
— Hist. ecclés. Se dit de l'une des deux familles établies par le pape Eugène IV dans l'ordre des Franciscains.

CISNEROS (Salvador), marquis DE SANTA-LUCIA, homme politique cubain, né à Puerto-Principe en 1829, mort en 1897. Il prit une part très active à la grande révolution cubaine de 1868 contre le gouvernement espagnol. Il succéda, en décembre 1873, à Cespedes, comme président de la République cubaine, mais démissionna à son tour bientôt après.

CISOIR n. m. Petit ciseau d'orfèvre.

CISOIRE n. m. (lat. *cisorium ;* de *cædere, couper*). Instrument tranchant, dont se servaient les vétérinaires romains.

CISOIRES n. f. pl. Grosses cisailles de tôlier, chaudronnier, etc., montées sur pied.

CISON di Valmarino, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise) ; 4.025 hab. Tissus de laine, de lin et de soie.

CISPADAN [*siss-pa*], **E** adj. (du préfixe *cis*, et de *Padus*, le Pô). Qui est en deçà du Pô, par rapport à Rome : *La Gaule* CISPADANE. (S'opposait à la Gaule *transpadane*).

CISPADANE (GAULE). Géogr. anc. Partie de la Gaule cisalpine située au S. du Pô.
— Substantiv. : *La* CISPADANE. V. CISALPINE (Gaule).

CISPADANE (RÉPUBLIQUE), Etat constitué par Bonaparte en 1796, au sud du Pô, par les duchés de Modène et de Reggio, les Légations de Ferrare et de Bologne. Il fut accru, au traité de Tolentino, de la Romagne (*fév.* 1797), et uni peu après à la république Cisalpine (juin 1797).

CISRHÉNAN [*siss-ré*], **E** adj. (du préfixe *cis*, et de *Rhenus*, le Rhin). Qui est en deçà du Rhin, sur sa rive gauche : *L'Allemagne* CISRHÉNANE.

CISRHÉNANE (RÉPUBLIQUE), Etat formé en 1797 par les territoires allemands de la rive gauche du Rhin (Cologne, Bonn, Aix-la-Chapelle, Mayence, etc.) et placé sous le protectorat de la France. Il fut réuni à la France par le traité de Campo-Formio (oct. 1797).

CISSAC-MÉDOC comm. de la Gironde, arrond. et à 17 kil. de Bordeaux ; 1.000 hab. Vins du Haut-Médoc, crus de : Château-du-Breuil, Château-la-Rivaux, Château-d'Hanteillan, etc.

CISSAMPÉLOS [*an-pé-loss*] n. m. Genre de ménispermacées, renfermant des arbustes dressés et grimpants, qui croissent dans les régions tropicales du globe.
— ENCYCL. Le *cissampelos pareira*, vulgairement nommé *vigne bâtarde, liane à cœur, herbe Notre-Dame, liane à glacer l'eau*, etc., est un arbrisseau grimpant. Il croît aux Indes orientales, aux Antilles et au Brésil. Il est tellement abondant en mucilage, qu'il coagule l'eau dans laquelle on le fait macérer à froid.

Cisse.

CISSE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres de l'Asie orientale.

CISSE ou **CISSUS** [*suss*] n. m. Genre de vitacées, comprenant plus de deux cents espèces, réparties dans les régions tropicales ou subtropicales. (Les cisses ont les fleurs tétramères, hermaphrodites, avec ovaire surmonté d'un style mince et allongé. Les sarments des cisses contiennent une sève abondante qui leur a fait donner le nom de *liane aux voyageurs.*)

CISSE, affluent droit de la Loire, arrosant les départ. de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. Cours, 81 kil.

CISSEY (Ernest-Louis-Octave COURTOT DE), général et homme politique français, né et mort à Paris (1810-1882). Il prit part comme général de division à la guerre de 1870 et à la répression de la Commune. Elu à l'Assemblée nationale en 1871, il fut trois fois ministre de la guerre de 1871 à 1876 et contribua à la réorganisation de notre armée. Il fut président du Conseil lorsque Mac-Mahon forma un cabinet d'affaires après le renversement du second ministère de Broglie (22 mai 1874).

CISSIDAS, général syracusain, chargé par Denys d'amener des secours aux Spartiates. Il remporta avec Archidamos une victoire complète sur les Argiens et les Arcadiens.

CISSITE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des méloïdés, renfermant des formes rouges ou tachées de noir, dont la tête est au moins aussi large que le prothorax, et qui sont parasites des hyménoptères du genre xylocope. (Ces insectes sont de taille moyenne et habitent les régions tropicales du globe.)

CISSOÏDAL, E, AUX adj. Qui a rapport à la cissoïde : *Courbe* CISSOÏDALE.

CISSOÏDE (du gr. *kissos*, lierre, et *eidos*, aspect, à cause de quelque analogie de forme entre cette courbe et le contour d'une feuille de lierre).
Géom. Nom donné à une courbe particulière du troisième degré.
— ENCYCL. La *cissoïde* a été imaginée par Dioclès, pour servir à la solution du fameux problème de la duplication du cube. Cette courbe dérive du cercle de la manière suivante : si l'on imagine que d'un point A de la circonférence d'un cercle O on mène une infinité de sécantes terminées à la tangente menée au point B diamétralement opposé à A, et que, sur chaque sécante, telle que ACD, on prenne, à partir du point A, une longueur AM égale à la portion CD de la sécante comprise entre le cercle et sa tangente, le lieu des positions successives du point M sera la cissoïde.

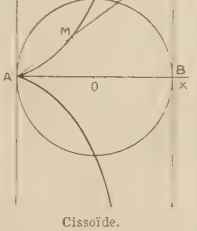

Cissoïde.

L'équation de la cissoïde rapportée au diamètre Ax et à la tangente au point A est

$$y = \sqrt{\frac{x^3}{2R - x}}.$$

Le point A est un point de *rebroussement*, l'axe des x un *axe de symétrie*, la tangente B D un *asymptote.*

CISSOS [*soss*], compagnon de Dionysos : tué par accident, il fut métamorphosé en lierre, et, depuis, cette plante lui fut consacrée.

CISSOTOMIES [*mî*] n. f. pl. (du gr. *kissos*, lierre, et *tomê*, action de couper). Fête où l'on coupait le lierre pour les sacrifices, à Phlionte.

CISSYBION n. m. (gr. *kissubion*). Vase à boire des temps homériques, fait en bois de lierre.

CISTACÉES [*siss-ta-sé*] n. f. pl. Famille comprenant les genres ciste, hélianthème. (Les principaux caractères de cette famille : feuilles opposées, fleurs dialypétales, etc., la rapprochent des violacées.)

CISTE [*sisst'*] n. f. (gr. *kistê ;* et du lat. *cista*, corbeille). Dans l'antiquité, Panier, corbeille d'usage religieux notamment : *La* CISTE *mystique.* || Coffre en bronze. || Panier à livres. || Urne à suffrages.
— ENCYCL. Primitivement, les *cistes* étaient des paniers cylindriques ou carrés, récipients à fruits ou légumes ; par extension, des corbeilles, boîtes ou cassettes, où l'on conservait l'argent, les manuscrits, les vêtements, les jouets, les ustensiles de toilette, les menus objets du culte. Une *ciste mystique* était portée dans les cérémonies des mystères, aux fêtes de Dionysos, de Cybèle et de Déméter, et contenait des objets connus seulement des initiés. Les cistes grecques, en osier ou en bois, ne sont connues que par les peintures de vases. En Italie l'on a retrouvé des boîtes recouvertes de plaques d'argent et de bronze, et surtout des boîtes de bronze en forme de cylindre ou d'ellipse, avec un couvercle rapporté. Les plus belles proviennent de Préneste (IIIe siècle avant notre ère) ; pourtour et couvercle sont ornés de dessins gravés au trait, à sujets mythologiques. La plus célèbre est la *ciste Ficoroni* (Rome, musée Kircher) : l'arrivée des Argonautes chez les Bébryces y est figurée, avec la lutte de Pollux contre le roi Amycos.

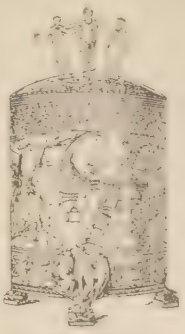

Ciste Ficoroni.

CISTE [*sisst'*] n. m. Genre de *cistacées*, comprenant une vingtaine d'espèces qui croissent pour la plupart dans le bassin méditerranéen, et surtout en Espagne.
— ENCYCL. Ce genre renferme des arbustes, des arbrisseaux et des plantes herbacées. Leurs fleurs ont une corolle rosacée, tombant de bonne heure. Le fruit est une capsule s'ouvrant en cinq ou dix valves. L'espèce la plus intéressante est le ciste de Crète (*cistus Creticus*), arbuste de 1 m. de hauteur environ, à fleurs grandes et purpurines, qui fournit une résine aromatique (*ladanum*) utilisée parfois en parfumerie pour remplacer l'ambre gris. — Cette résine s'extrait aussi du *ciste ladanifère* (*cistus ladaniferus*).

Ciste.

CISTÈLE [*siss*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *cistelidés* et dont les larves vivent dans le bois pourri. (On le nomme aussi ALLECULA.)

CISTÉLIDÉS [*siss-té, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant des insectes de taille moyenne, grêles, qui ressemblent extérieurement à des longicornes. (Les larves vivent dans le vieux bois et s'y métamorphosent sans fabriquer de coque. Genres principaux, répandus surtout dans l'hémisphère boréal : *cistèle, mycetochara, podonta, omophlus, cteniopus*, etc.)

Cistellaria ou *le Coffret*, comédie de Plaute composée vers 199 av. J.-C. Une jeune fille, Silénie, ravie en bas âge à ses parents, les retrouve grâce à un coffret contenant des bijoux d'enfant. Bien que nous n'ayons conservé que la moitié de cette comédie, il nous en reste assez pour nous permettre de reconnaître en cette pièce une des plus charmantes productions de Plaute.

CISTELLATRICE [*siss-tèl'*] n. f. (lat. *cistellatrix ;* de *cistella*, petite corbeille, coffret). Esclave romaine qui soignait les vêtements et les bijoux de sa maîtresse.

CISTERCIEN [*siss, si-in*], **ENNE** adj. (de *Cistercium* nom lat. de la ville de *Cîteaux*). Qui appartient à l'ordre de Cîteaux : *Les religieux* CISTERCIENS.
— N. m. Religieux de l'ordre de Cîteaux : *Un* CISTERCIEN. V. CÎTEAUX.

Cistophore.

CISTERNA, ville d'Italie (prov. de Rome) ; 2.700 hab. La ville fut d'abord une cité des Volsques, puis une station de la voie Appienne.

CISTERNA d'Asti, bourg d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie) ; 2.975 hab. Vignes.

CISTERNINO, ville d'Italie (Pouilles, prov. de Bari) ; 9.000 hab. Eglise collégiale.

CISTOPHORE [*siss-to-for'*] n. f. (du gr. *kistê*, corbeille, et *phoros*, qui porte). Antiq. Jeune fille qui portait une corbeille sacrée.
— N. m. Numism. Pièce d'argent d'Asie Mineure dont les types sont la *ciste* ou corbeille de Bacchus et un arc dans son étui, entre deux serpents. (Du poids de 12gr,50 environ, ces monnaies furent émises dès la fin du IIIe s. av. J.-C. dans les pays correspondant à l'ancien royaume de Pergame. Depuis l'an 133 av. J.-C. la frappe en fut poursuivie par les Romains.)

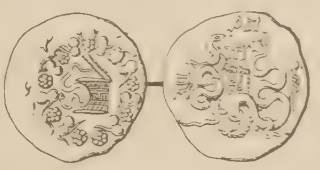

Cistophore de Pergame.

CIS-TRANS loc. adv. Chim. V. ISOMÉRIE.

CISTRE [*sisstr'*] n. m. (mot dérivé de l'ital. *citara* mais altéré par suite d'une confusion avec le mot *sistre*). Instrument de musique à cordes pincées fort en usage aux XVIe et XVIIe siècles, et qu'il ne faut pas confondre avec le *sistre*, instrument de percussion. Les cordes étaient métalliques et doubles ; leur nombre variait de quatre à douze. || Instrument de musique en usage au Japon et dont la forme se rapproche plus ou moins de la guitare.

Cistre français.

CISTUDE [*siss*] n. f. Genre de tortues d'eau douce dont l'espèce principale, la cistude d'Europe (*cistudo Europa* ou *emys orbicularis*) est assez commune en France.

— Encycl. On rencontre la *cistude* dans les régions marécageuses telles que la Brenne. Longueur atteignant 30 cm. Se nourrit d'insectes, de limaces, d'escargots, de vers et de petits poissons; elle est donc essentiellement carnassière, ce qui la distingue de la tortue terrestre, que certaines personnes conservent dans leurs jardins. Hiverne dans la terre, d'octobre à mars. Se reproduit une fois par an et pond ses œufs, dans la terre, en juin ou juillet. Les jeunes éclosent au bout de trois mois environ. La cistude d'Europe peut vivre un siècle et plus, dit-on. Elle est susceptible de domestication et s'apprivoise facilement. D'autres espèces habitent l'Amérique et l'Asie, dans l'hémisphère nord.

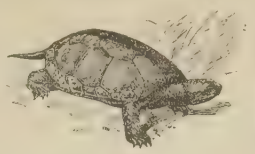
Cistude.

CISTULE [*siss*] n. f. Nom désignant des apothécies de lichens, et que l'on a appliqué aussi à des diatomées.

CITABLE adj. Qui peut, qui doit être cité.

CITADELLE n. f. (ital. *cittadella;* de *città*, cité). Forteresse qui protège une ville: *La* CITADELLE *d'Anvers fut prise par les Français en 1832.*

— *Par extens.* Lieu quelconque où l'on peut se défendre: *Les vaisseaux de guerre sont des* CITADELLES *flottantes.* || Centre principal: *Calvin fit de Genève la* CITADELLE *du protestantisme.*

— Fig. *Tous les cœurs ne sont pas des* CITADELLES *imprenables.*

— Encycl. Art milit. Bien que toute organisation défensive comporte encore un réduit, il n'est guère possible aujourd'hui d'organiser des *citadelles* à la manière d'autrefois. L'extension des villes en gênerait la défense. Un groupe de forts sur un point déterminé des camps retranchés actuels et susceptible de prolonger la résistance peut néanmoins tenir lieu de citadelle.

CITADIN, E n. (ital. *cittadino;* de *città*, ville). Personne habitant une ville, par opposition aux habitants de la campagne: *L'hiver a des beautés que les* CITADINS *ne soupçonnent pas.* || *Spécialem.*, Citoyen italien qui n'appartenait pas au corps de la noblesse: *Les* CITADINS *avaient peu de part au gouvernement de la république de Venise* (Acad.)

— Adjectiv. : *Des plaisirs* CITADINS.

— Anton. **Campagnard, paysan, villageois.**

CITADINAGE n. m. ou **CITADINANCE** [*nanss*] n. f. (de *citadin*). Droit de bourgeoisie: *A Venise, en aucun cas, la* CITADINANCE *ne menait à la seigneurie.* (V. Hugo.)

CITADINE n. f. (de *citadin*). Ancienne voiture publique, dans les grandes villes.

CITARINE n. f. Sel sodique d'une combinaison de formol et de l'acide citrique. (C'est une poudre blanche, de saveur alcaline, soluble dans l'eau; elle est employée comme antigoutteux, en raison de sa propriété de solubiliser l'acide urique.)

CITATEUR, TRICE n. Qui a l'habitude de citer, de faire des citations.

— *Substantiv.* Recueil de citations : *Le* CITATEUR *des fabulistes.*

CITATION [*si-on*] n. f. (lat. *citatio*). Action d'assigner en justice. || Exploit, acte par lequel on fait cette sommation.

— Hist. relig. Ordre du grand maître, convoquant tous les chevaliers à Malte.

— *Par extens.* Action d'en appeler à une personne, un nom, une parole, un passage, etc., qui font autorité. || Les paroles, les passages eux-mêmes. CITATIONS *de la Bible.* CITATIONS *de Montaigne.*

— Mise à l'ordre du jour d'un militaire pour une action d'éclat.

— Encycl. Milit. Les *citations* à l'ordre ont été primitivement la proclamation à haute voix, en présence de la troupe, des actions d'éclat accomplies par tel ou tel militaire; puis, cette proclamation a été remplacée par l'inscription du fait d'armes dans le bulletin des opérations. Il y a les citations *à l'ordre de l'armée, du corps d'armée, de la division, de la brigade, du régiment.* Elles figurent sur l'état de services d'un militaire. L'inscription d'une citation au registre matricule ne peut avoir lieu que sur le vu de l'original ou d'une copie authentique de l'ordre qui l'a prescrite, et elle doit relater les faits qui l'ont motivée. Les citations à l'ordre de l'armée entrent en ligne pour le décompte des annuités relatives à la Légion d'honneur.

En 1915 fut instituée la *Croix de guerre*, pour commémorer les citations individuelles pendant la Grande Guerre et en 1919 la *Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures*, pour les troupes d'expéditions hors d'Europe.

Les corps de troupes ou autres unités peuvent être également l'objet d'une citation à l'ordre de l'armée. Plusieurs citations de ce genre donnent à l'unité droit au port de la fourragère. V. CROIX DE GUERRE, et FOURRAGÈRE.

— Dr. *Procédure civile.* La *citation* est un exploit d'huissier par lequel on appelle une partie ou un témoin à comparaître en justice. En matière civile, elle désigne spécialement l'assignation en justice de paix; en matière pénale, l'acte par lequel l'auteur prétendu d'un délit ou d'une contravention est traduit, sur l'initiative du ministère public ou de la partie civile, devant le tribunal correctionnel ou le tribunal de simple police.

Cette dernière espèce de citation, qu'on désigne volontiers sous le nom de *citation directe* parce qu'elle a pour effet de saisir immédiatement la juridiction de jugement sans procédure d'instruction préparatoire, donne lieu parfois à des abus. L'*abus de citation*, lorsqu'il émane d'une partie civile, peut avoir pour sanction une condamnation à dommages-intérêts prononcée contre la partie poursuivante à la demande de la partie poursuivie.

Le mot citation s'emploie surtout lorsque le tribunal devant lequel le défenseur est cité est une justice de paix ou un tribunal correctionnel. Devant les tribunaux civils ou de commerce on emploie plutôt le mot *assignation.* V. ASSIGNATION.

— Littér. La *citation* par excellence est la citation *littéraire*, que les écrivains mettent dans leurs ouvrages non pour faire étalage d'érudition, mais pour expliquer leur pensée et la rendre plus frappante. Elle doit être employée avec réserve, et venir naturellement. Certains genres comportent des citations d'un ordre spécial: dans un discours judiciaire, l'orateur est en droit de citer des fragments d'actes, des textes de loi, etc.; les prédicateurs s'appuient à chaque instant sur des citations de la Bible, des Pères de l'Eglise. L'abus des citations littéraires a longtemps sévi, particulièrement sensible chez les prédicateurs du XVIe et du début du XVIIe siècle, qui mêlaient dans leurs citations le sacré et le profane, ou les avocats du même temps qui alléguaient l'autorité de Virgile ou d'Horace.

Citations (LOI DES). Cette loi, rendue en l'an 426 de notre ère, sous Théodose II et Valentinien III, donne une autorité particulière aux écrits des cinq jurisconsultes classiques: Gaius, Papinien, Paul, Ulpien et Modestin. Le juge devait suivre l'opinion adoptée par la majorité de ces jurisconsultes, et, en cas de partage, celle de Papinien. Si ce dernier ne s'était pas prononcé, le juge avait toute liberté d'appréciation.

CITATOIRE adj. Dont l'objet est de citer en justice, d'assigner : *Lettres* CITATOIRES. (Vx.)

CITÉ n. f. (lat. *civitas*). Communauté politique, dont les membres s'administraient eux-mêmes par leurs propres lois. || Communauté politique, comprenant la collectivité des citoyens.

— *Par extens.* Ville de premier ordre: *Paris est une magnifique* CITÉ. || Nom que l'on donne au quartier le plus ancien de quelques villes : *Notre-Dame de Paris est dans la* CITÉ. || Nom donné, à Paris, à des agglomérations de maisons formant une ou plusieurs rues fermées de grilles: *La* CITÉ BERGÈRE. *La* CITÉ TRÉVISE. || *Cité ouvrière*, Agglomération de logements économiques pour les ouvriers. || *Cité-jardin.* V. la partie *encycl.*

— Archéol. *Cités lacustres.* V. LACUSTRE.

— Ecrit. sainte et Relig. *Cité céleste, Cité sainte, Cité de Dieu*, Séjour des bienheureux. || *Cité sainte*, Ville honorée par les fidèles d'une religion : Rome et Jérusalem pour les chrétiens, La Mecque pour les musulmans. || *La cité future*, Le paradis.

— Hist. *Pauvres chevaliers de la sainte cité*, Nom primitif des templiers. || *Droit de cité*, Titre de citoyen et privilèges qui y sont attachés: *Accorder le* DROIT DE CITÉ *à un étranger.* — *Fig.* Se dit à propos de ce qui est récemment adopté : *Le cyclisme et l'automobilisme ont conquis partout* DROIT DE CITÉ.

— Encycl. Hist. *Droit de cité chez les Grecs.* — Ce droit (*politeia*) conférait celui de posséder la terre, de contracter un mariage légitime, de participer au culte public, de comparaître personnellement en justice, et des attributions politiques variables. Pour en jouir pleinement, il fallait, à Sparte, appartenir à l'aristocratie des *Egaux*, posséder une fortune suffisante, et payer sa quote-part des repas publics; à Athènes, il fallait être issu de citoyens, et inscrit dans un dème. On dressait le catalogue des citoyens (*ἐπίτιμοι*), revisé de temps en temps, et l'on punissait les intrus. Etaient exclus: les esclaves, les étrangers domiciliés, les serfs de la glèbe ou les sujets. Le droit de cité pouvait être conféré à des étrangers en vertu d'un décret individuel ou d'une convention générale avec un autre Etat, mais un droit de cité restreint aux droits civils, comme celui que possédaient les affranchis, les *nothes* (ceux dont le père ou la mère n'était pas citoyen), ou, à Sparte, les *néodamodes*, les *mothaces*, les *hypomeiones*, etc. Les citoyens pouvaient être privés de la totalité ou d'une partie de leurs droits par un décret d'*atimie.*

Droit de cité chez les Romains (*Jus civitalis*). — Les privilèges attachés à la qualité de citoyen romain donnaient au droit de *cité* une valeur et une importance très grandes. Au début, il n'y avait pas de citoyen en dehors de Rome, puis le droit de cité fut accordé en récompense de services rendus. Après la guerre sociale, les lois Julia et Plautia Papiria admirent à la cité romaine tous les habitants de l'Italie, moyennant une déclaration dans les soixante jours. César donna le droit de cité à la Gaule cisalpine, et Galba à toute la Gaule. Une constitution de Caracalla le conféra à tous les sujets de l'empire, sauf les pérégrins déditices, disparus sous Justinien.

Les prérogatives attachées au droit de cité étaient d'ordre public et d'ordre privé. Les *jura publica* comprenaient les droits politiques, dont les principaux sont : le *jus suffragii*, droit de voter aux comices, et le *jus honorum*, droit d'être appelé aux magistratures; puis certains privilèges, par exemple d'être exempté de peines déshonorantes, d'en appeler au peuple de toute condamnation capitale. Les *jura privata* conférés par le droit de cité étaient: le *connubium*, ou droit de contracter un mariage (*justæ nuptiæ*) produisant la puissance paternelle; le *commercium*, ou droit de figurer dans les actes juridiques (*mancipatio*); enfin, comme sanction de ces droits, la *legis actio*, c'est-à-dire le droit d'intenter des actions dans la forme réservée aux Romains, et qui primitivement portait ce nom. Quelques personnes, quoique n'ayant pas le droit de cité (*Latini veteres, Latini colonarii*), bénéficiaient de quelques-unes des prérogatives des citoyens. Les patriciens avaient seuls, à l'origine, le droit de cité; devenus citoyens, les plébéiens n'en acquirent que peu à peu les divers avantages, et ce fut la loi Canuleia qui admit le mariage entre personnes des deux ordres.

Le droit de cité s'acquérait par la naissance de parents citoyens eux-mêmes, ou par des faits postérieurs à la naissance, tels que la concession du droit de cité par voie de mesure collective ou individuelle, ou par l'affranchissement opéré par un maître citoyen. Les Latins Juniens pouvaient acquérir le droit de cité par des modes qui leur étaient propres. V. LATIN JUNIEN. Le droit de cité s'anéantissait par la perte de la liberté, par l'admission d'un citoyen comme membre d'une cité étrangère, par certaines condamnations.

Les citoyens romains étaient revêtus de la toge, et portaient plusieurs noms disposés dans un ordre déterminé. Au nom de l'individu lui-même (*prænomen*), on ajoutait celui de la *gens*, l'indication de sa filiation, le nom de la tribu, et le *cognomen* ou surnom.

— Econ. polit. Les *cités ouvrières* sont des constructions destinées à assurer aux ouvriers des logements salubres, confortables et gais, à bon marché. L'hygiène, la morale et l'intérêt social démontrent l'utilité des œuvres nombreuses créées au cours du XIXe siècle pour procurer ces avantages aux travailleurs. A l'exemple de Jean Dollfus, maire de Mulhouse, de d'Harmel, le grand industriel du Nord, créateur du Val-des-Bois, les *cités-jardins* se sont multipliées, dues d'abord à l'initiative privée, puis encouragées et subventionnées par les villes, les départements, l'Etat. La législation sur les habitations à bon marché leur a donné un nouvel essor; de nombreux offices publics, départementaux ou communaux, ont été créés, facilitant l'accession à la petite propriété et usant du crédit immobilier à long terme. Les rapports et statistiques publiés par le ministère du travail montrent que plus de cent mille familles de travailleurs sont devenues propriétaires de leur maison et de leur jardin, au grand avantage de « l'étiage moral ».

Les grandes firmes industrielles ou commerciales, les compagnies de chemins de fer, les œuvres d'assistance, les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, l'Armée du Salut, ont rivalisé de zèle pour l'extension de ces créations généreuses. On constate dans un grand nombre de ces cités un relèvement appréciable du coefficient de natalité. On a pu définir à juste titre les cités-jardins des « salles de bonheur et de santé ».

CITÉ (ÎLE DE LA), île de la Seine, qui fut le berceau de Paris et qui est aujourd'hui enclavée dans les Ier et IVe arrondissements de la capitale.

L'île de la Seine appelée *Lutèce* par la tribu gauloise des *Parisii*, s'appela au moyen âge *la Cité*, pour la distinguer de *la Ville*, sur la rive droite, et de *l'Université*, sur la rive gauche. Dès l'époque romaine, la Cité était le centre d'une importante agglomération, protégée par une enceinte. Sous le chœur de Notre-Dame on trouva, en 1711 un autel dédié par les *nautes* (navigateurs) parisiens à des divinités païennes. A l'extrémité aval, un château fort servait de résidence au gouverneur romain. A l'époque carolingienne, le grand et le petit Châtelet furent construits pour défendre l'île contre les attaques des Normands. Dès lors, la Cité était reliée à la rive droite par le pont Notre-Dame et le pont au Change, et, par le Petit-Pont et le pont Saint-Michel, à la rive gauche.

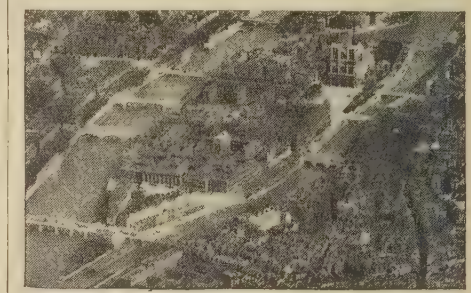
L'île de la Cité (vue prise en avion). — Cl. Cie Aérienne Française.

Lorsque, à la fin du XIIe siècle, la cathédrale fut construite, la Cité se couvrit de maisons. Les ruelles étroites qui y abondaient ont disparu sous le second Empire, pour faire place à des voies spacieuses, d'allure géométrique, que bordent : la cathédrale, le Palais de Justice, le Tribunal de commerce, la Préfecture de police, l'Hôtel-Dieu.

Cité (THÉÂTRE DE LA), théâtre construit en 1791 à Paris par l'architecte Lenoir-Saint-Elme, sur l'emplacement du Tribunal de commerce actuel. Appelé d'abord théâtre du Palais-Variétés, il prit en 1793 le titre de « théâtre de la Cité ». Consacré primitivement au genre lyrique, il s'adonna ensuite surtout à la farce populaire et à la pantomime, et aborda aussi le mélodrame.

A partir de 1798, il porta le nom de « théâtre de la pantomime nationale ». Enfin, le célèbre comique Beaulieu rouvrit le théâtre de la Cité. Sifflé, il se brûla la cervelle de désespoir. Le décret de 1807 condamna à mort le théâtre de la Cité qui, transformé plus tard en salle de bal, devint célèbre sous le nom de « bal du Prado », et fit place, sous le second Empire, au Tribunal de commerce.

Cité (la) de Londres. V. LONDRES.

Cité antique (LA), par Fustel de Coulanges (1864), étude synthétique, d'une remarquable profondeur de vues, du gouvernement et de l'évolution des cités grecques et de Rome. D'après l'auteur, toutes les institutions anciennes s'expliquent par l'existence de croyances religieuses (culte des ancêtres). Les institutions de la cité furent calquées sur celles de la famille, fondées elles-mêmes sur le culte du foyer. On doit cependant apporter une restriction à cette théorie, vraie surtout des Grecs et des Romains. Car tous les peuples de l'antiquité ne sont pas passés par des phases identiques.

Cité de Dieu (LA). C'est, avec les *Confessions*, l'ouvrage le plus considérable de saint Augustin. Il l'écrivit de 412 à 426. Alaric, roi des Wisigoths, venait de prendre et de saccager Rome (410); les païens attribuaient les malheurs de l'Empire à la colère des dieux, irrités, disaient-ils, des progrès du christianisme. Saint Augustin répond à leurs accusations. Dans les douze derniers livres, son dessein s'agrandit. On voit la lutte du christianisme contre les erreurs du paganisme présentée sous la figure d'une lutte entre la cité terrestre et la Cité de Dieu, toutes deux différentes par leur origine, leur développement et leur forme. Cet ouvrage a inspiré à Bossuet l'idée et le plan du *Discours sur l'histoire universelle.*

Cité des Eaux (LA), recueil de vers par Henri de Régnier (1903). Le premier quart du volume est consacré aux jardins de Versailles, dont le poète exprime en vingt-sept sonnets le charme mélancolique. A ces poèmes sont joints d'autres pièces d'un caractère descriptif, et des morceaux symboliques où la mythologie antique sert à exprimer les complications d'une âme moderne (*le Sang de Marsyas, Pan, la Course*). Les *Odes et Poésies*, les *Inscriptions lues au soir tombant*, achèvent l'impression de tristesse douce, d'harmonie élégante et fluide qui se dégage de *la Cité des Eaux.*

Cité du Soleil (LA) [*Civitas Solis*], par Thomas Campanella (1623). C'est le plan d'une république imaginaire, dans le genre de *l'Utopie* de Thomas Morus. La république du célèbre dominicain, naturellement théocratique, est gouvernée par un pontife qui représente Dieu. L'égalité de tous les citoyens, la communauté des biens et des femmes, quoique le rapprochement sexuel ne puisse s'opérer qu'après autorisation, complètent cette organisation d'un État imaginaire, dont on retrouve les traits fondamentaux dans la théorie saint-simonienne.

CÎTEAUX, hameau du départ. de la Côte-d'Or, comm. de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, au centre de la forêt du même nom, arrond. et à 25 kil. de Beaune; 145 hab. (*Cisterciens*). Il occupe l'emplacement de la célèbre abbaye fondée en 1098 par saint Robert, abbé de Molesmes. Saint Bernard y fit profession en 1113; il y réforma l'ordre bénédictin, et Cîteaux devint le centre d'un mouvement de réformes qui comprit, au temps de sa plus grande gloire, 1.800 monastères affiliés. Les bâtiments de l'abbaye presque entièrement renouvelés au XVIIIe siècle, ont longtemps servi de colonie pénitentiaire.

Cîteaux (ORDRE *et* ABBAYE DE). En 1098, Robert, abbé de l'abbaye clunisienne de Molesmes, voulant rendre à la règle de saint Benoît son austérité primitive, se retira au désert de Cîteaux, près de Dijon. Ce n'est que sous le troisième abbé Etienne Harding (1109), que le monastère, pris dès 1100 sous la protection du Saint-Siège, se développa et put essaimer. De 1113 à 1115, quatre maisons

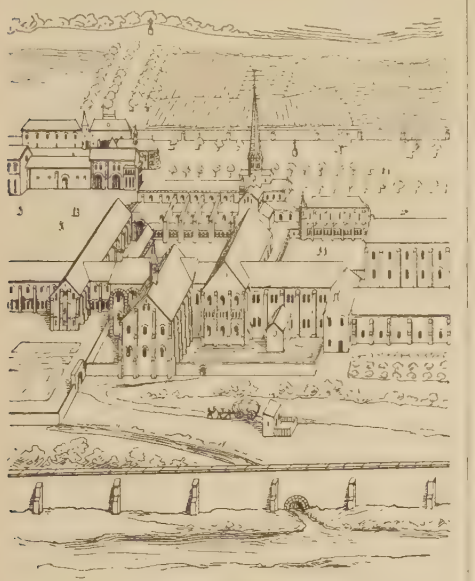

Abbaye de Cîteaux.

furent fondées, *les quatre filles de Cîteaux :* Clairvaux dont saint Bernard fut le premier abbé, La Ferté, Pontigny, et Morimond. En 1119, l'abbé Etienne écrivit sa règle, la fameuse *Charte de charité*, qui imposait la pauvreté complète, même dans le culte divin, défendait les études profanes, recommandait la soumission aux évêques. Des chapitres généraux et des visites régulières maintenaient l'unité entre les monastères affiliés qui, dès 1152, étaient au nombre de 350. Une décadence commencée au milieu du XIVe siècle amena les réformes des *feuillants* et des *trappistes*. En 1790, lors de la fermeture des couvents, il y avait encore 228 maisons de l'ordre en France. Une colonie pénitentiaire fut établie de 1846 à 1889 dans les restes des bâtiments claustraux, où les trappistes ont été ramenés en 1898 par dom Sébastien Wyart. En 1908 les cisterciens, répartis en quatre congrégations, possédaient 87 maisons et près de 4.700 membres.

CITÉ-JARDIN n. f. Cité ouvrière ou agricole dans laquelle un cinquième seulement du terrain est affecté aux constructions, le reste étant réservé aux espaces libres. || Pl. *Des* CITÉS-JARDINS.

— ENCYCL. V. CITÉ (Econ. pol.).

CITEMENT [*man*] n. m. Assignation. (VX.)

CITER [*té*] v. tr. (lat. *citare*). Assigner en justice : CITER *un débiteur, des témoins.* || Invoquer comme preuve, Se couvrir des paroles, de l'exemple de quelqu'un : CITER *la loi.* CITER *Homère, Corneille, Bossuet, etc.* CITER *son père, son oncle.* || *Par extens.* Signaler quelqu'un ou quelque chose : CITER *quelqu'un comme un modèle de vertu.* CITER *un trait de courage.* CITER *un régiment à l'ordre du jour.*

— LOC. FAM. *Citer son auteur,* Nommer la personne de qui l'on tient un renseignement.

— Hist. relig. Dans l'ordre de Saint-Jean, Sommer les chevaliers de se rendre à Malte.

— ***Se citer,*** v. pr. *Rien n'est plus désagréable qu'un homme qui* SE CITE *lui-même à tout propos.* (La Rochefoucauld.)

— Au sens passif : *Passage qui ne peut* SE CITER.

— SYN. **Citer, alléguer.** V. ALLÉGUER.

CITÉRIEUR, E adj. (lat. *citerior*). Qui est en deçà, de notre côté.

— ANTON. **Ultérieur.**

CITERNE [*tèrn'*] n. f. (lat. *cisterna*). Réservoir où l'on recueille et conserve les eaux de pluie : *En Orient, chaque maison a sa* CITERNE.

— Anat. *Citerne de Pecquet,* Dilatation du canal thoracique dans la région lombaire. (On l'appelle aussi RÉSERVOIR DU CHYLE.)

— Géol. Sources geysériennes ayant perdu leur activité jaillissante. (Il y en a un certain nombre en Islande.)

— Mar. Petit navire ou chaland destiné au transport des liquides (eau douce, pétrole, etc.).

— ENCYCL. Hist. et Archéol. L'usage des *citernes* a été pratiqué par les divers peuples de l'Orient. On cite aussi les citernes de Carthage; à Rome, celle des *Sept salles,* affectée aux bains de Titus, et la *Piscine admirable,* près de Baïes. Les abbayes et les châteaux du moyen âge, situés souvent sur des collines élevées et manquant de sources naturelles, étaient pourvus de citernes creusées dans le roc ou maçonnées.

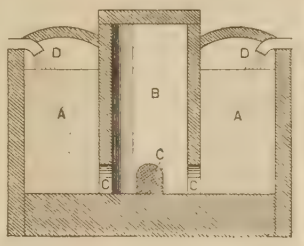

CITERNE-FILTRE: A. Gravier et sable; B. Puits contenant l'eau filtrée; C. Ouvertures à la base des puits, par lesquelles pénètre l'eau filtrée; D. Adduction de l'eau non encore filtrée.

— Constr. Une *citerne* a le plus souvent la forme d'un parallélépipède rectangle, recouvert par une voûte cylindrique dont le sommet est muni de deux orifices, l'un pour le passage du tuyau de la pompe, et l'autre, plus grand, permettant à un homme d'entrer à l'intérieur de la citerne pour la nettoyer. De plus, sur un des côtés des piedsdroits, un trop-plein laisse écouler l'eau, lorsque celle-ci atteint une hauteur voulue. Quelquefois, l'eau, avant de pénétrer dans la citerne, laisse déposer dans un *citerneau* les matières solides qu'elle tient en suspension. On construit aussi des *citernes-filtres,* dans lesquelles l'eau est obligée de traverser, avant de s'introduire dans la citerne proprement dite, des couches successives de sable et de charbon de bois contenues dans des réservoirs qui lui sont accolés.

CITERNÉ [*tèr'*], **E** adj. Qui est en forme de citerne : *Une fosse* CITERNÉE.

CITERNEAU [*tèr'-nô*] n. m. Petite chambre qui précède la citerne, et où les eaux s'épurent et se filtrent.

CITEUR, EUSE n. Personne qui cite; qui aime à citer. V. CITATEUR.

CITHARE n. f. (gr. *kithara*). Sorte de lyre des anciens. || Instrument de musique à cordes métalliques disposées sur une table d'harmonie.

— ENCYCL. Antiq. Tantôt, le mot *cithare* était employé pour désigner tous les instruments à cordes; tantôt, il s'appliquait à un instrument spécial, distinct de la lyre par la disposition et la longueur des cordes et la structure de la caisse sonore. La traverse qui joignait les montants était placée obliquement dans la cithare égyptienne, horizontalement dans la cithare grecque; cette dernière était, vraisemblablement, heptacorde : elle se jouait seule, ou servait à accompagner un chant. La cithare étrusque différait peu de la cithare grecque.

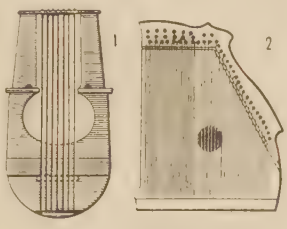

CITHARES : 1. Antique; 2. Moderne.

— Au moyen âge, la cithare était un instrument de musique à cordes grattées, dont la forme et la disposition ont varié suivant les époques, et qui semble avoir été confondu sans cesse avec la petite harpe et le psaltérion. La cithare anglaise des IXe et Xe siècles était une harpe. Celle du XIe siècle avait sa caisse circulaire surmontée de deux manches réunis par une travée supérieure formant clavier.

CITHARÈDE n. (lat. *citharœdus* ; gr. *kitharôdos*). Personne qui chantait en s'accompagnant de la cithare.

— ENCYCL. On désignait sous le nom de *citharèdes* tous les poètes ou artistes qui chantaient en s'accompagnant de la cithare. Il existait pour eux des concours spéciaux en beaucoup de villes, dont plusieurs ouvraient des écoles, où les jeunes gens allaient apprendre à chanter avec accompagnement de cithare. Mais il y avait aussi, en Grèce, des citharèdes d'ordre inférieur, qui exerçaient leur industrie dans les rues ou les banquets. Cette mode s'introduisit à Rome dans le dernier siècle de la République et fut très répandue sous l'empire. Les citharèdes sont fréquemment représentés sur les monnaies de l'antiquité. Apollon lui-même a été représenté en sculpture en costume de citharède. (*Apollon citharède.*)

Citharède portant la cithare grecque.

CITHARÉDIQUE [*dik'*] adj. Qui a rapport aux citharèdes.

CITHARÉPHORE [*for'*] n. f. Nom donné aux hémidrachmes d'argent émises de 167 à 43 av. J.-C. par la Ligue lycienne, et qui ont pour type une lyre ou cithare.

CITHAREXYLON [*règ-si*] n. m. Genre de verbénacées, comprenant des arbustes de l'Amérique tropicale, au nombre de vingt espèces environ, dont le bois est employé dans la fabrication des instruments de musique. (Quelques-unes sont cultivées en serre chaude.)

CITHARINE ou **CITHARINUS** [*nuss*] n. m. Genre de poissons physostomes, famille des characinidés, pourvus d'une petite nageoire adipeuse en arrière de la vraie dorsale. (Ils habitent les eaux douces de l'Afrique [Nil] et de l'Amérique du Sud. Leur longueur atteint 50 cm.)

CITHARISER [*zé*] v. intr. (gr. *kitharizein*). Jouer de la cithare. (Vx.)

CITHARISTA. Géogr. anc. Ville de la Gaule narbonnaise, sur la Méditerranée, près d'un promontoire homonyme. Aujourd'hui *La Ciotat.*

CITHARISTE [*risst'*] n. m. (gr. *kitharistês*). Joueur de cithare.

— ENCYCL. Le *citharisle* jouait de la cithare, mais ne s'accompagnait pas lui-même avec la voix comme le *citharède.* Les citharistes d'un rang inférieur, et parmi eux beaucoup de femmes, figuraient dans les sacrifices et les banquets. A Rome, depuis le dernier siècle de la République, les citharistes eurent des écoles et intervinrent dans la plupart des cérémonies.

CITHARISTIQUE [*riss-tik'*] n. f. Art de jouer de la cithare. || Genre de musique destinée à être exécutée, ou de poésie destinée à être accompagnée sur la cithare.

CITHÉRON, roi légendaire de Platée, dénommé d'après le *mont Cithéron.* Il favorisa les amours de Zeus, et déroula la jalousie de Hêra. Il institua les fêtes appelées *Dædala,* qu'on célébrait au sommet du Cithéron.

CITHÉRON. Géogr. anc. Montagne boisée aux confins de la Béotie et de la Mégaride. Théâtre de nombreuses légendes mythiques (orgies des bacchantes, mort d'Actéon et de Penthée, exposition d'Œdipe enfant). On y adorait Zeus sous le nom de *Cithæronios,* et Hêra sous celui de *Cithæronia.* Auj. *mont Elatia* ou *mont des Sapins.*

CITIEN, ENNE ou **CITTIEN** [*ti-in*], **ENNE** n. (de *Citium* ou *Cittium* anc. nom de Chypre, qui lui venait de la colonie phénicienne de *Citium*). Natif ou habitant de Chypre : *Les* CITIENS (ou CITTIENS).

— *Adjectiv.* Relatif aux Citiens : *Population* CITIENNE (ou CITTIENNE).

CITIUM ou **CITION.** Géogr. anc. Ville et colonie phénicienne de l'île de Chypre, sur la côte sud-orientale. Cimon mourut en en faisant le siège. Patrie de Zénon, chef de l'école stoïcienne. Auj. *Chiti.*

CITOGRAPHIE [*fi*] n. f. (du lat *cito,* vite, et du gr. *graphein,* écrire). Méthode d'écriture rapide et facile. (Mot hybride auquel on doit préférer celui de TACHYGRAPHIE.)

CITOLE n. f. Instrument de musique, en usage au moyen âge, à cordes grattées, à corps allongé et à manche très court.

CITOLÉGIE [*ji*] n. f. (du lat. *cito,* vite, et *legere,* lire). Méthode particulière de lecture.

CITOLEUR n. m. (du rad. *citole*). Fabricant d'instruments à cordes, luthier au moyen âge. (Les citoleurs sont mentionnés aux XIIIe et XIVe siècles. Il n'en est plus fait mention à partir de 1350.)

CITORIUS (MONS). Géogr. anc. Colline de Rome, située près du champ de Mars et du Panthéon. (C'est le *Monte Citorio,* où s'élève le palais de la Chambre des députés italienne, dit parfois *Monte-Citorio.*)

CITOYEN [*toi-yin*], **ENNE** n. (de *cité*). Qui jouit du droit de cité :

Le titre glorieux de *citoyen* romain.
CORNEILLE.

|| Qui est considéré du point de vue du dévouement à la chose publique : *Un bon, Un mauvais* CITOYEN. || Qui se livre à des fonctions civiles (par opposition aux fonctions militaires) : *Le despotisme est inévitable chez les peuples qui ont plus de guerriers que de* CITOYENS. || Qui habite une cité, un Etat : *Il serait difficile qu'entre un si grand nombre de* CITOYENS... (La Bruyère.) *En France, les députés sont élus par l'ensemble des* CITOYENS.

— Concitoyen : *A la vue de ses* CITOYENS. (Bossuet.)

— Poétiq. Se dit de quelques animaux, pour indiquer le lieu où ils vivent : *Les* CITOYENS *de l'air, des eaux.*

— Fam. : *C'est un drôle de* CITOYEN !

— *Citoyen du monde, de l'univers,* Celui qui met au-dessus de tout les intérêts de l'humanité : *Celui-là se pourrait dire* CITOYEN DU MONDE. (Voltaire.)

— Adjectiv. *Roi citoyen,* Roi qui dit n'avoir d'autre ambition que celle d'être le premier des citoyens. || *Soldat citoyen,* Citoyen armé faisant partie de la garde civique.

— ENCYCL. Les *citoyens* sont les personnes qui jouissent de droits politiques plus ou moins étendus leur permettant de concourir au gouvernement de l'Etat.

Actuellement en France, seuls les hommes âgés de vingt et un ans et n'étant frappés d'aucune incapacité politique peuvent être considérés réellement comme citoyens français. Il y a, en particulier aux colonies, des *sujets* français qui ne sont pas des citoyens français.

L'Assemblée constituante avait distingué des *citoyens actifs* qui devaient remplir des conditions de capacité assez rigoureuses pour exercer leurs droits politiques, et des *citoyens passifs* exclus des assemblées primaires. Ce système électoral a disparu en 1792.

Beaucoup de législations étrangères, en étendant aux femmes les droits politiques, en font de véritables *citoyennes.*

Citoyen (TRAITÉ DU), important ouvrage de Thomas Hobbes (1649). Il parut en latin sous le titre de : *Elementa philosophica seu Politica de cive,* et fut traduit en français dès 1649 par Sorbières. Le *Traité du Citoyen* se divise en trois parties : 1° *De la liberté;* 2° *De l'empire;* 3° *De la religion.* (« L'intérêt et la crainte sont les principes de la société, dit Hobbes, et toute la morale consiste à vivre selon notre bon plaisir. La religion n'a pas d'autres fondements que les lois du pays, et toute loi dépend de la volonté du prince ou du peuple. »)

Citoyen du Monde (LE), recueil d'essais d'Olivier Goldsmith (1762). Ce sont des « Lettres d'un philosophe chinois résidant à Londres » adressées à ses amis en Asie, et critiquant les mœurs et les usages européens. Goldsmith s'est inspiré de Montesquieu, mais son œuvre a moins de portée que les *Lettres persanes.*

CITOYENNETÉ [*toi-yè-ne-té*] n. f. Qualité de citoyen.

CITRACONATE n. m. Sel ou éther de l'acide citraconique.

CITRACONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un diacide éthylénique qui prend naissance dans la distillation de l'acide citrique (v. ce mot). || Syn. de MÉTHYLMALÉIQUE.

— ENCYCL. L'*acide citraconique* a pour formule $CO^2H.C(CH^3):CH.CO^2H$. Il fond à 91°. Il est facilement soluble dans l'eau. Il forme comme l'acide maléique, dont il est l'homologue, un anhydride qui fond à 7° et bout à 213°. Il possède un isomère cis-trans qui est l'acide méthylfumarique ou *mésaconique* fondant à 202°, insoluble dans

l'eau et qui se forme par isomérisation de l'acide citraconique.

CITRAGON n. m. Nom vulgaire de la *mélisse* à cause de l'odeur de citron que ses feuilles froissées exhalent.

CITRAL n. m. Aldéhyde diéthylénique de formule $(CH^3)^2C{:}CH{\cdot}CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}C(CH^3){:}CH{\cdot}CHO$ formant le principal constituant de l'essence de *lemon-grass*. || Syn. LÉMONAL, LICARÉAL, GÉRANIAL, NÉRAL.

— ENCYCL. Le *citral* est un liquide à odeur de citron, bouillant à 120° sous une pression de 20 mm. de mercure. Il existe sous deux formes stéréo-isomères : le *citral* a (géranial) et le *citral* b (néral), conduisant respectivement par hydrogénation au *géraniol* et au *nérol*. Le citral est dédoublé par les carbonates alcalins à l'ébullition en *méthylheptènone* et *acétaldéhyde*. Il se condense avec l'acétone pour donner la *pseudo-ionone* qui se cyclise en *ionones*, corps à odeur de violette.

— Le *citral* est utilisé en parfumerie pour renforcer l'odeur des essences de citron et pour préparer les essences de violette synthétiques.

CITRAMALATE n. m. Sel ou éther de l'acide citramalique.

CITRAMALIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un diacide homologue de l'acide malique, $CO^2H{\cdot}C(OH)(CH^3){\cdot}CH^2{\cdot}CO^2H$ fondant à 119°, obtenu par oxydation nitrique de l'acide isovalérique. || Syn. α-MÉTHYL MALIQUE ; α-OXYPYROTARTRIQUE.

CITRAMIDE n. f. Triamide de l'acide citrique.

CITRAMONTAIN [*tin*], **E** adj. Syn. de CISMONTAIN.

CITRANGULLE n. m. Nom du *citronnier* chez les anciens auteurs.

CITRATE n. m. Sel ou éther de l'acide citrique.

— Phot. *Papier au citrate d'argent*, Désignation usuelle de papiers sensibles à noircissement direct, à base de chlorure d'argent avec excès de nitrate et de citrate d'argent.

CITRAZINATE n. m. Sel ou éther de l'acide citrazinique.

CITRAZINIQUE [*nik'*] n. m. Se dit d'un acide dioxypyridine carbonique obtenu par action des acides minéraux sur la citramide.

CITRÉ, E adj. (du lat. *citrus*, citron). Qui est mélangé de jus de citron : *Potion* CITRÉE.

CITRÉES [*tré*] n. f. pl. Tribu de la famille des aurantiacées, ayant pour type le genre *citrus* (citronnier).

CITRÈNE n. m. Chim. Syn. de d-LIMONÈNE.

CITRIDIQUE [*dik'*] adj. Chim. Syn. de ACONITIQUE.

CITRIN, E adj. (lat. *citrinus*). De couleur jaune-citron. (Se dit vulgairement d'une variété d'aloès, appelée *aloès citrin*.)

CITRIN n. m. **CITRINE** n. f. Gemme usitée chez les lapidaires du moyen âge et du XVIe siècle, et qui est un quartz jaune. (Le citrin appelé aussi *pierre de citrin* ou *fausse topaze*, fournit par calcination ménagée des pierres d'une belle teinte.)

CITRINE n. f. (du lat. *citrus*, citron). Huile essentielle de citron.

CITRINELLE ou **CITRINELLA** n. f. V. BRUANT.

CITRINITÉ n. f. Couleur citrine, couleur jaune pâle. (Peu us.)

CITRIQUE [*trik'*] adj. Se dit d'un triacide-alcool de formule $CO^2H{\cdot}CH^2{\cdot}C(OH)(CO^2H)CH^2{\cdot}CO^2H$ extrait du jus de citron. || Syn. de OXYTRICARBALLYLIQUE.

— ENCYCL. L'acide *citrique* existe dans de nombreux fruits et végétaux à l'état libre ou à l'état de sel de potassium ou de calcium. On l'extrait du jus de citron légèrement fermenté, par un traitement au carbonate de calcium à l'ébullition. Le citrate tricalcique précipite, on le décompose par l'acide sulfurique. L'acide citrique se forme dans une fermentation du glucose sous l'influence de champignons dits *citromycètes*. Cette opération n'est pas industrielle. Grimaux et Adam ont réalisé la synthèse de l'acide citrique en partant de la *dichlochydrine*. D'autres méthodes ont été imaginées depuis.

L'acide citrique cristallise avec une molécule d'eau en gros prismes incolores d'une saveur acide agréable très solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool. Il se déshydrate à 130° et fond alors à 153°. L'action de la chaleur le transforme en une série de produits : d'abord l'acide *aconitique*, puis, par perte d'acide carbonique l'acide *itaconique* qui se transforme en acide et anhydride *citraconique*. L'acide sulfurique transforme l'acide citrique en acide acétone-dicarbonique.

Citrates. — L'acide citrique, triacide, donne trois séries de sels, mono, di, trimétalliques. Il en est de même pour les éthers.

Le *citrate de sodium*, trisodique, cristallise en gros prismes hydratés. On l'emploie dans le traitement de l'arthritisme.

Le *citrate de magnésium* est utilisé comme purgatif.

Le *citrate d'argent* sert à préparer des papiers photographiques à noircissement direct.

Le *citrate de méthyle* (triméthylique) cristallisé bout à 190° ; le *citrate d'éthyle*, huileux, bout à 294°.

Usages. — L'acide *citrique* trouve un emploi comme rongeant en teinture et impression. Les sels sont obtenus à partir de l'acide.

CITROCOLLE n. m. Citrate de phénocolle employé comme antipyrétique.

CITROINE (saint), confesseur, mort vers l'an 580. — Il est honoré dans le Poitou le 19 novembre.

CITROMYCES [*sèss*] n. m. Genre de champignons qui fabriquent de l'acide citrique.

CITRON n. m. (lat. *citrus*). Fruit de forme ovoïde, de couleur jaune pâle, d'une saveur généralement acide, qui est produit par le limonier, vulgairement citronnier. || Nom vulgaire de l'agaric soufré et de l'agaric safrané. || *Citron des carmes*, Variété de poire.

— Fam. : *Être jaune comme un* CITRON. || *Presser quelqu'un comme un citron*, En tirer tout ce qu'on peut.

— Ébénist. *Bois de citron*, Nom donné à divers bois fournis par des rubiacées des Antilles (Saint-Domingue notamment) ou de Ceylan et qui ont pour caractéristiques leur odeur de citron et leur couleur jaune. (On les appelle aussi HISPANILLES.)

— Entom. Espèce de lépidoptère du genre coliade.

— *Pop.* Tête.

— *Adjectiv.* et invar. : *Rubans* CITRON. *Soie* CITRON.

— ENCYCL. Econ. dom. On reconnaît les *citrons* de bonne qualité à leur poids, à leur odeur agréable, à leur teinte jaune pâle et à leur superficie glabre sans aucune tache. L'écorce ou zeste des citrons contient beaucoup d'essence aromatique ; on la retire, comme celle des cédrats, par expression et par distillation ; on la fait entrer dans la composition de l'eau des Carmes, de l'eau de Cologne, de plusieurs liqueurs de table. Plusieurs variétés de citronniers à fruits à écorce épaisse servent à préparer d'excellentes confitures. La superficie de ces mêmes écorces finement coupées en rond, d'un diamètre de $0^m,015$ à $0^m,020$, confite au sucre, ensuite glacée, est connue dans le commerce sous le nom de *zeste d'Italie*. Dans le midi de l'Europe, on fait sécher les écorces de toutes les variétés de citrons qu'on envoie dans le Nord pour servir à différents usages.

Le suc du citron est d'un blanc teinté de verdâtre, plus liquide que celui de l'orange, d'une saveur acide, légèrement piquante, rafraîchissant. Il a été préconisé contre les stomatites et les angines, en attouchements et gargarismes.

On en prépare, par addition de sucre et d'eau, des boissons appelées *citronnades*, de la limonade, du sirop, etc.

Le jus de citron est utilisé aussi dans l'économie domestique pour nettoyer et blanchir les éponges, nettoyer les chapeaux de paille, etc.

Citron, nom que Racine, dans *les Plaideurs*, a donné au chien qu'il fait successivement condamner et absoudre par Dandin.

CITRONELLAL n. m. Aldéhyde éthylénique rencontrée dans l'essence de citronnelle.

— ENCYCL. Le *citronellal* forme la presque totalité de l'essence d'*eucalyptus maculata*, variété *citriodora*. Il est contenu aussi dans les essences de citron et de mélisse. C'est un liquide d'odeur de mélisse, bouillant à 208°, de densité 0,855. Il est dextrogyre et se transforme par hydrogénation en d-*citronellol*.

CITRONELLOL n. m. Alcool éthylénique de formule $C^{10}H^{20}O$ correspondant au citronellal et dont la variété dextrogyre existe à côté du géraniol dans l'essence de citronnelle de Java. Il bout à 177° sous une pression de 17 mm. de mercure.

CITRONNADE [*tro-nad'*] n. f. Boisson froide préparée avec de l'eau sucrée et du jus de citron.

CITRONNAT [*tro-na*] n. m. Conserve de citron. || Dragées contenant de l'écorce de citron.

CITRONNÉ [*tro-né*], **E** adj. Où l'on a mis du jus de citron : *Tisane* CITRONNÉE.

CITRONNELLE [*tro-nel'*] n. f. Liqueur nommée aussi *eau des Barbades*, et qui est une infusion de zestes de citron dans l'eau-de-vie. || Nom vulgaire de diverses plantes (verveine, aurone, mélisse, andropogon) qui exhalent une odeur analogue à celle du citron.

CITRONNER [*tro-né*] v. tr. Additionner de jus de citron : CITRONNER *un poisson*.

CITRONNIER [*tro-ni-é*] n. m. Nom français du genre citrus, type de la tribu des citrées. (Dans le langage vulgaire, on réserve ce nom à l'arbre qui produit le citron.)

— *Par extens.* Bois de limonier : *Coffret de* CITRONNIER.

Branche et fruit de citronnier.

— ENCYCL. Le *citronnier*, ou *limonier* (*citrus medica*), est originaire de la Médie et des régions voisines. C'est un arbrisseau, dépassant rarement 5 m. de hauteur ; il est épineux, surtout à l'état sauvage. Ses feuilles à pétiole non ailé, ses fleurs grandes, blanches à l'intérieur et d'un rose violacé au dehors, son fruit, ou *citron*, jaune pâle, ovoïde, terminé par un mamelon, le distinguent aisément de l'oranger. Il est cultivé en pleine terre dans tous les pays chauds ; en France, il ne prospère que dans des points abrités de la région méditerranéenne. Son bois dense, jaune et veiné est employé en ébénisterie et en tabletterie. Les meubles en acajou d'époque Empire sont le plus souvent garnis intérieurement de citronnier.

CITROPHÈNE [*fèn'*] n. m. Amide citrique de la phénétidine, employée comme antithermique.

CITROUILLARD [*trou-yar*], **E** n. *Pop.* Qui a une tête comme une citrouille.

CITROUILLE [*trouy'*] n. f. (ital. *citruolo*). Nom vulgaire de plusieurs espèces de courges, à fruits très gros et comestibles.

— *Pop.* Grosse tête. || Personne lourde et niaise.

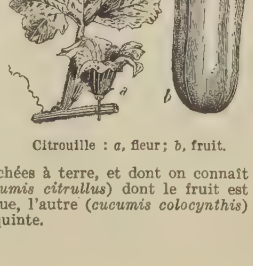
Citrouille : *a*, fleur ; *b*, fruit.

CITRULLE n. m. Genre de cucurbitacées renfermant des plantes herbacées, vivaces, à tiges couchées à terre, et dont on connaît deux espèces : l'une (*cucumis citrullus*) dont le fruit est le melon d'eau ou pastèque, l'autre (*cucumis colocynthis*) dont le fruit est la coloquinte.

CITRUS [*truss*] n. m. Nom scientifique du genre citronnier.

— ENCYCL. Le genre *citrus*, le plus important de la famille des aurantiacées, renferme des arbres ou des arbrisseaux, souvent épineux. Les citrus sont pour la plupart originaires des régions torrides du globe ; toutefois, la culture de plusieurs espèces s'est étendue dans les zones tempérées. Leur bois est assez dur, compact, souple, blanc jaunâtre à l'intérieur et légèrement odorant ; il est susceptible de prendre un beau poli. Les fleurs ont une odeur suave et aromatique. Les fruits verts sont amers et servent à préparer des liqueurs ou à assaisonner certains mets. Mûrs, ils présentent une acidité plus ou moins prononcée, mais agréable ; rafraîchissants, on les mange soit en nature, soit confits. On en prépare aussi des boissons (citronnade, limonade, etc.). Leur écorce est employée en médecine, en économie domestique ou dans les arts. On a distingué sept espèces dans ce genre, originaires de l'Inde et de l'Australie. Certains auteurs considèrent l'oranger (*citrus aurantium*) comme l'unique espèce du genre, et ne regardent les autres espèces que comme des variétés. Citons les *bergamotiers*, les *bigaradiers*, les *orangers* proprement dits, les *citronniers* ou *limoniers*, les *limettiers*, les *lumies*, les *pamplemousses*. La culture des citrus demande assez de soins, une terre légère et des arrosements modérés. On les multiplie par semences, boutures, marcottes et greffe.

CITTÀ della Pieve, ville d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse), dans la vallée de la Chiana ; 8.930 hab. Evêché. Belle cathédrale et église de Santa-Maria-di-Bianchi décorée par le Pérugin, qui est né à Città della Pieve. La ville a remplacé une cité romaine, *Civitas plebis*.

CITTÀ di Benaco. V. SALO.

CITTÀ di Castello, ville d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse), sur le Tibre ; 30.025 hab. Evêché. Magnifique cathédrale du début du XVe siècle, construite par Bramante ; palais de la commune (XVe s.), palais épiscopal (XVIe s.), palais Bufalini construit par Vignole (XVIe s.) et palais Mancini décoré de jolies peintures. Sources minérales fréquentées. Città di Castello est l'antique *Tifernum* romain, détruit au VIe siècle par le roi lombard Totila et reconstruit par sainte Floride. Au XVe siècle, la ville devint le fief des Vitelli qui contribuèrent à l'embellir. Combat entre Français et Napolitains en 1798.

CITTÀ Ducale, ville d'Italie (Abruzzes, prov. d'Aquila) ; 4.410 hab. Ch.-lieu de district. Evêché. Eaux minérales. La ville tire son nom du *duc* de Calabre, son fondateur.

CITTÀ Marina ou **CITTÀ Notabile** ou **CITTÀ Nobile**, ville de l'île de Malte. V. CITTAVECCHIA.

CITTÀ Sant'Angelo, ville d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo), près de l'Adriatique ; 8.920 hab. Huiles et vins.

CITTADELLA, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue), sur la Brenta ; 12.420 hab. Ch.-lieu de district. Tissages de laine. Cette ville forte du moyen âge a conservé sa superbe enceinte de murailles d'où partent quatre routes en croix vers Trente, Trévise, Vicence, et Padoue ; elle commande la plaine à l'entrée du pays de collines des *Sette-Comuni*.

CITTANOVA, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Reggio) ; 16.800 hab. Industrie très active : fabriques d'huiles, de savons et de bougies.

CITTANOVA d'Istria, ville d'Italie (Istrie), sur l'Adriatique ; 2.270 hab. Evêché. Port de pêche.

CITTAVECCHIA (en slave **Starigrad**), ville de Yougoslavie, dans l'île de Hvar ou Lésina, sur la côte de Dalmatie ; 6.800 hab. Port de cabotage.

CITTAVECCHIA ou **CITTA Medina** ou **CITTA Nobile**, ville forte de l'île de Malte, à 16 kil. de La Valette ; 9.000 hab. Siège de l'évêché de Malte. Cathédrale bâtie au-dessus d'une crypte qui aurait été habitée par saint Paul. Palais des grands maîtres de l'ordre de Malte ; catacombes. C'est l'antique *Melita* romaine.

CITTERS (Aarnout Van), homme d'Etat hollandais, né à Middelbourg en 1633, mort à Madrid en 1696. Il fut d'abord avocat, puis magistrat. Envoyé, en 1683, auprès de Charles II d'Angleterre pour négocier une alliance entre ce prince, les Provinces-Unies et la Suède, il ne put y réussir. Nommé ambassadeur près de Jacques II, il sut endormir ses méfiances, pendant que Guillaume III se préparait à se saisir du trône. Après la révolution de 1688 Van Citters fut maintenu à son poste, puis les Provinces-Unies l'envoyèrent en ambassade à Madrid, mais il y mourut à peine arrivé.

CIUDAD [*si-ou*], nom donné autrefois, en Espagne, aux villes de premier ordre, possédant (ce que n'ont pas les *villas*) une juridiction particulière, et appliqué aujourd'hui à toutes les villes.

CIUDAD-BOLIVAR, ville du Venezuela, capit. de l'Etat de Bolivar, sur l'Orénoque ; 19.000 hab. Mines, caoutchouc. C'est l'ancienne *Angostura*.

CIUDADELA, ville des Baléares (Espagne, île de Minorque) ; 10.000 hab. Fabrique de chaussures, tuileries, tanneries. Petit port de commerce.

CIUDAD-GARCIA ou **JEREZ**, ville du Mexique (Etat de Zacatecas), sur un affluent du Rio-Grande-de-Santiago, tributaire du Pacifique ; 9.000 hab. Ch.-lieu de district.

CIUDAD-GUZMAN, ville du Mexique (Etat de Jalisco) ; 15.000 hab. Mines. Céréales, sucre, tabac.

CIUDAD-JUAREZ, ville du Mexique (Etat de Chihuahua), sur la frontière des Etats-Unis et sur le Rio-Bravo ; 19.000 hab. Douane importante. C'est l'ancien *Paso-del-Norte*.

CIUDAD-LERDO, ville du Mexique (Etat de Durango), sur le Nazas ; 8.000 hab. Centre industriel, près du nœud de voies ferrées de Torreon.

CIUDAD-PORFIRIO-DIAZ, ville du Mexique (Etat de Coahuila), sur le Rio-Grande-del-Norte, à la frontière des Etats-Unis ; 11.000 hab.

CIUDAD-REAL, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille), ch.-lieu de prov. et de district, dans une plaine entre le

Guadiana et son affluent le Jabalon ; 17.000 hab. Fabriques de draps, de gants, d'huiles, de farines, de vermicelle, de chocolat, de liqueurs. Tanneries ; filatures de toile. Elève de taureaux de course. Eglise gothique de *Santa-Maria-del-Prado*. — Aux environs, à *Alarcos*, victoire d'Almanzor sur les rois de Castille, de Léon, de Navarre et les troupes portugaises. Les Français de Sebastiani y battirent les Espagnols (27 mai 1809).

La *province* du même nom, la troisième du royaume d'Espagne pour l'étendue, a 427.300 hab.

Armes de Ciudad-Real.

CIUDAD-RODRIGO, ville d'Espagne (Salamanque), au-dessus de l'Agueda ; 9.500 hab. Ch.-lieu de district. Place forte. Briqueterie, porcelaine. Prise par les Portugais en 1706, par les Français en 1810, et reconquise en 1812 par les Anglo-Portugais de Wellington.

CIUDAD-TRUJILLO, n. actuel de Saint-Domingue.

CIUDAD-VICTORIA, ville du Mexique, capitale de l'Etat de Tamaulipas, au pied de la Sierra-Madre ; 17.000 hab. Ville commerçante, reliée par chemin de fer au port de Tampico.

CIUS ou **CIONTE**. Géogr. anc. Ville de Bithynie (Asie Mineure), au fond du golfe de Cios ou *Cianus Sinus*, sur la Propontide. Auj. *Gemlik*, sur le golfe de Moudania.

ÇIVA n. m. Troisième personne de la Trinité hindoue, le Destructeur. Son nom figure à peine dans le *Rig-Véda*, mais de bonne heure il prend une place importante dans la forme hindouiste du brahmanisme, en empruntant les fonctions et les attributs de Roudra, le dieu védique du feu dévorant et, plus tard, de l'orage dévastateur. En même temps que destructeur, il est thérapeute et fécondateur ; il détruit pour créer. C'est alors qu'on le représente sous la forme du *linga*. De plus, il est, par excellence, le dieu du sacrifice. Çiva est le modèle des ascètes. Chez les çivaïtes modernes, Çiva est le dieu suprême. Il est le *Paçoupati* « le Maître du bétail humain ». Les énergies génératrices de Çiva sont personnifiées en de nombreuses déesses, appelées *Çâktis ;* Pârvatî, Prithivî, Oumâ, Ambikâ, Kâlî et Dourgâ ou Çivâ. Il a deux fils : Ganéça et Karttikéya appelé aussi Skanda. Représenté sous la forme humaine, il a une, trois ou cinq têtes portant un troisième œil au milieu du front ; souvent on le figure dansant au milieu d'un cercle de flammes, ou sous la forme appelée *Ardha-Nâri*, le corps partagé par la moitié : homme à droite, femme à gauche.

Çiva.

CIVADE n. f. (mot provenç.). Nom méridional de l'avoine.

CIVADIÈRE n. f. (provenç. *civadiera ;* de *civada*, avoine, parce que cette voile était comparée à un sac d'avoine). Voile carrée du mât de beaupré, dont l'usage est abandonné depuis la fin du XVIIIe siècle, || *Vergue de civadière*, Vergue qui porte la civadière.

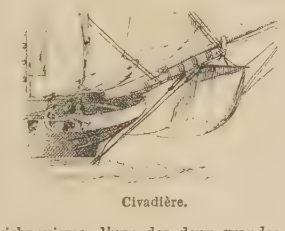

Civadière.

CIVAÏSME [*issm'*] n. m. Culte de Çiva.

— ENCYCL. Le *civaïsme* est, avec le vishnouisme, l'une des deux grandes sectes dont la fusion a constitué la religion actuelle de l'Inde.

Il date environ du IVe siècle av. notre ère. A la prépondérance près qu'il donne à son dieu suprême, Çiva, il a les mêmes dogmes que l'ancien brahmanisme, reconnaît comme lui l'autorité des *Védas*, des *Brahmanas* et des *Purânas* et des autres écritures révélées ou traditionnelles, auxquelles il ajoute seulement quelques livres qui lui sont propres (les *Agamas* et les *Nigamas*), suit les principes généraux de la philosophie brahmanique, admet la création du monde par Brahma (en n'en faisant cependant qu'un démiurge, émanation de Çiva), le dogme du *Karma* ou Conséquence des actes, celui de la transmigration et la loi des castes, tout en accordant peut-être un peu moins de privilèges aux brahmanes. Le *çivaïsme* passe pour une religion inférieure, superstitieuse, licencieuse, cruelle. Cela est vrai du culte populaire, rendu au dieu de la génération symbolisé par le *linga*, ou bien encore au dieu aux austérités effrayantes (*tapas*). De là la prépondérance qu'ont prise dans le culte de Çiva les *Çâktis*, énergies actives ou épouses du dieu ; de là, le développement des pratiques de magie et de sorcellerie qui constituent le *tantrisme*. Mais une école de philosophie, développée dès le VIIIe siècle de notre ère par le célèbre *Çankara*, a élevé le çivaïsme à la hauteur d'un panthéisme presque monothéiste.

CIVAÏTE n. et adj. Adepte du civaïsme.

CIVAUX, comm. de la Vienne, arrond. et à 17 kil. de Montmorillon, près de la Vienne ; 935 hab. Ch. de f. Orléans. Cimetière d'époque romaine.

CIVE ou **CIVETTE** n. f. (du lat. *cæpa*, oignon). Syn. de CIBOULETTE.

CIVE n. f. Petite pièce de verre à vitre employée à la décoration des maisons. (Ces verrières, appelées aussi « culs-de-bouteille », sont des médaillons de verre, ronds, de 5 cm. de diamètre environ, plus épais au centre qu'aux bords. On en a produit de toutes les couleurs. On en faisait autrefois les vitres.)

CIVELET [*lè*] n. m. Bouture d'osier. (Dialectal.)

CIVELLE n. f. Nom donné aux petites anguilles qui remontent par troupes innombrables de la mer dans les rivières.

— ENCYCL. Les *civelles* se nomment aussi *pibales, bouirons, montinettes* sur les côtes de France. Les mots anglais et allemand de *glasseel* et de *glasaal*, qui servent à les désigner, indiquent leur principal caractère d'être transparentes comme du verre. Les civelles ne tardent pas à se colorer et à devenir opaques peu de temps après leur arrivée à la côte. Elles donnent lieu, sur notre littoral du sud-ouest (Landes, Basses-Pyrénées, Charentes), à une pêche locale active, et sont consommées sur place en fritures ou en omelettes.

CIVERAGE n. m. Redevance en avoine due à un seigneur pour la concession d'une terre ou d'un droit de pacage dans les bois de la seigneurie. || Syn. de AVÉNAGE.

CIVET [*vè*] n. m. (de *cive*). Proprem., Sauce aux cives. || Ragoût de lièvre ou de quelque autre gibier, dans lequel il entre du vin et des oignons : CIVET *de lièvre, de chevreuil.*

— PROV. **Voulez-vous faire un civet? prenez un lièvre**, Ne tentons rien sans les choses indispensables à l'entreprise.

CIVETTE n. f. (de l'arabe *zabad*, musc). Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, dont le nom scientifique est *viverra*. || Liquide onctueux sécrété par la civette dans une poche glandulaire placée au périnée et que son odeur pénétrante de musc fait employer en parfumerie pour la fabrication de diverses essences.

Civette.

— ENCYCL. Les *civettes* ont une taille moyenne ; leur corps est fluet, allongé ; leur robe grise rayée est tachetée de noir avec un gorgerin noir. Elles habitent les régions les plus chaudes de l'ancien monde. La seule espèce d'Afrique (*viverra civetta*) est répandue avec ses nombreuses variétés (*viverra Orientalis ; viverra Portmanni*, etc.) dans tout ce continent au sud du Sahara ; c'est la plus grande de toutes. En Asie, il y a cinq espèces. Les civettes sont élevées en cage, en bien des régions ; deux fois par semaine on recueille (3 à 4 gr. chaque fois) la matière odorante de la poche ; cette matière, qui a une assez grande valeur en parfumerie, sert, comme le musc, de fixatif pour les parfums ; ce commerce a beaucoup diminué. La fourrure de l'animal était également très estimée.

CIVETTE n. f. (dimin. de *cive*). Bot. Syn. de CIBOULETTE.

CIVETTONE n. f. Cétone retirée de la civette.

CIVEZZANO, ville d'Italie (Tyrol, prov. de Trente), dans le val Sugana ; 2.820 hab.

CIVIALE (Jean), médecin français, né à Thiézac (Cantal) en 1792, mort à Paris en 1867. Il entreprit de remplacer la dangereuse opération de la taille en attaquant la pierre dans la vessie par le canal de l'urètre et imagina son broiement ou *lithotritie*, qu'il pratiqua sur le vivant en 1823. Il fut chargé, à l'hôpital Necker, d'un service spécial n'admettant que des malades atteints de la pierre, et par testament il constitua à perpétuité un traitement de 1.500 francs aux chirurgiens qui seraient chargés, après lui, de soigner les calculeux. Il fut nommé en 1847 membre libre de l'Académie des sciences.

CIVIDALE del Friuli (le *Forum Julii* des Romains), ville d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine), sur le Natisone, affluent de l'Isonzo ; 3.875 hab. Ch.-lieu de district. Vieux remparts, église et baptistère.

CIVIDATE al Piano, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Bergame), sur l'Oglio ; 3.025 hab.

CIVIÈRE n. f. (orig. douteuse). Sorte de brancard à quatre bras, pour le transport de fardeaux, de malades, etc.

— *Civière à col*, Brancard à bras recourbés qui sert à porter le pain bénit ou les statues des saints. || Brancard de forme analogue, pour le transport du fumier.

— *Civière planchette*, Support en fer engagé à demi dans le canon et destiné à soutenir le projectile pendant le chargement. (On dit généralement *la* PLANCHETTE.)

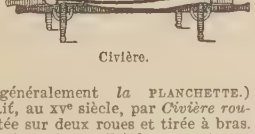

Civière.

— Archéol. On entendait, au XVe siècle, par *Civière rouleresse*, une Carriole montée sur deux roues et tirée à bras.

— Télégr. *Civière à bobines*, Appareil à bras que transportent les sapeurs télégraphistes, afin de dérouler les bobines de câbles.

— PROV. ANC. **Cent ans bannière, cent ans civière,** Tel, dont les ancêtres furent seigneurs, a des descendants portefaix.

CIVIL, E adj. (lat. *civilis ;* de *civis*, citoyen). Qui a rapport aux citoyens, qui les concerne : *Société, Vie* CIVILE. *Guerre* CIVILE. || Se dit souvent par opposition à militaire, à ecclésiastique, à politique : *Code* CIVIL. *Mariage* CIVIL. *Il faut que les vertus* CIVILES *aient leur part de récompenses comme les vertus militaires.* (Napoléon Ier.) *Les droits* CIVILS *et politiques.*

— Qui vit en société civilisée : *L'homme* CIVIL *et l'homme sauvage.* (Raynal.)

— *Par extens.* Qui observe les convenances en usage chez les hommes qui vivent en société ; courtois, honnête, affable : *L'amour fait un vaillant d'un poltron, un* CIVIL *d'un brutal.* (Molière.)

— *Liste civile*, Somme annuelle allouée, dans les gouvernements constitutionnels, au chef de l'Etat.

— Chronol. *Année civile*, Année que, pour la commodité des usages de la vie, on compte de 365 ou de 366 jours, et que l'on date du 1er janvier (L'année *astronomique* contient environ 365 jours et 6 heures, et commence au solstice d'hiver, le 21 décembre). — Se dit aussi de l'espace de temps fixé, dans chaque Etat, pour la durée des affaires de diverses administrations civiles. || *Jour civil*, Jour égal au jour solaire, mais que l'on compte d'un minuit à l'autre.

— Dr. *Droits civils*, Dans un premier sens, syn. de DROITS PRIVÉS, désigne les Droits des individus les uns à l'égard des autres (droits de famille et droits patrimoniaux) ; dans un second sens plus restreint, opposé au *droit des gens*, désigne les Droits refusés aux étrangers en vertu de l'article 11 du Code civil. || *Etat civil*, Condition des individus en ce qui touche les relations de famille, la naissance, la filiation, le mariage, le décès. || *Mort civile*, Privation légale des droits dévolus aux citoyens. || *Droit civil*, Ensemble des lois relatives aux droits civils. || *Partie civile*, Personne qui agit en son nom, dans son intérêt privé, contre un accusé : *Se porter* PARTIE CIVILE *dans un procès criminel.* || *Requête civile*, Moyen exceptionnel, ouvert en certains cas pour faire prononcer la cassation d'un arrêt rendu en dernier ressort.

— *Substantiv.* Qui n'est ni soldat ni prêtre : *Les* CIVILS || Dans le langage des tribunaux, *Le civil*, La voie civile, par opposition au « criminel » : *Être poursuivi* AU CIVIL *et au criminel.*

— SYN. **Civil, civique.** *Civique* s'applique au citoyen considéré par rapport à l'Etat, à l'organisation politique ; *civil* ne s'applique qu'au citoyen considéré comme homme par rapport aux autres citoyens.

— SYN. **Civil, affable, courtois, gracieux, honnête, poli.** V. AFFABLE.

CIVILEMENT [*man*] adv. En matière civile, par opposition aux tribunaux criminels ou aux autorités religieuses : *Poursuivre* CIVILEMENT. *Ne se marier que* CIVILEMENT. || *Etre mort civilement*, Avoir perdu ses droits civils. || *Etre civilement responsable*, Être responsable du délit commis par quelqu'un sur qui l'on a autorité.

— D'une façon civile, courtoise, affable : *Ménalque... le traite fort* CIVILEMENT. (La Bruyère.) [*Il en a usé*]...

Le plus *civilement* du monde avecque moi.
MOLIÈRE.

CIVILIS (Claudius), chef batave du Ier siècle de J.-C. Il feignit de prendre parti pour Vespasien, rival de Vitellius, souleva sa nation, ainsi que les Frisons et une partie de la Germanie, força le camp romain de *Vetera* (Xanten), enleva sur le Rhin la flotte romaine, et s'empara de toutes les villes et forteresses qui commandaient ce fleuve, à l'exception de Mayence et de Cologne. Il fut proclamé « libérateur de la Gaule et de la Germanie ». Mais Vespasien envoya en Gaule Cerialis, qui contraignit le héros batave à passer le Rhin. Les peuples se soumettaient de toutes parts, et l'héroïque révolté, comprenant l'inutilité d'une résistance isolée, consentit à une paix qui stipulait l'alliance romaine pour son peuple.

CIVILISABLE adj. (de *civil*). Qui peut être civilisé.

CIVILISANT [*zan*], **E** adj. Propre à civiliser : *L'influence* CIVILISANTE *de l'instruction.*

CIVILISATEUR, TRICE adj. Qui développe la civilisation.

— Substantiv. : *Pierre le Grand fut le* CIVILISATEUR *de la Russie.*

Civilisateur (LE), journal fondé par Lamartine en 1852, et qui succéda au *Conseiller du peuple*. Il parut pendant quatre ans. Son but était de répandre l'instruction dans les masses, au moyen d'un cours d'histoire universelle.

CIVILISATION [*za-si-on*] n. f. (mot datant de la fin du XVIIIe s.) Action de civiliser ; résultat de cette action. || Ce mot s'emploie souvent pour indiquer les modes divers dans le développement intellectuel, moral et industriel des sociétés : *Les* CIVILISATIONS *de l'Inde, de l'Egypte.*

— ENCYCL. Pris dans son sens le plus large, le mot *civilisation* désigne un tout complexe qui comprend les idées professées et les habitudes contractées par l'homme vivant en société. Il y a une civilisation partout où il y a des individus en relations plus ou moins stables les uns avec les autres. Il existe autant de civilisations qu'il existe de collectivités organisées, et l'origine de la civilisation est celle de la société. Toutes les civilisations ne sont pas également civilisées. Des coutumes grossières peuvent subsister dans une civilisation plus raffinée ; il est possible qu'une civilisation supérieure soit influencée par une civilisation inférieure. D'autre part, il est inadmissible que les inventions, les progrès matériels se soient perdus totalement dans un groupe d'hommes ayant joui d'une civilisation avancée ; jamais un peuple n'est revenu à la sauvagerie.

Aux civilisations s'oppose la civilisation ; à un état social quelconque, un certain état déterminé présentant à un degré de plus en plus haut des caractères particuliers. Il y a, dans les nations civilisées, des institutions politiques, administratives, une fortune publique, une culture littéraire, artistique, scientifique, une indépendance relative de la société vis-à-vis de la nature, des individus les uns vis-à-vis des autres, un développement continu, une marche en avant dans l'ordre économique, intellectuel et moral. L'idée de progrès est inséparable de celle de civilisation. L'homme civilisé regarde vers l'avenir, tandis que le barbare est tourné vers le passé et absorbé par le présent.

Les groupements sociaux sont régis par des lois ; l'homme sociable a bénéficié de ces groupements ; il s'est rendu, par la connaissance de ces lois, de plus en plus indépendant vis-à-vis de la nature ; il a conquis une supériorité de plus en plus grande sur les animaux ; il a su toujours mieux se servir des forces naturelles.

Avec la prévoyance apparaît la civilisation ; aux démarches impulsives de l'instinct fait place la volonté réfléchie ; l'homme accumule en vue des années futures, essaye d'obtenir le maximum de résultats avec le minimum d'efforts, et transmet à ses descendants plus qu'il n'avait reçu ; il subit l'action de la nature, mais, à son tour agit sur elle, s'en empare parce qu'il la comprend ; par l'art, il crée une réalité nouvelle ; rentrant en lui-même il prend conscience de son individualité et du caractère sacré de toute personne humaine. Tels sont les éléments constitutifs de la civilisation. Quelle est la cause de leur apparition et de leur développement différent suivant les peuples et les époques? Pour les uns, elle est dans la race ; pour d'autres, dans la religion. Le climat, la nourriture, le sol exercent

une influence considérable, mais non pas exclusive. Est-ce la culture intellectuelle ou la culture morale qui contribue le plus au développement de la civilisation? La question a été souvent posée et débattue. Mais la solidarité des éléments sociologiques constitutifs de la civilisation est si étroite, qu'aucun d'eux ne peut croître seul; si cela se produit, il n'y a plus progrès, mais décadence.

— ANTON. **Barbarie, état de nature** ou **état sauvage.**

Civilisation en Europe (HISTOIRE DE LA), *depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française*, par François Guizot. C'est le sujet que traita Guizot quand il reprit en 1828 ses cours interdits depuis 1822 par le gouvernement. Le succès en fut considérable, tant en France qu'à l'étranger. L'ouvrage appartient à l'histoire philosophique et politique. L'auteur s'attache à démontrer que les faits se sont enchaînés avec une rigueur qui tient du fatalisme.

Civilisation en France (HISTOIRE DE LA), *depuis la chute de l'Empire romain* (1830), par F. Guizot. Cet ouvrage, par l'importance qu'il donne à l'étude des documents, a eu sa part glorieuse dans la reconstitution de l'enseignement historique. Il est à regretter que Guizot ne se soit pas donné la peine de le remanier. Bien avant la mort de l'auteur, une des principales théories soutenues dans cet ouvrage était battue en brèche et ruinée. Guizot, s'appropriant en l'atténuant un peu un système qui avait déjà été soutenu au XVIIIe siècle, prétendait que l'origine du fief était germanique, et que la concession des bénéfices dérivait des habitudes prises depuis longtemps par les chefs barbares « pour s'attacher des compagnons ». Fustel de Coulanges a achevé de réfuter la théorie « germaniste » par ses études sur la propriété en Gaule.

Civilisation en Angleterre (HISTOIRE DE LA), par Henry Thomas Buckle, traduction A. Baillot (1865). L'ouvrage, dont le succès avait été merveilleux en Angleterre, devait exposer en quinze volumes la philosophie de l'histoire en Angleterre, en Espagne et en France. La mort prématurée de l'auteur en arrêta la publication à la préface, et le livre ne fut qu'une tentative de synthèse dont le succès fut dû surtout au style vigoureux de l'auteur. La traduction n'ajouta rien aux mérites de la forme ni à ceux de la doctrine. La sévérité de Buckle pour les Français y apparaît plus nettement, et le contraste est plus choquant entre l'immensité des espérances qu'avait fait concevoir le génie du jeune maître, et la médiocrité des résultats.

Civilisation en Italie au temps de la Renaissance (LA), par Jacob Burckhardt (trad. franç. de Schmitt, 1885), professeur à l'université de Bâle et ami de Nietzsche : ouvrage original où l'auteur considère la Renaissance à la fois comme une résurrection de l'antiquité et comme un réveil de la personnalité humaine; étude brillante de divers types italiens : le souverain, le condottiere, l'humaniste; analyse fort complète et fort vivante.

CIVILISÉ, E n. Qui est sorti de l'état de barbarie: *Le* CIVILISÉ *et le sauvage s'étonnent mutuellement.*

Civilisés (LES), roman de Cl. Farrère (1905), couronné par l'Académie Goncourt. L'auteur y oppose, dans la colonie neuve de la Cochinchine française, la mentalité des « civilisés » européens aux vieilles civilisations européennes.

CIVILISER [*zé*] v. tr. (de *civil*). Faire sortir de l'état de barbarie, améliorer sous le rapport moral, intellectuel, industriel : CIVILISER *un peuple, un pays.* || Polir les mœurs; rendre civil, affable, courtois : *Les Grecs contribuèrent à* CIVILISER *les Romains. La société des dames, autrefois,* CIVILISAIT *les jeunes gens.*

— Dr. Réduire à l'état de procès civil une affaire criminelle.

— ***Civilisé, e,*** part. pass. du verbe *Civiliser.*

— SYN. **Civilisé, poli, policé.** *Policé* opposé à *civilisé* a une signification moindre et n'a rapport qu'au bon ordre fondé sur l'exécution des lois. *Poli,* au contraire, est plus fort, et marque un degré de civilisation plus avancée. Opposé à *poli* (qui signifie, au sens propre : uni, lisse), *policé* marque un état plus récent et moins accentué de politesse, où peut demeurer encore quelque cupidité, quelque rudesse, et, par suite, quelque grossièreté.

— ANTON. **Brut, barbare, inculte, sauvage.**

— ***Se civiliser,*** v. pr. — Au sens passif : *Jeune homme qui* SE CIVILISE. *Affaire qui* SE CIVILISE (qui s'arrange).

CIVILISTE [*lisst'*] n. m. Jurisconsulte dont l'enseignement ou les écrits sont spécialement consacrés au droit civil.

CIVILITÉ n. f. (lat. *civilitas*). Caractère du bon citoyen. (VX.) || Observation des convenances, des égards, en usage chez les gens qui vivent en société : *La politesse flatte les vices des autres, la* CIVILITÉ *nous empêche de mettre les nôtres au jour.* (Montesquieu.) || Acte de politesse : *Faire des* CIVILITÉS *à quelqu'un.* (Ne s'emploie guère qu'au pluriel.)

— *Caractères de civilité.* Typogr. V. CARACTÈRE.

— *Faire civilité d'une chose,* Donner un objet, faire une chose par courtoisie. (VX.) || *Présenter à quelqu'un ses civilités,* Lui faire des salutations, lui donner des assurances d'estime, de respect, d'amitié.

— *Civilité puérile et honnête,* Se dit, avec une nuance d'ironie, pour désigner la politesse, la civilité, par allusion au titre d'un vieux livre contenant les règles du savoir-vivre.

— SYN. **Civilité, politesse, courtoisie.** Si la *civilité* est proprement ce qui préside aux relations entre citoyens, la *politesse* est la qualité de ceux chez qui l'éducation a enlevé toute aspérité rugueuse, toute grossièreté; quant à la *courtoisie,* c'est proprement la politesse affinée de ceux qui ont fréquenté les cours. — Pour **Affabilité, honnêteté,** etc. V. AFFABLE.

— ANTON. **Grossièreté, impolitesse, incivilité, rusticité.**

Civilité puérile (LA), d'Erasme [*De civilitate morum puerilium*] (1530). Ce petit livre est surtout connu par les imitations qu'en ont faites au XVIe siècle. Mathurin Cordier, et au XVIIIe, J.-B. de La Salle. Erasme l'écrivit pour un jeune prince, Henri de Bourgogne, fils d'Adolphe de Veere. Il est divisé en sept chapitres : *De la décence et De l'indécence dans le maintien; Du vêtement; De la manière de se comporter dans une église; Des repas; Des rencontres; Du jeu.*

Civiltà Cattolica, revue italienne, publiée à Rome par les Pères de la Compagnie de Jésus.

CIVIQUE [*vik'*] adj. (lat. *civicus;* de *civis,* citoyen). Relatif au citoyen (considéré par rapport à l'organisation politique) : *Les vertus* CIVIQUES. *Devoirs* CIVIQUES.

— *Droits civiques,* Droits que la loi confère aux citoyens.

— *Garde civique ou nationale,* Garde locale formée de citoyens qui n'appartiennent pas à l'armée.

Couronne civique.

— *Dégradation civique,* Peine infamante qui prive un citoyen de tous ses droits civiques et politiques.

— Antiq. *Couronne civique,* Couronne de chêne qu'on décernait, à Rome, à celui qui, dans un combat, avait sauvé la vie à un citoyen au péril de la sienne.

— Fin. *Taxe civique.* V. TAXE.

— Hist. *Serment civique,* Serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, prescrit par la Constituante en 1789 pour l'armée et les milices nationales.

— SYN. **Civique, civil.** V. CIVIL.

CIVISME [*vissm'*] n. m. (de *civique.* — Le mot date de la Révolution.) Vertu du citoyen. || Zèle du bon citoyen pour l'intérêt public. || *Certificats de civisme,* Certificats délivrés aux citoyens dévoués à la Révolution, et dont la création fut décrétée par la Convention.

— SYN. **Civisme, patriotisme.** Qui dit *civisme,* dit certes *patriotisme.* Toutefois le *patriotisme* est plus spécialement la vertu de celui qui, tout dévoué à son pays non plus seulement considéré en soi mais aussi en regard des nations étrangères, est prêt à consentir les sacrifices les plus grands, et de tous ordres, pour la sauvegarde du patrimoine matériel et moral légué par les ancêtres.

— ANTON. **Incivisme.**

Civis sum romanus (*Je suis citoyen romain*), formule par laquelle un Romain rappelait les prérogatives attachées au titre de citoyen.

CIVITA Campomarano, bourg d'Italie (Molise, prov. de Campobasso); 2.440 hab. Vins renommés.

CIVITA Castellana, ville d'Italie (prov. de Rome), sur la Treia; 5.925 hab. Evêché. Citadelle des Etats pontificaux établie sur les ruines de l'antique *Faleriæ.* Presque tous les monuments (cathédrale, palais ducal et citadelle) datent du pape Alexandre VI Borgia. On y a découvert de nombreux restes antiques, notamment de précieuses terres cuites à inscriptions falisques. Le 4 décembre 1798, victoire des Français de Macdonald sur les Autrichiens et les Napolitains du général Mack.

CIVITA Lavinia, ville d'Italie (Agro-Romano, prov. de Rome), sur une éminence qui domine le lac Nemi; 2.200 hab. C'est l'antique *Lanuvium.* Ruines antiques, enceintes et tours crénelées des fortifications du moyen âge.

CIVITALI (Matteo, dit **Giovanni**), sculpteur et architecte toscan, né à Lucques en 1435, mort en 1501. Elève de Desiderio da Settignano, disciple de Rovezzano et surtout d'Antonio Rossellino, il a laissé à Lucques des œuvres d'une grâce exquise (*Chaire, Tombeau de Pietro da Noceto, Anges, Autel de saint Régulus,* à la cathédrale; *Vierge,* à l'église Saint-Romain). Il a construit, dans la cathédrale, le *Tempietto du Volto-Santo.*

CIVITANOVA, comm. d'Italie (Marches, prov. de Macerata), proche de l'Adriatique; 6.625 hab. — Le quartier maritime dit *Porto di Civitanova,* peuplé de 7.230 hab., a été érigé en commune indépendante.

CIVITANOVA nel Sannio, bourg d'Italie (Molise, prov. de Campobasso); 2.550 hab.

CIVITAVECCHIA [*vèk-kia*], ville et port d'Italie (Agro-Romano, prov. de Rome), sur la mer Tyrrhénienne; 34.380 hab. Ch.-lieu de district. C'est le seul port de la côte du Latium et le port de Rome, mais son activité ne correspond pas à son rôle, Rome, cité continentale, étant reliée au monde par des voies continentales. La ville, construite autour d'une villa de l'empereur Trajan (*Centum Cellæ*), prit de l'importance par suite de l'ensablement du port d'Ostie. Elle fut détruite par les Goths du roi Totila, reprise sur eux par le général byzantin Narsès en 553. Ruinée par les Sarrasins, elle se releva. Le port, construit sur les plans de Michel-Ange et protégé par une citadelle, fut agrandi par le pape Clément XIII en 1761. Civitavecchia a été occupée par la garnison française chargée de protéger les Etats pontificaux (1849-1870).

CIVITELLA Casanova, comm. d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo); 3.490 hab.

CIVITELLA del Tronto, ville d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo), dominant la vallée du Salinello dans une contrée montagneuse où de curieuses montagnes, les Mamelles, apparaissent rondes et blanches en avant de l'Apennin; 9.300 hab. Vieux château. Victoire de Robert Guiscard sur l'empereur Henri III et les Byzantins; le pape saint Léon IX y fut fait prisonnier (1053).

CIVITELLA di Romagna, bourg d'Italie (Emilie, prov. de Forlì); 7.260 hab.

CIVITELLA in val di Chiana, comm. d'Italie (Toscane, prov. d'Arezzo); 7.450 hab.

CIVO, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Sondrio), en Valteline; 2.030 hab.

CIVOIS [*voi*] n. m. (lat. *cæpa*). Oignon; ciboule. (Vx.)

CIVRAC, terre et seigneurie du Bazadais (départ. actuel de la Gironde), apportée en dot, en 1478, par Jeanne Angevin à Jean de Durfort, seigneur de Duras. Ainsi fut fondée la maison de Civrac, dont la tige fut leur quatrième fils, Jean de Durfort-Civrac.

CIVRAY [*vrè*] (en lat. **Severiacum**), ch.-lieu de cant. de la Vienne, arrond. et à 61 kil. de Montmorillon, sur la Charente; 2.280 hab. (*Civraisiens*). Ch. de f. Orléans. Ancien ch.-lieu d'arrond. Marché agricole, célèbre par ses foires de mulets poitevins. Civray s'est construit autour d'un château féodal aux ruines imposantes. Son église est un des types les plus achevés du roman poitevin (XI-XIIe s.). — Le canton a 12 comm., et 9.900 hab.

CIVRAY [*vrè*], comm. du Cher, arrond. et à 21 kil. de Bourges; 1.030 hab. Ch. de f. Orléans.

CIVRAY-SUR-CHER, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 27 kil. de Tours; 900 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise en partie romane. Vins.

CIXIE [*ksi'*] ou **CIXIUS** [*ksi-uss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgoridés, comprenant de petites formes sauteuses, à ailes transparentes, qui fréquentent, dans nos régions, les terrains chauds et sablonneux.

Cixie.

CIZE (la), haute vallée de la Nive, ancien pays de la Basse-Navarre (Basses-Pyrénées, arrond. de Mauléon), capit. *Saint-Jean-Pied-de-Port.*

CIZOS (François), littérateur français, né à Bordeaux en 1755, mort en 1828. Il fut emprisonné pendant la Terreur, puis nommé accusateur public près le tribunal de la Gironde. Sous l'Empire, il fut avocat à Toulouse. Outre des comédies, entre autres les *Châteaux en Espagne* (1783), on lui doit : *Histoire poétique de la destruction et du rétablissement des parlements* (1795); *Cours complet d'éloquence appliquée au barreau* (1814).

CIZOS (Rose-Marie), comédienne française. V. CHÉRI.

CIZY (saint), martyr en Languedoc, au VIIIe siècle. Il fut mis à mort par les Sarrasins. — Fête le 16 août.

Cl. Chim. Symbole chimique du *chlore.*

cl. Métrol. Abrév. de *centilitre.*

CLABAUD [*bô*] n. m. (orig. douteuse). Chien courant, à oreilles longues et pendantes, qui aboie à tout propos, même hors des voies. (On écrivait autrefois CLABAU.)

— *Fam.* Individu qui criaille constamment, sans motif : *Quel* CLABAUD *que cet homme!*

— *Chapeau clabaud, en clabaud, qui fait le clabaud.* Chapeau aux bords pendants, en oreilles de chien. (Vx.)

CLABAUDAGE [*bô*] n. m. (de *clabaud*). Bruit que font les chiens qui clabaudent.

— *Fam.* Criailleries contre quelqu'un : *Les* CLABAUDAGES *des méchants ne doivent pas nous troubler.*

CLABAUDEMENT [*bô-de-man*] n. m. Syn. anc. de CLABAUDAGE.

CLABAUDER [*bô-dé*] v. intr. (de *clabaud*). Aboyer hors des voies, en parlant du chien courant : *Voilà maint basset* CLABAUDANT. (La Fontaine.)

— *Fig.* Criailler pour ameuter contre quelqu'un : *Il* CLABAUDE *aujourd'hui contre moi chez M. le Procureur général.* (Voltaire.)

CLABAUDERIE [*bô-de-rî*] n. f. (de *clabaud*). *Fig.* Action de clabauder.

— SYN. **Clabauderie, clameur, cri, criaillerie, crierie.** V. CRI.

CLABAUDEUR [*bô*], **EUSE** n. Chien qui clabaude. || *Fig.* Personne qui clabaude.

CLABECQ [*bek'*], comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles), sur le canal de Bruxelles à Charleroi; 1.700 hab. Agriculture. Etablissements métallurgiques importants.

CLABOTAGE n. m. Accouplement de deux pièces par l'engagement des dents ou saillies de l'une d'elles dans des logements correspondants portés par l'autre pièce. (Utilisé dans l'automobile pour rendre solidaires l'un de l'autre l'arbre du moteur et l'arbre de transmission sans autre organe intermédiaire et réaliser ainsi la « prise directe ».)

CLABULAIRE [*lèr'*] n. m. Grand chariot romain découvert, dont les côtés étaient faits de treillages.

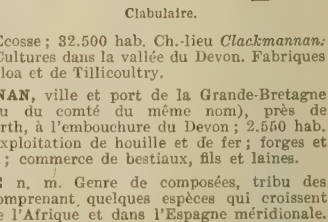

Clabulaire.

CLAC [*klak'*] interj. Onomatopée qui figure un bruit sec et soudain, comme le claquement d'un fouet.

CLACKMANNAN, comté d'Ecosse; 32.500 hab. Ch.-lieu *Clackmannan.* Charbonnages. Cultures dans la vallée du Devon. Fabriques de lainages d'Alloa et de Tillicoultry.

CLACKMANNAN, ville et port de la Grande-Bretagne (Ecosse, ch.-lieu du comté du même nom), près de l'estuaire du Forth, à l'embouchure du Devon; 2.550 hab. Aux environs, exploitation de houille et de fer; forges et hauts fourneaux; commerce de bestiaux, fils et laines.

CLADANTHE n. m. Genre de composées, tribu des anthémidées, comprenant quelques espèces qui croissent dans le nord de l'Afrique et dans l'Espagne méridionale. (Le cladanthe prolifère est un ornement des jardins.)

CLADÉE ou **KLADÉOS,** personnification du torrent qui tombe dans l'Alphée au S.-O. de l'enceinte sacrée d'Olympie. On possède une belle statue de *Kladéos* couché, qui appartenait au fronton est du grand temple de Zeus, à Olympie.

CLADEL (*Léon*-Alpinien), littérateur français, né à Montauban en 1835, mort à Sèvres en 1892. D'abord clerc d'avoué à Paris, il a décrit dans un style vigoureux et coloré les mœurs du paysan du Quercy et mis en scène les miséreux et les va-nu-pieds. Parmi ses ouvrages on peut citer : *la Fête votive de Saint-Bartholomé-Porte-Glaive* (1865-1870); *le Bouscassié* (1869); *les Va-nu-pieds* (1873); *l'Homme de la Croix-aux-Bœufs* (1878); *Ompdrailles, le Tombeau des lutteurs* (1879); *N'a qu'un œil* (1882); *Pierre Patient* (1883); *Urbains et Ruraux* (1884); *Héros et Pantins* (1885); *Gueux de marque* (1887); *Seize morceaux de littérature* (1889); *Juive errante* (1897), roman posthume. — Sa fille, JUDITH-JEANNE, née à Paris en 1873, a fait du roman, des pièces de théâtre tirées de l'œuvre de son père, de Balzac, d'autres très personnelles (*le Volant, Valérie Mercier*). On lui doit une *Vie de Léon Cladel* (1905), des ouvrages sur *Rodin* (1908), et sur le *général Galliéni* (1916). — Son fils, MARIUS, statuaire, né à Sèvres en 1883, a exécuté le *monument de Sully Prudhomme* à Lyon, le buste de *Verhaeren* à la Comédie-Française, celui du *général Mangin* au Musée de l'armée et le *monument de Léon Cladel* (jardin du Luxembourg).

CLADEUTÉRIES [*rî*] n. f. pl. (du gr. *kladeutêrion*, serpette). Fêtes célébrées dans la Grande Grèce à l'époque où l'on taillait les vignes.

CLADIE [*dî*] ou **CLADIUS** [*di-uss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des tenthrédinidés, comprenant des mouches à scie à corps allongé, ordinairement noir, à antennes pectinées chez le mâle. (La larve du *cladius pectinicornis* ronge les feuilles des rosiers.)

Cladie.

CLADION n. m. Genre de cypéracées, comprenant plus de trente espèces d'Australie, d'Europe, d'Amérique, d'Asie et des îles Sandwich.

— ENCYCL. Le *cladion marisque* est commun en Europe. Dans le Nord, les classes pauvres l'emploient comme chauffage et comme engrais; on s'en sert aussi pour couvrir les chaumières, parce que ses tiges durent plus que la paille de froment.

CLADOCARPE adj. (du gr. *klados*, branche, et *karpos*, fruit). Qui porte ses fruits à l'extrémité des branches.

CLADOCÈRES [*sèr'*] n. m. pl. Sous-ordre de crustacés de l'ordre des branchiopodes, pourvus généralement d'une carapace bivalve qui enveloppe le corps et laisse la tête libre, d'une paire d'yeux sessiles, coalescents, et d'antennes biramées natatoires. (Ex. : daphnie.)

CLADOCORA n. f. Genre de coralliaires ramifiés, seul représentant de la grande famille des astrées dans les mers européennes actuelles. (La cladocora vit dans la Méditerranée. Les espèces fossiles se rencontrent depuis le jurassique.)

CLADODE n. m. (du gr. *kladôdês*, rameux). Se dit de rameaux aplatis, simulant des feuilles, comme dans le fragon ou petit houx.

CLADODUS [*duss*] n. m. Nom sous lequel on désigne des dents de poissons sélaciens fossiles abondants dans les terrains carbonifères d'Europe et d'Amérique.

CLADOLE n. m. (du gr. *klados*, branche). Organe de certains végétaux, qui a l'apparence d'une branche.

CLADONEMA [*né*] n. m. Genre d'hydroïdes formé de colonies d'individus se reproduisant par des méduses dont les tentacules ont des branches terminées par des ventouses qui permettent à l'animal de ramper sur les objets solides au fond de l'eau. (Il fréquente les mers d'Europe.)

CLADONIACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de lichens constitués par de petites tiges en général très ramifiées, quelquefois presque simples et terminées par une petite coupe.

CLADONIE [*nî*] n. f. Genre de lichens, type de la famille des *cladoniacées*. (Une espèce commune en France, la cladonie des rennes, couvre en Suède et Norvège d'immenses espaces et sert de nourriture aux rennes, qui savent très bien la trouver même sous la neige.)

CLADONIQUE [*nik'*] adj. Chim. Syn. de USNIQUE.

CLADOPHORE [*for'*] ou **CLADOPHORA** [*fo*] n. m. Genre d'algues chlorophycées, type d'un groupe dit des *cladophorées*, de la famille des confervacées et que l'on nomme aussi communément *conferve*. (Les cladophores dont on connaît plusieurs espèces sont communes sur les rochers de nos côtes du Nord et du Nord-Ouest à l'automne.)

CLADOPHORÉES [*fo-ré*] n. f. pl. (du gr. *klados*, rameau, et *phoros*, qui porte). Groupe d'algues vertes de la famille des confervacées, dont le jeune type (*cladophora rupestris*) a un thalle formé de filaments dressés en touffes d'un joli vert foncé.

CLADOPODE adj. (du gr. *klados*, rameau, branche, et *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui a les pattes divisées, comme les branches.

CLADOSPORE [*doss-por'*] n. m. Genre de champignons filamenteux ramifiés vert olivâtre, microscopiques, croissant sur les feuilles et les tiges des plantes sèches ou vivantes.

CLADOTHRIX [*triks'*] n. m. Genre de bactériacées filamenteuses, très répandues dans la nature (air, eau, sol, muqueuses des voies digestives, etc.), et qui agissent dans la décomposition des matières organiques : *Les agents de l'actinomycose et du farcin sont des* CLADOTHRIX.

CLADRASTIS [*drass-tiss*], **CLADRASTE** [*drasst'*] n. m. Genre de légumineuses-papilionacées renfermant des arbres de la Mandchourie et de l'Amérique boréale. (Une espèce est parfois plantée dans les parcs, le *cladrastis amurensis*.)

CLAFOUTI n. m. Pâtisserie limousine et berrichonne composée de cerises que l'on fait cuire au four en les incorporant à une pâte fluide (de farine, lait, œufs) dans une tourtière graissée de beurre.

Clagny (CHÂTEAU DE), château construit par Mansard dans l'ancien domaine de Clagny, à l'est de Versailles. (Ce domaine avait appartenu à l'architecte Pierre Lescot, qui était abbé de Clagny.) Louis XIV acheta le domaine en 1665 pour Mme de Montespan et y fit construire une maison en 1672. Elle ne plut pas, fut démolie et Mansard construisit de 1674 à 1680 le château proprement dit, qui fut démoli en 1769.

CLAHNAQUAH, tribu indienne de l'île Wappatoo (Colombie britannique.) [Les Clahnaquah appartiennent au groupe des Peaux-Rouges brachycéphales. V. PEAUX-ROUGES.]

CLAIE [*klê*] n. f. (orig. celtique). Treillis d'osier ou de fil métallique à claire-voie : *On fait sécher les fruits sur des* CLAIES. || Treillage en bois ou en fer : CLAIE *à passer la terre, à trier le sable*, etc. || Clôture : CLAIE *de parc, de pâturage*. || *Aux courses*, Obstacle formé d'un treillage d'osier.

— *Traîner sur la claie*. Autref., Peine infamante qui consistait à placer sur une claie et à faire traîner par un cheval le corps de certains suppliciés, suicidés, etc. — Aujourd., *au fig.* Traiter outrageusement : TRAÎNER SUR LA CLAIE *un adversaire politique*.

— Art milit. Assemblage de branches entrelacées servant, dans les ouvrages de fortification passagère, au revêtement des talus en terre meuble pour empêcher celle-ci de crouler.

— Techn. Plancher mobile et à claire-voie que l'on utilise dans certains ateliers (orfèvrerie, joaillerie, bijouterie, etc.) afin de pouvoir recueillir les menus fragments de métaux précieux qui tombent pendant le travail. || Table à claire-voie, sur laquelle les corroyeurs placent le cuir pour le travailler. || Fagots d'osier que maintiennent en place des pieux enfoncés dans le lit d'une rivière pour constituer un barrage. V. CLAYONNAGE.

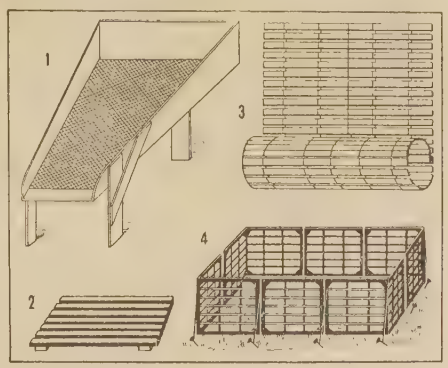

CLAIES : 1. A sable; 2. Descente de bain; 3. D'ombrage pour serre; 4. De parc à moutons.

CLAIM [*klèm'*] n. m. (mot angl.). Terrain aurifère.

CLAIM [*klin*] n. m. Mar. *Construction à claim*, Construction dans laquelle les bordages se recouvrent l'un l'autre au lieu d'être placés jointivement. (N'est employé que dans les embarcations ou les très petits bâtiments.)

— Tonnel. Biseau formé par le tonnelier à l'extrémité de chacune des douves d'un tonneau. (On dit plutôt PAS D'ASSE.)

CLAIN [*klain*] ou **CLAM** [*klam'*] n. m. (du lat. *clamare*, réclamer). Action en justice, poursuites; saisie par autorité de justice. || *Clain réel*, Saisie des biens d'un débiteur. || *Clain personnel*, Emprisonnement pour dettes, saisie de la personne. || *Clain de rétablissement*, Acte par lequel un bailleur de fonds était réintégré dans son bien, lorsque l'emprunteur n'avait pas payé la dette foncière. || Amende due, en Auvergne et Nivernais, par le propriétaire d'animaux qui avaient causé du dégât sur le terrain d'autrui. (On disait aussi CLAIM, CLAIMEUR.)

— ENCYCL. Les mots *clain*, *clam*, *clameur* ont servi à désigner l'action en justice, parce qu'au début la procédure était orale et publique et que l'action était introduite par une formule verbale.

CLAIN [*klin*], rivière du Poitou, affluent gauche de la Vienne, né en Charente près de Confolens. Elle arrose surtout le départ. de la Vienne, où elle contourne Poitiers, et finit en amont de Châtellerault. C'est la grande voie naturelle entre les pays de Loire et de Charente, que remonte la ligne ferrée Tours-Bordeaux. Cours, 125 kil.

CLAÏN ou **MICUL MANIU-SAMOIL**, historien et lexicologue roumain, né en 1745, mort à Budapest en 1806. On a de lui, outre une série de volumes de théologie : *Historia Daco-Romanorum sive Valachorum; Histoire, Choses et Evénements des Roumains; Histoire des princes de Valachie; Histoire des princes de Moldavie; Dictionnaire roumain-latin-allemand et hongrois*. Il a publié la première grammaire roumaine en caractères latins.

CLAINES, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Worcester); 5.175 hab. Dépendance de la ville de Worcester.

CLAIR [*klèr*], **E** adj. (du lat. *clarus*, sonore, puis brillant). Qui jette ou reçoit de la lumière : *Le soleil est le plus* CLAIR *de tous les astres. Salon* CLAIR. || Qui laisse passer la lumière, qui est transparent : *Vitres bien* CLAIRES; et *par extens.*, Ce qui est espacé, peu serré, sans grande consistance : *Etoffe* CLAIRE. *Blés trop* CLAIRS. *Sauce trop* CLAIRE. || Qui brille comme la lumière, qui est luisant, poli, net : *Le fourniment d'un soldat doit être bien* CLAIR; et, *par extens.*, Qui n'est pas trouble, qui est pur, limpide, serein : *Eau* CLAIRE, *Temps* CLAIR. *Ciel* CLAIR. || Qui est de couleur non foncée : *Gants* CLAIRS. || En parlant du son, distinct, sonore, aigu : *Voix* CLAIRE. *Notes* CLAIRES.

— *Fig.* Au sujet des choses, Ce qui est facile à comprendre : *Ce qui n'est pas* CLAIR *n'est pas français*. (Rivarol.) || Ce qui est sans équivoque, manifeste : *Conduite peu* CLAIRE. *Son droit est* CLAIR. || Ce qui est sûr, certain : *Son affaire est* CLAIRE (Il n'échappera pas au châtiment). *Il a mangé le plus* CLAIR *de son bien*. — Au sujet des personnes, Qui saisit nettement, qui parle nettement : *Il a l'esprit* CLAIR. *C'est un orateur* CLAIR.

— *Feu clair*, Feu vif et brillant : *Les côtelettes doivent se faire cuire à un* FEU CLAIR. || *Lait clair*, Petit-lait. || *Œuf clair*, Celui qui n'a pas été fécondé.

— LOC. DIV. : *Ne faire que de l'eau claire*, Ne pas réussir. || *Croyez cela et buvez de l'eau claire*, Se dit pour se moquer de la crédulité de quelqu'un.

— Agric. *Labourage clair*, Celui qu'on exécute sur un terrain nu, c'est-à-dire dépourvu d'herbes ou de plantes.

— Bours. et Comm. *Argent clair*, Somme que l'on verse comptant en prenant livraison de valeurs de bourse ou de marchandises.

— *Substantiv.* Clarté. Partie claire, plus éclairée que les parties voisines (Se dit surtout en peinture, et presque toujours au pluriel) : *Les ombres et les* CLAIRS. || Endroit où les objets sont plus rares, plus éparpillés : *Les* CLAIRS *d'un bois, d'un gazon, d'un champ de blé*. || Partie d'une étoffe, devenue transparente par l'usure : *Raccommoder les* CLAIRS *d'un bas*. (On dit aussi CLAIRE n. f.)

— *Clair-obscur*. V. ce mot à son ordre alphab.

— *Clair de la lune, Clair de lune*, Clarté de la lune : *Un beau* CLAIR DE LUNE. || Peint. Tableau dont la scène est éclairée par la lune : *Peintre qui fait surtout des* CLAIRS DE LUNE *et des effets de nuit* (V. LUNE). — *Fig.* Lumière, clarté douteuse : *La demi-science est un* CLAIR DE LUNE *qui cache un précipice et en éclaire un autre*. (Vauvenargues.) — *Fam.* Etoffe lumineuse, légère, impalpable, dont on habille certaines créations fantastiques : *Des chemises de* CLAIR DE LUNE. (Th. Gautier.)

— *Tirer au clair*, Décanter un liquide, en séparer les parties épaisses qui se sont précipitées. || *Fig.* Eclaircir, jeter du jour sur : TIRER *une affaire* AU CLAIR. || *Mettre sabre au clair*, Tirer le sabre hors du fourreau.

— *Adverbial.* D'une façon lumineuse, éclairée. (N'est usité que dans quelques locutions) : *Entendre clair*, Entendre d'une façon nette, distincte. (Peu us.) || *Voir clair*, Voir d'une façon nette, distincte. — *Fig.* Avoir de la perspicacité. || *Parler clair*, Avoir la voix aiguë, perçante et distincte. — *Fig.* S'exprimer nettement; parler sans ambages : PARLEZ CLAIR, *si vous voulez être compris*. || *Clair et net, Net et clair*, Franchement, sans détours; Tous frais payés, sans déduction à faire : *Il me reste, bon an, mal an, mille francs* CLAIR ET NET. || *Il fait clair*, Le jour brille; on distingue nettement les objets. — Fig. : *Au printemps,* IL FAIT CLAIR *dans les âmes tristes*. (V. Hugo). || *Semer clair*, Semer çà et là.

— *En clair*, loc. adv. : *Figures qui se détachent* EN CLAIR.

— Diplom. *Dépêche en clair*, Dépêche en langage commun (par opposition à *Dépêche chiffrée*).

— GRAMM. Cet adjectif devient adverbe quand il précède un qualificatif : *Des cheveux* CLAIR-*bruns. Une femme* CLAIR-*brune*.

— SYN. **Clair, évident, manifeste, notoire, public.** *Public*, c'est proprement ce qui est connu, répandu partout; *notoire*, ce qui est connu, reconnu, admis par un grand nombre. *Manifeste*, c'est proprement ce qu'on peut tâter de la main, et par suite ce qui est aussi net, aussi clair, que si l'on pouvait y porter la main. *Evident*, c'est ce qui ressort à la vue, ce que l'esprit ne peut pas ne pas voir, ne pas admettre.

— ANTON. **Compact, dense, épais, trouble, amphigourique, confus, embrouillé, incompréhensible, inexplicable, inintelligible, obscur, brumeux, nuageux, sombre.**

CLAIR (saint), premier évêque de Nantes, fut envoyé dans les Gaules vers 280. Fête le 10 octobre. — Quelques hagiographes le confondent avec le saint CLAIR qui fut l'apôtre des Aquitaines, et qui subit le martyre à Lectoure. — Fête le 1er juin.

Clair guérissant les aveugles (saint), une des plus belles œuvres d'Hippolyte Flandrin (cathédrale de Nantes). Le saint évêque de Nantes, debout sur les marches de son église, touche les paupières d'un aveugle agenouillé. Une foule de pauvres, vus à mi-corps, se pressent autour du groupe principal (1836).

CLAIR ou **CLER** (saint), né à Vienne, mort vers 660. Il gouverna le monastère de Saint-Marcel, et prédit les ravages des Sarrasins. — Fête le 2 janvier.

CLAIR (saint), prêtre et martyr, né à Rochester, mort vers 894. Il passa en Gaule, s'établit dans le Vexin et périt assassiné. C'est le patron des doreurs et des brodeurs. — Fête le 4 novembre.

CLAIRA, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 8 kil. de Perpignan, dans la plaine de la Salanque; 1.490 hab. Ch. de f. d'intérêt local des Pyrénées-Orientales.

CLAIRAC [*klè-rak*], comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 23 kil. de Marmande, sur le Lot, au milieu d'un terroir très fertile, riche en arbres fruitiers (prunes) et en vignobles (vins blancs liquoreux); 2.300 hab. Ch. de f. Orléans. Clairac, une des citadelles du protestantisme en Guyenne, a été plusieurs fois pris et brûlé au cours des guerres de religion. Patrie de Théophile de Viau.

CLAIRAC (Louis-André DE LA MAMIE DE), ingénieur et historien français né en 1690, mort en 1750, se signala dans la guerre de Flandre; brigadier en 1748. On lui doit un bon *Traité de la fortification passagère* (1750).

CLAIRAMBAULT (Pierre DE), érudit français, né à Asnières-en-Montagne (Côte-d'Or) en 1651, mort à Paris en 1740. En 1698, il devint généalogiste des ordres du roi; il réunit un grand nombre de manuscrits relatifs à l'histoire du royaume et à la noblesse de France (aujourd'hui à la Bibliothèque nationale). — Son neveu, NICOLAS-PASCAL, né à Paris en 1698, mort à Grégy (Seine-et-Marne) en 1762, lui succéda comme généalogiste des ordres du roi.

CLAIRAN [*klè*] n. m. V. CLARINE.

CLAIRAUT (Alexis-Claude), géomètre, né et mort à Paris (1713-1765). D'une intelligence précoce, il présentait à treize ans, à l'Académie des sciences, un Mémoire sur un sujet des plus ardus (*Miscellanea Berolinensia*, t. IV); à dix-huit ans, il publiait les *Recherches sur les courbes à double courbure*, qui attirèrent sur lui l'attention du monde savant, et lui ouvrirent, l'année suivante, les portes de l'Académie, avant l'âge prescrit par les règlements. En 1731, il démontrait que les courbes du troisième ordre dérivent toutes de cinq d'entre elles par projections perspectives (*Mémoires de l'Académie des sciences*, 1731).

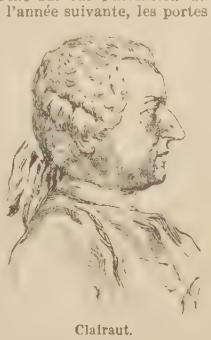
Clairaut.

Clairaut fit partie de la commission scientifique envoyée en Laponie pour y déterminer la longueur d'un degré du méridien. Peu après son retour (1743), il donna sa *Théorie de la figure de la terre*. L'Académie de Saint-Pétersbourg ayant proposé pour sujet d'un grand prix à décerner, en 1752, une théorie de la lune, couronna le mémoire adressé par Clairaut. C'est ce mémoire refondu qu'il reproduisit en 1765, sous le titre de *Théorie de la lune*. Cette nouvelle édition comprenait les tables de la lune, établies par l'auteur, et

qui, comparées à celles qu'elles remplaçaient, réalisaient un progrès immense. Clairaut donna, en 1757, un *Mémoire sur l'orbite apparente du soleil autour de la terre, en ayant égard aux perturbations produites par la lune et par les principales planètes.* Ce mémoire complétait les travaux d'Euler et de d'Alembert sur le même sujet. Halley avait prédit, pour la fin de 1758 ou le commencement de 1759, le retour de la comète qui porte son nom. Clairaut fixa, à un demi-mois près, l'époque du passage de l'astre au périhélie. Ce fut, d'ailleurs, l'origine de la longue querelle qui naquit entre d'Alembert et lui, et qui assombrit les dernières années de Clairaut.

Indépendamment d'une foule de mémoires académiques et des ouvrages que nous avons cités, Clairaut a laissé des *Eléments de géométrie* (1741), des *Eléments d'algèbre* (1746), et une *Théorie du mouvement des comètes* (1760).

CLAIR-BASSIN [*klèr'*] n. m. Nom vulgaire d'une variété de renoncule ayant des fleurs jaunes (plus particulièrement, *renonculus bulbosus*).

CLAIRÇAGE [*klèr*] n. m. Sucrer. Action de verser de la clairce sur le sucre cristallisé, pour entraîner les impuretés.

CLAIRCE [*klèrss'*] n. f. Sirop de sucre blanc préparé à froid, et servant au clairçage. (On dit aussi CLAIRCÉE.)

CLAIRCÉE [*klèr*] n. f. Sucrer. Syn. de CLAIRCE.

CLAIRCER [*klèr-sé*] v. tr. Sucrer. Faire le clairçage. (On dit aussi CLAIRER.)

CLAIRCIÈRE [*klèr*] n. f. Défaut de fabrication que présentent les étoffes, et qui consiste en un écartement trop prononcé des duites lors du tissage.

CLAIRE [*klèr'*] n. f. (fém. de *clair*). Marais dont l'eau est transparente et limpide. || Partie transparente d'un vêtement usé : *Refaire des* CLAIRES. (On dit aussi CLAIR n. m.) || Dans la fabrication de la bonneterie, Endroit où s'est produit un relâchement, une rupture des mailles.

— Astron. *Claire des gardes,* Etoile la plus brillante du carré de la Petite Ourse.

— Pêch. Nom donné aux bassins peu profonds dans lesquels se fait l'engraissement (ou le verdissage) des huîtres, principalement dans les Charentes.

— Techn. Cendre lavée ou os calcinés dont on fait des coupelles. || Chaudière à raffiner le sucre.

CLAIRE (LAC), nappe lacustre du Dominion canadien (Alberta), envoyant ses eaux au lac Athabaska par la rivière Mac-Ivor.

CLAIRE (RIVIÈRE) ou **SONG-CA**, rivière du Tonkin (Indochine française), affluent gauche du Song-khoï, qui naît au Yun-nan non loin de la vallée du Si-Kiang, arrose le haut Tonkin, passe à Tuyen-Quang et finit à Viétri. C'est une voie d'accès vers le Yun-nan et le haut Si-kiang.

CLAIRE (sainte), fondatrice des religieuses de Saint-François dites *clarisses*, née à Assise vers 1193, morte en 1253. Elle s'enfuit, à l'âge de dix-huit ans, de la maison paternelle pour se placer sous la direction de saint François d'Assise. Celui-ci la consacra à la vie religieuse dans une petite maison, qui fut le premier monastère de l'ordre des clarisses. On rapporte que sainte Claire éloigna par ses prières les Sarrasins qui assiégeaient la ville d'Assise. — Fête le 12 août.

— Iconogr. La représentation la plus ancienne que l'on connaisse de sainte Claire est une peinture de Margaritone d'Arezzo (vers 1270). Au XIVe siècle, Stefano di Lapo, surnommé « le Giottin », fut chargé de retracer les principaux traits de la vie de sainte Claire sur la voûte de l'église élevée, à Assise, sous la dénomination de la sainte : ces peintures subsistent encore. Parmi les représentations plus récentes qui ont été faites de cette sainte, nous rappellerons des tableaux de Fr. Bassan (Belvédère, à Vienne), de Bart. Vivarini à l'Académie des beaux-arts de Venise, du Parmesan au musée de Naples, et de R. Ghirlandajo (Berlin).

CLAIRÉE [*klé*] n. f. Sucrer. V. CLAIRCE.

CLAIRE-ÉTOFFE [*klè-té*] n. f. Alliage qui est composé de plomb et d'étain. || Syn. CLAIRE-SOUDURE.

CLAIREMENT [*klè-re-man*] adv. D'une façon claire : *Voir* CLAIREMENT. *Prononcer* CLAIREMENT. *Distinguer* CLAIREMENT *les saveurs.*

— *Fig.* D'une façon évidente : *Voir* CLAIREMENT *un défaut, un danger.* || D'une façon nette :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce *clairement.*
BOILEAU.

CLAIRER [*klé-ré*] v. tr. (de *clair*). A signifié ÉCLAIRER. *Clairer le minerai,* Le laver avant de l'introduire dans le gueulard du haut fourneau.

— Sucrer. Syn. de CLAIRCER.

CLAIRET [*klè-rè*], **ETTE** adj. (de *clair*). D'une nuance ou d'une consistance un peu claire. || Se dit du vin peu foncé : *Vin trop* CLAIRET *pour supporter l'eau.* || *Eau clairette,* Eau-de-vie sucrée. || *Voix clairette,* Voix aiguë, perçante.

CLAIRET [*klè-rè*] n. m. (de *clair*). Vin rouge léger et peu coloré. || Autref., Mélange de vin, de miel et d'épices. || Infusion de plantes aromatiques dans du vin miellé ou sucré.

— *Etre entre le blanc et le clairet,* Etre légèrement ivre.

Clairets ou **Clérets** (ABBAYE DES), abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, fondée vers 1204 dans le diocèse de Chartres.

CLAIRETTE [*klè-rèt'*] n. f. Cépage blanc cultivé dans le Midi (Aude, Hérault, Gard, et Drôme). || Vin blanc mousseux fabriqué avec ce cépage, et que l'on appelle aussi *blanquette : La* CLAIRETTE *de Limoux.* || Nom vulgaire de la mâche. || Maladie qui rend transparente la peau des vers à soie.

— Techn. Petite brosse que les peintres en bâtiments utilisent pour nettoyer les teintes en excès dans les angles des murs, des panneaux, ou pour unir des glacis.

Claire-voie.

Clairettes (ABBAYE DES), fondée en 1402 par Amédée, premier duc de Savoie, pour des religieuses clarisses.

CLAIRE-VOIE [*klè-re-voî*] n. f. (de *clair,* et du mot inusité *voie* sorte de substantif verbal de *voir*). Clôture barrière formée de barreaux espacés et laissant du jour entre eux : *Porte à* CLAIRE-VOIE. || Tissu dont les mailles sont lâches et tamisent le jour entre les fils de la chaîne : *Toile à* CLAIRE-VOIE. || Ouverture pratiquée au ras de terre dans le mur d'un parc ou d'un jardin et qui est fermée par une grille ou par un fossé appelé *saut de loup.* || Pl. *Des* CLAIRES-VOIES.

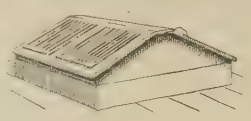
Claire-voie (Mar.).

— *A claire-voie,* loc. adv., A jour, d'une façon espacée : *Semer à* CLAIRE-VOIE, En dispersant beaucoup le grain.

— Archit. Suite de fenêtres formant l'étage supérieur de la grande nef d'une église. (On dit aussi CLAIR-ÉTAGE.) || Balustrade à jour construite en pierre de taille.

— Mar. Panneau vitré, disposé sur le pont supérieur au-dessus des logements, du carré, de la machine. (Il est incliné pour faciliter l'écoulement des eaux, à charnières pour s'ouvrir et permettre d'aérer, couvert de grillages en cuivre ou fer pour préserver les vitres.

CLAIRFAYT. Biogr. V. CLERFAYT.

CLAIRIER [*klè-ri-é*] n. m. Levain plein de mousse et, par conséquent, de peu d'effet.

CLAIRIÈRE [*klè*] n. f. (de *clair*). Endroit dégarni d'arbres, dans une forêt. (On dit aussi CLAIRÈE.) || Endroit où le tissu d'une toile est moins serré. (En ce sens on dit aussi CLAIRURE.)

Clairière (LA), comédie en cinq actes, de Maurice Donnay et Lucien Descaves. (Théâtre-Antoine, 1900.) En mourant, un philanthrope sceptique a légué au tailleur Rouffieu le domaine de la Clairière, pour qu'il y organise une communauté ouvrière. L'association paraît d'abord prospérer ; mais bientôt le jeu naturel des passions de chacun amène la désorganisation et la ruine de l'ensemble. Le mérite de cette pièce hardie réside surtout dans la loyauté avec laquelle les thèses en présence sont exposées.

CLAIRIÉRER [*klè, ré*] v. tr. (Se conj. comme *accélérer.*) Disposer en clairière.

— ***Se clairiérer,*** v. pr. Se dit d'un bois dont beaucoup d'arbres meurent.

CLAIRIN (*Georges*-Jules-Victor), peintre français, né et mort à Paris (1843-1920). Elève de Picot, puis de Pils, il débuta au Salon de 1864, avec *Une charrette de blessés.* Clairin fit ensuite, en compagnie de Regnault, un voyage en Espagne et au Maroc, d'où il rapporta les matériaux de scènes pittoresques qu'il envoya aux Salons : *les Volontaires de la liberté à Madrid* (1869) ; *Un conteur arabe à Tanger.* En 1874, il termina la décoration de l'escalier de l'Opéra, que la maladie avait empêché Pils d'achever. Parmi ses portraits, il faut citer ceux de *Mme Sarah Bernhardt* et de *Mme Krauss.* Citons encore ses peintures pour la Sorbonne, la Bourse de Commerce, l'Hôtel de Ville de Paris, pour les théâtres de Tours et de Cherbourg. Clairin est surtout un décorateur : sa couleur est papillotante, et son dessin un peu lâché.

G. Clairin. — Cl. Manuel.

CLAIR-OBSCUR [*klèr-obss-kur'*] n. m. Distribution des lumières et des ombres combinée de façon à les faire valoir les unes par les autres, dans un tableau, un dessin, une gravure. Effet que l'on obtient en forçant les ombres et rehaussant les jours.

— ENCYCL. B.-arts. L'expression *clair-obscur* désigne cette partie de la peinture qui consiste à distribuer avec art la lumière et l'ombre sur un tableau. Le Corrège doit être regardé comme le créateur de cette partie essentielle de la peinture ; ses figures charmantes sont baignées, enveloppées d'une lumière blonde, douce et tempérée par des ombres transparentes, presque insensibles. Giorgione, Titien, Tintoret, se sont montrés les dignes émules du Corrège, de Mazzuoli et de leur école. En Espagne, Vélasquez, et surtout Murillo, ont montré qu'ils possédaient les secrets du clair-obscur. Rembrandt d'abord, puis les petits maîtres flamands et hollandais, ont entendu admirablement cette branche de l'art ; Ostade, Nicolas Maës, Ferd. Bol, Pieter de Hoogh, Terburg, Metzu, etc. Dans l'école française il faut signaler Chardin et surtout Prudhon.

CLAIR-OBSCURISTE [*klèr-obss-ku-risst'*] n. m. Artiste peintre qui fait ses tableaux dans le genre du clair-obscur.

CLAIRON [*klè*] n. m. (de *clair*). Trompette à son aigu et perçant, en usage dans l'armée. || *Par extens.* Soldat qui sonne du clairon. || *Par anal.* Voix aiguë, perçante : *Le* CLAIRON *bruyant et sonore du coq.* (Buffon.)

— *Fig.* Ce qui donne l'éveil, ce qui excite : *La presse est le* CLAIRON ; *elle sonne la diane des peuples.* (V. Hugo.)

— Mus. Jeu d'orgue à anches, en étain, qui sonne l'octave aiguë des jeux de trompette et de clarinette. || Nom du second registre de la clarinette, entre le chalumeau et les sons aigus.

— Zool. Nom vulgaire des insectes coléoptères de la famille des clérides, ainsi nommés par les vieux auteurs parce que leurs élytres sont chargés de bandes en chevrons rappelant les brisques dont étaient ornées les manches des clairons et des fifres (soldats). [Le clairon des abeilles est un *trichodes.* V. les mots TRICHODES et CLÉRIDÉS.]

— ENCYCL. Archéol. Ce vocable désignait, à l'origine, une petite trompette de cuivre donnant un son grêle et aigu qui faisait le dessus dans les sonneries où les trompettes faisaient la basse. On disait, au moyen âge, indifféremment *clairon,* clairin, claironceau ; la forme de l'instrument demeura la même jusqu'au XVIIIe siècle : trois tuyaux parallèles à deux courbures, celles-ci toujours rapportées à viroles.

— Mus. et Art milit. Le *clairon,* instrument de musique essentiellement militaire, est en cuivre ; c'est une sorte de bugle sans clefs ni pistons, dont les notes diverses s'obtiennent uniquement par le plus ou moins de pression des lèvres de l'exécutant. Ces notes ne sont, d'ailleurs, qu'au nombre de quatre, donnant l'accord parfait avec redoublement de la quinte au grave. L'instrument étant en *si* bémol, voici son étendue :

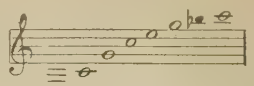
Notes du clairon.

C'est avec cette étendue limitée qu'on est parvenu, à l'aide des changements de rythme et de mesure, à établir toutes les sonneries militaires. Or, il est à remarquer que les sonneries de l'armée française sont les plus belles, et qu'aucune armée étrangère n'en peut offrir d'aussi accomplies. Le son du clairon est à la fois clair, noble et strident.

Cet instrument n'est réglementaire, dans l'infanterie française, que depuis 1822, époque où il remplaça le « cornet », dont jusqu'alors les voltigeurs étaient seuls pourvus, à titre de compagnies d'élite et de troupes légères.

Clairon.

On donne aussi le nom de « clairon » au soldat pourvu de cet instrument. Il y a, par bataillon, un caporal-clairon.

CLAIRON (Claire-Joseph LÉRIS, dite Mlle), célèbre tragédienne française, née à Condé, dans le Hainaut, en 1723, morte à Paris en 1803. Elle avait commencé par jouer en province et à l'étranger, à Lille, à Gand, dans une troupe formée pour le roi d'Angleterre et, après un court passage à l'Opéra, débuta à la Comédie-Française dans le rôle de Phèdre. Petite, jolie et gracieuse plutôt que belle, elle ne devint une tragédienne qu'à force d'art et de travail. Sa carrière dramatique s'étend de 1743 à 1765 ; elle obtint ses plus grands succès dans l'*Iphigénie en Tauride,* de Saurin, *le Siège de Calais,* de Belloy, *les Troyennes,* de Chateaubrun, et surtout dans les tragédies de Voltaire : *Zulime, Sémiramis, Olympie, Tancrède, Oreste, l'Orphelin de la Chine,* etc. C'est elle qui, dans le rôle de Roxane de *Bajazet,* s'habilla pour la première fois « sans panier, les bras demi-nus et dans la vérité du costume oriental ». Elle a laissé d'intéressants Mémoires.

Mlle Clairon.

CLAIRONNANT [*klè-ro-nan*], **E** adj. Qui a le timbre du clairon : *Voix* CLAIRONNANTE.

CLAIRONNER [*klè-ro-né*] v. intr. Sonner du clairon. (Vx.)

— *Fig.* Produire un bruit semblable à celui du clairon.

CLAIRSEMÉ [*klèr*], **E** adj. Qui est semé çà et là, peu serré, espacé, éparpillé : *Des betteraves* CLAIRSEMÉES. || Par anal. : *Des passants, des spectateurs* CLAIRSEMÉS.

— ANTON. **Compact, intense, pressé, dense, serré.**

CLAIRURE [*klè*] n. f. Partie d'une étoffe où le tissu, peu serré, laisse passer la lumière. (On dit aussi CLAIRIÈRE.)

CLAIRVAL (Jean-Baptiste GUIGNARD, connu sous le pseudonyme de), acteur de l'ancienne Comédie-Italienne, né à Etampes en 1737, mort à Paris en 1795, avait été d'abord perruquier. Il débuta, en 1758, à l'Opéra-Comique, dans *On ne s'avise jamais de tout.* Lors de la suppression de ce théâtre en 1762, il fut des six artistes qui furent engagés à la Comédie-Italienne, où il continua de briller dans l'emploi des amoureux. Parmi les rôles qui lui firent le plus d'honneur, on cite Montauciel du *Déserteur,* Pierrot du *Tableau parlant,* le marquis des *Evénements imprévus,* et surtout Blondel de *Richard Cœur de Lion.* L'une de ses dernières et plus brillantes créations fut *le Convalescent de qualité,* comédie fameuse de Fabre d'Eglantine. Clairval prit sa retraite en 1792.

CLAIRVAUX [*klèr-vô*], hameau dépendant de la commune de Ville-sous-la-Ferté (arrond. de Bar-sur-Aube, départ. de l'Aube), à la lisière de la forêt de Clairvaux ; 700 hab. Ch. de f. Est. Forges et laminoirs, fabriques de glaces, de chaussures, de boutons de nacre ; maison centrale dans les bâtiments de l'ancienne abbaye cistercienne.

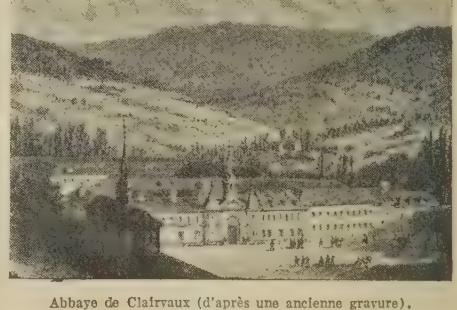
Abbaye de Clairvaux (d'après une ancienne gravure).

— *Histoire.* En 1115, à la demande de Hugues, comte de Troyes, Etienne, abbé de Cîteaux, envoya vingt religieux avec saint Bernard, âgé seulement de vingt-cinq ans, dans cette vallée sauvage, repaire de brigands, appelée alors « Val d'absinthe ». En 1135, le premier monastère, si mal

situé que la vie y était très pénible, fut remplacé grâce aux libéralités du comte Thibaud de Champagne par un autre, dont la prospérité sous le long abbatiat de saint Bernard fut inouïe. A sa mort il comptait 700 religieux, et près de 80 couvents en dépendaient, parmi lesquels Alcobaça, fondé en 1148 par Alphonse Ier de Portugal qui inféoda son royaume à Clairvaux. Plus tard, sa juridiction s'étendit sur 356 maisons. La Réforme fit disparaître les maisons d'Angleterre, d'Ecosse et des Pays scandinaves. Ailleurs, le relâchement et la décadence provoquèrent la réforme du XVIIe siècle, que Clairvaux fut parmi les premiers couvents à adopter. Mais en 1790 Clairvaux, qui avait donné un pape (Eugène III) et quinze cardinaux, ne comptait plus que vingt-sept religieux profès dont sept seulement refusèrent de se séculariser, dix frères lais et dix oblats qui rentrèrent dans le monde.

Un décret du 16 juin 1808 transforma en maison centrale de détention ce qui restait de l'abbaye. La maison peut contenir près de 1.300 détenus. Parmi les prisonniers célèbres on compte Blanqui, le prince Kropotkine et le duc d'Orléans, fils du comte de Paris.

Clairvaux (FORÊT DOMANIALE DE), forêt du départ. de l'Aube, arrond. de Bar-sur-Aube, cant. de Bar-sur-Aube.

Située au S. de la ville, elle occupe sur la rive gauche de l'Aube, entre cette rivière et l'Ource, affluent de la Seine, les versants et les sommets d'un plateau entrecoupé de vallons et dont l'altitude moyenne est voisine de 320 m.

Sa contenance est de 4.250 ha. Peuplée de chênes, hêtres, charmes et feuillus divers, elle est traitée sur 4.000 ha. environ en taillis-sous-futaie à la révolution de trente-six ans.

CLAIRVAUX, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 15 kil. de Rodez; 1.500 hab.

CLAIRVAUX, ch.-lieu de cant. du Jura, arrond. et à 19 kil. de Lons-le-Saunier, près du lac de même nom; 980 hab. Ch. de f. Econ. — Le canton a 25 comm., et 4.970 hab.

CLAIRVILLE (Louis-François NICOLAIE, dit), auteur dramatique, né à Lyon en 1811, mort à Paris en 1879. Fils d'un comédien, il débuta, dès 1821, comme acteur au théâtre du Luxembourg, dont son père était directeur. A partir de 1837 il fut exclusivement auteur dramatique. Doué d'une extraordinaire fécondité, plein de verve et de gaieté bouffonne, il écrivit soit seul, soit avec de nombreux collaborateurs, plus de six cents pièces (vaudevilles, comédies, féeries); citons seulement : *le Page et la Danseuse* (1838); *les Sept châteaux du diable* (1844); *les Pommes de terre malades* (1846); *Gentil-Bernard* (1846); *Roger Bontemps* (1848); *la Corde sensible* (1851); *les Enfants terribles* (1856); *les Chants de Béranger* (1857); *Peau d'âne* (1863); *Cendrillon* (1866); *le Diable boiteux* (1867); *la Fille de Mme Angot* (1873); *les Cloches de Corneville* (1877). Clairville, qui fut membre et président du Caveau, a laissé un volume de *Chansons et Poésies* (1853).

Clairville. — Cl. Pierre Petit.

CLAIRVOISÉ [*klèr*], **E** adj. Se dit des peaux et des parties de peaux, minces et transparentes après l'opération du remaillage.

CLAIRVOYANCE [*klèr-voi-yans'*] n. f. Faculté de voir avec clarté, sagacité, pénétration.

— Magnét. Faculté attribuée aux personnes soumises à l'influence magnétique, de voir à distance et à travers les corps opaques, de pénétrer la pensée, etc.

— ANTON. **Aveuglement.**

CLAIRVOYANT [*klèr-voi-yan*], **E** adj. Qui jouit de la vue : *Aveugle devenu* CLAIRVOYANT. (Peu us.)

— *Fig.* Qui a de la clairvoyance.

— Substantiv. : *Les* CLAIRVOYANTS *et les aveugles.*

— ANTON. **Aveugle.**

CLAISE (la), rivière de France qui prend sa source à Luant (Indre), non loin de Châteauroux; elle draine, soit par elle-même, soit par ses affluents l'Yozon et le Blizon, la vaste région de marécages et d'étangs qui constitue la *Brenne;* dans cette région, l'imperméabilité, le peu de profondeur du lit, rendent fréquentes les inondations de la rivière; dans la seconde partie de son cours elle est plus encaissée et, après avoir reçu l'Aigronne, elle se jette dans la Creuse près d'Ailly (départ. d'Indre-et-Loire), après un cours de 86 kil. Débit relativement abondant.

CLAIX [*klè*], comm. de l'Isère, arrond. et à 8 kil. de Grenoble, au pied des monts de Lans; 1.300 hab. Tramways électriques. Forges; papeteries; ciments.

CLAJUS (Johann). V. CLAY.

CLAM n. m. Dr. anc. V. CLAIN.

CLAMABLE adj. (rad. *clamer*). Dr. cout. Se disait, dans la coutume de Normandie, d'un bien sujet à l'exercice d'un retrait seigneurial, lignager ou conventionnel.

CLAMAGERAN (Jean-*Jules*), homme politique français, né à la Louisiane en 1827 et naturalisé Français en 1846, mort à Limours en 1903. Avocat à Paris, il fonda, en 1861, l'*Union protestante libérale.* Il fit partie du groupe politique qui organisa l'opposition légale au gouvernement de Napoléon III, conseiller municipal de Paris en 1876, conseiller d'Etat en 1879, sénateur inamovible en 1882.

CLAMANT [*man*] n. m. (rad. *clamer*). Dans le droit cout., Demandeur, quelquefois saisissant. || Retrayant, dans la coutume de Normandie.

CLAMART, nom, dont on ignore l'origine, d'un ancien cimetière de Paris, rue du Fer-à-Moulin (Ve arrond.). Acquis vers la fin du XVIIe siècle par l'Hôtel-Dieu, il reçut après 1789 les corps des suppliciés; on y transféra celui de Mirabeau, enlevé du Panthéon. Sur son emplacement, désaffecté depuis 1814, on a construit en 1884 un amphithéâtre d'anatomie.

CLAMART [*mar'*] comm. de la Seine, à 6 kil. de Paris, en bordure du bois de Meudon; 22.735 hab. (*Clamartois, oises,* ou *Clamariots, otes*). Ch. de f. Etat. Carrières de pierre, pépinière, culture maraîchère.

CLAMATORES [*ress*] n. m. pl. Nom donné parfois aux *oiseaux crieurs* par opposition aux *oiseaux chanteurs,* ces oiseaux comprenant les eurylacmidés, les cotingidés et les trachéophones, etc.

CLAMBE ou **CLAMBUS** [*klan-buss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des clambidés, comprenant de très petites formes globuleuses, à grande tête, pouvant se replier en boule. (Plusieurs espèces de *clambus* vivent en Europe, notamment dans les détritus végétaux. La plus commune, *clambus armadillo,* n'atteint pas 1 mm. de longueur.)

CLAMBIDÉS [*klan, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères apparentée aux silphidés et composée d'espèces de très petite taille qui vivent parmi les débris végétaux en décomposition.

CLAMEAUX [*mô*] n. m. pl. Sortes de crampons à deux pointes coudées, dont on se sert pour l'établissement des charpentes.

CLAMECY, ch.-lieu d'arrond. de la Nièvre, à 73 kil. de Nevers, au confluent de l'Yonne et du Beuvron, sur le canal du Nivernais; 5.435 hab. (*Clamecycois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Commerce des bois flottants. Eglise Saint-Martin du XIIIe siècle, avec clocher du XVIe siècle; restes très mutilés d'un château des comtes de Nevers. Clamecy fut depuis le XIIIe siècle la résidence de l'évêque *in partibus* de Bethléem, chassé par les Turcs de Terre Sainte; un de ses faubourgs possède la cathédrale du prélat. Patrie de l'orientaliste Jean Duval, évêque de Bagdad au XVIIe s., de l'écrivain Claude Tillier.

Armes de Clamecy.

— L'arrondissement a 8 cant., 117 comm., et 56.480 hab. Le canton a 14 comm., et 9.530 hab.

CLAMENGES. Biogr. V. CLÉMANGIS.

CLAMER [*mé*] v. tr. (lat. *clamare*). Crier : CLAMER *sa douleur.* (Vx.)

— *Intransitiv.* Pousser des cris.

— Dr. anc. Citer en justice. || Publier, proclamer.

CLAMESI n. m. Métall. Acier du Limousin qui était réputé un des meilleurs avant l'invention du four Martin.

CLAMEUR n. f. (lat. *clamor*). Cris tumultueux. || Cris tumultueux de réclamation, de plainte, d'improbation : *La* CLAMEUR *publique. On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs* CLAMEURS. (Voltaire.) *Braver les* CLAMEURS *des sots.*

— Fig. : *Les* CLAMEURS *du vent, de la tempête, des cloches.*

— Dr. anc. V. CLAIN. || Saisie-exécution. || *Clameur féodale,* Retrait féodal. || *Clameur lignagère,* Retrait lignager. || *Clameur révocatoire,* Demande de rescision d'un acte, pour cause de lésion, dans la coutume de Normandie. || *Clameur de haro.* V. la partie *encycl.* — Sommation de comparaître sur-le-champ devant le juge.

— SYN. **Clameur, clabauderie, cri,** etc. V. CLABAUDERIE.

— ENCYCL. *Clameur de haro.* On appelait *haro* une formule juridique prononcée, dans des cas d'urgence, pour arrêter une atteinte portée à la personne ou aux biens. Celui qui voyait commettre un crime devait, d'après la coutume de Normandie, crier « le haro » et toutes les personnes qui l'avaient entendu devaient prêter main-forte pour arrêter le coupable. L'accusé arrêté à la suite d'une clameur de haro était traduit immédiatement devant la justice. La clameur investissait d'une fonction publique celui qui avait poussé le haro; il pouvait arrêter lui-même le coupable. Mais, quiconque avait crié à tort encourait une forte amende. En 1274, un édit du parlement de Paris avait enjoint aux habitants, chaque fois qu'ils assistaient à un acte de violence, de pousser une clameur, pour obliger ceux qui l'entendraient à poursuivre et à arrêter le criminel. La clameur de haro, institution d'origine nettement barbare, a été usitée aussi en Angleterre, en Allemagne et dans les pays scandinaves.

CLAMEUX [*meû*], **EUSE** adj. (lat. *clamosus*). Criard, qui pousse des cris. (Vx.)

CLAMEUX n. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant.

CLAM-GALLAS (Edouard, comte DE), général autrichien, né à Prague en 1805, mort à Vienne en 1891. Il se distingua en 1848 en Italie et gagna, dans la campagne de 1849 contre la Hongrie, le grade de feld-maréchal lieutenant. Il commandait, à Magenta et à Solférino, le 1er corps d'armée, qu'il conduisit en 1866 contre l'armée de Frédéric-Charles. Battu à plusieurs reprises, il rentra dans la vie privée après la campagne.

CLAM-MARTINITZ (Charles-Joseph-Népomucène Gabriel, comte DE), général autrichien, né en 1792, mort en 1840. Il fut aide de camp du prince de Schwarzenberg, assista au Congrès de Vienne, devint, en 1835, aide de camp de l'empereur, et fut toute sa vie l'un des coopérateurs les plus dévoués de la politique de Metternich.

CLAM-MARTINITZ (Henri-Jaroslaw, comte DE), fils aîné du précédent, homme politique autrichien (tchèque), né à Saint-Georges (Hongrie) en 1826, mort à Prague en 1887. Il entra dans la carrière administrative mais la quitta bientôt, François-Joseph ayant orienté sa politique intérieure vers le centralisme. Appelé, en 1860, à faire partie du Reichsrat, il demanda la réorganisation de la monarchie autrichienne sur des bases plus libérales et devint un des chefs de l'opposition fédéraliste. Il s'unit à Palacky et à Rieger pour demander, au nom des Tchèques, le couronnement de l'empereur à Prague, et l'autonomie de la Bohême.

CLAMP [*klan*] n. m. (du nordique *klampi,* crampon). Mar. Pièce de bois appliquée contre un mât ou une vergue, pour le soutenir et l'empêcher d'éclater.

— Chir. Pince à forcipressure à longs mors.

CLAMPE [*klanp'*] n. f. (même étym. que précéd.) Sorte de crampon ou de clou à deux branches, à l'usage des charpentiers.

CLAMPIN [*klan*], **E** adj. (orig. douteuse). *Pop.* Paresseux, musard. || A signifié Boiteux. *Le duc du Maine était* CLAMPIN.

— Substantiv. : *Un* CLAMPIN. *Une* CLAMPINE.

CLAMPINER [*klan-pi-né*] v. intr. *Pop.* Faire le paresseux, le clampin.

CLAMPONNIER [*klan-po-ni-é*] n. m. et adj. Se dit d'un cheval long-jointé.

CLAN n. m. (gaél. *clann*). Tribu écossaise ou irlandaise formée d'un certain nombre de familles.

— *Fig.* Parti, coterie : *Le* CLAN *des mécontents. Le* CLAN *des paresseux.*

— ENCYCL. Le *clan* est une organisation primitive de la famille, qui existait chez les Celtes des îles Britanniques, Irlandais et Ecossais. Les membres, unis par la parenté, se considéraient comme descendant du même ancêtre que leur chef. L'idée de descendance commune se trouvait exprimée en Irlande par les mots *O'* ou *Mac,* en Ecosse par le mot *Mac,* précédant le nom de famille. *Mac Donald,* par exemple, signifiant « le fils de Donald », était devenu le nom adopté par la tribu entière. La propriété était collective dans le clan. Le système des clans a été aboli en Ecosse en 1747, après l'insurrection de 1745.

CLAN n. m. (du nordique *klampi,* crampon). Mortaise pratiquée dans la muraille ou dans un endroit quelconque du navire, pour recevoir un réa, et tenir lieu de poulie.

— Techn. Instrument à l'usage des parcheminiers. (Il se compose d'un morceau de bois, à l'aide duquel l'ouvrier peut arrêter les peaux sur la herse, afin de les parcheminer.) [On écrit aussi CLAND.] || Inclinaison des bords des douves permettant leur jointage parfait lors du montage du tonneau.

CLANCHE n. f. Techn. V. CLENCHE.

CLANCULAIRE [*lèr'*] n. m. (du lat. *clam,* secrètement). Nom donné à des anabaptistes qui célèbrent secrètement leur culte, estimant qu'ils n'ont point à rendre compte de leur croyance au public.

CLANCULUS [*luss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des trochidés. (Le type du genre est le *clanculus pharaonius,* belle coquille richement colorée, commune dans la mer Rouge.)

CLANDESTIN [*dess*] **E** adj. (lat. *clandestinus;* de *clam,* secrètement). Qui se fait en secret, en cachette : *Rapport* CLANDESTIN. *Démarches* CLANDESTINES. || Où il se passe quelque chose de secret : *Maison* CLANDESTINE.

— Dr. *Mariage clandestin,* Celui qui a été contracté en dehors des conditions de publicité que la loi prescrit. || *Possession clandestine,* Possession que l'on cache à ceux qui auraient intérêt à la connaître.

— ANTON. **Autorisé, avoué, public, reconnu, apparent.**

CLANDESTINE [*dess*] n. f. Genre d'orobanchées, dont certaines espèces vivent sur les racines de divers végétaux (vigne, aune, peuplier, saule, frêne, etc.).

CLANDESTINEMENT [*dess, man*] adv. D'une manière clandestine.

CLANDESTINITÉ [*dess*] n. f. Caractère de ce qui est clandestin. || Vice légal de ce qui est secret.

— ENCYCL. La *clandestinité* est un défaut de publicité qui entache d'irrégularité certains actes et certains droits. C'est surtout en matière de mariage et de possession que ce vice a de l'influence.

Nos anciens jurisconsultes appelaient *mariage clandestin* celui qui avait eu lieu sans le consentement du père et de la mère. Des ordonnances de 1536, 1579, 1639 prononcèrent en ce cas des déchéances graves. Depuis le Code civil, il y a clandestinité du mariage quand il y a eu absence de publicité dans la célébration (C. civ., art. 165 et 191). La clandestinité est une cause de nullité absolue qui peut être proposée par toute personne intéressée et par le ministère public. Mais toute contravention aux règles sur la publicité ne rend pas nécessairement le mariage nul; le juge a ici un pouvoir d'appréciation. La clandestinité ne résultera jamais, notamment, de la seule omission des publications.

Il y a clandestinité, en matière de possession, lorsque celle-ci n'est pas exercée au su et au vu de ceux qui auraient intérêt à la connaître; la clandestinité est un obstacle à la prescription. Elle ne peut être invoquée que par ceux à l'égard desquels la possession a été clandestine.

CLANGOREUX [*reû*], **EUSE** adj. (du lat. *clangor,* cri perçant). Se dit des bruits du cœur quand ils donnent, à l'auscultation, un son éclatant analogue à celui d'un morceau de toile tendu brusquement entre les deux mains. (On ne perçoit guère ce son qu'au deuxième bruit [aortique].)

CLANGUEUR [*gheur*] n. f. (du lat. *clangor,* cri perçant). Cri retentissant de certains oiseaux, comme le butor, etc.

CLANNAHMINAMUM, tribu indienne de l'île de Wappatoo, parente des Clahnaquah.

CLANRICARDE (Ulrick DE BURGH, comte, puis marquis DE), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1604, mort à Somerhill en 1657. Il accompagna Charles Ier dans l'expédition d'Ecosse, commanda en Irlande au nom de Charles Ier puis de Charles II, et capitula en 1652. Clarendon loue sa loyauté. Il a laissé : *Memoirs of the marquis of Clanricarde* (1772); *Memoirs and Letters* (1757).

CLANSAYES, comm. de la Drôme, arrond. et à 30 kil. de Nyons; 310 hab. Fossiles trouvés dans une zone de transition entre l'albien et le cénomanien.

CLAPARÈDE (David), théologien protestant suisse, né à Genève en 1727, mort en 1801. Pasteur et professeur dans sa ville natale, il a laissé de nombreux ouvrages; le seul qu'il ait publié est une réponse à Rousseau : *Considérations sur les miracles* (1765). Après sa mort, on a publié un recueil de ses *Sermons* (Genève, 1805).

CLAPARÈDE (Michel), général français, comte de l'Empire, né à Cignac (Hérault) en 1774, mort à Mont-

pellier en 1841. Volontaire en 1792, il accompagna Leclerc à Saint-Domingue (1801), se distingua à Ulm, Austerlitz et Iéna. Divisionnaire après Tilsitt, il montra une égale valeur en 1809, en Espagne, en Russie, en Saxe. Rallié aux Bourbons dès 1814, Louix XVIII le fit pair de France en 1815.

CLAPARÈDE (Jean-Louis-René-Antoine-*Edouard*), naturaliste suisse, né à Genève en 1832, mort à Sienne (Italie) en 1871. Il voyagea en Norvège, en Angleterre, en Italie, et devint professeur d'anatomie comparée à l'université de Genève. On lui doit, entre autres ouvrages estimés : *Etudes sur les infusoires et les rhizopodes* (1858-1860) ; *Recherches sur l'évolution des araignées* (1862) ; *Recherches anatomiques sur les oligochètes* (1862) ; *les Annélides chétopodes du golfe de Naples* (1868) ; *Recherches sur la structure des annélides sédentaires* (1873) ; etc.

Clape.

CLAPE n. f. (de *clapet*). Soulier dont la semelle en cuir est à moitié attachée sur une autre semelle de bois, dont le talon se sépare du pied pendant la marche. (On dit aussi CLAPETTE.)

CLAPÉ, E adj. V. CLAPI.

CLAPEAU [*pô*] ou **CLAPOT** [*po*] n. m. Appareil employé dans les ateliers de blanchiment et de teinture pour effectuer le dégorgeage des étoffes trop chargées de teinture.

CLAPÉE n. f. (onomatop.). Action du maçon qui jette du mortier contre le parement d'un mur. || Quantité de mortier qu'il jette en une fois.

CLAPEMENT [*man*] n. m. Linguist. V. CLAPPEMENT.

CLAPET [*pè*] n. m. (de l'allem. *klappe*). Mécan. Soupape qui se lève ou se ferme pour permettre ou interdire le passage d'un fluide dans le jeu d'une pompe, d'un soufflet, d'un moteur, de certains instruments de musique, etc.

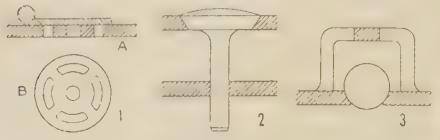

CLAPETS : 1. Plat à charnière (A, coupe; B, plan) ; 2. Conique ; 3. Sphérique.

— Electr. Dispositif qui, intercalé dans un circuit, a pour effet de ne laisser passer le courant que dans un sens, et sert ainsi à redresser les courants alternatifs. (S'appelle aussi SOUPAPE ÉLECTRIQUE.)

— ENCYCL. Mécan. Les *clapets* sont de plusieurs types : 1° ils peuvent être plans ; ils sont montés à charnière ou sont à déplacement parallèle normalement à leur siège ; ils peuvent être métalliques ou doublés d'une rondelle de cuir, caoutchouc, etc. ; 2° les clapets coniques, à déplacement parallèle, s'appuient sur un siège de même forme ; ils sont généralement guidés par une tige cylindrique qui les oblige à retomber correctement sur leur siège ; 3° les clapets peuvent être sphériques et constitués par une bille reposant sur un siège qui est également une portion de sphère. Cette bille est libre, mais l'amplitude de ses déplacements est limitée par une cage, pour assurer son retour sur son siège sous l'action du fluide lui-même.

Suivant leur rôle, on les appelle clapets d'*aspiration*, de *refoulement*, de *retenue*, d'*échappement*, de *sûreté*, etc.

CLAPÈTE n. f. (de *clape*). Babil, bavardage.

CLAPETER [*té*] v. intr. Babiller, bavarder ; crier. (Vx.)

CLAPETTE n. f. Cost. V. CLAPE.

CLAPEYRON (Benoît-Paul-*Emile*), ingénieur français, né et mort à Paris (1799-1864). Il construisit les chemins de fer de Paris à Versailles et à Saint-Germain. Membre de l'Académie des sciences (1858).

CLAPHAM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre), faisant partie de l'agglomération de Londres ; 60.500 hab. V. LONDRES.

CLAPI, E adj. Se dit du lapin réfugié en son terrier.

CLAPIER [*pi-é*] n. m. (orig. douteuse). Ensemble des terriers d'une garenne. || Endroit préparé pour élever des lapins domestiques.

— *Lapin de clapier* ou, simplem., *Clapier*, Lapin domestique.

— Pigeonnier de forme particulière.

— Pathol. Nom vulgaire des culs-de-sac qui se forment le long du trajet principal des fistules.

— Autref. Maison de tolérance.

— ENCYCL. Econ. rur. Le *clapier* proprement dit est formé par une cour non pavée et dont le sol est recouvert d'une couche de marne pulvérisée, qui a la propriété de désinfecter les urines des lapins. L'enceinte est divisée en plusieurs compartiments séparés par des grillages. Les uns reçoivent les mères pleines ou qui ont des petits, d'autres les lapereaux, d'autres encore les lapins adultes bons pour la vente. Dans chacun de ces compartiments sont établies un certain nombre de loges couvertes, munies de râteliers, d'auges, etc., dans lesquels est distribuée la nourriture de manière à éviter la souillure et le gaspillage.

On établit aussi des clapiers à cabanes (en bois ou même en ciment armé) à plusieurs étages et comportant des cases de différentes dimensions. Quelle que soit d'ailleurs la forme du clapier, il est indispensable d'assurer l'évacuation des urines, qui font pourrir les litières ; le clapier doit être entretenu avec la plus grande propreté, car la plupart des maladies que contracte le lapin n'ont d'autre origine que le mauvais état des litières. Il faut surtout assurer aux lapins une litière sèche.

CLAPIÈS (Jean DE), ingénieur et astronome français, né et mort à Montpellier (1670-1740), appliqua le premier la trigonométrie rectiligne à la construction graphique des cadrans solaires. Correspondant de l'Académie des sciences, directeur des chaussées du Rhône (1712), professeur de mathématiques à Montpellier en 1718.

CLAPIR v. intr. (du rad. germ. *klapp*, faire du bruit). Crier, en parlant du lapin : *Les lapins* CLAPISSENT.

— ***Se clapir***, v. pr. (de *clapier*). Se blottir : *Le lapin* SE CLAPIT *au moindre bruit.*

CLAPIS [*pî*] n. m. Grand éclat qu'on fait sauter par accident en taillant le marbre.

CLAPISSON (Antonin-Louis), compositeur français, né à Naples en 1808, mort à Paris en 1866. Il commença à se faire connaître par six quatuors pour voix d'hommes, et par une suite de six morceaux à deux voix intitulée *le Vieux Paris*. Après avoir suivi les cours des Conservatoires de Bordeaux et de Paris, il fit partie de l'orchestre des Italiens et de celui de l'Opéra. *La Figurante*, écrite en deux mois et représentée avec succès en 1838 à l'Opéra-Comique, fut la source de sa fortune artistique. Clapisson se mit à publier de nombreuses romances (il en écrivit plus de deux cents). Il donna, de 1839 à 1846, à l'Opéra-Comique plusieurs ouvrages, entre autres *Gibby la Cornemuse* (1846), un de ses plus grands succès. Il subit un échec en 1848 à l'Opéra avec un drame lyrique en cinq actes : *Jeanne la Folle*. Il revint alors à l'Opéra-Comique puis au Théâtre-Lyrique où il donna notamment *la Promise* en 1854 et *la Fanchonnette* en 1856. Il avait été élu en 1854 membre de l'Académie des beaux-arts, de préférence à Berlioz.

Clapisson. — Cl. Pierre Petit.

Clapisson qui, en 1861, fut nommé professeur d'harmonie au Conservatoire, avait formé une collection nombreuse d'instruments de musique, qu'il céda la même année à l'Etat ; il en fut le conservateur. Ce fut là le premier fonds du musée instrumental du Conservatoire.

CLAPOT [*po*] n. m. Syn. de CLAPEAU.

CLAPOTAGE n. m. (de *clapoter*). Bruit léger et monotone des vagues qui s'élèvent et retombent courtes et pressées. (On dit aussi CLAPOTIS et CLAPOTEMENT.) || *Par anal.* Bruit produit en agitant l'eau : *Le* CLAPOTAGE *des lavandières.* (G. Sand.)

— Méd. Nom donné au bruit produit dans l'estomac ou l'intestin quand on pratique à leur niveau de petites secousses brusques et répétées. (Il se manifeste quand l'organe contient simultanément du liquide et des gaz.)

CLAPOTANT [*tan*], **E** adj. Qui clapote : *Des vagues* CLAPOTANTES.

CLAPOTEMENT [*man*] n. m. Mar. et Méd. Syn. de CLAPOTAGE.

CLAPOTER [*té*] v. intr. (onomatop., ou du radical germ. *klapp* qui indique le bruit). Se briser en lames courtes et serrées : *Mer qui* CLAPOTE.

CLAPOTEUSE n. f. Partie du clapeau constituée par un châssis de bois sur lequel on dispose les tissus.

CLAPOTEUX [*teû*], **EUSE** adj. Qui clapote : *Mer* CLAPOTEUSE. || Par extens. : *La joie* CLAPOTEUSE *de la foule.* (Baudelaire.)

CLAPOTIS [*tî*] n. m. Syn. de CLAPOTAGE.

CLAPPEMENT ou **CLAPEMENT** [*man*] n. m. (de *clapper*). Bruit sec que produit la langue quand on la détache brusquement du palais : *Accuser par un* CLAPPEMENT *l'excellence du vin qu'on vient de boire.*

CLAPPER ou **CLAPER** [*pé*] v. intr. (onomatop. ou origine germanique). Produire un clappement.

CLAPPERTON (Hugh), voyageur écossais, né à Annan (comté de Dumfries) en 1788, mort près de Sokoto (Nigéria du Nord), en 1827. Avec Oudney et Denham, il partit de Tripoli en 1822 pour explorer l'Afrique centrale, gagna Mourzouk, puis le Kanem et le lac Tchad que n'avait encore vu aucun Européen (4 févr. 1823), et enfin Kouka, la capitale du Bornou. De là Clapperton accompagna Oudney dans l'O. et, après la mort de celui-ci, visita Kano et Sokoto, puis, n'ayant pu gagner le golfe de Bénin, regagna l'Europe par le Bornou, Kouka et le Sahara (janv. 1825). Reparti tôt après pour l'Afrique centrale, il gagna, de Ouidah sur la côte des Esclaves (Dahomey), une branche de la rivière de Lagos et, avec son domestique Lander, par le Yorouba, le Borgou et Boussa, parvint à Kano, puis à Sokoto ; il y mourut.

Clapperton.

CLAQUADE [*kad'*] n. f. *Fam.* Série de claques.

CLAQUE [*klak'*] n. m. *Pop.* Syn. de CLAQUEDENT. Maison de tolérance.

CLAQUE [*klak'*] n. m. (de *claquer*). Chapeau haut de forme, à ressorts, que l'on peut aplatir à volonté, pour le tenir sous le bras. || Chapeau à larges bords relevés et aplatis sur le côté, de façon à former deux cornes. (On dit aussi CHAPEAU CLAQUE) : *Le chapeau* CLAQUE *est la coiffure de grande tenue des généraux, des polytechniciens, etc.* || Papier plié de telle sorte qu'il fait beaucoup de bruit quand on le déplie brusquement.

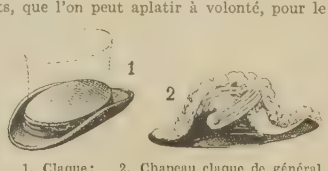

1. Claque ; 2. Chapeau claque de général.

CLAQUE [*klak'*] n. f. (de *claquer*). Coup donné avec le plat de la main : *Donner, Recevoir des* CLAQUES. || Fam. *Figure à claques*, Visage déplaisant.

— Pop. *En avoir sa claque*, En avoir assez, trop.

— Cost. Sorte de socque plat, que les dames mettaient par-dessus leur soulier, contre la boue et l'humidité. || *Prendre ses cliques et ses claques*, S'en aller promptement. (*Fam.*)

— Techn. Partie d'une tige de bottine, confinant à la semelle : *Bottine de drap avec* CLAQUES *vernies.*

— Théâtr. Troupe de gens payés pour applaudir et aider au succès des auteurs et des acteurs.

Claque.

— ENCYCL. Théâtr. La *claque*, dit-on, devrait son origine à Néron. Selon Suétone, Néron, lorsqu'il chantait dans l'amphithéâtre, avait un bataillon de 5.000 jeunes gens robustes, chargés de l'applaudir. On distinguait trois espèces d'applaudissements : les *bombi*, dont le bruit imitait le bourdonnement des abeilles ; les *imbrices*, qui retentissaient comme la pluie sur les tuiles ; enfin, les *testæ*, dont le son éclatait comme celui d'une cruche qui se casse. Les historiens nomment les claqueurs *juvenes*, et leurs chefs *curatores*.

En France, la claque est une création moderne. Le premier qui en ait tiré parti est le poète Dorat. Pour opposer des admirateurs à la froideur du public, il acheta des billets de parterre, et les distribua à ses fournisseurs, à ses domestiques, etc., à charge pour eux d'applaudir. Dès lors, les applaudissements rétribués passèrent dans les mœurs théâtrales. Le chef de claque recevait tantôt des appointements fixes, tantôt un certain nombre de billets qu'il revendait. Le personnel claquant se composait d'*intimes*, claqueurs habituels, admis gratis ; de *lavables* (*laver*, en argot, signifie *vendre*), qui payaient à vil prix leur entrée au chef de claque ; de *solitaires*, amateurs qui, pour ne pas faire la queue, pénétraient au parterre avec la claque, en payant la totalité du prix de la place à « l'entrepreneur de succès ». Supprimée dans la plupart des théâtres, la claque subsiste encore aujourd'hui dans certains.

CLAQUEBOIS [*ke-boî*] n. m. (de *claquer* et *bois*). Instrument de percussion, d'origine très ancienne. V. XYLOPHONE.

CLAQUEDENT [*ke-dan*] n. m. (de *claquer* et *dent*). Gueux, misérable dont le froid fait claquer les dents : *Les pauvres* CLAQUEDENTS *tout piteux.* (Th. Gautier.) — Par assimilation, Cabaret, tripot de bas étage. || Maison de tolérance.

CLAQUEFAIM [*ke-fin*] n. m. Argot. Famélique, homme qui meurt de faim.

CLAQUEMENT [*ke-man*] n. m. Bruit de ce qui claque : *Le* CLAQUEMENT *d'un fouet, des dents, des mains.*

— Artill. V. CHOC.

— Méd. *Claquement valvulaire*, Son produit, au cours d'une révolution cardiaque, par la fermeture des valvules auriculo-ventriculaires (1er bruit) et des valvules sigmoïdes (2e bruit). Ainsi sont déterminés les bruits du cœur entendus à l'auscultation.

CLAQUEMURER [*ke, ré*] v. tr. (de l'anc. expression *à claque-mur* : Claquemurer quelqu'un, c'est le réduire à se heurter aux murs qui l'entourent). Tenir étroitement enfermé : CLAQUEMURER *des prisonniers ;* et, *au fig.*, Resserrer dans des bornes étroites.

— ***Se claquemurer***, v. pr. SE CLAQUEMURER *pendant des mois.* || *Fig.* : SE CLAQUEMURER *aux choses du ménage.* (Molière.)

CLAQUE-OREILLE [*kla-ko-rèy'*] n. m. (de *claquer* et *oreille*). *Pop.* Chapeau à bords pendants, qui battent sur l'oreille. || Pl. *Des* CLAQUE-OREILLES.

CLAQUE-PATIN [*kla-ke*] n. m. *Pop.* Homme dont la savate claque contre le talon ; pauvre, misérable. || Pl. *Des* CLAQUE-PATINS.

CLAQUER [*ké*] v. intr. (onomatop.). Produire un bruit sec par un choc soudain : *On* CLAQUE *des dents quand on a froid.* || Frapper des mains pour applaudir. V. CLAQUE.

— Fig. et fam. *Faire claquer son fouet*, Faire l'important :

> Et je faisais *claquer* mon fouet tout comme un autre.
> RACINE.

— Argot. Mourir. || *Claquer du bec*, Avoir faim.

— *Transitiv.* Donner une ou plusieurs claques : CLAQUER *un enfant.* || Applaudir : CLAQUER *l'auteur et les acteurs.*

— Argot. Dépenser : CLAQUER *sa galette.* || Vendre : CLAQUER *ses meubles.* || Manger : CLAQUER *un lapin.*

— ***Claqué, e,*** part. pass. du verbe *Claquer.*

— Cordonn. *Chaussure claquée*, Se dit d'une chaussure dont la partie la plus rapprochée de la semelle a été garnie de cuir ou d'une autre matière destinée à la rendre moins perméable à l'humidité.

— Hippol. Se dit d'un cheval qui a fourni un gros effort et s'arrête tout d'un coup. (Il est assez fréquent de voir, sur les hippodromes, au plus fort d'une course, un cheval s'arrêter tout à coup et se mettre à boiter ; si on lui touche le tendon du membre boiteux (généralement un antérieur), il manifeste une vive douleur : on dit qu'il a un *tendon claqué, qu'il s'est claqué un tendon*, ou encore qu'il est atteint d'*un effort de tendon* ou de *nerf-férure*. Un semblable accident peut aussi se produire chez les chevaux de trait, même à l'allure du pas, au moment d'un violent effort de tirage.)

CLAQUESOIF [*ke-so-af'*] n. m. Argot. Homme très altéré et qui n'a pas de quoi boire.

CLAQUET [*kè*] n. m. Techn. Petite latte qui se trouve sur la trémie d'un moulin et qui produit un bruit continuel. (On dit aussi CLIQUET.)

— Bot. Nom vulgaire de la digitale pourprée.

— Loc. PROV. **Aller comme le claquet d'un moulin**, Bavarder sans cesse.

CLAQUETER [*ke-té*] v. intr. (de *claquet*. — *Je claquète, Tu claquèteras*, et mieux : *Je claquette, Tu claquetteras.*) Crier, en parlant de la cigogne : *La cigogne* CLAQUETTE. || A été employé primitivement dans le sens de Produire des claquements répétés : *La cigogne fait* CLAQUETER *son bec d'un bruit sec et réitéré.* (Buffon.) || A signifié, aussi, Donner des claques à.

— *Fam.* Bavarder, caqueter. (Vx.)

CLAQUETTE [*kèt'*] n. f. Sorte de crécelle ; et, *au fig.*, Se dit d'une personne dont le bavardage importune : *C'est une* CLAQUETTE. || Réunion de deux planchettes à charnières, que l'on frappe l'une contre l'autre pour donner un

signal. (On dit plus fréquemment CLAQUOIR en ce sens.)
— Hippol. S'emploie parfois comme syn. de CHEVAL CLAQUÉ. (Les chevaux de vitesse ont besoin d'une certaine légèreté ; la sveltesse a toutefois des limites qu'elle ne peut dépasser sans porter atteinte à la force et à la résistance. Les sujets à membres longs et grêles, à poitrine serrée, sont à juste titre qualifiés de *claquettes* ou de *ficelles*.)
— Mus. Instrument de musique, formé

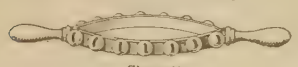
Claquette.

Claquoir.

de deux bandes de cuir garnies de grelots, qu'on tend brusquement pour imiter le bruit du fouet.
— Techn. Lame de bois très mince qui est placée derrière chacune des poignées du battant d'un métier à tisser, pour y jouer le rôle de ressort.

CLAQUEUR [*keur'*], **EUSE** n. Personne qui aime à donner des claques. || Applaudisseur à gages : *Un chef de* CLAQUEURS ; et, au fig. : *Il y a des gens nés* CLAQUEURS.
— ENCYCL. Théâtr. V. CLAQUE.

CLAQUOIR [*koir'*] n. m. Techn. V. CLAQUETTE.

CLARABELLA n. f. (du lat. *clara*, illustre, et *bella*, belle). Jeu de flûte à tuyaux en bois de forme conique, qui se trouve dans quelques orgues.

CLARAC (Charles-Othon-Frédéric-Jean-Baptiste, comte DE), archéologue, né et mort à Paris (1777-1847). Il suivit sa famille dans l'émigration, servit dans l'armée de Condé, puis dans l'armée russe, devint, en 1808, précepteur des enfants de Murat, roi de Naples, et eut la direction des fouilles de Pompéi. En 1815 il fit un voyage au Brésil, et fut nommé, en 1818, conservateur du Musée des antiques du Louvre. Ses principaux ouvrages sont : *Fouilles faites à Pompéi* (1818) ; *Description des antiques du Musée royal* (1820) ; *Musée de sculpture antique et moderne* (1826-1855), avec un atlas de figures au trait, sa publication capitale ; *Manuel de l'histoire de l'art chez les anciens* (1830-1847).

Clara Gazul (THÉÂTRE DE), recueil de petites pièces publiées en 1825 par P. Mérimée, qui les donna comme traduites des œuvres d'une comédienne espagnole, Clara Gazul. Courtes, d'un dialogue vif et serré, elles sont d'une remarquable intensité de vie. Les principales sont : *les Espagnols en Danemark*, *Inès Mendo* et *le Carrosse du saint sacrement*.

CLARAIN [*rin*] n. m. Variété de houille brillante.

CLARBOROUGH ou **CLAREBOROUGH**, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Nottingham) ; 3.500 hab. Hauts fourneaux.

CLARE (autref. **Thomond**), comté maritime de l'Etat libre d'Irlande (Munster) ; 104.500 hab. Ch.-lieu *Ennis*. — Ile d'Irlande (comté de Mayo), dans la baie de Clew.

CLARE, ville de l'Etat libre d'Irlande (Munster, comté de Clare), au confluent du Fergus avec le Shannon ; 620 hab. Ancienne capitale du *comté de Clare*.

CLARE (John), poète anglais, né à Helpstone, près de Peterborough, en 1793, mort à Northampton en 1864. Fils d'un pauvre fermier infirme, il se livra à tous les métiers pour payer ses frais d'école. Il publia, en 1820, les *Poèmes descriptifs de la vie des champs*, qui eurent un grand succès. Il publia encore : *le Ménestrel de village* (1821), *le Calendrier du Berger* (1827), et *la Muse rurale* (1836). Mais après des spéculations malheureuses, il mourut dans une maison d'aliénés. Clare est un poète de la nature d'une remarquable spontanéité, mais sa forme est parfois maladroite. Il excelle dans les scènes morales et l'expression des sentiments des humbles.

CLARÉ n. m. (du lat. *clarus*, clair). Vin épicé, miellé et sucré, que l'on servait jadis au dessert. (Il n'en est plus fait mention après le XVe s.)

CLAREMONT [*mon*], château royal d'Angleterre (comté de Surrey), à 24 kil. S. de Londres. Claremont, d'abord propriété de l'architecte John Vanbrugh, puis de lord Clive (qui y construisit le château en 1768), fut acheté, en 1816, par la princesse Charlotte et le prince Léopold plus tard roi des Belges. Après la révolution de février 1848, ce château devint la résidence de la famille d'Orléans. Louis-Philippe et la reine Amélie y moururent.

CLARENCE [*rans'*] n. f. Sorte de chaussure, semblable aux babouches, sans contrefort ni tige.

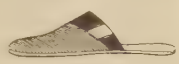
Clarence.

CLARENCE (DUCS DE). Le titre de « duc de Clarence » passe pour venir de la ville de *Clarentza* en Morée qui fut un fief, au XIVe siècle, de la maison de Hainaut. Il passa à la maison royale d'Angleterre, après le mariage de Philippine de Hainaut avec Edouard III. Depuis, il a été porté à diverses reprises par le prince cadet de la famille royale d'Angleterre.

CLARENCE (Georges, duc DE), né à Dublin en 1449, mort à Londres en 1478. Fils de Richard, duc d'York, et de Cecil Neville, et frère d'Edouard IV, il fut créé « duc de Clarence » en 1461 et devint, l'année suivante, lieutenant d'Irlande. Lorsque Edouard IV voulut se débarrasser de la famille Neville, qui tenait tout le pouvoir, le fameux Warwick, chef de cette maison, jeta les yeux sur Clarence et lui fit épouser sa fille aînée, Isabelle Neville (1469) ; puis il prétendit mettre la couronne sur le front de son gendre, qu'il opposa nettement au roi. Après des luttes sanglantes, Clarence passa tout à coup du côté de son frère Edouard, qui put gagner ainsi sur Warwick la bataille décisive de Barnet (1471). Bientôt, le duc de Gloucester, qui fut plus tard Richard III, épousait la seconde fille de Warwick, Anne Neville, ce qui lui attira l'animosité de Clarence. D'un autre côté, la discorde recommença à régner entre ce dernier et Edouard, qui ne pardonnait pas à son frère son ancienne défection. Finalement, Edouard le fit arrêter (6 mars 1478) et condamner à mort sous le chef de haute trahison. Le bruit courut qu'il avait été noyé dans un tonneau de malvoisie.

CLARENCE RIVER, fleuve côtier de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie) qui finit dans la Shoal bay (océan Pacifique). Cours, 380 kil.

CLARENCEUX [*seû*] ou **CLARENCIEUX** [*si-eû*], nom anglo-normand du second roi d'armes d'Angleterre, autrefois appelé *surroy* parce qu'il avait dans sa juridiction la noblesse au sud de la Trent. (Ce nom était primitivement celui du héraut d'armes du duché de Clarence.)

CLARENDON, village de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Wilts) ; 250 hab. Ruines d'un ancien château royal, où Henri II décréta les ordonnances dites *constitutions de Clarendon*, pour restreindre le pouvoir du clergé.

Clarendon (STATUTS DE). Henri II, roi d'Angleterre, avait réuni, en 1164, une assemblée d'évêques et de barons, pour leur faire sanctionner un règlement connu sous le nom de *Statuts* ou *Constitutions de Clarendon*. Les appels au pape étaient remplacés par l'appel au roi ; les clercs étaient, en matière criminelle, soumis à la juridiction civile ; le roi disposait à son gré des dignités ecclésiastiques, et les clercs qui en étaient revêtus ne pouvaient sortir du royaume sans sa permission. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, signa d'abord ces Constitutions avec les autres évêques ; mais, quand Alexandre III les eut condamnées dans leurs dispositions principales, Becket se rétracta, et il paya cette rétractation de sa vie. Mais, après son martyre, les Constitutions de Clarendon furent abrogées par le roi Henri II en 1172.

CLARENDON (Edward HYDE, comte DE), homme d'Etat anglais, né à Dinton, Wiltshire, en 1608, mort à Rouen en 1674. Elevé à Oxford, se créa à Londres de brillantes relations littéraires, puis élu au parlement, se classa parmi les partisans du roi qui le nomma chancelier de l'Echiquier quand il n'y eut plus d'argent (1643). Il sut pourtant mettre en sûreté une partie de sa fortune, et recueillit les princes en exil. Le duc d'York l'en paya en séduisant sa fille qu'il épousa plus tard. Nul n'a plus fait pour la Restauration ; aussi Charles II le prit pour chancelier et lui laissa le pouvoir. Pendant les premières années, Clarendon exerça sur le parlement Cavalier une influence souveraine, très dure pour les dissidents et les quakers. Très vite odieux, il fut rendu responsable de la peste, de l'incendie de Londres, des défaites navales ; mis en accusation, il s'enfuit en France où il chercha dans ses travaux historiques et théologiques une diversion aux tortures de la goutte. — Outre ses ouvrages, comme : *History of the rebellion of England*, il a laissé à Oxford une bibliothèque et une imprimerie fameuses.

Clarendon.

CLARENDON (George-William-Frederick VILLIERS, baron HYDE, comte DE), homme d'Etat anglais, né en 1800, mort à Londres en 1870. Il entra très jeune dans le service diplomatique. Ministre plénipotentiaire à Madrid en 1833, il fit signer la quadruple alliance de 1834. Il retourna en Angleterre en 1838 et à la Chambre des lords, fut tour à tour leader de l'opposition et adversaire acharné de Robert Peel, puis président du bureau du commerce dans le ministère de John Russell (1846) et lord-lieutenant d'Irlande en 1847. Renversé en 1852, il reprit le portefeuille des affaires étrangères dans chaque ministère libéral. Il fut ainsi mêlé activement aux grandes questions de politique étrangère du temps : la guerre de Crimée, le congrès de Paris, le Sleswig, l'affaire de l'*Alabama*.

CLARENS [*ran*], station d'hiver très réputée de la Suisse (canton de Vaud), au bord du lac Léman. Climat très doux. Vignoble. C'est la partie occidentale de Montreux. La tradition place à Clarens les fameux « bosquets de Julie » de la *Nouvelle Héloïse* de J.-J. Rousseau.

CLARENTZA, CLARENCE ou **CHIARENTZA**, localité de Grèce (Morée), bâtie au XIIIe siècle, près du cap Clarentza, sur l'emplacement de l'ancienne Cyllène. Ce fut une place fortifiée au temps de l'empire latin de Constantinople ; une famille du Hainaut la posséda. V. CLARENCE (*ducs de*).

CLAREQUET [*kè*] n. m. Conserve transparente de fruits.

CLARET [*rè*] n. m. (de *clair*). Synonyme peu usité de CLAIRET. || Nom anglais du vin de Bordeaux.

CLARET, ch.-lieu de cant. de l'Hérault, arrond. et à 28 kil. de Montpellier ; 600 hab. — Le canton a 9 comm., et 2.070 hab.

CLARETIE [*tî*] (Arsène-Arnaud, dit **Jules**), journaliste et littérateur français, né à Limoges en 1840, mort à Paris en 1913. Depuis 1860, il collabora avec une extrême fécondité à un grand nombre de journaux et de revues. Il devint, en 1885, administrateur de la Comédie-Française, et fut élu, en 1888, membre de l'Académie française. Citons, parmi ses romans : *Une drôlesse* (1862) ; *Un assassin* (1866), réimprimé sous le titre de *Robert Burat* ; *les Muscadins* (1874) ; *les Amours d'un interne* (1881) ; *Monsieur le ministre* (1881) ; *le Prince Zilah* (1884) ; *le Candidat* (1887) ; *la Cigarette* (1890) ; *Brichanteau comédien* (1896) ; *Brichanteau célèbre* (1902) ; parmi ses pièces de théâtre : *les Mirabeau* (1879) ; *Monsieur le Ministre* (1883), *le Prince Zilah*, comédies, et un livret d'opéra : *la Navarraise* (1894), tiré d'une de ses nouvelles : *la Cigarette* ; parmi ses ouvrages sur des sujets historiques : *Camille Desmoulins* (1867) ; *les Derniers Montagnards* (1867) ; *la Débâcle* (1871) ; *la France envahie* (1871) ; *Paris assiégé* (1871) ; *Histoire de la révolution de 1870-1871* (1875-76) ; *le Drapeau* (1879) ; parmi ses ouvrages littéraires et autres : *les Contemporains oubliés* (1864) ; *la Vie moderne au théâtre* (1869-1875) ; *Molière* (1873) ; *la Vie à Paris* (1881-1887 et 1896-1898) ; *Profils de théâtre* (1902) ; *Victor Hugo* (1902) ; *la Maison de Victor Hugo* (1904). Dans tous ses ouvrages, il a fait apprécier sa verve de chroniqueur et ses observations anecdotiques de la vie parisienne. — Son cousin, Léo **Claretie**, né à Paris en 1862, mort à Servon (Ille-et-Vilaine) en 1924, a publié plusieurs ouvrages, entre autres *l'Université moderne* (1892) ; *les Jouets* (1893) ; *Lesage* (1894) ; *J.-J. Rousseau et ses amies* (1896) ; *les Jouets de France* (1920), et des romans.

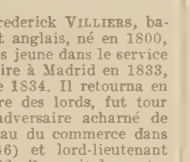
J. Claretie. — Cl. Manuel.

CLARETTE n. f. Œnol. Syn. de CLAIRETTE.

CLARI (l'abbé Jean-Charles-Marie), compositeur italien, né à Pise en 1669, mort vers 1740. Il fut élève, à Bologne, de Jean-Paul Colonna, et, après avoir fait représenter en cette ville, en 1695, un opéra intitulé *il Sario delirante*, devint maître de chapelle à Pistoie. Clari a écrit de nombreuses œuvres de musique religieuse et surtout une collection de duos et trios pour le chant avec la basse continue, publiée en 1720, et qui lui a valu une renommée justifiée.

CLARIAS [*ass*] n. m. Genre de poissons, famille des siluridés, à tête cuirassée et à branchies supplémentaires, qui habitent les fleuves de l'Afrique et de l'Inde. (Le clarias du Nil [*clarias anguillaris*] a 60 cm. de long.)

Clarias.

CLARICORDE n. m. (de *clair*, et *corde*). Ancien instrument à corde, appelé aussi MANICORDE.

CLARIE (TERRE), gigantesque iceberg longé pendant plusieurs jours par Dumont d'Urville en janvier 1840 et cru par lui, à tort, reposer sur la terre ferme antarctique. Aujourd'hui la « Terre Clarie » est rayée des cartes, car des navigateurs ont par la suite vogué sur son emplacement.

CLARIEN [*ri-in*], **ENNE**. Habitant de Claros.
— Myth. gr. Surnom d'Apollon, vénéré à Claros.

CLARIÈRE n. f. (autre forme du mot *clairière*). Passage, séparation entre les banquises et les gros amas de glaces.

CLARIFIANT [*fi-an*], **E** adj. Qui clarifie.
— N. m. Substance propre à clarifier : *Le charbon est un* CLARIFIANT.

CLARIFICATEUR, TRICE adj. Qui sert à clarifier, à filtrer : *Filtre* CLARIFICATEUR.
— N. m. Se dit parfois pour CLARIFIANT.

CLARIFICATION [*si-on*] n. f. Action de clarifier : *La* CLARIFICATION *des eaux de rivière s'opère sur des filtres de gravier.* || *Clarification des boissons.* V. COLLAGE.

CLARIFIER [*fi-é*] v. tr. (lat. *clarificare ;* de *clarus*, clair, et *facere*, faire). Rendre clair, épurer : CLARIFIER *de l'eau.*
— *Fig.* Rendre plus lucide : *La gaieté* CLARIFIE *l'esprit.*
— Dans le langage mystique, Célébrer, rendre gloire à : *Comme j'*AI CLARIFIÉ *mon Père sur la terre, vous allez me* CLARIFIER. (Massillon.) [Vx.]
— ***Se clarifier,*** v. pr. — Au sens passif : *Cette liqueur* SE CLARIFIE.
— ANTON. **Epaissir, troubler.**

CLARIGATIO [*si-o*] n. f. (mot lat.). Sommation adressée par le peuple romain à un autre peuple, et qui se faisait à haute voix (*de claritate vocis*), par un fécial nommé *Père Patrat* (de *patrare*, accomplir).
— ENCYCL. Le fécial proclamait pour la première fois la réclamation, en mettant le pied sur le territoire étranger, par une formule solennelle (Tite Live, I, 32). Il répétait ces paroles au premier habitant qu'il rencontrait, puis à la sentinelle ou au premier habitant de la ville capitale, qui se présentait devant lui ; enfin, en présence du peuple et des magistrats. A défaut de satisfaction, la guerre était déclarée au bout de trente-trois jours. La déclaration de guerre, qui se faisait en lançant un javelot sur le territoire ennemi, était aussi appelée *clarigatio*.

D'argent à un bœuf passant d'azur clarinè d'or.

CLARIN ou **CLARAIN** n. m. Syn. de CLARINE.

CLARINE n. f. (de *clair*). Cloche ou clochette qu'on pend au cou des animaux paissants, pour les retrouver au besoin.

CLARINÉ, E adj. Blas. Se dit d'un animal qui porte au cou une clochette ou *clarine* d'un émail particulier.

CLARINETTE n. f. (de *clarine*). Instrument à vent, à bec, à anche et à clefs. Musicien qui en joue : *C'est une bonne* CLARINETTE.

Clarinette.

— ENCYCL. La *clarinette* est construite en bois (buis, ébène, grenadille, etc.). Elle se compose d'un tube terminé par un pavillon évasé ; l'exécutant joue en soufflant par un bec auquel est ajustée une mince languette de roseau appelée *anche* ; le tube est percé de trous que l'on bouche avec les doigts ou à l'aide de clefs pour modifier l'intonation. Son étendue est de trois octaves plus une quinte, et le caractère de sa sonorité se modifie selon ses registres qui, du grave à l'aigu, sont dits : *chalumeau, médium, clairon, registre suraigu*. Le chalumeau est le registre grave, plein, doux, tandis qu'on donne le nom de *clairon* au registre aigu, à cause de son éclat métallique et criard. Imaginée en 1690 par le facteur Jean-Christophe Denner, de Nuremberg, elle fut introduite dans les orchestres au XVIIIe siècle, et perfectionnée par le flûtiste allemand Boehm.

Les clarinettes en usage sont : la clarinette en *si* ♭ ou *clarinette ordinaire ;* la clarinette en *la* et *ut* ou *petite clarinette ;* la *clarinette basse* en *si* ♭ aux proportions beaucoup plus considérables que les deux précédentes et qui donne une octave plus bas que la clarinette ordinaire. Meyerbeer l'a introduite dans *les Huguenots*, Wagner s'en est fréquemment servi. Elle est, actuellement, d'un emploi courant. En

revanche, la *clarinette d'amour*, qui se construisait en *sol* ou en *fa*, n'est plus usitée aujourd'hui.

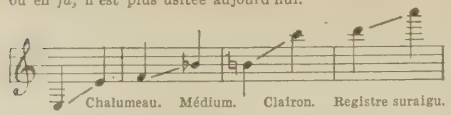

CLARINETTER [*nè-té*] v. intr. *Fam.* Jouer de la clarinette.

CLARINETTISTE [*nè-tisst'*] n. m. Musicien qui joue de la clarinette.

CLARISSE n. f. Religieuse de l'ordre de Sainte-Claire. — ENCYCL. L'ordre des *clarisses* fut fondé en 1212, par sainte Claire. Saint François d'Assise rédigea leur règle, qui fut approuvée par le pape Grégoire IX. La nouvelle congrégation se divisa : les *pauvres clarisses* conservèrent la règle primitive ; les *urbanistes* acceptèrent les adoucissements approuvés par Urbain IV. Sainte Colette (1380-1447) réforma le monastère de Corbie, et sa réforme fut adoptée par de nombreux couvents. Les clarisses comptent plusieurs maisons en France.

Clarisse.

CLARISSE, petite planète, N° 302, découverte le 14 novembre 1890 par Charlois.

Clarisse Harlowe. (HISTOIRE D'UNE JEUNE FILLE), roman épistolaire de Richardson (1747-48). C'est l'histoire d'une jeune fille vertueuse qui, persécutée par sa famille, se confie à un homme dont les vices sont cachés sous les dehors les plus charmants ; ce type de séducteur est devenu classique sous le nom de *Lovelace*. Séduite par ruse, Clarisse meurt, tandis que Lovelace est tué en duel.

Ce roman enthousiasma Diderot et Jean-Jacques Rousseau, qui en adopta la forme et s'inspira de son esprit, dans sa *Nouvelle Héloïse*.

CLARISSIMAT [*ma*] n. m. Dignité de clarissime.

CLARISSIME adj. m. (du lat. *clarissimus*, très illustre). Titre d'honneur que l'on donnait à de hauts fonctionnaires, sous le Bas-Empire.

CLARITE n. f. (de *Clara* nom de lieu). Variété naturelle d'arséniosulfure de cuivre.

CLARIUS [*ri-us*], moine et chroniqueur français, qui présida successivement aux abbayes de Fleury-sur-Loire et de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, et écrivit la *Chronique de Clarius*, ou *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif*, qui s'étend jusqu'à 1123, et a été continuée jusqu'en 1184.

CLARK (Guillaume Tierney), ingénieur anglais, né dans le comté de Somerset en 1783, mort en 1852. Il termina la construction du canal de la Tamise et de la Medway, et exécuta, entre autres travaux, le grand tunnel des collines de Frindsbury, qui se rattache au canal de la Tamise, le pont suspendu élevé sur ce fleuve à Hammersmith (1824-1827), et le pont suspendu sur le Danube, à Budapest (1839-1849).

CLARK (Latimer), électricien, né à Great Marlow (Angleterre) en 1822, mort à Londres en 1898, auteur de travaux se rapportant aux lois des courants dans les câbles sous-marins et aux mesures électriques. Inventeur d'une pile souvent employée comme étalon de force électromotrice.

CLARKE (Jean), un des fondateurs de Rhode-Island, né en Angleterre en 1609, mort en 1676. Il exerça d'abord la médecine à Londres, puis alla se fixer dans la colonie naissante de Massachusetts, et en 1638, acheta aux Indiens l'île d'Aquidneck, qui devint la colonie de Rhode Island. Persécuté d'abord en 1646, il se rendit en 1663-64 en Angleterre, et obtint pour Rhode Island une nouvelle charte extrêmement libérale.

CLARKE (Samuel), philosophe, théologien et sermonnaire anglais, né à Norwich en 1675, mort à Londres en 1729. Il étudia à l'université de Cambridge, où régnait la philosophie de Descartes, et entra dans le clergé anglican. Les sermons, qu'il prononça en 1704 et 1705 eurent un succès considérable. Réunis, ils formèrent le grand ouvrage de Clarke : *Démonstration de l'existence et des attributs de Dieu*, qui est une réponse à Hobbes et à Spinoza. Son auteur s'attache à montrer que l'existence de Dieu doit être établie uniquement par des arguments de raison pure ; il la déduit à priori de l'idée d'un Etre nécessaire. Il complète sa démonstration en empruntant à Newton sa preuve par le temps et l'espace infinis, qui ne peuvent être que des attributs de Dieu. Il publia, en 1705, une apologie du christianisme. En 1715 et 1716, il eut avec Leibniz une discussion sur l'espace et le temps. La correspondance des deux antagonistes, qui est une œuvre philosophique très remarquable, fut publiée en 1717.

Clarke.

CLARKE (Charles-Edward), navigateur anglais, né en 1741, mort au Kamtchatka en 1779. Il fit trois fois le tour du monde, sous les ordres du commodore Byron, puis sous ceux de Cook, après la mort de qui il quitta le commandement de *la Découverte* pour diriger l'expédition (1779) de Cook sur *la Résolution*. Il tenta sans succès de trouver un passage entre l'océan Pacifique et l'Atlantique à travers l'océan Glacial arctique et s'avança jusque par 70°35' de latitude N., où il fut arrêté par les glaces. Il mourut peu après, sur le chemin du retour.

CLARKE (Henri-Jacques-Guillaume), comte d'Hunebourg, duc de Feltre, maréchal de France, né à Landrecies en 1765, mort à Neuwiller (Bas-Rhin) en 1818. D'origine irlandaise, il entra à l'Ecole militaire en 1781. Général de brigade en 1793, il fut bientôt destitué comme suspect, mais le Directoire le rétablit dans son grade. Envoyé en Italie pour négocier avec l'Autriche en dehors de Bonaparte, il se rallia à celui-ci, fut son secrétaire intime pendant le Consulat. Gouverneur de Berlin en 1806, il devint ministre de la guerre de 1807 à 1814. Dès l'arrivée des Alliés devant Paris, il s'enfuit à Blois avec l'Impératrice, et se rallia bruyamment à Louis XVIII, qu'il accompagna à Gand. Le roi lui rendit le ministère de la guerre, et lui donna le bâton de maréchal.

CLARKE (Edouard-Daniel), voyageur et minéralogiste anglais, né à Willingdon en 1769, mort en 1822. Il fit, de 1790 à 1802, un grand voyage en Europe, en Asie, en Afrique, visita en 1812 la Hongrie, la Bulgarie, etc., et devint professeur de minéralogie à Cambridge.

CLARKE (John), connu sous le nom de **Clarke-Whitfeld**, organiste et compositeur anglais, docteur en musique des universités de Cambridge et d'Oxford, né à Gloucester en 1770, mort à Holmer en 1836. On connaît de cet artiste quatre volumes de musique d'église (*Cathedral music*), plusieurs recueils de *glees* (chansons), deux volumes de chants sur des poésies de Walter Scott et de lord Byron, et un oratorio en deux parties intitulées *le Crucifiement* et *la Résurrection*. Il édita plusieurs publications intéressantes : les oratorios de Hændel arrangés pour le piano (15 vol.) ; *les Beautés de Purcell* (2 vol.) ; etc.

CLARKE (William), officier et explorateur américain, né en Virginie en 1770, mort à Saint-Louis (Missouri) en 1838. Après la cession de la Louisiane par la France, il exécuta de 1804 à 1806, avec Lewis, la première grande exploration nationale des vastes contrées arrosées par le Missouri, et gagna, à travers les montagnes Rocheuses, l'Orégon, auquel on a donné le nom de Columbia, qu'il descendit jusqu'à son embouchure. Par la suite, Clarke, qui était alors capitaine, devint brigadier général et (1813) gouverneur pour sept ans du territoire du Missouri. Il avait pour frère le général George R. Clarke.

CLARKE (Mary-Anne), aventurière, née à Londres en 1776, morte à Boulogne en 1852. De basse extraction mais de grande audace, elle se donna publiquement comme la maîtresse de Frédérick, duc d'York, qui se vit obligé de démissionner comme commandant en chef de l'armée anglaise. Mrs Clarke parvint à extorquer au duc une forte somme en le menaçant de publier sa correspondance. Mais en 1813 un autre procès lui ayant valu un an de prison, elle se retira en France, où elle mourut.

CLARKE (Mary NOVELLO, dame **Cowden**), femme de lettres anglaise, née en 1809, morte en 1898. Elle a publié de nombreux articles et romans ; une étude sur *les Héroïnes de Shakespeare* (1850), et surtout sa *Concordance de Shakespeare* (1845), travail qui lui prit seize années entières. Elle a écrit, en outre, une *Clé de Shakespeare* (1879), et, avec son mari, des *Souvenirs d'Ecrivains* (1878).

CLARKE (James Freeman), théologien et professeur américain, né à Hanovre (New-Hampshire [Etats-Unis]) en 1810, mort en 1888. Il fonda à Boston une église unitarienne (1841), puis occupa la chaire de « théologie naturelle » à Harvard University (1867-1871). Il collabora avec R. W. Emerson et W. H. Channing aux *Mémoires de Margaret Fuller Ossoli* (1852). Son principal ouvrage a pour titre *Ten great religions* (1867-1871).

CLARKE (Henry HYDE), ingénieur et philologue anglais, né à Londres en 1815, mort en 1895. Linguiste remarquable, il parlait couramment quarante langues et dialectes, et en comprenait une centaine. Comme inventeur, il est surtout connu par les perfectionnements qu'il apporta à la machine d'induction de Pixii. Parmi ses ouvrages, citons : *Nouveau Dictionnaire de la langue anglaise* (1855) ; *Manuel de philologie comparée* (1859) ; *les habitants préhelléniques de l'Asie Mineure* (1864) ; *Mémoire sur la grammaire comparée de l'égyptien et du copte* (1873) ; *l'Epoque des Rhitos et des Rhitos-Péruviens* (1877) ; *Grammaire comparée du japonais et du basque*, etc.

CLARKE (*Marcus*-Andrew Hislop), romancier australien, né à Londres en 1846, mort en 1881. Après une adolescence aventureuse, il émigra en Australie où il finit par devenir journaliste. Tout en menant une existence de bohème, il a écrit abondamment pour les magazines et les théâtres australiens. Il réussit particulièrement bien dans la courte nouvelle réaliste (*le Joli Dick ; la Fiancée de Maître George*). On lui doit deux longs romans : *Malchances* (*Long Odds*), étude pessimiste des suites d'une mésalliance, et surtout *A perpétuité* (1870 ; récrit en 1874), sombre et puissante évocation du sort des forçats déportés. Ajoutons encore : *la Basse Bohème de Melbourne, les Chroniques à la blague*, et *la Race australienne future*.

CLARKE'S FORK, une des têtes du fleuve Columbia, qui arrose les Etats d'Idaho (où il naît dans les montagnes Rocheuses) et de Washington et la Colombie-Britannique. Cours, 1.040 kil.

CLARKIE [*ki*] n. f. Genre d'onagrariacées-œnothérées, comprenant de petites plantes annuelles à fleurs élégantes, pourpres ou liliacées, originaires de l'Amérique septentrionale et occidentale, et presque toutes cultivées dans nos jardins d'agrément. (Le *clarkia elegans* est de ce nombre.)

CLARKSBURGH, ville des Etats-Unis (Virginie de l'Ouest), sur la Monongahela, branche gauche de l'Ohio ; 28.000 hab. Mines de charbon de terre.

CLARKSON (Thomas), philanthrope anglais, né à Wisbeach (Cambridge) en 1760, mort à Playford-Hall, près d'Ipswich, en 1846. Il se voua, dès sa jeunesse, à l'abolition de l'esclavage, fut appuyé par les quakers. Il obtint le vote de l'abolition de la traite en 1807, et celui de l'émancipation des esclaves en août 1833. Parmi ses innombrables écrits, nous citerons : *an Essay on the slavery* (1786) ; *A portraiture of quakerism* (1806) ; *Memoirs on the life of William Penn* (1813) ; *the Cries of Africa to the inhabitants of Europe* (1822).

CLARKSVILLE, ville des Etats-Unis (Etat de Tennessee), sur le Cumberland, affl. de l'Ohio ; 8.100 hab. Commerce de tabac. Mines de fer.

CLARO (Giulio) [en lat. **Julius Clarus**], jurisconsulte italien, né à Alexandrie-de-la-Paille (Milanais) en 1525, mort en 1575. Son principal ouvrage : *Sententiarum receptarum libri V* (1560) est un traité de pratique civile et criminelle.

CLARONCEAU [*sô*] n. m. Dénomination de l'ancien clairon.

CLAROS ou **KLAROS** [*ross*]. Géogr. anc. Ville de l'Ionie (Asie Mineure), sur la côte nord du golfe du Caystre (mer Egée), entre Colophon et Lébédos. Son temple dédié à Apollon Patroos possédait un oracle célèbre et très consulté jusqu'au 1er siècle de notre ère, dont le prêtre était toujours originaire de Milet. A cause de ce temple, on appelait aussi Apollon Patroos le « dieu de Claros » (c'est ainsi que l'appelle André Chénier), Apollon Clarien, et on le tenait pour le protecteur de toute l'Ionie. Les habitants de Claros étaient dits *Clariens*. Auj. *Zielleh*.

CLARTÉ n. f. (lat. *claritas* ; de *clarus*, clair). Lumière, éclat lumineux : *La* CLARTÉ *du jour, d'un flambeau. Les* CLARTÉS *de la voûte éternelle.* (La Fontaine.) *La* CLARTÉ *du soleil. Et j'ai cru voir la fée au chapeau de* CLARTÉ. (Mallarmé.) ; et au fig. [*Un rang*] *Dont je n'ai pu de loin soutenir la* CLARTÉ. (Racine.) || Eclat de ce qui est brillant, poli, net : *Vaisselle d'une grande* CLARTÉ. *La* CLARTÉ *du teint.* || Etat de ce qui est transparent, limpide : CLARTÉ *du verre, de l'eau.* (*Clarté* ne s'emploie plus dans le sens de Flambeau ou encore de Lumière du jour, de vie, comme chez Molière : *Suivez-moi, s'il vous plaît, avec votre* CLARTÉ. *Mais où vous a-t-il dit qu'il reçut la* CLARTÉ ?)

— *Fig.* Caractère de ce qui est clair, facilement intelligible : *Le génie de la langue française est la* CLARTÉ. *Ecrivez, parlez avec* CLARTÉ. || Lumières de l'esprit, connaissances : *Je consens qu'une femme ait des* CLARTÉS *de tout.* (Molière.) || Eclaircissements, renseignements : *Vous avez des* CLARTÉS *que mon insuffisance...* (Corneille.)

— Hist. rom. *Votre Clarté*, Titre honorifique que l'on donnait aux représentants de l'empereur, dans les provinces.

— Optiq. Dans un instrument d'optique, Rapport existant entre la quantité de lumière impressionnant l'unité de surface de rétine quand on regarde l'objet au moyen de l'instrument ou quand on le regarde seulement à l'œil nu.

— SYN. **Clarté, lueur, lumière.** *Lumière* est le terme général qui énonce ce par quoi les choses sont plus ou moins visibles, claires. La *lueur* est une faible lumière, ou bien une lumière qui commence, une lumière en tout cas qui ne donne qu'une pauvre clarté. La *clarté* est une lumière durable et vive.

CLARY, ch.-lieu de cant. du Nord, arrond. et à 20 kil. de Cambrai ; 1.600 hab. (2.170 hab. en 1914). Ch. de f. écon. Fabriques de toiles. — Le canton a 17 comm., et 35.380 hab.

CLARY, nom d'une famille de Marseille, d'où sont sorties deux reines. — François **Clary** (1725-1794) eut neuf enfants dont : MARIE-JULIE (1771-1845), mariée en 1794 à Joseph Bonaparte, et EUGÉNIE-BERNARDINE-DÉSIRÉE (1777-1860), reine de Suède par son mariage avec Bernadotte.

CLARY (Jean-*Eugène*), peintre français, né à Paris vers 1850. Elève de C. de Cock, il a exposé : *Bords de l'Epte* et *le Pont des Andelys* (musée de Lisieux). Il est resté fidèle au paysage normand. Sa manière, un peu monotone au début, s'est colorée et nuancée.

CLASE n. f. du gr. *klasis*, action de briser). Géol. Faille, brisure de l'écorce terrestre.

CLASE, comm. de la Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Glamorgan) ; 24.000 hab. Mines de houille, de cuivre.

CLASIO. Biogr. V. FIACCHI (Luigi).

CLASMATOCYTE [*klass*] n. m. (du gr. *klasmà*, partie, et *kutos*, cellule). Histol. Cellule du tissu conjonctif ou leucocyte immobilisé qui présente de longs prolongements granuleux et de nombreuses granulations. (Le rôle de ces cellules paraît être surtout pigmentaire.)

CLASMATOSE [*klass*] n. f. (du gr. *klasma, atos*, partie, fragment). Phénomène par lequel les clasmatocytes perdent leurs prolongements moniliformes.

CLASSE n. f. (du lat. *classis*, proprem. : appel, puis groupement de citoyens, assemblée, division). Répartition des citoyens romains selon leur fortune ou leur condition sociale : *La* CLASSE *des patriciens ;* etc. || Au moyen âge, Chacune des catégories dans lesquelles sont rangés les citoyens dans l'ordre politique : *La* CLASSE *des nobles*, etc. || Auj., Chacune des catégories dans lesquelles se peuvent ranger les personnes selon leur condition sociale, leur fortune, leur profession, leurs intérêts, leurs aptitudes, leur mentalité, leur spécialité, leur degré de valeur ou d'importance, leur âge, leurs études, etc. : *La* CLASSE *moyenne, les basses* CLASSES. *Les* CLASSES *privilégiées, les* CLASSES *laborieuses, industrielles, agricoles. La* CLASSE *des marchands. La* CLASSE *des intellectuels, des écrivains, des artistes. La* CLASSE *des honnêtes gens. Les* CLASSES *de l'Institut. Auditeur de première* CLASSE. (V. plus bas, rubr. Admin. milit. Enseign.) || Chacune des catégories dans lesquelles se peuvent ranger les choses selon leur degré d'importance ou leur nature même : *Préfecture de première* CLASSE. *Monnaies, tableaux d'une* CLASSE *à part. Billet de seconde* CLASSE.

— Admin. milit. Contingent des jeunes gens nés dans la même année, qui sont recrutés pour le service militaire, et des volontaires entrés au service avec ce contingent : *Etre de la* CLASSE *1928.* || Fam. et absolum. *Etre de la classe*, Etre sur le point d'achever son service militaire.

— Enseign. Chacune des catégories d'enfants ou de jeunes gens qui suivent les mêmes cours d'études : *La* CLASSE *de Huitième. La* CLASSE *de Première*, et, *par extens.*, L'enseignement, La salle où il est donné, L'école même : *Faire la* CLASSE ; *Suivre telle ou telle* CLASSE ; *Enfant qui va en* CLASSE. *Préparer sa* CLASSE. *Faire chauffer la* CLASSE.

— Hist. nat. Chacune des grandes divisions d'un règne, issues d'un embranchement et qui se subdivisent elles-mêmes en ordres.

— Mar. Ordre dans lequel sont distribués les matelots et les gens de mer qui doivent leur service à l'Etat : *Dès 1637 on établit les* CLASSES *dans la marine, et l'on divisa les habitants des côtes en plusieurs* CLASSES *qui devaient servir alternativement.* (Chéruel.) || *Les classes*, La totalité des marins qui doivent leur service à l'Etat. || *Marin des classes*, Matelot provenant de l'inscription maritime (par opposition à *Engagé volontaire.*)

— Math. *Classe d'une courbe algébrique*, Nombre des

tangentes qu'on peut lui mener d'un point donné. V. PLÜCKER (*formules de*). || *Classe d'une surface*, Le nombre des plans tangents qu'on peut lui mener par une droite donnée : *Les quadriques sont de deuxième* CLASSE. || *Classe d'une surface développable*, Le nombre de plans tangents qu'on peut lui mener par un point.

— ENCYCL. Admin. milit. Le mot *classe* a un grand nombre d'acceptions militaires :

1° *Hiérarchiquement*, il désigne soit de véritables grades : contrôleurs, intendants, médecins, officiers d'administration, etc. ; soit des degrés d'ancienneté dans le même grade : capitaine ou lieutenant de 1re, de 2e classe. — Le *soldat de 1re classe* a droit d'ancienneté sur tous les soldats de 2e classe ;

2° Le mot *classe* s'applique aussi à l'*instruction : Avoir fait ses* CLASSES, C'est être mobilisable. — Les recrues sont aujourd'hui réunies dans les corps de troupes en classes ou unités d'instruction ;

3° Au point de vue des *obligations militaires*, le recrutement groupe tous les hommes en classes : une *classe de recrutement* ou *classe d'âge* comprend tous les hommes nés dans la même année et atteignant vingt ans révolus. Les engagés volontaires et les sursitaires ont en outre une *classe de mobilisation* qui est celle avec laquelle ils sont entrés au service et dont ils suivent le sort. Le nombre des classes de recrutement soumises aux obligations militaires et leur répartition entre armée active, armée territoriale et leurs réserves, varie avec la loi de recrutement en vigueur ;

4° On distingue encore des classes de *places fortes*. V. CLASSEMENT.

CLASSEMENT [*man*] n. m. Action de classer : CLASSEMENT *de candidats, de livres, de papiers.* || Ordre établi parmi les objets classés : *Un* CLASSEMENT *logique, commode.*

— Admin. milit. Ensemble des travaux périodiques relatifs à l'établissement de certaines statistiques (chevaux, voitures, automobiles), ou à l'attribution de certains postes (emplois civils), ou à la formation des tableaux d'avancement (grade) ou de concours (Légion d'honneur et Médaille militaire).

— ENCYCL. Admin. milit. Sans parler des nombreuses commissions de *classement* instituées dans ou pour l'armée, le mot « classement » s'emploie encore pour fixer l'affectation des hommes du contingent dans le service auxiliaire, pour désigner les résultats des concours de tir dans les corps de troupes de toutes armes, ou pour indiquer la catégorie ou classe dans laquelle sera placée telle ou telle place forte. De là, dans ce dernier cas, l'emploi du mot *déclassement* quand il s'agit de décider la radiation d'une forteresse ; il est alors toujours spécifié que les ouvrages de fortification seront démolis.

CLASSEN (Johannes), philologue allemand, né et mort à Hambourg (1805-1891). Il prit sa retraite en 1874. On lui doit une célèbre édition de Thucydide, avec d'abondantes notes (1862-1878), et deux ouvrages originaux : *Symbolæ criticæ* (1859-1866) et *Observations sur les usages de la langue homérique* (1867).

CLASSER [*kla-sé*] v. tr. Distribuer par classes, par catégories : CLASSER *des plantes, des animaux.* || Distribuer dans un certain ordre : CLASSER *des papiers.* || Assigner la classe à laquelle appartient une personne, une chose : *On* CLASSE *les agents de change parmi les officiers ministériels ; et, par extens., Peintre qui est* CLASSÉ *parmi les plus habiles.*

— *Classer une affaire*, En classer le dossier, et par suite, La considérer comme réglée ; ne plus s'en occuper.

— Admin. *Classer un marin*, L'inscrire sur le registre du « quartier » maritime auquel il appartient.

— ***Classé, e***, part. pass. du verbe *Classer*.

— *Fam.* et en mauv. part. Jugé définitivement : *Il ne se relèvera pas de ce coup ; c'est un homme* CLASSÉ.

— *Cheval classé*, Cheval dont ses performances placent à la tête de sa classe ou de sa génération.

— Œnol. *Crus classés*, Se dit des meilleurs vins du Bordelais, qui sont vendus sous le nom du cru qui les a produits. V. BORDEAUX.

— ***Se classer***, v. pr. — Au sens passif : *Ces objets* SE CLASSERONT *difficilement. Poète qui* SE CLASSE *au premier rang.*

— ANTON. **Brouiller, déclasser, mêler.**

CLASSEUR n. m. Sorte de portefeuille à compartiments. || Casier à cases parallèles, où l'on classe des estampes, des papiers, etc.

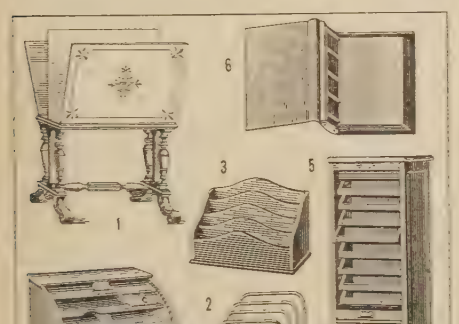

CLASSEURS : 1. Classeur à estampes ; 2. Classeur de bureau avec calendrier perpétuel ; 3. Classeur de bureau à compartiments verticaux ; 4. Classeur fermant à casiers et tiroir ; 5. Grand classeur-casier à rideau dit « américain » ; 6. Classeur pour documents, dit bibliorhapte.

CLASSIAIRE [*si-èr'*] n. m. (du lat. *classis*, flotte). Soldat de marine, dans l'antiquité romaine.

— ENCYCL. Antiq. rom. Sous la république, on recrutait les soldats de marine parmi les citoyens de la dernière classe, les affranchis, au besoin parmi les esclaves, que l'on affranchissait, enfin parmi les alliés. Ils recevaient même part de butin que les légionnaires, et probablement même solde. Sous l'empire, on les recrutait parmi les provinciaux non citoyens romains, qui le devenaient par ce fait.

Classiaire.

CLASSICISME [*sissm'*] n. m. Doctrine des partisans exclusifs des écrivains de l'antiquité et des écrivains du XVIIe siècle. || S'oppose souvent à *romantisme : Les querelles du romantisme et du* CLASSICISME *sont déjà loin de nous.* (Ch. Nodier.)

— ENCYCL. V. CLASSIQUE.

CLASSICUM [*kom'*] n. m. Chez les Romains, Signal donné avec une trompette pour appeler les soldats, ou convoquer le peuple. || Par suite, La trompette elle-même.

CLASSICUS (Julius), général gaulois du Ier siècle de notre ère. Il commanda, dans l'armée romaine, la cavalerie des Trévires, fit cause commune avec Civilis (70), et devint un des chefs de l'insurrection provoquée par ce dernier.

CLASSIFICATEUR n. m. Celui qui s'occupe d'établir des classifications.

— Adjectiv. : *Un génie* CLASSIFICATEUR.

CLASSIFICATION [*si-on*] n. f. Action de distribuer par classes, par catégories : *Pour l'application des tarifs de transport par voie ferrée les marchandises sont l'objet d'une* CLASSIFICATION *spéciale. La* CLASSIFICATION *des routes.*

— Hist. nat. *Classification naturelle*, Classement méthodique des êtres, fondé sur l'ensemble de leurs caractères. || *Classification artificielle*, Classement systématique des êtres, fondé sur un seul de leurs caractères pris arbitrairement pour un signe distinctif. V. BOTANIQUE, ZOOLOGIE.

— Comptab. *Classification des comptes.* V. COMPTABILITÉ.

— Géol. V. ÂGE, GÉOLOGIE.

— Philos. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Philos. *Classification des sciences.* V. SCIENCES. — La *classification* consiste à ranger dans un même groupe et à désigner du même nom des faits, des objets ou des êtres qui possèdent en commun certains caractères. Elle suppose l'analyse, la comparaison, la faculté de faire abstraction des différences individuelles. Classer est une des fonctions essentielles de l'intelligence humaine. La formation d'une idée générale quelconque est un acte de classification. Dans toute science il est nécessaire de classer les phénomènes et les objets qu'on veut étudier, mais les classifications ont une importance toute particulière dans les sciences concrètes, qui ont spécialement pour objet la description et la classification des êtres vivants.

Une classification vraiment scientifique des végétaux et des animaux doit être naturelle et non artificielle, c'est-à-dire fondée non sur des caractères arbitrairement choisis pour une raison de commodité ou d'utilité quelconque, mais sur les caractères les plus importants au point de vue de la structure anatomique des êtres et de leurs grandes fonctions physiologiques.

Plus un groupe est général, plus les caractères qui servent à le définir sont importants ; ils sont appelés dominateurs par rapport aux caractères particuliers aux groupes moins généraux contenus dans son extension, et ces derniers caractères, par rapport aux caractères dominateurs, sont appelés subordonnés. Les caractères subordonnés supposent la présence des caractères dominateurs, sans réciprocité. Les caractères qui servent à définir chaque groupe sont liés entre eux par une loi constante de simultanéité. Le principe qui assure la constance de cette simultanéité a été appelé par Cuvier « principe des corrélations organiques » et par Geoffroy Saint-Hilaire « principe des connexions organiques ».

Les classifications de l'histoire naturelle indiquent le degré de ressemblance et de différence *réelle*, et non pas apparente et superficielle, de chaque être avec tous les autres. Elles ont donné lieu aux deux théories opposées de la fixité des types organiques et du transformisme.

CLASSIFICATOIRE [*toir'*] adj. Qui se rapporte à la classification.

CLASSIFIER [*fi-é*] v. tr. (Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous classifiions. Que vous classifiiez.*) Ranger par classes, par catégories : CLASSIFIER *les connaissances humaines.*

CLASSIQUE [*sik'*] adj. (du lat. *classicus*, qui est au premier rang, de la première classe). Qui est regardé comme un modèle, ici ou là : *Les auteurs* CLASSIQUES. *La langue* CLASSIQUE. *L'art* CLASSIQUE. *Les époques* CLASSIQUES. || Qui est relatif à l'antiquité grecque ou latine : *La littérature* CLASSIQUE. *Les langues* CLASSIQUES. *Les études* CLASSIQUES. || Qui est en honneur, ou simplement en usage, dans les écoles, collèges, etc. : *Les études* CLASSIQUES. *Les livres* CLASSIQUES.

— *Par extens.* Ce qui est conforme à tel idéal, telles règles, tels usages : *Pureté* CLASSIQUE. *Beauté* CLASSIQUE. *Tradition* CLASSIQUE. *Le* CLASSIQUE *voyage de noces.*

— Par oppos. à *romantique*, Se dit de ce qui est fondé sur le modèle des auteurs anciens ou des classiques du XVIIe siècle.

— *Terre* ou *Sol classique*, Pays considéré comme le foyer et le centre d'une activité quelconque : *La Grèce est la terre* CLASSIQUE *des beaux-arts.* || *Terre* CLASSIQUE *de la Liberté*, Pays dont les institutions servent de modèle aux peuples soucieux d'établir ou de maintenir leur liberté.

— *Substantiv.* Doctrine classique : *Le* CLASSIQUE *et le romantique sont deux points de vue différents du beau réel.* (Jouffroy.) || Partisan de la doctrine classique : CLASSIQUE *contre romantique.* || Ecrivain ou artiste qui est de la première classe, qui fait autorité : *C'est un* CLASSIQUE. || Auteur ou ouvrage en honneur dans les écoles : *Les* CLASSIQUES *français, anglais, latins*, etc.

— ANTON. **Romantique.**

— ENCYCL. Littér. L'expression « auteur *classique* » est en France d'usage assez récent. Au XVIIe siècle on ne distinguait que les auteurs anciens et les auteurs modernes, les bons et les mauvais auteurs. C'est dans la première moitié du XVIIIe siècle que des critiques (parmi lesquels Voltaire) ont commencé à chercher des auteurs parfaits ou aussi parfaits que possible, qui pussent servir de modèle, notamment pour la langue. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, l'étude des auteurs français, à peu près ignorée jusque-là dans les classes, s'y introduit. Il faut donc choisir ceux qui conviennent le mieux à cet enseignement des classes. Enfin au XIXe siècle un certain nombre d'écrivains se groupent sous le nom de « romantiques » pour s'opposer à d'autres écrivains qui défendent une littérature inspirée de nos écrivains du XVIIe siècle. De là le triple sens de l'expression « auteur classique » : c'est un auteur qui est étudié dans les classes ; — c'est un auteur qui mérite d'y être étudié par sa perfection ; — enfin, c'est un auteur dont la perfection est d'une certaine sorte.

En France, nous nous sommes formé l'idée de cette perfection en comparant justement la littérature du XVIIe siècle (la seule qu'on ait pendant longtemps étudiée dans les classes) à la littérature romantique (qui y était inconnue et même combattue). C'est une littérature raisonnable où l'imagination est toujours surveillée et réglée, — une littérature sobre, soigneusement composée, où tout est équilibré, — une littérature qui étudie non pas les âmes d'exception, les types singuliers d'humanité, mais les types généraux, — une littérature dont la langue présente des caractères de solidité et de simplicité, — enfin, une littérature morale qui condamne les vices, exalte les vertus.

— B.-arts. Le terme de *classique*, appliqué à l'art, n'a pas la même précision qu'en littérature. Dans l'acception stricte du mot, il ne désigne guère que l'art issu de la réforme du peintre français David : celui-ci, rompant d'une part avec l'enseignement dit *académique*, se trouva bientôt d'autre part aux prises avec l'art naissant du XIXe siècle, ou art *romantique*. De là une querelle artistique célèbre : celle des *classiques* et des *romantiques*, de tout point analogue à celle qui partagea la littérature sous la Restauration. V. ROMANTISME. L'art classique de David s'inspirait surtout de la statuaire antique : sa composition était moins celle d'un tableau, que d'un bas-relief. Les sujets étaient empruntés, le plus souvent, à l'histoire ancienne, à la fable, ou à Plutarque. Ce que l'on a appelé « classique », depuis Ingres, répond plutôt à l'idée générale de l'enseignement des maîtres de la Renaissance ou des temps modernes (Raphaël, Vinci, Michel-Ange, Poussin, etc.).

En sculpture, le terme de « classique » désigne les œuvres de la statuaire qui se placent dans le prolongement de l'antiquité, ou des écoles qui ont pris l'antiquité pour base de leur enseignement. En architecture, le terme de « classique » désigne les constructions dérivées du principe des *ordres*.

CLASSIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une façon classique. || Selon les usages reçus.

CLASTEROSPORIUM [*klass-té-ross-po-ri-om'*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes qui s'attaquent aux arbres fruitiers dont les fruits ont un noyau (pêcher, prunier, abricotier, cerisier, etc.).

— ENCYCL. Les parasites attaquent les feuilles, les rameaux et les fruits. Sur celles-là ils provoquent la formation de trous multiples ; sur les rameaux ils forment des taches brunes allongées et parfois des plaies. Sur les fruits, des taches sous lesquelles la chair se dessèche. Il faut couper feuilles et rameaux atteints pour les brûler. Au printemps sulfater les arbres.

CLASTIDIUM. Géogr. anc. Ville de la Gaule cisalpine (Italie), où Marcellus battit les Insubriens et les Gésates (222 av. notre ère). Auj. *Casteggio*.

CLASTIQUE [*klass-tik'*] adj. (du gr. *klastos*, brisé). Géol. Qui doit son origine à l'action mécanique des eaux. (Beaucoup de roches sédimentaires sont d'origine clastique [grès, sables, etc.] Il en est de même de certains minerais [*placers*].)

— Anat. Démontable, en parlant des pièces d'anatomie artificielles : *Pièces* CLASTIQUES.

CLASTOMANIE [*klass, nî*] n. f. (du gr. *klastos* adj. verb. de *klaô*, briser, et *mania*, folie). Méd. Impulsion observée chez certains psychopathes et qui les pousse à briser ou à chercher à briser tous les objets qui sont à leur portée.

CLATHRE n. m. Genre de champignons du groupe des basidiomycètes gastéromycètes.

— ENCYCL. Le clathre grillagé (*clathrus cancellatus*) est formé d'une volve blanche qui se déchire au sommet et d'où sort une masse que l'on peut comparer à une sorte de réseau à larges mailles d'un rouge vif. On ne le rencontre qu'au sud de la Loire ou sur le littoral ouest de la France ; il a une odeur forte et désagréable. C'est une espèce suspecte.

CLATHROCYSTIDE [*siss*] n. f. Genre d'algues cyanophycées. (La *clathrocystis æruginosa*, appelée communément fleur d'eau, donne une teinte bleutée à l'eau des étangs.)

CLATHROÏDÉES [*dé*] n. f. pl. Groupe de champignons renfermant les genres *clathrus, colus, lysurus, aserol*, etc.

CLATHRUM [*trom'*] n. m. Barreaux ou treillis que les anciens mettaient à une fenêtre, à une cage, à une clôture quelconque.

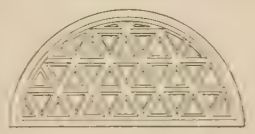

Clathrum.

CLATHRUS [*truss*] n. m. Malacol. V. SCALAIRE.

CLATIR v. intr. (altér. de *glatir*). Chass. Se dit d'un chien qui pousse des cris répétés pour annoncer que la bête est prise.

CLATISSEMENT [*man*] n. m. (de *clatir*). Ensemble des cris des chiens courants, lorsqu'ils sont sur la bonne voie.

CLAUBERG (Jean), philosophe allemand, né à Solingen (Prusse-Rhénane) en 1622, mort à Duisbourg en 1665. Initié, en Hollande, aux principes cartésiens, il essaya de les introduire dans les écoles, notamment à Herborn et à Duisbourg. Il exposa le cartésianisme dans plusieurs écrits. Mais

il ne se borna point au rôle de vulgarisateur, et, particulièrement, dans : *Exercitationes centum de cognitione Dei et nostri*, qui est son ouvrage principal, il modifie quelque peu la philosophie de Descartes et s'approche du panthéisme. Par l'intermédiaire de Jean Clauberg, et pour la première fois, le cartésianisme et le spinozisme semblent faire un pas l'un vers l'autre.

CLAUDE [*klôd'*] adj. et n. m. (du nom de l'empereur romain que sa faiblesse de caractère fit ridiculiser). Sot, ignorant, imbécile.

CLAUDE (en lat. **Claudius**). Ce nom est d'origine sabine. Il est venu d'Appius Claudius, qui s'appelait *Atta* (Qui marche sur la pointe des pieds). Etant venu s'établir à Rome, on l'y appela *Claudius* (Boiteux).

CLAUDE Ier (Tiberius Drusus), césar romain, né à Lyon l'an 10 av. J.-C., mort à Rome en 54 apr. J.-C. Fils de Drusus, il était petit-neveu d'Auguste par sa mère, Antonia la Jeune. Maladif, gauche et timide, livré dès l'enfance aux affranchis, à quarante-six ans il n'était pas sénateur. Il se consola par l'étude. Il avait composé une *Histoire des Carthaginois*, une *Histoire des Etrusques*, et, en grec, ses *Mémoires*. Claude n'est donc pas le personnage imbécile que les écrivains amis du sénat ont ridiculisé. Mais il avait un caractère faible, se rendait parfois grotesque, et il fut le mari d'une Messaline et d'une Agrippine. Il eut pour fils le sympathique Britannicus ; en adoptant Néron il se perdit. Lorsque Caligula eut été tué par Chéréas, les soldats, trouvant Claude tremblant dans un coin, le proclamèrent empereur. Il entra dans son rôle avec une fermeté inattendue. Déjouant les intrigues, il fit périr Chéréas, puis accorda une amnistie. Il gouverna bien avec ses affranchis Calliste, Pallas, Narcisse et Polybe, qui remplirent l'administration de gens de leur classe. Des lois humaines furent promulguées en faveur des petits et des faibles. La police de Rome fut assurée, le commerce des grains bien réglé, le port d'Ostie créé, le lac Fucin desséché. Les provinces eurent une administration vigilante et libérale. Claude élargit l'accession au droit de cité et prononça à cet effet, à Lyon, un discours important, en partie conservé. Tolérant pour tous les cultes, il sévit cependant contre les druides, hostiles à Rome. La Bretagne fut conquise par Claude en personne, qui prit le surnom de *Britannicus*. Le Rhin fut franchi et la colonie d'Agrippine (Cologne) fondée, la rive droite du Danube pacifiée. L'Orient vit l'Arménie reconquise, la Thrace réduite en province. En Afrique, la conquête de la Maurétanie fut achevée. A l'intérieur, Claude noya dans le sang les conspirations républicaines et les tentatives d'usurpation. Mais sa faiblesse laissait régner autour de lui les pires abus. Messaline donnait le scandale d'épouser publiquement son amant, et Claude signait au contrat. Las enfin, il la fit tuer. A Messaline succéda Agrippine. Quand celle-ci eut obtenu l'adoption de Néron, elle empoisonna son mari avec un plat de champignons. Claude avait régné treize ans ; heureux s'il eût gouverné sa maison comme il gouvernait l'Etat.

Claude (musée de Naples).

— Iconogr. Statue impériale, sur laquelle on a adapté un buste de Claude ; tête colossale trouvée à Otricoli ; seconde tête de grandeur naturelle (musée du Vatican) ; autres bustes au musée du Capitole, dans la galerie des Offices, à Florence. Une belle statue de Claude a été découverte à Pæstum en 1911.

CLAUDE II (Marcus Aurelius, **le Gothique**), empereur romain, né en 214 apr. J.-C., mort à Sirmium en 270. Illyrien de famille illustre, il se distingua par ses talents militaires sous l'empereur Dèce. Il défendit les Thermopyles contre les barbares. Gouverneur d'Illyrie sous Valérien, il contint les Goths pendant dix ans. Puis il servit sous Gallien. Elu en mars 268 par les soldats, il fut confirmé par le sénat. Empereur, il réduisit le tyran Aureolus et détruisit une importante armée de Goths à Nissa, en Serbie. Pendant ce temps, les tyrans s'étant entre-détruits, Zénobie et Tétricus restaient seuls, et Claude se préparait à les combattre, quand il mourut.

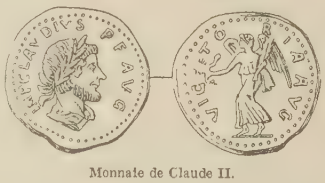
Monnaie de Claude II.

CLAUDE (saint), évêque de Besançon vers le milieu du VIIe siècle. Il se démit de l'épiscopat sept ans après son élection, et mourut au monastère Saint-Oyent. — Fête le 6 juin.

CLAUDE ou **CLAUDIUS** (Clemens), évêque de Turin, né en Espagne, mort en 839. Il fut chapelain de Louis le Débonnaire, qui le nomma évêque.

CLAUDE (maître), surnommé **le Divin**, peintre verrier, né très probablement dans le midi de la France vers 1475, mort à Rome en 1537. On sait qu'il vint à Rome sur l'invitation de Bramante, et qu'il exécuta, de concert avec Guillaume Marcillat, de grandes verrières pour le Vatican, détruites lors du sac de Rome en 1527. Les vitraux du chœur de l'église Santa Maria del Popolo, également de la main des deux artistes, existent encore.

CLAUDE DE FRANCE, reine de France, aînée des filles de Louis XII, roi de France, et d'Anne de Bretagne, née au château de Romorantin en 1499, morte au château de Blois en 1524. D'abord promise à l'archiduc Charles (le futur Charles-Quint), elle épousa, en 1514, son cousin germain, François, duc d'Angoulême, le futur « François Ier ». Douce et pieuse, mais légèrement boiteuse, et effacée, elle n'eut aucune influence ni sur l'esprit ni à la cour de son époux. Elle s'occupa des affaires de Bretagne et de son domaine de Blois. Elle donna sept enfants à François Ier.

Claude de France (d'après une statue de Saint-Denis). — Cl. Giraudon.

CLAUDE d'Abbeville (Clément FOULON dit), capucin et historien français, mort à Paris en 1632. Il a publié une *Histoire de la mission des PP. capucins à l'île de Maragnon* (Paris, 1614).

CLAUDE (Jean), pasteur de l'Eglise réformée, né à La Sauvetat-du-Dropt (Agenais) en 1619, mort à La Haye en 1687. Il fit ses études à Montauban. Pasteur à Nîmes, puis à Paris (1666), il lutta contre Bossuet, Nicole, Arnaud, pour le maintien de l'édit de Nantes. Expulsé le premier après la révocation, il se fixa à La Haye.

CLAUDE (Jean-Pierre), né à Dieuze en 1757, mort à Paris en 1827. Cuisinier du maréchal de Contades, il imagina le « pâté à la Contades » (pâté de foies gras en croûte). En 1784, il s'établit à Strasbourg et se fit une renommée par ses fameux pâtés. Mais c'est seulement en 1792 qu'un autre pâtissier, Nicolas-François Doyen (né à Paris en 1760, mort à Strasbourg en 1846), eut l'idée d'ajouter au pâté de foies des truffes du Périgord, et de fabriquer les pâtés dits « de Strasbourg ».

CLAUDE, chef de la police de la sûreté sous le second Empire, né à Toul (Meurthe) en 1807, mort à Vincennes en 1880. Il fut chargé des recherches dans les célèbres affaires criminelles de La Pommerais, d'Avinain, de Poncet et de Troppmann. Il prit sa retraite en 1875. On a publié, d'après ses notes, un ouvrage curieux, mais peu digne de foi, intitulé *les Mémoires de Monsieur Claude* (1881-1883).

CLAUDE (Georges), chimiste et physicien français, né à Paris en 1870. Ancien élève de l'Ecole de physique et de chimie où il entra en 1886, il devint successivement chef de laboratoire à l'usine municipale d'électricité des Halles centrales, ingénieur à la Compagnie française Thomson-Houston, etc. Technicien de premier ordre, doué d'une prodigieuse activité, il est l'auteur d'un certain nombre de travaux absolument remarquables par les conséquences pratiques qu'on a pu en tirer. En 1897, il montra qu'en dissolvant l'acétylène dans l'acétone on peut le transporter sans aucun danger, et c'est à partir de cette date que l'industrie de l'acétylène prit un essor considérable. En 1902, il réussit à liquéfier l'air atmosphérique en utilisant la méthode de détente avec travail extérieur ; puis, par sa méthode du retour en arrière, il parvint à obtenir séparément l'oxygène et l'azote contenus dans la masse liquide ; il utilisa ce dernier corps pour préparer la cyanamide calcique ; d'ailleurs, il put obtenir facilement tous les gaz qui entrent dans l'air. En 1910, il indiqua le parti que l'on peut tirer, pour l'éclairage, des tubes luminescents au néon ; il utilisa aussi ces tubes au néon comme détecteurs, comme mesureurs de longueur d'ondes, en télégraphie sans fil, et aussi comme indicateurs de courant alternatif dans les câbles de distribution. En 1917, il indiqua un nouveau procédé pour la fabrication synthétique de l'ammoniaque. Il s'est livré à d'intéressantes recherches sur l'utilisation mécanique de la différence de température des eaux marines. Il a publié : *L'électricité à la portée de tout le monde* (1904) ; *Air liquide, ozygène, azote* (1909) ; etc. En 1924, il a été élu membre de l'Académie des sciences.

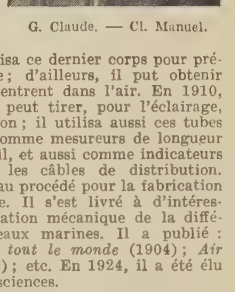
G. Claude. — Cl. Manuel.

Claude Frollo, personnage de *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo. Archiprêtre, inquisiteur féroce et savant alchimiste, ce religieux austère que torturent les révoltes de la chair, incarne, selon le poète, la science et l'ascétisme du moyen âge en même temps que les superstitions et la brutalité sensuelle de cette époque.

Claude Gueux, œuvre de Victor Hugo, plaidoyer indigné et vibrant en faveur des déshérités, que la misère conduit parfois au crime (1828).

CLAUDE-LORRAIN. Biogr. V. LORRAIN.

CLAUDEL (*Paul*-Louis-Charles), diplomate et écrivain français, né à Villeneuve-sur-Fère (Aisne) en 1868. Entré dans la diplomatie en 1892, il fut successivement vice-consul à New-York (1895) et à Boston, consul à Changhaï, Fou-tchéou, Pékin, T'ien-tsin (1906), consul général à Francfort (1911), Hambourg (1913) ; ministre plénipotentiaire à Rio-de-Janeiro (1916), à Copenhague (1919) ; ambassadeur au Japon (1921), et aux Etats-Unis (1927). Sa conversion au catholicisme en 1886 eut sur son esprit une influence décisive. Son *Théâtre*, réuni en quatre volumes (1911-12), comprend principalement : *Tête d'Or* (1890) ; *la Ville* (1892) ; *la Jeune fille Violaine* (1892) ; *l'Otage* (1911) ; *l'Annonce faite à Marie* (1912) ; *le Pain dur* (1918) ; *le Père humilié* (1920) ; etc. Dans son œuvre lyrique, citons comme essentielles : *Cinq grandes odes suivies d'un processionnal pour saluer le siècle nouveau* (1911) ; *Deux poèmes d'été : la Cantate à trois voix* (1914) ; *Corona benignitatis anni* (1915) ; *Poèmes de guerre* (1914-15) ; *la Messe là-bas* (1919). De son séjour en Orient il a rapporté *la Connaissance de l'Est* (1re et 2e séries : 1900-1907) ; *Un coup d'œil sur l'âme japonaise* (1924) ; *A travers la ville en flammes* (1925). Symboliste et réaliste en même temps, en tout cas profondément mystique : à la fois simple et recherché, souvent obscur et puissant, Paul Claudel a approprié à son art rude et primitif une forme qui lui est particulière : il écrit le verset de 15, 18, 22 syllabes.

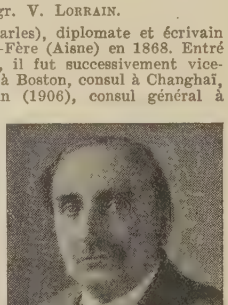
P. Claudel. — Cl. Manuel.

CLAUDET (Max), sculpteur français, né et mort à Salins (Jura) [1840-1893]. Formé à l'école de Dijon, élève de Jouffroy et de Perraud, on lui doit deux statues : *Robespierre à la Convention le 10 thermidor*, *Hoche enfant*, le buste de *Perraud*, et différents écrits dont un sur le *Modelage* (1867).

CLAUDÉTITE [*klô*] n. f. Variété rhombique d'arsénolite ou arsénite.

CLAUDIA (FAMILLE), maison patricienne de l'ancienne Rome. Ce nom se trouve aussi chez les plébéiens :

1° *Famille patricienne*. Le Sabin ATTA CLAUSUS REGILLENSIS, étant venu se fixer à Rome après l'expulsion des rois, prit le nom d'**Appius Claudius**, et fut consul. Il eut pour petit-fils le fameux décemvir qui transmit à ses descendants le surnom de *Crassus*. Les empereurs Tibère, Claude, Caligula descendaient d'*Appius Claudius Nero*, fils de Cæcus. Avec Caligula s'éteignit cette famille ;

2° *Famille plébéienne*. La branche la plus célèbre est celle de Marcellus, qui fut le premier de ses membres accédant au consulat (423) ; elle s'éteignit avec le jeune Marcellus, neveu et gendre d'Auguste.

CLAUDIA QUINTA, vestale romaine, qui descendait d'Appius Claudius. On accusa ses mœurs ; elle répondit par un prodige : l'an 217 av. J.-C., Annibal ravageait l'Italie ; la sibylle de Cumes conseilla aux Romains de faire venir de Pessinonte la Pierre noire, emblème de Cybèle ; le vaisseau qui l'apportait s'échoua sur les bords du Tibre, et les augures déclarèrent qu'une fille chaste pourrait seule le mouvoir : Claudia fit à la déesse une touchante prière, dénoua sa ceinture et remorqua sans peine le navire.

Claudia remorquant le vaisseau.

CLAUDIA, fille de Néron et de Poppée. Sa naissance fut accueillie avec des transports de joie, mais l'enfant mourut à quatre mois. Son père la mit au rang des déesses, et lui dédia un temple.

CLAUDIA (Antonia), fille de l'empereur Claude. Elle épousa d'abord Pompéius, que Messaline fit mettre à mort, puis Faustus, à qui Néron fit subir le même sort pour épouser Claudia. Celle-ci paya de sa vie son refus.

CLAUDIA, dame romaine, sœur de Clodius. V. CLODIA.

Claudia (LEX), loi rendue sous Claude et supprimant, pour les femmes, la tutelle des agnats.

CLAUDIA, petite planète, N° 311, découverte par Charlois le 11 juin 1891.

CLAUDIANOS, poète grec (du Ve s. de notre ère ?), que l'on identifie généralement avec le poète latin Claudien. On a de lui soixante-dix-sept vers d'une *Gigantomachie*.

CLAUDICANT [*klô, kan*], **E** adj. (du lat. *claudicare*, boiter). Qui boite.

CLAUDICATION [*klô, si-on*] n. f. (du lat. *claudicare*, boiter). Action de boiter ou altération fonctionnelle de la marche, caractérisée par l'inégalité des oscillations du corps.

— ENCYCL. La *claudication* est due à plusieurs causes : à l'allongement ou au raccourcissement de l'un des membres inférieurs, par suite de circonstances pathologiques, parfois congénitales (fracture, luxation, pied-bot, ankylose en flexion, etc.). — La *claudication intermittente* résulte d'un ensemble de phénomènes douloureux, à forme de crampe, localisés à la jambe et dus à un angiospasme de la région. Ils produisent une boiterie, et obligent le plus souvent le sujet à s'arrêter.

CLAUDIEN [*klô-di-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport à l'empereur Claude. || *Papier claudien*, Sorte de papier très blanc et très fin, que l'on commença à fabriquer en Egypte sous le règne de Claude. || *Eau claudienne*, Eau qu'amenait à Rome un aqueduc terminé sous l'empereur Claude. || *Lettres claudiennes*, Lettres ajoutées par Claude à l'ancien alphabet, au nombre de trois, pour désigner le *v* consonne, le *bs* ou *ps*, et un son intermédiaire entre *i* et *u*. Cette réforme ne lui survécut pas.

CLAUDIEN (Claudius *Claudianus*), poète latin, né à Alexandrie (Egypte) vers 370 apr. J.-C. Il fut le poète officiel d'Honorius et de Stilicon et périt sans doute lors de la disgrâce et de la mort de celui-ci (408). Païen obstiné, on a pu dire de lui qu'il est le dernier poète national de la vieille Rome. Abondant et varié, il imite Virgile dans un style brillant et artificiel, non sans force ni parfois sans beauté. Une partie de ses poésies est purement littéraire : pièces fugitives (*Vieillard de Vérone*, imitation du *Vieillard de Tarente* de Virgile) ; épigrammes, épopées mythologiques (*Enlèvement de Proserpine*, imitation d'Ovide), tout cela est, en général, froid et artificiel. Claudien se montre bien supérieur dans les poésies d'un caractère politique : il excelle dans le panégyrique et dans l'invective. Citons : *In consulatum Olybrii et Probini ; In Rufinum ; De tertio, de quarto consulatu Honorii ; De nuptiis Honorii et Mariæ ; De consulatu Manlii Theodori ; In Eutropium ; De consulatu Stilichonis ; De bello Gothico ; De raptu Proserpinæ*. On lui doit aussi des lettres en vers, etc.

Claudien (SÉNATUS-CONSULTE), sénatus-consulte rendu sous Claude, en 52 apr. J.-C., aux termes duquel la femme libre qui entretenait des relations avec l'esclave d'autrui, malgré la défense du maître, devenait esclave de ce maître.

CLAUDIEN (saint), nom porté par plusieurs saints. La plupart sont des martyrs. L'un d'eux souffrit le martyre à Troyes, vers l'an 273. — Fête le 21 juillet.

CLAUDIN (Gustave), journaliste et littérateur français, né à La Ferté-sous-Jouarre en 1823, mort à Paris en 1896. Il fut quelque temps le secrétaire de Lamartine. Il signait, au *Figaro* : UN MONSIEUR EN HABIT NOIR, et fut un des représentants du genre « boulevardier ». Outre des nouvelles et des romans, tels que : *Palsambleu* (1856) ; *Entre minuit et une heure* (1868) ; *Trois roses de la rue Vivienne* (1876) ; *les Caprices de Diomède* (1878) ; *Fosca* (1880) ; *les Joyeuses Commères de Paris* (1885) ; *le Mariage de la Diva* (1886) ; *le Droit régalien* (1888) ; etc., on a de lui : *Mes souvenirs : les Boulevards de 1840 à 1871.*

CLAUDIN (Anatole), libraire et écrivain français, né à Orléans en 1833, mort à Charenton en 1906. Il a particulièrement étudié l'histoire de l'imprimerie dans ses *Antiquités typographiques de la France* (1880-1897), son *Histoire de l'Imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle* (1900-1902), et ses études sur les *Origines de l'Imprimerie, dans quelques villes ou régions françaises.*

Claudite jam rivos, pueri; sat prata biberunt (*Fermez les canaux, garçons; les prés ont assez bu*), dernier vers de la troisième églogue de Virgile. On se borne, le plus souvent, à citer soit *Claudite jam rivos*, soit *Sat prata biberunt*, pour dire : C'est assez parlé.

CLAUDIUS (Appius), chef de la famille romaine de ce nom. Originaire de la Sabine et désapprouvant la guerre faite à Rome, il s'établit dans cette ville avec 5.000 clients, vers 504 av. J.-C. Il devint consul, se montra patricien intransigeant lors de la retraite du peuple sur le mont Sacré, et s'opposa à la loi agraire de Spurius Cassius.

CLAUDIUS (Appius), fils du précédent, consul en 472 av. J.-C. Aussi violent aristocrate que son père, il décima les soldats qui s'étaient laissé battre par les Volsques. Accusé, une première fois, de vouloir attenter à la liberté, il échappa à force d'énergie ; mais à une seconde accusation, il désespéra et se tua (470 av. J.-C.).

CLAUDIUS (Appius), consul romain, décemvir en 451. Prorogé seul en cette qualité, il fit publier par ses nouveaux collègues deux tables de lois iniques. Comme on ne pouvait le destituer légalement, le peuple se révolta à la suite des violences de Claudius contre la fille du plébéien Virginius. Celui-ci poignarda sa fille pour sauver son honneur, et souleva le peuple. Les décemvirs durent se démettre et Appius fut tué ou se tua en prison (446 av. J.-C.).

CLAUDIUS CÆCUS (Appius), censeur l'an 312 av. J.-C., attacha son nom à la construction de la voie Appienne et du plus ancien aqueduc, dont les ruines existent encore.

CLAUDIUS CAUDEX (Appius), consul l'an 264 av. J.-C. Il battit Hiéron et les Carthaginois sur les côtes de Sicile, s'empara de Messine, mais échoua devant Ségeste.

CLAUDIUS PULCHER (Publius), consul l'an 249 av. J.-C. Battu à Drépane avec la flotte romaine par les Carthaginois, on en accusa son impiété. Avant le combat, les poulets sacrés refusaient de manger : « Qu'ils boivent ! », dit-il, et il les fit jeter à la mer. Le sénat le rappela et lui ordonna de désigner un dictateur. Par mépris il nomma un de ses affranchis, et fut condamné pour ce fait.

CLAUDIUS PULCHER (Appius), consul l'an 54 av. J.-C. Gouverneur de la Cilicie, il fut poursuivi comme concussionnaire. La protection de Pompée le sauva. Il exerça la censure, en l'an 50, avec une excessive sévérité. Il était bon orateur, jurisconsulte, lettré et amateur d'art.

CLAUDIUS (Publius Appius). V. CLODIUS.

CLAUDIUS ou **CLAUS**, moine dominicain à Skenninge, en Suède, mort à Sœderkœping en 1567. Converti au luthéranisme, il reçut de Gustave Wasa l'administration du diocèse de Linkœping.

CLAUDIUS (Mathias), poète populaire allemand, ami de Klopstock, né à Reinfeld (Holstein) en 1740, mort à Hambourg en 1815, passa presque toute sa vie à Wandsbeck. Il publia, sous le titre de *Messager de Wandsbeck*, un journal très répandu, qui lui valut à lui-même le nom de « Messager de Wandsbeck », sous lequel il publia ses œuvres complètes en 1775-1812. Il se donna la mission de faire comprendre au peuple la haute poésie et composa lui-même des poèmes populaires qui eurent grand succès.

CLAUDIUS (Hermann), poète allemand, né à Langenfelde (Holstein) en 1878, remplit les fonctions d'instituteur. Ses poésies sont écrites pour la plupart en bas allemand. Il a acquis la célébrité par un recueil de poèmes de guerre : *N'entends-tu pas la marche du fer?* (1914), qui est sa deuxième œuvre. Un choix de ses poésies a paru en 1922.

CLAUDOPE [*klô*] n. m. Genre de champignons de la famille des agaricinées très commun dans nos bois. (Ils poussent sur les brindilles sèches, sont caractérisés par des spores rosées et l'insertion excentrique du pied sous le chapeau ou même l'absence totale de pied.)

CLAUS WISSE, poète strasbourgeois, qui, avec Philippe Colin, autre Strasbourgeois, composa de 1331 à 1336 un poème de plus de trente-six mille vers, pour compléter le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach. Les deux collaborateurs se contentèrent de traduire les continuateurs français de Chrétien de Troyes. Leur langue est banale, et leur versification irrégulière.

CLAUS (Charles), zoologiste allemand, né à Cassel en 1835, mort à Vienne en 1899. Professeur de zoologie et d'anatomie comparée à Wurzbourg, puis à Gœttingue (1870) et à Vienne. Il a étudié spécialement les animaux invertébrés, surtout les crustacés et les cœlentérés. Ses travaux ont paru, soit dans les revues spéciales, soit en ouvrages séparés, parmi lesquels nous citerons : *les Copépodes libres* (1863) ; *Recherches sur la base généalogique du système des crustacés* (1876)) ; *Traité de zoologie*, traduit en français par G. Moquin-Tandon (1877) ; Claus publia depuis 1878 les *Comptes rendus de l'Institut de zoologie de l'université de Vienne et de la station zoologique de Trieste.* Ce savant fut un sérieux défenseur du darwinisme.

CLAUS (Emile), peintre flamand, né à Vive-Saint-Eloi (Belgique) en 1849, mort à Astene en 1924. Elève de l'Académie royale d'Anvers, il subit l'influence des impressionnistes. En 1882, il envoya au Salon des artistes français son *Combat de coqs; le Bateau qui passe, les Sarcleuses de lin, la Vieille Lys* suivirent en 1885, 1887 et 1890. En 1891, il passa à la Société nationale avec *Vent et soleil*, puis il exposa : *Soleil d'hiver* (1893) ; *la Levée des nasses* (1894) ; *la Récolte des betteraves* (1895) ; *la Briqueterie* (1896) ; *le Quai à Veere* (1897) ; *le Vieux sapin* (1901) ; *la Route dorée* (1903). Le musée du Luxembourg conserve sa *Maison Zonneschyn;* on trouve au musée de Bruxelles : *les Vaches traversant la Lys* et *la Récolte du lin;* au musée de Gand : *la Journée de soleil;* au musée d'Anvers : *les Sarcleuses;* à Berlin : *Février;* à Dresde : *le Ponton d'Afsné*, et à Venise : *l'Automne.* C'est un des bons peintres de l'école belge moderne.

CLAUSBERG (Christlieb), arithméticien allemand, né en 1689, mort en 1751. Il fut professeur du prince royal de Danemark et publia sur le change, les arbitrages, l'arithmétique commerciale, des ouvrages qui furent très réputés. Son *Arithmétique démonstrative* (1732) est restée très longtemps classique en Allemagne.

CLAUSE [*klôz'*] n. f. (bas lat. *clausa* pour *clausula*). Disposition spéciale d'un contrat, d'un traité, d'un testament : *Respecter, Violer une* CLAUSE. *Les* CLAUSES *n'étant qu'une partie d'une convention obéissent en principe aux règles générales sur la validité et l'interprétation des conventions.*

Clausel. — Cl. Freuler.

CLAUSEL ou **CLAUZEL** (Bertrand, comte), maréchal de France, né à Mirepoix (Ariège) en 1772, mort à Secourrieu (Haute-Garonne) en 1842. Volontaire en 1791, général de division en 1802, il se distingue à Saint-Domingue (1802), à Naples (1806), en Dalmatie (1809), puis prend une part glorieuse sous Junot et Masséna aux campagnes de Portugal (1809-1812). Sa retraite de 1812-1813 est remarquable. Exilé en 1815, il revint en France en 1820 et fut rappelé à l'activité par Louis-Philippe, qui lui confia le gouvernement de l'Algérie (1830) et le nomma maréchal (1831). Son échec devant Constantine en 1836 le fit relever du commandement en chef de l'armée d'Afrique, qu'il avait repris en 1835.

CLAUSEL DE COUSSERGUES (Jean-Claude), homme politique français, né et mort à Coussergues (Aveyron) (1759-1846). Il fit les campagnes de l'armée de Condé, et dut à la protection de Cambacérès d'entrer au Corps législatif en 1807. Il se signala, dès 1814, par ses opinions ultra-royalistes, fut nommé conseiller à la Cour de cassation, et député en 1815. Après l'assassinat du duc de Berry, de Coussergues accusa le duc Decazes, qu'il considérait comme un jacobin, d'avoir dirigé le poignard de Louvel. Après la révolution de 1830, il vécut dans l'obscurité.

CLAUSEL DE MONTALS (Claude-Hippolyte), prélat français, frère du précédent, né en 1769, mort en 1857. Il fut promu, en 1824, à l'évêché de Chartres, et se démit de son siège en 1851. Défenseur des libertés gallicanes, il a publié : *Réclamation en faveur de l'Eglise de France* (1817), etc.

CLAUSEN (Henrik-Nikolaï), théologien et homme politique danois, né à Maribo (île de Laland) en 1793, mort à Copenhague en 1877. Professeur de théologie en 1820, à Copenhague, il commença sa réputation par la publication de *l'Etat ecclésiastique, la Doctrine et le Rite du catholicisme et du protestantisme* (1825). Doyen de la faculté de théologie protestante de Copenhague, recteur de l'université, membre de l'assemblée des Etats consultatifs (1840), il devint, en 1848, le chef du parti libéral et fut ministre des cultes.

CLAUSEWITZ (Karl VON), général prussien, né à Burg en 1780, mort à Breslau en 1831. Entré au service en 1792, il reçut en 1818 la direction de l'Académie de guerre à Berlin. Profond penseur militaire, son remarquable traité sur la stratégie : *De la guerre* (1833), l'a rendu célèbre.

Clausilia.

CLAUSILIA [*klô-zi*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, type d'une famille dite des *clausiliidés*. (L'animal, très grêle, muni de quatre tentacules, est enfermé dans une coquille fusiforme allongée. Ces animaux vivent dans la mousse, les troncs d'arbres, les fentes de rochers. Il en a été décrit plus de sept cents espèces de presque toutes les régions du globe.)

CLAUSILIUM [*klô-zi-li-om'*] n. m. Pièce spatuliforme, entière ou échancrée, insérée par un pédicule grêle sur la columelle de la coquille, dans les mollusques du genre *clausilia.*

CLAUSION [*klô*] n. f. (du lat. *claudere*, supin *clausum*, clore). Nom qui servait à désigner, dans quelques parlements, les jugements nommés *appointements.*

CLAUSIUS (*Rodolphe*-Jules-Emmanuel), physicien allemand, né à Köslin (Poméranie) en 1822, mort à Bonn en 1888. Il fut d'abord professeur de physique à l'Ecole d'artillerie de Berlin, puis à l'Ecole polytechnique de Zurich (1855) ; peu après, il obtint une chaire à l'université de cette ville. Plus tard, il professa successivement à Wurzbourg et à Bonn. Il s'est surtout occupé des théories relatives à la chaleur ; il a énoncé un principe qui porte son nom et dont découle, comme conséquence, le principe de Carnot. V. THERMODYNAMIQUE. Il a introduit une nouvelle fonction, l'*entropie*, dans l'étude des transformations thermodynamiques. Outre une série de Mémoires dans les *Annales de Poggendorf*, on lui doit : *Sur la nature de la chaleur, comparée à la lumière et au son* (1857) ; *la Fonction potentielle et le Potentiel* (1859) ; *Théorie mécanique de la chaleur* (1864-1867).

CLAUSOIR [*klô*] n. m. Dernière pièce d'une assise ou d'une voûte. (On écrit aussi CLOSOIR.)

CLAUSSEN (Sophus), poète, romancier et auteur dramatique danois, né à Langeland en 1865. Il fit du journalisme à Hersens et à Nyborg, puis à Copenhague où il publia son premier livre, *Naturboern* (1887). En 1892, il visita la France et l'Italie, puis reprit sa profession de journaliste à Nykœping jusqu'en 1895. On lui doit de nombreux ouvrages, poèmes symbolistes, récits en prose : *Jeunes Paysans, Kitty, le Carnet de notes d'Antoine à Paris, Valfard, l'Ouvrière*, drame social en vers lyriques, *Entre deux rives, Junker Firkloever*, etc.

CLAUSTHALITE [*kloss-ta*] n. f. Séléniure naturel de plomb (PbSe) qui n'a été trouvé que dans les filons des terrains de transition du Harz.

CLAUSTRAL [*kloss*], **E, AUX** adj. Qui appartient, qui a rapport au cloître : *Discipline* CLAUSTRALE.

— *Offices claustraux*, Offices dépendant des anciennes abbayes. (C'étaient ceux de chambrier, d'aumônier, d'infirmier, de cellérier et de sacristain.) || *Bénéfices claustraux*, Bénéfices attachés aux offices claustraux.

— *Bâtiments claustraux* ou, substantiv., *Claustraux*, Bâtiments dépendant d'un cloître, en y comprenant parfois le cloître lui-même.

CLAUSTRATION [*kloss-tra-tion*] n. f. Action d'enfermer quelqu'un dans un cloître : *Les* CLAUSTRATIONS *ont fait leur temps.* (V. Hugo.)

— *Par extens.* Séjour prolongé dans un lieu fermé : *La* CLAUSTRATION *peut rendre malade.*

CLAUSTRE [*klôsstr'*] ou **CLOSTRE** [*klosstr'*] n. m. (du lat. *claustrum*, clôture). Demi-cylindres creux en poterie employés, en les superposant et en les faisant chevaucher, pour garnir les balustrades.

CLAUSTRER [*klôss-tré*] v. tr. Enfermer dans un cloître.

CLAUSTROPHOBIE [*klôss-tro-fo-bî*] n. f. (du lat. *claustra*, endroit fermé, et du gr. *phobos*, peur). Méd. Angoisse éprouvée par certains névropathes quand ils se trouvent enfermés dans un lieu clos : wagon, voiture, cabinets, etc.

CLAUSTRUM [*kloss-trom'*] n. m. (mot lat.). Fenêtre en pierre ajourée, d'un emploi fréquent dans les édifices du moyen âge. (Le clocher de l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, possède des claustra du xe siècle, en forme de croisillons.)

CLAUSULE [*klô*] n. f. (lat. *clausula ;* de *clausum*, supin de *claudere*, fermer). Dernier membre d'une strophe, d'une période oratoire.

— Métriq. anc. Vers final, ou dernier membre, plus court que les précédents, d'une strophe ou d'une phrase lyrique. || Rhétor. Chute d'une période oratoire, dernier membre de la période. V. la partie *encycl.*

— Mus. Terme autrefois usité en musique pour désigner l'étendue de chaque ton ou mode, du grave à l'aigu. Ces tons étaient la quinte, appelée clausule première (*clausula primaria*) ; la sixte, ou, si c'était un mode mineur, le mode majeur de la tierce (*clausula secundaria*) ; enfin, la tierce, ou, si c'était un mode mineur, la sixte (*clausula tertiaria.* (Ce mot s'emploie également dans le sens de CADENCE.)

— ENCYCL. Métriq. anc. On entend par *clausules* métriques, rythmiques ou mixtes, certains agencements de syllabes que beaucoup de prosateurs latins employaient à la fin des phrases ou même des membres de phrase. Les clausules sont *métriques* si elles sont fondées sur la quantité, *rythmiques* si elles sont fondées sur l'accent, *mixtes* si elles sont fondées en partie sur la quantité et sur l'accent.

CLAUSUS [*zuss*], roi sabin, partisan de Turnus contre Enée et, suivant Virgile, tige de la famille des Claudius.

CLAUZEL, comm. d'Algérie (départ. de Constantine, arrond. de Guelma), près de l'oued Cherf ; 3.900 hab.

CLAUZETTO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine) ; 2.285 hab.

CLAVAGE n. m. (rad. *claver*). Dr. anc. Droit que payaient autrefois les prisonniers, lorsqu'on les faisait entrer dans certaines prisons.

Clavagelle.

— Techn. Action de mettre en place la clef d'une voûte.

CLAVAGELLE [*jèl'*] n. f. Genre de mollusques pélécypodes, type de la famille des *clavagellidés*. (Les clavagelles perforent les roches calcaires, le test des coquilles, les coraux ; le petit nombre d'espèces connues habite la mer Méditerranée, les mers d'Australie, et l'océan Pacifique.)

CLAVAGELLIDÉS [*jèl'-li-dé*] n. m. pl. (du lat. *clava*, massue). Famille de mollusques pélécypodes, comprenant les genres *clavagelle* et aspergillum. (Tous les clavagellidés sont marins ; leur coquille, bivalve, se compose d'un tube calcaire terminé en avant par une calotte qui peut être percée comme la pomme d'un arrosoir.)

CLAVAIN [*vin*] n. m. (du lat. *clavus*, clou). Collet garni d'écailles de fer ou d'acier imbriquées porté dès l'époque carolingienne et jusqu'au XIIIe siècle. — On en fit aussi de mailles cousues sur toile ou peau.

Clavain.

— *Par extens.*, l'on disait : *Une couverture de toit à* CLAVAIN ; *Des clous à* CLAVAIN ; etc.

CLAVAIRE [*vèr'*] n. m. (du lat. *clavis*, clef). Nom donné surtout dans le Midi et en Dauphiné (XIIIe-XVIe s.) à des receveurs particuliers, qui avaient généralement la garde des archives. (A Paris, c'était le nom du gardien des titres de la Chambre des comptes.)

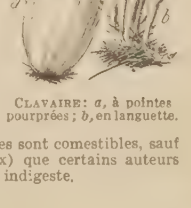

CLAVAIRE : *a*, à pointes pourprées ; *b*, en languette.

CLAVAIRE [*vèr'*] n. f. Genre de champignons, du groupe des basidiomycètes et de la famille des *clavariacées.*

— ENCYCL. Les *clavaires* sont caractérisées par leurs fructifications, qui ont la forme de tiges très grêles, ou bien d'une grosse tige renflée à son sommet, ou encore d'un petit arbre très rameux. Aux clavaires présentant cette dernière forme on donne, dans certains pays, le nom de *menottes*. Elles sont comestibles, sauf la clavaire dorée (bois de résineux) que certains auteurs considèrent tout au moins comme indigeste.

CLAVAIS [*vê*] n. m. Nom donné, dans les mines, au grès houiller.

CLAVALIER [*li-é*] n. m. Bot. V. XANTHOXYLE.

CLAVANDIER [*di-é*] n. m. Archéol. V. CLAVENDIER.

CLAVARIACÉES [*sé*] ou **CLAVARIÉES** [*ri-é*] n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes, ayant pour type le genre *clavaire*.

CLAVARIUM [*ri-om'*] n. m. (du lat. *clavus*, clou). Argent qu'on allouait aux soldats romains, pour acheter des clous destinés à leurs chaussures.

CLAVATELLA n. f. Genre d'hydroïdes vivant en colonies, fixées sur un corps étranger sous-marin. (Sur un réseau de tubes de communication s'élèvent des polypes à tentacules terminés par un bouton de cellules urticantes. La reproduction se fait par l'intermédiaire de méduses à tentacules peu nombreux et courts qui leur servent à ramper, d'où leur nom de méduses *ambulantes* [qui ne nagent pas], à l'inverse des autres méduses. On les rencontre sur les côtes de la Manche et de la Méditerranée.)

CLAVATEUR n. m. (lat. *clavator*; de *clava*, massue). Jeune soldat romain, qui s'exerçait avec un bâton au maniement de l'épée. || Valet qui portait le bagage d'un soldat.

CLAVATOR n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, de la famille des achatinidés, autrefois classé parmi les bulines. (Les clavators ont une coquille de grande taille, de forme allongée, à tours de spire assez nombreux ; ils sont nocturnes et probablement arboricoles. Ce sont des animaux spéciaux à l'île de Madagascar.)

CLAVATULA n. f. Malacol. V. CLAVATULE.

CLAVATULE ou **CLAVATULA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des conidés, à coquille fusiforme, et dont on connaît une trentaine d'espèces, habitant, pour la plupart, les côtes occidentales d'Afrique.

CLAVE n. m. (du lat. *clavus*, clou, raie). Raie de couleur tissée dans une étoffe.

— ENCYCL. Associé aux mots *angustus* et *latus*, le mot *clave* indique des raies de pourpre tissées verticalement, des épaules jusqu'en bas, dans la tunique romaine. Les claves paraissent avoir été alors au nombre de deux : un à droite, un à gauche ; l'angusticlave ne différant du laticlave que par une moindre largeur. Les chevaliers portaient l'angusticlave, mais tout le monde avait le droit d'en faire autant. Au contraire, le laticlave était un insigne réservé aux personnes de rang sénatorial. Auguste autorisa les jeunes nobles à prendre le laticlave, en même temps que la toge virile. A titre de faveur personnelle, des fils de chevaliers obtinrent le même droit.

CLAVÉ, E adj. (du lat. *clavus*, clou). Bot. Qui est en forme de clou ou de massue.

— Mar. Se dit pour enclavé (en parlant d'un bâtiment serré dans une banquise).

CLAVÉ (José-Anselmo), musicien espagnol, né et mort à Barcelone (1824-1874). Auteur réputé de *zarzuelas*, de chansons et de chœurs. C'est à lui que son pays doit l'introduction et la création du chant choral. C'est Clavé qui fonda, en Espagne, la première société orphéonique, et organisa, à Barcelone, en 1860, le premier festival populaire, qui réunit deux cents chanteurs.

CLAVEAU [*vô*] n. m. (du lat. *clavellus*, petit clou, petit bouton). Matière purulente, qui se forme dans les boutons qu'engendre la clavelée, et que l'on emploie comme vaccin. || *Par extens.* La clavelée elle-même.

CLAVEAU [*vô*] n. m. (du lat. *clavis*, clef). Archit. Pierre « appareillée », c'est-à-dire taillée en forme de coin, qui sert à fermer une plate-bande, à former le dessus d'une fenêtre, d'une porte carrée, d'une corniche, d'une voûte en arc de cercle. || Voussoir formant saillie sur le plan d'une arcade, ou au milieu d'une plate-bande.

C. Claveaux; A. Clef; S. Sommier.

— ENCYCL. Archit. Un *claveau* a six faces : la face supérieure s'appelle *extrados;* l'inférieure, *intrados* ; les faces obliques latérales s'appuyant sur les claveaux voisins sont les *lits;* les autres faces verticales se nomment *têtes*. Les principaux types de claveaux sont : les *claveaux droits*, les *claveaux à crossettes*, les *claveaux engrenés* et les *claveaux dérobés* ou *perdus*. Les premiers sont établis en coins, et celui qui occupe le centre de la voûte se dit *la clef;* ceux qui l'avoisinent sont les *contre-clefs;* ceux qui reposent sur les pieds-droits sont dits *sommiers*. Les *claveaux à crossettes* ont une ligne de joints ou de lits brisés. Les *claveaux engrenés*, placés sur deux rangs, s'enchevêtrent les uns dans les autres. Les *claveaux dérobés* ont des joints extérieurs verticaux, et changent de direction dans l'intérieur du mur.

CLAVECIN [*sin*] n. m. (du lat. *clavis*, clef, et *cymbalum*, cymbale). Instrument de musique à son fixe, à clavier, et à cordes métalliques pincées par des becs de plumes : *Le* CLAVECIN *a été remplacé par le piano.* || *Clavecin à ravalement*, Celui qui a plus de touches que les autres. || *Clavecin organisé*, Celui dont le clavier fait jouer un petit orgue.

Clavecin (XVIIIe s.).

— Mar. Autref., Ensemble des logements placés sous les dunettes, en avant de la chambre du conseil : *Le capitaine et son état-major sont logés dans le* CLAVECIN. (Willaumez.) [On écrit aussi CLAVESIN.]

— Phys. *Clavecin oculaire*, Sorte d'instrument à touches, imaginé pour produire sur les yeux des sensations comparables à celles que les instruments de musique produisent sur l'oreille. || *Clavecin des saveurs*, Autre instrument imaginé pour combiner les saveurs d'une façon analogue.

— ENCYCL. Mus. Le *clavecin*, instrument à clavier et à cordes pincées, précéda le piano. On croit que son existence remonte au XVe siècle. Sa forme était à peu près, avec moins d'ampleur, celle du piano à queue moderne, les cordes ayant la même disposition. Seulement, au lieu d'être frappées par un marteau, elles étaient mises en vibration au moyen d'un *sautereau*, petit morceau de bois disposé verticalement sur l'extrémité de la touche, à l'intérieur du clavecin, et qui, en sautant avec la touche, venait pincer la corde à l'aide d'une plume de corbeau ou d'une pointe de cuir transversale. En retombant, le sautereau étouffait le son de la corde par un petit bout de drap placé à son extrémité supérieure : d'où une sonorité brève.

Le clavecin eut trois octaves, puis quatre, puis cinq ; à la fin du XVIIIe siècle, il en avait six. Chaque note pouvait avoir une ou deux cordes (la seconde à l'unisson de la première), trois ou quatre cordes (celles-ci accordées à l'octave supérieure ou inférieure des deux premières), afin de renforcer la sonorité de la note. Un système de tirasses, de genouillères ou de pédales, comme à l'orgue, permettait de mettre en jeu ces divers systèmes de cordes, et souvent d'en tirer des timbres divers. Beaucoup de clavecins (notamment ceux fabriqués par les Ruckers) avaient deux claviers, dont on pouvait jouer séparément ou que l'on accouplait à sa guise. Le clavecin servit à accompagner les récitatifs ; il fut abandonné à l'Opéra de Paris vers le milieu du XVIIIe siècle, mais son emploi persista en Italie.

Les grands facteurs de clavecins furent, en Belgique, en France et en Italie, Hans et André Ruckers, Blanchet, Kirkmann, Hass, Pascal Taskin, Pampes, Dulcken, Marius, Schnell, Cristofori, etc. Quelques-uns en firent de véritables chefs-d'œuvre artistiques au point de vue de la forme et des ornements.

On imagina des clavecins de différents genres, destinés à obtenir des effets particuliers. Il y eut le *clavecin-vielle* de Cuisinier, le *clavecin électrique* du P. La Borde, le *clavecin à archet* de Johann Hohfeld, le *clavecin organisé* de Delitz, le *clavecin-viole* de Hans Heyden, etc.

Clavecin bien tempéré (LE), double recueil de préludes et de fugues que J.-S. Bach composa pour les vingt-quatre tonalités majeures et mineures ; la première partie fut constituée en 1722, la seconde environ vingt ans plus tard. Quoique de caractère didactique, ces œuvres se classent parmi les plus belles de J.-S. Bach.

CLAVECINISTE [*nisst'*] adj. et n. Qui joue du clavecin.

CLAVEL n. m. Soude de qualité inférieure.

CLAVELADE n. f. (du lat. *clavus*, clou). Art vétér. Syn. de CLAVELÉE.

CLAVELÉ, E ou **CLAVELEUX** [*leû*], **EUSE** adj. Qui a la clavelée : *Mouton* CLAVELÉ (ou CLAVELEUX).

CLAVELÉE n. f. (du lat. *clavellum*, chancre). Maladie contagieuse des bêtes à laine, qui ressemble à la variole.

— ENCYCL. La *clavelée*, encore appelée *clavelade, claveau, clavin, rougeole, picote, variole du mouton*, etc., est une maladie contagieuse, inoculable, caractérisée par une éruption, sur la peau et les muqueuses, de pustules comparées à des clous. Elle est spéciale au mouton. C'est une maladie exceptionnelle en France, qui règne en permanence en Espagne et dans le nord de l'Afrique, où elle est d'ailleurs beaucoup moins grave. Comme dans la variole de l'homme, les pustules mettent quatre à cinq jours à se développer, suintent puis se dessèchent. On peut immuniser les moutons contre la clavelée par la clavelisation, qui consiste à inoculer le virus à des moutons sains ; ou mieux par la séro-clavelisation. Les propriétaires d'animaux atteints de clavelée sont tenus de faire les déclarations et de prendre les mesures ordonnées par les lois sur les maladies contagieuses des animaux domestiques.

CLAVELEUX [*leû*], **EUSE** adj. Qui a rapport, qui appartient à la clavelée : *Eruption* CLAVELEUSE. || Atteint de la clavelée : *Moutons* CLAVELEUX.

CLAVELISATEUR n. Personne qui inocule la clavelée.

CLAVELISATION [*si-on*] n. f. Inoculation du virus claveleux à des moutons sains pour leur donner une clavelée bénigne, qui les préservera dans l'avenir.

CLAVELISER [*zé*] v. tr. Art vétér. Inoculer le virus claveleux : CLAVELISER *des moutons*.

CLAVELLA [*vèl-la*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des fasciolariidés. (La coquille est fusiforme, épaisse, imperforée, avec une ouverture ovalaire prolongée par un long canal étroit. Une seule espèce [*clavella serotina*] vit actuellement dans les mers de la Polynésie, mais le genre est largement représenté à l'état fossile, dans les terrains tertiaires.)

CLAVELLAIRE [*vèl-lèr'*] **CLAVELLARIA** n. f. Genre d'insectes hyménoptères, famille des tenthrédinidés, comprenant de grandes mouches à scie dont la massue des antennes est formée d'un seul article.

Clavellaire.

— ENCYCL. La larve de la *clavellaria amerinæ* vit en Europe sur les saules. Quand on l'inquiète, elle lance au loin un liquide verdâtre par des orifices placés sur les côtés du corps.

CLAVELLINA [*vèl-li*] n. f. Genre d'ascidies composées, dont les colonies sont constituées par un petit nombre d'individus séparés les uns des autres, sans autre contact qu'un stolon en forme de racine ramifiée sur lequel ils sont implantés verticalement. (Elles vivent dans l'Atlantique nord-européen et dans la Méditerranée.)

CLAVENA (Nicolas), pharmacien italien du XVIe siècle, né à Belluno. Il trouva une plante déjà décrite par L'Ecluse, mais qu'il croyait inconnue : l'*achillea Clavenæ*, en étudia les propriétés et prit un privilège pour la confection des remèdes qu'il en tira. Il a publié : *Historia de absinthio umbellifero* (1609).

CLAVENDIER [*van-di-é*] n. m. (du lat. *clavis*, clef). Archéol. Mot introduit au début du XVIIe siècle pour désigner l'anneau brisé auquel les femmes suspendaient leurs clefs et qu'on appelait auparavant PORTANT ou PENDANT À CLEFS. (On dit aussi CLERCELIÈRE n. f.) || Religieux qui tient les clefs et fait fonction d'économe et de régisseur.

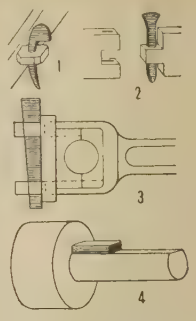

CLAVETTES : 1. De vitrail; 2. De construction (assemblage) ; 3. Dite à tête de bielle ; 4. D'arbre de transmission.

CLAVER [*vé*] v. tr. Mines. Mettre en plan les remblais de façon qu'ils remplissent tous les vides jusqu'au toit de la couche.

CLAVETAGE ou **CLAVETTAGE** n. m. Opération consistant à rendre deux pièces de machine solidaires au moyen de clavettes : CLAVETAGE *de deux poulies*. || L'assemblage lui-même.

CLAVETÉ, E adj. Muni d'une ou de plusieurs clavettes : *Poulie* CLAVETÉE *sur l'arbre de couche*.

CLAVETER [*té*] ou **CLAVETTER** [*vè-té*] v. tr. Fixer par le moyen d'une clavette.

CLAVETTE n. f. (dimin. de *clef*). Cheville de bois ou de métal, conique ou prismatique, que l'on chasse à force dans une mortaise pratiquée dans une pièce pour l'appuyer contre une autre, ou entre deux pièces qui doivent être solidaires en translation ou en rotation. (Les clavettes métalliques se font le plus souvent en acier doux ; elles travaillent au cisaillement et sont fréquemment munies d'un dispositif de sécurité, goupille ou écrou.)

CLAVICEPS [*sèpss*] n. m. Genre de champignons microscopiques du groupe des sphériacées, et dont les espèces vivent en parasites dans les fleurs des graminées, aux dépens de l'ovaire. (Ces champignons, qui poussent surtout sur le blé et le seigle, donnent lieu à des sclérotes appelées ergot. L'espèce la plus commune [*claviceps purpurea*] produit l'ergot du seigle.)

Claviceps (ergot du seigle).

CLAVICHTÉRIUM [*vik-té-ri-om'*] n. m. Sorte d'instrument de musique, à cordes, à clavier, qui a précédé le clavecin.

CLAVICORDE n. m. (bas lat. *clavicordium*). Instrument ancien à clavier et à cordes frappées, qui fut connu en France surtout sous le nom de *manicordion*. (C'est un des ancêtres du piano.)

— ENCYCL. Le *clavicorde* est un des plus anciens instruments à cordes avec clavier, dont l'invention ne semble pas antérieure au XVe siècle. Il diffère du clavecin en ce qu'il possède des marteaux ; ses touches commandent des languettes de cuivre perpendiculaires aux cordes, celles-ci fixées parallèlement au clavier ; ces languettes verticales divisent la corde en même temps qu'elles la frappent, de sorte que la même corde peut servir à plusieurs touches (*clavicorde lié*). Le nombre des cordes alla en augmentant du XVIe au XVIIIe siècle (environ de vingt à cinquante). Le son du clavicorde était très doux. Cet instrument fut prodigieusement populaire, et sa vogue se maintint en Allemagne jusqu'au commencement du XIXe siècle. Les organistes et les clavecinistes recommandaient beaucoup l'étude du clavicorde, afin d'acquérir une régularité du toucher.

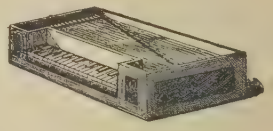
Clavicorde.

CLAVICORNE adj. (du lat. *clava*, massue, et *cornu*, corne). Qui a les antennes terminées en forme de massue. (Les nécrophores sont des coléoptères clavicornes.)

CLAVICORNES [*korn'*] n. m. pl. Grande division des insectes coléoptères, comprenant beaucoup de ceux dont les antennes sont terminées en massue. (Ils se subdivisent en nombreuses familles : *nitidulidés, cucujidés, cryptophagidés, coccinellidés*, etc.)

CLAVICULAIRE [*lèr'*] adj. Qui a rapport à la clavicule.

CLAVICULE n. f. (lat. *clavicula*; dimin. de *clavis*, clef). Anat. Os long de l'épaule, qui joint l'acromion au sternum, et que l'on a comparé à une *clef de voûte*.

— Antiq. rom. Ouvrage de défense que l'on établissait en avant de la porte d'un camp. || *Clavicule* (Petite clef) *de Salomon*, Titre d'un livre de magie attribué faussement à Salomon.

— ENCYCL. Anat. compar. La *clavicule* se trouve chez tous les mammifères dont les membres supérieurs ont des mouvements étendus (organes de préhension ou organes de vol), primates, chiroptères insectivores, la plupart des rongeurs. Chez quelques rongeurs et la plupart des carnivores, elle se réduit à un ligament. Chez tous les autres mammifères, elle fait absolument défaut. Bien développées chez les oiseaux voiliers, les clavicules sont au contraire peu développées chez les oiseaux coureurs.

Les clavicules manquent chez les serpents, mais existent chez les sauriens. Elles se réunissent en avant à un os distinct du sternum dit *épisternum* ou *interclaviculaire*.

Clavicule (A).

— Anat. hum. La *clavicule* est un os long, tordu en forme de S allongé, et terminé par deux extrémités renflées. Elle est située à la partie supérieure et antérieure du thorax, recouverte directement par la peau et recouvre, sur une certaine étendue, la première côte et les vaisseaux sous-claviculaires. L'extrémité interne de l'os s'arc-boute sur le sternum, avec lequel elle s'articule (articulation sterno-claviculaire). L'extrémité externe s'articule avec l'apophyse

acromion de l'omoplate (articulation acromioclaviculaire). La face inférieure de l'os reçoit des ligaments d'attache, d'une part de l'apophyse coracoïde de l'omoplate (ligaments coraco-claviculaires), d'autre part de la première côte (ligament costo-claviculaire).

Les extrémités internes des deux clavicules sont, en outre, solidarisées par un ligament interclaviculaire. Les deux articulations sont assez mobiles. La clavicule donne insertion au grand pectoral et au deltoïde par son bord antérieur; au trapèze et au sterno-cléido-mastoïdien, par son bord postérieur.

— Chir. *Fractures de la clavicule.* — La position très superficielle de la *clavicule* et la petitesse relative de cet os l'exposent aux fractures. Les causes qui leur donnent naissance sont: 1° une violence exercée directement sur l'os; 2° une chute sur la main, le coude étant écarté du corps; 3° une chute ou une contusion violente sur le moignon de l'épaule. La consolidation se fait bien, mais il en résulte souvent une déformation apparente à la vue.

Luxations de la clavicule. — La luxation de l'articulation sterno-claviculaire se produit: le plus souvent, en avant, dans les chutes sur le moignon de l'épaule ou le coude, par la traction du bras, etc.; rarement en arrière, par choc direct; exceptionnellement en haut. Le maintien de la réduction de cette luxation est souvent difficile.

CLAVICULÉ, E adj. Pourvu de clavicules.

CLAVICYLINDRE n. m. (du lat. *clavis*, clef, et de *cylindre*). Instrument à clavier inventé en 1800 par l'acousticien Chladni, mais qui ne réussit jamais à entrer dans la pratique de l'art.

— Encycl. La forme du *clavicylindre* était à peu près celle d'un petit piano carré. Le son était produit par le frottement d'une manivelle à pédale contre des tiges métalliques et pouvait être prolongé ou gradué à volonté.

CLAVIER [*vi-é*] n. m. (du lat. *clavis*, clef). Porte clefs. || Anneau ou chaîne de métal servant à tenir réunies plusieurs clefs: *Autrefois, les femmes pendaient le* CLAVIER *à leur ceinture.* V. CLAVENDIER. || Chaîne simple ou double pour attacher les ciseaux. || Plaque d'or ou d'argent que les femmes portaient au cou, retenue par des chaînes du même métal.

— Mus. Rangée de touches: *Le* CLAVIER *d'un orgue.* || Portée générale, somme de sons que l'on peut noter à

Clavier de piano.

l'aide des trois clefs. || Etendue d'un instrument, somme des sons que l'on peut en tirer. || *Posséder son clavier,* Connaître à fond son instrument.

— *Par extens.* Sons divers obtenus par certaines combinaisons: *Le* CLAVIER *sonore des rimes.* || Ton, accents: *Le* CLAVIER *d'Horace.*

— *Fig.* Série graduée comme la série des sons que fournissent les instruments: *Le* CLAVIER *des caractères.*

— Techn. On donne le nom de *clavier,* d'une manière générale, à un ensemble de leviers pouvant, sous l'impulsion que leur communiquent des touches manœuvrées par les doigts, basculer autour d'axes fixes pour actionner certains mécanismes qui produisent des effets voulus. (Machines à écrire, à sténographier, machines à composer typographiques, télégraphe, etc.)

CLAVIER [*vi-é*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Garde du trésor d'un ordre militaire. || Garde d'un trésor public.

CLAVIER, comm. de Belgique (Liége, arrond. admin. de Hay), sur le Hoyeux; 1.350 hab. Chaussée romaine. Agriculture. Bois. Charbonnages. Carrière de petit granit.

CLAVIER (Etienne), magistrat et helléniste français, né à Lyon en 1762, mort à Paris en 1817. Conseiller au Châtelet en 1788, il fut privé de cet emploi par la Révolution. Sous le Directoire, il rentra dans la magistrature, dont il fit partie jusqu'en 1811. Juge au tribunal de la Seine, il refusa de condamner Moreau à mort, même après avoir reçu l'assurance que Bonaparte ferait grâce. « Et à nous, déclara-t-il, qui nous la fera ? » Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1803), professeur au Collège de France, il publia des éditions et des traductions d'auteurs grecs et publia une *Histoire des premiers temps de la Grèce* (1809). Il maria sa fille à Paul-Louis Courier.

CLAVIÈRE (Etienne), financier et homme politique français, né à Genève en 1735, mort à Paris en 1793. D'abord banquier à Genève, il s'expatria à la suite de la révolution aristocratique de 1782, et alla se fixer à Paris, où il s'occupa de finance. Il combattit la politique de Necker, en soutenant l'action de Mirabeau, fut élu à l'Assemblée législative, puis appelé au ministère des finances dans le premier ministère girondin. Renvoyé bientôt, puis réintégré après le Dix-Août, il fut décrété d'accusation le 2 juin 1793 et n'échappa à la guillotine que par le suicide.

CLAVIFOLIÉ, E adj. (du lat. *clava*, massue, et *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de massue.

CLAVIFORME adj. (du lat. *clava*, massue, et de *forme*). En forme de massue.

CLAVIGER (signif. *porte-clefs*) [mot lat. de *clavis*, clef, et *gero*, je porte]. Surnom de Janus, dieu des portes. Surnom de l'Amour, gardien de la chambre de Vénus.

— (Mot lat. [de *clava*, massue, et *gero*, je porte] signifiant *porte-massue*). Epithète d'Hercule, porteur d'une massue.

CLAVIGÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des psélaphidés, renfermant de petites formes roussâtres ou jaunes, à corps trapu, à élytres très courts.

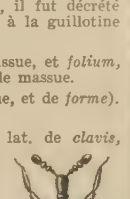

Clavigère.

— Encycl. Les *clavigères,* qui sont aveugles et ont les pièces buccales atrophiées, vivent avec les fourmis du genre *lasius* et en reçoivent les mêmes soins que les pucerons. Les fourmis les nourrissent en leur dégorgeant dans la bouche un liquide sucré, mais elles lèchent la substance qui humecte certaines touffes de poils de la face dorsale du corps de leurs hôtes.

Clavigo, drame de Gœthe. V. CLAVIJO.

CLAVIHARPE n. m. (du lat. *clavis*, clef, et de *harpe*). Sorte de harpe à clavier dont les cordes étaient pincées par des petits crochets garnis de peau, inventée, au commencement du XIXe siècle, par un facteur allemand nommé Jean-Chrétien Dietz; d'autres disent par Bateman. (On l'appelle aussi CLAVILYRE.)

CLAVI-HUMÉRAL, AUX adj. m. (de *clavicule* et *huméral*). Se dit d'un muscle du bras de la grenouille: *Les muscles* CLAVI-HUMÉRAUX.

— Substantiv.: *Le* CLAVI-HUMÉRAL.

CLAVIJERO (François-Xavier), historien mexicain, né à Veracruz en 1731, mort à Bologne (Italie) en 1787. Après la suppression de la Compagnie de Jésus, dont il faisait partie (1767), il se retira à Ferrare, puis à Bologne. C'est là qu'il composa son *Histoire du Mexique avant et après la conquête espagnole* (1780-1781). On lui doit encore l'*Histoire de la Californie* (1789).

CLAVIJO (Ruy-Gonzalez DE), voyageur espagnol, mort en 1412. Il fut envoyé en 1403, par le roi de Castille, Henri III, en ambassade auprès de Tamerlan, parvint à Samarcande, et revint à Madrid en 1406. La relation de son voyage est très précieuse pour l'histoire.

CLAVIJO (Bernardo), musicien espagnol, né vers le milieu du XVIe siècle, mort à Madrid en 1626. Compositeur et organiste remarquable, il fut maître de la chapelle royale et de musique à l'université de Salamanque. De tous ses ouvrages, détruits dans l'incendie qui, en 1724, réduisit en cendres le palais royal, l'on n'a conservé qu'un volume de motets de quatre à huit voix.

CLAVIJO Y FAJARDO (José), littérateur et naturaliste espagnol, né aux Canaries en 1726, mort à Madrid en 1806. Beaumarchais, dont il avait refusé d'épouser la sœur après l'avoir demandée en mariage, a flétri sa conduite indélicate dans sa pièce *Eugénie* et dans ses célèbres *Mémoires,* qui ont inspiré à Gœthe le drame de *Clavijo.*

Clavijo (en allem. *Clavigo*), drame en cinq actes, de Gœthe (1774). L'auteur a mis en scène, dans cette pièce écrite en une semaine, l'épisode des *Mémoires* de Beaumarchais, dont il est question dans l'article précédent. Il en a fait un drame énergique, touchant, plein de vie et de sensibilité.

CLAVILYRE n. m. Mus. Syn. de CLAVIHARPE.

CLAVIMANE adj. (du lat. *clava*, massue, et *manus*, main). Qui a la main renflée, grosse et courte.

CLAVIN n. m. (du lat. *clavus*, clou). Nom vulgaire de la *clavelée.*

CLAVISTE n. Typogr. Ouvrier ou ouvrière qui compose en frappant le clavier d'une machine (monotype ou linotype).

CLAVISTERNAL [*viss-tèr*], **E, AUX** adj. Qui a rapport à l'une des clavicules et au sternum. (On dit aussi STERNO-CLAVICULAIRE.)

CLAVIUS (Christophe), jésuite et mathématicien allemand, né à Bamberg en 1537, mort en 1612 à Rome, où il professait les mathématiques. Le pape Grégoire XIII l'employa à la réforme du calendrier, et ce fut lui qui exécuta les principales opérations. On l'a surnommé avec un peu d'exagération **l'Euclide du XVIe siècle.** On a de lui: *Euclidis elementorum...* (1574); *Calendarii romani Gregoriani explicatio* (1603); etc.

CLAVULARIA n. f. Genre d'alcyonaires vivant en colonies, dont les individus ou polypes sont implantés sur une lame charnue parcourue par les tubes de communication formant un réseau, étalé sur un support. (On en trouve des espèces dans la Méditerranée, l'Atlantique, le Pacifique, depuis la surface jusqu'à 2.000 m. de profondeur.)

CLAVUS [*vuss*] n. m. Partie des élytres, chez les insectes hémiptères-hétéroptères.

— Encycl. Le *clavus* est une pièce qui est séparée du reste de la partie coriace de l'élytre par un sillon oblique allant de l'épaule à la base interne de la partie membraneuse terminale. Le clavus borde l'écusson ou scutellum lorsque l'élytre est reployé.

c, c. Clavus.

CLAY ou **CLAJUS** ou **KLAJ** (Jean), littérateur allemand, né à Meissen (Saxe) en 1616, mort en Thuringe en 1656. Professeur et pasteur, il a laissé quelques poésies, et surtout des drames religieux, dont le principal est *Hérode, le meurtrier des Innocents* (1645).

CLAY (Henry), homme d'Etat américain, né dans l'Etat de Virginie en 1777, mort à Washington en 1852. Membre de la législature du Kentucky, de 1804 à 1809, du Sénat de Washington en 1806 et en 1809, puis représentant au Congrès de Washington en 1810, il se fit remarquer par son entente des affaires. Lors de la guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, Clay négocia la paix de Gand (1815). Président du Congrès à plusieurs reprises, il fut le promoteur du protectionnisme. Il est l'auteur du compromis du Missouri (v. ce mot). Plusieurs fois candidat à la présidence des Etats-Unis, il ne put jamais se faire élire, malgré sa popularité. C'était un grand orateur et un magnifique chef de parti. On a publié ses *Discours et Ecrits* (New-York, 1857).

CLAY (Edmund R. KELLY, dit Edmund R.), philosophe américain, d'origine irlandaise, mort vers 1890. Il devint philosophe vers l'âge de cinquante ans, sans avoir appris le langage et les doctrines philosophiques. Victime d'une dégénérescence héréditaire, il s'efforça de trouver dans sa propre vie la preuve de l'existence d'une force naturelle capable d'accomplir des prodiges au point de vue moral et intellectuel. Son principal ouvrage est *l'Alternative,* traduit en français par A. Burdeau en 1886, et dont le traducteur a pu dire qu'il est une tentative de reconstruction, sur la psychologie rénovée, « d'une sorte de christianisme libre ». L'alternative est celle dans laquelle se trouve placé tout homme qui sait qu'il peut continuer à être le jouet de forces inconscientes ou devenir une personne véritable, un agent libre. Il y a des actions volontaires, profondément distinctes des actions instinctives, et qui conduisent à la sanctification par la réforme des penchants et l'abnégation. La volition nous conduit à notre libération par la piété et la charité telles que le christianisme les a enseignées.

La science, il est vrai, semble établir que le libre arbitre n'existe pas. Mais la science n'est pas capable de prouver sa propre valeur: le scepticisme à son endroit est donc légitime et il nous permet de conclure selon « l'intérêt suprême de l'humanité »: il est le « dernier rempart du christianisme ». Du christianisme tel qu'il le conçoit, l'auteur exclut tout dogmatisme, et toute idée contraire soit à la véritable charité, soit au libre-arbitre de l'homme. Outre *l'Alternative,* parue à Londres en 1882, Clay a écrit: pour la *Westminster Gazette* : *The Eclipse of the Soul* (1887); *Daltonism in Ethics* (1888); *Common sense : a Nemesis* (1888) et, pour la *Revue philosophique* : *le Sens commun contre le déterminisme* (1889).

CLAYA [*klè-ia*] n. m. Lit de carbonate de fer, qui se trouve intercalé au milieu des schistes houillers.

CLAY-CROSS, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby); 8.750 hab. Mines de houille et de fer.

CLAYE [*klè*] (Jules), imprimeur français, né en 1806, mort à Paris en 1888. D'abord ouvrier de la maison Didot, il dirigea, de 1834 à 1876, l'imprimerie créée par H. Fournier. Le premier, il arriva à imprimer d'une manière irréprochable la gravure sur bois, au moyen de la presse mécanique. On lui doit : *Manuel de l'apprenti-compositeur* (1872).

CLAYER [*klè-yé*] n. m. Grosse claie que l'on jetait autrefois sur les bourbiers, pour faciliter le passage de l'artillerie.

CLAYÈRE [*klè-yèr'*] n. f. Parc à huîtres, fermé par des claies.

CLAYE-SOUILLY [*klé-sou-yi*], ch.-lieu de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 15 kil. de Meaux, sur la Beuvronne, affluent de la Marne, et le canal de l'Ourcq; 2.130 hab. Imprimeries sur étoffes. Carrières. — Le canton a 22 comm., et 20.000 hab.

CLAYETTE [*klè-yèt'*] n. f. (de *claie*). Quantité de champignons équivalant à 24 maniveaux (le maniveau contenant deux à trois litres).

CLAYETTE (LA), [*klèt'*], ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 19 kil. de Charolles; 1.850 hab. Ch. de f. P.-L.-M. — Le canton a 18 comm., et 9.850 hab.

CLAYITE [*klè-yit'*] n. f. (de l'angl. *clay*, argile). Sulfure naturel de plomb qui est une variété de galène.

CLAYMORE [*klè*] n. f. (du celt. *claid-heamh-mor*, grande épée). Grande épée à deux mains en usage en Ecosse du XIVe siècle au XVIe siècle.

— Encycl. On donne improprement le nom de *claymore* aux estramaçons du type des schiavones avec garde en

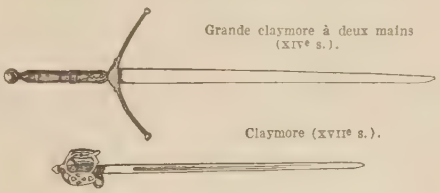

Grande claymore à deux mains (XIVe s.).

Claymore (XVIIe s.).

lanterne enveloppant complètement la main, en usage chez les fantassins écossais depuis 1550 environ et dans la cavalerie anglaise, du milieu du XVIIe siècle à la fin du XVIIIe siècle.

CLAYON [*klè-ion*] n. m. Petite claie en paille pour faire égoutter les fromages ou pour conserver les fruits. || Petite claie ronde pour porter les pâtisseries. || Petit treillis en fils de fer, dont usent les confiseurs. || Petite claie servant de clôture. || Carré d'osier dont se servent les arçonneurs. || Natte de paille qui recouvre les cuviers de lessive. || Paillasson dont les salpêtriers se servent pour couvrir les cristallisoirs. || Brin de bois flexible, qui sert à la construction des clayonnages. || Treillage pour protéger les vitres.

Clayon.

CLAYONNAGE [*klè-io-naj'*] n. m. Claie de pieux et de branchages, pour soutenir des terres, fermer un passage, etc. || Action, manière de préparer cet ouvrage.

CLAYONNER [*klè-io-né*] v. tr. Garnir de clayonnage le talus d'un canal, d'un fossé, d'une route, etc.

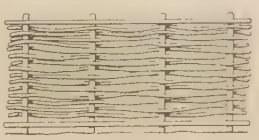

Clayonnage.

CLAYS (Paul-Jean), peintre belge, né et mort à Bruges (1819-1900). Elève de Gudin, il s'est fait l'interprète des rivages de la Hollande, des ports de Belgique et d'Angleterre. Parmi ses meilleures œuvres, citons : *l'Escaut à Anvers, Un coup de vent sur l'Escaut, la Tamise aux environs de Londres, Un canal en Zélande.*

CLAYTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding); 5.000 hab. Manufacture de laine.

CLAYTONIE [*klè-to-nî*] n. f. Genre de portulacacées, comprenant des herbes, annuelles ou vivaces, qui croissent en Asie et en Amérique. (On compte une vingtaine d'espèces dans ce genre. Plusieurs sont cultivées en Europe pour leurs fleurs.)

CLAYTON-LE-MOORS, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), sur le canal de Leeds à Liverpool ; 8.600 hab. Filatures de coton, fabriques de produits chimiques, de porcelaine ; malteries.

CLAZOMÈNES (en lat. **Clazomenæ**). Géogr. anc. Ville de l'Ionie (Asie Mineure), sur la côte sud du golfe Hermaïque (mer Egée), une des douze cités célèbres de la contrée. Cette colonie de Cléones et de Phlionte fut d'abord bâtie sur la côte du continent. Les incursions des peuples voisins (Lydiens, puis Perses) amenèrent une partie de ses habitants à édifier une ville nouvelle dans une île toute proche qu'Alexandre le Grand réunit à la terre ferme. Patrie du philosophe Anaxagore et de Hermotime. Des nécropoles de la région ont été extraits des sarcophages peints, datant pour la plupart du VIe siècle av. notre ère. Auj. *Vourla.*

Tétradrachme de Clazomènes.

CLAZOMÉNIEN [*ni-in*], **ENNE,** habitant ou natif de Clazomènes.

— *Adjectiv.* Qui se rapporte à cette ville ou à ses habitants : *Population* CLAZOMÉNIENNE.

CLÉ n. f. V. CLEF.

CLÉANDRE, un des généraux d'Alexandre le Grand, mort en 325 av. J.-C. Il tua Parménion par l'ordre de ce prince, et fut lui-même exécuté pour ses brigandages. — CLÉANDRE, esclave phrygien qui, affranchi, devint chambellan de Commode et préfet du prétoire. Ses exactions amenèrent une disette, suivie d'une émeute où il fut tué (189).

CLÉANDRIDAS, général spartiate (Ve s. av. J.-C.). Il fut chargé par les éphores d'accompagner le jeune roi Pleistoanax qui envahissait l'Attique en 445. Périclès les décida tous deux à traiter. Condamné à mort pour ce fait, Cléandridas passa en Italie avec la colonie athénienne qui fonda Thurium (444) et combattit Tarente. Il fut le père de Gylippe.

CLÉANOR, un des chefs de la retraite des Dix mille.

CLÉANTHE, peintre grec de Corinthe, de l'époque archaïque. D'après Pline, il était l'inventeur de la peinture purement linéaire ; il aurait exécuté une fresque représentant la naissance d'Artémis, dans le temple de cette déesse à Olympie.

CLÉANTHE, philosophe stoïcien, né à Assos, en Troade, vers 331 av. J.-C., mort vers 251. Il fut d'abord athlète, puis vint à Athènes, et s'attacha au philosophe Zénon, le fondateur de l'école stoïcienne. Pour pouvoir s'adonner à la philosophie, il dut employer les nuits à puiser de l'eau ou à tourner une meule. Il succéda à Zénon dans la direction de l'école et apporta quelques modifications à la doctrine de son maître. De ses assez nombreux ouvrages, il ne nous est parvenu que de rares fragments, entre autres celui d'un hymne à Jupiter, remarquable par l'élévation des pensées.

CLEARING HOUSE [*clî-rinngh-a-ouss*] n. m. Econ. polit. Nom donné, en Angleterre et en Amérique, aux chambres de compensation où s'effectuent, entre banquiers, l'échange et le solde en espèces des lettres de change, effets d'origines diverses, etc., qu'ils ont à recouvrer les uns sur les autres.

— ENCYCL. On a fait remonter l'origine des *clearing houses* à l'habitude prise par certains garçons de recette de Londres, au milieu du XVIIIe siècle, de se réunir dans une taverne pour échanger leurs effets et régler les différences. La Chambre de liquidation et de compensation fut fondée en 1780 par les banquiers de Lombard Street à Londres pour liquider quotidiennement par compensation et sans déplacement d'espèces les effets payables à leurs caisses. Actuellement, l'immense majorité des encaissements d'effets et de payements de toute nature s'effectue par des jeux d'écritures entre une trentaine de grands banquiers londoniens, dits *clearers,* chez qui les banquiers de second ordre ont tous un compte ouvert. Tous les matins chaque banquier *clearer* envoie au clearing house un employé chargé des effets tirés sur ses collègues. Les effets sont échangés par l'employé contre des effets tirés sur sa propre maison ; le soir, une nouvelle réunion a lieu. Les effets non payés sont restitués, et le compte définitif soldé par de simples écritures, généralement passées au débit ou au crédit du compte de chaque *clearer* à la Banque d'Angleterre.

CLÉARQUE [*ark'*], général spartiate (Ve s. av. J.-C.). Il commanda une partie de la flotte vaincue devant Cyzique ; devint ensuite harmoste à Byzance qui, révoltée par son despotisme, ouvrit ses portes aux Athéniens. Condamné à une amende, il n'en fut pas moins de nouveau envoyé en Thrace où il s'érigea en tyran ; les éphores dépêchèrent une armée contre lui. Il se jeta en Asie avec ses mercenaires et suivit le jeune Cyrus dans son expédition contre Artaxerxès. Après Cunaxa, il dirigea la retraite des Dix mille, jusqu'au moment où il fut attiré dans un guet-apens par Tissapherne et livré au roi des Perses, qui le fit mettre à mort (401).

CLÉARQUE, tyran d'Héraclée de Pont (IVe s. av. J.-C.), ancien disciple de Platon et d'Isocrate. Devenu le maître dans sa patrie, il exila nombre de citoyens, s'entoura de mercenaires, mais, au bout de douze ans, fut tué par Chion et Léon.

CLÉARQUE et **OXATHRÈS,** tyrans d'Héraclée (306-288 av. J.-C.), petits-fils du précédent. Ils eurent pour tutrice leur mère Amastris, qui épousa en secondes noces Lysimaque, roi de Thrace. Au retour d'une expédition, ils la firent mettre à mort. Lysimaque accourut et livra au dernier supplice les deux frères parricides.

CLÉARQUE de Soles, philosophe péripatéticien du IVe siècle avant notre ère. Aucun fragment des nombreux ouvrages qu'il composa ou compila (entre autres, un traité sur la flatterie) ne nous est parvenu.

CLEATOR ou **CLEATOR MOOR,** ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Cumberland), sur le fleuve côtier Eden ; 8.300 hab. Mines de fer et de houille, hauts fourneaux.

CLEAVELANDITE [*kliv'*] n. f. (de *Cleaveland* nom propre). Silicate double naturel d'alumine et de soude.

CLEBS, CLEB ou **KLEB** (arabe *kelb,* au pl. *klab*) n. m. Argot Chien.

— Argot milit. Caporal. || Syn. CABOT.

CLEBURNE, ville des Etats-Unis (Texas), sur un affluent du Brazos ; 13.000 hab.

CLEBURNE (Patrick), général américain, né à Queenstown (Irlande) en 1828, mort en 1864. Avocat à Helena (Arkansas) lorsque éclata la guerre de Sécession, il s'engagea dans l'armée confédérée, devint général en un an, se distingua à l'affaire de Shiloh (1862), battit à Richmond l'armée du général fédéral Manson très supérieure en nombre, et fut blessé à Perryville. Promu major général en 1863, Cleburne couvrit la retraite après Chattanooga, repoussa Sherman à Missionary Ridge, et périt, à la tête de ses soldats, à Franklin.

De gueules à la croix vidée, clichée et pommetée d'or.

CLÉCHÉ, E adj. (de *clef*). Blas. Se dit de tout meuble ou pièce et en particulier de la croix quand ses extrémités sont en forme de clef antique.

CLECKHEATON, ville d'Angleterre (comté d'York, West Riding) ; 13.830 hab. Tissages, fabrication de machines, de fils de fer, produits chimiques.

CLÉCY, comm. du Calvados, arrond. et à 31 kil. de Caen ; près de l'Orne ; 1.330 hab. Ch. de f. Etat.

CLÉDAL n. m. (bas lat. *clida,* claie). Clôture rustique à claire-voie qui entoure une prairie, un verger, etc.

CLÉDAT (Léon), romaniste français, né au Change, près de Périgueux, en 1851, mort à Lyon en 1930. Professeur depuis 1876 de langue et de littérature françaises du moyen âge à la faculté des lettres de Lyon, dont il devint doyen, il a publié : *Du rôle historique de Bertrand de Born,* thèse (1879) ; *Grammaire élémentaire de la vieille langue française* (1884) ; *Petit Glossaire du vieux français* (1887) ; *Nouvelle Grammaire historique du français* (1889) ; *Rutebeuf* (1891) ; *Grammaire raisonnée de la langue française* (1894) ; *Grammaire classique de la langue française* (1896) ; *le Théâtre en France au moyen âge* (1896) ; *Chansons de geste : Roland, Aimeri de Narbonne, le Couronnement de Louis,* traduction archaïque et rythmée (1899) ; *Récits extraits des auteurs du moyen âge* (1903) ; *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1912) ; *Manuel de phonétique et de morphologie historique du français* (1917). Clédat s'est montré partisan de la simplification de l'orthographe. Il a fondé, en 1887, la *Revue des Patois,* depuis *Revue de Philologie française.*

CLÈDE n. f. Syn. de CLAIE. (Dialectal.)

CLÉDEN-CAP-SIZUN, comm. du Finistère, arrond. et à 41 kil. de Quimper, dans la presqu'île de Douarnenez. 2.600 hab. Minoteries. — Aux environs, étang de Laoual, sur l'emplacement de la légendaire ville d'Is.

CLÉDEN-POHER, comm. du Finistère, arrond. et à 39 kil. de Châteaulin ; 1.735 hab. Eglise du XVIe siècle. Minoteries.

CLÉDER, comm. du Finistère, arrond. et à 32 kil. de Morlaix, non loin de la Manche ; 5.080 hab. Ch. de f. d'intérêt local.

CLÉDONISME [*nissm'*] n. m. (gr. *klêdonismos ;* de *klêdôn,* bruit). Dans l'antiq. gr., Divination tirée de paroles ou de bruits regardés comme des présages.

CLÉEF ou **CLÈVE** (VAN), famille assez nombreuse de peintres flamands, dont les plus célèbres furent : IOSSE, dit *le Fou,* né à Anvers avant 1491, mort fou en 1540. Bon portraitiste. — HENRY, né à Anvers (1525 ?-1589), son frère, s'est signalé comme paysagiste et peintre de genre. Ses plus belles toiles sont : *l'Enfant prodigue,* à Vienne, et des *Ruines antiques.* (Il eut deux frères : MARTIN et GUILLAUME, également habiles.) — Jean **Van Cléef,** né à Venloo en 1646, mort en 1716, ne paraît pas appartenir à la même famille. Il fut élève de Gaspard de Crayer, dont il s'assimila d'une manière surprenante les hautes qualités. Ses meilleures œuvres sont : les *Sœurs noires secourant les pestiférés ; la Vierge et l'Enfant Jésus ;* la *Rédemption des captifs,* etc.

CLEENISH, comm. de l'Etat libre d'Irlande (Ulster, comté de Fermanagh), entre les lacs Erne et Macnean ; 6.000 hab.

CLEERS. Biogr. V. CLERS.

CLEETHORPES, bourg d'Angleterre (comté de Lincoln), sur la mer du Nord ; 13.700 hab. Station balnéaire.

CLEF [*klé*] ou anciennem. **CLÉ** n. f. (lat. *clavis.* — Le *f* ne se prononce jamais ; au pl., l'*s* se lie.) Petite pièce métallique ouvragée, que l'on introduit dans une serrure pour en faire jouer le mécanisme, la fermer ou l'ouvrir : CLEF *d'une porte, d'une armoire.* CLEF *d'or, de nickel.* || *Sous clef,* En un lieu fermé avec une clef : *Tenir des papiers* SOUS CLEF. — En prison : *Mettre des voleurs* SOUS CLEF. || *Fermer à clef,* Fermer à l'aide d'une clef. || *Fausse clef,* Clef dont on se sert pour ouvrir des serrures dont elle n'est pas la clef ordinaire. || *Clefs d'une ville,* Clefs qui servent à ouvrir et à fermer les portes d'une ville. (Elles sont, le plus souvent, le symbole qui représente la possession de la ville, la faculté d'en disposer.)

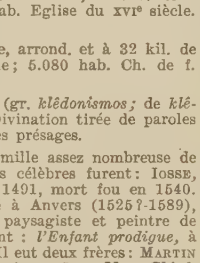

CLEFS DE VOUTE : 1. Clavau central d'une voûte ; 2. Rosace en clef de voûte.

— *Par extens.* Position, point stratégique : *Gibraltar est la* CLEF *de la Méditerranée.* (On disait autref. CLEF DE POSITION OU DE PAYS.)

— *Fig.* Moyen de connaître, de comprendre ou de résoudre : *Avoir la* CLEF *des affaires de quelqu'un. La* CLEF *d'une dépêche. La* CLEF *d'un roman, d'une satire. La* CLEF *d'un système de philosophie.* || *Clef d'or,* L'argent considéré comme moyen de corruption : *La* CLEF D'OR *ouvre toutes les portes.* || *Clef des champs,* Faculté ou action de sortir librement : *Donner la* CLEF DES CHAMPS *à des écoliers. Prendre la* CLEF DES CHAMPS.

— LOC DIV. *Mettre la clef sous la porte,* Déménager furtivement. || *Tenir la clef* (ou plus ordinairem. *les cordons*) *de la bourse,* Avoir la disposition des fonds. || *Avoir la clef d'un endroit, d'un pays,* Savoir s'y diriger. || *Avoir la clef de ses chausses.* V. CHAUSSES. || Fam. *Avoir perdu sa clef,* Avoir la diarrhée.

— Archit. *Clef de voûte,* Pierre ou claveau qui occupe la partie centrale d'une voûte en arc de cercle, d'une plate-bande, etc. Dans les édifices gothiques, Rosace placée à la croisée de voûtes. — *Au fig.,* Point capital d'une affaire.

— Charp. et Menuis. Coin en bois de petites dimensions, servant à réunir et à serrer les *moises.* || Petite cheville en bois dur de section rectangulaire que l'on emploie pour assurer le serrage de certains assemblages de charpente et de menuiserie. || *Clef de scie* ou *Garrot,* Petite lame de bois dur servant à tendre la corde d'une scie.

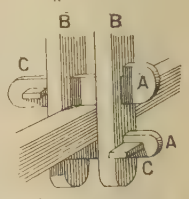

CLEFS DE CHARPENTERIE : A. Clefs ; B. Moises ; C. Clavettes ;

— Chem. de f. *Clef de manœuvre d'un combinateur,* Manette dont la manœuvre permet d'actionner tout ou partie des appareils d'un itinéraire de voie dans une cabine d'aiguillage pourvue d'un combinateur.

— Chir. Instrument à levier, servant à arracher les dents. (Les clefs, dont la plus usitée fut la clef de Garengeot, ne sont plus guère employées.)

— Dr. anc. *Laisser ses clefs à la justice,* Faire cession de ses biens à ses créanciers.

— Fauconn. Chacun des ongles de derrière, chez un oiseau de proie.

— Hist. *Clef de chambellan,* Marque distinctive de la dignité de chambellan. || *Gentilshommes à la clef d'or,* Nom donné à la cour impériale et dans les cours princières d'Allemagne, aux chambellans admis à pénétrer directement dans la chambre du prince, à cause de la clef d'or qu'ils portaient à leur ceinture.

— Jeux. *Jeu de clefs* ou *d'esse.* V. ESSE.

— Liturg. *Clef des fêtes mobiles,* Tableau qui permet de connaître les dates des fêtes mobiles.

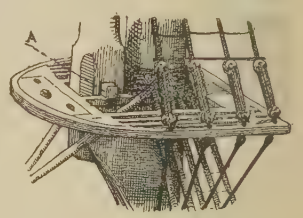

A. Clef de mât de hune.

— Mar. Tige de fer carrée destinée à tenir le mât de hune à son poste. (La clef des mâts de perroquet est à charnière et peut facilement basculer pour se dégager du mât.) || *Clef de la mâture,* Mât de beaupré. || *Clef de ber,* Arc-boutant de cale dont un bout s'appuie sur les coittes, l'autre sur la cale. (On dit aussi CLEF DE LANCEMENT.)

— Mus. V. la partie *encycl.* || *A la clef,* Formule plaisante pour indiquer la présence de quelqu'un ou de quelque chose : *On rira : il y a du champagne* À LA CLEF. *En toutes choses, il y a toujours des ennuis* À LA CLEF.

— Pêch. et Mar. *Double clef, Demi-clef,* Nœuds employés pour attacher les hameçons aux empiles, les lignes aux cannes, les cordages entre eux ou sur les manœuvres, etc., et qu'on peut défaire sans effort.

Demi-clef ; demi-clef à capeler ; demi-clefs renversées.

— Prestidig. Convention ou mot servant à transmettre au sujet, sans attirer l'attention du public, une phrase date, air, etc., à énoncer à haute voix.

— Techn. Nom donné à divers outils au moyen desquels on serre ou desserre des écrous ou des vis, on tend ou détend le ressort d'un mécanisme, les cordes d'un instrument de musique, etc. || *Clef de tuyau de poêle,* Disque placé à l'intérieur du tuyau et qui sert à régler le tirage par le moyen d'une poignée extérieure. || *Clef de cheminée,* Outil qu'employaient les arquebusiers pour la mise en place des cheminées des armes à feu. || *Clef de forme,* Petit coin de bois pour élargir la forme d'une chaussure. (On dit aussi CLEF D'EMBAUCHOIR.) || *Clef de pression,* Grosse vis en bois ou en métal pour presser sur le plateau supérieur d'un pressoir. || *Clef de retenue,* Canal vertical dans lequel glisse une tête de sonde. || *Clef de relevée,* Tige à anneau servant de tête de sonde, dans le forage des trous de sonde.

— Téléph. *Clef d'appel, Clef d'écoute,* Nom de commutateurs à ressort utilisés dans les appareils standards et multiples des bureaux centraux téléphoniques.

— Théol. *Pouvoir des clefs,* Droit d'absoudre et de condamner, confié par Jésus à ses apôtres. || *Clefs de saint Pierre,* Pouvoir spirituel du Saint-Siège. || *Clef des trésors de l'Eglise,* Pouvoir d'accorder des indulgences.

— Vén. *Clefs de meute,* Les meilleurs des chiens d'une meute, servant à guider et à redresser les autres. || *Fig. et fam.* Se dit d'une personne qui a beaucoup de crédit dans son entourage.

— PROV. et LOC. PROV. **La clef dont on se sert est toujours claire, Les facultés qu'on exerce ne se rouillent jamais.** || **C'est une armoire vide fermée à clef,** Se dit d'une personne qui n'a point de fond, malgré les apparences.

— Encycl. Archéol. L'usage de la *clef* remonte aux temps homériques. Les Grecs en attribuaient l'invention à Théodore de Samos. Dans les monuments égyptiens, Osiris et Isis sont figurés avec une clef à la main, en forme de croix surmontée d'un anneau. On appelait, en Grèce, clef de Sparte, une sorte de clef à trois dents qui servait à lever le loquet. Les clefs romaines ne diffèrent pas sensiblement de nos clefs actuelles. Les parties de la clef sont : la *tige* forée ou non, le *balustre* ou haut de la tige, l'*anneau*, le *bouton* formant amortissement ; le *panneton* est la partie qui, fixée à la tige, joue dans la serrure ; le *museau*, pourvu de dents et de coches, est la face extérieure du panneton. Les clefs non forées sont dites *bénardes*. Les clefs du moyen âge sont ordinairement de grande dimension (jusqu'à 20 cm.) ; les pannetons offrent des découpures compliquées à l'extrême ; les tiges affectent des formes irrégulières dans leur forage. Au XVIe siècle, on cite des forages en trèfle, en as de pique ; les clefs sont ornées de chapiteaux, de termes, de sérines, etc. Les Arabes en ont produit de magnifiques, en fer forgé, dont les pannetons découpés forment des caractères d'écriture. La clef est le plus souvent en fer, parfois en acier, quelquefois en fonte. On en a fabriqué également et l'on en fabrique encore en métal précieux. Beaucoup de clefs constituent de véritables merveilles de délicatesse, d'élégance, de finesse d'exécution. Au musée de Cluny et au musée du Louvre, on en peut voir qui sont de vrais chefs-d'œuvre. On cite, pour le XVIIe siècle, les belles clefs dessinées par Marot, Delobel, Domenico Cucci.

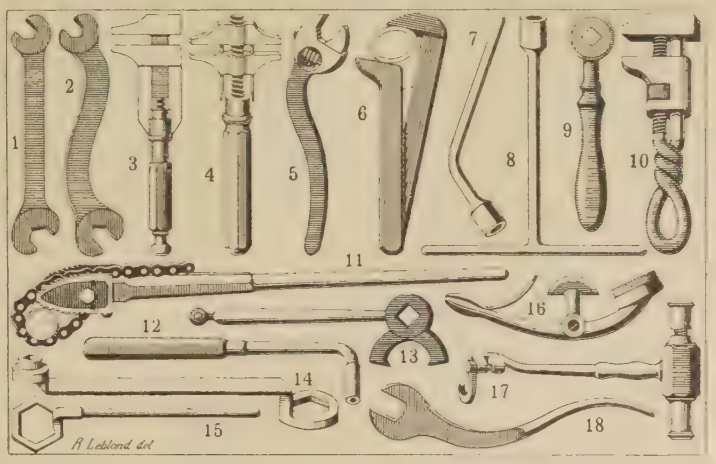

Clefs : 1. Double droite ; 2. Double en S ; 3. Anglaise ; 4. A écrous à double mâchoire ; 5. A molette à une seule mâchoire mobile ; 6. En deux pièces pour tubes ; 7. Coudée ; 8. A béquille ; 9. Spéciale pour robinets ; 10. De bicyclette ; 11. A chaîne pour tubes ; 12. D'accordeur ; 13. Tricoise ; 14. D'essieux patent ; 15. D'essieux à graisse ; 16. D'eau (musique) ; 17. De Garengeot (chirurgie) ; 18. D'Armons.

— Archit. Les arcs à cintre plein, outre-passé ou surbaissé, ont seuls des clefs ; les arcs en tiers-point, qui sont formés de deux segments de cercle, n'ont que des sommiers et des claveaux : la clef, dans ce cas, est remplacée par un joint. On appelle *clef à bossage*, celle qui forme une saillie uniforme sur le nu de l'archivolte ou de la plate-bande, et *clef à crossettes* celle dont les joints sont interrompus par des redans symétriques qui donnent aux blocs ainsi taillés l'apparence d'un **T**. Les Romains nous ont laissé de beaux modèles de clefs richement décorées. Dans les monuments de la période ogivale, on rencontre parfois des arcs en tiers-point terminés par une clef ou plutôt par deux contre-clefs taillées dans une seule pierre et offrant une figure sculptée en relief. Les architectes de la Renaissance et des époques suivantes ont remis en honneur les clefs d'arcs sculptées et ornementées.

Dans les voûtes en berceau, la clef comprend une série de pierres disposées sur toute la longueur du berceau. Dans les voûtes en arc de cloître et dans les voûtes sphériques ou sphéroïdes, chaque voussoir forme clef, et le sommet vers lequel convergent les divers rangs de voussoirs est tantôt à jour, comme dans beaucoup de coupoles, tantôt occupé par une clef principale composée d'un ou de plusieurs claveaux dont la disposition rappelle ordinairement le plan de la voûte. Enfin, dans les voûtes d'arête, la clef forme une croix ou une étoile, suivant le nombre des sections de voûtes qui viennent aboutir à ce point. Les architectes de l'ère ogivale firent de la clef de voûte un motif de décoration des plus intéressants. Vers la fin du XVe siècle, on voit apparaître les *clefs pendantes* dans des spécimens remarquables par leur volume ou leur décoration.

— Dr. crimin. *Fausses clefs*. L'art. 398 du Code pénal qualifie *fausses clefs* « tous crochets, rossignols, passe-partout, clefs imitées, contrefaites, altérées ou qui n'ont pas été destinées par le propriétaire, locataire, aubergiste ou logeur aux serrures, cadenas, ou autres fermetures quelconques auxquelles le coupable les aura employées ». L'usage de fausses clefs constitue, dans certains cas, une circonstance aggravante du vol qu'il a servi à perpétrer. La contrefaçon ou altération de clefs est punie comme délit spécial avec aggravation de peine au cas où le coupable est un serrurier de profession.

— Liturg. Comme objets liturgiques, les clefs ont une importance considérable. Attributs de la Papauté, elles sont envoyées comme cadeaux par les papes aux souverains ou à de grands personnages à l'occasion de certaines fêtes. C'est à saint Sylvestre qu'on en fait remonter l'usage. Quand les clefs ne contiennent pas de reliques, elles sont déposées quelque temps avec elles ou sur le tombeau des Apôtres. Les plus anciennes qu'on ait conservées sont celles de saint Servais, à Maëstricht (376), de saint Hubert, à Liége (VIIIe s.).

— Mus. La *clef* est le signe qui se place au commencement des portées pour indiquer le degré d'élévation ou de gravité de la note à laquelle elle correspond, et, par conséquent, de toutes les autres. Ainsi la clef de *sol*, dont le corps est placé sur la seconde ligne, indique que la note placée sur cette ligne est un *sol*, et ce *sol* est comme une sorte d'étalon qui caractérise l'échelle entière.

Il y a trois sortes de clefs : clef de *sol*, clef d'*ut* et clef de *fa*, et ces clefs prennent elles-mêmes selon la nature des voix ou des instruments employés diverses positions, qui changent la position des notes. La clef de *sol* première ligne usitée au XVIIe siècle a disparu. La clef de *sol* deuxième ligne subsiste seule actuellement.

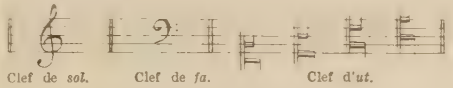

POSITION DES CLEFS

La clef d'*ut* se place sur les quatre premières lignes. Les clefs d'*ut* première, troisième et quatrième ligne se rencontrent encore dans la notation vocale ou instrumentale.

La clef d'*ut* troisième ligne sert à écrire à l'orchestre les parties d'alto. La clef d'*ut* quatrième ligne alterne, pour le violoncelle, avec les clefs de *sol* et de *fa*.

La clef de *fa*, qui se place sur la quatrième ligne, sert pour toutes les parties de basse, soit vocales, soit instrumentales. On employait aussi, jadis, une clef de *fa* troisième ligne ; mais depuis longtemps, l'usage s'en est perdu.

Si la clef de *sol* et la clef de *fa* sont aujourd'hui le plus généralement employées, la pratique des différentes clefs est indispensable pour transposer.

Dans le plain-chant on n'emploie que la clef d'*ut* et la clef de *fa* qui prennent chacune une autre forme et trois positions sur la deuxième, troisième et quatrième ligne.

On donne aussi le nom de « clefs » à certaines pièces mécaniques des instruments à vent, tels que *flûte*, *clarinette*, *hautbois*, *saxophone*, *ophicléide*, etc., à l'aide desquelles l'exécutant bouche les trous que ses doigts ne sauraient atteindre. Les clefs sont encore les chevilles des instruments à cordes, pour tendre ou détendre celles-ci.

— Techn. Les clefs sont des leviers du premier ou du second genre. La longueur du bras de levier doit donc être proportionnée au diamètre de l'écrou et à son pas. Elles révèlent des formes multiples, mais se ramènent à deux types : *clefs à ouverture fixe*, qui ne peuvent serrer qu'un écrou (à ce type appartiennent les clefs de montres et de pendules, les accordoirs, clefs à tirefonner, qui sont formées d'une douille à section carrée ou hexagonale, puis les clefs à boulons ou à fourches simples, droites ou en S) ; et *clefs à ouverture variable* (clefs anglaises, clefs à molette, etc.) ; suivant leur forme on distingue les clefs à douille, à béquille, à ergot, etc.

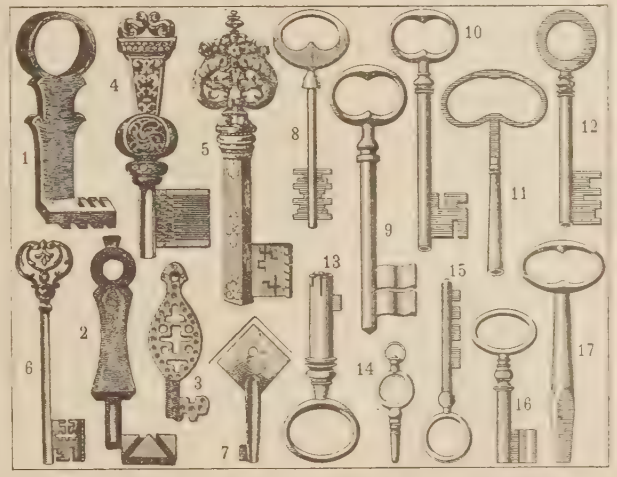

Clefs. — *Anciennes* : 1. Romaine ; 2. Mérovingienne ; 3. Du VIIe siècle ; 4. Du XVIe siècle ; 5. Du XVIIe siècle ; 6. Du XVIIIe siècle ; 7. Japonaise. — *Modernes* : 8. Diamant ; 9. Bénarde ; 10. Forée ; 11. De pendule ; 12. Fichet ; 13. De coffre-fort ; 14. De montre ; 15 et 16. De cadenas ; 17. De loqueteaux.

RELATION DES CLEFS SUR UNE PORTÉE GÉNÉRALE DE ONZE LIGNES

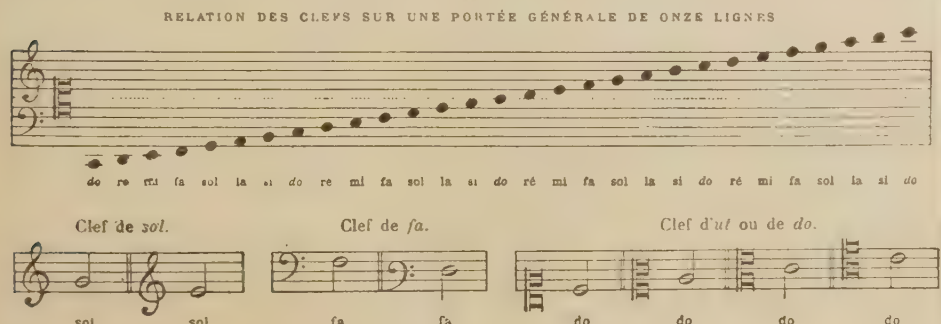

Clefmont [*klé-mon*], ch.-lieu de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 26 kil. de Chaumont, près des sources de la Meuse ; 265 hab. — Le canton a 20 comm., et 3.930 hab.

Clefs [*klé*] comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 44 kil. de Saumur ; 1.000 hab. Ch. de f. Orléans.

Cléguer [*ghèr*], comm. du Morbihan, arrond. et à 16 kil. de Lorient, près du Scorff ; 2.230 hab. Ch. de f. d'intérêt local.

Cléguérec [*ghé-rèk*], ch.-lieu de cant. du Morbihan, arrond. et à 11 kil. de Pontivy, au centre d'une région très pittoresque (forêt de Quénécan, gorge de l'Enfer) ; 3.490 hab. Ch. de f. d'int. loc. Minoteries, noir animal. — Le canton a 8 comm., et 13.035 hab.

Cléidé, une des nymphes de l'île de Naxos, à qui Zeus confia l'éducation de Dionysos.

Cléidion n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant une quinzaine d'espèces des régions chaudes de l'Asie, de l'Océanie, de l'Afrique et de l'Amérique.

Cléido (du gr. *kleis, kleidos*, clef, clavicule). Préfixe qui, dans les mots composés, indique un rapport avec la clavicule : *Muscle* sterno-cléidomastoïdien. *Ligaments* cléidocostaux, etc.

Cléidomancie [*si*] n. f. (du préfixe *cléido*, et du gr. *manteia*, divination). Genre de divination qui consistait, pour découvrir un malfaiteur, à suspendre une clef à une bible ou à l'évangile de saint Jean. Cette clef s'agitait quand on prononçait le nom du coupable. (On dit aussi cledomancie.)

Cléidomancien [*si-in*], **enne** n. et adj. Qui pratique la cléidomancie. (On dit aussi cledomancien.)

Cléidorrhexie [*rèk-si*] n. f. (du préf. *cléido*, et du gr. *rhêxis*, rupture). Fracture des clavicules, se produisant parfois dans l'accouchement par le siège, à la suite de fausses manœuvres.

Cléidotomie [*mî*] n. f. (du préfixe *cléido*, et de *tomê*, section). Section des clavicules pour permettre, au cours de l'accouchement en bassin rétréci, le passage des épaules.

Cléigastre [*ghasstr'*] et mieux **Cléidogastre** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des cordyluridés, comprenant des mouches acalyptères dont plusieurs espèces habitent la France. (L'une d'entre elles [*cleidogaster apicalis*] est parasite des chenilles d'une noctuelle.)

Cleinis ou **Clinis**. Myth. gr. Riche Babylonien. Malgré la défense d'Apollon, ses fils voulurent immoler au dieu, à l'exemple des Hyperboréens, des ânes au lieu de bœufs et de moutons. Mais Apollon rendit enragés les ânes qui se jetèrent sur Cleinis et ses enfants et les déchirèrent. Les dieux les changèrent en oiseaux.

Cleirac (Etienne), jurisconsulte français, né à Bordeaux en 1583, mort en 1657. Il a fait paraître : *Us et Coutumes de la mer* (1647), ouvrage qui a servi de base à la célèbre ordonnance de la marine de 1681. Edition posthume : l'*Usance du négoce* (1659).

Cléistocarpées [*iss-to, pé*] n. f. Groupe de mousses à capsule ne s'ouvrant pas, et qui renferme les *archidion*, *euphascum*, etc.

Cléistogame [*klé-iss-to-gham'*] adj. (du gr. *kleistos*, fermé, et *gamos*, mariage). Se dit d'une fleur qui est toujours close, et où la fécondation s'accomplit sans qu'elle s'ouvre.

Cléistothécique [*klé-iss-to, sik'*] adj. (du gr. *kleistos*, fermé, et *thèkê*, thèque). Se dit des champignons dont les périthèces s'ouvrent irrégulièrement (périsporiacées).

Clélie, jeune fille descendante des rois d'Albe, livrée en otage à Porsenna, roi de Clusium (vers 507 av. J.-C.) ; mais elle s'enfuit, et traversa le Tibre à cheval, avec ses compagnes. Le consul la rendit à Porsenna, qui la renvoya comblée de présents avec plusieurs de ses compagnes. Clélie eut, à Rome, une statue équestre.

Clélie, roman de Mlle de Scudéri (1654-1660). Ce roman, qui jouit d'une grande réputation avant d'être discrédité par Boileau, a pour sujet la guerre de Tarquin contre Rome, après son expulsion. On y voit représentés Horatius Coclès, Mucius Scævola, Lucrèce, Brutus, tous très amoureux, se proposant des énigmes galantes, et traçant la carte du pays du *Tendre*. V. Tendre. Sous le

masque romain, on pouvait reconnaître une foule de personnages contemporains.

CLELLES, ch.-lieu de cant. de l'Isère, arrond. et à 41 kil. de Grenoble, sur l'Orbanne; 420 hab. Ch. de f. P.-L.-M. — Le canton a 8 comm., et 2.050 hab.

CLÉMANGIS [*jiss*] ou **CLÉMENGIS** (Nicolas), proprem. NICOLAS DE CLÉMANGES, du village où il naquit en 1360, fut recteur de l'Université de Paris (1393), et secrétaire du pape Benoît XIII, à Avignon. Il vécut ensuite à Langres et dans deux monastères d'où il écrivit des lettres restées célèbres : *Sur l'utilité de la solitude, l'utilité de l'adversité, l'étude de la théologie.* Son principal ouvrage a pour titre : *Discussion sur le concile général.* Le traité *De la corruption de l'Eglise* n'est pas de lui.

CLÉMATITE n. f. Genre de renonculacées, comprenant des plantes généralement grimpantes, répandues dans les régions tempérées du globe.

— ENCYCL. Les feuilles de ces arbrisseaux ont, en général, leurs pétioles contournés en vrilles. Leurs fleurs sont dépourvues de corolle. Le fruit est une réunion d'akènes nombreux, ordinairement terminés par une longue aigrette plumeuse.

1. Clématite azurée; 2. Clématite des haies (*a*, son fruit).

L'espèce la plus connue est la *clématite des haies* (*clematis vitalba*), vulgairement nommée *vigne blanche, viorne, herbe aux gueux, barbe au Bon Dieu*, etc., arbrisseau à tiges anguleuses sarmenteuses, grimpantes, atteignant de 2 à 4 m. de hauteur. Appliquées sur la peau, les feuilles contuses et les tiges écrasées, et surtout leur écorce, produisent une vésication profonde.

En Russie et en Italie, l'on mange ses jeunes pousses cuites à l'eau ou confites dans le vinaigre comme les câpres; on doit avoir soin de les faire blanchir. Les tiges de la clématite, qui sont très flexibles, surtout pendant l'hiver, servent à faire des liens, des ruches et des ouvrages de vannerie; on en fabrique aussi des tuyaux de pipe.

On connaît plus de quatre-vingts espèces de clématites (européennes ou exotiques) dont beaucoup sont au nombre des plus beaux ornements des jardins.

CLÉMENCE [*manss*] n. f. (lat. *clementia*). Vertu qui porte à épargner aux coupables les châtiments mérités, ou à les atténuer : *User de* CLÉMENCE. *La* CLÉMENCE *d'Auguste.* — *Roi par la clémence de Dieu*, Titre que Pépin et Charlemagne se donnaient dans leurs ordonnances.

— ANTON. **Cruauté, implacabilité, inclémence, inflexibilité, rigidité, rigorisme, rigueur, sévérité.**

Clémence (DE LA), traité philosophique en deux livres, ouvrage de Sénèque le Philosophe et composé par lui au début du règne de Néron. Parmi tous les traités que nous avons de Sénèque, c'est le plus populaire en France : c'est là que Corneille a puisé le sujet de *Cinna*.

Clémence de Titus (LA), [*La Clemenza di Tito*], opéra italien en deux actes, de Mozart, sur un livret de Caterino Mazzola (écrit lui-même d'après un premier livret de Métastase); cette œuvre fut représentée à Prague à l'occasion du couronnement du roi de Bohême Léopold II (6 septembre 1791); il fut écrit, composé, orchestré, étudié et mis en scène dans l'espace de huit jours! Aussi, malgré l'incontestable beauté de certaines pages, cette partition n'atteint pas à la hauteur des autres œuvres du maître. Elle n'eut aucun succès, et fut rarement reprise depuis.

CLÉMENCE DE HONGRIE, reine de France, fille du roi de Hongrie Charles-Martel, morte à Paris en 1328. Mariée en 1315 à Louis X, elle fut accusée à tort de la mort de Marguerite de Bourgogne, répudiée pour adultère, et que le roi avait fait étrangler avant l'arrivée de Clémence en France. Louis mourut l'année suivante, et elle accoucha d'un fils, Jean Ier, qui ne vécut que cinq jours. Clémence prit ensuite le voile dans un couvent de Saint-Dominique.

CLÉMENCE ISAURE. V. ISAURE.

CLEMENCEAU (*Georges*-Benjamin), homme politique français, né à Mouilleron-en-Pareds (Vendée) en 1841, mort à Paris en 1929. Jeune médecin, il entra dans la vie politique comme maire de Montmartre (1870) et fut élu député de Paris de 1876 à 1885. Il siégea à l'extrême-gauche et conquit rapidement une grande influence. Il renversa les cabinets Gambetta (1882), Ferry (1885), Brisson (1886) et obligea même le président de la République Grévy à démissionner (1887) à l'occasion de l'affaire des décorations. Député du Var de 1885 à 1893, il combattit le « boulangisme ». Journaliste et directeur de *la Justice*, puis de *l'Aurore*, il prit la défense de Dreyfus, contribua à la revision de son procès, et réalisa le « Bloc des gauches ».

Clemenceau. — Cl. Manuel.

Sénateur du Var en 1902, il lutta contre Waldeck-Rousseau, mena campagne en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat, devint ministre de l'intérieur dans le cabinet Sarrien (1906), et président du Conseil la même année. A l'intérieur, il eut à faire face à de graves difficultés (grèves de Courrières [1906] et de Draveil [1908], agitation des départements du Midi causée par la crise viticole), qui l'empêchèrent de réaliser la réforme administrative. A l'extérieur, il eut à s'opposer aux empiétements de l'Allemagne au Maroc, et l'entrevue de Marienbad, qu'il eut avec Edouard VII, resserra l'Entente cordiale. Démissionnaire en juillet 1909, il fit une vive opposition à la convention franco-allemande de 1911 et à l'élection de R. Poincaré à la présidence de la République. Pendant la Grande Guerre, il présidait la commission sénatoriale de l'armée, lorsque, le 16 novembre 1917, il fut appelé pour la seconde fois à la présidence du Conseil. Une nouvelle période de sa carrière s'ouvrait, qui fut la plus féconde et la plus glorieuse. Il arrivait au pouvoir au moment où un certain fléchissement — diplomatique, militaire et moral — semblait compromettre le sort de nos armes. Résolu à poursuivre la lutte quand même jusqu'à la victoire (C'est ce qu'il exprima dans sa formule fameuse : « *Je fais la guerre* »), il n'hésita pas à combattre, à l'intérieur, tous les tenants du défaitisme, et il prit l'initiative des poursuites contre Malvy et Caillaux. Il se rendit souvent sur le front des troupes. Sa popularité, déjà grande, fut sans égale au lendemain du 11 novembre 1918.

A l'ère des périls qu'il avait si précieusement contribué à conjurer, succédait l'ère des difficultés. Au cours de la Conférence de la paix, il se heurta à l'opposition de Lloyd George et de Wilson; il ne réussit pas à obtenir de nos alliés tout ce qui aurait dû compenser les sacrifices de la France et sauvegarder ses intérêts. Il ne put, notamment, faire triompher nos revendications concernant la rive gauche du Rhin. Le 28 juin 1919, à peine rétabli des suites d'un attentat, il présidait à la signature du Traité de Versailles.

Sa candidature à la présidence de la République ayant échoué (janvier 1920), il rentra dans la vie privée. Après un grand voyage aux Indes, il fit en Amérique une tournée de conférences (1922). En 1926, il écrivit une Lettre au président Coolidge, en faveur de l'annulation de notre dette de guerre envers les Etats-Unis.

Brave, énergique, passionné, renommé pour son talent, et redouté pour son esprit, le « tigre » (ce surnom fameux rappelle à la fois son masque et sa griffe), qui s'était révélé comme une des personnalités les plus vigoureuses et les plus attachantes par la spontanéité d'une nature toute française, et aussi par certains côtés, comme une des plus déconcertantes, se montra, durant les hostilités, très grand par sa volonté indomptable, sa confiance absolue dans les destins de la Patrie. C'est à bon droit que la loi du 17 novembre 1918 déclara solennellement qu'il avait « bien mérité de la Patrie ».

Cet orateur incisif fut aussi un polémiste mordant, et un grand lettré. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer *la Mêlée sociale* (1895), *le Grand Pan* (1896), *les Plus forts* (1898), *le Voile du Bonheur* (1901), *Démosthène* (1925), *Au soir de la pensée* (1926), et *Claude Monet, les Nymphéas* (1928). Il fut élu à l'Académie française en 1918; mais il n'y vint jamais prendre séance.

CLÉMENCET (Dom Charles), historien français, né à Painblanc (Côte-d'Or) en 1703, entré chez les bénédictins de Saint-Maur en 1723, mort dans l'abbaye des Blancs-Manteaux, à Paris, en 1778. Son principal titre est *l'Art de vérifier les dates*, conçu par Dom Dantine mais exécuté par lui (1750). Outre des polémiques surtout contre les jésuites, on lui doit notamment : *Histoire générale de Port-Royal* (1755-1757; 10 vol. in-12); *Histoire littéraire de Port-Royal* (t. 1 seul imprimé en 1868); *Histoire littéraire de saint Bernard* (1773), et une collaboration aux t. X et XI de *l'Histoire littéraire de la France.*

CLÉMENGIS [*jiss*] Biogr. V. CLÉMANGIS.

CLEMENS (Samuel Langhorne). V. TWAIN (Mark).

CLÉMENT [*man*] adj. (du lat. *clemens*, incliné, propice). Qui est porté à la clémence, qui agit avec clémence : *Je veux bien avouer de lui* [Charles Ier] *ce qu'un auteur célèbre a dit de César : qu'il a été* CLÉMENT *jusqu'à être obligé de s'en repentir.* (Bossuet.) || Qui est dicté par la clémence : *Des paroles* CLÉMENTES.

— Doux, favorable, peu rigoureux (en parlant des choses) : *Hiver* CLÉMENT. *Fortune* CLÉMENTE. *Variole* CLÉMENTE. || *Ciel clément*, Climat favorable; et, *au fig.*, Destin propice.

— ANTON. **Implacable, inclément, inflexible, inexorable, rigide, rigoriste, rigoureux, sévère.**

PAPES

CLÉMENT Ier [*man*] (saint), pape probablement de 88 à 97. Il avait été ordonné par saint Pierre. Beaucoup d'ouvrages attribués à saint Clément sont apocryphes; par exemple, les *Reconnaissances*, les *Homélies clémentines*, les *Constitutions apostoliques.* Le seul qui soit certainement authentique est la *Première épître aux Corinthiens*, écrite pour rétablir la paix dans l'Eglise de Corinthe. C'est le premier monument de l'action pontificale dans le gouvernement ecclésiastique.

Clément (BASILIQUE DE **Saint-**), une des plus anciennes de Rome. On croit qu'elle fut construite sur l'emplacement de la maison de saint Clément, dont le corps repose, d'après la tradition, sous le maître-autel. Le chœur, entouré d'un *septum* de marbre, porte le monogramme du pape Jean VIII, par qui il fut reconstruit au IXe siècle. La demi-coupole de la grande abside est revêtue d'une mosaïque du XIIIe siècle. Des peintures de Sebastiano Conca, d'Antonio Grecolino, de Giovanni Odazzi, de Tommaso Chiari et de Ghezzi se voient dans l'église, ainsi que de superbes fresques de Masaccio dans la chapelle de la Passion, représentant *le Christ en croix* et divers épisodes de la *Vie de sainte Catherine.*

Basilique de Saint-Clément à Rome. Cl. Alinari.

Au-dessous de l'église s'étendent deux cryptes superposées, ornées de colonnes de marbre enlevées aux temples antiques. Les murs portent encore les traces de peintures byzantines; une belle *Madone* est intacte.

CLÉMENT II (SUIDGER), pape, élu le 24 décembre 1046, mort le 9 octobre 1047. Benoît IX, Silvestre III et Grégoire III se disputaient le trône pontifical. Un concile, réuni à Sutri, déposa Grégoire et choisit Suidger, évêque de Bamberg. Benoît IX et Silvestre III furent déclarés *antipapes.* Le nouveau pontife sacra l'empereur Henri et l'impératrice Agnès, et mourut en revenant d'un voyage en Allemagne.

CLÉMENT III (G. DE RAVENNE), antipape. V. GUIBERT.

CLÉMENT III (Paolo SCOLARI), pape, élu le 19 décembre 1187, mort le 27 mars 1191. Les troubles dont Rome était le théâtre ayant pris fin, Clément III s'occupa des préparatifs de la troisième croisade et imposa à tous ceux qui ne prenaient pas la croix la *dîme saladine.*

CLÉMENT IV (Gui FOULQUES), pape, élu le 5 février 1265, mort à Viterbe le 29 novembre 1268. Né à Saint-Gilles-sur-Rhône, au commencement du XIIIe siècle, Gui Foulques avait été secrétaire de Saint Louis. Il fut évêque du Puy, archevêque de Narbonne, et cardinal. Comme pape, il confirma la donation du royaume de Naples faite à Charles d'Anjou par son prédécesseur.

CLÉMENT V (Bertrand DE GOT), pape, élu le 5 juin 1305, mort le 30 avril 1314. Né à Villandraut, près de Bordeaux, il était archevêque de cette ville quand il fut élu pape. Il présida le concile de Vienne (1311-1312), où il abolit l'ordre des Templiers. En 1309, il se fixa à Avignon, commençant ainsi cette période de soixante-huit ans que les Italiens ont nommée la *captivité de Babylone.*

Monnaie de Clément V.

CLÉMENT VI (Pierre ROGER), pape, élu le 7 mai 1342, mort le 6 décembre 1352. Né en Limousin, il résida à Avignon, dont il acquit la souveraineté, protégea Pétrarque et Villani, et favorisa les arts.

CLÉMENT VII (Robert DE GENÈVE), antipape. Il commença le grand schisme d'Occident en acceptant d'être élu par les cardinaux révoltés contre Urbain VI (1378). Il mourut à Avignon en 1394.

CLÉMENT VII (Jules DE MÉDICIS), pape, né en 1478, élu le 19 novembre 1523, mort le 26 septembre 1534. Il était fils naturel de Jules de Médicis tué dans la conspiration des Pazzi, neveu de Laurent le Magnifique et cousin de Léon X. Il prit parti contre Charles-Quint, vit Rome prise et pillée (1527) et dut subir désormais l'alliance impériale. Il assista aux progrès du protestantisme, et vit Henri VIII se séparer de l'Eglise romaine.

Monnaie de Clément VII.

CLÉMENT VIII (Gilles MUÑOZ), *antipape.* V. MUÑOZ.

CLÉMENT VIII (Hippolyte ALDOBRANDINI), pape, né à Fano en 1536, élu le 30 janvier 1592, mort le 5 mars 1605. Il donna l'absolution à Henri IV (1595), édita la *Vulgate* (1592) et favorisa les sciences en donnant la pourpre à Bellarmin, Baronius, etc.

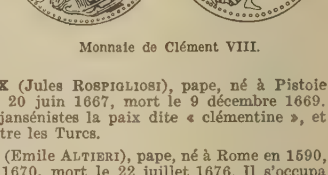

Monnaie de Clément VIII.

CLÉMENT IX (Jules ROSPIGLIOSI), pape, né à Pistoie en 1600, élu le 20 juin 1667, mort le 9 décembre 1669. Il accorda aux jansénistes la paix dite « clémentine », et aida Venise contre les Turcs.

CLÉMENT X (Emile ALTIERI), pape, né à Rome en 1590, élu le 29 avril 1670, mort le 22 juillet 1676. Il s'occupa de la question de la régale et érigea l'évêché de Québec.

CLÉMENT XI (Jean ALBANI), pape, né à Urbino en 1649, élu le 23 novembre 1700, mort le 19 mars 1721. Il publia contre les jansénistes les bulles *Vineam Domini* (1705) et *Unigenitus* (1713), et lutta contre Amédée de Savoie.

CLÉMENT XII (Laurent CORSINI), pape, né à Florence en 1652, élu le 12 juillet 1730, mort le 7 février 1741. Il diminua les impôts, favorisa les missions, et condamna la franc-maçonnerie.

CLÉMENT XIII (Charles REZZONICO), pape, né à Venise en 1693, élu le 6 juillet 1758, mort le 2 février 1769. Il soutint les jésuites et fit de leur ordre un éloge solennel dans la bulle *Apostolicum* (1765).

CLÉMENT XIV (Jean-Victor-Antoine GANGANELLI), pape, né près de Rimini en 1705, élu le 19 mai 1769, mort le 22 septembre 1774. Il signa le bref *Dominus ac Redemptor* qui prononçait la dissolution de l'ordre des jésuites (21 juill. 1773).

PERSONNAGES DIVERS

CLÉMENT d'Alexandrie (Titus Flavius CLEMENS), écrivain et docteur chrétien, né à Athènes ou peut-être à Alexandrie vers 160, mort vers 220. Il était païen de naissance; son nom semble indiquer qu'il descendait soit d'un affranchi de la *gens Flavia*, soit peut-être du consul Flavius Clemens, condamné à mort par Domitien. Disciple de Pantène, chef de l'école des catéchètes d'Alexandrie et devenu chrétien, il lui succéda dans sa chaire. En 202, au moment de la persécution de Septime-Sévère, il se retira en Asie. Il avait été ordonné prêtre et fut honoré du nom de « saint » par beaucoup d'écrivains. Mais Benoît XIV, ne jugeant pas la légitimité de son culte

Le Christ devant Pilate, par Munkaczy.

Le Christ portant sa croix, par Raphaël.

Le Christ en croix, par Rubens.

Le Christ à la paille, par Rubens.

Le Christ mort, par G. Bellini.

Le Christ, par Bonnat.

Le Christ au tombeau, par Van Dyck.

Le Christ mort, par Holbein.

Le Christ et les anges musiciens, par H. Memling.

(Photos *Seidelmeyer, Braun, Bruchmann, Brogi, Larousse.*)

Clytemnestre, par Guérin.

La Cinquantaine, par Knaus.

Combat de la barrière de Clichy, par Horace Vernet.

Chute des anges rebelles, par Ch. Lebrun.

Léon Cogniet, par Bonnat.

Colin-maillard, par Goya.

Christophe Colomb reçu par Ferdinand et Isabelle, par J.-N. Robert-Fleury.

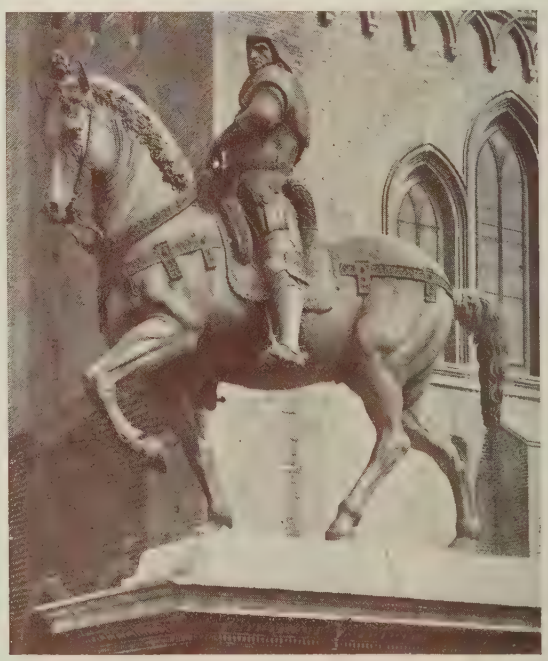

Le Colleone, par A. Verrocchio.

(Photos *Giraudon, Goupil, Neurdein, Braun, Anderson, Alinari.*)

établie sur des raisons suffisantes, raya son nom du catalogue des confesseurs. Clément avait composé beaucoup d'ouvrages : *Exhortation aux Gentils; le Pédagogue; Quel riche sera sauvé?* Le style en est clair, abondant et plein d'intérêt; l'ordre et la méthode y font défaut. Clément est un bon moraliste. Comme apologiste de la religion, il déploie une vaste érudition contre le paganisme. Il fut le maître d'Origène.

CLÉMENT, le Scot ou **l'Hibernien,** savant du IXe siècle, né en Irlande, comme l'indique son surnom. Appelé par Charlemagne, il enseigna à l'école du palais et succéda à Alcuin. Il substitua au péripatéticisme enseigné par ce dernier le platonisme alexandrin, malgré de vives attaques, notamment celles de Théodulfe, évêque d'Orléans.

CLÉMENT (Jacques), connu sous le nom de **Clemens non papa** parce qu'il était contemporain du pape Clément VII, fut l'un des compositeurs les plus habiles et les plus justement célèbres du XVIe siècle. Il était Flamand. On connaît de lui onze messes, huit recueils de motets à quatre, cinq et huit voix, soixante-six psaumes de David (en flamand) à trois voix, de nombreuses chansons françaises à quatre voix, et diverses autres compositions. Clément fut maître de la chapelle de Charles-Quint, à Vienne.

CLÉMENT (Jacques), moine jacobin et régicide, né au village de Serbonnes, près de Sens, vers 1567, mort à Saint-Cloud en 1589. Esprit faible, d'une imagination déréglée, et d'une extraordinaire exaltation, il conçut après avoir eu des visions le dessein d'assassiner Henri III. Il se rendit donc à Saint-Cloud, où se trouvait le roi. Là, muni de lettres de recommandation, les unes vraies, les autres fausses, il parvint à se ménager un tête-à-tête avec Henri III, et le frappa d'un coup de poignard mortel au bas-ventre (1er août 1589). Au cri de douleur de la victime, les gardes accoururent et tuèrent sur place le meurtrier, dont le corps fut ensuite écartelé et brûlé. Henri III ne lui survécut que quelques heures.

CLÉMENT (Jacques *et* Jules DE), peintres sur verre à Troyes (1655-1710 *et* 1660-1725), furent chargés de renouveler, en 1685, les vitraux de la cathédrale de leur ville représentant l'*Histoire d'Attila* et la *Vie du Christ*. Membres de la corporation des verriers, ils y jouèrent un rôle personnel, et formèrent des apprentis.

CLÉMENT (Dom François), bénédictin de Saint-Maur, savant historien, né à Bèze (Côte-d'Or) en 1714, mort à Paris en 1793, collaborateur de *l'Art de vérifier les dates*, de *l'Histoire littéraire de la France* et du *Recueil des historiens de France* de Dom Bouquet.

CLÉMENT (Charles-François), né en Provence vers 1720. Professeur de clavecin à Paris, il publia : un *Essai sur l'accompagnement du clavecin;* un *Essai sur la basse fondamentale;* deux cantatilles : *le Départ des guerriers* et *le Retour des guerriers;* un recueil de pièces de clavecin avec violon, etc. Il fit pour la Comédie-Italienne, qui les représenta en 1756, l'adaptation française de deux *intermezzi* joués à l'Opéra par les bouffons italiens : l'un, *il Paratajo,* de Jomelli, sous le titre de *la Pipée:* l'autre, *la Zingara,* de Rinaldo de Capoue, sous celui de *la Bohémienne.*

CLÉMENT (Jean-Marie-Bernard), critique français, surnommé par Voltaire **l'Inclément,** né à Dijon en 1742, mort à Paris en 1812. Auteur d'une tragédie, *Médée,* qui échoua, il attaqua avec une extrême violence les écrivains les plus en vue : Saint-Lambert, Voltaire, etc., puis rédigea le *Journal littéraire* (1796) et le *Journal français.* Il a écrit de nombreux ouvrages : *Lettres à M. de Voltaire* (1773-1776); *De la tragédie* (1784); *Petit Dictionnaire de la Cour et de la ville* (1788); etc.

CLÉMENT (Pierre-Louis), né à Castigny (Calvados) en 1766, mort à Saint-Lô en 1852, fut député pendant les Cent-Jours, puis maire de Saint-Lô qui lui doit le stylobate célèbre connu d'abord sous le nom de *marbre de Vieux,* et aujourd'hui sous celui de *marbre de Saint-Lô.*

CLEMENT (Knut Jungbohn), historien et linguiste danois, né dans l'île d'Amrum (Frise-Septentrionale) en 1803, mort à Bergen (New-Jersey) en 1873, devint, en 1841, professeur à l'université de Kiel. On lui doit, entre autres ouvrages, tous écrits en allemand : *Histoire de la vie et des souffrances des Frisons* (1845); *Voyages à travers la Frise, la Hollande et l'Allemagne* (1847); *le Français et sa langue* (1849); *Rapport réel de la langue et de la nationalité du sud-Jutland à celles de l'Allemagne* (1849); *la Langue écrite danoise et la Langue populaire du nord du Slesvig* (1869); etc.

CLÉMENT (Ambroise), économiste français, né à Annonay en 1805, mort à Paris en 1886. Il fut l'un des principaux collaborateurs aux *Dictionnaire général de la politique,* de Maurice Bloch, *Dictionnaire d'économie politique,* etc. Il combattit dans divers ouvrages les doctrines de Louis Blanc.

CLEMENT (Jean-Pierre), historien français, né à Draguignan en 1809, mort à Paris en 1870. Il a édité les *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert* (1868-1871) et publié de nombreuses études sur le règne de Louis XIV : *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert* (1846); *la Police de Louis XIV* (1867); *Madame de Montespan et Louis XIV* (1868), etc. Dans le domaine de l'histoire économique, il publia : *Jacques Cœur et Charles VII,* étude historique (1853); des monographies d'Enguerrand de Marigny et de Semblançay (1857). Il entra en 1855 à l'Académie des sciences morales et politiques.

CLÉMENT DE RIS (Dominique), homme politique français, né à Paris en 1750, mort au château de Beauvais (Indre-et-Loire) en 1827. Avocat, maître d'hôtel de la reine, il adopta les idées révolutionnaires et devint administrateur du département d'Indre-et-Loire (1791); mais, soupçonné de modérantisme, il fut jeté en 1793 à la Conciergerie, d'où Siéyès le fit sortir. Nommé sénateur en l'an VIII, il fut enlevé en Vendémiaire an IX de son château de Beauvais par des chouans pillards qui le retinrent dix-neuf jours dans un souterrain, puis fut remis en liberté conformément au désir de Fouché, inquiet du courroux de Bonaparte. Cette aventure, qui fait le sujet d'un roman de Balzac (*Une ténébreuse affaire*), fit grand bruit à l'époque. Questeur du Sénat, nommé en 1808 comte de Mauny, Clément de Ris accepta successivement la pairie de Louis XVIII en 1814, puis de Napoléon Ier en 1815. Rendu à la vie privée à la seconde Restauration, il rentra en 1819 à la Chambre des pairs.

CLÉMENT DE RIS (Athanase-Louis TORTERAT, comte), littérateur français, né à Paris en 1820, mort à Versailles en 1882. Il devint, en 1878, conservateur du musée de Versailles. Il a publié : *Portraits à la plume* (1853); *les Musées de province* (1859); *le Musée royal de Madrid* (1859); *Critiques d'art et de littérature* (1862); *la Curiosité* (1863); *Musée du Louvre* (1872-1874); *les Amateurs d'autrefois* (1876).

CLÉMENT (Charles), journaliste et écrivain d'art français, né à Rouen en 1821, mort à Paris en 1887. Il a publié : *Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël* (1861); *Études sur les beaux-arts en France* (1865); *Géricault, étude biographique et critique* (1868); *Prud'hon, sa vie, ses œuvres et sa correspondance* (1872); *Léopold Robert d'après sa correspondance inédite* (1874); *Gleyre, sa vie et ses œuvres* (1877).

CLÉMENT (Jacques-Alfred-*Félix*), compositeur et musicographe français, né et mort à Paris (1822-1885). Il fut maître de chapelle de Saint-Augustin et de Saint-Louis d'Antin, et organiste de l'église de la Sorbonne. Il a publié : *Chants de la Sainte-Chapelle,* tirés de manuscrits du XIIIe siècle; *Eucologe en musique selon le rite parisien* (1843), première application d'un système de transcription du plain-chant en notation usuelle, et le *Paroissien romain* (1854), d'après le même système; *Méthode d'orgue, d'harmonie et d'accompagnement; Méthode de musique vocale, graduée et concertante; Méthode complète de plain-chant; Choix des principales séquences du moyen âge* (1861), *Histoire générale de la musique religieuse* (1861); *les Musiciens célèbres,* depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours (1868); *Dictionnaire des opéras* (*Dictionnaire lyrique*), avec Pierre Larousse (1869); *Histoire de la musique depuis les temps anciens jusqu'à nos jours* (1884).

CLÉMENT (Jean-Baptiste), socialiste et chansonnier français, né à Boulogne-sur-Seine en 1837, mort à Paris en 1903. Monteur en bronze, il fut élu en 1871 membre de la Commune de Paris. Il acquit une assez grande notoriété par ses chansons sentimentales, comme *le Temps des cerises, Connais-tu l'amour,* etc., ou sociales, comme : *Paysans, les Gueux, le Semeur.*

CLÉMENT (Basile **Droumev,** dit), métropolite bulgare, né à Shumla en 1838, mort à Trnovo en 1901. Après la création de la principauté de Bulgarie (1878), il devint métropolite de Trnovo et ne cessa dès lors de jouer un rôle important comme partisan de la Russie. Il présida, sous le prince Alexandre de Battenberg, le ministère conservateur libéral (nov. 1879-mars 1880). Il participa au complot d'août 1886 contre Alexandre et fut quelques jours, après l'abdication de celui-ci, chef du gouvernement. Rallié l'année suivante à Ferdinand de Cobourg, il ne tarda pas à intriguer de nouveau. Déposé et exilé par Stamboulov, il fut rappelé par le prince, en 1894, après la chute du dictateur, et chargé en 1895 d'une mission à Saint-Pétersbourg, en vue de la réconciliation de la Russie et de la Bulgarie. Le métropolite Clément fut, sous le nom de DROUMEV, un écrivain réputé.

CLÉMENT (Gustave), ingénieur français, né à Pierrefonds en 1855, mort à Paris en 1928. D'abord constructeur de cycles et d'automobiles, il s'était finalement (1908) spécialisé dans la construction des ballons dirigeables du type simple « type Clément-Bayard ».

CLÉMENT (Frédéric-Jean-Edmond), comédien lyrique français, né à Paris en 1867, mort à Nice en 1928. Engagé à l'Opéra-Comique en 1889, il débuta avec succès à ce théâtre la même année, dans *Mireille,* et ne tarda pas à s'imposer dans le répertoire. Ses créations ne furent pas moins nombreuses, entre autres dans *Benvenuto, les Folies amoureuses, Phryné, l'Attaque du Moulin, le Flibustier, Falstaff, la Vivandière, Xavière, l'Amour à la Bastille, l'Ile du Rêve, Beaucoup de bruit pour rien, le Juif polonais, la Petite Maison,* etc. Clément a obtenu de vifs succès tant au théâtre de la Monnaie de Bruxelles qu'à l'Opéra-Comique de Paris.

CLÉMENT-DESORMES (Nicolas), physicien et chimiste français, professeur au Conservatoire des arts et métiers, né à Dijon en 1770, mort à Paris en 1842. On a de lui des Mémoires sur l'oxyde et le sulfure de carbone, l'outremer, la fabrication de l'acide sulfurique, etc. C'est dans son Mémoire *Du zéro absolu et du Calorique spécifique des gaz* qu'il détermine le rapport des chaleurs spécifiques des gaz sous pression et à volume constant.

CLÉMENTEL (Etienne), homme politique français, né à Clermont-Ferrand en 1864. Député du Puy-de-Dôme depuis 1900, il fut ministre des colonies dans les deux cabinets Rouvier (1905, 1906), ministre de l'agriculture dans le cabinet Barthou (1913), ministre des finances dans le cabinet Ribot (1914), ministre du commerce et de l'économie nationale dans les cabinets Briand, Ribot, Painlevé et Clemenceau (1916 à 1920), ministre des finances dans le cabinet Herriot (1924). Entre temps, il avait été élu sénateur en 1920; il se fit inscrire au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste. Président fondateur de la Chambre de commerce internationale.

Clémentel. — Cl. Manuel.

CLEMENTI (Muzio), musicien italien, né à Rome en 1752, mort en Angleterre en 1832, fut l'un des chefs de la grande école moderne de piano. A l'âge de neuf ans, il obtint au concours une place d'organiste. Il en avait quatorze, lorsqu'un Anglais obtint de son père l'autorisation de l'emmener en Angleterre, se chargeant de sa fortune. Il acquit une grande réputation à Londres, où il devint accompagnateur de l'Opéra italien.

Il entreprit en 1781 un premier voyage sur le continent. Cependant, une banqueroute lui ayant fait perdre une somme considérable, il fonda une maison de commerce de musique et de fabrication de pianos, qui bientôt fut en pleine prospérité. Après avoir parcouru les grandes villes d'Europe où il fut accueilli avec enthousiasme, Clementi rentra en 1810 en Angleterre et s'y fixa. Il fut nommé membre de l'Académie de Stockholm en 1814, en remplacement de Grétry.

Clementi est justement considéré comme le chef de la meilleure école de mécanisme et de doigté pour le piano. Ses compositions, si l'on peut leur reprocher parfois une certaine recherche de l'effet, sont pleines de grâce et d'élégance. Elles consistent en cent six sonates et en morceaux divers pour le piano, auxquels il faut ajouter deux symphonies et son *Gradus ad Parnassum,* ouvrage didactique excellent, dont les éditions sont innombrables et qui fait encore aujourd'hui autorité. Il a publié, en quatre volumes, une collection superbe de pièces choisies d'orgue et de clavecin, des plus grands maîtres.

CLÉMENTIN n. m. Nom donné aux partisans de Clément VII (Robert de Genève), par opposition aux URBANISTES, partisans d'Urbain VI. — Nom donné aux adhérents de Clément, vicaire général de Rouen, qui persista à ne pas reconnaître les évêques institués par le Pape après le Concordat.

CLÉMENTIN, E adj. Qui se rapporte à l'un des papes du nom de Clément : *Musée* CLÉMENTIN (ou *Pio-Clementino*), Musée d'antiques, au Vatican, fondé par Clément XIV; *Ligue* CLÉMENTINE, Ligue formée contre Charles-Quint, et qui avait pour chef le pape Clément VII; *Collège* CLÉMENTIN, Collège fondé à Rome par Clément VIII, en faveur des Esclavons.

— *Adolescence clémentine,* Recueil de vers dans lequel Clément Marot raconte sa jeunesse (1532).

CLÉMENTINE n. f. Bonnet de soie noire, qui couvre toute la tête et descend sur les oreilles.

— *Garder la clémentine,* Chez les augustins, redevenir simple religieux, après avoir été supérieur.

— Arbor. Nom d'une variété estimée de mandarines.

Clémentine.

CLÉMENTINE, petite planète, N° 252, découverte en 1885, par Perrotin.

Clémentine, bulle de Clément IV relative à l'ordre de Cîteaux.

Clémentines, collection de décrétales de Clément V, recueillies par Jean XXII. C'est la quatrième partie du *Corpus juris canonici.* Ce recueil contient les décrétales du pape Clément V et les canons du concile de Vienne (1311). Il fut publié en 1313, et envoyé aux universités par Jean XXII, successeur de Clément V.

Clémentines ou **Pseudo-clémentines.** On nomme ainsi un recueil de trois ouvrages : les *Homélies clémentines,* les *Reconnaissances* et l'*Epitome,* qui racontent les voyages d'un chrétien de la famille impériale, nommé Clément, à la recherche de ses parents. Saint Pierre y est représenté luttant contre Simon le Magicien; la doctrine semble trahir une plume ébionite. On place généralement la rédaction de cette œuvre singulière, qui n'est pas sans intérêt, vers l'an 170.

CLÉMENTINE (Marie-*Clémentine*-Caroline-Léopoldine-Clotilde D'ORLÉANS, princesse **de Saxe-Cobourg et Gotha**), née à Paris en 1817, morte à Vienne en 1907. Fille de Louis-Philippe et de Marie-Amélie, elle épousa, le 20 avril 1843, Auguste, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, et en eut quatre enfants dont le roi Ferdinand de Bulgarie.

CLEMENTINUS (Clément), médecin italien, né à Amelia et qui florissait au XVIe siècle. Il devint, en 1513, médecin de Léon X.

CLÉMENT-JANIN (Noël), critique d'art français, né à Dijon en 1862. Petit-neveu de Jules Janin et fils de Michel-Hilaire Clément-Janin (1831-1885), auteur d'ouvrages réputés sur la Bourgogne, il publia d'abord des volumes et plaquettes se rattachant à l'histoire de Dijon : *les Orfèvres dijonnais* (1889); *les Enseignes et les arbres de la liberté* (1889); *le Morimont de Dijon, bourreaux et suppliciés* (1889); *les Vieilles maisons de Dijon* (1890). Il a collaboré à divers périodiques et revues et s'est attaché plus spécialement à la bibliographie et aux arts. On a encore de lui : *le Livre d'artiste* (1904); *Drames et comédies romantiques* (1927).

CLÉMONT [*mon*] comm. du Cher, arrond. et à 54 kil. de Bourges, en Sologne, sur la Grande-Sauldre; 950 hab.

CLEMSKERKE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. d'Ostende); 2.000 hab. Agriculture; pêche. — Son hameau DEN HAAN, et en franç. *Le Coq* et même mieux *Le Coq-sur-Mer,* est un lieu de villégiature assez fréquenté, dans les dunes qui bordent la mer du Nord.

CLENCHE [*klanch'*] n. f. (allem. *klinke*). Pièce principale du loquet d'une porte, celle que le mentonnet reçoit et qui tient la porte fermée. (On dit aussi CLENCHETTE et CLINCHE, et l'on écrit également CLANCHE.) || Nom des crochets qui, dans certains métiers à tisser, commandent la rotation du cylindre en enrayant le fonctionnement d'un ressort.

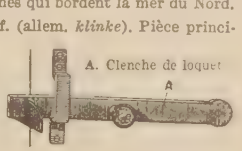

CLENCHETTE [*klan*] n. f. Techn. Syn. de CLENCHE.

CLÉO. Myth. gr. Danaïde.

CLÉOBÉE. Myth. gr. Mère d'Eurythémis, épouse de Thestios. — Femme de Héosphoros et mère de Philonis.

CLÉOBIEN [*bi-in*] n. m. Membre d'une secte fondée par Cléobius.

CLÉOBIS et **BITON,** fils de Cydippe, prêtresse d'Hêra à Argos. Leur mère attendant vainement un jour les deux taureaux blancs qui devaient la conduire au temple, ils s'attelèrent au char et le traînèrent jusqu'à

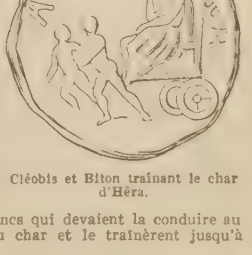
Cléobis et Biton traînant le char d'Hêra.

l'édifice sacré. Cydippe demanda à la déesse d'accorder à ses fils le plus grand des bonheurs. Ils s'endormirent alors tous deux du sommeil éternel. Les Argiens élevèrent des statues aux deux frères ; on en a retrouvé à Delphes.

CLÉOBIUS ou **CLÉOBULE**, hérésiarque du Ier siècle. C'était un compagnon de Simon, dont il partageait les erreurs.

CLÉOBULE, un des personnages un peu mystérieux que les anciens appelaient les Sept sages de la Grèce. On lui attribua des chants, des questions énigmatiques posées en vers, au nombre de trois mille. Rien de solide ne peut être affirmé à son sujet.

CLÉOBULÉ. Myth. gr. Fille d'Eole et mère de Myrtile qu'elle eut d'Hermès. — Femme de l'Arcadien Aleos ; mère de Céphée et d'Amphidamas. — Femme d'Alectryon et mère du héros homérique Leitos. — Femme d'Amyntor et mère de Phénix.

CLÉOBULINE, femme poète et philosophe, née à Lindos, dans l'île de Rhodes (milieu du VIe s. av. J.-C.). Elle était fille de Cléobule, un des Sept sages de la Grèce. Son nom nous est parvenu à cause de ses logogriphes et de ses énigmes célèbres qui eurent, chez les Grecs, une grande renommée.

CLÉOCRITE, Athénien qui, étant héraut des mystères, fut exilé par les Trente tyrans. Il se joignit (404 av. J.-C.) à Thrasybule et aux bannis qui rétablirent la démocratie.

CLEODÆOS. Myth. gr. Fils de Hyllos et petit-fils de Héraklès.

CLÉODÈME, ingénieur grec, du IIIe siècle apr. J.-C. Il reçut avec Athénée, sous Gallien, la mission de mettre en état de défense les places de l'empire ravagées par les Goths. Gibbon lui fait repousser de l'Attique, en 267, un parti de Goths.

CLÉODORA. Myth. gr. Danaïde, fiancée de Lixos. — Mère de Parnasos, qu'elle eut de Poseidon.

CLÉODORE [*klé*] n. f. Genre de mollusques ptéropodes de la famille des cavolinidés. (Les cléodores vivent, à l'état pélagique, dans toutes les mers ; on les trouve fossiles dans le pliocène de l'Italie et de l'Angleterre.)

CLÉŒTAS [*klé-é-tass*], architecte grec, sans doute du milieu du Ve siècle avant notre ère. Il construisit l'*aphesis* ou *barrière* d'Olympie, l'édifice en avant de l'hippodrome, qui contenait les stalles où se tenaient les chars avant de s'aligner pour la course.

CLÉOGÈNE n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométridés, comprenant des phalènes à antennes très longues, pectinées chez les mâles, à trompe développée, à ailes rondes.

Cléogène.

— Encycl. Les *cléogènes* sont propres aux régions montagneuses, notamment aux Alpes et aux Pyrénées. Les mâles volent en plein jour, tandis que les femelles, plus petites, sont nocturnes.

CLÉOMBROTE, général spartiate, frère de Léonidas, et père de Pausanias, qui commanda les Grecs dans la seconde guerre médique.

CLÉOMBROTE Ier, roi de Sparte, de 380 à 371 av. J.-C. Il était fils du roi Pausanias et succéda à son frère Agésipolis Ier ; il fut vaincu et tué à la bataille de Leuctres.

CLÉOMBROTE II, roi de Sparte, de 242 à 240 av. J.-C. Il avait chassé et remplacé son beau-père Léonidas ; déposé lors du retour de celui-ci, il échappa à la mort grâce à l'intercession de sa femme Chilonis.

CLÉOMBROTE, disciple de Socrate, né à Ambracie. Il se précipita dans la mer, raconte-t-on, après la lecture du *Phédon*, afin de jouir plus tôt des félicités de l'autre vie.

CLÉOME n. m. Genre de capparidacées, comprenant une centaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes du globe ; quelques-unes vivent sur les côtes de la Méditerranée. (Plusieurs espèces sont cultivées en massifs dans les jardins.)

CLÉOMÈDE, athlète grec, célèbre pugiliste. Aux jeux, olympiques de 496, il tua son adversaire, et ainsi se vit refuser le prix. De retour à Astypalée, sa patrie, il eut un accès de démence dans un gymnase, dont il renversa les colonnes. Soixante enfants périrent. Cléomède se réfugia dans un temple d'Athéna. L'oracle de Delphes le désigna comme le dernier des héros.

CLÉOMÈDE, astronome grec (Ier s. av. notre ère). Auteur d'un traité en deux livres, intitulé *Théorie des mouvements circulaires des corps célestes*, dans lequel il résume la science astronomique des stoïciens.

CLÉOMÈNE Ier, roi de Sparte, vers 519 à 490 av. J.-C. Il combattit les Argiens, échoua devant Argos, que défendait l'héroïne Télésille avec les femmes de la cité. Après avoir aidé Athènes à chasser les Pisistratides (en 510), il soutint le parti aristocratique contre Clisthène, mais fut chassé de la citadelle. En 500, il refusa de défendre les Ioniens contre les Perses. En 491, il attaqua Egine qui s'était soumise aux Perses, et la força de livrer des otages. Il noua des intrigues avec la Pythie pour obtenir la déposition de son collègue et adversaire Démarate. Ces intrigues ayant été découvertes, Cléomène s'enfuit en Thessalie. Rappelé à Sparte, il se tua dans un accès de folie.

CLÉOMÈNE II, roi obscur de Sparte, vécut de 370 à 309 av. J.-C.. Il était fils de Cléombrote Ier, et frère d'Agésipolis II, à qui il succéda.

CLÉOMÈNE III, roi de Sparte, de 236 à 222, dernier des Agides. Poussé par sa femme Agiatis, veuve d'Agis IV, il reprit le plan d'Agis de restaurer l'ancienne Sparte. Il voulut gagner d'abord l'armée par de glorieuses expéditions et remporta nombre de succès sur la ligue achéenne. Puis il revint pour abattre l'oligarchie spartiate, fit massacrer les éphores, remplaça le sénat par des magistrats appelés patronomes, rétablit la royauté dans ses droits primitifs, compléta la cité en y incorporant des Laconiens, procéda à un nouveau partage des terres, remit en vigueur les lois de Lycurgue. Mais la guerre éclata de nouveau avec les Achéens. Cléomène les battit plusieurs fois ; alors Aratos appela à son secours Antigone Doson, roi de Macédoine, et Cléomène fut vaincu à Sellasie (222). Il renonça à la lutte et s'enfuit en Egypte, auprès de Ptolémée Evergète. Il se brouilla avec le successeur de Ptolémée Philopator, fut emprisonné, s'évada, chercha vainement à soulever le peuple d'Alexandrie, et finit par se tuer (219).

CLÉOMÈNE, de Naucratis, administrateur grec, mort vers 323 avant notre ère. Il fut chargé par Alexandre de diriger la construction d'Alexandrie, d'administrer le district d'Arabie, et de percevoir les impôts au bord de la mer Rouge. Enrichi par ses exactions, il fut mis à mort par ordre de Ptolémée, fils de Lagos, qui s'empara de sa fortune (8.000 talents.)

CLÉOMÈNE, statuaire athénien, probablement du Ier siècle avant notre ère. Il exécuta (ou bien son père qui portait le même nom) les *Thespiades* qui décoraient le portique d'Asinius Pollion. Il est aussi l'auteur de la statue du Louvre dite à tort *Germanicus*. — Cléomène, fils d'Apollodoros, d'Athènes, sculpteur dont le nom se lit sur la base de la Vénus de Médicis. (L'inscription, il est vrai, est suspecte ; et peut-être faut-il identifier ce Cléomène avec le père du précédent.)

CLÉON, démagogue athénien, mort l'an 422 av. J.-C. Il avait hérité de son père des esclaves travaillant le cuir ; d'où le surnom de *corroyeur* que lui donne Aristophane. Cléon, après la mort de Périclès son adversaire (429), devint le chef du parti populaire, partisan de la guerre contre Sparte. C'est lui qui fit passer le décret de mort contre les Mityléniens révoltés (428), décret qui, heureusement, ne fut pas exécuté. En 425, relevant le défi de ses ennemis, Cléon s'empara de Sphactérie. Il fit voter différentes mesures très démocratiques, fit porter le salaire des juges de deux à trois oboles. En 423, il fut envoyé contre le général spartiate Brasidas en Chalcidique : devant Amphipolis une grande bataille s'engagea ; la victoire resta aux Lacédémoniens. Brasidas et Cléon y perdirent la vie. Cléon a été jugé sévèrement par le parti aristocratique, par Thucydide qu'il avait fait exiler, par Aristophane qu'il avait poursuivi en justice. Ce fut au moins un orateur de grand talent.

CLÉON, de Sicyone, bronzier grec du commencement du IVe s. av. J.-C. On a retrouvé à l'Olympie, deux bases de statues de Zeus portant sa signature, et, à Delphes, la base à son nom d'une statue d'Agésipolis de Sparte. Pausanias signale ses effigies d'athlètes.

Cléone.

CLÉONE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant de grands charançons répandus dans les régions tempérées et désertiques de l'ancien monde.

— Encycl. Les *cléones*, que l'on nomme aussi *mevaspis*, vivent à l'état de larve dans la racine de diverses composées, borraginées et chénopodées, etc. Le *cleonus mendicus* se développe dans la betterave, et se montre nuisible dans le midi de la France ; le *cleonus alternans* attaque la carotte.

CLÉONÉ. Myth. gr. Une des douze filles d'Asopos et de Méthope ; éponyme de Cléones, en Argolide.

CLÉONES. Géogr. anc. Ville du Péloponnèse, en Argolide, dont les émigrants contribuèrent à fonder Clazomènes. Aujourd. *Klenoes*, près de la route de Némée à Corinthe.

CLÉONICE, jeune fille de Byzance (Ve s. av. J.-C.). Elle fut aimée de Pausanias, à l'époque où il cherchait à devenir le tyran de sa patrie. Il venait de s'emparer de Chypre, puis de Byzance ; il se fit amener une nuit la belle Cléonice, la tua par méprise, et en eut de grands remords.

CLÉONYME, deuxième fils de Cléomène II, roi de Sparte. N'ayant pu obtenir le trône (309), il tenta de se créer une souveraineté dans la Grande-Grèce (303). Plus tard, il proposa à Pyrrhus, roi d'Epire, de conquérir la Laconie ; l'expédition échoua.

CLÉONYME ou **CLEONYMUS** [*klé, muss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères entomophages, famille des chalcididés, à corselet carré, à abdomen ovale, renfermant de minuscules formes dont plusieurs espèces européennes sont parasites de coléoptères.

CLÉOPAS [*pass*] ou **CLÉOPHAS** [*fass*], un des deux disciples auxquels Jésus apparut sur le chemin d'Emmaüs après sa résurrection.

CLÉOPÂTRE. Myth. gr. Fille d'Idas et de Marpessa, et femme de Méléagre. (Elle mourut de chagrin à la mort de son mari.) — Danaïde, fiancée d'Agénor. — Fille de Tros et de Callirhoé. — Fille de Borée et d'Orithyie. (Elle épousa Phinée, dont elle eut Plexippe et Pandion.)

CLÉOPÂTRE, nièce d'Attale, général de Philippe de Macédoine ; ce dernier l'épousa en 337, ayant répudié Olympias. Après l'assassinat de Philippe, elle chercha à s'emparer du pouvoir pour son fils. Mais Olympias la força de se pendre ; suivant Pausanias, seul, elle l'aurait fait rôtir à petit feu.

CLÉOPÂTRE, fille de Philippe de Macédoine et d'Olympias. Elle épousa en 326 Alexandre, roi d'Epire ; c'est pendant les noces que Philippe fut assassiné. Cléopâtre, devint veuve aussitôt. Retirée à Sardes après la mort d'Alexandre le Grand, son frère, elle fut recherchée en mariage par tous ses capitaines, avides de ses droits à la couronne. Elle s'était décidée pour Perdiccas, lorsque Antigone la fit assassiner.

CLÉOPÂTRE Ire, reine d'Egypte, morte vers 174 av. J.-C., fille d'Antiochos III le Grand. Elle épousa, en 193, Ptolémée V Epiphane, et reçut en dot la Cœlésyrie. Veuve en 181, elle gouverna l'Egypte, comme tutrice de son jeune fils Ptolémée Philométor.

CLÉOPÂTRE II, reine d'Egypte, fille de la précédente et de Ptolémée V. Elle fut mariée d'abord à son frère Ptolémée VI Philométor. Veuve en 146, elle épousa son autre frère Ptolémée VII Physcon. Bientôt répudiée, elle se retira près de son gendre Démétrios Nicator, roi de Syrie.

CLÉOPÂTRE Théa, reine de Syrie, fille de la précédente, morte en 121 av. J.-C. Mariée d'abord à Alexandre Bala, usurpateur du trône de Syrie (150), elle épousa ensuite Démétrios II Nicator, qui, captif chez les Parthes, épousa la princesse parthe Rodogune. Cléopâtre se vengea en se mariant de son côté avec Antiochos VII. Elle fit tuer son propre fils Séleucos, et s'associa à son autre fils Antiochos VIII Grypos, qu'elle tenta ensuite d'empoisonner ; mais Antiochos la força de boire la coupe. Corneille l'a portée à la scène dans sa *Rodogune*.

Monnaie de Cléopâtre de Syrie.

CLÉOPÂTRE III Evergétis, reine d'Egypte, sœur de la précédente, morte vers 89 av. J.-C. Elle épousa son oncle Ptolémée VII Physcon ; après la mort de celui-ci, elle excita contre son fils aîné Ptolémée Lathyros la populace d'Alexandrie, et appela à lui succéder son cadet Ptolémée XI Alexandre. Celui-ci, redoutant le sort de son frère, fit mettre à mort Cléopâtre. Elle avait eu trois filles : Cléopâtre IV, Cléopâtre *Tryphène* et Cléopâtre *Séléné*.

CLÉOPÂTRE IV, reine d'Egypte, fille de la précédente, D'abord femme de son frère Ptolémée X Lathyros, et répudiée, elle épousa, en 117, Antiochos IX Cyzicène, qui disputait la Syrie à son frère Antiochos VIII Grypos. Sa sœur Cléopâtre Tryphène, femme de Grypos, la fit tuer (112 av. J.-C.).

CLÉOPÂTRE Tryphène, reine de Syrie, sœur de la précédente, morte en 111 av. J.-C. Elle épousa Antiochos VIII Grypos, et fit tuer sa sœur, femme d'Antiochos Cyzicène. Un an plus tard elle tombait aux mains de celui-ci, qui l'immola aux mânes de sa femme.

CLÉOPÂTRE Séléné, reine d'Egypte, puis de Syrie, morte vers 76 av. J.-C., était sœur des deux précédentes. Elle épousa successivement son frère Ptolémée X Lathyros, Antiochos IX Cyzicène, et Antiochos X Eusèbe. Elle fut mise à mort par Tigrane, roi d'Arménie, qui venait de s'emparer de la Syrie.

CLÉOPÂTRE VI, reine d'Egypte (69-80 av. J.-C.), fille de Ptolémée Aulète, qui lui avait légué le trône ainsi qu'à son frère, à condition qu'ils s'épouseraient. Mais les favoris du jeune Ptolémée XIV firent exiler la sœur. Quand, après Pharsale, César entra dans Alexandrie, Cléopâtre, qui s'introduisit dans le palais, cachée dans un paquet de hardes, séduisit le général romain. Le roi dut se réconcilier avec sa sœur. Cependant, Ptolémée, révolté contre César, se noya dans un combat, et Cléopâtre épousa son plus jeune frère Ptolémée XV. Retenu par ses affaires et par son amour, César resta encore quelques mois en Egypte. Quand il entra à Rome en triomphateur, en 45, il fit venir la reine, dont la statue fut placée dans le temple de Vénus.

Cartouche des noms de Cléopâtre.

Après la mort de César, Antoine fut chargé des affaires d'Orient. Afin de le séduire à son tour, Cléopâtre alla au-devant de lui dans une galère somptueuse, où elle était étendue sous une tente de drap d'or, parée comme Vénus ; ses femmes étaient en nymphes, de jeunes garçons en Amours. Ebloui, Antoine devint l'instrument de cette reine ambitieuse. Alors, commença la *vie inimitable*, où les excès et les fantaisies de toutes sortes étaient poussés jusqu'au fantastique. Antoine fut enfin contraint de rentrer à Rome. Mais, en 36, il revenait en Egypte, où sa passion le reprit. Il en vint à oublier qu'il était Romain. Octave résolut d'en finir avec son rival. Cléopâtre arma une flotte considérable, et la rencontre eut lieu près d'Actium. Vaincue, la reine prit la fuite ; Antoine la suivit et ils revinrent en Afrique (31). Bientôt, les orgies recommencèrent. Cependant, en secret, Cléopâtre trahissait Antoine. Octave s'avança vers l'Egypte ; Cléopâtre lui livra Alexandrie et fit porter la fausse nouvelle de sa mort à Antoine, qui se tua. Puis elle tenta de séduire Octave, mais en vain. Alors elle se fit apporter un aspic, caché dans un panier de figues. On la trouva morte, parée de ses habits royaux (15 août 30). Elle fut ensevelie avec son amant. Son fils Césarion fut tué ; Octave laissa la vie aux autres enfants de Cléopâtre.

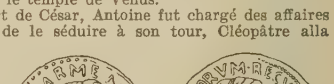

Cléopâtre et Antoine (monnaie).

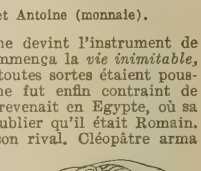

Médaille de Cléopâtre Séléné.

— Allus. litt. **Le nez de Cléopâtre.** Pascal, dans ses *Pensées*, voulant montrer que l'amour a des causes souvent insignifiantes et des effets effroyables, cite en exemple un cas illustre : « Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait été changée. »

Cléopâtre, tragédies de divers auteurs, parmi lesquelles nous citerons : *Cléopâtre captive*, de Jodelle (1552), la première tragédie française ; elle est écrite en vers de dix pieds ; — *Cléopâtre*, de Mairet (1630) ; — *la Mort de Cléopâtre*, par Chapelle (1680), qui offre des scènes pathétiques ; — *Cléopâtre*, par Marmontel (1750), où figurait un aspic automate, de Vaucanson ; — *Cléopâtre*, de Soumet (Odéon, 1824) ; — *Cléopâtre*, de Mme E. de Girar-

din (1847) ; — *Cléopâtre*, drame lyrique de Massenet (1919).

CLÉOPÂTRE Séléné, reine de Mauritanie, née en 40 av. J.-C., fille d'Antoine et de la grande Cléopâtre. Elle fut emmenée par Octave à Rome avec son frère Alexandre Hélios (29), adoptée et élevée par Octavie. Mariée à Juba II, roi de Mauritanie, elle transporta à la cour de Césarée le goût des arts de la Grèce.

CLÉOPÂTRE (sainte), religieuse au Xe siècle. Elle est honorée chez les Moscovites le 20 octobre.

Cléophane.

CLÉOPÂTRE, petite planète, N° 216, découverte en 1880 par Palisa.

CLÉOPHANE [*fan'*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés comprenant des noctuelles dont les chenilles vivent à découvert sur les plantes basses et se chrysalident dans des coques papyracées, filées contre les tiges. (La *cleophana antirrhini* habite la France méridionale. Sa chenille vit sur la *scabiosa ochroleuca.*)

CLÉOPHAS [*fass*]. V. CLÉOPAS.

CLÉOPHILÉ. Myth. gr. Femme de l'Arcadien Lycurgue et mère d'Ancée, d'Epochos, d'Amphidamas et d'Iasos.

CLÉOPHIS [*fiss*], reine des Assacéniens, petite peuplade de l'Inde. Attaquée par Alexandre le Grand, elle dut finalement se rendre. Elle fut bien traitée, devint même la favorite du conquérant, et eut de lui un fils, appelé aussi Alexandre, qui succéda à Cléophis.

CLÉOPHON [*fon*] orateur athénien, Thrace d'origine, successeur de Cléon comme chef des démagogues. Il fut condamné à mort et exécuté pendant le siège d'Athènes par Lysandre (405 av. J.-C.).

CLÉOPHON le Tragique, poète tragique athénien (IVe s. av. J.-C.). Aristote parle du réalisme de son observation, et de la clarté un peu terre à terre de son style.

CLÉOSTRATE [*oss*], astronome grec, né à Ténédos (Ve s. av. notre ère). Il passe pour l'inventeur de l'octaétéris ou cycle de huit ans, dont on a également attribué la découverte à Eudoxe. D'après Pline, il imagina le système des signes du zodiaque.

CLÉOTHÈRE. Myth. gr. Une des filles de Pandarée.

CLÉPHIS [*fiss*] ou **KLEPH,** élu roi des Lombards en 573, mort en 575, successeur d'Alboin. Il fut assassiné par ses ennemis après dix-huit mois de règne.

CLEPHTE [*klèft'*] et plus souv. auj. **KLEPHTE** n. m. (du gr. moderne *kléphtês*, brigand). Montagnard libre de l'Olympe et du Pinde, qui vit surtout de brigandage.

CLEPHTINE [*klèf'*] n. f. (du gr. moderne *kléphtês*, voleur). Petit bâtiment grec, armé en course.

CLEPHTIQUE [*klèf'-tik'*] adj. Qui appartient, qui a rapport aux clephtes.

CLEPSIAMBE [*klèp-si*] n. m. Antiq. gr. Instrument de musique dont on accompagnait la déclamation des iambes.

CLEPSYDRE [*klep-sidr'*] n. f. (gr. *klepsudra ;* de *kléptein*, dérober, et *udôr*, eau). Horloge qui, chez les Grecs, mesurait le temps accordé aux orateurs, par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau (L'eau *« se glissait furtivement »* par un orifice étroit et dégouttait lentement d'un premier récipient dans un second) : *Charlemagne reçut du calife Haroun-al-Raschid une* CLEPSYDRE *magnifique.* || Nom donné à diverses machines hydrauliques dont se servaient les anciens.

Clepsydre.

— ENCYCL. Mécan. Vitruve attribue l'invention de la *clepsydre* à Ctésibius, mécanicien célèbre qui vivait en Egypte vers l'an 124 av. J.-C. ; mais on sait que, bien avant Ctésibius, elle était en usage en Chine, en Egypte. Elle était connue dans les Gaules avant l'arrivée de César, qui fut étonné de l'y trouver.

Voici un modèle de clepsydre : A gauche de la figure, une statuette d'enfant laisse tomber, de ses yeux ou de sa bouche, l'eau qui alimente la clepsydre. Cette eau provient d'un réservoir à écoulement constant. Elle est reçue dans un vase qui sert de socle à l'appareil. Son niveau monte dans ce vase avec une vitesse uniforme. A la surface de cette eau flotte un morceau de liège qui supporte, fixée sur une tige de bois, une autre statuette s'élevant en même temps que l'eau (à droite de la figure), et qui montre, du bout de sa baguette, des divisions équidistantes, tracées le long d'une colonne surmontant le socle. Le temps que la baguette de l'enfant met à passer d'une division à la suivante est donc toujours le même, et représente une fraction déterminée du jour, un vingt-quatrième par exemple, ou une heure, si l'écoulement a été ménagé de manière que la baguette emploie juste vingt-quatre heures pour parcourir la hauteur de la colonne.

Clepsydre, fontaine d'Athènes, à l'angle nord-ouest de l'Acropole, avec laquelle elle communiquait, ainsi qu'avec le Phalère. Peut-être alimentait-elle par un canal l'horloge d'Andronikos.

CLEPTE [*klèpt'*] ou **CLEPTES** [*klè-ptèss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chrysididés, renfermant de petits insectes élégants et vifs, ornés de brillantes couleurs, à abdomen ovale, pointu, terminé chez la femelle par une tarière. (Par une exception rare dans la famille des chrysididés, les *cleptes* sont parasites. Certaines espèces d'Europe attaquent les larves de tenthrèdes.)

Clepte.

CLEPTOMANE [*klèp*] n. Syn. de KLEPTOMANE.

CLEPTOMANIE [*klèp', nî*] n. f. (du gr. *kleptein*, voler, et de *manie*). Manie du vol. V. KLEPTOMANIE.

CLEPTOPARASITE [*klèp'*] n. m. et adj. Zool. Se dit d'un commensal qui consomme les provisions de ses hôtes.

CLÉRAC, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 36 kil. de Jonzac ; 1.230 hab. Ch. de f. Etat.

CLÉRAMBAULT (Louis-Nicolas), organiste et compositeur français, né et mort à Paris (1676-1749). Il fut notamment organiste de la maison royale de Saint-Cyr. Il composa, pour l'abbaye de Saint-Cyr, un Office complet, ainsi qu'un *Livre d'orgue contenant deux suites du premier et du second ton.* Il a écrit des divertissements pour l'Opéra ou la cour, des pièces de clavecin, des cantates, dont il a publié cinq recueils, et parmi lesquelles celle d'*Orphée* obtint un succès extraordinaire. Louis XIV le nomma surintendant de la musique particulière de Mme de Maintenon. — Un fils de cet artiste, CÉSAR-FRANÇOIS-NICOLAS, mort en 1760, fut organiste de Saint-Sulpice et publia un livre de pièces d'orgue et un autre de pièces de clavecin. — Un autre, EVRARD-DOMINIQUE, a publié des cantates et des trios de violon.

CLERC [*klèr*] n. m. (lat. ecclés. *clericus ;* du gr. *klêrikos* [de *klêros*], lot, fonction d'un prêtre ; d'où clergé. Le *c* ne se prononce jamais, excepté dans la locution CLERC À MAÎTRE.) Celui qui étudie pour devenir ecclésiastique. Ecclésiastique. *Les* CLERCS *et les laïques.*

— Adjectiv. : *Charge de conseiller* CLERC.

— *Par extens.* Lettré, savant : *Plusieurs rois ont été de grands* CLERCS *et ont fait de bons livres.* (Voltaire.) *Un loup quelque peu* CLERC *prouva par sa harangue...* (La Fontaine).

— *Par anal.* Qui travaille dans une étude de procureur (anciennem.), de notaire, d'huissier, etc. : *Un* CLERC *pour quinze sous sans craindre le holà...* (Boileau.) *Un* CLERC *d'avoué.* || *Maître clerc, Petit clerc,* Premier, Dernier clerc d'une étude. || *Vice-clerc,* Faute involontaire faite par un clerc dans la rédaction d'un acte et qui, pouvant se corriger par le contexte, n'est pas imputable à l'auteur de l'acte.

— *Clercs acéphales,* Nom des clercs qui cessèrent de vivre en commun avec l'évêque, comme le faisaient les *clercs chanoines.* || *Clercs réguliers,* Congrégations d'ecclésiastiques qui pratiquent en commun les exercices de la vie religieuse, et font, les uns des vœux solennels, les autres des vœux simples. || *Clerc d'armes,* Jeune fils de chevalier qui faisait son noviciat dans le métier des armes. || *Clerc de la basoche.* V. BASOCHE. || *Clerc d'eau,* Celui qui était chargé de tenir registre des droits dus au roi pour les marchandises passant sur les rivières. || *Clerc d'office,* Officier chargé de veiller sur tout ce qu'on livrait pour la bouche du roi ou d'un prince. || *Clercs de la chapelle du roi,* Clercs qui étaient particulièrement attachés au service de la chapelle royale.

— *Clercs du secret.* Au XIIIe siècle, le service de la chancellerie royale fut régulièrement organisé. (Quelques-uns des clercs qui la composaient prirent une situation prépondérante et reçurent le nom de *clercs du secret.* Ce fut l'origine des secrétaires d'Etat de la monarchie absolue.)

— Mar. *Clerc du guet,* Officier autrefois chargé d'assembler le guet dans les ports et sur les côtes.

— Techn. *Clerc d'à-bas,* Contremaître qui, dans les ardoisières d'Angers, dirige les travaux au fond de la carrière.

— LOC. FAM. *Faire un pas de clerc,* Commettre une faute, une bévue.

— PROV. **Il ne faut pas parler latin devant les clercs,** Ne traitons pas un sujet devant de plus savants que nous. || **Les bons livres font les bons clercs,** C'est avec de bons livres que l'on s'instruit.

— ENCYCL. Hist. eccl. Le nom de *clerc* désigne tous ceux qui, ayant reçu la tonsure, appartiennent au clergé, et qui jouissaient autrefois des privilèges cléricaux. Le plus important était de ne dépendre que de la juridiction ecclésiastique.

— Procéd. *Clercs d'études.* — Les clercs des notaires, avoués ou huissiers instrumentent au lieu et place de leurs patrons, mais aucune loi n'autorise cette façon de procéder. Les clercs de notaire ne peuvent servir de témoins dans les actes passés par leur patron. Leur situation est fixée par l'ordonnance du 12 janvier 1843 et le décret du 30 janvier 1890 relatif à l'organisation des chambres de notaires et à la discipline du notariat. Nul n'est admis à l'inscription au stage s'il n'est âgé de dix-sept ans accomplis.

— Admin. *Compte de clerc à maître.* [On prononce *kler-ka-maître*]. Dans les régies de l'enregistrement, des contributions indirectes, des contributions diverses de l'Algérie, tout comptable titulaire ou intérimaire sortant de fonctions dans le cours de l'année rend à son successeur un compte dit *de clerc à maître,* au moyen duquel le comptable en exercice au 31 décembre présente l'ensemble des opérations de l'année.

Dans certains services administratifs militaires, se dit d'un mode de gestion dont le caractère essentiel consiste en ce que le comptable qui en est chargé reçoit de l'Etat les fonds nécessaires et les emploie suivant les règles déterminées, sans aucun bénéfice, mais sans risquer d'autres pertes que celles imputables à sa négligence. (C'est l'opposé du régime dit : *à l'entreprise,* auquel on l'a substitué pour certains services, tel celui de l'entretien et de la réparation des armes par les chefs armuriers dans les corps de troupes.)

Clercs d'officiers publics ou ministériels (MÉDAILLE DES), décernée par le ministère de la justice après trente ans de services dans la même étude (médaille d'argent) ou cinquante ans de services (médaille de vermeil). Elle peut être attribuée aux employés des greffes dans les mêmes conditions.

CLERCELIÈRE [*klèr'*] n. f. Archéol. Anneau ou crochet pour suspendre les clefs. V. CLAVENDIER.

CLERCKEN, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Dixmude) ; 3.400 hab. Agriculture, meuneries, brasseries, huileries, engrais chimiques, brosseries, lins et étoupes. Sur le territoire de Clercken se trouvait la forêt d'Outhulst (chênes et pins sylvestres) dont les Allemands avaient fait pendant la Grande Guerre un centre inexpugnable ; enlevé en septembre 1918, lors de l'offensive libératrice.

CLERCQ (Alexandre DE), diplomate français, né et mort à Paris (1813-1885) ; participa, en 1871, aux négociations qui suivirent la signature du traité de Francfort et réglèrent son application en Alsace. Il a publié un utile *Formulaire des chancelleries diplomatiques et consulaires* (1848).

CLÉRÉ, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 45 kil. de Chinon ; 1.200 hab.

CLÉREMBAULT (Philippe DE), comte DE PALLUAU, maréchal de France, né en 1606, mort à Paris en 1665. Il se distingua sous Louis XIII dans les campagnes d'Italie et de Flandre. Il fut nommé maréchal de France en 1653. — Son fils aîné, le marquis **de Clérembault,** lieutenant général, se noya en traversant le Danube à cheval (1704), après la bataille d'Hochstædt. — Un autre fils du maréchal, Jules **de Clérembault,** mort en 1714, abbé de Saint-Taurin d'Evreux, était bossu, et remplaça La Fontaine à l'Académie.

CLÈRES, ch.-lieu de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 17 kil. de Rouen ; 775 hab. Bifurcation Etat (Rouen à Dieppe) et Nord (Le Havre-Amiens). Jolie ville dans un vallon très pittoresque où naît la Clérette, et qui interrompt la monotonie du pays de Caux ; vieilles maisons normandes à pans de bois, magnifique château de la Renaissance française (XVIe s.) avec communs en bois du XVe, construit auprès des ruines intéressantes d'un château féodal. — Le canton a 22 comm., et 11.990 hab.

CLERFAIT ou **CLAIRFAYT** (François-Sébastien-Charles-Joseph DE CROIX, comte DE), feld-maréchal autrichien, né à Bruille (Hainaut) en 1733, mort à Vienne en 1798. Après avoir fait la guerre de Sept ans et s'être battu contre les Turcs, il fut mis en 1792 à la tête d'un corps d'armée des coalisés et assista à Valmy, à Jemappes ; plus tard, il fit débloquer Maëstricht, contribua au succès des Austro-Prussiens à Neerwinden et prit Le Quesnoy (1793). Feld-maréchal en 1795, il commandait en chef l'armée impériale qui délivra Mayence le 28 octobre. C'était un éminent tacticien.

CLERGÉ [*klèr-jé*] n. m. (lat. ecclés. *clericatus*). Corps des clercs ou des ecclésiastiques d'un culte, d'un pays, etc. : *Le* CLERGÉ *catholique, anglican, luthérien. Le* CLERGÉ *de France. Le* CLERGÉ *de Paris.* || Corps des ecclésiastiques qui procèdent ensemble à une cérémonie religieuse : *Dans les enterrements de première classe figure un nombreux* CLERGÉ. || *Clergé séculier,* par opposition à *clergé régulier,* Ecclésiastiques qui ne vivent pas sous la *règle* monastique, n'appartiennent pas à un ordre religieux, mais vivent dans le *siècle,* le monde.

— Hist. *Clergé de France,* Nom que l'on réservait autrefois aux ecclésiastiques des provinces qui appartenaient à la France en 1561. || *Clergé étranger* ou *des pays conquis,* Se disait des ecclésiastiques appartenant aux provinces annexées depuis 1561. || *Clergé constitutionnel* ou *assermenté,* Se dit des ecclésiastiques qui avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé, établie en 1790. — *Clergé réfractaire* ou *insermenté,* S'est dit des ecclésiastiques qui avaient refusé le même serment.

— ENCYCL. Chez le peuple hébreu, la tribu de Lévi, spécialement consacrée au culte de Dieu, était appelée le « partage » ou l' « héritage » du seigneur : en grec κληρος. Dès la fin du Ier siècle chrétien, les ministres de la foi nouvelle furent nommés κληρικοι en grec, *clerici* en latin, c'est-à-dire ceux qui appartiennent à Dieu. En même temps, les simples fidèles étaient désignés en grec par le mot de λαικοι (de *laos,* peuple) et par celui de *laïci* en latin. Ainsi s'établit, dès les premiers temps, la division des chrétiens en deux classes : le clergé et le peuple.

Dans le clergé lui-même, on distinguait dès le Ier siècle les évêques, les prêtres et les diacres. Plus tard, on adjoignit aux diacres des ministres inférieurs, dont les classes varièrent selon les époques. Finalement, la hiérarchie se fixa en Occident, avec les sous-diacres, les acolytes, les exorcistes, les lecteurs et les portiers. Au Ve siècle, les sous-diacres furent rangés dans les ordres majeurs, tandis que les autres fonctions constituaient les ordres mineurs. La tonsure, qui n'est pas un ordre, est le signe de l'entrée dans le clergé.

Cette première hiérarchie, fondée sur le pouvoir d'ordre, fut complétée par une seconde, établie d'après les différents degrés de juridiction. Au sommet, l'évêque de Rome : le pape, puis les cardinaux, les patriarches, les primats, les archevêques, les évêques, les curés. Pratiquement, les titres de patriarche et de primat n'ont plus aujourd'hui qu'une valeur honorifique.

Les anachorètes et les premiers cénobites, n'étant pas dans les ordres, ne se distinguaient des autres fidèles que par l'austérité plus grande de leur vie. Mais, quand les moines furent admis au sacerdoce, il se forma un *clergé régulier,* soumis par vœu à une règle monastique, tandis que le clergé vivant dans le monde fut appelé *clergé séculier.*

Le *clergé régulier* eut aussi sa hiérarchie, variable suivant les ordres. Le principal dignitaire en est l'*abbé,* supérieur de monastère dans la règle de saint Benoît.

A mesure qu'il se constituait, le clergé s'enrichissait et se formait un patrimoine. Chaque évêque fut donc investi par le code Justinien (liv. I, titr. II, III) du droit de posséder, d'accroître et d'administrer les biens, tant mobiliers qu'immobiliers, de son église. La même législation déclarait les clercs exempts de toute charge militaire et d'impôts. Enfin, l'Eglise eut ses tribunaux reconnus, comme l'administration et comme l'armée : il était défendu aux juges civils de poursuivre les clercs, en quelque matière que ce fût (code Théod. XLVII, *De episcopis*).

Revêtu de ces prérogatives, le clergé ne tarda pas à exercer une action prépondérante dans la vie sociale. Dès le Ve siècle, les évêques étaient un peu partout les défenseurs des cités. Charlemagne, dans un Capitulaire de 779, rendit obligatoire, pour tous les sujets du royaume, le payement de la *dîme.* Les évêques furent parmi les conseillers les plus écoutés de Charlemagne et de ses successeurs.

Durant tout le moyen âge, le clergé régulier fut le gardien des trésors de la littérature antique. Il donna le signal du réveil des études par la fondation des universités, surtout de l'Université de Paris, dont la réputation se répandit bientôt dans le monde entier. Le nom de « clerc » devint le synonyme de « lettré ».

A la fin de l'ancien régime, le clergé jouissait en France

d'une grande considération et possédait d'immenses richesses.

En 1789, il y avait en France 135 évêchés, 655 chapitres d'églises cathédrales ou collégiales, 35.918 paroisses et 5.287 annexes, environ 2.500 monastères ou couvents de religieux et 1.500 de religieuses. Quant aux revenus du clergé à la même date, les évaluations varient entre 127 et 180 millions de francs.

Par un décret du 2 novembre 1789, l'Assemblée constituante déclara que tous les biens ecclésiastiques étaient mis à la disposition de la Nation, à charge, pour celle-ci, de subvenir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. Enfin, le 24 août 1790, fut votée la *Constitution civile du clergé*. Le serment à la nouvelle constitution, prêté par un certain nombre de prêtres, refusé par beaucoup d'autres, divisa le clergé en *clergé assermenté* et *clergé réfractaire*.. Le Concordat, conclu le 15 juillet 1801 entre le pape Pie VII et le premier consul de la République française, rétablit la paix dans l'Eglise de France. Il fut en vigueur jusqu'en 1905, date à laquelle l'Eglise fut séparée de l'Etat.

Les anciennes immunités du clergé ont disparu presque partout, mais il garde une incontestable autorité morale, qui se fait sentir dans toutes les nations.

Le pape, assisté du collège des cardinaux et des congrégations romaines, exerce sur toute la catholicité une autorité souveraine et incontestée, tant en matière de foi qu'en matière de discipline.

Dans l'*Eglise grecque* séparée, le clergé se compose essentiellement de patriarches, d'évêques et de prêtres; les moines, dans les monastères, sont gouvernés par des supérieurs appelés *archimandrites* ou bien *higoumènes*. Jadis, tous les chrétiens d'Orient dépendaient du patriarche de Constantinople. Aujourd'hui, chaque nation a son patriarche indépendant.

Chez les *protestants*, l'organisation du clergé varie suivant les Etats et les communions. Les luthériens ont une sorte de hiérarchie qui comporte trois degrés : les simples pasteurs, les doyens et les inspecteurs ecclésiastiques. L'église luthérienne de Suède comporte une hiérarchie de 12 évêques, l'archevêque d'Upsal étant primat; celle de Norvège a 7 évêques; celle de Danemark a 7 évêques. Chez les calvinistes, il n'y a pas de distinction de rang entre les ministres. L'Eglise établie d'Angleterre et les Eglises épiscopaliennes ont conservé les degrés et les titres de la hiérarchie catholique.

Le clergé *israélite* est organisé, en France et en Algérie, de la manière suivante: 1° le grand rabbin de France; 2° les grands rabbins; 3° les simples rabbins. Les communautés juives des autres pays ont des régimes analogues.

CLERGEON [*klèr-jon*] n. m. Petit clerc de procureur. || *Fam.* Enfant de chœur. (On a dit aussi CLERÇON, CLERETON, CLERGASTRE, CLERGEOT.)

CLERGERIE (Jean-Baptiste, dit *Louis*), général français, né et mort à Pouyaud près de Périgueux (1854-1927). Sorti de l'Ecole polytechnique en 1874 dans le génie, il fit la campagne de Tunisie, puis entra à l'Ecole supérieure de guerre. Professeur à Saint-Cyr, à l'Ecole de guerre, à l'Ecole des mines, il fut nommé général de brigade en 1913. Il occupait le poste de chef d'état-major du gouvernement militaire de Paris en 1914 au moment de la déclaration de guerre. Sous les ordres de Gallieni, il prit une part active aux opérations de l'armée de Paris à la bataille de la Marne, puis jusqu'à la fin de la guerre assuma les fonctions d'inspecteur général des travaux du génie aux armées.

CLERGESSE [*klèr-jèss'*] adj. (de *clerc*). Se disait autrefois d'une femme savante ou pédante.

— *Substantiv.* Femme qui était chargée d'administrer les affaires de la communauté des lingères de Paris.

CLERGET (Pierre-François), né à Besançon en 1746, mort aux îles Canaries en 1808. Curé d'Ornans en Franche-Comté, il fut élu député du clergé aux Etats généraux, en 1789, par le bailliage d'Amont. Il prêta le serment civique, et fut l'un des plus zélés défenseurs des idées nouvelles. Il émigra sous la Terreur.

CLERGET (Pierre), ingénieur français, né à Dijon en 1875. Un des premiers constructeurs de moteurs légers spéciaux pour l'aviation. Sa première invention date de 1895; mais son invention la plus connue est le moteur léger rotatif de 1910, auquel on doit une grande part des progrès rapides de l'aviation à son début.

CLERGIE [*klèr-ji*] n. f. (de *clerc*). Instruction, science, savoir. || Académie, corps de lettrés, de savants. || Condition d'homme d'Eglise. (Vx.)

— *Bénéfice de clergie*, Privilège en vertu duquel tout condamné à mort qui avait une certaine instruction pouvait, hors le cas de haute trahison, obtenir grâce de la vie. || Se disait aussi d'un privilège par lequel les membres des universités, maîtres et écoliers, ne pouvaient être traduits que devant les tribunaux ecclésiastiques.

— Admin. anc. *Clergie de la ville de Paris*, Prévôté des marchands et échevinage.

— Dr. anc. Greffe d'une juridiction.

— PROV. ANC. **Une poignée de bonne vie vaut mieux qu'un muid de clergie**, Une seule bonne action vaut mieux que la science la plus grande.

CLERGYMAN [prononc. angl. *kleur-dji-mann'*] n. m. (mot angl.). Ministre anglican. || Pl. *Des* CLERGYMEN.

CLÉRICAFARD [*far*], **E** n. *Pop.* Faux dévot, hypocrite.

CLÉRICAL, E, AUX adj. (de *clerc*). Qui appartient au clergé, aux clercs, à l'état ecclésiastique: *Il faut préparer de bonne heure à la vie* CLÉRICALE *ceux qui se proposent de l'embrasser.* (Bourdaloue.) || Dévoué aux intérêts du clergé: *Parti* CLÉRICAL. *Journaux* CLÉRICAUX.

— *Lettres cléricales*, Lettres écrites par le clergé d'une église, pendant la vacance du siège épiscopal. || *Titre clérical.* Autref., Revenu dont chaque clerc devait faire preuve, avant d'être ordonné.

— Relatif aux clercs des avoués, des notaires, etc.: *La vie* CLÉRICALE. (Balzac.)

— *Substantiv.* Partisan du clergé : *Les* CLÉRICAUX. (Ne se dit qu'en mauv. part.)

CLÉRICALEMENT [*man*] adv. A la façon des clercs. || Conformément aux règles du clergé.

CLÉRICALISATION [*za-si-on*] n. f. Action de cléricaliser, d'inspirer l'esprit clérical.

CLÉRICALISER [*zé*] v. tr. Inspirer l'esprit de cléricalisme.

CLÉRICALISME [*lissm'*] n. m. (rad. *clérical*). Ensemble d'opinions favorables à l'action du clergé sur les principes dirigeants du gouvernement et sur les fondements des institutions publiques; à l'immixtion du clergé dans les affaires publiques et privées; enfin, d'une façon générale, à l'influence du clergé.

— ALLUS. HIST. **Le cléricalisme, voilà l'ennemi !...** Mot, devenu fameux, prononcé par Gambetta à la tribune de la Chambre, dans la séance du 4 mai 1877, et que le tribun citait d'après son ami Peyrat.

CLÉRICALISTE [*lisst'*] n. m. Partisan du cléricalisme.

CLÉRICAT [*ka*] n. m. Office de clerc de la chambre apostolique.

CLÉRICATURE n. f. (de *clerc*). Etat, condition des clercs ou ecclésiastiques. || Etat, condition des clercs de notaire, etc.: *Années de la* CLÉRICATURE. || Corps des mêmes clercs: *Le modèle de la* CLÉRICATURE.

CLÉRICE (Justin), compositeur argentin, né à Buenos-Ayres en 1863, mort à Toulouse en 1908. Venu en France à dix-huit ans, il suivit au Conservatoire de Paris le cours d'harmonie de Pessard et le cours de composition de Léo Delibes. Il débuta au théâtre Trinidad de Lisbonne, en 1887, avec un opéra-comique en trois actes, *le Meunier d'Alcala*. Il fit représenter ensuite toute une série d'opérettes : *le 3e hussards* (Gaîté, 1894); *Phrynette* (Parisiana, 1895); *les Petites Vestales*, avec Fr. Le Rey (Renaissance, 1900); *Vercingétorix*, ballet (Hippodrome, 1900); *Otéro chez elle* (théâtre des Mathurins, 1904); *le Voyage de la mariée*, avec Edmond Diei (Monte-Carlo, 1904); *les Robinsonnes*, un acte (Eldorado, 1904); *Au temps jadis*, ballet-opéra, avec chœurs (Monte-Carlo, 1905); *les Filles Jackson et Cie* (Bouffes-Parisiens, 1905); etc.

CLERICI (Giovanni-Leonardo), peintre décorateur de théâtre, né et mort à Parme (1637-1708). Fils et élève de Roberto Clerici, il est connu pour avoir peint, en 1692, de remarquables décors pour *l'Ingresso alla gioventu di Claudio Nerone*, de Néry, dont les représentations eurent lieu au théâtre de Fontelli, à Modane. On cite encore de lui ses décors pour *Oreste à Sparte*, au théâtre de Reggio. Il travailla également pour la Chiesa Maggiore, à Cortemaggiore.

CLERICI (Felice), faïencier, né à Florence en 1719, mort à Milan en 1774, introduisit dans cette dernière ville l'art de la majolique fine. En 1749, il obtient un privilège pour douze années; en 1759, il a cent quinze personnes à son service, et reçoit de l'Etat une subvention de 1.000 lires. Mais sa fabrique disparut avec lui. Ses faïences imitent la porcelaine « rouge de rose » de Chine ainsi que les porcelaines japonaises peintes en bleu, rouge et or. Toutes ses productions portent la marque *Milano*, ainsi que son nom ou seulement ses initiales. On voit de ses œuvres au musée de Hambourg, au South Kensington Museum et au musée de Bordeaux.

CLERICI (Giorgio), patriote lombard, né à Milan en 1815, mort à Rome en 1877. Fit partie, en mars 1848, du « conseil de guerre » créé à la suite de l'insurrection de Milan, et qui, dans la lutte des « Cinq jours », obligea à la retraite le feld-maréchal autrichien Radetzky. Réfugié plus tard en Piémont, il y fut nommé inspecteur général de l'agriculture.

Clericis laicos, premiers mots d'une bulle célèbre publiée le 25 février 1296 par le pape Boniface VIII. Elle interdisait, sous peine d'excommunication, toute levée d'impôt sur le clergé sans autorisation pontificale. Il s'ensuivit un conflit célèbre entre Boniface VIII et Philippe le Bel.

CLÉRIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères composée d'espèces élégantes, au corps allongé, velu, orné souvent de couleurs vives.

— ENCYCL. Les *cléridés* ou *clairons* comptent de très nombreuses espèces répandues sur tout le globe. Ce sont des carnassiers aussi bien à l'état de larve qu'à l'état adulte. Beaucoup d'entre eux poursuivent dans leurs galeries les insectes xylophages et en font leur proie. D'autres se développent dans les nids d'hyménoptères, dans les pontes d'orthoptères, ou encore sous les charognes.

CLÉRIEUX, comm. de la Drôme, arrond. et à 17 kil. de Valence, sur l'Herbasse; 1.070 hab. Ch. de f. Drôme.

CLÉRION (Charles-Jacques), sculpteur français, né à Trets (Provence) en 1639, mort à Paris en 1714. Il est surtout connu par ses rivalités avec Puget. (On cite de lui : *Jupiter, Junon, Vénus callipyge*, qui furent placés dans les jardins de Versailles.)

CLÉRISSEAU (Charles-Louis), peintre et architecte, né à Paris en 1722, mort à Auteuil en 1820. Appelé à Saint-Pétersbourg par Catherine II, il fonda le musée de cette ville. Il a construit l'hôtel du gouvernement à Metz. Il fut mêlé au mouvement de rénovation antique auquel donnèrent lieu les fouilles d'Herculanum, avec Caylus et Winckelmann. On lui doit de belles vues de ruines à l'aquarelle et de très remarquables ouvrages (*Ruines de Spalato, Antiquités de la France, Monuments de Nîmes*).

CLÉRISSY (Antoine), né en Provence en 1569, mort à Paris en 1650, fut potier et verrier, et obtint à plusieurs reprises des privilèges royaux, à exploiter dans toute la France. En 1620, il fut logé aux Tuileries, et obtint bientôt non loin des jardins des Tuileries, la concession d'un terrain sur lequel il installa une fabrique. En outre de ses verreries, il fabriquait de la vaisselle en *terra sigillata*. En 1640, il fonda, près du palais de Fontainebleau, une fabrique de verreries et cristaux qu'il exploita jusqu'en 1643, puis se voua exclusivement à la direction de sa verrerie des Tuileries.

CLÉRISSY, nom patronymique d'une célèbre famille de faïenciers français du XVIIe siècle. Jean **Clérissy** naquit à Moustiers où il fut potier. Son fils ANTOINE (mort en 1672), eut deux fils : JOSEPH, marié à Moustiers en 1665 et qui émigra à Marseille en 1677, et PIERRE (1651-1728), le premier qui, dans la famille, ait été officiellement proclamé faïencier. — Joseph Clérissy eut trois fils : 1° ANTOINE, dit **Antoine II,** qui eut une fabrique à Saint-Jean-du-Désert, près de Marseille; il est l'auteur d'une célèbre clef décorée d'une *Chasse au lion* d'après Tempesta et qui se trouvait, en 1879, dans la collection Davillier; 2° JOSEPH, dit **Joseph II**; 3° JEAN-BAPTISTE, qui fonda une fabrique à Montpellier vers la fin du XVIIe siècle. — Pierre Clérissy eut un fils, ANTOINE, dit **Antoine III** (1673-1743), d'abord aide de son père, puis son associé en 1702. Il laissa sa fabrique en pleine prospérité à son fils PIERRE, dit **Pierre II** (1678-1748), son associé depuis 1728. Il éleva très haut la fabrique des Clérissy, fut nommé baron de Roumoules par Louis XV, et conquit une grande fortune. Il travailla jusqu'en 1738. Sous sa direction furent exécutés les plus beaux travaux de Moustiers, avec décors d'après Bérain, B. Toro, des assiettes et des clefs décorées de scènes de chasse d'après Tempesta, et de scènes mythologiques d'après F. Feoris.

CLERJUS (LE), comm. des Vosges, arrond. et à 25 kil. d'Epinal; 1.470 hab. Ch. de f. Est. Forges, fabriques de broderies.

CLERK (Jean), théologien anglais, mort en 1540, fut nommé, en 1523, évêque de Bath et de Wells, par Henri VIII, qui l'envoya en mission à Rome et à Clèves.

CLERK (sir John), magistrat et archéologue écossais, né en 1684, mort à Penicuik, près d'Edimbourg en 1755. Il fut, après l'union, membre de la Chambre des communes. Il a écrit sur les monuments romains du nord de la Grande-Bretagne, et des poésies populaires.

CLERK MAXWELL. Biogr. V. MAXWELL.

CLERMONT, ville d'Australie (Queensland), sur un lac formé par le Sandy Creek; 5.000 hab. Gisements d'or, de charbon et de cuivre.

CLERMONT en Dauphiné, écart de la commune de Chirens (arrond. de Grenoble, Isère), où s'élevait le château qui fut le berceau de la famille des Clermont. V. CLERMONT-TONNERRE.

CLERMONT [*mon*] ou **CLERMONT-EN-BEAUVAISIS,** ch.-lieu de cant. de l'Oise, arrond. et à 31 kil. de Compiègne; 5.540 hab. (*Clermontois, oises*); anc. ch.-lieu d'arrond. Ch. de f. Nord. Asile interdépartemental d'aliénés; prison centrale de femmes. Bonneterie, fabriques d'indiennes, toiles, papiers peints; commerce de bestiaux. Eglise Saint-Samson (XIVe-XVIe s.), hôtel de ville (XIVe s.); château avec donjon des Xe-XIe siècles. Patrie du roi Charles le Bel. — Le canton a 24 comm., et 15.200 hab.

— *Histoire.* La ville, chef-lieu du comté de Clermont-en-Beauvaisis, s'érigea en commune (1197). Le comté fit retour à la couronne (1218) et servit d'apanage, notamment pour Robert, sixième fils de Saint Louis, tige de la maison de Bourbon. La ville souffrit beaucoup de la Jacquerie (1356); les Anglais la pillèrent et l'incendièrent, en 1359 et 1415. Confisqué sur le connétable de Bourbon après sa trahison (1523), le comté de Clermont fut rendu à la branche de Bourbon-Condé. La réforme administrative de 1926 a supprimé l'arrondissement de Clermont; judiciairement, il a été rattaché au tribunal de Beauvais.

CLERMONT-CRÉANS [*mon-kré-an*], comm. de la Sarthe, arrond. et à 5 kil. de La Flèche; 965 hab.

CLERMONT-EN-ARGONNE, ch.-lieu de cant. de la Meuse, arrond. et à 29 kil. de Verdun; 970 hab. Cette jolie petite ville, centre de villégiature, perchée sur une colline dominant l'Aire et point culminant de l'Argonne (308 m.), fut la capitale du Clermontois, fief de l'évêché de Verdun, mais dont les comtes de Bar s'emparèrent au XIIe siècle. Le comte Henri II, au début du XIIIe siècle, en fit l'une des principales forteresses du comté contre la Champagne. Cédée par le duc Charles IV de Lorraine à Louis XIII en 1632, Clermont devint l'apanage des princes de Condé, qui l'ont gardée jusqu'en 1789. Occupée en 1792 par les Prussiens, elle a été complètement pillée et incendiée par l'armée du Kronprinz en septembre 1914, puis libérée au bout de quelques jours; mais ses vieilles maisons pittoresques, sa magnifique église du XVe siècle, sa chapelle Sainte-Anne, construite en 1530 (sépulcre de l'école de Ligier Richier) [XVIe s.] n'existent plus. — Le canton a 17 comm., et 6.730 hab.

CLERMONT-FERRAND [*mon, ran*], ch.-lieu du Puy-de-Dôme, à 420 kil. de Paris, sur une colline dominant la Limagne, près de la Tiretaine; 103.140 hab. (*Clermontois*). Ch. de f. P.-L.-M. et Orléans. Evêché; université; ch.-lieu du 13e corps d'armée. Fabriques de confiseries, de pâtes alimentaires et de produits chimiques. Tannerie; confection de vêtements. Pétrifications (source de Saint-Allyre), commerce des pierres d'Auvergne. L'industrie la plus importante est celle du caoutchouc. Au début du XVIIIe siècle, Clermond-Ferrand a produit de belles faïences.

De son brillant passé, Clermont-Ferrand a gardé nombre de vestiges: vieilles maisons à Clermont (maison de Savaron, maison où naquit Pascal) et à Montferrand, sa cathédrale gothique, l'église romane de Notre-Dame-du-Port.

Armes de Clermont-Ferrand.

— *Histoire.* L'origine de Clermont-Ferrand est double. *Clermont*, fondé par les Romains après la conquête sous le nom d'*Augustonemetum* pour être la capitale de la cité des Arvernes, a pris son nom actuel au VIIIe siècle; il fut à plusieurs reprises pillé et brûlé au cours des guerres qui dévastèrent l'Auvergne à la fin des temps carolingiens, et, plus tard, ne tarda pas à faire partie du temporel de l'évêque du lieu. Clermont était en effet un évêché dont la tradition attribue la fondation à saint Austremoine et dont Sidoine Apollinaire fut titulaire au Ve siècle; de nombreux conciles s'y tinrent au moyen âge, et le pape Urbain II y prêcha la première croisade en 1095. L'évêque de Clermont était alors une grande puissance féodale. Non loin de sa capitale, les dauphins d'Auvergne fondèrent au XIe siècle le bourg de *Montferrand* et y tinrent une cour brillante. Au XIIe siècle, Clermont et Montferrand obtinrent des chartes de leurs seigneurs respectifs. La première de ces villes fut rattachée en 1551 au domaine royal; elle demeura fidèle à la cause du roi, en face de Riom tout dévoué à la Ligue, pendant les guerres de Religion. Quand, en 1630, Clermont-Ferrand fut formé par la réunion de l'ancienne ville épiscopale de

Clermont et du bourg de Montferrand. Clermont était la plus importante des bonnes villes de la basse Auvergne et le siège d'une cour des aides ; en 1665, Louis XIV y établit provisoirement la cour de justice extraordinaire dite des « Grands Jours d'Auvergne », chargée de punir les nombreux crimes demeurés impunis dans la province. Patrie de Grégoire de Tours, de Pascal, de Savaron, de Domat. — L'arrondissement a 14 cant., 120 comm., et 208.580 hab. Le canton Nord a 7 comm., et 32.900 hab. ; le canton Est 7 comm., et 23.340 hab. ; le canton Sud, 4 comm., et 43.780 hab. ; le canton Sud-Ouest, 4 comm., et 30.210 hab.

Clermont-Ferrand (CONCILES DE). Plusieurs conciles furent tenus à Clermont-Ferrand. On en cite sept (en 535, 549, 587, 1095, 1110, 1124, 1130). Le plus célèbre est celui de 1095, qui fut présidé par Urbain II. Après avoir excommunié le roi de France Philippe Ier, qui refusait de se séparer de son épouse illégitime, Bertrade, le pape y proclama la première croisade et accorda de nombreux privilèges à ceux qui feraient le vœu de prendre la croix.

CLERMONT-LEZ-WALCOURT, comm. de Belgique (Namur, arrond. admin. de Philippeville) ; 900 hab. Agriculture.

CLERMONT-L'HÉRAULT, ch.-lieu de cant. de l'Hérault, arrond. et à 36 kil. de Montpellier, sur le Rhonel, affluent de l'Hérault ; 5.620 hab. (*Clermontais*). Ch. de f. Midi. Ancien bourg à l'époque romaine, occupé par les Goths et les Sarrasins, Clermont fut érigé en baronnie au IXe siècle et devint au XVIe siècle un des centres du protestantisme languedocien. Colbert y introduisit l'industrie de la fabrication des draps qui y est encore pratiquée. Commerce des vins et des spiritueux. Eglise Saint-Paul (XIVe s.) — Le canton a 15 comm., et 14.165 hab.

CLERMONT-SUR-BERWINNE, comm. de Belgique (prov. de Liége, arrond. admin. de Verviers), sur le plateau de Herve ; 1.750 hab. Agriculture, beurre et fromage ; carrières de grès calcaire.

CLERMONT (Louis DE BOURBON-CONDÉ, comte DE), prince du sang, fils de Louis III, prince de Condé, né en 1709, mort à Versailles en 1771. Il entra dans les ordres, puis obtint de Clément XII l'autorisation de porter les armes et fit les campagnes d'Allemagne et des Pays-Bas Il remplaça, en 1758, le maréchal de Richelieu, mais se fit battre à Crefeld. Il fut de l'Académie française, en 1754, événement qui donna lieu à beaucoup d'épigrammes. Il fut favorable à la lutte du Parlement de Paris contre la cour.

CLERMONT (Robert DE FRANCE, comte DE). V. BOURBON.

CLERMONT (Charles Ier, duc DE BOURBON, comte DE). V. BOURBON.

CLERMONT (Emile), romancier français, né en Auvergne en 1880, tué dans les tranchées à Maison-de-Champagne en 1916. Elève de l'Ecole normale supérieure (1902), il publia d'abord en collaboration avec son maître Emile Bourgeois une étude d'histoire *Rome et Napoléon* (1907). Il n'acheva pas son premier roman : *Histoire d'Isabelle*, dont les fragments ne furent publiés qu'en 1917 ; fit paraître ensuite, en 1910, *Amour promis* et en 1911 *Laure*, roman psychologique d'un grand mérite. Vive sensibilité, aptitude à la souffrance, pessimisme aigu, âme repliée et inquiète, tels sont les caractères de cet écrivain. On a encore publié de lui : *le Passage de l'Aisne* (1921).

CLERMONT DE CHATTES GESSAN ou **CHASTE DE GESSANS** (Annet DE), grand maître de l'ordre des chevaliers de Malte, né en 1587, mort à Malte en 1660 ; issu de la famille dauphinoise des Clermont, depuis Clermont-Tonnerre. Nommé grand maître de l'ordre de Malte en 1660, il mourut des suites des blessures reçues en combattant les musulmans sur la côte d'Afrique.

CLERMONT-GALERANDE (Charles-Georges, marquis DE), né et mort à Paris (1744-1823). Maréchal de camp, il défendit les Tuileries au 10-Août, fut incarcéré jusqu'au 9-Thermidor, et revint en France pour y porter à Bonaparte la lettre dans laquelle Louis XVIII essayait de conquérir ce dernier. Pair de France en 1814, il a laissé des *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution* (1825).

CLERMONT-GANNEAU (Charles), orientaliste français, né et mort à Paris (1846-1923). Entré de bonne heure dans la carrière consulaire, il résida en Palestine, s'y passionna pour les antiquités sémitiques, explora la contrée et découvrit, puis interpréta savamment la célèbre stèle de Mésa. Il abandonna en fait les affaires étrangères quand ses travaux lui eurent ouvert l'Académie des inscriptions, puis le Collège de France (1890). Sa production abondante ne comprend guère que des articles sur une foule de questions détachées, la plupart réunis dans les divers volumes de ses *Etudes d'archéologie orientale ;* mais tous portent la marque d'une critique extrêmement pénétrante, qui lui avait permis de dénoncer des fraudes archéologiques ; c'est lui qui fut chargé de vérifier l'authenticité de la « tiare de Saïtapharnès », et, très vite, il établit la supercherie.

CLERMONT-TONNERRE (barons, puis comtes DE), famille originaire du Dauphiné. Le premier membre connu de cette famille est SIBAUT, mentionné en 1080 et 1094. — SIBAUT II, son fils, commanda les troupes qui, en 1120, chassèrent de Rome l'antipape Grégoire VIII. — Plustard, AYNARD devint, en 1340, à la suite d'un traité avec le dauphin du Viennois, capitaine général et premier baron du Dauphiné, avec des privilèges qui furent héréditaires dans sa famille. — ANTOINE II, mort en 1578, fut gouverneur du Dauphiné, lieutenant général pour le roi en Savoie, grand maître des eaux et forêts. (La terre de Clermont en Dauphiné fut érigée pour lui en comté, en 1547.) Il fut blessé à la bataille de Moncontour, et son fils aîné y fut tué. — HENRI, second fils du précédent, tué au siège de La Rochelle en 1573, fut fait duc et pair de France.

Clermont-Tonnerre (Claude-Catherine DE), baronne, puis comtesse, puis duchesse de Retz, née et morte à Paris (1547-1603). Au milieu de la cour lettrée des Valois, elle acquit la réputation de la femme la plus instruite et la plus spirituelle, à ce point qu'on lui appliquait les surnoms de « dixième Muse » et de « quatrième Grâce » qu'avait portés la reine de Navarre, sœur de François Ier. Elle fut l'un des ornements de l'Académie du palais fondée par Charles IX et restaurée par Henri III. Catherine de Clermont s'était mariée deux fois : 1° en 1561, à Jean d'Annebault, mort des suites d'une blessure reçue à la bataille de Dreux (1562) ; 2° en 1565, à Albert de Gondi, seigneur du Perron, à qui elle apporta en dot la terre de Retz. (Elle eut de lui dix enfants, dont l'un fut le père du fameux « cardinal de Retz » de la Fronde.)

Clermont-Tonnerre (François DE), évêque et comte de Noyon, pair de France et membre de l'Académie française, né en 1629, mort en 1701, surtout célèbre par son incroyable vanité.

Clermont-Tonnerre (Gaspard, marquis, puis duc DE), maréchal de France, né en 1688, mort en 1781. Il servit fort honorablement à l'armée de Bohême en 1741, aux batailles de Fontenoy, de Lawfeld, et représenta le connétable au sacre de Louis XVI, comme doyen des maréchaux de France.

Clermont-Tonnerre (Anne-Antoine-Jules DE), cardinal, né à Paris en 1749, mort à Toulouse en 1830. Il était évêque de Châlons depuis 1782, lorsqu'il fut élu député aux Etats généraux. Il protesta contre la Constitution civile du clergé, se démit de son siège épiscopal en 1801, sur la demande de Pie VII, mais fut nommé en 1814 pair de France, en 1820 archevêque de Toulouse, en 1822 cardinal. En 1828, il protesta contre les lois sur l'enseignement et se vit retirer son traitement par le ministère Martignac : « *Etiamsi omnes, ego non* (Quand même tous, moi non), telle est la devise de ma famille », répondit-il au ministre-évêque Feutrier.

Clermont-Tonnerre (Stanislas-Marie-Adélaïde, comte DE), né à Pont-à-Mousson en 1757, mort à Paris en 1792. Colonel en 1789, il fut élu, à Paris, député de la noblesse aux Etats généraux. Il se prononça pour la réunion des trois ordres, appuya, dans la nuit du 4-Août, la suppression des privilèges. Mais, effrayé des progrès de la Révolution, il demanda l'établissement de deux Chambres, vota pour le *veto* absolu, et proposa d'investir le roi de la dictature. Il a publié ses *Opinions et Discours*.

Clermont-Tonnerre (Aimé-Marie GASPARD, duc DE), général et ministre, né à Paris en 1779, mort à Glisolles (Eure) en 1865, neveu du précédent. Sorti en 1801 de l'Ecole polytechnique pour entrer dans l'artillerie, il devint aide de camp de Joseph Bonaparte, et fut nommé maréchal de camp sous la première Restauration. Pair de France en 1815, il fut ministre de la marine en 1821 et ministre de la guerre en 1823. Comme tel, il seconda énergiquement la politique réactionnaire du gouvernement de Charles X. Il tomba du pouvoir avec Villèle en 1827.

CLERMONTOIS [*toi*], petit pays de France (en Lorraine), auj. compris dans le départ. de la Meuse ; capit. *Clermont-en-Argonne*. (Le territoire environnant Clermont-Ferrand, en Auvergne, portait aussi ce nom.)

CLÉROCRATIE [*si*] n. f. (gr. *klêros*, lot, fonction, puis clergé, et *kratos*, puissance). Domination politique du clergé.

CLÉRODENDRON [*din*] n. m. Genre de verbénacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux dont on a décrit plus de quatre-vingts espèces des régions chaudes du globe. (Plusieurs espèces sont cultivées en serre chaude ou tempérée.)

CLÉROMANCIE [*si*] n. f. (du gr. *klêros*, sort, et *manteia*, divination). Moyen de prédire l'avenir par une sorte de tirage au sort.

— ENCYCL. On l'employait en Grèce et en Italie. On se servait de dés, d'osselets, de cailloux. Le nombre des points amenés ou les figures formées par les objets jetés étaient interprétés. D'autres fois, on tirait des lettres dans un sac, ou des sentences extraites des grands poètes. Les *sorts* en Italie étaient tirés de la sorte. On pouvait encore ouvrir un livre au hasard et y chercher une réponse dans les premières lignes qui s'offraient.

CLÉROMANCIEN [*si-in*], **ENNE** n. Qui pratiquait la cléromancie.

CLÉRON D'HAUSSONVILLE. Biogr. V. HAUSSONVILLE.

CLÉRONOMIE [*mî*] n. f. (gr. *klêronomia ;* de *klêros*, sort, et *nomos*, loi). Antiq. gr. Participation à un héritage ; droit d'hérédité.

CLÉROT, avocat au parlement de Normandie, né à Rouen vers la fin du XVIIe siècle, mort en 1744, très versé dans l'étude des antiquités et auteur de *Dissertations historiques*.

CLÉROUQUE [*rouk'*] n. m. (gr. *klêroukhos ;* de *klêros*, lot, et *ékhein*, avoir). Colon grec qui restait citoyen de la mère-patrie.

— ENCYCL. On connaît surtout les *clérouques* athéniens. La métropole réservait à un groupe de citoyens un territoire lointain, soumis ou conquis, partagé par des géomètres en domaines que les clérouques tiraient au sort (nombreux exemples dans les îles de l'Egée et sur les côtes thraces).

CLERQUOIS [*koi*] n. et adj. m. (de *clerc*). Se disait autrefois du latin parlé dans les écoles et dans les églises.

CLERS ou **CLEERS** (Hugues DE), sénéchal de La Flèche, sous les comtes d'Anjou Geoffroi le Bel (1129-1151) et Henri Plantagenet (1151-1189).

CLERSELIER (Claude), philosophe français, né en 1614, mort en 1684, admirateur passionné et ami intime de Descartes. Il fut le principal correspondant en France de l'auteur du *Discours de la Méthode* après la mort du P. Mersenne. Ce fut lui qui recueillit et publia les écrits posthumes de Descartes : trois volumes de lettres (1667) du plus haut intérêt, le *Traité de l'homme*, le *Traité de la formation du fœtus*, le *Traité de la lumière* et le *Traité du monde* (1677).

Clerus.

CLERUS [*klé-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des *cléridés*.

— ENCYCL. De taille moyenne, les *clérus* vivent sous les écorces d'arbres, où leurs larves détruisent celles de divers xylophages, notamment des scolytidés. Le *clerus mutillarius* n'est pas rare en France dans les forêts.

CLERVAL, ch.-lieu de cant. du Doubs, arrond. et à 34 kil. de Montbéliard, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin ; 1.060 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Forges et fonderies. Ruines du château de Montfort. — Le canton a 25 comm., et 5.780 hab.

CLERVILLE (Louis-Nicolas, chevalier DE), ingénieur français, mort dans l'île d'Oléron en 1677. Maréchal de camp en 1652, il se signala dans de nombreux sièges, fut le premier, en 1658, commissaire général des fortifications, et fut nommé, en 1671, gouverneur de l'île d'Oléron, qu'il fortifia.

CLÉRY, comm. de la Somme, arrond. et à 6 kil. de Péronne, sur la Somme ; 600 hab. (840 en 1914). Ch. de f. Nord. Les ducs de Créqui y avaient construit (XIVe s.), pour défendre le passage de la Somme, un château qui existait encore en 1914. Les Allemands fortifièrent cette position magnifique qui leur fut enlevée par l'armée Fayolle le 3 septembre 1916. Les Allemands la reprirent le 24 mars 1918 et la conservèrent jusqu'au 29 août ; la ville a été entièrement détruite.

CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, ch.-lieu de cant. du Loiret, arrond. et à 13 kil. d'Orléans ; 1.905 hab. Tramways du Loiret. Eglise collégiale de Notre-Dame, qui fut reconstruite et enrichie par Louis XI, qui voulut y être enterré. Dunois, François d'Orléans et Agnès de Savoie y furent également ensevelis. Aux environs, tumulus de Mézières, appelé vulgairement « tombeau d'Attila ». — Le canton a 5 comm., et 4.400 hab.

CLÉRY (Jean-Baptiste CANT HANET, dit), né à Jardy, près de Marnes (Seine-et-Oise) en 1759, mort près de Vienne (Autriche) en 1809. Valet de chambre de Louis XVI, il le servit au Temple et y fut retenu jusqu'au 9-Thermidor. En 1798, il publia à Londres le *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI*. — Son frère, JEAN-PIERRE-LOUIS, né à Jardy en 1762, mort en 1834, a laissé des *Mémoires* peu intéressants (1825).

CLÉRY (Léon), avocat français, né et mort à Paris (1831-1904). Il se fit inscrire, en 1853, au barreau de Paris. Il plaida avec succès un grand nombre d'affaires littéraires ou artistiques retentissantes, notamment celle d'Edmond About et de Francisque Sarcey, appelés en justice par la congrégation des Missions. De 1875 à 1878, il fut membre du conseil de l'ordre. Il a publié un recueil de ses meilleures plaidoiries, sous le titre de *Souvenirs du Palais* (1891)

CLES (en allem. **Closs**), ville d'Italie (Vénétie, prov. de Trente), dans le val di Non ; 3.315 hab. Sériciculture. Antiquités romaines. Ch.-lieu de district enlevé à l'Autriche en 1919.

CLÉSINGER [Georges-Philippe], sculpteur français, né et mort à Besançon (1788-1852), élève de Flatters et de Bosio. Ses principaux ouvrages ornent Besançon (bustes du cardinal de Granvelle, de l'archevêque de Pressigny, à la bibliothèque ; six groupes représentant des scènes de la Passion, dans l'église de la Madeleine). Il avait ouvert dans son atelier, à Besançon, une école gratuite de sculpture.

CLÉSINGER (Jean-Baptiste), sculpteur français, fils et élève du précédent, né à Besançon en 1814, mort à Paris en 1883. On note, dans son œuvre, l'influence de Rude et de Barye ; mais il offre un singulier mélange de vigueur sculpturale et de faiblesse dans la pensée. Il était gendre de George Sand. Principales œuvres : *Buste de George Sand* (1847) ; statue de la *Littérature*, sous les traits de George Sand, au Théâtre français ; buste de *Solange Sand* (depuis, madame Clésinger) ; *Louise de Savoie*, statue au jardin du Luxembourg, *Bacchante couchée, Diane au repos, Cornélie et ses deux enfants*, groupe en marbre, *François Ier, Napoléon Ier*, statues équestres ; *Enlèvement de Déjanire*, etc. On voit de lui au Louvre le buste de *Mme Sabatier* (1847) et *la Jeunesse de Bacchus*, groupe en marbre gris (1869). En 1870, il fit campagne avec des francs-tireurs équipés à ses frais. Il produisit peu par la suite. Clésinger fut aussi sculpteur animalier.

Clésinger. — Cl. Pierre Petit.

CLÉSO. Myth. gr. Fille de Cléson et sœur de Tauropolis. Elles trouvèrent le corps d'Ino étendu sur le rivage, près de Mégare, et l'ensevelirent.

CLÉSON. Myth. gr. Roi de Mégare et fils de Lelex, père de Pylas, de Cléso et de Tauropolis.

CLESONYMOS ou **CLISONYMOS** [*moss*]. Myth. gr. Fils d'Amphidamas ; tué en jouant par Patrocle, qui se réfugia chez Pélée.

CLESSE (Antoine), poète belge, né à La Haye en 1816, mort en 1889 à Mons, où il était armurier. Il se rendit populaire par des poèmes et des chansons animés d'un souffle patriotique, notamment : *Godefroy de Bouillon*, poème (1839) ; *Poésies diverses* (1841), et *Chansons* (1845-1848). Parmi celles-ci, il faut citer l'*Etau*, la *Chanson de la bière*.

CLESSÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 16 kil. de Parthenay ; 1.165 hab. Ch. de f. Etat.

CLET [*klè*] (saint), pape. V. ANACLET.

CLÉTA. Myth. gr. Une des Charites.

CLÉTAS [*tass*]. Biogr. CLÉŒTAS.

CLÈTHRE n. m. Genre d'éricacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux au nombre de vingt-six espèces, la plupart originaires de l'Amérique du Nord. (Plusieurs sont cultivées en Europe, dans les jardins ; notamment, le clèthre à feuilles d'aune [*clethra alnifolia*].)

CLÉTIER [*tié*] n. m. Ouvrier qui fabrique les clefs des instruments à vent.

CLÉTOR ou **CLEITOR**. Myth. gr. Fils de Lycaon, éponyme de la ville d'Arcadie.

CLÈVE (Corneille VAN), sculpteur français, né et mort à Paris (1645-1732), élève de François Anguier. Prix de Rome en 1671, il revint à Paris en 1677, et travailla pour les jardins de Versailles et de Marly, et pour les églises de Paris. On cite de lui : *la Loire et le Loiret*, groupe placé dans le jardin des Tuileries.

CLÈVE (Per-Theodor), chimiste et naturaliste suédois, né à Stockholm en 1840, mort en 1905. Elève de l'université d'Upsal, il devint professeur de chimie à l'Ecole polytechnique de Stockholm, de 1870 à 1874, puis professeur de chimie à l'université d'Upsal.

Ses travaux ont eu pour principal objet l'étude des métaux nouveaux ou rares : cérium, didyme, lanthane, samarium, etc. On lui doit des mémoires sur les bases ammoniacales du platine, sur la naphtaline, les naphtols, sur les acides cholalique et choloïdanique, etc. Il a écrit quelques mémoires sur la géologie, et un grand nombre de dissertations sur les algues *diatomées*, ainsi que : *Analyse chimique qualitative* (1885) ; *Dictionnaire de Chimie* (1883) ; *Scheele* (*Charles-Guillaume*) [Copenhague, 1886]. Il a en outre collaboré au *Dictionnaire de Chimie* de Wurtz, à l'*Encyclopédie chimique* de Frémy et à un grand nombre de périodiques.

CLEVEDON, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Somerset), sur l'estuaire du Severn ; 6.700 hab. Bains de mer. Fabrique de poterie artistique.

CLÉVÉITE n. f. Espèce de pechblende que l'on trouve en Suède, et dans laquelle on a reconnu la présence de l'uranium, du plomb, du cérium, de l'yttrium, etc.

CLEVELAND [*lan'd*] adj. Se dit du cheval anglais du district de Cleveland.

— ENCYCL. Les chevaux *cleveland* (Yorkshire, Lincoln, Durham, Northumberland) sont des animaux d'attelage. Ils résultent, comme nos anglo-normands, du croisement de l'ancien type carrossier un peu massif, mais rustique et de taille développée (*race germanique* de A. Sanson), avec le pur sang. Ils constituent donc une population de métis, à l'état de variation désordonnée, et donnant en conséquence des produits d'inégale valeur. Toutefois, ce sont fréquemment de magnifiques bêtes. La robe est, le plus souvent, de couleur baie.

CLEVELAND, district houiller et manufacturier du comté anglais d'York (North Riding), sur la rive gauche de la Tees River ; 95.000 hab.

CLEVELAND, ville des Etats-Unis (Ohio), avec un port sur le lac Erié, à l'embouchure du Cuyahoga ; 900.000 hab. Université ; commerce de cuivre, de fer, de charbon, de pétrole, de laines, de bois, laminoirs, raffineries de pétrole et d'huile ; fabrication d'acide sulfurique, instruments agricoles, wagons ; lard et jambons. — Ville des Etats-Unis (Tennessee) ; 6.500 hab. Industrie du fer et de la laine.

CLEVELAND (John), poète anglais, né à Longhborough en 1613, mort à Londres en 1658. Pendant la guerre civile, il défendit Charles Ier avec son épée et dans des satires, dont l'une, *l'Ecossais rebelle*, eut un grand retentissement. Cromwell le traita, néanmoins, avec beaucoup d'égards. Il a laissé également des poésies galantes et des essais lyriques curieux. Les allusions aux faits contemporains rendent ses satires obscures ; de plus, Cleveland fut l'un des plus fervents disciples de J. Donne et de ses concetti métaphysiques.

Cleveland, titre ducal donné par Charles II d'Angleterre à sa maîtresse Barbara Villiers, porté ensuite par son fils naturel, Charles Fitzroy (voir ce nom). Eteint en 1891.

CLEVELAND (Grover), homme d'Etat américain, né à Caldwell (New-Jersey) en 1837, mort à Princeton (New-Jersey) en 1908. Après de pénibles débuts, devint avocat (1859), puis attorney à Buffalo et shériff du comté d'Erié, enfin élu, coup sur coup, maire démocrate de Buffalo (1881) et gouverneur de l'Etat de New-York (1882). Il sut se faire dans ces deux postes, une telle réputation d'administrateur capable et intègre, qu'en 1884 il était élu président des Etats-Unis. Il continua de poursuivre les abus et les dépenses inutiles avec la même rigueur qui lui avait valu le surnom de « président Véto ». Le budget réalisa des excédents de recettes de 400 à 500 millions de francs par an. Mais, en se prononçant contre le protectionnisme, il détacha de lui les Etats du Nord et ne fut pas réélu en 1888. Il reprit son ancien office d'attorney. Grâce aux maladresses de Harrisson, Cleveland fut de nouveau élu président en 1892. Il s'attacha à réorganiser sur de nouvelles bases la circulation monétaire et le régime commercial, mais une crise économique remettait en faveur le protectionnisme. Cette seconde présidence fut marquée par l'énergique intervention de Cleveland dans la grande grève de Chicago (ateliers Pullmann) et par la fermeté avec laquelle il contraignit la Grande-Bretagne à respecter les frontières du Venezuela. D'autre part, Cleveland mécontenta même ses partisans dans la question de Cuba en se refusant énergiquement, en dépit d'un vote du Congrès, à reconnaître les insurgés comme belligérants. Les élections de 1896 lui donnèrent Mac Kinley pour successeur à la présidence. Il se retira à Princeton où ses derniers jours furent entourés de l'estime de tous.

Cleveland. — Cl. Sarony.

Cleveland (HISTOIRE DE MONSIEUR), *fils naturel de Cromwell* ou **le Philosophe anglais** (1732-1739), par l'abbé Prévost. Dans ce roman fort long et chargé de matière, on trouve une histoire de l'Angleterre sous Cromwell et Charles II, un roman consacré à la peinture de l'amour fatal, des récits de voyages en Amérique qui font penser aux *Natchez*, des idées sociales et religieuses qui annoncent l'*Origine de l'inégalité* et la *Profession de foi du vicaire savoyard*. On découvre même dans le héros, l'Anglais Cleveland, une mélancolie toute romantique.

CLEVELANDITE n. f. Variété d'albite.

CLÈVES (en allem. **Klève** ou **Cleve**), ville d'Allemagne (Prusse, Province-Rhénane, régence de Dusseldorf), près du Rhin ; 20.310 hab. (*Clévois, oises*). Centre industriel (denrées alimentaires, tanneries, manufactures de tabac, fabriques de drap), dont les produits s'écoulent vers le Rhin par le canal de Spoygraben. Sources thermales et établissements hydrothérapiques. Ruines d'un ancien château. Patrie de Berghaus.

CLÈVES, comté jusqu'en 1417, date à laquelle il fut érigé en duché, s'étend sur les deux rives du Rhin, sur 2.200 km², et relevait jadis directement de l'Empire. Vers l'an 1000, il était possédé par les seigneurs d'Anton (Flandres), passa, en 1368, aux comtes de La Mark, et fut réuni, en 1521, à Juliers et à Berg, par le duc Jean III le Pacifique, qui introduisit la Réforme et hérita, en 1538, de la Gueldre et de Zutphen ; mais Charles-Quint les lui enleva en 1543. Cette maison s'éteignit en 1609, et l'ouverture de la succession fut une cause de la guerre de Trente ans. La lutte fut ardente entre deux compétiteurs surtout, le comte palatin de Neubourg et l'électeur de Brandebourg. Ils conclurent, en 1614, l'accord de Xanten, par lequel le palatin eut Juliers et Berg, et l'électeur Clèves, La Mark, Ravensberg et Ravenstein. Ce partage devint définitif en 1666. En 1795, la Prusse céda la partie située à gauche du Rhin à la France. Les districts de Savenaer, Huissen et Malburg furent annexés à la République batave en 1803. En 1805, la Prusse céda le reste de ses possessions de ce groupe qui formèrent le noyau du département de la Roer ; le reste fut ajouté au grand-duché de Berg, nouvellement créé par Napoléon Ier, puis au département d'Over-Yssel. En 1814, la Prusse reprit le duché de Clèves, plus les anciens duchés de Berg et de Juliers (enlevés à la Bavière en 1801), mais laissa à la Hollande les districts détachés en 1803.

CLÈVES (Marie DE), duchesse d'Orléans, née à Clèves en 1426, morte à Chauny en 1487. Elle était fille du duc de Clèves, Adolphe IV, et de Marie de Bourgogne. A peine âgée de quinze ans, elle épousa Charles d'Orléans, qui était deux fois veuf et avait près de cinquante ans. Elle avait de grandes qualités intellectuelles et morales, une profonde piété, un culte pour les arts qu'elle protégea, et même un réel talent poétique. Devenue veuve en 1463, elle s'adonna à l'éducation de ses enfants, dont l'un, Louis XII, devait monter sur le trône de France, et se remaria, vers 1480, avec un jeune gentilhomme artésien, Jean de Rabodanges.

CLÈVES (Philippe DE), seigneur de Ravenstein, homme de guerre belge, né vers 1459, mort à Winendaele en 1527. Membre de la famille des ducs de Bourgogne, il défendit contre Louis XI l'héritage de sa cousine Marie. En 1483, il fut nommé par Maximilien d'Autriche lieutenant général pour tous les Pays-Bas. Mais, en 1488, il se prononça contre lui, s'allia aux Français, porta la guerre en Brabant et en Flandre, et ne céda qu'en 1492. Il suivit en Italie Charles VIII et Louis XII, qui le fit gouverneur de Gênes.

CLÈVES (Sibylle DE), femme de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, née à Dusseldorf en 1512, morte à Weimar en 1554. Elle embrassa les doctrines de Luther en entrant par son mariage dans la maison de Saxe. En 1547, pendant la guerre de Smalkalde, après la bataille de Muhlberg où son mari tomba au pouvoir des Impériaux qui lui opposaient son cousin Maurice de Saxe, elle organisa la défense de Wittenberg. Pour forcer la ville à se rendre, Charles-Quint fit condamner à mort, sans jugement, Jean-Frédéric, et envoya la sentence à Sibylle. Celle-ci manda à l'électeur d'accepter les conditions de Charles-Quint : « Sacrifiez tout, disait-elle, tout, excepté votre foi ! » C'est ce qu'il fit. Quelques jours après, le vainqueur fit son entrée à Wittenberg. Sibylle vint se jeter à ses pieds ; elle n'obtint que de passer huit jours avec son mari, qui resta prisonnier de Charles-Quint.

Sibylle de Clèves.

Sibylle vécut, dès lors, dans la retraite, et se plongea dans la lecture des livres de Luther. Une correspondance touchante s'établit entre elle et son époux. Enfin, Charles-Quint eut besoin de l'appui des princes allemands, et rendit la liberté à Jean-Frédéric (1552). Sibylle mourut en 1554, onze jours avant Jean-Frédéric.

CLÈVES (Anne DE). V. ANNE DE CLÈVES.

CLÈVES (Marie DE), princesse de Condé, fille du duc de Nevers François Ier, née et morte à Paris (1550-1574). Elle fit sensation à la cour de Charles IX par sa merveilleuse beauté, et fut passionnément aimée du duc d'Anjou, depuis Henri III. Mariée, en 1572, à son cousin Henri Ier, prince de Condé, Marie de Clèves mourut en couches, au grand désespoir de Henri III avec qui elle avait rompu.

Marie de Clèves.

Clèves (LA PRINCESSE DE), roman de Mme de La Fayette. V. PRINCESSE DE CLÈVES.

CLÈVOIS [*voi*], **E**, personne née dans le duché de Clèves, ou y habitant.

— *Adjectiv.* Relatif au duché de Clèves ou à ses habitants : *Antiquités* CLÈVOISES.

CLEWS (John), faïencier anglais, né en 1681, mort en 1746, célèbre pour avoir fondé, en 1710, à Hollane (aujourd'hui Cobridge) une manufacture de faïence « terre de pipe » qui exista jusqu'à 1829. Les productions de cette manufacture sont recherchées, et portent pour marque le nom de J. Clews, surmonté d'une couronne.

CLIACHITE n. f. Variété de bauxite, ou alumine hydratée, contenant du fer.

CLIBANAIRE [*nèr'*] n. m. (lat. *clibanarius ;* du gr. *klibanos*, four de campagne). Se disait de boulangers qui se servaient du four type *clibane*. || Antiq. Nom de cavaliers perses cuirassés ainsi que leurs chevaux.

CLIBANE n. m. (du gr. *klibanos*, four). Antiq. Four en terre cuite, criblé de trous, qui servait à cuire le pain.

CLIBANION n. m. (du bas gr. *klibanion*, armure de plaques). Armure formée d'écailles d'acier rivées sur une jaque de toile.

— ENCYCL. Le *clibanion* du Bas-Empire est dérivé de la *lorica squammata*, cuirasse empruntée par les Romains aux cavaliers daces.

Clibanion.

CLIC [*klik*] interj. Onomat. exprimant un claquement sec : CLIC ! *clac !*

— Linguist. V. KLIK.

CLIC-CLAC n. m. (onomatop.). Claquement du fouet, ou bruit redoublé d'un objet qui vole en éclats.

CLICH n. m. (transcript. défectueuse du mot turc *kilidj*, sabre). Ce mot désigne un sabre de longueur moyenne et tranchant d'un seul côté. || *Agime clich* (*adjem kilidj*), Sabre recourbé en usage en Perse.

CLICHAGE [*chaj'*] n. m. Techn. Action de clicher.

— Imprim. Action de fabriquer un cliché. V. PHOTOGRAVURE et STÉRÉOTYPIE.

— Mines. Organes mécaniques servant à immobiliser les cages, aux recettes des puits, pendant les manœuvres.

— ENCYCL. Typogr. Le *clichage* typographique ou stéréotypage consiste à obtenir d'une empreinte prise sur la forme composée en caractères mobiles un cliché de métal, sur lequel s'effectuera le tirage. Le plus communément, on prend empreinte de la façon suivante : un *flan*, formé de feuilles de papier séparées par des couches de colle de pâte mélangée de blanc d'Espagne, est appliqué sur la forme ; on le frappe avec une brosse dure à manche (brosse à mouler) de manière à lui faire prendre exactement l'empreinte des caractères et des gravures. La forme et le flan sont placés sous une presse et chauffés de manière à sécher l'empreinte. Sur cette empreinte, lorsqu'elle a été encastrée dans un moule, on coule un mélange métallique (plomb et antimoine), qui reproduit en relief, sur une seule plaque, les caractères ou gravures de l'empreinte. Les progrès de la galvanoplastie ont permis de remplacer, pour de très grands tirages, les clichés en plomb par des clichés en cuivre appelés *galvanos*, qu'on obtient en mettant l'empreinte (moulage en gutta ou en cire) dans un bain galvanique. Les dessins fournissent également des clichés typographiques, soit par le procédé de la zincogravure (dessin au trait), soit par le procédé de la *similigravure* (dessin à teintes plates comme les photographies). V. ZINCOGRAVURE, et SIMILIGRAVURE.

CLICHE n. f. *Pop.* Colique.

CLICHÉ n. m. (de *clicher*). Grav. Se dit chez les graveurs en médailles d'une empreinte prise dans de l'étain fondu, de manière à pouvoir juger du degré d'avancement de leur œuvre.

— Imprim. Planche métallique sur laquelle a été reproduite en relief une composition ou une image en vue de l'impression typographique (sur papier, sur étoffe, etc.) : *Des* CLICHÉS *de cuivre, de zinc.*

— *Fig. et fam.* Lieu commun, banalité qu'on redit souvent et dans les mêmes termes.

— Phot. Phototype négatif obtenu à la chambre noire et dont on obtient des épreuves par contact ou par agrandissement : *Un* CLICHÉ *vigoureux.*

— Sculpt. Empreinte prise sur une feuille de métal de faible épaisseur, en faisant usage de la presse.

CLICHEMENT [*man*] n. m. Méd. Vice de prononciation des lettres chuintantes qui provient d'une position défectueuse de la langue provoquant la sortie de l'air latéralement (en arrière).

CLICHER [*ché*] v. tr. (variante du vieux mot *cliquer* parce que le procédé primitif de l'opération d'imprimerie que ce mot désigne amenait un bruit sec). Préparer un cliché, et spécialem. Couler un alliage métallique dans l'empreinte prise sur une ou plusieurs pages composées en caractères mobiles ou non (linotypie).

— ***Cliché, e,*** part. pass. du verbe *Clicher*.

— *Fam.* Se dit de ce qui est stéréotypé, répété, reproduit, et toujours de la même façon.

— ***Se clicher,*** v. pr. Etre cliché.

CLICHER [*ché*] v. intr. Prononcer d'une manière vicieuse les lettres chuintantes.

CLICHERIE [*rî*] n. f. Manière de clicher. || Atelier de clichage.

CLICHEUR adj. et n. m. Qui cliche : *Ouvriers* CLICHEURS. *Un bon* CLICHEUR.

— Min. Ouvrier attaché au service du clichage des puits.

CLICHTOVE ou **CLICHTOUE** (Josse), théologien et mathématicien flamand, né à Nieuport, mort à Chartres en 1543. Il professa la philosophie à Paris et combattit, un des premiers, les idées de Luther. Ses principaux écrits sont : *De vera nobilitate* (traduit en français en 1761) ; *De bello et pace* (1523) ; *Anti-Lutherus* (1523).

CLICHY ou **CLICHY-LA-GARENNE** (en lat. **Clippiacum**), ch.-lieu de cant. de la Seine, arr. de Saint-Denis, limitrophe de Paris, au N.-O., sur la Seine ; 55.690 hab. (*Clichiens, iennes*). Ch. de f. Etat. Industries nombreuses et variées. (C'est la seule commune du canton.)

— *Histoire.* Domaine des rois mérovingiens, séjour favori de Dagobert ; au XVIIe siècle, saint Vincent de Paul fut curé de Clichy et fit construire l'église actuelle. Le 30 mars 1814, la garde nationale, conduite par le maréchal

Moncey, y soutint, à la barrière de Clichy, un combat acharné contre les Alliés.

Clichy (CONCILES DE). Plusieurs conciles se sont tenus dans cette ville, au VIIe siècle. Celui de 653, sous Clovis II, sanctionna les privilèges de l'abbaye de Saint-Denis.

Clichy (COMBAT DE LA BARRIÈRE DE), tableau d'Horace Vernet (1820 ; Louvre). Episode de la défense de Paris contre les Alliés le 30 mars 1814. Le maréchal Moncey donne l'ordre d'empêcher les Russes de s'emparer de Montmartre. Petite toile émouvante, touche fine, coloris harmonieux. Parmi les officiers et les soldats du groupe central, on reconnaît Charlet et Horace Vernet lui-même. (V. planche *Beaux-Arts XXXIV.*)

Clichy (PRISON DE), prison de Paris, située au n° 70 de la rue de Clichy, dans laquelle étaient envoyés les débiteurs insolvables subissant la contrainte par corps. Ce fut en 1826 que cette prison fut affectée à cet usage, au lieu de la prison de Sainte-Pélagie ; elle perdit cette affectation lorsque la contrainte par corps fut abolie en matière civile et commerciale, par la loi de juillet 1867.

CLICHYEN [*chi-in*] n. m. Se disait des membres du club royaliste qui, de 1795 à 1797, se réunit dans le jardin de Clichy et ensuite chez le député Delahaye, et qui fut supprimé par le coup d'Etat du 18 fructidor an V.

Clichy-sous-Bois, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 40 kil. de Pontoise ; 4.025 hab.

CLICQUART ou **CLIQUART** [*kar*] n. m. Géol. Nom d'un des bancs du calcaire grossier supérieur des environs de Paris. (On désigne aussi ainsi un lit de gypse dans la masse moyenne du ludien. — D'une façon générale, les ouvriers donnent ce nom à des calcaires gélifs et délitables.)

Clicquot (François-Henri), né et mort à Paris (1728-1791), fut un des plus habiles facteurs d'orgues français du XVIIIe siècle. Il fut sans doute l'élève de son père, qui avait construit, en 1703, l'orgue de l'église du chapitre de Saint-Quentin. Son premier ouvrage fut l'orgue de Saint-Gervais (1760). Quelques années après, il s'associa avec son confrère Dallery, et tous deux construisirent les belles orgues de Notre-Dame, de Saint-Nicolas-des-Champs, de Saint-Merri, de la Sainte-Chapelle et de la chapelle du palais de Versailles. Puis l'association fut rompue, et Clicquot, resté seul, entreprit l'orgue de Saint-Sulpice, et celui de la cathédrale de Poitiers, qui lui fut payé 92.000 livres. Il mourut un an après l'avoir achevé.

Clicquot de Blervache (Simon), économiste français, inspecteur général du commerce, né à Reims en 1723, mort à Ecueil, près de Reims en 1796. Il a publié plusieurs ouvrages et Mémoires sur des matières de commerce et d'économie sociale. Citons : *Mémoire sur les corps de métiers* (1757) ; *Considérations sur le commerce et en particulier sur les compagnies, sociétés et maîtrises* (1758), en collaboration avec de Gournay.

CLIDASTES [*dass-tèss*] n. m. Genre de reptiles fossiles, du groupe des mosasauriens, dont les restes abondent dans le crétacé supérieur de l'Amérique du Nord.

CLIDE n. f. Machine à lancer des pierres, en usage dès Charlemagne. (On plaçait les pierres à l'extrémité d'une poutre que l'on faisait basculer.)

Clidème ou **Clitodème**, historien grec (milieu du IVe s. av. J.-C.) Il fut le premier à recueillir les vieilles légendes et traditions de l'Attique. Son *Atthis* (ou *Discours sur l'Attique*) était fort estimée.

CLIDÉMIE [*mi*] n. f. Genre de mélastomacées, comprenant plus de quatre-vingt-dix espèces, qui croissent dans l'Amérique équatoriale. (La clidémie à bandelettes est une superbe plante de serre.)

CLIDIA n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant des noctuelles à ailes supérieures larges, ordinairement brunes variées de blanc, et dont les chenilles vivent sur les euphorbes.

Clidia.

CLIDOMANCIE n. f. ; **CLIDOMANCIEN, ENNE** n. et adj. V. CLÉIDOMANCIE et CLÉIDOMANCIEN.

CLIDOUQUE [*douk'*] n. m. (gr. *kleidoukhos ;* de *kleis, kleidos*, clef, et *ékhein*, avoir). Portier en général, chez les Grecs, et spécialement prêtre d'un ordre inférieur chargé de la garde d'un temple dont il fermait les portes. || Surnom de diverses divinités, comme Athéna en Attique.

CLIE [*klî*] n. m. Barrière tournante qui ferme les champs, les enclos, les vergers, dans certaines contrées.

CLIENT [*kli-an*], **E** n. (lat. *cliens, entis*). Plébéien qui, à Rome, se plaçait sous le patronage d'un patricien. || *Toute* personne qui se met sous une protection : CLIENT *discret,* CLIENT *importun,* et, *au fig.* : CLIENT *de la nature.* (A. Chénier.)

— *Par anal.* Personne qui confie ses intérêts à un avocat, un avoué, etc.

— *Par extens. et abusiv.,* Pratique, personne qui se fournit habituellement chez un même marchand, qui fréquente un même établissement, qui confie les soins de sa santé au même médecin, etc. : *Les* CLIENTS *d'un tailleur. Les* CLIENTS *de chez Marim's. Les* CLIENTS *du Dr X...*

— ENCYCL. Antiq. rom. La clientèle était, à Rome, une institution établissant un rapport de dépendance entre des personnes de condition inférieure et une *gens* patricienne. Les clients devaient au patron le respect (*obsequium*), le dévouement personnel, des redevances dans certains cas. Les clients devaient aussi donner leurs suffrages au patron dans les comices, ne jamais déposer contre lui, ni l'attaquer en justice. Si un client mourait sans héritier ou sans avoir fait de testament, le patron héritait de lui. De son côté, le patron devait aider le client de ses conseils et de son crédit, ne pas témoigner contre lui, le défendre devant les tribunaux, et subvenir à ses besoins dans le cas de détresse. La plupart des plébéiens durent se placer dans cette condition. Les conquêtes de la plèbe affaiblirent les rapports de clientèle, mais le nom subsista jusque sous l'Empire. Le client devint un simple protégé du patron. Il s'était établi des relations analogues entre des villes et des citoyens romains qu'elles prenaient pour patrons.

CLIENTÈLE [*kli-an*] n. f. (lat. *clientela ;* de *cliens, entis*, client). A Rome, Ensemble des clients placés sous le patronage d'un patricien : *Scipion avait une nombreuse* CLIENTÈLE. || Protection accordée par le patron : *Etre sous la* CLIENTÈLE *de Marc-Antoine.* || Rapports entre le patron et le client : *La* CLIENTÈLE *offrait des avantages réciproques pour le patron et le client.*

— *Par anal.* Chez nous : Relation entre le protégé et le protecteur : *De bons rapports de* CLIENTÈLE. || Ensemble des clients d'un homme puissant. || Ensemble des clients d'un avocat ou d'un avoué, etc., des malades d'un médecin, des habitués d'un établissement : *Avoir une belle* CLIENTÈLE.

— *Faire de la clientèle,* Se dit familièrement des médecins qui donnent des consultations par opposition à ceux qui s'adonnent uniquement aux recherches scientifiques.

— ENCYCL. Dr. comm. La *clientèle* est le plus essentiel des éléments du *fonds de commerce* (v. ce mot). Elle est toujours vendue ou donnée en gage avec lui. En dehors du commerce, les clientèles des professions libérales sont souvent aussi l'objet d'une vente. Cette vente est sans inconvénient lorsqu'elle résulte de la cession d'un office ministériel, l'acquéreur étant agréé par la chancellerie. Mais les ventes de clientèles des médecins ou des avocats présentent au contraire le danger de pousser ceux-ci à recommander à la confiance de leur clientèle le successeur le plus offrant, et non le plus digne. Les tribunaux ne considèrent donc pas toujours ces ventes comme valides.

Clieu (Gabriel DE), introducteur du caféier dans les Antilles, né en Normandie en 1686, mort près de Dieppe en 1774. Il était, en 1720, capitaine d'infanterie, lorsqu'il obtint un jeune pied de caféier du Jardin des plantes et parvint à le transporter à la Martinique où, planté dans un terrain convenable, il donna une abondante récolte. De Clieu distribua les fruits aux habitants, et dans l'espace de trois ans l'île se trouva couverte de caféiers. Cet officier devint lieutenant du roi à la Martinique, puis gouverneur de la Guadeloupe, et se distingua lors du bombardement du Havre en 1759.

CLIFF-DWELLERS [*dou-èl-lèrss*] n. m. pl. Nom anglais qui signifie *habitants des falaises* et désigne les populations qui ont, anciennement, creusé des demeures dans les rochers.

— ENCYCL. On a trouvé de ces demeures dans le monde entier, notamment en Amérique, au Nouveau-Mexique et dans l'Arizona. Elles ont dû servir de refuges pour se soustraire aux poursuites d'ennemis, car la plupart, difficilement accessibles, sont établies à de grandes hauteurs dans des rochers à pic, au-dessus de gorges où jadis ont dû couler des rivières. Elles sont formées de petites chambres, et quelquefois ont deux étages.

Cliffe-Leslie (Thomas-Edward), économiste anglais, V. LESLIE (Thomas-Edward CLIFFE-).

Clifford, anc. famille anglaise, qui se rattache à Walter de Clifford, lequel mourut en 1190, et qui était le fils d'un baron normand, Richard Fitz Ponce. — La fille de Walter, ROSAMONDE, née vers 1140, morte vers 1176, fut célèbre par sa beauté. (Elle a été chantée par les ballades populaires. Elle fut la maîtresse de Henri II.) — ROGER, neveu de Rosamonde, mort vers 1285, négocia avec la France le traité de 1259, fut excommunié en 1263 pour s'être joint aux bandes de Montfort. (Il prit part à la croisade de 1270.) — Le petit-fils de Roger, ROBERT (1273-1314) se distingua à Dunbar (1296), fit assassiner Gaveston (1312), et périt au combat de Bannockburn. — Le petit-fils de Robert, ROGER (1333-1389) se battit en France, en Irlande, en Ecosse, et fut gouverneur de Carlisle en 1377. — Un de ses descendants, JOHN, surnommé *le Boucher* (1435-1461), prit une part active dans la guerre des Deux-Roses et tomba sur le champ de bataille de Towton. — HENRY, fils de John (1455-1523), eut une jeunesse aventureuse que Wordsworth a chantée.

Clifford (George), comte de Cumberland, né dans le Westmoreland en 1558, mort à Londres en 1605. Possesseur d'une fortune énorme, il se distingua dans les tournois, arma contre la flotte espagnole, fut un des plus acharnés adversaires d'Essex (1601) et l'un des favoris d'Elisabeth.

Clifford (Anne), fille du précédent, née à Skipton (Yorkshire) en 1590, morte en 1676, épousa le comte de Dorset puis en secondes noces le comte de Pembroke. Elle dépensa une partie de sa fortune à faire construire des hôpitaux et des églises. Elle a laissé des *Mémoires.*

Clifford (sir Conyers), lieutenant du comte d'Essex, mort en 1599. Il fut au siège de Rouen en 1591, et au sac de Cadix en 1597. Il périt au cours d'une expédition contre les rebelles de l'Ulster.

Clifford (le Révérend James), musicien anglais, né à Oxford en 1622, mort à Londres en 1700. Il fut chapelain de la cathédrale Saint-Paul de cette ville, a publié sous ce titre : *the Divine Services and anthems usually sung in the cathedrals and collegiate choirs of the Church of England,* un recueil dans lequel on trouve, avec les noms de soixante-dix compositeurs, des détails intéressants sur la musique en Angleterre.

Clifford (Thomas), homme politique anglais, né près d'Exeter en 1630, mort en 1673. Premier baron Clifford de Chudleigh. Fut membre du Parlement qui rappela Charles II et fut d'abord l'allié d'Arlington et membre influent du ministère de la *Cabale,* et fut chargé, notamment, de négocier le traité de Douvres (1670). Lord-trésorier en 1672, il fut atteint, comme catholique, par la loi du Test (1673) et dut démissionner. Il faillit être écharpé par la populace de Londres, et l'on croit qu'il se suicida.

Clifford (sir Augustus-William-James), amiral et homme politique anglais, né en 1788, mort en 1877. Entré dans la marine en 1800, il devint amiral en 1860, fut membre de la Chambre des communes, et, par intérim, grand chambellan.

Clifford (George), botaniste hollandais, né et mort à Amsterdam (1685-1750). Il avait établi à Hartecamp un jardin botanique, une ménagerie et un muséum, dont il confia la direction à Linné. Celui-ci publia l'*Hortus Cliffortianus* (Amsterdam, 1737), et lui dédia un genre de plantes sous le nom de *cliffortie.*

Cliffortie [*si*] n. f. Genre de rosacées, contenant des arbustes de l'Afrique australe, au nombre d'une dizaine d'espèces.

CLIFOIRE n. f. (orig. douteuse). Espèce de seringue que font les enfants avec du sureau. V. CANONNIÈRE.

Clifton, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Gloucester), sur l'Avon ; 18.000 hab. Ce faubourg de Bristol a des sources thermales chaudes. Restes de fortifications romaines.

Clifton, ville des Etats-Unis (New Jersey), dans la banlieue de New York ; 26.500 hab.

Clifton. Géogr. V. NIAGARA FALLS.

Cligès, roman en vers, de Chrétien de Troyes (vers 1165), d'après une légende orientale artificiellement rattachée au cycle breton.

Clignancourt, localité gallo-romaine, dont l'abbaye de Saint-Denis possédait la principale seigneurie. C'est aujourd'hui l'un des quartiers du XVIIIe arrondissement de Paris. L'église Notre-Dame de Clignancourt, bâtie sous le second Empire par Lequeux, contient des peintures de F.-J. Barrias. La Fabrique de Clignancourt (1775) ou Fabrique de Monsieur, imita la porcelaine de Sèvres. Sa marque figure un moulin avec les lettres L. S. X. On trouve aussi un M. surmonté d'une couronne, ou le chiffre de Deruelle, qui fut directeur de cette fabrique, posé en rouge avec une vignette à jour.

CLIGNEMENT [*gn* mll., *man*] n. m. Action de cligner.

CLIGNE-MUSETTE [*gn'* mll.] n. f. Anc. nom du jeu enfantin de cache-cache.

— N. m. Joueur qui, dans ce jeu, s'efforce de découvrir les autres.

CLIGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. (lat. *clinare*). Incliner la paupière : *Les myopes* CLIGNENT *les yeux pour mieux voir.*

Il (le jaguar) *cligne* ses yeux d'or hébétés de sommeil.
LECONTE DE LISLE.

|| Rapprocher brusquement les paupières : ÇLIGNER *les yeux en signe d'assentiment.*

— *Intransitiv.* : CLIGNER *de l'œil,* Faire signe de l'œil à quelqu'un.

CLIGNOT [*gn* mll., *o*] n. m. Ornith. Un des noms vulgaires du saxicole.

— N. m. pl. *Pop.* Yeux : *Jouer des* CLIGNOTS.

CLIGNOTANT [*gn* mll., *o-tan*], **E** adj. Qui clignote : *Yeux* CLIGNOTANTS. || *Membrane clignotante.* V. NICTITANTE.

— Chem. de f. *Feu clignotant,* Appareil de signalisation constitué par un dispositif qui provoque une série ininterrompue d'apparitions et de disparitions d'un feu fixe. (L'attention des agents chargés de la conduite des trains est ainsi plus vivement attirée.)

CLIGNOTEMENT [*gn* mll., *o-te-man*] n. m. (de *clignoter*). Méd. Mouvement convulsif et rapide des paupières.

— *Par extens.* Techn. Suite ininterrompue d'apparitions et de disparitions dans la lumière de certains appareils de signalisation.

CLIGNOTER [*gn* mll., *o-té*] v. tr. (de *cligner*). Rapprocher les paupières coup sur coup : *Une lumière trop vive fait* CLIGNOTER *les yeux.*

— *Intransitiv.* : CLIGNOTER *des yeux.*

CLIMA n. m. Mesure agraire romaine, qui valait le huitième d'un *jugerum* ou arpent, ou 3 a. et 16 ca. (Chaque clima se divisait en 36 *decempedæ quadratæ.*)

CLIMACORHIZE n. f. (du gr. *climax,* escalier, et *rhiza,* racine). Nom donné aux racines qui exfolient leur coiffe de manière à rappeler des marches d'escalier (dicotylédones). [Les racines lisses (*liorhizes*) s'opposent aux précédentes.]

CLIMACOSTOME [*koss-tom'*] n. m. Genre d'infusoires hétérotriches, que l'on rencontre dans les infusions végétales.

Climaque [*mak'*] (saint JEAN). V. JEAN CLIMAQUE.

CLIMAT [*ma*] n. m. (du gr. *klima,* inclinaison, et particulièrem. inclinaison d'une région terrestre relativement au soleil). Ensemble des circonstances géographiques et atmosphériques auxquelles est soumis un pays : *Les* CLIMATS *chauds, froids, tempérés. Le* CLIMAT *de Paris est fort inégal.* || Fig. : *Les âmes ont leur* CLIMAT *comme les terres.* (Lamartine.)

— Pays, région, contrée : *La raison est de tous les* CLIMATS. (La Bruyère.)

— Canton de forêt ou de bois. || Syn. de CRU, dans le langage des vignerons de la Bourgogne. || Dans les Charentes, Nom des localités par rapport aux eaux-de-vie produites.

— ENCYCL. Météorol. Le *climat* d'un pays est constitué par l'ensemble des conditions de température et de saturation d'humidité qui lui sont propres. Il est la résultante de causes très diverses : de la latitude et de l'altitude, de l'orientation, de la situation par rapport à la mer, des courants atmosphériques qui apportent les pluies, etc. La température, les vents et les précipitations contribuent donc à faire le climat d'un point déterminé du globe. En se basant sur les écarts de température, on distingue les climats *constants* ou *modérés,* aux températures plus ou moins fixes, et les climats *excessifs,* dont les écarts de température sont considérables et plus ou moins brusques ; les uns sont les climats dits *maritimes,* et les autres les climats *continentaux.* Ces qualificatifs même suffisent à indiquer les traits généraux qui différencient les deux catégories de climats, bien que des influences marines puissent se faire sentir fort avant dans les terres, et des influences continentales se prolonger jusqu'aux abords presque immédiats de la mer.

Si les caractères généraux des climats demeurent toujours les mêmes, il ne faut pas croire cependant que le climat d'un point donné de la terre soit toujours demeuré invariable. Sans doute n'est-il nullement certain qu'il se soit modifié, du moins de façon sensible, au cours de la période historique actuelle ; mais il est certain qu'il a varié au cours des temps géologiques. Les découvertes paléobotaniques faites au Groenland et dans d'autres terres polaires, l'extension et les variations des glaciers européens au début de la période quaternaire sont autant de preuves de ces variations de climat.

— Cosmogr. Pour les anciens cosmographes, un *climat* était une zone du globe terrestre comprise entre des cercles parallèles et dont tous les points avaient une égale durée pour leur plus long jour de l'année. La largeur de cette zone ou climat se trouvait déterminée par une différence d'une demi-heure entre le jour le plus long des deux

parallèles limites. Le premier des sept climats primitifs était celui de *Meroë;* venaient ensuite, du S. au N., les climats de *Syène, d'Alexandrie,* de *Rhodes,* de *Rome,* du *Pont-Euxin* et du *Borysthène.* A cette liste dressée par les premiers cosmographes alexandrins, Ptolémée ajouta sept autres noms, et la division fut ensuite prolongée vers le N. à la suite de la découverte de régions plus septentrionales encore.

CLIMATÈRE adj. Forme anc. du mot CLIMATÉRIQUE.

CLIMATÉRIE [*ri*] n. f. (du gr. *klimax,* échelle, degré). Méd. anc., Echelle des âges ou périodes : *Les* CLIMATÉRIES *comprenaient neuf genres : maladies de la vie fœtale, de la transition de cette vie à la vie propre, du sevrage, de la dentition, de la puberté, de la croissance, de la menstruation, de l'état puerpéral et de l'allaitement, enfin de la vieillesse.*

CLIMATÉRIQUE [*rik'*] adj. (gr. *klimaktêrikos;* de *klimaktêr, êros,* échelon. — *Climatérique* est pour *climactérique,* par suite de l'influence du climat). Se dit des degrés, des époques de la vie difficiles à franchir : *Epoques* CLIMATÉRIQUES.

— *An* ou *Année climatérique,* Année de la vie dont le chiffre est multiple de 7 selon les uns, de 9 selon les autres. (Le corps, à ce qu'on croyait, mettant sept ou neuf ans à se renouveler, et le complet changement passant pour être fort critique. Les plus remarquables des *climatériques* étaient : la quarante-neuvième, produit de 7 par 7 ; la quatre-vingt-unième, produit de 9 par 9, et surtout la soixante-troisième, produit des deux nombres cabalistiques 7 et 9 : c'était la *grande année climatérique.*)

— Substantiv. *La grande* CLIMATÉRIQUE *est la soixante-troisième année de la vie.*

— *Maladie climatérique,* Etat maladif qui, survenant à une période avancée de la vie, est considéré comme le produit d'un changement critique dans la constitution.

— Fig. : *Les Etats ont leurs années* CLIMATÉRIQUES. (Voltaire.)

— REM. Se dit abusivement pour « Relatif au climat ». (On emploie mieux, dans ce sens, le mot CLIMATIQUE. Toutefois, l'expression *station climatérique* est constamment employée aujourd'hui pour : localité réputée pour son climat.)

CLIMATIQUE [*tik'*] adj. Météor. Qui a rapport au climat : *Influence* CLIMATIQUE.

CLIMATOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *klima,* climat, et *logos,* discours). Géogr. Etude des résultats de l'action et de la réaction réciproques de la température, des vents et des pluies à la surface du globe.

— Hyg. Etude des climats et de leurs divers éléments constituants (physiques, chimiques et biologiques) par rapport à l'influence qu'ils peuvent exercer sur l'organisme sain ou malade.

— ENCYCL. Géogr. La *climatologie* est une science composite. Il ne faut pas la confondre avec la *météorologie;* celle-ci étudie pour lui-même l'élément gazeux dont est entourée notre planète, l'atmosphère, tandis que la climatologie traite simplement des relations des différents phénomènes météorologiques avec les différentes régions de la terre, et des modifications que leur fait subir l'extrême variété des formes topographiques et hydrographiques, de la vie végétale, etc. V. CLIMAT.

Les anciens ont soupçonné l'existence de la météorologie, bien des passages de Strabon en fournissent la preuve ; mais c'est seulement le jour où Humboldt eut imaginé de relier les uns aux autres, par des lignes *isothermes* (v. ce mot), les différents points de la terre où la température moyenne est la même pendant l'année, le mois ou le jour, que naquit vraiment la climatologie, en même temps que la météorologie. La première n'a cessé de bénéficier des progrès de la seconde, et est ainsi de plus en plus devenue une des bases essentielles de la science géographique contemporaine.

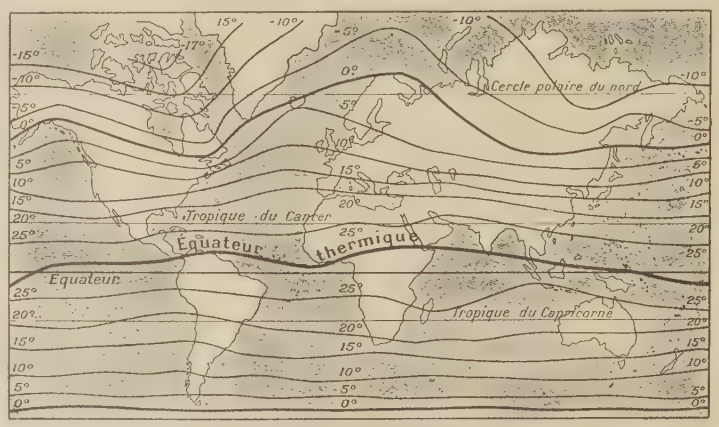

Planisphère climatologique.

CLIMATOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui concerne la climatologie : *Etudes* CLIMATOLOGIQUES. || Qui dépend du climat : *Eléments* CLIMATOLOGIQUES.

CLIMATOLOGIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière climatologique. (Peu us.)

CLIMATORIAL, E, AUX adj. Qui a rapport aux climats.

CLIMATOTHÉRAPEUTIQUE [*tik'*] adj. Qui se rapporte à la climatothérapie. (On dit aussi CLIMATHÉRAPIQUE.)

CLIMATOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *klimà,* climat, et *thérapeuein,* guérir). Thérap. Utilisation des propriétés des divers climats en vue de maintenir ou de rétablir la santé.

— ENCYCL. L'ensemble des conditions physiques d'une région ou d'un pays et principalement de ses conditions telluriques, atmosphériques et actiniques dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont d'ordre physique (pression atmosphérique, luminosité, température, vents, humidité, degré des radiations solaires, etc.), d'ordre chimique (composition de l'air, de l'eau et du sol), d'ordre biologique (richesse microbienne du milieu, cultures, forêts, nature de l'alimentation), et même d'ordre psychique, le changement d'air, la nature des paysages et du ciel, le milieu mental lui-même ayant une influence thérapeutique manifeste.

Chaque climat a nécessairement ses indications particulières. D'une manière générale, on peut dire cependant que la luminosité, la pureté de l'air, le froid, la sécheresse de l'atmosphère, le vent, agissent dans un sens stimulant et conviennent en conséquence aux organismes déprimés ou atones ; au contraire, la constance de température (diurne et nocturne), la chaleur, l'humidité, l'absence de vent, etc., conviennent aux organismes excités.

Les stations de cure climatique sont extrêmement nombreuses et, suivant leur nature, s'appliquent à toutes sortes de maladies chroniques, dyscrasiques ou infectieuses. C'est ainsi que les cures d'altitude, dans un milieu lumineux, clair et sec, ont été particulièrement recommandées contre la tuberculose (V. SANATORIUM), de même que la région ensoleillée de la Méditerranée a été préconisée, en raison de son insolation et de la douceur de sa température, contre d'autres formes de la même maladie. Il convient de noter que, dans une cure climato-thérapeutique, le facteur climat n'agit généralement pas tout seul et par lui-même ; il faut y ajouter souvent une accentuation de certains de ses éléments, tels que la cure d'air prolongée et le repos associés, le bain de soleil et l'héliothérapie, les cures d'exercices, les bains de mer et l'hydrothérapie, le régime alimentaire, et enfin le mode d'existence par rapport aux distractions, aux exercices physiques et aux relations. Il s'ensuit que le choix de la station climatique est imposé par des considérations multiples que, la plupart du temps, il appartient au médecin de préciser.

CLIMATOTHÉRAPIQUE [*pik'*] adj. Syn. de CLIMATOTHÉRAPEUTIQUE.

CLIMATURE n. f. Nature, ensemble d'un climat, circonstances climatologiques : CLIMATURE *favorable.*

CLIMAX [*maks*] n. m. (du gr. *klimax,* échelle). Rhét. Syn. de GRADATION.

CLIN n. m. (de *cligner*). Action rapide d'abaisser, d'incliner : CLIN *de tête.* (Vx.)

— *Fig.* Action rapide, instantanée : *Les dieux, d'un seul* CLIN *de leur volonté, peuvent vous empêcher de faillir.* (Montaigne.) [Vx.]

— *Clin d'œil,* Mouvement rapide de la paupière qu'on abaisse ou relève subitement : *Faire des* CLINS D'ŒIL *pour avertir quelqu'un.* (On dit aussi clins d'yeux : *A prix de faux* CLINS D'YEUX *et d'élans affectés.* [Molière.])

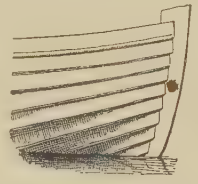
Avant d'un canot bordé à clins.

— *En* ou *Dans un clin d'œil,* Rapidement. || *D'un clin d'œil,* Sans peine, facilement.

— Mar. *Construction à clin,* Dans laquelle les bordages se recouvrent l'un l'autre d'environ 0m,05, pour être cloués ensemble, ou plutôt traversés par des clous rivés en dedans sur des viroles ou des vis à écrous.

CLINAMEN [*mèn*] n. m. (mot lat.). Pouvoir de déclinaison des atomes dans le système d'Epicure.

CLINANDRE n. m. (du gr. *klinê,* lit, et *anêr, andros,* organe mâle). Cavité située au sommet du gynostème de certaines orchidées, et formant une fossette dans laquelle se loge l'anthère.

CLINANTHE n. m. (du gr. *klinê,* lit, et *anthos,* fleur). Bot. Pédoncule terminé par un plateau élargi qui porte des fleurs sessiles (par ex., le *cœur* ou *fond* de l'artichaut).

CLINCAILLE n. f., **CLINCAILLERIE** n. f., **CLINCAILLEUR** ou **CLINCAILLIER** n. m. Syn. anc. de QUINCAILLE, QUINCAILLERIE, QUINCAILLIER.

CLINCAR ou **CLINCART** [*kar'*] n. m. Navire à fond plat, en usage sur la Baltique.

CLINCH [*klinntch'*] n. m. Sports. Mot anglais signifiant corps à corps.

CLINCH, rivière des Etats-Unis sortie des Clinch Mountains (Alleghanys) et confluant en amont de Clinton avec le Tennessee après avoir arrosé la Virginie et le Tennessee. Cours, 300 kil. environ.

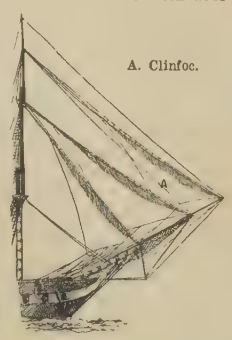
A. Clinfoc.

CLINCHANT (Charles), général français, né à Thiaucourt (Meurthe) en 1820, mort à Paris en 1881. Général de brigade en 1870, évadé de Metz, il commanda le 20e corps dans l'armée de l'Est, puis, après Héricourt, cette armée elle-même dont il eut à négocier le passage en Suisse. Chef du Ve corps, il devint gouverneur de Paris.

CLINCHE n. f. Techn. Syn. de CLENCHE.

CLINFOC [*fok'*] n. m. Foc très léger, amuré sur un bout-dehors poussé à l'extrémité du bout-dehors de grand foc.

CLINGE (LA), [en flamand **Klinge**], comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Saint-Nicolas), à la frontière des Pays-Bas ; 2.900 hab. Région agricole. Saboteries ; dentelles à la main.

CLINIAS [*ass*], grand-oncle d'Alcibiade. Pendant la guerre contre Xerxès, il équipa à ses frais un navire et se battit vaillamment à l'Artémision (480 av. J.-C.). — Un autre CLINIAS, son neveu, périt à Coronée (447).

CLINIAS, philosophe pythagoricien, né à Tarente (commenc. du IVe s. av. J.-C.), ami de Platon. On raconte que Clinias, lorsqu'il allait se mettre en colère, prenait sa lyre et en jouait pour se calmer.

CLINICAT [*ka*] n. m. Fonctions de chef de clinique.

CLINICIEN [*si-in*] n. m. Médecin qui fait de la clinique.

— Adjectiv. : *Médecin* CLINICIEN.

CLINIQUE [*nik'*] adj. (du gr. *klinê,* lit). Qui appartient, qui a rapport au lit du malade ; qui se fait près du lit des malades, sur le sujet même, et non dans les livres et par la théorie : *Leçons* CLINIQUES. *Médecine* CLINIQUE.

CLINIQUE [*nik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Enseignement médical qui se fait au lit des malades : *Cours de* CLINIQUE. || Etablissement dans lequel les élèves apprennent, au lit même des malades, l'art de connaître et de guérir les maladies. || *Par extens.* Syn. de MAISON DE SANTÉ. || Se dit aussi du cabinet où le médecin donne des consultations gratuites ou d'un prix peu élevé.

Clinique (HÔPITAL DE LA), ou *Hôpital des Cliniques,* hospice fondé par Louis XV (1774), rue des Cordeliers, à Paris, près du Collège de chirurgie, pour le traitement des maladies chirurgicales *extraordinaires.* Supprimé à la Révolution, rétabli (Frimaire an IV) dans les bâtiments de l'ancien cloître des Cordeliers sous le nom de *Clinique de perfectionnement,* il fut ultérieurement supprimé. (L'Ecole pratique de la Faculté de médecine est construite sur l'emplacement qu'il occupait.)

CLINIQUE [*nik'*] n. m. (même étymol. qu'aux art. précéd). Nom donné à des chrétiens qui ne recevaient le baptême qu'au lit de mort, ou au moins à un âge avancé.

— ENCYCL. Hist. relig. L'usage de renvoyer la réception du baptême aux derniers moments de sa vie était assez répandu dans l'Eglise primitive (Constantin le suivit). L'Eglise ne combattit pas les premiers *cliniques* parce que ceux qui reculaient devant la réception du sacrement n'agissaient ainsi que par conscience de leur faiblesse et de leur indignité. Quand ce ne fut que pour se rendre le salut plus facile, l'Eglise ne l'admit point et condamna les cliniques au concile de Néo-Césarée.

CLINIS [*niss*]. Myth. gr. V. CLEINIS.

CLINOCÉPHALIE [*fa-lî*] n. f. (du gr. *klinê,* lit, et *kephalê,* tête). Déformation de la voûte du crâne, aplatie ou incurvée en selle.

CLINOCÈRE ou **CLINOCERA** [*sé*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des leptidés, renfermant des mouches qui volent au voisinage des eaux.

CLINOCHLORE [*klor'*] n. m. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium appartenant au genre chlorite.

CLINOCLASE ou **CLINOCLASITE** n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre.

CLINODACTYLIE [*lî*] n. f. (du gr. *klinein,* incliner, et *daktulos,* doigt). Déviation des orteils.

CLINODE n. m. (du gr. *klinê,* lit). Bot. Corps analogue aux basides, mais composé de cellules très petites, allongées, simples ou rameuses : *Chaque* CLINODE *porte une spore nue à ses extrémités, et se présente sous forme de filaments plus ou moins longs, naissant des cellules qui constituent le parenchyme du réceptacle.*

CLINOÉDRIQUE [*drik'*] adj. (du gr. *klinein,* incliner, et *edra,* base). Se dit, en minéralogie, des formes cristallines dans lesquelles les plans coordonnés sont obliques entre eux.

CLINOÉDRITE n. f. Minér. Cuivre gris antimonial.

CLINOENSTATITE [*ans'*] n. f. Minéral monoclinique chimiquement identique à l'enstatite (métasilicate de magnésium pauvre en fer ferreux), assez fréquent dans les météorites et les produits de synthèse minéralogique.

CLINOHUMITE n. f. Silicate naturel de magnésium et de fer, contenant une petite quantité de fluor.

CLINOÏDE adj. (du gr. *klinê,* lit, et *eidos,* aspect). Se dit de quatre apophyses situées à la face supérieure de l'os sphénoïde, et qui laissent entre elles un espace rectangulaire, la selle turcique, que l'on a comparée à un lit.

CLINOMANIE [*nî*] n. f. (du gr. *klinê,* lit, et *manìa,* folie). Méd. Tendance ou impulsion à garder le lit ou au moins le décubitus horizontal (chaise-longue), que présentent certains neurasthéniques et surtout les femmes atteintes de neurasthénie génitale.

CLINOMAQUE [*mak'*], philosophe grec de l'école de Mégare, né à Thurium, dans la Lucanie, au IVe siècle avant notre ère. Disciple d'Euclide ou d'Eubulide, il écrivit le premier, dit-on, sur certaines parties de la logique.

CLINOMÈTRE n. m. (du gr. *klinein,* baisser, et *métron,* mesure). Aér. Appareil employé en aviation pour vérifier l'horizontalité d'un aéronef ou mesurer sa pente spécialement dans les nuages ou la brume, quand la ligne d'horizon a disparu.

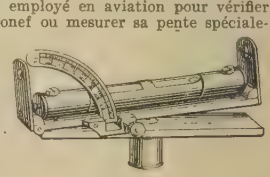
Clinomètre.

— Mar. Instrument destiné à mesurer l'inclinaison sur l'horizontale, de la quille d'un navire. (On dit aussi CLINOSCOPE.)

— Topogr. Appareil généralement joint à la boussole, qui sert à mesurer l'angle de prolongement d'une visée.

CLINOPODE n. f. Genre de labiées, renfermant des espèces d'Europe, d'Asie et d'Amérique septentrionale. (Le

clinopode vulgaire est une plante vivace, qui croît abondamment dans presque toute l'Europe.)

CLINORHOMBIQUE [*bik'*] adj. (du gr. *klinein*, incliner, et de *rhombique*). Se dit, en minéralogie, d'un prisme oblique à base rhombique.

CLINOSCOPE [*noss-kop'*] n. m. Mar. Syn. de CLINOMÈTRE.

CLINOSTAT [*noss-ta*] n. m. (du gr. *klinê*, lit, et *statos*, qui se tient). Appareil formé d'un plateau vertical tournant destiné à soustraire une plante en expérience à l'action fléchissante de la pesanteur. (Tout se passe comme si la pesanteur était supprimée : elle est en réalité égalisée.)

CLINOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *klinê*, lit, et *thérapeia*, traitement). Traitement de certaines maladies et notamment des états psychopathiques par le repos au lit.

CLINOZOÏSITE n. f. Silicate naturel d'aluminium et de calcium qui est une zoïsite monoclinique.

CLINQUAILLE [*kay'*] n. f. *Pop.* Argent, monnaie. || Syn. CLIQUAILLE.

CLINQUANT [*kan*], **E** adj. Qui brille d'un faux éclat.

CLINQUANT [*kan*] n. m. (part. prés. de l'anc. verbe *clinquer*, faire du bruit, et, *par extens.*, briller). Lamelle d'or, d'argent, etc., brillante et légère, employée pour rehausser une parure : *Point de* CLINQUANT, *jupe simple et modeste.* (La Fontaine.) *Un chambellan qui de* CLINQUANT *pétille.* (Béranger.) || Lames de cuivre doré ou argenté qui imitent le vrai clinquant : *Personne qui est toute de* CLINQUANT. (Dancourt.)

— *Fig.* Faux brillant, éclat trompeur : *Mobilier qui n'est que du* CLINQUANT.

> A Malherbe, à Racan, préférer Théophile,
> Et le *clinquant* du Tasse à tout l'or de Virgile.
> BOILEAU.

Et le CLINQUANT *du Tasse m'a charmée.* (Mme de Sévigné.)

CLINQUANTER [*kan-té*] v. tr. Garnir de clinquant.

CLINQUE [*klink'*] n. f. Lame de fer en général. || Bandes de fer servant de nasal, d'oreillette ou de couvre-nuque, dans un casque. (Vx.)

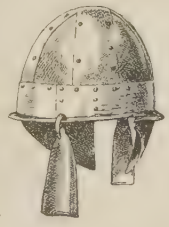

Casque muni de clinques (XIIe s.).

CLINSOR, CHLINSCHOR, KLINGSOR, etc., magicien dont le nom paraît pour la première fois dans le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach. Selon ce poète, Clinsor est un duc de Capoue, descendant de Virgile, qu'une mésaventure galante a déterminé à étudier la magie, dans le dessein de faire du mal aux hommes. Sa demeure est Schastelmarveil, dans le pays de Terremarveille, noms significatifs. Il joue un rôle important dans la *Guerre de la Wartbourg*, et dans le *Parsifal* de Wagner.

CLINTON n. m. Cépage américain, hybride de *riparia* et *labrusca*, que l'on a employé comme porte-greffe.

CLINTON, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Nashua, qui fournit à son industrie de précieuses forces motrices; 13.000 hab. Manufactures de tapis, étoffes de laine et coton. — Ville des Etats-Unis (Iowa), sur le Mississipi; 24.150 hab. Ateliers de chemin de fer, fonderies, aciéries, papeteries. — Ville du Missouri, sur le Grand River, affluent du Missouri par l'Osage; 5.100 hab. Fabrication de cigares.

CLINTON (James), général américain, né dans le comté d'Ulster (New-York) en 1736, mort à Little-Britain en 1812. Il combattit au Canada en 1756, puis pendant la guerre de l'Indépendance. En 1776, il était promu brigadier général; il défendit Fort-Clinton contre le général anglais sir Henry Clinton (1777), enfin prit part au siège et à la capitulation de Yorktown (1781). Après la paix, il fut membre de la Convention qui adopta la Constitution.

CLINTON (sir Henry), général anglais, né en Amérique en 1738, mort à Gibraltar en 1795. Fils d'un amiral, il prit part à la guerre de Sept ans, et, envoyé en 1776 en Amérique, contribua à la prise de New-York. Commandant en chef en 1778, il s'empara de Charleston (1780), puis courut au secours du général Cornwallis, bloqué dans Yorktown (1781), mais il arriva après la signature de la capitulation, et publia un ouvrage dans lequel il rejeta toute la faute sur Cornwallis. Il siégea à la Chambre des communes, et fut nommé gouverneur de Gibraltar, en 1795.

CLINTON (George), homme d'Etat américain, né à Little-Britain (New-York) en 1739, mort à Washington en 1812. Il combattit au Canada contre les Français (1756), puis soutint les colonies contre l'Angleterre et fut gouverneur de New-York, de 1777 à 1795. Il s'opposa vainement à la Constitution de 1788, et, le parti républicain ayant battu les fédéralistes en 1800, Clinton redevint gouverneur de New-York (1801), puis fut élu vice-président des Etats-Unis en 1804 et en 1808.

CLINTON (DE WITT), homme politique américain, né à Little-Britain (New-York) en 1769, mort à Albany en 1828. Fils de James Clinton et de Mary de Witt, adversaire des fédéralistes, fut, de 1803 à 1815, maire de New-York, sénateur et sous-gouverneur de l'Etat. Il a fait beaucoup pour la prospérité de New-York. Il peut être considéré comme le créateur du grand canal de l'Erié, qu'il inaugura en 1825.

CLINTON-GOLDEN, lac du Dominion canadien, territoire du Mackenzie, qui reçoit les eaux du lac Aylmer et se déverse dans le Grand lac des Esclaves par un chapelet de lacs et de torrents.

CLINTONITE n. f. (de *Clinton*, nom propre). Genre de silicates hydratés, chez lesquels l'alumine, qui domine, est associée au fer, à la magnésie et à la chaux. (Toutes les clintonites appartiennent au système monoclinique et présentent des caractères voisins de ceux des micas.)

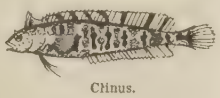

Clinus.

CLINUS [*nuss*] n. m. Genre de poissons marins, de la famille des blenniidés, dont une espèce, *clinus argentatus*, est connue sur nos côtes méditerranéennes. (C'est la *bavecca* de Nice). Longueur ne dépassant guère 10 cm. Coloration argentée, mais très variable suivant les individus.

CLIO. Mythol. gr. La première des neuf Muses, fille de Mnémosyne et de Zeus. Son nom, en grec, signifie *célébrer*; aussi est-elle, par excellence, la Muse de la poésie épique ou de l'Histoire. De nombreuses statues la représentent assise ou debout, couronnée de lauriers, en général tenant d'une main un rouleau. Son nom sert de titre au premier livre d'Hérodote. Clio ayant osé un jour blâmer Aphrodite de son amour pour Adonis, la déesse, irritée, lui inspira une passion violente pour Piéros, qui la rendit mère d'Hyacinthe. On lui donnait aussi pour fils Linos et Hyménée.

Clio.

Clio, recueil de contes, par Anatole France (1889). Chacun de ces cinq contes est destiné à représenter un âge de l'humanité. Le *Chanteur de Kymé* nous reporte à l'âge homérique. *Komus l'Atrébate* nous offre une image des mœurs et de l'âme gauloises au temps de Jules César. *Farinata degli Uberti* est un conte florentin, inspiré de la *Divine Comédie*. *Le Roi boit* nous conduit au début du XVe siècle. Enfin, le *Muiron* (nom de la frégate qui ramena Bonaparte d'Egypte) nous dévoile l'âme et les projets du futur empereur. Sous les détails d'érudition apparaissent les idées personnelles de l'auteur et son ironie.

CLIO, petite planète, N° 84, découverte en 1865 par Luther.

CLIO n. f. Genre de mollusques ptéropodes, type d'une famille dite des *cliidés* et dont les espèces vivent pélagiques dans la mer Méditerranée, les océans Atlantique et Indien. (La plus commune [*clio borealis*] vit en essaims énormes dans les mers du Nord.)

Clio.

CLION, comm. de l'Indre, arrond. et à 38 kil. de Châteauroux; 1.700 hab. Ch. de f. Orléans. Château du XVe siècle.

CLION-SUR-MER (LE), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. de Saint-Nazaire; 2.340 hab. Ch. de f. Etat. Source ferrugineuse.

CLIONA n. f. Genre de spongiaires monaxonides dont le type est la *cliona celata*.

— ENCYCL. Cette singulière éponge vit à l'intérieur des objets calcaires, coquilles, cailloux. On n'en voit à l'extérieur que des papilles cylindriques portant les orifices de communication avec le dehors. La partie cachée de l'éponge forme un réseau contenu dans des galeries creusées par l'animal qui est parcouru par un système compliqué de canaux, avec corbeilles vibratiles. On ne sait pas comment l'éponge fait pour creuser ses galeries dans le calcaire; elle n'a pas d'appareil spécial, ne se sert pas de spicules, n'a pas de sécrétion acide. Elle arrache de tout petits fragments à la pointe des galeries. Les cliones font des dégâts dans les huîtres dont elles perforent en tous sens les coquilles, et occasionnent chez ces mollusques une maladie dite « du pain d'épice »; on y remédie en lavant les huîtres à l'eau douce qui fait périr les cliones. Celles-ci ne s'attaquent d'ailleurs qu'aux huîtres ayant au moins deux ans et demi.

Clipeus.

CLIPEUS, CLYPEUS [*péuss*] ou **CLYPE** n. m. (du lat. *clipeus*, bouclier). Grand bouclier rond, en usage chez les Romains depuis Servius Tullius. || Disque votif sur lequel était gravée l'image d'un dieu, d'un héros ou d'un grand homme. || Sorte de bouclier, placé au sommet de la coupole d'une salle de bains de vapeur, qui permettait de laisser échapper de la vapeur et entrer de l'air.

Clipper (canot).

CLIPPER [*kli-peur'*] n. m. (mot angl. formé de *to clipp*, tondre, rogner). Nom donné à des voiliers de fort tonnage, bons marcheurs, employés pour la navigation au long cours. || Canot de plaisance, de formes effilées. || Bateau à voiles employé dans les régates vers 1880.

— ENCYCL. Les *clippers* étaient de rapides voiliers, à la mâture puissante et aux formes particulièrement minces, autrefois employés au commerce du thé entre l'Angleterre et la Chine, et qui, grâce à leur solidité leur permettant d'affronter la grosse mer du cap Horn, firent communiquer les deux côtes d'Amérique. Leurs traversées rapides restèrent célèbres. Très employées au milieu du XIXe siècle, ils ont disparu vers la fin de ce siècle devant les progrès de la vapeur.

CLIPPERTON, navigateur anglais du début du XVIIIe siècle. Sur une barque, avec 21 hommes d'équipage, il parcourut les côtes de la Nouvelle-Espagne, puis traversa l'océan Pacifique jusqu'à Macao.

CLIPPERTON (ÎLE DE), îlot situé dans l'océan Pacifique, au large des côtes de l'Amérique centrale. Disputé entre France et Mexique, reconnu à la France par un arbitrage du roi d'Italie en 1931, et rattaché en 1936 aux Etablissements français d'Océanie.

CLIQUAILLE n. m. V. CLINQUAILLE.

CLIQUART [*kar*] n. m. Géol. V. CLICQUART.

CLIQUE [*klik'*] n. f. (vx franç. *cliquer* pour *claquer*). Proprem. Groupe de braillards. || Coterie de gens qui s'unissent pour intriguer, cabaler : *Puzzini amcute sa* CLIQUE, *me dénonce au ministre.* (P.-L. Courier.) *La* CLIQUE *Fréron.* (Voltaire.)

— Argot milit. Réunion des clairons et des tambours d'un régiment.

— Jeux. Au jeu dit du « quarante de rois », Réunion de trois ou quatre valets, trois ou quatre dames, etc.

CLIQUE [*klik'*], **CLIQUETTE** [*kèt'*] n. f., **CLIQUET** [*kè*] n. m. Archéol. Pièce plate faisant levier sur la charnière des pots et hanaps à couvercle. (C'est le POSSIER, POUCIER, ou BATTANT.)

— Serrur. Loquet avec cache-pouce ou palette.

CLIQUES n. f. pl. V. CLAQUE.

CLIQUET [*kè*] n. m. Petit levier qui a pour fonction d'arrêter le mouvement rétrograde d'une roue dentée. || Outil que l'on emploie comme porte-foret, et qui permet de forer des trous dans une pièce métallique, quand on ne peut faire usage du vilebrequin ou de la machine à percer. || Chez les orfèvres, Partie de la brisure qui entre dans la charnière et qui en sort quand on enlève la tringlette de fer ou de cuivre qui réunit les diverses parties. || Petit ressort qui sert à fermer un bracelet sur le bras.

CLIQUETS : 1. A canon; 2. Renforcé; 3. De roue à rochet.

— *Cliquet de moulin.* V. CLAQUET.

— Télégr. *Cliquet de frottement* ou *Cliquet de la roue de frottement*, Cliquet adapté sur le côté de la roue correctrice de l'appareil télégraphique Hughes, et qui, en s'abaissant, rend cette roue solidaire de la roue de frottement. || *Cliquet d'échappement*, Celui qui réunit l'axe imprimeur et l'axe du volant dans l'appareil télégraphique Hughes.

CLIQUETANT [*ke-tan*], **E** adj. Qui cliquette : *Les os* CLIQUETANTS *d'un squelette.*

CLIQUETER [*ke-té*] v. intr. (de l'anc. franç. *cliquer*, claquer. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *Il cliquette.*) Faire un bruit sec en se choquant.

CLIQUETIS [*ke-ti*] n. m. (de *cliqueter*). Bruit produit par des corps sonores entre-choqués :

> Le *cliquetis* confus des lances sarrasines.
> V. HUGO.

|| Syn. CLIQUETTEMENT.

— Fig. : *Un* CLIQUETIS *de mots.*

CLIQUETTE [*kèt'*] n. f. (de l'anc. fr. *cliquer*, faire du bruit). Ethol. Petit instrument fait de deux ou trois lamelles d'os, de bois, d'ardoise, libres que l'on tient entre les doigts et qu'on entre-choque par des mouvements saccadés. || Instrument semblable, dans lequel les parties, assemblées par leur base, sont adaptées à un manche en restant mobiles. || Syn. de CLIQUE.

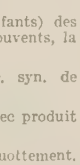

Cliquette.

— Pêch. Sorte de filet, garni tout autour de petites planchettes dont le cliquetis attire, dit-on, le poisson. || Pierre trouée que l'on attache de distance en distance à la partie inférieure des filets pour les lester.

— N. f. pl. *Pop.* Oreilles. || Jambes.

— ENCYCL. Ethol. Les *cliquettes*, aujourd'hui jouet d'enfant, étaient autrefois obligatoires pour les lépreux; ils devaient s'en servir pour avertir de leur présence quand ils passaient par les lieux habités. || Au XVIIe siècle, on entendait par « cliquettes » des boucles d'oreilles à multiples battants. Ce mot s'est employé aussi comme syn. de heurtoir de porte.

La *cliquette ecclésiastique*, au contraire de celle des lépreux qui avait trois ou quatre feuilles, n'en possède que deux; elle servait, à l'église, pour avertir les assistants quand il fallait se lever ou s'asseoir.

On emploie aujourd'hui (surtout pour les enfants) des *claquoirs*. On appela aussi cliquette, dans les couvents, la cloche qui sonnait les matines.

CLIQUETTEMENT [*kè-te-man*] n. m. Anc. syn. de CLIQUETIS.

CLIQUOTTEMENT [*ko-te-man*] n. m. Bruit sec produit par le fer-blanc, quand on le ploie brusquement.

CLIQUOTTER [*ko-té*] v. intr. Produire le cliquottement.

CLISE n. m. (gr. *klisis*). Mouvement du soldat grec ancien, correspondant au *face à droite* ou *à gauche*. — Le double clise ou *métabole* était notre *demi-tour* moderne.

CLISIADE adj. (du gr. *klisias, ados*, battant de porte). Se disait des portes qui donnaient passage aux chars, dans les hippodromes.

— *Substantiv.* Grande porte; porte cochère. || Porte d'écluse.

CLISIMÈTRE n. m. (du gr. *klisis, éôs*, inclinaison, et *métron*, mesure). Appareil servant à déterminer les différences de niveau par des mesures d'inclinaison. (On dit aussi CLIMÈTRE.) [*V.* ce mot.]

CLISIOCAMPA [*kan*] n. m. Entom. V. MALACOSOMA.

CLISSA, ville de la Yougoslavie (Dalmatie); 4.000 hab. Vins et huiles. Prise par les Vénitiens en 1494, par les Turcs en 1554.

CLISSAGE n. m. Action de garnir de clisses : *Le* CLISSAGE *d'une bouteille, d'un membre fracturé.*

CLISSE n. f. (altérat. du mot *éclisse*). Techn. Petite claie d'osier ou de jonc, employée pour faire égoutter les fromages. || Sorte de claie qui sert, dans le midi de la France, à faire sécher les pruneaux. || Crible utilisé pour séparer la farine des bourgeons et autres débris ramassés avec elle. || Enveloppe d'osier tressé, dont on entoure certaines bouteilles pour les empêcher de se casser. — Chir. Syn. de ATTELLE, et ÉCLISSE.

Clisse.

CLISSÉ, E adj. Recouvert ou muni d'une clisse : *Bouteille* CLISSÉE.

CLISSER [*kli-sé*] v. tr. Garnir de clisses, mettre une clisse : CLISSER *une bouteille.* CLISSER *un membre fracturé.*

CLISSEUR, EUSE n. Personne qui recueille la faine du hêtre et la passe à la clisse.

CLISSON n. m. Toile de lin blanche, qui se fabriquait à Clisson.

CLISSON, ch.-lieu de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 24 kil. de Nantes, au confluent de la Sèvre Nantaise et de la Moine ; 2.775 hab. (*Clissonnais, aises*). Ch. de f. Etat. Filatures de laine et de coton ; papeteries ; tanneries. — Le canton a 7 comm., et 10.800 hab.

— *Histoire.* Située dans le comté de Nantes, sur la frontière dite des *Marches franches du Poitou et de Bretagne, Clisson* (en lat. *Clissonium* ou *Clichia*) fut pillée par les Normands en 844. Le château, construit au XIIIe siècle, par Olivier le Vieux, accru au XVe siècle, appartenait au XVIIIe siècle aux Rohan-Soubise. Kléber le brûla en 1793, pour empêcher les Vendéens de s'y retrancher, et l'année suivante il incendia la ville.

De 1800 à 1805, le diplomate et sénateur du premier Empire Cacault, et le sculpteur Lemot, membre de l'Institut, rebâtirent dans le goût italien la ville qui dès lors

Ruines du château de Clisson.

a été appelée le *Tivoli français.* Le château (monument historique) élève ses remparts au-dessus de la *garenne Lemot,* parc orné à l'antique de temples, de statues (bain de Diane, temple de Vesta).

CLISSON (Olivier DE), connétable de France, né au château de Clisson en 1336, mort au château de Josselin en 1407. Fils d'Olivier III de Clisson, qui avait été décapité en 1343 sur l'ordre de Philippe VI, il suivit d'abord le parti anglais, pendant la guerre de succession de Bretagne et combattit à la bataille d'Auray contre Du Guesclin. Puis, il passa, en 1370, au service de la France, et le 28 octobre 1380, fut nommé connétable. Il dirigea les campagnes de 1382 et de 1383. Jean de Montfort, duc de Bretagne, essaya de le faire assassiner, en 1392, par Pierre de Craon. On sait que Charles VI, poursuivant le meurtrier, fut frappé de folie près du Mans.

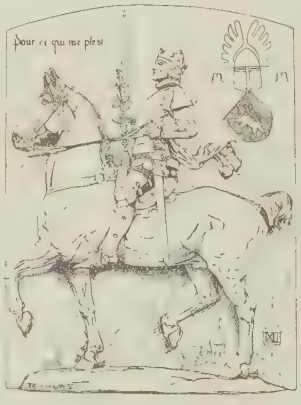

Statue du connétable de Clisson, d'après Frémiet.

CLISTER [*kliss-té*] v. tr. Luter une poêle établie sur son fourneau, dans les salines.

CLISTHÈNE, tyran de Sicyone, le dernier des Orthagorides, mort vers 566 avant notre ère. Il succéda à son grand-père Myron et combattit l'aristocratie dorienne. Il maria sa fille Agariste à l'Athénien Mégaclès, fils d'Alcméon. Renversé par les Spartiates, il mourut peu après.

CLISTHÈNE, homme d'Etat athénien, petit-fils du précédent. Fils de Mégaclès et d'Agariste, chef de la famille des Alcméonides, exilée par les Pisistratides, il contribua à l'expulsion d'Hippias (510). Nommé archonte éponyme, il eut à lutter contre la faction oligarchique d'Isagoras ; il résolut de s'appuyer sur les classes inférieures et fut le vrai fondateur du régime populaire à Athènes. Il brisa l'antique organisation des quatre tribus soumises aux familles nobles. Il en créa dix, où il fit entrer les habitants des bourgs et les étrangers domiciliés (*métèques*). Chaque tribu était divisée en dèmes qui avaient leurs institutions et où les citoyens étaient inscrits selon leur domicile. Le nombre des sénateurs fut porté à 500, soit 50 par tribu. Le peuple eut désormais une action prépondérante sur les affaires publiques. Clisthène l'arma en outre de l'*ostracisme* contre tout citoyen dont la puissance pouvait devenir un danger. Il y eut des résistances : Isagoras et l'aristocratie sollicitèrent l'appui des Spartiates, qui envoyèrent le roi Cléomène à la tête d'une armée (507). Clisthène fut proscrit avec 700 familles, et la cité soumise à un conseil oligarchique. Mais le peuple, soulevé, emporta la citadelle, chassa les Lacédémoniens et les oligarques, rappela les bannis, et confirma les lois antérieures.

CLITANDRE, personnage d'amoureux, dans l'ancienne comédie française.

Clitandre ou *l'Innocence délivrée,* tragi-comédie de P. Corneille, en cinq actes et en vers (1630). Cette pièce est la seconde de l'auteur. Corneille l'écrivit pour répondre aux critiques soulevées par *Mélite,* à laquelle on reprochait d'être dénuée de mouvement. Aussi entassa-t-il dans *Clitandre* une profusion d'aventures et d'incidents romanesques.

CLITARQUE [*tark'*], historien grec, fils de l'historien Dinon (fin du IVe s. av. J.-C.). Il semble avoir écrit en Egypte son *Histoire des campagnes d'Alexandre,* d'au moins 12 livres, dont on possède d'assez nombreux fragments. De faible sens critique, crédule, ampoulé, romanesque, il a été du moins la source principale des historiens d'Alexandre, en dehors d'Arrien.

CLITÉ. Myth. gr. Fille du roi Mérops, et femme de Cyzikos. Elle se pendit de désespoir à la mort de son mari, tué par Jason ; elle donna son nom à une fontaine, formée par les larmes des nymphes. — Danaïde, fiancée de Clitos.

CLITELLION n. m. Genre d'annélides-oligochètes limicoles, famille des tubificidés, dont plusieurs espèces vivent sur nos côtes de la Manche.

CLITELLUM [*tèl-lom'*] n. m. Ceinture saillante sur le corps des lombrics ou vers de terre, dont la formation est en relation étroite avec la fonction de reproduction. (La position du clitellum varie de genre à genre et même parfois d'espèce à espèce dans le même genre ; elle est fixe pour une espèce déterminée et joue un rôle important dans la classification.)

CLITERHOE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), sur le fleuve côtier Ribble ; 12.200 hab. Fabriques de fils de coton et de cotonnades, fonderies de fer et de cuivre, fabriques de meubles, poteries.

CLITOCYBE n. m. Genre de champignons du groupe des agaricinées, à feuillets décurrents, à pied charnu et souvent assez épais.

— ENCYCL. La plupart des clitocybes sont comestibles : citons notamment le *clitocybe nébuleux,* dont le chapeau atteint parfois 10 à 15 cm. de diamètre, et qui croît en automne dans les forêts ombragées ; c'est un excellent comestible, mais il peut être confondu avec une espèce vénéneuse, l'*entolome livide ;* le *clitocybe géotrope,* appelé aussi *géotrope* ou *mousseron d'automne,* qui croît dans les pâturages et les sapinières en octobre-novembre ; le *clitocybe gigantesque,* qui croît dans les pâturages et sous les sapins, en grands cercles ; le *clitocybe laqué,* commun dans les bois ombragés en automne est connu aussi sous les noms de *laqué, améthyste,* il est comestible mais peu recherché en raison de sa taille ; le *clitocybe en entonnoir* appelé aussi *coupe bocagère,* commun également dans les bois ombragés en automne. (V. les planches CHAMPIGNONS.)

CLITODÈME. Biogr. V. CLIDÈME.

CLITOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *klitos,* incliné, et *graphein,* écrire). Instrument servant à trouver les pentes des terrains et les distances entre les points nivelés.

CLITOMACHOS, athlète thébain (fin du IIIe s. av. J.-C.), qui remporta aux jeux Olympiques, le même jour, les prix de la lutte, du pugilat et du pancrace : il conservait ses forces au moyen de la plus complète continence.

CLITOMACHOS, philosophe, né à Carthage vers l'an 180 av. J.-C., mort, croit-on, de mort volontaire aux environs de l'an 110. Il porta d'abord le nom de Hasdrubal. S'étant déjà occupé de philosophie dans sa patrie, il vint à Athènes, s'initia à toutes les doctrines philosophiques, et devint un adepte de la nouvelle Académie, qu'il dirigea après la mort de Carnéade. Diogène Laërce lui attribue plus de quatre cents traités.

CLITONYME, historien grec, mal connu, à qui on attribue divers ouvrages sur l'histoire de l'Italie, de Sybaris, de la Thrace. Nous avons sous son nom quelques fragments, recueillis dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de Ch. Müller.

CLITOPHON [*fon*], historien grec, auteur d'ouvrages sur l'Inde, sur la Galatie, sur les fondations de villes, dont nous aurions quelques fragments.

Clitophon et Leucippe, roman grec d'Achille Tatius, en 8 livres. C'est une histoire d'amour, mêlée de descriptions géographiques et d'épisodes romanesques.

CLITOPILE n. m. Genre de champignons comestibles du groupe des agaricinées, caractérisés par des feuillets décurrents, leur chapeau d'abord enroulé et leurs feuillets blancs ou rosés. (Ils croissent dans les haies, les forêts de sapins. Une variété, le *clitopile orcelle,* a le pied très grêle, le chapeau souvent déjeté par rapport au pied. Cette espèce croît dans les bois, surtout dans les sapinières ; elle exhale une odeur caractéristique de farine qui lui a fait donner les noms de *farinier, meunier, farinet.*)

CLITOR. Myth. gr. Fils de Lycaon, ou d'Azan, roi d'Arcadie ; éponyme de la ville de ce nom.

CLITORIDECTOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *kleitoris, idos,* clitoris, et *ektomê,* section). Ablation du clitoris dans certaines affections cancéreuses ou comme traitement de l'onanisme rebelle.

CLITORIDIEN [*ri-di-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport au clitoris.

CLITORIE [*rî*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des plantes herbacées ou frutescentes, volubiles ou dressées, qui croissent dans les régions chaudes.

— ENCYCL. Ce genre comprend vingt-cinq espèces. Dans l'Inde et aux Moluques, croît la *clitorie de Ternate.* Les Indiens emploient ses fleurs pour colorer le riz, les gâteaux et autres mets ; quelques espèces sont cultivées en serre chaude.

CLITORIS [*riss*] n. m. (gr. *kleitoris*). Petit organe érectile, situé à la partie supérieure de la vulve.

— ENCYCL. Le *clitoris* est, chez la femme et les femelles de mammifères, l'homologue, dans une certaine mesure, de la verge des mâles. Il est constitué par deux corps caverneux sans corps spongieux, et bridé par un repli des petites lèvres appelé *frein du clitoris.* Il est le siège des sensations voluptueuses.

CLITORISME [*rissm'*] n. m. Erection maladive du clitoris, analogue au priapisme du mâle.

CLITORITOMIE [*mî*] n. f. Syn. de CLITORIDECTOMIE.

CLITOS [*toss*] Myth. gr. Un des Egyptides, tué par la Danaïde Clité. — Troyen, fils de Pisénor, et compagnon de Polydamas ; tué par Teucer. — Fils de Mantios qu'Eos enleva à cause de sa beauté. — Amant de Pallène, fille de Sithon, roi de Thrace ; lutta contre Dryas pour obtenir Pallène. Celle-ci avait gagné le conducteur du char de Dryas ; Sithon, ayant découvert la ruse, voulut faire périr sa fille sur le bûcher ; mais Aphrodite éteignit le feu sous la pluie ; Sithon pardonna et unit les deux amants.

CLITOS, surnommé **Mélas** (*le Noir*), lieutenant d'Alexandre, frère de la nourrice du roi, dont le mari, Andronicos, commandait les mercenaires grecs. Il sauva la vie d'Alexandre au passage du Granique (334). A Arbelles, il commandait l'escadron royal des hétaïres. En 330, il fut mis à la tête d'une des deux hipparchies récemment créées et en 328 remplaça Artabaze, satrape de Bactriane. Mais, dans un banquet, il osa critiquer le roi, en exaltant la simplicité et les exploits de Philippe. Alexandre, qui était ivre, saisit la *sarisse* d'un des gardes, et tua Clitos (328) ; il en eut aussitôt un violent désespoir.

CLITOS, surnommé **Leucos** (*le Blanc*), amiral macédonien. Il suivit Alexandre le Grand en Asie mais fut renvoyé en Macédoine avec Cratère et les vétérans licenciés (324). Il commanda la flotte macédonienne dans la guerre lamiaque (322) ; enivré de ses succès, il se fit appeler Poseidon et prit pour attribut le trident. Au partage de 321, il obtint la Lydie, qu'Antigone lui enleva en 319. Il revint alors en Macédoine, se mit au service de Polysperchon, et livra Phocion aux Athéniens. En 318, il battit Nicanor devant Byzance ; mais, le lendemain, il fut défait par Antigone, et périt.

CLITOS, prince d'Illyrie, fils de Bardyles. Il profita d'une absence d'Alexandre pour se révolter contre la Macédoine (335 av. J.-C.). Alexandre le battit, et Clitos se réfugia chez les Taulantins.

CLITUS [*tuss*], Juif né à Tibériade (Ier s. av. J.-C.). Il suscita dans sa ville natale une révolte contre les Romains, sous le règne de Vespasien.

CLIVABLE adj. Qui peut être clivé : *Cristaux* CLIVABLES.

CLIVAGE n. m. Action ou manière de cliver des minéraux : *Le* CLIVAGE *de l'ardoise s'opère avec une grande facilité.*

— Géol. Fausse apparence de stratification que la compression a déterminée dans certaines roches (schistes, ardoises, etc.) [Le clivage, très important au point de vue pratique, n'a aucun rapport avec la stratification originelle.]

— Métall. *Lignes et plans de clivage,* Réseaux observés dans l'examen micrographique des coupes métalliques écrouies.

— ENCYCL. Minér. En admettant qu'un cristal résulte de la superposition de couches planes composées chacune de files parallèles de molécules, on est conduit à pressentir qu'il existe dans tout cristal des systèmes de fissures planes, parallèles, qui se croisent dans une multitude de sens, et dont chacune sépare deux lames voisines. Or, dans beaucoup de cristaux naturels, un effort relativement faible suffit pour séparer ces lames voisines. Les micas, le gypse, le talc se divisent ainsi dans des directions déterminées avec une très grande facilité ; on dit, dans ce cas, qu'il y a *clivage.* Souvent, la cassure qu'on obtient, au lieu d'être plane, paraît au premier abord irrégulièrement raboteuse. Cependant, elle est formée en grande partie de faces de clivage.

Les cristallographes tirent un grand parti de l'étude des clivages pour la détermination de cristaux irréguliers dont la forme, trop imparfaite, ne permettrait pas de dire à quel système cristallin ils appartiennent.

L'existence des plans de clivage est l'une des meilleures caractéristiques de l'état cristallisé d'un corps. On trouve les plans de clivage dans tous les cristaux, même ceux qui appartiennent au système cubique.

CLIVE (Robert, lord), baron de Plassey, général anglais, fondateur de la puissance britannique dans l'Inde, né à Styche (comté de Shrop) en 1725, mort à Londres en 1774. Parti pour Madras, il y fut fait prisonnier par La Bourdonnais. Il s'évada, servit comme enseigne dans les troupes de la Compagnie anglaise, et se fit une grande réputation en s'emparant audacieusement d'Arcot, point stratégique important, dans une lutte entre les clients de la France et ceux des Anglais (1751). Il revint en Angleterre, et fut reçu avec honneur par la Compagnie des Indes ; puis, en 1755, de retour aux Indes, Clive profita de l'incapacité politique des successeurs de Dupleix et des cruautés de Souradj-ed-Daoula après la prise du fort William (*le Trou Noir*) ; après la victoire de Plassey (1757), tout le Bengale obéit à la Compagnie anglaise des Indes. Clive, pour consolider son œuvre, dut ensuite lutter successivement contre le Grand Mogol, les Hollandais et Lally-Tollendal. Ses succès lui valurent, quand il retourna, en 1760, en Angleterre, la dignité de pair d'Irlande, avec le titre de « baron Clive de Plassey ». Les affaires indiennes ayant été compromises par la rapacité des agents de la Compagnie, il partit de nouveau pour les Indes, avec des pouvoirs illimités (mai 1765). Il rétablit l'ordre dans l'administration, organisa le pays ; puis il rentra en Angleterre (juill. 1767), ayant accumulé contre lui des inimitiés qui se firent jour en 1773, au moment où il venait de faire voter l'*acte de régularisation* sur la justice dans l'Inde. Une commission d'enquête examina alors les actes de Clive, constata des concussions énormes, et le traduisit devant le

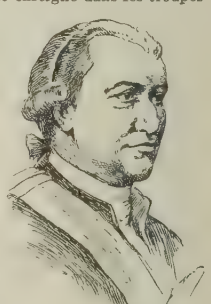
Robert Clive.

Parlement. Clive, reconnu coupable, mais acquitté en considération de ses services, se donna la mort.

CLIVER [*vé*] v. tr. (angl. *cleave*, allem. *klieben*). Séparer par couches, par lames parallèles, en parlant d'un cristal : CLIVER *un cristal*. || Tailler une pierre, un diamant, dans le sens naturel des couches.

— ***Se cliver***, v. pr. — Au sens passif : *Cristaux qui* SE CLIVENT *aisément*.

CLIVIE [*vî*] n. f. ou **CLIVIA** n. m. Genre d'amaryllidacées, comprenant trois espèces du Cap de Bonne-Espérance. (L'une d'elles, la clivie orangée, est souvent cultivée en appartement.)

CLIVINE ou **CLIVINA** n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant de petits insectes, allongés, cylindriques, bruns ou rougeâtres, au corps étranglé au milieu, dont on connaît de nombreuses espèces réparties sur tout le globe. (La *clivina fossor* est commune en France. Elle creuse un terrier au bord des eaux.)

CLOACAL, E, AUX adj. Anat. Qui appartient au cloaque : *Poche* CLOACALE.

CLOACARIUM [*ri-om'*] n. m. Impôt qu'on levait, à Rome, pour l'entretien des cloaques ou égouts.

CLOACINA ou **CLUACINA**, surnom de Vénus à Rome, parce qu'une statue fut élevée à cette déesse à l'endroit où Romains et Sabins, réconciliés, se purifièrent (lat. *cluere*), et non parce qu'elle présidait aux égouts.

CLOANTHE, un des compagnons d'Enée en Italie. (Virgile fait descendre de lui la famille des Cluentius.)

CLOANTHE ou **CHLOANTHE** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant des noctuelles de nos pays dont les chenilles vivent sur les mille-pertuis.

Cloanthe.

CLOANTHITE n. f. Biarséniure naturel de nickel, que l'on trouve en Allemagne.

CLOAQUE [*ak'*] n. f. (lat. *cloaca*; du gr. *kluzein*, arroser, nettoyer). Antiq. rom. Souterrain voûté, par lequel s'écoulaient les eaux pluviales et les immondices de la ville : *La grande* CLOAQUE *de Rome*.

— N. m. Aujourd., Réceptacle des eaux sales, des eaux ménagères, et, *par extens.*, Amas d'eau croupie et infecte, Endroit très sale : *Maison qui est un vrai* CLOAQUE.

— *Fig.* [L'homme] CLOAQUE *d'incertitude et d'erreur*. (Pascal.) *Certaines consciences sont des* CLOAQUES *d'impureté*.

— Zool. Orifice commun dans lequel débouchent les voies urinaires et génitales, ainsi que l'anus, chez certains vertébrés, et notamment chez les mammifères marsupiaux et chez les oiseaux.

— ENCYCL. Antiq. rom. L'art d'assainir les villes en les débarrassant de leurs eaux ménagères et de leurs immondices par un système d'égouts est fort ancien. Les plus fameux sont ceux de Rome. Le plus grandiose, la *Cloaca maxima*, fut créé par Tarquin l'Ancien et remanié sous l'Empire. On en voit encore la bouche, qui découvre la voûte à plein cintre de l'égout, composée d'un triple rang de voussoirs, juxtaposés à joints croisés. Le tout est en pierre de taille, sans ciment. « Une charrette chargée de foin pouvait y circuler », dit Strabon. On pratiquait, à Rome, le système du tout à l'égout, et la *Cloaca maxima* devint le grand collecteur d'une partie des égouts de Rome. Cet ouvrage gigantesque est un objet d'étonnement pour tous ceux qui l'ont vu ; il coûta de si durs travaux au peuple romain, que les Tarquins lui durent pour une bonne part la perte de leur trône.

CLOCHAGE n. m. Action de mettre sous une cloche. (Se dit particulièrement de certaines plantes ou objets que l'on désire soumettre à une atmosphère spéciale, qu'il s'agisse soit de jeunes plants que l'on veut abriter du froid ou autour desquels on veut concentrer la chaleur solaire, soit d'objets inamovibles à mettre en contact avec des produits insecticides, comme c'est le cas pour les tas d'échalas ou les souches de vigne, etc., que l'on cherche à débarrasser de parasites.)

CLOCHARD [*char'*] n. m. (celui qui va clochant, clopinclopant). Argot. Celui qui erre sans feu ni lieu.

CLOCHE n. f. (bas lat. *clocca*). Instrument fait de bronze ou d'un autre métal, en forme de coupe renversée, et dont, grâce à un battant mobile, placé à l'intérieur généralement, on tire des sons plus ou moins forts : *L'usage de sonner les* CLOCHES *pendant l'orage est dangereux.*

Bienheureuse la *cloche* au gosier vigoureux.
BAUDELAIRE.

— *Fig.* Bruit assourdissant : *Le pouvoir est une* CLOCHE *qui empêche ceux qui la mettent en branle d'entendre aucun autre son.* (Béranger.) || Avertissement, annonce : *Les infirmités de l'âge sont un son de* CLOCHE *que donne la Mort.*

— *Baptême d'une cloche*, Cérémonie par laquelle l'Eglise consacre une cloche destinée à annoncer le service divin.

— *Coup de cloche*, Son que l'on produit en choquant une cloche.

— Pop. *Déménager à la cloche de bois* (qui ne résonne pas), Déménager sans bruit, clandestinement.

— Archit. Forme générale de certains chapiteaux, depuis le tailloir jusqu'à l'astragale. || Syn. plus us. CORBEILLE.

— Art vétér. S'est dit pour *cachexie aqueuse* des bêtes à laine.

— Bot. *Fleurs en cloche*, ou simplem. *Cloches*, Fleurs monopétales, à bord uni et évasé. (Les botanistes disent *fleurs campanulées*.)

— Chem. de f. *Cloche de fondation*, Pièce métallique en forme de tronc de cône ajouré que l'on scelle dans le sol et sur laquelle on fixe les poulies ou articulations des transmissions pour la commande des appareils de voie ou de signalisation d'une voie ferrée. || *Cloche d'avertissement*, Appareil sonore destiné à avertir les gares, postes d'aiguillages, passages à niveau, etc., du départ et du passage prochain d'un train, — ou bien à appeler l'attention du personnel de garde et de surveillance sur un incident d'exploitation : dérive de wagons, etc. (Les cloches d'avertissement se composent généralement d'un fort timbre sur lequel vient frapper un marteau mis en mouvement par un mécanisme d'horlogerie déclenché à distance par un dispositif électrique. Des conventions de service règlent la signification des différentes séries de coups envoyées ou reçues par les agents intéressés.) || *Cloche d'alarme du tender*, Cloche à battant placée sur le tender et qui peut être actionnée à l'aide d'une corde par le chef de train placé dans le fourgon de tête pour prescrire l'arrêt immédiat au mécanicien.

Cloche à fromage.

— Cost., Archéol. V. la partie *encycl.*

— Econ. dom. Ustensile métallique (en argent, métal blanc, etc.) ayant la forme d'un réchaud couvert et dont on se sert pour tenir les mets au chaud. || Vase de verre sous lequel on met le fromage pour l'empêcher de sécher. || Couvre-plat en toile métallique, destiné à préserver les mets du contact des mouches.

— Hist. *Gentilshommes de la cloche, Noblesse de la cloche*, Descendants des maires et échevins, dans les villes où ces charges anoblissaient. (Ils étaient ainsi appelés parce que les assemblées municipales étaient convoquées au son de la cloche du beffroi.)

Cloche à melon.

— Hortic. Vase de terre, de verre, etc., en forme de cloche, pour abriter les plantes (melons, salades, etc.) contre la gelée, et concentrer autour d'elles la chaleur du soleil.

— Mar. Partie centrale d'un cabestan. || Partie supérieure d'une manche à vent.

— Méd. Syn. de CLOQUE.

— Mines et Carr. Excavation qui, dans une galerie de mine, se forme subitement au-dessus du toit. || *Cloche d'une carrière*, Son ouverture.

— Modes. Coiffure de paille, de feutre, d'étoffe, de dentelle, etc., à bord rabattu et formant ombrage au visage.

— Techn. Organe mobile pour recueillir des gaz : CLOCHE *de gazomètre*. CLOCHE *d'appareil à acétylène*, etc. || *Cloche à plongeur*, Récipient en forme de cloche, au moyen duquel on peut descendre travailler sous l'eau. || Récipient rempli d'air comprimé, et que l'on installe sur le conduit de refoulement d'une pompe, afin d'empêcher les « coups de bélier ». || Petit poêle en forme de cloche, et spécialem., le poêle porte-fers des repasseuses.

Cloche.

— Télégr. *Cloche isolante*, Isolateur en porcelaine qui a la forme d'une clochette. || *Double cloche*, Système d'isolateur composé de deux cylindres creux en porcelaine, de diamètres différents, placés l'un dans l'autre et scellés par l'une des bases pleines. || *Cloche à suspension*, Isolateur mobile autour d'un crochet fixé à un arbre ou à un poteau. || *Cloche sympathique*, Avertisseur téléphonique de Siemens.

— SYN. Poét. **Cloche, airain.**

— PROV. et LOC. PROV. **Sonner la grosse cloche**, Mettre en œuvre les moyens décisifs. || **Fondre la cloche**, Prendre une résolution extrême. || **Etre penaud comme un fondeur de cloches**, Etre surpris de voir manquer une chose sur laquelle on comptait. || **Qui n'entend qu'une cloche n'entend** ou **n'a qu'un son**, Pour être bon juge, il faut entendre les deux parties. || **On ne peut sonner les cloches et aller à la procession**, On ne peut faire plusieurs choses à la fois. || **C'est le son des cloches, auxquelles on fait dire tout ce qu'on veut**, Ce sont des paroles que l'on peut interpréter comme l'on veut, ou C'est un homme qui dit tantôt d'une façon, tantôt d'une autre.

— ENCYCL. Technol. Le métal le plus communément employé pour la fonte des *cloches* est le bronze. La tonalité des cloches varie selon les proportions des métaux constituant l'alliage. La fonte d'une cloche comprend trois opérations successives : le *tracé*, le *moulage*, la *coulée*. Le tracé consiste à déterminer la forme et les proportions de la cloche ; l'unité fondamentale employée dans les tracés est le *bord* (correspondant à la plus forte épaisseur de la cloche). Le moulage s'exécute souvent dans la fosse même où doit avoir lieu la coulée. Il consiste dans l'établissement du moule qui se compose de trois parties : le *noyau*, le *modèle* ou *fausse cloche* et la *chape*. Les surfaces de chaque partie du moule sont réglées minutieusement au compas. Puis la fausse cloche étant brisée et la chape étant rapportée sur le noyau, on prépare le moulage des anses de la future cloche, et l'on établit l'*échenal* (ou *écheneau*), qui va raccorder le four avec le moule. Le contremaître débouche l'orifice du four et le métal s'échappe en bouillonnant pour pénétrer dans le moule.

CLOCHES : 1. Figure d'une cloche avec les noms des différentes parties ; 2. Cloche du XIVe s. ; 3. Ancienne cloche en fer battu ; 4. Cloche pour vaches (dite clarine) ; 5. Cloche d'appel ; 6. Cloche en toile métallique dite couvre-plat.

Les *anses* de la cloche occupent la partie supérieure et extérieure du *cerveau* ; elles sont prises dans le *mouton*, au moyen duquel la cloche est suspendue. Le battant est en fer forgé ; son poids atteint le vingtième de celui de la cloche. La tige va en se renforçant vers le bas et se termine par une masse en forme de poire. La liaison du battant et de la cloche s'opère au moyen de liens en cuir ou *brayers* ; ils passent dans l'œil du battant et l'anneau de la cloche.

Les cloches, ou du moins les *clochettes*, paraissent avoir été en usage en Chine et dans l'Inde, dès les temps les plus reculés ; elles étaient certainement connues des Grecs et des Romains. Le pape Sabinien fut, dit-on, le premier qui ordonna d'annoncer les offices au son des cloches. Charlemagne généralisa l'usage des cloches dans tout son empire. Il est actuellement d'usage de faire figurer sur la cloche les noms de la cloche, des donateurs, des parrains et des marraines, et différentes inscriptions souvent tirées de l'Ecriture sainte.

La bénédiction des cloches est citée pour la première fois par Alcuin, au VIIIe siècle. Elle consiste en ablutions et aspersions d'eau bénite faites sur la cloche et accompagnées d'onctions avec l'huile des catéchumènes et le saint chrême. Cette cérémonie est réservée de droit à l'évêque qui peut déléguer ses pouvoirs. Ce n'est qu'après avoir été ainsi consacrée que la cloche est hissée dans le clocher ou le beffroi qui doit la recevoir.

Cloche civile (1575).

La plupart des anciennes cloches ont été détruites. Une des plus anciennes qui aient été conservées est le bourdon de la cathédrale de Reims : il date de 1570.

— Archéol. Au moyen âge et plus tard, on donna le nom de *cloches* à nombre d'objets, notamment de vaisselle. Comme vêtement, la cloche est un manteau de voyage, pour les deux sexes, doublé de cendal en été et de fourrure en hiver, avec parfois un chaperon mobile, fendu par devant et parfois sur le dos et sur les côtés, en usage de la fin du XIIIe siècle à la fin du XVe siècle. Dans le costume ecclésiastique, la cloche subsista jusqu'au XVIIe siècle. Au XVIe siècle, on donna parfois ce nom aux vêtements à la reître. Au XVIIe siècle, on appelait « cloche » le capot des femmes de Paris, couvrant la tête et ne dépassant pas la ceinture.

Cloche engloutie (LA), conte dramatique en cinq actes, de Gerhart Hauptmann, paru en 1896. Le sens profond de cette pièce est la lutte que se livrent l'idéal et la vie banale. Ce symbole est figuré par la lutte du monde chrétien et du monde païen ; celui-là représenté par le maître fondeur Henri, qui veut faire mettre une cloche au haut de la montagne, celui-ci par le faune, l'ondin, la sorcière et cette créature mi-femme et mi-fée qu'est la jolie Rautendelein. Le faune a fait rouler la cloche au fond du lac, et maître Henri, qui s'est épris de Rautendelein, est abandonné par elle et meurt misérablement. La *Cloche engloutie* fut représentée à Paris presque en même temps qu'à Berlin.

Cloches de Corneville (LES), opérette en trois actes, paroles de Clairville et Charles Gabet, musique de Robert Planquette (Folies-Dramatiques, 1877). Cet ouvrage est l'un de ceux qui ont obtenu, en ce genre, le succès le plus considérable et le plus prolongé. Il le doit à la fois aux qualités d'un livret amusant et d'une musique facile à retenir, alerte et pleine d'entrain. Plusieurs airs de la partition (*Va, petit mousse ; Je regardais en l'air ; Voyez par-ci, voyez par-là*, etc.) sont devenus populaires.

CLOCHEMAN, CLOCLEMAN, CLOCQUEMAN [*klo-keman*] n. m. Ancienn. Homme qui sonnait les cloches. || Mouton ou bélier, qui porte la sonnette et sert de guide au troupeau.

CLOCHEMENT [*man*] n. m. Action de clocher, de boiter : *Un* CLOCHEMENT *douloureux*.

— A signifié Action de sonner une ou plusieurs cloches.

CLOCHE-PIED [*pi-é*] n. m. Jeu d'enfant, qui consiste à aller le plus vite et le plus loin possible en sautant sur un seul pied.

— *A cloche-pied*, loc. adv. Sur un seul pied.

— Tissage. Organsin qui n'a que trois brins de soie.

CLOCHER [*ché*] n. m. (de *cloche*). Construction élevée au-dessus ou dans le voisinage d'une église, pour les cloches : *La cloche engendra le* CLOCHER. (L. Veuillot.)

— *Par extens.* Cloche : *Les* CLOCHERS *sont la grande voix de la famille catholique.* || Paroisse, pays natal : *Beaucoup d'hommes meurent sans avoir perdu leur* CLOCHER *de vue.* (Chateaubriand.) || *Querelles, Rivalités de clocher*, Disputes, compétitions d'un intérêt tout local.

— Mus. *Clocher harmonique*, Sorte d'instrument inventé en Calabre vers la fin du dernier siècle, et qui consistait en un buffet contenant divers instruments dont on jouait à l'aide d'un clavier.

— Sports. *Course au clocher*, Course à cheval, à bicyclette ou à pied, à travers prairies, rivières, haies et fossés, vers un but qu'il s'agit d'atteindre. (On emploie aussi le mot anglais *steeple*.)

— PROV. et LOC. PROV. **Tirer du clocher**, Employer sa dernière ressource. || **Il n'a jamais vu que son clocher**, Il n'a pas l'expérience du monde. || **Se battre avec les pierres du clocher**, Se dit d'un homme qui se sert contre ses adversaires de l'objet même du litige. || **Il faut placer le clocher au milieu de la paroisse**, Il faut mettre à la portée de chacun ce qui sert à tous. || **Un curé n'a besoin d'autre titre que de son clocher pour réclamer ses dîmes**, La chose dont il s'agit est de droit commun : nul besoin de titre.

— ALLUS. HIST. **Aigle volant de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame.** Ces mots terminent la proclamation qu'adressa Napoléon Ier à l'armée, à son retour de l'île d'Elbe. (On les rappelle pour présager la certitude et la rapidité d'un succès.)

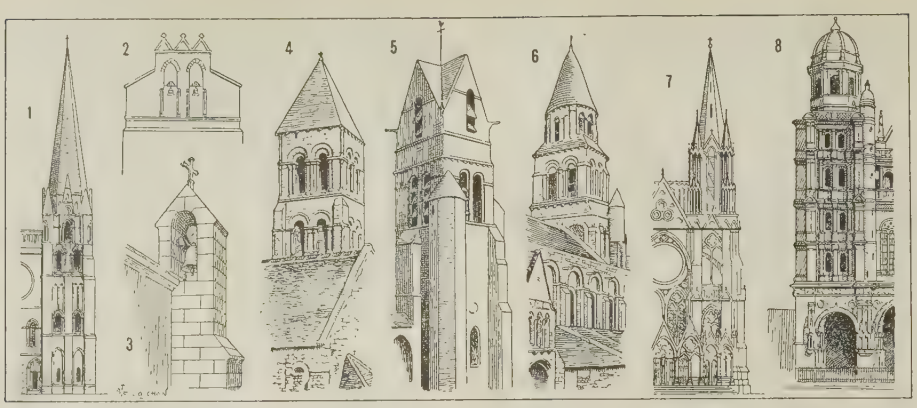

CLOCHERS : 1. De la cathédrale de Chartres; 2. La Lande-de-Libourne (Gironde); 3. Froissy (Côte-d'Or); 4. Morienval; 5. Rampillon; 6. Notre-Dame-la-Grande (Poitiers); 7. Saint-Nicaise (Reims); 8. Saint-Michel (Dijon).

— ENCYCL. Archit. Divers monuments prouvent que les architectes chrétiens bâtissaient déjà des *clochers* au VIIe siècle. La plupart des clochers élevés à Rome, à cette époque et pendant les siècles suivants, sont des constructions carrées.

L'usage des clochers paraît s'être répandu en Orient plus tard qu'en Occident. Les premiers clochers byzantins furent probablement cylindriques, comme ceux de l'Italie; mais, bientôt aussi, la forme quadrangulaire prévalut en Orient.

Les plus anciens clochers construits en France présentent des dispositions analogues. Tels sont le clocher de la cathédrale de Limoges et celui de la cathédrale du Puy-en-Velay bâtis dans la seconde moitié du IXe siècle. Les clochers n'étaient pas seulement destinés à loger des cloches; ils servaient surtout à signaler de loin l'église et à marquer la puissance des chapitres, des abbayes ou des communes.

Les architectes romans n'élevèrent le plus souvent qu'un seul clocher, sur la face occidentale des églises : tantôt à l'un des angles ou devant la porte et en saillie, de manière à former un porche, tantôt sur la porte elle-même et au même plan que la façade, pour former un vestibule intérieur. Quand l'art roman fut complètement développé, d'immenses tours carrées s'élevèrent à chacun des angles de la façade. Les constructeurs romans imaginèrent, enfin, d'élever des clochers sur le milieu de la croisée, au point d'intersection des transepts et de la nef, et ce fut à ces tours centrales qu'ils donnèrent les développements les plus considérables. La Normandie est le pays des clochers gigantesques sur croisée d'église. Dans les autres provinces, dès le XIIIe siècle, le lourd clocher en pierre sur croisée est remplacé par des flèches en charpente recouvertes de plomb.

Les clochers contigus aux façades ou construits sur elles servaient, à l'origine, de défense. Pendant la période ogivale et dès le milieu du XIIe siècle, ces sortes de constructions deviennent un des plus beaux ornements des églises; au lieu de s'élever sur les porches, elles prennent place aux angles des façades, et, au lieu d'un seul clocher, on en bâtit deux le plus souvent. Nous citerons : les clochers de la cathédrale de Bayeux et ceux de l'église de la Trinité de Caen, et surtout le vieux clocher de la cathédrale de Chartres, construit vers le milieu du XIIe siècle.

Au XIIIe siècle, les clochers sont portés à une élévation extraordinaire (clocher sud de la cathédrale de Senlis).

A partir du milieu du XIIIe siècle, on ne trouve plus guère de clochers isolés. Les tours tiennent aux façades des églises, et ne deviennent réellement clochers qu'au-dessus du niveau des collatéraux et des murs des nefs. Ainsi sont disposés déjà les deux clochers de la façade de la cathédrale de Paris (1225 à 1235). Ces clochers, qu'on appelle communément « tours de Notre-Dame » n'ont été élevés que jusqu'à la base des flèches en pierre qui devaient les couronner.

Les clochers élevés pendant le XIVe et le XVe siècle conservent la forme et les dispositions adoptées par les architectes de la fin du siècle précédent, et n'en diffèrent que par l'excès de la légèreté : d'ailleurs, en France, les désastres politiques du XIVe et du XVe siècle ne permirent pas d'élever des constructions dispendieuses. Beaucoup de clochers même, qui avaient été commencés au XIIIe siècle, ne furent terminés qu'à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Il faut aller en Allemagne, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Alsace, en Suisse, pour trouver de grands clochers gothiques de cette période : un des plus beaux est celui de la cathédrale de Fribourg.

Les clochers aigus, les tours pyramidales, qui s'appropriaient si heureusement au style gothique, ne pouvaient convenir aux constructions du style classique : les architectes de la Renaissance les remplacèrent par des dômes et des campaniles. Depuis quelques années, nous voyons s'élever de nombreux clochers romans et gothiques; mais ces pastiches, en général, sont loin d'être satisfaisants.

CLOCHER [*ché*] v. intr. Tinter comme une cloche. (Peu us.)

— *Transitiv.* Mettre sous une cloche : CLOCHER *des melons.*

CLOCHER [*ché*] v. intr. (du lat. pop. *cloppicare*, de *cloppum*, boiteux). Boiter : CLOCHER *du pied droit.*

— Fig. : *Raisonnement qui* CLOCHE. *Conduite qui* CLOCHE. *Vers qui* CLOCHE.

— PROV. et LOC. PROV. **Il ne faut pas clocher devant les boiteux**, Il ne faut pas faire devant les gens ce qui peut leur rappeler leur infirmité, leur défaut. || **Clocher de deux côtés**, Servir deux maîtres.

Clocheton.

CLOCHETEUR n. m. Celui qui, jadis, précédait les convois funèbres en agitant une clochette. (On l'appelait aussi CLOCHETEUR DES TRÉPASSÉS.)

CLOCHETON n. m. (dimin. de *clocher*). Petit clocher ou ornement pyramidal en forme de clocher.

— ENCYCL. Les *clochetons* sont de petites tourelles, plus ou moins ornées, placées surtout aux angles des grands murs. Ils furent excessivement rares dans la période romane et ne paraissent pas avoir été employés avant le XIe siècle. Au XIIe siècle, les clochetons, devenus très nombreux, prennent des formes sveltes et sont couronnés d'ordinaire par une flèche à quatre ou à huit pans. Au XVe siècle, les clochetons prennent souvent la forme octogonale; leurs faces sont décorées d'ornements en application, et leurs arêtes se couvrent de crochets, de fleurons et de panaches. A la même époque, les boiseries et les grilles en fer, disposées dans l'intérieur des églises, présentent fréquemment des clochetons sculptés, ciselés et découpés avec une extrême délicatesse.

CLOCHETTE n. f. Petite cloche : *Les* CLOCHETTES *des troupeaux.*

— Archit. Ornements de forme conique, qui se trouvent au-dessous des triglyphes, dans l'ordre dorique. (On les appelle aussi GOUTTES.) || Ornement quelconque d'architecture, affectant la forme d'une clochette.

Clochette liturgique (époque romane).

— Bot. Nom vulgaire des fleurs (liseron, campanule, etc.) dont la corolle a la forme d'une petite cloche.

— Mus. *Jeu de clochettes*, ou simplement *Clochettes*, Nom d'un instrument à clavier, dans lequel les touches mettent en mouvement des marteaux qui frappent sur des timbres. || Carillon diatonique, employé quelquefois dans les orchestres.

— ENCYCL. Archéol. La *clochette* liturgique, de cuivre, de bronze, d'argent, parfois d'or, souvent décorée d'armoiries ou de sujets pieux, sert à la messe à appeler l'attention des fidèles, notamment au *Sanctus* et à l'élévation; on ne la sonne pas aux messes du pape et des cardinaux; dans certaines églises, notamment en Italie, elle est fixe au lieu d'être manuelle, et mise en mouvement au moyen d'une corde.

Les *crieurs de corps*, agents des funérailles, portaient chacun leur clochette qu'ils agitaient au-devant du corps. La nuit qui précédait la Toussaint, la Noël et autres grandes fêtes, ils parcouraient les rues en l'agitant et demandant des prières pour les trépassés. — En Espagne, on sonnait à la maison municipale la « clochette des pauvres pécheurs » pour les condamnés à mort.

Les clochettes d'intérieur pour l'appel des domestiques ne datent guère que du XVIe siècle. — Au XIVe siècle et au XVe on attacha aux vêtements des clochettes et des grelots, comme aux harnais des chevaux.

Clochette (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Théaulon, musique de Herold, représenté à l'Opéra-Comique le 18 octobre 1817. Cette partition fraîche et élégante est orchestrée avec habileté. On y remarque outre l'air de la clochette : *Me voilà, me voilà !* qui devint célèbre, le finale du premier acte; au deuxième, un gracieux duo, et le chœur de Calenders au troisième.

CLOCTER [*té*] v. tr. Tailler aux dimensions voulues les pierres destinées à la fabrication des meules.

CLOCTEUR n. m. Tailleur de pierre meulière.

CLODIA ou **CLAUDIA**, sœur du démagogue Clodius. Intelligente, d'un esprit hardi, de mœurs dissolues, elle ouvrit sa maison aux lettrés, aux artistes, et fut célébrée par Catulle sous le nom de *Lesbie*. Mais elle abandonna le poète qui chanta d'abord sa tristesse en beaux vers puis accabla l'infidèle d'épigrammes cruelles. Elle distingua alors le jeune Cælius, qui ne lui fut point fidèle. Pour se venger elle l'accusa de plusieurs crimes et d'avoir tenté de l'empoisonner. Cicéron défendit spirituellement Cælius qui fut acquitté.

Clodia (LEX), loi portée par le tribun P. Clodius, en 58 av. J.-C., et abolissant l'*obnuntiatio*, c'est-à-dire le droit pour un magistrat de notifier l'observation de signes fâcheux entraînant l'interdiction de certains actes.

CLODION, dit **le Chevelu**, chef franc (427), père probable de Mérovée. Avec lui commence la fortune des Mérovingiens. De Tournay, il s'avança sur Cambrai, puis atteignit la Somme et se maintint après avoir été battu à Héléna (Hélesmes) par Aétius (430). Il mourut en 448.

CLODION (Claude MICHEL, dit), sculpteur français, né à Nancy en 1738, mort à Paris en 1814, le plus gracieux sculpteur peut-être du XVIIIe siècle. Il excella dans ce que l'on appelait alors le « genre ». Ses statuettes et ses petits bas-reliefs, en marbre, ou en terre cuite, représentant des nymphes, des faunes, des danses d'enfants, des jeunes filles jouant avec des oiseaux, etc., sont des chefs-d'œuvre de délicatesse et de goût. On voit de lui au Louvre : *Satyre couronnant une bacchante* (1770); *Bacchante assise jouant avec un enfant;* des *modèles de vases*, en terre cuite; *Jeune homme et Jeune fille courant, escortés de vols d'Amours*, deux pendants en marbre. Statuaire, on doit à Clodion notamment *le Déluge*, et la statue de *Montesquieu.*

Clodion.

CLODIUS ou **CLAUDIUS** (Publius Appius), démagogue romain, mort en 52 av. J.-C. De la patricienne gens Claudia, il se signala de bonne heure par des traits factieux. S'étant introduit dans la maison de César pendant la célébration des mystères de la « Bonne Déesse », il tenta de séduire la femme du consul, acheta ses juges et fut acquitté. Mais, pour se venger de ses adversaires et particulièrement de Cicéron, il se fit adopter par une famille plébéienne, devint tribun et se lança dans la démagogie. Il fit exiler Cicéron pour avoir fait périr sans le consentement du peuple les complices de Catilina. A ses violences le sénat opposa un autre agitateur, Milon. Celui-ci ayant rencontré Clodius sur la voie Appienne, le fit tuer par ses esclaves. Milon fut défendu par Cicéron.

CLODIUS MACER, général romain. V. MACER.

CLODOALD, troisième fils de Clodomir. V. CLOUD (*saint*).

CLODOCHE, nom de guerre d'un danseur (DUTILLEUL) qui, sous le second Empire, se rendit fameux au bal masqué de l'Opéra comme coryphée d'un quadrille grotesque composé d'un pompier, d'une pêcheuse de crevettes, d'un highlander et d'une nourrice, quadrille qui, outre son accoutrement bizarre, se distinguait encore par ses déhanchements et ses trépignements frénétiques.

CLODOMIR, roi franc, deuxième fils de Clovis, né en 495, mort en 524. Il eut en partage l'Aquitaine orientale (Orléans, Tours, Poitiers, Bordeaux), s'unit à ses frères contre Sigismond, roi des Burgondes, qu'il fit jeter dans un puits avec sa femme et ses enfants (523). L'année suivante, il fut battu et tué par les Bourguignons, à Véseronce, sur les bords du Rhône. Sur le sort de ses enfants, V. CLOUD (*saint*).

CLODOMIR (Pierre-François-Mathieu DE BORRIT, dit), musicien français, mort à Bourg-la-Reine en 1884, se fit une spécialité de publications relatives aux sociétés d'harmonie et de fanfare, notamment de méthodes pour l'étude des instruments de cuivre. Il a fait paraître sous ce titre : *Répertoire des fanfares et musiques militaires*, plusieurs séries de morceaux originaux ou transcrits, et enfin il a donné un bon manuel intitulé : *Traité théorique et pratique de l'organisation des sociétés musicales, harmonies et fanfares.*

CLODONES n. f. pl. Nom des bacchantes, chez les Macédoniens.

CLODT-JURGENSBOURG (Pierre, baron DE), sculpteur russe, né à Reval en 1805, mort à Saint-Pétersbourg en 1867. On lui doit, à Saint-Pétersbourg, le quadrige qui couronne l'arc de triomphe de la rue de Moscou, et la plupart des statues équestres.

CLOÉ ou **CLOÉON** n. m. Genre d'insectes pseudo-névroptères, famille des éphéméridés, remarquable par l'atrophie complète des ailes postérieures. (L'une des espèces, *cloeon dipterum*, se rencontre fréquemment dans nos chambres d'habitation.) [On écrit aussi CHLOÉ, CHLOÉON.]

CLŒLIA, famille patricienne de Rome, qui prétendait descendre de Cœlius, un des compagnons d'Enée.

CLOHARS-CARNOËT, comm. du Finistère, arrond. et à 45 kil. de Quimper, près de l'Océan; 4.330 hab. Bains de mer au POULDU. Dans la *forêt de Carnoët*, ruines (XVe S.) du château de même nom, ayant appartenu à Comorre, comte de Cornouailles, le Barbe-Bleue de la basse Bretagne. Restes de l'abbaye de Saint-Maurice, fondée en 1170.

CLOISON n. f. (lat. pop. *clausio*, de *claudere*, fermer). Séparation en planches ou en maçonnerie légère : CLOISON *en brique, en bois.* (On dit souvent MURS DE CLOISON, par opposition aux *murs de refend.*) || *Cloison d'ais*, Cloison en planches lambrissée. || *Cloison pleine*, Celle dont la charpente est apparente et hourdée de plâtre ou maçonnée.

— Mince paroi établissant, dans un objet, des divisions intérieures : *La* CLOISON *d'une giberne. Les* CLOISONS *d'un casier.* || *Fig.* :

Avez-vous mesuré cette simple *cloison*
Qui semble séparer l'instinct de la raison?
VOLTAIRE.

— Cout. anc. *Cloison d'Angers*, Subside que payaient, dans l'Anjou, les marchands qui fréquentaient la Loire.

— Archit. hydraul. Lame de métal qui sert de séparation, dans une cuvette de fontaine. || *Cloison de calme*, Celle que l'on place près de l'endroit où tombe l'eau, pour en modérer la chute. || *Cloison du bord*, Celle où s'arrêtent les bassinets pour la distribution de l'eau.

— Artill. Portion de l'intérieur d'un canon, qui sépare deux *rayures.*

— Hist. nat. Paroi membraneuse servant à diviser une cavité ou à la séparer d'une autre : *Les* CLOISONS *du cœur, d'une coquille, d'un fruit.*

— Mar. *Cloison étanche*, Cloison ayant pour but de diviser le navire en compartiments étanches, pour localiser une voie d'eau. || *Cloisons blindées*, Abris protecteurs destinés à arrêter les petits projectiles et servant de pare-éclats.

— Métriq. *Petite cloison*, Cinquième élément des pieds, dans les vers arabes. || *Sixième cloison*, Sixième et dernier élément des mêmes pieds.

— Mines. *Cloison d'aérage*, Cloison établie dans une galerie de mine pour diriger le courant d'air. V. AÉRAGE.

— ENCYCL. Constr. Les *cloisons* sont des murs de faible épaisseur, que l'on élève sur les planchers pour distribuer un appartement en un certain nombre de pièces. Elles se divisent en plusieurs espèces : les cloisons en menuiserie ou en charpente dites *pans de bois;* les cloisons en

planches jointives, les cloisons en carreaux de plâtre ; les cloisons métalliques ; les cloisons en briques.

CLOISONNAGE [*zo-naj'*] ou **CLOISONNEMENT** [*zo-ne-man*] n. m. Tout ouvrage de cloison. || Dispositif en cloisons.

CLOISONNAIRE [*zo-nèr'*] n. f. Nom donné à un groupe de tarets (mollusques pélécypodes perforants de la famille des térédinidés) dont le tube atteint parfois 1 m. de longueur. (Le nom scientifique de ces animaux est *cyphus.*)

CLOISONNÉ [*zo-né*], **E** adj. B.-arts. Se dit des émaux dans lesquels les motifs sont circonscrits par de minces cloisons, dressées verticalement sur la surface, et qui retiennent la matière vitrifiée. || S'emploie aussi substantiv. : *De beaux* CLOISONNÉS. V. la partie *encycl.*

— Hist. nat. Qui est pourvu d'une ou plusieurs cloisons : *Fruits* CLOISONNÉS. *Coquilles* CLOISONNÉES.

— Mines. Se dit d'un corps ou d'un terrain séparé en compartiments formés par une matière étrangère qui a coulé dans les fissures.

— ENCYCL. B.-arts. L'émaillerie *cloisonnée* se distingue par le procédé, l'effet, l'époque, et les centres de production. Le fond est constitué par une plaque de métal dont on rehausse les bords ; sur ce fond, sont soudées de petites bandes du même ou d'un autre métal, contournées et placées de façon à former un dessin. Dans les creux ainsi produits, on verse des poudres de diverses couleurs, mêlées de l'oxyde qui convient au ton que l'on veut obtenir. La pièce est alors mise au four. Le polissage, ensuite, amène l'arasement de l'émail et des cloisons.

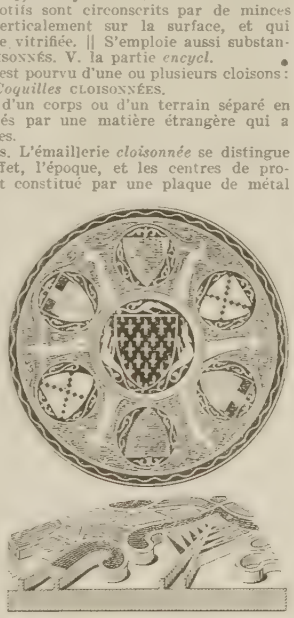

CLOISONNÉ : 1. Plat du trésor de Conques ; 2. Détail montrant la disposition des cloisonnements.

Orientale d'origine, l'émaillerie cloisonnée est généralement sur or, ce qui explique qu'on n'en trouve guère d'intacte. Jusque vers les XIIe et XIIIe siècles, l'orfèvrerie byzantine fut presque seule à en produire. Les Egyptiens avaient connu et pratiqué le cloisonnage, mais ils y sertissaient des pâtes de verre ne faisant pas corps, comme l'émail, avec le fond. La période de l'émaillerie cloisonnée précède celle des champlevés ; elle va du Ve siècle environ, jusqu'au XIVe Dès le XIIe s'affirme la concurrence des émaux champlevés, occidentaux, de Limoges. Le calice de Saint-Remi, la couronne de Charlemagne, la châsse des Rois mages à Cologne, sont à citer parmi les plus beaux émaux cloisonnés. Parfois, le cloisonnage se mêle au champlevé, ou bien encore la plaque de fond est supprimée par usure à la pierre, et l'on obtient une sorte de vitrail où les émaux sont enchâssés dans les résilles des cloisons.

CLOISONNEMENT [*zo-ne-man*] n. m. Ouvrage de cloison. (On dit mieux CLOISONNAGE.)

— Hist. nat. Etat d'un organe creux, qui est partagé en deux parties par une cloison.

CLOISONNER [*zo-né*] v. tr. Séparer par des cloisons.

CLOÎTRE n. m. (du lat. *claustrum*, clôture). Partie d'une maison religieuse séparée du reste des bâtiments. || Partie d'une maison religieuse, ou dépendante d'une église, formée de galeries couvertes, encadrant une cour ou un jardin : *Se promener sous le* CLOÎTRE. || *Par extens.* Couvent, monastère : *Trois causes générales peuplèrent les* CLOÎTRES : *la religion, la philosophie et le malheur.* (Chateaubriand.) *Faut-il que les* CLOÎTRES *les plus retirés ne soient pas des asiles contre vos calomnies?* (Pascal.) *Le* CLOÎTRE *n'avait pas vu de vertu plus consommée.* (Massillon.) || Vie, règle monastique : *Dès les premiers temps de sa liaison avec le roi, Mme de La Vallière avait déjà songé au* CLOÎTRE. (Sainte-Beuve.)

Cloître de l'église de Moissac. — Cl. Trantoul.

— Enceinte de maisons où logeaient les chanoines d'une cathédrale, d'une collégiale, et même les prêtres d'une paroisse : CLOÎTRES *Notre-Dame, Saint-Merri.*

— Archit. *Voûte en arc de cloître,* Celle qui est formée de plusieurs portions de voûtes qui se coupent de manière à former des angles rentrants. || *Edifice en cloître,* Celui dont les bâtiments entourent complètement une cour.

— Jardin. Carré entouré d'allées d'arbres taillés de façon à former des voûtes.

— SYN. **Cloître, couvent, monastère.** *Cloître* a pris, comme le prouvent les exemples ci-dessus, le sens général de *couvent,* de *monastère.* Quant à ces deux termes, ils signifient proprement, le premier : une maison où l'on se réunit pour vivre en commun sous des règles communes ; le second : une maison où l'on vit, sinon seul, du moins dans la retraite, l'isolement, la solitude.

— ENCYCL. Archit. Les *cloîtres* étaient établis à côté des églises cathédrales, des collégiales et des moustiers. La forme des cloîtres est généralement carrée. Dès les premiers temps du christianisme, des cloîtres furent élevés dans le voisinage immédiat des églises. Les abbayes en possédaient deux, l'un près de l'entrée occidentale de l'église, l'autre à l'orient, derrière l'abside. Les cathédrales avaient toutes un cloître accolé à l'un des flancs de la nef, soit au N., soit au S. Il était entouré des habitations des chanoines, qui vivaient sous une règle commune.

Aujourd'hui, on ne désigne plus guère sous le nom de « cloîtres » que les galeries couvertes bâties dans le voisinage des églises. Un des cloîtres les plus anciens en ce genre que possède la France est celui de la cathédrale du Puy-en-Velay, dont la construction remonte en partie au Xe siècle. Les plus beaux cloîtres du Midi sont ceux de Saint-Trophime d'Arles et de Saint-Pierre de Moissac.

Citons encore le cloître de la cathédrale de Laon ; ceux de l'église Saint-Michel de Cuxa, près de Prades (Pyrénées-Orientales) ; de l'abbaye d'Elne, à quelques lieues de Perpignan ; de l'ancienne église de Saint-Papoul, près de Castelnaudary. Ces cloîtres sont tous romans ; les cloîtres gothiques ne sont pas rares en France. Rappelons le cloître du Mont-Saint-Michel, le cloître de l'église collégiale de Semur-en-Auxois ; ceux de la cathédrale de Noyon, de Saint-Léger et de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons ; de la cathédrale de Toul, de la cathédrale de Langres, de la cathédrale de Rouen, de la cathédrale de Bordeaux, etc.

Cloître-Saint-Merri (RUE DU), à Paris. Elle doit son nom au cloître où les chanoines réguliers de l'église voisine de Saint-Merri avaient leurs demeures. Cette rue est célèbre dans l'histoire des révolutions parisiennes par le combat qui s'y livra, les 5 et 6 juin 1832, à la suite des funérailles du général Lamarque. Le chef des insurgés se nommait Jeanne. La résistance dura deux jours et fit beaucoup de victimes. Dans *les Misérables,* Victor Hugo a dramatisé cet épisode.

CLOÎTRE (LE), comm. du Finistère, arrond. et à 19 kil. de Châteaulin ; 1.300 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Ossuaire. — Comm. du Finistère, arrond. et à 12 kil. de Morlaix, sur le versant nord des monts d'Arrée ; 1.200 hab. Ch. de f. d'intérêt local.

CLOÎTRÉ, E adj. Enfermé dans un cloître. || *Couvent cloîtré,* Dont les religieux ne sortent jamais.

CLOÎTRER [*tré*] v. tr. Enfermer dans un cloître, condamner à la vie du cloître : *Les Matignon étaient cinq frères, et force filles dont ils* CLOÎTRÈRENT *la plupart.* (Saint-Simon.)

— *Par extens.* Tenir enfermé : CLOÎTRER *quelqu'un dans une chambre, une maison.*

— ***Se cloîtrer,*** v. pr. : *Elle* S'EST CLOÎTRÉE *volontairement.* SE CLOÎTRER *chez soi.*

— ANTON. **Séculariser, décloîtrer.**

CLOÎTRIER [*tri-é*], **ÈRE** n. et adj. Se dit d'un religieux, d'une religieuse en résidence fixe dans un couvent.

CLONARD, ville de l'Etat libre d'Irlande (Leinster, comté de Meath), sur la Boyne ; 2.000 hab. Ancien siège d'un évêché.

CLONARD (le chevalier SUTTON DE), marin français, né vers 1745, mort en 1788. Il se signala dans plusieurs expéditions, notamment pendant la guerre des Etats-Unis. La Pérouse le choisit comme second, dans son voyage autour du monde. Il périt à Botany-Bay, mais on ignore dans quelles circonstances.

CLONAS [*nass*], poète et musicien grec (VIIe s. av. J.-C.). Il était né à Tégée suivant les Arcadiens, à Thèbes suivant les Béotiens. Il perfectionna la technique des chœurs par l'invention des *nomes aulodiques.*

CLONCA, comm. la plus septentrionale de l'Etat libre d'Irlande (Ulster, comté de Donegal) ; 5.000 hab. Monuments mégalithiques.

CLONES, ville de l'Etat libre d'Irlande (Ulster, comté de Monaghan), près du canal de l'Ulster ; 2.360 hab. Commerce actif en toiles, grains, duvet et dentelles.

CLONFERT, comm. de l'Etat libre d'Irlande (Munster, comté de Cork), sur l'Allua, affl. du Blackwater ; 10.500 hab.

CLONIOS [*ni-oss*] Myth. gr. Fils de Priam. — Compagnon d'Énée ; tué par Turnus. — Autre compagnon d'Énée ; tué par Messapus. — Un des chefs des Béotiens au siège de Troie ; tué par Alégénor.

CLONIQUE [*nik'*] adj. (du gr. *klonos,* agitation). Méd. Qualificatif des convulsions caractérisées par des contractions et des relâchements des muscles des membres, se succédant, sans interruption, d'une manière plus ou moins régulière et pouvant aboutir à la production de mouvements étendus.

CLONISME [*nissm'*] n. m. (du gr. *klonos,* agitation). Méd. Etat pathologique caractérisé par l'existence de convulsions cloniques.

CLONLEIGH, localité de l'Etat libre d'Irlande (Ulster, comté de Donegal) ; 3.000 hab.

CLONMEL, ville de l'Etat libre d'Irlande (Munster, ch.-lieu du comté de Tipperary), sur le Suir, au pied des monts Commeragh ; 9.000 hab. Brasseries ; manufactures de coton, lainages, chaussures, construction de voitures et automobiles. Commerce de grains et autres produits agricoles.

CLONOSTACHYS [*noss-ta-kiss*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes voisins des botrytis et dont une espèce attaque les fruits du cacaoyer.

CLONTARF, bourg de l'Etat libre d'Irlande (Leinster, comté de Dublin), sur la baie de Dublin ; 4.300 hab. Station balnéaire. En 1014, victoire du roi Brian Boru sur les Danois, qui rendit à l'Irlande son indépendance.

CLONTIBRET [*brè*], comm. de l'Etat libre d'Irlande (Ulster, comté de Monaghan) ; 9.400 hab.

CLONTURK, comm. de l'Etat libre d'Irlande (Leinster, comté de Dublin), sur le fleuve côtier Tolka ; 3.200 hab.

CLONUS [*nuss*] n. m. (du gr. *klonos,* agitation). Méd. Phénomène résultant de l'exagération des réflexes et que l'on peut provoquer lorsqu'on fléchit brusquement le pied sur la jambe. (Les contractions successives des extenseurs et des fléchisseurs déterminent une trépidation rapide du pied, qui constitue le *clonus.* — Ce phénomène s'observe plus rarement à la main.)

CLOOTS (Jean-Baptiste DU VAL-DE-GRÂCE, baron DE), surnommé **Anacharsis Cloots,** homme politique, né à Gnadenthal (près de Trèves) en 1755, guillotiné à Paris en 1794. D'origine prussienne, il vint à Paris dès 1776, prit part au mouvement de l'*Encyclopédie* et publia, sous le pseudonyme d'ALI GIER-BER, *la Certitude des preuves du mahométisme* (1780). Il se fit remarquer dès le début de la Révolution au club des Jacobins, fut élu à la Convention par le département de l'Oise, n'y parla qu'en « citoyen de l'humanité », et s'intitula « l'Orateur du genre humain ». Il fut un des fondateurs du culte de la Raison, et fut guillotiné avec les Hébertistes.

CLOPAS [*pass*] ou **CLÉOPHAS** (saint). D'après saint Jean, l'époux de Marie sœur de la mère de Jésus. Clopas est, probablement, le personnage que les Evangiles synoptiques appellent ALPHÉE.

CLOPÉE n. f. ou **CLOPIN** n. m. Art vétér. Nom dialectal du PIÉTIN.

CLOPÉMANIE [*nî*] n. f. (du gr. *klopé,* vol, et *manià,* manie). Méd. Tendance morbide au vol, souvent simulée. V. KLEPTOMANIE.

CLOPEUR ou **CLOPEUX** [*peû*] n. m. Sorte de batteur utilisé dans les anciennes méthodes de raffinage de sucre.

CLOPIN-CLOPANT [*pan*] loc. adv. En clopinant : *Aller* CLOPIN-CLOPANT.

CLOPINEL (Jean DE MEUNG, dit), poète français. V. JEAN DE MEUNG.

CLOPINER [*né*] v. intr. (de *cloper;* du lat. *cloppum,* boiteux). Marcher avec peine, en clochant un peu.

CLOPINEUX [*neû*], **EUSE** adj. Qui clopine.

CLOPORTE n. m. Zool. Genre de crustacés isopodes, qui vivent dans les lieux sombres et humides. (Sous ce nom, l'on entend d'une façon générale les crustacés isopodes de la famille des oniscidés, que ce soient les *cloportes* des murs, les *porcellio,* ou les *armadilles,* dont une espèce [*armadillo officinarum*] servait jadis en pharmacopée à préparer le fameux « sirop de cloportes » que l'on considérait comme un tonique diurétique, à cause des sels de nitre dont ces animaux possèdent une petite quantité.)

Cloporte.

CLOQUAGE [*kaj'*] n. m. Bouffissure dans une couche de peinture.

CLOQUE [*klok'*] n. f. (anc. forme du mot *cloche*). *Pop.* Ampoule sur la peau. || Bouffissure de la peau, surtout causée par une brûlure. (Pour évacuer le sérum contenu dans les cloques, ou cloches, il faut les percer avec une aiguille flambée.)

— Bot. Maladie des feuilles, plus particulièrement de celles du pêcher et de l'amandier, qui les fait jaunir et se rouler sur elles-mêmes.

— ENCYCL. Bot. La maladie de la *cloque* est due à un champignon du groupe des ascomycètes, l'*exoasque déformant.* Pour en éviter la propagation, il faut supprimer et brûler les feuilles atteintes. On peut parfois l'arrêter en pratiquant une pulvérisation à la bouillie bordelaise, lors de l'épanouissement des bourgeons ; mais il faut faire cette opération *avant toute apparition nouvelle de la maladie ;* sans quoi, on lutte vainement contre l'extension du mal.

CLOQUER [*ké*] v. intr. (de *cloque*). Se bomber, se boursoufler, en parlant des couches de peinture.

— ***Cloqué, e,*** part. pass. du verbe *Cloquer.* Se dit de la feuille de pêcher atteinte par la cloque. || *Blé cloqué,* Blé sali de cloque. || *Etoffe cloquée,* Etoffe de coton ou de soie, gaufrée en dessins symétriques ou asymétriques.

— Substantiv. : *Le* CLOQUÉ.

— ***Se cloquer,*** v. pr. — Au sens passif, Se couvrir d'ampoules.

CLOQUET [*kè*] n. m. Nom dialectal du scirpe des marais que l'on enfonce entre deux douves de tonneau qui joignent mal.

CLOQUET (Hippolyte), médecin et anatomiste français, né et mort à Paris (1787-1840). Professeur libre d'anatomie, il a laissé des ouvrages estimés sur cette matière ; entre autres, un *Traité d'anatomie descriptive* (1815) ; un *Traité d'anatomie comparée* (1821).

CLOQUET (*Jules*-Germain), chirurgien et anatomiste français, frère du précédent, né et mort à Paris (1790-1883). Devenu professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris (1826), il se consacra tout entier à la pratique et à l'enseignement de son art et au perfectionnement de l'outillage. Il entra à l'Académie de médecine en 1855 et à l'Académie des sciences en 1860. Parmi les travaux originaux qu'il a laissés, nous citerons surtout deux œuvres importantes : *Anatomie de l'homme* (1821-1831) ; *Pathologie chirurgicale* (1831).

CLOQUET (Ernest), médecin français, né à Paris en 1818, mort à Téhéran en 1856, fils d'Hippolyte Cloquet. Il fut appelé, en qualité de médecin particulier, par le schah de Perse, Méhémet (1846). Nommé en même temps ministre de France en Perse, il montra autant de tact comme diplomate que de science comme médecin.

CLOQUETIER [*ke-ti-é*] n. m. Morceau de bois auquel le briquetier attache l'archet avec lequel il coupe la terre qui déborde le moule.

CLORE v. tr. (du lat. *claudere,* fermer. — Usité seulement aux formes suivantes : *Je clos, tu clos, il clôt. Je clorai. Je clorais. Clos, close. Closant,* et les temps composés.) Entourer d'une clôture : CLORE *une ville, un parc.*

|| Fermer ce qui est ouvert : CLORE *un passage, une fenêtre.*

Pacifique (le taureau), il rumine et *clôt* l'œil à demi.
LECONTE DE LISLE.

— *Fig.* Arrêter, terminer, finir : CLORE *un marché, une ère, un testament, un inventaire, un chapitre.*

Leur cri mélodieux *clôt* le chœur printanier.
A. THEURIET.

|| Déclarer une chose terminée : CLORE *une séance, une discussion.*

— LOC. DIV. *Clore l'œil, la paupière,* Dormir. || *Clore l'œil, les yeux de quelqu'un,* Lui fermer les yeux au moment de la mort ; le faire expirer. || *Clore la bouche à quelqu'un,* L'empêcher de parler, et aussi, Lui opposer un argument décisif. || *Clore la marche,* Etre le dernier dans une marche.

— Chevaler. *Clore le pas,* Terminer le tournoi.

— Intransitiv. : *Appartement dans lequel aucune porte ne* CLÔT *bien.*

— ***Clos, e,*** part. pass. du verbe *Clore. Champ clos.* V. CHAMP. || *Nuit close,* Nuit complète. || *Pâques closes,* Dimanche qui suit celui de Pâques, et où se terminent, avec l'octave, les fêtes pascales. (On l'appelle aussi DIMANCHE DE QUASIMODO.) || *Lettre close,* Ordre du roi qui était signé de son sceau et contresigné par son secrétaire d'Etat. || *Fam.* Se dit d'une chose qu'on ne peut parvenir à comprendre :

Le fond de cette intrigue est pour moi *lettre close.*
MOLIÈRE.

|| *Clos et couvert,* Dans un local bien à l'abri de l'air, de la pluie : *Un propriétaire est obligé de tenir son locataire* CLOS ET COUVERT ; et, *au fig.* Sur une réserve prudente : *Je m'étais parfaitement tenu* CLOS ET COUVERT *sur le mariage.* (Saint-Simon.) || *Clos et coi,* Se tenir chez soi tranquillement. || *Bouche close,* Sans mot dire. || *Les yeux clos,* Sans regarder, et *au fig.,* A l'aveuglette.

— Dr. *Huis clos,* proprem. Porte fermée, et, *par extens.,* Exclusion du public de la salle où se juge une affaire : *Prononcer le* HUIS CLOS. || Silence de la retraite : *Il faut, pour devenir savant, s'instruire à* HUIS CLOS.

— Hippol. *Cheval clos du derrière,* Cheval dont les jarrets sont trop rapprochés (par leurs pointes). [On dit aussi JARRETS CROCHUS, JARRETS CLOS.]

— ***Se clore,*** v. pr. — Au sens passif : *Des yeux qui vont* SE CLORE.

— SYN. **Clore, fermer.** *Fermer* s'emploie surtout par opposition à *ouvrir.* En tout cas, il marque par rapport à *clore* une clôture moins rigoureuse, moins stable, moins complète en un mot.

— ANTON. **Déclore, ouvrir.**

CLORINDE, petite planète, N° 282, découverte en 1889 par Charlois.

Clorinde, une des héroïnes de la *Jérusalem délivrée,* poème épique du Tasse. C'est l'amazone des Sarrasins, aimée du jeune et vaillant Tancrède, qui, sans la connaître, la tue dans un combat singulier.

CLOS [*klô*] n. m. (de *clos,* part. pass. du verbe *Clore*). Terrain cultivé et fermé de murs, haies ou fossés. (Se dit en particulier en parlant des vignobles.)

Clos de galées (galères). Au XIIIe siècle, Bassins destinés à servir d'abris aux galères du roi et aux navires d'un certain tonnage, ainsi que de magasins pour contenir les agrès et apparaux. (Il y avait des « clos de galées » à Rouen, à Harfleur, etc. Il y eut d'abord dans chaque clos un « gardien » et plus tard un « maître et garde », chargé des réparations et approvisionnements de tout genre de la flottille. C'est là la modeste origine des arsenaux maritimes français.)

Clos de Paris. On désignait autrefois à Paris, comme ailleurs, sous le nom de *clos,* des espaces cultivés et fermés par une clôture. Le clos prenait le nom de son propriétaire (le *clos Garlande,* par exemple : de Guillaume de Garlande, 1124), ou était tiré d'une circonstance locale (le *clos Brunau,* de son terrain pierreux ; le *clos des Arènes,* des anciennes arènes de Lutèce). Sur la rive gauche de la Seine, le plateau et les versants de la montagne Sainte-Geneviève étaient couverts de ces clos ; on en a relevé plus de vingt (*clos le Roi, du Chardonnet, Ganay, Mauvoisin,* de même que le *clos Garlande, des Poteries, des Mureaux,* etc.).

Sur la rive droite, les *clos du Temple, de Saint-Martin ;* le *clos des Champeaux,* devenu les Halles au XIIe siècle ; le *clos Georgean,* sur l'ancienne butte Saint-Roch ; le *clos de la Ville-l'Evêque,* représenté par le quartier du même nom.

CLOS (Dominique), botaniste français, né et mort à Sorèze (Tarn) [1821-1908]. Professeur de botanique à la faculté de Toulouse et directeur du Jardin des Plantes de cette ville en 1853, il a publié, outre de nombreux mémoires de botanique théorique : *Essai de tératologie taxinomique* (1871) ; *Nouvel aperçu sur la théorie des inflorescences ;* etc.

CLOSAGE n. m. Dans l'ouest de la France, Verger entouré de haies vives.

CLOSCA (Joan Orga), chef de l'insurrection des serfs de Transylvanie contre les seigneurs hongrois, né à Carpenich en 1750, mort en 1785. Fait prisonnier, il fut exposé publiquement dans une cage de fer, puis exécuté.

CLOSEAU [*zô*] n. m. Petit clos.

CLOSEMENT [*man*] adv. En lieu clos, fermé : *Se tenir* CLOSEMENT. || Secrètement. (Vx.)

CLOSERIE [*ri*] n. f. (de *clos*). Agric. Petite propriété foncière entourée de murs ou de haies, et possédant une maison d'habitation. || Nom, en Bretagne, de toute exploitation rurale qui ne possède pas de bœufs de labour.

— *Par extens.* Nom, à Paris, des jardins consacrés à des bals et autres amusements publics : *La* CLOSERIE *des Lilas.*

Closerie des Genêts (LA), drame en cinq actes, tiré par Frédéric Soulié de deux de ses romans : *la Lionne,* et *la Comtesse de Monrion* (1846). Plutôt que de révéler la faute de sa sœur de lait qui a été séduite et dont elle protège l'enfant, élevé à la Closerie des Genêts, une pure jeune fille, Lucile d'Estève, se laisse injustement soupçonner. A la fin son innocence est reconnue, tandis que sa sœur de lait obtient réparation de son séducteur qui l'épouse. Ce drame, qui se passe dans un rude milieu breton de vieux chouans, obtint un très vif succès.

Closerie des Lilas. Ancien bal de Paris situé non loin du jardin du Luxembourg et de l'Observatoire (aujourd'hui *Bal Bullier*). Ouvert en 1838, il s'appela d'abord la *Chartreuse.* Il devint ensuite la *Closerie des Lilas ;* c'était un jardin où l'on dansait pendant la belle saison. Après la démolition du Prado, Bullier y ouvrit des bals pendant toute l'année, et l'établissement prit alors son nom.

CLOSET ou **CLOZET** [*zè*] n. m. Parc entouré de filets verticaux, et qui retient le poisson lorsque la mer se retire.

CLOSET [*zèt'*] n. m. Abrév. de WATER-CLOSET.

CLOSETTE n. f. (de *clos*). Petit cabinet qui servait d'oratoire ou de lieu de retraite.

CLOSIER [*zi-é*] n. m. Fermier d'une closerie. || Ouvrier chargé de l'entretien d'un clos.

CLOSOIR n. m. Moule de planches, pour la construction en pisé. || Planche qui soutient les branches d'un ouvrage de vannerie.

CLOSSEMENT [*man*] n. m. Syn. de GLOUSSEMENT.

CLOSSER [*klo-sé*] v. intr. Glousser, en parlant du dindon.

CLOSTER. Myth. gr. Fils d'Arachné, inventeur des fuseaux.

CLOSTERCAMP (en allem. **Klosterkamp** ou **Kamp**), ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie), aux environs de Dusseldorf. Victoire des Français sur les Hanovriens de Brunswick (1760).

Clostercamp (BATAILLE DE), livrée dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760 par le corps français du marquis de Castries au prince de Brunswick, commandant les Hanovriens. Ce dernier réussit, à la faveur de la nuit, à tourner une des ailes de l'armée française, qu'il eût mise en déroute sans d'Assas (V. ASSAS, et DUBOIS) qui, dit-on, donna l'éveil. Après une lutte très vive, les Français repoussèrent l'ennemi à la baïonnette.

CLOSTERSEVEN [*vèn'*], bourg d'Allemagne (Prusse, Hanovre) ; 1.380 hab. L'armée anglo-hanovrienne du duc de Cumberland dut s'y rendre au maréchal de Richelieu en 1757.

CLOSTRE [*klostr'*] n. m. (du lat. *claustrum,* clôture). Demi-cylindre creux en poterie, servant à garnir les balustrades. || Syn. CLAUSTRE.

— Bot. Nom donné aux fibres ligneuses. V. FIBRE.

CLOSTRIDION ou **CLOSTRIDIUM** [*kloss, di-om'*] n. m. Genre de bactériacées comprenant des bâtonnets renflés en forme de fuseau ou de battant de cloche. (Le clostridion de Pasteur fixe l'azote libre de l'air.)

Tombeau de Clotaire Ier.

CLOS-VOUGEOT [*klô-vou-jô*], vignoble de la Bourgogne dans la *côte de Nuits,* arrond. de Beaune (Côte-d'Or), et qui produit particulièrement des vins rouges universellement renommés. *Par métonym.* n. m. Vin de ce vignoble : *Boire du* CLOS-VOUGEOT.

CLOTAIRE Ier, roi franc, le plus jeune des fils de Clovis et de Clotilde, né en 497, mort à Compiègne en 561. Il eut en partage le pays compris entre la Seine, l'Oise et le Rhin, avec Soissons pour capitale (511). Il suivit ses frères dans leurs expéditions en Thuringe. Ce fut alors que son frère Thierry essaya de le faire assassiner. Avec Childebert, Clotaire massacra les enfants de leur frère Clodomir. V. CLOUD (*saint*). Resté, après la mort de Childebert, le seul survivant des fils de Clovis, Clotaire eut à réprimer la révolte de son fils Chramne, sans doute appuyé par les Gallo-Romains d'Aquitaine. Sous son règne eut lieu la première expédition des Francs contre les Bretons (560). — Ses fils CARIBERT, GONTRAN, CHILPÉRIC et SIGEBERT se partagèrent ses Etats.

CLOTAIRE II, roi franc, fils de Chilpéric Ier et de Frédégonde, né en 584, mort en 628. Il était âgé de quatre mois lorsqu'il hérita de la Neustrie (584). Sa mère le plaça sous la protection de Gontran, roi de Bourgogne, qui mourut en 593. Battu à Dormelles, Clotaire II perdit la plus grande partie de son royaume (600). La mort de Thierry III (613) releva son autorité. Brunehaut tomba entre ses mains, et Clotaire devint maître de tous les royaumes francs, mais à condition de faire aux grands d'énormes concessions (édit de 614).

Monnaie de Clotaire II.

CLOTAIRE III, fils aîné de Clovis II, né vers 652, mort en 673. Roi de Neustrie et de Bourgogne. Le maire du palais, Ebroïn, régna sous son nom.

CLOTAIRE IV, fils supposé de Thierry III, fait roi d'Austrasie par Charles-Martel (717), mort en 719.

CLOT BEY (Antoine CLOT, dit), médecin français, né à Grenoble en 1793, mort à Marseille en 1868. Médecin adjoint à l'hôpital de la Charité de Marseille (1822), il fut engagé comme médecin du pacha d'Egypte en 1825. Son premier soin fut d'organiser le conseil de santé et un service sanitaire. C'est lui qui fit construire le magnifique hôpital d'Abou-Zabel, à 16 kil. du Caire, et il y installa une école médicale qu'il transféra au Caire en 1833. Il se distingua dans les épidémies de peste et de choléra et conquit une immense réputation. Il eut, en outre, une grande part dans l'organisation de l'instruction publique en Egypte.

A la mort de Méhémet-Ali, Clot bey revint se fixer à Marseille, apportant avec lui une précieuse collection d'antiquités égyptiennes, qu'il a cédée à l'Etat en 1852. On a de lui de nombreux mémoires.

CLOTET [*tè*] n. m. Archéol. Sorte de clôture portative dans les appartements.

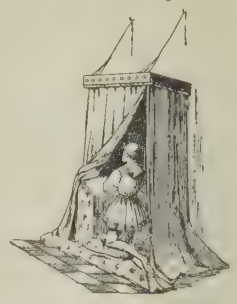

Clotet.

CLOTHO (du gr. *klô-thein,* filer), une des Parques, celle qui filait les jours des hommes.

CLOTHO, petite planète, N° 97, découverte en 1868 par Tempel.

CLOTILDE, petite planète, N° 583, découverte en 1905.

CLOTILDE (sainte), reine des Francs, femme de Clovis, née vers 475, morte à Tours en 545. Elle était fille de Chilpéric, roi des Burgondes. Clotilde, retirée à Genève, fut demandée en mariage et épousée par Clovis, roi des Francs. Son rôle fut de convertir son époux au christianisme.

Devenue veuve, Clotilde se retira dans un monastère, à Tours. Son corps, rapporté à Paris, fut enseveli à côté de celui de Clovis, dans la basilique des Saints-Apôtres, construite au lieu où s'élève aujourd'hui le Panthéon. Elle fut canonisée par le pape Pélage. V. CLOVIS. — Fête le 3 juin.

Clotilde (ÉGLISE Sainte-), église basilique de Paris, dans le faubourg Saint-Germain, place Bellechasse, construite par Gau et Théodore Ballu de 1840 à 1857 en style néo-gothique. (Chemin de croix de Duret et de Pradier, sculptures de Guillaume.)

CLOTILDE, reine des Visigoths, née vers 497, morte en 531. Cette fille de Clovis et de Clotilde, élevée dans la foi catholique, avait épousé Amalaric, roi arien des Visigoths. Maltraitée, dit-on, par ce prince qui voulait la convertir à sa foi, elle fut délivrée par son frère Childebert et mourut au retour.

CLOTILDE (Clotilde-Augustine MAFLEURAI, dite), danseuse française, née et morte à Paris (1776-1826). Elève de Vestris père, elle débuta à l'Opéra en 1793. Sa beauté, son talent de danseuse et les qualités de sa pantomime lui valurent, dès son apparition, un succès qui l'accompagna jusqu'à la fin de sa carrière. Elle fit de nombreuses créations dans *la Dansomanie, le Retour de Zéphire, les Amours d'Antoine et Cléopâtre, Vénus et Adonis, le Retour d'Ulysse, la Fête de Mars, Proserpine,* etc. Malgré ses mœurs galantes, Boieldieu l'épousa. Elle fut cause de l'exil volontaire auquel il se condamna pendant près de dix années.

CLOTILDE DE SAVOIE (Marie-Thérèse-Louise), connue sous le nom de **princesse Clotilde,** née en 1843 à Turin, morte au château de Moncalieri en 1911. Fille du roi d'Italie Victor-Emmanuel II et de Marie-Adélaïde, elle épousa, en 1859, le prince Napoléon (Jérôme). Très pieuse, la princesse Clotilde vécut volontairement éloignée de la cour bruyante des Tuileries. En 1872, elle suivit le prince Napoléon en exil ; mais, lorsqu'il rentra en France, elle demeura au château de Moncalieri, où elle continua de résider après son veuvage. Elle laissa trois enfants : le prince Victor-Napoléon, le prince Louis et la princesse Lætitia.

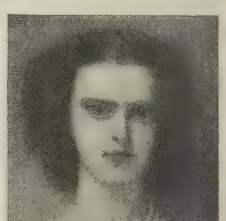

Princesse Clotilde. — Cl. Braun.

CLÔTURE n. f. (lat. pop. *clausitura*). Fait d'enfermer un terrain : *Mur de* CLÔTURE. CLÔTURE *de haies.* || Enceinte de bois, de maçonnerie ou de serrurerie, qui sépare le chœur d'une église de la nef. || Ensemble des barrières qui tiennent enfermées les religieuses cloîtrées : *Autrefois, le roi de France avait le droit de franchir la* CLÔTURE *de tous les couvents du royaume ;* et, *au fig.,* Vie claustrale : *Vœu de* CLÔTURE (V. COUVENT) ; et, *par extens.,* Vie retirée. (Peu us.) — *Clôture,* pour *Clôture des lèvres,* Art de savoir se taire, s'employait autrefois.

— *Fig.* Action d'arrêter, de terminer une chose : CLÔTURE *d'un compte, d'un exercice, d'une saison théâtrale, d'une séance, d'une session.* || *Demander la clôture, Prononcer la clôture,* c'est, dans les assemblées, Demander ou Prononcer la fin de la discussion.

— Dr. *Clôture d'un ordre judiciaire,* Ordonnance ou jugement qui détermine les droits respectifs des créanciers sur les sommes à distribuer dans l'ordre. || *Clôture de compte,* Jugement qui termine une instance de compte. || *Clôture d'inventaire,* Déclaration terminant l'inventaire lorsque plus rien ne reste à inventorier.

— Dr. féod. *Droit de clôture* ou *de closage,* Droit qu'avait le seigneur de faire clore ses vignes et entretenir leur clôture par ses vassaux.

— Joaill. Facettes en forme de petits triangles qui, dans une pierre précieuse taillée, constituent le dernier rang et se relient aux losanges ou plats. (Les *doubles-clôtures* sont les mêmes facettes partagées en deux.)

— ENCYCL. Dr. L'art. 647 du Code civil déclare que tout propriétaire peut à son gré clore ou non son héritage. Le droit de se clore comporte des restrictions, qui résultent soit de l'exercice de la *vaine pâture,* soit de l'existence de certaines servitudes (de halage, d'alignement, servitudes militaires, servitudes de passage ou d'écoulement des eaux, etc.). Le droit de ne pas se clore est limité, dans les villes et les faubourgs, par l'article 663, en vertu duquel chacun peut contraindre son voisin à contribuer aux constructions et réparations des clôtures entre maisons, cours et jardins : la jurisprudence décide que l'on peut se soustraire à cette obligation en abandonnant la moitié du terrain nécessaire à la construction du mur.

Les gardes champêtres et les gardes forestiers ne peuvent pénétrer sur un terrain clos sans l'assistance du commissaire de police, du juge de paix ou du maire.

Au point de vue pénal, le fait de destruction de clôture est prévu et puni par l'art. 456. Le bris ou la violation

de clôture devient aussi une circonstance aggravante du vol. La loi pénale entend le mot « clôture » dans le sens le plus large et même quand il n'y aurait pas de portes fermant à clef ou quand la porte serait à claire-voie et ouverte habituellement.

— Dr. parlem. On distingue : 1° la clôture d'une *discussion*, prononcée d'office par le président de l'Assemblée lorsque personne ne réclame la parole, ou par l'Assemblée elle-même lorsqu'il reste des orateurs inscrits qui ne renoncent pas à la parole ; 2° la clôture des *scrutins*, prononcée par le président, qui prend les convenances de l'Assemblée ; 3° la clôture des *séances*, dont le prononcé appartient au président seul ; 4° la clôture des *sessions*, ordinaires ou extraordinaires, prononcée par le président après la lecture, par lui-même ou par un ministre, du décret qui l'ordonne.

— Chem. de f. Aux termes de la loi du 15 juillet 1845, tout chemin de fer doit être clos des deux côtés et sur toute l'étendue de la voie.

Bien qu'il ne s'agisse, en droit, que de *clôtures* limitatives, la loi du 27 décembre 1880 permet au ministre des travaux publics de dispenser de clôtures tout ou partie d'un certain nombre de voies ferrées.

CLÔTURER [*ré*] v. tr. Fermer, entourer de clôtures : CLÔTURER *un chantier, un jardin.*

— *Fig.* Arrêter ; mettre fin à : CLÔTURER *un compte.* CLÔTURER *les débats, la session.*

CLÔTURIER [*ri-é*] n. et adj. m. Vannier qui ne fait que de la vannerie battue.

CLOU n. m. (lat. *clavus*). Morceau de métal à pointe et à tête, qui sert à fixer ou à suspendre quelque chose : CLOU *de fer, d'acier, de cuivre.* CLOU *à crochet. Mettre, Fixer, Enfoncer, Rabattre, River un* CLOU. || Tête de clou servant d'ornement : *Les portes mauresques sont ornementées de gros* CLOUS *de métal.*

— Art vétér. Petit phlegmon. || *Clou de rue,* Blessure du pied du cheval, déterminée par des corps aigus ou tranchants. V. la partie *encycl.*

— Blas. *Clou de la Passion,* Figure représentant un clou de forme triangulaire.

— Bot. Nom vulgaire de diverses espèces de champignons, à cause de leur forme.

— Econ. dom. *Clou de girofle,* Bouton à fleur du giroflier, employé dans un grand nombre de préparations culinaires. || *Pop.* Dent longue, noire, déchaussée, qui ressemble à un clou de girofle.

— Hist. rom. *Clou annal,* Clou que le premier magistrat de Rome plantait chaque année dans le temple de Jupiter, pour former ainsi une sorte de calendrier.

— Joaill. Taille particulière du diamant, que l'on appelle aussi TABLE PROFONDE.

— Mar. *Clous à maugère,* Clous en cuivre servant à la fixation des feuilles de cuivre du doublage du navire. || *Clou à carvelle,* clou, de 9 à 12 cm. de long, en usage pour le bordage des ponts.

— Mines. Amas de petites pierres dans une veine de charbon de terre. || Nom donné par les marbriers aux fragments durs et informes rencontrés dans la texture du marbre.

— Pathol. *Clou,* Nom vulgaire du furoncle. || *Clou de Biskra,* Leishmaniose de forme généralement bénigne, donnant lieu à une dermatose localisée. (On dit aussi BOUTON D'ORIENT.) || *Clou hystérique,* Douleur vive siégeant en un point de la tête ou de toute autre région du corps, pourvu qu'elle soit hystérogène, et donnant lieu à une sensation analogue à celle que produirait l'enfoncement d'une pointe. || *Clou phtisique,* Douleur ressentie le plus généralement vers le sommet du poumon malade et qui est due à de la pleurésie sèche. (Chez les tuberculeux, cette douleur est ordinairement provoquée par la pression, mais elle peut être aussi quelquefois spontanée.)

— Pharm. *Clou fumant,* Préparation résineuse et aromatique, brûlant sans flamme et à laquelle on attachait des propriétés thérapeutiques. (Voici sa composition : baume de benjoin, 80 ; baume de Tolu, 20 ; santal citrin, 20 ; nitrate de potasse, 40 ; charbon végétal, 500. Ces substances, réduites en poudre et mélangées, sont transformées en pâte au moyen de gomme adragante. On divise la pâte en petits cônes de 2 à 3 cm. de hauteur, appellés aussi PASTILLES DU SÉRAIL, PASTILLES FUMANTES, etc.)

— *Pop.* Mont-de-piété (parce que les objets sont comme accrochés à un clou, vu qu'ils ne servent à rien) : *Mettre sa montre au* CLOU. || Prison, salle de police : *Se faire mettre au* CLOU. || Outil, chez les ouvriers : *Emporter tous ses* CLOUS. || Vieux vélocipède, vieille automobile et en général vieille machine quelconque.

— Tapiss. Cheville ou pince de fer dont les tapissiers de basse lice se servent pour faire tourner les ensouples.

— Théâtr. Scène à effet, attraction qui assure le succès, à laquelle il *s'accroche.* || *Par extens.,* l'on dit dans le même sens : *Le* CLOU *d'un livre ; le* CLOU *d'une fête,* etc.

— LOC. FAM. *Cela ne vaut pas un clou,* Cela ne vaut rien. (On dit quelquefois un *clou à soufflet,* Allusion aux clous dorés dont on orne inutilement les soufflets.) || *Etre maigre comme un clou, Etre gras comme un cent de clous,* Etre fort maigre. || *Compter les clous de la porte,* Attendre longtemps. || *Mettre un clou à sa roue,* S'arrêter, et, *au fig.,* Changer de conduite. || *River son clou à quelqu'un,* Répliquer vertement, réduire au silence. || *Planter son clou,* S'établir à demeure. || *Cela ne tient ni à fer, ni à clou,* Se dit de ce qui sert à meubler sans être scellé dans la muraille ; et, *au fig.,* d'une affaire peu sérieuse, d'un travail mal fait.

— LOC. PROV. **Un clou chasse l'autre,** Des goûts, des soucis nouveaux, prennent la place des anciens et les font oublier. (Se dit aussi des personnes qui se supplantent : *C'est surtout dans les ministères qu'on peut dire qu'*UN CLOU CHASSE L'AUTRE.)

— ENCYCL. Techn. Les *clous* se font avec un grand nombre de métaux : fer, fonte, cuivre, zinc, etc. Les principales variétés de clous sont : les *clous* ou *pointes de Paris,* les *clous à bateaux,* qu'emploient aussi les maçons pour consolider les hourdages et maçonneries des cloisons ; les *clous à plafonner* et *à latter ;* les *clous à parquet, à penture, à crochet, clous rivés, barbelés,* etc. A ces variétés s'ajoutent encore les *clous caboches,* pour ferrer les grosses chaussures ; les *broquettes,* qui se subdivisent en *semences, broquettes à l'anglaise, broquettes emboutées,* etc. ; les *clous découpés,* enlevés à l'emporte-pièce dans une feuille de tôle ; les *clous fendus ;* les *clous à chevaux ;* les *clous de tapissiers ;* les *clous en zinc,* utilisés par les couvreurs et portant différents noms : *clous à ardoises, à pannes, clous semences ;* les *clous à doublage,* qui servent pour l'établissement des portes d'écluses et des barrages ; les *clous en* U appelés aussi *cavaliers* ou *crampillons.* Les *clous en cuivre* ou *en laiton* servent principalement aux tapissiers (cabochons, perles, rosettes). Autrefois, tous ces types de clous se fabriquaient à la main ; actuellement, à part certains clous à tête ornée, on les obtient mécaniquement.

CLOUS : 1 et 2. Têtes en bronze (XVe s.) ; 3. A cheval ; 4. A patte ; 5. Pointe de Paris ; 6. A crochet ; 7. Broquette emboutée ; 8. En cuivre ; 9. Semence ; 10. A tête de diamant ; 11. De tapissier ; 12. De galoche ; 13. A bateau ; 14. A cambrer ; 15. De cordonnier ; 16. En tôle découpée.

— Archéol. L'usage des *clous* au moyen âge et jusqu'au XVe siècle s'étendait à tant d'objets : serrurerie, ferronnerie, sellerie, meubles, costume, armure, reliure des livres, que l'on comprend le soin et le luxe que l'on mettait à en ciseler la tête : fleurs, animaux, dauphins, etc., servaient à la décoration. La péninsule hispanique y déployait un art particulier, conservé jusqu'au XVIIIe siècle. D'ailleurs le fer d'Espagne était fort apprécié, au rebours de celui d'Allemagne. Les merveilles de la fabrication espagnole se retrouvent dans les pays arabes et dans l'Inde, qui en ont conservé la tradition.

— Art vétér. Le *clou de rue superficiel* peut guérir rien que par l'introduction dans la blessure d'un antiseptique (teinture d'iode). Le *clou de rue profond* ne guérira que par une opération méthodique consistant en un évidement en forme de cône creusé au moyen d'un instrument tranchant *ad hoc* nommé feuille de sauge, qui met bien à découvert le fond de la blessure tout en extirpant les tissus lésés, et par des pansements méthodiques avec un liquide antiseptique chaud. Un clou de rue profond peut pénétrer dans l'articulation du pied et déterminer rapidement une arthrite traumatique ; il peut amener la mort par gangrène des tissus lésés et septicémie consécutive, ou par *tétanos,* le bacille de Nicolaiev, très répandu dans les terres cultivées et les fumiers des écuries, pénétrant souvent dans la blessure.

CLOUAGE ou **CLOUEMENT** [*klou-man*] n. m. Action ou manière de clouer : *Dans la fabrication des caisses on effectue le* CLOUAGE *à la main ou avec des machines à clouer.*

— ENCYCL. Pour prévenir la fente du bois, lors du *clouage,* les ouvriers ont l'habitude d'écraser légèrement la pointe du clou ; il vaudrait mieux encore employer des clous dans lesquels la pointe soit remplacée par un coin tranchant, lequel serait enfoncé de manière à couper les fibres en travers et non à les écarter en s'enfonçant. Pour que les pièces, clouées l'une à l'autre, aient une plus grande résistance à la séparation, il y a avantage à augmenter le nombre de clous, et à réduire leur grosseur.

CLOUANGE, comm. de la Moselle, arr. et à 16 kil. de Thionville ; 3.940 hab.

CLOUCOURDE n. f. Nom vulgaire de l'héliotrope du Pérou, d'une variété d'anémone appelée encore *coquelourde,* et aussi de l'hépatique cultivée.

CLOUD ou **CLODOALD** (saint), le plus jeune des fils de Clodomir, né vers 522, mort à Novientum (auj. *Saint-Cloud*) vers 560.

— ENCYCL. A la mort de Clodomir, roi d'Orléans, ses trois enfants : Théobald, Gonthaire et *Clodoald* furent recueillis par leur aïeule, la reine Clotilde. Mais Childebert, roi de Paris, et Clotaire, roi de Soissons, convoitaient le royaume de leur frère mort. Trompant la confiance de Clotilde ils se firent livrer les enfants sous prétexte de les élever à la royauté ; Théobald et Gonthaire furent poignardés par Clotaire ; et Clodoald ne dut la vie qu'au dévouement de fidèles serviteurs. Dans la suite, il se coupa les cheveux, se consacra à la vie religieuse et fonda, au lieu appelé *Novientum,* un monastère qui prit le nom de *Saint-Clodoald* ou *Saint-Cloud.* — Fête le 7 septembre.

CLOUD, CLODULPHE ou **FLONDULPHE** (saint), évêque de Metz, né vers 603, mort en 696, fils de saint Arnould. Il fut ministre du roi d'Austrasie, avant d'être élu évêque de Metz en 656. — Fête le 8 juin.

CLOUDET [*dè*] n. m. Nom vulgaire du hibou.

CLOUÉ (Georges-Charles), marin français, né en 1817, mort à Paris en 1889. Admis à l'Ecole navale en 1832, vice-amiral en 1874, ministre de la marine dans le premier ministère Ferry (1880-1881), membre titulaire du Bureau des longitudes en 1881, on lui doit des ouvrages estimés.

CLOUEMENT n. m. V. CLOUAGE.

CLOUER [*klou-é*] v. tr. Fixer avec des clous : CLOUER *une planche, des ardoises, des tapisseries.* || Fermer à l'aide de clous : CLOUER *une caisse.* || *Par extens.* Fixer comme avec un clou : CLOUER *son adversaire d'un coup d'épée.*

— Mar. *Clouer son pavillon,* Le fixer à demeure au mât pour qu'il ne puisse ni tomber, ni être amené. (Cela indique la résolution de combattre jusqu'à la mort).

— *Fig.* Fixer, rendre immobile, réduire au silence : *Ce spectacle les* CLOUA *sur place. La vieillesse l'a* CLOUÉ *dans son lit.* CLOUER *un contradicteur.* — *Pop. :* CLOUER *le bec à quelqu'un.* || Fixer, mettre dans : *Et* CLOUER *de l'esprit à ses moindres propos.* (Molière.)

— ***Cloué, e,*** part. pass. du verbe *Clouer.*

— Blas. Se dit du collier d'un chien, des fers d'un cheval, du treillissé et de toute autre pièce où il y a des clous d'un émail particulier.

— Echecs. On dit qu'une pièce est *clouée* lorsqu'elle ne peut être bougée sans mettre le Roi en échec. || *Par extens.* Cette expression est également employée lorsqu'une pièce en se déplaçant laisse en prise une pièce d'une valeur supérieure à celle qui l'attaque.

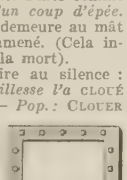
D'argent à la bordure de gueules clouée d'argent.

— *Substantiv.* Se dit de travaux (et notamment de chaussures) assemblés par clouage, par opposition à ceux qui sont cousus.

— ***Se clouer,*** v. pr. — Au sens passif : *Les tôles des chaudières* SE CLOUENT *à froid.* || *Fam.* S'arrêter, se fixer.

— *Fig.* S'attacher, s'adonner.

— ANTON. **Déclouer.**

CLOUÈRE n. f. Techn. Syn. de CLOUTIÈRE.

CLOUET [*klou-è*] n. m. Petit ciseau de fer, à tête, à l'usage des tonneliers.

CLOUET (Jehan, premier du nom), peintre, né à Bruxelles dans la première moitié du XVe siècle, attaché à la maison du duc de Bourgogne.

Jehan Clouet.

CLOUET (Jehan, deuxième du nom), peintre de l'école française, fils du précédent, né vers 1485, mort en 1545. Peintre ordinaire de François Ier, « Jehannet » s'est surtout fait connaître par les portraits du roi, des princes, des princesses et des grands seigneurs de la cour. Dans un portrait qu'on admire à Florence, François Ier est à cheval avec son armure. Au Louvre on attribue à Jehan Clouet un autre grand portrait de François Ier. Un grand nombre de dessins de l'artiste sont conservés à Chantilly.

CLOUET (François, troisième du nom), fils du précédent, né vers 1510, mort vers 1572. Il avait à peine trente-cinq ans quand il succéda à son père, en 1545, dans la double charge de valet de chambre et de peintre ordinaire du roi. Il peignait, faisait de charmantes miniatures et des dessins au crayon d'une finesse exquise. Son œuvre est immense, et, bien qu'il n'ait signé qu'un très petit nombre de toiles, on reconnaît aisément son dessin net et clair, sa noblesse d'allure, sa finesse de modelé. On lui attribue, au musée d'Anvers, un portrait de François II enfant qui doit être de 1547. On admire aussi, au musée du Louvre, de beaux portraits du médecin Pierre Guthe, et de Charles IX. Le style des Clouet, ferme et précis, a eu une grande influence sur les dessinateurs français comme les Dumonstier, les Quesnel, et Benjamin Foulon.

François Clouet.

CLOUET (Louis), chimiste français, né à Singly, près de Mézières, en 1751, mort à Cayenne en 1801, fut professeur à l'école du génie de cette dernière ville, et trouva, à l'époque de la Révolution, le moyen de fabriquer l'acier fondu ou fer forgé. Ses procédés, pratiqués dans la manufacture de Daigny, dont il devint le directeur, permirent aux arsenaux de Douai et de Metz de fournir les armes nécessaires à la défense nationale. La plupart de ses travaux sont consignés dans les *Annales de chimie* et le *Journal des mines.* Il était membre associé de l'Académie des sciences (1796).

CLOUEURE n. f. (anc. orthogr. de CLOUTRE).

CLOUGH (Arthur-Hugh), poète anglais, né à Liverpool en 1819, mort à Florence en 1861. Il fit ses études à Rugby et à Oxford, où il subit quelque temps l'influence des chefs du mouvement néo-catholique ; mais ne tarda pas à s'y soustraire et évolua vers une foi libre. Après avoir visité la France et l'Italie avec le philosophe Emerson, il devint, en 1849, directeur de l'University Hall, à Londres. Il a publié plusieurs poèmes : *the Bothie of Toberna-Vuolich* (1848), *Amours de voyage* (1849), *Dipsychus* (1850), poème méditatif, suivi d'un épilogue en prose. C'est son meilleur ouvrage. La poésie de Clough, souvent gauche et rugueuse dans son expression, est rachetée par une grande élévation de sentiments et un sincère amour de la nature.

CLOUIÈRE n. f. Techn. Syn. peu us. de CLOUTIÈRE.

CLOUNEAU [*nô*], **CLOUSEAU** [*zô*], ou **CLUSEAU** [*zô*] n. m. Bot. Noms vulgaires de la *lépiote élevée.*

CLOUP [*kloup'*] n. m. Géol. Nom des avens, dans le Quercy.

CLOUTAGE n. m. Action de fixer le fer à la corne du pied du cheval. || *Cloutage à glace,* Clous, en forme de crampons, intercalés dans les autres, pour empêcher les chevaux de glisser, en temps de verglas.

— BX-ARTS. Décoration à l'aide de clous, dont les têtes forment les dessins.

Cloutage.

CLOUTER [*té*] v. tr. Garnir de clous : CLOUTER *un coffret, une tabatière.* || *Clouter un carrosse,* C'était en garnir la partie supérieure de gros clous bronzés pour un deuil de cour.

CLOUTÈRE n. f. Petite enclume de cloutier.

CLOUTERIE [*ri*] n. f. Commerce ou fabrication des clous. || Usine où l'on fabrique des clous : *La* CLOUTERIE *est répandue dans les Ardennes, dans les Vosges.*

CLOUTIER [*ti-é*] n. m. Qui fait ou vend des clous.

— ENCYCL. Archéol. Les *cloutiers* de Paris n'ont pas de statuts antérieurs à 1340 ; ceux qu'a enregistrés Etienne Boileau appartiennent à une corporation différente et tôt disparue, celle des cloutiers attacheurs. Les statuts des

cloutiers-cormiers-étameurs-ferronniers furent réformés en 1676. Outre des clous de toutes sortes, ils fabriquaient des gourmettes de chevaux, des mors, des anneaux de licol, etc.

CLOUTIÈRE n. f. Boîte à compartiments dans laquelle on distribue les clous par catégories de grosseurs. || Pièce de fer percée de trous et dont on se sert pour faire, à la main, les têtes des clous et des vis. (Dans ce dernier sens, on dit aussi CLOUÈRE, CLOUTÈRE, CLOUTÈRE, et CLOUVIÈRE.)

CLOUURE [*klou-ur'*] n. f. Emploi de clous. || Endroit où un clou est enfoncé. || Machine employée pour la clouure ou la rivure.

CLOUVIÈRE n. f. Techn. V. CLOUTIÈRE.

CLOUZEAUX [*zô*] (LES), comm. de la Vendée, arrond. et à 7 kil. de la Roche-sur-Yon ; 1.080 hab. Ch. de f. Etat.

CLOUZOT (Henri), écrivain et critique d'art, né à Niort en 1865. Fils du libraire Léon Clouzot, il se livra d'abord à l'étude des auteurs du XVIe siècle, particulièrement de Rabelais. Nommé en 1908 à la Bibliothèque Forney, puis en 1920 au musée Galliéra, il s'est consacré aux arts industriels qu'il a fait connaître dans le passé tandis que dans le présent il se montrait propagateur actif et clairvoyant de la création originale. Il a publié : *Philibert Delorme* (1910) ; *Rabelais en orthographe moderne* (1913) ; *le Métier de la soie en France* (1914) ; *l'Art nègre et l'art océanien* (avec A. Level, 1919) ; *les Métiers d'art* (1920) ; *le Travail du métal* (1921) ; *les Meubles du XVIIIe siècle* (1922) ; *Dictionnaire des miniaturistes sur émail* (1924) ; *Des Tuileries à Saint-Cloud* (1925) ; *la Miniature sur émail en France* (1928) ; *la Manufacture de Jouy* (1928).

CLOVÈNE n. m. Carbure sesquiterpénique, obtenu par l'action de l'anhydride phosphorique sur l'alcool caryophyllénique.

CLOVIO (don Giulio), miniaturiste italien, né à Grisonne (Croatie) en 1498, mort à Rome en 1578. Très jeune encore, il fut appelé à la cour de France et ne revint à Rome qu'après la mort de Louis XII. Entré plus tard dans les ordres, il fut attaché, en qualité de chanoine, à la maison d'Alexandre Farnèse. La Bibliothèque nationale possède de ce maître les miniatures d'une psalmodie romaine.

CLOVIS Ier, roi des Francs, né en 465, mort à Paris en 511. Il était fils de Childéric et régnait sur une tribu des Francs Saliens ; mais il réunit au cours de sa carrière toutes les tribus de ce peuple sous son commandement. Clovis entama une lutte contre Syagrius qui, sans titre officiel, groupait en Gaule les éléments romains. Il le vainquit à Soissons : Syagrius se réfugia à Toulouse ; mais Clovis se le fit livrer par le roi des Wisigoths, Alaric, et le fit mettre à mort. Le pays entre la Seine et la Loire fut alors soumis. Le mariage de Clovis avec Clotilde se place en 493. Elle s'attacha à convertir Clovis. Ce dernier se décida au baptême après la bataille dite de Tolbiac (496) contre les Alamans. V. TOLBIAC. Le roi franc se fit baptiser avec trois mille de ses soldats. Clovis, étant le seul roi barbare de religion orthodoxe, fut désormais favorisé par l'épiscopat.

En 500, Clovis vainquit Gondebaud, roi des Burgundes, sur les bords de l'Ouche, près de Dijon ; puis il attaqua les Wisigoths, qui furent vaincus à Vouillé, non loin de Poitiers (507). Alaric II y trouva la mort. La région entre la Loire et les Pyrénées fut immédiatement conquise. Maître de la plus grande partie de la Gaule, Clovis réunit à Orléans le concile de 511 ; il mourut après avoir assuré la puissance de la dynastie mérovingienne, et fut enterré, à Paris, dans la basilique des Saints-Apôtres qu'il avait fait construire.

Il laissait quatre fils : Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire (les trois derniers, fils de Clotilde), qui se partagèrent le royaume.

— Iconogr. Il n'existe point d'effigies authentiques de Clovis, ni de Clotilde. Les statues qui portent leurs noms sont des figures conventionnelles (Saint-Denis). Les portraits modernes de Clovis se rapprochent du type légendaire mérovingien (*Victoire de Clovis à Tolbiac*, par Ary Scheffer, à Versailles ; *Clovis à Tolbiac*, par Joseph Blanc, au Panthéon). Plusieurs faits de l'histoire de Clovis sont représentés dans les tapisseries de la cathédrale de Reims (XVe s.).

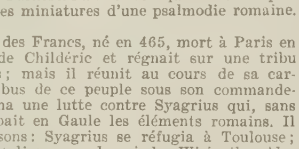

Monnaie de Clovis II.

CLOVIS II, second fils de Dagobert, né en 632, mort en 656. Il eut en partage la Neustrie et la Bourgogne (635). En fait, ses deux royaumes furent gouvernés par sa mère Nantéchilde et par les maires du palais Ega, Archambaud (Erchinoald) et Flaochat. Il eut de son épouse sainte Bathilde trois fils : Clotaire, Childéric et Thierry.

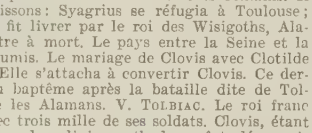

Monnaie de Clovis III.

CLOVIS III, roi de France, fils de Thierry III, né en 682, roi en 691, mort en 695. Il fut roi de Neustrie et de Bourgogne et eut pour maire du palais Pépin d'Héristal, qui fut en réalité le vrai maître de son royaume.

CLOVISSE n. f. (du provenç. *clauvisso*). Nom vulgaire des *tapes virgineus* et *pullastra* qui sont des coquillages comestibles estimés et abondamment répandus.

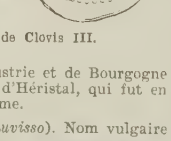

Clovisse.

CLOWN [prononc. angl. *klaoun'* ; prononc. franç. *kloun'*] n. m. (mot anglais). Personnage grotesque du théâtre anglais ; acteur qui joue ce personnage. || Dans les cirques, Acteur bouffon, d'une grande agilité, d'une grande souplesse, qui divertit le public par sa feinte maladresse et ses lazzis.

Clowns.

— ENCYCL. Ce type grotesque nous a été donné par l'Angleterre, qui l'avait emprunté au *gracioso* ou paysan-bouffon du théâtre espagnol. Mais dans les pièces anglaises, notamment celles de Shakespeare, le *clown*, ordinairement domestique du héros, amuse le public par ses reparties plaisantes ou niaises. Depuis environ un siècle, le *clown* n'est plus un personnage de pièces parlées. C'est un pitre excentrique, proche parent des *jesters* et des *minstrels*, qui excite le rire par des dislocations et des tours d'équilibre bizarres, par des fantaisies abracadabrantes et des mots d'esprit.

Parmi les clowns les plus fameux, on peut citer : Auriol, Mazurier, Joa Grimaldi, Tony Grice, les frères Hanlon-Lee, Billy Hayden, Foottit et Chocolat, les Fratellini, Grock. V. ACROBATE.

CLOWNERIE [*klou-ne-rî*] n. f. Ensemble de clowns. || Profession, tour, facéties de clown.

CLOWNESQUE [*klou-nèssk'*] adj. Relatif à un clown, digne d'un clown.

CLOYÈRE [*kloi* ou *klo-yèr'*] n. f. (de *claie*). Panier pour mettre du poisson, et surtout des huîtres. || Contenu d'un de ces paniers : *Manger une* CLOYÈRE (vingt-cinq douzaines).

CLOYES [*kloi*], ch.-lieu de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 12 kil. de Châteaudun, sur le Loir ; 2.060 hab. (*Cloysiens*). Ch. de f. Orléans. Tanneries ; vieilles maisons du XVe siècle. — Le canton a 15 comm., et 11.190 hab.

CLOYNE, ville de l'Etat libre d'Irlande (Munster, comté de Cork) ; 2.100 hab. Evêché catholique fondé au VIe siècle par saint Colman (Cloyne-et-Ross) ; évêché anglican (Cork-Cloyne-et-Ross). Cathédrale gothique.

CLUACINA. Myth. rom. V. CLOACINA.

CLUB n. m. (mot angl. — La prononciation anglaise *kleub*, se conserve en parlant des cercles sportifs ou mondains : *Jockey kleub, Touring kleub*, mais, souvent, par exemple en parlant des associations de la Révolution, on prononce, à la française, *klub*). En France, Réunion politique, et *spécial*. Réunion démagogique : CLUB *des Jacobins*. || Cercle aristocratique où l'on se réunit pour causer, jouer, etc. : *Le* JOCKEY-CLUB. || Réunion de gens associés pour un but commun : CLUB *littéraire ;* et *spécial*. Société sportive : CLUB ALPIN, TOURING CLUB, RACING CLUB.

— ENCYCL. Ce qu'on entend, en Angleterre, par *club*, correspond, à peu près et d'une manière générale, à ce que, en français, on appelle un « cercle ». On en trouve l'origine dans les réunions comme *la Sirène*, à la fin du XVIe siècle, où sir W. Raleigh groupait des auteurs comme Jonson et Shakespeare ; au milieu du XVIIe siècle, la mode du café donne naissance à de vrais cercles comme *la Tête de Veau*, société buvante et politique, mais c'est au XVIIIe siècle que le *club*, au sens anglais du mot, se transforma en véritable salon, d'où, cependant, les dames étaient exclues. De bonne heure, on songea à mettre cette institution au service de la politique. On vit alors se former deux grandes catégories de clubs : les clubs politiques (*Reform, National-liberal* et *Carlton*) ; puis les clubs mondains, dont le but était de rapprocher soit des amis, soit des hommes ayant les mêmes tendances d'esprit. Parmi les clubs non politiques on cite : l'*Athenæum* et l'*Oxford and Cambridge University Club*, qui sont surtout littéraires ; puis un certain nombre de clubs militaires : *Army and Navy Club, United Service Club*, etc. ; enfin, des clubs ouverts à des gens du monde, à quelque profession qu'ils appartiennent : l'*Union Club*, le *Piccadilly Club*, le *Jockey-Club*, etc. Des clubs réservés aux femmes se sont créés en grand nombre. Une nouvelle législation a été établie par le *Licensing Act* de 1902.

En France, l'anglomanie provoqua dès 1724 la fondation d'un club célèbre sous le nom de *Club de l'Entresol*, où l'on s'entretenait de philosophie politique. Sous Louis XVI, les clubs existaient soit sous ce nom (club des Américains, Club constitutionnel, tous deux en 1785), soit sous celui de société (Société des Amis des Noirs, 1786 ; Société Kornmann). Mais c'est surtout pendant la Révolution qu'ils se développèrent, et jouèrent un rôle considérable sur la marche des événements : Feuillants, Cordeliers, Jacobins, etc. Sous l'influence de la France, ils se répandirent en Europe : les clubistes de Mayence furent parmi les plus agités. La révolution de 1848 les fit renaître en France ; du 24 janvier au 30 mars, il s'en forma près de 150 à Paris seulement ; on créa même un « Club des clubs », organe de la fédération des clubs parisiens. Aujourd'hui, l'on donne encore ce nom à quelques cercles ou sociétés : le Touring Club, l'Aéro-Club, l'Aéronautique-Club, l'Automobile-Club, le Jockey-Club, le Club alpin, le Club des patineurs, etc., sans caractère politique.

CLUBS ALPINS. *Club alpin français*. Le Club alpin français (C. A. F.) a été fondé le 2 avril 1874 par de Billy, Cézanne et Adolphe Joanne. Il a été déclaré d'utilité publique le 31 mars 1882. Il a pour but de faciliter et de propager la connaissance exacte des montagnes de France et des pays limitrophes. Il emploie les moyens suivants : excursions, caravanes scolaires, publications, construction et amélioration des refuges et sentiers, encouragements divers, réunions et conférences, création de bibliothèques, etc. Le siège du Club est à Paris ; il est représenté dans les départements par des sections.

Insignes du Club alpin français.

Il existe de nombreux clubs alpins étrangers en Europe. Citons le Club alpin allemand-autrichien, le Club alpin suédois, le Club alpin suisse, le Club alpin italien, etc.

CLUB [*kleub*] n. m. (mot angl. signif. *massue*). Au jeu de golf, Crosse employée pour pousser les balles et qui porte différents noms d'après la forme de sa partie inférieure.

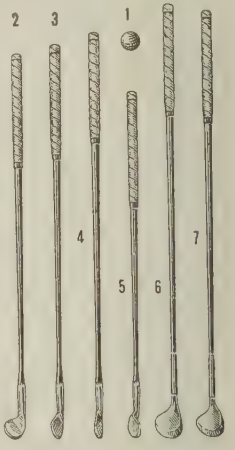

CLUBS DE GOLF : 1. La balle ; 2, Niblick ; 3. Iron ; 4. Cleek ; 5. Putter ; 6. Driver ; 7. Brassie.

CLUBIONE n. f. Genre d'arachnides, type de la famille des *clubionidés*, comprenant de petites araignées fauves ou roussâtres, toujours claires, vivant dans des coques de soie blanche, sous les écorces, les pierres, etc. (On en connaît une centaine d'espèces, dont une dizaine habitent l'Europe.

Clubione.

CLUBIONIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, renfermant les *clubiones, sparassides*, et genres voisins.

CLUBIQUE [*bik'*] adj. Qui a rapport aux clubs. (Peu us.)

CLUBISTE [*bisst'*] n. m. Membre d'un club. || Qui fréquente les clubs (politiques).

CLUBMAN [*man'*] n. m. Syn. angl. de CLUBISTE. || Pl. *Des* CLUBMEN.

CLUDIFORME adj. (de *clou* et *forme*). En forme de clou.

CLUENTIUS AVITUS (Aulus), né à Larinum au Ier siècle av. J.-C. Il accusa, en 74, son beau-père Oppianicus d'avoir tenté de l'empoisonner, et obtint une condamnation en corrompant les juges, présidés par C. Junius qui fut, pour ce fait, dégradé par les censeurs. En 66, il fut accusé à son tour par le fils d'Oppianicus d'avoir empoisonné ce dernier. Cicéron le défendit, et le fit acquitter. Ce plaidoyer est curieux par le tableau des mœurs d'une partie de la société patricienne à cette époque.

CLUGNAT [*gn* mll., *a*], comm. de la Creuse, arrond. et à 25 kil. de Guéret ; 1.460 hab. Château (en ruine) de Monéroux.

CLUGNY DE NUYS (Jean-Etienne-Bernard), né à Dijon en 1729, mort à Paris en 1776. D'abord intendant de Guyenne, il remplaça, en 1776, Turgot comme contrôleur général des finances. Il abandonna ses édits, établit la *Loterie*, et mourut six mois après sa nomination.

CLUIS, comm. de l'Indre, arrond. et à 20 kil. de La Châtre ; 1.810 hab. Ch. de f. Orléans. Importantes foires pour les bestiaux et les volailles. Hôtel de ville établi dans les restes d'un château du XIIIe siècle. — Aux environs, ruines du château de Gaucourt.

CLUJ (en hongrois **Kolozsvar**, en allemand **Klausenburg**), ville de Roumanie, sur la petite Somesh, sous-affluent du Danube par la Theiss (Tisa) ; 105.000 hab. Grand centre intellectuel, social et artistique. Université célèbre. Vieille enceinte avec tours carrées ; cathédrale du XIVe siècle. Patrie de Mathias Corvin. Construction de machines, tabacs.

CLUMBER [*kleum'-beur*] n. m. (mot angl.). Variété d'épagneul anglais.

— ENCYCL. Le *clumber* est le plus lourd, le plus trapu de tous les épagneuls anglais ; il est recherché partout pour la chasse au bois. Bien que portant un nom anglais et surtout utilisé en Angleterre, cet épagneul est de souche française. Il est blanc avec des taches citron pâle.

CLUNACULUM [*lom'*] n. m. (du lat. *clunes*, derrière). Antiq. rom. Sorte de poignard que certains soldats portaient attaché par derrière, au-dessous des reins. || Couteau dont se servaient les sacrificateurs.

Soldat armé du clunaculum.

CLUNES, ville d'Australie (Victoria), sur le Deep-Creek ; 3.215 h. Centre minier.

CLUNET (*Edouard*), avocat français, né à Grenoble en 1845, mort à Strasbourg en 1922. Ancien élève de l'Ecole des chartes, inscrit au barreau de Paris en 1866, il fonda en 1873 le *Journal de Droit international privé*, connu actuellement sous le nom de son fondateur, *le Clunet*, et qui fait autorité en la matière. Clunet plaida en 1903 au nom de l'Etat français, puis de la Turquie, auprès du Tribunal arbitral de La Haye.

CLUNIA. Géogr. anc. Ville d'Espagne (Tarraconaise), où les Vaccéens battirent Metellus Nepos, en 98 av. J.-C.

CLUNIEN [*ni-in*] adj. Géol. Sous-étage du *gothlandien*.

CLUNIO n. m. Genre d'insectes diptères, famille des chironomidés. (Le *clunio marinus* est une mouche minuscule dont les ailes sont avortées chez la femelle, et qui vit sur nos côtes dans la zone de balancement des marées.)

CLUNIPÈDE adj. (du lat. *clunes, nis*, fesse, et *pes, pedis*, pied). Nom donné aux oiseaux qui ont, comme les plongeons, les pieds placés en arrière du corps. (Peu us.)

CLUNISIEN [*zi-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport à l'ordre de Cluny, à ses monuments : *Les architectes* CLUNISIENS.

CLUNISTE [*nisst'*] n. m. Religieux de l'ordre de Cluny.

CLUNY (en lat. **Cluniacum**), ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 23 kil. de Mâcon, sur la Grosne ; 4.260 hab. (*Clunisois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Situé au milieu de riches pâturages où paissent les bœufs du Charolais, Cluny est un important marché de bétail.

La ville doit son origine à la célèbre abbaye de Cluny dont les bâtiments ont été transformés en école d'arts et métiers. Outre l'abbaye, qui a été détruite dans presque toutes ses parties essentielles, Cluny possède de nombreux monuments : églises Notre-Dame (XIVe s.) et Saint-Marcel (XIIe s.), maisons romanes, mausolée du cardinal de Bouillon à l'hôpital. — Le canton a 24 comm., et 11.670 hab.

Cluny (ABBAYE DE). A la fin du IXe siècle, le monachisme bénédictin, déchu de sa première ferveur, avait besoin de réforme. De divers côtés, des tentatives heureuses furent faites. Aucune n'eut la fortune prodigieuse de Cluny. Les débuts en furent humbles. Un saint religieux, Bernon, fonda (894) à Gigny un couvent modèle, d'où il fut appelé pour réformer celui de Baume ; Guillaume IX, duc d'Aquitaine, voulut une maison semblable dans ses domaines et en 910 il installa Bernon à Cluny, obtenant du pape que l'abbaye fût sous la dépendance immédiate du Saint-Siège. Le successeur de Bernon, saint Odon (926-929) obtint de pouvoir prendre sous sa dépendance des monastères qu'il réformerait, et il introduisit la nouvelle observance à Saint-Paul-Hors-les-murs, de Rome, et à Saint-Augustin de Pavie. Il précisa les constitutions de Cluny, où la récitation de l'office prit une place presque exclusive. Une suite de saints abbés au long abbatiat : Aymard (929-964), Mayeul (964-994), Odilon (994-1048), Hugues (1049-1109), assurèrent le succès de la réforme et lui permirent de prendre une extension inouïe. A la mort de saint Mayeul, l'abbaye seule comptait 177 moines ; mais elle en eut jusqu'à 300. Sous Hugues, sa puissance s'étendait sur dix mille moines, d'Espagne à la Pologne, et ses nombreux couvents étaient répartis en dix provinces : France, Dauphiné, Auvergne, Poitou-Saintonge, Gascogne, Espagne, Italie, Lombardie, Allemagne et Angleterre. La richesse de l'ordre était considérable. L'église de Cluny, construite sous saint Hugues, répondit à cette splendeur. L'un des chefs-d'œuvre du style roman, elle avait une ampleur qui ne fut dépassée que par Saint-Pierre du Vatican. La puissance de l'abbé de Cluny, à laquelle sa sainteté donnait plus d'éclat, en faisait un des chefs de la chrétienté, et il fut pour la papauté l'un des meilleurs auxiliaires de la réforme ecclésiastique. Sans être clunisien, Grégoire VII s'appuya sur Cluny et c'est de Cluny que sortirent Urbain II, le pape des croisades, et Pascal II. La réforme clunisienne modifia l'esprit primitif de Saint-Benoît, qui faisait de chaque abbaye un centre indépendant, une famille dont l'abbé était le père. L'ordre entier de Cluny n'eut qu'un abbé ; les autres maisons lui furent subordonnées étroitement, gouvernées par des prieurs à la nomination et à la discrétion de l'archiabbé de Cluny, et aucun moine ne put être reçu qu'au nom de ce dernier. C'était un moyen de maintenir l'unité ; mais, dans un si vaste corps, la chose n'était pas facile. Et tandis que Cîteaux, avec un esprit différent, avec une opposition au luxe clunisien, grandissait et s'étendait, Cluny sentait les premières atteintes de la décadence. Elle vint au XIVe siècle, et la plaie des abbés commendataires l'accéléra, en dépit de tentatives de réformes comme celles de Jean de Bourbon au XVe siècle, et de Jacques d'Arbouze au XVIIe, qui rétablit la stricte observance (1621). Un rattachement à la Congrégation de Saint-Maur (1634), puis à celle de Saint-Vanne (1659), fut éphémère. L'abbaye fut supprimée en 1790 ; le dernier abbé, Dominique de La Rochefoucauld, mourut émigré en 1800, et des bâtiments claustraux il ne reste que la chapelle de Jean de Bourbon, les pavillons des Guises, un logis abbatial et quelques arcades. Quelques débris des sculptures, des chapiteaux et des nefs détruites, recueillis et bien classés, ont été logés dans un musée spécial, non loin de l'église, où ils font l'admiration des visiteurs. Le riche trésor de l'abbaye avait été mis au pillage par les protestants en 1562, et la bibliothèque, qui comptait 1.800 manuscrits précieux, fut dispersée.

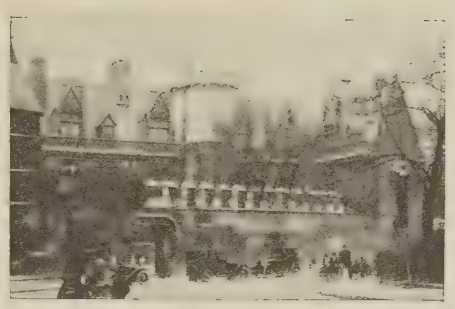

Hôtel de Cluny. — Cl. Larousse.

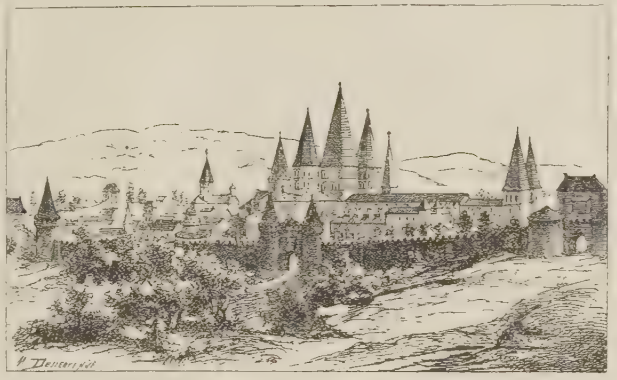

Abbaye de Cluny (au XVIIIe s.).

Cluny (COLLÈGE DE), collège fondé en 1269 par Yves de Vergy, abbé de Cluny, près de la Sorbonne. Les jeunes religieux de l'ordre y venaient achever leurs études de théologie. Supprimé par la Révolution, il servit quelques années d'atelier à divers artistes, dont David.

Cluny (DENTELLE DE). On désigne sous ce terme la jolie guipure aux fuseaux, en fil crème ou blanc, qui se fait généralement en Auvergne. Le nom de Cluny, où aucune dentelle n'a jamais été faite, vient de l'usage fait de cette dentelle par les moines de l'abbaye de Cluny. (La *guipure de Cluny* en est une grossière imitation.)

Cluny (MUSÉE DE L'HÔTEL DE), musée d'antiquités nationales situé à Paris, à l'angle du boulevard Saint-Germain et du boulevard Saint-Michel. Il comprend les ruines du palais nommé communément *les Thermes de Julien* (V. THERMES), et l'ancien hôtel de Cluny. L'hôtel de Cluny fut construit vers le milieu du XIVe siècle, par Pierre de Chaslus, abbé de Cluny, et entièrement réédifié par Jacques d'Amboise, frère du ministre de Louis XII, dans les dernières années du XVe siècle. Il participe de l'art ogival et du style de la Renaissance.

En 1790, il devint propriété nationale, fut vendu, et resta propriété particulière jusqu'en 1836. A cette époque, il appartenait à Du Sommerard, conseiller à la Cour des comptes, qui y avait installé sa précieuse collection d'objets du moyen âge et de la Renaissance. A sa mort, en 1842, la Ville de Paris acheta l'hôtel et le musée, et les céda à l'Etat l'année suivante, avec les ruines romaines des « Thermes de Julien ».

Le musée s'ouvrit en 1844. Depuis, des annexes ont été ajoutées. Le musée est principalement consacré aux monuments, meubles et objets d'art du moyen âge et de la Renaissance.

Cluny (THÉÂTRE DE). Construit à Paris, boulevard Saint-Germain, en 1863, pour être une salle de concerts, il s'ouvrit en janvier 1864, sous le nom de « Athénée musical » ; mais, presque aussitôt, il fut transformé en salle de spectacle sous le nom de théâtre Saint-Germain. Il porte son nom actuel depuis 1866. On y joue le vaudeville, la comédie bouffe, et quelquefois l'opérette.

CLUPANODON n. m. Nom de genre appliqué quelquefois à la sardine.

CLUPE n. f. Terme général par lequel on désigne les poissons de la famille des *clupéidés*.

CLUPEA n. f. Genre de poissons marins, type de la famille des *clupéidés*, comprenant le hareng (*clupea harengus*) et le sprat (*clupea sprattus*).

CLUPÉIDÉS [*dé*] n. m. pl. Très importante famille de poissons marins ou d'eau douce, comprenant les harengs, les sardines, les anchois et les aloses.

— ENCYCL. Les *clupéidés* comptent parmi les poissons les plus utiles à l'alimentation et font l'objet de pêches intensives sur toutes les côtes où ils se rassemblent par *bancs* à l'époque de la reproduction. Leurs migrations, que l'on croyait autrefois vastes, sont restreintes à des déplacements du large vers la côte et du fond vers la surface ou inversement. On ne pourrait expliquer d'autre manière l'existence de races locales de harengs, de sardines et d'anchois. En dehors des périodes de pêche, on a retrouvé d'ailleurs ces poissons en profondeur et même à moitié enfouis dans la vase du fond de la mer. Les aloses remontent au printemps dans les fleuves et les rivières pour pondre et c'est alors qu'on se livre à leur capture.

CLUPÉINE n. f. Protamine de formule $C^{30}H^{57}O^{6}N^{17}$ probablement identique à la salmine.

CLUPÉOÏDE adj. (de *clupe*, et du gr. *eidos*, aspect.) Qui ressemble à un hareng (*clupea*).

CLUSE n. f. (mot jurassien, du lat. *clusa*, autre forme de *clausa*, fermée). Coupure étroite, à parois presque verticales, faisant communiquer deux dépressions séparées par un pli.

— ENCYCL. Les coupures transversales appelées *cluses*, établies aux points les plus bas des axes anticlinaux, permettent à certains cours d'eau de traverser des plis sallants. Tel est le cas dans le Jura, où nombre de cluses ont permis à des cours d'eau d'avoir un tracé très singulier (au Doubs, par exemple). Le terme *cluse*, qui est un mot du patois jurassien, a été aussi usité dans d'autres pays pour désigner des phénomènes analogues.

CLUSE ! interj. Cri par lequel le fauconnier excite les chiens de chasse qui aident le faucon, pour faire sortir la pièce de gibier réfugiée dans un buisson.

CLUSE-ET-MIJOUX [*jou*] (LA), comm. du Doubs, arrond. et à 4 kil. de Pontarlier, sur le Doubs, dans la célèbre cluse dominée par les forts de Joux et de Larmont, et qui permet les communications (routières et ferroviaires) avec la Suisse ; 800 hab.

CLUSER [*zé*] v. tr. Exciter les chiens en criant : *Cluse !*

CLUSERET (Gustave-Paul), officier et homme politique français, né à Paris en 1823, mort près d'Hyères en 1900. Il prit part, en 1860, comme colonel, à l'expédition de Garibaldi dans les Deux-Siciles et, en 1862, comme général des armées du Nord, à la guerre de Sécession. Membre de la Commune de 1871, délégué par elle à la Guerre, puis destitué, en exil après 1871, revint en France en 1884, et fut élu député de Toulon en 1888.

CLUSES [*kluz'*], ch.-lieu de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 14 kil. de Bonneville, sur l'Arve ; 2.410 hab. (*Clusiens*). Ch. de f. P.-L.-M. Industrie de l'horlogerie. Ecole nationale d'horlogerie. Anc. capitale du Faucigny. — Le canton a 10 comm., et 8.800 hab.

CLUSIACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre clusie ou clusier.

— ENCYCL. La famille des *clusiacées*, dite aussi des *guttifères*, qui compte près de quatre cents genres, comprend des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées coriaces et persistantes. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires ou en panicules terminales. Le fruit est une capsule ou une drupe sèche et dure en dehors, molle et charnue au dedans. Presques toutes contiennent un suc laiteux, jaunâtre, qui, par la dessiccation, donne une gomme-résine jaune ou brune dont la gomme-gutte est le type. Les clusiacées habitent les régions tropicales d'Amérique, d'Asie et d'Afrique.

CLUSIE [*zî*] n. f. ou **CLUSIER** [*zi-é*] n. m. (de *L'Ecluse*, botaniste franç.). Genre type de la famille des *clusiacées*, renfermant des végétaux laticifères, des régions tropicales des deux Amériques.

— ENCYCL. Plusieurs *clusies* vivent en parasites sur d'autres arbres. Tel est, entre autres, le clusier rose (*clusia rosea*) qui croît aux Antilles. Il atteint environ 10 m. de hauteur ; en se développant, il étreint les arbres de ses racines et finit par les faire périr.

CLUSIUM [*zi-om'*]. Géogr. anc. Ville de l'Italie (Étrurie), capitale des Etats de Porsenna ; auj. *Chiusi*.

CLUSIUS [*zi-uss*], surnom de Janus, à Rome, lorsque son temple était fermé, c'est-à-dire en temps de paix.

CLUSONE, affluent gauche du Pô, sorti des Alpes près du mont Genèvre et passant à Fénestrelle, puis près de Pignerol.

CLUSONE, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Bergame), dans le val Seriana ; 5.600 hab. Forges et papeteries. Ch.-lieu de district.

CLUSSAIS [*sê*], comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 40 kil. de Niort ; 1.080 hab. Mines de fer.

CLUTHALITE n. f. (de *Clutha* anc. nom de la Clyde, et de *lithos*, pierre). Silicate hydraté naturel d'aluminium.

CLUTIE ou **CLUYTIE** [*sî*] n. m. Genre d'euphorbiacées, renfermant une trentaine d'espèces de plantes frutescentes de l'Afrique australe et de l'Orient. (Certaines espèces sont cultivées en serre ; tel est le *clutia pulchella*, dont les pieds femelles sont particulièrement recherchés.)

CLUVIER (Philippe), appelé aussi **Cluwer, Cluver** (en lat. **Cluverius**), géographe et antiquaire allemand, né à Dantzig en 1580, mort à Leyde en 1623. Sur le conseil de Scaliger, il étudia systématiquement l'histoire et la géographie antiques, et une fois fixé en Hollande (à partir de 1616) publia différents ouvrages sur la géographie de l'antiquité. On lui doit aussi une *Introduction à la géographie générale, ancienne et moderne*, premier essai d'un traité systématique de la géographie historique et politique, publiée en 1629 par Daniel Heinse.

CLUYSEN (en flamand **Kluizen**), comm. de Belgique (Flandre-Orientale), arrond. admin. d'Eecloo ; 1.535 hab. Agriculture ; huiles et tabac.

CLUYT (Théodore-Auger) [en lat. **Clutius**], botaniste hollandais du XVIe siècle, devint directeur du Jardin botanique de Leyde, dont il fit un des plus beaux de l'Europe. — Son fils, le botaniste Auger **Cluyt**, fit de longs voyages en Europe et en Afrique, et devint directeur du Jardin botanique de Leyde.

CLWYD, fleuve de la Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Denbigh), dont la vallée est la plus belle de la contrée et qui se jette dans la mer d'Irlande. Cours, 55 kil.

CLYDE, fleuve d'Ecosse qui coule dans l'ouest des Lowlands et se jette dans le canal du Nord par un estuaire ou « firth » très profond. Très régulière de débit et canalisée, reliée par des voies d'eau et de fer à Edimbourg et à Leith sur l'estuaire du Forth, la Clyde, qui arrose Glasgow, est le centre d'activité des riches pays-bas d'Ecosse. Cours, 197 kil.

CLYDE (GOLFE DE LA), golfe de l'Ecosse occidentale, formé par l'estuaire de la Clyde et par le bras de mer où il aboutit, dans le canal du Nord, entre l'île d'Arran et la côte écossaise. Un des plus beaux « firths » de la contrée.

CLYDEBANK, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Dumbarton), sur la Clyde ; 46.600 hab. C'était, en 1881, un village de 1.635 hab. — Le village voisin, de Kilpatrick serait, d'après la tradition, le lieu de naissance de saint Patrick, patron de l'Irlande.

CLYDESDALE, vallée de la Clyde, dans le comté de Lanark (Ecosse). Charbon, fer ; élevage de chevaux. Le duc de Hamilton en tire son titre de comte. — Anc. nom du comté de Lanark.

CLYDESDALE [*dèss-dal'*] n. m. Se dit d'une race de chevaux de gros trait, que l'on rencontre dans la vallée de la Clyde (Ecosse) : *Le* CLYDESDALE *est caractérisé par le développement des crins sur le canon.*

CLYMÈNE. Myth. gr. Nymphe qui, avec Dictys, recueillit Persée et Danaé poussés par les flots. (Elle avait un autel à Athènes.) — Fille de Catrée, femme de Nauplios, mère de Palamède et d'Œax. — Une des trois Minyades changées en oiseaux, suivant Ovide. — Océanide, épouse de Japet et mère d'Atlas, de Ménétios, de Prométhée et d'Epiméthée. — Néréide. — Confidente d'Hélène, qu'elle suivit à Troie.

CLYMÈNE n. f. Genre d'annélides, type de la famille des maldanidés, caractérisés par leur tête déprimée, leurs parapodes peu saillants armés de crochets de forme caractéristique. (Les maldanidés vivent dans des tubes recouverts de sable; on en trouve plusieurs espèces sur les côtes de France.)

Clymène.

CLYMÈNE, petite planète, N° 104, découverte en 1868 par Watson.

CLYMÉNIE [*nî*] ou **CLYMENIA** n. f. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, de l'ordre des ammonés et formant à lui seul la famille des *clyménidés* caractérisée par la position interne du siphon de la coquille. (Les espèces de ce genre, au nombre d'une trentaine, sont caractéristiques du dévonien supérieur.)

CLYMÉNOS [*noss*]. Myth. gr. Roi d'Orchomène, tué par un Thébain pendant une fête. Son fils Erginos le vengea. (Explication mythique des luttes entre Thèbes et Orchomène.) — Fils de Cardis, qui, cinquante ans après le déluge de Deucalion, rétablit à Elis les jeux publics. — Fils du Soleil et père de Phaéton, qu'il eut de l'océanide Mérope. — Fils d'Œnée, roi de Calydon. — Roi d'Arcadie, fils de Schénée ou Télée. Devenu amoureux de sa fille Harpalyce, il l'enleva à son mari et eut d'elle un fils, qu'elle déchira de ses propres mains, et fit servir sur la table de Cyméno. Celui-ci la tua, et se tua de désespoir.

CLYPE, CLYPEUS [*uss*] n. m. Antiq. rom. V. CLIPEUS.

CLYPÉACÉ, E ou **CLYPÉIFORME** adj. (du lat. *clypeus,* bouclier). Qui a la forme d'un bouclier.

CLYPÉASTER [*pé-ass-ter'*] n. m. Genre d'oursins, type d'une famille dite des *clypéastridés,* comprenant des formes à test aplati ou légèrement bombé, de grande taille, à pétalodes grands, bien nets, fermés ou à peine ouverts au bout.

Clypéaster.

— ENCYCL. Chez les *clypéasters,* le pôle apical est formé par une seule grande plaque avec cinq pores génitaux et cinq pores terminaux, et criblée de trous hydrophores. La lanterne très développée; le test est recouvert de très fins piquants. On les trouve vivants dans l'Atlantique, la mer Rouge, l'océan Indien, et fossiles dans le tertiaire.

CLYPÉASTROÏDES [*ass-troïd'*] n. m. pl. Ordre d'oursins comprenant les clypéastridés, c'est-à-dire les formes plates, aplaties, irrégulières, dont le *clypéaster* est le type.

CLYPÉIFORME adj. Syn. de CLYPÉACÉ.

CLYPÉINE n. f. Genre d'algues siphonées verticillées fossiles dans le tertiaire, qui étaient formées de chapeaux (comparables à ceux des agarics) superposés. (Dans les acétabulaires et les aciculaires, il n'y a qu'un seul chapeau.)

CLYPEUS [*uss*] n. m. Genre d'échinidés fossiles, irréguliers, caractéristiques du jurassique moyen.

Clysoir.

CLYSMIEN [*kliss-mi-in*], **ENNE** adj. (du gr. *klusmos,* lavage). Géol. Qui a été travaillé par les eaux : *Terrains* CLYSMIENS. (Peu us.)

CLYSO-INJECTEUR n. m. (du gr. *klusis,* action de laver, et de *injecteur*). Syn. de CLYSOIR.

CLYSOIR n. m. (du gr. *kluzein,* laver). Tube flexible et imperméable, terminé par une canule, servant à prendre des lavements, des injections.

CLYSOPOMPE n. m. (de *clysoir* et *pompe*). Appareil composé d'un clysoir adapté à une petite pompe foulante.

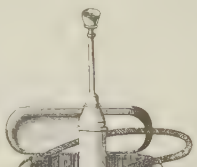
Clysopompe.

CLYSTÈRE [*kliss-tèr'*] n. m. (du gr. *klustêr,* seringue). Lavement, injection pratiquée par le fondement : *Prendre un* CLYSTÈRE.

— SYN. **Clystère, lavement, remède.** *Clystère* est le mot savant; *lavement,* le mot vulgaire; *remède,* le mot employé par pudibonderie.

CLYSTÉRISATION [*kliss-té-za-si-on*] n. f. Action de clystériser. (Peu us., et seulement dans le style burlesque.)

CLYSTÉRISER [*kliss-té-ri-zé*] v. tr. *Par plaisant.* Donner un clystère.

CLYTE n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des cérambycidés, comprenant de jolis capricornes de taille moyenne, allongés, à corselet globuleux, et dont la livrée, variée de bandes claires sur un fond sombre velouté, fait ressembler vaguement ces insectes à des guêpes.

— ENCYCL. Les très nombreuses espèces de *clytes* sont réparties sur tout le globe. Courant sur les pièces de bois ou sur les ombellifères, en plein soleil, les clytes se trouvent souvent dans les maisons, où ils sortent des bois ouvrés dans lesquels se sont nourries leurs larves. Le clyte arqué (*clytus arcuatus*) creuse ses galeries sous l'écorce du tronc des chênes abattus. V. les tableaux ARBRES (ennemis des).

CLYTEMNESTRE [*tèm'-nèstr'*]. Fille de Tyndare, roi de Sparte, et de Léda; sœur d'Hélène, de Castor et de Pollux; elle épousa Agamemnon, dont elle eut Oreste, Électre, Iphigénie, Chrysothémis. Irritée du sacrifice d'Iphigénie, elle noua, pendant la guerre de Troie, une liaison adultère avec Egisthe. Quand Agamemnon revint, Clytemnestre et Egisthe l'égorgèrent dans son bain; ils furent tués, plus tard, par Oreste.

— Iconogr. Guérin a représenté (*Clytemnestre,* 1817; au musée du Louvre), Clytemnestre, poussée par Egisthe, s'approchant, le couteau à la main, d'Agamemnon endormi. (V. planche *Beaux-Arts XXXIV.*)

CLYTEMNESTRE, petite planète, N° 179, découverte en 1877 par Watson.

CLYTIADES ou **CLYTIDES.** Antiq. gr. Famille d'Elide, où se recrutaient les célèbres devins d'Olympie; descendants prétendus de Clytios, fils d'Alcméon.

CLYTIE. Mythol. gr. Nymphe, fille d'Océan et de Thétys. Abandonnée d'Apollon, qui l'avait séduite, elle se laissa mourir de faim. Le dieu la métamorphosa en fleur. (Elle avait dénoncé sa sœur Leucothoé, également aimée d'Apollon, et que son père fit enterrer vive. Cette trahison amena l'abandon de Clytie par Apollon.) — Fille de Pandaros et sœur de Camiro et d'Aédon. (Elle figurait dans la *Lesché* de Delphes.) — Concubine d'Amyntor, qui, à cause d'elle, fit crever les yeux à son fils Phénix. — Fille d'Amphidamas, épouse de Tantale et mère de Pélops.

CLYTIE, petite planète, N° 73, découverte par Tuttle en 1862.

CLYTIE [*tî*] ou **CLYTIA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tachinidés, qui se tiennent, par les jours ensoleillés, sur les fleurs en ombelles. (On en connaît quelques espèces en France.)

CLYTIOS. Myth. gr. Fils d'Alcméon; il passait pour l'ancêtre des Clytiades d'Olympie. — Fils d'Eurytos, roi d'Œchalie, et d'Antiope; un des Argonautes. — Géant, tué par Hécate ou par Hephaistos, armé d'une masse de fer ardent. — Troyen, fils de Laomédon. — Compagnon de Phinée, tué par Persée. — Rutule, ami de Cydon. (*Énéide.*)

CLYTIPPE. Myth. gr. Thespiade, mère d'Eurycapys, qu'elle eut de Héraklès.

CLYTOMÉDÈS. Myth. gr. Fils d'Enops; vaincu par Nestor au combat du ceste, dans les jeux funèbres d'Amaryncée.

CLYTONEUS [*uss*]. Myth. gr. Fils d'Alcinoos, roi des Phéaciens; vainqueur à la course dans les jeux célébrés par Ulysse.

CLYTOS [*toss*]. Myth. gr. Un des fils de l'Héraclide Téménos. — Ambassadeur des Athéniens auprès d'Eaque pour demander du secours contre Minos. — Egyptide, tué par sa femme, la Danaïde Autodicé.

CLYTRE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant des formes cylindriques, ordinairement jaunes ou rougeâtres, avec les élytres tachetés de bleu ou de noir.

Clytre.

— ENCYCL. Les larves des *clytres* vivent dans des fourreaux portatifs, construits, au moins en partie, avec leurs excréments. La larve du *clytre à quatre points* habite les nids de la fourmi rousse à titre d'hôte indifférent.

Cm, abrév. de *centimètre.* || Centimètre carré : cm^2; centimètre cube : cm^3.

CMIELOW [*tjmié-louf*], ville de Pologne (palatinat de Kielce, distr. de Opatow), sur la Kamienna; 2.300 hab. Mine d'argile blanche; importante fabrique de porcelaine et de céramique. Ruines d'un château des Szydlowiecki.

CNA [*tsna*], nom de deux cours d'eau de Pologne : l'un, affluent de gauche du Pripet, confluе avec celui-ci à 8 kil. en aval du bourg de Kozangrodek; 132 kil.; l'autre, affluent de gauche de la Hajna, dans le district de Borysow, a 76 kil.

CNAGEUS [*jé-uss*]. Myth. gr. Compagnon de Castor et de Pollux au siège d'Aphidna. Fait prisonnier, vendu comme esclave et transporté en Crète, il servit dans le temple d'Artémis. De là, il s'enfuit avec la prêtresse, enleva la statue de la déesse et la porta à Sparte, où Artémis reçut le nom de CNAGIA.

Cnémide.

CNÉMALGIE [*jî*] n. f. (du gr. *knèmê,* jambe, et *algos,* douleur). Pathol. Terme général que l'on emploie quelquefois pour désigner les névralgies du membre inférieur.

CNÉMIDE n. f. (gr. *knêmis, idos;* de *knèmê,* jambe). Antiq. gr. Jambière des soldats grecs.

— ENCYCL. Les *cnémides,* en usage depuis les temps héroïques, protégeaient le devant de la jambe jusqu'au genou. Faites d'une pièce de métal doublée intérieurement de cuir, elles se fixaient avec des courroies et des boucles. Elles étaient parfois en bronze ciselé et doré. Iphicrate y substitua les jambières de cuir qu'on appela *iphicratides.*

CNÉMIDION n. m. (du gr. *knêmis, idos,* cnémide). Partie du tarse des oiseaux, recouverte d'une peau squameuse et dénuée de plumes.

CNÉMODACTYLE n. et adj. m. (du gr. *knèmê,* jambe, et *daktulos,* doigt). Se dit d'un muscle extenseur des orteils : *Le* CNÉMODACTYLE. *Le muscle* CNÉMODACTYLE.

CNÉORRHINE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés.

— ENCYCL. Les *cnéorrhines* sont de petits charançons grisâtres, à arrière-corps globuleux, à rostre court, vivant dans les lieux arides. Le *oneorrhinus (philopedon) plagiatus* est commun en France, dans les lieux sablonneux.

CNÉTHOCAMPE ou **CNETHOCAMPA** [*kné*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères dont on a fait une famille spéciale, celle des eupterotidés, et qui comprend des bombyx de taille petite ou moyenne, privés de trompe.

— ENCYCL. Les chenilles des *cnéthocampes* sont couvertes de longs poils urticants; elles vivent en sociétés nombreuses, réunies dans de grandes bourses soyeuses d'où elles sortent, le soir, à la file (de là leur nom de *chenilles processionnaires*) pour dévorer les feuilles des arbres; elles causent parfois de grands dégâts. Il est imprudent de s'approcher des nids et surtout de les toucher. Les poils de chenilles dont ils sont remplis et que le vent disperse aux alentours produisent, au contact de la peau, de violentes démangeaisons. Deux espèces se rencontrent fréquemment en France, le *cnethocampa processionnea* ou processionnaire du chêne, et le *cnethocampa pityocampa* ou processionnaire du pin, espèce plus méridionale.

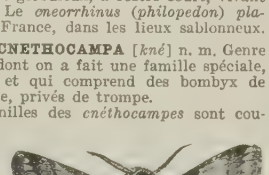
Cnéthocampe.

CNICIN n. m. ou **CNICINE** n. f. Substance amère extraite du cnicus.

CNICUS [*kuss*] n. m. Genre de composées comprenant plus de cent soixante espèces de l'Europe, de l'Asie tempérée, de l'Afrique boréale, de l'Amérique. (Le *cnicus benedictus,* vulgairement appelé *chardon bénit,* est employé aujourd'hui comme fébrifuge, tonique et diaphorétique.)

CNIDAIRES [*dèr'*] n. m. pl. Sous-embranchement le plus considérable des cœlentérés.

— ENCYCL. Les *cnidaires* sont caractérisés par la présence de cellules urticantes (*cnidoblastes*) dans leurs tissus. Ils comprennent les hydroïdes, alcyonaires, acalèphes, actinies, syphonophores, animaux de formes et de tailles très diverses, qui peuvent se ramener à la simple gastrula fondamentale n'ayant que deux tissus, l'ectoderme et l'endoderme, séparés par une membrane anhiste, la mésoglée. Les cnidaires se présentent sous deux formes : le polype et la méduse : le premier fixé, le second mobile; les deux états sont le plus souvent présentés successivement par le même animal. Presque tous ces animaux sont marins.

CNIDE. Géogr. anc. Ville de la Doride (Asie Mineure), sur la mer Egée, presque à l'extrémité de la Chersonèse de Cnide, non loin du cap Triopion, dont le temple dédié à Apollon était commun à toutes les villes doriennes, à l'exclusion d'Halicarnasse. Comme les autres colonies grecques d'Asie Mineure, cette colonie dorienne (hab. *Cnidiens*) devint une ville perse au VIe siècle av. J.-C. La longue et étroite péninsule dite *Chersonèse de Cnide* délimitait au S. le golfe Céramique, et séparait les deux îles de Cos et de Symé.

Monnaie de Cnide.

Cnide ou **Gnide** (TEMPLE DE), célèbre temple de Vénus, situé sur le cap Triopion, en Carie. De là ces périphrases très usitées en poésie : *la reine, la déesse de Cnide,* pour Vénus; *l'enfant, le dieu de Cnide,* pour l'Amour. Le temple de Cnide a fourni à Montesquieu le sujet et le titre d'un roman érotique.

CNIDIEN [*di-in*], **ENNE** [*èn'*], habitant ou natif de Cnide : *Les* CNIDIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à cette ville ou à ses habitants : *Ecole* CNIDIENNE.

— *Substantiv.* Médecin partisan des doctrines de l'école de Cnide : *Hippocrate réfuta les* CNIDIENS.

CNIDOBLASTE [*blasst'*] n. m. Cellule urticante des cnidaires. || Syn. NÉMATOBLASTE.

— ENCYCL. Le *cnidoblaste* contient les éléments habituels de toute cellule, enveloppe, noyau, cytoplasme, et de plus l'élément urticant ou *nématocyste* formé d'une capsule et d'un *filament urticant* enroulé à l'intérieur de la capsule. Un petit prolongement du cytoplasme (*cnidocil*) comparable aux soies tactiles des cellules sensitives fait saillie à la surface de l'épithélium. Un prolongement nerveux part de l'enveloppe et aboutit au réseau nerveux sous-épithélial. Le *cnidocil* reçoit l'excitation et la transmet au nématocyste, qui explore en lançant son fil déroulé et dévaginé au dehors; il s'attache à la proie, la pique, inocule son venin dans la plaie par sa pointe brisée.

CNIQUIER [*ki-é*] n. m. Bot. Nom vulgaire de la césalpine Bonduc.

CNOSSE ou **GNOSSE.** Géogr. anc. Ville de Crète, à l'intérieur de l'île, dans la plaine du fleuve Kairatos. Elle commença de prendre de l'importance vers 2000 av. notre ère, et assit son hégémonie sur l'île entière, de 1450 à 1400, au temps de la dynastie de Minos. Elle faisait alors un commerce fructueux avec la Grèce et les autres pays riverains de la mer Egée et des parties avoisinantes de la Méditerranée. La puissance de ses souverains fut détruite vers 1400, probablement par un coup de main des Achéens; mais Cnosse, qui avait pour port Herakleion ou Heraclum (auj. *Candie*) conserva une certaine importance à l'époque homérique et par la suite. Patrie d'Epiménide. — Aux environs de Cnosse se trouvait le labyrinthe de Dédale, où fut enfermé le Minotaure. L'archéologue anglais Evans y a fait des fouilles fructueuses.

Co. Abrév. du mot angl. *company.*

Co, symbole chimique du cobalt.

C. O. Abrév. commerciale de COMPTE OUVERT.

CO, COL, COM, ou **CON** (du lat. *cum,* avec), préfixe qui indique réunion, adjonction.

COACCUSATION [*si-on*] n. f. Etat de personnes coaccusées.

COACCUSÉ, E n. (du préf. *co,* et de *accusé*). Personne accusée avec une ou plusieurs autres. (On entend par *coaccusés* les individus traduits ensemble devant une juridiction criminelle, spécialement devant la cour d'assises, sous prétexte ou bien qu'ils ont participé au même crime ou bien qu'ils ont commis des crimes ou délits connexes.)

COACHER [*ché*] n. m. Feuille de papier employée parfois par le batteur d'or en guise de parchemin.

COACHIS [*chi*] n. m. (hybride gréco-turc *kouva-dji*), Agent d'une maison de commerce, dans le Levant. (On dit aussi COUADJIS.)

COACHMAN [*kôtch-man'*] n. m. (mot angl.). Cocher. || Sorte de paletot que l'on met pour conduire. || Pl. *Des* COACHMEN.

COACQUÉREUR [*ké*] n. Qui fait une acquisition avec une ou plusieurs personnes : *Les* COACQUÉREURS *d'un fonds.*

COACQUISITION [*ki-zi-si-on*] n. f. Acquisition faite en commun.

COACTEUR n. m. (lat *coactor*). Ant. rom. Caissier des

ventes publiques. || Collecteur d'impôts, receveur des taxes. (On appelait aussi coacteurs [*coactores*] les soldats d'arrière-garde.)

COACTIF, IVE adj. (rad. *coaction*). Qui a le droit ou le pouvoir de contraindre : *Puissance* COACTIVE. || Qui a le caractère d'une coaction : *Action* COACTIVE.

— Philos. Qui agit sur le libre arbitre.

COACTION [*ak-si-on*] n. f. (lat. *coactio, de coactum*; supin de *cogere*, contraindre). Contrainte, violence que subit la volonté.

COACTIVITÉ n. f. Qualité d'une force coactive.

COADAPTER [*dap-té*] v. tr. Adapter deux choses l'une à l'autre.

COADJUTEUR n. m. (du préfixe *co*, et du lat. *adjutor*, celui qui aide). Prélat adjoint à un autre prélat pour l'aider dans ses fonctions, avec ou sans future succession : *Le* COADJUTEUR *d'un archevêque.* || *Par extens.* Ecclésiastique, religieux ou même personne quelconque qui en aide une autre dans ses fonctions.

— *Coadjuteur temporel*, Simple frère jésuite. || *Coadjuteur spirituel*, Jésuite qui a fait les trois vœux de religion, mais non le quatrième, qui est d'accepter toute mission que le pape lui donnera.

— Adjectiv. *Père coadjuteur, Frère coadjuteur*, Religieux adjoints au supérieur.

— ENCYCL. Droit ecclés. Dès le début du IIIe siècle, nous trouvons des évêques qui, privés par l'âge ou la maladie d'une partie de leurs forces, sont suppléés par un autre évêque partageant régulièrement leur autorité et leur juridiction. L'institution de cet auxiliaire, de ce *coadjuteur*, est réservée au pape depuis la décrétale *Pastoralis* publiée par Boniface VIII, en 1298. Les coadjuteurs, à la différence des *auxiliaires*, sont généralement nommés avec future succession, c'est-à-dire qu'ils succèdent de plein droit à l'évêque qu'ils aidaient, lorsque le siège devient vacant.

Dans l'ancien droit, les titulaires des bénéfices autres que les évêchés pouvaient également avoir des coadjuteurs, à qui il était permis d'assurer l'*expectative*, c'est-à-dire la future succession. V. EXPECTATIVE.

COADJUTORERIE [*rî*] n. f. Dignité, charge de coadjuteur.

COADJUTRICE n. f. Religieuse adjointe à l'abbesse ou à la supérieure, et désignée pour lui succéder.

— *Par extens.* Femme qui en aide une autre.

COADJUVANT [*van*], **E** adj. (du lat. *coadjuvare*, aider en commun). Qui concourt à aider : *Causes* COADJUVANTES.

COADMINISTRATEUR [*niss-tra*] n. m. Celui qui administre avec un ou plusieurs autres.

COADNATION [*si-on*] n. f. Bot. Etat des feuilles coadnées.

COADNÉ, E adj. (de *co, ad*, et *né*). Bot. Se dit des parties adhérentes entre elles et qui se sont développées ensemble.

COAGE n. m. Anc. cout. Entretien des quais et des pavés. || Impôt établi pour pourvoir à cet entretien.

COAGGLUTINATION [*si-on*] n. f. Biol. Propriété que possède le sérum de certains malades d'agglutiner non seulement le microbe spécifique de la maladie en cause, mais encore certains microbes différents, quoique voisins. (Cette propriété de coagglutination a été invoquée pour établir la parenté entre certaines espèces microbiennes.)

COAGULABILITÉ n. f. (de *coaguler*). Propriété de certaines substances, de se coaguler : *La* COAGULABILITÉ *du sang.*

COAGULABLE adj. Qui peut se coaguler : *L'albumine est* COAGULABLE.

COAGULANT [*lan*], **E** adj. Qui a la propriété de coaguler : *La présure est une substance* COAGULANTE.

— *Substantiv.* Substance qui coagule d'autres substances : *Le tanin est le* COAGULANT *de la gélatine.* (Gassicourt.)

COAGULASE n. f. Ferment soluble qui jouit de la propriété de précipiter de leurs solutions certaines substances, comme la présure, la caséase, qui coagulent le lait.

COAGULATEUR, TRICE adj. Qui produit la coagulation.

COAGULATION [*si-on*] n. f. Etat d'un liquide coagulé : *Lorsque le lait se caille, il s'opère une* COAGULATION. || Action par laquelle il se coagule.

— Biol. Transformation de l'état colloïdal qui fait d'un *sol* un *gel*.

— ENCYCL. Biol. La *coagulation* joue un rôle très important dans les phénomèmes de la vie, en raison de la structure et de l'état colloïdal de la matière vivante. Presque toujours, la mort correspond à une coagulation (coagulation des albumines). Cependant la transformation du sol en gel est un phénomène réversible et l'on peut constater le cas où une substance coagulée peut revenir à l'état de sol. D'ailleurs, le protoplasma lui-même est, dans beaucoup de circonstances, à un état voisin du gel ; du moins certaines de ses parties, qui semblent jouir d'une activité remarquable, sont à l'état coagulé.

— Chim. Les matières colloïdales en solution ou en suspension peuvent être extraites du liquide dans lequel elles sont dispersées par la *coagulation*. Celle-ci peut se produire par la chaleur, par le froid, par évaporation du liquide, par addition de matières étrangères, etc.

Les solutions de colloïdes lyophiles sont coagulées par addition au solvant d'un liquide soluble dans celui-ci, mais incapable de gonfler le colloïde. Par exemple, une solution de gélatine ou de gomme arabique dans l'eau est coagulée par addition d'alcool, une solution de caoutchouc dans le benzène est coagulée par addition d'acétone, etc.

Les solutions aqueuses des colloïdes lyophobes sont coagulées par addition de sels minéraux. On a remarqué que les sels minéraux employés sont d'autant plus actifs que les ions qu'ils donnent par dissociation électrolytique ont une valence plus élevée. Le calcium, ou le baryum, agit beaucoup plus que le sodium ou le potassium ; l'aluminium ou le fer, beaucoup plus que le calcium ; l'or et le platine, beaucoup plus que l'aluminium, etc.

Quand la coagulation se produit lentement, par exemple lorsque la dose d'électrolyte nécessaire à la provoquer n'est que faiblement dépassée, elle est généralement précédée de la *floculation*.

COAGULER [*lé*] v. tr. (du lat. *coagulare*, pousser ensemble, réunir). Cailler, figer, faire qu'une matière se sépare de sa solution. || Agir sur une solution colloïdale de manière à obtenir la coagulation : COAGULER *une solution d'albumine par la chaleur.*

— ***Se coaguler***, v. pr. — Au sens passif : *Des sels qui* SE COAGULENT.

COAGULINE n. f. Biol. Substance hypothétique qui aurait la propriété de coaguler l'antigène introduit dans un organisme.

COAGULUM [*lom'*] n. m. (mot lat.). Masse de substance coagulée.

— Chim. Nom donné au précipité gélatineux qui se forme dans la coagulation des solutions colloïdales. (La caséine contenue dans le lait donne un *coagulum* par l'action des acides et, en particulier, par l'acide lactique qui se produit quand il commence à fermenter. (On dit aussi CAILLOT.)

COAHUILA, Etat du nord du Mexique, dont la partie orientale est fertile et cultivée, et contraste avec le plateau sec et nu qui en constitue l'autre partie ; pop., 395.000 hab. Ch.-lieu *Saltillo*.

COAILLE [*ko-ay'*] n. f. (du lat. *cauda*, queue). Laine de qualité inférieure provenant de la queue de l'animal. || Syn. QUAILLE.

COAILLER [*ko-a-yé*] v. tr. Se dit des chiens quand ils quêtent la queue haute.

COALESCENCE [*lè-sanss*] n. f. (du lat. *coalescere*, se souder). Biol. et Pathol. Fusion de parties séparées d'un organisme.

— Chim. Action par laquelle les granules d'une suspension colloïdale ou les gouttelettes d'une émulsion s'unissent ensemble pour former des granules ou des gouttelettes plus volumineuses.

— ENCYCL. En biologie, le phénomène de *coalescence* est à l'origine des formes de beaucoup d'animaux inférieurs : éponges, méduses, oursins, etc.

En pathologie, la cicatrisation et surtout les adhérences vicieuses consécutives peuvent être considérées comme des phénomènes de coalescence.

COALESCENT [*lé-san*], **E** adj. (du lat. *coalescens*, soudé). Hist. nat. Qui ne forme qu'une seule pièce.

COALISATION [*si-on*] n. f. Action de coaliser ou de se coaliser. || Etats coalisés. V. COALITION.

COALISÉ [*zé*], **E** adj. Se dit de ceux qui sont ligués : *Puissances* COALISÉES.

— Substantiv. : *Un* COALISÉ. *Les* COALISÉS.

COALISER [*zé*] v. tr. (du lat. *coalescere*, se souder ensemble, faire corps avec, s'unir). Liguer, engager dans une coalition.

— ***Coalisé, e,*** part. pass. du verbe *Coaliser*.

— ***Se coaliser,*** v. pr. : *Les ouvriers* SE COALISENT *pour obtenir une augmentation de salaire.* (Blanqui.)

COALISEUR, EUSE adj. Qui tend à former une coalition, à grouper des efforts individuels.

COALITION [*si-on*] n. f. (du lat. *coalescere*, se souder). Ligue de puissances ou de partis qui s'unissent pour agir en commun contre quelqu'un : *Presque toutes les* COALITIONS *ont eu pour objet l'iniquité et la guerre.* (Guizot.) || Association de personnes qui s'entendent pour exercer une pression commune : *Les* COALITIONS *d'ouvriers.*

— *Fig.* Association morale : *Une* COALITION *monstrueuse entre l'intrigue et la probité.* (Mirabeau.)

— Politiq. *Ministère de coalition*, Ministère formé par une coalition de partis qui, par leur accord, ont renversé le ministère précédent.

— ENCYCL. Hist. On a particulièrement donné le nom de *coalitions* à des ligues formées par les puissances européennes contre Louis XIV d'abord, puis contre la Révolution française et contre Napoléon Ier. Des trois coalitions formées contre Louis XIV, la première (1672-1678) n'a pas d'autre nom que celui de *Guerre de la première coalition ;* les deux suivantes sont aussi appelées *Guerre de la ligue d'Augsbourg* (1688-1697) et *Guerre de la succession d'Espagne* (1701-1714). Quant aux sept coalitions formées à l'époque révolutionnaire et napoléonienne, en voici l'énumération : la première, conclue à Pilnitz en 1791 entre la Prusse et l'Autriche, s'augmenta, après la mort de Louis XVI, de l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, les Deux-Siciles, etc. ; elle fut entamée par la paix avec la Prusse et l'Espagne (5 avr. et 22 juill. 1795), et dissoute par le traité de Campo-Formio avec l'Autriche (17 oct. 1797). La deuxième, formée en 1799, entre l'Angleterre, restée seule en armes, la Russie et la Turquie, l'Autriche et les Deux-Siciles, fut brisée par la victoire de Marengo, suivie des traités de Lunéville (1801) et d'Amiens (1802). La troisième coalition, signée à Saint-Pétersbourg le 8 avril 1805, entre l'Angleterre, qui avait rompu avec la France dès 1803, et l'Autriche, la Russie et la Prusse, fut dissoute par le traité de Presbourg (1805). La quatrième, formée en 1806, entre la Prusse, la Russie, l'Angleterre et la Suède, prit fin au traité de Tilsit (1807). La cinquième, conclue en 1809, entre l'Autriche et l'Angleterre, finit la même année par la paix de Schœnbrunn ou de Vienne. Quant aux deux dernières coalitions, la sixième, signée en 1813, entre la Russie, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, la Suède et presque toutes les autres puissances, eut pour résultat l'abdication de Napoléon (11 avr. 1814). La septième, continuation de la précédente, formée à Vienne en 1815, après le retour de Napoléon, le renversa de nouveau, et se maintint, pendant toute la Restauration, sous le nom de *Sainte-Alliance*.

— Econom. sociale et Dr. L'économie politique qualifie *coalition* une entente passagère concertée entre un certain nombre de patrons ou d'ouvriers en vue de la défense de leurs droits ou intérêts communs. La coalition ouvrière est souvent le prélude de la *grève* ou suspension brusque du travail ; la coalition patronale peut conduire au *lock out* ou arrêt du travail avec fermeture des ateliers. Le délit de coalition, puni par le Code pénal, a été abrogé par la loi du 21 mars 1884 ; cependant si, par des circonstances de fait, la coalition comporte une atteinte à la liberté du travail, elle peut constituer un délit au regard de la loi pénale, ou motiver une action civile en dommages-intérêts de la part de ceux auxquels elle cause un préjudice. Les art. 414 et 415 du Code pénal punissent d'amende et d'emprisonnement celui qui, par violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou maintenir une cessation concertée du travail, en vue de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail ; en cas de plan concerté, les coupables peuvent être frappés, pour deux à cinq ans, d'interdiction de séjour. Les tribunaux correctionnels sont compétents, même si le délit de coalition a été commis par la voie de la presse.

Les ententes entre fonctionnaires constituent certains cas des coalitions punissables (...). Enfin, l'art. 419 punit ceux qui, par ... entre les détenteurs d'une même marchandise tendant à ne pas la vendre ou à ne la vendre ... tain prix (*corners, cartels, trusts*), ... ou la baisse du prix des denrées ou ... papiers et effets publics au-dessus ou ... qu'auraient déterminés la concurrence ... commerce.

COALITIONNISTE [*si-o-nisst'*] n. m. Membre d'une coalition.

COALLIÉ, E n. et adj. Syn. de COALISÉ.

COALTAR [...] n. m. ... : ... *Le bois injecté de* COALTAR *résiste bien à ...*

— ENCYCL. Le *coaltar* est un liquide d'un ... de consistance sirupeuse et de composition ... il renferme des hydrocarbures, des ... dine, etc.), des phénols. Il est peu ... possède des propriétés désinfectantes ... l'emploie industriellement pour imprégner (par ... ou badigeonnage) les bois, les traverses de che... les pavés de bois, etc. La thérapeutique l'emploie à la saponite (*coaltar saponiné*) comme ... antiseptique. On l'utilise également pour badi... plaies des arbres et prévenir l'invasion des maladies cryptogamiques.

COALTAREMENT [*kôl, man*] n. m. Action de coal...r.

COALTARER [*kôl-ta-ré*] v. tr. Imprégner (par injection ou badigeonnage) de coaltar.

COALTARISATION [*kôl, za-si-on*] n. f. Action de coaltariser.

COALTARISER [*kôl, zé*] v. tr. Syn. de COALTARER.

COALTÉ [*kôl*], **E** adj. (rad. *coaltar*). Se dit d'une ... paration de coaltar employée pour désinfecter et panser les plaies.

COALTERNE adj. (du préfixe *co* et de *alterne*). Se dit des fièvres dont les accès se renouvellent avant la fin de l'accès précédent. (On dit mieux SUBINTRANT.)

COAMO, ville de l'Antille américaine de Porto-Rico ; 12.500 hab. Sources minérales. Café, canne à sucre, tabac.

COAÑA [*ko-a-gna*], comm. d'Espagne (prov. d'Oviédo) ; 9.500 hab. Salaisons. Usines métallurgiques.

COAPTATION [*si-on*] n. f. (du préfixe *co*, et du lat. *aptare*, ajuster). Chirurg. Action de remettre en place les os luxés ou les fragments d'os fracturés.

— Bot. Nom ... ties ajustées, comme les deux moi... ou d'une lame de couteau pliant dans son manche, ... possèdent certains animaux. (Ces organes ont été ... par Cuénot ; on voit chez certains insectes les sai... de l'extrémité d'une patte s'emboiter exactement dan... cavités de la partie basilaire de cette patte ; chez ... céphalopodes, un bouton compliqué du manteau s'adaptant à une boutonnière correspondante de l'entonnoir.

COAQUE [*ak'*] adj. Relatif à l'île de Cos : *Les Prénotions* COAQUES (titre d'un livre attribué à Hippocrate).

COARCTANT [*tan*], **E** adj. (lat. *coarctare*). Qui resserre : *Force* COARCTANTE.

COARCTATION [*si-on*] n. f. (du lat. *coarctatio*, resserrement). Rétrécissement : COARCTATION *du canal de l'urètre.* || *Coarctation du pouls*, Petitesse du pouls, qui se produit au début de la fièvre.

COARCTÉ, E adj. (du lat. *cum*, et *arctus*, étroit). Rendu plus étroit.

COARCTOTOMIE [*mî*] n. f. (du lat. *coarcta...* rétrécir, et du gr. *tomê*, section). Section d'un rétrécissement.

COARCTURE n. f. (du lat. *coarctare*, resserrer). Nom donné par les anciens auteurs au collet de la racine, à cause du rétrécissement qu'on observe en cet endroit de la plante.

COARRAZE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 18 kil. de Pau, sur le gave de Pau ; 1.430 hab. Ch. de f. Midi. Ancienne baronnie du Béarn. Ruines du château d'Henri IV.

COARY, affluent brésilien de l'Amazone, confluant sur la rive droite à Coary après un cours d'environ 600 kil.

COASSANT [*san*], **E** adj. Qui coasse.

COASSEMENT [*man*] n. m. (de *coasser*). Cri de la grenouille, du crapaud. || Fig. : *Les* COASSEMENTS *de l'envie.*

COASSER [*sé*] v. intr. (lat. *coaxare ;* du gr. *koax*, onomatopée). Pousser des coassements.

COASSOCIÉ, E n. (du préfixe *co*, et de *associé*). Associé avec un ou plusieurs autres (mot de création inutile, qui n'ajoute rien à l'idée d'associé.)

COASSOLO Torinese, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Turin) ; 2.685 hab.

COASSURANCE n. f. (du préfixe *co*, et de *assurance*). Assurance assumée en commun et divisement par plusieurs assureurs.

COASSUS [*suss*] n. m. (de *coassou* nom indien de ce cerf). Nom scientifique des daguets, cerfs à bois non ramifié, répandus dans l'Amérique centrale et méridionale, et appelés aussi CARIACOUS.

COAST RANGE (*Chaîne côtière*), suite de chaînons montagneux courant en Colombie-Britannique et aux Etats-Unis parallèlement à la côte du Pacifique et délimitant à l'O. de vastes plateaux qui s'étendent vers le Levant jusqu'aux montagnes Rocheuses. Très morcelée, au Canada par des fjords sinueux et profonds, aux Etats-Unis par les cluses des fleuves côtiers ou par la baie de San-Francisco, la Coast Range compte de nombreux sommets de 1.800 à 2.200 m.; leur point culminant est le mont Olympus (2.480 m.). Des pluies abondantes entretiennent sur son versant maritime de magnifiques forêts de cèdres et de pins, et les fertiles vallées qu'elle abrite produisent des céréales dans le sud de la Colombie-Britannique et dans le nord des Etats-Unis (Washington et Orégon), des fruits en Californie. Plusieurs des plus importantes de ces chaînes portent le nom de *monts des Cascades*. V. CASCADES (*monts des*).

COATBRIDGE, ville d'Ecosse (comté de Lanark), sur le canal Monkland; 43.900 hab. Centre métallurgique très important, mines de charbon, fonderies et hauts fourneaux; fabrication d'articles en fer, de chaudières, etc.

COATI n. m. (mot brésilien). Genre de mammifères carnivores, famille des procyonidés, comprenant des formes à museau allongé mobile, à longue queue, grimpant facilement sur les arbres, et vivant dans les forêts des deux Amériques.

Coati.

— ENCYCL. Les *coatis* ne dépassent pas 1 m. de long; leur fourrure, épaisse, est rousse ou brun-rouge; omnivores, et s'apprivoisant facilement, ils sont très communs dans les ménageries.

COATING [*kô-tingh'*] n. m. Etoffe de laine cardée, sorte de flanelle, d'origine anglaise.

COATS (TERRE DE), terre polaire antarctique, faisant partie de l'Antarctide de l'E. et située par 75° de lat. S. Ses rivages donnent sur la mer de Weddell. Elle a été découverte en 1904 par l'Ecossais Bruce, qui lui a donné le nom du Mécène écossais par lequel son expédition avait été soutenue.

COATZACOALCOS [*koss*], fleuve côtier du Mexique, né dans la Sierra Madre et tributaire du golfe du Mexique.

COAUTEUR [*ko-ô*] n. m. (du préfixe *co*, et de *auteur*). Auteur qui travaille avec un autre (ou d'autres) à une même œuvre littéraire.

— Dr. crim. Individus qui participent à une même infraction à titre principal, c'est-à-dire en coopérant eux-mêmes aux actes constitutifs de l'infraction.

— ENCYCL. Dr. crim. A la différence des complices, les *coauteurs* ont une criminalité propre, ce qui permet de les punir même dans les cas où la loi ne punit pas la complicité, ainsi en matière de contraventions. Mais la jurisprudence a sensiblement réduit la portée de la distinction entre coauteurs et complices en décidant que les coauteurs sont en même temps complices les uns des autres.

COAZZE, bourg d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur le Sangone, affluent du Pô; 3.665 hab.

COB n. m. (mot angl. qui signif. *bidet*). Cheval de taille moyenne, à l'encolure épaisse et courte.

COBALT n. m. (de l'allem. *Kobalt* nom d'un diable dans les légendes minières germaniques). Métal blanc, voisin du fer et du nickel. (On disait autref. COBOLT.)

— Bleu en général: *L'ardent* COBALT *de l'éther*. (Balzac.)

— Minér. *Cobalt arséniaté*. Syn de ÉRYTHRINE. || *Cobalt arsénical*. Syn. de SMALTINE. || *Cobalt gris*. Syn. de COBALTINE ou ARSÉNIOSULFURE DE FER. || *Cobalt oxydé noir*, Variété d'asbolane, contenant une forte quantité d'oxyde de cobalt. || *Cobalt tricoté*, Variété de smaltine.

- ENCYCL. Chim. Le *cobalt* n'existe pas à l'état pur dans la nature; les principaux minerais sont les *smaltines* (arséniures) et les *cobaltines* (arséniosulfures), puis l'*asbolane* (oxyde hydraté) contenant généralement plusieurs protoxydes métalliques.

Le cobalt, connu dès le XVIe siècle comme colorant bleu du verre, ne fut isolé à l'état métallique qu'en 1773 par le Suédois Brandt.

Ce métal est ductile et malléable à l'état pur; plus dur que le fer et le nickel, il fond à 1.488°, sa densité est de 8,77, sa chaleur spécifique de 0,103 entre 17° et 100° C., son coefficient de dilatation de 1.236 × 10^{-5}, sa conductibilité électrique, de 10,30 × 10^{-4}, il est magnétique à la température ordinaire, et le magnétisme ne disparaît qu'à 1.100°; sa charge de rupture à la traction atteint 50 kg par mm². Le symbole est Co, et le poids atomique 58,97; comme le fer et le nickel, il est bivalent ou trivalent suivant les combinaisons. Au point de vue chimique, il est inaltérable à l'air; l'acide nitrique seul le dissout avec facilité; moins oxydable que le nickel à haute température, il est, comme lui, avide de gaz qui, à l'état occlus, modifient sensiblement ses propriétés.

Préparation. — On prépare habituellement l'oxyde Co^2O^3 hydraté, très utilisé pour les couleurs; le traitement est fort complexe. Cet oxyde brut est affiné par voie chimique, grâce à une transformation en sels plus complexes. Le cobalt métal est obtenu sous forme de poudre par simple calcination d'un de ces sels purs. — Une nouvelle méthode, basée sur l'électrolyse, permet depuis peu l'obtention de cobalt d'une grande pureté.

Alliages. — Les seuls alliages intéressants de cobalt sont les aciers au cobalt: les aciers chrome-cobalt (carbone 1 p. 100, chrome 10 à 15 p. 100, cobalt 1 à 18 p. 100) et les aciers chrome-tungstène-cobalt (carbone 0,4 à 0,8 p. 100, chrome 1,5 à 3 p. 100, tungstène 3 à 9 p. 100, cobalt jusqu'à 40 p. 100) sont utilisés, après traitement thermique approprié, pour la fabrication des aimants permanents; leur force coercitive est plus de trois fois celle des aciers au tungstène; le cobalt est également intéressant en addition (3 à 5 p. 100) dans les aciers à coupe rapide au chrome-tungstène, pour faciliter leur traitement thermique; enfin, certains alliages chrome-cobalt-tungstène sont employés sous le nom de *stellite* pour la fabrication d'outils spéciaux.

Composés et sels de cobalt. — Les deux oxydes essentiels sont le protoxyde CoO et l'oxyde Co^3O^4. Le cobalt se dissout dans les acides et donne des sels rouges isomorphes de ceux du nickel; la différence entre ces deux métaux réside dans l'existence des peroxydes de cobalt et des composés cobaltiques trivalents stables: sulfate, cobalticyanure, cobaltinitrites, cobaltioxalates, etc. Comme le nickel, le cobalt peut donner, en présence d'oxyde de carbone, un composé carbonyle, à 150° et sous une pression de 100 atmosphères. Enfin, le cobalt et l'ammoniaque conduisent à une très grande variété de cobaltamines.

Caractères et dosage des sels de cobalt. — Les principaux caractères analytiques sont: la précipitation de sulfure CoS par un sulfure alcalin; d'oxyde, soluble dans l'ammoniaque, par la potasse; d'azotite jaune, par l'azotite potassique en solution acétique. Au chalumeau, ils fournissent une perle bleue avec le borax. Le dosage s'effectue soit électrolytiquement, soit gravimétriquement en précipitant par la potasse, calcinant, réduisant par l'hydrogène et précipitant le cobalt métallique ainsi obtenu.

Applications du cobalt et de ses composés. — Le cobalt pur n'a d'application que dans les recouvrements électrolytiques (*cobaltage*); les dépôts sont plus durs et plus résistants que ceux de nickel; ils sont susceptibles d'un beau brillant; on les utilise surtout pour les instruments de chirurgie; le traitement est effectué en anodes solubles, le bain étant généralement une solution de sulfate double de cobalt et d'ammonium. Les alliages industriels du cobalt ont été indiqués plus haut.

Mais les applications les plus importantes concernent la préparation des peintures et émaux: les industries de la céramique et de la verrerie consomment ainsi de grandes quantités de *smalt*, silicate bleu de potassium et de cobalt; le bleu Thénard est un aluminate de cobalt, et le vert de Riemann un mélange d'oxydes de zinc et de cobalt; de nombreux sels de cobalt sont utilisés comme siccatifs pour les peintures; l'oxyde est employé pour améliorer l'adhérence de la couverte en émaillage.

COBALTAGE n. m. Action de recouvrir d'une mince couche de cobalt un métal pour le préserver de l'oxydation. || Syn. COBALTISAGE.

COBALTAMINE n. f. Combinaison ammoniacale de cobalt. V. COBALT.

COBALTEUX [*teû*] adj. m. Se dit d'un des oxydes de cobalt.

COBALTIDE n. f. Oxyde hydraté naturel de manganèse et de cobalt.

COBALTIDES [*tid'*] n. m. pl. Famille de minéraux, comprenant le cobalt et ses combinaisons.

COBALTIFÈRE adj. Qui contient du cobalt.

COBALTINE n. f. Arséniosulfure naturel de cobalt de formule CoAsS, surtout abondant en Suède et Norvège, exploité comme minerai du cobalt.

COBALTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un des oxydes de cobalt.

COBALTISAGE n. m. Chim. V. COBALTAGE.

COBALTISER [*zé*] v. tr. Couvrir d'une couche de cobalt.

COBALTOCRE n. m. Minér. Syn. de ÉRYTHRINE.

COBALTOMÉNITE n. f. Sélénite naturel de cobalt.

COBAN, ville du Centre-Amérique, en Guatémala; 30.000 hab. Ruines précolombiennes. Culture de café, de quinquina et d'arbre à cire.

COBAR, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud); 6.150 hab. Importantes mines de cuivre; gisements aurifères.

COBAYE [*bay'*] n. m. (autre forme de *cabiai* mot américain). Genre de mammifères rongeurs, famille des subongulés, comprenant de petites formes ramassées, à pattes courtes, ayant quatre doigts aux pattes de devant, trois à celles de derrière, et habitant l'Amérique du Sud.

Cobaye.

— ENCYCL. Il existe plusieurs espèces de *cobayes* (*cavia*). La plus connue est le cobaye domestique ou cochon d'Inde (*cavia cobaya*), espèce domestiquée de tout temps au Pérou, acclimatée en Europe depuis le milieu du XVIe siècle, et dont la souche sauvage n'est pas exactement connue. Le cobaye aperea (*cavia aperea* ou *porcellus*) vit au Brésil, en Bolivie, au Paraguay, etc. Les cobayes du sous-genre kérodon ont une taille plus grande; tel est le cobaye austral (*kerodon australis*) de Patagonie, et le cobaye moco (*kerodon rupestris*) du Brésil. Ils sont très prolifiques.

Beaucoup de personnes les mangent et trouvent leur chair délicate; mais leur élevage est pratiqué surtout pour fournir aux laboratoires de biologie des sujets pour l'essai des préparations microbiennes.

COBBE (Frances Power), femme de lettres et réformatrice anglaise, née à Newbridge, près de Dublin, en 1822, morte en 1904, dans le pays de Galles. Elle subit l'influence de Théodore Parker et devint unitairienne. Théiste, féministe, antivivisectionniste, Miss Cobbe a publié: *Essai sur la théorie morale intuitive* (1855); *Villes du passé* (1864); *Italiques* (1864); *Jeunes filles sans amis* (1861); *Criminels, Idiots, Femmes et Mineurs* (1869); *le Darwinisme en morale* (1871); *les Espoirs de la race humaine* (1874); *Nouveaux Echos* (1876); *le Pic de Darien* (1882); *Un monde sans foi* (1885); *l'Esprit scientifique de notre siècle* (1888); et une *Autobiographie* (1894).

COBBETT (William), publiciste anglais, né à Farnham (Surrey) en 1762, mort près de Guildford en 1835. D'abord garçon de charrue, puis soldat, il passa aux Etats-Unis, et fit paraître à Philadelphie un journal où il attaquait les idées libérales. Il retourna à Londres et y fonda, en 1803, le *Weekly political Register*, dévoué aux tories. Peu de temps après, il passa dans le camp des radicaux et défendit les principes de la Révolution française. Il créa, spécialement pour les classes populaires, le *Two-penny Tract* (1816). Mais il eut à subir plusieurs condamnations, dont l'une fut couverte par une souscription nationale. En 1816, il dut se réfugier aux Etats-Unis, et revint en Angleterre en 1819. Il devint membre de la Chambre des communes en 1832. De vues étroites mais lucides, il est resté fameux pour l'instabilité de ses opinions politiques. Il a écrit, dans un style coloré, et plein de fraîcheur, une quarantaine d'ouvrages: sa *Grammaire anglaise* (1818), sa féroce *Histoire de la Réforme en Angleterre et en Irlande* (1824-1827), ses *Landes et Bruyères* (1825), ses sagaces *Avis aux Jeunes gens* (1830); ses justement célèbres *Randonnées rurales* (1830); son *Excursion en Ecosse*, son *Histoire de George IV*, etc.

COBBOLD (Thomas Spencer), naturaliste anglais, né à Ipswich en 1828, mort en 1886. Après avoir professé l'anatomie comparée à Edimbourg, il se rendit à Londres, où il enseigna la botanique, puis l'anatomie comparée, et devint, en 1868, conservateur et professeur au British Muséum. Ses cours de géologie eurent un grand succès, et ses travaux sur l'helminthologie font autorité. Son *Traité d'helminthologie* (1870), enrichi de planches nombreuses, marque dans la science.

COBDEN (Richard), économiste anglais, né à Heyshott (comté de Sussex) en 1804, mort à Londres en 1865. Il était filateur à Manchester quand il se jeta à corps perdu dans le mouvement provoqué contre les droits qui s'opposaient à l'entrée des céréales. Membre de la Chambre des communes et chef de la Ligue contre les droits, il eut la joie de voir ses idées triompher, en 1846, après dix ans de luttes.

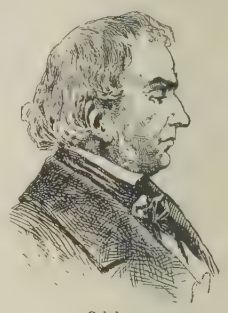
Cobden.

Cobden consacra alors ses soins à développer les relations commerciales entre l'Angleterre et la France. Grâce à l'intervention de Napoléon III, il fit aboutir le traité de 1860 entre les deux pays. La gloire de Cobden n'est pas d'avoir fait triompher une doctrine scientifique, mais d'avoir brisé la coalition de quelques grands détenteurs du sol anglais, qui, protégés par un monopole de fait, vendaient à des prix excessifs les denrées de première nécessité. Cobden n'a pas laissé d'ouvrages, mais ses principaux discours ont été publiés par John Bright.

Cobden Club, Société instituée à Londres, en 1869, pour la propagation des doctrines du *free trade* ou libre-échange.

COBÉA n. m. ou **COBÉE** n. f. (de *Cobo*, nom d'un botaniste). Genre de plantes grimpantes, originaires de l'Amérique tropicale. (On dit aussi à tort GOBÉA n. m.)

Cobéa.

— ENCYCL. Rapporté par les divers auteurs à la famille des polémoniacées, le *cobéa* est devenu, pour quelques-uns, le type d'une petite famille distincte sous le nom de *cobéacées*. Les fleurs sont grandes et belles. Le fruit est une capsule. Ce genre comprend aujourd'hui trois ou quatre espèces. La plus connue est le cobéa grimpant (*cobea scandens*), découvert au Mexique et introduit en Europe vers 1792. En France, on le cultive en plein air, mais comme plante annuelle. Ses tiges, si l'on a soin de les faire grimper contre des ficelles, atteignent la longueur de 10 m. et portent un grand nombre de fleurs violacées.

COBENZL (Johann-Karl-Philipp, comte DE), homme d'Etat autrichien, né à Laibach en 1712, mort à Bruxelles en 1770. Administra depuis 1753 les Pays-Bas autrichiens. — Son fils, JOHANN-LUDWIG-JOSEPH, né à Bruxelles en 1753, mort à Vienne en 1809, ambassadeur à Copenhague (1774), Berlin (1777), et Saint-Pétersbourg (1779 à 1797), signa avec Bonaparte le traité de Campo-Formio, conclut en 1801 celui de Lunéville, devint chancelier et ministre des affaires étrangères, et fut mis à la retraite après le traité de Presbourg. — Son cousin, JOHANN-PHILIPP, né à Laibach en 1741, mort à Vienne en 1810, ministre des affaires étrangères de 1792 à 1794, ambassadeur en France après le traité de Lunéville, se retira des affaires en 1805.

COBET (Carel-Gabriel), philologue hollandais, un des représentants de la critique conjecturale, né à Paris en 1813, mort à Leyde en 1889. Son activité s'est plus particulièrement appliquée aux écrivains grecs (*Observations critiques*).

COBIER [*bi-é*] n. m. Réservoir à plusieurs compartiments, dans les marais salants.

COBITIS [*tiss*] n. m. Nom scientifique du genre loche.

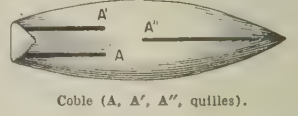

Coble (A, A', A'', quilles).

COBLE n. m. Barque de pêche de la côte est d'Angleterre; elle est munie de trois quilles et peut se haler à terre avec facilité.

COBLENCE [*blanss'*] ou **COBLENTZ** [*blen'ts*] (en allem. **Koblenz**; en lat. **Confluentes**), ville d'Allemagne (Prusse, Province-Rhénane), au croisement des vallées de la Moselle, de la Lahn et du Rhin; 65.000 hab. Commerce assez actif des produits des industries locales (fonderies de fer, papeteries, fabriques de meubles et quincaillerie) et de ses vins mousseux et secs. Sa position géographique a valu à Coblentz le surnom de « Gibraltar du Rhin » et lui a fait jouer un rôle stratégique important depuis l'époque romaine; ce fut le point de concentration des Emigrés en 1792, une base prussienne à partir de 1840, un camp retranché après 1870. Centre de la zone d'occupation américaine (1919-1923), puis franco-anglaise, et siège du haut commissariat français dans les Provinces du Rhin. — Aux environs, tombeau du général français Marceau.

Armes de Coblence.

COBLENCE (Samuel-Victor), industriel français, né à Nancy en 1814, mort à Paris en 1880. Il fit des recherches sur l'application de la galvanoplastie à la typographie, découvrit des procédés nouveaux de clichage et fonda un établissement où il appliqua ses procédés.

COBLENCIEN [*blan-si-in*], **ENNE** adj. Géol. Un des étages de l'éodévonien, créé par Dumont (1848) pour les schistes et grauwackes de Coblence (Rhénanie). [On écrit aussi COBLENTZIEN.]

— N. m.: *Le* COBLENCIEN.

— ENCYCL. Ces faciès de mer néritique font place à des poudingues (P. de Burnot) quand on approche du littoral ardennais sur la crête du Condroz.

Dans les régions méditerranéennes, et en particulier dans la Montagne Noire, le coblencien est à l'état de calcaires zoogènes, témoignant de conditions climatiques plus élevées.

COBLENTZIEN, ENNE adj. Géol. V. COBLENCIEN.

COBOLDINE n. f. Minér. Sulfure naturel de cobalt.

COBOLT n. m. Arsenic métallique réduit en poudre, qui, par son contact avec l'air, a subi un commencement d'oxydation.

COBOURG [*bour*] n. m. Etoffe croisée d'un seul côté, à trame de laine mérinos peignée, et chaîne en soie grège ou en coton. (On appelle aussi ce tissu CACHEMIRE D'ECOSSE.)

Armes de Cobourg.

COBOURG, en allem. **Koburg**, ville d'Allemagne (Saxe-Cobourg-Gotha), sur l'Itz, affl. du Mein; 24.700 hab. Fabriques de lainages, de toiles, de bijouterie. Centre intellectuel et artistique (Bibliothèque et collections des princes conservées dans l'ancien château ducal ou *Ehrenburg*). L'Eglise Saint-Maurice date du XVe siècle.

COBOURG (DUCHÉ DE). V. SAXE-COBOURG.

COBOURG (Frédéric **de Saxe-**). V. SAXE-COBOURG. — ALLUS. HIST. **Pitt et Cobourg**. V. PITT.

COBRA n. m. Nom vulgaire des serpents indiens du genre naja. V. NAJA.

COBRE n. f. Papet. Pâte que l'on met momentanément de côté après qu'elle a été effilochée.

COBRE (EL), ville de Cuba (prov. de Oriente); 8.000 hab. Mines de cuivre.

COCA n. f. suivant les botanistes, n. m. suivant l'Académie (mot quichua). Nom vulgaire d'une espèce du genre érythroxyle (*erythroxylum coca*), de la famille des linacées, tribu des érythroxylées. || N. f. Suc des feuilles du cocaïer.

— ENCYCL. L'arbuste connu sous le nom de *coca* ou *cocaïer*, et que les Péruviens nomment aussi *hayo* et *ipatu*, peut atteindre de 1 à 3 m. de haut. Ses fleurs sont petites et jaunâtres, les fruits sont des drupes rouges. Le cocaïer croît à l'état sauvage dans les Andes (Pérou, Bolivie, Nouvelle-Grenade), mais on le cultive de plus en plus pour ses feuilles qui possèdent une action stimulante analogue à celle du café, du thé, etc.; mâchées, elles anesthésient la bouche et l'estomac, et peuvent, jusqu'à un certain point, suppléer au défaut de nourriture. On les utilise à la préparation des vins pharmaceutiques et de la cocaïne.

COCA : *a*, fleur; *b*, fruit.

COCACÉTINE n. f. Substance dérivée de la cocacitrine, et que la potasse fondue décompose en phloroglucine et acide protocatéchique.

COCACITRINE n. f. Glucoside des feuilles de coca, dédoublable en *cocacétine* et *cocaose*, sucre identique au d *talose*.

COCAFLAVÉTINE n. f. Chim. V. COCAFLAVINE.

COCAFLAVINE n. f. Glucoside des feuilles de coca, dédoublable en *cocaflavétine* $C^{20}H^{22}O^{7}(OCH^{3})^{2}+3H^{2}O$ glucose et galactose.

COCAGNE [*gn'* mll.] n. f. (orig. douteuse). Fête publique, temps de réjouissance : *Je vois des* COCAGNES *pour un peuple immense.* (Voltaire.)

— *Pays de cocagne*, Se dit d'un pays imaginaire où l'on a tout en abondance et sans peine. || Pays heureux où la vie est facile et agréable :

Paris est pour le riche un *pays de cocagne.*
BOILEAU.

— *Mât de cocagne*, Haut mât, enduit d'une matière glissante (savon, suif), au sommet duquel sont attachés des objets que des concurrents s'efforcent d'atteindre en grimpant.

Mât de cocagne.

— ENCYCL. Aux XVIe et XVIIe siècles, dans les occasions de réjouissance publique, on élevait sur une place de Naples une montagne qui représentait l'Etna ou le Vésuve, et d'où jaillissait une éruption de saucisses, de viandes cuites, de macaronis, qui, en dégringolant, s'enfarinaient de fromage râpé, dont les flancs de la montagne étaient revêtus en guise de cendres. Le peuple se battait pour en attraper; cela s'appelait une *cocagne*.

COCAGNE n. f. (provenç. *cocanha*). Pain de pastel.

COCAÏER [*ka-yé*] n. m. Bot. Syn. de COCA (arbuste).

COCAÏNE n. f. Alcaloïde, tiré des feuilles de coca.

— ENCYCL. Chim. La *cocaïne*, $C^{17}H^{21}NO^{4}$, s'obtient en traitant les feuilles de coca par l'eau tiède. La liqueur est déféquée puis concentrée et rendue alcaline. Les bases sont extraites à l'éther de pétrole. On les retire de ce solvant par l'acide sulfurique dilué. Les sulfates sont décomposés par le carbonate de soude. On obtient ainsi la cocaïne brute qui peut être purifiée.

La cocaïne forme des prismes fondant à 98°, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther. La base courante est lévogyre. La cocaïne est hydrolysable par les acides en *ecgonine*, *acide benzoïque* et alcool *méthylique*. C'est l'éther méthylique et benzoïque de l'ecgonine. Elle est du reste accompagnée de *benzoyl* et de *cinnamylecgonine* dans les feuilles de coca.

La cocaïne donne des sels dont le *chlorhydrate*, qui cristallise facilement, est le plus courant. Il forme des lamelles solubles dans l'eau et l'alcool, peu solubles dans l'éther.

— Thérap. La *cocaïne* est un anesthésique local et un précieux analgésique. On l'utilise en injections hypodermiques (*cocaïnisation*) pour les petites opérations. Au contraire pour les grandes opérations, on l'injecte dans le canal rachidien (*rachicocaïnisation*); on obtient ainsi une anesthésie de toute la partie du corps inférieure à l'ombilic; on l'emploie en potions contre la gastralgie, les vomissements, le mal de mer, etc. Il est bon, quand on fait usage de la cocaïne, de faire étendre le malade pendant un certain temps.

COCAÏNISATION [*si-on*] n. f. Injection de cocaïne pour produire l'anesthésie.

— ENCYCL. La *cocaïnisation* par injection de solutions faibles de cocaïne, est utilisée pour obtenir l'anesthésie non seulement de la peau, mais de régions étendues et profondes.

On emploie aujourd'hui, de préférence à la cocaïne, des succédanés moins toxiques, comme la stovaïne, la novocaïne, l'allocaïne, etc.

COCAÏNISME [*nissm'*] ou **COCAÏSME** [*issm'*] n. m. Etat pathologique qui résulte de l'abus de la coca et de son alcaloïde la cocaïne.

— ENCYCL. L'usage continu et exagéré de la coca et de la cocaïne entraîne certains troubles qui résultent de leur action élective sur le système nerveux. Il faut noter que l'abus de la coca amène la dilatation pupillaire, que la cocaïne ne produit pas. V. COCAÏNOMANIE.

COCAÏNO-GALVANISME [*nissm'*] n. m. Méthode d'anesthésie, fondée sur l'emploi simultané de la cocaïne et de l'électricité.

COCAÏNOMANE n. Personne atteinte de cocaïnomanie : *La police fait la chasse aux fournisseurs des* COCAÏNOMANES.

COCAÏNOMANIE [*nî*] n. f. (de *cocaïne* et *manie*). Abus de la cocaïne aboutissant à l'intoxication.

— ENCYCL. La *cocaïnomanie* est une des toxicomanies les plus dangereuses et, dans certains milieux, une des plus communes. Après une courte période d'excitation nerveuse agréable, elle aboutit à des désordres profonds : insomnie, tachycardie, inappétence, hallucinations, délire, démence, disparition du sens moral, sans compter l' « état de besoin », qui rend le toxicomane esclave de sa passion. Le cocaïnomane est dangereux pour lui-même et pour les autres (idées de suicide et d'homicide). Il ne guérit, en général, que par l'isolement et la privation forcée.

Les cocaïnomanes s'intoxiquent habituellement en prisant du chlorhydrate de cocaïne, et très exceptionnellement par injections.

COCAL n. m. (rad. *coca*). Nom donné (au Pérou et en Bolivie) aux plantations de cocaïers.

COCALIDES. Mythol. gr. Filles de Cocalos.

COCALON n. m. Cocon de ver à soie, de qualité inférieure. (Dialectal.)

COCALOS [*loss*]. Myth. gr. Roi de Sicile, hôte de Dédale, qui fuyait de Crète. V. DÉDALE. A l'instigation de ses filles, les Cocalides, que Dédale avait gagnées en fabriquant pour elles des jouets automatiques, il attira chez lui Minos, que les Cocalides ébouillantèrent dans un bain.

COCAMINE n. f. Alcaloïde contenu dans les feuilles de coca, de formule $C^{19}H^{23}NO^{4}+0,5H^{2}O$.

COCANADA, ville de l'Empire des Indes (présidence de Madras), sur la côte nord des Circars (golfe du Bengale) et la branche septentrionale de l'estuaire du Godavéry; 53.500 hab. Port déchu.

COCANGE n. f. Argot. Coquille de noix. || Sorte de jeu de hasard.

— ENCYCL. La *cocange* paraît être l'aïeule du *bonneteau*. Ce jeu était tenu par un habile escamoteur. Il fallait deviner sous quelle coquille de noix (il y en avait trois en jeu) se trouvait une petite boule de liège.

COCANGEUR n. m. Celui qui tenait un jeu de cocange.

COCANTIN n. m. *Pop.* Homme d'affaires.

COCARDE n. f. (de *coq* par assimilation avec la crête du coq). Insigne de forme circulaire, ordinairement plissé, que l'on portait à sa coiffure, et qui distinguait soit la nationalité dans les divers pays, soit, dans un même pays, les fonctionnaires ou les soldats. || *Prendre la cocarde*, Se faire soldat.

— Fig. *Changer de cocarde*, Changer de parti, d'opinion.

— *Pop.* Tête. || *Taper sur la cocarde*, Se dit d'un vin capiteux. || *Avoir sa cocarde*, Etre ivre. || Syn. AVOIR SON PLUMET, SON POMPON.

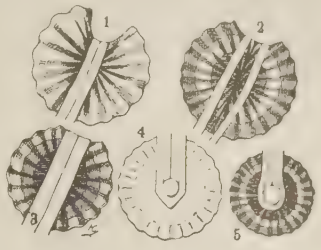
COCARDES: 1. Louis XVI; 2. Révolution; 3. Premier Empire; 4. Restauration; 5. Second Empire.

— Cost. Rosace de ruban, de perles ou de plumes, qu'on pose en garniture sur les chapeaux et vêtements féminins.

— ENCYCL. Ethol. Si l'idée d'un emblème distinctif est fort ancienne, le mot *cocarde*, toutefois, ne se rencontre pas avant le XVIe siècle. En France, les troupes de Louis XIII arborèrent les premières cocardes, qui furent de couleurs diverses. Jusqu'en 1767, un édit prescrivit que la cocarde serait blanche; en 1782, le roi spécifia que le port de la cocarde était réservé aux militaires. Louis XVI, en octobre 1789, ajouta à sa cocarde blanche les couleurs bleu et rouge de la ville de Paris, et créa ainsi la cocarde tricolore que Louis XVIII refusa d'arborer quand il rétablit le drapeau blanc. La révolution de juillet 1830 rétablit cocarde et drapeau tricolores.

Cocarde (LA). En 1790, un journal intitulé *la Cocarde nationale* parut pendant quelques mois. *La Cocarde* reparut le 13 mars 1888, comme journal quotidien, pour défendre le mouvement boulangiste sous la direction de Labruyère, puis de Castelin, puis de Ducret; en 1894, de Maurice Barrès; en 1895, de G. Lagrange; en 1897, de Paul Heuglé. Peu après, elle cessa de paraître.

COCARDEAU [*dô*] n. m. (de *cocard* ou *coquard*). Jeune homme qui fait le beau. (VX.)

— Bot. Nom vulgaire d'une variété de giroflée des fenêtres, que l'on appelle aussi MATTHIOLE FÉNESTRALE, et FÉNESTRELLE.

COCARDER [*dé*] v. tr. Décorer d'une cocarde : COCARDER *un drapeau*; COCARDER *son chapeau*.

— ***Se cocarder***, v. pr. Se griser.

COCARDERIE [*rî*] n. f. Folie, sottise. (VX.)

COCARDIER [*di-é*], **ÈRE** adj. Relatif à l'amour de la cocarde : *Ardeur* COCARDIÈRE. || Ardent pour le métier des armes. || Qui aime les décorations, les galons : *Le Français est né* COCARDIER.

— *Substantiv.* (rare) : *Un* COCARDIER.

— Argot des théâtres, Comparse dont l'emploi est de porter le drapeau et la cocarde.

COCASSE n. f. Econ. dom. Coquille. (VX.) || Autref., Pot de cuivre, sorte de coquemar.

COCASSE adj. (orig. douteuse). Plaisant, drôle, ridicule : *Homme* COCASSE. *Histoire* COCASSE.

— Substantiv. : *Caricaturiste qui est le roi du* COCASSE.

Cocasse.

COCASSERIE [*ka-se-rî*] n. f. Caractère de ce qui est cocasse, bouffon.

COCASSIER [*ka-si-é*] n. m. Paysan qui va dans les fermes acheter volailles et œufs, pour les revendre à la ville. (On dit plus ordinairement COQUETIER.)

COCÂTRE n. m. Coq auquel on a enlevé un testicule.

COCATRIS [*triss*] n. m. (bas lat. *cocatrix*, même sens). Nom du crocodile, au moyen âge. || Nom donné également à toutes sortes d'animaux fabuleux dont les dépouilles présumées se voyaient suspendues dans les églises. (Le mythe du cocatris se retrouve, renouvelé d'Andromède, dans l'épisode de Renaud et Angélique.)

COCATRIX, célèbre famille de la bourgeoisie parisienne, au XIIIe siècle. Elle s'allia alors à une autre grande famille parisienne, celles des Marcel. — Geoffroi **Cocatrix** joua un grand rôle dans l'administration financière et militaire du règne de Philippe le Bel. Il conserva ses fonctions sous Philippe de Valois, et mourut vers 1340.

COCAUTION [*kô-si-on*] n. f. (du préfixe *co*, et de *caution*). Celui qui est caution avec un autre.

COCCACÉES [*sé*] n. f. pl. (du lat. *coccus*, petit grain). Bactér. Famille de bactéries comprenant les plus simples, représentées par un petit grain de protoplasma recouvert d'une paroi cellulosique et ayant une forme arrondie. (Les coccacées peuvent être isolées ou bien groupées en forme de grains de raisin [*staphylocoques*], en chaînettes [*streptocoques*], ou accolées par deux [*diplocoques*], par quatre [*tétracoques* ou *tétragènes*], etc.)

COCCAGLIO, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia); 3.115 hab. Château ruiné du XVe siècle.

COCCAIE. Biogr. V. FOLENGO.

COCCARION n. m. (du lat. *coccus*, grain). Pilule de la grosseur d'un pois. (VX.)

COCCÉIANISME [*nissm'*] n. m. Doctrine de Cocceius.

COCCÉIEN [*ksé-i-in*], **ENNE** n. et adj. Qui appartient à Cocceius, à sa doctrine, à son parti.

COCCEIUS, forme latinisée de **Koch** ou **Koken** (Jean), théologien réformé, né à Brême en 1603, mort à Leyde en 1669, où il était professeur. Il ne se distingue pas du calvinisme classique, comme on l'a dit, par l'introduction

dans la dogmatique de la doctrine de l'alliance des œuvres et de l'alliance de la grâce. Cette distinction, qui se trouve déjà chez Zwingle et Calvin, fut généralement reçue chez leurs successeurs. Mais Koch fait de l'idée d'alliance le principe de la division de sa dogmatique, opposant ainsi l'idée à l'histoire, et substituant aux méthodes synthétique et scolastique une méthode historique entachée d'allégorie. Il nie l'unité essentielle de la dispensation légale de l'alliance de la grâce, et de la dispensation évangélique de cette alliance. Il considère celle-ci comme l'abolition graduelle de l'alliance des œuvres. Les vues de Cocceius sont exposées dans sa *Summa doctrinæ de fœdere et testamento Dei* (1648).

Cocceius Auctus, architecte romain du temps d'Auguste. On lui attribue le temple en marbre blanc, d'ordre corinthien, dont on voit encore des vestiges près de Naples, la grotte du Pausilippe, etc.

Cocceius Nerva, jurisconsulte romain de l'école proculienne, mort en 33 de J.-C., profondément versé, suivant Tacite, dans le droit divin et humain, et parfait honnête homme. Consul l'an 22, il fut nommé en 26 *curator aquarum*. Il accompagna Tibère quand cet empereur quitta Rome pour vivre à Caprée dans la solitude. Il se laissa mourir de faim. — Son fils, **Cocceius Nerva,** a écrit un traité *De usucapionibus*. On le croit père de l'empereur Nerva.

COCCÉRINE n. f. Matière cireuse que l'on retire des cochenilles.

Cocchi (Gioacchino), compositeur italien, né à Padoue en 1720, mort à Venise en 1804. C'est à Rome et à Naples qu'il fit représenter ses premiers opéras : *Adélaïde* (1743), *Bajazette* (1746), *Giuseppe riconosciuto* (1748), *Siroé* (1750), etc. Plus tard, il séjourna quelques années en Angleterre, y produisit une douzaine d'opéras et s'y livra à l'enseignement du chant. Il se distinguait, surtout, dans le genre bouffe, par la verve naturelle aux musiciens italiens de ce temps.

Coccia (Carlo), compositeur italien, né à Naples en 1782, mort à Novare en 1873. En 1836, il succéda à Mercadante comme maître de chapelle de la cathédrale de Novare. Il a écrit près de cinquante opéras, médiocrement originaux, dont les deux plus heureux sont *Catarina di Guisa*, et *Clotilde*, des cantates et de nombreux morceaux de musique religieuse.

COCCICULTURE n. f. (du lat. *coccus*, cochenille, et de *culture*). Élevage de la cochenille. (Peu us.)

COCCIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères phytophtires, renfermant les cochenilles et formes voisines, réparties dans les genres : aspidiote, lécanie, kermès, coccus, dorthesia, monophlebus, diaspide, icérye, tachardie, etc.

— Encycl. Les *coccidés* sont remarquables par leur dimorphisme sexuel ; les mâles, très petits et munis d'une paire d'ailes, diffèrent en tout des femelles, globuleuses et aptères, qui ressemblent à des graines, et vivent immobiles sur les diverses plantes avec leurs larves, en suçant la sève au moyen de leur rostre. Quand la femelle a pondu sous elle, elle meurt, et son corps, desséché, sert d'abri aux œufs ; les métamorphoses et les phénomènes du développement, de la reproduction, sont complexes et variés. Beaucoup de coccidés sont devenus cosmopolites. De nombreuses espèces sont nuisibles, en épuisant les plantes par leurs piqûres ; un certain nombre sont utiles, en produisant des mannes et des laques, ou en fournissant des matières colorantes de très bonne qualité.

COCCIDIE [*dî*] n. f. ou **COCCIDIUM** [*om'*] n. m. (diminutif du lat. *coccus*, petit grain). Microbiol. Genre de protozoaires grégariniens, de forme sphérique, vivant en parasites dans toutes les classes de vertébrés et même chez certains invertébrés. V. coccidiose.

— Bot. Organes reproducteurs de certaines algues.

COCCIDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport aux coccidies : *Affection* coccidienne.

COCCIDIOSE n. f. Nom des affections dont une coccidie est la cause : *La* coccidiose *du lapin est appelée aussi* gros-ventre.

— Encycl. La *coccidiose* frappe généralement le foie. Rare chez l'homme, elle y paraît exclusivement hépatique et rappelle, au point de vue clinique, soit le kyste hydatique, soit l'angiocholite catarrhale ulcéreuse.

— Art vétér. La *coccidiose* du lapin se propage par les déjections des malades : les litières humides sont un terrain éminemment favorable au développement des coccidies. Il est donc indispensable, pour prévenir cette maladie, de tenir les lapins sur des litières sèches, de ne pas leur donner de fourrage mouillé, et de ne pas les réunir en trop grand nombre dans la même case. Quand la maladie est constatée, il faut isoler les malades et les sacrifier au besoin, puis effectuer une désinfection complète du clapier à l'aide d'eau crésylée ou d'une solution de sulfate de fer.

COCCIDOTROPHUS [*fuss'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cucujidés, qui habitent la Guyane et qui sont particulièrement remarquables entre tous les coléoptères par leurs mœurs semi-sociales. (Ils habitent les cavités du pétiole de certaines plantes en compagnie d'une cochenille dont le miellat sert de nourriture à leurs larves.)

COCCIDULE ou **COCCIDULA** n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des *coccinellidés*, comprenant de petites formes oblongues, de coloration rouge ou ferrugineuse, vivant dans nos pays parmi les plantes aquatiques.

COCCINE n. f. Chim. Syn. de cochenilline.

COCCINELLE n. f. (du lat. *coccinus*, écarlate). Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *coccinellidés*, que l'on connaît vulgairement sous le nom de bêtes à bon Dieu.

— Encycl. Les *coccinelles* proprement dites (*coccinella*), sont représentées par de nombreuses espèces. Elles sont globuleuses, ordinairement noires avec les élytres rouges ou jaunes marqués de points noirs. Larves et adultes se nourrissent de pucerons, et rendent ainsi de grands services. L'une des espèces les plus communes est la coccinelle à sept points (*coccinella septempunctata*), qui atteint 9 mm. de long ; la *coccinella bipunctata* hiverne souvent dans les maisons. Les coccinelles exsudent, quand on les inquiète, une matière jaune d'odeur âcre.

Coccinelles : *a*, A sept points (*b*, sa larve) ; *c*, à deux points.

COCCININE n. f. Composé $C^{18}H^{14}O^{8}$, extrait du rouge de carmin traité par la potasse fondue.

COCCINIQUE [*nik'*] adj. Chim. V. cochenilline.

COCCINITE n. f. Minéral d'aspect rouge, que l'on trouve au Mexique. (On l'a d'abord confondue avec un iodure de mercure ; mais on croit plutôt à présent que c'est un chlorure différent du calomel.)

Coccius (Ernest-Adolphe), médecin oculiste allemand, né à Knauthain, près de Leipzig, en 1825, mort à Leipzig en 1890, où il fut professeur à l'université et directeur de l'Institut d'ophtalmothérapie.

COCCOBACILLE n. m. (du lat. *coccus*, petit grain, et *bacillus*, petit bâton). Petit bacille court de forme ovalaire.

— Encycl. Quelques bactériologistes ont donné le nom de *coccobacilles* à une subdivision de la famille des bactériacées, comprenant le groupe des typhiques et paratyphiques, des colibacilles et des paracolibacilles, des pneumobacilles, des bacilles dysentériques, du bacille pyocyanique, etc. On réserve d'ordinaire ce nom à l'agent de l'ozène qui se rapproche du pneumobacille, et à celui que Pfeiffer considérait comme le microbe de la grippe.

COCCOCRINUS [*nuss*] n. m. Genre de crinoïdes fossiles de la famille des platycrinidés, des terrains silurien et dévonien.

COCCOCYPSÈLE n. m. Genre de rubiacées comprenant des herbes rameuses, glabres, rampantes, qui croissent dans l'Amérique tropicale. (Plusieurs espèces sont cultivées pour leurs beaux fruits bleus.)

COCCOGNINE n. f. Substance de formule $C^{20}H^{22}O^{8}$ extraite des semences du mézéréon (*daphne mezereum*).

COCCOLITE n. f. Variété de salite, que l'on trouve en masses granulaires de couleur vert-olive.

COCCOLITHES [*lit'*] n. f. pl. Océanogr. Nom donné à des algues calcaires pélagiques excessivement petites (5 à 20 millièmes de millimètre), dont on trouve les débris microscopiques dans les dépôts sédimentaires abyssaux.

— Encycl. Les *coccolithes* sont difficiles à capturer vivantes, car leur petite taille leur permet de passer à travers les plus fines soies des filets à plancton. Elles comprennent deux types principaux : les *coccosphères*, formées de petites plaquettes perforées, et les *rhabdosphères*, qui ressemblent à de petits oursins, parce qu'au centre de chacune des plaquettes qui constituent leur coquille sphérique, s'élève un petit piquant en forme de massue. Les débris, bien que très petits, de ces êtres planctoniques, en s'accumulant sur le sol sous-marin, jouent un rôle important dans la formation des sédiments calcaires ; on les trouve mélangés aux foraminifères, ptéropodes, radiolaires et autres carapaces constituant la base de dépôts sédimentaires caractéristiques.

COCCOLOBE n. m. Genre de polygonacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique tropicale et subtropicale, au nombre de quatre-vingts espèces. (Nous citerons le coccolobe pubescent des Antilles, qui atteint 20 à 30 m. de haut, dont le bois très dur, rouge, presque imputrescible, a reçu les noms de *bois de fer, bois à baguettes*. Du bois du *coccoloba uvifera* on retire un extrait rouge brun, astringent, connu sous le nom de *kino d'Amérique* ou *extrait de faux ratanhia*. Plusieurs espèces font l'ornement de nos serres chaudes.)

Cocconato, bourg d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie) ; 2.345 hab. Fromages durs dits *rubiole*.

COCCONÉIDÉES [*dé*] n. f. pl. Famille d'algues brunes diatomées, caractérisées par les frustules solitaires, ovales, convexes ou aplaties et dont les divers genres (cocconéis notamment), vivent sur d'autres algues comme le gélidium.

COCCONÉIS [*né-iss*] n. m. Genre d'algues brunes type de la famille des *cocconéidées*, dont on connaît plusieurs espèces (*cocconeis punctatissima, scutellum, diaphana*, etc.).

COCCOTHRIX [*triks*] n. m. Nom donné à des formes de bacilles tuberculeux présentant des renflements et des étranglements, qui se rencontrent dans les vieilles cultures.

COCCULINE n. f. Substance de formule $C^{19}H^{26}O^{10}$ contenue dans la coque du Levant et extraite des eaux mères de la préparation de la picrotoxine. (On l'a employée contre la chorée et l'épilepsie.)

Cocculus : *a*, fleur.

COCCULUS [*luss*] n. m. Genre de ménispermacées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Amérique.

— Encycl. Les *cocculus* sont usités en médecine ; ce sont des toniques amers employés contre l'atonie du tube digestif, les engorgements glandulaires, les fièvres intermittentes, la jaunisse, etc. Parmi les nombreuses espèces de ce genre, quelques-unes méritent une mention particulière. Le cocculus palmé (*cocculus palmatus*) est plus connu sous le nom de *colombo* ou *columbo*. Le cocculus roussâtre (*cocculus rubescens*) habite les forêts des Antilles. Sa tige renferme un suc brunâtre très astringent. Plusieurs auteurs réunissent à ce genre l'anamirte, ou *coque du Levant*. Quelques espèces font l'ornement de nos serres.

COCCUS [*kuss*] n. m. Nom scientifique des insectes hémiptères du genre cochenille.

COCCUS [*kuss*] n. m. (du lat. *coccus*, petit grain). Microbiol. Petite bactérie de forme arrondie, qui a donné son nom à la famille des coccacées. (Le coccus isolé est généralement appelé *microcoque*.)

Coccygie ou **Kokkygion,** montagne de Grèce, en Argolide, où Zeus se métamorphosa en coucou.

COCCYGIEN [*ji-in*], **ENNE** adj. Qui appartient, qui a rapport au coccyx : *Vertèbre* coccygienne.

— Physiol. *Glandes coccygiennes*, Petites glandes annexées au coccyx et que l'on considère comme des glandes à sécrétion interne, dont l'extrait, en injections intraveineuses, augmente la coagulabilité du sang, abaisse la pression sanguine, et accélère les contractions cardiaques.

COCCYGODYNIE [*ni*] n. f. (de *coccyx*, et du gr. *odunê*, douleur). Douleur au niveau du coccyx, observée surtout dans la grossesse et les affections utérines.

COCCY-PUBIEN [*bi-in*] n. et adj. Se dit du muscle releveur de l'anus, qui s'étend du coccyx au pubis.

COCCYSTE [*ksisst'*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des cuculidés, comprenant des coucous de l'Afrique et de l'Inde. (Des neuf espèces connues, une seule se trouve dans l'Europe méridionale : c'est le *coccystes glandarius*, qui dépose son œuf dans le nid de la corneille cendrée et de la pie.)

COCCYX [*ksiss'*] n. m. (gr. *kokkux*). Petit os ou réunion de petits os situés à la partie inférieure du sacrum : *La queue des animaux n'est qu'un* coccyx *prolongé*. (Acad.)

Coccyx (vu par sa face antérieure).

— Encycl. Anat. Le *coccyx* est constitué ordinairement, chez l'homme, par quatre os légèrement aplatis, placés en file, et souvent soudés entre eux. La face postérieure du coccyx donne insertion aux aponévroses des deux muscles grands-fessiers. Elle présente deux apophyses appelées « cornes du coccyx », et deux échancrures transformées, par des ligaments, en ouvertures qui livrent passage aux nerfs de la cinquième paire sacrée. Quant à la face antérieure, elle répond à la base du rectum.

Cocentaina, ville d'Espagne (prov. d'Alicante), sur le fleuve côtier Serpis ; 7.755 hab. Ch.-lieu de district. Fabriques de papier, filatures de lin, lainages, soieries ; distilleries, tuileries, briqueteries.

COCÉTHYLINE n. f. Chim. Base dérivée de l'ecgonine, et homologue de la cocaïne.

Cochabamba, ville de Bolivie, ch.-lieu du départ. du même nom, sur un haut plateau qu'arrose le Mizque, affluent du Rio-Grande ; 49.000 hab. Université. Filatures de laine et de coton, tanneries, savonneries, fabriques d'amidon et de bougies, poteries, etc. — La plaine de Cochabamba, ouverte au S., entourée ailleurs d'un hémicycle de montagnes, jouit d'un climat très doux, produit céréales et coca, et nourrit du bétail. C'est la partie principale du départ. homonyme (571.700 hab.)

COCHE n. m., et jadis f. (de l'anc. haut allem. *cocho*). A signifié Bateau en général, mais désignait particulièrement une sorte de Chaland pour voyageurs et qu'un ou deux chevaux remorquaient sur le chemin de halage. (On disait aussi coche d'eau.)

COCHE n. m. (de l'allem. *kutsche*, qui vient du nom de lieu *Koszi* [en Hongrie]). Grande voiture qui faisait le service des voyageurs. || L'ensemble des voyageurs : *Tout le* coche *dormait*.

Coche (époque de Louis XIII).

— Loc. fam. *Manquer le coche*, Au fig. Perdre une occasion favorable. || *Être débarqué par le coche*, Être nouveau venu et sans ressource.

— Allus. littér. **La mouche du coche,** Allusion à une fable de La Fontaine. V. mouche.

COCHE n. f. Truie, femelle du cochon.

— *Pop. et grossier.* Femme lourde, massive.

COCHE n. f. (orig. douteuse). Entaille. || *Spécialem.* Entaille faite à une lame de bois pour marquer le pain, le vin, etc., que l'on prend à crédit. V. taille.

— Loc. fam. *Etre ferme en coche*, Rester ferme, immuable. || *Choir en coche*, Se laisser prendre au piège. || *Retourner en coche*, Rechuter.

— Armur. *Coche de flèche*, Entaille faite à la partie extrême et inférieure de la flèche, pour qu'elle reste ferme sur la corde de l'arc bandé. || *Coche d'arbalète*, Entaille analogue qui reçoit et retient la corde de l'arbalète bandée.

— Mar. Nom que donnent les charpentiers mâteurs aux entailles qu'ils font pour marquer la longueur des broches qui déterminent le diamètre d'un mât en chantier.

— Techn. Se dit pour encoche.

COCHÉ, E adj. Qui figure un creux trop profond : *Des traits* cochés.

— Peint. Nom donné à une peinture sur laquelle les ombres portées sont disproportionnées avec les dimensions des personnages ou des objets représentés sur le tableau.

COCHELET [*lé*] n. m. Syn. de coquelet, cochet.

Cochelet (Anastase), carme français, né à Mézières en 1551, mort à Reims en 1624. Il se signala par ses

déclamations contre Henri IV, dut s'expatrier, et revint en France en 1617. On a de lui des ouvrages de controverse.

COCHELIVIER [*vi-é*] n. m. Alouette des bois.

COCHÊNE n. m. Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

COCHENILLAGE [*ni-yaj'*] n. m. Bain de cochenille pour teindre en écarlate.

COCHENILLE [*niy'*] n. f. (de l'espagn. *cochinilla*). Insecte hémiptère, de la famille des coccidés. Pris d'une façon générale, le mot *cochenille* signifie tout insecte de ce groupe ; pris plus particulièrement, il s'entend pour la cochenille du nopal. || *Cochenille de la laque.* V. TACHARDIA. || *Cochenille de la manne.* V. GOSSYPARIA. || *Cochenille de Pologne.* V. PORPHYROPHORA. || Cochenille des teinturiers. V. KERMÈS.

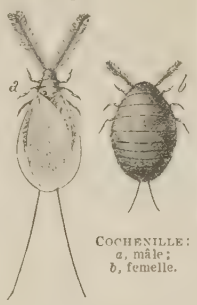

COCHENILLE : *a*, mâle ; *b*, femelle.

— ENCYCL. La *cochenille* la plus renommée est la cochenille du nopal (*coccus cacti*) originaire du Mexique, où elle vit sur les raquettes du nopal, mais acclimatée aujourd'hui aux Indes, aux Canaries et en Espagne. Elle fournit une teinture rouge magnifique, qui est le *carmin*. On l'obtient en traitant une décoction de cochenilles par un sel acide. On l'emploie en teinture, et pour colorer les bonbons, les liqueurs, les encres, etc.

D'autres espèces (*cochenille blanche des serres, cochenille de l'olivier, du figuier, pou de San-José, cochenille de l'oranger*, etc.), sont des insectes nuisibles. On a pu arrêter les dégâts d'une cochenille australienne, l'*icérie*, introduite en France avec des plantes exotiques, en acclimatant auprès d'elle son ennemi naturel : une coccinelle (*novius cardinalis*) qui lui a fait une guerre acharnée.

COCHENILLER [*ni-yé*] v. tr. Récolter la cochenille. || Teindre avec de la cochenille.

COCHENILLIER [*ni-li-é*] n. m. Nom vulgaire du cactus nopal, sur lequel vit la cochenille.

COCHENILLINE [*ni-yin'*] n. f. Glucoside constituant le principe colorant de la cochenille. || Syn. CARMINE, COCCINE, ACIDE CARMINIQUE.

— ENCYCL. Par hydrolyse, la *cochenilline* se scinde en un sucre $C^6H^{10}O^5$ et en *rouge de carmin ;* oxydée, elle fournit deux acides phénols : l'acide *cochenillique* $CH^3.C^6H(OH)(CO^2H)^3$ et l'acide *coccinique* $CH^3.C^6H^2(OH)(CO^2H)^2$.

COCHENILLIQUE [*ni-yik'*] adj. Chim. V. COCHENILLINE.

CO-CHÉOU-KING, astronome chinois du XIIIe siècle. Le premier en Chine, il fit usage de la trigonométrie sphérique, et construisit des instruments d'anatomie existant encore à Pékin.

COCHER [*ché*] n. m. (de *coche*). Conducteur d'une voiture destinée au transport des personnes : COCHER *de maître ;* COCHER *de fiacre.* || *Touche* ou *Fouette, cocher !* Pars, cocher ! ; ou bien : Va plus vite. — *Fig.* Allons, en avant, que rien ne nous arrête.

COCHERS : 1. Cocher de grande maison ; 2. Cocher de fiacre ; 3, 4. Cochers de corbillard.

— *Cocher du corps*, Se disait du cocher qui conduisait le roi, la reine, le dauphin.

— REM. Le fém. COCHÈRE s'emploie parfois, pour désigner les femmes qui conduisent des voitures de place.

— ENCYCL. Les premiers *cochers*, chez les peuples héroïques, conduisaient le char des guerriers. Un tel cocher, capable de combattre lui-même ou d'emporter le combattant blessé ou mort, était un compagnon d'armes (tel Automédon, conducteur du char d'Achille et de Pyrrhus), puis la Grèce savante et policée honora les cochers des jeux Olympiques.

Déifiés à Athènes, les cochers furent d'abord notés d'infamie à Rome ; c'était ordinairement des esclaves, des affranchis, ou des étrangers. Mais, sous l'Empire, la grande vogue des jeux du cirque rendit la profession extrêmement honorable ; les cochers firent des fortunes considérables ; on venait chercher de loin les plus habiles. Leur importance ressort des statues et des monuments élevés en leur honneur, et de leurs épitaphes.

Constellation du Cocher.

COCHER (le), constellation de l'hémisphère boréal, dont la plus brillante étoile est *la Chèvre* ou *Capella*, de première grandeur ; les autres étoiles visibles à l'œil nu sont au nombre d'une trentaine, parmi lesquelles on ne compte que quelques étoiles doubles facilement observables. On y voit également deux beaux amas stellaires.

COCHER [*ché*] v. tr. Marquer d'une coche : COCHER *une taille de boulanger.*

— *Cocher une flèche*, Poser sur la corde de l'arc la coche ou entaille de la flèche.

CÔCHER et **COCHER** [*ché*] v. tr. (du lat. *calcare*, fouler). En parlant des oiseaux de basse-cour, Couvrir la femelle.

COCHÈRE adj. f. (de *coche*). *Porte cochère*, Grande porte par laquelle entrent les voitures.

COCHEREL, hameau de l'Ile-de-France, aujourd'hui comm. d'Houlbec-Cocherel, arrond. d'Evreux (Eure), où Du Guesclin battit les Anglais et les Navarrais commandés par le captal de Buch, lieutenant de Charles le Mauvais (1364).

Cocherel (BATAILLE DE), victoire remportée (16 mai 1364) par Du Guesclin sur Jean de Grailly, le captal de Buch, commandant les troupes anglo-navarraises. Cocherel est près de Vernon. Le pont de Vernon forcé par les ennemis, c'étaient le Vexin et l'Ile-de-France ouverts et Paris menacé. La victoire de Cocherel permit à Charles V, au retour de son sacre à Reims, de trouver libre le chemin de Paris. Elle affermit le trône des Valois ; car elle mettait le prétendant navarrais hors de cause. Ce fut bien, comme l'écrit Christine de Pisan, le premier sourire de la fortune.

COCHERIS (Hippolyte-François-Jules-Marie), archiviste-paléographe, né à Paris en 1829, mort en 1882. Ancien chartiste, il fit sa carrière à la bibliothèque Mazarine, et publia : l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, de Lebœuf (1863-1867) ; *Entretiens sur la langue française* (1872-1874) ; *la Langue française, origine et histoire* (1882) ; *Origine et formation de la langue française : Notions d'étymologie* (1880) ; *Origine et formation des noms de lieu* (1885) ; etc.

COCHERY (Louis-Adolphe), homme politique français, né et mort à Paris (1819-1900). Avocat, chef de cabinet du ministre de la justice Crémieux, en 1848, il fut, en 1869, élu député du Loiret, il siégea au centre gauche et vota contre la guerre. Commissaire général de la défense dans le Loiret, il accompagna à Paris et à Versailles Thiers, chargé de négocier un armistice. Il réclama la convocation d'une Assemblée nationale. Elu, le 8 février 1871, député du Loiret, il appuya la politique de Thiers, fut sous-secrétaire d'Etat des finances, puis ministre des postes et télégraphes, le 5 janvier 1879 ; il conserva ces fonctions dans divers cabinets jusqu'en 1885. Il fut nommé sénateur du Loiret en 1888.

COCHERY (*Georges*-Charles-Paul), homme politique français, né et mort à Paris (1855-1914). Fils du précédent, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1875), il fut sans interruption député du Loiret depuis 1885. Rapporteur général puis président de la commission du budget, il fit preuve d'une rare compétence. Il fut ministre des finances dans le cabinet Méline (1896-1898), vice-président de la Chambre (1898-1902), ministre des finances dans le ministère Briand (1909-1910).

COCHET [*chè*] n. m. Jeune coq.

— *Droit de cochet.* Dr. féod. Présent en viande, vin ou argent, que l'on exigeait des nouveaux mariés, le soir de leurs noces (A l'origine, un *cochet*, c'est-à-dire un petit coq).

COCHET (Henriette), née à Lyon en 1762. Fille de commerçant, et d'abord enthousiasmée de la Révolution, elle prit une part active à la lutte de sa ville contre la Convention, et fut guillotinée en 1794.

COCHET (Jean-Benoît-Désiré), archéologue et ecclésiastique français, né à Sanvic (Seine-Inférieure) en 1812, mort à Rouen en 1875. Il devint, en 1864, correspondant de l'Institut. On lui doit notamment : *la Normandie souterraine* (1855), couronné par l'Institut ; *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes* (1857) ; *Archéologie chrétienne* (1867).

COCHETIER [*ti-é*] n. m. (de *coche*). Au XIIIe siècle, Ouvrier qui construisait les coches.

— Petit bateau qui servait au transport des denrées.

COCHEVIS [*vi*] n. m. Alouette huppée ou crêtée, à corps trapu, à bec fort.

COCHILE n. f. Fagoue de cochon.

COCHIN, principauté du Dekkan, tributaire de l'Empire des Indes. Située sur la côte de Malabar, que baigne la mer d'Oman, resserrée entre le massif du Travancôr et la mer, elle est peuplée de 979.000 hab., chrétiens pour un tiers environ. Sa capitale administrative est *Ernakulam*, et *Tripounitoura* sa capitale politique. Cochin est l'ancienne capitale de cet Etat, que gouverne un rajah, tributaire des Anglais depuis 1791.

COCHIN, ville de l'Inde anglaise (présidence de Madras), et principal port de la côte de Malabar ; 21.750 hab. On y distingue la ville anglaise et, à peu de distance, la ville indigène, située sur le territoire de la principauté homonyme, avec une cathédrale catholique.

COCHIN, famille de graveurs, dont les membres les plus célèbres sont : Nicolas **Cochin**, *le Vieux*, né à Troyes en 1610, mort en 1686. (On a de lui des estampes représentant divers sujets relatifs à l'histoire de Louis XIV) ; — Charles-Nicolas **Cochin Ier**, né à Paris en 1688, mort en 1754. (Il s'était d'abord occupé de peinture, et ses pièces se recommandent par la correction du dessin. Il a surtout gravé d'après les peintres de l'école française : Coypel, Restout, Watteau, etc.) ; — Charles-Nicolas **Cochin II**, ou **Cochin** *le Fils*, fils du précédent, né et mort à Paris (1715-1790), l'artiste le plus remarquable de cette famille. Son œuvre

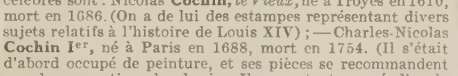
Cochin (le fils).

se compose d'environ 1.500 pièces, gravées par lui ou d'après ses dessins. On y remarque : le *Frontispice de l' « Encyclopédie »*, *les Cérémonies* et les *Pompes funèbres* de la cour à l'époque de Louis XV ; 16 *Ports de France*, d'après Vernet ; des vignettes charmantes pour les éditions de Boileau, de l'Arioste, du Tasse, etc. ; les portraits des contemporains célèbres, etc. Il a composé de bons écrits, notamment : des *Observations sur les antiquités d'Herculanum*, encore recherchées à cause des jolis sujets d'antiquités qui s'y trouvent gravés ; un *Voyage d'Italie*, rempli de remarques curieuses, et un nombre considérable de morceaux de critique ou de pamphlets d'art.

COCHIN (Henri), avocat au parlement de Paris, né et mort à Paris (1687-1747). Il fut l'un des avocats les plus considérés du barreau de Paris. Ses *Œuvres*, contenant ses plaidoyers, ont été publiées à Paris en 1751, puis en 1821-1822.

COCHIN (Denis-Claude), botaniste français (1698-1786). Il réunit à Châtillon, près de Paris, un grand nombre de plantes rares.

COCHIN (Jacques-Denis), curé de Paris, né et mort à Paris (1726-1783), fondateur en 1780 de l'hôpital qui porte son nom, situé à Paris, Faubourg Saint-Jacques. On a de lui des ouvrages de piété et des recueils de *Prônes* ou *Instructions familières*, publiés de 1786 à 1808.

Cochin (HÔPITAL). Cet établissement, situé à Paris rue du Faubourg-Saint-Jacques, a été fondé, en 1780, par les libéralités de l'abbé Cochin, en faveur des indigents malades ou infirmes de la paroisse. On y recevait aussi des malades des autres paroisses de Paris, moyennant une modique pension. Il s'appela successivement Hospice Saint Jacques-du-Haut-Pas, Hospice du Sud. En 1801, le Conseil général des hospices de Paris lui donna le nom de son fondateur. L'hôpital Cochin a été récemment reconstruit entièrement en pavillons séparés. On lui a réuni sous le même nom l'hospice du Midi ou hôpital Ricord.

COCHIN (Jean-Denis-Marie), jurisconsulte et philanthrope français, né et mort à Paris (1789-1841), de la même famille que Jacques-Denis Cochin. D'abord avocat aux conseils du roi et à la Cour de cassation, il fut député de Paris de 1837 à 1841.

COCHIN (Pierre-Suzanne-*Augustin*), publiciste et administrateur français, né à Paris en 1823, mort à Versailles en 1872, fils du précédent. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1864), il s'occupa particulièrement des questions qui touchent au paupérisme. On a de lui : *Essai sur les méthodes d'instruction et d'éducation et sur les établissements de Pestalozzi* (1848) ; *Abolition de l'esclavage* (1861) ; *les Ouvriers européens* (1856) ; *De la condition des ouvriers français* (1862) ; *le Progrès des sciences et de l'industrie au point de vue chrétien* (1863) ; *la Révolution sociale en France, résumé critique de l'ouvrage de Le Play* (1865) ; etc.

COCHIN (Denys), homme politique et écrivain français, né et mort à Paris (1851-1922), fils du précédent. Il se distingua pendant la guerre de 1870-1871, et mérita la Médaille militaire. Conseiller municipal de Paris depuis 1881, il en devint député en 1898 et fut constamment réélu. Il siégea sur les bancs de la droite, combattit le cabinet Combes, s'occupa surtout de questions de politique étrangère. Membre de l'Académie française en 1911, il devint pendant la Guerre, ministre d'Etat dans le ministère Briand. Il a publié : *l'Evolution et la vie* (1886) ; *le Monde extérieur* (1895), ouvrage couronné par l'Académie française : *Contre les barbares* (1899) ; *l'Esprit nouveau* (1900) ; *Ententes et Ruptures* (1905).

Denys Cochin. — Cl. Manuel.

COCHIN (Henry), écrivain français, frère du précédent, né et mort à Paris (1854-1926). Licencié ès lettres et docteur en droit, il consacrait ses travaux à la littérature italienne ancienne et, en même temps, entrait dans la vie politique. Député du Nord de 1893 à 1914, il fut élu en 1926 membre de l'Académie des inscriptions. Parmi ses principales œuvres, nous citerons *Boccace, Etudes italiennes* (1890) ; *Un ami de Pétrarque : J. Nell* (1892) ; *la Chronologie du Canzoniere de Pétrarque* (1897) ; *le Frère de Pétrarque* (1903) ; *le Bienheureux Fra Angelico* (1906) ; *Tableaux flamands* (1908) ; *Jubilés d'Italie* (1911) ; *Lamartine et la Flandre* (1912) ; *les Deux guerres : Images et Souvenirs* (1917) ; *l'Œuvre de guerre du peintre Besnard* (1918) ; *le Nord dévasté* (1920) ; la traduction de la *Vita nuova* de Dante (1922) ; *Augustin Cochin* (1823-1872), *ses lettres et sa vie* (1926).

COCHIN (*Augustin*-Denys-Marie), historien français, né à Paris en 1876, tué à l'ennemi en 1916. Fils de Denys Cochin, ancien élève de l'Ecole des chartes (1897), d'où il sortit le premier en 1902. Il se consacra à l'étude des troubles révolutionnaires, spécialement de la Terreur. Il voulait montrer l'exploitation du prolétariat par les politiciens et ruiner les mensonges de l'histoire jacobine. En 1914, il avait commencé la publication de son *Recueil des actes du Gouvernement révolutionnaire*, lorsque la guerre éclata. Parti en campagne comme lieutenant de réserve, promu capitaine, il fut tué à l'assaut du calvaire de Hardecourt, dans la Somme. On lui doit encore l'ouvrage posthume : *les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne* (1926).

COCHINCHINE, colonie française faisant partie de l'union indochinoise, et bornée par le Cambodge, l'Annam, la mer de Chine et le golfe de Siam. Sa superficie est de 66.000 km² et sa population de 4.484.000 hab., dont 6.790 Français et 3.795.600 indigènes et Asiatiques étrangers. Capitale *Saïgon*. V. INDOCHINE.

Aspect général. — Si la Cochinchine entière a un climat chaud et humide, elle se divise nettement en deux parties au point de vue de la constitution du sol. La partie nord-est est une région de collines boisées, derniers contreforts de la chaîne annamitique ; l'altitude moyenne, de 200 à 500 m., atteint jusqu'à 850 m. dans la province de Bien-Hoa, et 966 m. dans celle de Tay-Ninh ; le sol est granitique sur les collines, et ailleurs il est formé d'une argile ferrugineuse très pauvre dénommée « pierre de Bien-Hoa », ou de « terres rouges » d'origine volcanique que la colonisation recherche pour leur richesse agricole. La deuxième partie, qui comprend tout le reste de la colonie, est un sol bas et deltaïque de formation récente. Elle est arrosée par le Donnaï, les deux Vaïco et les bras du Mékong inférieur. D'immenses plaines couvertes de rizières s'étendent à perte

de vue. Cependant quelques régions très basses et insuffisamment colmatées restent désertes ; telles sont la « plaine des Joncs » au N. et la presqu'île de Ca-Mau au S.-O., recouverte en grande partie de palétuviers.

Agriculture, industrie et commerce. — La Cochinchine est avant tout un pays agricole. La principale culture est celle du riz qui occupe 1.800.000 ha. et produit 2 millions de tonnes ; viennent ensuite l'aréquier, le cocotier, la canne à sucre, le maïs, le tabac, l'arachide, le mûrier, le cotonnier, le poivrier. Les colons français possèdent, outre des rizières et des champs de canne à sucre, des plantations d'hévéas (50.700 ha., avec 11 millions d'arbres), de lemongrass et de palmier à huile.

La mise en culture du sol cochinchinois, très activement poursuivie, se fait dans deux directions : les sociétés et les colons français défrichent et plantent les terres rouges de l'E. D'autre part, les grandes plaines de l'O. pourvues de canaux de navigation et de drainage (plus de 10 millions de m² dragués annuellement) sont peuplées et mises en valeur par les indigènes.

Les buffles et bœufs sont employés pour les cultures ; l'élevage des porcs et des volailles est très prospère.

Les principales industries sont dérivées de l'agriculture : rizerie (surtout concentrée à Cholon), distillerie, sucrerie. Il faut citer en outre des salines, quelques briqueteries et tuileries, une usine moderne de tissage de la soie.

Le commerce est très actif. Les exportations consistent surtout en riz, caoutchouc, poivre ; les importations comprennent des objets manufacturés, des tissus, des ouvrages en métaux, des boissons.

Gouvernement et administration. — Le gouverneur de la Cochinchine est placé sous les ordres du gouverneur général de l'Indochine, il est assisté d'un conseil privé. Il existe de plus un conseil de contentieux administratif et un conseil colonial élu, comprenant 12 membres français et 10 membres indigènes. Le territoire de la colonie est divisé en 20 provinces : Bac-Lieu, Baria, Ben-Tré, Bien-Hoa, Can-Tho, Chaudoc, Cholon, Gia-Dinh, Go-Cong, Hatien, Long-Xuyen, Mytho, Rach-Gia, Sa-Dec, Soc-Trang, Tan-An, Tay-Ninh, Thu-Dau-Mot, Tra-Vinh et Vinh-Long. Deux villes, Saïgon et Cholon, et l'île de Poulo-Condor ont une administration séparée. La Cochinchine est représentée au Parlement par un député.

Finances. — Les impôts indirects et les produits de monopoles étant réservés au budget général de l'Indochine, les recettes du budget local proviennent des impôts suivants : impôt foncier, impôt personnel annamite, impôt personnel des Européens et assimilés, patentes, taxe d'immatriculation des Asiatiques étrangers, impôt des barques, taxes des automobiles. La monnaie est la piastre indochinoise.

Histoire. — La Cochinchine faisait partie de l'Empire d'Annam au moment où l'amiral Rigault de Genouilly en commença la conquête (prise de Saïgon, 17 février 1858), à la suite d'interventions répétées de la France en Annam, causées par l'hostilité des empereurs du pays vis-à-vis des Européens. Sa conquête se fit en deux temps : d'abord, de 1858 à 1862, ce fut celle des provinces de Saïgon, de Mytho et de Bien-Hoa, reconnues à la France par le traité du 5 juin 1862 ; puis vint celle des provinces de Vinh-Long, Chaudoc et Hatien (juin 1867). De la Cochinchine, la France a rayonné par toute l'Indochine orientale, y envoyant ses explorateurs (Doudart de Lagrée, Pavie, Neiss, etc.), y étendant graduellement son influence politique et économique, tandis que, sous le gouvernement des amiraux puis, depuis 1879, de ses gouverneurs civils, elle asseyait solidement son autorité sur le pays. Ainsi est devenue possible la constitution de l'Empire français de l'Indochine, dont la Cochinchine constitue une des colonies les plus riches et les plus prospères, et dont les lieutenants-gouverneurs et les colons continuent avec un succès croissant la mise en valeur, tout en la dotant du plus complet outillage économique.

Instruction publique. — Il existe un collège secondaire français, le collège Chasseloup-Laubat, à Saïgon, trois écoles primaires supérieures franco-annamites à Mytho, Can-Tho et Saïgon, cette dernière pour les jeunes filles, une école normale, une école d'art décoratif et de dessin, une école pratique d'industrie, une école de mécaniciens asiatiques, enfin un très grand nombre d'écoles primaires.

Justice. — La cour d'appel du sud de l'Indochine a son siège à Saïgon. Il y a en outre un tribunal de commerce, onze tribunaux de première instance, et trois justices de paix à compétence étendue.

Voies de communication. — Il existe deux chemins de fer à voie de 1 m., la ligne Saïgon-Mytho et la ligne de Saïgon à la frontière de l'Annam, un réseau complet de routes (918 kil. de routes coloniales, 1.214 kil. de routes locales, et 1.766 kil. de routes provinciales). Mais les voies les plus importantes sont les fleuves et les canaux, où circulent des chaloupes à vapeur et des barques indigènes.

COCHINCHINOIS [*noi*], **E**, natif ou habitant de la Cochinchine.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays ou à ses habitants : *Possession* COCHINCHINOISE *de la France.*

Substantiv. *Le cochinchinois,* la langue parlée. (Et c'est l'*annamite.*)

— Avic. *Race cochinchinoise,* Race de gallinacés originaire de la Chine (malgré son nom), et dont les individus sont très répandus en Europe. (On dit aussi par abréviat. COCHIN.)

Coq et poule cochinchinois.

— ENCYCL. Avic. Introduites en Europe au milieu du XIXe siècle, les *volailles cochinchinoises* excitèrent l'attention des éleveurs. De forte taille et d'aspect massif, les coqs ont la poitrine large, le cou ramassé, la tête petite avec une crête droite finement et régulièrement découpée ; les pattes emplumées jusqu'aux doigts. La poule est plus ramassée encore que le coq ; c'est une bonne pondeuse et surtout une remarquable couveuse ; mais une éleveuse médiocre : les fortes plumes de ses pattes la gênant pour abriter ses poussins. La chair est de qualité médiocre ; et, en définitive, cette race n'a de réelle valeur que pour les croisements. Il existe, quant au plumage, différentes variétés : chamois ou fauve, noire, blanche, perdrix, coucou, et même une variété naine dite *bantam de l'ékin.*

COCHLÉAIRE [*klé-èr'*] adj. (du lat. *cochlea,* limaçon). Contourné comme la coquille d'un limaçon : *Agaric* COCHLÉAIRE.

— Anat. *Ouverture cochléaire* ou *cochléenne,* Ouverture qui fait communiquer la caisse du tympan avec la rampe interne du limaçon. (On l'appelle plus généralement FENÊTRE RONDE.)

COCHLÉAIRE [*klé-èr'*] adj. (du lat. *cochlear,* cuiller). En forme de cuiller : *Préfloraison* COCHLÉAIRE.

COCHLÉAR [*klé*] n. m. (mot lat. qui signifie *cuiller*). Antiq. rom. Mesure de capacité pour les liquides, valant le quart du *cyathos.*

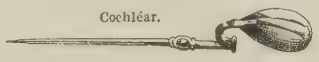

Cochléar.

— Aujourd'hui. Petite cuiller à manche pointu, pour manger les œufs et les coquillages.

— Anc. liturg. Cuiller qui servait à donner aux fidèles la communion sous l'espèce du vin.

COCHLÉARIA [*klé*] n. m. Genre de crucifères, comprenant des herbes généralement vivaces, glabres, au nombre de vingt-six espèces, qui croissent dans les régions tempérées et les régions froides de l'hémisphère Nord.

COCHLÉARIA : *a,* fleur ; *b,* fruit.

— ENCYCL. Le *cochléaria* officinal (*cochlearia officinalis*), vulgairement nommé *herbe aux cuillers,* à cause de la forme de ses feuilles, est une plante à odeur piquante, à saveur chaude et un peu âcre. On le regarde comme un des meilleurs antiscorbutiques ; on en fait un sirop et un alcoolat. En économie domestique, on mange ses feuilles en guise de cresson. Le cochléaria de Bretagne (*cochlearia Armorica*), plus connu sous les noms de *cran, cranson rustique, moutarde des capucins,* etc., croît sur les côtes de la mer, notamment dans la Bretagne ; c'est le raifort sauvage.

COCHLÉARIFORME [*klé*] adj. (du lat. *cochlear,* cuiller, et de *forme*). Qui a la forme d'une cuiller.

COCHLÉARIUM [*klé, om'*] n. m. (mot lat. formé de *cochlea,* limaçon). Antiq. rom. Lieu où l'on nourrissait les limaçons destinés à la table.

COCHLÉE [*klé*] n. f. (du lat. *cochlea,* limaçon). Antiq. rom. Ce nom s'applique à divers objets en forme d'hélice : escaliers tournants, vis de pressoir, de machines à monter l'eau, établies sur le principe de la vis d'Archimède, etc.

Travail cochléé (XVIe s.).

— Anat. Organe de l'oreille interne, formé d'un tube enroulé comme la coquille d'un mollusque gastéropode, et divisé par la *lame spirale* en deux grandes rampes. || Syn. LIMAÇON.

COCHLÉÉ [*klé-é*] n. m. et adj. (du lat. *cochlear,* cuiller). Terme d'orfèvrerie s'appliquant à un travail en repoussé, présentant des bossages en forme de cuiller, bossages dits *en bouillons* ou *bouillons à queue.*

COCHLÉE (Jean) [en lat. **Cochlæus**], théologien allemand, né à Wendelstein en 1479, mort à Breslau en 1552. Il se montra un des plus ardents adversaires de Luther. Parmi ses ouvrages de controverse, citons *Commentaria de actis et scriptis M. Lutheri* (1549).

COCHLÉENNE [*klé-èn'*] adj. f. *Ouverture cochléenne.* V. COCHLÉAIRE.

COCHLÉIFORME [*klé*] adj. (du lat. *cochlea,* limaçon, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un colimaçon.

COCHLIARION [*kli*] n. m. Antiq. Mesure pour les liquides, qui valait un quart de *cyathos,* ou 0l,011.

COCHLICELLA [*kli*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des hélicidés, renfermant quelques espèces à coquille très allongée, bulimiforme, blanche et souvent ornée de bandes colorées. (Les cochlicella habitent les régions circaméditerranéennes, et ne s'éloignent guère des rivages de la mer. L'espèce la plus connue, le *cochlicella barbara,* remonte le long des côtes de l'océan Atlantique et de la Manche.)

COCHLIOCARPE [*kli*] adj. (du gr. *kokhlios,* limaçon, et *karpos,* fruit). Se dit des plantes dont les fruits sont contournés en spirale, comme ceux des luzernes, de certains mimosas, etc.

COCHLOSTYLUS [*kloss-ti-luss*] n. m. Genre de mollusques terrestres de la famille des hélicidés. (La coquille, souvent richement colorée, est aplatie, conique ou ovalaire, munie d'une ouverture oblique et à columelle solide. Ces animaux habitent les îles Philippines.)

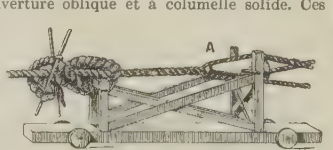

A. Cochoir.

COCHOIR n. m. Hache de tonnelier, à lame recourbée. || Outil de bois, en forme de tronc de cône, creusé de cannelures longitudinales, et que les cordiers emploient pour recevoir les torons du filin, au moment du commettage.

COCHOIS [*choi*] n. m. Outil en bois, utilisé dans la fabrication des bougies à la main.

COCHOIS (Claude-Charles), célèbre orfèvre français, né et mort à Troyes (1716-1773). En collaboration avec son beau-père, Jacques Rondot, il exécuta en 1760 l'écrin du Saint-Aventin pour l'église Saint-Etienne de Troyes. En 1771-1773, pour la cathédrale de sa ville, il exécuta, seul, le reliquaire de la Sainte-Croix.

COCHON n. m. (orig. douteuse). Pachyderme à corps trapu, qu'on engraisse pour l'alimentation : *Toutes les parties du* COCHON *ont leur usage.* || Chair du même animal considérée comme aliment : *Manger du* COCHON. || *Fromage de cochon,* Se dit pour Fromage de couennes. || *Cochon de lait,* Petit cochon qui tette encore, ou qu'on nourrit de lait. (Il est fort estimé comme aliment.)

— *Par extens.* Nom donné improprement à des animaux qui offrent quelque analogie souvent éloignée avec le cochon domestique : *Cochon d'Amérique, cochon noir,* Pécari. || *Cochon-cerf* ou *de Chine,* Babiroussa. || *Cochon cuirassé,* Tatou. || *Cochon de fer,* Porc-épic. || *Cochon d'Inde, de Guinée* ou *de mer,* Cobaye. || *Cochon de terre,* Oryctérope du Cap, Pangolin. || *Cochon de mer,* Marsouin. || *Cochon marin,* Espèce de phoque.

— Fig. et fam. : *Yeux de cochon,* Très petits yeux.

— PROV. et LOC. POP. **Camarades, amis comme cochons,** Personnes qui vivent dans une extrême familiarité. || **Est-ce que nous avons gardé les cochons ensemble?** Se dit à quelqu'un qui se montre par trop familier. || **Jouer un tour de cochon,** Se conduire très mal envers quelqu'un, le desservir. || **Il faut mourir, petit cochon, il n'y a plus d'orge,** Toutes les ressources sont épuisées.

— ENCYCL. V. PORC.

COCHON, ONNE adj. Qui est propre aux cochons : *La voracité* COCHONNE.

— *Fig.* Malpropre, sale, dégoûtant : *Enfant* COCHON. || Egrillard, licencieux, obscène : *Chansons* COCHONNES.

— Substantiv. : *Une* COCHONNE.

COCHON (Pierre), chroniqueur français, né à Fontaine-le-Dun (arrond. de Dieppe) vers 1390, mort vers 1456. Entré dans le clergé, il vécut surtout à Rouen, et sa *Chronique* est très précieuse pour l'étude de la domination anglaise en Normandie au XVe siècle.

COCHON DE LAPPARENT (Charles, comte), homme politique français, né à Champdeniers (Deux-Sèvres) en 1750, mort à Poitiers en 1825. Il était, en 1789, conseiller au présidial de Fontenay. Il siégea à la Constituante, à la Convention où il vota la mort de Louis XVI, fut commissaire à l'armée du Nord, entra au comité de Salut public après le 9-Thermidor, puis fut envoyé en Hollande. En 1796, il succéda à Merlin comme ministre de la police. Proscrit le 18 fructidor, il resta prisonnier à l'île d'Oléron jusqu'au 18-Brumaire. Sous le Consulat et sous l'Empire, il fut préfet et sénateur. Préfet de la Seine-Inférieure pendant les Cent-Jours, on l'exila comme régicide en 1816, mais il put rentrer en 1818. V. LAPPARENT (*de*).

COCHONNAILLE [*cho-nay'*] n. f. *Pop.* Viande de cochon, charcuterie.

COCHONNE n. f. V. COCHON (adj.).

— Entom. Nom vulgaire de quelques chenilles.

COCHONNÉE n. f. Portée d'une truie.

COCHONNER [*cho-né*] v. intr. Mettre bas, en parlant d'une truie.

— *Transitiv. Fam.* Faire salement, grossièrement : COCHONNER *un travail.*

COCHONNERIE [*ri*] n. f. Malpropreté digne du cochon : *Etre d'une* COCHONNERIE *incroyable.*

— *Par extens.* Objet, mets, sale, dégoûtant, mauvais ; objet sans valeur : *Une* COCHONNERIE *de viande. Magasin dans lequel on ne vend que de la* COCHONNERIE.

— *Pop.* Parole, action obscène. || Action déloyale : *Faire une* COCHONNERIE *à un ami.*

COCHONNET [*nè*] n. m. *Fam.* Petit cochon.

— Constr. Calibre employé pour de petits travaux. || Saillie des montants et de la traverse du haut d'une fenêtre, pratiquée dans le but d'éviter que les irrégularités de la maçonnerie débordent le dormant.

— Jeux. Boule plus petite que les autres, qui sert de but dans le jeu de boule. || Jeu de boule : *Jouer au* COCHONNET. || Sorte de dé à douze faces, portant un à douze points.

— Techn. Cylindre de métal gravé de rayures en hélice, en usage dans les machines à imprimer les toiles.

COCHOUAN ou **COCHUAN** n. m. Râle d'eau.

COCHRANE (Archibald, comte de DUNDONALD, lord), chimiste anglais, né en 1749, mort en 1831 ; trouva d'intéressantes applications de la chimie à l'agriculture.

COCHRANE (Thomas, dixième comte DE DUNDONALD, lord), amiral britannique, fils du précédent, né à Annsfield (Lanarkshire) en 1775, mort à Kensington en 1860. Lieutenant de vaisseau pendant la guerre entre la France et l'Angleterre, distingué par la hardiesse de ses captures, il détruisit une partie de la flotte française à l'île d'Aix. Elu aux Communes pour Westminster, il est entraîné dans une lutte politique acharnée, est expulsé du Parlement, rayé de tous les honneurs et des rôles de la flotte (1814). De guerre lasse il se mit, en 1817, au service du Chili, puis du Brésil et causa de sérieux dommages à l'Espagne et au Portugal. Invité à soutenir la cause de l'indépendance grecque (1823), mais écœuré de l'indiscipline des Hellènes, il revint en Angleterre, où la mort de son père l'ayant fait comte de Dundonald (1831) il fut rétabli dans les cadres en 1832 ; il était, en 1854, amiral de Grande-Bretagne. Il a laissé deux ouvrages : *Narrative of services in the liberation of Chili, Peru and Brazil from Spanish and Portuguese domination* (1859) ; *Autobiography of a seaman* (1860-1861).

COCHRANE (sir Alexander Forester Inglis), amiral britannique, né en 1758, mort à Paris en 1832. De 1780 à 1810, il se distingua dans de nombreuses croisières aux colonies et surtout à la bataille de Saint-Domingue, en 1806.

COCHRANE (sir Thomas John), amiral britannique, né à Edimbourg en 1789, mort à l'île de Wight en 1872. Fils de l'amiral Cochrane (sir Alexander), fut inscrit dès sept ans sur les rôles de la flotte, fut de 1825 à 1834 gouverneur de Terre-Neuve. En 1837, membre de la Chambre des communes. Contre-amiral en 1841, il fut chargé de pacifier l'archipel indien et, en 1846, il s'empara de la capitale du sultan de Bornéo ; vice-amiral ; commandant

en chef à Portsmouth (1852-1855) ; amiral en 1856. Sa carrière fut un exemple de népotisme.

COCHRANE (Alexandre DUNDAS ROSS WISHART BAILIE), fils de Thomas John, homme politique et littérateur anglais, né en 1816, mort en 1890. Il devint, en 1841, membre de la Chambre des communes, où il vota avec le parti tory contre la politique de lord Palmerston. En 1880, fut créé lord Lamington. On a de lui : *Voyage en Morée ; la Jeune Italie* (1859), et quelques romans.

COCHUT (Pierre-André), publiciste français, directeur du Mont-de-Piété de Paris, né et mort à Paris (1812-1890). On lui doit, notamment : *les Associations ouvrières ; histoire et théorie des tentatives de réorganisation industrielle opérées depuis la révolution de 1848* (1851) ; *Law, son système et son époque* (1853) ; *Opérations et tendances financières du second Empire* (*Revue des Deux Mondes ;* 1858).

COCHYLIS [*ki-liss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des tortricidés, comprenant de petites tordeuses à ailes supérieures ordinairement bandées de brun.

Cochylis.

— ENCYCL. De nombreuses espèces de ce genre se trouvent en France. L'une d'elles (*cochylis ambiguella* ou teigne de la grappe) est très nuisible à la vigne. Les chenilles d'une première génération vivent sous une tente soyeuse qui enveloppe les fleurs et les jeunes grains de raisin qu'elles dévorent ; celles de la seconde génération, dites *ver rouge, ver coquin, ver de la vendange*, attaquent, en septembre, les grains formés.

COCK (César DE), paysagiste belge, né et mort à Gand (1823-1904). Cet artiste a subi l'influence des grands paysagistes français du milieu du XIXe siècle. La *Cressonnière de Veules* (1865) [à Grenoble] ; *la Tougues* (1866), qui fut célébrée par Théophile Gautier, etc. ; ses paysages normands, ses *Bois*, ses *Bruyères*, ses *Orages*, ses *Vieux moulins*, qui rappellent à la fois Hobbema, Français et Daubigny, ont valu à cet artiste des récompenses en 1867 et en 1869. — Son frère, Xavier **de Cock**, né à Gand en 1818, mort à Deurle (Belgique) en 1896, était animalier et paysagiste de talent.

COCKBURN [*beurn'*], terre arctique du Dominion canadien, territoires du Nord-Ouest (Franklin), à l'extrémité nord-ouest de la Terre de Baffin, bornée à l'O. par le golfe de Boothia.

COCKBURN (Henry-Thomas, lord), magistrat et écrivain écossais, né et mort à Edimbourg (1779-1854). Entré au barreau en 1800, libéral convaincu, il défendit le projet de réforme parlementaire et devint « solicitor general » pour l'Ecosse sous le ministère Grey (1830), juge à la cour suprême d'Ecosse (1834). Il publia (en 1852) son admirable *Vie et Correspondance de Jeffrey* dont il fut l'ami et l'exécuteur testamentaire. De plus, il a laissé quatre ouvrages posthumes : *Mémoires de mon temps* (1856) ; *Journal, 1831-1844* (1874) ; *Tournées judiciaires* (1888), et *les Procès de sédition en Ecosse* (1888).

COCKER [*kèr*] n. m. (mot angl.) Petit chien de chasse du type épagneul : *Les* COCKERS *sont les plus petits des épagneuls anglais.*

Cocker.

— ENCYCL. Le *cocker* ne dépasse pas 45 à 50 cm. Son nom lui vient de ce qu'en Ecosse et dans le Pays de Galles il est particulièrement employé à la chasse au coq de bruyère. Son poil est ondulé, soyeux ; toutes les couleurs sont admises, mais on préfère les chiens ayant beaucoup de blanc, car ils sont plus visibles en terrain couvert.

COCKER (Edouard), mathématicien anglais, né vers 1632, mort en 1673. Graveur et maître d'écriture, il devint populaire en Angleterre par son *Arithmétique*, publiée, après sa mort, par J. Hawkins (Londres, 1677).

COCKERELL (Charles-Robert), architecte et archéologue anglais, né et mort à Londres (1788-1863). En 1811, il découvrit à Egine les groupes qui ornaient les frontons du temple d'Athéna (vers 480 av. J.-C.) et qui représentent le *Combat des Grecs et des Troyens pour le corps de Patrocle*, et le *Combat d'Hêraklès contre Laomédon* (glyptothèque de Munich). A Phigalie, dans le temple d'Apollon, il trouva les marbres dits *Phigaléiens* (British Museum). En 1816, il restaura, à Florence, le groupe de Niobé. Académicien royal en 1836, professeur d'architecture à l'Académie en 1840, on lui doit, entre autres ouvrages, une *Iconography of the West Front of Wells cathedral.*

COCKERILL (John), ingénieur et industriel belge, d'origine anglaise, né à Hoslington (Lancastre) en 1790, mort à Varsovie en 1840. Il fonda à Seraing (Belgique), en 1816, une des plus vastes usines de l'Europe, pour la construction des machines à vapeur.

COCKERMOUTH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Cumberland), au confluent du Derwent et du *Cocker ;* 11.700 hab. Manufactures de coton, de laine et de fil ; petites fonderies. Patrie de Wordsworth.

COCKNEY [*kok-nè*] n. m. (mot angl., serait une altération de *cock egg*, œuf de coq ; nom donné aux œufs sans jaune). Surnom donné parfois à des habitants de Londres, ignorants, paresseux et badauds. || Pl. *Des* COCKNEYS.

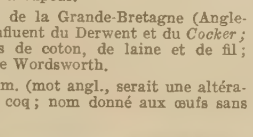
Cock-pit.

COCKPEN, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Edimbourg), sur le Southern-Esk ; 5.700 hab. Pierre à chaux, houille.

COCK-PIT n. m. Réduit étanche, ménagé à l'arrière de certains yachts, et dans lequel s'assoit le timonier. (L'eau qui peut embarquer dans le cock-pit ne pénètre pas dans l'intérieur du bateau.)

COCKTAIL [*tèl'*] n. m. Boisson stimulante, très capiteuse, importée des Etats-Unis en Europe. || Gobelet spécial (shaker) dans lequel on prépare les cocktails.

Cocktail (shaker).

— ENCYCL. Les formules de *cocktails* sont fort nombreuses, mais la recette la plus courante est la suivante : Mélanger ensemble quelques cuillerées d'un sirop quelconque (groseille, grenadine, etc.) ; une très petite quantité de curaçao, anisette, bitter hollandais ; une quantité *ad libitum* de verres de whisky ou de cognac ; un zeste de citron, et de la glace pilée. Battre fortement le tout dans un appareil spécial (ayant un peu l'aspect d'une petite pompe aspirante et foulante), ou dans un gobelet à couvercle dévissable appelé *shaker*.

COCKTON (Henry), romancier humoriste anglais, né à Londres en 1807, mort à Bury-Saint-Edmund en 1852. Il a écrit une dizaine de romans, dont un seul a survécu : *Valentin Vox, ventriloque* (1840), œuvre d'une fantaisie débridée.

COCLÈS (Horatius). Biogr. V. HORATIUS COCLÈS.

COCLÈS (Barthélemy DELLA ROCCA, dit), médecin et philosophe hermétique italien, né à Bologne en 1467, assassiné en 1504. Il acquit une grande réputation en s'occupant surtout de chiromancie et de physiognomonie.

COCLUCHE n. f. Manière particulière de disposer les écheveaux de coton, dans les teintureries.

COCO n. m. (mot portug.) Fruit du cocotier : *Le coco fournit un beurre excellent.* || *Lait de coco*, Lait contenu dans ce fruit.

— *Par extens.* Coquille du coco, avec laquelle on fait de menus ouvrages : *Tabatière de coco.*

— Dans le langage enfantin, Souliers : *De beaux cocos tout neufs.* || Œuf : *Manger un coco bien frais.*

Marchand de coco.

— Par assimilation avec le lait de coco, Boisson populaire (réglisse, citron, eau) : *Un verre de coco.*

— *Fam.* Se dit d'une personne qui a une figure ou un caractère étrange, ou qui se conduit mal : *Un fameux coco ! Un joli coco !* || Nom amical que l'on donne à un petit enfant : *Coco ; mon petit coco.* || Se dit aussi à un cheval que l'on veut exciter : *Hue, Coco !*

— *Pop.* Tête : *Coco déplumé*, Tête chauve. || *Redresser le coco*, Porter la tête haute. || *Monter le coco*, Chauffer la tête, l'imagination. || *Avoir le coco fêlé*, Etre fou. || *Dévisser le coco*, Etrangler. || *Se passer quelque chose par le coco*, Le boire, le manger.

— Argot de mar. Officier. || Soldat appartenant aux compagnies de discipline servant dans les colonies.

— Econ. rur. Sorte de haricot rond, très farineux et d'excellente qualité.

— ENCYCL. Bot. Les *noix de coco* atteignent la grosseur d'une tête d'homme. Avant leur maturité, elles renferment un liquide blanc laiteux sucré, appelé vulgairement *lait de coco*. Plus tard, ce liquide forme l'amande (coprah), dont le goût rappelle celui de la noisette. On retire de ces fruits de l'huile, du beurre (végétaline, cocose), utilisés dans les préparations culinaires, et dans la fabrication des savons ; le tourteau de coprah peut être donné aux bestiaux.

Le péricarpe de la noix de coco sert à faire des vases, des boutons. Au moyen âge on en formait des coupes à monture d'or ou d'argent ; et cet usage se retrouve dans l'orfèvrerie allemande au XVIIe siècle. Les fibres ligneuses (coir) qui entourent la noix de coco sont utilisées pour la fabrication de balais, brosses, tapis, cordes, coussins, etc. V. COCOTIER.

COCO n. f. Argot. Syn. de COCAÏNE.

COCO ou **SEGOVIA** [RIO], fleuve côtier du Nicaragua, se jetant dans la mer des Antilles au cap Gracias-a-Dios après avoir constitué, dans la dernière partie de son cours, la frontière avec le Honduras. On l'appelle aussi le *fleuve Wanks*. Cours, 650 kil.

COCO ou **CUOCO** (Vincenzo), écrivain et homme politique italien, né à Campomarano (roy. de Naples) en 1770, mort à Naples en 1823. Attaché au parti français dès la révolution napolitaine de 1799, il fut conseiller d'Etat sous Joseph Bonaparte, ministre du trésor sous Murat. On a de lui un roman historico-philosophique : *Platone in Italia*, un *Saggio storico sulla rivoluzione di Napoli*, une *Vita dei capitani illustri e degl' Italiani illustri*, qui l'ont fait classer parmi les écrivains patriotes.

COCOCHET [*chè*] n. m. Jeu d'enfants, dans lequel les joueurs remplissent à tour de rôle les fonctions de cheval et de cavalier.

COCODÈS [*dèss*] n. m. Mot créé vers 1860 pour désigner un jeune homme d'une élégance outrée et ridicule. (Inus.)

COCODETTE n. f. (dimin. de *cocotte*). Fille de mœurs légères.

COCON n. m. (du mot ital. *coccone* dérivé de *coque*). Enveloppe soyeuse que se filent les larves des lépidoptères, et dans laquelle s'opère leur dernière mue. (Se dit surtout du ver à soie.) || Fig. *S'enfermer dans son cocon*, Vivre à l'écart.

— ENCYCL. Entom. Dans la plupart des cas, les *cocons* sont faits d'une matière soyeuse fournie par les glandes séricigènes et passant par les filières ; le ver à soie en fournit le meilleur exemple. V. VER À SOIE. Mais toutes les chenilles ne filent pas de cocon ; beaucoup s'entourent d'une coque terreuse, faite d'un mortier en terre gâchée avec la salive, ou d'une coque ligneuse où le gravier est remplacé par des particules de bois. Beaucoup de larves de coléoptères font un travail semblable. Chez les sphégiens, la larve dégorge un liquide épais, sorte de vernis qui forme autour d'elle une coque résistante et presque transparente. On entend aussi par « cocon » le sac soyeux dans lequel les araignées renferment leurs œufs, et que les lycoses portent attaché à leur ventre.

Cocons : *a*, de bombyx ; *b*, de pélopée ; *c*, d'argiope.

— Techn. Dans les magnaneries, on distingue plusieurs catégories de *cocons* : le *cocon parfait*, de forme légèrement elliptique, et un peu étranglé vers le centre ; les *cocons défectueux*, qui se subdivisent en *cocon satiné*, à la coque molle et manquant d'adhérence, *cocon faible de pointe*, dont l'étranglement central est trop prononcé et occasionne souvent la séparation en deux de la coque, *cocon ouvert*, qui a des épaisseurs très variables, *cocon faible*, filé par un ver à soie débile, *cocon non fin* ou *magnaude*, qui se dévide avant que le ver se soit entièrement transformé en chrysalide, *cocon fondu*, abîmé par le liquide que laisse échapper le corps en décomposition d'un ver mort, *cocon céladon*, dont la couleur est quelque peu verdâtre, enfin le *cocon dur à battre*, dont le brin de soie se dévide difficilement.

COCONAS [*nass*] ou plus exactement **COCONAT** (Annibal DE), capitaine piémontais, qui, venu en France, prit part à la Saint-Barthélemy dans les rangs catholiques. Entré au service du duc d'Alençon, frère cadet de Charles IX, en même temps que dans les bonnes grâces de la duchesse de Nevers, il fut l'un des comparses d'un complot ayant pour but de s'assurer de la personne du roi et de faire à sa mort passer la couronne sur la tête du duc d'Alençon, au préjudice de son frère Henri, roi de Pologne depuis quelques mois. La conspiration fut découverte le 30 avril 1574 ; Coconas et son complice La Molle furent arrêtés, le premier dans un couvent où il s'était caché, et exécutés après avoir dénoncé quelques-uns de leurs complices. La duchesse de Nevers et Marguerite de Valois firent embaumer la tête de leurs bien-aimés. Leur mémoire fut réhabilitée, en vertu de la « paix de Monsieur » (1576). Dumas père les a mis en scène l'un et l'autre, avec sa désinvolture habituelle, dans *la Reine Margot*. Stendhal s'est souvenu, dans *le Rouge et le Noir*, de l'épisode de l'embaumement des têtes.

COCONDAMNÉ [*da-né*], **E** adj. (du préf. *co*, et de *condamné*). Celui qui est condamné avec un ou plusieurs autres. (Peu us.)

COCONILLE [*niy'*] n. f. Soie que l'on tire des cocons battus, bouillis, cardés ou filés.

COCONNAGE [*ko-naj'*] n. m. Formation des cocons, dans les magnaneries.

COCONNER [*ko-né*] v. intr. Faire un cocon.

COCONNIER [*ko-ni-é*], **ÈRE** adj. Qui a rapport aux cocons de soie.

— N. m. Celui qui achète les cocons pour les filateurs.

COCONTRACTANT [*tan*], **E** n. et adj. (du préf. *co*, et de *contractant*). Celui, celle qui contracte avec d'autres.

COCONUCITE n. f. Minér. Variété d'aragonite.

COCORICO n. m. Onomatopée imitant le chant du coq.

COCORLI n. m. Nom vulgaire d'un bécasseau du genre *calidris*, de la famille des charadriidés. (Il arrive en France en avril, émigre en août ; fréquente surtout les régions maritimes plates et sablonneuses. Il a deux plumages : celui du printemps est roux en dessous, brun en dessus ; dans celui d'automne, le roux se remplace par du blanc.)

COCOS [*koss*] n. m. Nom scientifique du genre cocotier.

COCOS [*kô*] (ÎLES DES), appellation de plusieurs îles ou archipels dont les cocotiers couvrent les rivages. Le groupe le plus important est celui des *Keeling*, dans l'est de la mer des Indes, au S.-O. du détroit de la Sonde ; un autre est situé dans le golfe du Bengale, au large des îles Andaman.

COCOSATES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, occupant en Aquitaine le territoire de l'arrondissement actuel de Dax (départ. des Landes). Capitale *Cocosa*.

COCOSE n. f. (de *coco*). Marque industrielle sous laquelle on désigne la matière grasse extraite de l'amande de coco et que l'on emploie à des usages culinaires. (Séparée des acides gras qui rancissent, elle est d'une bonne conservation.)

COCOTER ou **COCOTTER** [*té*] v. intr. *Fam.* Faire la cocotte, la femme galante. (Vx.) || *Pop.* Puer.

COCOTERAIE [*ré*] n. f. Lieu planté de cocotiers.

COCOTERIE [*rî*] ou **COCOTTERIE** [*rî*] n. f. Manières, langage des cocottes. || Fréquentation des cocottes : *Père sans dignité, affamé de* COCOTERIE. (A. Daudet.)

COCOTIER [*ti-é*] n. m. Genre de palmiers, renfermant des arbres inermes à fruit monosperme, dont toutes les espèces décrites (trente environ) proviennent de l'Amérique tropicale et subtropicale, sauf une qui se trouve dans les régions tropicales des deux mondes.

Cocotier : *a*, fruit ; *b*, coupe du fruit.

— ENCYCL. Le *cocotier* commun (*cocos nucifera*) est un palmier à tronc relativement grêle, pouvant atteindre 25 m. de haut. Les feuilles qui terminent cette tige sont au nombre de douze à quinze, pouvant avoir 6 m. de long sur 1 m. de large.

Le cocotier commun, qui vit dans le voisinage de la mer de tous les pays tropicaux, est originaire des îles océaniennes et de la Malaisie. Le cocotier est utilisé dans toutes ses parties. Le fruit connu sous le nom de *noix de coco* est comestible et les enveloppes (mésocarpe) sont employées à divers usages (v. coco). Le tronc du cocotier est utilisé comme bois de charpente ; on en fait des conduites d'eau, des ponts, des barrières.

Le bourgeon terminal est, comme celui d'autres palmiers, un aliment recherché, connu sous le nom de *choupalmiste*. Les feuilles servent à couvrir les cases, à faire

des nattes, des paniers, des éventails, des chapeaux. Lorsqu'on coupe l'extrémité des enveloppes des fleurs ou spathes, il s'en échappe un suc doux qui produit, en entrant en fermentation, une sorte de vin de palme dont la distillation donne l'alcool ; en s'aigrissant, le suc de palme se convertit en une sorte de vinaigre.

Quelques espèces de ce genre vivent dans le midi de la France ou de l'Europe.

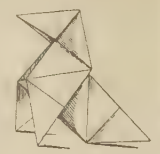

Cocotte en papier.

COCOTTE (s'est écrit aussi COCOTE) n. f. (dimin. de *coq*, avec répétition de la prem. syllabe). Nom que les enfants donnent aux poules : *Donner des miettes aux* COCOTTES. || Carré de papier plié de façon à lui donner quelque ressemblance avec une poule : *Faire des* COCOTTES. || Terme d'amitié familier : *Ma* COCOTTE.

— *Fam.* Femme galante. || Gonorrhée : *Avoir la* COCOTTE.

— Mus. Série de notes piquées que lance une cantatrice dans le registre le plus élevé de sa voix. (Ces notes sont exclusivement du domaine du soprano aigu.)

Cocotte.

— Art vétér. Nom vulgaire de la stomatite aphteuse ou fièvre aphteuse.

— Econ. dom. Sorte de casserole en fonte sans queue, munie ou non de pieds.

— Pathol. Légère inflammation du bord des paupières.

COCOTTER [*té*] v. intr. V. COCOTER.

COCOTTERIE [*ri*] n. f. V. COCOTERIE.

COCOURRIER [*ri-é*] n. m. Papier que les enfants enfilent dans la corde d'un cerf-volant et qui monte vers lui, poussé par le vent. (On dit aussi POSTILLON.)

COCQUARD [*kar'*] n. m. (de *coq*). Métis provenant du croisement du faisan mâle avec la poule ou réciproquement.

— ENCYCL. Les *cocquards* varient tellement de forme et de couleur qu'il est difficile de leur assigner des caractères précis ; les plumes de la queue, en général, ont une propension à demeurer droites.

COCQUIO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Côme), près du lac de Varese ; 2.010 hab.

COCRÉANCIER [*si-é*], **ÈRE** n. (du préf. *co*, et de *créancier*). Qui a, avec d'autres, une créance sur un débiteur.

COCRÊTE n. f. Nom vulgaire du rhinanthe crête-de-coq.

COCTEAU (Jean), littérateur français, né à Maisons-Laffitte en 1891 ; à seize ans il débuta par des vers : *la Lampe d'Aladin* (1909), *le Prince Frivole* (1910), *la Danse de Sophocle* (1912). Il s'est mêlé activement au mouvement poétique et au mouvement musical et a collaboré à plusieurs reprises avec des musiciens d'avant-garde, Erik Satie, Darius Milhaud. On lui doit : *le Cap de Bonne-Espérance* (1916-1919), *Vocabulaire* (1922), *Escales*, *Plain-chant* (1923), *Discours du Grand Sommeil* (1916-1918), recueils de vers réunis sous le titre *Poésie* (1916-1923) ; on y trouve des fantaisies futuristes, cubistes et « dada », beaucoup d'ironie et souvent de belles strophes. Romancier, il a publié : *le Potomak* (1913-1914), *le Grand Ecart* (1923), *Thomas l'Imposteur* (1924) ; critique : *le Coq et l'Arlequin*, *Notes autour de la musique* (1918), *Carte blanche* (1919), *Visite à Barrès*, *le Secret professionnel* (1923), *le Rappel à l'ordre*, *D'un ordre considéré comme une anarchie*, *Picasso* ; comme théâtre, enfin : *les Mariés de la tour Eiffel* (1924), *le Bœuf sur le toit*, *Antigone*, *Roméo et Juliette*. Jean Cocteau est encore un dessinateur habile.

COCTION [*kok-si-on*] n. f. (lat. *coctio* ; de *coctum*, supin de *coquere*, cuire). Cuisson : *Le sel facilite la* COCTION *des légumes*.

— Alch. Dans la préparation de la pierre philosophale et de l'élixir de longue vie, Se disait de la dernière phase de la cuisson de la mixture placée dans l'athanor. — On disait alors que le liquide « entrait en coction ».

— Pathol. Modification des humeurs qui les rend propres à être expulsées. (C'est une expression de l'ancienne médecine. Elle doit être actuellement comprise comme un changement opéré sous l'influence des ferments, tant endogènes qu'exogènes, ces ferments pouvant déterminer soit une fluidification [coction digestive], soit, au contraire, un épaississement ou une coagulation [coction morbide].)

— Phys. anc. *Coction des minéraux*, Le dernier degré de leur formation dans la terre.

— Techn. Opération qui a pour but de saturer la pâte qui doit constituer le savon, par des affusions chaudes de lessives alcalino-salines.

COCU n. et adj. m. (de *coucou* par antiphrase, cet oiseau passant pour avoir l'habitude de s'emparer du nid d'autrui et d'y pondre ses œufs). Se dit du mari dont la femme est infidèle.

— Jeux. Ancien jeu de cartes, qu'on appelait aussi MAUCONTENT.

— Loc. prov. **Cocu en herbe**, Celui qui est menacé de l'être ou destiné à l'être. || **Cocu en gerbe**, Celui qui l'est. || **Cocu, battu et content**, Allusion à un conte de Boccace, où il s'agit d'un mari qui remplit les trois conditions de cette locution.

COCUAGE n. m. Etat de celui qui est cocu :

> Je suis forcé par mon destin
> De reconnaître *cocuage*
> Pour un des dieux du mariage.
>
> LA FONTAINE.

— *Droit de cocuage*, Droit que le seigneur exigeait de l'homme convaincu d'adultère, et qu'il partageait avec le mari trompé, à moins que celui-ci ne fût complice de l'inconduite de sa femme.

COCUFIER [*fi-é*] v. tr. (de *cocu*, et du lat. *facere*, faire. — Se conjugue comme *prier*.) Faire cocu : *Dont le coupable feu... nous a* COCUFIÉ. (Molière.)

COCUMONT, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 15 kil. de Marmande ; 1.150 hab.

COCUY, ville de Colombie (départ. de Boyaca), sur un affluent du rio Chicamocha, au pied de la *sierra de Cocuy* ; 9.000 hab. Mines d'or et d'argent. Sources minérales.

COCYTE. Géogr. anc. Rivière de l'Epire, affluent de l'Achéron ; le *Vouvo* actuel.

— Myth. Fleuve des Enfers, décrit tantôt comme un affluent de l'Achéron, tantôt comme un bras du Styx. Virgile en fait le fleuve principal des Enfers qu'il entoure de ses replis ; il reçoit l'Achéron et forme avec lui le marais du Styx. Le mot *Cocyte* signifie « le gémissant ». (du gr. *kôkutos*, lamentations).

COCYTE n. m. Marais ou autre lieu sombre et bourbeux.

COCYTIE [*ti*] ou **COCYTIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères que l'on rapproche des sphingidés ; il comprend de beaux papillons à ailes encadrées de noir foncé. (L'espèce type est la *cocytie de d'Urville* [*cocytia Urvillei*], propre à la Nouvelle-Guinée.)

COD (CAP), cap de l'Etat américain du Massachusetts, sur l'Atlantique, terminant la presqu'île homonyme et portant une importante station de T. S. F.

CODA n. f. (mot ital. signif. *queue*). Période musicale vive et brillante, qui termine un morceau : *La* CODA *d'une valse*, *d'une polka*, etc. || Conclusion d'un morceau à reprises. (Syn. de QUEUE, de CONCLUSION, dans la fugue.)

CODAMINE n. f. Alcaloïde de formule $C^{20}H^{25}NO^4$ extrait de l'opium.

CODAZZI (Augustin), ingénieur italien, né à Lugo en 1793, mort en Colombie en 1859, auteur de travaux géographiques sur la Colombie et le Venezuela.

CODDE (Pieter), peintre hollandais, né en 1599 ou 1600, mort à Amsterdam en 1678. Il appartenait à l'école de Franz Hals, et ses tableaux de genre (corps de garde, épisodes galants, bals, etc.) ont la même animation et la même fraîcheur de coloris que ceux du maître. Il a peint aussi dans une gamme argentée des tableaux de genre. Notons à La Haye, les *Joueurs de trictrac* ; à Lille, un *Fumeur* ; à Dresde, un *Corps de garde*.

CODE n. m. (lat. *codex*). Recueil de lois et de constitutions régissant un pays : *Connaître le* CODE. *Le* CODE *Théodosien*. *Le* CODE *Napoléon*. || Ensemble des lois qui régissent une matière spéciale : CODE *forestier*. CODE *rural*. || Le volume qui contient ces lois : *Acheter un* CODE.

— *Par extens.* Recueil d'ordonnances ou simple ordonnance : CODE *Gillet*. CODE *Michau*.

— *Fig.* Ce qui fait loi dans une matière quelconque : *C'est un* CODE *de morale*. *Le* CODE *de la politesse*.

— LOC. FAM. *Se tenir dans les marges du code*, Se conduire de manière à ne pas tomber sous le coup de la loi. || *Avoir toujours le code en main*, User rigoureusement de tous les droits que donne la loi.

— Admin. Corps de textes méthodiquement ordonné et synthétisant la législation d'un pays, dans une branche déterminée du droit. V. la partie *encycl.*

— Chem. de f. *Code des signaux*, Recueil des signaux conventionnels utilisés sur les chemins de fer.

— Dr. rom. V. CODIFICATION.

— Dr. franç. anc. *Code Henry*, Recueil d'ordonnances royales fait sur l'ordre d'Henri III par le président Brisson, et qui n'eut jamais de caractère officiel. || *Code Michau*, Ordonnance du roi Louis XIII, de 1629 ; tire son nom de celui du chancelier *Michel* de Marillac, qui la prépara ; elle abordait, en 461 articles, les matières les plus diverses, mais fut rapidement entraînée dans la disgrâce du chancelier. || *Code Louis XIII*, Recueil des ordonnances de ce roi publié en 1627 par Jacques Corbin, sans caractère officiel. || *Code Louis*, Ordonnance d'avril 1667 sur la procédure civile. (On donne aussi ce nom au recueil des ordonnances de Louis XIV.) || *Code noir*, Edit de Louis XIV, de mars 1685, traitant de la police des îles de l'Amérique française, et spécialement de la condition des esclaves noirs. (Le nom de « code noir » s'appliquait d'ailleurs, dans tous les pays, aux législations de l'esclavage colonial.) || *Code Léopold*, Recueil de législation lorraine, publié en 1701 par le duc Léopold Ier. || *Code marchand*, Ordonnances royales de 1673 (commerce terrestre) et 1681 (marine).

— Illusionn. Ensemble de conventions, signes, chiffres, phrases ou mots classés, permettant à deux personnes de se transmettre très rapidement et sans que les spectateurs s'en rendent compte, les indications à proclamer à voix haute par le *lecteur de pensées*.

— Mar. *Code de signaux* ou *Code international*, Catalogue de signaux faits au moyen de pavillons spéciaux et destinés à permettre aux navires de communiquer entre eux et avec les sémaphores.

— Pharm. S'est dit pour CODEX.

— Télégr. V. TÉLÉGRAPHE.

— ENCYCL. Dr. I. CODES FRANÇAIS MODERNES :

1° *Code civil*. — L'idée de codifier la législation civile française, adoptée dans la Constitution des 3-14 septembre 1791, fut reprise sous la Convention, à laquelle Cambacérès présenta deux projets successifs de codes civils, qui furent repoussés ; le Directoire en vit ajourner un troisième, du même auteur. Seule, l'impulsion de Bonaparte, Premier consul, réussit, après un premier échec, à faire voter au Corps législatif le *Code civil*, plus tard appelé *Code Napoléon*, préparé par une commission de quatre membres : Tronchet, Portalis, Bigot-Préameneu et Malleville, et retouché en Conseil d'Etat, sous la présidence de Bonaparte lui-même.

Ce code, promulgué le 21 mars 1804, est une œuvre de transaction, à un double point de vue : il fait à la fois, dans la législation civile qu'il institue, la part des traditions de l'ancienne France et celle des idées révolutionnaires ; en même temps, dans les premières, il s'efforce de concilier l'apport du droit civil (droit romain en usage dans le midi de la France) avec l'apport du droit coutumier, spécialement des coutumes de Paris et d'Orléans, prises pour base.

Il a joui d'une renommée universelle, et a inspiré tous les codes civils rédigés à l'étranger au cours du XIXe siècle, spécialement ceux des pays latins. Il est encore aujourd'hui appliqué en Belgique, et, pour la plus grande partie, dans l'ancienne Pologne russe.

En France, il a été l'objet de modifications assez nombreuses, qui rompent parfois la belle ordonnance des textes primitifs. Parmi ces modifications, dont les plus graves sont relativement récentes, on peut notamment citer les lois supprimant le divorce (1816) puis le rétablissant et l'élargissant (à partir de 1884), les lois rapprochant les enfants naturels des enfants légitimes, les lois simplifiant les formes du mariage, les lois relatives aux actes de l'état civil, les lois élargissant les droits successoraux de l'époux survivant, la loi sur l'adoption.

Le Code civil comprend trois livres, respectivement consacrés aux *personnes*, aux *biens*, et aux *différentes manières dont on acquiert la propriété* ; ces livres se décomposent en chapitres et en titres ; l'ensemble comprend 2.281 articles.

2° *Code de procédure civile* (1806). — Il se divise en deux parties. La première (procédure devant les tribunaux) comprend cinq livres. Le livre Ier est relatif aux justices de paix, le livre II à la procédure devant les tribunaux intérieurs ; le livre III aux cours d'appel, le livre IV aux voies de recours autres que l'appel, le livre V à l'exécution forcée des jugements. La seconde partie règle, en trois livres, quantité de procédures diverses : ventes judiciaires, appositions de scellés, inventaires, partages, arbitrages, etc. Le tout comprend 1.042 articles. Les principales modifications subies par ce code concernent la compétence des juges de paix et des tribunaux de première instance, ainsi que la computation des délais.

3° *Code de commerce*. — Promulgué le 15 septembre 1807, et inspiré du *Code marchand*, comprend 648 articles et 4 livres, respectivement consacrés : 1° au commerce en général ; 2° au commerce maritime ; 3° aux faillites ; 4° aux tribunaux de commerce.

Les lois postérieures relatives à ces matières sont nombreuses. Elles concernent les sociétés commerciales, les lettres de change, le commerce maritime, les agents de change et courtiers, les faillites et liquidations judiciaires, les tribunaux de commerce.

4° *Code pénal* (1810). — Il a fait l'objet d'une revision d'ensemble en 1832, et, depuis lors, de beaucoup de retouches de détail, notamment en 1863 ; comprend 484 articles groupés, à l'exception de quelques dispositions préliminaires et d'une disposition finale, en 4 livres. Les trois premiers visent les crimes et délits : les deux premiers contiennent les règles générales relatives au régime des peines et à la responsabilité pénale ; le troisième, qui est de beaucoup le plus étendu, la nomenclature des principaux crimes et délits avec les sanctions qu'ils comportent. Le quatrième a trait aux contraventions.

5° *Code d'instruction criminelle*. — Promulgué en 1808, entré en vigueur en même temps que le Code pénal, le 1er janvier 1811. Il est composé de 644 articles répartis en deux livres que précèdent quelques dispositions préliminaires. Il a pour objet essentiel de régler la procédure applicable aux affaires de la compétence des juridictions répressives de droit commun. Le livre Ier, intitulé *De la police judiciaire*, traite surtout de l'instruction préparatoire : la procédure inquisitoire qu'il instituait, directement inspirée de celle de l'Ordonnance criminelle de 1670, a été amendée, dans le sens libéral, par différentes lois, en particulier par celle du 8 décembre 1897. Le livre II, intitulé *De la justice*, s'occupe principalement de la procédure de jugement, en particulier de celle très formaliste suivie devant la cour d'assises.

6° *Code forestier*. — Il ne date que d'une loi du 21 mai 1827 et s'inspire tant de l'édit de 1669 que du décret des 15-29 septembre 1791 ; il est divisé en 15 titres, et règle les droits de l'Etat, des particuliers et des communes sur les forêts, ainsi que la poursuite des délits forestiers. Modifié, depuis sa promulgation, par la loi du 18 juin 1859.

7° *Code rural*. — C'est celui qui réglemente la législation relative à l'agriculture. Un premier code rural fut l'œuvre de la Constituante (1791). Un second, dont l'élaboration a commencé en 1864, comprend déjà les dispositions sur les chemins ruraux, la vaine pâture, l'exploitation de la propriété rurale, le métayage, l'emphytéose, les animaux des exploitations rurales, la police sanitaire, les vices rédhibitoires.

8° *Code du travail et de la prévoyance sociale*. — Encore inachevé, il doit comprendre l'ensemble de nos lois ouvrières, dont la codification a été préparée par une commission instituée en 1901. Le projet de la commission comprend sept livres : livre Ier, *Des conventions relatives au travail* ; livre II, *De la réglementation du travail* ; livre III, *Groupements professionnels* ; livre IV, *Juridiction, conciliation et arbitrage, responsabilité professionnelle* ; livre V, *Assurances ouvrières* ; livre VI, *Prévoyance* ; livre VII, *Assistance*. De ces sept livres, trois seulement ont été jusqu'ici approuvés par le Parlement ; le premier (loi du 28 décembre 1910), le second (loi du 26 novembre 1912), et le quatrième (loi du 21 janvier 1924).

9° *Code de justice militaire*. — Il y en a deux, en réalité : le *Code de justice militaire pour l'armée de terre* (1857) ; le *Code de justice militaire pour l'armée de mer* (1858).

Le code de justice militaire pour l'armée de terre, promulgué en 1857, a été l'objet d'une refonte complète en 1928. V. JUSTICE.

— Il convient, enfin, d'ajouter aux divers codes dont nous venons de parler, le *Code disciplinaire et pénal de la marine marchande*. V. MARINE.

— II. CODES ÉTRANGERS. La plupart des Etats étrangers, sauf ceux de race anglo-saxonne, ont aujourd'hui une codification plus ou moins complète, divisée en codes relatifs à chaque matière, à peu près comme en droit français.

Parmi les codes civils étrangers, les plus modernes sont les codes belge (1831), italien (1866), espagnol (1888), allemand (1896), suisse (1907).

Un *Code de droit canon*, remplaçant l'ancien *Corpus juris canonici*, a été promulgué en 1918 par le pape Benoît XV.

— Le *Code bleu* était le code des colonisateurs de l'Amérique du Nord. Cette législation draconienne, inspirée par l'esprit fondamental et primitif de la colonie anglo-saxonne, fut en pleine vigueur pendant les règnes de Louis XIV et de Charles II.

— *Code de la route*. V. ROUTE.

— *Code de la circulation*. V. CIRCULATION.

CODÉBITEUR, TRICE n. (du préf. *co*, et de *débiteur*). Personne qui a contracté une dette, conjointement avec une ou plusieurs personnes.

CODÉCIMATEUR n. m. (du préf. *co*, et de *décimateur*). Celui qui partageait les dîmes avec un autre.

CODÉINE n. f. (du gr. *kodeia*, tête de pavot). Alcaloïde rencontré dans l'opium et constituant l'éther-oxyde monométhylique de la morphine. || Syn. MÉTHYLMORPHINE.

— ENCYCL. La *codéine* $C^{17}H^{17}(OCH^3)(OH)NO + H^2O$, découverte en 1832 par Robiquet, se sépare par addition

d'alcali aux eaux mères ammoniacales d'où l'on a extrait la morphine. On la purifie par des cristallisations. On peut l'obtenir aussi en méthylant la morphine par le sulfate de méthyle. La codéine forme des prismes un peu solubles dans l'eau, l'alcool, l'éther, fondant à 153°. Traitée par l'acide chlorhydrique, elle donne la *chlorocodide* que l'eau à 130° ramène à l'état de codéine et qui, chauffée à 150° avec l'acide chlorhydrique, se transforme en *apomorphine*. Les sels (notamment le bromure et le phosphate) de codéine sont employés dans la thérapeutique : le premier comme sédatif (asthme), le second dans le traitement des insomnies nerveuses.

CODEMANDEUR, ERESSE n. (du préf. *co*, et de *demandeur*). Personne qui forme une demande en justice conjointement avec une ou plusieurs autres.

CODÉNICINE n. f. Syn. de TRICODÉINE.

CODÉNINE n. f. Syn. de DICODÉINE.

CODÉPUTÉ n. m. (du préf. *co*, et de *député*). Celui qui est député avec un ou plusieurs autres.

CODERA ZAYDIN (Francisco), orientaliste espagnol, né en 1836, mort en 1917, auteur d'une remarquable *Bibliothèque hispano-arabique* (1882-1893).

CODÉTENTEUR [*tan*], **TRICE** n. (du préf. *co*, et de *détenteur*). Qui détient un bien avec une autre personne : *Les* CODÉTENTEURS *d'un héritage.*

CODÉTENU, E n. (du préf. *co*, et de *détenu*). Personne détenue en même temps que d'autres dans un même lieu.

CODÉTHYLINE n. f. Ether éthylique de la morphine, analogue à la codéine.

CODEVIGO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue), sur la Brenta ; 5.625 hab.

CODEVILLA, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie) ; 1.880 hab. Sources sulfureuses. Vins.

CODEX [*dèks*] n. m. invar. (mot lat.). Pharm. Recueil officiel des formules pharmaceutiques.

— Antiq. Nom que les Romains donnaient à des tablettes de bois sur lesquelles ils écrivaient, et qui étaient reliées comme nos livres. || Pièce de bois fort lourde, servant d'entrave pour attacher les pieds des esclaves.

— ENCYCL. Pharm. Le premier *codex* date de 1748. Des éditions revues et corrigées parurent ensuite en 1818, en 1837, en 1866, en 1908 (la plus récente édition) ; un supplément a paru en 1920. Une commission permanente, composée de professeurs à l'Ecole de pharmacie, de membres de l'Académie de médecine, de médecins praticiens, etc., est chargée de tenir le codex au courant des progrès de la pharmacie et de la thérapeutique.

CODIACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille d'algues siphonées dont le genre codium est le type.

CODIÆUM [*di-é-om'*] n. m. Genre d'euphorbiacées, renfermant des arbres ou des arbustes des régions chaudes de l'Asie et de l'Océanie. (Sous le nom impropre de *croton*, on cultive en serre chaude le *codiæum variegatum*, bizarrement multicolore.)

CODICILLAIRE [*sil-lèr'*] adj. Contenu dans, Etabli par un codicille. || *Clause codicillaire*, Clause par laquelle le testateur déclare que, si son testament ne peut valoir comme tel, il entend qu'il vaille comme codicille.

CODICILLANT [*lan*], **E** adj. Qui fait un codicille : *Testateur* CODICILLANT. || Qui est en forme de codicille : *Disposition* CODICILLANTE.

CODICILLE n. m. (lat. *codicillus* ; dimin. de *codex, icis*, loi). Dr. Disposition ajoutée à un testament pour le modifier ou le compléter.

— Antiq. rom. Petite tablette à écrire. || Patente par laquelle l'empereur conférait une dignité.

— ENCYCL. Dr. rom. On pouvait, anciennement, adjoindre aux *tabulæ testamenti* un petit écrit, *codicillus*, qui ne liait pas l'héritier, et pour l'exécution duquel on se fiait seulement à sa bonne foi. Mais lorsque, sous Auguste, la validité des fidéicommis fut admise, on reconnut valable par là même les *codicilles*. On distingua les codicilles confirmés et non confirmés, selon que le testament les avait, ou non, prévus. Les premiers, censés faits dans le testament, pouvaient contenir des legs, des affranchissements, des fidéicommis, mais ni institution, ni substitution, ni exhérédation. Les seconds ne pouvaient contenir que des fidéicommis. On admit même des codicilles ne se rattachant à aucun testament et ne pouvant contenir que des fidéicommis.

— Dr. franç. Il n'y a pas de différence, au fond et en la forme, entre le testament et le *codicille*, dans les pays de coutume. Les pays de droit écrit, au contraire, conservèrent la distinction. A la différence du testament, le codicille ne peut contenir d'institution d'héritier. Le Code civil a soumis ces deux actes aux mêmes règles. Cependant, on donne le nom de codicille à un testament postérieur modifiant ou complétant les dispositions d'un testament précédent qui, d'ailleurs, continue de subsister.

CODIFICATEUR, TRICE adj. et n. Qui codifie.

CODIFICATION [*si-on*] n. f. (de *codifier*). Action de faire un code, de réunir en code des lois, des coutumes, etc.

— ENCYCL. La *codification*, c'est l'œuvre destinée à unifier, à fixer et à systématiser une législation en un corps de textes, méthodiquement ordonné, et ayant lui-même force de loi.

On ne trouve de codification répondant pleinement à cette définition que dans les temps modernes. A Rome, on donna le nom de codes à de simples recueils de constitutions impériales (*Codes grégorien, hermogénien, théodosien ; Code de Justinien*). Le *Corpus juris civilis* de Justinien n'est lui-même qu'une vaste compilation qui réunit : 1° un recueil d'extraits de jurisconsultes célèbres, auxquels fut donnée force de loi (*Digeste*) ; 2° deux recueils de constitutions impériales (*Code* et *Novelles*) ; 3° un traité didactique de droit (*Institutes*).

Lors de l'invasion de l'Empire romain, les Barbares promulguèrent des recueils de textes, mais qui ne constituent, sous une forme rudimentaire et grossière, qu'un rassemblement de règles assez hétéroclites (*Bréviaire d'Alaric, Lex Wisigothorum, Loi des Francs Saliens, Loi Gombette* des Burgondes). Le moyen âge ignora complètement la codification.

Les origines modernes de celle-ci remontent à l'ordonnance de Montilz-lès-Tours (1454), qui ordonna de codifier officiellement chacune des coutumes de la France, en dehors du moins des pays de *droit écrit*, qui n'avaient pas cessé d'obéir au droit romain. Plus tard, les grandes ordonnances royales, préparées par Colbert et d'Aguesseau, réalisèrent, pour toute la France, de véritables codifications des matières dont elles traitent. On cite notamment, pour la procédure civile, le *Code Louis*, ordonnance d'avril 1667 ; pour l'instruction criminelle, l'ordonnance de 1670 ; pour le commerce, celle de 1673.

La Révolution ayant fait l'unité législative de la France, une codification des principales branches du droit put y être réalisée sous l'impulsion de Bonaparte, Premier consul. V. CODE.

A l'étranger, certains pays avaient déjà, avant la législation napoléonienne, des codifications plus ou moins imparfaites (telles le *Code Frédéric*, promulgué en Prusse par Frédéric II). Sous l'influence de la codification napoléonienne, la plupart des Etats civilisés se sont donné des codes au cours du XIXe siècle ou au début du XXe. Tout un groupe est néanmoins resté à l'écart de ce mouvement. Il s'agit des pays anglo-saxons, et notamment de l'Angleterre et des Etats-Unis, où l'empire de la coutume jurisprudentielle a jusqu'ici été assez fort pour faire obstacle à la codification.

La codification présente des avantages considérables, puisqu'elle donne au droit une certaine fixité et le rend clair, facile à connaître, propre à assurer la sécurité des justiciables. Mais elle ne saurait jamais englober tout le droit d'un pays, car celui-ci est commandé par des besoins trop complexes et trop mouvants pour qu'on puisse les cristalliser dans des textes rigides. Cela est surtout vrai du droit administratif.

CODIFIER [*fi-é*] v. tr. (de *code*. — Se conjugue comme *prier*.) Rassembler en un seul corps de législation des lois éparses, des coutumes, etc.

CODIGORO, ville d'Italie (Emilie, prov. de Ferrare), près des lagunes de l'Adriatique ; 14.700 hab.

CODILLE [*diy'*] n. m. (de l'espagn. *codillo* dimin. de *codo*, coude). Jeux. *Faire codille*, Au jeu de l'hombre, Se dit d'un joueur qui fait plus de levées que chacun des autres. || *Payer le codille*, Payer l'enjeu déterminé en faveur de ce joueur.

CODILLER [*di-yé*] v. intr. Faire codille.

CODION n. m. Bot. V. CODIUM.

CODIOPSIS [*psiss*] n. m. Genre d'échinides réguliers, famille des diadématidés, comprenant des formes en pentagone arrondi. (Les codiopsis sont fossiles dans la craie.)

Codiopsis.

CODIRECTEUR, TRICE n. (du préf. *co*, et de *directeur*). Qui dirige avec une ou plusieurs autres personnes.

CODIRECTION [*rèk-si-on*] n. f. (du préf. *co*, et de *direction*). Direction exercée avec d'autres personnes.

CODIUM [*di-om'*] ou **CODION** n. m. Genre d'algues chlorophycées, type de la famille des *codiacées* à thalle irrégulièrement ramifié, frondes globuleuses sphériques, cylindriques ou rameuses. (Ces algues se rencontrent dans les mers tempérées. Aux îles Sandwich, elles sont utilisées comme aliment. Une espèce, le *codium bursa*, vit sur les côtes de France.)

CODJA ou **KHODJA** (mot turc emprunté du persan *khâdjè*). Fonctionnaire lettré, précepteur, bibliothécaire, etc. || *Codja bachi*, Notable, échevin. || En Algérie, Tout secrétaire arabe d'un personnage ou d'une administration.

CODOGNE, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise) ; 4.965 hab.

CODOGNO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 10.900 hab. Centre de commerce du blé et du fromage de parmesan ; soieries. En 1746, les Autrichiens y furent défaits par les Espagnols, et en 1796 par les Français.

CODONATAIRE [*tèr'*] n. et adj. (du préf. *co*, et de *donataire*). Qui reçoit une donation conjointement avec d'autres.

CODONATEUR, TRICE n. et adj. Qui fait une donation conjointement avec d'autres.

CODONOPHORE [*for'*] n. m. (du gr. *kôdôn, ônos*, cloche, et *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Celui qui portait une clochette dans les cérémonies publiques. || Officier de garde muni d'une cloche pour les rondes nocturnes.

CODOURY (Aboul Hocein Ahmed), savant musulman, né à Nissabour en 972 apr. J.-C., mort en 1036, a écrit un manuel de droit hanéfite souvent cité jusqu'à nos jours.

CODRE n. f. Branche de châtaignier fendue pour faire des cercles. (Dialectal.)

CODRESCOU (Théodore), publiciste roumain, né et mort à Jassy (1819-1894). En 1854, il fonda l'imprimerie *Bucium romin*, et publia les journaux *Zimbrul* et *Foiletoun Zimbrului*. Plus tard, il créa les revues littéraires *Foia Familiei* et *Buciumul romin*, Sous le nom de URICARI, il a publié vingt-cinq volumes, renfermant les actes et documents ayant trait à l'évolution politique et littéraire des principautés roumaines.

CODRIDES, les descendants de Codros, dernier roi d'Athènes.

CODRILLOT [*dri-yo*] n. m. Nom donné au *pois gris* dans certains départements.

CODRINGTON (sir Edward), amiral anglais, né en 1770, mort à Londres en 1851. Entré en 1783 dans la marine, il prit part à la bataille de Trafalgar (1805), à la défense de Cadix, et commanda une escadre sur les côtes de Catalogne. Vice-amiral en 1821, il fut, en 1826, chargé de protéger les Grecs. Il commanda en chef la flotte combinée française, anglaise et russe, fut rendu responsable de la bataille de Navarin (1827). Les tories obtinrent son rappel. Sir E. Codrington, en 1831, devint membre du parlement. Amiral en 1839, il commanda l'arsenal de Portsmouth, puis se retira à Londres.

CODRINGTON (sir William John), général anglais, fils du précédent, né en 1804, mort en 1884. Il se distingua à la bataille d'Inkermann, à la malheureuse attaque du Redan, et à la prise du Mamelon-Vert. En 1855, eut le commandement en chef de l'armée, qu'il ramena l'année suivante en Angleterre. Depuis lors, Codrington devint gouverneur de Gibraltar (1859), et député à la Chambre des communes.

CODROIPO, ville d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine) ; 7.620 hab. Ch.-lieu de district. Industrie très active de la soie.

CODROS, dernier roi légendaire d'Athènes (XIe s. av. J.-C.). Fils de Mélanthos et descendant de Nélée, il devint roi par sa victoire sur Xanthos, roi de Béotie. Alors les Doriens envahirent l'Attique ; un oracle leur avait promis le succès, à la condition de ne point tuer le roi d'Athènes. Codros, déguisé en paysan, se fit tuer par un soldat dorien ; les ennemis se hâtèrent de rentrer en Péloponnèse. Les eupatrides abolirent aussitôt la royauté, personne n'étant digne de succéder à Codros. Son fils Médon devint archonte à vie. En réalité, cette légende cache une victoire de l'aristocratie sur le pouvoir royal.

CODRUS, nom de deux poètes latins dont nous ne savons presque rien. Ils ont vécu, l'un au siècle d'Auguste, l'autre à l'époque de Juvénal.

COÉCHANGISTE [*jisst'*] n. et adj. (du préf. *co*, et de *échangiste*). Qui fait un échange avec un autre.

CŒDÈS (Auguste), compositeur français, né en 1840, mort fou à Passy en 1884, se fit connaître par la publication de quelques romances, chansons et morceaux de danse. On lui doit la musique de plusieurs opérettes : *la Belle Bourbonnaise*, trois actes (1874) ; *Clair de lune*, trois actes (1875) ; *Fleur de baiser*, trois actes (1876) ; *le Chevalier de Lartignac*, un acte (1877) ; *la Girouette*, trois actes (1880). Il a écrit aussi la musique d'un ballet, *le Bouquet de Lise*, et, avec Hervé et Raspail, celle d'une féerie, *la Cocotte aux œufs d'or* (1873).

COEDFRANC, village de la Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Glamorgan) ; 9.300 hab. Mines de cuivre.

COÉDUCATION [*si-on*] n. f. (du préf. *co*, et de *éducation*). Education donnée ou reçue en commun.

COËF n. m. Conduit d'écoulement des salines. (Syn. COUËT, CUY.)

COËFFETEAU (Nicolas), théologien et dominicain français, né à Saint-Calais en 1574, mort à Paris en 1623. Prédicateur ordinaire de Henri IV en 1602, il prononça son oraison funèbre en 1610. Evêque de Marseille en 1621, il fut empêché par sa mauvaise santé de siéger dans son diocèse. Ses ouvrages (Paris, 1622) sont oubliés aujourd'hui, y compris même son *Histoire romaine* (1621), regardée en son temps comme un chef-d'œuvre de la prose française.

COËFFETTE n. f. *Coëffette* ou *Coiffette de mailles*. Diminutif de la Coiffe de mailles.

COEFFICIENT [*si-an*] n. m. (du préf. *co*, et de *efficient*). Alg. On appelle coefficient d'un terme le facteur constant qui entre dans le terme et que l'on écrit toujours comme premier facteur : dans $3a^2b$, 3 est le coefficient du terme ; dans $4a^2bxy$, x et y étant considérées comme variables, a et b comme constantes, $4\,a^2b$, est le coefficient. || *Coefficient différentiel*. Syn. de DÉRIVÉE. || *Méthode des coefficients indéterminés*. Méthode permettant de déterminer la valeur d'une fonction dont on connaît la forme en s'appuyant, pour calculer les coefficients dont dépend la fonction, sur les propriétés de cette fonction.

— Nombre qui fixe la valeur relative attachée à chacune des épreuves d'un examen.

— *Fig.* Ce qui exprime ou donne une valeur : *Les grands hommes sont les* COEFFICIENTS *de leur siècle.* (V. Hugo.)

— Artill. V. la partie *encycl.*

— Chem. de f. *Coefficient d'exploitation*, Rapport entre les dépenses et les recettes d'exploitation d'un réseau de chemins de fer. (L'abaissement du coefficient est l'indice d'une amélioration dans le rendement des méchodes d'exploitation.) || *Coefficient d'utilisation du matériel*, Rapport du nombre moyen de places occupées par les voyageurs dans un train, à celui des places disponibles. (Il est en moyenne en Europe de 20 p. 100.)

— Electr. *Coefficient de réduction*, Nombre par lequel il faut multiplier une grandeur exprimée dans un système d'unités pour passer dans un autre système. || *Coefficient de température*, Coefficient de variation d'une propriété électrique (résistance, perméabilité, etc.) en fonction de la température. || *Coefficient d'affaiblissement*. V. AFFAIBLISSEMENT. || *Coefficient de fuite*, Facteur exprimant la grandeur des fuites magnétiques d'une machine électrique par rapport au flux utile de cette machine. || *Coefficient d'armement*, Dans une usine génératrice d'électricité, on nomme ainsi le rapport entre la puissance totale des groupes installés et la puissance moyenne fournie par l'usine.

— Mécan. *Coefficient de frottement*. V. FROTTEMENT. || *Coefficient d'effet utile*. Syn. de RENDEMENT.

— Physiq. *Coefficient de dispersion*. V. DISPERSION. || *Coefficient de dilatation*. V. DILATATION. || *Coefficient d'élasticité*. V. ÉLASTICITÉ.

— ANTON. **Diviseur, exposant.**

— ENCYCL. Artill. L'accélération retardatrice communiquée à un projectile du fait de la résistance qu'opposent à son mouvement les couches d'air qu'il traverse pendant son parcours dans l'atmosphère a pour expression :

$$R = \frac{\Delta}{c} f(v)$$

expression dans laquelle Δ est la *densité balistique* de l'air, $f(v)$ une fonction de la vitesse du projectile et c un *coefficient* qui ne dépend que du poids, du calibre et de la forme du projectile. Ce coefficient c s'appelle le *coefficient balistique* du projectile. La résistance de l'air étant inversement proportionnelle à c, il y a intérêt à constituer les projectiles de façon que leur coefficient balistique soit le plus grand possible.

COEFFICIENT [*si-an*], **E** adj. Qui joue le rôle de coefficient : *Quantité* COEFFICIENTE.

COÉGAL, E, AUX adj. Se dit des trois personnes de la Trinité, parfaitement égales entre elles.

COÉGALITÉ n. f. Qualité des personnes coégales de la Trinité.

COEHORN. Biogr. V. COHORN.

CŒKELAERE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Dixmude) ; 6.100 hab. Agriculture. Toile de lin ; dentelles à la main.

Cœlambus.

CŒLAMBUS [*sé-lan-buss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des dyticidés, comprenant des espèces de petite taille apparentées aux hydropores. (Ils vivent dans les eaux dormantes, douces ou saumâtres. Le *cœlambus confluens* est commun en France dans les mares.)

COÉLECTEUR n. m. (du préf. *co*, et de *électeur*). Electeur qui partage avec d'autres ses fonctions ou son titre.

CŒLEMBOLON [*sé-lin, lon'*] n. m. (du gr. *koïlos*, creux, et *embolon*, bataillon). Antiq. gr. Ordre de bataille, dans lequel les troupes étaient rangées en croissant.

CŒLENTÉRÉS [*sé, ré*] n. m. pl. Embranchement du règne animal comprenant un nombre immense d'êtres dont l'aspect est tellement varié qu'il serait impossible de les réunir s'ils ne présentaient quelques caractères immuables.

CŒLENTÉRÉS : *a*, méduse (cassiopée d'Andromède) ; *b*, madrépore (dendrophyllie rameuse) ; *c* cténophore (cydippe plumeuse).

— Encycl. Les *cœlentérés* sont presque exclusivement des animaux marins dont, parmi les plus connus, il suffit de citer les actinies, les coraux, les méduses, les hydroïdes, les béroés, pour avoir une première idée de l'ensemble du groupe.

Ils dérivent tous, quelle que soit leur complication, d'un type fondamental très simple que l'on peut se représenter comme un sac, à un seul orifice mais à double paroi. C'est la persistance de la forme larvaire dite *gastrula*. Son feuillet externe sensitif est doublé en dedans par un feuillet digestif, en continuité l'un avec l'autre autour de la bouche qui sert à la fois à introduire les aliments, à rejeter les déchets et les produits génitaux. Ces deux feuillets fondamentaux ne sont que des épithéliums, généralement ciliés. Si l'on suppose que ce sac élémentaire est élastique, qu'on l'allonge, l'aplatisse, le distende d'un côté ou de l'autre ; qu'on le plisse, qu'on lui ajoute des appendices creux, tentacules, filaments, cloisons, etc., on ne changera pas la disposition fondamentale du sac primitif, mais on aura extraordinairement modifié l'aspect des animaux. La symétrie est radiaire, autrement dit les organes se répètent autour de l'axe passant par la bouche ; le nombre des secteurs semblables ainsi déterminés varie de quelques unités à plusieurs centaines.

Les deux feuillets épithéliaux, celui qui joue le rôle de peau en dehors et celui qui joue le rôle d'intestin au dedans, sont séparés par une lame d'une substance transparente, la mésoglée, qui le plus souvent est fort mince, mais quelquefois, chez les méduses par exemple, prend un grand développement.

Dans la peau des cœlentérés se trouve un élément caractéristique, des cellules dites *cnidoblastes*, renfermant une vésicule venimeuse pleine d'un fil enroulé, le *nématocyste*, organe très compliqué de défense.

Les cœlentérés n'ont pas de cavité générale ; celle qui creuse leur corps et se prolonge en canaux plus ou moins compliqués est une cavité digestive.

Les cœlentérés se reproduisent par des œufs et des larves ciliées qui nagent et se transforment en adultes mobiles ou fixés. Mais la plupart d'entre eux sont aptes à bourgeonner et à former des colonies ; l'individu initial né d'un œuf est l'*ozoïte* ; sur lui bourgeonnent d'autres individus, les *blastozoïtes*, qui peuvent devenir libres ou bien rester en communication avec l'initial et former ainsi des colonies très nombreuses : tels sont les coraux, les hydroïdes, les gorgones, etc.

Les cœlentérés se subdivisent en deux sous-embranchements : les *cnidaires* qui ont des nématocystes, les *cténaires* qui n'en ont pas. Ces derniers ne comprennent que les *cténophores*, tandis que les premiers comprennent les *hydroïdes*, les *acalèphes*, les *siphonophores*, les *anthozoaires*, les *actiniaires*, les *coraux*, etc. Ils remontent à la plus haute antiquité géologique ; on trouve leurs débris dans tous les terrains sédimentaires marins ; on les recueille actuellement dans toutes les mers, de la surface aux abîmes, fixés ou planctoniques.

CŒLÉSYRIE [*sé*] ou **Syrie creuse.** Géogr. anc. Région fertile de la Syrie s'étendant entre le Liban et l'Anti-Liban et dans laquelle on comprenait aussi quelquefois le territoire de Damas, à l'est de l'Anti-Liban. Ce pays déprimé était arrosé par les cours supérieurs du Leontes ou Oronte et du Jourdain ; c'est la *Bekaa* d'aujourd'hui.

COELHO (Joaquim Guilherme Gomès), écrivain portugais, connu sous le pseudonyme de **Julio Diniz,** né et mort à Porto (1839-1871). Ses principaux romans sont : *as Pupillas do senhor Reitor* (Porto, 1866), son chef-d'œuvre, étude sur la société bourgeoise ; *a Morgadinha de Canavia* et *os Fidalgos da casa Mourisca* (1868), sur les mœurs de la noblesse portugaise.

COELHO NETTO (Henri-Maximilien), romancier brésilien, né à Maranhao en 1864, auteur de *Mirage*, *le Roi Fantôme*, *Hiver en fleur*, etc., ouvrages pleins d'imagination et de coloris.

CŒLIALGIE [*sé, jî*] n. f. (du gr. *koïlia*, ventre, et *algos*, douleur). Nom général des douleurs abdominales profondes d'origine sympathique.

CŒLIAQUE [*sé-li-ak'*] adj. (du gr. *koïlia*, entrailles). Qui appartient aux intestins : *Artère* CŒLIAQUE.

— Méd. *Flux cœliaque*, Diarrhée blanche contenant une certaine quantité de chyle.

— Encycl. Anat. *L'artère cœliaque* ou *tronc cœliaque* est une artère de 10 à 15 mm. de longueur, qui se détache de la face antérieure de l'aorte, entre les piliers du diaphragme. Elle donne naissance à trois branches : l'*artère hépatique*, l'*artère splénique* et l'*artère coronaire stomachique*, destinée à la petite courbure de l'estomac.

CŒLIBÈRE [*sé*] n. f. (en lat. *cœlibaris hasta*). Antiq. rom. Petite lance avec laquelle, dans la cérémonie du mariage, on divisait la chevelure de la mariée.

CŒLICOLE [*sé*] n. et adj. Orthogr. anc. de CÉLICOLE.

CŒLIE [*sé-li*] n. f. Genre d'orchidacées pleurothallées, renfermant des herbes épiphytes, acaules, du Guatémala et de Java. (Plusieurs espèces de ce genre font l'ornement des serres chaudes.)

CŒLINIUS [*sé, ni-uss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des braconidés, comprenant des espèces de petite taille qui vivent dans nos régions et sont parasites de mouches acalyptères telles que les *chlorops*, les *hydrellia*, etc.

Cœlioxyde.

CŒLIOXYDE ou **CŒLIOXYS** [*sé-li-ok-siss*] n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, comprenant des formes parasites, qui déposent leurs œufs dans les nids des mégachiles et des anthophores. Plusieurs espèces habitent la France. Elles ont en général le corps noir orné de bandes blanches.

CŒLIUS [*sé-li-uss*] ou **CÆLIUS**. Géogr. anc. Une des sept collines de Rome. V. CÆLIUS.

CŒLIUS RUFUS (Marcus). V. CELIUS RUFUS (*Plaidoyer pour Marcus*).

COELLO (Alonso Sanchez), peintre espagnol, né près de Valence vers 1515, mort à Madrid en 1590. Coello fit ses premières études à Rome, dans l'école de Raphaël. Après être passé par l'atelier d'Antonio Moro, il alla travailler en Portugal, puis en Espagne à la cour de Philippe II où il remplaça son maître. Il y peignit des portraits comme ceux de l'*Infante Isabelle* (Madrid), de *Philippe II* (Berlin), et des figures de *Saints* (Escurial).

COELLO (Claude), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1621-1693). Il était de même famille qu'Alonso Coello. Elève de François Ricci, il peignit avec Joseph Donoso l'une des voûtes de Tolède ; les sujets historiques de la salle capitulaire du Paular ; la chapelle de Saint-Ignace ; la coupole, une voûte à Saint-Isidore-le-Royal. Ils furent encore chargés des décorations pour l'entrée à Madrid de la reine Marie-Louise d'Orléans, lorsqu'elle vint épouser Charles II. Nommé peintre du roi, Coello eut, à la mort de Carreño, la place que cet artiste occupait aux palais, et fut chargé de continuer le tableau commencé à l'Escurial, pour le maître-autel de la sacristie. Le tableau de l'Escurial passe pour son chef-d'œuvre ; il représente *Charles II à genoux, entouré des seigneurs de sa cour*. Coello peignit ensuite les portraits de la reine douairière Marie d'Autriche, de Marie-Anne de Neubourg, seconde femme du roi, et ceux d'un grand nombre d'illustres personnages.

COELLO DE PORTUGAL Y DE QUESADA (Francisco), géographe espagnol, né à Jaen en 1822, mort à Madrid en 1898. Cet officier du génie fut chargé en 1858 d'effectuer le cadastre parcellaire espagnol, puis, en 1866, de diriger tous les travaux officiels géographiques, géodésiques et géologiques. Il a fondé la Société de Géographie de Madrid (1876), puis la Société de Géographie commerciale de Madrid (1883), fut le promoteur de plusieurs expéditions espagnoles au Rio-de-Oro et dans l'Adrar, et obtint la prise de possession de ces territoires par l'Espagne. Sa principale œuvre géographique est la *Mapa general de España* en 65 feuilles, à l'échelle du 200.000e.

CŒLODENDRIDÉS [*sé, din, dé*] n. m. pl. Famille de radiolaires acanthomètres, dont le seul genre *cœlodendrium* est le type, et comprenant des formes à squelette en coque treillagée sphérique, d'où partent des rayons ramifiés qui traversent la capsule extérieure et s'enchevêtrent les uns dans les autres. (Le genre type habite les mers d'Europe.)

CŒLODISCUS [*sé, diss-kuss*] n. m. Genre d'euphorbiacées à fleurs dioïques et sans pétales, remarquables par le centre vide du réceptacle des fleurs mâles, d'où le nom. (Il compte une vingtaine d'espèces d'arbres et arbustes de l'Inde.)

CŒLOGENYS [*sé, jé-niss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des subongulés, qui vivent dans l'Amérique centrale et méridionale.

Cœlogenys.

— Encycl. Les *cœlogenys*, vulgairement appelés *pacas*, sont des rongeurs atteignant la taille d'un grand lièvre ; leurs formes sont lourdes et ramassées, mais ils sont hauts sur pattes. Ils sont caractérisés par des zygomatiques extrêmement développés et la présence de cavités dans la mâchoire supérieure pour les abajoues. Vivant sur la lisière des forêts, ils creusent des terriers. Ils s'apprivoisent facilement.

CŒLOGYNE [*sé*] n. f. Genre d'orchidacées comprenant environ soixante espèces, qui croissent, dans l'Asie tropicale, sur les rochers et les troncs d'arbres. (Une vingtaine d'espèces peuvent être cultivées en serre chaude pour leurs fleurs grandes et brillantes : tel est le *cœlogyna cristata*.)

CŒLOME [*sé*] n. m. (du gr. *koïlôma*, cavité). Embryol. Cavité comprise entre les deux feuillets du mésoderme externe, et qui constitue la cavité générale du corps de l'embryon. (La lame superficielle ou somatique de ce mésoderme s'accole avec l'ectoderme pour former avec lui la *somatopleure*, la lame profonde ou splanchnique se soudant à l'endoderme pour donner naissance à la *splanchnopleure*.)

— Pathol. Nom donné quelquefois à l'ulcère de la cornée transparente.

CŒLONYCHIE [*sé, kî*] n. f. (du gr. *koïlos*, creux, et *onyx*, ongle). Déformation pathologique des ongles qui deviennent concaves avec des bords relevés.

CŒLOPE [*sé*] ou **CŒLOPA** n. f. Genre d'insectes diptères, famille des cordyluridés, qui vivent sous les amas d'algues rejetés sur les plages de nos pays.

CŒLOPELTIS [*sé-lo-pèl-tiss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens, colubriformes, de l'ancien continent.

— Encycl. Les *cœlopeltis* sont des couleuvres à tête longue, concave en avant, à museau court. L'espèce type du genre vit en France, dans les lieux arides des environs de Nice et de Montpellier ; c'est la couleuvre de Montpellier (*cœlopeltis insignitus*). Elle se nourrit de lézards, d'oiseaux, de couleuvres et de petits rongeurs. Taille ne dépassant guère 1 m. Elle est verte et brune, avec parfois des lignes de points sombres sur le dos.

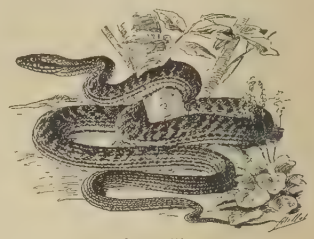

Cœlopeltis.

CŒLOSTAT [*sé-loss-ta*] n. m. Astron. Syn. de CÆLOSTAT.

CŒLOSTÈLE [*sé-loss*] n. f. Genre de mollusques pulmonés terrestres de la famille des auriculidés. (Ce sont de très petites coquilles allongées, cylindriques, avec une ouverture ovalaire et un bord columellaire épaissi muni d'un pli spiral oblique. Elles vivent au bord des eaux, de l'Europe méridionale [Espagne] à l'Inde.)

CŒLOSTOMIE [*sé, loss-to-mî*] n. f. (du gr. *koïlos*, creux, et *stoma*, bouche). Altération d'une voix qui est devenue caverneuse. (On écrit aussi CÉLOSTOMIE.) [Vx.]

CŒLURE ou **CŒLURUS** [*sé, russ*] n. m. Genre de reptiles dinosauriens aux os creux et légers, comme ceux des oiseaux, et que l'on rencontre à l'état fossile dans le crétacé inférieur de l'Amérique du Nord.

COEMPEREUR [*an*] n. m. (du préf. *co*, et de *empereur*). Empereur qui règne conjointement avec un ou plusieurs autres : *Othon le Grand donna à son fils le titre de* COEMPEREUR.

COEMPTION [*an-psi-on*] n. f. (lat. *coemptio* ; du préf. *co*, et de *emere* supin *emptum*, acheter). Dr. rom. Achat réciproque. || Forme d'établissement de la *manus* sans caractère religieux (v. MANUS), probablement introduite à l'usage des plébéiens. (La femme était vendue par *mancipatio* au mari qui allait exercer la *manus*, et des paroles solennelles étaient échangées entre les époux pour préciser les effets de cette vente. La *coemption* a été employée, dans certains cas, pour créer la *manus* en dehors du mariage).

COËN [*ko-in*] n. m. (hébr. *khn*, prêtre). Franc-maçonn. Titre des membres d'un rite, dit des *élus coëns*, fondé par saint Martin.

COEN [*koun'*] (Jan Pieterzoon), fondateur de la puissance néerlandaise dans l'Insulinde, né à Hoorn (Pays-Bas) en 1587, mort à Batavia en 1629. Entré au service de la Compagnie hollandaise des Indes en 1608, il devint directeur général en 1613 et gouverneur général en 1617. Il est le fondateur du fort de Djakatra, qui fut l'origine de Batavia (1618).

COEN [*koun'*], fleuve côtier d'Australie (Queensland), qui arrose la péninsule d'York et qui débouche dans le golfe de Carpentarie, après un cours de 200 kil. environ. Il porte le nom de Jan Pieterzoon Coen.

COENDOU [*ko-in*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des hystricidés, comprenant des animaux de taille moyenne, couverts de piquants, à longue queue prenante.

Coendou.

— Encycl. On connaît treize espèces de *coendous* (ou *cynéthères*) propres aux régions chaudes des deux Amériques. Leur vie se passe sur les grands arbres, où ils se dissimulent aux regards en restant immobiles le long des troncs, cramponnés par leurs pattes postérieures. L'espèce type, *coendou prehensile*, mesure 1 m. environ de longueur du museau à l'extrémité de la queue.

COENEN (Frans), compositeur hollandais, né à Rotterdam en 1826, mort à Leyde en 1904. Musicien de talent, élève de Vieuxtemps, il fut directeur du conservatoire d'Amsterdam et virtuose de la chambre du roi. Il a composé une messe, des oratorios : *Elie en Horeb*, *Marie-Magdeleine*, des chœurs comme *la Voix de la mer*, etc.

COENENCHYME [*sé-nan*] n. m. (du gr. *koinos*, commun, et *egkhuma*, diffusion des sucs). Dépôt de calcaire qui, dans une colonie de polypiers, comble les espaces séparant les individus. (Le cœnenchyme peut être compact ou spongieux. Le polypier perd sa forme rameuse et prend un aspect massif : les individus n'apparaissent plus que par leurs calices ouverts au niveau de la surface commune de la colonie.)

Cœnenchyme sur une vérétille.

COENGENDRÉ [*an-jan*], **E** adj. (du préf. *co*, et de *engendré*). Qui est engendré en même temps qu'un autre.

CŒNISME [*sé-nissm'*] n. m. (gr. *koinismos* ; de *koinos*, commun). Vice d'élocution, consistant dans le mélange de plusieurs dialectes.

CŒNOCHILE [*sé, kil'*] ou **CŒNOCHILUS** [*sé, ki-luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant de belles

cétoines qui habitent les régions tropicales de l'ancien monde.

CŒNOGRAPTUS [*sé, tuss*] n. m. Genre de graptolithes, dont les cellules sont disposées suivant deux branches courbes avec rameaux latéraux. (Caractéristiques du silurien inférieur.)

Cœnomyie.

CŒNOMYIE [*sé*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, dont on a fait le type d'une famille dite des *cœnomyidés*, mais que l'on tend aujourd'hui à rattacher aux leptidés. (Le *cœnomyia ferruginea* est une grosse mouche rousse à ailes jaunes que l'on trouve en France et dont la larve vit dans le bois pourri.)

CŒNONYMPHA [*sé, nin-fa*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des satyridés, composé d'espèces remarquables, entre les autres *satyrus*, par l'épaississement des nervures des ailes antérieures à leur base. (Les espèces de nos contrées volent dans les lieux herbus des bois et des champs.)

CŒNOS [*sé-noss*], fils du général macédonien Polémarque (IVe s. av. J.-C.) ; se distingua lui-même dans l'expédition d'Alexandre. Aux bords de l'Hyphase, il prit la parole pour engager le conquérant à revenir sur ses pas.

CŒNOSARQUE [*sè-no-zark'*] ou **CŒNOSARC** n. m. (du gr. *koinos*, commun, et *sarx*, chair). Tissu vivant qui, dans beaucoup de genres de coralliaires, réunit les individus d'une même colonie, sécrète le calcaire du cœnenchyme et donne naissance par bourgeonnement à de nouveaux individus.

CŒNURE [*sé*] ou **CÉNURE** n. m. Forme larvaire des ténias caractérisée par des vésicules multiples, donnant une tête par vésicule. (Les cénures sont au nombre de deux, dont les ténias adultes vivent dans l'intestin du chien : l'un *cœnurus cerebralis* vit dans l'encéphale du mouton ; l'autre, *cœnurus serialis*, se développe chez divers rongeurs, en particulier chez le lapin.)

CŒNUROSE [*sé*] ou **CÉNUROSE** n. f. Affection parasitaire due à la présence des cœnures dans l'organisme des animaux.

— Encycl. La *cœnurose du mouton* est due à la présence dans la substance de l'encéphale et de la moelle épinière de la larve du *ténia cénure* du chien. On l'appelle communément *tournis, avertin, tournoiement, étourdissement, vertige, lourdeur*. Si l'abatage ne prévient pas la mort naturelle, celle-ci survient au bout de trois à six semaines.

La *cœnurose du lapin* est due à la présence, dans le tissu conjonctif de cet animal, de la larve du *ténia serialis* du chien ; elle produit des troubles peu importants, se traduisant par des vésicules du volume d'une noix à celui d'un œuf.

On prévient ces maladies : 1° en débarrassant les chiens de leurs vers ; 2° en ne donnant jamais de têtes de moutons crues à manger aux chiens ; 3° en ne distribuant comme boisson que de l'eau pure ; 4° en ne donnant pas aux lapins des aliments susceptibles d'être souillés par les excréments des chiens ; 5° en détruisant les tripes des lapins sacrifiés, afin que les chiens ne puissent s'infecter.

CŒOS. Myth. gr. Un des Titans ; il fut le père de Latone et d'Astérie.

COÉQUATION [*kou-a-si-on*] n. f. (du préf. *co*, et de *équation*). Répartition réglant ce que chaque contribuable doit payer.

CO-ÉQUIPIER [*pi-é*] n. m. Sports. Qui fait partie d'une équipe avec d'autres (course, football, etc.).

COERCER [*ko-èr'-sé*] v. tr. (lat. *cœrcere*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il coerça, Nous coerçons.*) Comprimer, condenser. || *Fig.* Contraindre. (Vx.)

COERCIBILITÉ [*ko-èr'*] n. f. Qualité de ce qui est coercible : *La* COERCIBILITÉ *des fluides.*

COERCIBLE [*ko-èr'*] adj. (de *coercer*). Qui peut être comprimé, réduit : *Les gaz sont très* COERCIBLES.

— Anton. Incoercible.

COERCITIF [*ko-èr'*], **IVE** adj. Qui a le pouvoir de coercition : *Puissance* COERCITIVE.

— Electr. *Champ coercitif* ou *force coercitive*, Valeur de champ magnétique nécessaire pour ramener à zéro l'induction rémanente en un point d'un corps ferromagnétique, après que ce corps a été soumis à un nombre suffisant de cycles d'aimantation.

COERCITION [*ko-èr'-si-si-on*] n. f. Action de coercer, pouvoir de contraindre, de retenir.

— Encycl. Dr. La *coercition* n'est pas une peine, mais un moyen légal de contrainte. Elle ne peut être exercée que dans les cas prévus par la loi, soit contre les biens, soit contre les personnes, par la contrainte par corps.

COERCITIVITÉ [*ko-èr'*] n. f. Faculté conservatrice de l'aimantation dans un aimant.

Cœslin ou **Cöslin**, ou **Köslin**, ville d'Allemagne (Prusse, Poméranie), ch.-lieu de régence, près de la Baltique, sur le Muhlbach ; 28.800 hab. Eglise du XIVe siècle.

COËSMES, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 30 kil. de Rennes ; 1.520 hab. Ardoisières.

COËSRE [*ko-esr'*] n. m. Argot. *Grand coësre*, Titre que prenait le roi des ribauds, le chef des gueux.

COESSENTIEL [*ko-é-san-si-èl'*], **ELLE** adj. (du préf. *co*, et de *essentiel*). De même essence qu'un autre.

COÉTAT [*ta*] n. m. (du préf. *co*, et de *Etat*). Etat qui partage la souveraineté avec un autre. (Se disait des Etats composant l'Empire germanique.)

COÈTE ou **COÈTE** [*ko-èt'*] n. f. Sorte de cadre rembourré sur lequel, dans les fabriques de glaces, les ouvriers posent les glaces de champ, au sortir du four à recuire.

COÉTENDU [*tan*], **E** adj. (du préf. *co*, et de *étendu*). Qui a une étendue commune et égale.

COÉTERNEL [*tèr*], **ELLE** adj. (du préf. *co*, et de *éternel*). Qui existe de toute éternité avec un autre : *Le fils de Dieu, nécessairement, est* COÉTERNEL *à son père.* (Bossuet.)

COÉTERNITÉ [*tèr'*] n. f. Etat de ce qui est coéternel.

Cœthen ou **Cöthen**, ou **Köthen**, ville d'Allemagne (Anhalt), sur la Ziethe ; 26.800 hab. Centre de métallurgie, papeteries, fabriques de savons, sucreries. Anc. capitale du duché de Cœthen, disparu en 1853.

Cœthen ou **Cöthen**, ou **Köthen**, branche de la maison d'Anhalt, formée par Louis, fils de Joachim-Ernest. — Le plus connu de ces princes est Charles-Georges, qui fut feld-maréchal, et mourut en 1789, dans la campagne contre les Turcs. Ses deux fils moururent sans héritiers, et Cœthen passa alors à Ferdinand, du rameau de Cœthen-Pless, qui eut pour successeur son frère Henri, lequel mourut sans enfants en 1847, laissant le duché par indivis aux deux lignes d'Anhalt-Bernbourg et d'Anhalt-Dessau.

Coëtivi, île de l'archipel anglais des Seychelles (mer des Indes).

Coëtivy (Prégent de), amiral de France, né vers 1400, mort en 1450, servit sous les ordres du connétable de Richemont contre les Anglais. Il fut gouverneur de La Rochelle (1436) et, après la bataille de Formigny, de Granville et de Talmont (1450). Il fut tué, peu de temps après, au siège de Cherbourg. Il avait épousé la fille du maréchal Gilles de Retz dont il hérita.

Coëtlogon.

Coëtlogon (Alain-Emmanuel, marquis de), vice-amiral et maréchal de France, né en 1646, mort en 1730. Entré dans la marine en 1670, il servit sous Duquesne contre la Hollande et se distingua à la bataille de Palerme. Il fut successivement remarqué en 1688 devant Alger sous le comte d'Estrées, au combat de Bantry Bay qui lui valut le grade de chef d'escadre à Béveziers sous Tourville, enfin à La Hogue sur le *Magnifique*. En 1693, il défendit Saint-Malo attaqué par les Anglais, puis prit part à la guerre de succession d'Espagne. Vice-amiral en 1716, il se retira du service en 1724 et mourut à Paris.

Coëtlogon (Denis), savant anglais d'origine française, mort à Londres en 1749, docteur en médecine, et auteur d'un *Dictionnaire universel des arts et des sciences* (1745).

Coetlosquet (Jean-Gilles de), prélat français, né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) en 1700, mort à Paris en 1784. Evêque de Limoges, puis précepteur des enfants de France (1758), il devint, en 1761, membre de l'Académie française, bien qu'il n'eût rien écrit.

CŒUR [*keur'*] n. m. (lat. *cor*). Anat. Organe creux et musculaire, en forme de cône renversé, qui est l'organe central de la circulation du sang : *Les battements, les pulsations du* CŒUR. *Le* CŒUR *a cessé de battre. Il ne se forma plus de nouveau sang au* CŒUR. (La Fontaine.) || *Fig.* (par suite de joie, d'inquiétude, d'émotion, etc.) ; *Avoir le* CŒUR *gai, le* CŒUR *triste, le* CŒUR *serré, le* CŒUR *gros. Mon* CŒUR *saigne.* || *Par extens.* Partie antérieure de la poitrine où se font sentir les battements du cœur : *Mettre la main sur son* CŒUR. *Presser quelqu'un sur son* CŒUR. || L'estomac, dans les locutions : *Mal de cœur, Avoir mal au cœur, Avoir le cœur barbouillé, Avoir le cœur sur les lèvres*, Avoir envie de vomir. (Avoir le cœur sur les lèvres signifie aussi, *au fig.*, Etre franc, loyal, sincère.) || *Cela fait mal au cœur, soulève le cœur*, Se dit d'une chose qui excite l'ennui, le dégoût, l'aversion. || *Avoir le cœur bon*, Se dit d'un malade qui conserve l'appétit. — On dit, dans le même sens : *N'être pas malade de cœur.* — Ironiq. : *Cet homme a bon cœur, il ne rend rien*, Cet homme ne rend jamais ce qu'on lui prête. || *Mettre le cœur sur le carreau*, Vomir. || *Avoir le cœur sur la main*, Etre franc, ouvert, et aussi Etre bon et généreux.

— *Par anal.* Ce qui a la forme du cœur : CŒUR *en or servant de reliquaire.* || Figure en forme de cœur dans les jeux de cartes : *La dame de* CŒUR. || La partie centrale, la partie essentielle d'une chose : *Le* CŒUR *d'un fruit. Un* CŒUR *de chou. Le* CŒUR *de la ville. Le* CŒUR *de l'été. Le* CŒUR *d'une question, d'un sujet.*

— Fig. L'Ensemble des puissances affectives, par opposition aux facultés intellectuelles : *Former, cultiver le* CŒUR *des enfants. L'espoir est toujours dupe du* CŒUR. (La Rochefoucauld.) *Les grandes pensées viennent du* CŒUR (Vauvenargues.)

— Le siège des diverses puissances affectives pris pour ces puissances affectives mêmes, d'où les sens de Affection, tendresse, amour : *Le* CŒUR *d'une mère. Gagner le* CŒUR *de quelqu'un. Traîner tous les* CŒURS *à sa suite. Il possédait mon* CŒUR. (Corneille.)

Ah! frappe-toi le *cœur*, c'est là qu'est le génie.
Musset.

|| Sensibilité morale : *Avoir bon* CŒUR, *mauvais* CŒUR. *Un* CŒUR *d'or.*

Avec un *cœur* d'airain exerçant sa puissance.
Racine.

|| Zèle, ardeur : *Travailler* AVEC CŒUR. || Pensée intime, dispositions secrètes : *David que Dieu trouva selon son* CŒUR. (Bossuet.)

Et les dévôts de *cœur* sont aisés à connaître.
Molière.

Ouvrir son CŒUR *à quelqu'un.* || Courage, énergie, fierté d'âme (Et la personne même qui éprouve ces sentiments) : *Un homme, une femme* DE CŒUR. *Un grand* CŒUR. *Avoir le* CŒUR *haut.*

Si vous avez le *cœur* assez haut pour me suivre.
Corneille.

Toutefois aux grands *cœurs* donnez quelques faiblesses.
Boileau.

|| Sens moral, respect de soi, conscience : *Avoir assez peu de* CŒUR *pour...*

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon *cœur.*
Racine.

Pour juger il a son CŒUR. *Mon* CŒUR *ne me reproche rien.* || Mémoire, reconnaissance, sentiment : *La chose reste gravée dans mon* CŒUR. *Il faut ne rien garder sur votre* CŒUR. (Mme de Sévigné.) *Avoir quelque chose sur le* CŒUR. *J'ai ce soufflet fort sur le* CŒUR. (Molière.)

— Loc. div. *De cœur*, Avec sincérité, avec conviction. || *Affaire de cœur*, Commerce de galanterie. || *Amant de cœur*, Celui qui jouit des faveurs d'une femme sans payer. || *De bon cœur, De grand cœur, De tout cœur*, Très volontiers. || *De gaieté de cœur*, Volontairement, de propos délibéré. || *A contre-cœur*, Avec répugnance. || *A cœur ouvert, Cœur à cœur*, Sans déguisement, avec abandon. || *Avoir, prendre quelque chose à cœur*, S'appliquer à quelque chose avec ardeur ; y tenir ; s'en affecter. || *Tenir au cœur*, Faire l'objet d'une poursuite obstinée, d'une pensée constante. || *A cœur joie*, Avec ardeur. *S'en donner à cœur joie*, Se rassasier d'une chose, en jouir pleinement. || *Par cœur*, De mémoire : *Savoir un homme, une chose* PAR CŒUR, Les connaître parfaitement. — *Dîner par cœur*, Etre réduit à se passer de dîner. || *Selon le cœur de...*, Selon les désirs, la pensée de... : *Un roi* SELON LE CŒUR DE *Dieu.* (Fléchier.) || *Mon cœur, Mon cher cœur, Mon petit cœur*, Expressions de tendresse familière ou de badinage. || *Joli cœur*, Jeune homme qui affecte des manières prétentieuses et efféminées. || *Beau, Joli, Gentil comme un cœur*, Extrêmement. || *Faire la bouche en cœur*, S'efforcer de paraître gracieux. || *Langue, Langage du cœur*, Expression naïve et sincère des plus tendres sentiments. || *Cœur d'or*, Caractère doux, affectueux, dévoué. || *Cœur de tigre*, Caractère dur, farouche, insensible. || *Cœur de lion*, Grand courage. || *Cœur de poule*, Grande poltronnerie ; Grande mollesse. || *Cœur de rocher, de marbre, de bronze, d'airain*, etc., Caractère dur, complète insensibilité. || *Trouver le chemin du cœur*, Trouver le moyen de plaire, de se faire aimer, d'émouvoir. — On dit aussi *Parler, Aller au cœur.* || *Allumer le cœur*, Inspirer une tendre affection. || *Vouloir manger ou arracher le cœur de quelqu'un*, Montrer une haine implacable. || *Arracher, Déchirer, Fendre, Briser le cœur à quelqu'un, Blesser quelqu'un au cœur*, Lui causer une grande douleur. || *Serrer le cœur*, Causer une peine poignante. || *Se ronger le cœur*, Se consumer d'un chagrin secret ou d'une passion dévorante. || *Mettre, Remettre le cœur au ventre à quelqu'un*, Lui donner, lui rendre du courage. || *Reprendre cœur*, Reprendre courage. || *Prendre son cœur* (ou *son courage*) *à deux mains*, S'armer de courage, faire de grands efforts. || *Faire contre fortune, contre mauvaise fortune bon cœur*, Ne pas se laisser abattre par les revers ; les supporter vaillamment. || *Avoir le cœur mort*, Se sentir faible, épuisé, découragé. || *Se prendre de cœur pour quelque chose*, S'appliquer à une chose, la poursuivre avec ardeur. || *Parler d'abondance* ou *avec abondance de cœur*, S'exprimer sans préparation, dire tout ce qu'on sait, tout ce qu'on pense. || *Le cœur me le dit*, J'en ai le pressentiment. || *Si le cœur vous en dit*, Si vous êtes disposé à faire cela. || *Son cœur a parlé, commence à parler*, Se dit d'une personne qui commence à éprouver de la tendresse pour quelqu'un. || *Décharger son cœur*, Avouer, déclarer franchement ses sujets de douleur, d'inquiétude ou de mécontentement. || *En avoir le cœur net*, S'éclairer, arriver à savoir à quoi s'en tenir. || *N'être qu'un cœur, N'avoir qu'un cœur*, Se dit de personnes qui s'aiment tendrement. || *Sans cœur*, Sans courage ou sans sensibilité. (S'emploie substantiv. : *Un* SANS CŒUR.)

— Archit. *Cœur allongé*, Ouverture en forme de cœur pratiquée dans une baie de style ogival flamboyant.

— Astron. *Cœur du Lion* ou *Régulus*, étoile de 1re grandeur de la constellation du Lion. || *Cœur de Charles*, étoile de la constellation des Lévriers. || *Cœur de l'Hydre*, étoile de la constellation de l'Hydre. || *Cœur du Scorpion* ou *Antarès*, étoile de 1re grandeur de la constellation du Scorpion.

— Blas. Centre de l'écu, nommé aussi ABÎME.

— Bot. *Cœur parfumé*, Nom donné dans les régions montagneuses à un champignon cultivé sur les arbres. (Il est l'objet d'un grand commerce en Chine. Cité déjà par les jésuites au XVIIIe siècle.)

— Boucher. Chez le bœuf, Maniement pair, placé au-dessous du paleron, en arrière, et répondant à peu près à la place occupée par le cœur dans le thorax.

— Chem. de f. *Pointe de cœur*, Dans un croisement de voies, nom donné à la pièce constituée par deux bouts de rails soudés en angle aigu. V. CROISEMENT.

— Conchyl. Nom vulgaire d'un grand nombre de mollusques à coquille cordiforme.

— Hortic. *Cœur de pigeon*, Variété de prune noire. || Variété de grosse cerise. || *Cœur de bœuf*, Variété de chou pommé. || Nom vulgaire du fruit de l'anone.

— Iconogr. Figure de cœur, souvent surmontée d'une flamme, qui symbolise l'amour de Dieu, et que l'on donne comme attribut à plusieurs saints, notamment à saint Augustin, à sainte Catherine de Sienne, à sainte Thérèse et à sainte Françoise de Chantal.

— Jeux. Une des quatre couleurs d'un jeu de cartes. || Cartes de cette couleur : *Avoir beau jeu* À CŒUR.

— Manèg. *Etre en cœur*, Se dit d'un cheval plein d'ardeur. || *Cheval de deux cœurs*, Cheval difficile à manier. || *Un cheval manque de cœur*, Quand il est indolent et mou. || *Cœur cassé*, Se dit d'un cheval de courses qui paraît découragé après plusieurs insuccès.

— Relig. *Sacré cœur de Jésus*, ou simplement *Sacré cœur*. V. plus loin CŒUR (*sacré*).

— Sylvic. Partie centrale du tronc d'un arbre, la plus proche de la moelle.

— Techn. Pièce d'horlogerie qui dégage la détente de la sonnerie.

— Loc. prov. **Le cœur haut et la fortune basse**, Plus de courage ou de générosité que de fortune. || **Mauvaise tête et bon cœur**, Se dit des personnes qui ont de la bonté, mais une grande vivacité de caractère. || **Cœur d'artichaut, une feuille pour tout le monde**, Amitié banale, amour vénal. || **Loin des yeux, loin du cœur**, L'absence refroidit les affections. || **Les sages ont la bouche dans le cœur, et les fous le cœur dans la bouche**, Les sages cachent leurs pensées, les fous disent les leurs à tout venant. || **Ce qui est amer à la bouche est doux au cœur**, Ce qui est désagréable au goût est souvent salutaire pour la santé. || **On a beau prêcher qui n'a cœur de rien faire**, On exhorte inutilement un paresseux, un lâche. || **Il dit cela de bouche, mais le cœur n'y touche**, Il parle contre sa pensée.

— ALLUS. LITTÉR. **Rodrigue, as-tu du cœur?** Hémistiche de Corneille dans le *Cid*, acte Ier, scène v. Don Diègue, insulté par le comte et trop âgé pour pouvoir se venger lui-même, pose cette question blessante à son fils, afin de voir si Rodrigue a l'âme fière et s'il ressentira l'insulte faite à son père. (Cette apostrophe tragique se cite souvent plaisamment.) || **Mettre le cœur à droite,** Allusion à une scène du *Médecin malgré lui*. V. CHANGER.

A tous les *cœurs* bien nés que la patrie est chère!

vers de *Tancrède*, tragédie de Voltaire. V. PATRIE.

— ALLUS. HIST. **Le cœur léger,** Mots empruntés à une phrase prononcée par Emile Ollivier au Corps législatif, dans la séance du 15 juillet 1870. Après avoir affirmé qu'il prenait sur lui de faire déclarer la guerre à l'Allemagne, il ajouta : « De ce jour commence, pour les ministres mes collègues et moi, une grande responsabilité ; nous l'acceptons *le cœur léger*. » (E. Ollivier a protesté plus tard contre l'interprétation donnée à ces paroles, qui ne signifiaient pas, disait-il, « avec joie », mais « d'un cœur que le remords n'alourdit pas, d'un cœur confiant ».)

— SYN. **Cœur, bravoure, courage, hardiesse, intrépidité, vaillance, valeur.** V. BRAVOURE.

— **De bon cœur, de bonne grâce, de bon gré, de bonne volonté.** *De bon gré* et *de bonne volonté* marquent qu'on agit librement, sans subir de contrainte. *De bonne grâce* marque un certain empressement à agir, une adhésion aimable ; *de bon cœur*, un réel plaisir, une chaude adhésion.

— ENCYCL. Anat. hum. Dans l'espèce humaine, le cœur est un muscle creux, à peu près du volume du poing. Sa forme est celle d'un cône aplati d'avant en arrière, la base en haut, la pointe dirigée en bas, en avant et à gauche. Il est formé de deux organes presque semblables et étroitement soudés entre eux : le *cœur droit* et le *cœur gauche*, dont chacun, sans communication avec l'autre, a son intérieur divisé en deux cavités : une *oreillette* à la base, et un *ventricule* à la pointe.

Le cœur occupe la partie moyenne de la cavité thoracique, le médiastin. Fortement déjeté à gauche (les deux tiers de son volume), il est situé en avant de la colonne vertébrale, de l'œsophage et de l'aorte, en arrière du sternum, dans l'intervalle qui sépare les deux poumons.

La surface extérieure du cœur est parcourue par des sillons qui dessinent à peu près les cavités intérieures. On trouve : à sa base, les orifices de la veine cave supérieure, des veines pulmonaires ; à sa face antérieure, les embouchures de l'aorte et de l'artère pulmonaire, entourées en grande partie par les prolongements des oreillettes, les *auricules*.

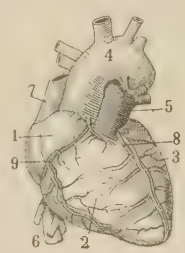

Cœur (face antérieure) : 1. Oreillette droite ; 2. Ventricule droit ; 3. Ventricule gauche ; 4. Aorte ; 5. Artère pulmonaire ; 6. Veine cave inférieure ; 7. Veine cave supérieure ; 8. Artère coronaire antérieure avec sa veine ; 9. Artère coronaire postérieure avec sa veine.

Les cavités intérieures du cœur sont semblables deux à deux. Les deux ventricules à parois épaisses ont la forme de cônes à pointes inférieures, et dont les bases sont percées de deux ouvertures. La plus grande de ces ouvertures, ou orifice *auriculo-ventriculaire*, fait communiquer le ventricule avec l'oreillette. Cet orifice est muni d'une valvule qui s'appelle *mitrale* pour le cœur gauche et *tricuspide* pour le cœur droit. L'autre ouverture de la base ventriculaire est un orifice artériel (aorte pour le ventricule gauche, artère pulmonaire pour le ventricule droit), possédant une valvule, formée de trois replis membraneux (valvules sigmoïdes) en forme de nid de pigeon.

La surface intérieure des ventricules montre des saillies de substance musculaire dénommées *colonnes charnues* et *piliers du cœur*.

Les deux oreillettes, à parois minces, ont une forme cubique ; à leur face inférieure se trouvent les orifices auriculo-ventriculaires, et, sur les autres faces, les orifices des veines, mais sans aucune valvule. Pendant l'état embryonnaire, les deux oreillettes communiquent entre elles par le *trou de Botal*.

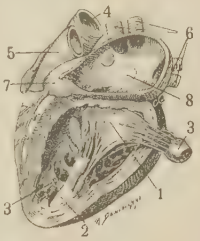

Oreillette et ventricule gauche, ouverts par le côté externe : 1. Valvule mitrale ; 2. Colonnes charnues ; 3. Colonne charnue coupée et écartée pour montrer l'infundibulum ; 4. Aorte ; 5. Artère pulmonaire ; 6. Veines pulmonaires ; 7. Auricule gauche ; 8. Empreinte de la fosse ovale.

Le cœur, au point de vue anatomique pur, comprend des portions fibreuses, des portions musculaires, des vaisseaux et des nerfs. Les portions fibreuses entourent les quatre orifices ventriculaires.

Le cœur possède ses artères et ses veines propres, appelées artères et veines *coronaires*.

Le cœur est contenu dans un sac séreux nommé *péricarde*. Les cavités sont tapissées par l'*endocarde*.

— Anat. compar. Chez les animaux supérieurs, comme chez l'homme, le *cœur* sert tout à la fois de moteur et de régulateur. Il est divisé en cavités, plus nombreuses et plus riches en valvules à mesure que le type est plus parfait. Chez les animaux inférieurs, le cœur n'est souvent qu'une dilatation pulsatile d'un vaisseau qui peut posséder plusieurs renflements. De pareils cœurs existent déjà chez les échinodermes. Chez les vers, le cœur est représenté par un ou deux vaisseaux longitudinaux. Chez quelques crustacés, comme l'écrevisse, il y a un vaisseau dorsal faisant fonction de cœur, bien que le système circulatoire ne soit jamais complètement clos. Tous les mollusques possèdent un cœur muni d'un ventricule, qui chasse le sang dans les organes, et d'une oreillette (parfois de deux). Celui des céphalopodes touche déjà à la perfection et rappelle celui des vertébrés avec ses ventricules veineux, son ventricule en rapport avec une aorte. Les tuniciers possèdent tous un cœur enveloppé dans un péricarde, mais sans vaisseaux.

Chez les poissons, le cœur, à deux cavités (une oreillette et un ventricule), est placé très près de la tête, presque sous les mâchoires, au-dessous de l'appareil branchial. Chez les ganoïdes et les dipnoïques seuls, il existe une troisième loge munie de valvules. Le cœur des reptiles, encore qu'il n'ait, chez la plupart, que trois cavités, appartient à un type déjà supérieur ; certains reptiles ont un cœur à quatre cavités. La cloison ventriculaire est ordinairement percée de cette ouverture (*foramen Panizzæ*), dont on observe des traces chez l'embryon humain (*trou de Botal*) ; chez les crocodiles, ce trou est complètement bouché. Le cœur des amphibies ressemble à celui des poissons pendant la période larvaire, et à celui des reptiles à l'état adulte.

Chez les vertébrés à sang chaud, le cœur est à quatre cavités. Chez les oiseaux, son activité est toujours plus grande, mais il est, chez les uns comme chez les autres, divisé en deux parties : celle de droite, veineuse ; celle de gauche, artérielle.

— Physiol. Le *cœur* subit une série de contractions (*systole*) et de relâchements (*diastole*) qui se succèdent suivant un certain rythme et mettent le sang en mouvement. V. CIRCULATION. Les deux oreillettes se contractent, ou se relâchent ensemble ; il en est de même des ventricules. L'ensemble d'une systole et d'une diastole constitue une « révolution cardiaque ».

L'ordre des phénomènes est le suivant : 1° systole auriculaire (le sang est lancé dans les ventricules) ; 2° systole ventriculaire (le sang est lancé dans les artères ; en même temps, diastole auriculaire) ; 3° diastole complète du cœur (le sang afflue dans les oreillettes). Le premier temps dure environ le cinquième de la durée totale d'une révolution cardiaque ; le deuxième et le troisième temps, chacun deux cinquièmes.

La fréquence des révolutions cardiaques est fort variable ; elle augmente dans les maladies fébriles, après les repas, la marche, les émotions, etc. Chez le nouveau-né, il y a 120-115 révolutions par minute ; chez l'homme adulte normal, 70 à 80 environ.

Si l'on applique l'oreille sur la paroi thoracique d'un homme sain, au niveau du cœur, on perçoit une espèce de tic tac constitué par : 1° un bruit long ; 2° un intervalle très court (*petit silence*) et un deuxième bruit clair ; 3° un intervalle (*grand silence*). Le premier bruit, qui coïncide avec le début de la contraction ventriculaire, est produit par le claquement des valvules auriculo-ventriculaires. Le deuxième bruit qui succède à la systole, les ventricules se relâchant, est produit par les sigmoïdes qui se tendent brusquement.

— Méd. Les maladies du cœur, fort nombreuses et fort graves, peuvent se diviser en :

1° Altérations de la séreuse externe. V. PÉRICARDITE ;

2° Altérations du muscle, dues à une inflammation ou à une dégénérescence de ses fibres. V. MYOCARDITE ;

3° Maladies de la séreuse interne. V. ENDOCARDITE ;

4° Lésions des orifices valvulaires. (Ces lésions sont des altérations anatomiques, siégeant au niveau des orifices du cœur. Souvent conséquence d'une endocardite, elles peuvent être déterminées par le rhumatisme articulaire aigu, la syphilis, l'alcoolisme, les pyrexies, etc.)

Quelles que soient la cause efficiente et la nature des lésions valvulaires, deux modalités sont seules à envisager : 1° il y a *rétrécissement* de l'orifice ; 2° les valvules ne ferment plus complètement l'orifice : il y a *insuffisance*. On constate l'existence de ces altérations par la présence de bruits anormaux (bruits de souffle) dans l'auscultation du cœur ;

5° Des malformations congénitales, dont la principale est la persistance du trou de Botal. V. CYANOSE.

— Art vétér. Chez les animaux, le péricarde, le myocarde et l'endocarde peuvent être le siège d'affections localisées ou généralisées. On distingue donc des péricardites, des myocardites et des endocardites.

Les premières se rencontrent chez tous les animaux domestiques ; chez le chien, elles sont presque toujours d'origine tuberculeuse. Sur les ruminants, on observe assez souvent des blessures du péricarde faites par des corps étrangers venant de l'estomac (péricardites traumatiques).

Les *myocardites* sont dues presque exclusivement à la localisation des maladies contagieuses sur le myocarde (gomme, typhose, fièvre aphteuse, etc.).

Les *endocardites*, toujours de nature microbienne, sont déterminées par les divers microbes qui peuvent circuler dans le sang.

— Archéol. Le *cœur*, pris comme emblème de l'amour et de la fidélité, apparaît dans les broderies, les émaux, l'orfèvrerie, même la clouterie. A l'entrée des rois, on leur présentait des cœurs en signe de loyauté. La forme et le relief en varient suivant les époques : plats, excavés au XVe siècle, ils se bombent de plus en plus du XVIe au XVIIe siècle. Ils ont une importance spéciale, comme objets votifs, reliquaires, etc.

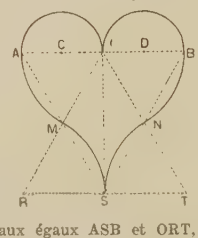

— Dessin. Pour tracer un *cœur*, on divise une droite AB en quatre parties égales. Des points C et D comme centres, on trace deux demi-circonférences d'un même côté de la ligne. On construit les triangles équilatéraux égaux ASB et ORT, ayant même hauteur OS ; puis, du point O comme centre, on trace les arcs AM et BN ; du point T, l'arc NS, et du point R l'arc MS.

— Hist. L'importance donnée au *cœur* comme organe a eu pour conséquence que souvent on l'a enseveli à part du reste du corps. Le cœur de Richard Cœur de Lion était conservé à Rouen, celui de Henri II et d'autres rois anglais à Fontevrault ; celui de Saint Louis à la Sainte-Chapelle de Paris ; celui de Byron à Missolonghi ; celui de Gambetta au Panthéon.

— Mécan. La *courbe en cœur* ou excentrique à mouvement uniforme a pour but de transformer un mouvement circulaire continu en mouvement rectiligne alternatif de vitesse constante. Sa continuité permet qu'avec des angles égaux décrits par l'arbre tournant, la pièce avance ou recule de quantités égales.

Cœur (SACRÉ) ou **Sacré cœur de Jésus,** Cœur de Jésus, à qui l'Eglise catholique rend un culte de latrie.

Le culte du Sacré Cœur a pour but d'honorer : 1° le cœur de Jésus-Christ, l'un des organes de son humanité, qui, par son union intime avec la Divinité, a droit à l'adoration ; 2° l'amour du Sauveur pour les hommes, dont son cœur est le symbole.

Déjà connue dans l'antiquité chrétienne et au moyen âge, cette dévotion se répandit au XVIIe siècle grâce à sainte Marguerite-Marie Alacoque (v. ce nom) ; et la fête du Sacré Cœur fut célébrée pour la première fois à Paray-le-Monial, en 1685. Elle est actuellement fixée au vendredi après l'octave de la fête du Saint-Sacrement.

A la suite des désastres de 1870-71, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, fit vœu d'ériger un sanctuaire en l'honneur du Sacré Cœur sur la butte Montmartre, à Paris. Cet édifice est aujourd'hui achevé. V. SACRÉ-CŒUR (*monument* et *congrégation*).

Cœur de moineau, comédie en quatre actes de Louis Artus (Athénée, 1905). Claude Latournelle est un charmant garçon qui adore toutes les femmes, et il passe des bras de l'une aux bras de l'autre avec une parfaite sincérité. Marié à Huguette, il l'aime de tout son cœur ; mais il rencontre aussi en chemin des tentations. Huguette surprend son Claude presque en flagrant délit, et se fâche. On parle de divorce. Mais Claude pleure ; Huguette sait bien qu'au fond son mari l'aime malgré tout ; elle pardonne. Le sujet est traité avec une légèreté spirituelle et attendrie.

Cœur et la main (LE), opérette en trois actes, paroles de Nuitter et Beaumont, musique de Charles Lecocq, représentée au théâtre des Nouveautés (1882). Le livret, gai, sans trivialité, a inspiré au compositeur une de ses meilleures partitions. La musique en est spirituelle, élégante et vive. Il faut citer le chœur des paysannes, la chanson à boire, les jolis couplets de l'alcôve, la pavane, le grand duo qui termine le second acte, sans oublier la chanson du casque : *l'Adjudant et sa monture*, restée populaire.

CŒUR (Jacques), né à Bourges vers 1395, mort à Chio en 1456. Gendre du maître des monnaies de Bourges, il fut amené à s'occuper de la fabrication des monnaies ; bientôt, il organisa, en véritable brasseur d'affaires, le commerce avec le Levant et déploya un véritable génie. Il y voyagea lui-même en 1433. En 1436, Jacques Cœur fut « commis au fait de l'argenterie » de Charles VII et, en 1440, devint argentier en titre. Anobli en 1441, il fut chargé par le roi, successivement, de plusieurs missions importantes : auprès des Etats de Languedoc et d'Auvergne, et pour l'installation du parlement de Toulouse. Il utilisa ses rares facultés non seulement dans des entreprises commerciales, mais dans des entreprises industrielles, et donna une vive impulsion à l'exploitation des mines du Beaujolais et du Lyonnais. Il acquit ainsi une fortune colossale, déploya un luxe royal. Les armoiries de Jacques Cœur sont sculptées de tout côté, avec la fière devise : « *A vaillans cuers riens impossible.* » Charles VII traitait son argentier à l'égal des princes. Lors de la campagne de Normandie : « Sire, dit-il au roi, ce que j'ai est vôtre », et il mit tous ses trésors à la disposition de la couronne pour hâter la conquête de la province sur les Anglais. Mais Jacques Cœur avait des envieux : des accusations odieuses furent lancées contre lui. Jacques Cœur fut condamné, le roi s'empara de ses biens. Cœur parvint à s'évader de Poitiers ; il se réfugia à la cour de Rome, où le pape Calixte II lui donna le commandement d'une flotte contre les Turcs. Louis XI fit faire la revision du procès et rendit aux enfants une partie des biens dont leur père avait été dépouillé.

Jacques Cœur.

CŒUR (Pierre-Louis), prédicateur et prélat français, né à Tarare en 1805, mort en 1860. Après avoir obtenu des succès éclatants dans la chaire, il fut nommé, en 1848, évêque de Troyes.

CŒURCE [*keurs'*] n. f. Techn. Syn. de CŒURSE.

CŒURET [*keu-rè*] n. m. Variété de cerisier, qui produit le bigarreau appelé *cœur*. || Variété de raisin blanc à peau épaisse, mais très sucré.

CŒURSAGE [*keur'-saj'*] n. m. Techn. Travail d'une peau, qui consiste à éliminer à la cœurse l'excès de chaux provenant du planage, ou bien à étirer le cuir (*mise au vent*).

CŒURSE [*keurs'*] n. f. Techn. Couteau à lame (de métal ou d'ardoise) épaisse et émoussée que l'on emploie pour le travail des peaux (cœursage, mise au vent). [On écrit aussi CŒURCE et CUERSE.]

Cœurse.

CŒUVRES (Victor-Marie D'ESTRÉES, marquis DE). V. ESTRÉES.

CŒUVRES-ET-VALSERY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 17 kil. de Soissons ; 530 hab. Ce fut au *château de Cœuvres*, en passant chez d'Estrées, qu'Henri IV vit la belle Gabrielle pour la première fois (10 novembre 1590).

Située à proximité de la lisière nord de la forêt de Villers-Cotterêts, cette commune fut le théâtre de violents combats lors de l'avance allemande de mai 1918 ; occupée le 12 juin, elle fut libérée le 15 par l'armée Mangin.

COÉVÊQUE [*vèk'*] n. m. (du préf. *co*, et de *évêque*). Coadjuteur sans future succession, que l'on donnait autrefois aux évêques. || Collègue dans l'épiscopat : *Il y a schisme entre moi et vos* COÉVÊQUES. (Bossuet.)

COËX, comm. de la Vendée, arrond. et à 27 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.860 hab. Ch. de f. Etat. Minoteries.

COEXISTANT [*ko-ègh-ziss-tan*], **E** adj. Qui existe en même temps qu'un autre.

COEXISTENCE [*ko-ègh-ziss-tanss'*] n. f. Action de coexister ; existence simultanée : *Le mystère de la Trinité c'est l'éternelle* COEXISTENCE *de trois personnes.* (Bossuet.)

— ENCYCL. Phil. *Rapport de coexistence,* Une des plus importantes discussions de la philosophie contemporaine porte sur cette question : Avons-nous la perception directe et immédiate du rapport de *coexistence*? Herbert Spencer répond négativement. Pour lui, la conscience forme une

seulé ligne continue, où un état succède à un autre et où deux états différents ne peuvent se trouver simultanément. Le rapport de coexistence peut être une réalité objective ; mais nous ne l'inférons que par une série d'expériences, à la suite de sensations qui sont *successives*.

Contrairement à cette théorie, la plupart des psychologues reconnaissent que la vue peut donner à l'esprit plusieurs perceptions à la fois, qu'il en est de même du toucher, et qu'enfin nous pouvons percevoir en même temps des sensations d'espèce différente, comme un son, une odeur, une saveur.

COEXISTER [*ko-ègh-ziss-té*] v. intr. Exister en même temps, simultanément.

COEXTENSIF [*ko-eks-tan*], **IVE** adj. Susceptible d'avoir la même extension.

COFERMIER [*fer-mi-é*] n. m. (du préf. *co*, et de *fermier*). Qui a pris à bail une ferme avec un ou plusieurs autres.

COFFEA n. m. Nom scientifique du genre caféier.

COFFEC (Frédéric-Mathieu-Marie), général français, né à Quimper en 1865. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1886 dans l'artillerie, il a servi longtemps au ministère de la guerre où il fut chef de la section du personnel du service d'état-major. Lieutenant-colonel en 1914, il termina la Grande Guerre en 1918 comme premier commandant de l'artillerie dans Metz reconquise. Après avoir été en 1920 chef d'état-major du général Mangin, membre du Conseil supérieur de la guerre, et nommé général de division en 1924, il prit, en 1925, la direction de la mission militaire française près l'armée fédérale du Brésil.

COFFERDAM [*fèr-dam'*] n. m. (de l'angl. *cofferdam*, batardeau). Autrefois, Double coque des navires de guerre, que l'on emplissait d'une matière encombrante pour obturer les voies d'eau après le passage des projectiles. || *Par extens.*, Matière même dont on bourre l'intervalle compris entre les doubles parois.

COFFIN n. m. (lat. *cophinus* ; du gr. *kophinos*, panier). Panier, coffre, étui. || Fam. *Mettre un corps en son coffin*, Le mettre dans le cercueil.

— Agric. Etui contenant de l'eau ou de l'herbe mouillée, dans lequel le faucheur met la pierre à aiguiser, et qu'il porte attaché à sa ceinture. (On dit aussi COYER.)

Coffin ou coyer de faucheur. — Coffin à oublies (XVIIIe s.).

— Art milit. Etui qui devait contenir une charge de mousquet.

— ENCYCL. Archéol. Le nom de *coffin* se donnait au moyen âge et même plus tard aux étuis ou boîtes d'oublieurs, aux boîtes dans lesquelles on gardait à l'office les oublies, à celles où l'on mettait des objets de toilette : on faisait des coffins en vannerie, en cuir bouilli, en fer-blanc, en argent, etc.

COFFIN (Charles), littérateur français, né à Buzancy (Ardennes), en 1676, mort à Paris en 1749, recteur de l'Université de Paris en 1718. Il publia en 1727 un volume de poésies latines et composa des hymnes qui font partie du bréviaire de Paris.

COFFINE n. f. Ardoise à surface courbe considérée comme de qualité médiocre.

COFFINEAU [*nô*] n. m. Syn. anc. de COFFIN.

COFFINER [*né*] v. tr. (de *coffin*). Courber, plier en cercle : COFFINER *des planches*.

— *Intransitiv.* Se dit des œillets dont les pétales restent chétifs : *Œillets qui* COFFINENT.

— ***Se coffiner***, v. pr. Au sens passif : *Ces œillets* SE COFFINENT.

COFFINET [*nè*] n. m. Petit panier, petit coffre. (Vx.)

COFFINHAL-DUBAIL (Jean-Baptiste), né à Aurillac en 1754, mort à Paris en 1794. Médecin, puis homme de loi, il devint procureur au Châtelet. Il combattit avec les insurgés à la prise des Tuileries, le 10 août 1792, fut nommé, le 17, président du tribunal révolutionnaire qui condamna Lavoisier et les suspects que lui envoya la Convention. Au 9-Thermidor, il tenta de sauver Robespierre, échoua contre les thermidoriens, et fut exécuté huit jours plus tard.

COFFINIÈRES (Antoine-Siméon-Gabriel), littérateur et jurisconsulte français, né à Castelnaudary en 1786, mort en 1862. Attaché au parti libéral, il plaida plusieurs procès politiques, entre autres, l'affaire des quatre sergents de La Rochelle. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de droit, notamment : *le Code Napoléon expliqué par les décisions suprêmes de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat* (1809).

COFFINIÈRES DE NORDECK (Grégoire-Gaspard-Félix), général français, né à Castelnaudary en 1811, mort à Paris en 1887. Commandant du génie du 5e corps pendant la guerre d'Italie de 1859, il était, en août 1870, commandant supérieur de la place de Metz. Lors du conseil de guerre du 26 août, réuni par Bazaine, il émit l'avis que l'armée du Rhin devait rester sous Metz. Au moment de la capitulation, il insista en vain pour que le sort de la place fût séparé de celui de l'armée.

COFFRAGE n. m. Garnissage en planches destiné à maintenir les terres ébouleuses d'une tranchée. || Pose de coffres pour maintenir des matériaux jusqu'à leur prise. || Ces coffres eux-mêmes : *Retirer les* COFFRAGES *d'un pilier*.

— ENCYCL. Trav. publ. Dans la construction en béton, et en particulier dans la construction en béton armé, on emploie des *coffrages* ayant pour but de maintenir le béton jusqu'à sa prise complète. Ces coffrages sont habituellement en planches de pin ou de sapin ayant 40 mm. d'épaisseur et une largeur moyenne de 22 à 25 cm. Les fonds des coffrages destinés à recevoir les poutres sont composés de un ou plusieurs madriers de 8 cm. d'épaisseur.

COFFRE n. m. (lat. *cophinus*). Sorte de caisse à couvercle, dans laquelle on serre des objets de diverse nature : COFFRE *de bois, de fer*. || Se disait autrefois dans le sens de Trésor public, épargne : *Les* COFFRES *de l'Etat*. (Se dit souvent pour COFFRE-FORT.)

— *Pop.* Cavité de la poitrine ; constitution au point de vue de la respiration et de la digestion : *Avoir bon* COFFRE.

— Archéol. *Toile de coffres*, On appelait ainsi, au XVIIIe siècle, une fine toile de lin, fabriquée à Evreux et à Louviers, et qui servait surtout à la confection des chemises. (Elle se faisait par pièces de 60 à 70 aunes ; elle s'exportait surtout en Espagne et de là aux Indes.)

— Artill. Nom donné aux caisses fixées sur les avant-trains, les caissons, et la forge dans les unités d'artillerie. (Ils servent au transport de munitions, accessoires, rechanges, outils, etc. Les coffres d'avant-train servent pendant les déplacements au transport des servants et de leurs paquetages.)

— Constr. Partie intérieure d'une cheminée, où la fumée se rend avant de pénétrer dans le conduit.

— Fortif. Nom donné parfois à l'épaulement d'une batterie de siège. || *Coffre flanquant*, Nom donné aux ouvrages établis dans les fossés d'un fort ou dans la contrescarpe et destinés à flanquer certaines parties de la fortification dont il est difficile de battre les abords.

— Hortic. Rectangle que l'on forme avec des planches placées de champ, pour poser dessus des châssis ou panneaux.

— Hippol. *Coffre à avoine*, Cheval de forte taille consommant une grande quantité d'avoine. || *Cheval ayant un grand coffre*, Cheval ayant les flancs développés.

— Mar. Partie du pont d'un grand voilier comprise entre la dunette, le gaillard d'avant et les pavois ou bastingages. || *Coffre d'amarrage*, Caisson étanche cylindrique, amarré fortement sur des chaînes allant au fond de l'eau et portant une boucle d'amarrage pour les chaînes des vaisseaux. || *Coffres à air*, Caissons étanches d'une embarcation de sauvetage.

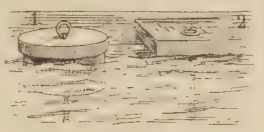

COFFRES D'AMARRAGE : 1. Circulaire ; 2. Rectangulaire.

— Ponts et chauss. Assemblage de pièces de bois et de madriers formant une caisse sans fond. || Ensemble des coffrages destinés à maintenir le béton pendant la prise.

— Techn. Caisse de bois renfermant la bluterie, dans un moulin. || Corps d'un piano, d'une contrebasse. || Partie d'une voiture sur laquelle on place les coussins, et qui consiste en une espèce de caisse fermée d'un couvercle. || Partie d'un autel située au-dessous de la table, et dans laquelle on met ordinairement des reliques. || En terme de potier, Sorte de grande caisse rectangulaire avec une seule ouverture à la partie supérieure pour le passage des pilons opérant la trituration des matières premières. || Caisse en bois, doublée en plâtre tenu constamment humide, et dans laquelle on dépose les poteries ébauchées dont la dessiccation menace d'être trop prompte. || Châssis en chêne qui, dans l'ancienne presse en bois, servait à porter le marbre sur lequel on plaçait la forme à imprimer.

— Vénér. Ce qui reste de l'animal quand, après la curée, on en a enlevé la nappe, les bois et les menus droits.

— Loc. div. *Rire comme un coffre*, Rire à gorge déployée, en ouvrant une bouche large comme un coffre ouvert. || *Raisonner comme un coffre*, Déraisonner. || *Piquer le coffre*, Faire antichambre. || *Mourir sur un coffre*, Mourir misérablement. || *S'entendre à une chose comme à faire un coffre*, Ne pas s'y entendre du tout.

— Loc. prov. **Cette fille est belle au coffre**, Elle n'est pas belle mais a une grosse dot.

— ENCYCL. Archéol. Armoire portative, susceptible aussi de servir de banc, le *coffre* est à l'origine même de l'ameublement. Sous les noms de *kibanostris* et de *kibôtos*, les Grecs avaient deux genres de coffres : les uns, de dimensions réduites, étaient destinés à contenir l'encens et les parfums de libations ; dans les autres, d'usage courant, on serrait les objets précieux. Les Romains connurent ces deux mêmes espèces sous les noms d'*acerra* et d'*arca*. Le coffre a joué un grand rôle au moyen âge, où le mobilier fut essentiellement nomade : bijoux, orfèvreries, meubles et tentures, habillement, papiers, titres, livres, vaisselle, on emportait tout avec soi dans ses déplacements. Les coffretiers ou *coffriers* (comme on disait alors) occupaient une place considérable dans l'industrie de ce temps. Les coffres constituaient un cadeau fort estimé. Il en était de toutes dimensions. Les coffres de Flandre, bardés de lames de fer, servaient de coffres-forts. Les coffres dits de Chypre étaient ornés d'une marqueterie de nacre, souvent fort riche ; ceux de Naples, où *à la napolitaine*, comportaient une marqueterie d'ivoire sur fond de noyer. Il y avait aussi les coffres *plats* pour le linge ; les coffres *à faîte*, surmontés d'un couvercle à double pente ; le plus usité était le coffre *à bahut*, arrondi à sa partie supérieure. Les coffres à faîte et à bahut étaient surtout des coffres de voyage ; on les appelait encore *coffres à sommier*, c'est-à-dire destinés à être chargés sur les bêtes de somme. La mission des *coffres de chambre* était de contenir et de protéger non seulement la literie, mais les ciels, dossiers, courtepointes et tentures de la chambre ; au XVIIe siècle, on en fabriqua même où l'on pouvait coucher ; l'usage en fut général à la cour.

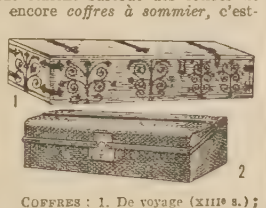

COFFRES : 1. De voyage (XIIIe s.) ; 2. D'automobile.

Dans l'intervalle des voyages, les coffres n'étaient pas remisés au grenier, comme nous faisons de nos malles, mais rangés soigneusement contre la muraille, pour servir de sièges et d'armoires. Aussi bien les peintres et les sculpteurs s'épuisèrent-ils en travaux délicats pour rendre le coffre digne des autres meubles au milieu desquels il tenait sa place. Au moyen âge, les coffres étaient soit *entaillés*, c'est-à-dire sculptés, soit *ouvrés à osteaux*, c'est-à-dire ajourés, soit encore *tout plains* et couverts de peintures ; ceux que l'on réservait à la garde des objets les plus précieux étaient eux-mêmes de véritables joyaux : en jaspe blanc garni d'or, en cèdre et argent émaillé, en ivoire enrichi de diamants et de perles ; aux XVIe et XVIIe siècles régna la mode des coffres en cristal.

Les *coffres de nuit*, généralement recouverts de velours et garnis à l'intérieur d'un peu de linge propre, de peignes, de brosses, d'éponges, de miroirs, restaient à demeure dans la chambre, posés sur un pied simple ; le soir et le matin, on les portait à la maîtresse de maison, sur son lit ; ils étaient parmi les plus luxueux. Les *coffres de mariage* recevaient le trousseau des jeunes mariés ; on cite celui que Boulle exécuta pour le prince de Condé.

COFFRE n. m. Nom vulgaire des poissons du genre ostracion. (Ils doivent cette désignation à leur carapace rigide faite de plaques polygonales. Les nageoires et la queue sont seules mobiles. Les coffres vivent dans les mers chaudes, et dépassent rarement une longueur de 50 cm. Quelques espèces [*ostracion nasus* et *trigonus*] apparaissent quelquefois dans la Méditerranée.)

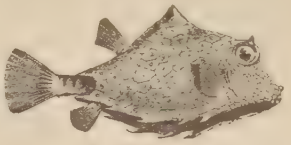

Coffre.

COFFRE-FORT [*for'*] n. m. Coffre de métal, à serrure de sûreté, pour enfermer l'argent et les choses précieuses. || Pl. *Des* COFFRES-FORTS.

— *Fig.* Biens, fortune, richesses : *Le* COFFRE-FORT *est tout-puissant en civilisation*. (Fourier.)

— Fam. *Gentilhomme du coffre-fort* ou même simplement *Coffre-fort*, Homme épris de ses richesses. || *Son cœur est un coffre-fort*, Se dit d'une personne qui n'aime que l'argent.

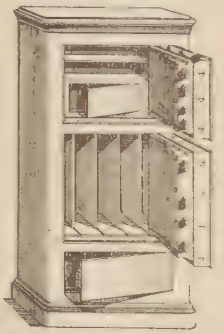

Coffre-fort.

— ENCYCL. Le *coffre-fort* s'appelait autrefois *secret-coffre*, à serrure renforcée, et construit de façon à résister autant que possible aux tentatives des voleurs ; au XVe siècle, on en fit en fer, et treillissés ; au XVIe, ils sont de taille plus imposante, et en tôle pleine ; à partir du XVIIe siècle, le mot *coffre-fort* remplace définitivement l'appellation ancienne ; au XVIIIe siècle, on associa les coffres-forts à d'autres meubles, et quand la chose était possible, on les dissimula. — En 1825, Fichet inventa les coffres-forts garnis de matières incombustibles, composés de deux caisses formées chacune d'un seul morceau de tôle, placées l'une dans l'autre et blindées d'acier, avec fermetures à secret.

COFFRER [*ko-fré*] v. tr. (de *coffre*). Poser un coffrage : COFFRER *un pilier*.

— *Fam.* Emprisonner : COFFRER *un ivrogne*.

— ***Coffré, e***, part. pass. du verbe *Coffrer*. Mar. *Navire bien coffré*, Navire qui a la muraille des gaillards élevée et bien fermée.

COFFRET [*ko-frè*] n. m. Petit coffre, petit meuble fermé à clef, destiné à serrer des bijoux et objets précieux : COFFRET *d'or, d'ivoire*, etc.

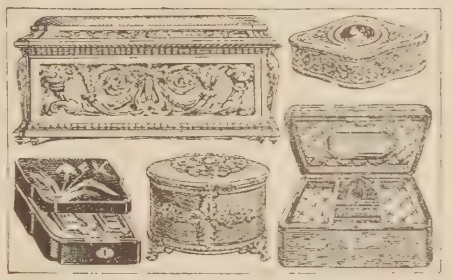

Coffrets.

— Artill. *Coffret d'affût*, Petit coffret placé entre les flasques des affûts de campagne du système Gribeauval (Il contenait quelques cartouches à boulet.) || *Coffret de flèche*, Petit coffret compartimenté occupant une partie de l'espace vide existant entre les flasques de l'affût et les plaques de dessus et de dessous de flèche dans les affûts du matériel de campagne de 5 et de 7 de Reffye et de 80 et de 90 de Bange. (Le coffret de flèche renfermait divers accessoires et les ingrédients nécessaires au graissage et à l'entretien de la bouche à feu.)

— ENCYCL. Archéol. L'antiquité fit grand usage du *coffret*, notamment de la *pyxis*, boîte à bijoux. Au moyen âge, ces meubles, à cause des déplacements fréquents des seigneurs, prirent une grande importance. Dans les églises ils renfermaient les vases sacrés et les reliques. Les plus riches recevaient une ornementation variée ; on y gravait des scènes profanes ou religieuses ; on émaillait les ferrures, on frappait artistement le cuir. A la Renaissance, il se fit en ce genre des merveilles de ciselure, tel le coffret du musée de Naples, dont les plaques de cristal sont chargées de dessins gravés d'après Polydore le Caravage. On peut citer le coffret offert par Mazarin à Anne d'Autriche (musée du Louvre), couvert de rinceaux d'or. — De nos jours, les coffrets ne sont plus, en général, que des produits de tabletterie et, exceptionnellement, d'orfèvrerie.

On trouve près des sarcophages égyptiens de la région thébaine des coffrets (*coffrets funéraires*) en forme de pylônes et qui contiennent des figurines dites *oushebti* (répondants), chargées de répondre pour le défunt aux corvées exigées dans le monde infernal.

COFFRETERIE [*rî*] n. f. Métier, Commerce du coffretier.

COFFRETIER [*ti-é*] n. m. Autref., Fabricant ou marchand de coffrets, tabletier. || *Coffretier-emballeur*, Celui qui faisait des caisses et qui emballait pour le commerce. (On dit aujourd'hui LAYETIER.) || *Coffretier-malletier*, Celui qui fabriquait des coffres, malles, armoires. (On l'appelait aussi BAHUTIER.)

— Encycl. *Les coffretiers-malletiers,* jadis rattachés aux selliers, formèrent à Paris, en 1596, à Lyon en 1630, une corporation particulière. Ils fabriquaient les coffres d'armée, valises, malles, fourreaux de pistolets, etc., et se distinguaient des coffretiers-bahutiers, fabricants des coffres de ménage.

Armes de la corporation des coffretiers.

COFICHE n. f. Conchyl. Nom vulgaire de l'*haliotide*.

COFIDÉJUSSEUR n. m. (du préf. *co*, et de *fidéjusseur*). Dr. rom. Nom donné à chacun de ceux qui avaient cautionné un même débiteur pour une même dette, dans la forme de la fidéjussion.

— Encycl. Au cas de pluralité de fidéjusseurs, chacun était obligé pour le tout envers le créancier. Le *cofidéjusseur* qui avait payé pouvait recourir non seulement contre le débiteur principal, mais aussi contre les cofidéjusseurs, s'il prouvait qu'il y avait entre eux un lien de société. Le cofidéjusseur pouvait aussi exiger du créancier la cession d'actions. V. BÉNÉFICE, CAUTIONNEMENT, FIDÉJUSSION.

COFONDATEUR, TRICE n. (du préf. *co*, et de *fondateur*). Qui fonde avec d'autres.

COGALNICEANU (Michel), historien, professeur et homme d'Etat roumain, né à Jassy en 1817, mort à Paris en 1891. Il joua un rôle capital dans l'union des principautés roumaines. Grand orateur, patriote ardent, il fut plusieurs fois chef du gouvernement. Sous le règne de son ami Alexandre Couza, il créa la propriété paysanne. Il fut le fondateur de l'université de Jassy, et modifia l'enseignement de fond en comble. On a de lui : *Histoire de la Valachie et de la Moldavie* (Berlin, 1837) ; *Lesopisetile Moldavei si a Valachiei* (Chroniques de la Moldavie et de la Valachie ; 1872) ; *Documenti istorice ;* une *Esquisse sur les tziganes ;* etc.

COGENT [*jan*], **E** adj. (du lat. *cogere*, forcer). En Philos. Qui contraint : *Nécessité* COGENTE.

COGER (l'abbé François-Marie), recteur de l'université de Paris, né et mort dans cette ville (1723-1780). Auteur de poésies latines et d'oraisons funèbres, il doit sa célébrité aux sarcasmes dont l'accabla Voltaire, à propos d'un *Examen du « Bélisaire »* de Marmontel (1767).

COGÉRANCE [*ranss'*] n. f. (de *cogérant*). Gérance exercée avec une ou plusieurs personnes.

COGÉRANT [*ran*], **E** n. (du préf. *co*, et de *gérant*). Qui est chargé d'une cogérance.

COGGESHALL, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Essex), sur le Blackwater ; 2.300 hab. Restes d'une ville d'origine romaine. Fabrication de dentelles.

COGGHE [*kogh'*] n. f. (transcript. et forme picarde du lat. *cogga*, coque de navire). Navire de forme haute, courte et ronde, qui était en usage au moyen âge.

COGGIOLA, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Novare) ; 3.285 hab.

COGHETTI (Francesco), peintre italien, né à Bergame en 1804, mort à Rome en 1875. Il imita Raphaël. On cite de lui la *Présentation* et l'*Assomption*, à Bergame ; les fresques du palais Torlonia, de Castel-Gandolfo et de la cathédrale de Savone.

COGITABILITÉ n. f. (du lat. *cogitare*, penser). Faculté de réfléchir, de penser.

COGITATIF [*ji*], **IVE** adj. (du lat, *cogitare*, penser). Qui a rapport à la pensée.

COGITATION [*si-on*] n. f. (lat. *cogitatio*). Action de réfléchir.

COGITER [*té*] v. intr. (lat. *cogitare*). Penser, réfléchir. (Vx.)

Cogito, ergo sum (*Je pense, donc je suis*). Après avoir rompu avec les doctrines du passé et fait table rase de tous les principes qu'on lui avait enseignés, Descartes, dans le *Discours de la Méthode*, affirme que le doute méthodique doit conduire le plus sûrement à la vérité : « Douterais-je de tout, il est certain que je doute, partant que je pense ; je pense, donc je suis. » Le *Cogito, ergo sum* est le point de départ du système philosophique de Descartes.

COGLÈS (le) [*pagus Coglesius*], petit pays de Bretagne, compris aujourd'hui dans le départ. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Fougères).

COGLÈS, comm. d'Ille-et-Villaine, arrond. et à 19 kil. de Fougères ; 900 hab. Carrières de granit.

COGNAC, ch.-lieu d'arrond. de la Charente, à 51 kil. d'Angoulême, sur la Charente ; 17.450 hab. (*Cognaçais*). Ch. de f. Etat. Grand commerce et distilleries d'eau-de-vie de vins dite « cognac » ou « fine champagne ». Outre l'église Saint-Léger (parties romanes et ogivales, cloches du XVe s.) et le château (distillerie), Cognac a des maisons des XVe et XVIe siècles et des restes de fortifications.

— *Histoire.* Cognac (*Compniacum*) a probablement pour origine le prieuré bénédictin de Saint-Liguaire, dont l'église est aujourd'hui paroissiale. C'est dans ce prieuré que se tinrent les conciles de la province de Bordeaux de 1238, 1260 et 1262. Cognac appartint à Richard Cœur-de-Lion, puis à Hugues de Lusignan, comte de la Marche, époux de la veuve de Jean-sans-Terre. Elle fut affranchie et dotée d'une charte de commune en 1352. Plus tard la duchesse d'Angoulême Louise de Savoie fit du château (XVe s.) sa résidence favorite et en construisit la jolie chapelle. Elle y mit au monde François Ier, et y convoqua en 1526 les notables qui dénoncèrent le traité de Madrid ; le roi lui-même y signa le traité d'alliance avec le pape Clément VII, les Milanais et les Vénitiens. Au XVIe siècle, Cognac devint une des quatre places de sûreté des protestants. En 1651, elle soutint un siège contre le Grand Condé. Si la révocation de l'édit de Nantes la ruina pour plus d'un siècle, l'industrie des eaux-de-vie la releva depuis 1787. Patrie du roi François Ier et du poète Octavien de Saint-Gelais.

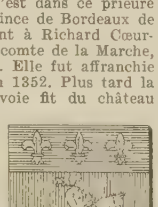

Armes de Cognac.

Cognac fut un centre de céramique au XVIIIe siècle. On cite des faïences de Cognac, dues à Pierre Guichard, au décor silhouetté de noir sur émail gris.

— L'arrondissement a 7 cant., 100 comm., 77.200 hab. Le canton 16 comm., et 27.190 hab.

COGNAC [*gn* mll., *ak*] n. m. Eau-de-vie qui est le produit naturel des vins récoltés et distillés dans la région de Cognac.

— Encycl. La région productrice du *cognac* correspond sensiblement au territoire géographique des départements

Carte vinicole du pays de Cognac.

de la Charente et de la Charente-Inférieure. Elle se divise en :

Grande Champagne, renfermée tout entière dans l'arrondissement de Cognac ; l'eau-de-vie qui en provient possède un bouquet très prononcé, et que le temps ne fait que développer ;

Petite Champagne, représentée par une bande au S. de la Grande-Champagne et formant une sorte de croissant ;

Borderies, groupant un petit nombre de communes sur la rive droite de la Charente au N.-O. de Cognac.

Fins bois ou *premiers bois* qui forment une ceinture continue autour des régions précédentes, avec un petit îlot sur les bords de la Gironde. Puis viennent des régions qui fournissent des produits de qualité plus ordinaire : *bons bois, bois ordinaires, bois à terroir.*

Les vignes sont complantées en majeure partie de folle-blanche, cépage dont le produit est un vin médiocre, mais c'est précisément ce vin qui, distillé, donne les excellentes eaux-de-vie ; puis de colombard et de saint-émilion.

La méthode de distillation usitée là est dite *par brouillis et repasses.* On distille le vin à feu nu, et cette première chauffe donne un alcool impur, qu'on appelle *brouillis ;* elle laisse dans la chaudière la vinasse, qu'on rejette au dehors. Remplissant la chaudière de brouillis, on procède alors à la *bonne chauffe ;* le premier alcool recueilli (*produits de tête*) est mis de côté, puis on reçoit l'*eau-de-vie de cœur* dans des fûts neufs en chêne, où elle séjournera plus ou moins longtemps pour acquérir la couleur que lui communique le bois, et les qualités qui font sa renommée. Enfin les *produits de queue,* recueillis à part, puis mélangés avec ceux de tête, constituent les *repasses,* qui sont ajoutées au vin que l'on va distiller pour obtenir du nouveau brouillis. L'authenticité du cognac est garantie aujourd'hui et son appellation protégée par tout un ensemble de lois et de règlements.

COGNAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 17 kil. de Rochechouart, sur la Vienne ; 1.300 hab.

COGNACQ (Théodore-*Ernest*), négociant et philanthrope français, né à Saint-Martin-de-Ré en 1839, mort à Paris en 1928. D'abord marchand ambulant, puis vendeur dans divers magasins, il s'établit à son compte, et fonda en 1870 le magasin « A la Samaritaine ». Il se signala par de nombreuses œuvres d'assistance en faveur de ses employés et par l'institution de prix décernés annuellement aux familles nombreuses par les soins de l'Académie (Fondation Cognacq-Jay). Il a légué sa riche collection d'objets d'art à la Ville de Paris pour former un musée spécial. — Sa femme, Marie-Louise **Jay,** née à Samoëns en 1838, morte à Paris en 1925, le seconda dans son activité commerciale et ses œuvres philanthropiques.

Cognacq-Jay (FONDATION). En 1920, les époux Cognacq firent don à l'Académie française d'une somme de 100 millions de francs dont les arrérages sont répartis chaque année entre des familles nombreuses, sous forme de : 1° 90 prix de 25.000 francs (un par département) attribués à des familles comptant au moins 9 enfants vivants, sans que le père et la mère aient chacun plus de 45 ans d'âge ; 2° 200 prix de 10.000 francs attribués à des parents âgés de moins de 35 ans et ayant 5 enfants vivants.

COGNASSE [*gn* mll.] n. f. (de *coing*). Coing sauvage.

COGNASSIER [*gn* mll., *a-si-é*] n. m. (de *coing*). Genre de rosacées, série des pyrées, qui produit le coing. (On écrit aussi COIGNASSIER.)

— Encycl. Le genre *cognassier* renferme un petit nombre d'espèces qui sont des arbrisseaux des régions moyennes de l'Europe orientale et centrale, de l'Asie, et dont l'espèce la plus connue est le cognassier commun (*cydonia vulgaris*) du sud de l'Europe, cultivé dans les jardins à cause de ses fruits. Les fleurs sont tantôt grandes et solitaires, tantôt petites et groupées en corymbes ; le fruit est une méloníde (pomme) à cinq loges renfermant chacune un assez grand nombre de graines recouvertes d'une pulpe mucilagineuse employée, en médecine, comme adoucissant et, dans l'industrie, comme agglutinatif.

Cognassier.

Le cognassier commun, arbrisseau tortueux, haut de 4 à 5 m., à grandes et belles fleurs d'un blanc rosé, croît spontanément en Asie Mineure, d'où il s'est répandu et naturalisé en Europe. Plusieurs auteurs le regardent comme originaire de l'île de Crète, notamment des environs de la ville de Cydon, d'où viendraient le nom scientifique du genre *cydonia* et, par corruption, les mots *coing, coignassier, cognier,* etc.

On distingue deux variétés principales : l'une, le *cognassier mâle,* à fruit rond (*coing-pomme*) ; l'autre, le *cognassier femelle* à fruit allongé (*coing-poire*). Le cognassier peut croître dans presque toute l'Europe, sauf dans les régions trop froides. Il préfère un terrain léger et frais et une exposition chaude. On le propage de graines, de rejetons, de boutures et de marcottes, et on le cultive en haute tige. La principale variété cultivée est le *cognassier de Portugal.*

Le *cognassier de la Chine* (*cydonia Sinensis*), et celui *du Japon* (*cydonia Japonica*), dont on a fait le genre *chænomales,* sont deux charmants arbrisseaux à fleurs rouges, cultivés dans les jardins d'agrément.

COGNAT [*kogh-na*] n. m. (lat. *cognatus ;* du préf. *co*, et du lat. *natus*, né). Dr. rom. Celui qui est uni à d'autres par des liens de parenté naturelle, et, particulièrement, celui qui est parent par les femmes. V. COGNATION.

— Anton. **Agnat.**

— Encycl. Dr. V. AGNAT.

COGNATION [*kogh, si-on*] n. f. (de *cognat*). Dr. rom. Lien de parenté entre tous les parents du même sang ; parenté des cognats.

— Encycl. La *cognation* était la parenté naturelle, par opposition à l'*agnation,* parenté purement civile. Les cognats étaient les parents par le sang, sans distinction de ligne ni considération de puissance, c'est-à-dire tous les agnats, tous les parents par le sang qui n'étaient pas agnats (descendants par les mâles ayant fait l'objet d'une *capitis diminutio*) et les descendants par les femmes. Les seuls effets civils de la cognation étaient, à l'origine, des empêchements au mariage. Le droit prétorien commença à faire produire des effets importants à la cognation, en matière de succession, en donnant la *bonorum possessio unde liberi* aux enfants émancipés ou donnés en adoption, et aux mêmes personnes la *bonorum possessio contra tabulas,* si elles n'avaient pas été instituées ou exhérédées ; puis il déféra aux cognats, par la *bonorum possessio unde cognati,* la succession des personnes décédées sans laisser d'agnats. Les sénatus-consultes Tertullien et Orphitien établirent un droit de succession réciproque entre la mère et l'enfant. Sous Justinien, l'agnation disparut, et le système de succession, créé par les *Novelles,* fut basé sur la cognation.

COGNATIQUE [*kogh-na-tik'*] adj. (de *cognat*). Dr. *Succession cognatique,* Succession dévolue aux cognats.

— Anton. **Agnatique.**

COGNE [*gn* mll.] n. m. (de *cogner*). Argot. Policier, gendarme.

COGNÉE [*gn* mll., *é*] n. f. (du lat. pop. *cuniata,* hache en forme de coin ; de *cuneus,* coin). Sorte de hache à fer étroit, à long manche, qui sert à abattre les arbres, à dégrossir des pièces de charpente, etc. : COGNÉE *de bûcheron.*

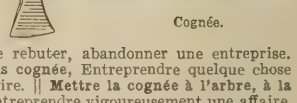

Cognée.

— Loc. prov. **Jeter le manche après la cognée,** Se rebuter, abandonner une entreprise. || **Aller au bois sans cognée,** Entreprendre quelque chose sans avoir le nécessaire. || **Mettre la cognée à l'arbre, à la racine de l'arbre,** Entreprendre vigoureusement une affaire.

COGNE-FÉTU n. m. *Fam.* Homme qui se donne beaucoup de mal pour peu de chose. || Pl. *Des* COGNE-FÉTU (ou COGNE-FÉTUS).

COGNEMENT [*gn* mll., *man*] n. m. Action de cogner, de frapper à coups répétés.

— Autom. Série de chocs caractéristiques qui se produisent dans un moteur à explosion et qui sont dus soit à un jeu anormal dans certains organes, soit à un allumage prématuré du mélange explosif.

COGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. (du lat. *cuneare,* fendre en frappant sur un coin). Enfoncer en frappant : COGNER *un clou, une cheville,* et *fam., au fig. :* COGNER *une idée dans la tête de quelqu'un.* || Heurter par accident : COGNER *un passant.* || *Pop.* Battre : *Tu te feras* COGNER.

— Absol. Pop. *Gare, je* COGNE.

— V. intr. : COGNER *à une porte.* || En parlant d'un moteur, d'une articulation, d'un mécanisme, Faire entendre un coup sourd dû à un choc, lorsque le piston arrive à fond de course, ou lorsque les efforts sur l'articulation changent de sens.

— ***Se cogner,*** v. pr. : SE COGNER *contre un arbre.* SE COGNER *le pied contre une pierre.* — Fig. et fam. : *Se cogner la tête contre le mur,* Se heurter à quelque chose d'impossible. || *S'en cogner la tête contre les murs,* Etre désespéré.

— Avec réciprocité. *Pop.* Se battre : *Ils* SE SONT *rudement* COGNÉS.

COGNET [*gn* mll., *è*] n. m. Rôle de tabac en cône.

COGNEUR [*gn* mll.] **EUSE** adj. Se dit spécialement d'un chien courant qui, en chassant, a le récri court, répété et régulier.

COGNEUX [*gn* mll., *eû*] ou **COIGNEUX** [*koi*] n. m. Batte du fondeur, pour frapper le sable à moule.

COGNIARD (Charles-Théodore *et* Jean-Hippolyte), auteurs dramatiques, nés et morts à Paris (1806-1872, pour le premier ; 1807-1882, pour le second). Ils écrivirent ensemble, et parfois avec la collaboration de Desnoyers, Paul de Kock, Dumanoir, Clairville, etc., près de deux cents pièces, drames, comédies, vaudevilles, farces, opérettes. Théodore dirigea la Porte-Saint-Martin, et Hippolyte le Vaudeville, puis les Variétés. Parmi leurs pièces, nous nous bornerons à citer : *Bobèche et Galimafré* (1837) ; *la Fille de l'air* (1837) ; *Rothomago* (1840) ; *la Biche au bois* (1845) ; *la Chatte blanche* (1852) ; *les Bibelots du Diable* (1858) ; *le Pied de mouton* (1860) ; etc.

COGNIET [*ko-gn* mll.] (Léon), peintre français, né et mort à Paris (1794-1880). Elève de Guérin, il obtint le prix de Rome en 1817. La première œuvre de Cogniet

qui ait été remarquée est : *Marius sur les ruines de Carthage*. Il obtint un égal succès avec le *Massacre des innocents*. Il peignit ensuite *Saint Étienne portant des secours à une pauvre famille*, pour l'église Saint-Nicolas-des-Champs, pendant qu'il exécutait pour le musée de Versailles *la Garde nationale partant pour l'armée en 1792*. *Le Tintoret peignant sa fille morte*, l'œuvre la plus populaire de Cogniet, date de 1845. On a de Cogniet d'excellents portraits : ceux de *Louis-Philippe dans sa jeunesse; le Maréchal Maison; Monsieur de Crillon;* etc. — Le portrait de *Léon Cogniet*, par Bonnat (1880), musée du Luxembourg, est une des meilleures toiles de ce peintre. (V. planche *Beaux-Arts XXXIV*.)

COGNIN, comm. de la Savoie, arrond. et à 2 kil. de Chambéry, sur l'Hière, affluent de la Leysse; 1.850 hab. Faubourg industriel de Chambéry.

COGNITIF [*kogh-ni*], **IVE** adj. (du lat. *cognoscere*, connaître). Capable de connaître : *Faculté* COGNITIVE.

COGNITIO [*kogh-ni-si-o*] n. f. (m. lat. signif. *action de connaître*). Dr. rom. Mot latin désignant tout examen de faits auquel se livrait un magistrat dans les affaires qui lui étaient soumises. (On disait alors que le magistrat statuait *cognita causa;* par exemple, en matière de *restitutio in integram*.)

— ENCYCL. On a donné le nom de *cognitio extra ordinem* ou *extraordinaria* au troisième système de procédure qui a été usité chez les Romains. Dans ce système le magistrat statue lui-même, au lieu de désigner un juge. Ce système s'est substitué peu à peu au système formulaire. Une constitution de Dioclétien (an 294) marque la disparition de celui-ci.

COGNITION [*kogh-ni-si-on*] n. f. (de *cognitif*). Faculté de connaître. || Connaissance.

COGNITOR [*kogh*] n. m. Dr. rom. Mot latin désignant une personne que le *dominus litis* se substituait pour soutenir un procès.

— ENCYCL. Sous le système des actions de la loi, on ne pouvait pas plaider par l'intermédiaire d'un représentant. On l'admit sous le système formulaire. Le mandataire *ad litem* était tantôt un *cognitor*, tantôt un *procurator*. La constitution d'un *cognitor* exigeait l'emploi de formules solennelles. La chose jugée vis-à-vis du *cognitor* l'était vis-à-vis de celui qu'il représentait.

COGNOIR [*gn* mll.] n. m. (de *cogner*). Typogr. Morceau de bois dur en biseau, ou outil en fer, pour serrer et desserrer les formes. (On dit mieux DÉCOGNOIR.)

COGNOMEN [*kogh, mèn'*] n. m. (mot lat.; de *cum*, avec, et *nomen*, nom). Surnom qui distinguait soit un individu à la suite de quelque action d'éclat ou en conséquence de quelque particularité, comme *Africanus, Numidicus, Corvinus*, etc., soit les différentes branches d'une *gens*, comme *Cicero, Scipio;* tandis que le *nomen* désignait la *gens* entière.

COGNOMISME [*kogh, missm'*] n. m. (du lat. *cognomen*, surnom). Action ou manière de donner des surnoms.

COGNOSCIBILITÉ [*kogh-nos-si*] n. f. Qualité de ce qui est cognoscible.

COGNOSCIBLE [*kogh-nos-sibl'*] adj. (du lat. *cognoscere*, connaître). Qui est accessible à l'intelligence humaine.

COGNOSCO [*kogh*] ou **COGUENOSCO** [*ko-ghe-noss-ko*] n. m. Mastic dont on emplit les gélivures des arbres, pour empêcher le cœur de pourrir.

COGOLETO, ville d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes), sur la Méditerranée; 5.500 hab. Pêches, fonderies de fer. Se prétend le lieu de naissance de Christophe Colomb.

COGOLIN, comm. du Var, arrond. et à 32 kil. de Draguignan, près du golfe de Grimaud; 2.230 hab. Ch. de f. Sud-France. Haras. Grainage de vers à soie; fabriques de pipes de bruyère.

COGOLINITE n. f. (de *Cogolin* nom de lieu). Sulfure naturel de zinc et de fer.

COGOLLO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence), sur l'Astico; 3.600 hab. Carrières de marbre.

COGOLLUDO, ville d'Espagne (prov. de Guadalajara), à quelque distance du Hénarès; 1.270 hab. Ch.-lieu de distr. Moulins à farine et à huile. Le général Hugo a porté le titre de « comte de Cogolludo ».

COGON ou **KOGON**, fleuve côtier de la Guinée française (A. O. F.). V. COMPONY.

COGORDAN (Georges), diplomate français, né et mort à Paris (1849-1904). Entré au ministère des affaires étrangères en 1874, il y fit presque toute sa carrière, et, après l'avoir quitté en 1894 pour devenir ministre de France en Egypte, il y revint en 1902 comme directeur des affaires politiques. Il a publié une intéressante étude sur *Joseph de Maistre* (1894).

COGORNO, comm. d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes); 2.785 hab. Ardoisières.

COGRAINS [*ghrin*] n. m. pl. Parcelles de fer qui s'attachent à la filière dans les tréfileries.

COHABITANT [*tan*], **E** adj. (du préf. *co*, et de *habitant*). Qui a une habitation commune avec d'autres personnes.

COHABITATION [*si-on*] n. f. (de *cohabitant*). Dr. Etat de deux personnes qui habitent ensemble. || Se dit particulièrement de la vie commune des époux.

— ENCYCL. Dr. civ. La femme est obligée d'habiter avec son mari, et celui-ci est tenu de la recevoir (art. 214, C. civ.). Le refus de *cohabitation* est considéré en principe comme une injure grave, justifiant le divorce. L'impossibilité physique de *cohabitation* est une cause de désaveu des enfants légitimes. Pour cohabitation entre personnes non mariées, v. CONCUBINAGE.

— Dr. crim. La *cohabitation* peut servir de preuve de l'adultère ou de l'excitation des mineurs à la débauche.

COHABITER [*té*] v. intr. (du préf. *co*, et de *habiter*. — Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*). Habiter ensemble : *Deux amis qui* COHABITENT.

— *Transitiv.* : COHABITER *une même maison*.

COHAUSEN (Charles-Auguste DE), archéologue et historien allemand, né à Rome en 1812, mort à Wiesbaden en 1894. Directeur du muséum d'antiquités de Nassau, à Wiesbaden, il a laissé de nombreux ouvrages d'archéologie et d'histoire, parmi lesquels : *der Palast zu Ingelheim* (1852); *Cäsars Rheinbrücken* (1867); *die Stein, Thon und Glaswaren der Wiener Austellung* (1874); *Römische Steinbrücke an der Bergstrasse* (1876); *das Römerkastell Saalburg* (1878); *the Roman Castellum* (1882); *der römische Grenzwall in Deutschland*, et un ouvrage sur *Wiesbaden* (1889).

COHEN (Henri), musicien et numismate français, né à Amsterdam en 1808, mort à Bry-sur-Marne en 1880. Il fit représenter à Naples un petit opéra intitulé *l'Impegnatrice*. Il fut quelque temps directeur du conservatoire de Lille, puis ses connaissances en numismatique le firent attacher au Cabinet des médailles. Il a publié un *Traité pratique et facile d'harmonie*, un *Traité élémentaire et facile de contrepoint et de fugue*, un recueil de *Solfèges progressifs, les Principes de la musique;* enfin, un certain nombre de morceaux de chant, un poème lyrique *Marguerite et Faust* et une scène lyrique *le Moine*, exécutés l'un à Paris, l'autre à Londres. Comme numismate, on lui doit surtout une *Description générale des monnaies de la République romaine* (1857) et une *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain* (1859-1868; 2e éd., 1880-1892).

COHEN (Jules-Emile-David), compositeur français, né à Marseille en 1830, mort à Paris en 1901, fit ses études au Conservatoire de Paris, où il obtint, de 1847 à 1854, les premiers prix de solfège, de piano, d'orgue et de fugue. Il fut nommé, en 1870, professeur de la classe d'ensemble vocal au Conservatoire. Il a écrit une nouvelle musique pour les chœurs d'*Athalie* et d'*Esther*, à l'occasion de reprises de ces deux chefs-d'œuvre à la Comédie-Française. S'il n'a pas réussi au théâtre, il laisse des œuvres de musique religieuse et de musique de chambre estimables.

COHEN (Louis), physicien américain, né à Kiev (Russie) en 1876. Professeur à l'université George Washington (1907-1909), puis chef du service des recherches de la National Electric Signalling Co, il s'est occupé de radiotélégraphie. On lui doit l'invention de récepteurs (hétérodyne, à couplage électrostatique). Il est l'auteur de formules pratiques pour le calcul des problèmes du courant alternatif.

COHENDY (Michel), érudit français, né à Clermont-Ferrand en 1811, mort vers 1890. Archiviste du Puy-de-Dôme de 1849 à 1882, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, il a publié notamment : *Monographie historique de la juridiction consulaire en Auvergne* (1856); *Mémoire historique sur les modes successifs de l'administration dans la province d'Auvergne et le Puy-de-Dôme* (1856); *Lettres missives de Marguerite de Valois* (1881); *Correspondance de Massillon* (1881).

COHÉNITE n. f. Carbure météorique de fer, nickel et cobalt.

COHÉREMMENT [*ra-man*] adv. D'une façon cohérente. (Vx.)

COHÉRENCE [*ranss'*] n. f. (de *cohérent*). Phys. Adhérence réciproque, connexion d'une chose avec une autre : *Dans le bois, la* COHÉRENCE *longitudinale est bien plus considérable que l'union transversale.* (Buffon.)

— *Fig.* Liaison, union étroite d'idées, de faits : *Washington a voulu ce qu'il devait vouloir; de là, la* COHÉRENCE *et la perpétuité de son ouvrage.* (Chateaubriand.)

— Bot. Soudure d'organes semblables, par opposition à *adhérence* qui signifie Soudure d'organes différents.

— SYN. **Cohérence, adhérence, inhérence.** V. ADHÉRENCE.

— ANTON. **Incohérence.**

COHÉRENT [*ran*], **E** adj. (lat. *cohærens;* du préf. *co*, et du lat. *hærere*, être attaché). Phys. Qui s'unit, qui s'applique, qui s'adapte à un autre : *Les molécules du plomb sont moins* COHÉRENTES *que celles du fer.*

— *Fig.* Qui se compose de partie unies et harmonisées entre elles : *Un discours* COHÉRENT.

— Bot. Se dit des organes semblables qui sont soudés ou simplement collés entre eux par une matière visqueuse : *Etamines* COHÉRENTES.

— ANTON. **Incohérent.**

COHÉREUR n. m. (du lat. *cohærere*, adhérer avec). Radiotél. Premier appareil utilisé pour la détection des ondes électromagnétiques : *Le* COHÉREUR *a été découvert par Branly en 1890.*

— ENCYCL. Physiq. Le *cohéreur* de Branly est basé sur les variations de résistance du contact de parcelles de limaille de fer conductrice. Ces parcelles sont enfermées dans un tube de verre, et le passage d'une onde magnétique les agrège en un bloc conducteur.

COHÉRITER [*té*] v. intr. (du préf. *co*, et de *hériter*). Hériter avec d'autres.

COHÉRITIER [*ti-é*], **ÈRE** n. (de *cohériter*). Celui qui est, en même temps que d'autres héritiers, appelé à recueillir une succession : *Partager une succession entre des* COHÉRITIERS.

COHÉSIF, IVE adj. (du lat. *cohæsum*, supin de *cohærere*, être attaché avec). Qui joint, unit.

COHÉSION [*zi-on*] n. f. (lat. *cohæsio*). Adhérence, force qui unit entre elles les molécules des corps : *L'immersion augmente la* COHÉSION *du ciment hydraulique.*

— ANTON. **Incohésion.**

— ENCYCL. Constr. *Cohésion des mortiers.* — La *cohésion* des bons mortiers hydrauliques dans l'eau atteint son maximum au bout de trois ans. Celle des gangues à chaux grasses et à pouzzolanes, après deux mois d'immersion, est la moitié de la cohésion finale laquelle est atteinte après 12 à 16 mois (expériences de Noël au port de Toulon).

Cohesion du plâtre. — D'après Rondelet, la force de cohésion du plâtre est plus grande pour la pierre meulière que pour les pierres calcaires, et elle diminue beaucoup avec le temps. Le plâtre arrive à sa cohésion finale après un mois d'exposition à l'air. Elle est très faible dans les lieux humides.

On ne doit jamais compter sur la cohésion des terres de déblai, mais celle des terres naturelles est grande; on l'évalue d'après la hauteur sur laquelle la terre peut être coupée verticalement sans s'ébouler. Cette cohésion se détruit plus ou moins rapidement, sous l'influence de l'humidité atmosphérique; aussi ne peut-on en tenir compte, dans l'exécution des travaux, qu'à titre tout à fait temporaire.

COHÉSIONNER [*zi-o-né*] v. tr. Rendre cohérent, opérer la cohésion de.

COHÉSIVEMENT [*man*] adv. D'une manière cohésive.

COHIBANT [*ban*], **E** adj. (du lat. *cohibere*, supin *cohibitum*, arrêter). Qui isole : *Le verre est pour l'électricité le premier des corps* COHIBANTS. (On dit mieux ISOLANT, E.)

— Substantiv. : *Un* COHIBANT.

COHIBITION [*si-on*] n. f. (du lat. *cohibere*, arrêter). Empêchement d'agir.

COHIER [*ko-ié*] n. m. Variété de chêne à grandes feuilles, à glands courts, appelé aussi *chêne femelle*.

COHN (*Ferdinand*-Jules), naturaliste allemand, né et mort à Breslau (1828-1898). Il considérait l'étude de la cellule et de son développement comme la base de toute la science botanique. Ses travaux de biologie et de physiologie végétales sont très estimés. Correspondant de l'Académie des sciences (1895).

COHN (Clara VIEBIG, dame). V. VIEBIG (*Clara*).

COHNHEIM (Jules-Frédéric), médecin allemand, né à Demmin (Poméranie) en 1839, mort à Leipzig en 1884. Il a démontré la nature du pus et est l'auteur d'une théorie, dite « embryonnaire », du cancer.

Cohnheim-Baumgarten (LOI DE). Méd. D'après cette loi, le bacille de la tuberculose ne peut infecter un organisme qu'après avoir produit, au point d'inoculation, une lésion locale, dite *chancre d'inoculation*. Cette loi ne paraît s'appliquer qu'à l'inoculation pulmonaire, le chancre paraissant manquer quand l'inoculation se fait par la voie intestinale. V. TUBERCULOSE.

COHOBATEUR adj. Qui sert à opérer la cohobation *Appareil* COHOBATEUR.

COHOBATION [*si-on*] n. f. (de *cohober*). Opération pharmaceutique qui consiste à distiller la même eau sur de nouvelles plantes afin d'obtenir un produit plus chargé. (Cette manipulation permet d'extraire des plantes inodores les principes qu'elles cèdent à l'eau par la distillation. Ex. : *Eau de laitue, centaurée.*)

COHOBER [*bé*] v. tr. (lat. des alchimistes *cohobare;* de l'arabe *cohbé*, couleur foncée). Distiller à plusieurs reprises, pour obtenir une plus grande concentration.

COHOES, ville des Etats-Unis (New-York), sur le Mohawk, affluent de l'Hudson, un peu en amont des *chutes de Cohoes*, et sur le canal de l'Erié; 22.900 hab. Filatures et manufactures de coton, fabriques de tricots, de clous et de haches; laminoirs.

COHOL n. m. (mot arabe). Mélange de poudres très fines, que les médecins de l'école d'Avicenne employaient comme collyre.

COHORN ou **COEHOORN** (Menno, baron DE), ingénieur et général hollandais, né près de Leeuwarden en 1641, mort à La Haye en 1704. Surnommé **le Vauban hollandais**, il dessina les fortifications de Nimègue, Groningue, Berg-op-Zoom, Bréda, et écrivit des traités sur l'art de la fortification. (Tandis que Vauban concentrait la défense sur le rempart, Cohorn multipliait les dehors de la place.)

COHORN ou **COEHORN** (Louis DE), général français, né à Strasbourg en 1771, mort à Leipzig en 1813. Capitaine en 1793, il servit six mois comme simple soldat et reprit son grade en 1794. Il fit les campagnes du Rhin (1797), d'Autriche (1805), de Prusse (1806). Général de brigade en 1807, il se distingua à Ebersberg, Essling, Wagram, en 1809, où il fut fait « baron de l'Empire ». En 1813, il assista aux batailles de Lutzen, Bautzen et Leipzig, où un boulet lui emporta la cuisse.

COHORTAL, E, AUX adj. Organisé, divisé en cohortes : *La milice* COHORTALE.

COHORTE n. f. (lat. *cohors, ortis*). Une des parties de la légion romaine.

— *Par extens.* Troupe de gens armés. Armées :

Quoi! des *cohortes* étrangères
Feraient la loi dans nos foyers?
ROUGET DE L'ISLE.

— Troupe de gens quelconques : *L'avide* COHORTE *des héritiers.*

— *Saintes, vaillantes cohortes,* Les saints, les élus.

— ENCYCL. Hist. La *cohorte* est l'unité tactique qui, à partir de Marius, remplace le manipule dans la légion romaine. Une légion comprenait dix cohortes de cinq à six cents hommes, quand l'effectif était au complet, à l'exception de la première (*prima* ou *milliaria*), chargée de la garde de l'aigle, et dont l'effectif était double. Chaque cohorte était partagée en cinq ou six centuries. Le nom de « cohorte », appliqué à un détachement composé de trois manipules, se rencontre antérieurement à Marius : mais le manipule, et non la cohorte, constituait alors l'unité. Outre les *cohortes légionnaires*, il y eut des cohortes *auxiliaires*, à pied ou à cheval. La cohorte légionnaire était commandée par un tribun; la cohorte auxiliaire par un préfet (*præfectus cohortis*).

Il y eut, enfin, des cohortes organisées pour des services spéciaux : *cohortes prétoriennes, urbaines, des vigiles*, etc.

Le nom de *cohorte* a reparu en France lors de la création de la Légion d'honneur. Puis il servit encore, en 1812, pour désigner les bataillons du premier ban de la garde nationale active, créée à cette époque.

COHUAGE n. m. (de *cohue*). Droit féodal qui se levait, en certains lieux, sur les marchandises portées au marché.

COHUE [*ko-ü*] n. f. (orig. inconnue; peut-être du préfixe *co*, ensemble, et de *huer*). Autref. : 1° Lieu public où se tenaient les petites justices; 2° Criaillerie, clameur. || Auj., Réunion confuse et tumultueuse de personnes : *Evitez la* COHUE.

— *Par extens.* Réunion confuse d'objets quelconques : COHUE *de voitures.*

COI, COITE adj. (lat. *quietus*). Qui est calme, tranquille :

Le bon sire le souffre et se tient toujours *coi*.
LA FONTAINE.

|| Où règnent le calme et la tranquillité : *Sous les ombrages toujours* COIS *de Sully...* (Voltaire..) || N'est plus usité que dans les locutions : *Rester, Demeurer coi; Se tenir coi.*

— *Substantiv.* Moment de calme : *Le* COI *de la nuit.* (Vx).
— Chass. *Chien coi,* Chien qui, tout en suivant la voie, ne crie pas.
— Interj. Cri des veneurs pour faire taire un chien.
— Archéol. *Chambre coie,* Lieux d'aisance.

COÏ n. m. Conduit en bois, qui sert à vider et à nettoyer un marais salant. (Syn. COËF.)

COÏBENT [*ban*] n. m. Mot qu'a employé Faraday comme syn. de DIÉLECTRIQUE.

COICTIER (Jacques). Biogr. V. COITIER.

COIFFE n. f. (bas lat. *cofea* d'origine german. ; de l'allem. *kopf,* tête). Couverture, ajustement de tête en toile ou en tissu léger, que portaient autrefois toutes les femmes et qui comprenait le bonnet, le voile et toutes les pièces de la coiffure : *La* COIFFE *est encore portée dans le costume traditionnel de certaines anciennes provinces françaises* (Bretagne, Boulonnais, Berry, Bourgogne, etc.). *Eh, Madame, levez un peu votre* COIFFE. (Molière.) *Otez-moi mes* COIFFES. (Id.) || Partie de la coiffure, qui était faite de lingerie et se mettait directement sur les cheveux, qu'elle cachait en tout ou partie. (Souvent, par-dessus la *coiffe,* on mettait un chapeau.)
— Se dit de la doublure de la forme d'un couvre-chef quelconque, d'un casque, d'un bonnet.
— *Coiffe de nuit,* Coiffe que l'on se met la nuit, seule ou sous un bonnet. || *Brider sa coiffe,* Se cacher avec les brides de sa coiffe. || Fam. *Rire sous sa coiffe,* Même sens que *Rire sous cape.*
— Anat. Portion de membrane fœtale, que quelques enfants ont sur la tête en venant au monde. || Enveloppe fœtale en général.
— Archit. Voûte d'une abside, au XVIe et au XVIIe siècle.
— Art culin. Péritoine (de porc, de veau) que l'on emploie à divers usages, notamment à envelopper certaines préparations culinaires (crépinettes, etc.)
— Art milit. *Coiffe de culasse.* V. COUVRE-CULASSE. || *Coiffe extérieure,* Enveloppe en toile cirée ou caoutchoutée recouvrant les shakos ; elle a été supprimée en 1873. || *Coiffe de manœuvres* ou *Manchon,* En toile blanche pour les troupes représentant l'ennemi. || *Coiffe d'une fusée,* Enveloppe recouvrant la mèche qui doit mettre le feu à la composition fusante des fusées. (Dans les anciennes fusées en bois, la coiffe était en papier gommé et collé. Un ruban de fil que l'on tirait au moment du tir permettait de mettre à nu la composition : c'était *décoiffer la fusée.* Les fusées métalliques furent ensuite munies d'une coiffe en étain que l'on enlevait avant de charger. Aujourd'hui, avec le 75, la coiffe est percée mécaniquement pour obtenir toute précision dans la durée de combustion du cordon de pulvérin.)
— Bot. Organe qui recouvre la capsule des mousses et les hépatiques. || Partie qui recouvre l'extrémité de la racine des végétaux. (C'est grâce à la coiffe que la racine peut s'enfoncer dans le sol.)
— Mar. Enveloppe en toile goudronnée ou en cuir, protégeant certains objets des chocs ou de l'humidité.
— Techn. *Coiffe d'une chèvre,* Partie supérieure de cette machine.
— Rel. Rebord qui surmonte le dos des livres reliés et déborde en tête et en queue : *C'est sur la* COIFFE *qu'apparaît la tranchefile.*
— LOC. PROV. **Etre triste comme un bonnet de nuit sans coiffe,** Etre triste comme un homme sans femme (par allusion au bonnet de nuit et à la coiffe, que les hommes et les femmes portaient la nuit). [On dit aujourd'hui : *Triste comme un bonnet de nuit,* ce qui n'a plus de sens.]

Au moyen âge, la *coiffe* des gens de guerre était la partie du camail de mailles ou de l'aumusse de peau habillant le crâne sous le casque. Séparée parfois du haubert, la coiffe devint de plus en plus épaisse et rembourrée, surtout au XVIe siècle ; on l'appelait alors *mortier.* On disait aussi COIFFET et COIFFETTE.

COIFFÉ (Alphonse-Félix-Apollinaire), général français, né à Thorigné (Deux-Sèvres) en 1833, mort au château d'Exireuil, près de Saint-Maixent, en 1908. Dès sa sortie de Saint-Cyr, il partit pour la Crimée et se distingua à Malakof. Il fit ensuite les campagnes d'Italie et du Mexique. En 1870, à la tête d'un bataillon du 2e zouaves, il fut grièvement blessé à Frœschwiller. Prisonnier, il s'évada en septembre et, nommé lieutenant-colonel au 108e de ligne, il prit part aux combats sous Paris, notamment à la bataille de Champigny. Général de brigade en 1879, divisionnaire en 1885, commandant du 10e corps en 1890, il fut nommé inspecteur d'armée en 1894, et chargé du commandement éventuel de l'armée des Alpes.

COIFFER [*koi-fé*] v. tr. Mettre une coiffe, une coiffure sur la tête de : COIFFER *un enfant d'une casquette.* || Etre placé comme coiffure sur la tête de : *Bonnet qui* COIFFE *bien.* || Prendre ou porter pour coiffure : COIFFER *un chapeau ;* et, *au fig.,* COIFFER *la tiare,* Devenir, Etre pape.
— *Par extens.* Arranger, disposer les cheveux : *Femme de chambre qui sait* COIFFER.
— *Par anal.* Placer au-dessus de : COIFFER *une bougie d'un éteignoir.* || Etre placé au-dessus de : *Bois qui* COIFFE *une colline.* || *Coiffer une bouteille,* Mettre une enveloppe au bouchon. || *Coiffer quelqu'un de quelque chose,* Lui jeter quelque chose sur la tête : *D'une fenêtre on* ME COIFFA *d'une cassolette qui ne chatouillait point l'odorat.* (Le Sage.)
— Fam. *Coiffer son mari,* Le tromper.
— *Pop.* Enivrer : *Le petit vin blanc de Bourgogne* COIFFE *proprement.*
— Mar. Se dit en parlant d'une voile dont la toile est capelée sur un mât, une vergue, ou vient battre dessus.
— Pyrotechn. *Coiffer une fusée,* En couvrir la tête avec une enveloppe de toile ou de parchemin.
— Techn. *Coiffer un livre,* Chez les relieurs, En arranger le cuir à chaque extrémité du dos. || *Coiffer la chèvre,* Fixer sur la coiffe d'une chèvre le câble qui doit servir à soulever les fardeaux.
— Vén. Se dit des chiens quand ils saisissent un animal par les oreilles et le portent à terre : COIFFER *est plus usité pour le sanglier que pour le cerf.* (E. Chapus.)
— LOC. PROV. *Coiffer sainte Catherine.* V. CATHERINE D'ALEXANDRIE.
— ***Coiffé, e,*** part. pass. du verbe *Coiffer.* || Pop. *Chien coiffé,* Homme d'une figure désagréable. || Femme quelconque : *S'amouracher du premier* CHIEN COIFFÉ *qui passe.* || *Chèvre coiffée,* Femme très mal faite. || *Chat coiffé,* Personne d'une extrême laideur.
— Art vétér. Se dit des crottins couverts de mucosités provenant des intestins.
— Jeux. *Pion coiffé,* Au jeu d'échecs, Pion désigné d'avance, qui doit faire l'échec et le mat.
— Manèg. *Cheval bien coiffé,* Cheval qui a les oreilles petites et bien placées.
— Vén. *Chien bien coiffé,* Chien qui a les oreilles longues et pendantes.
— LOC. PROV. **Etre né coiffé,** Avoir une chance persévérante. (Se dit par allusion à la coiffe ou membrane graisseuse qui couvre la tête de certains nouveau-nés, et que le vulgaire considère comme un présage de bonheur.)

COIFFES : 1. Allemande (XIVe s.) ; 2. Française (XIVe s.) ; 3. Française (XVe s.) ; 4. Française (XVIe s.) ; 5. Française (XVe s.) ; 6. Allemande (XVIe s.) ; 7. Boulonnaise ; 8. Normande ; 9. Auvergnate ; 10. Sablaise ; 11. Lorraine ; 12. Charentaise ; 13. Alsacienne ; 14. Arlésienne ; 15. Bretonne (Guingamp) ; 16. Bretonne (Pont-l'Abbé) ; 17. Bretonne (Guéméné-sur-Scorff) ; 18. Limousine.

— ENCYCL. Cost. A la fin du XIIIe siècle, la *coiffe* coulissée enserre les cheveux, et s'enveloppe ordinairement d'une résille. Alors apparaît la coiffe à cornes, modelée sur les cheveux nattés en deux touffes proéminentes, dont la mode fait fureur de 1360 à 1425. Au XIVe siècle, la coulisse disparaît, la coiffe se charge de broderies, de perles, d'orfèvrerie, comme le *fronteau* qui l'accompagne. Au XVe siècle, elle ne couvre parfois qu'une partie du crâne. La reine Anne met à la mode sous Charles VIII et Louis XII un petit béguin peu orné s'arrêtant au bas de la nuque, parfois retombant jusqu'au haut des reins. C'est au XVe siècle que remontent la plupart des coiffes de nos Bretonnes.

— ***Se coiffer,*** v. pr. : SE COIFFER *d'un bonnet. Savoir* SE COIFFER *seule.*
— *Pop.* S'enivrer.
— *Se coiffer de quelqu'un, de quelque chose,* S'en engouer, s'en enticher : *C'est un bonheur de n'être point sujette à* SE COIFFER *d'un de ces oisons-là.* (Mme de Sévigné.)
— Mar. *Les voiles se coiffent,* Elles se plaquent contre les mâts, au lieu de s'enfler dans la direction opposée.
— ANTON. **Décoiffer.**

COIFFETTE n. f. Petite coiffe.

COIFFEUR, EUSE n. Qui coupe, arrange les cheveux, la barbe.
— Adjectiv. : *Garçon* COIFFEUR.
— ENCYCL. Ce n'est guère qu'au XVIIe siècle qu'on appela *coiffeur* celui qui arrange les cheveux ; les barbiers ne s'occupaient que des hommes, et les dames se faisaient coiffer par leurs chambrières. C'est un nommé Champagne qui, dans le second quart du XVIe siècle, fut le premier coiffeur pour dames. Au XVIIIe siècle, les « coiffeuses » furent un moment préférées. Mais bientôt, on en revint aux hommes : Legros ouvrit une académie et son *Art de la coiffure des dames françaises* fut traduit en plusieurs langues et répandit en Europe les modes françaises. Le succès des coiffeurs excita la jalousie des barbiers-perruquiers qui leur intentèrent des procès ; la conclusion fut qu'ils se firent agréger sous Louis XVI à la corporation des barbiers-perruquiers ; et, dans l'état de la maison de la reine, Léonard, le fameux coiffeur de Marie-Antoinette est dit « barbier-perruquier-baigneur-étuviste ».

Coiffeuse.

COIFFEUSE n. f. Petite toilette à coiffer.

COIFFURE n. f. (de *coiffer*). Couverture, ajustement de la tête : COIFFURE *militaire.* COIFFURE *de dentelles et de fleurs.* || Coupe ou arrangement particulier des cheveux : COIFFURE *à la Capoul,* COIFFURE *haute,* COIFFURE *à la garçonne.* || Art ou action de se coiffer : *La mode gouverne l'art de la* COIFFURE.
— ENCYCL. De tout temps, de grands soins ont été apportés à la *coiffure.* Dans le monde summéro-akkadien, certains hommes avaient le crâne rasé, d'autres au contraire portaient de longs cheveux. Babyloniens, Assyriens, Elamites, Egyptiens ont dû, dans certains cas, porter des perruques. Chez les Israélites, la loi défendait de couper les cheveux autour des tempes ; elle est encore respectée dans les communautés juives d'Orient et même de l'Europe orientale.
Les Grecs donnaient à leur chevelure des soins particuliers. A l'origine, on s'inspira des modes orientales. Aux temps archaïques, la coiffure était la même chez les deux sexes : nattes et boucles s'étendent avec une rigidité telle qu'on a dû y mêler des spirales métalliques, comme il s'en est trouvé dans les tombeaux. Après les guerres médiques, les jeunes hommes portèrent les cheveux courts, mieux appropriés aux exercices du gymnase ; les femmes les relevèrent sur le front et les laissèrent descendre sur le cou. Elles finirent par mettre dans leur coiffure une extrême fantaisie.
On retrouve chez les Etrusques et les Romains la même évolution que chez les Grecs. Sous l'Empire, ce fut une véritable orgie de postiches. Après la conquête des Gaules, les dames romaines s'enthousiasmèrent pour les cheveux roux des Gaulois, et se les teignaient de cette couleur quand elle n'achetaient pas à grands frais les cheveux blonds des Gauloises. Un concile de 672 défendit les faux cheveux, comme une offense au Créateur.
La coiffure des femmes, depuis la période romaine, a subi bien des variations. Jusque vers le XVIIe siècle, les cheveux flottants, soit épars, soit en tresses, sont un apanage de la jeune fille. La femme mariée les dissimule sous la coiffe. Les tresses, d'abord relevées sur la nuque et formant de petits chignons, sont massées après 1340 en petits paquets devant les oreilles ; plus tard, les cheveux sont tirés sur des cercles de métal, pour donner au front plus d'ampleur. Les coiffures, suivant les moments, furent tantôt plates, tantôt hautes comme, à la fin du XIVe siècle, la coiffure « en gibet ».
Au XVIe siècle, les coiffures montées, frisées, étagées sur des arcelets, où les cheveux ondulés ou relevés en racines droites foisonnaient autour des bonnets, des escoffions et des atours ou attifets, prévalurent. Au XVIIe siècle, on se coupa les mèches de la face sur le front et l'on fit retomber les autres en boudins frisés sur les côtés, le reste relevé, massé au fer, perdu dans un semis de poudre rousse. Les coiffures sous Louis XIV, d'abord écrasées et plates, se montent vers les formes pyramidales qui caractérisent la Régence. Ces hautes coiffures entraînent l'usage des faux cheveux, usités d'ailleurs dès le XIVe siècle, et celui des perruques comme pour les hommes. Sous Louis XV, on voit disparaître ces édifices insensés qui reparaissent sous Louis XVI et s'agrémentent de plumes, de petites architectures, voire de navires ; la poudre blanche remplace la poudre rousse. Les modes françaises se répandent en Europe. La Révolution ramena les coiffures à l'antique, à la Titus. Les modes, toujours variables, restent plus simples au XIXe siècle et au XXe siècle, jusqu'à ce que, depuis la Guerre, la tendance se généralise de couper les cheveux féminins à la façon des hommes.
— Pour les hommes, les *coiffures civiles* ont varié et varient encore avec les fantaisies de la mode. L'élégance masculine se satisfait cependant de modèles, pourrait-on dire, classiques (chapeaux de feutre ou de paille, casquettes, bérets), car ils ne se modifient que fort peu.
Coiffure militaire moderne. — Après des variations infinies, la *coiffure militaire* parut se simplifier à dater de la Révolution, avec l'adoption des cheveux courts. On ne vit plus un moment que le *tricorne,* le *bonnet à poil* et le *casque.* Puis, le *tricorne* faisant place au *shako* dans l'infanterie, on vit apparaître le *colbac* ou *kalpack* dans la cavalerie légère, le *czapska* des lanciers, la *chéchia* des troupes d'Afrique, avec ou sans *turban.* Simultanément, comme coiffure de repos, on adoptait le *bonnet de police,* remplacé par le *képi,* d'abord appelé *phécy* et qui, après 1848, finit par être la coiffure normale des troupes.
Le képi était en 1914 la coiffure de campagne de l'infanterie et de l'artillerie ; le casque des cavaliers, cuirassiers et dragons, ne protégeait que contre les coups de sabre. On adopta, pendant la période de la guerre des tranchées, un casque en acier du genre *bourguignotte,* mettant la tête à l'abri des éclats d'obus. Toutes les armes et armées belligérantes en firent autant. Comme coiffure de repos, le bonnet de police. Depuis la Grande Guerre, les

COIFFURE

Demoulin, Sc.

COIFFURE

Demoulin, Sc.

Coiffures.

troupes n'ont plus de tenue de parade ; elles portent le casque en tenue de campagne, et le bonnet de police en dehors du service. Toutefois, le képi, maintenu d'abord pour les officiers et sous-officiers rengagés, a été rétabli en juillet 1926 d'abord comme coiffure de sortie pour les sous-officiers non rengagés et les caporaux ou soldats servant au delà de la durée légale du service, puis étendu à tout le personnel de l'armée, dans les mêmes conditions qu'avant 1914. Aux colonies, le *casque colonial*, léger et pratique, est de rigueur ; il a été maintenu pour les troupes. Les officiers ont conservé en tenue de ville ou en grande tenue le képi du modèle antérieur à 1914.

A l'étranger, le casque à pointe en cuir bouilli et la casquette en drap sans visière étaient les coiffures des troupes allemandes jusqu'à la Grande Guerre. Aujourd'hui, toutes les armées sont pourvues d'un casque en tenue de campagne. Comme coiffure de sortie, on a adopté soit le bonnet de police français, soit, plus fréquemment, la casquette plate à visière, déjà très répandue avant 1914.

COIGNAGE [*gn* mll.] n. m. Portion de la maçonnerie du fourneau des grosses forges.

COIGNARD (Pierre), dit **le comte Pontis de Sainte-Hélène,** aventurier et voleur célèbre, né à Langeais (Indre-et-Loire) vers 1779, mort au bagne de Brest en 1831. Fils d'un paysan, condamné pour vol à quatorze ans de galères, échappé du bagne de Toulon, il put, pendant la campagne d'Espagne, grâce à de faux états de service, et sous le nom de Pontis, être nommé chef de bataillon. Louis XVIII le nomma lieutenant-colonel, mais il fut démasqué en 1819 et condamné aux travaux forcés à perpétuité.

COIGNARD (Louis), peintre paysagiste français, né à Mayenne en 1812, mort à Paris en 1883. Élève de Picot, il a produit beaucoup de pages qui le mettent à un rang honorable dans ce qu'on pourrait appeler l'école de Troyon. Signalons : l'*Abreuvoir* (1848) ; la *Mare aux vaches* (1857) ; le *Lac* (1870). Le musée de Leipzig a de lui des *Vaches dans la forêt de Fontainebleau.*

COIGNASSIER [*gn* mll., *si-é*] n. m. V. COGNASSIER.

COIGNET [*gn* mll., *é*] n. m. (de *coin*). Mar. Petit coin servant à assujettir, d'autres pièces.

COIGNET (Matthieu), sieur de LA THUILLERIE, diplomate français, né en 1514, mort en 1586. Avocat au parlement de Paris, procureur général au parlement de Savoie, ambassadeur de France en Suisse sous Henri II, François II et Charles IX.

COIGNET (Gaspard), sieur de LA THUILLERIE, comte DE COURSON, diplomate français, né en 1594, mort en 1653, petit-fils du précédent. Successivement conseiller au parlement de Paris, conseiller d'Etat, intendant de province, Coignet devint, en 1632, ambassadeur à Venise, puis en Hollande (1640). En 1644, il parvint à mettre fin à la guerre que se faisaient la Suède et le Danemark, et à faire signer aux deux puissances belligérantes le traité de paix de Brœmsebro (25 sept. 1645).

COIGNET (Gilles), peintre flamand, né à Anvers en 1530, mort à Hambourg en 1599. Auteur de tableaux remarquables, surtout par les effets de lumière. Il avait une grande réputation ; mais aujourd'hui on ne connaît de lui que peu de tableaux : par exemple, un *Saint-Georges* à Anvers.

COIGNET (Jean-Roch), officier français, né à Druyes-les-Belles-Fontaines (Yonne) en 1776, mort à Auxerre en 1860. Successivement soldat et sous-officier dans les grenadiers de la Garde impériale, il prit sa retraite comme capitaine d'état-major et « premier chevalier de la Légion d'honneur ». Ses Souvenirs, piquants et pittoresques, publiés en 1851, ont été réédités en 1883 par Lorédan Larchey, sous le titre des *Cahiers du capitaine Coignet.*

COIGNET (Jules-Louis-Philippe), paysagiste français, né et mort à Paris (1798-1860), élève de Bertin. Il a laissé de nombreuses vues de France, de Suisse et d'Italie, et a publié un *Cours complet de paysage.*

COIGNEUX [*gn* mll., *eû*] n. m. Techn. V. COGNEUX.

COIGNY (FRANQUETOT DE), famille normande. La terre qui lui a donné son nom a été érigée en comté en 1650, et plus tard en duché. Le fondateur de cette famille, ROBERT-JEAN-ANTOINE, né en 1630, mort en 1704, fut commandant de l'armée de Flandre en 1701. Il avait été gouverneur de Barcelone à la fin de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. — Son fils, FRANÇOIS, né en 1670, mort en 1759, servit en Flandre, sur le Rhin, se signala à la prise de Landau, remporta les victoires de Parme et de Guastalla pendant la guerre de Succession de Pologne, et se maintint sur le Rhin contre le prince Eugène. — Le fils de François, JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS (1702-1748), fut tué en duel. Il eut pour fils : MARIE-FRANÇOIS-HENRI, maréchal de France (1737-1821), qui se distingua dans la conquête du Hanovre sous les ordres de Richelieu, fut lieutenant général en 1780, député aux Etats généraux en 1789 ; il émigra, combattit dans l'armée de Condé, et revint en France en 1814. — Son frère, AUGUSTE-GABRIEL (1740-1817), devint maréchal de camp en 1780 et lieutenant général sous la Restauration. — Sa fille, ANNE-FRANÇOISE-*Aimée*, née et morte à Paris (1769-1820), est surtout connue pour avoir inspiré à André Chénier l'élégie de *la Jeune Captive.* Elle épousa, à quinze ans, le duc de Fleury, et divorça peu de temps après. Arrêtée en 1794, elle connut en prison André Chénier et Montrond, qu'elle épousa quand elle eut été remise en liberté après le 9-Thermidor. Elle divorça de nouveau, et devint la maîtresse d'un frère de Garat. Elle publia un roman anonyme : *Alvar*, écrivit des *Lettres* et des *Mémoires* restés inédits. — FRANÇOIS-MARIE-CASIMIR, fils du maréchal Marie-François (1756-1816), fit la guerre d'Amérique (1780-1782), et devint lieutenant général. — Son fils, AUGUSTIN-LOUIS-JOSEPH-CASIMIR-GUSTAVE, né et mort à Paris (1780-1865), fut attaché en 1807 à l'ambassade de Constantinople, et fit dans l'armée turque la campagne contre la Russie. Aide de camp de Sébastiani, il participa aux campagnes de 1808-1811 en Espagne, de 1812 en Russie. Colonel de cavalerie en 1814, il succéda à son grand-père à la Chambre des pairs (1821), et reconnut le gouvernement de Juillet, qui le nomma maréchal de camp.

COILANAGLYPHE [*ghlif'*] n. m. (du gr. *koilainein*, creuser, et *gluphê*, sculpture). Ouvrage de sculpture, dans lequel les figures sont saillantes dans les renfoncements de la pierre. (Peu us.)

COILLE [*ko-iy'*] n. f. Tabac en poudre très fine. (Vx.)

COÏMBATOUR ou **COÏMBATORE,** ville de l'Inde anglaise (présid. de Madras), dans le Dekkan ; 47.000 hab. Ch.-lieu de district. Commerce de tabac, coton, laine, sucre. Située à l'entrée de la passe de Palghât, elle joua un rôle dans les guerres de la conquête et fut prise trois fois (en 1768, 1783, 1790) par les Anglais, à qui elle fut cédée en 1799.

COÏMBRE (en portug. **Coimbra ;** en lat. *Conimbriga*), ville de Portugal (Beïra), sur le Mondego, au confluent de la Coira ; 27.300 hab. Ch.-lieu de district. Faïence, toiles, ouvrages en corne, cuirs, vannerie ; confitures. Commerce de fruits, d'oranges. *Coïmbre* a encore de vieilles murailles et d'anciennes maisons. Cathédrale byzantine, aux colonnes revêtues de belles faïences. Eglise de Santa-Cruz, avec les mausolées des deux premiers rois de Portugal, Alfonso et Sancho. Beau jardin botanique. Coïmbre servit de capitale au Portugal jusqu'en 1433. L'université de Lisbonne y fut transférée de 1308 à 1338 et y fut établie définitivement en 1537.

COÏMBRE (dom Pedro, duc DE), régent de Portugal, né en 1392, mort en 1449, fils du roi Jean Ier d'Aviz. A la mort de dom Eduarte, son frère aîné, en 1438, il fut nommé par les Cortès « défenseur du royaume » et chargé de la régence pendant la minorité d'Alphonse V, âgé de six ans. Il gouverna avec habileté. Mais Alphonse se laissa circonvenir par les ennemis de son oncle, et l'éloigna de la cour, puis envoya des troupes contre lui. Forcé de se défendre, le duc de Coïmbre fut tué à la bataille d'Alfarrobeira.

COIN [*kouin*] n. m. (lat. *cuneus*). Instrument de fer ou de bois terminé en angle, avec deux faces très allongées, destiné à être introduit de force entre deux corps que l'on veut écarter : *Fendre du bois avec des* COINS. || Pièce de fer, avec une empreinte en relief à l'extrémité, pour marquer les monnaies, médailles, etc. (V. plus bas, rubrique Monn.), et, *au fig.*, Cachet, Marque, Empreinte caractéristique : *Vers marqués au* COIN *du bon sens, du bon goût, au bon* COIN.

Coin.

— *Par anal.*, Angle formé par deux lignes, deux plans qui se coupent : *Les* COINS *d'un livre, d'un mouchoir, d'une chambre.* || Angle formé par une rue qui en coupe une autre : *Le boulanger, l'épicier du* COIN. || Petite étendue de terrain : *Un* COIN *de terre.* || Lieu écarté, endroit retiré : *Se retirer dans quelque* COIN.

— *Fig.* Côté, aspect : *J'ai un* COIN *de folie qui n'est pas encore bien mort.* (Mme de Sévigné.)

— Archit. *Coin émoussé,* Moulure qui a ordinairement la forme d'un listel dont les angles sont abattus.

— Art milit. anc. Formation d'infanterie en triangle, la pointe vers l'ennemi : *Crésus aurait employé le* COIN *pour la première fois à la bataille du Thymbrée.* (Xénophon.)

— Art milit. mod. *Fermeture à coin,* Fermeture des canons (système Krupp) se chargeant par la culasse. (Les systèmes français ont adopté la *fermeture à vis.*) || *Coin de mire,* Masse de bois employée, avant la vis de pointage, pour donner au canon l'angle voulu de pointage. || *Coin de recul,* Placé sous les roues d'une pièce pour limiter le recul. || *Coin d'arrêt,* Servant à caler les roues des affûts de place et de côte.

— Art vétér. Nom donné aux quatre dents incisives du cheval (qui sont les plus courtes et les plus voisines des crochets), et à celles du bœuf et du mouton.

— Bonnet. Autref., Pièce en pointe de bas de chausse. Auj., Partie d'un bas, d'une chaussette, terminée en pointe.

— Chem. de f. Pièce de calage en bois ou constituée par une lame métallique repliée et formant ressort (coin David) que l'on interpose entre l'âme du rail et l'une des mâchoires du coussinet : *Le* COIN *maintient le rail dans une position invariable, correspondant à l'écartement de la voie.* || *Coin Barberot,* Pièce de bois inclinée, prenant appui sur la traverse légèrement entaillée à cet effet, et sous le champignon du rail, pour s'opposer à son renversement ou à son déplacement latéral.

— Cost. *Coin de feu,* Sorte de vêtement négligé, pour la chambre.

— Fauconn. Nom que l'on donne aux plumes qui forment les deux côtés de la queue de l'oiseau.

— Hist. *Coin du roi, Coin de la reine,* Factions théâtrales à Paris au XVIIIe siècle. (L'une, celle des partisans de la musique de Lulli et de Rameau, se plaçait, à l'Opéra, à droite du parterre, sous la loge du roi ; l'autre, favorable aux Italiens au côté opposé, sous la loge de la reine. V. BOUFFONS [Guerre des].)

— Jeux. Morceau de drap qui couvre l'espace compris entre les barrures d'une balle de paume. || *Tenir son coin,* Se dit à la paume, lorsque deux joueurs associés défendent chacun son côté. *Au fig.* Tenir sa place et s'y faire remarquer, Faire quelque chose habilement : *Il sait* TENIR SON COIN *parmi les beaux esprits.* (Molière.) || *Les quatre coins,* Jeu dans lequel quatre personnes vont d'un coin à un autre d'un espace carré, tandis qu'une cinquième, placée au milieu, s'efforce de s'emparer de l'un des coins lorsqu'il reste inoccupé. — Au fig. *Jouer aux quatre coins,* Se poursuivre sans se joindre. || Au trictrac, *Grand coin, Coin de repos* ou *Coin,* Onzième case, non comprise celle du tas des dames. || *Coin bourgeois,* Cinquième case dans la table du petit jan. || *Coins de quine,* Sixième et cinquième case. || *Sortir son coin,* En tirer les dames.

— Manèg. Chacun des angles que décrit le cheval quand il travaille en carré. || *Travailler sur les coins* ou *Faire les quatre coins,* Faire décrire au cheval dans chaque coin un ou deux cercles au trot ou au galop.

— Mar. *Coins d'emplanture,* Pièces de bois qui servent à caler les pieds des mâts. || *Coins d'étambrai,* Coins à deux faces cylindriques, qui remplissent le même but dans chaque étambrai. || *Coin de mire,* Coin servant, dans l'ancienne marine, à pointer les pièces de canon en hauteur. || *Coin de calfat,* Outil de calfat pour desserrer des pièces jointives.

— Mobil. Buffet ou étagère triangulaire d'ébénisterie ou de marqueterie pour placer dans un angle d'appartement. (On dit aussi ENCOIGNURE.)

Coin de feu. Coin.

|| *Coin de feu,* Fauteuil à dossier bas et angulaire.

— Modes. Faux cheveux que l'on ajoute sur les côtés de la tête. (Se disait, sous Louis XIII, pour désigner des cheveux postiches destinés à faire paraître les cheveux naturels plus fournis.)

— Monn. Morceau d'acier gravé dont on se sert pour frapper les médailles et les monnaies. || Terme dont on se sert pour désigner le lieu de fabrication d'une monnaie : *Monnaies au* COIN *de France.* || *Fig.* Cachet, marque, apparence caractéristique : *Des vers frappés au* COIN *du bon goût, au bon* COIN. || *Médaille, Monnaie à fleur de* COIN, Médaille, Monnaie bien conservée, qui a l'empreinte encore nette que le coin lui a donnée. || *Avoir coin,* Signifiait autref. Avoir le droit de battre monnaie.

— Rel. Ornement sur la couture du dos d'un livre. || Outil servant à faire cet ornement. || Garniture de peau sur les angles des plats d'un livre.

— LOC. DIV. *Coin du feu, de la cheminée,* Chacun des deux côtés de la cheminée, et *au fig.,* Intimité de la vie domestique : *Louis XVIII était le roi du* COIN DU FEU. (Lamartine.) || *Ne bouger du coin du feu,* Mener une vie retirée. || *Coins de la bouche, de l'œil,* Angles formés par les lèvres, par les paupières. || *Regarder du coin de l'œil, Faire signe du coin de l'œil,* Regarder en dessous, Faire signe à la dérobée. || *Tenir les coins du poêle.* V. POÊLE.

— LOC. FAM. ou POP. *Figure en coin de rue,* Figure anguleuse. || *Mourir au coin d'un bois, d'une haie,* Mourir sans assistance. || *Avoir la mine de demander l'aumône au coin d'un bois,* Se dit de celui qui a une mine de malfaiteur. || *Ne voir qu'un des coins du tableau,* Ne connaître qu'une partie d'une affaire, de la vérité. || *Faire coin du même bois,* Tourner, retourner contre quelqu'un ses propres armes. || *Les quatre coins de...,* Les extrémités opposées de..., et, *par extens.,* Partout : *Répandre une nouvelle aux* QUATRE COINS DU MONDE. || Pop. et fam. *Connaître une chose dans les coins,* La connaître parfaitement. || *En boucher un coin à quelqu'un,* Expression qui équivaut à *Clouer le bec.*

— SYN. **Coin, recoin.** *Recoin* enchérit sur *coin :* c'est un endroit plus petit encore, plus retiré.

— ENCYCL. Techn. Le *coin* est un prisme triangulaire, généralement à base isocèle, composé d'une matière résistante, fer ou bois dur, et qui sert à séparer ou à fendre (coins des bûcherons), soit au contraire à resserrer, par une pression graduée, des organes qui auraient tendance à s'écarter les uns des autres (serrage des rails de chemins de fer sur leurs coussinets, des pièces de charpente, etc.). On appelle *tranchant* la partie la plus mince du coin, qui pénètre entre les parties à disjoindre ; les *faces* sont les parties légèrement inclinées l'une sur l'autre et qui convergent vers le tranchant. La *tête* est le sommet du coin sur lequel s'opère l'effort qui tend à faire pénétrer le coin dans le corps à diviser.

— Monnaie. Les *coins monétaires* sont des matrices gravées en creux sur lesquelles on serre mécaniquement les flans destinés à devenir des monnaies ou des médailles.

Le flan monétaire reçoit l'empreinte de deux coins. Le coin inférieur est la *pile,* ou coin dormant ; le coin supérieur est le *trousseau,* ou coin mobile, jadis tenu à la main par l'ouvrier qui maniait le marteau. D'où les noms de *pile* et *face,* le trousseau portant habituellement une effigie. Dans l'antiquité, les coins étaient de bronze ou de fer trempé, et gravés au touret. Plus tard, on se servit de poinçons gravés en relief, qui servaient à la fabrication de matrices en creux. De nos jours, les coins monétaires sont mus non plus à la main et au marteau, mais par des presses de précision.

Les coins en relief dont on frappe l'empreinte sur les pièces de bijouterie et d'orfèvrerie sont plus précisément dénommés *poinçons.* V. ce mot.

COIN [*ko-inn'*], ville d'Espagne (prov. de Malaga), sur un affluent du Guadalhorce ; 12.000 hab. Ch.-lieu de district. Carrières de marbre. Eaux-de-vie.

COINÇAGE n. m. Action de serrer avec des coins.

COINCEMENT [*man*] n. m. Etat d'une pièce de machine immobilisée comme par un coin.

COINCER [*sé*] v. tr. (de *coin.* — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il coinça, Nous coinçons.*) Fixer, assujettir avec des coins : COINCER *des rails.* || *Fam.* Prendre, retenir dans un coin : COINCER *son adversaire derrière la porte.*

— Mar. Syn. de Accorer : COINCER *une caisse à eau, des barriques dans la cale.*

— ***Se coincer,*** v. pr. Se dit de parties de machines forçant l'une contre l'autre et empêchant tout fonctionnement.

COÏNCIDEMMENT [*da-man*] adv. D'une manière coïncidente.

COÏNCIDENCE [*danss'*] n. f. (de *coïncider*). Géom. Identité de forme et de dimensions, qui fait que des figures superposées se confondent dans toutes leurs parties.

— *Fig.* Rencontre, simultanéité : *Une heureuse* COÏNCIDENCE.

— Mécan. *Méthode des coïncidences.* V. PENDULE.

COÏNCIDENT [*dan*], **E** adj. Géom. Qui coïncide : *Figures* COÏNCIDENTES. || *Fig.* Simultané : *Circonstances* COÏNCIDENTES.

COÏNCIDER [*dé*] v. intr. (du préf. *co,* et du lat. *incidere,* tomber sur). Géom. Etre identique de forme et de dimensions, de façon à se confondre dans toutes les parties par la superposition : *Les figures qui* COÏNCIDENT *sont égales.*

— *Fig.* Arriver en même temps : *La découverte de la boussole* COÏNCIDE *avec celle de la poudre.* (Chateaubriand.) || S'accorder de tout point : *L'esprit de l'homme et le fait ne* COÏNCIDERONT *jamais de tout point.* (E. Scherer.)

COÏNCULPÉ, E n. (du préf. *co,* et de *inculpé*). Qui est inculpé avec un ou plusieurs autres.

COINCY ou **COINSI** (Gautier DE), poète français, né à Amiens en 1177, mort à Soissons en 1236, longtemps prieur de l'abbaye de Vic-sur-Aisne. Versificateur extrêmement fécond, il a traduit du latin en français une foule de légendes relatives à la vie de Jésus-Christ et de différents saints. Mais son principal ouvrage est un recueil de *Miracles de Notre-Dame* (Il y en a 54, formant plus de 30.000 vers), dont l'unique objet est la glorification de la Vierge et la diffusion de son culte.

COÏNDICANT [*kan*], **E** adj. (de *coïndiquer*). Qui concourt à la même indication qu'une autre chose.

COÏNDICATION [*si-on*] n. f. Indication unique résultant de données diverses.

COÏNDIQUER [*ké*] v. intr. (du préf. *co,* et de *indiquer*). Donner, fournir une même indication : *Symptômes qui* COÏNDIQUENT *le traitement à suivre.*

COING [*kouin*] n. m. (lat. *cotoneum*). Bot. Fruit du cognassier, de couleur jaune, ayant la forme d'une grosse poire, un goût âpre, la peau veloutée. || *Coing de la Chine,* Fruit du *diospyros amara.*

— LOC. FAM. *Etre jaune comme un coing.*

— ENCYCL. Bot. Le *coing* ne se mange guère au naturel ; son odeur, bien qu'agréable, est trop prononcée ; sa chair, cotonneuse, légèrement coriace, conserve toujours un peu d'âpreté ; mais on en fait des compotes, des confitures diverses, des pâtes sèches, etc. On en prépare aussi un excellent ratafia, et une sorte de cidre assez agréable, dont on peut extraire une bonne eau-de-vie.

On fait aussi du coing un sirop, et il entre dans la composition de divers électuaires ; sa chair est astringente et stomachique. Les graines fournissent, par décoction, une eau mucilagineuse ou collyre employé contre les ophtalmies inflammatoires. C'est encore le mucilage de ces graines qui sert à préparer la bandoline.

— Econ. dom. *Gelée de coings.* Enlever le duvet en essuyant les fruits avec un linge grossier, les couper en quatre, extraire pépins et cellules, faire cuire complètement dans une quantité d'eau suffisante. Egoutter alors sur un tamis et recueillir le jus. Y ajouter, poids pour poids, du sucre blanc. Mettre à bouillir, écumer. Après dix ou quinze minutes, la gelée doit être à point.

Ratafia de coings. — Eplucher les coings, les tailler en quatre, leur ôter le cœur, les écraser dans un mortier, et en exprimer le jus dans un petit pressoir à fruits. Mélanger ensuite :

Jus de coing	1 lit.	Girofle	1 gr.
Alcool à 24°	1/2 l.	Macis	2 gr.
Cannelle	2 gr.	Amandes amères..	1/2 gr.

Laisser le tout infuser dans un bocal pendant un mois. Ajouter alors un sirop froid composé de 2 décilitres d'eau et 250 grammes de sucre ; filtrer, mettre en bouteilles, bien boucher. (Cette liqueur est très tonique.)

COINT [*kouin*], **E** adj. (du lat. *cognitus,* connu ; par suite *agréable*). Agréable, joli, galant, aimable : *La sobriété sert à nous rendre plus* COINTS. (Montaigne.) || Sage, prudent, habile. (Vx.)

COINTELET [*kouin, lè*], **ETTE** adj. Petit et agréable. (Vx.)

COÏNTÉRESSER [*sé*] v. tr. (du préf. *co,* et de *intéresser*). Donner un intérêt commun à. (Peu us.)

— ***Coïntéressé, e,*** part. pass. du verbe *Coïntéresser.*

— Substantiv. : *Les* COÏNTÉRESSÉS.

COINTISE [*kouin*] n. f. (de *coint*). Gentillesse. || Ajustement. (Vx.)

— *Fig.* Prudence, habileté.

COÏON, COÏONNADE, COÏONNER, COÏONNERIE. Ancienne orthographe (XVIe s.) de COUILLON, COUILLONNADE, COUILLONNER, COUILLONNERIE. V. ces mots.

COIPEL ou **COISPEL** n. m. Au moyen âge, garniture au bout d'un manche de couteau, ou au fourreau près de la garde. || Plaques métalliques fixées au tissu d'une ceinture en arrière de la boucle.

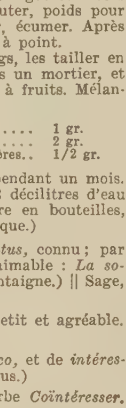

Coipel (XVe s.).

COIR n. m. Enveloppe filamenteuse des noix de coco. (Syn. KAÏR.) [Le coir est utilisé pour faire des brosses, des tapis, des cordages ; ses résidus servent au calfatage des navires, à l'emballage des graines, etc.]

COIRE, allem. **Chur** (lat. *Curia Rhætorum*), ville de Suisse, ch.-lieu du canton des Grisons, dans une vallée fertile, ceinte de hautes montagnes, près du confluent du Rhin et de la Plessur ; 15.700 hab. Filatures de laine, fabriques de chocolat, de broderies, de vernis. Coire est à l'extrémité des lignes à voie normale de la Suisse, et le centre d'un important réseau de voies étroites. La ville haute ou « Cour épiscopale », entourée de murailles, avec la porte « Am Burg », est située sur l'emplacement d'une ancienne cité romaine. Evêché dès 452. Patrie d'Angelica Kauffmann.

COIREAU [*rô*] n. m. Gâteau de farine de maïs, confectionné en diverses régions.

COIRON (le), plateau volcanique faisant partie des Cévennes et compris dans l'arrond. de Privas (Ardèche). Long de 30 kil., il se détache de la chaîne axiale des Cévennes à la hauteur du Gerbier-de-Jonc et s'incline N.-O.-S.-E. vers la vallée du Rhône qu'il atteint à Rochemaure par 600 m. d'altitude. Raviné par l'Erieux, l'Ouvèze et l'Escoutay, le Coiron est une haute terre triste et froide, rude d'aspect, au sol formé de basaltes tertiaires contrastant avec la fertilité des vallées creusées dans le granit sous-jacent. Il atteint 1.061 m. au roc de Gourdon, à 12 kil. de Vals. Colonnades volcaniques (balme de Montbrul) ; sources minérales.

COISLIN (ducs DE). Ils appartiennent à une famille bretonne du nom de CAMBOUST, connue depuis le XIIIe siècle, qui hérita de la seigneurie de Coislin (Loire-Inférieure) au XVIe siècle. Les plus connus d'entre eux sont : Pierre-César DU CAMBOUST, marquis **de Coislin,** mort en 1641, lieutenant général, marié à Marie Séguier, fille du chancelier, qui laissa comme fils PIERRE, cardinal, évêque d'Orléans, grand aumônier de France, né à Paris en 1636, mort en 1706, prélat bienfaisant et tolérant à l'égard des protestants au moment de la révocation de l'édit de Nantes ; et ARMAND, né en 1635, mort en 1702, en faveur de qui le marquisat fut érigé en duché-pairie (1663). Ce dernier eut deux fils, dont HENRI-CHARLES (1664-1732), évêque de Metz, aumônier du roi, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions. Héritier de la bibliothèque du chancelier Séguier, il la légua à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les débris en sont à la Bibliothèque nationale.

COISSER [*koi-sé*] v. tr. Se dit, en Lorraine, pour désigner la seconde opération que l'on fait subir au chanvre et au lin rouis, pour les débarrasser de leur tige.

COISSINE n. f. Sachet de senteur qu'on mettait autrefois dans le linge.

COISTRESSE [*koiss-tress'*] n. f. Nom que, dans les exploitations houillères, on donne aux Galeries en direction qui desservent les tailles.

COÏT n. m. (lat. *coitus*). Accouplement du mâle avec la femelle.

— Art vétér. *Maladie du coït.* V. DOURINE.

COÏTAL, E, AUX adj. Qui a rapport au coït.

COITE ou **COITTE** [*kouat'*], ou **COUETTE** [*kouèt'*] n. f. (lat. *culcita*). Matelas, lit de plume ; couverture.

— Mar. V. BER.

COÏTER [*té*] v. intr. S'accoupler.

COITER (Volcher), médecin hollandais, né à Groningue en 1534, mort en 1590. Il fut médecin dans l'armée française. On le regarde comme un des créateurs de l'anatomie pathologique, et on lui doit, entre autres découvertes, celle des deux muscles supérieurs du nez.

COITIER ou **COICTIER** (Jacques), médecin de Louis XI, né à Poligny (Franche-Comté), mort vers 1505. Exerça sur l'esprit de ce prince une influence extraordinaire et se fit donner des places lucratives, des terres et des sommes considérables. Il devint vice-président puis président de la Chambre des comptes (1482), concierge et bailli du palais. Jacques Coitier conserva sous Charles VIII et sous Louis XII ses dignités, à l'exception de la présidence de la chambre des comptes.

COÏTION [*si-on*] n. f. (du lat. *coire,* supin *coitum,* se réunir). Union de plusieurs personnes pour un but commun.

COÏX n. m. Genre de graminées maydées, originaires des Indes, et dont les caryopses contiennent une certaine quantité de fécule comestible. (Elle est également connue sous les noms de *larme de Job, herbe à chapelets :* ses graines, en se séchant, deviennent dures, luisantes et d'un joli brillant.)

COJEDES, un des Etats du Venezuela ; 82.000 hab. Cap. *San-Carlos.*

COJOUISSANCE n. f. (du préf. *co,* et de *jouissance*). Dr. Jouissance commune à deux ou plusieurs personnes : *Avoir la* COJOUISSANCE *d'un immeuble.* (Peu us.)

COJURATEUR ou **COJUREUR** n. m. (du préf. *co,* et de *jurer*). Anc. dr. franç. Nom donné à des personnes qui venaient affirmer en justice, sous serment, un fait relatif à une autre personne, et dont le juge faisait dépendre sa décision. (Ils n'étaient pas des témoins, car ils corroboraient les affirmations faites, aussi sous serment, d'une partie au procès, et s'exposaient comme elle aux peines du parjure. Les cojureurs furent d'abord des parents, puis des voisins ou hommes libres quelconques. En vigueur à l'époque franque, en matière civile et en matière criminelle, ce mode de preuve disparut sous l'influence de la procédure inquisitoriale.)

COJUREUR n. m. Anc. dr. V. COJURATEUR.

COJUSTICIER [*juss-ti-si-é*] n. m. (du préf. *co,* et de *justicier*). Dr. féod. Celui qui avait droit de justice sur les mêmes terres qu'un autre justicier.

COKE n. m. (mot angl.). Combustible provenant de la distillation de la houille et ne renfermant plus qu'une très faible fraction des matières volatiles qu'elle contenait. || *Coke métallurgique,* Coke en morceaux relativement gros et surtout très résistants à la compression, obtenu à partir de charbon de qualité, et utilisé dans les fours métallurgiques. || *Semi-coke,* Produit de la distillation de la houille à basse température (550° environ), intermédiaire entre la houille et le coke. || *Coke naturel,* syn. de COKÉITE.

— ENCYCL. Le *coke* s'emploie en métallurgie pour la fabrication de la fonte au haut fourneau, et comme combustible, en particulier dans les foyers à feu continu. Il présente l'avantage de ne dégager qu'une très faible quantité de matières volatiles, et, par suite, de ne pas encrasser les cheminées.

Le coke destiné à la métallurgie doit posséder une résistance mécanique suffisante pour ne pas s'écraser sous le poids de la charge du haut fourneau. Celui provenant de la fabrication du gaz d'éclairage est plus léger et plus poreux.

COKE ou **COOKE** (sir Edouard), jurisconsulte et magistrat anglais, né à Mileham (Norfolk) en 1552, mort à Stoke (comté de Buckingham) en 1634. Il exerçait avec distinction la profession d'avocat et devint solicitor général (1592), président de la Chambre des communes, attorney général, membre du conseil privé. C'est lui qui dirigea les procès d'Essex, de Raleigh, de Somerset et des auteurs de la Conspiration des poudres. Sous Jacques Ier, il tomba en disgrâce et fut enfermé à la Tour de Londres. Rendu à la liberté sous Charles Ier, il se montra l'un des plus ardents adversaires de Buckingham. Il a laissé des ouvrages de droit et surtout les *Institutes,* commentaires sur les lois d'Angleterre.

COKE (William), comte DE LEICESTER, agronome anglais, né en 1752, mort à Longford Hall (comté de Derby) en 1842. Il fut membre du Parlement, comme whig, et fut créé comte en 1837. Coke transforma son domaine de

Holkham (comté de Norfolk) en ferme modèle par l'introduction de la culture alternée, l'assolement en quatre rotations, et la sélection des races des troupeaux.

COKÉFACTION n. f. Transformation de la houille en coke.

COKÉITE n. f. (de *coke*). Coke formé par des processus géologiques naturels (embrasement des mines ou action du magma fondu sur le charbon). [On dit aussi COKE NATUREL.]

COKERIE [*rî*] n. f. Usine où l'on produit le coke pour la métallurgie ou le chauffage, où l'on traite le coke pour obtenir d'autres produits.

COKERIER [*ri-é*] ou **COKETIER** [*ti-é*], **ÈRE** adj. Qui concerne le coke : *Industrie* COKERIÈRE.

— *Substantiv.* Personne qui fabrique, vend ou manutentionne du coke.

COL. Modific. du préfixe *com.* V. COM.

COL n. m. (lat. *collum*). Partie étroite du corps comprise entre l'origine des épaules et celle de la tête. (En ce sens, *col* n'est plus guère employé que par euphonie.) || *Par extens.* Goulot, partie étroite et allongée d'une bouteille, d'un vase, etc. : *Le* COL *d'une cornue.* || *Par anal.* Passage étroit entre deux montagnes : *Les* COLS *des Pyrénées.*

— Cost. Partie d'un vêtement, qui entoure le cou : *Un*

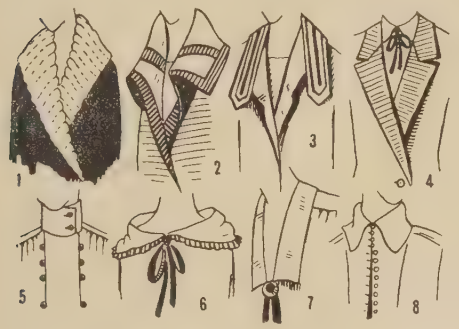

COLS DE VÊTEMENTS : 1. Col châle; 2. Col droit rabattu; 3. Col à revers; 4. Col tailleur; 5. Col officier; 6. Col fichu; 7. Col plat; 8. Col rabattu.

COL *de chemise, d'habit, de vareuse.* || Parure de lingerie, chez les femmes : COL *de dentelle, de guipure.*

— *Faux col,* Col mobile de chemise. || *Faire faux col,* Dans l'argot militaire, Laisser passer un peu de linge au-dessus de la cravate. || *Un bock sans faux col,* Sans trop de mousse. || *Se pousser du col,* Faire des embarras. || *Hausse-col,* V. ce mot. || *Cols Sanson,* Nom que l'on avait donné, à cause de Sanson, bourreau de Paris, à des cols raides et droits, qui coupaient les oreilles.

— *Col de latte,* Support de la tapière dans les galères des XVIe et XVIIe siècles.

— Anat. Partie rétrécie d'un os : COL *de l'astragale* en particulier. — Qui précède la tête des os longs : COLS *du fémur.* || *Col de l'utérus,* Partie inférieure de l'utérus, qui est plus étroite que le corps et s'ouvre dans le vagin. || *Col de la vessie,* Partie de la vessie, en forme de goulot, où s'abouche le canal de l'urètre.

— Chass. *Canard à col vert,* ou substantiv. *Col vert,* Espèce de canard sauvage. (Le col vert est le plus connu des canards sauvages, en France, où il apparaît à l'époque des grands froids sur les étangs et sur les rivières. En réalité, il y en a plusieurs races qui ont exactement la même livrée et ne se différencient que par leur volume et leurs mœurs.)

— Géogr. Partie déprimée d'une arête montagneuse permettant de passer d'un versant de la montagne à l'autre versant.

— Hydraul. Plaque de fonte formant le sommet du coursier d'une usine et destinée à rapprocher le plus possible la vanne de la roue motrice.

— Mar. *Col de cygne,* Tige en fer terminée, près du point de fixation, par une sorte de demi-anneau destiné à forcer sur les mailles de la chaîne à l'avant du chemin de fer et à l'arrêter quand on mouille. (Appelé vulgairement CASSE-BRAS.)

— Mobil. *Col de cygne* ou *Col d'oie,* Motif décoratif que l'on retrouve fréquemment dans le style Empire.

— Navig. fluv. *Tirer à col d'hommes,* Se dit, dans la pratique du halage, quand les hommes tirent (un train de bois ou un bateau) à l'aide d'une corde munie de bretelles qu'ils se passent en écharpe.

— Techn. *Col de cygne,* Tringle, barre, tuyau, robinet recourbé comme le col du cygne.

— SYN. **Col, défilé, détroit, gorge, pas.** Le *défilé,* terme plus spécialement militaire, c'est proprement un endroit resserré par où l'on ne peut passer qu'à la file. La *gorge* est une entrée étroite entre deux montagnes. Le *détroit,* espace resserré, c'est plus particulièrement le bras de mer resserré entre deux terres. Enfin, le *pas* signifie simplement Passage difficile, et peut avoir le sens de *col* ou de *détroit : Le* PAS *de Suse. Le* PAS *de Calais.*

— ENCYCL. Cost. C'est sous Henri II que la chemise masculine, devenue très luxueuse, laissa paraître le *col,* brodé, parfois orné de perles, rabattu sur le haut du pourpoint; remplacé, vers 1557, par la *collerette fraisée,* il reparut un moment sous Henri III, puis céda la place à la *fraise godronnée,* d'une ampleur démesurée. Pendant la jeunesse de Louis XIII, la *rotonde* ou col monté sur carton fit concurrence à la *fraise à confusion,* à plusieurs rangs de fronces inégales. De 1620 à 1643 régnèrent de larges cols rabattus jusqu'aux épaules, ornés de broderies et de dentelles; l'usage de la cravate, sous Louis XIV, leur fit perdre toute importance. Depuis la Révolution, le col reparut, varié mais simple. Le *faux col* fut inventé en 1840.

— Géogr. Parmi les causes de formation des *cols,* il faut placer au premier rang le travail des torrents qui, creusant leur lit de plus en plus haut dans la montagne, finissent par déterminer l'abaissement de la crête séparative. Ainsi se trouvent déterminés les *cols d'amont* situés

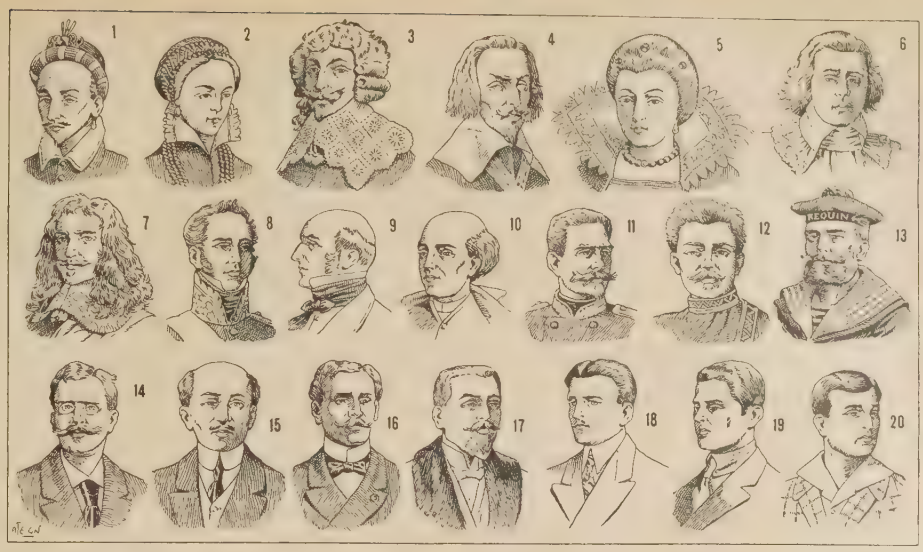

COLS : 1. Henri III; 2. De femme (1560); 3. Louis XIII; 4. Ecclésiastique (XVIIe s.); 5. Médicis (1610); 6. Directoire; 7. Louis XIV; 8. Militaire Empire; 9. 1830. — COLS MODERNES : 10. Ecclésiastique; 11. Militaire; 12. Russe; 13. Marin; 14 et 15 Rabattu; 16. Droit; 17. Cassé; 18. Rabattu; 19. Souple; 20. Ouvert.

sur la ligne de faîte entre deux vallées de direction opposée; tel le col de Toblach entre les hautes vallées de la Drave et de la Rienz. Les *cols de flanc* sont autres; ils se trouvent sur une ligne de faîte séparant deux vallées plus ou moins parallèles, là où ces vallées sont le plus rapprochées; par exemple, le col du Simplon entre les vallées du Rhône et de la Toce.

Pour constituer les parties déprimées de la ligne de faîte, les cols ne sont pas également praticables. Une trop grande altitude, des pentes trop raides rendent ceux-ci inaccessibles, tandis que, à côté d'eux, ceux-là, moins élevés ou d'abord plus faciles, sont aisément franchissables. Parmi ces derniers, des différences de hauteur suffisent à faire délaisser les uns et, au contraire, à faire utiliser les autres par les piétons, les voitures et les chemins de fer.

Il n'existe pas de relation nécessaire entre l'altitude des cols et celle des sommets; par exemple, les Alpes centrales, plus hautes que les Pyrénées centrales, ont des cols d'une altitude moyenne inférieure. Néanmoins, des constatations de cette nature ont un sens; elles montrent dans les Pyrénées une continuité d'altitude qui est moins caractérisée dans les Alpes, et qui rend moins faciles les relations entre les pays situés sur les deux versants des Pyrénées.

COLA n. m. Bot. V. KOLA.

COLABRISME [*brissm'*] n. m. Hist. anc. V. CALABRISME.

COLACHON n. m. Instrument à cordes de la famille des luths, en usage au XVIIe siècle en Italie.

Colachon.

COLACRÈTE n. m. (gr. *kôlakretês*). Magistrat athénien, qui prélevait les frais de justice et les appliquait au culte public.

— ENCYCL. Les *colacrètes,* à l'origine, jouaient sans doute un rôle dans les sacrifices (leur nom signifie : celui qui dépèce les victimes). A l'époque classique, ce sont des trésoriers, fournissant les fonds pour les banquets du Prytanée, les travaux publics, la solde des héliastes, etc.

COLADE n. f. (de *col*). Syn. anc. de ACCOLADE.

COLÆNIS. Myth. gr. Surnom d'Artémis en Attique; Colænos, fils d'Hermès et roi légendaire de l'Attique, avait construit un temple d'Artémis à Myrrhinunte.

COLAGE n. m. (du lat. *colere,* cultiver). Dr. féod. Droit levé par le seigneur, d'après la coutume de Châteauneuf en Berry, sur ceux qui possédaient des bœufs de labour.

COLAÏR ou **KOLAR,** ou **KOLLEROU,** lac de l'Inde anglaise (présidence de Madras), non loin de la côte du golfe de Bengale. Son étendue, qui varie avec les saisons, est très considérable lors de la mousson d'hiver et réduite des trois quarts pendant la saison sèche.

COLAMINEUR n. m. Machine à laminer.

COLANI (Timothée), théologien et publiciste protestant français, né à Lemé (Aisne) en 1824, mort à Grindelwald (Suisse) en 1888. Il collabora d'abord à un journal de Genève : *la Réformation du XIXe siècle* et publia *Essai sur l'histoire de la théologie allemande; Leibniz et le catholicisme* (1847); *Essai sur l'idée de l'absolu* (1847). En juillet 1850, il fonda avec Ed. Scherer la *Revue de théologie et de philosophie chrétienne,* et fut nommé, en 1864, professeur à la faculté de théologie de Strasbourg. En 1876, il fonda à Paris le *Courrier littéraire,* devint un des principaux rédacteurs politiques de *la République française.* On lui doit encore : *l'Individualisme chrétien* (1856); *Jésus-Christ et les croyances messianiques de son temps* (1864).

COLAPHE [*laf'*] ou **COLAPHUS** [*fuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant des formes de petite taille. (Le *colaphus sophiæ* vit dans l'Europe centrale sur quelques crucifères.)

COLAPHISER [*fi-zé*] v. tr. (du lat. *colaphus,* soufflet). Souffleter. (N'est usité qu'à propos de la cérémonie dans laquelle le comte de Toulouse *colaphisait* un juif, c'est-à-dire le soufflетait dans la cathédrale, le jour de Pâques, en représailles du soufflet que Jésus avait reçu durant sa Passion.)

COLAPOUR. Géogr. V. KOLHAPUR.

COLAPTE n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des picidés, renfermant de grands pics américains dit vulgairement *pics dorés, pics cuivrés.*

COLARD (Joseph), fondeur-ciseleur à Dinant, au XIVe siècle (1341-1410). Philippe le Hardi lui commanda divers travaux pour l'abbaye de Champmol et la chartreuse de Dijon où il exécuta la croix pour la tour et des colonnes de bronze pour l'autel, ainsi qu'une cloche (1386); en 1387, un pupitre qui s'y trouve encore, avec pied architectonique représentant un aigle enserrant deux serpents; en 1389-1390, il exécuta également le coq de bronze doré qui orne le clocher de l'église; d'après des modèles de Perrin Beanevent, il fondit les figurines de l'autel et de la chaire sacrée. En 1390, il reprit auprès de Philippe le Hardi son poste de fondeur, aux honoraires de dix francs par mois.

COLARDEAU (Charles-Pierre), poète français, né à Janville (Eure-et-Loir) en 1732, mort à Paris en 1776. Il montra un goût précoce pour la poésie. Auteur d'*Héroïdes,* poèmes élégants mais sans originalité, de quelques tragédies (*Astarbé, Caliste*) et de divers autres poèmes, il fut élu à l'Académie française en 1776, mais mourut avant d'y entrer.

COLARIEN [*ri-in*], **ENNE** adj. Ling. V. KOLARIEN, ENNE.

COLARIN n. m. (de l'ital. *collarino,* petit collier). Frise du chapiteau des colonnes dorique et toscane.

COLAS [*lâ*] n. m. (abrév. de *Nicolas*). Homme niais, stupide : *Quel grand* COLAS!

— Ornith. Nom vulgaire du corbeau et du geai.

Colas (LA VACHE À), locution proverbiale dont l'origine la plus probable est celle que l'on trouve dans le *Journal* de L'Estoile. — Une vache appartenant à un paysan nommé Colas, et vaguant en liberté, serait entrée dans un temple protestant, au moment du prêche. Les huguenots, croyant à quelque insulte des catholiques, auraient tué l'animal. Après quoi, ils auraient quêté pour le payer, ou bien ils auraient été condamnés par la justice à indemniser le propriétaire. Les catholiques firent là-dessus une chanson qui jouit immédiatement, par toute la France, d'une vogue immense. A Paris, il fallut interdire de la chanter par les rues. L'expression « *Il est de la vache à Colas* » pour dire « Il est huguenot » subsista.

COLAS (Jacques), avocat et capitaine français, né à Montélimar au milieu du XVIe siècle, mort au commencement du XVIIe siècle. Il fut, en 1577, député aux états généraux convoqués à Blois sous l'influence des Guises qui comptèrent en lui un ardent partisan. Il leva un corps d'arquebusiers, à la tête duquel il fit rude guerre aux protestants du Dauphiné. La charge de grand prévôt de France et des lettres de noblesse furent la récompense de son zèle pour la Ligue et le duc de Mayenne. En 1591, il reçut le commandement de la place de La Fère. La ville prise par Henri IV, il passa au service de l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, fut blessé et pris à la bataille de Nieuport, et mourut à Ostende.

COLASPIDÈME [*lass-pi*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant de petites formes ovales, ramassées, qui habitent la région méditerranéenne. (La colaspidème noire, *négril* ou *babotte* [*colaspidema atrum*] est un des principaux ennemis de la luzerne dans le midi de la France.)

Colaspidème.

COLASSE n. (augment. de *colas*). Personne tout à fait stupide.

COLASSE ou **COLLASSE** (Pascal), compositeur français, né à Reims en 1649, mort à Paris en 1709. Secrétaire et collaborateur de Lulli, en 1683 il obtint une des quatre places de maître de la musique de la chapelle du roi, et plus tard, celle de maître de la chambre. Après la mort de Lulli, Colasse fit représenter à l'Opéra, sans grand succès : *Achille et Polyxène,* dont Lulli avait écrit quelques morceaux (1687); *Thétis et Pelée* (1689); *Enée et Lavinie* (1690); *Astrée* (1692); *les Saisons* (1695); *Jason* ou *la Toison d'or* (1696); *la Naissance de Vénus* (1696). Vers cette époque, Colasse fonda un opéra à Lille, mais fut ruiné par un incendie, et revint à Paris où le roi l'indemnisa et lui rendit sa place de maître de musique de la chambre. Colasse donna encore à l'Opéra

Cancata en 1700, et *Polyxène et Pyrrhus* en 1706. Il a écrit pour le service de la chapelle et de la chambre de Louis XIV un grand nombre de motets et de cantates.

COLATEUR n. m. (du lat. *colare*, filtrer). Canal servant à l'écoulement des eaux d'irrigation.

COLATIER [*ti-é*] n. m. Bot. V. KOLATIER.

COLATITUDE n. f. (du préf. *co*, et de *latitude*). Complément de la latitude du lieu, c'est-à-dire distance angulaire du pôle de l'hémisphère du lieu considéré, au zénith de ce même lieu.

COLATOIRE [*toir'*] adj. (rad. *colateur*). Se disait des organes excréteurs tels que le rein, le foie. (Vx.)

COLATURE n. f. (du lat. *colare*, filtrer). Filtration ayant pour but de séparer d'un liquide les matières les plus solides. || Liquide ainsi filtré.
— Agric. Superflu des irrigations, recueilli dans les colateurs.

COLAUD (Claude-Sylvestre, comte), général de division français, comte et sénateur de l'Empire, pair de France, né à Briançon en 1754, mort à Paris en 1819. Sous-lieutenant au moment de la Révolution, il resta au service de la République, fut nommé général de division en 1793, pacifia Toulon (1795), et, nommé général en chef en Belgique, y réprima une insurrection. Sénateur, il vota la déchéance de l'Empereur, fut nommé pair par Louis XVIII et s'efforça de sauver le maréchal Ney.

COLAUTTI (Arturo), écrivain italien de Dalmatie, né à Zara en 1851, mort à Rome en 1914. Il écrivit des vers : *Chants virils* (1896) ; *le Troisième Péché* (1908), bizarre imitation de Dante ; et des romans : *Nichil* (1880) ; *Fils* (1894), peinture de la Rome parlementaire, etc.

COLAXES. Myth. gr. Fils de Zeus et de la nymphe Hora ; devenu roi des Bisaltes.

COLBACK ou **KALPACK** n. m. (turc *qalpack*). Sorte de bonnet à poil évasé du haut et fermé par une poche conique en drap dite *flamme*. (Orné d'un pompon ou plumet, le *colback* fut, dans l'armée française, la coiffure des tambours-majors et de divers corps du premier et du second Empire : guides, chasseurs à cheval, artillerie de la garde, une partie des hussards.) — *Pop.* Chapeau.

COLBACKS : 1. Artillerie de la garde (premier Empire) ; 2. Tambour-major (second Empire) ; 3. Guide (second Empire).

COLBAN (Adolphine-Marie SCHMIDT, dame), femme de lettres norvégienne, née à Christiania en 1814, morte à Rome en 1884. Veuve (1850), correspondante de journaux norvégiens à Paris, elle débuta par des traductions d'ouvrages scientifiques puis composa des romans et nouvelles : *l'Institutrice*, son œuvre la plus importante ; *la Vieille Fille* ; etc.

COLBERG. Géogr. V. KOLBERG.

COLBERT [*bèr'*], famille de Champagne qui a prétendu, au temps de son plus célèbre représentant, Jean-Baptiste Colbert, descendre d'une ancienne maison écossaise, dont le nom avait des ressemblances avec le sien. Elle n'a commencé à être connue qu'au XVe siècle avec Jean **Colbert** (1489). Un de ses descendants, OUDART ou EDOUARD, eut trois fils : JEAN, OUDART et NICOLAS. Les deux derniers furent la tige des branches de Villacerf, de Saint-Pouange, de Chabanais et de Saint-Mard. Le premier eut trois fils : Jean, tige des Colbert du Terron ; Charles et Nicolas, sieurs de Vandières. Ce dernier fut le père de Jean-Baptiste (le grand Colbert), de Charles (Colbert de Croissy) et d'Edouard-François (Colbert de Maulevrier). Jean-Baptiste Colbert fut la tige des marquis de Seignelay, éteints au commencement de la Restauration dans la personne de Marie-Louis, colonel de cavalerie, et des comtes de Linières, éteints en 1761.

COLBERT (Jean-Baptiste), ministre de Louis XIV, né à Reims en 1619 d'une famille de marchands rémois, mort à Paris en 1683. Il réussit à entrer aux bureaux de Le Tellier, secrétaire d'Etat de la guerre, qui le présenta à Mazarin dont il devint l'intendant privé. Pendant l'exil de son protecteur sous la Fronde il lui demeura fidèle et servit d'intermédiaire entre lui et la reine. Après la mort de Mazarin, Colbert s'empara définitivement de l'esprit du roi auquel il avait été recommandé par Mazarin. Déjà, du vivant du cardinal, Colbert lui avait signalé les malversations de Fouquet. Il les démontra à Louis XIV, et le décida à sévir avec rigueur.

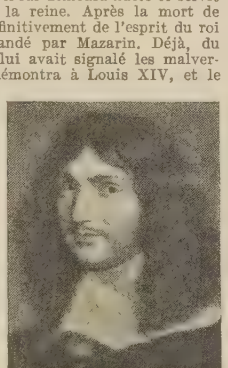
Colbert, par Nanteuil, d'après Philippe de Champaigne.

Après la chute de Fouquet, il entra au conseil d'En-haut, fut préposé aux finances, mais n'obtint que plus tard le titre de contrôleur général, auquel il joignit en 1664 celui de surintendant des bâtiments. Son rôle fut considérable, puisqu'il s'occupa des finances, de l'administration intérieure, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des colonies, voire de la construction de Versailles, des encouragements à donner aux arts et aux lettres. C'était un grand travailleur, un homme énergique, un esprit systématique, très pénétré des idées mercantiles et protectionnistes de son temps. Il est assez difficile à juger, parce qu'entre ce qu'il a désiré réaliser et les résultats obtenus la différence est grande. Sans doute Louis XIV, comme l'a montré Lavisse, ne l'a qu'à demi compris. Colbert s'est heurté aux institutions existantes. Mais peut-être était-il moins révolutionnaire qu'on ne l'a cru longtemps. Voici l'essentiel de son œuvre. En matière de finances, deux mois après l'arrestation de Fouquet, il établit une chambre de justice pour la recherche des abus et malversations commis depuis vingt-cinq ans dans la gestion des finances du royaume. Il supprima ensuite les trésoriers de l'épargne, les contrôleurs généraux, les directeurs des finances, un nombre considérable d'offices inutiles, et simplifia tout l'ensemble de la comptabilité publique soumise au conseil des finances. Il réalisa un meilleur rendement des impôts, une répartition plus équitable de la taille, qu'il eût désirée *réelle* et non personnelle, réduisant le nombre des exempts. Il fut moins heureux, malgré de bonnes intentions, pour la gabelle, les aides, et les traites. Les guerres, dont une seule fut désirée par lui au point de vue économique : la guerre de Hollande, minèrent en partie son œuvre.

La réforme des finances accomplie, il s'occupa de réformer la justice. Dans un Mémoire au roi, du 15 mai 1665, il proposa une réforme générale. La base de cette réforme était l'établissement d'un conseil particulier, composé de conseillers d'Etat et d'avocats au parlement, divisé en trois sections : civile, criminelle, de police, et chargé de préparer de grandes Ordonnances, en même temps que des *Grands jours* mettraient un terme aux tyrannies locales des hobereaux. Le conseil débuta par l'ordonnance civile, puis essaya d'établir la publicité hypothécaire.

La réforme criminelle fut moins heureuse. Elle ne réagit en rien contre la torture, les procédures secrètes et toutes les habitudes barbares de la justice au moyen âge. En ce qui concerne l'agriculture, Colbert a fait peu de chose, si l'on excepte l'Ordonnance des eaux et forêts de 1669. Il ne put réaliser une meilleure législation du commerce des grains. Il protégea les paysans en limitant les saisies de bestiaux, d'outils, etc. La plus belle œuvre de Colbert, c'est l'essor qu'il donna à l'industrie française. Par une protection minutieuse, certaines industries (draps, métiers à laine, tapis) furent puissamment développées ; d'autres (glaces, dentelles, industries de luxe diverses) furent créées de toutes pièces. Il multiplia les manufactures d'Etat. Il s'agissait pour lui de fabriquer en France les marchandises qu'on était obligé d'acheter à l'étranger, en Hollande et en Angleterre. Mais sa réglementation industrielle, conforme aux idées du temps, fut rigoureuse et vexatoire.

Colbert ne négligea pas la navigation. Il accorda pour quarante ans à la Compagnie de l'Amérique du Sud, qui prit le titre de « Compagnie des Indes orientales », les Guyanes, toutes les Antilles, le Canada et les Florides. La même société acquit d'une compagnie dieppoise et rouennaise le droit de commercer au Sénégal, c'est-à-dire de se livrer à la traite des nègres, droit que devait rendre moins inhumain la promulgation du *Code noir* (1685), que le ministre avait préparé. La Compagnie des Indes orientales ne tarda pas à se former, et Colbert, pour compléter son œuvre, obtint du roi que la noblesse pût commercer sans déroger. Mais nous touchons ici à la plus étonnante création de Colbert, celle de la flotte. Il institue l'Inscription maritime, crée une flotte, fonde ou agrandit les ports de Brest, de Rochefort et de Cherbourg, institue des écoles de canonniers et d'hydrographes, établit un conseil des constructions navales.

Colbert était de taille médiocre. Il avait les manières bourgeoises ; ses traits étaient presque vulgaires ; son abord était froid et dur. Mme de Sévigné l'appelait « le Nord ». Il travaillait seize heures par jour, et imposait une pareille somme de travail à tous ses commis. Son éducation première avait été limitée à sa spécialité commerciale ; il fit tout au monde pour la compléter. Il encourageait de son mieux les hommes de lettres. Il fut membre de l'Académie française. Il forma un petit conseil « pour toutes les choses dépendantes des belles-lettres ». Cette réunion, chargée de fournir les inscriptions pour les monuments, devint plus tard l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Pour faire concurrence à la Société royale de Londres, il créa l'Académie des sciences ; pour compléter l'Académie de peinture et de sculpture, il créa l'Ecole de Rome. Il créa l'Observatoire, et appela en France Cassini, dont les travaux préludèrent au cadastre général. Il forma un riche recueil d'ouvrages, qui devint un des principaux fonds de la Bibliothèque nationale. Il envoya Vaillant chercher au loin les éléments du Cabinet royal des médailles, origine de celui de la rue de Richelieu. Enfin, il transporta la Bibliothèque royale de la rue de La Harpe dans les bâtiments de son hôtel, où elle est restée depuis. Il protégea aussi les arts avec ardeur et autoritarisme. Il patronna Le Brun et le nomma directeur des Gobelins. Il fit du Louvre son entreprise de prédilection, et permit la réalisation de la colonnade de Perrault. Les dépenses exagérées de Louis XIV en matière de bâtiments et de guerre suscitèrent ses protestations. Son action fut combattue par celle de Louvois. Sa politique de lutte économique contre les Hollandais échoua partiellement. Il mourut non seulement sans avoir pu mener à bien toutes les réformes qu'il méditait, mais en voyant même compromises celles qu'il avait pu accomplir, et épuisé de travail, insuffisamment regretté du roi et du peuple .

Colbert (LE TOMBEAU DE), mausolée orné de figures allégoriques, une des meilleures productions d'Ant. Coysevox, dans l'église Saint-Eustache, à Paris.

Colbert (HÔTELS DE) *à Paris*. Le principal hôtel de Colbert à Paris fut aux nos 2 et 4 de la rue Vivienne, en face du palais Mazarin. C'était l'ancien hôtel Bautru, construit par Le Vau. En 1725, il devint les Ecuries d'Orléans. Un passage Colbert, formant angle avec une galerie Colbert, rejoignait la rue Vivienne à celle des Petits-Champs. Aux nos 8-10 de cette rue deux autres maisons furent acquises de Bautru pour la Bibliothèque du Roi en 1666. Au n° 16, un autre hôtel ayant appartenu à Tubeuf, devint l'hôtel de Colbert de Croissy, puis du marquis de Torcy. Rue du Mail n° 7 était une dépendance de l'hôtel de Colbert. — Quant à la rue de l'Hôtel-Colbert, près de l'église Saint-Séverin, autrefois rue d'Arras, puis des Rats, elle tire son nom d'un hôtel meublé qui s'y trouvait.

Colbert (GUIPURE OU POINT), dentelle à l'aiguille. De fabrication moderne, cette dentelle se compose de « points à grands reliefs, avec rinceaux épanouis de fleurs gracieuses ». Le fond de cette guipure est, à peu de chose près, le même que celui de la guipure de Venise, dont elle s'est inspirée au XVIIe siècle.

COLBERT (Charles, marquis DE CROISSY), frère du précédent, né à Paris en 1625, mort en 1696. Il fut conseiller d'Etat, intendant d'Alsace, président au parlement de Metz, chargé de missions diverses, puis ambassadeur en Angleterre avec un médiocre succès. Plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle (1668), il participa à la convention du traité de Nimègue (1678), et fut ensuite secrétaire d'Etat des affaires étrangères, depuis 1679 jusqu'à sa mort. Travailleur et sérieux, mais brusque, il réalisa la *politique des réunions* en pleine paix, qui souleva de vives protestations en Europe. — Son fils, Jean-Baptiste **Colbert**, marquis DE TORCY, diplomate, né à Paris en 1665, mort en 1746, remplit diverses missions diplomatiques, mais surtout fut secrétaire d'Etat des affaires étrangères jusqu'en 1715. Son rôle fut considérable et sur lui nous renseigne son *Journal* de 1709 à 1711. Il était le gendre de Pomponne, et a communiqué des documents diplomatiques à Saint-Simon. On a de lui des *Mémoires*. Ce fut lui qui ouvrit dans le conseil l'avis d'accepter le testament de Charles II, relatif à la succession d'Espagne, et dirigea les négociations d'Utrecht (1713-1714). — Un frère du précédent, Charles-Joachim **Colbert**, né à Paris en 1667, mort en 1738, fut évêque de Montpellier en 1697. Il travailla à la conversion des protestants, manifesta son opposition à la bulle *Unigenitus* et fut condamné par la cour de Rome comme un des chefs du parti janséniste.

COLBERT (Edouard-François), comte DE MAULEVRIER, frère du grand Colbert, né et mort à Paris (1634-1693). Entré aux mousquetaires en 1649, il devint brigadier de cavalerie et maréchal de camp, et se distingua particulièrement à Rethel (1650), à la prise de Lille et au siège de Courtray.

COLBERT (Jean-Baptiste), marquis DE SEIGNELAY, fils aîné du grand Colbert. V. SEIGNELAY.

COLBERT (Jacques-Nicolas), second fils du grand Colbert, né et mort à Paris (1655-1707). Il fut archevêque de Rouen, et se fit remarquer par sa tolérance envers les protestants. Membre de l'Académie française en 1678, il fut aussi de celle des inscriptions et belles lettres.

COLBERT (Edouard-Charles-Victurnien), comte DE MAULEVRIER, marin français et petit-fils d'Edouard-François, né en 1758, mort en 1820. Après avoir fait la guerre d'Amérique, il émigra en 1792, prit part à l'expédition de Quiberon (1795), puis passa en Vendée où il fut aide de camp de Stofflet. Réfugié en Amérique, il reprit du service avec la Restauration qui le nomma contre-amiral. Il occupa un siège de député en 1815.

COLBERT (Michel), théologien catholique, né vers 1633, mort à Paris en 1702. Il devint général des prémontrés en 1670, et a laissé, entre autres écrits : *Lettres d'un abbé à ses religieux*.

COLBERT (Paul-Edouard, comte de Creuilly, puis duc D'ESTOUTEVILLE), petit-fils du grand Colbert, né en 1686, mort à Paris en 1756. Maréchal de camp (1719). On a de lui une traduction française de *la Divine Comédie*.

COLBERT (S. DE CASTLE-HILL DE SEIGNELAY), prélat français, né au château de Castle-Hill (Ecosse) en 1736, mort à Londres en 1813. Evêque de Rodez en 1781, député à l'Assemblée des notables, puis aux Etats généraux de 1789, il se prononça pour la réunion du clergé au tiers, mais protesta contre la constitution civile du clergé, et émigra à Londres. Il fit partie du petit nombre d'évêques qui refusèrent de reconnaître le Concordat et de revenir en France.

COLBERT (Pierre-David dit *Edouard*), comte DE COLBERT-CHABANAIS, général français, né et mort à Paris (1774-1853). Il fit la campagne de 1793 à l'armée du Haut-Rhin, prit part à l'expédition d'Egypte, entra dans la garde de Bonaparte et devint aide de camp de Junot en 1803, puis de Berthier. Il se signala à Austerlitz, fut créé baron de l'Empire en 1808, général de brigade en 1809, et à Bautzen, en 1813, général de division. Il fit la campagne de France, combattit à Waterloo, fut inspecteur général de cavalerie sous les Bourbons, aide de camp du duc de Nemours en 1834, suivit ce prince en Afrique et fit partie de la première expédition de Constantine. Lors de l'attentat de Fieschi, il reçut une blessure auprès de Louis-Philippe, et entra à la Chambre des pairs en 1838.

COLBERT (Auguste-Marie-François, comte DE), général français, frère du précédent, né à Paris en 1777, mort à Villafranca en 1809. Soldat en 1793, aide de camp de Grouchy puis de Murat, il suivit ce dernier en Italie et en Egypte. Général de brigade peu après Marengo, il fut à Austerlitz, se signala à Iéna. Passé à l'armée d'Espagne, il fut tué à Villafranca.

COLBERTISME [*tissm'*] n. m. Nom donné par l'Italien Menzotti (*Mémoires de l'Académie des sciences ;* 1797) au système de réglementation du travail et au système protectionniste dont Colbert avait établi la théorie et poursuivi l'application.

COLBORDOLO, ville d'Italie (Marches, prov. de Pesaro-et-d'Urbin), sur le Foglia ; 3.370 hab. Lieu d'origine de la famille de Raphaël, les Sanzio, qui s'établirent ensuite à Urbin.

COLBRAN (Isabella-Angela), cantatrice célèbre, née à Madrid, morte à Catenaso, près de Bologne, en 1845, était fille d'un musicien de la chapelle du roi d'Espagne. Elle connut Rossini à Naples, et l'épousa. Elle quitta le théâtre lorsqu'il alla se fixer à Paris. Un peu plus tard, les époux se séparèrent. Mme Colbran-Rossini a composé et publié quatre recueils de *canzoni*.

Col canto, locut. italienne signif. *Avec le chant,* employée en musique.

COLCHAGUA, province du Chili, au climat doux, au sol fertile, aux productions agricoles abondantes et variées, recélant quelques mines de houille et de cuivre. Populat. 167.400 hab. Ch.-lieu *San-Fernando*.

COLCHESTER [*chèss-tèr*], ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Essex), sur le fleuve côtier Colne ; 43.400 hab. Draps et fonderies, ostréiculture, constructions navales. Vieille forteresse et remparts attribués aux rois saxons. Ruines de l'abbaye de Saint-Jean.

COLCHICACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones voisines des liliacées auxquelles on la réunit souvent. (Genre principal, le *colchique*.)

COLCHICÉINE n. f. Alcaloïde du colchique, de formule $C^{21}H^{23}NO^6+0{,}5H^2O$. || Syn. ACIDE ACÉTOTRIMÉTHYLCOLCHICIQUE. V. COLCHICINE.

COLCHICINE n. f. Alcaloïde rencontré à côté de la colchicéine dans les semences et les tubercules de colchique.

— ENCYCL. La *colchicine* $C^{22}H^{25}NO^6$ fond vers 145°. Elle est lévogyre, sa saveur est amère ; c'est un poison violent. Elle constitue l'éther méthylique de la *colchicéine*. La colchicine et la colchicéine chauffées avec un excès d'acide chlorhydrique donnent l'acide *colchicique* $C^{10}H^{15}NO^5$.

La colchicine a été préconisée dans le traitement de la goutte, de l'asthme ; on l'emploie sous forme de salicylate (*colchisal*) ou de tannate.

COLCHICIQUE [*sik'*] (ACIDE) adj. Chim. V. COLCHICINE.

COLCHIDE. Géogr. anc. Royaume de l'Asie antérieure, situé à l'est du Pont-Euxin et au sud du Caucase, sur les rives du Phase, où les Argonautes allèrent, au témoignage de la Fable, conquérir la Toison d'or. A ce royaume des temps héroïques succéda par la suite un royaume indépendant, qui devint d'abord une province de l'empire de Mithridate, puis une province romaine. C'est aujourd'hui la transcaucasienne Mingrélie.

Monnaies de Colchide.

COLCHIDIEN [*di-in*], **ENNE** n. Natif ou habitant de Colchide.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays ou à ses habitants : *Légende* COLCHIDIENNE. (On dit aussi COLCHIQUE.)

COLCHIQUE [*chik'*] adj. Qui appartient à la Colchide ou à ses habitants. || *Dragon colchique*, Dragon qui veillait sur la Toison d'or, et que tua Jason.

COLCHIQUE [*chik'*] n. m. Genre de colchicacées bulbeuses des régions tempérées.

— ENCYCL. Bot. Le genre *colchique* est connu surtout par une espèce très répandue dans les prairies en automne, le *colchique d'automne* (*colchicum autumnale*), vulgairement appelé *safran des prés* à cause de la forme de sa fleur, *tue-chien*, en raison des propriétés vénéneuses de son bulbe, *veillotte*, *veilleuse*, etc. C'est une plante bulbeuse, dont les longues fleurs rose violacé sortent immédiatement de terre et s'épanouissent dès la fin de l'été et à l'automne, tandis que ses feuilles et ses fruits ne paraissent qu'au printemps suivant. Les graines et le bulbe contiennent un poison violent, la *colchicine*.

En cas d'empoisonnement par le colchique ou la colchicine, on fera vomir le malade, et l'on donnera du blanc d'œuf et de l'alcool.

Colchique d'automne : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

COLCHISAL n. m. Salicylate de colchicine, employé en médecine. V. COLCHICINE.

COLCHYTE n. m. Nom que les Grecs donnaient à ceux qui, chez les Egyptiens, étaient chargés d'embaumer les morts.

COLCOTAR n. m. (arabe *golqotar*). Peroxyde de fer, obtenu par la calcination du sulfate de fer. || Oxyde naturel de fer, de couleur rouge.

COLD-CREAM [*kol-krèm'* ; et en angl. *kôld-krim*] n. m. (mot angl. signif. *froide crème*). Pommade faite de blanc de baleine, de cire blanche, d'huile d'amandes douces, et employée contre les irritations de la peau.

COL-DES-OLIVIERS, comm. d'Algérie, départ. et à 30 kil. de Constantine, arrond. de Philippeville ; 3.750 hab.

COLDINGHAM, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Berwick), sur l'Eye ; 2.590 hab. Ch.-lieu d'une ancienne juridiction dite *Coldinghamshire*.

COLDITZ ou **KOLDITZ**, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Leipzig), sur la Mulde, affl. de l'Elbe ; 5.100 hab. Papeteries ; tanneries. Houillères et gisements d'argile aux environs. Au début du XIXe siècle, centre important de fabrication de produits céramiques.

COLDORÉ (Olivier), tailleur de gemmes florissant, à la fin du XVIe siècle, à Paris. On lui attribue une série de remarquables portraits, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, en collaboration peut-être avec Guillaume Dupré et Julien de Fontenay. On a quelquefois douté de l'existence réelle de Coldoré, et l'on n'a voulu voir, dans ce nom patronymique, que le surnom de J. de Fontenay. L'existence de Coldoré est cependant affirmée par le privilège, que lui accorda le roi Charles IX le 9 février 1571, pour la *Relation de l'entrée du Roi à Paris*, qui parut en 1572 chez Denis-Dupré ; le dessin était de Jean Cousin. Par contre, dans les lettres patentes d'Henri IV (en 1608), où sont publiés les noms des artistes privilégiés du Louvre, celui de Coldoré ne figure pas. On sait du moins qu'en 1582 Coldoré brigua sans succès le poste de « tailleur général des monnaies ».

COLDSTREAM, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Berwick), sur la Tweed, près de la frontière d'Angleterre ; 2.000 hab. Pêcherie de saumons ; commerce de grains et bestiaux.

COLE (Belle), cantatrice américaine, née à Chautauqua (New-York), morte à Londres en 1904. Après avoir donné une série de concerts où sa magnifique voix de contralto souleva l'enthousiasme, elle se rendit à Londres (1888). Elle parut devant l'empereur d'Allemagne, par ordre de la reine Victoria, au concert donné au Royal Albert Hall, où elle chanta la *Légende dorée* de sir A. Sullivan. Elle fit en Australie et en Nouvelle-Zélande une tournée triomphale.

COLÉA n. m. Genre de bignoniacées, comprenant une dizaine d'espèces d'arbres qui croissent aux îles Mascareignes.

COLÉANTHE n. m. Genre de graminées agrostidées, renfermant une seule espèce, des marais de la Bohême.

COLEBROOKE (Henri-Thomas), orientaliste anglais, né et mort à Londres (1765-1837). Secrétaire de la Compagnie des Indes orientales, il étudia la langue, la littérature, la législation et la philosophie des Hindous, fut nommé chef de la justice à Calcutta (1805), fonda, à son retour en Angleterre, la Société asiatique de Londres, et légua à la Compagnie des Indes sa riche collection de manuscrits orientaux. On a de lui : *Digeste des lois indiennes* (1797) ; une *Grammaire* et un *Dictionnaire sanscrit* ; une édition de la *Grammaire sanscrite* de Panini. Ses principaux Mémoires ont été réunis sous le titre *Miscellaneous essays* (1827). Pauthier en a extrait un *Essai sur la philosophie des Hindous* (1833-1837).

COLECTASIE [*lek-ta-zî*] n. f. (du gr. *kolon*, colon, et *ektasis*, dilatation). Dilatation du colon.

COLECTOMIE [*lek-to-mî*] n. f. (du gr. *kolon*, colon, et *ektomé*, ablation). Ablation partielle ou totale du colon.

COLÉE n. f. (de *col*). Coup que l'on donnait du plat de la main, sur la nuque, à celui que l'on faisait chevalier.

— ENCYCL. A la *colée* manuelle on substitua, au XIIIe siècle, trois coups de plat d'épée sur les épaules ou sur le *col*. Après la colée on embrassait le chevalier, d'où le nom de *accolade*, qu'on donnait aussi à cette cérémonie.

COLÉGATAIRE [*tèr'*] n. Qui est légataire avec d'autres personnes.

COLÉINE n. f. Matière colorante rouge de formule $C^{10}H^{10}O^5$ retirée des tiges et des feuilles du *coleus Verschaffelti*.

COLÉMANITE n. f. Borate hydraté naturel de calcium.

COLENSO (John William), évêque anglican de Natal, né à Saint-Austell (comté de Cornouailles) en 1814, mort à Natal en 1883. Sacré évêque de Natal, il étudia à fond la langue des indigènes, publia une grammaire et un dictionnaire de la langue zoulou, et entreprit une traduction de la Bible. Les missionnaires refusaient le baptême aux Cafres polygames ; l'évêque Colenso crut devoir les autoriser à garder les femmes qu'ils avaient, sous la réserve qu'ils n'en prendraient plus d'autres. Il motiva cette décision dans une *Lettre ouverte à l'archevêque de Cantorbéry* (1860). Dans son *Saint Paul's Epistle to Romans, newly translated* (1861), il soutenait que les païens ne pouvaient être condamnés à des peines éternelles. *The Pentateuch and Book of Joshua examined* (1862) mettait en doute l'authenticité des livres de l'Ancien Testament. Déposé de son siège par l'évêque de Capetown, Colenso appela de cette sentence à la commission judiciaire, qui, en 1865, déclara que l'évêque avait outrepassé ses droits. Cette polémique amena une scission dans l'Eglise anglicane sud-africaine.

COLÉOCÈLE n. f. (du gr. *koléos*, vagin, et *kèlê*, hernie). Hernie vaginale.

COLÉODERME adj. (du gr. *koléos*, étui, et *derma*, peau). Zool. Couvert d'une enveloppe en forme de sac. (Peu us.)

COLEONI ou **COLLEONI** (Bartolomeo), condottiere italien, né près de Bergame en 1400, mort à Malpaga en 1475. Il jouissait héréditairement d'une quasi-souveraineté sur Bergame. Il fut le type du condottiere, passant constamment d'un camp à l'autre. Il apprit la guerre dans le royaume de Naples, sous Sforza et Braccio ; après quoi, il s'engagea avec la république de Venise, en guerre contre le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti. Mais bientôt, il entrait au service de ce même prince, qui, justement défiant, le faisait jeter presque aussitôt en prison. En 1447, il commande l'armée de la république de Milan reconstituée ou « République » ambrosienne, et combat avec succès le prétendant français, Charles d'Orléans ; l'année suivante, il passe aux Vénitiens et lutte contre François Sforza ; puis il s'entend avec Sforza et lui facilite la conquête du Milanais. Le conseil des Dix, en 1454, lui confia pour vingt-cinq ans le titre de généralissime de la République, qu'il garda jusqu'à sa mort. En 1468, le pape Paul II voulut lui donner le commandement d'une croisade, qui n'eut pas lieu. Il mourut dans son château de Malpaga, entouré d'artistes et d'hommes de guerre, en léguant à la république de Venise une partie de ses biens. La Seigneurie lui fit élever par Verrocchio une statue équestre, chef-d'œuvre en ce genre, sur la place Saint-Jean-et-Saint-Paul. (V. planche *Beaux-Arts XXXIV*.)

COLÉOPHORE [*for'*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des tinéidés, comprenant de petites teignes dont les chenilles vivent dans des fourreaux (*teignes à falbalas* de Réaumur).

Coléophore.

— ENCYCL. Les *coléophores* ont des ailes étroites garnies de larges franges. Leurs chenilles, avant de se construire un fourreau portatif, vivent dans l'épaisseur du parenchyme des feuilles. Plusieurs (*coleophora hemerobiella* notamment) sont nuisibles aux arbres fruitiers (pommiers, poiriers.)

COLÉOPODE adj. (du gr. *koléos*, étui, et *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui a les pattes cachées dans un étui. (Peu us.)

COLÉOPTÈRE adj. (du gr. *koléos*, étui, et *ptéron*, aile). Se dit des insectes qui ont les ailes de la première paire ou élytres en forme d'étuis cornés : *Insecte* COLÉOPTÈRE.

COLÉOPTÈRES n. m. pl. Ordre d'insectes comprenant ceux qui sont coléoptères : *Faire une collection de* COLÉOPTÈRES.

— ENCYCL. Les insectes de l'ordre des *coléoptères* sont caractérisés non seulement par leurs élytres cornés recouvrant les ailes de la seconde paire, mais aussi par leurs pièces buccales conformées pour broyer, par leur prothorax ou corselet articulé sur l'arrière-corps et non soudé au mésothorax, et par leurs métamorphoses complètes. L'œuf donne naissance à une larve plus ou moins vermiforme, tantôt hexapode, tantôt apode. La nymphe, généralement enveloppée d'une peau fine et délicate, repose dans un réduit ou dans une coque préparée par la larve.

La bouche des coléoptères comporte un labre ou lèvre supérieure, une paire de mandibules, une paire de mâchoires munies chacune d'un palpe maxillaire, et une lèvre inférieure armée de palpes labiaux. De la tête sortent en outre les antennes, qui sont en règle générale composées de onze articles et deux grands yeux à facettes. Les ocelles font généralement défaut. Le mésothorax, qui porte les élytres et la seconde paire de pattes, et le métathorax, qui porte les ailes et la troisième paire de pattes, sont soudés avec l'abdomen en une masse commune. Les ailes, qui sont parfois atrophiées, sont les seuls organes du vol. Les pattes sont très variables, coureuses, fouisseuses, sauteuses, nageuses, etc., suivant les types. Le nombre des articles des tarses varie de cinq à trois. Il a joué longtemps un rôle fondamental dans la classification. On a aujourd'hui abandonné les divisions primordiales de l'ordre en pentamères, hétéromères, tétramères et trimères.

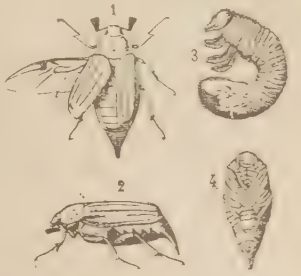

Coléoptère (*hanneton*) : 1. Vu de dessus ; 2. Vu de profil ; 3. Larve ; 4. Nymphe.

Les coléoptères renferment des formes relativement énormes : si notre cerf-volant atteint 7 à 8 cm. de long, il existe des espèces plus grandes encore comme les énormes *goliaths* de l'Afrique chaude, les *megasoma* de l'Amérique tropicale, le *titanus giganteus* des forêts de la Guyane, qui atteint 15 cm. de longueur. Par contre, la taille d'assez nombreux staphylinidés, corylophidés et trichoptérygidés ne dépasse pas $0^m{,}005$.

Les téguments des coléoptères sont généralement très résistants. Cette particularité n'a pas été sans doute étrangère à leur épanouissement incomparable et à la situation prépondérante qu'ils occupent dans la nature actuelle par le chiffre de leurs espèces vraisemblablement supérieur à 200.000. Ces insectes se sont adaptés aux modes de vie les plus divers et ont envahi à peu près tous les milieux susceptibles d'héberger des êtres vivants. Leurs mœurs sont extrêmement variées. Beaucoup sont nuisibles à l'homme en attaquant les cultures ou les produits de son industrie.

Souvent remarquables par l'élégance de leurs formes ou par la richesse de leur coloration, ce sont, de tous les insectes, ceux que l'on collectionne davantage par suite de la facilité de leur conservation.

Les coléoptères fossiles apparaissent dans le trias ; ils sont déjà nombreux à l'époque liasique et sont en plein épanouissement à l'époque tertiaire.

On divise les coléoptères en deux sous-ordres : 1° les *caraboides* (ou *adéphages*), pentamères à nervation claire toute particulière, prédateurs et carnivores, à larves campodéiformes (ex. : cicindélidés, carabidés, dytiscidés, gyrinidés) ; 2° les *polyphages*, beaucoup plus nombreux et plus variés que les précédents et caractérisés notamment par une nervation alaire différente. Les polyphages se subdivisent en six grandes séries de familles, savoir : les staphylinoïdes (staphylinidés, psélaphidés, histéridés, silphidés, trichoptérygidés), les diversicornes comprenant les clavicornes et sericornes des anciens auteurs (trogositidés, nitidulidés, cucujidés, érotylidés, colydiidés, coccinellidés, dermestidés, hydrophilidés, malacodermes, cléridés, anobiidés, buprestidés, élatéridés), les hétéromères (ténébrionidés, cistélidés, œdémérides, mordellidés, méloïdés), les phytophages (bruchidés, chrysomélidés, cérambycidés), les rynchophores (bienthidés, curculionidés, scolytidés), et enfin les lamellicornes (scarabéidés, lucanidés, passalidés).

COLÉOPTÉRISTE [*risst'*] n. m. Entom. Naturaliste qui s'occupe de l'étude des coléoptères.

COLÉOPTÉROLOGIE [*jî*] n. f. (de *coléoptère*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la zoologie, qui traite des insectes coléoptères. (Peu us.)

COLÉOPTÉROLOGUE [*logh'*] n. m. Entom. Syn. de COLÉOPTÉRISTE.

COLÉOPTILE n. f. (du gr. *koléos*, étui, et *ptilon*, plume). Gaine membraneuse ou charnue provenant des cotylédons, et qui enveloppe la base de la plumule dans les liliacées, les alismacées, etc.

COLÉOPTOSE n. f. (du gr. *koléos*, vagin, et *ptôsis*, chute). Chute, prolapsus du vagin.

COLÉORHEXIE ou **COLÉORRHEXIE** [*rèk-sî*] n. f. (du gr. *koléos*, vagin, et *rhêxis*, rupture). Rupture du vagin, dans certains accouchements laborieux.

COLÉORHIZE n. f. (du gr. *koléos*, étui, et *rhiza*, racine). Sorte de gaine qui enveloppe étroitement à leur origine les radicules de certaines plantes phanérogames.

COLÉOSPORION [*oss-po*] n. m. Nom donné à l'une des formes fructifères du genre péridermion, de l'ordre des urédinées, à urédospores en chapelet. (Le coléosporion du senecon est une espèce très répandue, correspondant au péridermion du pin, qui occasionne souvent des dommages sérieux.)

COLÉOSTÉNOSE [*oss-té*] n. f. (du gr. *koléos*, vagin, et *stégnôsis*, resserrement). Rétrécissement du vagin.

COLEPS [*lèpss*] n. m. Genre d'infusoires holotriches d'eau douce, à carapace hyaline fort compliquée.

COLERAINE, ville et port de l'Irlande du Nord (Ulster, comté de Londonderry), sur le Bann ; 7.850 hab. Filature et tissage de la toile de lin, dentelles. Salaison de viande de porc. Pêcheries de saumon. — Aux environs, cascade de Salmon Leap (du Saut-du-Saumon).

COLÈRE n. f. (du lat. *cholera*, bile; du gr. *kholos*). Mouvement violent de l'âme irritée, blessée : *La* COLÈRE *est mauvaise conseillère.* || Se dit aussi des animaux : *L'éléphant a de rares mais terribles* COLÈRES.

— *Fig.* Déchaînement, fureur : *La* COLÈRE *des flots, des vents.*

— *Enfants de colère.* Ecrit. sainte. Race maudite ou déshéritée, qui ne mérite que des châtiments.

— *Adjectiv.* Qui se laisse aller à la colère :

Mais elle n'en est pas pour cela moins *colère.*
MOLIÈRE.

|| Qui marque la colère : *Humeur* COLÈRE.

— SYN. **Colère, courroux, dépit, emportement.** *Colère* est le terme général. Le *dépit*, c'est proprement une irritation chagrine, la petite colère d'une personne dont l'amour-propre ou l'amour a été blessé : l'*emportement*, un mouvement violent plus particulièrement extérieur, qui se livre passage de façon irrésistible; le *courroux*, une colère, mais une colère véhémente contre ce qui choque, irrite, blesse.

— SYN. **Colère, colérique, coléreux.** *Colère* désigne l'habitude de se mettre en colère. *Colérique* ou *Coléreux* marquent plus spécialement la disposition à la colère, qui résulte du tempérament.

— ANTON. **Calme, impassibilité, modération, placidité, sang-froid, sérénité.**

— ENCYCL. La *colère* est une émotion violente qui pousse un être à se venger du mal qu'on lui a fait ou voulu lui faire. Elle donne un surcroît considérable d'énergie aux impulsions motrices. Comme, d'autre part, elle obscurcit le jugement, elle est particulièrement dangereuse, et les éducateurs ne sauraient trop développer chez l'enfant et l'adolescent le pouvoir de la maîtriser. Ce n'est pas qu'elle ne soit, parfois, généreuse; on peut l'éprouver en ressentant, par sympathie, le mal fait à autrui; produite par le spectacle de l'injustice ou de l'inhumanité, elle est l'*indignation*. Sous sa forme instinctive et spontanée, elle est commune à l'homme et à l'animal : chez ce dernier, elle manifeste, sous leur forme agressive, les instincts de conservation et de philogéniture.

Colère (DE LA), un des premiers en date, des traités philosophiques de Sénèque, belle amplification à tendances stoïciennes sur un sujet de morale pratique (1er s.). Dédié par Sénèque à son frère aîné Novatus, l'ouvrage comprend trois livres. C'est sans doute un ouvrage de la jeunesse de Sénèque, et qui se ressent des défauts de style de son temps. Mais ses beautés d'ordre moral n'appartiennent qu'à lui.

COLÉRÉ, E n. Personne qui est en colère. (Vx.)

COLÉRER (SE) [*ré*] v. pr. (Se conj. comme *accélérer.*) Se mettre en colère. (Vx.)

COLERET ou **COLLERET** [*ko-le-rè*] n. m. Filet à mailles étroites en forme de nappe simple, avec poches centrales.

COLÉREUX [*reû*], **EUSE** ou **COLÉRIQUE** adj. Enclin naturellement à la colère.

— ANTON. **Calme, serein, placide.**

COLERIDGE (Samuel Taylor), poète, critique et philosophe anglais, né à Ottery St. Mary (Devon) en 1772, mort à Londres en 1834. Il fit ses études à Christ's Hospital, et (1791) à l'université de Cambridge. Il s'y montra plein d'enthousiasme pour la Révolution française. Lors d'un séjour à Oxford, il se lia avec Southey. Les deux amis épousèrent les deux sœurs : Sarah et Edith Fricker. En 1794 parut *la Chute de Robespierre*, drame en cinq actes, dont deux (le 2e et le 3e) sont de Southey. Le ménage Coleridge s'installa à Nether Stowey, où le poète Wordsworth se trouva être leur voisin. L'année suivante parurent (à Bristol) les *Poèmes sur divers sujets*, et, en 1798, les *Poèmes, principalement lyriques* (en collaboration avec Wordsworth), qui contiennent le chef-d'œuvre poétique de Coleridge : *l'Ancien Marinier*. En 1797, il écrivit *Christabel et Kubla Khan*, poèmes inachevés qui furent publiés en 1816 seulement. Devenu unitairien, Coleridge fut un temps ministre d'une chapelle à Shrewsbury. Il revint bientôt à la littérature; écrivit sa *Gelée à minuit*, *l'Amour*, son *Ode à la France;* voyagea en Allemagne, et à la fin de 1799 s'installa à Londres où il devint reporter du *Morning Post*. Sa traduction du *Wallenstein* de Schiller parut en 1800. En 1802 il écrivit sa grande *Ode au découragement*. Il était devenu la proie et la victime de l'opium et, en 1804, il partait pour Malte, afin de rétablir sa santé chancelante. A son retour, il séjourne en Italie, se lie avec Tieck, Humboldt, Bunsen; rentre en Angleterre en 1806. Laissant sa famille à Keswich, il va vivre auprès de Wordsworth, à Grasmere, où il fonde un journal philosophico-théologique : *l'Ami* (1809).

Coleridge.

Sa carrière poétique est depuis longtemps révolue. Son œuvre se caractérise par une faculté imaginative et une magie verbale extraordinaires. « Tout ce qui de lui mérite de rester tiendrait en vingt pages; mais ces vingt pages doivent être reliées en or fin. » (Stopford Brooke.)

En 1817, il donne les *Biographia literaria*, magistral exposé des doctrines de l'école romantique anglaise, et *Feuilles sibyllines* (poèmes).

Il trouva un refuge définitif chez son ami Gillman, à Highgate. En 1825, il publia ses *Aides pour la réflexion* et sa *Constitution de l'Eglise et de l'Etat*. Désormais, sa vie ne fut plus qu'une sorte de crépuscule ébloui ssant. Il revint aux croyances trinitaires, et laissa en mourant divers ouvrages : *Propos de table* (1835), *Confessions d'un esprit curieux* (1840), *Lettres*, et *Anima poetæ* (1895).

COLERIDGE (Hartley), fils aîné du précédent, poète et critique anglais, né à Clevedon en 1796, mort à Grasmere en 1849. Admis à Oxford en 1815, il devint « fellow » d'un des collèges. Mais son intempérance le fit exclure de l'université. Il se rendit alors à Londres, où il devint journaliste, homme de lettres, directeur de pension, puis se retira à Grasmere où il écrivit ses *Essais*, sa *Biographia borealis* (Vies des personnages éminents des pays septentrionaux) (1832), une *Vie de Massinger* (1839), un drame laissé inachevé : *Prométhée*. Poète, il est surtout connu par ses intéressants *Sonnets*.

COLERIDGE (Sara), unique fille du poète et sœur du précédent, femme de lettres anglaise, née à Keswick en 1802, morte en 1852. Elle fut élevée par le poète Southey. En 1822 elle traduisit (du latin) la *Relation des Abipones* de Dobrizhöffer, et en 1825, l'*Histoire du Chevalier Bayard le Loyal Serviteur*. Elle épousa son cousin Henry Nelson Coleridge en 1829. Ses ouvrages originaux sont *Belles Leçons pour les bons enfants* (1834) et *Phantasmion*, conte de fées (1837). Ses facultés intellectuelles se manifestent surtout dans l'essai *Sur le rationalisme* qu'elle ajouta en 1843 aux *Aides pour la réflexion* de son père, et dans son *Introduction* à la *Biographia literaria* (1847). Ses lettres ont été publiées par sa fille en 1873.

COLERIDGE (Henry James), jésuite anglais, né en 1822, mort en 1893. Fellow de Oriel College en 1845. Clergyman en Devonshire, il renonça au protestantisme pour entrer dans l'Eglise catholique en 1852. Prêtre et jésuite, il dirigea le *Month* (1865-1881), et composa de nombreux et importants ouvrages.

COLÉRIQUE [*rik'*] adj. Même sens que COLÉREUX :

Je hais de tout mon cœur les esprits *colériques.*
MOLIÈRE.

|| Qui dénote la colère : *Gestes, paroles* COLÉRIQUES.

— SYN. **Colérique, colère.** V. COLÈRE adj.

— ANTON. **Calme, froid, impassible, placide, serein.**

COLÉRIQUEMENT [*ke-man*] adv. Avec colère.

COLÉRISER [*zé*] v. tr. Mettre en colère. (Inus.)

COLÉRITE n. f. (du gr. *kholê*, bile). Liqueur acide dont on se servait autrefois pour essayer l'or.

COLÉSULE n. f. (du gr. *koléos*, étui). Bot. Petite bourse membraneuse qui entoure les spores des hépatiques.

COLET (Jean), théologien anglais, né et mort à Londres (1467-1519). Lié avec les hommes les plus distingués du temps, Erasme, Budé, il fut accusé d'hérésie, et faillit être condamné au feu. Il fonda à Londres l'école de Saint-Paul. On a de lui des ouvrages de théologie, des sermons, des *Epîtres* à Erasme.

COLET (*Hippolyte*-Raymond), musicien français, né à Uzès en 1808, mort à Paris en 1851. Elève du Conservatoire, il obtint en 1834 le second grand prix de Rome. En 1839, il fut nommé professeur d'harmonie au Conservatoire, et, en 1841, il fit représenter sans succès à l'Opéra-Comique un petit ouvrage en un acte, *l'Ingénue*. Colet a publié divers ouvrages théoriques et écrit les accompagnements de piano du recueil de *Chants et Chansons populaires de la France*, publié par l'éditeur Delloye.

COLET (Louise REVOIL, dame), femme de lettres française, née à Aix en Provence en 1810, morte à Paris en 1870. Fille d'un négociant, elle épousa, en 1834, le musicien Hippolyte Colet. Elle débuta par un recueil de vers : *Fleurs du Midi* (1836), et fut plusieurs fois lauréate de l'Académie française. Critiquée par Alphonse Karr, elle essaya de le frapper d'un coup de couteau. Après la mort de Mme Récamier, son amie, elle reçut les habitués de l'Abbaye-aux-Bois. Belle et intelligente, elle fut liée intimement avec Cousin, Villemain, Musset, Flaubert. Citons parmi ses ouvrages en vers : *Penserosa* (1839); *Ce qui est dans le cœur des femmes* (1852); *Ce qu'on rêve en aimant* (1854); *le Poème de la femme: la Paysanne* (1853), *la Servante* (1854), *la Religieuse* (1856); etc.; et parmi ses ouvrages en prose : *la Jeunesse de Mirabeau* (1841); *les Cœurs brisés* (1843); *Lui* (1859), roman sur Alfred de Musset; *l'Italie des Italiens* (1862-1864); *les Dévotes du grand monde* (paru en 1873).

Louise Colet.

COLETTE n. f. Religieuse non cloîtrée de Sainte-Claire.

— Fam. *Faire la sœur colette*, Faire la prude, la sainte-nitouche.

COLETTE (sainte), née à Corbie, en Picardie, en 1380, morte à Gand en 1446. Elle vécut dans diverses congrégations, puis entra dans l'ordre de Sainte-Claire, dont elle entreprit la réforme. — Fête le 6 mars.

COLETTE (Sidonie-*Gabrielle*), femme de lettres française, née à Saint-Sauveur-en-Puysaye en 1873. Mariée en 1893 à WILLY (Henri Gauthier-Villars), elle débuta dans les lettres en écrivant en collaboration avec lui la série devenue vite fameuse de *Claudine à l'école* (1900), *Claudine à Paris* (1901), *Claudine en ménage* (1902), *Claudine s'en va* (1903), dont les premières éditions portèrent la seule signature de Willy. Séparée de lui, elle publia successivement : *Sept dialogues de bêtes* (1904); *la Retraite sentimentale* (1907); *les Vrilles de la vigne* (1908); *l'Ingénue libertine* (1909); *la Vagabonde* (1910); *l'Envers du music-hall* (1913); *l'Entrave* (1913); *les Heures longues, Notes du temps de Guerre* (1917); *Dans la foule, Notes des dernières années de la Guerre* (1918); *Mitsou, ou Comment l'esprit vient aux filles* (1919); *Chéri* (1920); *la Maison de Claudine* (1922); *la Fin de Chéri* (1926). De deux de ses romans, elle a, en collaboration avec Léopold Marchand, tiré deux pièces : *la Vagabonde*, et *Chéri*. Colette excelle à exprimer tout ce qui est la nature, l'instinct, la sensation, l'âme simple des bêtes, l'âme subtile et voluptueuse de la femme. C'est un fin écrivain : son style sobre, et pourtant riche en images, est d'une souplesse et d'une justesse extrêmes.

Colette — Cl. Manuel.

Colette Baudoche (1909), roman de Maurice Barrès. Un jeune professeur prussien, honnête garçon mais lourd et pédant, se polit peu à peu sous l'influence française de deux femmes de Metz, Mme Baudoche et sa petite-fille Colette. Il s'éprend de la jeune fille et demande sa main. Colette n'est pas insensible à la recherche de ce garçon probe et soumis. Mais elle réfléchit que, si elle épouse un Allemand, les dames de Metz penseront mal d'elle; et elle sacrifie ses secrets sentiments à la discipline française.

COLETTINE n. f. Religieuse clarisse de la réforme de sainte Colette.

COLETTIS ou **KOLETTIS** (Joannis), homme d'Etat grec, né près de Janina en 1788, mort à Athènes en 1847. En 1821, il levait l'étendard de la révolte contre la domination turque. Député au Congrès d'Epidaure (1821-1822), puis ministre de l'intérieur, il fut envoyé en 1827 en Attique et en Eubée, pour entraver les progrès de l'armée turque, qu'il battit à Carystos. Il poussa Capo d'Istria à la présidence de la Grèce, et fut nommé membre du Panhellenion. Après la mort du président (1831), Colettis fit partie du gouvernement provisoire, et fut plusieurs fois ministre sous le règne du roi Othon. Il représenta la Grèce à Paris en 1835.

COLEUS [*lé-uss*] n. m. Genre de labiées, comprenant soixante espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'ancien continent et de l'Australie.

— ENCYCL. La plus ancienne espèce connue dans ce genre habite Java et les autres îles de l'archipel indien. C'est une plante médicinale, aromatique et antispasmodique, comme la plupart des labiées; les Indiens s'en servent aussi pour assaisonner les mets, ou pour parfumer le linge. Citons le *coleus Verschaffelti*, dont on tire une matière colorante rouge. Cette espèce et le *coleus Blumei* sont cultivés pour la beauté de leur feuillage bigarré de pourpre. Le *coleus rotundifolius* donne des tubercules utilisés comme aliment en Afrique.

Coleus : *a*, fleur.

COLI n. m. Ancienne orthographe de COLIS.

COLI, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Plaisance); 3.680 hab. Carrières de marbre vert.

COLIADE n. f. ou **COLIAS** [*li-ass*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des piéridés, comprenant de jolis papillons répandus dans les régions tempérées, de coloration ordinairement jaune-soufre varié d'orangé; leurs chenilles vivent sur diverses légumineuses herbacées.

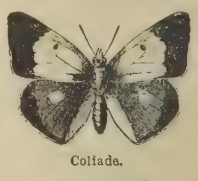

Coliade.

COLIART [*li-ar*] n. m. Pêch. Nom vulgaire de la *raie blanche*.

COLIAS. Myth. gr. Surnom d'Aphrodite, qui avait un temple sur le *cap Colias*, en Attique.

COLIAS [*li-ass*] n. m. Espèce de maquereau spéciale à la Méditerranée. (C'est le *scomber colias* des zoologistes. Les anciens ont désigné par le nom de colias divers scombres, parmi lesquels, sans doute, les jeunes individus du maquereau commun.)

COLIBACILLE n. m. Microbiol. Petite bactérie, en forme de bâtonnet, à l'extrémité arrondie, appartenant à la subdivision des coccobacilles.

— ENCYCL. Découvert par Escherich, en 1884, le *colibacille* ou *bacterium coli commune* est un microbe polymorphe, mobile et présentant des flagellums à ses deux extrémités; il se colore facilement, mais ne prend pas le gram, et se cultive surtout en aérobie, dans les milieux ordinaires, à la température de 20 à 37°. Le colibacille est très répandu et présente un grand nombre de variétés; il vit, la plupart du temps, à l'état de saprophyte, dans l'intestin de l'homme, mais, sous certaines influences, peut devenir pathogène et entraîner des maladies diverses groupées sous le nom de *colibacilloses*.

COLIBACILLOSE n. f. Pathol. Maladie causée par le colibacille pathogène.

— ENCYCL. Le colibacille, quand il devient pathogène sous l'influence d'une modification des conditions du milieu et particulièrement de troubles intestinaux, provoque divers accidents dont les principaux sont : la diarrhée et la cholérine; mais il peut, par les voies digestives, gagner d'autres organes, et, par exemple, les voies biliaires où il détermine de la cholécystite, les voies génito-urinaires où il peut provoquer des métrites et des salpingites, d'une part, des cystites et des pyonéphrites de l'autre. En outre, il entraîne quelquefois la production d'abcès. La parenté morphologique qui existe entre le colibacille et le bacille de la fièvre typhoïde a fait croire, un moment, que cette dernière était due non à un bacille spécifique, mais simplement au colibacille devenu, de saprophyte, pathogène. Cette hypothèse n'est plus admise, mais il reste le fait que les diarrhées colibacillaires présentent, au début, de grandes analogies avec les diarrhées éberthiennes.

Le traitement des *colibacilloses* est presque toujours du ressort de l'auto-vaccination.

Colibri.

COLIBET [*bè*] n. m. Nom que les pêcheurs dits « islandais » donnent à une partie de la langue de la morue. (Ce morceau est réputé très délicat.)

COLIBRI n. m. (mot caraïbe). Nom sous lequel on désigne d'une manière générale tous les passereaux ténuirostres de la famille des trochilidés. V. ce mot, et OISEAU-MOUCHE.

COLICAILLE [*kay'*] n. f. *Fam.* Petites coliques. (Inus.)

COLICHEMARDE n. f. Forme de lame d'épée qui, large dans la première moitié, va en s'effilant brusquement en carrelet : *La* COLICHEMARDE *est d'origine allemande.*

— Adjectiv. : *Lame* COLICHEMARDE.

Colichemarde (XVIe siècle).

COLICITANT [*tan*], **E** adj. Se dit de deux ou de plusieurs cohéritiers ou copropriétaires, au nom desquels se fait une vente par licitation : *Héritiers* COLICITANTS. V. LICITATION.

— Substantiv. : *Les* COLICITANTS. *Les avoués des* COLICITANTS.

COLICO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Côme), sur le Rusio, près du lac de Côme ; 3.910 hab.

COLIÈRE n. f. Anciennem., Harnachement couvrant l'avant-main du cheval, par opposition à la *culière* garnissant l'arrière-main. (L'expression plus régulière est PICIÈRE, OU PISSIÈRE.)

COLIFICHET [*chè*] n. m. (origine douteuse). Autref. Nom donné à des ornements en papier découpé et collé, à des ouvrages de broderie sur un fond de papier.

— Aujourd'h. Bagatelle, babiole, objet futile : *Le luxe amène nécessairement le goût de la recherche et des* COLIFICHETS. (Mirabeau.) || Tout ornement mesquin, puéril, peu naturel : *Le* COLIFICHET *est déplacé partout, mais surtout dans les monuments.* [La nature vaut mieux] *que ces* COLIFICHETS *dont le bon sens murmure.* (Molière.) || Pâtisserie sèche et légère, que l'on donne aux petits oiseaux.

— *Par extens.* Personne d'un caractère futil et puéril : *Un* COLIFICHET *plein de fard et de gomme.* (Boursault.)

— Céram. Support en terre cuite appelé aussi *pernette*, servant à soutenir, dans les cazettes, les poteries dont la glaçure se ramollit pendant la cuisson. || Support à arêtes vives, destiné à empêcher le contact des pièces émaillées pendant leur cuisson.

— Monn. Petite machine qui servait autrefois pour réduire les monnaies au poids légal.

— SYN. **Colifichet, babiole, bagatelle, breloque, brimborion.** V. BABIOLE.

COLIGNY, ch.-lieu de canton de l'Ain, arrond. et à 22 kil. de Bourg, au pied du Revermont ; 1.330 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de volailles. Eglise en partie du XVe siècle. Restes d'un ancien château, origine de la seigneurie de Coligny qui tomba au XVIe siècle entre les mains de la maison de Châtillon-sur-Loing et dont le titulaire le plus célèbre fut Gaspard de Châtillon, amiral de Coligny. — Le canton a 9 comm., et 7.885 hab.

COLIGNY, comm. d'Algérie (départ. de Constantine, arrond. de Sétif) ; 3.630 hab.

COLIGNY (Gaspard Ier DE), dit **le maréchal de Châtillon**, né à Châtillon vers 1470, mort à Dax en 1522. Il se distingua aux batailles de Fornoue (1495) et d'Agnadel (1509), et reçut le bâton de maréchal en 1516. Il avait épousé, en 1514, Louise de Montmorency, sœur du futur connétable et veuve du maréchal de Maillé ; il en eut quatre fils : PIERRE, né en 1515, mort jeune ; ODET, GASPARD, et FRANÇOIS.

COLIGNY (Odet DE), deuxième fils du maréchal de Châtillon et de Louise de Montmorency, né à Châtillon-sur-Loing en 1517, mort à Hampton-Court (Angleterre) en 1571. Destiné, comme cadet, à l'état ecclésiastique, il fut créé cardinal en 1533, archevêque de Toulouse en 1534, puis évêque-comte de Beauvais. Gagné au calvinisme, il ne laissa rien paraître de ses opinions jusqu'en 1560. L'année suivante il abjura le catholicisme, et fut rayé de la liste des cardinaux. Plénipotentiaire des protestants durant la guerre civile (déc. 1567-mars 1568), il dut fuir en Angleterre, l'automne suivant, lorsque Catherine de Médicis chercha à s'emparer des principaux chefs protestants. Il mourut empoisonné, dit-on, par un de ses domestiques, alors qu'il se préparait à regagner sa patrie à la suite de l'édit de paix de Saint-Germain (juill. 1570).

COLIGNY (Gaspard II DE), seigneur de CHÂTILLON, dit **l'amiral de Coligny**, troisième fils du maréchal de Châtillon et de Louise de Montmorency, né à Châtillon-sur-Loing en 1519, assassiné à Paris en 1572. Il fit ses premières armes en Flandre en 1543, et y fut grièvement blessé. Il se distingua au siège de Carignan et à la bataille de Cérisoles (1544), et reçut, en 1547, la charge de colonel général de l'infanterie française. En 1552, il fut nommé amiral et tenta d'organiser quelques entreprises de colonisation. Il y eut trois expéditions distinctes : l'une en 1552, ayant pour objectif le Brésil ; deux autres, en 1562 et en 1565, dirigées sur la Floride. Elles échouèrent, par l'hostilité des Espagnols.

G. de Coligny, par Fr. Clouet. Cl. Giraudon.

Ces trois tentatives s'encadrent, dans la vie de Gaspard de Coligny, au milieu d'épreuves tragiques. En 1557 il combattit les Espagnols dans les Pays-Bas, puis s'enferma dans Saint-Quentin assiégé, et sa valeureuse défense donna le temps au pays de s'armer derrière lui. Mais il fut pris, et sa captivité ne se termina qu'après la signature du traité de Cateau-Cambrésis (3 avr. 1559). Pendant son emprisonnement, il se convertit à la Réforme.

Après la mort d'Henri II, Coligny devint un des chefs du parti protestant. Il fit entendre les doléances des calvinistes à l'assemblée de Fontainebleau en 1560, et lutta contre les Guises. Il participa avec Condé à la guerre civile et négocia avec l'Angleterre. Il fut battu à Dreux par les « Royaux », en 1562. Il apprit avec joie, sans y avoir participé, l'assassinat de François de Guise (1563). Réconcilié avec la cour il eût désiré soutenir les insurgés flamands contre Philippe II. En 1567 il reprit les armes et essaya de mettre la main sur le roi Charles IX. Il fut battu à Saint-Denis. En 1568 il s'enfuit au sud de la Loire, et, les hostilités ayant recommencé, il fut battu à Jarnac, en 1569. Il opéra ensuite dans le Midi et sur la Loire.

La paix ayant été signée à Saint-Germain (juill. 1570), il s'efforça d'amener Charles IX, sur lequel il avait acquis de l'influence, à une guerre contre l'Espagne. Il semblait sur le point d'y parvenir lorsque la reine-mère, voyant son crédit près d'être ruiné par le crédit de l'amiral, inspira au roi des soupçons sur la fidélité de Coligny. Le 22 août 1572, celui-ci, au sortir du Louvre, fut blessé d'un coup d'arquebuse par Maurevel, assassin aux gages des Guises. Charles IX lui promit de le venger. Mais, le 24 août eut lieu la Saint-Barthélemy ; l'amiral fut assassiné par l'Allemand Besme, à l'hôtel de Ponthieu, sa demeure, et son cadavre fut porté au gibet de Montfaucon. C'était un homme austère et de mœurs pures, respecté plus qu'aimé dans son parti, et qui le plus souvent fut malheureux à la guerre.

Coligny (MONUMENT DE L'AMIRAL DE), œuvre de Crauk, placée au chevet du temple de l'Oratoire, rue de Rivoli (Paris). La statue en pied de l'amiral est accompagnée de deux figures symbolisant la *Patrie* et la *Religion* (1889).

Statue de Coligny à Paris. Cl. Neurdein.

COLIGNY (François DE), seigneur D'ANDELOT, quatrième fils du maréchal de Châtillon et de Louise de Montmorency, né à Châtillon-sur-Loing en 1521, mort à Saintes en 1569, colonel général de l'infanterie en remplacement de son frère Gaspard de Coligny. Ayant, le premier de la famille, embrassé la Réforme, correspondant de Calvin, il fut emprisonné en 1558, et devint, après diverses tribulations, l'ardent promoteur des levées de boucliers de 1560, de 1562 et de 1567 parmi ses coreligionnaires. Soldat intrépide et général habile, il parut avec honneur aux batailles de Dreux (1562), de Saint-Denis (1567), et de Jarnac (1569). Il mourut peu après.

COLIGNY (Louise DE), fille de l'amiral et de Charlotte de Laval, née à Châtillon-sur-Loing en 1555, morte à Fontainebleau en 1620. Mariée, en 1571, à Charles de Téligny, elle vit périr son père et son mari, l'année suivante, dans la nuit de la Saint-Barthélemy (24 août). Réfugiée en Suisse jusqu'en 1576, elle épousa le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne (1583). Elle le perdit en 1584, assassiné comme son premier mari, sous ses yeux. Elle réconcilia le duc de Bouillon avec Henri IV (1606), contribua puissamment à la signature de la « Trêve de douze ans » entre l'Espagne et les Provinces-Unies, et se mêla aux querelles théologiques des arminiens et des gomaristes.

COLIGNY (François DE), fils de l'amiral de Coligny et de Charlotte de Laval, né à Châtillon-sur-Loing en 1557, mort à Chartres en 1591. Il chercha, lors de la Saint-Barthélemy, comme sa sœur Louise, un refuge en Suisse. Il fit ses premières armes en 1575, dans le Languedoc. En 1587, il reçut du roi de Navarre l'ordre de lui amener une grosse armée de reîtres, de lansquenets et de Suisses. Il échoua dans cette tâche. Il fut remis en possession de ses biens par Henri IV qui lui donna de grandes charges. De son mariage avec Marguerite d'Ailly de Pecquigny, il eut trois enfants : HENRI, né en 1583, tué au siège d'Ostende en 1601 ; GASPARD ; FRANÇOISE, mariée en 1602 à René de Talensac, seigneur de Londrières.

COLIGNY (Gaspard DE), dit **le maréchal de Coligny**, petit-fils de l'amiral, né à Montpellier en 1584, mort à Châtillon en 1646. Quoique protestant, lorsque ses coreligionnaires prirent les armes (1626), il évita de se mettre en évidence. Il dut les faveurs de la cour et le bâton de maréchal à cette attitude. Il prit Damvillers en 1635 et Arras en 1640. Battu à La Marfée par le comte de Soissons (1641), il n'eut plus de commandements. Sa terre de Châtillon fut érigée en duché-pairie (1643). — Il eut quatre enfants, dont l'un, GASPARD, né en 1620, se distingua particulièrement en divers sièges et à la bataille de Rocroy (1643), abjura le calvinisme et reçut une blessure mortelle au combat de Charenton, pendant la Fronde (1649). En lui s'éteignit la postérité masculine de l'amiral.

COLIGNY (Jean DE), comte DE SALIGNY, parent éloigné de l'amiral de Coligny, né au château de Saligny (Franche-Comté) en 1617, mort au château de La Motte-Saint-Jean en 1686, l'un des plus intrépides compagnons d'armes du grand Condé pendant la Fronde, brouillé plus tard avec lui, puis commandant des troupes françaises de secours que Louis XIV envoya à l'empereur d'Allemagne Léopold, et qui triomphèrent des Turcs à la bataille de Saint-Gothard en 1664. Il a laissé des *Mémoires*.

COLIMA, ville du Mexique, ch.-lieu de l'Etat de Colima, non loin du Pacifique ; 21.000 hab. Reliée par voie ferrée au port de Manzanillo, Colima possède des filatures de coton, des poteries ; plantations de caféiers et de cotonniers. — L'*Etat homonyme* a 62.000 hab.

COLIMAÇON n. m. (pour CALIMAÇON ; de la particule *co* dont la signification est obscure, et de *limaçon*). Moll. Nom vulgaire des limaçons terrestres du genre hélix.

— *Par extens.* Escalier tournant en hélice : *Un* COLIMAÇON *escarpé.* (G. Sand.) || Ancienne voiture découverte et très basse.

— Loc. adv. *En colimaçon*, En spirale.

COLIN n. m. (abrév. familière de *Nicolin* mis lui-même pour NICOLAS). Jeune amoureux villageois, dans la comédie et l'opéra-comique : *Jouer les* COLINS. (Cette expression paraît due à l'opéra-comique de Nicolo, *Jeannot et Colin*, joué en 1806 à la salle Feydeau.)

— *Fam.* Pot de chambre.

— Loc. adv. *A la colin : Costume, cravate* À LA COLIN.

COLIN n. m. Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des odontophoridés, comprenant des formes américaines à corps court et épais, à bec bombé, à tête moyenne et huppée.

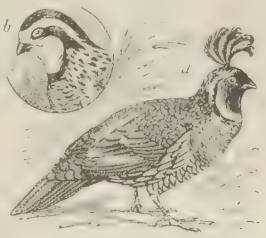

COLINS : *a*, de Californie ; *b*, de Virginie.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de merlan (*merlangues virens*). [Le poisson vendu sur les marchés comme étant du colin, poisson que l'on débite en tranches, est en réalité du merlus.]

— ENCYCL. Ornith. Les *colins* remplacent les cailles, dans le nouveau monde ; on en connaît une vingtaine d'espèces. Citons le colin de Virginie (*colinus Virginianus*) ; le colin de Californie (*lophortyx Californicus*), d'un beau brun, varié de noir et de blanc, vulgairement dit *caille huppée* (Californie).

COLIN (Jacques), poète et bel esprit du XVIe siècle, né à Auxerre, mort en 1547. Il fut lecteur et secrétaire de François Ier. Il a traduit en vers français certaines parties d'Homère et des *Métamorphoses* d'Ovide, le *Courtisan* de Castiglione, et composé quelques poésies latines et françaises.

COLIN (Gustave), peintre français, né à Arras en 1828, mort en 1911. Elève du peintre artésien Constant Dutilleux et de Thomas Couture, il débuta en 1863 au Salon désormais célèbre des Refusés, avec des *Joueurs de pelote*, et de 1865 à 1889 il envoya successivement au Salon des Artistes français : *la Barre de la Bidassoa* (1873) ; *le Matin de la fête d'Urugne* (1880) ; *la Messe du matin en Navarre* (1883), qui, à l'Exposition universelle de 1889 (Paris), lui valut une médaille d'argent. A partir de 1890, il passa à la Société nationale, où il continua à montrer des scènes d'Espagne et du pays basque : *Procession à Fontarabie, Chanteuse des rues en Navarre, le Retour de la fontaine, Joueurs de pelote basque*, etc. A l'Exposition centennale de 1900, la *Récolte du maïs* et l'*Entrée de port* témoignèrent à nouveau de sa maîtrise. La plupart des musées de France conservent quelques-unes de ses fortes pages : le Luxembourg, un *Quartier de gitanos ;* le musée de Pau, *la Course de novillos ;* celui d'Arras, *le Lavoir de San-Pedro ;* celui de Bayonne, *un Intérieur de forêt.*

COLIN (Léon), médecin militaire français, né à Saint-Quérin (Meurthe) en 1830, mort à Paris en 1906. Il fit ses études à Strasbourg, puis au Val-de-Grâce et, en 1859, fut nommé professeur agrégé à l'Ecole d'application, puis succéda à Laveran, en 1867, au Val-de-Grâce, dans la chaire d'épidémiologie des armées. Pendant la guerre de 1870, il fut chargé de l'hôpital militaire des varioleux de Bicêtre, où il recueillit les éléments de son livre : *la Variole au point de vue épidémiologique et prophylactique* (1873), puis devint sous-directeur de l'Ecole d'application (1879-1881), directeur du service de santé du gouvernement militaire de Paris, inspecteur général et président du comité technique (1888-1895), membre du conseil d'hygiène de Paris et du comité consultatif d'hygiène de France. Il avait été élu, en 1880, membre de l'Académie de médecine, dont il fut président en 1905. Il a publié de nombreux mémoires sur des questions d'hygiène et d'épidémiologie, et plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Traité des fièvres intermittentes* (1870) ; *la Fièvre typhoïde dans l'armée* (prix Lacaze en 1878) ; *Traité des maladies épidémiques* (prix de l'Académie des sciences en 1882) ; *Paris : sa topographie, son hygiène, ses maladies* (prix Montyon en 1885).

COLIN (*Paul*-Alfred), peintre français, né à Nîmes en 1838, mort à Paris en 1916 ; fils du peintre et lithographe Alexandre **Colin** (1798-1873), il a fait d'agréables paysages de Normandie (*Vue prise à Yport, Ferme de Criquebœuf*, etc.), et des cartons pour les Gobelins (*l'Est, le Palais de Versailles, les Héros*).

COLIN (le P. Elie), jésuite et savant français, né à Lavaur en 1852, mort à Tananarive en 1923. Envoyé à Madagascar en 1888, ce missionnaire construisit un observatoire à Tananarive, installa dans l'île treize stations, et put ainsi, entre autres observations, tracer la trajectoire des cyclones qui traversent ces régions. Lors de la guerre franco-malgache (1894), il traça de concert avec le P. Roblet une carte destinée au corps expéditionnaire, et fut affecté au Service géographique de l'état-major. Le P. Colin a publié cinq volumes d'observations météorologiques et astronomiques, diverses cartes, et a exécuté sur une grande partie de Madagascar des levers magnétiques de précision. Il fut membre correspondant de l'Académie des sciences (1889).

COLIN (Jean-Lambert-Alphonse), général français, né à Chatou (Seine-et-Oise) en 1864, mortellement blessé à l'armée d'Orient en 1917. Elève de l'Ecole polytechnique, sorti dans l'arme de l'artillerie, la majeure partie de sa carrière s'écoula, avant la Grande Guerre, à la Section historique de l'état-major de l'armée. Il est parmi les meilleurs de nos historiens militaires contemporains et il a laissé des études très remarquées : *les Transformations de la guerre, les Grandes batailles de l'histoire, l'Education militaire de Napoléon Ier*, et, en collaboration avec le contrôleur général Alombert-Goget, un historique militaire définitif sur *la Campagne de 1805 en Allemagne* (1902-1908).

COLIND n. f. (mot roumain). Nom donné aux noëls roumains, souvent très anciens, chantés aux fêtes de la Nativité et du jour de l'An. Sous des formes diverses (*koleda* en tchèque, *kolenda* en polonais, etc.), le même mot désigne, dans les pays slaves, des types analogues de poésie populaire. || Pl. *Des* COLINDE [*dé*].

COLINES (Simon DE), imprimeur français, né en 1480, mort en 1546. Les uns le font naître à Gentilly-lès-Paris, les autres à Pont-de-Colines en Ponthieu. Il épousa, vers 1521, la veuve d'Henri Estienne dont il avait été le collaborateur et dont il continua à diriger l'atelier. Il imprima

plus de sept cents ouvrages. A sa mort, son atelier passa à Regnauld-Chaudière.

Colines, un des premiers, suivit l'exemple des Alde, en produisant des ouvrages bon marché et portatifs.

Le premier, aussi, il employa l'italique comme caractère de texte; il en fit graver des spécimens charmants, très différents de ceux, lourds et défectueux, qu'on employait alors. Il améliora aussi le caractère romain. En 1522, il fonda une imprimerie à Meaux.

Monogramme de Colines.

COLINETTE [*nèt'*] n. f. Coiffe de femme, employée jadis comme bonnet de nuit.

Colinette à la cour ou *la Double épreuve*, comédie lyrique en trois actes, paroles de Lourdet de Santerre, musique de Grétry, représentée avec succès à l'Opéra le 1er janvier 1782. Par cet ouvrage, l'auteur de *l'Amant jaloux* voulait introduire à l'Opéra le genre de la comédie lyrique, pour en varier le répertoire.

COLIN-MAILLARD [*ma-yar*] n. m. Jeu dans lequel un des joueurs, ayant les yeux bandés, essaye à tâtons d'attraper un des autres, et, lorsqu'il y a réussi, doit deviner le nom de celui qu'il a saisi. || Celui qui a les yeux bandés.

— *Fam.* Personne qui cherche à tâtons.

— *Fig.* Opérations, manèges, où l'on court les uns après les autres à l'aveuglette.

— *En colin-maillard*, loc. adv. A tâtons, en aveugle.

— ENCYCL. Une légende liégeoise conte qu'un guerrier fameux du pays de Liége, Colin, fait chevalier en 999 par le roi Robert le Pieux, fut surnommé Maillard à cause du maillet dont il se servait contre ses ennemis. Ayant eu les yeux crevés dans une bataille livrée au comte de Louvain, il continua à combattre sans y voir: on explique ainsi l'origine du jeu dit de *colin-maillard*.

— Iconogr. Un carton de tapisserie dû à Goya (musée du Prado: Madrid) représente le *Colin-maillard*. (V. planche *Beaux-Arts XXXIV*.)

COLINS (Alexandre), sculpteur flamand, né à Malines en 1526, mort en 1612. Il fut chargé par l'empereur Ferdinand Ier, qui le nomma son statuaire, d'achever le mausolée de Maximilien Ier, commencé à Innsbruck par les frères Abel, de Cologne. Il exécuta aussi, dans la même ville, le mausolée qui s'élève au milieu de l'église de la cour; ceux de l'archiduc Ferdinand et de l'évêque Jean Nas, etc. On lui doit encore des tombeaux dans les églises d'Augsbourg et, dans le Dôme de Prague, le mausolée de Ferdinand Ier, de sa femme Anna, et de Maximilien II.

COLINS (Pierre), littérateur belge, né à Enghien (Hainaut) en 1560, mort en 1646, servit d'abord dans l'armée, puis séjourna à Paris sous Henri IV. On lui doit : *Histoire des choses les plus mémorables advenues depuis l'an 1130 jusqu'à nostre siècle* (Mons, 1634), où l'on trouve beaucoup d'anecdotes intéressantes, et un long poème latin: *Theatrum aulicum quatuor libris comprehensum* (Mons, 1640).

COLINS (Jean-Guillaume-César-Alexandre-Hippolyte, baron DE), économiste, né à Bruxelles en 1783, mort à Paris en 1859. Officier au service de la France, médecin à La Havane, il revint à Paris en 1830 et se fit naturaliser français. Colins, partisan d'un socialisme rationnel, voulait l'extinction du paupérisme par la propriété collective. Ses deux grands ouvrages sont: *l'Economie politique, source des révolutions et des utopies prétendues socialistes*, et *Science sociale*, son œuvre capitale.

COLIN-TAMPON [*tan*] n. m. (de *colin* et *tampon*). Nom plaisant donné à une ancienne batterie de tambour des Suisses au service de la France, et dont les autres troupes se moquaient par esprit de corps.

— LOC. FAM. *Se soucier de quelque chose comme de colin-tampon*, N'en faire aucun cas.

COLINTON, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Edimbourg), sur le Leith Water; 4.800 hab. Papeteries.

COLIOU n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, type d'une famille dite des *coliidés*, comprenant des formes de taille moyenne, grises ou rousses, à huppe, à longue queue étagée, à bec court. (Les colious [*colius*], dont on connaît quatorze espèces, sont propres aux régions chaudes de l'Afrique.)

Coliou.

COLIPE ou **COLIPRE** n. f. Boule creuse, pendeloque sphérique d'un collier ou d'un chapelet. (Vx.)

COLIPHIUM ou **COLYPHIUM** [*fi-om'*] n. m. Chez les anciens, Nourriture fortifiante, composée soit de viandes hachées, soit de pain pétri avec du fromage frais, pour les athlètes.

COLIQUE [*lik'*] adj. (de *côlon*). Qui appartient ou se rapporte au côlon : *Artères* COLIQUES.

COLIQUE [*lik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Pathol. Douleur du côlon et, en général, de la cavité abdominale, survenant par accès.

— *Colique hépathique*, Colique due à l'obstruction des canaux biliaires par un calcul. (Survenant subitement, elle a son siège dans le côté droit, et s'irradie vers l'aine et l'épaule.) V. HÉPATIQUE.

— *Colique de miséréré*, Nom donné à l'obstruction intestinale, par suite des vives douleurs qu'elle détermine. V. ILEUS.

— *Colique néphrétique*, Douleur due à la présence d'un calcul dans les uretères. (Elle s'étend vers les aines jusqu'aux testicules et à la cuisse, s'accompagne d'anurie ou de dysurie.) V. NÉPHRÉTIQUE.

— *Colique parturiente*. Douleur qui accompagne les contractions de l'utérus dans l'accouchement.

— *Colique de plomb, Colique végétale, Colique sèche, Colique du Poitou, Colique des peintres, Colique métallique, Colique saturnine, Colique de Madrid, de Surinam, de Cayenne*, etc., Différents noms de douleurs déterminées par l'intoxication saturnine. V. SATURNISME.

— *Colique utérine* ou *menstruelle*, Douleur qui survient, chez la femme, au moment des règles.

— *Colique vésiculaire*, Douleur de l'hypocondre droit, due à la contraction de la vésicule biliaire sur un calcul.

— LOC. FAM. *Avoir la colique*, Avoir peur. (Se dit par allusion à un effet assez ordinaire de la peur.) || *Aimer une personne, une chose comme la colique*, La détester.

— ENCYCL. Pathol. La *colique* est une douleur généralement torsive, aiguë ou sourde, se produisant de façon non continue et qui s'accompagne parfois d'anxiété, de pâleur, de refroidissement des extrémités, de vomissements, de diarrhée. En dehors des cas particuliers envisagés plus haut, elle est commune dans les intoxications, les entérites, les obstacles à la défécation. Le passage des gaz aux coudes de l'intestin la provoque fréquemment.

Le vrai traitement des coliques est celui de leur cause. Comme palliatifs, on utilise surtout les cataplasmes, la chaleur, les opiacés.

— Art vétér. Les *coliques* sont la manifestation extérieure d'altérations diverses du tube digestif: indigestion, surcharge de l'estomac, obstruction intestinale par des pelotes stercorales, des calculs intestinaux ou bézoards, des volvulus, des invaginations, des hernies inguinales ou diaphragmatiques; enfin, congestion intestinale.

Le cheval est celui des animaux domestiques qui est le plus sujet aux coliques; elles sont rares chez le chien, et encore plus rares chez les ruminants.

Pour éviter les coliques, il faut observer les règles d'une bonne hygiène.

Le traitement des coliques est malaisé, parce qu'il est très difficile d'en diagnostiquer exactement la cause : saignée, révulsion externe, lavements, breuvages calmants, injections hypodermiques de médicaments excitant les contractions de l'intestin et la sécrétion des sucs digestifs.

Les coliques causées par les hernies diaphragmatiques, par les calculs intestinaux, par les volvulus ou les invaginations constituent les formes graves, et sont toujours mortelles.

Les ruptures d'estomac se produisent dans le cours des coliques provoquées par les chutes brusques, et sont toujours mortelles après une accalmie trompeuse.

COLIQUEUX [*keû*], **EUSE** adj. Qui a la colique : *Malade* COLIQUEUX. || Qui occasionne la colique : *Boisson* COLIQUEUSE.

COLIQUIDATEUR [*ki*] n. m. (du préfixe *co*, et de *liquidateur*). Personne qui procède avec une ou plusieurs autres à une liquidation.

COLIS [*li*] n. m. (de l'ital. *colli*, charges du cou). Objet ballot, caisse de marchandises diverses: *Recevoir, expédier un* COLIS.

— *Colis postal*, Colis d'un poids variable (3, 5, 10, 15 et 20 kg.) que les compagnies de chemins de fer, sous le contrôle de l'administration des postes, font parvenir à destination: *On ne peut mettre dans les* COLIS POSTAUX *aucun papier ayant un caractère de correspondance.* || *Colis agricole*, Colis d'un poids maximum de 40 kg. transporté en grande vitesse (depuis 1911) par les compagnies de chemins de fer.

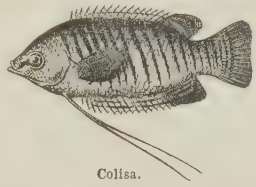
Colisa.

COLISA n. m. (mot bengali). Genre de poissons habitant les étangs d'eau douce ou salée de l'Inde. (Les mâles construisent un nid de plantes, où ils couvent les œufs.)

Colisée (le), le plus vaste et le plus magnifique des amphithéâtres de Rome. Bâti par Vespasien et Titus, il fut achevé en 80 apr. J.-C. Son vrai nom est *Amphithéâtre Flavien*. Le nom de *Colosseum*, dont on a fait *Colisée*, et qui est dû au voisinage du colosse de Néron, n'apparaît qu'au VIIIe siècle. Il contenait 100.000 spectateurs, et fut inauguré par des jeux où combattirent 5.000 bêtes féroces.

Colisée. — Cl. Anderson.

Brûlé en partie sous Macrin, Alexandre Sévère le restaura. Au moyen âge, il devint une forteresse; aux XVe et XVIe siècles, ses matériaux servirent à la construction des palais de Venise, de la Chancellerie, Farnèse et Barberini. Clément IX y établit une fabrique de salpêtre. Enfin, Benoît XIV (1740-1758) sauva ce qui restait du monument, en le consacrant à la Passion du Sauveur, en mémoire du sang des martyrs qui y avaient péri. Pie VII et Léon XII le consolidèrent et Pie IX en restaura les escaliers intérieurs. En 1874, le Colisée fut déblayé et nettoyé. — Alors disparut sa flore célèbre, qui comptait quatre cent vingt espèces.

Le Colisée comportait trois rangs d'arcades superposées et d'ordres différents. Un quatrième étage était percé de fenêtres, séparées par des pilastres d'ordre corinthien. Il mesure 524 m. de circonférence; son grand axe est de 187 m.; le petit, de 155 m.; l'arène, de 85 m. sur 53. Si mutilé qu'il soit, le Colisée constitue encore aujourd'hui une des ruines les plus importantes de l'antiquité, et de celles qui révèlent le mieux le génie romain.

Colisée (le) de Paris. Le Colisée, vaste établissement construit en 1770, sous la direction de Le Camus, à l'extrémité occidentale des Champs-Elysées, pour les fêtes du mariage du dauphin, futur Louis XVI, coûta 2.675.500 livres.

Ouvert en mai 1771, il eut une courte vogue sous la direction de l'artificier Torré. On y donnait des concerts, des feux d'artifice, des joutes nautiques, des courses de chevaux et, dans la rotonde centrale de 78 m. de diamètre, des bals masqués. En 1776, le salon des Grâces servit à l'exposition de peinture. En 1776 et 1777, Marie-Antoinette y vint. Dès 1778 l'état des bâtiments et la désaffection du public le firent fermer: il fut démoli vers 1780, laissant son nom à une rue.

COLISSE n. f. Chacune des mailles entre lesquelles passent les fils de la chaîne d'une étoffe.

COLISTIER [*liss-ti-é*] n. m. Candidat qui se trouve sur une même liste électorale qu'un autre.

CÔLITE n. f. Inflammation du côlon.

COLITIGANT [*ghan*], **E** adj. (du préfixe *co*, et du lat. *litigare*, être en procès). Se dit des parties qui plaident l'une contre l'autre.

COLLABESCENCE [*bè-sanss'*] n. f. (de *collabescent*). Méd. Affaiblissement extrême.

COLLABESCENT [*bè-san*], **E** adj. (du lat. *collabi*, tomber de faiblesse). Qui tombe de faiblesse.

COLLABORATEUR, TRICE n. Qui collabore : *C'est mon* COLLABORATEUR. *Lulli fut le* COLLABORATEUR *de Quinault.*

— *Fig.* Ce qui aide à obtenir un résultat, etc.: *Le temps est un* COLLABORATEUR *puissant.*

COLLABORATION [*si-on*] n. f. Action de collaborer. || Ensemble des collaborateurs.

COLLABORER [*ré*] v. intr. (du lat. *cum*, avec, et *laborare*, travailler). Travailler de concert avec un autre, l'aider dans ses fonctions, et particulièrem. Travailler de concert avec un ou plusieurs autres à un ouvrage littéraire, artistique, scientifique.

COLLADON (Nicolas), théologien protestant français du XVIe siècle, mort en 1586. D'abord ministre à Bourges, puis recteur de l'académie de Genève en 1564, il remplaça Calvin comme professeur de théologie (1566), mais la hardiesse de son langage le fit déposer par ses coreligionnaires (1571). Il s'établit alors à Lausanne, où il enseigna les belles-lettres. On a de lui divers écrits théologiques.

COLLADON (Jean-Daniel), ingénieur suisse, né et mort à Genève (1802-1893). En 1827, avec un *Mémoire sur la compression des liquides et la vitesse du son dans l'eau*, il remporta, à Paris, le grand prix de l'Académie des sciences. En 1829, il enseigna la mécanique à l'Ecole des arts et manufactures de Paris, puis il devint professeur à l'académie de Genève. Ses recherches sur la compressibilité des liquides et sur la vitesse du son, avec Sturm, sont très importantes (*Mémoires des savants étrangers*, 1838). Il eut l'idée d'utiliser l'air comprimé pour le creusement des longs tunnels. Il a écrit de nombreux ouvrages sur la foudre et les paratonnerres, le percement des tunnels, etc. Il fut correspondant de l'Académie des sciences.

COLLAGE n. m. Action de coller. || Opération qui consiste à imprégner de colle le papier pour qu'il ne boive pas. (On dit aussi ENCOLLAGE, en ce dernier cas.) || Etat des objets collés.

— *Fam.* Situation d'un homme et d'une femme qui vivent conjugalement sans être mariés.

— Céram. Fixation de deux pièces crues au moyen de barbotine épaisse.

— Œnol. Clarification des boissons alcooliques.

— ENCYCL. Le *collage* des boissons alcooliques a pour but de leur donner de la limpidité en précipitant les matières solides qu'elles tiennent en suspension et qui sont susceptibles de nuire à leur conservation.

On colle les vins à l'aide de blancs d'œufs (battus avec un peu d'eau et de sel), de colle de poisson (dissoute dans l'eau tiède après avoir été ramollie dans un peu de vin), de gélatine (gonflée dans l'eau et diluée), de sang (défibriné et dissous dans un peu d'eau salée).

Le cidre est collé avec du cachou; la bière avec de la gélatine, de la graine de lin, de l'alumine, du phosphate de calcium, etc.

Le mélange destiné au collage est versé dans le fût par la bonde, et l'on agite le tout avec un « fouet », dont le plus simple modèle consiste en une baguette plusieurs fois refendue.

COLLAGÈNE adj. (de *colle*, et du gr. *gennân*, engendrer). Se dit des substances à l'aide desquelles on peut fabriquer de la colle.

COLLAGUAS ou **COLLAHUAYAS**, Indiens du haut Pérou, vivant près du lac Titicaca.

COLLAIRE [*lèr'*] adj. (de *cou*). Qui a rapport au cou.

COLLAITO, ancienne famille de comtes italiens, établie dans la province de Trévise. — ANTOINE IV, mort après 1619, devint, en 1589, généralissime de la république de Venise. — RAMBOLD XIII, fils du précédent, né à Mantoue en 1579, mort à Coire en 1630, fut député en 1620 à la Diète de Hongrie, ambassadeur à Rome et à Madrid; fit en 1623, sous Tilly, la campagne du Rhin, et parvint, en 1625, au grade de feld-maréchal. En 1630, il fut chargé par Charles de Gonzague du commandement en chef de ses troupes pendant la guerre de la succession du duché de Mantoue.

COLLALTO ou **COLALTO** (Antoine), mathématicien italien, né à Venise vers 1750, mort en 1820 à Padoue où il professait les mathématiques. Ses principaux ouvrages sont: *l'Identité du calcul différentiel avec celui des séries* (1802), et *Géométrie analytique* (1809).

COLLANT [*lan*] n. m. Argot de théâtre, Pantalon, maillot.

COLLANT [*lan*], **E** adj. Qui colle: *La glu est la plus adhérente des matières* COLLANTES.

— *Par extens.* Qui s'applique exactement sur le corps: *Un pantalon* COLLANT.

— *Fam.* Personne importune dont on ne peut se débarrasser : *Quelle femme* COLLANTE !
— ANTON. Bouffant.

COLLANTES (Francisco), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1599-1634). Parmi ses tableaux, citons un *Saint Jérôme* et *la Résurrection de la chair*, qui décorent le palais de Buen-Retiro. On voit, au Louvre, un *Buisson ardent* de Collantes. Ses paysages sont vigoureux, pittoresques, souvent tourmentés.

COLLAPSIBLE adj. (du lat. *collapsus*, affaissement). Se dit des jumelles et lunettes qui se replient dans le sens de l'épaisseur pour tenir moins de place dans la poche.

COLLAPSOTHÉRAPIE [*pi*] n. f. Méthode thérapeutique employée surtout contre la tuberculose et qui cherche à réaliser l'affaissement du poumon et son repos forcé, soit par l'injection d'azote dans la plèvre (pneumothorax), soit par section du nerf phrénique (phrénicotomie).

COLLAPSUS [*suss*] n. m. (mot lat. signif. *affaissement*). Diminution rapide des forces, sans syncope : COLLAPSUS *cardiaque.* || *Collapsus algide*, Syndrome caractérisé par le ralentissement du pouls et de la respiration, l'affaiblissement du cœur et l'abaissement de la pression sanguine, la prostration et le refroidissement périphérique. || *Collapsus pulmonaire*, Ischémie du poumon par refoulement et compression du parenchyme, sous l'influence d'un épanchement pleural ou d'une tumeur.

COLLARES, bourg de Portugal (Lisboa), près de l'Océan, au nord du cap da Roca ; 3.200 hab. Marbre noir. Vins.

COLLARGOL n. m. Argent colloïdal obtenu en précipitant le nitrate d'argent par le sulfate ferreux ammoniacal en présence du citrate d'ammoniaque, et dessiccation dans le vide en présence d'acide sulfurique, du précipité rouge-brun ainsi obtenu.

— ENCYCL. Le *collargol* se présente sous forme de petits grains ou de lamelles d'un gris métallique plus ou moins foncé, solubles dans 25 parties d'eau froide. La solution est limpide par transparence, trouble par réflexion, précipitable par les acides, les chlorures et la plupart des sels ; stabilisée, au contraire, par l'albumine ; précipitable également par la chaleur, aussi les solutions de collargol doivent-elles être préparées à froid.
C'est un antiseptique local et général, employé contre les maladies infectieuses, les septicémies, l'infection puerpérale, l'érésypèle, la méningite cérébro-spinale ; il abaisse la température, et améliore l'état général.
On l'utilise surtout en frictions cutanées (15 p. 100 de collargol). Peu administré par la voie buccale.

COLLAS, nom appliqué par les Incas, lors de leur arrivée au nord du lac Titicaca, à toutes les tribus péruviennes de la contrée.

COLLAS (Achille), mécanicien, né à Paris en 1795, mort en 1859. Il inventa nombre de machines des plus ingénieuses, parmi lesquelles son *réducteur* est la plus remarquable. Cet instrument a rendu de très grands services à la sculpture, en lui permettant de reproduire à plus petite échelle, et avec une exactitude absolue, des œuvres d'art. Il trouva également une machine à graver les médailles.

COLLATAIRE [*tèr'*] n. m. Celui que le collateur avait pourvu d'un bénéfice.

COLLATÉRAL, E, AUX adj. (du préfixe *co*, et de *latéral*). Qui est placé à côté : *Un boulevard et les rues* COLLATÉRALES. *Les nefs* COLLATÉRALES. || Hors de la ligne directe : *Les parents* COLLATÉRAUX.

— Anat. Se dit d'un filet nerveux ou d'un vaisseau qui suit à peu près parallèlement la direction du tronc nerveux ou vasculaire dont il sort.

— Archit. *Nef collatérale*, Bas côté, nef parallèle à la nef principale.

— Substantiv. *Collatéral* (n. m.) ou *Collatérale* (n. f.), Bas côté d'une église : *La nef et les* COLLATÉRAUX.

— Bot. Se dit des bourgeons qui naissent de part et d'autre du bourgeon axillaire principal. || Se dit aussi des faisceaux libéro-ligneux symétriques par rapport à un plan. (On dit aussi BICOLLATÉRAL.)

— Généal. et Dr. Se dit des frères, des sœurs d'une personne, et de leurs descendants et ascendants, par opposition aux ascendants et descendants directs : *Ligne* COLLATÉRALE. *Héritier* COLLATÉRAL. || *Succession collatérale*, Succession recueillie comme parent collatéral. || Substantiv. : *Les* COLLATÉRAUX. — Fig. : *Le bon sens et le génie sont de la même famille ; l'esprit n'est qu'un* COLLATÉRAL. (De Bonald.)

— Géogr. *Points collatéraux*, Points situés à égale distance de deux points cardinaux et dénommés Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest.

— Hist. *Conseil collatéral*, Conseil de l'ancien royaume de Naples, composé de deux Aragonais et de deux Napolitains, sous la présidence du vice-roi.

— Mus. *Modes* (ou *tons*) *collatéraux*. Syn. de MODES (ou TONS) PLAGAUX. V. PLAGAL.

— ENCYCL. Dr. Les *collatéraux* sont d'abord les frères et sœurs, qui peuvent être *germains*, *consanguins* ou *utérins*. Les autres collatéraux sont les oncles et tantes, neveux et nièces, et les cousins. Pour calculer le degré de parenté entre deux collatéraux, on remonte de l'un d'eux à l'auteur commun, et l'on redescend de là à l'autre collatéral, en comptant le nombre de générations ou de degrés qui les séparent.
L'utilité de connaître le degré de parenté en ligne collatérale se présente principalement en matière de mariage et en matière de succession. Les parents collatéraux sont *reprochables* comme témoins. — Au criminel, les frères et sœurs des inculpés sont les seuls collatéraux qui ne puissent être entendus comme témoins.

COLLATÉRALEMENT [*man*] adv. En ligne collatérale.

COLLATÉRALITÉ n. f. Qualité de collatéral. (Peu us.)

COLLATEUR n. m. (du lat. *collatus*, conféré). Dr. can. Celui qui avait le droit de conférer un bénéfice ecclésiastique.

COLLATIF, IVE adj. (lat. *collatus*). Dr. can. *Bénéfice collatif*, Qui est susceptible d'être conféré.

COLLATIN (Lucius Tarquinius), neveu de Tarquin le Superbe et mari de Lucrèce. Il fut, avec Brutus, l'un des deux premiers consuls de Rome (509 av. J.-C.). Il dut bientôt s'exiler, parce qu'on le soupçonnait d'avoir conservé de l'attachement pour les rois déchus.

COLLATINE (en lat. *Collatina*), déesse des collines et des vallées, chez les Latins.

COLLATION [*si-on*] n. f. (du lat. *collatio*, union, rapprochement, offrande). Action, pouvoir de conférer à quelqu'un un bénéfice ecclésiastique, un titre universitaire, etc. || Confrontation d'exemplaires manuscrits ou imprimés
— Antiq. rom. Tribut, redevance : COLLATION *de la glèbe.*
— Dr. *Collation de pièces*, Comparaison d'une copie d'acte authentique avec le titre original qu'elle reproduit, ou de deux copies entre elles, pour s'assurer de la parfaite conformité des deux pièces.
— Dr. can. Droit ou action de conférer un bénéfice. || Nom par lequel, au Ve siècle, on désignait les sermons prononcés aux offices du soir. || Provision du collateur.

COLLATION [*si-on*] n. f. (du lat. *collatio* au sens de *rapprochement*). Anciennem., Conférence du soir dans les couvents, et Léger repas à la suite de cette conférence. Auj., Léger repas pris dans l'après-midi ou la soirée.

COLLATIONNAGE [*si-o-naj'*] n. m. Dr. Syn. peu us. de COLLATION.

COLLATIONNEMENT [*si-o-ne-man*] n. m. Action de collationner, de vérifier. (On dit aussi COLLATIONNAGE, et COLLATION.)
— Télégr. électr. Répétition intégrale d'un télégramme, faite de bureau à bureau, en vue de diminuer les chances d'erreurs.

COLLATIONNER [*si-o-né*] v. tr. Comparer entre eux des exemplaires manuscrits ou imprimés.
— *Par extens.* Vérifier : COLLATIONNER *un acte*, S'assurer s'il n'y manque rien.
— Imprim. Examiner un livre, feuillet par feuillet, pour s'assurer qu'ils sont en ordre et que le texte est conforme à la copie originale.
— ***Collationné, e,*** part. pass. du verbe *Collationner* : *Actes* COLLATIONNÉS.

COLLATIONNER [*si-o-né*] v. intr. Faire le repas appelé *collation.*

COLLAZZONE, comm. d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse), près du Tibre ; 3.700 hab.

COLLE n. f. (lat. *colla* ; gr. *kolla*). Techn. Nom de diverses matières gluantes, que l'on étend entre deux objets pour les faire adhérer l'un à l'autre. || *Colle à bouche*, Mélange de gélatine et de sucre aromatisé (d'un emploi antihygiénique). || *Colle forte*, Gélatine faite avec des débris de matières animales : rognures de peaux, oreilles, pieds, etc., particulièrement employée par les ouvriers qui travaillent le bois. || *Colle de poisson*, Gélatine préparée avec la membrane interne de la vessie natatoire de plusieurs espèces d'esturgeons. (Appelée aussi ICHTYOCOLLE.) || *Colle au baquet*, Colle qui ne sèche pas. (Particulièrement employée dans la peinture à la détrempe.) || *Colle de pâte*, Colle que l'on obtient en délayant dans l'eau de la farine ou de l'amidon, et en chauffant jusqu'à l'ébullition.
— *Peinture à la colle*, Celle dans laquelle on ajoute aux couleurs étendues un peu de colle au baquet, afin de leur donner une plus grande adhérence.
— Argot des écoles. Question spécieuse, plutôt difficile, posée à un candidat dans un examen, dans le but de l'embarrasser. (On dit : *Poser* ou *Pousser une* COLLE.) || *Par extens.* Examen préparatoire au véritable examen : *Etre « tangent » à une* COLLE, Etre menacé d'un examen d'essai. (Se dit à l'Ecole polytechnique.)
— *Pop.* Bourde, mensonge, attrape : *Conter des* COLLES *à quelqu'un.*
— LOC. FAM. *Sale comme un pot à colle*, Très sale. || *Etre à la colle*, Vivre en ménage sans être marié.
— ENCYCL. Techn. On appelait autrefois *colles* les matières à pouvoir collant tirées du règne animal ou du règne végétal, et l'on réservait le nom d'*adhésifs* aux matières d'origine minérale, mais aujourd'hui cette distinction n'a plus lieu d'exister puisque les silicates minéraux sont employés autant sous forme de colles que sous forme de mastics. Toutes les matières employées comme colles sont des substances *colloïdales*, qui, au contact d'un liquide, généralement l'eau, donnent des gelées et des solutions visqueuses. Par le séchage, il se produit un retrait (*synérèse*) qui applique l'une contre l'autre les deux parties à fixer ensemble et les maintient solidement unies. Les solutions collantes sont également employées pour l'apprêt des tissus et des papiers.
Les matières utilisées pour la fabrication des colles se font avec des produits très divers (matières animales, végétales, minérales).
Ces matières collantes, gonflées, mises en suspension, dissoutes *dans l'eau*, seules ou additionnées de divers produits chimiques (insolubilisateurs, agents de conservation, etc.) donnent des mixtures visqueuses (*colles*) susceptibles de réunir entre eux les corps les plus divers (bois, pierres, métaux, etc.). Les colles sèches n'ont par elles-mêmes aucun pouvoir glutinant ; c'est l'état *colloïdal* qui conditionne cette action glutinante. Tous les organes des animaux et notamment des vertébrés renferment des solutions insolubles dans l'eau, mais qui, à la suite d'une cuisson prolongée avec celle-ci, y deviennent plus ou moins solubles. Refroidies, ces décoctions se prennent en gelées plus ou moins consistantes ; concentrées et refroidies, elles constituent la colle forte. Ce sont en général les déchets de tannerie, abattoirs, équarrissage, manufactures de cuirs, chapelleries, triage des ordures ménagères, etc., qu'on utilise à la fabrication des colles (peaux et cuirs ; os, tendons et nerfs ; déchets de poissons) ; mais il existe dans l'industrie des colles une classification et un triage minutieux de ces matières premières en vue de la qualité de la colle à obtenir.
Les colles végétales diffèrent des colles animales (à l'exception de celles à la caséine et au sang) et appartiennent à un type chimique distinct. Tandis que les colles animales sont des albuminoïdes, les colles végétales sont des hydrates de carbone et ce n'est qu'accessoirement qu'on y rencontre des albuminoïdes. Par ordre d'importance, les substances qui les fournissent sont les gommes de différents acacias, les gommes de rosacées (prunier, pêcher, cerisier), la gomme adragante, la gomme de chagual, de ben, les gommes-résines et autres matières gommeuses (assa-fœtida), scammonée, gomme ammoniaque, galbanum, myrrhe, encens, gomme-gutte, gomme du pin, du mélèze, du chêne, bdellium, gutta-percha, balata, caoutchouc, colophane, résine de lentisque, gomme laque, les mucilages de bourrache, plantain, pépins de coing, guimauve, graines de lin, ails et oignons, salep, les gelées d'algues (carragheen, agar-agar, gélose), les amidons et dextrines, les fécules (arrow-root, sagou, marrons d'Inde), les farines de céréales, les lessives résiduaires du traitement de la cellulose sulfitée et matières cellulosiques.
Enfin, parmi les colles minérales la plus importante est le silicate de sodium ou verre soluble, dont l'emploi s'est considérablement étendu et s'applique à la réparation des objets de verre, porcelaine, marbre, etc.

COLLE d'Anchise, bourg d'Italie (Molise, prov. de Campo-Basso) ; 1.805 hab.

COLLE di val d'Elsa, ville d'Italie (Toscane, prov. de Sienne) ; 9.860 hab. Evêché. Papeteries, verreries et industries métallurgiques.

COLLE (Raphaël *ou* Raffaellino DAL), peintre italien, né à *Colle*, près de Foligno, vers 1490, mort à Rome en 1540. Elève et imitateur heureux de Raphaël, collaborateur de Jules Romain à Rome et à Mantoue, il dirigea une académie à Borgo-San-Sepolcro. On cite de lui son tableau du *Déluge* et ses fresques du second étage du Vatican.

Collé.

COLLÉ (Charles), chansonnier et auteur dramatique, né et mort à Paris (1709-1783). Fils d'un procureur du roi au Châtelet, il fut commis chez le receveur général de la généralité de Paris, puis devint lecteur et secrétaire du duc d'Orléans. Collé fut un des fondateurs du « Caveau » (1737), et devint un des meilleurs chansonniers du temps. Outre des pièces spirituelles, mais licencieuses, écrites pour le théâtre du duc d'Orléans, il fit jouer à la Comédie-Française quelques comédies charmantes, entre autres : *la Vérité dans le vin* (1747), *la Partie de chasse de Henri IV* (1774). On lui doit encore un intéressant *Journal historique* (1748-1772).

COLLECCHIO [*kol-lé-ki-o*], comm. d'Italie (Emilie, prov. de Parme), sur le Taro ; 7.940 hab.

COLLECORVINO, comm. d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo), sur le fleuve côtier Salino ; 3.640 hab.

COLLECTAIRE [*lèk-tèr'*] n. m. Livre de prières, qui renferme les collectes de l'année.

COLLECTANÉES [*lek, né*] n. f. pl. (lat. *collectanea*). Recueil de différentes pièces.

COLLECTE n. f. (du lat. *collectum*, supin de *colligere*, réunir). Action de réunir des dons, de quêter au profit d'une œuvre, d'une personne.
— Fin. anc. Levée des deniers de la taille ou d'une taxe. || Exercice des fonctions d'un collecteur. || Temps pendant lequel un collecteur était en fonction.
— Hist. Assemblée des chevaliers de Malte, propre à chaque langue.
— Liturg. Oraison que le prêtre dit à la messe, avant l'Epître. || Assemblée des fidèles de la primitive Eglise.
— ENCYCL. La *collecte* comprenait la répartition, le recouvrement des *tailles* de la paroisse, et la poursuite des redevables. Les collecteurs des tailles étaient élus par les habitants. Par un édit de mars 1600, la fonction des asséieurs fut réunie à celle des collecteurs. Certaines personnes étaient exemptes de la collecte des tailles à raison de leur profession : avocats, médecins, etc.

COLLECTER [*lèk-té*] v. tr. Réunir en collection. (On dit mieux : COLLIGER.)
— V. intr. Faire une collecte.
— Path. Se rassembler en une collection purulente.

COLLECTEUR, TRICE adj. (de *collecter*). Qui recueille ce qui était précédemment épars : *Egout* COLLECTEUR.
— Bot. *Poils collecteurs.* Se dit des poils qui existent sur le style et qui forment comme une brosse dans le tube des étamines (composées) et qui récoltent le pollen par un mouvement rappelant celui d'une brosse dans un verre de lampe.
— *Substantiv.* Celui qui, jadis, percevait les impôts : *Les* COLLECTEURS *de taille.* || Personne qui fait une collecte ou qui reçoit des cotisations : COLLECTEUR *d'aumônes.* || Personne qui réunit, qui collectionne : COLLECTEUR *d'autographes.* || Personne commissionnée pour recouvrer la taille ou tout autre impôt du même genre. || *Collecteur des amendes*, Officier qui était autrefois préposé à la recette des amendes pour contravention en matière d'eaux et forêts.
— Autom. *Collecteur d'admission*, Tubulure qui amène les gaz du carburateur aux cylindres. (Il est soit en cuivre rapporté sur les cylindres d'un moteur à explosion, soit venu de fonte avec ces derniers.)
— *Collecteur d'échappement*, Pièce en fonte, fixée aux cylindres, dans laquelle se fait l'évacuation des gaz brûlés
— Chem. de f. *Collecteur d'escarbilles*, Dispositif placé sur la cheminée d'une chaudière ou d'une locomotive pour recueillir les escarbilles entraînées par le tirage, et empêcher leur projection à l'extérieur.
— Electr. Partie de machine électrique formée par un assemblage de lames d'un métal bon conducteur de l'électricité (généralement le cuivre), disposées à la périphérie d'un cylindre et isolées les unes des autres par des lames de mica.
— Ostréic. Nom des engins (fascines, claies, tuiles, etc.) qui servent à recueillir le naissain des huîtres.
— Physiq. *Collecteur à gouttes d'eau*, Appareil imaginé par W. Thomson et servant à étudier le potentiel de l'air.

— Techn. Nom que portent la plupart des conduites principales qui, dans les adductions d'eau, de vapeur, les égouts, etc., reçoivent les ramifications plus ou moins nombreuses d'autres conduites secondaires.

— Radiotechn. *Collecteur de terre*, Toron de fils de cuivre assurant la liaison entre les appareils télégraphiques et la terre. (Dans les bureaux télégraphiques le collecteur de terre se termine généralement par une plaque de cuivre ou de fer galvanisé, à large surface, reposant soit sur le fond d'un puits, soit dans un terrain humide ; ce collecteur est plus particulièrement dénommé PRISE DE TERRE dans les installations radiotélégraphiques.) || *Collecteur d'ondes*, Conducteur parfaitement isolé (antenne, cadre) dont le rôle est de capter les ondes hertziennes.

— ENCYCL. Electr. Chacune des lames conductrices d'un *collecteur* est reliée à une section de l'enroulement de la machine et se trouve ainsi portée à une certaine tension. Le collecteur est calé sur l'arbre de la machine et tourne avec elle. Des frotteurs fixes en charbon appelés *balais* sont appliqués sur le collecteur par des ressorts et sont ainsi portés à la tension de la lame sur laquelle ils frottent. Les connexions sont faites de manière que toutes les lames se trouvent à la même tension au moment de leur passage sous les balais ; il en résulte que la tension des balais est constante et que l'on recueille entre deux lignes de balais opposées un courant continu à tension constante, bien que la tension induite dans les différentes sections de l'enroulement soit périodique. Le collecteur a été inventé par le physicien Gramme en 1877 ; il est l'organe essentiel des machines électriques à courant continu ou dynamos, puisqu'il permet de transformer en courant continu le courant alternatif produit dans ces machines.

— On appelle aussi *barres collectrices* des barres de métal conducteur auxquelles on relie les machines électriques pour en diriger le courant sur les réseaux de distribution.

COLLECTIF, IVE adj. (du lat. *collectivum* supin de *colligere*, réunir). Qui comprend, qui embrasse plusieurs personnes ou plusieurs choses : *Un être* COLLECTIF. || Qui est pris comme un tout : *Les hommes considérés d'une manière* COLLECTIVE. || Qui est fait par un certain nombre de personnes : *Démarche* COLLECTIVE. || Qui offre à l'esprit l'idée d'une collection : *Sens* COLLECTIF, *Valeur* COLLECTIVE (Ex. : *Le renard est rusé ; le lion est courageux*).

— *Substantiv.* Se dit des noms qui, quoique au singulier, désignent une collection de personnes ou de choses, comme *foule, peuple, armée, assemblée, essaim, tas*, etc. : *Les règles relatives aux* COLLECTIFS.

— GRAMM. *Accord du verbe après un collectif singulier suivi d'un complément pluriel.* Le verbe demeure au singulier quand le collectif est précédé de l'article ou d'un adjectif démonstratif ou possessif : LA FOULE *des curieux nous* EMPÊCHE *de passer*. Quand le collectif est précédé de *un, une* (c'est-à-dire quand il ne représente plus l'unité de l'ensemble, qu'il est partitif, et non plus général), le verbe est au singulier ou au pluriel, selon que la pensée s'arrête plus particulièrement sur le collectif ou sur son complément : UNE FOULE *d'écrivains* S'EST ÉGARÉE *dans un style recherché*. (Voltaire.) UNE FOULE *de citoyens ruinés* REMPLISSAIENT *les rues*. (Id.) Toutefois, après les expressions à valeur collective, comme *la plupart, le plus grand nombre, une infinité*, etc., et les adverbes : *beaucoup, moins, peu, assez, trop, tant*, etc., le verbe est au pluriel : LA PLUPART *des gens* IGNORENT *que*... ASSEZ DE *gens* MÉPRISENT *le bien, mais* PEU SAVENT *le donner*. (La Bruyère.) *Seigneur*, TANT *de grandeurs ne nous* TOUCHENT *plus guère*. (Racine.) BEAUCOUP *de gens* FONT *les fiers*. (Après *Le peu de*, signifiant le manque [et non plus : *quelques*], le verbe reste au singulier : LE PEU DE *fruits* EST *chose désagréable* ; de même après *Plus d'un*, sauf quand il y a répétition de l'expression ou quand la phrase contient une idée de réciprocité : PLUS D'UN AIME *la vie*. PLUS D'UN *fripon* SE DUPENT *l'un l'autre*.)

— *Le participe passé, après un collectif suivi d'un nom au pluriel*, se met au singulier ou au pluriel selon que le collectif ou le nom au pluriel occupe la première place dans la pensée : LE PEU DE CONNAISSANCES *qu'il a* MONTRÉ *a fait rire*. LE PEU DE CONNAISSANCES *qu'il a* MONTRÉES *ont suffi à le faire recevoir*. LA FOULE DES SOLDATS *que j'ai* RENCONTRÉE OU RENCONTRÉS.

— ANTON. **Individuel, partitif, distributif.**

— ENCYCL. Fin. Aux termes d'une loi du 12 août 1876, et en vue d'éviter des demandes trop fréquentes de crédits additionnels au budget général de l'Etat, le ministre des finances doit réunir en un seul projet de loi toutes les demandes de crédits supplémentaires ou extraordinaires dont le besoin s'est fait sentir dans les divers services ministériels pendant l'intervalle d'un mois au moins. Ce cahier périodique de crédits porte le nom de *collectif*. Le Parlement est en principe saisi de collectifs deux fois par an, en juin et en décembre. Le gouvernement ne présente de projets de lois spéciaux qu'en cas d'urgence absolue.

COLLECTIFÈRE adj. Bot. Se dit de la partie supérieure des deux branches du style, quand le stigmate ne se prolonge pas sur cette partie, qui ne porte que des poils collecteurs.

COLLECTION [*lè-ksi-on*] n. f. (lat. *collectio*). Action de réunir : COLLECTION *des impôts*. || Réunion d'objets rassemblés pour l'instruction, le plaisir, l'utilité : COLLECTION *de livres, d'estampes, de médailles*. COLLECTIONS *minéralogiques*, etc.

— *Particulièrem.* Recueil de plusieurs ouvrages qui traitent de la même matière, appartiennent à un même genre : COLLECTION *des bollandistes*. COLLECTION *des conciles*. COLLECTION *de mémoires*. || Recueil de divers numéros d'une publication : *La* COLLECTION *du « Journal officiel »*.

— *Par extens.* Réunion de personnes : *Une* COLLECTION *de maniaques*.

— Admin. milit. *Collection d'effets*, Réunion des effets de toute nature nécessaires à un soldat dans les différentes circonstances de la vie militaire : COLLECTION *de guerre*, COLLECTION *d'intérieur*, COLLECTION *d'instruction*, etc.

— Méd. Accumulation, amas : COLLECTION *de pus*.

— Philos. et Scolast. Réunion de parties : *Dieu est l'Etre infini par intention, comme dit l'école, et non par* COLLECTION. (Fénelon.)

— ENCYCL. Les Grecs ne formèrent des *collections* que pour leurs temples et leurs monuments publics. Moins créateurs, les Romains devaient être bien plus collectionneurs.

Les premiers rois francs et mérovingiens aimaient beaucoup les objets d'art, et en possédaient un assez grand nombre dans leurs palais. Au dire de Guillebert de Metz, « l'hostel de Mestre Jacque Duchiés, au XIVe siècle, était tout empli de curiosités ». A la Renaissance, le goût des œuvres d'art se ranime avec une ardeur inouïe. Parmi les collections célèbres du XVIe siècle, il faut citer celles de Jules II, Léon X, François Ier, Charles-Quint, Laurent de Médicis, Georges d'Amboise, Marguerite d'Autriche, Marie Stuart, Gabrielle d'Estrées, Catherine de Médicis, Jean Groslier.

C'est au XVIIe siècle que le goût des collections prend, en France, un essor considérable (collections de Richelieu, Mazarin, Fouquet, Colbert, Marolles, Le Nôtre). De cette époque datent les *Cabinets* où les collectionneurs réunissaient leurs curiosités. Au XVIIIe siècle les amateurs sont encore plus nombreux, et se rencontrent dans toutes les classes de la société (duc d'Orléans, duc de La Vallière, Marigny, etc.).

Au XIXe siècle, on peut citer parmi les principaux collectionneurs Campana, La Caze, les Goncourt, Thomy-Thierry, Dutuit, Cernuschi, Thiers, Camondo, Chauchard, Moreau-Nélaton, etc.

COLLECTIONNEMENT [*lèk-si-o-ne-man*] n. m. Action de collectionner.

COLLECTIONNER [*lèk-si-o-né*] v. tr. Réunir en collection : COLLECTIONNER *des timbres, des autographes*.

— *Intransitiv.* et *Absolum.* : COLLECTIONNER *est un premier degré d'aliénation mentale*. (Balzac.)

COLLECTIONNEUR [*lèk-si-o-neur*], **EUSE** n. Personne qui collectionne, qui a la passion de collectionner. || Adjectiv. : *Touristes* COLLECTIONNEURS. (On englobe aujourd'hui, sous le nom de *collectionneurs*, aussi bien les amateurs de curiosités que les possesseurs de galeries ou de cabinets d'objets d'art, de sciences physiques ou naturelles.)

COLLECTIVEMENT [*man*] adv. D'une manière collective.

— Gramm. Dans un sens collectif : *Le mot « homme », pris* COLLECTIVEMENT, *désigne l'ensemble de tous les hommes*.

— ANTON. **Individuellement, distributivement.**

COLLECTIVER [*vé*] v. tr. Rendre collectif : *Le pouvoir* COLLECTIVE *les ressources, le travail du pays*.

COLLECTIVISME [*vissm'*] n. m. (de *collectif*). Système qui voit la solution de la question sociale dans la mise en commun, au profit de la collectivité, de tous les moyens de production.

— ENCYCL. Polit. et Philos. Ce qui, pour les adeptes du *collectivisme*, caractérise la période capitaliste, c'est la concentration de plus en plus grande des moyens de production en un nombre de mains de plus en plus petit. Le jour, donc, disent-ils, où, parallèlement à la concentration industrielle, commerciale et financière, se trouverait reconstituée la féodalité terrienne abolie par la Révolution, ce serait, pour les spoliés, le retour au servage. Cependant, vouloir ramener l'industrie moderne à la production isolée, serait un pur anachronisme. Dans ces conditions, disent, après Karl Marx, les collectivistes, il n'y a qu'une manière de concilier les intérêts ; c'est, en conservant à la propriété le caractère désormais collectif qu'elle a, d'elle-même, revêtu, d'étendre à tous les citoyens, en les proclamant tous copropriétaires par indivis, les avantages que comporte cet état de choses. Toutefois, on exclurait de la socialisation la propriété véritablement individuelle, c'est-à-dire celle qui, mise en valeur directement par son détenteur, ne saurait mériter le nom de « capital », la caractéristique de celui-ci, dans la conception marxiste, étant l'exploitation du travail des autres. Seule l'appropriation privée des instruments de production (mines, domaines agricoles, usines, etc.) constitue un péril pour la liberté, le citoyen qui en est dépourvu dépendant, forcément, de celui qui les possède ; seule, par conséquent, elle serait proscrite. Quant aux voies et moyens préconisés par les collectivistes, ils découlent spontanément, toujours selon eux, de la nature des choses. D'abord, le capital étant cosmopolite par son essence même, il faut le combattre partout à la fois ; d'où nécessité d'une entente internationale entre les travailleurs. Ensuite, le but poursuivi, la transformation de la propriété capitaliste en propriété collective, ne pouvant être atteint que par le peuple maître de ses destinées, le premier devoir du prolétariat organisé en parti de classe est de procéder, « par le bulletin de vote ou autrement », à la conquête des pouvoirs publics. Pour le troisième moyen, la révolution violente, les collectivistes la conçoivent comme pouvant être, éventuellement, la phase terminale, inévitable, de l'évolution.

En formulant ce système, ses adeptes déclarent rester dans la réalité des faits et de l'observation scientifique ; son triomphe, auquel converge le mouvement entier de l'histoire, ne devant être, d'après eux, que l'aboutissement inévitable du régime capitaliste. Le collectivisme, dont l'essence est contenue dans l'œuvre de K. Marx, a subi de nombreuses transformations, sous l'action soit des disciples de K. Marx, comme Engels, Lassalle, Kautsky, Bernstein, soit des sociologues ou des hommes politiques des divers pays dans lesquels les partis collectivistes ont revêtu des formes ou marqué des tendances particulières.

COLLECTIVISTE [*visst'*] adj. Qui a rapport au collectivisme.

— *Substantiv.* Partisan du collectivisme.

COLLECTIVITÉ n. f. Ensemble des êtres qui forment un être collectif : *Les* COLLECTIVITÉS *ne se comportent pas comme les individus*. (Proudhon.)

COLLECTORAT [*ra*] n. m. Fonctions de collecteur, dans les Indes anglaises. || District sur lequel ces fonctions s'étendent.

COLLÈGE n. m. (lat. *collegium ;* de *colligere*, réunir). Corporation : *Le* COLLÈGE *des marchands, des médecins*. (VX.) || Corps de personnes revêtues de la même dignité : *Le* COLLÈGE *des augures*.

— *Sacré collège*, Corps des cardinaux. V. CARDINAL.

— Circonscription électorale ; ensemble des électeurs qu'elle comprend : *Convocation des* COLLÈGES *électoraux*.

— Enseign. Etablissement public pour l'enseignement secondaire : COLLÈGE *municipal*. || Chacune des divisions d'un collège, relativement à l'âge, au degré d'instruction des élèves : *Le petit, le moyen, le grand* COLLÈGE. || Elèves d'un collège : COLLÈGE *en vacances, en promenade*. || *Collèges de première classe, Collèges royaux*, Anciens noms des établissements qui portent aujourd'hui le nom de LYCÉES. || *Collège de plein exercice*, Celui où chaque classe a un professeur particulier. || *Sentir le collège*, Avoir les habitudes des collégiens, ou de leurs maîtres, la gaucherie ou les autres défauts qu'on leur reproche. || *Etre frais émoulu du collège*, Etre sorti du collège depuis peu de temps.

— Argot. Prison.

— Mar. *Collège d'amirauté*, Ancien nom de l'amirauté anglaise et d'une institution de même nature qui existait en Hollande.

— ENCYCL. Enseign. Les *collèges communaux* doivent leur origine au décret de 1808 qui a organisé l'Université. Aux termes de la loi de 1850, ils sont fondés et entretenus par les communes, mais ils peuvent être subventionnés par l'Etat. Toute ville qui veut établir un collège doit fournir un local, ainsi que le mobilier nécessaire, même pour l'internat, subvenir aux frais d'entretien et garantir pour cinq ans au moins le traitement du principal et des professeurs. Chaque collège est pourvu d'un « bureau administratif » qui en contrôle l'administration matérielle. A la différence des lycées de l'Etat, les collèges sont soumis, pour la gestion du pensionnat, à l'un des deux modes ci-après : les uns sont en régie, c'est-à-dire au compte des villes qui perçoivent les rétributions scolaires, profitent des bénéfices ou comblent le déficit ; les autres sont au compte des principaux qui gèrent le pensionnat à leurs risques et périls, moyennant le plus souvent une subvention fixe ou variable. Ceux-ci sont de beaucoup les plus nombreux. La plupart des collèges sont de plein exercice : les élèves y peuvent faire toutes les études nécessaires pour l'obtention du baccalauréat.

Les *collèges communaux de jeunes filles* sont destinés à donner l'instruction secondaire telle qu'elle a été fixée par les programmes. Ces établissements sont soumis aux même règles que les collèges de garçons.

— Législ. *Régime financier des collèges communaux de garçons ou de filles.* (Loi du 13 juill. 1925.) Le *collège-externat* n'a pas l'autonomie financière. Les traités, valables au plus pour dix ans, peuvent être dénoncés par l'Etat en cas d'insuffisance d'élèves. Les *recettes* sont perçues au compte de l'Etat ; une part proportionnelle aux dépenses supportées par la Ville est attribuée à celle-ci sous déduction des remises universitaires. Les *tarifs scolaires* (rétribution collégiale, frais d'études et de surveillance) sont fixés par le ministre, les collèges étant divisés en quatre groupes. L'Etat se charge des traitements et indemnités du personnel normal du collège-externat et des maîtres d'internat. Les dépenses d'entretien des bâtiments et du matériel incombent obligatoirement à la Ville. Les revenus propres du collège et les fondations de bourses sont portés en recette au budget communal, et les frais de scolarité sont versés à l'Etat.

Les *pensionnats* et *demi-pensionnats* annexés aux collèges communaux de garçons ou de filles et aux lycées de jeunes filles sont exploités soit au compte du principal ou de la directrice, soit en régie directe par la Ville.

Collège des Quatre-Nations, Nom donné à un collège fondé par Mazarin. V. QUATRE-NATIONS.

Collège de France, Etablissement fondé à Paris vers 1530 par François Ier, en dehors de l'Université, sur les conseils de Guillaume Budé. Le *Collège du Roi* (tel était son nom) n'avait que deux *lecteurs :* l'un pour le grec, l'autre pour l'hébreu. L'Université, se croyant lésée, incita la faculté de théologie à poursuivre les lecteurs du roi devant le parlement, comme entachés d'hérésie. Le roi empêcha la sentence d'avoir effet, et, en 1534, pour mieux marquer ses intentions, il créa une chaire d'éloquence latine. Le collège prit dès lors le nom de *Collège des Trois langues*. En 1545, le nombre des chaires fut porté à sept ; il augmenta sous les règnes suivants. Le collège devint alors le *Collège Royal*. Sous la Révolution, le *Collège National* ne fut pas inquiété. En l'an XII, Napoléon Ier donna

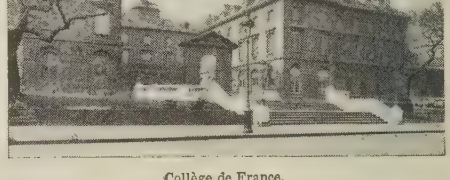

Collège de France.

à l'établissement le nom de *Collège Impérial*. La Restauration lui rendit son nom. Aujourd'hui, le nombre des professeurs est de quarante-deux. On peut dire que l'enseignement du Collège de France comprend le champ entier du savoir humain. Les cours du Collège de France sont publics, et ne préparent à aucun examen particulier. De nos jours, le Collège de France dépend du ministère de l'instruction publique. Un des professeurs a les fonctions et le titre d'administrateur. L'Institut de France et le corps des professeurs du Collège de France, par une double présentation, proposent les candidats aux chaires vacantes, parmi lesquels le chef de l'Etat choisit les titulaires. — L'emplacement du Collège de France a varié à diverses reprises. Il ne devint définitif que sous Louis XIII (1610), à l'endroit où il est encore aujourd'hui ; mais le bâtiment fut reconstruit en 1774. Il fut refait, à cette époque, par l'architecte Chalgrin, et agrandi sous le règne de Louis-Philippe, sous celui de Napoléon III, et sous la troisième République.

Collège libre des sciences sociales. V. ÉCOLE.

COLLÉGIAL, E, AUX adj. Qui a rapport à un collège : *Discipline* COLLÉGIALE.

— *Chapitre collégial*, Chapitre de chanoines établi dans une église qui n'a pas de siège épiscopal. || *Eglise collégiale*, Eglise qui possède un chapitre sans avoir un siège épiscopal. (En ce sens on disait substantiv. : *Une*

COLLÉGIALE. || *Tribunaux collégiaux,* Tribunaux composés de plusieurs membres.
— *Substantiv.* Dignitaire des universités espagnoles : *Le* COLLÉGIAL *de l'université de Séville.*
— ANTON. **Cathédral, épiscopal.**

COLLÉGIAT [*ji-a*] n. m. Admin. Elève qui a une bourse dans un collège. (Vx.) [On dit aujourd'hui BOURSIER.]
— Hist. rom. Membre d'un collège ou d'une corporation d'artisans ou de marchands.

COLLÉGIEN [*ji-in*], **ENNE** adj. Relatif aux collèges, aux collégiens : *La gent* COLLÉGIENNE. *Argot* COLLÉGIEN.
— *Substantiv.* Elève d'un collège.

COLLÉGIENS [*ji-in*] n. m. pl. Secte hollandaise dont les membres tiennent, chaque premier dimanche du mois, une assemblée où chacun peut en liberté parler, prier, expliquer l'Ecriture. (Ils confèrent le baptême par immersion.)

COLLÈGUE [*lègh'*] n. m. (lat. *collega;* de *colligere,* réunir). Qui remplit la même fonction publique, civile ou militaire, qui a reçu la même mission qu'un ou plusieurs autres : *Il est mon* COLLÈGUE *au Conseil d'Etat.*
— SYN. **Collègue, confrère.** *Collègue* se dit de ceux qui ont reçu une même mission, une même charge ; *confrère* se dit plus particulièrement de ceux qui font simplement partie d'une même association religieuse, littéraire, scientifique, etc.

COLLEMANITE n. f. Borate naturel hydraté de calcium.

COLLEMBOLES [*lin*] n. m. pl. Ordre d'insectes aptères que l'on réunissait autrefois aux thysanoures.
— ENCYCL. Les *collemboles* sont caractérisés par leurs antennes de quatre articles, l'absence d'yeux composés, l'abdomen composé de six segments, dont le quatrième porte un appendice fourchu, qui leur sert généralement à sauter. Ils sont d'ordinaire privés de trachées, et n'ont pas de tubes de Malpighi. Ils ne subissent pas de métamorphoses. Les types principaux, très répandus dans nos régions, sont les podures et les sminthures.

COLLEMENT [*man*] n. m. (de *coller*). Adhérence des objets entre eux.
— Télégr. *Collement de la palette contre le fer doux d'un électro-aimant,* Dérangement qui se produit dans l'appareil télégraphique Morse et qui transforme le fer doux de l'électro-aimant en aimant permanent.
— ANTON. **Décollement.**

COLLENCHYME [*lan*] n. m. (du gr. *kolla,* colle, et *egkhuma,* épanchement, substance). Nom créé par Link pour un tissu à paroi épaisse qu'on rencontre dans le corps des végétaux supérieurs. (Peu us.)
— ENCYCL. Le *collenchyme* est formé de cellules vivantes, ordinairement juxtaposées, sans méats, et dont les membranes cellulosiques, ont pris un état physique particulier qui unit la flexibilité à la solidité, de manière à soutenir l'organe sans gêner sa croissance. On observe du collenchyme dans les angles des tiges.

COLLENUCCIO (Pandolfo), humaniste italien, né et mort à Pesaro (1444-1504). Il fut podestat à Florence et à Mantoue, et fut chargé d'importantes missions. Jean Sforza le fit emprisonner et tuer pour avoir favorisé César Borgia. Outre des ouvrages latins : *Summa rerum Germanicorum* (1546), *Defensio Pliniana* (1493), il a laissé des traductions de comédies latines, des *Dialogues,* des vers, un *Abrégé de l'histoire de Naples* (1539), etc.

COLLER [*lé*] v. tr. (de *colle*). Fixer, faire adhérer au moyen de la colle : COLLER *des gravures, une affiche.* || Faire adhérer au moyen d'un corps gluant quelconque : *Cheveux* COLLÉS *par le sang.*
— *Fig.* Appliquer exactement : COLLER *son oreille contre une cloison, son œil à une serrure, ses lèvres sur la main de quelqu'un.* COLLANT *sa face pâle aux grilles de la cave.* (V. Hugo.) || Fixer attentivement : COLLER *son regard sur quelqu'un.*
— *Fig. et fam.* Placer : COLLE-MOI *ça dans le coin.* || Réduire au silence : COLLER *son interlocuteur.* || Embarrasser par une question, refuser à un examen : *Examinateur qui* COLLE *tous les candidats.* || Punir : COLLER *un élève.* || *Coller au mur,* Fusiller un insurgé, un prisonnier, etc.
— Argot. *Coller un pain,* Appliquer un coup de poing, une giffle.
— Jeux. Au billard, Placer une bille contre une bande. || *Etre collé,* Avoir sa bille tout contre la bande. || On dit que deux billes *collent,* lorsqu'elles se touchent exactement.
— Œnol. *Coller du vin, des liqueurs,* Clarifier. V. COLLAGE.
— Techn. Imprégner de colle. V. ENCOLLER.
— *Intransitiv.* Être adhérent, appliqué exactement : *Pantalon qui* COLLE *parfaitement.*
— Pop. *Ça colle,* Ça va bien, Entendu.
— ***Collé, e,*** part. pass. du verbe *Coller.* Manèg. *Collé sur son cheval,* Se dit d'un bon cavalier qui, en selle, ne semble faire qu'un avec son cheval.
— Techn. *Papier collé,* Papier dans la pâte duquel on a ajouté de la colle pour l'empêcher de boire.
— Véloc. Se dit d'un coureur qui, dans une course, suit de très près son entraîneur (quel que soit le mode d'entraînement employé : bicyclette, tandem ou motocyclette), la roue directrice du coureur touchant presque la roue motrice de l'entraîneur. || En course à pied, Se dit d'un coureur qui suit dans sa foulée celui qui le précède.
— ***Se coller,*** v. pr. Adhérer fortement l'un à l'autre (en parlant d'objets) : *La boue* SE COLLE *aux chaussures.* || *Fig. :* SE COLLER *contre un mur.* COLLE-TOI *ici et ne bouge pas.* SE COLLER *sur ses livres.*
— *Pop.* Se mettre en ménage sans être marié.
— ANTON. **Décoller.**

COLLÉRAGE n. m. Dr. anc. *Droit de collérage,* Droit payé pour mettre le vin *en coule,* c'est-à-dire en perce.

COLLERET, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kil. d'Avesnes, près de la frontière belge ; 1.290 hab. Ch. de f. Nord. Marbres.

COLLERETTE n. f. (de *collier*). Cost. Sorte de grand col plissé ou froncé placé sur une encolure de robe, ou sur un décolleté de corsage (exclusivement portée aujourd'hui par les enfants et les dames) : *Sous Henri IV, les hommes portaient d'amples* COLLERETTES *tuyautées.*
— *Par anal.* Objet en forme de collerette : *Mettre aux bougies des* COLLERETTES *de cristal.*
— Bot. Nom donné à l'involucre quand il se compose d'un seul rang ou verticille de bractées étalées, comme dans la carotte et les autres ombellifères, dans les euphorbes, etc. || Partie de l'anneau des champignons qui reste adhérente au pied. (En ce cas on dit aussi BAGUE.)
— Mar. Couronne terminant un tuyau et permettant la jonction avec un autre. (On dit aussi BRIDE.)
— Mécan. Bord rabattu d'une pièce mécanique ou de chaudronnerie, servant à son assemblage avec une autre.

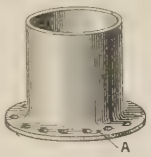

A. Collerette de tuyau.

— ENCYCL. Cost. Dès le XIIe siècle, on peut trouver trace, dans la toilette des femmes, d'une sorte de *collerette ;* au XVe, le mot et la chose existent ; sous Charles IX, quand les robes des femmes sont si ouvertes à l'encolure qu'elles ne tiennent guère que par les épaulettes, la poitrine, les épaules et le cou sont enveloppés d'une fine collerette, terminée par une fraise sous le menton. Sous Henri IV, la collerette s'arrondit et se relève, soutenue sur les épaules par un fil d'archal ; c'est le *collet montant.* Disparue presque sous Louis XIV, la collerette reparaît sous Louis XV, sous le nom de *tour de gorge ;* sous Louis XVI, c'est une machine de dentelle ou de gaze, fort plissée, qu'on appelle *archiduchesse, collet Médicis, collet monté,* etc.
On entendait par *collerette à armer,* du XIVe au XVIe siècle, une sorte de pèlerine de mailles complétant la défense du cou et de la gorge. (On disait aussi FAUX CAMAIL.)

COLLERIE [*rî*] n. f. Bourde, mensonge, tromperie. (Vx.)
— Techn. Atelier où l'on encolle les fils des chaînes qui sont destinées au tissage des étoffes.

COLLERYE (Roger DE), dit **Roger Bontemps,** poète, né à Paris vers 1470, mort vers 1540. Il entra dans les ordres et fut longtemps secrétaire de l'évêque d'Auxerre. Il fit partie, sous le nom de Roger Bontemps, d'une société de bons vivants, dont le président était appelé « l'abbé des Fous ». Son surnom, que Béranger a rendu populaire, sert aujourd'hui à désigner un homme d'humeur joviale et insoucieuse. Ses *Œuvres,* qui comprennent : *Dix-neuf épîtres,* des *Cris,* des *Complaintes* et *Ballades, Satires, Dialogues, Rondeaux, Epitaphes,* etc., ont été publiées à Paris en 1536.

COLLES (LOI DE). Méd. V. BAUMÈS (*loi de*).

COLLE-SALVETTI, comm. d'Italie (Toscane, prov. de Pise), sur le fleuve côtier Tora ; 9.830 hab.

COLLE-SANNITA, comm. d'Italie (Campanie, prov. de Bénévent) ; 5.150 hab.

COLLESANO, ville d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 6.310 hab. Jaspe et agate.

COLLESCIPOLI, comm. d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse) ; 3.565 hab.

COLLE-SUR-LOUP (LA), comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 18 kil. de Grasse, au pied de l'Estérel ; 1.420 hab. Ch. de f. Sud-France.

COLLET [*ko-lè*] n. m. (dimin. de *col*). Cost. Partie d'un vêtement, qui entoure le cou : *Le* COLLET *d'un habit, d'une robe.* || Morceau d'étoffe arrondi, qui du cou retombe sur les épaules et la poitrine : *Manteau à plusieurs* COLLETS. || Vêtement d'étoffe, de fourrure, de dentelle, etc., dont les dames couvrent leurs épaules : *Un* COLLET *d'astrakan.* || Manteau ample et sans manches, pèlerine. || *Collet-manteau,* Rotonde ou pèlerine de drap bleu foncé, sans capuchon, portée par les gendarmes. || Ornement en linge, qu'on mettait autrefois sur le collet du pourpoint, pour le préserver (appelé aussi RABAT). || *Petit collet,* Rabat moins ample que celui des laïques, dont les gens d'Eglise faisaient usage. || *Prendre le petit collet,* Entrer dans l'état ecclésiastique. || Celui qui affectait de porter un petit collet et se donnait un air dévot. (On appelait ainsi, au XVIIIe siècle, les abbés mondains, qui n'avaient guère du prêtre que l'habit, tels l'abbé Prévost, l'abbé de Bernis, l'abbé de Voisenon.) || *Collet monté,* Grand collet de linge qui était soutenu par de la carte ou du fil de fer.
— *Fig.* S'applique aux personnes prudes et aux choses affectées : *Je trouve que le vers alexandrin est trop* COLLET MONTÉ. (J. Joubert.) || *Collet de buffle,* Pourpoint en peau de buffle, à grandes basques et sans manches, usité jadis dans la cavalerie française.
— LOC. FAM. *Prendre, Saisir quelqu'un au collet, Mettre la main sur le collet,* ou *au collet à quelqu'un,* L'arrêter de force, se rendre maître de sa personne. — *Fig.* Retenir quelqu'un malgré lui, lui faire une sorte de violence. || *Prêter le collet à quelqu'un,* Accepter son défi : *Villars manqua plus d'une occasion de* PRÊTER LE COLLET *au prince Eugène.* (Saint-Simon.) || *Sauter au collet de quelqu'un,* Lui sauter au cou pour l'embrasser ou l'arrêter. || Survenir inopinément : *Une bonne aubaine, un héritage qui vous* SAUTE AU COLLET.
— Anat. *Collet d'une dent,* Partie d'une dent qui est entre la couronne et la racine.
— Artill. Etranglement à la partie postérieure des anciens canons, entre la culasse et la boule appelée « bouton de culasse ».
— Art milit. *Collet de mailles,* Sorte de pèlerine de mailles, qu'on porta du XIVe au XVIe siècle.
— Bot. Limite entre la tige principale et la racine terminale, chez les plantes vasculaires.
— Boucher. Partie inférieure du cou (mouton, veau).
— Chass. Sorte de lacs en crin ou en laiton, destiné à prendre des oiseaux, et de petits quadrupèdes comme le lièvre et le lapin. || *Collet traînant,* Celui qui est attaché par terre à une ficelle (Usité pour prendre les alouettes en temps de neige).

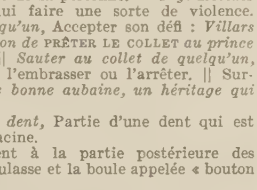

COLLETS (chass.) : 1. De crin ; 2. De laiton.

— Constr. Partie la plus étroite d'une marche tournante, la reliant au noyau, dans un escalier à vis. || Support en marbre, sur lequel tourne l'arbre du volant d'un moulin à vent. || Extrémité du tuyau d'écoulement d'un évier, qui est rabattue sur la pierre.
— Dr. anc. Instrument de supplice appelé aussi COLLIER.
— Mar. *Collet d'un couple,* Point de jonction de deux branches. || *Collet d'un aviron,* Partie arrondie entre la pelle et la poignée.
— Méc. *Collets du palier de butée,* Couronnes en saillie sur l'arbre, venant s'engager dans des logements semblables du palier et servant de point d'appui et de résistance aux efforts latéraux.

A. Collet du palier de butée.

— Techn. Rondelle de bois que l'on fixe à chacune des extrémités du rouleau, dans les métiers à tisser, afin de retenir les bords de la chaîne.
— ENCYCL. Archéol. On appelait *collet,* au XVIe siècle, un pourpoint droit, à l'origine sans manches ; puis, tout manteau à ailerons ou à manches, voire des paletots destinés aux chiens. Le *collet de buffle* ou *collet à armer* se faisait aussi en cuir de cerf, en maroquin, et au XVIIe siècle

COLLETS : 1. Collet de buffle (XVIIe s.) ; 2. Collet de femme (XVIe s.) ; 3. Collet liturgique ; 4. Collet de chanoine (XVIe s.) ; 5. Collet de fourrure (moderne).

en mouflon de Sardaigne. Ils étaient encore en usage au commencement du XIXe siècle, chez les paysans espagnols. Le musée d'artillerie (aux Invalides) possède le collet de buffle de Louis XIII.
Au moyen âge, la dalmatique et la chasuble avaient un collet soit droit soit rabattu, qu'on appelle aussi *collier,* surtout quand il est indépendant. — L'aumusse et la mozette sont des sortes de collets.

COLLET (Joseph), contre-amiral français, né à l'île Bourbon en 1768, mort à Toulon en 1828. Volontaire de marine en 1790, il se distingua dans toutes les guerres maritimes napoléoniennes. Il fit ensuite la campagne d'Espagne de 1823 et, en 1827, le blocus d'Alger, d'où il revint mourant.

COLLET MEYGRET (Antoine-Honoré-Hector-Tancrède), général français, né à La Burbanche (Ain) en 1834, mort à Paris en 1910. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'artillerie, il fit les campagnes d'Italie, du Mexique, et de 1870 où il se distingua à Beaumont. On lui doit la création à Versailles, en 1884, de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie.

COLLETAGE n. m. Dans le tissage, Action d'accrocher les arcades aux collets.
— Cout. anc. Nom que l'on donnait parfois aux tailles, aides et subsides, au XIVe siècle.

COLLÈTE n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés ou mellifères, comprenant de petites abeilles solitaires, qui tapissent leurs terriers avec une sorte de vernis laqué luisant. (Les collètes, dont plusieurs espèces habitent la France, établissent leurs nids dans les sols sablonneux.)

Collète.

COLLETER [*té*] v. tr. (de *collet,* — Double la consonne finale du rad., quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je collette. Tu colletteras. Il colletterait.*) Saisir violemment au collet. || Chercher à terrasser : *Chien qui* COLLETTE *un loup.* || Dans un sens un peu libre, Embrasser, caresser.
— *Fig.* Attaquer violemment.
— Agric. *Colleter les ceps.* Syn. de ACCOLER.
— *Intransitiv.* Tendre des collets : *Passer son temps à* COLLETER.
— ***Colleté, e,*** participe passé du verbe *Colleter.*
— Blas. Se dit de tout animal muni d'un collier d'émail particulier.
— Hippol. *Dents colletées,* Incisives du jeune cheval, promptes à se déchausser.
— ***Se colleter,*** v. pr. Avec réciproc. Lutter ; et *fig. :* SE COLLETER *avec la misère.*

D'argent à un chien passant de gueules colleté d'argent.

COLLÉTÈRE n. m. (du gr. *kollètès,* colleur). Bot. Poil glandulifère, produisant la matière poisseuse ou résineuse dont sont souvent enduits les bourgeons.

COLLETET (Guillaume), poète français, né et mort à Paris (1598-1659), membre de l'Académie française, un des cinq auteurs qui travaillèrent aux

essais dramatiques de Richelieu. Colletet a écrit des pièces de théâtre médiocres et des poésies souvent agréables. Ses principales œuvres sont : *Divertissements* (1631-1633) ; *le Banquet des Poètes* (1646) ; *Epigrammes* (1653) ; *Poésies diverses* (1656) ; *Traité de la poésie morale et sentencieuse* (1657) ; *le Sonnet* (1658) ; *le Poème bucolique et l'Eglogue* (1658). Il a laissé en manuscrit une *Histoire des poètes français*. — Son fils, François **Colletet,** né à Paris en 1628, mort vers 1680, poète médiocre, s'attira les sarcasmes de Boileau. On a de lui : *Noëls nouveaux* (1660), et le *Tracas de Paris*, avec une *Description de Paris*, en vers burlesques (1665), etc.

COLLETEUR n. m. Qui tend des collets. || *Fam.* Qui aime à se colleter.

COLLÉTIE [*sî*] n. f. Genre de rhamnacées, comprenant une douzaine d'espèces qui croissent au Chili et au Pérou, et dont la plupart jouissent de propriétés purgatives. (Plusieurs peuvent être cultivées dans le Midi où la collétie épineuse pourrait fournir des haies.)

COLLETIER [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui fait des collets. || Marchand de collets.

COLLETIN n. m. Pièce de l'armure, qui défend les épaules et le cou. (Le colletin est un collet de mailles ou de plates qui prend à la fin du XIVe siècle la place du camail ; il se lace à la cervelière ou au bassinet, et se prolonge au XVe siècle par la bavière qui emboîte le menton et protège le bas du visage.)

Colletin.

COLLÉTIQUE [*tik'*] adj. et n. m. (gr. *kollétikos*). Se dit des médicaments agglutinatifs servant à rejoindre les parties séparées d'une plaie ou d'un ulcère.

COLLETORTO, bourg d'Italie (Molise, prov. de Campo-Basso) ; 3.660 hab. Ancienne abbaye.

COLLÉTOTRICHE ou **COLLÉTOTRIQUE** [*trik'*] n. m. Champignon imperfecti du groupe des mélanconiées, auquel on attribue certaines affections encore mal connues du haricot, de la canne à sucre, du cotonnier.

COLLETT (Jacobine-Camilla), femme de lettres norvégienne, née à Kristiansand en 1813, morte à Christiania en 1895, sœur du poète Wergeland. On lui doit divers romans et nouvelles où la pensée maîtresse est la revendication des droits de la femme : *les Filles de l'Amtmann* (1855) ; *Au camp des muets* (1877) ; etc.

COLLETTA (Pietro), général et historien napolitain, né à Naples en 1775, mort à Florence en 1831. Il fit, sous Mack, la campagne de 1798 contre les Français. Rallié à la République parthénopéenne, il servit plus tard dans l'armée de Joseph et de Murat, rois de Naples. En 1815, Ferdinand de Bourbon le nomma commandant de la division de Salerne. Mais, rallié à la révolution de 1820, il fut, l'année suivante, exilé à Florence, où il écrivit son *Histoire du royaume de Naples de 1734 à 1825*.

COLLETTE n. f. Colle employée pour le collage de la bière. || Seau cylindro-conique contenant ce qui sert à coller la bière. || Son contenu.

Collette.

COLLE-UMBERTO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise) ; 3.085 hab.

COLLEUR n. m. (de *colle*), Celui dont la profession est de coller. || *Pop.* Conteur de colles, de bourdes.

— Argot des écoles. Interrogateur spécial.

COLLEUSE n. f. Machine à coller les étoffes.

COLLEY [*kol-lè*] ou, sous la forme anglaise, **COLLIE** n. m. Chien de berger écossais à long poil.

COLLIANO, comm. d'Italie (Campanie, prov. de Salerne) ; 3.175 hab.

COLLIBERT [*bèr'*] n. m. (pour l'étym., v. la partie *encycl.*). Nom donné, dans le moyen âge, à une Catégorie de personnes de condition inférieure.

— ENCYCL. Ce mot de *collibert* ou *culvert* ou *cuvert* (*cum libertus*) désigne une situation sociale intermédiaire entre la liberté et la servitude. L'origine en est discutée. L'affranchissement indiqué par l'étymologie du mot semble être au point de départ. Au XIIIe siècle, les colliberts sont confondus avec les colons.

COLLICATIF adj. (du lat. *colliquescere*, se résoudre en eau). Pathol. Se dit de certaines sécrétions quand elles sont d'une abondance anormale (sueurs collicatives). V. COLLIQUATION.

COLLICIES [*sî*] n. f. pl. (lat. *colliciæ* ; de *colligere*, recueillir). Antiq. rom. Gouttière en tuiles posée au bord d'un toit, pour recueillir les eaux pluviales. || Dans la campagne, Conduit découvert destiné à déverser les eaux pluviales dans les fossés.

COLLIDINE n. f. Dénomination empirique de certaines pyridines de formule $C^8H^{11}N$. (Elles sont tirées de l'huile de Dippel, de la distillation des os, de la pyrogénation de la nicotine.)

COLLIER [*li-é*] n. m. (lat. *collarium*). Ornement de cou formé de petits objets enfilés ou de chaînons accrochés l'un à l'autre : COLLIER *d'or, de perles, de corail.* || Chaîne des membres de certains ordres : COLLIER *de l'ordre du Saint-Esprit.*

— Cercle de cuir ou de métal, courroie, qu'on met au cou de quelques animaux, pour les attacher, les aider à travailler etc. : COLLIER *de chien. Le* COLLIER *d'une vache.* || Pièce principale du harnais des animaux de trait, qu'on leur passe autour du cou, et qui est composée des *coussins* et des *attelles* : *Le* COLLIER *d'un cheval, d'un mulet*, et, *fig.*, Symbole du travail obligatoire. — *Reprendre le collier, le collier de misère*, Se remettre à des occupations obligatoires, momentanément abandonnées. || *Cheval de collier*, ou simplement *Collier*, Cheval de trait. || *Franc de collier, du collier*, Se dit d'une bête de trait qui tire énergiquement sur le collier : *Cheval* FRANC DU COLLIER ; et *fig.* Se dit de quelqu'un sur lequel on peut compter, quant à la loyauté, à la vigueur et à l'énergie. || *Coup de collier*, Action d'une bête de trait qui tire vivement sur le collier, pour dégager ou faire avancer le véhicule ; et *fig.* Vigoureux effort d'une personne. || *A plein collier*, En tirant vivement sur le collier : *Cheval qui tire à* PLEIN COLLIER ; et, *fig.*, Sans retenue, tête baissée, sans ménager ses efforts.

— *Collier de barbe.* V. BARBE.

— Arbor. *Collier d'arbre*, Cercle métallique (garni généralement de paille, étoupes, chiffons, etc.) qui sert à relier un jeune arbre à son tuteur.

— Archéol. *Collier de table*, Cercle de métal qui se mettait anciennement sous les assiettes, devant les convives, afin qu'elles fussent mieux d'aplomb et qu'on pût plus facilement les enlever en faisant le service et aussi pour empêcher les assiettes brûlantes de roussir les nappes. || *Collier de More*, Au XVIIe siècle, Cercle de métal monté sur quatre pieds, pour poser un plat ou une assiette volante.

— Archit. Astragale d'une colonne.

— Art vétér. *Collier à chapelet*, Collier formé de baguettes de bois percées de trous, pour le passage de courroies ou de cordes. (On met ce collier au cheval auquel on a fait un pansement ou une opération, pour l'empêcher de se lécher ou de se mordre.)

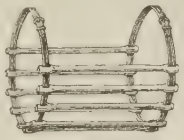

Collier à chapelet.

— Bot. Cordon d'étamines qui se trouve dans quelques anémones doubles.

— Boucher. Partie du cou du bœuf la plus rapprochée de la tête. || Maniement double du bœuf, qui correspond au bord antérieur de l'épaule.

— Chass. *Collier de force*, Collier garni de pointes en dedans, dont on se sert pour dresser certains chiens d'arrêt peu obéissants.

— Cost. Fourrure d'été exécutée en plumes, qui se fait en forme de rouleau, et se porte en collier.

— Dr. crim. Instrument de supplice employé autrefois pour obtenir des aveux d'un accusé. (Ce redoutable instrument judiciaire était généralement armé de pointes qui portaient, quelquefois pendant plusieurs heures, sur le cou et les épaules.)

— Entom. Partie du corselet des lépidoptères, qui est contiguë à la tête. || *Collier argenté*, Nom vulgaire de l'*argyne*.

— Mar. *Collier d'étai*, Branches à œil fixant l'étai sur le mât. || Corde qui sert à amarrer les chalands.

— Méc. *Collier de serrage*, Bague métallique.

— Pêch. Corde reliée au bout du verveux, et s'attachant à un pieu fiché en terre.

— Techn. Bande plate en fer, fonte, cuivre, etc., de forme circulaire, entourant, pour le maintenir droit ou le fixer à un appui, un tuyau, une conduite, un arbre de transmission, etc., et composée de deux pièces réunies par boulons, ou par charnière et targette. || Pièce métallique de formes variées, percée d'un trou, dans lequel se place un axe, une tige, etc. || Arc de l'éperon qui embrasse le talon du cavalier.

— ENCYCL. Archéol. Les peuplades les plus primitives connaissent l'usage de *colliers* rudimentaires, formés de coquillages enfilés. Ainsi, dans l'histoire de la parure, le collier paraît remonter à la plus haute antiquité. Le collier fut et demeure encore quelquefois (dans les ordres de chevalerie) un insigne de pouvoir, ou de haute dignité. Composés de larges bandes de verroterie couvrant la poitrine, ou, plus élégants, de scarabées gravés sur onyx ou cornaline, d'amulettes d'or, les colliers des Egyptiens, où la décoration symbolique domine, témoignent d'une grande perfection dans cette branche de l'art. Les Grecs mettaient des colliers somptueux à leurs chevaux, et en faisaient un large usage personnel ; les fils d'or tressés et noués, l'ambre, l'émeraude, les grenats, les pâtes de verre, les coquilles de métal ciselé ou estampé figurent dans l'ornementation des colliers grecs. Le collier étrusque, plus austère, allie à cette magnificence les motifs décoratifs de l'art d'Egypte. Les Gaulois commencèrent par porter des colliers de coquillages, de dents ou de pierres dures perforées, puis de grands colliers faits de forts fils de métal tordus que l'on appela *torques*, et qui furent en bronze, fer, or, et argent en dernier lieu ; le Romain Manlius dut son surnom de *Torquatus* au fait d'avoir tué en combat singulier un Gaulois paré d'une de ces torques. Les colliers des premiers chrétiens s'adornèrent de petits reliquaires, à formes symboliques. Grande fut la vogue des colliers, au moyen âge ; l'émaillerie y joue un rôle très important.

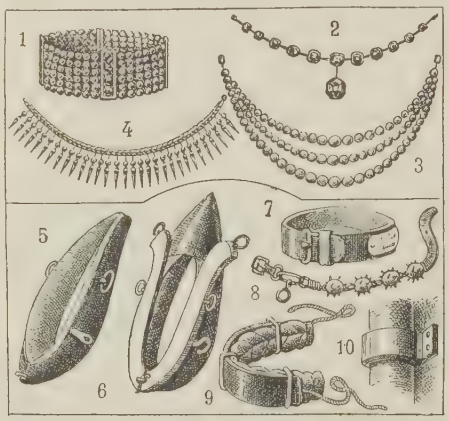

COLLIERS de bijouterie : 1. Carcan ; 2. Rivière de diamants ; 3. Rangs de perles ; 4. Campana. — COLLIERS divers : 5. D'attelage léger ; 6. De fardier ; 7. De chien ; 8. De force ; 9. Pour arbres ; 10. De tuyau.

Sorti de l'usage commun après le IXe siècle, le collier redevient à la mode au XIVe d'abord dans la livrée royale (collier d'or attaché à la robe de frise) et comme insigne des ordres de chevalerie. Le luxe s'en multiplie au XVe et au XVIe siècle, et les orfèvres en font des objets de grand prix, comme le collier donné par Henri IV à Marie de Médicis pour ses noces, évalué à 200.000 couronnes. Les malheureux essais d'imitation de l'antique sous la Révolution et l'Empire sont une erreur passagère. Le romantisme inspire de nombreux pastiches des colliers du moyen âge. Sous la troisième République, les conquêtes du « modern style » marquent un retour, dans l'ornementation du collier, vers le beau travail de ciselure ou d'estampage, reproduisant des motifs décoratifs directement empruntés à la nature. Des tentatives d'art populaire échouent dans ce domaine, riches et pauvres étant accoutumés, depuis des siècles, à estimer premièrement dans le collier la qualité du métal précieux (or, argent, platine), des perles, des pierres précieuses, plutôt que l'ingéniosité décorative, ou même le goût.

Collier (ORDRE DU) ou *des Lacs d'amour*, fondé vers 1362 par Amédée VI, comte de Savoie, appelé en 1518 *de l'Annonciade* quand Charles III ajouta la figure de l'Annonciation dans le cercle formé par les trois lacs. — Un autre ORDRE DU COLLIER, vénitien, était dit aussi *de Saint-Marc*, à cause de la médaille avec la devise : *Pax tibi Marce*, qui en formait l'insigne.

— ORDRE DU COLLIER CÉLESTE DU ROSAIRE prétendument créé, en 1645, par Anne d'Autriche, à la demande du P. Arnould, pour cinquante filles pieuses. Il ne semble pas avoir fonctionné.

Collier (AFFAIRE DU). Désireux de se réconcilier avec la reine Marie-Antoinette, à laquelle il avait déplu, Louis de Rohan, évêque de Strasbourg, grand aumônier de France et cardinal, se laissa duper par une intrigante, la comtesse de La Motte (1784). Il crut que la reine désirait ardemment un collier de 1.600.000 livres, refusé par le roi ; il acheta le collier à crédit aux joailliers Bassenge et Bœhmer, et, dans l'appartement de Mme de La Motte, le fit remettre à un certain Rétaux de Villette, qu'on lui présenta comme l'envoyé de la reine, et qui n'était que l'amant de la comtesse. Rohan ne put effectuer le payement du premier terme. Louis XVI, mis au courant, fit d'abord incarcérer le cardinal à la Bastille, et l'affaire fut portée devant le parlement de Paris. Dès lors, elle devint presque exclusivement politique, les magistrats se partageant en deux camps : les uns dévoués au pouvoir, comme le premier président d'Aligre ou le procureur général de Fleury ; les autres systématiquement hostiles à la reine, comme Séguier. Le public prit parti pour l'accusé. L'acquittement de Rohan, le 31 mai 1786, fut en partie une protestation contre les incarcérations arbitraires, et en partie un moyen assuré d'humilier la reine. Rohan fut envoyé en exil dans son abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne. Mme de La Motte fut condamnée à être battue de verges, marquée d'un fer rouge sur les épaules, et enfermée à la Salpêtrière. Les joailliers Bœhmer et Bassenge touchèrent 670.000 francs sur les revenus du cardinal. Ce scandale fut le début de l'impopularité de la reine, et Gœthe a pu dire que « le procès du collier ouvre la préface de la Révolution ».

Collier de la reine.

COLLIER (Jeremy), théologien anglais, né à Stow-cum-Quy (comté de Cambridge) en 1650, mort en 1726. Entré dans le clergé anglican, il resta fidèle aux Stuarts. Sous la reine Anne, on lui fit des avances qu'il repoussa. Il avait organisé une secte dont les affiliés s'engageaient à ne pas reconnaître l'autorité du gouvernement, ni celle du clergé qui l'avait acceptée.

COLLIER (Arthur), philosophe et théologien anglais, né à Langford-Magna (Wiltshire), en 1680, mort en 1732. Il se pénétra des idées de Malebranche et publia, en 1713, sa *Clavis universalis* où il s'efforçait de démontrer qu'il n'existe pas de monde matériel. En 1730, parut le *Spécimen de la vraie Philosophie ;* Collier combinait avec son idéalisme radical une métaphysique rappelant un peu l'école d'Alexandrie. L'année de sa mort, ce profond penseur publia un traité intitulé *Logologie*, qui contenait une théorie hardie de la Trinité. Son nom et ses ouvrages ont été découverts, pour ainsi dire, par Reid, dans la bibliothèque du collège de Glasgow.

COLLIÈRE n. f. Perche servant de base à un train de bois flotté.

COLLIFORME adj. Qui a la forme d'un cou : *Prothorax* COLLIFORME.

COLLIGATION [*si-on*] n. f. (de *colliger*). Réunion, enchaînement. (Peu us.)

COLLIGÈNE adj. (du gr. *kolla*, colle, et *génésis*, génération). Se dit de la couche modifiée de la cuticule formant dans les bourgeons des produits résineux.

COLLIGER [*jé*] v. tr. (lat. *colligere*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il colligea, Nous colligeons.*) Réunir en recueil. || Faire des extraits. || Réunir, faire collection de : COLLIGER *les livres rares.*

COLLIGEUR, EUSE n. Personne qui fait des collections. (Peu us.)

COLLIGNON [*gn.* mll.] n. m. (du nom d'un cocher assassin [1855]). Argot. Nom injurieux qui était donné, à Paris, aux cochers de fiacre.

COLLIGNON (Léon-*Maxime*), archéologue français, né à Verdun en 1849, mort à Paris en 1917. Membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à la faculté des letttres de Bordeaux, puis à la Sorbonne (1883), il a publié notamment : *Essai sur les monuments relatifs à Psyché*

(1877) ; *Catalogue des vases peints du Musée de la Société archéologique d'Athènes* (1878) ; *Manuel d'archéologie grecque* (1881 ; nouv. édit., 1907) ; *Mythologie figurée de la Grèce antique* (1883) ; *Histoire de la céramique grecque*, avec Olivier Rayet (1888) ; *Histoire de la sculpture grecque* (1892-1896), son ouvrage capital ; *Pergame*, restauration avec l'architecte Pontremoli (1900) ; *Catalogue des vases du Musée national d'Athènes*, avec L. Couve (1902) ; *Lysippe* (1904) ; *les Statues funéraires dans l'art grec* (1911) ; *le Parthénon* (1914). Il fut élu en 1894 membre de l'Académie des inscriptions.

COLLIMATEUR n. m. Appareil employé pour la collimation.

— Artill. Appareil lenticulaire de visée, portant deux lignes de foi et qui permet le pointage (ou le repérage) d'une pièce de canon.

COLLIMATION [*si-on*] n. f. (de *collimare*, fausse lecture du lat. *collineare*, viser). Action de viser, de donner à la vue une direction déterminée. || *Par abrév.* Suite d'opérations ayant pour but la correction des angles observés. || *Ligne de collimation*, Ligne de visée, Axe optique d'une lunette. (On dit aussi COLLINÉATION.)

— ENCYCL. Un point lumineux étant placé au foyer d'une lentille convergente, le faisceau de rayons qui émane de ce point est transformé en un faisceau cylindrique. Si l'on place une seconde lentille convergente dans le faisceau cylindrique, une image du point lumineux vient se former au foyer de cette seconde lentille. Le point lumineux placé au foyer de la première lentille est ordinairement le point de croisement des fils d'un réticule. L'ensemble de la lentille et du réticule placé en son foyer est ce que l'on nomme un collimateur. Les collimateurs sont employés à ramener l'axe optique d'une lunette plusieurs fois dans la même direction. L'objectif de la lunette joue le rôle de la seconde lentille, que nous considérons tout à l'heure. On amène donc l'image du réticule du collimateur en coïncidence avec le réticule de la lunette.

COLLIN (Louis-Joseph-*Raphaël*), peintre français, né à Paris en 1850, mort à Brionne (Eure) en 1916. Elève de Bouguereau, puis de Cabanel, il obtint une seconde médaille avec un tableau, *le Sommeil*, exposé en 1873. En 1875, l'Etat acquérait sa gracieuse *Idylle*, aujourd'hui à Arras. Il a exposé, en 1877, *Daphnis et Chloé* (Alençon) ; en 1884, une importante composition, *l'Eté*. Depuis il a donné : *Fin d'été* (1887) ; un *Plafond* (1891) pour le foyer de l'Odéon ; *la Poésie*, panneau pour le Salon des lettres, à l'hôtel de ville de Paris ; *Eveil* et *Primrose* (1894), au musée de Bucarest. Dans toutes ces œuvres, la figure nue joue un rôle important. Durant les années 1898-1899, Collin a exécuté, pour le petit foyer de l'Opéra-Comique, un plafond : *la Vérité dans la fiction*, un panneau central : *l'Inspiration musicale*, et deux panneaux latéraux : *l'Ode* et *la Chanson*. Il a peint en outre un grand nombre de portraits, surtout de femmes et d'enfants. Artiste remarquable par la finesse du dessin, la grâce des attitudes et la délicatesse de la couleur ; il fut professeur à l'Ecole des beaux-arts et membre de l'Académie des beaux-arts en 1909.

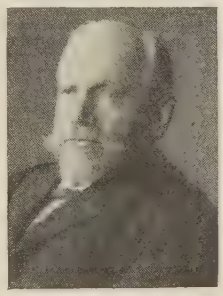
Raphaël Collin.— Cl. Manuel.

COLLIN DE PLANCY (Jacques-Albin-Simon COLLIN, dit), littérateur français, né à Plancy, près d'Arcis-sur-Aube, en 1793, mort à Paris en 1881. Il publia d'abord de nombreuses compilations antireligieuses, comme le *Dictionnaire infernal* (1818) ; *le Diable peint par lui-même* (1819) ; *Dictionnaire des reliques* (1821-1822) ; *Biographie pittoresque des jésuites* (1825). Devenu plus tard un catholique ardent, il fonda l'imprimerie-librairie dite Société de Saint-Victor, et publia un grand nombre de livres religieux : *Dictionnaire historique et critique des athées* (1870) ; *Grande Vie des saints* (1873-1875) ; etc.

COLLIN DE VERMONT (Hyacinthe), peintre français, né à Versailles en 1695, mort à Paris en 1761. Il suivit les leçons de Rigaud, et entra à l'Académie en 1725. On peut citer de lui : *Pyrrhus enfant* (Besançon) ; *Roger chez Alcine* (Grenoble) ; *l'Eté* (Rouen) ; *Bacchus confié aux nymphes de Naxos* (Tours).

COLLIN D'HARLEVILLE (Jean-François), auteur dramatique français, né à Maintenon en 1755, mort à Paris en 1806. D'abord médiocre avocat à Chartres, il vint à Paris où il fit jouer avec succès au Théâtre-Français : *l'Inconstant* (1786) ; *l'Optimiste* (1788) ; *le Vieux célibataire* (1793) ; *les Mœurs du jour* (1800) ; *les Châteaux en Espagne* (1803) ; *le Vieillard et les Jeunes hommes* (1804). Toutes ces pièces, d'invention médiocre et d'une versification trop facile, n'offrent guère que des imitations du genre de Destouches. Elles plurent par leur simplicité, leur naturel, leur bonhomie, leur moralité irréprochable.

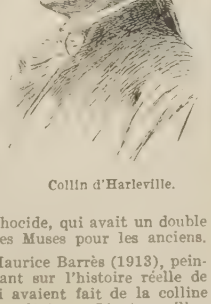
Collin d'Harleville.

COLLINE n. f. (ital. *collina*, du lat. *collis*). Elévation de terrain moins considérable qu'une montagne : *Le sommet, le pied, le penchant d'une* COLLINE. || Par anal. : *Des* COLLINES *d'eau.*

— Poét. *La double colline*, Le Parnasse, montagne de la Phocide, qui avait un double sommet, séjour d'Apollon et des Muses pour les anciens.

Colline inspirée (LA), par Maurice Barrès (1913), peinture d'âmes d'illuminés, reposant sur l'histoire réelle de trois prêtres du XIXe siècle qui avaient fait de la colline de Sion-Vaudémont un centre religieux. L'auteur élève cette histoire particulière au niveau le plus haut. Ses méditations sur la colline de Sion, ses descriptions du paysage lorrain, ses analyses passionnées d'âmes exceptionnelles, une sorte de dualisme tragique entre l'enthousiasme et la discipline, agrandissent infiniment le sujet, et la forme est d'un ardent lyrisme.

COLLINE adj. f. (du lat. *collis*, colline). Hist. rom. *Porte Colline*, l'une des portes de Rome, voisine des monts Quirinal, Viminal et Esquilin. || *Tribu Colline*, Une des anciennes tribus de Rome. V. ROME.

Colline, nom sous lequel Murger, dans la *Vie de Bohème*, a peint le philosophe néo-catholique Jean Wallon.

COLLINÉATION [*si-on*] n. f. V. COLLIMATION.

COLLINÉE, ch.-lieu de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 40 kil. de Dinan, non loin des sources de la Rance et de l'Arguenon ; 710 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Minerai de fer dans les monts du Méné. — Le canton a 6 comm., et 6.925 hab.

COLLINGWOOD, ville d'Australie (Victoria), sur le Yarra-Yarra ; 34.200 hab. Faubourg de Melbourne.

COLLINGWOOD (Cuthbert, lord), amiral anglais, né à Newcastle-upon-Tyne en 1750, mort à Minorque en 1810, un des meilleurs lieutenants de Nelson, qui prit une part active aux batailles du cap Saint-Vincent (1797) et de Trafalgar ; il succéda à son chef après la mort de celui-ci.

COLLINS (John), mathématicien anglais, né près d'Oxford en 1624, mort en 1683. La correspondance active qu'il entretint avec les savants contemporains le fit surnommer **le Mersenne anglais.** Outre des dissertations et des ouvrages, on lui doit : *Commercium epistolicum* (Londres, 1712), recueil de ses lettres relatives à la discussion entre Leibniz et Newton sur l'invention des calculs différentiel et intégral.

COLLINS (Antoine), philosophe anglais, né à Heston en 1676, mort à Londres en 1729. Elève et ami de Locke, il ne se borna point à professer l'empirisme de son maître ; par des attaques de plus en plus hardies contre le christianisme et les théories spiritualistes il fut l'un des premiers représentants de la libre pensée anglaise, et il exerça une influence directe sur les philosophes français du XVIIIe siècle. Principaux ouvrages : *Essai sur l'usage de la raison dans les propositions dont l'évidence dépend du témoignage humain* (1707) ; *Lettre à Henri Dodwell* (1707), contre l'immatérialité et l'immortalité de l'âme ; *Explication des attributs de Dieu* (1710) ; *Discours sur la liberté de penser* (1713), son ouvrage capital, dans lequel il défend à la fois le sensationisme, le déterminisme et l'athéisme.

COLLINS (Arthur), antiquaire et généalogiste anglais, né vers 1690, mort en 1760. Le plus connu de ses ouvrages est son histoire de la pairie : *the Peerage of England* (1708).

COLLINS (William), poète lyrique anglais, né et mort à Chichester (1721-1759). Il fit ses études à Oxford. Il publia en 1742 ses *Eglogues persanes* (réintitulées plus tard : *Orientales*), et, l'année suivante, son *Epître à sir Thomas Hanmer*. Son œuvre principale est un recueil d'*Odes sur des sujets descriptifs et allégoriques* (1747), parmi lesquelles figurent l'*Ode au Soir*, et l'*Ode aux Passions*. L'indifférence avec laquelle le public accueillit ses poèmes détermina une dépression nerveuse qui s'accentua jusqu'à la folie. Il mourut ignoré. La postérité a renversé le jugement des contemporains. Par ses dons imaginatifs et l'exquise qualité de son art, Collins est, en réalité, le seul grand poète lyrique anglais du XVIIIe siècle.

COLLINS (William), peintre anglais, né et mort à Londres (1788-1847). Ses principales œuvres sont la *Vente de l'agneau favori, les Attrapeurs d'oiseaux*, regardée comme son chef-d'œuvre ; *Soleil levant*. Pendant un séjour à Paris, en 1817, il peignit deux tableaux : *le Départ de la diligence de Rouen*, et une *Scène sur les boulevards de Paris*. Associé à la Royal Academy depuis 1814, il en fut nommé membre en 1820. On voit de cet artiste au musée Victoria-and-Albert : *la Villa d'Este, les Grottes d'Ulysse à Sorrente* ; à Liverpool : *le Banquet du Reform Club* ; à Birmingham : *Départ à contre-cœur*.

COLLINS (Napoléon), marin américain, né en Pensylvanie en 1814, mort à Callao en 1875. Entra dans la marine fédérale en 1834, fit partie de l'escadre de l'amiral Dupont au début de la guerre civile, et fut spécialement chargé, en 1863, de donner la chasse à un navire confédéré : *la Florida*, qui faisait un tort considérable au commerce américain. Collins s'en empara le 7 novembre 1864, dans le port neutre de Bahia (Brésil). Il s'ensuivit une action diplomatique, et Collins fut destitué pendant quelques mois. Mais *la Florida* avait été coulée.

COLLINS (William *Wilkie*), romancier anglais, né et mort à Londres (1824-1889). Il débuta par une *Biographie* de son père, le peintre W. Collins (1848), puis écrivit un roman historique, *Antonina* ou *la Chute de Rome* (1850). Sur le conseil de Dickens, il composa ensuite des romans de mœurs contemporaines : *Cache-cache* (1854), *le Secret mort* (1857), *la Femme en blanc*, son chef-d'œuvre (1860), dont Thackeray était enthousiaste, *Sans nom* (1862), *Armadale* (1866), *la Pierre de lune* (1868), *la nouvelle Madeleine* (1873), *la Femme et La loi* (1875), *Je réponds : Non*, etc. Il mit à la scène quelques-unes de ses pièces, et écrivit *l'Abîme glacé* directement pour le théâtre. Collins fut l'ami et le collaborateur de Dickens sur lequel il a exercé une notable influence littéraire.

COLLINSIE [*si*] n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant une quinzaine d'espèces, qui croissent dans le nord-ouest de l'Amérique. (La collinsie bicolore est utilisée parfois à la constitution de bordures ou de massifs dans nos jardins.)

COLLINSON (Pierre), botaniste anglais, né à Hugal-Hall (Westmoreland) en 1694, mort en 1768. Il dirigea principalement ses études sur la botanique et sur la naturalisation des plantes et des arbres dans des régions éloignées de leur habitat originel. L'un des premiers, il préconisa la culture de la vigne en Virginie. C'était un ami de Franklin et de Linné.

COLLINSON (sir Richard), amiral anglais, né en 1811, mort en 1883. Entré dans la marine royale à l'âge de douze ans, il accompagna en 1828 Forster dans les mers australes d'Amérique, et Belcher sur les côtes de l'Afrique en 1831. De 1850 à 1854, il navigua au nord de l'Amérique, sur l'*Enterprise*, à la recherche de Franklin. Il explora le détroit du Prince-de-Galles, la Terre-du-Prince-Albert et l'île de Melville, en particulier. On a de lui : *Nine weeks in Canada* (Cambridge, 1862) ; *the Three voyages of Martin Frobisher*, etc. (Londres, 1867).

COLLIO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia) ; 2.635 hab. Mines de fer et forges.

COLLIOURE, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 33 kil. de Céret, à l'embouchure du Douy ; 3.100 hab. (*Colliourenchs*). Ch. de f. Midi. Voisin de Port-Vendres, mais mal abrité, Collioure n'est qu'un petit port de pêche sur la Méditerranée ; salaisons d'anchois et de sardines, exploitation de chêne-liège, vins estimés, primeurs. Collioure, peut-être d'origine ibère, a été fortifié par Vauban. Victoire de Dugommier sur les Espagnols (1794).

COLLIPULLI, ville du Chili (prov. de Malleco), sur un affluent du Biobio ; 7.000 hab. Ch.-lieu de départ.

COLLIQUATIF [*koua*], **IVE** adj. Qui se rapporte à la colliquation.

COLLIQUATION [*koua-si-on*] n. f. (du lat. *colliquescere*, se résoudre en eau). Pathol. Production anormale d'excrétions liquides.

— ENCYCL. La *colliquation* est le résultat de deux processus différents : il s'agit tantôt d'une excrétion glandulaire anormale (sueurs, urines, etc.), qui a pour cause une excitation nerveuse, elle-même subordonnée à une auto-intoxication ou à une toxi-infection ; tantôt d'une hydrémie provoquée par une rétention de déchets (chlorures, toxines), et qui a pour conséquence une dilution du sang et une diminution de sa consistance.

COLLISION [*zi-on*] n. f. (lat. *collisio* ; de *cum*, avec, et *lædere* léser). Choc de deux corps : COLLISION *de trains.*

— *Par extens.* Lutte, rixe : *Une* COLLISION *entre le peuple et l'armée.*

— *Fig.* : COLLISION *d'intérêts.* COLLISION *de doctrines, de partis.*

COLLO, comm. et port d'Algérie, départ. de Constantine, arrond. de Philippeville ; 4.540 hab. (commune de plein exercice), et 59.700 (commune mixte). Exportation du liège des riches forêts, et des minerais de plomb et de zinc du massif du Bougaroun. Fabriques de conserves et d'ébauchons de pipes en racines de bruyère. Port de pêche. Fréquenté déjà par les Carthaginois et les Romains, occupé au moyen âge par les Siciliens et les Aragonais, Collo fut au XVIIe siècle le siège d'un établissement de la Compagnie française d'Afrique.

COLLOBIASES [*bi-az'*] n. f. pl. Nom donné à des médicaments colloïdaux métalliques ou métalloïdiques obtenus par un procédé mixte *électrique* et *chimique*. (Les collobiases se présentent sous forme de pseudo-solutions stabilisées et stérilisables qu'on administre en injections intramusculaires ou intra-veineuses, rarement par la voie gastrique. Elles sont dépourvues de toxicité.)

COLLOBLASTE [*blasst'*] n. m. (de *colle*, et du gr. *blastos*, cellule). Zool. Nom donné à des cellules agglutinantes en forme de cupule, à convexité tournée vers le dehors, et formées de petites saillies réfringentes qui se collent aux objets qu'elles touchent.

— ENCYCL. Sous la cupule des *colloblastes* descend un filament axial et un filament spiral musculaire destiné, en se contractant, à ramener à sa place la cupule collante attachée à une proie. Parmi les cœlentérés, le groupe des cténiaires est caractérisé par la présence de colloblastes.

COLLOBRIÈRES, ch.-lieu de cant. du Var, arrond. et à 39 kil. de Toulon, dans les monts des Maures ; 1.545 hab. Fabriques de bouchons ; châtaignes. Dans l'église, autel en marbre, provenant de la chartreuse de La Verne. — Le canton a 3 comm., et 5.360 hab.

COLLOBRIÉRITE n. f. (de *Collobrières* nom de lieu). Roche métamorphique, composée de grünérite, fayalite, grenat et magnétite.

COLLOCATION [*si-on*] n. f. (du lat. *collocatio*, arrangement). Dr. Action ou manière d'inscrire des créanciers dans l'ordre que la loi assigne au payement de leur créance : *Bordereau de* COLLOCATION. || Somme que doit recevoir un créancier d'après l'ordre qu'il occupe. || *Collocation utile*, Collocation pour laquelle il y a des fonds suffisants. || *Collocation définitive*, Celle par laquelle les droits des créanciers sont définitivement arrêtés. || *Collocation éventuelle*, Celle qui ne donne droit à être payé que si tel événement prévu se produit. (La collocation faite par le juge commissaire chargé de distribuer une somme entre des créanciers, peut être attaquée devant le tribunal par voie de contredit.) V. ORDRE et CONTRIBUTION.

COLLOCUTEUR n. m. Celui qui prend part à un colloque.

COLLOCUTION [*si-on*] n. f. (de *collocuteur*). Syn. ancien de COLLOQUE.

COLLODI. Biogr. V. LORENZINI (*Carlo*).

COLLODIÉ, E adj. Enduit de collodion.

COLLODION n. m. (du gr. *kollôdès*, collant). Solution, dans un mélange d'alcool et d'éther, d'un coton-poudre ayant la composition d'hexa et d'octonitrocelluloses.

— ENCYCL. Le *collodion* est un liquide sirupeux, incolore, légèrement opalescent ; il fait prise lorsqu'on l'étend sur une large surface, par suite de l'évaporation de l'alcool et de l'éther. Il est utilisé, grâce à un filage suivi d'une dénitration du fil, à préparer une soie artificielle (procédé de Chardonnet) ; il est utilisé également dans la préparation de poudres colloïdales et de divers explosifs.

— Chir. On se sert, en chirurgie, de bandelettes enduites de *collodion*, pour préserver de l'air les petites plaies. Additionné d'huile de ricin, il fournit une pellicule plus souple (collodion élastique). On y incorpore aussi des produits médicamenteux (ichtyol, iodoforme, acide salicylique, etc.). Il est éminemment inflammable. Il faut le conserver en lieu frais et en flacons bien bouchés, à l'abri de la lumière et du feu.

— Photogr. On emploie le *collodion* en photographie ; il peut servir sur les plaques de verre, comme support

du sel sensible destiné à fixer l'image de la chambre noire ; on obtient ainsi des images très fines.

Le procédé au collodion humide, seul pratiqué de 1850 à 1870 environ, et qui n'est plus utilisé que pour des travaux de photographie industrielle, doit son nom à ce que toutes les opérations doivent être terminées avant que la couche de collodion ait séché, ce qui, pour la photographie hors de l'atelier, obligeait à installer un laboratoire portatif sur le lieu même des opérations. Le collodion normal (à 1,5 p. 100 environ), dans lequel on a dissous des iodures et bromures convenables, est étendu sur verre et, après qu'il a fait prise, sensibilisé dans une solution de nitrate d'argent ; le développement est effectué par précipitation d'argent sur l'image latente, l'iodure et le bromure d'argent de la couche sensible se retrouvant inaltérés. On a, par la suite, utilisé le procédé au collodion sec, les plaques pouvant être utilisées longtemps après leur préparation ; ce procédé est abandonné aujourd'hui.

COLLODIONNÉ, E adj. Recouvert de collodion. || Qui contient du collodion.

COLLODIONNER [*di-o-né*] v. tr. Couvrir d'une couche de collodion.

COLLOGRAPHIE [*fî*] n. f. Techn. V. PHOTOTYPIE.

COLLOÏDAL, E, AUX adj. Qui est de la nature de la colle, de la gélatine : *L'albumine est une substance* COLLOÏDALE. || *État colloïdal*, Se dit d'un corps qui prend l'apparence de la colle de gélatine.

— ENCYCL. Chim. Certaines matières, comme les gommes, les résines, la cellulose, etc., ne sont connues que sous la forme *colloïdale*, de même que de nombreux sels n'existent à l'état solide que sous la forme cristalloïdale. D'autres composés, comme la plupart des matières colorantes, sont cristallisés normalement, mais se transforment par dissolution dans l'eau et passent à l'état colloïdal. V. COLLOÏDE.

— Parmi les matières explosives, on appelle *poudres colloïdales* des poudres à base de nitrocellulose obtenues par dissolution du coton-poudre dans un dissolvant neutre ou actif. Toutes ces poudres brûlent sans laisser de résidu solide, elles ne donnent pas de fumée, d'où leur nom de « poudres sans fumée. » V. POUDRE.

— Thérap. On appelle *métaux colloïdaux* ou *ferments métalliques* (*métabiases*) des solutions de métaux à l'état colloïdal obtenues soit par *voie chimique*, soit par *voie électrique*. V. COLLOÏDOTHÉRAPIE.

COLLOÏDE adj. (du gr. *kolla*, colle, et *eidos*, forme). Chim. biol. Se dit d'une substance gélatineuse analogue à la mucine, mais ne précipitant pas par l'acide acétique. (Elle se rencontre, d'une part, comme produit de sécrétion cellulaire normale, dans certaines glandes telle que la thyroïde ; de l'autre, comme résultat de la dégénérescence des cellules de certaines tumeurs.)

— Histol. *Dégénérescence colloïde*, Transformation du cytoplasma en une substance albuminoïde ressemblant à la mucine, mais qui s'en distingue par sa résistance aux acides et aux alcalis. (Elle laisse, au début, le noyau intact, mais, à mesure qu'elle se développe, elle repousse le noyau, qui finit par disparaître. Cette dégénérescence s'observe dans les cellules de certaines tumeurs [tumeurs colloïdes] ; elle conduit rapidement à la mort cellulaire.)

— Substantiv. : *Un* COLLOÏDE.

— ENCYCL. Chim. biol. Les *colloïdes* sont des corps ayant des caractères particuliers qui les distinguent des composés chimiques ordinaires. Baudrimont leur donnait le nom de *particulaires* (1846). Graham, qui les étudia plus tard (1864), les appela colloïdes pour rappeler l'aspect gélatineux qu'ils présentent souvent, et par opposition aux *cristalloïdes* qui sont les substances cristallines ou capables de cristalliser quand elles sont pures.

Le caractère le plus remarquable de ces corps est la manière dont ils se dissolvent dans le liquide. En leur ajoutant progressivement le dissolvant, ils se gonflent et fournissent une gelée élastique ; puis, lorsque le gonflement devient assez fort ou lorsqu'on élève la température de la gelée, la masse prend un état pâteux, semi-liquide, qui se transforme en solution plus ou moins fluide suivant la concentration. Ces solutions sont formées de particules en dispersion dans le liquide, particules assez grosses pour être vues au microscope ou à l'ultramicroscope. Chaque particule contient un nombre souvent grand de molécules élémentaires unies ensemble, soit chimiquement, soit par simple cohésion.

En dehors de toute action des agents extérieurs (échauffement, oxydation, etc.), les solutions colloïdales possèdent la propriété de se modifier avec le temps. A partir du moment où elles viennent d'être faites, leur viscosité, par exemple, va en croissant jusqu'à un maximum qui est atteint en quelques jours ou quelques mois suivant les cas. Tout changement apporté dans ces milieux met un temps parfois très long à produire son effet définitif, et les propriétés de la solution dépendent de son âge et de son histoire.

A côté de la classe des colloïdes, dits *hydrophiles* ou *lyophiles*, capables de fournir des gelées, il en existe d'autres qui sont incapables de se disperser d'eux-mêmes dans le liquide au contact duquel on les place, mais qui, étant dispersés par des moyens mécaniques, chimiques ou électriques, donnent des solutions colloïdales persistantes généralement appelées *suspensions ;* ces corps sont des *colloïdes hydrophobes* ou *lyophobes*. (On a dit aussi *émulsoïdes*.)

La séparation de la matière colloïdale de sa solution ne donne pas une cristallisation, comme pour les solutions vraies ou cristalloïdales, mais une *coagulation*. La facilité avec laquelle cette coagulation peut s'obtenir est très différente suivant qu'il s'agit de colloïdes lyophiles ou de colloïdes lyophobes. Les premiers donnent des solutions stables qu'on coagule par addition de corps dans lesquels ils ne sont pas solubles et dont il faut employer une dose assez grande. Les seconds donnent des solutions instables dans lesquelles l'addition de faibles quantités d'électrolytes produit la précipitation complète.

Les colloïdes tant minéraux qu'organiques sont très nombreux dans la nature. Certains d'entre eux peuvent être préparés artificiellement. Les substances solides constitutives des organismes vivants, végétaux et animaux, sont presque exclusivement des colloïdes et sont toujours des systèmes colloïdaux, c'est-à-dire dans lesquels la matière colloïdale joue le rôle principal.

L'étude de ces corps a, pour cette raison, permis la découverte d'une série de plus en plus nombreuse de faits importants dans le domaine de la biologie, de la physiologie et de la thérapeutique.

Les qualités d'élasticité, de souplesse et de plasticité de ces matières et de leurs gelées sont la base de beaucoup d'industries dont quelques-unes sont de grande importance (celluloïd, galalithe, soie artificielle, caoutchouc, etc.).

COLLOÏDINE n. f. Alcaloïde qui se forme dans certains organes soumis à une action pathologique.

COLLOÏDITÉ n. f. Qualité des colloïdes et des produits colloïdaux.

— ENCYCL. La *colloïdité* d'un corps varie avec son état. En solution, la grosseur des particules diminuant quand la dilution augmente, la colloïdité est de plus en plus faible et devient nulle quand les particules sont réduites à des molécules simples. Les matières colorantes sur lesquelles ce fait s'observe aisément sont des composés de faible colloïdité. Parmi les corps minéraux, les oxydes de métaux bivalents, tels que la chaux, la baryte, la strontiane, donnent au contact de l'eau une solution vraie de faible concentration. Ce fait ne se présente pas pour les oxydes de métaux polyvalents, dont la colloïdité est par suite plus élevée.

COLLOÏDOCLASIE [*zî*] n. f. (de *colloïde*, et du gr. *klasis*, rupture). Pathol. Rupture de l'équilibre colloïdal des humeurs de l'organisme.

— ENCYCL. Quand on injecte, dans les tissus ou dans la circulation, un colloïde étranger, il se produit rapidement des modifications profondes du sang. Ces phénomènes, bien étudiés par F. Widal et ses élèves, ont été désignés d'abord sous le nom de *hémoclasie*, parce qu'ils semblaient intéresser spécialement le sang et être sous la dépendance d'actions chimiques exercées par l'antigène ou le colloïde étranger. Mais des recherches plus étendues établissant la généralité de l'hémoclasie, quel que soit l'antigène ou le colloïde, ont démontré qu'il s'agit d'un phénomène physique, de la réaction de colloïdes incompatibles, dont la conséquence est la floculation et par conséquent la destruction de l'un d'entre eux.

La *colloïdoclasie*, ou crise colloïdoclasique, se traduit d'ailleurs par des signes cliniques, d'apparition un peu plus tardive, et dont les principaux sont : frissons, tachycardie, cyanose, menaces de collapsus cardiaque, respiration accélérée, température réactionnelle élevée, puis sueurs, émission d'urines troubles, chute de la fièvre et rémission générale. Ces troubles résultent de l'excitation des terminaisons nerveuses des capillaires par les floculats, excitation qui se transmet au sympathique, au vague et au bulbe ; ils disparaissent, quand ils n'entraînent pas la mort, comme on l'a vu quelquefois, dès que les floculats ont été absorbés et digérés par les leucocytes. On rattache à la crise colloïdoclasique non seulement les accidents du choc anaphylactique et du choc traumatique, mais encore ceux des injections de peptone, de sérums thérapeutiques, de lait, ceux de l'hémoglobinurie *a frigore* et de la crise de beaucoup d'infections, comme le paludisme. Enfin la colloïdoclasie, excitant par contre-coup les défenses naturelles, a été utilisée pour combattre certaines maladies ou infections rebelles.

COLLOÏDOCLASIQUE [*zik'*] adj. Qui concerne la colloïdoclasie.

COLLOÏDOME n. m. Pathol. Amas colloïde. *Colloïdome milliaire*, Dégénérescence colloïde du derme. (On dit aussi COLLOÏD MILLIUM).

— ENCYCL. Le colloïdome milliaire est caractérisé par la présence de petites élevures translucides, de la grosseur d'une tête d'épingle, et qui résultent d'une destruction des couches superficielles du derme.

COLLOÏDOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (de *colloïde*, et du gr. *therapeia*, traitement). Thérap. Traitement de certaines maladies par des substances à l'état colloïdal.

— ENCYCL. A la suite des recherches de Bredig, Albert Robin et G. Bardet furent les premiers à employer, en thérapeutique, les métaux rendus colloïdaux par l'arc électrique. Les métaux colloïdaux possèdent une double propriété : celle de produire, quand on les introduit sous la peau, des réactions plus ou moins violentes, caractérisées par le frisson, puis la fièvre, des malaises, de la diarrhée, etc. Ces diverses réactions s'apaisent rapidement et ont pour effet d'augmenter la leucocytose et, d'une manière générale, de réveiller les défenses de l'organisme. On a appliqué, en conséquence, les métaux colloïdaux à un grand nombre de maladies et particulièrement aux infections, dans lesquelles ils donnent parfois des résultats satisfaisants. La seconde propriété des métaux colloïdaux paraît tenir à leur nature propre. C'est ainsi que l'argent colloïdal (*collargol*) réussit mieux que l'or colloïdal, contre certaines infections, dues notamment aux bactéries pyogènes, tandis que le fer colloïdal s'applique mieux aux maladies anémiantes, le mercure et l'arsenic colloïdaux à la syphilis, etc.

Mais ce qui domine, dans l'action thérapeutique des métaux colloïdaux, c'est l'action diaphylactique qu'ils déterminent. Pénétrant dans le milieu intérieur par la voie intratissulaire, ils provoquent une espèce de choc (colloïdoclasie) qui mobilise, pour y parer, toutes les défenses de l'organisme, et ces défenses ainsi accrues sont orientées en vue de lutter ensuite contre les agents infectieux. Le rôle chimique des métaux à l'état colloïdal paraît en somme assez secondaire, et c'est pourquoi, sans négliger totalement l'emploi des métaux colloïdaux, on a eu recours à des substances colloïdales, sans propriétés chimiothérapiques définies. C'est dans ce but que sont maintenant utilisées un grand nombre de substances organiques, telles que la peptone, le sérum normal de cheval, de lait, etc., qui jouissent de la propriété, quand on les introduit dans l'organisme, de déclencher les mêmes réactions, le même choc, que les métaux colloïdaux, parce qu'elles sont elles-mêmes colloïdales.

COLLOIR n. m. (de *colle*). Métier à encoller.

COLLOMB (Edouard), géologue français, né en 1796, mort à Paris en 1875. Compagnon d'Agassiz dans ses voyages, il se voua ensuite à l'étude géologique de l'Espagne dont il publia la première carte géologique.

COLLOMIE [*mî*] n. f. Genre de polémoniacées, renfermant des herbes glutineuses-pubescentes de l'Amérique, au nombre de onze espèces environ. (La collomie écarlate donne à nos jardins des bordures élégantes.)

COLLONGES, ch.-lieu de cant. de l'Ain, arrond. et à 26 kil. de Gex, au pied du Grand-Crêt-d'Eau, près du fort de l'Ecluse ; 700 hab. Ch. de f. P.-L.-M. — Le canton a 11 comm., et 7.440 hab.

COLLONGES-AU-MONT-D'OR, comm. du Rhône, arrond. et à 7 kil. de Lyon, près de la Saône ; 1.880 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

COLLOPHANE [*fan'*] n. f. Phosphate hydraté naturel de calcium.

COLLOQUE [*lok'*] n. m. (lat. *colloquium ;* de *colloqui*, converser). Entretien de deux ou plusieurs personnes. || Titre d'ouvrages qui contiennent des dialogues : *Les* « COLLOQUES » *d'Erasme.* || Plus spécialem., Conférence sur un sujet religieux : *Le* COLLOQUE *de Poissy.*

— Hist. relig. Conférence publique et solennelle entre des théologiens appartenant à des Eglises ou à des sectes opposées : COLLOQUE *de Poissy, de Bade.* || Dans les anc. Eglises calvinistes, Juridiction intermédiaire entre les consistoires et les synodes provinciaux.

— SYN. **Colloque, conférence, conversation, entretien.** *Colloque* se dit proprement d'une discussion sur les affaires religieuses. Dans le langage courant, il tend à ridiculiser l'entretien auquel on l'applique. *Conversation* et *entretien* ont à peu près le même sens : *entretien*, toutefois, marque, semble-t-il, une *conversation* plus suivie et aussi plus intime. Quant à *conférence*, c'est proprement une réunion où l'on traite en commun une question importante (religieuse, littéraire, etc.), et toujours annoncée d'avance.

Colloque de Poissy. V. POISSY (*colloque de*).

Colloques d'Erasme (1518). Paru en pleine crise religieuse, également mal vu des partisans de Luther et des moines, cet ouvrage eut un grand succès. Il faut citer en particulier : *le Repas religieux, le Repas profane, le Repas poétique*, précieuses peintures de mœurs du XVIe siècle ; *les Auberges*, piquante satire des hôtelleries d'Allemagne comparées à celles de France ; *les Franciscains*, plaidoyer pour et contre les moines mendiants ; *Ichtyophagie*, dispute du gras et du maigre, des mangeurs de viande et des mangeurs de poisson ; *l'Exorcisme* ou *le Spectre, l'Alchimiste*, où Erasme se moque des impostures et des superstitions chères à son époque ; *l'Amoureux et la Jeune fille ;* etc. Tous sont pleins d'esprit, d'enjouement, et de verve.

COLLOQUER [*ké*] v. tr. (du lat. *collocare*, placer). *Fam.* Placer, donner pour se débarrasser : COLLOQUER *un invité au bout de la table.* COLLOQUER *un paquet à quelqu'un.* COLLOQUER *sa fille au premier venu.* || *Pop.* Appliquer : COLLOQUER *deux claques.*

— Dr. *Colloquer des créanciers*, Les inscrire dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés.

— ***Se colloquer,*** v. pr. *Fam.* Se caser, se placer : *Réussir à* SE COLLOQUER *dans une sinécure.*

COLLOREC, comm. du Finistère, arrond. et à 31 kil. de Châteaulin ; 1.830 hab.

COLLOREDO, famille noble d'Autriche, tirant son nom du château de *Colloredo*, en Frioul. Les membres les plus notoires sont : Jérôme **de Colloredo** (1582-1638), qui commandait un régiment à la bataille de Lutzen (1632) ; — Rodolphe **de Colloredo** (1585-1657), frère du précédent, qui se distingua surtout aux batailles de Mantoue et de Lutzen, devint conseiller intime de Ferdinand III, feld-maréchal, et, après la mort de Wallenstein, commanda son armée en Bohême ; — Joseph-Marie, comte **de Mels-Wallsee** (1735-1818), feld-maréchal, qui servit pendant la guerre de Sept ans, accompagna Joseph II en France et fut nommé, à son retour, directeur général de l'artillerie ; — François de Paule, comte **de Colloredo-Wallsee** (1736-1806), précepteur de l'archiduc François, et plus tard ministre ; de 1801 à 1805, il partagea avec Cobenzl la direction des affaires étrangères ; — Jérôme, comte **de Colloredo-Mansfeld** (1775-1822), feld-maréchal autrichien pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. — François de Paule comte **de Colloredo-Wallsee** (1799-1859), ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg de 1843 à 1847, à Londres de 1852 à 1856, puis à Rome ; plénipotentiaire d'Autriche, à la conférence pour la paix tenue à Zurich.

Les branches de cette famille sont nombreuses.

COLLOSPHÈRE [*loss-fèr'*] ou **COLLOSPHÆRA** [*loss-féra*] n. f. Genre de radiolaires, à coquille grillagée, dont les espèces vivent dans les mers d'Europe, surtout dans la Méditerranée. (Ce sont des animaux microscopiques et gélatineux, présentant l'aspect de petites boules.)

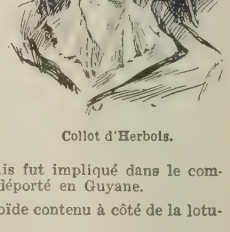

Collot d'Herbois.

COLLOT D'HERBOIS (Jean-Marie), conventionnel né à Paris en 1750, mort à Sinnamary en 1796. Acteur et peut-être auteur dramatique, il acquit quelque notoriété dès 1791, en publiant l'*Almanach du Père Gérard* qui expliquait simplement le programme révolutionnaire. L'année suivante, il approuva les massacres de septembre, fut élu à la Convention, et suivit Robespierre sur « la montagne ». Chargé de missions à Lyon, il y noya dans le sang la révolte royaliste. Il se sépara de Robespierre à la veille du 9-Thermidor, mais fut impliqué dans le complot de germinal an III, et déporté en Guyane.

COLLOTURINE n. f. Alcaloïde contenu à côté de la loturidine dans l'écorce de lotur.

COLLOTYPIE [*pî*] n. f. (de *colle*, et du gr. *tupos*, empreinte). Nom donné en Allemagne et en Angleterre au procédé d'impression à l'encre grasse sur gélatine bichromatée. V. PHOTOTYPIE.

COLLOXYLINE [*lok-si-lin'*] n. f. Mélange, en proportions variables, de cellulose tétranitrée et de cellulose pentanitrée, formant un composé peu explosif, que l'on utilise pour la préparation du collodion commercial.

COLLUCTANT [*luk-tan*], **E** adj. (du lat. *cum*, avec, et *luctari*, lutter). Qui est en conflit avec.

COLLUDANT [*dan*], **E** adj. Dr. Qui use de collusion : *Des parties* COLLUDANTES. (Peu us.)

COLLUDER [*dé*] v. intr. (du lat. *colludere*, tromper ensemble). Dr. S'entendre avec sa partie adverse pour tromper un tiers.

COLLURE n. f. Techn. Action de coller (dans la terminologie des relieurs et brocheurs).

COLLURIO n. m. Nom scientifique des pies-grièches.

COLLUSION [*zi-on*] n. f. (lat. *collusio*). Dr. Entente secrète entre deux ou plusieurs personnes pour agir en fraude des droits d'un tiers (On généralise ce terme judiciaire et on l'applique à toute entente secrète qui a pour but de tromper quelqu'un.)

— ENCYCL. Dr. Les moyens de réprimer la *collusion* sont l'action en dommages-intérêts, la révocation ou la nullité des actes qui en sont entachés. Ainsi, une donation entre conjoints, sous le nom d'une personne interposée, pour faire fraude à la réserve, est passible d'une action en nullité (C. civ., art. 1099). Les créanciers peuvent user de l'action paulienne et de la tierce-opposition.

COLLUSOIRE adj. Qui est fait par ou pour collusion : *Acte* COLLUSOIRE.

COLLUSOIREMENT [*man*] adv. Par collusion. (Peu us.)

COLLUTHOS [*toss*], hérétique alexandrin du IVe siècle. Il reprocha à son évêque Alexandre de garder trop de ménagements envers Arius, et se sépara de lui. Osius le fit condamner par le concile d'Alexandrie.

COLLUTHOS [*toss*] ou **KOLLOUTHOS** poète grec, de Lycopolis dans la haute Egypte (Ve-VIe s. de notre ère). On a perdu ses *Kalydoniaca*, ses *Persica* et ses *Eloges* en vers. Il ne reste de lui qu'un petit poème en 392 hexamètres, d'ailleurs fort médiocres, sur l'*Enlèvement d'Hélène*.

COLLUTOIRE n. m. (du lat. *colluere*, laver). Médicament destiné à agir sur les gencives et la muqueuse buccale.

— ENCYCL. Les *collutoires* sont le plus souvent des médicaments de consistance sirupeuse, que l'on applique à l'aide d'une éponge ou d'un pinceau. On y incorpore soit des anesthésiques (*laudanum, cocaïne, chloroforme*), soit des antiseptiques (*acide borique, acide phénique, salol, chlorures*, etc.), soit des astringents (*alun, tanin, borax*, etc.), soit des caustiques (*potasse, nitrate d'argent, sulfate de zinc*), soit des spécifiques (*mercure* et dérivés, *iode*, etc.).

COLLUVIAIRE [*vi-èr'*] n. m. (lat. *colluviarium*; de *colluere*, laver). Ouverture ménagée dans la voûte d'un aqueduc, pour permettre de le visiter et le réparer.

COLLYBIE [*bî*] n. f. Genre de champignons du groupe des agaricinées, à pied en forme de fuseau et qui, en automne, croissent en touffes sur les souches de chêne, de tremble, etc., d'où leur nom commun de *souchettes*. (Ce sont des champignons comestibles qu'il ne faut pas confondre avec les hypholomes fasciculés qui sont vénéneux.)

COLLYBISTIQUE [*biss'-tik'*] adj. (du gr. *kollubos*, change de monnaie). Se disait de ce qui est relatif à la banque : *Opération* COLLYBISTIQUE. || *Contrat collybistique*, Celui par lequel une personne transportait à une autre, pour un prix convenu, de l'argent qu'elle avait dans un autre pays.

COLLYRE n. m. (gr. *kollurion*). Médicament destiné aux maladies des yeux ou des paupières.

— ENCYCL. Les *collyres* liquides s'emploient soit en *lavages* soit par gouttes. Ces derniers sont très actifs et doivent être maniés avec précaution ; ils sont surtout à base de sulfate de zinc, de sulfate d'atropine, de chlorhydrate de cocaïne, de nitrate d'argent, de cyanure de mercure.

Les collyres mous sont les pommades ophtalmiques généralement à base de vaseline additionnée d'oxyde jaune ou d'oxyde rouge de mercure.

Les collyres secs sont constitués par des poudres porphyrisées.

COLLYRE n. f. (gr. *kollura*). Antiq. Pain d'orge ou gâteau, que l'on donnait aux enfants.

COLLYRIDIEN [*di-in*] n. m. (du gr. *kolluris, idos*, petit pain). Membre d'une secte du IVe siècle, qui offrait des gâteaux à la Vierge, comme à une déesse païenne.

COLLYRION n. m. (du gr. *kollurion*, onguent). Argile happante d'un gris cendré, que les anciens employaient dans leur pharmacie.

COLLYRIS [*riss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cicindélidés, comprenant des formes allongées, cylindriques, à élytres élargis en arrière, à pattes longues.

— ENCYCL. Les *collyris* sont d'élégants insectes, de taille moyenne, généralement bleus, qui sont propres à la région indo-malaise ; ils volent lentement parmi les hautes herbes et les buissons, dans les lieux découverts. Leurs larves se tiennent dans une galerie qu'elles creusent dans le bois altéré des rameaux des arbres.

COLLYRITE n. m. Paléont. Genre d'oursins irréguliers, fossiles dans le jurassique supérieur et le crétacé inférieur.

— Minér. Hydrosilicate naturel d'aluminium, ainsi appelé parce qu'il a une apparence gommeuse ou gélatineuse.

COLMAN (George), *l'Aîné*, auteur dramatique anglais, né à Florence en 1732, mort fou en 1794. Il attira longtemps la foule par des comédies d'un genre gai et original. On cite surtout : *Polly Honeycomb* (1760) ; *la Femme jalouse* (1761), qui fut imitée par Desforges ; le *Mariage clandestin* (1766), en collaboration avec Garrick. En 1767, il devint copropriétaire et directeur du théâtre de Covent Garden. Il le resta jusqu'en 1774, et acheta trois ans plus tard celui de Haymarket. Il a, de plus, adapté des pièces de la Renaissance, traduit Horace et Térence, écrit divers essais critiques, publié les œuvres de Ben Jonson et de Beaumont et Fletcher. — Son fils, George **Colman**, dit *le Jeune*, né en 1762, mort en 1836, lui succéda dans la direction de Haymarket, et fit représenter un très grand nombre de comédies et de farces, qui eurent toutes du succès. Il eut pour protecteur George IV, qui l'admettait à sa table. Sa pièce de *John Bull* (1805) est restée au répertoire. Citons également de lui : *Sourires épanouis* (1802), recueil de poèmes burlesques, et ses *Mémoires* (1830).

COLMAN (Samuel), peintre américain, né à Portland (Maine) en 1832, mort à New-York en 1920. Citons, parmi ses toiles : *Pêcheurs vénitiens ; Canots pendant la marée basse, à Anvers ; Ruines de la mosquée de Mansoura, Journée ensoleillée dans le port d'Alger*. On lui doit aussi des aquarelles représentant des sujets d'architecture : les cathédrales de Lincoln, Durham et Quimper.

COLMAR, ch.-lieu du département du Haut-Rhin, à 450 kil. de Paris sur la Lauch et le Logelbach, en face de la vallée de la Fecht ou de Münster ; 43.165 hab. (*Colmariens, ennes*), dont près de 30.000 catholiques, 11.000 protestants et 1.200 israélites. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Cour d'appel. Vignobles, brasseries, tanneries, fonderies de cloches, filatures. Un canal de 13 km. 600 relie Colmar au canal du Rhône au Rhin.

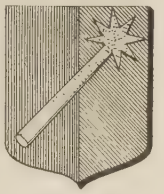
Armes de Colmar.

Colmar est une vieille ville pleine de charme et qui a conservé de beaux monuments : l'église Saint-Martin, construite de 1234 à 1366, qui possède la *Vierge au buisson de roses*, de Martin Schongauer ; l'église des Dominicains, des XIIIe et XVe siècles ; le temple protestant et le Musée des primitifs alsaciens et allemands (musée des « Unterlinden »), établi au couvent des Dominicains, dans le cloître admirable du XIIIe siècle.

Colmar possède encore de très vieilles et curieuses maisons : la maison Pfister (XVIe s.), la maison Adolf (XIVe s.), le Commissariat de police (XVIe s.), l'ancienne Douane (XVe et XVIIe s.), et le quartier de la Petite-Venise, sur la Lauch.

— *Histoire*. La ville a pour origine une *villa* mérovingienne où Charles le Gros tint une diète contre les Normands. Fortifiée seulement au début du XIIIe siècle, et devenue ville impériale en 1226, Colmar défendit énergiquement son indépendance contre les évêques de Strasbourg et contre les nobles alsaciens. Au XIVe siècle, elle se donna une constitution communale qui est un modèle de république ; elle fit alors partie de la « Décapole » alsacienne (1354). Assiégée en vain par Charles le Téméraire en 1474, Colmar fut prise par les Suédois pendant la guerre de Trente ans, et cédée par eux à Louis XIII en 1632. Louis XIV en rasa les fortifications, mais il en fit, en 1698, la capitale judiciaire de l'Alsace, à la place de Brisach. Colmar, restée très fidèle à la France, résista victorieusement aux Alliés en 1814-1815, et, à la fin de la Grande Guerre, elle accueillit avec enthousiasme nos soldats libérateurs, le 22 novembre 1918.

Patrie présumée du grand primitif Martin Schongauer, et certaine du poète Conrad Pfeffel (XVIIIe s.), du conventionnel français J.-B. Rewbell, du général Rapp, de l'amiral Bruat, du sculpteur A. Bartholdi.

— L'arrondissement a 5 cant., 63 comm., et 95.440 hab. Le canton a 2 comm., et 44.500 hab.

COLMARS (en lat. *Collis Martis*). ch.-lieu de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 34 kil. de Digne, dans la haute vallée du Verdon ; 510 hab. Anciennes fortifications construites par Vauban. — Le canton a 5 comm., et 1.770 hab.

COLMATAGE n. m. Agric. Opération qui consiste à faire déposer sur un terrain les matériaux charriés par un cours d'eau. || Obturation progressive de tuyaux, drains, filtres, etc., produite par les dépôts des liquides qui les traversent.

— *Par extens.* Art milit. Consolidation progressive des lignes d'un front de bataille : *Le* COLMATAGE *se fait par l'arrivée incessante des renforts.*

— ENCYCL. Econ. rur. Le *colmatage* est la création sur place d'une couche arable suffisamment épaisse par l'accumulation progressive, artificiellement provoquée, de toute espèce de limons ou d'alluvions. L'espace à colmater est isolé des terres environnantes au moyen d'un fossé et d'une digue construite avec les terres de déblai ; puis il est divisé intérieurement en compartiments successifs, au moyen de digues secondaires d'une hauteur de plus en plus faible.

L'eau est amenée dans le premier compartiment, où elle abandonne ses matériaux les plus lourds, puis passe successivement dans les suivants, où elle dépose des matériaux de plus en plus légers. Mais, pour assurer l'homogénéité des dépôts, chacun des compartiments devient à son tour *tête de colmatage*.

COLMATE n. f. (de l'ital. *colmata*, chaussée). Terrement ; résultat du colmatage.

COLMATER [*té*] v. tr. (de *colmate*). Exhausser et fertiliser artificiellement les terrains bas ou stériles, au moyen des dépôts vaseux formés par les fleuves ou les mers.

— ***Se colmater*** v. pr. — Au sens passif. S'obturer progressivement (en parlant d'un conduit, d'un filtre, d'un puisard, etc.) par le fait de dépôts.

COLME (CANAL DE LA), canal franco-belge, qui part de l'Aa, près de Watten (Nord), passe à Bergues, et se rattache, à Furnes, au canal de Dunkerque à Ostende. Longueur, 49 km. 500.

COLMELLE [*mèl'*] n. f. Bot. Nom vulgaire de la *lépiote élevée*.

COLMENAR, ville d'Espagne (prov. de Malaga) ; 4.725 hab. Ch.-lieu de district. Commerce de fruits, vins, liqueurs, céréales.

COLMENAR de Oreja, ville d'Espagne (prov. de Madrid), près d'un affluent du Tage ; 6.700 hab. Carrières, moulins, poteries de terre. Vignoble.

COLMENAR Viejo, ville d'Espagne (prov. de Madrid), Ch.-lieu de district, près du Manzanarès ; 6.000 hab. Mines, tuileries, moulins, tissages. Elevage de taureaux de courses.

COLMET-DAÂGE (Gabriel-Frédéric), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1813-1896). Il fut nommé en 1841 professeur suppléant à la faculté de droit de Paris ; en 1845-1846, il suppléa Rossi pour le droit constitutionnel. En 1847 il obtint au concours la chaire de procédure civile, et l'occupa jusqu'en 1871. Il fut doyen de la faculté de droit de Paris, de 1868 à 1879. Il a complété et continué les *Leçons de procédure civile* de Boitard. Il a écrit aussi : *Histoire d'une vieille maison de province, 1783-1883* (1884) ; *la Famille de Pilate*, tragédie en vers (1885).

COLMET DE SANTERRE (Edmond-Louis-Armand), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1821-1903). Professeur de droit civil à la faculté de droit de Paris (1850), dont il devint doyen en 1887, et membre de l'Académie des sciences morales en 1888, on lui doit les six derniers volumes du *Cours analytique du Code civil*, commencé par Demante (1848-1883), et, parmi ses travaux académiques : *le Divorce de l'Empereur* et *le Code Napoléon*.

COLNE (la **Colunio** des Romains), ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le Henburn, affluent du Colder, et le canal de Leeds à Liverpool ; 35.000 hab. Centre cotonnier très important, fonderies, tanneries. Colne fut un grand centre de lainages au XIVe siècle. — Aux environs, exploitations de houille, ardoise, et pierre à chaux.

COLNET DU RAVEL (Charles-Joseph-Maximilien DE), journaliste et écrivain français, né à Mondrepurs (Picardie) en 1768, mort à Paris en 1832. Fils d'un garde du corps de Louis XVI, il entra d'abord à l'Ecole militaire de Paris, puis prit le petit collet et le titre d'abbé. Il vint s'établir libraire à Paris en 1797, et commença en 1800 sa carrière de journaliste dans ses *Mémoires secrets de la république des lettres* ou *Journal de l'opposition littéraire*. Il écrivit un petit poème badin : *l'Art de dîner en ville, à l'usage des gens de lettres* (1810), suivi d'un appendice en prose : *Biographie des auteurs morts de faim*. Ses meilleurs articles ont été recueillis sous le titre de *l'Ermite du faubourg Saint-Germain* (1825), et *l'Ermite de Belleville* (1833).

Colobe.

COLOBE n. m. (du gr. *kolobos*, tronqué). Antiq. Tunique sans manches ou à manches très courtes, que portaient les Romains de la république, et qui, adoptée par les évêques et les moines, est devenue la dalmatique. || Au moyen âge, Sorte de blouse sans manches.

COLOBE n. m. Genre de mammifères primates, famille des semnopithécidés, comprenant des singes de formes sveltes, dépourvus de pouce aux membres antérieurs, et habitant l'Afrique centrale et moyenne.

Colobe.

— ENCYCL. Les *colobes* ont la queue très longue, le dos souvent muni de longs poils retombant des deux côtés comme un manteau. On en connaît quatorze espèces, qui ne se distinguent guère que par la couleur du pelage (noir, noir et blanc, brun ou roux). Citons le *colobe Satan*, complètement noir, de la côte occidentale ; le *colobe à camail* ou *roi des singes* de Sierra-Leone. Leur fourrure est recherchée pour garnir les vêtements féminins.

COLOBICUS [*kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des colydiidés, comprenant des espèces de petite taille. (La larve du *colobicus emarginatus*, qui se trouve en France, se tient dans les galeries creusées par les longicornes du genre callidium.)

COLOBOME n. m. (du gr. *kolobôma*, mutilation). Vice de conformation de l'œil, consistant en une fissure de cet organe. (On dit aussi COLOBOMA.)

— ENCYCL. Le *colobome* est une difformité congénitale, caractérisée par une séparation plus ou moins complète des deux moitiés de l'œil. Elle peut affecter la paupière supérieure, la choroïde, l'iris, le cristallin, et même la rétine et le nerf optique. Le colobome borné à l'iris ou même à la choroïde n'empêche pas la vision, mais il rend difficile l'accommodation visuelle.

COLOBRARO, comm. d'Italie (Basilicate, prov. de Potenza) ; 2.035 hab.

COLOCASE ou **COLOCASIE** n. f. ou **COLOCASIA** n. m. Genre d'aracées, renfermant des plantes herbacées, à rhizome tubéreux ou caulescent, à inflorescence odorante.

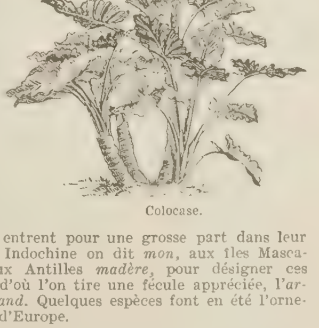
Colocase.

— ENCYCL. Le *colocasia antiquorum*, avec ses nombreuses variétés, est très cultivé dans tous les pays tropicaux. En Océanie, les indigènes désignent sous le nom de *taro* les rhizomes comestibles de cette plante, qui entrent pour une grosse part dans leur alimentation. En Indochine on dit *mon*, aux îles Mascareignes *sonje*, aux Antilles *madère*, pour désigner ces mêmes rhizomes, d'où l'on tire une fécule appréciée, l'*arrow-root de Portland*. Quelques espèces font en été l'ornement des jardins d'Europe.

COLOCATAIRE [*tèr'*] n. m. (du préf. *co*, et de *locataire*). Qui est locataire avec d'autres dans une maison

COLOCOLO n. m. (nom indien). Espèce de chat, propre à l'Amérique du Sud.

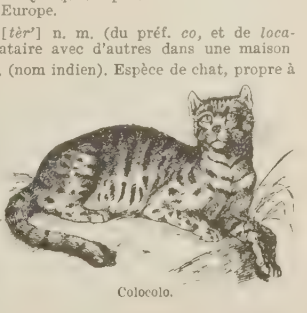
Colocolo.

— ENCYCL. Le *colocolo* (*felis colocolo*) est de taille un peu plus grande que le chat domestique, gris clair en dessus, avec des bandes interrompues, noires sur le dos et les flancs, la queue grise régulièrement annelée de noir depuis la racine jusqu'au bout. Il est féroce et indomptable. Il habite les montagnes de la Guyane, et de la Bolivie au Chili.

COLOCOTRONIS (Theodoros), général grec, né à Carytène (Arcadie) en 1770, mort à Athènes en 1843. Fils d'un chef de clephtes redouté, Constantin Colocotronis ; proscrit par les Turcs depuis 1806, il accourut en Morée dès les débuts de la révolution grecque (1821), et s'illustra pendant la guerre de l'indépendance. Il imposa Capo d'Istria à la présidence (1827). Après l'assassinat de celui-ci, il fut nommé membre du conseil de gouvernement (1831). Il combattit avec passion l'influence russe, et songea à prendre les armes pour changer le nouvel ordre de choses. Condamné à mort le 26 mai 1834, sous le chef de haute trahison, il vit sa peine commuée en celle de dix années de réclusion. Othon Ier, en montant sur le trône (1er juin 1835), le gracia, le nomma général et conseiller d'Etat. Colocotronis consacra ses loisirs à la composition d'une *Histoire de la Grèce contemporaine*.

Colocotronis.

COLOCYNTHÉINE n. f. Produit d'hydrolyse de la colocynthine.

COLOCYNTHINE n. f. Glucose de la coloquinte dédoublable en colocynthéine et deux molécules d'un sucre $C^6H^{12}O^6$. (On l'utilise en thérapeutique pour ses propriétés purgatives).

COLOCYNTHIS [*tiss*] n. f. Bot. Nom spécifique de la *coloquinte*.

COLOGARITHME n. m. Alg. V. LOGARITHME.

COLOGNA Veneta, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone), sur l'Agno ; 9.930 hab. Sériciculture ; pâtes d'amandes.

COLOGNE (en allemand **Kœln** ou **Köln**), ville d'Allemagne (Prusse), ancienne capitale de la Prusse-Rhénane, sur la rive gauche du Rhin ; 756.600 hab. (sans compter, sur la rive droite du fleuve, les 27.000 hab. de DEUTZ qui est en fait un faubourg de Cologne). Ch.-lieu de cercle. Archevêché.

Le croisement de voies ferrées maîtresses (lignes de Paris-Berlin et des bords du Rhin) en gare de Cologne et la renaissance de la navigation grâce aux travaux de correction et d'aménagement du lit du Rhin ont fait de cette ville un centre commercial important, d'où partent dans toutes les directions les produits de son industrie (faïenceries, filatures, ateliers de machines, eau de Cologne, papier, produits chimiques, colorants, etc.). En outre, Cologne est un centre intellectuel considérable, avec ses écoles et son université, son conservatoire de musique, etc., et (avec Mayence et Coblentz) une tête de défense de l'Allemagne vers l'O. La cathédrale domine toute la ville ; ses cinq nefs et l'abside (qui date de 1322) sont couronnées par une flèche de 140 m. de hauteur, achevée en 1880. L'église romane de Saint-Martin, celle de Sainte-Marie ou Capitole, une des plus vieilles du monde (1049), l'hôtel de ville (XIIIe s.) et le charmant Gürzenich sont les plus remarquables monuments de Cologne.

Armes de Cologne.

— *Histoire.* Cette ville est une ancienne colonie romaine de vétérans (*colonia Claudia Augustina Agrippinensium*), qui devint, au moyen âge, le centre commercial le plus important de l'Allemagne. Sa guilde était réputée de Hambourg à Anvers et de Brême à Marseille. Les guerres de religion et la découverte du nouveau monde lui ont fait perdre son importance économique, qu'elle a seulement recouvrée dans la seconde moitié du XIXe siècle ; mais, par contre, Cologne, siège d'un des trois électeurs ecclésiastiques qui, avec les quatre électeurs laïques, choisissaient les empereurs d'Allemagne, a conservé beaucoup plus tard son importance politique. L'archevêque-électeur de Cologne était archichancelier de l'Empire pour l'Italie et l'est demeuré jusqu'à la disparition du Saint-Empire romain germanique.

— BX.-ARTS. A la ville de Cologne se rattache une des plus anciennes écoles de peinture de l'Allemagne, caractérisée par ses tendances mystiques. Les artistes de Cologne se rendirent célèbres dans l'orfèvrerie et la miniature, dès l'époque de Charlemagne. Au XIVe siècle apparaissent de charmantes peintures sur fond or : le premier grand nom est celui de Wilhem von Herle, mort en 1378. Au XVe siècle, Stephan Lochner, mort en 1452, clôt l'histoire de cette école, dont l'originalité est dès lors effacée par l'imitation des peintres flamands.

— Cologne fut aussi très réputée pour ses grès, fabriqués depuis le XVe siècle aux environs de cette ville, notamment à Frechen et à Siegburg. Au XIIe siècle, l'orfèvrerie de Cologne est déjà célèbre.

Cologne (CONCILES DE). La ville de Cologne fut le siège de différents conciles. Il faut citer surtout celui de 1536, qui édicta un grand nombre de canons disciplinaires.

Cologne (DIÈTE DE) [1530]. Elle élut roi des Romains Ferdinand, frère de Charles-Quint, malgré l'opposition des protestants qui se réunirent à Smalkalde, où ils jurèrent la fameuse ligue qui porte ce nom, puis à Francfort, d'où ils envoyèrent une protestation contre le vote de la Diète de Cologne.

Cologne (GAZETTE DE) [*Kölnische Zeitung*], un des plus anciens et des plus importants journaux de l'Allemagne. Sa fondation remonte indirectement aux anciens « journaux de poste », fusionnés en 1762 dans la *Kaiserliche Reichs-Ober-Postamts-Zeitung zu Cölln,* laquelle fut supprimée en 1794, lors de la conquête française, et remplacée par la *Postamts-Zeitung* et la *Kölner-Zeitung.* Marcus Du Mont Schauberg les acheta l'une et l'autre en 1802 et en fit un seul journal, avec le titre qu'elle a toujours porté depuis. Elle se développa malgré les entraves et les vexations et devint un des journaux politiques les mieux informés de l'Europe. Elle est restée dans la famille de Marcus Du Mont Schauberg. Sa politique fut nationale-libérale, « populiste », favorable à Stresemann.

Cologne (EAU DE), Alcoolat aromatique célèbre, connu aussi sous le nom de « alcoolat de citron composé ». Son invention, ou, du moins, sa vogue, qui remonte au XVIIIe siècle, est due à une famille de distillateurs d'origine italienne, les Farina, dont l'histoire n'est pas très bien connue : on suppose que la première recette serait due à un Italien, Paolo Feminis (né en 1676), qui l'aurait laissée à son neveu Farina. L'eau de Cologne, du nom de la ville allemande où fut fondée cette maison de commerce devenue célèbre, a officiellement fait son apparition en France lors de l'Exposition de 1855, importée par un Farina. (Commercialement, il existe depuis cette époque de très nombreuses imitations de l'eau de Cologne véritable.)

Voici une formule de l'eau de Cologne : dans un litre d'alcool à 90° on ajoute : essence de bergamote 60 gr., de citron 30 gr., de néroli 8 gr., de girofle 16 gr., de lavande 12 gr., de romarin 8 gr. On filtre après un mois de conservation au frais.

COLOGNE, ch.-lieu de cant. du Gers, arrond. et à 32 kil. d'Auch ; 500 hab. Ancienne bastide fondée au XIIe siècle. — Le canton a 13 comm., et 3.480 hab.

COLOGNO al Serio, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Bergame) ; 4.300 hab. Marché agricole ; sériciculture.

COLOGNOLA ai Colli, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone), sur le Progno, affluent de l'Adige ; 4.705 hab.

COLOMA (Carlos), général et historien espagnol, né en 1573, mort en 1637, a laissé un récit de *la Guerre des Pays-Bas* (1625).

COLOMA (le P. Luis), écrivain et jésuite espagnol, né à Jerez de la Frontera en 1851, mort à Madrid en 1915. Auteur du roman satirique *Pequeñeces* (Bagatelles), contenant sous des pseudonymes plus ou moins transparents une satire très vive de la société espagnole contemporaine (1890).

COLOMB ou **COLOMB-BÉCHAR,** comm. mixte de l'Algérie, ch.-lieu du territoire d'Aïn-Sefra, ayant pour centre une oasis située à l'O. de la vallée de la Zousfana ; 28.000 hab. Ancien terminus du ch. de f. de pénétration vers le Touat. — Au voisinage, mines de lignite de Kenadsa.

COLOMB (saint). Outre un abbé irlandais qui porte ce nom (Fête le 12 décembre), on cite un moine de Lérins qui souffrit le martyre en 731 avec saint Porcaire et cinq cents moines. — Fête le 12 août.

COLOMB, COLUMB ou **COLOMBE** (Michel), statuaire français. V. COLOMBE.

COLOMB [*lon*] (Christophe), célèbre navigateur italien, découvreur du nouveau monde, né dans l'Etat de Gênes (probablement à Gênes ou à Savone) à la fin de 1450 ou en 1451, mort à Valladolid en 1506.

L'histoire des débuts de Colomb est encore fort mal connue. Les uns, s'en rapportant au découvreur lui-même, veulent que ce fils de tisserands se soit fait marin dès l'âge de 14 ans, qu'il ait navigué pendant plus de vingt ans, qu'il soit de bonne heure entré en relations avec l'astronome florentin Toscanelli, et qu'après s'être marié vers 1480 avec la fille du navigateur portugais Perestrello, il ait hérité des papiers, des cartes et des observations de son beau-père. Un voyage dans les mers du Nord et en Islande, un autre en Guinée, l'amenèrent (vers 1483) à former, en utilisant d'autre part des notions puisées à des sources multiples, le projet du grand voyage qu'il a réalisé par la suite et qui s'est terminé par la découverte du nouveau monde. Tels sont les commencements de Colomb pour ceux qui suivent le récit de son fils Fernando ; ceux qui suspectent ce récit et recourent surtout aux documents d'archives veulent que le futur navigateur ait encore été tisserand à Savone à l'âge de 22 ans, donc en 1472-1473. Il arriva au Portugal en 1476, s'y maria après 1477, acquit alors quelque instruction scientifique et fit quelques voyages sur mer ; mais il n'a nullement conçu le projet du voyage qui l'a immortalisé. Las Casas le dit expressément : Colomb a hérité des cartes et des secrets d'un navigateur dont il a tu le nom et qu'il avait recueilli presque mourant, chez lui à l'île Madère ; il a simplement, par la suite, vérifié l'exactitude des assertions et des cartes de ce navigateur, et Toscanelli n'est pour rien dans la genèse du voyage de 1492.

Christophe Colomb.

Nous n'avons pas à choisir ici entre ces deux récits. Il est certain, dans tous les cas, que, pendant une dizaine d'années, Colomb tenta sans succès d'intéresser à ses projets les souverains, d'abord du Portugal (Jean II aurait essayé, dit-on, de lui ravir son secret), puis de l'Espagne. Après la prise de Grenade (en 1492), Isabelle de Castille s'intéresse enfin à ses projets ; les souverains catholiques lui procurent les caravelles qu'il demande, et Colomb, parti de Palos le 3 août 1492, touche aux Canaries, traverse la mer des Sargasses, puis, poussant toujours vers l'O. sur les flots de l'Atlantique, finit par arriver, dans la nuit du 11 au 12 octobre, à une terre qu'il appelle *San-Salvador* et qu'on identifie avec la Guanahani des Bahamas. S'enfonçant plus à l'O. encore, il arrive aux grandes Antilles et découvre Cuba et Haïti ; il laisse alors une garnison sur le rivage de cette dernière, qu'il nomme *Hispaniola* ou l'île Espagnole, et revient en Espagne en naviguant d'O. en E. à travers l'Atlantique.

A son retour à Palos (15 mars 1493), Colomb est reçu avec enthousiasme par les Espagnols, car il « donne un monde à la Castille et au Léon », et est confirmé par les « Rois catholiques dans ses titres d'amiral et de vice-roi, et dans ses privilèges ». Tôt après, il repart pour le nouveau monde et, au cours d'un voyage de près de trois ans (sept. 1493-juin 1496), découvre la Dominique, la Guadeloupe, Porto-Rico, la Jamaïque, et la côte sud-ouest de Cuba. Mais déjà Espagnols et Indiens sont entrés en lutte ; l'hostilité s'accroît encore au cours du troisième voyage du grand *descubridor,* tandis qu'il longe la côte du continent même jusqu'au delta de l'Orénoque et visite pour la première fois les îles de la Trinité, de Tabago et de Grenade (1498-1500). Colomb, qui essayait de défendre les indigènes contre les mauvais traitements des Espagnols, en subit la peine : il fut destitué par Bobadilla, mis aux fers, et ne trouva plus, à son retour en Espagne, aucun crédit auprès du roi Ferdinand. En 1502, il repartit cependant une quatrième fois sur le théâtre de sa découverte, et compléta jusqu'en 1504 la reconnaissance des Antilles, puis explora les rivages de l'Amérique centrale, du Honduras au golfe de Darien. Deux ans plus tard il mourait pauvre et délaissé, croyant être arrivé aux Indes d'Asie à travers l'océan Atlantique.

Tombeau de Christophe Colomb à Séville.

L'a-t-il cru dès le premier jour ? C'est encore une question controversée. Selon les uns, il savait, lors de son premier voyage, qu'il se dirigeait vers des terres nouvelles, et c'est plus tard seulement que, trompé par de fausses apparences, il vit dans les Antilles les « Indes occidentales » ; pour d'autres, il a cru dès le premier jour, par suite des dimensions réduites qu'il donnait au globe terrestre, être arrivé aux rivages extrêmes de l'Asie... Quoi qu'il en soit, cette idée n'a pas survécu bien longtemps à Colomb, qui, à sa mort, laissa deux fils : Diego, et Fernando. (V. art. suiv.)

— ALLUS HIST. On parle de l' « œuf de Colomb », à propos d'une chose qu'on n'a pas pu exécuter et qu'on trouve facile après coup. Voici quelle est l'origine de cette allusion. Un jour, à la table d'un grand d'Espagne, on discutait devant Colomb le mérite de sa découverte, en contestant la difficulté et disant qu'*il suffisait d'y penser* pour la concevoir. Colomb, prenant alors un œuf, demanda aux convives de le faire tenir debout sur l'une de ses extrémités. Ceux-ci l'ayant tenté vainement, Colomb prit l'œuf à son tour, le frappa légèrement sur son assiette et le maintint ainsi en équilibre. « Ce n'est pas difficile, s'exclama-t-on. — Sans doute, répondit Colomb avec un sourire ironique ; mais *il fallait y penser...* » Le mot est resté.

Cologne.

Colomb (Réception de Christophe) par la cour *d'Espagne*, tableau de Robert Fleury (1847). Le roi Ferdinand d'Espagne et la reine Isabelle reçoivent à Barcelone, en 1493, le célèbre navigateur revenant du nouveau monde. (V. planche *Beaux-Arts XXXIV*.)

Colomb (Chevaliers de) [*Knights of Colombus*], vaste association catholique fondée en 1882 au Connecticut par le P. Mac Givney, et qui s'étendit par la suite à tous les territoires des États-Unis, même à plusieurs provinces du Canada. Son objet primitif était l'assurance mutuelle de ses membres, mais bientôt elle chercha d'une manière générale à développer l'esprit catholique chez ses affiliés, et à assurer l'exécution de leurs obligations envers l'Eglise.

Cette association couvre tous les risques entre dix-huit et soixante ans, moyennant des tarifs progressifs suivant l'âge. Elle compte actuellement plus d'un million et demi de membres.

Colomb (Barthélemy), colonisateur espagnol, né en Italie (Etat de Gênes), vers 1437, mort à Saint-Domingue (Antilles) en 1514. Son frère aîné, Christophe Colomb, l'aurait envoyé solliciter l'appui de Henri VII d'Angleterre pour la réalisation de ses projets de découverte. Arrivé aux Antilles en 1494, il y devint l'*adelantado* ou lieutenant de Christophe et lui rendit de grands services, comprimant plusieurs révoltes des Espagnols ou des Indiens, et fondant en Haïti la ville de Saint-Domingue. Il a contribué à réduire les Indiens en esclavage. C'était un cosmographe habile.

Colomb (Diego), colonisateur espagnol, né à Porto-Santo vers 1474, mort en Espagne en 1526. Ce fils aîné de Christophe Colomb hérita après la mort de celui-ci de ses titres et dignités, mais n'entra qu'en 1509 en possession du gouvernement des Indes, et encore sans le titre de « vice-roi » ; il fut accusé en 1515 d'avoir outrepassé ses pouvoirs et revint en Espagne, d'où il ne sortit plus. Avec son petit-fils Diego Colomb, quatrième amiral des Indes, s'éteignit la descendance mâle et légitime de Christophe Colomb.

Colomb (Fernando), historien espagnol, né et mort en Espagne (1488-1539). Ce fils naturel de Christophe Colomb rejoignit d'abord son père au nouveau monde, puis suivit Charles-Quint en Italie et en Allemagne, et après avoir voyagé hors d'Europe constitua à Séville la précieuse bibliothèque dite *Colombine*. Il écrit en espagnol une biographie de son père, dont l'original est perdu mais dont on possède une traduction italienne publiée en 1571 à Venise par Alfonso Ulloa. Les américanistes ne sont pas d'accord sur la valeur véritable de cet ouvrage, les *Historie*, et sur la façon dont il convient d'en tirer parti pour raconter la vie de Christophe Colomb.

Colomb (Louis-Joseph-Jean-François-Isidore de), général français, né à Figeac en 1823, mort à Autoire (Lot) en 1902. En Algérie de 1844 à 1870, Chanzy l'appela ensuite à la tête d'une division, puis du 17e corps d'armée, à la IIe armée de la Loire. Il prit part à la bataille du Mans. Il fut commandant du 15e corps d'armée après la guerre franco-allemande.

Colomb (Joséphine-Blanche Bouchet, dame), femme de lettres française, née à La Roche-sur-Yon en 1833, morte à Villerville (Calvados) en 1892, a écrit pour la jeunesse un grand nombre d'ouvrages, particulièrement : *le Violoneux de la Sapinière* (1873) ; *la Fille de Carilès* (1874) ; *le Bonheur de Françoise* (1877) ; *les Etapes de Madeleine* (1881) ; etc.

Colomba ou **Columba** (saint), religieux irlandais, né en Irlande, mort dans l'île d'Iona (521-597). Descendant de la race royale des O'Neil, Colomba, nommé aussi *Colombkill*, embrassa de bonne heure la vie monastique, et fonda en Irlande de nombreux monastères, dont les plus célèbres furent ceux de Durrow et de Derry, origine de la ville de Londonderry. Il quitta sa patrie pour porter l'évangile aux Pictes, qu'il convertit, et érigea dans l'île de Iona un monastère fameux, qui exerça pendant deux siècles une grande influence sur l'Irlande et la Calédonie (Ecosse). D'après Bède, les abbés d'Iona, quoique simples prêtres, exerçaient une véritable juridiction sur les évêques d'Ecosse. Dans ce monastère était conservée la *pierre du Destin*, aujourd'hui transportée à Westminster, sur laquelle les rois d'Ecosse recevaient l'onction royale. — Fête le 9 juin.

Colomba, nouvelle de Prosper Mérimée (1840). Une jeune fille corse, Colomba, veut se venger des Barriccini, qui ont assassiné son père. Elle compte sur son frère, Orso Antonio, qui revient d'une longue absence. Celui-ci est d'abord détourné de la vendetta par les prières de miss Nevil, jeune Anglaise qu'il aime. Mais l'influence de Colomba réveille en lui les farouches instincts de la race ; attaqué par les frères Barriccini dans un guet-apens, il les tue, satisfait ainsi Colomba, et épouse miss Nevil. Cette peinture pittoresque et saisissante des mœurs corses est traitée dans la manière sobre et un peu sèche de Mérimée, qui s'y est cependant départi parfois de son indifférence et de sa froideur.

Colombage n. m. (de *colombe*). Système de charpente en forme de pan de bois dont les vides sont remplis de plâtre ou de briques et qui constitue une cloison. || Rang de colonnes, dans une muraille.

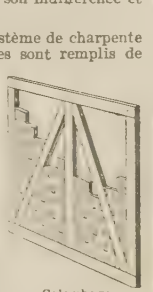
Colombage.

Colombaire [*bèr*] n. m. V. columbarium.

Colombaire [*bèr'*] adj. (du lat. *columba*, colombe). Ornith. Qui a rapport aux pigeons.

— Minér. Se dit parfois des grains d'une roche quand ils sont de la grosseur d'un œuf de pigeon.

Colomban (saint), né en Irlande, mort à Bobbio (Italie). Il entra dès l'âge de quinze ans au couvent de Bangor. En 590, il passa en Gaule et fonda le monastère de Luxeuil, qui donna naissance aux célèbres couvents de Remiremont, Jumièges, Saint-Omer, Fontaines, etc. Sa règle eut un grand succès. Il exerça un considérable ascendant sur le roi Théodebert, et ne craignit pas de faire des réprimandes méritées au roi Thierry. Celui-ci, excité par sa mère Brunehaut, et prenant pour prétexte l'attachement de Colomban pour les usages liturgiques de l'Irlande, l'arracha de force à son monastère et l'envoya captif à Nantes. C'est de là que Colomban partit pour aller porter l'évangile aux Alamans, près des lacs de Zurich et de Constance. Enfin, se séparant de saint Gall, son disciple le plus cher, Colomban alla créer dans les Etats d'Agiluf, roi des Lombards ariens, le monastère de Bobbio, dont il fit un centre actif de prédication orthodoxe et de travail intellectuel. — Fête le 21 novembre.

Colombard [*bar*] n. m. Vitic. V. colombaud.

Colombat [*ba*] n. m. Nom d'almanachs de petit format, dont l'éditeur était le libraire *Colombat*.

Colombat (Marc), médecin français, né à Vienne (Isère) en 1797, mort en 1851. Il s'occupa des organes de la voix et de la guérison du bégayement. Il créa la méthode orthophonique et fonda à Paris, en 1829, un *Institut orthophonique*.

Colombat (Emile), fils du précédent, né à Paris en 1839, mort à Vanves (Seine) en 1891. Continuateur de l'œuvre de son père, il fut, en 1867, chargé d'un cours d'orthophonie à l'usage des bègues, annexé à l'Institution nationale des sourds-muets, et, en 1871, pourvu au Conservatoire de musique d'une chaire d'orthophonie.

Colombaud [*bo*] ou **Colombard** [*bar*] n. m. Variété de cépage à fruits blancs, que l'on cultive en Provence.

Colombe n. f. (anc. forme de *colonne*). Techn. Solive posée à plomb, afin d'exécuter le travail appelé « colombage ». || Colonne. (Vx.) || Sorte de grande varlope renversée et montée sur pieds, à l'usage des emballeurs et des tonneliers. (En ce sens, on dit aussi banc.)

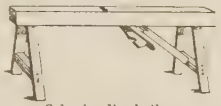
Colombe d'emballeur.

Colombe [*lonb'*] n. f. (lat. *columba*). Genre d'oiseaux, type de la famille des *colombidés* et comprenant environ quatre-vingts espèces habitant toutes les parties du monde que l'on désigne plus communément sous le nom de pigeons. || Nom poétique du pigeon, particulièrement du pigeon blanc. || *Colombe poignardée*, Espèce de pigeon originaire des Philippines et qui présente cette curieuse particularité d'une tache sanguine sur la poitrine, tout à fait analogue à une blessure. (V. les planches oiseaux.)

— *Fig.* Jeune fille pure.

— *Par plaisant.* Femme légère.

— Blas. Pièce héraldique, d'ailleurs peu commune, la *colombe* est représentée de profil. (Quand elle est de sable, elle est une *tourterelle*.)

— Liturg. *Colombe eucharistique*, Vase en forme de colombe dans lequel, au moyen âge, on gardait l'Eucharistie pour les malades.

— Allus. hist. **La colombe apportant le rameau d'olivier**, Allusion à l'époque du déluge où Noé, l'arche étant arrêtée sur les montagnes d'Ararat, lâche d'abord un corbeau, qui ne revient pas, puis une colombe, qui rapporte dans son bec un rameau d'olivier vert. La colombe, avec son rameau d'olivier, est devenue le symbole de la paix, de la réconciliation. — On dit aussi quelquefois, d'une personne impatiemment attendue : « Vous arrivez comme la colombe de l'arche. »

— Syn. **Colombe, pigeon.** *Pigeon* est le mot vulgaire, qu'on emploie quand il s'agit de circonstances usuelles et dans les conversations ordinaires. *Colombe* sert à des fins plus relevées.

— Encycl. Iconogr. La *colombe*, par la douceur de ses mœurs, la blancheur de son plumage, a attiré l'attention et comme la sympathie de tous les peuples, qui lui ont fait jouer un rôle important dans leurs fables et dans leurs symboles. Des colombes nourrirent Jupiter ; la colombe était l'oiseau favori de Vénus, et elle figure souvent dans les compositions relatives à cette déesse. Les plus anciennes images de saint Grégoire le Grand le font voir avec une colombe sur la tête ou sur l'épaule ; c'est ce qu'on appelle *la colombe inspiratrice*. C'est aussi comme symbole de l'Esprit-Saint, et conformément à un antique usage commun à tous les baptistères, qu'une colombe d'or fut suspendue dans la basilique de Reims au baptême de Clovis. Cette représentation du Saint-Esprit sous forme de colombe remonte à une époque très éloignée. Aussi la *colombe rayonnante* est-elle la figure sous laquelle les artistes ont représenté le plus souvent la troisième personne de la Trinité.

Quelquefois, la colombe a été prise comme symbole de Jésus-Christ lui-même. Des colombes, au nombre de six ou sept, représentent les dons du Saint-Esprit. Douze colombes placées au-dessus d'une croix désignent les douze apôtres. Des colombes se désaltèrant dans une fontaine figurent les fidèles régénérés par l'eau du baptême, sur une mosaïque du Ve siècle découverte à Ravenne. Sur le fameux sarcophage de Saint-Ambroise, à Milan, deux colombes buvant dans un calice désignent le sacrement de l'Eucharistie.

Colombe eucharistique (XVIIe s.).

— Liturg. Les *colombes eucharistiques* étaient suspendues par une chaîne au ciborium, au-dessus de l'autel. Elles étaient fabriquées en or, en argent, en cuivre doré et émaillé. La colombe eucharistique était ordinairement enfermée dans une tour d'argent.

Colombe (ordre de la), ordre religieux institué par Jean Ier, roi de Castille, ou par son fils Henri III. Il disparut à la mort de Henri III (1406).

Colombe d'Anacréon (la), épisode célèbre d'une ode anacréontique intitulée *la Colombe et le Passant*. Un passant aperçoit une colombe qui voltige dans l'air, portant une lettre dans son bec. Cette lettre est un message que le poète envoie à son favori, le jeune Bathylle. Cette pièce a été traduite en vers français par Voltaire, Lebrun, Millevoye, etc.

Colombes de Furietti (les), mosaïque antique, au musée du Capitole (Rome), découverte à la villa Adriana par le cardinal Furietti. Elle représente quatre colombes perchées sur le bord d'un bassin : l'une d'elles se penche pour boire, et sa tête se reflète dans l'eau. On croit, d'après un passage de Pline, que cette mosaïque est l'œuvre d'un artiste nommé Sosus ou Sosas, qui l'aurait faite pour le temple de Pergame.

Colombe (la), opéra-comique en deux actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Charles Gounod, représenté sur le Théâtre de la conversation de Bade en 1860, et plus tard à l'Opéra-Comique le 7 juin 1866. Le sujet est tiré d'un conte de La Fontaine, *le Faucon*. La partition, gracieuse et élégante, manque de personnalité et de chaleur.

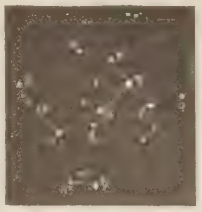
Constellation de la Colombe.

Colombe, petite constellation de l'hémisphère austral, voisine du Grand Chien. Elle est composée d'un assez grand nombre de faibles étoiles, dont la plus brillante est de 2e,5 grandeur ; l'étoile η, variable, est très rouge.

Colombe (sainte), vierge et martyre, mise à mort à Sens, sous Aurélien, vers 273. — Fête le 31 décembre.

Colombe (sainte), martyre, née à Cordoue, décapitée par les Maures en 853. — Fête le 17 septembre.

Colombe, Colomb ou **Columb** (Michel), sculpteur, l'un des maîtres de la première Renaissance française. Né vers 1430 ou 1431 en Bretagne (évêché de Léon) suivant les uns ; à Tours où fut établi son atelier durant la partie connue de sa carrière, suivant les autres ; mort en 1512. Sur la première partie de sa vie on en est réduit aux conjectures. On suppose qu'il a étudié sur place les maîtres de la Chartreuse de Dijon, et plus vraisemblablement ceux de la cathédrale de Bourges. Pour avoir d'incontestables précisions sur ses travaux, il faut arriver à 1473, où pour l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, Louis XI lui commande un relief d'albâtre représentant saint Michel perçant le sanglier de sa lance, à côté d'un roi en prière. En 1480, il est chargé d'exécuter le modèle de la sépulture de Louis de Rohault, évêque de Maillezais, ensuite le retable de Saint-Saturnin, à Tours, puis le Sépulcre de Saint-Sauveur de La Rochelle (1507-1510), le tombeau de Guillaume Guéguen, évêque de Nantes (1508-1511), enfin son concours est demandé pour l'érection, à Brou, du monument de Philibert de Savoie. Il ne reste rien de ces divers travaux ou abandonnés ou détruits durant les guerres de religion. En fait, trois œuvres, mais d'une importance extrême, témoignent aujourd'hui du grand talent de Michel Colombe : la médaille commandée par la ville de Tours à l'occasion de l'entrée de Louis XII dans cette ville, effigie d'un réalisme puissant et pénétrant ; le tombeau très justement célèbre du duc de Bretagne, François II, avec ses quatre belles figures allégoriques de la justice, la force, la tempérance, la prudence, exécuté sur les dessins de Jehan Perréal, de 1502 à 1507, et édifié dans l'église des Carmes de Nantes, avant de trouver place, depuis 1817, dans la cathédrale de la ville ; enfin, le beau *Saint Georges combattant le dragon*, commandé par Georges d'Amboise pour le château de Gaillon et exécuté durant les années 1508-1509. Le sculpteur avait alors près de soixante-dix ans, mais sa force créatrice n'avait en rien diminué. Cette œuvre et surtout l'admirable tombeau de François II permettent de placer très haut Michel Colombe qui est considéré à juste titre comme l'un des maîtres de l'école de la Loire, si brillante durant le moyen âge et la Renaissance.

Colombeau [*bô*] n. m. (dimin. de *colombe*). Ornith. Petit pigeon. (Vx.)

Colombel [*lon*], **elle** adj. Relatif à la colombe, qui tient de la colombe : *Simplicité* colombelle. (Vx.)

Colombelle [*lon-bèl'*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *columbellidés* (v. ce mot).

Colombelle [*lon-bèl'*] n. f. Petite colombe.

Colombes [*lonb'*], ch.-lieu de cant. de la Seine, à 8 kil. de Paris ; 57.300 hab. Ch. de f. Etat. Stade sportif. Clocher du XIIe siècle. Raffineries d'huiles et d'essences minérales ; imprimeries ; fonderies. — Le canton a 3 comm., et 106.370 hab.

Colombette [*lon-bèt'*] n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de *tricholome*.

Colombey (Charles-Hippolyte Tardiveau, dit), acteur français, né à Châteaubriant (Loire-Inférieure) en 1852, mort en 1931. Il débuta à Nantes, joua à Rouen, à Bruxelles. Après être passé par le Vaudeville et l'Odéon, où il tenait l'emploi des comiques, il créa avec succès des rôles importants aux Folies-Dramatiques, au Gymnase, au Palais-Royal, au Vaudeville et aux Nouveautés. C'est à ce dernier théâtre qu'il remporta ses plus éclatants succès, notamment dans *l'Hôtel du Libre-échange*, *la Tortue*, *le Sursis*, *le Contrôleur des wagons-lits*, *la Dame de chez Maxim*, *la Petite fonctionnaire*, *Loute*, etc.

Colombey-les-Belles [*lon-bè-lé-bèl'*], ch.-lieu de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 26 kil. de Nancy ; 630 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 32 comm., et 7.700 hab.

Colombiculteur [*lon*] n. m. (du lat. *columbus*, pigeon, et *cultum*, supin de *colere*, cultiver). Eleveur de pigeons.

Colombiculture [*lon*] n. f. Elevage de pigeons.

Colombidés [*lon-bi-dé*] ou **Columbidés** [*lon*] n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des *colombins*, qui se caractérisent par leur bec à bords lisses, leurs tarses courts, à talons le plus souvent garni de plumes, leur queue composée ordinairement de douze rectrices.

Colombie ou **États-Unis de Colombie**, État fédératif constitué par l'union du Venezuela indépendant à la Colombie, union proclamée par Bolivar à Bogota le 10 août 1819 et confirmée par le Congrès d'Angostura. Il fut grossi en 1822 (31 juill.) par l'accession de l'Ecuador à la Fédération. Il s'est fractionné en 1830 en trois Etats : les républiques hispano-américaines actuelles de *Colombie*, de *Venezuela* et d'*Ecuador*.

COLOMBIE, république hispano-américaine située dans la partie nord-ouest de l'Amérique du Sud, à la soudure de ce continent avec l'Amérique centrale. Sa superficie est de 1.148.500 km², et sa population de 8.893.000 hab. (*Colombiens*). Capitale, *Santa-Fé-de-Bogota*.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. La Colombie, le seul Etat du Sud-Amérique qui soit en façade sur deux mers, la mer des Antilles et l'océan Pacifique, est en grande partie occupée par la Cordillère des Andes, dont les montagnes y forment trois chaînes parallèles. La chaîne côtière, abrupte, court le long du Pacifique avec lequel elle empêche les communications ; la chaîne centrale, comprise entre les vallées rectilignes du Cauca et du Magdalena, porte des volcans dont plusieurs dépassent 4.000 m. (Le Tolima, en activité, a 5.600 m.) ; la troisième chaîne, la chaîne orientale, descend en pentes douces vers les plaines de l'Orénoque et se poursuit en territoire vénézuélien.

La côte du Pacifique, rocheuse, mais peu découpée, n'a que des ports médiocres. Par contre, le nord de la Colombie, sur la mer des Antilles, est formé de plaines basses et marécageuses par lesquelles est rattaché au continent le massif de la Sierra Nevada de Santa-Marta (5.300 m.), ancienne île qui est un des débris de la chaîne caraïbe. Ces plaines sont les alluvions du Cauca et du Magdalena. La côte y est basse et malsaine. Là s'élève cependant l'antique Carthagène des Indes, où l'on embarquait jadis l'or et l'argent des Indes vers les Espagnes, et le port de Barranquilla, qui concentre le commerce de la Colombie.

On distingue en Colombie trois régions climatiques. Les terres basses, les vallées ouvertes jusqu'à 1.500 m. d'altitude, forment les *tierras calientes* de climat égal (25° à 30°), de pluies abondantes en toutes saisons, malsaines, submergées par la végétation exubérante de la grande forêt vierge que hantent une multitude de singes, de pumas, de jaguars, d'oiseaux au coloris éclatant, de perroquets, tandis que les iguanes et les caïmans peuplent les eaux, et que les insectes malfaisants chassent l'homme. De 1.500 à 2.500 m. sont les *tierras templadas*, plus fraîches, aux pluies encore très abondantes, avec de belles forêts de palmiers, de coca, de quinquina. Au delà de 2.500 m. les terres froides (*tierras frias*), plus sèches, ont une végétation forestière plus rare, mais de belles prairies aux hautes herbes.

Les montagnes donnent des eaux abondantes, qui se réunissent dans le Magdalena et son affluent torrentiel le Cauca, aux cours parallèles S.-N. Le Magdalena court dans une vallée plus basse que le Cauca ; il est navigable depuis Honda (5° lat.). Les deux fleuves se réunissent en un delta vaste et marécageux. Leur débit est considérable, beaucoup plus abondant que celui du Nil, avec une crue saisonnière en été.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. La Colombie, deux fois grande comme la France, ne compte guère, en moyenne, plus de 5 hab. au km². En grande majorité, les Colombiens descendent des Indiens Chibchas dont la civilisation était fort avancée ; aussi, beaucoup d'entre eux sont-ils restés réfractaires à l'hispanisation. Sur 1.000 habitants, 150 sont de purs Indiens, 400 des métis d'Espagnols et d'Indiens, 350 des mulâtres, des nègres ou des métis de nègres ou d'Indiens ; 100 seulement sont des blancs.

Presque toute la population est concentrée sur les plateaux, entre 1.500 et 3.000 m. Là sont les principales villes : *Santa-Fé de Bogota*, la capitale, Médellin, et Manizales. Les ports de la mer des Antilles, Barranquilla et Carthagène, malsains, sont cependant actifs.

L'ancienne vice-royauté espagnole de la Nouvelle-Grenade a conservé ce nom jusqu'en 1861, même après s'être rendue indépendante de sa métropole en 1810 et s'être officiellement constituée en république autonome en 1819. Elle a d'abord formé la Nouvelle-Grenade, puis la république fédérative de huit Etats dite *Confederacion Granadina*. Depuis la promulgation de la Constitution de 1886, elle forme la république unitaire de Colombie ; à sa tête est un président élu pour deux ans ; le pouvoir législatif appartient au Congrès, composé du Sénat et de la Chambre des députés.

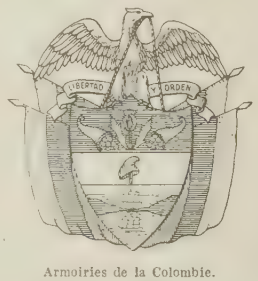

Armoiries de la Colombie.

Le pays, qui a été privé de l'isthme de Panama en 1903 et dont les frontières avec les pays voisins sont maintenant fixées, est divisé en 14 départements, 3 intendances, et 6 commissariats.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Tant qu'elle fut une colonie espagnole, la Nouvelle-Grenade a joui d'une grande réputation. Dans ses ports de la mer des Antilles débarquaient en effet les chercheurs d'or, avant de s'enfoncer dans la Cordillère des Andes ; elle était, au temps des voiliers, le débouché naturel des régions andines le plus rapproché de l'Europe. Aujourd'hui, la Colombie ne tire que peu de profits de ses mines : l'argent, le cuivre, le soufre, le mercure existent, comme aussi la houille, le fer, le sel et les pierres précieuses ; mais seuls l'or et, surtout le platine, comptent vraiment dans le commerce d'exportation, avec le pétrole. On commence seulement à l'extraire des vastes terrains pétrolifères reconnus sur différents points de la contrée ; mais le champ de Barranca (vallée du Magdalena) est encore exploité à peu près seul.

Le pays est surtout agricole ; il est apte à toutes les cultures. Sur les plateaux, on cultive le maïs et le blé et, dans les terres plus basses, la canne à sucre, le cacao, les bananes, et surtout le café. Ce dernier est le principal produit d'exportation ; les bananes viennent ensuite. Sur les hauts plateaux du Magdalena, les Colombiens pratiquent l'élevage des bêtes à cornes, des chevaux, des ânes, et des mulets.

Les voies de communication, encore médiocres, ont cependant été développées au cours des dernières années. Les voies ferrées se développent sur environ 1.600 kil.

— ARMÉE. Les lois militaires en vigueur, de 1897 et 1911, établissent le service personnel obligatoire de 24 à 41 ans, avec incorporation pour une durée variable de treize à dix-huit mois. Mais ces lois sont très irrégulièrement appliquées.

En temps de paix, l'armée compte 3 divisions de 2 brigades constituées par 12 régiments d'infanterie, 1 régiment de cavalerie, 3 groupes d'artillerie à 2 batteries de 4 pièces, 1 bataillon du génie, 1 bataillon du train ; soit 500 officiers, et 6.000 hommes de troupes environ.

L'effectif du temps de guerre ne s'élèverait pas à plus de 50.000 hommes.

L'armement, très disparate, se compose de fusils Remington, Gras, Mauser, de mitrailleuses Lewis, et de canons Krupp de 75 mm.

— HISTOIRE. Pendant la domination espagnole, la Colombie forma, avec les territoires actuels de l'Equateur et du Venezuela, la vice-royauté de Santa-Fé. Le 20 juillet 1810, la révolution éclatait à Bogota et gagnait tout le pays. Mais les rivalités qui surgirent entre les provinces empêchèrent le nouveau gouvernement de se fortifier. Aussi lorsque les Espagnols, après la restauration de Ferdinand VII, voulurent reprendre le pays, leur tâche fut assez facile. Murillo s'empara de Carthagène après un long siège, et domina bientôt par la terreur, pendant que son lieutenant Samano consommait à la sanglante bataille de la Cuchilla-de-Tambo (1816) la défaite des patriotes. Ceux des libéraux qui parvinrent à s'échapper gagnèrent le Venezuela pour aider Bolivar dans la campagne qu'il allait entreprendre ; à la suite des brillantes victoires de Boyaca (1819), de Carabobo (1821) et de Pichincha (1822), l'indépendance de la Colombie fut assurée. Pendant quelque temps la Grande-Colombie resta unie sous l'autorité de Bolivar, mais en 1830 le Venezuela s'en sépara avec Paez, et l'Equateur fit de même avec Florez.

La présidence de la république fut occupée successivement par Santander, Marquez (il eut à lutter contre la révolution dite des Chefs suprêmes à cause du grand nombre de généraux qui prirent ce titre), Herrera, Mosquera, Lopez (dont les réformes libérales provoquèrent une autre guerre civile), Obando (qui fit approuver une constitution libérale), mais fut remplacé en 1854 par Melo, renversé à son tour la même année. Vinrent ensuite les conservateurs Mallarino et Ospina. Sous la présidence de ce dernier fut promulguée la Constitution fédérale de la république qui adopta le nom de « Confédération grenadine ». En 1860, une révolution libérale porta au pouvoir Mosquera qui réunit en 1863 une Convention nationale, laquelle donna au pays le nom de « Etats-Unis de Colombie ». Mosquera fut cependant renversé en 1867. Il y eut après lui une période assez calme, sous les présidences de Acosta Gutierrez, Salgar, Murillo Toro et Perez. Aquileo Parra en 1876, après avoir été aux prises avec une révolution, fut remplacé par le général Trujillo. Le docteur Rafael Nuñez, élu en 1880 puis en 1884, devint bientôt dictateur du pays et conserva le pouvoir jusqu'à sa mort en 1894. En 1884, il fit changer la Constitution qui, de fédérale, devint unitaire. A sa mort, les libéraux reprirent la lutte contre le vice-président Caro, mais ils furent battus par le général Reyes à Enciso. Le vieux président Sanclemente, élu en 1898, laissa le pouvoir en 1900 au vice-président Marroquin, et la guerre civile ne se termina qu'en 1902 par la défaite du général Uribe. C'est alors que surgirent les difficultés entre la Colombie et les Etats-Unis au sujet du Canal interocéanique, et l'Etat de Panama, poussé par les Américains, profita de l'occasion pour se rendre indépendant. Le général Reyes, élu président en 1904, dut se retirer en 1909, laissant le gouvernement à Jorge Holguin. Depuis lors, sous les présidences de Carlos E. Restrepo, du Dr Concha, de Marco-Fidel Suarez, Nel Ospina et Abadia Mendez, la Colombie a profité d'une longue période de paix pour s'employer activement à son développement industriel et commercial.

CARTE DE LA COLOMBIE.

Le pays, qui a été privé de l'isthme de Panama en 1903 et dont les frontières avec les pays voisins sont maintenant fixées, est divisé en 14 départements, 3 intendances, et 6 commissariats.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Tant qu'elle fut une colonie espagnole, la Nouvelle-Grenade a joui d'une grande réputation. Dans ses ports de la mer des Antilles débarquaient en effet les chercheurs d'or, avant de s'enfoncer dans la Cordillère des Andes ; elle était, au temps des voiliers, le débouché naturel des régions andines le plus rapproché de l'Europe. Aujourd'hui, la Colombie ne tire que peu de profits de ses mines : l'argent, le cuivre, le soufre, le mercure existent, comme aussi la houille, le fer, le sel et les pierres précieuses ; mais seuls l'or et, surtout le platine, comptent vraiment dans le commerce d'exportation, avec le pétrole. On commence seulement à l'extraire des vastes terrains pétrolifères reconnus sur différents points de la contrée ; mais le champ de Barranca (vallée du Magdalena) est encore exploité à peu près seul.

Le pays est surtout agricole ; il est apte à toutes les cultures. Sur les plateaux, on cultive le maïs et le blé et, dans les terres plus basses, la canne à sucre, le cacao, les bananes, et surtout le café. Ce dernier est le principal produit d'exportation ; les bananes viennent ensuite. Sur les hauts plateaux du Magdalena, les Colombiens pratiquent l'élevage des bêtes à cornes, des chevaux, des ânes, et des mulets.

— *Découverte.* Rodrigo Bastida et Juan de la Cosa, tout à la fin du XVe siècle, ont été les premiers explorateurs des côtes antillaises de la Colombie, et Andagoya en 1522 celui de ses rivages du Pacifique, neuf ans après la traversée de l'isthme de Panama par Nuñez de Balboa, jusqu'à la mer du Sud (1513). A partir de 1530 commencèrent les expéditions dans l'intérieur ; alors Alfinger, Belalcazar, Quesada et Federmann se lancèrent à la recherche du fabuleux royaume de « l'Homme doré » (*el Dorado*). Au XIXe siècle, Humboldt, Boussingault, Roulin et surtout Agostino Codazzi ont fait progresser la connaissance géographique de la Colombie ; grâce à eux, en a été acquise une idée générale qu'ont précisée par la suite Reiss et Stübel, Crevaux, Vergara y Velasco et les commissions de délimitation des frontières de la Colombie.

COLOMBIE BRITANNIQUE, la plus occidentale et l'une des plus grandes parmi les dix provinces du Dominion Canadien, couvrant une superficie de 915.400 km², qu'habitent 694.000 hab. (*Colombiens, ennes*). Capitale, *Victoria*.

La Colombie britannique est baignée au S.-O. par l'océan Pacifique, et confine aux Etats-Unis au N.-O. (territoire d'Alaska) et au S. (Etats de Washington et de Montana) ; d'autres provinces canadiennes la bornent à l'E. (Alberta) et au N. (territoire de Mackenzie et Yukon). C'est essentiellement un vaste plateau rocheux, d'une altitude moyenne de 1.000 m., limité, comme les plateaux américains plus méridionaux, par les montagnes Rocheuses à l'E. et par les chaînes plus ou moins développées appelées du nom général de Coast-Range à l'O. A l'intérieur de ce plateau, dans sa partie méridionale, courent des chaînes parallèles aux montagnes Rocheuses (monts Purcell, Selkirk, Gold-Range) que séparent d'étroits cañons au fond desquels roulent la plupart des grands fleuves qui arrosent la contrée (Columbia, Fraser) avant de gagner la côte du Pacifique ; plus au N., le plateau est moins accidenté, et les fleuves qui l'arrosent (Steena, Nass) ont un cours moins tourmenté. La côte elle-même, en avant de laquelle se trouvent de grandes îles (Vancouver, archipel de la Reine-Charlotte) parfois montagneuses, est très découpée, entaillée de fjords parfois très profonds et parsemée d'îles de toutes dimensions. Le climat est très rigoureux

dans le nord et le nord-est de la Colombie britannique, tiède sur la côte, grâce à l'influence du Kuro-Siwo, et dans les parties méridionales de la contrée.

La population est si clairsemée (6 hab. par 10 km²), que les richesses naturelles du pays sont encore à peine exploitées. La Colombie britannique est en effet un pays où abondent le plomb et le cuivre, où se trouvent l'or et l'argent ; les forêts couvrent une bonne partie de la contrée, où les fourrures constituent une ressource appréciable, comme aussi les produits de la pêche côtière et la culture des céréales et de certains fruits (pommes et fraises, etc.). C'est, au total, un pays de très grand avenir, dont les principales agglomérations urbaines sont, avec la grande ville de Vancouver, la capitale Victoria et New-Westminster.

La Colombie britannique, appelée avant 1858 *New Caledonia* et érigée à cette date en colonie particulière, est un pays encore tout jeune dont la colonisation ne date guère que de soixante-dix ans et dont la mise en valeur est encore à ses tout premiers débuts. Son outillage est très incomplet ; elle est reliée aux parties orientales du Canada par le *Canadian Pacific Railway*.

COLOMBIEN [*lon-bi-in*], **ENNE**, habitant ou natif de la Colombie : *Les* COLOMBIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à cette contrée ou à ses habitants : *Flore* COLOMBIENNE.

COLOMBIENS [*lon-bi-in*] n. m. pl. Ornith. Syn. de COLOMBINS.

COLOMBIER [*lon-bi-é*] n. m. (rad. *colombe*). Bâtiment où l'on élève des pigeons. || *Colombier de pied*, Colombier en forme de tour isolée. (Se dit par opposition aux *fuies* ou *volets*, construits sur un pilier de bois ou de maçonnerie ou aux fuies militaires.) : *Autrefois, les gentils-*

COLOMBIER : 1. Vue intérieure ; 2. Portion de la façade ; A, B, C. Cliquettes en fer, auxquelles on donne, au moyen de la tige D, différentes positions, suivant que l'on veut empêcher les pigeons d'entrer ou de sortir [A, fermée ; B, de sortie ; C, d'entrée] ; 3 et 4. Abreuvoirs ; 5. Panier servant à transporter les pigeons.

hommes seuls pouraient avoir des COLOMBIERS DE PIED.

— *Par anal.* Toit paternel, demeure habituelle : *Regagner au* COLOMBIER.

— *Fig.* Fam. *Attirer les pigeons au colombier*, Se dit du marchand habile à attirer les chalands.

— *Pop.* Places de théâtre, situées tout en haut sous le comble. (On dit plutôt POULAILLER, et PARADIS.)

— Mar. Arc-boutant de ber, dont le pied porte sur la coitte.

— Papet. Papier de grand format, ordinairement de 0m,63 × 0m,90.

— Typogr. Intervalle trop considérable que le typographe laisse entre chaque mot.

— ENCYCL. Econ. rur. Le *colombier* doit être placé de manière que ses habitants ne soient inquiétés par aucun bruit, et aient toute liberté d'action. Il doit être entretenu avec une grande propreté, dressé sur un terrain aussi sec que possible, à l'abri des vents dominants, et exposé au levant et au midi. Une corniche saillante doit, à l'extérieur, empêcher les putois, rats, fouines de pénétrer. Les nids, petits paniers plats, appendus aux murs, doivent être facilement accessibles.

— Hist. Dr. Législ. Les *pigeons* furent connus en Grèce et en Italie vers le VIe siècle av. J.-C. ; ils étaient employés comme messagers. Il y eut, dès lors, des *colombiers*.

Sous l'ancien régime, le colombier était une des prérogatives des terres seigneuriales. On distinguait les *colombiers de pied*, tours rondes ou carrées ; les *colombiers à fuie*, munis d'une simple ouverture pour le passage des pigeons ; les *colombiers à quatre piliers*, construits sur la porte d'entrée ou dans l'angle d'une cour. Ces deux derniers ne pouvaient être élevés sans l'autorisation du seigneur haut justicier ou, plus tard, d'une cour souveraine. Le droit de colombier appartenait au seigneur haut justicier. Quant au seigneur non justicier, il ne pouvait jouir du même droit qu'à la condition de posséder un certain nombre d'arpents de terres labourables autour de son pigeonnier.

La guerre de 1870-1871 ayant démontré l'utilité militaire des pigeons voyageurs, les nations européennes ont établi chez elles un grand nombre de colombiers publics ou privés.

Ces colombiers sont réglementés aujourd'hui par la loi du 4 avril 1889, aux termes de laquelle les préfets, après avis des conseils généraux, déterminent chaque année, pour tout le département, ou séparément pour chaque commune, l'époque de l'ouverture et de la clôture des colombiers. Pendant la durée de la clôture, les propriétaires et fermiers ont le droit de tuer et de s'approprier les pigeons qu'ils trouveraient sur leurs fonds, indépendamment des dommages-intérêts et des peines encourues par les propriétaires desdits pigeons. Pendant la période de l'ouverture des colombiers, ils peuvent tuer, mais sans se les approprier, les pigeons qui leur causeraient des dégâts.

Art milit. L'emploi en temps de guerre des pigeons voyageurs a fait instituer des *colombiers militaires* dans lesquels on sépare les sujets *aduits*, c'est-à-dire attachés au colombier, de ceux qui n'y appartiennent pas en propre et vont servir à communiquer avec leur colombier d'origine. Ces derniers doivent notamment être séparés par sexe ; autrement, ils pourraient s'accoupler entre eux et ne plus chercher à regagner leur colombier d'origine. Les pigeons aduits sont au contraire accouplés et mis dans des compartiments contenant de 40 à 80 couples et dont la hauteur ne dépasse pas 2 m. pour faciliter la capture des oiseaux.

Colombier militaire. Cl. Service de l'armée.

Il existe dans un grand nombre de places des colombiers militaires qui dépendent du service des transmissions (arme du génie). En campagne, des colombiers militaires mobiles permettent de correspondre entre unités au combat, sur de petites distances. Pendant la bataille de Verdun en 1916, les pigeons voyageurs ont été souvent le seul moyen de liaison possible entre les premières lignes et l'arrière.

A la mobilisation, les pigeons voyageurs civils sont réquisitionnés. V. COLOMBOPHILIE.

COLOMBIER, village de Suisse (canton de Neuchâtel), près du lac de Neuchâtel ; 1.900 hab. Place d'armes fédérale. Château du XVIe siècle. (Ce fut le Coppet de Mme de Charrière.)

COLOMBIER (MONTAGNE DU) ou **GRAND COLOMBIER**, chaînon du Jura français, dans le départ. de l'Ain ; alt. 1.534 m. au Grand-Colombier.

COLOMBIER (Marie), actrice et femme de lettres française, née à Auzances (Creuse) en 1844. Elle joua à l'Odéon (1872), à l'Ambigu-Comique (1878) et accompagna, en 1880, dans une tournée en Amérique, Sarah Bernhardt, dont elle était l'amie, mais avec qui elle se brouilla dans la suite et qu'elle attaqua dans *les Mémoires de Sarah Barnum* (1884). On lui doit entre autres ouvrages : *le Carnet d'une Parisienne* (1882) ; *la Plus jolie femme de Paris* (1887) ; etc.

COLOMBIÈRES (François DE BRICQUEVILLE, seigneur DE), capitaine français, appartenant à une vieille famille noble de basse Normandie. Après s'être distingué aux armées sous François Ier et Henri II, il se convertit au protestantisme, et prit part à la guerre civile dans sa province. En 1570, il prit Saint-Étienne. Assiégé dans Saint-Lô, en 1574, il périt sur la brèche. Il eut deux fils, qui continuèrent sa lignée jusque sous Louis XIV.

COLOMBIERS [*lon-bi-é*], comm. de l'Hérault, arrond. et à 8 kil. de Béziers, sur le canal du Midi ; 1.100 hab. Ch. de f. Midi.

COLOMBIERS-DU-PLESSIS, comm. de la Mayenne, arrond. et à 22 kil. de Mayenne ; 970 hab. Commerce de vins et eaux-de-vie.

COLOMBIÈS [*lon-bi-ess*], comm. de l'Aveyron, arrond. et à 18 kil. de Rodez ; 1.950 hab.

COLOMBIN [*lon*], **E** adj. Qui appartient aux colombes ou pigeons : *Il faut marier l'innocence* COLOMBINE *avec la prudence serpentine.* (Charron.) [Vx.] || D'une couleur mélangée, entre le rouge et le violet.

— *Substantiv.* et au m. *Fam.* Jeune homme à l'air innocent et naïf : *Quel* COLOMBIN !

— Argot et Pop. Etron.

— Ornith. *Colombin* (ou *pigeon bleu*), Pigeon de petite taille, qui vit à l'état sauvage dans les forêts d'Europe.

COLOMBIN [*lon*] n. m. Céram. Petit rouleau de pâte molle pour luter les cazettes ou confectionner de grands vases sans l'emploi du tour.

— Electr. Substance isolante composée de plâtre et de kaolin, que Jablochkoff interposait entre les deux crayons de charbon de ses bougies électriques.

— Minér. Un des minerais d'où l'on tire le plomb.

COLOMBIN (saint), abbé de Lure (Franche-Comté), d'origine irlandaise. C'est un des douze religieux qui accompagnèrent saint Colomban quand il vint en France en 585. Il succéda vers 620 à son parrain l'Irlandais saint Déicole ou Deil, fondateur du monastère de Lure. — Fête le 13 septembre.

COLOMBINA [*lon*] n. f. Pièce d'artifice, en forme de colombe, qui joue un rôle important dans la cérémonie du samedi saint, à Florence.

COLOMBINAGE [*lon*] n. m. Céram. Procédé de fabrication consistant à façonner des pièces au moyen de colombins posés les uns sur les autres puis à les réunir ensuite avec soin.

Colombine (la), bibliothèque de Séville, fondée au XVIe siècle par l'un des fils de Christophe Colomb, Fernando. Grand voyageur, Fernando Colomb avait collectionné les plus beaux livres et les plus rares manuscrits d'Espagne, de France, des Pays-Bas et d'Angleterre. Malheureusement, après sa mort, les précieux volumes, entassés dans une dépendance de la Giralda, y moisirent longtemps sans que personne s'en occupât. Elle possède encore des livres et des manuscrits d'une rareté insigne.

Colombine (XVIIe s.).

Colombine (XVIIIe s.).

Colombine, un des personnages de la comédie italienne et des théâtres forains. Tantôt fille de Cassandre ou de Pantalon, tantôt courtisée par ces vieillards amoureux, tour à tour maîtresse ou femme d'Arlequin ou de Pierrot, Colombine est surtout une vive et frétillante soubrette, la Célimène de la farce. Ce personnage se modifia en passant sur différentes scènes ; mais, en général, on lui conserva l'habillement blanc, le tablier vert et le petit bonnet coquettement posé. C'est sur le théâtre de la Comédie-Italienne, dans le *Retour de la foire de Bezons* (1695), que Colombine prit, pour la première fois, le costume d'arlequine qu'elle a traditionnellement conservé depuis.

COLOMBINE n. f. Agric. Engrais composé d'excréments des oiseaux de basse-cour.

— ENCYCL. Agric. La *colombine*, ou fiente des pigeons et des oiseaux de basse-cour (La fiente des poules est quelquefois nommée *pouline* ou *poulaitte*), constitue un engrais actif, généralement moins riche en azote que le *guano*, mais d'ailleurs très analogue à ce dernier.

D'après Müntz et A.-Ch. Girard, un pigeon fournit par an de 2 à 3 kg. de déjections ; une poule, environ 6 kg. ; un canard, de 8 à 9 kg. ; une oie, de 11 à 12 kg.

La colombine, telle qu'on la recueille dans les [illegible] niers (c'est-à-dire mélangée plus ou moins d[illegible] terreuses ou sableuses), renferme en m[illegible] 25 p. 100 de matière organique, de 1 à 2 p. 100 [illegible] de 0.50 à 1,50 p. 100 d'acide phosphorique.

COLOMBINE n. f. Principe amer de formule $C^{21}H^{22}O^7$ contenu dans la racine de colombo. (C'est un tonique et un stomachique puissant, qui s'emploie contre la diarrhée des pays chauds et la dysenterie chronique.)

COLOMBINER [*lon, né*] v. intr. Céram. Placer les colombins sur le champ des parois supérieures des cazettes.

COLOMBINI (le bienheureux Jean), [illegible] *jésuates*, né à Sienne, mort en 1367. Il était premier magistrat de Sienne, quand il se démit de son emploi et fit de sa maison un hospice pour les malades. Plusieurs coopérateurs se joignirent à lui. Colombini les réunit en une congrégation, qui fut supprimée par Clément IX en 1668. — Fête le 31 juillet.

COLOMBINS [*lon-bin*] ou **COLOMBIFORMES** [*form'*] n. m. pl. (du lat. *columba*, pigeon, et de *forme*). Ordre d'oiseaux, comprenant les pigeons et formes affines, caractérisés par un bec faible, membraneux, renflé au-dessus des narines, par les ailes moyennes et pointues, les pieds à quatre doigts, trois devant et un derrière. (On dit aussi COLOMBIENS.)

— ENCYCL. Les *colombins* sont répandus dans toutes les parties du monde, surtout dans les régions tropicales ; ils possèdent là les livrées les plus brillantes, où les teintes métalliques apparaissent d'un v[illegible] vent en grandes troupes, ils se nourriss[illegible] habitent surtout les forêts. Certains [illegible] grandes migrations. Les colombins sont, de to[illegible] ceux qui possèdent au plus haut point le sens de l[illegible] tion. Les deux sexes couvent les œufs avec le même s[illegible] nourrissent les petits, qui éclosent aveugles.

COLOMBIQUE [*lon-bik'*] adj. Chim. Acide de formule $C^{21}H^{22}O^5$ qui existe dans la racine de colombo.

COLOMBIUM ou **COLUMBIUM** [*lon-bi-om'*] n. m. Chim. Syn. de NIOBIUM.

COLOMBKILL (saint). V. COLOMBA.

COLOMBO, ville et port de l'île anglaise de Ceylan, sur la côte occidentale que baigne [illegible] ; 290.000 hab. Ch.-lieu de la colonie, escale très fréq[illegible] sur la route de l'Extrême-Orient, port d'exportation [illegible] Palme les parfums [illegible] (XVIe s.), puis hollandaise (XVIIe [illegible] par les Anglais, avec l'île entière, en 179[illegible]

COLOMBO ou **COLUMBUS** (Realdo), anatomiste [illegible] lien, né à Crémone, mort vers 1560. Elève d'André V[illegible], il le remplaça dans sa chaire de Padoue (1544), puis professa à Pise et à Rome. Il a, le premier, mentionné le repliement du péritoine, donné une description exacte du médiastin, et fait de notables découvertes en physiologie circulatoire.

COLOMBO [*lon*] n. m. Nom vulgaire de la racine amère et jaunâtre de la *chasmanthère*, qu'on emploie en médecine comme astringente et tonique.

COLOMBOPHILE [*lon-bo-fil'*] adj. et n. (du lat. *columba*, pigeon, et du gr. *philos*, ami). Qui aime les pigeons, se plaît à les élever : *Société* COLOMBOPHILE.

COLOMBOPHILIE [*lon-bo-fi-li*] n. f. (de *colombophile*). Science de l'élevage des pigeons voyageurs.

— ENCYCL. Dr. Une loi du 18 février 1927, applicable à l'Algérie, réglemente la *colombophilie* et l'utilisation des pigeons voyageurs. Tout Français qui veut créer un colombier de pigeons voyageurs, recevoir, expédier, colporter ou vendre ces volatiles, doit se munir d'une autorisation du préfet. Les étrangers ne peuvent créer en France des colombiers ou y recevoir des pigeons voyageurs sans autorisation du ministre de l'intérieur, donnée seulement aux membres des sociétés affiliées à la Fédération colombophile, reconnue par l'Etat. Toute réception de pigeons voyageurs fait l'objet d'une déclaration. Un carnet est tenu pour constater dans chaque colombier les achats, ventes, dons, entrées ou sorties de pigeons. Ceux-ci sont recensés chaque année par la municipalité ; ils sont munis d'une bague matricule. Les colombiers mixtes sont interdits. Les lâchers de pigeons voyageurs, français ou étrangers, sont réglés par décret, ainsi que l'organisation de la colombophilie civile et sa collaboration avec les services de l'Etat.

COLOMBY (François CAUVIGNY, sieur DE), littérateur français, né à Caen vers 1588, mort vers 1648, de l'Académie française. On a de lui des ouvrages en prose, des poésies et un poème : *Plainte de la belle Caliston au grand Aristarque durant sa captivité* (1616).

COLOMER (Blas-Maria), compositeur né à Valence (Espagne) en 1839 (naturalisé Français en 1868), mort en 1917. Elève de Marmontel et de François Bazin au Conservatoire de Paris, il y obtint le premier prix de piano en 1861 et le premier prix d'harmonie en 1863. Il étudia ensuite l'orgue, la fugue et la composition, et se livra à l'enseignement. Il a écrit de nombreuses œuvres symphoniques et de musique de chambre.

COLOMERA [*mé*], ville d'Espagne (prov. de Grenade), sur la rivière de son nom, affluent du Genil ; 2.500 hab. Mines de plomb.

COLOMIERS [*mi-ers'*] comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 8 kil. de Toulouse ; 1.640 hab. Ch. de f. Midi.

COLOMÈS (Paul), érudit français, né à La Rochelle en 1638, mort à Londres en 1692. Il suivit Vossius en Hollande, puis en Angleterre (1681), et devint bibliothécaire de l'archevêque de Cantorbéry. Il a beaucoup écrit sur les sujets les plus divers. Ses opuscules ont été publiés sous le titre de *Colomiesi opera* (Hambourg, 1709).

COLOMINE n. f. Variété talqueuse d'argile à poterie.

COLOMNAIRE [*lom'-nèr'*] adj. Qui a la forme d'une colonne. (Vx.)

COLOMNIFÈRE [*lom'*] adj. (du lat. *columna*, colonne, et *ferre*, porter). Qui porte une colonne. (Vx.)

COLON n. m. (lat. *colonus ;* de *colere*, cultiver). Cultivateur, habitant immigré d'une colonie : *Les* COLONS *du Congo.*

— Dr. Cultivateur, fermier. V. COLONAGE.

— Hist. Aux derniers siècles de l'Empire romain et au moyen âge, Personne de condition libre, mais attachée héréditairement au sol qu'elle cultive : *La condition du* COLON *était supérieure à celle du serf.* V. COLONAT.

COLON n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des silphidés, comprenant de très petites formes oblongues, à antennes courtes et en massue, dont un certain nombre d'espèces se rencontrent dans nos régions sous les pierres, les feuilles mortes. (Toujours rares, ils semblent ne sortir que le soir.)

COLON n. m. *Argot milit.* Colonel. || *Pop.* Ami, copain.

CÔLON n. m. (du gr. *kôlon*, membre). Nom donné à la plus grande partie du gros intestin chez l'homme.

— ENCYCL. Le *côlon* fait suite au cæcum, et se rattache au rectum par le S iliaque. On le divise en quatre sections : *côlon ascendant*, qui va du *cæcum* à la face inférieure du foie et est vertical ; *côlon transverse*, horizontal, de la face inférieure du foie à la rate ; *côlon descendant*, vertical, de la rate au S iliaque ; *côlon ilio-pelvien* ou *S iliaque*, finissant obliquement dans le rectum.

Le côlon a un diamètre très supérieur à celui de l'intestin grêle. Il est parcouru sur toute sa longueur par trois bandes de muscles lisses, et il forme un cylindre où se remarquent de nombreuses bosselures.

Le côlon est le siège de l'élaboration ultime des aliments, et les matières fécales s'y condensent avant leur expulsion.

CÔLON (ou en gr. *kôlon*, plur. seul usité *kôla*, membre de phrase métrique ou musicale) n. m. Chez les Grecs, Membre d'une période ; partie d'un vers. (En général, c'était la partie comprenant les deux premiers pieds et demi.)

COLON n. m. Monnaie d'or frappée dans la République de Costa-Rica, depuis 1896 et valant 11 fr. 87 (en 1929).

COLON, départ. du Honduras (Centre-Amérique) ; 15.000 hab. Capit. *Trujillo.*

COLON, ville de Cuba (prov. de Matanzas) ; 10.000 hab. Marché sucrier important. Aux environs sont les meilleures *vegas* de l'île, qui produisent un tabac très estimé.

COLON et abusivement **ASPINWALL**, port de la république de Panama (Centre-Amérique), sur la côte septentrionale de l'isthme et la mer des Antilles, à l'extrémité du canal ; 33.460 hab.

COLONAGE n. m. Exploitation par le colon partiaire.

— ENCYCL. Le *bail à colonage*, ou *colonat partiaire*, est un contrat par lequel le propriétaire d'un héritage rural le remet pour un certain temps à un preneur, qui s'engage à le cultiver sous condition d'en partager les fruits avec le bailleur. Il diffère du *bail à ferme* en ce que le propriétaire, au lieu d'un prix fixe, reçoit une redevance aléatoire. Si les fruits se partagent par moitié, le contrat prend le nom de *métayage*, et le colon celui de *métayer*. Le *bail à colonat partiaire* ou *à métayage* a fait l'objet de la loi du 18 juillet 1889 (C. rur., liv. Ier, tit. IV).

Il est régi en principe par les règles du bail ordinaire, notamment en ce qui concerne la délivrance, l'entretien, la garantie, les réparations, le privilège du bailleur. Mais ces règles se combinent dans une certaine mesure avec celles de la société : le propriétaire a la surveillance des travaux et la direction générale de l'exploitation, le droit de chasse et de pêche lui est réservé ; bailleur et preneur supportent chacun par moitié les pertes survenues par cas fortuit. La responsabilité du métayer en cas d'incendie est moins lourde que dans le bail ordinaire. Chaque année il y a lieu à règlement de comptes. La mort du métayer résout le bail.

COLONAILLE [*nay'*] n. f. Brin d'osier plus gros que les autres, dans un ouvrage de vannerie.

COLONAIRE [*nèr'*] adj. Anc. dr. rur. Qui a rapport au colonat, qui est soumis aux lois du colonat : *Lien* COLONAIRE. *Fonds* COLONAIRE.

CÔLONALGIE [*jî*] n. f. (de *côlon*, et du gr. *algos*, douleur). Névralgie du côlon.

COLONAT [*na*] n. m. Etat de colon. (Se disait des colons de l'anc. Rome et du moyen âge.)

— ENCYCL. Hist. *Pays grecs.* — Il y eut en Grèce une organisation analogue à ce que fut plus tard le *colonat* romain. L'invasion dorienne transforma en serfs de la glèbe beaucoup des anciens habitants. En Attique, le servage fut aboli par la Constitution de Solon ; ailleurs, il se conserva : certaines populations étaient simplement devenues sujettes, en gardant la possession d'une partie du sol : *périèques* de Laconie ou de plusieurs districts thessaliens. Mais les *pénestes* de Thessalie, les *mnôtes* de Crète, étaient de vrais serfs, fixés à la terre et vendus avec elle. Telle était aussi, en Laconie, la condition des ilotes ruraux : ils appartenaient à l'Etat, qui les prêtait aux particuliers. Une organisation semblable existait sur les domaines de certains grands sanctuaires (Olympie, Delphes). Mais elle fut surtout répandue en Asie Mineure, principalement à l'époque hellénistique ; c'est là que les Romains ont dû trouver le prototype de leur colonat.

Rome. — Le *colonat*, situation intermédiaire entre la liberté et l'esclavage, s'est développé à Rome au Bas-empire. Le colon est, d'après le sens de ce mot, un fermier, mais il se rapproche de l'esclave en ce qu'il est un fermier héréditaire, attaché à perpétuité, lui et sa descendance, au sol qu'il cultive moyennant une redevance en argent ou en fruits. Il est, en outre, assujetti à un impôt personnel. Le colonat n'apparaît nettement dans les lois qu'à partir de Constantin. On n'est pas d'accord sur les causes qui lui ont donné naissance et sur l'époque à laquelle il remonte. On peut voir un des précédents du colonat dans l'établissement des barbares vaincus sur des terres de l'Empire. Une cause peut-être plus générale fut que les cultivateurs des grandes propriétés (*saltus*), appartenant au fisc impérial, ne pouvaient quitter librement le fonds. On doit ajouter aussi que certains maîtres ont attaché leurs esclaves à la glèbe, et qu'un grand nombre d'hommes libres réduits à la misère se sont attachés à la terre pour assurer leur existence.

A l'époque où le colonat romain fut organisé, il se recruta surtout par la naissance. La situation du colon était, en effet, héréditaire. Le colonat s'établissait aussi par prescription ; lorsqu'un homme libre avait été possédé comme colon pendant trente ans, on présumait qu'il avait volontairement accepté cette situation, mais on lui laissait la libre disposition de ses biens. Enfin, le colonat pouvait être créé par la convention.

En règle générale, l'affranchissement ne pouvait s'appliquer au colon, puisqu'il était déjà homme libre.

Le colonat organisé par les codes Théodosien et Justinien a subsisté à l'époque franque, et l'on peut en suivre l'existence jusqu'au IXe siècle dans les formules, les chartes et les polyptiques.

COLONE. Géogr. anc. Bourg de l'Attique, patrie de Sophocle qui place en ce lieu les derniers épisodes de la légende d'Œdipe dans sa tragédie d'*Œdipe à Colone.*

COLONEL n. m. (ital. *colonnello ;* de *colonna*, colonne d'armée). Officier supérieur du grade le plus élevé, dans une arme.

— ENCYCL. En principe, le *colonel* commande un régiment, et nul ne peut être promu *général* s'il n'a exercé ce commandement pendant deux ans au moins. On passe colonel au choix après au moins deux ans de grade de lieutenant-colonel. Nombre de colonels sont employés en dehors de la troupe. Les colonels de gendarmerie commandent les *légions* de cette arme. Dans l'infanterie, le commandant de régiment a pris le nom de *colonel* sous Henri II, changé fréquemment en celui de *mestre de camp, chef de demi-brigade* en 1793, colonel sans interruption depuis 1803.

Sous l'ancienne monarchie, le colonel était *propriétaire* du régiment à son nom ; le commandement effectif était habituellement exercé par le lieutenant-colonel ou un colonel en second.

L'importance du colonel tient à ce qu'il commande et administre son unité ; il est « chef de corps » ; il a le drapeau ou étendard qui le suit en cas de fractionnement du corps. Toutefois, il y a des chefs de corps qui ne sont pas colonels. Fréquemment depuis la Guerre, des corps sont commandés par des lieutenants-colonels, et les bataillons formant corps : chasseurs à pied, génie, etc., ont à leur tête des chefs de bataillon.

Insignes du grade : cinq galons d'or ou d'argent au képi, et sur les manches.

A l'étranger, le titre de colonel est encore fréquemment donné à titre honorifique.

Colonel général. — Dignité militaire dont le rang venait immédiatement après les maréchaux de France, et attribuée par François Ier au commandant suprême de l'infanterie. Henri II créa la charge de colonel général pour la cavalerie, Louis XIV pour les dragons, Louis XV pour les houzards. Sous Napoléon Ier il y eut des colonels généraux des cuirassiers, de l'artillerie, des chasseurs à cheval. Suchet le fut même « de la Garde impériale ». Ces titres ne furent guère qu'honorifiques et sans puissance réelle sur les armes à partir de Louis XIV. Sous la Restauration, le duc de Berry fut colonel général des dragons, et, sous Louis-Philippe, le duc d'Orléans colonel général des hussards. La charge de *colonel général des Suisses* exista en France de Charles IX à la Révolution. Napoléon Ier la rétablit en faveur de Berthier, puis de Lannes. Ce titre, après avoir été porté par les comte d'Artois et duc de Bordeaux, disparut avec la Restauration.

Colonel Ramollot (LE), par Charles Leroy (1883), suite d'amusantes petites caricatures militaires, dont le principal héros, poussé à la charge, synthétise toute la sottise d'un vieux militaire sans intelligence ni instruction, qui ne connaît que le « métier ». Le type de Ramollot est devenu populaire.

COLONELLAT [*nè-la*] n. m. Grade, titre de colonel. (Peu us.)

COLONELLE adj. Se disait de la première compagnie d'un régiment, commandée par le colonel.

— *Substantiv.* et au fém. Cette compagnie. || La femme d'un colonel.

COLONGE n. f. Organisation rurale particulière à l'Alsace et à quelques pays rhénans, au moyen âge.

— ENCYCL. La *colonge*, véritable communauté rurale, comprenait un certain nombre d'habitations, granges, écuries, avec des terres, concédées à des preneurs (*huber*), moyennant un cens ou des prestations annuelles ; les différends nés du pacte colonger étaient soumis à un tribunal (cour colongère, *dinghof* ou *selhof*), composé du propriétaire de la colonge (président), et des autres colongers (assesseurs). Les droits du propriétaire, des colongers, les noms de ceux-ci, les redevances, etc., étaient inscrits sur les *rôles colongers.*

COLONGER [*jé*], **ÈRE** adj. Relatif à une colonge. || *Rente colongère*, Se disait, en Alsace, pour RENTE FONCIÈRE.

COLONIA. Géogr. anc. Nom de plusieurs villes antiques, où des colonies romaines avaient été établies : *Colonia Agrippina* (Cologne), *Colonia Senensis* (Sienne), *Colonia Romulea* (Séville) sont des exemples de cette appellation.

COLONIA del Sacramento, ville et port de la république de l'Uruguay, sur le rio de la Plata, vis-à-vis de Buenos-Ayres ; 5.000 hab. Ch.-lieu de départ. Place forte. Exportation de laines et viandes.

COLONIAIRE [*ni-èr'*] adj. Relatif à une colonie romaine ou à une colonie du moyen âge : *Soldat* COLONIAIRE.

COLONIAL, E, AUX adj. Relatif aux colonies ; qui vient des colonies : *Régime* COLONIAL. *Cultures* COLONIALES.

— Econ. polit. *Système colonial*, Système qui impose des règles limitatives au commerce des colonies en faveur de la métropole. || *Pacte colonial*, Ensemble des règles régissant autrefois les rapports commerciaux entre une colonie et sa métropole.

— Numism. *Monnaie coloniale*, Monnaie frappée par une colonie ou pour le service spécial d'une colonie. (On connaît des monnaies coloniales chez les Romains. Il en a été frappé en France sous Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, et sous la troisième République, pour l'Indochine. Au XVIIIe siècle, les agents de la Compagnie des Indes faisaient frapper des monnaies suivant les besoins des établissements commerciaux en ce pays.)

— *Substantiv.* et *fam.* Fervent partisan de l'extension à donner aux colonies françaises. || Qui est des colonies, qui les représente, les administre : *Les* COLONIAUX *sont frileux.*

— N. f. L'armée coloniale : *Servir dans la* COLONIALE.

— ENCYCL. Econ. polit. *Pacte colonial.* Les colonies étaient considérées, à l'origine, comme destinées exclusivement à l'utilité et à l'enrichissement de la métropole. Leur régime commercial se résumait dans les principes suivants, dont l'ensemble constituait le *pacte colonial* : 1° l'accès du marché colonial était interdit aux produits étrangers ; 2° les transports entre la métropole et les colonies étaient réservés à la marine nationale ; 3° les produits coloniaux devaient être exclusivement exportés vers la métropole ; 4° les colonies ne pouvaient pas manufacturer leurs propres produits ; 5° un traitement de faveur était accordé dans la métropole aux produits des colonies. Cette dernière règle était une compensation aux servitudes que la métropole imposait à ses établissements d'outre-mer. Ce régime a été supprimé au milieu du XIXe siècle, d'abord en Angleterre, puis en France : appliquée d'abord aux Antilles et à la Réunion (1861), cette mesure libérale a été ensuite généralisée en 1869.

Colonial (OFFICE), appelé depuis 1920 *Agence générale des colonies*, institution officielle, créée en 1899, relevant du ministère des colonies, et destinée à fournir au public les renseignements sur les débouchés offerts au commerce français dans les colonies françaises, et au commerce des colonies dans la métropole.

Colonial (INSTITUT TECHNIQUE). V. ÉCOLE.

Coloniale (MÉDAILLE), instituée par l'art. 75 de la loi du 26 juillet 1893, elle est accordée sur leur demande aux militaires et marins français de tous grades ayant obtenu le bénéfice de campagne de guerre pour participation aux opérations de guerre effectuées aux colonies ; elle l'a été aussi à quelques explorateurs.

Médaille coloniale.

La médaille, en argent, du module de 3 cm., porte d'un côté l'effigie de la République et, de l'autre côté, un globe terrestre entouré d'attributs militaires. Elle est suspendue à un ruban bleu à trois raies blanches, traversé par une ou plusieurs agrafes d'argent ou d'or, sur chacune desquelles est gravé le nom de la colonie où le titulaire a fait campagne.

Coloniaux (ORDRES), reconnus par le gouvernement français depuis 1896. Il en existe cinq : l'*ordre du Cambodge*, le *Dragon de l'Annam*, l'*Etoile Noire du Bénin* (ou *de Porto-Novo*), le *Nichan el-Anouar de Tadjourah* et l'*Etoile d'Anjouan*. V. CAMBODGE, DRAGON, ETOILE NOIRE, NICHAN EL-ANOUAR.

Ils ont pour grand maître le président de la République, et sont conférés par décision présidentielle, sur le rapport du ministre des colonies, après avis du Conseil de la Légion d'honneur. Nul ne peut être décoré d'un ordre colonial s'il n'a dix ans de services. Il faut deux ans d'ancienneté dans un grade pour être promu au grade supérieur. Toute attribution de décoration dont le titre n'est pas enregistré par la Grande Chancellerie dans un délai de six mois sera considérée comme nulle et non avenue. L'enregistrement donne lieu aux droits de chancellerie ci-après : 20 fr. pour les brevets de chevalier, 40 pour ceux d'officier, 60 pour ceux de commandeur, 80 pour ceux de grand officier et 100 pour ceux de grande-croix. (Décret du 15 mai 1926.)

Les dispositions disciplinaires de la Légion d'honneur sont applicables à leurs titulaires.

COLONIALISME [*lissm'*] n. m. (de *colonie*). Nom sous lequel les socialistes désignent, en la condamnant, l'expansion coloniale, qu'ils considèrent comme une forme d'impérialisme issu du mécanisme capitaliste.

COLONIALISTE [*lisst'*] adj. et n. Qui a rapport au colonialisme. || Partisan du colonialisme.

COLONIE [*nî*] n. f. (lat. *colonia*). Ethnol. et Géogr. Réunion de personnes quittant leur pays pour aller en peupler un autre : *Une* COLONIE *de Phéniciens fonda Carthage.* || Etablissement fondé par une nation en pays étranger, et demeurant attaché à la métropole par des liens étroits : *Les* COLONIES *grecques, romaines, françaises*, etc. || Individus d'un même pays, résidant dans une ville étrangère : *La* COLONIE *anglaise à Paris.* || Agglomération d'individus vivant en commun : *Une* COLONIE *de peintres ;* et *par anal.* Réunion d'animaux qui s'établissent et multiplient dans une contrée : COLONIE *d'abeilles.* (Dans le même sens, on dit absolument : *La* COLONIE.)

— *Colonies militaires*, Etablissement de soldats qui cultivent un territoire conquis. || *Colonies pénales*, Colonies fondées par les criminels que l'Angleterre déportait autrefois en Amérique et, plus récemment, en Australie. || *Colonies agricoles*, Etablissements agricoles destinés à l'instruction et à la moralisation des jeunes détenus. || V. la partie *encycl.*

— Apic. Ensemble des abeilles habitant une ruche et comprenant une femelle féconde ou reine, des mâles ou faux bourdons et des ouvrières.

— Bactériol. Groupe de microbes issus d'un seul germe et qui constitue une masse reconnaissable par son aspect, sa consistance et sa coloration : *La* COLONIE *peut être le résultat d'une culture naturelle ou d'une culture artificielle.*

— N. f. pl. Absolum. Antilles françaises : *Avoir un oncle dans les* COLONIES. (Vx.) || Aujourd'hui, sans désignation spéciale : *Aller* AUX COLONIES.

— Dr. *Colonies pénitentiaires*. V. la partie *encycl.*

— Pédag. et Œuvres soc. *Colonies de vacances*. Œuvres dont le but est d'envoyer les enfants pauvres passer quelques semaines à la campagne ou à la mer pendant l'été. V. la partie *encycl.*

— ANTON. **Mère-patrie, métropole.**

— ALLUS. HIST. **Périssent les colonies plutôt qu'un principe,** phrase qui appartient à la fois à Robespierre et à Dupont de Nemours. Chacun d'eux prononça les termes que l'on a condensés en cette formule, lorsqu'en mai 1791 il fut question de revenir sur l'émancipation des nègres, décidée pour des raisons d'ordre moral et humanitaire. On rappelle ces mots pour faire entendre qu'un principe doit l'emporter sur ses conséquences.

— ENCYCL. Econ. polit. Les *colonies* diffèrent beaucoup les unes des autres et peuvent se rattacher à cinq types principaux : 1° *colonies de peuplement* (exemples : Australie, Canada), où les colons apportent à la fois les capitaux et la main-d'œuvre et s'établissent définitivement avec leur famille qui fait souche dans le pays ; 2° *colonies d'exploitation*, où la main-d'œuvre est fournie par la population indigène, les colons qui ne font que passer constituant une minorité dont le rôle est surtout de direction (exemples : Java, Inde anglaise) ; 3° *colonies de plantation* (exemples : les Antilles), où les colons, s'attachant surtout à la production des denrées coloniales et particulièrement du sucre, ont fait venir du dehors des travailleurs de couleur pour cultiver leurs terres ; 4° *colonies de commerce* (exemple : Hong-Kong) ; 5° *positions maritimes stratégiques* (exemple : Aden). Ces deux dernières catégories d'établissements n'ont qu'une importance moindre.

Toutes les colonies ne se rattachent pas d'une manière également nette à l'un ou à l'autre de ces types. Il y a des colonies *mixtes* (exemple : l'Algérie), qu'on ne peut classer ni parmi les colonies de peuplement ni parmi les colonies d'exploitation. Puis, il y a des colonies qui évoluent : un modeste comptoir, simple colonie de commerce, peut en se développant devenir une grande colonie d'exploitation (exemples : les comptoirs de Saint-Louis du Sénégal et de Gorée sont devenus l'Afrique-Occidentale française).

— Législ. Le régime législatif des *colonies* est encore aujourd'hui fixé par le sénatus-consulte du 3 mai 1854. Les colonies sont régies par une législation spéciale et les lois votées pour la métropole ne leur sont pas applicables à moins qu'il n'en soit autrement ordonné. La règle, c'est que cette législation spéciale est faite par décret simple (régime des décrets). Toutefois, pour les Antilles et la Réunion, les matières les plus importantes doivent être réglées par un décret en conseil d'Etat ou par une loi.

En ce qui concerne l'administration locale des colonies, une distinction doit être faite aujourd'hui entre les gouvernements généraux (*Afrique-Occidentale française, Afrique-Equatoriale française, Madagascar, Indochine française*), et les petites colonies où les rouages administratifs sont nécessairement moins nombreux. A la tête d'un gouvernement général se trouve un gouverneur général assisté d'un secrétaire général et d'un conseil de gouvernement. Au second plan (sauf à Madagascar et en A.-E. F.), on rencontre à la tête de chaque colonie du groupe un lieutenant-gouverneur assisté d'un conseil d'administration (gouverneur assisté d'un conseil privé en Cochinchine, résidents supérieurs assistés d'un conseil de protectorat dans les autres pays de l'Indochine). Au troisième plan, un personnel d'administrateurs coloniaux répartis entre les différents cercles (administrateurs des services civils en Indochine). Dans les petites colonies, on trouve simplement un gouverneur assisté d'un secrétaire général et d'un conseil privé. (On dit conseil d'administration dans les colonies où il n'existe pas de conseil général).

Chaque colonie a son budget propre et jouit de l'autonomie financière : elle conserve le produit de tous les impôts perçus sur son territoire et fait face, en principe, à toutes ses dépenses. Dans les gouvernements généraux (sauf à Madagascar et en A.-E. F.) on trouve, au-dessous du budget du gouvernement général, des budgets locaux pour les diverses colonies du groupe.

L'exécution des services comptables d'Etat est assurée par des trésoriers-payeurs, et divers agents du Trésor ; ceux de la colonie par des agents des Secrétariats généraux.

Un corps spécial est, en particulier, chargé de contrôler dans nos possessions le fonctionnement régulier des divers services : c'est le corps de l'inspection des colonies.

La représentation des colonies en France s'exerce : 1° par l'élection de représentants au Parlement ; 2° par la désignation de délégués au Conseil supérieur des colonies.

Il existe des conseils généraux à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Réunion, dans l'Inde française, à la Nouvelle-Calédonie, et des conseils coloniaux en Cochinchine et au Sénégal.

Il n'y a d'organisation municipale aux colonies que là où il se rencontre une agglomération suffisante de citoyens français.

L'organisation judiciaire varie suivant les colonies. A la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, elle ressemble beaucoup à celle de la métropole. Dans chacune de ces trois colonies il y a une cour d'appel. Il en est de même à la Guyane, dans l'Inde et en Nouvelle-Calédonie, mais dans ces colonies les rouages sont déjà simplifiés. Les Etablissements de l'Océanie, Saint-Pierre et Miquelon et la Côte des Somalis n'ont qu'une organisation judiciaire rudimentaire. La même gradation existe parmi les gouvernements généraux. L'Indochine, avec ses deux cours d'appel (Saïgon et Hanoï) a une organisation judiciaire très développée. Cette organisation est, au contraire, très réduite en Afrique-Equatoriale.

Les magistrats coloniaux ne jouissent pas du bénéfice de l'inamovibilité. Sauf aux Antilles et à la Réunion, le juge est unique en première instance.

Commission coloniale. — Les commissions coloniales correspondent aux *commissions départementales* de la métropole, sur le modèle desquelles elles ont été organisées. Créée aux Antilles et à la Réunion par un décret du 12 juin 1879, cette institution a été successivement étendue à la Guyane (Décr. 28 avril 1882), puis aux autres colonies dotées d'un conseil général (1885).

Défense des colonies. — Pendant longtemps, la défense des colonies a été confiée aux troupes chargées de leur conquête et pacification. Cependant, le comité technique des inspecteurs généraux des troupes de la marine, puis le comité technique de défense des colonies, siégeant au ministère des colonies, se préoccupèrent de la mise en état de défense de nos possessions lointaines. Un décret du 1er avril 1899 créa des points d'appui de la flotte. La loi du 7 juillet 1900 rattachant l'armée coloniale au ministère de la guerre place sous l'autorité du gouverneur de chaque colonie le commandant supérieur des troupes responsable vis-à-vis de lui de la préparation et de la conduite des opérations militaires.

Dans chaque colonie, un conseil de défense, organisé par décret, fonctionne comme organe consultatif sur les questions de fortification, casernement, approvisionnement, défense proprement dite. Le décret du 31 octobre 1902 réorganisant les conseils de défense n'en laisse subsister qu'un seul dans la colonie principale de chaque groupe : Indochine, Afrique-Occidentale, Afrique-Equatoriale, Afrique-Orientale, Antilles, Pacifique.

— Agric. Les *colonies agricoles* sont des établissements particuliers de bienfaisance destinés à recevoir soit des orphelins pauvres, des enfants abandonnés ou acquittés après jugement, comme ayant agi sans discernement, soit des ouvriers malheureux qu'on emploie au défrichement des terres incultes.

Fondées en Hollande, à l'instigation du général Van den Bosch, elles se sont répandues en Belgique, puis en Suisse, où Pestalozzi en organisa plusieurs. L'institution fut importée en France par Demetz et le comte de Gasparin, qui créèrent, près de Tours, la colonie agricole de Mettray, encore existante, laquelle, depuis, fut imitée en d'autres endroits.

— Dr. crim. On désigne quelquefois sous le nom de *colonies pénitentiaires* les colonies affectées à l'exécution des peines coloniales (déportation, transportation, relégation) ; ainsi aujourd'hui la Guyane. Mais, beaucoup plus souvent, par colonies pénitentiaires on entend les *colonies pénitentiaires de jeunes détenus*, établissements spéciaux pour mineurs condamnés à l'emprisonnement ou même acquittés comme ayant agi sans discernement, et dont l'institution remonte à la loi du 5 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus.

Ces colonies pénitentiaires sont elles-mêmes de plusieurs espèces. C'est ainsi qu'on distingue les *colonies pénitentiaires proprement dites*, où l'éducation a le pas sur la répression, et les *colonies correctionnelles*, réservées aux plus vicieux et soumises à un régime plus sévère, et, parmi les colonies pénitentiaires proprement dites, les colonies pour garçons, qui sont pour la plupart des établissements agricoles, et les *maisons pénitentiaires*, où les filles mènent une vie plus sédentaire ; et, à un autre point de vue, les colonies publiques, qui dépendent de l'Etat, et les colonies privées, fondées et entretenues par l'initiative privée (telle la colonie de Mettray).

Quoiqu'elles aient rendu de grands services, elles ont été souvent dénoncées comme des foyers de corruption. Et la loi du 22 juillet 1912, sur les tribunaux pour enfants, en instituant pour les mineurs le régime nouveau dit « de la liberté surveillée », a eu pour résultat d'enlever aux colonies pénitentiaires, dont plusieurs ont été fermées, une bonne partie de leur clientèle.

— Pédag. et Œuvres soc. Les *colonies de vacances*, œuvre fondée pour envoyer les enfants pauvres passer quelques semaines à la campagne durant l'été, sont la transformation des caravanes scolaires ou voyages de vacances pour les enfants pauvres et maladifs des villes. La première idée de ces colonies fut empruntée à la Suisse. Le premier, le pasteur Blon, de Zurich, en eut l'idée, qui se propagea dans les divers pays d'Europe. En 1902, on comptait en Allemagne 171 colonies de vacances envoyant à la campagne 32.000 enfants. On l'appliqua à Paris en 1883. La réalisation en fut développée grâce à une société formée en 1887 sur l'initiative de F. Buisson. Deux adjoints du XIe arrondissement, Champrenault et Duval, donnèrent à la Caisse des écoles un château dans les Vosges, à Mandres-sur-Vair, où l'on put recevoir en 1889 cent jeunes colons par mois. Depuis, les colonies de vacances, dues soit aux municipalités, soit à l'initiative privée, se sont multipliées.

— Zool. *Colonies animales*. On rencontre fréquemment, surtout parmi les êtres aquatiques, des animaux qui, au lieu d'être constitués par un seul individu, sont formés par l'association d'un nombre quelconque, souvent immense, d'individus tous semblables, ou à peu près, entre eux ; ils sont unis les uns aux autres par des relations diverses quant à leur aspect et leur complexité. Ils constituent ce qu'on appelle des *colonies animales*.

Colonie de protozoaires.

Le point de départ, dans la naissance d'une de ces colonies, est un individu né d'un œuf transformé en larve, qui se fixe en un point qu'il a jugé favorable ; c'est l'oozoïde, d'origine sexuée. Puis cet individu initial en produit un second (et d'autres ensuite), par bourgeonnement ; c'est un blastozoïde, d'origine asexuée. Le corps de ce blastozoïde peut rester en continuité plus ou moins complète avec son parent, ou bien s'en séparer complètement anatomiquement, tout en lui restant adhérent. Ils sont voisins dans une gaine commune de gélatine, de chitine, de calcaire, etc., mais ils peuvent être voisins sans avoir conservé de relations entre eux, ou au contraire communiquer par des moyens plus ou moins étroits, complexes ou éloignés.

Il peut se faire que le parent primitif émette des sortes de racines creuses ou *stolons* sur lesquels se produisent des bourgeons dont chacun devient un individu secondaire ; ils sont tous en communication par ce réseau de tubes par lesquels ils échangent du sang, des filets nerveux. Tout ceci donne des colonies extrêmement variées selon les espèces d'animaux.

Il faut aussi noter qu'il n'est pas nécessaire qu'une colonie soit fixée sur un corps solide ; il en est qui sont flottantes, forment une partie du plancton, ayant les caractères de transparence, fragilité, etc., des êtres pélagiques. Tel est le cas du *pyrosome*, ascidie flottante coloniale, pouvant atteindre 50 cm., ayant la forme d'un cylindre creux, cartilagineux, translucide, dans la paroi duquel sont enfouis des milliers d'individus lumineux.

De telles colonies se trouvent dans une foule d'animaux : protozoaires, coralliaires, hydroïdes, bryozoaires, ascidies, etc. Cette constitution coloniale de nombreux animaux a incité divers naturalistes, et notamment Edmond Perrier, à considérer que tout animal est une association, une colonie de cellules ; chacune de ces cellules est adaptée anatomiquement et physiologiquement à un rôle spécial ; de plus, les animaux qui, comme les vers annelés, sont formés d'anneaux semblables disposés en compartiments linéaires successifs, ne seraient autre chose que des colonies d'animaux semblables, répondant chacun à un anneau, associés pour constituer un animal unique. Il s'ensuit qu'un vertébré ne serait rien de moins qu'une série d'individus, décelés chacun par une vertèbre, et correspondant chacun à l'un des compartiments de l'annélide. Leur association coloniale linéaire constituerait le vertébré. Les objections que soulève cette théorie font que de nombreux naturalistes la rejettent.

Colonies (MINISTÈRE DES). L'administration des colonies, longtemps rattachée au ministère de la marine, y est devenue un sous-secrétariat d'Etat à partir de 1881, a été érigée en ministère (loi du 20 mars 1894).

L'administration centrale des colonies comprend aujourd'hui : 1° le cabinet du ministre ; 2° une direction politique ; 3° une direction économique ; 4° une direction des services militaires ; 5° une direction du contrôle ; 6° une direction du personnel et de la comptabilité ; 7° une inspection générale des travaux publics ; 8° une inspection générale du service de santé ; 9° un service de la marine marchande.

Du ministère des colonies dépendent également divers établissements publics : agence générale des colonies, école coloniale, jardin colonial.

Un *service administratif* des colonies, établi dans les quatre grands ports de commerce de la métropole (Marseille, Bordeaux, Nantes, Le Havre), relève, enfin, de l'administration centrale.

Auprès du ministre fonctionnent un certain nombre de commissions permanentes dont les membres sont recrutés soit parmi les fonctionnaires du ministère, soit parmi les spécialistes connus. Les principales de ces commissions sont les suivantes : *Conseil supérieur des colonies ; Commission des concessions coloniales et du domaine ; Commission de surveillance des banques coloniales ; Comité consultatif du contentieux des colonies ; Comité supérieur consultatif de l'instruction publique des colonies ; Commission supérieure des archives ;* etc.

Colonies (DÉPÔT DES PAPIERS PUBLICS DES). Ce dépôt, créé à Versailles en 1776 et transféré plus tard à Paris, contient, outre la collection de tous les actes législatifs ou réglementaires concernant les colonies, la copie des actes de l'état civil, des jugements et des actes notariés provenant de nos possessions d'outre-mer.

COLONIEU (Victor-Martin), général français, né à Orange en 1826, mort à Mostaganem en 1902. Elève de l'Ecole polytechnique, capitaine de tirailleurs, chef de bureau arabe, il prit part à l'expédition de la Grande Kabylie. Blessé à Reichshoffen en 1870, il était colonel au siège de Paris. Divisionnaire en 1887, il contribua à réprimer l'insurrection de Bou-Amama dans le Sud oranais.

COLONIQUE [*nik'*] adj. Qui a rapport au colonage.

COLONISABLE adj. Qui peut être colonisé.

COLONISATEUR, TRICE adj. Qui colonise ; qui a la colonisation pour but ou pour résultat : *Peuple* COLONISATEUR. *Emigration* COLONISATRICE.

— *Substantiv.* Qui colonise, qui s'occupe de colonisation : COLONISATEURS *peu éclairés.*

COLONISATION [*za-si-on*] n. f. Action de coloniser, son résultat.

— ENCYCL. Econ. soc. La *colonisation* implique l'émigration, mais ne doit pas être confondue avec elle. Des peuplades sauvages qui se déplacent, des hommes civilisés qui vont s'établir dans un autre pays également civilisé émigrent, mais ne colonisent pas. La colonisation suppose de plus une action civilisatrice exercée par les émigrants sur une terre inhabitée ou occupée par des peuples arriérés. Cette action civilisatrice s'exerçant à la fois sur le pays et sur ses habitants est le trait caractéristique de la colonisation.

La colonisation est la conséquence de la diversité originelle des races et des civilisations. L'histoire nous montre tous les peuples supérieurs en civilisation fondant des colonies, mus par une force instinctive et parfois malgré eux.

Dans l'antiquité, Phéniciens, Grecs et Romains ont colonisé. Les Phéniciens ont fondé toute une série de colonies de commerce sur les côtes de la Méditerranée, et Carthage, la plus célèbre, est devenue à son tour la métropole de nouveaux comptoirs fondés dans la Méditerranée occidentale. Les cités grecques ont essaimé sur les côtes de l'Asie Mineure, sur celles de l'Italie et de la Sicile. La colonisation romaine a été le type de la colonisation militaire. Plus tard, après la longue inertie du moyen âge, aussitôt que les nations modernes commencent à prendre conscience de leur individualité, elles colonisent. Au XVe siècle, les marins portugais et espagnols, en cherchant la route des Indes, jettent la base d'immenses empires coloniaux : les Portugais s'établissent sur les côtes d'Afrique et d'Asie, et au Brésil ; les Espagnols, au Mexique et au Pérou. Le pape Alexandre VI, par sa célèbre bulle *Inter cætera* en 1493, partage entre eux les terres nouvellement découvertes. Mais les autres nations veulent leur part. Les Hollandais disputent et enlèvent aux Portugais le commerce de l'Extrême-Orient, et font de Batavia le centre d'un établissement important qu'ils possèdent encore aujourd'hui. Les Français et les Anglais arrivent à leur tour et au XVIIIe siècle se disputent l'empire de l'Inde et de l'Amérique du Nord. Des petits pays, comme la Suède et le Danemark, veulent aussi avoir quelques îles dans les Antilles.

Le mouvement subit un temps d'arrêt général à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle : les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, puis les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud s'émancipent. Mais bientôt le mouvement reprend une allure progressive. L'Angleterre développe encore son empire gigantesque. La France reconstitue activement le sien. Les nations nouvelles, comme l'Allemagne et l'Italie, qui n'ont réalisé leur unité que tardivement, se jettent avec avidité sur les régions encore disponibles. Le gouvernement impérial russe cherche à coloniser la Sibérie. Le roi Léopold II fait de la Belgique

une puissance coloniale en lui donnant le Congo. Les Etats-Unis, le Japon veulent à leur tour avoir des colonies, et l'Allemagne ressent une humiliation profonde d'être rayée par le traité de Versailles de la liste des puissances dignes d'avoir des colonies.

Les « colonies » : ce mot représente aujourd'hui toute l'Océanie, presque toute l'Afrique, la moitié de l'Asie et le quart de l'Amérique, soit la moitié des terres qui couvrent la surface du globe. La population des colonies représente plus de 600 millions d'hommes, soit les deux cinquièmes de l'espèce humaine. C'est dire que la question coloniale est devenue une grande question mondiale.

De là résulte que les peuples qui colonisent en sont arrivés à se considérer moins comme des rivaux que comme des collaborateurs. La mise en valeur de ces territoires immenses est une tâche qui dépasse évidemment les forces d'une seule nation. Les nations colonisatrices ont, comme telles, des intérêts communs et chacune a intérêt à profiter de l'expérience des autres. Ce point de vue a inspiré la création de l'*Institut colonial international*, à Bruxelles en 1894. De même, l'idée que chaque nation colonisatrice est moralement responsable devant la conscience du monde civilisé de la manière dont elle s'acquitte de son devoir colonial a inspiré les dispositions du traité de Versailles relatives aux mandats coloniaux (art. 22). Ainsi les questions coloniales tendent à devenir des questions internationales.

COLONISER [*zé*] v. tr. Peupler de colons : *Les Anglais ont* COLONISÉ *l'Australie.* || Etablir une colonie.

— ***Se coloniser,*** v. pr. Au sens passif : *Avec le temps cette terre* SE COLONISERA.

COLONISTE [*nisst'*] adj. et n. Qui est partisan de l'établissement ou de la conservation des colonies.

COLONNA, famille romaine, qui joua un rôle capital dans l'histoire de l'Eglise. Elle tirait son nom de la colonne Trajane, auprès de laquelle était sa primitive demeure. — Pierre **Colonna,** souche de la famille, vivait vers 1100. — Jean **Colonna,** mort à Rome en 1255, créé cardinal en 1216 par le pape Honorius, accompagna l'armée de Saint Louis en Egypte comme légat, fut fait prisonnier, puis relâché par les Sarrasins, étonnés de son courage, et fonda, par reconnaissance, l'hôpital de Latran. — Egido **Colonna,** né en 1247, mort en 1316, général des augustins en 1292 et archevêque de Bourges en 1294. Disciple de Thomas d'Aquin, il fut précepteur de Philippe le Bel et composa pour lui le *De regimine principis.* — Jacques **Colonna,** cardinal de Nicolas III (1278) et ses six neveux combattirent Boniface VIII ; forcés dans Palestrina après un siège terrible, ils se réfugièrent en France, d'où ils organisèrent, de concert avec Philippe le Bel, le complot d'Anagni. — Sciarra **Colonna** dirigea l'attentat d'Anagni et couronna Louis de Bavière à Rome. — Ottone **Colonna** fut pape sous le nom de Martin V, de 1417 à 1431. V. MARTIN V. — Prosper **Colonna,** petit-neveu de Martin V, mort en 1523, remarquable condottiere, servit successivement le parti français et le parti espagnol, s'illustra, en 1513, par la victoire de Vicence sur les Vénitiens, et en 1522 par celle de la Bicoque sur le maréchal de Lautrec. — Fabrice **Colonna,** cousin du précédent, mort en 1520, fut aussi condottiere ; il servit Ferdinand le Catholique, puis Jules II, et fut fait prisonnier à Ravenne. — Pompée **Colonna,** neveu de Prosper, cardinal, mort en 1532. Evêque de Rieti, il combattit Jules II, Léon X et Clément VII ; mais il délivra ce dernier pape des mains du connétable de Bourbon. — Victoria **Colonna,** marquise de Pescaire, née au château de Marino (royaume de Naples) en 1490, morte à Rome en 1547. Fille de Fabrice Colonna, fiancée dès l'âge de quatre ans au marquis de Pescaire, qu'elle épousa à dix-sept ans, et qui mourut à trente-cinq ans, en 1525 ; elle resta inconsolable. Sa beauté, ses relations suivies avec les grands esprits de son temps, surtout avec Michel-Ange, qui éprouva pour elle une ardente passion platonique, et plus encore le talent dont elle fit preuve dans les vers consacrés par elle au souvenir de son époux, exercèrent sur tout le XVIe siècle un prestige incomparable. On la surnomma « la Divine ». Ses vers, souvent réédités, ont paru sous le titre de *Rime della Vittoria Colonna.* — Marc-Antoine **Colonna,** mort en 1584, se couvrit de gloire à Lépante (1571), comme amiral du pape Paul V. — Laurent-Onuphre **Colonna,** prince de Paliano et de Castiglione, mort en 1689, épousa la nièce de Mazarin, Marie Mancini, qui avait failli épouser Louis XIV. Il se sépara d'elle, et mourut chevalier de Malte. La maison de Colonna compte quatre branches : 1° les *Colonna-Paliano,* Romains-Napolitains, ducs et princes de Paliano (1520), princes de l'Empire (1710) ; 2° les *Colonna-Stigliano,* Napolitains, princes de Galatro (1688), princes de Stigliano, d'Aliano et marquis de Castelnovo (1716), grands d'Espagne de première classe ; 3° les *Sciarra di Barberini-Colonna,* Romains ; 4° les *Colonna di Sciarra,* Romains.

Colonna (PALAIS), à Rome, commencé en 1417 par le pape Martin V Colonna, agrandi et transformé par divers membres de cette famille aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il contient une belle galerie de peintures. Dans le jardin (*villa*), on voit des fragments d'un temple de Sérapis.

COLONNA (Francesco), écrivain et dominicain italien, né à Venise en 1433 ou 1449, mort en 1529. Il écrivit en 1499 un livre fort curieux : *Hypnerotomachia Poliphili* (traduit en français en 1554, sous le titre : *Hyménérotomachie ou Discours du Songe de Poliphile*), prose pédante où il y a du latin, du grec, de l'hébreu, remplie d'allégories obscures, et qui représente le triomphe de l'Amour. Le livre est orné de très belles illustrations d'un artiste dont le nom est resté inconnu et est fort recherché des bibliophiles.

COLONNA (Angelo Michele), peintre italien, né près de Côme en 1600, mort à Bologne en 1687. Appelé en Espagne avec Mitelli par Philippe IV, il peignit au palais royal la *Fable de Pandore.* De retour à Bologne, Colonna composa de nombreux tableaux, parmi lesquels on cite : *le Temps, la Fortune* et *Prométhée,* dans le palais Albergati, à Florence. Pendant un voyage qu'il fit à Paris, Colonna peignit, dans l'hôtel du ministre de Lionne, *Apollon tenant une couronne ; les Saisons ;* etc.

COLONNA (Jean-Paul), musicien italien, né à Brescia vers 1640, mort à Bologne en 1695, fut un des premiers membres de la célèbre académie des philharmoniques de Bologne, et maître de chapelle de l'église de Saint-Pétrone. Colonna est considéré comme l'un des meilleurs compositeurs d'église de l'Italie au XVIIe siècle et comme l'un des fondateurs de la bonne école de Bologne. Ses compositions consistent en messes, psaumes, motets, litanies, lamentations, séquences, complies, soit *a cappella,* soit avec instruments. On lui doit aussi deux oratorios : *Saint Basile* et *la Prophétie d'Elisée,* et enfin un opéra intitulé *Amilcare,* qui fut représenté à Bologne en 1693.

COLONNA DI CASTIGLIONE (Adèle D'AFFRY, duchesse), dite **Marcello,** sculpteur italien, née à Fribourg en Suisse en 1837, morte à Castellamare en 1879. Elle a légué la plupart de ses œuvres au musée de Fribourg (Suisse). Citons : *Bianca Capello,* buste (1863) ; *la Gorgone* (1865) ; *Bacchante fatiguée* (1869) ; sous l'escalier de l'Opéra de Paris, une belle *Pythie,* en bronze.

COLONNA D'ISTRIA (Ignace-Alexandre), magistrat français, né à Ajaccio (Corse) en 1782, mort en 1859. Il était procureur général lorsque les Anglais occupèrent la Corse (1814). C'est alors que, conformément aux conclusions d'un de ses réquisitoires demeuré fameux, la cour d'Ajaccio refusa de rendre la justice au nom de George III, roi d'Angleterre. Colonna d'Istria fut premier président de la cour de Bastia, de 1823 à 1852.

COLONNA-CESARI (don Joseph), sculpteur français, né à Porto-Vecchio (Corse) en 1825, mort en 1887. Il est l'auteur d'un portrait en pied de *Napoléon III,* placé dans la salle des séances du conseil général, à Ajaccio, et de nombreux bustes (*Piétri, Abd ul-Aziz*).

COLONNADE n. f. Rangée de colonnes sur le devant ou autour d'un grand édifice : *La* COLONNADE *du Louvre est due à Claude Perrault.*

— Géol. *Colonnades basaltiques.* V. BASALTE.

— ENCYCL. Archit. C'est dans l'antiquité surtout que l'on rencontre ce genre de décoration ; il n'est presque pas un monument public de l'ancienne Egypte qui n'en soit orné ; mais ici, au lieu d'être extérieures, comme en Grèce ou à Rome, les colonnades sont toutes renfermées dans l'intérieur des édifices. Balbeck et Palmyre étaient également célèbres par leurs colonnades. Rien ne saurait donner une idée de l'imposante grandeur des cent trente colonnes demeurées debout, seul reste des quinze cents qui ornaient jadis le temple du Soleil, toutes en marbre blanc et d'une hauteur de 15 mètres.

Le goût des Grecs pour les colonnades était tel, que la place du Pirée, qu'on nommait le *Digma,* et qui était la plus fréquentée de la Grèce, était tout entière fermée de galeries à *colonnades,* qu'on nommait alors *stoa* (portique).

Rome imita les arts de la Grèce. La plupart de ses temples, de ses théâtres furent ornés de colonnades.

Des colonnades modernes, la plus remarquable est celle qui conduit à la basilique de Saint-Pierre de Rome (v. SAINT-PIERRE). Ce double portique, œuvre du Bernin, est du plus grand effet, et raccorde admirablement l'église avec la place qui la précède et les monuments qui l'entourent.

La célèbre colonnade du Louvre, moins importante par

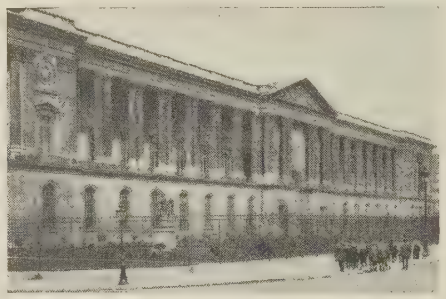

Colonnade du Louvre. — Cl. Neurdein.

l'étendue, est plus remarquable peut-être par l'harmonie et la majesté de l'effet.

COLONNAIRE [*nèr'*] n. m. (lat. *columnarium*). Antiq. rom. Impôt sur les colonnes. || Carrière où l'on taillait le marbre en colonnes.

COLONNAIRE [*nèr'*] n. m. (lat. *columnarius*). A Rome, Nom donné aux vauriens, esclaves, voleurs, débiteurs insolvables, parce qu'ils étaient jugés à la basilique Porcia, auprès de la colonne Mænia.

COLONNAISON [*né-zon*] n. f. Archit. Façade ornée de colonnes. (Peu us.)

COLONNATA, une des principales carrières de marbre des environs de Carrare (Italie), qui ont fourni les marbres employés à la construction du tombeau de l'empereur Napoléon Ier, aux Invalides.

COLONNATION [*na-si-on*] n. f. Disposition, proportion des colonnes. (Peu us.)

COLONNATO n. m. Nom que le commerce du Levant donnait aux piastres d'Espagne, à cause des colonnes d'Hercule qui y figurent.

COLONNE n. f. (lat. *columna*). Support de matière quelconque, de forme cylindrique, surmonté d'une partie qui déborde et qu'on appelle « chapiteau », appuyé le plus souvent sur une base, mais pouvant porter directement sur le sol. || *Colonne toscane, dorique, ionique, corinthienne, composite* (v. à la partie *encycl.* et le mot ORDRE). || *Colonne adossée, engagée* ou *liée* ou *Demi-colonne,* Celle qui est encastrée en partie dans l'épaisseur d'un mur ou d'un pilier. || *Colonne cannelée,* Celle dont le fût est marqué de sillons longitudinaux. || *Colonne cantonnée,* Colonne qui est accompagnée de colonnettes engagées dans les angles d'un pilier, pour soutenir les retombées d'une voûte. || *Colonne cochlide,* Celle dont le fût contient un escalier à vis, comme la plupart des grandes colonnes monumentales. || *Colonne flanquée,* Celle qui a le tiers ou la moitié de son fût engagée entre deux demi-pilastres. || *Colonne fuselée,* Celle qui est renflée vers le milieu. || *Colonne rostrale,* Celle dont le fût est chargé de proues de navires, à l'imitation de celles qu'élevaient les Romains en souvenir d'une victoire navale. || *Colonne rustique,* Celle dont le fût est relevé de bossages. || *Colonne torse,* Celle dont le fût est tourné en vis. || *Colonnes accouplées,* Colonnes posées deux à deux et très près l'une de l'autre. || *Colonnes groupées,* Celles qui sont réunies au nombre de plus de deux sur un même socle. || *Colonne astronomique,* Celle dont le tailloir est disposé en une plate-forme, et sur laquelle on peut se placer pour faire des observations astronomiques. || *Colonne bellique,* Celle qui était élevée à Rome dans le temple de Janus, et près de laquelle le consul déclarait la guerre, en jetant un javelot du côté de la nation ennemie. || *Colonne funéraire,* Celle qu'on élevait sur un monument funèbre. || *Colonne gnomonique,* Cylindre sur l'abaque duquel les heures sont marquées par l'ombre d'un style. || *Colonne légale,* Celle sur laquelle étaient gravées les lois de l'Etat. || *Colonne statuaire,* Celle qui porte une statue. || *Colonne triomphale* ou *monumentale,* ou simplement *Colonne,* Monument ayant la forme d'une colonne et élevé en mémoire de quelque grand événement : *La* COLONNE *Trajane.*

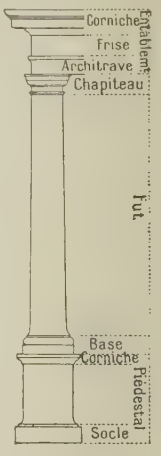

Colonne.

— Absol. *La Colonne,* La colonne Vendôme (v. plus bas).

— *Par extens.* Support de forme cylindrique : *Les* COLONNES *d'un lit.* || Objet qui s'élève à une grande hauteur, sur une épaisseur relativement petite : COLONNE *de feu, de fumée.* || Liquide contenu dans un tube ou dans un autre récipient vertical : *La* COLONNE *barométrique.*

— *Par anal.* Suite d'objets placés verticalement, superposés les uns aux autres : *Une* COLONNE *de chiffres.* || Section verticale marquée au moyen de deux lignes parallèles : COLONNES *d'un registre. La* COLONNE *des observations.* || Sections verticales parallèles de pages imprimées : *Les* COLONNES *d'un journal, d'un dictionnaire.* — En ce dernier sens, *colonnes* se prend souvent pour le journal ou l'ouvrage lui-même : *Jamais aucune polémique ne paraîtra* DANS NOS COLONNES.

— *Fig.* Appui, soutien : *Le cardinal de Fleury appelait les fermiers généraux les* COLONNES *de l'Etat.* (Grimm.) [Personne qui est] *le fléau du vice, la* COLONNE *de la fidélité.* (Montesquieu.)

— Fam. *Chapeau en colonne,* Se dit par opposition à *Chapeau en bataille,* pour Chapeau (bicorne) mis sur la tête dans le sens de la longueur.

— Pop. *Monter une colonne,* Faire un récit détaillé et ennuyeux. (Peu us.)

— Anat. *Colonne vertébrale,* Ensemble des vertèbres formant une chaîne à laquelle se rattachent les os des vertébrés. || *Colonnes de Bertin,* Prolongement de la substance corticale du rein entre les pyramides. || *Colonnes du vagin,* Plis longitudinaux, antérieur et postérieur, auxquels aboutissent les plis transversaux. || *Colonnes charnues du cœur,* Faisceaux de fibres musculaires situés dans les ventricules du cœur.

— Art milit. V. la partie *encycl.*

— Dr. *Colonne du Châtelet,* Chacune des divisions que l'on avait formées, pour les besoins du service, parmi les conseillers du tribunal du Châtelet. || Au barreau de Paris, on nomme *colonnes* les assemblées formées suivant le tableau d'inscription.

— Météor. *Colonne solaire.* Colonne lumineuse apparaissant au-dessus du soleil à son coucher, et pouvant persister après le coucher, avec une assez grande intensité lumineuse tirant sur le rouge. (Cette apparence est due à la réfraction ou la réflexion de la lumière solaire sur les prismes de glace qui constituent les *cirrus,* dont la haute altitude explique la persistance du phénomène, puisqu'ils restent longtemps illuminés alors que le soleil a disparu aux yeux de l'observateur.)

— Mar. Formation d'escadre dans laquelle les divisions sont en ligne de file et naviguent parallèlement.

— Techn. Pièce cylindrique qui, dans certaines presses à main, tourne autour d'un axe vertical et communique à la vis le mouvement qu'elle reçoit du barreau. || Pièce de bois posée d'aplomb, pour soutenir le faîtage d'un bâtiment. || Dans les filatures, Organe des cardes servant de support aux arbres des appareils dits *travailleurs* et *nettoyeurs.* || Dans les apprêts, Gros tube percé d'un grand nombre de petits trous. || *Colonne montante,* Conduite principale sur laquelle viennent se raccorder les tuyaux ou câbles amenant l'eau, le gaz ou l'électricité dans les diverses parties d'une habitation, et qui est elle-même branchée sur la conduite de la compagnie. || *Colonne à plateaux.* Nom donné à des appareils industriels à distiller, constitués par une série de plateaux disposés les uns au-dessous des autres, que parcourt le liquide à distiller et dans la succession desquels se fractionne la distillation.

— ALLUS. HIST. **Colonne conduisant les Hébreux dans le désert,** Colonne de feu ou de fumée qui dirigeait les Hébreux dans le désert de Sin. V. MOÏSE. Dans l'application, cette colonne figure le flambeau intérieur qui éclaire l'homme à travers les ténèbres, les difficultés de la vie, et aussi les peuples qui, d'étape en étape, s'avancent vers la terre promise de la liberté.

— ENCYCL. Anat., Physiol., et Pathol. V. VERTÉBRALE (*colonne*).

— Archit. L'idée première de la *colonne* semble dériver de l'arbre, ou de la poutre. Cette idée du support arrondi est si simple, si naturelle, qu'on la retrouve dans l'architecture de tous les peuples. Les Egyptiens, les Assyriens, les Perses connaissaient cet appareil architectural. On sait quel usage en fit l'antiquité grecque et romaine.

La colonne gothique devint un faisceau de colonnettes groupées autour des piliers des cathédrales, et combina ainsi la hardiesse et la légèreté avec la solidité. La Renaissance ramena le goût et l'étude de l'antiquité. Depuis lors, on est beaucoup revenu aux ordres.

En Egypte, la plupart des colonnes étaient monolithes ; on les taillait, on les sculptait même dans les carrières. Dans les constructions grecques et romaines, les fûts des colonnes étaient presque toujours formés de plusieurs tambours ; de petits goujons en bois et en bronze reliaient les tambours successifs. Sous l'Empire romain, la plupart

des fûts de colonnes s'exécutaient en marbre, en granit ou en porphyre, et étaient d'une seule pièce. Au moyen âge, on fit nombre de colonnes monolithes tournées ; on en trouve plusieurs dans les anciennes cathédrales.

Dans les constructions modernes en pierre, les colonnes sont formées de tambours superposés, et, de plus, se composent souvent d'assises multipliées, à la manière des murs, avec joints multipliés et peu dissimulés. Cela tient, en France, à la nature de la pierre des carrières des environs de Paris, qu'on ne peut avoir que par petits tronçons.

L'architecture reconnaît cinq ordres de colonnes, d'après les cinq ordres d'architecture ; les anciens n'en admettaient que trois : le *dorique*, l'*ionique* et le *corinthien*

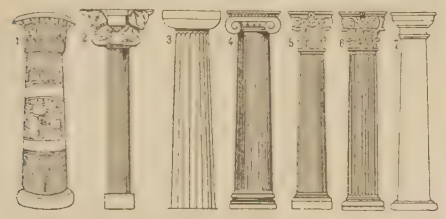

COLONNES : 1. Egyptienne ; 2. Perse ; 3. Dorique ; 4. Ionique ; 5. Corinthienne ; 6. Composite ; 7. Toscane.

(v. ces mots, et ORDRE). Suivant Vitruve, les architectes, ayant remarqué que le pied de l'homme était la sixième partie de la hauteur du corps humain, transportèrent cette proportion dans leurs colonnes : « Quelle que fût la grosseur d'une colonne à son pied, ils lui donnèrent une hauteur sextuple, y compris le chapiteau. C'est ainsi que la colonne dorique prit l'empreinte des proportions, de la force et de la beauté du corps de l'homme. Plus tard, voulant élever un temple à Diane, ils cherchèrent un nouvel ordre : ils lui donnèrent quelque chose de la grâce de la femme, et ils portèrent la hauteur des colonnes à huit diamètres, afin qu'elles parussent plus sveltes. Ces colonnes constituent l'ordre ionique, ainsi appelé du peuple qui l'avait inventé. Le troisième ordre, que nous appelons « corinthien », imite la grâce d'une jeune fille ; il en a les proportions délicates. » A ces trois ordres de colonnes on en ajouta successivement deux, qui sont le composite et le toscan. Parmi les colonnes doriques, il faut citer celles du temple de Neptune à Pœstum, et celles du Parthénon à Athènes. Parmi les colonnes ioniques celles du temple de Minerve Poliade à Athènes, de la Fortune Virile et du temple de Marcellus à Rome. Parmi les colonnes corinthiennes, celles du temple de Vesta à Tivoli et celles du temple de Minerve à Assise.

Sur certains monuments de l'époque chrétienne, la représentation d'une ou plusieurs colonnes figure comme un symbole de l'Eglise.

— Ameubl. La *colonne* n'a pas seulement sa place marquée dans la construction et la décoration des édifices, elle a servi et sert encore à la décoration de certains meubles. Les dessinateurs de meubles n'ont d'ailleurs point laissé de s'inspirer des œuvres de l'architecture. On a donné le nom de colonne à des meubles à bâtis et panneaux, ainsi qu'aux piliers ou quenouilles de lits. La Renaissance employa la colonne comme support de table ; du Cerceau en fit un large usage. Le même mot s'est appliqué à des broderies sur étoffe, simulant la colonne, et servant d'encadrement aux tapisseries.

— Anat. comp. La colonne vertébrale est composée de segments (vertèbres) placés bout à bout et dont la forme ainsi que l'importance et le nombre varient suivant les espèces, et suivant les régions du corps. A la colonne vertébrale s'attachent les côtes, les os du bassin ; elle

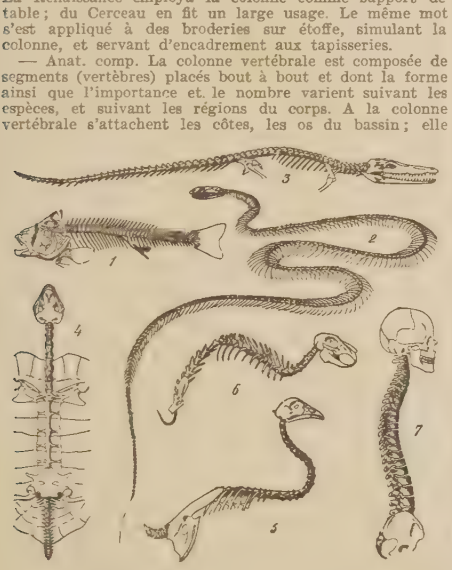

Colonne vertébrale (anat. comp.) : 1. Poisson (*perche*) ; 2. Serpent ; 3. Crocodile ; 4. Tortue ; 5. Poule ; 6. Lapin ; 7. Homme.

supporte la boîte cranienne. Plus ou moins rigide suivant les groupes (reptiles, poissons, mammifères), elle se termine par un prolongement mobile, effilé (queue) ou par un coccyx (chez l'homme et les grands singes). V. SQUELETTE.

— Art milit. Une troupe marche *en colonne* quand elle occupe peu de largeur et s'étend en profondeur. C'est le contraire du dispositif en *ligne* ou *en bataille*.

Le dispositif en colonne étroite et allongée a toujours été et reste une formation de marche, à pied ou à cheval, à travers champs ou sur route, en file indienne (par « un »), ou par 2 de front, par 3, 4 ou 6 files, ou par pièce de canon, selon l'effectif de la troupe, selon la largeur du passage ou les nécessités tactiques.

Les dispositifs de manœuvre ou de combat, jadis massifs, puis linéaires, puis articulés, étaient à la fin du XIXe siècle, en Europe : les *colonnes de compagnie*, ou *de bataillon, d'escadron*, la *colonne double*, etc. Chaque section était en ligne, les sections placées l'une derrière l'autre ; ou chaque compagnie formait une ligne, les compagnies les unes derrière les autres. Le ployement ou le déploiement s'opérait par des mouvements à angle droit (à tiroirs), ou par des marches obliques.

Ces formations ne servent plus qu'aux rassemblements. Sur le champ de bataille moderne, profond de 2 ou 3 lieues, la puissance destructive du tir interdit ces formations et ces manœuvres trop vulnérables. Les marches, l'approche en vue de l'assaut se font en colonne, ou en *lignes de colonnes* n'ayant plus de ligne que le nom : chaque unité forme des colonnes parallèles, souvent échelonnées en damier ; elles progressent en se divisant en fractions plus minces, dont chacune constitue une petite colonne ou, finalement, des essaims ; dans chaque unité les fractions de tête marchent, autant qu'elles peuvent, à la même hauteur.

Les hommes d'une fraction en colonne se forment en ligne soit en faisant tous face à droite sur place, par exemple, soit en se portant rapidement vers l'avant, les uns à droite, les autres à gauche du chef.

— Hist. *Colonnes triomphales.* Les *colonnes commémoratives* élevées à Rome, pendant la république (colonnes de C. Mænius, de P. Minucius, de C. Duilius, de J. César) ne sont pas à comparer à celles qui furent construites sous l'empire.

La *colonne Trajane* fut érigée en 112, sur le forum de Trajan, en souvenir des victoires de cet empereur sur les Daces. Elle a 29 mètres de hauteur, $2^{m},50$ de diamètre, et est formée de 23 tambours de marbre blanc. Le piédestal forme une chambre sépulcrale où furent déposées les cendres de Trajan. Il est orné d'une inscription et de trophées guerriers. Un bas-relief en spirale, de 24 tours, se déroule autour du fût, représentant les épisodes de la guerre de Dacie. A l'intérieur, un escalier à vis de 185 marches conduit au chapiteau dorique, jadis surmonté d'une statue de Trajan, qui fut remplacée en 1588 par celle de saint Pierre. Ce monument est le plus beau modèle et le mieux conservé des colonnes triomphales. Les bas-reliefs sont précieux pour l'archéologie militaire.

La *colonne Antonine* proprement dite fut élevée sur le champ de Mars à Antonin le Pieux, par ses fils Marc-Aurèle et L. Verus. Dorique, et formée d'un seul bloc de granit rose, elle soutenait à son sommet la statue d'Antonin, et mesurait 23 mètres avec son piédestal quadrangulaire, qui porte sur une de ses faces l'inscription dédicatoire et, sur les trois autres, des bas-reliefs en marbre blanc. (*Apothéose d'Antonin et de Faustine*, auj. au Vatican.) Elle fut retrouvée en 1705, dans le Monte-Citorio.

La *colonne de Marc-Aurèle*, actuellement sur la piazza Colonna, fut élevée en 180 par le sénat sur le forum d'Antonin en souvenir des victoires de Marc-Aurèle sur les peuples du Danube. Elle est imitée de la colone Trajane. Dorique, en marbre blanc, elle se compose de 26 blocs ajustés, et mesure 30 mètres environ. Le fût est entouré d'un bas-relief en spirale qui représente la guerre contre les Marcomans, et creusé à l'intérieur d'un escalier à vis. En 1589, la statue de Marc-Aurèle, disparue depuis longtemps, a été remplacée par celle de saint Paul.

La *colonne* dite *de Pompée*, à Alexandrie (on a cru longtemps qu'elle avait été élevée par Cléopâtre à la mémoire de Pompée), a été probablement érigée par le préfet Pompeius en l'honneur de Dioclétien. De style corinthien, elle est faite d'un seul bloc de granit rose (28 m.).

La *colonne Théodosienne* ou d'*Arcadius*, élevée, à Constantinople, en 421, par Théodose II, en l'honneur de son père Arcadius, fut renversée en 1719 par un tremblement de terre, et il n'en reste que la base et un fragment de fût. Le Louvre possède un dessin qui la représente en entier.

La *colonne de Phocas*, sur le forum romain, fut élevée en 608 en l'honneur de l'empereur byzantin Phocas. C'est le dernier monument antique du Forum.

Dans les temps modernes, l'usage et la forme des colonnes monumentales ont été empruntés à l'antiquité. Nous mentionnerons les principales :

La *colonne Vendôme*, appelée aussi *colonne d'Austerlitz* ou *de la Grande Armée*, a été érigée, à Paris, en vertu d'un décret du 8 vendémiaire an XII (1er oct. 1803), et inaugurée en 1810, au centre de la place Vendôme. Elle se compose de 98 assises de pierre entourées d'un revêtement de bronze en vue duquel ont été fondus 1.200 canons pris à l'ennemi pendant la campagne de 1805. Sa hauteur totale est de 44 mètres et son diamètre de $3^{m},60$. Imitation

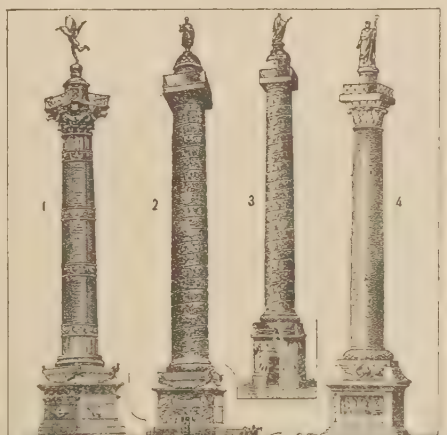

COLONNES : 1. De juillet ; 2. Vendôme ; 3. Trajane ; 4. De la Grande Armée (Boulogne).

de la colonne Trajane, elle est entourée d'une spirale de bas-reliefs de 22 tours, d'une longueur de 260 mètres, représentant les principaux faits d'armes de la campagne ; ils ont été exécutés par trente-deux artistes. Le piédestal est orné de trophées sur ses quatre faces, et, à ses quatre angles supérieurs, d'aigles qui supportent des guirlandes de chêne. Une porte de bronze donne entrée sur un escalier intérieur de 180 marches. La statue du sommet a été plusieurs fois changée. La première, œuvre de Chaudet, représentait Napoléon Ier en empereur romain, tenant à la main une victoire ailée. Elle fut enlevée en 1814, et le bronze servit à fondre la statue d'Henri IV, sur le Pont-Neuf. En 1833, Louis-Philippe fit placer sur la colonne une statue de Seurre figurant Napoléon Ier avec la redingote et le petit chapeau. Sous le second Empire, cette statue fut transportée aux Invalides, et remplacée, en 1863, par une nouvelle statue de Napoléon Ier en césar romain, œuvre de Dumont. En 1871, la Commune fit renverser la colonne Vendôme, qui fut rétablie en 1875. Une inscription latine au-dessus de la porte, et une inscription française au pied de la statue, portent la date et la dédicace du monument.

La *colonne de Juillet*, à Paris, fut élevée sur la place de la Bastille en commémoration de la révolution de juillet 1830. Commencée en 1833 par Alavoine, continuée après 1834 et modifiée par Duc, elle fut terminée en 1840. Haute de 50 mètres, elle est en bronze, cannelée, corinthienne, avec un chapiteau composite. Sur le fût sont gravés les noms des 504 combattants tués en Juillet. Le piédestal est orné à ses quatre angles de coqs gaulois et, sur une de ses faces, d'un lion, de Barye. Au sommet, se dresse le génie de la Liberté, œuvre de Dumont. Un escalier intérieur conduit au sommet, et la base renferme les caveaux où reposent les corps des victimes de Juillet.

Rappelons encore la *colonne du camp de Boulogne* ou *de la Grande Armée* à Boulogne ; celle *du Palmier* ou du *Châtelet* (v. ce mot) ; et à l'étranger celle dite *le Monument*, élevée à Londres en 1671, en souvenir du grand incendie de 1667 (61 m. de hauteur), œuvre de Christophe Wren ; celle de *Blenheim-Park* (Angleterre), élevé à la mémoire de Marlborough ; celle d'*Alexandre*, à Leningrad, consacrée au souvenir d'Alexandre Ier, surmontée d'une statue d'ange due au sculpteur Orlowski.

La *colonne de Catherine de Médicis*, adossée aujourd'hui à la Bourse de commerce de Paris, seul reste d'un palais construit pour Catherine par Bullant (30 m. de hauteur), devait servir à la reine pour ses observations astrologiques.

Colonnes d'Hercule (les). Géogr. anc. Caps montagneux marquant à l'E., c'est-à-dire du côté de la Méditerranée, l'entrée du détroit de Gibraltar, et appelés le mont Calpé (*Columna Herculis Europæa*) au N., et le rocher Abyla (*Columna Herculis Africana*) au S. C'était là le terme prétendu des travaux d'Hercule, le point où il avait posé les bornes du monde. Outre ce sens étroit, le terme de « Colonnes d'Hercule » désigne, d'après Strabon, soit l'île de Gadès, soit même des lieux plus éloignés que cette île.

En style figuré, l'expression « Colonnes d'Hercule » désigne une limite extrême au delà de laquelle on ne conçoit plus rien dans l'ordre d'idées où l'on s'est placé.

Colonne (CAP), promontoire de l'Attique (Grèce), marquant l'extrême sud de la péninsule et baigné par l'Archipel. C'est le *cap Sounion* ou *Sunium* des anciens.

COLONNE (Jules-*Edouard* **Juda**, dit), violoniste et chef d'orchestre français, né à Bordeaux en 1838, mort à Paris en 1910. Il obtint, au Conservatoire, le premier prix d'harmonie en 1858 et le premier prix de violon en 1861. Admis à l'orchestre de l'Opéra, il le quitta pour fonder, en 1871, le Concert national, dont les séances se donnaient à l'Odéon, et qui, avec l'Association artistique, se transporta dans la salle du Châtelet. C'est là que Colonne commença à populariser les œuvres de Berlioz : *l'Enfance du Christ, la Damnation de Faust, Roméo et Juliette, les Troyens*, et força le public à rendre justice au génie de ce maître alors tant discuté ; c'est là qu'il fit entendre le premier oratorio de Massenet, *Marie-Magdeleine*, et nombre d'œuvres de jeunes compositeurs français ; c'est là, enfin, qu'il fit connaître des œuvres ou fragments d'œuvres de musiciens étrangers célèbres : Richard Wagner, Tchaïkowsky, Rimsky-Korsakow, etc. Colonne fut, en 1892, premier chef d'orchestre de l'Opéra, où il monta *Salammbô*, *Samson et Dalila*, et *la Walkyrie*.

E. Colonne. — Cl. Benque.

COLONNELLA, comm. d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo) ; 6.565 hab.

COLONNETTE [*lo-nèt'*] n. f. Petite colonne qui, d'ordinaire, a le fût plus allongé que les colonnes des ordres classiques.

— *Par anal.* Objet vertical, cylindrique, peu épais.

— ENCYCL. Archit. Le nom de *colonnettes* s'applique surtout aux minces colonnes qui cantonnent les piliers de l'architecture romane et gothique. La colonnette s'emploie aussi dans le meuble.

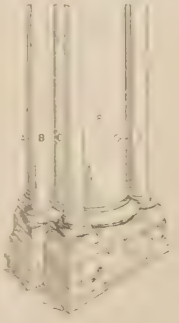

A, B, C, D, E. Colonnettes ; F. Colonne.

COLONOS [*noss*]. Myth. gr. Héros éponyme du dème attique de ce nom.

COLONTAS [*tass*]. Myth. gr. Argien qui reçut Déméter errant à la recherche de sa fille. Chthonie, fille de Colontas, se plaignant des honneurs que son père rendait à la déesse, attira sur sa famille le courroux de Déméter. Colontas et sa maison furent consumés par le feu, et Chthonie emmenée à Hermione, où elle fonda un temple et des jeux en l'honneur de Déméter.

COLOPATHIE [*ti*] n. f. Affection du côlon.

COLOPEXIE [*pèk-si*] n. f. (de *côlon*, et du gr. *pêxis*, action de fixer). Fixation du côlon à la paroi abdominale, pratiquée pour remédier au prolapsus, à la torsion du gros intestin, etc.

COLOPHANE [*fan'*] n. f. (de *Colophon* ville de l'Asie

Mineure, d'où l'on tirait cette substance). Résine jaune, solide, transparente, résidu de la distillation de la gemme. || *Colophane bâtarde*, Nom vulgaire d'une sorte de gomme-résine provenant d'un *bursera*.

— ENCYCL. La *colophane* se présente sous la forme d'une masse résineuse, jaunâtre ou brun clair; elle est insoluble dans l'eau, mais se dissout rapidement dans l'alcool et l'éther. On s'en sert pour la fabrication des vernis, pour le calfatage des vaisseaux, pour frotter les crins de l'archet des instruments à cordes, et comme agent réducteur dans la soudure des métaux; mais c'est dans la fabrication des savons qu'on en emploie la plus grande quantité. En pharmacie, on l'utilise pour la préparation de quelques onguents et masses emplastiques.

COLOPHÈNE [*fèn'*] n. m. Carbure diterpénique $C^{20}H^{32}$ obtenu dans le traitement de l'essence de térébenthine par l'acide sulfurique.

COLOPHON [*fôn'*] Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Ionie, sur la mer Egée, au fond du golfe de Scalanova. Sa prospérité s'éclipsa devant celle d'Ephèse. Patrie de Xénophane et de Mimnerme. C'était l'une des sept cités qui se disputaient l'honneur d'avoir donné le jour à Homère.

COLOPHON [*fon*] n. m. (gr. *kolophôn* au sens fig. de *achèvement*). Note finale d'un livre reproduisant ou complétant les énonciations du titre. (Syn. SOUSCRIPTION FINALE.)

COLOPHONE [*fon'*] n. f. Chim. Syn. de COLOPHANE.

COLOPHONITE [*fo*] n. m. Substance appartenant au genre grenat et constituant une variété de mélanite.

COLOQUINELLE [*ki-nèl'*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce de courge à fruits relativement petits imitant ceux de la coloquinte, et qu'on nomme aussi pour cette raison *fausse coloquinte*.

COLOQUINTE [*kint'*] n. f. (lat. *colocynthis*; gr. *kolokunthis*). Nom d'une espèce de concombre, à chair très amère. || Nom impropre de quelques petites espèces ou variétés de courges. || *Fausse coloquinte*. V. COLOQUINELLE.

COLOQUINTES : *a*, du Malabar; *b*, plate rayée; *c*, bicolore; *d*, poire rayée; *e*, galeuse.

— *Pop.* Tête humaine; cervelle. || *Taper sur la coloquinte*, Frapper sur la tête: *Le soleil* TAPE SUR LA COLOQUINTE.

— ENCYCL. Bot. La *coloquinte* (*citrullus colocynthis*) est originaire du Levant; elle était connue des anciens, et entrait dans leur matière médicale. C'est une plante annuelle, à tiges grêles et couchées, et à fleurs jaunes; ses fruits sont globuleux ou pyriformes, jaunes à la maturité; sous une écorce mince et dure, ils renferment une pulpe blanche, spongieuse, très amère, dont le principe actif est la colocynthine. Cette pulpe, desséchée, constitue la coloquinte du commerce; c'est un purgatif énergique, violent même. Aujourd'hui, on l'emploie rarement en nature, mais elle entre dans plusieurs préparations, notamment de la pharmacopée anglaise.

COLORABLE adj. Qui peut être coloré.

COLORADO n. m. (mot d'origine espagnole signif. *coloré*). Minér. Nom donné, dans l'ancienne Amérique espagnole, à des minerais de fer hydraté, qui contiennent des composés d'argent, et quelquefois de l'argent natif.

— Entom. *Bête du Colorado*. V. DORYPHORA.

— Géogr. Nom appliqué d'abord à des fleuves (de l'Amérique espagnole) aux flots colorés, boueux et qui s'appliqua ensuite à des villes ou des Etats arrosés par ces fleuves.

COLORADO [en français *rouge, vermeil*] (RIO). Appellation espagnole de fleuves aux flots rougeâtres ou jaune foncé de pays du nouveau monde explorés ou soumis par les Espagnols, et entrée dans la terminologie géographique. Les principaux de ces cours d'eau sont les suivants :

1° Le RIO COLORADO des Etats-Unis, qui naît près du pic Frémont dans les montagnes Rocheuses, arrose le Wyoming et l'Utah, sépare le Névada et la Californie de l'Arizona et finit en territoire mexicain dans le fond du golfe de Californie. Sur plus de 800 kilomètres de son cours, long au total de 3.200 kilomètres, le Colorado parcourt des gorges étroites et pittoresques (*cañons*), dont la plus célèbre est le Grand Cañon.

2° Le RIO COLORADO de l'Amérique centrale, branche méridionale du San-Juan de Nicaragua, sépare sur une bonne partie de son cours les territoires du Costa-Rica et du Nicaragua;

3° Le RIO COLORADO d'Argentine, formé par la réunion du rio de Barrancas et du rio Grande, finit dans l'Atlantique après 1.150 kil. de cours depuis la Cordillère des Andes.

COLORADO (PLATEAU DE), partie du système des montagnes Rocheuses comprise à l'O. de la grande chaîne des Pics entre le parc national de Yellowstone, le désert d'Arizona et les monts Wasatch. Il est haut de 2.000 m. en moyenne et d'une parfaite horizontalité, que rompent parfois des cônes volcaniques. Ses terrasses calcaires sont séparées par des failles, sculptées de gorges profondes, aux parois verticales, dites « cañons », au fond desquelles coulent le rio Colorado et ses affluents. La nature stérile du sol calcaire, extrêmement fissuré, et l'éloignement de la mer ont fait de ce plateau une région désertique au climat extrême, dépourvue de forêts, où les chemins de fer continentaux n'ont provoqué le développement d'aucune agglomération humaine, sauf quelques villages de mineurs.

Les 450.000 km² que couvre le plateau de Colorado sont répartis entre les Etats d'Utah, de Nouveau-Mexique et d'Arizona (Etats-Unis d'Amérique).

COLORADO, Etat continental des Etats-Unis d'Amérique, couvrant sur les deux versants des montagnes Rocheuses une superficie de 269.000 km², peuplée de 1.020.000 hab. environ. Capit. *Denver*.

Cet Etat présente des aspects géographiques très variés. Ses plaines orientales, arrosées par des affluents du Missouri (South-Platte River, Arkansas), s'élèvent graduellement vers l'O. jusqu'aux hautes cimes de la Sierra Madre et du Front Range (pic Long, 4.810 m.), de l'autre côté desquelles se développe un haut plateau se rattachant à celui, plus méridional, du Colorado. Une des têtes du rio Colorado, le Grand River, est le principal cours d'eau de l'ouest de cet Etat, au climat varié suivant les régions, aux immenses ressources minérales (or, argent, charbon, plomb, fer, sel) et agricoles (culture des céréales, des légumes, des fruits; élevage des bovins, des ovins, des porcs, des chevaux), et aux sites très pittoresques, ce qui a déterminé la création de « parcs nationaux ». Cet Etat est encore très peu peuplé (moins de 4 hab. par km²), mais sa mise en valeur est sérieusement amorcée. Il est traversé d'E. en O. par le Grand Pacific qui l'unit au Mississipi (à Saint-Louis) et à l'océan Pacifique (à San-Francisco), et du N. au S. par la ligne allant de Cheyenne (Wyoming) à El Paso (frontière du Mexique) en desservant Colorado Springs et Pueblo, les principales villes du Colorado avec Denver.

COLORADO SPRINGS, ville des Etats-Unis (Colorado), à la base du Pike's Peak; 30.100 hab. Ch.-lieu du comté d'El Paso. Ville de séjour estival. Scieries. — Sources ferrugineuses et sites pittoresques aux environs.

COLORADOÏTE n. f. (de *Colorado*). Minér. Tellurure naturel de mercure.

COLORAGE n. m. Travail du confiseur qui colore les bonbons.

COLORANT [*ran*], **E** adj. Qui colore, c'est-à-dire qui communique la propriété de produire sur l'œil une impression lumineuse différente de celle que nous appelons le blanc : *Substance* COLORANTE. V. COULEUR. TEINTURE.

— Substantiv. *Un* COLORANT.

— ANT. **Décolorant.**

— ENCYCL. Une matière est dite *colorante* lorsqu'elle est susceptible de « teindre » une matière incolore, c'est-à-dire de lui donner la propriété d'être durablement colorée, par une opération telle que les deux produits primitifs ne peuvent plus être séparés par un simple triage; cette définition conduit à réserver le nom de « couleurs » aux pigments minéraux, et celle de « colorants » aux produits servant à la teinture des fibres animales ou végétales. Dans le langage courant, les termes « couleur » et « colorant » sont souvent confondus.

La formation de pigments insolubles sur les fibres (teinture au bleu de France ou bleu de Prusse, kaki au manganèse) représente la formation de « couleurs » sur ces fibres. Par contre, la cochenille, l'indigo, les matières colorantes synthétiques, sont des colorants.

Une couleur est toujours colorée; une matière colorante peut être incolore.

Les premières matières colorantes étaient d'origine végétale (garance, indigo, gaude, campêche), ou même animale (cochenille); à l'heure actuelle, par contre, la presque totalité des matières colorantes employées sont des dérivés des carbures contenus dans le goudron de houille; la plupart des matières colorantes ont du reste été reproduites artificiellement et rentrent dans le cadre des matières colorantes synthétiques.

Matières colorantes organiques. Chromophores et chromogènes. — Tous les produits organiques colorés ne sont point des matières colorantes; le chimiste allemand Witt a donné de la structure de ces dernières la théorie suivante qui, à la vérité, est loin d'être aussi générale qu'on l'a cru tout d'abord :

Witt a précisé que certains groupements présentant des doubles liaisons, comme le groupe NO, le groupe azinique, le groupe cétonique, lorsqu'il est deux fois répété dans la molécule, etc., communiquent toujours aux composés aromatiques dans la formule desquels ils figurent la propriété d'être colorés; il les a dénommés *groupements chromophores*, en donnant le nom de *chromogènes* aux composés qui les contiennent, comme l'azobenzène, la phénazine, l'anthraquinone.

Toutefois, ces chromogènes ne sont point des matières colorantes aptes à la teinture; ce sont simplement des corps colorés, qui ne deviennent des colorants que par la présence dans leur molécule de groupes salifiables, le groupe hydroxyle OH ou le groupe aminé NH^2, substitué ou non; ces groupes sont indispensables pour donner aux chromogènes la faculté de teindre; Witt les a dénommés : *groupes auxochromes*. Outre ces groupes, dont il existe au moins un dans toute molécule de matière colorante, on y trouve très fréquemment, entre autres, les groupes SO^3H et CO^2H. Ces groupes, qui sont incapables de transformer un chromogène en une bonne matière colorante, ont parfois une grande utilité, surtout au point de vue des applications, soit en donnant une plus grande solubilité, soit en augmentant l'affinité pour les fibres, soit en diminuant la sensibilité aux agents destructeurs. D'après ce qui précède, la genèse des matières colorantes peut donc être représentée par le schéma suivant :

Carbures incolores. — Introduction d'un chromophore. — Chromogènes colorés. — Introduction d'un groupe NH^2 ou OH (auxochrome). — Matières colorantes.

Benzène C^6H^6. — Azobenzène coloré $C^6H^5-N=N-C^6H^5$. — Aminoazobenzène, matière colorante $NH^2-C^6H^4-N=N-C^6H^5$.

Cette théorie n'est toutefois pas aussi générale que le croyait son auteur. Aussi a-t-elle été complétée par d'autres également intéressantes. Le fait que tous les chromophores connus renferment une double liaison, et qu'un grand nombre de chromogènes peuvent être envisagés comme des composés ortho ou paraquinoniques, a conduit le chimiste russe Nietzki à généraliser cette constatation et à déclarer que toute matière colorante devait forcément contenir un ensemble quinonique.

Cette conception a pour elle un très grand nombre de faits, et les formules « quinoniques » des colorants sont celles que l'on rencontre le plus généralement dans les ouvrages spéciaux.

De ce qui précède, il découle de toute évidence que la *réduction*, c'est-à-dire la fixation d'hydrogène sur un colorant, doit détruire sa propriété essentielle, en supprimant les doubles liaisons du chromophore. Cette réduction transforme toujours les colorants en composés incolores, parfois en donnant des produits, les *leucobases*, qu'une oxydation ultérieure retransformera en colorants, parfois aussi, comme avec les colorants azoïques, en les scindant en corps incapables de régénérer le colorant primitif.

Malgré ses imperfections et ses lacunes, la « théorie des chromogènes » a été extrêmement précieuse; elle a permis de ranger les colorants par familles chimiques dérivant d'un même chromogène; les principales sont les suivantes :

MATIÈRES COLORANTES	CHROMOPHORE	EXEMPLES
1. Nitrosées ou quinones oximes.		Naphtène.
2. Nitrées	$-NO^2$	Acide picrique.
3. Azoïques	$-N=N-$	Chrysoïdine. Rouge Congo.
4. Du groupe de l'auramine	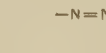	Auramine.
5. Du triphénylmethane et du diphénylnaphtylméthane		Violet de Paris. Fuchsine. Vert malachite.
6. Xanthoniques	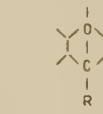	Eosine. Rhodamine.
7. Oxaziniques et thaziniques	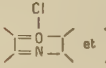	Bleu de Meldola. Bleu de méthylène.
8. Acridiniques	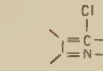	Orangé d'acridine.
9. Aziniques		Indulines. Safranines.
10. Sulfurées		Noirs sulfurés.
11. Anthraquinoniques	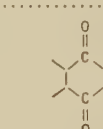	Alizarine.
12. Indigoïdes	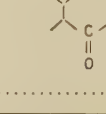	Indigo.
13.		Noir d'aniline.

Au reste, l'énumération des principaux colorants employés en teinture est donnée au mot TEINTURE.

A côté de cette classification, si précieuse pour leur étude, les colorants peuvent aussi être classés d'après leur méthode d'application sur les fibres; on distingue ainsi :

1° Les colorants *basiques* (violet de Paris, bleu de méthylène, chrysoïdines), teignant la laine en bain neutre et ne teignant le coton que s'il a été préalablement mordancé au tanin;

2° Les colorants *acides* (orangé II, ponceaux, bleu patenté), teignant la laine en bain acide en laissant le coton incolore;

3° Les colorants *substantifs* (rouge Congo, noirs directs), teignant toutes les fibres en bain de sulfate de soude ou de sel; ce sont presque tous des colorants azoïques;

4° Les colorants pour *mordants*, teignant le coton et la laine préalablement imprégnés d'un oxyde métallique, d'un « mordant » (alizarine). La nuance finale qu'ils fournissent varie avec la nature du mordant;

5° Les colorants qu'il est nécessaire, pour l'application, de transformer préalablement par induction en un *leucodérivé*, qui régénère le colorant sur la fibre par oxydation à l'air (indigo);

6° Les colorants *sulfurés*, qui teignent le coton comme les colorants substantifs, après avoir été au préalable solubilisés par addition de sulfure de sodium.

Les colorants actuellement fabriqués se répartissent comme suit : azoïques 45 p. 100, sulfurés 20 p. 100, indigoïdes 12 p. 100, anthraquinoniques 7 p. 100, auramine et colorants triphénylméthaniques 7 p. 100, autres classes 9 p. 100.

COLORATEUR, TRICE adj. Se dit de ce qui produit la coloration sur les tissus, les minéraux, les végétaux, les liquides.

COLORATION [*si-on*] n. f. Action de colorer. || Etat d'un corps coloré.

COLORÉ, E adj. Qui a une certaine couleur. || Qui a de vives couleurs : *Teint* COLORÉ.

— *Fig.* Qui est spécieux : *Vous nous payez ici d'excuses* COLORÉES. (Molière.) || Qui a du brillant : *Style* COLORÉ.

CÔLORECTITE [*rèk'*] n. f. (de *côlon* et *rectum*). Inflammation du côlon et du rectum.

COLORECTOSTOMIE [*rèk-toss-to-mî*] n. f. (de *côlon, rectum*, et du gr. *stoma,* bouche). Opération qui consiste à aboucher une anse du gros intestin au rectum.

COLOREMENT [*man*] n. m. Action de colorer. || *Coloremenl d'une ombre,* Manière d'ombrer conformément aux teintes indiquées par le modèle dont on se sert.

COLORER [*ré*] v. tr. (de *couleur*). Donner une certaine couleur à : *Le soleil* COLORE *le raisin.* COLORER *un verre en bleu.*

Cette noble pudeur *colorait* son visage.
RACINE.

— *Fig.* Embellir, Présenter sous un jour favorable :

L'ingrat d'un faux respect *colorant* son injure.
RACINE.

L'imagination des Arabes grossit et COLORE *tout.* (Lamartine.) || Donner de l'éclat à : *La vivacité de l'imagination* COLORE *l'expression.*

— ***Se colorer,*** v. pr. — Au sens passif : *Les raisins commencent à* SE COLORER. || Fig. *Le style* SE COLORE.

— SYN. **Colorer, colorier.** *Colorer* désigne une action naturelle. *Colorier* est un terme, non d'art, du moins de métier. C'est, ou bien simplement employer des couleurs, ou bien revêtir de diverses couleurs une partie d'un objet ou un objet tout entier (une estampe, un dessin, etc.).

— ANTON. **Décolorer.**

COLORIAGE n. m. Action de colorier, le plus souvent sans art; Résultat de cette action : *Le* COLORIAGE *de planches, de cartes géographiques.*

COLORIER [*ri-é*] v. tr. (du lat. *color,* couleur. — Se conjugue comme *prier.*) Appliquer des couleurs sur un dessin, une estampe, etc. : COLORIER *une carte.*

— *Absol.* Employer des couleurs. (Peu us.)

— SYN. **Colorier, colorer.** V. COLORER.

COLORIEUR adj. m. Se dit du rouleau qui applique les couleurs sur les étoffes.

COLORIFIQUE [*fik'*] adj. (du lat. *color, oris,* couleur, et *facere,* faire). Qui produit la couleur ou les couleurs : *Propriétés* COLORIFIQUES.

COLORIGÈNE adj. (du lat. *color,* couleur, et du gr. *gennân,* engendrer). Qui produit une couleur.

COLORIGRADE n. m. (du lat. *color, oris,* couleur, et *gradus,* degré). Colorimètre inventé par Arago.

COLORIMÈTRE n. m. (du lat. *color, oris,* couleur, et du gr. *métron,* mètre). Appareil imaginé par Houton-Labillardière, perfectionné successivement par Collardeau, Salleron, Dubosq, et servant à mesurer l'intensité de coloration d'un liquide vu par transparence.

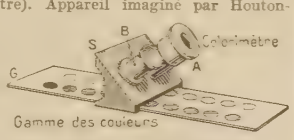

Colorimètre de Salleron.

— ENCYCL. Dans le colorimètre de Salleron imaginé pour l'examen de la couleur des vins, un petit godet A reçoit une certaine quantité du liquide à examiner; un oculaire B placé sur le même support S permet de parcourir une gamme de couleurs G avec lesquelles se fait la comparaison.

COLORIMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *colorimètre*) Méd. Détermination de l'état de certaines humeurs par leurs réactions colorées rapportées à des étalons. || Mesure de l'intensité de coloration des liquides.

COLORIMÉTRIQUE [*trik'*] adj. (de *colorimétrie*). Qui concerne la colorimétrie.

COLORINE n. f. (de *colorer*). Nom donné à un extrait alcoolique de garance, qui est un mélange d'alizarine, de purpurine et de diverses impuretés, au nombre desquelles on remarque des corps gras.

COLORIS [*ri*] n. m. Art de colorier : *Apprendre le* COLORIS. || Effet qui résulte de l'emploi et de la distribution des couleurs : *Raphaël a montré une profonde science du* COLORIS. || Eclat du visage, des fleurs, des fruits : *Des joues qui ont le* COLORIS *de la pêche.*

— *Fig.* Eclat du style : *Style qui manque de* COLORIS.

— SYN. **Coloris, couleur.** Si *Couleur* s'emploie parfois exactement dans le sens de *coloris,* il marque cependant plus spécialement l'impression particulière que fait sur notre œil la lumière réfléchie par la surface des corps, ou une substance colorante quelconque.

COLORISATION [*si-on*] n. f. Physiq. Manifestation d'une couleur : *La* COLORISATION *de la lumière par le prisme.* (Inus.)

— Pharm. Changement de couleur survenant dans certaines substances, par l'effet de la nature ou celui de l'art.

— Techn. Action d'appliquer des couleurs par un procédé quelconque sur un corps : COLORISATION *électromagnétique.* — Quand la colorisation s'opère sur le papier, on lui donne plus couramment le nom de COLORIAGE; quand cette application a lieu sur étoffe, on dit mieux COLORATION.

COLORISTE [*risst'*] n. Peint. Artiste qui excelle par le coloris, ou qui recherche les effets de coloris : *Rubens est un des plus grands* COLORISTES.

— Personne qui colorie des cartes, des estampes, etc. (On dit plus ordinairement ENLUMINEUR, EUSE.)

— *Fig.* Qui donne de l'éclat à son style : *Théophile Gautier est un excellent* COLORISTE.

— Adjectiv. : *Ecole* COLORISTE.

COLORNO, bourg d'Italie (Emilie, prov. de Parme), sur la Parma; 7.875 hab. Ancien château ducal.

COLOSIGMOÏDOSTOMIE [*doss-to-mî*] n. f. Opération qui consiste à anastomoser directement le côlon ascendant ou le côlon transverse à l'anse sigmoïde.

COLOSSAL, E, AUX adj. (de *colosse*). Qui a des dimensions considérables : *Statue* COLOSSALE. || Qui a des dimensions exagérées : *Taille* COLOSSALE.

— Fig. : *Entreprise* COLOSSALE. *Prétention* COLOSSALE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* COLOSSAL *est aussi loin du grand, que le joli est loin du beau.* (L. Veuillot.)

COLOSSALEMENT [*man*] adv. D'une manière colossale.

COLOSSE n. m. (lat. *colossus;* gr. *kolossos*). Statue d'une hauteur extraordinaire : *Le* COLOSSE *de Rhodes.*

— *Par anal.* Homme, animal, ou objet extraordinairement grand : *Pierre le Grand était un* COLOSSE. *La baleine et l'éléphant sont les* COLOSSES *de la création.*

— *Fig.* Personnage considérable : *Ces* COLOSSES *d'orgueil furent tous mis en poudre.* (Malherbe.) || *Le Colosse du Nord,* S'est dit longtemps pour l' « empereur de Russie » et pour l' « empire russe ».

— *Adjectiv.* masc. et fém. : *Femme* COLOSSE.

— ANTON. **Myrmidon, nabot, nain, pygmée.**

— ENCYCL. Parmi les *colosses* les plus remarquables que nous a légués l'antiquité, citons le *Sphinx* de Gizèh, le plus grand qu'aient sculpté les Egyptiens. Sa longueur est de 39 m., sa hauteur de 17. Il abritait un sanctuaire.

Le plus ancien des colosses grecs fut celui d'*Apollon* à Amyclée, ouvrage de Bathyclès. Le *Zeus* d'Olympie, et l'*Athéna* protectrice d'Athènes, statues chryséléphantines de Phidias, sont restés légendaires. Citons encore l'*Héra* d'Argos, de Polyclète; l'*Apollon Capitolin,* transporté d'Apollonie (Pont) à Rome par Lucullus; l'*Apollon* de Tarente, ouvrage de Lysippe, et surtout le *colosse d'Apollon* à Rhodes. V. RHODES (*colosse de*).

Chez les Romains, il faut citer le *Jupiter toscan,* élevé par Sp. Curvilius en 482 av. J.-C. au Capitole avec l'airain des armes enlevées aux Samnites; l'*Apollon* de bois, haut de 14 m., transféré au temps d'Auguste d'Etrurie devant le temple d'Apollon Palatin; le *Jupiter Pompéien,* dédié par l'empereur Claude et placé au champ de Mars, près du théâtre de Pompée. Selon Pline, tous ces colosses furent surpassés par le *Mercure* que le Grec Zénodore exécuta pour la cité des Arvernes, dans la Gaule. Cette statue, la plus grande que la statuaire ait jamais exécutée, dit-on, coûta dix années de travail, et fut payée 40 millions de sesterces (plus de 4 millions de francs-or). Néron fit faire par Zénodore sa statue colossale, qui, haute de 33 mètres, fut placée dans le vestibule de la Maison d'Or, puis consacrée par Vespasien à Apollon, dont la tête fut substituée à celle de Néron.

Au moyen âge on érigea, à l'entrée ou dans l'intérieur de beaucoup d'églises, des statues colossales de *saint Christophe* qui protégeait de la mauvaise mort (cathédrale d'Amiens).

Les modernes n'ont exécuté des statues colossales que quand l'éloignement du point de vue rendait nécessaire l'exagération des proportions. Citons le *Saint Charles-Borromée,* à Arona; la statue de l'*Apennin* ou *Jupiter Fluvius,* sculptée vers 1570 et attribuée à Jean Bologne ou à l'Ammanato, à Florence; la statue en bronze de *la Bavière* (Bavaria), placée en avant du Walhalla bavarois; celle de la *Germania,* en face de Bingen; au Puy, la statue de *Notre-Dame du Puy,* par Bonnassieux, haute de 15 mètres sans le piédestal, et à l'intérieur de laquelle un escalier permet de monter jusqu'à la tête. Bartholdi a exécuté, en 1878, une statue célèbre de *la Liberté éclairant le Monde,* placée à l'entrée du port de New-York; elle mesure 33 mètres et son piédestal 34.

COLOSSES. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Phrygie, sur le Lycus. Colonie des Grecs d'Asie qui appartint aux rois de Syrie, puis de Pergame. Devenue romaine avec le royaume d'Attale III de Pergame, elle fit partie de la province d'Asie et fut convertie au christianisme par saint Paul. Prise par les Turcs seldjoukides en 1070, puis reprise par les Grecs de Constantinople, elle devint définitivement turque en 1294.

COLOSSIEN [*lo-si-in*], **ENNE,** habitant ou originaire de Colosses : *Les* COLOSSIENS.

— Adjectiv. : *Mœurs* COLOSSIENNES.

Colossiens (EPÎTRE DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

COLOSSOCHÉLYS [*ké-liss*] n. m. Genre fossile de tortues terrestres des terrains tertiaires supérieurs de l'Inde, remarquables par leurs dimensions gigantesques. (La carapace du *colossochelys Atlas* atteignait 4 mètres de longueur.)

COLOSTRUM [*loss-trom'*] n. m. (mot lat). Lait de la femme qui vient d'accoucher.

— ENCYCL. Pendant les derniers mois de la grossesse, les glandes mammaires sécrètent un liquide jaunâtre et opaque, le *colostrum,* qui n'acquiert ses caractères définitifs qu'après l'accouchement. La sécrétion du colostrum précède donc la sécrétion du lait, dont il diffère d'abord beaucoup, mais dont il se rapproche ensuite de plus en plus. Il est caractérisé au début par sa richesse en albumine et en sels minéraux, par sa pauvreté relative en beurre, et l'absence à peu près complète de caséine.

COLOT [*lo*], famille de chirurgiens français, qui garda pendant plus d'un siècle le secret de l'opération de la *taille* par la méthode dite de *haut appareil.* Le premier fut Germain **Colot** qui, en 1470, tenta la première opération de la pierre, sur un archer condamné à mort pour vol, et qu'il guérit. — Le plus célèbre, Laurent **Colot,** fut chirurgien d'Henri II (1556) et *lithotomiste* de l'Hôtel-Dieu. Cette charge, créée pour lui, passa à ses descendants. (Un de ceux-ci, FRANÇOIS, dernier du nom, auteur d'un *Traité de l'opération de la taille,* est mort en 1706.)

COLOTÈS [*tèss*], philosophe grec du IIIe siècle av. J.-C. Disciple enthousiaste d'Epicure, il écrivit un traité dont le titre résume la thèse : *Suivre les maximes des philosophes autres qu'Epicure ce n'est pas vivre.* Plutarque a composé contre lui deux des traités réunis dans les *Œuvres morales.* — D'après Diogène Laërce, il aurait existé un autre Colotès, philosophe cynique.

COLOTLAN, ville du Mexique (Etat de Jalisco), sur le rio de Jerez; 7.900 hab. Culture et tissage du coton.

CÔLOTOMIE [*mî*] n. f. (de *côlon,* et du gr. *tomê,* section). Opération consistant à aboucher le côlon descendant (opération d'Amussat) ou l'*S* iliaque (opération de Lithe) avec la paroi abdominale, pour la création d'un anus artificiel.

CÔLOTUBERCULOSE n. f. Méd. Tuberculose du gros intestin.

CÔLOTYPHUS [*fuss*] n. m. Méd. Forme de la fièvre typhoïde dans laquelle les ulcérations ont leur siège principal dans le gros intestin.

COLOUGLI, COULOUGLI, ou **KOUROUGLI** n. Nom donné en Algérie aux métis de pères turcs et de femmes arabes.

COLPEURYNTER [*rin-tèr'*] n. m. (du gr. *kolpos,* vagin, et *curyntêr,* qui élargit). Dilatateur du vagin, consistant en un ballon de caoutchouc muni d'un tube en caoutchouc souple et non extensible.

COLPITE n. f. (du gr. *kolpos,* vagin). Pathol. Inflammation du vagin.

COLPO, comm. du Morbihan, arrond. et à 19 kil. de Vannes, sur le versant nord de la lande de Lanvaux; 1.180 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Moulins.

COLPOCÈLE n. f. (du gr. *kolpos,* vagin, et *kêlê,* hernie). Saillie que fait parfois dans le vagin le rectum (rectocèle) ou la vessie (cystocèle).

COLPOCLÉISIS [*ziss*] n. f. (du gr. *kolpos,* vagin, et *kléisis,* fermeture). Oblitération opératoire du vagin par suture de ses parois préalablement avivées (pour remédier à une fistule vaginale).

COLPOCYSTOTOMIE [*siss,mî*] n. f. (du gr. *kolpos,* vagin, *kustis,* vessie, et *tomê,* section). Extraction de la pierre vésicale par le vagin. (On dit aussi COLPOCYSTOSTOMIE.)

COLPODE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant des formes allongées, élégantes, dont les nombreuses espèces sont répandues dans les régions chaudes du globe.

COLPO-HYSTÉRECTOMIE [*iss-té, mî*] n. f. Méd. Syn. de HYSTÉRECTOMIE VAGINALE.

COLPO-HYSTÉROPEXIE [*iss, pèk-si*] n. f. Opération servant à fixer le col de l'utérus à la paroi vaginale pour remédier à une rétrodéviation utérine.

COLPOPÉRINÉOPLASTIE [*plass-tî*] n. f. Opération ayant pour but de diminuer l'orifice vulvaire pour remédier au prolapsus utérin.

COLPOPÉRINÉORRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *kolpos,* vagin, *périnaios,* périnée, et *raphê,* suture). Réfection du périnée rompu au cours de l'accouchement par suture des parois d'une partie du vagin.

COLPOPLASTIE [*plass-tî*] n. f. (du gr. *kolpos,* et *plassein,* former). Création d'un vagin artificiel quand le canal naturel fait défaut.

COLPOPROCTECTOMIE [*tèk-to-mî*] n. f. (du gr. *kolpos,* vagin, *prôktos,* rectum, et *ektomê,* ablation) Opération consistant dans l'ablation du rectum par le vagin, après incision de la paroi recto-vaginale.

COLPOPTOSE n. f. (du gr. *kolpos,* vagin, et *ptôsis,* chute). Prolapsus du vagin.

COLPORAPHIE [*fi*] ou mieux **COLPORRAPHIE** [*fi*] n. f. (du gr. *kolpos,* vagin, et *raphê,* suture). Suture du vagin. (Syn. ÉLYTRORAPHIE.)

COLPORRAGIE [*ji*] n. f. (du gr. *kolpos,* vagin, et *rhagê,* éruption). Ecoulement de sang par le vagin.

COLPORRAGIQUE [*jik'*] adj. Qui se rapporte à la colporragie : *Ecoulement* COLPORRAGIQUE.

COLPORTAGE n. m. Action de colporter; métier de colporteur : *Le* COLPORTAGE *est réglementé.*

— ENCYCL. Parmi les très nombreuses variétés de colportage, il y en a une surtout que la loi traditionnellement réglemente : le *colportage* des livres et autres publications. Il est aujourd'hui régi par la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, qui soumet le colporteur, au moins le colporteur professionnel, à l'obligation d'une déclaration préalable et le menace de certaines peines au cas de non déclaration, de fausse déclaration ou de non présentation, à première réquisition, du récépissé de déclaration, sans préjudice des peines plus graves qu'il peut encourir lorsqu'il colporte ou distribue des écrits ou dessins ayant un caractère délictueux.

Mais d'autres espèces de colportage exposent également le colporteur à responsabilité pénale : ainsi notamment le colportage de gibier ou de poisson dans les circonstances où l'interdisent la loi du 3 mai 1844 sur la chasse et celle du 15 avril 1829 sur la pêche fluviale.

COLPORTER [*té*] v. tr. (de *col* et *porter;* proprem. porter sur le cou). Porter çà et là des marchandises, dans les villes ou les campagnes, pour les vendre : COLPORTER *des livres, de la mercerie.*

— *Fig.* Propager : COLPORTER *une nouvelle, une histoire.*

— ***Se colporter,*** v. pr. — Au sens passif : *Cette nouvelle* SE COLPORTE *rapidement.*

COLPORTEUR, EUSE n. (de *colporter*). Marchand ambulant qui vend des livres, brochures, almanachs, etc., et au fig. : COLPORTEUR *de nouvelles,* Celui qui les propage.

— Adjectiv. : *Marchand* COLPORTEUR.

COLPOSTÉNOSE [*poss-té*] n. f. (du gr. *kolpos,* vagin, et *stenôsis,* rétrécissement). Rétrécissement du vagin.

COLPOTOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *kolpos,* vagin, et *tomê,* incision). Incision du vagin faite généralement pour évacuer une collection purulente du petit bassin.

COLPOXYLON [*pok-si*] n. m. Genre de tiges fossiles à bois ondulé, rattachées aux ptéridospermées, que l'on trouve dans le permien d'Autun.

COLQUHOUN (Archibald Ross), voyageur et publiciste anglais, né en mer, près du Cap en 1848, mort à Londres en 1914. Attaché comme ingénieur au service du gouvernement indien en 1871, il visita les provinces siamoises en 1879, puis la Chine méridionale, et étudia ensuite nombre de parties de l'Empire britannique comme agent scientifico-politique ou comme correspondant de journaux. Ses ouvrages les plus connus sont : *Across Chrysé* (1883, 2 vol.); *Amongst the Shans* (1885); *China in transformation* (1898). Il contribua beaucoup à l'annexion de la haute Birmanie à l'Empire des Indes.

COLRAVE n. m. Syn. de CHOU-RAVE.

COLSON (Clément), ingénieur et administrateur français, né à Versailles en 1853. Ingénieur des ponts et chaussées, il entra au Conseil d'Etat où il fut successivement conseiller, président de section et vice-président. Il a professé à l'Ecole des ponts et chaussées l'économie politique. Il a publié : *Transports et Tarifs* (1890 et 1898); *les Chemins de fer et le Budget* (1896); *Cours d'économie politique professé à l'Ecole des ponts et chaussées* (1902-1903). Il a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1910).

COLT (Samuel), inventeur américain, né et mort à Hartford, dans le Connecticut (1814-1862). Il inventa le

pistolet à plusieurs coups dit « revolver », et créa, en 1835, une fabrique d'armes de ce genre, mais sans succès. Après s'être livré à diverses entreprises, il organisa une nouvelle fabrique de revolvers perfectionnés à Hartford, et son invention eut alors un tel succès qu'il laissa en mourant environ 15 millions de francs.

COLTAR n. m. V. COALTAR.

COLTELLINI (Céleste), cantatrice de l'école italienne, née à Livourne en 1764, morte en 1817. Elle débuta à Naples en 1781, fut engagée à l'Opéra de Vienne en 1783, et retourna plusieurs années après à Naples, où Paisiello, à son retour de Russie, écrivit pour elle *Nina pazza per amore,* qui fut pour la cantatrice un véritable triomphe.

COLTIN n. m. (de *col*). Large chapeau de cuir à l'usage des portefaix ou *coltineurs,* protégeant la tête, le cou et les épaules.

Coltin.

COLTINAGE n. m. Action de coltiner.

COLTINER [*né*] v. tr. Porter en s'aidant du coltin.

COLTINEUR n. m. (de *coltin*). Homme qui transporte sur la tête, les épaules, de pesants fardeaux. || Ouvrier qui traîne une charrette à l'aide de la bricole.

COLTIS [*tî*] n. m. Mar. Couple dont le pied se trouve à la jonction de l'étrave avec la quille, au point où commence la saillie des bossoirs. || Muraille verticale qui sépare le gaillard d'avant de la poulaine.

COLTON (Charles Caleb), littérateur anglais, né en 1780, mort par suicide à Fontainebleau en 1832. Eduqué à Eton et à Cambridge, il prit les ordres et mena une existence extravagante. Ses excentricités le contraignirent à quitter l'Angleterre; il alla vivre en Amérique, puis à Paris où il s'enrichit par le jeu. Il publia en 1820-1822, sous le titre *Lacon ou Beaucoup de choses en peu de mots,* une collection d'apophtegmes et de réflexions morales qui jouirent pendant quelque temps d'une grande popularité. On lui doit encore une *Satire contre l'Hypocrisie,* et un poème sur *la Retraite de Russie.*

COLUBER [*bèr*] n. m. Erpét. V. COULEUVRE.

COLUBRIDÉS [*dé*] ou **COLUBRIFORMES** n. m. pl. Importante famille de reptiles ophidiens dont la couleuvre est le type.

— ENCYCL. Les espèces, au nombre d'un millier, se répartissent dans environ deux cent cinquante genres. Ceux-ci, à leur tour, se groupent dans trois séries parallèles: *aglyphes,* dont les dents n'ont pas de sillon pour l'écoulement du venin (ce sont les couleuvres proprement dites); *opisthoglyphes,* dont les dents du fond de la bouche, plus longues que les autres, possèdent un sillon en relation avec les glandes à venin; *protéroglyphes,* qui ont leurs crochets à venin sur le devant de la bouche.

COLUBRIFORME adj. Qui a la forme de la couleuvre commune : *Reptile* COLUBRIFORME.

— N. m. pl. Zool. V. COLUBRIDÉS.

COLUBRIN, E adj. (du lat. *coluber, bri,* couleuvre). Qui appartient à la couleuvre.

COLUBRINA n. m. Genre de rhamnacées, comprenant une douzaine d'espèces d'arbustes dressés ou sarmenteux des régions tropicales. (Citons le *colubrina fermentium* [Guyane], dont l'écorce s'ajoute aux liquides sucrés pour en obtenir la fermentation.)

COLUBRINE n. f. Céram. Argile plastique, employée pour la fabrication des poteries fines. (Vx.)

COLUCHE (Jean), soldat français, né à Gastin, canton de Nangis, en 1780, mort en 1867, qui est resté dans l'imagination populaire comme le type du soldat pour qui la consigne est sacrée. Coluche, qui fit les campagnes de l'Empire, était, en 1809, en faction devant la maison que Napoléon Ier occupait après le combat d'Ebersberg, avec la consigne absolue de n'y laisser pénétrer personne; vers le soir, lorsque Napoléon se présenta pour entrer, Coluche, qui ne le connaissait pas, l'accueillit par un : « *On ne passe pas* »; et, voyant que l'obstiné ne tenait aucun compte de son avertissement, il ajouta énergiquement : « *Si tu fais un pas de plus, je te plante ma baïonnette dans le ventre.* » Il fallut l'intervention des officiers de l'état-major général pour lui faire entendre raison. Quelques instants plus tard, l'opiniâtre factionnaire comparaissait devant l'Empereur, qui lui mettait à la boutonnière la croix de la Légion d'honneur.

COLUCIUS (COLUCCIO SALUTATO, dit), cité souvent aussi sous le nom de **Salutato,** littérateur et diplomate italien, né au château d'Itignano en 1330, mort à Florence en 1406. Il travailla au retour de la papauté d'Avignon à Rome. Humaniste et jurisconsulte, précurseur de la Renaissance, il fut chancelier de Pérouse, secrétaire apostolique d'Urbain V, enfin chancelier de Florence, qui lui éleva un tombeau magnifique dans l'église de Santa-Maria-Novella.

COLUM [*lom'*] n. m. Antiq. Passoire romaine.

1

2

3

COLUMS: 1. Passoire en sparterie; 2. Passoire en bronze (à neige et à vin); 3. Nasse à poisson.

— ENCYCL. Le mot *colum* désignait soit les paniers de jonc ou de sparterie pour passer vin, huile ou fruits; soit d'autres passoires plus délicates, en métal ou en toile, comme celles qu'on remplissait de neige pour y rafraîchir à table le vin en le passant; soit enfin des nasses à prendre le poisson. (L'embouchure de certains vases était fermée par un colum; des citernes en avaient un pour filtrer l'eau.)

COLUMBANO [*loum'-ba*] (Bordallo Pinheiro), peintre portugais, né à Lisbonne en 1857. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Lisbonne, il s'est consacré principalement au portrait. Ses envois à l'Exposition universelle de 1900 : *Vins et Fruits, Saint-Antoine de Lisbonne, la Tasse de thé,* portraits de *Eça de Queiroz, d'Arnoso,* lui ont valu une médaille d'or.

COLUMBAR [*lon*] n. m. (mot lat. imité de *columbarium,* colombier, par allusion aux trous qui ressemblaient à ceux d'un colombier). Antiq. rom. Instrument de gêne employé contre les esclaves.

COLUMBARIUM [*lon-ba-ri-om'*] (mot latin) ou **COLOMBAIRE** [*lon-bèr*] n. m. Chez les Latins, Colombier. || Niche d'un caveau mortuaire destinée à recevoir les urnes funéraires. || Ce caveau lui-même. || Pl. *Des* COLUMBARIUMS (ou plutôt COLUMBARIA).

— Aujourd., Bâtiment pourvu de niches où sont conservées les cendres des personnes incinérées.

— Liturg. Baldaquin sous lequel était suspendue la colombe qui contenait l'eucharistie.

— ENCYCL. Antiq. rom. Par analogie avec la disposition des colombiers, on a donné le nom de *columbarium* à des édifices mortuaires, le plus souvent creusés dans le roc ou souterrains, et dont les parois sont garnies de niches faites pour recevoir chacune deux urnes contenant les restes d'un mort.

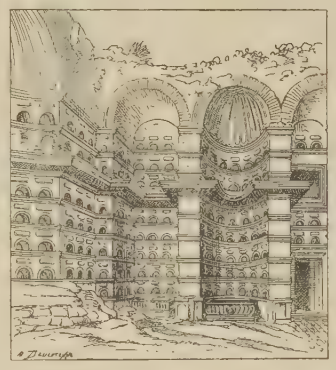

Columbarium des esclaves et affranchis de Livie.

Une inscription fixée au-dessous de la niche indique le nom du mort et parfois son titre de possession. On trouve des *columbaria* en Etrurie, mais il n'est pas sûr qu'ils ne datent pas de l'époque romaine. Les environs de Rome en offrent un grand nombre. Les plus connus sont ceux que l'on rencontre, au nombre de trois, au commencement de la *via Appia,* et celui des affranchis d'Octavie, femme de Néron, sur la même route. Les *columbaria* étaient ordinairement réservés à la sépulture des esclaves et des affranchis. Ils appartenaient soit à des spéculateurs, soit à des collèges funéraires, dont les membres s'assuraient réciproquement une sépulture honorable.

COLUMBARIUM [*lon-ba-ri-om'*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des conidés, à coquille fusiforme dont les tours nombreux sont carénés et garnis d'épines. (Ces animaux marins habitent l'Australie occidentale, les mers de Chine et l'océan Pacifique dans la région de Panama.

COLUMBELLIDÉS [*lon-bèl'-li-dé*] n. m. pl. (du lat. *columba,* colombe). Famille de mollusques gastéropodes prosobranches. (Le principal genre de la famille est le genre *colombelle* [*columbella*] dont les nombreuses espèces se rencontrent dans toutes les mers avec maximum dans les régions tropicales. A l'état fossile, les columbellidés sont abondants dans les terrains tertiaires.)

COLUMBELLINA [*lon-bèl'*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des columbellinidés.

COLUMBELLINIDÉS [*lon-bel', dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches composée de genres fossiles dans les terrains secondaires et présentant des affinités avec les tritonidés et les strombidés. (Leur coquille est solide, rugueuse, à test ordinairement treillissé, à labre épais et à columelle calleuse.)

COLUMBIA [*lon*], petite planète, N° 327, découverte en 1892 par Charlois.

COLUMBIA [*lom'*], fleuve de l'Amérique du Nord. V. ORÉGON.

COLUMBIA [*lom'*], ville des Etats-Unis, capit. de la Caroline du Sud et ch.-lieu du comté de Richland, sur le Congaree; 51.600 hab. Industrie métallurgique, fabrication de wagons, commerce du coton. La ville, fondée en 1787, fut brûlée pendant la guerre de Sécession (février 1865). — Ville du Missouri; 10.400 hab. — Ville de la Pensylvanie, comté de Lancaster, sur la Susquehanna; 10.800 hab. Centre d'industrie métallurgique; marché du bois. — Ville du Tennessee, ch.-lieu du comté de Maury, sur le Duck River, affluent du Tennessee; 5.500 hab. Minoteries.

COLUMBIA (DISTRICT DE), enclave de 181 km² de superficie, comprise tout entière sur un petit plateau que traversent le Rock Creek et l'Anacostia, et contenant la capitale fédérale des Etats-Unis d'Amérique. Elle se trouve entre le Maryland et la Virginie et constitue le *District fédéral,* qu'arrose le Potomac et qui est peuplé de 498.000 hab. *Washington* en est la seule ville importante. — Le *District fédéral* est directement administré par le Congrès, au moyen d'une Commission.

COLUMBIA (UNIVERSITÉ), université américaine, à l'O. de New-York. Fondée en 1754 sous le nom de King's College, elle compte aujourd'hui plus de 17.000 étudiants. On remarque surtout le vaste édifice de la Bibliothèque, puis la chapelle, les salles de conférence, laboratoires, etc.

COLUMBITE ou **COLOMBITE** [*lon*] n. f. Niobo-tantalate naturel de fer, contenant aussi du manganèse. || Syn. de NIOBITE et de BAIÉRINE.

COLUMBO n. m. Bot. V. COLOMBO.

COLUMBUS [*lom'-bœuss*], ville des Etats-Unis, capit. de l'Etat d'Ohio, sur le Scioto River; 290.560 hab. Ch.-lieu du comté de Franklin. Nœud de voies ferrées. Extraction de charbon; usines métallurgiques, fabrication de wagons, de machines agricoles, de voitures. Capitole, hôtel de ville, important asile d'aliénés. Université de l'Etat d'Ohio. Columbus, fondée en 1812, ne comptait que 6.500 hab. en 1840 et 31.300 en 1870. — Ville de l'Etat de Georgie, sur le Chattahoochee River; 31.200 hab. Ch.-lieu du comté de Muscogee. Filatures de coton, minoteries, aciéries, fonderies, fabrique de machines, etc. — Ville de l'Etat d'Indiana, sur le White River; 9.000 hab. Ch.-lieu de comté. Nœud de voies ferrées. Fabriques de lainages, minoteries. Entrepôt de céréales. — Ville de l'Etat du Mississipi, sur le Tombigbee; 10.500 hab. Ch.-lieu de comté. Commerce du coton. — D'autres localités des Etats-Unis portent encore le nom de COLUMBUS.

COLUMELLAIRE [*mèl-lèr'*] adj. Zool. Qui se rapporte à la columelle, qui en fait partie : *Pli* COLUMELLAIRE.

COLUMELLE n. f. (lat. *columella*). Archéol. Petite colonne tumulaire.

— Biol. Se dit de toute colonnette pleine occupant l'axe d'un organe creux (par exemple, la capsule des mousses, le sporange des mucorinées, le centre du calice chez certains coraux, ou l'axe de la coquille chez certains mollusques.)

Columelle (*c*) : 1. Dans une coquille de mollusque; 2. Chez un madrépore.

— ENCYCL. Zool. Chez un grand nombre de coraux le centre du calice est occupé par une *columelle* calcaire verticale, qui peut être cylindrique et compacte, ou poreuse, lamelliforme, chicoracée, etc., toutes formes utilisées pour la distinction des espèces. Elle manque complètement dans certains genres. Il arrive aussi que les cloisons ou *septos,* qui partent de la muraille, se regroupent au centre où leur fusion constitue une pseudo-columelle.

Chez les mollusques gastéropodes, la coquille s'enroule en spirale autour d'un axe calcaire (columelle) qui peut être plein ou creux. Quand il est creux, son orifice se trouve au milieu du grand tour de base de la coquille qui est dite *ombiliquée;* quand la columelle est pleine, la coquille est dite *imperforée.*

COLUMELLE (Lucius Junius Moderatus), agronome latin du Ier siècle, né à Cadix. Son ouvrage *De re rustica* (De l'agriculture) est divisé en douze livres, dont le dixième, écrit en vers, est un poème sur la culture des jardins. Les autres livres, écrits en prose, traitent à fond du choix d'un domaine, de la ferme et de ses habitants, des diverses cultures, des bestiaux, des abeilles, de la basse-cour.

COLUMELLÉ, E adj. Muni d'une columelle.

COLUMÉRIEN [*ri-in*], **ENNE,** habitant ou originaire de Coulommiers : *Les* COLUMÉRIENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient, est relatif à Coulommiers ou à ses habitants : *La jeunesse* COLUMÉRIENNE. *Produits* COLUMÉRIENS. (On dit aussi COLOMBIN, E.)

COLUMNA n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des achatinidés. (Les espèces, peu nombreuses, ont une coquille sénestre très allongée, recouverte d'un épiderme marron, une columelle calleuse, tordue en spirale et tronquée à la base. Ces animaux vivent uniquement dans les régions boisées des îles du golfe de Guinée, notamment à l'île du Prince.)

COLUMNAIRE [*lom'-nèr*] n. m. Antiq. rom. V. COLONNAIRE.

COLUMNANTHÉRÉ [*lom'*] **E** adj. Se dit des plantes dont les étamines sont réunies et forment une sorte de colonne.

COLUMNEA [*lom'*], **COLUMNÉE** [*lom'*] ou **COLOMNÉE** n. f. Genre de gesnéracées, comprenant une soixantaine d'espèces d'arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique tropicale et dont plusieurs sont cultivées en Europe (en serre chaude et humide).

COLUMNIFÈRE [*lom'*] adj. (du lat. *columna,* colonne, et *ferre,* porter). Se dit des plantes dont les fruits présentent un axe ou une colonne centrale.

COLUMNIFÈRES [*lom'*] n. f. pl. Ancien nom de la famille des malvacées.

COLUMNISATION [*lom', si-on*] n. f. Tamponnement serré du vagin dans un but de thérapeutique utérine.

COLUNGA, ville d'Espagne (prov. d'Oviedo), sur l'Atlantique; 8.100 hab. Mines d'anthracite, fer et manganèse; pêcheries. Céréales, laines et bestiaux.

COLUOCERA [*sé*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des lathridiidés, renfermant de minuscules formes rougeâtres, bombées, aveugles, vivant sous les pierres, en compagnie de fourmis. (Ils habitent l'Europe méridionale.)

Coluocera.

COLURE n. m. (lat. *colurus;* gr. *kolouros*). Nom donné aux deux méridiens de la sphère céleste qui contiennent, le premier les deux solstices, le second les deux équinoxes.

— ENCYCL. Si, parmi les méridiens de la sphère céleste, on considère celui qui coupe l'écliptique aux points solsticiaux, et celui qui le coupe aux points équinoxiaux, on a les deux grands cercles que les anciens astronomes appelaient *colures.* Les plans de ces deux cercles sont perpendiculaires l'un à l'autre. C'est à partir du *demi-colure* passant par l'équinoxe de printemps, que l'on compte (d'occident en orient, et sur l'équateur), les ascensions droites des astres. V. ÉQUINOXE, SOLSTICE, ASCENSION DROITE.

COLURE ou **COLURUS** [*russ*] n. m. Genre de vers rotateurs, famille des coluridés, comprenant des espèces vivant les unes dans la mer; les autres dans les eaux saumâtres ou dans les eaux douces.

COLUTEA n. m. Bot. Nom scientifique du baguenaudier.

COL-VERT ou **COLVERT** [*vèr'*] n. m. Nom vulgaire du canard souchet.

COLVILLE (Jean), écrivain écossais, né vers 1542, mort en 1605. Maître des requêtes au conseil privé du roi d'Ecosse Jacques VI, il le trahit en faveur d'Elisabeth. D'abord protestant, il devint plus tard catholique. Ses nombreux écrits fourmillent d'erreurs voulues.

COLVIN (sir Sidney), critique anglais, né à Norwood en 1845, mort à Londres en 1927. Il fut professeur d'histoire de l'art à Cambridge de 1873 à 1885, puis conservateur des estampes au Musée britannique. Il a écrit avec goût et pénétration sur divers sujets d'art et de littérature. On lui doit en particulier une monographie de *W. S. Landor* (1881), et une de *J. Keats* (1887) dont il a de plus édité la *Correspondance;* une *Chronique de la Peinture florentine* (1898), et une *Histoire des débuts de la Gravure en Angleterre* (1906). Il a également publié l'*Edition d'Edimbourg* (1894-1897) et la *Correspondance* (1899) *de R. L. Stevenson* dont il avait été l'ami.

Colydium.

COLYBE ou mieux **COLLYBE** [*lib'*] n. m. (du gr. *kollubos*, petit gâteau). Gâteau de légumes et de grains, qu'on donne en offrande, dans l'Eglise grecque, en l'honneur des saints ou en mémoire des morts.

COLYDIENS [*di-in*] ou **COLYDIIDÉS** [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, clavicornes. (Ce sont de petits coléoptères tétramères, de couleur rousse ou brune, de forme ovale ou allongée, vivant sous les écorces ou dans les galeries des insectes xylophages, aux dépens desquels se nourrissent leurs larves.)

COLYDIUM [*di-om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *colydiidés*, comprenant de petites formes allongées, cylindriques, rousses ou brunes, dont les larves rendent de grands services en détruisant celles des platypes et autres scolytidés nuisibles aux chênes et aux conifères. (Deux espèces habitent l'Europe.)

COLYMBADE [*lin*] n. f. (du gr. *kolumbas, ados*, olive qui nage dans la saumure). Variété d'olive.

COLYMBE [*linb'*] n. m. (du gr. *kolumbos*, plongeon). Antiq. rom. Bassin de natation. || Bassin pour laver le linge.

Colymbète.

COLYMBÈTE [*lin*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des dytiscidés, comprenant des formes ovales, un peu bombées, à élytres couverts de strioles transversales et qui vivent, comme les dytiques, dans les étangs de l'hémisphère boréal où ils sont d'ailleurs assez communs.

COLYMBIDÉS [*lin, dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant les plongeons (*colymbus*) et genres voisins.

COLYMBUS [*lin-buss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre plongeon.

COLZA n. m. (du holl. *koolzaad*, semence de chou). Espèce de chou bisannuel, dont la graine fournit une bonne huile à brûler : *Le* COLZA *est surtout cultivé dans le nord de la France.*

— ENCYCL. Le *colza* ou *chou-colza* est une variété de chou (*brassica oleracea*), cultivée soit comme plante oléagineuse, soit comme plante fourragère. Les variétés d'hiver sont semées fin juillet ou commencement d'août; la plante fleurit au commencement de mai, et sa graine est mûre en juillet, mais on effectue la récolte un peu prématurément pour éviter que les siliques ne laissent échapper leurs graines. La maturation s'achève en meulons ou en javelles, puis on procède au battage sur une aire recouverte d'une forte bâche. On récueille la paille, qui peut servir de litière ou de combustible, et les graines, que l'on nettoie au râteau pour les conserver ensuite dans un grenier bien aéré, et où l'on doit les pelleter souvent. Une fois séchées, les graines sont passées au tarare, et enfin au pressoir; elles donnent de l'huile employée pour l'éclairage, et des tourteaux utilisés comme engrais ou pour l'alimentation du bétail. Le colza de printemps, moins productif que la variété précédente, se sème en mars-avril et se récolte en juillet-août; il peut cependant rendre des services quand les colzas d'hiver ont été détruits par les intempéries ou les oiseaux. La culture du colza comme plante oléagineuse a diminué en proportion de l'extension qu'a prise l'éclairage par les huiles minérales.

Colza.

COLZI (Francesco), chirurgien italien très réputé, né à Monsummano en 1855, mort à Florence en 1903 des suites de l'amputation d'un bras.

COM [*kon* ou *kom'*] (du lat. *cum*, avec), préfixe qui indique réunion ou adjonction. Il s'emploie intégralement devant les consonnes *b. p. m* : COMBAT, COMPÈRE, COMMETTRE. — Il se change en COL, par assimilation de consonnes, devant les radicaux commençant par *l* : COLLABORER, COLLATIONNER; en COR devant *r* : CORRESPONDRE; en CON devant les autres consonnes : CONCUSSION, CONDAMNER, CONQUÊTE, CONSERVER, CONTACT, etc., et se réduit à CO devant les voyelles : COACCUSÉ, COEFFICIENT, COÏNCIDER, COOPÉRER. La forme CO se rencontre aussi devant des consonnes, dans certains mots de formation récente : COPROPRIÉTAIRE.

COMA n. m. (du gr. *koimaô*, je dors). Méd. Etat morbide caractérisé par l'assoupissement profond, la perte totale ou partielle de l'intelligence, de la sensibilité et de la motilité volontaire, avec conservation des fonctions respiratoires et circulatoires. || *Coma vigil* (du lat. *vigilia*, veille), Variété de coma dans laquelle le patient s'agite, parle et délire en dormant, mais ouvre néanmoins les yeux dès qu'on l'appelle.

— Bot. Réunion de feuilles florales ou de bractées qui surmontent certaines inflorescences. || Poils dont sont couvertes certaines semences (ex. : le toupet de l'ananas, celui de la fritillaire; les poils de la graine de saule).

— ENCYCL. Le *coma* s'observe au cours d'un grand nombre de maladies, telles que les hémorragies, tumeurs, abcès du cerveau, lésions méningées, intoxications graves, et, quelquefois, au terme de certaines infections. Il est essentiellement dû à une intoxication profonde de l'organisme, dont l'effet a été de modifier la réaction des humeurs, et notamment de les acidifier, ce qui constitue une circonstance incompatible avec la vie des éléments cellulaires et surtout des neurones. Le traitement général du coma est d'employer les moyens propres à ramener la réaction du milieu intérieur à sa faible alcalinité normale.

Coma diabétique. — Syndrome qui survient parfois au cours du diabète sucré; il est caractérisé par un ensemble d'accidents nerveux graves, pouvant se terminer par la mort et dû à l'acidification des humeurs par la présence de l'acétone, de l'acide diacétique, de l'acide oxybutyrique et d'autres acides gras. Il est souvent la conséquence d'un mauvais régime alimentaire, de fatigue ou d'émotion imposées au diabétique, de défaut de traitement de la maladie. Contre le coma diabétique, Piorry avait déjà préconisé l'usage du bicarbonate de soude ingéré à hautes doses; depuis, on a employé cet alcalin en injections intraveineuses, qui ont en effet donné des améliorations appréciables. Aujourd'hui, l'insuline permet de combattre les accidents du coma et de les faire disparaître, quand on la manie avec prudence et suffisamment à temps.

COMACCHIO [*ma-ki-o*], ville d'Italie (Emilie, prov. de Ferrare), bâtie comme Venise sur treize îles d'une lagune, à 5 kil. de la mer Adriatique; 12.200 hab. Elle vit de ses marais salants, et surtout des pêcheries de ses canaux ou *valle*, aux anguilles renommées. Ch.-lieu de district.

COMÆTHO. Myth. gr. Fille de Ptérélaos, roi de Taphos. (Devenue amoureuse d'Amphitryon, qui assiégeait la ville, elle trahit Ptérélaos en lui coupant le cheveu d'or d'où dépendait sa destinée. Amphitryon, indigné, la tua.) — Prêtresse d'Artémis Triclarie, à Patras. (Elle s'était unie à Mélanippe, dans le temple même. Une effroyable épidémie s'ensuivit; sur l'ordre de l'oracle, on sacrifia les deux coupables, puis, chaque année, un jeune homme et une jeune fille. Cet usage barbare fut aboli par Eurypyle.)

COMALCALCO, ville du Mexique (Etat de Tabasco), non loin de la côte du golfe de Campêche; 8.000 hab. Ruines d'une ancienne cité indienne.

COMALE n. f. Plaque de fer sur laquelle on fait cuire des gâteaux de maïs. (Dialectal.)

ÇOMALIE Géogr. V. SOMALIE.

COMANA. Géogr. anc. Ville de Cappadoce (Asie Mineure), au célèbre temple d'une Bellone qui semble bien avoir été plutôt une Astarté. Le grand sacrificateur ou *comane* en était le maître absolu. — Une autre COMANA, dans le Pont, possédait aussi un temple de Bellone et était gouvernée par le pontife de ce temple.

Monnaie de Comana.

COMANATE n. m. Sel ou éther de l'acide comanique.

COMANCHES, importante tribu de Peaux-Rouges qui occupait le nord-ouest du Texas et une partie du Nouveau-Mexique. Chasseurs et guerriers, ces Indiens vivaient dans des tentes coniques en cuir de bison, décorées de peintures. Leurs vêtements, ornés de franges, étaient également en cuir, de même que leurs boucliers. Ils se servaient de flèches armées de pointes en pierre. Braves, cruels, excellents cavaliers, ils étaient très redoutés. Aujourd'hui cantonnés dans le Territoire indien, ils achètent aux Américains les toiles de leurs tentes, leurs vêtements, et des armes à feu. Ils ont conservé un langage mimé, qui leur permet de converser sans prononcer une parole.

COMANDANT [*dan*], **E** n. (du préfixe *co*, et de *mandant*). Personne qui donne un mandat, avec une ou plusieurs autres.

COMANDATAIRE [*tèr'*] n. (du préfixe *co*, et de *mandataire*). Personne qui est chargée d'un mandat, avec une ou plusieurs autres.

COMANESCI, comm. de Roumanie (Moldavie, distr. de Bacau); 4.000 hab. Houille et pétrole.

COMANIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide pyrone-carbonique de formule $C^6H^4O^4$ obtenu en chauffant dans le vide l'acide chélidonique.

COMANS, CUMANS, ou **COMANIENS,** peuple d'origine turque, qui, au XIIe siècle, occupait les rives de la mer Noire et de la mer d'Azov. Battus à deux reprises, au XIIIe siècle, par les Mongols sous les ordres d'un fils de Gengis khan, ils émigrèrent en Hongrie et adoptèrent les mœurs, la langue et la religion de la nation qui les avait accueillis.

COMARCA n. f. Dénomination de circonscriptions provinciales en Portugal. (Exceptionnellement employée en Italie, dans la *comarca di Roma*, qui constitue le district entourant, spécialement au S., la capitale, et formant la « Campagne romaine ».)

COMARCHIE [*chi*] n. f. Fonctions de comarque.

COMARCHIQUE [*chik'*] adj. Qui a rapport à la comarchie.

COMARQUE [*mark'*] n. m. (gr. *kômarkhos;* de *kômê*, bourg, et *arkhein*, commander). Antiq. gr. Chef d'un bourg, d'un village.

COMASINA, petite planète, N° 489, découverte en 1902 par Carnera.

CÔMASQUE [*mask'*]. Personne née à Côme ou y habitant : *Les* COMASQUES.

— *Adjectiv.* Relatif à Côme ou à ses habitants : *La jeunesse* CÔMASQUE.

CÔMASTE [*mast'*] n. m. (gr. *kômastès;* de *kômos*, festin). Antiq. gr. Celui qui prend part à un kômos (fête ou banquet). || Chef de kômos. (Surnom de Dionysos.)

COMATEUX [*teû*], **EUSE** adj. Qui appartient, qui a rapport au coma : *Etat* COMATEUX. *Fièvre* COMATEUSE.

COMATULE n. f. Genre d'échinodermes crinoïdes, type de la famille des *comatulidés*, et dont le nom scientifique est ANTÉDON. V. ce mot.

COMATULIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de crinoïdes, comprenant des formes qui nagent librement à l'état adulte et ressemblent à des ophiures, mais qui, pendant le jeune âge, sont fixées à une longue tige. (Les comatulidés habitent surtout les mers chaudes, ou vivent dans les grandes profondeurs; les formes fossiles apparaissent dans les terrains jurassiques.)

COMAYAGA, ville du Centre-Amérique (République de Honduras); 8.000 hab. Ch.-lieu de départ. Evêché. Mines d'argent et de cuivre; carrières de marbre. Anc. capitale du Honduras. Aux environs, ruines indiennes.

COMAZON (P. Valerius EUTYCHIANUS, surnommé), favori d'Héliogabale. Il devint préfet du prétoire, consul, préfet de Rome, et obtint encore cette dernière charge après le meurtre de son maître par les prétoriens.

COMBABOS, favori d'Antiochos Ier, roi de Syrie (IIIe s. av. J.-C.), héros d'une aventure racontée dans l'ouvrage *Sur la déesse syrienne*, qu'on attribue à Lucien : chargé par Antiochos d'accompagner la reine Stratonice et craignant de devenir amoureux d'elle, il se mutila. Il fut comblé d'honneurs par Antiochos; on lui éleva une statue, et il fut le premier des prêtres eunuques appelés *galles*. (Cette légende, imaginée pour expliquer l'origine des *galles*, rappelle la légende d'Atys, et aussi celle du Khumbaba de l'épopée babylonienne d'Istoubar.)

COMBACONAM ou **KUMBAKONAM** (*bouche de l'eau bruyante*), ville de l'Inde anglaise (prov de Madras, district de Tanjore), sur un bras du Coleroun; 64.650 hab. C'est une vieille capitale et un centre religieux et littéraire, l' « Oxford de l'Inde méridionale ». Temples et sanctuaires.

COMBALOT (Théodore), orateur catholique, né à Châtenay (Isère), en 1798, mort à Paris en 1873. Disciple de Lamennais, il se sépara de son maître quand ce dernier refusa de se soumettre au pape. On a de lui : *Eléments de philosophie catholique* (1833), etc.

COMBARIEU (Jules), musicologue français, né à Cahors en 1859, mort à Paris en 1916; il fonda en 1901 la *Revue musicale* (la deuxième du même nom) et professa au Collège de France (1904-1910). On lui doit une thèse sur les *Rapports de la musique et de la poésie* (1893); *des Etudes de philologie musicale* (1896-1898); des travaux sur la musique et la magie; un ouvrage de vulgarisation : *la Musique, ses lois, son évolution* (1907); une *Histoire de la musique* (1913) continuée après sa mort, aux idées fécondes, mais erronée par endroits.

COMBAT [*kon-ba*] n. m. (de *combattre*). Lutte engagée pour attaquer ou se défendre par les armes : *Livrer, Donner un* COMBAT. *Soutenir le* COMBAT. || Lutte pour attaquer ou se défendre dans des exercices : COMBATS *de gladiateurs, de lutteurs.* || Lutte d'animaux : *Dresser des coqs au* COMBAT. || *Combat naval*, Combat sur mer, entre deux ou plusieurs vaisseaux. || *Combat singulier*, Duel. || *Dieu des combats*, Titre que l'on donne à Dieu dans les Livres saints, parce que de sa volonté dépend la victoire.

— *Fig.* Opposition, lutte de forces contraires : *Le* COMBAT *des éléments.* || Opposition, lutte de forces morales : *Le* COMBAT *de la vérité contre l'erreur. Rigoureux* COMBAT *d'un cœur irrésolu!* (Corneille.) *Hélas! voyez un peu tous mes tristes* COMBATS (Verlaine.) || Assaut, émulation : COMBAT *de générosité, de galanterie.* || Discussion, rivalité : COMBAT *de savants. Dans les* COMBATS *d'esprit savant maître d'escrime.* (Boileau.)

— Poét. Opposition, contraste : COMBAT *de la nuit et du jour.* || Au pl. La guerre : *Chanter les* COMBATS. || *Combats de Vénus, de l'amour*, Plaisirs de l'amour, assimilés à une lutte.

— *Hors de combat*, Dans l'impossibilité de continuer la lutte.

— Chevaler. *Combat à outrance*, Avec l'épée tranchante, à fer émoulu. || *Combat à plaisance*, Combat suivi de danses. || *Combat à la barrière*, Lutte à pied, à armes courtoises. || *Combat en champ clos*, Combat singulier soumis à des règles, à une police, à un jugement.

— Dr. anc. *Combat judiciaire*, Lutte armée entre les partis ou leurs représentants, pour vider leur contestation. V. DUEL.

— Dr. musulm. *Combat sacré* (*djihâd*, guerre sainte). Devoir imposé à tout musulman de combattre les infidèles.

— Féod. *Combat de fief*, Procès entre deux suzerains qui prétendent à l'hommage d'un fief. (Le vassal doit prêter l'hommage dans les quarante jours qui suivent la signification de la sentence à celui en faveur de qui elle a été rendue.)

— Ornith. *Coq et poule de combat.* V. COMBATTANT.

— ALLUS. LITTÉR. **Et le combat cessa faute de combattants**, vers de Corneille dans le *Cid* (acte IV, sc. III), qui termine le récit du combat contre les Maures. (L'application de ce vers est presque toujours plaisante.)

— SYN. **Combat, action, bataille.** V. ACTION.

— ENCYCL. Art milit. Le *combat* se distingue de la *bataille* en ce qu'il se déroule généralement dans un cadre restreint, autour d'un petit nombre d'objectifs : un bois, un village, une hauteur, etc. Ses résultats locaux sont d'ordre tactique, au lieu que la bataille, plus étendue, exerce une influence stratégique sur le cours des opérations. On a pu dire qu'une bataille était faite de la juxtaposition d'une série de combats particuliers. Le combat met donc en action une faible fraction des troupes, jusqu'à la division ou au corps d'armée. Les batailles sont habituellement livrées par une ou plusieurs armées.

Suivant leur nature, on distingue des combats *de rencontre, offensifs, défensifs, d'usure*, ou *de démonstration*, ou *trainants*, pour les distinguer des combats *décisifs, de jour, de nuit, d'avant-garde, d'arrière-garde*, etc.

La cavalerie intervenait autrefois normalement dans la bataille par la charge, et exceptionnellement par le *combat*

à pied. Celui-ci, avec la puissance des armes modernes, est devenu le mode habituel de combattre pour les cavaliers.

— Iconogr. *Combats*. Sans vouloir revenir sur ce qui a été dit au mot BATAILLE, nous croyons devoir signaler ici quelques-uns des nombreux tableaux de maîtres où sont figurés des *Combats de cavalerie*. Salvator Rosa est un des artistes qui ont le mieux rendu ce beau désordre de la mêlée ; indépendamment de sa grande *Bataille*, du Louvre, nous citerons de lui un « Combat de cavalerie romaine », au musée du Belvédère (Vienne). D'autres « Combats de cavalerie » ont été peints par Polydore de Caravage, Ph. Wouwerman, Ad. Van de Velde, le Bourguignon, Van der Meulen, Joseph Parrocel, Fr. Casanova, etc.

Parmi les nombreux *Combats d'animaux* qu'a représentés l'art moderne, nous citerons : un *Combat d'ours et de chiens*, tableau de Snyders, au musée de Berlin ; le *Combat d'un tigre et d'un éléphant*, par Decamps ; un *Combat de cerfs*, par Courbet.

Combat de l'Amour et de la Chasteté, tableau du Pérugin (musée du Louvre). Dans une prairie, des amours et des satyres combattent contre des nymphes. La Chasteté brise les arcs et les flèches de ces petits dieux, et les frappe avec leurs flambeaux.

Combat sur une voie ferrée (*1870*), tableau de A. de Neuville. Un capitaine de chasseurs, blessé au front et tombé au milieu de la voie ferrée, se soulève à demi pour signaler les positions de l'ennemi à un commandant de mobiles suivi de ses soldats qui escaladent le remblai.

COMBATIF, IVE adj. Porté à la lutte, agressif : *Esprit* COMBATIF. (On a écrit aussi COMBATTIF.)

— Subtantiv. : *C'est un* COMBATIF.

COMBATIVITÉ n. f. Penchant qui porte l'homme à la lutte.

COMBATTABLE adj. Qui peut être combattu.

COMBATTANT [*tan*], **E** adj. Qui combat : *Unité* COMBATTANTE.

— *Substantiv.* Homme armé pour la guerre : *Nommons des* COMBATTANTS *pour la cause commune.* (Corneille.) || Soldat qui prend part à un combat. || Soldat actif, par opposition aux *non-combattants*. || Celui qui dispute la victoire dans un exercice quelconque.

— *Fam.* Individu qui se bat avec d'autres, dans une rixe. || S'emploie quelquefois au fém., dans ce sens : *Une* COMBATTANTE.

— Chevaler. Assistant, tenant d'un tournoi.

— ENCYCL. Art milit. Dans une armée, les *combattants* sont les hommes armés qui peuvent prendre une part effective, agissante, au combat. Les *unités combattantes* se distinguent des *services* formés de *non-combattants*. La valeur d'une organisation militaire se mesure au rapport qui existe entre les nombres des combattants et non-combattants.

Dans un pays en guerre, la masse des individus non appelés au service militaire : infirmes, femmes, enfants et vieillards, prend aussi le nom de *population non-combattante*.

— Dr. intern. La distinction des *combattants* et des *non-combattants* est consacrée par les articles 3 des règlements de La Haye des 29 juillet 1899 et 18 octobre 1907. Les combattants comprennent les divers contingents de l'armée régulière ; les corps auxiliaires (corps francs, francs tireurs, etc.), s'ils sont autorisés par leur gouvernement, organisés hiérarchiquement, porteurs d'un costume ou insigne distinctif et s'ils respectent les lois de la guerre ; les hommes provenant de la levée en masse sous certaines conditions. Il existe également des non-combattants faisant ou non partie des armées belligérantes (Convention de Genève du 22 août 1864 et du 6 juillet 1906 ; art. 13 Règlements de La Haye de 1899 et de 1907.) V. BELLIGÉRANT.

— Iconogr. **Sabines se jetant entre les combattants.** V. SABINES.

COMBATTANT [*tan*] n. m. Avic. Nom d'une race de gallinacés originaires de l'Inde et chez lesquels on a exploité l'humeur belliqueuse. (On dit aussi COQ et POULE DE COMBAT. V. COQ [*combat de coqs.*])

— ENCYCL. Peu répandue en France, cette race fait l'objet de soins tout particuliers chez les éleveurs anglais

COMBATTANTS : 1. Coq (race anglaise) ; 2. Coq et poule de combat (race naine) ; 3. Tête de grand coq de combat montrant la suppression de la crête et des barbillons.

et belges. Intrépide et hardi, d'un aspect svelte et imposant, doué d'une remarquable vigueur, le coq a une tête longue et mince, armée d'un bec fort et un peu courbé, une crête petite, des oreillons et des barbillons minces et rouges ; l'œil est petit et vif, les ailes courtes mais fortes ; enfin, les pattes, très élevées et armées d'ergots solides, sont surmontées par des cuisses longues et musclées ; l'aspect extérieur est modifié par les éleveurs, qui éliminent crête et barbillons pour développer encore chez le volatile l'aptitude au combat. La poule, svelte et agile, possède les mêmes caractères généraux.

Il existe de nombreuses variétés de cette race (*combattant anglais, du Nord, de Bruges*, etc.).

COMBATTANT [*tan*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés, comprenant une seule espèce répandue en Europe.

— ENCYCL. Le *combattant* (*philomachus* ou *pugnax*) est un bel oiseau de 0m,60 à 0m,70 d'envergure, brun varié de roux, de gris. Les mâles présentent à la gorge une collerette de grandes plumes, qu'ils dressent au moment des amours, époque à laquelle ils engagent entre eux ces combats furieux qui leur ont fait donner leur nom. Habitants des marais, des rivages de la mer et des fleuves, ces oiseaux nichent à terre, au bord des eaux. Ils hivernent en Arabie, en Abyssinie et dans l'Inde.

Combattant.

COMBATTIF, IVE adj. V. COMBATIF.

COMBATTRE v. tr. (du préfixe *com*, et de *battre*. — Se conjugue comme *battre*). Se battre avec, soutenir un combat contre : COMBATTRE *les bêtes féroces. Charlemagne* COMBATTIT *les Saxons.* || Attaquer ou se défendre dans des exercices, des jeux.

— Poét. *Combattre le grand, le bon combat*, Lutter pour une grande cause.

— *Fig.* Soutenir un combat contre : COMBATTRE *un rival.* COMBATTRE *les préjugés, l'erreur.* || Lutter contre, chercher à triompher de : COMBATTRE *l'insurrection,* COMBATTRE *l'incendie, la maladie, la misère.* COMBATTRE *ses passions.* || Etre en opposition avec : COMBATTRE *le ministère. Souvent l'intérêt* COMBAT *le devoir.*

— *Intransitiv.* Livrer combat, rivaliser, lutter : COMBATTRE *avec l'épée, du ceste ou avec le ceste*, et *au fig.* : COMBATTRE *de générosité, d'amabilité avec quelqu'un.* COMBATTRE *pour la vérité, la gloire.* COMBATTRE *longtemps en soi-même avant de prendre un parti. Les Macchabées* COMBATTAIENT *par leurs prières plus que par leurs armes.* (Bossuet.)

— ***Se combattre***, v. pr. : *L'auteur* SE COMBAT *lui-même.* (Bossuet.)

— Avec réciprocité : *Les peuples* SE *sont longtemps* COMBATTUS, et au fig. : *Paroles qui* SE COMBATTENT. *Raisons qui* SE COMBATTENT.

COMBAULT (Charles DE), baron D'AUTEUIL, historien, né à Paris en 1588, mort en 1670, a laissé divers ouvrages intéressants et vieillis sur l'histoire de France au moyen âge.

COMBE [*komb'*] n. f. (du bas lat. *cumba* d'origine celtique). Longue et étroite dépression parallèle à la direction générale de la montagne : *Les* COMBES *du Jura.* (Le mot *combe* entre dans la formation d'un certain nombre de noms géographiques.)

— Art milit. Petite esplanade ; pli de terrain.

— ENCYCL. Géol. Les deux parois d'une *combe* portent le nom de *flanquements*. Une combe est généralement creusée sur le flanc d'un anticlinal, à la limite d'une couche dure et d'une couche tendre.

COMBE (William), littérateur anglais, né à Bristol en 1741, mort à Londres en 1823. Des quatre-vingt-six ouvrages qu'il publia, de 1774 à sa mort, on ne se souvient plus guère que de ses *Trois tournées du Docteur Syntaxe* (1812-1821) dont la première fut écrite pour accompagner des illustrations de Rowlandson. Combe, qui passa les quarante dernières années de sa vie en prison pour dettes, est l'auteur de plusieurs supercheries littéraires, dont *la Correspondance de feu lord Lyttelton* (1780-1782), et les *Lettres échangées par Sterne et Eliza*. Il a écrit encore : *le Diable avec ses béquilles* (1790), adaptation à l'Angleterre du *Diable boiteux* de Le Sage ; et divers poèmes burlesques, ainsi qu'une *Histoire de l'Abbaye de Westminster* (2 vol. 1812).

COMBE (Abraham), philosophe écossais, né à Edimbourg en 1785, mort en 1827. Il embrassa les idées socialistes de Robert Owen, et fonda, sans succès, des sociétés coopératives. — Son frère, George **Combe**, né à Edimbourg en 1788, mort à Moor-Park (Surrey) en 1858, adepte convaincu des idées de Gall, écrivit des ouvrages sur la phrénologie et l'éthique. — Le frère des précédents, André **Combe**, né en 1797, mort en 1847, fut médecin de Léopold, roi des Belges, puis de la reine Victoria, et publia, entre autres ouvrages, des *Principes de physiologie* et une *Physiologie de la digestion*.

COMBÉ (Marie-Madeleine DE CYZ DE), fondatrice de la communauté des *Filles du Bon-Pasteur*, née à Leyde (Hollande) en 1656, morte à Paris en 1692. Devenue veuve, elle abjura le calvinisme et fonda (1686) à Paris une congrégation, qu'elle appela communauté du *Bon-Pasteur*, pour recueillir les filles repenties.

COMBEAU [*kon-bô*] ou **COMBEL** n. m. Nom que l'on donne aux tumulus, dans certaines parties de la France.

COMBEAUFONTAINE, ch.-lieu de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 22 kil. de Vesoul ; 450 hab. Ch. de f. vicinaux de Gray à Jussey. — Le canton a 17 comm., et 4.735 hab.

COMBELLE n. f. (dimin. de *combe*). Petite combe.

COMBELLE (Jean-Antoine-François, baron), général français, né à Pouzat (Ardèche) en 1774, mort en 1813. Après s'être distingué aux armées des Alpes, d'Italie et d'Egypte, il fut promu chef de bataillon en 1799. Colonel en 1807, il fit la guerre d'Espagne. Brigadier en 1813, il fut blessé grièvement à la bataille de Dresde et succomba peu après à ses blessures.

COMBERMERE (Stapleton COTTON, vicomte), feld-maréchal britannique, né à Llêwenny-Hall (comté de Denbigh) en 1773, mort en 1865. Il entra fort jeune au service, combattit dans l'Inde, contre Tippoo-Sahib (1798-1799), puis en Espagne ; il se distingua, notamment, en 1814, à la bataille de Toulouse. Il reçut alors le titre de baron et la dignité de pair d'Angleterre. En 1817, il conquit sur les Birmans le royaume d'Assam. Il fut dans sa longue vieillesse couvert d'honneurs.

COMBEROUSSE (DE) ou **DECOMBEROUSSE** (François-Isaac-Hyacinthe), auteur dramatique français, né à Vienne (Isère) en 1786, mort à Paris en 1856. Il débuta par deux comédies : *le Mariage de Corneille* (1809), et *le Temporisateur* (1813). Il écrivit plus tard des pièces satiriques, telles que *l'Ultra* (1818) et *le Ministériel ou la Manie des dîners* (1819), dont la censure empêcha la représentation. Outre une tragédie, *Judith* (1825), il écrivit en collaboration des mélodrames : *Ali-pacha, le Lépreux, Jane Shore, le Pauvre berger*. Il mit en vers *le Bourgeois gentilhomme* et *le Médecin malgré lui*, de Molière (1814), et publia une sorte d'épopée religieuse : *Jésus-Christ* ou *l'Evangile poétique* (1843).

COMBEROUSSE (DE) ou **DECOMBEROUSSE** (*Alexis*-Barbe-Benoît), auteur dramatique français, frère du précédent, né à Vienne (Isère) en 1796, mort à Paris en 1862. Il écrivit, seul ou en collaboration, plus de quatre-vingts pièces, drames ou vaudevilles, dont : *le Fou* (1829) ; *l'Espion du mari* (1832) ; *l'Ami Grandet* (1834) ; *Frétillon* (1834) ; *le Marché de Saint-Pierre* (1839) ; *la Polka en province* (1844) ; etc.

COMBEROUSSE (DE), ou **DECOMBEROUSSE** (Charles-Jules-Félix), mathématicien et ingénieur français, né et mort à Paris (1826-1897), fils de l'auteur dramatique Alexis de Comberousse. Sorti de l'Ecole centrale, il fut ingénieur aux chemins de fer de Saint-Germain et de l'Est, et, plus tard, professeur de mécanique appliquée à l'Ecole centrale et professeur de génie rural au Conservatoire des arts et métiers. Il fut membre de l'Académie des sciences (1847). On lui doit de nombreux ouvrages techniques et classiques : *Etude des résistances au mouvement des trains sur les chemins de fer* (1853) ; *Cours complet de mathématiques* (1860-1862 ; avec *atlas*) ; *Cours de cinématique*, professé à l'Ecole centrale (1865) ; *Traité de géométrie élémentaire* (1865, en collaboration avec Eug. Rouché) ; *Histoire de l'Ecole centrale des arts et métiers depuis sa fondation jusqu'à nos jours* (1879) ; *Traité d'arithmétique*, en collaboration avec Serret (1882) ; etc.

COMBES (Michel), officier français, né à Feurs (Loire) en 1787, mort à Constantine en 1837. De 1803 à 1815 il se distingua dans toutes les guerres de l'Empire ; puis il s'expatria, et ne reprit du service qu'après 1830. Il s'empara d'Ancône en 1832 ; mais, désavoué, il fut envoyé en Afrique, où il prit part comme colonel au combat de la Sicka (Oran) et au siège de Constantine ; il fut tué en montant à l'assaut de cette place.

COMBES (*Charles*-Pierre-Mathieu), ingénieur et savant français, né à Cahors en 1802, mort à Paris en 1872. Il donna à l'Ecole des mines de Saint-Etienne puis à l'Ecole des mines de Paris un brillant enseignement. L'art des mines lui est, en outre, redevable de nombreux progrès. Il fut membre (1847) puis président (1853) de l'Académie des sciences.

COMBES (Edmond), voyageur français, né à Castelnaudary (Aude) en 1812, mort vers 1894. Après avoir exploré les côtes de la mer Rouge et une partie de l'Arabie, il visita, de 1834 à 1836, avec Tamisier, une partie de l'Ethiopie, et parcourut en 1841 l'Egypte et la Nubie. Son principal ouvrage est son *Voyage en Abyssinie*, publié en collaboration avec Tamisier (1836-1838).

COMBES (Justin-Louis-*Emile*), homme politique français, né à Rocquecourbe (Tarn) en 1835, mort à Pons (Charente-Inférieure) en 1921. Du petit séminaire de Castres à l'Ecole des carmes à Paris et au grand séminaire d'Albi, il aspira à l'état ecclésiastique, professa la philosophie, puis, renonçant à sa vocation, vint à Paris faire ses études de médecine, pour aller exercer, en 1866 à Pons, dont il devint maire en 1875. Sénateur de la Charente-Inférieure depuis 1885, il fut vice-président du Sénat en 1894 et 1895. Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes dans le cabinet Bourgeois (1895-1896), il fut désigné par Waldeck-Rousseau pour lui succéder à la tête du gouvernement le 7 juin 1902, avec le portefeuille de l'intérieur et des cultes. Le nouveau président du conseil accentua fortement la politique de son prédécesseur dans le sens anticlérical. Les congrégations religieuses furent finalement privées de leur droit à l'enseignement. Il n'eut pas le temps de réaliser la séparation des Eglises et de l'Etat, et le cabinet fut obligé de se retirer le 24 janvier 1905, à la suite du scandale de délation dit « des fiches » appliquées à l'armée et aux fonctionnaires. Emile Combes a publié : *la Psychologie de saint Thomas d'Aquin* (1860) ; *De l'hérédité des maladies* (1868) ; *De l'état actuel de la médecine et des médecins en France* (1869) ; *Une campagne laïque* (1904) ; *Une deuxième campagne laïque* (1905).

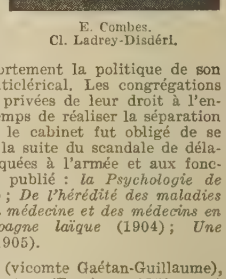
E. Combes.
Cl. Ladrey-Disdéri.

COMBES DE LESTRADE (vicomte Gaétan-Guillaume), économiste français, né à Castres (Tarn) en 1859, mort en 1918. Il a publié : *la Liberté* (1885) ; *l'Empire russe en 1885* (1885) ; *Eléments de sociologie* (1888) ; *Actual condition of the Russian peasant* (1890) ; *la Russie économique et sociale* (1896) ; *le Droit politique contemporain* (1900) ; *les Monarchies de l'Empire allemand* (1904) ; etc.

COMBES-DOUNOUS (Jean-Jacques), philosophe et homme politique français, né et mort à Montauban (1758-1820). Avocat au parlement de Paris, il adopta les principes de la Révolution, fut élu juge au tribunal du district de Montauban et occupa ensuite divers postes judiciaires dans le Lot. Il fut député de Tarn-et-Garonne en l'an VII au Conseil des Cinq Cents, puis, en 1815, après le retour de l'île d'Elbe, à la Chambre des représentants. Les

ouvrages et les traductions de Combes-Dounous lui firent une place parmi les hellénistes. Citons : *Essai historique sur Platon, suivi d'un coup d'œil rapide sur l'histoire du platonisme, depuis Platon jusqu'à nous* (1809), et, dans un genre tout différent, un volume intéressant : *Notice sur le 18-Brumaire, par un témoin oculaire, qui peut dire : « Quod vidi, testor »* (Anonyme ; 1814).

COMBIEN [*kon-bi-in*] adv. (du vx. franç. *com*, comme, et de *bien*). Combien, interrogatif ou exclamatif, modifiant un verbe, un adjectif, un adverbe. A quel point, quel prix, quel degré : COMBIEN *il m'aime!* COMBIEN *cela coûte-t-il?* COMBIEN *le soleil est pâle!* COMBIEN *il est préférable d'agir ainsi!* COMBIEN *peu de temps nous donnons au travail!* — Suivi de la propos. *de* et modifiant un nom. Quelle quantité, quel nombre : COMBIEN DE *personnes*, DE *livres?* COMBIEN DE *temps*, D'*années!* COMBIEN DE *choses en peu de mots!* COMBIEN DE *charme dans ses entretiens!*

— *Absolum.*, pour *Combien de...* : COMBIEN *sont-ils?* (combien d'hommes). COMBIEN *vous doit-il?* (combien d'argent). (Combien ne peut s'employer ainsi que quand il est sujet ; quand il est régime il faut remplacer le complément par le pronom *en* : COMBIEN EN *a-t-on vus, qui du soir au matin sont pauvres devenus?* (La Fontaine.)

— *Substantiv.* Quantité, valeur : *La physique donne le* COMBIEN, *et la métaphysique le* COMMENT. (Buffon.)

— *Combien que*, loc. conj. Quelle que soit la quantité, quel que soit le nombre, quel que soit le prix : COMBIEN QU'*il y ait d'ennemis, ne laissez pas de combattre.* (Vx.) || A signifié aussi *quoique*.

— GRAMM. Après *Combien de* suivi d'un nom pluriel, et jouant le rôle de sujet, c'est avec ce nom pluriel que s'accorde le verbe, etc. : COMBIEN DE *personnes* ONT ÉTÉ VICTIMES *de leur confiance!* COMBIEN D'*exploits célèbres* SONT DEMEURÉS *sans gloire!* (Corneille.) Quand ce nom pluriel est sous-entendu et que *Combien* est employé absolument, l'accord se fait tout de même avec le nom : COMBIEN *ont péri!*

Après *Combien de* suivi d'un nom pluriel, et jouant le rôle de régime, le participe passé ne s'accorde avec le nom que quand celui-ci précède le verbe : COMBIEN DE *larmes a-t-il données à une telle perte!*

COMBIER [*kon-bi-é*], **ÈRE** n. Habitant des combes, dans le Jura.

COMBIN, massif montagneux des Alpes Pennines, au nord-est du Grand Saint-Bernard. Le principal sommet, le *Grand-Combin*, haut de 4.317 m., est flanqué du Combin de Graffeneire et du Combin de Valsorey.

COMBINABLE [*kon*] adj. Qui peut se combiner.

COMBINAISON [*kon-bi-nè-zon*] n. f. Action de combiner, d'arranger dans un certain ordre : COMBINAISON *de lettres, de chiffres, de nombres, de couleurs.* || Action d'unir plusieurs corps pour en former un nouveau. || Résultat de cette action : COMBINAISON *chimique.* || *Combinaison ministérielle*, Accord fait entre des hommes politiques pour la formation d'un ministère.

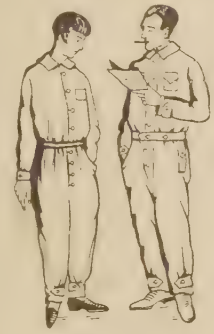
Combinaisons de travail.

— *Fig.* Mesures prises, calculs pour assurer le succès d'une entreprise : *Les* COMBINAISONS *d'un général, d'un homme politique.*

— Alg. Chacune des manières différentes de grouper en nombre déterminé des objets donnés, de façon que tous les mêmes objets ne se trouvent qu'une fois ensemble.

— Chim. Union entre les molécules de deux ou plusieurs corps donnant lieu à un corps nouveau formé de molécules chimiquement combinées, ce qui n'a pas lieu dans les mélanges.

— Cost. Vêtement de travail qui enveloppe le corps de la tête aux pieds. (Elle est portée par les hommes et par les femmes.) || Sous-vêtement de lingerie à l'usage des dames et des enfants. (Il se fait en tissu à lingerie ou en tricot. Suivant sa forme, il prend le nom de *combinaison-jupon, combinaison-culotte, combinaison droite, princesse, Empire.*)

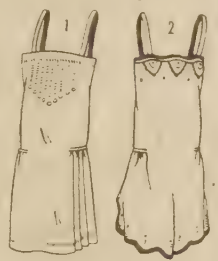
COMBINAISONS (sous-vêtements) : 1. Combinaison-jupon ; 2. Combinaison-culotte.

— Serrur. Pièce de coffre-fort, composée d'un certain nombre de boutons, à lettres, à compteurs.

— Télégr. Se dit du nombre de lettres que l'on transmet dans un même tour de chariot avec l'appareil Hughes.

— ANTON. **Analyse, catalyse, décomposition, dissolution, résolution.**

— ENCYCL. Alg. On appelle *combinaisons simples* de *m* objets *n* à *n*, *n* étant inférieur à *m*, les dispositions que l'on peut former avec *n* de ces objets, de façon que deux dispositions diffèrent par la nature d'un objet au moins. Les combinaisons des quatre lettres *a, b, c, d* prises deux à deux sont : *ab, ac, ad, bc, bd, cd.*

Deux dispositions qui ne différeraient que par l'ordre des *n* objets qui y figurent doivent être considérées comme une même combinaison.

Les trois sortes de groupements principaux dont on s'occupe en mathématiques portent les noms de *permutations, combinaisons* et *arrangements.* Les permutations diffèrent entre elles par l'ordre des objets seulement ; les combinaisons ne diffèrent que par le choix ; les arrangements diffèrent par l'ordre ou par le choix.

On démontre que *le nombre des combinaisons de* m *objets* n *à* n *est égal au produit de* n *nombres entiers consécutifs décroissants dont le plus fort est* m, *divisé par le produit des* n *premiers nombres.*

Ainsi, le nombre de jeux différents qu'un joueur d'écarté peut avoir dans la main est égal au nombre des combinaisons des 32 cartes prises cinq à cinq ; c'est :

$$\frac{32\times31\times30\times29\times28}{1\times2\times3\times4\times5} = 201.376,$$

tandis que le nombre de façons de jouer tous ces jeux est égal au nombre des arrangements des 32 cartes prises cinq à cinq, c'est-à-dire $32\times31\times30\times29\times28 = 24.165.120$.

On appelle *combinaisons complètes* (ou *avec répétition*) de *m* objets pris *n* à *n*, les dispositions que l'on peut former en les groupant par nombre *n*, chaque objet pouvant être pris jusqu'à *n* fois, de telle sorte que deux dispositions diffèrent par la nature et non par l'ordre des objets.

On démontre que *le nombre des combinaisons complètes de* m *objets pris* n *à* n *est le produit de* n *nombres entiers consécutifs croissants, dont le plus faible est* m, *divisé par le produit des* n *premiers nombres.*

D'après cela, un jeu de dominos dont les dés présentent les combinaisons complètes des sept chiffres 0,1,2,3,4,5,6, pris deux à deux, doit comprendre $\frac{7\times8}{1\times2} = 28$ dés.

COMBINATEUR [*kon*], **TRICE** n. Personne qui combine, qui est habile à faire des combinaisons.

— Adjectiv. : *Esprit* COMBINATEUR.

— N. m. Chem. de f. Dispositif au moyen duquel on réalise mécaniquement les opérations nécessaires pour commander à distance les appareils de signalisation et d'aiguillage sur un itinéraire déterminé de voie ferrée. || Manipulateur destiné à régler la marche des véhicules électriques en combinant les circuits du ou des moteurs.

— Télégr. *Combinateur télégraphique*, Jadis organe imaginé par Highton pour traduire à l'arrivée en caractères imprimés les signaux reçus par le relai de Baudot.

— ENCYCL. Chem. de f. Le *combinateur* est un dispositif de leviers et d'enclenchements qui règle électriquement, par des connexions électriques disposées sur les voies, le passage d'un train sur un itinéraire déterminé. Par la manœuvre de tel ou tel levier, l'agent de service dans la cabine d'aiguillage commande non seulement l'ouverture ou la fermeture des aiguilles, mais encore le fonctionnement de tous les appareils successifs de protection et de contrôle.

La cabine comporte, outre les différents leviers du combinateur, un tableau, reproduction fidèle du secteur commandé par le poste, avec tous ses changements de voie, appareils de signalisation, etc., de telle sorte que grâce aux contacts qui allument de petites ampoules, l'aiguilleur peut suivre des yeux le cheminement d'un convoi d'un bout à l'autre du secteur.

Combinateur de cabine d'aiguillage.

A l'aide de ce dispositif, l'aiguilleur n'a ordinairement à manier qu'un seul levier par itinéraire : l'appareil réalisant automatiquement toutes les opérations de commande et de contrôle nécessaires.

Le combinateur employé sur les véhicules s'appelle aussi *contrôleur* (du mot anglais *controller*), *régulateur*, *manipulateur*, etc. Notre figure représente une coupe schématique de cet appareil. On l'emploie surtout avec des moteurs à courant continu excités en série.

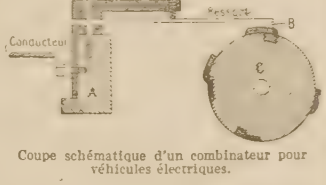

Coupe schématique d'un combinateur pour véhicules électriques.

Sur un bloc isolant fixe A sont adaptés des balais B en cuivre ou en charbon, qui sont réunis électriquement aux bornes du moteur, des inducteurs et de l'arrivée du courant.

Un cylindre tournant C isolant porte des blocs de cuivre ou plots saillants, qui peuvent venir se placer sous les balais. Ces plots sont réunis entre eux par des connexions noyées dans le cylindre. Ils forment des files longitudinales sur le cylindre, et la rotation de celui-ci substitue une file à une autre pour modifier le couplage du moteur.

COMBINATOIRE [*kon*] adj. Qui a rapport aux combinaisons : *Méthode* COMBINATOIRE.

— Alg. *Analyse combinatoire.* V. COMBINAISON.

— Philos. *Art combinatoire.* Méthode de Raymond Lulle, qui consistait à combiner les idées humaines de façon à résoudre toutes les questions possibles.

COMBINÉ [*kon*] n. m. Corps résultant d'une combinaison : *L'alcool est un* COMBINÉ.

COMBINER [*kon-bi-né*] v. tr. (du préfixe *com* et de *biner*, faire deux fois la même chose). Joindre plusieurs choses : COMBINER *leurs forces, leurs efforts.* || Arranger ensemble, disposer dans un certain ordre : COMBINER *des chiffres, des idées, des preuves.*

— *Fig.* Disposer dans l'esprit en vue d'une réussite : COMBINER *un plan d'attaque.*

— Chim. Déterminer la combinaison de : COMBINER *de l'hydrogène et de l'oxygène, au moyen de l'étincelle électrique.*

— ***Combiné, e,*** part. pass. du verbe *Combiner.* Minér. Se dit des cristaux composés de plusieurs ordres de facettes : *Chaux carbonatée* COMBINÉE.

— Téléph. *Téléphonique combiné*, Appareil téléphonique ainsi désigné parce que le microphone et un écouteur sont réunis en un même appareil au moyen d'une seule poignée. V. TÉLÉPHONE. || *Circuits combinés*, Association de deux ou plusieurs circuits téléphoniques pour en former un ou plusieurs autres dénommés « circuits fantômes ».

— ***Se combiner,*** v. pr. — Au sens passif : *Les vérités en* SE COMBINANT *se multiplient.* (Littré.) *L'acide sulfurique et la soude* SE COMBINENT *pour former le sulfate de soude.*

— ANTON. **Analyser, décomposer, dissoudre, résoudre.**

COMBINEUR [*kon*] n. m. Appareil servant à la distillation continue des liquides spiritueux.

COMBISME [*kon-bissm'*] n. m. (du ministre *Combes*). Ensemble des opinions et tendances politiques du ministre E. Combes et de ses partisans : *L'anticléricalisme est la caractéristique du* COMBISME.

Comblain (CARABINE), arme ainsi désignée du nom de son inventeur, mise en service en 1871 dans la cavalerie et la garde civique belges. Calibre de 11mm.

COMBLAIN-AU-PONT [*kon-*] (prov. et arrond. admin. de Liége), [illegible] de la Meuse ; 3.900 hab. Carrières [illegible] granit. Sur son territoire se trouve le [illegible] toir », un des plus intéressants de la B[illegible]

COMBLAIN-FAIVON, comm. de Belgique (Liége [illegible] rond. admin. de Huy), sur l'Ourthe ; 1.100 hab. Carrières de grès et de pierre à bâtir.

COMBLANCHIEN [*kon, chi-in*], comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 11 kil. de Beaune ; 520 hab. Vignobles de la côte de Nuits. Le principal cru est celui de Fauques. Carrière de pierre à bâtir.

COMBLAU ou **COMBLEAU** [*kon-blô*] n. m. [illegible] Grosse corde servant à soulever ou à traîner un canon.

COMBLE [*konbl'*] n. m. (lat. *cumulus* avec le sens de *culmen*, faîte). Archit. Faîte, couronnement d'un [illegible] *La cigogne blanche s'établit sur les* COMBLES *des* [illegible] (Buffon.) || Partie d'un édifice sur laquelle repose [illegible] diatement la couverture : *Dans le* COMBLE *à deux* [illegible] *chaque travée comporte une ferme.* V. CHARPENTE. [illegible] ments situés immédiatement sous le toit d'un [illegible] (Ne s'emploie qu'au plur.) : *Etre logé dans les* COMBLES.

— *Fig.* Point culminant, degré le plus haut : *Le* COMBLE *de la gloire, des honneurs, de la puissance.*

— Blas. Chef réduit à moins de la moitié de sa hauteur ordinaire.

— LOC. ADV. *De fond en comble.* Du fondement au faîte : *Maison pillée* DE FOND EN COMBLE. || *Fig.* Complètement : *Se ruiner* DE FOND EN COMBLE.

— SYN. **Comble, cime, faîte, sommet.** V. CIME.

— ENCYCL. Archit. Un *comble* est toujours composé d'un ou de plusieurs pans de charpente supportant une sorte de claire-voie formant plancher, où s'appliquent les ardoises, tuiles, zinc, etc., constituant la couverture proprement dite.

Chacun des pans comprend les *chevrons*, dirigés [illegible] la pente du toit ; le *faîtage*, poutre horizontale sit[illegible] sommet du pan, sur laquelle s'appuient les extrémités supérieures des chevrons. Ces divers éléments se trouvent supportés par la *ferme.*

Les combles se divisent en deux catégories : *combles à surfaces planes*, et *combles à surfaces courbes.* Les premiers sont couramment employés ; ils se classent en *combles simples* ou en *appentis*, ne présentant qu'un seul pan incliné ; *combles à deux égouts, deux pentes* ou [illegible] *ressauts*, formés par deux plans inclinés en sens inver[illegible] partir du faîtage ; *combles en pavillon* ou p[illegible] en forme de pyramide quadrangulaire ou polyg[illegible]

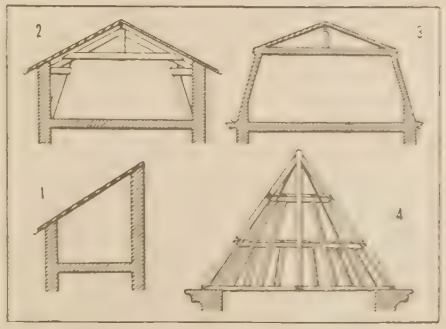

COMBLES : 1. A une seule pente (appentis) ; 2. A double pente ; 3. A la Mansard ; 4. Conique.

l'on appelle aussi *flèches* ou *aiguilles* si la hauteur du comble est plus considérable que sa base ; *combles brisés*, composés de deux pans à inclinaisons différentes sur le même versant, et qui portent encore les noms de : *comble à la Mansard* ou *comble à la française ; combles à bût d'âne*, dépassés des deux côtés par les pignons ; *combles en croupe*, se terminant à une de leurs extrémités par une surface circulaire, conique ou plane, reliant les deux pentes longitudinales ; *combles retroussés*, dans lesquels le tirant est surélevé au-dessus des retombées de la ferme. Il existe encore un grand nombre de types de combles, peu employés, parmi lesquels : *combles à la Philibert Delorme, combles sphériques, combles coniques*, etc.

COMBLE [*konbl'*] n. m. (du lat. *cumulus*, monceau). Ce qui peut tenir au-dessus d'une mesure déjà pleine : *Le* COMBLE *d'un boisseau d'avoine.*

— *Fig.* Ce qui dépasse la mesure, surcroît, surabondance : *Le* COMBLE *des malheurs.* || *Pour comble*, Comme excès de malheur. || *C'est un comble*, Se dit de ce qui dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer.

— Jeux. *Jeu des combles.* Jeu d'esprit qui fit rage, en France, vers la fin du XIIe siècle. (Il consistait à poser une question demandant l'indication d'un comble : le comble de la sévérité pour un gendarme, c'était *d'arrêter sa montre* pour la mettre au clou ; le comble du dédain

pour un *cavalier*, c'était de refuser de boire dans un verre *à pied*.)

COMBLE [*konbl'*] adj. (de *combler*). Très ou trop plein : *Le vase est* COMBLE. *Salle* COMBLE. || Fig. *La mesure est comble*, Impossible d'en endurer plus.

— Art vétér. *Pied comble*, Sabot dont la sole est fortement convexe et dépasse ainsi le bord inférieur de la paroi ; elle porte alors sur le sol, et la marche est tellement difficile que l'animal est incapable d'un service réellement utile. Une ferrure spéciale peut atténuer la boiterie qui en résulte.

COMBLEAU [*kon-blô*] n. m. Artill. V. COMBLAU.

COMBLEMENT [*kon, man*] n. m. Action de combler.

— Géol. Phénomène par lequel une dépression (estuaire, lagune, lac) est remplie par l'apport de matériaux venus du dehors, généralement apportés par les cours d'eau affluents.

COMBLER [*kon-blé*] v. tr. (lat. *cumulare*). Remplir jusque par-dessus les bords : COMBLER *une mesure*. || Faire que ce qui était creux ne le soit plus : COMBLER *un fossé, un puits, un port*.

— *Fig.* Remplir un vide : COMBLER *une lacune, un déficit*. || Satisfaire, exaucer : COMBLER *les désirs de quelqu'un. Vous me* COMBLEZ, *cela dépasse tout ce que je pouvais espérer*. || Charger : COMBLER *de faveurs, d'honneurs, de chagrins, de douleurs*. || *Combler la mesure*, Dépasser les bornes de ce qui est permis.

— ***Se combler***, v. pr. — Au sens passif : *Qui n'a vu des vallées* SE COMBLER *par des éboulements?*

— Avec réciprocité et au fig. : *Ils* SE SONT COMBLÉS *de bienfaits*.

COMBLES [*kombl'*], ch.-lieu de cant. de la Somme, arrond. et à 12 kil. de Péronne ; 1.020 hab. (*Comblois*). Ch. de f. écon. Patrie du sculpteur Caudron. Pris par les Allemands le 1er septembre 1914, Combles, qui commande un carrefour de routes, fut fortifié par eux. Encerclé par les batailles des 3, 12 et 15 septembre, Combles fut enlevé par les Franco-Britanniques le 26 septembre 1916. Les Allemands s'en emparèrent de nouveau en mars 1918, et l'armée anglaise du général Rawlinson ne put le délivrer définitivement que le 29 août. Il n'en restait que des ruines. — Le canton a 21 comm., la plupart détruites, et 6.320 hab. (contre 10.000 en 1914).

COMBLÈTE, COMBLETTE ou **COMBELETTE** [*kon, lèt'*] n. f. Dépression qui sépare les talons d'une bête fauve ou d'une bête noire, et qui est comblée par la terre molle pendant l'appui du pied sur le sol.

COMBLOUX [*kon-blou*], comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 35 kil. de Bonneville ; 990 hab. Station estivale. Kirsch, fromages.

COMBOLOIO [*kom'*] n. m. (du gr. moderne *kombologion ;* de *kombos*, nœud). Chapelet, rosaire, en particulier celui dont se servent les musulmans pour réciter les cent noms de Dieu (turc *tesbih*).

COMBORN, fief, avec titre de vicomté, situé entre Limoges, Tulle, Turenne et Uzerches, possédé héréditairement, dès la fin du xe siècle, par une famille issue des premiers comtes héréditaires de Rouergue et de Quercy. La légende rapporte qu'un vicomte de Comborn, Archambaud, surnommé *la Jambe pourrie*, se fit le défenseur de Marie d'Aragon, femme de l'empereur Otton III, accusée d'adultère, et prouva l'innocence de cette princesse en remportant la victoire sur le champion de l'empereur ; il épousa Humberge, fille d'Adhémar, vicomte de Limoges de la seconde race. La vicomté de Comborn au xvie siècle passa, par donation testamentaire, dans la maison de Pompadour, et depuis, successivement, dans celles de Pierre-Buffière et de Lasteyrie.

COMBOURG [*kon-bour*], ch.-lieu de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 36 kil. de Saint-Malo, sur un étang ;

Château de Combourg. — Cl. Neurdein.

4.620 hab. (*Combourgeois, oises*). Ch. de f. Etat. Château féodal (xie-xvie s.) où Chateaubriand passa une partie de son enfance. Toiles ; tanneries ; briqueteries ; moulins. — Le canton a 10 comm., et 13.280 hab.

COMBOURGEOIS [*kom', joi*], **E** n. (du lat. *cum*, avec, et de *bourgeois*). Celui, celle qui est de la même ville qu'une autre personne ; qui a le droit de bourgeoisie dans la même ville. (S'est dit particulièrement en Suisse.)

COMBOURGEOISIE [*kom', joi-zi*] n. f. Qualité de combourgeois.

COMBRAILLES [*kon-bray'*], nom de deux pays du Massif Central. La COMBRAILLES DU LIMOUSIN, vaste plateau de 1.070 km² entre Creuse et Cher, confine au S. au plateau de Franc-Alleu. Composé de granit et de schistes, de faible altitude (400 à 500 m.), ce plateau est très mamelonné, découpé par les gorges profondes des rivières et couvert de landes. On y pratique l'élevage. — La COMBRAILLES DE BOURGOGNE est un petit pays de terrains primaires allongé entre la Bourbince et le Charollais d'une part, l'Arroux et l'Autunois de l'autre. Formé de collines boisées de 350 à 400 m., c'est une région de petites cultures pauvres.

COMBRAND [*kon-bran*], comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 48 kil. de Parthenay ; 1.070 hab.

COMBRAY [*kon-brè*] (Mme Hélie DE), née à Combray (Calvados), fut une des victimes de la fin de la révolte vendéenne. Sa fille, Mme Aquet de Férolles, hébergea en 1807, en son château de Donnay, un ancien chouan, Armand-Victor Le Chevalier, qui attaqua la voiture portant à Caen les recettes d'Alençon et d'Argentan. Le coupable fut exécuté ; Mme Aquet le fut également en 1809 ; sa mère, Mme de Combray, condamnée comme complice à vingt-deux ans de réclusion, fut graciée par Louis XVIII en 1814. Balzac s'est inspiré de cette aventure pour écrire son roman *l'Envers de l'histoire contemporaine* (1846).

COMBRÉE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 14 kil. de Segré ; 3.505 hab. Ch. de f. Etat. Importantes carrières d'ardoise.

COMBRESSOL, comm. de la Corrèze, arrond. et à 38 kil. de Tulle, près de la Luzège ; 870 hab.

COMBRET [*kon-brè*] n. m. Genre de la famille des *combrétacées*, comprenant environ cent quarante espèces, qui croissent dans les régions tropicales. (Une espèce de combret de l'Indochine porte l'insecte qui donne la gomme laque. Une autre espèce, de la péninsule malaise, le *combretum Sundaicum*, a reçu le nom d'« anti-opium », parce qu'elle est utilisée pour combattre les intoxications par l'opium.)

COMBRÉTACÉES [*kon, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *combret*, comprenant dix-huit genres et deux cent quatre-vingts espèces d'arbres ou arbustes qui vivent dans les régions tropicales.

COMBRIÈRE n. f. (provenç. *coumbriero*). Filet pour prendre le thon et d'autres gros poissons.

COMBRIT, comm. du Finistère, arrond. et à 11 kil. de Quimper, près de l'Océan et de la *pointe de Combrit ;* 2.630 hab. Ch. de f. Orléans.

COMBRONDE, ch.-lieu de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 10 kil. de Riom, près de la Morge ; 1.400 hab. Fabriques de toiles et de poteries. — Le canton a 12 comm., et 6.070 hab.

COMBROUSE (Guillaume), numismate français, né à Paris en 1808, mort en 1873. On lui doit : *Description des monnaies de la seconde race* (1837), avec Fougères ; *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France* (1839-1841) ; *920 Monétaires mérovingiens* (1843) ; *Décaméron numismatique* (1844) ; *Monuments de la maison de France. Collection de médailles, estampes et portraits* (1856).

COMBS-LA-VILLE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 15 kil. de Melun ; 1.800 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise XIIIe-XVIe siècle ; vitrail du XVIe siècle.

COMBUGER [*kon-bu-jé*] v. tr. (mot d'origine provençale. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il combugea. Nous combugeons.*) Imbiber d'eau des futailles dont on veut faire gonfler et serrer les douves.

COMBURABLE [*kon*] adj. S'emploie quelquefois comme synonyme de COMBUSTIBLE.

COMBURANT [*kon, ran*], **E** adj. (du lat. *comburere*, brûler,). Se dit d'un corps qui, en se combinant avec un autre, donne lieu à la combustion de ce dernier : *L'oxygène est* COMBURANT, *mais non combustible*.

— Substantiv. : *Un* COMBURANT.

COMBURÉ [*kon*], **E** adj Se dit des minéraux combinés avec l'oxygène et les corps halogènes. (Les minéraux comburés sont des minéraux incombustibles, contenant de l'oxygène ou des corps halogènes.)

COMBURIMÈTRE [*kon*] Appareil employé pour mesurer le pouvoir comburivore d'un combustible.

COMBURIMÉTRIE [*trî*] n. f. (du lat. *comburere*, brûler, et du gr. *metron*, mesure). Mesure de la quantité d'air nécessaire à la combustion complète d'un combustible.

COMBURIMÉTRIQUE [*kon, trik'*] Qui a rapport à la comburimétrie : *Appréciation* COMBURIMÉTRIQUE.

COMBURIVORE [*kon*] adj. *Pouvoir comburivore*. Rapport du volume de l'air au volume du gaz utilisé dans un brûleur.

COMBUSTIBILITÉ [*kon-buss-ti*] n. f. Propriété des corps combustibles : *La* COMBUSTIBILITÉ *du charbon de bois varie avec sa densité*.

— ANTON. **Incombustibilité.**

COMBUSTIBLE [*kon-buss*] adj. Qui subit la combustion : *Le fulmicoton est éminemment* COMBUSTIBLE.

— *Fig.* Inflammable : *Tempérament* COMBUSTIBLE.

— Art milit. *Cartouche combustible*, Cartouche dont toutes les parties se brûlent lors du tir, évitant ainsi l'emploi de l'extracteur nécessaire pour les cartouches à *douille métallique*.

— Chim. V. la partie *encycl*.

— N. m. Techn. Matière susceptible de brûler au contact de l'air en produisant une quantité de chaleur utilisable : *Les* COMBUSTIBLES *végétaux, minéraux. Le carbone est notre grand* COMBUSTIBLE. (F. Pillon.) || *Fig.* Aliment : *L'appareil nerveux sert d'intermédiaire au corps pour fournir le* COMBUSTIBLE *de la pensée*. (Balzac.)

— Minér. *Combustibles minéraux*, Nom donné par les minéralogistes à toute une série de substances naturelles à base de carbone. (Outre la houille, l'anthracite, le lignite, la tourbe, rentrent également sous cette appellation le jais, la doplérite, la dysodite, puis les huiles minérales et bitumes [naphte ou pétrole, élatérite, malthe, asphalte] ; les cires fossiles [ozocérite, idrialithe, harlithe, etc.], et les résines fossiles [ambre, ambrite, hartine, copaline, etc.].)

— ANTON. **Incombustible.**

— ENCYCL. Le combustible le plus anciennement connu est le *bois*

Les *combustibles minéraux : houilles, anthracites, lignites*, proviennent de la transformation lente de végétaux enfouis dans le sein de la terre. La houille donne, par distillation, le *coke*, employé en métallurgie et pour le chauffage domestique. Les *briquettes* et boulets sont constitués par du poussier de houille aggloméré.

Les *combustibles liquides* les plus importants sont le *pétrole*, l'*essence* et l'*alcool*.

Le *combustible gazeux* le plus répandu est le gaz, produit par la distillation de la houille.

Combustibles (ECOLE DES). V. ECOLES.

COMBUSTION [*kon-buss-ti-on*] n. f. (lat. *combustio ;* de *comburere* supin de *combustum*, brûler). Action de brûler, de livrer au feu : *La* COMBUSTION *des morts était pratiquée chez les anciens*. || Action d'un corps qui se consume par le feu : *Quelques tourbes ne laissent qu'un faible résidu après la* COMBUSTION.

— *Par extens.* Incendie : *La* COMBUSTION *d'une ville*.

— *Fig.* Conflagration ; effervescence : *Frédégonde mit toute la France en* COMBUSTION. (Bossuet.)

— Chim. Ensemble des phénomènes qui accompagnent la combinaison d'un corps avec l'oxygène. V. la partie *encycl*.

— Astron. anc. *Planète en combustion*, Se disait d'une planète en conjonction avec le soleil.

— Pathol. V. la partie *encycl*.

— Physiol. *Combustion organique*. Ensemble des oxydations qui s'accomplissent dans l'organisme et qui ont leur siège non dans les poumons ou le sang, mais dans l'intimité même des tissus, au contact des cellules.

— ENCYCL. Chim. Le mot *combustion* s'applique à l'ensemble des phénomènes qui se manifestent quand un corps s'unit à l'oxygène. Si la combinaison s'effectue sans dégagement de chaleur ni de lumière, il y a *combustion lente ;* dans le cas contraire, il y a *combustion* plus ou moins *vive*, suivant les quantités de chaleur et de lumière dégagées.

Le feu et la lumière n'avaient pas été sans attirer l'attention des alchimistes : en 1680, Jean Rey avait constaté que le plomb et l'étain augmentent de poids quand on les calcine en vase ouvert ; en 1674, un chimiste anglais, Mayow, avait avancé que l'air renferme une matière propre à entretenir les combustions, et une autre impropre à produire les mêmes effets. A cette hypothèse qui, cent ans plus tard, devait être reprise et établie définitivement par Lavoisier, on opposa, pendant tout le cours du XVIIIe siècle, la théorie du *phlogistique*, due à Stahl, professeur à l'université de Halle : on considérait tous les corps combustibles comme renfermant un feu fixe ou combiné, principe impondérable auquel on donnait le nom de « phlogistique ». La combustion consistait alors simplement en la sortie du phlogistique contenu dans ces corps. Lavoisier combattit et ruina cette théorie dans un mémoire *sur la Combustion en général*, inséré dans le *Recueil de l'Académie* pour l'année 1777.

Le nom de « combustion » est appliqué quelquefois, improprement, à des réactions accompagnées de chaleur et de lumière, mais auxquelles l'oxygène reste étranger ; par exemple, l'antimoine et l'arsenic, mis en présence du chlore, s'unissent à ce gaz en devenant incandescents. On dit que ces deux éléments brûlent dans le chlore.

L'air est nécessaire à toute combustion. Pour que celle-ci soit complète, il faut que la quantité d'air admise donne au moins l'oxygène suffisant pour transformer tout le carbone en gaz carbonique, et tout l'hydrogène en eau.

Pour des calculs rapides, on suppose en général l'air formé, en volume, de 1/5e d'oxygène, et de 4/5es de gaz non comburants (azote, argon, etc.).

La quantité d'air nécessaire pour brûler un poids donné de combustible, sans excès, s'en déduit immédiatement.

Pratiquement, pour avoir une combustion complète, un excès d'air est nécessaire : mais il doit être le plus faible possible, car la présence de cet excès, qu'il faut réchauffer, diminue la température finalement atteinte par les gaz de la combustion, et emporte des calories dans les fumées sortant des appareils de chauffage : ces deux conséquences s'ajoutent pour diminuer le *rendement* de la combustion.

On appelle souvent air *primaire* celui qui est introduit avec le combustible, ou directement à travers lui (dans le cas d'une grille), — et air *secondaire* celui qui est introduit dans les gaz produits par la première combustion pour achever de les brûler : cet air secondaire est souvent réchauffé, pour élever la température de combustion, et ce chauffage est fait d'une façon économique en utilisant les calories emportées par les fumées sortant des appareils de chauffage : ces deux mesures s'ajoutent pour améliorer le *rendement* de la combustion.

— Techn. Dans les foyers industriels, la *combustion* doit être complète, pour tirer du combustible le meilleur parti possible. Elle dépend essentiellement de la quantité d'air admise au foyer, qui doit être en rapport avec la nature et la quantité du combustible ; elle dépend aussi de la répartition de cet air dans la masse de combustible, de son bon mélange avec lui, et de sa température. Elle est plus facile à régler avec des combustibles gazeux ou liquides qu'avec des solides, à moins que ceux-ci ne soient finement pulvérisés.

COMBY (Jules), médecin français, né à Pompadour (Corrèze) en 1853. Spécialisé en médecine infantile, il a créé le dispensaire de la Villette et a été chef de service à l'hôpital Trousseau et aux Enfants-Malades. Il a dirigé un *Traité des maladies de l'enfance*, écrit de nombreux volumes de pratique pédiatrique et fondé les *Archives de médecine des enfants*.

COME n. m. (du lat. *comes*, compagnon). Admin. Nom que portaient autrefois, dans les bagnes, les adjudants et sous-adjudants de surveillance. (On disait aussi COMITE.)

— Argot. Abréviation pour Commerce : *Etre dans le* COME.

CÔME, ville d'Italie, ch.-lieu de prov. et de circondario en Lombardie, au bord du *lac de Côme ;* 52.000 hab. Evêché suffragant de Milan. Cathédrale remarquable. Filatures de soie et fabriques de soieries et de cotonnades ; miroiteries. Important commerce de soie. Côme est une ville antique, qui donna le jour à Pline l'Ancien et à Pline le Jeune, devint république gibeline aux XIe et XIIe siècles, et fut détruite par les Milanais mais rebâtie par Frédéric Barberousse. Elle est la patrie de l'historien Paul Jove (XVIe s.), du physicien Volta, du pape Innocent XI. — *L'anc. province* (600.000 hab.) a été récemment divisée en deux (CÔME et VARESE). *La province actuelle* a 487.275 hab.

Armes de Côme.

CÔME (LAC DE), [*Larius lacus* des Romains], lac alpestre italien (Lombardie). D'origine glaciaire, il s'allonge du N. au S. entre les Alpes de Lugano et celles du Bergamasque, et se termine par deux branches dites de Côme et de Lecco que sépare la péninsule de Bellaggio. Il est situé à l'altitude de 199 m., est profond de 406 m. et couvre une superficie de 152 km². Comme le lac Majeur, plus occidental, il se comble rapidement grâce aux apports des soixante torrents alpestres qui s'y jettent ; déjà les alluvions de l'Adda en ont isolé le petit lac de Mezzola. Le lac de Côme, qui envoie ses eaux au Pô par l'Adda, jouit d'un climat dont la douceur remarquable favorise la culture de la vigne, du mûrier, etc., et retient sur ses bords, hiver comme été, une nombreuse population de touristes et indigènes. Ces derniers vivent de la culture des céréales et des fruits, de l'industrie de la soie, de l'exploitation des mines (fer, etc.) et de l'industrie hôtelière.

CÔME [ou **COSME**] et **DAMIEN** (saints), martyrs sous Dioclétien, vers 287. Ils étaient frères et d'origine arabe. Médecins tous deux, ils exerçaient leur art en Syrie. Leur désintéressement leur avait fait donner le surnom de *anargyres* (ennemis de l'argent). Cités devant le proconsul Lysias, ils eurent la tête tranchée à Egée, en Cilicie. (Saint Côme et saint Damien sont les patrons des chirurgiens). — Fête le 27 septembre.

Côme (CONFRÉRIE et COLLÈGE DE **Saint-**). Il y avait, au moyen âge, une confrérie de chirurgiens placée sous la protection de saint Côme, qui fut officiellement reconnue par un édit de Philippe le Bel en 1311. C'est en 1615 que la confrérie de Saint-Côme établit à Paris le collège auquel elle donna son nom, pour l'instruction des élèves en chirurgie. Les démêlés des « maîtres » de Saint-Côme avec la Faculté de médecine sont demeurés célèbres. Le pouvoir royal dut intervenir plusieurs fois, et notamment en 1613, en 1724, en 1743 et en 1770, pour délimiter les privilèges et les attributions des chirurgiens et des médecins. La confrérie et le collège de Saint-Côme disparurent pendant la Révolution.

CÔME ou **COSME** (le Frère), chirurgien français. V. [illegible].

Come prima et **Come sopra** (mots ital. qui signifient *Comme la première fois* et *Comme ci-dessus*). Loc. adv. Annotations qui indiquent qu'il faut répéter un morceau déjà chanté ou joué.

COMÉDIATEUR, TRICE n. (du préfixe *co*, et de *médiateur*). Personne qui agit comme médiateur dans une affaire avec une ou plusieurs autres.

COMÉDIE [*di*] n. f. (lat. *comœdia ;* gr. *kômôdia*, propr., chanson de fête, de *ôdê*, ode, et *kômos*, banquet). Pièce de théâtre, en vers ou en prose, destinée en général à exciter le rire soit par le choc des situations et des personnages, soit par la peinture satirique des mœurs contemporaines, soit par la représentation des travers et ridicules de l'humanité : *Les* COMÉDIES *d'Aristophane, de Plaute, de Molière.* || Ensemble des pièces de théâtre de ce genre ; genre littéraire qu'elles constituent : *La* COMÉDIE *et la tragédie ont fleuri au* XVII*e siècle de façon merveilleuse.* || *Comédie de caractère*, Celle qui a pour objet principal la peinture développée d'un caractère. || *Comédie de mœurs*, Celle qui peint les mœurs d'une époque ou d'une classe de la société. || *Haute comédie*, Genre enveloppant la *comédie de caractère* et la *comédie de mœurs.* || *Comédie d'intrigue*, Celle qui base l'intérêt sur la complication des faits. || *Comédie de genre*, Celle qui met en scène des ridicules de certaines classes. || *Comédie épisodique* ou *à tiroir*, Celle dont les scènes se succèdent sans être bien liées les unes aux autres, ni à une action générale, comme *les Fâcheux* de Molière, *les Originaux* de Fagan, *le Mercure galant* de Boursault. || *Comédie attendrissante, larmoyante*, Celle dans laquelle le pathétique domine plus ou moins le comique. (On dit aujourd. : *Comédie dramatique.*) || *Comédie héroïque*, Celle qui met en scène des rois, des princes et d'autres hauts personnages. || *Comédie historique*, Celle qui emprunte à l'histoire ses principaux personnages. || *Comédie pastorale*, Celle qui se passe à la campagne et peint des amours de bergers et de bergères. || *Comédie-ballet*, Celle dont chaque acte finit par des danses. || *Comédie-féerie* ou *Comédie à machines*, Pièce où l'on admet des interventions surnaturelles et un grand étalage de magnificence et de variété dans les décors. (On dit aujourd'hui *féerie* tout court.) || *Comédie-vaudeville*, Comédie dans laquelle on intercale des couplets. || *Comédie à couplets* ou *à ariettes*, Ancien nom des vaudevilles. || *Comédie ancienne, Comédie moyenne, Comédie nouvelle.* V. la partie *encycl.* || *Comédie italienne*, Genre de pièce bouffonne d'origine italienne. || *Comédie lyrique*, synonyme de opéra-comique. — Le mot *comédie* s'éloigne aujourd'hui de plus en plus de son sens étymologique, et devient un terme général pour pièce de théâtre, comme il l'a déjà été au XVII*e* siècle : *Racine a fait une* COMÉDIE *qui s'appelle « Bajazet ».* (Mme de Sévigné.)

— Représentation d'une pièce : *Il joue bien la* COMÉDIE. || Lieu où l'on joue la comédie : *Aller à la* COMÉDIE. || Troupe d'acteurs.

— *Fig.* Parade d'un sentiment ; feinte, dissimulation : *La vie des courtisans est une* COMÉDIE *perpétuelle.* || Fait ou ensemble de faits qui excitent le rire : *La vie est tantôt une* COMÉDIE, *tantôt une tragédie.*

— LOC. DIV. *Jouer la comédie*, Prendre part à la représentation d'une pièce de théâtre, et *au fig.* Afficher des sentiments que l'on n'éprouve pas : *Les femmes ne sont pas plus dupes des* COMÉDIES *que* JOUENT *les hommes que des leurs.* (Balzac.) || *Donner la comédie*, Faire jouer des pièces de théâtre, et *au fig.* Prêter à rire : [Cette maladie] *Partout où vous allez,* DONNE LA COMÉDIE. (Molière.) || *Se donner la comédie*, Se procurer l'amusement, la distraction : DONNEZ-VOUS *quelque jour* LA COMÉDIE *de...* | *Secret de la comédie*, Chose dont on veut faire un secret, quoiqu'elle soit connue de tout le monde. || *Personnage de comédie*, Celui qui n'a que de belles apparences. || *Portier de la comédie*, Ancien employé des théâtres, qui recevait, à la porte, l'argent de ceux qui entraient. — *Au propr.* et *au fig.*, Celui qui n'ouvre pas une porte quelconque sans se faire payer : *J'étais un franc* PORTIER DE COMÉDIE. (Racine.) || Pop. *Etre à la comédie*, Etre sans le sou. || *Envoyer à la comédie*, Congédier.

— ENCYCL. Hist. *Grèce anc.* — Les origines de la *comédie grecque* se rattachent, comme celles du drame, au culte de Bacchus. La comédie apparut d'abord chez les Doriens : dans le Péloponnèse, à Mégare avec Susarion, d'où elle passa en Attique, et surtout en Sicile avec Epicharme, qui lui donna un grand éclat. Mais c'est à Athènes surtout que le genre se développa. On distingue trois périodes dans l'histoire de la comédie attique : 1° *la comédie ancienne* qui commence vers 480 av. J.-C., et a pour principaux représentants : Chionidès, Cratès, Cratinos, Eupolis et surtout Aristophane. Tour à tour violente et grossière jusqu'à l'obscénité, pleine de fantaisie et de grâce, elle est une représentation satirique de la réalité contemporaine : mœurs publiques, politique, lettres et arts ; 2° la *comédie moyenne*, genre de transition. Elle supprime le chœur, c'est-à-dire l'élément lyrique, et traite des sujets de mœurs ou des sujets mythologiques. Elle fut cultivée par Aristophane (le *Plutus* et *l'Assemblée des femmes*), Eubule, Alexis ; 3° *la comédie nouvelle*, qui correspond aux règnes d'Alexandre et de ses successeurs. Elle peint avec finesse et vérité les mœurs contemporaines ; elle a ses types : le fils de famille, la courtisane, l'esclave rusé, le parasite, etc., dont les noms indiquent le caractère. La comédie nouvelle, dont les principaux représentants furent Ménandre, Philémon, Diphile, nous est connue par des fragments importants et par les imitations qu'en ont faites Plaute et surtout Térence.

Rome anc. — La comédie romaine proprement dite fut peu originale. La *comœdia palliata* (jouée par des acteurs revêtus du *pallium*, vêtement grec) constitue le principal fonds du théâtre comique latin, et elle est toute imitée du grec, surtout de la comédie nouvelle chez Plaute, Cœcilius et Térence. Après eux, cette comédie cède la place à la comédie romaine, la *comœdia togata* (que les acteurs jouaient en portant la toge romaine). Traitée surtout par Afranius, elle n'eut qu'un succès relatif. Elle différait fort peu de la *palliata*, bien qu'elle parût consacrée plus spécialement à la peinture des mœurs romaines. Le succès passa ensuite à l'atellane, qui, à l'époque de Cicéron, fut supplantée par le mime. V. SATURA, ATELLANE et MIME.

Italie. — Les premières comédies régulières apparaissent en Italie au début du XVI*e* siècle avec les pièces de l'*Arioste* et *la Calandria* du cardinal Dovizi de Bibbiena, pièces imitées ou inspirées de Plaute et de Térence. Cette influence classique tend à diminuer avec certaines pièces de Cecchi, *les Gueux* de A. Cavo, les comédies de l'Arétin, pleines de verve, mais très licencieuses, et surtout *la Mandragore* de Machiavel, le chef-d'œuvre de la comédie italienne. Dans la seconde moitié du siècle, au contraire, le classicisme devient tout à fait tyrannique avec les pièces du Trissin, de G.-B. Gelli, L. Dolce, etc. Seuls G.-B. della Porta et Giordano Bruno (*le Chandelier ;* 1582) échappent à cette tyrannie, ainsi que quelques auteurs, le Strascino, le Ruzzante, A. Calmo, qui écrivent des pièces populaires et dialectales. De ce théâtre populaire va sortir la comédie improvisée. V. COMMEDIA DELL'ARTE.

La comédie improvisée a eu au XVII*e* siècle et dans une partie du XVIII*e* un succès considérable, qui exclut presque toute autre forme de comédie. Goldoni au XVIII*e* siècle essaye de remettre en honneur la comédie écrite, et il y réussit. Il écrit un grand nombre de pièces dont beaucoup charment par la vivacité du dialogue, le mouvement, la peinture exacte des mœurs, surtout vénitiennes. Pourtant, il rencontre une certaine opposition : C. Gozzi avec ses fantaisistes *fiabe* arrive à faire revivre sur la scène les vieux types consacrés de la comédie improvisée.

La comédie italienne moderne s'inspire souvent du théâtre étranger, particulièrement du théâtre français. Citons G. Giraud, V. Martini, P. Ferrari, F. Martini, F. Cavallotti, A. Torelli, G. Giacosa, G. Rovetta, Camillo et Giannino Antona-Traversi, R. Bracco, M. Praga, Pirandello.

Espagne. — En Espagne, la comédie s'est développée dans un sens tout particulier ; pour rester populaire, elle a tout sacrifié : la peinture des mœurs, l'étude des caractères, la vraisemblance même, afin de rester amusante et passionnée. Cependant, dès le commencement du XVI*e* siècle, Villabos traduisait *l'Amphitryon*, Simon Abril tout Térence, Timoneda, *les Ménechmes*, et les Argensolas, pendant tout le règne de Philippe II, essayèrent de tourner le théâtre espagnol vers la copie du théâtre antique. Mais, tandis que leurs productions étaient à peine appréciées de quelques lettrés, la vogue populaire soutenait les farces de Castillejos, les essais de comédie sérieuse de Lope de Rueda et de Juan de La Cueva. Leurs pièces se jouaient dans des cours, des *corrales* ou des *patios*, en plein vent, par des troupes ambulantes, sans aucun appareil scénique.

Au XVII*e* siècle règnent Cervantes, Lope de Vega, Calderon, Moreto, Rojas, aussi ingénieux, aussi fertiles d'imagination dans leurs comédies de cape et d'épée qu'ils sont terribles et sombres dans leurs drames. Alarcon, leur contemporain, inaugure avec sa *Verdad sospechosa*, dont Corneille a tiré *le Menteur*, la comédie de caractère. La plupart des poètes comiques français, de Thomas Corneille à Scarron, s'inspirent alors du théâtre espagnol. Au XVIII*e* siècle, c'est tout le contraire, et l'imitation de la scène française sévit en Espagne. Des esprits ingénieux, des écrivains élégants, Zamora, Cañizares, Yriarte, Moratin, Jovellanos, Melendez, méritent pourtant d'être cités. L'originalité de la comédie espagnole d'alors se réfugie dans les *saynètes* de Ramon de La Cruz, pièces populaires et bouffonnes, où les mœurs des bas quartiers de Madrid, le fourmillement étrange et le langage imagé des bouges et des carrefours sont retracés à merveille. Martinez de La Rosa et toute une pléiade de poètes et d'écrivains, à la tête desquels se placent Mariano de Larra, Breton de Los Herreros, Hartzenbusch, Eguilaz, et plus près de nous Tamayo y Baus, Echegaray, Benavente, Marquina et les frères Quintero, ont essayé soit de faire dominer tout à fait le goût français, toujours en grande faveur dans la Péninsule, soit de faire revivre la manière des anciens maîtres.

Dans le *género chico*, le petit théâtre vivant, populaire et très national, on doit rappeler les noms de Miguel Ramos Carrion, Javier de Burgos, Ricardo de la Vega, Vital Arza et Carlos Arniches.

France. — Les pièces comiques du moyen âge s'appelaient *farces, soties, moralités.* Les écrivains de la Renaissance (Jodelle, Larivey), méprisant la littérature du moyen âge, voulurent créer une comédie semblable à celle des anciens. Ils ne réussirent qu'à les traduire et à imiter assez gauchement soit les comédies latines soit des comédies italiennes. Ces pièces sans vie sont supplantées par l'ancienne farce et par des comédies fantastiques et burlesques, imitées le plus souvent du théâtre espagnol. Les comédies de Rotrou, Scarron, Boisrobert, Cyrano de Bergerac, Quinault, se proposent d'intéresser le spectateur non par la peinture exacte et vivante des caractères et des mœurs, mais par une intrigue surprenante où se déroulent dans un extraordinaire enchevêtrement les aventures les plus invraisemblables — par toutes sortes d'amusements, de décors et de jeux de scènes — par un comique outré, par du « burlesque », reliant constamment ces comédies aux farces populaires qui n'ont pas cessé d'avoir le plus grand succès. Seul P. Corneille, sans renoncer aux complications de l'intrigue, réussit à mettre dans la comédie plus de vérité, par une peinture plus exacte des caractères et des mœurs, et usa d'un comique discret et de bon ton. Il ouvrit par là la voie à Molière. Celui-ci crée la comédie de genre et la comédie moderne. La farce tient toujours sa place dans son théâtre, mais il renonce à la comédie d'intrigue et d'extravagance pour « peindre les hommes au naturel », écrire des comédies de caractère et de mœurs. Après lui, Regnard revient, dans une certaine mesure, à la comédie d'intrigue, amusante et joyeuse. Le Sage écrit une comédie vigoureuse sur les mœurs des financiers (*Turcaret*). Dancourt fait une place plus grande à l'actualité ; Dufresny cherche à renouveler les sujets et l'intrigue. D'une façon générale, la comédie s'achemine vers la peinture des mœurs et des conditions sociales. Cependant on peut noter, vers 1730, un retour à la formule moliéresque, avec Destouches, Piron, Gresset, qui essayent de faire revivre la comédie de caractère. Mais des tendances nouvelles se font jour avec Marivaux, qui s'attache à l'étude de l'amour, et applique à la comédie la curiosité psychologique de Racine. En créant la « comédie larmoyante », Nivelle de la Chaussée rompt nettement avec la tradition moliéresque ; malgré ses imperfections, on peut voir en lui le précurseur de la comédie moderne. A la fin du siècle, Beaumarchais fait jouer une comédie d'intrigue alerte, *le Barbier de Séville*, et une comédie d'intrigue où la satire sociale prend sa place, *le Mariage de Figaro ;* il crée le type vivant et pittoresque de Figaro. Si la technique de ces comédies reste toute proche de celle de Molière, on sent surtout chez lui l'influence de Diderot.

Au XIX*e* siècle, on continuera à écrire, et plus ou moins sur le modèle de Molière, des comédies de caractère et de mœurs, des comédies bouffonnes analogues à ses farces. Mais à partir du romantisme le principe de la séparation des genres disparaît. De plus en plus, on écrira des « pièces », intermédiaires entre la comédie gaie et le drame triste (ainsi la plupart des comédies de Dumas fils, et certaines comédies d'E. Augier, de Sardou, de Pailleron). A. de Musset crée une comédie de fantaisie poétique. Le théâtre gai se maintient avec Labiche, qui va de la farce à la comédie d'observation ; Th. Barrière, dont le rire est plus amer ; E. Gondinet, dont le talent a plus de finesse ; Meilhac et Halévy, chez qui la verve bouffonne n'exclut ni l'émotion ni la grâce. A partir de 1880, Becque et ses imitateurs défendent une comédie réaliste qui essaye d'être une image plus fidèle de la vie. Mais la veine comique se poursuit avec les vaudevilles des Bisson, Feydeau, Gandillot, etc., les comédies des Donnay, Lavedan, Capus, de Flers et Caillavet, Croisset, Tristan Bernard, Sacha Guitry, Courteline, J. Romains, A. Savoir.

Angleterre. — De courts dialogues indépendants, nommés « interludes », furent intercalés dans les *miracles*, dès le XIII*e* siècle, en manière d'intermèdes comiques. Ces interludes prirent peu à peu une forme littéraire propre qui s'épanouit chez John Heywood. Sous le règne de Henri VIII fut jouée *Calisto et Melibœa*, adaptation (très remaniée) de la *Célestine* espagnole. Mais l'évolution s'accélère à partir de 1550. La première comédie anglaise régulière est le *Ralph Roister Doister* de Nicholas Udall (vers 1553), pièce en cinq actes sur le modèle de Plaute. L'œuvre est comique, sans indécence.

Classique encore par sa technique, mais toute anglaise d'inspiration, est la joyeuse comédie jouée à Cambridge vers la même époque : *l'Aiguille de la commère Gurton* (imprimée en 1575), œuvre d'un gradué de l'université, nommé (croit-on) W. Stevenson. Ces premières comédies, représentées à la cour ou dans les universités, se trouvèrent naturellement soumises aux traditions et aux formes classiques. Les comédies romanesques et populaires qui suivirent se libérèrent des règles du théâtre latin. Shakespeare se montre aussi grand comique dans *le Marchand de Venise, la Mégère apprivoisée, les Joyeuses Commères de Windsor*, que suprême auteur tragique dans ses drames. Son érudit contemporain, Ben Jonson, puis Beaumont et Fletcher, rivalisent d'esprit et d'imagination dans la comédie d'intrigue et de caractère ; mais les deux derniers empruntent beaucoup à l'Espagne. Congreve, un siècle plus tard, suit les traces de Molière et, dès cette époque, la comédie anglaise perd une grande partie de son originalité. La comédie de la Restauration avec Wicherley, Van Brugh et Farquhar, a de la verve et de l'ingéniosité, mais elle est souvent licencieuse. Au XVIII*e* siècle Cumberland, et surtout Sheridan (*l'Ecole de la médisance*), méritent encore d'être cités. De nos jours, les auteurs comiques anglais se contentent, pour la plupart, d'adapter les meilleures œuvres du théâtre français, ou s'en inspirent de plus ou moins près.

Allemagne. — Hans Sachs, le cordonnier de Nuremberg, est le premier auteur comique dont le nom perce en Allemagne au sortir du moyen âge ; il improvisa un grand nombre de comédies. Au XVII*e* siècle, Andreas Gryphius cultive avec succès la comédie satirique, et, après lui, J.-E. Schlegel, Gellert essayent de rivaliser avec Molière. Lessing fut le restaurateur du théâtre national avec sa *Minna de Barnhelm*, et ouvrit la route à Gœthe et à Schiller. Après ces grands noms, on ne peut guère citer que Kotzebue. De nos jours, les Allemands ont surtout imité des pièces françaises. Cependant A. Wilbrandt, P. Lindau, G. Hauptmann, Fritz Stavenhagen et K. Schœnherr ont écrit des comédies originales.

— Iconogr. Thalie, Muse de la *comédie*, était représentée par les artistes de l'antiquité sous les traits d'une jeune fille souriante, couronnée de lierre, chaussée de brodequins, et tenant un masque scénique à la main. Les artistes modernes ne se sont guère écartés des données de l'art antique. Le peintre Nicolas Vleughels a représenté *la Comédie* sous la figure d'une femme tenant un masque. Un bas-relief en pierre, d'Edme Dumont, dans la cour du Louvre, nous la montre couronnée de lierre. On

connaît *la Comédie sérieuse* et *la Comédie enjouée*, figures de marbre dont Pradier a décoré les angles de la fontaine Molière, à Paris. Parmi les œuvres d'une date récente, rappelons une statue de la *Comédie* sous les traits de Rachel, exécutée en marbre par Duret pour le Théâtre-Français (Salon de 1857) ; une statue en plâtre de Schœnewerk (1864) ; un bas-relief exécuté par Jules Girard à l'Opéra (1867). Des peintures de Baudry, de Jobbé-Duval, dans divers théâtres de Paris, représentent *la Comédie*. Deux tableaux de Watteau (musée de Berlin) représentent, l'un *les Comédiens français*, l'autre *les Comédiens italiens*. On peut rattacher à cette iconographie le tableau symbolique de Hamon (1832) *la Comédie humaine* (V. planches *Beaux-Arts XXXV* et *XXXVI*.)

— Mus. *Comédie-ballet*. La comédie-ballet était, comme son nom l'indique, une comédie entremêlée d'intermèdes et de divertissements de danse. Molière, on le sait, en a écrit un grand nombre : *les Fâcheux*, *Monsieur de Pourceaugnac*, *les Amants magnifiques*, *l'Amour médecin*, *le Bourgeois gentilhomme*, *la Princesse d'Elide*, *le Sicilien*, *Psyché*, *le Malade imaginaire*. Certains ouvrages de l'ancien répertoire de l'Opéra, comme *le Carnaval et la Folie*, de Destouches, prenaient cette qualification, qui indiquait qu'ils procédaient du genre comique et que la danse y occupait une place importante.

Comédie à ariettes. On appelait « comédies à ariettes », à l'origine, tous les ouvrages entremêlés de dialogue parlé et de musique nouvelle, auxquels on donne aujourd'hui le nom de « opéras-comiques ». On ne qualifiait alors d'opéras-comiques que les parodies d'opéras ou simplement les vaudevilles. Tous les ouvrages dont Philidor, Monsigny, Grétry entre autres ont écrit la musique, parurent devant le public sous la qualification de « comédies à ariettes ».

Comédie lyrique. Au XVIIIe siècle, on a donné parfois la qualification de « comédie lyrique » à certaines pièces « à ariettes » du genre de celles désignées moins heureusement aujourd'hui sous le nom de « opéras-comiques ». Il arriva aussi qu'à l'Opéra même, pour distinguer certains ouvrages qui s'écartaient du genre dramatique habituel à ce théâtre, on leur donnait cette qualification de comédie lyrique. On peut citer, sous ce rapport, *les Amours de Ragonde*, de Mouret ; *Colinette à la cour*, *Panurge dans l'île des Lanternes* et *l'Embarras des richesses*, de Grétry ; *les Pommiers et le Moulin*, et *les Prétendus*, de Lemoyne ; *le Portrait* ou *la Divinité du sauvage*, de Champein ; *l'Heureux Stratagème*, de Jadin ; etc.

Comédie-Française, Nom officiel du Théâtre-Français, qu'on appelle souvent aussi *le Français*. La Comédie-Française, située actuellement dans une dépendance du Palais-Royal, date de 1680, époque à laquelle, par ordre du roi Louis XIV, la troupe de l'hôtel de Bourgogne se réunit

Comédie-Française. — Cl. Neurdein.

à celle du théâtre Guénégaud, rue Mazarine. Les acteurs et actrices étaient au nombre de vingt-sept, parmi lesquels la Champmeslé, Baron, Hauteroche et Poisson ; la subvention royale était de 12.000 livres. De la rue Mazarine, la Comédie-Française se transporta, en 1687, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés (actuellement rue de l'Ancienne-Comédie), où elle resta jusqu'en 1770. C'est là que brillèrent Lekain, Mlle Clairon, Adrienne Lecouvreur. En 1771, la Comédie-Française se transporta aux Tuileries, dans la salle de théâtre qui devint plus tard la salle de la Convention ; en 1782, elle s'installait dans la salle construite pour elle, sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, qui, rebâtie, est devenue l'Odéon. Là fut joué *le Mariage de Figaro* ; elle y resta durant toute la Révolution et c'est là que débuta Talma, que jouèrent Dazincourt, Fleury, Saint-Phal, Mmes Raucourt, Contat, Suin, Thénard, etc. Une scission ayant eu lieu en 1792 entre les comédiens, la Comédie-Française ne fut reconstituée qu'en 1802, dans le local qu'elle occupe actuellement au Palais-Royal, et avec une subvention de 100.000 francs. Son organisation est régie par les décrets de 1812 (décret de Moscou), de 1850, de 1859, de 1901 (qui supprima le Comité de lecture) de 1910 (qui le rétablit). Depuis la Révolution, les administrateurs de la Comédie-Française ont été Mahérault, Bernard, Papillon de La Ferté, Chéron, le baron Taylor, Buloz, Lockroy, Edm. Séveste, A. Houssaye, Empis, Ed. Thierry, E. Perrin, J. Claretie, A. Carré, E. Fabre.

Le 8 mars 1900, un incendie détruisit une partie de la Comédie-Française.

Comédie-Italienne. Diverses troupes de comédiens italiens avaient été appelées en France par Henri III, Henri IV, Mazarin, sans jamais s'y fixer ; l'une d'elles obtint, vers 1659, de jouer à l'hôtel de Bourgogne, alternativement avec les comédiens français, sur le théâtre du Petit-Bourbon avec la troupe de Molière, et ensuite sur le théâtre du Palais-Royal. En 1680, les Italiens devinrent seuls possesseurs du théâtre de Bourgogne, et y jouèrent des farces jusqu'en 1697, où une pièce satirique dirigée contre Mme de Maintenon fit fermer leur théâtre pendant dix-neuf ans. De 1716 à la Révolution, la Comédie-Italienne fournit encore une longue carrière, jusqu'au jour où elle fusionna avec l'Opéra-Comique (1762). Les acteurs et les actrices les plus célèbres furent : Isabelle Andreini, Francesco son mari, Lelio leur fils, le fameux Dominique, que prisait tant Louis XIV, Fiurelli, Spezzafer, Constantini dit Mezzetin, Riccoboni, Carlin, etc.

Comédie enfantine (LA), par Louis Ratisbonne (1861). Charmant recueil de poésies et de fables, où l'auteur nous montre surtout, pris sur le vif, des enfants dans l'ingénuité de leur âge. Récits et dialogues sont courts, d'une simplicité élégante, d'une morale très claire.

Comédie humaine (LA), par Honoré de Balzac. Tel est le titre sous lequel Balzac groupa la plus grande partie de ses romans. Ce titre parut pour la première fois dans l'édition de 1842. Voici, classés par Balzac même, les principaux romans que comprend LA COMÉDIE HUMAINE : *Scènes de la vie privée* (le Contrat de mariage, Béatrice) ; *Scènes de la vie de province* (le Curé de Tours, Eugénie Grandet, Illusions perdues, le Lys dans la vallée, Ursule Mirouet, la Rabouilleuse, la Vieille fille, le Cabinet des antiques) ; *Scènes de la vie parisienne* (César Birotteau, la Cousine Bette, le Cousin Pons) ; *Scènes de la vie militaire* (les Chouans) ; *Scènes de la vie de campagne* (le Médecin de campagne, le Curé de village, les Paysans) ; *Scènes de la vie politique* (Une ténébreuse affaire) ; *Etudes philosophiques* (la Peau de chagrin, la Recherche de l'absolu) ; *Etudes analytiques*.

Balzac mourut sans avoir pu composer un certain nombre d'œuvres dont il avait marqué la place dans ce plan.

La Comédie humaine est l'œuvre principale et le véritable titre de gloire de Balzac : œuvre immense, où il a voulu *tracer dans tous ses détails infimes, la fidèle histoire, le tableau exact des mœurs, de notre société moderne* et qui atteste l'inépuisable fécondité de son génie.

Il y a tout peint, en effet, tout décrit, tout analysé, d'une plume violente, brutale, pittoresque, fine aussi, voire poétique à ses heures. Ses contemporains y revivent tout entiers, des plus humbles aux plus élevés. Et s'il a eu une préférence marquée pour la peinture des bourgeois, petits et grands, c'est bien toutefois toute « la civilisation contemporaine », avec ses passions, ses ambitions, ses vices, ses vertus même, qu'on y voit, comme l'a dit V. Hugo, « aller et venir et marcher et se mouvoir avec je ne sais quoi d'effaré et de terrible, mêlé au réel ».

D'autant que le décor, les multiples décors (car Balzac nous promène en maintes provinces et en maints endroits) viennent encore ajouter à l'illusion par leur précision, leur exactitude minutieuse.

Peu importe donc qu'il y ait dans *la Comédie humaine* trop de romanesque ou de fantastique parfois, parfois aussi trop de dissertations ou encore trop de lyrisme, l'œuvre demeure debout, inébranlable, et défie le temps. Par elle — et il n'est personne pour le nier aujourd'hui — Balzac est bien le créateur du roman réaliste.

Comédie (LA DIVINE). V. DIVINE COMÉDIE (*la*).

Comédies et Proverbes, par Alfred de Musset. Ces pièces (dont les principales se retrouveront à leur titre) ont paru à différentes dates dans la *Revue des Deux Mondes*, et n'ont pas été écrites pour être jouées. Elles ont pourtant rencontré un succès qui ne cesse de croître. Les principales sont : *Lorenzaccio*, *les Caprices de Marianne*, *Fantasio*, *On ne badine pas avec l'amour*, *Il ne faut jurer de rien*, *le Chandelier*, *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, etc. (1840-1851). Elles offrent un mélange unique d'esprit et de fantaisie, qui fait songer à la fois à Marivaux et à Shakespeare. Une atmosphère de poésie y est répandue, pleine d'une rêverie mélancolique et légère. Et en même temps s'y joue avec aisance une plaisanterie élégante, impertinente, qui se plaît parfois à de fines caricatures.

COMÉDIEN [*di-in*], **ENNE** n. Personne dont la profession est de jouer des comédies ou d'autres pièces sur un théâtre public : *La condition des* COMÉDIENS *était infâme chez les Romains, et honorable chez les Grecs.* (La Bruyère.) || *Comédiens français*, *Comédiens du Roi*, Ancienne troupe du premier Théâtre-Français. || *Comédiens italiens*, Acteurs du Théâtre-Italien. || *Comédiens praticiens*, Marionnettes en bois appelées de ce nom parce que le directeur Levasseur, qui faisait mouvoir et parler Polichinelle, avait dans la bouche une *pratique*.

— *Fig.* Personne qui sait prendre tous les masques, jouer tous les rôles : *Que de* COMÉDIENS *sur la scène du monde !*

— Adjectiv. : *Les trois quarts des femmes sont* COMÉDIENNES, *Manières* COMÉDIENNES. (Fénelon.)

— PROV. **Tous les comédiens ne sont pas au théâtre**, On rencontre partout des gens qui jouent la comédie, qui prennent un masque.

— SYN. **Comédien, acteur.** V. ACTEUR.

Comédien (PARADOXE SUR LE), dialogue en prose de Diderot (1770). Diderot voulait régénérer le théâtre, et c'est le motif qui le poussa à écrire ce petit ouvrage, dans lequel il a tracé au courant de la plume d'ingénieux aperçus sur l'art du comédien. Le principal paradoxe qu'il y expose, c'est que l'acteur est un être à part, qu'il se dédouble et n'éprouve en lui-même aucune des émotions qu'il fait éprouver au public.

Comédiens (MAISON DES), maison de retraite pour les artistes dramatiques âgés, fondée par la Société des artistes dramatiques et par Constant Coquelin, inaugurée à Pont-aux-Dames (Seine-et-Marne) en 1905.

COMÉDON n. m. (du lat. *comedere*, manger). Bouchon corné obturant l'orifice d'une glande sébacée et constituant les « points noirs » du visage. (Derrière le comédon le canal excréteur de la glande est rempli par un cylindre graisseux que fait sortir l'expression entre les doigts. Le comédon est un des signes de la séborrhée.)

COMEIRAS (Victor DELPECH DE), abbé de Sylvanès, écrivain français, né à Saint-Hippolyte (Gard) en 1733, mort à Paris en 1805, a publié, entre autres ouvrages : les tomes XXII à XXXII de *l'Abrégé de l'Histoire générale des voyages* (Paris, 1799) ; *Histoire politique et raisonnée du consulat romain* (1801) ; *Abrégé de l'histoire générale des voyages* (1803-1805) ; etc.

COMELICO Inferiore, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Bellune), sur le Padola, affl. de la Piave ; 2.000 hab.

COMELICO Superiore, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Bellune), sur le Padola, affl. de la Piave ; 3.935 hab.

COMÉNATE n. m. Sel ou éther de l'acide coménique.

COMÉNIQUE [*nik'*] adj. (anagramme de MÉCONIQUE). Se dit d'un acide de formule $C^6H^4O^5$ obtenu par décomposition de l'acide méconique vers 150° avec perte d'acide carbonique. (Il se décompose vers 280° en acide hydroméconique $C^5H^4O^3$.)

COMENIUS (Jean-Amos), nom latinisé du grammairien et pédagogue tchèque KOMENSKY, né en 1592 à Niwnitz (Uhersky Brod) [Moravie], mort en 1670 à Amsterdam. Après avoir voyagé en Allemagne et en Angleterre, il devint directeur d'une école dans son pays, à Prerov, mais, affilié à la secte des Frères Moraves il dut émigrer en Pologne (1628). Il fut accueilli à Leszno par les Leszczynski, ardents partisans de la Réforme. Il écrivit là sa *Didactica magna* (1633) et sa *Janua linguarum reserata* (1631), qui le rendit célèbre en Europe. Appelé en Suède en 1642, il revint en 1648 à Leszno, où il publia cinq ouvrages didactiques relatifs à l'enseignement du latin, notamment une *Methoda linguarum novissima*. A la demande de Sigismond Rakoczy, prince de Transylvanie, il alla en 1650 réformer l'école de Saros-Patak, qu'il dirigea jusqu'en 1654. Ce fut là qu'il écrivit son *Orbis pictus*, imprimé à Nuremberg en 1658. Ayant perdu ses biens et des manuscrits précieux, en 1656, lors de l'incendie de Leszno, il passa aux Pays-Bas, où le sénat d'Amsterdam assura la publication de ses œuvres complètes : *J. A. Comenii Opera didactica omnia* (1657).

COMÉPHORE [*for'*] ou **COMEPHORUS** [*fo-russ*] n. m. Genre de poisson qui habite le lac Baïkal. (On ne pêche jamais le coméphore vivant, mais les rivages en sont quelquefois couverts par places après les tempêtes. Cet habitant des grands fonds est tellement huileux, qu'on ne peut manger sa chair ; les indigènes le font bouillir, et en tirent une huile.)

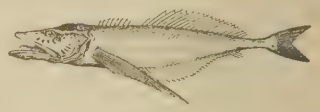

Coméphore.

COMERRE (*Léon*-François), peintre français, né à Trélon (Nord) en 1850, mort à Paris en 1916, élève de Cabanel. Il remporta, en 1875, le prix de Rome. *Samson et Dalila*, peinture exposée en 1881, lui valut une médaille de 2e classe, et fut achetée par sa ville natale. Citons encore : *Albine morte*, et *Une étoile* (1882), *l'Eté* et *l'Automne*, panneaux décoratifs pour la mairie du IVe arrondissement de Paris, et *la Mort de Timophane* (Lille). Ses portraits élégants lui valurent aussi une réputation distinguée.

COMESTIBILITÉ [*mèss*] n. f. Qualité de ce qui est comestible.

COMESTIBLE [*mèss*] adj. (du lat. *comestum*, supin de *comedere*, manger). Qui est propre à la nourriture de l'homme : *Champignon* COMESTIBLE.

— Substantiv. *Des comestibles*, Des aliments et spécialem. Des aliments de choix.

— ANTON. **Immangeable, vénéneux.**

COMESTOR (Pierre), ou **le Mangeur**, ainsi nommé de sa prodigieuse avidité de lecture ; théologien français, né à Troyes, mort à Paris en 1198. Il écrivit un abrégé de l'histoire sainte, *Scholastica historia*, qui a été traduit en français en 1494 par Guyard des Moulins, sous le titre de *la Bible historiée*.

COMÉTAIRE [*tèr'*] adj. Qui concerne les comètes : *Système* COMÉTAIRE. *Ellipse* COMÉTAIRE.

COMÈTE n. f. auj. et autref. n. m. (lat. *cometa* ; gr. *komêtês* ; de *komê*, chevelure). Astron. Astre nébuleux décrivant autour du soleil une ellipse très allongée ou une parabole, et qui est, le plus souvent, accompagné d'un appendice lumineux appelé *queue*.

— *Fam.* Brancard couvert, sur lequel on porte au cimetière les corps des petits enfants morts.

— Argot. Vagabond (à cause de ses habitudes errantes). || Individu qui est considéré par les joueurs comme portant la déveine. || *Tirer des plans sur la comète*, S'ingénier à trouver un moyen de réussir à quelque chose.

— Autom. Nom donné à un obturateur fait d'une pochette en caoutchouc garnie d'une bille de métal et servant à obturer les perforations des chambres à air.

D'argent à une comète de pourpre en pal.

— Blas. Etoile à huit rais, dont un, toujours inférieur, beaucoup plus long (ordinairement trois fois la longueur des autres rais), est ondulé et forme une queue.

— Chass. Surnom du faisan mâle, dans l'argot des braconniers, à cause de la longueur de sa queue.

— Comm. Ruban étroit et satiné, qui a beaucoup d'apprêt. || *Vin de la comète*, Vin de la récolte de 1811, année remarquable par l'excellence des vins, aussi bien que par l'apparition d'une célèbre comète.

— Jeux. Jeu de cartes très compliqué, inventé sous Louis XV et qui a joui longtemps d'une grande vogue. (Complètement abandonné, ce jeu a été remplacé par le nain jaune.)

— Pyrotechn. Fusée volante à traînée lumineuse.

— Techn. Nom que les relieurs donnent à une tranchefile toute préparée et qu'ils coupent au fur et à mesure de leurs besoins : *La* COMÈTE *est employée surtout dans la reliure commune.*

— ENCYCL. Les *comètes* (*astres chevelus*) sont généralement de faible éclat : à peine un dixième d'entre elles sont visibles à l'œil nu, et rares parmi ces dernières sont celles qui s'imposent aux regards par leur éclat et leur dimension.

Les comètes ont été symbolisées sous l'aspect d'une étoile ornée d'une longue queue. Pour être assez générale, cette apparence n'est pas obligatoire ; ces astres présentent en effet une très grande diversité, mais ils possèdent néanmoins un caractère commun qui est leur nature nébuleuse. Certaines comètes se montrent seulement sous l'aspect d'une masse globulaire aux contours indistincts ; au centre se voit une sorte de condensation plus ou moins marquée, présentant quelquefois l'allure d'un petit noyau brillant (fig. 1). La nébulosité environnant le *noyau* A constitue la *chevelure* B, appelée aussi *tête* de la comète lorsque celle-ci possède une *queue* C ; on y voit assez souvent des

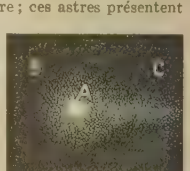

Comète (fig. 1).

zones lumineuses ou des panaches contournés, se recourbant pour se perdre dans la *queue*, qui semble l'extension de la chevelure. La queue peut être mince et peu visible, ou bien se présenter avec un développement prodigieux. La grande comète de 1843 avait une queue de 320 millions de kilomètres de longueur ; celle de la comète de 1744 s'épanouissait comme un large éventail à six branches, tandis que la comète de Donati, en 1858, présentait une longue queue recourbée en yatagan et ornée de deux aigrettes.

La queue d'une comète est toujours opposée au soleil (fig. 2), comme si l'action de ce dernier repoussait une poussière lumineuse extrêmement ténue. Les comètes sont constituées d'une matière très subtile à travers laquelle les plus faibles étoiles se distinguent ; la densité de la matière cométaire paraît être neuf mille fois plus faible que celle de l'air terrestre ; en conformité avec l'observation, cette faible densité implique que les comètes ne sont pas des masses solides.

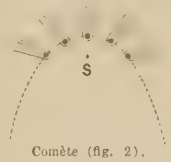

Comète (fig. 2).

La lumière des comètes a une double origine : lumière solaire réfléchie et diffusée par des particules en suspension au sein d'une masse gazeuse, qui possède elle-même une lumière propre ; on admet que ce milieu gazeux est constitué de *cyanogène*, d'*hydrocarbures*, d'*hydrogène* et d'*oxyde de carbone*.

Malgré ces données, les phénomènes cométaires restent encore très mystérieux. On est mieux fixé sur les mouvements de ces astres. Ils circulent autour du soleil (fig. 3) sur des orbites très allongées, *ellipses* ou *paraboles*, et peuvent s'approcher très près de lui, grâce à la forte excentricité de ces orbites ; dans ce cas ils subissent d'énormes variations. Ces orbites sont distribuées en tous sens dans l'espace, ce qui explique que les comètes peuvent se montrer sur tous les points du ciel et suivent des marches très différentes. Quelques-unes de ces orbites ont un développement relativement faible ; on observe ainsi des comètes périodiques qui réapparaissent avec régularité : la plus courte de ces périodes est celle de la comète d'*Encke* qui revient tous les 3 ans ; les autres sont notablement plus longues, et la célèbre comète de *Halley* ne se montre que tous les 76 ans. Certaines de ces comètes périodiques ont disparu. C'est ainsi que la comète de *Biéla*, découverte en 1826 et dont la période était d'environ 7 ans, parut

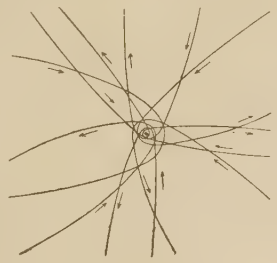
Comète (fig. 3).

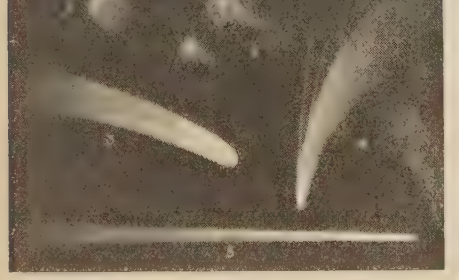
Comètes : 1. Comète d'Encke (télescopique) ; 2. Comète de Biéla, fragmentée en 1846 (télescopique) ; 3. Grande comète de 1811 ; 4. Comète de Donati en 1858 ; 5. Grande comète de 1843.

en 1846 sectionnée en deux fragments qui furent encore revus, mais de plus en plus éloignés l'un de l'autre, en 1852 et 1866 ; à partir de cette dernière date, ils n'ont plus jamais été revus. La comète *Brooks*, en 1889, se montra également fragmentée, et la photographie révèle souvent des apparences de même ordre dans la structure des queues. Les comètes semblent donc être sujettes à désagrégation, et ce phénomène pourrait constituer l'origine de ces corpuscules qui donnent lieu aux étoiles filantes.

Comètes (Lettre sur les), par Pierre Bayle. Dans cet ouvrage, publié en 1682 à l'occasion de la comète de 1680, et qui avait pour objet de prouver que ces météores ne peuvent avoir aucune influence ni morale ni physique sur notre globe, l'auteur se donne la liberté d'aborder toutes les questions de métaphysique, de morale, de théologie, d'histoire et de politique. Il y soutient ces deux thèses, singulièrement hardies pour l'époque : un athée peut être un honnête homme, et une société d'athées pourrait exister.

COMÉTÉ, E adj. Se dit de toute pièce héraldique dont une branche est semblable à une queue de comète.

COMÉTOGRAPHE [*graf'*] n. m. (de *comète*, et du gr. *graphein*, écrire). Astronome qui a écrit des ouvrages spéciaux sur les comètes.

COMÉTOGRAPHIE [*fi*] n. f. (de *cométographe*). Science qui traite des comètes. (Peu us.) [On dit aussi COMÉTOLOGIE.]

COMETTANT (Jean-Pierre-Oscar), musicien et littérateur français, né à Bordeaux en 1819, mort à Montivilliers en 1898, fut élève d'Elwart et de Carafa au Conservatoire. Il publia : *Trois ans aux Etats-Unis* (1857) ; *le Nouveau Monde* (1861) ; *les Civilisations inconnues* (1863) ; *l'Amérique telle qu'elle est* (1864) ; *le Danemark tel qu'il est* (1865) ; *Voyage pittoresque et anecdotique aux Etats-Unis d'Amérique* (1865) ; *De haut en bas*, impressions pyrénéennes (1868) ; *Histoire d'un inventeur au XVIIIe siècle* [Adolphe Sax] (1860) ; *la Musique, les Musiciens et les Instruments de musique chez les différents peuples du monde* (1869) ; *les Musiciens, les Philosophes et les Gaietés de la Musique en chiffres* (1870) ; *Francis Planté* (1874) ; *Un nid d'autographes* (1885) ; *la Musique de chambre*, recueil des Concerts de la salle Pleyel. Comettant a tenu pendant plusieurs années le feuilleton musical du *Siècle* où il s'est fait le défenseur de la tradition. Comme compositeur, il a publié de nombreuses romances, des morceaux pour piano, etc.

COMGALL (saint), moine irlandais né en 516, mort en 601 ; il fonda, en 558, près de Belfast, le célèbre monastère de Bangor. Il eut pour élève saint Colomban. — Fête le 10 mars.

COMICES n. m. pl. (lat. *comitia ;* de *cum*, avec, et *ire*, aller). Antiq. rom. Assemblée du peuple, pour élire les magistrats, juger, etc. (*comices curiates* ou *par curies, comices par centuries, comices par tribus*) : *L'ouverture des* COMICES *ne se faisait jamais à Rome sans que l'on eût pris les auspices.* (Machiavel.) || *Champ des comices,* Champ de Mars, où se tenaient les comices.

— *Par anal.* Au XIXe siècle, Réunion des électeurs pour nommer les membres des assemblées délibérantes, etc. : *La France vient de se réunir dans ses* COMICES.

— *Par extens.* (au plur. et au sing.). Réunion dans laquelle des personnes exerçant une même industrie délibèrent ensemble sur des questions relatives à cette industrie, ou délivrent des récompenses : COMICE *agricole.* COMICES *industriels.*

— ENCYCL. Hist. rom. Les assemblées du peuple à Rome ont été constituées par curies, par centuries et par tribus. Les réunions étaient appelées *contiones* ou *comitia.* Les *comices* ne pouvaient être réunis que certains jours (*dies comitialis*), déterminés par les pontifes. On consultait les auspices avant la séance, et celle-ci était remise si les auspices étaient défavorables. Le vote, d'abord public, devint secret au VIIe siècle de Rome.

1° *Comices par curies.* Ils étaient constitués par les trente curies qui étaient les divisions de la cité. Les plébéiens étaient primitivement exclus de ces assemblées. Les *comitia curiata* se réunissaient au *Comitium*, qui était une partie du Forum. Le vote se faisait *curiatim* (par curie), et, dans chaque curie, *viritim* (par homme). Les principales attributions des comices curiates étaient de confirmer les lois votées par le sénat (*leges curiatæ*), de décider la guerre, d'élire le roi et de lui conférer l'*imperium ;* ils accordaient et retiraient le droit de cité, et statuaient sur les abrogations. Enfin, les testaments se faisaient devant les comices (*calatis comitiis*). Le rôle des comices par curies devint de plus en plus restreint, et, sous Cicéron, leurs attributions furent confiées à trente licteurs.

2° *Comices par centuries.* Cette forme d'assemblée a eu pour base la division des citoyens en classes et en centuries. V. CENS, et CENTURIE. Quoique comprenant l'ensemble des citoyens, cette assemblée fut, au début, aristocratique. Chaque centurie avait un suffrage formé par la majorité des voix des individus qui la composaient. Mais les *equites* et les citoyens de la première classe, c'est-à-dire les plus riches, disposaient à eux seuls de la majorité des suffrages. Les *seniores*, quoique moins nombreux, avaient le même nombre de suffrages que les *juniores.* Une réforme, que l'on place vers le IIIe siècle av. J.-C., modifia l'organisation des comices par centuries dans un sens démocratique. Ces assemblées se réunissaient au champ de Mars. Mises en possession du droit d'élire les consuls, elles s'attribuèrent peu à peu la nomination des divers magistrats. La compétence législative des comices centuriates fut de bonne heure partagée avec les comices par tribus. Au point de vue judiciaire, c'était devant les comices par centuries qu'était exercé le *jus provocationis*, qui était un appel contre les décisions des magistrats.

3° *Comices par tribus.* Pour les affaires de moindre importance, on convoquait le peuple par quartiers ou tribus, au Forum, sans distinction des riches et des pauvres.

4° *Concilia plebis.* Depuis la création du tribunat de la plèbe et de l'édilité (494 av. J.-C.), les plébéiens organisés en corporation, avaient des réunions (*concilia plebis*, puis, dès 449, *comitia tributa*), élisaient leurs chefs, et votaient des décrets obligeant les membres de la corporation (*plebiscita*). Le lieu de réunion était le Forum. Le vote avait lieu *tributim* (par tribu), et dans chacune des tribus *viritim* (par homme). Au début, obligatoires seulement pour la plèbe, les *plebiscita*, votés dans les *concilia plebis*, eurent force de loi, depuis la loi Valeria Horatia, quand ils étaient ratifiés par le sénat. En 339 avant J. C., la loi Publicia Philonis rendit la *patrum auctoritas* préalable pour les plébiscites ; la loi Hortensia (286 av. J.-C.) abolit même cette obligation.

— Econ. rur. Les *comices agricoles* sont des associations privées formées par des propriétaires ruraux ou des cultivateurs, pour favoriser le développement de l'agriculture par l'organisation de concours et la distribution de récompenses (médailles ou primes en argent).

COMICIAL, E, AUX adj. V. COMITIAL.

COMIFÈRE adj. (du lat. *coma*, chevelure, et *ferre*, porter). Bot. Qui porte une chevelure.

COMILLA, ville de l'Inde anglaise (Bengale), sur le Goumti, affluent du Megma ; 22.700 hab. Ch.-lieu de district. Manufactures de coton.

COMINES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 21 kil. de Lille, sur la rive droite de la LYS ; 6.395 hab. (*Cominois*). Ch. de f. Nord. Industrie chimique, rubans. — Sur la rive gauche de la Lys, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. d'Ypres) ; 4.425 hab. Brasserie, industrie du tabac, filatures. Les deux villes ne font en réalité qu'une agglomération, politiquement séparée depuis 1713. Comines a été prise par les Français en 1197 et occupée par eux en 1648. Ruines du château (XIVe s.). Patrie de Philippe de Comines. V. COMMYNES.

COMINES (Philippe DE). Biogr. V. COMMYNES.

COMINO, îlot anglais du groupe de Malte (Méditerranée), entre cette île et celle de Gozzo.

COMIQUE [*mik'*] adj. (lat. *comicus ;* gr. *kômikos*). Propre à la comédie, qui appartient à la comédie ou aux comédiens : *Auteur* COMIQUE. *Verve* COMIQUE. || Qui concerne les comédiens : *Le* ROMAN COMIQUE *de Scarron.*

— *Masque comique*, Visage qui se prête à la comédie : || *Chanson, Chansonnette comique*, Petite pièce de chant écrite et mise en musique pour amuser. || *Chanteur comique*, Musicien qui chante des chansons de ce genre.

— *Par extens.* Plaisant, qui fait rire : *Un récit* COMIQUE. || Bizarre, singulier : *Caractère* COMIQUE. || Ridicule, qui prête à rire : *Emportement* COMIQUE.

— *Substantiv.* Caractère propre de la comédie, des divers genres de comédies : *Les poètes tragiques trouvent quelquefois le* COMIQUE. (Chateaubriand.) || *Haut comique* ou *Comique noble*, Celui qui est fondé sur des plaisanteries fines et délicates. || *Bas comique*, Celui qui amuse par des moyens bas et grossiers. || *Comique bourgeois*, Celui qui résulte de la peinture des mœurs bourgeoises. || *Comique de caractère*, Celui qui est produit par le développement d'un caractère. || *Comique de situation*, Celui qui résulte des situations dans lesquelles se trouvent les personnages. || *Comique de mots*, Celui qui est dû au choc imprévu des mots, à leur choix, ou à leur emploi bizarre et inattendu.

— Manière d'exprimer ce qui est plaisant ou ridicule : *Daumier avait un* COMIQUE *cruel.* || Chose comique, côté plaisant : *Le* COMIQUE *d'une aventure. Le* COMIQUE *de l'affaire, c'est que...*

— Auteur comique : *Molière est notre premier* COMIQUE. || Acteur ou chanteur comique : *C'est un bon* COMIQUE ; et *par extens.*, Personne qui sait provoquer le rire : *Ecolier qui est le* COMIQUE *de la classe.* || *Comique grime*, Acteur qui joue les rôles pour lesquels il est nécessaire de se grimer le visage. || Rôle d'acteur comique : *Jouer les* SECONDS COMIQUES.

— ANTON. **Dramatique, tragique, grave, imposant, sérieux, attendrissant, émouvant, pathétique, touchant.**

— ENCYCL. Théâtr. Dans le grand répertoire, c'est-à-dire la comédie classique, on distinguait deux catégories de *comiques :* les *premiers comiques*, parmi lesquels on comptait, comme principaux types, Sganarelle, du *Festin de Pierre ;* Mascarille, de l'*Etourdi* (Molière) ; Hector, du *Joueur* (Regnard) ; Labranche, de *Crispin rival de son maître* (Le Sage), et les *seconds comiques*, tels que : Covielle, du *Bourgeois gentilhomme ;* La Flèche, de *l'Avare* (Molière) ; le marquis, du *Joueur* (Regnard) ; puis toute la catégorie des crispins. Il y avait, de plus, les financiers et les grimes, tels que Orgon, Argan, Turcaret, Bartholo, Basile, etc. Toutes ces distinctions sont maintenant démodées.

Comique et Lyrique (THÉÂTRE-FRANÇAIS). Fondé en 1790 à Paris, à l'angle des rues de Bondy et de Lancry, pour y jouer la comédie, le drame, le vaudeville et l'opéra-comique, il disparut à la fin de 1793.

COMIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière comique. — ANT. **Dramatiquement, tragiquement.**

COMIR n. m. Au moyen âge, Sorte de bateleur qui allait chantant les vers des troubadours, en s'accompagnant de quelque instrument.

COMISA, ville de la Yougoslavie (Dalmatie), sur l'Adriatique ; 4.000 hab. Port de pêche.

COMISO, ville d'Italie (Sicile, prov. de Syracuse) ; 32.325 hab. Fabriques de papier. Palais comtal du XVe siècle, trop restauré.

COMITADJI n. m. (de *comitat*, homme de comité). Membre des organisations révolutionnaires fondées en Macédoine pour l'affranchissement de la contrée. || Irrégulier bulgaro-macédonien, servant la cause bulgare à côté des armées régulières : *Un parti de* COMITADJIS.

COMITAN, ville du Mexique (Etat de Chiapas), sur le Grivalja, affluent du Tabasco ; 14.000 hab. Commerce de cochenille, sucre et coton.

COMITAT [*ta*] n. m. (du bas lat. *comitatus*, dignité de comte). Subdivision administrative de la Hongrie.

— ENCYCL. La Hongrie était autrefois et est restée divisée en *comitats*, dotés d'une vie administrative propre et nommant eux-mêmes leurs fonctionnaires inférieurs. On en comptait 63 avant 1918 ; il en reste 33 aujourd'hui. Le comitat est subdivisé en circonscriptions.

COMITATIVE n. f. Dignité ou charge de comte (en lat. *comes, itis*) dans le Bas-Empire.

COMITE n. m. (du lat. *comes*, compagnon). Ancienn. Syn. de COME.

COMITÉ n. m. (de l'angl. *committee* dérivé de *to commit*, confier). Réunion de personnes déléguées par une assemblée quelconque, une autorité quelconque, ou même réunion de particuliers pour l'étude de certaines questions, l'exercice d'un certain pouvoir, l'examen d'un projet, d'une idée, etc. : *Assemblée qui nomme un* COMITÉ. || Chacune des sections du Conseil d'Etat.

— *En comité secret*, En séance privée, le public exclu. || *Petit comité*, Petit cercle d'intimes. || *En petit comité*, En petit nombre, secrètement.

— *Comité de lecture* ou simplement *Comité*, Réunion d'écrivains et d'acteurs chargés d'admettre ou de rejeter des pièces de théâtre, des écrits : *Napoléon Ier organisa le* COMITÉ DE LECTURE *du Théâtre-Français.*

Comité autrichien. On appelait ainsi, pendant la Révolution, l'entourage de Marie-Antoinette, qui permettait à la reine de rester en rapport avec l'empereur son frère, ou son neveu, même après que la guerre eût été déclarée entre la France et l'Autriche. Mercy-Argenteau, qui fut ambassadeur d'Autriche près de Louis XVI, en était l'âme ; Fersen en était un des principaux agents.

Comité de surveillance de la Commune de Paris. Formé, le 2 septembre 1792 au matin, il fut composé des administrateurs de police Duplain, Panis, Sergent et Jourdeuil, qui s'adjoignirent Lenfant, Cally, Leclerc, Duffort, Marat et Desforgues. Non seulement il n'essaya pas d'empêcher les massacres de septembre, mais il les approuva dans une circulaire destinée aux départements.

Comité de salut public. Créé par la Convention le 6 avril 1793, vu le péril extérieur, et à l'instigation de Danton, il ne tarda pas à concentrer entre ses membres le pouvoir exécutif tout entier. Ceux-ci, nommés d'abord pour un mois, gardèrent leurs fonctions plus d'un an, une fois que Robespierre et ses amis y eurent obtenu la majorité ; Danton eut le tort de s'en laisser éliminer le 10 juillet 1793. Ses membres les plus notables furent, avec Robespierre, Carnot, Saint-Just, Couthon, Collot d'Herbois, Barère, Prieur (de la Marne), Robert Lindet, Cambon,

Jean-Bon Saint-André, Billaud-Varenne. Dans son sein furent prises toutes les décisions importantes que, le plus souvent, la Convention ne fit qu'entériner : si la défense nationale y fut organisée par Carnot, tous les décrets terroristes y furent également préparés. Bien qu'il fût le théâtre de discussions passionnées, on peut dire que ses membres demeurèrent, dans l'ensemble, d'accord jusqu'au printemps de 1794. A cette date, la majorité du Comité redouta la dictature de Robespierre, et, lentement, d'accord avec le Comité de sûreté générale, prépara sa perte. Après le 9-Thermidor, le Comité, cessant d'être redoutable, perdit peu à peu son autorité sur la Convention. Il disparut avec elle.

S'il montra à l'intérieur une sévérité implacable contre les adversaires de la Convention, et contribua à inaugurer le régime sanglant terroriste à l'instigation de Robespierre, il eut, notamment, la gloire d'organiser, à l'instigation de Danton, avec Carnot, les armées qui délivrèrent la France de l'invasion étrangère.

Comité de sûreté générale, institué par la Convention le 2 octobre 1792. Il comprenait d'abord trente membres, mais le nombre en fut bientôt réduit à douze, puis à neuf. Chargé de la police de la République ses attributions se confondaient parfois avec celles du Comité de salut public, et des conflits surgirent entre les deux organismes. Robespierre entra souvent en lutte avec le Comité de sûreté générale, dans le sein duquel se fomenta le complot du 9-Thermidor. Renouvelé, à partir de cette date, tous les trois mois, il disparut en même temps que la Convention.

Comités révolutionnaires. Créés le 21 mars 1793 par la Convention ; les membres en étaient nommés par les sections ; on en compta, sur tout le territoire de la République, vingt et un mille cinq cents. Placés sous l'autorité du Comité de sûreté générale, ils furent chargés de la surveillance et de l'arrestation des suspects, des approvisionnements, des taxes, des réquisitions. Chacun des commissaires recevait 3 livres par jour. Les comités furent supprimés peu après le 9-Thermidor, et leurs membres furent, en grand nombre, poursuivis comme terroristes.

Comité des Travaux historiques et scientifiques, comité permanent établi en 1834 par Guizot près le ministère de l'instruction publique et dont la constitution et l'organisation ont été plus d'une fois remaniées depuis lors. Il est actuellement divisé en six sections : Philologie et Histoire (jusqu'à 1715) ; Archéologie ; Sciences économiques et sociales ; Histoire moderne (depuis 1715) et contemporaine ; Sciences ; Géographie. Une Commission centrale est constituée par les bureaux de toutes les sections. Différentes commissions (de publication des Documents archéologiques de l'Afrique du Nord, archéologique de l'Indochine, du Répertoire de Bibliographie scientifique, etc.) sont rattachées au Comité des Travaux historiques et scientifiques, qui dirige la plupart des publications officielles faites sous les auspices du ministère ; il prépare en outre avec lui les sessions du Congrès des sociétés savantes, qui tient ses réunions, chaque année, alternativement à Paris et dans une des villes universitaires de France.

Comité européen, association formée à Londres, en 1850, entre les hommes politiques de tous les pays, exilés à la suite des événements de 1848 et 1849. Elle avait pour but l'affranchissement des nationalités opprimées et l'établissement de la république universelle. Les principaux chefs de cette association étaient le Hongrois Kossuth, l'Allemand Struve, l'Italien Mazzini et le Français Ledru-Rollin.

Comité central, comité républicain, chargé, après la capitulation du 28 janvier 1871, de relier tous les bataillons de la garde nationale, afin de leur conserver leurs armes. Son premier acte officiel fut la proclamation qu'il fit afficher dans Paris le 1er mars, jour de l'entrée des Prussiens aux Champs-Elysées, proclamation par laquelle il installait audacieusement son pouvoir à côté du gouvernement régulier. Ses principaux membres étaient alors Arnould, Bergeret, Chauvière, Varlin. Après la journée du 18 mars, dont il fut l'instigateur, le Comité central se substitua dans Paris au gouvernement de Thiers, retiré à Versailles. Dans la nuit du 18 au 19 mars, il s'installa à l'Hôtel de Ville, fixa au 22, puis au 26, la date des élections municipales et déposa ensuite ses pouvoirs entre les mains des membres de la Commune. En réalité, il ne cessa d'exercer sur elle une pression occulte, et reparut officiellement, lors de l'entrée des troupes de Versailles, pour diriger la suprême résistance de l'insurrection.

COMITIAL [*si-al*], **E, AUX** adj. (lat. *comitialis*). Qui a rapport aux comices. (On écrit aussi COMICIAL.)

— *Mal comitial*, Epilepsie, ainsi nommée par les Romains, parce qu'un accident d'épilepsie survenu au cours des comices faisait séparer l'assemblée.

COMITICULE n. m. Petit comité. (Péjoratif.)

COMITINI, comm. d'Italie (Sicile, prov. de Girgenti) ; 2.775 hab. Exportation du soufre de la région de *Zolfare*, où gisent de nombreux volcans de boue.

COMITIUM. Antiq. rom. Place voisine du Forum romain. On discute encore sur la situation exacte du *Comitium*. Il est acquis que c'était une place et non un monument et qu'il était au N. du Forum. C'est là que Romulus, roi des Romains, et Tatius, roi des Sabins, se rencontrèrent (*coire ;* d'où *comitium*) pour traiter. Plus tard, le nom de *comitium* fut encore mieux justifié, puisque les comices par curies se tenaient sur cette place. Tullius Hostilius y bâtit le palais du sénat ou *curia Hostilia*. Il perdit de son importance politique, à mesure que croissait celle du Forum, dont il n'était séparé que par la tribune aux harangues. Tullius Hostilius entoura le *Comitium* d'une enceinte. On voyait dans cette enceinte la Græcostasis, la louve de bronze et les deux jumeaux, le figuier Ruminal, diverses statues et la tombe de Romulus, la colonne Mœnia, où se faisaient les exécutions. Peu à peu, le *Comitium* se confondit avec le Forum.

COMMA n. m. (mot gr. signif. *membre de phrase*). Mus. Intervalle équivalent à un neuvième de ton, et peu appréciable à l'oreille, qui existe entre deux notes enharmoniques, par exemple entre *do dièse* et *ré bémol*. || Pl. : *Des* COMMA (ou COMMAS).

— Gramm. gr. Incise, partie d'un membre de période.

— Prosod. Chacune des parties que sépare la césure, dans le vers hexamètre.

— Typogr. Ancien nom du deux-points (:).

— ENCYCL. Mus. Le *comma* est un petit intervalle, appréciable sans doute à l'oreille, mais dont l'emploi musical serait impossible et qui relève de la théorie. Les physiciens reconnaissent trois espèces de commas. Le premier, nommé par eux *comma syntonique*, est la différence entre le ton majeur, représenté par la proportion 9 : 8, et le ton mineur, qui s'exprime par 9 : 10 ; elle se représente par la proportion 81 : 80. Le second comma, appelé *comma diatonique* ou *comma de Pythagore*, est la différence qui se trouve entre l'octave juste, représenté par la proportion 1 : 2, et le dernier terme de douze quintes successives, différence qui s'exprime par les nombres **531441 : 524288.** Le troisième comma, *comma diesis*, est la différence qui se trouve entre deux sons analogues tels que *ré bémol* et *ut dièze*, différence qui s'exprime par la proportion 128 : 125. En réalité, les divers commas et leurs différences disparaissent, dans la pratique, devant la division de l'octave en douze parties égales, qu'on appelle *le tempérament* et qu'on est obligé d'adopter pour les instruments à sons fixes comme le piano et la harpe.

COMMAGÈNE ou **COMAGÈNE.** Géogr. anc. Prov. du royaume séleucide de Syrie (Asie Antérieure), s'étendant au pied du Taurus entre la Cilicie et l'Euphrate ; capitale *Samosate*. Elle fut réunie à l'Empire romain en l'an 17 de notre ère.

COMMANA, comm. du Finistère, arrond. et à 20 kil. de Morlaix, au versant nord des monts d'Arrée ; 2.035 hab. Ch. de f. intérêt local. Monuments mégalithiques.

COMMAND [*ko-man*] n. m. (de *commander*). La personne au nom de laquelle on se porte acquéreur ou adjudicataire. || *Déclaration de command*, Celle par laquelle on fait connaître le nom de cette personne.

— Autref., avait le sens de *Lieutenant*.

— ENCYCL. Un acheteur peut se réserver, par une clause expresse du contrat, la faculté de désigner après coup au vendeur la personne pour laquelle il a fait l'acquisition, cette personne lui ayant *commandé* d'acheter. L'indication de cette personne, ou *déclaration de command*, doit être enregistrée dans les vingt-quatre heures. Elle n'entraîne qu'un seul droit de mutation. On appelle improprement « déclaration de command » celle qui est spéciale à l'avoué dernier enchérisseur, dans une vente judiciaire d'immeubles ; l'avoué doit déclarer le nom de l'adjudicataire au greffe, dans les trois jours.

COMMANDANT [*ko-man-dan*], **E** adj. Qui commande : *Officier* COMMANDANT. *Vaisseau* COMMANDANT.

— *Fig.* Altier, impérieux : *Soçrate ne dicte rien en maître, d'une voix* COMMANDANTE. (H. Taine.) || Acre au goût : *Un vin à sève veloutée, armé d'un vert qui n'est point trop* COMMANDANT. (Molière.) [Vx en ce sens.]

COMMANDANT [*ko-man-dan*] n. m. Chef, personne qui commande : *Le* COMMANDANT *du poste, du navire*, etc.

— Art milit. Titre donné aux chefs de bataillon ou d'escadrons. || *Commandant d'armes*, Titre donné à l'officier qui dirige le service d'une garnison. (C'est le commandant d'armes d'une place qui représente l'autorité militaire auprès des autorités civiles et règle avec elles les mesures de police. On disait jadis *commandant de place*.) || *Commandant de compagnie, de bataillon, de régiment, de corps d'armée, d'armée, de détachement*, etc., Titre de l'officier, quel que soit son grade, qui commande une de ces unités. || *Commandant de recrutement*, Officier supérieur (qui peut être un officier en retraite) placé à la tête d'un bureau de recrutement. || *Commandant en chef*, Commandant d'un groupe d'armées, ou d'une armée opérant isolément. || *Commandant supérieur de la défense.* V. COMMANDEMENT. || *Commandant territorial*, Officier qui a sous ses ordres les services militaires d'une certaine fraction de territoire.

— Hist. Se disait pour *commandeur*, en parlant d'un grade dans la Légion d'honneur, sous le premier Empire.

— Mar. Officier, quel que soit son grade, qui commande une force navale ou un navire de guerre : *Un* COMMANDANT *d'escadre. Le* COMMANDANT *d'un aviso.* || Titre que l'on donne à tous les officiers supérieurs, à partir du grade de capitaine de corvette jusqu'à celui de contre-amiral.

Commandant de cavalerie (LE), traité de Xénophon, devenu vieux, écrit peu avant Mantinée et adressé à un ami nommé hipparque (ou chef de la cavalerie athénienne). De là son vrai titre : *Hipparkhikos* ou *Discours à un hipparque*. Manuel complet des devoirs du commandant de cavalerie en ce qui concerne le recrutement, la discipline, l'instruction et l'emploi tactique. Traduit et commenté par P.-L. Courier, passé maître, comme Xénophon, en fait d'équitation.

COMMANDANTE [*ko-man*] n. f. Femme d'un commandant.

COMMANDANTURE [*ko-man*] n. f. (allem. *kommandantur ;* du franç. *commandant*). Hôtel où sont les bureaux du commandement allemand délégué à l'administration d'une ville.

COMMANDATAIRE [*ko-man, tèr'*] n. m. Dr. canon. V. COMMENDATAIRE.

COMMANDE [*ko-mand'*] n. f. (de *commander*). Action de donner l'ordre de faire ou de livrer telle ou telle chose : *Faire une importante* COMMANDE.

— *De commande*, Sur la demande de l'acheteur : *Un pantalon* DE COMMANDE. *Des souliers* DE COMMANDE. || Obligatoire : *Les fêtes* DE COMMANDE. || Indispensable : *La vigilance est* DE COMMANDE *à la guerre.* || Contraint, imposé, ou Feint, non sincère : *Un enthousiasme* DE COMMANDE.

— Aéron. *Commande de profondeur, de direction*, Organe de manœuvre des gouvernails de profondeur et de direction d'un avion. || *Avion à doubles commandes*, Avion d'école, dont tous les organes de direction et de stabilité sont doubles pour permettre le pilotage simultané par le moniteur et l'élève. (Les avions de transport à longues distances sont pourvus également de *doubles commandes* pour permettre aux pilotes de se relayer au cours d'un long voyage.)

— Mar. Fils de caret, tordus ensemble, servant aux amarrages ou à la confection de divers objets de manœuvre. || *Poste de commande*, Nom donné à l'endroit où sont les engins de commande mécanique du gouvernail.

— Mécan. *Commande d'un mouvement*, Nom donné aux organes d'une machine transmettant ledit mouvement. (Se dit aussi du procédé de mise en marche de certains mécanismes : *L'air comprimé sert à la* COMMANDE DES FREINS.)

— Pêch. Morceau de corde maintenant en place un filet tendu.

— ENCYCL. Mécan. La *commande* des machines d'un atelier peut être faite soit en groupe par une transmission, soit par commande individuelle ou directe.

La transmission a l'avantage d'être peu coûteuse, mais elle encombre l'atelier d'organes accessoires (poulies, courroies, chaises, etc.), qui nuisent à la clarté et sont des causes permanentes d'accident. La marche d'une seule machine exige la rotation de toute la transmission, et une avarie au moteur entraîne un arrêt de toutes les machines.

La commande directe de plus en plus répandue depuis la diffusion des petits moteurs électriques supprime les arbres de transmission et tous leurs accessoires. Les frais d'installation supérieurs aux précédents sont largement compensés par les économies réalisées sur la force motrice et l'entretien.

COMMANDEMENT [*ko-man-de-man*] n. m. Action de commander, injonction, ordre : *Que le* COMMANDEMENT *du supérieur soit juste !* (Pascal.) || Pouvoir de commander : *S'adjoindre quelqu'un dans le* COMMANDEMENT. *Avoir le* COMMANDEMENT *d'une armée.* || Manière d'exercer l'autorité : *Avoir le* COMMANDEMENT *ferme.* || Lieux dans la limite desquels s'exerce le commandement : *Repartir pour son* COMMANDEMENT. || Ordre bref pour faire exécuter les mouvements militaires : COMMANDEMENTS *préparatoires.* COMMANDEMENT *d'exécution.* || *Bâton de commandement*, Bâton qui sert de signe de commandement à certains officiers.

— Loi, précepte : *Les* COMMANDEMENTS *de Dieu. Les* COMMANDEMENTS *de la morale.*

— Fam. *A votre commandement*, A vos ordres. (Vx.) || *Avoir une chose à commandement* ou *à son commandement*, L'avoir à sa disposition : *J'ai dix langues, Clitон,* À MON COMMANDEMENT. (Corneille.)

— *Particulièrem.* Jussion royale : COMMANDEMENT *du roi au parlement.* || *Secrétaire des commandements*, Premier secrétaire d'un prince ou d'une princesse. || *Secrétaire d'Etat et des commandements*, Chacun des quatre secrétaires d'Etat ou ministres sous Henri II. || *Signé en commandement*, Signé par un secrétaire d'Etat.

— Artill. Manière d'être battu par le canon : *Place qui a des* COMMANDEMENTS *de revers, d'enfilade.*

— Dr. (Proc. civ.) Ordre signifié par huissier de satisfaire à une obligation.

— Fortif. Différence de niveau entre les crêtes de deux ouvrages ou mouvements de terrain. (Le plus élevé *commande* l'autre de cette différence.)

— Jeux. Au whist, Droit qu'ont les joueurs, lorsque l'un d'eux a laissé voir une carte, d'indiquer, dans le cours du jeu, à quel moment cette carte doit être acceptée ou refusée.

— Mar. Commission de commander un navire, donnée, dans la marine de guerre, par décret du président de la République. || *Prendre son commandement*, Entrer en fonctions. || *Remettre son commandement*, Le quitter à la fin de la période réglementaire ou pour tout autre motif.

— SYN. **Commandement, injonction, ordre, prescription.** *Commandement*, terme général, se dit de l'autorité elle-même, aussi bien que d'un acte particulier par lequel elle se manifeste. *Ordre* ne suppose pas toujours ou une autorité légitime ou une autorité aussi forte que *commandement*. *L'injonction* est un ordre formel, rigoureux, donné, en vertu d'un pouvoir qu'on détient, à quelqu'un qui manifeste une certaine répugnance à obéir. La *prescription*, c'est proprement l'action d'écrire en tête, par suite de recommander spécialement, de commander avec des détails précis.

— ANTON. **Obéissance, soumission. — Accomplissement, exécution, observation.**

— ENCYCL. Art milit. On appelle souvent *haut commandement* celui des grandes unités, armées, groupes d'armées ou commandement en chef. On dit également le commandement du corps d'armée, de la division, de l'artillerie, du génie, etc., pour toute unité ou service qui comporte, adjoint à un officier général, un état-major lui servant d'aide.

Dans une autre acception, les commandements sont des circonscriptions territoriales soumises à l'autorité d'un chef déterminé. Il existe ainsi des commandements de région, de subdivision, d'artillerie, du génie, de qui relèvent les troupes et services particuliers stationnés sur ces portions de territoire.

— *Commandement supérieur de la défense.* Les places fortes, dont chacune possède son gouverneur, sont groupées sous le commandement supérieur du gouverneur principal. Celui-ci, qui prend le titre de *commandant supérieur de la défense*, est chargé de la préparation d'ensemble de la défense du groupe.

— Proc. civ. Le *commandement d'huissier* est l'acte nécessaire par lequel un huissier enjoint à un débiteur d'exécuter les obligations découlant d'un titre exécutoire, avant de procéder aux voies d'exécution forcée, soit sur sa personne (contrainte par corps), soit sur ses biens (saisies diverses).

Ce commandement est soumis aux mêmes conditions que tous les exploits. Il doit, en outre, contenir : 1° la copie intégrale du titre en vertu duquel agit le créancier ; 2° l'avis formel que, faute de payement, il y aura saisie ; 3° une élection de domicile par le créancier dans le lieu où la saisie sera pratiquée.

Le commandement interrompt la prescription, mais il ne fait pas courir les intérêts des sommes réclamées.

Le débiteur peut faire opposition au commandement, mais cette opposition n'arrête pas les poursuites.

Commandements de Dieu. D'après l'enseignement de l'Eglise, les *Commandements* de Dieu furent donnés à Moïse sur le mont Sinaï. Dieu lui-même les avait écrits de sa main sur deux tables de pierre, qui furent appelées les tables de la Loi. Il y en a dix. Les voici tels que les rapporte le livre de l'Exode (XX, 2-12) :

« Je suis le Seigneur votre Dieu qui vous ai tirés de l'Egypte, de la maison de servitude.

« Vous n'aurez point de dieux étrangers devant moi.

« Vous ne ferez point d'image taillée, ni aucune figure de tout ce qui est en haut dans le ciel, et en bas sur la terre, ni de tout ce qui est dans les eaux sous la terre. Vous ne les adorerez point et vous ne leur rendrez point de culte.

« Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu.

« Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. Vous travaillerez pendant six jours et vous ferez tout ce que

vous aurez à faire, mais le septième jour est le jour du repos consacré au Seigneur votre Dieu.

« Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

« Vous ne tuerez point.

« Vous ne commettrez point de fornication.

« Vous ne déroberez point.

« Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.

« Vous ne désirerez point la maison de votre prochain ; vous ne désirerez point sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son âne, ni son bœuf, ni aucune des choses qui lui appartiennent. »

Pour la commodité de l'enseignement, ces Commandements ont été traduits en des espèces de vers français, qui figurent dans les divers catéchismes diocésains :

COMMANDEMENTS DE DIEU

1. Un seul Dieu tu adoreras,
   Et aimeras parfaitement.
2. Le nom de Dieu ne jureras
   Ni sans raison ni faussement.
3. Les dimanches sanctifieras
   En servant Dieu dévotement.
4. Tes père et mère honoreras
   Les assistant fidèlement.
5. Homicide point ne seras
   Sans droit ni volontairement.
6. L'impureté ne commettras
   De corps ni de consentement.
7. Le bien d'autrui tu ne prendras
   Ni retiendras injustement.
8. Faux témoignage ne diras
   Ni mentiras aucunement.
9. Désirs mauvais repousseras
   Pour garder ton cœur chastement.
10. Bien d'autrui ne convoiteras
    Pour l'avoir malhonnêtement.

Commandements de l'Eglise. La théologie catholique enseigne que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ l'autorité nécessaire pour diriger les hommes vers leur salut éternel. Aussi a-t-elle le droit de faire des lois et d'imposer des commandements à ses fidèles. Les papes, les conciles, les évêques dans leurs diocèses ont souvent donné de telles lois. Parmi ces lois, quelques-unes, plus générales et plus importantes, méritent spécialement le nom de « commandements de l'Eglise ». Les *commandements* n'ont été rédigés sous *leur forme actuelle* que par le P. Canisius, dans son grand catéchisme. Les voici, tels que les donnent les catéchismes des diocèses de France :

COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE

1. Les fêtes tu sanctifieras
   Qui te sont de commandement.
2. Les dimanches messe entendras
   Et les fêtes pareillement.
3. Tous tes péchés confesseras
   A tout le moins une fois l'an.
4. Ton créateur tu recevras
   Au moins à Pâques humblement.
5. Quatre-temps, vigiles, jeûneras
   Et le carême également.
6. Vendredi, chair ne mangeras
   Ni jours défendus mêmement.

Les commandements de l'Eglise ne sont pas immuables comme les commandements de Dieu.

COMMANDER [*ko-man-dé*] v. tr. (du lat. *cum*, avec, et *mandare*, donner en main, faire remettre un ordre). Ordonner, prescrire : COMMANDER *le feu, la retraite.* Avoir sous son commandement : COMMANDER *une flotte.* || Diriger, régler la marche de : COMMANDER *une expédition, une reconnaissance.* || *Commander de service* ou simplement *Commander*, Désigner pour un service spécial. || *Commander à la baguette*, Commander sévèrement.

— Gouverner, dominer : *Malheur à la nation qui se croit née pour* COMMANDER *l'univers !*

— Faire la commande de : COMMANDER *des bottines.*

— Argot. *Commander à cuire*, Envoyer à l'échafaud.

— *Fig.* Assujettir, avoir action SUR : *La raison nous* COMMANDE *bien plus impérieusement qu'un maître.* (Pascal.) || Imposer, inspirer : *Le malheur* COMMANDE *le respect. Ce que l'honnêteté, la justice* COMMANDE.

— Artill. Etre en position de battre : *Fort qui* COMMANDE *l'entrée d'une rade.* || *Par extens.* Dominer par sa position : *Lieu qui* COMMANDE *une vue immense.* (Chateaubriand.)

— Jeux. Au whist, Indiquer, dans le cours du jeu, quand une carte, qui a été vue, doit être acceptée au jeu ou refusée.

— Mar. *Commande !* Réponse verbale faite autrefois par les matelots aux coups de sifflet du maître d'équipage.

— Mécan. Faire fonctionner certains organes des machines par l'entremise d'autres organes : *L'excentrique* COMMANDE *le tiroir.*

— Intransitiv. *Commander de* ou *que :* COMMANDER DE *partir.* COMMANDER QU'*on serve.*

— *Commander à* ou *sur :* SUR *cent peuples nouveaux Bérénice* COMMANDE. (Racine.) ; et *au fig.* Maîtriser : COMMANDER *à ses regards, à ses désirs.* || Art. milit. Dominer une position : *Forteresse qui* COMMANDE *à toute la contrée.*

— Fam. *Commandez à vos valets*, Se dit à une personne qui parle impérieusement, pour lui rappeler qu'elle n'a aucun droit sur nous.

— ***Se commander,*** v. pr. *Pour commander les autres il faut, avant tout, savoir* SE COMMANDER *soi-même.* || Commander pour soi : SE COMMANDER *une robe.*

— Avec réciprocité : *Chefs incapables de* SE COMMANDER ; *et au fig. : Pièces qui* SE COMMANDENT, Se dit de pièces disposées de telle sorte que, pour aller dans l'une il faut obligatoirement passer par l'autre.

— Au sens passif : *Il est des hommes intraitables qui ne peuvent* SE COMMANDER. (Napoléon Ier.) ; et *au fig. : La gaieté ne* SE COMMANDE *pas plus que les chants qu'elle inspire.* (Buffon.)

— ANTON. **Accomplir, exécuter, garder les commandements, obéir, observer, obtempérer, remplir, se soumettre, suivre des ordres.** — **Décommander.**

COMMANDERIE [*ko-man, rî*] n. f. Hist. rel. Bénéfice dont étaient pourvus les dignitaires de certains ordres religieux (ordres de Saint-Jean de Jérusalem, du Temple, de Saint-Lazare, de la Trinité, ordre Teutonique). || Résidence du commandeur d'un de ces ordres.

— ENCYCL. Hist. rel. Outre la « tête » de la *commanderie*, il y avait un certain nombre de domaines qui s'y rattachaient et en étaient les « membres ». Les commanderies étaient généralement attribuées aux frères qui ne pouvaient prendre part à la vie militaire, en raison de l'âge ou d'infirmités. Elles ont duré en France jusqu'à la Révolution. Dans l'ordre de Malte, on appelait spécialement *commanderies de justice* celles qui revenaient de plein droit aux plus anciens membres de l'ordre ; *commanderies de grâce*, celles qui étaient données par faveur aux grands dignitaires ; *commanderies magistrales*, celles qui étaient données aux grands maîtres des différents prieurés.

COMMANDEUR [*ko-man*] n. m. (de *commander*). Chevalier pourvu d'une commanderie : *Dans l'ordre de Malte, les* COMMANDEURS *étaient plutôt les fermiers de l'ordre que les bénéficiers.* (Savagner.)

— Grade supérieur dans les ordres de chevalerie : *Un* COMMANDEUR *de la Légion d'honneur.* || *Grand commandeur*, Premier dignitaire de l'ordre de Malte, après le grand maître. — Dignitaire d'un grade plus élevé que celui de commandeur, dans certains ordres de chevalerie.

— Hist. *Commandeur des croyants*, Titre donné aux califes.

Commandeur (STATUE DU). V. STATUE.

Commandeur (BAUME DU), Médicament dont l'invention est attribuée au commandeur de Permes et qui est une teinture alcoolique de racine d'angélique, hypéricum, baume de Tolu, benjoin, aloès. (Très employé jadis à l'intérieur comme cordial et vulnéraire, le baume du commandeur, appelé aussi teinture balsamique, baume du chevalier de Saint-Victor, baume des Innocents, baume vulnéraire anglais, élixir traumatique, etc., n'est plus guère employé aujourd'hui que comme médicament externe ; c'est un remède populaire pour le pansement des coupures.)

COMMANDEUR (ÎLES DU), archipel russe du sud de la mer de Behring, entre le Kamtchatka et les îles Aléoutiennes. L'île de Behring, où mourut le navigateur de ce nom, en est la terre principale.

COMMANDINO (Federigo), mathématicien italien, né et mort à Urbino (1509-1575). Auteur de traductions d'anciens mathématiciens et géomètres : Archimède, Apollonius, Euclide, etc. Les commentateurs postérieurs ont presque tous puisé dans ses travaux.

COMMANDITAIRE [*ko-man, tèr'*] n. Bailleur de fonds, dans une société en commandite : *Le* COMMANDITAIRE *n'est engagé solidairement que jusqu'à concurrence des sommes qu'il a versées.* || *Par extens.* Qui fournit des fonds dans un but quelconque : *Les gros banquiers sont aujourd'hui les* COMMANDITAIRES *des rois.*

— Adjectiv. : *Associé* COMMANDITAIRE.

— ENCYCL. V. SOCIÉTÉ.

COMMANDITE [*ko-man*] n. f. (du lat. *cum*, et *mandare*, donner en main). Comm. Société commerciale qui se contracte entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs bailleurs de fonds, appelés *commanditaires*, qui n'interviennent pas dans la direction de l'entreprise. (On dit plus ordinairement SOCIÉTÉ EN COMMANDITE. V. SOCIÉTÉ.)

— *Par extens.* Fonds versé par un commanditaire : *Ma* COMMANDITE *est de cent mille francs.*

— *Fig.* Délégation : *La guerre n'est que la vengeance par* COMMANDITE, *et le meurtre sous raison sociale.* (Th. Gautier.)

— Typogr. Association d'ouvriers typographes pour la confection en commun de travaux. (Il y a deux sortes de commandites, la *commandite égalitaire* dans laquelle chacun fournit travail égal pour salaire égal, et la *commandite au prorata*, dans laquelle le salaire est proportionnel au travail.

COMMANDITER [*ko-man, té*] v. tr. (de *commandite*). Fournir à quelqu'un les fonds pour une entreprise : COMMANDITER *un ami.*

— ***Commandité, e,*** part. pass. du verbe *Commanditer.*

— *Substantiv.* Personne commanditée.

— ***Se commanditer***, v. pr. — Au sens passif : *Un banquieroutier ne saurait* SE COMMANDITER.

COMMANDO [*ko-man*] n. m. Mot hollandais par lequel on désignait, dans les armées boers, un groupement de cent hommes réunis sous le commandement d'un même chef.

COMMANIPULAIRE [*kom'-ma, lèr'*] n. m. (du préfixe *com*, et de *manipule*). Antiq. rom. Nom donné aux soldats d'un même manipule.

COMMARCHIS [*kom-mar-ki*] n. m. (du préfixe *com*, et de *marchis* anc. orthogr. de MARQUIS). Seigneur terrien, ayant une part au gouvernement d'un marquisat.

COMMATION [*kom-ma-si-on*] n. m. (mot grec diminut. de *comma*). Une des parties de la parabase, dans l'ancienne comédie attique.

COMME [*kom'*] conj. ou adv. (lat. *quomodo*).

— Conj. Marque : 1° le temps, Au moment où : COMME *le soir tombait, l'homme sombre arriva.* (V. Hugo.) ; 2° la cause, le motif, Puisque, vu que, en qualité de : COMME *je m'ennuyais, je suis sorti.* COMME *nous devons mourir, pensons à la mort.* COMME *Français je ne puis agir autrement ;* 3° la comparaison, De même, de même que, aussi bien, autant que, tel que : *Il pense* COMME *moi. Hardi* COMME *un page. Aller* COMME *le vent.* COMME *les lois sont au-dessus des magistrats, ainsi les magistrats sont au-dessus du peuple. Dans la paix* COMME *dans la guerre. Qu'il fasse autant pour soi* COMME *je fais pour lui.* (Corneille.) *Etre honoré* COMME *un Dieu. Rien n'est bon, rien n'est beau* COMME *la liberté.* (Guizot.) *La beauté est* COMME *la rose, elle passe vite. Un homme* COMME *vous. Un poète* COMME *Hugo est chose rare.*

— Adv. ou conj. (selon les divers grammairiens). Marque : 1° la manière, De la manière que ou dont, de quelle manière : *Agissez* COMME *il vous plaira. Voilà* COMME *je crus apaiser sa tendresse.* (Racine.) *Les choses n'arrivent jamais* COMME *on se les imagine.* (Mme de Sévigné.) *Voilà* COMME *il agit.* COMME *il m'a traité ! Le voyez-vous* COMME *il vole à la victoire ou à la mort !* (Bossuet.) [Au XVIIe siècle, l'emploi de *comme* pour *comment* était très fréquent : *Albin,* COMME *est-il mort ?* (Corneille.) *A peine pouvez-vous dire* COMME *il se nomme !* (Molière.)] — En quelque manière, pour ainsi dire : *L'homme s'effrayera de se voir* COMME *suspendu entre ces deux abîmes de l'infini et du néant.* (Pascal.) ; 2° la quantité, le degré, Combien, à quel point, environ, presque : COMME *il est gros !* COMME *il est bon.* COMME *il est nécessaire de travailler !* COMME *on voit tous ses vœux l'un l'autre se détruire !* (Racine.) *Le ciel en sa faveur produit* COMME *un miracle.* (Molière.) *Il était* COMME *mort ;* 3° l'affirmation, la confirmation, l'explication, Et, et certes, par exemple : *S'il revient,* COMME *je le crois.* COMME *le dit Homère. Les métaux* COMME *l'or, l'argent, sont moins utiles que le fer.*

— LOC. DIV. *Comme tout*, Tout à fait : *Etre aimable* COMME TOUT. || *Tout comme, Tout à fait comme*, Tout aussi bien que : *Flamber* TOUT COMME *une allumette.* — Pareillement, sans différence : *Je n'ai pas encore donné ma parole, mais c'est* TOUT COMME. || *Comme de raison*, Comme il est juste : *Payer son écot* COMME DE RAISON (Ne pas dire *comme il est juste.*) || *Comme il faut*, D'une manière bien conditionnée : *Préparer un dîner* COMME IL FAUT ; et mettant dans l'obligation de : *Obtenez un arrêt* COMME IL FAUT *que je dorme* (Racine.). || En parlant des personnes, Distingué, de bonne société : *Il n'y a que la femme* COMME IL FAUT *pour être à l'aise dans sa toilette.* (Balzac.)

— Substantiv. *Avoir des doutes sur le* COMME IL FAUT *d'une toilette.* || *Comme cela* ou *Comme ça*, Ainsi, de cette façon : *Moi, je suis* COMME CELA ; *tant pis si je vous déplais.* || *Comme cela, Comme ça, Comme ci comme ça*, Signifient : 1° entre deux, ni bien ni mal : *Aller* COMME CI COMME ÇA ; 2° tantôt d'une façon, tantôt de l'autre : *Etre tantôt* COMME CI *et tantôt* COMME ÇA. || *Comme quoi*, De quelle façon, comment : *Vous saurez* COMME QUOI *je suis venu et* COMME QUOI *je repars.* || *Comme qui dirait*, A peu près : *Il y avait là* COMME QUI DIRAIT *deux cents, trois cents personnes.* || *Dieu sait comme*, On ignore comment (le plus souvent avec une nuance défavorable) : *Certaines gens réussissent,* DIEU SAIT COMME ! || *Comme si*, De même que si : *L'homme doit agir* COMME S'*il pouvait tout, et se résigner* COMME S'*il ne pouvait rien.* (J. de Maistre.) || *Comme ainsi soit que*, Comme il est vrai que. (Vx.) || *Comme que*, De quelque façon que. (Vx.)

— Mar. *Comme ça !* Ordre donné au timonier de gouverner dans la direction actuelle du navire.

— Pop. *Comme s'il en pleuvait*, Beaucoup, sans compter.

— PROV. **Comme on fait son lit on se couche**, Chacun prépare lui-même son avenir.

— SYN. **Comme, lorsque, quand.** *Lorsque* et *quand*, qui sont réellement synonymes, ne marquent pas en général autant que *comme* le moment précis où se fait une chose ; leur sens est plus général. — **Comme, ainsi que, de même que.** V. AINSI.

Comme il vous plaira (*As you like it*), comédie pastorale de Shakespeare, publiée en 1600. Le sujet en est emprunté à la *Rosalynde* de Lodge (1590). C'est la romanesque aventure de Rosalinde, fille d'un duc exilé dans la forêt d'Arden. Rosalinde est une des belles créations de Shakespeare ; spirituelle, enjouée, elle est sœur de la Portia du *Marchand de Venise*. Parmi les personnages secondaires il faut citer : le « mélancolique » Jacques dont la tirade : *Tout ce monde est un théâtre...* est célèbre ; le bouffon Touchstone et sa rustique fiancée Audrey. — *Comme il vous plaira* a été traduit par George Sand, et représenté au Théâtre-Français le 12 avril 1856.

COMMÉ, E adj. (lat. *comatus*). Chevelu.

COMMÉAT [*kom-mé-a*] n. m. (lat. *commeatus*, même sens). Antiq. rom. Congé temporaire accordé aux soldats et, sous le Bas-Empire, aux employés de l'Etat. || Vivres et relais que les alliés fournissaient aux fonctionnaires voyageant pour l'Etat. || Espace de la voie publique laissé à la circulation. || Transport des marchandises.

Commedia dell' arte, mots italiens qui désignent la comédie improvisée sur la scène, d'après un canevas arrêté d'avance, par les acteurs de métier, les acteurs qui sont « de l'art ».

— ENCYCL. En 1567 apparaît à Mantoue la première troupe de comédiens de profession, et ceux-ci, très vite, délaissent les pièces régulières pour s'abandonner à leur verve, créant ainsi la comédie « improvisée ». Le succès de cette comédie, pleine d'entrain et de naturel, fut considérable pendant deux siècles, en Italie et en Europe. Chaque acteur se spécialise dans un type propre, l'amoureux, le traîne-la-montagne, le pédant, etc., et ainsi se créent les *masques*, où les habitants de chaque ville retrouvent, en même temps que leur dialecte, la caricature de leurs défauts et de leurs qualités : Arlequin et Brighella sont de Bergame, Pantalon est vénitien, Pulcinella (Polichinelle) napolitain, Stenterello florentin, le Docteur bolonais, etc. Pour se reposer de l'improvisation continue, les acteurs ont à leur disposition les *lazzi*, jeux de scène burlesques, et les « morceaux de bravoure », tirades sur des lieux communs, et déclarations d'amour apprises par cœur. Ainsi, malgré le talent de certains auteurs (les Andreini, Flaminio Scala, Fiorelli, etc.), la « comédie improvisée » tombe assez vite dans la convention, et aussi la grossièreté : la réforme de Goldoni, faisant revivre la comédie régulière, vint à son heure.

Commediante ! tragediante ! (mots ital. signif. *Comédien ! tragédien !*) Ces mots auraient été prononcés à Fontainebleau par le pape Pie VII, que Napoléon Ier voulait contraindre à signer le Concordat de 1813. L'anecdote est apocryphe ; elle fut mise en circulation par un pamphlétaire royaliste, et propagée par Alfred de Vigny dans *Servitude et Grandeur militaires.*

COMMELIN (Jérôme), imprimeur flamand, né à Douai, mort en 1598 à Heidelberg, où il a donné de bonnes éditions des classiques grecs et latins. Il était bibliothécaire de l'Electeur palatin.

COMMELIN (Isaac), historien hollandais, né à Amsterdam en 1598, mort en 1676. Ses principaux ouvrages (en langue hollandaise) sont : *Commencements et progrès de la Compagnie des Indes hollandaises* (1646), *Recueil des actes de l'autorité publique en Hollande* (1644) ; *Vies des stathouders Guillaume Ier et Maurice* (1651) ; etc.

COMMELIN (Jean), botaniste hollandais, né et mort à Amsterdam (1629-1692). Il fut directeur du Jardin botanique d'Amsterdam, qui devint alors un des premiers de l'Europe. Ses principaux ouvrages sont : les *Hespérides des Pays-Bas* (Amsterdam ; 1676) ; *Catalogus plantarum indigenarum Hollandiæ* (1869).

COMMELIN ou **COMMELYN** (Gaspard), botaniste hollandais, neveu du précédent, né et mort à Amsterdam (1667-1731). Il remplaça son oncle dans la chaire de botanique, et professa cette science au Jardin botanique d'Amsterdam. Il fut membre de l'Académie des Curieux de la nature. Ses principaux écrits sont : *Flora Malabarica* (1696) ; *Horti medici Amstelodamensis plantarum usualium catalogus* (1697).

COMMÉLINE ou **COMMELINE** n. f. Bot. V. COMMÉLYNE.

COMMÉLYNACÉES [*kom'-mé, sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones hypogynes, très abondantes entre les tropiques. (Elle renferme environ trois cents espèces réparties dans vingt-six genres. Parmi ces derniers citons les *commelyna, aneilema, tradescantia, cyanotis.*)

COMMÉLYNE n. f. Genre de *commélynacées,* renfermant des herbes rameuses ou simples, dressées, dont on a décrit plus de quatre-vingts espèces, originaires des régions tropicales. (Leurs fleurs bleues, d'un éclat particulier, font qu'elles sont cultivées dans les serres et jardins.)

COMMÉMORABLE adj. Mémorable. (Vx.)

COMMÉMORAISON [*kom'-mé-mo-rè-zon*] n. f. Mémoire qu'on fait d'un saint le jour de sa fête, lorsqu'elle se trouve en concurrence avec une fête plus solennelle. || *Commémoraison des vivants et des morts.* V. COMMÉMORATION.

— ENCYCL. On distingue deux sortes de *commémoraisons;* les *commémoraisons communes,* connues plus ordinairement sous le nom de *suffrages des saints,* et les *commémoraisons spéciales.* Les premières sont les commémoraisons de la Vierge, des apôtres, du patron ou titulaire de l'église. On ne la fait que les jours où la fête ne dépasse pas le degré dit « semi-double ». Dans l'office de la férie, elles sont précédées de la commémoraison de la croix. Lorsqu'il y a concurrence de deux ou plusieurs fêtes, on célèbre en entier celle dont le degré est supérieur; pour l'autre, si elle n'est pas transférée ou omise, on en fait commémoraison à la messe, et de plus, à laudes, par l'antienne du *Benedictus,* et à vêpres par celle du *Magnificat.*

COMMÉMORATIF [*kom'-mé*], **IVE** adj. Qui rappelle le souvenir: *Monument* COMMÉMORATIF. *Fête* COMMÉMORATIVE.

— Pathol. Qui se rapporte au passé du malade et qui peut renseigner sur sa maladie.

Commémoratives (MÉDAILLES). V. MÉDAILLE.

COMMÉMORATION [*kom'-mé, si-on*] n. f. (lat. *commemoratio*). Action ou cérémonie consacrée à commémorer : *La* COMMÉMORATION *des morts. En* COMMÉMORATION *de la victoire.*

— *Fam.* Mention : *Nous fîmes* COMMÉMORATION *de vous, comme d'une personne que l'absence ne fait pas oublier.* (Mme de Sévigné.)

— Liturg. Commémoraison. || *Commémoration de tous les défunts,* Fête religieuse dont le but est de prier pour les morts. || Mention que le prêtre fait, au canon de la messe, des vivants et des morts.

— ENCYCL. Le 2 novembre, lendemain de la Fête de tous les saints, l'Eglise célèbre la *commémoration* de tous les fidèles défunts et prie pour les âmes qui subissent les peines du purgatoire. L'origine de cette fête remonte à saint Odilon, qui l'a fixée au 2 novembre pour ses moines. L'Eglise d'Occident a adopté cette date. Cette fête est restée populaire sous le nom de *jour des morts.*

COMMÉMORER [*kom'-mé, ré*] v. tr. (lat. *commemorare*). Rappeler le souvenir de.

COMMENAILLES [*ko-me-nay'*], comm. du Jura, arrond. et à 35 kil. de Dôle, dans la plaine de Bresse, au milieu des Etangs; 1.080 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

COMMENÇANT [*ko-man-san*], **E** n. Qui commence, qui débute : *Grammaire à l'usage des* COMMENÇANTS.

— Adjectiv. : *La révolution* COMMENÇANTE.

— ANTON. **Finissant, expert, vétéran.**

COMMENCEMENT [*ko-man-se-man*] n. m. Ce qui commence; la première partie d'une chose, d'une action, d'une vie, etc. : *Le* COMMENCEMENT *d'une rue, d'un ouvrage, de l'année, d'un incendie, d'un règne, d'une fonction, des études, de la chasse,* etc. *Les* COMMENCEMENTS *de Tibère, de Néron.*

— *Par anal.* Cause première, principe : *Dieu est le* COMMENCEMENT *et la fin de toutes choses.*

— Fig. : *La justice est le* COMMENCEMENT *de la charité.* (Lamennais.)

— *Au commencement,* Au début : AU COMMENCEMENT *tout est beau.* (Le Sage.) || Dans les temps les plus anciens : AU COMMENCEMENT, *il y avait autant de dialectes que de familles.* (Renan.) || Express. bibl. Au commencement de tout, avant que les êtres créés existassent : AU COMMENCEMENT *était le Verbe.* (Saint-Jean.)

— *Prendre son commencement, Prendre commencement,* Commencer. (Vx.)

— Dr. *Commencement de preuve,* Premier acheminement vers une preuve complète. S'il se trouve dans un écrit émané du défendeur ou de ceux qu'il représente, il permet au demandeur de compléter sa preuve par témoins ou indices quelconques, qui ne seraient pas admis autrement.

— Théol. Premier principe de toutes choses : *Dieu est le* COMMENCEMENT *et la* FIN.

— PROV. **Il y a commencement à tout,** Il faut en tout un apprentissage. Il faut du temps pour réussir, pour qu'une chose se développe. Il ne faut jamais désespérer de rien.

— SYN. **Commencement, naissance, origine, source.** *Commencement* désigne la première manifestation de l'existence, dans son sens le plus général. *Naissance* ne se dit que des choses qui ont une sorte de vie, qui s'accroissent avec le temps. *Origine* et *source* font remonter au commencement des choses, pour aller jusqu'à la cause qui les a fait commencer, avec cette nuance que l'*origine* ne marque que le point de départ, tandis que la *source* marque en outre assez souvent les effets, les conséquences qui découlent de la cause originelle.

— ANTON. **Achèvement, complément, consommation, fin, issue, terme, terminaison, désinence.**

COMMENCER [*ko-man-sé*] v. tr. (du lat. *cum,* avec, et *initiare,* commencer. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Je commençai. Nous commençons.*) Faire le commencement de : COMMENCER *des travaux, un livre, ses études.* COMMENCER *un tableau par le fond.* || Donner les premières notions à; former : COMMENCER *un élève; un cheval; un chien de chasse.* || Inaugurer, entamer : COMMENCER *l'année par une bonne œuvre.* COMMENCER *un pain.* || Etre au commencement de, en tête de : *La fête de la Circoncision* COMMENCE *l'année.*

— *Intransitiv.* Etre à son commencement: *La vertu finit toujours où l'excès* COMMENCE. (Massillon.) || Avoir pour commencement. Débuter : *Repas qui* COMMENCE *par des huîtres. Les hommes* COMMENCENT *par l'amour et finissent par l'ambition.* (La Bruyère.) COMMENCER *par crier.* || Etre en voie de dire, de faire quelque chose : COMMENCER *à s'impatienter. Elle* COMMENÇAIT *de me vouloir du bien.* (A. France.)

GRAMM. — L'infinitif complément de commencer est précédé de la préposition *à* quand il exprime une action considérée comme devant se prolonger et susceptible de s'accroître : *Enfant qui* COMMENCE *à parler. Femme qui* COMMENCE *à vieillir.* — On emploie de préférence la préposition *de* quand il n'entre dans l'action qu'une simple idée de temps : *Orateur qui* COMMENCE DE *parler.*

— PROV. **N'a pas fait qui commence,** Ce n'est pas tout que de commencer. || **A moitié fait qui commence bien,** Un heureux début est une très grande avance. || **C'est le lapin qui a commencé,** C'est le plus inoffensif qui a été l'agresseur. (Ironiquement.)

— ***Commencé, e,*** part. pass. du verbe *Commencer.*

— ***Se commencer,*** v. pr. — Au sens passif : *Bien des choses* SE COMMENCENT *qui ne s'achèvent pas.*

— ANTON. **Aboutir, accomplir, achever, compléter, couronner, finir, parachever, terminer.**

COMMENCEUR [*ko-man-seur'*] n. m. Celui qui commence. (Vx.)

COMMENDATAIRE [*man-da-tèr'*] adj. Qui est pourvu d'une commende : *Abbé* COMMENDATAIRE. || Tenu en commende : *Abbayes* COMMENDATAIRES.

— Substantiv. : *Les* COMMENDATAIRES.

COMMENDE [*ko-mand'*] n. f. (du lat. *commendare,* confier). Collation d'un bénéfice ecclésiastique (abbaye, prieuré) à un clerc, ou parfois à un laïque : *Recevoir un bénéfice en* COMMENDE. || Ce bénéfice lui-même.

— ENCYCL. Dr. can. Dès le Ve siècle, l'usage s'établit dans l'Eglise de confier un évêché vacant ou une abbaye vacante à un prélat privé des revenus de la charge dont il était titulaire. Cette concession était faite *in commendam,* c'est-à-dire provisoirement, d'où le nom de *commende.* Mais de bonne heure les rois ou les seigneurs se mirent à distribuer en commende les bénéfices ecclésiastiques à de simples clercs ou même à des laïcs qu'ils voulaient récompenser. La commende subit de nombreuses vicissitudes au cours des siècles; condamnée, ou tout au moins réglementée par l'Eglise, elle dura jusqu'à la Révolution et même au delà. Aujourd'hui, elle n'est plus guère qu'un souvenir.

— Anc. dr. Le roi attribuait *en commende,* c'est-à-dire en garde, la plupart des abbayes, quant à la jouissance du temporel, à de hauts dignitaires du clergé séculier. C'était une violation de la règle *Sæcularia sæcularibus, regularia regularibus.* Les abbés commendataires se contentaient de toucher les revenus de leur monastère et n'y résidaient pas.

COMMENDER [*man-dé*] v. tr. Donner en commende : COMMENDER *un bénéfice.*

— Mettre sous la protection de quelqu'un : *Sur ce, je vous* COMMENDE *à Dieu.* (La Fontaine.) [Vx.]

COMMENDO ou **COMMENDA,** localité de la colonie anglaise de Gold Coast (Côte de l'Or), à l'embouchure du Sosson; 2.300 hab. Ancienne capitale d'un petit Etat de son nom, dont le commerce fut assez actif au temps de la traite.

COMMENDON (Jean-François), cardinal et diplomate, né à Venise en 1524, mort à Padoue en 1584. Il fut chargé d'importantes négociations en Angleterre, en Allemagne et en Pologne. Nonce en Pologne, il favorisa l'élection au trône du duc d'Anjou (1573), ce qui le fit disgracier. On a de lui une *Oratio ad Polonos* (1573) et des poésies latines.

COMMENSAL [*kom'-man*], **E, AUX** n. (du lat. *cum,* avec, et *mensa,* table). Qui mange à la même table, qui vit auprès de. || Hôte en général.

— Parasitol. Se dit d'un animal qui partage la nourriture de son hôte. V. COMMENSALISME.

— ENCYCL. Hist. On appela *commensaux,* sous les premières dynasties, les familiers qui accompagnaient le souverain et prenaient leur repas à sa table. Sous l'ancien régime, on donna ce nom aux officiers et domestiques de la maison royale, ou des maisons royales, c'est-à-dire des maisons de la reine, des enfants et petits-enfants de France, qui avaient une maison inscrite sur l'état du roi.

COMMENSALISME [*kom'-man-sa-lissm'*] n. m. Etat des animaux qui vivent à côté d'autres êtres en profitant de leurs aliments, de leur chasse ou de leur pêche, des produits de leur industrie, mais sans se nourrir, comme les parasites, de leur matière organique, de leurs sécrétions, etc.

— ENCYCL. La limite exacte entre le *parasitisme* et le *commensalisme* est difficile à fixer; ainsi, les animaux qui vivent des déjections d'un hôte en se tenant sur son passage participent de deux natures. Beaucoup de crustacés vivent en commensalisme avec des mollusques ou des holothuries qui leur fournissent à la fois le vivre et le couvert. Il en est de même pour les poissons : *fierasfer,* dans les holothuries; *premnas,* dans les actinies; *caranx,* dans les méduses du genre *chrysaora;* etc.

COMMENSALITÉ [*kom'-man*] n. f. Qualité de commensal. || Dr. canon. Communauté de table.

— ENCYCL. Dr. canon. Dans l'ancien droit canonique, tout clerc qui se présentait à l'ordination sacerdotale devait, pendant un certain temps, partager l'habitation et la table de son évêque, afin que celui-ci pût juger de ses mœurs. Cette obligation se nommait la *commensalité.* Aujourd'hui, elle est tombée en désuétude.

COMMENSURABILITÉ [*kom'-man*] n. f. Qualité de ce qui est commensurable.

— ANTON. **Incommensurabilité.**

COMMENSURABLE [*kom'-man*] adj. (du préfixe *com,* et du lat. *mensurabilis,* qui peut être mesuré). Qui a une mesure commune avec une autre : *Le cercle et son diamètre ne sont pas* COMMENSURABLES.

— *Par extens.* Se dit des choses que l'on peut évaluer au moyen d'une même unité : *C'est par la monnaie que les biens d'espèces diverses deviennent* COMMENSURABLES. (J.-J. Rousseau.)

— ANTON. **Incommensurable, irrationnel.**

— ENCYCL. Math. V. INCOMMENSURABLE.

COMMENSURATION [*kom'-man, si-on*] n. f. (du préfixe *com,* et de *mensuration*). Mathém. Opération par laquelle on cherche une commune mesure à deux grandeurs.

COMMENT [*ko-man*] adv. (de *comme,* et de la désinence adverbiale *ment*). Exprime 1° la manière : COMMENT *vous portez-vous?* COMMENT *l'aurais-je fait si je n'étais pas né?* (La Fontaine.) *Cela est arrivé je ne sais* COMMENT; 2° le degré. A quel point : *Vous ne sauriez croire* COMMENT *l'erreur s'est répandue.* (Molière.); 3° le moyen. Par quel moyen : COMMENT *peut-il vivre?;* 4° le motif, la cause : COMMENT *s'est-il adressé à moi?* COMMENT *en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?* (Racine.); 5° la surprise, l'étonnement, la demande d'explication : COMMENT! *on plaisante et vous vous fâchez!* COMMENT? *je ne comprends pas.*

— *Comment... que?* De quelle autre façon... que : COMMENT *réparerez-vous vos plaisirs illicites* QU'*en vous abstenant?* (Massillon.) || *Comment... que,* De quelque façon que : *Toutes ces gardes,* COMMENT QU'*elles soient établies, ne sont pas difficiles à passer.* (P.-L. Courier.) [Vx.]

— Fam. *Tout je ne sais comment,* Dans un état de malaise indéfinissable.

— *Substantiv.* et invar. : *Les* COMMENT, *les pourquoi.*

COMMENTACULUM [*kom-min, lom'*] n. m. Antiq. rom. V. COMMOTACULUM.

COMMENTAIRE [*kom'-man* ou *ko-man-tèr'*] n. m. (de *commenter*). Notes et éclaircissements destinés à faciliter l'intelligence d'un écrit : COMMENTAIRE *littéraire, juridique.* || Explication en général : *La biographie est un utile* COMMENTAIRE *de l'histoire.* || *Commentaire critique,* Commentaire qui a pour objet d'établir le meilleur texte d'un auteur, confronte les leçons, donne les variantes. || *Commentaire exégétique,* Commentaire qui donne des éclaircissements philologiques, archéologiques, historiques, littéraires, etc., sur un texte.

— *Fig.* Interprétation plutôt malveillante des paroles ou des actes d'autrui : *Quoi que nous fassions, notre conduite provoquera toujours les* COMMENTAIRES *du voisin.*

— Fam. *Ceci n'a pas besoin, se passe de commentaire,* Ceci n'a pas besoin d'être expliqué. || *Pas de commentaire!...* Taisez-vous.

— *Commentaire perpétuel,* Commentaire qui suit l'auteur pas à pas, phrase par phrase.

— Au plur. Titre de certains ouvrages publiés sous la forme de mémoires : *Les* COMMENTAIRES *de César.*

— SYN. **Commentaire, glose.** Le *commentaire* est plus étendu que la *glose.* Celle-ci est plus spécialement, d'ordinaire, la simple explication d'un mot vieilli ou obscur. C'est aussi une interprétation maligne, mais plus vétilleuse.

— SYN. **Commentaire, annales, archives.** V. ANNALES.

— ENCYCL. Littér. Les ouvrages qui ont appelé le plus de commentaires sont la *Bible,* les livres sacrés des différentes religions (*Véda, Edda, Coran,* etc.); les chefs-d'œuvre classiques des grandes littératures et particulièrement les ouvrages des anciens. Le métier de commentateur exige une érudition solide, étendue et variée, mais aussi du goût et du sens critique. Rien de plus inutile et de plus fastidieux que certains commentaires interminables dont quelques exégètes ont chargé les éditions des anciens. C'est pour se moquer de cet abus que Saint-Hyacinthe, sous le pseudonyme de « Dr Mathanasius », publia en 1714 *le Chef-d'œuvre d'un inconnu,* commentaire volontairement prétentieux, saugrenu et interminable, d'une insipide chanson.

Commentaires, Mémoires de Jules César sur la *Guerre des Gaules* et sur la *Guerre civile.* Le premier de ces ouvrages est divisé en huit livres, dont le dernier est l'œuvre de Hirtius, lieutenant de César. La *Guerre civile* est inachevée et comprend trois livres. L'histoire de la *Guerre des Gaules* est le livre d'un homme d'action. César s'efface devant les faits, ne vise qu'à la clarté et à la précision. Tacite appelle César le plus grand des écrivains (*summus auctorum divus Julius*). On a attaqué la bonne foi de César dans ses *Commentaires.* La vérité paraît être que, dans la *Guerre des Gaules,* César a pensé que les faits parleraient assez d'eux-mêmes aux contemporains et à la postérité. Tout au plus peut-on dire qu'il présente ces faits de la manière la plus avantageuse pour lui. Sa *Guerre civile,* au contraire, peut être considérée plutôt comme un livre de polémique où la plume continue l'œuvre de l'épée. Les *Commentaires* de César sont la source de renseignements la plus précieuse sur l'histoire primitive de la Gaule.

Commentaires, de Jean Calvin, sur le Nouveau Testament (1553), étude philologique, historique et exégétique où Calvin se révèle le mieux comme grand prosateur. Calvin proclame, en principe, que l'Ecriture n'a qu'un sens déterminé rationnellement par la grammaire. Il vise un but pratique, et son ouvrage s'adresse à la fois aux savants et aux simples fidèles.

Commentaires de François de Rabutin (Paris, 1555 et 1559). François de Rabutin, gentilhomme bourguignon, prit part aux guerres d'Henri II dans la compagnie du duc de Nevers. De bonne heure il prit des notes, qu'il fit revoir par divers érudits ou lettrés; cette collaboration est encore mal éclaircie. Les *Commentaires* de François de Rabutin sont un document intéressant et précis. C'est le récit des guerres du règne d'Henri II, depuis 1551, jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis (1559). Les dix livres des *Commentaires* de Rabutin ne parurent pas en une seule fois : en 1555 parurent les livres traitant des années 1551-1554, et la fin fut imprimée en 1559.

Commentaires de Blaise de Montluc, maréchal de France. L'auteur raconte les guerres auxquelles il prit une part si brillante, depuis les campagnes d'Italie de François Ier jusqu'aux guerres de Religion qui désolèrent la France sous Charles IX et Henri III. Le désir de raconter les campagnes auxquelles il fut mêlé fut inspiré à Montluc par la lecture des *Commentaires de César.* C'est une véritable autobiographie, où l'auteur met ingénument ses exploits sous les yeux des lecteurs. La première édition en a été donnée en 1592; les deux meilleures sont celles de la « Société de l'histoire de France » (Paris, 1854-1872) et surtout l'édition critique de Paul Courteault dans la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire » (Paris, 1911-1925).

Commentaires sur la langue grecque (*Commentarii linguæ græcæ*), par G. Budé (1529). Par la connaissance qu'il dénote du grec et du latin, cet ouvrage est un des monuments de la science philologique du XVIe siècle; il a servi de texte aux lexicographes postérieurs, qui y puisèrent à pleines mains. Malheureusement, le livre pèche par manque d'ordre.

Commentaires sur la langue latine, par Etienne Dolet (Lyon, 1536 et 1538). Le but de l'auteur était de déterminer, par des exemples tirés des meilleurs auteurs, et

surtout de Cicéron, son écrivain favori, les diverses acceptions des mots de la langue latine. Obligé d'entrer dans des développements souvent très étendus, pour établir la signification des mots, il lui arrive parfois de faire le récit d'événements contemporains, ce qui conserve pour nous quelque intérêt à un ouvrage aujourd'hui dépassé au point de vue de l'érudition.

Commentaires de Napoléon Ier. V. NAPOLÉON.

COMMENTATEUR [*kom'-man* ou *ko-man*], **TRICE** n. Qui fait des commentaires : *Les* COMMENTATEURS *sont d'ordinaire chargés d'une vaine et fastueuse érudition.* (La Bruyère.)

— *Par extens.* Qui se livre à des interprétations malignes.

— Hist. Surnom donné à Averrhoès, qui avait commenté Aristote.

COMMENTER [*kom'-man* ou *ko-man-té*] v. tr. (du lat. *commentari*, appliquer son esprit à). Expliquer par un commentaire : COMMENTER *la Bible, le Code.* || Faire le commentaire des œuvres de : COMMENTER *Homère, Dante.*

— *Par extens.* Interpréter : *Dessinateur qui* COMMENTE *intelligemment l'écrivain.* || Interpréter malignement, amplificativement : COMMENTER *sur tout.*

— ***Se commenter,*** v. pr. — Au sens passif : *La loi précise ne peut* SE COMMENTER.

COMMENTRY [*ko-man*], ch.-lieu de cant. de l'Allier, arrond. et à 15 kil. de Montluçon ; 10.090 hab. Ch. de f. Orléans. Bassin houiller (3.700 ha. environ), d'exploitation facile ; industrie métallurgique importante. — Le canton a 4 comm., et 11.910 hab.

COMMEQUIERS [*ko-me-ki-é*], comm. de la Vendée, arrond. et à 36 kil. des Sables-d'Olonne ; 1.915 hab. Ch. de f. Etat. Monuments préhistoriques.

COMMER (François), musicien allemand, né à Cologne en 1813, mort à Berlin en 1887. On lui doit un grand nombre de recueils de chants à une, deux, trois et quatre voix, des psaumes, motets et messes pour quatre voix d'hommes, un oratorio, un *Te Deum*, une musique pour *les Grenouilles* d'Aristophane, pour *l'Electre* de Sophocle. Il fut chargé de classer la bibliothèque royale de musique religieuse et a publié, en quatre volumes, toute une collection fort importante d'œuvres de musique sacrée de compositeurs des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

COMMER [*ko-mé*] v. intr. (de *comme*). Etablir une comparaison : *Si je ne* COMME *bien, qu'un autre* COMME *mieux que moi.* (Montaigne.) [Vx.]

COMMÉRAGE [*ko-mé*] n. m. Bavardage, propos de commère : *L'avarice et le* COMMÉRAGE *empestent la vie de province.* (Balzac.)

COMMERÇABLE [*ko-mèr'*] adj. Qui peut être négocié : *Un effet* COMMERÇABLE.

COMMERÇANT [*ko-mèr'-san*], **E** adj. Qui fait le commerce : *Peuples* COMMERÇANTS. || Où il se fait du commerce : *Quartier* COMMERÇANT. *Ville* COMMERÇANTE.

— Substantiv. : *Les gens généreux sont de mauvais* COMMERÇANTS. (Balzac.)

— Jeux. Dans le jeu du commerce, Chacun des joueurs autres que le donneur ou banquier.

— ENCYCL. Dr. V. COMMERCE.

COMMERCE [*ko-merss*] n. m. (lat. *commercium ;* de *cum*, avec, et *merx, cis*, marchandise). Achat et vente, échange de marchandises, de denrées ou d'espèces : *Le gros, Le petit* COMMERCE. *Le* COMMERCE *maritime.* || La science de cet échange : *L'étude du* COMMERCE. — *Etre dans le commerce* a deux sens : Faire le commerce, un commerce, et Pouvoir être négocié. || Profession, Corps des commerçants ou Un corps de commerçants : *Le* COMMERCE *boude parfois le gouvernement. Le* COMMERCE *parisien.*

— *Par anal.* Communication, échange de pensées, de sentiments, etc. : *Faire* COMMERCE *d'amitié. Le* COMMERCE *honteux de semblants d'amitié.* (Molière.) COMMERCE *de lettres. C'est par le* COMMERCE *des idées que les idées s'étendent et se rectifient.* (J. Simon.) || Relations, rapports de société : *L'étude commence un homme, et le* COMMERCE *du monde l'achève.* (Saint-Evremond.), et *au fig. : ...Entretient dans ses vers* COMMERCE *avec les dieux.* (Boileau.) *Votre* COMMERCE *avec cette personne surhumaine.* (A. France.) || Manière de se comporter : *Etre d'un* COMMERCE *agréable,* et spécialem. Rapports intimes entre un homme et une femme : COMMERCE *adultère, incestueux.* || Occupation habituelle : *Le* COMMERCE *des lettres.*

— Entreprise suspecte, au propre et au figuré : *Faire un vilain un infâme* COMMERCE. *Faire commerce de,* trafiquer de.

— Poétiq. *Commerce des Muses,* Travaux poétiques, habitude de faire des vers.

— Dr. et Admin. *Livres de commerce.* V. LIVRES. || *Papiers de commerce.* Syn. de *Effets de commerce.* (Dans un sens plus large cette expression désigne tous les papiers dont un commerçant use pour ses affaires et qui portent en général l'en-tête de sa maison.) || *Effets de commerce.* Nom générique donné aux lettres de change, billets à ordre, chèques, etc., qui servent de mode de règlement dans le commerce. || *Registre du commerce,* Registre tenu au greffe des tribunaux de commerce et qui rend publics les éléments juridiques de la situation des commerçants : *Le* REGISTRE DU COMMERCE *a été institué en France par une loi de 1919.* V. la partie *encycl.* || *Représentant de commerce,* Nom donné à des mandataires professionnels, salariés d'un commerçant et chargés de rechercher et de conclure pour lui des affaires. || *Voyageur de commerce,* Représentant d'une maison de commerce, qui voyage (appointé ou à la commission) afin de traiter des affaires pour sa maison. || *Carte de commerce.* V. la partie *encycl.* || *Chambre de commerce.* V. CHAMBRE. || *Tribunal de commerce.* V. TRIBUNAL.

— Econ. polit. *Commerce général,* Ensemble des importations et exportations, sans restriction d'aucune espèce. || *Commerce spécial,* Ensemble des importations à consommer dans le pays et des exportations de produits nationaux ou nationalisés. || *Traité de commerce,* Accord commercial, Convention entre deux ou plusieurs Etats, qui règle les conditions auxquelles les marchandises seront importées de l'un dans l'autre.

— Jeux. Jeu de hasard où l'on emploie trente-deux ou cinquante-deux cartes, suivant le nombre des joueurs, et qui se joue de plusieurs façons. (Voici la plus simple : les enjeux faits, le donneur distribue à chacun trois cartes, une par une, n'en prenant que deux pour lui-même. Les cartes restant couvertes, avant de prendre sa troisième carte, le donneur propose de la vendre. Les joueurs peuvent refuser, accepter ou surenchérir : c'est *le commerce.* La carte, retournée, indique l'atout. Elle appartient au joueur qui l'a achetée, ou au donneur si aucun des joueurs ne l'a payée. Les cartes retournées, le joueur qui possède le plus gros atout ramasse les enjeux. La plus forte carte est l'as ; puis viennent le roi, la dame, etc.)

— Mar. *Capitaine du commerce,* Appellation employée souvent au lieu de Capitaine au long cours ou au cabotage. || *Navire de commerce,* Bâtiment se livrant exclusivement au commerce et appartenant à des particuliers. || *Marin du commerce,* Engagé au compte d'une compagnie privée. || *Port de commerce,* Endroit réservé aux navires ayant à faire des opérations commerciales.

— SYN. **Commerce, négoce, trafic.** *Commerce* peut se dire de toutes les choses où se trouve l'idée d'échange ou de communication réciproque. *Négoce* désigne en général, par rapport à *commerce,* une espèce moins définie d'occupation, d'affaires, ou bien encore les démarches et soins nécessaires pour aboutir à l'échange voulu. *Trafic,* loin aujourd'hui de son sens étymologique, au propre comme au figuré, est pris de plus en plus en mauvaise part : c'est un très humble commerce, voire un commerce illicite, indélicat.

— ENCYCL. Hist. Le *commerce* est né avec les sociétés humaines. Dans l'antiquité les grands commerçants furent les Phéniciens puis les Grecs. Rome, qui leur succéda, vit avec Auguste l'apogée de son commerce. Le commerce émigre ensuite à Byzance, devenue Constantinople, et s'y développe malgré les invasions. Pendant les convulsions de l'empire grec, Venise, Gênes, Pise et d'autres villes d'Italie s'emparent peu à peu du marché d'Orient.

Au moyen âge, la Flandre est un centre commercial très actif, ainsi que la *Hanse,* fédération des villes commerciales, qui couvre l'Allemagne, les Flandres, et gagne l'Angleterre.

Avec les découvertes de Christophe Colomb et de Vasco de Gama, on voit entrer en lutte, sur le terrain commercial, Portugais, Espagnols, Hollandais, Anglais, Français, La puissance des Portugais atteint son apogée au XVIe siècle ; ils accaparent le négoce de l'Amérique du Sud et de la mer des Indes. En s'affranchissant du joug de l'Espagne, les Provinces-Unies prennent leur essor et s'implantent en Malaisie, au Cap, et autres lieux. En attaquant leur république, Louis XIV porte un premier coup à sa prospérité commerciale, et Guillaume d'Orange, en devenant roi d'Angleterre, sacrifie son ancienne patrie à la nouvelle. Depuis le Cap jusqu'à Bombay, les Anglais enlèvent à leurs voisins presque toutes leurs possessions, et prennent leur place dans le commerce. Les Espagnols s'étant attachés à la seule exploitation des métaux précieux perdirent successivement toutes leurs colonies sans avoir tiré profit de leurs ressources commerciales.

En France, Louis XIV songea à développer les forces productives du royaume. Colbert y implanta des industries. Les colonies prirent un développement rapide. Prospérité éphémère, que la révocation de l'édit de Nantes détruisit. Sous Louis XV, la guerre de Sept ans et le traité de Paris (1763) achevèrent la ruine économique.

L'Angleterre commerciale ne date que du règne d'Elisabeth. Sous les Stuarts, elle recule ; sous Cromwell, elle se relève, et depuis, elle grandit et s'étend sur le monde entier. En face d'elle se leva un rival dangereux : une de ses colonies, les Etats-Unis. La France, depuis la Restauration, devint aussi pour elle une concurrente sérieuse.

Le XIXe siècle a mis aux prises, sur le terrain commercial, les grandes puissances mondiales : Angleterre, Etats-Unis, France, Allemagne. Depuis la guerre de 1914-1918, qui en est résultée, tous les pays civilisés n'ont cessé de développer leur production et leurs échanges.

— Econ. polit. Au point de vue économique, on distingue le commerce *de gros, de demi-gros,* et *de détail.* Le commerce de gros consiste à acheter au producteur de grandes quantités de marchandises pour les revendre soit en gros, soit à des commerçants de demi-gros ; quelquefois, mais plus rarement, à des commerçants en détail. Le commerce de demi-gros consiste à acheter de grosses quantités de marchandises pour les revendre au commerce de détail, et même directement aux consommateurs.

Le commerce se divise aussi en commerce *intérieur,* qui se limite aux échanges dans un même pays, et qui ne peut s'apprécier qu'approximativement par l'intensité du trafic des chemins de fer, des canaux et des routes ; et en commerce *extérieur* ou *international,* qui embrasse les échanges entre des nations différentes, importation et exportation, et qui se mesure assez exactement par le contrôle des douanes, au moment du passage des marchandises aux frontières terrestres ou maritimes.

— Dr. *Actes de commerce.* La loi répute *acte de commerce :* tout achat de denrées et marchandises pour les revendre, soit en nature, soit après les avoir travaillées et mises en œuvre, ou même pour en louer simplement l'usage ; toute entreprise de manufactures, de commission, de transport par terre ou par eau ; toute entreprise de fournitures, d'agences, bureaux d'affaires, établissements de ventes à l'encan, de spectacles publics ; toute opération de change, banque et courtage ; toutes les opérations des banques publiques ; toutes obligations entre négociants, marchands et banquiers ; entre toutes personnes, les lettres de change, ou remises d'argent faites de place à place ; toute entreprise de construction et tous achats, ventes et reventes, de bâtiments pour la navigation intérieure et extérieure ; toutes expéditions maritimes ; tout affrètement ou nolisement, emprunt ou prêt à la grosse, toutes assurances et autres contrats concernant le commerce de mer ; tous accords et conventions pour salaires et loyers d'équipages ; tous engagements de gens de mer pour le service de bâtiments de commerce.

Enfin, la jurisprudence considère comme actes de commerce les actes mobiliers quelconques faits par un commerçant à l'occasion de son commerce. La distinction entre les actes de commerce et les *actes civils* est importante, non seulement parce qu'elle détermine la compétence du tribunal de commerce, mais encore parce que la preuve des actes de commerce est libre, sauf en matière maritime, tandis que celle des actes civils exige un écrit au-dessus de 150 francs.

Code de commerce. — V. CODE.

Des commerçants. — D'après le Code de commerce, « sont *commerçants* ceux qui exercent des actes de commerce et en font leur profession habituelle ».

L'intérêt de distinguer les commerçants des non-commerçants se présente à divers points de vue. Les commerçants sont obligés de tenir des livres, de rendre public leur régime matrimonial ; ils peuvent, en cas de cessation de payements, être soumis au régime de la liquidation judiciaire ou de la faillite ; ils jouissent du droit d'élire les membres des tribunaux de commerce, dont ils peuvent faire partie.

Le mineur peut être commerçant s'il réunit les conditions suivantes. Il doit être : 1° émancipé ; 2° âgé de dix-huit ans accomplis ; 3° autorisé par son père ou, à défaut de celui-ci, par sa mère, ou, à défaut, par le conseil de famille. L'acte d'autorisation doit être enregistré et affiché au tribunal de commerce. Lorsque ces conditions sont remplies, le mineur est « réputé majeur pour les faits relatifs à son commerce », sauf pour l'aliénation de ses immeubles.

La femme mariée doit être autorisée par son mari. Elle acquiert dès lors une pleine capacité pour l'exercice de son commerce.

L'exercice de toute espèce de commerce est défendu sous certaines peines à ceux qui exercent des professions telles que celles d'avoué, notaire ; il est incompatible avec la plupart des fonctions publiques.

Registre du commerce. — Le Registre du commerce constitue l'état civil des établissements commerciaux ; tout commerçant français ou étranger, ayant en France un établissement principal ou une succursale, doit s'y faire inscrire dans le mois qui suit l'ouverture de son commerce. La déclaration qu'il est tenu de faire indique notamment le lieu et l'objet du commerce, les nom, prénoms, surnoms, pseudonymes et nationalité du commerçant, ainsi que la date et le lieu de sa naissance, son régime matrimonial, les autorisations qui l'habilitent au commerce, au cas d'incapacité ; elle mentionne encore le nom commercial, l'enseigne de ses établissements actuels et de ses établissements antérieurs, les brevets dont il dispose, et, s'il y a lieu, les noms de ses fondés de pouvoir, la nomenclature de ses précédentes faillites. S'il s'agit d'une société, les indications qui précèdent doivent être données pour tous les associés autres que les actionnaires ou commanditaires ; en outre, on doit indiquer la raison sociale, le capital, l'objet, la durée et la nature de la société, et les noms, prénoms, nationalité, dates et lieux de naissance des administrateurs, gérants, et des membres des conseils de surveillance. S'il y a plusieurs établissements, le commerçant ou la société doivent faire ces déclarations au siège de chacun d'eux. Tout changement doit être l'objet d'une déclaration ultérieure.

Sont également immatriculés au Registre du commerce : les commerçants, français ou étrangers, ayant leur établissement principal à l'étranger et une succursale en France ; les sociétés commerciales françaises en nom collectif, en commandite simple ou par actions, ou anonymes ; les sociétés commerciales étrangères ayant une succursale en France et qui sont, quant à la formalité de l'immatriculation, assimilées aux sociétés françaises.

Le greffier du tribunal de commerce tient le Registre au courant des déclarations qui lui sont faites, délivre à tout requérant des copies certifiées conformes par le président du tribunal. Ces opérations donnent lieu à la perception de droits au profit du greffier ou de l'Office national de la propriété industrielle (Décret 12 sept. 1926).

Un registre central, synthétisant les principaux renseignements donnés par les Registres des divers tribunaux, est tenu à l'Office national de la propriété industrielle. Des copies peuvent en être délivrées.

Fonds de commerce. — V. FONDS.

Vente commerciale. — V. VENTE.

Carte de commerce. — C'est une pièce d'identité exigée, à défaut d'inscription au Registre du commerce, des personnes qui se livrent à des ventes de marchandises ailleurs qu'en boutiques et magasins. Délivrée par l'Administration, elle garantit que ces personnes sont en règle avec elle. Créée par la loi du 31 décembre 1921, cette carte, valable pour trois mois, et portant la photographie de l'intéressé, est délivrée dans les chefs-lieux de département par le receveur principal des contributions indirectes, à Paris par le receveur principal de la garantie pour les personnes faisant le commerce des articles de bijouterie, diamants, etc. A la demande doit être jointe une somme variable suivant la marchandise et destinée à garantir éventuellement le payement de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le chiffre d'affaires. En cas de cessation des opérations, ou d'inscription au Registre du commerce, l'intéressé peut obtenir restitution de la somme consignée par lui, à concurrence des trois quarts s'il justifie avoir payé sa taxe sur le chiffre d'affaires, et pour la totalité s'il justifie en outre avoir payé son impôt sur le revenu.

Ententes industrielles et commerciales. — Les ententes entre commerçants et industriels sont interdites lorsqu'elles tendent à fausser le jeu naturel et libre du commerce, pour tirer des gains illicites d'une hausse ou d'une baisse artificielle. Elles constituent alors le délit de coalition puni par les articles 419 et 420 du Code pénal, modifiés par la loi du 4 décembre 1926, qui en aggrave les peines ; celles-ci peuvent aller, dans certains cas, jusqu'à 5 ans de prison et 200.000 francs d'amende.

Les ententes licites entre commerçants ne sont pas soumises à déclaration.

Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Organe consultatif établi auprès de l'administration centrale du ministère du commerce en 1831. Il est spécialement consulté en matière de douanes, de sociétés de commerce, de législation commerciale, de pêche maritime et de marine marchande. Le ministre choisit dans son sein les membres d'une *commission consultative permanente.*

Comité consultatif supérieur du commerce et de l'industrie. — Autre organe consultatif établi près le ministre du commerce et plus large que le précédent (155 membres). Il réunit, outre des commerçants et des industriels, divers fonctionnaires, et des représentants des consommateurs et du salariat. Il comprend quatre sections et une commission permanente. Ces deux organisations ne se réunissent plus depuis la création (1925) d'un Conseil national économique.

Commerce extérieur (OFFICE NATIONAL DU). Etablissement d'utilité publique, créé par la loi du 4 mars 1898 auprès du ministère du commerce, pour favoriser le développement du commerce français à l'étranger et aux colonies et fournir tous renseignements utiles aux intéressés.

L'Office a été déclaré institution d'Etat et complètement réorganisé par la loi du 27 août 1919, complétée depuis par divers décrets et règlements d'administration publique.

L'Office national du commerce extérieur est administré, sous l'autorité du ministre du commerce, par un directeur assisté d'un conseil d'administration composé de dix-neuf membres, dont deux membres désignés par le Sénat, deux membres désignés par la Chambre des députés, le président de la Chambre de commerce de Paris ou son délégué, quatre membres désignés par l'assemblée des présidents des Chambres de commerce, dix membres désignés par arrêté du ministre du commerce.

L'Office correspond directement avec les diverses administrations publiques, les attachés, agents et offices commerciaux des postes diplomatiques et consulaires de France à l'étranger.

Conseillers du commerce extérieur. — Nommés par décrets pour une période de cinq ans, les conseillers du commerce extérieur sont choisis parmi les industriels ou négociants français établis, tant dans la métropole qu'aux colonies et à l'étranger, jouissant d'une notoriété dans les affaires d'importation ou d'exportation et ayant personnellement contribué au développement du commerce extérieur.

Les propositions à la nomination du ministre sont faites par une commission composée presque uniquement d'industriels et de commerçants.

Pour donner à leur action plus d'efficacité, les conseillers se sont groupés en une vaste association qui est devenue le Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France, établissement reconnu d'utilité publique, par décret du 2 mars 1921.

Ce comité a notamment pour but la diffusion et la réalisation des moyens les plus propres à favoriser le développement des relations commerciales de la France avec ses colonies et les pays étrangers.

Dix-huit comités régionaux lui servent de correspondants en province et cinq sections à l'étranger.

Commerce et de l'industrie (MINISTÈRE DU). Le ministère du commerce et de l'industrie, créé en 1828, érigé en département spécial en 1881, concentre les services publics intéressant le développement du commerce et de l'industrie. C'est notamment de lui que dépendent l'administration des poids et mesures, celle de la propriété industrielle, celle des encouragements à la marine marchande et à la pêche maritime, de l'enseignement commercial et technique, etc. C'est auprès de lui que sont accrédités les divers organes consultatifs représentant le commerce et l'industrie française.

COMMERCER [*ko-mèr'-sé*] v. intr. (Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il commerça. Nous commerçons.*) Faire le commerce : *La France* COMMERCE *avec le monde entier.* || Etre en commerce, en relations de société avec les autres hommes.

— Jeux. Echanger une carte contre une autre. || *Commercer pour carte,* Echanger une carte en payant un jeton. || *Commercer troc pour troc,* Echanger une carte sans rien payer.

COMMERCIAL [*ko-mèr'*], **E, AUX** adj. Qui appartient au commerce : *Entreprise* COMMERCIALE.

— ANTON. **Civil, criminel et militaire** (en parlant des tribunaux).

COMMERCIALEMENT [*ko-mer', man*] adv. Au point de vue du commerce : *Plus une marchandise abonde, plus elle se déprécie* COMMERCIALEMENT. || A la manière des commerçants : *Ecrire* COMMERCIALEMENT.

COMMERCIALISATION [*ko-mèr'-si, si-on*] n. f. Action de commercialiser.

COMMERCIALISER [*ko-mèr', zé*] v. tr. Rendre commercial : COMMERCIALISER *une dette.*

COMMERCIALITÉ [*ko-mèr'*] n. f. Qualité de ce qui est commercial : *La* COMMERCIALITÉ *d'une dette.* || Situation de commerçant.

COMMERCIUM [*ko-mèr'-si-om'*] n. m. Terme qui, chez les Romains, désignait l'aptitude d'une personne à faire tous les actes juridiques intéressant son patrimoine d'après les procédés mis par la loi civile à la disposition des citoyens.

— ENCYCL. Le *commercium* conférait notamment le droit de faire une mancipation, une *in jure cessio ;* de s'engager par le *nexum ;* de figurer dans un testament comme disposant, bénéficiaire ou témoin ; d'ester en justice selon la procédure romaine. Le *commercium* ou *jus commercii* était l'un des privilèges attachés à la cité romaine, sans distinction entre les patriciens et les plébéiens. Il a appartenu aussi aux Latins ; les pérégrins n'en ont joui qu'en vertu de concessions expresses. Au point de vue des choses, les *res in commercio* étaient celles susceptibles d'appropriation privée, par opposition aux *res extra commercium.*

COMMERCY [*ko-mèr'*], ch.-lieu d'arrond. de la Meuse, à 41 kil. de Bar-le-Duc, sur la Meuse ; 7.000 hab. (*Commerciens*). Ch. de f. Est. Eglise de la Renaissance ; château du XVIIIe siècle transformé en caserne. Forges très importantes et fabriques de quincaillerie. Pâtisseries renommées (*madeleines*). Centre du commerce des belles pierres à bâtir d'Euville et environs.

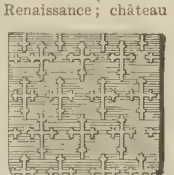

Armes de Commercy.

— *Histoire.* Commercy, qui apparaît au IXe et au Xe siècle où il fut assiégé par les Champenois, fut d'abord une seigneurie de l'évêché de Metz ; les seigneurs portaient le titre de damoiseaux ; le plus célèbre fut Riquin, évêque de Toul au XIIe siècle. Commercy tomba par héritage entre les mains de la maison de Sarrebrück, puis aux sires de Silly, enfin aux Gondi. Le cardinal de Retz, Paul de Gondi, y séjourna dans ses dernières années ; il vendit la seigneurie au duc de Lorraine Charles IV, dont le fils naturel, Charles-Henri de Vaudémont, construisit le château actuel (1708), qu'embellit le roi Stanislas. Celui-ci en fit, avec Lunéville, sa résidence favorite.

— L'arrondissement, qui a effroyablement souffert de la Guerre, a 7 cant., 176 comm., et 56.040 hab. Le canton a 29 comm., et 15.615 hab.

COMMÈRE [*ko-mèr'*] n. f. (du lat. *cum,* avec, et *mater,* mère : autre mère). La marraine par rapport au parrain ou par rapport au père.

— Femme hardie, rusée, curieuse, bavarde, médisante : *Méfiez-vous des* COMMÈRES. (On dit même, d'un homme curieux et bavard : *C'est une vraie* COMMÈRE.)

— Appellation familière entre voisins et amis : *Bonjour, ma* COMMÈRE. *Ma* COMMÈRE *la carpe.* (La Fontaine.)

— *Tout se fait par compère et par commère,* Tout se fait par camaraderie, protection.

— Théâtr. V. COMPÈRE.

Commères de Windsor (LES JOYEUSES), comédie de Shakespeare. V. JOYEUSES COMMÈRES DE WINDSOR (les).

COMMÉRER [*ko-mé-ré*] v. intr. (Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je commère ;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je commérerai. Tu commérerais*). Faire des commérages.

COMMERSON (Philibert), naturaliste français, né à Châtillon-les-Dombes en 1727, mort à l'île de France en 1773. Reçu docteur à Montpellier en 1755, il s'occupa surtout d'histoire naturelle, et, sur la demande de Linné, il lui envoya un travail remarquable sur les poissons de la Méditerranée. Choisi, en 1766, pour faire partie de l'expédition de Bougainville, il fit une riche moisson d'observations, de dessins et de collections, que la mort ne lui laissa pas le temps de mettre en ordre.

COMMERSON (*Jean*-Louis-Auguste), littérateur français, de la famille du précédent, né et mort à Paris (1802-1879). Il fonda *le Tam-Tam,* devenu ensuite *le Tintamarre.* Il publia en volumes : *Pensées d'un emballeur* (1851-1852) ; *les Binettes contemporaines* (1854-1858) ; *Petite Encyclopédie bouffonne* (1853), etc., et fit jouer plusieurs vaudevilles : *la Clarinette mystérieuse* (1859), et *les Vacances de Cadichet* (1867), etc.

COMMERSONIE [*ko-mèr-so-ni*] n. f. Genre de sterculiacées, comprenant environ douze espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Océanie.

COMMETTAGE [*ko-mè*] n. m. Techn. Opération qui consiste à réunir des fils de caret et à les tordre pour en former des torons, puis à réunir ceux-ci et à les tordre dans le sens opposé pour en former les différentes sortes de filins : aussières, câbles, grelins, etc.

COMMETTANT [*ko-mè-tan*] n. m. Celui qui, commerçant ou non, charge un autre du soin de ses intérêts. || Personne qui charge une autre d'une commission : *Allez dire à vos* COMMETTANTS *que...*

— ANTON. **Agent, commis, commissaire, commissionnaire, député** et **délégué, mandataire, porteur** ou **fondé de pouvoirs, représentant.**

— ENCYCL. Dans le commerce, le *commettant* est le client du commissionnaire, qu'il charge d'acheter ou de vendre des marchandises pour son compte, à titre onéreux. En droit civil, le commettant est toute personne ayant sous sa direction des préposés, des délits desquels il est civilement responsable (art. 1384 C. civ.).

COMMETTEUR [*ko-mè*], **EUSE** n. Personne qui procède au commettage du filin.

COMMETTRE [*ko-mètr'*] v. tr. (lat. *committere.* — Se conjugue comme *mettre*). Faire aller ensemble, assembler ; d'où : Réunir des personnes, les mettre aux prises : *Il n'est propre qu'à* COMMETTRE *deux personnes qui veulent s'accommoder.* (La Bruyère.) || Mettre en présence de, exposer à, compromettre, aventurer : *C'est un trésor trop cher pour oser le* COMMETTRE. (Racine.) COMMETTRE *sa réputation.* || Mettre avec, entre les mains, confier : *Ce fut à cette garde fidèle que la reine* COMMIT *ce précieux dépôt.* (Bossuet.) || Mettre à la tête de, préposer à : *Je vous* COMMETS *au soin de nettoyer partout.* (Molière.) COMMETTRE *un rapporteur* (le charger d'un rapport). || Combiner un acte, l'accomplir (avec une idée péjorative en général) : COMMETTRE *une imprudence, une erreur, un crime.* Ironiq. COMMETTRE *une comédie, un livre.*

— Techn. Tordre ensemble plusieurs torons pour en former un cordage.

— ***Se commettre,*** v. pr. S'exposer à, s'exposer moralement quant à sa dignité, etc. : SE COMMETTRE *à la furie de l'Océan.* (Bossuet.) *Il faut craindre de* SE COMMETTRE [compromettre]. *Il y a des gens avec qui il ne faut jamais* SE COMMETTRE. (La Bruyère.) || Se confier à : *Napoléon Ier vaincu eut la folie de* SE COMMETTRE *aux Anglais.*

— Au sens passif : *Quand l'administration est secrète, on peut conclure qu'il* SE COMMET *des injustices.* (Malesherbes.)

COMMINATION [*ko-mi-na-si-on*] n. f. (lat. *comminatio ;* de *comminari,* menacer). Dénonciation de la colère céleste. || Rhétor. Figure qui consiste à intimider son auditoire par la menace de malheurs à venir.

— Liturg. Cérémonie catholique qui avait lieu au commencement du carême, et dans laquelle on rappelait aux fidèles le devoir de pénitence.

COMMINATOIRE [*ko-mi*] adj. (de *commination*). Dr. Qui contient une menace : *Sentence, Arrêt* COMMINATOIRE. || *Par extens.* Qui tient de la menace : *Proposition* COMMINATOIRE. || Destiné seulement à intimider, sans qu'il y ait suite : *La justice du Tout-Puissant, par rapport à l'homme, n'est souvent que* COMMINATOIRE. (Chateaubriand.)

COMMINE (saint), martyr, décapité à Lyon avec saint Pothin, l'an 177. — Fête le 2 juin.

COMMINER [*ko-mi-né*] v. tr. et intr. Faire un acte comminatoire.

COMMINES. Biogr. V. COMMYNES.

COMMINGEOIS [*joi*], **OISE,** habitant ou natif du pays de Comminges : *Les* COMMINGEOIS.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays, à ses habitants : *Histoire* COMMINGEOISE.

COMMINGES [*minj'*] (pays de) comté de France (prov. de Gascogne) entre Armagnac, Bigorre et Couserans. Cet ancien habitat des *Convenæ,* forma, dès le Xe siècle, un comté particulier, rattaché au domaine royal en 1453. Il était depuis le VIe siècle le siège d'un évêché, supprimé en 1790. Le Haut-Comminges (capit. *Saint-Bertrand*) comprenait les vallées pyrénéennes du départ. de la Haute-Garonne et quelques vallées des Hautes-Pyrénées (Aure, etc.). Le Bas-Comminges (capit. *Muret*) avec ses dépendances du Nébouzan et du Dodon, s'étendait sur l'arrond. de Lombez (départ. du Gers), de Saint-Gaudens et de Muret (départ. de la Haute-Garonne) par les vallées de la Save et de la Garonne. Ses habitants étaient dits *Commingeois, oises.*

COMMINGES (comte Aimery DE), littérateur français, né à Toulouse en 1862, mort à Paris en 1925. Il publia ses premiers romans étant encore officier de cavalerie ; il les signa du pseudonyme de Saint-Marcet, du nom du château qu'il possédait près de Saint-Gaudens. Il quitta l'armée comme capitaine. On lui doit une quinzaine de volumes dont très peu parurent sous son véritable nom, qu'il réserva généralement à des ouvrages techniques sur le cheval : *Le Cheval de selle en France, l'Equitation des gens pressés, Les Races chevalines françaises et anglaises* (1913), etc. Il signa : Gynkho et Biloba *Le Voluptueux voyage ou les Pèlerins de Venise,* Saint-Marcet *Godelièvre et Elodea,* Berthe Genlis *La Zone dangereuse* (un roman sur la zone des armées pendant la guerre et qui souleva quelque scandale) ; il ne signa Comminges que *Souvenirs d'enfance et de régiment* (1910), *La Comtesse Panier, Addy ou promenades d'amants* (1913), *Une demi-Carrière* et *L'Election sentimentale.* Il a laissé encore un roman *les Blérancourt* (1928) et, inachevé, un volume sur *Stendhal homme de cheval.* Tous ses livres nous montrent la vie sous un jour élégant, futile et peu flatté.

Comminges (MÉMOIRES DU COMTE DE), un des romans les plus remarquables du XVIIIe siècle, quoique d'une élégance de style un peu apprêtée, par Mme de Tencin (1735). Un jeune frère de la Trappe (C'est une femme) mourant fait sa confession à haute voix devant la communauté assemblée. Ses paroles sont entendues par celui que le désespoir de l'avoir perdue avait conduit dans ce même monastère, et qui s'est fait trappiste.

COMMINUER [*kom'-mi-nu-é*] v. tr. (lat. *comminuere*). Chir. Briser en morceaux : COMMINUER *les os.*

COMMINUTIF [*kom'-mi*], **IVE** adj. (de *comminuer*). Qui réduit en fragments : *Les fractures* COMMINUTIVES *sont difficiles à guérir.*

COMMINUTION [*kom'-mi, si-on*] n. f. (de *comminutif*). Réduction en petits fragments.

COMMIPHORE [*kom'-mi-for'*] n. m. Genre d'arbres appartenant à la famille des burséracées et comprenant près de cinquante espèces de l'Asie et de l'Afrique tropicales.

COMMIRE (Jean), jésuite français, poète latin, né à Amboise en 1625, mort à Paris en 1702. Il professa la théologie et se fit connaître par un *Recueil de poésies latines* (1678), remarquables par l'élégance et la grâce du style.

COMMIS [*ko-mi*] n. m. (de *commettre*). Au propr., Celui qui est commis par quelque autre à un emploi dont il doit rendre compte. || Qui occupe un emploi dans une administration, une banque, une maison de commerce : COMMIS *de magasin.* (Au fém., on dit COMMISE.) || *Commis voyageur,* Employé qui voyage pour une maison de commerce. || *Commis à pied, Commis à cheval,* Employé des contributions indirectes qui va faire des vérifications chez les débitants de boissons. || *Commis aux portes,* Personne chargée de percevoir les droits d'entrée aux portes des villes. (Vx.) || *Commis aux vivres,* Celui qui est chargé des approvisionnements sur un navire. V. VIVRE.

— Admin., Fin., etc. V. la partie *encycl.*

— Hist. *Premier commis,* Fonctionnaire supérieur attaché à chaque ministère, sous l'ancienne Monarchie.

— Jurispr. *Commis-greffier,* Mandataire assermenté du greffier, assurant le service du greffe sous sa direction.

— *Adjectiv.* Qui est propre aux commis : *Le genre* COMMIS. *Le type* COMMIS.

— SYN. **Commis, employé.** Le sens de *commis* s'étant singulièrement affaibli, *Employé* et *Commis* s'emploient l'un pour l'autre aujourd'hui, encore que ce soit tantôt le premier, tantôt le second qui ait, selon, les cas, une valeur plus relevée.

— ENCYCL. Mar. *Commis de marine.* Les *commis de marine* faisaient, au début, partie du corps du commissariat et étaient employés tour à tour à la mer et à terre. Un décret du 7 octobre 1863, réorganisant le corps du commissariat de la marine, a transformé le corps des commis en un corps civil, chargé à terre des écritures de différents services. D'après le décret du 20 février 1924, le personnel *administratif civil* de gestion et d'exécution de la marine comprend 3 classes de commis principaux et 4 classes de commis, pour les quatre branches ci-après : 1° direction de travaux ; 2° comptables des matières (service des magasins) ; 3° intendance et santé ; 4° inscription maritime. Les commis principaux et commis peuvent participer dans certaines conditions au concours du commissariat de la marine.

— Admin. *Commis d'académie.* Ils sont nommés par le ministère de l'instruction publique et placés sous les ordres du recteur pour assister les secrétaires d'académie. Chaque candidat doit être répétiteur titulaire de lycée, professeur ou répétiteur de collège, ou avoir été cinq ans instituteur public.

Commis d'inspection académique. Nommés par le ministre et placés sous les ordres de l'inspecteur d'académie, ils prennent le titre de *secrétaire* ou de *commis.* Les secrétaires doivent être pourvus du brevet supérieur ou du diplôme de bachelier et avoir été délégués un an dans les fonctions de secrétaire. Nul ne peut être nommé commis s'il n'est pourvu du brevet supérieur ou du brevet simple complété par le certificat d'aptitude pédagogique, et s'il n'a été délégué, pendant un an, dans les fonctions de commis.

— Fin. *Commis d'office.* C'est l'agent désigné par l'Administration pour établir et présenter à la juridiction financière les comptes d'un comptable de deniers publics empêché par une circonstance quelconque de les établir lui-même.

— Art milit. *Commis* et *Ouvriers d'administration,* Troupes spéciales des services de l'intendance organisées en 28 sections dont 20 pour la France, 4 pour l'Algérie-Tunisie, 1 pour les colonies (à Marseille), 1 pour le Maroc, 1 pour l'armée du Levant, 1 pour l'armée du Rhin, plus un détachement pour la Sarre.

Chaque section comprend les *commis aux écritures* et des *ouvriers* manutentionnaires ; tous sont répartis entre les magasins des subsistances, de l'habillement du campement.

Chaque section forme corps sous les ordres d'un officier d'administration, celui-ci n'ayant que les attributions d'un commandant de compagnie. Les fonctions de chef de corps sont remplies par un sous-intendant militaire.

COMMISE [*ko-miz'*] n. f. (de *commettre*). Action de mettre ou d'en venir aux prises : *M. le duc d'Orléans empêcha les princes de se trouver à l'enregistrement, de peur de* COMMISE. (Saint-Simon.) [Vx.]

— Anc. dr. Confiscation des fiefs d'un vassal par le suzerain. || Confiscation de marchandises prohibées ou introduites en fraude.

— Encycl. Anc. dr. *Commise emphytéotique.* — Les lois 2 et 3, au Code *de jure emphyteotico*, permettaient au bailleur de reprendre le fonds donné en emphytéose quand le canon ou redevance n'avait pas été payé pendant trois ans, ou que l'emphytéote avait vendu le fonds sans y être autorisé. Cette déchéance a été appliquée avec une rigueur variable suivant les régions.

Commise féodale. — La *commise*, ou perte de fief, était la sanction des obligations du vassal. Elle était prononcée, directement et d'emblée, lorsque le vassal s'était rendu coupable de félonie, c'est-à-dire de faits offensants ou injurieux (Les *Libri feudorum* ont énuméré les cas de félonie) ou de désaveu, c'est-à-dire le refus du vassal d'avouer son seigneur. D'après quelques coutumes, le recel d'un droit ou d'un héritage, lors de l'aveu ou dénombrement, était encore un cas de commise. En cas de manquement simple à l'un des services, le seigneur saisissait le fief du vassal négligent, et la commise n'intervenait qu'à la suite d'une action judiciaire. On avait admis aussi une *commise censuelle*, pour omission de droits ou de biens dans la déclaration censuelle ; une *commise bordelière*, au cas de bordelage, pour faute de payement de la redevance pendant trois ans ; une *commise tailliablière*, pour vente, sans le consentement du seigneur, de biens soumis à la taille.

COMMISÉRATION [*kom'-mi, si-on*] n. f. (lat. *commiseratio ;* de *cum*, avec, et *misereri*, avoir pitié). Sentiment de pitié, de compassion, en présence des malheurs de quelqu'un : *Exciter la* COMMISÉRATION *publique.*

— Syn. **Commisération, compassion, pitié.** La *pitié* marque une disposition naturelle à s'émouvoir devant les infortunes d'autrui et à chercher à les soulager ; la *compassion*, comme la *commisération*, est une manifestation, sinon moins vive, du moins plus accidentelle, plus éphémère et moins active. — *Compassion* est plus fort que *commisération.*

COMMISSAIRE [*ko-mi-sèr'*] n. m. (bas lat. *commissarius ;* de *commissus*, commis, délégué). Personne chargée d'une fonction temporaire : Commissaire *du gouvernement. Les députés du peuple ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses* commissaires. (J.-J. Rousseau.) || Titre de certains fonctionnaires (V. Dr. admin.). || Membre d'une commission : *Les* commissaires *ont tenu longtemps séance.* || Ordonnateur : *Les* commissaires *d'une fête, d'un bal.*

— Fam. *Chère de commissaire*, Repas où il y a du gras et du maigre. (Parce que les commissaires nommés pour l'exécution de l'édit de Nantes étaient choisis moitié parmi les calvinistes, moitié parmi les catholiques.)

— *Pop.* Petit broc de vin.

— Chem. de f. *Commissaire du contrôle de l'Etat sur les chemins de fer*, Agents assermentés, placés dans les gares pour veiller à l'exécution des lois et règlements régissant les compagnies. V. la partie *encycl.*

— Dr. admin. *Commissaire de police.* Fonctionnaire chargé de veiller préventivement à l'observance de la loi, des arrêtés de l'autorité, au maintien du bon ordre, à la sécurité des personnes et des biens. V. police.

— Dr. comm. *Commissaires aux comptes*, Personnes nommées par les actionnaires d'une société anonyme pour contrôler la gestion et les comptes des administrateurs. (Les commissaires aux comptes font à l'assemblée générale annuelle un rapport sur les pièces que les administrateurs sont tenus de mettre à leur disposition pendant tout le trimestre précédent.)

— Dr. parlement. Membre d'une commission nommée par le Sénat ou la Chambre pour l'examen d'un projet ou d'une proposition, ou d'une enquête parlementaire. || *Commissaire du gouvernement.* On appelle ainsi la personne désignée par décret, préalablement notifié aux présidents des Chambres, pour soutenir devant celles-ci la discussion des projets du gouvernement, en exécution de l'article 6 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875.

— Jurispr. *Commissaire aux délégations judiciaires*, commissaire de police chargé de remplacer dans l'instruction d'une affaire criminelle ou correctionnelle le juge d'instruction et le procureur de la République.

— Mar. Officier des corps de la marine de guerre ou de commerce, chargé de certains services d'intendance maritime (comptabilité, vivres, revues, soldes, etc.) à terre et à bord. V. la partie *encycl.* || *Commissaire du gouvernement*, Officier chargé, dans les tribunaux maritimes, de requérir l'application des lois et décrets maritimes contre les délinquants.

— Sports. Personnage officiellement chargé de faire respecter les règlements, pendant une épreuve sportive quelconque : Commissaire *sur route ;* commissaire *à l'arrivée.*

— Encycl. Art. milit. On appelle *commissaires* différents fonctionnaires militaires dont les principaux sont ceux employés dans la justice militaire et ceux employés dans le service des transports :

1° *Justice militaire.* Il y a près de chaque tribunal militaire un *commissaire du gouvernement*, assisté de substituts et qui remplit les fonctions de ministère public. Il est pris parmi les officiers de justice militaire, qui constituent un corps autonome à hiérarchie propre ; ils doivent justifier du diplôme de licencié en droit et avoir fait un stage pratique d'un an auprès du parquet d'un tribunal civil. L'*ordre d'informer* est adressé par le général compétent au commissaire du gouvernement, qui le transmet immédiatement, avec sa réquisition et toutes les pièces du dossier, au juge d'instruction militaire. Le commissaire du gouvernement est entendu, à l'audience, dans sa réquisition, et soutient l'accusation.

2° *Service des transports.* Par suite de la spécialisation du service des chemins de fer, le personnel habituel de ce service est maintenu en fonction au moment d'une mobilisation. On se borne à lui adjoindre un personnel militaire au courant des besoins de l'armée et chargé d'y satisfaire. C'est ainsi qu'auprès de chaque *commission de réseau* formée par les grandes Compagnies se trouve un *commissaire militaire* pris parmi les officiers du 4e bureau de l'état-major de l'armée. Il y a en outre des *commissaires militaires de gare, de gare de débarquement, des ports, de station-magasin*, et des *commissaires régulateurs* dans chaque gare régulatrice.

Commissaires des guerres. — Jusqu'à la Restauration, où fut créée l'intendance militaire, les *commissaires des guerres* étaient des fonctionnaires militaires chargés des *montres* ou revues d'effectif pour empêcher les officiers propriétaires d'une unité de percevoir indûment des sommes d'argent dans les caisses de l'Etat en faisant figurer sur les contrôles des *passe-volants* ou soldats *fictifs.* Richelieu et Louvois accrurent leurs attributions administratives.

En 1788, il y eut les *commissaires ordonnateurs* et les *commissaires ordinaires*, les premiers, administrateurs, les seconds chargés de la police des troupes et du contrôle des effectifs. En l'an VIII, le corps nouveau des *inspecteurs aux revues* prit le rôle des commissaires ordinaires, et les *commissaires des guerres* conservèrent l'administration et l'ordonnancement des dépenses.

— Chem. de f. *Commissaires du contrôle de l'Etat. Commissaires de surveillance administrative des chem. de f.* V. contrôle.

Les *commissaires spéciaux*, installés dans certaines gares frontières et à Paris, sont des agents du ministère de l'intérieur (Direction de la Sûreté générale), chargés de la surveillance répressive. Ils veillent plus particulièrement à ce qui intéresse la sûreté de l'Etat.

— Mar. Les *commissaires de la marine militaire* proviennent de l'école de Brest où ne sont reçus, après concours, que les licenciés en droit et les élèves des Ecoles polytechnique et centrale ; quelques places sont réservées aux commis et officiers mariniers. Les grades sont : stagiaire du commissariat, élève-commissaire, commissaire, commissaire principal, commissaire en chef, commissaire général (loi du 27 nov. 1918).

COMMISSAIRE (Sébastien), homme politique français, né à Dôle (Jura) en 1822, mort à Lyon en 1900. Représentant du peuple en 1849 pour le Bas-Rhin et le Rhône, compromis dans la manifestation du 13 juin 1849, condamné à la déportation, enfermé à Belle-Isle, transporté au bagne de Corte en 1857, puis, gracié sous condition en 1859, il retourne à Lyon et se livre au commerce. Au 4 septembre 1870, il est nommé gouverneur de Saint-Cloud, Meudon et la Malmaison, et fait évacuer sur Paris les richesses artistiques de ces palais. Prisonnier des Allemands et conduit à Versailles, il parvint à s'échapper et fut nommé secrétaire général du département de l'Orne. En 1878, il devint entreposeur des tabacs à Lyon. Il a publié des *Mémoires et Souvenirs* (1888).

COMMISSAIRE-PRISEUR n. m. Officier ministériel chargé de priser les meubles et d'en opérer la vente publique, soit volontaire soit forcée.

— Encycl. Institués à Paris par la loi du 27 ventôse an XI, et dans les départements par la loi du 28 avril 1816, les *commissaires-priseurs* sont nommés par décret, sur présentation du précédent titulaire de la charge ; ils doivent être Français, sans distinction de sexe, et âgés de vingt-cinq ans. Il en existe dans tous les chefs-lieux d'arrondissement et sièges de tribunaux de première instance, et dans toutes les villes ayant eu plus de 5.000 hab. en 1816.

Dans la ville où ils sont établis, les commissaires-priseurs procèdent exclusivement aux ventes mobilières ; dans les autres villes de l'arrondissement, les notaires, greffiers et huissiers ont qualité pour y procéder concurremment avec eux.

La loi du 18 juin 1843 détermine les perceptions autorisées au profit des commissaires-priseurs, en sus du prix principal de l'enchère, à titre de droits de prisée, de droits de vente ou de vacation.

COMMISSARIAT [*ko-mi-sa-ri-a*] n. m. Fonction, qualité de commissaire : *Obtenir un* commissariat.

— Art milit. Nom donné au corps des commissaires des guerres. (Il est encore employé en Italie et dans la marine française pour désigner le personnel chargé des fonctions de l'intendance.)

— Mar. et Polit. Corps administratif de la marine : *Officiers et employés du* commissariat. || Bureau d'un commissaire de police ou de l'administration de la marine : *Aller au* commissariat.

— Encycl. Mar. *Commissariat colonial.* Les officiers du commissariat de la marine ont dirigé pendant longtemps les services administratifs de la marine aux colonies comme en France. Un décret du 5 octobre 1889 a séparé du cadre métropolitain le cadre colonial qu'il a rendu autonome sous le nom de commissariat colonial, et qui est devenu en 1900 l'*intendance militaire des troupes coloniales.*

COMMISSION [*ko-mi-si-on*] n. f. (lat. *commissio ;* de *commissum*, supin de *committere*, confier). Action de conférer. || Charge donnée à quelqu'un de faire quelque chose : *Donner une* commission *à son domestique. Prendre au départ les* commissions *de ses amis.*

— Réunion de personnes chargées de procéder à l'étude d'une question ou d'une proposition, de donner des avis, d'assurer un service : Commission *parlementaire*, Commission *départementale, municipale, syndicale, coloniale*, etc.

— Admin. Attribution d'une fonction, d'une charge, par l'autorité ou une administration. || Délégation de pouvoirs conférée par cette administration à son agent. || Titre constatant cette délégation. || Charge ainsi conférée.

— Admin. milit. Titre ou brevet accordé par le conseil d'administration d'un corps de troupe, et qui permet à un sous-officier ou à un homme de troupe spécialisé de rester au service au delà du terme des rengagements possibles. V. commissionné.

— Assist. publ. *Commission administrative*, Commission chargée de l'administration d'un établissement de bienfaisance. V. bureau de bienfaisance, hôpital, et hospice.

— Comm. Pouvoir conféré à quelqu'un d'agir au nom de celui qui le délègue. || Achats faits pour le compte d'autrui : *Maison qui fait la vente et la* commission. || Rétribution demandée par le commissionnaire à son commettant, ou par le banquier à son client, et, d'une manière générale, par tous les intermédiaires à titre onéreux. V. commissionnaire. (On appelle aussi *Commission* le tant pour cent qu'on accorde à un courtier, à un commis voyageur, sur les affaires qu'ils traitent.) || Droit retenu par un banquier en dehors du taux légal. (Aucune stipulation d'intérêts ou de commission de banque ne peut être consentie au profit d'un entrepreneur, fournisseur ou régisseur, en raison d'emprunts temporaires ou d'avances de fonds pour l'exécution et le payement des services publics.)

— Dr. Fonctions temporaires et provisoires, dans l'ordre judiciaire. || Tribunal d'exception.

— Dr. intern. V. la partie *encycl.*

— Dr. pén. *Commission rogatoire.* Invitation faite à un juge ou à un tribunal de procéder à quelque acte de justice pour le compte d'un autre juge ou d'un autre tribunal.

— Hist. *Commissions disciplinaires*, institution spéciale à l'Algérie. (Les commissions disciplinaires, créées sous le second Empire, infligeaient, en territoire militaire, des punitions aux indigènes dont la faute n'était pas assez grave pour entraîner une comparution en conseil de guerre.)

— Instruc. publ. V. la partie *encycl.*

— Mar. Lettres de marque. || *Vaisseau en commission*, Vaisseau en armement dont la destination est déterminée, et dont on s'occupe de compléter l'équipage.

— Théol. Acte coupable consistant dans une action positive : *Manquer la messe est une omission, manger gras une* commission.

— Encycl. Admin. L'agent qui bénéficie d'une *commission* de l'autorité n'est admis à prêter serment que sur la production de sa commission. Il peut être requis de l'exhiber, lorsqu'il instrumente. S'il relève des contraventions, il doit, à peine de nullité de ses procès-verbaux, mentionner en ceux-ci la date de sa commission et le nom du fonctionnaire qui l'a délivrée.

— Admin. milit. La *commission* était autrefois le titre ou brevet délivré par le roi et conférant un grade ou emploi militaire. Il n'existe guère aujourd'hui que des *commissions de cantinier* et *de vaguemestre*, délivrées par le conseil d'administration des corps de troupes, et des *commissions spéciales* pour *commissionnés.*

En Angleterre, le mot *commission* s'applique exclusivement au brevet d'officier. Les sous-officiers sont désignés par le titre de *officiers non commissionnés.*

Employé dans le sens de réunion de personnes chargées d'une même tâche, le mot *commission* est d'un usage courant dans l'administration militaire.

— Dr. intern. Les *commissions internationales d'enquête* ont pour but de faciliter le règlement des conflits internationaux. Elles sont constituées par conventions spéciales entre les Etats en vue d'effectuer la constatation de certains faits douteux. Leurs rapports n'ont nullement le caractère d'une sentence arbitrale. Ils laissent aux puissances en litige le soin de donner aux constatations la suite qu'elles peuvent comporter. L'affaire des pêcheurs de Hull (1904) est la plus célèbre des applications auxquelles a donné lieu l'institution des commissions internationales d'enquête.

— Instr. publ. Une *commission municipale scolaire* est instituée, dans chaque commune, pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles. Elle dresse, de concert avec le maire, la liste des enfants qui doivent suivre obligatoirement l'école primaire ; elle applique les pénalités pour absence sans motif légitime.

Commissions scolaires. Elles ont pour mission de faire subir aux élèves des écoles primaires l'examen qui permet de délivrer le *certificat d'études primaires* ou le *certificat d'études primaires supérieures.* Dans le premier cas, la commission est composée de membres de la commission cantonale et de directeurs d'école, sous la présidence d'un inspecteur primaire ; dans le second, de membres désignés par le ministre.

Commissions d'examen, commissions devant lesquelles ont lieu les épreuves pour *le brevet primaire élémentaire*, le *brevet primaire supérieur*, et les différents certificats spéciaux.

Commission du Luxembourg ou **Commission des travailleurs,** créée par le gouvernement provisoire de février 1848, pour étudier les questions relatives au travail et à l'amélioration du sort des ouvriers, et composée d'environ quatre cents délégués de corporations ouvrières, dont plusieurs femmes. Louis Blanc en fut le président, et l'ouvrier Albert le vice-président. L'accord entre les ouvriers et les chefs d'industrie, qui furent entendus par la Commission, permit de réaliser l'abolition du marchandage et la diminution théorique d'une heure sur la journée de travail (jusque-là de 12 h. en province, de 11 h. à Paris). C'est aussi à la Commission que l'on doit la création de bureaux de placement gratuits pour les ouvriers. Le 15 mars, la Commission et son président enrayèrent la grève des boulangers. Lorsque l'Assemblée nationale constituante succéda au gouvernement provisoire, la Commission cessa de siéger. Son manque de ressources financières et les attaques de l'opposition avaient affaibli sa position.

Commission exécutive, nommée, par l'Assemblée constituante de 1848, pour exercer le pouvoir exécutif en attendant l'achèvement de la Constitution. Elle se composa d'Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin. Louis Blanc en fut écarté, malgré l'opposition de Lamartine, et elle s'installa au Luxembourg. Dès le début de l'insurrection de juin, elle fut renversée par un vote de l'Assemblée, qui la remplaça par le général Cavaignac.

Commissions mixtes. Instituées par la circulaire du 3 février 1852, elles étaient composées du préfet, du général commandant la division ou le département, et du procureur général ou du procureur de la République.

Ces commissions devaient centraliser à la préfecture les dossiers de tous les individus signalés comme dangereux pour la sûreté du nouveau régime. Les peines prononcées étaient, d'une façon générale, la transportation à Cayenne ou en Algérie, le bannissement à temps ou perpétuel, le renvoi devant le tribunal correctionnel ou le conseil de guerre, la mise sous la surveillance du ministère de la police générale. La circulaire ne prévoyait pas l'interrogatoire des accusés ni leur comparution, et, en fait, ces formalités furent presque toujours éludées ; ensuite, la transportation ne pouvait être prononcée que contre les individus accusés de meurtre ou de tentative de meurtre, et contre les repris de justice ; mais on considérait comme repris de justice tous ceux qui avaient subi une condamnation quelconque, même pour délits de presse. D'après les chiffres officiels de de Maupas, le nombre des condamnations prononcées s'est élevé à plus de 14.000 ; il est certainement beaucoup au-dessous de la vérité. — Le 5 mars de la même année, un décret présidentiel homologua les sentences de ces commissions, et, le 26 mars, il fut institué une commission extraordinaire de trois membres, pour reviser leurs décisions. Cette commission ne paraît guère avoir fonctionné.

COMMISSIONNAIRE [*ko-mi-si-o-nèr'*] n. Personne qui se charge des commissions d'autrui, moyennant salaire. || Se dit particulièrement de portefaix portant comme insigne de leur profession une médaille délivrée par l'administration : *Le* COMMISSIONNAIRE *du coin, du quartier.*

Médaille de commissionnaire (à Paris).

— *Par extens.* Personne qui, par obligeance, se charge d'une commission.

— Comm. Négociant qui fait des opérations pour le compte d'autrui. || *Commissionnaire de roulage, de transport, de voiture, Commissionnaire chargeur,* Entrepreneur de transport de marchandises par voiture, par bateaux. Entrepreneur de roulage.

— Chem. de f. *Commissionnaire messager,* Intermédiaire chargé, moyennant un abonnement spécial, du transport de colis, comme bagages.

— ENCYCL. Dr. comm. Le *commissionnaire* est un intermédiaire commercial qui fait des affaires pour le compte d'un *commettant.* Il peut agir ouvertement au nom de celui-ci, comme simple mandataire. Il peut aussi être *ducroire,* c'est-à-dire contracter en son nom et sous sa responsabilité quoique pour le compte du commerçant. Sa rétribution, généralement appelée *commission,* prend alors elle-même le nom de *ducroire.*

COMMISSIONNÉ [*ko-mi-si-o-né*], **E** adj. et n. Qui a reçu une commission, un pouvoir.

— Adm. milit. Militaire qui est maintenu dans les cadres en vertu d'une commission.

— ENCYCL. Admin. milit. Peuvent être maintenus au service en qualité de *commissionnés,* les sous-officiers ayant au moins dix ans de service et arrivés à l'expiration de leur rengagement, les gendarmes, sapeurs-pompiers de Paris, cavaliers de remonte, militaires employés dans les écoles et la justice militaires, caporaux et soldats des troupes coloniales et certains emplois des corps de troupes (cordonniers, tailleurs, selliers, musiciens, etc.)

Peuvent être réadmis comme commissionnés les militaires ci-dessus ayant quitté l'armée depuis moins de trois ans.

La commission donne droit à une haute paye, une pension proportionnelle après quinze ans, une retraite après vingt-cinq ans de service. Une limite d'âge, cinquante et exceptionnellement soixante ans, est imposée aux commissionnés, qui se distinguent surtout des rengagés en ce qu'ils peuvent quitter le service par simple démission, sauf en temps de guerre.

COMMISSIONNEMENT [*ko-mi-si-o-ne-man*] n. m. (de *commission*). Action de commissionner.

COMMISSIONNER [*ko-mi-si-o-né*] v. tr. Donner commission à quelqu'un. || Déléguer un pouvoir, attribuer une fonction. || Se dit d'un militaire qui obtient son maintien dans les cadres en vertu d'une commission. || Donner commission d'acheter ou de vendre des marchandises.

— Chem. de f. *Commissionner un agent* ou *un employé,* Lui notifier par écrit sa nomination dans les cadres du personnel de la Compagnie et le faire participer aux charges et avantages de sa fonction (traitement, allocations, fournitures, etc.).

COMMISSOIRE [*ko-mi-soir'*] adj. (du lat. *commissus,* commis). Se dit de la clause par laquelle les parties stipulent que le contrat sera résolu si l'une d'elles ne tient pas l'engagement pris : *Pacte* COMMISSOIRE. V. PACTE.

COMMISSURAL [*ko-mi*], **E, AUX** adj Qui a rapport à la commissure : *Soudure* COMMISSURALE.

COMMISSURANT [*ko-mi, ran*] adj. Qui procure l'union par commissure : *Fibres* COMMISSURANTES *du cerveau.*

COMMISSURE [*ko-mi*] n. f. (du lat. *commissura,* jointure). Anat. Point de jonction des bords d'une ouverture en forme de fente : COMMISSURE *des lèvres.* COMMISSURE *des paupières.* || Cordon ou masse de substance nerveuse faisant communiquer directement deux parties symétriques des centres nerveux encéphaliques : COMMISSURE *cérébrale.*

— Archit. Joint entre les pierres de taille dans un mur.

— Bot. Ligne de jonction des deux carpelles des ombellifères.

— Mus. anc. Dissonance entre deux consonances. || *Commissure directe,* Celle qui avait lieu sur le temps fort. || *Commissure cadente,* Celle qui avait lieu sur le temps faible.

COMMITTIMUS [*kom'-mi-ti-muss*] n. m. (mot lat. signif. *nous commettons*). Dr. anc. Privilège accordé par le roi et conférant le droit de porter les procès devant des juges spéciaux. (Certains officiers royaux, ainsi que des dignitaires, des prélats et des communautés religieuses, obtenaient de faire évoquer leur procès devant des juges spéciaux, tels que les maîtres des requêtes, le grand conseil, etc. Le nom du privilège venait de ce que les « lettres royaux » qu'il fallait obtenir commençaient par le mot *Committimus.*) || *Droit de committimus,* Droit en vertu duquel les seigneurs pouvaient traduire leurs sujets hors de leur juridiction.

COMMITTITUR [*kom'-mi-ti*] n. m. (mot lat. signif. *il est commis*). Dr. anc. Ordonnance apposée par le président d'un tribunal au bas d'une requête pour commettre un rapporteur.

COMMIUS [*ko-mi-uss*], chef gaulois, d'abord attaché aux Romains, qui l'imposèrent comme roi aux Atrébates (54 av. J.-C.), mais ramené dans le parti de l'indépendance par la tyrannie de Labiénus. Il combattit sous les murs d'Alésia, fit partie de toutes les ligues contre la domination étrangère, fit longtemps une guerre de partisans, et fut l'un des derniers à déposer les armes, lors de la soumission de la Gaule.

Médaille de Commius.

COMMIXTE [*kom'-mikst'*] adj. Mus. anc. Se disait des sons du plain-chant dans lesquels il existait des phrases appartenant à d'autres tons que leurs tons authentiques ou plagaux.

COMMIXTION [*kom'-miks-ti-on*] n. f. (du préfixe *com,* et de *mixtion*). Mélange de choses diverses.

— Philos. Action des essences diverses qui se confondent et agissent de concert : *La* COMMIXTION *du bien et du mal.*

COMMODANT [*ko-mo-dan*] n. m. Dr. rom. Prêteur par commodat.

COMMODAT [*ko-mo-da*] n. m. (du lat. *commodatum,* supin de *commodare,* prêter). Dr. rom. Contrat à titre gratuit par lequel on remettait une chose avec droit de s'en servir, à charge de la rendre à une époque convenue.

— ENCYCL. Le *commodat* ou *prêt à usage* est un contrat réel ; l'obligation de restituer naissait du fait de la remise de la chose. Les meubles seuls pouvaient faire l'objet d'un commodat, excepté ceux qui se consommaient par l'usage.

Le commodataire répondait de son dol et des fautes que n'aurait pas commises le père de famille le plus diligent (*culpa levis in abstracto*). Le commodat est un contrat synallagmatique imparfait, sanctionné par l'action *commodati directa,* et par l'action *commodati contraria.*

COMMODATAIRE [*kom-mo, tèr*] adj. Dr. rom. Qui a rapport au commodat.

— *Substantiv.* Personne à qui l'on prête par commodat.

COMMODE [*ko-mod'*] adj. (lat. *commodus*). En parlant des choses, Qui se prête à l'usage requis, approprié à ; favorable, agréable, facile (d'où : Relâché) : *Chambre* COMMODE. *Habit* COMMODE. *Occasion* COMMODE. *Campement* COMMODE. *Vie* COMMODE. *Morale* COMMODE.

— En parlant des personnes, Qui est d'un caractère facile : *Être* COMMODE *à vivre.* || Qui est trop complaisant, trop indulgent : *Mari* COMMODE. *Mère* COMMODE.

— Substantiv. *Le commode,* Ce qui est facile, avantageux : *La sensualité recherche* LE COMMODE. (Bourdaloue.) || Qui est facile, indulgent : *Faire le* COMMODE ou *la* COMMODE.

— PROV. **C'est commode comme une chambre basse,** Excessivement commode, tout à fait à portée.

— ANTON. **Embarrassant, gênant, incommode, peu maniable, jaloux.**

COMMODE [*ko-mod'*] n. f. Mobil. Meuble bas, à grands tiroirs : COMMODE *à dessus de marbre.* || *Commode-toilette,* Commode dont la partie supérieure est disposée en lavabo.

— Argot. Cheminée.

— Modes. Sorte d'ancienne coiffure de femme.

— ENCYCL. Mobil. La *commode* commença vers la fin du XVIIe siècle à remplacer dans l'ameublement français le *coffre.* Dès l'origine, les commodes furent confectionnées avec beaucoup de recherche et avec une profusion d'ornements : cuivres ciselés, incrustations de nacre et d'écaille, marqueterie. Les plus curieuses sont dues au célèbre Boulle. Les formes un peu lourdes des commodes du siècle de Louis XIV firent place, sous la Régence, à des

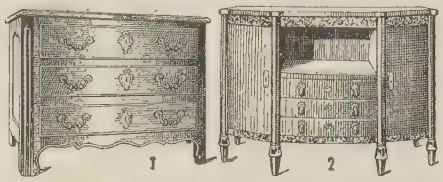

COMMODES : 1. Louis XV ; 2. Moderne.

meubles d'une élégance plus délicate. Charles Crescent en donna les plus beaux modèles ; on cite les dessinateurs Messonnier et Slodtz, Caffiéri, parmi les artistes auxquels les meubles de cette époque durent leur inimitable cachet.

Riesener et Beneman sont les principaux créateurs du genre Louis XVI, où se déploie une grande magnificence et où l'ornementation se compose surtout d'attributs champêtres, de bouquets de fleurs et de fruits. Sous le Directoire et l'Empire, les commodes ne furent pas admises dans le mobilier imité de l'antique ; on en construit aujourd'hui à multiples tirettes plates remplaçant les tiroirs profonds, si peu pratiques.

COMMODE (Lucius Marcus Ælius Antoninus Aurelius Commodus), empereur romain, fils de Marc-Aurèle et de Faustine, né à Lanuvium en 161, mort à Rome en 192 apr. J.-C. Il reçut, mais inutilement, l'éducation la plus soignée. Il accompagnait son père en Pannonie, quand celui-ci mourut. Commode se hâta de conclure avec les Barbares un traité, du reste assez avantageux, et d'accourir à Rome pour jouir du souverain pouvoir. Il remplit aussitôt ses palais des instruments de ses folies et de ses débauches. Puis il se consacra à l'amphithéâtre. Il descendit plus de sept cents fois dans l'arène, pour combattre des bêtes féroces ou des gladiateurs. Cupide, cruel, il fit périr une foule de citoyens pour confisquer leurs biens, et aussi lâche que cupide il sacrifia successivement à la fureur populaire ses favoris Paternus, Perennis, Cleander. Dans sa vanité, Commode avait remplacé les noms des mois par ses propres nom et surnoms ; le sénat s'appelait *Commodianus,* les soldats *commodiani ;* enfin, Rome et Jérusalem étaient des colonies *commodiennes.* Ayant décidé la mort de sa concubine Marcia, de son chambellan Eclectus et du préfet du prétoire Lætus, ceux-ci, prévenus, l'empoisonnèrent.

Commode à cheval, frappant une tigresse (intaille).

Buste de Commode.

Aucun événement saillant ne marqua ce règne. Il y eut une expédition en Bretagne ; les vieux généraux de Marc-Aurèle continuèrent à défendre la frontière ; d'assez importants travaux furent exécutés à Alexandrie. Les chrétiens ne furent pas persécutés.

COMMODÉMENT [*ko-mo, man*] adv. D'une façon commode : *Il faut faire* COMMODÉMENT *ce qu'on veut faire tous les jours.* (Mme Geoffrin.) || Avec opportunité : *On parlera plus* COMMODÉMENT *en un autre endroit des magnificences de Salomon.* (Bossuet.)

Commodien de Gaza, le plus ancien poète chrétien (IIIe s.). Vivant dans une contrée pleine de Juifs et au temps des persécutions de Dèce, il fait face violemment à ses deux adversaires, dans un *Carmen apologeticum adversus Judæos et gentes,* et dans des *Instructiones adversus gentium deos.* Ses hexamètres sont volontairement incorrects, son latin est loin d'être pur, mais il y a beaucoup de vigueur dans cette brutalité triviale.

COMMODITÉ [*ko-mo*] n. f. (de *commode*). Qualité de ce qui est commode : *La* COMMODITÉ *d'un logement, d'un habit.* || Libre disposition, usage facultatif : *Avoir quelque chose à sa* COMMODITÉ. || Facilité d'user d'une chose : *Le voisinage d'un parc procure la* COMMODITÉ *de la promenade.* || Occasion favorable ; temps opportun, suffisant : *Profiter de la première* COMMODITÉ *pour... Animaux qui mangent à leur* COMMODITÉ. *A votre* COMMODITÉ.

— Voiture publique, coche, bateau : *Vous aurez la dissertation par la première* COMMODITÉ *qui se présentera.* (G. de Balzac.) [Vx.] || *Commodités de la conversation,* Dans le langage des précieuses, Chaises, fauteuils.

— *Fig.* Aménité : *La* COMMODITÉ *de l'humeur.*

— N. f. pl. Aises, agréments : *Les* COMMODITÉS *de la vie.* || Lieux d'aisances : COMMODITÉS *à l'anglaise.*

— LOC. PROV. **On n'a pas toutes ses commodités en ce monde,** Il faut savoir souffrir quelque gêne.

— SYN. **Commodités, confort, aises.** V. AISES.

— ANTON. **Embarras, gêne, incommodité.**

COMMODO [*ko-mo*] n. m. Mot usité dans l'expression « enquête *de commodo et incommodo* », qui signifie, en latin, « enquête *sur l'avantage et sur l'inconvénient* ».

COMMODO [*kom'mo*] adv. (mot ital.). Mus. A l'aise, sans se presser.

COMMODORE [*kom'-mo*] n. m. (mot anglais qui est une corruption de *commandeur*). Mar. Titre qui équivaut à « chef de division » et qui est donné en Angleterre, aux Etats-Unis et en Hollande aux capitaines de vaisseau commandant une division. || *Par extens.* En langage courant, S'applique dans ces pays à tout officier supérieur ou subalterne qui commande une réunion de bâtiments.

COMMON LAW [*kommeun'-lâss*] n. m. (mots angl. signif. *loi commune*). Nom donné à l'ensemble du droit coutumier anglais.

— ENCYCL. L'origine du *common law* est très ancienne, mais obscure. Ce droit résulte de la fusion d'éléments divers : droit normand, danois, saxon. Le droit coutumier anglais a été fixé par les cours de justice, dites « de loi commune », et dont les décisions ont été conservées dans des recueils ou *records.* C'est une des bases du droit anglais. Les statuts, votés par le Parlement, sont l'autre base. Le tout forme une législation confuse, mais la codification en est presque impraticable.

Common prayer book [*kom-meun'-pra-yèr'-bouk'*] (*le Livre des prières communes*), liturgie arrêtée en 1548 ou 1549, revisée en 1552, 1559, 1604 et 1662. — C'est un des livres symboliques de l'Eglise anglicane. Quoique corrigé plusieurs fois à la demande des puritains, il a une couleur plus catholique que les « trente-neuf articles » ; sa notion de la prêtrise, du baptême et de l'eucharistie, en fait l'arme préférée de la « haute Eglise ». Il a été retouché dans un esprit puseyiste en Ecosse, dans un esprit différent aux Etats-Unis et en Irlande. En Angleterre, une assemblée ecclésiastique (*Church Assembly*) a, en 1927, opéré dans le Prayer book des changements de détail destinés à satisfaire les membres de la haute Eglise, partisans d'une liturgie voisine de celle des catholiques. Ces changements, approuvés par les Lords, ont été rejetés par les Communes.

COMMONITOIRE [*kom'-mo*] n. m. (du lat. *cum,* avec, et *monitus,* averti). Instruction donnée à un légat ou à un ambassadeur. || Mandement de comparution que le métropolitain adressait à un évêque élu, pour l'engager à venir se faire consacrer. || Ajournement personnel qui était expédié par un tribunal séculier ou ecclésiastique.

COMMONWEALTH [*kom-meun'-ouelss*] n. m. (mot angl. signif. *Gouvernement représentatif de la chose publique*). Nom donné à l'ensemble des gouvernements représentatifs de l'Empire britannique et, particulièrement, au gouvernement de la fédération australienne.

COMMORATION [*kom'-mo, si-on*] n. f. (du lat. *cum* avec, et *morari,* demeurer). Rhét. Insistance sur un point déjà développé.

COMMOS [*kom'-moss*] n. m. (mot gr. signif. *lamentation*). Antiq. gr. Chant de deuil, chanté tour à tour par un ou plusieurs acteurs et par le chœur dans la tragédie.

COMMOTACULUM [*kom'-mo, lom'*] n. m. (du lat. *commotum,* supin de *commovere,* mouvoir, repousser). Antiq. rom. Baguette servant aux prêtres à écarter le peuple, dans les cérémonies publiques. (On dit aussi COMMENTACULUM.)

COMMOTION [*kom'-mo, si-on*] n. f. (lat. *commotio ;* de *commotum* supin de *commovere,* mouvoir). Secousse, ébranlement : *La* COMMOTION *d'un tremblement de terre.* || *Par extens.* Grand mouvement populaire : *Mirabeau fait un grand bruit pour préparer les esprits aux grandes* COMMOTIONS. (Lamartine.) || *Fig.* Emotion violente.

— Pathol. Ebranlement d'un organe, consécutif à un choc porté sur lui, ou produit à distance et qui retentit jusqu'à lui.

— Physiq. *Commotion électrique,* Secousse produite par une décharge électrique.

— ENCYCL. Pathol. La *commotion* abolit ordinairement les fonctions de l'organe touché, d'une façon transitoire ou permanente ; dans le premier cas, les lésions sont peu apparentes ; dans le second, elles ont déterminé des compressions nerveuses ou des ruptures vasculaires. Les commotionnés de la Guerre sont surtout des commotionnés cérébraux ; mais il est arrivé que les déflagrations de gros obus à courte distance aient déterminé, par la violence de la pression de l'air, une mort très rapide, sous l'influence de

dilacérations pulmonaires, de compressions bulbaires, ou de rupture de gros vaisseaux.

COMMOTIONNER [*kom'-mo-si-o-né*] v. tr. Pathol. Frapper d'une commotion.

— ***Commotionné, e,*** part. pass. du verbe *Commotionner.* — Substantiv. *Un* COMMOTIONNÉ *de guerre.*

COMMOUVOIR [*kom'-mou*] v. tr. (Se conjugue comme *mouvoir.*) Ebranler par des commotions. (Peu us.)

COMMUABILITÉ [*kom'-mu*] n. f. Etat de ce qui peut être commué : *La* COMMUABILITÉ *d'une peine.*

COMMUABLE [*kom'-mu*] adj. Qui peut être commué : *Peine* COMMUABLE.

COMMUER [*kom'-mu-é*] v. tr. (lat. *commutare*). Changer une peine en une peine moindre : *Beaucoup de sentences de mort sont* COMMUÉES *par le président de la République.* (On a dit aussi : COMMUER UN VŒU.)

COMMUN [*ko-mun*], **E** adj. (lat. *communis*). Qui appartient à tous, à quoi tous ont droit ou part : *La* COMMUNE *existence. La mort est une loi* COMMUNE. || Ce qui est propre au plus grand nombre ; général, public : *L'opinion* COMMUNE. *Le puits* COMMUN. *Le sens* COMMUN. *L'intérêt* COMMUN. || Que l'on fait conjointement : *Repas* COMMUNS. *Vie* COMMUNE. *Le travail* COMMUN *resserre l'union.* || Que l'on a en partage avec d'autres : *L'instinct de la conservation nous est* COMMUN *avec les animaux. Point* COMMUN *à deux lignes. Salle* COMMUNE. *Notre* COMMUN *désir.* || Qui a de l'analogie avec : *Il n'y a rien de* COMMUN *entre de telles actions.*

— Fréquent, nombreux, abondant, répandu : *Les grands talents sont rares, mais la science et la raison sont* COMMUNES. (Voltaire.) *Le poisson est* COMMUN *dans ces parages. Vertu peu* COMMUNE. *Le changement, Madame, est* COMMUN *à la cour.* (Molière.) || Ordinaire, médiocre, inférieur : *Une nourriture* COMMUNE. *Des habits* COMMUNS.

— *Fig.* Vulgaire, sans distinction : *Style* COMMUN. *Pensée* COMMUNE. *Manières* COMMUNES.

— LOC. DIV. *Maison commune,* Autrefois, Lieu de réunion des échevins ou autres officiers de la ville ; aujourd'hui Maison qui renferme la mairie, l'école, les logements de l'instituteur et de l'institutrice. || *Choses communes,* Choses dont la possession individuelle est reconnue impossible ou contraire au droit naturel : *L'air, la mer sont des choses* COMMUNES. || *Droit commun,* Droit le plus généralement appliqué, qui n'est pas l'objet de lois spéciales. || *Vie commune,* Vie de communauté : *La* VIE COMMUNE *est lourde pour l'esprit d'indépendance.* — Vie à frais communs : *La* VIE COMMUNE *produit l'économie.* || *Sens commun,* Bon sens, droite raison. || *Voix commune,* Voix publique, opinion générale. || *D'une commune voix,* Unanimement. || *D'un commun accord,* Après s'être tous entendus. || *Avoir quelque chose de commun avec,* Avoir quelque rapport, quelque relation avec. || *Faire cause commune,* Agir ensemble et pour un même but. || *Faire bourse commune,* Se dit de personnes qui réunissent leurs ressources et leur gestion.

— Admin. *En forme commune,* Dans le langage de la daterie romaine, Sans grâce ni remise : *Expédition* EN FORME COMMUNE. || *Etre expédié en forme commune,* Subir un échec, un revers. (Fam.)

— Arithm. *Commun diviseur.* V. DIVISEUR. || *Dénominateur commun.* V. DÉNOMINATEUR, FRACTION.

— Bot. Se dit d'un organe qui appartient à plusieurs organes semblables entre eux, mais distincts du premier. (Ainsi un pétiole est commun à plusieurs folioles, un involucre est commun à plusieurs fleurs, un réceptacle est commun à plusieurs akènes.) || Se disait, chez les anciens auteurs, de l'involucre de l'artichaut et des autres composées.

— Chronol. *Année commune,* Année ordinaire de 365 jours, par opposition à l'année *bissextile.* || Dans le langage ordinaire, Année moyenne.

— Dr. *Auteur commun,* Père commun des deux parties. || *Epoux communs en biens,* Epoux mariés sous le régime de la communauté. || *Preuve par la commune renommée,* V. RENOMMÉE.

— Dr. anc. *Commun de paix,* Impôt, appelé aussi *pezade,* établi au XIIe siècle, dans le midi de la France, pour entretenir une sorte de gendarmerie (les gentilshommes *paissiers*) chargée d'imposer la paix, à une époque où sévissaient les guerres privées. (Il tomba en désuétude au XVIe siècle.)

— Gramm. *Nom commun,* Par opposition aux noms *propres,* Appellation commune à toute une catégorie d'êtres ou de choses : *homme, livre, table,* etc. || *Nom commun* ou *épicène,* Nom qui a les deux genres avec une seule forme, comme *enfant.* Se dit aussi des noms qui ont un genre déterminé, mais qui conviennent également aux deux sexes : *perdrix, perroquet, papillon,* etc.

— *Adjectif commun,* Adjectif dont les deux genres ont la même forme, comme : *avide, utile, atroce,* etc.

— REM. *Commun,* adjectif, change de signification selon qu'il est placé avant ou après certains noms : *une voix commune* est une voix *vulgaire ; la commune voix, d'une commune voix,* signifient l'accord de *toutes les* voix, de *tous les* sentiments.

— Hist. *Charte commune,* Nom donné, en Angleterre, aux chartes-parties.

— Hist. nat. Se dit des espèces ou des variétés qui sont les plus connues, les plus répandues : *Le chêne* COMMUN. *Le serin* COMMUN.

— Math. *Commune mesure,* Quantité qui se trouve contenue un nombre entier de fois dans deux ou plusieurs quantités données : *Le cercle et son diamètre n'ont pas de* COMMUNE MESURE. || *Mesure commune,* Au *fig.,* Terme de comparaison, moyen commun d'appréciation : *La nature humaine n'a pas de* MESURE COMMUNE *déterminée.* (J.-J. Rousseau.)

— Mus. *Note commune,* ou substantiv. *Commune,* Se disait, autrefois, d'une note marquée d'un point d'orgue.

— Mythol. *Dieux communs,* Adorés par plusieurs nations, ou protégeant indistinctement l'ami et l'ennemi, comme Mars, Bellone, etc.

— Philol. *Langue commune* ou *Dialecte commun* (en gr. *koinê*), Langue écrite par tous les prosateurs grecs après Alexandre : *Aristote, Polybe, Plutarque ont employé la* LANGUE COMMUNE.

— Prosod. *Syllabe commune,* Syllabe brève ou longue à volonté. — (On ne la confondra pas avec la syllabe douteuse, qui est tantôt brève, tantôt longue, selon le cas.) || *Vers commun,* Vers français de dix syllabes, par opposition au vers de douze syllabes et au vers de huit.

— Rhétor. *Lieux communs,* Source générale d'où un orateur, etc., tire ses arguments ; *traits généraux, vérités générales,* pouvant s'appliquer à tout : *Les orateurs anciens attachaient beaucoup d'importance à la connaissance des* LIEUX COMMUNS. || Dans le langage ordin., Idées banales, rebattues.

— Substantiv. *Le commun,* Ce qui appartient à plusieurs ou à tous : *L'homme oisif vit sur le* COMMUN. || Le plus grand nombre : *Le préjugé est la loi* DU COMMUN. || Les gens de basse condition : *Les hommes* DU COMMUN. || Ce qui est vulgaire, banal : *Un livre, Un tableau* DU COMMUN. || Caractère de ce qui est vulgaire, banal : LE COMMUN *est le défaut des poètes à courte vue et à courte haleine.* (V. Hugo.)

— Ensemble des personnes qui forment le service des grandes maisons. || *Grand commun,* Partie de la maison du roi de France chargée de la nourriture de la plupart des officiers de la maison royale. — Logement des officiers de sa cuisine. || *Petit commun,* Service composé d'officiers du grand commun, pour la nourriture d'un petit nombre de privilégiés.

— Cout. anc. Communauté, association de gens ayant des droits et des obligations en commun, sans former ce qu'on appelle une *commune.*

— Liturg. Office qui peut être dit pour plusieurs saints de même catégorie : *Le* COMMUN *des martyrs.* — Fam. *Etre du commun des martyrs,* Etre comme tous les autres, ne pas s'en distinguer.

— *En commun,* loc. adv. Ensemble, sans exception personnelle : *Mettre ses ressources* EN COMMUN.

— PROV. **Qui sert au commun sert à pas un,** Il n'y a pas de service plus mal rempli que les services publics. || **Il n'y a pas d'âne plus mal bâté que l'âne du commun,** Il n'est personne de plus mal rétribué que celui qui est au service du public. — A aussi le sens du proverbe précédent.

— N. m. pl. Ensemble des logements du service, comme cuisine, écuries, habitations des domestiques : *Coucher dans les* COMMUNS. || Dans quelques départements, Lieux d'aisances : *Aller aux* COMMUNS.

— SYN. **Général, universel.** Ce qui est *général* appartient au genre tout entier, c'est-à-dire à tous les individus quand on les considère dans leur ensemble ; ce qui est *universel* appartient à tous les individus pris en détail, se trouve en tous lieux. *Universel* marque toujours l'extension la plus complète.

— **Commun, ordinaire, trivial, vulgaire.** *Ordinaire,* c'est proprement ce qui est dans l'ordre normal ; *trivial,* c'est ce qui court les carrefours, les rues ; *vulgaire,* c'est ce qui est de la foule, ce qui n'a rien de distingué.

— ANTON. **Exceptionnel, extraordinaire, inaccoutumé, inouï, original, paradoxal, rare, unique.** — **Distinct, individuel, personnel, privé.** — **Distingué, élégant, noble.**

COMMUNAL [*ko-mu*], **E, AUX** adj. (de *commune*). Qui appartient à la commune, la concerne : *Ecole* COMMUNALE. *Fête* COMMUNALE. *Biens* COMMUNAUX.

— *Substantiv.* Bien de la commune : *Le pauvre journalier n'a d'autre patrimoine que le* COMMUNAL. (Proudhon.)

— N. m. pl. (de l'adj. *commun*). Biens qui appartiennent à une commune, mais dont les habitants ont la jouissance en nature.

— ANTON. **Cantonal, départemental, national** (impérial, royal), **vicinal, particulier, privé.**

Communale (MÉDAILLE D'HONNEUR), instituée en 1921 pour récompenser les employés communaux, notamment les employés de mairie, comptant trente ans de services dévoués. Elle est décernée par le ministre de l'intérieur, sur la proposition des préfets. Elle est en argent, suspendue par un ruban vert clair avec raies blanches disposées en diagonale. Elle comporte un diplôme. Elle est réservée aux titulaires d'emplois autres que ceux bénéficiant de distinctions spéciales (Octroi, police, service vicinal, etc.).

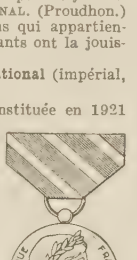

Médaille d'honneur communale.

— En 1922 a été créée par le ministère de l'intérieur une MÉDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE en faveur des titulaires d'emplois communaux *en Algérie,* après dix ou vingt ans de services. Elle est en argent. Les propositions sont faites par le gouverneur général sur présentation des préfets.

COMMUNALEMENT [*man*] adv. Au point de vue communal.

COMMUNALISATION [*za-si-on*] n. f. Mise en commun d'une exploitation : *La* COMMUNALISATION *des mines.*

— Exploitation par une commune, de certains droits : *La* COMMUNALISATION *du droit de chasse.*

COMMUNALISER [*zé*] v. tr. Mettre sous la dépendance de la commune : COMMUNALISER *un terrain.*

COMMUNALISTE [*lisst'*] n. et adj. Partisan de l'autonomie des communes.

COMMUNALISTE [*lisst'*] n. Nom donné, dans certaines sociétés religieuses, aux membres de la communauté, et, dans quelques diocèses, aux prêtres habitués d'une paroisse.

COMMUNALITÉ n. f. Communauté. (Vx.)

COMMUNARD [*nar*], **E** n. et adj. En mauv. part, Partisan de la Commune de Paris, en 1871.

COMMUNAUTAIRE [*nô-tèr'*] adj. et n. Qui a rapport au système économique de la communauté des biens, ou qui en est partisan.

COMMUNAUTÉ [*ko-mu-nô*] n. f. Caractère de ce qui est commun : *La* COMMUNAUTÉ *des biens, des intérêts.* || *Par extens.* Similitude, identité : COMMUNAUTÉ *d'origine, d'idées, de sentiments, d'espérances.*

— Ensemble des citoyens d'un Etat, des habitants d'une ville ou d'un village : *Se sacrifier aux intérêts de la* COMMUNAUTÉ. || Réunion de personnes vivant ensemble, et spécialem. de religieux soumis à une règle commune. || Association, Réunion de personnes ayant un intérêt commun. || Corporation : *La* COMMUNAUTÉ *des notaires.* (Vx en ce sens.)

— Blas. *Armes de communauté,* Armes appartenant à une association (Etat, ville, académie, etc.).

— Dr. Usage commun d'une chose indivise. || Régime d'association conjugale, en vertu duquel certains biens des époux sont communs entre eux : *Se marier sous le régime de la* COMMUNAUTÉ. || Se dit aussi de l'ensemble des biens communs entre les époux : *Le mari est le chef de la* COMMUNAUTÉ.

— Econ. soc. Système de la jouissance en commun des biens matériels. || *Communauté négative,* Communauté des biens, préexistante à l'établissement de la propriété.

— Hist. ecclés. Réunion de personnes soumises à une règle, dans un dessein religieux ; lieu qu'elles habitent en commun ; salle où elles se livrent ensemble à quelque exercice : *Dîner à la* COMMUNAUTÉ. || Chez les capucins, *Communauté de draps,* vestiaire. || *Communautés séculières,* Congrégations dont les membres ne sont pas liés par des vœux solennels. || *Communautés régulières,* Celles dont les membres prononcent des vœux de ce genre.

— ENCYCL. Hist. ecclés. L'origine des *communautés* religieuses remonte au IVe siècle avec saint Pacome et les anachorètes de la Thébaïde. Elles se répandirent dans tout l'Orient et de là en Occident. La règle de saint Basile est la plus commune chez les moines de l'Eglise grecque-unie et de l'Eglise orthodoxe. En Occident, c'est saint Benoît, au VIe siècle, qui fut le grand législateur de la vie de communauté ; c'est sa règle que suivent les moines proprement dits : bénédictins, clunisiens, cisterciens. A la règle plus vague de saint Augustin se rattachent les chanoines réguliers, les ermites, la plupart des ordres militaires, les dominicains. Les carmes et les franciscains ont des règles propres. A côté et au-dessous de ces ordres religieux, la vie de communauté est suivie par les clercs réguliers : jésuites, oratoriens, théatins, etc.

Le code de Justinien permettait aux monastères d'hériter de leurs membres, et aux moines de tester en faveur de la maison qu'ils habitaient. En France, dès Charlemagne, les couvents furent frappés d'incapacité civile en matière d'héritage, et depuis le XIIIe siècle on tendit à restreindre leur pouvoir d'acquérir. Il y eut aussi tendance depuis le XVIe siècle à considérer comme illicite toute congrégation non autorisée par le pouvoir civil. Conformément à la décision du concile de Trente, l'ordonnance de Blois (1579) fixe à seize ans l'âge minimum pour l'émission des vœux monastiques ; l'édit de mars 1768, en maintenant cet âge pour les femmes, le reporta pour les hommes à vingt et un ans. D'après les travaux de la Commission des réguliers, il y avait en France 2.936 maisons de religieux des différents ordres avec 26.674 membres ; dans ce nombre ne figurent ni les jésuites (162 maisons), ni les oratoriens (79), ni les frères des écoles chrétiennes (600), ni les lazaristes (64), etc. La Révolution (13-19 février 1790) prohiba les vœux religieux. Mais la vie de communauté reprit sous l'Empire. En 1878, à la veille des décrets de 1880, on comptait 32 congrégations autorisées avec 20.643 membres, 385 établissements non autorisés avec 7.444 sujets pour les hommes, et pour les femmes 903 maisons autorisées et 602 non autorisées avec respectivement 13.750 et 14.003 membres. La loi du 1er juillet 1901 voulut qu'aucune congrégation ne pût subsister en France sans être autorisée par une loi, nécessaire aussi pour chaque établissement nouveau ; un simple décret suffit pour la dissolution. Les maisons autorisées sont obligées de tenir exactement des comptes, des états et des listes de membres à la disposition des préfets. — Le nouveau code de droit canon a fixé à quinze ans accomplis l'âge canonique pour être admis au noviciat.

— Anc. dr. *Communauté taisible.* On nommait ainsi la société de biens qui se formait entre vilains, parents ou non, par le seul fait de l'habitation commune pendant un an et un jour.

Communauté entre époux. — La communauté, régime des pays coutumiers, paraît dériver des coutumes germaniques. L'idée première est l'attribution à la femme d'une part des conquêts ou fruits acquis en commun. Ce régime apparaît tout formé dans les coutumiers du XIIIe et du XIVe siècle. La communauté ne comprenait, en général, que les meubles et les acquêts. Le mari en était seigneur et maître et avait la jouissance de tous les biens ; les biens communs étaient partagés par moitié à la dissolution ; le droit pour la femme de renoncer se généralisa peu à peu. Dans certaines coutumes, la communauté continuait entre le survivant et les représentants du prédécédé.

— Dr. act. Le régime de communauté prévu par le ch. II du tit. V du liv. III du C. civ. (art. 1399 à 1539), est caractérisé par la juxtaposition de trois masses de biens : les biens communs ou la communauté, ceux propres au mari, ceux propres à la femme.

La *communauté légale* est le régime des gens mariés sans contrat de mariage (art. 1400 à 1496).

Actif de la communauté. — La communauté se compose activement : 1° de tout le mobilier que les époux possédaient au jour de la célébration du mariage, ensemble de tout le mobilier qui leur échoit pendant le mariage à titre de succession ou de donation, si le donateur n'a exprimé le contraire ; 2° de tous les revenus des biens propres des époux ; 3° de tous les immeubles acquis à prix d'argent pendant le mariage, sauf qu'ils sont acquis en remploi d'un bien propre.

Les biens qui n'entrent pas en communauté forment le patrimoine particulier de chacun des époux, leurs *propres.*

Passif de la communauté. — Le passif de la communauté comprend : 1° les dettes mobilières des époux au jour du mariage ; 2° les dettes contractées par le mari ou par la femme autorisée du mari ou mandataire de celui-ci ; 3° les intérêts des dettes personnelles aux époux ; 4° les réparations usufructuaires des immeubles qui n'entrent pas en communauté ; 5° les charges du mariage.

Le passif des successions ou des donations échues aux époux pendant le mariage se répartit entre eux et la communauté dans la proportion de leur actif. Il faut d'ailleurs avoir soin de distinguer le passif, qui reste définitivement à la charge de la communauté, du passif *provisoire,* qui donne action aux créanciers sur les biens communs, mais qui dans les rapports entre époux doit être supporté par le patrimoine propre de l'un d'eux.

Administration de la communauté. — Le mari, chef de la communauté, en administre seul les biens. De plus, quoique copropriétaire avec la femme, il en dispose librement sans le concours de la femme, sauf à titre gratuit.

Les actes faits par la femme sans le consentement du mari, et même avec l'autorisation de la justice, n'engagent point les biens de la communauté. Toutefois, les dépenses journalières du ménage sont présumées faites par la femme en vertu du mandat tacite du mari et grèvent la communauté, ainsi que les biens propres du mari.

Le mari a l'administration de tous les biens personnels de la femme mais à charge d'en rendre compte. Il ne peut les aliéner, sauf s'il s'agit de meubles consomptibles ou de titres au porteur.

Depuis la loi du 13 juillet 1907, les gains et salaires

de la femme, ainsi que les économies sur eux réalisées, tout en restant biens communs, sont *réservés* à la libre administration de la femme.

Dissolution de la communauté. La communauté se dissout par la mort, par le divorce, par la séparation de corps, par la séparation de biens. L'époux survivant doit faire inventaire.

Après la dissolution de la communauté, la femme (ou ses héritiers) a la faculté de l'accepter ou d'y renoncer.

Par la renonciation, la femme est déchargée de toute contribution au passif ; mais elle perd tout droit à l'actif commun, elle reprend seulement ses propres et ses biens réservés.

Pour pouvoir renoncer, la femme doit faire dresser, dans le délai de trois mois, un inventaire fidèle et exact, et, dans un nouveau délai de quarante jours, déclarer (au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement où son mari était domicilié) son intention de renoncer.

Lorsque la femme accepte, il y a lieu de procéder à la liquidation du régime. Chaque époux exerce d'abord la *reprise* de ses biens propres. On dresse ensuite le compte des *récompenses*, dues par la communauté à chacun des époux et par ceux-ci à la communauté. Le partage se fait ensuite par moitié, tant pour l'actif que pour le passif.

Tandis que le mari peut être poursuivi, sauf son recours, pour la totalité des dettes, le *bénéfice d'émolument* permet au contraire à la femme de ne payer les dettes que jusqu'à concurrence de ce qu'elle retire de la communauté.

Communauté conventionnelle. — La communauté conventionnelle est celle adoptée par les époux dans leur contrat de mariage.

Les principales modifications à la communauté légale sont celles qui ont lieu en stipulant : 1° que la communauté sera réduite aux acquêts ; 2° que le mobilier présent ou futur n'entrera point en communauté, ou n'y entrera que pour une partie ; 3° qu'on y comprendra tout ou partie des immeubles présents ou futurs, par la voie de l'ameublissement ; 4° que les époux payeront séparément leurs dettes antérieures au mariage (clause de séparation de dettes) ; 5° qu'en cas de renonciation, la femme pourra reprendre ses apports francs et quittes ; 6° que le survivant aura un préciput, c'est-à-dire un prélèvement opéré avant partage sur les biens de la communauté ; 7° que les époux auront des parts inégales ; 8° qu'il y aura entre eux communauté à titre universel.

Dans le régime fréquemment adopté de la *communauté réduite aux acquêts*, on exclut le mobilier présent des époux et, parmi le mobilier futur, celui qui est acquis à titre lucratif. La communauté comprend alors les fruits et revenus des propres, les produits du travail ou de l'industrie des époux, les acquêts, c'est-à-dire les biens acquis à titre onéreux pendant le mariage.

Régime exclusif de communauté. — Chaque époux conserve la propriété de ses biens, et supporte ses dettes. Le mari administre tous les biens de sa femme : il en perçoit tous les fruits, en assume toutes les charges. Il peut être convenu que la femme touchera annuellement une certaine portion de ses revenus pour son entretien et ses besoins personnels. V. SÉPARATION, et DOT.

COMMUNAUTIER [*ti-é*] n. m. Celui qui, chez les capucins, est chargé de faire les habits.

COMMUNAY (BASSIN DE), bassin houiller de l'Isère (arrond. de Vienne), dans le prolongement du bassin de la Loire.

COMMUNE [*ko-mun'*] n. f. (de *commun*). Dr. admin. Division territoriale administrée par un maire assisté d'un conseil municipal. || Ensemble des citoyens représentés par la municipalité. || Nom de la municipalité de Paris qui joua pendant la Révolution un rôle politique. — Nom pris par le gouvernement insurrectionnel qui se forma à Paris en 1871. V. plus loin. (S'écrit, dans ces deux cas, avec un C majuscule.) || *Les Communes.* Se dit, en Angleterre, de la Chambre des communes, par opposition à la Chambre des lords.

— Anciennement, La populace : *La* COMMUNE *s'allait séparer du Sénat.* (La Fontaine.)

— *Par extens.* Hôtel de ville, maison commune, mairie.

— Hist. Peuple et bourgeoisie, par opposition à la noblesse. || Association des bourgeois d'une même ville, d'un même bourg, jouissant de privilèges conférant une certaine autonomie. || Milices communales ou levées fournies par les communes.

— ENCYCL. Hist. On appelait *communes*, au moyen âge, les villes qui avaient obtenu par *charte* du seigneur un statut plus ou moins libéral comportant une certaine autonomie avec juridiction et finances propres. Le mouvement communal qui a déterminé l'émancipation urbaine ne s'explique ni par les souvenirs romains ni par les institutions barbares, mais par l'esprit d'association qui suscita, à partir du Xe siècle, un renouveau économique. Chaque ville a d'ailleurs fait sa commune pour son compte. De là les degrés différents de l'émancipation, suivant les cas et l'adoption de types de chartes déjà réalisés, d'où résulte l'affiliation des communes entre elles.

On distingue les simples *villes franches*, dont le corps municipal reste dépendant du seigneur, les *communes* proprement dites, dont la municipalité comprend généralement son maire et ses échevins, et les villes de *consulat*, répandues surtout dans le Midi, et qui n'ont pas de maire, mais un collège de consuls ou capitouls.

Ces constitutions urbaines se sont formées généralement à l'amiable, et les cas de révolution dramatique, tels que les a contés Augustin Thierry, sont exceptionnels (Laon, Vézelay, etc.).

La justice était rendue dans la ville de commune soit par les magistrats municipaux, soit par des juges dépendant d'eux. Les finances de la commune étaient alimentées par des droits seigneuriaux abandonnés par le seigneur en vertu de la charte, ou par des taxes créées par la municipalité. Le rôle des assemblées générales dans les communes est obscur.

La vie économique a été l'objet de règlements très minutieux dans les villes de commune ; les statuts municipaux des villes consulaires du Midi sont particulièrement détaillés à cet égard.

Le beffroi, la cloche, le sceau, les fourches patibulaires étaient les symboles de l'autonomie communale.

Tombées en décadence en France à la fin du XIIIe siècle, les villes libres eurent, au contraire, tout leur éclat au XIVe siècle en Flandre et dans les Pays-Bas ; malgré les révolutions qu'elles traversèrent, leur autonomie atteignit son apogée au début du XVe siècle. Les dissensions, le despotisme des ducs de Bourgogne, des crises financières, amenèrent leur décadence. En Angleterre, les communes ont été surtout une transformation des guildes ; elles fondèrent les libertés anglaises. Les villes libres ont joué un grand rôle en Italie ; malgré la pression de l'Empire et leurs incurables rivalités, elles ont conservé longtemps leurs libertés. En Allemagne, les villes libres furent surtout florissantes aux XIVe et XVe siècles et formèrent des confédérations indépendantes ; celle de la Hanse, notamment Hambourg, eurent une grande prospérité.

— Dr. admin. La *commune* est à la fois une circonscription administrative et une personne morale dont les actes les plus importants sont placés sous le contrôle de l'autorité centrale.

La législation communale est actuellement régie par la loi du 5 avril 1884 qui forme un code complet, les modifications ultérieures qui se sont produites (Loi des 22 mars 1890, 5 juin 1915, 23 octobre 1919, décret du 5 novembre 1926 ; etc.) ont procédé par voie de remaniements d'articles incorporés dans le texte primitif.

Tandis que la plupart des législations étrangères organisent deux régimes distincts, l'un pour les communes rurales et l'autre pour les villes, la loi française ne connaît qu'une seule espèce de commune ; certaines règles spéciales existent seulement pour Paris, Marseille, Lyon, Toulon et Nice.

D'origine très ancienne, la commune française avait perdu toute vie propre à la fin de l'ancien régime ; réorganisée et unifiée en 1790, elle a connu des règlementations variées ; les lois de fructidor an III, la Constitution de l'an VIII, les lois des 21 mars 1831, 18 juillet 1837, 14 juillet 1867 marquent les étapes principales de son évolution vers l'autonomie plus large qu'elle possède actuellement.

a) *Création de communes et changements de circonscription.* Une commune nouvelle est créée par la loi, après avis du conseil général et du Conseil d'Etat. Quant aux modifications à la circonscription territoriale (réunion, disjonction de communes ou sections de communes), elles font, après avis des conseils municipaux et enquête préfectorale, l'objet d'une loi ou d'un décret, suivant qu'elles affectent, ou non, la circonscription du département, de l'arrondissement ou du canton. Une décision du conseil général suffit, si les communes ou sections intéressées sont d'accord et situées dans le même canton.

b) *Administration de la commune.* La commune possède un organe délibérant : le *conseil municipal*, et un organe exécutif : le *maire* assisté des *adjoints* ; le travail technique et le travail de bureau sont assurés par des employés municipaux et agents d'exécution.

Ainsi organisée la commune assure tout d'abord l'exécution d'un certain nombre de services d'Etat et concourt au fonctionnement de services centralisés au département : service d'état civil, de l'instruction primaire, de la liste électorale, services de voirie et d'assistance.

Elle organise en outre des services qui ont le caractère communal proprement dit (eau, éclairage, approvisionnement, transports en commun, etc.). L'initiative des communes n'est sur ce point limitée que par leurs ressources budgétaires. Le décret-loi du 5 novembre 1926 autorise l'intervention des communes par voie d'exploitation directe ou de participation financière, dans les entreprises, même de forme coopérative ou commerciale, ayant pour objet le fonctionnement des services publics, le ravitaillement et le logement de la population, les œuvres d'assistance, d'hygiène et de prévoyance sociale, ou la réalisation d'améliorations urbaines.

Les communes jouissent de la personnalité civile ; elles disposent d'un certain nombre de ressources votées au *budget*, enfin elles peuvent se grouper en *syndicats de communes.*

La commune personne morale. — Les biens de la commune comprennent : 1° le *domaine public communal*, imprescriptible et inaliénable (chemins vicinaux et ruraux reconnus, rues, canaux, églises, etc.) ; 2° les *biens patrimoniaux*, dont la commune dispose au même titre qu'un particulier ; 3° les *biens communaux*, c'est-à-dire ceux dont les habitants ont la jouissance en nature (affouage, pâturage, etc.). Le maire, en conformité des décisions du conseil municipal, gère les biens de la commune et passe les actes nécessaires ; l'autorité supérieure intervient, du reste, pour approuver les actes les plus importants de cette gestion, tels que baux à longue durée, aliénations, acquisitions d'immeubles, acceptation de dons et legs, emprunts, etc. La commune peut être créancière ou débitrice et déclarée civilement responsable. Elle peut ester en justice, et est représentée par le maire ; elle peut être également assignée.

Les communes sont civilement responsables des dégâts et dommages résultant des crimes ou délits commis sur leur territoire par des attroupements ou rassemblements armés ou non armés, soit envers les personnes, soit contre les propriétés ; mais, si elles ne sont pas en faute, l'Etat contribue pour moitié aux dommages-intérêts et frais. (Loi du 16 avr. 1914).

Budget communal. — V. BUDGET.

Action judiciaire. — Le conseil municipal délibère souverainement sur les actions à intenter ou à soutenir au nom d'une commune ou section de commune devant les juridictions judiciaires ou administratives, une loi du 8 janvier 1905 ayant supprimé la nécessité d'une autorisation préalable du conseil de préfecture. Aucune action judiciaire ne peut, à peine de nullité, être intentée contre une commune qu'autant que le demandeur a préalablement adressé un mémoire exposant l'objet et les motifs de sa réclamation au préfet ou au sous-préfet, qui fait convoquer par le maire le conseil municipal pour en délibérer. Le maire et les conseillers intéressés à un procès ne peuvent prendre part aux délibérations. La commune est représentée en justice par le maire ou, s'il est intéressé au procès, par un conseiller municipal. Au refus du maire, le préfet peut désigner un délégué spécial. En cas d'action d'une section contre la commune dont elle fait partie ou contre une autre section de la même commune, une commission syndicale est formée ; elle joue le rôle du conseil municipal, et son président celui du maire. Tout contribuable peut, au refus ou à défaut du conseil municipal et avec l'autorisation du conseil de préfecture, exercer à ses risques et périls, en demandant ou en défendant, les actions qu'il croit appartenir à la commune ou à une section de la commune ; la commune ou section est alors mise en cause, la décision qui intervient a effet à son égard, et il appartient au conseil municipal de décider si la commune ou section doit intervenir directement ou bien laisser le contribuable ester seul.

Syndicats de communes. — Il arrive de plus en plus fréquemment que les besoins auxquels les communes ont à faire face dépassent le cadre de la circonscription communale (électrification rurale, par exemple) ; en ce cas, la loi leur permet de se grouper en syndicats de communes (Loi des 22 mars 1900, 13 nov. 1917). Ces syndicats sont administrés par des délégués des conseils municipaux intéressés.

Régime spécial de certaines communes. — La Ville de Paris ne saurait être administrée comme une commune ordinaire : l'exécutif y est représenté par le préfet de la Seine et le préfet de police, et il n'y a point de maire élu. Les conseillers municipaux sont élus à raison de un par quartier et la loi du 5 avril 1884 n'est pas applicable ; il y a de plus vingt arrondissements municipaux, dans lesquels un maire et des adjoints nommés par le pouvoir central remplissent les fonctions d'officier d'état civil et assurent les services administratifs tels que la liste électorale, l'assistance, le recrutement, etc. Au point de vue de la police municipale, le préfet de police a compétence sur les communes de la banlieue parisienne.

Lyon possède un maire élu comme les autres communes, mais le préfet du Rhône est investi de la police municipale ; Lyon est également divisé en arrondissements administrés par des adjoints.

Le régime spécial relatif à la police municipale à Paris et à Lyon a été étendu à Marseille, Toulon et Nice.

— Dr. colon. Il n'y a d'organisation municipale aux colonies que là où il se rencontre une agglomération suffisante de citoyens français. Aux Antilles et à la Réunion, la loi municipale du 5 avril 1884 est applicable, sauf certaines modifications de détail. La division du territoire en *communes* se retrouve également à Saint-Pierre et Miquelon, en Guyane, dans l'Inde française, au Sénégal dans les quatre communes (Saint-Louis, Dakar, Gorée, Rufisque) mais la législation municipale est un peu différente. Ailleurs, il n'y a guère de municipalités organisées qu'au chef-lieu de la colonie, ou dans les villes les plus importantes : Brazzaville, Nouméa, Papeete, Saïgon. Des *commissions municipales* ont été créées dans certains centres : en Indochine, en Nouvelle-Calédonie, à Madagascar ; mais les libertés municipales ainsi accordées par un gouverneur sont beaucoup plus précaires. En Indochine, les Français ont laissé subsister des communes annamites, remarquables par leur forte organisation et leur autonomie à peu près complète.

Commune de Paris, nom donné au gouvernement municipal de Paris de 1789 à 1795. La Commune de Paris était composée d'abord de l'Assemblée des électeurs, élue par les soixante districts municipaux, puis de 120 autres députés ou représentants de la Commune, qui confirmèrent les nominations de Bailly, maire, et de La Fayette, commandant de la garde nationale. En 1790, elle fut remplacée par une autre assemblée composée du maire, qui surveillait sans administrer, d'un procureur-syndic, de seize administrateurs, du conseil municipal et du conseil général qui s'érigea pendant la Terreur en une sorte de tribunal. En 1791, Pétion remplaça Bailly. Cette seconde Commune fut remplacée par la Commune dite « du 10 août », qui se composait de commissaires nommés par les sections, parmi lesquels Robespierre, Hébert, M.-J. Chénier, etc. Recourant à des mesures violentes, elle institua un comité de surveillance, fut toujours en lutte avec les girondins et tomba sous la dépendance du Comité de salut public, jaloux de son autorité. Impuissante, la Commune ne put soutenir Robespierre contre la Convention. Elle fut dissoute par la Constitution de l'an III.

Commune de Paris de 1871. Pouvoir révolutionnaire installé à Paris après la levée du siège de la ville par les Prussiens et l'insurrection du 18 mars 1871, qui inaugura la guerre civile. Il eut pour cause lointaine et prédisposante la propagande collectiviste de « l'Internationale » après le congrès de Lausanne en 1866, et pour causes immédiates les souffrances physiques et morales du siège de Paris, et surtout l'imminence du désarmement de la garde nationale : la crainte, d'ailleurs assez justifiée, d'une restauration royaliste par l'Assemblée de Bordeaux servit de prétexte aux gardes nationaux pour refuser de déposer les armes. Les principaux membres de la Commune étaient : Amouroux, Arthur Arnould, Avrial, Billioray, Camélinat, Champy, J.-B. Clément, Cluseret, Courbet, Cournet, Delescluze, Dereure, Dupont (Clovis), Ferré (Théophile), Flourens (Gustave), Gambon, Grousset (Paschal), Johannard, Jourde, Langevin, Lefrançais, Longuet (Ch.), J. Méline, Miot, Parent (Ulysse), Parisel, Pothier, Protot, Pyat (Félix), Ranc, Rastoul, Régère, Rigault (Raoul), Trinquet, Urbain, Vaillant (Ed.), Vallès (Jules), Varlin, Verdure, Vésinier, Viard. Voici quels furent les principaux actes de la Commune : 29 mars, abolition de la conscription. — 5 avril, Suppression du budget des cultes ; décret sur les otages, suivi de l'arrestation de l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, de M. Deguerry, curé de la Madeleine, du premier président Bonjean et de plus de six cents prêtres, gendarmes, etc. — 7 avril, Enrôlement forcé dans les compagnies de guerre de tout citoyen de dix-neuf à quarante ans. — 12 avril, Décret relatif à la démolition de la colonne Vendôme (exécuté le 16 mai). — 27 avril, Nomination de Raoul Rigault comme procureur de la Commune, avec Da Costa comme substitut. — 1er mai, Création d'un Comité de salut public. — 10 mai, Décret ordonnant la destruction de la maison de Thiers.

Le gouvernement régulier de Thiers, transporté à Versailles, constitua une armée de cent mille hommes aux ordres de Mac-Mahon. Un second siège de Paris commença ; le 21 mai 1871, l'armée de Versailles pénétra dans Paris. Dès le lendemain la guerre des rues commença. Elle dura toute une semaine, cette rouge « Semaine de mai », dont chaque jour est resté marqué en traits de sang et de flammes. Les versaillais purent prendre à revers toutes les barricades des insurgés. Mais, en se retirant, ceux-ci mettaient le feu aux monuments, après les avoir aspergés de pétrole. Ainsi flambèrent, le 23, les Tuileries, la Cour des comptes ; le 24, les Finances, le Palais-Royal, l'Hôtel de Ville ; le 25, les docks de la Villette et le Grenier d'abondance. Après les incendies, vinrent : 24 mai, premier massacre des otages à la Roquette (Darboy, Deguerry, Bonjean, etc.) ; 25 mai, massacre des dominicains d'Arcueil ; 26 mai, second massacre d'otages à la Roquette et rue Haxo, à Belleville. — Le 28 mai, la guerre civile était terminée. Près de 11.000 fédérés prisonniers passèrent en

conseil de guerre ; certains furent fusillés, d'autres furent déportés, pour la plupart, à la Nouvelle-Calédonie, d'où les ramenèrent deux amnisties, du 17 janvier 1879 et du 14 juillet 1880.

Communes (CHAMBRE DES). L'autorité souveraine, en Angleterre, réside traditionnellement dans la réunion et l'accord du roi, de la Chambre des lords et de la *Chambre des communes ;* mais c'est cette dernière qui a pris peu à peu l'autorité prépondérante. L'usage d'associer au pouvoir royal les députés des comtés, des villes et des bourgs est postérieur à la consultation par la couronne des prélats et des hauts barons. Tout d'abord, les députés des communes ne furent convoqués qu'à des intervalles irréguliers pour donner à la couronne et sur sa demande « aide et conseil » ; mais l'importance des communes grandit rapidement et, dès le début du XIVe siècle, leur assentiment est nécessaire pour apporter des modifications aux statuts ; elles acquièrent en même temps le droit d'initiative et le droit de consentir l'impôt. Jusqu'à la révolution de 1688 le pouvoir de légiférer du roi demeurait à côté du pouvoir de pétition et d'initiative des communes ; le *Bill of Rights* (13 févr. 1688) dénie, au contraire, absolument au roi le droit de suspendre les lois acceptées par les deux Chambres et de lever aucun impôt ou taxe sans l'autorisation du Parlement. On peut dire que dès ce moment l'Angleterre avait créé la formule moderne du gouvernement représentatif, mais aussi une modalité particulière de ce gouvernement : le régime parlementaire, c'est-à-dire la responsabilité du cabinet devant la Chambre des communes. Cette idée nouvelle ne fut, d'ailleurs, définitivement acquise qu'au cours du XVIIIe siècle, ou même au début du XIXe. L'usage du droit de dissolution permet toutefois au gouvernement de porter le conflit devant la nation.

Deux grands faits marquent l'évolution de la Chambre des communes dans la période contemporaine : d'abord, la transformation de ses modalités de recrutement par une série de lois électorales aboutissant à la législation de 1918 ; en second lieu, la victoire des communes sur les lords, qui aboutit en 1911 à un effacement presque complet de la Chambre haute. Tout d'abord, ce qui fut représenté aux communes, ce furent des agglomérations des groupes organisés ayant une existence corporative : comtés, villes, bourgs, universités. Cette conception traditionnelle plaça les grandes cités industrielles de développement récent dans une situation d'infériorité représentative vis-à-vis de certains bourgs. Mais successivement cette anomalie disparaît, les lois électorales de 1832, 1862, 1884, 1918 marquent les étapes parcourues. Aujourd'hui l'on peut dire, à quelques détails près, que l'ancienne formule représentative des groupes, spécifiquement anglaise, a été remplacée par l'idée française de la représentation nationale, fonction du nombre.

L'introduction du droit politique des femmes et le système uninominal à un seul tour, qui aboutit à des sautes de majorité brutales, complètent les caractéristiques de la Chambre des communes, la plus ancienne et la plus nombreuse (707 membres) du monde ; elle serait sans doute aussi la plus puissante des assemblées, si elle ne trouvait devant elle une forme du corporatisme : le trade-unionisme, qui lui dispute maintenant son autorité par de nouveaux moyens de combat.

Commune générale des arts, constituée en 1793 par la Convention, qui avait supprimé toutes les Académies. On y admit indistinctement tous les artistes, et ce fut sous son nom que s'ouvrit l'exposition de l'an II (1793). Mais la *Commune* fut abandonnée et il se forma une *Société populaire et républicaine des arts,* qui tint ses séances au Louvre, de pluviôse à prairial an II (février-juin 1793) ; celle-ci compta parmi ses membres les sculpteurs Chaudet, Cartelier et Bosio, les peintres Gérard et Isabey ; elle s'occupa de l'interprétation des décrets relatifs aux arts, de pétitions au comité de l'instruction publique, de lectures historiques, etc.

Médaille commémorative de la fondation de la Commune générale des arts.

Communes (BULLETIN DES). V. BULLETIN.

COMMUNÉMENT [*ko-mu-né-man*] adv. Ordinairement, généralement, suivant l'usage commun : *Cela se dit, se fait* COMMUNÉMENT.

— ANTON. **Exceptionnellement.**

COMMUNEUX [*ko-mu-neû*], **EUSE** n. et adj. Hist. V. COMMUNARD. (Péjoratif et fam.)

COMMUNIANT [*ko-mu-ni-an*], **E** n. Personne qui communie. || Personne en âge de communier : *Paroisse qui compte beaucoup de* COMMUNIANTS. || *Premier communiant, Première communiante,* Personne qui fait sa première communion.

Communiante (LA), tableau de Bastien-Lepage (Salon de 1875). C'est une petite villageoise de douze ans, montrée de face, dont les mains, gantées de fil, retiennent sur ses genoux le livre de messe. — Jules Breton a traité également, avec un grand charme, ce sujet dans un tableau du Salon de 1884 : *les Communiantes.* — Le musée de Lyon possède une figure de *Communiante* par Saint-Marceaux, en marbre blanc.

COMMUNICABILITÉ [*ko-mu*] n. f. Qualité de ce qui est communicable. (Peu us.)

COMMUNICABLE [*ko-mu*] adj. Qui peut être communiqué. || Qui peut être mis en communication. || Qui se communique, qui est accessible (en parlant des personnes) [Peu us.]. — Contagieux (en parlant des maladies, etc.).

— Dr. Qui doit être communiqué au ministère public, pour être examiné par lui.

— ANTON. **Incommunicable.**

COMMUNICANT [*ko-mu-ni-kan*], **E** adj. Qui communique : *Vases* COMMUNICANTS.

— Anat. *Artères communicantes,* ou substantiv. *Communicantes,* Nom donné à deux artères du crâne qui en mettent deux autres en communication : COMMUNICANTE *antérieure,* COMMUNICANTE *postérieure* ou *de Willis.*

COMMUNICANTS [*ko-mu, kan*] n. m. pl. Hist. relig. Membres d'une secte d'anabaptistes du XVIe siècle, qui prêchaient la communauté des femmes et des enfants.

COMMUNICATEUR [*ko-mu*], **TRICE** adj. Qui sert à mettre en communication : *Fil* COMMUNICATEUR. (Peu us.)

— *Substantiv.* Ce qui rend communicatif. (Peu us.)

COMMUNICATEUR [*ko-mu*] n. m. (de *communiquer*). Mécan. Appareil transmettant le mouvement.

— ENCYCL. Mécan. Les *communicateurs* du mouvement sont les organes qui, interposés entre les récepteurs et les opérateurs, établissent la communication, les transformations du mouvement initial, transformations s'opérant par contact, avec roulement ou glissement, à l'aide d'intermédiaires rigides ou flexibles, au moyen de rouleaux, de roues dentées, de crémaillères, de la vis et de son écrou, de bielles, d'excentriques, de balanciers, de cordes, de courroies, etc. Leur étude constitue le plus important chapitre de la cinématique.

COMMUNICATIF [*ko-mu*], **IVE** adj. Qui se communique, se gagne : *Le rire est* COMMUNICATIF. || Expansif : *L'enfant est* COMMUNICATIF.

COMMUNICATION [*ko-mu-ni-ka-si-on*] n. f. Action de communiquer, de faire participer à : *La* COMMUNICATION *d'un mouvement. La* COMMUNICATION *des idées, d'un projet. Donner des pièces en* COMMUNICATION. || Avis, renseignements : *Faire, recevoir une* COMMUNICATION.

— Action de communiquer avec (en parlant des personnes), Rapports, Correspondance, Entretiens : *Entretenir des* COMMUNICATIONS *secrètes avec l'ennemi. Se mettre en* COMMUNICATION *avec quelqu'un. Demander la* COMMUNICATION *téléphonique.* || Moyen de jonction, Action de communiquer avec (en parlant des choses) : *Voies de* COMMUNICATION. *Ouvrir des* COMMUNICATIONS. *Couper les* COMMUNICATIONS *de l'ennemi.* COMMUNICATION *d'une chambre à l'autre. La* COMMUNICATION *de deux mers.*

— Art. milit. Nom donné aux voies diverses par lesquelles affluent les ravitaillements et s'exécutent les évacuations des armées en campagne. (On dit aussi LIGNES DE COMMUNICATION.)

— Dr. *Communication d'instance,* Communication faite par le rapporteur sur la demande d'une partie. || *Communication de pièces.* V. la partie *encycl.* || *Communication au ministère public,* Acte par lequel on met sous les yeux du ministère public les pièces d'un procès ; cette communication est nécessaire toutes les fois que le procès intéresse un incapable, l'Etat ou l'ordre public.

— Electr. Transmission de l'électricité, par contact, d'un point à un autre. || *Communication directe,* Transmission échangée entre deux bureaux télégraphiques à travers un troisième dans lequel on a relié les deux stations extrêmes, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un relai. || *Communication pneumatique,* Système de tuyaux hermétiquement fermés dans lesquels s'effectue, par l'air comprimé, la transmission de boîtes contenant des dépêches. || *Communication téléphonique.* V. TÉLÉPHONE.

— Mar. Service de va-et-vient, par embarcations, des navires avec la terre ou entre eux.

— Rhétor. Figure par laquelle l'orateur feint de consulter l'auditoire, son adversaire ou les juges : « *Que devait faire l'accusé, je vous le demande?... Dois-je pousser plus loin cette argumentation?... Ne vous trouvez-vous pas suffisamment éclairés?* » || Figure par laquelle on rend commun à plusieurs personnes ce qui ne se dit que pour une autre ou d'autres : *Qu'avons-nous fait?* pour : *Qu'avez-vous fait?*

— ENCYCL. Dr. (proc. civ.). *Communication de pièces.* Chaque partie doit à son adversaire la communication des pièces et titres dont elle entend se servir contre lui, et ces pièces, une fois produites, ne peuvent plus être retirées du débat.

La communication de pièces peut être demandée en tout état de cause, et ce, dans les trois jours du moment où les pièces ont été employées ou signifiées ; ce délai peut, du reste, être prorogé.

Entre avocats, la communication de pièces se fait sans sommation et sans récépissé.

— Art milit. Le maintien des *communications* ou *lignes de communication* avec les bases d'opérations est essentiel. Aussi l'art militaire consiste généralement à couper ou menacer les communications de l'ennemi, sans exposer les siennes. Napoléon Ier couvrait ses communications par une succession de places fortifiées servant de dépôts. Les services des *chemins de fer* et *des étapes* sont chargés de la garde et de l'utilisation des communications. Dans l'organisation des forteresses, on doit se préoccuper de leurs communications extérieures, avec le reste du pays, et intérieures, entre les divers ouvrages composant chaque forteresse en vue de faciliter la défense.

COMMUNICATIVEMENT [*ko-mu, man*] adv. D'une manière communicative.

COMMUNICATOIRE [*ko-mu*] adj. Susceptible d'être communiqué : *Partie* COMMUNICATOIRE *d'une affaire.*

COMMUNIÉ [*ko-mu*], **E** n. Personne qui a reçu la communion.

COMMUNIER [*ko-mu-ni-é*] v. intr. (du lat. *communicare,* communiquer. — Se conjugue comme *prier.*) Recevoir la communion : [Ils] COMMUNIAIENT *avec des ferveurs de novice.* (Verlaine.) || *Fig.* Etre en communion intellectuelle et morale : *Tous les êtres* COMMUNIENT *par la douleur.*

— *Transitiv.* Donner la communion à : *La dernière Cène où Jésus-Christ les* COMMUNIA. (Bourdaloue.)

COMMUNIER [*ko-mu-ni-é*] n. m. Personne qui comptait parmi les bourgeois d'une commune. || Membre des milices communales. || Auj., Propriétaire en commun.

COMMUNION [*ko-mu*] n. f. (lat. *communio*). Participation commune à quelque chose. || Union de plusieurs personnes dans une même croyance. || Participation au sacrement de l'Eucharistie. || Eglise considérée du point de vue des dogmes professés : *Les catholiques voulaient un homme de leur* COMMUNION. (Fléchier.)

— Par anal. : *Etre en* COMMUNION *d'idées, de sentiments avec quelqu'un.*

— Dr. anc. Se disait parfois pour *communauté :* COMMUNION *de biens.* COMMUNION *entre mainmortables.*

— Dr. canon. *Communion laïque,* Condition des clercs qui ont été privés de leurs privilèges. || *Lettres de communion.* Syn. de LETTRES DE PAIX. V. LETTRE.

— Liturg. Partie de la messe où le prêtre reçoit et administre la communion : *De l'évangile à la* COMMUNION. || Antienne que l'on chante au moment de la communion.

— Théol. Réception du sacrement de l'Eucharistie : *La* COMMUNION *pascale.* || Le sacrement de l'Eucharistie. || *Communion ecclésiastique.* V. la partie *encycl.* || *Communion laïque,* Communion sous la seule espèce du pain. (Peu us.) || *Communion des fidèles,* Ensemble des chrétiens catholiques qui reconnaissent l'autorité du pape. || *Communion des saints,* Rapports entre les fidèles qui sont sur la terre, ceux qui souffrent dans le purgatoire et ceux qui triomphent dans le ciel ; échange de mérites et de grâces entre eux. || *Communion des natures,* Union des deux natures dans la personne de Jésus-Christ.

— ENCYCL. Théol. *Communion eucharistique.* La *communion* est, selon la doctrine de l'Eglise catholique, l'acte par lequel les chrétiens reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. Le prêtre se donne à lui-même la communion en célébrant la messe. Il communie sous les deux espèces. Le fidèle n'est plus admis à participer au calice ; il reçoit une *hostie,* petit morceau de pain sans levain, que le prêtre consacre pendant la messe. L'Eglise impose au fidèle qui communie, sauf s'il communie en viatique, le jeûne eucharistique, qui consiste à n'avoir rien pris depuis minuit du jour précédent. La communion peut être donnée en dehors de la messe. Les malades et les infirmes communient dans leur maison. La communion doit être reçue en état de grâce : c'est pourquoi elle est ordinairement précédée de la confession et de l'absolution. Elle augmente la grâce sanctifiante, affaiblit les passions et est un gage de la résurrection glorieuse. La communion d'un fidèle en état de péché mortel est un sacrilège.

La communion doit être donnée à quiconque a atteint l'âge de raison. Aussi l'âge fixé pour la première communion est-il celui de sept ans. Le quatrième concile de Latran, en 1215, a imposé comme un devoir rigoureux aux fidèles de l'un et de l'autre sexe la *communion pascale.* Tout chrétien est encore tenu de communier en cas de maladie grave : mais l'Eglise favorise de tout son pouvoir la communion fréquente et même quotidienne.

— Hist. La *communion* semble avoir été donnée, primitivement, à la fin d'un repas religieux rappelant la Cène. V. AGAPE. Les fidèles recevaient le pain consacré dans leurs mains et buvaient au calice. De très bonne heure, la communion fut reçue en dehors de tout repas. L'usage permettait aux fidèles d'emporter chez eux des parties de pain consacré et de se communier eux-mêmes. Les petits enfants étaient admis à communier aussitôt après leur baptême. Les Latins paraissent avoir de bonne heure adopté l'usage du pain *azyme,* c'est-à-dire sans levain. Les Grecs, au contraire, se sont toujours servis de pain levé. L'Eglise romaine, depuis le XIIIe siècle, ne donne la communion aux fidèles que sous l'espèce du pain. Les conciles de Constance et de Trente maintinrent cet usage malgré la réclamation des hussites et des protestants.

Communion des protestants. — Les protestants, tout en rejetant la messe, ont conservé la communion sous les deux espèces et la nomment « sainte cène ». Cette cérémonie, chez les calvinistes, est précédée d'une allocution et d'un chant religieux. Chez les luthériens, elle est accompagnée de prières plus étendues.

Communion ecclésiastique. — On appelle ainsi la communauté de foi et de sentiments qui doivent unir entre eux tous les membres de l'Eglise. Ceux qui se mettent en dehors d'elle sont excommuniés.

Communion des natures. — C'est le nom que donne la théologie à l'union de la nature divine et de la nature humaine, dans la personne du Verbe fait chair. Elle a été définie par le concile de Chalcédoine (451) : « Les deux natures ne sont pas mêlées, ne sont pas changées, et cependant elles sont indivises, inséparables... ; dans la plénitude de leurs propriétés, elles constituent une personne unique, le Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu... vrai homme... »

Communion des saints. — Selon la doctrine catholique, tous les biens spirituels de l'Eglise sont communs à tous ses membres, qui forment un corps mystique dont Jésus-Christ est la tête. Ces biens spirituels sont les mérites de Jésus-Christ et des saints, les prières et les bonnes œuvres des fidèles. Une solidarité étroite unit entre eux les chrétiens du ciel, qui composent l'Eglise triomphante ; du purgatoire, qui forment l'Eglise souffrante ; de la terre, qui sont l'Eglise militante. L'article « Je crois la communion des saints » paraît avoir été inséré dans le Symbole à la fin du Ve siècle.

— Iconogr. Un grand nombre de tableaux ont été peints sous ce titre. Citons : *la Communion des Apôtres,* par Beato Angelico (musée de Saint-Marc, à Florence) ; *la Communion des Apôtres,* chef-d'œuvre de Ribera (Naples) ; *la Communion de saint François d'Assise,* de Rubens (Anvers) [le Christ, admirablement éclairé, a une pose pleine de naturel et de dignité] ; *la Communion de saint Jérôme,* tableau célèbre du Dominiquin (Vatican) ; d'Augustin Carrache (pinacothèque de Bologne). [V. planche *Beaux-Arts XXXV.*]

COMMUNIQUÉ [*ko-mu-ni-ké*] n. m. Avis ou renseignement transmis officiellement. || Pendant la Grande Guerre, Résumé officiel et quotidien des opérations militaires. (On disait autrefois BULLETIN.)

— ENCYCL. Dr. Les différentes lois sur la presse ont toujours consacré un droit de réponse, pour l'administration comme pour le particulier. Un décret de 1852 édicta des pénalités qui allaient jusqu'à la suspension administrative du journal pendant quinze jours, en cas de refus d'insertion des rectifications, documents officiels, réponses, etc. Ce fut, à proprement parler, l'origine du *communiqué.* La loi du 29 juillet 1881 y mit fin en limitant l'intervention administrative aux seules rectifications : « Le gérant est tenu d'insérer gratuitement, en tête du plus prochain numéro du journal ou écrit périodique, toutes les rectifications qui lui seront adressées par un dépositaire de l'autorité publique, au sujet des actes de sa fonction qui auront été inexactement rapportés... », sous peine d'une amende de 100 à 1.000 francs. C'est le « droit de réponse », sur l'étendue duquel la jurisprudence n'est pas fixée.

COMMUNIQUER [*ko-mu-ni-ké*] v. tr. (lat. *communicare*). Rendre commun, transmettre : *L'aimant* COMMUNIQUE *au fer la vertu magnétique.* COMMUNIQUER *la vertu aux hommes par l'éducation.* COMMUNIQUER *une maladie.* || Découvrir, faire part de : COMMUNIQUER *ses idées, ses projets à quelqu'un.* || Faire connaître par une communication : COMMUNIQUER *des pièces.*

— *Intransitiv.* Etre attenant : *Chambres qui* COMMUNIQUENT. || Etre en communication par différents moyens : *Pays qui* COMMUNIQUENT. || Etre en relation, avoir une conférence avec quelqu'un : COMMUNIQUER *par lettres, par le téléphone. Prendre un parti après en* AVOIR COMMUNIQUÉ *avec un conseil.*

— Mécan. Transmettre à un organe important d'une machine le mouvement que possède déjà un autre organe de cette même machine : *Le piston à vapeur* COMMUNIQUE *son mouvement à la bielle reliée à l'extrémité de sa tige.*

— ***Se communiquer,*** v. pr. *L'incendie* SE COMMUNIQUE *de proche en proche ;* et *au fig.* (s'ouvrir, s'épancher) : *Le regret qu'il a de ne* S'ÊTRE *pas* COMMUNIQUÉ *à son fils.* (Mme de Sévigné.)

— Avec réciprocité : *Ambassadeurs qui* SE SONT COMMUNIQUÉ *leurs pouvoirs.*

— Au sens passif : *Des illusions qui* SE COMMUNIQUENT.

COMMUNIQUEUR [*ko-mu, keur*] n. m. Celui qui envoie des communiqués : COMMUNIQUEUR *ministériel.* (Peu us.)

COMMUNISME [*ko-mu-nissm'*] n. m. (du lat. *communis,* commun). Doctrine politique qui tend à la suppression de toute propriété privée quelconque et à la répartition des biens communs entre chacun suivant ses besoins.

— ENCYCL. Le *communisme* diffère ainsi du collectivisme qui poursuit seulement la mise en commun de tous les moyens de production, du socialisme agraire qui n'entend supprimer que la propriété privée des terres, et du socialisme d'Etat qui ne réclame la propriété collective que dans les cas où l'intérêt général l'exige.

Le communisme tend à la ruine de la société actuelle par la lutte des classes et la guerre civile en vue d'établir la dictature du prolétariat.

Le communisme s'inspire théoriquement de la *République* de Platon, de l'*Utopie* de Thomas Morus, de la *Cité du Soleil* de Campanella, du *Code de la Nature* de *Morelly.* Babœuf tenta, sous la Révolution, de réaliser l'idéal communiste. Au XIXe siècle, Robert Owen et Cabet fondèrent les « associationnistes » régénérateurs de la société, et la colonie communiste des *Icariens,* organisée en Amérique. L'école libertaire ou anarchiste, par ses principaux adeptes : William Godwin, Proudhon, Bakounine, Elisée Reclus et Jean Grave, par sa devise « ni Dieu, ni maître », s'efforça d'abolir la propriété privée et de grouper les hommes en associations libres ne reconnaissant d'autre autorité que celle de la science et de la raison. Avec Saint-Simon on s'éloigne du communisme, auquel vient s'opposer la formule : « à chacun suivant sa capacité ; à chaque capacité suivant ses œuvres ».

Au cours de la Grande Guerre, la révolution russe d'octobre 1917 amène au pouvoir le communisme, préparé par le parti social-démocrate et par la propagande bolchevique. Lénine triomphe et proclame la République socialiste fédérative des Soviets qui devient l'Union des Républiques socialistes soviétiques (U. R. S. S.), composée de soviets municipaux et ruraux, de soviets de canton, de district, de province, de république, de fédération. Appuyé sur le parti communiste russe, le bolchevisme devient une dictature terroriste avec le monopole de la presse rouge, l'armée rouge, l'école rouge ; il veut instaurer le règne de la raison dans le domaine de l'économie, et par là même dans tous les autres domaines de la vie sociale. L'Internationale communiste est fondée à Moscou (IIIe Internationale) et cherche à diffuser son programme : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! »

Cette diffusion s'exerce d'abord vers l'Asie, en vue de constituer les Etats-Unis d'Asie avec Moscou comme capitale ; elle tâche de gagner l'Afrique du Nord, puis les Etats-Unis d'Amérique.

L'Europe n'est pas demeurée à l'abri des entreprises de la IIIe Internationale. Celle-ci n'a guère rencontré d'adhérents en Espagne, en Suisse, en Hollande, en Italie. Mais en Angleterre fut créé, en 1920, le Parti communiste de Grande-Bretagne, qui se réclamait de la IIIe Internationale et qui constitua des syndicats ou Trade-Unions rouges ; on ne comptait du reste en 1925 que 5.000 militants et 68 « cellules ». L'Allemagne, alliée de l'Union soviétique par le traité de Brest-Litovsk, a subi d'abord l'emprise de Moscou, et le parti communiste allemand a été puissamment organisé ; une réaction s'est produite au moment du procès de la Tchéka, mais néanmoins il existe plusieurs milliers de cellules, de nombreux comités d'usine, des Centrales et un Conseil national.

En France, le parti communiste, Section française de l'Internationale communiste (S. F. I. C.), s'est constitué en face du parti socialiste, Section française de l'Internationale ouvrière (S. F. I. O.) qui devint en 1923 l'Internationale ouvrière socialiste (I. O. S.) ; la Confédération générale du Travail unitaire (C. G. T. U.) s'y est affiliée. Un comité directeur, dépendant du Comité exécutif de l'Internationale communiste (Moscou), est à la tête du parti, qui possède aussi un bureau politique et un bureau d'organisation divisé en commissions. Les principaux leaders du parti sont Cachin, Doriot, Berthon, Marty, Vaillant-Couturier, etc. Un congrès national est tenu chaque année. La propagande auprès des masses ouvrières s'exerce par des comités d'usines, des réunions d'usines, des coopératives. A la base est la cellule d'entreprise (cellules d'usine, de fabrique, de mine, de magasin). Des comités de « rayon » existent dans les centres d'industrie et dans les grandes villes. Les rayons sont rattachés à une « région » avec un comité et un secrétaire fédéral. — On a aussi institué des rayons et groupes de jeunesses communistes, des cellules scolaires, des écoles léninistes, des sous-groupes et groupes d'enfants. La propagande antimilitariste a cherché à s'infiltrer par « noyaux » dans l'armée. Enfin, le communisme agraire a créé une Fédération des paysans travailleurs et un Conseil paysan français.

COMMUNISTE [*ko-mu-nisst'*] adj. et n. Partisan du communisme.

— Dr. Copropriétaire, copossesseur d'un bien indivis : *Chaque* COMMUNISTE *peut aliéner sa part sans le consentement des autres.*

COMMUNITÉ n. f. Etat de ce qui est commun à plusieurs.

COMMUTABLE adj. Qui peut être commué. (Syn. COMMUABLE.)

— ANT. **Incommutable.**

COMMUTATEUR [*ko-mu* et *kom'-mu*] n. m. (du lat. *commutare,* échanger). Appareil permettant soit de lancer soit d'interrompre un courant électrique, soit d'en changer le sens, ou encore de substituer un appareil à un autre dans les installations télégraphiques.

— ENCYCL. Télégr. et Téléph. Dans les expériences d'électrodynamique, le physicien a souvent besoin de changer le sens d'un courant d'électricité, et, dans les bureaux télégraphiques, l'employé chargé de la correspondance doit quelquefois détourner le courant de sa direction pour lui faire traverser telle ou telle pièce du bureau ou d'un

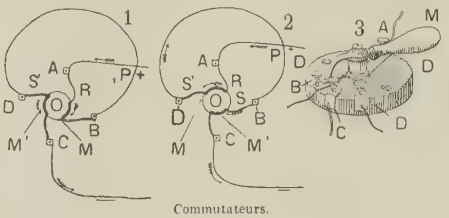

Commutateurs.

bureau voisin, ou même pour le lancer sur une autre ligne ou sur un autre appareil. On emploie pour cet objet des appareils appelés *commutateurs,* dont l'invention est due à Ampère. Les principaux commutateurs utilisés en télégraphie sont : le commutateur à manette, le commutateur bavarois, le commutateur à broches, le commutateur inverseur, le commutateur suisse et le commutateur à rosace. Décrivons deux de ces appareils. O (*fig.* 1) est un cylindre en bois, substance peu conductrice, garni de deux lames métalliques qui ne se touchent pas. Autour du cylindre O s'élèvent quatre bornes A, B, C, D, de chacune desquelles part une baguette, telle que R et S', faisant ressort et qui vient presser le cylindre. Ce cylindre et les quatre bornes qui l'entourent étant fixés sur un plateau de bois, on les place dans le courant, de manière que le circuit conducteur passe par les quatre bornes et par les lames M et M'. Ainsi, le courant arrivant en A passe sur le ressort R, d'où il suit la route indiquée par les flèches. Pour changer le sens du courant, faisons tourner (*fig.* 2) le cylindre O, de manière que les deux ressorts R et S' communiquent entre eux à l'aide de la lame M, tandis que les autres ressorts toucheront la lame M'. Le courant passera sur la lame M puis en D, B ; il ira au rebours de sa première direction. Si l'on fait tourner le cylindre O de manière que le ressort R tombe entre les deux lames métalliques, le courant sera interrompu.

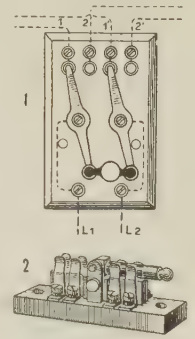

COMMUTATEURS : 1. Double à deux directions ; 2. A levier à deux couples de ressorts (type Blanchon).

Dans les postes télégraphiques, on emploie généralement le commutateur représenté par la *figure* 3. DD est un disque de bois dans lequel sont incrustées des pièces de cuivre munies de vis de serrage pour fixer les fils conducteurs ; le centre du disque est un axe métallique portant un ressort recourbé en laiton qu'on fait tourner au moyen d'une poignée isolante ; l'axe et par suite le ressort communiquent par une lame de cuivre avec la borne de ligne A ; en tournant la poignée, le ressort appuie sur le bois (position d'isolement) ou sur un des plots B, C, D, communiquant avec la sonnerie, les appareils, etc.

COMMUTATIF [*kom'-mu*], **IVE** adj. (du lat. *commutatum,* supin de *commutare,* échanger). Qui a trait à une commutation.

— Dr. *Contrat commutatif,* Convention à titre onéreux, par laquelle chacune des parties s'engage à donner ou à faire une chose regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne ou de ce qu'on fait pour elle. (C'est l'opposé du *contrat* ALÉATOIRE.) || *Justice commutative,* Justice qui règle l'équité de l'échange : *C'est un effet de* JUSTICE COMMUTATIVE *que tout travail honnête soit récompensé ou de louange ou de satisfaction.* (Pascal.)

— ANTON. **Distributif.** (En parlant de la justice.)

COMMUTATION [*kom'-mu, si-on*] n. f. (de *commutatif*). Remplacement, substitution d'une chose à une autre.

— Astron. *Angle de commutation,* Angle formé au centre du soleil par deux droites issues l'une du centre de la terre, et l'autre du centre d'une autre planète.

— Dr. *Commutation de peine,* Substitution d'une peine à une peine plus grave prononcée par justice.

— Electr. Phénomène par lequel un collecteur de machine électrique substitue une portion de circuit à une autre, de manière à permettre de recueillir un courant continu entre les balais. V. DYNAMO. || *Pôles de commutation,* Pôles spéciaux qu'on place dans certaines machines électriques au-dessus de la ligne des balais, pour améliorer la commutation en supprimant les étincelles qui tendent à se produire sous les balais à chaque passage d'une lame du collecteur.

— Gramm. Changement d'une ou de plusieurs lettres, d'une syllabe, pour d'autres lettres ou une autre syllabe (Ex. : *Illeic* pour *Illic, Olli* pour *Illi, Créance* pour *Croyance. Avecque* pour *Avec,* etc.).

— Rhétor. Figure par laquelle on oppose deux propositions auxquelles un changement dans l'ordre des mots donne un sens contraire (Ex. : *Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger.* — On appelle aussi RÉVERSION, et ANTIMÉTATHÈSE.)

— ANTON. **Maintien,** et **aggravation.**

COMMUTATRICE n. f. Electr. Machine électrique à induit tournant, à collecteur et à bagues, destinée à transformer des courants alternatifs en courant continu ou inversement, sans qu'il y ait séparation entre les circuits à courant continu et les circuits à courant alternatif.

— ENCYCL. La *commutatrice* est une dynamo à courant continu ordinaire dont l'enroulement induit est relié d'une part à un collecteur et d'autre part à des bagues collectrices placées à l'opposé du collecteur. Le courant alternatif arrivant par les bagues traverse l'enroulement induit, et l'on recueille du courant continu sur les balais du collecteur. Inversement, en alimentant le collecteur en courant continu, il en résulte dans l'enroulement un courant alternatif que l'on peut recueillir sur les bagues. Il existe un rapport constant entre les tensions alternative et continue : la seconde est égale à $V\overline{2}$ fois la première s'il s'agit de courant alternatif monophasé et à 1,6 fois environ s'il s'agit de courant triphasé. Les commutatrices sont surtout employées pour transformer le courant triphasé en courant continu, en vue d'alimenter des réseaux d'éclairage ou de traction ; leur puissance atteint parfois 2.000 kw., et ces machines sont capables de supporter des surcharges très importantes.

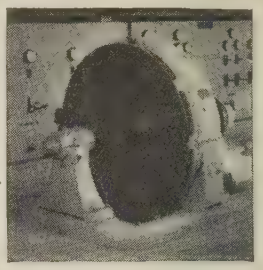

Commutatrice.

COMMUTER [*té*] v. tr. Syn. peu us. de COMMUER.

COMMYNES ou **COMMINES** (Philippe DE, sire D'ARGENTON), chroniqueur français, né au château de Renescure, près d'Hazebrouck (Nord) vers 1447, mort au château d'Argenton (Deux-Sèvres) en 1511. Il entra au service de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire en 1464 ; mais, en 1468, à la fameuse entrevue de Péronne, Commynes découvrit en Louis XI le maître qui convenait à son esprit, et, dès ce moment, travailla à se faire bien venir de lui. Il y parvint en 1472. Louis XI et Commynes étaient les deux caractères les mieux faits pour se convenir ; le roi de France eut en lui le conseiller et le confident qu'il avait souhaité. Il le combla de faveurs et de dons, le fit sénéchal de Poitou en 1476. A la mort de Louis XI (1483), il fut nommé membre du conseil de régence durant la minorité de Charles VIII ; mais, ayant pris le parti des princes ligués contre Anne de Beaujeu, il fut chassé, puis arrêté en 1486 et emprisonné d'abord à Loches, puis à Paris. Charles VIII le rappela, lui fit prendre part aux négociations qui préparèrent le traité de Senlis (1493), l'envoya à Venise pour préparer l'expédition d'Italie ; avant la bataille de Fornoue il servit, durant les négociations préliminaires, d'intermédiaire d'un camp à l'autre. Puis il accompagna Louis XII en Italie et se retira au château d'Argenton, où il mourut.

Philippe de Commynes. Cl. Giraudon.

Commynes (MÉMOIRES DE PHILIPPE DE), rédigés par l'auteur de 1489 à 1498. Ces mémoires, qui embrassent les années 1464-1498, contiennent les règnes de Louis XI et de Charles VIII. La partie consacrée à Louis XI est très supérieure à la suivante : Commynes nous a laissé le portrait profondément fouillé de Louis XI. Ce qui l'intéresse, c'est l'habileté de l'homme d'Etat à diriger les affaires et les hommes ; et cette habileté, il sait la démêler d'un esprit subtil et aigu : la morale et la vertu ont peu de place dans ses préoccupations ; ce qu'il admire, c'est l'adresse politique. Sainte-Beuve l'a appelé « le premier écrivain vraiment moderne ». Et, de fait, il n'est plus un chroniqueur qui se contente de narrer les faits, mais réellement un historien qui étudie les événements dans leurs causes et leurs conséquences et pénètre les caractères. Son style est vif, coloré et précis, très personnel. La dernière en date des éditions de Commynes a été donnée dans la collection des « Classiques de l'Histoire de France au moyen âge », par J. Calmette (1924-1926 ; 3 vol.).

COMNÈNE, grande famille de l'aristocratie byzantine. Elle apparaît dans l'histoire vers la fin du Xe siècle, et joue dès lors un rôle dans tous les grands événements de Byzance. Isaac **Comnène** est proclamé empereur en 1057 et ouvre le chemin à sa famille : son frère JEAN est curopalate et grand domestique, et les fils de celui-ci, poussés par leur mère, Anne Dalassène, parviennent à de plus hautes destinées encore. L'un d'eux, ALEXIS, arrive en 1081 au trône. Pendant cent ans, les Comnènes détiennent le pouvoir, et, avec ALEXIS Ier (1081-1118), JEAN (1118-1143) et MANUEL (1143-1180), assurent à Byzance un siècle de gloire. Le meurtre du jeune ALEXIS II (1180-1183), les crimes d'ANDRONIC (1183-1185) amenèrent la chute de la dynastie. Mais elle avait fourni un grand nombre de personnages éminents, entre autres : Anne **Comnène.** V. ANNE COMNÈNE. En 1204, Alexis, petit-fils d'Andronic, fonda l'empire grec de Trébizonde. Après la catastrophe de 1453 (prise de Constantinople par Mahomet II), une branche des Commènes s'établit en Savoie ; une autre, réfugiée dans le Magne, puis en Corse, comptait au commencement du XIXe siècle des descendants en France.

COMNÈNE (Démétrius Stéphanos), général français, né à Ajaccio en 1749, mort à Paris en 1821. Lors de la conquête française, il devint capitaine dans la légion corse. Pendant la Révolution, il émigra. Il rentra en France en 1802 ; la Restauration le nomma maréchal de camp. Il a publié un *Précis historique de la maison impériale des Comnènes* (1784).

COMO, fleuve côtier du Gabon (Afrique-Equatoriale française), né dans les monts de Cristal, qui finit dans l'estuaire du Gabon.

COMOCLADIE [*di*] n. f. Genre de térébinthacées, tribu des anacardiées, comprenant une douzaine d'espèces d'arbres à latex noir, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

COMODORO Rivadavia, localité de l'Argentine (territoire du Chubut). Mines de pétrole dont l'exploitation date de 1908 et a pris un développement considérable.

COMONFORT (Ignace), général et homme d'Etat mexicain, né à Puebla en 1812, mort en 1863. D'abord capitaine de cavalerie, il fut ensuite préfet du Mexique occidental

et sacrifia ces fonctions pour servir dans la guerre contre les Etats-Unis. Lorsque Santa-Anna revint au pouvoir, il se joignit à Alvarez, soulevé contre le dictateur, et força Santa-Anna, qui voulait s'emparer d'Ayutla, à battre en retraite.

Il devint en 1855 président de la République mexicaine, mais en 1858 il fut déclaré déchu, remplacé par Juarez et obligé de se réfugier aux Etats-Unis. Quand la France déclara la guerre à la République mexicaine, il mit son épée au service de sa patrie. Mis à la tête d'un corps d'armée de 10.000 hommes, Comonfort fut défait près de Cholula par le général Bazaine (1863) et tué, peu après, par une bande d'impérialistes.

COMOPHORE [*for'*] adj. (du gr. *komê,* chevelure, et *phoros,* qui porte). Qui porte des cheveux.

COMORES [*mor'*], îles africaines de l'océan Indien, situées à l'entrée nord du canal de Mozambique, et dépendantes de Madagascar ; 123.515 hab. (*Comoréens*) sur 2.185 km² de superficie. Ch.-lieu *Dzaoudzi.*

L'archipel des Comores, dont les îles volcaniques s'égrènent sur une longueur de 250 kilomètres, compte quatre terres principales (la Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte), au sol fertile et propre à la culture des plantes tropicales (surtout du vanillier, du caféier et du cacaoyer),

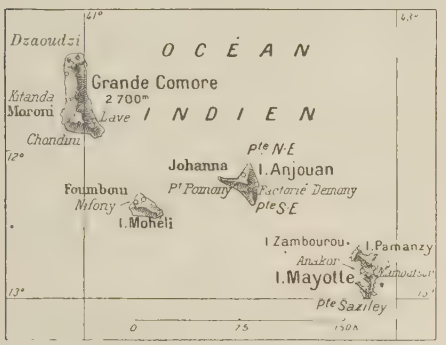

Comores.

mais assez peu salubre et où sévissent les fièvres paludéennes. Sa population de Cafres, de Malgaches et d'Arabes est surtout de religion musulmane et parle une langue particulière, mélange d'arabe et de sahouéli.

Découvertes en 1591 par le navigateur anglais Lancaster, les Comores sont entrées dans l'orbite de la France en 1841 par la prise de possession de Mayotte par l'amiral de Hall ; la Grande Comore, Anjouan et Mohéli furent placées sous le protectorat français en 1886, puis devinrent colonies entre 1891 et 1898 sous la juridiction du gouverneur de Mayotte et dépendances, jusqu'en 1914. Elles forment depuis lors une province du gouvernement général de Madagascar et dépendances, dirigée par un administrateur des colonies.

Comores (ORDRE DE L'**Etoile de**). V. ÉTOILE.

COMORIN (CAP), promontoire de l'Asie méridionale, formant l'extrémité du plateau du Dekkan et de la presqu'île indoustanique. Des récifs et des rochers en rendent l'approche dangereuse.

COMORN. Géogr. V. KOMORN.

CÔMOS [*moss*] n. m. (mot grec). Antiq. gr. Fête dorienne, accompagnée de danses et de chants, en l'honneur de Dionysos. || Banquet donné à la même occasion, spécialement aux petites Dionysies. || Chant du banquet. (C'est de là que certains dérivent le nom de la *comédie ;* d'autres le font venir de *Kômê.*)

CÔMOS [*moss*], personnification, adoptée par certains artistes, de la beuverie qui terminait les banquets, chez les Grecs.

COMPACITÉ [*kon*] n. f. Etat de ce qui est compact : *La* COMPACITÉ *du ciment hydraulique augmente avec la durée de l'immersion.*

COMPACT [*kon-pakt'*], **E** adj. (lat. *compactus ;* de *cum,* et de *pangere,* fixer. — La forme *compacte* a été employée pour le masculin jusqu'en 1878). Se dit d'un objet dont les parties sont étroitement liées ensemble : *Du pain* COMPACT. || *Par extens.* Dense, serré : *Une foule* COMPACTE.

— *Fig.* Qui ne se divise pas, uni : *Majorité* COMPACTE.

— Agric. *Terrain compact,* Terrain lourd, tenace (caractère qui est dû le plus souvent à la présence de l'argile).

— Anat. *Partie compacte des os,* Partie des os la plus dense, et où les aréoles cessent d'être visibles à l'œil nu, comme dans le tissu spongieux.

— Art milit. *Ordre compact,* Formation d'une troupe concentrée dans la main de son chef. (D'un maniement plus facile, elle est plus vulnérable aux coups de l'ennemi. Loin de celui-ci, on marche en ordre compact ; on se disperse à mesure qu'on s'en rapproche.) [On dit aussi *ordre serré ;* et le contraire est dit : *ordre dispersé.*]

— Librair. *Edition compacte,* Edition qui offre beaucoup de matière, par suite des petites dimensions des caractères employés.

— Minér. *Roche compacte,* Celle qui offre un aspect homogène.

— Typogr. *Caractères compacts,* Caractères dont l'œil est fort, et les queues très courtes.

— SYN. **Compact, dense, épais.** *Epais* est le terme le moins fort. *Dense,* c'est ce qui est serré au point de ne laisser aucun vide entre les parties. *Compact,* c'est ce dont les parties se lient entre elles et ne peuvent être séparées sans de grands efforts.

COMPACT [*kon-pakt'*] n. m. Hist. Nom de certaines conventions faites avec le pape, et de certains actes émanés de lui (tels que la collation de bénéfices).

COMPACTATS [*kon-pak-ta*] ou **COMPACTATA** n. m. pl. Décret du concile de Bâle qui tolérait en Bohême, jusqu'à nouvel avis, l'usage de la communion sous les deux espèces et l'existence d'un clergé utraquiste. Proclamés à Jilava (Iglau) en Moravie en 1436, les *Compactats,* qui mettaient fin à la guerre des hussites ne furent jamais acceptés par les papes de Rome ; mais ils devinrent lois de l'Etat en Bohême à partir de 1485, et l'observance dut en être, depuis lors, jurée par les nouveaux rois lors de leur avènement.

COMPAGNE [*kon, gn* mll.] n. f. (de l'anc. franç. *compain,* qui partage le même pain, compagnon). Fém. de *Compagnon.* || Femme qui vit ordinairement soit avec une personne, soit avec plusieurs : *Antigone fut la* COMPAGNE *dévouée d'Œdipe aveugle et errant. Les* COMPAGNES *d'Esther s'avancent vers ce lieu.* (Racine.) || Femme qui est en relation étroite avec d'autres : COMPAGNE *d'études, de vacances.* || Femme qui participe à la vie morale des autres : *La mère est la meilleure* COMPAGNE *de nos joies et de nos douleurs.* || Epouse.

— *Par extens.* Femelle d'un animal.

— Fig. : *La maladie est souvent la* COMPAGNE *du vice.*

— Hist. *Notre chère épouse et compagne,* Titre officiel que le roi de France donnait à la reine dans les actes publics.

— Mar. Chambre du majordome, sur une galère. || Magasin aux vivres des galères, aux XVIe et XVIIe siècles. (La compagne est une chambre qui mesure 4^m^,55 de long ; elle sert à ranger le vin, les salaisons, l'huile, les légumes, etc., tandis que la chambre au biscuit, appelée « paillot », est de près du double plus grande.)

COMPAGNI (Dino), historien florentin, né à Florence au milieu du XIIIe siècle, mort en 1324. Il faisait partie de « l'Art de la soie ». Il fut membre du conseil du podestat en 1284, prieur en 1289 et en 1301, et gonfalonier de justice en 1293. Il a composé un poème allégorique, l'*Intelligenza,* et la rédaction primitive de la fameuse *Chronique florentine,* qui raconte les guerres civiles de Florence, de 1280 à 1312, œuvre célèbre longtemps contestée à tort à l'auteur.

COMPAGNIE [*kon, gn* mll., *î*] n. f. (de *compagne*). Action d'accompagner quelqu'un, de séjourner auprès de lui : *Tenir* COMPAGNIE, *Fausser* COMPAGNIE *à quelqu'un. Personne d'une agréable* COMPAGNIE. || Société d'une ou plusieurs personnes : *La* COMPAGNIE *des sots est pire que la solitude.* || Réunion de personnes : *En toutes* COMPAGNIES, *il y a plus de fous que de sages.* (Rabelais.) || Se dit particulièrement d'une société de gens se réunissant pour leur agrément mutuel : *Une* COMPAGNIE *choisie.* || Corps constitué, Association littéraire ou savante : *Réception d'un académicien dans la* COMPAGNIE. || *Association commerciale,* industrielle. || Corporation religieuse : *La* COMPAGNIE *de l'Oratoire, de Jésus.*

— *Par extens.* Animal, objet qui accompagne quelqu'un : *Le chien est la* COMPAGNIE *naturelle du chasseur ;* et, au fig. : *Un bon livre est une agréable* COMPAGNIE.

— *En compagnie* ou *De compagnie,* Avec un autre ou d'autres : *Dîner* EN COMPAGNIE, *Voyager* DE COMPAGNIE, *Et mon âme et mon corps marchent* DE COMPAGNIE. (Molière.)

— Admin. milit. Nom donné à l'unité fondamentale, à la fois tactique et administrative, de l'infanterie.

— Arithm. *Règle de compagnie,* syn. de *Règle de société.* V. SOCIÉTÉ.

— Chass. et Vén. Bande d'animaux, à poils ou à plumes, de même espèce : *Une* COMPAGNIE *de perdreaux.* || *Bêtes de compagnie,* Jeunes sangliers d'un an à deux ans et qui vont en troupe.

— Comm. et Industr. Société commerciale ou industrielle : *Une* COMPAGNIE *d'assurance sur la vie.* || *Compagnie de chemins de fer,* Société anonyme ayant un caractère commercial déterminé par de nombreux arrêtés ministériels et se substituant à l'Etat pour construire et exploiter des lignes de chemins de fer. (En France les compagnies de chemins de fer constituent des sociétés anonymes, gérées par un conseil d'administration, sauf la Compagnie du Chemin de fer de l'Etat, placée sous l'autorité du ministre des travaux publics.) || *Compagnie française, Compagnie normande,* Associations de mariniers qui avaient le monopole du commerce par eau entre Paris et Rouen.

— *Et Compagnie* ou plus souvent *et Cie,* Désignation qu'un commerçant ajoute à son nom, lorsqu'il a des associés dont le nom ne figure pas dans la raison sociale. || S'emploie parfois plaisamment pour éviter une énumération.

— Dr. anc. Ce mot se disait des grands corps de magistrature : *Les* COMPAGNIES *souveraines. Les* COMPAGNIES *supérieures. Les remontrances des* COMPAGNIES.

— Mar. Fraction de l'équipage : *Les navires ont leur équipage divisé en deux ou quatre* COMPAGNIES. || *Compagnie de débarquement,* Fraction de l'équipage d'un navire de guerre, destinée à opérer militairement à terre. || *Navire de compagnie,* Autref. Navire armé par une compagnie considérable de négociants, jouissant de certains privilèges.

— Loc. DIV. *Bonne compagnie,* Société de gens bien élevés. — Genre adopté parmi les gens qui passent pour bien élevés : *Paraître indifférent à tout, c'est* BONNE COMPAGNIE. — Compagnie nombreuse ; parf. Galante compagnie. || *De bonne compagnie,* Honnête, distingué par les manières : *Les gens qu'on dit être* DE BONNE COMPAGNIE *ne sont souvent que ceux dont les vices sont plus raffinés.* (Montesquieu.) || *Mauvaise* ou *Méchante compagnie,* Société de gens sots, grossiers ou méchants. || *De mauvaise compagnie,* Grossier, désagréable en société. || *Dame* ou *Demoiselle de compagnie,* Dame ou demoiselle spécialement chargée de faire compagnie à une autre personne. || *Fausser compagnie,* Se retirer ou ne pas venir. || *Bête de compagnie,* Mouton de Panurge : *Et moi,* BÊTE DE COMPAGNIE, *je n'en* [de café] *prends plus.* (Mme de Sévigné.)

— PROV. **Par compagnie, on se fait pendre,** Les mauvaises fréquentations nous perdent. || **Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte,** Les choses même les plus agréables ont une fin. || **Il vaut mieux être seul qu'en mauvaise compagnie,** La solitude est préférable à la société des sots ou des méchants.

— SYN. **Compagnie, société.** Dans le sens d'association, ces deux mots ne présentent pas de différence saisissable ; cependant, on dit plutôt *compagnie* que *société* quand il s'agit des membres assemblés : *Lire son Mémoire devant la* COMPAGNIE.

— **Bonne compagnie, bonne société.** La seconde de ces locutions désigne les personnes qui occupent un haut rang dans le monde, dans une ville, etc. *Bonne compagnie* ajoute à cette idée celle d'élégance, de délicatesse, etc., que n'évoque pas forcément la première expression : *Les gens de la* BONNE SOCIÉTÉ *ne sont pas toujours de* BONNE COMPAGNIE.

— ENCYCL. Législ. *Compagnies financières, industrielles, commerciales.* Ces noms s'appliquaient autrefois à de puissantes sociétés commerciales, fondées sous l'ancien régime par privilège royal, comme les *compagnies* qui colonisèrent au XVIIe siècle les Antilles, le Canada, la Louisiane et les possessions françaises de l'Inde. La législation moderne avait conservé le nom de « compagnies » aux *sociétés anonymes,* constituées sous le contrôle de l'Etat ; mais la loi du 24 juillet 1867 a proclamé la liberté absolue de l'anonymat, sous réserve des dispositions légales. Le titre de « compagnie » continue néanmoins à être donné, dans l'usage, à certaines sociétés particulièrement importantes : compagnies de chemins de fer, compagnies de navigation, ou à toute firme qui prend ce titre.

— Art milit. La *compagnie* aux ordres d'un capitaine date de Charles V. Mais l'unité ne fut stable qu'à partir de son incorporation dans la formation tactique du bataillon.

Son effectif varie de 50 à 100 hommes ; sa composition aussi : fusiliers, piquiers, mousquetaires et grenadiers. Son cadre comporte en général 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, des bas officiers et caporaux. Puis, on forme des compagnies *d'élite :* grenadiers, chasseurs ou voltigeurs, placés aux ailes du bataillon dont les autres compagnies sont dites *du centre.*

Au XVIIIe siècle, Saint-Germain les réduit à quatre par bataillon, mais les renforce. En 1789, la compagnie sur pied de guerre compte 160 hommes, 5 officiers dont 2 capitaines.

Au XIXe siècle, la compagnie devient une unité de combat, en même temps que les formations massives qu'elle adoptait font place à un ordre moins « serré ». L'effectif de guerre s'élève théoriquement jusqu'à 250 hommes, avec un capitaine monté, 2 officiers de l'active, 1 ou 2 officiers de complément ; son train de combat tient sur une *voiture de compagnie.* L'effectif de paix s'efforce en vain d'atteindre la moitié de ce chiffre. La composition de la compagnie est uniforme : elle se divise en sections et escouades numériquement égales, dans lesquelles les hommes sont répartis par rang de taille.

La guerre de 1914-1918 y introduisit une certaine spécialisation : d'abord en affectant l'une des quatre compagnies du bataillon au service des mitrailleuses ; puis en créant dans chaque régiment une compagnie d'engins d'accompagnement (canons à tir rapide et antichars, mortiers) ; enfin, en organisant la compagnie ordinaire, dite de fusiliers voltigeurs, en quatre sections de combat (dotées de trois fusils mitrailleurs), plus une section de commandement.

La compagnie d'infanterie de forteresse est de type mixte adapté à la nature et à l'importance des ouvrages dont elle assure la défense.

Par suite du fractionnement en campagne des troupes du *génie,* la compagnie est restée, dans cette arme, l'unité tactique. Il y a des compagnies de sapeurs-mineurs, de chemins de fer, aérostiers, télégraphistes, conducteurs, etc.

Les escadrons du *train des équipages* sont également fractionnés en compagnies.

Jusqu'en 1815, la *cavalerie* a vu ses escadrons subdivisés en compagnies. Il n'existe plus aujourd'hui que des compagnies de cavaliers de remonte.

L'*artillerie* a compris des compagnies jusqu'en 1829 ; la batterie est alors devenue unité administrative et de combat, formée à la fois du personnel et du matériel. Elle n'a conservé que ses compagnies d'artificiers et d'ouvriers.

Les hommes de troupe des services sont également groupés en compagnies : compagnies de commis et ouvriers d'administration, dites C. O. A., d'infirmiers, etc.

Compagnies d'ordonnance. — Ainsi appelées parce que constituées par l'ordonnance de Charles VII, sur la demande des Etats généraux tenus à Orléans en 1439, en vue de mettre de l'ordre dans l'armée. Chaque compagnie devait compter 100 lances garnies à 6 hommes par lance. Charles VII créa 15 compagnies et fit établir la taille per-

Homme d'armes d'une compagnie d'ordonnance, sous François Ier.

pétuelle à cette occasion. En 1473, Louis XI régularisa la composition de la lance à 6 chevaux ; il multiplia les compagnies, certaines réduites à 30 et 25 lances. Sous François Ier et Henri II, la lance garnie passe à 8 hommes. Charles IX ramène la compagnie à 50 lances au moins, mais déjà la « gendarmerie » du moyen âge cède le pas à l'infanterie dotée de l'arme à feu. Les compagnies d'ordonnance se transformèrent en régiments de cavalerie et leurs traditions furent maintenues dans les *gardes* et *maison militaire* du roi.

Compagnies franches. — Détachements temporaires formés en campagne avec des hommes choisis en vue d'une opération déterminée. On doit en user le moins possible pour ne pas priver la masse des troupes de leurs meilleurs éléments. (On dit aussi *groupes francs, escouades franches.*)

Compagnies disciplinaires des colonies. — Créées en 1860, pour y recevoir non seulement les disciplinaires de l'infanterie de marine, mais encore les très mauvais sujets de l'armée de terre, au nombre de trois compagnies, il ne

subsistait plus, en 1903, qu'un dépôt et un état-major à Oléron, une compagnie au Sénégal, un peloton au Tonkin et une section à Madagascar. Depuis 1905, ces unités sont supprimées et les disciplinaires de l'armée coloniale sont envoyés soit dans les unités disciplinaires de l'armée de terre, soit dans les sections de discipline rattachées à un régiment colonial stationné en Indochine et à Madagascar.

Compagnie coloneIle. — C'était, sous l'ancien régime, la compagnie dont le colonel général de l'infanterie était propriétaire dans chaque régiment. Cette compagnie était pratiquement commandée par un lieutenant, délégué du colonel, d'où par abréviation l'on avait fait le grade de lieutenant-colonel. La *colonelle* avait un drapeau blanc qui devint celui du roi à partir de Louis XIV, celui-ci ayant supprimé la charge de colonel général.

Compagnies de discipline. — Les compagnies de discipline telles que les avait créées la loi des cadres et effectifs de 1875 ont été remplacées par des *sections spéciales* (loi du 11 avril 1910). Elles comprennent des sections spéciales ordinaires, des sections de transition, des sections de répression et des sections de campagne. Peuvent être envoyés aux sections spéciales: directement, au moment de leur incorporation, les condamnés pour mutilation volontaire ; par décision ministérielle, sur l'avis d'un conseil de discipline: les militaires indisciplinés et incorrigibles, sous réserve qu'ils aient au moins trois mois de service depuis leur incorporation, et enfin, les soldats qui simulent des infirmités pour se soustraire au service.

Il existe actuellement trois sections spéciales : à l'île d'Oléron, à Calvi et Saint-Florent (Corse), et un groupe de sections spéciales du Levant à Rakka.

Dans chaque régiment de tirailleurs nord-africains, une des sections de la compagnie de dépôt remplit le rôle de section spéciale. De même, dans les bataillons d'infanterie légère et dans les régiments étrangers, une compagnie ou une section est à cet effet désignée par le ministre de la guerre.

— Hist. *Compagnies de colonisation.* — Dans les temps modernes, toutes les nations colonisatrices ont possédé des compagnies privilégiées de colonisation dont les unes ont eu une existence éphémère et les autres une longue durée. Ces dernières se sont, pour la plupart, formées et développées au XVIIe siècle, ont décliné au cours du XVIIIe siècle et ont sombré à la fin de ce même siècle ou dans le courant du XIXe. Il en a été ainsi en Angleterre, aux Pays-Bas et en France, c'est-à-dire dans les pays où ont existé les compagnies de commerce et de colonisation les plus puissantes et les plus célèbres.

En Angleterre, dès la fin du moyen âge, le commerce étranger était aux mains de compagnies ouvertes (*regulated companies*) ou fermées (*joint stock companies*) ; il en fut de même pour le commerce d'outre-mer et colonial. C'est ainsi que furent fondées en 1556 la Compagnie en participation spéciale dite « des Marchands Aventuriers », qui noua des relations avec la Russie par la mer Blanche, en 1579 la Compagnie du Nord de l'Amérique à qui succédèrent les Compagnies de Plymouth et de la Nouvelle-Angleterre, puis, bien plus tard (1670), la Compagnie de la Baie d'Hudson pour le trafic des pelleteries, etc. Mais la plus célèbre de ces compagnies anglaises est celle des Indes Orientales, fondée dès 1600, qui commerça dans l'Inde au XVIIe siècle avec des fortunes diverses. Après sa fusion avec une société rivale (1702), elle continua d'abord à mener une politique purement commerciale, mais l'exemple de Dupleix lui suggéra l'idée de jouer un rôle politique dans les affaires de l'Hindoustan, et l'éviction de sa rivale française lui permit d'asseoir facilement sa domination sur tout le pays. Cette situation nouvelle, et les abus dont ses principaux agents se rendirent coupables, amenèrent bientôt une réorganisation plus stricte de la Compagnie par l'*act* de 1773, puis sa surveillance plus étroite par le gouvernement anglais (création d'un Bureau de contrôle, 1784), enfin l'abandon des opérations commerciales. A partir de 1834, la Compagnie anglaise des Indes Orientales ne fit plus qu'administrer son immense empire pour le compte de l'Etat, à qui elle venait de céder son actif; l'*act* du 2 août 1858, consécutif à la révolte des Cipayes, enregistra sa disparition.

Des différentes compagnies de commerce et de colonisation fondées aux Pays-Bas, une éclipse toutes les autres ; plus que celles du Levant, des Indes Occidentales, de Surinam, la Compagnie des Indes Orientales a jeté un brillant éclat. Elle fut fondée en 1602 par la réunion de plusieurs petits groupements similaires, dont chacun, sous le nom de *chambre,* conserva longtemps son autonomie au sein de l'association, tandis que des directeurs nommés par les Etats Généraux géraient les affaires communes. Visant surtout à accaparer le commerce de l'Extrême-Orient (épices, etc.), la Compagnie néerlandaise, dont le privilège s'étendait sur tous les pays situés au delà du cap de Bonne-Espérance, établit à Batavia son centre d'opérations (1619) et rayonna de là en Indochine, en Chine, au Japon, conquit Ceylan et fonda au Cap une escale sur la route des Indes. Elle réalisa de superbes bénéfices au XVIIe siècle, mais se laissa entraîner par son égoïsme et son avidité à prendre des mesures vexatoires et odieuses. De là de nombreuses révoltes des indigènes de l'Asie méridionale et de la Malaisie, et les exactions de ses agents. Aussi sa situation financière devint-elle mauvaise et les Etats Généraux durent-ils lui voter des subsides pendant la majeure partie du XVIIIe siècle. Lors de l'invasion de la Hollande par les troupes françaises, la Compagnie des Indes Orientales disparut, laissant derrière elle un énorme déficit (1795).

Plus qu'en Angleterre et aux Pays-Bas, les compagnies de commerce et de colonisation furent nombreuses en France ; elles y reçurent de très importants privilèges, et, néanmoins, leur réussite y fut incomplète, malgré l'appui que ne cessèrent de leur prêter les rois et leurs ministres. Dès le XVIe siècle, on constate l'existence de petits groupements familiaux, municipaux ou locaux, auxquels tendent à se substituer à l'époque d'Henri IV et de Richelieu des compagnies plus étendues, consacrées à la colonisation de la Nouvelle-France (« les Cent Associés »), des Antilles (Compagnies de Saint-Christophe, puis des Iles de l'Amérique), de la Guyane (Compagnie de la France équinoxiale) et enfin des Indes Orientales. Colbert entreprend plus encore ; il crée de puissantes compagnies nationales, auxquelles Louis XIV accorde la propriété et la souveraineté des territoires à coloniser et le monopole du commerce entre métropole et colonie nouvelle. Ainsi furent fondées en 1664 les deux Compagnies des Indes Occidentales (disparue dès 1674) et des Indes Orientales. Cette dernière végéta jusqu'en 1719 ; alors, sous l'impulsion de Law, elle devint cette « Compagnie des Indes » qui devait centraliser tout le commerce de la France avec les pays d'outre-mer, qui survécut à la chute du *système* et qui se laissa éliminer de l'Hindoustan au temps de la guerre de Sept ans. Elle reprit quelque activité après 1763, mais vit en 1769 son privilège aboli à la suite des attaques de Morellet contre les compagnies privilégiées. De nouvelles sociétés du même genre furent fondées sous Louis XVI, supprimées par la Convention (Décret des 26-29 germinal an II).

Le Portugal et l'Espagne, le Danemark, la Suède, la Prusse, l'Autriche, enfin la Pologne, ont également fondé à différentes reprises des compagnies de commerce et de colonisation plus ou moins importantes et plus ou moins éphémères. Les principales sont celles de l'Asiento et de Guipuzcoa pour l'Espagne, des Indes Orientales pour le Danemark et aussi pour la Suède, d'Afrique et encore des Indes Orientales pour la Prusse, enfin d'Ostende et aussi des Pays-Bas pour l'Autriche de Charles VI.

Entre 1860 et 1880, on a pu croire les compagnies privilégiées de commerce et de colonisation condamnées par l'expérience aussi bien que par les critiques des économistes ; mais elles ont reparu dans le dernier quart du XIXe siècle. Si, en France, leur création s'est heurtée à des résistances insurmontables, il n'en a pas été de même en Angleterre, en Allemagne et en Portugal. On y a vu de vrais « outils d'envahissement » permettant d'occuper très vite et sans bruit de nouveaux territoires, des « écrans » capables de masquer une action gouvernementale qui ne pouvait s'exercer ouvertement. On a donc créé de nouvelles compagnies de colonisation, dotées de certains attributs de la souveraineté (administration des pays occupés, levée des impôts, droit de traiter avec les indigènes), mais soumises à certaines restrictions humanitaires dont, d'ailleurs, leurs agents n'ont pas toujours tenu compte. Quelques-unes de ces compagnies sont célèbres : la Compagnie anglaise du Niger, qui eut des démêlés avec la France au sujet des contrées du Bas-Niger et qui l'en évinça, et celles, anglaises également, de l'Afrique Méridionale (fondées par Cecil Rhodes) et de l'Afrique Orientale ; les Compagnies allemandes de la Nouvelle-Guinée, du Sud-Ouest africain et de l'Afrique Orientale ; enfin la Compagnie portugaise du Mozambique. Par la suite, au bout d'un temps assez court, toutes ces compagnies ont disparu, leur rôle une fois joué, et ont cédé à leur métropole les territoires acquis par elles, ou bien encore elles se sont transformées en sociétés d'exploitation et de mise en valeur, et le demeurent encore aujourd'hui. Tel est, au Mozambique, le rôle des deux compagnies portugaises du Mozambique dans les provinces de Manica et de Sofala, et du Nyassa dans la province du Nyassa-Rovuma.

Compagnie de Jésus. V. JÉSUITES.

Compagnies de Jésus ou **de Jéhu.** V. JÉHU.

Compagnies (GRANDES). On désigne sous ce nom les bandes de mercenaires qui combattaient à la solde des princes en temps de guerre, et, en temps de paix, vivaient de vol et de pillage. L'absence d'organisation militaire permanente et régulière faisait que les troupes réunies pour une campagne, après que la guerre était terminée, n'avaient plus de moyens d'existence, et, souvent, sous la conduite de leurs chefs, se transformaient en véritables bandes de brigands.

Pour les vagabonds paresseux, les aventuriers de toutes nationalités mis chez eux hors la loi et en quête de pillage, la guerre de Cent ans, longue et permanente, fut une aubaine sans précédent. Ils vivaient d'elle, et la paix les aurait ruinés. Réunis en bandes armées, ils semèrent partout la terreur et la désolation. Ce serait une erreur de croire que les Compagnies ont commencé leurs ravages en 1360, lorsque, licenciées après la paix de Brétigny, elles se trouvèrent sans emploi. La Bretagne a été, dès 1344, leur repaire, leur terre de prédilection, et le noyau initial est anglais. Puis leurs rangs se sont accrus. Elles se sont organisées et elles ont fini par devenir un danger pour l'Europe. Tous les Etats se sont préoccupés de ce mal chronique déchaîné par la guerre. Ils ont payé les routiers pour les faire partir ou les dévier chez le voisin. Les grandes compagnies ont été, à la fin du XIVe siècle un fléau : la soldatesque, plus terrible que la guerre.

COMPAGNON [*kon-pa-gn* mll., *on*] n. m. (anc. franç. *compain,* qui partage le même pain). Qui accompagne, qui fait route avec quelqu'un. || Qui vit dans la compagnie intime de quelqu'un, participe à sa vie : COMPAGNON *d'études, de jeux, de table.* COMPAGNONS *d'armes, de fortune, d'exil.* || Collègue, confrère : *Tout homme de métier aime à dénigrer ses* COMPAGNONS. *Je me ferais siffler de tous mes* COMPAGNONS. (Molière.) || Egal : *Ne pouvoir souffrir ni* COMPAGNONS *ni maîtres.*

— Ouvrier qui a fini son apprentissage, mais qui travaille pour le compte d'un industriel ou d'un entrepreneur : *De hardis* COMPAGNONS *sifflaient sur leur échelle.* (S. Prudhomme.) || Nom que se donnent les ouvriers typographes travaillant à la même presse ou à une casse voisine dans le même rang. || Ouvrier affilié à une association d'assistance mutuelle dite « société de compagnonnage ». || *Compagnons de rivière,* Ceux qui, dans les ports, etc., déchargent les marchandises. || *Compagnons étrangers* ou *Loups,* Tailleurs de pierre de la société des Enfants de Salomon. || *Compagnons de la liberté* ou *Gavots,* Menuisiers, charpentiers et serruriers de la même société. || *Compagnons passants* ou *Loups-garous,* Tailleurs de pierre de la société des Enfants de maître Jacques. || *Compagnons du devoir* ou *Dévoirants* et, par contraction, *Dévorants,* Charpentiers, menuisiers, serruriers, tourneurs, boulangers, cordonniers, etc., formant entre eux une association. || *Compagnons de la truelle,* Nom familial des ouvriers maçons. — *Mère des compagnons,* Femme qui tient une auberge où sont reçus, à frais communs, les membres d'une société de compagnonnage lorsqu'ils sont en voyage.

— *Par extens.* Se dit des animaux qui vivent avec l'homme : *Saint Roch et son* COMPAGNON. || *Compagnon de saint Antoine,* Le porc (personnifiant le démon soumis, dompté par le sublime anachorète.)

— Fig. : *L'orgueil et l'impuissance sont les deux* COMPAGNONS *de l'ignorance.* (Maxime orientale.)

— *Fam.* Joyeux compère : *Un hardi, un rude* COMPAGNON. *Un gentil* COMPAGNON. || *Petit compagnon,* Homme sans importance.

— Argot. *Compagnon du croc et de la pince,* Cambrioleur, voleur. (On disait autrefois *Compagnon de la mate.*)

— Bot. *Compagnon blanc,* Nom vulgaire du lychnis dioïque.

— Fr.-Maçonn. Franc-maçon d'un grade immédiatement supérieur à celui des apprentis.

— Hist. *Compagnons du prince,* Institution des anciens Germains, où il faut voir l'une des origines de la féodalité. || Nom donné, à l'époque franque, aux guerriers qui entouraient le roi.

— Métrol. Nom du gros de Flandre, dont la valeur était d'un denier tournois, au XIVe siècle.

— LOC. DIV. *De pair à compagnon,* D'égal à égal. || *Faire le compagnon,* Se donner pour habile. || *Travailler à dépêche compagnon,* Travailler mal et avec hâte. || *Se battre à dépêche compagnon,* Se battre à l'aveugle.

— PROV. **Qui a compagnon a maître,** S'associer quelqu'un c'est aliéner sa liberté.

— SYN. **Compagnon, camarade.** V. CAMARADE.

— ENCYCL. Hist. César, Tacite et d'autres auteurs latins nous apprennent qu'autour du chef barbare il se formait une bande de *compagnons* (comites), liés à lui par serment et entretenus par lui. C'est la forme barbare du dévouement personnel. Les rois barbares trouvèrent, dans cette sorte d'armée permanente, la force principale qui leur permit de se tailler des royaumes en territoire romain. Par l'intermédiaire de la *fruste* mérovingienne, la *vassalité* carolingienne et féodale dérive du compagnonnage barbare, modifié par des éléments romains et par les circonstances historiques. V. FÉODALITÉ.

Compagnon du tour de France (LE), roman, par George Sand (1841). Une idylle entre deux ouvriers venus travailler dans un château et les deux châtelaines forme l'intrigue de ce roman, écrit à la gloire du « compagnonnage », mais alourdi par des digressions politiques et sociales. Sa publication causa quelque scandale.

COMPAGNON (P.), voyageur français du début du XVIIIe siècle, mort vers 1750. Sur l'ordre d'André Brue, ce facteur de la Compagnie du Sénégal visita trois fois le royaume du Bambouk, en leva la carte et en étudia les mines d'or.

COMPAGNONNAGE [*kon, gn* mll., *o-naj'*] n. m. Techn. Durée obligatoire du travail des anciens apprentis devenus compagnons chez leur patron, avant qu'ils pussent travailler pour leur compte. || Qualité de compagnon. || Association entre ouvriers d'un même corps d'état dans un but d'instruction professionnelle et d'assistance mutuelle.

— Hist. Chez les Barbares, Troupe de compagnons. V. COMPAGNON.

— Fr.-maçonn. Grade de compagnon.

— ENCYCL. Ethol. Ce n'est qu'au XVIe siècle et surtout à partir du XVIIIe que le *compagnonnage* est vraiment constitué et organisé. Mais les compagnons faisaient remonter leurs origines beaucoup plus haut : jusqu'à l'époque de Salomon ; et c'est des maîtres employés à la construction du Temple que se réclamaient les trois grandes catégories de compagnons du devoir. Les « Enfants de Salomon », compagnons du devoir de liberté, qui comprenaient les tailleurs de pierre, dits compagnons étrangers ou *loups,* les menuisiers, dits *gavots,* auxquels s'adjoignirent des serruriers, des charpentiers (dits parfois *Indiens*), etc., se prétendaient fondés par Hiram, le célèbre architecte du Temple. Les « Enfants de maître Jacques » se réclamaient d'un prétendu ouvrier gaulois qui aurait travaillé lui aussi au temple de Salomon et serait revenu plus tard dans son pays natal, où il aurait été assasssiné par les disciples d'un ancien ami, le Père Soubise, lui aussi Gaulois de naissance ; ils comprenaient les tailleurs de pierre, dits Compagnons passants, ou *Loups-garous,* des menuisiers, dits *dévoirants* puis *dévorants* ou *chiens,* etc. Les « Enfants du Père Soubise », c'est-à-dire du camarade de maître Jacques qui vient d'être nommé, comprenaient les compagnons passants charpentiers ou *Bons drilles,* les couvreurs et les plâtriers.

Compagnon du devoir, de Dieu et de sainte Catherine (grav. 1840).

Ces associations constituèrent des sortes de confréries ouvrières, dont la protection accompagnait leurs membres dans toutes leurs pérégrinations laborieuses, et même, à défaut de travail, leur assurait du pain. On n'y était admis que cinq ans après avoir été reçu apprenti, et sur la production d'un chef-d'œuvre. La réception des compagnons était entourée de cérémonies bizarres.

Au moment où la corporation devint un groupement aristocratique, réservant la maîtrise aux seuls fils de maîtres, les compagnons, évincés, s'unirent dans les compagnonnages qui devinrent des foyers de résistance contre les prétentions des maîtres.

Les mesures prises sous l'ancien régime contre ces associations, notamment la condamnation portée contre elles en 1655 par la Sorbonne, n'en arrêtèrent pas l'extension.

La Révolution à son tour les abolit, et la loi du 14 juin 1791 constitua une entrave à leur existence ; mais le compagnonnage reprit au XIXe siècle, surtout sous la Restauration et la monarchie de Juillet, une nouvelle vitalité, au milieu de rivalités entre les différentes associations ou *devoirs,* que les efforts du compagnon Agricol Perdiguier (1839) contribuèrent à atténuer en partie.

Malgré le machinisme, le développement des syndicats, etc., le compagnonnage a gardé ses partisans.

L'appellation de « compagnon » a été reprise par la loi du 26 juillet 1925 sur les chambres de métiers.

— Fr.-maçonn. Le *compagnonnage,* deuxième grade maçonnique, semble rattacher la franc-maçonnerie aux anciennes corporations des bâtisseurs ou maçons. Pour accéder à ce grade, il faut posséder depuis cinq mois au moins le grade d'apprenti.

COMPAGNONNE [*kon, gn* mll., *onn*] n. f. Femme qui vit avec un homme. (Peu us.) || Femme hardie, vigoureuse : *Horrible* COMPAGNONNE, *dont le menton fleurit et dont le nez trognonne.* (V. Hugo.)

COMPAGNONNER [*kon, gn* mll., *o-né*] v. intr. Agir en

compagnon : *Choisissons bien les gens qui doivent* COMPAGNONNER *avec nous.*

COMPAIN ou **COMPAING** [*kon-pin*] n. m. Compagnon. (Vx.) V. COPAIN.

COMPAINS, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 35 kil. d'Issoire, sur la *Couze de Compains,* près du volcan et du lac de Montcineyre ; 600 hab. Eglise des XIIIe et XIVe siècles. Commerce de bestiaux et de fromages.

COMPAIR [*kon-pèr'*] n. m. (lat. *compar ;* de *cum,* avec, et *par,* égal). Féod. Egal, pair avec un autre.

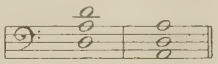

Authentique. Plagal.
Tons compairs.

— *Adjectiv.* Mus. *Tons compairs.* Il y a dans le plain-chant six modes ou tons appelés « authentiques » ou « principaux », et qui en engendrent six autres, lesquels sont dits « plagaux » ou « collatéraux », et s'obtiennent par le renversement à la quarte inférieure. L'authentique et le plagal qui en découle sont dits compairs.

COMPANS (Jean-Dominique, comte), général français, né à Saliès (Haute-Garonne) en 1769, mort à Blagnac (Haute-Garonne) en 1845. Débutant aux armées des Alpes et d'Italie, il se signala en 1799 sous les ordres de Suchet. Il fit ensuite les guerres de l'Empire dans l'état-major et fut blessé à Austerlitz comme chef d'état-major de Lannes. Louis XVIII le fit pair de France.

COMPARABILITÉ [*kon*] n. f. Qualité de ce qui est comparable : *Degré de* COMPARABILITÉ.

COMPARABLE [*kon*] adj. Qui peut être mis en comparaison. || Qui est égal : COMPARABLE *aux premiers orateurs.*

— Math. *Grandeurs comparables,* Grandeurs de même espèce que l'on peut comparer, pour arriver à établir leur rapport.

— ANTON. **Incomparable.**

COMPARABLEMENT [*kon, man*] adv. D'une manière comparable.

COMPARAISON [*kon, rè-zon*] n. f. (de *comparer*). Action de comparer, de rapprocher, matériellement ou mentalement, et de juger : *La* COMPARAISON *jette un jour nouveau sur les objets comparés.*

— LOC. DIV. *En comparaison de, En comparaison.* Relativement à, eu égard à : *Ce n'est rien* EN COMPARAISON DE *ce que j'ai pour vous.* (Mme de Sévigné.) — On a dit, dans le même sens : *A comparaison de* ou, absol., *A comparaison.* || *Par comparaison,* Comparativement ; d'une manière relative : *La plupart des choses ne sont bonnes ou mauvaises que* PAR COMPARAISON. || *Sans comparaison,* De beaucoup, infiniment : *Valoir,* SANS COMPARAISON, *mieux que tous les autres.* — C'est aussi une simple formule de politesse : Sans vouloir faire de rapprochement. || *Hors de comparaison,* Au-dessus de tous. || *Point, Terme de comparaison,* Objet choisi pour être comparé à d'autres que l'on veut apprécier par rapport à lui : *L'unité est un* TERME DE COMPARAISON *au moyen duquel on évalue les quantités de même espèce qu'elle.* || *Faire comparaison,* Comparer, être comparable : *Vous ne* FAITES *pas même* COMPARAISON *avec l'éléphant et la baleine.* (La Bruyère.) || *Entrer en comparaison avec,* Etre comparable à : *On ne peut pas faire* ENTRER EN COMPARAISON *les rudes Mystères du moyen âge avec les pièces classiques.*

— Astr. *Prendre une comparaison* (de chronomètres), Opération qui consiste à obtenir la différence entre les heures de deux ou plusieurs chronomètres.

— Dr. *Pièces, Signatures, Ecritures de comparaison,* Pièces, Signatures, Ecritures authentiques et servant, par comparaison, à juger l'authenticité d'autres écritures contestées.

— Gramm. *Degrés de comparaison,* Le positif, le comparatif, le superlatif. (On dit même aujourd'hui : *degrés de signification.*) || *Adverbes de comparaison,* Adverbes qui expriment le résultat d'une comparaison : *Aussi, moins, plus,* etc. : *Turenne était* AUSSI *sage que vaillant. Il n'y a point d'orateurs pour qui j'aie* PLUS *d'admiration que pour Démosthène.*

— Philos. Faculté de comparer mentalement : *La faculté de juger implique la* COMPARAISON. || Acte de l'intelligence qui compare.

— Rhétor. Figure par laquelle on met deux personnes ou deux choses en présence, pour rendre plus sensibles ses paroles : *Les esprits justes donnent naturellement dans la* COMPARAISON *et la métaphore.* (La Bruyère.)

— PROV. **Comparaison n'est pas raison,** Une comparaison ne prouve rien. || **Toutes comparaisons sont odieuses,** Nous supportons toujours mal de nous voir comparer à quelqu'un. || **Toute comparaison cloche,** Pas de comparaison rigoureusement exacte.

— ENCYCL. Philos. La *comparaison* est une opération par laquelle l'esprit cherche à saisir les ressemblances, les différences et, plus généralement, les rapports pouvant exister entre deux ou plusieurs objets. Elle implique un acte d'attention qui se porte soit alternativement, soit simultanément sur ces divers objets. Il faut le distinguer de la perception même du rapport, laquelle parfois précède l'application volontaire de l'esprit et, d'autres fois, lui résiste et reste cachée.

La comparaison joue un rôle essentiel dans la connaissance tout entière, notamment dans la formation des idées générales, dans les jugements mathématiques, dans le raisonnement expérimental, dans la conception et la discussion des grandes hypothèses.

Quelques philosophes distinguent les *jugements comparatifs* résultant de la comparaison de deux idées pensées d'abord séparément, et les *jugements intuitifs* qui ne supposent point de comparaison préalable, tels que, par exemple, ce jugement : *J'existe :* En même temps que j'ai l'idée de moi-même j'ai nécessairement celle de mon existence ; donc ce jugement n'implique nullement que les idées du moi et de l'existence aient d'abord été conçues séparément et qu'il ait fallu ensuite les rapprocher.

— Littér. L'ancienne rhétorique distinguait deux espèces de *comparaisons :* l'une oratoire, l'autre poétique. La première, donnée pour exemple ou pour raison, est une sorte d'induction, qui conclut du plus au moins, ou du moins au plus, ou d'égal à égal. La seconde, destinée à éclairer, colorer et embellir l'objet, a pour but de rendre présent à l'imagination l'objet de la pensée ; voilà pourquoi Longin lui donne le nom d'*image.*

L'ancienne poésie a usé abondamment, et parfois avec excès, de la *comparaison,* qui apparaît souvent comme un ornement un peu artificiel. Aujourd'hui, l'usage de la comparaison est plus réservé ; on lui préfère la métaphore, qui, par son raccourci, est plus saisissante.

COMPARAÎTRE [*kon, rètr'*] v. intr. (du préfixe *com,* et de *paraître.* — Se conjugue comme *paraître.*) Se présenter par ordre : COMPARAÎTRE *devant la justice.* || Fig. : *Heureux celui qui peut* COMPARAÎTRE *sans crainte à la barre de sa conscience !*

— Syn. de PARAÎTRE : *Les filles de l'Egypte à Suse* COMPARURENT. (Racine.)

COMPARANT [*kon, ran*], **E** adj. (de *comparoir*). Procéd. Qui comparaît devant un tribunal ou devant un officier public : *Le sieur* COMPARANT *a déclaré... La dame* COMPARANTE *allègue...*

— Substantiv. : *Ouï la* COMPARANTE.

— ANTON. **Contumax, défaillant.**

COMPARATEUR [*kon*], **TRICE** adj. Qui aime, qui est apte à comparer : *Esprit* COMPARATEUR.

COMPARATEUR [*kon*] n. m. (de *comparer*). Physiq. Instrument à cadran et aiguille, utilisé en construction mécanique et qui permet d'apprécier des différences de dimensions de l'ordre du centième de millimètre. || *Comparateur à traits,* Instrument servant à comparer les règles divisées.

— Télégr. Jauge servant à mesurer le diamètre des fils télégraphiques.

Comparateur.

COMPARATIF [*kon*], **IVE** adj. Qui sert à comparer : *Faculté* COMPARATIVE *de l'esprit humain. Méthode* COMPARATIVE. || Qui met en comparaison : *Tableau* COMPARATIF. || Qui exprime une comparaison : *Plus, moins, autant, sont des adverbes* COMPARATIFS.

— Relatif, proportionnel, respectif : *Forces* COMPARATIVES *de deux armées.*

— *Anatomie comparative,* Se dit quelquefois pour *anatomie comparée.*

COMPARATIF [*kon*] n. m. Degré de signification dans les adjectifs, qui s'exprime en faisant accompagner l'adjectif d'un adverbe de comparaison. || *Comparatif d'infériorité,* Celui qui exprime un état inférieur : *Etre* MOINS RICHE. || *Comparatif d'égalité,* Celui qui exprime un état égal : *Etre* AUSSI RICHE. || *Comparatif de supériorité,* Celui qui exprime un état supérieur : *Etre* PLUS RICHE.

— ENCYCL. Gramm. Beaucoup de langues, comme le français, n'ont pas de formes synthétiques pour exprimer les diverses idées de comparaison ; elles se contentent de faire précéder d'un adverbe l'adjectif ou l'adverbe, seuls mots susceptibles de recevoir cette modification ; mais il y a des langues, comme le grec, le latin anciens, l'anglais et l'allemand modernes, etc., qui expriment le rapport de comparaison ou de supériorité au moyen de terminaisons spéciales.

Par exemple, en latin, on forme le *comparatif* en ajoutant au radical de l'adjectif le suffixe *ior* pour le masculin et le féminin, et *ius* pour le neutre ; c'est ainsi qu'on dit : *sanctior, sanctius ; fortior, fortius ;* etc. Mais tous les comparatifs ne se forment pas régulièrement ; ainsi, *bonus* donne MELIOR ; *malus,* PEJOR ; *magnus,* MAJOR ; *parvus,* MINOR.

Voici les seuls vrais comparatifs du français : MEILLEUR, pour *plus bon ;* MOINDRE ou MINEUR pour *plus petit ;* PIRE ou PIS, pour *plus mauvais ;* MAJEUR, pour *plus grand.*

COMPARATISTE [*kon, tisst'*] n. m. Celui qui s'est spécialisé dans la littérature comparée, dans la grammaire comparée, dans toute espèce de connaissance étudiée du point de vue comparatif.

COMPARATIVEMENT [*kon, man*] adv. Par comparaison : *On ne parle correctement sa langue que lorsqu'on l'a étudiée* COMPARATIVEMENT *avec une autre.* (Proudhon.)

— *Comparativement à,* En comparaison de : *Le millionnaire est pauvre,* COMPARATIVEMENT AU *milliardaire.*

COMPARENCE [*kon, ranss*] n. f. (de *comparoir*). Anc. dr. cout. Se disait pour PRÉSENCE, COMPARUTION.

COMPARER [*kon, ré*] v. tr. (du lat. *comparare,* accoupler, mettre de pair). Mettre en parallèle, pour établir des similitudes ou des différences : *Jouis de ta vie sans la* COMPARER *à celle d'autrui.* (Condorcet.) || Mettre au niveau de, égaler : *On ne peut* COMPARER *aucun poète à Racine.* || Etablir un rapprochement entre (pour rendre sa pensée plus sensible) : *Homère* COMPARE *Diomède au milieu des Troyens à un lion au milieu d'une bergerie.* || Confronter : COMPARER *des écrivains.* || Absol. : COMPARER, *c'est juger.* (V. Cousin.)

— Dr. Confronter (en parlant des écritures).

— GRAMM. Après *comparer,* on emploie tantôt *à,* tantôt *avec. Avec* indique généralement un examen plus détaillé. Ainsi, *comparer une copie à un tableau* marque un simple rapprochement ; *comparer une copie avec un tableau,* c'est les étudier comparativement et prononcer sur leur mérite relatif.

— ***Comparé, e,*** part. pass. du verbe *Comparer.* Physiol. *Anatomie comparée,* Etude comparative de l'organisme de l'homme et des animaux. — ANATOMIE COMPARÉE se dit plus souvent, mais serait moins régulier que *anatomie comparative.* (On dit de même PSYCHOLOGIE, MYTHOLOGIE, GRAMMAIRE COMPARÉE.)

— ***Se comparer,*** v. pr. : *Je préfère* ME COMPARER *à de plus humbles. Oserai-je* ME COMPARER *à vous ?*

— Au sens passif : *Choses qui ne peuvent* SE COMPARER.

— ANTON. **Différencier, opposer.**

COMPARES [*kon-par'*] n. m. pl. Anc. dr. cout. Se disait, à Narbonne, de redevances auxquelles le vicomte prétendait assujettir l'évêque.

COMPARETTI (Dominique), helléniste italien, né à Rome en 1835, mort à Florence en 1927, professeur de langue et de littérature grecques à l'Institut des études supérieures de Florence. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Hypéride et son « Euxénippée »,* texte grec et fac-similé du manuscrit (Pise, 1861) ; *Discours d'Hypéride sur ceux qui sont morts dans la guerre lamiaque,* texte grec et fac-similé (1864) ; *Essai sur les dialectes grecs de l'Italie méridionale* (1866) ; *Œdipe et la Mythologie comparée* (1868) ; *Virgile au moyen âge,* excellent travail d'histoire littéraire (1872).

COMPAROIR [*kon*] v. intr. (lat. *comparere ;* de *cum,* avec, et *parere,* paraître. — Usité seulement à l'infinitif et au participe présent : *comparant ;* les autres temps sont suppléés par ceux du verbe *comparaître.*) Procéd. Comparaître en justice : *Etre sommé de* COMPAROIR.

— ANTON. **Faire défaut.**

COMPARSE [*kon-pars'*] n. (ital. *comparsa ;* du lat. *comparere*). Figurant, de l'un ou l'autre sexe, qui joue un personnage muet dans une représentation théâtrale. (Autrefois ce mot signifiait : Action de comparaître dans un carrousel, ou Ensemble qui figurait dans un carrousel et, dans ces deux sens aujourd'hui désuets, il était uniquement du féminin.)

— *Par extens.* Personne qui joue un rôle peu important dans une affaire ; personne qui demeure silencieuse.

— ENCYCL. L'Opéra emprunta l'usage des *comparses* aux carrousels de Louis XIV, et jusqu'en 1767 le corps de ballet défila sur le théâtre pour y faire la parade, c'est-à-dire *la comparse,* avant de procéder à ses exercices dramatiques.

Il ne faut pas confondre les comparses avec les choristes et les figurants : les choristes et les figurants chantent dans les ensembles, mêlent leurs voix aux manifestations générales ; les comparses ne font rien que se montrer.

COMPARSONNIER [*kon, so-ni-é*] n. m. Anc. cout. V. COMPERSONNIER.

COMPARTIMENT [*kon, man*] n. m. (du lat. *cum,* avec, et *partiri,* séparer). Division d'une surface par la disposition régulière et symétrique de lignes : *Les* COMPARTIMENTS *d'un damier, d'un parquet, d'un parterre.* || Divisions et subdivisions d'une chose qui résultent de cloisons : *Un tiroir, une boîte à* COMPARTIMENTS.

— *Fig.* Partie : *Les* COMPARTIMENTS *secrets du cœur, de l'esprit, des passions.* || Catégorie : *Diviser ses idées en* COMPARTIMENTS.

— Art milit. Plur. Différentes parties des coffres et caisses à munitions, ou d'une giberne.

— Chem. de f. Partie de la caisse d'une voiture ou d'un wagon que l'on a divisés par des cloisons, et comportant portières, banquettes, filets, etc., pour l'accès et l'installation des voyageurs.

— Décorat. Disposition régulière de droites ou de courbes formant ensemble ou motif, et dont la répétition constante ou alternée constitue l'ornementation d'une surface.

— Rel. Dorure à petits fers que l'on exécute sur le dos ou le plat d'un livre.

— ENCYCL. Décorat. Les *compartiments* trouvent surtout leur emploi dans la décoration des plafonds, dans les dallages. Les vitraux sont toujours à compartiments.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on fit grand usage des compartiments dans la décoration des tissus et des meubles. — *Compartiment,* dans le langage de l'ébénisterie, désigne également les divisions intérieures d'un meuble.

COMPARTIMENTAGE [*kon, man*] n. m. Action de diviser par compartiments. || Division par compartiments.

COMPARTIMENTER [*kon, man-té*] v. tr. Diviser en compartiments, en cases (au propre et au fig.).

COMPARTITEUR [*kon*] n. m. (du lat. *cum,* avec, et *partiri,* partager). Anc. dr. Juge dont l'avis, contraire à celui du rapporteur, produisait un partage d'opinion.

COMPARUIT [*kon, ru-it'*] n. m. (mot lat. signif. *il a comparu*). Dr. Acte de comparution.

COMPARUTION [*kon, si-on*] n. f. Dr. Action de comparoir : *Un mandat de* COMPARUTION. || *Comparution personnelle,* Mesure d'instruction ordonnée par jugement d'un tribunal à l'effet de faire venir les parties, ou l'une d'elles, à l'audience, pour obtenir des explications ou des aveux. (Ce mode d'instruction diffère de l'*interrogatoire sur faits et articles,* quoiqu'il tende au même but. La comparution a lieu devant le tribunal tout entier, soit en chambre du conseil, soit à l'audience ; les questions ne sont pas indiquées à l'avance ; les deux parties sont interrogées tour à tour, en présence l'une de l'autre.)

— ENCYCL. *Mandat de comparution.* V. INSTRUCTION (*en matière criminelle*), et MANDAT.

— ANTON. **Défaut, carence.**

COMPAS [*kon-pâ*] n. m. (de *compasser*). Instrument de tracé ou de mesure composé de deux branches articulées à une extrémité : COMPAS *de tracé.* || *Compas à pointes sèches,* Celui dont les deux branches se terminent par une simple pointe, et qui sert presque toujours à transporter des longueurs plutôt qu'à tracer des cercles. || *Compas à balustre,* Petit compas que l'on manœuvre au moyen d'une tige tenue entre le pouce et l'index, et qui sert à tracer de très petits cercles. || *Compas à pompe,* Compas à balustre dont la pointe est montée sur ressort. || *Compas de réduction,* Compas à quatre pointes, dans lequel la charnière est remplacée par un bouton mobile le long des branches, ce qui permet de prendre des distances qui soient dans un rapport voulu avec des distances données, en faisant varier dans la même proportion la longueur relative des branches. || *Compas sphérique, d'épaisseur* ou *de calibre,* Compas formé de deux branches courbes, et servant à mesurer soit des épaisseurs, soit des calibres ou dimensions intérieures. || *Compas de proportion,* Instrument fait comme un compas ordinaire, sauf que les branches sont remplacées par des règles plates divisées. || *Compas de trisection,* Instrument au moyen duquel on peut diviser un angle en trois parties égales. || *Compas d'ellipse* ou *Compas elliptique,* Instrument qui sert à tracer des ellipses.

— *Par extens.* Mesure, dimension : *Couper un patron sur le* COMPAS *d'un autre.*

— *Pop.* Jambes. || *Ouvrir le compas,* Marcher. || *Allonger le compas,* Hâter le pas.

— *Fig.* Moyen de calcul, de mesure : *Les épreuves nous forment le* COMPAS *visuel.* || Sciences exactes : *Le XIXe siècle a été appelé le siècle du* COMPAS. || Règle, mesure : *Vouloir asservir les autres à son* COMPAS.

— LOC. FAM. *Au compas* ou *Par compas,* Avec une exactitude méticuleuse. || *Avoir le compas dans l'œil,* Apprécier, avec rapidité et justesse, les dimensions des objets.

— Archéol. Courbe tracée au compas, cercle ou segment de cercle. || Compartiment à enceinte courbe : *Et sont*

lesdits ronds à COMPAS *figurés de plusieurs mystères.* (1564). || En charpenterie, Ouverture d'angle de deux arbalétriers opposés l'un à l'autre.

— Carross. *Compas de voiture,* Ensemble de barres articulées qui fixent dans sa position développée la capote de certaines voitures, les landaus par exemple.

— Géom. *Géométrie du compas,* Partie de la géométrie qui donne des solutions graphiques des problèmes sans l'aide de la règle.

— Hipp. Ecartement entre les bipèdes antérieur et postérieur du cheval.

— Mar. V. la partie *encycl.*

— Model. *Compas à trois branches,* Instrument possédant trois branches articulées et qu'emploient les modeleurs et les sculpteurs pour la *mise au point* d'un bas-relief.

— Techn. Nom de divers intruments employés pour procéder à des mesurages par plusieurs catégories d'ouvriers. || *Compas à verge,* Compas dont la pointe et le traceur glissent sur une verge horizontale. || *Compas d'épaisseur,* Compas à branches recourbées de telle manière qu'il permette, suivant le cas, de mesurer le diamètre extérieur d'un corps ou le diamètre intérieur d'un tube, d'un cylindre. (On appelle encore cet instrument *compas de calibre* ou *compas sphérique.*) || *Compas à excentrique,* Sorte de compas au moyen duquel, dans le dessin d'une carte géographique, on trace les petits cercles qui indiquent l'emplacement des villes. || *Compas à ressort,* Instrument formé de deux branches qu'une lame de ressort réunit. (L'écartement entre ces deux branches est maintenu fixe par une vis de rappel.) || *Compas fixe,* Outil dont on se sert pour mesurer les bois en grume et autres, et qui est formé de deux branches à pointes fixes. || *Compas quart de cercle,* Instrument auquel on maintient un écartement fixe à l'aide d'une vis de pression qui serre l'arc de cercle dans une mortaise traversant d'outre en outre la seconde branche. || Instrument de joaillier pour mesurer les pierres fines mises de taille. || *Compas de cordonnier,* Règle divisée portant un index mobile, et servant à mesurer la longueur du pied. (On dit aussi PIED À COULISSE.) || *Compas à coulisse,* Instrument analogue au précédent, mais plus perfectionné, employé pour mesurer les cylindres, les sphères, etc. || *Compas* dit *Maître à danser,* Sert à prendre les mesures intérieures entre les parois de certains ouvrages. || *Compas d'appareilleur,* Formé par deux règles, articulées à l'une de leurs extrémités, et terminées aux autres bouts par des pointes en fer. (Les appareilleurs en font usage pour élever des perpendiculaires, tracer des épures, etc.) || *Compas de charpentier* ou *Compas de poche,* Compas constitué par deux tiges plates en fer articulées à l'une des extrémités. (Le charpentier l'emploie pour tracer les coupes, etc.) || *Compas de menuisier,* Instrument analogue au précédent. (Les menuisiers lui donnent à tort le nom de *fausse équerre.*) || *Compas de chapelier,* Sorte de coulisse graduée avec laquelle les chapeliers prennent la mesure d'un chapeau. || *Compas brisé,* Compas formé de deux lames fixées par leur milieu et servant au doreur sur tranche. || *Compas de fondeur de cloche,* Règle de bois portant un talon de crochet, dans lequel on introduit le bord de la cloche. || *Compas de forestier,* Sorte de pied à coulisse au moyen duquel les forestiers mesurent le diamètre des arbres. Syn. BASTRINGUE. || *Compas de tonnelier,* Compas en bois avec pointes en fer, à l'aide duquel les tonneliers tracent les fonds des tonneaux. || *Compas de relèvement,* Sorte de boussole cylindrique employée pour les levers topographiques.

— ENCYCL. Mar. Le *compas de marine* est la boussole, enfermée dans une boîte suspendue dans l'*habitacle* (compas de route). L'origine de la boussole marine, ou *compas,* remonte très probablement aux Chinois. Cet instrument parvint chez les Francs par l'intermédiaire des Arabes qui, selon Baïlak, l'utilisaient déjà au XIIIe siècle. Quant aux variations de l'aiguille, elles paraissent avoir été ignorées des Européens jusqu'au jour où Christophe Colomb, à deux cents lieues de l'île de Fer, s'aperçut que l'aiguille déviait vers l'O.

Mais les Européens, surtout en France, ont été des précurseurs pour la suspension de l'aiguille sur pivot et toutes les autres améliorations ; l'aiguille, recouverte de sa *rose* graduée, est renfermée dans une boîte cylindrique en cuivre, ou *cuvette,* fermée des deux côtés par des glaces circulaires planes. Au centre de la glace inférieure, une colonne de cuivre porte à son extrémité une pointe d'acier trempé, sur laquelle vient reposer le cône d'agate serti au centre de l'aiguille. Le tout est suspendu dans l'*habitacle* à l'aide d'une « suspension de Cardan ».

En 1874, Duchemin imagina d'augmenter la force directrice par l'addition de deux aimants, recourbés en demi-cercle, dont les pôles viennent se superposer à ceux de l'aiguille, dispositif qu'il a fallu abandonner à cause de son poids. Enfin, sur les petits bâtiments et les embarcations, la stabilité de l'aiguille est insuffisante : pour enrayer les oscillations anormales, on a imaginé d'immerger l'ensemble dans un mélange d'eau et d'alcool ; l'aiguille pèse alors beaucoup moins sur son pivot et éprouve un frottement amortisseur : c'est la *boussole* ou *compas liquide.*

On distingue, suivant leur emploi, les compas d'un navire en : 1° *compas de route,* placé sous les yeux du timonier et qui sert à gouverner le navire, 2° *compas de relèvement,* qui sert à relever les objets en vue, navires ou points de la côte, et à déterminer dans quelle direction ils sont relativement à l'observateur ; 3° *compas d'embarcation,* destiné à être emporté par une embarcation quittant le bord ; 4° *compas renversé,* mis au plafond d'une chambre et permettant de relever le cap du navire sans avoir besoin de monter sur le pont.

Tous ces compas sont *liquides* ou *à pivot.* Dans les navires pourvus d'organes métalliques importants, on est obligé de compenser l'influence des métaux magnétiques. L'opération de la compensation des compas consiste à annihiler, ou à réduire, l'influence des fers du navire en plaçant près du compas des masses de fer (boules) et des aimants judicieusement disposés. Pour éviter ces inconvénients on utilise le *compas gyroscopique,* dans lequel l'aiguille aimantée est supprimée, la direction étant fournie par une sorte de toupie tournant à grande vitesse et dont l'axe, en vertu des lois du gyroscope, reste dirigé invariablement vers un même point, quels que soient les mouvements de son support. (Lois d'Euler).

Dans le *compas électro magnétique* Pioneer (système L. Dunoyer) on élimine les influences magnétiques en éloignant l'appareil des masses susceptibles de fausser les lectures et en transmettant ses indications jusqu'au point d'utilisation.

On fait tourner un induit de dynamo à vitesse constante dans le champ magnétique terrestre, ce qui détermine dans l'induit une force électromotrice. Le voltage recueilli aux balais sera maximum quand les spires commutées seront perpendiculaires au champ magnétique, nul quand elles lui sont parallèles.

Un galvanomètre permet donc de déterminer l'orientation des balais par rapport au méridien magnétique et par conséquent celle du navire. Cet appareil est très employé pour la navigation aérienne.

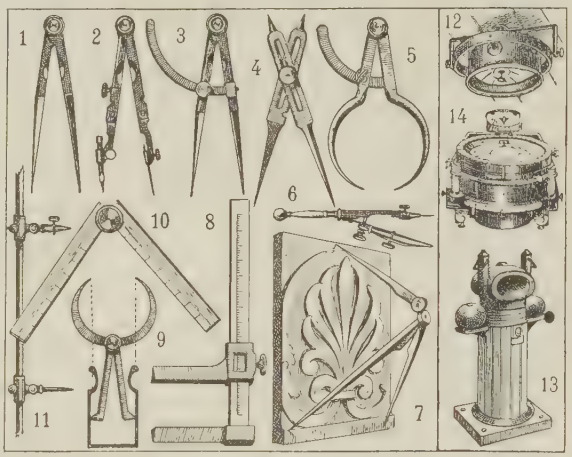

COMPAS : 1. A pointes sèches; 2. Porte-crayon; 3. A quart de cercle; 4. De réduction; 5. D'épaisseur; 6. A balustre; 7. A trois branches; 8. A coulisse; 9. Maître à danser; 10. De proportion; 11. A verge (compas de marine); 12. Renversé; 13. Compensé; 14. D'aviation.

COMPAS, constellation australe déterminée par Lacaille, entre le Centaure et le Triangle. La plus brillante étoile de cette constellation n'est que de 3^m^,5 grandeur.

COMPASCUITÉ [*kon-pass'*] n. f. (du lat. *cum,* avec, et *pascuum,* pâturage). Anc. dr. cout. Droit de pacage commun à plusieurs communautés, à plusieurs villages.

— ENCYCL. La *compascuité,* dans les pays de droit écrit, correspondait à la *vaine pâture* des pays coutumiers. La loi des 28 septembre - 6 octobre 1791 n'admit ce droit qu'autant qu'il était fondé sur une loi, un titre ou un usage immémorial.

COMPASSAGE [*kon*] n. m. Division ou mesurage au compas. || Classement des cartes à jouer par valeurs, etc. || Action de compasser un canon d'arme à feu.

COMPASSEMENT [*kon, man*] n. m. Action de compasser; résultat de cette action : *Le* COMPASSEMENT *d'une carte, des fourneaux d'une mine.* || Sorte de grande règle graduée, servant à espacer d'une manière régulière les deux fourneaux d'une mine.

— *Fig.* Régularité excessive, affectation : COMPASSEMENT *dans les discours.*

COMPASSER [*kon-pa-sé*] v. tr. (du lat. *cum,* avec, et *passus,* pas, mesure). Mesurer, tracer avec exactitude, avec symétrie : COMPASSER *les allées d'un jardin.* || Mesurer au compas : COMPASSER *un dessin, une carte.*

— *Fig.* Considérer, peser avec soin : *Et quant à moi, je trouve,* AYANT *tout* COMPASSÉ. (Molière.) || *On a beau* COMPASSER *dans son esprit tous ses discours...* (Bossuet.) || Mesurer, régler minutieusement, sans plus rien de spontané : COMPASSER *ses phrases, son style.*

— Armur. et Artill. *Compasser le canon d'une arme à feu,* En vérifier l'épaisseur au moyen d'un compas d'épaisseur à grande branche.

— Arqueb. anc. *Compasser la mèche d'une arquebuse,* Ajuster la mèche allumée dans le serpentin à la longueur convenable pour atteindre l'amorce.

— Mar. *Compasser la carte* (locution anc.). Pointer la position actuelle du navire, faire le point, tracer la route à parcourir.

— Techn. *Compasser un livre,* Le mesurer au compas, avant d'en rogner la tranche.

— ***Compassé, e*** part. pass. du verbe *Compasser.* D'une régularité affectée, exagérée : *Démarche* COMPASSÉE.

— SYN. **Compasser, affecter, composer, étudier,** etc. V. AFFECTER.

COMPASSEUR [*kon*] n. m. Celui qui compasse, qui agit on parle d'une manière compassée. (Vx.)

COMPASSIER [*kon-pa-si-é*] n. m. Fabricant de compas et autres instruments de mathématiques.

COMPASSION [*kon-pa-si-on*] n. f. (lat. *compassio;* de *cum,* avec, et *pati,* souffrir). Action de compatir aux malheurs d'autrui : *La* COMPASSION *sert d'aiguillon à la clémence.* (Montaigne.) *Votre* COMPASSION, *lui répondit l'arbuste...* (La Fontaine.) || *Faire compassion,* Inspirer la compassion ; ne mériter que du mépris.

— *Compassion de la Sainte Vierge,* Fête célébrée en l'honneur des souffrances de Marie, le vendredi avant le dimanche des Rameaux.

— SYN. **Compassion, commisération, miséricorde,** etc. V. COMMISÉRATION.

— ANTON. **Dureté, insensibilité, indifférence, sécheresse de cœur.**

COMPASSIONNER [*kon-pa-si-o-né*] **(SE)** v. pr. Se prendre de compassion : *Je* ME COMPASSIONNE *fort aisément des afflictions d'autrui.* (Montaigne.) [Vx.] (On dit aujourdh. COMPATIR.)

COMPATERNITÉ [*kon, tèr'*] n. f. (du préfixe *com,* et de *paternité*). Alliance, parenté spirituelle que le parrain et la marraine contractent avec l'enfant qu'ils ont tenu sur les fonts baptismaux. Elle constitue un empêchement prohibitif du mariage avec le baptisé. (On dit aussi COPATERNITÉ.)

COMPATIBILITÉ [*kon*] n. f. Caractère, état d'une chose compatible avec une autre : COMPATIBILITÉ *d'humeur.* COMPATIBILITÉ *de deux fonctions.* || *Lettres de compatibilité,* Lettres royaux qui autorisaient le cumul de deux charges reconnues incompatibles.

— ANTON. **Incompatibilité, disconvenance.**

COMPATIBLE [*kon*] adj. (de *compatir*). Qui peut exister, s'accorder avec un autre : *Caractères* COMPATIBLES.

— ANTON. **Incompatible, inconciliable.**

COMPATIR [*kon*] v. intr. (du lat. *cum,* et *pati,* supporter, souffrir). Se concilier avec, s'accorder : *Ceux qui font sonner plus haut les défauts de leurs frères sont ceux mêmes avec qui personne ne peut* COMPATIR. (Massillon.) *L'engagement ne* COMPATIT *point avec mon humeur.* (Molière.) *L'ambition et le repos ne peuvent* COMPATIR *ensemble,* (Montaigne.) || Prendre part aux maux d'autrui : *Tu ne* COMPATIS *point aux déplaisirs des gens.* (Molière.) || Etre indulgent pour : COMPATIR *aux erreurs des hommes.*

COMPATISSANCE [*kon*] n. f. Disposition à compatir. || Action de compatir. (On dit mieux COMPASSION.)

COMPATISSANT [*kon, san*], **E** adj. Qui est porté à la compassion : *Une heureuse digestion rend* COMPATISSANT. (H. Taine.) || Inspiré par la compassion : *Soins* COMPATISSANTS.

— ANTON. **Dur, indifférent, insensible, sec.**

COMPATRIOTE [*kon*] n. (du lat. *cum,* avec, et *patria,* patrie). Qui a la même patrie. || Habitant de la même contrée, de la même ville ou du même village : *Nos* COMPATRIOTES *de la Provence.*

— *Fig.* Qui est uni avec d'autres par un lien moral comparable à celui de la patrie commune : *Les gens de génie sont toujours* COMPATRIOTES *entre eux.* (Mme de Staël.)

COMPATRIOTISME [*kon, tissm'*] n. m. Qualité de compatriote. (Peu us.)

COMPAYRÉ (Gabriel), universitaire et homme politique français, né à Albi en 1843, mort à Paris en 1913. Professeur de philosophie à la faculté de Toulouse (1874), député du département du Tarn (1881-1889), recteur à Lyon, puis inspecteur général de l'instruction publique, professeur à l'Ecole normale de Fontenay-aux-Roses, membre de l'Académie des sciences morales (1907), il s'est occupé particulièrement de pédagogie. Son principal ouvrage est une *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle* (1879). Il a publié aussi pour les écoles normales primaires une *Histoire de la pédagogie* (1885) et un *Cours de pédagogie théorique et pratique* (1886).

G. Compayré.

COMPELLATIF, IVE adj. (du lat. *compellatum* supin de *compellare,* interpeller). Qui sert à interpeller : qui indique l'interpellation : *Ohé ! est une interjection* COMPELLATIVE.

— Substantiv. *Le compellatif,* Proposition qui sert à interpeller, à attirer l'attention : *Je le veux, je le veux,* M'ENTENDEZ-VOUS ?

compelle intrare, mots lat. signif. *Forcez-les d'entrer,* paroles de l'Evangile, dans la parabole du Festin et des invités qui refusent d'entrer (S. Luc XIV, 23). Dans l'application, ces mots caractérisent la violence qu'on croit pouvoir exercer sur une personne pour la forcer à faire une chose que l'on estime avantageuse pour elle.

COMPENDIAIRE [*kon-pan-di-èr'*] n. m. (de *compendium*). Auteur d'abrégés. (S'emploie en mauvaise part.)

COMPENDIEUSEMENT [*kon-pan-di-eu-ze-man*] adv. (lat. *compendiose ;* de *compendium,* abrégé). Brièvement, succinctement : *Les savants nous ont donné* COMPENDIEUSEMENT *la philosophie du commerce.* (Proudhon.) [Ce mot semble fait tout exprès pour le style burlesque, par sa manière d'exprimer longuement qu'une chose se fait en abrégé. Une faute très fréquente consiste à employer cet adverbe dans le sens de *longuement, avec détail,* exactement le contraire de son vrai sens.]

COMPENDIEUX [*kon-pan-di-eû*], **EUSE** adj. (du lat. *compendiosus,* abrégé, raccourci). Abrégé, dit en peu de mots : *Les formules algébriques ne sont pas la vérité, mais une expression* COMPENDIEUSE *de la vérité.* (Bossuet.) [Vx.]

COMPENDIUM [*kon-pin-di-om'*] n. m. invar. (mot lat.). Abrégé.

— Mobil. Meuble renfermant une collection complète de mesures métriques.

COMPÉNÉTRATION [*kon, si-on*] n. f. Pénétration mutuelle : *La* COMPÉNÉTRATION *de l'âme et du corps.*

COMPÉNÉTRER [*kon, tré*] **(SE)** v. pr. Se pénétrer mutuellement.

COMPENSABLE [*kon-pan*] adj. Qui peut être compensé.

COMPENSANT [*kon-pan-san*], **E** adj. Qui compense, qui est propre à compenser.

COMPENSATEUR [*kon-pan*], **TRICE** adj. Qui fournit une compensation : *Moyens* COMPENSATEURS. || *Pendule compensateur,* Pendule destiné à corriger les effets des variations de la température sur la marche des horloges, par des dilatations et des contractions en sens contraire sur les métaux différents dont le balancier est constitué.

— Géol. *Rejet compensateur,* Rejet produit par des failles ayant rompu et dénivelé une couche inclinée.

COMPENSATEUR [*kon-pan*] n. m. Appareil, organisme, etc., qui procure une compensation : *Le contrôle universel est le seul et puissant* COMPENSATEUR *de toute Constitution vicieuse.* (Mirabeau.)

— Chem. de f. Appareil destiné à compenser une variation ou une différence d'effort, de longueur, etc. (Un compensateur de dilatation permet d'absorber la variation de longueur due à la température dans les transmissions d'aiguillages.)

— Electr. Lame de cuivre à courbure variable destinée à prévenir les effets de la dilatation dans les différentes parties du paratonnerre. || *Compensateur synchrone,* Machine synchrone à courants alternatifs, capable de fournir ou d'absorber de la puissance réactive de manière à permettre de modifier le facteur de puissance du réseau sur lequel elle est branchée. || *Enroulement compensateur* ou *de compensation,* Enroulement auxiliaire disposé sur une machine électrique et destiné à atténuer les effets de certaines réactions. || *Compensateur de dilatation,* Sur une ligne de transport de force, Appareil tendeur destiné à absorber la variation de longueur des câbles, résultant des variations de température.

— Phys. *Compensateur magnétique,* Appareil qui corrige les déviations produites dans la direction de l'aiguille de la boussole par le fer employé dans la construction d'un navire.

— Radiotechn. Condensateur variable utilisé pour équilibrer la capacité propre d'un cadre par rapport à celle du sol et permettant d'obtenir une syntonie parfaite.

COMPENSATIF [*kon-pan*], **IVE** adj. Qui produit la compensation.

COMPENSATION [*kon-pan-sa-si-on*] n. f. (lat. *compensatio*). Action de compenser, de contre-balancer : *Quelque différence qui paraisse entre les fortunes, il y a néanmoins une certaine* COMPENSATION *de biens et de maux qui les rend égales.* (La Rochefoucauld.) || Dédommagement : *Adoucir les maux par des* COMPENSATIONS.

— Bours. Opération par laquelle les achats et les ventes se règlent au moyen de virements réciproques, sans déplacement de titres ni d'argent. || *Cours de compensation,* Cours conventionnel fixé à chaque liquidation par les agents de change et auquel les acheteurs et vendeurs d'une valeur pendant le mois précédent restent acheteurs et vendeurs de la même valeur pendant le mois suivant. || *Chambre de compensation* (en angl. *clearing house*), Association formée entre plusieurs banquiers pour comparer les uns aux autres leurs comptes réciproques et les régler avec le minimum de déplacement de monnaie.

— Dr. Extinction de deux dettes se produisant lorsque deux personnes sont réciproquement créancières et débitrices l'une de l'autre. || *Compensation des dépens,* Décision du tribunal qui condamne chacune des deux parties à payer les frais qu'elle a faits personnellement.

— Mar. *Tables de compensation* ou *de déviation,* Tables indiquant pour tous les rhumbs de vent les déviations correspondantes des compas du bord.

— Mécan. *Horloge, Montre de compensation,* Horloge, Montre, munies d'un pendule compensateur.

— Philos. *Système des compensations* ou simplement *Compensation,* Système d'après lequel les biens et les maux seraient compensés.

— Physiol. *Compensation de croissance,* Loi d'après laquelle le développement organique, au cours de la croissance, se fait de telle sorte que certains organes ne profitent pas au détriment des autres et que les périodes d'accroissement des divers segments morphologiques se succèdent régulièrement.

— Radiotechn. *Onde de compensation,* Onde rayonnée par les émetteurs à arc pendant les intervalles de manipulation des signaux, lorsque la manipulation s'opère par variation d'inductance d'une self auxiliaire intercalée dans l'antenne. || *Courants de compensation,* Courants mis en jeu dans les transmissions télégraphiques effectuées sur les longues lignes afin d'éviter la déformation des signaux d'une inégale durée.

— ENCYCL. Bours. V. CLEARING HOUSE.

— Dr. La *compensation,* longtemps inconnue du droit romain, est née d'une réforme de Marc-Aurèle, qui permit au défendeur poursuivi et se prétendant lui-même créancier d'opposer l'exception de *dol.* Justinien décida plus tard qu'elle opérerait *ipso jure,* mais le sens véritable de ces mots a été très discuté.

A l'heure actuelle, la compensation est soit *légale* (art. 1289 à 1299 C. civ.) : elle éteint alors de plein droit, dès leur existence commune, les deux dettes réciproques, à condition qu'elles existent au principal entre les deux mêmes personnes, qu'elles aient pour objet de l'argent ou des choses fongibles entre elles, qu'elles soient liquides et exigibles, soit *conventionnelle* lorsqu'en l'absence d'une des conditions légales elle s'opère en vertu de l'accord des parties, soit *judiciaire* lorsqu'elle est opérée par le juge, en cas de demande reconventionnelle.

COMPENSATIONNISTE [*kon-pan-sa-si-o-nisst'*] n. m. Partisan des compensations en matière de droits de douane.

COMPENSATIVEMENT [*kon-pan, man*] adv. D'une manière qui établit une compensation.

COMPENSATOIRE [*kon-pan*] adj. Qui compense, qui établit une compensation.

COMPENSER [*kon-pan-sé*] v. tr. (lat. *compensare;* de *cum,* avec, et *pensum,* supin de *pendere,* peser). Reconnaître qu'une chose équivaut à une autre. || Peser, équilibrer, neutraliser, dédommager d'un mal par un bien : *Le gain* COMPENSE *la perte.* COMPENSER *des défauts par de bonnes qualités.*

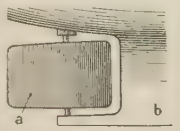

Gouvernail compensé (de bateau) : *a,* safran de gouvernail; *b,* coque du bateau.

— Bours. Se dit d'un agent de change qui lève des titres contre espèces chez un autre agent, ou qui fait livraison de titres contre espèces.

— Dr. *Compenser une dette,* La solder au moyen d'une créance. || *Compenser les dépens,* Mettre à la charge de chaque partie les frais qui lui sont propres.

— ***Compensé, e,*** part. pass. du verbe *Compenser.*

— Aviat. et Mar. Se dit d'un gouvernail dont l'axe d'articulation est placé non pas au bord du safran, mais plus ou moins près du centre de poussée de celui-ci.

— ***Se compenser,*** v. pr. — Avec réciprocité : *Des erreurs qui* SE COMPENSENT.

COMPÉRAGE [*kon*] n. m. Qualité de compère; Relation de compère à compère, ou de compère à commère. || Se dit aussi du lien spirituel qui existe entre le parrain, la marraine, le baptisant, d'une part, et la personne baptisée, et qui leur interdit le mariage avec celle-ci. (Dans un style moins familier, on dit COMPATERNITÉ.) || Intelligence secrète d'un spectateur avec un charlatan et au *fig.* Intelligence secrète de deux personnes qui s'entendent pour en tromper d'autres.

COMPÈRE [*kon*] n. m. (du préfixe *com,* et de *père*). Le parrain par rapport à la marraine. || Nom d'amitié, populaire ou familier : *Bonjour,* COMPÈRE. *Un rusé* COMPÈRE. || Homme galant, qui aime à s'amuser : *Un joyeux* COMPÈRE. *Savez-vous que j'étais un* COMPÈRE, *autrefois.* (Racine.) [Les fabulistes l'emploient en parlant des animaux : COMPÈRE *le renard.*] || Spectateur qui est d'intelligence avec un charlatan, un escamoteur : *Je suis un vieux polichinelle qui a besoin d'un* COMPÈRE. (Voltaire.) || Complice en supercheries : *En fait de gouvernement, il faut des* COMPÈRES. (Napoléon Ier.)

— Fam. *Etre compère et compagnon,* Etre inséparables.

— Théât. Le personnage principal, avec la *commère,* dans les revues. (Avec elle, il fait la transition entre les scènes, et provoque le défilé des personnages.)

— PROV. **Tout se fait par compère et par commère.** V. COMMÈRE.

COMPÈRE (Louis), musicien français, élève de Okeghem, né vers le milieu du XVe siècle, mort à Saint-Quentin en 1518, fut l'un des plus fameux contrapontistes de ce temps. On ne connaît que peu de compositions de cet artiste : chants à quatre voix, motets, chansons italiennes, etc.; quelques chansons ont été publiées en éditions modernes.

COMPÈRE-LORIOT [*kon, ri-o*] n. m. Nom vulgaire de l'orgelet (petit furoncle des paupières). || Plur. *Des* COMPÈRES-LORIOTS.

COMPÉRENDINATION [*kon-pé-rin-di-na-si-on*] n. f. (du lat. *cum,* avec, et *perendinatio,* remise au surlendemain). Dr. rom. Promesse réciproque des parties de se retrouver le surlendemain devant le juge.

COMPERSONNIER [*kon-pèr-so-ni-é*] n. m. (altérat. de l'anc. franç. *comparçonnier,* du lat. *cum,* avec, et *parçon,* part, dérivé du lat. *partitio;* La forme actuelle est due à une confusion avec le mot *personne*). Anc. dr. cout. Associé solidaire, pour la tenure d'une terre, avec redevance au seigneur. || Cohéritier. (On dit aussi COMPARSONNIER.)

COMPES [*kon-pèss*] n. m. (mot lat. ; de *cum,* avec, et *pes,* pied). Antiq. rom. Entraves de fer qu'on mettait aux pieds des esclaves. || Instrument de torture employé au moyen âge.

Compes.

COMPÉSIER [*kon, zi-é*] v. tr. Dr. anc. Inscrire au compoix ou cadastre : COMPÉSIER *une terre.*

COMPÉTEMMENT [*kon, ta-man*] adv. Avec compétence.

COMPÉTENCE [*kon, tanss'*] n. f. (de *compéter*). Dr. Droit de connaître d'une affaire : COMPÉTENCE *criminelle, commerciale, civile. Décliner la* COMPÉTENCE. || *Par extens.* Tribunal compétent.

— *Par anal.* Aptitude à décider sur une chose quelconque : *Du moins devrait-il se taire sur les choses qui ne sont pas de sa* COMPÉTENCE. (Voltaire.)

— Conflit, rivalité : *La moindre ombre de* COMPÉTENCE *avec un fils de France a un grand air de ridicule.* (De Retz.) [Vx.]

— ANTON. Incompétence.

— ENCYCL. Dr. *Compétence administrative.* Ce mot désigne l'étendue des pouvoirs de juridiction conférés à certains fonctionnaires de l'ordre administratif. Les règles de cette compétence reposent sur le principe de la séparation des fonctions judiciaires et administratives : il est défendu à chacune des deux autorités de s'immiscer dans les attributions de l'autre.

Compétence civile et commerciale. — On entend par cette compétence l'aptitude d'un tribunal à connaître d'une action ou d'une défense. On distingue : 1° la compétence *ratione materiæ* ou absolue, qui est l'aptitude, pour les tribunaux d'un certain ordre, de connaître de certaines catégories d'affaires ; 2° la compétence *ratione personæ* ou relative, qui est l'aptitude, pour l'un des tribunaux d'un certain ordre, de connaître d'une affaire, à l'exclusion des autres tribunaux du même ordre. Lorsque les règles de compétence n'ont pas été observées, on dit que le tribunal saisi est « incompétent ». Les règles de la compétence *ratione materiæ* sont d'ordre public ; celles de la compétence *ratione personæ* n'ont été établies qu'en vue d'intérêts privés. Nous parlons, sous les noms des diverses juridictions, de leur compétence *ratione materiæ.* A raison des personnes, le tribunal compétent est en principe celui dans le ressort duquel le défendeur est domicilié. Pour la compétence commerciale, v. TRIBUNAL (de commerce).

Compétence criminelle. La compétence en matière criminelle est la détermination des attributions de chacune des juridictions au point de vue de la poursuite, de l'instruction, du jugement et de l'exécution du jugement. La compétence que soulève toute infraction est déterminée par la nature du fait (*ratione materiæ*), la qualité des personnes (*ratione personæ*), les circonstances de lieu (*ratione loci*). A raison des personnes, il peut y avoir des juridictions d'exception, ou des formalités préalables. A raison du lieu, un même délit est susceptible d'être déféré à trois juridictions : lieu où il a été accompli, lieu où réside le prévenu, lieu où il a été trouvé.

Compétence des tribunaux militaires. V. JUSTICE MILITAIRE.

COMPÉTENT [*kon, tan*], **E** adj. Qui a la compétence voulue : *Tribunal* COMPÉTENT. || Qui doit être attribué à quelqu'un, de par un droit : *Partie* COMPÉTENTE. || Légal, requis, suffisant : *Age* COMPÉTENT *pour tester.*

— *Par anal.* Qui a l'aptitude voulue pour décider de quelque chose : *Un juge* COMPÉTENT *en matière criminelle.*

— *Substantiv.* Nom que l'on donnait aux néophytes chrétiens d'un certain degré.

— ANTON. Incompétent.

COMPÉTER [*kon-pé*] v. intr. (du lat. *competere,* appartenir à. — Se conjugue comme *accélérer.*) Etre de la compétence : *Affaire qui ne* COMPÈTE *pas à un tribunal.* || Appartenir de droit : *L'aubaine* COMPÈTE *au propriétaire.* (Proudhon.)

COMPÉTITEUR [*kon*], **TRICE** (lat. *competitor, trix;* de *cum,* avec, et *petitum,* supin de *petere,* chercher à atteindre). Personne qui revendique une charge, une dignité, un emploi, également revendiqués par une autre : *Ils étaient deux* COMPÉTITEURS *à l'empire.* (Bossuet.)

— Adjectiv. : *Les princes* COMPÉTITEURS.

— SYN. **Compétiteur, concurrent, émule, rival.** *Compétiteur* se dit quand le but à atteindre est une chose susceptible d'être briguée, quand celui qui y tend commence par poser sa candidature ; *concurrent,* c'est, à proprement parler, celui qui court avec, qui est sur les rangs pour obtenir quelque chose ; *émule,* c'est celui qui cherche à égaler ou même à surpasser quelqu'un ; *rival,* c'est celui qui entre en conflit avec un autre pour la possession d'un objet ou d'une personne.

COMPÉTITIF [*kon*], **IVE** adj. Relatif à une compétition : *Intrigues* COMPÉTITIVES.

COMPÉTITION [*si-on*] n. f. (de *compétiteur*). Revendication du même objet : *Le prolétariat arrive de toute part à la* COMPÉTITION *du pouvoir.* (E. Littré.)

— Dr. anc. Compétence de connaître et de juger.

COMPIANO, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Parme), sur le Taro, affluent du Pô ; 2.100 hab. Mines de fer.

COMPIÈGNE (en lat. *Compendium*), ch.-lieu d'arrond. de l'Oise, sur l'Oise, en aval du confluent de l'Aisne, à 54 kil. de Beauvais ; 17.360 hab. (*Compiégnois, oises*). Ch. de f. Nord. Tribunaux de 1re instance et de commerce (cour d'appel d'Amiens), inspection des forêts, 5e subdivision militaire du 2e corps d'armée. Brasseries ; construction de bateaux, fabriques de cordages pour agrès, de tuyaux de drainage ; commerce de toiles de chanvre, de charbon de terre et de produits agricoles.

Armes de Compiègne.

Restes d'anciens remparts ; tour (XIIe s.) à demi écroulée, sur les bords de l'Oise, dite *tour de Jeanne d'Arc ;* porte. Chapelle construite en 1552 par Philibert Delorme. Eglise Saint-Antoine, en partie du XIIe siècle, en partie du XVIe, avec baptistère du XIe siècle. Eglise Saint-Jacques (XIIIe-XVe s.). Hôtel de ville : charmant spécimen de l'art de la première Renaissance, contenant le musée Vivenel. Patrie de Pierre d'Ailly.

— *Histoire.* Mentionnée pour la première fois en 557, mais existant sûrement plus tôt, Compiègne fut le siège de plusieurs assemblées ou conciles. Louis le Débonnaire y fut déposé par ses fils rebelles (832). Charles le Chauve agrandit Compiègne et fonda l'abbaye de Saint-Corneille qui fut réunie en 1656 au Val-de-Grâce. Erigée en commune dès 1153, la ville envoya ses milices à la bataille de Bouvines. Charles V, fuyant Paris soulevé par Etienne Marcel, tint à Compiègne des états généraux en 1358. Jeanne d'Arc y fut prise par les bourguignons (24 mai 1430).

Hôtel de ville de Compiègne. Cl. Boulanger.

Le *château de Compiègne* a été construit dans sa plus grande étendue sous Louis XV, par Gabriel, qui utilisa les restes de châteaux anciens (le dernier datait de Charles V) ; une galerie d'honneur fut ajoutée par Napoléon Ier. Ce château a vu les fêtes du mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette, du mariage de Napoléon Ier et de Marie-Louise d'Autriche, et les réceptions intimes, chasses, représentations théâtrales du second Empire. Beau mobilier Empire.

Occupée par les Allemands du 3 au 11 septembre 1914, la ville devint, le 6 avril 1917, le siège du Grand Quartier Général français, qui y demeura jusqu'en mai 1918. C'est à Compiègne que, le 25 mars, fut décidée pour le 26, à Doullens, une réunion qui devait sanctionner l'unité de commandement entre les alliés. V. DOULLENS (Conférence de). Très menacée durant l'offensive de l'Oise (9-13 juin), la ville, déjà soumise à de fréquents bombardements, subit alors de graves dégâts.

— L'arrondissement a 11 cant., 232 comm., et 127.850 hab. Le canton a 12 comm., et 30.050 hab.

Compiègne (FORÊT DOMANIALE DE). Forêt du départ. de l'Oise, arrond. de Compiègne et de Senlis, cant. de Compiègne, Attichy, et Crépy-en-Valois.

S'étend au S.-E. et aux portes mêmes de la ville de Compiègne, sur la rive gauche de l'Oise, en aval du confluent de cette rivière et de l'Aisne, jusqu'à la vallée de l'Authonne.

Sa contenance est de 14.428 ha. Les essences qui forment ses peuplements sont le chêne, le hêtre et divers feuillus. Certains sujets de ces essences y ont atteint des dimensions remarquables ; à citer principalement : « le chêne de la Tsarine », dont l'âge est évalué à trois cents ans ; au canton de Saint-Jean, le « chêne Saint-Jean », le plus gros de la forêt, âgé d'environ quatre cents ans ; au canton du Vieux-Moulin et dans le Grand-Parc, deux superbes hêtres ne comptant pas moins de deux cent cinquante à trois cents ans.

De magnifiques points de vue et des sites pittoresques se rencontrent à l'intérieur de la forêt ; tels sont les points de vue des « Beaux-Monts », du « Mont-Saint-Pierre », du

« carrefour de Girardin », etc. ; entre Vieux-Moulin et Pierrefonds, délicieux vallon du Ru-de-Berne encadré de hautes futaies et au fond duquel les « étangs Saint-Pierre » étalent gracieusement leurs eaux.

A proximité du lieu dit « les Grands-Monts », entre celui-ci et le village d'Orrouy, importantes « ruines romaines de Champlieu » (théâtre, bains, temple) et vestiges d'un camp romain.

Près de la station de chemin de fer de Rethondes, monument commémoratif de la signature de l'armistice qui mit fin à la Grande Guerre le 11 novembre 1918.

Très giboyeuse, la forêt de Compiègne a, depuis les rois francs, toujours été le théâtre des chasses des souverains de France.

COMPIÈGNE (Louis-Eugène-Henri DUPONT, marquis DE), voyageur français, né à Fuligny (Aube) en 1846, mort au Caire en 1877. Son goût des voyages poussa cet auditeur au Conseil d'Etat à explorer les parties occidentales de l'Afrique équatoriale entre le Gabon et l'estuaire du Congo et lui fit remonter, avec Alfred Marche, jusque chez les Ossyéba, le cours inexploré de l'Ogôoué. Il devint ensuite secrétaire général, puis président de la Société de géographie du Caire. Il a publié, en deux volumes sur l'*Afrique équatoriale* (1875), le récit de son voyage.

COMPILATEUR [*kon*], **TRICE** n. (de *compiler*). Personne qui compile (en bonne ou en mauvaise part) : *Tribonien*, COMPILATEUR *du droit romain*. (Bossuet.) *Ce n'est qu'un* COMPILATEUR.

— Adjectiv. *Moraliste* COMPILATEUR.

COMPILATION [*kon, si-on*] n. f. Action de compiler : *La* COMPILATION *peut être une occupation intéressante*. || Résultat de cette action ; recueil d'ouvrages ou de morceaux de divers auteurs : *Les* COMPILATIONS *de Grotius ne méritaient pas le tribut d'estime que l'ignorance leur a payé*. (Voltaire.)

— *Par extens. et au fig.* Ramassis de choses entassées sans choix, etc. : *Livre qui n'est qu'une indigeste* COMPILATION.

— SYN. **Compilation, collection, ramas,** etc. V. COLLECTION.

— ENCYCL. Les *compilations* sont des ouvrages littéraires ou scientifiques composés d'après un plus ou moins grand nombre d'ouvrages antérieurs, dans le but soit de vulgariser les connaissances en les présentant dans un ordre clair et logique, soit de les condenser afin d'en offrir l'ensemble à l'esprit, soit encore de les faire servir au développement d'une idée générale ou d'une doctrine particulière. Parmi les bonnes compilations, nous citerons les *Annales ecclésiastiques* de Baronius, le *Glossaire* de Du Cange, les recueils des *Historiens de France* de Duchesne et Dom Bouquet, l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle.

COMPILER [*kon, lé*] v. tr. (lat. *compilare ;* de *cum*, avec, et *pilare*, voler). Réunir en un ouvrage des morceaux de divers auteurs, ou des documents, etc. || Absol. Faire des compilations.

— ALLUS. LITTÉR. **Il compilait, compilait, compilait,** vers de Voltaire, dans la satire du *Pauvre diable*, contre l'abbé Trublet.

COMPISSER [*kon-pi-sé*] v. tr. Arroser de son urine (en style burlesque).

— *Intransitiv.* Uriner souvent.

COMPITAL [*kon*], **E, AUX** adj. (lat. *compitalis ;* de *compitum*, carrefour). Antiq. rom. Qui a rapport aux compitales : *Jeux* COMPITAUX.

COMPITALES [*kon*] n. f. pl. (lat. *compitalia*). Antiq. rom. Fêtes des *lares compitales*, protecteurs des carrefours et des rues qui y aboutissaient.

— ENCYCL. Les *compitales* se célébraient un peu avant les saturnales. Les paysans déposaient devant l'autel des jougs brisés, symbole du travail terminé ; on apportait aux lares de petits présents. Les esclaves étaient chargés de ces sacrifices, dont on attribuait l'origine à Servius Tullius, fils d'une esclave. Toutes sortes de jeux se donnaient aux carrefours, et l'on portait processionnellement les statuettes des lares. Des collèges se formèrent à cet effet, dont les *magistri* firent de leur charge un moyen d'intrigue politique. C'est pourquoi ces collèges furent supprimés par Jules César. Plus tard, Auguste rétablit les *compitalia*, en y adjoignant le culte de son propre génie (*genius Augusti*), mais les collèges demeurèrent interdits. Les *compitalia* se célébrèrent alors le 1er mai et le 1er août, puis à la fin de l'empire les 3, 4 et 5 janvier.

COMPITALICE [*kon*] adj. Qui appartient aux fêtes compitales.

COMPITUM [*kon, tom'*] n. m. Antiq. rom. Point de rencontre de deux ou plusieurs routes ; carrefour. || Petit temple élevé en cet endroit.

COMPLAIGNANT [*kon-plè-gn* mll., *an*], **E** adj. Qui se plaint en justice : *Etre* COMPLAIGNANT.

— Substantiv. : *La requête du* COMPLAIGNANT. (Vx.)

COMPLAINDRE [*kon-plindr'*] v. tr. Plaindre : COMPLAINDRE *un animal qui souffre*. (Vx.)

— ***Se complaindre,*** v. pr. Se plaindre. (Vx.)

COMPLAINTE [*kon-plint'*] n. f. Un composé, une suite de plaintes. (Vieux mot qui se dit encore, mais très familièrement, et par allusion aux chants plaintifs qui portent le même nom) : *Finissez donc vos* COMPLAINTES. || Action de se plaindre : *A vous seul en pleurant j'adresse ma* COMPLAINTE. (Régnier.)

— Chant populaire, contenant un récit lamentable ou pieux : *La* COMPLAINTE *du Juif errant, de Geneviève de Brabant, de Fualdès*, etc.

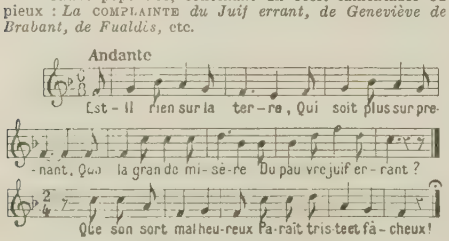

Complainte du Juif errant.

— Dr. Action possessoire tendant à faire cesser un trouble de droit ou de fait. Le demandeur doit avoir possédé depuis un an au moins, paisiblement, publiquement et à titre non précaire, l'immeuble ou le droit réel immobilier (usufruit, servitude) dans la possession duquel il est troublé. Il agit alors devant le juge de paix dans l'année qui suit le trouble.

— Gramm. arabe. Proposition compellative. (Silvestre de Sacy.)

— SYN. **Complainte, doléance, jérémiade.** Une *complainte* est l'expression importune de plaintes insipides ou dénuées de tout fondement. *Doléance*, c'est plus particulièrement la plainte qui suit quelque grief subi. *Jérémiade*, c'est la plainte sans fin qui rappelle les lamentations de Jérémie.

— ENCYCL. Littér. D'abord, née de l'élégie, la *complainte*, écrite sur des airs faciles et douloureusement monotones, eut pour objet de perpétuer parmi le peuple le souvenir d'illustres infortunes. Telle fut la complainte au moyen âge. Changée en poème satirique au XVIe siècle, elle devint burlesque sous Louis XV. On l'employa surtout pour raconter les forfaits des criminels condamnés à mort ; mais on lui donna un ton ironique, qu'elle garda dans la suite. Aujourd'hui ce genre est tombé en désuétude.

Complainte du pauvre Commun et des pauvres laboureurs de France (LA), poème sur les misères du peuple, daté de 1437, inséré par Monstrelet dans sa *Chronique* et parfois attribué faussement à Alain Chartier.

Complaintes du Désert, chansons populaires, composées au XVIIIe siècle, sur la capture et l'exécution de certains ministres protestants, tels que Roussel (1728), Desubas (1746), Benezet (1752), Lafage (1754). Elles ont une naïveté rude et un profond sentiment religieux.

COMPLAIRE [*kon-plèr'*] v. intr. (lat. *complacere ;* de *cum*, avec, et *placere*, plaire. — Se conjugue comme *plaire*.) S'accommoder au goût, aux sentiments de quelqu'un : *Commencez par vous faire aimer, afin que chacun cherche à vous* COMPLAIRE. (J.-J. Rousseau.)

— ***Se complaire*** v. pr. Se plaire en : *Il se* COMPLAÎT *en sa personne*. || Trouver son plaisir à : *Il faut que l'historien* SE COMPLAISE *à peindre plus qu'à analyser*. (De Barante.)

— Avec réciprocité : *Toute l'étude de Paul et de Virginie était de* SE COMPLAIRE. (B. de Saint-Pierre.)

— GRAMM. Le participe *complu* est, le plus généralement, invariable dans les temps composés du verbe pronominal *se complaire*.

— SYN. **Complaire, plaire.** *Plaire* marque un fait tout simple, celui d'être agréable, qui peut se produire sans effort. *Complaire*, c'est plaire à force d'attentions et en s'accommodant constamment à l'humeur de celui dont on veut gagner les bonnes grâces. *Se plaire* à quelque chose, c'est l'aimer ; *se complaire* dans une chose, c'est l'aimer à l'excès.

— ANTON. **Blesser, choquer, déplaire, désobliger, fâcher, froisser, irriter, mécontenter, offusquer, vexer.**

COMPLAISAMMENT [*kon-plè-za-man*] adv. Par ou avec complaisance : *Accompagner* COMPLAISAMMENT *un vieillard. Regarder* COMPLAISAMMENT *un tableau. Parler de soi* COMPLAISAMMENT.

COMPLAISANCE [*kon-plè-zanss'*] n. f. (de *complaire*). Caractère de celui qui cherche à complaire : *La* COMPLAISANCE *est nécessaire dans la société, mais elle doit avoir des bornes*. (La Rochefoucauld.) || Acte inspiré par cette disposition : *Des* COMPLAISANCES *mutuelles. Avoir des* COMPLAISANCES *pour quelqu'un*. || *Par extens.* Flagornerie : *De lâches* COMPLAISANCES.

— Action de se complaire en quelqu'un, en quelque chose : *Parler de soi avec* COMPLAISANCE. *Ne savez-vous pas que... la* COMPLAISANCE *qu'on a pour ses ouvrages est un des péchés les plus dangereux ?* (Pascal.) || Dans le style biblique, Amour, affection : *C'est ici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes* COMPLAISANCES. (Evangile.)

— *Billets de complaisance*, Effets souscrits par lesquels on se déclare fictivement le débiteur de quelqu'un.

— LOC. DIV. *De complaisance*, Complaisant, bienveillant : *Un prêt* DE COMPLAISANCE. || *Par complaisance*, Pour être agréable. || *Avoir la complaisance de*, Etre assez obligeant pour.

— Féod. Loyaux aides que le seigneur recevait de ses vassaux dans quatre cas (chevalerie de son fils aîné, mariage de sa fille aînée, croisade, rançon).

— SYN. **Complaisance, condescendance, déférence.** La *complaisance* ne suppose aucune différence de rang : c'est l'empressement à faire ce que les autres désirent ; *condescendance*, c'est proprement l'action de quelqu'un qui veut bien céder aux désirs d'un autre ; la *déférence*, l'action de quelqu'un qui s'en remet à la décision d'un autre, la soumission respectueuse à une personne supérieure par le rang, le talent ou l'âge.

COMPLAISANT [*kon-plè-zan*], **E** adj. Porté à la complaisance, qui s'efforce de complaire : *Un homme* COMPLAISANT. *Une humeur* COMPLAISANTE. || Qui dénote la complaisance : *Regarder quelqu'un, quelque chose, d'un œil complaisant*. || Qui cherche à complaire par intérêt :

...Je hais tous les hommes :
Les uns parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
Et les autres pour être aux méchants COMPLAISANTS...
MOLIÈRE.

— Fig. : *Il n'y a pas d'ami plus fidèle, plus* COMPLAISANT *et plus utile qu'un bon livre*.

— *Substantiv.* Personne qui montre une basse complaisance : *Les gens en place ne veulent que des* COMPLAISANTS. || Personne qui se prête aux intrigues galantes d'une autre : *Mari qui est le* COMPLAISANT *de sa femme*.

— ANTON. **Désobligeant, inofficieux, malveillant, taquin.**

COMPLANT [*kon-plan*] n. m. (substantif verbal de *complanter*). Plant de vigne ou d'arbres embrassant plusieurs morceaux de terre. (Syn. anc. de PLANT.)

— ENCYCL. Dr. *Bail à complant*. En usage dans certaines régions de l'Ouest, notamment dans la Loire-Inférieure et dans la Vendée, c'est un contrat par lequel le propriétaire cède, sans limite de durée, son terrain à un cultivateur, dit *complanteur, colon* ou *vigneron à complant*, moyennant deux conditions caractéristiques : 1° d'y planter ou y entretenir des vignes ; 2° de verser au bailleur une redevance de la moitié, du tiers ou du quart de la récolte. L'origine du *bail à complant* remonte aux premiers siècles du moyen âge. La location est toujours faite « à perpétuité », et dès lors le bail à complant ne prend fin que par la perte de la vigne. Le colon peut, comme tout propriétaire, disposer de son droit par vente, legs et donation. Des difficultés se sont présentées lorsque le phylloxéra eut détruit la vigne, au sujet des droits respectifs des propriétaires et des colons. Elles ont été réglées par la loi des 8-11 mars 1898. Aux termes de cette loi, le colon d'une vigne à *complant* phylloxérée, dont la moitié des ceps est devenue improductive, pouvait reconstituer cette vigne, sans que le caractère du complant fût modifié.

COMPLANTER [*kon-plan-té*] v. tr. Planter ; couvrir de plantations : COMPLANTER *une terre d'oliviers*.

COMPLANTERIE [*kon, ri*] n. f. Terrain soumis au droit de complant. || Droit de complant.

COMPLANTEUR [*kon*] n. m. Syn. de COMPLANTIER.

COMPLANTIER [*kon, ti-é*] n. m. Celui qui avait le droit de planter sur les terres d'un autre. || Preneur à complant.

COMPLECTIF [*kon-plèk'*], **IVE** adj. (du lat. *complecti*, embrasser). Bot. Se dit d'un mode de préfoliation dans lequel les feuilles, s'embrassant les unes les autres, se recouvrent par les côtés et par le sommet.

COMPLÉMENT [*kon, man*] n. m. (lat. *complementum ;* de *complere*, remplir). Ce qui complète entièrement quelque chose : *Le* COMPLÉMENT *d'une somme. La sagesse est le* COMPLÉMENT *de la vie*.

— Arithm. *Complément arithmétique*, Nombre qu'il faut ajouter à un autre nombre pour avoir une puissance de 10 immédiatement supérieure à ce nombre. (Ainsi le complément arithmétique de 39 est 61, nombre qu'il faut ajouter à 39 pour avoir 100, deuxième puissance de 10, etc.) || *Complément d'un logarithme.* V. LOGARITHME.

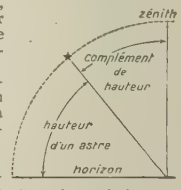

Complément de hauteur d'un astre.

— Astron. *Complément de la hauteur d'un astre*, Sa distance au zénith, distance qui, ajoutée à la hauteur de l'astre au-dessus de l'horizon, donne un arc de 90°.

— Biol. Syn. de ALEXINE.

— Fortif. *Complément de courtine*, Addition d'une demi-gorge à chaque extrémité de la courtine.

— Géom. *Complément d'un arc*, Arc qu'il faut lui ajouter pour avoir un arc de 90°. || *Complément d'un angle*, Angle qu'il faut lui ajouter pour avoir un angle droit ou angle de 90°.

— Méd. *Fixation et déviation du complément*, Procédé utilisé pour le diagnostic de certaines maladies. V. la partie *encycl.*

— Milit. *Officier de complément*, Nom donné aux officiers de la réserve de l'armée active et de la territoriale. (Depuis 1920, seule l'expression *officier de réserve* est réglementaire.)

— Mus. *Complément d'intervalle*, Différence avec l'octave d'un intervalle moindre que l'octave : *La quarte est le* COMPLÉMENT *de la quinte, et vice versa*.

— GRAMM. Mot ou groupe de mots qui, dépendant d'un autre mot ou d'un autre groupe de mots, en complète le sens. Par suite l'*épithète*, l'*attribut*, l'*apposition* sont en réalité des compléments ; mais ils forment des rubriques grammaticales particulières (v. ces mots).

Toutes les espèces de mots, sauf l'interjection, la préposition, et certains pronoms, peuvent avoir des compléments.

Les divers *compléments* se peuvent ranger, aujourd'hui, selon qu'il s'agit d'un nom, d'un pronom, d'un adjectif, d'un verbe ou d'un adverbe remplissant la fonction de complément, sous les dénominations suivantes : *Complément direct*, Tout complément relié directement au mot dont il dépend ; *Complément indirect*, Tout complément relié par une préposition au mot dont il dépend ; *Complément déterminatif* (v. ce mot) ; *Complément déterminatif partitif* (v. ce mot) ; *Complément d'objet*, Celui qui indique sur quel objet (personne ou chose) s'exerce l'action exprimée par le verbe. — Ce complément est dit *Complément d'objet direct* ou *Complément d'objet indirect* selon qu'il complète directement ou non la signification du verbe, par suite selon qu'il est construit sans préposition ou avec une préposition : *Les parents aiment* LEURS ENFANTS. *La paresse nuit* À TOUS. (Le complément d'objet, direct ou indirect, peut être une proposition.) *Complément d'attribution*, Celui qui exprime la personne ou la chose en vue de laquelle se fait l'action : *Faites l'aumône* AUX MALHEUREUX. *Complément d'agent* ou *de moyen* (Ce sont les compléments des verbes passifs), Celui qui désigne l'auteur de l'action exprimée par le verbe. *Complément circonstanciel* (v. ce mot)

— SYN. **Complément, supplément.** Le *complément* est ce qu'on ajoute à une chose incomplète, pour qu'elle soit entière, pour qu'il n'y manque rien. Le *supplément* est ce qu'on ajoute à une chose qui paraissait déjà complète à un certain point de vue, mais qu'on juge convenable d'étendre encore. Le complément est une partie essentielle de l'ouvrage, mais qui se place après toutes les autres ; le supplément n'est qu'un accessoire, il n'est pas d'une nécessité indispensable ; au moins, il ne l'est pas pour tout le monde.

— ENCYCL. Méd. Si, au mélange de l'antigène et d'une sensibilisatrice, on ajoute du sérum frais normal, contenant par conséquent de l'alexine ou *complément*, ce complément se fixe sur l'antigène, grâce à la sensibilisatrice et à la condition que celle-ci soit spécifique pour l'antigène considéré ; il disparaît donc du milieu. C'est la *fixation du complément*. Mais, pour savoir si le complément est réellement fixé, une autre opération est nécessaire. Elle consiste à ajouter au mélange précédent une émulsion de globules rouges de mouton, par exemple, additionnée de sérum d'un animal immunisé contre le sang de mouton et appelé, à cause de cela, *antimouton*, sérum qui a été préalablement chauffé à 56° C., de manière à détruire le complément ; par suite, le sérum antimouton ne contient plus que la sensibilisatrice. En supposant que le complément apporté par le sérum frais ait bien été fixé au moment du premier mélange, ce complément n'est plus maintenant libre pour utiliser la sensibilisatrice antimouton, pour se fixer, grâce à cette dernière, sur les globules rouges de mouton et les dissoudre : l'hémolyse ne se produit pas et les mélanges ne se colorent pas en rouge. La réaction, dans ce cas, est dite « positive », et démontre la présence de l'antigène dans le premier mélange et, par conséquent, l'existence de la maladie dont cet antigène (microbes et toxines) est le témoin. Telle est la *déviation du complément*, qui permet de savoir, un antigène étant donné, si le sérum examiné renferme bien

la sensibilisatrice correspondante, et, une sensibilisatrice spécifique étant donnée, si le sérum en expérience contient bien l'antigène recherché.

La déviation du complément est employée pour déceler un certain nombre d'infections, et notamment la syphilis. Toutefois, dans cette dernière, on l'utilise également pour mettre en évidence des syphilis latentes ou suspectes, et contrôler l'effet du traitement.

COMPLÉMENTAIRE [*kon, man-tèr'*] adj. Qui sert de complément : *Des sommes* COMPLÉMENTAIRES.

— Arithm. *Nombre complémentaire,* Celui qui est le complément d'un autre nombre.

— Chronol. *Jours complémentaires,* Jours, au nombre de cinq ou six, qu'on ajoutait aux douze mois de l'année républicaine, pour compléter le nombre de 365 ou 366, les mois n'étant que de trente jours.

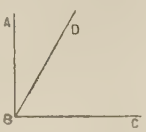

— Géom. *Arc, Angle complémentaire,* Ce qui manque à un arc, à un angle, pour valoir 90°.

— GRAMM. Qui sert à compléter : *Proposition* COMPLÉMENTAIRE.

— Pétrogr. *Filons complémentaires.* Se dit de filons de composition chimique et minéralogique très différente qui se trouvent souvent dans une même région et peuvent être considérés comme un faciès de différenciation du même magma (Ex. : *aplite* et *lamprophyre*).

— Phys. *Couleurs* COMPLÉMENTAIRES. V. COULEUR.

COMPLÉMENTARITÉ [*kon, man*] n. f. Caractère de ce qui est complémentaire ; action de se compléter mutuellement : *Leibniz définit Dieu « l'harmonie universelle », c'est-à-dire la* COMPLÉMENTARITÉ *réciproque des monades.* (Bergson.)

COMPLET [*kon-plè*], **ÈTE** adj. (du lat. *completus,* rempli). Ce à quoi rien ne manque ou ne manque plus, qui a toutes les parties nécessaires : *Un régiment* COMPLET. *Habillement* COMPLET. || Plein, ne pouvant plus rien tenir : *Autobus* COMPLET.

— *Pop.* Tout à fait ivre.

— *Fig.* Qui a toutes les qualités désirables : *Les hommes* COMPLETS *sont rares.* || Qui ne laisse rien à désirer : *La fête fut* COMPLÈTE. || Succès complet : *Les trois lignes que vous m'avez écrites me donnent l'achèvement d'une joie* COMPLÈTE. (Mme de Sévigné.)

— Arithm. *Quotient complet.* V. FRACTION *continue.*

— Algèbr. *Intégrale complète.* Un système d'équation aux différentielles totales du premier ordre a une intégrale complète quand elle a une solution renfermant autant de constantes arbitraires que de fonctions inconnues. (L'intégrale complète d'une équation aux dérivées partielles du premier ordre d'une fonction renfermant n variables est une intégrale renfermant n constantes arbitraires.) V. INTÉGRATION.

— Hist. nat. Qui a tous ses organes, qui a atteint tout le développement qu'atteignent ordinairement les individus appartenant à la même catégorie : *Fleur complète.* — Pour les insectes on dit plutôt *insecte* PARFAIT.

— *Substantiv.* Etat de ce qui est complet, de ce qui atteint la grandeur ou le nombre fixé : *Villars assura le roi que tous ses bataillons excédaient le* COMPLET *de cinquante hommes.* (Saint-Simon.) || Vêtement d'homme, dont les diverses pièces sont de la même étoffe :

> L'homme actuel, sublime à la fois et mesquin,
> Est vêtu d'un *complet,* comme un Américain.
> TH. DE BANVILLE.

— *Au complet, Au grand complet,* loc. adv. Sans que rien manque ou puisse s'ajouter : *Régiment* AU COMPLET. *Salle* AU GRAND COMPLET.

— SYN. **Complet, entier, total.** *Complet* fait penser à des parties qui ont été ou qui ont pu être réunies l'une après l'autre, et il marque que toutes les parties nécessaires ont été réunies et subsistent ensemble. *Entier,* c'est proprement ce qui est intact, ce qui n'a subi aucune atteinte. *Total* marque particulièrement, par rapport à telle ou telle chose, qu'aucune partie n'est en dehors de l'action subie.

COMPLÈTEMENT [*kon, man*] adv. D'une manière complète.

— ANT. **Incomplètement.**

COMPLÉTEMENT [*kon, man*] n. m. Action de mettre au complet : *Le* COMPLÉTEMENT *d'une collection.*

COMPLÉTER [*kon, té*] v. tr. (de *complet.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Rendre complet, ajouter ce qui manque à : COMPLÉTER *un ouvrage dépareillé, une somme insuffisante.*

— Fig. : *L'élément poétique* COMPLÈTE *l'homme.* (Vinet.)

— ***Se compléter,*** v. pr. Avec réciprocité : *L'homme et la femme doivent* SE COMPLÉTER *l'un par l'autre.*

— Au sens passif : *Travaux qui* SE COMPLÈTENT *à vue d'œil.*

— *Pop.* Achever de s'enivrer.

— ANT. **Décompléter, entamer.**

COMPLÉTEUR [*kon*] adj. et n. m. Celui qui complète.

COMPLÉTIF, IVE [*kon*] adj. Gramm. Servant de complément : *Proposition* COMPLÉTIVE.

— Dans le langage ordin., Qui complète : *Activités* COMPLÉTIVES *les unes des autres.*

COMPLEXE [*kon-plèks'*] adj. (lat. *complexus,* part. pass. de *complecti,* embrasser). Contenant plusieurs parties ou plusieurs éléments : *Question* COMPLEXE. *Idées* COMPLEXES. || *Homme complexe,* Homme dont le caractère offre des qualités opposées.

— Algèbr. *Quantité complexe,* Quantité imaginaire. V. IMAGINAIRE.

— Arithm. *Nombre complexe,* Nombre non soumis à la numération décimale, comme 6 heures 20 minutes 12 secondes, 30 degrés 14 minutes 35 secondes.

— Dr. crim. *Question complexe,* Question posée de telle manière qu'elle oblige le jury à donner une solution unique à plusieurs problèmes distincts.

— Géol. *Faille complexe,* Grande faille qui se décompose en une série de petites failles déterminant chacune un rejet particulier.

— Géom. Système de lignes droites, satisfaisant à une condition donnée.

— GRAMM. Se dit d'une phrase formée d'au moins deux propositions : une proposition indépendante et une proposition dépendante. (Elle est d'autant plus complexe qu'il y a plus de propositions dépendantes.)

— Minér. *Cristal complexe,* Celui dont la structure n'appartient pas à un seul système.

— Substantiv. *Le complexe,* Ce qui est complexe, composé de plusieurs parties ou de plusieurs éléments : *L'homme procède toujours du* SIMPLE *au* COMPLEXE. (E. Pelletan.)

— Géol. *Complexe archéen,* Ensemble des gneiss, micaschistes et autres roches métamorphiques desquels on n'a pas pu encore, localement, définir l'âge et l'origine. || *Complexe fluvio-glaciaire,* Ensemble des dépôts de transition du glacier au fleuve : dépression centrale, ceinture morainique, cône de transition.

— Psychol. Dans le système de Freud et des psychanalystes, groupe d'éléments de représentations associées en un tout et possédant une puissance affective. || *Complexe d'Œdipe,* Concupiscence sexuelle qu'éprouverait obscurément l'enfant envers la mère qui le nourrit (Par allusion au mythe d'Œdipe qui épousa sa mère sans la connaître).

— ANTON. **Incomplexe, simple.**

— ENCYCL. Géom. On donne le nom de *complexe de droites* à tout système de droites de l'espace :

$$x = az + p$$
$$y = bz + q ;$$

les paramètres a, b, p, q étant liés par une seule relation, ou, plus généralement, ces paramètres dépendant de trois paramètres arbitraires. Par chaque point de l'espace passent une infinité de droites du complexe, qui forment un cône appelé *cône du complexe.*

Les droites du complexe, situées dans un plan, enveloppent une courbe que l'on appelle *courbe du complexe.* La droite du complexe se projette sur le plan de xy suivant une droite qui a pour équation : $bx - ay = bp - aq$. Si les paramètres a, b, p, q, $bp - aq$ sont liés par une relation du premier degré, on dit que le complexe est linéaire ; si la relation entre les paramètres est du second degré, le complexe est dit de second ordre ou de seconde classe ; etc.

COMPLEXION [*kon-plèk-si-on*] n. f. (lat. *complexio*). Agencement des parties qui concourent à former le tout : *Par ma nature, j'entends la* COMPLEXION *de toutes les choses que Dieu m'a données.* (Descartes.) || Constitution du corps, tempérament : COMPLEXION *débile, robuste.*

— *Fig.* Humeur, inclination, caractère : *On n'est point effronté par choix, mais par* COMPLEXION. (La Bruyère.)

— Mus. anc. Mot qui exprimait, à la fin d'une période, qu'il fallait en reprendre le commencement.

— Philos. *Complexion des termes* (du lat. *complecti,* embrasser). Etendue de leur signification. (On dit plus ordinairement EXTENSION.)

— Rhétor. Sorte de répétition, dans laquelle les membres de la période commencent et se terminent par les mêmes termes. (Ex. : TOUS LES HOMMES *sont sages en principe, puisque tous cherchent le* BONHEUR ; TOUS LES HOMMES *sont aveugles dans la pratique, et nul d'entre eux n'arrive à distinguer le* BONHEUR ; *mais de tous les* HOMMES *le plus fou est celui qui vend son indépendance, et, pour être heureux, ne trouve d'autre secret que de renoncer au vrai* BONHEUR.)

— SYN. **Complexion, constitution, naturel, tempérament.** *Constitution* ne s'emploie qu'au sens physique et se distingue de *complexion,* en ce sens, parce qu'elle est plus apparente. *Tempérament* s'emploie dans les deux sens, comme *complexion. Naturel* ne s'emploie que dans le sens moral : il ne diffère guère de *complexion,* tandis que tempérament marque quelque chose de plus accusé, de plus vif, de plus violent.

COMPLEXIONNER [*kon-plèk-si-o-né*] v. tr. Douer d'une certaine complexion.

COMPLEXITÉ [*kon-plèk-si*] n. f. Caractère de ce qui est complexe : *La* COMPLEXITÉ *des sentiments.*

COMPLEXUS [*kon-plèk-suss'*] n. m. (du lat. *complexus,* entrelacement). Anat. Nom de deux muscles pairs de la région cervicale, dont les fibres sont entrelacées.

— Pathol. Groupement de phénomènes pathologiques dans un même état morbide.

— ENCYCL. Anat. Les muscles *complexus* sont au nombre de deux paires : *les grands* et *les petits complexus.* Tous deux sont extenseurs de la tête, qu'ils renversent en arrière et de leur côté, ou directement en arrière, si œux des deux côtés agissent ensemble.

COMPLICATIF [*kon*], **IVE** adj. Qui complique.

COMPLICATION [*kon, si-on*] n. f. (lat. *complicatio*). Etat de ce qui est compliqué : *La* COMPLICATION *d'une machine, d'un calcul.* || Concours de choses de nature différente : *Les* COMPLICATIONS *de la politique européenne.* || Embarras, difficultés : *Que de* COMPLICATIONS !

— Pathol. Phénomène morbide apparaissant au cours d'une maladie, distinct de ses manifestations habituelles, mais dépendant pourtant d'elle.

— ENCYCL. Pathol. Beaucoup de maladies relativement bénignes sont aggravées par des accidents qui surviennent pendant leur évolution ou vers leur terminaison, telles, par exemple, la rougeole et la grippe. Considérons la grippe. Les toxines de son virus ont la propriété de s'attaquer au système nerveux, de l'affaiblir, donc de diminuer la résistance de l'organisme. Or, cette diminution de résistance peut avoir pour effet de permettre aux nombreux microbes saprophytes que nous hébergeons normalement de se transformer en pathogènes et de greffer ainsi, sur l'infection grippale, des infections secondaires, comme la broncho-pneumonie. On parle alors de « grippe infectieuse », et cette broncho-pneumonie représente une *complication.* Presque toujours le mécanisme de la complication reste le même, et celle-ci demeure imputable à des microbes, qui ont profité de l'affaiblissement produit par une première atteinte morbide pour se développer à la suite ; il en est également ainsi dans les plaies et blessures, quand viennent à s'infecter les lésions traumatiques ou opératoires. C'est pourquoi les complications assombrissent toujours le pronostic. Dans certains cas cependant, les choses se passent autrement : ainsi la phlébite de la fièvre typhoïde, qui est bien une complication, est déterminée non par des microbes différents devenus pathogènes, mais seulement par la localisation endoveineuse du bacille d'Eberth lui-même. Enfin, dans les maladies dyscrasiques, les complications peuvent parfois ne pas reconnaître une cause microbienne : la néphrite des goutteux en est la preuve.

En pathologie chirurgicale, la distinction entre le symptôme et la complication est ordinairement plus nette, parce que la définition de la lésion considérée comme principale est plus précise. Une fracture est compliquée si elle est accompagnée de contusion, de rupture vasculaire, de plaie, etc.

COMPLICE [*kon*] n. et adj. (du lat. *complex, icis,* proprem. plié avec, uni). Qui participe au crime, au délit, à la faute d'un autre : *Le* COMPLICE *d'un vol, d'un voleur.* || *Par extens.* S'emploie même quand il y a simplement mystère, secret : *Se faire le* COMPLICE *d'une maricuse, d'une plaisanterie.*

— *Fig.* Qui aide, qui favorise (sens péjor.) *La nuit,* COMPLICE *de l'intrigue.*

COMPLICITÉ [*kon*] n. f. Qualité de complice ; coopération à un crime, à un délit, etc. : *Faire acte de* COMPLICITÉ. *Etre de* COMPLICITÉ.

— *Fig.* Action commune : *Il s'établit une sorte de* COMPLICITÉ *entre les erreurs.*

— ENCYCL. Le Code pénal punit comme *complices* de crime ou de délit et, en principe, de la peine même édictée contre les auteurs du crime ou du délit : 1° « ceux qui, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables, auront provoqué » à l'action qualifiée crime ou délit ; 2° « ceux qui auront donné des instructions pour la commettre » ; 3° « ceux qui auront procuré des armes, des instruments, ou tout autre moyen qui aura servi à l'action, sachant qu'ils devaient y servir » ; 4° « ceux qui auront avec connaissance aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs de l'action, dans les faits qui l'auront consommée » ; 5° « ceux qui, connaissant la conduite criminelle des malfaiteurs exerçant des brigandages ou des violences contre la sûreté de l'Etat, la paix publique, les personnes ou les propriétés, leur fournissent, habituellement, logement, lieu de retraite ou de réunion ». Le recel de choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit, autrefois considéré comme un autre cas de complicité, a été érigé en délit distinct par la loi du 22 mai 1915.

COMPLIÉ [*kon*], **E** adj. Bot. Replié sur lui-même : *Feuilles* COMPLIÉES.

COMPLIES [*kon-plî*] n. f. pl. (de l'anc. franç. *complir,* accomplir). Dernière partie de l'office divin, qui se dit après vêpres.

COMPLIMENT [*kon, man*] n. m. (du vx verbe franç. *complir ;* du lat. *complere,* remplir). Action de remplir une formalité de politesse. || Au sens favorable, Politesses : *Présenter des* COMPLIMENTS *à quelqu'un.* || Au sens défavorable, Façons cérémonieuses : *Non, m'a-t-il répondu, je suis sans* COMPLIMENT. (Molière). || Félicitations : *Faire* COMPLIMENT *à quelqu'un.* || Paroles flatteuses : *Les femmes aiment beaucoup les* COMPLIMENTS. || Rappel de souvenir adressé à des personnes absentes : *Mes* COMPLIMENTS *chez vous.*

— *Compliment du roi,* Compliment qui, comme les « jeux de prince », n'est agréable qu'à celui qui le fait. (Vx.)

— Fam. *Rengainer son compliment,* Ne pas achever ce qu'on avait envie de dire.

— Ethol. Discours solennel qu'on adresse à une personne d'un rang élevé : *Ambassadeur lisant le* COMPLIMENT *au roi.* || Petit discours qu'on adresse à une personne dans une circonstance solennelle ou heureuse de sa vie : *Enfant récitant un* COMPLIMENT *à sa mère.*

— Par antiphrase, Paroles désagréables, désapprobation : *Un sot, un méchant* COMPLIMENT.

— Loc. DIV. *Sans compliment,* Franchement, sincèrement. || *Compliments de condoléance,* Paroles sympathiques par lesquelles on exprime à une personne la part qu'on prend à son malheur.

— Théâtr. Autref. Harangue qu'un acteur faisait au public, à la clôture et à la réouverture du théâtre, et dans laquelle il rendait compte de la situation de la troupe, passait en revue les pièces données dans l'année, vantait les œuvres en préparation, faisait l'éloge des comédiens morts ou retirés, etc. (Cet usage prit fin sous la Révolution.)

— PROV. **A sot compliment point de réponse,** Le silence est la meilleure réponse à une injure.

— ANTON. **Injure, invective, personnalité, sarcasme.**

COMPLIMENTAIRE [*kon, man-tèr'*] n. m. Se disait d'une personne à qui l'on donnait une procuration générale en matière commerciale.

COMPLIMENTER [*kon, man-té*] v. tr. Faire un compliment : *Nonce qui* COMPLIMENTE *un roi.* || Adresser des félicitations ou des éloges à : COMPLIMENTER *quelqu'un de ses succès.* COMPLIMENTER *une femme.* || *Absolum.* Faire des civilités : *Perdre le temps à* COMPLIMENTER.

COMPLIMENTEUR [*kon, man*], **EUSE** n. et adj. Qui fait trop de compliments : *Un* COMPLIMENTEUR *obstiné. Cousine* COMPLIMENTEUSE. || Qui contient, qui exprime un compliment : COMPLIMENTEUSES *réponses. Regards* COMPLIMENTEURS.

COMPLIQUÉ [*kon-pli-ké*], **E** adj. Qui offre des complications : *Calcul* COMPLIQUÉ. *Maladie* COMPLIQUÉE. *Affaire* COMPLIQUÉE. || Composé d'un grand nombre de pièces : *Machine* COMPLIQUÉE. || *Fig.* Qui cherche la difficulté : *Esprit* COMPLIQUÉ.

— Gramm. arabe. *Verbes compliqués,* Verbes infirmes qui ont, parmi les radicales, les lettres *waw* et *ya.*

— N. m. Ce qui est compliqué : *Plus l'homme est barbare, plus* LE COMPLIQUÉ *lui plaît.* (V. Hugo.)

— ANTON. **Simple.**

COMPLIQUER [*kon, ké*] v. tr. (lat. *complicare ;* de *cum,* avec, et *plicare,* plier). Rendre une chose moins simple qu'elle n'était : COMPLIQUER *une machine, une maladie.*

— *Fig.* Rendre confus ; embrouiller : *C'est notre ignorance qui* COMPLIQUE *toutes choses.* (Lamennais.) *Certaines gens* COMPLIQUENT *à plaisir les affaires les plus simples.*

— ***Se compliquer,*** v. pr. Au sens passif : *L'affaire, la maladie* SE COMPLIQUE.

— *Fam.* Prendre un nouveau caractère : *Un air de bassesse qui* SE COMPLIQUE *d'un air d'autorité.*

— ANTON. **Simplifier.**

COMPLOT [*kon-plo*] n. m. (origine douteuse). Résolution concertée en commun et secrètement contre quelqu'un : *Richelieu réprima sans pitié les* COMPLOTS *des grands.*

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les *complots.*
RACINE.

|| Brigue, cabale. V. BRIGUE. || *Par extens.* Projet quelconque mené en commun et secrètement : *Faire le* COMPLOT *d'aller déjeuner sur l'herbe.* || *Mettre quelqu'un dans le complot,* L'instruire de ce qui se trame en secret.

— ENCYCL. Dr. pén. Le *complot* est la résolution « concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs personnes » de commettre un crime contre la sûreté intérieure de l'Etat. A la différence de l'attentat et par dérogation aux principes du droit criminel moderne, il ne suppose pas commencement d'exécution. Mais il est puni plus ou moins sévèrement de la déportation ou de la détention, suivant qu'il a été ou non suivi d'actes préparatoires.

La loi va même jusqu'à frapper d'emprisonnement la « proposition faite et non agréée de former un complot », et de détention la résolution formée par un individu isolé de commettre un crime contre la sûreté intérieure de l'Etat si un acte pour en préparer l'exécution a été commis ou commencé par lui seul et sans assistance.

COMPLOTER [*kon, té*] v. tr. Faire un complot : COMPLOTER *la ruine de quelqu'un.* — *Par anal. et plaisamm.* COMPLOTER *une partie de campagne.* || *Absol.* Faire des complots : *Ils ne cessent de* COMPLOTER *ensemble.*

— ***Se comploter,*** v. pr. Au sens passif : *Il* SE COMPLOTE *quelque chose.*

COMPLOTEUR [*kon*] n. m. Qui complote. (Peu us.)

COMPLU [*kon*] part. pass. du verbe *complaire.*

COMPLUVIUM [*kon-plu-vi-om'*] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Ouverture carrée, ménagée au milieu du toit de l'atrium et dans laquelle les égouts des combles déversaient les eaux des pluies qui tombaient dans un bassin central (*impluvium*).

COMPOIDS ou **COMPOIX** [*kon-poi*] n. m. (du préfixe *com,* et de *poids*). Autrefois, dans certaines provinces, Registres publics servant à établir l'assiette de la taille réelle et autres impositions.

— ENCYCL. Ces registres étaient de deux sortes. Le *compoix terrien* servait à constater la valeur des immeubles, en vue de la perception de la taille réelle. Le *compoix cabaliste* était dressé par des prud'hommes dans les pays où une partie de l'imposition devait être supportée par les habitants à raison de biens d'une autre nature que des fonds et à raison de leur industrie.

COMPON [*kon*] n. m. Blas. Division de forme carrée, partie d'une componure.

COMPONCTION [*kon-ponk-si-on*] n. f. (du lat. *compunctum,* supin de *compungere,* piquer de tous côtés). Tristesse produite par les piqûres du repentir, le regret d'avoir offensé Dieu : *On vit ce grand roi porter au pied des autels la* COMPONCTION *et l'humilité d'un pénitent.* (Massillon.)

— *Par extens.* Regret, gravité, recueillement (s'emploie souvent ironiqu.) : *Avoir un air de* COMPONCTION.

— SYN. **Componction, attrition, contrition, remords, repentir.** V. ATTRITION.

COMPONÉ [*kon*], **E** adj. (de *compon*). Blas. Se dit des pièces comme pal, bande, sautoir, barre, fasce, divisées en compartiments carrés de métaux ou d'émaux alternés. (Lorsque, dans la bordure componée d'un écu fascé, les compons de métal correspondent aux fasces d'émail, cette bordure est dite *contre-componée.*)

D'argent à la fasce componée d'or et d'azur de cinq pièces.

COMPONENDE [*kon, nand'*] n. f. (lat. *componendus*). Offrande à remettre au Pape ou à l'évêque en retour de certaines grâces. || Bureau qui reçoit ces offrandes.

COMPONENT [*kon, nan*], **E** adj. (du lat. *cum,* avec, et *ponere,* placer). Géol. Se dit des roches dans lesquelles se trouvent des vestiges de corps hétérogènes, tels que fossiles, empreintes, etc.

COMPONIUM [*kon, ni-om'*] n. m. (du lat. *componere,* composer). Instrument inventé et construit, en 1820, par un mécanicien hollandais nommé Winkel, et que son inventeur adaptait à un petit orgue.

— ENCYCL. Cet instrument pouvait, sur un thème donné, qu'il produisait tout d'abord, improviser à l'infini des variations qui ne se répétaient jamais et dont le nombre a été évalué à : 14.513.461.557.741.527.824 ; c'est-à-dire qu'en supposant qu'il faille cinq minutes pour l'exécution d'un morceau, il fallait plus de 138 trillions d'années pour épuiser toutes les combinaisons.

COMPONURE [*kon*] n. f. (de *componé*). Blas. Division d'une pièce héraldique par carrés égaux, en tout semblables aux points de l'échiqueté.

COMPONY ou **COGON,** fleuve côtier de la Guinée française (A.-O.F.), sorti du Fouta-Djalon. Il arrose les parties de notre colonie les plus proches de la Guinée portugaise et finit dans l'Atlantique en face de l'île Tristao. Il passe à Kandiafara.

COMPORTE [*kon*] n. f. (du lat. *comportare,* porter ensemble). Cuve de bois servant au transport de l'eau ou de la vendange.

Comporte.

COMPORTEMENT [*kon, man*] n. m. Manière dont on se comporte. (Vx.)

— Biol. Manière d'être d'un organisme dans son milieu.

COMPORTER [*kon, té*] v. tr. (du préfixe *com,* et de *porter*). Admettre, souffrir : *Aucune situation ne* COMPORTE *l'orgueil ni l'insolence.* (Napoléon Ier.) *Le sujet ne* COMPORTE *pas d'ornements.*

— ***Se comporter,*** v. pr. Se conduire de telle ou telle façon : SE COMPORTER *en honnête homme.* || Etre, marcher, fonctionner (en parlant des choses) : *Un navire* SE COMPORTE *mal avec telle voilure, et* SE COMPORTE *bien avec telle autre.*

— Dr. Etre, se trouver : *Le tout livrable tel qu'il* SE COMPORTE.

— ANTON. Rejeter, repousser, exclure.

compos sui [*kon-poss-su-i*]. Express. lat. signif. *maître de soi.*

COMPOSANT [*kon, zan*], **E** adj. Qui entre en composition, qui sert à composer : *Les corps* COMPOSANTS *d'un sel. Les étoiles* COMPOSANTES *d'une étoile double.*

— Mécan. *Forces, Vitesses composantes* ou substantiv. *Composantes,* Forces, Vitesses dont l'action simultanée produit une force, une vitesse finale, qui est dite leur *résultante.*

— *Substantiv.* et au masc. Objet qui sert à composer : *Les* COMPOSANTS *de l'eau, de l'air.*

COMPOSÉES [*kon, zé*] n. f. pl. Famille de plantes monopétales, une des plus considérables parmi les phanérogames.

— ENCYCL. Bot. La famille des *composées* ou *synanthérées* comprend des arbres, des arbrisseaux et surtout des plantes herbacées, à suc aqueux ou lactescent, à feuilles ordinairement alternes, plus rarement opposées ou verticillées. Les fleurs sont groupées en capitules, que les anciens botanistes ont pris pour les véritables fleurs, et qu'ils ont appelés pour ce motif *fleurs composées.* Chacun de ces capitules est entouré d'un involucre, formé d'un ou de plusieurs rangs de bractées ou folioles (l'artichaut en

COMPOSÉES : Artichaut (*a,* capitule, *b,* fleuron, *c,* fruit) ; Marguerite (*d,* capitule ; *e,* fleur ligulée ; *f,* fleur tubuleuse ; *g,* fruit) ; Bleuet (*h,* capitule ; *i,* fleur stérile ; *j,* fleur fertile [*k,* la même coupée longitudinalement] ; *l,* fruit) ; *m,* fruit du seneçon ; *n,* fruit du pissenlit ; *o,* fruit du souci.

offre un exemple bien connu). Ainsi, ce que l'on appelle vulgairement la fleur dans le dahlia, la reine-marguerite, le souci, etc., est en réalité une réunion de fleurs ou une *inflorescence.*

Les fleurs insérées sur un réceptacle de forme variable affectent elles-mêmes deux formes principales : les unes sont en tube (*fleurs tubuleuses, fleurons* des anciens botanistes), les autres en languette (*fleurs ligulées, demi-fleurons* des anciens) ; elles sont hermaphrodites ou unisexuées. Elles ont un calice à tube adhérant à l'ovaire, une corolle tubuleuse ou ligulée (fleuron ou demi-fleuron), insérée au sommet du tube du calice ; cinq (rarement quatre) étamines, soudées par leurs anthères en un tube que traverse le style ; un ovaire infère, à une seule loge uniovulée. Les fruits sont des akènes ordinairement couronnés par le tube du calice, transformé ordinairement en aigrette plumeuse, comme dans le pissenlit, le salsifis.

La famille des composées renferme plus de dix mille espèces réparties dans huit cent cinquante genres et que l'on rencontre sous les climats les plus différents.

A l'état fossile on en trouve les premiers représentants dès l'oligocène inférieur d'Aix.

COMPOSER [*kon, zé*] v. tr. (lat. *componere ;* de *cum,* et *ponere,* placer). Former en assemblant des parties, en combinant des éléments : COMPOSER *un remède.* COMPOSER *un ministère.* || Faire avec un seul élément : (Dieu) COMPOSE *de bonté le penseur fraternel.* (V. Hugo). *Et* COMPOSE *d'aurore une chère substance.* (P. Valéry.) || Faire, en parlant d'une œuvre littéraire, artistique, etc. : COMPOSER *un drame, un tableau, une opérette ;* et absol. : *Prendre la plume, se mettre au piano, pour* COMPOSER. || Grouper, disposer les parties d'une façon habile : *Savoir peindre ne suffit pas pour savoir* COMPOSER.

— Former, en entrant dans la composition de : *Tout ce qui* COMPOSE *une toilette doit être parfaitement assorti.* || Produire, procurer : *Le mal que l'envieux sait causer ne lui* COMPOSE *pas même un bonheur selon ses vœux.* (Mme de Staël.)

— *Fig.* Arranger, combiner, concerter :

...Sur les yeux de César *composent* leur visage.
RACINE.

COMPOSER *son maintien, ses paroles.*

— Fam. *Composer des almanachs,* Faire des prédictions sans fondement.

— Typogr. Former un mot, une ligne, en assemblant des caractères dans le composteur, ou au moyen d'une machine : COMPOSER *cent mots.*

— Mécan. En parlant des vitesses, des forces et des accélérations, Chercher leur résultante.

— A signifié autrefois Régler, corriger : *Avez-vous su* COMPOSER *vos mœurs? Vous avez plus fait que celui qui* A COMPOSÉ *des livres.* (Montesquieu.)

— *Intransitiv.* Travailler, concourir : COMPOSER *en thème latin.*

— Assembler des caractères sur le composteur : *Ouvrier qui* COMPOSE *vite et bien.*

— S'accommoder, s'accorder sur, transiger : *Il faut* COMPOSER *avec les sots, comme avec un ennemi supérieur en nombre.* (A. Karr.) || *Fig.* Biaiser, faiblir : COMPOSER *avec sa conscience.*

— ***Composé, e,*** part. pass. du verbe *Composer : Une troupe* COMPOSÉE *de brigands. L'homme est* COMPOSÉ *d'une âme et d'un corps. Un discours* COMPOSÉ *de citations.*

— *Fig.* Affectant la gravité, la retenue, etc. : *Un homme* COMPOSÉ. *Un maintien* COMPOSÉ.

— Archit. *Chapiteau composé,* Chapiteau réunissant divers ordres.

— Arithm. *Nombre composé,* Celui qui contient des entiers et des fractions. (On dit plutôt NOMBRE FRACTIONNAIRE.) || *Intérêts composés,* Intérêts qui s'ajoutent périodiquement au capital pour fructifier avec lui.

— Bot. Se dit d'un organe formé par la réunion de plusieurs organes similaires, dont chacun peut être considéré comme un tout complet. || *Feuille composée,* Se dit des feuilles formées de folioles (marronnier, robinier). || *Fleur composée,* Inflorescence en capitule des *composées* (pâquerette, artichaut, etc.).

— Chim. *Corps composé* ou substantiv. *Composé,* Corps qui résulte de la combinaison de deux ou de plusieurs autres corps.

— Chorégr. *Pas composé,* Pas formé de plusieurs pas simples.

— Gramm. *Mots composés.* On appelle ainsi les noms, adjectifs, verbes ou mots invariables formés soit à l'aide d'un préfixe, par ex. : *adjoint, bienveillant, contrefaire, autour,* etc., soit par la réunion de deux ou même trois mots (nom et nom, nom et adjectif, nom et verbe, etc.) juxtaposés avec ou sans trait d'union ou réunis par une préposition, par ex. : *Hôtel-Dieu, timbre-poste, chef-d'œuvre, amour-propre, coffre-fort, vert-pomme, abat-jour, portefeuille, après-midi, sous-sol, arrière-cour, bien-être, court-vêtu, ivre-mort, sourd-muet, nouveau-né, avoir faim, faire peur, prendre part, maintenant, naguère, hormis, malgré, parmi, pourvu que, à clochepied, à brûle-pourpoint,* etc. || *Temps composés.* On appelle ainsi les temps où le verbe se conjugue avec l'aide de l'un des deux auxiliaires : *Nous* AVONS AIMÉ, *Je* SUIS ARRIVÉ.

— Mar. *Ordre composé,* Disposition des vaisseaux sur deux ou plusieurs lignes. (Tels sont l'ordre de chasse ou de retraite, et l'ordre de marche sur deux ou trois colonnes.)

— Mécan. *Machine composée,* Machine formée d'un assemblage de pièces, par opposition aux *machines simples* qui, comme le levier et le coin, ne sont formées que d'une seule pièce.

— Minér. Se dit des cristaux qui appartiennent à plusieurs systèmes de formation. || Famille de roches formées de minéraux d'espèces différentes.

— Mus. *Intervalle composé* ou *Intervalle redoublé,* Intervalle de plus d'une octave : *La neuvième, la dixième, la douzième sont des* INTERVALLES COMPOSÉS. *Mesure composée* ou *Mesure ternaire,* Mesure dont chaque temps est formé d'une valeur divisible par trois : *Les mesures* COMPOSÉES *les plus usitées sont les mesures à six-huit, à neuf-huit, à douze-huit.* || *Jeux composés,* Jeux d'orgues distincts, mais que les mêmes touches font parler sur un seul registre, de façon qu'il est impossible de les faire parler séparément.

— Philos. *Sens composé,* Sens de la proposition considérée dans son ensemble. (Se dit par opposition au *sens divisé.*)

— Physiq. *Pendule composé,* Pendule réel, matériel, ayant des parties diverses et pesantes, par opposition au *pendule simple* ou *idéal,* qui serait formé d'un fil rigide et inextensible, sans pesanteur ni épaisseur, portant un point pesant.

— Prosod. *Pied composé,* En général, Pied formé de quatre syllabes ou plus.

— *Substantiv.* Un tout formé de plusieurs parties ou éléments : *Je n'entreprends point de justifier un* COMPOSÉ *si bizarre.* (Fontenelle.) || Corps formé par la combinaison de plusieurs autres : *L'eau est un* COMPOSÉ *d'hydrogène et d'oxygène.*

— Fig. : *C'est un* COMPOSÉ *du pédant et du précieux.* (La Bruyère.)

— ***Se composer,*** v. pr. S'arranger : SE COMPOSER *une petite existence délicieuse.* SE COMPOSER *un bonheur sans mélange.*

— Fig. : *Elle se leva, bien droite...,* SE COMPOSA *une figure.* (P. Loti.)

— Au sens passif : *La vérité* SE COMPOSE *de vérités qu'il faut taire.* (Rivarol.)

— ANTON. **Analyser, décomposer, dissoudre.**

COMPOSEUR [*kon*] n. m. Individu qui compose (En mauv. part).

COMPOSEUSE [*kon, zeuz'*] n. f. Typogr. mécan. Organe de la machine à composer qui réunit les éléments typographiques (matrices ou lettres fondues) pour les assembler dans le composteur. || Machine à composer. || Synonyme peu employé de COMPOSITRICE.

COMPOSITE [*kon*] adj. (du lat. *compositus,* composé). Archit. Se dit de ce que l'on appelle improprement le cinquième ordre d'architecture, qui se compose de l'ionique et du corinthien : *Ordre, Chapiteau* COMPOSITE. *L'arc de Septime Sévère, à Rome, est décoré de huit colonnes cannelées d'ordre* COMPOSITE. (Stendhal.) || Appartenant à plusieurs ordres : *Une façade* COMPOSITE. (On dit ordinairement COMPOSÉ.)

— *Fig.* Mêlé, formé d'éléments divers : *Diderot est un génie de l'ordre* COMPOSITE. (Rivarol.)

— Algèbr. *Quantité composite,* Se dit quelquefois pour QUANTITÉ COMPOSÉE.

— Arithm. *Nombre composite,* Se dit quelquefois pour NOMBRE COMPOSÉ. || *Raison composite,* Se dit quelquefois pour RAISON COMPOSÉE.

— Mar. Se dit d'un genre de construction dans laquelle la membrure est en fer ou en acier et les pièces de la charpente médiane ainsi que les bordages sont en bois.

— *Substantiv. Le composite,* L'ordre composite.

— N. f. Philos. Dans la langue de Fourier, Passion des entraînements : *La* COMPOSITE *est l'opposé de la cabaliste.*

— Photogr. On désigne quelquefois sous ce nom la photographie moyenne des individus d'une famille, d'une race, obtenue par reproduction en repérage de portraits individuels, en n'utilisant pour chacun d'eux qu'une petite fraction du temps de pose nécessaire, de façon à dégager les caractères communs aux sujets photographiés.

Colonne de style composite.

— ENCYCL. Archit. L'ordre *composite* n'est qu'une altération de l'ordre *corinthien.* Il ne se distingue, en effet, de ce dernier que par la composition de son chapiteau, où les volutes ioniques et une échine taillée en oves sont superposées aux ornements du calice corinthien. Ce sont les architectes du XVIe siècle qui ont imaginé de faire un ordre spécial de cet amalgame de formes, dont ils avaient remarqué un

exemple dans l'arc de Titus. En réalité, les artistes romains n'ont pas eu la prétention d'y appliquer un nouveau système architectonique. En effet, pour la décoration comme pour l'ordonnance, on ne voit pas que le style composite diffère plus du style corinthien que les diverses variétés de ce dernier ne diffèrent ordinairement entre elles.

Le composite a été appliqué à un grand nombre d'édifices modernes, et les règles en ont été posées par des maîtres célèbres, au nombre desquels il nous suffira de citer Baldassare Peruzzi, Scamozzi, Serlio, Philibert Delorme, etc.

COMPOSITEUR [*kon*], **TRICE** n. Qui compose des œuvres d'art ou de littérature. || Se dit particulièrement de celui ou de celle qui compose de la musique : *Lulli s'éleva au-dessus de tous les* COMPOSITEURS *de son temps.* (Rameau.)

— Dr. *Amiable compositeur,* Celui qui est chargé de terminer à l'amiable un différend entre deux personnes, de les amener à *composer* sensiblement. V. ARBITRAGE.

— Télégr. élec. Appareil avec lequel on pratique mécaniquement sur une bande de papier un système de découpures ou de perforations qui serviront à transmettre automatiquement des signaux, des lettres alphabétiques, par fil télégraphique ou T. S. F.

— Typogr. Typographe qui travaille à la casse, qui « lève la lettre ». || Appareil destiné à opérer mécaniquement la composition typographique. (En ce cas est syn. de COMPOSEUSE.) || N. f. Femme typographe. (On dit aussi, mais moins correctement, COMPOSEUSE.)

COMPOSITIFLORE [*kon*] adj. Qui a des fleurs composées.

COMPOSITION [*kon, si-on*] n. f. Action de composer, de constituer un tout : *La* COMPOSITION *d'un remède, d'un parfum, d'une armée, d'une machine, d'un roman. Dans le feu de la* COMPOSITION. || Manière dont les parties sont assemblées : *Il y a, dans toute œuvre deux sortes d'intérêt : celui du sujet et celui de la* COMPOSITION. || *Par extens.,* Ouvrage composé : *La tragédie fut d'abord une* COMPOSITION *religieuse.* (B. Constant.)

— Nature des personnes ou choses, qui composent un tout ; mélange, mixture : *La* COMPOSITION *d'une armée, d'un tribunal, d'une assemblée, d'un tripot, d'un onguent.*

— Action de composer, de s'accommoder avec : *Un homme de bonne, de facile* COMPOSITION. || *Recevoir à composition,* Accorder une capitulation à. || *Entrer en composition,* Se prêter à un accommodement. || Fig. : *Maladie de bonne* COMPOSITION. (Mme de Sévigné.)

— Bx-arts. Art ou action de grouper les différentes parties du sujet.

— Chim. Proportion des éléments qui entrent dans un corps composé : *La* COMPOSITION *de l'eau.*

— Enseign. Exercice littéraire destiné à apprendre aux élèves l'art d'ordonner et d'exprimer leurs idées. || Concours ouvert entre des élèves, des candidats sur un sujet donné en vue d'un classement.

— GRAMM. Manière dont un mot est composé, dont les mots simples sont unis pour former des mots composés.

— Hist. Compensation pécuniaire, pour un outrage personnel, donnée à la personne outragée ou à sa famille et qui éteignait le droit de vengeance.

— Logiq. Art de disposer les idées dans l'ordre que leur assigne leur nature propre ou leur plus ou moins d'importance, selon les cas. || *Sophisme de composition,* Sophisme qui consiste à affirmer en général ce qui n'est vrai qu'en particulier.

— Mar. Rançon payée pour un navire capturé.

— Mécan. *Composition des forces, des mouvements, des vitesses,* etc. Opération ou calcul servant à déterminer la résultante des forces, des mouvements, des vitesses, etc.

— Mus. Art d'assembler les sons d'après les règles de l'harmonie et du goût : *Le piano facilite la* COMPOSITION.

— Phil. Synthèse : *Dans toutes les sciences, comme en arithmétique, la vérité ne se découvre que par des* COMPOSITIONS *et des décompositions.* (Condillac.)

— Pyrotechn. Nom donné à des artifices (COMPOSITIONS *éclairantes, incendiaires,* etc.) employés par les armées en campagne.

— Techn. Alliage de métaux imitant l'argent : *Des couverts en* COMPOSITION.

— Typogr. Arrangement des caractères d'imprimerie pour en former des mots, des lignes, des pages : COMPOSITION *à la main.* COMPOSITION *mécanique.* || *Composition interlinéaire* ou *juxtalinéaire.* Mode de composition nécessité par une traduction placée en regard du texte original. (Ce genre présente de grosses difficultés, en ce qu'il oblige à espacer les lettres et les mots de l'original ou de la traduction pour les faire concorder exactement avec leur équivalent.) || *Composition lardée,* Celle où se rencontrent beaucoup de caractères étrangers à la casse adoptée. || *Composition en plein,* Composition non interlignée. || Atelier où travaillent les compositeurs.

— ENCYCL. Art décorat. *Composition décorative.* La *composition décorative* a pour objet principal la recherche de l'accord nécessaire entre les divers éléments d'une œuvre, forme et décor, de façon à constituer un tout qui soit à la fois agréable en lui-même et en harmonie avec le milieu auquel on l'associe. L'étude de la composition décorative comprend deux parties bien distinctes : la théorie et la pratique. La théorie commence par l'étude de la forme seule, à trois dimensions, à deux dimensions, et des lois de la stabilité ; elle se continue par celle du décor et des sources de l'ornement : la nature, l'invention et la géométrie ; vient ensuite l'application du décor sur la forme, de l'échelle décorative, du parti décoratif, de la division des surfaces, du sens dominant, des apparences, des droites et des courbes, de la variété et de la similitude des détails, de la continuité des motifs, du fond décoratif ; enfin, de « l'ensemble ». La pratique concerne l'adaptation de la composition décorative proprement dite aux virtualités de la matière qui devra servir à la réalisation.

Envisagée en dehors de toute idée d'exécution, d'application à un objet usuel, la composition décorative exige certainement de la part de qui s'y adonne certaines qualités natives, qui ne se peuvent, par essence, enseigner : le goût, l'originalité, l'imagination, le talent. Mais la connaissance nécessaire des techniques, et des qualités propres à chaque matière, confère à l'étude de la composition décorative un caractère scientifique réel.

— Typogr. Le compositeur, placé devant sa casse, tient de la main gauche le composteur. Après avoir lu et retenu quelques mots du manuscrit, il prend successivement chaque lettre dans son cassetin et la place dans le composteur, le cran en bas et en dedans ; il retient avec le pouce gauche les lettres assemblées.

Quand le nombre des mots est suffisant pour former une ligne, l'ouvrier examine si le mot commencé peut entrer tout entier dans la ligne ; s'il est trop long, il en reporte une partie à la ligne suivante, en ayant soin de ne diviser les mots que d'après la règle typographique. Mais, les lignes devant être rigoureusement de la même longueur, il augmente ou diminue, au moyen d'*espaces* de différentes épaisseurs, les blancs qui séparent les mots. C'est la *justification.*

Dès que la ligne est justifiée, il compose la suivante en la séparant s'il y a lieu de la première par une interligne. Quand le composteur est plein, le compositeur enlève la composition et la place sur une *galée.* Puis il continue jusqu'à ce qu'il ait sur sa galée le nombre de lignes convenu pour faire une page ou un paquet, qu'il serre avec une ficelle et place sur un morceau de papier fort, appelé *porte-page ;* puis chacun de ces paquets est disposé sur une tablette *ad hoc.* Quand il y a assez de composition pour une feuille, le metteur en pages réunit les paquets pour faire la mise en pages, puis place chaque page sur le *marbre ;* il les range dans l'ordre qu'elles doivent occuper à l'impression : c'est l'*imposition* ou *mise en formes.* V. IMPRIMERIE.

— *Composition mécanique.* La typographie moderne tend de plus en plus à remplacer pour tous les travaux courants, la composition manuelle par la *composition mécanique.* Diverses machines ont été inventées dans ce but. Elles sont toutes basées sur l'emploi d'un clavier analogue à celui de la machine à écrire. Dans les unes (*linotype*) les touches appellent des matrices de lettres qui s'assemblent automatiquement et fournissent une composition fondue par lignes entières. Dans d'autres (*monotype*), les touches du clavier perforent une bande de papier sans fin qui passée ensuite dans une fondeuse permet de fondre un à un les caractères dans l'ordre voulu. V. IMPRIMERIE, TYPOGRAPHIE.

COMPOSITRICE [*kon*] n. f. Typogr. Femme exerçant la profession de typographe et travaillant à la casse. || Machine à composer.

COMPOSITUM [*kon, tom'*] n. m. (du lat. *compositus,* composé). Ensemble des moyens d'un chanteur : *Cet artiste a un superbe* COMPOSITUM.

COMPOSSIBILITÉ [*kon*] n. f. Phil. Caractère de choses compossibles qui appartiennent à un seul et même monde possible.

COMPOSSIBLE [*kon*] adj. (du lat. *cum,* et de *possible*). Philos. Dont l'existence n'est pas exclue par l'existence d'autre chose : *Le maximum de bonheur* COMPOSSIBLE *avec l'existence d'un monde fini.*

COMPOST [*kon-posst'*] n. m. (du lat. *compositum,* composé). Vieux mot qui signifiait Recueil, calcul, calendrier.

— Agric. Mélange entassé de terre, de résidus organiques et de chaux ou de matière calcaire.

— ENCYCL. Agric. On prépare les *composts* en vue de la fertilisation du sol. Le mélange des diverses substances est maintenu dans un état constant d'humidité, et afin de lui assurer une aération et une homogénéité on le recoupe et remue à la bêche. De cette manière, le mélange se transforme peu à peu en terreau, sous l'effet de certaines réactions chimiques et fermentations.

De préférence, on doit jeter au compost les débris organiques hors d'usage dont la décomposition est difficile (cuirs, chiffons de laine, rognures de corne), ainsi que ceux pouvant renfermer des germes vivants (curures de mares et de fosses). On mélange le tout de chaux, et l'on arrose de temps à autre. La chaux réagit d'abord sur la matière organique, qu'elle transforme partiellement en humus, puis la chaux se trouve neutralisée sous forme de carbonate de chaux. Il se produit alors dans le compost une abondante nitrification de l'azote organique ; en d'autres termes, les principes utiles que renferme la matière organique deviennent assimilables par les plantes.

COMPOSTELA, ville du Mexique (Etat de Nayarit), non loin de l'océan Pacifique ; 7.000 hab. Fondée en 1531, elle devint le siège d'un évêché, transféré plus tard à Guadalajara. Aux environs, mines d'argent.

COMPOSTELA (**SANTIAGO-DE-**) ou **SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE**, ville d'Espagne. V. SANTIAGO.

COMPOSTER [*kon-poss-té*] v. tr. Agric. Amender les terres à l'aide de compost.

COMPOSTER [*kon-poss-té*] v. tr. Techn. Imprimer à l'encre ou à sec à l'aide d'un composteur mécanique. || Marquer avec un composteur : COMPOSTER *des billets de chemin de fer.*

COMPOSTEUR [*kon-poss-teur'*] n. m. (du lat. *compostum,* supin de *componere,* composer). Typogr. Sorte de règle à coulisse sur laquelle le typographe assemble et range les caractères au fur et à mesure de la composition. (Le composteur est formé de quatre pièces : le corps, le talon ou justificateur, le collier à angle droit qui maintient le talon et la vis ou le levier qui immobilise celui-ci. On faisait usage, autrefois, du *composteur à la française* ne contenant qu'une ligne. Depuis longtemps, on se sert du *composteur à la flamande,* dans lequel le compositeur peut former plusieurs lignes.)

Composteur ; composteur dans la main du compositeur.

— Fonder. en caractères. Règle de bois munie d'un rebord, sur laquelle on range les lettres d'un même caractère, afin de s'assurer qu'elles sont d'égale épaisseur, et pour les soumettre à l'opération de la coupure. (On dit aussi *composteur d'apprêt.*)

— Techn. Baguette employée dans le tissage des étoffes de soie, pour conserver la régularité de l'envergeure et de l'entaquage. || Appareil mécanique comportant une série de chiffres ou de lettres amovibles, et que l'on utilise pour marquer, numéroter, dater des tickets (billets de chemin de fer, de tramway, etc.).

COMPOSTO [*kon-poss-to*] n. m. (mot ital.). Enduit composé de fragments de marbre ou d'autres pierres, que l'on amalgame avec des mortiers de ciment ou de pouzzolane pour former une aire.

COMPÔT [*kon-pô*] n. m. Art sténographique qu'on enseignait chez les ecclésiastiques.

COMPOTATEUR [*kon*] n. m. (lat. *compotator ;* de *cum,* avec, et *potatum,* supin de *potare,* boire). Compagnon de bouteille, buveur de compagnie. (Vx.)

COMPOTATION [*kon, si-on*] n. f. Action de boire ensemble. (Vx.)

COMPOTE [*kon*] n. f. (du lat. *compositus,* composé). Sorte de ragoût : COMPOTE *de pigeons.* || Fruits cuits avec du sucre : COMPOTE *de pommes.*

— Par extens. et fam. *En compote,* Tout meurtri, en marmelade : *Visage* EN COMPOTE.

COMPOTIER [*kon-po-tié*] n. m. Plat monté sur un pied, pour servir des compotes, des fruits, etc. (Le compotier ne fait partie du service de table que depuis le XVIIIe siècle, où il fut très à la mode. A cette époque, on en fit en argent, en porcelaine du Japon et de Chine, qui ont un véritable intérêt artistique.)

Compotier.

COMPOUND [*kon-pound'*] adj. (mot angl. signif. *composé*). Se dit de certains organes ou appareils associés.

— Art milit. et Mar. *Plaque compound,* Type de blindage primitivement construit à Sheffield. (Il se compose de plaques de fer et d'acier soudées entre elles.)

— Electr. *Fil compound,* Conducteur télégraphique composé d'une âme d'acier et d'une enveloppe de cuivre. || *Enroulement compound,* Mode d'enroulement des inducteurs dans les machines dynamo-électriques, assurant une différence de potentiel constante grâce à la combinaison d'un enroulement série et d'un enroulement shunt. || *Dynamo compound,* Machine dynamo-électrique à enroulement compound.

— Mécan. *Machine compound,* Machine à vapeur dont il existe de très nombreux types, et qui dérive du type

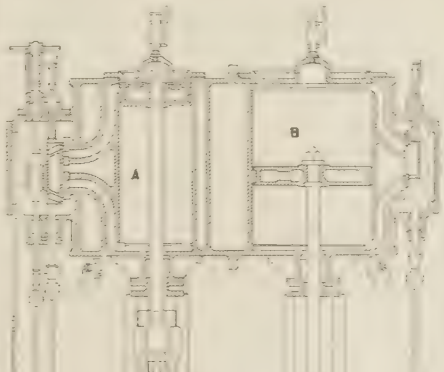

Machine à vapeur compound.

Woolf. (Ce sont des machines ayant deux ou plusieurs cylindres de dimensions inégales. La vapeur pénètre d'abord dans le petit cylindre [A], et, après avoir exercé son travail utile sur le piston, vient se détendre sur le piston d'un cylindre plus grand [B]. Ces machines sont dites « à triple » ou « à quadruple expansion », lorsqu'elles possèdent trois ou quatre cylindres, dans chacun desquels agit successivement la vapeur.)

— *Substantiv.* et au masc. Composition isolante employée dans la construction des machines électriques.

COMPRADOR [*kon*] n. m. (mot espagn. signif. *acheteur*). Intermédiaire employé en Chine dans les transactions entre étrangers et indigènes. || Pl. *Des* COMPRADORES [*rèss*].

COMPRÉHENSEUR [*kon-pré-an*] n. m. (du lat. *comprehendere,* comprendre). Théol. Créature jouissant de la vue de Dieu.

COMPRÉHENSIBILITÉ [*kon-pré-an*] n. f. Qualité de ce qui est compréhensible.

COMPRÉHENSIBLE [*kon-pré-an*] adj. (lat. *comprehensibilis*). Qui peut être compris : *Proposition* COMPRÉHENSIBLE.

— ANTON. Incompréhensible.

COMPRÉHENSIF [*kon-pré-an*], **IVE** adj. (du lat. *comprehensum,* supin de *comprehendere,* saisir, comprendre). Qui embrasse, enferme : *Le mot* tiers état *est évidemment plus étendu, plus* COMPRÉHENSIF *que celui de* commune. (Guizot.) || Qui saisit, qui comprend : *L'esprit critique est, de sa nature, facile, insinuant, mobile et* COMPRÉHENSIF. (Sainte-Beuve.)

COMPRÉHENSION [*kon-pré-an-si-on*] n. f. (lat. *comprehensio*). Faculté de comprendre : COMPRÉHENSION *vive, lente.* || Connaissance parfaite : *Avoir la pleine* COMPRÉHENSION *de la vérité.*

— Logiq. Totalité des caractères renfermés dans une idée générale.

— Théol. Syn. de VISION BÉATIFIQUE.

— ENCYCL. Log. On considère en logique les termes ou mots du point de vue de la *compréhension,* qui désigne l'ensemble des caractères exprimés par le mot, et du point

de vue de l'*extension*, qui désigne l'ensemble des individus auxquels le mot s'applique. Ainsi, *vertébré* a comme compréhension : Animal qui a des vertèbres ; et comme extension : Mammifères, oiseaux, batraciens, reptiles, poissons. On remarque qu'un terme s'étend à d'autant plus d'êtres qu'il réunit moins de caractères : ainsi la compréhension et l'extension sont en raison inverse l'une de l'autre. *Animal* a moins d'extension et plus de compréhension que *vivant* ; *vertébré* a plus de compréhension qu'*animal*, et *mammifère*, plus que *vertébré* ; etc.

COMPRÉHENSIVITÉ [*kon-pré-an*] n. f. Etendue de la faculté de comprendre.

— Phrénol. Organe de la compréhension.

COMPREIGNAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 29 kil. de Bellac ; 1.740 hab. Ch. de f. économ. des Charentes. Commerce de vins.

COMPRENDRE [*kon-prandr'*] v. tr. (lat. *comprehendere* ; de *cum*, avec, et *prehendere*, saisir, prendre). Contenir, renfermer en soi : *La France* COMPREND *89 départements. Programme qui* COMPREND *les lettres et les sciences. La justice* COMPREND *toutes les vertus.* || Faire entrer quelque chose dans un ensemble, comme en faisant partie : COMPRENDRE *des meubles dans un inventaire, une armée dans une capitulation.*

— *Par extens.* Saisir par l'esprit, saisir la nature, la raison d'être de quelque chose, la manière d'être ou d'agir de quelqu'un ; Se représenter, connaître, approuver (à propos des personnes ou des choses) : COMPRENDRE *la pensée de quelqu'un.* COMPRENDRE *la faiblesse de la nature humaine.* COMPRENDRE *la conduite, la tristesse, la douleur de quelqu'un. Dans vos brusques chagrins je ne vous puis* COMPRENDRE. (Molière.) COMPRENEZ-VOUS *bien la situation dans laquelle je me trouve? J'*AI COMPRIS *par vos lettres que vous ne viendriez pas. Comme je vous* COMPRENDS !

— *Comprendre une langue étrangère*, En saisir le sens, sans la parler nécessairement.

— *Faire comprendre*, Faire que les autres comprennent ; montrer, prouver.

— Fam. et absol. *Il la comprend*, Il n'est jamais embarrassé ; il ne se tourmente de rien.

— Substantiv. *Le comprendre*, L'action de comprendre : LE COMPRENDRE *est la mesure du croire.* (Bayle.)

— SYN. **Comprendre, concevoir, entendre.** *Concevoir*, c'est recevoir en soi l'idée nette d'une chose ; créer dans son esprit la pensée qui en est l'exacte représentation. *Entendre* ne suppose pas toujours, comme *comprendre*, l'intelligence, non seulement des termes, mais encore des idées présentées ; il est des cas, toutefois, où la synonymie est complète.

— ANTON. **Exclure.**

— ***Compris*** [*kon-pri*], **e**, part. pass. du verbe *Comprendre*. Contenu, renfermé, impliqué : *Matières* COMPRISES *dans un ouvrage. Etre* COMPRIS *dans une accusation.* || Ce qui est saisi par l'esprit : *Raisonnement, ouvrage, passage bien* COMPRIS. — Fam. *Compris !* (Express. elliptique.) C'est compris.

— *Y compris, Non compris*, En y comprenant, Sans y comprendre.

— Gramm. *Non compris* et *Y compris* sont invariables quand ils précèdent le substantif et qu'ils signifient A l'exclusion de, En y comprenant : *Trois cents personnes,* Y COMPRIS (ou NON COMPRIS) *une dizaine de petites filles.*

— ALLUS. LITTÉR. **On se lasse de tout excepté de comprendre**, Belle parole prêtée à Virgile par le commentateur Tib. Claudius Donatus : *Omnium rerum aut similitudo aut multitudo stomachum facit, præter intelligere* (Toute chose, par la monotonie ou l'abondance fait naître le dégoût, à l'exception de celle-ci : comprendre).

— ANTON. **Incompris.**

— ***Se comprendre,*** v. pr. *Je* ME COMPRENDS.

— Avec réciprocité : *Les hommes ne* SE COMPRENNENT *pas les uns les autres.* (Vauvenargues.)

— Au sens passif : *Choses qui ne* SE COMPRENNENT *pas.*

COMPRENETTE [*kon-pre-nèt'*] n. f. *Fam.* Faculté de comprendre, attention. || *N'avoir pas la* COMPRENETTE *facile*, Comprendre difficilement.

COMPRESSE [*kon*] n. f. (du lat. *compressus*, comprimé). Linge en plusieurs doubles, que l'on emploie dans le pansement des plaies.

— ENCYCL. Les *compresses* simples sont faites avec de la gaze, de la toile de coton, de lin, et sont toutes susceptibles d'être aseptisées à l'autoclave. On les délivre réunies en boîtes métalliques ou en bocaux de verre bouchés stérilisés.

Les compresses médicamenteuses sont obtenues en imprégnant de substances médicamenteuses (acide borique, salol, iodoforme, phénol, sublimé, etc.) de la gaze simple. On leur associe parfois des matières lubrifiantes (vaseline, huile de vaseline) pour éviter leur adhérence aux surfaces dénudées.

COMPRESSEUR [*kon-prè-seur*] n. m. (du lat. *compressum*, supin de *comprimere*, comprimer). Qui comprime. || Instrument servant à comprimer : *Les* COMPRESSEURS *des chirurgiens.*

— Mécan. Appareil destiné à comprimer un fluide, l'air notamment, à une pression voulue.

— *Adjectiv.* Qui sert à comprimer : *Appareil* COMPRESSEUR. || *Fig.* Qui exerce une contrainte : *Règlement* COMPRESSEUR.

— Ponts et ch. *Rouleau compresseur.* V. CYLINDRE.

— ENCYCL. Chir. On a donné le nom de *compresseurs* à des appareils mécaniques de formes très variées, employés à exercer une compression plus ou moins considérable sur un ou plusieurs points des tissus du corps humain. Ce sont le plus souvent des appareils mécaniques spécialement construits pour opérer une compression permanente ou intermittente sur le trajet des artères, lorsqu'on veut y interrompre le cours du sang, tels que le garrot, le tourniquet de J.-L. Petit, le compresseur de l'aorte de Nélaton, le compresseur à pression continue de Charrière, enfin la bande d'Esmarch.

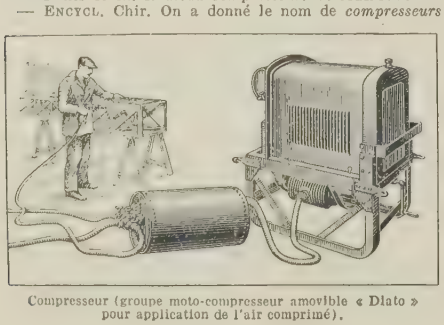

Compresseur (groupe moto-compresseur amovible « Dlato » pour application de l'air comprimé).

— Mécan. Les *compresseurs* sont employés pour fournir l'air comprimé. Ils sont de deux sortes, à piston ou rotatifs, et mus, suivant les applications par des turbines, moteurs à vapeur, à explosion, à combustion, électriques, etc. Ils sont généralement munis d'un réservoir où s'accumule l'air comprimé. Pour éviter de faire travailler inutilement les compresseurs, on les munit de systèmes régulateurs qui limitent aux besoins les débits de fluide comprimé. Mais tandis que pour les compresseurs rotatifs la régulation agit généralement sur l'appareil moteur, pour les compresseurs à pistons elle est réalisée par un calage des soupapes d'admission soit dans la position ouverte (marche à l'air libre), soit dans la position fermée (marche à vide).

Les applications des compresseurs sont nombreuses : les plus importantes concernent la commande des freins de chemins de fer, la mise en marche de l'outillage pneumatique, qui est lui-même très varié, l'aération et la ventilation des puits et galeries de mines, tunnels, etc. ; le compresseur est un organe important du moteur Diesel.

COMPRESSIBILITÉ [*kon-près-si*] n. f. Caractère de ce qui est compressible.

— ANTON. **Incompressibilité, dilatabilité, élasticité, expansibilité.**

— ENCYCL. Phys. La *compressibilité* est la propriété que possèdent tous les corps de céder à la pression en diminuant de volume.

Solides. — Uniformément pressé sur toute sa surface, un solide reste semblable à lui-même et subit une diminution de volume proportionnelle à la pression et qui disparaît avec la pression si celle-ci n'a pas dépassé une certaine limite. On appelle *coefficient de compressibilité* la diminution de l'unité de volume pour un accroissement de pression 1. Entre ce coefficient K, la pression P par unité de surface et les volumes V et V' initial et final, on a la relation $V' = V(1 - KP)$.

Pressé sur l'une de ses faces, un parallélépipède finit par se briser si la pression dépasse une certaine limite dont la connaissance est, on le comprend, indispensable pour les matériaux de construction. La compressibilité des solides est d'ailleurs très faible.

Liquides. — Faible encore, la compressibilité des liquides a été mise en évidence et mesurée pour la première fois par John Canton (1761). Le volume reprend *toujours* sa valeur initiale. Le *coefficient de compressibilité*, défini comme pour les solides, est d'autant plus faible que la pression initiale est plus forte. Pour une même pression il croît avec la température sauf pour l'eau : il décroît d'abord jusqu'à un minimum. Toujours supérieure à celle des solides, la compressibilité est très différente suivant les liquides. Elle est trois fois plus faible pour l'eau que pour l'éther ; celle du mercure, environ soixante fois moindre.

Gaz. — Très compressibles. A température constante, les volumes occupés par une masse gazeuse varient en raison inverse de la pression. C'est la loi de Boyle (1661) donnée en France par Mariotte (1776) ; qu'on peut énoncer encore : *Le produit du volume d'une masse gazeuse par la pression est constant.*

Ce n'est qu'une *loi limite* applicable à *l'état gazeux parfait*, état dont les gaz connus se rapprochent d'autant plus qu'ils sont plus éloignés de leur *point critique*. V. LIQUÉFACTION.

Elle n'est à peu près exacte que pour les gaz peu liquéfiables et au voisinage de la pression atmosphérique ordinaire (Expériences de Regnault, 1841). D'après Regnault, tous les gaz, sauf l'hydrogène, se compriment plus que ne l'indique la loi, entre 1 et 27 atmosphères.

Ajoutons que, très fortement comprimés, les gaz acquièrent des propriétés voisines de celles des liquides. Ainsi, sous 3.000 atmosphères, la compressibilité de l'oxygène est à peu près celle de l'alcool, et sa densité un peu supérieure à celle de l'eau.

COMPRESSIBLE [*kon*] adj. (du lat. *compressum* supin de *comprimere*, comprimer). Qui peut être comprimé : *Les gaz sont très* COMPRESSIBLES.

— *Fig.* Susceptible de recevoir plus ou moins d'étendue : *Le langage diplomatique est* COMPRESSIBLE *comme l'air.* (Marmontel.)

— ANTON. **Incompressible. — Dilatable, élastique, expansible, extensible.**

COMPRESSICAUDE [*kon, kôd'*] adj. Zool. Qui a la queue comprimée.

COMPRESSICAULE [*kon, kôl'*] adj. Bot. Qui a la tige comprimée.

COMPRESSIF [*kon*], **IVE** adj. (de *compression*). Qui sert à comprimer : *Bandage, Appareil* COMPRESSIF.

— *Fig.* Qui comprime, empêche d'agir librement : *Une autorité* COMPRESSIVE. *Des mesures* COMPRESSIVES.

— ANTON. **Extensif.**

COMPRESSION [*kon*] n. f. (lat. *compressio* ; de *compressum*, supin de *comprimere*, comprimer). Phys. Action mécanique qui réduit un corps à un moindre volume, en rapprochant les unes des autres les molécules qui le composent. || Etat qui résulte de cette action : *Toute explosion produit une* COMPRESSION *de l'air ambiant.* (Raspail.) || *Machine de compression*, Machine propre à comprimer l'air. || *Pompe de compression*, Pompe à l'aide de laquelle on peut comprimer les gaz. || *Fontaine de compression*, Appareil par lequel on produit un jet d'eau par la force d'expansion de l'air comprimé. || *Essai des matériaux à la compression.* V. ÉCRASEMENT.

— *Fig.* Contrainte, action qui empêche une expansion : *Plus la* COMPRESSION *a été violente, plus la réaction se montre terrible.* (B. Constant.)

— Art milit. *Globe de compression*, Nom donné, dans la guerre de mines, à certains fourneaux fortement chargés, destinés à produire des effets de contre-mine dans la terre même, non à la surface du sol.

— Mécan. Dans un moteur à explosion, Premier temps du cycle à deux temps, Second temps du cycle à quatre temps, pendant lequel le piston comprime dans la chambre d'explosion le mélange explosif aspiré pendant la course précédente. (On dit qu'une pièce mécanique travaille à la compression lorsque les sections faites dans la pièce perpendiculairement au sens où elle travaille sont comprimées. Une section peut travailler à la compression sur la totalité ou seulement une partie de sa surface. La ligne qui sépare les surfaces qui travaillent à l'extension et à la compression est nommée axe neutre. On démontre qu'une section travaille tout entière à la compression lorsque la résultante des forces qui agissent sur elle la coupe dans la région du noyau central. V. ce mot.)

— ANTON. **Dilatation, expansion, extension.**

— ENCYCL. Archit. Les effets que produit la compression sur les corps solides s'appellent *écrasement simple* lorsque la hauteur est dans un rapport convenable avec la section ; *écrasement avec flexion* quand la longueur est très grande comparativement à cette section.

— Chir. La *compression* est un moyen chirurgical d'un emploi très commun, notamment pour combattre l'œdème, les varices, les tumeurs érectiles, les épanchements, les extravasations ; pour maintenir les organes herniés, déplacés ou hypertrophiés, les fragments des os fracturés, les surfaces articulaires ; pour arrêter le cours du sang dans une artère ; pour calmer certaines douleurs névralgiques ; pour faciliter la réunion des tissus en cas de plaie accidentelle ou opératoire. On distingue trois procédés principaux de compression : 1° la *compression par les bandages simples*, 2° la *compression par les appareils mécaniques*, et 3° la *compression digitale*, avec les doigts seuls.

— Phys. Pour les *effets de la compression*, v. COMPRESSIBILITÉ, FUSION.

Pompe de compression. — On a construit pendant longtemps des machines à deux pistons comme la machine pneumatique ordinaire ; on ne se sert plus, aujourd'hui, que de machines à un seul cylindre. La plus simple est la pompe à main dont se servent les cyclistes et automobilistes : elle se compose d'un corps de pompe dans lequel peut se mouvoir un piston plein. Ce corps de pompe est pourvu à sa base de deux soupapes disposées de façon à agir en sens contraire : l'une servant à aspirer le gaz, l'air, la seconde à le refouler.

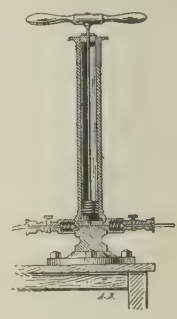

Machine de compression (pompe à main).

— Autom. Dans les moteurs à explosion, le mélange détonant d'air et de gaz ou de vapeur combustible est comprimé avant d'être allumé. Le rendement est d'autant meilleur que le taux de *compression* du mélange gazeux est élevé.

Le but de cette compression est d'élever la température maximum de l'explosion. En premier lieu, elle échauffe le mélange, la chaleur engendrée par la compression n'ayant pas le temps de se trop dissiper par les parois. Les gaz plus chauds avant inflammation donneront, toutes choses égales d'ailleurs, une température plus élevée.

En second lieu, la compression modifie les conditions chimiques de la combinaison. Elle rend explosifs des mélanges qui ne le sont pas à pression normale, et active beaucoup la rapidité de combustion de tous les mélanges combustibles. La combinaison étant plus rapide, la chaleur fournie n'a pas autant de facilité pour se dissiper et la température maximum atteinte est plus élevée. Or, le théorème de Carnot enseigne que le rendement thermique d'un moteur est d'autant plus élevé qu'est plus grand l'écart entre les températures initiale et finale du gaz qui se détend dans le moteur.

Enfin la compression rendant la combustion plus vive, on peut donner au piston des moteurs une vitesse plus grande sans qu'elle devienne trop voisine de la vitesse de propagation de la combustion dans le mélange. Cette considération est très importante dans les moteurs d'automobile, où l'on peut tourner jusqu'à 30 tours par seconde. Pour cette raison on adopte des compressions d'autant plus élevées qu'on veut réaliser des moteurs de plus grande vitesse de rotation et de plus grande puissance sous le même volume.

La limite des compressions est donnée par le risque de produire l'allumage par simple compression. La forte compression provoque malheureusement l'*auto-allumage* ou allumage intempestif du mélange gazeux par suite de la chaleur qu'elle développe.

Diesel a imaginé de comprimer l'air séparément à 30 kg. et d'y injecter alors le combustible qui s'enflamme spontanément. On construit aussi des moteurs intermédiaires dits « semi-Diesel », où la compression préalable de l'air est moindre ; il faut alors un dispositif spécial (tête chaude) pour assurer l'allumage.

COMPRÊTRE [*kon*] n. m. (du préfixe *com*, et de *prêtre*). Collègue dans le sacerdoce. (Titre que les évêques donnaient autrefois à leurs prêtres.)

COMPRIMABLE [*kon*] adj. Qui peut être comprimé. (Il vaut mieux dire : COMPRESSIBLE.)

COMPRIMANT [*kon, man*], **E** adj. Qui comprime.

COMPRIMER [*kon, mé*] v. tr. (lat. *comprimere*). Presser avec force, réduire par la pression le volume de : COMPRIMER *une artère.* COMPRIMER *un gaz.*

— *Fig.* Contenir, empêcher de se manifester, opprimer : COMPRIMER *ses larmes.* COMPRIMER *une sédition, des factions.*

— ***Comprimé, e,*** part. pass. du verbe *Comprimer*. || Diminué de volume : *Air* COMPRIMÉ. || Aplati sur les côtés : *Front* COMPRIMÉ.

— Art milit. *Poudre comprimée.* Produit obtenu en agglomérant les grains de l'ancienne poudre noire à canon au moyen d'une presse hydraulique. (On formait de cette manière des blocs prismatiques percés d'une ouverture en leur centre. La combustion de la poudre ainsi comprimée était plus lente, plus progressive, moins brisante, et par suite fatiguait moins les pièces.)

— Métall. *Acier comprimé*, Se dit d'un acier dont le lingot initial a subi, aussitôt après la coulée, une compression à la presse, qui améliore ses propriétés.

— Hist. nat. S'emploie, par opposition à *déprimé*, pour indiquer l'aplatissement latéral (Un merlan est *comprimé*, tandis qu'une beaudroie est *déprimée*).

— *Substantiv.* Pastille pharmaceutique, contenant une certaine dose de médicament sous un tout petit volume : *Un* COMPRIMÉ *de chlorate de potasse.*

— ***Se comprimer,*** v. pr. — Au sens passif : *Certains gaz* SE COMPRIMENT *indéfiniment sans passer à l'état liquide ;* et au fig. : *Les passions* SE COMPRIMENT *difficilement.*

— ANTON. **Dilater, étendre.**

COMPRIMEUR [*kon*] n. m. Appareil dont on se sert dans certains moulins pour aplatir le grain avant de le moudre.

COMPROMETTANT [*kon, tan*], **E** adj. Propre à compromettre : *Des paroles* COMPROMETTANTES.

COMPROMETTRE [*kon*] v. tr. (lat. *compromittere ;* de *cum*, avec, et *promittere*, mettre en avant. — Se conjugue comme *mettre.*) Exposer une chose à quelque atteinte, une personne à un danger, à un préjudice, ou simplement S'embarrasser dans une affaire : COMPROMETTRE *sa santé, sa fortune.* COMPROMETTRE *la réputation de quelqu'un.* COMPROMETTRE *un de ses associés.*

— *Spécialem.* COMPROMETTRE *une femme,* Agir ou parler de façon à faire mal penser d'elle.

— *Intransitiv.* Faire un compromis, s'en remettre à un arbitrage : COMPROMETTRE *sur tous les chefs du procès.*

— Dr. Stipuler qu'on soumettra une contestation donnée, à des arbitres : *Les mineurs n'ont pas capacité pour* COMPROMETTRE.

— ***Se compromettre,*** v. pr. : *Les sots ne méritent pas que les sages* SE COMPROMETTENT *pour les éclairer.* (Cherbuliez.) *Il a craint de* SE COMPROMETTRE *en venant me voir.* || *Se compromettre avec,* S'abaisser, s'avilir : SE COMPROMETTRE *avec la canaille.*

COMPROMIS [*kon, mi*] n. m. (de *compromettre*). Acte par lequel on promet de s'en rapporter à des arbitres : *Accepter un* COMPROMIS.

— Dans le langage ordinaire, Accommodement, transaction : *La vie n'est presque faite que de* COMPROMIS.

— *En compromis,* En arbitrage : *Affaire mise* EN COMPROMIS *entre les mains de...* || En litige : *Droits* EN COMPROMIS *depuis longtemps.* || En dissentiment : *Père* EN COMPROMIS *avec ses enfants.* || En saisie : *Mettre un bien* EN COMPROMIS. || En danger : [Les cœurs généreux] *Ne mettent point les gens* EN COMPROMIS *pour eux.* (Molière.) [Vx.]

— Dr. Contrat par lequel deux parties conviennent de soumettre un différend non aux tribunaux, mais à des arbitres choisis par elles. (Ce contrat, considéré comme grave et dangereux pour les intéressés, est interdit aux incapables et n'est pas possible dans les procès où l'ordre public interdit de transiger [actions d'Etat, demandes d'aliments]. V. ARBITRAGE, COMPROMISSOIRE (*clause*). A la différence de la *transaction,* qui termine tout de suite un procès par des concessions réciproques, le *compromis* ne fait qu'organiser un moyen de le terminer, en désignant un juge autre que celui du droit commun, sans que les parties aient rien abandonné de leurs prétentions.)

— Dr. intern. Convention par laquelle des Etats, divisés par un différend, consentent à recourir à un arbitrage, déterminent l'objet de la question litigieuse et choisissent les arbitres, dont ils fixent la compétence. (La clause compromissoire est l'obligation réciproque prise par des Etats à l'avance de conclure un compromis à fin d'arbitrage si telle difficulté se présente.)

— Hist. *Compromis de Bréda* ou *Ligue du compromis,* Confédération formée entre les nobles des Pays-Bas, en 1566, pour empêcher l'établissement de l'Inquisition, et protéger la liberté de conscience.

COMPROMISSAIRE [*kon, mi-sèr'*] n. m. Arbitre choisi à la suite d'un compromis. (Peu us.)

COMPROMISSION [*kon, mi-si-on*] n. f. Action de compromettre quelqu'un ou de se compromettre soi-même : *La politique entraîne toujours des* COMPROMISSIONS.

COMPROMISSIONNAIRE [*kon, mi-si-o-nèr'*] adj. Qui a rapport à un compromis. (Peu us.)

COMPROMISSOIRE [*kon, mi-soir'*] adj. (rad. *compromis*). Dr. *Clause compromissoire,* Clause par laquelle des contractants stipulent que les difficultés qui pourront surgir sur l'exécution de leur contrat seront tranchées par des arbitres qu'ils se réservent de nommer.

— ENCYCL. Cette clause en principe est nulle comme contraire à l'article 1006 du Code de procédure, qui exige dans le compromis la désignation des noms des arbitres et des objets du litige. Toutefois, une loi du 31 décembre 1925 est venue en admettre la validité en matière commerciale.

COMPROTECTEUR [*kon, tèk-teur*] adj. m. Se disait des cardinaux à qui était confié le patronage de certains ordres religieux.

COMPROVINCIAL [*kon*], **E, AUX** adj. Qui est de la même province ecclésiastique.

— *Substantiv.* Evêque de la même province.

COMPS-SUR-ARTUBY, ch.-lieu de cant. du Var, arrond. et à 20 kil. de Draguignan, près de l'*Artuby ;* 450 hab. Eglise du XIIIe siècle. — Le canton a 10 comm., et 1.450 hab.

COMPSOCÈRE ou **COMPSOCERUS** [*kon-pso-sé-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, comprenant d'élégants longicornes sud-américains, à élytres métalliques, dont les antennes sont ornées d'une houppe de poils noirs.

Compsognathe.

COMPSOGNATHE [*kon-psogh-nat'*] ou **COMPSOGNATHUS** [*kon-psog-na-tuss*] n. m. Genre de reptiles fossiles des schistes lithoniques de Kelheim (Bavière), et dont on ne connaît qu'une seule espèce, représentée par un exemplaire encore unique. (Ce curieux animal était assurément le dinosaurien carnivore qui se rapprochait le plus des oiseaux.)

COMPTABILIAIRE [*kon-ta, li-èr'*] adj. Ayant rapport à la comptabilité : *Erreur* COMPTABILIAIRE. (Peu us.)

COMPTABILIAIREMENT [*kon-ta, li-è-re-man*] adv. Relatif à la comptabilité : COMPTABILIAIREMENT *parlant.* (Peu us.)

COMPTABILISER [*kon-ta, zé*] v. tr. Appliquer les règles de la comptabilité à des opérations de commerce, de production, etc.

COMPTABILISME [*kon-ta, lissm'*] n. m. Système de comptabilité individuelle, authentiqué par les banques nationales ou leurs représentants, et dont Ernest Solvay préconise la substitution au système monétaire actuel.

COMPTABILITÉ [*kon-ta*] n. f. (de *comptable*). Ensemble des comptes d'une administration publique ou privée : COMPTABILITÉ *en règle.* || Service spécialement chargé des dépenses : *Chef de* COMPTABILITÉ *d'une compagnie de chemin de fer.* || *Comptabilité-matières* ou *en matières,* Celle qui se rapporte aux marchandises, aux objets matériels en magasin. V. MATIÈRE. || *Comptabilité-deniers* ou *Comptabilité en deniers,* Celle qui concerne spécialement le mouvement des fonds. || *Comptabilité publique,* Ensemble des règles qui s'appliquent à la gestion des deniers publics.

— ENCYCL. La *comptabilité* est la science des comptes. La comptabilité en partie simple, la seule pratiquée à l'origine, se bornait à noter l'entrée et la sortie des valeurs : le livre comptable essentiel était le *livre de caisse.*

La comptabilité en partie double date du XVIe siècle. On s'avisa alors que la concordance des fonds en caisse et des écritures ne suffit pas, que le comptable a d'autres responsabilités que la responsabilité matérielle des fonds, que ces fonds doivent avoir reçu l'affectation voulue. D'où l'idée d'ouvrir un registre spécial pour chacun des comptes, et de noter des opérations qui n'ont pas de réaction sur les valeurs mais engagent cependant la responsabilité du comptable. C'est ainsi qu'on en vint pour chaque opération à prendre une double note (débit et crédit), à mentionner d'une part de quoi et vis-à-vis de qui le comptable devient responsable, d'autre part de quoi et vis-à-vis de qui il cesse d'être responsable. Le *journal* sert au jour le jour d'agent de liaison entre les différents comptes. Le *grand livre récapitule* l'ensemble des crédits et des débits. Le *bilan* est le relevé périodique des soldes des différents comptes. La *comptabilité* en partie double a l'avantage de procurer des moyens de contrôle automatique ; de plus, elle permet de dégager de façon précise la situation d'une affaire.

Dans la comptabilité publique, c'est-à-dire dans les livres et comptes des administrateurs et des comptables de l'Etat ou des collectivités à deniers publics, on emploie, suivant l'importance des services, tantôt la comptabilité en partie double (écritures centrales des ministères, caisse centrale du Trésor, trésoriers-payeurs généraux, receveurs municipaux spéciaux, etc.), tantôt la comptabilité en partie simple (écritures des administrations locales, percepteurs, receveurs des régies financières, etc.). Les règles de la comptabilité en partie double, introduite dans les grands services publics par Mollien au début du XIXe siècle, sont précisées par l'instruction générale des Finances de 1859.

— Comptab. publ. La *comptabilité publique* est l'ensemble des règles applicables à la gestion des deniers publics ou, plus spécialement, la branche de l'administration préposée à cette gestion.

Principes généraux (v. ordonnance du 14 sept. 1822, instruction générale du 20 juin 1859, décret du 31 mai 1862, etc.). — Aucune recette, aucune dépense ne peut être faite que dans les limites déterminées par le budget ou par des décisions postérieures légales. L'exécution du budget s'effectue dans une période dite *exercice,* qui, pour l'Etat, part du 1er avril et se prolonge au delà du 31 mars pour le recouvrement des recettes et pour la liquidation, l'ordonnancement et le payement des dépenses. Deux sortes d'agents concourent aux opérations budgétaires : l'*ordonnateur* et le *comptable.* Le premier, administrateur (ministre, préfet, maire, etc.), délivre des ordres de recette, engage, liquide, ordonnance ou mandate les dépenses. Le second, chargé de l'acte matériel de recette ou de payement, est responsable sur ses biens personnels des recouvrements et des payements. Il doit refuser de payer une dépense sans pièces justificatives, ou dépassant les crédits. L'ordonnateur peut parfois briser la résistance du comptable par un ordre formel (droit de réquisition), qui dégage la responsabilité de ce dernier. Il est interdit à l'ordonnateur de s'ingérer dans le maniement des deniers, sous peine d'être déclaré *comptable occulte* (v. plus bas). L'ordonnateur et le comptable tiennent des écritures qui se contrôlent réciproquement. Les comptes budgétaires des ordonnateurs embrassent la période de l'exercice. Les comptes de gestion des comptables, outre les opérations budgétaires d'exercice, contiennent des opérations de trésorerie et s'arrêtent au 31 mars ; leur résultat doit correspondre à la situation de caisse à cette date. Les comptes de l'ordonnateur ont pour sanction l'approbation de l'autorité administrative, ou le vote des Chambres s'il s'agit du budget de l'Etat (*loi de règlement*). La gestion du comptable est soumise au contrôle de ses supérieurs et de l'inspection des finances. Ses comptes, appuyés des pièces justificatives, sont jugés par le conseil de préfecture ou la Cour des comptes. Pour les finances de l'Etat, les opérations des ordonnateurs sont centralisées dans les ministères, en vue des comptes matériels d'exercice. Toutes les opérations des comptables de l'Etat, (caissier payeur central, trésoriers-payeurs généraux, comptables spéciaux et des régies financières, payeur d'armées, etc.) sont relevées au ministère des finances par la *direction de la comptabilité publique,* qui surveille la gestion des deniers publics, et par la *direction générale du mouvement des fonds,* qui répartit les sommes nécessaires sur tous les points du territoire. Ces opérations sont résumées dans le *compte général de l'administration des finances* (compte de gestion). La Cour des comptes, qui a vérifié sur pièces les comptes des comptables du Trésor, en affirme la conformité avec le compte général des finances et les comptes des ministres (*déclarations générales*).

Comptabilité occulte ou *de fait.* — Toute personne autre que le comptable qui, sans autorisation légale, s'ingère dans le maniement des deniers publics, est, de ce seul fait, constituée comptable (décr. du 31 mai 1862, art. 25). Ainsi l'ordonnateur qui opère lui-même une recette au nom de l'Etat ou d'une collectivité publique, qu'il en conserve le montant ou en fasse emploi, est constitué *comptable occulte.* Il en est de même de toute personne qui, au moyen de mandats fictifs, se rend maîtresse d'une somme supérieure à celle qui est réellement due. Pour qu'il y ait comptabilité occulte, il faut un *maniement* réel de deniers publics. Le comptable occulte est tenu aux mêmes obligations que le comptable régulier ; il est appelé à rendre compte devant la juridiction financière (Cour des comptes, conseil de préfecture) qui le déclare quitte ou en débet ; hypothèque légale peut être prise sur ses biens. Son compte est soumis à l'approbation de l'Assemblée qui vote le budget et à celle de l'autorité administrative ; l'une ou l'autre peuvent rejeter la dépense.

COMPTABLE [*kon-tabl'*] adj. Qui a des comptes à tenir ou à rendre : *Agent, Officier* COMPTABLE. COMPTABLE *des deniers publics ;* et *au fig. : Il est de tout son sang* COMPTABLE *à sa patrie.* (Corneille.) || Qui a rapport aux agents comptables : *Place, Emploi* COMPTABLE. || *Par extens.* Responsable : *Le garçon de café est* COMPTABLE *de tout ce qu'il casse.* (G. Sand.)

— Comm. *Quittance comptable,* Quittance en forme et pouvant être portée en compte. || *Machine comptable.* V. MACHINE.

— *Substantiv.* Personne qui sait tenir des comptes : *Tous les économistes ne sont pas bons* COMPTABLES.

— ENCYCL. Dans l'acception générale du mot, un *comptable* est toute personne qui sait organiser et tenir des comptes.

On distingue : 1° le *comptable d'origine,* c'est-à-dire tout individu tenant lui-même sa comptabilité ou la faisant tenir par un professionnel, mais qui en est responsable personnellement vis-à-vis des tiers (ainsi, un banquier est responsable des comptes que dressent ses employés) ; 2° le *comptable de profession,* qui est la personne choisie par le comptable d'origine, moyennant rémunération, pour tenir ses comptes ; 3° le *comptable gardien de valeurs :* caissier, magasinier, trésorier, officier payeur, etc., commis à la garde de valeurs, à charge par lui d'en rendre compte.

COMPTAGE [*kon-taj'*] n. m. Action de compter.

— Sylvic. Action de compter et d'estimer les arbres d'une future coupe.

COMPTANT [*kon-tan*] adj. (de *compter*). Qui est compté sur-le-champ : *De l'argent* COMPTANT. *Payer à beaux deniers* COMPTANTS.

— Fig. *Argent comptant,* Chose assurée, valable : *Une promesse de lui, c'est de l'*ARGENT COMPTANT. || *Prendre pour de l'argent comptant* ou *pour argent comptant,* Tenir pour assuré, certain : *Prendrons-nous tout ceci pour de l'*ARGENT COMPTANT ? (Molière.) || *Avoir de l'esprit argent comptant,* Avoir la réplique vive.

— *Substantiv.* Argent comptant : *La voilà seule, avec un* COMPTANT *des plus minces.* (Sainte-Beuve.)

— *Acquits* et *Ordonnances de comptant,* Ordonnances pour des dépenses dont le motif n'était pas connu de la Chambre des comptes : *Le roi se bornait à écrire sur les* ORDONNANCES DE COMPTANT : « *Je sais le motif de cette dépense.* » (Chéruel.) || *Petit comptant,* Bureau du trésor royal où l'on ne payait que les sommes au-dessous de mille livres. — *Grand comptant,* où l'on payait les sommes de mille livres et au-dessus.

— Comptab. Payement immédiat en espèces. (Entre commerçants les règlements au comptant se font à la fin du mois. Ce qui se paye au moment de la livraison est le *comptant-compté.*)

— *Adverbialem.* Comm. En espèces et sur-le-champ : *Payer* COMPTANT. *Acheter, Vendre* COMPTANT. — A Paris, dans le commerce du demi-gros, En espèces, et six semaines au plus après la livraison. || *Payer comptant-compté,* ou *comptant à livrer,* ou *comptant sur balle,* Payer aussitôt après que la marchandise a été agréée et pesée, avant qu'elle soit enlevée.

— *Fig.* Immédiatement : *Le plaisir de faire du bien nous paye* COMPTANT *de notre bienfait.* (Massillon.)

— GRAMM. Certains auteurs font accorder *comptant* adjectif ; la plupart le laissent invariable.

— ANTON. **A crédit, à terme.**

— ENCYCL. Bours. Dans les *marchés au comptant* l'agent de change peut exiger la remise des effets ou des fonds avant toute négociation.

Les effets, sauf les effets nominatifs, négociés au comptant, doivent être livrés par l'agent vendeur avant la cinquième bourse qui suit celle de la négociation.

COMPTE [*kont'*] n. m. (de *compter*). Action de compter : *Faire le* COMPTE *de sa fortune.* || Résultat de cette action. Somme totale : *Apurer un* COMPTE. *Le* COMPTE *est exact. Le* COMPTE *n'y est pas.* || Etat de ce qui est dû. Part de ce qui appartient ou revient à quelqu'un : *Solder un* COMPTE. *Vérifier un* COMPTE. *Donner à quelqu'un son* COMPTE, *plus que son* COMPTE. || Sorte de tableau des recettes et dépenses : *Tenir ses* COMPTES *en règle.* || Prix d'achat, marché : *A bon* COMPTE.

— *Fig.* Appréciation, considération, cas, intérêt, avantage, manière de voir ou d'agir, explication, justification (v. plus bas les loc. div.).

— *Comptes faits,* Ouvrage qui donne des calculs tout faits : *Les* COMPTES FAITS *de Barrême.* (On dit aujourd'hui BARÊMES.)

— *Ligne de compte.* Les résultats généraux des comptes de gestion des comptables publics doivent être disposés d'après des règles déterminées par divers décrets ou règlements. (La forme réglementaire dans laquelle ces résultats sont présentés constitue la *ligne de compte.*) || *Mettre en ligne de compte, Faire entrer en ligne de compte,* Prendre en considération.

— *Compte administratif,* Compte des recettes et des dépenses d'un exercice, présenté : au conseil général par le préfet, ordonnateur des dépenses départementales ; au conseil municipal par le maire, ordonnateur communal ; par le président de la commission administrative des établissements de bienfaisance, ordonnateur hospitalier ; par les proviseurs des lycées, les doyens des facultés et les recteurs, ordonnateurs des lycées, facultés et universités ; par le président du conseil de fabrique.

— *Compte de gestion,* Compte des opérations en recettes et en dépenses faites, pendant un exercice : par le trésorier-payeur général, comptable du département ; par les receveurs municipaux et hospitaliers, comptables des communes et des établissements de bienfaisance ; par les économes des lycées et les agents comptables des facultés et universités ; par le trésorier-marguillier, comptable du conseil de fabrique.

— *Compte rendu,* Relation, rapport, exposition : *Le*

COMPTE RENDU *des séances de la Chambre, d'une représentation théâtrale, d'un livre.*

— Boxe. *Aller à terre pour le compte,* Etre mis *knock-out.* Au cours d'un combat, rester à terre plus de dix secondes.

— Admin. *Cour des comptes.* V. COUR.

— Comptab. Etats numériques de recettes et de dépenses.

— Manuf. Unité formée de plusieurs unités simples, que l'on emploie pour la commodité du calcul : *Vous avez vingt-cinq* COMPTES *de quatre, ce qui fait bien cent.* || Nombre de cent fils compris dans la largeur d'une pièce d'étoffe ou de toile.

— Métrol. *Monnaie de compte,* Unité conventionnelle dont on se sert dans les comptes, mais qui n'est pas représentée par une monnaie réelle, comme l'écu de trois francs, qui n'existe pas en France : *Une somme de cent écus.*

— Sylvic. *Bois de compte, Bûche de compte,* Bois coupé d'une longueur et d'une grosseur à peu près régulières, et dont les bûches se comptent au lieu d'être mesurées.

— Loc. DIV. *Compte rond,* Sans fractions. || *Compte borgne,* Compte compliqué, fait souvent dans une intention de fraude. || *Compte de cuisinière, Compte d'apothicaire,* Comptes fortement majorés. || *Faire bon compte,* Vendre à bon marché. || *A bon compte,* Sans beaucoup de mal : *Les financiers s'enrichissent* À BON COMPTE. — Pour tout de bon : *Notre sang coulait* À BON COMPTE, *et nous nous affaiblissions à vue d'œil.* (Le Sage.) — En déduction de ce qui est dû : *Prenez cinquante francs* À BON COMPTE. || *De bon compte,* En comptant exactement. — *Etre de bon compte,* Payer exactement ce qu'on doit. Etre franc, sincère. || *Tourner à compte,* Etre avantageux. || *Prendre, mettre sur son compte,* Faire inscrire sur son propre compte, et *au fig.,* Accepter la responsabilité de..., Rejeter la responsabilité sur... || *Laisser une marchandise pour compte,* La refuser sans indemnité. || *Avoir ses comptes à jour,* Les avoir en règle, faciles à vérifier. || *Demander son compte,* Faire régler son salaire. || *Recevoir son compte,* Etre congédié. || *Donner son compte à quelqu'un,* Le congédier. || *Ouvrir un compte à quelqu'un,* Lui faire une place sur le livre de comptes. || *Avoir en compte,* Avoir à sa charge, pour rendre compte à réquisition. || *Passer en compte,* Inscrire au crédit ou au débit de quelqu'un, et *au fig.,* Etre attribué à quelqu'un, compté à son avantage ou à son désavantage. || *Arrêter un compte,* Le régler complètement. || *Régler un compte,* Mettre le trait final avec la règle, sous l'addition, et aussi S'acquitter. — *Régler ses comptes,* Mettre ordre à ses affaires et *au fig.,* Rendre raison de ses actions : *Régler* SES COMPTES *avec la justice divine.* || *Rendre ses comptes,* Présenter ses comptes à la vérification de qui de droit : *Rendre* SES COMPTES *de tutelle,* et Autref. *au fig.,* Mourir, parce qu'en mourant on rendait ses comptes à Dieu.

— *A ce compte, A ce compte-là,* D'après ce raisonnement. || *De* ou *Tout compte fait,* Tout bien considéré. || *Au compte de,* Suivant l'opinion, le dire de : A VOTRE COMPTE. *Je suis donc bien coupable, Alceste,* A VOTRE COMPTE. (Molière.) || *Au bout du compte, En fin de compte,* Après tout, en définitive. || *De compte à demi* ou *A compte à demi,* En partageant les bénéfices. || *Mettre sur le compte de,* Imputer à : METTRE *une faute* SUR LE COMPTE DE *son camarade.* || *Pour le compte de,* Aux profits et dépens de : *Faire le commerce* POUR LE COMPTE *d'autrui. Travailler* POUR SON COMPTE. *Pas de solidarité, dit l'égoïste : chacun* POUR SON COMPTE *ici-bas.* || *Pour le compte de,* Quant à, pour ce qui est de : POUR LE COMPTE DE *Corneille, il est fort inégal.* || *Par compte,* Successivement, à mesure qu'on en a besoin. || *Etre de compte,* Mériter d'être compté. || *Etre loin de compte,* Etre en désaccord de beaucoup sur un compte ou sur un sujet quelconque. || *Avoir son compte, En avoir pour son compte,* Etre fort maltraité. Etre complètement ivre. || *Donner son compte à quelqu'un, En donner à quelqu'un pour son compte,* Le malmener, le traiter rudement. || *Trouver son compte à,* Avoir profit, avantage à. || *Compte à rendre* ou *simplement Compte,* Justification de sa conduite, de sa gestion. || *Rendre compte de,* Exposer, analyser : RENDRE COMPTE D'*une pièce de théâtre.* — Rapporter, raconter : RENDRE COMPTE DE *ce qui s'est passé.* — Expliquer, justifier : RENDRE COMPTE *de ses actions.* || *Rendre bon compte de,* Rendre un bon témoignage en faveur de : RENDRE BON COMPTE D'*un employé.* — *Vous m'en rendrez bon compte,* Vous me le payerez. || *Se rendre compte de,* Apprécier par soi-même. || *Devoir compte de,* Etre tenu à : *La magnanimité ne* DOIT *pas* COMPTE *à la prudence* DE *ses motifs.* (Vauvenargues.) — Etre responsable devant : J'EN DOIS COMPTE *au Sénat.* || *Demander compte de,* Demander l'explication, la justification de : *Je* DEMANDERAI COMPTE *aux hommes* DE *la vie des hommes.* (Pascal.) || *Faire son compte,* Compter, former des prévisions ou des espérances : *En tout ce qui est douteux, le seul moyen d'agir avec assurance est de* FAIRE SON COMPTE *sur le pis.* (Louis XIV.) || *Faire son compte que,* Faire état que, avoir la pensée que : *Ils* FONT LEUR COMPTE QU'*ils seront lundi à dîner à Rouvroy.* (Mme de Sévigné.) || *Faire compte* ou *Faire son compte de,* Se proposer de, se décider à, trouver du profit à. || *Faire le compte de,* Etre à l'avantage de : *Le désordre* FAIT LE COMPTE *de bien des gens.* || *Tenir compte de,* Ouvrir un compte au sujet de. Compter, prendre en considération. Dédommager ; et *au fig.,* Savoir gré, être reconnaissant : TENIR COMPTE DE *l'intention.* || *Ne tenir compte ni mesure,* Ne prendre aucun soin de ses affaires. || *Tenir* ou *Faire compte de,* Faire cas de : *D'un vain songe peut-être elle* FAIT *trop de* COMPTE. (Racine.) || *Savoir, Entendre bien son compte,* Connaître son droit, ses intérêts. || *Son compte est bon* ou *Son compte sera bientôt réglé,* Il peut s'attendre à être châtié, maltraité.

— **A compte,** En déduction d'un compte plus considérable : *Recevoir vingt francs* À COMPTE. || A crédit, parce que, dans ce cas, il y a compte ouvert : *Prendre des marchandises* À COMPTE. (On écrit maintenant ACOMPTE.)

— PROV. **A chacun son compte,** A chacun ce qui lui est dû. || **Chacun veut avoir son compte,** Personne ne s'endort sur ses propres intérêts. || **Erreur n'est pas compte,** Il est toujours à propos de rectifier un compte inexact. || **Les bons comptes font les bons amis,** Pour rester amis, il faut s'acquitter exactement de ce que l'on se doit l'un à l'autre.

— ENCYCL. Comptab. Dans la comptabilité en partie double, les *comptes,* disposés sous forme de tableaux, jouent entre eux au fur et à mesure du mouvement des valeurs et, par leur comparaison périodique, font ressortir la situation financière de l'entreprise. *Actifs,* les comptes expriment ce dont le comptable est responsable ; *passifs,* vis-à-vis de qui il est responsable. Certains comptes sont toujours actifs : ce sont les comptes de valeurs (caisse, portefeuille, immeubles) ou d'emploi de valeurs. D'autres sont toujours passifs : ils expriment la propriété (capital), la provenance (loyers), l'affectation de valeurs (réserves, amortissements). D'autres enfin sont tantôt actifs, tantôt passifs (pertes et profits, comptes de correspondants).

Comptes collectifs. — Les comptes collectifs servent à grouper par nature un certain nombre de comptes particuliers (clients, fournisseurs, outillage). Les comptes à demi, à tiers, à quart relatent les opérations que font en participation deux, trois, quatre personnes.

Comptes d'ordre. — La comptabilité s'est perfectionnée par l'emploi des comptes d'ordre destinés à rendre d'une manière scrupuleusement exacte la physionomie d'une entreprise en faisant état non seulement des opérations arrêtées le jour de la clôture de l'exercice, mais encore de celles qui sont en cours de réalisation et débordent d'un exercice sur l'autre. Ces comptes se retrouvent pour un montant égal, aux deux postes du bilan.

Comptes de retour. — Ce sont des états établis sur une formule spéciale contenant l'énumération des sommes à rembourser par suite du non-payement d'un effet, constaté au retour par un protêt.

Compte courant. — Il y a, entre deux personnes, un compte courant lorsqu'elles conviennent que dettes et créances se transformeront, au fur et à mesure des opérations, en articles de débit et de crédit dont le solde seul sera exigé à la date fixée par le contrat. Le compte courant est dit *simple* quand le mouvement des capitaux est seul envisagé ; il est dit compte courant *et d'intérêts* lorsque les intérêts réciproques sont également calculés. On prend pour valeur la veille du retrait et le lendemain du dépôt. Les mois sont supposés de trente jours. Le compte dit *joint,* ouvert à plusieurs titulaires dont chacun est autorisé à le faire jouer, n'est pas pratiqué en France.

Trois méthodes ont été successivement appliquées pour établir les comptes courants avec intérêts.

La *méthode hambourgeoise,* la plus simple à concevoir, la plus compliquée à pratiquer, consiste à calculer les intérêts d'une somme inscrite à un compte le jour où une nouvelle somme vient s'ajouter à ce compte. Le compte est donc arrêté à chaque opération.

Dans la *méthode directe,* on compte les jours écoulés depuis la date de l'échéance de chaque somme jusqu'à celle de l'arrêté de compte (généralement fin du semestre), et l'on multiplie chaque somme par le nombre de jours, ce qui donne la colonne des « nombres ». On fait au crédit et au débit le total de la colonne des « nombres ». Le solde unique qui en résulte est multiplié par le taux de l'intérêt.

La *méthode rétrograde,* le plus généralement employée, permet d'arrêter le compte avant d'avoir atteint la fin de la période fixée. On prend comme point de départ du calcul des intérêts l'époque du commencement du compte et l'on calcule non pas les intérêts courus de l'échéance des opérations à la clôture du compte, mais les intérêts non courus, de l'échéance des opérations à la date de l'ouverture des opérations. Les « nombres » résultent de la multiplication de chaque capital débiteur ou créditeur par le nombre de jours écoulé entre la date d'ouverture et la date de la valeur. Puis pour corriger l'artifice de comptabilité qu'implique cette méthode, on calcule l'intérêt de la balance des capitaux pour toute la durée du compte, et l'on porte ce montant du côté de la balance où les capitaux sont le plus faibles. Ainsi l'on soustrait les intérêts non courus des intérêts de la durée totale du compte, et le solde donne le montant des intérêts courus.

Dans les services publics, il existe beaucoup de comptes courants pour retracer les mouvements de numéraire ou de valeur entre comptables. Le plus important est le compte courant consacré aux placements et aux retraits de fonds effectués au Trésor, avec ou sans intérêts, soit par les comptables (trésoriers-payeurs généraux), soit par de nombreuses collectivités à deniers publics.

— Dr. *Reddition de comptes.* C'est la production, à fin de vérification, d'un état de la recette et de la dépense des biens que l'on a administrés pour autrui. Le *rendant* est celui qui rend compte, et l'on appelle *oyant* celui à qui il est rendu. Le tuteur, le curateur à succession vacante, le mandataire, etc., doivent compte de leur administration. Lorsque la justice a à intervenir, à défaut de règlement amiable, le Code de procédure civile prescrit la forme des redditions de compte.

— Polit. Le *compte rendu des débats parlementaires,* établi sous le contrôle des Chambres, fut sommaire de 1789 à 1814 ; analytique, jusqu'en 1848 ; sténographique et *in extenso* à partir de cette date. Sous le second Empire, la reproduction du compte rendu officiel fut obligatoire.

Les Chambres et le Congrès font établir trois comptes rendus : 1° le *compte rendu télégraphique,* sommaire, affiché dans la salle des pas perdus de chaque Assemblée, transmis à leurs présidents individuellement, aux ministres, au président de la République et au syndicat de la presse de Paris ; 2° le *compte rendu analytique,* imprimé et mis le soir à la disposition des journaux, après avoir été établi par les secrétaires-rédacteurs des Chambres ; 3° un *compte rendu sténographique in extenso,* publié au *Journal officiel.*

Comptes du monde adventureux (LES), recueil de cinquante-quatre contes parus en 1555, sous la signature A. D. S. D., initiales d'Antoine de Saint-Denis, l'un des secrétaires de la reine Marguerite de Navarre sœur de François Ier. Ils ont une tendance marquée à la satire dirigée contre les moines et les ecclésiastiques.

COMPTE-CALIX (François-Claudius), peintre français, né à Lyon en 1813, mort à Chazay (Rhône) en 1880. Elève de Bonnefond, il débuta, au Salon de 1840, par deux tableaux de genre : la *Sœur cadette,* et la *Ressemblance.* Depuis il a exécuté un nombre considérable de tableaux de genre. Rappelons, parmi les œuvres qu'il a exposées : *Sainte Elisabeth de Hongrie, l'Amour au château, l'Amour à la chaumière, les Sœurs de lait* (Lyon).

Compte-fils.

COMPTE-FILS [*kon-te-fil*] n. m. invar. Loupe qui est soutenue sur deux montants de cuivre, à une distance convenable d'un disque percé d'un trou carré, à travers lequel on regarde une étoffe. Cela permet de compter le nombre de fils de chaîne et de trame.

COMPTE-GOUTTES [*kon-te-ghout'*] n. m. invar. Petit appareil permettant de compter goutte à goutte une quantité déterminée d'une solution médicamenteuse ou autre : *Le* COMPTE-GOUTTES *normal doit donner XX gouttes d'eau distillée pour un gramme et un centimètre cube.*

Compte-gouttes.

— Adjectiv. : *Un flacon* COMPTE-GOUTTES.

COMPTE-PAS [*kon-te-pâ*] n. m. invar. Syn. de PODOMÈTRE.

COMPTER [*kon-té*] v. tr. (lat. *computare* qui a aussi donné *conter : Compter* s'employait pour *conter* au XVIIe s.). Dénombrer, faire le compte : COMPTER *de l'argent, ses amis, ses livres.* || Mettre en compte : COMPTER *les centimes.* COMPTER *ses frais à son patron.* || Comprendre dans un calcul : *L'Egypte nourrissait autrefois vingt millions d'habitants, sans* COMPTER *les Romains* (Thiers) ; et *au fig.,* Tenir compte de, Faire cas de, Evaluer, Ranger parmi, Regarder comme : *Servez donc ce roi immortel et si plein de miséricorde, qui vous* COMPTERA *un soupir et un verre d'eau donné en son nom.* (Bossuet.) COMPTER *à quelqu'un les services rendus.* COMPTER *pour rien la fortune.* COMPTER *parmi les biens la sagesse.* COMPTER *quelqu'un parmi ses ennemis.*

— *Par extens.* Payer : COMPTER *cent mille francs à quelqu'un.* COMPTER *leur solde aux soldats.* || Donner, accorder en général : *Nous ignorons ce que l'avenir nous* COMPTERA. || Donner avec parcimonie : COMPTER *les morceaux à quelqu'un.* — Donner avec peine, impatience : *Tu* COMPTES *les moments que tu perds avec moi.* (Racine.) || Mesurer : *Les tristes jours que le ciel m'a* COMPTÉS. (Molière.) *Ses jours sont* COMPTÉS.

— Avoir : COMPTER *d'illustres ancêtres.* COMPTER *vingt printemps.* COMPTER *dix, vingt années de services,* Avoir servi l'Etat pendant dix, vingt années. || Contenir, posséder : *Ville qui* COMPTE *deux millions d'habitants.*

— Argot des théâtres. *Compter des pauses,* Dormir. || Argot des marins. *Compter ses chemises,* Vomir par suite du mal de mer.

— Comm. *Compter par bref,* Compter sommairement et sûr de simples bordereaux ou mémoires.

— Jeux. *Compter à la muette,* A divers jeux de cartes, Ne pas marquer les points de ses levées.

— Mus. Passer des mesures sans chanter ni jouer.

— *Intransitiv.* Faire un calcul. || Arrêter un compte : COMPTER *avec quelqu'un;* et, *au fig. : Vouloir* COMPTER *avec la Mort.* || Rendre compte de quelque chose. || Avoir l'intention de, se proposer de : *Que* COMPTEZ-*vous faire?* || Avoir pour assuré : *Je* COMPTE *bien que vous viendrez.* || Faire fond sur : *Ne* COMPTER *que sur soi.* || Faire partie d'un compte, d'une catégorie. Entrer en ligne de compte : *Les événements ne* COMPTENT *que pour ceux qui en pâtissent ou qui en profitent.* (Chateaubriand.)

— *Au fig.* Être estimé, avoir quelque valeur : *Il* COMPTE *parmi les grands avocats. C'est un homme qui* COMPTE !

— Passer pour, tenir lieu de : *A table, un gros mangeur* COMPTE *pour deux. Une année de service* COMPTE *pour deux dans certains cas.*

— *Compter de,* Dater de, commencer à, compter en commençant à : *L'accession au trône est une seconde naissance : on ne* COMPTE *que de ce moment.* (J. de Maistre.) || *A compter de,* A dater de, à partir de.

— *Compter par,* Egaler au nombre de : COMPTER *ses prospérités* PAR *les jours de son règne.* (Massillon.) || *Compter pour* ou *au nombre de,* ou *au rang de,* ou *parmi,* Mettre au nombre de. || *Compter sans,* Ne pas tenir compte de. || *Sans compter,* Largement. || *Ne compter à rien quelque chose,* N'en pas faire cas. || *Compter avec,* Tenir compte de : *L'électeur est une puissance* AVEC *laquelle il faut* COMPTER. — Etre méticuleux avec : *Je* COMPTERAI AVEC *vous, puisque vous* COMPTEZ AVEC *moi.* || *Compter avec soi,* Compter en soi-même, faire une sorte d'examen de sa conduite : COMPTONS AVEC NOUS-MÊME, *avant que Dieu* COMPTE *avec nous.* (Massillon.) — Réfléchir mûrement avant d'agir : *Jeune, on* COMPTE *sur soi; vieux, on* COMPTE AVEC *soi.* || *Compter ses pas,* Marcher avec une lenteur, une gravité affectée. || *Compter tous les pas de quelqu'un,* Exercer une surveillance excessive sur quelqu'un.

— PROV. **Qui compte sans son hôte** (ou **sans l'hôte**) **compte deux fois,** Faire des calculs sans consulter les intéressés, c'est s'exposer à des mécomptes. || **On compte les défauts de l'homme qu'on attend,** Celui qui se fait attendre fournit l'occasion de faire mal parler de lui. || **Il ne faut pas compter sur les souliers d'un mort pour se mettre en route,** Il ne faut pas fonder ses espérances sur un héritage.

— ***Compté, e,*** part. pass. du verbe *Compter.* Au propr. *A pas comptés,* Lentement, avec gravité. — *Au fig.* Avec une lente régularité ; d'un pas lent et sûr : *La vertu ne marche qu'*À PAS COMPTÉS. (Bossuet.) || *Tout bien compté et rabattu,* Tout examiné.

— ***Se compter,*** v. pr. SE COMPTER *comme l'ami de quelqu'un. Se* COMPTER *pour rien.*

— Au sens passif : *La danse peut* SE COMPTER *parmi les arts.* (Voltaire.)

— SYN. **Compter, calculer, supputer.** V. CALCULER.

COMPTEREAU [*kon-te-rô*] n. m. *Fam.* Petit compte.

COMPTE-TOURS [*kon-te-tour*] n. m. invar. Appareil servant à compter le nombre de tours faits par un arbre mobile dans un temps donné. (On dit aussi COMPTEUR DE TOURS, GYROMÈTRE, etc.) V. COMPTEUR.

COMPTEUR [*kon-teur*], **EUSE** n. et adj. Celui, celle qui compte.

COMPTEUR [*kon-teur*] n. m. Mécan. Nom donné à divers appareils destinés à mesurer, à compter et à enregistrer certaines grandeurs ou certains effets mécaniques. (Les principaux appareils qui reposent sur ce principe fondamental comprennent les *compteurs à gaz,* les *compteurs à eau,* les *compteurs de tours,* les *compteurs de voiture,* les *compteurs de vapeur,* les *compteurs d'électricité,* les *compteurs pour entrées,* etc.)

— ENCYCL. Mécan. *Compteur à gaz.* On nomme ainsi un appareil qui est destiné à mesurer ou à enregistrer les quantités de gaz consommé ou fabriqué. Il existe deux sortes de compteurs à gaz : le *compteur d'abonné,* servant à mesurer, chez le particulier qui consomme le gaz, la quantité journellement employée, et le *compteur de*

fabrication ou *d'usine,* qui enregistre les quantités de gaz que produit cette usine.

Il existe un grand nombre de modèles de compteurs d'abonné; le plus simple de ces appareils, dit *compteur normal,* est donné ci-contre en coupe. L'organe le plus important du compteur normal, comme, du reste, des divers autres compteurs, est le *tambour,* appelé aussi *volant.* Il constitue l'appareil mesureur. Il se meut dans une caisse cylindrique contenant une quantité d'eau qui atteint un niveau déterminé. En tournant sous l'effort d'arrivée du gaz dans la caisse, le tambour communique son mouvement à un mécanisme actionnant les aiguilles de plusieurs cadrans, qui enregistrent la quantité de gaz traversant le compteur. Naturellement, le fonctionnement du tambour ne se produit qu'autant qu'il y a consommation de gaz: si les robinets des brûleurs sont fermés, le gaz cesse de faire mouvoir ce tambour.

Compteur à payement préalable. — On appelle ainsi un compteur auquel est adapté un mécanisme distribuant automatiquement le gaz payé d'avance, par l'introduction d'une pièce de monnaie dans l'appareil. (Vx.)

Compteurs à eau. — Les compteurs à eau, d'un très grand nombre de systèmes, peuvent se diviser en trois groupes principaux : *compteurs à compartiments extensibles, compteurs à piston mobile, compteurs à mouvement rotatif :*

a) Les premiers sont constitués par des diaphragmes, avec membranes en caoutchouc ou en cuir, présentant une souplesse suffisante pour se gonfler quand le compartiment se remplit d'eau, et se dégonfler quand l'eau s'en échappe. Un encliquetage transmet au mécanisme actionnant l'aiguille du cadran enregistreur les mouvements alternatifs qui se produisent ;

b) Les seconds possèdent un piston doué, à l'intérieur d'un cylindre, d'un mouvement alternatif de va-et-vient. Comme dans une machine à vapeur, des tiroirs amènent l'eau successivement sur chacune des faces du piston, et ouvrent ou ferment les orifices d'introduction ou de sortie. Les compteurs à piston mobile dans un cylindre les plus remarquables sont, par ordre chronologique : le *compteur Robertson-Brisson,* le *compteur Kennedy,* le *compteur Coquart,* le *compteur Larmaraud,* le *compteur à quatre cylindres Samain,* le *compteur Roux;* enfin, le *compteur Frager* qui, de tous les appareils similaires connus, est celui qui présente le plus de régularité dans son fonctionnement ;

COMPTEURS : 1. A gaz (vu en coupe); 2. A eau (coupe); 3. Electrique (coupe); 4. Electrique (vue extérieure); 5. Compteur indicateur de vitesse; 6. Compteur-totalisateur; 7. Compte-tours; 8. Compteur de taxi; 9. Compteur-avertisseur de cabine téléphonique; 10. Pour billard.

c) Les compteurs à mouvement rotatif se composent, en général, d'une sorte de turbine aux dimensions réduites, qui tourne, autour d'un axe vertical, dans une enveloppe cylindrique. L'eau amenée au-dessus de la couronne de la turbine lui imprime un mouvement de rotation plus ou moins rapide, suivant sa pression. Le fonctionnement de ce genre de compteur laisse à désirer, sous le rapport de l'exactitude du volume d'eau enregistré. Le type des compteurs à mouvement rotatif est le *compteur Siemens.*

Compteurs de tours ou *compte-tours.* — Les compteurs de tours sont des appareils employés pour enregistrer le nombre de tours que fait l'arbre moteur d'une machine à vapeur, pendant un laps de temps fixé. Tous, ou presque tous, comprennent un nombre plus ou moins considérable de cadrans, qui représentent les unités, les dizaines, les centaines, les mille, et ainsi de suite. On les appelle aussi CINÉMOMÈTRES.

Compteurs de vapeur. — Ils servent à enregistrer le débit de vapeur en l'indiquant, soit au moyen d'un cadran, soit encore par le tracé sur un cylindre d'une courbe de débit. Ils peuvent être construits sur plusieurs principes, notamment utiliser la dépression créée dans une conduite de vapeur par un étranglement convenable. (Un des premiers compteurs de vapeur fut celui de Parenty.)

Compteurs d'électricité. — Les compteurs d'électricité peuvent se rapporter à trois types : les compteurs de *quantité* ou *coulombmètres* appelés généralement, quoiqu'à tort, *ampèremètres;* les *compteurs de force électromotrice* ou *voltmètres;* les *compteurs d'énergie électrique* ou *wattmètres.* Il existe de nombreux types de la première catégorie, fondés les uns sur l'*électrolyse,* les autres sur les actions *électromagnétiques;* les premiers ne sont que des modifications de l'ancien voltamètre; les autres sont des ampèremètres combinés avec des chronomètres.

Les appareils de la seconde catégorie n'existent guère pratiquement, bien qu'ils puissent servir à suivre la variation du potentiel pendant la charge et la décharge des accumulateurs.

Quant aux compteurs du troisième genre, ils servent à mesurer la force électromotrice. Un des plus remarquables est celui de Marcel Deprez. On peut citer également les compteurs d'Aron, de Siemens, de Vernon-Boys, d'Ayrton, etc.

Compteurs pour entrées. — On nomme ainsi des sortes de tourniquets d'un usage fréquent dans les expositions publiques, sur les champs de courses, etc. Ils sont munis d'un déclic comptant les visiteurs, dont un seul peut passer à la fois. V. TOURNIQUET.

Compteurs à alcool. — Ces compteurs ont pour but, non seulement de mesurer le volume de l'alcool qui passe, mais encore d'apprécier son degré. Le premier type de compteur employé fut le *compteur Siemens,* qui comprend un appareil rotatif à augets, où le liquide pénètre après avoir pris une composition homogène; d'autre part, un alcoomètre spécial permet de totaliser les degrés d'alcool pur.

On utilise de préférence aujourd'hui les *compteurs Bedout.* Ces appareils sont de deux sortes. Dans les *compteurs à poids constant,* l'alcool est pesé avec une balance ordinaire du type Roberval; un système de basculage fort simple permet à cette pesée de s'effectuer automatiquement; les deux vases, qui forment bascule, se déversent successivement dans un réservoir dès qu'ils contiennent un poids déterminé de liquide; d'autre part, un dispositif spécial permet, pendant chaque remplissage des vases, de prélever un échantillon dont le volume est proportionnel au volume du liquide contenu dans le vase au moment du basculage. Ces échantillons identiques à la moyenne du liquide sont emmagasinés dans un réservoir spécial et essayés à l'alcoomètre.

Les *compteurs à volume constant* ne sont qu'une transformation ingénieuse des compteurs pondéraux.

Compteurs de vitesse. — On nomme ainsi de nombreux appareils, très divers quant au fonctionnement, qui, fixés sur les locomotives, automobiles, cycles, etc., et solidaires d'un axe de roulement, indiquent soit la vitesse horaire en kilomètres (*indicateurs de vitesse, chronotachymètres, cinémomètres* et *cinémographes*), soit le nombre de kilomètres parcourus (*compteurs kilométriques totalisateurs*), soit enfin la taxe à payer en fonction du temps ou du parcours (*taximètres*).

Certaines machines à débit rapide (comme les presses rotatives d'imprimerie par exemple) sont pourvues d'un compteur totalisateur qui indique à chaque instant le nombre d'objets (feuilles imprimées, etc.) sortis de la machine. Enfin les billards sont parfois munis de petits compteurs-totalisateurs fonctionnant au doigt.

COMPTEUSE [*kon-teuz'*] n. f. Ouvrière qui assemble en mains les feuilles de papier.

COMPTINE [*kon-tin'*] n. f. Chanson que chantent les enfants pour déterminer celui qui *le sera.* (Les paroles des comptines : *Une poule sur un mur, qui picotait du pain dur...* ou bien : *Un petit princ' Sortant du paradis,* ou encore : *Am stram gram pic et pic et comegram...* sont plus riches de rythme que de signification.)

COMPTOIR [*kon-toir*] n. m. Comm. et Fin. Sorte de table massive, de bois ou de métal, sur laquelle les changeurs comptent l'argent, les marchands étalent leurs marchandises, les débitants de boissons servent leurs consommations, etc. || *Demoiselle, Dame de comptoir,* Fille ou Femme qui est au comptoir pour servir les pratiques, ou faire la recette.

— Succursale de la Banque de France : *La Banque a des* COMPTOIRS *dans les principales villes.* || Nom donné à divers établissements de crédit public : *Le* COMPTOIR D'ESCOMPTE. || Etablissement de commerce, de banque, etc., fondé, par une nation ou par des particuliers, dans les pays d'outre-mer : *Fonder un* COMPTOIR *en Afrique.*

— Techn. Lieu d'une fabrique de tissus où sont déposées les matières premières, et où l'on en fait la distribution aux ouvriers.

— ENCYCL. Archéol. Le mot, au moyen âge, désigne : une table à compter, la pièce où elle se trouvait, un jeton de compte, l'ensemble des officiers de la chambre des monnaies. Les tables comptoirs du moyen âge portaient souvent des tables arithmétiques, et des logettes pour les espèces.

Comptoir de café-bar.

Aux XVe et XVIe siècles, le nom passe au meuble sur lequel, dans les habitations seigneuriales, le receveur des finances ou trésorier compte l'argent avec ses jetons et ses bourses. Plus tard, c'est la pièce elle-même où se tient le receveur des finances qui a son tour prend le nom de comptoir. Depuis le XVIIe siècle, le *comptoir* est devenu un meuble exclusivement de boutique ou de magasin. On a fabriqué, au XVIIIe siècle, des comptoirs tout à fait luxueux, avec façade extérieure en panneaux de glace, dormants peints en bois de rose, moulures et rosettes en or, beaux travaux de robuste ébénisterie.

— Fin. *Comptoir d'escompte.* Le gouvernement provisoire de 1848, voulant remédier à la crise de crédit provoquée par la révolution, créa, par décret du 7 mars, des *comptoirs d'escompte* dont le capital serait fourni par tiers : en bons du Trésor par l'Etat; en obligations par les départements et les communes, à titre de garanties; en numéraire par les associés souscripteurs. Soixante établissements furent ainsi créés.

Le Comptoir d'Escompte de Paris a seul survécu. Il s'est transformé en société anonyme.

COMPTON (Sir William), général anglais, né en 1625, mort à Londres en 1663. Colonel à dix-sept ans, il se distinguait à la bataille de Banbury, puis gouverneur de cette ville il parvint à s'y maintenir jusqu'au 8 mai 1646. Il déploya les mêmes qualités à Colchester, où Fairfax ne put entrer qu'en affamant la place (1648). Aussi Cromwell l'avait-il en haute estime. Compton prit part à toutes les intrigues en faveur du roi; après la restauration, C[illegible]les II le nomma maître de l'artillerie. Compton fut député de Cambridge à la Chambre des communes, en 1660-1661.

COMPTON (Henry), évêque anglican, né à Compton (comté de Warwick) en 1632, mort à Fulham en 1713. Avec la protection du ministre Da[illegible]; évêque d'Oxford; en 1675, il était [illegible] 1676, il entrait au conseil privé. Charles II [illegible] l'instruction de ses nièces, Marie et Anne, qui [illegible] d'Angleterre. Compton, dans l'administration de son [illegible]cèse, se montra protestant rigide. Aussi Jacques II [illegible]pendit-il de ses fonctions (1685). Compton fit une pr[illegible]gande active en faveur de Guillaume d'Orange, qu'il [illegible]ronna à Westminster (1689). Son ancienne élève, la r[illegible] Anne, le nomma, en 1702, aumônier de sa maison. [illegible] très généreux pour les protestants réfugiés en Ang[illegible]. Ses dons oratoires étaient médiocres.

COMPTON-GIFFORD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Devon), près de Plymouth; 5.000 [illegible]

COMPTONITE [*konp-to*] n. f. (de *Compton* nom pr.). Silicate naturel, zéolite sodico-calcique, qui est une variété de thomsonite, qui se présente, en petits sphéroïdes groupés ou en cristaux courts.

COMPULSATION [*kon, si-on*] n. f. Action de compulser. (On dit aussi COMPULSION.)

COMPULSER [*kon*] v. tr. (du lat. *cum,* avec, et [illegible] *sare,* pousser). Obtenir d'un notaire ou autre officier p[illegible] en vertu de lettres délivrées en chancellerie, comm[illegible]tion des actes dont il garde les minutes. || Se faire m[illegible]trer une pièce chez un officier public. || Poursuivre [illegible] recherche, feuilleter fréquemment des livres, [illegible]crits, etc. : COMPULSER *des dossiers.*

COMPULSEUR [*kon*] n. m. Individu qui compulse : *Un* COMPULSEUR *de dossiers.*

— Anc. art milit. Officier ou serre-file chargé de pousser les soldats au combat.

COMPULSIF [*kon*], **IVE** adj. Qui pousse, qui contraint : *Force* COMPULSIVE.

COMPULSION [*kon*] n. f. (de *compulsif*). I[illegible] violente, contrainte. || Action de compulser. (Peu [illegible])

COMPULSOIRE [*kon*] n. m. (de *compulser*). Arrêt [illegible]risant à prendre communication d'une pièce chez un notaire, etc. || La prise de communication. || Vérification de livres de commerce.

— Anc. dr. *Lettres de compulsoire,* Autorisation de compulser un dossier ou un acte. || Ordre donné au dépositaire de titres, de les laisser compulser.

— Proc. civ. On donne le nom de *compulsoire* à [illegible] procédure employée pour obtenir communica[illegible] y a lieu, se faire donner un extrait d'un acte d[illegible] on n'a pas été partie, et qui se trouve chez un dép[illegible] public, tel qu'un notaire. Il faut, pour pouvoir y rec[illegible] un lien direct et sérieux entre la pièce dont on dem[illegible] communication et l'objet du litige.

COMPURGATEUR [*kon*] n. m. (du lat. *cum,* [illegible] *purgatum,* supin de *purgare,* purger). Anc. dr. [illegible] décharge.

COMPUT [*kon-put'*] n. m. (du lat. *computare,* [illegible]. Calcul servant à dresser un calendrier, et particul[illegible] le calendrier des fêtes mobiles : *Les premiers chré[illegible] virent le* COMPUT *de l'Empire.* (On a dit aussi c[illegible]

— ENCYCL. Le mot *comput* est entré dans la langue [illegible] de la promulgation du calendrier grégorien. Il [illegible] le *nombre d'or,* le *cycle solaire,* l'*indiction r*[illegible] *l'épacte,* et les *lettres dominicales.* V. CALENDRIER.

COMPUTATION [*kon, si-on*] n. f. (de *computer*). Manière de supputer le temps.

— Dr. *Computation d'un délai,* Fixation de [illegible]

— ENCYCL. Dr. rom. Les « roman[illegible] *computatio civilis* le mode de calcul des [illegible] tait à compter simplement les jours *de die ad* [illegible] de *momento ad momentum* (*compustatio naturalis*).

COMPUTER [*kon, té*] v. tr. (lat. *computare*). Supputer, compter. (Peu us.)

COMPUTISTE [*kon, tisst'*] n. m. (de *computer*). Celui qui travaille à dresser le calendrier ecclésiastique. || A Rome, officier qui perçoit les revenus de la chambre apostolique.

COMRIE, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, co[illegible] de Perth), sur l'Earne; 2.200 hab. Exploitation d'ard[illegible].

COMTADIN [*kon*], **E,** habitant ou natif du Comtat Venaissin : *Les* COMTADINS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Tradition* COMTADINE.

COMTAL [*kon*], **E, AUX** adj. Qui appartient aux comtes ou à un comte : *Couronne* COMTALE. *Ville* COMTALE.

COMTAT [*kon-ta*] n. m. Comté, dans certaines express. géographiques : COMTAT *d'Avignon,* COMTAT *Venaissin.*

COMTAT (le) ou **COMTAT VENAISSIN** [*kon-ta-re-nè-sin*], pays de l'ancienne France, entre le Rhône, la Durance et le mont Ventoux, qui demeura sous l'autorité pontificale depuis 1274 jusqu'en 1791. Capit. *Carpentras.* Il fait aujourd'hui partie du départ. de Vaucluse. Ce terroir très fertile, arrosé par les canaux d'irrigation venus de la Durance et par les émissaires des monts de Vaucluse et du Ventoux (Sorgue, Ouvèze, Aygues), est un des plus grands centres de production des primeurs de France. Ses habitants sont les *Comtadins.* Il tire son nom de *Venasque* (*Vindascinum*).

COMTAT D'AVIGNON, petit pays de l'ancienne France, comprenant le seul territoire de la ville d'*Avignon* et de sa banlieue; il appartint aux papes de 1274 à 1791 et fut réuni à la France, à cette dernière date, avec le *comtat Venaissin* (v. ce mot) avec lequel il a formé le départ. actuel de Vaucluse.

COMTE [*kont'*] n. m. (du lat. *comes, itis*, compagnon, et plus tard « comte »). Sénateur choisi pour conseiller, du temps des premiers empereurs romains. || Au temps du Bas-Empire, Dignitaire du palais. || Chef militaire commandant une province. || *Comte des largesses sacrées*, Chef des finances de l'Etat. || *Comte du trésor privé*, Ministre des revenus et des deniers de l'empereur. || *Comtes des domestiques*, Titre des deux commandants de la garde impériale. || *Comtes du palais*, Officiers attachés au service de l'empereur. (C'étaient ordinairement des eunuques.) || *Comte palatin*, Premier titre que portèrent les ducs de Bavière.

— En France, jusqu'à Charlemagne, Dignitaire qui gouvernait une certaine étendue de pays, sous l'autorité du roi : *Les* COMTES *de Charlemagne.* || *Comte du palais* ou *Comte palatin*, Chef suprême de la justice. || *Comte de l'étable.* V. CONNÉTABLE. || Dans le haut moyen âge, Commandant militaire d'un territoire : *Les* COMTES *institués par Charlemagne se rendirent peu à peu indépendants.* || A l'époque de la féodalité, Vassal du roi, qui gouvernait d'une façon à peu près indépendante une seigneurie appelée « comté » : *Le* COMTE *de Corbeil et de Melun. Les* COMTES *de Bretagne.* || *Comte-pair*, Comte grand feudataire de la couronne : *Les* COMTES-PAIRS *de Toulouse, de Flandre, de Champagne.* || Depuis la féodalité et jusqu'à nos jours, Simple titre de noblesse intermédiaire entre ceux de « marquis » et de « baron ». || *Comtes ès lois*, Ancien titre honorifique des professeurs émérites de la faculté de droit, à Toulouse.

— Argot. Menteur (par jeu de mots sur *conte*, histoire inventée). || *Comte du canton*, Geôlier. || *Comte de caruche*, Porte-clefs.

— Démon. *Comtes de l'enfer*, Démons qui commandent de nombreuses légions de diablotins.

— ENCYCL. *Epoque romaine.* — Dès la République, ce nom est donné aux conseillers bénévoles ou officiels des gouverneurs de province. Puis il s'appliqua aux amis qui entouraient l'empereur, suivant une hiérarchie régulière. Enfin le mot *comes* devint un titre honorifique attaché à certaines personnes ou à certaines fonctions de la cour ou de l'administration. La hiérarchie établie par Constantin comportait trois catégories de comtes : *Comites primi*, ou *secundi*, ou *tertii ordinis.*

Empire byzantin. — Le titre de *comte* perdit, à l'époque byzantine, de son importance, et il ne désigna plus dans l'armée qu'un grade inférieur. Dans l'administration provinciale, le titre fut porté par le gouverneur de l'*opsikion;* on y trouve aussi le *comte de la tente, le comte des murs.*

France du moyen âge et temps moderne. — Le mot *comte* désignait ainsi, sous le Bas-Empire, des conseillers intimes de l'empereur, parfois délégués au gouvernement de circonscriptions administratives. A l'époque barbare, les *comtes* furent des membres de l'entourage royal placés à la tête des *cités*, dont le territoire devint ainsi le *comté.* Le comte représentant le roi avait toute l'autorité militaire, politique, judiciaire, financière. Les Carolingiens maintinrent et renforcèrent l'institution comtale. Mais l'évolution féodale transforma les comtes en seigneurs héréditaires, non plus fonctionnaires, mais vassaux des rois.

L'importance des comtes fut d'ailleurs variable, depuis les grands feudataires comme les comtes de Flandre et de Champagne, jusqu'à de simples hobereaux comme les comtes de Corbeil et de Dammartin. Les comtes possédaient, en totalité ou en partie, les droits régaliens : haute, moyenne et basse justice, droit de battre monnaie, droit de guerre, etc. Quand le pouvoir royal, sous les premiers grands Capétiens, reconstitua son autorité, ce fut au détriment des comtes, jusqu'à ce que, finalement, à l'entrée de l'âge moderne, la royauté fût parvenue à supprimer leurs droits régaliens. La royauté s'arrogea simultanément le droit de créer des comtes : ce n'était plus qu'un titre, que la Révolution supprima. Il reparut sous l'Empire.

INSIGNES DE COMTE : 1. Heaume; 2. Couronne; 3. Toque des armoiries impériales.

L'insigne du comte est une couronne d'or rehaussée de perles; vue de profil, c'est-à-dire telle qu'elle est figurée en art héraldique, cette couronne montre neuf grosses perles. Quand les armes des comtes ont pour cimier un heaume, celui-ci est d'argent taré de profil et clos par une grille à sept barreaux. Dans les armoiries de l'Empire français, l'insigne du comte est une toque de velours noir retroussée de contre-hermine avec porte-aigrette d'or supportant cinq plumes.

Comte d'Egmont (LE), tragédie de Gœthe (1775). La scène se passe à Bruxelles, au moment où Philippe II, inquiet de la popularité du prince d'Orange et du comte d'Egmont, qu'il soupçonne de favoriser secrètement la Réforme, envoie le duc d'Albe remplacer Marguerite de Parme comme gouverneur des Pays-Bas. Défenseur des libertés des habitants de Bruxelles, Egmont, jeté en prison, est abandonné par eux. Seule, une jeune fille du peuple, Clara, qu'il aime, lui reste fidèle. Egmont meurt, victime de ses fautes, des intrigues du duc d'Albe, et surtout de son amour pour la liberté.

La couleur locale, fidèlement reproduite, le dessin des caractères d'Egmont et de Clara, l'énergie de l'action, font de cette pièce un des chefs-d'œuvre dramatiques de Gœthe.

Comte de Monte-Christo (LE), roman d'Alex. Dumas (1845). V. MONTE-CRISTO.

Comte Ory (LE), ancienne romance qui raconte une légende picarde remontant au XIVe ou au XVe siècle. Il n'en restait que quelques fragments lorsque Laplace en remplit les lacunes, en rajeunit le langage, et la publia en 1875. Elle rime par *assonances*. Le comte Ory et quatorze de ses chevaliers se déguisent en religieuses et réussissent à s'introduire dans le couvent de Farmoutier, dont ils séduisent l'abbesse et les nonnes. Voici le premier couplet :

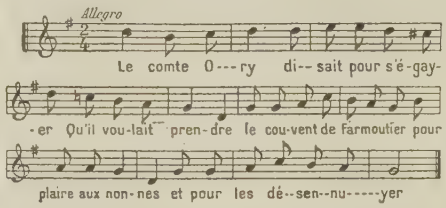

Comte Ory (LE), opéra en deux actes, paroles de Scribe et Delestre-Poirson, musique de Rossini, représenté à l'Opéra le 20 août 1828. Cet ouvrage se composait, pour les paroles, d'un vaudeville du même titre et des mêmes auteurs, tiré d'une vieille romance picarde et, pour la musique, d'un opéra italien de circonstance, *il Viaggio a Reims*, écrit à l'occasion du sacre de Charles X, et représenté au Théâtre-Italien en 1825. Scribe et Poirson donnèrent plus d'ampleur à leur premier ouvrage, Rossini remania sa partition, à laquelle il ajouta un duo, des chœurs, un trio et un finale. La pièce, du genre comique, est amusante; la musique, pleine de grâce et d'esprit.

COMTE (François-Charles-Louis), publiciste et homme politique français, né à Sainte-Enimie (Lozère) en 1782, mort à Paris en 1837. Avocat, il fonda en 1814, avec Dunoyer, un périodique, *le Censeur*, qui devint quotidien en 1819, et où il défendit les idées libérales. Plus tard il fut député de la Sarthe, puis secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales. On lui doit un *Traité de législation* (1826), et un *Traité de la propriété* (1834).

COMTE (Louis-Christian-Emmanuel-Apollinaire), prestidigitateur et ventriloque français, né à Genève en 1788, d'un père français, mort à Rueil (Seine-et-Oise) en 1859. Il acquit dans son art une telle célébrité qu'il obtint de Louis XVIII le titre de « physicien du roi ».

Comte (THÉÂTRE), petit théâtre, fondé en 1812 par le prestidigitateur Comte, dans la salle de l'ancien théâtre des Jeunes-Elèves, rue Dauphine, d'où, en 1817, il passa dans l'ancienne salle du cirque Franconi, rue du Mont-Thabor, puis à l'hôtel des Fermes, rue du Bouloi, puis au passage des Panoramas et enfin au passage Choiseul, dans la salle actuelle des Bouffes-Parisiens. Il subsista jusque vers 1855.

COMTE (Isidore-*Auguste*-François-Marie), mathématicien et philosophe français, né à Montpellier en 1798, mort à Paris en 1857. A sa sortie de l'Ecole polytechnique, où il était entré à seize ans, il se livra à l'enseignement des mathématiques. En 1818, il devint le disciple de Saint-Simon, avec qui il se brouilla en 1824. Il se maria en 1825. En 1826, il entreprit de développer dans un cours sa doctrine personnelle; mais il fut frappé, après les premières leçons, d'une attaque d'aliénation mentale. Il put reprendre, en 1828, ses travaux et son cours. Il obtint, en 1832, une place de répétiteur à l'Ecole polytechnique; en 1837, il y fut nommé, en outre, examinateur. De 1831 à 1848, Comte fit un cours gratuit d'astronomie dans une mairie de Paris. S'étant séparé de sa femme, ayant perdu ses deux places de l'Ecole polytechnique, Comte, à partir de 1848 et jusqu'à sa mort, vécut surtout des contributions de ses amis, lesquels s'éloignaient de lui les uns après les autres à cause de son caractère de plus en plus difficile.

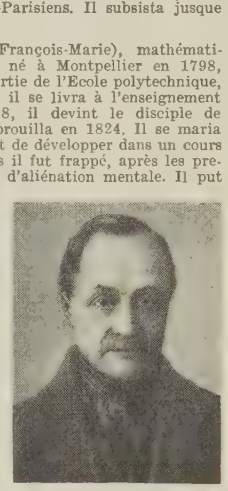

A. Comte.

Il avait publié, de 1839 à 1842, les six volumes de son *Cours de philosophie positive.* « Il n'y a qu'une maxime absolue, dit-il, c'est qu'il n'y a rien d'absolu. » Sa méthode consiste à ne s'occuper que des faits et de leurs relations; les faits sont les phénomènes qu'on peut constater par l'expérience; la seule expérience est celle des sens, la psychologie est impossible, et la connaissance de l'homme se réduit à la physiologie. Les seules relations entre les faits dont l'étude soit légitime sont celles de succession et de simultanéité dans l'espace; Comte rejette l'étude des relations de cause à effet et de moyen à fin. Il pose la loi des trois états des sociétés d'Occident : théologique, métaphysique, positif; donne sa fameuse classification des sciences en sciences abstraites et sciences concrètes, dont la généralité et la complexité croissent en raison inverse l'une de l'autre; réduit la morale à l'altruisme, et nie l'idée du droit.

En 1845, Comte rencontra Clotilde de Vaux et aima d'un amour romanesque cette jeune femme malheureuse et atteinte d'une maladie mortelle. C'est cette rencontre et cet amour qui, ce semble, menèrent Comte au mysticisme. A partir de 1845, en effet, il tenta de tirer de sa philosophie une religion. Il émit successivement les idées de la *vierge-mère*, de l'adoration de l'humanité, de l'organisation de la société par la science. Il s'institua grand prêtre de l'Humanité et décréta que « sainte Clotilde » serait désormais la patronne de l'humanité.

Parmi les principaux ouvrages d'A. Comte, il faut citer : *Cours de philosophie positive* (1839-1842); *Discours sur l'esprit positif* (1844); *Calendrier positiviste* (1849); *le Système de politique positive* (1852-1854); *Catéchisme positiviste* (1852); *Appel aux conservateurs* (1855); *Synthèse subjective* (1856).

COMTE (Joseph-*Achille*), naturaliste français, né à Grenoble en 1802, mort à Nantes en 1866. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches anatomiques et physiologiques relatives à la prédominance du bras droit sur le bras gauche* (1828); *Règne animal de Cuvier, disposé en tableaux méthodiques* (1832-1841); *Cahiers d'histoire naturelle* (1836-1845), avec Milne-Edwards; *Œuvres complètes de Buffon, avec les suites* (1846); *Traité complet d'histoire naturelle* (1844-1848); *Musée d'histoire naturelle* (1854); etc.

COMTE (Pierre-Charles), peintre français, né à Lyon en 1823, mort à Paris en 1895. Elève de Robert-Fleury, il se fit remarquer avec son tableau *Henri III et le duc de Guise* (1855). Il exposa encore : *l'Arrestation du cardinal de Guise et de d'Espaignac* (1855); *Alain Chartier et Marguerite d'Ecosse* (1859); *Marie Touchet* (1870); *la Nièce de Don Quichotte* (1877).

COMTE (Jules), administrateur et écrivain français, né à Paris en 1846, mort à Paris en 1912. En 1886, il fut appelé à la direction des bâtiments civils et palais nationaux. C'est sous sa direction que fut arrêté le programme des travaux d'agrandissement de la Bibliothèque nationale. Il est l'auteur d'un volume sur *la Tapisserie de Bayeux* et d'études sur *les Musées et les Ecoles d'art en France.* Il a fondé la *Bibliothèque de l'Enseignement des beaux-arts*, et la *Revue de l'art ancien et moderne.* Membre de l'Institut en 1911.

COMTÉ [*kon*] n. m. (Le mot *comté* était féminin autrefois; il l'est resté dans *Franche-Comté.*) Domaine conférant le titre de comte. || Territoire possédé par un comte.

— Dr. angl. *Conseil de comté* (en angl. *county council*). Assemblées élues, qui ont été créées en 1888 et ont des attributions qui appartenaient auparavant aux juges de paix.

— ENCYCL. *France.* — Avec la formation féodale, le mot *comté* désigna le fief auquel était attaché le titre de « comte ». Le comté mérovingien correspondait, comme superficie, à l'ancienne *civitas* romaine. Il était divisé en *pagi*, et souvent le nom de *pagus* est appliqué au comté lui-même. Sous les Mérovingiens, il y eut en Gaule 120 comtés; ils allèrent se morcelant, et l'on en compta environ 800 sous les Carolingiens. La féodalité rendit les comtés héréditaires dans les familles. Par suite d'usurpations et de créations de titres, les comtés ne correspondirent plus aux anciennes *civitates* romaines. Les comtés les plus importants furent subdivisés dans le Nord en bailliages et prévôtés; dans le Midi, en sénéchaussées et viguerie. Sous l'Ancien régime, ce ne furent plus que des domaines décorés d'un titre.

En *Angleterre*, le comté est une division administrative de la Grande-Bretagne, mais son organisation varie avec les différents pays du territoire : Angleterre et Pays de Galles, Ecosse, Irlande.

Les comtés en Angleterre et dans le Pays de Galles sont administrés par un *sheriff* et un conseil de comté qui est élu. Les comtés d'Ecosse ont une administration un peu différente, mais depuis 1889 elle se rapproche beaucoup de celle des comtés anglais. En Irlande il n'y a pas de conseil élu, et la principale autorité est un « grand jury ».

Le comté a un droit de représentation à la Chambre des communes, qui a été maintenu en 1918, mais avec un plus grand souci de péréquation des sièges par rapport au chiffre de la population.

COMTE-PAIR n. m. Hist. V. PAIR.

COMTÉ-PAIRIE [*kon, pè-rî*] n. f. Hist. V. PAIRIE.

COMTESSE [*kon*] n. f. Celle qui, de son chef, possédait un comté. || Femme ou veuve d'un comte.

Comtesse de Charny (LA), roman d'Alexandre Dumas père (1859-1865), faisant suite à *Ange Pitou*, qui lui-même continue *Joseph Balsamo.* Série amusante qui va de Louis XV à la Révolution.

Comtesse d'Escarbagnas (LA), comédie de Molière, en un acte, en prose, représentée pour la première fois devant le roi à Saint-Germain, en 1671. *La Comtesse d'Escarbagnas* fut improvisée en huit jours, sur l'ordre de Louis XIV. Elle fut jouée, en 1672, sur le théâtre du Palais-Royal. L'intrigue est presque nulle : il s'agit d'une comtesse de province qui veut contrefaire les manières de la cour. Peinture fort vive des ridicules de la province.

COMTESSE (Robert), homme d'Etat suisse, né à Valangin (canton de Neuchâtel) en 1847, mort à la Tour-de-Peilz (canton de Vaud) en 1922. Il fit ses études à Heidelberg et à Paris, et en 1874 fut élu député. Après une carrière politique brillante, il fut élu en 1899 membre du Conseil fédéral, où il dirigea successivement les départements des finances, de justice et de police, et des chemins de fer. Il fut président de la Confédération de 1904 à 1910. Retiré de la vie politique, il dirigea de 1912 à 1921 à Berne les bureaux internationaux de la propriété industrielle, littéraire et artistique.

COMTIFIER [*kon-ti-fi-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Donner le titre de comte.

— ***Se comtifier,*** v. pr. : *Le fils du chancelier prit le nom de Pontchartrain et* SE COMTIFIA. (Saint-Simon.)

COMTISME [*kon-tissm'*] n. m. Système philosophique d'Auguste Comte. (Le comtisme est la philosophie intégrale d'Auguste Comte, comprenant à la fois la philosophie, la politique et la religion positives. Du comtisme, Littré n'a conservé que le positivisme qui borne la certitude à la connaissance des faits.)

COMTOIS [*kon-toi*], **E,** habitant ou originaire de la Franche-Comté : *Les* COMTOIS.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays, à ses habitants : *Coutumes* COMTOISES.

— ENCYCL. Econ. rur. Les *chevaux comtois* habitent les deux côtés de la chaîne du Jura, en France et en Suisse. A. Sanson les classe parmi les variétés de sa « race germanique ».

Les *bœufs comtois* constituent une variété de la *race jurassique* de A. Sanson. Le nom de « comtois » était réservé aux bœufs, les vaches étaient dites *touraches.* Cette population est en voie de décroissance et remplacée peu à peu par d'autres qui en dérivent par voie de sélection (montbéliarde, gessienne, etc.).

COMTOR [*kon*] n. m. Nom que l'on donnait, dans quelques comtés, au vassal immédiat du comte.

— Encycl. Le titre de *comtor* tomba peu à peu en désuétude. Quelques fiefs de comtorat subsistaient cependant encore, vers la fin du XVIIIe siècle, dans le Velay, le Vivarais, le Rouergue et le Gévaudan. Le comtor, vassal immédiat du comte, mais inférieur au vicomte, prenait rang aussitôt après celui-ci. Sa femme portait le titre de « comtoresse » ou « comtorisse ».

COMTORAT [*kon-to-ra*] n. m. Fief, titre de comtor.

COMTORESSE [*kon*] ou **COMTORISSE** n. f. Femme de comtor.

COMUNANZA, comm. d'Italie (Marches, prov. d'Ascoli-Piceno), sur le fleuve Aso ; 3.580 hab.

COMUNERO [*mou-né*] n. m. (mot espagn. formé de *comun*, commun). Hist. Habitant d'une commune en Espagne. || Pl. *Des* COMUNEROS [*ross*].

— Encycl. Le régime communal avait pris au moyen âge une grande extension en Espagne. Les rois avaient concédé de nombreuses chartes (*cartas pueblas*) aux colons qui venaient peupler le pays arraché aux Maures, et les *comuneros* furent, de bonne heure, pourvus de *fueros* privilégiés. Très vite, les communes obtinrent le droit de siéger aux Cortès. En 1520, les communes castillanes se soulevèrent contre le despotisme fiscal de Charles-Quint. Don Juan de Padilla, leur chef, obtint d'abord quelques succès, puis, abandonné par la noblesse, il fut vaincu et pris à Villalar (1521) et décapité.

COMUNIDAD [*mou*] n. f. (mot espagnol). Nom donné à certains corps municipaux d'Espagne. || Pl. *Des* COMMUNIDADOS.

COMUS. Myth. V. CÔMOS.

COMUS (Nicolas-Philippe LEDRU, dit), savant physicien. V. LEDRU.

COMUS, escamoteur célèbre dont on ignore le véritable nom, mort en 1820 et qui prit ce pseudonyme pour établir une confusion avec *Ledru-Comus*. Il eut en son temps une grande vogue, mais mourut dans la gêne.

CON (du lat. *cum*, avec), modification du préfixe COM (v. ce mot).

CON [*konn'*] prép. (mot ital.). Avec. (Usité dans quelques locutions relatives à la musique). *Con anima*, Avec âme. || *Con brio*, Avec éclat. || *Con espressione*, Avec expression. || *Con moto*, Avec plus de mouvement, moins de lenteur. || *Con amore*, Avec un soin passionné, avec une persévérance inspirée par l'attrait.

CONA, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Venise) ; 4.800 hab.

CONAC n. m. V. KONAK.

CONACDJI n. m. V. KONAKDJI.

CONAKI (Constantin), homme d'Etat et poète roumain, né en Moldavie en 1771, mort en 1849. Il fut chargé, en 1832, de la rédaction du règlement organique. Deux ans après, il fut un des prétendants au trône de Moldavie, qui échut à Michel Stourdza. Dès lors, il renonça à la vie politique. Comme poète, Conaki compte parmi les plus célèbres de son époque. Ses poésies ont été publiées en 1826 sous le titre : *Poésies, compositions et interprétations*.

CONAKRY. Géogr. V. KONAKRY.

CONAMAMA, petit fleuve côtier de la Guyane française, à l'embouchure duquel s'établirent, en 1628, les premiers colons français du pays.

CONAN MÉRIADEC, personnage légendaire qui aurait été l'un des chefs des Bretons insulaires émigrés dans la péninsule armoricaine à la fin du IVe siècle. Il aurait, dit-on, pris le titre de roi et fait la guerre aux Romains.

CONAN Ier, dit **le Tors**, comte de Rennes, mort en 992. Fils de Juhel Bérenger, il prétendit régner sur la Bretagne, livra bataille à l'évêque Guérech, comte de Nantes, s'empara ensuite de Nantes ; mais, attaqué à Conquereuil par le comte d'Anjou, Foulques Nerra, il y trouva la mort.

CONAN II, duc de Bretagne (1040-1066), lutta contre le duc de Normandie, Guillaume, et mourut empoisonné.

CONAN III, dit **le Gros**, duc de Bretagne (1089-1148). Il succéda, en 1112, à son père Alain-Fergent. Son règne fut marqué par des guerres civiles et religieuses. Il épousa Mathilde, fille du roi d'Angleterre, Henri Ier.

CONAN IV, dit **le Petit** (1137-1171), duc de Bretagne en 1156. Il appela contre les seigneurs bretons le roi d'Angleterre, Henri II, qui lui prit une partie de ses Etats ; et un de ses compétiteurs, Eudes, aidé par la France, lui enleva Vannes et la Cornouailles. Réduit au comté de Rennes, il dut abandonner sa couronne à Geoffroi Plantagenet, en 1169.

CONARD [*nar'*] n. m. Membre d'une société joyeuse qui célébrait les jours gras, à Rouen, par toutes sortes de bouffonneries (XVe-XVIIe s.).

CONARITE n. f. Hydrosilicate naturel de nickel, trouvé à Röttis. (On dit aussi COMARITE.)

CONCA della Campania, comm. d'Italie (Campanie, prov. de Caserte) ; 2.665 hab.

CONCAMÉRATION [*si-on*] n. f. (de l'italien *con*, avec, et *camera*, chambre). Archit. Voûte, arcade ou cintre. || Passage voûté, derrière le maître-autel d'une église. || *Demi-concamération*, Voûte n'ayant que la moitié de la courbe, l'autre consistant en un pied-droit.

— Phys. Nom donné par Bernoulli, en acoustique, à la partie de la colonne d'air comprise entre deux ondes sonores successives.

CONCAPITAINE [*tèn'*] n. m. (du préfixe *con*, et de *capitaine*). Anciennem., Officier qui partageait avec un autre les fonctions de capitaine dans une compagnie.

CONCARNEAU [*nô*], ch.-lieu de cant. du Finistère, arrond. et à 22 kil. de Quimper, dans un petit estuaire s'ouvrant sur la baie de la Forest ; 6.000 hab. (*Concarnois, oises*). Ch. de f. Orléans. Laboratoire de zoologie maritime dépendant du Muséum d'histoire naturelle de Paris. La pêche de la sardine, du thon, du maquereau occupe les deux tiers de la population. Usines de conserves. Bains de mer. On distingue à Concarneau la « ville close », dans un îlot, enceinte de vieux remparts, et le « faubourg de Sainte-Croix », devenu le quartier le plus important. Prise d'assaut sur les Anglais par Du Guesclin (1373), Concarneau fut disputée par les huguenots à la Ligue, qui en resta maîtresse en 1576. — Aux environs, château-musée archéologique de Kéryolet

Le canton a 4 comm., et 17.600 hab.

CONCASSAGE n. m. Action de concasser les corps durs, les grains, etc. (On dit aussi CONCASSATION n. f.).

CONCASSEMENT [*man*] n. m. Concassage excessif, pulvérisation.

CONCASSER [*sé*] v. tr. (du préf. *con*, et de *casser*). Réduire en menus fragments des matières dures ou sèches : CONCASSER *des fèves, du sucre*.

— ***Se concasser***, v. pr. — Au sens passif, Etre concassé.

CONCASSEUR n. m. (de *concasser*). Machine-outil pour diviser des matières dures en fragments grossiers.

— Adjectiv. : *Cylindre* CONCASSEUR.

— Encycl. Econ. rur. Le *concasseur* destiné à réduire en menus fragments les tourteaux, ou les grains (maïs) destinés à la nourriture des bestiaux, est constitué essentiellement par deux cylindres en fonte placés parallèlement dans un même plan horizontal, striés obliquement par rapport à l'axe, et tournant en sens contraire pour agir comme un laminoir. Un dispositif projette sur eux les graines à concasser.

Dans d'autres systèmes, il n'y a qu'une partie mobile, cylindre ou plateau, armée de dents ou de stries, et qui tourne vis-à-vis d'une partie fixe.

— Trav. publ. Tandis que les broyeurs (v. ce mot) réduisent en fragments très menus sinon en poudre les ma-

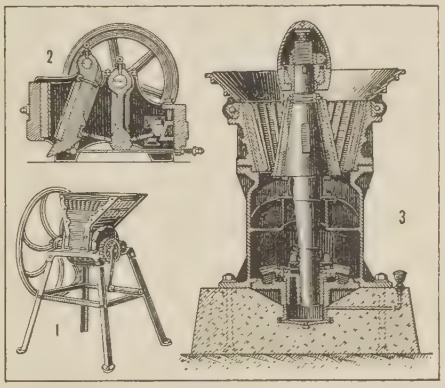

CONCASSEURS : 1. Pour tourteaux ; 2 et 3. Pour pierres : 2. A mâchoires et saccades ; 3. Giratoire, système Bergeaud.

tières qui leur sont soumises, les *concasseurs* sont agencés pour donner des fragments plus ou moins volumineux. On les utilise principalement pour diviser des blocs de pierre, de minerais, etc. Ces appareils sont généralement constitués par deux mâchoires en fonte disposées comme les branches d'un V et dont on règle l'écartement. L'une de ces mâchoires est fixe, l'autre mobile autour d'un axe qui passe par son arête supérieure, et reçoit par le moyen d'un excentrique un mouvement saccadé de va-et-vient.

On fait également usage d'appareils dont les organes broyeurs sont des cylindres (type des concasseurs à tourteaux) ou des noix, creusés de rainures hélicoïdales et dont le moulin à café offre le type le plus réduit.

Ordinairement, un *trommel* ou trieur, qui fait suite au concasseur, sépare les produits en catégories de grosseurs.

Pour les travaux routiers, on met en œuvre un matériel amovible qui est amené à pied d'œuvre et produit sur place le caillou, le gravillon et le sable utilisés à la confection du macadam.

CONCATÉNATION [*si-on*] n. f. (de *concaténé*). Phil. et Rhét. Enchaînement : *La* CONCATÉNATION *des causes et des effets*.

— Rhét. Figure qui consiste à lier, enchaîner, les membres d'une période au moyen de mots empruntés au membre précédent. (Ex. : *Le monde politique est un* cercle *vicieux*, cercle *dans lequel l'anarchie engendre la* tyrannie, *la* tyrannie *fait naître la* révolte, *et la* révolte *conduit à l'anarchie*.)

CONCATÉNÉ, E adj. (du préfixe *con*, et du lat. *catena*, chaîne). Se dit de vers dont chacun commence par le dernier mot ou la dernière syllabe du précédent.

CONCAVATION [*si-on*] n. f. Gibbosité antérieure de la poitrine.

CONCAVE adj. (lat. *concavus* ; de *cum* et *cavus*, creux). Dont la surface courbe est creuse : *Surface* CONCAVE.

— Phys. *Miroir concave*, Miroir à surface concave, qui a, entre autres propriétés, celle de faire converger les rayons lumineux, calorifiques ou sonores. || *Verre* ou *lentille plan-concave* ou *plano-concave*, Lentille dont une surface est concave, l'autre plane, et qui a la propriété de faire diverger les rayons qui la traversent. || *Verre* ou *lentille biconcave* ou *concavo-concave*, Celui dont les deux faces sont concaves et qui jouit d'un double pouvoir divergent. || *Verre concavo-convexe*, Celui qui a une face concave et l'autre convexe, le rayon de la dernière étant plus grand que celui de la première, ce qui lui donne un pouvoir divergent moindre que celui des verres plans-concaves.

Lentille biconcave.

— Gramm. arabe. *Verbes concaves*, Verbes imparfaits qui ont pour radicale médiane un *waw* ou un *ya*.

— *Substantiv.* Côté concave : *Le* CONCAVE *d'une lentille, d'un globe*. (Vx.)

— ANTON. Bombé, convexe.

CONCAVER [*vé*] v. tr. (de *concave*). Creuser : CONCAVER *des pierres*. (Vx.)

CONCAVIFOLIÉ, E adj. A feuilles concaves.

CONCAVITÉ n. f. Etat de ce qui est concave : *La* CONCAVITÉ *d'une lentille*. || Cavité : *Les* CONCAVITÉS *de la roche humide*.

— Encycl. Géom. Une courbe tourne sa *concavité* du côté où elle-même se trouve par rapport à sa tangente : or, si l'on mène à une courbe deux tangentes infiniment voisines, l'arc de la courbe, compris entre les deux points de contact, sera contenu dans l'angle des deux tangentes ; la concavité d'une courbe en un de ses points est donc tournée du côté vers lequel s'incline la tangente à cette courbe, lorsqu'on déplace infiniment peu le point de contact.

Lorsque la courbe supposée plane est rapportée à des coordonnées rectilignes, le coefficient angulaire de sa tangente est $\frac{dy}{dx}$; la courbure de la courbe est donc dirigée du côté des y positifs ou du côté des y négatifs, selon que $\frac{dy}{dx}$ croît ou décroît en même temps que x, c'est-à-dire selon que la dérivée de $\frac{dy}{dx}$ est positive ou négative.

Les points où $\frac{d^2y}{dx^2}$ devient nulle ou infinie et n'a, par conséquent, pas de signe, sont des points singuliers.

CONCAVO-CONCAVE, CONCAVO-CONVEXE adj. Phys. V. CONCAVE.

CONCÉDER [*dé*] v. tr. (lat. *concedere* ; de *cum*, avec, et *cedere*, céder. — Se conjugue comme *accélérer*.) Faire octroi de : CONCÉDER *l'exploitation d'un monopole*. || Donner par concession : CONCÉDER *une colonie*. || Accorder, au sens ironique : *Madame, c'est avec justice que le sort vous* A CONCÉDÉ *le nom de belle-mère*. (Molière.) [Vx.] ; — et *au fig.* : Accorder, admettre (dans une discussion) : CONCÉDER *un point*. CONCÉDER *qu'on est allé trop loin*.

— ***Se concéder***, v. pr. — Au sens passif : *Il est des choses qui ne* SE CONCÈDENT *point facilement*.

— ANTON. **Dénier, s'opposer à, refuser, rejeter, repousser.**

Concedo [*sé*] (mot lat. signif. *Je l'accorde*). Ce mot s'employait surtout, comme le mot *nego*, dans l'argumentation scolastique : *La guerre est quelquefois nécessaire*, CONCEDO ; *mais on doit tout tenter pour l'éviter*.

CONCEIÇÃO (mot portugais signifiant *conception*). Comme son équivalent espagnol CONCEPCION, il entre souvent dans la composition des noms géographiques du nouveau monde.

CONCEIÇÃO, ville du Brésil (Etat de Minas-Geraes), près de la source du rio Santo-Antonio ; 10.000 hab. Mines d'or et de fer.

CONCÉLÉBRER [*bré*] v. tr. (du préfixe *con*, et de *célébrer*. — Se conjugue comme *accélérer*.) Célébrer avec, dire la messe ensemble : *Le nouveau prêtre et l'évêque* CONCÉLÈBRENT *la messe*.

— ***Se concélébrer***, v. pr. — Au sens passif : *La messe qui* SE CONCÉLÈBRE *le jour de l'ordination*.

CONCENTRABLE [*san*] adj. Qui peut être concentré : *Liquide très* CONCENTRABLE.

CONCENTRALISATION [*san, si-on*] n. f. Centralisation énergique, complète.

CONCENTRATEUR [*san*] n. m. Appareil de concentration des liquides, des sirops. || Dans une cartouche de chasse, Culot en treillage métallique. || Appareil employé dans l'industrie aurifère, pour séparer l'or de la masse du minerai broyé.

— Adjectiv. : *Appareil* CONCENTRATEUR.

CONCENTRATION [*san, si-on*] n. f. Action de concentrer, Etat de ce qui est concentré : *La* CONCENTRATION *des rayons solaires au foyer d'une lentille. L'âme, dit Leibniz, est une* CONCENTRATION, *un miroir vivant de tout l'univers*. (Voltaire.) || Action d'augmenter la richesse d'un mélange en une substance déterminée, par l'élimination de liquides moins denses, d'impuretés ou de corps étrangers : *La* CONCENTRATION *des sirops*. || Action de rassembler ce qui est épars, séparé : *La* CONCENTRATION *des troupes ;* et *fig.* : *La* CONCENTRATION *des pouvoirs augmente leur puissance et multiplie leurs inconvénients*.

— Artill. *Concentration des feux*, Opération qui consiste à diriger sur un même objectif les feux de plusieurs groupes de batteries : *La* CONCENTRATION DES FEUX *devint, au cours de la guerre 1914-1918, le procédé normal de la préparation des attaques, par l'artillerie*.

— Phil. Acte par lequel nous dirigeons nos énergies ou notre attention intellectuelle vers un but déterminé.

— ANTON. **Diffusion, dissémination, dispersion, éparpillement.**

— Encycl. Art milit. En tactique ou stratégie, la *concentration* est la réunion des forces dont on dispose, pour leur permettre d'agir en commun. Au début d'une guerre, dès que la mobilisation des unités est terminée, c'est-à-dire quand chacune de ces unités a été portée à l'effectif et au pied de guerre, on commence les *transports de concentration* en vue de réunir les armées d'opérations dans les *zones de concentration* fixées à l'avance par le plan de campagne.

— Les *camps de concentration* sont des camps de refuge dans lesquels on rassemble, sous la surveillance de troupes, soit des populations civiles de nationalité ennemie, soit des suspects, soit des soldats prisonniers. Les Espagnols en avaient créé pendant les révoltes cubaines. Lors de la guerre du Transvaal, les Anglais, sous le prétexte d'assurer plus facilement la subsistance des populations, mirent femmes, enfants et vieillards dans des camps de concentration. Ils détenaient ainsi des otages. La résistance des Boers s'en trouva diminuée. L'installation des camps était déplorable ; la mortalité, très élevée, au point de soulever les protestations humanitaires du monde entier. Pendant la Grande Guerre, chez les divers belligérants, les nationaux ennemis et prisonniers ont été groupés dans des camps de concentration. Ceux qui étaient installés en Allemagne donnèrent lieu à de sévères critiques.

CONCENTRÉ [*san*], **E** adj. (de *concentrer*). Dont on a chassé la partie aqueuse : *Alcool, acide* CONCENTRÉ. || *Fig.* Peu communicatif.

— *Substantiv.* Minér. Echantillon de minerai, généralement d'alluvion, obtenu par lévigation des gangues terreuses.

CONCENTREMENT [*san-tre-man*] n. m. Action de concentrer. (Peu us.)

CONCENTRER [*san-tré*] v. tr. (du préfixe *con*, et de *centre*). Réunir en un centre : *Les lentilles biconvexes* CONCENTRENT *à leur foyer les rayons du soleil.* || Réunir, rassembler en un même point : CONCENTRER *des troupes;* et *au fig. :* CONCENTRER *toute l'autorité dans une seule main.* CONCENTRER *sur quelqu'un toute son affection.* || Réunir dans un espace resserré : *L'air est* CONCENTRÉ, *ici;* et *au fig.* Refouler, dissimuler : CONCENTRER *sa haine, sa colère.*

— Chim. Enrichir la teneur d'une solution, d'un mélange, en chassant plus ou moins complètement le liquide inutile.

— Min. Eliminer d'un minerai natif, par un procédé mécanique ou chimique, la plus grande quantité possible de corps étrangers ou de gangues, pour enrichir la teneur du minerai en vue de son traitement final.

— ***Se concentrer,*** v. pr. Se renfermer en soi-même : *Les timides se* CONCENTRENT.

— Au sens passif, Etre, devenir concentré : *La misère se répand davantage à mesure que l'industrie* SE CONCENTRE. (Proudhon.) *Des troupes qui se* CONCENTRENT *; et au fig. : L'attention qui* SE CONCENTRE *sur une seule personne.*

— ANTON. **Disséminer, disperser, éparpiller.** — **S'épancher.**

CONCENTRIQUE [*san-trik'*] adj. Géom. Se dit d'une figure ayant même centre qu'une autre figure : *Cercles* CONCENTRIQUES.

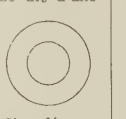

Circonférences concentriques.

CONCENTRIQUEMENT [*san-tri-ke-man*] adv. D'une manière concentrique.

CONCENTRISME [*san-trissm'*] n. m. (de *concentrer*). Sociol. Doctrine politique favorable à la concentration. || Tendance à concentrer.

CONCENTRISTE [*san-trisst'*] n. et adj. Favorable à la concentration : *Politique* CONCENTRISTE.

CONCENTUS [*sin-tuss*] n. m. Mus. Autref., Chant à l'unisson ou à l'octave. || Accord.

CONCEPCION, ville et port du Chili, ch.-lieu de province, sur le Pacifique, à l'embouchure du Biobio ; 78.000 hab. Fondée en 1550 par Valdivia, cette ville a été plusieurs fois dévastée par des tremblements de terre, notamment en 1751 et en 1823. — La *province de Concepcion*, une des plus riches du Chili au point de vue agricole (céréales et fruits), a 254.000 hab.

CONCEPCION, ville du Pérou (départ. de Junin), près du rio Mantaro, émissaire du lac de Chinchaycocha ; 8.000 hab.

CONCEPCION, ville et port fluvial du Paraguay ; sur le Paraguay ; 6.000 hab. Exportation de bois, de cuirs, de maté.

CONCEPCION del Uruguay, ville et port fluvial de la république Argentine (prov. de Entre-Rios), sur l'*Uruguay ;* 20.000 hab. Collège national. Cette ville, fondée en 1778, fut jusqu'en 1863 la capitale de la province.

CONCEPT [*sèpt'*] n. m. (du lat. *conceptus*, conçu. S'employait autrefois dans le langage ordinaire). Philos. Idée, objet conçu par l'esprit : *Une abstraction n'est qu'un* CONCEPT. (Acad.) *Si l'on veut se former une idée ou* CONCEPT *de la partie, il faut la séparer de son tout.* (Boulainvilliers.) || Faculté de concevoir : *George Sand, en qui revivent la force, la puissance et le* CONCEPT *du maréchal de Saxe, de qui elle est petite-fille naturelle.* (Balzac.)

— ENCYCL. Dans la langue philosophique, le mot *concept* est surtout employé pour traduire le mot allemand *begriff* dans le sens que lui a donné Kant, de « idée générale, mais non absolue. » Kant appelle concepts des idées comme celles d'espace, de temps et de relation causale, et idées absolues de la raison, celles de l'âme, de l'univers et de Dieu. Il divise les concepts en trois classes : 1° les *concepts purs de l'entendement* qui, d'après lui, ne doivent rien à l'expérience : ce sont les *catégories ;* 2° les *concepts empiriques*, qui doivent tout à l'expérience, comme les notions générales de couleurs et de plaisir ; 3° les *concepts mixtes*, qui résultent à la fois de l'expérience et de l'entendement pur.

CONCEPTACLE [*sèp*] n. m. (lat. *conceptaculum*). Cavité contenant les organes de la reproduction, chez beaucoup de cryptogames (algues).

CONCEPTACULAIRE [*sèp, lèr'*] adj. Qui a rapport au conceptacle : *Cavité* CONCEPTACULAIRE.

CONCEPTACULIFÈRE [*sèp*] adj. (du lat. *conceptaculum* et *ferre*, porter). Bot. Muni de conceptacles : *Algues* CONCEPTACULIFÈRES.

CONCEPTEUR [*sèp-teur'*], **TRICE** n. Personne qui conçoit : *Le* CONCEPTEUR *d'une idée.* (Peu us.).

— *Adjectiv.* Qui accomplit l'acte physiologique de la conception : *L'individu fécondateur et l'individu* CONCEPTEUR. (Peu us.)

CONCEPTIBILITÉ [*sèp*] n. f. Caractère de ce qui est conceptible. (Peu us.)

CONCEPTIBLE [*sèp*] adj. Qui peut être conçu : *Phénomène* CONCEPTIBLE. *Fait* CONCEPTIBLE.

CONCEPTIF [*sèp*], **IVE** adj. Qui peut concevoir : *Faculté* CONCEPTIVE. — Antiq. rom. V. FÉRIE.

CONCEPTION [*sèp-si-on*] n. f. (du lat. *conceptio*, action de concevoir). Physiol. Dans l'acte de la génération, Action de l'organe femelle qui reçoit et développe un germe fourni par le mâle : *Jacob fit mettre des baguettes de diverses couleurs devant ses brebis, afin qu'au moment de la* CONCEPTION *elles eussent des agneaux tachetés.* (Sacy.) || Fait d'être conçu, de recevoir l'existence : *Chacun a en soi, dès sa* CONCEPTION, *la cause qui le détruit.* (Voltaire.)

— *Fig.* Faculté de recevoir une idée, de saisir par l'esprit : *Avoir la* CONCEPTION *lente, vive.* || Acte par lequel on saisit une idée : *Toute pensée est* CONCEPTION *et expression de quelque chose.* (Bossuet.) || Action d'inventer : *Aussi habile dans l'exécution que dans la* CONCEPTION. *Nous avons beau enfler nos* CONCEPTIONS *au delà des espaces imaginables...* (Pascal.) || Production de l'esprit : *Les caractères alphabétiques sont une de nos plus belles* CONCEPTIONS. || Manière dont une chose est conçue, dont son ensemble est disposé : CONCEPTIONS *artistiques.*

— Théol. *Conception immaculée de Marie,* Dogme de foi catholique, d'après lequel la Vierge Marie a été conçue sans le péché originel. || Fête dans laquelle l'Eglise célèbre ce mystère.

— SYN. **Conception, entendement, intelligence.** La *conception* est la faculté de saisir les choses et de s'en former une idée nette ; on la représente souvent comme vive et prompte. L'*entendement* est aussi la faculté de comprendre, mais considérée comme quelque chose de plus passif que la *conception*. L'*intelligence*, comme la *conception*, est active, et son action, si elle est parfois moins prompte, s'étend en général plus loin et plus profondément.

— ENCYCL. Physiol. V. FÉCONDATION.

— Dr. Le Code civil (art. 312) présume, pour la preuve de la filiation légitime, que la *conception* de l'enfant se place entre le trois centième et le cent quatre-vingtième jour avant la naissance.

— Philos. Dans le langage philosophique, le mot *conception* désigne toute représentation ou notion qui n'est point celle d'une chose actuellement perçue. Les idées générales, les souvenirs, et les différentes constructions de l'imagination créatrice sont des conceptions. D'après Port-Royal et Bossuet, *concevoir* est un genre dont *entendre* et *imaginer* sont les espèces.

Le mot *conception* évoque les idées de *naissance* et de *création*, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet, d'une hypothèse et d'une invention.

— Théol. D'après l'enseignement de la théologie catholique, l'*Immaculée Conception* est le privilège en vertu duquel la Sainte Vierge a été exemptée, au moment même de sa conception, de la tache du péché originel, commune à toute la postérité d'Adam. Cette croyance, qui existait depuis longtemps dans l'Eglise, fut érigée en dogme de foi par le pape Pie IX, dans la bulle *Ineffabilis*, le 8 décembre 1854. Par suite de cette grâce spéciale, la Sainte Vierge échappa à la malédiction qui pèse sur la postérité d'Adam. Cependant, elle bénéficia de la Rédemption, et c'est en vue des mérites de Jésus-Christ que ce privilège lui fut accordé. Les théologiens donnent de ce mystère plusieurs raisons *de convenance*. La première est tirée de la maternité divine de Marie : la mère de Jésus devait être si pure, qu'aucune souillure ne pouvait tacher son âme. La seconde ressort de la part que Marie a prise au mystère de la Rédemption. Deux passages de l'Ecriture sont surtout cités comme contenant une allusion à l'immaculée conception : le texte de la Genèse (III, 15), qui nous montre la femme écrasant la tête du serpent, et les paroles de la Salutation que l'ange Gabriel prononça en annonçant à Marie qu'elle serait mère de Dieu (Luc, I, 28).

— Iconogr. *Conception immaculée de la Vierge.* Bien longtemps avant d'être un dogme, la croyance à l'immaculée conception de la Vierge a été exprimée d'une façon fort transparente dans les monuments de l'art. Ce sujet a été traité par Girolamo Mazzuola (Parme), Carle Maratte (Vienne), Sassoferrato, au musée Brera (Milan), Murillo, en de nombreuses compositions dont la plus célèbre, longtemps désignée sous le nom d'*Assomption*, figure au musée du Louvre (on l'appelle encore : *Apparition de la Vierge Immaculée*) ; Juan de Juanes (Grenade), Ribera (Madrid), Antonio Palomino (Madrid), Augustin del Castillo (Cordoue), Valdes Leal (Séville), Fr. Pacheco (Séville), etc. Des tableaux sur le même sujet ont encore été peints par le Tintoret, le Corrège, le Guide, Rubens (Madrid), le Cortone, G.-B. Tiepolo (Madrid), etc. (V. planche *Beaux-Arts XXXVI.*)

Conception (RELIGIEUSES DE LA), ordre fondé en 1484 par Béatrix de Silva, noble Portugaise, et approuvé par Innocent III (1489) qui lui imposa la règle de Cîteaux. En 1501, Alexandre VI soumit à la direction des franciscains cet ordre, qui avait adopté la règle de sainte Claire. En France, depuis la définition du dogme de l'Immaculée Conception, plusieurs congrégations ont pris ce nom. On compte, parmi les hommes : les *oblats de Marie-Immaculée*, les *prêtres de l'Immaculée-Conception*, les *religieux de l'Immaculée-Conception ;* parmi les femmes : les *sœurs de l'Immaculée-Conception ;* les *sœurs de Sainte-Marie-Immaculée*, les *bénédictines de l'Immaculée-Conception.*

Conception de Villa-Viçosa (ORDRE DE N.-D. DE LA). V. NOTRE-DAME.

CONCEPTIONNAIRE [*sèp-si-o-nèr'*] n. m. Théologien qui soutenait l'immaculée conception de la Vierge, avant que ce dogme fût devenu un article de foi pour les catholiques.

CONCEPTIONNEL [*sèp-si-o-nèl'*], **ELLE** adj. Qui a rapport aux conceptions, aux concepts.

CONCEPTIONNISTE [*sèp-si-o-nisst'*] n. m. Membre d'une société politique et religieuse qui, en Espagne, sous Ferdinand VII, cherchait à imprimer à la politique une direction réactionnaire et cléricale.

CONCEPTISTE [*sèp-tisst'*] n. m. (de l'espagn. *concepto*, pensée). Dans la littérature espagnole, Nom donné à des écrivains précieux.

CONCEPTIVITÉ [*sè-pti*] n. f. Faculté de concevoir, au pr. et au fig. || Fécondité de la femelle.

CONCEPTUALISME [*sèp-tu-a-lissm'*] n. m. (rad. *conceptuel*). Doctrine philosophique qui professe que l'universel existe dans les choses et que, séparé d'elles, il n'est ni une réalité en soi, comme le veulent les réalistes, ni un simple mot, comme le soutiennent les nominalistes, mais une conception de l'esprit, qui exprime la nature essentielle de la pensée.

— ENCYCL. CONCEPTUALISME est le nom par lequel les historiens désignent habituellement la solution qu'Abélard (1079-1142) donna au problème des universaux. N'admettant ni comme les réalistes, à la manière de son maître Guillaume de Champeaux, que l'objet d'une idée générale (genre ou espèce) était une essence existant dans les choses, ni comme les nominalistes, à la manière de son autre maître Roscelin de Compiègne, que cet objet était une simple expression verbale (*flatus vocis*), il juge que les genres existent non pas en eux-mêmes, mais en tant qu'ils se rapportent, à titre de prédicat, à des sujets individuels qui sont, eux, des choses subsistantes ; c'est pourquoi il appelle l'universel un discours capable de servir d'attribut (*sermo prædicabilis*). Des théories analogues sont développées par des élèves d'Abélard dans les traités anonymes *de Intellectibus* et *de generibus et speciebus*. Ce dernier soutient que tout individu est composé d'une matière, qui est son espèce et d'une forme qui est son individualité ; par exemple, Socrate a pour matière homme et pour forme Socratité ; comme la forme Socratité n'existe que dans l'individu Socrate, il en est ainsi à plus forte raison de l'espèce homme qui est la matière qui soutient cette forme. Il faut remarquer pourtant que le mot de conceptualisme n'a pas été en usage au XIe et au XIIe siècle ; on ne distinguait à ce moment que deux partis, les nominaux et les réaux (nominales et reales), ceux qui affirmaient et ceux qui niaient la réalité des universaux : or le conceptualisme niait la réalité des universaux, puisqu'il les réduisait aux concepts prédicats ; il n'était donc qu'une nuance du nominalisme. Par contre les partisans de Guillaume d'Occam (1300-1350) qui s'appellent eux-mêmes et que les historiens ont continué à appeler des nominalistes, admettent avec les conceptualistes qu'il y a, à côté de l'universel par convention, qui est le mot, un universel naturel (*universale naturale*) qui est la signification du mot ou concept ; ils se donnent d'ailleurs, quelquefois, les noms de conceptistes ou terministes, qui semblent à certains historiens plus justifiés que le nom de nominalistes.

CONCEPTUALISTE [*sèp-tu-a-lissst'*] n. et adj. Partisan du conceptualisme : *Système* CONCEPTUALISTE.

CONCEPTUEL [*sèp*], **ELLE** adj. Relatif à la conception.

— Philos. Relatif, conforme au conceptualisme : *L'idée souveraine est à la fois* CONCEPTUELLE *et réelle.* (H. Martin.)

CONCEPTUS [*sèp-tuss*] n. m. (mot lat.). Produit de la conception, de la fécondation ; l'œuf fécondé.

CONCERNANT [*sèr-nan*] part. prés. de *Concerner*, employé souvent comme une préposition : *Loi* CONCERNANT *la chasse.*

CONCERNER [*sèr-né*] v. tr. (lat. *concernere*). Avoir rapport à, appartenir à : *Cela me* CONCERNE.

— SYN. **Concerner, regarder, toucher.** *Regarder* marque un rapport moins étroit que *concerner*. *Toucher* dit plus au contraire et s'applique même aux intérêts les plus chers.

CONCERT [*sèr*] n. m. (ital. *concerto*). Action de concerter, d'étudier en commun un projet, etc. : *Mgr le cardinal de Retz est tous les jours en* CONCERT. (Retz.) || Accord de personnes qui s'entendent : *Ce parfait* CONCERT *qui fait agir les armées comme un seul corps.* (Bossuet.) *Le* CONCERT *des puissances. Le* CONCERT *européen. Le* CONCERT *des méchants.* || Ensemble de paroles concertées : *Un* CONCERT *de bénédictions.* || Accord, harmonie de voix, d'instruments : *Sans doute leur* CONCERT *va commencer la fête.* (Racine.) || Séance musicale, Exécution par un certain nombre d'artistes, soit chanteurs, soit instrumentistes, de morceaux de musique : CONCERTS *symphoniques*, CONCERTS *d'oratorio, de musique de chambre, de musique militaire*, etc. || Lieu où l'on entend cette exécution : *Aller au* CONCERT. || *Par extens.* Ensemble de bruits simultanés : *Le sauvage* CONCERT *des vents. Les* CONCERTS *des oiseaux. Et* CONCERTS *printaniers d'éclater dans les branches* (A. Theuriet.) || Manifestation bruyante : *Un concert d'injures, de cris, d'acclamations.*

— Poét. Chants de poètes, poésies.

— *Concert spirituel*, Aujourd'hui, Concert exclusivement composé de morceaux religieux.

— *Café-concert.* V. CAFÉ.

— *De concert*, loc. adv. Avec entente : *Agir* DE CONCERT.

— SYN. **Concert, accord.**

— ANTON. **Charivari, désaccord, discorde.**

— ENCYCL. Mus. Les *concerts* publics ne remontent guère au delà du XVIIIe siècle. Jusqu'alors, les concerts étaient un luxe que se permettaient seuls les souverains, ou certaines compagnies de lettrés et d'artistes groupées sous le nom de « académie », telle que l'Académie de poésie et de musique fondée par Jean Antoine de Baïf et Thibaut de Courville en 1570. Des institutions analogues se développèrent en province au XVIIe siècle.

Concert spirituel. — Le 18 mars 1725 fut inauguré, dans la salle des Suisses, au palais des Tuileries, le « Concert spirituel » fondé par François Ier Danican-Philidor et dont les séances, qui auraient lieu pendant les relâches et la fermeture des théâtres, devaient être consacrées à la musique religieuse et instrumentale. Le Concert spirituel, dont le personnel était pris, en très grande partie, dans celui de l'Opéra et de la musique du roi, subsista jusqu'en 1791. Il fut célèbre par toute l'Europe, et les artistes étrangers les plus fameux tenaient à honneur de s'y faire entendre.

Concert des amateurs. — Fondé en 1775 par un fermier général, nommé de La Haye, et par le baron d'Ogni fils, il était organisé par souscription. Il avait pour directeur Gossec. Ses séances se donnaient dans l'hôtel de Soubise, au Marais. C'est au Concert des amateurs qu'on entendit pour la première fois à Paris des symphonies avec instruments à vent.

Concert de la loge olympique. — C'est en 1779 ou 1780 que ce concert prit naissance à Paris. L'orchestre, qui avait pour chef Navoigille, présentait une réunion de talents de premier ordre. Haydn écrivit expressément à son intention six symphonies nouvelles dont le succès fut éclatant. Le Concert de la loge olympique disparut en 1789.

Concerts du Conservatoire. — La Société des Concerts du Conservatoire, dont le personnel est exclusivement composé d'anciens élèves de cet établissement, a été fondée en 1828, à l'instigation de Cherubini et de Habeneck à Paris. Depuis lors, elle n'a cessé de fonctionner. Elle a eu à sa tête, depuis Habeneck, Girard, Tilmant, Hainl, Deldevez, Garcin, Taffanel, Marty, Messager, Gaubert. Sa réputation est universelle.

Concerts populaires. — Les concerts populaires de musique classique furent fondés à Paris en 1861 par Pasdeloup. La première séance eut lieu le 27 octobre 1861 dans la salle du Cirque d'hiver, qui pouvait abriter plus de quatre mille personnes, avec le plus grand succès. Aux chefs-d'œuvre des maîtres, Pasdeloup joignit bientôt des œuvres de jeunes compositeurs français. Les concerts Pasdeloup, qui avaient cessé en 1884, ont été reconstitués en 1917 par Rhené-Baton.

Concerts Colonne. — Colonne fonda à Paris, en 1871, une nouvelle entreprise de concerts symphoniques, dite « Concert national », dont les séances avaient lieu à l'Odéon, et qui quelques années plus tard prit le titre de « Association artistique » et se transporta dans la salle du théâtre du Châtelet. Les Concerts Colonne, qui se donnent le samedi et le dimanche, dans la journée, se sont fait, à côté du grand répertoire classique, une sorte de spécialité de la musique de Berlioz. Ils ont été dirigés depuis la mort de Colonne par Gabriel Pierné.

Concerts Lamoureux. — Lamoureux fonda à Paris la Société des « Nouveaux-Concerts » dont les séances eurent lieu d'abord dans la salle du théâtre du Château-d'Eau,

puis dans le cirque des Champs-Elysées. Lamoureux s'est surtout donné pour tâche de populariser les œuvres de Richard Wagner. Il s'est également attaché à faire connaître la musique russe contemporaine. Il a eu comme successeur son gendre Camille Chevillard, remplacé à son tour par Paul Paray puis par A. Wolf.

On peut signaler aussi à Paris les *Concerts Rouge* (rue de Tournon), et les *Concerts Touche* (boulevard de Strasbourg), qui contribuèrent à la vulgarisation de la musique classique et moderne.

Les sociétés de concert ou les séances de musique de chambre, les auditions de virtuoses (*récitals*) n'ont cessé de se multiplier depuis quelques années, Concerts symphoniques de la « Schola cantorum », de la Société Bach ou de la Société Hændel, festivals annuels (Concerts Straram, Concerts Koussevitzky), Société des Instruments anciens, Concerts spirituels de la Sorbonne. Quelques associations importantes se sont formées en province : à Angers, à Bordeaux, à Lyon, à Strasbourg, entre autres.

A l'étranger, on peut signaler les fameux Concerts du Gewandhaus de Leipzig, ceux du Gürzenich de Cologne, les Concerts du Conservatoire et les Concerts populaires de Bruxelles, les Monday popular Concerts de Londres et les Saturday Concerts, la Société orchestrale de la Scala de Milan, la Société des Concerts de Madrid, le Concert-Gebouw d'Amsterdam dirigé par Mengelberg, etc.

— Iconogr. Les artistes ont souvent représenté des *concerts*. Parmi les nombreuses compositions que l'art antique nous a léguées sur de pareils sujets, il nous suffira de signaler une peinture et une mosaïque qui ont été découvertes à Pompéi, et qui sont toutes deux au musée de Naples.

L'art chrétien a représenté fréquemment des concerts d'anges : on en voit dans la plupart des *Couronnements de la Vierge;* par exemple, dans les peintures de R. del Garbo et Fra Angelico, qui sont au Louvre, et dans le beau bas-relief de la Renaissance qui se voit dans la cathédrale de Bayonne. Après les concerts religieux, il faut citer les concerts profanes : le *Concert de femmes nues* du Tintoret (Dresde), le *Concert d'Amours* du Poussin (Louvre), le *Concert d'enfants* de Bartolommeo Montagna (Louvre). Des concerts en chambre ont été peints par le Caravage, Valentin, Jacques Banan (Offices), le Pordenone, (Munich), Leonello Spada (Louvre), Benedetto Castiglione (Madrid), Jordaens (musée d'Anvers), Jean Steen, Honthorst, Th. Rombouts (Munich), Daniel Seghers (Collection Madrazo, à Madrid), Terburg, Brauwer, Mieris, Adrien Van Ostade (Madrid), Isaac Van Ostade (Madrid), Teniers (Berlin), etc. (V. planches *Beaux-Arts XXXV et XXXVI.*)

Concert (LE), tableau de Gérard Terborch (musée de Berlin), représentant deux musiciennes dont l'une joue de la viole, l'autre du clavecin. (V. planche *Beaux-Arts XXXV.*)

Concert champêtre (LE), tableau généralement attribué au Giorgione, au Louvre; couleur puissante et harmonieuse. (Certains critiques l'attribuent à Domenico Campagnola, d'autres au Titien.) [V. planche *Beaux-Arts XXXVI.*]

CONCERTANT [*ser-tan*], **E** n. Personne qui chante ou exécute sa partie dans un concert.

— N. f. Morceau de musique concertante : *Ecrire une* CONCERTANTE.

— *Adjectiv.* Qui exécute un chant, qui n'est pas de simple accompagnement : *Les grands effets dépendent de l'homogénéité des parties* CONCERTANTES. (Scudo.)

— *Musique, Symphonie concertante,* Celle dont les parties chantent ou jouent alternativement : *Tous les quatuors de Haydn, de Mozart, de Beethoven sont* CONCERTANTS.

— ENCYCL. *Concertant* se disait autrefois du chanteur ou de l'instrumentiste qui se faisait entendre dans un concert. Plus tard, on substitua à ce mot celui de *concertiste.* « Concertant » se dit particulièrement aujourd'hui d'un morceau dans lequel deux ou plusieurs parties brillent à tour de rôle, tels que les trios, les quatuors et les quintettes de Haydn, Mozart, Beethoven. Plusieurs compositeurs ont écrit des *symphonies concertantes* pour deux ou plusieurs instruments principaux, généralement accompagnés par l'orchestre, les *Concertos brandebourgeois* de Bach par exemple, les symphonies concertantes de Kreutzer ou de Romberg, etc.

Les Italiens appellent *pezzi concertati* (morceaux concertés ou concertants) ce qu'on appelle « morceaux d'ensemble » dans les opéras français (trios, quatuors, finales), avec ou sans chœurs.

CONCERTER [*ser-té*] v. tr. Préparer de concert :

Après les vains projets qu'ils *avaient concertés.*
LA FONTAINE.

CONCERTER *une expédition;* et *Absolum.* [J'aurais souhaité que]

L'amour *concertât* mieux avec l'ambition.
CORNEILLE.

|| Préparer seul : CONCERTER *longtemps en soi-même.*

— *Fig.* Régler, composer : CONCERTER *son maintien, son visage.*

— *Intransitiv.* Etudier, répéter avec d'autres un morceau musical; puis, Faire concert : *Des voisins qui* CONCERTENT *tous les dimanches.*

— ***Concerté, e*** part. pass. du verbe *Concerter.* Combiné, arrangé :

L'ordre mal *concerté,* l'occasion mal prise.
CORNEILLE.

|| Prudent : *M. de Turenne, plus* CONCERTÉ *que M. le Prince...* (Saint-Evremont.) || En mauv. part, Affecté : *Air, gestes* CONCERTÉS.

— Mus. *Morceau concerté,* Morceau d'ensemble, dans la musique italienne. || *Style concerté,* Style de musique d'église, plus brillant que le style religieux ordinaire. V. CONCERTANT.

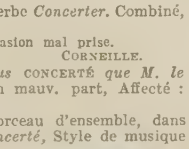
Concertina.

— ***Se concerter,*** v. pr. S'entendre pour agir de concert : *Les faux témoins... ayant eu le temps de* SE CONCERTER. (Voltaire.)

CONCERTINA [*sèr'*] n. m. Instrument imaginé, un peu après 1830, par le facteur Debain, et qui tenait à la fois de l'accordéon et de l'harmonium. (Cet instrument, de forme rectangulaire ou hexagonale, fut très en vogue à son apparition, surtout en Angleterre. Aujourd'hui on le voit surtout employé par les musiciens excentriques de music-halls et par les clowns.)

CONCERTINO [*sèr'*] n. m. (mot ital.) Diminutif de *concerto.* || Pl. *Des* CONCERTINOS. [Quelques-uns emploient le plur. ital. CONCERTINI]. (Le concertino, moins développé que le concerto, est surtout en usage pour les instruments à vent : flûte, clarinette, hautbois, etc.)

CONCERTISTE [*sèr-tisst'*] n. Exécutant dans un concert.

CONCERTO [*sèr'*] n. m. (mot ital.). Symphonie écrite en vue de faire valoir un des instruments qui l'exécutent : *Un* CONCERTO *de flûte, de violon, de piano,* etc. || *Concerto grosso,* Nom que l'on donnait, au XVIIIe siècle, à des symphonies dans lesquelles il y avait un instrument ou un groupe principal, accompagné de tout un orchestre. || *Concerto da camera,* Concerto de chambre, par opposition au *Concerto di chiesa,* Concerto d'église, dont le style en différait essentiellement. || Pl. *Des* CONCERTOS. (Quelques-uns emploient le plur. ital. CONCERTI.)

— ENCYCL. Le mot *concerto* vient d'Italie, où il signifie *concert.* Il a pris sa signification des premières compositions de Torelli, qui étaient des *concerts* pour trois instruments prépondérants avec accompagnement d'autres instruments. On fit ensuite des *concerts* ou *concertos* pour un instrument solo avec accompagnement d'orchestre, et le mot est resté dans cette acception.

Le concerto, depuis Mozart surtout, ne diffère pas beaucoup de la sonate, mais il prend une ampleur particulière par le fait de l'emploi de l'orchestre, qui vient se joindre à l'instrument solo. A l'origine, cet orchestre, à part les *tutti,* se bornait à accompagner; avec Beethoven, qui a apporté certaines innovations dans la disposition des trois mouvements, l'orchestre a pris une véritable importance symphonique.

L'évolution du *concerto* s'est poursuivie, dans la musique contemporaine, au détriment de la virtuosité. L'instrument solo tend, de plus en plus, à se fondre dans la masse symphonique. Les *Variations symphoniques* de César Franck ne sont plus un concerto. La *Symphonie sur un thème montagnard* de Vincent d'Indy est, en réalité, un concerto.

C'est au violoniste italien Torelli qu'on attribue l'origine des concertos. Corelli, Vivalde, Jean-Sébastien Bach, Hændel et Philippe-Emmanuel Bach, Mozart, le violoniste Viotti ont écrit de belles œuvres dans ce genre. Après eux, il faut citer Vieuxtemps, Hummel, Charles Czerny, Ferdinand Ries, Chopin, Liszt, Schumann, Henri Herz, Litolff, Brahms, Grieg, Lalo, qui se sont distingués dans ce genre de composition.

Les cinq concertos de Beethoven, le *Konzert-Stück* de Weber, sont célèbres. Saint-Saëns a écrit cinq concertos de piano remarquables.

CONCESSEUR n. m. Qui concède.

CONCESSIBLE adj. Qui peut être concédé.

CONCESSION [*si-on*] n. f. (lat. *concessio*). Action de concéder, d'octroyer quelque chose à quelqu'un : CONCESSION *de terrains, de mines.*

— *Par extens.* Objet qui fait la matière de la concession : *Les* CONCESSIONS *se vendent plus ou moins cher, selon la nature du terrain.* || Portion de terrain colonial que le gouvernement cède à des particuliers pour la mettre en valeur.

— *Fig.* Abandon de ses droits, désistement de ses prétentions : *Faire des* CONCESSIONS *à quelqu'un, aux circonstances, à l'opinion, à l'amitié.*

— Adm. Terrain vendu ou loué, temporairement ou définitivement, pour servir de sépulture dans un cimetière. V. CIMETIÈRE.

— Blas. *Armes de concession,* Armes octroyées par un prince, pour être ajoutées à celles de la famille, et contenant parfois des pièces empruntées aux armes mêmes du prince.

— Chem. de f. Privilège accordé par l'Etat à une société pour l'exploitation d'un réseau déterminé de chemins de fer. (Les concessions des cinq grandes compagnies françaises, dont la durée a été, en définitive, fixée à quatre-vingt dix-neuf ans, doivent prendre fin avec les années suivantes : Nord, 1950; Est, 1954; Orléans, 1956; P.-L.-M. 1958; Midi, 1960.)

— Dr. Aliénation d'un immeuble ou d'un droit réel.

— Rhét. Figure qui consiste, pour montrer toute la valeur de la cause qu'on défend, à accorder à son adversaire ce qu'on pourrait lui contester.

— SYN. **Concession, cession.** V. CESSION.

— ENCYCL. Admin. Dans la langue du droit administratif, le mot *concession* a plusieurs acceptions. On distingue : 1° la *concession domaniale,* ou l'abandon fait par l'Etat à un particulier, une commune, un département ou un établissement public, pour en jouir temporairement ou pour en disposer à titre de propriétaire incommutable, de choses dépendant du domaine public; 2° la *concession administrative,* ou autorisation donnée par l'Etat, les départements ou les communes, d'exploiter certaines industries (eaux minérales, mines, gaz, électricité, etc.) ou services publics (voitures publiques, eaux potables, marchés d'approvisionnement, etc.); 3° la *concession de travaux publics,* celle par laquelle l'Etat confie à des particuliers, ou à des sociétés, le soin d'exécuter à sa place certains travaux d'utilité publique, comme les ponts, les canaux et les chemins de fer; 4° la *concession coloniale* autorisant l'exploitation, par des particuliers ou des sociétés, de territoires inoccupés, ou seulement de certains produits naturels (caoutchouc, mines, etc.) de ces territoires, dans les colonies françaises.

— Econ. pol. et Dr. colon. Mode d'aliénation des terres domaniales, aux colonies et dans les pays neufs. Ces terres peuvent être soit vendues (à prix fixe ou aux enchères), soit concédées à titre gratuit. La concession gratuite comporte ordinairement pour le colon toute une série d'obligations auxquelles il doit se soumettre sous peine de déchéance (obligations de résider sur le lot avec sa famille pendant un certain nombre d'années, et de le mettre en valeur. — V. à titre d'exemple, pour l'Algérie, le décret du 9 septembre 1924).

CONCESSIONNAIRE [*nèr'*] n. Qui a obtenu une concession : *Le* CONCESSIONNAIRE *d'une mine.*

— Adjectiv. : *Société* CONCESSIONNAIRE.

CONCETTO [*kônn-tchét-to*] n. m. Mot ital. (employé surtout au plur. CONCETTI) qui désigne des expressions affectées, précieuses, où le mauvais goût vient souvent de la confusion entre le sens propre et le sens figuré d'un mot.

— ENCYCL. Le *concetto* est avant tout italien. (Ce mot d'ailleurs n'a pas en Italie le sens défavorable qu'il a chez nous). Dès l'origine, avec Pétrarque et même un peu chez Dante, on trouve de ces expressions recherchées et trop ingénieuses dans la littérature italienne. Elles forment l'essence même des poésies de Tebaldeo, Cariteo, Serafino Aquilano; celui-ci, par exemple, nous montrera une femme qui « se fait un éventail des plumes qu'elle a arrachées aux ailes de l'amour ». Le Tasse lui-même recherche beaucoup ces jeux d'esprit, mais c'est surtout le Chevalier Marin qui y a attaché son nom. Avec lui les concetti passent en France, et nous en trouverons chez Corneille, Molière, Racine même : par exemple, le vers trop fameux de Pyrrhus dans *Andromaque* :

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

Ce sont surtout des auteurs secondaires : Voiture, Cotin, Théophile de Viau, Saint-Amant, qui recherchèrent ce genre d'esprit.

CONCEVABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est concevable. (Peu us.)

CONCEVABLE adj. Qui se peut concevoir.

— ANT. Inconcevable.

CONCEVOIR v. tr. (lat. *concipere;* de *cum,* avec, et *capere,* prendre. — Se conjugue comme *recevoir.*) Recevoir en soi un germe, former en soi par l'effet de la fécondation : CONCEVOIR *un enfant.*

— *Fig.* Former, dans son cœur, dans son esprit : CONCEVOIR *un projet, des espérances, de la haine, de l'amour. Mon esprit en* CONÇOIT *une mâle assurance.* (Corneille.) *Avant d'exécuter, il faut* CONCEVOIR. || Comprendre, saisir : *Chacun* CONÇOIT *les affaires selon sa capacité.* (Richelieu.) || Se représenter par la pensée : *Sans l'espace, on ne* CONÇOIT *pas un corps.* || S'expliquer une chose : *Je ne* CONÇOIS *pas comment...* || Exprimer, rédiger : *Il fallait* CONCEVOIR *cette clause avec plus de précision.*

— Fam. *Je ne vous conçois pas,* Je ne comprends pas votre conduite.

— PROV. LITTÉR. : **Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,** vers de Boileau (*Art poétique* chant Ier), où le législateur du Parnasse recommande la clarté.

— ***Se concevoir,*** v. pr. — Au sens passif : *Les projets qui* SE CONÇOIVENT *dans les moments de trouble. De pareils procédés ne se peuvent* CONCEVOIR.

— SYN. **Concevoir, comprendre, entendre.** V. COMPRENDRE.

CONCHA [*ka*] n. f. (mot lat. qui signifie *coquille*). Archit. Ancien nom de l'abside.

CONCHA (Manuel GUTIERREZ DE LA), marquis DEL DUERO, général et homme politique espagnol, né à Madrid en 1808, mort en 1874. Il fit ses premières armes en Amérique, suivit en 1833 le parti d'Isabelle II, se rallia en 1843 à Narvaez, chef des conservateurs, et se retira de la vie politique après la révolution de 1868. Il reprit du service contre les carlistes en 1874, et fut tué à Muro, près de Estella.

CONCHA (José GUTIERREZ DE LA), marquis DE LA HABANA, général et homme politique espagnol, né à Cordova-de-Tucuman (Argentine) en 1812, mort à Madrid en 1895, frère du précédent; il guerroya comme lui en Amérique, et soutint en 1833 les droits d'Isabelle II, mais se montra d'abord plus libéral que son frère et passa en France, plutôt que de servir sous Narvaez. Rentré en Espagne en 1854, ministre de la guerre en 1863, il passa au parti réactionnaire et devint l'un des généraux les plus impopulaires de l'armée. Il fut à deux reprises capitaine général à Cuba et s'y montra dur et avide.

CONCHACÉS [*ka-sé*] n. m. pl. Sous-ordre de mollusques pélécypodes marins, fluviatiles ou d'eaux saumâtres.

— ENCYCL. L'animal a un manteau percé de trois orifices dont les deux postérieurs livrent passage aux siphons; il possède deux branchies inégales et deux muscles adducteurs des valves. Les *conchacés* comprennent les familles suivantes : *mégalodontidés, pachydomidés, vénéridés, pétricolidés, glauconomyidés, cyrénidés, cyrénellidés, ungulinidés, unicardiidés, tancrédiidés, donacidés, psammobiadés, solénidés.*

CONCHAIRAMIDINE [*kon-kè*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{22}H^{26}N^2O^4 + H^2O$ isomère de la conchairamine, de la chairamine et de la chairamidine, contenue avec ces dernières dans un quinquina : le *remigia purdiena.*

CONCHAIRAMINE [*kon-ké*] n. f. Chim. V. CONCHAIRAMIDINE.

CONCHE [*konk'*] n. f. (du gr. *kogkhè,* coquille). Conque, coquille. (Vx.)

— Mar. Dans la Saintonge, Baie, anse, crique : *La grande* CONCHE. *La* CONCHE *de Pontaillac.*

— Techn. Dans les marais salants, Deuxième réservoir où s'évapore l'eau salée.

— Métrol. anc. Mesure de capacité pour les liquides, usitée chez les Athéniens. (Elle équivalait à 0l,225.)

CONCHE n. f. (ital. *concio*). Ajustement, habillement. || Etat, situation, manière d'être : *Son affaire est en bonne* CONCHE. (Vx.)

CONCHES [*konch'*], ch.-lieu de cant. de l'Eure, arrond. et à 17 kil. d'Evreux; 2.375 hab. Ch. de f. Etat. Forêt domaniale. Eaux minérales ferrugineuses froides. Forges et hauts fourneaux. La ville s'est construite autour d'une abbaye bénédictine fondée au XIe siècle. Elle conserve encore la magnifique église Sainte-Foy (XVe s.), les ruines des remparts, et un donjon du XIIe siècle. — Le canton a 26 comm., et 8.445 hab.

CONCHES. Biogr. V. FEUILLET DE CONCHES.

CONCHIER [*chi-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Souiller de ses excréments || *Fig.* Souiller, salir. (Trivial et peu us.)

CONCHIFÈRES [*ki-fèr*] n. m. pl. Une des divisions de l'embranchement des mollusques.

— ENCYCL. Les mollusques sont souvent divisés en deux classes : les *amphineures* et les *conchifères.* Les premiers n'ont pas de coquille ou en ont une fragmentée en plaques distinctes. Les autres ont une coquille calcifiée d'une seule pièce (*gastéropodes, céphalopodes*) ou de deux pièces symétriques (*lamellibranches*). Le manteau ne recouvre pas la tête.

CONCHIFORME ou **CONCHYLIOÏDE** [*ki*] adj. Qui a la forme d'une coquille.

CONCHILLE [*kiy'*] n. m. Nom vulgaire du chêne à kermès.

CONCHINIEN [*ki-ni-in*], **ENNE** adj. (rad. *conche*). Qui se rapporte à la conque de l'oreille, au cartilage de la conque : *Muscle* CONCHINIEN.

CONCHITE [*kit'*] n. f. Variété de calcite que l'on trouve dans les coquilles.

CONCHO-ANTHÉLIX [*ko, likss*] n. m. Petit muscle de l'oreille, qui va de la conque à l'anthélix.

CONCHODERME [*ko*] n. m. Genre de crustacés cirripèdes, dont le capitulum est formé de deux à cinq plaques petites qui n'occupent qu'une très faible partie de la surface. (On les trouve dans toutes les mers, fixés sur des objets flottants, vivants ou non.)

CONCHO-HÉLIX [*ko, likss*] n. m. Petit muscle de l'oreille, qui va de la conque à l'hélix.

CONCHOÏDAL [*ko-i*], **E, AUX** adj. V. CONCHOÏDE.
— Géom. Qui a rapport à la conchoïde.
— Lithol. et Minér. Se dit de la cassure d'un minéral, quand la surface des fragments, étant concave ou convexe, est sillonnée par des stries courbes et concentriques, semblables à celles de certaines coquilles.

CONCHOÏDE [*ko-id'*] adj. (du gr. *kogkhê*, coquille, et *eidos*, forme). Qui ressemble à une coquille. (On dit aussi CONCHOÏDAL.)

CONCHOÏDE [*ko-id'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Archit. Profil d'un fût de colonne.
— Géom. *Conchoïde d'une courbe par rapport à un point fixe.* Courbe lieu des points que l'on obtient en menant par le point fixe une sécante variable qui rencontre la courbe en un point à partir duquel l'on porte, sur la sécante, une longueur constante de part et d'autre.

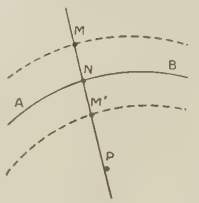

Conchoïde.

— ENCYCL. Géom. La distance peut être portée dans l'un ou l'autre sens, à partir du point variable d'intersection, et la mise en équation ne permet pas la distinction.
La construction de la tangente à la *conchoïde* fournit une application de la théorie de la rotation des figures planes ou du *centre instantané de rotation*.
Soient AB la courbe directrice, P le pôle autour duquel tourne la sécante PN ; P est fixe, N décrit la courbe AB, M et M' décrivent la conchoïde. La courbe $\rho = f(\omega)$ a pour conchoïdes par rapport au pôle les courbes ayant pour équations $\rho = f(\omega) \pm a$, a étant la longueur que l'on porte sur le rayon vecteur. La conchoïde a même sous-normale polaire que la courbe directrice ; on peut ainsi tracer la tangente en un point.
La célèbre conchoïde de Nicomède a pour génératrice $\rho = a + b \cos \omega$.

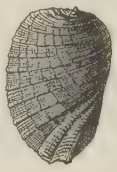
Concholepas.

CONCHOLEPAS [*ko-lé-pass*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des muricidés. (L'animal a les mêmes caractères que celui des espèces du genre pourpre [*purpura*], mais la coquille est ovale, plate, à surface rugueuse et à spire très courte et non saillante. Ces mollusques, dont les espèces sont peu nombreuses, habitent les côtes américaines, du Pérou à la Patagonie.)

CONCHOS (RIO DE LOS), rivière de l'Etat mexicain de Chihuahua, qui naît dans la sierra Madre, et se jette dans le rio Grande del Norte, près de Presidio-del-Norte. Cours, 700 kil. environ.

CONCHOTOMIE [*ko, mî*] n. f. (du gr. *kogkhos*, coquillage, et *tomê*, section). Résection des cornets du nez.

CONCHYLIEN [*ki-li-in*] **ENNE** adj. Qui contient des coquilles : *Calcaire* CONCHYLIEN. (Peu us.)
— N. m. Nom donné jadis par d'Orbigny au trias inférieur et moyen.

CONCHYLIOÏDE [*ki*] adj. (du gr. *kogkhulion*, petite coquille, et *eidos*, forme). Qui ressemble à une coquille.

CONCHYLIOLOGIE [*ki, jî*] n. f. (du gr. *kogkhulion*, petite coquille, et *logos*, discours). Science qui a pour objet l'étude des coquilles, des mollusques et, par extension, des animaux qui les produisent.

CONCHYLIOLOGIQUE [*ki, jik'*] adj. Qui a rapport à la conchyliologie.

CONCHYLIOLOGISTE [*ki, jisst'*] n. m. Qui s'occupe de conchyliologie.

CONCHYLIOPHORE [*ki, for'*] adj. Qui porte des coquilles.

CONCIERGE [*si-èrj'*] n. (origine douteuse). Celui ou celle qui a la garde d'un hôtel particulier, d'une maison d'habitation, etc.
— Hist. Officier de la maison du roi, qui, de Hugues Capet à Louis XI, habita le palais de la Cité, pourvu de multiples droits et prérogatives, et qui faisait exercer par ses baillis « toute justice et seigneurie basse et moyenne ». (Par un édit de 1712, le Châtelet fut chargé de connaître des causes qui ressortissaient anciennement du *concierge*.) || Au XVIIIe siècle, désignait parfois l'artiste qui était « conservateur » d'un palais, par exemple le palais du Luxembourg.
— ENCYCL. Dr. Le *concierge* est, au point de vue du droit privé, un simple préposé du propriétaire, et celui-ci est responsable des fautes qu'il peut commettre, envers les tiers, et spécialement les locataires, dans l'exercice de ses fonctions.

CONCIERGERIE [*si-èr-je-rî*] n. f. Autref., Etendue de la juridiction du *concierge* (officier du roi). || Aujourd., Fonctions et demeure d'un concierge d'immeuble.

Conciergerie, prison célèbre, enclavée dans les bâtiments du Palais de Justice, à Paris, et qui au temps où ce palais était la résidence des rois de France, servait de logement à l'officier royal, que l'on nommait *concierge* et plus tard bailli du palais. On y remarque aujourd'hui les belles salles gothiques dites *cuisines de Saint Louis*, les trois tours pointues, les cachots où, pendant la Révolution, furent enfermés Marie-Antoinette, Mme Elisabeth, Malesherbes, Bailly, Danton, Mme Roland, etc. Elle sert aujourd'hui de « maison de justice » pour les accusés traduits devant la Cour d'assises de la Seine.

CONCILE n. m. (du lat. *concilium*, assemblée). Assemblée d'évêques et de théologiens, qui décide de questions de doctrine et de discipline ecclésiastique. || *Concile général, plénier* ou *œcuménique*, Celui qui réunit tous les évêques. || *Concile national*, Celui qui réunit ceux d'un Etat. || *Concile provincial*, Celui qui réunit ceux d'une province ecclésiastique. || *Concile diocésain.* V. SYNODE.
— *Par extens.* Collection des actes d'un concile : *On prépare une nouvelle édition des* CONCILES.
— *Fam.* Réunion, assemblée quelconque.
— ENCYCL. Théol. et Hist. ecclés. L'institution des *conciles* n'est pas antérieure à la fin du IIe siècle ; c'est à cette époque seulement qu'on voit les évêques se réunir pour délibérer en commun sur les affaires de l'Eglise. Au cours des siècles, la législation des conciles s'est précisée et complétée. Toutes les affaires qui regardent le gouvernement spirituel des âmes peuvent être discutées en concile. Les cardinaux, les évêques, les abbés mitrés, ont seuls droit d'y siéger et d'y délibérer. Les simples prêtres n'y sont admis qu'à titre de conseillers ou de secrétaires. Les laïques et, en particulier, les souverains ou leurs ambassadeurs, ont souvent assisté aux délibérations ; ils ne le pourraient plus aujourd'hui. Les décisions conciliaires s'appellent *décrets* ou *canons*, selon leur forme. Tous les évêques qui ont pris part aux travaux d'un concile sont désignés par le nom de « Pères ».
Il faut distinguer les *conciles généraux* et les *conciles particuliers*.
Les conciles généraux ou *œcuméniques* (du gr. *oikoumenikos*, qui appartient à toute la terre habitée ; universel) sont la représentation de l'Eglise universelle. Tous les évêques y sont donc invités ; le pape les convoque, les préside lui-même, ou les fait présider par ses légats. Il confirme aussi leurs décrets, et les publie. Pour qu'un concile soit réputé œcuménique, il n'est pas nécessaire que tous les évêques soient réellement présents : il suffit que tous les évêques aient été avertis de la convocation du concile. D'ailleurs, les évêques légitimement empêchés peuvent se faire représenter. Quand elles ont été confirmées par le pape, les décisions des conciles œcuméniques en matière de foi sont irréformables. Les lois que portent ces mêmes conciles obligent tous les fidèles et tous les pasteurs sans exception.
Les conciles particuliers ne représentent qu'une partie de l'Eglise : on les appelle *nationaux*, lorsqu'ils comprennent les évêques de toute une nation ; *provinciaux*, lorsqu'ils sont composés des évêques d'une province. Les conciles particuliers ne peuvent être réunis sans l'assentiment du pape. Leurs actes doivent être soumis au pape qui, après examen, confirme ou infirme leurs décisions. Leurs canons de discipline n'obligent que les fidèles soumis à la juridiction des Pères, qui les ont institués.
Les règles que nous venons d'exposer n'ont pas toujours été observées avec la même rigueur. Ainsi, les patriarches et les métropolitains avaient jadis des droits très étendus pour la convocation et la tenue des conciles particuliers ; et les empereurs se permirent, même à l'égard des conciles généraux, des ingérences qui, aujourd'hui, paraîtraient excessives.
Jusqu'ici, l'on compte dix-neuf conciles œcuméniques : Nicée (325), contre l'arianisme ; Constantinople (381), contre les Macédoniens ; Ephèse (431), contre Nestorius ; Chalcédoine (451), contre le monophysisme ; Constantinople (553), contre les trois chapitres ; Constantinople (680-681), qui condamne le monothélisme ; Nicée (787) ; Constantinople (869), qui destitua Photius du patriarcat qu'il avait usurpé ; Latran (1123) ; Latran (1139) ; Latran (1179), contre les Albigeois ; Latran (1215) ; Lyon (1245) ; Lyon (1274), pour l'union des Eglises romaine et grecque ; Vienne (France), (1311), réuni par Clément V, premier pape d'Avignon ; Constance (1414), qui mit fin au schisme d'occident et n'est œcuménique que dans les canons confirmés par Martin V ; Latran (1512-1517), confirma le concordat avec la France ; Trente (1545-1563), contre la réforme protestante ; Vatican (1869-1870), où fut définie l'infaillibilité pontificale.
Le concile de Bâle (1431-1449), transféré à Ferrare (1434), puis à Florence, n'est regardé comme œcuménique que jusqu'à la fin de la 25e séance (1437).
L'Eglise grecque orthodoxe ne reconnaît que les sept premiers conciles.
— Rel. bouddh. *Conciles bouddhiques.* A peine Çâkya-Mouni était-il mort, que des dissensions se produisirent dans la communauté bouddhique, principalement sur des questions de discipline (*vinava*), mais bientôt aussi sur des problèmes spéculatifs. La tradition résume ces débats comme s'étant poursuivis au cours de trois conciles : au premier, tenu à Râjagriha par les Anciens (*Sthavira*) dès la mort du maître, les disciples Ânanda et Repâli auraient récité l'un la totalité des Discours imputés au Bouddha (*Sûtras*), l'autre les traités disciplinaires (*Vinavas*), règles de la communauté. — Un siècle après, vers 380 av. J.-C., à Vaiçâlî, aurait eu lieu un second concile, destiné à reviser le canon et à résoudre dix apories pratiques qui avaient donné lieu à la scission des Mahâsamghikas. — Enfin, vers 253, l'empereur Açoka aurait, à Pâtaliputra, convié les bouddhistes à un troisième concile, où fut fixée la troisième « corbeille » (*pitaka*), l'*Abkidharma* ou Réflexions sur la loi, une quasi-métaphysique. L'authenticité des deux premiers est plus que suspecte ; la thèse de l'unicité du canon est démentie par les faits. Dès le début, l'histoire bouddhique atteste une multitude de sectes.
Les premiers faits avérés ne remontent pas au delà du Ier siècle av. J.-C. : c'est, d'une part, une assemblée cinghalaise qui rédige les textes pâlis, en 89 ; de l'autre une assemblée cachemirienne qui fixe le canon sanskrit de l'école Sarvâstivâdin. Vers la fin du Ier siècle de notre ère, l'empereur Kanishka réunit un concile dans lequel l'illustre Açvaghosha joua un rôle important, et où apparurent les premiers symptômes du Grand Véhicule (*Mahâyâna*).

Concilia plebis, Hist. rom. V. COMICES.

CONCILIABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est conciliable.

CONCILIABLE adj. Qui peut se concilier : *Opinions* CONCILIABLES.
— ANT. **Inconciliable.**

CONCILIABULE n. m. (du lat. *conciliabulum*, lieu de réunion). Hist. ecclés. Assemblée de prélats n'ayant pas autorité pour délibérer. || Conférence secrète pour comploter : *Tenir des* CONCILIABULES.
— ENCYCL. Hist. ecclés. Il y a *conciliabule* chaque fois qu'une réunion d'évêques est dépourvue des caractères nécessaires aux véritables conciles. Parmi les conciliabules célèbres, on cite le synode d'Ephèse, en 449, l'assemblée de Bâle, à partir de la vingt-cinquième session (1437).

CONCILIAIRE [*li-èr'*] adj. Qui a rapport à un concile : *Décret* CONCILIAIRE.

CONCILIAIREMENT [*li-è-re-man*] adv. En concile. (Peu us.)

CONCILIANT [*li-an*], **E** adj. Qui est propre à, disposé à concilier : *Homme* CONCILIANT. *Paroles* CONCILIANTES.
— SYN. **Conciliant, conciliateur.** (V. mot suivant.)
— ANTON. **Blessant, choquant.**

CONCILIATEUR, TRICE n. (lat. *conciliator, trix*). Qui concilie, travaille à concilier : *Le juge de paix doit être un* CONCILIATEUR.
— Dr. *Conciliateur des antinomies,* Nom qu'on donnait autrefois aux jurisconsultes qui s'étaient occupés de mettre d'accord les lois qui paraissaient opposées. || *Juge conciliateur,* Juge chargé de mettre l'accord entre les parties. (On dit aujourd'hui JUGE DE PAIX.)
— Adjectiv. : *Esprit* CONCILIATEUR. *Paroles* CONCILIATRICES.
— SYN. **Conciliateur, conciliant.** V. CONCILIANT.
— ENCYCL. En Italie, le *conciliateur* est un magistrat populaire chargé de concilier les différends de peu d'importance. Il est choisi parmi les membres les plus estimés du corps municipal.

CONCILIATION [*si-on*] n. f. Action de concilier, Disposition à concilier : *On fait toujours une sottise en rejetant les moyens de* CONCILIATION. (Rivarol.) *Un esprit de* CONCILIATION. || Qualité de ce qui peut être concilié, mis d'accord : CONCILIATION *d'intérêts, de textes, etc.*
— Dr. Action d'un juge sur les parties, pour arriver à les mettre d'accord : *Citer quelqu'un en* CONCILIATION. *Procès-verbal de* NON-CONCILIATION. || *Bureaux de conciliation,* Tribunaux de conciliation, établis en 1791 pour tenter de mettre les parties d'accord, avant qu'elles en vinssent à un procès.
— ENCYCL. En procédure, on appelle *conciliation* (essai, tentative ou préliminaire de), la formalité imposée aux parties de se présenter devant le juge de paix conciliateur, pour tenter un arrangement avant de commencer un procès ; que les affaires soient de la compétence du juge de paix, ou de la compétence des tribunaux d'arrondissement.
Pour les affaires de la compétence des tribunaux de première instance, toute demande est en principe soumise à la tentative de conciliation ; cependant, trois conditions sont exigées. Il faut que la demande soit : 1° introductive d'instance ; 2° susceptible de transaction ; 3° en première instance devant le tribunal d'arrondissement. Un certain nombre d'affaires sont dispensées du préliminaire de conciliation spécialement celles qui requièrent célérité.
En ce qui concerne les affaires de la compétence des juges de paix, dans toutes les causes, excepté celles qui requièrent célérité et dans lesquelles le défenseur serait domicilié hors du canton ou des cantons de la même ville, le juge de paix doit appeler les parties devant lui, au moyen d'un avertissement sur papier non timbré. Dans les autres cas, il faut avoir recours à un exploit d'huissier nommé *citation*.
Le juge compétent est, en règle générale, celui de l'arrondissement (à Paris) ou du canton où réside le défendeur. Les parties comparaissent en personne ou par mandataire. Si l'une des parties ne comparaît pas, elle encourt une amende.
La conciliation est la phase initiale de la procédure facultative d'apaisement que la loi du 27 décembre 1892 a inaugurée en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés : elle précède nécessairement l'*arbitrage*. V. ARBITRAGE.

CONCILIATOIRE adj. Propre, destiné à concilier : *Mesures* CONCILIATOIRES.

Conciliatore (IL), journal italien hebdomadaire fondé en 1818 par un groupe d'écrivains et de nobles lettrés de Milan : J. Berchet, F. Confalonieri, G. Torti, Romagnosi, Gioia, etc. ; le rédacteur principal fut Silvio Pellico. Ces écrivains appartenaient tous à la jeune école romantique ; mais c'étaient en même temps des libéraux : aussi le gouvernement autrichien supprima-t-il leur journal en septembre 1819.

CONCILIER [*li-é*] v. tr. (lat. *conciliare.* — Se conjugue comme *prier.*) Mettre d'accord des personnes, des choses : CONCILIER *des plaideurs.* CONCILIER *l'utile avec l'honnête.* CONCILIER *des textes.* || Attirer, gagner, procurer : *Exorde qui* CONCILIE *à l'orateur la bienveillance de l'auditoire.*
— ***Se concilier,*** v. pr. : SE CONCILIER *la faveur du peuple.*
— Au sens passif : *Doctrines qui ne peuvent* SE CONCILIER.
— SYN. **Concilier, accorder.** V. ACCORDER.

CONCINI (Concino), aventurier italien, maréchal d'Ancre, né à Florence, mort à Paris en 1617. Il se rendit en France à la suite de Marie de Médicis, épousa une femme de chambre de la reine, Leonora DORI, dite **Galigaï**, et, grâce à l'empire que celle-ci ne tarda pas à prendre sur l'esprit de Marie de Médicis, exerça la plus grande action politique. Il employa son influence à gagner une fortune immense ; l'année même de la mort d'Henri IV, il acheta le marquisat d'Ancre. Il eut successivement le gouvernement d'Amiens et de Normandie et, en 1614, le bâton de maréchal. A partir de ce moment, il fut en réalité le premier ministre du royaume, dissipa l'argent économisé par Henri IV, et abandonna la politique extérieure du défunt roi. Le gouvernement de Concini était surtout orienté vers ses intérêts personnels. Une ligue de mécontents se forma : on la désarma par le traité de Loudun (1616), en gorgeant les chefs d'honneurs et d'argent. Mais Condé, qui avait été le chef de la ligue, ne tarda pas à élever des prétentions nouvelles. Concini fit, cette fois, preuve d'énergie et le fit emprisonner. La

Concini (d'après Du Monstier). Ci. Giraudon.

populace parisienne saccagea l'hôtel de Concini. Auprès de Louis XIII avait grandi la faveur d'un jeune cadet de Provence, Albert de Luynes, fils d'un officier de fortune. Il prit sur l'esprit du jeune souverain une influence prépondérante. Louis XIII ordonna l'arrestation de Concini. Vitry, capitaine des gardes du corps, fut chargé de l'opération. Sur le pont dormant du Louvre, le 24 avril 1617, Concini fut appréhendé, et, comme il fit mine de résister, on lui cassa la tête à coups de pistolet. Sa femme, Leonora Galigaï, fut impliquée dans un procès de sorcellerie, et condamnée au bûcher. L'exécution eut lieu la même année.

Conciones latinæ. V. CONTIONES LATINÆ.

CONCIS [*si*], **E** adj. (lat. *concisus;* de *concedere,* couper). Qui laisse entendre beaucoup de choses en peu de mots : *Style* CONCIS. *Les maximes doivent être courtes et* CONCISES. (La Bruyère.) *Un écrivain* CONCIS.

— SYN. **Concis, précis, exact, bref, court,** etc. V. BREF, et CONCISION.

— ANTON. **Diffus, lâche, prolixe, redondant, verbeux.**

CONCISION [*zi-on*] n. f. (de *concis*). Qualité de ce qui est concis, de celui qui est concis : *La* CONCISION *du style de Tacite. La* CONCISION *de La Bruyère est pittoresque.*

— ANTON. **Diffusion, prolixité, redondance, verbiage, verbosité.**

— ENCYCL. Littér. La *concision,* qualité maîtresse, suppose chez l'écrivain le double don d'embrasser d'un regard large et rapide tout un horizon d'idées, et de les exprimer dans une forme à la fois incisive et lumineuse.

On voit dès lors combien *concision* dit plus que *précision* et que *brièveté.* De ce qu'on est bref, il ne s'ensuit pas forcément qu'on soit clair. D'autre part, on peut se montrer précis, c'est-à-dire choisir uniquement les termes propres, et être en même temps long.

La concision se remarque dans les plus beaux passages des meilleurs écrivains. Et, quand un auteur, même secondaire, la rencontre d'aventure, il égale aussitôt les maîtres. Tel Thomas Corneille, dans le vers fameux de sa tragédie *le Comte d'Essex :*

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

En Grèce, Thucydide, Aristote furent concis ; à Rome, Salluste, Tacite, Juvénal, Perse ; en France, Pierre Corneille en quelques répliques d'airain, La Rochefoucauld, La Bruyère, Montesquieu. De tous les grands classiques français, le plus concis, peut-être, est Pascal.

CONCITOYEN [*toi-yin*], **ENNE** n. (du préfixe *con,* et de *citoyen*). Qui est de la même ville, du même pays. || *Par extens.* Qui vit avec : CONCITOYEN *des ours.* (La Fontaine.)

— *Fig.* Qui se comporte avec d'autres personnes comme avec des concitoyens : *Je suis* CONCITOYEN *de tout homme qui pense.* (Lamartine.)

CONCITOYENNETÉ [*toi-yè-ne-té*] n. f. Qualité de concitoyen. (Peu us.)

CONCLAMATION [*si-on*] n. f. (lat. *conclamatio;* de *cum,* avec, et *clamatum,* supin de *clamare,* appeler). Dans l'antiquité romaine, la première des cérémonies funèbres.

— ENCYCL. Quand un Romain venait d'expirer, ses proches lui fermaient les yeux et la bouche, puis l'appelaient à plusieurs reprises par son nom, afin de bien constater qu'il avait cessé de vivre. Enfin, on lui adressait le dernier adieu : « *Ave, vale, extremum vale* » (salut, adieu, pour la dernière fois adieu) ; c'était la *conclamation.*

Conclamation, bas-relief (Louvre).

CONCLAVE n. m. (du lat. *cum,* avec, et *clavis,* clef ; parce que les cardinaux ne peuvent sortir de ce lieu avant que l'élection ne soit faite.) Lieu où s'assemblent les cardinaux pour élire un pape : *Entrer au* CONCLAVE. || Cette assemblée elle-même : CONCLAVE *très divisé.*

— *Conclave de...,* Conclave où tel pape a été élu : *Le* CONCLAVE DE *Benoît XV.*

— Antiq. rom. Pièce d'habitation qui ne servait pas de passage, et que l'on pouvait fermer sans gêner la circulation dans le reste de la maison.

— Hist. Assemblée de chevaliers de Malte, réunie pour l'élection du grand maître.

— ENCYCL. Hist. ecclés. Les *conclaves* ne datent que du règlement fait par Grégoire X, au deuxième concile de Lyon (1274). A la mort de Clément IV, les cardinaux, réunis à Viterbe, avaient laissé le Saint-Siège vacant depuis le 22 novembre 1268 jusqu'au 1er septembre 1271. Pour les forcer à s'entendre, Reynier Gatto, gouverneur de la ville, les enferma dans un palais dont ils ne devaient pas sortir avant d'avoir terminé l'élection. Grégoire X fit une loi de cette mesure. Il décida que, le dixième jour après la mort du pape, ou le lendemain de sa sépulture, les cardinaux se réuniraient dans la ville même où il aurait expiré, et resteraient *enfermés* jusqu'à ce qu'ils eussent élu son successeur. L'usage a prévalu de tenir le conclave à Rome. Il se réunit actuellement dans le palais du Vatican, où l'on construit des cellules pour tous les cardinaux présents. Au jour fixé pour l'élection, les cardinaux sont enfermés au Vatican, dont toutes les issues sont placées sous la surveillance du maréchal du conclave. Avec eux sont enfermés des prélats, des domestiques, etc., chargés de divers soins matériels. D'après les anciens règlements, les repas servis aux cardinaux étaient progressivement diminués, de sorte qu'au huitième jour ils étaient réduits au pain et à l'eau.

Les cardinaux se réunissent deux fois par jour, le matin et le soir, dans la chapelle Sixtine, pour procéder au scrutin, après avoir juré chaque fois sur l'autel qu'ils procèdent sans brigue ni vue humaine. Pendant le conclave, les affaires de l'Eglise les plus urgentes sont expédiées par le cardinal-doyen, assisté de trois autres cardinaux.

Depuis les constitutions de Grégoire XV, en 1621 et en 1622, l'élection du pape doit avoir lieu par le *scrutin,* complété quelquefois par l'*accession.* Les cardinaux déposent dans un calice un billet qui contient, dans un premier pli, le nom de l'élu, et dans un second pli le nom de l'électeur. Pour être élu, il faut obtenir les deux tiers des voix, et la moitié au moins des cardinaux doivent prendre part au conclave. Quand l'élection traîne en longueur, on peut recourir à l'*accession,* par laquelle les cardinaux déclarent accéder à un autre candidat que celui pour lequel ils avaient voté d'abord : ainsi se trouvent diminuées les formalités.

Après chaque scrutin, les bulletins de vote sont brûlés. Quand il n'y a pas de résultat, on les brûle avec de la paille humide, qui produit une fumée épaisse ; au cas contraire, on les brûle seuls : la fumée légère annonce que l'élection est terminée. L'annonce définitive du résultat est proclamée, du haut de la galerie de Saint-Pierre, par le doyen des cardinaux-diacres, qui proclame le nom de l'élu.

Benoît XV et Pie XI ont apporté des modifications de détail au règlement des conclaves, mais sans rien changer d'essentiel aux règles en usage depuis tant de siècles.

Conclaves depuis Martin V jusqu'à Pie IX (HISTOIRE DIPLOMATIQUE DES), par Pettruccelli della Gattina, en italien. Cet ouvrage, publié en 1864, contient le récit des faits qui ont précédé, accompagné, suivi chaque conclave. Il annonce que Pie IX n'aura pas de successeur.

CONCLAVISTE [*visst'*] n. m. Ecclésiastique ou laïque qui s'enferme au conclave avec un cardinal, pour le servir.

CONCLUANT [*klu-an*], **E** adj. Qui prouve bien ce qu'on a avancé : *Argument* CONCLUANT.

— ANTON. **Improbant, inconcluant, sophistique.**

CONCLUDE n. f. Sorte de pâtée composée de moelle, de sucre et de cannelle, qu'on donnait aux oiseaux de haut vol pour les exciter à la chasse.

CONCLURE v. tr. (lat. *concludere;* de *cum,* avec, et *claudere,* clore. — *Je conclus, nous concluons. Je concluais, nous concluions. Je conclus, nous conclûmes. Je conclurai, nous conclurons. Je conclurais, nous conclurions. Conclus, concluons, concluez. Que je conclue, que nous concluions. Que je conclusse, que nous conclussions. Concluant, e. Conclu, e.*) Régler, résoudre d'une manière définitive : CONCLURE *un traité, la paix.* CONCLURE *un mariage;* et *absolum.,* Décider : CONCLURE *de partir.* || Achever entièrement, consommer, mettre le comble à :

Le Ciel, seigneur Arnolphe, a *conclu* mon malheur.
MOLIÈRE.

|| Finir, terminer : CONCLURE *une affaire.* CONCLURE *un discours;* et *absolum. : Il est temps de* CONCLURE. || Déduire comme suprême conséquence : CONCLURE *du particulier au général.* CONCLURE *une chose d'une autre.*

— Intransitiv. : *Cela* CONCLUT (est concluant) *contre certaines gens qui l'entendent bien.* (Pascal.) || *Conclure à,* Opiner, se prononcer pour : CONCLURE *à la mort.* — Conduire à : *L'ignorance et la misère* CONCLUENT *fatalement à la maladie et à la mort.*

— Dr. anc. *Conclure au greffe,* Passer un appointement au greffe sur des procès par écrit, pour décider qu'il a été bien ou mal jugé, formalité à laquelle étaient astreints les procureurs des appelants.

— Dr. act. *Conclure,* c'est, pour une partie, Définir ses prétentions dans le procès. V. CONCLUSIONS.

— ***Se conclure,*** v. pr. — Au sens passif : *La paix* SE CONCLUT *donc ; on donne des otages.* (La Fontaine.)

— SYN. **Conclure, induire, inférer, déduire.** *Inférer* et *induire,* c'est proprement porter un raisonnement d'un point à un autre ; *déduire,* c'est tirer comme conséquence. Les deux premiers termes ont un sens plus large, moins précis, que *déduire,* et, à plus forte raison, que *conclure.*

CONCLUSIF, IVE adj. Qui contient une conclusion : *Proposition* CONCLUSIVE.

CONCLUSION [*zi-on*] n. f. (lat. *conclusio*). Action de conclure, de terminer : CONCLUSION *d'un traité, d'un mariage.* || Fin, résultat final, décision : *La* CONCLUSION *d'un livre, d'un discours. La* CONCLUSION *d'une telle licence, c'est que... La* CONCLUSION *fut qu'on s'abstiendrait de discuter.* || Conséquence déduite d'un raisonnement, d'une démonstration : CONCLUSION *mal tirée.*

— Ellipt. *Conclusion....,* Voici ce qu'il faut conclure ; Voici ce qui arriva à la fin.

— Liturg. Nom donné, par saint Grégoire, à l'oraison qu'on appelle aujourd'hui *post-communion.*

— Philos. Proposition d'un argument qui se déduit des autres propositions, appelées *prémisses.*

— Procéd. civ. Actes par lesquels, dans un procès, les parties définissent et motivent leurs prétentions.

— Rhétor. Dernière partie d'un discours, appelée aussi PÉRORAISON.

— SYN. **Conclusion, conséquence.** La *conclusion* est la *proposition* à laquelle aboutit le raisonnement. La *conséquence* est le *lien logique* qui permet de passer des prémisses à la conclusion.

— ANTON. **Prémisses, début, préliminaires.**

— ENCYCL. Procéd. civ. Les *conclusions* sont les demandes qu'on forme contre une partie, ou les objections que le défendeur oppose en réponse. Les conclusions sont la partie essentielle de la procédure.

Elles lient le juge, qui ne peut statuer sur d'autres points. Elles sont dites *principales* pour la demande la plus élevée prétendue par chaque partie, *subsidiaires* pour les demandes inférieures faites au cas où la principale serait rejetée, *additionnelles* lorsqu'une partie les ajoute à des conclusions antérieurement déposées par elle, *reconventionnelles* lorsqu'elles sont prises par le défendeur, *au fond* lorsqu'elles tendent à trancher l'objet même du procès ; les conclusions au fond s'opposent aux *conclusions exceptionnelles* ou d'*irrecevabilité,* qui visent à écarter d'emblée le débat par une fin de non-recevoir.

En qualité de partie jointe ou principale, le ministère public est appelé à prendre des conclusions. Celles-ci sont dites *contraires* lorsqu'elles s'opposent à la demande.

CONCLUSUM [*zom'*] n. m. (mot lat. qui signif. *chose conclue*). Hist. Décision de certaines assemblées (diète germanique, conseil aulique, etc.).

— *Par extens.* Résolution d'une assemblée quelconque.

— Diplom. Note résumant des débats, des demandes, des allégations.

CONCO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence), 5.400 hab.

CONCOCTEUR, TRICE adj. (du lat. *concoctum,* supin de *concoquere,* cuire). Favorable à la digestion.

CONCOCTION [*ko-ksi-on*] n. f. (de *concocteur*). Digestion des aliments dans l'estomac.

— Dans le langage vulgaire, Action de faire cuire : *La* CONCOCTION *des œufs.* (Brillat-Savarin.)

CONCOLITAN, chef gaulois du IIIe siècle av. notre ère. Avec diverses peuplades des Alpes qui se joignirent aux Boïes et aux Insubres, il envahit l'Italie, battit les Romains à Fésules, mais, vaincu par Æmilius et Attilius Régulus, il fut pris avec dix mille des siens et emmené à Rome, où il mourut en prison.

CONCOLORE adj. (du lat. *cum,* avec, et *color,* couleur). Qui a une couleur uniforme : *Papillon* CONCOLORE.

CONCOMBRE [*konbr'*] n. m. (lat. *cucumis, eris*). Genre de plantes de la famille des cucurbitacées, tribu des *cucumérinées,* aux fruits gros et allongés : *Le* CONCOMBRE *se cultive exactement de la même manière que le melon.* (Raspail.) || Fruit comestible de la même plante : *Salade de* CONCOMBRES. CONCOMBRE *farci.* || *Concombre marron,* Nom vulgaire d'une espèce de cucurbitacée, dont le nom scientifique est *cucumis anguria,* originaire des Antilles. || *Concombre* d'âne, Nom commun de l'*ecballium elaterium.*

Concombre.

— *Fam.* Nigaud, niais.

— Echin. *Concombre de mer,* Nom vulgaire de différentes espèces d'échinodermes et d'holothuries, qui ont la forme allongée d'un concombre.

— ENCYCL. Les *concombres* sont des plantes annuelles, à tiges munies de vrilles. Les fleurs sont assez grandes, jaunes. Le fruit est une péponide plus ou moins volumineuse, charnue, à écorce plus ou moins épaisse, renfermant de nombreuses graines.

Les espèces du genre, sont assez nombreuses ; la plus intéressante est le *concombre melon* (*cucumis melo*), connu sous le nom de *melon* (v. ce mot). La plante qui porte plus spécialement, en France, le nom de « concombre » est celle que les botanistes nomment *cucumis sativus.* Elle a des feuilles larges, découpées, rudes au toucher, d'un vert foncé ; un fruit cylindrique, le plus souvent allongé, à écorce mince, lisse ou parsemée de verrues épineuses, à chair plus ou moins blanche. Originaire des Indes, le concombre est cultivé de temps immémorial dans les jardins potagers. Il a produit plusieurs variétés. On cultive pour la production du cornichon : le *concombre vert petit de Paris,* le *concombre amélioré de Bourbonne* (V. CORNICHON) ; pour la production du concombre : le *concombre blanc hâtif,* le *concombre blanc très gros de Bonneuil,* etc. La chair de concombre est blanche, peu sapide et peu nutritive ; on le mange cru, en salade, fortement assaisonné, ou bien cuit au gras ou au maigre et associé aux viandes rôties. La pulpe du concombre est usitée en parfumerie et en thérapeutique : la pommade au concombre est utilisée pour assouplir la peau. Les graines font partie des quatre semences froides majeures ; on les associe aux amandes douces pour faire des émulsions calmantes et rafraîchissantes.

Le *concombre délicieux* (*cucumis deliciosus*), dont la patrie primitive est inconnue, se cultive beaucoup en Portugal. Sa chair est blanche, fort odorante, d'une saveur très délicate, et agréablement parfumée.

Plusieurs concombres sont cultivés comme plantes grimpantes d'ornement ; nous citerons, entre autres, le *concombre métulifère* (*cucumis metuliferus*), dont les fruits, d'un beau rouge écarlate, produisent un charmant effet. A ce genre appartient encore la coloquinte.

CONCOMITAMMENT [*ta-man*] adv. D'une manière concomitante. (Peu us.)

CONCOMITANCE [*tanss'*] n. f. (du lat. *concomitari,* accompagner ; de *cum,* avec, et *comes, itis,* compagnon). Concours, existence simultanée de deux choses : *La* CONCOMITANCE *de deux phénomènes.*

— Théol. *Par concomitance,* Par la nature inséparable de deux objets.

CONCOMITANT [*tan*], **E** adj. (du lat. *concomitari,* accompagner). Qui accompagne : *Faits* CONCOMITANTS. (On dit CONCOMITANT DE.)

— Mus. *Sons concomitants,* Sons accessoires qui accompagnent toujours le son fondamental : *Tout son est accompagné de trois autres sons harmoniques,* CONCOMITANTS *ou accessoires.* (J.-J. Rousseau.)

— Pathol. *Symptômes concomitants,* Symptômes accessoires, qui accompagnent les symptômes spécifiques d'une maladie.

— Phil. *Variations concomitantes,* Une des méthodes d'induction proposées par Stuart Mill. V. VARIATION.

— Théol. *Grâce concomitante,* Grâce divine qui accompagne toutes les actions.

CONCONE (Giuseppe), compositeur et professeur italien, né et mort à Turin (1810-1861), fit représenter dans cette ville, en 1836, un opéra intitulé : *un Episodio di san Michele.* Il alla, en 1837, s'établir à Paris, et se livra à l'enseignement du chant, tout en publiant, outre un nombre considérable de mélodies, plusieurs recueils excellents de leçons de chant, d'exercices et de vocalises, qui demeurent des modèles du genre. Concone retourna en 1848 à

Turin, où il obtint la charge d'organiste de la chapelle royale.

CONCORD, ville des Etats-Unis, capit. du New-Hampshire, sur le Merrimac ; 22.200 hab. Ch.-lieu de comté. Fonderies, fabriques de meubles, de harnais, de wagons ; travail du marbre et du granit. Commerce actif. — Ville du Massachusetts, sur le Concord River ; 6.500 hab. Ch.-lieu de comté. Patrie d'Emerson. Aux environs, champ de bataille de Lexington, la première rencontre de la guerre de l'Indépendance (19 avril 1775). — Ville de la Caroline du Nord ; 9.900 hab. Ch.-lieu de comté. Industrie du coton.

CONCORDAMMENT [*da-man*] adv. Avec accord.

CONCORDANCE n. f. (de *concorder*). Accord, conformité : CONCORDANCE *des témoignages, des dates.*

- Chronol. *Concordance des calendriers,* Tableau où l'on met en regard le calendrier grégorien et le calendrier républicain, afin qu'on puisse aisément passer de l'un à l'autre pour la fixation des dates.

— Ecrit. sainte. Ouvrage dans lequel sont rapprochés les textes des quatre Evangiles, de manière à en montrer la suite. || Table alphabétique des mots employés dans la Bible, avec indication des textes qui les contiennent.

— GRAMM. Accord syntaxique : *La* CONCORDANCE *de l'adjectif et du substantif, du verbe et du sujet.* || CONCORDANCE *des temps.* V. TEMPS. || *Syntaxe de concordance,* Celle qui donne les règles d'accord. (On dit de préférence SYNTAXE D'ACCORD.)

— Mus. anc. Syn. de CONSONANCE.

— Phil. Une des méthodes d'induction proposées par Stuart Mill.

Géol. *Concordance des embouchures,* Mot par lequel on désigne le fait qu'à leur confluent deux rivières ont des profils en long qui se raccordent. (Ce n'est qu'exceptionnellement et temporairement qu'une rivière se jette dans une autre au moyen d'une cascade.)

ANTON. **Discordance.**

— ENCYCL. Ecrit. sainte. I. CONCORDANCE DE LA BIBLE. On donne ce nom à des dictionnaires qui contiennent, rangés par ordre alphabétique, tous les mots de la Bible, avec l'indication des versets où ces mots se rencontrent :

1° *Concordances latines.* La plus ancienne de toutes est celle de saint Antoine de Padoue, mort en 1231. Elle a pour titre : *Concordances morales de la Sainte Ecriture.* Le cardinal Hugues de Saint-Cher en composa une plus complète ;

2° *Concordances grecques.* Henri Estienne, après avoir divisé en versets le texte grec du Nouveau Testament, en publia une Concordance (Paris, 1594 et 1624) ;

3° *Concordances hébraïques.* Le rabbin Nathan fit la première en 1524 ;

4° *Concordances françaises.* La plus ancienne fut publiée à Genève en 1564, et est généralement attribuée à Calvin.

— Ces Concordances ont été imitées pour le Coran.

II. On appelle aussi CONCORDANCES les ouvrages qui ont pour but de présenter, dans un récit unique, les faits racontés par les quatre Evangélistes, et d'en harmoniser les divergences apparentes. Tatien, au IIe siècle, est le plus ancien auteur qui ait rédigé une Concordance. Depuis, nombreux sont les travailleurs qui ont publié des harmonies évangéliques, soit dans le texte original, soit dans des traductions.

- Phil. La méthode de *concordance* est l'un des procédés préconisés par Stuart Mill pour la détermination de la *cause.* Elle se formule ainsi : Si deux ou plusieurs cas du phénomène ont une seule circonstance commune, cette circonstance unique par laquelle tous les cas *concordent* est la cause. Cette méthode se vérifie et se complète par la méthode de *différence* (v. ce mot).

CONCORDANT [*dan*] n. et adj. S'est dit de la voix d'homme intermédiaire entre la voix de ténor et la voix de basse. (Ce mot a été remplacé par celui de BARYTON.)

CONCORDANT [*dan*], **E** adj. (de *concorder*). Qui s'accorde, qui est conforme : *Des témoignages* CONCORDANTS. *Des présomptions* CONCORDANTES.

Dr. anc. *Mariage concordant,* Celui où la bonne harmonie régnait entre les conjoints.

— Littér. *Vers concordants,* Vers ayant une partie qui leur est commune et une partie distincte, et qui sont destinés à être chantés à la fois par plusieurs personnages :

Il est parti, { Dieu sait s'il reviendra. / Le ciel vous le rendra. / Coure après qui voudra.

— ANTON. **Discordant, disparate, dissonant.**

CONCORDANTIEL [*si-èl*], **ELLE** adj. Destiné à établir une concordance : *Tableau* CONCORDANTIEL *des calendriers.*

CONCORDAT [*da*] n. m. (du lat. *concordatum,* supin de *concordare,* s'accorder ; de *cor, cordis,* cœur). Hist. Traité passé, entre le pape et un souverain, concernant les affaires religieuses : *Le* CONCORDAT *de François Ier. Le* CONCORDAT *de 1891.* — Se dit, absolument de ce dernier concordat : *Observer le* CONCORDAT. (S'écrit, alors, avec une majuscule.)

— Dr. comm. V. la partie *encycl.*

— Dr. intern. Nom donné à toutes les conventions, intervenues entre le Saint-Siège et les gouvernements à population en totalité ou en majeure partie catholique, non sur des questions de foi ou de dogme, mais sur la discipline, l'organisation du clergé, les circonscriptions diocésaines, les nominations ecclésiastiques, etc. (L'opinion commune place les concordats dans la catégorie des traités internationaux. — Les conventions conclues par le Saint Siège avec les Etats protestants s'appellent « bulles de circonscriptions ».)

— ENCYCL. Hist. On nommait originairement *concordats* les transactions conclues soit entre divers prétendants à un même bénéfice, soit entre le supérieur d'un monastère et ses religieux. Ce nom fut appliqué, dans la suite, aux traités qui règlent les rapports réciproques de l'Eglise et de l'Etat, et qui sont passés entre le pape et les gouvernements civils.

Le plus ancien concordat est celui de Worms (1122), entre le pape Calixte et l'empereur Henri V : l'empereur renonçait à donner l'investiture des bénéfices ecclésiastiques par la crosse et l'anneau ; le pape lui permettait de la donner par le sceptre, et lui concédait le droit de régale. Ce traité mit fin à la lutte du sacerdoce et de l'empire.

Le *Concordat germanique* (1467), conclu entre le pape Nicolas V et l'empereur Frédéric III, et approuvé par tous les princes allemands, maintint les élections dans les chapitres et les monastères, réservant au pape la confirmation des élus.

En France, la monarchie tenta de bonne heure d'apporter certaines limitations aux droits de l'Eglise tout au moins en ce qui touche le temporel et la collation des bénéfices ; sous le nom de *pragmatiques,* divers règlements de cet ordre intervinrent, en particulier la « pragmatique sanction » de Bourges (1438). Mais ces actes, émanant de la couronne seule, n'avaient pas le caractère contractuel, et leur application donna lieu à des difficultés. Le concordat de 1516, entre Léon X et François Ier, qui eut précisément pour objet de tarir ces sources de désaccord, donna lieu lui-même à de vives discussions et ne fut enregistré qu'après deux ans de pourparlers, sur l'ordre du roi.

Sous ce régime, de graves dissentiments s'élevèrent entre la monarchie et la papauté, en particulier au sujet de la « régale », ce qui amena un nouvel acte unilatéral d'autorité émanant de la couronne : l'édit de Louis XIV du 23 mars 1682, qui sanctionna législativement la déclaration du clergé de France, rédigée par Bossuet. Le pape Alexandre VIII, par une Constitution du 30 janvier 1691, cassa et annula la déclaration.

Si l'ancien régime avait ainsi cherché à limiter les pouvoirs de l'Eglise catholique soit par voie d'autorité soit par voie de contrat, elle lui avait du moins reconnu une situation privilégiée. La Révolution française s'inspira d'idées toutes différentes dans la *Constitution civile du clergé* du 24 août 1790. V. CONSTITUTION.

Le Saint-Siège ne pouvait accepter des propositions touchant non seulement au temporel mais encore à la discipline et qui se heurtaient souvent aux règles canoniques.

Bonaparte premier consul se proposa de rétablir la paix religieuse dans le pays : des négociations furent entamées entre les gouvernements de Paris et de Rome et dirigées par l'abbé Bernier et Cacault, au nom du premier consul, par Spina et le cardinal Consalvi au nom du pape. Elles aboutirent, le 15 juillet 1801, à un acte appelé *Concordat* ratifié par les Chambres le 8 avril 1802, et publié le jour de Pâques, 18 avril.

La plupart des autres Etats de l'Europe ont conclu des concordats avec le Saint-Siège. Ainsi, la Bavière en 1817 ; la Prusse en 1821 ; le Wurtemberg et le grand-duché de Bade en 1807 ; l'Autriche en 1855, l'Espagne en 1851. La Belgique est restée soumise au régime du concordat de 1801.

Concordat du 28 messidor an IX. — Il fut ratifié par la loi du 18 germinal an X, qui régla les rapports de l'Eglise et de l'Etat jusqu'à la loi de séparation du 9 décembre 1905. Il fut complété par des *Articles organiques* relatifs au pouvoir de police de l'Etat à l'égard du culte catholique, mais le Saint-Siège se refusa toujours à en reconnaître la validité.

Inspiré en partie du concordat de 1516, le concordat de l'an IX reconnaissait au pouvoir temporel des droits très importants en ce qui touche surtout la nomination des membres du clergé ; de son côté, l'Eglise s'interdisait de revendiquer les biens ecclésiastiques aliénés, mais un traitement convenable était assuré à ses ministres.

Le Concordat reconnaissait la religion romaine comme étant celle « de la grande majorité des Français », accordait au Premier consul le droit de nommer les évêques, l'institution canonique était réservée au pape. Un serment de fidélité au gouvernement était exigé des évêques et des curés.

— Deux autres *concordats* intervinrent en France après celui de l'an IX, mais ils n'ont qu'un intérêt historique, car ils n'ont jamais reçu d'application. Le concordat du 25 janvier 1813, dit *concordat de Fontainebleau,* imposé au pape Pie VII alors qu'il était prisonnier de l'Empereur, fut dénoncé dès que le pape eut recouvré sa liberté, et la chute de l'Empire lui enleva tout effet.

Après la Restauration, des négociations furent entamées pour remettre en vigueur le concordat de 1516 ; elles aboutirent à un nouveau concordat entre le pape Pie VII et Louis XVIII, qui porte la date du 11 juin 1817. Mais il ne fut jamais sanctionné par l'autorité législative, en sorte que le concordat de l'an IX et la loi de germinal an X ne furent abrogés que par la loi de séparation de 1905. V. CULTES.

Le Concordat est encore en vigueur dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

— Dr. comm. Le *concordat* est une convention intervenue entre le failli ou le liquidé judiciaire et la majorité de ses créanciers représentant les deux tiers au moins du chiffre des créances. Par cette convention, le failli est remis en possession de ses biens et se voit accorder des remises et des délais de payement également opposables à tous les créanciers chirographaires. Toutefois, dans le *concordat par abandon d'actif,* le failli laisse tous ses biens aux créanciers, qui le tiennent complètement quitte à cette condition. Le concordat ne peut être accordé à un banqueroutier frauduleux ; il est susceptible d'être résolu pour inexécution de ses conditions.

CONCORDATAIRE [*tèr'*] adj. Relatif au concordat. || Ecclésiastique qui avait accepté le concordat de 1801 : *Evêque* CONCORDATAIRE. (S'emploie aussi substantivement.) || Qui a rapport au concordat de 1801 : *Il y a un corps de doctrine qui s'appelle les lois* CONCORDATAIRES. || *Failli concordataire,* Failli qui a obtenu un concordat.

La place de la Concorde à Paris. — Cl. A. N.

CONCORDE n. f. (lat. *concordia ;* de *cum,* avec, et *cor, cordis,* cœur). Union des cœurs et des volontés, qui produit la paix : *Rétablir la* CONCORDE *entre les citoyens. La* CONCORDE *est un besoin du cœur humain.* (Lamartine.)

— Ecrit. sainte. *Concorde évangélique.* Syn. de CONCORDANCE.

— Hist. relig. *Formulaire de concorde,* Ecrit dirigé contre les zwingliens, et ajouté par les luthériens à la confession d'Augsbourg. V. CONCORDIÆ.

— ANTON. **Désaccord, discorde, dissension, dissentiment, dissidence, division, mésintelligence, scission, zizanie.**

Concorde (FÊTES DE LA). Trois solennités de l'histoire nationale, en France, ont porté ce nom. La première eut lieu à Paris, au temple de Mars (église des Invalides), le 25 messidor an VIII ; la seconde, le 20 avril 1848, fut célébrée sur la place de l'Etoile : les chefs du gouvernement, groupés sous l'Arc de triomphe, distribuèrent les drapeaux aux troupes et assistèrent à leur défilé, qui ne dura pas moins de douze heures ; enfin, le 21 mai suivant, une autre fête de la Concorde eut lieu au champ de Mars, en l'honneur des gardes nationales de province.

Concorde (PLACE DE LA), à Paris, la plus belle, peut-être, des places du monde entier. En 1744 les Parisiens, pour célébrer le retour à la santé de Louis XV, encore le Bien-Aimé, voulurent lui élever une statue équestre. Pour l'édifier, le roi céda à la Ville, en 1757, l'emplacement situé à l'extrémité du jardin des Tuileries. La statue, œuvre de Bouchardon, achevée par Pigalle, après la mort de Bouchardon, fut inaugurée le 20 juin 1763. Un anonyme écrivit sur le socle :

Il est ici comme à Versailles ;
Il est sans cœur et sans entrailles.

Les statues d'angle du piédestal : Paix, Prudence, Force, Justice, inspirèrent ce distique :

Oh ! la belle statue ! Oh ! le beau piédestal !
Les Vertus sont à pied, le Vice est à cheval !

L'architecte Gabriel, qui fournit les dessins de la place en 1765, construisit deux beaux palais sur arcades : celui de droite, occupé aujourd'hui par le ministère de la marine, fut d'abord l'hôtel des monnaies, puis le garde-meuble de la Couronne, celui de gauche fut divisé entre divers propriétaires : hôtel de Crillon, hôtel de Coislin, hôtel de Plessis-Bellièvre (aujourd'hui Automobile-Club).

Gabriel fit placer à droite de la place les chevaux de Marly, par Coustou, pour faire pendant au Mercure et à la Renommée à cheval de Coysevox, à l'extrémité des Tuileries.

La place Louis-XV, après que, le 12 août 1792, la statue du roi eût été abattue, reçut le nom de « place de la Révolution ». L'échafaud s'y dressa en permanence pendant la Terreur. Une loi du 26 octobre 1795 lui donna le nom de place de la Concorde.

De 1836 à 1838, l'architecte Hittorf donna à la place sa forme définitive. On y installa l'obélisque de Louqsor, les deux fontaines monumentales, les huit statues de villes françaises : Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille, Strasbourg, Brest. Celles de Strasbourg et de Lille sont l'œuvre de Pradier.

Concorde (PONT DE LA), à Paris, entre la place de la Concorde et la Chambre des députés. La construction du pont Louis-XVI, ordonnée par édit du 7 septembre 1786, fut entreprise en 1787, sur les plans de l'ingénieur Perronnet. La pose de la première pierre eut lieu en 1788. L'œuvre fut terminée de 1790 à 1793, avec les pierres de la Bastille. Le pont fut appelé depuis 1795 pont de la Concorde. Les douze statues d'hommes célèbres dont on avait projeté de le décorer, trop lourdes, furent transportées à Versailles, dans la cour des maréchaux.

Concorde. (Statue antique. Musée Pio Clementino.)

CONCORDE (LA). Mythol. Déesse romaine, qui correspond à l'HOMONOIA des Grecs. Elle était fille de Jupiter et de Thémis. Son temple le plus célèbre, dont il reste des ruines, était situé sur le Forum, au pied du Capitole.

— Iconogr. Les anciens représentaient la *Concorde* sous la figure d'une femme assise, portant dans ses mains une branche d'olivier et un caducée, plus ordinairement une proue de navire et un sceptre ou une corne d'abondance. C'était là la personnification de la Concorde civile. La Concorde militaire était représentée vêtue d'une longue tunique, debout entre deux étendards. Un petit bas-relief du Louvre nous offre la première de ces figures allégoriques. Une statue de marbre, plus petite que nature, qui faisait autrefois partie de la collection du chevalier d'Azzara, ambassadeur d'Espagne à Rome, et qui a été publiée

par Visconti dans le « Museo Pio Clementino », présente beaucoup d'analogie avec la figure du bas-relief du Louvre.

Concorde (saint), prêtre de Spolète, martyr sous le règne d'Antonin, vers 175. — Fête le 1er janvier.

CONCORDER [*dé*] v. intr. Vivre dans la concorde : *Epoux qui ne peuvent pas* CONCORDER. (Vx.) || Etre en concordance : *Témoignages qui* CONCORDENT *parfaitement.* || Avoir ensemble des rapports de convenance : *La modération* CONCORDE *avec la justice.* (De Gérando.)

— Comm. Se dit d'un commerçant qui obtient son concordat.

— ANTON. **Discorder, S'opposer.**

CONCORDIA, petite planète, N° 58, découverte par Luther en 1860.

CONCORDIA, ville de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios), près de l'Uruguay ; 28.000 hab. Ch.-lieu de départ. Blé, lin, tabac, viandes conservées.

CONCORDIA-SAGITTARIA, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Venise) ; 5.050 hab. Ancienne ville romaine, détruite par Attila en 452, qui fut le siège d'un évêché.

CONCORDIA-SULLA-SECCHIA, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Modène) ; 10.855 hab.

Concordiæ formula (*Formule de concorde*), le dernier des écrits symboliques du *Livre de concorde,* ou collection officielle des confessions de foi de l'Eglise luthérienne. La *Formule de concorde* a été rédigée afin de rétablir l'unité dogmatique dans cette Eglise. Le principal artisan de cette œuvre fut le théologien Jacques Andreæ. Après plusieurs conférences préparatoires, une conférence réunie à Torgau, en juin 1576, élabora le *Livre de Torgau ;* il fut soumis par l'électeur de Saxe aux princes et aux Etats évangéliques, qui envoyèrent leurs critiques. Une commission, composée d'Andreæ, de Chemnitz et de Selnecker, procéda à la revision du *Livre de Torgau ;* elle prépara *l'Epitome* et la *Solida Declaratio,* complétée dans une session ultérieure, à laquelle furent admis Musculus, Cornerus et Chytraüs. Ces deux professions de foi constituent la *Formule de concorde,* qui parut le 25 juin 1580, cinquante ans, jour pour jour, après la *Confession d'Augsbourg.* Elle fut acceptée par la majorité des Etats de l'Allemagne protestante. Les philippistes l'attaquèrent, ainsi que le réformé Hospiman, qui publia contre elle sa *Concordia Discors* (1607). De nos jours, elle a perdu dans presque toutes les Eglises luthériennes son caractère obligatoire.

CONCORDISME [*dissm'*] n. m. Théol. Système d'exégèse qui consiste à interpréter la Bible de manière à la mettre d'accord avec les résultats de la science.

CONCORDISTE [*disst'*] n. m. et adj. Qui pratique le concordisme. Qui a rapport au concordisme : *Les commentateurs* CONCORDISTES.

CONCORET, comm. du Morbidan, arrond. et à 63 kil. de Vannes ; 980 hab. Château de Comper (XVe-XVIe s.).

CONCOREZZO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 5.555 hab.

CONCORZ (saint), évêque de Saintes, mort vers 510. — Fête le 25 février.

CONCOURANT [*ran*], **E** adj. Qui concourt vers un même point, un même but. || *Forces concourantes :* Forces dont les lignes d'action ont un point commun.

CONCOURIR v. intr. (lat. *concurrere ;* de *cum,* avec, et *currere,* courir. — Se conjugue comme *courir.*) Agir conjointement, tendre au même but, aider à : *Le prince les faisait* CONCOURIR *au bien public.* (Bossuet.) *Au milieu de tant de gens* CONCOURANT *à leur plaire.* (J.-J. Rousseau.) *Tout cela* CONCOURAIT *au bien public. Ils ont* CONCOURU *au succès de la guerre.* || Coïncider, exister simultanément : *Evénements qui* CONCOURENT. (Vx.) || Etre en concurrence ; avoir des titres rivaux : CONCOURIR *pour le grand prix de Rome.* CONCOURIR *pour une chaire de droit, de médecine, pour l'avancement.* || Se dit aussi des ouvrages envoyés au concours : *Tableau qui a* CONCOURU *pour le grand prix.* || Travailler à une œuvre de concours : *Les écoliers* CONCOURENT, *à la fin de l'année scolaire.* || Avoir le droit ou l'obligation de participer avec d'autres personnes à un service permanent ou périodique tel qu'une permanence médicale, une garde militaire.

— Dr. Se dit, en parlant des créanciers, quand leur hypothèque est de même date.

— Dr. ecclés. Se dit de deux provisions de la cour de Rome pour un bénéfice, lorsqu'elles sont datées du même jour : elles sont nulles toutes deux.

— Géom. Se diriger vers un même point, de manière à s'y rencontrer : *Les hauteurs d'un triangle* CONCOURENT *en un même point.*

CONCOURS [*kour*] n. m. (de *concourir*). Affluence : *Un grand* CONCOURS *de peuple.* || Rencontre, réunion, coïncidence : *Un* CONCOURS *de sons désagréables, de circonstances malheureuses. Le système d'Epicure repose sur le* CONCOURS *fortuit des atomes. Point de* CONCOURS *de deux courbes.* || Coopération, accord : *Prêter son* CONCOURS. *Demander le* CONCOURS *de l'Etat.* || Lutte de concurrents : *Obtenir la première place au* CONCOURS. *Chaire mise au* CONCOURS. || Exhibition solennelle de travaux accomplis par des concurrents, avec distribution de prix aux plus méritants : CONCOURS *régional.* || *Etre hors concours,* Se dit de concurrents qui, ayant obtenu antérieurement des récompenses, ne peuvent plus être admis à concourir. Substantivement : *Un* HORS-CONCOURS.

— Admin. Intervention financière dans des travaux publics, etc. : CONCOURS *de l'Etat, des communes.*

— Dr. Compétition de personnes ayant le même droit : CONCOURS *entre créanciers.* CONCOURS *de privilèges.*

— Enseign. *Concours général.* V. la partie *encycl.*

— Esthét. *Concours de beauté.* V. la partie *encycl.*

— Fin. *Fonds de concours.* Fonds versés par les départements, les communes et les particuliers intéressés à l'exécution de travaux publics, pour concourir à la dépense desdits travaux.

— Philos. *Concours divin,* Participation continue de Dieu à la conservation et au mouvement de la matière.

— Sports. Compétition locale, nationale ou internationale pour un classement ou l'acquisition d'un titre de champion : CONCOURS *de saut en longueur.*

— SYN. **Concours, affluence, foule, multitude, presse.** V. AFFLUENCE.

— ENCYCL. Philos. Aux yeux des scolastiques, la matière, étant sans vie, et, par conséquent, sans mouvement propre, ne peut se mouvoir que par l'intervention de l'Etre suprême. Mais cet Etre infini, créateur et moteur de toutes choses, agit-il sur elle *médiatement,* ou *immédiatement?* Cette question a été très agitée au moyen âge. Saint Thomas d'Aquin et la plupart des scolastiques se prononcent pour la deuxième solution.

— Agric. Les *concours agricoles* sont aujourd'hui d'une très grande variété ; mais on peut, en définitive, les ramener à deux types principaux : *concours à domicile* ou *itinérants,* dans lesquels le jury va visiter les concurrents, et *concours-expositions,* où les animaux, produits, machines sont rassemblés sur un point pour être examinés par le jury.

Les *concours à domicile,* seuls possibles pour certaines productions, revêtent un caractère général en ce qu'ils embrassent toutes les branches de l'agriculture ; mais, en fait, chacun d'eux juge une spécialité. Ces concours sont locaux ; ce sont des concours culturaux (concours d'exploitations, de fermes, d'étables, de bergeries, porcheries, aviculture, apiculture, arboriculture, cultures spéciales) ou des concours d'utilité sociale (logements hygiéniques, organisations mutuelles, embellissements urbains ou ruraux, etc.). Ils sont organisés par les sociétés locales d'agriculture, les comices agricoles, les syndicats agricoles.

Les *concours de primes d'honneur* sont organisés exclusivement par l'Etat. Les concurrents y sont classés par département et suivant l'importance de leur exploitation (grande culture, moyenne culture, culture familiale) ; ces concours sont spécialisés suivant les régions ; ils accordent aussi des récompenses aux travailleurs ruraux et aux serviteurs à gages.

Les *concours-expositions,* où les animaux de la ferme occupent une place prépondérante, ont une importance locale, régionale ou générale, suivant qu'ils sont organisés par les sociétés agricoles diverses (concours locaux) ou par l'administration de l'agriculture (concours du 2e degré, concours général) ; ils sont dotés de subventions accordées par l'Etat, les départements, sociétés, etc.

Le *concours général agricole* a lieu annuellement à Paris et constitue une vaste exposition agricole et horticole (animaux reproducteurs, animaux de boucherie, volailles, plantes de grande culture et maraîchères, plantes d'ornement, fleurs, fruits, semences, engrais, vins, miels, etc.). Des récompenses sont décernées (médailles, diplômes, primes en argent).

Quant aux concours réservés spécialement à la race chevaline (*concours hippiques*), ils sont organisés soit officiellement par l'administration des haras (concours de dressage, concours de chevaux de selle) ou par les Remontes (concours de primes de majoration pour demi-sang), soit par des sociétés privées (concours de la Société hippique française — comme celui qui a lieu chaque année à Paris, — concours de la Société du cheval de guerre ou de la Société du cheval national de trait léger).

— Bx-arts. Les Grecs établirent de bonne heure des *concours.* Dès le siècle de Périclès, un concours de peinture fut institué à Corinthe et à Delphes. Apelle prit part à un concours, où le sujet proposé était un cheval. A la même époque eut lieu un concours auquel le peintre Aétion se présenta avec un tableau dont le sujet était *le Mariage d'Alexandre et de Roxane.*

Il y avait aussi des concours d'architecture et des concours de sculpture : les Athéniens voulaient consacrer une statue à Vénus ; Agoracrite et Alcamène, élèves de Phidias, firent chacun une *Vénus :* celle d'Alcamène fut reçue ; Agoracrite reprit la sienne.

Nous voyons reparaître les concours en Italie, vers la fin du moyen âge. Les membres de la fabrique du Baptistère de Saint-Jean, à Florence, en ouvrirent un pour l'exécution d'une porte destinée à servir de pendant à celle de Nicolas de Pise. Un concours ayant été ouvert à Florence, sous Côme Ier, pour l'exécution d'une fontaine monumentale, des modèles furent présentés par Jean Bologne, Benvenuto Cellini, Dante et l'Ammanati.

En France, le plus important concours est celui du grand prix de Rome, institué en 1666, sur l'initiative de Colbert.

— Enseign. *Concours général.* On nomme ainsi un concours annuel entre les premiers élèves des classes supérieures des lycées et collèges de Paris et des départements.

Le concours général a pour origine des fondations de prix faites au XVIIIe siècle, notamment celle du chanoine Legendre (1733) et celle du chanoine Bernard Collot (1755), qui était plus spécialement destinée aux élèves des collèges de l'Université. La première distribution des prix eut lieu le 23 août 1747. Suspendu pendant la période révolutionnaire, il fut rétabli en 1808. La comparaison était d'abord limitée aux lycées de Paris et de Versailles. En 1864 le ministre Duruy l'étendit aux lycées et collèges des départements. Les palmarès du concours général présentent un grand nombre de noms d'hommes qui ont illustré le XIXe siècle. L'époque la plus brillante du concours général est celle des règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III. Mais l'extension excessive qu'il avait prise, surtout l'abus d'une préparation parfois un peu artificielle des concurrents, soulevèrent de vives critiques. Il fut supprimé en 1904. Le ministre Léon Bérard le rétablit en 1922 en le limitant aux facultés principales des deux classes terminales. La distribution des prix se fait encore, comme par le passé, à la Sorbonne, avec un grand éclat, en présence du président de la République et du ministre de l'instruction publique.

— Esthét. *Concours de beauté.* Cette institution paraît ancienne en Grèce antique, et des concours de beauté ou *kallisteia* sont mentionnés en divers pays : pour les femmes, à Ténédos, à l'Héraion de Lesbos, et en Arcadie ; pour elles et pour les hommes, à Elis ; les Panathénées comportaient également un *agôn euandrias* (concours d'hommes beaux), pour les divers âges. Les Grecs, naturellement artistes, jugeaient naturel d'honorer la beauté ; en outre, pour certaines fonctions cultuelles, il convenait de choisir des sujets sans défaut, d'où l'idée d'un concours. Cette idée a été reprise à toute époque et partout, dans des établissements ou des villes, puis en 1927 par les Américains pour la plus belle femme du nouveau et de l'ancien continents, en 1929 pour celle du monde entier.

CONCRÉER [*kré-é*], v. tr. (du préfixe *con,* et de *créer*). Créer, produire ensemble : CONCRÉER *une œuvre.* (Peu us.)

— ***Se concréer,*** v. pr. — Au sens passif : *Le miel* SE CONCRÉE *d'une humeur douce.* (Malherbe.)

CONCRÉFIER [*fi-é*] v. tr. (de *concret,* et du lat. *facere,* faire). Rendre concret : CONCRÉFIER *des matières.* (Peu us.)

— ***Se concréfier,*** v. pr. — Au sens passif : *Matières qui* SE CONCRÉFIENT.

CONCRESCENCE [*krès-sans'*] n. f. (du lat. *cum,* avec, et *crescere,* croître). Croissance en commun, de plusieurs organes. (S'applique à des organes semblables qui se soudent entre eux [étamines] ou qui se soudent à d'autres organes [corolle et calice, pistil et pédicelle, tige et feuilles], etc.)

CONCRESCENT [*krès-san*], **E** adj. Se dit des organes affectés par le phénomène de la concrescence.

CONCRESCIBILITÉ [*krès-si*] n. f. Qualité de ce qui est concrescible : *La* CONCRESCIBILITÉ *du sang.* (Vx.)

CONCRESCIBLE [*krès-sibl'*] adj. Qui peut être coagulé : *Matière* CONCRESCIBLE.

CONCRET [*krè*], **ÈTE** adj. (lat. *concretus ;* de *cum,* avec, et de *cretum,* supin de *crescere,* croître). Epais, condensé, non fluide : *Une matière* CONCRÈTE. || *Par extens.* Formé de plusieurs parties, composé : *La molécule même est un objet* CONCRET.

— Arithm. *Nombre concret,* Celui qui est accompagné de la détermination de l'espèce des unités, comme *quatre soldats, cent ans,* par opposition aux nombres abstraits, comme *quatre, vingt, cent.*

— Gramm. *Noms concrets.* Ce sont ceux qui désignent des êtres ou des objets qui peuvent être perçus par les sens. || *Termes concrets,* Ceux qui expriment une qualité matérielle considérée dans un sujet : *Une robe* ROUGE. || *Verbes concrets,* Verbes contenant en eux le verbe substantif et l'attribut, comme *aimer* (être aimant). [Inus.]

— Log. Déterminé, précisé, réel, exprimant quelque chose de matériel ou vivant (opposé à *abstrait*) : Corps *et* rond *sont des termes abstraits ;* corps rond *est un terme* CONCRET.

— *Substantiv.* Objet concret, état de ce qui est concret : *On va du* CONCRET *à l'abstrait par cette opération bien connue qu'on nomme l'abstraction.* (V. Cousin.)

— Chim. Corps solide : *L'antimoine est un* CONCRET *naturel, et le savon un* CONCRET *artificiel.* (Harris.) [Vx.]

— Techn. Nom d'origine anglaise, donné à une espèce de béton dans la composition duquel entrent de la cendre, du ciment et du sable.

— ANTON. **Abstrait.**

— ENCYCL. Le *concret* est l'opposé de *l'abstrait ;* c'est donc essentiellement le *particulier* opposé au *général.* On emploie surtout le mot *concret* comme synonyme de *matériel ;* mais c'est lui attribuer un sens trop restreint, car un fait psychologique perçu à tel moment par la conscience est parfaitement concret puisqu'il est particulier et réel.

On appelle *terme concret* celui qui exprime une qualité considérée dans un sujet : *cheval blanc* est un terme concret par rapport au terme abstrait *blancheur.*

Auguste Comte appelle *sciences concrètes* les sciences qui ont pour objet la description et la classification des êtres, comme la botanique et la zoologie, et il réserve le nom de *sciences abstraites* à celles qui ont pour objet de connaître les lois des phénomènes. L'usage a consacré cette appellation des sciences concrètes donnée à des sciences qui définissent des espèces et des genres, bien qu'elle ne convienne en droit qu'à des sciences ayant pour objet l'étude du particulier, comme la géographie ou l'histoire.

CONCRÉTER [*té*] v. tr. (de *concret.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Rendre concret, solide : *Le froid* CONCRÈTE *la plupart des liquides.*

— ***Se concréter,*** v. pr. — Au sens passif, Se coaguler.

CONCRÉTION [*si-on*] n. f. Action de devenir concret : *L'élévation de la température est une cause qui s'oppose à la* CONCRÉTION *du sang.* (Dupuytren.) [Vx.] || Corps résultant d'une concrétion : *Les stalactites sont des* CONCRÉTIONS *calcaires.*

— *Fig.* Manifestation sensible, matérielle : *La guillotine est la* CONCRÉTION *de la loi.* (V. Hugo.)

— Bot. Dépôt de molécules inorganiques qui se forme dans les végétaux, et qu'on observe surtout dans la tige des graminées, dans la chair des poires, etc.

— Chir. Adhérence des parties qui sont naturellement divisées : *La* CONCRÉTION *des paupières.*

— Géol. Nodules de formes variées, d'une composition différente de celle de la roche enclavante. (Elles se forment par la concentration d'un minéral autour d'un centre.)

— ENCYCL. Méd. V. CALCUL.

— Géol. Les *concrétions* sont des amas de masses minérales, concentrées en un point par la circulation des eaux à travers les roches. Leur forme est très variable (nodules sphériques ou lenticulaires) ; elles sont ou disséminées irrégulièrement, ou localisées dans des lits plus ou moins calcaires.

Elles peuvent être siliceuses (silex, chert, chailles, etc.), calcaires (poupées, septoria, etc., nodules, etc.), ferrugineuses.

Le terme de *sécrétion* s'applique à des phénomènes analogues se produisant dans les roches ignées, suivant un processus légèrement différent.

CONCRÉTIONNAIRE [*si-o-nèr'*] adj. Disposé en concrétion.

CONCRÉTIONNEMENT [*man*] n. m. Géol. Action qui donne naissance aux concrétions.

CONCRÉTIONNÉ, E adj. Géol. et Minér. Qui a la structure des concrétions. || Qui a pour origine une concrétion.

— ENCYCL. Certaines roches peuvent être entièrement *concrétionnées ;* ainsi les grès sont souvent composés presque entièrement de masses sphéroïdales. Les calcaires magnésiens et les dolomies acquièrent souvent la structure concrétionnée.

CONCRÉTIONNER [*si-o-né*] (**SE**) v. pr. Se mettre à l'état de concrétion.

CONCRÉTISER [*kré-ti-zé*] v. tr. (Néol.) Rendre concret : CONCRÉTISER *un concept.*

— ***Se concrétiser,*** v. pr. Au sens passif : *Devenir* CONCRET.

CONCREU n. m. Dr. anc. Mot employé, dans quelques ordonnances, pour désigner les fruits d'une terre labourée.

CONCUBIN, E adj. (de *concubine*). Qui a rapport au concubinage, qui est de la nature du concubinage. (Inus.) || Qui vit en concubinage.

— Substantiv. : *Des* CONCUBINS.

CONCUBINAGE n. m. (de *concubin*). Etat d'un homme et d'une femme qui vivent maritalement, sans être mariés.
— Encycl. Le *concubinage* est une union irrégulière qui a été fréquente dans l'antiquité. Chez les Grecs, le concubinage n'entraînait aucune déconsidération, et était dans une certaine mesure reconnu par les lois ; les enfants restaient en dehors de la famille légale, mais pouvaient acquérir de leur parents la qualité de citoyens. V. CONCUBINAT.
— Dr. anc. Dans l'anc. France, le *concubinage* fut traité avec sévérité. Plusieurs coutumes, et surtout l'ordonnance de 1629, avaient déclaré nulles les donations entre concubins.
— Dr. mod. La loi n'attache en principe aucun effet au *concubinage* ou union libre. Toutefois le *concubinage notoire* est un des cas dans lesquels l'art. 340 C. civ. permet la recherche de la paternité.

CONCUBINAIRE [*nèr'*] n. m. Homme qui vit avec une concubine.
— N. m. pl. Personnes qui vivent en concubinage.
— Adjectiv. : *Maris* CONCUBINAIRES. || Qui a rapport au concubinage : *Habitudes* CONCUBINAIRES.

CONCUBINAIREMENT [*nè-re-man*] adv. En concubinage : *Vivre* CONCUBINAIREMENT. (Peu us.)

CONCUBINAT [*na*] n. m. (lat. *concubinatus*). D'une manière générale, Etat de deux personnes vivant maritalement sans être mariées.
— Dr. rom. Mariage avec une personne d'une condition inférieure.
— Encycl. A Rome, le caractère du *concubinat* a été controversé. D'après une certaine doctrine, le concubinat n'aurait été qu'un concubinage ne tombant pas sous les lois d'Auguste comme le *stuprum*, mais sans effets civils propres et ne créant pas de relation légale entre les enfants et leur père. Au Bas-Empire, le concubinat est devenu un véritable mariage inférieur, une sorte de mariage morganatique, produisant certains effets civils. Sous Justinien, il fut permis au père de légitimer les enfants issus du concubinat, et la concubine eut même un droit de succession, très limité d'ailleurs.

CONCUBINE n. f. (lat. *concubina ;* de *cum*, avec, et *cubare*, coucher). Femme qui vit maritalement avec un homme sans être mariée avec lui. V. CONCUBINAGE.
— Dr. rom. Femme légitime, mais de condition inférieure à celle du mari. V. CONCUBINAT.

CONCULCATEUR, TRICE n. (de *conculquer*). Personne qui foule aux pieds, qui opprime : *Un* CONCULTATEUR *de peuples.* (Peu us.)

CONCULQUER [*ké*] v. tr. (lat. *conculcare ;* de *cum*, avec, et *calcare*, fouler aux pieds). Fouler aux pieds. || Terrasser, anéantir. (Vx.)

CONCUPISCENCE [*piss-sanss'*] n. f. (lat. *concupiscentia ;* de *concupiscere*, convoiter). Terme théol. (v. la partie *encycl.*). — Attrait naturel et penchant déréglé vers les biens sensibles, et particulièrement les plaisirs sexuels.
— Encycl. Théol. Il n'est pas de religion ni de philosophie qui ne se soient occupées des passions. La morale bouddhique les considère et les proscrit toutes, comme appartenant au domaine de la vanité et de la douleur. Les stoïciens condamnaient également l'appétit sensible auquel ils reprochaient de troubler la paix du sage. Les épicuriens, au contraire, faisaient de la conformité à la nature la règle de la vertu. La doctrine catholique constate dans l'homme des penchants qui le portent vers les biens sensibles. Ces penchants ne sont pas radicalement mauvais ; contenus et dirigés par la raison, ils devaient être pour la volonté d'utiles auxiliaires. Mais le péché originel a rompu l'équilibre : tout ce qu'a perdu la volonté affaiblie, l'appétit sensible l'a gagné ; de là un dérèglement qui a reçu le nom de *concupiscence*. Ainsi entendue, la concupiscence est considérée comme l'ennemie de notre salut. Elle est, d'après saint Paul (Rom. VII, 7), une loi de péché contraire à la loi de Dieu. Saint Augustin en résume les caractères en un mot : « L'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu. » Le baptême ne détruit pas la concupiscence, mais il arme la volonté d'une force surnaturelle qui lui permet de lutter avec succès contre l'emprise des passions.

CONCUPISCENT [*piss-san*], **E** adj. Qui éprouve de la concupiscence. || Inspiré par la concupiscence : *Paroles, œillades* CONCUPISCENTES.

CONCUPISCIBLE [*piss-sibl'*] adj. Qui porte à désirer un objet qui plaît : *Appétit* CONCUPISCIBLE. (Vx.)

CONCURÉ n. m. (du préfixe *con*, et de *curé*). Prêtre qui exerçait la charge de curé, concurremment avec d'autres.

CONCURREMMENT [*ra-man*] adv. Conjointement : *Agir* CONCURREMMENT *avec quelqu'un.* En concurrence : *Aspirer à un poste* CONCURREMMENT *avec quelqu'un.*

CONCURRENCE [*ranss'*] n. f. (de *concurrent*). Rencontre en un même point : CONCURRENCE *d'offices* (v. plus bas) ; et *par anal.* Egalité de droits (v. plus bas). Quantité égale à : *Jusqu'à concurrence de*, Jusqu'à ce que telle limite soit atteinte. || *Par extens.* Compétition, rivalité d'intérêts : *Etre en* CONCURRENCE, *Entrer en* CONCURRENCE *avec quelqu'un, et au fig. : Nul intérêt n'était jamais entré, dans son âme, en* CONCURRENCE *avec la vérité.* (Massillon.) — *En concurrence* a signifié Etre en balance, Etre incertain : *Grâce à Dieu, mon bonheur n'est plus* EN CONCURRENCE. (Molière.)
— Biol. *Concurrence vitale*, Lutte pour l'existence. (Cette expression est préférable à celle de *lutte pour la vie* ou *struggle for life*, car, dans les rapports des organismes en présence d'un milieu considéré, il s'agit bien moins souvent d'une lutte effective, d'un corps à corps, comme celui que comporte l'agression d'un carnivore contre sa proie, que d'adaptation, plus ou moins parfaite, aux conditions existantes.)
— Comm. Rivalité entre entrepreneurs, fabricants ou commerçants, pour l'exécution des travaux ou la vente des produits : *C'est la* CONCURRENCE *qui met un juste prix aux marchandises.* (Montesquieu.)
— Dr. Egalité de droits : *Créanciers venant en* CONCURRENCE.
— Dr. comm. *Concurrence déloyale.* On nomme ainsi les actes par lesquels un commerçant cherche à détourner frauduleusement la clientèle d'un autre : contrefaçon ou dépréciation de ses produits, usurpation de son nom commercial, violation de secrets industriels, etc. (Ils ouvrent toujours une action en dommages-intérêts au commerçant lésé. En outre, plusieurs constituent des délits frappés par la loi pénale, comme la *contrefaçon.*)
— Econ. polit. Compétition entre individus qui aspirent aux mêmes avantages.
— Liturg. *Concurrence d'offices.* Se dit lorsque avec les secondes vêpres d'une fête concourent les premières vêpres d'une autre fête.
— Encycl. Philos. et Sociol. Conformément aux lois générales de la vie, la *concurrence* a été jusqu'ici, dans les sociétés humaines comme ailleurs, l'âme et le principal facteur du progrès. Elle a pour origine l'effort de chaque être pour vivre et se perpétuer. Qu'il s'agisse de la concurrence entre individus ou entre nations il est nécessaire, et au point de vue moral et au point de vue de l'intérêt même des concurrents, de l'empêcher de dégénérer en luttes et rivalités violentes et impitoyables. Aussi, sans vouloir supprimer les avantages d'une émulation féconde, cherche-t-on de plus en plus à tempérer la concurrence par la *solidarité*, qui consiste dans l'association des individus et des peuples pour la défense et la garantie de leurs intérêts et de leurs droits.

CONCURRENCER [*ran-sé*] v. tr. (Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il concurrença, Nous concurrençons.*) Faire concurrence à.

CONCURRENCIER [*ran-si-é*], **ÈRE** adj. Qui fait la concurrence. (Peu us.)

CONCURRENT [*ran*], **E** adj. (lat. *concurrens ;* de *concurrere*, courir avec). Qui se rencontre avec, qui participe à une action commune : *Forces* CONCURRENTES. *Actions harmoniques et* CONCURRENTES. || Qui fait concurrence : *Industries* CONCURRENTES.
— Chronol. *Jours concurrents.* Jours excédant, chaque année, le nombre entier des semaines, et s'accumulant jusqu'à donner une semaine entière : *Le nombre des jours* CONCURRENTS *est de un ou deux, selon que l'année est commune ou bissextile.* (Ces jours sont ainsi appelés parce qu'ils suivent le cycle solaire et *concourent* avec lui.)
— *Substantiv.* Compétiteur, compétitrice ; qui est en rivalité avec quelqu'un : *Tous chemins mènent à Rome, Aussi nos* CONCURRENTS... (La Fontaine.) *Mais si pour* CONCURRENT *je n'avais que mon frère...* (Racine.) || Celui qui fait concurrence à quelqu'un qui exerce le même commerce, la même profession : *Le nombre des* CONCURRENTS *se développe par la concurrence même.* || Celui qui a des droits égaux : *Il ne peut avoir de* CONCURRENT.
— Syn. **Concurrent, compétiteur,** etc. V. COMPÉTITEUR.

CONCURRENTIEL [*ran-si-èl'*], **ELLE** adj. Qui fait concurrence. (On dit mieux CONCURRENT.)

CONCUSCONINE [*kuss-ko*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{23}H^{26}N^2O^4$, isomère de la cusconine, extrait d'une espèce de quinquina (*cusco*).

CONCUSSION n. f. (lat. *concussio ;* de *concussum*, supin de *concussere*, secouer). Secousse, ébranlement. (Vx.)
— *Fig.* Malversation dans l'exercice d'une fonction publique (particulièrement dans le maniement des deniers publics) : *Sosie... par les* CONCUSSIONS... *s'est enrichi sur les ruines de plusieurs familles.* (La Bruyère.)
— Encycl. Dr. Le Code pénal punit comme coupables de *concussion* les fonctionnaires ou officiers publics, ainsi que leurs commis ou préposés, qui ordonnent de percevoir, exigent ou reçoivent ce qu'ils savent « n'être pas dû ou excéder ce qui est dû pour droits, taxes, contributions, deniers ou revenus, ou pour salaires et traitements ». Passible, sous l'ancien régime, de la peine capitale, la concussion n'est plus aujourd'hui frappée que de réclusion ou même d'emprisonnement correctionnel, suivant la qualité du coupable et l'importance des sommes indûment exigées ou reçues.

CONCUSSIONNAIRE [*si-o-nèr'*] adj. et n. Coupable de concussion.

CONCUTEUR n. m. (du lat. *concutere*, frapper). Artill. Partie constitutive d'une *fusée* fusante ou à double effet, constituée par un cylindre en bronze terminé par une pointe conique.
— Encycl. Le *concuteur* est libre de se déplacer dans un canal cylindrique creusé dans la tête de la fusée, mais au repos il est maintenu en contact avec la tête de fusée par un ressort à boudin ; dans un alvéole pratiqué au bas du canal est placée une amorce de fulminate de mercure. Au départ du coup de canon, le concuteur, en vertu de l'inertie, écrase le ressort à boudin et vient frapper l'amorce qu'il fait exploser et qui provoque l'inflammation de la *fusée.*

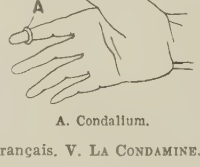

A. Condallum.

CONDALIUM [*li-om'*] n. m. (du GT. *kondulos*, articulation). Anneau que les Romains portaient à la première articulation de l'index.

CONDAMINE n. f. Terre végétale, dans le midi de la France.

CONDAMINE (LA), savant français. V. LA CONDAMINE.

CONDAMNABLE [*da-nabl'*] adj. Qui mérite d'être condamné : *Acte* CONDAMNABLE.
— Anton. **Excusable, justifiable, louable.**

CONDAMNATEUR [*da-na*] n. m. Celui qui condamne ou a condamné.

CONDAMNATION [*da-na-si-on*] n. f. (de *condamner*). Jugement qui condamne : CONDAMNATION *d'un voleur, d'un livre hérétique.* CONDAMNATION *aux travaux forcés.* || Ce à quoi on est condamné : *Prononcer une* CONDAMNATION. *Subir sa* CONDAMNATION.
— *Fig.* Blâme, désapprobation : *L'amour-propre souffre plus patiemment la* CONDAMNATION *de nos goûts que de nos opinions.* (La Rochefoucauld.) || Témoignage contre (par comparaison) : *La conduite de ce ministre est la* CONDAMNATION *de celle de ses prédécesseurs.*
— Dr. *Condamnation contradictoire*, Celle qui est prononcée après que les deux parties ont posé leurs conclusions respectives. || *Condamnation par défaut.* V. DÉFAUT. || *Condamnation par contumace.* V. CONTUMACE.
— *Subir condamnation*, Ne pas interjeter appel d'une sentence. || *Passer condamnation*, Accepter d'avance un jugement en faveur de la partie adverse. — *Fig.* Avouer son tort, ou Renoncer à se défendre. (On disait autrefois *Prendre condamnation.*)
— Anton. **Absolution, acquittement, décharge, justification, libération.**
— Encycl. Dr. rom. Dans le système formulaire, la *condamnation* (*condemnatio*) était la partie de la formule qui donnait au juge le pouvoir de condamner ou d'absoudre. Toute condamnation étant pécuniaire, la *condemnatio* conférait seulement au juge le droit de condamner à une somme d'argent ; mais la *clausula arbitraria* permettait de remédier aux inconvénients de cette règle.

CONDAMNATOIRE [*da-na*] adj. Qui porte condamnation : *Sentence* CONDAMNATOIRE.

CONDAMNÉ [*da-né*], **E** n. Personne frappée d'une condamnation : *Conduire un* CONDAMNÉ *en prison.*
— *Toilette du condamné*, Préparatifs qui précèdent l'exécution par la guillotine.

CONDAMNER [*da-né*] v. tr. (lat. *condemnare ;* de *cum*, avec, et *damnare*, infliger une peine). Déclarer coupable et frapper d'une peine : *Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de* CONDAMNER *un innocent.* (Voltaire.) [On a dit *condamner de*, au lieu de *condamner à ;* en style de palais, on dit encore *condamner en*, quand il s'agit d'une condamnation pécuniaire.] || Déclarer répréhensible, blâmable : *Les hommes* CONDAMNENT *le soir ce qu'ils ont approuvé le matin.* (Frédéric II.), — et *par extens.* Interdire l'usage de : CONDAMNER *un livre. Mot dont l'usage a* CONDAMNÉ *l'emploi.* || Déclarer perdu sans ressource, en parlant d'un malade : *Beaucoup se sauvent, que les médecins* AVAIENT CONDAMNÉS. || Mettre hors de service, barrer, boucher : *L'impôt des portes et fenêtres fait* CONDAMNER *beaucoup d'ouvertures.* — Fig. *Condamner sa porte*, Déclarer qu'on ne recevra personne. || A bord, *Condamner un panneau*, En interdire l'usage.
— Porter témoignage contre : *Le monde n'a jamais aimé la vérité parce que la vérité a toujours* CONDAMNÉ *le monde.* (Massillon.) || Déterminer la condamnation de : *Témoignage qui* CONDAMNE *un accusé.*
— Réduire à, astreindre : *Le despotisme* CONDAMNE *les hommes à déguiser leurs vertus.* (B. Constant.) *Un rigoureux devoir me* CONDAMNE *au silence.* (Racine.)
— ***Condamné, e,*** part. pass. du verbe *Condamner.* Techn. Déclaré hors de service : *Matériel* CONDAMNÉ.
— ***Se condamner,*** v. pr. : SE CONDAMNER *par ses propres discours.* SE CONDAMNER *à l'exil.* SE CONDAMNER *au silence.* SE CONDAMNER *mutuellement.*
— Au sens passif : *Le crime* SE CONDAMNE *ou s'absout, selon la puissance du coupable.*
— Syn. **Condamner, blâmer, censurer, critiquer, désapprouver, réprouver, improuver, fronder, reprendre, réprimander, trouver à redire.** V. BLÂMER.
— Anton. **Absoudre, acquitter, décharger, disculper, excuser, innocenter, justifier, libérer.**

CONDAT [*da*] ou **CONDAT-EN-FÉNIERS** [*ni-é*] ch.-lieu de cant. du Cantal, arrond. et à 56 kil. de Saint-Flour, sur la Santoire ; 2.610 hab. Scieries. — Le canton a 9 comm., et 10.090 hab. — Commune du Puy-de-Dôme, arrond. et à 57 kil. de Riom ; 1.000 hab.

CONDAT-LA-MONTAGNE, nom porté par la ville de *Saint-Claude* (Jura) pendant la Révolution.

CONDAT-SUR-GANAVEIX [*da, vèks*], comm. de la Corrèze, arrond. et à 29 kil. de Tulle ; 1.380 hab. Ch. de f. Orléans.

CONDAT-SUR-VIENNE, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 4 kil. de Limoges ; 1.175 hab. Gisements de kaolin. Fabriques de porcelaine.

CONDATE n. m. Géogr. anc. Mot celtique, signifiant « confluent », dont on a fait le nom de différentes villes de la Gaule. De là est venu le mot CONDÉ, qui désigne, encore aujourd'hui, plusieurs villes de France.

CONDE (José-Antonio), orientaliste et historien espagnol, né dans la province de Cuenca en 1765, mort en 1820. Bibliothécaire à l'Escurial. Il a publié plusieurs ouvrages dont le plus connu est son *Historia de la dominacion de los Arabes en España, sacada de varios manuscritos y memorias arabigas* (1820-1821).

CONDÉ n. m. Argot. Permission, faveur, accordée généralement par le maire, pour les jeux, les exhibitions, etc., dans les foires et sur la voie publique.
— *Grand condé*, Préfet. || *Petit condé*, Maire.

CONDÉ (saint), ermite de Grande-Bretagne passé en France, installé à Saint-Valery, puis attiré à Fontenelle par la renommée de saint Lambert, pour se retirer dans l'île de Belcinac, près de Caudebec, qu'il reçut en 673 de Thierry III, ou de Childéric II. Son corps, ramené à Fontenelle à une date indéterminée, fut déposé en 1027 dans le même caveau que celui de saint Erembert. — Fête le 21 octobre.

CONDÉ (Jean DE), écrivain du XIIIe siècle. On ne connaît de lui que ses œuvres, qui consistent en quelques pièces en prose, quelques vers, et deux Mystères. Citons une pièce satirique : *Chanoinesses et Bernardines.*

CONDÉ. La seigneurie de Condé (département du Nord), d'abord domaine de la maison des sires d'Avesnes, passa ensuite dans la maison de Luxembourg. Marie de Luxembourg, veuve de Jacques de Savoie, fille et principale héritière de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul, la porta dans la maison de Bourbon, en épousant en secondes noces, en 1487, François de Bourbon, comte de Vendôme, grand-père de Louis de Bourbon, auteur du rameau de Bourbon-Condé, dont les deux derniers représentants furent Louis-Henri-Joseph, prince de Condé, plus connu sous le nom de *duc de Bourbon*, trouvé pendu dans sa chambre en 1830, et le fils de ce dernier, le *duc d'Enghien*, fusillé à Vincennes en 1804.

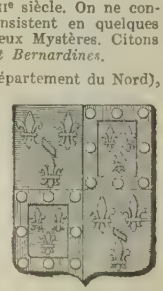
Armes de la famille de Condé.

CONDÉ (Louis Ier DE BOURBON, prince DE), tige de la maison de Condé, né à Vendôme en 1530, mort à Jarnac

en 1569. Il était le cinquième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, le frère d'Antoine de Bourbon et l'oncle paternel d'Henri IV. Le prince de Condé commença la fortune de sa maison pendant les guerres du règne d'Henri II. A l'avènement de François II, il se jeta dans le calvinisme, dont l'esprit austère contrastait avec la licence de ses mœurs. Il y fut entraîné par esprit de rivalité contre les Guises, dont l'influence toujours croissante lui semblait injurieuse pour les princes du sang. Bien qu'il eût nié toute participation à la conjuration d'Amboise, dénoncé par des comparses il fut, aux états généraux d'Orléans, livré à une commission qui le condamna à mort (1560). La mort du roi sauva le prince qui fut déclaré innocent en 1561, et chargé d'une mission honorifique à Gand auprès de Philippe II. Après le massacre de Vassy (1562), Condé, par le manifeste de Paris, se mit à la tête des protestants, commença la guerre civile par la prise d'Orléans et livra Le Havre aux Anglais, pour obtenir des secours d'Elisabeth. A la bataille de Dreux, il fut blessé et fait prisonnier, puis rendu à la liberté par le traité d'Amboise (1563) où fut sacrifiée la cause du petit peuple protestant au profit de la noblesse ; reprit les armes en 1567, tenta de surprendre la reine mère et le roi à Meaux, livra au connétable de Montmorency la bataille de Saint-Denis (1567), restée indécise, fit de nouveau la paix avec la cour lors du traité de Longjumeau (1568) et fut rejeté dans la guerre civile par une tentative avortée d'arrestation. Blessé à la bataille de Jarnac et fait prisonnier, il fut assassiné par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Ce prince était aussi spirituel que brave, mais d'un caractère violent. Il était de chétive apparence et bossu.

Louis Ier de Condé.

CONDÉ (Henri Ier DE BOURBON, prince DE), fils du précédent, né à La Ferté-sous-Jouarre en 1552, mort à Saint-Jean-d'Angély en 1588. Au lendemain de Jarnac, il vint à l'armée réformée avec son cousin Henri de Navarre. Lors du massacre de la Saint-Barthélemy, mis en demeure par Charles IX de choisir entre la *messe* ou la *mort*, il promit d'abjurer. Il s'enfuit en Allemagne, leva quelques troupes, et rentra en France où il s'unit avec le duc d'Alençon chef du parti des *Politiques*. Il combattit bravement à Coutras (1587) contre Joyeuse.

CONDÉ (Henri II DE BOURBON, prince DE), fils posthume du précédent, né à Saint-Jean-d'Angély en 1588, mort à Paris en 1646. Henri IV, son parrain, le fit élever dans le catholicisme, et lui fit épouser, en 1609, Charlotte-Marguerite de Montmorency, dont il était lui-même épris. Pour soustraire sa jeune femme aux poursuites du roi, Condé s'enfuit à Bruxelles puis à Milan, et ne revint en France qu'après la mort de ce prince. Sous la régence de Marie de Médicis, il intrigua contre le pouvoir royal. Malgré d'énormes sacrifices, la régente ne put le satisfaire et finit, en 1616, par l'emprisonner à Vincennes où il resta trois ans. Il combattit ensuite les protestants dans le Midi, avec plus de bravoure et de cruauté que de talent véritable. Discipliné par Richelieu, il se montra dès lors le plus soumis des courtisans et entra au conseil de régence après la mort du roi. Il avait accepté pour son fils, le duc d'Enghien (plus tard le Grand Condé), la main d'une nièce du cardinal. Il soutint Mazarin.

CONDÉ (princesse Marie DE). V. CLÈVES.

CONDÉ (Louis II DE BOURBON, prince DE), surnommé **le Grand Condé,** un des plus grands capitaines du XVIIe siècle, né à Paris en 1621, mort à Fontainebleau en 1686. Il porta, du vivant de son père, le titre de *duc d'Enghien*, et fut marié en 1641 à une nièce de Richelieu. Jeune, il était d'une laideur impressionnante et tragique, et avait un élan extraordinaire. Il fit ses premières armes à dix-neuf ans ; il en avait vingt-deux lorsqu'il reçut le commandement des troupes chargées de repousser les Espagnols des frontières françaises du Nord et remporta, avec Gassion comme mentor, la victoire de Rocroi (1643), couronnant son succès par la prise de Thionville et de quelques autres places. L'année suivante, il alla joindre Turenne à l'armée d'Allemagne, tenue en échec par Mercy, qu'il battit dans les journées sanglantes de Fribourg (1644). L'occupation d'une partie du Palatinat, la prise de Mayence, de Landau et de plusieurs autres places, la victoire de Nordlingen (1645), suivirent et complétèrent les grands combats de Fribourg. L'année suivante, le duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père, recevait la capitulation de Dunkerque et restituait cette place importante à la France. Il fut ensuite envoyé en Catalogne (1647), mais échoua au siège de Lérida. En 1648, il écrasa à Lens les restes de cette redoutable infanterie espagnole dont il avait brisé le prestige à Rocroi, et hâta par ses succès la conclusion du traité de Westphalie. Jeté au milieu des intrigues de la Fronde, il prit d'abord parti pour la cour, assiégea Paris et força les parlementaires à traiter, mais mit ses services à un si haut prix que la reine et son ministre, poussés à bout, le firent arrêter et enfermer à Vincennes (1650). Il fut libéré un an après par Mazarin, et se mit à la tête d'une nouvelle Fronde. Il s'établit à Bordeaux, dans son gouvernement, entame des négociations avec l'Espagne, met le Midi en feu, marche sur Paris et livre à Turenne, après plusieurs engagements sur la Loire, le sanglant combat du faubourg Saint-Antoine, où le canon de la Bastille, tiré sur les troupes royales par ordre de Mademoiselle, fille de Gaston, le sauva d'une défaite imminente et lui permit d'entrer dans la capitale. Sa politique brouillonne et orgueilleuse détacha de lui bourgeois et parlementaires. Abandonné d'un grand nombre de ses partisans, serré de près par Turenne, lassé peut-être d'une guerre sans issue, il s'enfuit dans les Pays-Bas et se jeta dans les bras des Espagnols, qui lui donnèrent un commandement dans leur armée (1653). On vit alors le vainqueur de Rocroi dévaster les provinces françaises du Nord. Dans cette triste guerre, où il eut Turenne pour adversaire, il ne fut d'ailleurs que rarement heureux, en désaccord avec le haut commandement espagnol, essaya inutilement de reprendre Arras et ne put empêcher don Juan de perdre la bataille des Dunes (1658). A la paix des Pyrénées, Condé fut rétabli, après avoir fait sa soumission, dans ses honneurs et dignités. Il fut, avec l'assentiment du roi, qui gardait à son égard quelque défiance, candidat au trône de Pologne, mais les négociations, poursuivies pendant huit ans (1660-1668), ne purent lui assurer la succession de Jean-Casimir. Chargé de l'invasion de la Franche-Comté en 1668, il fit, en trois semaines, la conquête de cette province, commanda l'un des quatre corps destinés à agir en Hollande (1672) où il connut Spinosa, passa le Rhin, fit capituler Wesel et plusieurs autres places, écrasa le prince d'Orange à Senef (1674) qui fut une bataille sanglante. Il fut envoyé en Alsace après la mort de Turenne, pour défendre cette province contre Montecuculli (1675) et réussit. Ce fut sa dernière campagne. Vieux et perclus de goutte, il passa ses dernières années dans sa somptueuse retraite de Chantilly, entouré de poètes et de littérateurs, et livré à la fin de sa vie aux inspirations religieuses de Bossuet.

Le grand Condé.

Le talent militaire de Condé est indéniable : il est fait de rapidité et d'action, sans grand égard à la vie des soldats. Il était personnellement violent et orgueilleux. Quand il cessa de commander aux armées, surtout vers la fin de sa vie, il donna à ses contemporains l'impression d'une âme noble et élevée. La magnifique oraison funèbre de Bossuet a singulièrement idéalisé les traits du caractère de ce grand capitaine.

— Icon. Un buste du Grand Condé, œuvre de Coysevox, figure au musée du Louvre. (V. planche *Beaux-Arts XXXV.*)

CONDÉ (Henri-Jules DE BOURBON, prince DE), fils du grand Condé, né et mort à Paris (1643-1709). Il combattit avec son père dans les rangs des Espagnols, rentra en grâce en même temps que lui, le suivit dans les campagnes de Franche-Comté, de Hollande et du Rhin, et fut blessé à Senef. Il avait épousé, en 1663, Anne de Bavière, princesse palatine, et fut à défaut de son père candidat au trône de Pologne, sans succès d'ailleurs. Son caractère était bizarre et cruel ; il ne manquait point d'esprit.

CONDÉ (Louis III DE **BOURBON**-). V. BOURBON-CONDÉ.

CONDÉ (Louis-Henri, duc DE BOURBON, prince DE). V. BOURBON.

CONDÉ (Louis-Joseph DE BOURBON, prince DE), général en chef de l'émigration, né et mort à Paris (1736-1818). Après avoir hérité de la plupart des charges de son père Louis-Henri de Bourbon, il fit avec distinction la guerre de Sept ans. Il partagea ensuite son temps entre son gouvernement de Bourgogne, l'embellissement de Chantilly et la construction du Palais-Bourbon. On le vit prendre part à l'opposition du parlement contre Maupeou, mais il s'éleva avec énergie contre les réformes militaires de Saint-Germain et, lors de l'Assemblée des notables (1787), il fut un des princes du sang qui protestèrent contre le doublement du tiers aux états généraux. Aussitôt après la prise de la Bastille, il sortit de France pour commencer contre la Révolution une longue mais impuissante croisade. Mis à la tête de l'armée de gentilshommes émigrés formée à Coblentz, il fut tenu à l'écart pendant la campagne de 1792, combattit les républicains en 1793, resta cantonné le long du Rhin pendant les années 1794-1795, parvint à séduire Pichegru par de brillantes promesses, passa tour à tour à la solde de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, et dut, en 1801, présider lui-même à la dissolution de son corps d'armée. Il se rendit en Angleterre, où il vécut obscurément. Rentré en France en 1814, il reprit sa charge de grand maître de la maison du roi, à laquelle Louis XVIII joignit le titre de « colonel général de l'infanterie française ».

CONDÉ (*Louis*-Henri-Joseph, duc DE BOURBON, prince DE), **le dernier des Condés,** né à Chantilly en 1756, mort à Saint-Leu en 1830, fils du précédent. Il joua un rôle secondaire pendant la Révolution dans l'armée de son père en Allemagne, puis mena en Angleterre une vie peu recommandable. Rentré en France en 1814 il y ramena sa maîtresse Sophie Dawes, qu'il avait mariée à l'un de ses serviteurs, le baron de Feuchères. Vivant le plus souvent à Chantilly ou à Saint-Leu, il institua en 1829 son cousin le duc d'Aumale son légataire universel. Le 26 août 1830 on le trouva pendu à une espagnolette de sa fenêtre au château de Saint-Leu. Mme de Feuchères fut soupçonnée d'être l'auteur ou la complice du drame, mais une instruction ouverte contre elle fut close par ordre du roi Louis-Philippe. Les princes de Rohan, héritiers collatéraux, intentèrent à Mme de Feuchères un procès en captation, que d'ailleurs ils perdirent. — Sa femme, Louise D'ORLÉANS, plus connue sous le nom de **duchesse de Bourbon,** née à Saint-Cloud en 1750, morte à Paris en 1822, était fille de Louis-Philippe, duc d'Orléans, petit-fils du Régent, et de Louise de Bourbon-Conti. Délaissée par son mari, elle n'émigra pas, fut déportée en 1793, vécut en Espagne, et, rentrée en France, se tint à l'écart de la cour. Elle a laissé une *correspondance avec M. Ruffin* sur leurs opinions religieuses et de *petits contes moraux*.

CONDÉ (Louis-Antoine-Henri DE **BOURBON**-), fils du précédent, connu surtout sous le nom de **duc d'Enghien.** V. ENGHIEN.

CONDÉ (Louise-Adélaïde DE BOURBON, Mlle DE), sœur de Louis-Henri-Joseph, née à Chantilly en 1757, morte à Paris en 1824. Destinée d'abord au comte d'Artois, elle fut nommée en 1786 abbesse de Remiremont. Elle émigra, vécut à l'étranger dans divers couvents, prit le voile en Pologne (1802), reçut de Louis XVIII en 1815 l'ancien prieuré du Temple où elle fonda l'institution de l'Adoration perpétuelle. Sa correspondance chastement amoureuse avec de La Gervaisais s'étend de 1786 à 1787.

Condé (HISTOIRE DES PRINCES DE), *pendant les XVIe et XVIIe siècles*, par le duc d'Aumale (1869-1892). *L'Histoire des princes de Condé* est un travail très utile, et on ne peut que regretter qu'elle s'arrête à la mort du grand Condé. L'auteur excelle dans le récit militaire, où ses connaissances techniques le servent à merveille. Le fond est solide et puisé aux bonnes sources, notamment aux précieuses archives de Chantilly. Le portrait du grand Condé est un peu idéalisé.

Condé (MUSÉE). En 1898 fut ouvert au public, à Chantilly, le musée Condé, formé des collections que le duc d'Aumale avait léguées à l'Institut, en même temps que son château. Parmi ces œuvres d'art se distinguent *les Trois Grâces* et *la Vierge de la maison d'Orléans*, par Raphaël, *Esther* et *Assuérus*, par Filippino Lippi, des bas-reliefs de Jean Goujon dans la chapelle, quarante miniatures de Fouquet, le Livre d'heures du duc de Berry. — Poussin, Ingres, Delacroix, Prud'hon, Decamps, sont largement représentés dans ces collections.

CONDÉ-EN-BRIE, ch.-lieu de cant. de l'Aisne, arrond et à 58 kil. de Soissons, sur la Dhuys et le Surmelin, affluent de la Marne ; 675 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 27 comm., et 8.400 hab.

CONDÉ-FOLIE, comm. de la Somme, arrond. et à 24 kil. d'Amiens, près des étangs de la Somme ; 915 hab. Ch. de f. Nord. Tourbières.

CONDEIXA A NOVA, comm. du Portugal (Coïmbre) ; 1.620 hab. Ch.-lieu de concelho. Eaux minérales.

CONDEMNADE [*dèm'*] n. f. Ancien jeu qui se jouait entre trois personnes, avec un jeu de trente-deux cartes. (Il ressemblait à l'*écarté* actuel, avec cette différence que chacun des partenaires devait jouer avec ses cartes, sans pouvoir en demander d'autres. Le joueur qui « passait » perdait son enjeu.)

CONDENSABILITÉ [*dan*] n. f. Propriété de ce qui est condensable : *La* CONDENSABILITÉ *des gaz.*

CONDENSABLE [*dan*] adj. Qui peut être condensé.

CONDENSANT [*dan-san*], **E** adj. Qui condense.

— *Force condensante*, Rapport entre la quantité d'électricité que possède, dans un condensateur, le collecteur mis en communication avec une source, quand le plateau condensateur en est voisin, et la quantité d'électricité qu'il prendrait s'il était seul.

CONDENSATEUR [*dan*] n. m. Physiq. Appareil dans lequel on opère la condensation des gaz. (On dit plutôt CONDENSEUR.)

— Electr. Appareil permettant d'accumuler de faibles quantités d'électricité : *La bouteille de Leyde est un* CONDENSATEUR. V. la partie *encycl.*

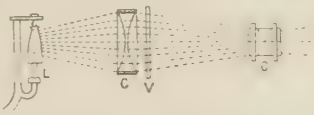

Condensateur d'appareil à projections : C. Condensateur ; V. Vue à projeter ; L. Source lumineuse ; O. Objectif ; F. Faisceau de rayons.

Optique et Photogr. Lentille ou système de lentilles utilisé, notamment, dans les lanternes d'agrandissement et de projection, pour éclairer le cliché par un faisceau convergeant vers l'objectif. (Les condensateurs les plus répandus sont constitués par deux lentilles plan-convexes opposées par leurs faces sphériques.)

— Radiotechn. *Condensateur d'antenne*, Appareil intercalé dans le circuit antenne-terre et employé pour le réglage de la longueur d'onde du poste d'émission. La décharge oscillante d'un condensateur permet d'obtenir un courant alternatif à très grande fréquence ; elle a été utilisée dès le début de la radiotélégraphie, pour l'émission d'ondes amorties.) || *Condensateur de réception*, Appareil utilisé pour accorder le circuit récepteur.

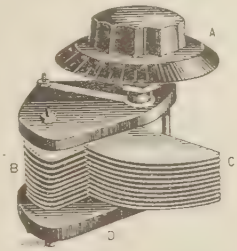

Condensateur de réception : A. Cadran gradué (en ébonite) ; B. Lames fixes ; C. Lames mobiles ; D. Plaque en matière isolante.

— Techn. Appareil au moyen duquel on opère l'élimination du goudron des huiles lourdes provenant de la distillation de la houille.

— Adjectiv. : *Appareil, électroscope* CONDENSATEUR.

— ENCYCL. Electr. L'expérience montre que la capacité d'un conducteur électrique augmente quand on le place auprès d'un autre conducteur chargé d'électricité de nom contraire. Un tel ensemble porte le nom de *condensateur*. Il est caractérisé par deux conducteurs que sépare un isolant ou *diélectrique*.

La *bouteille de Leyde*, l'électrophore, sont des condensateurs ; il en est de même d'un câble sous-marin. Les condensateurs les plus fréquemment employés dans l'industrie, soit dans la confection des bobines d'induction, soit pour constituer les étalons de capacité, se composent de feuilles d'étain séparées par des feuilles isolantes (papier, mica, etc.), ou de lames minces de mica ou de verre recouvertes d'un dépôt électrolytique d'argent formant conducteur. On a également construit, pour l'usage de certaines distributions à courants alternatifs, des condensateurs à isolant liquide (pétrole, huiles végétales, etc.).

Les *condensateurs-étalons* qui servent dans les mesures industrielles ont généralement une capacité de 1 microfarad souvent divisé en quatre sections : 0,1, 0,2, 0,2, 0,5 de microfarad.

Le groupement de plusieurs condensateurs porte le nom de *batterie* (v. ce mot).

CONDENSATIF [*dan*], **IVE** adj. Propre à produire la condensation. (On dit mieux CONDENSATEUR.)

CONDENSATION [*dan, si-on*] n. f. Physiq. Action de condenser ; résultat de cette action : *La* CONDENSATION *des gaz.* || *Condensation électrique*, Accroissement de charge électrique qui s'obtient à l'aide du condensateur.

— *Fig.* Energique concision : CONDENSATION *de la pensée.*

— Chim. *Condensation chimique,* Nom donné à la polymérisation prise par un grand nombre d'oxydes et d'acides de métaux polyvalents. (Cette polymérisation persiste plus ou moins complètement dans les sels que forment ces composés. Exemples : les sels basiques de mercure, plomb, bismuth, fer, étain, thorium, etc.; les polysilicates, polytungstates, etc.)

— Embryol. Dans le développement ontogénétique, Transformation en une seule phase de plusieurs phases du développement phylogénétique de l'espèce.

— Psychol. V. ENCYCL.

— ANTON. **Dilatation, raréfaction.**

— ENCYCL. Chim. On appelle *condensations,* des réactions de chimie organique créant de nouvelles « chaînes ». Les réactions de *synthèses* sont des condensations. On peut les réaliser : 1° par *addition* de molécules grâce à l'existence de doubles ou triples liaisons; c'est le cas, par exemple, de la condensation de l'acide cyanhydrique sur les aldéhydes avec formation d'un nitrile alcool

$$R.CHO + HCN = R.CHOH.CN$$

c'est le cas également des polymérisations; 2° par *soudure* de radicaux grâce à l'élimination de corps dont la constitution est généralement simple (hydrogène, halogènes, eau, hydracides, etc.). On peut alors opérer avec ou sans *agent de condensation.* (On désigne ainsi un corps chargé d'absorber le produit éliminé : oxydant pour l'hydrogène, métal pour les halogènes, déshydratant pour l'eau, etc.). C'est ainsi qu'en chauffant simplement du benzène dans un tube au rouge il se fait du diphényle avec perte d'hydrogène :

$$2\ C^6H^6 = C^6H^5.C^6H^5 + H^2,$$

alors qu'on condense l'aldéhyde benzoïque sur l'acétate de soude pour faire l'acide cinnamique en employant un déshydratant (anhydride acétique) :

$$C^6H^5.CHO + CH^3.CO^2Na = C^6H^5.CH:CH.CO^2Na + H^2O.$$

Parfois aussi on fait appel à un catalyseur. C'est ainsi que les carbures benzéniques se condensent sur les corps halogénés avec élimination d'hydracide en présence de chlorure d'aluminium anhydre (Friedel et Crafts) : le chlorure d'acétyle donne avec le benzène l'acétophénone

$$CH^3.CO.Cl + C^6H^6 = CH^3.CO.C^6H^5 + H\,Cl.$$

Les réactions de condensation sont nombreuses et variées. Les corps susceptibles d'en fournir sont en général : les dérivés *halogénés* de carbures, d'acides, les *chlorures d'acides,* les dérivés *organo-magnésiens* corps de synthèses des plus importants, les *sels alcalins,* les *dérivés sodés* des alcools, des amides, des éthers acétylacétique, cyanacétique, malonique, les *aldéhydes* et *cétones,* les *acides,* les *éthers-sels,* les *carbures aromatiques,* les *diazoïques,* les *phénols,* l'acide *carbonique,* le *sulfure,* l'*oxychlorure de carbone,* l'*acide cyanhydrique,* l'*urée,* etc. V. VAPEUR.

— Phys. On emploie principalement en physique le mot *condensation* pour désigner le retour d'une vapeur à l'état liquide. C'est par la condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'air que se produisent les phénomènes de la rosée, du givre, du serein, etc. La condensation d'une vapeur s'obtient par pression ou par refroidissement.

On nomme *point de condensation* d'une vapeur, pour chaque température, la tension maximum qu'elle peut supporter à cette température.

— *Hygromètre de condensation.* V. HYGROMÈTRE.

— Mécan. *Machine à vapeur.* La *condensation* de la vapeur a pour but de ramener sa pression, et par conséquent la pression qui agit sur le piston du côté de l'échappement, au-dessous de la pression atmosphérique.

Elle se fait en refroidissant la vapeur, et par deux procédés principaux : *par injection,* en envoyant dans la vapeur de l'eau froide en pluie fine, et *par surface, en* mettant la vapeur en contact avec des surfaces refroidies de l'autre côté par une circulation d'eau.

Les machines qui utilisent ces dispositions sont dites *à condensation,* par opposition aux *machines sans condensation* qui « échappent » à l'air libre.

— Psychol. D'après la théorie de l'élaboration du rêve, de Freud, l'énergie psychique des diverses représentations peut s'écouler de l'une à l'autre et finalement s'accumuler sur un seul élément représentatif. C'est cette condensation qui paraît donner en partie au rêve son caractère d'étrangeté.

CONDENSER [*dan-sé*] v. tr. (lat. *condensare;* de *cum,* avec, et *densus,* serré). Rendre plus dense : *Le froid* CONDENSE *l'air.*

— *Fig.* Resserrer en peu de mots : *Tacite* CONDENSE *sa pensée.*

— Art milit. *Condenser une colonne,* En serrer les rangs et les files, de façon à lui faire occuper le moins d'espace possible.

— Chim. Réaliser une condensation.

— ***Condensé, e,*** part. pass. du verbe *Condenser.* Bot. Se dit quelquefois des végétaux qui ont leurs fleurs ou leurs rameaux très serrés : *Sphaigne* CONDENSÉE.

— ***Se condenser,*** v. pr. : *Vapeurs qui* SE CONDENSENT.

— ANTON. **Dilater, disséminer, éclaircir, éparpiller, raréfier.**

CONDENSEUR [*dan*] n. m. Appareil où se fait la condensation de la vapeur qui a agi dans le cylindre d'une machine. || Appareil que traverse le gaz d'éclairage, et dans lequel il se condense et abandonne le goudron et l'eau ammoniacale qu'il contenait.

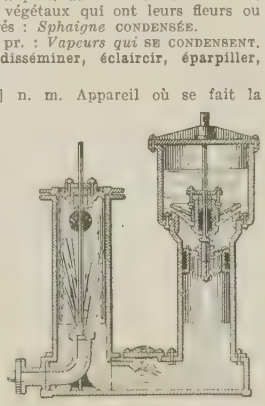

Condenseur par contact.

— ENCYCL. Les *condenseurs* sont de plusieurs types : les *condenseurs à mélange,* où la vapeur est mélangée à l'eau froide qui sert à la condensation, et les *condenseurs à surface,* où les échanges de chaleur se font à travers une paroi métallique. Ces derniers ont le grand avantage de ne pas mélanger l'eau provenant de la condensation de la vapeur, qui est distillée, avec les eaux impures qui servent à la condensation. Ils s'imposent notamment sur les machines marines.

Un *condenseur à mélange* est un récipient de forme quelconque, où arrivent, d'une part la vapeur à condenser, et, d'autre part, de l'eau froide que l'on mélange intimement à la vapeur, en la faisant tomber en pluie. Comme accessoires, le condenseur exige une *pompe d'extraction,* pour enlever l'eau qui s'y accumule, et une *pompe à air,* pour enlever l'air qui était dissous dans l'eau, qui s'est dégagé et qui empêcherait le vide de s'établir.

On peut éviter la pompe d'extraction en employant un *condenseur barométrique,* constitué par une cloche située à la partie supérieure d'une colonne d'eau de hauteur plus grande que celle qui correspond à la pression barométrique du lieu. L'eau de condensation s'écoule naturellement par la partie inférieure.

On construit aussi des *éjecto-condenseurs,* qui utilisent la force vive restant à la vapeur à sa sortie de la machine : de l'eau froide est envoyée à l'appareil, et le mélange d'eau, de vapeur condensée et d'air est entraîné à l'extérieur.

Un *condenseur à surface* est généralement constitué par un faisceau de tubes de petit diamètre, parcourus par un courant d'eau froide : la vapeur entoure les tubes, et se condense à leur contact. Le condenseur possède les mêmes pompes accessoires que le condenseur à mélange. On a été conduit, dans les condenseurs très importants qui desservent des turbines, où il est nécessaire que le vide soit très poussé, à employer des pompes à air très perfectionnées, d'un autre type que les pompes à piston. On peut citer notamment la pompe Leblanc, qui évacue l'air en l'entraînant entre des pistons liquides qui se succèdent dans une conduite.

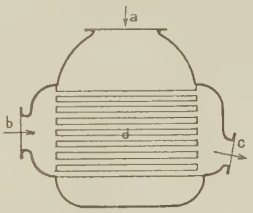

Condenseur à surface : *a,* arrivée de vapeur; *b,* arrivée d'eau froide; *c,* départ d'eau froide; *d,* faisceau tubulaire.

Lorsque l'eau est rare, on peut employer l'air comme agent de refroidissement; l'appareil porte alors le nom d'*aéro-condenseur.*

CONDENSEUSE [*dan-seuz'*] n. f. Appareil pour condenser la vapeur, le gaz d'éclairage, etc.

CONDÉON, comm. de la Charente, arrond. et à 39 kil. de Cognac; 790 hab. Source ferrugineuse. Eglise romane (XIIe s.)

CONDER [*con'-dèr'*] (Claude Reignier), officier et orientaliste anglais, né et mort à Londres (1848-1910). Il travailla pour le *Palestine Exploration Fund* à l'exploitation de la Palestine (1872-1878, 1881-1882), fit partie de l'état-major général en Egypte (1882) et au Betchouanaland (1884-1885), et termina sa carrière en Irlande (1900-1905). Il a publié sur la Palestine plusieurs ouvrages appréciés dont les principaux sont : *Tent Work in Palestine* (1878); *Memoirs of Survey of Western and Eastern Palestine* (1883-1890); *the Latin Kingdom of Jerusalem* (1897); *the City of Jerusalem* (1909).

CONDESCENDANCE [*dè-san-dans*] n. f. (de *condescendre*). Action de condescendre aux désirs de quelqu'un : *La* CONDESCENDANCE *est fille de la charité.* (Saint François de Sales.)

— SYN. **Condescendance, complaisance, déférence.** V. COMPLAISANCE.

— ANTON. **Désobligeance, malveillance, hauteur, fierté, rigueur.**

CONDESCENDANT [*dè-san-dan*], **E** adj. Qui condescend.

— ANTON. **Désobligeant.**

CONDESCENDRE [*dè-sandr'*] v. intr. (lat. *condescendere;* de *cum,* avec, et *descendere,* descendre. — Se conjugue comme *descendre.*) Céder complaisamment : CONDESCENDRE *aux désirs, à la volonté de quelqu'un.* || Supporter avec bonté : CONDESCENDRE *aux faiblesses de ses amis.*

— Dr. anc. *Condescendre sur quelqu'un,* Se décharger sur lui de la tutelle dont on avait été chargé soi-même.

CONDESCENTE [*dè-sant'*] n. f. Dr. anc. Acte de celui qui, appelé à la tutelle par les parents du mineur, se déchargeait de cette tutelle sur un parent plus proche ou plus intéressé à la fortune du mineur.

CONDÉ-SMENDOU, comm. d'Algérie, arrond. de Constantine; 16.000 hab. Centre viticole.

CONDÉ-SUR-HUISNE, comm. de l'Orne, arrond. et à 57 kil. d'Alençon; 1.020 hab. Ch. de f. Etat.

CONDÉ-SUR-ITON, comm. de l'Eure, arrond. et à 36 kil. d'Evreux, sur l'*Iton;* 660 hab. Ch. de f. Etat. Anc. fief des évêques d'Evreux, ce village fut jadis un centre d'exploitation et du travail du fer.

CONDÉ-SUR-L'ESCAUT, ch.-lieu de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 12 kil. de Valenciennes, au confluent de l'*Escaut* et de la Hayne; 6.710 hab. Ch. de f. Nord.

— *Histoire.* Cette petite ville industrielle, prise par Philippe d'Alsace en 1124, appartint aux comtes de Flandre. Louis XI s'en empara en 1478, mais l'empereur Maximilien la reprit. Sous Louis XIV, prise par d'Harcourt, Turenne, puis Condé, elle fut enfin réunie à la France. Elle possédait un beau château du XIVe siècle, et fut en grande partie détruite au cours de la Grande Guerre. Patrie de Mlle Clairon. — Le canton a 10 comm., et 38.850 hab.

CONDÉ-SUR-NOIREAU, ch.-lieu de cant. du Calvados, arrond. et à 25 kil. de Vire; 4.940 hab. (*Condéens, ennes*). Ch. de f. Etat. Cette capitale de la « Suisse normande » a d'importantes fabriques de cotonnades, et des foires célèbres. Elle fut le centre d'une châtellenie que les Anglais conservèrent de 1417 à 1449. Restes du donjon, porte ogivale du XIIIe siècle à l'église Saint-Martin, hôpital fondé en 1260. Patrie de Dumont d'Urville. — Le canton a 11 comm., et 8.700 hab.

CONDÉ-SUR-VIRE, comm. de la Manche, arrond. et à 7 kil. de Saint-Lô; 1.410 hab. Ch. de f. Etat.

CONDETTE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 9 kil. de Boulogne; 1.130 hab. Fabriques de toile à voile.

CONDIACRE n. m. Titre donné autrefois aux *diacres* par les évêques.

CONDICTION [*dik-si-on*] n. f. (lat. *condictio;* de *cum,* avec, et *dicere,* supin *dictum,* dire). Dr. rom. Action personnelle par laquelle un demandeur sommait le défendeur de venir prendre juge au sujet des créances ayant pour objet une somme d'argent déterminée ou une autre chose certaine. La *condictio,* qui fut d'abord une des formes des « actions de la loi », devint, sous la procédure « formulaire », une action de droit strict; mais toutes les actions de droit strict n'étaient pas des *condictiones.*

CONDIGNE [*gn* mll.] adj. (lat. *condignus;* de *cum,* avec, et *dignus,* digne). Théol. Proportionné à la faute : *Peine* CONDIGNE. *Satisfaction* CONDIGNE. || Proportionné à la récompense : *Mérite* CONDIGNE. || Qui a mérité la récompense attachée à certaines œuvres.

CONDIGNEMENT [*gn* mll., *man*] adv. D'une façon condigne : *Mériter, Satisfaire* CONDIGNEMENT.

CONDIGNITÉ n. f. (de *condigne*). Caractère de ce qui est *condigne.* || Proportionnalité exacte du mérite à la récompense, ou de la satisfaction à la faute. || Dignité de celui qui est *condigne.*

CONDILLAC [*di-yak'*], comm. de la Drôme, arrond. et à 34 kil. de Valence; 100 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales bicarbonatées calciques, employées dans le traitement des dyspepsies légères.

CONDILLAC (Etienne BONNOT DE), philosophe français, né à Grenoble en 1715, mort à l'abbaye de Flux en 1780. Venu à Paris, il s'y lia avec Diderot, J.-J. Rousseau, Duclos. Ses deux ouvrages philosophiques les plus importants sont : l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746) et *le Traité des sensations* (1754). Dans le premier, il reproduit la doctrine de Locke : il y a deux sources de la connaissance, la sensation et la réflexion; dans le second, il n'admet plus qu'une seule source de la connaissance : la *sensation,* qui, en se transformant, explique tout, — mémoire, attention, réflexion, jugement, raisonnement; le « moi » n'est que la somme des sensations présentes et de celles que la mémoire rappelle. Pour exposer cette théorie de la sensation transformée, Condillac imagine une *statue* « organisée intérieurement comme nous, et animée d'un esprit privé de toute espèce d'idées ». En donnant à cet homme-statue l'usage de l'odorat, puis celui du goût, etc., il montre comment, par la combinaison des sensations, se créent nos connaissances. Le chef de l'école sensualiste eut vite acquis une grande réputation. Il composa pour le prince de Parme, dont il fut le précepteur, un cours d'études qui renferme : *la Grammaire, l'Art d'écrire, l'Art de raisonner, l'Art de penser, l'Histoire générale.* Les quatre premiers volumes contiennent la *Logique* de Condillac. Condillac refuse toute réalité aux idées générales. Il dira qu'une science est une langue bien faite. Condillac fut élu à l'Académie française, en 1768. Il laissa une œuvre posthume intitulée : *la Langue des calculs,* et qui est une des plus remarquables de l'auteur. On ne doit point omettre de dire que Condillac fut aussi un économiste, que l'on peut rattacher à l'école physiocratique. Son livre, intitulé : *Du commerce,* contient des pages fort importantes. — Son frère aîné était l'abbé BONNOT DE MABLY. V. MABLY.

Condillac (abbé de).

CONDILLACIEN [*di-ya-si-in*], **ENNE** adj. Relatif aux idées de Condillac.

— N. Partisan de Condillac. (On dit aussi CONDILLACISTE.)

CONDILLACISME [*di-ya-sissm'*] n. m. Système de Condillac.

CONDIMENT [*man*] n. m. (lat. *condimentum;* de *condire,* assaisonner). Ingrédient ajouté aux aliments pour en relever la saveur : *Le* CONDIMENT *le plus universellement répandu, c'est le sel.* (Syn. ASSAISONNEMENT.)

— Fig. : *Les romanciers anglais emploient souvent le* CONDIMENT *du mystère.*

— ENCYCL. V. ASSAISONNEMENT.

CONDIMENTAIRE [*man-tèr'*] adj. Qui a rapport aux condiments : *L'emploi* CONDIMENTAIRE *de telle substance.*

CONDIMENTEUX [*man-teû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature des condiments; qui est propre aux condiments : *Les sucs* CONDIMENTEUX. *L'influence* CONDIMENTEUSE *du sucre.*

CONDISCIPLE [*di-sipl'*] n. m. (lat. *condiscipulus;* de *cum,* avec, et *discipulus,* disciple). Compagnon d'études.

CONDIT [*di*] n. m. (du lat. *conditum,* supin de *condire,* assaisonner). Substance végétale, comme orange, cédrat, angélique, etc., pénétrée et glacée de sucre cristallisé, ou confite au miel. || Composé de vin, de miel, de poivre et de quelques autres aromates.

CONDITION [*si-on*] n. f. (lat. *conditio*). Manière d'être, nature, situation : *La* CONDITION *humaine. La* CONDITION *d'un peuple libre. La* CONDITION *des grands leur impose maints devoirs.* || Circonstances extérieures dont dépendent les personnes ou les choses : *Etre dans de bonnes, dans de mauvaises* CONDITIONS. *Les* CONDITIONS *du bonheur, du succès. La critique est la* CONDITION *de la grande esthétique.* (Renan.) || Etat favorable ou défavorable : *Les* CONDITIONS *matérielles de l'existence. Il faut améliorer la* CONDITION *des fonctionnaires.* || Parti avantageux ou désavantageux : *Faire de bonnes* CONDITIONS. *Subir de mauvaises* CONDITIONS. || Base fondamentale, qualité requise : *La date est une des* CONDITIONS *du testament. Il n'est pas dans les* CONDITIONS *voulues pour aboutir.* || Clause,

convention, restriction : *Les* CONDITIONS *d'un traité, d'un contrat. Mettre des* CONDITIONS *à son consentement.* V. la rubr. Dr.

— Position sociale, rang occupé par suite de la naissance, de la fortune, de la profession : *La* CONDITION *de noble, de roturier, de riche, de pauvre, d'industriel, d'ouvrier. Chacun doit vivre selon sa* CONDITION. (*La condition* s'employait jadis pour *Condition de noble :* LA CONDITION *ne donne pas des vertus.* (Le Sage.) || Etat de domesticité : *Etre en* CONDITION.

— LOC. DIV. *Faire ses conditions.* Faire connaître à l'avance ce qu'on veut obtenir. || *Dicter des conditions,* Les imposer. || *Etre de pire condition,* Ne pas mériter ou obtenir les mêmes égards.

— *A condition* ou *A la condition de* ou *que,* Etant convenu, stipulé que. — Absol. : *A condition,* Sous certaines réserves. — Dans le commerce, *A condition* ou *Sous condition* signifie A charge pour le vendeur de reprendre l'objet vendu, s'il ne satisfait pas l'acheteur. || *Sans conditions,* Sans aucune restriction, aucune réserve. || *Sous condition,* En réservant une condition dont l'inaccomplissement délierait de l'obligation contractée. — En théologie, et en parlant des sacrements, *Sous condition* signifie, Avec une restriction dans la pensée de celui qui administre le sacrement, de sorte que le sacrement ne soit pas conféré si la condition posée n'est pas accomplie : *Baptiser, Absoudre* SOUS CONDITION.

— Biol. *Conditions de vie,* Ensemble des circonstances extérieures qui agissent sur les organismes cellulaires.

— Chem. de f. *Conditions de Lübeck.* Ensemble de prescriptions énumérées dans une brochure publiée en Allemagne, et qui précisent toutes les conditions que doit remplir un véhicule appelé à circuler exceptionnellement sur un réseau et à faire partie d'un train de voyageurs express ou rapide.

— Féod. *Condition des terres,* Qualité de nobles et de roturières donnée autrefois aux terres.

— Sport. *En condition,* Se dit d'un athlète ou d'un animal dont les aptitudes sont arrivées à leur plus haut degré de développement, lorsqu'il est capable de fournir sans fatigue le travail en vue duquel il est préparé. (La condition est corrélative de l'*état.* On amène un sujet en condition par l'*entraînement* approprié ; on arrive au *surmenage* lorsque l'entraînement a été mal réglé. On dit aussi EN FORME.)

— Techn. *Condition des tissus,* Etablissement où l'on détermine, après dessiccation, le poids marchand des tissus. || *Mettre des soies à la condition,* Les envoyer au laboratoire de la « condition ». (On dit aussi CONDITIONNEMENT.)

— SYN. **Condition, état.** La *condition* se considère par rapport à d'autres ; elle se rattache à l'idée de plus ou de moins, à celle de rang. L'*état,* c'est la manière d'être en elle-même, ou bien c'est la situation fixe qui résulte du genre de vie habituel, sans aucune idée de comparaison.

— SYN. **De condition, de qualité.** Un homme *de condition* occupe un rang élevé, soit de par ses occupations, soit de par sa fortune. Un homme *de qualité* appartient de naissance à la noblesse, mais il peut occuper un emploi subalterne, ou être pauvre. (Au XIIIe siècle, un homme *de qualité* était par rapport à un homme *de condition* celui dont la noblesse était déjà ancienne et illustre.)

— ENCYCL. Biol. Les conditions favorables sont celles qui permettent à l'organisme de manifester ses propriétés, de fonctionner et d'assimiler. Les conditions défavorables sont celles qui l'empêchent au contraire de manifester ses propriétés. Mais, ici, il y a deux cas à considérer. Si les circonstances sont tout à fait défavorables (cas d'une cellule tuée par un poison), l'organisme se détruit rapidement et meurt ; la matière vivante passe à l'état de cadavre ou de substance brute. Si seulement une des conditions nécessaires à la manifestation de la vie vient à manquer (cas d'une spore desséchée ou soumise au froid) la destruction est très lente ; il y a *vie latente,* parce que, quand l'absence de la *condition* nécessaire à la vie manifestée n'est pas trop prolongée, le retour de cette condition (eau, chaleur) peut laisser l'activité vitale reprendre de nouveau.

Les conditions de vie sont très différentes suivant les espèces considérées. On admet que l'alternance des conditions favorables et défavorables, quand ces dernières sont d'assez courte durée, est capable de déterminer des variations entraînant, par inégale répartition des constituants de la matière vivante, l'apparition de nouvelles espèces.

— Dr. La *condition* est un événement futur et incertain, de la réalisation duquel on fait dépendre soit la naissance, soit la résolution d'un droit (art. 1168 C. civ.).

On distingue les conditions, en condition *casuelle,* qui dépend du hasard ; *potestative,* qui dépend de la volonté d'une des parties ; *mixte,* qui dépend à la fois de la volonté d'une des parties et de celle d'un tiers : la condition purement potestative de la part du débiteur annule l'obligation ; en condition *expresse,* exprimée dans la loi ou dans l'acte, ou *tacite,* qui résulte de la nature de l'acte ou de la volonté sous-entendue des parties ; en condition *de præsente,* qui se rapporte au temps présent, ou *de futuro,* qui se rapporte à l'avenir ; en condition *suspensive,* dont les parties font dépendre la naissance du droit, ou *résolutoire,* dont dépend l'extinction du droit.

Les conditions impossibles, immorales et illicites annulent l'acte dans lequel elles sont insérées, sauf les actes à titre gratuit dans lesquels elles sont réputées non écrites (art. 900).

La condition a en droit français un effet rétroactif ; quand elle se réalise, si la condition était suspensive, le droit est censé avoir existé du jour de l'acte ; si la condition était résolutoire, le droit est censé n'avoir jamais existé : dans ce dernier cas, par exemple, tous les actes accomplis par le propriétaire sous condition résolutoire sont anéantis, à l'exception toutefois des actes de simple administration.

— Mathém. Une *condition* se traduit, en mathématiques, par une relation ou équation entre les données et les inconnues de la question qu'on se propose de résoudre, et ce sont ces équations qu'il faut résoudre pour parvenir aux solutions que comporte le problème.

Le mot « condition », en géométrie, est souvent employé dans le sens de *élément.* Un certain nombre d'éléments ou de conditions sont nécessaires pour déterminer une figure géométrique. Ainsi, par exemple, un triangle est déterminé par ses trois côtés, par ses trois hauteurs, etc. ; c'est pourquoi l'on dit qu'un triangle est déterminé par trois conditions. Il faut deux points, ou deux conditions, pour déterminer une droite dans un plan ; il en faut trois pour déterminer un cercle, quatre pour une parabole, cinq pour une ellipse ou une hyperbole, etc. De même, il faut trois conditions pour déterminer un plan, quatre pour une sphère, neuf pour une surface quelconque du second ordre.

Le nombre de points ou de conditions nécessaires pour déterminer une courbe plane d'une espèce donnée ou une surface d'une espèce donnée est le nombre de constantes indépendantes qui entrent dans son équation la plus générale, puisque chaque condition fournit une relation entre ces conditions.

CONDITIONNALISME [*si-o-na-lissm'*] n. m. Doctrine d'après laquelle l'immortalité de la personne humaine serait conditionnelle, c'est-à-dire méritée par le bon usage de la vie présente, et non inhérente à la nature de l'âme.

— ENCYCL. Théol. Philosophiquement, le *conditionnalisme* s'oppose à la négation de toute vie future et à la théologie qui déclare l'immortalité essentielle à l'âme. En théologie, il s'oppose à la doctrine des peines éternelles et à celle du salut final universel ; il voit dans la vie une conséquence de la moralité, et dans la mort l'aboutissement du mal ou du péché. Cette théorie philosophique est celle de Lambert, de Renouvier et de nombreux théologiens protestants, qui voient dans la communion avec le Christ le principe de vie indestructible. Dans les pays de langue française, le conditionnalisme a eu pour principal défenseur Pétavel-Ollif.

CONDITIONNALISTE [*si-o-na-lisst'*] adj. Qui se rapporte au conditionnalisme : *Doctrine* CONDITIONNALISTE.

— *Substantiv.* Partisan du conditionnalisme.

CONDITIONNALITÉ [*si-o-na*] n. f. Etat de ce qui est conditionnel.

CONDITIONNEL [*si-o-nèl'*], **ELLE** adj. Dépendant d'une condition : *Legs* CONDITIONNEL.

— Dr. Se dit d'une disposition ou d'une obligation dont l'accomplissement ou la résolution dépend d'un événement futur et incertain. V. CONDITION.

— Gramm. *Mode conditionnel,* Mode dans lequel l'affirmation est soumise à une condition : *Je viendrais chez vous si... Je serais parti si...* || *Proposition conditionnelle,* Proposition subordonnée qui exprime une condition, comme celles en italique dans les exemples suivants : *Si vous voulez,* je veux aussi. Je parlerai, *pourvu qu'il se taise.*

— Log. *Syllogisme conditionnel,* Celui dont la majeure est une proposition conditionnelle, comme le suivant : *Si Dieu existe, il est éternel. Or Dieu existe. Donc, Dieu est éternel.*

— *Engagés conditionnels.* V. ENGAGÉ.

— *Substantiv.* Mode conditionnel : *Le* CONDITIONNEL *présent.*

— Théol. Evénement contingent, qui serait résulté de certaines conditions qui n'ont pas été posées : *Dieu seul a la science complète des* CONDITIONNELS.

— ANTON. **Absolu, formel, inconditionnel.**

— ENCYCL. Gramm. Le latin n'ayant pas de *conditionnel,* notre conditionnel présent s'est formé comme le futur, mais avec les terminaisons de l'imparfait : *Je donnerais,* etc. Il avait une valeur temporelle correspondant à un futur dans le passé, mais cette valeur temporelle ne s'est conservée que dans les propositions dépendantes d'une principale au passé : *J'ai cru que des présents* CALMERAIENT *son courroux.* (Racine.) ; et dans le discours indirect : *Elle* GARANTIRAIT *des froids les plus cuisants* [disait-il]. (La Fontaine.) — Quant au conditionnel passé, il correspond à un futur antérieur transporté dans le passé : *J'aurais donné, J'eusse donné* (et les formes superposées : *J'aurais eu donné, j'eusse eu donné*). Toutefois, il n'a conservé cette valeur temporelle que dans les subordonnées : *Je croyais* QU'IL SERAIT VENU, QU'IL AURAIT CHANTÉ.

Considéré comme mode, le conditionnel présente en général l'action comme subordonnée à une condition tantôt réalisable, tantôt irréalisable. Il a donc un sens potentiel, ou un sens irréel soit dans le présent soit dans le passé : Sens potentiel : SI J'ÉTAIS *riche* (un jour), *je* SERAIS *heureux ;* Sens irréel : SI J'ÉTAIS *riche* [maintenant, mais je ne le suis pas], *je ne* SERAIS *pas économe.* SI J'AVAIS ÉTÉ *riche* [mais je ne l'étais pas], J'AURAIS AGI *autrement.*

Le conditionnel n'exprime souvent qu'une possibilité ou une éventualité, un désir, un souhait, l'incertitude ou le doute, la délibération, l'indignation, enfin une affirmation atténuée : *Nous nous* REPOSERIONS *volontiers. Que* FERAIS-*je? Le* PUNIRAIS-*je ou non? Moi, je l'*EXCUSERAIS ! (Racine.) *Vous* FERIEZ *mieux de ne pas agir ainsi.*

Moi, je m'*arrêterais* à de vaines menaces !
RACINE.

CONDITIONNELLEMENT [*si-o-nèl-le-man*] adv. Sous condition : *Accepter* CONDITIONNELLEMENT.

CONDITIONNEMENT [*si-o-ne-man*] n. m. Série d'opérations destinées à déterminer le degré d'humidité contenu dans un textile. || Etablissement où l'on exécute ces opérations. (En ce sens est synonyme de CONDITION.)

— Meuner. Nom donné à la suite d'opérations qui ont pour effet d'amener le grain de blé dans la meilleure condition de mouture (chauffage, puis refroidissement des grains).

— ENCYCL. Comm. Le *conditionnement* des textiles a pour but de déterminer la quantité d'humidité contenue par les textiles en plus d'une composition normale. Les fibres, notamment la soie, sont très hygroscopiques, elles peuvent contenir jusqu'à 30 p. 100 d'eau sans paraître mouillées. A l'état sec, à l'air libre, la teneur ne descend jamais au-dessous de 3 p. 100. Pour la vente au poids, il faut donc connaître le poids véritable des fibres. On dessèche à fond, et l'on pèse ensuite. L'opération se fait dans une étuve à air chaud, dont on règle la vitesse suivant le textile éprouvé. La température ne doit pas dépasser 170° pour la soie, 120° pour les autres fibres. Les échevaux sont suspendus à une tige qui traverse le couvercle et s'accroche au fléau d'une balance placée dans une cage vitrée. La balance cesse son mouvement d'inclinaison lorsque la dessiccation est terminée. On obtient ainsi le poids de l'eau éliminée, et le textile se vend alors au poids marchand ou au poids *conditionné,* obtenu en ajoutant au poids du textile sec donné par la balance le poids qui représente l'eau de constitution du textile : 18 1/4 p. 100 pour la laine peignée et 7 p. 100 pour la laine cardée, 8 1/2 p. 100 pour le coton ; laine et chanvre 12 p. 100, ainsi que la soie ; jute 13 3/4 p. 100. Le conditionnement s'effectue dans des établissements appelés *conditions,* qui se trouvent dans les principaux centres de tissages. Ces bureaux effectuent le pesage, le conditionnement, le titrage et le numérotage des fils, la détermination des fils dans un tissu, le décreusage, le dégraissage et la détermination des charges, les essais dynamométriques, l'analyse des fils, l'échantillonnage, etc.

CONDITIONNER [*si-o-né*] v. tr. Soumettre à une condition. (Vx.) || Comm. Faire, fabriquer dans certaines conditions : CONDITIONNER *des soies, du blé.*

— Cout. anc. *Conditionner un héritage,* Stipuler qu'il ne sera point soumis aux règles établies par la loi municipale sur les successions, et accorder la faculté d'en disposer.

— Dr. Charger de clauses, de conditions, en parlant d'un acte. (Se disait autrefois pour les effets de commerce.)

— ***Conditionné, e,*** part. pass. du verbe *Conditionner.* Qui est soumis à certaines conditions. || Qui est fait dans certaines conditions : *Meuble mal* CONDITIONNÉ. || *Fig. et fam.* Bien caractérisé, complet : *Un rhume* CONDITIONNÉ. || *Pop.* Repu, ivre : *Nous nous levâmes de table assez bien* CONDITIONNÉS. (Le Sage.)

— Féod. *Homme conditionné* ou substantiv. *Conditionné,* Homme soumis à la mainmorte, de condition servile.

— Phil. *Fait conditionné.* Dans le système de Kant, Fait résultant de certains autres qui sont pour lui des conditions essentielles : *Tout* FAIT *est* CONDITIONNÉ, *hors un seul, qui est le principe de tous les autres.*

— *Substantiv.* Fait conditionné : *La relation de la condition au* CONDITIONNÉ *est plus générale que celle de la cause à l'effet.*

— ***Se conditionner,*** v. pr. Au sens passif, Etre fabriqué.

— ENCYCL. Philos. Le mot *conditionné* a été introduit dans la langue philosophique par Kant et par ses traducteurs français. L'idée qu'il exprime est une des notions fondamentales de la philosophie de Kant. La relation de condition à conditionné s'est substituée, dans cette doctrine, au rapport de cause à effet. La condition de Kant est plus générale et plus vague que la causalité proprement dite ; elle désigne tout antécédent nécessaire pour qu'un fait ultérieur s'accomplisse ; une chose peut donc être conditionnée par une autre, sans en être l'effet.

CONDITIONNEUR [*si-o*] n. m. Appareil au moyen duquel on effectue le conditionnement du blé à moudre.

CONDITOR, dieu champêtre des Romains, qui veillait à la conservation des grains après la moisson.

CONDITORIUM [*om'*] n. m. (mot lat. ; de *conditus,* caché). Antiq. rom. Caveau dans lequel on enfermait des morts sans les brûler. || Cercueil dans lequel on les plaçait. || Magasin où l'on gardait les machines de guerre. || Au moyen âge, Armoire.

CONDOFURI [*con', fou*], comm. d'Italie (Calabre, prov. de Reggio) ; 4.270 hab. Sériculture.

CONDOLÉANCE n. f. (du lat. *cum,* avec, et *dolere,* s'affliger). Témoignage de regrets, de sympathie à la douleur d'autrui : *Lettre, sentiments de* CONDOLÉANCE. *Offrir, présenter ses* CONDOLÉANCES.

CONDOLÉANT [*lé-an*], **E** adj. Qui fait des condoléances.

CONDOM [*dom'*] n. m. (du nom de l'inventeur). Sac en baudruche ou en caoutchouc, employé comme préservatif dans les rapports sexuels.

Armes de Condom.

CONDOM [*don*], ch.-lieu d'arrond. du Gers, à 36 kil. d'Auch, sur la Baïse ; 6.350 hab. (*Condomois, oises*). Ch. de f. Midi. Commerce de farines et d'eaux-de-vie. Eglise Saint-Pierre (XVIe s.). Fondée au VIIIe siècle, ruinée par les Normands, rebâtie au Xe siècle, ruinée à nouveau par les protestants, la ville de Condom fut de 1317 à 1790 le siège d'un évêché dont Bossuet fut titulaire. Patrie de Salvandy. — L'arrondissement a 11 cant., 160 comm., et 79.165 hab. Le canton a 12 comm., et 10.340 hab.

CONDOMINIUM [*om'*] n. m. Droit de souveraineté ou de contrôle exercé en commun par deux ou plusieurs puissances sur un pays. (Ex. : la possession simultanée des duchés danois par la Prusse et l'Autriche, après la guerre contre le Danemark (1864) ; hors d'Europe, celle des Nouvelles-Hébrides par la France et l'Angleterre (1887). — Un condominium anglo-français avait été institué en 1876 sur les finances égyptiennes.)

CONDOMOIS, petit pays de l'ancienne France, dans la province de Gascogne, arrosé par la Baïse inférieure (hab. *Condomois, oises*) ; il est partagé à peu près également entre les départ du Gers (arrond. de Condom) et de Lot-et-Garonne (région de Nérac). Vins et eaux-de-vie.

CONDOR n. m. (mot espagn.). Grande espèce de rapace, appartenant au genre sarcoramphe (*sarcoramphus gryphus*) et à la famille des cathartidés.

Condor.

— ENCYCL. Les *condors* habitent l'Amérique, notamment dans les Andes. On distingue le condor de Californie (*sarcoramphus californianus*) et le condor papa

(*sarcoramphus papa*) de l'Amérique centrale et tropicale. Le *condor* mesure 1 m. de long et 3 m. au moins d'envergure ; son plumage, noir, est varié de gris et d'isabelle sur les ailes. Il se nourrit de cadavres. On lui a fait une telle chasse, qu'il est maintenant rare partout et ne fréquente guère que le sommet des plus hautes montagnes. C'est l'oiseau qui vole le plus haut. Bien que sa force soit grande, on l'a souvent exagérée.

CONDOR n. m. Monnaie d'or de la Colombie et de l'Equateur, valant dix pesos soit, en 1929, respectivement 248 et 51 fr. (Le condor chilien, également de dix pesos, ou 31 fr., n'est plus qu'une dénomination légale.)

Condor de Bolivie.

Condor de Bolivie (ORDRE DU). Ordre de chevalerie bolivien, créé en 1925, à l'occasion du centenaire de la fondation de la république de Bolivie et pour récompenser les services rendus à l'Etat. Le bijou est une croix émaillée bleu portant au centre un écusson aux armes de la Bolivie, cantonnée de quatre fleurs et surmontée d'un condor éployé d'argent ; elle est suspendue à un ruban vert.

CONDORCET (Marie-Jean-Antoine-Nicolas DE CARITAT, marquis DE), philosophe, mathématicien et homme politique français, né à Ribemont (Aisne) en 1743, mort à Bourg-la-Reine en 1794. A seize ans, il soutint avec succès une thèse de mathématiques, en présence de d'Alembert, Clairaut et le géomètre Fontaine, qui l'engagèrent à faire des sciences sa carrière. Ayant écrit des mémoires scientifiques très remarqués, Condorcet fut élu membre de l'Académie des sciences (1769), dont il devint secrétaire perpétuel en 1773. Il publia les *Eloges des académiciens morts avant 1699*, et il continua par ceux de d'Alembert, Buffon, Euler, Franklin, etc. En 1774, Turgot le nomma inspecteur général des monnaies : il fit paraître à cette époque différents écrits relatifs à l'économie politique. En 1782, il entra à l'Académie française. Elu député de Paris à l'Assemblée législative (1791), il en fut le secrétaire. Elle le choisit pour président en 1792. En 1793, au moment du procès du roi, la Convention était occupée à préparer un projet de constitution qui était précédé d'une introduction de Condorcet, conçue d'après les idées de la « gironde ». Ce fut sa perte. La « montagne » le fit décréter d'accusation comme les « girondins ». Condorcet put se dérober pendant huit mois aux recherches, mais découvert et arrêté à Clamart, il s'empoisonna dans sa prison à Bourg-la-Reine. Pendant sa réclusion forcée, Condorcet écrivit son ouvrage le plus important : *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1794).

Condorcet.

CONDORCET (Mme Sophie DE GROUCHY, marquise DE), femme du précédent, sœur du général de Grouchy et de Mme Cabanis, née au château de Villette (Seine-et-Oise) en 1764, morte à Paris en 1822. Elle épousa, en 1786, le marquis, dont elle partagea les opinions libérales. Emprisonnée comme lui sous la Terreur, elle fut libérée après Thermidor, et malgré son veuvage continua à grouper autour d'elle, comme par le passé, les personnalités du parti libéral. Mme de Condorcet a publié une traduction de l'ouvrage d'Adam Smith intitulé : *Théorie des sentiments moraux* (1798), auquel elle ajouta huit *Lettres sur la sympathie*.

CONDORMANT [*man*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *dormire*, dormir). Nom donné parfois à une secte des luciférians d'Allemagne au XIIIe siècle et à une autre des anabaptistes du XVIe siècle, à cause de leur doctrine sur la promiscuité des sexes. D'autres condormants, dits aussi « multipliants », vers 1725 à Montpellier, mêlaient l'orgie à la récitation d'un office.

CONDOTTIERE [*do-ti-é-ré*] n. m. (mot ital., doublet de *conducteur*). Chef de partisans ou de soldats mercenaires en Italie au moyen âge. || Soldat mercenaire, en général. || Pl. *Des* CONDOTTIERI.

— *Par extens.* et au fig. : *Un brillant* CONDOTTIERE *de plume*. (Balzac.)

— ENCYCL. Les *condottieri* étaient des aventuriers qui jouèrent un rôle capital en Italie au moyen âge. C'est en Italie que prit naissance et que se développa, contrairement au système militaire féodal, la pratique des troupes mercenaires, qu'on payait pour se battre, et qu'on licenciait sitôt la guerre terminée.

Il y a trois périodes dans l'histoire des condottieri. Ils paraissent d'abord à la faveur de la guerre entre les guelfes et les gibelins, et ce ne sont encore, à cette époque, que de véritables bandes de brigands, tous étrangers, sans aucune attache dans le pays, et assez faciles à manier pour ceux qui les employaient. Ils venaient généralement d'Espagne, d'Allemagne ou d'Angleterre. L'Espagnol Raymond de Cardone et l'Anglais John Hawkwood se distinguèrent, à cette époque, par leur fidélité au parti guelfe.

Condottiere.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, les condottieri prennent une organisation régulière et permanente. C'est l'époque héroïque, celle de la *grande compagnie*, dont les chefs, disposant de ressources considérables, peuvent nourrir de grandes ambitions personnelles et s'élever le plus souvent au rang des princes. Albéric de Barbiano fonde la compagnie de Saint-Georges ; Attendolo Sforza fonde une maison appelée à régner un jour sur Milan.

Mais ensuite les condottieri trahissent indifféremment toutes les causes, ne songeant plus qu'à exploiter en la ménageant la force dont ils disposent et qui constitue pour eux un véritable capital. Tel le Coleoni de Bergame : c'est la décadence. L'art militaire, le courage s'avilissent. A Zagonara (1423), il n'y a que trois morts ; à Molinella (1467), pas de morts du tout ; même résultat à la bataille de Castracaro, qui dura près d'une journée ; enfin, à celle d'Anghiari, on ne compta qu'un homme renversé de son cheval, et qui mourut des suites de cet accident. Les condottieri, devenus de vrais soldats de parade, disparurent lorsque, au cours des guerres d'Italie, les Français et les Suisses commencèrent à faire la guerre pour tout de bon.

Condottiere (LE), tableau d'Antonello de Messine (musée du Louvre), daté de 1475, est un magnifique portrait. (V. planche *Beaux-Arts XXXVI.*)

CONDOULOIR (SE) v. pr. (lat. *condolere ;* de *cum*, avec, et *dolere*, s'affliger). S'associer à la douleur de quelqu'un. (Vx mot, que regrettait La Bruyère.)

CONDREN (Charles DE), théologien français, né à Vaubuin, près de Soissons, en 1588, mort en 1641. Il succéda, en 1629, au cardinal de Bérulle comme général de la congrégation de l'Oratoire, et rédigea les Constitutions de l'ordre. Il fonda le collège de Juilly en 1639. Il a laissé des ouvrages de piété (1644-1648).

CONDRIEU (en lat. *Conderatum civitas*), ch.-lieu de cant. du Rhône, à 44 kil. de Lyon, sur le Rhône ; 2.180 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins ; vignobles réputés.

Ville ancienne, point stratégique important, théâtre de combats sanglants au cours des guerres de Religion, Condrieu a souffert de la décadence de la batellerie sur le Rhône, à laquelle participaient activement ses habitants. Patrie de Jules Janin. — Le canton a 10 comm., et 9.200 hab.

CONDRIEU n. m. Vin blanc des côtes du Rhône : *Une bouteille de* CONDRIEU. (Le *condrieu* est un vin plein de sève, capiteux, sec, d'un goût très agréable, et dont les qualités se développent beaucoup en vieillissant. Le cépage qui le fournit est le viennier.)

CONDRODITE n. f. Minér. Syn. de CHONDRODITE.

CONDROZ, région de la Belgique, dans les provinces de Namur et de Liége, comprise entre Meuse, Ourthe et Lesse. Ce pays de plateaux, où alternent forêts et champs de blé, est réputé pour ses chevaux ; il est divisé en *Bas-Condroz* (capit. *Huy*) et en *Haut-Condroz* (capit. *Ciney*).

Le Condroz, dont le nom dérive de celui des *Condrusi* de César, a formé dès le VIIIe siècle le *pagus Condrustus*, dont l'archidiaconé de Condroz, une des divisions administratives du diocèse de Liége, a par la suite absorbé et arrondi le territoire.

CONDRUSES (en lat. *Condrusi*). Géogr. anc. Peuple de la Gaule (Germanie IIe), à la limite de la forêt des Ardennes, dont le territoire a formé aux temps carolingiens le *pagus Condrustus*, le Condroz actuel.

CONDUCIBILITÉ n. f. Phys. Syn. anc. de CONDUCTIBILITÉ.

CONDUCTANCE [*duk-tanss'*] n. f. Electr. Inverse de la résistance électrique. (La résistance électrique d'un conducteur étant définie par le rapport de la différence de potentiel appliquée à ses extrémités au courant qui le parcourt, la conductance est le rapport inverse. L'unité de conductance est le *mho* inverse de l'ohm ; c'est la conductance d'un conducteur dont la résistance est égale à 1 ohm.)

CONDUCTEUR, TRICE n. (lat. *conductor ;* de *conductum*, supin de *conducere*, conduire). Celui, celle qui conduit, guide, dirige quelque chose, quelqu'un : *Le* CONDUCTEUR *d'une barque, d'une voiture, d'un peuple, d'une armée.* || Celui, celle qui dirige la marche d'une entreprise, etc. : CONDUCTEUR *d'une négociation*, et au fig. :

Le bon sens et l'esprit *conducteurs* du courage.
LA FONTAINE.

— Employé chargé des rapports avec les voyageurs, dans une voiture publique : *Un* CONDUCTEUR *d'autobus*. (On dit plutôt actuellement : RECEVEUR.)

— *Par extens.* Objet dont on se sert pour se conduire. || Livre contenant les indications nécessaires pour guider, dans une localité, les étrangers : *Le* CONDUCTEUR *de l'étranger dans Paris.*

— Art milit. Nom donné dans les différentes armes aux soldats chargés de conduire soit des attelages, soit des animaux de bât. (Dans l'artillerie, on donne le nom de *canonniers conducteurs* aux hommes de troupe qui conduisent les attelages destinés à la traction des voitures, par opposition à *canonniers servants*, nom donné aux hommes qui font le service de la bouche à feu. La création des *conducteurs* d'artillerie date de la réorganisation de l'artillerie en 1829, qui supprima le train d'artillerie.) || *Conducteur de mise de feu*, Nom donné aux engins, pyrotechniques ou électriques, qui servent à transmettre, à distance, le feu aux fourneaux de mines ou charges d'explosifs quelconques, destinés à faire sauter un obstacle.

— Hist. *Conducteur de la haquenée du gobelet*, Officier commensal de la maison des rois de France, servant par semestre, qui faisait porter en campagne, sur un cheval de bât, linge, pain, fruits, confitures, etc., le couvert du dîner et souper du roi ; en crainte que sommiers et charrois ordonnés pour cet effet n'arrivassent pas à temps. (Louis XVI supprima ces fonctions.)

— Phys. Corps susceptible de transmettre d'un point à un autre de sa masse la chaleur ou l'électricité : *L'hydrogène est un gaz bon* CONDUCTEUR *de la chaleur et de l'électricité.* || En général, Corps ou milieu servant à la transmission d'un fluide ou d'une action. || Cylindre métallique isolé, qui fait partie d'une machine électrique à plateau de verre, et qui est disposé de façon à s'électriser lorsqu'on met le plateau de verre en mouvement. || Nom que l'on a donné aux paratonnerres, à l'époque de leur invention.

— Techn. *Conducteur de presse* ou simplem. *Conducteur*. Dans l'imprimerie et la fabrication du papier. Ouvrier chargé de mettre en train une presse mécanique, d'en surveiller le travail, et de remédier aux accidents qui peuvent survenir.

— Trav. publ. *Conducteur des travaux*, Sorte de contremaître qui dirige les travaux et surveille le personnel de l'entreprise.

— *Adjectiv.* et au masc. Qui conduit : *Canonnier* CONDUCTEUR. || Dont on se sert pour se conduire : *Fil* CONDUCTEUR.

— Fig. : *Une table bien faite est un fil* CONDUCTEUR *qui dirige et facilite les recherches.*

— Bot. *Tissu conducteur*, Tissu du style et du placenta à travers lequel pénètre le pollen, lorsqu'il s'allonge en boyaux pour aller féconder les ovules.

— Electr. *Fil conducteur*, Fil isolé et qui conduit le courant (à une automotrice ou une locomotive). || *Corps bon conducteur*, Corps offrant une faible résistance au passage du courant électrique : *Les métaux sont* BONS CONDUCTEURS. V. CONDUCTIBILITÉ. || *Corps mauvais conducteur*, Corps offrant une grande résistance au passage du courant électrique : *Les* CORPS *très* MAUVAIS CONDUCTEURS *sont dits « isolants ».*

— ENCYCL. Trav. publ. Les *conducteurs* sont, dans l'administration des ponts et chaussées, les fonctionnaires placés immédiatement sous les ordres des ingénieurs des ponts et chaussées, chargés de diriger l'exécution des travaux de toute sorte dont l'entreprise appartient à l'Etat, tels que routes, ponts, aqueducs, viaducs, canaux, etc. Ils ont sous leurs ordres les chefs-cantonniers. Aujourd'hui, ils peuvent acquérir le grade d'ingénieur des ponts et chaussées. Ils ont reçu depuis peu le titre de « ingénieurs des travaux publics de l'Etat ».

CONDUCTIBILITÉ n. f. (de *conductible*). Electr. Propriété qu'ont les corps ou les milieux de transmettre, plus ou moins facilement, d'un point à un autre de leur masse, une forme d'énergie, telle que chaleur, électricité, magnétisme, etc. : *La* CONDUCTIBILITÉ *électrique d'un corps se mesure par sa conductivité.*

— Méd. *Aphasie de conductibilité*, Aphasie (v. ce mot) causée par l'interruption des voies d'association nerveuse entre la région motrice frontale et la région sensorielle temporale.

— Physiol. *Conductibilité nerveuse*, Propriété que possèdent les nerfs, de conduire l'influx nerveux.

— ENCYCL. *Conductibilité thermique.* — Les corps ne transmettent pas tous également bien la chaleur. Les métaux sont en général les meilleurs conducteurs ; les métalloïdes sont mauvais conducteurs ; pareillement, les substances telles que le bois, le verre, le caoutchouc.

On distingue la *conductibilité thermique intérieure* où l'on ne considère que la propagation de la chaleur à travers la substance, et la *conductibilité extérieure* où il y a lieu de rechercher la quantité de chaleur qui se propage dans le milieu voisin par la surface du corps :

a) *Conductibilité intérieure.* La théorie, donnée par Fourier, repose sur l'hypothèse du *rayonnement moléculaire.* Le problème connu en physique sous le nom de *problème du mur* recherche la quantité de chaleur qui traverse un mur d'épaisseur e et dont les deux faces sont à des températures différentes T_1 et T_2. La valeur en est donnée par la formule $Q = K \frac{T_1 - T_2}{e}$ où Q est le coefficient de conductibilité thermique intérieure, lequel dépend uniquement de la substance du mur ;

b) *Conductibilité thermique extérieure.* Ici, il faut tenir compte de la chaleur qui passe de la surface dans le milieu extérieur. Soit une barre homogène dont les extrémités sont à des températures différentes : si on la suppose infiniment longue par rapport à son diamètre, la température t en chaque point de cette barre est donnée par la formule qui traduit la loi de Biot et Lambert :

$$t = Te^{-ax},$$

où T est l'excès de température de l'extrémité la plus chaude sur l'air ambiant ; e, la base des logarithmes népériens, et x, la distance du point considéré à l'extrémité la plus chaude de la barre

Quant au coefficient a il est fonction de la section s, du périmètre p de cette section, et aussi de deux coefficients K et H de conductibilité intérieure et extérieure :

$$a = \sqrt{\frac{Hp}{Ks}}.$$

Conductibilité électrique (ou *conductivité*). — C'est la conductance d'un corps de 1 cm^2^ de section et de 1 cm. de longueur. La conductance étant en effet donnée par la formule $C = \frac{\gamma s}{l}$, si $s = 1$ et $l = 1$, on a $C = \gamma$.

Généralement, la valeur de la conductibilité électrique est donnée par son inverse la *résistivité.*

On l'exprime aussi quelquefois en la rapportant à celle d'un cuivre pur préparé par Matthiesen, et dont la conductibilité prise comme type est représentée par 100.

En général, les corps bons conducteurs de la chaleur le sont aussi de l'électricité, mais non pas au même degré.

Conductibilité moléculaire. — La conductibilité électrique d'une dissolution d'un sel dans l'eau varie avec la concentration. Diminuant quand la dilution augmente, elle devient nulle pour l'eau pure.

Ce qu'on appelle « conductibilité moléculaire » d'une solution, c'est le quotient de sa conductibilité par le nombre de molécules-grammes contenus dans 1 litre. Or, ce nombre n'est pas constant : il croît avec la dilution, c'est-à-dire lorsque la conductibilité diminue. Ce fait est à la base de la théorie de l'*ionisation* des sels au sein de leur solution.

— Physiol. Les nerfs conduisent l'influx comme les fils métalliques le courant électrique. Dans le neurone, l'influx va toujours du chevelu à l'extrémité de l'axone. Selon que les nerfs sont formés des prolongements de chevelus ou d'axones, ils transportent l'influx : dans le premier cas, de la périphérie vers le centre et sont dits *centripètes* ou *sensitifs ;* dans le second, du centre vers la périphérie et sont dits *centrifuges* ou *moteurs.* Par suite, un nerf sensitif ne saurait être centrifuge, ni un nerf moteur centripète. La vitesse de parcours de l'influx, qui oscille entre 27 et 132 m. par seconde, est toujours plus élevée dans le nerf centripète que dans le nerf centrifuge ; elle est modifiée en outre par divers facteurs et notamment la température, car la chaleur l'augmente, et le froid la diminue. Quant au mécanisme intime de la *conductibilité*, il paraît se ramener à un phénomène de propagation vibratoire.

CONDUCTIBLE adj. Qui jouit de la conductibilité. (S'emploie à tort comme syn. de CONDUCTEUR.)

CONDUCTION [*duk-si-on*] n. f. (lat. *conductio*). Dr. rom. Action de prendre à loyer.

CONDUCTION [*duk-si-on*] n. f. Physiq. Passage de l'énergie (chaleur ou électricité) à travers les corps conducteurs. V. CONDUCTIBILITÉ.

— Electr. *Conduction électrolytique,* Mode de transmission de l'électricité admise par Faraday dans un circuit où il peut se produire des décompositions et des transports électrolytiques. || *Conduction électrique,* Transmission électrique par contact, par les molécules d'une barre métallique par exemple.

— Physiol. *Conduction nerveuse,* Phénomène par lequel le nerf manifeste sa *conductibilité.* (Il ne peut donc apparaître que dans les neurones dont l'intégrité est complète).

CONDUCTIVITÉ n. f. Electr. Conductance d'un centimètre cube d'un corps déterminé.

CONDUIRE v. tr. (lat. *conducere;* de *cum,* avec, et *ducere,* mener. — *Je conduis, nous conduisons. Je conduisais, nous conduisions. Je conduisis, nous conduisîmes. Je conduirai, nous conduirons. Conduis, conduisons, conduisez. Que je conduise, que nous conduisions. Conduisant. Conduit, te.*) Mener avec soi, vers : CONDUIRE *un enfant à l'école, des troupeaux aux champs.* || Escorter, accompagner : CONDUIRE *une personne chez elle.* || Transporter d'un lieu dans un autre : CONDUIRE *des marchandises de Paris à Bordeaux.* || Mener, diriger, guider : CONDUIRE *une voiture, une barque, un aveugle, une armée,* et au fig. : *une maison, une affaire, une intrigue, un complot.* CONDUISEZ *ou suivez une fureur si belle.* (Racine.) *Burrhus* CONDUIT *son cœur, Sénèque son esprit.* (Racine.) *L'intérêt* CONDUIT *la plupart des hommes. La colère a mal* CONDUIT *sa main.* || Pousser, faire arriver jusqu'à son terme : CONDUIRE *un canal jusqu'à Toulouse, Chemin qui* CONDUIT *à la ville,* et au fig. : *Voilà jusqu'où l'ont* CONDUIT *ses folies.* CONDUIRE *à la fortune, à la gloire. L'envie* CONDUIT *à la haine. Souvent la peur d'un mal nous* CONDUIT *dans un pire.* (Boileau.) *Auteur habile à* CONDUIRE *une intrigue.* CONDUIRE *un ouvrage à sa perfection.*

— Fam. *Conduire la barque,* Etre à la tête d'une affaire. || CONDUIRE *bien sa barque,* Mener habilement ses affaires.

— Loc. div. *Conduire une femme à l'autel,* L'épouser. || *Conduire à sa fin,* Achever, terminer. || *Conduire de l'œil, des yeux, du regard,* Surveiller attentivement.

— Arboric. *Conduire un arbre,* Tailler ses branches de manière à lui donner une forme déterminée. || *Conduire une forêt,* Aménager une forêt de telle sorte qu'il y soit pratiqué des coupes annuelles régulières.

— Electr. Propager d'un point à un autre les manifestations électriques.

— Manèg. *Conduire un cheval étroit ou large,* Lui faire décrire un cercle de petit ou de grand rayon. || *Conduire un cheval de la main,* Le faire changer de main.

— Techn. *Conduire la pierre,* L'amener sur des rouleaux jusqu'à l'ouverture de la carrière. || *Conduire un mur,* Prolonger la construction de ce mur jusqu'en un point bien déterminé. || *Conduire l'eau,* Distribuer l'eau au moyen de conduites, après l'avoir amenée à un point voulu.

— ***Conduit, e,*** part. pass. du verbe *Conduire.*

— ***Se conduire,*** v. pr. Diriger ses propres pas. || *Au fig.* Agir, se comporter dans une circonstance, ou dans sa vie, de telle ou telle manière : *La plupart des femmes* SE CONDUISENT *par le cœur.* (La Bruyère.) *L'homme croit souvent* SE CONDUIRE *lorsqu'il est conduit.* (La Rochefoucauld.)

— Au sens passif : *Ce dessein* S'EST CONDUIT *avec plus de mystère.* (Racine.)

— SYN. **Conduire, administrer, diriger, gérer, gouverner, régir.** V. ADMINISTRER.

— SYN. **Guider, mener.** *Mener,* c'est proprement *conduire des animaux par la menace;* mais il n'est plus employé aujourd'hui qu'avec le sens de *conduire. Guider,* qui ne se dit d'ailleurs que par rapport aux personnes, souligne mieux que *conduire* et *mener* l'idée d'une direction, d'une aide attentive, minutieuse, compétente.

CONDUISEUR n. m. (de *conduire*). Conducteur. (Vx.)

— Eaux et for. Commis de marchand de bois, veillant aux intérêts de son patron dans une coupe.

— Techn. Ouvrier ardoisier qui conduit le bassicot.

CONDUISOIR n. m. Dans les corderies, long bâton destiné à conduire un fil de caret que l'on passe dans le trou pratiqué à l'une de ses extrémités.

CONDUIT [*du-i*] n. m. Autref., Conduite, direction. || Auj., Ce qui sert à conduire, Canal ou tuyau servant à l'écoulement d'un liquide ou d'un gaz : *Un* CONDUIT *souterrain.*

— Anat. Nom donné à divers canaux : CONDUITS *lacrymaux.* || *Conduit auditif,* Canal qui s'étend de la conque au tympan de l'oreille.

— Archit. *Conduit à vent,* Canal amenant aux appartements de l'air frais pris dans les parties basses d'un édifice.

— Mar. Poulie servant de support et de passage à une manœuvre.

— Mus. Tube qui, dans l'orgue, est destiné à mener le vent des soufflets dans les sommiers. || Dans l'ancienne musique, Motet, chant d'église à plusieurs parties harmoniques. || Parties de la fugue intermédiaires entre les diverses expositions du sujet de la réponse.

CONDUITE n. f. Action de conduire quelqu'un ou quelque chose, au propre et au fig. : *La* CONDUITE *d'un troupeau, d'enfants, d'un aveugle, de conscrits, d'un personnage officiel, d'une voiture, d'une barque, d'une armée, d'un diocèse, d'une maison, d'une entreprise, d'un complot, d'un ouvrage, d'une action dramatique, etc.*

— Manière de se comporter : *Bonne, mauvaise* CONDUITE. *Ligne, règle de* CONDUITE. *Les gens heureux croient toujours avoir raison quand la fortune soutient leur* CONDUITE. (La Rochefoucauld.)

— Art milit. *Conduite des troupes,* Art de faire manœuvrer les unités de manière à leur faire atteindre l'objectif tactique visé, avec le minimum de temps, d'efforts et de pertes. || *Conduite du feu, du tir,* Art de diriger le feu d'une troupe d'infanterie, le tir d'une troupe d'artillerie, pour obtenir le maximum d'effet avec le moins possible de munitions. (Ne pas la confondre avec le *réglage du tir.*) || *Conduite des terrassements,* Art d'exécuter les travaux de campagne pour obtenir des abris utilisables dans le minimum de temps et que l'on perfectionne progressivement. || *Conduite des voitures, des mulets de bât,* Instruction donnée aux conducteurs de voitures ou mulets.

— Autom. *Conduite intérieure,* Type de carrosserie de voiture automobile entièrement fermée dans laquelle le conducteur de la voiture est à l'intérieur, séparé ou non des autres passagers par un panneau vitré. (Certaines conduites peuvent, par repliement de la couverture souple et escamotage des côtés, être transformées en torpédos.)

Conduite intérieure.

— Chem. de f. *Conduite générale du frein continu,* Conduite établie tout le long du train et dont la continuité est assurée par des tubes souples entre chaque wagon. (Elle renferme de l'air sous une pression normale et déterminée. Toute baisse de cette dernière, provoquée par exemple, par l'ouverture du robinet mis à la disposition du mécanicien ou par la rupture de la conduite, provoque le serrage des freins de tous les véhicules.)

— Constr. *Tuyau de conduite* ou simplement *Conduite,* Tuyau ou aqueduc de petite section. || Action de diriger les travaux d'un chantier de terrassement, de charpente, de maçonnerie.

— Mar. Frais de route qu'on paye aux marins, pour se rendre au port d'embarquement ou de station. || Appareil quelconque qui dirige une manœuvre. V. CONDUIT.

— Mus. anc. *Conduite rythmique.* V. RYTHMIQUE.

— Peint. Ordonnance satisfaisante d'un tableau.

— Techn. Partie excédante d'un fût d'outil de menuisier, pour l'empêcher de descendre trop. || Sorte de canal ménagé sous un parquet, pour conduire l'air extérieur jusqu'au foyer d'une cheminée, afin d'obliger la fumée à monter. || Grosse pièce qui, en horlogerie, sert pour transmettre le mouvement à distance. || Ensemble des tuyaux emboîtés les uns dans les autres et que parcourt l'eau ou le gaz, en partant d'un réservoir, pour se rendre à tous les points où le fluide doit être utilisé.

— Théol. Action divine ; dessein de Dieu : *La* CONDUITE *de Dieu sur la vie et la maladie.* (Pascal.)

— Loc. fam. *Acheter une conduite,* S'amender. || *Faire la conduite à quelqu'un,* L'accompagner. || *Faire à une personne la conduite de Grenoble,* La reconduire à coups de bâton et à coups de pierres. (L'origine de cette locution est incertaine. On a proposé celle-ci : Richelet, l'auteur du fameux *Dictionnaire français* [1680], avait laissé paraître en mainte occasion, dans cet ouvrage, l'animosité singulière qu'il nourrissait contre les Grenoblois. Ayant commis plus tard l'imprudence de se rendre dans leur ville, il y aurait été reconnu et accueilli à coups de bâton.)

CONDUPLICABLE adj. Bot. Qui peut être condupliqué : *Foliole, pétiole* CONDUPLICABLE.

CONDUPLICATIF, IVE adj. Bot. Se dit d'un mode de préfoliation dans lequel les feuilles sont pliées dans leur longueur et placées côte à côte sans s'embrasser, comme dans le bourgeon du hêtre : *Folioles* CONDUPLICATIVES. (On dit aussi CONDUPLIQUÉ.)

CONDUPLICATION [*si-on*] n. f. Etat de ce qui est conduplicatif : CONDUPLICATION *des folioles, des cotylédons.*

— Rhét. Répétition d'un mot au commencement ou à la fin d'une phrase.

CONDUPLIQUÉ [*ké*], **E** adj. Bot. Syn. de CONDUPLICATIF, IVE.

CONDURANGINE n. f. Nom donné à des glucosides retirés de l'écorce du condurango, et que l'on a préconisés contre les ulcères cancéreux et syphilitiques.

CONDURANGO n. m. Bot. Nom de diverses asclépiadacées, de l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. On emploie l'écorce du *gonolobus condurango* comme tonique et analgésique dans les maladies de l'estomac.

CONDYLE n. m. (gr. *kondulos*). Anat. Extrémité articulaire d'un os ayant la forme d'une portion d'ovoïde allongé : CONDYLE *du fémur, de la mâchoire.*

— Antiq. gr. Le mot *kondulos,* nom de la seconde phalange du doigt médius, a été quelquefois employé par les Grecs pour désigner une mesure de longueur égale à deux doigts (*daktuloi*).

— ENCYCL. Les vrais *condyles,* ceux qui rentrent exactement dans la définition, sont ceux du maxillaire inférieur et ceux de l'occipital. (Les cavités qui les reçoivent sont dites glénoïdes.)

CONDYLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. Qui se rapporte à un condyle.

— *Articulation condylienne,* Sorte de diarthrose dans laquelle les surfaces articulaires sont un condyle et une cavité glénoïde (temporo-maxillaire).

— *Trou condylien,* Orifices de l'occipital placés en avant et en arrière des condyles de cet os.

CONDYLIS (Georges), général et homme politique grec, né à Trikkala (Thessalie) en 1879. Il se mêla de bonne heure à la vie politique et, en 1896, combattit dans les rangs des patriotes crétois. Il s'engagea plus tard, comme volontaire, dans l'armée régulière. Colonel en 1917, il prit part aux opérations contre les Bulgares en Macédoine et contre les Turcs en Asie Mineure ; mais il dut donner sa démission et se retirer à Constantinople, en novembre 1920, à la chute de Venizelos. Rentré en Grèce en septembre 1922, il reçut, après la proclamation de la République, le commandement de la division de Crète. Il fut ministre de la guerre en 1923, puis ministre de l'intérieur en 1925.

CONDYLOÏDE adj. (du gr. *kondulos,* condyle, et *eidos,* aspect). Anat. Qui a la forme d'un condyle.

CONDYLOÏDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Anat. Qui avoisine le condyle.

CONDYLOME n. m. (du gr. *kondulôma,* renflement). Excroissance charnue, douloureuse et contagieuse, d'origine vénérienne, siégeant aux parties génitales ou dans leur voisinage.

— ENCYCL. On distingue deux sortes de *condylomes :* les *condylomes plats,* nom donné parfois aux syphilides végétantes, et les *condylomes acuminés,* dus à un spirochète spécial, accompagnant fréquemment la blennorragie et auxquels on donne vulgairement le nom de *crêtes de coq* ou de *choux-fleurs.*

CONDYLURE n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des talpidés, comprenant des taupes munies d'une queue longue, et à museau terminé par une couronne de tentacules en étoile. (On ne connaît qu'une espèce de condylure [*condylura cristata*], répandue dans l'Amérique du Nord.)

CÔNE n. m. (du gr. *kônos,* pomme de pin). Solide engendré par un triangle rectangle qui tourne autour d'un des côtés de l'angle droit. (Ce cône est dit *cône droit* ou *cône de révolution.*) || Plus généralement, Surface engendrée par une droite mobile qui se déplace en passant par un point fixe et en s'appuyant constamment sur une courbe fixe quelconque dans l'espace. (Le point fixe est le *sommet du cône,* la droite mobile est la *génératrice,* la courbe

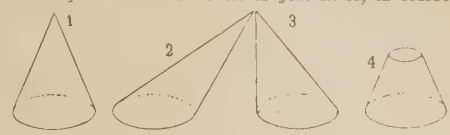

1. Cône droit; 2. Cône oblique; 3. Cône rectangle; 4. Tronc de cône.

fixe est la *directrice.*) || *Cône oblique,* Celui qui n'est pas droit. || *Tronc de cône* ou *cône tronqué.* V. TRONC. || *Cône d'embrayage,* Dans un embrayage à friction, Couple de deux cônes dont l'un pénètre dans l'autre et s'y coince pour produire l'embrayage.

— Artill. *Cône mort,* Cône ayant pour axe la verticale passant par le centre de la pièce et pour génératrice la droite d'inclinaison maximum. (Les canons employés dans le tir contre avions ne peuvent, en raison de l'organisation du matériel, prendre une inclinaison sur l'horizontale supérieure à 65° pour l'auto-canon, 70° pour la remorque, et 85° pour le canon sur plate-forme. Il existe donc une partie de l'espace où un avion ne peut être attaqué par un canon anti-aérien. Tous les avions qui se trouveront à l'intérieur du *cône mort* seront inattaquables par cette pièce.) || *Cône de raccordement,* Partie de l'âme d'un canon située entre la *chambre à poudre* et la partie rayée. (Le *cône de raccordement* a une forme tronconique dont la grande base est à l'intersection de la chambre à poudre ; il a pour but de permettre le passage facile de la *ceinture* du projectile et d'assurer celui-ci à sa position de chargement soit à l'aide du refouloir, soit par la pression exercée par la culasse sur le culot de la douille de la cartouche.)

Cône : *a,* de pin; *b,* de cyprès; *c,* de houblon.

— Astron. *Cône d'ombre,* Ombre en forme de cône projetée par une planète, dans la direction opposée à celle du soleil : *Il y a éclipse totale de soleil pour tout point de la terre qui se trouve dans le* CÔNE D'OMBRE *de la lune.*

— Bot. Fruit des conifères, tels que le pin, le sapin, etc. || Inflorescence du houblon.

— Histol. Elément visuel de la couche juxtachoroïdienne de la rétine. (Il est enserré, à sa partie basale, par le chevelu du neurone optique périphérique dont le corps cellulaire est dans la première couche nerveuse de la rétine. Le cône est dépourvu de pourpre rétinien ou *érythropsine ;* il réagit néanmoins aux radiations colorées ayant la plus grande longueur d'onde : rouge et orangé.)

— Mar. Signal de forme conique hissé aux sémaphores, pointe en haut ou pointe en bas, pour signaler le mauvais temps.

— Mécan. Dans un roulement à billes, Pièce conique sur laquelle agit la poussée latérale des billes, et qui sert à régler ce roulement. || Pièce d'une transmission composée de plusieurs poulies de diamètres différents, utilisée quand, un arbre qui tourne à vitesse constante doit mener une machine à des vitesses variées. (On dit aussi POULIE ÉTAGÉE et CÔNE-POULIE.)

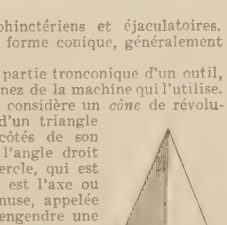

CÔNES (mécan.) : 1. De mêche; 2. De transmission.

— Pathol. *Syndrome du cône terminal,* Ensemble des troubles paralytiques consécutifs à des lésions du cône terminal de la moelle épinière, et qui se manifestent par l'anesthésie des muqueuses urétrale et rectale, de la peau du périnée et par des troubles sphinctériens et éjaculatoires.

— Pharm. Préparation de forme conique, généralement destinée à être brûlée.

— Techn. Nom donné à la partie tronconique d'un outil, pemettant sa fixation dans le nez de la machine qui l'utilise.

— ENCYCL. Géom. Si l'on considère un *cône* de révolution obtenu par la rotation d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de son angle droit, l'autre côté de l'angle droit du triangle engendrera un cercle, qui est la *base* du cône ; le premier est l'axe ou *hauteur* du cône ; l'hypothénuse, appelée *arête* ou *apothème* du cône, engendre une aire qui est l'*aire latérale du cône.* — L'aire latérale du cône s'obtient en multipliant la moitié de son côté (apothème) par la circonférence de sa base. Le volume du cône s'obtient en multipliant la surface de la base par le tiers de la hauteur.

Cône droit et triangle rectangle générateur.

Si R est le rayon de base et *a* l'apothème, H la hauteur on a : Aire latérale $= \pi Ra$; Volume $= 1/3\ \pi R^2 H$.

L'équation en coordonnées rectilignes d'une surface conique rapportée à son sommet pris pour origine est nécessairement homogène par rapport aux trois variables x, y, z, parce que les trois coordonnées d'un point de la surface doivent pouvoir subir une transformation proportionnelle, dans un rapport arbitraire, sans que le point représenté par les valeurs ainsi modifiées de x, de y, et de z cesse de représenter un point de la surface du cône.

Réciproquement, toute équation homogène entre trois coordonnées rectilignes, x, y, z, représente une surface conique.

Les sections faites par les plans parallèles dans un cône sont toutes semblables, d'après la définition même de la similitude ; les tangentes menées à ces sections, aux points situés sur une même génératrice, sont donc parallèles, et, par suite, contenues dans un même plan ; ce plan est le plan tangent au *cône*, le long de la génératrice considérée. Un plan tangent à un cône le touche donc en tous les points de la génératrice qui passe par le point de contact. — Les sections du cône de révolution, ou plus généralement du cône du second degré, par des plans, portent le nom de *coniques*. V. CONIQUE.

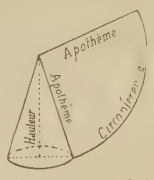

Développement latéral du cône.

— Géol. *Cône de déjection*. — Ensemble des matériaux apportés par un torrent, au point où il débouche dans une vallée. En ce point, les blocs, rencontrant une pente plus douce et un espace plus vaste, se déposent en un large éventail.

Cône d'éboulement. — Amas de matériaux à la base des montagnes, résultant de la dégradation continue des sommets, par l'action répétée du gel et du dégel.

Cône volcanique. — Quelques cônes volcaniques sont entièrement formés de laves ; mais il s'agit, le plus souvent, de *cônes de débris* formés autour de l'orifice du cratère par l'accumulation de scories, de *lapilli*, de cendres rejetés pendant les éruptions. Le cône de débris du Cotopaxi a une hauteur de 2.000 m. et une régularité géométrique. En France, dans les anciens volcans d'Auvergne, on peut citer celui du Pariou.

— Mécan. La forme conique est employée dans les transmissions de mouvement, sous diverses formes :

Le *cône de friction ou d'embrayage* est un appareil d'embrayage composé de deux cônes métalliques pouvant se pénétrer l'un l'autre, et que l'on emploie pour communiquer le mouvement de rotation d'une pièce à une autre.

Roues coniques à friction.

Les *cônes-poulies* et *tambours coniques* ou *poulies étagées* sont utilisés pour changer la vitesse du mouvement. Ces organes sont constitués par des poulies coniques juxtaposées. Pendant la marche, on peut faire passer la courroie d'une poulie sur une autre, afin d'avoir une variation dans la vitesse.

Dans certaines machines on emploie des *roues coniques à friction* pour transmettre le mouvement à des axes non parallèles. Le cône qui conduit se fait en fonte, et celui qui est mené se compose de rondelles de cuir serrées fortement entre deux plaques de fonte ; ces deux pièces sont tournées sur leur contour.

Les *engrenages coniques* sont des roues dentées permettant de transmettre le mouvement d'un arbre à un autre arbre qui le rencontre, avec ou sans modification de la vitesse de rotation.

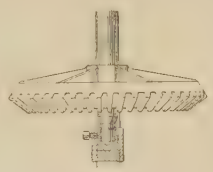
Engrenage conique.

CÔNE n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *conidés* et dont le nom scientifique est *conus*.

— ENCYCL. Les *cônes* sont des animaux marins, à pied étroit, tronqué en avant, obtus en arrière ; à tentacules oculifères grêles, à siphon saillant. Leur coquille, conique, allongée, souvent recouverte d'un épiderme feutré, est, sous ce revêtement, ordinairement marquée de dessins bruns sur un fond de couleurs vives. On en connaît plus de cinq cents espèces, dont environ cent cinquante fossiles dans les terrains tertiaires. Les espèces vivantes habitent les mers chaudes (une seule espèce dans la mer Méditerranée), où ils se réfugient dans les fentes, les trous de rochers et les mares peu profondes à l'intérieur des récifs de coraux.

Cônes divers.

CÔNÉ, E adj. En forme de cône : *Coquillage* CÔNÉ.

CÔNE-ANCRE n. m. Sac conique en toile maintenu ouvert par un croisillon en bois ou un cercle métallique et qui sert d'ancre aux hydravions ou aux aérostats, les maintient face au vent pour éviter qu'ils ne dérivent trop rapidement.

Cône-ancre.

CONECTE (Thomas), carme, né à Rennes, brûlé à Rome comme hérétique en 1434. Il eut un prodigieux succès comme prédicateur, puis alla en Italie où il se signala par ses attaques contre la cour de Rome, et fut convaincu d'hérésie.

CONEGLIANO [*né-li-a*], ville d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise) : 15.000 hab. Ch.-lieu de district. Fabriques de draps de laine et de soieries. Vins. La ville a conservé son enceinte de murailles médiévales et son château ; l'église Saint-Léonard du XVe siècle possède les meilleurs tableaux du CONEGLIANO. — Le titre de *duc de Conegliano* fut donné par Napoléon Ier au général A. Jeannot de Moncey en 1806.

CONEGLIANO (Giovanni-Battista CIMA, dit DA), peintre italien, né à Conegliano vers 1460, vivait encore en 1517. Dans la plupart de ses compositions qui rappellent la manière de Giovanni Bellini, Cima a reproduit la colline couronnée d'un vieux château au pied de laquelle se trouve sa ville natale. Parmi les tableaux de cet artiste, rappelons : *la Madone entre saint Jacques et saint Jérôme*, à Vicence ; *saint Jean-Baptiste ; Constantin et sainte Hélène soutenant la croix ; Tobie ; Saint Jacques* et *saint Nicolas*, dans diverses églises de Venise. Le Louvre possède de lui : *la Vierge et l'enfant Jésus adorés par la Madeleine et saint Jean*.

CONEGLIANO (duc DE). Biogr. V. MONCEY.

CONÉINE n. f. Chim. V. CONICINE.

CONEJERA, petite île déserte du groupe des Baléares, devant son nom aux lapins (*conejos*, en espagn.) qu'elle nourrit.

CONÉPATE n. m. Genre de mammifères carnivores, famille des mustélidés, comprenant des moufettes de l'Amérique centrale et méridionale, dont on connaît quatre espèces. V. MOUFETTE.

CONESSINE n. f. Alcaloïde de formule $C^{24}H^{40}N^2$, tiré de l'écorce de wrightie (*wrightia antidysenterica*). || Syn. de WRIGHTINE.

CONEY (le), affluent droit de la Saône, né dans le départ. des Vosges, aux environs de Xertigny, et finissant à Corre (Haute-Saône) après un cours de 52 kil.

Conf. ou **Cf.** Abrév. du latin *Confer*, signif. *rapprochez*, dont on fait précéder toute indication d'ouvrage auquel on renvoie.

CONFABULATEUR, TRICE n. Celui, celle qui confabule. (Vx.)

CONFABULATION [*si-on*] n. f. Action de confabuler.

CONFABULER [*lé*] v. intr. (lat. *confabulari*). Se livrer à des causeries familières. (Vx.)

CONFALON n. m. Féod. V. GONFALON.

CONFALONIER [*ni-é*] n. m. Féod. V. GONFALONIER.

CONFALONIERI (comte Frédéric), patriote italien, né à Milan en 1785, mort à Hospenthal (Saint-Gothard) en 1846. D'une riche et ancienne famille lombarde, il consacra sa vie à la lutte contre la domination étrangère, combattant d'abord les Français ; puis, après 1815, conspirant contre l'Autriche. Arrêté en décembre 1821, il fut condamné à mort mais bénéficia d'une commutation de peine et subit le *carcere duro* du Spielberg. Gracié en 1836, sous la condition qu'il se rendrait en Amérique, il put rentrer en Europe dès 1838 et même reparaître en Italie en 1840. Il regagnait la Lombardie quand la mort le frappa. Ses funérailles, à Milan, furent l'occasion d'une grande manifestation politique.

CONFARRÉATION [*si-on*] n. f. (lat. *confarreatio ;* de *cum*, avec, et *far, farris*, blé, froment, épeautre). Dr. rom. L'un des modes d'établissement de la *manus*.

— ENCYCL. C'était une cérémonie religieuse, consistant dans l'offrande à Jupiter d'un pain d'épeautre (*farreus panis*) avec des paroles sacramentelles, en présence de dix témoins, du grand pontife et du flamine de Jupiter. C'était un véritable mariage religieux, qui paraît avoir été réservé aux patriciens.

— Dr. rom. A Rome, le mariage des patriciens, célébré suivant le rit de la *confarreation*, était peut-être indissoluble à l'origine. Le mariage du flamine de Jupiter le resta jusqu'à Dioclétien. Les divorces furent rares dans les premiers temps de Rome. Plusieurs écrivains antiques ont même prétendu qu'il ne s'en produisit pas un seul durant les cinq premiers siècles de Rome. Mais ils se multiplièrent dans les derniers temps de la république et sous l'empire.

CONFECTEUR [*fèk'*] n. m. (lat. *confector ;* de *confectum*, supin de *conficere*, achever, tuer). Antiq. rom. Bestiaire, gladiateur qui achevait et dépouillait les animaux.

CONFECTION [*fek-si-on*] n. f. (lat. *confectio ;* de *confecere*, achever). Action de faire complètement : *La* CONFECTION *de la loi, des listes électorales, d'un vêtement, d'une route.* || Achèvement : *Jusqu'à entière* CONFECTION.

— Drog. et Pharm. Préparation pharmaceutique pâteuse d'une poudre avec du miel ou du sirop. (On considère généralement les mots CONFECTIONS et ÉLECTUAIRES comme synonymes.)

— Techn. Nom donné aux vêtements exécutés en grand nombre sur des mesures normales et vendus suivant les tailles des acheteurs : *Acheter une* CONFECTION. || Ensemble des diverses opérations qui aboutissent à l'exécution d'un vêtement ; à savoir : l'exécution du *patron*, la *coupe* du tissu, l'*affût*, l'*essayage*, la *rectification* du vêtement, la *couture* à la main où à la machine, et le *repassage* de ce vêtement une fois celui-ci terminé.

CONFECTIONNEMENT [*fèk-si-o-ne-man*] n. m. Action de confectionner.

CONFECTIONNER [*fè-ksi-o-né*] v. tr. (de *confection*). Faire, fabriquer : CONFECTIONNER *un plat, une machine, un budget.* || Apprêter, parer, plier pour la vente.

— ***Confectionné, e,*** part. pass. du verbe *Confectionner*. || Vêtements faits d'avance, et non sur mesure : *Les vêtements* CONFECTIONNÉS *coûtent meilleur marché que les vêtements faits sur mesure.*

— ***Se confectionner,*** v. pr. : SE CONFECTIONNER *une robe.*

— Au sens passif : *Vêtements qui* SE CONFECTIONNENT *en province.*

CONFECTIONNEUR [*fè-ksi-o-neur*], **EUSE** n. Personne qui confectionne, qui fait des confections. (On trouve aussi, mais rarement, CONFECTIONNAIRE.)

CONFÉDÉRATEUR, TRICE adj. Qui organise, qui établit une confédération : *Etat* CONFÉDÉRATEUR. || Qui se porte vers la confédération : *Esprit* CONFÉDÉRATEUR. *Tendances* CONFÉDÉRATRICES.

— Substantiv. : *Des* CONFÉDÉRATEURS.

CONFÉDÉRATIF, IVE adj. Qui appartient, qui a rapport à une confédération. (On dit aujourd'hui CONFÉDÉRÉ.)

CONFÉDÉRATION [*si-on*] n. f. (lat. *confederatio*). Action de confédérer. || Union d'Etats qui se soumettent à un pouvoir général, tout en conservant un gouvernement particulier : *La* CONFÉDÉRATION *helvétique.* || Nom que l'on donnait, en Pologne, aux associations armées qui se faisaient entre nobles.

— *Par extens.* Ligue, association : *Le peuple latin est une* CONFÉDÉRATION *des villes latines.* (Guizot.)

— SYN. **Confédération, alliance, ligue.** V. ALLIANCE.

— ENCYCL. Hist. *Confédérations polonaises*. Dans l'ancienne Pologne, on appelait *confédération* (*konfederacja*) une ligue constituée temporairement par tels ou tels éléments, surtout par la noblesse, en vue d'atteindre un but défini. Quand elle embrassait tout le pays, elle était dite « Confédération générale ». L'objet des confédérations était tantôt de prendre des initiatives d'intérêt commun à défaut des pouvoirs publics, tantôt de se dresser contre ceux-ci, tantôt au contraire de soutenir le souverain. Les membres étaient inscrits nominativement sur l'acte de confédération et ils s'engageaient par serment à poursuivre le but commun. Les confédérations avaient leur chef (maréchal), leurs hetmans et divers fonctionnaires, dont l'ensemble constituait le « Conseil suprême » (*generalnosc*) ; elles avaient aussi leurs diètes, où les décisions étaient prises à la simple majorité. Par cette organisation, les confédérations ont pu, dans bien des cas, atténuer les vices du régime constitutionnel, mais elles ont souvent aussi dégénéré en rébellions contre l'ordre légal (*rokosz*) et ont contribué par là à aggraver l'anarchie. Les confédérations ont été nombreuses au moyen âge et dans les deux derniers siècles de la Pologne indépendante, où les plus célèbres ont été la Confédération de Radom (1767-1768), celle de Bar (1768-1772) et celle de Targowica (1792).

Confédération des princes (la) [en allem. *Fürstenbund*], conclue à Berlin le 23 juillet 1785, par la plupart des Etats allemands, sous l'inspiration de Frédéric II, contre l'empereur Joseph II qui voulait céder les Pays-Bas à l'Electeur palatin en échange de la Bavière.

CONFÉDÉRATION DU RHIN. Au lendemain du traité de Presbourg, que François de Habsbourg signa comme empereur d'Allemagne et empereur d'Autriche, Napoléon Ier procéda à la réorganisation de l'Allemagne, en supprimant le Saint-Empire romain germanique. Le 12 juillet 1806, il fit signer à seize princes allemands, parmi lesquels les rois de Bavière et de Wurtemberg, un pacte les groupant en une confédération qui reconnaissait pour protecteur l'empereur des Français, concluait avec lui une alliance militaire perpétuelle exclusive de toute autre, et se gouvernait au moyen d'une Diète siégeant à Francfort et composée de deux collèges. Par suite d'accessions successives, la Confédération comprit, en 1809, trente-sept membres, engloba 14.680.900 habitants, et disposa d'une armée de 120.000 hommes. Elle disparut à la suite du désastre de Leipzig (1813).

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. On désigne ainsi le corps politique que constituèrent les Etats allemands, de 1815 à 1866, après la chute de Napoléon Ier et le Congrès de Vienne. La Confédération nouvelle eut pour acte de naissance le pacte fédéral du 8 juin 1815 ; ses membres étaient, outre les souverains des Etats allemands proprement dits, l'empereur d'Autriche pour ceux de ses Etats ayant fait partie de l'ancien Empire, le roi de Danemark pour le Holstein, le roi des Pays-Bas pour le Luxembourg. L'Autriche, comme le plus ancien et le plus influent des Etats confédérés, avait la présidence de la Confédération. Le pacte fédéral laissait à chacun d'eux sa pleine souveraineté, mais il leur superposait une Diète, formée de plénipotentiaires désignés par les souverains, siégeant à Francfort, et chargée de prendre des décisions sur les affaires communes.

La Confédération germanique portait en elle deux germes de destruction : l'impuissance du pouvoir central, et, surtout, l'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche, qui se portaient mutuellement ombrage. Bismarck, qui voulait reconstituer l'unité impériale à son profit, comprenait qu'il n'atteindrait ce but qu'en brisant la Confédération germanique par l'expulsion de l'Autriche. Il y parvint en provoquant la guerre de 1866.

CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD. Ce fut la forme d'organisation qui remplaça en 1866 l'ancienne Confédération germanique, dissoute par la guerre austro-prussienne. Elle reçut sa constitution définitive le 25 juin 1867. Plus restreinte, mais plus centralisée que l'organisation à laquelle elle succédait, elle s'en distinguait sur trois points principaux : 1° Elle ne comprenait plus ni l'Autriche, ni les Etats du Sud, mais seulement les petites souverainetés situées au nord de la ligne du Mein. Comme toutes étaient insignifiantes, sauf la Saxe, ce seul fait suffisait à donner à la Prusse une prédominance incontestée ; 2° Alors que l'ancienne Confédération était en réalité une alliance permanente d'Etats conservant la plénitude de leurs droits souverains, la nouvelle était qualifiée par les théoriciens de « Etat fédératif », c'est-à-dire comportait un super-Etat muni d'organes distincts. Elle avait une armée et des finances fédérales indépendantes de celles de ses membres, et se trouvait ainsi dans la vie internationale douée des mêmes capacités d'offensive que les puissances voisines ; 3° Alors que la Diète de l'ancienne Confédération ne se composait que de plénipotentiaires délégués par les souverains, la nouvelle avait à sa tête un président, qui était en fait le roi de Prusse, investi du pouvoir exécutif, et représenté par un chancelier. A côté du Conseil fédéral nommé, comme précédemment, par les gouvernements, figurait un *Reichstag* ou parlement élu au suffrage universel par le peuple ; et par là, la nouvelle constitution était non seulement plus unitaire, mais aussi plus démocratique que l'ancienne. Elle faisait théoriquement une part aux trois forces qui s'étaient jusqu'alors disputé la direction de l'Allemagne (le roi de Prusse, les princes souverains, le parlement élu), mais Bismarck, qui en fut le premier chancelier, l'avait façonnée de manière que dans la pratique les deux dernières devaient être constamment subordonnées à la première.

Cette organisation répondait si bien aux commodités de sa politique qu'elle ne subit qu'un changement de nom lorsque, en 1871, la Confédération du Nord fut transformée en Empire d'Allemagne et étendue aux Etats du Sud.

CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE. V. SUISSE.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL ou **C. G. T.** La Confédération Générale du Travail, principal groupement des forces ouvrières en France, a été créée en 1895, au congrès de Limoges. Elle comprend deux sections : la section des fédérations nationales d'industries ou de

métiers, et la section des unions départementales. Elle est administrée par un comité confédéral national, composé des délégués des deux sections, et par trois organes permanents : la commission administrative, la commission de contrôle et le bureau confédéral, à la tête duquel est le secrétaire général. Le congrès national de la C. G. T., assemblée générale des délégués des syndicats, se réunit tous les ans.

Confédération générale du Travail.

D'après l'article premier des statuts, la C. G. T. a pour but : « le groupement, en dehors de toute école politique, de tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ».

Les tendances révolutionnaires de la C. G. T. n'ont pas tardé à s'affirmer ; au congrès d'Amiens, une résolution, considérée depuis comme fondamentale, a assigné la grève générale comme moyen d'action normal du syndicalisme. La guerre amena la C. G. T. à laisser momentanément de côté ses fins révolutionnaires et à collaborer dans une certaine mesure avec les gouvernements bourgeois en vue de la défense nationale. En 1920 elle créa un conseil économique du travail, chargé de l'étude des diverses questions posées par l'après-guerre, conseil dans lequel étaient admis des éléments étrangers aux groupements syndicaux. Cette attitude lui ayant attiré une vive opposition de la part de certains éléments extrémistes, la C. G. T. fut la tête du mouvement qui aboutit à la grève générale de 1920. Des poursuites furent engagées contre elle, et sa dissolution fut prononcée par jugement du tribunal correctionnel de la Seine, du 13 janvier 1921, pour violation de la loi de 1884 sur les syndicats. En 1922 se produisit au sein de la C. G. T. une scission qui aboutit à la formation de la *C. G. T. U.* (*Confédération Générale du Travail Unitaire*), affiliée au parti communiste.

Depuis cette date, la C. G. T. a fait passer au second plan les projets de transformation sociale, et s'est efforcée d'obtenir des pouvoirs publics la réalisation d'un certain nombre de revendications ouvrières ; citons notamment : les assurances sociales, l'élargissement de la loi de huit heures, les congés payés, etc.

On estime que la C. G. T. compte actuellement de 600.000 à 700.000 cotisants, tandis que la C. G. T. U. n'en groupe que 150.000. Son organe quotidien est *le Peuple*, et son bulletin mensuel *la Voix du peuple*.

Confédération des travailleurs intellectuels (C. T. I.). Organisation constituée en 1919 et ayant pour objet « d'organiser entre le plus grand nombre possible de collectivités représentant les différentes professions intellectuelles, libérales et techniques, une action commune concernant la protection et la défense des intérêts et des droits généraux desdites professions ». La C. T. I., qui comprend 111 groupements réunis en 12 sections, est administrée par un comité directeur, composé des délégués de chaque section, et un bureau, présidé hebdomadairement par le délégué général.

CONFÉDÉRER [*ré*] v. tr. (lat. *confederare ;* de *cum*, avec, et *fœdus*, alliance. — Se conjugue comme *accélérer*.) Réunir en confédération, liguer : *C'est l'unité d'intérêt qui* CONFÉDÈRE *les peuples.*

— ***Confédéré, e,*** part. pass. du verbe *Confédérer.*

— *Substantiv. :* Etats, peuples, individus confédérés : *L'armée des* CONFÉDÉRÉS. *Trahir ses* CONFÉDÉRÉS. || Hist. mod. Aux Etats-Unis d'Amérique, Etats ligués contre le gouvernement fédéral : *Les* CONFÉDÉRÉS *battirent les fédéraux sur le Potomac.*

— ***Se confédérer,*** v. pr. : *Schwiz, Uri et Unterwalden sont les premiers cantons suisses qui* SE CONFÉD�ÉRÈRENT.

CONFÉRENCE [*ranss'*] n. f. (lat. *conferentia ;* de *conferre*, comparer). Action de comparer deux choses : CONFÉRENCE *de textes.* || Examen, discussion d'une question : *Médecins qui ont entre eux une longue* CONFÉRENCE.

— Réunion de personnes, et particulièrement de diplomates qui traitent des questions d'intérêts communs à plusieurs Etats : *La* CONFÉRENCE *de Paris.* || Réunion de personnes qui discutent des questions relatives à leurs études communes : CONFÉRENCE *des avocats.* CONFÉRENCES *ecclésiastiques.*

— Discours familier, sorte d'entretien devant un public sur diverses matières.

— Hist. rel. Chez les méthodistes anglais, Nom de l'autorité ecclésiastique suprême, constituée par un corps de 240 ministres et de 240 laïques. (Elle fut instituée en 1744 par John et Charles Wesley.)

— Théol. Discours religieux prononcé avec des formes moins solennelles que celles du sermon. || Livre qui contient des comptes rendus de conférences ecclésiastiques ou des discours religieux appelés « conférences ».

— Dr. Nom que l'on donnait, avant 1789, à des réunions dans lesquelles les tribunaux réglaient les différends survenus à l'occasion de leurs juridictions.

— SYN. **Conférence, colloque,** etc. V. COLLOQUE.

— ENCYCL. Dr. intern. On désigne sous le nom de *conférence* une réunion de représentants d'Etats chargés d'examiner, de débattre, de trancher, par un traité à soumettre ensuite à la ratification de leurs gouvernements, une question dont la solution intéresse ces Etats. Les gouvernements réservent généralement le nom de « conférences » aux réunions diplomatiques où sont traitées des affaires d'un intérêt secondaire, spéciales ou techniques ; ils donnent plutôt celui de « congrès » à celles qui ont une grande importance, soit en raison des questions à discuter, du nombre des Etats représentés, soit encore en raison du rang élevé des plénipotentiaires, de la présence des souverains. V. CONGRÈS.

— Dr. parlement. En France, lorsqu'un projet de loi voté par l'une des deux Chambres a été modifié par l'autre, la première peut décider qu'une commission sera chargée d'entrer en *conférence* avec une commission désignée par la seconde, à l'effet de s'entendre sur un texte commun.

— Dr. adm. *Conférences interdépartementales* ou *intercommunales.* Deux ou plusieurs départements, deux ou plusieurs communes peuvent provoquer la création de *conférences interdépartementales* ou de *conférences intercommunales* pour examiner les questions ayant un intérêt commun à plusieurs circonscriptions. Les décisions ainsi préparées doivent toujours être soumises aux divers conseils intéressés qui sont maîtres de la décision. (Loi du 10 août 1871, art. 89, 90, 91 ; Loi du 5 avril 1884, art. 116, 117, 118.)

— Enseign. *Conférences pédagogiques.* Ce sont des réunions périodiques d'instituteurs ayant lieu au chef-lieu de canton, sous la présidence de l'inspecteur primaire. Instituées en 1835, c'est en 1878 qu'elles furent régularisées et réglementées par une circulaire ministérielle. Elles ont pour objet l'étude de diverses questions pédagogiques fixées par l'inspecteur d'académie. Les instituteurs y arrêtent la liste des ouvrages dont ils proposent l'adoption dans les écoles publiques.

Les *maîtres de conférences,* dans les diverses facultés, sont chargés, soit de compléter, par des leçons auxiliaires et d'un caractère plus pratique, les cours des professeurs titulaires, soit de professer une matière d'enseignement pour laquelle ils ont des aptitudes spéciales ou qui n'est pas représentée dans la faculté.

Conférences publiques. On entend aujourd'hui par *conférence* une sorte de leçon familière sur une question de morale, de politique, de littérature, de géographie, etc., qui peut intéresser le public. Ce genre fut introduit en France par Emile Deschanel qui l'avait pratiqué en Belgique pendant son exil (1851-1860). Depuis il n'a pas cessé de prospérer, comme le montre de notre temps le succès de la Société des Conférences et celui de l'Université des *Annales politiques et littéraires.* Le conférencier doit avoir surtout un talent de vulgarisateur. Le danger est qu'à simplifier les questions on risque de se tenir trop à la surface des choses et d'en donner une idée fausse. Les conférences n'en sont pas moins utiles. Elles répondent aux besoins d'un public qui n'a pas le loisir d'approfondir les questions et elles contribuent à entretenir et à développer le goût des choses de l'esprit.

— Milit. *Conférences militaires.* L'institution des conférences régimentaires date de la période où simultanément avec une réduction dans la durée du service militaire on évoquait le rôle social de l'armée. A partir de 1904 les conférences sont devenues la base de l'éducation du soldat. Dans les écoles, les officiers étaient préparés à leur mission d'éducateurs portant sur : 1° les thèmes *militaires* et *patriotiques ;* 2° les thèmes *économiques :* agriculture, industrie, empire colonial, etc. ; 3° les thèmes *moraux ;* 4° les thèmes *utilitaires :* hygiène, santé, etc. De nombreuses sociétés civiles : Conférences populaires, Ligue de l'Enseignement, Union des femmes de France, etc., prêtent leur concours pour ces conférences où le cinéma est aujourd'hui un moyen précieux d'enseignement.

— Relig. I. Les *conférences* ecclésiastiques ont été instituées vers le IXe siècle. Elles avaient pour objet de maintenir dans le clergé séculier le zèle pour les études sacrées et réunissaient le premier jour de chaque mois les prêtres d'un même doyenné pour discuter des questions de science ecclésiastique.

Les conférences paraissent être tombées en désuétude au commencement du XIVe siècle. Le concile de Trente recommanda aux évêques de les rétablir. Actuellement, elles fonctionnent de façon régulière dans tous les diocèses de France. Chaque année, l'évêque publie un programme des questions de dogme, de morale, d'Ecriture sainte et d'histoire ecclésiastique qui doivent être traitées par écrit. La réunion a lieu chez un des prêtres du doyenné.

Chaque membre de la conférence est appelé à faire à son tour un travail sur une des matières désignées.

On nomme *conférences du cas de conscience* les réunions que le clergé de Paris tient quatre fois par an dans l'église Saint-Roch, pour y discuter des questions de morale.

II. On nomme aussi *conférences* une série de discours apologétiques de la religion et de la doctrine catholiques. L'abbé de Frayssinous, depuis évêque d'Hermopolis, inaugura ce genre de prédication dans l'église des Carmes, à Paris. Après lui, Lacordaire donna un grand éclat aux conférences, surtout lorsqu'en 1835 il fut appelé à les prêcher dans la chaire de Notre-Dame (1835-1836 ; 1843-1851). Dans l'intervalle, le P. de Ravignan occupa la chaire de Notre-Dame, de 1837 à 1846. Plus tard, le P. Félix prit pour sujet des *conférences* qu'il prêcha à Notre-Dame, de 1856 à 1869 : *le Progrès par le christianisme.*

Les conférences de Notre-Dame ont continué d'attirer pendant le carême un grand nombre d'auditeurs. Le P. Hyacinthe Loyson, le P. Monsabré, Mgr d'Hulst, les PP. Etourneau, Janvier, Sanson, Mgr Baudrillart, ont poursuivi avec éclat l'œuvre des conférences.

Conférence *avec M. Claude, ministre de Charenton, sur la matière de l'Eglise,* par Bossuet (Paris, 1682). Cette conférence eut lieu en 1678, à l'hôtel de Roye, sur la demande de Mlle de Duras. Elle eut pour objet l'autorité de l'Eglise. Claude publia une *Réponse au livre de M. de Meaux* (Paris, 1683).

Conférences et Discours synodaux sur les principaux devoirs des ecclésiastiques, par Massillon, publiés par son neveu (1746, 1753). Massillon prêcha les *Conférences* à Paris et à Clermont. Les *Discours synodaux* ont été prononcés dans les synodes de Clermont. L'objet des unes et des autres est la formation du prêtre, le développement de l'esprit sacerdotal.

Conférence (PORTE DE LA), à Paris. Construite vers 1583 au bout du jardin des Tuileries, désignée d'abord sous le nom de Porte-Neuve, elle prit celui de la Conférence dès avant 1626, des conférences de Suresnes entre Henri IV et les Ligueurs, qui sortaient par là pour s'y rendre. Reconstruite sur des proportions monumentales depuis 1632 par Pidoux, elle fut démolie par arrêt du Conseil de 1730. Le quai de la Conférence, entre les ponts de la Concorde et de l'Alma, en conserve le souvenir. Une plaque apposée en 1889 sur la balustrade de la terrasse des Tuileries en indique l'emplacement.

Porte de la Conférence (XVIIe s.).

Conférence (ILE DE LA). V. FAISANS (*île des*).

CONFÉRENCIER [*ran-si-é*] v. intr. (Se conjugue comme *prier*.) Faire une conférence.

CONFÉRENCIER [*ran-si-é*], **ÈRE** n. Membre ou président d'une réunion, d'une conférence ecclésiastique, etc. || Personne qui fait une conférence.

CONFÉRENT [*ran*] n. m. Dignitaire que la république de Venise choisissait pour conférer avec les ambassadeurs.

CONFÉRER [*ré*] v. tr. (lat. *conferre ;* de *cum*, avec, et *ferre*, porter, mettre. — Se conjugue comme *accélérer*.) Comparer, collationner : CONFÉRER *des textes, des passages. Comme Aulu-Gelle qui* CONFÉRA *les plus beaux endroits des philosophes dans ses « Nuits attiques ».* (A. France.) V. CONF. ou CF.

— Typogr. *Conférer des épreuves,* Les comparer pour voir si les corrections indiquées sur l'une ont été faites sur l'autre. (On dit plus ordinairement REVISER.)

— Accorder, donner, en vertu de son pouvoir : CONFÉRER *une dignité, un bénéfice, le droit de cité ;* et au fig. : *Les privilèges que l'âge* CONFÈRE.

— *Intransitiv.* Tenir conférence : CONFÉRER *avec son avocat.*

— Autref., Contribuer, concourir.

— ***Se conférer,*** v. pr. : *Les prêtres* SE CONFÈRENT *à eux-mêmes le sacrement de l'Eucharistie.*

— Au sens passif : *Il est des dignités qui ne* SE CONFÈRENT *pas à l'aveuglette.*

— SYN. **Conférer, déférer.** *Conférer,* c'est donner un titre, confier une charge dans les formes ordinaires. Dans le mot *déférer* il entre assez généralement, par rapport à *conférer,* une idée d'égard, de respect, voire de reconnaissance ou d'admiration, et c'est pourquoi il s'emploie de préférence quand il s'agit de dignités et d'honneurs extraordinaires ou de pouvoirs donnés dans des circonstances exceptionnelles.

CONFERVACÉES [*fèr'-va-sé*] n. f. pl. Famille d'algues chlorophycées, dont la plupart vivent dans les eaux douces.

— ENCYCL. Les *confervacées* se multiplient généralement par des zoospores. Leur œuf se forme tantôt par isogamie avec gamètes mobiles et biciliés, tantôt par hétérogamie avec oosphère immobile et anthérozoïde mobile (œdogonie). Les genres principaux, communément désignés sous le nom de conferves sont entéromorphe, ulve chætomorphe, cladophore.

Confervacées (formation de l'œuf chez l'œdogonium ciliatum).

CONFERVE [*fèrv'*] n. f. (lat. *conferva ;* de *confervere*, souder, parce que les anciens attribuaient à ces plantes la vertu de cicatriser les plaies). Genre d'algues, et type de la famille des *confervacées.*

— ENCYCL. Le sens du mot *conferve* a été singulièrement restreint par les algologues ; appliqué autrefois à tous les genres de la famille des confervacées, il s'applique principalement aujourd'hui au genre cladophore.

CONFERVICOLE [*fèr'*] adj. (de *conferve*, et du lat. *colere*, habiter). Hist. nat. Qui croît parmi les conferves.

CONFERVIFORME [*fèr'*] adj. Syn. de CONFERVOÏDE.

CONFERVOÏDE [*fèr*] adj. (de *conferve*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui a l'apparence des conferves.

CONFÈS [*fè*], **ESSE** adj. (lat. *confessus ;* de *confessum*, supin de *confiteri*, avouer). Qui s'est confessé : *Mourir* CONFÈS. (VX.)

Substantiv. Confesseur. (VX.)

CONFESSE n. f. Confession. (Ne s'emploie qu'avec les prépositions *à* et *de* : *Aller* À CONFESSE, *Revenir* DE CONFESSE.)

CONFESSER [*fè-sé*] v. tr. (du lat. *confessum*, supin de *confiteri*, avouer). Avouer, déclarer, reconnaître : CONFESSER *ses torts, son ignorance.* || Proclamer, faire acte public d'adhésion : CONFESSER *sa foi. Les martyrs, au milieu des tourments,* CONFESSAIENT *Jésus-Christ.* || Déclarer au tribunal de la pénitence : CONFESSER *ses péchés.*

— *Fig.* Sonder, arriver à connaître : *Les bons médecins* CONFESSENT *leurs malades.*

— Fam. *Confesser quelqu'un,* Lui tirer subtilement des aveux.

— Recevoir la confession de : *Ce prêtre m'a* CONFESSÉ. Et absolument : *Ce prêtre ne* CONFESSE *pas.*

— Loc. PROV. **C'est le diable à confesser,** C'est difficile comme d'envoyer le diable à confesse, ou comme de débrouiller en confession les péchés du diable.

— ***Confessé, e,*** part. pass. du verbe *Confesser.*

— PROV. **Péché confessé est à moitié pardonné,** La franchise appelle l'indulgence.

— ***Se confesser,*** v. pr. : SE CONFESSER *coupable. La plupart des pécheurs passent leur vie à offenser Dieu et à* SE CONFESSER. (Clément XIV.)

— Au sens passif : *Il est des péchés qui* SE CONFESSENT *sans répugnance.*

— Loc. PROV. **Se confesser au renard,** Faire des confidences à qui peut en abuser (Comme la poule qui se

confesse au renard déguisé en prêtre, dans le *Roman de Renart*.)

— ANTON. **Dénier, disconvenir, nier, protester.** — **Cacher, dissimuler, taire.**

CONFESSEUR [*fé-seur'*] n. m. Chrétien qui a confessé sa foi au temps des persécutions : *Par la nature même des choses, les* CONFESSEURS *et les martyrs doivent précéder les docteurs.* (J. de Maistre.) || Saint qui, dans l'office, n'a pas de titre particulier pour le distinguer, n'étant ni apôtre, ni martyr : *Les saints* CONFESSEURS *de la foi.* || Prêtre qui entend les confessions.

— *Par extens.* Personne à qui l'on peut tout dire : *Le médecin, l'avocat sont des* CONFESSEURS.

— *Fam.* Confident.

— Hist. *Confesseur du roi,* Officier commensal qui avait, entre autres privilèges, le droit d'être réputé présent aux bénéfices dont il était pourvu. (Au moyen âge, il avait généralement un compagnon, qui pouvait le remplacer. Depuis Henri IV, qui choisit le P. Cotton, le confesseur fut un jésuite, jusqu'à la suppression de la Compagnie. Le dernier, le P. Desmaretz (1753 à 1764) eut pour successeur l'abbé Maudoux. Le dernier *confesseur du roi* fut l'abbé Poupart, curé de Saint-Eustache, depuis 1776 ; il était aussi confesseur de la reine.)

— Liturg. Ancien nom des chantres.

— *Adjectiv.* Qui a confessé la foi : *La vraie croix est portée par quatre évêques* CONFESSEURS *et martyrs.* (Chateaubriand.)

— ENCYCL. Liturg. Dans le style liturgique, le nom de *confesseurs* est donné à tous les saints honorés d'un culte public, qui ne sont pi *apôtres,* ni *martyrs.* On distingue les confesseurs *pontifes,* et les confesseurs *non pontifes.* Le culte des confesseurs a été en usage dans l'Eglise dès le IVe siècle. Les ornements liturgiques pour la fête des confesseurs sont de couleur blanche.

— Dr. canon. Le ministre du sacrement de pénitence se nomme *confesseur* (en latin *confessorius*). Primitivement, l'évêque et son pénitencier étaient les seuls confesseurs de chaque diocèse. De bonne heure, l'évêque autorisa un certain nombre de prêtres à recevoir les aveux secrets des fidèles. A mesure que les paroisses s'organisèrent, les curés devinrent de droit les confesseurs de leurs paroissiens. C'est encore à eux que le quatrième concile de Latran ordonne de faire la confession annuelle qu'il prescrit.

Les abbés confessaient leurs religieux, dans les règles les plus anciennes ; peu à peu les moines purent accuser leurs péchés à d'autres prêtres, et dès le VIIIe siècle, entendre les confessions des fidèles. Les grands ordres mendiants du XIIIe siècle reçurent du pape le pouvoir de confesser tous ceux qui s'adresseraient à eux, toutefois après avoir demandé l'autorisation de l'évêque du lieu. Actuellement, les pénitents sont libres de choisir un confesseur parmi les prêtres *approuvés.* On nomme ainsi les prêtres séculiers à qui leur évêque a conféré le droit d'administrer le sacrement de pénitence, et les religieux que leurs supérieurs ont chargés de ce ministère avec l'agrément de l'évêque.

L'autorité ecclésiastique a toujours veillé avec sollicitude sur l'exercice de la charge de confesseur. Il n'y a pas de fonctions dont la dignité soit sauvegardée par des réglements plus rigoureux.

Confesseurs des religieuses. — Les religieuses cloîtrées ont ordinairement un confesseur ordinaire, qui est ou non l'aumônier du couvent, et des confesseurs extraordinaires, à qui elles doivent se présenter de temps à autre, suivant la règle de l'ordre.

CONFESSEUR (LE) *de la reine Marguerite,* qui a écrit en 1302-1303, d'après l'enquête de canonisation de Saint Louis, une précieuse vie latine, puis traduite en français, de ce roi, était un franciscain, Guillaume de Saint-Pathus, plus tard confesseur de Blanche, fille de la reine Marguerite.

CONFESSION [*fé-si-on*] n. f. (*de confesser.*) Aveu : *La* CONFESSION *généreuse et libre énerve le reproche et désarme l'injure.* (Montaigne.) || Aveu général de ses fautes : *Pour moi, je veux faire ici ma* CONFESSION *sans détour.* (J.-J. Rousseau.) — Se dit particulièrement de l'aveu des péchés fait aux prêtres catholiques pour en obtenir l'absolution : *Le tribunal de la* CONFESSION. || Affirmation publique de sa foi, d'une croyance, etc. || Action de recevoir la confession de : *Faire la* CONFESSION *d'un criminel.*

— *Confession générale,* Celle qui s'étend aux péchés de la vie entière. || *Confession auriculaire* ou *privée,* Celle qui est faite en secret à un prêtre. || *Confession publique,* Celle qu'on faisait autrefois devant le peuple.

— Résumé des articles qui contiennent la déclaration de la foi d'une Eglise, d'une personne, etc. : *La* CONFESSION *d'Augsbourg.* (V. plus loin.)

— *Sceau* ou *Secret de la confession.* V. la partie *encycl.* || Fam. : *Confier une chose à quelqu'un sous le* SCEAU DE LA CONFESSION, La lui dire en recommandant le secret le plus rigoureux.

— *Billet de confession.* V. la partie *encycl.*

— Archéol. V. la partie *encycl.*

— Liturg. Affirmation publique de sa foi. || Formule catholique d'aveu des péchés, aussi appelée CONFITEOR, parce qu'elle commence par ce mot. || *Confession de foi* ou simplement *Confession,* Exposé sommaire de la foi d'un individu ou d'une Eglise.

— Rhét. Figure qui consiste à accorder quelque chose à son adversaire pour se concilier le tribunal. Ex. : *L'accusé avait tort,* J'EN CONVIENS ; *mais la faute est-elle condamnée par la loi?*

— N. f. pl. Ouvrage contenant des aveux sur la vie de l'auteur : *Les* CONFESSIONS *de saint Augustin, de J.-J. Rousseau.*

— LOC. PROV. **On lui donnerait le bon Dieu sans confession,** Son extérieur inspire tant de confiance, qu'on croirait qu'il n'aurait pas besoin de se confesser avant de communier.

— SYN. **Confession, aveu.** V. AVEU.

— ANTON. **Dénégation, déni, dissimulation, négation, protestation.**

— ENCYCL. Théol. chrét. La *confession* est l'aveu des péchés fait à un prêtre approuvé, pour recevoir l'absolution. Le principe de la confession se trouve dans ces paroles du Christ à ses apôtres (Jean, XX, v. 22) : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Le pouvoir de juger les péchés suppose pour le ministre de Jésus-Christ le droit de les connaître, et, pour le pénitent, le devoir d'en faire l'aveu. C'est ce qu'a toujours compris et pratiqué l'Eglise chrétienne. La forme de l'aveu a pu varier suivant les circonstances et les époques ; mais les fautes graves ont toujours été l'objet d'un tel aveu.

La confession doit être *humble,* c'est-à-dire accompagnée de repentir ; *complète,* c'est-à-dire comprenant tous les péchés mortels dont le pénitent se souvient. L'omission volontaire d'une faute grave rend la confession sacrilège.

On nomme confession *générale* celle qui contient l'aveu de fautes de toute une vie ; *particulière,* celle qui ne remonte que jusqu'à la dernière absolution reçue. Le quatrième concile de Latran (1215) ordonna à tout fidèle de l'un et l'autre sexe, qui aurait atteint l'âge de raison, de se confesser au moins une fois l'an. Mais les fidèles sont exhortés à se confesser beaucoup plus souvent à cause des bienfaits moraux qu'ils peuvent retirer de l'aveu de leurs fautes.

Luther rejeta l'institution divine et l'obligation de la confession, mais il en permit l'usage aux enfants et aux jeunes gens. Calvin abolit complètement tout aveu des péchés, fait à un homme. En Angleterre la confession a été rétablie et est d'un usage courant dans certaines fractions de la Haute-Eglise.

Sceau de la confession. — On nomme ainsi l'obligation imposée au confesseur de ne rien dévoiler de ce qui a été dit dans une confession sacramentelle. Aucune raison : ni la sécurité de l'Etat, ni le bien de l'Eglise, ni le péril personnel du confesseur, ne peut jamais autoriser la révélation de péchés accusés au confessionnal.

Billet de confession. — On appelle ainsi le billet que le confesseur donne à son pénitent pour attester qu'il l'a entendu en confession. Actuellement, en France, il est demandé aux futurs époux qui se présentent devant leur curé pour contracter mariage.

Denier de confession. — On désignait de ce nom une offrande que les pénitents remettaient à leur confesseur. Cet usage, depuis longtemps, est aboli dans l'Eglise catholique.

— Archéol. *Confession des martyrs.* Ce mot indiquait d'abord le lieu où le corps d'un martyr avait été inhumé ; il fut plus tard appliqué à l'autel bâti au-dessus de ce tombeau dans la crypte des anciennes églises. Enfin, il fut donné à l'autel élevé dans la basilique. Chez les écrivains ecclésiastiques, les mots *confession des martyrs* sont parfois employés pour désigner la basilique elle-même qui contient le corps du martyr.

— Religion bouddh. Dans l'Inde, la *confession* publique ou auriculaire paraît remonter à une très haute antiquité ; les lois de Manu l'imposent dans certains cas graves. On la trouve également chez les djains, avec un caractère rédempteur plus marqué, car elle se complète de l'absolution. Dans le *Vinaya* bouddhique se trouve une formule détaillée de confession devant l'assemblée des religieux. Elle avait un caractère d'expiation, mais n'effaçait pas les péchés. On la trouve encore au Tibet, en Chine et au Japon. Nulle part, d'ailleurs, dans ces pays, la confession n'est obligatoire pour les laïques.

Confession d'Augsbourg. V. AUGSBOURG (*Confession d'*).

Confession d'Emden. V. EMDEN (*Confession d'*).

Confession d'un Enfant du siècle (LA), par Alfred de Musset (1836). L'auteur y raconte l'histoire à peine déguisée de sa liaison avec George Sand. Le héros, Octave — le poète lui-même — né en 1810, est le type d'une génération inquiète et précocement soucieuse, en proie au « mal du siècle ». Après avoir cherché à s'étourdir par la débauche, il s'éprend de Mme Brigitte Pierson (George Sand) qui répond à son amour ; mais bientôt, par ses doutes et ses soupçons, Octave semble prendre plaisir à torturer son cœur et celui de sa maîtresse. Enfin apparaît un troisième personnage, Smith (autrement dit Pagello), que Brigitte, lassée finalement d'Octave, se prend à aimer. Octave se reconnaît coupable de tout le mal, et il laisse partir la jeune femme avec Smith, en « remerciant Dieu que, de trois êtres qui avaient souffert par sa faute, il ne reste qu'un malheureux ». Malgré un certain décousu dans la composition et quelques pages ampoulées et déclamatoires, la *Confession d'un Enfant du siècle* est une des œuvres les plus caractéristiques du temps.

Confession, par le comte Léon Tolstoï (1882). C'est une sorte d'autobiographie morale. L'auteur nous y indique par quelles phases il a passé avant d'adopter sa philosophie religieuse. Las de la gloire militaire, puis des lettres, cherchant avec angoisse le sens de la vie, son mariage et le bonheur qu'il y trouve le distrayent pendant quinze ans du redoutable problème. Mais, au bout de ce temps, ses inquiétudes se réveillent. La science ne lui apprend rien. Toutes les philosophies le conduisent au pessimisme. Il se tourne alors vers les religions. Mais il lui semble que dans toutes, le faux et le mal se mêlent au vrai et au bien. La tâche qui lui reste, c'est de séparer le vrai du faux. Un autre livre, *Ma religion* (1883), expose quelle est, après cette épuration, la foi de Tolstoï.

Confessions de saint Augustin. V. AUGUSTIN.

Confessions (LES), de Jean-Jacques Rousseau. Rousseau songea à écrire ses *Confessions* après les poursuites qui l'avaient chassé de France et exilé en Suisse. Persécuté, victime d'une demi-folie qui grandissait et qui lui faisait croire aux plus noirs complots ourdis par ses anciens amis, il voulut publier un livre qui donnât une image fidèle de lui-même, qui fût la première œuvre de sincérité absolue écrite par un homme, et qui fût en même temps sa justification. Les *Confessions,* dont il avait fait des lectures de son vivant, parurent après sa mort, en 1781 et 1788. Elles racontent toute la vie de Rousseau jusqu'en 1765.

Leur intérêt tient d'abord à leur sincérité (Rousseau a parfois arrangé la vérité, mais c'est le plus souvent sans le vouloir). Il tient aussi au pathétique et à l'originalité de cette destinée et de ce caractère. Il y a donné le modèle d'une âme romantique, passionnée, inquiète, en proie au rêve et à la chimère. Enfin, son génie d'écrivain n'a jamais été plus vivant et plus sûr. Le récit est à la fois sobre et alerte, pittoresque, émouvant. D'admirables tableaux de vie rustique et de méditation sont restés célèbres. L'influence de l'œuvre a été immense.

Confessions d'un Anglais mangeur d'opium [*Confessions of an English opium eater*], par Thomas de Quincey (Londres, 1821, 1822, 1850). Ce livre est une autobiographie. Songe et réalité, sagesse et folie, vérité et fiction se confondent dans ces divagations d'un homme qui fut réellement l'esclave de l'opium. Les *Confessions* furent adaptées, d'après le texte de l'édition originale, dès 1828, par Alfred de Musset (*l'Anglais mangeur d'opium,* par A. D. M.). Baudelaire, dans ses *Paradis artificiels,* les analyse d'une manière très complète, et en donne des extraits littéralement traduits.

Confessions helvétiques. Formulaires contenant les professions de foi des réformés de Suisse. Elles sont au nombre de trois. La *Première Confession de Bâle,* ou *Confession de Mulhouse,* a pour auteur Myconius, et fut adoptée en 1534 à Bâle.

La *Seconde Confession de Bâle* fut rédigée en 1536, pour toute l'Helvétie protestante ; Myconius prit part à sa rédaction.

La *Confession helvétique* proprement dite, œuvre de Bullinger, fut publiée par les réformés suisses voulant avoir l'équivalent de la Confession d'Augsbourg et des décrets du concile de Trente. Elle parut en 1566. Elle est encore en vigueur aujourd'hui en Autriche et en Hongrie. Approuvée par les autres Eglises calvinistes orthodoxes, elle est, avec le catéchisme de Heidelberg et les canons de Dordrecht, le plus universel des symboles réformés européens.

Confessionnal (XVIe s.).

CONFESSIONNAIRE [*fé-si-o-nèr'*] adj. (de *confession*). Qui a rapport à la confession religieuse : *Docteurs* CONFESSIONNAIRES. (VX.)

CONFESSIONNAL [*fé-si-o-nal*] n. m. (de *confession*). Sorte de guérite où le prêtre s'enferme pour entendre la confession d'un pénitent, à genoux à l'un des deux côtés.

— *Fig.* Confession : *Wenceslas faisait noyer les prêtres qui refusaient de lui livrer le secret du* CONFESSIONNAL. (V. Hugo.)

— *Par extens.* Fauteuil à haut dossier muni de deux oreillons, pour permettre d'appuyer la tête à droite ou à gauche.

— ENCYCL. Le *confessionnal* se compose ordinairement de trois compartiments. Celui du milieu destiné au prêtre communique avec les deux autres par des ouvertures de treillis ou de grillages, que des volets peuvent fermer. Les deux compartiments de côté sont destinés aux fidèles. Les confessionnaux ne datent que du XVIe siècle. Un prêtre ne peut pas entendre la confession d'une femme en dehors du confessionnal, sauf le cas de maladie.

Confessionnal moderne.

CONFESSIONNALISME [*fé-si-o-na-lissm'*] n. m. Attachement étroit à une confession religieuse. (Peu us.)

CONFESSIONNEL [*fé-si-o-nèl*], **ELLE** adj. Qui a rapport à la confession de foi : *Querelles* CONFESSIONNELLES.

CONFESSIONNISTE [*fé-sio-nisst'*] n. m. Luthérien de la Confession d'Augsbourg.

CONFESSOIRE [*fé-soir*] adj. (de *confesseur*). Dr. Qui contient une répétition du droit de servitude : *Intenter une action* CONFESSOIRE.

— ENCYCL. En droit romain, l'*action confessoire,* action réelle civile, était donnée au titulaire d'une servitude contre tous ceux qui contestaient l'existence de la servitude, ou en entravaient l'exercice. Le nom d' « action confessoire » s'est conservé dans notre droit.

CONFESSUS [*fèss-suss'*] n. m. (mot lat. qui signifie *confessé*). Archit. Anc. nom des absides de basilique.

CONFETTI [*fèt-ti*] n. m. invar. (pl. de l'ital. *confetto,* dragée). Dragées, boulettes de plâtre, minces rondelles de papier colorié, qu'on se lance pendant le carnaval.

CONFIABLE adj. Qui peut être confié. (Peu us.)

CONFIANCE [*fi-anss'*] n. f. (de *confier*). Action de se confier, de s'en remettre à ; sentiment qu'on peut compter sur quelqu'un ou quelque chose : *Avoir* CONFIANCE *en Dieu, en l'avenir, en son bon droit. Gagner, perdre la* CONFIANCE *de quelqu'un. Marie de Médicis avait placé toute sa* CONFIANCE *en Concini ;* — *et particulièrem.* Sentiment qu'on peut s'en remettre à la discrétion, à la probité de quelqu'un : *Parler en toute* CONFIANCE. || Action de s'en remettre à soi-même ; hardiesse, courage : *Agir avec* CONFIANCE. *Faire face aux obstacles avec* CONFIANCE. *Enfant qui a* CONFIANCE *en lui-même.* || *Par extens.* Liberté d'allure : *Aborder quelqu'un avec* CONFIANCE. *Se donner des airs de* CONFIANCE. || Présomption : *Trop de* CONFIANCE *nuit.* || Sentiment d'assurance, de sécurité chez un peuple, dépendant de l'état des affaires, de la situation politique : *La* CONFIANCE *a disparu. La* CONFIANCE *renaît.*

— *Homme, Femme de confiance,* Homme, Femme à qui l'on se confie complètement pour la direction de certaines affaires. || *Place de confiance,* Place qu'on ne donne qu'à des personnes dont on est sûr. || *Maison de confiance,* Titre que se donnent certaines maisons de commerce, pour attirer le client.

— LOC. ADV. **En confiance,** En liberté et sécurité : *Acheter* EN CONFIANCE. || **De confiance,** Sans hésitation, sans défiance.

— ANTON. **Défiance, méfiance, suspicion.**

CONFIANT [*fi-an*], **E** adj. Qui a confiance en quelqu'un ou en quelque chose : CONFIANT *en ses amis.* CONFIANT *en l'avenir.* || Disposé à la confiance, qui ne se défie pas : *L'ignorance est* CONFIANTE *et crédule.* || Qui compte sur soi-même : *Ame* CONFIANTE. || Présomptueux : *Un jeune homme* CONFIANT *et plein de lui-même.*

— Substantiv. : *Les* CONFIANTS *et les défiants.*

— ANTON. **Défiant, méfiant, ombrageux, soupçonneux.**

CONFIDEMMENT [*da-man*] adv. Avec confiance. (Vx.) En confidence : *Je vous en ai parlé tantôt* CONFIDEMMENT. (Corneille.)

— Syn. **Confidemment, confidentiellement.** *Confidentiellement* a un sens un peu moins fort que *confidemment.*

CONFIDENCE [*danss'*] n. f. (de *confier*). Confiance : *Il me favorisa de sa plus étroite* CONFIDENCE. (Boileau.) [Vx.] || Confiance qui porte à faire part de ses secrets : *Faire une* CONFIDENCE. *Les* CONFIDENCES *s'attirent.* (Balzac.) || Connaissance de ce qui est gardé secret : *Etre dans la* CONFIDENCE *d'un projet.*

— *Fausse confidence,* Révélation fausse, faite dans le but d'attirer quelqu'un dans un piège : *On fait souvent de* FAUSSES CONFIDENCES *pour en obtenir de véritables.*

— Dr. canon. Accord secret et illicite, par lequel une personne obtenait et gérait un bénéfice dont elle laissait les fruits à une autre.

— *En confidence,* loc. adv. Secrètement.

Confidence (LA), tableau de Meissonier (1857). Deux hommes, en costume du XVIIIe siècle, sont assis à une table garnie de fruits et de flacons. — Il a été fait beaucoup d'autres tableaux sous ce titre : *la Confidence.* Le plus charmant est celui de Carle Vanloo, qui a été gravé par Beauvarlet. — Sur le même sujet un agréable tableau de Wiertz représente deux gracieux types de jeunes filles. (V. planche *Beaux-Arts XXXVI.*)

Confidences (1849), par A. de Lamartine. Sous ce titre, ce sont des confessions de jeunesse que le poète a prétendu donner au public. En réalité, c'est plutôt une *méditation* en prose, coupée d'épisodes évidemment arrangés par la plus brillante imagination. L'auteur raconte d'abord son enfance, et se peint lui-même avec une charmante fatuité quasi féminine. Le morceau capital du livre est l'épisode de *Graziella.* V. GRAZIELLA. Lamartine, dans un autre livre, a fait au public de *Nouvelles Confidences* (1851), en racontant l'événement le plus considérable de sa jeunesse : l'histoire poétique de ses amours avec Elvire, qui constitue l'épisode de *Raphaël.* V. RAPHAËL. Ces réminiscences ont une grâce délicate et fraîche.

Confidences (LES), opéra-comique en deux actes, paroles d'Hoffmann (qui garda d'abord l'anonymat), musique de Nicolo Isouard, représenté à l'Opéra-Comique le 30 mars 1803, avec un vif succès.

CONFIDENT [*dan*], **E** n. (de *confidence*). Personne qui reçoit, mérite de recevoir des confidences : *Ayez beaucoup d'amis, et peu de* CONFIDENTS. (Apollonius de Tyane.) *Maxime est comme moi de ses plus* CONFIDENTS. (Corneille.)

— Fig. : *Un geste* CONFIDENT *de notre intelligence.* (Racine.) *Rochers* CONFIDENTS *de mes peines.*

— Art dramat. Personnage subalterne à qui les principaux personnages font leurs confidences, afin d'instruire les spectateurs ; rôle de ce genre : *Jouer les* CONFIDENTS.

— Adjectiv. : *Des personnes sages et bien* CONFIDENTES. (Bossuet.) [Vx.]

— ENCYCL. Art dramat. Les *confidents* sont des personnages de l'un ou de l'autre sexe, qui, dans la tragédie classique française, figurent comme simples témoins des sentiments et des desseins des héros principaux. Sans part directe à l'action, ils n'ont d'autre objet que de faciliter les expositions, permettre aux caractères de se développer et diminuer le nombre des monologues. Ce sont, en général, des personnages sans individualité, tout de convention. Pourtant Racine a réussi quelquefois à leur créer un caractère : ainsi Narcisse est d'une méchanceté tragique, et participe étroitement au drame ; Œnone sauve Phèdre de l'horreur qu'elle inspirerait si elle accusait elle-même Hippolyte. Quelquefois, le confident hérite du rôle que jouait le « messager » dans la tragédie grecque : tel Théramène et son fameux « récit », dans *Phèdre.*

CONFIDENT [*dan*] n. m. (de *confidence*). Siège capitonné, à dossier bas, disposé en forme de S, de façon que les personnes placées en sens opposé puissent se parler facilement à l'oreille.

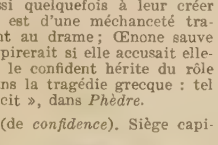

Confident.

CONFIDENTIAIRE [*dan-si-èr'*] n. m. Dr. canon. Ecclésiastique qui tient un bénéfice en confidence, par substitution illégale : *Le roi ne souffrit plus que les séculiers possédassent des bénéfices, sous le nom de* CONFIDENTIAIRES. (Voltaire.)

— *Par anal.* Personne substituée pour transmettre un bien à une autre personne que la loi n'autorise pas à l'accepter. (On dit plus souvent FIDUCIAIRE.)

CONFIDENTIEL [*dan-si-èl*], **ELLE** adj. Qui se dit, se fait en confidence : *Avis* CONFIDENTIEL.

CONFIDENTIELLEMENT [*dan-si-è-le-man*] adv. D'une manière confidentielle.

— Syn. **Confidentiellement, confidemment.** V. CONFIDEMMENT.

CONFIENZA, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie), sur la Sesia ; 2.900 hab.

CONFIER [*fi-é*] v. tr. (lat. *confidere ;* de *cum,* avec, et *fides,* confiance). Commettre aux soins, à la loyauté, à l'habileté de quelqu'un : CONFIER *un enfant à quelqu'un, un dépôt, ses intérêts.* || Commettre à l'action, à l'influence de quelque chose : CONFIER *la semence à la terre.* CONFIER *une date à sa mémoire.* CONFIER *une lettre à la poste.* CONFIER *sa destinée au hasard ;* — et *au fig.* : CONFIER *un secret au papier.* || Dire en confidence : CONFIER *ses peines, c'est les alléger.*

— ***Se confier,*** v. pr. : SE CONFIER *à sa mère.* SE CONFIER *en ses amis. (Se confier à, Se confier en* ou *dans, Se confier sur* sont synonymes en général. Toutefois, *se confier à* signifie plus particulièrement faire une confidence. — *Se confier en* ou *dans* signifie *S'en remettre à.* — *Se confier sur* exprime une confiance qui est la raison déterminante de l'acte : SE CONFIER SUR *de faux calculs.* [Ce dernier est moins usité].)

— Au sens passif : *Il est des choses qui ne* SE CONFIENT *pas facilement.*

— Syn. **Se confier, se fier.** *Se fier* exprime une confiance moins absolue, que *se confier.*

CONFIGURATION [*si-on*] n. f. (de *configurer*). Figure et disposition des parties, qui donnent la forme à l'ensemble : *La* CONFIGURATION *d'un pays, de la terre.*

— *Fig.* Forme sensible : *Le monde est la* CONFIGURATION *de la parole.* (H. Heine.)

— Astrol. Conjonction des planètes ; aspect mutuel des corps.

— Astron. Situation relative des corps planétaires, marquée pour nous par la figure que forme leur disposition : *La* CONFIGURATION *des satellites de Jupiter.*

— Syn. **Conformation, figure, forme.** *Conformation,* par rapport à *configuration,* s'emploie de préférence en parlant des animaux, des corps. *Configuration,* par rapport *à forme* et *à figure,* qui signifient tous deux au propre l'apparence sensible que présentent les choses, a un sens plus précis, plus appuyé, plus complet.

CONFIGURER [*ré*] v. tr. (lat. *configurare ;* de *cum,* avec, et *figura,* forme). Donner la forme, la figure à : *C'est le mouvement de rotation qui* A CONFIGURÉ *notre terre.*

— Théol. mystiq. Rendre semblable ou conforme : *L'abnégation nous* CONFIGURE *à la mort de Jésus-Christ.*

CONFINAGE n. m. Bornes, limites. (Vx.)

CONFINEMENT [*man*] n. m. Action de confiner dans un lieu. || Isolement des prisonniers.

CONFINER [*né*] v. intr. (de *confins*). Toucher, aboutir aux confins : *Les Pyrénées* CONFINENT *à la France et à l'Espagne ;* — et au fig. : *Tout ici-bas* CONFINE *au bien et au mal.* (Renan.)

— *Transitiv.* Limiter, borner : *Bois qui* CONFINE *une terre.* || Enfermer, resserrer dans d'étroites limites : CONFINER *un vieillard dans sa chambre ;* — et au fig. : CONFINER *l'éloquence dans la rhétorique. Je plains tout être faible.. Qui dans un seul objet* CONFINA *son génie.* (Voltaire.)

— ***Confiné, e,*** part. pass. du verbe *Confiner : Air* CONFINÉ.

— A signifié Finir, Terminer.

— ***Se confiner,*** v. pr. : SE CONFINER *à la campagne.*

— Syn. **Confiner, reléguer,** c'est proprement Envoyer en arrière, mettre à l'écart. L'idée d'éloignement domine.

CONFINITÉ n. f. (de *confiner*). Communauté de limites : *La* CONFINITÉ *de deux provinces.* (On dit plutôt CONTIGUÏTÉ.)

CONFINS [*fin*] n. m. pl. (du lat. *confinis,* limitrophe). Frontière commune à deux pays : *Les* CONFINS *de l'Europe et de l'Asie.* || Borne, limite extrême, au propr. et au fig. : *Les* CONFINS *de la Gaule. Il n'est donné à personne d'arriver aux* CONFINS *de la science.* (J.-B. Say.)

— *Confins de la terre. Aux confins de la terre,* Aux dernières limites de la terre habitée.

— *Fig.* Point intermédiaire : *Les* CONFINS *de la vie et de la mort. Les* CONFINS *de la joie et de la douleur.*

— *Confins militaires.* Hist. Anc. division administrative et militaire de la monarchie austro-hongroise, qui avait été organisée en 1807 entre la Drave et la Save, pour empêcher les incursions turques et les épidémies. En 1875, les territoires des confins furent incorporés à la Croatie.

CONFIRE v. tr. (du lat. *conficere,* achever, parfaire. — *Je confis, nous confisons. Je confisais, nous confisions. Je confis, nous confîmes. Je confirai, nous confirons. Je confirais, nous confirions. Confis, confisons. Que je confise, que nous confisions. Que je confisse, que nous confissions. Confisant, e. Confit, e.*) Pénétrer des fruits, des fleurs, etc., d'un suc, d'une liqueur qui les conserve : CONFIRE *des pêches, des olives, des cornichons.*

— Techn. *Confire les peaux,* Les tremper dans la préparation appelée *confit* (v. ce mot).

— *Fam. et fig.* Garder très longtemps, sans employer : *Les bibliomanes achètent des livres pour les* CONFIRE.

— *Intransitiv.* : CONFIRE *au sucre, au vinaigre, à l'huile.*

— ***Confit, e,*** part. pass. du verbe *Confire.* Conservé dans du sucre, du vinaigre, etc. : *Fruits* CONFITS.

— *Fig.* Plein d'un objet supposé, par plaisanterie, jouer le rôle du sucre : CONFIT *en dévotion.* CONFIT *de mystère. La conduite de Mazarin était absurdement* CONFITE *en félonie.* (Saint-Simon.)

— ***Se confire,*** v. pr. — Au sens passif : *Les câpres* SE CONFISENT *au vinaigre.*

CONFIRMAND [*man*], **E** n. Personne qui va recevoir le sacrement de confirmation.

CONFIRMATEUR, TRICE n. Individu, chose qui confirme : *Le* CONFIRMATEUR *d'une nouvelle.*

CONFIRMATIF, IVE adj. (de *confirmer*). Propre à confirmer ; qui confirme : *Bref* CONFIRMATIF *d'une ordonnance.*

— *Acte confirmatif,* Dr. Acte par lequel une personne valide une obligation entachée d'un vice qui pourrait motiver à son profit une action en nullité ou en rescision.

CONFIRMATION [*si-on*] n. f. Action de confirmer : *La* CONFIRMATION *d'une nouvelle.* || Assurance expresse et nouvelle : *Cela mérite* CONFIRMATION. || Acte qui ratifie un acte déjà accompli : *Sentence qui est une* CONFIRMATION *pure et simple d'un premier jugement.*

— Diplom. *Charte de confirmation,* Acte confirmant une donation.

— Hist. *Confirmation de noblesse,* Edit ou jugement qui confirmait le privilège de la noblesse à des corps ou à des individus à qui elle était contestée ou qui passaient pour l'avoir perdue. (La confirmation entraînant le payement d'une taxe, le trésor les multiplia pour se créer des ressources.)

— Rhétor. Partie du discours dans laquelle on donne la preuve des faits avancés dans l'exposition. || *Confirmation directe,* Preuve à l'appui de la thèse. || *Confirmation indirecte,* Réfutation des objections.

— Théol. Sacrement de l'Eglise qui est destiné à compléter la grâce conférée par le baptême, en communiquant le Saint-Esprit et tous ses dons.

— ENCYCL. Dr. La *confirmation* est la renonciation à l'action en nullité qu'une personne peut avoir contre un acte juridique : elle ne peut intervenir qu'en cas de nullité relative ou de rescision (art. 1338 C. civ.), et est exclue en cas de nullité absolue. La confirmation n'est valable que si elle a lieu avec connaissance du vice entraînant nullité, et après disparition de la cause entraînant ce vice : elle peut être expresse ou tacite. Elle produit un effet rétroactif. Il ne faut pas la confondre avec la *ratification,* qui est l'approbation donnée aux actes d'un gérant d'affaires.

— Hist. La *confirmation,* droit royal dû à l'avènement du roi, se fondait sur ce que le roi, simple usufruitier, ne pouvait donner ou confirmer que pour le temps de son règne. En recevant l'hommage de ses sujets, il leur confirmait les privilèges, droits et franchises dont ils étaient en possession sans fraude. Primitivement gratuite, la confirmation depuis François Ier fut assujettie au payement de droits auxquels Louis XVI renonça par son édit de mai 1774.

— Rhétor. Quand on veut faire triompher son opinion, établie dans la *proposition,* il faut l'appuyer par des raisons plausibles. Les Grecs nommaient *bebaiôsis* (de *bebaiein,* fortifier), et les Latins *confirmatio,* la partie du discours qui correspondait à ce besoin. La *confirmation* vient ordinairement après la *narration,* quand il y en a une ; sinon, elle suit immédiatement la *proposition.* Elle est intimement liée à la *réfutation,* qui tantôt se place avant, tantôt après elle. Au reste, la confirmation est toujours la partie principale du discours : c'est là que l'orateur rassemble tous les arguments, en commençant généralement par les preuves les plus faibles pour s'élever successivement jusqu'aux plus fortes. On peut aussi débuter par des arguments solides, puis réunir en un groupe les arguments plus faibles ; enfin, on termine par les arguments les plus victorieux. Quintilien appelle cette disposition *homérique,* parce qu'elle rappelle l'ordre dans lequel Nestor range ses troupes, dans Homère (*Iliade,* IV, 297).

— Théol. La *confirmation,* d'après l'enseignement catholique, est un sacrement qui donne à ceux qui le reçoivent le Saint-Esprit avec l'abondance de ses dons, les rend parfaits chrétiens et leur confère la force de confesser la foi de Jésus-Christ, même au péril de la vie. Plusieurs passages des *Actes* montrent les apôtres conférant le Saint-Esprit aux nouveaux baptisés. De nombreux témoignages anciens, ceux de Tertullien en particulier, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Augustin, nous font connaître la pratique de l'ancienne Eglise qui administrait la confirmation aussitôt après le baptême. L'évêque est le ministre ordinaire de la confirmation ; cependant, le pouvoir de l'administrer peut être délégué à un simple prêtre. La confirmation imprime en celui qui la reçoit un caractère ineffaçable : elle lui communique les dons du Saint-Esprit, qui sont la *sagesse,* l'*intelligence,* le *conseil,* la *force,* la *science,* la *piété* et la *crainte de Dieu.* L'évêque fait sur le front du *confirmand* une onction avec le saint chrême, et lui impose les mains ; puis il lui donne un léger soufflet pour lui apprendre qu'il doit tout souffrir pour Jésus-Christ. La confirmation n'est pas absolument nécessaire au salut ; mais, ne pas la recevoir par négligence pourrait constituer une faute grave. Le *confirmand* doit être baptisé, et en état de grâce. L'usage de l'église latine est d'attendre que les enfants aient l'âge de raison, pour être confirmés.

Confirmation ecclésiastique. — On appelle de ce nom l'agrément donné par un supérieur ecclésiastique à celui qui est nommé à une fonction vacante. Elle s'appelle également « institution canonique ». — La confirmation est aussi l'acte par lequel le pape approuve les canons d'un concile ou la règle d'un ordre religieux.

Confirmation protestante. — Les premiers réformateurs ont rejeté le sacrement de confirmation ; mais ils ont appliqué ce nom à l'acte par lequel les jeunes garçons et les jeunes filles sont déclarés, après examen préalable, aptes à prendre part à la Cène.

CONFIRMATOIRE [*toir'*] adj. Propre à confirmer : *Déclaration* CONFIRMATOIRE.

CONFIRMEMENT [*man*] n. m. Etat de ce qui est confirmé. (Vx.)

CONFIRMER [*mé*] v. tr. (lat. *confirmare ;* de *cum,* avec, et *firmare,* rendre ferme). Rendre quelqu'un plus ferme, plus assuré ; Faire persister dans... : CONFIRMER *quelqu'un dans ses résolutions, dans ses espérances.* || Rendre quelque chose plus ferme, plus assuré ; Appuyer d'une preuve décisive : CONFIRMER *une amitié, une opinion, une nouvelle, un soupçon, des prévisions, des droits, des privilèges.* CONFIRMER *sa mission par un miracle.* || Sanctionner, rectifier : CONFIRMER *un jugement. L'usage* CONFIRME *les abus.* (Turgot.)

— *Absolum.* Attester, montrer : *L'expérience* CONFIRME *que...*

— Relig. Conférer la confirmation à : CONFIRMER *des enfants.* || Absolum. : *C'est aux évêques qu'il appartient de* CONFIRMER. || *Pop. et par anal.,* Souffleter, à cause du léger soufflet que donne l'évêque au confirmand.

— *Confirmer en grâce,* Affermir dans la grâce.

— Manèg. *Confirmer un cheval,* Achever de le dresser.

— ***Confirmé, e,*** part. pass. du verbe *Confirmer.* En terme de turf, Bien dressé, habitué à : *Pouliche* CONFIRMÉE *sur les obstacles.*

— *Substantiv.* Personne qui a reçu la confirmation : *Les* CONFIRMÉS *et les* CONFIRMÉES.

— ***Se confirmer,*** v. pr. : SE CONFIRMER *dans son opinion.*

— Au sens passif : *Une nouvelle qui* SE CONFIRME.

— Impers. : *Il* SE CONFIRME *que...*

— Syn. **Confirmer, affermir, cimenter, raffermir, sceller.** V. AFFERMIR.

— **Confirmer, affirmer, assurer, attester, avancer, certifier, garantir, prétendre, promettre, répondre, soutenir.** V. AFFIRMER.

— Anton. **Contredire, dédire, démentir, dénier, désavouer, nier, rétracter. — Abroger, annuler, casser, infirmer, invalider, rapporter, réformer.**

CONFISABLE adj. Qui est propre à être confit : *Fruits* CONFISABLES. (Peu us.)

CONFISCABLE [*fiss-kabl'*] adj. Qui peut être confisqué : *Marchandises* CONFISCABLES.

CONFISCANT [*fiss-kan*], **E** adj. Qui confisque.

— Dr. féod. Sujet à confiscation.

CONFISCATEUR [*fiss-ka*], **TRICE** n. Individu qui confisque. (Peu us.)

CONFISCATION [*fiss-ka-si-on*] n. f. Action de confisquer. || Particul. Disposition qui prive de tous leurs biens certains condamnés ou leurs héritiers : *Sous Louis XI, la* CONFISCATION *suivait toujours le supplice.* || *Par extens.* Biens confisqués. (Peu us.)

— Féod. *Droit de confiscation,* Droit pour le seigneur de confisquer les biens du vassal félon ou coupable de désaveu. || *Confiscation de fief,* Retour du fief au suzerain, dans le cas d'indignité du vassal.

— ENCYCL. La *confiscation* se présente, en droit pénal, sous deux formes : la confiscation générale et la confiscation spéciale.

La confiscation générale, qui consiste dans l'attribution à l'Etat de l'ensemble des biens d'un criminel, a joué un grand rôle sous l'ancien régime. Le Code pénal de 1810 l'admettait encore en matière de crimes contre la sûreté de l'Etat. La charte de 1814 l'avait abolie. La loi du 14 novembre 1918 (art. 3) l'a rétablie pour les crimes contre la sûreté extérieure de l'Etat, sous réserve d'ailleurs des droits des créanciers, du conjoint et des héritiers réservataires.

La confiscation spéciale, qui est tantôt une peine véritable, tantôt une mesure de police, tantôt une variété d'indemnité, est celle qui frappe un objet particulier (quelquefois même, à défaut de cet objet, sa valeur) parce qu'il constitue le corps, l'instrument ou le produit d'une infraction. Elle emporte, en général, attribution de l'objet confisqué à l'Etat, ou à un établissement de bienfaisance, ou même à la victime de l'infraction, et parfois, lorsqu'il s'agit d'objets nuisibles, sa destruction. Elle ne peut être prononcée que dans les cas limitativement prévus par la loi.

CONFISERIE [*ri*] n. f. Industrie du confiseur : *Substance employée en* CONFISERIE. || La marchandise : *Manger des* CONFISERIES. || Magasin de confiseur : CONFISERIE *bien achalandée.*

— Usine où l'on prépare les sardines à conserver.

— ENCYCL. La *confiserie* est l'art de travailler le sucre et de le transformer en toutes sortes de friandises. Si à côté du sucre le confiseur utilise d'autres denrées (lait, crème, chocolat, café, fruits et leurs préparations comme liqueurs, sirops, confitures, miel, etc.), c'est le sucre qui demeure la principale.

Qu'il s'agisse de préparer des bonbons, des sirops, des confitures, des conserves de fruits, le sucre doit être amené à un degré de cuisson (lissé, filet, soufflé, boulé, cassé) variable avec le genre de préparation et que le confiseur doit savoir apprécier très rapidement.

Outre les dragées (le plus ancien bonbon), la confiserie prépare les bonbons au *sucre cuit* (drops, berlingots, caramels, sucre d'orge, bonbons anglais, bonbons acidulés, bonbons fourrés), les *fondants*, caramels mous, nougats, pralines, pastilles, enfin les *sirops* pour les *fruits confits* ou *glacés*, les *confitures* et *marmelades*.

Pour la bonbonnerie, le sucre est ordinairement cuit au cassé. Versé sur un moule huilé, il est travaillé (battu), étiré, malaxé, puis découpé ou moulé suivant le cas. Les bonbons fourrés sont fabriqués en étendant une pâte de fruit sur un fond de sucre que l'on roule ensuite en cylindre et que l'on allonge autant qu'il en est besoin, avant de découper ou de mouler.

La plupart des bonbons (y compris les dragées, fondants, bonbons fourrés, etc) se font aujourd'hui mécaniquement. Seules se font encore à la main les pièces décoratives et pièces montées (en nougat, sucre, etc.). [V. la planche PÂTISSERIE CONFISERIE.]

CONFISEUR, EUSE n. Celui, celle qui prépare et vend des fruits confits, des sucreries, etc. V. BONBONS.

— Adjectiv. : *Marchand* CONFISEUR.

CONFISQUER [*fiss-ké*] v. tr. (lat. *confiscare;* de *cum*, avec, et *fiscus*, fisc). Saisir au nom du fisc ou d'un tiers : CONFISQUER *des marchandises.*

— *Fam.* Prendre, détourner. || Ôter à des écoliers des objets interdits : CONFISQUER *un couteau, des billes.*

— Dr. anc. *Qui confisque le corps confisque les biens,* La peine de mort entraîne la confiscation des biens.

— Féod. *Confisquer son fief,* Refuser foi et hommage à son suzerain.

— ***Se confisquer,*** v. pr. — Au sens passif : *Bien mal acquis* SE CONFISQUE *souvent.*

CONFIT [*fi*] n. m. (de *confit*, part. pass. du v. *confire*).

— Art culin. Procédé de conservation par enrobage dans leur graisse fondue, de l'oie, du canard, de la dinde, etc., découpés en morceaux : *Un* CONFIT *d'oie.* (On conserve de cette manière les morceaux les plus beaux des volailles, c'est-à-dire tous les morceaux les plus charnus. Après une macération de vingt-quatre heures dans le sel, les morceaux sont plongés dans une marmite contenant de la graisse fondue, dans laquelle on les laisse cuire pendant trois ou quatre heures. On dispose les morceaux cuits, dans des pots de grès, et on les recouvre complètement de graisse chaude.)

— Econ. rur. Mélange d'eau et de son pour la nourriture des porcs et de la volaille.

— Techn. Mélange aigri d'eau et de son, ou de farine d'orge, où l'on met confire les peaux.

CONFITEOR [*té-ar*] n. m. invar. (mot lat. signif. *je confesse*). Prière des catholiques, commençant par ce mot, et que l'on récite à la messe, ou avant de se confesser, etc. : *Dire son* CONFITEOR. || Fam. *Dire son confiteor,* Faire l'aveu de sa faute, exprimer son repentir.

— ENCYCL. Le *confiteor* est en usage dans l'Eglise catholique depuis le VIIIe siècle : sa forme actuelle a été fixée au troisième concile de Ravenne, en 1314. Le prêtre le récite au commencement de la messe, avant d'administrer le sacrement d'extrême-onction et de donner l'absolution générale, etc. La même prière prend place en de nombreuses cérémonies.

CONFITURE n. f. (de *confit*). Fruits ou autres matières végétales que l'on fait confire dans un sirop.

— Fig. et fam. *En confiture,* Brisé, moulu. V. COMPOTE.

— Art culin. Assaisonnement. (Vx.)

— ENCYCL. Les *confitures* sont des fruits cuits avec du sucre. Elles se distinguent de la marmelade, qui est une purée, de la gelée, qui est le jus du fruit coagulé, et de la compote qui est faite de fruits peu cuits et légèrement sucrés.

Voici une formule générale pour la confection des confitures : Faire réduire le fruit dans une bassine de cuivre non étamée ; ajouter 1 kg. de sucre concassé par litre de jus cuit. Faire cuire encore quelques instants et, lorsque la masse est ferme, mettre en pots. Recouvrir la confiture d'un papier imbibé d'eau-de-vie ou de glycérine, et le pot d'un parchemin que l'on ficelle. Quand on s'aperçoit que de la moisissure s'est formée sur la confiture, il faut retirer le papier, ôter la moisissure, essuyer l'intérieur du pot avec un linge, et remettre un autre papier imbibé d'eau-de-vie.

On peut aussi confectionner les confitures en préparant d'abord un sirop de sucre (même poids de sucre que de fruits) et, lorsqu'il est au perlé, on y jette les fruits qu'on laisse cuire plus ou moins longtemps.

CONFITURERIE [*ri*] n. f. Art, métier du fabricant de confitures. || Fabrique, magasin de confitures. || Les confitures mêmes.

CONFITURIER [*ri-é*], **ÈRE** n. et adj. Qui fait ou vend des confitures.

CONFLAGRATION [*si-on*] n. f. (lat. *conflagratio;* de *cum*, avec, et *flagratum*, supin de *flagrare*, brûler). Embrasement général : *Néron fit accuser les chrétiens de la* CONFLAGRATION *de Rome.* (Furetière.)

— Fig. : *La* CONFLAGRATION *européenne. Dans la* CONFLAGRATION *universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur...* (Mirabeau.)

CONFLAN, CONFLANS, CONFLANT [*flan*] n. m. Anc. formes du mot CONFLUENT, restées comme noms propres de plusieurs localités.

CONFLANS [*flan*] n. m. Belle pierre tendre, extraite des carrières de calcaire grossier de Conflans-Sainte-Honorine. (On l'emploie dans les constructions, à Paris.)

CONFLANS (autref., **Conflans-Jarnisy**), ch.-lieu de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 13 kil. de Briey, sur l'Orne ; 1.100 hab. Ch. de f. Est, au croisement des lignes de Châlons à Metz et de Nancy à Longuyon (vers Lille, Dunkerque). — Le canton a 25 comm., et 14.125 hab.

CONFLANS ou **CONFLENT** (le), ancien pays de France dans la province du Roussillon, correspondant à la vallée moyenne de la Têt. Cap. *Villefranche.* Il fait aujourd'hui partie des Pyrénées-Orientales (arrond. de Prades).

CONFLANS [*flan*] ou **CONFLANS-L'ARCHEVÊQUE**, écart de la commune de Charenton (Seine), près du confluent de la Seine et de la Marne. Traité entre Louis XI et les chefs de la *Ligue du bien public* (1465). Les religieuses du Sacré-Cœur y eurent leur noviciat jusqu'en 1905 ; le petit séminaire du diocèse de Paris s'y trouve aujourd'hui.

Conflans (TRAITÉ DE), négocié à Conflans-l'Archevêque (arrond. de Saint-Denis), le 5 octobre 1465, entre Louis XI d'une part et les chefs de la Ligue du bien public de l'autre. Il fut rendu définitif par le traité signé à Saint-Maur le 29 octobre suivant : chacun des chefs révoltés arrachait un lambeau au domaine ou au pouvoir royal. « Les princes, dit Comines, le duc de Berry, frère du roi, le comte de Charolais, les ducs de Lorraine et de Bretagne, butinèrent le monarque et le mirent au pillage. » Le peuple, pour le bien duquel s'était, en apparence, formée la coalition des grands, était oublié.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kil. de Versailles, sur la Seine, près du confluent de l'Oise (importante station de batellerie) ; 7.516 hab. Ch. de f. Etat. Carrières ; culture du chasselas. Eglise avec clocher du XIIe siècle ; donjon roman.

CONFLANS (famille DE), famille champenoise. (Engilbert de Brienne, qui vivait au XIIe siècle, en fut la tige.)

CONFLANS (Jean-Chrétien DE WATTEVILLE, marquis DE), général français, né en 1658, mort en 1725. Il se distingua à Fleurus (1690), fut nommé maréchal de camp après Hochstædt (1703), et devint lieutenant général en 1710.

CONFLANS (Hubert DE BRIENNE, comte DE), marin français, né en 1690, mort à Paris en 1778. Vice-amiral en 1756, maréchal de France en 1758, il fut battu par les Anglais à Quiberon, en 1759, faisant ainsi échouer le projet de descente en Angleterre.

CONFLANS (Louis DE BRIENNE DE), marquis d'Armentières, officier français, né en 1711, mort en 1774, connu sous le nom de **maréchal d'Armentières.** Après s'être distingué en Italie, Bohême, Alsace et Flandre, il servit comme lieutenant général en 1746 sous le maréchal de Saxe, fit la campagne d'Allemagne de 1757, et reçut en 1761 le commandement des Trois Evêchés. Il fut fait maréchal de France en 1768.

CONFLENTI, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro) ; 3.860 hab.

CONFLIT [*fli*] n. m. (lat. *conflictus;* de *conflictum*, supin de *confligere*, heurter). Lutte, combat ; rivalité quelconque ; compétition, action de se disputer un droit qu'on se conteste réciproquement.

— ENCYCL. Dr. On appelle *conflit* la lutte qui s'élève entre deux tribunaux qui, tous deux, revendiquent ou repoussent la même affaire. Le conflit est dit *positif* dans le premier cas, *négatif* dans le second.

Considérés quant à leur origine, les conflits sont de deux sortes : *conflits de juridiction*, et *conflits d'attribution.*

Il y a conflit de juridiction lorsque la lutte s'élève entre deux tribunaux appartenant l'un et l'autre à l'ordre judiciaire ou à l'ordre administratif. Il y a conflit d'attribution lorsque la lutte s'établit entre un tribunal de l'ordre judiciaire et un tribunal de l'ordre administratif.

Les conflits de juridiction de l'ordre judiciaire prennent fin par un *règlement de juges* qui est fait par un tribunal supérieur à celui duquel relèvent les deux juridictions en lutte : tribunal de 1re instance, cour d'appel ou Cour de cassation (C. proc. civ., art 363). Les conflits de juridiction de l'ordre administratif sont jugés par le Conseil d'Etat jouant le rôle de tribunal de cassation. Quant aux conflits d'attribution, ils sont jugés par le *tribunal des conflits.*

La loi des 3-8 mars 1849 organisa le tribunal des conflits, que la Constitution de 1848 avait décidé de créer. Supprimé en 1852. La loi du 24 mai 1872 consacra de nouveau l'institution du tribunal des conflits. Ce tribunal est composé du garde des sceaux, président, de trois conseillers d'Etat en service ordinaire, élus par leurs collègues, de trois conseillers à la Cour de cassation, nommés par leurs collègues, de deux membres et de deux suppléants, élus par la majorité des juges précédents. Tous sont élus pour trois ans et rééligibles.

Le droit d'élever le conflit n'appartient qu'à l'autorité administrative ; c'est le moyen, pour elle, de faire respecter le principe de la séparation des pouvoirs. Il ne peut être élevé en matière criminelle. En matière correctionnelle, il faut que la connaissance du délit ait été attribuée par une loi à l'autorité administrative, ou que la décision à rendre par l'autorité judiciaire dépende d'une question préjudicielle devant être tranchée par l'autorité administrative. En matière civile, le conflit peut être élevé devant les tribunaux de 1re instance et les cours d'appel, mais non devant les tribunaux de commerce ou les justices de paix.

Un décret du 15 novembre 1925 décide qu'il doit être statué sur le conflit dans le délai de trois mois à dater de la réception des pièces au ministère de la justice.

— Dr. intern. Le *conflit de lois* est le problème qui consiste à déterminer l'empire respectif des lois dans l'espace. Ce problème est double : il consiste soit à déterminer en cas de conflit la loi applicable au fond du droit (problème de compétence législative), soit à déterminer le tribunal compétent pour connaître des contestations naissant à l'occasion des conflits de lois (problème de compétence judiciaire). Etant donné qu'il existe des lois différentes en France et en Angleterre relativement au mariage, par exemple, le premier problème consistera à déterminer dans quelle mesure la loi française s'applique au mariage des sujets britanniques en France et réciproquement ; le second, quel sera le tribunal compétent pour connaître des contestations qui naîtront à cette occasion.

Il faut, d'ailleurs, remarquer que l'expression « conflit de loi » est impropre : les lois étant souveraines et leur domaine d'application limité, en principe, au pays pour lequel elles ont été faites, ne peuvent entrer en conflit l'une avec l'autre. Quand le souverain autorise une loi étrangère à s'appliquer sur le territoire où il a compétence pour légiférer, il se pose un problème de détermination de l'empire de cette loi dans l'espace plutôt qu'un conflit entre la loi locale et la loi étrangère.

Sous le bénéfice de cette observation, il existe plusieurs variétés de conflits de lois, dont les deux principaux sont : 1° les conflits *internationaux* relatifs aux conflits des lois de deux pays étrangers l'un à l'autre ; 2° les conflits de lois *provinciaux* nés du conflit des lois d'un seul et même Etat dont la législation n'est pas unifiée.

Un nombre considérable d'écoles se sont créées en vue de donner une solution à ce difficile problème juridique. Elles ont construit des systèmes en vue du classement des lois, qui se ramènent à les répartir en deux catégories : territorialité et extraterritorialité.

CONFLUENCE [*flu-anss'*] n. f. Caractère des maladies éruptives, qui consiste en ce que les pustules, papules, vésicules ou taches se touchent et se confondent : *La* CONFLUENCE *de la petite vérole est rare chez les sujets vaccinés.*

— Géogr. Jonction de cours d'eau ou de glaciers. (On dit mieux CONFLUENT.)

CONFLUENT [*flu-an*] n. m. (en italien *confluenti;* du lat. *confluens*). Société de nobles, formée à la fin du XVIe siècle par César Bianchetti, neveu du cardinal Laurent ; ils s'engageaient à défendre la pureté de la doctrine chrétienne et se réunissaient dans ce but, d'où leur nom.

CONFLUENT [*flu-an*] n. m. (du lat. *confluens*, coulant ensemble). Point de jonction de deux cours d'eau : *Lyon est au* CONFLUENT *du Rhône et de la Saône.*

— Anat. Point de rencontre de deux vaisseaux soudés l'un à l'autre : CONFLUENT *de deux veines, de deux artères.* || *Confluent du sinus de la dure-mère,* Sorte de réduit que forment, par leur réunion, les trois grands replis de la dure-mère, au devant de la protubérance occipitale interne.

— Hist. nat. Se dit des organes qui se réunissent et se confondent par l'une des extrémités : *Feuilles* CONFLUENTES.

— Minér. *Aragonite confluente,* Variété d'aragonite prismatique, composée de plusieurs octaèdres cunéiformes, dont les parties saillantes se réunissent vers les bases en un seul corps.

— ENCYCL. Géogr. Après la jonction deux cours d'eau ne présentent jamais une largeur égale à celle de ces deux cours d'eau réunis, mais le lit s'approfondit et la vitesse du cours est plus grande assurant l'écoulement normal des eaux. A la pointe du *confluent,* il se forme un dépôt qui prolonge cette pointe.

CONFLUENT [*flu-an*], **E** adj. Pathol. Dont les éléments sont très rapprochés et comme confondus, en parlant des éruptions : *Mirabeau fut défiguré, à l'âge de trois ans, par une petite vérole maligne et* CONFLUENTE.

CONFLUER [*flu-é*] v. intr. (lat. *confluere;* de *cum*, avec, et *fluere*, couler). Se réunir, en parlant de deux grands cours d'eau : *La Seine et la Marne* CONFLUENT *à Charenton.*

— *Par extens.* Venir ensemble vers, tendre à : *De tous les points du monde, les étrangers* CONFLUENT *à Paris ;* et au fig. : *Toutes les aspirations de l'homme* CONFLUENT *au bonheur.*

CONFOLENS [*lan*] (en lat. *Confluentes*), ch.-lieu d'arrond. et de deux cant. de la Charente, à 63 kil. d'Angoulême, au confluent de la Vienne et du Goire ; 2.630 hab. (*Confolennais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Marché agricole entre les terres froides du Limousin et les plaines jurassiques du haut Poitou. Elle possède deux belles églises romanes : Saint-Christophe (XIIe s.) et Saint-Barthélemy qui a des parties plus anciennes ; ruines d'un château avec donjon carré, maisons du XVe siècle, pont de la même époque sur la Vienne. — L'arrondissement a 6 cant., 66 comm., et 56.420 hab. Le canton Nord a 8 comm., et 6.260 hab. ; le canton Sud 11 comm., et 11.310 hab.

Armes de Confolens.

CONFOLENSITE [*lan*] n. f. Variété de smectite.

CONFONDANT [*dan*], **E** adj. Qui confond, trouble profondément : *Humiliation* CONFONDANTE. (Peu us.)

CONFONDRE v. tr. (lat. *confundere;* de *cum*, avec, et *fundere*, fondre). En parlant des choses, mêler ensemble jusqu'à effacer les différences, unir, identifier : *Rivières qui* CONFONDENT *leurs eaux. ...De son fils et du vôtre* A CONFONDU *les droits.* (Racine.) CONFONDRE *ses intérêts avec ceux de son frère. La distance* CONFOND *les formes et les couleurs.* || Mêler, mettre le désordre, brouiller, prendre pour : CONFONDRE *le vrai avec le faux.* CONFONDRE *l'apparence avec la vérité.* (Molière.) CONFONDRE *les lois divines et humaines.* CONFONDRE *les dates.*

— *Fig.* Jeter le trouble, humilier, rabattre : CONFONDRE *l'orgueil de quelqu'un.*

— En parlant des personnes. *Au propr. :* CONFONDRE *les uns avec les autres.* — *Au fig.* Jeter le trouble, troubler au point de faire naître une certaine confusion (par suite de bontés, de politesses empressées, etc.) : *Seigneur, tant de*

bontés ont lieu de me CONFONDRE. (Racine.) || Troubler au point d'embarrasser, d'empêcher de répondre : CONFONDRE *un beau parleur, un adversaire.* || Troubler au point de frapper d'étonnement, de stupeur : CONFONDS *dans ses conseils une reine cruelle.* (Racine.) *La multitude des objets ne le* CONFOND *pas.* (Bossuet.) || Troubler au point de couvrir de honte, d'humilier : *On sait que ce pied-plat digne qu'on le* CONFONDE... (Molière.) || Troubler au point d'abattre, de réduire à l'impuissance : *Que les dieux* VOUS CONFONDENT !

— ***Confondu, e,*** part. pass. du verbe *Confondre.*

— SYN. **Confondu, confus.** *Confus,* au sens propre, marque moins le résultat d'une action, qu'un état. — Au sens figuré, il est moins fort que *confondu,* qui peut signifier non seulement Troublé, embarrassé, mais encore Déconcerté, stupéfait, honteux, abattu.

— ***Se confondre,*** v. pr. Se mêler, s'unir : *Ils se sont* CONFONDUS *avec d'autres peuples. Dans le mariage les cœurs se* CONFONDENT *peu à peu.* || S'humilier, s'abaisser : *O rois,* CONFONDEZ-VOUS *dans votre grandeur.* (Bossuet.)

— Avec réciprocité : *Ils se sont* CONFONDUS *mutuellement.*

— Au sens passif. Etre ou devenir indistinct, mêlé, troublé, en désordre, confus, interdit : *Lignes, nuances qui* SE CONFONDENT. *Ils paraissent armés, les Maures* SE CONFONDENT. (Corneille.) *Turenne meurt, tout* SE CONFOND. (Fléchier.) *Dès nos premiers regards, je l'ai vu* SE CONFONDRE. (Racine.)

— *Se confondre en... Se* CONFONDRE *en politesses, en excuses,* Les multiplier.

— ANTÓN. **Discerner, distinguer, particulariser, séparer, démêler.**

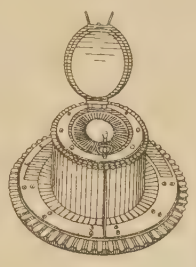

Conformateur.

CONFORMATEUR n. m. Instrument à pièces mobiles qui permet de prendre la conformation exacte de la tête pour la fabrication ou l'essayage d'un chapeau.

CONFORMATION [*si-on*] n. f. (lat. *conformatio*). Manière dont sont assemblées les parties d'un corps organisé : *Il résulte, pour l'éléphant, plusieurs inconvénients de sa* CONFORMATION *bizarre.* || Forme ou disposition particulière d'un organe. || *Vice de conformation,* Défaut physique grave.

— SYN. **Conformation, figuration,** etc. V. CONFIGURATION.

CONFORME adj. (du préfixe *con,* et de *forme*). Semblable de forme : *Copie* CONFORME *à l'original.*

— *Fig.* Qui s'accorde avec : *Nulle loi n'est légitime si elle n'est* CONFORME *à la justice et à la vérité.* (Guizot.)

— Dr. *Pour copie conforme,* Formule par laquelle on atteste qu'une copie reproduit exactement l'original.

— Géol. *Failles conformes,* Failles dont le rejet se fait dans le même sens que l'inclinaison des couches, et l'accentue.

— Math. *Représentation conforme.* V. REPRÉSENTATION.

— ANTON. **Dérogatoire, différent.**

CONFORMÉMENT [*man*] adv. D'une manière conforme à : *L'homme est né pour travailler toujours, mais* CONFORMÉMENT *à ses aptitudes.* (G. Sand.)

CONFORMER [*mé*] v. tr. Donner une forme à : *Les eaux* ONT CONFORMÉ *la surface du globe.*

— *Fig.* Rendre conforme, mettre d'accord avec : *Il faut* CONFORMER *sa conduite à ses paroles. La politesse* CONFORME *les dehors aux conditions.* (La Bruyère.)

— ***Conformé, e,*** part. pass. du verbe *Conformer.* Qui a telle ou telle conformation : *Enfant bien* CONFORMÉ.

— ***Se conformer,*** v. pr. *Fig.* CONFORMEZ-VOUS *aux temps,* CONFORMEZ-VOUS *aux lieux.* (Voltaire.) || Se soumettre : SE CONFORMER *à la volonté de quelqu'un. Pourrais-je à cette loi ne pas* ME CONFORMER ? (Racine.)

CONFORMISME [*missm'*] n. m. Action de se conformer à des exemples donnés.

— Hist. rel. En Angleterre, Action de professer la religion dominante.

CONFORMISTE [*misst'*] n. Hist. rel. En Angleterre, Qui professe la religion établie, l'anglicanisme.

— ANTON. **Non-conformiste.**

CONFORMITÉ n. f. (de *conforme*). Etat de deux ou plusieurs choses pareilles entre elles : *La* CONFORMITÉ *de ces deux objets.*

— *Fig.* Etat de ce qui s'accorde avec : CONFORMITÉ *d'humeur, de goûts, de caractère.* || Action de se soumettre à : *C'est la* CONFORMITÉ *à la volonté de Dieu qui fait tout le prix de vos sacrifices.* (Massillon.) — *En conformité de,* Conformément à.

— Hist. relig. Profession de la religion dominante, en Angleterre.

— SYN. **Conformité, analogie, ressemblance, similitude.** V. ANALOGIE.

Conformité du langage françois avec le grec (TRAITÉ DE LA), ouvrage philologique d'Henri Estienne, imprimé en 1565. Dans les trois livres de cet ouvrage, Estienne montre que, par sa syntaxe comme par son vocabulaire nouvellement enrichi, le français est le plus proche du grec, « la reine des langues ». Un tel langage est donc « le premier entre ceux qui sont aujourd'hui », le latin compris. Par ses idées, Estienne se rattache à Budé et à Du Bellay.

CONFORT [*for*] n. m. (subst. verbal de *conforter*). Secours, assistance : *Vain et triste* CONFORT, *soulagement léger.* (Corneille). V. RÉCONFORT.

— REM. Ce mot, que les Anglais nous ont emprunté, nous est revenu avec le sens affaibli de : Ensemble des moyens qui procurent le bien-être matériel.

— *Confort moderne,* Expression servant à désigner un ensemble de dispositions destinées à rendre un immeuble plus confortable, telles que chauffage central, salles de bain, ascenseurs, électricité, etc.

CONFORTABILITÉ n. f. Nature de ce qui est confortable. (Peu us.)

CONFORTABLE adj. (de *confort*). Anciennem., Qui *conforte,* réconforte : *Remède* CONFORTABLE. — Aujourd., Qui procure le confort : *Maison* CONFORTABLE. *Vie* CONFORTABLE. || *Par extens.* Qui vit dans le confort : *Bourgeois* CONFORTABLES.

— *Substantiv.* et au masc. Confort : *L'Anglais aime le* CONFORTABLE. || Fauteuil rembourré et capitonné.

— N. m. pl. Nom familier donné à des pantoufles fourrées.

Confortable.

Confortable.

CONFORTABLEMENT [*man*] adv. D'une manière confortable : *Vivre* CONFORTABLEMENT.

CONFORTANCE [*tanss'*] n. f. Appui, soutien. (Vx.)

CONFORTANT [*tan*], **E** adj. Propre à conforter : *Potion* CONFORTANTE. (Vx.)

— *Substantiv.* et au masc. Remède confortant : *Malade qui a besoin de* CONFORTANTS. (Vx.)

— ANTON. **Débilitant, e.**

CONFORTATIF, IVE adj. Qui conforte; destiné à conforter (au propr. et au fig.). [Vx.]

CONFORTATION [*si-on*] n. f. Action de conforter.

— Ponts et chauss. Réparation faite à un édifice, afin de le consolider.

CONFORTE-MAIN [*min*] n. f. invar. (de *conforter* et *main*). Dr. féod. Commission royale ayant pour but de conforter ou corroborer la saisie, faite par un seigneur non justicier, du fief de son vassal ou d'un héritage censuel. (Elle tomba en désuétude à la fin du XVIIIe s.).

CONFORTEMENT [*man*] n. m. Confortation, soulagement, satisfaction. (Vx.)

CONFORTER [*té*] v. tr. (de *confort*). Relever les forces : *Un doigt de vin* CONFORTE *l'estomac.* || Consolider. (Vx.)

— *Fig.* Relever l'énergie, le courage : *Une bonne parole* CONFORTE *le cœur.* (Vx.)

— ***Se conforter,*** v. pr. : *Je* ME CONFORTE *dans mes disgrâces en buvant du meilleur vin que...* (Voltaire.)

— ANTON. **Débiliter, déconforter.**

CONFRANÇON, comm. de l'Ain, arrond. et à 16 kil. de Bourg ; 1.000 hab.

CONFRATERNEL [*tèr*], **ELLE** adj. (de *confrère*). Propre à des confrères : *Rapports* CONFRATERNELS.

CONFRATERNITÉ [*tèr*] n. f. Relations entre confrères ; rapports amicaux fondés sur une similitude d'état ou de situation : *Il existe une* CONFRATERNITÉ *naturelle entre tous les sacerdoces.* (B. Constant.)

— Dr. anc. *Confraternité de coutumes,* Usage où l'on était, en Flandre, de régler la succession d'après la coutume de la ville dont le défunt était bourgeois, et de déférer aux tribunaux de la même ville toutes les difficultés relatives à la succession.

CONFRÈRE n. m. (du préfixe *con,* et de *frère*). Membre d'une même confrérie, d'un même corps : *Les lois de l'Académie défendent aux académiciens d'écrire ou de faire écrire contre leurs* CONFRÈRES. (La Bruyère.)

— Fam. *Confrère de la lune,* Mari trompé (par allusion aux *cornes* du croissant de l'astre).

— *Confrère en,* S'occupant également de : CONFRÈRE EN *littérature,* EN *érudition.* — *Confrère en Apollon,* Poète.

— ALLUS. LITTÉR. **Si mes confrères savaient peindre,** vers de La Fontaine. V. PEINDRE.

— Hist. littér. *Confrères de la Passion,* Membres de la confrérie du même nom. V. CONFRÉRIE DE LA PASSION.

— Hist. relig. Clerc de l'Oratoire, qui n'est pas encore prêtre.

— SYN. **Confrère, collègue.** V. COLLÈGUE.

CONFRÉRIE [*ri*] n. f. (de *confrère*). Association pieuse, charitable : *Une* CONFRÉRIE *de pénitents.*

— *Par extens.* Corps d'individus unis par un lien quelconque : *Le noir est la couleur de la* CONFRÉRIE *des bateliers.* (G. Sand.)

Fam. : *La confrérie, La grande confrérie,* Celle des maris trompés : Ce qui me console, *C'est que je ne suis pas seul de ma* CONFRÉRIE. (Molière.)

— Hist. *Confrérie de Dieu,* Association de personnes pieuses de toutes les classes, formée en Normandie, au XIe siècle, pour poursuivre ceux qui troubleraient l'Eglise ou l'Etat. || *Confrérie blanche,* Association formée en 1210 contre les albigeois par Foulques, évêque de Toulouse, et Simon de Montfort. || *Confrérie noire,* Association formée par le comte Raymond VI pour sa défense. || *Confrérie du cordon,* Association de ligueurs qui tenait ses réunions dans l'église Saint-Gervais et soutenait le cardinal de Bourbon, prétendu roi de France sous le nom de Charles X, et son lieutenant le duc de Mayenne.

— ENCYCL. On nomme *confrérie* (en latin *confraternitas*) une réunion de personnes pieuses qui s'engagent à remplir en commun certaines pratiques de religion ou de charité. Une *archiconfrérie* est une *confrérie-mère,* à laquelle plusieurs autres sont affiliées. L'une des plus anciennes confréries paraît être celle que Odon, évêque de Paris, fonda en 1208, sous le vocable de Notre-Dame. Chaque corporation de métier était, sous l'ancien régime, unie à une confrérie avec laquelle il ne faut pas la confondre ; la corporation avait pour but la défense des intérêts matériels des artisans ou des marchands ; l'objet de la confrérie était d'ordre spirituel. Les confréries devaient être approuvées par l'évêque.

La loi du 18 août 1792 abolit toutes les confréries, et aucun acte législatif ne les a rétablies. Actuellement, les confréries sont de simples associations pieuses, n'ayant aucune capacité légale. L'une des plus connues est l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, fondée en 1836 par l'abbé Desgenettes. Toutes les paroisses ont pour les jeunes filles pieuses une confrérie de la Sainte-Vierge.

Confrérie de la Passion, la plus célèbre des confréries vouées au moyen âge à la représentation des *mystères.* Composée de bourgeois et d'artisans de Paris, elle s'adonnait à la représentation de drames sacrés, et notamment du Mystère de la Passion. En 1402, les *Confrères de la Passion* obtinrent un véritable monopole. Au reste, ils s'adjoignaient souvent d'autres confréries, notamment celle des *Enfants sans Souci,* qui représentaient sur la même scène des soties ou farces tenant lieu d'entr'actes. Ils s'établirent successivement à l'hôpital de la Trinité, à l'hôtel de Flandre, à l'hôtel de Bourgogne. Un arrêt du Parlement leur interdit en 1548 de jouer des Mystères sacrés. Ils firent alors exploiter leur privilège par des comédiens, moyennant un droit fixe. Leur société fut dissoute par Louis XIV, en 1676, et leurs biens attribués à l'Hôpital général, auquel les comédiens durent payer la redevance qu'ils acquittaient auparavant envers les Confrères. C'est l'origine du droit des pauvres, auquel les théâtres français sont encore astreints.

Confréries religieuses musulmanes, associations de mystiques, appelés *soûfi* à raison de leur froc de *laine* (en arabe *soûf*), qui prétendent obtenir la communication directe avec Dieu, et même l'unification avec la divinité par la disparition de leur personnalité propre, au moyen de l'extase. Cet état extatique s'obtient par des macérations, par le jeûne prolongé, par des danses et exercices divers, et surtout, chez la plupart, au moyen de la répétition indéfinie du même mot (*wird*), par exemple le nom d'Allah. Les adhérents, connus en Orient sous le nom de *derouich,* en Afrique sous celui de *khouan* (frères) ou de *mourid,* doivent une obéissance passive aux ordres du chef de la confrérie, appelé *chéikh* par les Arabes et *pir* par les Persans et les Turcs. Nées en Orient, ces confréries se sont répandues sur toute la surface du monde musulman : elles ont popularisé deux notions étrangères à l'Islam primitif, l'amour mystique de Dieu, et le culte des saints ; elles sont plus ou moins hostiles aux Européens.

Les principales confréries sont les *Qadria* (maison-mère : Bagdad), *Tidjania* (Aïn-Mahdi, près de Laghouat) et *Rahmania ; Cheikhia, Taïbia, Derquaoua ; Aissaoua* (Méquinez), *Senoussia* (Djarboûb, en Tripolitaine). En Orient : *Mevlevi* ou Derviches tourneurs (Konia) ; *Rifâi* ou Derviches hurleurs (Constantinople), *Tchichti* dans l'Inde.

CONFRICATION [*si-on*] n. f. (lat. *confricatio*). Réduction en poudre par le frottement. || Expression du suc des végétaux opérée avec les doigts.

CONFRONTATION [*si-on*] n. f. Action de confronter, de comparer : CONFRONTATION *de l'accusé et des témoins.* CONFRONTATION *des écritures.*

— Dr. anc. *Confrontation réelle,* Celle où le témoin était mis en présence de l'accusé. || *Confrontation littérale* ou *fictive,* Celle qui consistait à faire connaître à l'accusé le témoignage écrit d'un témoin absent ou décédé. || *Confrontation par tourbe,* Celle où le témoin soupçonné de fraude ou d'erreur était mis en présence de plusieurs personnes, pour qu'il eût parmi elles à reconnaître et à désigner l'accusé.

CONFRONTEMENT [*man*] n. m. Action de confronter. (Peu us.)

CONFRONTER [*té*] v. tr. (du préfixe *con,* et de *front*). Mettre en présence des personnes pour comparer, vérifier, leurs dires : CONFRONTER *des accusés, des témoins.* || Comparer des choses : CONFRONTER *des textes, des écritures, des étoffes.*

— *Intransitiv.* Etre attenant : *L'Egypte, du temps des Perses, ne* CONFRONTAIT *point à la mer Rouge.* (Montesquieu.) [Vx.]

— ***Confronté, e,*** part. pass. du verbe *Confronter.* Blas. Syn. de AFFRONTÉ, E.

— ***Se confronter,*** v. pr. — Au sens passif : *Textes qui* SE CONFRONTENT *facilement.*

CONFUCÉEN [*sé-in*], **ENNE,** ou **CONFUCIEN** [*si-in*], **ENNE** adj. et n. Qui concerne la doctrine de Confucius : *Cérémonies* CONFUCÉENNES. || Disciple de Confucius.

CONFUCIANISME [*nissm'*] n. m. Nom donné par les Européens à la doctrine de Confucius. V. CHINE (Religion) et CONFUCIUS. (On écrit aussi CONFUCÉISME.)

— ENCYCL. V. CONFUCIUS.

CONFUCIANISTE [*nisst'*] n. Adepte du confucianisme.

CONFUCIUS [*si-uss*] (en chinois **K'ong** [nom de famille] ou **K'ong-tseu** ou **K'ong-fou-tseu,** Maître K'ong (appellation honorifique, qui a été latinisée sous la forme *Confucius*). Confucius (dates traditionnelles : 551-479 av. J.-C.) n'est connu que par des biographies hagiographiques qui n'inspirent aucune confiance. Il est, par excellence, le Sage, le Saint. Il passe pour avoir voulu restaurer en Chine le pouvoir royal et les vieilles traditions de sagesse. On lui attribue la rédaction ou la revision de la plupart des œuvres qui formèrent plus tard les classiques de la Chine ; mais même le recueil de ses Entretiens (*Louen-yu*) est une œuvre tardive et interpolée. La tradition veut qu'il ait eu un grand nombre de disciples qui propagèrent son enseignement surtout dans son pays (à Lou, petite principauté du Chantoung). L'école confucéenne commença à être en honneur sous les Han, et prétendit posséder la seule doctrine orthodoxe. Dès les IVe et IIIe siècles av. J.-C. elle était entrée en lutte avec les sectes taoïstes. On prétend qu'elle fut persécutée par Ts'in Che Houang-ti, fondateur de l'Empire chinois (IIe s. av. J.-C.) La doctrine confucéenne, sous sa forme élaborée, la seule que nous pouvons connaître, est une morale politique fondée sur l'idée que le prince, à l'aide des rites, a pour fonction de moraliser le peuple. Le prince, pour gouverner, doit se servir des sages. Les sages sont ceux qui, par la lecture des classiques, se sont pénétrés d'esprit orthodoxe. Le premier devoir de l'Etat est donc l'enseignement d'une orthodoxie. L'éthique confucéenne met au premier rang la fidélité à la tradition, qui se confond avec la loyauté à l'égard du prince comme avec la piété filiale à l'égard des parents. La tradition trouve sa justification en elle-même et non dans des spéculations religieuses ou métaphysiques. Les confucéens s'abstiennent de spéculer sur Dieu ou l'au-delà. Ils ne discutent pas de l'inconnaissable. Ils s'appliquent simplement, avec une sincérité (*tch'eng*) minutieuse, à cultiver en eux le sens des traditions nationales. Confucius, qui reçut ancienne-

Confucius.

ment le titre de « Roi sans royaume » et de « Maître pour 10.000 générations », se vit élever des temples publics à partir du ve siècle de notre ère. Dès le VIIe siècle son image figura dans les écoles, et fut l'objet d'honneurs rituels. Le culte de Confucius, qui est purement formaliste, a cessé (à demi) d'être un culte officiel depuis la révolution de 1912. Depuis la même date, l'enseignement de l'éthique confucéenne n'est plus obligatoire dans les écoles.

CONFUS [*fu*], **E** adj. (lat. *confusus;* de *confundere,* mélanger). En parlant des choses, Mêlé ensemble, en désordre, indistinct : *Amas* CONFUS *de débris. Sons* CONFUS. *Vue* CONFUSE ; — et au fig. : *Langue, Style, Discours* CONFUS. *Idée* CONFUSE. *Souvenirs* CONFUS. — En parlant des personnes et *au fig.* : Troublé, embarrassé par le sentiment d'une maladresse, d'une faute, ou par des marques de sympathie ou de politesse, par des éloges, etc. : *Je suis* CONFUS *de ma méprise. Le corbeau honteux et* CONFUS... (La Fontaine.) *Ceux qui vont droit ne sont jamais* CONFUS. (Fénelon.) *Etre tout* CONFUS *des bontés, des éloges de quelqu'un.*

— Substantiv. : *L'obscur est l'opposé du clair ; le* CONFUS, *l'opposé de l'ordonné.*

— SYN. **Confus, confondu.** V. CONFONDU.

— ANTON. **Clair, déterminé, distinct, explicite, net, ordonné, précis.**

CONFUSÉMENT [*man*] adv. D'une façon confuse, indistincte.

— ANTON. **Clairement, distinctement, explicitement, nettement, précisément.**

CONFUSION n. f. (lat. *confusio*). Etat de ce qui est confus, indistinct : *Une* CONFUSION *d'objets de toute sorte. Dans les* CONFUSIONS *d'une guerre civile, un brouillon est à craindre* (Patru) ; — et au fig. : *La* CONFUSION *du style naît de celle des idées.*

— Action de confondre, de prendre une chose pour l'autre : *Une* CONFUSION *regrettable.* CONFUSION *de dates.* || Action de mêler, de réunir : CONFUSION *du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.*

— Embarras causé par le sentiment de quelque maladresse, faute, etc. : *Le souvenir de son innocence nous a couverts de* CONFUSION. (Massillon.) *Faites son châtiment de sa* CONFUSION. (Corneille.)

— Profusion : *Il y avait une grande* CONFUSION *de peuple à cet endroit. On nous a servi des viandes à* CONFUSION. (VX.)

— Chronol. *Année de confusion,* Première année de la réformation du calendrier par Jules César, année à laquelle on donna 445 jours.

— Dr. Réunion de droits différents, et dont l'un implique l'autre, sur un même objet. || *Confusion des patrimoines,* Confusion des biens et des dettes d'une personne décédée, avec les biens et les dettes de son héritier. || *Confusion de part,* Impossibilité de reconnaître le père d'un enfant né plus de six mois après que la mère a contracté un second mariage, et moins de neuf mois après la mort du premier époux. (Pour ce motif, la femme ne peut se remarier que dix mois révolus après la dissolution du mariage précédent.)

— Hist. sainte. *Confusion des langues,* Etat où se trouvèrent, d'après le récit biblique, les ouvriers qui construisaient la tour de Babel, lorsque Dieu, pour empêcher l'exécution de leur entreprise impie, leur fit parler tout à coup toutes sortes de langues différentes, D'après saint Grégoire de Nysse, la confusion des langues se serait produite lentement et par degrés. || *Fam.* Impossibilité de s'entendre : *Tomber dans la* CONFUSION DES LANGUES.

— Pathol. Ancien., Maladie des yeux attribuée au mélange des humeurs. || *Confusion mentale,* Etat mental anormal caractérisé par la torpeur intellectuelle et l'absence de coordination psychique.

— LOC. ADV. **En confusion,** En désordre : *Quand chacun fait ce qu'il veut et n'a pour règle que ses désirs, tout va* EN CONFUSION. (Bossuet.) || Confus, honteux : *J'en suis* EN CONFUSION *pour lui.* (Molière.) || A profusion. (Vx.) || **A la confusion de,** A la honte de.

— SYN. **Confusion, honte.** Le mot *honte* a été complètement synonyme de *confusion* jusque vers le milieu du XVIIe siècle. Il a aujourd'hui un sens bien plus fort, où entre l'idée de déshonneur, d'humiliation, de remords même.

— ANTON. **Clarté, netteté, précision.**

— ENCYCL. Dr. La réunion, aux mains d'une même personne, de deux droits réels, dont l'un implique l'autre, entraîne extinction de ce dernier. Il en est ainsi de l'usufruit, quand les qualités d'usufruitier et de propriétaire sont réunies sur la même tête.

La réunion en la même personne de la qualité de créancier et de celle de débiteur, appelée aussi *confusion,* a pour effet d'éteindre la dette et la créance (C. civ., art. 1300).

La confusion qui s'opère dans la personne du débiteur principal libère la caution ; mais la libération de celle-ci par la confusion n'entraîne pas l'extinction de l'obligation principale.

Confusion des patrimoines. — Lorsqu'un héritier a accepté *purement et simplement* une succession, ses biens et ceux du défunt se confondent, ainsi que leurs dettes respectives, de telle sorte que l'héritier est tenu, même sur ses propres biens, d'acquitter les obligations du défunt, et que les créanciers du défunt subissent le concours de ceux de l'héritier. La confusion cesse au cas d'acceptation sous bénéfice d'inventaire et de séparation de patrimoines.

— Pathol. La *confusion mentale* est une psychose d'épuisement qui est caractérisée : 1° au point de vue psychique, par l'obnubilation de la conscience, l'affaiblissement de l'attention, le ralentissement et le désordre des associations d'idées, l'insuffisance des perceptions, l'aboulie avec indécision permanente, lenteur et incertitude des mouvements ; 2° au point de vue physique, par l'amaigrissement général, la dénutrition et l'épuisement. Elle est quelquefois accompagnée de fièvre au début. Le sommeil est mauvais et souvent remplacé par des rêvasseries.

La confusion mentale est presque toujours due à des émotions pénibles et prolongées ou à des infections graves, quelquefois à des traumastismes ; ces diverses causes agissent sans doute par le mécanisme d'une intoxication des centres cérébraux. Cette psychose est souvent guérissable, sauf dans les cas de délire aigu qui peuvent être mortels. Cependant le suicide est rare. Comme traitement : alitement pendant la période aiguë, alimentation éclectique, artificielle si besoin est ; huile camphrée, cacodylate de soude ; véronal bromuré pour combattre l'insomnie ; bains tièdes contre l'agitation prolongée ; exercices physiques modérés, vie au grand air, rééducation par un travail intellectuel facile et de courte durée.

CONFUSIONNER [*si-o-né*] v. tr. *Pop.* Donner de la confusion, faire rougir.

CONFUTATION [*si-on*] n. f. Réfutation. (Vx.)

CONFUTER [*té*] v. tr. (lat. *confutare*). Réfuter. (Vx.)

CONG, ville de l'Etat libre d'Irlande (Connaught, comté de Mayo) ; 2.000 hab. Ancienne résidence des rois de Connaught. Ruines d'une abbaye fondée par saint Féchan en 664.

CÔNG n. m. Nom donné en Indochine au bois fourni par un arbre de la famille des guttifères, très employé en charpente et constructions navales.

CONGALL. Trois rois de ce nom ont régné sur les Scots de Dalriada : CONGALL Ier, dans le premier tiers du VIe siècle ; — CONGALL II, mort en 574 ; — CONGALL III, de 642 à 660.

CONGAÏ [*ghay'*] n. f. (mots annamites *con gai,* la fille). Femme annamite.

CONGE [*konj'*] n. m. (lat. *congius*). Antiq. rom. Unité de mesure de capacité pour les liquides, valant un peu plus de 3 litres.

— Comm. Variété de thé noir.

— Distill. Appareil composé d'un vase hermétiquement clos, dans lequel on chauffe les liqueurs.

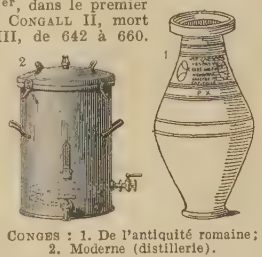

CONGES : 1. De l'antiquité romaine ; 2. Moderne (distillerie).

— Mines. Récipient en bois, dans lequel on verse le minerai pour le mesurer, avant de le jeter dans le gueulard d'un haut fourneau.

CONGÉ n. m. (du lat. *commeatus,* circulation, invitation à circuler, congé). Permission, autorisation : *Ne pouvoir rien sans le* CONGÉ *de quelqu'un.* || Autorisation de quitter le travail pour un temps, Exemption temporaire de travail : *Fonctionnaires, élèves, ouvriers en* CONGÉ. || Signification de se retirer : *Donner* CONGÉ *à un domestique, à un locataire.* || Signification de l'intention où l'on est de se retirer : *Domestique qui donne son* CONGÉ. *Donner* CONGÉ *à son propriétaire ;* — et *par ext.* Feuille, titre par lequel le propriétaire signifie son congé au locataire, ou réciproquement : *La concierge m'a remis mon* CONGÉ. || Signification de rupture de relations : *Votre frère a eu son* CONGÉ *de Nimon.* (Mme de Sévigné.) *Devant de telles prétentions, on lui a donné son* CONGÉ.

— LOC. DIV. *Prendre congé,* Se retirer ; accomplir les devoirs dus à une personne que l'on quitte : *Prendre* CONGÉ *du roi, des ministres, de ses amis ;* — et *au fig.,* Renoncer à : *Prendre* CONGÉ *des affaires.* || *Prendre son congé,* Se retirer du service militaire ou d'un autre service quelconque ; — et *au fig.,* Se retirer, renoncer à ce que l'on faisait.

— Admin. milit. Cessation du service actif, et titre qui l'atteste. (Le congé se distingue de la permission en ce qu'il dépasse trente jours). || *Congé renouvelable,* Congé qui peut être prolongé. || *Congé de convalescence,* Congé accordé par l'autorité militaire sur la demande des médecins, à un homme sortant de l'hôpital. || Durée légale du service : *Etre à la fin de son* CONGÉ. || *Congé définitif* ou *absolu,* Libération définitive de toute obligation militaire. || *Congé d'ancienneté, de libération,* Libération acquise de droit par le temps passé au service. || *Congé de réforme,* Renvoi du service pour incapacité physique.

— Admin. marit. *Congé maritime,* Sorte de passeport donné à un navire qui va prendre la mer.

— Antiq. rom. V. la partie *encycl.*

— Diplom. *Audience de congé,* Dernière audience qu'un souverain ou chef d'Etat accorde à un personnage diplomatique, avant son départ.

— Proc. civ. *Congé* ou *Défaut-congé,* Défaut du demandeur qui se refuse à conclure. (L'avoué du défendeur peut alors soit solliciter le congé, c'est-à-dire l'extinction de l'instance, soit conclure au fond pour faire rejeter la prétention du demandeur.)

— PROV. **Pour boire de l'eau et coucher dehors, on ne demande congé à personne,** Pour user de ce qui ne coûte rien, on n'a nul besoin d'autorisation.

— ENCYCL. Admin. marit. *Congé de navigation.* Le *congé,* droit de sortie, est obligatoire, sauf pour les bâtiments de l'Etat. Il est délivré chaque année (ou pour la durée des voyages de plus d'une année), moyennant le payement d'un droit fixé d'après le tonnage. Les bâtiments étrangers payent, sous le nom de *passeport,* un droit de sortie. Le congé fait partie des papiers de bord et contient les renseignements qui permettent de reconnaître l'identité du navire.

— Anc. dr. *Congé de cour.* Le congé de cour, dans l'ancienne procédure, était le renvoi du défendeur, lorsque le demandeur ne poursuivait pas son action. C'était une simple *relaxe* de l'assignation, permettant au défendeur de se retirer indemne du procès, mais laissant intacts les droits allégués à tort ou à raison.

— Antiq. rom. Dans l'armée romaine, le *congé* (*missio*), ou autorisation de quitter l'armée, pouvait prendre cinq formes : 1° le *congé temporaire* (*missio temporaria* ou *commeatus*), qui permettait de s'absenter de la légion pendant un temps déterminé ; 2° le *congé honorable* (*missio honesta*), par lequel était libéré tout soldat qui avait accompli son temps de service ; 3° le *congé de faveur* (*missio gratiosa*), accordé à titre d'exception par le général, et qui pouvait être annulé par les censeurs ; 4° le *congé* motivé par des raisons de santé (*missio causaria*) ; 5° le *congé d'infamie* (*missio ignominiosa*), sorte de dégradation militaire, qui consistait à renvoyer de l'armée un soldat coupable.

— Fisc. En matière de contributions indirectes, le *congé* accompagne les boissons dont le droit a été payé au départ, à la différence de l'*acquit-à-caution,* délivré lorsque le droit n'est payable qu'à la destination, sous la garantie d'une caution. Les expéditeurs ont le choix entre les deux procédés. En matière de douanes, on emploie le congé, ou l'acquit-à-caution, d'après la distinction ci-dessus, dans le rayon des douanes appelé *rayon-frontière.*

CONGÉ n. m. Archit. Raccordement du fût et de la ceinture d'une colonne, au moyen d'un quart de rond creux.

— Techn. Outil de menuisier de sculpteur, au moyen duquel on pratique ce raccordement. || Rabot employé pour le moulurage. || Renfort évidé dans une pièce de serrurerie.

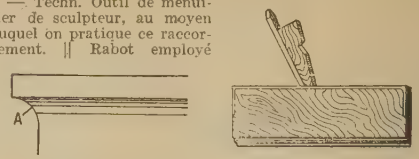

A. Congé (archit.). Congé (techn.).

CONGÉABLE adj. (de l'anc. franç. *congéer,* congédier). Autref., Se disait d'un bail ou d'une tenure résiliable à la volonté du propriétaire. — Aujourd. : *Bail à domaine* CONGÉABLE (ou à *convenant*), Convention par laquelle le bailleur (*foncier*) cède au preneur (*domanier*), moyennant un fermage annuel (*vente convenancière*), avec la jouissance du fonds, la propriété de la superficie (*des édifices et superficies,* selon l'expression consacrée), à la condition que, lors du congé ou *congément,* il pourra reprendre la propriété superficiaire, moyennant indemnité.

CONGÉDIABLE adj. (de *congédier*). Qui est dans les conditions voulues pour obtenir son congé : *Les hommes* CONGÉDIABLES *reçoivent une feuille de route.* || Que l'on peut congédier.

— Substantiv. : CONGÉDIABLES *qui attendent l'autorisation du départ.*

CONGÉDIEMENT [*di-man*] n. m. Action de congédier. || Admin. Octroi ou réception d'un congé.

CONGÉDIER [*di-é*] v. tr. (de l'ital. *congedo,* congé. — Se conjugue comme *prier.*) Délivrer un congé (à des soldats, etc.). || Donner une audience de congé à : CONGÉDIER *un ambassadeur.* || Engager à se retirer : CONGÉDIER *une assemblée.* || Inviter à se retirer : CONGÉDIER *ses hôtes. Le cruel, de quel œil il m'a* CONGÉDIÉE. (Racine.) || Ordonner de se retirer, de s'en aller : CONGÉDIER *un domestique.* || Ordonner de ne pas recevoir, Fermer sa porte à : CONGÉDIER *un importun. Ce que l'on appelle* CONGÉDIER *son monde ou se défaire des gens.* (La Bruyère.) || Signifier à quelqu'un de renoncer à... : CONGÉDIER *un prétendu.*

CONGÉLABILITÉ n. f. Etat de ce qui est congelable : *La* CONGÉLABILITÉ *de l'eau.*

CONGELABLE adj. Qui peut être congelé : *Presque tous les liquides sont* CONGELABLES.

CONGELANT [*lan*], **E** adj. Qui congèle.

CONGÉLATEUR n. m. Appareil pour congeler les liquides, l'eau en particulier, au moyen d'un mélange réfrigérant qui entoure le liquide contenu dans un récipient central.

CONGÉLATIF, IVE adj. Propre à produire la congélation.

CONGÉLATION [*si-on*] n. f. (de *congeler*). Passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide : *La température de* CONGÉLATION *de l'eau sert de base à l'échelle thermométrique.* || Action de provoquer ce passage : *Procéder à la* CONGÉLATION *de...* || Epaississement de certains liquides : CONGÉLATION *de l'huile.*

— *Par extens.* Mortification des parties vivantes par l'effet du froid : *La* CONGÉLATION *des plantes. La* CONGÉLATION *du nez.*

— Archit. Ornement qui imite des stalactites ou des glaçons.

— ENCYCL. Phys. On utilise le mot congélation de préférence à solidification quand le corps qui passe à l'état solide se trouvait, dans les conditions physiques ordinaires, sous l'état liquide ou gazeux. V. SOLIDIFICATION.

— Industr. et Econ. dom. *Congélation des denrées alimentaires.* V. FROID, et FRIGORIFIQUE.

— Physiol. La *congélation* des tissus vivants est comparable à l'action d'une brûlure ; et, comme cette dernière, elle peut déterminer la rubéfaction, les phlyctènes et les ulcérations, et même la mortification des parties atteintes.

On réserve généralement le mot de « congélation » à l'action du froid sur l'organisme entier, les congélations partielles ou localisées prenant le nom de *gelures* (v. ce mot).

Le froid détermine d'abord des frissons, de l'affaiblissement, de la somnolence, puis du délire, des convulsions épileptiques. Lorsque la mort s'ensuit, elle est due à la paralysie des muscles et notamment du cœur. Si le sujet survit, il est exposé à la congestion pulmonaire. Le traitement consistera en réchauffement progressif, notamment par frictions.

La congélation de la peau, soit au moyen de mélanges réfrigérants, soit par la vaporisation de liquides très volatils (chlorure de méthyle, éther, etc.), est utilisée par les chirurgiens comme moyen d'obtenir une anesthésie localisée.

La congélation des cadavres est employée en anatomie pour les étudier sur des coupes pouvant porter sur de grandes régions du corps.

— Trav. publ. La congélation des terrains est une méthode que l'on utilise lorsque les terrains dans lesquels on doit effectuer des travaux sont aquifères ou simplement mous. On effectue (procédé Pœtsch) des sondages dans lesquels on envoie une solution réfrigérée de la chlorure de calcium.

CONGELER [*lé*] v. tr. (lat. *congelare ;* de *cum,* avec, et *gelare,* geler). Change l'*e* muet du rad. en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je congèle. Tu congèleras.* Solidifier par le froid, en parlant d'un corps qui est liquide à la température ordinaire : *Il faut une température très basse pour* CONGELER *le mercure.* || Epaissir, coaguler, figer : CONGELER *un sirop.* || Soumettre au froid pour conserver : CONGELER *de la viande.* || CONGELER *les mains, le nez,* Se dit d'un froid excessif qui désorganise les chairs.

— ***Se congeler,*** v. pr. — Au sens pass. : *L'eau* SE CONGÈLE *à la température zéro. Le jarret de veau* SE CONGÈLE *vite.*

CONGÉMENT [*man*] n. m. Congé qui était donné par le seigneur à un teneur congéable : *Droit de* CONGÉMENT.

CONGÉMINATION [*si-on*] n. f. (du lat. *cum,* avec, et *geminatio,* action de doubler). Formation double et simultanée.

CONGÉNÈRE adj. (lat. *congener ;* de *cum,* avec, et *genus, eris,* genre). De même genre : *Plantes, Animaux,*

Les Comédiens français, par A. Watteau.

Les Comédiens italiens, par A. Watteau.

La Communion, par Fra Angelico.

La Communion de saint Jérôme par le Dominiquin.

Concert d'enfants, par B. Montagna.

Le Grand Condé, par Coysevox.

Le Concert, par G. Terborch.

La Comédie humaine, par Hamon.

(Photos *Hanfstaengl, Bruckmann, Alinari, Anderson, Giraudon.*)

Le Concert en famille, par Jordaens.

Le Concert champêtre, par Giorgione.

Le Condottiere, par Antonello de Messine.

Conseils paternels, par Terborch.

La Conception immaculée de la Vierge, par Murillo.

La Comédie, par Duret.

Confidences, par Meissonier.

Confidence, par Wiertz.

La Bataille de Constantin, par Jules Romain.

(Photos *Braun, Giraudon, Neurdein, Anderson, Larousse.*)

Substances CONGÉNÈRES. (On dit plus rarement CONGÉNÉRIQUE.) || Appartenant à une même famille, à une même catégorie : *Mots, Idiomes* CONGÉNÈRES.

— Anat. *Muscles congénères,* Ceux qui concourent à produire le même mouvement.

— Physiol. *Hybridité congénère,* Caractères d'hybridité qui apparaissent chez les produits des croisements d'animaux appartenant à un même genre, mais à des espèces différentes.

— Substantiv. : *Des* CONGÉNÈRES.

— ANTON. **Antagoniste** (en parlant des muscles).

CONGÉNIAL, E, AUX adj. (du lat. *cum,* avec, et *genius,* génie, dispositions naturelles). Qui s'accorde avec la nature, le caractère distinctif de quelqu'un : *Bonaparte se tourna vers l'Orient, doublement* CONGÉNIAL *à sa nature par le despotisme et l'éclat.* (Chateaubriand.)

CONGÉNIALITÉ n. f. Caractère de ce qui est congénial.

CONGÉNITAL, E, AUX adj. (du lat. *cum,* avec, et *genitus,* engendré). Né avec, apporté en naissant : *Beaucoup de malformations organiques sont* CONGÉNITALES.

CONGÉNITALEMENT [*man*] adv. D'une manière congénitale; de naissance : *Caractères transmis* CONGÉNITALEMENT.

CONGÈRE n. f. (du lat. *congeries,* amas). Amas de neige entassée par le vent. (Dialectal.)

CONGÉRIE [*rî*] n. f. (lat. *congeries;* de *congerere,* entasser). Entassement informe. (Vx.)

— Anc. rhét. Accumulation.

CONGESTIBLE [*jess*] adj. Qui est susceptible de congestion.

CONGESTIBILITÉ [*jèss*] n. f. Prédisposition d'un organe à se congestionner.

CONGESTIF [*jèss*], **IVE** adj. (du lat. *congestus,* entassé, ramassé). Réuni en tas; réduit dans un petit espace.

— Bot. Se dit d'organes étroitement réunis, rapprochés.

— Pathol. Relatif à la congestion.

CONGESTION [*jess-ti-on*] n. f. (lat. *congestio*). Accumulation anormale du sang dans un organe ou dans une région du corps.

— ENCYCL. Méd. La *congestion* est *active* quand elle résulte d'une pléthore artérielle; *passive,* quand elle dépend d'une stase de la circulation de retour ou veineuse. Dans tous les cas, le volume de l'organe congestionné augmente; le sérum du sang s'extravase dans le tissu cellulaire, et l'œdème apparaît. La turgescence des vaisseaux peut amener leur rupture et il y a hémorragie locale ou diffuse. Les symptômes varient suivant l'organe atteint.

Congestion pulmonaire. — Caractérisée par l'oppression, le point de côté, la fièvre, des crachats striés de sang, elle se montre dans la tuberculose au début, la grippe, la rougeole, la fièvre typhoïde, et dans certains états dyscrasiques, comme la goutte; elle peut aussi résulter de la suppression des règles, d'un réflexe consécutif à un coup de froid ou à des brûlures étendues. Sous sa forme passive, elle est assez fréquente chez le vieillard surtout resté longtemps dans le décubitus dorsal. Ici, comme dans la plupart des autres cas, le traitement vise à activer la circulation au moyen de révulsifs et de scarifications. La saignée est parfois indiquée.

Congestion hépatique. — Elle résulte d'entraves dans la circulation cardio-hépatique, et de troubles digestifs accusés. La pléthore du foie est efficacement combattue par les dérivatifs et notamment les purgatifs.

Congestion de la rate. — Elle est surtout due aux maladies infectieuses, telles que la malaria, et ne reconnaît qu'un traitement causal.

Congestion utérine. — Normale pendant les règles, elle peut devenir chronique sous l'influence de lésions irritatives.

Congestion cérébrale. V. APOPLEXIE.

CONGESTIONNEL [*jèss-ti-o-nèl'*], **ELLE** adj. Qui a rapport à la congestion, qui la produit.

CONGESTIONNER [*jess-ti-o-né*] v. tr. Causer une congestion dans : *La chaleur* CONGESTIONNE *le cerveau.*

— ***Se congestionner,*** v. pr. — Au sens passif : *Organe qui* SE CONGESTIONNE.

CONGIAIRE [*ji-èr'*] n. m. (du lat. *congius,* conge). Antiq. rom. Vase qui contient un conge. || Largesse faite au peuple romain, à l'occasion de certains événements.

— Adjectiv. : *Libéralités* CONGIAIRES.

Monnaie représentant la distribution d'un congiaire.

— ENCYCL. Le *congiaire* (congiarium) consistait à l'origine en un *congius* de vin, d'huile ou de sel, mais la mesure et la nature des denrées distribuées se modifièrent; on donna, en outre, des vêtements, de la viande, même de l'argent, toutefois le nom resta. Sous l'empire, on appelait *donativum* le don fait à l'armée; *congiarium,* le don fait au peuple. On donnait le congiaire à l'occasion de quelque grand événement. Les personnes qui recevaient le congiaire étaient les mêmes qui avaient droit au blé de l'annone. Ces distributions furent, certainement, un moyen de gagner la faveur populaire, mais on a trop déclamé à leur sujet, sans s'apercevoir que de telles institutions répondaient, d'une manière encore rudimentaire, à l'institution actuelle de l'Assistance publique.

CONGLACIATION [*si-on*] n. f. (du préfixe *con,* et de *glacer*). Conversion en glace. (Peu us.) V. CONGÉLATION.

CONGLETON (en lat. **Condate Cornaviorum**), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Chester); 13.200 hab. Filatures de soie et de coton; passementeries.

CONGLOBATION [*si-on*] n. f. Action de conglober.

— Rhétor. Accumulation de preuves; développement d'une idée.

CONGLOBER v. tr. (lat. *conglobare;* de *cum,* avec, et *globus,* boule). Mettre en boule, entasser.

— ***Conglobé, e,*** part. pass. du verbe *Conglober.*

— Anat. *Glandes conglobées,* Ancien nom des ganglions lymphatiques.

— Bot. Ramassé en boule : *Feuilles* CONGLOBÉES.

— Rhétor. Accumulé par conglobation : *Arguments* CONGLOBÉS.

— ***Se conglober,*** v. pr.. — Au sens passif : *La matière du soleil...* S'EST CONGLOBÉE. (Voltaire.)

CONGLOMÉRAT [*ra*] n. m. (du lat. *conglomerare,* entasser). Roche clastique à gros éléments, composée de débris roulés, cimentés postérieurement à leur dépôt.

— ENCYCL. Géol. Les *conglomérats* sont constitués par des éléments, d'origine quelconque, réunis par un ciment naturel. Lorsque ces éléments sont anguleux, le conglomérat porte le nom de *brèche;* quand ils sont arrondis, on lui donne la désignation de *poudingue.*

Beaucoup de conglomérats se trouvent à la base d'une série géologique et ont été formés au moment où la mer envahissait une surface primitivement continentale (transgression). Dans ce cas les conglomérats, dits conglomérats de *base,* n'ont pas partout rigoureusement le même âge. On a appelé conglomérats *ossifères* des conglomérats du tertiaire inférieur (sparnacien) découverts par d'Orbigny à Meudon en 1836 et qui sont riches en ossements de reptiles, oiseaux, mammifères.

CONGLOMÉRATION [*si-on*] n. f. Action de conglomérer; état qui en résulte : *Des roches formées d'une* CONGLOMÉRATION *de substances diverses.* (On dit plutôt AGGLOMÉRATION.)

— *Par extens.* Action de réunir beaucoup de monde dans un espace assez étroit.

CONGLOMÉRATIQUE [*tik'*] adj. Contenant des agglomérations, des conglomérats.

CONGLOMÉRER [*ré*] v. tr. (lat. *conglomerare;* de *cum,* avec, et *glomus,* pelote. — Se conjugue comme *accélérer*). Réunir en une seule masse : CONGLOMÉRER *des particules de matière.*

— ***Conglomére, e,*** part. pass. du verbe *Conglomérer.*

— Anat. *Glandes conglomérées,* Se dit de toutes les glandes réunies en grappe sous une enveloppe commune.

— Minér. Formant un conglomérat.

— ***Se conglomérer,*** v. pr. — Au sens passif : *Parties qui* SE CONGLOMÈRENT.

CONGLUTINANT [*nan*], **E** adj. Propre à conglutiner : *Substance* CONGLUTINANTE. (On dit aussi CONGLUTINATIF, IVE.)

— *Substantiv.* et au masc. : *Les* CONGLUTINANTS.

CONGLUTINATIF, IVE adj. V. CONGLUTINANT, E.

CONGLUTINATION [*si-on*] n. f. Action de conglutiner, son résultat : *La* CONGLUTINATION *des humeurs. La* CONGLUTINATION *des lèvres d'une blessure.*

CONGLUTINE n. f. Albuminoïde que l'on trouve dans les graines de lupin.

CONGLUTINER v. tr. (lat. *conglutinare;* de *cum,* avec, et *gluten, inis,* glu). Epaissir et rendre visqueux comme la glu : CONGLUTINER *des liquides.* CONGLUTINER *les humeurs.*

— Méd. Souder, faire adhérer : CONGLUTINER *les bords d'une plaie.*

— ***Conglutiné, e,*** part. pass. du verbe *Conglutiner.* Se dit des organes collés ensemble.

— ***Se conglutiner,*** v. pr. Au sens passif : *Sirop qui* SE CONGLUTINE.

CONGLUTINEUX [*neû*], **EUSE** adj. Visqueux, gluant : *Des humeurs* CONGLUTINEUSES.

CONGO ou mieux **KIKONGO** n. m. Linguist. Idiome parlé par les habitants du bas Congo.

CONGO, grand fleuve de l'Afrique équatoriale, né en plein cœur du continent noir sur les hauts plateaux que se partagent le Congo belge et la Rhodésie britannique, et finissant dans l'océan Atlantique après un cours de 4.650 kil., presque exclusivement sur le plateau du Centre africain.

On n'est pas d'accord sur la véritable source du Congo. Pour les uns, c'est le Loualaba, qui naît dans le haut Katanga; pour les autres, c'est le Tchambézi, né à 2.000 m. sur les hauteurs qui portent les lacs Tanganyika et Nyassa. Celui-ci devient le Louapoula après avoir traversé le lac Bangouéolo; il modifie bientôt sa direction, s'oriente au N. et s'unit dans une plaine lacustre au Loualaba, puis au Loukouga, émissaire du Tanganyika. A un premier bief navigable, que terminent 125 kil. de défilés et de rapides, succède jusqu'aux Stanley Falls une seconde section navigable, durant laquelle le Congo continue à courir vers le N. dans une nouvelle plaine lacustre. Puis, son cours s'infléchit successivement vers l'O. et le S.-O. à travers la nouvelle plaine qui constitue le fond de son immense bassin; pendant plus de 1.500 kil., le Congo y étale une énorme masse d'eau, large parfois de 45 kil., enserrant de nombreuses îles entre ses bras multiples, grossissant le volume de ses flots de ceux de ses tributaires : Arouhouimi, Rubi, Mongala, Oubangui, Sangha, sur la rive droite; Lomami, Ikenga, Kassaï, sur la rive gauche. En aval du confluent de ce dernier cours d'eau, le Congo se rétrécit et pénètre dans le « couloir », long de 300 kil.; puis, c'est encore un nouvel épanouissement, le *Stanley Pool,* et, de nouveau, une série de très étroits défilés que le fleuve franchit en sautant les marches de l'escalier gigantesque constitué par la série des chutes. Une fois au pied de cet escalier, le Congo se trouve à Matadi, où il redevient navigable dans la plaine littorale de l'Atlantique, et ne tarde pas à s'épanouir dans un estuaire, large de 13 kil. au moment où il se perd dans l'Océan. Le Congo y apporte une énorme masse d'eaux douces (près de 80.000 m³ par seconde), qui ne se confondent pas avec la masse salée jusqu'à 20 kil. du rivage.

Cette puissance du Congo s'explique par l'importance de la surface qu'il draine (3.700.000 km²) et par l'apport d'eau que lui fournissent les rivières de premier ordre dont il reçoit le tribut. Son régime est très régulier; il est alimenté par les pluies presque continuelles de la zone équatoriale et par le tribut de ses affluents, dont les crues d'été, correspondant aux pluies tropicales des deux hémisphères Nord et Sud, sont alternantes. Aussi le Congo et ses principaux tributaires présentent-ils un ensemble de 12.250 kil. de voies navigables, dont 7.770 peuvent transporter des bateaux de 22 tonnes et au delà. On s'explique, dans de telles conditions, que le Congo ait été reconnu par la Conférence africaine de Berlin de 1884-1885 comme une précieuse voie d'accès au cœur de l'Afrique équatoriale, et que l'Acte général de cette conférence ait déclaré liberté complète du commerce de toutes les nations dans tout le bassin du Congo et de ses affluents.

Cette liberté a été délimitée en 1885 par une barrière douanière qui déborde même le bassin hydrographique et qui constitue le *Bassin conventionnel du Congo.*

Le fleuve lui-même, dont quelques affluents et sous-affluents de gauche prennent leur source dans le territoire portugais de l'Angola, sert de frontière entre l'Afrique-Equatoriale française et le Congo belge depuis le Stanley Pool jusqu'au confluent de l'Oubangui, lequel joue ensuite le même rôle jusqu'au confluent du Mbomou. C'est donc presque exclusivement entre la Belgique et la France qu'est, au point de vue politique, partagé le bassin du Congo.

Jusqu'au XIXe siècle, on ne connut guère que l'estuaire du *Zaïre* ou Congo auquel, le premier, le Portugais Diego Cam parvint en 1482. Les efforts des explorateurs subséquents pour remonter le fleuve depuis l'Atlantique (Tuckey, 1816) furent arrêtés par la barrière des monts de Cristal, et c'est seulement par le N. que Brazza parvint, en 1877, jusqu'aux sources de quelques-uns de ses affluents proches de celles de l'Ogôoué. Mais au même moment, en pénétrant par l'E. dans le bassin du Congo, Stanley descendait pour la première fois (1876-1877) jusqu'à la mer le grand fleuve dont Livingstone avait déjà étudié une bonne partie du cours supérieur (le Louapoula, les lacs Moëro et Bangouéolo, le Loualaba) et dont Cameron avait découvert les relations avec le Tanganyika par la Loukouga, puis traversé les têtes de nombre d'affluents de gauche. Par la suite, de nombreux voyageurs et officiers, belges, français ou étrangers, ont continué et mené à bien la reconnaissance entière du Congo et de ses affluents par toute l'étendue de son immense bassin.

Ce grand fleuve, à qui Diego Cam avait donné le nom de *rio de Padrão,* en raison de la colonne en pierre commémorative de sa découverte, qu'il avait érigée à son embouchure, a porté par la suite les noms de Zaïre et de Congo; Stanley eût voulu, en souvenir de Livingstone qui avait longtemps travaillé à sa découverte et qui en avait exploré pour partie le cours supérieur, lui imposer le nom de ce grand voyageur. Mais le nom de *Congo* a définitivement prévalu sur tous les autres, qui sont abandonnés aujourd'hui.

CONGO (ROYAUME DU), Etat indigène de l'ouest de l'Afrique équatoriale, situé sur la rive gauche du bas Congo, avec lequel les Portugais entrèrent en relation dès la fin du XVe siècle. Ils en convertirent le chef, dont la résidence, Ambassi, s'appela dès lors San-Salvador, et en furent chassés en 1627 par une révolte. Mais ils gardèrent, sur la côte de l'Atlantique, Saint-Paul-de-Loanda. — L'ancien royaume du Congo est englobé dans l'Angola portugais actuel.

CONGO BELGE, colonie belge de l'Afrique équatoriale, englobant la majeure partie du bassin du fleuve Congo, qui elle doit son nom; environ 2.385.000 km² de superficie, peuplés de près de 8.440.000 hab. (*Congolais*). Capitale, *Léopoldville.* (Jusqu'en 1923, la capitale fut *Boma.*)

Sauf au point où, par une étroite porte de sortie, il trouve en contact avec l'océan Atlantique, le Congo belge est une contrée exclusivement continentale, dont les frontières confinent de tous les côtés aux possessions de grandes puissances coloniales. Au S.-O., à l'O., le Portugal par l'Angola et le Cabinda; au N.-O. et au N., la France par son Afrique-Equatoriale; au N.-E., à l'E. et au S.-E., l'Angleterre par le Soudan anglo-égyptien, l'Ouganda, le Tanganyika et la Rhodesia du Nord, entourent l'immense territoire que la Belgique, après l'avoir exploré, a entrepris de coloniser et de mettre en valeur.

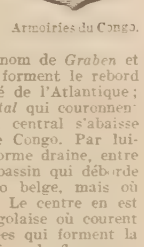
Armoiries du Congo.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. C'est exclusivement vers l'O. que regarde le Congo belge. Il est en effet séparé de l'océan Indien par l'immense fosse d'effondrement à laquelle on donne le nom de *Graben* et par les puissants escarpements qui en forment le rebord occidental. Rien de comparable du côté de l'Atlantique; les hautes collines dites *monts de Cristal* qui couronnent les terrasses par lesquelles le plateau central s'abaisse vers la mer, ont été franchies par le Congo. Par lui-même et par ses affluents, ce fleuve énorme draine, entre le Graben et les monts de Cristal, un bassin qui déborde sur les contrées limitrophes du Congo belge, mais où se trouve englobée toute cette colonie. Le centre en est constitué par la plaine ou cuvette congolaise où courent les ondulations plus ou moins accentuées qui forment la ligne de séparation des grands tributaires du fleuve; un faible seuil l'isole, au N. de la plaine du Tchad, tandis qu'au S.-E. elle est dominée par le plateau du Katanga et du Koundeloungou, dont les altitudes croissantes se poursuivent plus au S. encore, comme à l'E. C'est dans cette ancienne mer intérieure, aujourd'hui asséchée, que coulent dans des directions différentes le puissant Congo lui-même et ses maîtres affluents, l'Ouellé-Oubangui au N., le Lomami et le Kassaï au S.

Situé sur la ligne équinoxiale même et dans ses abords immédiats, le Congo belge jouit d'un climat nettement équatorial. La température moyenne annuelle est de + 27° C., et au cours de ses deux saisons, dont la plus chaude est celle de novembre à juin et surtout de février à avril, les variations diurnes sont fortement marquées et la chaleur est accablante durant quelques heures au milieu du jour. La *saison chaude* est celle des pluies diluviennes et des orages, qui débutent franchement en octobre et cessent en mai; elle contraste avec la *saison sèche* (de juin à septembre) où souffle la brise, et elle est coupée en deux parties par une accalmie qui se produit en janvier et en février et qui est la *petite saison sèche.*

Flore. — Essentiellement tropicale comme le climat, elle souffre beaucoup pendant la saison sèche et reprend vie dès les premières pluies; elle diffère très sensiblement suivant les régions naturelles. A l'O., au S. et à l'E. de la grande forêt équatoriale aux innombrables essences, aux arbres toujours verts et à la végétation exubérante, se trouvent, dans les contrées où l'humidité n'est pas

persistante, des pays de steppes et de savanes, ou de brousse, généralement couverts de hautes graminées. De là émergent sur les bords des cours d'eau des « forêts-galeries », que leur nom suffit à définir. Enfin, dans les parties marécageuses du Congo belge existe une flore aquatique variée (papyrus, joncs, roseaux, nénuphars), tandis que les palétuviers, les cocotiers prospèrent sur les rivages de l'Atlantique. Parmi les principaux végétaux se trouvent diverses espèces de palmiers et de cotonniers : l'élaïs, le dattier, l'arachide, les plantes à caoutchouc, le bananier, le manguier, etc., et des céréales (riz, maïs, sorgho, etc.).

— *Faune.* C'est une faune tropicale, dont l'éléphant, le rhinocéros et l'hippopotame, le léopard, la panthère, l'hyène et le chacal, de nombreuses espèces de singes et d'antilopes, entre autres le très curieux okapi, une grande variété d'oiseaux, d'insectes et de poissons forment le fond. A signaler encore des crocodiles dans toutes les rivières, des lézards, des serpents du genre boa ou python.

— *Ethnologie.* La population indigène de l'Etat du Congo, évaluée à environ 25 millions d'individus, se compose surtout de Nègres de grande taille, appartenant, par la langue, à la famille bantoue. Divisés en une multitude de tribus, ils se livrent à l'élevage et à l'agriculture. Leur vêtement consiste presque toujours en simples pagnes d'herbe, d'écorce, ou de coton indigène, tissés par eux-mêmes. Ils s'ornent de tatouages en relief et de gros colliers, bracelets, anneaux de jambes en laiton. Ils possèdent de nombreux fétiches et sont assez habiles dans le travail des métaux, du bois, de la céramique, de la vannerie. L'anthropophagie subsiste encore en diverses contrées.

Il existe encore, sur les bords du lac Toumba et dans les forêts de l'Itouri et de l'Arouhouimi, des restes de tribus naines, très arriérées et vivant presque exclusivement de la chasse. V. Négrilles.

Azandés et Pygmées pratiquent pour la plupart une grossière religion fétichiste, et y parlent surtout des dialectes *bantous* agglutinants. Toutefois, dans le Nord-Est, sur les bords de l'Ouellé-Oubangui, les indigènes emploient des langues soudanaises à tendance monosyllabique. Des trafiquants arabes, des Européens (Belges surtout) sont maintenant répandus par toutes les parties du Congo belge, et en particulier au Katanga, mais seuls les noirs, déjà industrieux avant l'arrivée des blancs, sont capables de mettre le sol en valeur et de réaliser les travaux manuels sous la direction de ces derniers. Malheureusement, la maladie du sommeil et le portage sont venus (après les horreurs de l'esclavage, dont Livingstone fut naguère le témoin dans les pays de l'Est, alors ignorés des Européens) diminuer de façon très fâcheuse et très sensible la population du Congo belge.

— Géographie économique. Très considérables en sont, à tous égards, les « possibilités économiques » ; aussi Stanley voyait-il dans le bassin du Congo « les Indes noires », et l'avenir n'a pas démenti ses prévisions. Le sol produit spontanément ou grâce à la culture de nombreuses plantes vivrières dont les unes (caféier, cacaoyer, kolatier, vanillier, canne à sucre, etc.) sont des cultures riches et les autres des cultures plus communes (riz, maïs sorgho, bananier, etc.) ; il produit aussi des plantes industrielles : textiles (raphia, coton), oléagineuses (*élaïs guineensis* ou palmier à huile, etc.), gommes (copalier, arbres et lianes à caoutchouc), et des plantes médicinales, le tabac, des essences ligneuses et forestières, etc. Dans les steppes et les savanes vivent les éléphants, qui donnent l'ivoire, et des troupeaux d'animaux sauvages auxquels s'ajoutent maintenant des troupeaux de bétail domestique, dont la présence de la dangereuse mouche tsétsé a longtemps rendu précaire l'élevage. Par ailleurs, dans l'est du Congo belge, au long des contreforts occidentaux du *Graben,* le sous-sol s'est, surtout au Katanga, avéré très riche en minerais précieux (or, diamants, radium) et en minerais utiles (cuivre, étain, cobalt, charbon, fer) ; aussi les Belges s'y sont-ils établis en nombre relativement grand, et pour diriger le travail des mines et pour y exploiter le sol, sur lequel ils ont aménagé de grandes fermes.

Ces découvertes et ces constatations ont également amené les Belges à entreprendre de doter leur Congo d'un puissant outillage économique, dont la base est le fleuve lui-même et ses tributaires. Une vraie flotte commerciale sillonne les biefs navigables jusqu'aux chutes qui les limitent, desservant nombre d'escales dont les plus importantes marquent l'amorce de futurs ports fluviaux ; dans l'ouest, par delà les chutes de Livingstone, les trois ports de Banana, Boma et Matadi, sur l'estuaire du Congo, constituent — le dernier surtout — les portes d'entrée et de sortie du bassin intérieur. Une voie ferrée longue de 378 kil. entre Léopoldville, sur le Stanley Pool, et Matadi, unit celui-ci à l'estuaire à travers les monts de Cristal ; c'est le plus occidental des chemins de fer du Congo belge, mais non pas le seul : dans l'ouest, le centre et dans l'est existent déjà, en effet, différentes lignes, d'une longueur totale (avec celle de Matadi-Léopoldville) de 2.040 kil., dont plusieurs facilitent la mise en valeur du Katanga et dont l'une va jusqu'à la rive orientale du lac Tanganyika, à la rive occidentale duquel finit la ligne anglaise partie de Dar-es-Salaam sur l'océan Indien. Un important réseau routier, un service aérien entre Léopoldville et Luebo complètent provisoirement cet outillage économique ; il est appelé à prendre dans l'avenir plus d'extension encore, à mesure qu'ira se développant le commerce du Congo belge.

— Géographie politique. En dehors des pays sur lesquels la Belgique exerce un mandat de la Société des Nations, le Congo belge, dont la capitale est Léopoldville, est divisé en vingt-six districts, groupés en quatre provinces, qui sont : *le Congo-Kassaï,* chef-lieu *Léopoldville,* l'*Equateur,* chef-lieu *Coquilhatville ;* la *Province orientale,* chef-lieu *Stanleyville,* et le *Katanga,* chef-lieu *Elisabethville.* La colonie, dont la loi-charte de 1908 (modifiée en 1912 et en 1917) détermine la situation, jouit d'une personnalité distincte de celle de la métropole et est régie par des lois particulières ; elle relève d'un ministère des colonies, créé en 1908 ; elle est dirigée par un gouverneur général nommé par le roi des Belges et assisté dans chaque province par un vice-gouverneur général.

— *Histoire.* Il en est ainsi depuis le moment où, en 1908, le Parlement belge a ratifié la donation que le roi Léopold II a faite à la Belgique de l'Etat indépendant du Congo, dont il était le roi-souverain ; à cette date seulement commence l'histoire du Congo belge dont les origines se confondent avec l'histoire de l'Etat indépendant du Congo (v. ce mot). Depuis 1908, les seuls faits saillants sont ceux qu'a entraînés la Grande Guerre, autrement dit les tentatives infructueuses des Allemands pour provoquer des soulèvements indigènes dans certaines parties de la colonie au début des hostilités, et la participation des troupes du Congo belge à la conquête de Tabora, et donc des parties occidentales de l'Afrique Orientale allemande. Cette coopération a valu par la suite à la Belgique, après entente avec l'Angleterre, le mandat de la Société des Nations sur l'Ouroundi et sur le Rouanda, petite partie de l'ancien Est-Africain allemand.

Congo (Etat indépendant du), ancien Etat de l'Afrique équatoriale, régi par le souverain des Belges, dont il était la possession propre, et auquel s'est substitué en 1908, dans les mêmes limites et avec la même capitale, *Boma,* le Congo belge (v. ce mot).

— *Historique.* L'histoire de l'Etat indépendant du Congo est celle des origines du Congo belge et mérite à ce titre d'être retracée ici. Elle présente deux aspects dignes d'attention : celui de la découverte du pays et celui de sa colonisation.

C'est au lendemain du retour de Stanley en Europe, après son épique descente du fleuve Congo, que commence cette histoire. Le roi des Belges Léopold II, qui s'intéressait depuis longtemps à la découverte de l'Afrique intérieure et qui avait fondé à Bruxelles, en 1876, l'*Association internationale africaine,* avait compris dès l'arrivée de Stanley sur la côte ouest de l'Afrique l'importance du Congo comme voie d'accès à l'intérieur du Continent noir, et deviné sa valeur économique ; sous son impulsion, l'Association internationale africaine entreprit de créer dans le bassin du Congo un organisme politique appelé à devenir par la suite une dépendance de l'Europe, et créa dans ce dessein un *Comité d'étude,* qui chargea Stanley de réaliser ses vues. Mais, tandis que celui-ci remontait lentement et péniblement l'escalier des monts de Cristal au long du Congo, les Français, partis du Gabon plus au N. et les Portugais partis de l'Angola plus au S., empiétaient sur le domaine fluvial du Congo par leurs explorations et prenaient possession des pays découverts par eux. Le Comité d'étude se transforma alors (1884) en *Association internationale du Congo,* et se fit reconnaître en Etat ami par les Etats-Unis, puis par la France (à qui fut accordé un droit de préemption si l'Association devait un jour réaliser ses possessions) ; tôt après, l'*Acte général* de Berlin, conclusion de la Conférence de Berlin de 1884-1885, consacrait l'existence du nouvel Etat, dont le roi Léopold II devenait le souverain et dont l'union avec la Belgique était donc purement personnelle.

Alors, en quelques années, le territoire dont Stanley n'a guère fait que reconnaître l'artère fluviale maîtresse est révélé par une phalange d'explorateurs belges et étrangers entrés au service de l'Etat indépendant. Delporte et Gillis précisent le cours du fleuve entre Banana et les Stanley Falls ; Grenfell, Wissmann et Pogge découvrent le Kassaï et le Sankourou (1884-1886) ; Dhanis, Jacques, les Le Marinel, Alex. Delcommune mènent de front la lutte contre les Arabes et l'exploration de la contrée ; Bia, Francqui, Cornet, Lemaire et d'autres explorent le Katanga ; Stanley pousse jusqu'au lac Edouard et au Rouwenzori ; Van Kerckhoven, Nilis, Hanolet jusqu'au Bahr-el-Ghazal. Avant la fin du XIXe siècle, le cœur du « continent mystérieux » de Stanley a été parcouru et cartographié, du moins dans ses grandes lignes, au bénéfice de la géographie.

En même temps commencent la colonisation et la mise en valeur des parties occidentales de l'Etat indépendant, la conquête des parties orientales, qui seront colonisées et mises en valeur un peu plus tard. Des stations, qui pourront devenir des villes à une époque plus ou moins proche, sont fondées à proximité des cours d'eau, non loin des escales fluviales : Léopoldville sur le Stanley Pool, Equateurville, la Nouvelle-Anvers (Bangala), Stanleyville à côté des Stanley Falls sur le fleuve lui-même, Louloua bourg sur une des têtes du Kassaï ; entre 1890 et 1898, le major Thys construit péniblement, de Matadi à Léopoldville, le chemin de fer de 390 kil. qui unit le Stanley Pool à l'estuaire du Congo. Malheureusement, le roi-souverain ne tarde pas à introduire au Congo, où est créé sur les bords du lac Léopold-II un immense « domaine de la couronne », une politique économique qui constitue pour l'Etat un véritable privilège commercial et qui supprime la liberté commerciale proclamée en 1885 par l'Acte de Berlin. En même temps, à l'E. des « chutes de Stanley » (Stanley Falls), les Belges entrent en conflit avec les traitants arabes qui font, entre le Loualaba et le lac Tanganyika, le trafic des esclaves et de l'ivoire ; après une guerre vigoureusement menée pendant plusieurs années (1892-1898), ils éliminent les Arabes et s'installent alors dans ces parages les plus lointains de l'Etat indépendant, où ils fondent Albertville sur le Tanganyika, et Elisabethville au Katanga, construisent plusieurs lignes de chemins de fer et mènent à bien l'étude des possibilités économiques du pays, dont ils préparent ainsi la mise en valeur. Alors aussi, par la convention anglo-congolaise du 12 mai 1894, Léopold II tente de prolonger le domaine de l'Etat indépendant jusque sur les bords du Nil à Lado, mais se voit bientôt contraint de renoncer à son dessein.

Cependant l'idée de reprise de l'Etat indépendant du Congo par la Belgique, lancée par les adversaires du système fiscal et commercial inauguré en 1892, progressait de plus en plus. Après avoir entrepris une série de réformes améliorant la condition des indigènes, victimes auparavant du régime instauré en 1892, et ajoutant un Domaine de l'Etat au Domaine de la Couronne (1906), le roi-souverain se décida à faire cession à la Belgique de ce qu'il considérait comme « sa propre œuvre, fruit de son labeur ». Modifiant peu à peu ses « volontés » et ses « conditions » en « vœux » et en « recommandations », il

passa avec la Belgique, en qualité de roi-souverain de l'Etat indépendant du Congo, le traité du 28 novembre 1907, qui faisait de ce pays une colonie belge. Après avoir imposé la suppression de la « Fondation de la Couronne », le Parlement belge finit par voter ce traité et par en faire la loi du 18 octobre 1908, date à laquelle l'Etat indépendant du Congo est devenu la colonie du Congo belge.

CONGO FRANÇAIS ou **OUEST AFRICAIN**, ancienne dénomination officielle de l'Afrique-Equatoriale française, sous laquelle ont été désignés de 1897 à 1910 les vastes territoires que travaillaient à explorer, à organiser et à mettre en valeur S. de Brazza et ses collaborateurs, en partant du Gabon. C'était le champ d'action de l'ancienne « Mission de l'Ouest africain ». Il avait à sa tête un commissaire général du Gouvernement qu'assistaient en dernier lieu des lieutenants-gouverneurs au Gabon, au Moyen-Congo et dans l'Oubangui-Chari et un commissaire du Gouvernement dans le territoire militaire du Tchad. La résidence du commissaire général était *Brazzaville*. Dès 1902, le titre de gouverneur général a été substitué à celui de commissaire général, et le Congo français, qui comptait alors, vraisemblablement, près de 8 millions d'habitants indigènes (*Congolais*) sur une superficie de quelque 1.733.000 km² — plus de trois fois la France, — est devenu en 1910 l'*Afrique-Equatoriale française*.

CONGO PORTUGAIS, district de la colonie portugaise d'*Angola-et-Congo*, constitué par l'enclave de *Cabinda*, sur la côte équatoriale de l'Afrique occidentale, entre la colonie française du Gabon et le Congo belge. La superficie est de 3.900 km² et la population d'environ 50.000 hab. Villes pr. *Cabinda* et Landana. — Le nom de « Congo portugais » a été donné à ce petit district en souvenir de l'empire considérable, et d'ailleurs plus nominal que réel, possédé par les Portugais dans l'Afrique équatoriale, sur les deux rives du Congo, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

CONGOLAIS [*lè*], **E** habitant ou natif du Congo : *Les* CONGOLAIS.

— *Adjectiv.* Relatif au Congo, à ses habitants : *Les mœurs* CONGOLAISES.

CONGRATULANT [*lan*], **E** adj. Porté à congratuler : *Humeur* CONGRATULANTE. || Qui sert à congratuler : *Paroles* CONGRATULANTES.

CONGRATULATEUR, TRICE n. *Fam. et iron.* Qui congratule, qui aime à congratuler : *Un* CONGRATULATEUR *obstiné*.

— Adjectiv. : *Juges* CONGRATULATEURS.

CONGRATULATION [*si-on*] n. f. (lat. *congratulatio*). Action de congratuler : *Il ne voulait pas recevoir les* CONGRATULATIONS *des peuples*. (Bossuet.) [Vx.]

— SYN. **Congratulation, félicitation.** Les *félicitations* sont des paroles obligeantes, des sortes de compliments, tandis que les *congratulations* marquent — ou plutôt marquaient autrefois, car le mot ne s'emploie plus guère — un témoignage d'intérêt plus réel, ou tout au moins plus vif.

CONGRATULATOIRE adj. Qui congratule : *Epître* CONGRATULATOIRE.

CONGRATULER [*lé*] v. tr. (lat. *congratulari ;* de *cum*, avec, et *gratus*, agréable). Féliciter, complimenter sur un heureux événement. (S'emploie plutôt par plaisanterie.)

— ***Se congratuler,*** v. pr. : *Il* SE CONGRATULE *naïvement*. — Avec réciprocité : *Ils* SE CONGRATULÈRENT *longuement*.

CONGRE n. m. (du lat. *congrus*). Genre de poissons apodes, c'est-à-dire dépourvus de nageoires ventrales, et voisins des anguilles. (On les nomme souvent *anguilles de mer*.)

— ENCYCL. Le *congre* commun des côtes de France, *conger vulgaris*, se distingue de l'anguille par sa peau nue, complètement dépourvue d'écailles, par sa mâchoire supérieure un peu plus longue que l'inférieure, par sa nageoire dorsale commençant à une faible distance en arrière de la tête. A la différence des anguilles, les congres ne vont jamais en eau douce. Toute leur existence se passe dans la mer. Ils se tiennent dans les fissures des rochers, et dévorent tout ce qui passe à leur portée. Les pêcheurs s'en emparent au moyen de lignes appâtées ou de tridents. Les congres vont se reproduire dans certaines régions, encore mal déterminées, des profondeurs océaniques. Les jeunes viennent au monde à l'état de larves ou *leptocéphales*. Ils sont alors rubanés, et transparents comme du verre, et vivent au moins un an sous cette forme avant de se métamorphoser et de revêtir les caractères de l'adulte. Les mâles restent toujours beaucoup plus petits que les femelles, et celles-ci peuvent atteindre environ 2 m. de longueur. On évalue à plusieurs millions le nombre des œufs pondus par une femelle. La maturité sexuelle s'accompagne d'une profonde déchéance de l'organisme, avec ramollissement du squelette, qui laisse supposer que les congres meurent après s'être reproduits.

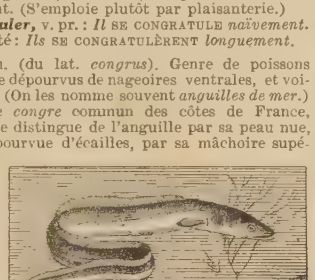

Congre.

CONGRE n. m. Vivier formé dans une rivière au moyen de pieux presque jointifs. (On dit aussi CONGRIER, et CONGROIS.)

CONGRÉAGE n. m. Action de congréer.

CONGRÉER [*gré-é*] v. tr. (du lat. *congregare*, rassembler). Entourer un cordage de marine avec des brins peu épais, pour faire disparaître les vides entre les torons.

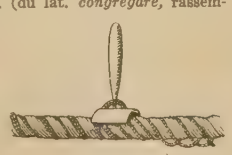

Manière de congréer un cordage.

CONGRÉGANDINE n. f. Religieuse de la congrégation de Notre-Dame.

CONGRÉGANISME [*nissm'*] n. m. Système, esprit religieux et politique de la Congrégation, sous la Restauration.

CONGRÉGANISTE [*nisst'*] n. Relig. Membre d'une congrégation religieuse. (On a dit aussi, mais rarement, CONGRÉGATIONNAIRE.) || Chez les jésuites, Se dit d'un écolier ou d'un homme qui appartient à la Société.

— Hist. Sous la Restauration, Membre de la Congrégation, ou partisan de ses doctrines politiques.

— Adjectiv. : *Doctrines* CONGRÉGANISTES. || *Ecole congréganiste*, Ecole dirigée par les membres d'une congrégation religieuse.

CONGRÉGATION [*si-on*] n. f. (lat. *congregatio ;* de *congregare*, réunir). Assemblée, réunion.

— Sorte de confrérie formée entre personnes pieuses, sous l'invocation d'un saint : *La* CONGRÉGATION *de la Sainte-Vierge*. || Lieu où se réunit une congrégation : *Aller à la* CONGRÉGATION. || Association d'ecclésiastiques soumis à une même règle sans former cependant un ordre religieux : *La* CONGRÉGATION *des jésuites*. (On dit plutôt *la Société*.) || Chez les jésuites, Espèce de confrérie d'écoliers, d'artisans, de bourgeois. || Nom que l'on donne quelquefois aux ordres religieux eux-mêmes. || Nom donné par quelques Eglises protestantes à certaines divisions ecclésiastiques : *Chaque* CONGRÉGATION *élit ses ministres*.

— Admin. eccl. Commission de cardinaux chargés de certaines affaires ecclésiastiques : *La* CONGRÉGATION *du Saint-Office*.

— Chim. anc. Agrégation imparfaite, dans laquelle les molécules n'adhèrent point ensemble, mais se touchent seulement par un point.

— Hist. Sous la Restauration, Association qui eut une influence politique considérable. V. la partie *encycl.*

— Relig. *Congrégation des fidèles*, Ensemble des membres de l'Eglise catholique. (Peu us.)

— ENCYCL. Hist. et Droit eccl. *Congrégations religieuses*. Le mot *congrégation* désigne une association religieuse dont les membres, hommes ou femmes, ne font pas de vœux solennels, mais des vœux simples, soit temporaires, soit perpétuels, ou même ne sont liés que par une promesse d'obéissance. L'origine des congrégations est relativement récente. Les plus anciennes ne remontent qu'au XVIIe siècle. Les principales sont, en France : la *Compagnie de Saint-Sulpice*, la *Congrégation du Saint-Esprit*, les *prêtres des Missions étrangères*, la *Société des Missions de Lyon*, les *prêtres de la Mission* ou *lazaristes*, les *eudistes*, les *oratoriens*, etc. ; les *dames de Saint-Maur*, les *dames du Sacré-Cœur*, les *sœurs de Saint-Joseph de Cluny*, les *petites sœurs des Pauvres*, les *filles de la Charité* ou *sœurs de Saint-Vincent-de-Paul*, les *filles de la Sagesse*, etc.

Pour qu'une nouvelle congrégation soit régulièrement fondée, il faut que les statuts en soient approuvés par l'évêque du diocèse. Quand la congrégation commence à prendre de l'importance, l'approbation du pape est demandée.

— Dr. Au point de vue du droit administratif français, les *congrégations religieuses* ont toujours été soumises à un régime légal particulier. Il est aujourd'hui fixé par la loi fondamentale du 1er juillet 1901, qui maintient le régime de l'autorisation préalable pour les congrégations, tandis qu'il accorde un régime libéral aux associations ordinaires.

Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans autorisation donnée par une loi, qui détermine, en même temps, les conditions de son fonctionnement ; elle ne peut, d'autre part, fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en conseil d'Etat.

Aux congrégations existant au moment de la promulgation de la loi du 1er juillet 1901, non antérieurement autorisées ou reconnues, a été imparti un délai de trois mois pour solliciter leur autorisation par une loi ; celles qui, dans ce délai, n'ont pas fait toutes diligences pour régulariser leur situation, ou celles qui n'ont pas obtenu l'autorisation sont réputées illicites, et considérées comme dissoutes. Les membres des congrégations non autorisées encourent une amende de 16 à 5.000 francs, et un emprisonnement de six jours à un an ; ces peines sont portées au double, à l'endroit des administrateurs ou fondateurs.

Les mêmes peines sont applicables au fait d'ouverture ou de tenue d'un établissement congréganiste (de quelque nature qu'il soit) non spécialement autorisé par décret.

L'enseignement est interdit aux membres des congrégations non autorisées, et les congrégations enseignantes autorisées ont été dissoutes par la loi du 7 juillet 1904.

Les biens détenus par les congrégations non autorisées font l'objet d'une liquidation en justice. Un liquidateur est, de par la loi, mis en possession de tous ces biens ; cependant, les congréganistes et aussi les donateurs et testateurs, leurs héritiers et ayants droit peuvent introduire contre le liquidateur des actions en revendication. Tous les immeubles qui n'ont pas été revendiqués sont vendus. Les fonds en provenant, ainsi que les valeurs mobilières, sont (sous réserve des prélèvements pour l'entretien des pauvres hospitalisés) déposés à la Caisse des dépôts et consignations, au profit de qui de droit, c'est-à-dire, notamment, au profit des membres de la congrégation qui n'auraient pas de moyens d'existence assurés.

Régime légal des congrégations autorisées. — La dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement peut être prononcée par décret rendu en conseil des ministres. Des mesures de publicité et des règles comptables sont imposées aux congrégations à peine d'amende ou même de prison contre leurs représentants ou directeurs. Sont frappés de nullité tous actes, à titre onéreux ou à titre gratuit, accomplis soit directement, soit par personne interposée, ayant pour objet de permettre aux congrégations de se soustraire aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901. En 1929 le Parlement, à la demande du Gouvernement et conformément aux vœux de savants de toutes confessions, autorisa un certain nombre de congrégations missionnaires.

— Hist. *Congrégations pieuses.* — *La Congrégation.* Vers la fin de l'année 1560, un professeur de la Compagnie de Jésus au Collège romain, le P. Jean Léon, forma une association pieuse de jeunes gens sous la protection de la Sainte Vierge ; elle devint le modèle de beaucoup d'associations semblables. Fort répandues en France, elles disparurent au XVIIIe siècle. Sous la Restauration, on appela plus particulièrement « la Congrégation » une Société de ce genre qui s'était formée en 1801, après la conclusion du Concordat, pour travailler à ranimer la vie religieuse en l'absence des ordres monastiques dispersés. A cette mission de piété elle ne tarda pas à ajouter une mission charitable, qui s'exerçait par des fondations, et aussi une mission d'enseignement. Sous le ministère Villèle, qui la favorisait particulièrement, elle déploya une telle ardeur de propagande et multiplia à ce point le nombre de ses établissements qu'elle fut accusée de visées politiques, dénoncées en 1826 par une brochure de Montlosier, qui eut un grand retentissement. La chute de Charles X entraîna sa dispersion ; mais ses idées devaient triompher dans le vote de la loi sur l'enseignement, de 1850.

Congrégations romaines. — On nomme ainsi des commissions permanentes de cardinaux, que les papes ont instituées pour l'expédition des affaires de l'Eglise. Les principales sont : 1° la *Congrégation du Saint-Office*, instituée par Paul III (1542), pour l'examen des causes d'hérésie ; 2° la *Congrégation consistoriale*, établie par Sixte V (1587) pour toutes les affaires que le pape conclut en consistoire, particulièrement l'institution des évêques ; 3° la *Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires*, chargée des rapports avec les pouvoirs civils, de la préparation et de l'exécution des concordats ; 4° la *Congrégation des religieux*, qui veille à la discipline des religieux et à leurs rapports avec les évêques ; 5° la *Congrégation du Concile*, qui s'occupe de la discipline du clergé séculier ; 6° la *Congrégation de la Propagande*, pour la propagation de la foi en pays de missions.

L'organisation des congrégations romaines a été remaniée par Pie X.

Outre les cardinaux, il y a, dans chaque congrégation, un certain nombre de *consulteurs*, choisis soit dans le clergé séculier, soit dans le clergé régulier. Les congrégations romaines jugent sans appel. Leurs décisions, quand elles ont été revêtues de la signature pontificale, doivent être considérées comme émanant de la chaire de saint Pierre. Aussi les décrets des congrégations sont respectés et obéis dans toute la catholicité.

CONGRÉGATIONALISME [*si-o-na-lissm'*] n. m. Secte de congrégationalistes ; leur système religieux.

CONGRÉGATIONALISTE [*si-o-na-lisst'*] n. m. Dans les pays anglo-saxons, Partisan d'un système ecclésiastique protestant qui fait de chaque Eglise locale une petite république autonome.

— Adjectiv. : *Eglise* CONGRÉGATIONALISTE.

— ENCYCL. En 1648, le synode de Cambridge (Nouvelle-Angleterre), posa en principe que chaque Eglise locale est une société religieuse indépendante de toute autorité spirituelle extérieure à elle : les *congrégationalistes* se distinguent des *indépendants* en ce qu'ils admettent la légitimité de congrès ou synodes, auxquels ils n'attribuent, d'ailleurs, qu'un rôle consultatif.

CONGRÉGATIONNAIRE [*si-o-nèr'*] n. Syn. peu us. de CONGRÉGANISTE.

CONGRÉGATIONNISTE [*si-o-nisst'*] n. Partisan des congrégations religieuses. (Peu us.)

CONGRÉGÉ, E adj. Réuni en tas.

CONGRÉGÉE [*jé*] n. f. Ursuline qui ne prononçait pas de vœux.

CONGRÈS [*grè*] n. m. (lat. *congressus*). Réunion de souverains, d'ambassadeurs, de délégués de divers pays : *Le* CONGRÈS *de Paris mit fin à la guerre de Crimée*. || Réunion de gens qui délibèrent sur des intérêts communs, des études communes, etc. : CONGRÈS *scientifique*. || En France, Sénat et Chambre réunis pour nommer le président de la République, modifier la Constitution, etc. (En ce sens, prend une majuscule) : *Le* CONGRÈS *se réunit au palais de Versailles*. || Aux Etats-Unis, ensemble du corps législatif, c'est-à-dire des sénateurs et des représentants. || Nom donné à l'Assemblée constituante belge de 1830-1831.

— Chem. de f. *Congrès des chemins de fer*, Association permanente composée des administrations de chemins de fer ayant fait acte d'adhésion pour faciliter les relations entre participants et rechercher toutes améliorations à introduire dans la construction et l'exploitation des chemins de fer.

— ENCYCL. I. *Congrès diplomatiques*. En langage diplomatique, le mot *congrès* désigne une réunion de plénipotentiaires, qui doit une importance spéciale soit aux questions à discuter, soit à la présence de souverains, chefs d'Etats, ou d'autres personnages de marque.

Parmi les congrès les plus célèbres, il faut citer : les *congrès de Munster* et *d'Osnabruck* (1641-1648), qui amenèrent la paix de Westphalie ; le *congrès de Vienne* (1814-1815), réglant les affaires de l'Europe ; le *congrès d'Aix-la-Chapelle* (1818) ; le *congrès de Laybach* (1821) ; le *congrès de Vérone* (1822), qui chargea la France d'intervenir en Espagne ; le *congrès de Paris* (1856), qui mit fin à la guerre de Crimée ; le *congrès de Berlin* (1878), qui rétablit la paix entre la Russie et la Turquie ; le *congrès pan-américain*. V. PANAMÉRICANISME. — Les traités de Versailles, Saint-Germain, Neuilly et Trianon (1919-1920), celui de Lausanne (1923), ont été précédés de congrès ou conférences au sein desquels ils ont été élaborés.

II. *Congrès internationaux*. On range dans cette catégorie les congrès dont l'initiative revient aux Puissances, mais dans lesquels, au lieu de traiter des questions de territoires ou de rapports d'Etat à Etat, on s'occupe plus spécialement de fixer certaines règles du droit des gens. Tels furent : le congrès de *Genève* (1863) ; — le congrès tenu en 1874 à *Bruxelles*, dans le dessein d'établir un code de la guerre ; — le congrès de *Saint-Pétersbourg*, en 1878.

— Le nom de *Congrès* est donné fréquemment à des assemblées diverses réunies pour un but religieux, politique, économique ou social : le congrès des Sociétés savantes, le congrès Eucharistique, le congrès des Etudiants. Les partis politiques se réunissent fréquemment en congrès. Ces divers congrès sont régis par les lois relatives à la liberté de réunion et d'association (v. ces mots).

CONGRÈS [*grè*] n. m. (du lat. *congressus*, coït). Dr. anc. Expérience légale, faite en présence de témoins nommés par les juges pour constater si le mari était, ou non, impuissant, lorsque la femme s'appuyait sur cette impuissance pour demander la nullité du mariage. (Cette procédure indécente, qui s'introduisit au XIVe siècle, fut abolie par un arrêt du parlement de Paris du 16 février 1677. Mais l'impuissance resta une cause de nullité de mariage.)

CONGRESSION [*grè-si-on*] n. f. (lat. *congressio*). Accouplement du mâle et de la femelle. (Vx.)

CONGRESSIONNEL [*grè-si-o-nèl'*], **ELLE** adj. Qui se rapporte à un congrès.

CONGRESSISTE [*sisst'*] n. (de *congrès*). Membre d'un congrès.

CONGRÉURE n. f. Mar. Syn. de CONGRÉAGE.

CONGREVE (William), auteur comique anglais, né dans le comté d'York en 1670, mort en 1729. Il débuta en 1693 par une comédie : *le Vieux Garçon*, qui connut un vif succès. Il donna ensuite *le Fourbe* [inspiré du *Tartuffe*] (1693) ; *Amour pour amour* (1695) ; *Ainsi va le monde* (1700), comédies en prose, et une tragédie : *la Fiancée en deuil* (1697), qui ne réussit pas. Congreve a de la verve et du mordant, il est habile à conduire une intrigue. Mais ses caractères sont des plus artificiels, et son ton licencieux, ses allusions obscènes donnèrent lieu et raison aux attaques de Jeremy Collier sur l'*Immoralité et le caractère profane de la scène anglaise* (1698).

CONGREVE (sir William), ingénieur et général anglais, né en Middlesex en 1772, mort à Toulouse en 1828. Il inventa en 1804 la fusée qui porte son nom (V. FUSÉE) ; il perfectionna la fabrication de la poudre, l'amalgamation des métaux, l'impression simultanée en plusieurs couleurs. Surintendant de la fonderie de Woolwich, puis impliqué en 1826 dans des opérations financières douteuses, il se retira en France où il mourut fort riche.

CONGREVE (Richard), philosophe anglais, né à Leamington en 1818, mort à Hampstead, près de Londres, en 1899. Il entra en relation avec Auguste Comte et fut, pendant longtemps, l'unique chef de l'école positiviste en Angleterre. Ses principaux ouvrages sont : *la Politique d'Aristote* (1855) ; *l'Empire romain d'Occident* (1855) ; *l'Inde, ordre et progrès*, traduit en français (1858) ; *Catéchisme de religion positive* (1858) ; *Elisabeth d'Angleterre* (1862) ; *Essais politiques, sociaux et religieux* (1874) ; *l'Angleterre et la Turquie*, traduit en français (1877) ; etc.

CONGRIER [*gri-é*] n. m. Sorte de vivier. V. CONGRE.

CONGRIER [*gri-é*], comm. de la Mayenne, arrond. et à 37 kil. de Laval ; 1.190 hab.

CONGRINE n. f. Syn. de CONYRINE.

CONGROIS [*groi*] n. m. Pêch. Syn. de CONGRIER, et de CONGRE.

CONGRU, E adj. (du lat. *congruus*, qui s'accorde, qui convient). Ancienn. Adapté, convenable, conforme à l'usage : *Se servir de termes* CONGRUS. *Avoir des connaissances* CONGRUES. || Apte, compétent (en parlant des personnes).

— *Portion congrue*, Revenu nécessaire à la vie et à l'entretien de celui qui remplit une charge ecclésiastique, et, spécialement, Pension annuelle que payait le bénéficiaire au prêtre qui desservait son bénéfice. || *Par extens.*, Ressources à peine suffisantes pour vivre : *Etre réduit à la* PORTION CONGRUE.

— Arithm. anc. Qui est en rapport de congruence : *Nombres* CONGRUS. (On disait aussi CONGRUENT.)

— Géom. anc. Qui est égal, qui coïncide : *Triangles* CONGRUS. (On disait aussi CONGRUENT.)

Théol. *Grâce congrue*, Grâce appropriée aux circonstances et à l'état d'âme de celui qui la reçoit.

— ANTON. Incongru.

CONGRUAIRE [*ère*] n. m. Desservant ou curé qui touche la portion congrue. (Vx.)

CONGRUENCE [*anss'*] n. f. (de *congruent*). Accord, convenance. (Désuet.)

— Arithm. V. la partie *encycl.*

— Géom. anc. Egalité, coïncidence : *La* CONGRUENCE *de deux figures.*

— ENCYCL. Math. Deux nombres entiers, *a*, *b*, positifs ou négatifs, sont dits *congrus* par rapport à un troisième nombre M, si leur différence est divisible par ce nombre M. Le diviseur M est appelé le *module* ; *a*, *b*, sont dits *résidus* l'un de l'autre suivant le module M. Pour exprimer que *a* et *b* sont congrus suivant le module M, il faut écrire $a = b \pm$ multiple de M, ou, en suivant la notation de Gauss, $a \equiv b$ (mod. M). Cette formule s'appelle une *congruence*.

Le théorème de Fermat, qui est une des propositions fondamentales de la théorie des nombres, est représenté par la congruence :

$$a^{p-1} - 1 \equiv (\text{mod. } p.),$$

où p est un nombre premier et a un nombre entier non divisible par p. De même la congruence :

$$1, 2, 3, \ldots (p-1) \equiv = 1 \text{ (mod. } p),$$

où p est un nombre premier, constitue une propriété exclusive des nombres premiers.

— Géom. *Congruence de droites.* Dans l'espace, des droites forment une *congruence* quand elles renferment dans leur équation deux paramètres variables. Elles sont distribuées de telle façon que les droites qui passent, par un point quelconque de l'espace ne forment pas une surface continue.

CONGRUENT [*an*], **E** adj. (lat. *congruens* ; de *congruere*, convenir). Convenable, proportionné, en rapport avec : *Que dites-vous de ma petite oie ? La trouvez-vous* CONGRUENTE *à l'habit ?* (Molière.) *Expressions* CONGRUENTES. (Vx.)

— Mathém. anc. Syn. de CONGRU, E

— Algèbr. a, b, a', b' étant des constantes, z une quantité imaginaire, si à z on fait correspondre z' par la relation

$$z' = \frac{az+b}{a'z+b'},$$

quand le point défini par z décrira une certaine figure, le point définit par z' décrira une autre figure ; ces deux figures sont dites *congruentes.*

CONGRUISME [*issm'*] n. m. Doctrine d'après laquelle Dieu accorde à l'homme la grâce *congrue*, c'est-à-dire appropriée aux circonstances, au temps et à l'état d'âme de celui qui la reçoit.

— ENCYCL. D'après la doctrine catholique, la grâce est si nécessaire à l'homme que, sans elle, il ne peut rien faire qui soit utile à son salut. Elle lui est donnée par Dieu toutes les fois qu'il en a besoin ; mais, tantôt l'homme coopère à la grâce et produit un acte vertueux, tantôt lui résiste et commet un péché. Dans le premier cas, la grâce est appelée *efficace* ; dans le second cas, *suffisante*. Parmi les opinions émises sur l'efficacité de la grâce, celle que soutinrent au début du XVIIe siècle les théologiens Vasquez, Bellarmin et Suarez porte le nom de *congruisme*. D'après ces docteurs, ce qui rend la grâce efficace c'est que Dieu nous la donne de la manière et sous la forme qu'il prévoit être opportunes, pour que le libre consentement de notre volonté s'ensuive certainement. Ainsi sont à la fois sauvegardées la prescience divine et la responsabilité humaine.

CONGRUISTE [*isst'*] n. Partisan du congruisme.

— Adjectiv. : *Doctrine* CONGRUISTE.

CONGRUITÉ n. f. Etat de ce qui est congru, convenable, proportionné : *La* CONGRUITÉ *des termes.* (Peu us.)

— Théol. Efficacité de la grâce combinée avec le libre arbitre.

— ANTON. Incongruité.

CONGRÛMENT [*man*] adv. D'une manière congrue, convenable : *Vivre, parler* CONGRÛMENT. || Pertinemment, en homme qui s'y connaît : *Ecrire* CONGRÛMENT *sur une question.*

CONHYDRINE n. f. Alcaloïde de formule $C^8H^{17}NO$ rencontré dans la ciguë en petites quantités.

— ENCYCL. La *conhydrine* fond à 120°, bout à 226°. Elle possède une fonction alcool. Son éther iodhydrique peut être réduit en *d-conicine*. La *pseudo-conhydrine* fond à 105°, bout à 236°. Son éther iodhydrique donne par réduction la *l-conicine.*

CONI (en ital. **Cuneo**), ville d'Italie (Piémont, ch.-lieu de province), au confluent du Gesso et de la Stura ; 31.275 hab. Evêché. Fabriques importantes de laine et de soie. Coni, ville forte chargée de garder la route du col de Tende à Nice, fut prise par les Français en 1744, 1796 et 1800 et devint le ch.-lieu du département français de la Stura. — La province, en partie dans les montagnes des Alpes sur la frontière de la France, a 687.800 hab. (92 au km^2).

CONIACIEN [*si-in*], **ENNE** adj. (de *Cognac* en Charente). Géol. Se dit d'un sous-étage, créé par Coquand (1857) pour désigner la partie inférieure du grand étage sénonien.

CONIATE ou **CONIATUS** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant de jolis petits charançons ornés de vives couleurs métalliques qui habitent la région méditerranéenne et vivent sur les tamarix.

CONICÉINE n. f. Se dit des bases de formule $C^8H^{15}N$ contenues dans la ciguë.

CONICÈRE ou **CONICERA** [*sé*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des phoridés, comprenant des moucherons minuscules qui habitent l'Europe. (Le *conicera atra* est, dans nos campagnes, un visiteur assidu des collections de matières fécales.)

CONICHALCITE [*kal-sit'*] n. f. Arséniophosphate naturel hydraté de cuivre et de calcium.

CONICINE n. f. Base contenue dans la ciguë, constituant l'α-propylpipéridine de formule $C^8H^7 \cdot C^5H^9NH$. || Syn. : CICUTINE, CONINE, CONÉINE.

— ENCYCL. La *conicine* a été découverte par Giesecke en 1827. Elle se rencontre surtout dans les fruits de la ciguë à côté de méthylconicine, de conhydrine, de pseudoconhydrine et de γ-conicéine. On l'extrait par distillation des fruits de ciguë broyés et additionnés d'alcali. Puis on soumet l'huile à des rectifications ; la conicine brute est alors traitée par le chlorure de benzoyle qui la transforme en dérivé benzoylé en laissant intacte la méthylconicine. La conicéine passe à l'état d'une cétone qu'on peut séparer de la benzoylconicine.

La conicine est un liquide incolore de densité 0.886, dextrogyre, bouillant à 167°. Distillée sur la poudre de zinc elle donne la *conyrine*. Sa synthèse a été réalisée par condensation de l'acétaldéhyde avec l'α-picoline : on obtient une isoallylpyridine hydrogénable en conicine. La conicine est un poison violent qui, à la dose de 10 centigrammes peut provoquer la mort. Son chlorhydrate est employé en thérapeutique contre la sciatique, l'asthme cardiaque, etc.

CONICITÉ n. f. (de *conique*). Forme conique.

— ENCYCL. Chem. de f. *Conicité des bandages*, Les bandages des roues de chemins de fer ont un profil tronconique (V. fig. BANDAGE), qui permet aux roues calées sur un même essieu, de maintenir ce dernier, pendant le roulement, perpendiculaire à l'axe de la voie et dans une position moyenne par rapport à ce dernier.

En effet, tout déplacement latéral change le rayon de cercle de roulement de chacune des roues et tend à ramener l'essieu dans une position telle que les deux cercles de roulement conservent un rayon identique.

Le rail de roulement est, de ce fait, généralement incliné vers l'intérieur de la voie du même angle que celui de la surface de roulement du bandage. Cette inclinaison est, en France, de 1/20e.

CONIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches comprenant les *cônes* et genres voisins.

CONIDIE [*di*] n. f. (du gr. *konis*, *idos*, poussière). Spore de champignon née sur un appareil sporifère accessoire chez des espèces possédant un autre appareil de reproduction. (Beaucoup d'ascomycètes, par exemple, possèdent, outre leurs asques, un appareil conidien produisant des conidies. L'oïdium de la vigne est un appareil conidien d'ascomycète.)

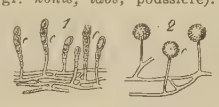

CONIDIES (*c*) : 1. De l'oïdium ; 2. De la mortierella.

CONIDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Qui appartient aux conidies.

CONIDIOPHORE [*for'*] adj. et n. m. (de *conidie*, et du gr. *phoros*, qui porte). Bot. Qui porte des conidies : *Appareil* CONIDIOPHORE. *Un* CONIDIOPHORE.

CONIFÈRE adj. (du lat. *conus*, cône, et *ferre*, porter). Se dit des végétaux qui produisent des cônes, comme le pin, le sapin, l'if, etc.

CONIFÈRES [*fèr'*] n. m. pl. Famille de phanérogames gymnospermes, caractérisée par le groupement des fruits en cône. (Les botanistes font ce mot du féminin : *Une* CONIFÈRE.)

— ENCYCL. Les *conifères* sont des arbres dont le bois est formé de trachéides à ponctuations aréolées ; les feuilles sont ordinairement étroites et persistantes (arbres verts) ; tous leurs organes sont riches en résine, contenue dans des canaux sécréteurs. Les fleurs sont unisexuées et, le plus souvent, monoïques. La fleur mâle est constituée par un axe qui supporte une série spiralée d'écailles fertiles (étamines), dont chacune forme à sa face dorsale un petit nombre de sacs polliniques. Les carpelles ouverts naissent deux par deux à l'aisselle de chaque bractée du rameau femelle. Chaque carpelle porte ordinairement, sur sa face dorsale, un ou plusieurs ovules renfermant plusieurs corpuscules. Après la fécondation, les écailles femelles se lignifient et se rapprochent de manière à former le cône dans lequel les ovules se transforment en graines, disséminées ensuite par l'écartement des écailles.

Conifères : *a*, fleurs mâles ; *b*, étamine isolée ; *c*, fleurs femelles ; *d*, fleur isolée ; *e*, cône montrant les graines ; *f*, graine.

La famille des conifères comprend trois tribus : les *abiétinées*, à cônes formés de nombreuses écailles et à ovules pendants (pin, épicéa, sapin, cèdre, mélèze, etc.) ; les *cupressinées*, à cônes formés d'écailles peu nombreuses et à ovules dressés (cyprès, thuya, genévrier, etc.) ; les *taxinées*, dépourvues de cônes et ayant l'ovule dressé et terminal (if, ginkgo, etc.).

Répandus dans le monde entier jusqu'à la limite de la végétation arborescente, les conifères s'accommodent particulièrement des climats tempérés, et leurs espèces tropicales vivent surtout sur les hautes montagnes.

Cette famille comprend environ trois cents espèces et trente-quatre genres.

CONIFÉRINE n. f. Glucoside de formule $C^{16}H^{22}O^8 + 2H^2O$ contenu dans le cambium des conifères.

CONIFÉRYLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un alcool diphénol non saturé obtenu par hydrolyse de la coniférine.

CONIFLORE adj. Qui a les fleurs disposées en cône.

CONIFORME adj. Syn. de CONIQUE. (Peu us.)

CONIINE n. f. Chim. Syn. de CONICINE.

CONIL, CONILLEAU, CONILLEUR n. m. ; **CONILLIÈRE** n. f. ; **CONILLER** v. tr. V. CONNIL, etc.

CONIL, ville d'Espagne (prov. de Cadix), sur l'Atlantique ; 7.000 hab. Mines de soufre, salines, distilleries ; pêche de thon et d'anchois.

CONILLER [*ni-yé*] v. tr. Dans la marine du Levant, ce verbe était synonyme de RENTRER : CONILLER *les rames.*

CONIMA n. m. Résine aromatique, qui découle d'un arbre de la Guyane anglaise. (On dit aussi CONIMÈNE.)

— ENCYCL. La résine *conima*, produite par l'*icica heptaphylla*, contient un carbure d'hydrogène liquide, le *conimène* $C^{15}H^{24}$, bouillant à 264°, et de l'*icacine* ; on l'utilise dans la préparation d'encens.

CONIMÈNE n. m. Chim. Syn. de CONIMA.

CONINCK (Frédéric DE), armateur et écrivain français, né à Copenhague en 1805, mort au Havre en 1874. On lui doit un assez grand nombre d'écrits d'ordre économique en faveur du libre-échange, ou de politique religieuse.

CONINCK (Pierre DE), peintre français, né et mort à Meteren (Nord) [1828-1910]. Elève de Cogniet et de l'Ecole des Beaux-Arts il a fait de la peinture d'histoire, mais surtout des tableaux de genre (*Baigneuse à Capri ; l'Epreuve* (1868), *i Moccoli* [*les Lumignons*] (1877), *Fillette aux fraises*, la *Fête du houblon*, etc.).

CONINE n. f. Chim. Syn. de CONICINE.

CONINGTON (John), érudit et traducteur anglais, né à Boston (comté de Lincoln) en 1825, mort en 1869. Il fut professeur de latin à Oxford de 1854 à sa mort. Son ouvrage capital est une traduction de *Virgile* en vers octosyllabiques (1861-1868). Il édita les œuvres de Virgile et de Perse, traduisit en vers les *Satires* et *Epîtres* d'Horace, et termina la traduction de l'*Iliade* entreprise par Worsley en stances spensériennes.

CONIOCYSTE [*sisst'*] n. m. (du gr. *konis*, poussière, et *kustis*, vessie). Conceptacle chez quelques algues siphonées.

CONIOPSIDE adj. (de *cône*, et du gr. *opsis*, *idos*, apparence). Opt. Se dit de certaines lentilles très épaisses, un peu déprimées vers le milieu, pour faire disparaître l'aberration de sphéricité.

CONIOPTÉRYGIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes névroptères planipennes, comprenant de très petites formes assez voisines des hémérobes, mais offrant extérieurement une certaine ressemblance avec les aleurodes. (Leurs larves se nourrissent de pucerons, de cochenilles et d'acariens.)

CONIOPTÉRYX [*ptér-rikss*] n. m. Genre d'insectes névroptères, type d'une famille dite des *conioptérygidés*, dont les quelques espèces habitent l'hémisphère boréal, et ressemblent à des pucerons. (Les conioptéryx ont les ailes couvertes d'une efflorescence blanche qui les font ressembler à des aleurodes. Il en existe quelques espèces en France).

CONIOSE n. f. (du gr. *konis*, poussière). Méd. Maladie produite par l'inhalation des poussières. (La forme la plus connue est la pneumoconiose, causée par la respiration et la fixation dans le poumon de petites particules solides tenues en suspension dans l'air [charbon, silice, fer].) V. PNEUMOCONIOSE.

CONIOSPORE [*oss-por'*] n. m. Terme par lequel on désigne les fructifications conidiques des champignons.

CONIOSPORÉ [*oss-po*], **E** adj. (de *coniospore*). Se dit des champignons qui ont des conidies.

CONIOTHALAME adj. (du gr. *konis,* poussière, et *thalamos,* lit). Se dit des lichens dont les apothécies ouvertes se résolvent en sporidies nues.

CONIOTHÈQUE [*tèk'*] n. f. (du gr. *konis,* poussière, et *thèkê,* loge). Bot. Nom donné aux loges de l'anthère qui renferment le pollen ou poussière fécondante.

CONIOTHYRIUM [*ri-om'*] n. m. Genre de champignons imperfecti sphérioïdées à spores noires.

— Encycl. Le *coniothyrium diplodiella* est un parasite microscopique de la vigne à la suite de grêle. Il fructifie dans la peau des grains qu'il a détruits en formant le rot blanc. Il se développe abondamment sur le pédoncule, et la grappe tombe et pourrit. Le traitement est la bouillie bordelaise.

CONIQUE [*nik'*] adj. (du gr. *khônos,* cône). Qui a la forme d'un cône : *Une éminence* CONIQUE. *Un fruit* CONIQUE. || Qui appartient à un cône : *Surface* CONIQUE.

— Lithol. *Cassure* CONIQUE. V. la partie *encycl.*

— Mécan. *Pendule conique.* Syn. de RÉGULATEUR.

— N. m. Géom. *Coniques* ou *Sections coniques,* Courbes (cercle, ellipse, parabole et hyperbole) que l'on obtient en coupant un cône par des plans diversement situés par rapport à l'axe et aux génératrices : *Traité des* CONIQUES (ou *des* SECTIONS CONIQUES).

— Encycl. Géom. anal. On nomme *coniques* les sections planes d'un cône du second degré. L'équation générale des coniques en coordonnées rectilignes est :

$$Ax^2+2Bxy+Cy^2+2Dx+2Ey+F=0.$$

Pour discuter la nature de la courbe, on résout l'équation générale par rapport à y.

Supposons d'abord $C \neq 0$:

$$y=-\frac{Bx+E}{C}\pm\frac{1}{C}\sqrt{(B^2-AC)x^2+2(BE-CD)x+(E^2-CF)}$$

ce qu'on peut écrire :

$$y=-\frac{Bx+E}{C}\pm\frac{1}{C}\sqrt{Mx^2+2Nx+P}.$$

Si $C=0$,

$$y=-\frac{Ax^2+2Dx+F}{2(Bx+E)}=\alpha x+\beta+\frac{\gamma}{2(Bx+E)}$$

En effectuant la division, on trouve :

$$\gamma=\frac{-AE^2-FB^2+2BDE}{B^2}.$$

L'équation se met alors sous la forme :

$$2(y-\alpha x-\beta)(Bx+E)=\gamma.$$

Le tableau ci-après résume la discussion :

$M<0$. *Genre ellipse* :
- $N^2-MP>0$ Ellipse réelle.
- $N^2-MP<0$ Ellipse imaginaire.
- $N^2-MP=0$ Ellipse réduite à un point.

$M>0$. *Genre hyperbole* :
- $C\neq 0$:
  - $N^2-MP\neq 0$ Hyperbole.
  - $N^2-MP=0$ Deux droites concourantes.
- $C=0$:
  - $\gamma\neq 0$ Hyperbole.
  - $\gamma=0$ Deux droites concourantes.

$M=0$. *Genre parabole* :
- $C\neq 0$:
  - $N\neq 0$ Parabole.
  - $N=0$ $P>0$ Deux droites parallèles réelles.
  - $N=0$ $P<0$ Deux droites parallèles imaginaires.
  - $N=0$ $P=0$ Deux droites parallèles confondues.
- $C=0$ donc $B=0$:
  - $E\neq 0$ Parabole.
  - $E=0$:
    - $D^2-AF>0$ Deux droites parallèles réelles.
    - $D^2-AF<0$ Deux droites parallèles imaginaires.
    - $D^2-AF=0$ Deux droites parallèles confondues.

La nature de la courbe dépend donc du signe de B^2-AC. La quantité N^2-MP peut s'écrire :

$$C\left[AE^2-2BDE+CD^2+F(B^2-AC)\right]$$

que l'on pose égale à $C\Delta$.

Il est facile de vérifier sur le tableau que $\Delta=0$ exprime la condition nécessaire et suffisante pour que la conique se réduise à un système de deux droites. L'équation générale d'une conique contient cinq paramètres variables, les rapports de cinq des coefficients au sixième. Ce qui montre qu'il faut cinq conditions pour déterminer une conique, par exemple cinq points ou cinq tangentes.

Si l'on rapporte une conique à des axes convenablement choisis, on obtient des équations sous formes réduites, qui permettent d'étudier avec plus de facilité les propriétés des coniques.

— Lithol. *Cassure conique.* La *cassure conique* met à nu la surface d'un cône ou d'un conoïde; elle s'obtient assez souvent lorsqu'on frappe un coup sec perpendiculairement à la surface d'une roche compacte et homogène. Le grès lustré de Domont (Seine-et-Oise), les silex de la craie en fournissent de beaux exemples.

CONIROSTRE [*rosstr'*] adj. (du lat. *conus,* cône, et *rostrum,* bec). Se dit des oiseaux qui ont le bec en forme de cône, comme le moineau, le corbeau, etc.

CONIROSTRES [*rosstr'*] n. m. pl. Sous-ordre des oiseaux passereaux.

Conirostre.

— Encycl. Les conirostres sont des oiseaux chanteurs de petite taille, au bec conique, qui vivent ordinairement par bandes nombreuses et s'abattent sur les récoltes. Ils rendent cependant quelques services à l'homme, en détruisant des insectes. On en connaît plusieurs centaines d'espèces, de toutes les régions du globe. Ce sous-ordre comprend les familles des alaudidés, corvidés, fringillidés, plocéidés, sturnidés.

CONISALOS [*loss*] Myth. gr. Divinité athénienne, d'un caractère obscène, comme Priape.

CONISBROUGH, bourg d'Angleterre (comté d'York), près de la rivière Don, affluent de l'Ouse; 16.000 hab. Ancienne résidence des rois saxons.

CONISTÉRION [*niss-té*] n. m. (gr. *konistêrion ; de konis,* poussière). Antiq. Lieu du gymnase où les athlètes se frottaient de poussière.

CONITE n. f. Minér. Carbonate naturel de magnésium qui est une variété calcifère de giobertite.

CONIUM [*om'*] n. m. Nom scientifique d'une espèce de ciguë : *Le principe actif du* CONIUM *est la conicine.*

CONIVALVE adj. Qui a une coquille conique.

CONI-ZUGNA (MASSIF DU), massif des Alpes Cadoriques (Trentin, entre le Val Lagarino (Adige) et le Vallarsa (Leno); 1.865 m. d'alt. En mai-juin 1916, les Italiens y ont arrêté l'offensive autrichienne du Trentin.

CONJECTURAL [*jèk'*], **E, AUX** adj. Fondé sur des conjectures : *La phrénologie est une science* CONJECTURALE. || Porté à faire des conjectures : *Génie* CONJECTURAL.

— Anton. Certain, constant, positif.

CONJECTURALEMENT [*jèk', man*] adv. Par conjecture.

CONJECTURATIF [*jèk'*], **IVE** adj. Qui fait conjecturer. (Vx.)

CONJECTURATION [*jèk, si-on*] n. f. Action de conjecturer. (Peu us.)

CONJECTURE [*jèk'*] n. f. (lat. *conjectura;* de *cum,* avec, et *jacere,* jeter). Action de jeter ensemble, de réunir les éléments d'une question; supposition proposée pour expliquer un fait présent, passé ou futur: *Faire des* CONJECTURES. *Se livrer à des* CONJECTURES. *J'ai vu avec la plus grande satisfaction mes* CONJECTURES *confirmées par les faits.* (Buffon.)

— Syn. **Conjecture, présomption.** C'est proprement l'action de préjuger, d'accueillir par avance, de donner presque comme certain, sans qu'il y ait de certitude réelle.

CONJECTURER [*jèk-tu-ré*] v. tr. (lat. *conjecturare*). Présumer, juger par conjecture : *Le médecin en est souvent réduit à* CONJECTURER. (Bourdaloue.)

— ***Se conjecturer,*** v. pr. — Au sens passif : *Ce sont choses qui ne peuvent que* SE CONJECTURER.

— Syn. **Conjecturer, augurer, présumer.**

CONJECTUREUR [*jèk'*] n. m. Qui aime à se livrer à des conjectures. (Peu us.)

CONJEEVERAM, ville de l'Inde anglaise (prov. de Madras, district de Chingleput), sur le Vegavati, affluent du Palar; 54.000 hab. Une des sept villes saintes de l'Inde, et des plus anciennes villes de l'Inde méridionale.

CONJO, comm. d'Espagne (prov. de la Corogne); 8.000 hab.

CONJOINDRE v. tr. (lat. *conjungere;* de *cun,* avec, et *jungere,* joindre. — Se conjugue comme *joindre.*) Joindre, unir. (Peu us.) || Unir par le mariage.

— ***Conjoint, e,*** part. pass. du verbe *Conjoindre.* Intimement uni.

— Dr. Uni dans le même droit. || *Legs conjoint,* Legs fait à plusieurs héritiers. || Uni par le mariage. (En ce sens, il signifie chacun des époux considéré par rapport à l'autre, et s'emploie substantivement : *Le* CONJOINT *survivant.*)

— Géom. *Lignes conjointes,* Se dit, dans les coniques à centre, des diamètres tels que, si l'on prend ces lignes comme axes de coordonnées, les coefficients des termes en x^2 et y^2 dans la nouvelle équation de la courbe soient égaux : *Dans l'ellipse, les diamètres conjugués égaux sont des* LIGNES CONJOINTES.

— Hist. natur. Syn. de AGRÉGÉ.

— Minér. Adhérent dans le sens de la longueur : *Aragonite* CONJOINTE.

— Mus. Anciennem., Se disait, à propos du tétracorde, lorsque la corde la plus grave était à l'unisson de la corde la plus aiguë venant immédiatement au-dessous de ce tétracorde. — Dans la langue musicale moderne, on appelle *degrés conjoints* des degrés de la gamme qui se succèdent immédiatement dans l'échelle diatonique, comme *do ré, ré mi, mi fa,* etc.

Lettres conjointes (*dc*).

— Paléogr. *Lettres conjointes,* Lettres unies, formant un seul caractère et dont les formes se trouvent plus ou moins altérées.

— Pathol. *Maladies conjointes,* Celles qui se rencontrent ensemble chez le même malade. || *Signes conjoints,* Signes nécessaires d'une maladie, ceux qui l'accompagnent invariablement.

— Encycl. *Droits du conjoint survivant.* Aux termes de l'article 767 du Code civil, lorsque le défunt ne laisse ni parents au degré successible, ni enfants naturels, les biens de sa succession appartiennent en pleine propriété au conjoint non divorcé qui lui survit, et contre lequel n'existe pas de jugement de séparation de corps passé en force de chose jugée. Si le défunt laisse des héritiers dans une seule ligne, la part de l'autre ligne est attribuée au conjoint (loi du 3 décembre 1930).

L'époux survivant qui ne succède pas à la pleine propriété a, sur la succession, un droit d'usufruit fixé : à un quart, si le défunt laisse un ou plusieurs enfants issus du mariage; à une part d'enfant légitime le moins prenant (le quart au plus), si le défunt a des enfants nés d'un précédent mariage; à la moitié, si le défunt laisse des enfants naturels reconnus ou leurs descendants légitimes, des frères ou sœurs ou des ascendants; à la totalité, si les héritiers *ab intestat* sont des collatéraux plus éloignés, et dans tous les autres cas non spécifiés. Le calcul sera opéré sur une masse faite de tous les biens existant au décès du *de cujus,* auxquels seront réunis fictivement ceux dont il aurait disposé soit par acte entre vifs, soit par testament au profit de successibles sans dispense de rapport.

Mais l'époux survivant ne peut exercer son droit que sur les biens dont le prédécédé n'aura disposé ni par donation ni par testament, et sans préjudicier aux droits de réserve ni aux droits de retour. Il impute d'ailleurs sur son usufruit les libéralités reçues du défunt. Jusqu'au partage définitif, les héritiers peuvent exiger, moyennant sûretés suffisantes, que l'usufruit de l'époux survivant soit converti en une rente viagère équivalente.

CONJOINTE n. f. Règle de trois, qui a pour but de déterminer la valeur d'une quantité en fonction d'une autre, laquelle dépend elle-même d'une troisième, et ainsi de suite, jusqu'au rapport entre la dernière quantité et la première. Exemple : *Combien de Rente 3 p. 100 peut-on acheter avec un capital de 8.400 francs, quand le cours est à 70 francs?* (On pose ainsi cette conjointe : *Combien aura-t-on de Rente pour 8.400 francs, sachant que pour 70 francs on obtient 3 francs de rente?*)

CONJOINTEMENT [*man*] adv. Ensemble, de concert. — *Legs fait conjointement,* Legs commun à plusieurs légataires.

— Anton. Isolément, à part, séparément.

CONJONCTEUR n. m. Electr. *Conjoncteur-disjoncteur,* Appareil électrique fermant et ouvrant un circuit par l'action d'un relais automatique lorsque certaines conditions sont requises et particulièrement lorsque la tension électrique atteint certaines valeurs limites. (Ces appareils sont employés principalement pour assurer la charge automatique d'une batterie d'accumulateurs par une dynamo dont la tension est variable, alors que celle de la batterie doit rester sensiblement constante, surtout lorsqu'il s'agit d'alimenter un circuit d'éclairage.)

CONJONCTIF, IVE adj. (lat. *conjunctivus;* de *conjunctum,* supin de *conjungere,* joindre). Qui sert à unir.

— Log. *Syllogisme conjonctif,* Celui dont la majeure contient toute la conclusion : *Si l'âme est simple, elle est immortelle. Or elle est simple. Donc elle est immortelle.*

— Gramm. Qui sert à lier des mots ou des propositions. || *Particules conjonctives,* Conjonctions. || *Locution conjonctive,* Réunion de mots jouant le rôle d'une conjonction : *C'est pourquoi, vu que, de sorte que, de crainte que,* etc. V. CONJONCTION. || *Pronoms* ou *Adjectifs conjonctifs,* Nom donné par les anciens grammairiens aux pronoms ou adjectifs qui leur semblaient avoir la valeur d'une conjonction, comme *qui, que, dont, lequel.* || *Temps conjonctif* ou substantiv. *Conjonctif,* Se disait quelquefois pour *Subjonctif : L'imparfait du* CONJONCTIF.

— Histol. Se dit d'un tissu de soutien dont les cellules sont plongées dans une substance amorphe, dite *substance fondamentale.*

— Anton. Disjonctif, ive.

— Encycl. Histol. Le tissu *conjonctif* est primitivement formé de cellules nues qui déposent peu à peu autour d'elles une substance résiduelle. Celle-ci finit par former la trame, la charpente du tissu conjonctif, et on l'appelle pour cela *substance fondamentale;* elle se modifie progressivement et se transforme en fibrilles conjonctives et en fibres élastiques.

Il y a trois variétés de tissu conjonctif : le tissu conjonctif proprement dit, le tissu cartilagineux, et le tissu osseux.

Les tissus osseux et cartilagineux ne sont guère que des variétés du tissu conjonctif qui, dans la série animale, remplit souvent les mêmes fonctions qu'eux.

Le *tissu conjonctif proprement dit* sert à réunir les autres tissus, et, à l'occasion, à réparer leurs brèches (tissu de cicatrisation). Il est composé de trois éléments : 1° les *cellules,* nucléées, présentant des ramifications qui semblent s'anastomoser les unes avec les autres; 2° les *faisceaux,* bandes striées dans le sens de leur longueur et qui se décomposent en fibres très minces; les faisceaux sont enveloppés d'une gaine qui présente, çà et là, des étranglements; 3° les *fibres élastiques,* à contours flexueux, qui se divisent et s'anastomosent fréquemment. Enfin ces éléments figurés sont noyés dans une substance amorphe, hyaline, qui les unit et les sépare à la fois.

Les principales variétés du tissu conjonctif proprement dit sont : le tissu membraneux, le tissu lamelleux, le tissu réticulé, le tissu fibro-hyalin, le tissu adipeux, le tissu pigmentaire, le tissu tendineux, le tissu aponévrotique, le tissu fibreux, le tissu élastique et le tissu muqueux.

Par l'ébullition, les éléments du tissu conjonctif, appelé quelquefois *collagène,* se transforment en gélatine; faisceaux et fibres ne sont que des différenciations du protoplasma de la cellule, et la substance fondamentale amorphe n'en est elle-même qu'un dérivé.

CONJONCTION [*ksi-on*] n. f. (lat. *conjunctio*). Action de joindre; union. (Peu us.) || Action de se joindre; rencontre, réunion : *Une extraordinaire* CONJONCTION *de talents.*

— Particulièrem. Union charnelle, coït : CONJONCTIONS *illicites.*

— Astrol. Se disait particulièrement des passages simultanés de plusieurs astres dans le même plan vertical, par rapport à la terre.

— Astron. Situation de deux ou plusieurs astres dont les centres se trouvent, avec le centre de la terre, dans un plan perpendiculaire au plan de l'écliptique. || *Conjonction apparente,* Celle qui a lieu lorsque les astres ont seulement la même longitude. || *Conjonction vraie,* Celle qui a lieu lorsque les astres ont à la fois même longitude et même latitude. || *Conjonction géocentrique,* Celle qui est vue de la terre. || *Conjonction héliocentrique,* Celle que l'on observerait si l'on était au centre du soleil.

— Gramm. Mot invariable qui sert à joindre soit des mots dans une même proposition, soit des propositions dans une même phrase. V. la partie *encycl.*

— Mus. anc. Corde commune à deux tétracordes consécutifs.

— Paléogr. Réunion de plusieurs lettres en un seul caractère; ligature.

— Rhétor. Répétition d'une conjonction qui lie tous les membres d'une période.

— Encycl. Astrol. La *conjonction* est *complète* lorsque l'astre le plus rapproché de la terre masque complètement le second. C'est le cas de l'éclipse. Elle est dite *simple* lorsque les astres sont seulement voisins l'un de l'autre, par rapport à la terre, sans qu'il y ait occultation du plus éloigné. La *conjonction* a pour effet de doubler les influences de l'astre le plus près de la terre, sauf en cas d'éclipse totale. — La conjonction est heureuse ou néfaste : *Il a rencontré une* CONJONCTION *heureuse dans les signes célestes.* (Balzac.)

— Astron. La *conjonction de la lune* avec le soleil, moment où elle passe entre ce dernier et nous, correspond à la nouvelle lune; si le plan de l'orbite lunaire coïncidait

avec le plan de l'orbite terrestre, il y aurait éclipse à chaque nouvelle lune. V. ÉCLIPSE.

Pour les planètes, le terme *conjonction* se rapporte à des conditions variables suivant la planète considérée. Mars, Jupiter, Uranus et Neptune, plus lointaines du soleil que de la terre, se trouvent en perspective dans la direction P, derrière le soleil, au moment de la conjonction. Pour Mercure et Vénus, plus proches du soleil que de la terre, on distingue la *conjonction inférieure*, C', lorsque ces planètes passent entre la terre et le soleil, et la *conjonction supérieure* lorsqu'elles se trouvent dans la position opposée, O.

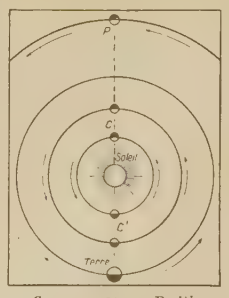

CONJONCTIONS : Positions relatives, sur leurs orbites, de la terre et des planètes aux époques des conjonctions avec le soleil.

Les orbites des planètes étant inclinées par rapport à celle de la terre, ces astres au moment de la conjonction occupent le plus souvent une situation qui les place en apparence au-dessus ou au-dessous du soleil; mais pour Mercure et Vénus, si la conjonction inférieure a lieu vers le point de croisement des plans des orbites, on voit alors ces planètes passer juste devant le soleil.

— Gramm. On groupe les *conjonctions* en deux classes : *conjonctions de coordination*, c'est-à-dire qui unissent sans établir de dépendance, et *conjonctions de subordination*, c'est-à-dire qui établissent une dépendance.

Parmi les *conjonctions de coordination* les unes marquent l'union ou l'opposition : *et, mais, or, cependant*, etc. ; les autres l'alternative, la négation : *ou, soit... soit, ni*, etc. ; les autres enfin la cause, la conséquence, la suite dans le temps : *car, donc, ainsi, ensuite, alors, enfin*, etc. ;

Les *conjonctions de subordination* marquent soit le temps : *quand, lorsque, comme;* soit la comparaison : *comme;* soit la condition : *si;* soit la concession : *quoique*, soit la conséquence : *que*.

Les *locutions conjonctives*, soit qu'elles coordonnent soit qu'elles subordonnent, ont les mêmes valeurs que les conjonctions. (Au reste, seules les locutions conjonctives, *afin que, pour que, de peur que*, peuvent marquer le but.)

CONJONCTIONNEL [*jonk-si-o-nèl'*], **ELLE** adj. Tenant de la conjonction : *Forme* CONJONCTIONNELLE.

CONJONCTIONNELLEMENT [*jonk-si-o-nè-le-man*] adv. A la manière ou Par le moyen des conjonctions.

CONJONCTIVAL, E, AUX adj. Anat. Qui a rapport à la conjonctive : *Membrane* CONJONCTIVALE.

CONJONCTIVE n. f. (du lat. *conjunctum*, supin de *conjungere*, joindre). Anat. Fine membrane muqueuse, qui recouvre la face postérieure des paupières, se replie et passe devant l'œil en devenant transparente.

— ENCYCL. La *conjonctive* est innervée par des filets des ciliaires, et richement vascularisée par les artères palpébrales et ciliaires ; elle présente des glandes dont la sécrétion muqueuse facilite le glissement des replis. Dans l'angle du repli supérieur, il existe de petits canaux par lesquels se déversent les larmes qui entretiennent la conjonctive constamment humide, car, si celle-ci se desséchait elle cesserait d'être transparente et empêcherait la vision. V. ŒIL.

CONJONCTIVEMENT [*man*] adv. D'une façon conjointe.

CONJONCTIVITE n. f. Méd. Inflammation de la conjonctive.

— ENCYCL. On en distingue deux formes : la *conjonctivite simple*, due à la fatigue ou à des irritations artificielles (poussières, escarbilles), qui provoque le larmoiement, la photophobie, la douleur, et que l'on traite par le repos, les lavages et des lotions chaudes, après extraction, le cas échéant, des corps étrangers provocateurs ; et la *conjonctivite infectieuse*, que l'on observe comme complication des maladies infectieuses, et surtout de la diphtérie, des streptococcies et des gonococcies. L'*ophtalmie des nouveau-nés* est souvent due à la propagation de la gonococcie de la mère à l'enfant ; elle est extrêmement grave, peut entraîner la suppuration de la cornée, et la perte de la vue.

Les conjonctivites infectieuses réclament des soins énergiques : antiseptie locale et parfois traitement général de l'infection par les agents spécifiques (sérums), en cas de diphtérie, par exemple.

Aux conjonctivites *infectieuses* se rattache la *conjonctivite granuleuse*, maladie contagieuse, endémique dans les pays chauds, caractérisée par l'apparition de granulations (*trachomes*) dans les culs-de-sac conjonctivaux, et inflammation de la conjonctive ; elle se complique souvent de lésions de la cornée, avec troubles plus ou moins marqués de la vision, et parfois perte de la vue. L'affection serait due à un virus communiqué principalement par les mouches.

CONJONCTIVOME n. m. (de *conjonctif*). Méd. Tumeur congénitale, rare, formée d'éléments de la série conjonctive. (Elle se transforme quelquefois en tumeur kystique, séro-albumineuse, les cellules centrales subissant une dégénérescence séro-hyaline. Le conjonctivome représente une tumeur bénigne, à pronostic favorable.)

CONJONCTURE n. f. (du lat. *cum*, avec, et *junctura*, liaison). Concours de circonstances, occasion : *Il y a peu de* CONJONCTURES *où il ne faille tout dire ou tout cacher.*

— SYN. **Conjoncture, circonstance, occasion, occurrence.** V. CAS.

CONJOUIR v. intr. (du préfixe *con*, et de *jouir*). Jouir, se réjouir avec quelqu'un : *L'homme est mû par un attrait intérieur pour son semblable, par une secrète sympathie qui le fait aimer,* CONJOUIR *et condouloir.* (Proudhon.) [Vx.]

CONJOUISSANCE n. f. Joie partagée. (Vx.)

CONJOUISSEMENT [*man*] n. m. Congratulation mutuelle. (Vx.)

CONJUGABLE adj. Qui peut être conjugué : *Le verbe choir n'est pas* CONJUGABLE *à tous les temps.*

CONJUGAISON [*ghè-zon*] n. f. (de *conjuguer*). Gramm. Ensemble de toutes les formes que prennent les verbes (transitifs, intransitifs, pronominaux), grâce à des terminaisons ajoutées au radical pour exprimer les changements de temps, de modes, de personnes, de nombre, de voix (voix active, voix passive). || *Conjugaison régulière*, Celle qui est conforme à celle d'un des types adoptés. || *Conjugaison irrégulière*, Celle qui s'en écarte plus ou moins.

— Anat. *Trous de conjugaison*, Orifices formés sur les parties latérales de la colonne vertébrale par les échancrures des pédicules vertébraux et qui livrent passage aux nerfs spinaux.

— Art milit. *Conjugaison des hausses*, Emploi simultané de plusieurs *hausses* par une même troupe, pour augmenter la profondeur de la zone battue.

— Biol. Fusion complète de deux organismes unicellulaires qui est le point de départ d'un être nouveau. C'est la forme la plus simple de la reproduction sexuée.

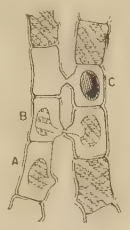

Conjugaison hétérogamique de deux gamètes, en trois phases successives (A, B, C) pour former l'œuf d'une algue spirogyra.

— ENCYCL. Biol. Dans la *conjugaison vraie*, il y a fusion complète, noyau à noyau et cytoplasma à cytoplasma, des cellules concourantes. On en distingue deux formes : l'*isogamie*, dans laquelle ces cellules sont morphologiquement semblables, et l'*hétérogamie*, dans laquelle l'une des cellules est plus petite que l'autre, mobile et semble aller à la recherche de sa complémentaire, acheminement évident vers la reproduction sexuelle vraie, avec différenciation morphologique et physiologique des deux éléments reproducteurs. Dans tous les cas, le produit de la conjugaison est équivalent à l'*œuf*.

Dans la *conjugaison des infusoires ciliés*, il n'y a pas véritablement conjugaison, puisque tout se borne à un échange de matières nucléaires ; après quoi, chaque individu récupère son indépendance, et se reproduit par division.

— Linguist. Aucune langue indo-européenne ne donne exactement idée de ce qu'était la *conjugaison* dans l'indo-européen primitif. La comparaison permet d'affirmer qu'à l'origine il n'y avait pas de conjugaison constituée, mais que chaque temps et chaque mode étaient directement et indépendamment tirés de la racine. Chaque langue manifeste une tendance commune à se constituer une « conjugaison », c'est-à-dire à adopter pour chaque verbe un radical, dont tous les temps et les modes soient tirés suivant une formation régulière. Mais il s'en faut de beaucoup que cette tendance ait abouti à des résultats semblables et à la même date, dans toutes les langues. A la date la plus ancienne où nous connaissions le sanskrit et le grec, ces langues n'ont pas encore de conjugaison complètement constituée. Les grammairiens de l'Inde distinguent en sanskrit dix conjugaisons suivant la forme du présent ; mais les autres temps présentent des formations variées, qui ne coïncident pas avec celles du présent. Le grec tend à avoir pour chaque verbe quatre radicaux différents (présent, futur, aoriste et parfait), qui, dans tous les verbes dérivés, sont bâtis sur un type uniforme. Mais dans les verbes dits primitifs, la formation de ces divers radicaux présente une foule d'irrégularités. A côté du présent il y a un imparfait, et à côté du parfait un plus-que-parfait. En outre, les quatre radicaux du verbe comportent les différents modes, personnels (impératif, subjonctif, optatif) et non-personnels (infinitif, participe). Chaque verbe a un actif, un passif et un moyen (lequel exprime généralement le réfléchi). La conjugaison latine est très différente de la grecque. Chaque verbe repose sur deux radicaux, l'un dit d'*infectum* (présent), l'autre de *perfectum* (prétérit). Il y a quatre types de conjugaison, suivant que l'infinitif est en ĀRE (1re), en ĒRE (2e) ou en ĔRE (3e), en ĪRE (4e). Chaque type comporte deux voix : l'actif et le passif. Il y a en outre des verbes dits *déponents*, qui ont le sens de l'actif et la forme du passif.

De la conjugaison française. — Dans toutes les langues romanes, on retrouve la conjugaison latine. L'effacement des syllabes terminales, il est vrai, empêchait de maintenir certaines formes. On était donc forcé de remplir les lacunes à l'aide de périphrases. Le passif latin a été supprimé et remplacé par la combinaison du participe passé avec le verbe ÊTRE. Les verbes déponents avaient déjà perdu la forme déponente dans le latin vulgaire, et adopté la forme active.

En fait de modes, le supin et le gérondif ont disparu ; un nouveau mode, le *conditionnel*, a été créé. Les temps passés cessent d'être exprimés par des désinences, et deviennent des temps composés de l'auxiliaire *avoir* et du participe passé ; la formation du futur passé a lieu à l'aide de l'auxiliaire *avoir*.

On a réparti longtemps les verbes français en quatre conjugaisons, suivant la terminaison de l'infinitif :

Première conjugaison (**er**). Cette conjugaison correspondait à la première conjugaison latine en ĀRE.

Deuxième conjugaison (**ir**). Les verbes de la seconde conjugaison française étaient divisés en deux catégories : 1° les verbes qui suivent à tous les temps et à toutes les personnes la quatrième conjugaison latine en ĪRE comme *venir* (*ven*-ĪRE), etc. ; 2° les verbes qui proviennent des verbes *inchoatifs* latins, tels que DURE*scere*, FLOR*escere*, IMPE*scere*, GEMI*scere*. Ces verbes sont caractérisés par la forme sc, qui s'intercale entre le radical et la terminaison, et qui, avec la voyelle finale du radical (A, E, O, I), est devenue IS ou ISS en français : *flor*-ESC-*o*, fleur-IS ; *flor*-ESC-*ebam*, fleur-ISS-ais. Cette particule perdit toute valeur inchoative, et s'ajouta aux verbes latins qui n'auraient pu donner, en français, que des formes trop écourtées. — En même temps que la langue française adoptait la forme inchoative en ISS pour : l'indicatif présent, l'imparfait, le participe présent, le subjonctif et l'impératif, elle la rejetait pour l'infinitif, le futur et le conditionnel, formés de l'infinitif, pour le parfait de l'indicatif et celui du subjonctif.

Troisième conjugaison (**oir**). La conjugaison des verbes français en OIR répondait à la seconde conjugaison latine en ĒRE : *hab*-ĒRE, avoir ; *deb*-ĒRE, devoir.

Quatrième conjugaison (**re**). Cette conjugaison correspondait à la troisième conjugaison latine en ĔRE (*leg*-ĔRE)

Dans ces différentes conjugaisons latines, il faut tenir compte de l'*analogie*, dont l'action troublante a fait passer certains verbes d'une conjugaison à une autre.

Aujourd'hui, les verbes français ne sont plus classés qu'en trois « groupes » : Verbes qui ont l'indicatif présent en E, et l'infinitif présent en ER, comme *aimer* (environ 3.600) ; Verbes qui ont l'indicatif présent en ISSANT (comme *grandir*) [environ 350] ; Verbes qui ont l'indicatif présent en S et l'infinitif présent en IR, OIR, RE, comme *venir, devoir, vendre* (environ 100).

Conjugaison vivante. — Celle sur le modèle de laquelle se conjuguent les verbes nouvellement créés (Ce sont les deux *premiers groupes*).

Conjugaison morte. — Celle qui ne s'enrichit pas, qui s'appauvrit au contraire (c'est le *dernier groupe*).

Les verbes auxiliaires *Avoir* et *Etre* échappent à toute classification.

— La plus grande partie des verbes dits à tort *irréguliers* sont des verbes dont le radical varie, suivant les personnes ou les temps, à la suite du déplacement de l'accent tonique. Le latin *movet*, où l'o est tonique, donne MEUT ; *movere*, où l'o est atone, donne MOUVOIR. D'autres fois, le radical du verbe est modifié par la présence de certaines consonnes ou voyelles dans la flexion. Mais toutes ces variations du radical sont en général conformes aux lois phonétiques.

CONJUGAL, E, AUX adj. (lat. *conjugalis ;* de *cum*, avec, et *jugum*, joug). Relatif aux liens des époux : *Union* CONJUGALE. *Foyer* CONJUGAL. *Foi, Fidélité* CONJUGALE.

— Spécialem. *Devoir conjugal*, Obligation réciproque de se prêter à l'union charnelle : *Le refus du* DEVOIR CONJUGAL *est une cause de divorce.*

— *Substantiv.* et au masc. *Fam.* Mariage : *Tourner au* CONJUGAL.

CONJUGALEMENT [*man*] adv. Selon l'union conjugale.

CONJUGALITÉ n. f. Etat conjugal. (Peu us.)

CONJUGATIF, IVE adj. Qui a rapport à la conjugaison : *Formes* CONJUGATIVES.

CONJUGUER [*ghé*] v. tr. (lat. *conjugare ;* de *cum*, avec, et *jugum*, joug). Joindre ensemble : CONJUGUER *le travail industriel et le travail agricole.*

— Gramm. Réciter ou écrire un verbe selon ses différentes inflexions et terminaisons de modes, de temps, de nombre et de personnes. || *Fam.* Faire ou manifester l'action indiquée par un verbe : *Celui qui sait* CONJUGUER *le verbe avoir est un aigle en finances.* (Mirabeau.)

— ***Conjugué, e,*** part. pass. du verbe *Conjuguer*.

— Algèbr. *Imaginaire conjuguée.* V. IMAGINAIRE.

— Anat. *Nerfs conjugués*, Ceux qui concourent à la même opération ou à la même sensation.

— Bot. Se dit des feuilles qui portent, sur un pétiole commun, une ou plusieurs paires de folioles opposées. || Se dit aussi des végétaux cryptogames, de la famille des algues, chez lesquels deux filaments développés parallèlement s'unissent par des mamelons ou tubes transversaux.

— Chim. V. la partie *encycl.*

— Géol. *Failles conjuguées*, Failles plus ou moins parallèles ayant généralement des rejets de même sens.

— Géom. *Diamètres conjugués*, Diamètres d'une courbe tels que l'un est parallèle aux cordes que l'autre divise en deux parties égales. || *Point conjugué.* V. ACNODAL. *Points conjugués harmoniques.* V. HARMONIQUE. || *Points conjugués par rapport à une conique*, On appelle ainsi deux points tels que l'un d'eux est situé sur la polaire de l'autre. || *Points conjugués par rapport à une quadrique*, On donne ce nom à deux points tels que l'un d'eux est situé sur le plan polaire de l'autre. || *Diamètres conjugués d'une conique, d'une quadrique.* V. DIAMÈTRE. || *Droites conjuguées par rapport à une conique*, Droites telles que le pôle de l'une est situé sur l'autre. || *Droites conjuguées par rapport à une quadrique*, Droites telles que les plans polaires de tous les points de l'une contiennent l'autre. || *Plans diamétraux conjugués d'une quadrique*, On désigne ainsi trois plans tels que chacun d'eux partage en deux parties égales les cordes parallèles à l'intersection des deux autres. || *Hyperboles conjuguées.* V. HYPERBOLE. || *Hyperboloïdes conjugués.* V. HYPERBOLOÏDE. || *Tangentes conjuguées.* V. INDICATRICE.

— Gramm. *Mots conjugués*, Mots ayant le même radical et exprimant la même idée fondamentale, comme *âme, animal, animé, animation*.

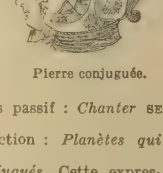
Pierre conjuguée.

— Substantiv. : *Les* CONJUGUÉS.

— Grav. *Pierre conjuguée*, Pierre sur laquelle on a gravé des têtes presque superposées et ayant leurs profils parallèles.

— Mécan. *Machines conjuguées*, Machines unies pour concourir au même travail.

— Physiq. *Foyers conjugués d'une lentille*, Système des deux points tels qu'un faisceau de rayons parti de l'un se concentre à l'autre.

— ***Se conjuguer,*** v. pr. Au sens passif : *Chanter* SE CONJUGUE *comme Aimer.*

— Astron. Se mettre en conjonction : *Planètes qui viennent* SE CONJUGUER.

— ENCYCL. Chim. *Composés conjugués.* Cette expression, introduite en chimie par Dumas et Piria (1842), n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt historique. Dumas désigne comme *acide copulé* ou *conjugué* tout acide provenant de l'union de deux ou plusieurs acides unis sans aucune perte de basicité. Mais les acides alors considérés étaient les anhydrides actuels ; aussi, Gerhardt, en 1845, étendit sa théorie, donnant le nom de « conjugué » à tout corps formé par l'union de deux corps avec élimination d'eau, et capable de reproduire les corps originaires, en fixant de nouveau les éléments de l'eau. Actuellement, tous ces faits s'expliquent par les lois de substitution.

CONJUNGO [*jon-gho*] n. m. (mot lat. signif. *je joins, j'unis*, qui se trouve dans la formule du mariage religieux). *Pop.* Mariage : *Fuir le* CONJUNGO. *Se lancer dans le* CONJUNGO.

— Diplom. Ecriture sans ponctuation et sans espaces.

CONJURATEUR, TRICE n. (de *conjurer*). Personne qui s'engage à agir avec d'autres contre quelqu'un, contre un pouvoir établi (mot condamné par Vaugelas).

— Qui s'attribue le pouvoir d'écarter, par des pratiques magiques, des influences malfaisantes : *Un* CONJURATEUR *de démons. Notre démon et son* CONJURATEUR. (La Fontaine.)

— Adjectiv. : *Intervention* CONJURATRICE.

— SYN. **Conjurateur, conjuré.** *Conjurateur* éveille l'idée d'action, d'organisation agissante ; *conjuré* semble

n'exprimer que l'état. (*Conjuré* est le seul mot employé aujourd'hui.)

CONJURATION [*si-on*] n. f. Action de se conjurer : *La* CONJURATION *d'Amboise.*

— *Par extens.* Action menée de concert, en bonne ou en mauvaise part : *Une* CONJURATION *d'hommes éclairés.*

— Antiq. Chez les anciens Romains, Serment solennel que faisait le peuple, de mourir pour la patrie.

— Magie. Action d'écarter, de conjurer, par des moyens surnaturels, les effets d'une influence maligne. || Paroles magiques dont on se sert pour conjurer : *Prononcer de terribles* CONJURATIONS. || Prières, exorcismes destinés à mettre en fuite le démon.

— Au pl. Supplications pressantes.

— SYN. **Conjuration, brigue, cabale, complot,** etc. V. BRIGUE. — **Conjuration, charme,** etc. V. CHARME.

— ENCYCL. Polit. V. CONSPIRATION.

— Antiq. rom. Aux jours de grand danger, le consul plaçait au Capitole un drapeau rouge pour servir de ralliement aux cavaliers, un drapeau bleu pour l'infanterie. Les citoyens se rassemblaient aussitôt, et prononçaient ensemble (*conjurare*) le serment militaire, qui, dans les circonstances ordinaires, était prêté individuellement.

— Magie. Ce fut dans l'antiquité et pendant des siècles, une croyance générale, qui n'est d'ailleurs pas complètement éteinte aujourd'hui, que l'homme, au moyen de certaines paroles et de certaines opérations, qui recevaient le nom de *conjuration*, pouvait influer sur la volonté des dieux et celle des génies ou esprits. Moyennant ces conjurations faites dans les termes consacrés et suivant la formule, l'homme, croyait-on, pouvait se défendre efficacement contre la puissance des divinités malfaisantes, et forcer à l'aider les divinités favorables ou indifférentes. Connaître les paroles et les formules nécessaires constituait l'art de la *magie*. Ces pouvoirs imaginaires, que certains hommes s'attribuaient sur les puissances de la nature, avaient pris surtout de l'importance dans les cultes orientaux, qui, pour la plupart, admettaient un antagonisme entre le dieu créateur et conservateur du monde et un esprit destructeur et malfaisant. Le type de ces cultes est la religion perse du mazdéisme, qui, d'une part, admettait l'existence du dieu du bien, Ormazd, et de l'autre celle d'Arhiman, génie du mal, qui contre-balançait, pour un temps très long au moins, la puissance et la volonté du premier.

Au moyen âge, la prière conjuratoire était toujours accompagnée d'un acte prescrit par le rituel magique. A notre époque et surtout dans certaines provinces françaises, des hommes prétendent encore connaître des formules conjuratoires ayant la vertu de combattre les maladies.

Conjuration d'Amboise. V. AMBOISE (*Conjuration d'*).

Conjuration de Catilina. Litt. V. CATILINA.

CONJURE n. f. (de *conjurer*). [VX mot.] Conjuration. || Injonction. (On disait aussi CONJUREMENT.)

— Dr. féod. *Semonce et conjure*, Injonction faite, dans les Pays-Bas, par les baillis, aux juges seigneuriaux, de procéder au jugement d'une affaire de leur compétence.

CONJURÉ n. m. V. CONJURER.

CONJURER [*ré*] v. tr. (lat. *conjurare;* de *cum*, avec, et *jurare*, jurer). Jurer ensemble, projeter ensemble : CONJURER *la perte de quelqu'un.* || Ecarter quelqu'un ou quelque chose par des serments, des pratiques religieuses, surnaturelles, etc. : CONJURER *les démons, les esprits malins, les éléments ;* — et *au fig.*, Ecarter, détourner par un moyen quelconque : CONJURER *la colère de quelqu'un, le péril, un accident.*

— Prier avec instance, Prier au nom de quelque chose d'important, de sacré : *Ils* CONJURAIENT *ce Dieu de veiller sur vos jours.* (Racine.) *Je vous* CONJURE *de vous taire, de renoncer à une telle conduite.*

— *Intransitiv.* Conspirer en se liant par serment avec d'autres : *Le monde entier* CONJURE *contre eux.* (Massillon.)

— ***Conjuré, e,*** part. pass. du verbe *Conjurer : Contre le fils d'Hector tous les Grecs* CONJURÉS. (Racine.) *Danger* CONJURÉ. *Maladie* CONJURÉE.

— *Substantiv.* Personne qui prend part à une conjuration : *Une liste de* CONJURÉS.

— ***Se conjurer,*** v. pr. S'unir pour une conjuration.

— SYN. **Conjurer, adjurer, implorer, invoquer, prier, supplier.** *Prier*, c'est simplement, par rapport à ces autres mots, demander par grâce. *Conjurer,* c'est prier avec force, en employant tous les moyens propres à toucher. *Adjurer* a le même sens exactement que *conjurer. Invoquer* c'est demander en faisant appel à quelqu'un ou à quelque chose. *Implorer,* c'est demander en pleurant, et par suite humblement. *Supplier,* c'est demander très vivement, très humblement (en pliant devant quelqu'un, et comme en embrassant ses genoux.)

CONJUREUR n. m. Individu qui conjure par des exorcismes ou des sortilèges : *Un* CONJUREUR *de tempêtes.*

CONLIE, ch.-lieu de cant. de la Sarthe, arrond. et à 20 kil. du Mans ; 1.545 hab. Ch. de f. Etat. C'est au *camp de Conlie,* installé sur l'ordre de Gambetta par de Kératry, que le général d'Aurelles de Paladines forma en 1870 l'armée de la Loire. — Le canton a 15 comm., et 10.140 hab.

CONLIÉGE, ch.-lieu de cant. du Jura, arrond. et à 3 kil. de Lons-le-Saunier, sur la Vallière ; 700 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise des XIVe et XVIIe siècles. Sur les hauteurs voisines, camp celtique de Coldres et ruines de l'église Saint-Etienne, la plus ancienne de la province. — Le canton a 17 comm., et 5.525 hab.

CONN (LAC), lac d'Irlande, dans l'Etat libre (prov. de Connaught, comté de Mayo). Il reçoit le Deel et se déverse dans le Moy, tributaire de la baie de Killala.

CONNAISSABLE [*ko-nè-sabl'*] adj. Qui peut être connu : *Les notions de temps et d'espace ne sont pas directement* CONNAISSABLES. || Qui peut être reconnu : *Le cardinal n'est plus* CONNAISSABLE. (Mme de Sévigné.)

— Substantiv. : *Le* CONNAISSABLE *et l'inconnaissable.*

CONNAISSANCE [*ko-nè-sanss'*] n. f. (de *connaître*). Faculté de connaître en général. Notion, idée de quelque chose ; renseignement, information : *La* CONNAISSANCE *de la nature, des lois, d'un chemin, d'une nouvelle.* || Discernement, compréhension : *Etre en âge de* CONNAISSANCE. *La* CONNAISSANCE *du bien, du mal ;* — et *Spécialem.* Sentiment, conscience de sa propre existence : *Perdre, reprendre* CONNAISSANCE. || **Expérience, habileté, savoir, instruction :** *Avoir la* CONNAISSANCE *des hommes. Avoir la* CONNAISSANCE *des affaires. Avoir de grandes* CONNAISSANCES *littéraires, scientifiques, artistiques. Les* CONNAISSANCES *rendent les hommes doux.* (Montesquieu.) || Rapports, relations : *Faire, lier, renouveler* CONNAISSANCE *avec quelqu'un ;* — et au fig. : *Faire* CONNAISSANCE *avec un vin, avec la prison.* || *Personne de connaissance,* Que l'on connaît ; — et *Pop.* et des deux genres, Galant, ou bonne amie : *Faire un cadeau à sa* CONNAISSANCE. || *Pays de* CONNAISSANCE, Où l'on rencontre des personnes que l'on connaît.

— Loc. div. *A, De ma connaissance,* A ce que je sais. || *En connaissance de cause,* Pertinemment ; en homme qui s'y entend. || *Faire tort à ses connaissances,* En donner une idée peu avantageuse. || *Donner connaissance de quelque chose, Porter quelque chose à la connaissance de quelqu'un.* Informer. || *Prendre connaissance,* Lire, examiner, étudier. || *Venir à la connaissance de,* Etre appris par quelqu'un. || Mar. *Avoir connaissance de,* Apercevoir, distinguer.

— Astron. *Connaissance des temps,* Annuaire à l'usage des astronomes, des navigateurs, publié par le Bureau des longitudes. V. ci-dessous l'art. spécial.

— Dr. Droit de statuer sur certaines questions.

— Dipl. Nom donné aux actes privés reçus par les municipalités.

— Théol. et Ecrit. sainte. Union charnelle de l'homme et de la femme.

— Vénér. Signe particulier (dans le pied, le bois, ou le corps) qui permet au veneur de différencier un animal de ceux de même âge.

— SYN. **Connaissance, notion.** *Notion* désigne un simple aperçu, une vue générale et sommaire, ou partielle et imparfaite. *Connaissance* se dit de ce qu'on sait d'une manière nette, après étude ou mûr examen.

— ANTON. **Ignorance.**

— ENCYCL. Philos. La théorie de la *connaissance* relève à la fois de la psychologie, de la logique et de la métaphysique. Les divers problèmes psychologiques relatifs à la connaissance peuvent se classer de la façon suivante : 1° l'*acquisition,* comprenant la perception externe qui, s'effectuant à l'aide des sens, nous met en rapport avec les objets extérieurs, l'univers physique, et la perception interne qui a pour instrument la conscience et nous fait saisir le « moi » ; 2° la *conservation* (imagination reproductrice et mémoire) ; 3° l'*imagination créatrice,* par laquelle l'esprit combine à son gré les matériaux fournis par la perception et par le souvenir, et en forme des constructions originales ; 4° l'*élaboration,* qui consiste principalement dans le passage des représentations particulières (perceptions et images) aux idées générales et abstraites et par suite aux jugements généraux, et dans le raisonnement, lequel s'appuie sur les principes directeurs de la connaissance, dont la psychologie étudie la nature, l'origine et le rôle.

La science des conditions de la vérité, c'est-à-dire de l'accord de la pensée avec elle-même et de ses jugements avec la réalité, est l'objet de la *logique* (v. ce mot).

Le problème *métaphysique* de la connaissance se résume dans cette question : quelle est sa portée ? — Dans l'antiquité, les solutions se ramenaient à trois principales : le dogmatisme, le scepticisme, le probabilisme ; aujourd'hui, la question se subdivise en deux problèmes : portée de la connaissance dans la métaphysique, portée de la connaissance en général. Au premier correspondent les solutions apportées par le dogmatisme (de plus en plus rare), par le criticisme et néo-criticisme et par le positivisme ; et au second les théories appelées l'*intellectualisme* ou *rationalisme,* le *fidéisme* ou *volontarisme,* et le *pragmatisme* (v. ces mots).

Connaissance de Dieu et de soi-même (TRAITÉ DE LA), ouvrage de Bossuet composé pour l'éducation du Dauphin. Bossuet traite du corps, de l'âme, de l'union de l'âme et du corps, de l'existence de Dieu, des différences qui existent entre l'homme et la bête. Le fond de sa psychologie appartient à Aristote, qu'il avait étudié à travers saint Thomas ; sa métaphysique est très platonicienne, grâce à l'influence de saint Augustin et de saint Anselme.

Connaissance des temps et des mouvements célestes, éphémérides publiées pour la première fois en 1679 par l'abbé Picard, fondateur de l'Observatoire, à Paris, et qui n'ont cessé de paraître chaque année depuis cette époque, après avoir subi diverses transformations. Elles se composent de tables donnant tous les éléments nécessaires aux calculs de position et à l'observation des astres et des phénomènes célestes ; sa publication est aujourd'hui assurée par le Bureau des longitudes.

Connaissances humaines (ESSAI SUR L'ORIGINE DES), premier ouvrage de Condillac, publié en 1746, et celui qui fonda sa renommée. Dans une première partie, il traite « des matériaux de nos connaissances et particulièrement des opérations de l'âme » ; dans une seconde, « du langage et de la méthode ». Condillac pose la sensation comme source unique de nos pensées, esquisse sur l'origine du langage une théorie dont le XIXe siècle se servira, étudie les rapports du langage et de la pensée et conclut que la perfection du premier est la clef du progrès dans les sciences.

CONNAISSANT [*nè-san*], **E** adj. Qui connaît, qui a des connaissances ; instruit : *La comtesse de Maure avait un esprit capable, instruit,* CONNAISSANT, *et extraordinaire en toutes choses.* (Tallemant des Réaux.) [VX.] || *Gens à ce connaissants,* Gens experts en ceci ou en cela. (VX.)

CONNAISSEMENT [*nè-se-man*] n. m. Sorte de « lettre de voiture », maritime ; déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire.

— ENCYCL. Le *connaissement* est l'acte, en quatre exemplaires originaux, destinés au chargeur, au destinataire, au capitaine et au propriétaire du bâtiment, et qui contient, de la part d'un capitaine de navire, l'indication et la reconnaissance des marchandises chargées à son bord. Le connaissement est au porteur, ou à personne dénommée, ou à ordre. Il sert tout à la fois de titre permettant de réclamer les marchandises à leur arrivée, et d'instrument de transmission de ces marchandises, le droit de les réclamer étant transmis avec le connaissement lui-même.

Le connaissement énonce la nature et la quantité des objets chargés, le nom du chargeur, le nom et l'adresse du destinataire, le nom et le domicile du capitaine, le nom et le tonnage du navire, le lieu du départ et celui de la destination, le prix du fret ; il porte en marge les marques et numéros des objets à transporter. V. AFFRÈTEMENT.

CONNAISSEUR [*nè-seur*], **EUSE** n. Qui se connaît en quelque chose : *Faire le* CONNAISSEUR. *Avec cinq ou six termes de l'art, on se donne pour* CONNAISSEUR *en musique, en tableaux.* (La Bruyère.)

— *Bon connaisseur,* Veneur qui, sur les simples *connaissances,* juge bien l'âge et le sexe de la bête, sans l'avoir vue.

— Adjectiv. : *Des regards* CONNAISSEURS.

— SYN. **Connaisseur, amateur.** V. AMATEUR.

CONNAÎTRE [*ko-nètr'*] v. tr. (lat. *cognoscere.* — *Je connais, tu connais, il connaît, nous connaissons, vous connaissez, ils connaissent. Je connaissais, nous connaissions. Je connus, nous connûmes. Je connaîtrai, nous connaîtrons. Je connaîtrais, nous connaîtrions. Connais, connaissons, connaissez. Que je connaisse, que nous connaissions. Que je connusse, que nous connussions. Connaissant. Connu, e.* [Comme tous les verbes en *aître*, il prend un accent circonflexe sur l'*i* devant un t.) Savoir, à un certain degré, être au courant de : CONNAÎTRE *le nom, l'adresse, les goûts, les défauts de quelqu'un.* CONNAÎTRE *un chemin, un fait, une nouvelle. Etudiez la cour et* CONNAISSEZ *la ville.* (Boileau.) || Distinguer, discerner, s'apercevoir, se rendre compte : CONNAÎTRE *à peine sa main droite.* CONNAÎTRE *le vrai d'avec le faux. Le meunier, à ces mots,* CONNAÎT *son ignorance.* (La Fontaine.) ; — et au fig. : *Le fer ne* CONNAÎTRA *ni le sexe ni l'âge.* (Racine.) || Apprécier, estimer, trouver : *Vous me* CONNAISSEZ *mal. Ils ne* CONNAISSENT *que l'argent. Ne* CONNAÎTRE *de bonheur que dans la vertu.* || Avoir l'expérience de : CONNAÎTRE *le monde, le cœur humain, l'amour, la pauvreté ;* — et *par extens.* Eprouver, subir : CONNAÎTRE *la douleur. Ils* ONT CONNU *la cruauté* (ou *la clémence*) *du vainqueur.* || Avoir la science de, Etre habile, versé dans : CONNAÎTRE *les mathématiques.* CONNAÎTRE *à fond un ouvrage, un écrivain.* CONNAÎTRE *l'anglais,* CONNAÎTRE *l'escrime, le cheval, le violon.* || Etre en relation, en rapport, en un lieu quelconque, avec quelqu'un : CONNAÎTRE *un ministre, un ambassadeur. Albe vous a nommé, je ne vous* CONNAIS *plus.* (Corneille.) *Je vous* CONNAIS *encore et c'est ce qui me tue.* (Corneille.) *Je ne vous* CONNAIS *plus si vous n'êtes chrétienne.* (Corneille.) || Reconnaître, distinguer à certains signes quelque chose ou quelqu'un qu'on connaît déjà ou qu'on ne connaissait pas encore : *Et qui t'*AURAIT CONNU, *déguisé de la sorte ?* (Racine.) *Je* CONNAIS *ce mouchoir, ce tapis,* etc. *Objet, personne facile à* CONNAÎTRE. *Je vous* CONNAIS *pour noble à ces illustres marques.* (Corneille.) ; — et *par extens.* Accorder, accepter, se conformer à, se soumettre à : *Elle ne lui* CONNAÎT *plus le mérite qui l'avait charmée.* (La Bruyère.) CONNAÎTRE *pour roi. Ne point* CONNAÎTRE *de maître, de borne. Ne* CONNAÎTRE *que l'honneur.* || *Faire connaître,* c'est Donner à quelqu'un la connaissance de quelque chose, ou Mettre au jour, publier.

— Manèg. Obéir à : *Cheval qui ne* CONNAÎT *pas l'éperon, la voix,* etc.

— Pop. *Connaître le numéro,* Etre habile, expérimenté. (VX.) — A été remplacé par *La connaître, La connaître dans les coins.* || *Connaître le numéro de quelqu'un,* Etre instruit de ses habitudes, de son caractère, de ce qu'il vaut.

— Loc. div. : *Ne rien connaître,* Etre insensible à tout : *Quand on est en fureur, on* NE CONNAÎT *plus* RIEN. || *Connaître son monde,* Apprécier à leur juste valeur les personnes à qui l'on a affaire. || *Se faire connaître,* Dire son nom, faire savoir qui l'on est. — Se faire apprécier ; Acquérir de la réputation : *Caton* SE FIT CONNAÎTRE *de bonne heure par son amour pour la liberté.* — Se manifester : *Mes pareils à deux fois ne* SE FONT *pas* CONNAÎTRE. (Corneille.) V. COUP. *La vérité* SE FERA CONNAÎTRE. || *Connaître quelqu'un de vue,* N'en pas savoir le nom. || *Ne plus connaître quelqu'un,* Ne pas reconnaître quelqu'un, ou regarder quelqu'un comme étranger, le renier. || Ellipt. et très fam. *Connais pas !* || *Je ne le connais ni d'Eve ni d'Adam,* Je ne le connais en aucune façon. || *Il ne connaît ni Dieu ni diable,* C'est un homme sans foi, un mécréant. || *Je ne connais que cela,* Je suis très bien informé, ou encore C'est le seul parti à prendre.

— ALLUS. LITTÉR. **A l'œuvre on connaît l'artisan,** vers de La Fontaine (*les Frelons et les Mouches à miel*), Les actes, les œuvres permettent seuls d'apprécier les gens. || **Connais-toi toi-même,** Inscription gravée sur le fronton du temple de Delphes, et dont Socrate avait fait sa maxime favorite (En grec : *Gnôthi seauton ;* en latin : *Nosce te ipsum*).

— *Intransitiv.* Dr. *Connaître de.* Prendre connaissance d'une question et la juger, Avoir le droit de statuer sur... : *Tribunal auquel il appartient* D'EN CONNAÎTRE. || *Fig.* Avoir le droit de se prononcer sur : *L'esprit de critique* CONNAÎT DES *délits contre le goût, et les porte au tribunal du ridicule.* (Rivarol.)

— *Substantiv.* et au masc. *Le connaître :* LE CONNAÎTRE *est le but suprême de toute la science.* (E. Littré.)

— ***Connu, e,*** part. pass. du verbe *Connaître : C'est une chose bien* CONNUE. *Monde* CONNU. *Auteur* CONNU.

— Ellipt. et pop. *Connu !,* On sait ce que cela veut dire. || *Ni vu ni connu,* On ne sait ce que cela est devenu, ou bien On ne sait ce que cela signifie, ou bien encore N'en disons mot, faisons comme si nous l'ignorions.

— LOC. PROV. **Etre connu comme le loup blanc,** Etre très connu, parce qu'un loup blanc, s'il y en avait un, serait reconnu facilement.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est connu : *On ne peut instruire qu'en conduisant du* CONNU *à l'inconnu.* (Condillac.)

— Au fém. Math. Quantité connue ou donnée comme telle : *L'objet d'une science est proprement un problème qui, comme tout problème à résoudre, a pour données des* CONNUES *et des inconnues.* (Condillac.)

— ANTON. **Ignoré, inconnu, méconnu, obscur, oublié.**

— ***Se connaître,*** v. pr. : SE CONNAÎTRE *bien, mal, peu. Je crains de* ME CONNAÎTRE *en l'état où je suis.* (Racine.) *Je ne* ME SUIS CONNU *qu'au bout de ma carrière.* (Voltaire.) *Amants qui* SE CONNAISSENT *mal. Il ne* SE CONNAÎT *plus.* (Il est hors de lui.) *Personnes qui ne veulent plus* SE CONNAÎTRE.

— Au sens passif : *Ce sont choses qui* SE CONNAISSENT *difficilement. L'arbre* SE CONNAÎT *à ses fruits.*

— Impersonnellement : IL SE CONNAÎT *que vous allez vous marier.*

— *Se connaître à, en,* Etre habile, expert en quelque chose : *S'y* CONNAÎTRE EN *tableaux. Je vois bien que je ne* ME CONNAIS *guère* EN *péché.* (Pascal.) *Il ne* SE CONNAÎT *guère à ces sortes de choses.*

— ANT. **Ignorer, méconnaître.**

CONNAN (François DE), seigneur DE COULON, jurisconsulte, né à Paris en 1508, mort en 1551. Maître des requêtes sous François Ier. On a de lui des *Commentaria juris civilis*, publiés en 1552.

CONNARACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre connaret.

— ENCYCL. La famille des *connaracées*, placée près des légumineuses, comprend cent soixante-dix espèces, vivant dans les régions chaudes du globe, excepté dans l'Australie tropicale, et réparties en quatorze genres.

CONNARET [*rè*] ou **CONNARUS** [*russ*] n. m. (du gr. *konnaros*, espèce d'arbrisseau épineux). Genre de la famille des *connaracées*, comprenant cinquante-huit espèces qui croissent dans les régions tropicales.

CONNARITE n. f. Hydrosilicate naturel de nickel.

CONNATUREL, ELLE adj. De la même nature qu'un autre. (Peu us.)

CONNAUGHT, la plus petite des provinces de l'Irlande et une des plus pauvres de l'État libre; 611.000 hab., presque tous d'origine celtique, sur 24.030 km². Entre l'Atlantique, qui a découpé en îles et en baies nombreuses les rivages des trois côtés maritimes de cette péninsule rectangulaire, et le Shannon, qui le délimite à l'E., le Connaught est accidenté de suites de collines (monts de Connemara, 800 m.) dans l'O., et parsemé de lacs (Conn, Mask, Corrib), puis de marais et de tourbières plus à l'E. Il est divisé en cinq comtés (Leitrim, Sligo, Mayo, Roscommon, Galway) et a pour villes princ. *Galway* et *Sligo*.

CONNAUGHT (*Arthur*-Guillaume-Patrick-Albert, duc DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte DE SUSSEX), né à Londres en 1850. Fils du prince consort Albert et de la reine Victoria, il épousa à Windsor, le 13 mars 1879, la princesse Louise de Prusse. En 1899 il renonça pour lui et pour son fils à la succession dans les duchés de Saxe-Cobourg et Gotha.

Le duc de Connaught a eu deux enfants : ARTHUR-FREDERICK-PATRICK-ALBERT, né en 1883, et la princesse VICTORIA-PATRICIA-HÉLÈNE-ELISABETH, née en 1886, et mariée à l'Honorable Alexandre Ramsay, des comtes de Dalhousie.

CONNÉ [*kon'-né*], **E** adj. (lat. *connatus*). Pathol. Inné; congénital en parlant d'une maladie. (Peu us.)

— Bot. Se dit des feuilles opposées qui sont soudées par la base, comme dans la cardère, la grande gentiane, le chèvrefeuille.

— Entom. Soudé au delà du milieu, en parlant de la mâchoire des hyménoptères.

CONNEAU (Henri), médecin français, né à Milan en 1803, mort à Porta (Corse) en 1877. D'abord secrétaire de Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, il devint médecin dans la maison de la reine Hortense. Le prince Louis-Napoléon se l'attacha, et trouva en lui un dévouement qui ne faillit jamais. Conneau partagea la captivité du prince au fort de Ham, prit une grande part à son évasion, et subit, pour ce fait, une condamnation (1846). Lors du rétablissement de l'Empire, il fut nommé premier médecin de l'empereur, chef du service de santé de la maison impériale, membre du Corps législatif (1852), sénateur (1867). Il fut membre de l'Académie de médecine. — Son fils, LOUIS-NAPOLÉON-EUGÈNE-JOSEPH, général français, né à Paris en 1856, mort à Chaville en 1930. Général de brigade en 1909, divisionnaire en 1913, commanda au début de la Guerre de 1914 la 10e division de cavalerie, puis fut mis à la tête du 1er corps de cavalerie, jusqu'en 1917

CONNECTER [*kon'-nèk'-té*] v. tr. (lat. *connectere;* de *cum*, avec, et *nectere*, lier). Unir, assembler.

— Electr. Etablir des liaisons par des conducteurs électriques entre différentes machines ou organes : CONNECTER *une batterie d'accumulateurs sur leur circuit d'utilisation.*

— ***Se connecter,*** v. pr. : *Propositions qui se suivent géométriquement et* SE CONNECTENT *les unes avec les autres.* (Voltaire.)

CONNECTEUR n. m. Condensateur employé en téléphonie.

CONNECTICULE [*ti-kul'*] n. m. Bot. Organe conné, auquel tient le filet des étamines des asclépiades et de certaines orchidées.

CONNECTICUT [*kut'*], Etat de l'est des Etats-Unis, baigné au S. par l'océan Atlantique, et enclavé dans les états de Rhode-Island, de Massachusetts et de New-York; 12.850 km² de superficie, peuplés de 1.531.850 hab. Capit. *Hartford.*

Ce pays, arrosé par le *Connecticut*, qui lui donne son nom, et par l'Housatonic, a ses côtes sur le détroit de Long-Island. Il comptait, en 1920, 107 hab. par km², et avait pour villes principales, outre Hartford : New-Haven, Bridgeport, Waterbury et New-Britain. Il produit des céréales en abondance et l'élevage du bétail y est assez développé. L'essor de l'industrie est considérable : établissements métallurgiques, cordonneries, manufactures de soieries, de lainages et de cotonnades, usines de conserves de viande, ateliers de machines, y sont en grand nombre. Commerce très actif, se faisant surtout par les chemins de fer, par les canaux et par les ports de Fairfield, New-London, Stonington, enfin et surtout de New-Haven. L'instruction publique est très développée, grâce aux universités Yale de New-Haven, Wesleyenne de Middletown, etc.

Le Connecticut, érigé en *Commonwealth* dès 1637, fut un des six Etats de la Nouvelle-Angleterre et un des treize premiers Etats des Etats-Unis; il possède sa Constitution depuis 1818.

CONNECTICUT [*kut'*], fleuve côtier de l'est des Etats-Unis, tributaire de l'océan Atlantique. Né dans les Green Mountains à la frontière du Canada, il finit dans le détroit de Long Island, à Saybrook, après avoir séparé le Vermont du New-Hampshire, traversé les états du Massachusetts et du Connecticut, et arrosé Middletown. C'est le fleuve le plus long de la Nouvelle-Angleterre (750 kil.).

CONNECTIF, IVE adj. (de *connecter*). Qui sert à unir.

— Anat. *Tissu connectif.* Syn. de TISSU LAMINEUX (v. ce mot).

CONNECTIF n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Bot. Partie de l'anthère qui unit les deux loges. (Il a parfois la forme d'un X, comme chez les graminées, parfois la forme d'un fléau de balance, comme chez la mercuriale.)

CONNELLSVILLE, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), sur le Ycughiogheny, affluent de la Monongahela; 13.800 hab. Mines de charbon; fonderie de fer et de bronze.

CONNERRÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 25 kil. du Mans, sur l'Huisne; 2.125 hab. Ch. de f. Etat. Fabriques de toiles. Engagement entre les Allemands et l'armée de la Loire, le 9 janvier 1871.

CONNÉTABLE n. m. (bas lat. *conestabulus;* corrupt. de *comes stabuli*, comte de l'étable). Dans les premiers temps de la monarchie française, Premier officier de la maison du roi et de celle de ses principaux feudataires. || Commandant général des armées en France (jusqu'au XVIIe siècle). || Sous Napoléon Ier, Grand dignitaire de l'Empire. || Titre héréditaire, dans certains pays.

Armoiries de connétable.

— Art milit. anc. Gouverneur d'une place forte. || Officier chargé de la distribution des munitions pour le service du canon.

— Admin. anglaise. Dans les îles Normandes, Officiers paroissiaux, électifs, chefs de l'administration et de la police.

— N. f. Femme d'un connétable.

— ENCYCL. Emprunté au Bas-Empire, le *connétable* (*comes stabuli*, comte de l'étable) est un fonctionnaire de second rang à la cour des Mérovingiens et des Carolingiens. Sous les Capétiens, il est un des cinq grands officiers de la couronne (sénéchal, chambrier, connétable, bouteiller et chancelier). A l'exemple du roi, les grands feudataires eurent leur connétable. Quand, à la mort de Thibaut de Blois, Philippe-Auguste supprima (1191) l'office de *sénéchal*, qu'il considérait comme redoutable pour la royauté, le connétable fut placé à la tête de toute l'organisation militaire. La charge de connétable fut à son tour supprimée, pour une raison analogue, à la mort du duc de Lesdiguières (1627), par Richelieu. L'insigne du connétable était une épée nue, qu'il recevait des mains du roi, et qu'il portait devant celui-ci, dans la cérémonie du sacre. Napoléon Ier, à son avènement, créa un grand connétable (son frère Louis) et un vice-connétable (Berthier).

Le titre de connétable désigna encore des officiers secondaires, chefs de compagnies, aux XIVe et XVe siècles, et, dans les villes du Nord, les commandants des compagnies fournies par les corporations d'arts et métiers. Dans l'Aquitaine anglaise, on appelait « connétable de Bordeaux » un clerc chargé de l'administration financière et qui siégeait au château de Bordeaux, dont il était, de ce fait, capitaine ou connétable.

CONNÉTABLIE [*blî*] n. f. Juridiction d'un connétable et, plus tard, des maréchaux de France. || Tribunal où elle s'exerçait. (On a dit aussi CONNÉTABLERIE.) || *Par extens.* Personnel de la connétablie.

— Au pl. Compagnies de fantassins ou de cavaliers formées au XIVe siècle.

— ENCYCL. Cette expression s'appliquait surtout à la juridiction dont le connétable était investi, et qui subsista sous ce nom après même que l'office de connétable eut été supprimé. Elle instruisait et jugeait les délits des gens de guerre en service, ainsi que les malversations dont pouvaient se rendre coupables des officiers de guerre. Le connétable était assisté des maréchaux de France, d'où l'expression « connétablie et maréchaussée de France ». Le tribunal de la *connétablie* formait l'une des trois tables de marbre du tribunal du Palais. Les appels étaient portés au parlement. — Il ne faut pas confondre la connétablie avec le tribunal des maréchaux de France, chargé de juger les questions de point d'honneur, d'éviter les duels, etc.

CONNEWITZ [*kôn'-vit'-z*], ville d'Allemagne (Saxe), sur la Pleisse, affl. de l'Elster; 7.000 hab. Fabriques de compteurs à gaz, manufacture de tabacs, etc. Actuellement, faubourg de Leipzig.

CONNEXE [*nèkss'*] adj. (lat. *connexus;* de *cum* avec, et ***nexum,*** supin de *nectere*, lier). Lié, uni : *Procès, causes* CONNEXES. *Ce sont deux choses* CONNEXES, *que l'esprit national et la langue nationale.* (Littré.)

— Bot. *Feuilles connexes,* Celles dans lesquelles les pétioles opposés se soudent par la base.

— Minér. Se dit des cristaux dans lesquels les diverses faces remplacent les bords d'une forme dominante : *Baryte sulfatée* CONNEXE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Connexe algébrique.* V. partie *encycl.*

— ENCYCL. Alg. (analyse). On appelle *connexe algébrique* une équation homogène entre x, y, z et ξ, η, ζ, x, y, z étant les coordonnées homogènes d'un point, ξ, η, ζ les coordonnées homogènes d'une droite. Le degré de l'équation en x, y, z est le *degré du connexe,* le degré de l'équation en ξ, η et ζ est la *classe* du connexe.

CONNEXION [*kon'-nèk'-si-on*] n. f. (lat. *connexio*). Action de rendre connexe; liaison, enchaînement : *La* CONNEXION *des faits, des idées.*

— Anat. compar. *Principe des connexions,* Celui d'après lequel tout organe existant, même à l'état rudimentaire, chez plusieurs animaux, s'y retrouve toujours dans des conditions analogues, et jamais transposé.

— Dr. V. CONNEXITÉ.

— Electr. Liaison électrique entre deux ou plusieurs systèmes conducteurs. || Organes assurant cette liaison.

— Géom. V. la partie *encycl.*

— Mécan. *Machine à connexion directe.* Machine dans laquelle l'action motrice se transmet directement sur une roue, une hélice, etc., sans l'intermédiaire d'engrenages.

— SYN. **Connexion, affinité, alliance, connexité, liaison, union.** V. AFFINITÉ.

— ENCYCL. Philos., Anat. et Zool. *Principe de la fixité des connexions.* Ce principe a été mis par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire à la base de ce qu'on a appelé depuis « anatomie philosophique » ou « philosophie anatomique ». Ce qu'il faut considérer, d'après Geoffroy Saint-Hilaire, pour établir la ressemblance *typique* des êtres, ce n'est pas la fonction des organes, ni leur forme, ni leur structure, ni leur grandeur : c'est leur position relative, leur dépendance mutuelle; en un mot, leur *connexion.* De l'identité des connexions résulte l'unité du type. Le singe, l'homme, l'éléphant, l'oiseau et le poisson se ramènent à un seul et même type, parce que le corps de ces divers animaux est composé d'un certain nombre de pièces placées, les unes par rapport aux autres, dans le même arrangement. Comme pièce intégrante d'un type, un organe peut être déformé, atrophié, employé à des fonctions diverses; il ne peut jamais être ni supprimé, ni transposé.

Du principe des connexions résulte celui de l' « importance des organes rudimentaires ». Enfin, l'étude de ces organes rudimentaires montre qu'ils coexistent toujours avec d'autres très développés, et que nulle pièce d'un système n'acquiert une prospérité extraordinaire sans qu'une autre du même système n'en souffre dans une même raison; de là le principe du « balancement des organes ».

Ces trois principes réunis forment la *théorie* dite *des analogues.* C'est de cette théorie et des principes qu'elle suppose que Geoffroy Saint-Hilaire a été conduit à l'hypothèse d'unité de composition organique, c'est-à-dire d'un type commun à toute la série des organismes.

— Géom. On dit qu'une surface est « connexe » s'il est possible de joindre deux points quelconques de cette surface par un trait continu situé tout entier sur la surface. Dans le cas d'une surface fermée, on commencera par lui procurer un bord à l'aide d'une fente ou d'un petit trou. Chaque coupure, comme un coup de ciseau, fournit deux nouveaux bords, et la coupure, si elle s'arrête au besoin en un point antérieur de son trajet, ne peut se traverser : la coupure doit toujours aller d'un bord à un autre.

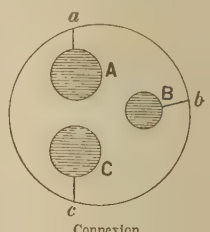

Connexion.

Une surface est alors dite « simplement connexe » lorsqu'il est impossible de tracer une coupure sans morceler la surface; sinon la surface est à *connexion multiple.* La sphère, la surface d'un cercle ou d'un plan sont simplement connexes; le tore, lui, peut être affecté de deux coupures sans être morcelé. Un cercle, percé de trois trous A, B, C peut supporter au plus trois coupures : A*a*, B*b*, C*c*. L'étude de la *connexion des surfaces* est du plus haut intérêt comme application aux surfaces de de Riemann et à la théorie des fonctions algébriques et de leurs intégrales.

CONNEXITÉ [*nèk-si*] n. f. Etat de connexion : *L'esprit de chaque peuple et sa langue sont dans la plus étroite* CONNEXITÉ. (Renan.)

— Dr. Liaison qui existe entre deux causes, et qui permet d'en décider par un même jugement.

— SYN. **Connexité, affinité, alliance, connexion, union.** V. AFFINITÉ.

— ENCYCL. Dr. En droit, la *connexité* est le rapport existant entre plusieurs affaires qu'il est souhaitable de voir trancher par le même jugement.

En matière civile, elle permet au défendeur de réclamer, avant de conclure au fond, le renvoi du procès devant le tribunal déjà saisi d'un procès connexe (*exception de connexité*). Des demandes connexes peuvent aussi être introduites à titre de défense ou de demande additionnelle devant un tribunal saisi d'une demande principale.

En matière pénale, les *délits* sont *connexes* lorsqu'ils se rattachent étroitement les uns aux autres par l'exécution ou la conception. La poursuite peut alors en être jointe (art. 227 C. instr. crim.).

CONNIL [*ko-nil'*] ou **CONIL** n. m. (lat. *cuniculus*). Agric. Anc. nom du lapin. (On disait aussi CONNILLE ou CONILLE, CONNIN ou CONIN.)

— *Fig.* Intrigue. || Embarras. (Vx.)

— Blas. Le lapin.

CONNILLEAU ou **CONILLEAU** [*ko-ni-yô*] n. m. (de *connil*). Lapereau. (Vx.)

CONNILLER ou **CONILLER** [*ko-ni-yé*] v. intr. Se cacher comme les lapins. (Vx.)

CONNILLEUR [*ni-yeur*] ou **CONILLEUR** n. m. (de *connil*). Qui se cache; poltron. || Qui use de subterfuges. (Vx.)

CONNILLIÈRE [*ni-yèr'*] ou **CONILLIÈRE** n. f. Clapier; garenne. (Vx.)

— *Fig.* Subterfuge : *Nous cherchons des* CONILLIÈRES *en la fausseté pour nous accorder.* (Montaigne.)

CONNIVENCE [*vanss'*] n. f. (lat. *conniventia*). Action de conniver : *Le silence est quelquefois une* CONNIVENCE *criminelle. Etre de* CONNIVENCE *avec quelqu'un.*

— SYN. **Connivence, complicité.** V. COMPLICITÉ.

CONNIVENT [*van*], **E** adj. Tendant à se rapprocher.

— Anat. *Valvules conniventes,* Replis muqueux que présente l'intestin grêle à partir du milieu du duodénum, et dont la fonction paraît être de ralentir le cours du chyle.

— Bot. Se dit des organes similaires qui se touchent par le sommet, et quelquefois des plantes qui ont des organes offrant ce caractère : *Feuilles, Anthères* CONNIVENTES.

— Entom. *Ailes conniventes,* Ailes de lépidoptères, qui, étant redressées, se touchent par quelqu'une de leurs parties.

CONNIVER [*vé*] v. intr. (du lat. *connivere*, cligner des yeux). Fermer les yeux sur, laisser passer, favoriser par son silence ou son inaction : *Je ne pouvais trahir ma dignité en* CONNIVANT *à un abus si préjudiciable.* (Saint-Simon.) [Vx.]

CONNOR, village d'Irlande (Ulster, comté d'Antrim); 5.600 hab. Evêché. Défaite des Anglais par Edward Bruce (1315).

CONNOTATIF, IVE adj. (du lat. *cum,* avec, et *notatum,* supin de *notare,* noter). Gramm. Indiquant à la fois l'idée secondaire et l'idée principale : *Termes* CONNOTATIFS.

CONNOTATION [*si-on*] n. f. (de *connotatif*). Sens plus général qu'on peut attribuer à un terme abstrait, outre sa signification propre. (Rare.)

CONNUBIAL, E, AUX adj. (du lat *connubium,* mariage). Qui a rapport au mariage (Vx.)

CONNUBIUM [*bi-om'*] n. m. V. CONUBIUM.

CONOCAIN (saint), évêque de Quimper, en Bretagne. — Fête le 15 octobre.

CONOCÉPHALE [*fal'*] n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des locustidés, comprenant des formes grêles, de taille moyenne, dont l'espèce type est le *conocephalus mandibularis*, que l'on trouve en France, surtout dans le Midi où il recherche les prairies humides.

Conocéphale.

CONOCLYPEUS [*pé-uss*] n. m. Genre d'oursins fossiles remarquables par leur grande taille, leur forme en haute coupole, leurs petits tubercules, et qui se trouvent depuis le crétacé jusqu'au miocène.

Conoclypeus.

CONODON n. m. Genre de poissons caractérisés par une rangée de dents coniques aux deux mâchoires. (L'espèce type est le *conodon nobilis*, de la Jamaïque, long de 24 cm., argenté, avec sept bandes verticales brunâtres descendant sur les flancs, et les nageoires brunes.)

CONOGNATHE [*nogh'-nat'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, renfermant des formes à élytres striés et ornées des nuances les plus vives. (On en connaît une cinquantaine d'espèces de l'Amérique du Sud.)

Conognathe.

CONOÏDAL, E, AUX adj. Presque en forme de cône : *Mollusques* CONOÏDAUX.

CONOÏDE adj. (du gr. *kônos*, cône, et *eidos*, forme). Qui est en forme de cône.

— Anat. *Ligament conoïde*, Ligament qui attache la clavicule à l'apophyse coracoïde. || *Dents conoïdes*, Dents canines.

— Géom. *Surface conoïde* ou *Conoïde*, n. m. Surface engendrée par une droite assujettie à s'appuyer constamment sur une droite fixe, à rester parallèle à un plan fixe (*plan directeur*), et à satisfaire à une troisième condition quelconque. (Les géomètres grecs désignaient sous le nom de *Conoïde* le solide engendré par une section conique tournant autour de son axe.)

— Minér. Se dit de la cassure d'un minéral, quand les fragments présentent en relief ou en creux la surface d'un cône ou d'un conoïde d'une certaine épaisseur. (On dit aussi CONIQUE.)

— Moll. Qui est de forme conique : *Hélice* CONOÏDE.

— ENCYCL. Géom. Le *conoïde* est *droit* ou *oblique* suivant que la droite fixe est perpendiculaire ou non au plan directeur. Le plus simple des conoïdes est l'*hélicoïde gauche*, engendré par le mouvement d'un rayon d'un cylindre de révolution dont l'extrémité décrirait une hélice. Citons encore le *paraboloïde hyperbolique*, conoïde à deux plans directeurs.

CONOLLY (Jean), médecin aliéniste anglais, né à Market-Rasen (comté de Lincoln) en 1795, mort en 1866. Professeur de médecine à Londres, de 1828 à 1830, il fut nommé médecin en chef de l'asile de Middlesex, à Hanwell, où il appliqua, pour la première fois en Angleterre, aux aliénés (1839) le système de thérapeutique appelé *no restraint system*, et qui consiste à supprimer les moyens coercitifs mécaniques. Il fut un des fondateurs de l'asile des idiots de Eralswood. Son célèbre ouvrage *the Treatment of the insane without mechanical restraints* (1856) provoqua de vives discussions.

CONOMINATION [*si-on*] n. f. (du préfixe *co* et de *nomination*). Indication simultanée de plusieurs personnes, de plusieurs objets, ayant quelque rapport entre eux. (Peu us.)

CONON, général athénien des Ve et IVe siècles av. notre ère. Il remplaça en 406 Alcibiade disgracié, mais se laissa bloquer par le Spartiate Callicratidas dans la rade de Mytilène. La victoire d'une autre flotte athénienne aux îles Arginuses (v. ce mot) le délivra. Vaincu par Lysandre à Ægos-Potamos, en 405, il se réfugia en Chypre avec huit vaisseaux, combattit un peu plus tard les Spartiates avec une flotte perse, battant Pisandre devant Cnide (394) et chassant leurs harmostes des villes maritimes de l'Archipel (393). Rentré ensuite en vainqueur à Athènes, il releva ses murs (392). Envoyé un peu plus tard par les Athéniens auprès du satrape Tiribaze pour combattre les menées des Spartiates à la cour de Suse, il fut arrêté à Sardes où il mourut, suivant les uns, ou d'où il gagna Chypre pour y périr, selon d'autres. Il fut le père de Timothée.

Conon (CONTRE), un des plaidoyers civils de Démosthène, composé vers 354 pour Ariston, citoyen d'Athènes, contre un autre citoyen nommé Conon. Les deux adversaires, étant hoplites, avaient tenu garnison à Panacte. Conon n'avait cessé de persécuter Ariston et d'exciter contre lui les camarades. Rentré dans la vie civile, il avait un jour frappé sa victime dans une rue d'Athènes. Ariston, un honnête et doux jeune homme, en demanda justice. Le plaidoyer contient de charmants tableaux de mœurs.

CONON de Samos, astronome et géomètre grec (IIIe s. av. J.-C.). Il fut lié avec Archimède, vécut à la cour de Ptolémée IV Evergète. La reine Bérénice ayant consacré sa chevelure dans un temple d'Aphrodite, cette offrande vint à disparaître : Conon déclara la reconnaître au ciel, et donna le nom de *Chevelure de Bérénice* à une constellation. Il avait composé sur l'astronomie sept livres, qui étaient dédiés à Ptolémée Evergète, et qui ont été utilisés par Hipparque. Il passe pour l'inventeur de la courbe appelée *spirale d'Archimède*. Il fit un calendrier où étaient marqués les levers et les couchers des étoiles, avec pronostics météorologiques.

CONON, grammairien mythographe grec, qui vivait à Rome au temps de César et d'Auguste. Il composa un recueil de cinquante narrations mythologiques dont Photios nous a transmis des extraits.

CONON, évêque de Tarse, en Cilicie, qui vivait dans la seconde moitié du VIe siècle. Il fut le chef d'une secte d'hérétiques apparentés aux monophysites.

CONON, pape de 686 à 687. Le seul acte remarquable de son pontificat est la mission qu'il donna à saint Kilian, évêque d'Irlande, pour la conversion de la Germanie.

CONONITE n. m. Hérétique. V. CONON.

CONOPALPE ou **CONOPALPUS** [*puss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des mélandryidés, comprenant des formes de taille moyenne vivant dans les arbres pourris. Le *conopalpus testaceus* habite la France.

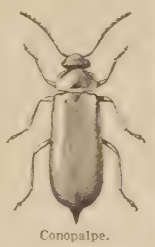
Conopalpe.

CONOPÉ ou **CANOPÉ** n. m. (du gr. *kônôpeion*, tente, draperie). Antiq. Moustiquaire : *L'usage des* CONOPÉS *venait d'Egypte.* (Chéruel.) || Dais, ombrelle.

— Liturg. Sorte de pavillon, qui, d'après la liturgie romaine, abrite le tabernacle.

CONOPHIS [*fiss*] n. m. Genre de couleuvres comprenant quelques espèces du Mexique, de l'Amérique centrale et du Brésil. (Leur longueur n'excède pas 1 m.)

CONOPIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, comprenant des mouches de taille moyenne, de formes élégantes, dont les larves, parasites des bourdons, des guêpes, des criquets, etc., se tiennent à l'intérieur de l'abdomen de leur hôte.

CONOPODIUM [*di-om'*] n. m. Herbe glabre, de la famille des ombellifères, que l'on trouve dans les régions tempérées, au nombre de douze espèces. (Le *conopodium denudatum* est indigène en France.)

CONOPS [*nopss*] n. m. Genre d'insectes diptères, type de la famille des *conopidés*, comprenant des mouches étroites, à grosse tête, à abdomen en massue, à livrée rousse, jaune ou ferrugineuse, avec des bandes brunes, rappelant celle des guêpes. (D'assez nombreuses espèces de *conops* habitent l'Europe. Leurs larves vivent dans le corps de divers hyménoptères : bourdons, odynères, sphex, guêpes proprement dites.)

Conops.

CONORHINE ou **CONORHINUS** [*nuss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des réduvidés, comprenant des espèces suceuses de sang dont la piqûre est redoutable pour l'homme car elle transmet certaines maladies à trypanosomes. (Les conorhines habitent l'Amérique.)

CONOSOME n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, auxquels on donnait autrefois le nom de *conurus*. (Ce sont de petits staphylins noirs ou bruns, variés de roux, arrondis en avant, effilés en arrière, vivant dans les détritus végétaux, les champignons. Plusieurs espèces habitent la France.)

Conosome.

CONOSTOME [*noss-tom'*] n. m. Fruit des ptéridospermées.

CONQUASSANT [*koua-san*], **E** adj. (du lat. *conquassans*, secouant fortement). Méd. Qui brise, qui abat, qui rompt les forces. (Se dit particulièrement des douleurs vives de la parturition.)

CONQUASSATION [*koua-sa-si-on*] et **CONQUASSER** [*koua-sé*]. Syn. inus. de CONCASSATION, et de CONCASSER.

CONQUE [*konk'*] n. f. (du gr. *kogkhê*, coquille). Nom donné à différents mollusques marins (bucardes, notamment). || Leur grande coquille bivalve. || Coquille recourbée, dont sonnaient les tritons. || Objet ayant une forme analogue : *Un vase en* CONQUE.

— Anat. Cavité profonde du pavillon de l'oreille, où s'ouvre le conduit auditif.

— Antiq. rom. Mesure de capacité équivalente à la moitié du cyathe, ou à un peu plus de 0l,02.

— Archit. relig. Anc. nom de l'abside ou partie semi-circulaire qui termine la grande nef d'une église.

— Artill. anc. Grosse pièce d'artillerie, plus large vers la bouche qu'à la culasse.

— Bot. *Conque marine*, Tremelle coriace qui croît sur le saule. || *Conque oreille*, Groupe incohérent de champignons dont le chapeau est contourné en forme d'oreille.

— Mines. Petite caisse en bois, servant au transport du minerai.

— Mus. Longue coquille recourbée ou en spirale, dont sonnaient les tritons, d'après la Fable. || Gros buccin qu'on perce à son extrémité et dont on tire des sons très intenses. Les trumeaux en usage dans les armées chinoises, pour les appels et le signal de la retraite.

— ENCYCL. Mœurs et cout. La *conque sacrée* est une grande coquille marine, du genre *turbinella rapa*, qui se pêche surtout sur la côte orientale de l'Indoustan. Elle a longtemps servi de trompette de guerre et sert actuellement encore d'instrument de musique religieuse dans l'Inde, dans toute l'Indochine, au Japon et au Tibet. Les Hindous le nomment *çankha*.

Conque.

CONQUÉRAMMENT [*ké-ra-man*] adv. En conquérant. (Peu us.)

CONQUÉRANT [*ké-ran*], **E** adj. (de *conquérir*). Qui fait ou a fait des conquêtes : *Un peuple* CONQUÉRANT.

— *Fam.* Destiné à séduire les cœurs : *Prendre un air* CONQUÉRANT. *Avoir des intentions* CONQUÉRANTES.

— *Substantiv.* Qui fait, qui a fait des conquêtes : *Un illustre* CONQUÉRANT. *Rome, conquérante du monde.*

— *Fig.* Personne qui a un air vainqueur : [Je l'ai vu] *Mener en* CONQUÉRANT *sa nouvelle conquête.* (Racine.) || Ce qui exerce une sorte de domination : *La pensée est une* CONQUÉRANTE.

— Fam. : *Un* CONQUÉRANT *des cœurs.*

CONQUÉRANTS [*ké-ran*] n. m. pl. Hist. relig. Nom donné aux anabaptistes dont Muncer était le chef.

CONQUEREUIL, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 24 kil. de Châteaubriant ; 1.300 hab. Ch. de f. Etat. Ardoisières.

CONQUÉRIR [*ké*] v. tr. (du lat. *conquirere*, rassembler. — Se conjugue comme *acquérir*). Soumettre par les armes : CONQUÉRIR *des provinces ;* — et, *au fig.*, Amener à soi, gagner, mériter par ses efforts : CONQUÉRIR *les cœurs, les esprits,* CONQUÉRIR *le ciel.*

— *Par extens.* Etendre sa domination sur : CONQUÉRIR *sur la mer l'emplacement d'une ville.*

— ***Conquis, e,*** part. pass. du verbe *Conquérir.*

— Fam. *Traiter en pays conquis*, Traiter sans ménagement : *Des amis indiscrets qui* TRAITENT *votre maison* EN PAYS CONQUIS.

— Substantiv. *Les conquis*, Peuples, Hommes soumis par un conquérant.

— ***Se conquérir,*** v. pr. — Avec réciprocité : *Ces hordes* SE CONQUIÉRENT *sans cesse les unes les autres.* (Montesquieu.)

— Au sens passif : *Est-il des pays où la faveur* SE CONQUIERT *par le mérite?*

CONQUEROR [*ké*] n. m. Hybride de plants de vigne américains (*vitis Labrusca* et *vitis Riparia*), qu'on a mis à l'essai comme porte-greffes, mais qui a été abandonné.

CONQUES [*konk'*] ch.-lieu de cant. de l'Aude, arrond. et à 7 kil. de Carcassonne, sur l'Orbiel, affluent de l'Aude ; 1.370 hab. Ch. de f. Aude. Vieille cité médiévale où s'établirent au XVIIe siècle d'importantes fabriques de draps. Vignobles. — Le canton a 10 comm., et 5.095 hab.

CONQUES (en lat. *Conchæ*), ch.-lieu de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 40 kil. de Rodez, aux flancs d'un ravin près du Dourdou ; 725 hab.

Ce village s'est formé autour d'une abbaye fondée sous les Mérovingiens et qui dut son importance à la possession des reliques de sainte Foy, martyre d'Agen. Très riche et très influente, l'abbaye de Conques jouissait d'une grande célébrité et était un lieu de pèlerinage réputé. L'église, commencée au XIe siècle, est un des plus beaux spécimens de l'art roman auvergnat. On remarque surtout le tympan du portail (où est sculpté un dramatique Jugement dernier) et le chevet orné d'absidioles. Le Trésor, très riche, renferme des pièces d'orfèvrerie fort anciennes, notamment le reliquaire appelé *A de Charlemagne*, une statue en vermeil ou « Majesté » de sainte Foy (XIe s.), une statue en argent de la même sainte (XVe s.), etc. — Le canton a 6 comm., et 5,270 hab.

Eglise de Conques.

CONQUET [*kè*] (LE) [en lat. *Saliocanus portus*], comm. du Finistère, arrond. et à 22 kil. de Brest, sur le passage du Four, à l'extrême pointe de la péninsule armoricaine ; 1.970 hab. Ch. de f. départemen. de Brest au Conquet. Pêche. Extraction d'iode et de soude des plantes marines ; élevage de chevaux. A 2 kil., phare et ruines de l'abbaye de Saint-Matthieu (XIIe-XIVe s.), sur le cap homonyme. Au delà du passage du Four, au large de la chaussée des Pierres Noires : îles d'Ouessant, Molène, Beniguet, etc.

CONQUÊT [*kè*] n. m. (de *conquérir*). Bien acquis par l'industrie, le travail. (Ne s'emploie qu'avec *acquêt*, et se dit surtout des biens acquis par les époux durant la communauté.)

— Adjectiv. : *Les biens sont propres, acquêts, ou* CONQUÊTS.

— ENCYCL. Dr. franç. anc. Dans notre ancien droit, on appelait *conquêts* les biens acquis pendant la communauté, tandis que les *acquêts* étaient ceux acquis avant le mariage. Aujourd'hui, on dit indifféremment *conquêts* ou *acquêts de communauté*, pour désigner les biens qui entrent en communauté durant le mariage, et les distinguer des propres. V. ACQUÊTS.

CONQUÊTE [*kêt'*] n. f. Action de conquérir au propre et au fig. : *La* CONQUÊTE *d'un royaume, des esprits, des cœurs. Notre langue et nos belles-lettres ont fait plus de* CONQUÊTES *que Charlemagne.* (Voltaire.) || Résultat de cette action ; chose ou pays conquis : *En moins d'un an, Napoléon Ier perdit toutes ses* CONQUÊTES.

— *Spécialem.* Action de gagner le cœur d'une personne : *Faire la* CONQUÊTE *d'une jeune fille.*

— *Fam.* Personne dont on a conquis le cœur : *Mener sa* CONQUÊTE *au théâtre.*

— *Pays de conquête*, Pays conquis. || *Vivre comme en pays de conquête*, Vivre en maître. || *Air de conquête*, Air vainqueur (particulièrement en amour).

— Hist. *Place des Conquêtes*, Nom que Louis XIV fit donner à la place construite par Mansard en 1699 et qui prit ensuite le nom de Louis-XIV, de la statue équestre du Roi, placée au centre, puis celui de Vendôme, de l'hôtel sur l'emplacement duquel elle avait été établie.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et par droit de *conquête* et par droit de naissance,

Vers qui se trouve au début de *la Henriade* de Voltaire, emprunté au poème d'*Henry le Grand* par l'abbé

Cassagne. (Dans l'application, signifie qu'on a sur une chose des droits indiscutables.)

— **La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite...**, Allusion au début du morceau fameux de Buffon, sur le cheval. Dans l'application, ces mots se disent, sur un ton familier, de toute chose dont on veut exagérer plaisamment l'importance. — (En parlant d'un mauvais cavalier, on retourne parfois la citation, et l'on dit : *La plus noble conquête que le cheval ait jamais faite, c'est l'homme.*)

CONQUÊTER [*kê-té*] v. tr. Conquérir. (Vx.)

CONQUETTE [*kèt'*] n. f. Nom de plusieurs variétés d'œillets.

CONQUINAMINE [*ki*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{19}H^{24}N^2O$ accompagnant la quinamine.

CONQUININE [*ki*] n. f. Chim. Syn. de QUINIDINE.

CONQUIS [*ki*], **E** part. pass. du verbe *Conquérir*. V. ce mot.

CONQUISITEUR [*ki*] n. m. (lat. *conquisitor*; de *conquisitum*, supin de *conquirere*, chercher). Ant. rom. Officier qui était chargé de rechercher ceux qui tentaient de se soustraire au service militaire.

CONQUISTA (Bascó, comte DE LA). Biogr. V. LA CONQUISTA.

CONQUISTADOR [*kon'-kiss-ta*] n. m. (mot espagn. signif. *conquérant*). Nom donné aux aventuriers espagnols qui allèrent conquérir l'Amérique : *Fernand Cortez fut un heureux* CONQUISTADOR. || Pl. *Des* CONQUISTADORES [*rèss*].

CONRAD (saint), mort en 976. Il fut élu évêque de Constance en 934, fonda des églises et un hôpital, et laissa ses biens aux pauvres. Il fut canonisé par Calixte II, vers 1123. — Fête le 26 novembre.

CONRAD Ier, roi de Germanie (911-918), fils de Conrad de Lahngau, duc de Franconie, et de Glismut, fille d'Arnulf, bâtard de Carloman. Premier roi élu en dehors des Carolingiens, il ne put se faire reconnaître des Saxons, Bavarois et Alamans. Il lutta en vain contre Henri l'Oiseleur en Thuringe (912), et contre Reiner de Lorraine. Il désigna pour son successeur son adversaire Henri l'Oiseleur.

Conrad Ier.

CONRAD II, dit **le Salien** ou le **Salique**, empereur d'Allemagne, élu roi en 1024, couronné empereur le 26 mars 1027, né vers 990, mort à Utrecht le 4 juin 1039. C'est le fondateur de la dynastie franconienne. Il succéda à Henri II, et s'efforça, armes en main, de pacifier l'Allemagne. En 1026, il prit la couronne de fer à Milan et, après son couronnement impérial à Rome, revint étouffer des révoltes en Alamanie, Rhétie et Bavière. Il fut moins heureux contre la Pologne. En 1036, il revint en Italie, mais son armée fut décimée par la maladie et il dut repasser les Alpes ; il tint une Diète à Soleure, où il fit jurer fidélité à son fils Henri, couronné roi de Bourgogne, puis il pacifia à nouveau l'Allemagne, et mourut peu après.

CONRAD III, de Hohenstaufen, empereur d'Allemagne, élu le 7 mars 1138, né en 1093, mort à Bamberg le 15 février 1152, fondateur de la dynastie des Hohenstaufen. A la mort de Henri V, les grands élurent Lothaire, duc de Saxe, qui s'appuyait sur les *Welfs* et les *Zæhringen*. Conrad prit le titre de « roi » (1127), se fit couronner à Monza, et fut excommunié par le pape. C'est là l'origine de la querelle des guelfes et des gibelins. Conrad, tantôt en lutte contre la maison de Saxe et tantôt réconcilié avec elle, parvint à conserver l'Empire. En 1147, il prit la croix, mais ses soixante-dix mille cavaliers furent décimés en Asie Mineure. Il rejoignit cependant le roi de France Louis VII en Palestine ; mais après l'échec de la croisade il revint découragé en Allemagne.

CONRAD IV, empereur d'Allemagne, né à Andria en 1228, roi des Romains en 1237, empereur en 1250, mort à Lavello en 1254. Fils de Frédéric II, il eut à lutter contre ses compétiteurs : d'abord Raspon, qui le battit à Francfort (1246), puis Guillaume de Hollande, qui le battit à Oppenheim (1251). Excommunié par le pape, qui prêcha une croisade contre lui, il reprit le royaume de Naples soulevé, et mourut de la fièvre, laissant un fils de deux ans, Conradin.

CONRAD V ou **CONRADIN**, le dernier des Hohenstaufen, duc de Souabe, né à Wolfstein, près de Landshut, en 1252, décapité à Naples en 1268. Fils de Conrad IV et d'Eléonore de Bavière, il tenta de reconquérir le royaume de Naples. Excommunié par le pape, il prit Rome, remporta une victoire navale avec l'aide des Pisans, marcha sur Luceria, mais fut vaincu par Charles d'Anjou à Tagliacozzo (23 août 1268). Arrêté dans sa fuite par Frangipani, livré à Charles, emprisonné et condamné à mort, il fut exécuté le 29 octobre, avec neuf de ses amis. Cette exécution dramatique fut la cause des *Vêpres siciliennes*.

CONRAD le Pacifique, roi de Bourgogne transjurane et de Provence, mort en 993, succéda à son père, Rodolphe II, en 937. Sous son règne furent détruites, en 950, des bandes de Sarrasins et de Hongrois qui dévastaient le pays. Il avait épousé en secondes noces (958) Mathilde, fille de Louis d'Outremer.

CONRAD le Roux, mort en 955 ; duc de Lorraine de 944 à 953, gendre d'Othon Ier, roi de Germanie. Ayant suivi Luidolf, duc de Souabe, dans sa révolte contre Othon, il fut dépouillé de son duché. Il appela à son secours les Magyars, qui dévastèrent la Lorraine. En 954, il se réconcilia avec Othon, qui lui rendit ses domaines de Franconie, mais non la Lorraine. Il fut tué aux côtés du roi, en combattant les Magyars, à la bataille du Lechfeld.

CONRAD, évêque d'Utrecht, né en Souabe, assassiné à Utrecht le 14 avril 1099. Précepteur de l'empereur Henri IV, dont il prit le parti contre Grégoire VII, il écrivit le traité célèbre : *Pro imperatore contra papam.*

CONRAD le Clerc (en allem. *der Pfaffe Konrad*), ecclésiastique originaire de la Franconie rhénane, qui traduisit, vers 1135, *la Chanson de Roland* en allemand (*Rolandslied*). Conrad a altéré assez sensiblement le caractère de son original. L'idée patriotique a disparu de son œuvre. Son Charlemagne est un empereur allemand. De plus, Conrad a transformé la lutte de races en une guerre religieuse, une sorte de croisade. Le *Rolandslied* est écrit en vers simples et coulants. Conrad a joint à l'expression pittoresque des jongleurs des réflexions d'ordre religieux.

CONRAD, marquis DE TYR et DE MONTFERRAT, fils de Guillaume III, dit *le Vieux*. Après avoir pris part aux guerres d'Italie contre Frédéric Ier, il partit pour l'Orient (1186). Il força Saladin à lever le siège de Tyr, et, devant Antioche, il allait être nommé roi de Jérusalem, quand il fut poignardé par des émissaires du « Vieux de la Montagne » (1192).

CONRAD de Souabe, général allemand, qui combattit les guelfes d'Italie, à la fin du XIIe siècle, et dont les Italiens disaient qu'il avait une *mosca in cervello* (une mouche dans la cervelle). Marquis d'Ancône et prince de Ravenne (1172), il obtint, en 1195, le duché de Spolète.

CONRAD de Furstenberg, mort en 1227, abbé général de l'ordre de Cîteaux (1217), cardinal et évêque de Porto (1219), prêcha la croisade contre les albigeois et une croisade contre les musulmans. Il a écrit sur la réforme de l'Eglise et contre l'albigéisme.

CONRAD de Marbourg, prêtre allemand (et non dominicain, ni franciscain). Né vers la fin du XIIe siècle, maître en théologie, prédicateur célèbre, il fut confesseur du landgrave de Thuringe et de sa femme sainte Elisabeth, dont il prépara la canonisation. Nommé inquisiteur en Allemagne en 1227, la rigueur avec laquelle il procéda le fit assassiner en 1233.

CONRAD de Lichtenau, chroniqueur allemand, mort en 1240. D'origine souabe, il résida à la cour impériale, puis devint abbé des prémontrés d'Ursperg (1215) ; il continua le *Chronicon* d'Ekkehardt d'Aura, de 1101 à 1229.

CONRAD de Mazovie, prince polonais, né vers la fin du XIIe siècle, mort en 1247. Il était fils du prince de Pologne Casimir II (1177-1194), et frère cadet de Leszek le Blanc qui, montant à son tour sur le trône, lui donna en apanage les provinces de Mazovie et de Kuïavie. Devenu voisin des Prussiens païens et gêné par leurs incursions incessantes, Conrad conçut le plan de conquérir la Prusse et de l'incorporer à ses domaines. A cet effet, il fit appel à l'Ordre des Chevaliers Teutoniques, qu'il établit dans les terres de Chelmno et de Nieszawa. Les Teutoniques le dupèrent, et conquirent la Prusse pour leur compte.

CONRAD de Mayence (ou *Conradus Episcopus*), chroniqueur allemand du XIIIe siècle, auteur du *Chronicon rerum Moguntiacarum*, qui va de 1140 à 1251.

CONRAD, comte DE HOCHSTADEN, archevêque de Cologne (1238-1261), prit parti pour Grégoire IX contre Frédéric II, couronna Guillaume de Hollande (1248), se brouilla avec lui, fit élire Richard de Cornouailles (1257) et le couronna à Aix-la-Chapelle. Il augmenta la puissance et la richesse des archevêques.

CONRAD de Wurzbourg, poète allemand, né à Wurzbourg vers 1230, mort à Bâle en 1287. Conrad s'essaya dans les genres les plus divers, depuis le grand poème épique (*Guerre de Troie*), jusqu'à la chanson. Il excella dans la nouvelle en vers : *l'Empereur Othon*, *la Légende du cœur*, *Engelhart et Engeltrut*, *la Récompense du monde*, *Lohengrin* (version de la légende française du *Chevalier au cygne*) sont autant d'œuvres intéressantes, écrites dans un style aisé et avec un très grand souci de la versification. Ces mérites se rencontrent aussi dans ses légendes pieuses.

CONRAD d'Ammenhusen, moine suisse, qui écrivit en 1537 son *Livre des échecs* (*Schachzabelbuch*), le plus populaire des poèmes allégoriques allemands se rattachant au jeu des échecs.

CONRAD d'Heresbach, théologien allemand, né à Heresbach en 1496, mort en 1576. Précepteur, puis conseiller intime de Guillaume de Clèves, il entra en correspondance avec Erasme ; dans une lettre qu'il lui écrivit se trouve la *Relation de la prise de Munster par les anabaptistes*, en 1534. Il a laissé notamment : *Libri duo de educandis principum liberis* (Francfort, 1592).

CONRAD (Johannes-Ernst), économiste allemand, professeur à l'université de Halle, né à Borkau (Prusse-Occidentale) en 1839, mort à Halle en 1915. Il a publié divers ouvrages d'économie politique, notamment : *Grundriss zum Studium der politischen Œkonomie* (1914) ; 5 vol. Il a publié aussi divers articles dans les *Jahrbücher für Nationalœkonomie*. Avec ses collaborateurs Elster, Lexis et Lœning il a donné : *Handwörterbuch für Staatswissenschaften* (1891 et suiv.). Depuis 1877, il a fait aussi paraître : *Sammlung Nationalœkonomischer und statistischer Abhandlungen des staatswissenschaftlichen Seminars zu Halle*.

CONRAD (Michel-Georges), homme de lettres allemand, né à Gnodstadt (Bavière) en 1846, mort à Munich en 1927. Après divers voyages, Conrad s'est fixé à Munich, où il a dirigé la revue *die Gesellschaft*, de 1885 à 1902. Dans ce périodique et dans ses romans, surtout dans *les Filles de Lutèce* et ses romans munichois : *Ce que murmure l'Isar*, etc., il se montre l'admirateur et l'imitateur de Zola. Son rôle comme chef de l'école prénaturaliste (née vers 1885) lui confère une plus grande importance que ses œuvres, où il oppose volontiers l'artiste au bourgeois, et où il montre un médiocre souci de la forme.

CONRAD (Joseph) [Teodor-Jozef-Konrad KORZENIOWSKI, *dit*], romancier anglais d'origine polonaise, né en Ukraine en 1857, mort à Bishopsbourne, près de Canterbury, en 1924. Orphelin à dix ans, élevé par un oncle à Cracovie, il quitte l'université à dix-sept ans. Il se rend à Marseille, navigue pendant trois ans en Méditerranée sur des bateaux français, puis entre (1878) dans la marine anglaise où il restera jusqu'en 1894 ; passant par tous les emplois depuis simple marin jusqu'au grade de capitaine. Il visite ainsi l'Asie, l'Océanie, les régions tropicales. Naturalisé Anglais en 1884, il publie en 1895 son premier roman : *la Folie Almayer*, dont le succès décide de sa vie ultérieure. Paraîtront ensuite : *le Forban des Iles* (1896) ; *le Nègre du « Narcisse »* (1898) ; *Contes agités* (1898) ; *Lord Jim* (1900) ; *les Héritiers* (1901) ; *Jeunesse* (1902) ; *Typhon* (1903) ; *Romance* (1903) ; *Nostromo* (1904) ; *le Miroir de la mer* (1906) ; *l'Agent secret* (1907) ; *Un groupe de six* (1908) ; *Sous des yeux d'Occident* (1911) ; *Entre terre et mer* (1912) ; *Chance* (1914) ; *Entre deux marées* (1915) ; *Victoire* (1915) ; *la Ligne d'ombre* (1917) ; *la Flèche d'or* (1917) ; *Contes de la mer* (1919) ; *Sauvetage* (1920) ; *Notes sur la vie et les lettres* (1921) ; *le Pirate* (1923) ; et divers articles critiques.

J. Conrad.

Narrateur d'aventures exotiques, psychologue émouvant par une loyale sincérité qui va jusqu'au réalisme brutal et par une puissance d'évocation analogue par moments à celle de Loti, Conrad est un remarquable styliste, absolument maître de sa langue d'adoption dont il a utilisé toutes les ressources et dont il a enrichi la palette descriptive.

Le ton de sa pensée est pessimiste. Fils d'exilé et marin nostalgique, Conrad fut surtout un spectateur de la nature et de la vie.

CONRADE (les), famille de faïenciers originaires d'Albissola, près de Savona, et qui fondèrent, à la fin du XVIe siècle, sous le gouvernement de Gonzague, la première fabrique de faïences à Nevers. Leur nom en italien est **Corradi**. Les principaux membres de cette famille sont AUGUSTIN (1540-1612) ; BAPTISTE, né en 1543, mort avant 1618 ; Dominique Ier, dont l'activité est connue de 1578 à 1638 ; les deux fils de celui-ci : ANTOINE, mort en 1640, et JACQUES (1590-1652) ; le fils d'Antoine, DOMINIQUE II, qui travailla de 1630 à 1651. Les Conrade ont occupé à Nevers la place d'initiateurs, et influencé la production de la faïence pendant la majeure partie du XVIIe siècle. Leurs ouvrages, ornés de figurines, ont quelque ressemblance avec les majoliques italiennes d'Urbino, mais sont plus claires de couleur. — La plus jeune branche de la famille paraît avoir travaillé dans le second style de Nevers, sous l'influence de la Perse.

CONRADI (Jean-Georges), musicien allemand, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle, fut maître de chapelle à Œttingen. Il fut, dit-on, un des premiers compositeurs qui firent jouer des opéras allemands sur le théâtre de Hambourg, où l'on ne connaissait jusqu'alors que les opéras italiens. Quelques-uns de ses ouvrages obtinrent d'éclatants succès. On cite, parmi les plus importants : *Ariane* (1691) ; *Diogène* (1691) ; *Numa Pompilius* (1691) ; *Carolus Magnus* (1692) ; *Jérusalem*, première partie (1692), et *Jérusalem*, deuxième partie (1692) ; *Sigismond* (1693) ; *Genséric* (1693), et *Pygmalion* (1693).

CONRADI (Auguste), musicien allemand, né et mort à Berlin (1821-1873), fut élève en cette ville de Rungenhagen. Maître de chapelle à Stettin en 1849, il fut successivement chef d'orchestre au théâtre de Kœnigstadt à Berlin, puis à Dusseldorf, à Cologne, et enfin au théâtre Kroll, de Berlin. Il a fait représenter à Berlin plusieurs opéras ou vaudevilles, et publié de nombreux arrangements d'œuvres diverses.

CONRADI (Hermann), littérateur allemand, né à Jessnitz en 1862, mort à Wurzbourg en 1890. Tempérament ardent, il aida de sa parole, de son exemple et de sa plume au triomphe du prénaturalisme dont M.-G. Conrad fut le chef. Lui aussi il exalta, dans son roman *Adam Mensch* surtout, l'artiste, qui est le martyr de la société dont le bourgeois est le maître. Son œuvre et sa vie ont quelque chose d'énigmatique, qui aujourd'hui encore excite la curiosité.

CONRADIN. Hist. V. CONRAD V.

CONRADIN de Bornada, dit **le Bienheureux**, dominicain italien, né près de Brescia en 1392, mort en 1429. Emprisonné par les Bolonais pour avoir lancé contre eux l'interdit décrété par le pape, et pour leur avoir reproché d'avoir attiré sur eux la peste par leur désobéissance, il périt lui-même de ce fléau. On l'a appelé *le Bienheureux*, bien que l'Eglise ne lui ait pas décerné ce titre.

CONRART (Olivier), cordelier et poète français, né dans le Gâtinais, vivait au XVIe siècle ; auteur de *Poésies latines* (1530), et d'un *Miroir des pécheurs* (1526), écrit en latin, et qu'il traduisit lui-même en vers français.

CONRART (Valentin), littérateur français, né et mort à Paris (1603-1675). Il réunit dans sa maison de la rue Saint-Martin, Chapelain, Godeau, Gombault, les deux Habert, Malleville et Serisay, dont Richelieu fit les premiers membres de l'Académie française. En 1635, lorsque cette compagnie eut été constituée par lettres patentes, Conrart en fut élu secrétaire perpétuel ; il était aussi conseiller-secrétaire du roi. Conrart a passé sa vie à lire et à compiler, mais il n'a presque rien publié. On a de lui des *Lettres* et des *Mémoires*. Ses manuscrits, au nombre de quarante-deux volumes, sont conservés à la bibliothèque de l'Arsenal. Boileau écrivit contre lui le fameux alexandrin :

J'imite de Conrart le silence prudent,

raillerie un peu vive contre un excellent homme, qui mérita, pour la pureté de son goût et la droiture de son jugement, l'amitié et les éloges de la plupart de ses contemporains.

CONRING (Hermann), érudit hollandais, né à Norden (Frise-Orientale) en 1606, mort à Helmstedt en 1681. Il connaissait à fond la médecine, le droit, la théologie, l'histoire, la physique, la philologie, etc. ; fut nommé, en 1632, professeur de philosophie à Helmstedt, et écrivit environ deux cents ouvrages, qui ont été réunis en partie sous le titre de : *Opera omnia* (Brunswick, 1730).

CONROY [*roi*] n. m. Nom donné, dans le centre de la France, à des terres très argileuses et imperméables.

CONSAARBRÜCK, village d'Allemagne (Prusse-Rhénane), près du confluent de la Sarre et de la Moselle ;

1.200 hab. Défaite du maréchal de Créqui par le duc Charles de Lorraine (1675).

CONSACRANT [*kran*], **E** adj. Qui consacre : *Paroles* CONSACRANTES. (Bossuet.) || Qui sacre un évêque : *Evêque* CONSACRANT. || Qui consacre, dans le sacrifice de la messe : *Prêtre* CONSACRANT.

— *Substantiv.* Celui qui consacre un évêque. || Prêtre qui consacre le pain et le vin : *Le* CONSACRANT *se communie lui-même.*

CONSACRER [*kré*] v. tr. (lat. *consecrare;* de *cum*, avec, et *sacrare*, sacrer). Dédier à Dieu, aux dieux ; rendre sacré : CONSACRER *un prêtre, une église, un cimetière, un calice.* || Faire à la messe la consécration du pain, du vin : CONSACRER *le pain, le vin, des hosties.* — Absolum. : *Le prêtre ne* CONSACRE *pas, le vendredi saint.*

— *Fig.* Sanctionner, rendre auguste, vénérable : CONSACRER *toutes ses actions par la sainteté du but.* || Rendre durable : *L'usage* CONSACRE *l'abus.* CONSACRER *par un monument la mémoire de quelqu'un.*

— *Consacrer à*, Vouer, dédier par des prières spéciales : CONSACRER *une chapelle à la Vierge.* || Dévouer, destiner, appliquer à : CONSACRER *tout son temps* AU *travail.*

— ***Consacré, e,*** part. pass. du verbe *Consacrer : Lieu* CONSACRÉ, *Loisirs* CONSACRÉS *à l'étude*, etc. || Ratifié : *Expressions* CONSACRÉES.

— *Substantiv.* Personne qui a reçu la consécration : *Les* CONSACRÉS.

— ***Se consacrer,*** v. pr. : SE CONSACRER *à Dieu, à l'étude. Part de butin que les chefs* SE CONSACRAIENT.

— Au sens passif : *Les églises* SE CONSACRENT *par de longues cérémonies...*

— SYN. **Consacrer, sacrer, dédier, dévouer, vouer.** *Sacrer* ne marque qu'une cérémonie religieuse par laquelle on confère un caractère sacré à quelqu'un. *Dédier* exprime plus spécialement l'idée d'un hommage. *Vouer* et *dévouer*, qui ne se différencient guère en réalité, marquent un renoncement, un dépouillement, voire un sacrifice total.

CONSALVI (Hercule), cardinal et homme d'Etat, né et mort à Rome (1757-1824). Secrétaire du conclave, à Venise, il fut, avec le cardinal Maury, le promoteur de l'élection de Pie VII, qui, rentré à Rome, le nomma cardinal et secrétaire d'Etat (1800). Après l'échec de la mission de Mgr Spina, Consalvi se rendit en hâte à Paris et déploya, dans les négociations difficiles, un mélange de fermeté et de prudence grâce à quoi le Concordat fut conclu le 15 juillet 1801. Plus tard, il soutint Pie VII dans la défense des intérêts de l'Eglise et de l'indépendance du Saint Siège, dut abandonner la secrétairerie d'Etat en 1806, fut mandé en France à la suite du pape, et fut gardé prisonnier à Reims puis à Mézières jusqu'en 1813. Représentant du Saint Siège au Congrès de Vienne, il obtint la restitution de la plus grande partie des Etats pontificaux et la confirmation du droit de préséance accordé aux nonces apostoliques sur tous les ambassadeurs. Il gouverna les Etats de l'Eglise et mérita le titre de « Grand Cardinal ». Il se démit de ses fonctions à la mort de Pie VII. Consalvi n'était pas prêtre ; il n'avait jamais voulu recevoir d'autre ordre sacré que le diaconat.

Cardinal Consalvi.

CONSANGUIN [*ghin*], **E** adj. et n. (lat. *consanguineus*). Parent du côté paternel : *Un frère* CONSANGUIN. *Les* CONSANGUINS, *les* CONSANGUINES. (Son opposé est UTÉRIN, du côté *maternel.*)

CONSANGUINITÉ [*ghu-i*] n. f. (de *consanguin*). Parenté sanguine de descendants comptant un ancêtre immédiat commun (père, mère, grand-père, grand'mère).

— Géol. Terme employé pour indiquer que certaines roches éruptives qui forment des groupes naturels dans l'écorce terrestre possèdent un air de famille aux points de vue chimique, minéralogique et structural.

— ENCYCL. Physiol. L'exemple le plus parfait de *consanguinité* est l'union entre frère et sœur issus de mêmes père et mère ou, au moins, de même mère. Fréquente dans beaucoup d'espèces animales, elle a ses avantages et ses inconvénients. D'une part, en effet, elle conserve et développe les caractères avantageux acquis, et c'est pourquoi les éleveurs l'utilisent pour tirer des profits de plus en plus grands de certaines races domestiques, — mais de l'autre elle accumule et fixe les tares, et, dans ce cas, produit la dégénérescence. Ses avantages et ses inconvénients dépendent donc du choix des reproducteurs. Dans l'espèce humaine, où aucune famille, du moins dans les pays très civilisés, ne paraît dépourvue de tares héréditaires, la consanguinité est notoirement plus funeste qu'avantageuse, car elle se traduit souvent par des malformations physiques et mentales, notamment surdimutité, cécité, imbécillité. En présence de ces résultats fâcheux, observés sans doute de tout temps chez l'homme, les peuples primitifs ont été conduits à l'interdiction de l'inceste fraternel ou parental, et à la pratique de l'*exogamie*. On ne trouve d'exceptions, historiques, que pour certaines familles, à sang probablement très pur (Pharaons, Incas) puisqu'elles ont fourni de nombreuses générations. Physiologiquement parlant, et si l'on pouvait être certain de cette pureté du sang, rien n'interdirait l'union entre consanguins.

— Zootechn. Les avis sont partagés chez les éleveurs en ce qui concerne les bienfaits de la *consanguinité*. Pour les uns, la consanguinité ne fait que transmettre les caractères des reproducteurs (les effets étant bons ou mauvais suivant les sujets eux-mêmes) ; pour les autres, elle transmettrait non seulement les caractères, mais serait susceptible de créer la dégénérescence, la stérilité, etc. Il est cependant notoire qu'elle n'impressionne pas au même titre toutes les races animales puisque, chez certaines, les pigeons par exemple, elle est de règle. D'autre part, c'est grâce à des croisements entre animaux consanguins que certaines races (de bœufs, moutons, chevaux) ont conservé leurs caractères propres. C'est à l'éleveur qui pratique cette méthode d'aviser, dès qu'il constate des résultats fâcheux.

CONSCIEMMENT [*si-a-man*] adv. D'une façon consciente.

CONSCIENCE [*kon-si-anss'*] n. f. (lat. *conscientia;* de *cum*, avec, et *scire*, savoir). Sentiment de soi : *Avoir la* CONSCIENCE *de ses sensations. Prendre* CONSCIENCE *de soi. Perdre la* CONSCIENCE *de soi. Avoir* CONSCIENCE *de sa faiblesse, de son mérite.* || Sentiment des choses extérieures : *N'avoir pas* CONSCIENCE *de ce qui se passe autour de soi. Avoir* CONSCIENCE *des dangers courus.* || Sentiment intérieur de la moralité de nos actes : *La voix, le cri de la* CONSCIENCE. CONSCIENCE *bourrelée de remords. Une* CONSCIENCE *délicate. Quand la bourse se rétrécit, la* CONSCIENCE *s'élargit.* — Sentiment commun à un groupe, à une classe de personnes : *La* CONSCIENCE *publique.* || La conscience par rapport aux devoirs religieux : *Faire son examen de* CONSCIENCE. || Sentiment du devoir : *Avoir de la* CONSCIENCE. *Homme sans* CONSCIENCE. *Transiger avec sa* CONSCIENCE. || Pensées secrètes, sentiments cachés : *Pénétrer dans les* CONSCIENCES. *Interroger les* CONSCIENCES. || Foi, croyances religieuses : *La liberté de* CONSCIENCE *est le fondement de toutes les autres libertés.* (J. Simon.) || Soin scrupuleux : *Travail dans lequel il y a plus de* CONSCIENCE *que de talent.*

— *Pop.* Estomac : *Se mettre une aune de boudin sur la* CONSCIENCE.

— LOC. DIV. *Conscience large*, Penchant à excuser le mal chez soi ou chez les autres. || *Fausse conscience*, Conscience qui s'égare dans ses appréciations. || *Mauvaise conscience*, Celle d'une personne qui a fait le mal. || *Affaire de conscience*, Obligation imposée par le besoin d'accomplir un devoir ou de mettre sa conscience en paix. || *Dans ma conscience, En mon âme et conscience*, Dans ma conviction. || *Sur mon honneur et conscience*, Formule de serment que prononce le jury, avant de rendre son verdict. || *En conscience, En sûreté de conscience, En bonne conscience*, Sans que la conscience soit blessée, ou encore En toute franchise. || *Mettre la main sur la conscience*, Parler en toute sincérité. — Ellipt. *La main sur la conscience.* || *Avoir sur la conscience*, Sentir comme un poids sur son cœur ; éprouver le besoin de se soulager. — *Dire tout ce qu'on a sur la conscience*, Ne rien cacher. || *Mettre sur la conscience*, Rendre responsable de. || *Avoir la conscience nette*, Être exempt de blâme. || *Se faire* ou *Faire conscience de...* ou *une conscience de...*, Se faire scrupule de... || *C'est conscience* ou *C'est une conscience de...*, C'est une action qui offense la conscience que de... || *Vendre sa conscience, Acheter les consciences*, Sacrifier son devoir à son intérêt, Payer un semblable sacrifice. || *Opprimer les consciences*, Etouffer la libre manifestation des sentiments, des opinions, des croyances. || *Par acquit de conscience*, Pour n'avoir rien à se reprocher.

— Physiol. *Double conscience.* V. PERSONNALITÉ (*Dédoublement de la*).

— Techn. Plaque courbe métallique fixée à un porte-foret et que l'opérateur appuie contre sa poitrine.

— Théol. *Examen de conscience*, Recherche des péchés que l'on a commis, faite pour se préparer à la confession, ou simplement pour se rendre compte de son état moral. || *Cas de conscience*, Question difficile de morale. || *Se faire un cas de conscience d'une chose*, S'en faire scrupule. || *Conseil de conscience.* V. CONSEIL (partie *encycl.*).

— Typogr. Travail non taxé pour la quantité, mais seulement pour la durée : *Pour les travaux qui exigent des soins exceptionnels, les typographes sont mis en* CONSCIENCE. || Compositeurs, compositrices qui travaillent en conscience : *La* CONSCIENCE *corrige ordinairement les tierces.* || Lieu où se fait le travail en conscience : *Aller à la* CONSCIENCE.

— ANTON. Inconscience, insu.

— ENCYCL. Physiol. Huxley supposait que la *conscience* est un épiphénomène qui apparaît dans certaines circonstances, sans aucunement agir sur celles-ci, dont elle ne serait, pour ainsi dire, que le témoin. Les recherches des physiologistes ont donné à cette hypothèse une certaine consistance par la considération du fait suivant : Un acte compliqué mais volontaire, accompli pour la première fois, est assez long à exécuter ; il semble que l'influx circule dans de nombreuses chaînes de neurones avant de trouver celle qui le conduit à la réponse motrice appropriée. Nous avons conscience que nous accomplissons cet acte. Mais si ce même acte est répété souvent, il devient de plus en plus facile et il arrive un moment où nous l'exécutons automatiquement et inconsciemment. L'acte d'abord saisi par l'attention, s'est transformé en réflexe. Or, le réflexe est une réaction élémentaire intéressant le minimum possible de neurones et donnant une réponse à la fois immédiate et invariable. De ce fait, on peut conclure que l'apparition de la conscience est en rapport avec la mise en activité d'un grand nombre de neurones corticaux, ceux-ci se prêtant seuls, grâce à la mobilité de leur chevelu, à la circulation divagante de l'influx nerveux. A mesure que, parmi ces divagations, un chemin se trouve tracé, nécessairement plus court, le nombre des neurones ébranlés diminue, et la conscience de l'opération disparaît.

— Psychol. et Métaphys. En psychologie, on entend par le mot *conscience* la connaissance que l'esprit a de lui-même. Elle présente trois caractères principaux : 1° elle est le type de la connaissance immédiate ou intuitive ; il n'y a pas à distinguer ici le sujet et l'objet, ils ne font qu'un ; 2° elle est la forme commune de tous les phénomènes psychologiques ; 3° la conscience est essentiellement personnelle, impénétrable ; on ne peut avoir conscience que de ce qui se passe en soi ; pour connaître directement ce qui se passe en autrui, il faudrait s'identifier à lui.

On distingue la *conscience spontanée*, ou la simple information plus ou moins vague qui accompagne tous les actes de notre vie psychologique, et la *conscience réfléchie*, c'est-à-dire l'acte par lequel l'esprit se replie sur lui-même et se prend pour objet. La conscience présente les degrés les plus divers, depuis la claire lumière de la réflexion jusqu'au sentiment le plus obscur. Tandis qu'on s'accorde en général à dire qu'elle n'existe pas à part des phénomènes, c'est une question controversée de savoir s'il n'y a pas de phénomènes psychologiques qui existent à part de la conscience, qui soient inconscients. V. INCONSCIENT.

Aristote, sans nommer la conscience, a signalé son rôle dans la connaissance ; elle enveloppe, d'après lui, tous les faits intérieurs. Les stoïciens donnent enfin son véritable nom (*syneidêsis*) à cette faculté ; ils la définissent : une sorte de tact intérieur par lequel l'âme perçoit sa propre tension. Au moyen âge, l'école néo-platonicienne suit la théorie d'Aristote : nous ne sentons qu'à la condition de sentir que nous sentons, nous ne comprenons qu'à la condition de comprendre que nous comprenons.

Descartes fait de la pensée l'essence de l'âme, et il entend par elle la conscience. Leibniz voit dans la perception du moi par lui-même une double révélation : celle de ce qu'est l'âme dans son essence, et celle de la vraie nature de la substance. C'est aussi Leibniz qui ouvre la voie à toutes les études sur l'inconscient. Hume estime, au contraire, que l'esprit, dont nous n'avons aucune impression particulière en tant que substance distincte de ses états, nous est totalement inconnu ; nous n'atteignons que des phénomènes. Kant se sert de formules analogues, mais dans un sens nouveau. La conscience est, pour lui, une sorte de sens intérieur, et ce sens intérieur est soumis, comme tel, à une forme *a priori*, et par suite n'atteint pas l'être lui-même. Hamilton insiste sur la dualité qu'elle implique toujours : toute représentation suppose à la fois un sujet et un objet ; il ne peut y avoir conscience sans union de ces deux facteurs, et, par suite, chacun d'eux existe seulement tel qu'il est, par rapport à l'autre. Toute connaissance est donc relative, et l'être en soi nous échappe. C'est précisément le contraire de ce qu'affirment Maine de Biran et surtout ses disciples. Maine de Biran attribue à la conscience, par l'intermédiaire du sentiment de l'effort, l'origine des idées de force et de cause, et ses disciples voient en elle la révélation même de ce qu'est l'être en soi. W. James et Bergson ont insisté sur ce fait que la conscience dans ses données immédiates nous fait saisir le moi comme un courant continu de vie psychique et non, comme le prétend le phénoménisme de Hume et de Stuart Mill, comme une succession et une multiplicité de phénomènes distincts.

— Morale. *Conscience morale.* La conscience psychologique est la simple constatation de ce qui se passe en nous ; la *conscience morale* juge du Bien et du Mal : elle porte, sur les sentiments et sur les actions, des jugements de valeur. J.-J. Rousseau appelle la conscience morale un « instinct divin », une « immortelle et céleste voix ». Pour l'école écossaise, elle est un sens particulier : le sentiment immédiat du Bien et du Mal. D'autres, comme Kant, l'identifient avec la raison prononçant dans l'ordre pratique. A ces théories intuitionnistes s'opposent les théories empiristes de la conscience morale. Stuart Mill l'explique par les souvenirs et associations résultant, chez l'individu, de son expérience personnelle et, spécialement, de l'éducation ; d'après Spencer, elle est un instinct lentement formé et transmis par l'hérédité : à sa formation aurait contribué principalement la triple contrainte politique, religieuse et sociale (c'est-à-dire exercée par l'opinion publique).

D'après la thèse sociologique, voisine, au fond, de la théorie de Spencer, la conscience morale est le reflet, dans les sentiments et dispositions de l'individu, de la morale commune, c'est-à-dire pratiquée et surtout reconnue et professée dans le milieu social. De là les variations de la conscience morale à travers le temps et d'un pays à l'autre. Il n'est pas impossible d'opérer entre ces différentes conceptions une conciliation, une synthèse.

Liberté de conscience. — On entend par *liberté de conscience* la faculté laissée à chacun d'adopter les doctrines religieuses et métaphysiques qu'il juge préférables, et d'agir conformément à ses convictions religieuses ou philosophiques.

Dans l'antiquité grecque et romaine, la liberté de conscience n'a jamais été reconnue comme un droit ; la religion se confondait avec l'Etat, et l'on outrageait l'Etat en refusant de pratiquer sa religion.

Le moyen âge fut une période d'activité intellectuelle et artistique intense ; mais, au point de vue religieux, ce ne fut rien moins qu'un âge de liberté. L'Eglise regardait comme un crime toute dissidence à l'égard du dogme, et le bras séculier frappait l'hérésie.

La liberté de conscience est explicitement comprise dans la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*, parmi les droits les plus essentiels de l'homme. Ce droit, la Terreur en suspendit l'exercice. Mais, depuis l'époque du Consulat, aucun des gouvernements qui se sont succédé en France, quelles que fussent leurs préférences personnelles, ne l'a officiellement contesté.

Conscience (LA), célèbre poème de *la Légende des siècles* de Victor Hugo, où l'on voit Caïn, après le meurtre d'Abel, poursuivi jusque dans la tombe par le regard de Dieu, qui symbolise le remords.

Conscience (ESSAI SUR LES DONNÉES IMMÉDIATES DE LA), par Henri Bergson (1889). Il est une conscience superficielle de nous-même, une conscience qui nous fait connaître un « moi » symbolique, formé d'états psychiques bien distincts les uns des autres, de sensations ayant une intensité variable : ce moi se prête à la psychométrie et à la psychophysique ; c'est lui que les déterministes placent au sein des faits naturels, pour le soumettre aux lois de la nature. Mais il est une « conscience attentive », qui nous découvre tel que nous sommes, échappant par notre nature même, purement qualitative, à la mesure, à la quantification, à l'appréciation objective et par conséquent à tout déterminisme. L'obsession de la forme spatiale a perverti complètement notre notion de la durée interne. Cette durée est telle, en effet, que ses moments « ne sont pas extérieurs les uns aux autres », ne se distinguent pas et que, si l'on veut les séparer, les opposer pour les unir ensuite par un rapport de causalité, ils disparaissent et l'on ne garde que leur symbole. Ainsi le problème de la liberté ou du déterminisme est résolu par l'appel aux données immédiates de la conscience la plus attentive.

CONSCIENCE (Henri), écrivain flamand d'origine française, né à Anvers en 1812, mort à Bruxelles en 1883. Il servit dans l'armée de 1830 à 1836, et commença à se faire connaître par des chansons. Il débuta comme écrivain flamand par *l'Année des miracles* (1837), qui eut un énorme succès ; il devint professeur à l'université de Gand (1845), précepteur des enfants du roi Léopold Ier. Doué d'une grande fécondité, Conscience écrivit des nouvelles et des romans historiques, comme *Jacques d'Artevelde* (1840) ; *la Guerre des paysans* (1853) ; *Bataria* (1858) ; etc., mais il doit surtout sa réputation à ses peintures rustiques, à ses

tableaux de mœurs pleins de fraîcheur et de charme, à la vivacité et à la moralité de ses récits. Parmi les œuvres de ce genre qui, pour la plupart ont été traduites en français, nous citerons: *les Heures du soir* (1839); *le Conscrit* (1850); *le Gentilhomme pauvre* (1851); *le Fléau du village* (1855); *le Jeune docteur* (1860); *les Drames flamands* (1866); *la Voleuse d'enfants* (1870); *le Gant perdu* (1872); *le Remplaçant* (1875); *Argent et Noblesse* (1877); *les Martyrs de l'honneur* (1880); *les Serfs de Flandre* (1882); etc.

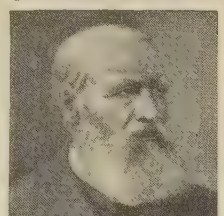

H. Conscience.

CONSCIENCIEUSEMENT [*si-an-si-eu-ze-man*] adv. D'une manière consciencieuse, scrupuleuse: *Accomplir* CONSCIENCIEUSEMENT *sa tâche.*

CONSCIENCIEUX [*si-an-si-eû*], **EUSE** adj. Qui a de la conscience: *Saint Louis était par-dessus tout un homme* CONSCIENCIEUX. (Guizot.) || Qui est fait avec conscience : *Un travail* CONSCIENCIEUX.

— SYN. **Consciencieux, scrupuleux.** *Consciencieux* se prend toujours en bonne part, *Scrupuleux*, quand il est pris en bonne part, renchérit encore sur *consciencieux;* c'est proprement celui qui pèse avec soin jusqu'aux actes les moins importants.

CONSCIENCIEUX [*si-an-si-eû*] n. m. Typographe qui travaille en conscience.

CONSCIENCIEUX [*si-an-si-eû*] n. m. pl. Nom donné à des sectaires de diverses époques, qui ne reconnaissaient d'autre loi que leur conscience. || Nom donné à une secte de libres penseurs allemands du XVIIe siècle. (On a dit aussi CONSCIENTIAIRES.)

— ENCYCL. Les *consciencieux* ou conscientiaires désignent surtout une secte de libres penseurs du XVIIe siècle, qui eut pour chef un étudiant en théologie du nom de Matthias de Knutzen, né à Oldensworth, village du Holstein. Celui-ci niait l'autorité de l'Ecriture, et ne reconnaissait pour règle de vie que la conscience.

CONSCIENT [*si-an*], **E** adj. (lat. *consciens;* de *cum*, avec, et *scire*, savoir). Qui a conscience, la conscience de : *Etre* CONSCIENT *de soi. Etre* CONSCIENT *de ses torts.* || Qui s'accompagne de conscience : *Un phénomène* CONSCIENT.

CONSCIENTIAIRE [*si-an-si-èr*] n. m. V. CONSCIENCIEUX, n. m. pl.

CONSCRIPTEUR [*konss-krip*] n. m. (du lat. *cum*, avec, et *scriptor*, qui écrit). Docteur de l'Université de Paris qui allait au bureau, à la fin des délibérations, pour recueillir et vérifier les avis.

CONSCRIPTIBLE [*konss-krip*] adj. (du lat. *conscriptus*, conscrit). Qui peut être appelé par la conscription militaire. (Peu us.)

— Substantiv. : *Les* CONSCRIPTIBLES.

CONSCRIPTION [*konss-krip-si-on*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *scriptio*, action d'écrire). Nom donné, à partir de la Révolution, à l'inscription au rôle, des jeunes gens parmi lesquels le sort désignait les *conscrits*, c'est-à-dire ceux qui devaient partir pour le service militaire.

— ENCYCL. Le service obligatoire existait déjà en principe sous l'ancien régime avec le système des *milices.* Mais le mot de *conscription* fut innové par la loi de recrutement de 1798, dite « loi de Jourdan » (19 fructidor an VI). D'après cette loi, le service militaire était dû de vingt à vingt-cinq ans. Les jeunes gens formaient cinq « classes » annuelles et étaient inscrits sur des listes par rang d'âge. Le gouvernement puisait sur ces listes selon les besoins, en appelant toujours les plus jeunes conscrits. Modifiée par l'admission du remplacement et du tirage au sort, cette loi fit toutes les guerres de l'Empire. Odieuse aux populations, la Charte de 1814 s'empressa d'abolir la conscription. V. RECRUTEMENT.

CONSCRIPTIONNAIRE [*konss-krip-si-o-nèr'*] n. m. Qui est frappé par la conscription. (On dit plus souvent CONSCRIT.)

CONSCRIPTIONNEL [*konss-krip-si-o-nèl*], **ELLE** adj. Qui concerne la conscription. (Vx.)

CONSCRIT [*konss-kri*] n. m. (du lat. *conscriptus*, écrit avec). Inscrit au rôle de la conscription. || Soldat levé par la conscription. || Soldat inexpérimenté, maladroit, naïf. — Dans le langage courant: *Se laisser tromper comme un* CONSCRIT.

— *Adjectiv.* et au masc. : *Pères* CONSCRITS, Titre des sénateurs romains. — Au sing. : *Un père* CONSCRIT.

— ENCYCL. Antiq. rom. Le titre de pères conscrits (*patres conscripti*) a donné lieu à une double interprétation : selon Mommsen, cette expression désignerait deux groupes de sénateurs : 1° les sénateurs patriciens (*pères*); 2° les sénateurs plébéiens (conscrits), qui ne sont qu'inscrits. Selon la théorie opposée, l'expression s'appliquait à tous les sénateurs dès la période royale.

Conscrit de 1813 (HISTOIRE D'UN), roman historique d'Erckmann-Chatrian (1864). Tout le récit s'appuie sur le contraste du deuil des familles avec les *Te Deum* perpétuels qui célèbrent les ruineuses victoires, et les auteurs ont résolu le problème difficile de concilier cette thèse délicate avec le patriotisme.

CONSÉCRATEUR adj. *Pontife* CONSÉCRATEUR. V. CONSACRANT.

— *Substantiv.* et au fig. : *Paris est le* CONSÉCRATEUR *suprême de tous les talents.*

CONSÉCRATION [*si-on*] n. f. (de *consécrateur*). Action de consacrer : *La* CONSÉCRATION *d'une église, d'un calice. La* CONSÉCRATION *du pain et du vin. Les paroles de la* CONSÉCRATION.

— Antiq. et Numism. Mot qui désigne l'apothéose d'un empereur romain, et qu'on lit à l'avers des médailles qui la figurent souvent par un aigle prenant son essor.

— *Fig.* Confirmation, Sanction : *Avoir la* CONSÉCRATION *du temps.*

— ENCYCL. Relig. La *consécration* est un rit liturgique, par lequel on affecte au service de Dieu une personne ou une chose qui, par là, cesse d'être profane. Dans la religion catholique, les principales consécrations sont la consécration des autels, la consécration des évêques, la consécration des Espèces eucharistiques.

La *consécration des autels*, réservée aux évêques, consiste essentiellement dans des onctions faites avec le saint chrême sur la pierre contenant des reliques, qui est la partie essentielle de l'autel.

La *consécration des évêques* est faite par trois évêques dont l'un est le consécrateur et les deux autres les assistants. Elle comporte de nombreuses cérémonies dont les principales sont l'imposition des mains, l'onction de la tête et des mains, et la collation des insignes.

La *consécration des Espèces eucharistiques* a lieu pendant la messe, au moment où le prêtre prononce les paroles : *Ceci est mon corps... Ceci est le calice de mon sang...* Le pain et le vin sont, alors, changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

— Le mot « consécration » est parfois appliqué aux abbés, aux prêtres et aux rois. C'est une impropriété d'expression. (On doit dire la *bénédiction* des abbés, l'*ordination* des prêtres, le *sacre* des rois.)

— Les protestants appellent « consécration » l'acte par lequel l'Eglise confère à un homme la charge d'un ministère. Les réformés et les luthériens la réservent aux pasteurs. Cette cérémonie exige la présence de trois pasteurs. Elle donne au consacré le titre de ministre et le droit d'administrer les sacrements.

— Numism. Les *monnaies de consécration* étaient destinées à commémorer les déifications d'un personnage défunt, empereur, ou membre de la famille impériale. Les effigies en sont accompagnées d'accessoires variés. Au revers figurent différents types caractéristiques : un aigle s'envolant seul ou emportant l'âme du défunt; un bûcher, un autel, un char conduit par deux mules pour les femmes, et par quatre chevaux pour les hommes; un phénix, emblème de l'immortalité, le *lectisternium* de Junon, enfin un temple. Sur les monnaies des princesses, l'aigle est quelquefois remplacé par le paon, oiseau de Junon. La légende de l'avers présente une des épithètes *divus, pater, mater*, etc., accompagnant le nom de la divinité, et le mot *consecratio* se voit au revers. Les expressions *memoriæ felici, memoriæ æternæ* se rencontrent parfois autour de l'autel, et, sur les monnaies des femmes, les légendes *æternitas* et *sideribus recepta.* Ces honneurs étaient rendus en vertu d'un décret du Sénat; aussi les pièces portent-elles en général : *Ex S. C.* (*Ex senatusconsulto*, En vertu d'un sénatus-consulte). Ausone et Eutrope affirment que l'on continua à décerner les honneurs divins aux empereurs, même après le règne de Constantin; mais aucune monnaie en faisant mention ne nous est parvenue.

Consécration de Faustine.

CONSECTION [*sè-ksi-on*] n. f. (du préfixe *con*, et de *section*). Mise en pièces. (Peu us.).

CONSÉCUTIF, IVE adj. (du lat. *consecutum* supin de *consequi*, suivre). Qui se suit : *Dormir dix heures* CONSÉCUTIVES. || Qui suit comme résultat : *La ruine est* CONSÉCUTIVE *à la prodigalité.*

— Gramm. *Propositions consécutives*, Propositions dépendantes, rattachées à la principale par une conjonction ou une locution conjonctive, et exprimant la conséquence réelle ou logique de ce qui est exprimé dans la principale.

— Pathol. *Phénomènes, Accidents consécutifs*, Ceux qui se montrent après une maladie ou sur la fin, et qui n'en sont pas les accompagnements nécessaires : *L'insomnie complète est un* PHÉNOMÈNE CONSÉCUTIF *assez fréquent.*

CONSÉCUTION [*si-on*] n. f. (de *consécutif*). Enchaînement, rapport de conséquence.

— Astron. *Mois de consécution*, Espace de vingt-neuf jours et demi entre deux nouvelles lunes, c'est-à-dire entre deux conjonctions de la lune avec le soleil.

CONSÉCUTIVEMENT [*man*] adv. D'une manière consécutive, sans interruption : *Essuyer* CONSÉCUTIVEMENT *trois défaites.*

CONSEIGLE [*sègl'*] ou **CONSÈGLE** n. m. Graines de semence, constituées par un mélange à parties égales de blé et de seigle, ou d'avoine et de seigle, que l'on sème ensemble. (On dit aussi CONSÉGAL.)

CONSEIGNEUR [*sè, gn* mll., *eur*] n. m. (du préfixe *con*, et de *seigneur*). Dr. féod. Celui qui partageait avec un autre une seigneurie. (On dit plutôt COSEIGNEUR [v. ce mot].)

CONSEIL [*sèy'*] n. m. (lat. *consilium*). Avis : *Donner, Demander, Recevoir, Suivre un* CONSEIL. *Egalement estimable, et de ce qu'elle savait trouver les sages* CONSEILS *et de ce qu'elle savait les recevoir.* (Bossuet.); — et au fig. : *Ecouter les* CONSEILS *de la raison, de l'expérience.* || Réflexion, délibération : *Le* CONSEIL *doit précéder l'action.* || Détermination : *Prenez un bon* CONSEIL. *Le* CONSEIL *en est pris.* (Corneille.) || Volonté réfléchie, calcul : *Il ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par* CONSEIL *et par prévoyance.* (Bossuet.)

— La personne dont on prend l'avis : *Hazaël en avait fait son* CONSEIL *et son ami.* (Fénelon.)

— Réunion de personnes chargées de diriger, de guider, d'administrer : *Le* CONSEIL *des ministres. Le* CONSEIL *municipal.* Etc. || Réunion de personnes exerçant une juridiction : CONSEIL *d'Etat, de préfecture, de discipline.* || Séance tenue par des personnes qui délibèrent : *Assister au* CONSEIL. || Lieu où se tient cette séance : *Se rendre au* CONSEIL.

— LOC. DIV. *Prendre conseil*, Demander des conseils dans l'intention de les suivre; et fam. *Prendre conseil de son bonnet de nuit*, Se donner la nuit pour réfléchir. || *Etre de bon conseil, Etre homme de bon conseil*, Etre capable de donner de bons conseils. || *Tenir conseil*, Délibérer ensemble sur le parti à prendre.

— *Grand Conseil.* V. CONSEIL DU ROI, à la partie *encycl.* || *Conseil aulique.* V. AULIQUE.

— *Conseil des Anciens, Conseil des Cinq-Cents.* V. ANCIENS, CINQ-CENTS. || *Conseil des Dix.* V. DIX.

— Admin. milit. *Conseil de guerre*, Assemblée d'officiers délibérant en temps de guerre sur les mesures à prendre dans une circonstance grave. — Tribunal militaire qui jugeait les crimes et délits des militaires. || *Conseil de révision* (justice militaire), Tribunal militaire qui jugerait les appels des conseils de guerre. || *Conseil de révision* (recrutement), Conseil qui juge de l'aptitude des jeunes gens au service militaire. V. la partie *encycl.*

— Agric. *Conseil supérieur de l'agriculture.* Réunion de personnages compétents (élus en partie par le ministre, en partie par les Chambres d'agriculture) qui sont chargés de donner leur avis sur toutes les questions rentrant dans les attributions du ministère de l'agriculture.

— Arboric. *Arbre des conseils*, Nom vulgaire du *ficus religiosa* ou figuier des pagodes.

— Dr. Avocat d'un accusé : *L'accusé et son* CONSEIL. || *Conseil de discipline*, Conseil qui veille, dans certains corps, comme ceux des avocats, notaires, avoués, etc., au maintien de la discipline et de la dignité du corps. || *Conseil de l'ordre*, Conseil de discipline de l'ordre des avocats. V. AVOCAT. || *Conseil des prud'hommes.* V. PRUD'-HOMME. || *Conseil de famille, Conseil judiciaire.* V la partie *encycl.*

— Mar. *Conseil d'amirauté*, Conseil se réunissant, autref., pour traiter les questions intéressant la marine. V. AMIRAUTÉ. || *Conseil de justice maritime*, Tribunal jugeant les fautes moins graves que celles qui étaient du ressort du conseil de guerre. || *Conseil d'enquête*, Sorte de tribunal nommé par le ministre et ayant pour but de rechercher les causes d'un accident, et de statuer sur ces causes. || *Conseil d'administration d'un navire*, Réunion du commandant, du second et du commissaire d'un bâtiment de guerre, ayant pour but de vérifier la gestion des affaires du bord. || *Conseil de santé*, Comité de médecins, décidant du besoin de repos que peut avoir un malade. || *Conseil des prises.* V. PRISE. || *Conseil supérieur de la marine*, Réunion d'officiers généraux du grade de vice-amiral, délibérant sous la présidence du ministre et parfois sous celle du chef de l'Etat, s'il le juge à propos, sur les questions dont elle est saisie, touchant les grands intérêts de la marine de guerre.

— Théol. Chose seulement conseillée, par opposition aux choses de précepte : *La virginité est de* CONSEIL, *la chasteté est de précepte.*

— ALLUS. LITTÉR. **Conseil tenu par les rats**, Fable de La Fontaine (II, 2), où des rats prennent une décision fort avantageuse pour le salut de leur république, mais que personne n'ose exécuter.

— PROV. **La nuit porte conseil**, Est propre à nous inspirer de sages réflexions. || **A parti pris point de conseil**, A quelqu'un décidé à agir à sa guise, inutile de donner des conseils. || **Ne pèche point qui pèche par conseil**, N'est point blâmable qui se trompe après avoir pris conseil.

— SYN. **Conseil, avertissement, avis.** V. AVERTISSEMENT.

— ANTON. **Dissuasion.**

— ENCYCL. Hist. *Conseil de commerce.* On donnait ce nom à des corps consultatifs, dont la mission était d'aider le roi dans la protection et la réglementation du commerce et de l'industrie. La première assemblée de ce genre fonctionna sous Henri IV, mais il n'y eut ensuite rien de régulier dans ses réunions. Colbert fit détacher un *conseil de commerce* du conseil des finances; il fut reconstitué à la fin du XVIIe siècle. Sous Louis XV, il y eut deux conseils du commerce : le *conseil royal du commerce* composé uniquement de fonctionnaires, comme les autres conseils du roi, et le *conseil du commerce* qui continuait celui qui avait été organisé vers 1700 et qui comprenait en outre un certain nombre de négociants élus pour un an. Il s'appela en dernier lieu le *Bureau du commerce.*

Conseil de conscience. On appelle ainsi un conseil constitué, pour la première fois, sous la régence d'Anne d'Autriche, pour éclairer le roi dans la direction des affaires religieuses, et principalement dans la distribution des bénéfices-ecclésiastiques. Ce conseil fut supprimé en 1718, et, plus tard, la direction de la *feuille des bénéfices* fut attribuée à divers prélats.

Conseil delphinal. Cour souveraine de justice du Dauphiné, instituée au XIVe siècle par le dauphin Humbert II. En 1451, Louis XI, étant encore dauphin, la transforma en parlement, et un édit de Charles VII, en 1453, confirma cette mesure.

Conseil d'en haut ou *Conseil d'Etat d'en haut.* On donnait ce nom, vers le milieu du XVIIe siècle, à la section politique du conseil du roi (v. plus bas ce mot).

Conseil de raison. On désignait ainsi une commission extraordinaire chargée par Henri IV, en 1597, d'une partie des attributions du conseil des finances.

Conseil d'Etat. C'est le nom qui a remplacé, depuis Henri III, celui de « conseil privé », pour désigner l'ensemble du conseil du roi.

Conseil du roi. Ce nom fut donné au conseil politique ou de gouvernement qui a tiré son origine, au XIVe siècle, de la *curia regis* ou cour du roi. Il apparaît au début du XIVe siècle, sous les noms de *grand conseil, conseil étroit, conseil secret.* Il ne fut organisé régulièrement que sous Philippe le Long. Sous Charles V et Charles VI, il comprenait des conseillers en titre, nommés par le roi, et des membres de droit; les uns représentant la haute noblesse, comme les princes du sang, et les autres à raison de leurs fonctions, c'est-à-dire les grands officiers de la couronne. Il y avait en outre un personnel auxiliaire, qui comprenait des maîtres des requêtes et des greffiers. Ce corps était à la fois conseil de gouvernement, tribunal administratif suprême, cour de cassation et même tribunal ordinaire. Charles VIII, en 1497, constitua une cour de justice proprement dite, distincte de son conseil de gouvernement, sous le nom de grand conseil; la section politique du conseil du roi garda les noms de *conseil étroit* et de *conseil secret*, et prit celui de *conseil privé* de 1530 à 1578.

Au XVIe siècle, *le conseil privé* se subdivisa en *conseil des affaires*, section politique permanente; *conseil des parties*, nouvelle section judiciaire qui se développa rapidement sous Charles IX, et *conseil des finances;* l'ensemble de ces sections forma le *conseil d'Etat*, et le nom de *conseil privé* devint synonyme de *conseil des parties.* Plus tard, le *conseil des finances* fut appelé *conseil d'Etat et des finances.*

Richelieu diminua et réforma le personnel du *conseil d'Etat*, et répartit plus régulièrement le travail entre les sections. La création du *conseil des affaires et dépêches* sépara définitivement dans le conseil l'élément politique de l'élément administratif. Sous Louis XIV, on distingua dans le *conseil du roi* quatre commissions : 1° le *conseil d'Etat d'en haut*, qui recueillit les attributions politiques

de l'ancien *conseil des affaires;* 2° le *conseil des dépêches,* pour l'administration intérieure, qui fut une transformation du *conseil des affaires et dépêches;* 3° le *conseil des finances;* 4° le *conseil privé* ou *des parties,* qui était toujours la section judiciaire.

Conseil souverain. On appelait ainsi les compagnies judiciaires qui furent établies, aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans des provinces récemment annexées, pour tenir lieu de parlements et administrer la justice en dernier ressort. Quelques-uns de ces conseils furent érigés en parlements, mais ceux d'Alsace, d'Artois, de Roussillon et de Corse subsistèrent sous ce nom jusqu'en 1790.

Conseil supérieur. On a appelé *conseils supérieurs* des juridictions que Louis XV, à l'instigation du chancelier Maupeou, avait établies, en 1771, à Arras, Laon, Châlons, Blois, Poitiers et Clermont-Ferrand, pour remplacer le parlement de Paris.

Conseil des troubles ou Tribunal du sang. C'était une juridiction spéciale établie en septembre 1567 par le duc d'Albe, dans les Flandres, pour punir les rebelles à la domination espagnole. Les comtes d'Egmont et de Hornes furent condamnés par ce tribunal, et décapités à Bruxelles.

— Polit. *Conseil des ministres.* Après avoir fonctionné régulièrement sous la Restauration et la monarchie de Juillet, le conseil des ministres a perdu son importance comme conseil de gouvernement jusqu'au sénatus-consulte de 1869 qui revient au régime parlementaire. La constitution de 1875 consacre son existence légale. Certains décrets doivent, par exception, porter « décret délibéré en conseil des ministres ». En cas de vacance de la présidence de la République, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif. En dehors des *conseils des ministres,* tenus sous la présidence du chef de l'Etat, les ministres tiennent, hors de sa présence, des *conseils de cabinet.*

Conseil d'Etat. C'est à la fois le conseil administratif du gouvernement et le tribunal administratif le plus élevé. Son origine peut être trouvée dans le conseil du roi de l'ancien régime, mais il a été vraiment organisé en l'an VIII, époque où il a rempli en dehors des attributions précitées un rôle législatif important. Au cours du siècle dernier, ses fonctions ont été plus ou moins étendues suivant les constitutions. Sous la troisième République, il a apporté un concours précieux à l'œuvre gouvernementale par son rôle essentiel dans l'élaboration des règlements d'administration publique, tandis que sa jurisprudence, au contentieux, régularisait l'action des autorités et des services publics.

Insigne de conseiller d'Etat.

Comme conseil du Gouvernement, le Conseil d'Etat doit être saisi par l'autorité exécutive, mais ses avis doivent être parfois obligatoirement demandés. Les règlements d'administration publique sont nécessairement pris « le Conseil d'Etat entendu ».

Comme tribunal suprême de la juridiction administrative, le Conseil d'Etat jouit d'un pouvoir propre, il est juge de premier et de dernier ressort, il est même *juge ordinaire* en matière administrative, ce qui veut dire que les procès de nature administrative qui n'ont pas été dévolus par un texte à une autre autorité contentieuse doivent lui être soumis directement. Il est juge d'appel à l'égard des conseils de préfecture et des conseils du contentieux des colonies, il est juge de cassation à l'égard des juridictions administratives qui comme la Cour des comptes ne relèvent pas de lui par l'appel.

A un autre point de vue il exerce tantôt un contentieux de pleine juridiction, tantôt sur l'*excès de pouvoir* un contentieux d'annulation, et est aussi juge d'interprétation et même de répression (contraventions de grande voirie en appel). Les actions portées devant lui exigent généralement le ministère d'un avocat au Conseil d'Etat, mais certaines matières telles que l'excès de pouvoir en sont dispensées. La procédure est principalement écrite.

Au point de vue de sa composition, il comprend des auditeurs recrutés au concours, des maîtres des requêtes pris pour les trois quarts parmi les auditeurs, des conseillers d'Etat en service ordinaire et en service extraordinaire (ces derniers, pris parmi les directeurs de ministère, conservent leurs fonctions administratives). Il est présidé par le garde des sceaux, mais, en fait, presque toujours par son vice-président. Il est divisé en cinq sections.

— Dr. admin. *Conseil de préfecture.* Un conseil de préfecture a été institué, dans chaque département, par la loi du 28 pluviôse an VIII, pour jouer auprès du préfet le rôle de tribunal administratif avec, en outre des attributions contentieuses, un rôle consultatif et de tutelle administrative. Après de nombreux projets de suppression ou de transformation, un décret du 6 septembre 1926 a supprimé les conseils de préfecture autres que celui de la Seine, et les a remplacés par vingt-deux *conseils de préfecture interdépartementaux,* composés d'un président et de quatre conseillers dont un est commissaire du gouvernement, nommés par décret. Chaque conseil a un greffier et des secrétaires-greffiers. Les conseillers sont recrutés au concours parmi les candidats de vingt-cinq à trente ans, licenciés en droit et ayant satisfait aux obligations militaires. Un décret du 26 septembre 1926 a précisé les conditions de fonctionnement des nouveaux conseils; pour les formalités à remplir au greffe de la juridiction, on maintient un secrétaire-greffier en résidence fixe dans chaque chef-lieu de département; de plus, le président constitue à lui seul une véritable juridiction de référés; enfin, un conseiller délégué peut exercer seul le rôle de juge des comptes, sauf en cas de gestion occulte et avec recours à la Cour des comptes. — Le conseil de préfecture de la Seine a été réorganisé par un décret du 3 décembre 1926.

Conseil général. C'est l'autorité délibérante du département (loi du 29 pluviôse an VIII, loi du 10 août 1871, décret du 5 novembre 1926). Il est composé d'autant de membres élus au suffrage universel qu'il y a de cantons dans le département; chaque canton élit un membre. Pour être éligible, il faut avoir vingt-cinq ans au moins, être domicilié dans le département ou inscrit au rôle des quatre contributions directes. Les conseillers, nommé pour six ans, sont rééligibles tous les trois ans par moitié. Le conseil délibère sur des affaires d'intérêt général, départemental et communal (répartition des impôts directs entre arrondissements, vote des centimes additionnels départementaux, fixation des centimes extraordinaires communaux, gestion des biens départementaux, questions relatives aux chemins vicinaux, révision des sections électorales, etc.). Il peut émettre des vœux non politiques. Le décret du 5 novembre 1926 autorise les conseils généraux de deux ou plusieurs départements à décider d'associer ces départements pour des œuvres d'utilité interdépartementale. Un syndicat interdépartemental est alors créé et constitue un établissement public investi de la personnalité civile. — *Attributions politiques exceptionnelles.* Si les Chambres sont illégalement dissoutes ou empêchées de se réunir, les conseils généraux s'assemblent de plein droit pour élire des délégués qui, unis aux membres du pouvoir exécutif, pourvoient d'urgence à l'ordre public et à l'administration générale du pays (loi du 15 février 1872). Les conseils généraux peuvent, sous certaines garanties légales, être dissous par décret (loi du 10 août 1871, art. 35 et 36).

Dans l'intervalle des sessions ordinaires (avril et, en principe, août) le conseil est remplacé par la *commission départementale.*

Le conseil général du département de la Seine comprend les quatre-vingts membres du conseil municipal de Paris et quarante membres élus au scrutin uninominal par les cantons suburbains de la Seine. Les cantons suburbains sont divisés en autant de circonscriptions électorales qu'ils ont de représentants à nommer, conformément au tableau annexé à la loi du 29 mai 1925.

Conseil d'arrondissement. V. ARRONDISSEMENT.

Conseil municipal. Le conseil municipal se compose de 10 membres dans les communes de 500 habitants et au-dessous; il est de 36 membres dans les communes de 60.000 habitants et au-dessous. Le nombre des conseillers varie entre ces deux chiffres suivant un barème contenu à l'art. 10 de la loi du 5 avril 1884. — Lyon a 53 conseillers, et Paris élit un conseiller par quartier.

Pour être éligible, il faut, à vingt-cinq ans au moins, ou bien être inscrit sur la liste électorale de la commune, ou bien être inscrit ou justifier qu'on devait être inscrit au rôle des contributions directes au 1er janvier de l'année de l'élection.

Les conseils municipaux, élus pour six ans, sont renouvelés intégralement, le premier dimanche de mai.

Le conseil municipal se réunit en session ordinaire quatre fois l'année : en février, mai, août et novembre. Le maire peut le réunir quand il le juge utile, et y est tenu sur demande du tiers des conseillers. Le préfet et le sous-préfet peuvent aussi le faire convoquer. Le maire, et à défaut celui qui le remplace, préside le conseil municipal. Les séances sont en principe publiques.

La loi du 5 avril 1884 et le décret du 5 novembre 1926 ont donné aux communes toute l'autonomie compatible avec le nécessaire exercice de la tutelle de l'Etat. Le principe est que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, c'est-à-dire que ces délibérations sont exécutoires par elles-mêmes, à moins qu'elles ne portent sur des matières d'une importance capitale (aliénations, vote du budget, emprunts, etc.). En ce cas, elles doivent être approuvées par l'autorité supérieure.

Tout habitant ou contribuable a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité.

Un conseil municipal ne peut être dissous que par décret motivé du président de la République rendu en conseil des ministres et publié au *Journal officiel.* Il doit être alors procédé à la réélection, en principe dans les deux mois. Il peut être provisoirement suspendu, pour un mois au plus, par arrêté motivé du préfet. V. MAIRE, ADJOINT.

— Culte. *Conseil de fabrique.* Un décret du 30 décembre 1809, relatif au culte catholique, avait organisé des fabriques paroissiales, métropolitaines et cathédrales, pour veiller à l'entretien et à la conservation des églises, ainsi qu'à l'administration des aumônes. La fabrique comportait une assemblée délibérante et une commission exécutive. La délibération appartenait au *conseil de fabrique,* composé du curé ou desservant et du maire, membres de droit, et de membres nommés pour la première fois par l'évêque et le préfet puis se renouvelant par élections triennales faites par les membres restants. Le pouvoir exécutif était exercé par le *bureau des marguilliers,* composé du curé ou desservant et de trois membres élus par le conseil de fabrique; ce bureau nommait un président ordonnateur des dépenses, un secrétaire et un trésorier comptable. Une loi du 26 janvier 1892 soumettait les budgets et comptes des fabriques aux règles de comptabilité des autres établissements publics. Puis la loi du 9 décembre 1905, portant séparation des Eglises et de l'Etat, supprima les établissements publics du culte, qui devaient être remplacés par des *associations cultuelles.*

Conseil presbytéral. Dans l'organisation des cultes protestants par le décret du 26 mars 1852 et, en ce qui concerne l'église de la confession d'Augsbourg, par le décret du 12 mars 1880, chaque paroisse était administrée par un *conseil presbytéral* sous l'autorité du consistoire.

Un certain nombre de paroisses formaient une circonscription consistoriale. Le conseil presbytéral du ch.-lieu recevait le titre de *consistoire.* La séparation des Eglises et de l'Etat les a abolis.

— Admin. colon. *Conseil supérieur des colonies.* Le *conseil supérieur des colonies* est une assemblée purement consultative, placée auprès du Gouvernement, et qui a pour mission de donner son avis sur les projets de loi ou de décrets, et, d'une manière générale, sur toutes les questions que le ministre des colonies juge bon de lui soumettre. Créé en 1883, le conseil supérieur a été réorganisé par un décret du 28 septembre 1920. Il comprend trois conseils qui se réunissent et délibèrent ensemble ou séparément : 1° un *haut conseil colonial* composé des anciens ministres des colonies et des anciens gouverneurs généraux; 2° un *conseil économique des colonies* divisé en sept sections (produits d'alimentation, matières grasses, textiles, produits miniers, produits forestiers, transports, tourisme et propagande); les sénateurs et députés des colonies et les délégués élus par les diverses colonies font partie de cette seconde section; 3° un *conseil de législation coloniale.*

Conseil colonial. Le nom de *conseil colonial* a été donné, à plusieurs reprises, aux assemblées locales élues dans les colonies françaises. Une loi du 24 avril 1833, dans le but de doter ces colonies de leur autonomie administrative, créa à la Réunion, à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Guyane des conseils coloniaux, qui y remplacèrent les conseils généraux. Le conseil colonial, petit parlement local, votait le budget et rendait des *décrets coloniaux.* Les conseils coloniaux, auxquels on reprochait des abus de pouvoir et des gaspillages continuels, furent supprimés en 1848.

Deux conseils coloniaux ont été créés sous la troisième République : l'un en Cochinchine en 1880, l'autre au Sénégal en 1920. Les attributions de ces conseils sont les mêmes que celles des conseils généraux des colonies. V. COLONIE.

Conseil privé. Les *conseils privés* jouent, dans les colonies françaises, un rôle analogue à celui des conseils de préfecture dans les départements de la métropole. Leur composition, qui varie légèrement avec les colonies, est en principe la suivante : 1° le gouverneur, président; 2° les principaux chefs d'administration ou de service; 3° deux habitants notables désignés par le gouvernement. Complété par l'adjonction de magistrats désignés par le gouverneur, le conseil privé se transforme en tribunal administratif, et prend le nom de *conseil du contentieux administratif.* En cette qualité, il est juge de droit commun en matière administrative (décret du 5 août 1881).

Le conseil privé n'existe que dans les colonies les plus anciennes ou les plus importantes; dans celles qui n'ont encore qu'une organisation administrative rudimentaire, il est remplacé par un simple *conseil d'administration.*

— Instr. publ. *Conseil supérieur de l'instruction publique.* Placé auprès du ministre de l'instruction publique comme conseil et comme tribunal, composé de membres appartenant aux trois ordres de l'enseignement public et privé, élus ou nommés par décret, il tient deux assemblées ordinaires par an. Il donne son avis sur les projets de règlement touchant à l'enseignement, à l'administration et à la discipline, et il statue en appel, et en dernier ressort, sur les jugements rendus par les conseils académiques en matière contentieuse et disciplinaire et sur ceux des conseils départementaux de l'enseignement primaire portant interdiction d'enseigner.

Conseil académique. Placé auprès du recteur comme conseil et tribunal, composé de membres de droit, ou choisis par le ministre, ou élus, il tient deux sessions ordinaires annuelles. Ses attributions s'étendent sur tout ce qui concerne les établissements d'enseignement secondaire.

Conseil départemental de l'enseignement primaire. Composé de membres de droit, ou élus, ou nommés par le ministre, ce conseil tient, sous la présidence du préfet, des réunions trimestrielles. *Attributions :* 1° *pédagogiques :* règlement des écoles, programmes et méthodes, avis sur les réformes; 2° *administratives :* écoles à établir, titularisations, promotions, récompenses; 3° *contentieuses et disciplinaires :* application des peines disciplinaires les plus graves, avis sur celles que prononcent le préfet et l'inspecteur d'académie, sauf la censure.

Conseil des universités. Chaque université est régie, tant au point de vue administratif qu'au point de vue financier et disciplinaire, par un conseil de l'université. V. UNIVERSITÉ.

Conseils des facultés. Le doyen est assisté, au point de vue administratif, par le conseil de la faculté, composé des professeurs titulaires et adjoints; au point de vue technique et pédagogique, par l'assemblée générale de la faculté, composée de tous les « docteurs » de la faculté.

— Admin. milit. *Conseil d'administration.* Tout corps de troupes possède un conseil, composé de cinq membres (chef de corps président, major rapporteur, trésorier secrétaire, officier d'habillement et un commandant d'unité administrative) chargé de diriger l'administration du corps et de surveiller la gérance des unités administratives.

Conseil de défense. Dans toute place de guerre assiégée est constitué un conseil de défense composé du gouverneur, de son adjoint, des commandants de l'artillerie et du génie, des deux colonels plus anciens ou officiers du grade le plus élevé de la garnison. Le gouverneur reste seul responsable.

Aux colonies, chaque Groupe ou chaque colonie non groupée a un conseil de défense qui peut se réunir quand besoin est. Il comprend notamment le gouverneur général et l'officier commandant supérieur des troupes.

Conseil de discipline. Il prononce sur l'envoi des soldats aux sections spéciales. Le chef de corps le convoque sur demande du commandant d'unité dont le rapport est visé par le chef de bataillon et le lieutenant-colonel. Un officier supérieur préside le conseil; les deux plus anciens capitaines et lieutenants pris hors de l'unité de l'inculpé en sont membres. Le capitaine plaignant et l'inculpé entendus, le conseil émet un avis qui, s'il est défavorable, est transmis hiérarchiquement au commandant de corps d'armée et au ministre. Ce dernier prononce (loi du 11 avril 1910).

Sont également passibles du conseil de discipline, les caporaux ou soldats commissionnés en instance de révocation.

Conseil d'enquête. Les conseils d'enquête examinent les faits pouvant entraîner la réforme ou la révocation des officiers, sous-officiers ou assimilés qui leur sont déférés. Leur composition varie suivant le grade des coupables.

Conseil de guerre. Tout commandant de troupe isolée, en campagne, qui prend l'avis de ses subordonnés, les réunit en *conseil de guerre;* mais quel que soit l'avis émis, qu'il soit ou non suivi, le chef reste toujours responsable du sort de sa troupe et de l'exécution de la mission qu'on lui a confiée.

Les *Conseils de guerre,* tribunaux chargés de juger les militaires; et les *Conseils de révision* chargés d'examiner les pourvois formés contre les jugements des conseils de guerre ont été remplacés en 1928 par des *tribunaux militaires.* V. JUSTICE MILITAIRE et TRIBUNAUX MILITAIRES.

Conseils de révision (recrutement). Il y en a un par département, qui, au point de vue de la formation des classes de recrutement, prononce sur l'aptitude des jeunes gens au service militaire et sur les cas d'exemption ou de sursis d'incorporation.

Présidé par le préfet ou le secrétaire général de la préfecture, il comprend un conseiller général, un conseiller d'arrondissement, un officier général ou supérieur. Aucun représentant élu d'un canton ne peut en faire partie dans la tournée du conseil sur le territoire de son canton. Le conseil est assisté d'un sous-intendant militaire, du commandant de recrutement et d'un officier de gendarmerie.

Le sous-préfet et les maires des communes intéressées assistent aux séances et peuvent présenter des observations. Les séances ont lieu au chef-lieu de chaque canton. Les jeunes gens se présentent, sont examinés, expriment leurs desiderata et font valoir leurs titres à dispenses ou autres droits. Les absents sont déclarés bons.

Les conseils de révision ne décident plus pour les soutiens indispensables de famille. Un conseil spécial, composé du juge de paix président, du contrôleur des contributions directes, du receveur de l'enregistrement, d'un délégué du bureau d'assistance et d'un délégué de sociétés de secours mutuels approuvées, statue sur les demandes d'allocations adressées par les familles au maire de leur commune.

Conseils de santé ou *d'hygiène*. Composés de médecins et pharmaciens militaires, ils examinent toutes les questions relatives à l'hygiène des troupes.

Conseil supérieur de la défense nationale. Trois ministères : guerre, marine et colonies, ont dans leurs attributions respectives une part de la défense nationale. En vue d'assurer la coordination de leurs efforts et l'unité de vues nécessaire, un décret de 1906 a créé le *Conseil supérieur de la défense nationale* comprenant, sous la présidence du président du Conseil, les ministres des affaires étrangères, des finances, de la guerre, de la marine et des colonies. Le président de la République en prend la présidence, quand il le convoque. Un décret de 1913 adjoignait le ministre de l'intérieur et décidait la création d'une *commission d'études* chargée de préparer toutes les questions à soumettre aux délibérations du conseil.

La guerre de 1914-1918 ayant révélé l'insuffisance de cette organisation, un décret du 17 novembre 1921 a réorganisé le Conseil supérieur de la défense nationale en le complétant par l'adjonction du ministre des travaux publics et des vice-présidents des conseils supérieurs de la guerre et de la marine. Il a constitué la commission d'études en quatre sections chargées respectivement de ce qui concerne la conduite de la guerre, l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre, les fabrications de toute nature, les ravitaillements et transports. Enfin, il a créé un *secrétariat général permanent* chargé de centraliser les affaires à soumettre à la commission.

Conseil supérieur de la guerre. Son existence comme organe permanent autonome du haut commandement remonte au décret du 12 mai 1888, mais son organisation actuelle a été fixée par décret du 23 janvier 1920 modifié le 1er juillet suivant. Présidé par le ministre de la guerre, le conseil supérieur de la guerre est chargé de fournir des avis motivés sur les questions se rattachant à la préparation de la guerre. Sa composition est ainsi fixée : le ministre de la guerre président, les maréchaux de France, douze généraux de division (au maximum) dont le chef d'état-major général, membres avec voix délibérative. Lui sont adjoints avec voix consultative le chef d'état-major général de la marine et un autre membre du conseil supérieur de la marine désigné par le ministre de la marine. Les généraux de division qui en font partie sont choisis parmi ceux ayant commandé un corps d'armée pendant un an au moins et susceptibles de recevoir le commandement d'un groupe d'armées ou d'une armée à la mobilisation.

Le conseil est obligatoirement consulté sur tous sujets intéressant l'organisation de l'armée, l'instruction des troupes, la mobilisation, les plans de concentration, l'établissement de nouvelles voies ferrées, routières, aériennes, de nature à influencer les opérations militaires, le matériel, les places fortes ou régions fortifiées, l'organisation des systèmes défensifs des frontières terrestres et côtières.

Le président de la République peut provoquer sa réunion et en prendre la présidence. Dans ce cas, le président du Conseil assiste à la séance, et éventuellement le ministre de la marine. Le maréchal de France ou général de division appelé à commander les armées françaises en temps de guerre prend, en temps de paix, le titre de vice-président du conseil supérieur de la guerre.

— Mar. Toutes les questions fondamentales intéressant la marine sont généralement soumises au *Conseil supérieur de la marine*, mais seulement à titre consultatif. Sa composition en nombre et en qualité a considérablement varié. Son nom même n'a pas joui d'une stabilité parfaite : Conseil d'amirauté après la guerre de 1870, il s'est appelé pendant quelques années Comité des inspecteurs généraux, pour recevoir enfin son appellation actuelle. Aujourd'hui le conseil supérieur de la marine comprend une section permanente, composée généralement des cinq vice-amiraux les plus anciens du cadre actif, dont le doyen exerce la vice-présidence du conseil.

— Dr. civ. *Conseil judiciaire*. Le *conseil judiciaire* est une personne chargée d'assister pour certains actes les faibles d'esprit et les prodigues (art. 513 à 515 C. civ.). Il est nommé par le tribunal civil, à la suite d'une procédure identique à celle de l'interdiction. Sans son assistance l'incapable ne peut plaider, transiger, emprunter, aliéner, hypothéquer, recevoir un capital mobilier : la jurisprudence a d'ailleurs tendance à élargir le rôle du conseil, par exemple en matière d'obligations.

Conseil de famille. Le *conseil de famille* est une assemblée de parents chargée de veiller aux intérêts de membres de la famille qui sont dans un état d'incapacité.

Cette institution remonte à l'ancien droit coutumier. C'est le conseil de famille qui autorise le mariage des mineurs de vingt et un ans qui n'ont plus d'ascendants. Il exprime *consultativement* son opinion sur l'opportunité d'une interdiction, de l'émancipation d'un mineur orphelin de dix-huit ans. Ses fonctions sont surtout importantes en matière de tutelle. Il nomme les tuteurs dans les cas fixés par la loi, et, dans toute tutelle, il nomme le subrogé-tuteur. Il prononce, sauf recours au tribunal civil, la destitution des tuteurs incapables ou indignes ; il contrôle la gestion des tuteurs. V. TUTELLE.

Le conseil de famille (C. civ., art. 407 à 410) est composé, non compris le juge de paix, de six parents ou alliés, de l'un ou l'autre sexe, pris tant *dans la commune où la tutelle sera ouverte* que dans la distance de deux myriamètres, moitié du côté paternel, moitié du côté maternel, et en suivant l'ordre de proximité dans chaque ligne. Le siège du conseil de famille est fixé *dans la commune où la tutelle s'est ouverte*. Quelquefois il peut y avoir plus de six membres dans le conseil de famille : c'est lorsqu'il existe des frères ou sœurs germains en nombre supérieur à six. A défaut de parents en nombre suffisant dans la distance fixée par la loi, on peut appeler des parents ou alliés domiciliés au delà, ou même des amis du père ou de la mère du mineur. Le juge de paix préside les délibérations avec voix délibérative et prépondérante en cas de partage.

Conseil des prud'hommes. — V. PRUD'HOMMES.

Conseil supérieur de la magistrature. — C'est la Cour de cassation qui exerce le pouvoir disciplinaire à l'égard des magistrats de l'ordre judiciaire. Elle peut, sur la demande du ministre de la justice, leur appliquer, après les avoir entendus, des peines disciplinaires allant de la censure à la déchéance.

— Dr. commerc. *Conseil d'administration (d'une société anonyme)*. V. SOCIÉTÉ.

Conseil de surveillance, Conseil d'actionnaires élus par l'assemblée de ceux-ci, dans les sociétés en commandite par actions et chargé de surveiller les gérants dans l'intérêt des actionnaires. V. SOCIÉTÉ.

— Franc-maçonn. On donne le nom de *conseils* à des ateliers d'un degré supérieur à la loge, tels le *conseil des chevaliers d'Orient*, qui dura de 1750 à 1773 et disparut après la fondation du *Grand-Orient de France*, le *conseil souverain des empereurs d'Orient et d'Occident*, et surtout le *suprême conseil*. Celui-ci, originairement conseil des grands inspecteurs généraux du rit écossais ancien, est devenu une puissance maçonnique reconnue par un certain nombre de loges. Il y a des suprêmes conseils en France, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Belgique, en Italie, etc.

Conseil international des recherches scientifiques. V. RECHERCHES.

Conseils de prud'hommes (MÉDAILLE DES), décernée par le ministère de la justice aux patrons, ouvriers et secrétaires de conseils de prud'hommes après vingt années de services dans un conseil qui juge au moins cent affaires par an. La médaille ne comporte pas de ruban ; elle est accompagnée d'un diplôme.

Conseil de Pierre de Fontaines (LE), ouvrage de droit coutumier, composé vers 1253 par Pierre de Fontaines, bailli de Vermandois. *Le Conseil de Pierre de Fontaines* a été édité par Du Cange (Paris, 1668), et par Marnier (1845).

Conseils paternels (LES), tableau de Terborch, au musée d'Amsterdam. Une jeune fille, en robe de satin blanc, debout devant ses parents assis, reçoit les conseils de son père. (V. planche *Beaux-Arts XXXVI*.)

CONSEIL-DUMESNIL (Gustave-Antoine-Marie), général français, né en 1813 à Cologne (alors département français de la Roër), mort en 1877. Brillant officier supérieur en Crimée et en Italie en 1859, il commanda, en août 1870, la 1re division du 7e corps, avec laquelle il assista à Frœschwiller, et fut fait prisonnier à Sedan.

CONSEILLABLE [*sè-yabl'*] adj. Qui peut être conseillé : *Démarche peu* CONSEILLABLE. (Peu us.)

CONSEILLEMENT [*sè-ye-man*] n. m. Conseil. (Vx.)

CONSEILLER [*sè-yé*] v. tr. (de *conseil*). Donner conseil à : *Aimez qu'on vous* CONSEILLE *et non pas qu'on vous loue.* (Boileau.) || Recommander : CONSEILLER *le courage.* CONSEILLER *de veiller.* CONSEILLER *l'hydrothérapie. Vous a-t-il* CONSEILLÉ *beaucoup de lâchetés?* (Corneille.)

— *Fig.* Inspirer, servir de motif pour : *La faiblesse* CONSEILLE *la prudence.*

— ***Se conseiller,*** v. pr. : *Avant de conseiller autrui, il faut savoir* SE CONSEILLER *soi-même.*

— Au sens passif : *Certains actes ne doivent pas* SE CONSEILLER (être recommandés).

— Avec réciprocité : *Deux associés qui s'entendent et* SE CONSEILLENT *bien sont presque sûrs de réussir.*

— ANTON. **Déconseiller, détourner, dissuader.**

CONSEILLER [*sè-yé*], **ÈRE** n. (de *conseil*). Qui donne des conseils : *Un* CONSEILLER *expérimenté. Une bonne* CONSEILLÈRE. *Ne faut-il que délibérer, la cour en* CONSEILLERS *foisonne.* (La Fontaine.) ; — et au fig. : *La passion est mauvaise* CONSEILLÈRE. *Le devoir n'est pas un* CONSEILLER, *c'est un maître.* (J. Simon.)

— Dans le langage des précieuses du XVIIe siècle, *Conseiller des grâces*, Miroir.

— Membre d'un conseil quelconque. Titre des juges de certaines cours : CONSEILLER *d'Etat, de préfecture.* CONSEILLER *à la Cour de cassation, à la Cour des comptes*, etc. V. CONSEIL.

— *Conseiller au parlement.* V. PARLEMENT. || *Conseiller à la Cour des monnaies.* V. MONNAIE.

— Adjectiv. : *Un valet* CONSEILLER.

— ENCYCL. *Conseillers d'honneur.* On nommait ainsi des conseillers du parlement qui, sans être tenus à des fonctions régulières, avaient droit de séance. Il y avait les conseillers d'honneur nés, tels les archevêques et évêques des villes où il y avait une cour du parlement, et ceux qui étaient nommés par le roi, tels les *conseillers chevaliers d'honneur*, officiers créés sous le règne de Louis XIV. Ils jouissaient des mêmes privilèges que les officiers des cours, avec voix délibérative.

Conseillers d'agriculture de la France. — On désigne officiellement de ce nom des correspondants du ministère de l'agriculture institués, par décret du 23 mai 1901, dans les colonies françaises et les pays étrangers, et choisis « parmi les agriculteurs, savants, fonctionnaires, industriels ou négociants jouissant d'une grande notoriété et susceptibles de fournir des renseignements utiles à l'agriculture, les industries agricoles ou le commerce des produits agricoles ». Les conseillers d'agriculture sont nommés par décret. Ils sont en relation permanente et directe avec l'Office des renseignements agricoles (direction de l'agriculture). Ils peuvent être chargés de missions spéciales. Leurs fonctions sont entièrement gratuites.

Conseiller du commerce extérieur. — Titre officiel créé par la loi du 4 mars 1898 et conféré à des négociants et industriels français qui sont chargés de fournir à l'Office national du commerce extérieur (ministère du commerce) les informations de toute nature servant au fonctionnement de cette institution. Les conseillers du commerce extérieur sont nommés pour cinq ans ; leur mandat est renouvelable.

Conseiller du peuple (LE), journal mensuel fondé en avril 1849 par Lamartine, lorsque, à la suite de l'élection présidentielle où le suffrage universel lui préféra le prince Louis-Napoléon Bonaparte, il fut rendu à la vie privée. Inspiré par le souci d'éclairer le peuple, et de sauver la République, ce journal donnait des conseils de modération exprimés sous une forme remarquablement appropriée au but poursuivi. Cette feuille dura trois ans ; le coup d'Etat mit fin à son existence.

CONSEILLEUR [*sè-yeur*], **EUSE** n. Donneur, donneuse de conseils : *Un* CONSEILLEUR *éclairé.*

— PROV. **Les conseilleurs ne sont pas les payeurs.** Défions-nous parfois des conseilleurs ;... ni leur personne, ni leur bourse ne courent le risque qu'ils conseillent.

CONSELICE, ville d'Italie (Emilie, prov. de Ravenne) ; 8.460 hab.

CONSELHEIRO (Antonio), fanatique brésilien, mort à Canudos en 1887. Retiré à partir de 1877, environ, dans les régions forestières de l'Etat de Bahia, il prêcha d'abord une sorte de communisme mystique et une religion fondée sur des interprétations anarchiques du christianisme. Il joignit ensuite à ses prédications des appels à l'insurrection contre le gouvernement républicain. Entouré de quelques milliers de fanatiques, il repoussa plusieurs expéditions militaires, mais fut enfin battu et tué par les troupes gouvernementales.

CONSELVE, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue) ; 7.090 hab. Ch.-lieu de district. Cultures maraîchères.

CONSÉMINÉ, E adj. (du lat. *cum*, avec, et *semen*, semence). Se dit d'un terrain semé de graines de diverses espèces.

CONSENS [*sanss*] n. m. (lat. *consensus*). Dr. canon. Approbation donnée, à Rome, de la résignation d'un bénéfice.

CONSENSUEL [*san-su-èl'*], **ELLE** adj. (de *consens*). Dr. Se dit d'un contrat formé par le seul consentement des parties, sans que la manifestation de ce consentement soit soumise à aucune forme. (Dans notre droit, tous les contrats, sauf exception formellement prévue par la loi, sont consensuels.)

— Physiol. *Réflexe consensuel*, Réflexe se produisant dans un organe double quand l'un seulement des deux est excité. (Si, par exemple, un rayon lumineux tombe sur l'œil droit, le réflexe pupillaire se manifeste également, quoiqu'un peu plus faiblement, dans l'œil gauche, bien que celui-ci soit demeuré à l'abri du rayon lumineux, dans l'obscurité.)

CONSENSUS [*sin-suss*] n. m. (mot lat.) Accord de plusieurs personnes. || Physiol. Accord de plusieurs organes, dans l'accomplissement d'une fonction vitale.

Consensus omnium, loc. lat. signif. Le consentement universel : *Prouver une chose par le* CONSENSUS OMNIUM.

CONSENTANT [*san-tan*], **E** adj. Qui consent : *Les parties* CONSENTANTES.

— GRAMM. On dit : *Il* Y *est* CONSENTANT, et non pas : *Il* EN *est* CONSENTANT.

— ANTON. **Opposant, récalcitrant, résistant.**

CONSENTEMENT [*san-te-man*] n. m. (de *consentir*). Action de consentir : *Donner, refuser son* CONSENTEMENT. CONSENTEMENT *verbal.* CONSENTEMENT *par écrit.* || Adhésion, identité de pensée ou d'opinion : *On ne peut refuser son* CONSENTEMENT *à ce qui paraît revêtu du caractère de l'évidence.* || Adhésion d'un grand nombre de personnes : *Le* CONSENTEMENT *universel est un indice, mais non pas une preuve absolue.*

— *Du consentement de,* Selon l'adhésion ou selon l'avis unanime de...

— Dr. *Consentement exprès,* Celui qui est écrit ou exprimé verbalement. || *Consentement tacite,* Celui qui est supposé par la loi dans le cas où la volonté contraire n'est pas exprimée.

— SYN. **Consentement, acquiescement, adhésion, agrément, approbation.** V. ACQUIESCEMENT.

— **Consentement, assentiment.** V. ASSENTIMENT.

— ANTON. **Nolition, opposition, refus, résistance.**

CONSENTES [*sin-tèss*] (DII) adj. et n. m. pl. Antiq. rom. Désigne un groupe de douze divinités formant, d'après la religion romaine, le conseil suprême des dieux, présidé par Jupiter. — Au sing. DEUS et DEA CONSENS.

— ENCYCL. Ce culte romain se répandit dans tout l'empire, mais associé au culte de *Jupiter Capitolin*. Les *dii consentes* étaient invoqués toujours ensemble. Le poète Ennius nous a, en deux vers, conservé leurs noms :

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovi', Neptunus, Volcanus, Apollo.

Ce sont les douze grandes divinités de la mythologie gréco-latine. Les *dii consentes* avaient à Rome, au pied du Capitole, un portique qui renfermait leurs statues dorées. Ce portique existe encore ; les statues ont disparu.

CONSENTIR [*san*] v. intr. (lat. *consentire ;* de *cum*, avec, et *sentire*, sentir, penser. — Se conjugue comme *sentir.*) Tomber d'accord sur, accepter, admettre : CONSENTIR *au mariage de son fils. L'argot, qu'on y* CONSENTE *ou non, a sa syntaxe et sa poésie. Je* CONSENS *qu'une femme ait des clartés de tout.* (Molière.)

— *Par extens.* Se résigner à : *Il* CONSENT *à mourir.*

— *Fig. et absolum.* Concourir, agir d'un commun accord : *Toutes les parties de l'univers* CONSENTENT. (Vx.)

— GRAMM. On disait autrefois *Consentir de* avec un verbe à l'infinitif : *Mais enfin je* CONSENS D'*oublier le passé.* (Racine). — *Consentir à* a prévalu. (On dit à tort *Consentir* À CE QUE au lieu de *Consentir* QUE, avec un verbe à un mode personnel.)

— Mar. S'emploie en parlant d'un navire, d'un mât, d'une vergue, d'une pièce de charpente, qui a plié ou cédé sous un effort.

— *Transitiv.* Autoriser, accepter : CONSENTIR *un délai, une hypothèque. Cependant on me dit qu'il* CONSENT *l'hyménée.* (Corneille.) CONSENTEZ *de bon gré les sacrifices nécessaires.*

— PROV. **Qui ne dit mot consent,** Ne pas élever d'objection c'est donner son adhésion.

— SYN. **Consentir, accéder, acquiescer, adhérer, souscrire.** V. ACCÉDER.

— ANTON. **S'opposer, protester contre, se refuser à, regimber, résister, tenir tête.**

CONSENTIUS (Publius) ou **CONSENCE**, nom porté par trois personnages au Ve siècle. Le premier, né à Narbonne, mort vers 450, composa des poèmes, des tragédies, des histoires, etc. — Son fils, comte du palais sous Valentinien III, remplit une importante mission auprès de Théodose le Jeune, et termina ses jours à Narbonne. — Ce second Consentius eut un fils, qui se livra avec succès à la poésie lyrique. On ne sait auquel de ces Consentius attribuer : *Ars P. Consentii V. C. de duabus partibus orationis,*

nomine et verbo, publié par Sichard (Bâle, 1528), et *Ars de barbarismis et metaphasmis*, publié par Buttmann (Berlin, 1817).

CONSÉQUEMMENT [*ka-man*] adv. (de *conséquent*). En conséquence, par suite : *Un aérostat est plus léger que l'air* : CONSÉQUEMMENT, *il s'élève*. || Avec suite, avec logique : *Bien définir ses mots pour parler* CONSÉQUEMMENT. (Bossuet.) [Vx.]

— *Conséquemment à*, En conséquence de, selon la nature de : *Agir* CONSÉQUEMMENT *à ses principes*.

CONSÉQUENCE [*kanss'*] n. f. Déduction tirée d'un principe ou d'un fait à l'aide du raisonnement. (En logique, on donne plus particulièrement ce nom à la conclusion d'un syllogisme, considérée non point comme proposition absolue, mais dans la manière dont elle est déduite des prémisses : *Le conséquent peut être vrai et la* CONSÉQUENCE *fausse*.)

— *Par extens.* Esprit de déduction : *C'est un difficile problème que d'allier la hauteur et la* CONSÉQUENCE *naturelle du philosophe avec la flexibilité d'esprit et le bon sens du praticien.* (Guizot.) || Suite dans les idées, dans la conduite : *La vie d'un homme doit avoir de la* CONSÉQUENCE.

— Suites qu'une chose peut amener : *La douleur est une* CONSÉQUENCE *nécessaire de la sensibilité physique.* || Suite grave, importance : *Chose de* CONSÉQUENCE. *Affaire sans* CONSÉQUENCE.

— *Personne de conséquence*, Personne importante par son rang. || *Homme sans conséquence*, Homme sur lequel on ne peut faire aucun fond, ou dont on ne fait aucun cas.

— Astron. Mouvement réel ou apparent d'une planète, d'orient en occident.

— Loc. DIV. *Tirer à conséquence, Etre de conséquence*, Etre important : *Ce que j'ai à vous communiquer* EST D'*une extrême* CONSÉQUENCE. (A. France.) || *En conséquence*, Conséquemment, en raison de : *Les jaloux voient de travers et se conduisent* EN CONSÉQUENCE. — *En conséquence de*, En vertu, en raison de : *Etre vêtu et chaussé* EN CONSÉQUENCE DE *la saison*. (G. Sand.)

— SYN. **Conséquence, conclusion, effet.** V. CONCLUSION.

— ANTON. **Cause, principe. — Prémisses. — Inconséquence.**

— ENCYCL. Logiq. La *conséquence* est la nécessité logique avec laquelle un jugement s'impose à nous, étant donné la vérité ou la fausseté d'un autre jugement. — Par extension, on appelle *conséquence* la conclusion d'un raisonnement déductif, c'est-à-dire d'un raisonnement qui repose sur les lois de l'accord de la pensée avec elle-même. (La déduction est *immédiate* quand la conclusion est tirée d'une seule prémisse, et *médiate* quand elle est tirée de plusieurs prémisses. V. CONTRADICTION, CONVERSION, DÉDUCTION, DÉMONSTRATION, OPPOSITION, et SYLLOGISME.)

CONSÉQUENT [*kan*], **E** adj. (lat. *consequens;* de *consequi*, suivre comme conséquence). Qui raisonne ou agit avec suite, avec logique : *L'esprit de l'homme est plus pénétrant que* CONSÉQUENT. (Vauvenargues.)

— GRAMM. *Conséquent* ne doit jamais s'employer dans le sens de considérable, important. On ne doit pas dire : *Personnage* CONSÉQUENT (quoiqu'on dise bien : *un personnage de conséquence*), ni : *Maison* CONSÉQUENTE.

— *Conséquent à* ou *avec*, Qui fait suite, qui est en rapport avec : *Tous les êtres ont une organisation* CONSÉQUENTE *à leur destination.* (J.-J. Rousseau.) || Philos. *Conséquent de...* Qui est la suite, la résultante de : *L'étendue n'est point* CONSÉQUENTE DE *la pensée.* (C. Boulainvilliers.) [Peu us.]

— Arithm. V. PROPORTIONS.

— Phys. *Points conséquents*, Pôles intermédiaires qui existent, dans certains aimants, entre les deux pôles principaux. V. AIMANT.

— ANTON. **Inconséquent.**

CONSÉQUENT [*kan*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Logiq. Seconde proposition d'un enthymème ou raisonnement composé de deux propositions, dont la seconde est la conséquence de la première, qu'on nomme « antécédent » : *Un* CONSÉQUENT *absurde ne peut être déduit logiquement que d'un antécédent faux.*

— Gramm. Terme relatif, conjonctif, qui est en rapport avec un autre terme qui le précède (réellement ou logiquement) et qu'on appelle *antécédent*.

— Math. anc. Second terme d'un rapport.

— Mus. Nom que l'on donne parfois au contre-sujet de la fugue, dont on nomme alors le sujet *antécédent*.

— Rhét. anc. Développement oratoire des faits qui ont suivi le fait principal.

— *Par conséquent*, loc. adv. En conséquence de, par résultat de, par suite.

CONSÉQUENTIEL [*kan-si-èl*], **ELLE** adj. Qui est la conséquence.

CONSERANS. Géogr. V. COUSERANS.

CONSERVATAIRE [*sèr-va-tèr'*] adj. Dr. Se dit en parlant de personnes qui gardent un droit de possession.

CONSERVATEUR [*sèr'*], **TRICE** n. Qui conserve, qui a la mission ou la propriété de conserver : CONSERVATEUR *des hypothèques, de musée, des eaux et forêts;* et au fig. : *Le peuple est le véritable* CONSERVATEUR *de la liberté.* (Lamennais.)

— Admin. Nom donné à des fonctionnaires chargés soit de la constatation de certains actes intéressant les particuliers, soit de la garde, de l'administration et de l'entretien de biens, de monuments ou d'objets appartenant à l'Etat ou à des collectivités publiques. V. la partie *encycl.*

— Hist. *Grand conservateur de Malte*, Haut fonctionnaire de l'ordre, chargé de l'administration des fonds généraux. || *Conservateurs de la légitimité*, Association royaliste fondée sous la Restauration contre le régime constitutionnel adopté par Louis XVIII et ses successeurs.

— Polit. Partisan d'un système dans lequel on cherche à assurer la continuation de l'état politique présent, en rejetant les révolutions qui le modifieraient. || En France, dans le langage courant, Partisan d'un régime monarchique ou impérial. — En Angleterre, on dit aussi TORIES. V. TORY.

— *Adjectiv.* Qui conserve, qui cherche ou tend à conserver : *L'hygiène est à la fois préservatoire et* CONSERVATRICE. *Mesures* CONSERVATRICES.

— *Sénat conservateur*, Nom donné, en France, sous le premier et sous le second Empire, au Sénat, chargé de veiller au maintien de la Constitution.

— ENCYCL. *Le conservateur des hypothèques*, placé en principe au chef-lieu de chaque arrondissement judiciaire, procède aux formalités prescrites par le Code civil et par la loi du 23 mars 1855 en vue de la publicité des transmissions immobilières et de la conservation des hypothèques grevant les immeubles. Il constate sur ses registres les inscriptions et transcriptions et perçoit, pour le compte du Trésor, les droits fiscaux exigibles pour l'accomplissement de ces formalités. Depuis 1927, il y a des recettes-conservations dont les titulaires sont à la fois receveurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre et conservateurs des hypothèques. V. HYPOTHÈQUE.

En Tunisie, au Maroc et dans les colonies où le régime métropolitain de la propriété foncière n'est pas applicable, il existe des *conservateurs de la propriété foncière* chargés, notamment, de l'immatriculation des immeubles sur les registres publics et des inscriptions modifiant la condition juridique des immeubles immatriculés.

A Paris, au ministère des finances, un *conservateur des oppositions* reçoit, enregistre et suit les saisies-arrêts, oppositions, cessions ou transports qui peuvent frapper les sommes dues par l'Etat et payables dans le département de la Seine. V. OPPOSITION.

Le *conservateur des forêts*, placé à la tête des divisions forestières territoriales, surveille les préposés forestiers de son arrondissement, au moyen d'inspections générales ou de visites particulières, veille à l'observation des règlements forestiers, à la constatation des contraventions et délits. Il examine les aménagements, les travaux de recepage, repeuplement, dessèchement et autres améliorations. Il détermine l'assiette des coupes ordinaires ou extraordinaires, dresse les cahiers de charges, assure la publicité par affiches et assiste aux adjudications. V. FORÊTS.

Les *conservateurs de bibliothèques* dirigent, sous l'autorité des administrateurs, les services des principales bibliothèques publiques appartenant soit à l'Etat, soit aux villes.

Il en est de même des *conservateurs des musées* chargés soit personnellement, soit sous l'autorité d'un directeur ou d'un directeur général, de surveiller, entretenir et accroître les collections d'œuvres ou d'objets d'art.

Conservateur (LE), revue hebdomadaire du parti royaliste sous Louis XVIII, qui ne vécut que dix-huit mois (octobre 1818-mars 1820), mais qui fut et demeura célèbre par la qualité de ses collaborateurs : Chateaubriand, Lamennais, Bonald, Castelbajac, La Luzerne. Elle soutint avec ardeur et talent la Monarchie constitutionnelle. Elle avait pour devise : *le Roi, la Charte et les honnêtes gens.* Son principal adversaire était la revue libérale *la Minerve*.

CONSERVATIF [*sèr'*], **IVE** adj. Qui a pour objet de conserver : *Règlement* CONSERVATIF.

CONSERVATION [*sèr-va-si*] n. f. Action de conserver, de maintenir dans son état propre : *Veiller à la* CONSERVATION *de tableaux, de denrées*, etc. ; — et *au fig.* : CONSERVATION *des droits.* — (Se dit particulièrement et absolument de l'action qui tend à prolonger la vie : *L'instinct de la* CONSERVATION.)

— Le résultat de cette action : *Ouvrage dans un état de parfaite* CONSERVATION.

— Dr. et Admin. Fonctions d'un conservateur. Administration régie par un conservateur. Local de service du conservateur : *La* CONSERVATION *des eaux et forêts. La* CONSERVATION *des hypothèques.* || *Conservation forestière*, Division du territoire placée sous la surveillance d'un conservateur des forêts.

— Industr. et Econ. dom. Conservation des denrées alimentaires. V. CONSERVE.

— Mécan. *Conservation des forces vives.* V. ÉNERGIE. FORCE (*vive*). — *Conservation du mouvement du centre de gravité.* V. la partie *encycl.*

— Politiq. Action de ceux qui s'opposent aux changements, et s'efforcent de maintenir l'ordre de choses existant : *L'esprit de* CONSERVATION *l'emporte souvent sur l'esprit de progrès.*

— Techn. *Conservation des bois.* V. BOIS. — *Conservation des pierres.* V. SILICATISATION.

— ENCYCL. Mécan. *Conservation du mouvement du centre de gravité.* Quand un corps se meut, le centre de gravité du corps décrit une trajectoire qui ne dépend absolument que des forces extérieures ; les forces intérieures peuvent changer, le centre de gravité ne modifie en aucune façon son mouvement. Quand une bombe vient à éclater, le centre de gravité des différents éclats continue à décrire sa trajectoire, car les forces extérieures, qui sont les poids des différents éclats, n'ont pas été modifiées ; lorsqu'un éclat vient à toucher le sol, la résistance du sol intervient et la trajectoire du centre de gravité se modifie.

CONSERVATISME [*sèr-va-tissm'*] n. m. Opinion de personnes qui appartiennent au parti conservateur.

CONSERVATISTE [*sèr-va-tisst'*] n. et adj. Se dit des partisans du conservatisme. (Peu us.)

CONSERVATOIRE [*sèr, toir'*] adj. Qui conserve, qui a pour but de conserver (usité dans le langage du droit) : *Saisie* CONSERVATOIRE. V. ACTE.

— Dr. Se dit d'un Acte à la fois urgent pour sauvegarder des intérêts menacés, et assez peu grave pour ne compromettre définitivement aucun droit des intéressés. (Parmi les saisies, on considère comme conservatoires la saisie-gagerie, la saisie foraine et la saisie-revendication.)

CONSERVATOIRE [*sèr', toir'*] n. f. Dr. anc. Tribunal ou siège d'un conservateur : *La* CONSERVATOIRE *de l'Université. Les juges à la* CONSERVATOIRE.

CONSERVATOIRE [*toir'*] n. m. Etablissement où l'on conserve certaines collections, où l'on conserve les traditions d'un art, où l'on forme des sujets dans certaines spécialités : *Le* CONSERVATOIRE *des arts et métiers. Le* CONSERVATOIRE *de musique.* — Se dit absolument du conservatoire de musique de Paris : *Un élève du* CONSERVATOIRE.

— Qquef. *Elève du Conservatoire.... de la Villette*, Mauvais chanteur, par allusion aux abattoirs, où l'on entend des cris discordants.

— *Pop.* Mont-de-piété.

Conservatoire national de musique et d'art dramatique, établissement fondé à Paris en 1795, et consacré à l'enseignement de la musique vocale et instrumentale et de la déclamation lyrique et dramatique.

Avant la création du Conservatoire, l'enseignement du chant se donnait surtout dans les maîtrises des églises ; on vit ouvrir, le 1er avril 1784, une *Ecole royale de chant et de déclamation* qui dépendait de l'Opéra. La direction en était confiée au compositeur Gossec. Elle subsista jusque vers 1795.

La véritable origine du Conservatoire est la Musique de la garde nationale, fondée en 1789 par un capitaine d'état-major, Bernard Sarrette, et qui donna naissance en 1792 à l'*Ecole gratuite de musique de la garde nationale parisienne*, école où furent employés les soixante-dix artistes du corps de musique, et où devaient être admis cent vingt élèves âgés de dix à vingt ans, fils de gardes nationaux. Le 18 brumaire an II (8 nov. 1793), la Convention rendit un décret portant formation, dans la commune de Paris, d'un *Institut national de musique* composé de cent quinze artistes, pour l'exécution et l'enseignement de la musique. Il était chargé de former, dans toutes les parties de l'art musical, six cents élèves, qui recevraient gratuitement leur instruction. L'école était située, à Paris, rue Saint-Joseph.

Adoptant un rapport de Marie-Joseph Chénier, la Convention, dans sa séance du 16 thermidor an III (3 août 1795), rendit un décret portant établissement d'un *Conservatoire de musique* à Paris, et supprimant l'Institut national.

Sarrette fut chargé, comme directeur, de l'organisation du Conservatoire. On nomma cinq inspecteurs de l'enseignement, qui n'étaient autres que Méhul, Grétry, Gossec, Lesueur et Cherubini.

Le Conservatoire, définitivement fixé dans les bâtiments des anciens Menus-Plaisirs du Roi, rue du Faubourg-Poissonnière, fut inauguré le 1er brumaire an V (22 oct. 1796), et reçut trois cent cinquante et un élèves.

Sous la Restauration, le Conservatoire perdit son titre, qui fut transformé en celui d'*Ecole royale de musique*, et fut l'objet de diverses mesures restrictives qui ne purent être maintenues. Un arrêté ministériel du 1er avril 1822, rendant à l'Ecole royale de musique sa dénomination première, nommait Cherubini directeur du « Conservatoire royal de musique et de déclamation » ; Cherubini fut remplacé par Auber en 1842. A Auber succéda Ambroise Thomas (1871), qui lui-même eut pour successeur Théodore Dubois en 1896. Ce poste a été occupé ensuite par Gabriel Fauré en 1905. Henri Rabaud en est titulaire depuis 1920.

En 1911, le siège du Conservatoire a été transféré au n° 14 de la rue de Madrid. Il ne subsiste des anciens locaux que la salle des concerts, réputée pour la perfection de son acoustique.

Un décret du 8 octobre 1905, abrogeant les décrets des 9 septembre 1878 et 5 mai 1896 et les arrêtés des 11 septembre 1878 et 6 août 1894, a réorganisé le Conservatoire national de musique et de déclamation. Il a été modifié par les décrets des 8 novembre 1905, 7 octobre 1919, 14 août 1920 et 6 juin 1921.

Actuellement, le Conservatoire n'a que des élèves externes. L'enseignement, qui était gratuit jusqu'en 1926, comporte une redevance annuelle de 100 francs. Il se divise en neuf sections : 1° solfège et théorie musicale ; 2° harmonie, orgue, contrepoint et fugue, composition ; 3° chant, déclamation lyrique ; 4° piano, harpe ; 5° instruments à archet ; 6° instruments à vent ; 7° classes d'ensemble ; 8° lecture à haute voix, diction et déclamation dramatique ; 9° histoire générale de la musique, histoire et littérature dramatiques. Le Conservatoire est placé sous l'autorité d'un directeur nommé pour cinq ans. Le corps enseignant se compose de professeurs titulaires, de chargés de cours, d'accompagnement, et de répétiteurs. Un conseil supérieur d'enseignement, divisé en deux sections (études musicales, études dramatiques), est chargé de l'inspection des classes. On est admis comme élève par voie d'examen ou de concours. Il y a pour la plupart des classes deux examens semestriels : en janvier et en mai, et un concours annuel pour les prix en juin.

En France, outre le *Conservatoire national de musique et d'art dramatique* de Paris, il y a seize conservatoires qui, administrativement, ont le titre de « succursales » de cet établissement, puis vingt-trois « écoles nationales de musique ». Les conservatoires sont ceux de Boulogne-sur-Mer, Dijon, Douai, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Perpignan, Rennes, Roubaix, Saint-Etienne, Toulouse, Valenciennes. Les conservatoires de Metz et de Strasbourg sont autonomes. Des inspecteurs, nommés par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sont chargés de visiter périodiquement ces écoles.

Conservatoire national des arts et métiers. V. ARTS ET MÉTIERS.

CONSERVATOIREMENT [*sèr, man*] adv. Dr. D'une façon conservatoire, pour conserver : *Opérer* CONSERVATOIREMENT *une saisie*.

CONSERVE [*sèrv'*] n. f. (de *conserver*). Action de conserver. (Ne s'emploie plus que dans l'expression : *de conserve*, v. plus bas). || Ce qui est conservé. Substance alimentaire conservée à l'aide de différents procédés : CONSERVES *de petits pois, de poisson, de gibier.* || Sorte de confiture sèche, faite de substances végétales et de sucre : CONSERVE *de violettes, de fleurs d'oranger, de roses de Provins.*

— Industr. et Econ. dom. V. la partie *encycl.*

— Mar. Navire avec lequel on fait route : *Nous avons perdu notre* CONSERVE. || *De conserve*, loc. adv. Se dit de navires qui naviguent ensemble pour s'aider. *Bâtiments naviguant* DE CONSERVE. — *Par extens. et fam.* De compagnie, ensemble : *Aller* DE CONSERVE *au théâtre.*

— Pharm. Préparation de consistance molle formée d'une substance médicamenteuse ordinairement végétale et d'une forte quantité de sucre qui assure sa conservation tout en rendant son goût plus agréable. (On distingue 1° les conserves préparées avec les plantes fraîches ; 2° les conserves avec les plantes sèches par coction ; 3° les conserves avec les plantes sèches pulvérisées ; 4° les conserves par coction des plantes fraîches dans le sucre, ou *candis*.)

Conserve (XVIIIe s.).

— Typogr. Composition qui passe et repasse, dans certains travaux d'impression, à dates déterminées, et que l'on garde pour éviter de la recomposer.

— Archéol. Au XVIIe siècle, on appelait *conserve de vue* un petit écran ovale ou rond en soie verte que l'on mettait devant les chandelles et les bougies pour en adoucir la lumière.

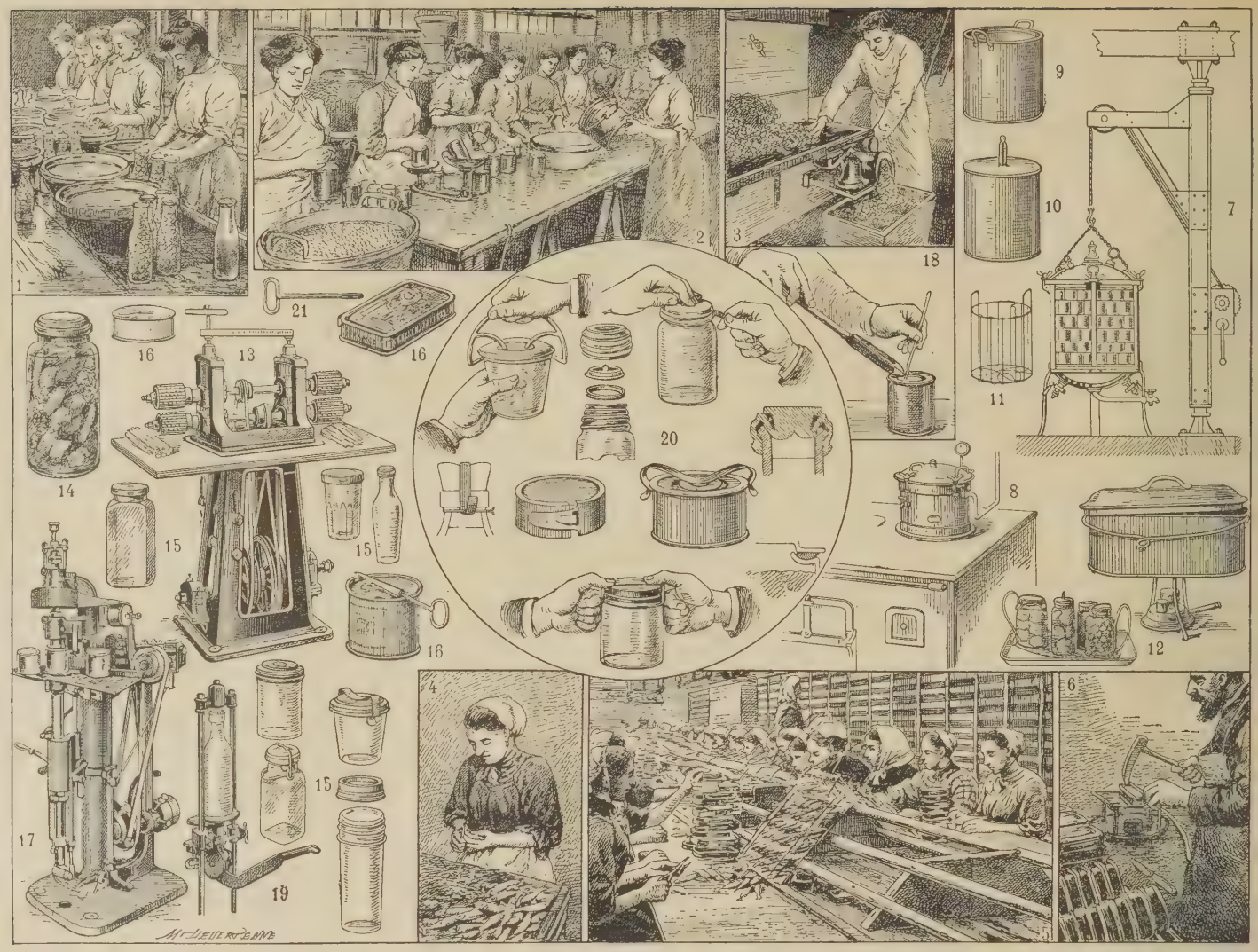

CONSERVES : 1. Mise en flacons de fruits (cerises) ; 2. Mise en boîtes de légumes (petits pois) ; 3. Préparation (hachage) de pâtés de viande ; 4. Préparation de poissons ; 5. Mise en boîtes de poissons ; 6. Soudure des boîtes au chalumeau ; 7. Grand autoclave ou pasteurisateur ; 8. Autoclave de ménage ; 9, 10, 11. Détails d'un autoclave de ménage ; 12. Stérilisateur de ménage pour petits flacons ; 13. Machine à gratter les asperges ; 14. Flacon de pickles ; 15. Types de bocaux et flacons en verre ; 16. Types de boîtes métalliques ; 17. Machine à sertir les couvercles des boîtes métalliques ; 18. Obturation du trou d'échappement de l'air ; 19. Machine à main pour le capsulage des bouteilles ; 20. Types de fermetures pour boîtes, bouteilles et bocaux ; 21. Clé de boîtes à sardines.

— Argot de th. Les pièces du répertoire, à la Comédie-Française et à l'Opéra-Comique.

— N. f. pl. Besicles à verres plans ou presque plans, souvent colorés, destinés à protéger la vue en adoucissant l'éclat de la lumière : *Porter des* CONSERVES.

— ENCYCL. Industr. et Econ. dom. Les substances alimentaires, animales ou végétales, sont périssables : abandonnées à elles-mêmes, elles subissent en effet des transformations plus ou moins rapides qui les rendent impropres à la consommation. Aussi a-t-on cherché à prolonger le plus possible la durée de leur utilisation, à retarder l'instant de cette *corruption*, dont la cause est restée longtemps mystérieuse. Beaucoup de procédés sont utilisés pour la préparation des *conserves* : quelques-uns n'assurent aux denrées traitées qu'une conservation de quelques heures ou de quelques jours, d'autres une durée beaucoup plus longue. Parmi ceux-ci, celui qui fournit les résultats les plus satisfaisants est le procédé par stérilisation à l'abri de l'air, dit « procédé Appert ». C'est à Appert que revient effectivement le mérite de cette invention. Il enfermait les substances alimentaires dans des vases bien bouchés qu'il immergeait ensuite dans de l'eau portée à l'ébullition pendant un certain temps. Suivant lui, c'était la chaleur qui assurait l'incorruptibilité des substances ainsi traitées ; mais il ignorait cependant de quelle manière agissait la chaleur, et sa méthode demeurait empirique. L'explication scientifique du phénomène ne devait être fournie que beaucoup plus tard, par Pasteur. Le grand savant, réfutant la théorie de la génération spontanée soutenue par quelques-uns montra qu'en réalité les modifications subies par les matières organiques sont le résultat du travail des microbes (ferments). Le fait de chauffer une substance en vase clos à 110° détruit dans sa masse les ferments qu'elle recélait, et cette stérilité persiste aussi longtemps que la substance traitée reste soustraite à l'action de l'air extérieur.

Le procédé Appert, aujourd'hui perfectionné, est universellement employé pour la préparation de conserves de toutes sortes. Si la conservation des viandes et du poisson est délicate pour une ménagère et demeure plutôt un procédé industriel, la conservation des fruits et des légumes par ce procédé est, au contraire, des plus faciles. Il existe d'ailleurs de nombreux modèles d'appareils de stérilisation, des types variés de récipients (boîtes métalliques, flacons de verre, etc.), qui en ont vulgarisé la pratique.

Pour les légumes, on procède de la façon suivante : épluchés, triés par grosseur, les légumes sont nettoyés et, le plus souvent blanchis. (Cette cuisson incomplète les attendrit et assure déjà une stérilisation partielle), puis rafraîchis. On les range ensuite symétriquement dans les récipients adoptés (boîtes, bocaux ou flacons), eux-mêmes préalablement ébouillantés. Pleins et bien bouchés, les récipients sont immergés dans de l'eau que l'on porte à l'ébullition et dans laquelle ils demeurent un temps qui varie (de une demi-heure à deux heures) suivant le produit traité et suivant l'épaisseur des récipients qui le contiennent.

Les fruits à mettre en conserve par ce procédé doivent être choisis mûrs à point, et absolument sains ; la plupart se conservent au naturel (sans préparation spéciale) ou au sirop (légèrement cuits et recouverts d'un sirop simple) ; la stérilisation des fruits ne dépasse généralement pas trois quarts d'heure.

Les poissons (sardines, filets de harengs, de maquereaux, etc.) sont conservés industriellement par légère cuisson dans l'huile et stérilisation.

Mais on utilise également d'autres procédés de conservation, notamment la *réfrigération* (v. FROID) qui est un procédé surtout industriel ; *l'emploi des antiseptiques* : conservation par salage (viandes, poissons, légumes), par fumage ou boucanage (viandes, poissons), par mélange avec du sucre (confitures, fruits confits), par macération dans le vinaigre (cornichons, pickles), l'alcool (fruits à l'eau-de-vie) ou les vapeurs d'acide sulfureux (fruits, viandes, poissons) ; la *dessiccation* (légumes, fruits) ; l'*enrobage* (des fruits, des œufs) dans de la paraffine, dans du papier d'étain, dans de la sciure de bois, de la poudre de liège, de charbon de bois, du sable, etc.

Il convient de rappeler au point de vue hygiénique que la consommation des conserves avariées provoque parfois des accidents digestifs graves. Il faut rejeter les boîtes dont l'aspect extérieur (notamment le bombement des fonds) décèle des fermentations intérieures, et celles qui, débouchées, exhalent des odeurs suspectes.

CONSERVER [*sèr-vé*] v. tr. (lat. *conservare ;* de *cum*, avec, et *servare*, garder). Maintenir dans son état naturel, préserver de l'altération, de la destruction. Ne pas laisser se perdre : CONSERVER *des viandes.* CONSERVER *quelque chose dans du miel, dans du vinaigre.* CONSERVER *sa santé, son teint, sa fortune.* CONSERVER *un dépôt. Lunettes qui* CONSERVENT *la vue. La sobriété nous* CONSERVE. — *Fig.* : CONSERVER *un souvenir.* CONSERVER *la mémoire d'une belle action.* || Ne pas perdre, garder, mettre en réserve : CONSERVER *son emploi, son rang, ses amis, ses habitudes.* || Garder avec soin : CONSERVER *un secret.*

— Absolum. : *Ce n'est pas tout d'acquérir, il faut savoir* CONSERVER.

— *Conserver sa tête,* Ne pas perdre son sang-froid, sa présence d'esprit. || *Conserver toute sa tête,* Garder intactes ses facultés dans un âge avancé, etc.

— Mar. *Conserver l'avantage du vent,* Garder le dessus du vent. Lutter de manœuvre avec un bâtiment de façon à rester plus élevé que lui dans le lit du vent. || *Conserver un bâtiment, une flotte, une île,* Ne pas les perdre de vue, manœuvrer de manière à les suivre ou à les avoir en vue.

— V. intr. Jeux. Au trictrac, Jouer son coup sans dégarnir les cases qui forment le plein.

— ***Se conserver,*** v. pr. Se maintenir : SE CONSERVER *pur et chaste.* SE CONSERVER *dans un poste.* || Garder pour soi : SE CONSERVER *la meilleure chambre.*

— Au sens passif : *Un vin qui ne* SE CONSERVE *pas.*

— SYN. **Conserver, réserver.** *Conserver*, c'est garder une chose avec précaution, afin qu'elle demeure intacte et ne perde rien de sa valeur. *Réserver* indique simplement qu'on s'abstient d'user de quelqu'un, ou de se servir de quelque chose pour le moment.

— ANTON. **Aliéner, céder, donner, vendre. — Dépenser, dilapider, dissiper, gaspiller, perdre.**

CONSERVITEUR [*sèr'*] n. m. Serviteur d'une maison considéré par rapport aux autres. (Vx.)

CONSETT, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham), sur le Derwent, affluent du Tyne ; 12.175 hab. Usines métallurgiques et fabriques de chaussures.

CONSHOHOCKEN, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), sur le Schuylkill ; 8.500 hab. avec la ville opposée de WEST-CONSHOHOCKEN ou MINGO. Usines sidérurgiques, filatures de coton, de laine.

CONSIDENCE [*dans'*] n. f. (du lat. *considere*, s'affaisser). Affaissement des choses posées les unes sur les autres.

CONSIDÉRABLE adj. Qui mérite d'être considéré à cause de sa qualité, de son rang, de sa position, de son importance : *Une personne* CONSIDÉRABLE. || Qui mérite d'être pris en considération, d'être mis en ligne de compte : *Ah ! mon père, le bien n'est pas* CONSIDÉRABLE *lorsqu'il est question d'épouser une honnête personne.* (Molière.) [Ce dernier sens a vieilli ; on dirait aujourd'hui N'EST PAS À CONSIDÉRER.]

— *Par extens.* Ce qui paraît grand, important par le nombre, la valeur : *Somme, Foule, Ouvrage* CONSIDÉRABLE.

— SYN. **Considérable, grand, important.** *Grand*, dans divers sens, est moins fort que *considérable* qui se rapporte à l'estime qu'on doit faire des choses, et a trait plutôt aux objets pris en eux-mêmes qu'à l'appréciation qu'on en fait. *Important*, au propre, c'est ce qui est d'importance pour quelqu'un, ce qui a une valeur, une autorité

quelconque, et par suite ce mot s'applique moins directement aux choses concrètes que les deux autres.

CONSIDÉRABLEMENT [*man*] adv. Beaucoup, d'une manière très notable.

— Syn. **Considérablement, abondamment, en abondance, amplement, beaucoup, bien, copieusement, à foison, fort, largement.** V. ABONDAMMENT.

CONSIDÉRANT [*ran*] n. m. (de *considérer*). Motif qui précède le dispositif d'une loi, d'un arrêt, d'un décret, etc. || Dispositif qui commence par le mot CONSIDÉRANT.

— *Considérant que*, loc. conj.: CONSIDÉRANT QU'*il est de notre devoir de...*

CONSIDÉRANT (Jean-Baptiste), écrivain français, né et mort à Salins (Jura) [1771-1827]. Volontaire en 1792, aide de camp du général Mouton en Espagne, il quitta l'armée pour entrer dans l'Université. Il fut nommé professeur dans sa ville natale et laissa, outre la traduction du *Renard anglais*, de Gay (1808), des poésies et des traductions restées manuscrites.

CONSIDÉRANT (Prosper-*Victor*), fils du précédent, né à Salins (Jura) en 1808, mort à Paris en 1893. Il fut admis à l'Ecole polytechnique en 1826, puis à l'Ecole de Metz. A la veille de 1830, il devint le disciple de Fourier et l'apôtre de ses doctrines, qu'il exposa dans une série de conférences et de brochures, vantant l'*unité harmonienne* et l'organisation du *phalanstère*, mais répudiant certaines hypothèses. Il publia : *Destinée sociale* (1834-1838) ; *Débâcle de la politique* (1836) ; *Manifeste de l'école sociétaire* (1841) ; *Exposition du système de Fourier* (1845) ; *Principes du socialisme* (1847) ; *Théorie du droit de propriété et du droit au travail* (1848) ; *le Socialisme devant le vieux monde* (1848) ; *Mexique. Quatre lettres au maréchal Bazaine* (Bruxelles, 1868) ; etc. Il tenta, avec l'appui financier de deux riches disciples, des essais de phalanstère qui ne réussirent point. Elu, en 1848, représentant du peuple à la Constituante, puis à la Législative, il prit part à la tentative insurrectionnelle du 13 juin 1849, et fut condamné par contumace à la déportation. Il s'était réfugié en Belgique. Il passa de là en Amérique où il fonda, au Texas, une commune sociétaire. L'insurrection du Sud ruina cette entreprise. En 1869, Victor Considérant revint à Paris, où il mourut oublié.

Victor Considérant.

CONSIDÉRATIF, IVE adj. (de *considérer*). Attentif, prudent. (Vx.)

— Théol. ascét. *Etat considératif*, Etat de l'âme qui observe et réfléchit.

CONSIDÉRATION [*si-o'n*] n. f. (lat. *consideratio*). Action de considérer, de peser quelque chose : *Si nous voulons discuter les choses dans une* CONSIDÉRATION *plus subtile.* (Bossuet.) || Attention à bien examiner, circonspection : *Agir avec* CONSIDÉRATION. *Avoir si peu de conduite et de* CONSIDÉRATION ! (Molière.) || Raison pouvant déterminer l'action : *Cette* CONSIDÉRATION *m'a décidé. Le peuple ne juge pas des choses par des* CONSIDÉRATIONS *d'utilité et de raison, mais par leur grand air.* (Renan.) || Importance attribuée à une chose après examen : *Le bien* [les richesses]... *est de nulle* CONSIDÉRATION *devant Dieu.* (Pascal.) || Estime, déférence, égards accordés à une personne : *Mériter la* CONSIDÉRATION *de tous. La* CONSIDÉRATION *vaut mieux que la renommée.* (Chamfort.) || Simple formule épistolaire de politesse : *Recevez l'assurance de ma* CONSIDÉRATION *distinguée.*

— Loc. div. *Homme de considération*, Homme important par son rang, sa réputation, son mérite. || *Chose de peu de considération*, Chose qui ne mérite pas de fixer l'attention. || *A votre, A sa considération, Par considération pour*, En égard à l'estime que l'on fait de vous, de lui. || *Mériter considération.* Se dit d'une chose assez grave pour qu'on y réfléchisse. || *Avoir, Prendre, Mettre, Faire entrer une chose en considération*, En tenir compte, y avoir égard : PRENDRE EN CONSIDÉRATION *la grande jeunesse d'un coupable.*

— Politiq. *Prendre en considération*, Déclarer par un vote qu'une proposition mérite l'examen : PRENDRE *un amendement* EN CONSIDÉRATION.

— N. f. pl. Réflexions, observations sur un sujet : CONSIDÉRATIONS *sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence.* CONSIDÉRATIONS *sur les mœurs.*

— Syn. **Considération, réputation.** Par rapport à *considération*, qui exprime quelque chose qui tient de près à la personne, l'estime d'un cercle plus restreint, la *réputation* à une valeur plus grande : c'est la bonne opinion que le public a d'une personne, la sorte de célébrité dont elle jouit pour telles ou telles raisons, qui fait qu'on s'occupe, qu'on parle d'elle, et qui amène plus que de la *considération*

— **Considérations, notes, observations, pensées, réflexions, remarques.** Les *considérations* supposent de la pénétration, de l'étendue dans l'esprit ; elles s'enchaînent selon un ordre logique, et sentent un peu la dissertation. Les *notes* sont des explications détachées pour éclaircir un texte. Les *remarques* et les *observations* marquent à la fois quelque chose de plus personnel et de plus poussé. Quant aux *pensées* et aux *réflexions*, si elles ne prennent pas, comme les *considérations*, la forme d'une dissertation, elles sont également des productions plus importantes de l'esprit, celles-là destinées plus spécialement à faire penser, à exprimer ce que d'autres ne pourraient même pas concevoir, celles-ci à faire réfléchir, à faire pénétrer plus avant sur tel ou tel point de morale, sur telle ou telle question.

— ANTON. **Déconsidération.**

Considération (DE LA) [*De consideratione*]. Le pape Eugène III, qui avait été moine à Clairvaux, sous la direction de saint Bernard, avait demandé à son ancien maître de lui continuer ses conseils. Saint Bernard lui répondit par le traité *De la considération* (1150). Dans cet ouvrage, l'abbé insiste sur l'obligation qui incombe au pape, de ne pas négliger l'étude de son âme et la méditation des choses divines : c'est le double sens du mot *considération*. Saint Bernard aborde ensuite l'énumération des abus qu'il conseille au pape de corriger : l'énorme affluence des solliciteurs ; le peu de désintéressement des légats apostoliques ; enfin, la part exagérée prise par les évêques aux procès.

Considérations sur les mœurs de ce siècle, ouvrage de Duclos (1751), recueil d'observations fines, de maximes vraies et de définitions exactes, mais trop souvent dépourvu d'agrément et ennuyeux.

Il faut noter que Duclos ne considère guère que la société parisienne, et, en particulier, ne s'arrête pas sur le rôle des femmes. Il insiste sur la puissance croissante des gens de lettres, qui gouvernent l'Etat, dit-il, parce que, à la longue, ils forment l'opinion.

Considérations inactuelles (*Unzeitgemässe Betrachtungen ;* 1873-1876) ; ouvrage de Fr. Nietzsche. Nietzsche, philosophe « tragique » à une époque « socratique », c'est-à-dire optimiste et pleine de foi en la science, se sentait étranger à son temps, inactuel. Des douze et même vingt-cinq libelles que Nietzsche projetait d'écrire, quatre seulement ont été publiés : *David Strauss, Utilité et Songes de l'histoire pour la vie, Schopenhauer éducateur, Wagner à Bayreuth.* Suivant sa propre expression, il y vomit de la lave, et critique avec violence la société moderne, ses vices et ses ridicules.

CONSIDÈRE (*Armand*-Gabriel), ingénieur français, né à Port-sur-Saône (Haute-Saône) en 1841, mort à Paris en 1914. Il fut correspondant de l'Académie des sciences. Il a puissamment contribué à l'emploi des métaux dans la construction.

CONSIDÉRÉMENT [*man*] adv. (de *considérer*). Avec circonspection : *La raison doit aller* CONSIDÉRÉMENT *d'une chose à l'autre.* (Bossuet.)

CONSIDÉRER [*ré*] v. tr. (lat. *considerare ;* de *cum*, avec, et *sidus, eris*, astre. — Se conjugue comme *accélérer*.) Regarder avec attention quelque chose ou quelqu'un : CONSIDÉRER *un portrait, les traits d'une personne. M'as-tu de tes gros yeux assez* CONSIDÉRÉ. (Molière.) || Examiner, peser, étudier : *Il faut* CONSIDÉRER *beaucoup de choses avant de choisir une carrière. Je* CONSIDÈRE *plus, je sais mes avantages.* (Corneille.) *Quand on* CONSIDÈRE *de près l'état de ce grand royaume.* (Bossuet.)

— Se rapporter à, avoir pour but spécial : *L'hygiène* CONSIDÈRE *l'homme dans l'état sain, la thérapeutique dans l'état de maladie.* (Rostan.) || Tenir compte, faire cas de ; juger, estimer ; regarder comme : *La société commence à* CONSIDÉRER *un homme lorsqu'il ne travaille plus.* (E. About.) *Ne* CONSIDÉREZ *pas cette grandeur suprême.* (Corneille.) CONSIDÉRER *quelqu'un comme un traître.* CONSIDÉREZ *de telles paroles comme une injure.* CONSIDÉRONS *la bienfaisance comme un devoir.*

— Respecter, honorer : *Votre père y commande et l'on m'y* CONSIDÈRE. (Corneille.)

— ALLUS. LITTÉR. : **En toute chose il faut considérer la fin.** (La Fontaine.) V. FIN.

— ***Considéré, e,*** part. pass. du verbe *Considérer.*

— *Spécialem.* Circonspect, réfléchi : *Il n'y a rien de moins* CONSIDÉRÉ *que les enfants. Il parlait d'une manière si* CONSIDÉRÉE. (Bossuet.)

— ***Se considérer,*** v. pr. : SE CONSIDÉRER *sans cesse dans son miroir.* SE CONSIDÉRER *avec complaisance, indulgence.* SE CONSIDÉRER *comme supérieur à tous. C'est être bien malheureux que d'être dans une tristesse insupportable aussitôt qu'on est réduit à* SE CONSIDÉRER. (Pascal.) *Ils* SE CONSIDÈRENT *tous avec mépris.*

— Au sens passif : *S'il est juste d'ailleurs que tout* SE CONSIDÈRE. (Corneille.)

— Syn. **Considérer, contempler, envisager, examiner, observer, regarder, remarquer.** *Considérer* une chose, c'est arrêter son esprit sur cette chose, afin de la bien connaître. *Regarder* exprime simplement l'action de tourner ses regards ou son attention vers un objet. *Remarquer* suppose une attention plus particulière, comme *observer* et *examiner ;* mais *observer* marque à la fois plus d'attention, et d'intention, de loin ou en évitant d'intervenir ; *Examiner* renferme en outre une idée d'épreuve, de vérification, d'étude scrupuleuse. Quant à *envisager*, c'est ou bien regarder en face, d'une façon nette, ou bien regarder sous une certaine face, un certain point de vue.

CONSIGE n. f. Dr. anc. Somme qui restait en cautionnement dans les bureaux des droits du roi, en Provence.

— *Livre des consiges*, Livre où le maître des coches, à Lyon, inscrivait les marchandises qu'on lui donnait à transporter.

CONSIGNATAIRE [*gn* mll., *tèr'*] n. m. Celui qui est préposé à la garde des dépôts et consignations. || Individu auquel on confie des marchandises, soit pour les garder en dépôt, soit pour en opérer le placement.

— ENCYCL. En droit maritime, le destinataire qui ne reçoit pas les marchandises pour son compte, mais pour les répartir entre diverses personnes dénommées, est appelé aussi *consignataire*. Le *consignataire de la cargaison* ne doit pas être confondu avec le *consignataire de la coque*, chargé, au nom du propriétaire, de remplir les formalités administratives, de s'occuper du déchargement et de la remise des marchandises, et de payer le fret.

CONSIGNATEUR [*gn* mll.], **TRICE** n. Qui fait une consignation.

CONSIGNATION [*gn* mll., *si-on*] n. f. (de *consigner*). Dépôt fait par un débiteur dans un lieu ou dans une caisse publique que la loi détermine, soit à titre de garantie, soit à titre libératoire : CONSIGNATION *d'un cautionnement.*

— Dépôt de marchandises effectué pour obtenir des avances ou en faire opérer le placement. || Objet ainsi déposé : *Retirer sa* CONSIGNATION.

— *Marchandises à la consignation d'une personne*, Marchandises remises à une personne qui en devient le consignataire. V. CONSIGNATAIRE.

— *Consignation d'aliments.* Autref., Dépôt d'une somme destinée à l'alimentation d'un débiteur contre lequel un créancier exerçait la contrainte par corps.

— ENCYCL. La *consignation* de ce que le débiteur doit au créancier lorsque celui-ci refuse de recevoir le payement, doit être précédée d'*offres réelles*. V. OFFRES.

La Caisse des dépôts et consignations est l'unique dépositaire légale des consignations de toute nature. V. CAISSE.

CONSIGNE [*gn* mll.] n. f. (de *consigner*). Milit. Instruction formelle donnée à une sentinelle, au chef d'une troupe, etc. : *Donner une* CONSIGNE. *Lever la* CONSIGNE. *Observer la* CONSIGNE. *Oublier, Violer la* CONSIGNE. — *Par extens.* Ordre quelconque donné à un subalterne : *Donner à son domestique* CONSIGNE *de ne recevoir personne.* || Tableau où sont inscrits, dans les postes, les divers points de la consigne et le détail écrit du mobilier d'un poste. || Petite armoire grillée, où l'on placarde et enferme les ordres du jour.

— Punition ou mesure par laquelle on retient un soldat à la caserne.

Par anal. Punition par privation de sortie, dans les lycées, collèges, écoles.

— Fig. : *La* CONSIGNE *de sa conscience lui disait de mourir, et il mourait.* (Lamartine.)

— Fam. *Manger la consigne*, Ne plus se souvenir d'une recommandation.

— N. m. *Portier-consigne.* V. PORTIER-CONSIGNE.

— Chem. de f. Dans une gare, service qui s'occupe des bagages déposés en attente de départ ou non réclamés à l'arrivée d'un train. || Local où sont remisés ces bagages.

— Mar. Endroit où se place le fanal destiné au service du bord. || Poste du caporal de garde dans le faux pont, qui est le lieu d'où doivent partir tous les feux d'éclairage.

— ENCYCL. Milit. Une *consigne* doit être respectée de tous. Celui seul qui l'a donnée ou ses chefs hiérarchiques directs peuvent la modifier. Une sentinelle doit, au besoin, employer ses armes pour faire respecter sa consigne ; elle ne la communique à personne, sauf en présence du chef de poste ou du caporal de pose.

— La punition de *consigne* est la plus légère infligée aux hommes de troupe. Elle comporte l'interdiction de sortir du quartier en dehors du service. Pour les sous-officiers, la punition de consigne comporte la *consigne au quartier* et la *consigne à la chambre*, celle-ci équivalant à la salle de police des caporaux et soldats.

CONSIGNE [*gn* mll.] adj. (du préfixe *con*, et de *signe*). Algèbr. anc. Se disait des termes qui ont le même signe, c'est-à-dire soit des positifs, soit des négatifs : *Termes* CONSIGNES.

CONSIGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. (lat. *consignare*). Mettre en dépôt : CONSIGNER *une somme, des marchandises.* || Enregistrer des marchandises sur le livre des voituriers publics ou des chemins de fer. || Relater, inscrire, rapporter : CONSIGNER *dans les actes publics.* CONSIGNER *une réflexion sur un carnet.* || Donner une consigne : CONSIGNER *aux sentinelles de faire feu après trois sommations.*

— Empêcher de sortir des soldats, des marins, des élèves, par punition ou par mesure sanitaire ou d'ordre : *Quand on craint une émeute, on* CONSIGNE *les troupes.*

— Loc. div. *Consigner un navire*, Le mettre à la disposition de celui qui doit en opérer le chargement. || *Consigner en papier*, Déposer, au lieu d'argent, des valeurs (obligations, actions, etc.). || *Consigner quelqu'un à la porte* ou *à sa porte ; Consigner sa porte à quelqu'un*, Défendre de le laisser entrer. — Absolum. *Consigner sa porte*, La fermer à tous.

— *Consigner des aliments.* Autref., Déposer une somme pour la nourriture d'un débiteur contre lequel on voulait exercer la contrainte par corps.

— ***Consigné, e,*** part. pass. du verbe *Consigner.* Se dit des soldats, des marins et, *par extens.*, des élèves, privés de sortie par punition, mesure d'ordre ou de santé.

— *Substantiv.* Soldat, marin, ou écolier consigné : *Les* CONSIGNÉS *se sont montrés résignés.*

— *Appel aux consignés.* Sonnerie (de trompette ou de clairon) ou batterie pour appeler les consignés.

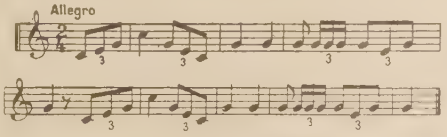

Appel aux consignés (trompette).

— *Consignés à l'hôpital.* Les militaires détenus, qui se trouvent en traitement dans les hôpitaux, sont installés dans des locaux spéciaux appelés *salles des consignés*, où ils sont l'objet d'une surveillance particulière.

— ***Se consigner,*** v. pr. : *Soldat qui* S'EST CONSIGNÉ *de lui-même.*

Consilio manuque, mots lat. signif. *Par l'habileté et par la main.* C'est la devise donnée par Beaumarchais à Figaro, dans le *Barbier de Séville* (acte Ier, sc. VI).

CONSIMILITUDE n. f. (du préfixe *con*, et de *similitude*). Egalité ; convenance mutuelle. (Peu us.)

CONSISTANCE [*sis-tanss'*] n. f. Etat d'un liquide qui prend de la solidité : CONSISTANCE *sirupeuse. Sauce qui n'a pas de* CONSISTANCE. || Cohésion des parties d'un corps solide : *La cire a moins de* CONSISTANCE *que la résine.* (Acad.) || Point auquel s'arrête la croissance, le développement : *Toutes les choses ont leur état de* CONSISTANCE.

— *Age de consistance*, Age où les êtres animés, les végétaux, ont acquis tout leur développement.

— *Fig.* Solidité, stabilité, fixité : *Affaire qui prend de la* CONSISTANCE. *Bruit sans* CONSISTANCE. || En parlant des personnes, Fermeté de caractère, et *par extens.* Crédit, considération : *Le duc de Guiche était un homme sans* CONSISTANCE. (Saint-Simon.) *C'est un homme sans* CONSISTANCE *dans le monde.*

— Etat, contenance : *La* CONSISTANCE *de ce bois dépasse mille arpents.*

CONSISTANT, E adj. Qui a de la consistance, de la cohésion, de la solidité : *Chairs* CONSISTANTES. *Sol* CONSISTANT.

— *Fig.* De caractère ferme, stable : *Homme peu* CONSISTANT. *Bruit assez* CONSISTANT.

— Hist. eccl. Nom donné, au IVe siècle, chez les premiers chrétiens, à des pénitents qui assistaient à la célébration des mystères, mais ne pouvaient communier.

CONSISTER [*sté*] v. intr. (lat. *consistere ;* de *cum*, avec, et *sistere*, fixer). Se maintenir, durer par l'union des parties : *Une Eglise ne peut* CONSISTER *sinon qu'il y ait des pasteurs qui aient la charge d'enseigner.* (Fénelon.) [Vx.]

— *Consister en ou dans, Consister à*, Reposer sur, résider en : *Le bonheur de la vie* CONSISTE DANS *la modération*

et le calme. (Solon.) || Etre composé, formé de : *Leur nourriture* CONSISTE EN *lait. Son revenu* CONSISTE EN *rentes.*

— ***Consistant*** [*sis-tan*], part. prés. du verbe *Consister.* Qui consiste : *Propriété* CONSISTANT *en prés, champs,* etc.

CONSISTOIRE [*siss-toar'*] n. m. (du lat. *consistorium,* lieu de séjour ; de *consistere,* s'arrêter). Assemblée de cardinaux convoquée par le pape. || Assemblée de ministres d'une religion réunis pour discuter les intérêts de leur Eglise : CONSISTOIRE *catholique, protestant, israélite.*

— *Fam.* Réunion quelconque : CONSISTOIRE *de beaux esprits.* (D'Alembert.) CONSISTOIRE *de sorcières.* (Balzac.)

— ENCYCL. On appelait *consistoire,* dès l'époque des empereurs romains, le lieu où s'assemblait le conseil impérial et, par extension, ce conseil lui-même. Le moyen âge étendit ce nom à toute espèce d'assemblée. Le conseil des anciens rois de France s'appelait le « consistoire royal ». Aujourd'hui, le mot ne désigne plus que certains conseils religieux, et il est employé par les catholiques, les protestants et les israélites.

Consistoires catholiques. — On distingue les consistoires *épiscopaux* et les consistoires *pontificaux.* Les premiers sont des commissions permanentes, qui aident l'évêque dans l'administration de son diocèse. En France, les catholiques réservent ce nom aux consistoires pontificaux, c'est-à-dire aux assemblées de cardinaux convoquées pour affaire importante et présidées par le pape. Ces consistoires sont *secrets* ou *publics.* Dans les premiers a lieu la préconisation des évêques et la nomination des dignitaires de la cour pontificale. Dans les consistoires publics, le pape donne audience aux princes et aux ambassadeurs. Ils ont pour objet les grandes affaires d'intérêt général.

Consistoires protestants. — Dans l'ancienne constitution des Eglises réformées de France, les consistoires, présidés par un ministre, correspondaient aux conseils presbytéraux actuels. Le décret-loi de 1852 en fit des conseils superposés aux conseils presbytéraux, qu'on groupa en circonscriptions consistoriales ayant chacune son chef-lieu. Les consistoires devinrent ainsi une institution analogue aux anciens colloques. L'Eglise luthérienne reçut une constitution semblable. Depuis la séparation des Eglises et de l'Etat (1905) les consistoires ont disparu des statuts organiques chez les réformés ; ils ne subsistent çà et là, en fait, que pour des motifs d'opportunité locale.

En Allemagne, du temps de l'union avec l'Etat, le consistoire était, au sein de l'Eglise, la représentation de l'Etat. La nouvelle constitution de l'Eglise de Prusse le laissa subsister ; mais il a perdu son caractère primitif d'agent du prince.

Consistoires israélites. — Les consistoires israélites ont été établis par le décret impérial du 15 mars 1808, et définitivement constitués par les décrets du 29 août 1862 et du 12 septembre 1872 qui prévoyaient deux sortes de consistoires : les consistoires *départementaux,* et le consistoire *central,* ce dernier siégeant à Paris, chargé de la haute surveillance des intérêts du culte israélite des différentes classes. Les israélites ont accepté les dispositions de la loi de séparation du 9 décembre 1905. Le consistoire central, usant de la faculté inscrite à l'article 20 de ladite loi, a constitué une Union de toutes les associations cultuelles israélites. Il comprend un grand rabbin, deux rabbins élus par le corps rabbinique, et des membres laïques élus par les associations et par les groupements d'associations affiliées au nombre de 75 pour la France et l'Algérie.

La plupart des associations cultuelles israélites se sont rattachées à l'Union centrale. Elles forment, outre celle de Paris, 21 groupements qui envoient chacun un délégué par 200 adhérents siéger au consitoire central (rue de la Victoire).

CONSISTORIAL [*siss-to*], **E, AUX** adj. Qui a rapport au consistoire tenu par le pape. || Qui concerne tout consistoire.

— *Bénéfices consistoriaux,* Ceux dont les bulles sont expédiées par voie de consistoire.

— *Substantiv.* Député d'un consistoire : *Un* CONSISTORIAL.

CONSISTORIALEMENT [*siss-to*] adv. En consistoire : *Décret porté* CONSISTORIALEMENT.

CONSISTORIALITÉ [*siss-to*] n. f. Qualité de ce qui est consistorial. || Forme observée dans les expéditions d'actes émanant du consistoire.

CONSISTORIER [*siss-to-ri-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Examiner, décider en consistoire.

CONSIVIA, épithète d'Ops, femme de Saturne, qui présidait aux semailles et aux plantations.

CONSIVIES [*vi*] n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait au mois d'août, en l'honneur de *Consivia.*

CONSŒUR n. f. (du préfixe *con,* et de *sœur*). Religieuse d'un même couvent ou d'un même ordre ; femme appartenant à la même confrérie.

CONSOLABLE adj. Qui peut être consolé : *Peine* CONSOLABLE. *Veuve trop* CONSOLABLE.

CONSOLACION del Norte, commune de Cuba (prov. de Pinar-del-Rio) ; 12.000 hab.

CONSOLANT [*lan*], **E** adj. Qui est propre à consoler : *Ami* CONSOLANT. *Réflexion* CONSOLANTE.

— *Vous n'êtes pas consolant.* Se dit à une personne dont les paroles sont décourageantes, propres à augmenter les regrets.

— SYN. **Consolant, consolateur,** adj. Ce qui est *consolant* permet de se consoler, dès qu'on veut y réfléchir. *Consolateur,* c'est plus spécialement ce qui a le pouvoir de consoler, ce qui console réellement.

— ANTON. **Affligeant, attristant, chagrinant, désespérant, désolant, navrant, vexant.**

CONSOLATEUR, TRICE n. Celui, celle qui console : *Les vrais* CONSOLATEURS *sont rares. Dieu est le* CONSOLATEUR *des affligés. S'il te souvient que j'ai reçu le doux nom de* CONSOLATRICE... .(Musset.)

— Fig. : *L'étude et l'amitié sont de grandes* CONSOLATRICES.

— Adjectiv. : *Ami* CONSOLATEUR. *Espérance* CONSOLATRICE.

— Relig. *Esprit consolateur,* ou substantiv. *Le Consolateur,* le Saint-Esprit. || *Ange consolateur,* Ange gardien.

— Se dit, *par extens.,* d'une Personne qui aime à consoler. || *Consolatrice des affligés,* Titre donné par les catholiques à la Vierge Marie.

— SYN. **Consolateur, consolant.** V. CONSOLANT.

CONSOLATIF, IVE adj. Qui console. (Peu us.)

CONSOLATION [*si-on*] n. f. (lat. *consolatio*). Soulagement apporté à une affliction, à une peine : *L'âme trouve de vastes* CONSOLATIONS *dans l'étude et la méditation.* (Mme de Staël.) || Raisons, paroles propres à consoler : CONSOLATIONS *affectueuses.* || Compensation, dédommagement, et *par extens.* Joie : *Enfant qui donne de grandes* CONSOLATIONS *à ses parents.* — Personne même : *Fils qui est la* CONSOLATION *d'un vieillard.*

— *Pop.* Eau-de-vie : *Un petit verre de* CONSOLATION. || *Goutte de consolation,* Café pour les uns, petit verre pour les autres.

— Féod. Solde que touchaient les vassaux royaux dépourvus de bénéfices.

— Hist. eccl. Cérémonie par laquelle les manichéens avaient remplacé la confession et le viatique au moment de la mort.

— Jeux. *Fiche de consolation,* Prime que doit payer, à certains jeux de cartes, le perdant qui a demandé à jouer. — *Au fig.* Adoucissement à un malheur ; dédommagement à une perte. || *Jeu de consolation,* Jeu de hasard appelé autrefois *la parfaite,* organisé la plupart du temps par des filous. (Sur un carton divisé en six compartiments, les pontes mettent leur enjeu sur la case qui leur convient. Toutes les mises appartiennent au banquier, qui joue avec un seul dé et doit rembourser cinq fois sa mise au gagnant.)

— Théol. myst. Joie spirituelle, satisfaction intérieure.

— ANTON. **Affliction, chagrin, désespoir, désolation, mortification, peine, tourment, vexation.**

Consolation (TRAITÉ DE LA), composé par Cicéron, vers l'an 56 av. J.-C., à l'occasion de la mort de sa fille. Cet ouvrage, qui passait chez les Romains pour un chef-d'œuvre, est aujourd'hui perdu.

Consolation à Helvia (DE LA), ouvrage de Sénèque le Philosophe. Sénèque, alors exilé en Corse, apprenant que sa mère Helvia est inconsolable de sa disgrâce, lui écrit pour relever son courage. Au raisonnement philosophique Sénèque joint tous les arguments que la tendresse filiale peut inspirer ; c'est la meilleure de ses *Consolations.*

Consolation à Marcia, traité de Sénèque le Philosophe, adressé par lui à Marcia, noble Romaine, fille de l'historien Cremutius Cordus ; elle avait perdu son fils Métilius, jeune homme qui donnait les plus belles espérances, et le pleurait depuis trois ans. Sénèque entreprend de la consoler. Malheureusement, c'est un ouvrage de débutant ; il manque de variété et de vérité.

Consolation à Polybe, traité attribué à Sénèque le Philosophe. Polybe, affranchi et ministre de Claude, venait de perdre son frère ; Sénèque, alors exilé en Corse, saisit cette occasion pour se rappeler à sa bienveillance et solliciter son rappel. Il lui adresse une *Consolation* et l'exhorte au courage en opposant son propre malheur à celui de Polybe. En réalité, sous prétexte de le consoler, il lui prodigue, ainsi qu'à l'empereur, les louanges les plus exorbitantes ; elles font mieux paraître encore le manque de sincérité dans les sentiments.

Consolation à sa femme, lettre adressée par Plutarque à Timoxène, sa femme, au sujet de la mort de leur fille. L'auteur essaye d'abord de consoler sa femme en lui rappelant leur mutuelle tendresse. Puis il fait l'éloge de leur fille ; il la déclare presque heureuse, car elle a pu quitter sans regret une vie qu'elle connaissait à peine, et son innocence est le gage de sa félicité présente. Cette lettre, si naturelle et si tendre, est un des plus beaux morceaux de ce genre que nous ait légués l'antiquité.

Consolation philosophique (DE LA), le plus important ouvrage de Boëce, composé par lui dans sa prison. La philosophie lui apparaît sous les traits d'une déesse consolatrice ; elle vient le délivrer de ses chaînes et lui montre du doigt la vraie patrie où il va monter. Cette sorte de dialogue comprend cinq livres où les vers se mélangent à la prose. Aussi remarquable par l'élévation de la pensée que par la beauté de la forme, la *Consolation* eut, au moyen âge, une vogue immense. Souvent imitée et commentée, elle fut traduite en plusieurs langues.

Consolations à Apollonios (LES), lettre à un ami sur la mort de son fils, attribuée à Plutarque. L'authenticité de cet écrit est d'ailleurs des plus douteuses.

CONSOLATOIRE adj. Qui a pour but de consoler : *Epître* CONSOLATOIRE. (Peu us.)

Consolatrice des affligés (LA) [en lat. *Consolatrix afflictorum*], sujet représentant la vierge Marie et fréquemment traité par les peintres modernes, notamment Couture (église Saint-Eustache, à Paris) et Bouguereau (Salon de 1877).

CONSOLE n. f. (subst. verbal de *consoler*). Archit. Pierre de taille ou pièce de bois saillante, recourbée, qui sert à soutenir une corniche, un chambranle, un vase, un buste, etc. : *Les* CONSOLES *d'un balcon.* || *Console renversée,* Celle dont le plus grand enroulement est dans la partie inférieure.

— Ameubl. Table ou demi-table portée par des pieds recourbés en spirale ou en volute, et destinée à ne supporter que de petits objets (v. la partie *encycl.*) : CONSOLE *en marbre, en bois sculpté.*

— Carr. Saillie de rocher, dans un des angles d'une ardoisière.

— Constr. Partie en porte à faux des poutres de certains ponts. (Syn. CANTILEVER.)

— Musiq. Partie qui couronne une harpe, et qui renferme les chevilles. || Partie de l'orgue, qui contient les claviers et les registres.

— Techn. Pièce de fer qui sert à soutenir une rampe d'escalier. || Nom que les charrons donnent à deux morceaux de bois carrés, enchâssés sur le lisoir de devant, et servant à supporter la coquille.

CONSOLES : 1. Meuble (style Louis XV) ; 2. Archit. (console de balcon).

— ENCYCL. Ameubl. C'est au XVIIIe siècle que la *console* prend place dans le mobilier. Elle y figure à l'état isolé, sous forme de petit support mobile appliqué contre la muraille et qui sert à porter des pendules, des statuettes, etc. Elle a aussi sa place marquée dans la construction de certains meubles ; elle porte le bras du fauteuil, du canapé, etc., les parties saillantes des buffets et dressoirs. Au XVIIe siècle, certaines tables appliquées contre la muraille, visibles seulement sur trois de leurs faces et dont les pieds imitaient le mouvement de la console, furent appelées « tables-consoles ». La plus belle époque de la console est la première moitié du XVIIIe siècle ; sous Louis XVI, on cessa de les faire dorées, et on les peignit en gris ; on en fit aussi en fer, en bronze, en acajou.

CONSOLEMENT [*man*] n. m. S'est dit pour *Consolation.*

CONSOLER [*lé*] v. tr. (lat. *consolari*). Soulager, adoucir le mal, l'affliction, etc., de quelqu'un ; apporter des adoucissements à... : CONSOLER *les malheureux. Peu de chose nous* CONSOLE, *parce que peu de chose nous afflige.* (Pascal.) *Douleur que rien ne peut* CONSOLER. CONSOLER *l'infortune.*

— ***Consolé, e,*** part. pass. du verbe *Consoler.*

— ALLUS. HIST. **Rachel qui ne veut pas être consolée,** Allusion à un mot des Ecritures pour caractériser une douleur qui ne peut et ne veut pas être consolée. V. RACHEL.

— ***Se consoler,*** v. pr. : *Calypso ne pouvait* SE CONSOLER *du départ d'Ulysse.* (Fénelon.) || *Ceux qui souffrent doivent chercher à* SE CONSOLER.

— Au sens passif : *Les vraies douleurs ne* SE CONSOLENT *pas.*

— ALLUS. LITTÉR. **Et ces deux grands débris se consolaient entre eux.** (Delille.) V. DÉBRIS.

— ANTON. **Affliger, aigrir, chagriner, envenimer, mortifier, peiner, tourmenter, vexer.**

CONSOLIDABLE adj. Qui peut ou qui doit être consolidé.

CONSOLIDANT [*dan*], **E** adj. Se dit des substances médicamenteuses qui ont la propriété d'affermir et de cicatriser les chairs d'une blessure.

— Substantiv. : *L'existence des* CONSOLIDANTS *est généralement niée.*

CONSOLIDATIF, IVE adj. Qui consolide.

CONSOLIDATION [*si-on*] n. f. Action de consolider ; état d'une chose consolidée, affermie : *La* CONSOLIDATION *d'un édifice. On ne s'est établi sur le globe que quelque temps après sa* CONSOLIDATION. (Buffon.)

— Fig. : *La* CONSOLIDATION *du pouvoir. Veiller à la* CONSOLIDATION *de sa fortune.*

— Chir. Action par laquelle les fragments d'un os fracturé se ressoudent.

— Dr. Réunion sur une même personne de droits jusque-là séparés : *La* CONSOLIDATION *de l'usufruit avec la nue propriété.*

— Fin. Substitution d'un titre de rente, particulièrement de Rente perpétuelle, à une dette d'autre nature.

— Chem. de f. Type de locomotive comportant quatre essieux moteurs et un bissel à l'avant. (Ces machines, très puissantes, sont généralement utilisées pour la remorque des trains de marchandises et, dans des cas particuliers [fortes rampes, lourdes charges], pour la remorque de trains de voyageurs.)

CONSOLIDEMENT [*man*] n. m. Action de consolider. (Peu us.)

CONSOLIDER [*dé*] v. tr. (lat. *consolidare ;* de *cum,* avec, et *solidus,* solide). Donner de la solidité, affermir : CONSOLIDER *un mur, un échafaudage.*

— Fig. : CONSOLIDER *la République.*

— Dr. Réunir sur une même personne, en parlant de droits jusque-là séparés.

— Fin. Substituer un titre de rente, particulièrement de rente perpétuelle, à une dette d'autre nature. (La dette française consolidée s'oppose à la dette flottante, bien qu'une partie seulement de la rente française provienne de consolidations.)

— Méd. *Consolider une plaie, une fracture,* Rapprocher les chairs ou les os de manière à favoriser leur cicatrisation ou leur soudure.

— ***Consolidé, e,*** part. pass. du verbe *Consolider.*

— Fin. *Tiers consolidé, Rente consolidée.* V. la partie *encycl.* || Fin. angl. *Fonds consolidés* (v. ci-après).

— Substantiv. : *Acheter du* CONSOLIDÉ, De la rente consolidée. On donne spécialement le nom de *Consolidés* (ou de *Fonds consolidés*) à la rente anglaise, parce que tous les produits qui gagent les emprunts ont été réunis en un seul fonds.

— ***Se consolider,*** v. pr. Fig. : *La liberté et le progrès* SE CONSOLIDENT *mutuellement.*

— Au sens passif : *La paix* SE CONSOLIDE. *Fortune qui* SE CONSOLIDE.

— SYN. **Consolider, affermir, arrêter, assurer, attacher, fixer.** V. AFFERMIR.

— ANTON. **Ébranler.**

— ENCYCL. *Tiers consolidé,* Par la « banqueroute des deux tiers » [6 vendémiaire an VI], un tiers de la dette publique fut *consolidé au Grand-Livre* en 5 p. 100 perpétuel, et les deux autres tiers furent remboursés aux rentiers en assignats sans valeur.

CONSOMMABLE [*so-ma-bl'*] adj. Que l'on peut consommer : *Produits* CONSOMMABLES.

CONSOMMATEUR [*so-ma*], **TRICE** n. Celui qui achève une œuvre. || Personne qui consomme, qui achète pour son usage des produits quelconques : *Ce sont les* CONSOMMATEURS *qui supportent les élévations de droits.* || Personne qui mange ou boit dans un établissement public : *Les* CONSOMMATEURS *d'un restaurant, d'un café.*

— Théol. Celui qui amène quelque chose à sa perfection : *Jésus-Christ est l'auteur et le* CONSOMMATEUR *de notre foi.*

— Adjectiv. : *Classes* CONSOMMATRICES.

— ANTON. **Producteur.**

CONSOMMATION [*so-ma-si-on*] n. f. Achèvement, perfection : *Le triomphe de soi est la* CONSOMMATION *de toute philosophie.* (Diogène.) || En mauv. part, Perpétration : *La* CONSOMMATION *d'un crime.*

— Usage que l'on fait des objets de tout genre résultant

de la production : *La* CONSOMMATION *s'accroît en raison de la production.*

— *Par extens.* Usage qui amène la destruction des choses dont on use : *La guerre fait une effroyable* CONSOMMATION *d'hommes.* || Choses que l'on consomme, spécialement ce que l'on boit ou mange dans un café, etc. : *Prendre, Offrir une* CONSOMMATION *à quelqu'un.* — Fig. : *Faire une grande* CONSOMMATION *de paroles.*

— *Consommation du mariage,* Union charnelle des époux après la célébration nuptiale.

— *Consommation des temps, des siècles, du monde,* Fin, anéantissement du monde créé, de l'espèce humaine.

— Autom. *Consommation d'un moteur,* Quantité d'essence et d'huile dépensée pour faire un certain nombre de kilomètres en route libre. (Les arrêts, les reprises, les freinages successifs augmentent considérablement la consommation qui, de ce fait, est beaucoup plus grande dans les agglomérations qu'à la campagne.) || *Epreuve de consommation,* Concours de véhicules automobiles dans lequel la quantité de combustible et de lubréfiant allouée à chaque concurrent est limitée, ou dans lequel la consommation sert de base au classement.

— Dr. *Prêt de consommation,* Prêt de choses destinées à être consommées. (Se dit par opposition à « prêt à usage » ou commodat.)

— Dr. canon. En matière bénéficiale, Usage éteignant le droit chez un patron laïque ou ecclésiastique qui nommait à un bénéfice.

— Fin. *Taxes de consommation,* Droits perçus sur la production ou la vente des objets de l'industrie. || *Droit de consommation,* Un des droits perçus sur certaines boissons.

— ANTON. **Production.**

— ENCYCL. Econ. polit. La *consommation* est l'utilisation d'un bien matériel en vue de satisfaire les besoins de l'homme.

On peut distinguer les consommations *privées,* faites par les particuliers, et *publiques,* faites par les pouvoirs publics (Etat, province, commune, etc.), alimentées par l'impôt et l'emprunt. D'après leurs résultats, on distingue encore les consommations *improductives* (ce sont celles qui ne donnent rien d'utile : le bris d'objets utiles par caprice, etc.), et les consommations *reproductives* (celles qui consistent dans l'utilisation d'une richesse à la production d'une autre richesse) : l'alimentation normale, la fabrication industrielle. Cette consommation reproductive se subdivise à son tour en consommation *industrielle* et consommation de *jouissance.*

Le luxe, forme spéciale de la consommation, est l'objet de vives discussions entre économistes, qui le considèrent tantôt comme une consommation improductive, tantôt comme un stimulant de la production. Il semble difficile de condamner d'une manière absolue les consommations de luxe, étant donné la relativité de la notion du luxe, et ses variations d'homme à homme et d'époque à époque.

Certains économistes ont distingué la consommation d'après le moment où s'effectue la satisfaction des besoins ; ils ont opposé la consommation *immédiate,* qui a pour objet de pourvoir aux besoins présents, à la consommation *différée,* qui intervient lorsqu'il s'agit de besoins futurs. C'est la distinction entre la dépense et l'épargne.

On s'est demandé si la production serait toujours suffisante pour satisfaire à la consommation, étant donné l'accroissement de la population. Pour Malthus, la population tendant à s'accroître plus rapidement que les moyens de subsistance il est indispensable de mettre un frein à cet accroissement par une restriction volontaire. Les faits ont démenti cette théorie : les progrès de la civilisation ont permis de suppléer à l'insuffisance de production de telle ou telle richesse par l'emploi de succédanés.

— Econ. soc. *Coopératives de consommation.* V. COOPÉRATIVE.

Impôts de consommation. — Ils frappent les produits que consomme le contribuable (sucre, tabac, café, bougies, boissons alcooliques, etc.), et au moment même où ces produits entrent dans la consommation. Ils s'ajoutent au prix d'achat, et sont payés sans difficulté par les consommateurs. Les gouvernements leur demandent leurs principales ressources, car ils sont faciles à percevoir, et, dans les années de prospérité, ils donnent des excédents dont on peut disposer immédiatement.

CONSOMMÉ n. m. (de *consommé,* part. pass. du v. *consommer*). Bouillon qui, par une longue et lente cuisson, s'est emparé de tous les sucs de la viande.

— ENCYCL. Le *consommé* est du bouillon concentré de volaille, de bœuf, de veau ou de gibier, auquel on peut ajouter encore de la viande hachée.

Formule de consommé. — Le bouillon fait, mettre dans une casserole de la viande hachée dans la proportion de 125 gr. par litre, des œufs frais entiers dans la proportion de 1 œuf pour 2 litres, et des fines herbes hachées sans persil. Délayer en ajoutant peu à peu le bouillon, faire bouillir, puis laisser réduire, à feu doux, de moitié.

CONSOMMER [*so-mé*] v. tr. (lat. *consummare;* de *cum,* avec, et *summa,* fin). Amener à son accomplissement définitif, à son terme : CONSOMMER *son œuvre.* CONSOMMER *un sacrifice.* || En mauv. part., Commettre, perpétrer : CONSOMMER *un crime.* CONSOMMER *la ruine de quelqu'un.* || *Par extens.* Employer, détruire par l'usage : CONSOMMER *des denrées, du vin, de l'encre, du papier.* || Absorber : *Plat qui* CONSOMME *trop de sucre.*

— *Fig.* Dissiper, ruiner par l'abus : CONSOMMER *dans l'oisiveté et la débauche sa jeunesse, sa santé, sa fortune.* || Employer, exiger : *Il y a un style qui ruine l'esprit, tant il* CONSOMME *de pensées.* (J. Joubert.)

— *Consommer le mariage,* S'unir charnellement avec la personne que l'on a épousée.

— Dr. *Consommer son droit,* L'éteindre par un usage complet.

— Econ. polit. Détruire l'utilité d'une chose.

— ***Consommé, e,*** part. pass. du verbe *Consommer.* Détruit par l'usage : *Aliments* CONSOMMÉS. || Parfait : *Sagesse* CONSOMMÉE. || Habile, expérimenté : *Turenne fut un tacticien* CONSOMMÉ.

— SYN. **Consommé, accompli, parfait.**

— ***Se consommer,*** v. pr. : *La charité* SE CONSOMME *par ses derniers mouvements.* (Fléchier.)

— Au sens passif : *Les provisions qui* SE CONSOMMENT *dans une ville telle que Paris. Crime qui* S'EST CONSOMMÉ *dans la nuit.*

— *Bouillon qui* SE CONSOMME. V. CONSOMMÉ, n. m.

— SYN. **Consommer, consumer.** *Consommer* et *consumer* se sont employés, depuis le XVIIe siècle, sous des sens identiques. Aujourd'hui, toutefois, *consumer* indique plus nettement une action rapide, une action nuisible, une destruction, et ne s'emploie plus guère pour les choses absorbées ou réduites à rien par suite de l'usage qu'on en fait ou par le feu.

— ANTON. **Produire.**

CONSOMPTIBLE [*sonp*] adj. Qui peut être consommé : *Produits* CONSOMPTIBLES.

CONSOMPTIF [*sonp*], **IVE** adj. Se disait des caustiques propres à consumer les chairs.

— Substantiv. : *L'usage des* CONSOMPTIFS. (Vx.)

CONSOMPTION [*sonp-si-on*] n. f. (lat. *consumptio;* de *consumere*). Action de se consumer ; état de ce qui est consumé : *La* CONSOMPTION *par le feu n'est pas une destruction mais une transformation.* || Affaiblissement progressif : *La tuberculose pulmonaire amène rapidement la* CONSOMPTION.

— Méd. Amaigrissement et perte des forces progressifs, qu'on observe dans les maladies prolongées. (La *phtisie* est la consomption causée par les maladies pulmonaires chroniques.)

— Théol. *Consomption des Espèces* (dans l'Eucharistie), Destruction de la substance du pain et du vin.

— ENCYCL. La *consomption* est le résultat d'une intoxication, et c'est pourquoi on l'observe dans l'arthritisme et le saturnisme, comme dans la tuberculose et le cancer. Toutefois, on réserve de préférence ce nom aux maladies prolongées accompagnées de fièvre même peu élevée. Cette fièvre, en effet, vient accroître les dépenses de l'organisme qu'elle use, qu'elle consume peu à peu, sans la compensation d'une réparation alimentaire suffisante, toutes les fonctions étant plus ou moins atteintes par le poison circulant. C'est pourquoi la « suralimentation » que l'on a quelquefois proposée comme remède ou palliatif à ce dépérissement qui ruine l'existence à plus ou moins brève échéance est souvent plus dangereuse qu'utile, car elle ajoute une intoxication à une autre. Il convient cependant de soutenir les forces du patient en lui administrant une quantité conforme à celle qu'il peut élaborer, d'aliments très alibiles et choisis parmi ceux dont il est permis d'attendre les meilleurs effets : lait et crème, jaunes d'œufs, coulis de viande, vin vieux, etc. Quand il est possible, c'est toujours à la cause qu'il convient de s'attaquer.

CONSONANCE [*nanss'*] n. f. (lat. *consonantia*). Mus. Accord de sons qui, entendus simultanément, sont agréables à l'oreille : *Trop de* CONSONANCES *déplaisent.* (Pascal.) || Chez les anciens, Accord d'octave. || *Consonance juste* ou *parfaite,* Celle dont l'intervalle est invariable, comme pour l'octave, la quinte, la quarte. || *Consonance imparfaite,* Celle dont l'intervalle peut être majeur ou mineur, comme dans la tierce et la sixte. || *Consonance simple,* Celle dont la proportion ne peut être divisée par un terme mitoyen. || *Consonance composée,* Celle dont la proportion peut être divisée par un terme mitoyen.

— *Fig.* Harmonie, accord agréable : *Chaque ouvrage de la nature présente des* CONSONANCES, *des contrastes, et forme un véritable concert.* (B. de Saint-Pierre.)

— Gramm. Uniformité de son, dans la terminaison des mots ou des phrases.

— Littér. Pièce de vers sur une seule rime.

— ANTON. **Dissonance.**

— ENCYCL. Littér. Les grammairiens latins composèrent des traités véritables sur la *consonance.* Quintilien en parle longuement au liv. IX de l'*Institution oratoire.* Chez les Latins, en effet, la consonance n'était pas bannie du style sérieux ; elle semblait donner plus de force au discours en insistant fortement sur une idée importante, par la répétition des mêmes tours et la ressemblance des syllabes. Cicéron en fait un usage constant dans ses plaidoyers. Il serait facile de trouver dans les écrivains français de nombreux exemples de consonances heureuses. Au XVIe siècle, on aimait beaucoup ces recherches de style. Marot ne s'en défendit pas. Mais, en général, à moins que ce ne soit pour produire un effet comique, l'oreille française ne s'y prête guère.

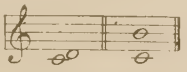

— Mus. Ce qu'on appelle *consonance* est la relation de deux sons qui, entendus simultanément, produisent sur l'oreille une impression agréable. Si l'on frappe sans préparation sur un piano, des accords comme ci-dessus, l'oreille sera péniblement affectée ; mais si l'on frappe les accords suivants :

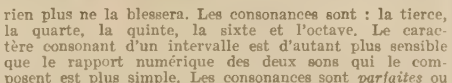

rien plus ne la blessera. Les consonances sont : la tierce, la quarte, la quinte, la sixte et l'octave. Le caractère consonant d'un intervalle est d'autant plus sensible que le rapport numérique des deux sons qui le composent est plus simple. Les consonances sont *parfaites* ou *imparfaites.* Les consonances parfaites sont la quinte et l'octave, parce que ces deux intervalles ont un caractère de conclusion tonale et parce qu'ils ne peuvent subir une altération sans perdre aussitôt leur caractère de consonance. Les consonances imparfaites sont la tierce et la sixte, qui peuvent être altérées sans perdre leur qualité de consonance. (A remarquer, toutefois, que la sixte augmentée se transforme en dissonance, sa résonance donnant l'effet de la septième diminuée.) Quant à la quarte, renversement de la quinte, elle est moins douce à l'oreille que celle-ci. D'autre part, si elle est augmentée, elle devient dissonance, et si elle est diminuée elle perd son caractère propre, et se transforme en tierce majeure.

Les successions de consonances parfaites sont rigoureusement défendues en harmonie, les successions de quintes justes parce qu'elles sont dures et que, de plus, elles donnent le sentiment de tonalités différentes, et les suites d'octaves, parce qu'elles sont pauvres et ne donnent pas la sensation d'un intervalle.

CONSONANT [*nan*], **E** adj. Mus. Qui produit une consonance : *Accords, Intervalles* CONSONANTS. V. CONSONANCE.

— Gramm. Qui se termine par le même son : *Mots* CONSONANTS. *Phrases* CONSONANTES.

— ANT. **Dissonant.**

— ENCYCL. Les accords *consonants* sont formés de trois sons, et peuvent être entendus soit *à l'état direct,* ce qui a lieu quand le son fondamental (la *tonique*) est à la basse,

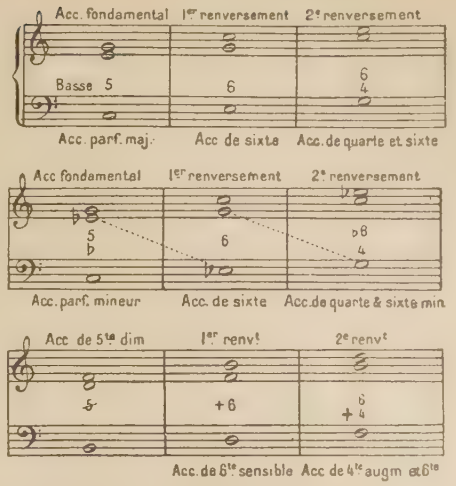

Accords consonants.

soit *à l'état de renversement,* quand la note de tierce ou la note de quinte sont à la basse. Les trois accords consonants comprennent : *l'accord parfait majeur,* qui se compose d'une tierce et d'une quinte juste ; *l'accord parfait mineur,* qui se compose d'une tierce mineure et d'une quinte juste ; *l'accord de quinte diminuée,* qui se compose d'une tierce mineure et d'une quinte diminuée.

CONSONANTE n. f. Mus. Grand instrument qui tenait de la harpe et du clavecin, et dont l'invention est due à l'abbé Dumont.

CONSONANTIQUE [*tik'*] adj. Qui a le caractère de consonne.

CONSONANTISME [*tissm'*] n. m. Système des consonnes d'une langue.

CONSONIFIER v. tr. Linguist. Transformer en consonne.

CONSONNE n. f. (lat. *consona,* proprem. : qui sonne avec la voyelle). Gramm. Phonème produit par un bruit d'ouverture ou de frottement et qui dans l'usage est généralement accompagné d'une voyelle, avec laquelle il « sonne ». Toute consonne comprend trois temps : une *implosion* qui est la mise en place des organes, une *tenue* qui peut être réduite à zéro, et une *explosion* ou déplacement des organes.

— Adjectiv. : *Lettres* CONSONNES.

— ENCYCL. Phonét. Les *consonnes* peuvent être classées de différentes manières. Quand la consonne est émise avec un courant d'air sonore, elle est dite *sonore* (ou *faible*), comme *b, d, g ;* quand elle est émise avec un courant d'air muet, elle est *sourde* (ou *forte*), comme *p, t, c.* Lorsque le courant d'air s'échappe brusquement, la consonne est *momentanée, instantanée, occlusive* ou *explosive : b, p, t, d, c, g ;* quand un obstacle la force à passer lentement, la consonne est appelée *continue, spirante* ou *fricative : f, s, ch, v, z, j.* Les momentanées sont dites *aspirées* quand leur émission est accompagnée d'une expiration de souffle. Certaines consonnes peuvent devenir *mouillées,* comme *l,* dans *quille,* ou *n* dans *digne.* Les consonnes sont dites *vibrantes* quand le courant d'air est arrêté par la langue dont la pointe ou les côtés se mettent à vibrer (*l, r*) ; *liquides,* quand la prononciation en est coulante (*l, m, n, r*) ; *nasales,* quand le courant d'air s'échappe par le nez ; etc.

Les consonnes sont encore divisées en différentes classes, suivant l'organe qui sert à leur formation ; ainsi, on appelle *labiales* (*b, p, f, v*) celles dont le point d'articulation est aux lèvres ; *dentales,* celles qui sont produites par la pointe de la langue appuyée contre les dents (*d, t*) ; *gutturales,* celles qui sont produites par le dos de la langue appuyé contre le palais dur ou le voile du palais ; de là les subdivisions des gutturales en *palatales* et *vélaires* (*c, k, g*). Pour peu qu'on veuille entrer dans le détail, il y a un très grand nombre de classifications de consonnes et de termes pour les désigner.

Le nombre des consonnes *écrites* ne correspond pas, en français, à celui des consonnes *parlées.* S'il y a, dans cette langue, plusieurs consonnes qui produisent le même son, il y en a d'autres qui ne répondent à aucun son particulier ; tel est le *x,* par exemple, qui n'est autre chose qu'une lettre double. D'un autre côté, des consonnes véritables ne sont pas figurées par un caractère unique et spécial, comme cela a lieu pour le *ch* de cheval, le *gn* d'ignorer. Ce défaut existe plus ou moins dans l'orthographe de bien d'autres langues.

CONSONNER [*so-né*] v. intr. (du préfixe *con,* et de *sonner*). Former une consonance : *Des accords qui* CONSONNENT *parfaitement.*

CONSORCE (sainte) en lat. **Consortia,** vierge de Provence au VIe siècle. Elle était sœur de sainte Tullie. — Fête le 22 juin.

CONSORRANI. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, au pied des Pyrénées, qui a donné son nom au pays moderne de *Conserans* ou *Couserans.*

CONSORT [*sor*] n. m. (du lat. *consortium,* communauté de biens ; de *cum,* avec, et *sors, sortis,* sort). Terrain vague sur les confins de deux pays. (Peu us.)

CONSORT [*sor*] n. m. (mot angl.) En droit constitutionnel anglais, ce mot s'applique au mari ou à la femme d'un souverain régnant, considéré non au point de vue de sa capacité privée, mais bien de sa capacité politique et de sa participation très limitée aux prérogatives royales.

En ce qui concerne le mari de la reine, il n'y a pas de loi fixe. Ainsi, cinq souveraines ont régné en vertu de leur droit propre, Marie Ire Tudor, Elisabeth, Marie II Stuart, Anne Stuart et Victoria. Elisabeth ne s'est pas mariée. Les maris des quatre autres ont eu des statuts différents, allant de l'association au trône (Philippe II et Guillaume III) au droit de présence reconnu par simple

courtoisie comme pour Georges de Danemark et Albert de Saxe-Cobourg Gotha.

CONSORTIAL [*si-al*], **E, AUX** adj. Qui appartient à une société de commerce.

CONSORTIUM [*si-om'*] n. m. (du lat. *consortium*, communauté). Association en vue d'un but commun : *Un* CONSORTIUM *de banquiers.*

— ENCYCL. Econ. polit. Terme employé pour désigner le groupement d'entreprises industrielles, commerciales, financières, en vue d'opérations communes. — Pendant la guerre de 1914-1918, on appelait *consortium* le syndicat constitué entre producteurs, sur la demande de l'Etat, pour répartir les matières premières dont l'Etat se réservait le monopole d'achat à l'étranger.

— Bot. *Consortium*, en botanique, est une association de plantes de natures différentes, formée dans un intérêt commun. Les exemples les plus frappants de ce genre d'association se trouvent chez les champignons dits « lichens », qui, selon Schwendener, établissent leurs ramifications en contact intime avec diverses algues terrestres, vivant, comme eux, sur les pierres ou sur les troncs d'arbres. Telles sont les algues inférieures des genres *nostoc, palmella, protococcus.* Cette association est assez généralement reconnue.

Les racines des cycas cultivés dans les serres logent souvent, dans leur couche superficielle, une algue (*anabæna*) ; les tiges souterraines des gunnères, notamment du *gunnera scabra*, abritent une autre algue (*nostoc*). Le corps des azolles, qui flotte à la surface des eaux stagnantes, loge très souvent aussi des *anabæna*. Dans l'épaisseur même de la membrane cellulaire d'une algue marine, le *derbesia Lamourouxii*, vit et se ramifie abondamment une autre algue d'un vert pur, l'*entocladia viridis*, etc. Des algues vivent dans le latex de nombre d'euphorbiacées ; les fusaria remplissent certaines cellules d'orchidées. V. SYMBIOSE.

CONSORTS [*sor*] n. m. pl. (lat. *consortes ;* de *cum*, avec, et *sors, sortis*, sort). Se dit des coïntéressés dans une même affaire de procédure criminelle ou civile. || Dans le langage ordinaire, Se dit, mais en mauvaise part, de ceux qui sont de la même société, de la même coterie, de la même cabale : *Un tel et* CONSORTS.

— Hist. rel. Société du tiers ordre de Saint-François, fondée à Milan pour veiller à l'exécution des legs pieux.

Consoude : *a*, fleur ; *b*, graine.

CONSOUDE n. f. Genre de borraginées.

— ENCYCL. On connaît une quinzaine d'espèces de *consoudes*, qui croissent en Europe et en Asie Mineure. La grande consoude, ou consoude officinale (*symphytum officinale*) est fort employée. Ses fleurs servent aux mêmes usages que la bourrache : ses racines sont employées pour combattre les diarrhées et les flux hémorroïdaires.

La consoude du Caucase a été préconisée comme fourrage.

CONSPECTUS [*kons-pèk-tuss*] n. m. invar. (mot lat.). Tableau, vue d'ensemble : *Les états de situation, de dépenses, les registres, les livres de compte, etc., sont autant de* CONSPECTUS.

CONSPIRANCE [*kons-pi*] n. f. Concours d'actions, de vues, de mesures. (Peu us.)

CONSPIRANT [*kons-pi-ran*] **E** adj. Mécan. Qui tend à produire le même effet : *Forces* CONSPIRANTES.

CONSPIRATEUR [*kons-pi*], **TRICE** n. Personne qui conspire.

— *Adjectiv.* Menées conspiratrices.

CONSPIRATION [*kons-pi, si-on*] n. f. (de *conspirateur*). Complot tramé contre la chose ou les personnes publiques : *Une* CONSPIRATION *qui hésite est perdue.* (Machiavel.)

— *Par extens.* Cabale, intrigue dirigée contre un particulier : *Rousseau se voyait l'objet d'une* CONSPIRATION *universelle.* (Sainte-Beuve.)

— *Fig.* Entente, accord secret : *L'indulgence pour le vice est une* CONPIRATION *contre la vertu.* (Barthélemy.) || *Conspiration du silence*, Entente pour ne pas parler de quelque chose, ou pour empêcher qu'on n'en parle.

— SYN. **Conspiration, brigue, cabale,** etc. V. CABALE.

— ENCYCL. Polit. La *conspiration*, la *conjuration*, et l'*attentat* forment les trois actes successifs d'un même drame. La *conspiration* peut être l'œuvre d'un solitaire, ou d'un petit nombre de complices. La *conjuration* éveille plutôt l'idée d'un groupement important de coopérateurs, liés par un serment secret, plus ou moins solennel.

Les conspirations les plus célèbres sont, dans l'histoire ancienne : celles d'Harmodios et Aristogiton contre Pisistrate, des Gracques, de Catilina, de Brutus contre César, de Cinna contre Auguste, des Pisons contre Néron ; dans les temps modernes : les conspirations de Fiesque contre les Doria, celle de Guillaume Tell contre la tyrannie autrichienne ; en France : la conspiration de Cinq-Mars et de Thou contre Richelieu, celles de Cadoudal, du général Malet, enfin celle des quatre sergents de La Rochelle contre le gouvernement de la Restauration.

Conspiration des poudres. V. POUDRES (*conspiration des*).

CONSPIRER [*kons-pi-ré*] v. intr. (lat. *conspirare ;* de *cum*, avec, et *spirare*, souffler). Tendre en commun, concourir à : *Tout* CONSPIRE *à pervertir les rois.* (Fléchier.) *Tous les sénateurs* CONSPIRAIENT *à l'utilité publique.* (Bossuet.) || Prendre part à un complot : *Conspirer contre l'Etat ;* — et au fig. : *Les passions* CONSPIRENT *toutes contre l'innocence.* (Fléchier.)

— *Transitiv.* Préparer en secret : CONSPIRER *la mort d'un ennemi.* (Vx.)

CONSPUER [*kons-pu-é*] v. tr (du lat. *conspuere*, cracher dessus). Honnir, couvrir publiquement de mépris : CONSPUER *un tyran, un livre, une pièce.*

— *Conspuez ! Conspuez !* Cri que poussent les étudiants quand ils manifestent contre quelqu'un.

— SYN. **Conspuer bafouer, honnir,** etc. V. BAFOUER.

CONSTABLE [*kons-tabl'*] n. m. (mot angl. ; altérat. du mot franç. *connétable* dérivé du lat. *comes stabuli*, comte de l'étable (ou de l'écurie). Titre porté autrefois en Angleterre par de hauts dignitaires, et attribué encore à des officiers de police ou aux simples policemen de Londres.

Constable

— ENCYCL. Le haut connétable (*lord high constable*) fut créé sous les rois normands. La dignité en fut héréditaire dans la famille Bohun, puis passa aux Stafford. Henri VIII la supprima en 1521.

Les constables, officiers de police institués sous Edouard III, en 1328, ont subsisté avec des attributions diverses jusqu'en 1872 où ils furent fondus avec la police de comté ou les polices de paroisse. — On donne le nom de *constables spéciaux* aux citoyens assermentés pour renforcer la police dans les cas où celle-ci peut paraître débordée.

— Aux Etats-Unis, les *constables* institués dès l'époque coloniale ont gardé à peu près les mêmes attributions. Ils jouent un rôle très important dans les Etats de l'Ouest.

CONSTABLE (Henry), poète anglais, né à Newark en 1562, mort à Liége en 1613. Il se convertit jeune au catholicisme et se rendit à Paris où il devint l'agent des autorités romaines. Il publia sa *Diana*, suite de vingt-trois sonnets, en 1592 et fit paraître dans *England's Helicon* quatre poèmes, dont *Diaphenia* et une *Vénus et Adonis* qui passe pour avoir suggéré à Shakespeare son œuvre du même titre. Le style de Constable est remarquable pour sa ferveur d'expression et la richesse de sa couleur.

CONSTABLE (Archibald), libraire-éditeur écossais, né à Carnbee en 1774, mort à Edimbourg en 1827. On lui doit, notamment : la *Revue d'Edimbourg* (1803) ; *Constable Miscellany*, vaste recueil de livres instructifs ; une nouvelle édition de l'*Encyclopædia Britannica ;* etc.

CONSTABLE (John), paysagiste anglais, né à East-Bergholt (Suffolk) en 1776, mort près de Londres en 1837. Son père, meunier, voulut d'abord en faire un ecclésiastique ; sur les conseils de sir G. Beaumont, il l'envoya étudier la peinture à Londres. Constable débuta par des scènes religieuses, revint à sa campagne et se mit au paysage. Entré à l'Académie de Londres en 1819, il parut au salon de Paris en 1824 avec une *Vue près de Londres*, un *Canal en Angleterre* et la *Charrette à foin*. Ces trois peintures, qui appartenaient à un marchand, lui valurent une médaille d'or et firent l'admiration des paysagistes français comme Th. Rousseau. Trois ans plus tard, en 1827, Constable exposa à la *British Institution* l'un de ses chefs-d'œuvre, le fameux *Champ de blé*. Ce tableau fut acheté par des admirateurs qui l'offrirent à la *National Gallery*.

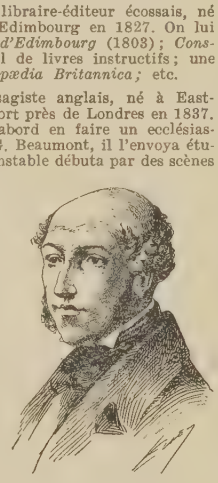
Constable.

Constable perdit sa femme en 1828 ; ce lui fut un coup terrible. En 1831, il peignit la *Cathédrale de Salisbury*, un de ses chefs-d'œuvre, mais il souffrait toujours de son deuil. Le 30 mars 1837, il fut trouvé mort dans son lit.

Constable a su voir et rendre la variété, la vie incessamment changeante au sein de la nature. On conserve de lui au Louvre le *Cottage* et *l'Arc-en-ciel*.

CONSTABULAIRE [*kons-ta, lèr'*] adj. Qui tient, qui a rapport aux constables : *La force* CONSTABULAIRE.

— *Substantiv.* Gouverneur d'un château. (Vx.)

CONSTAMMENT [*kons-ta-man*] adv. Avec constance, fermeté : *Il y a différence entre souffrir la mort* CONSTAMMENT *et la mépriser.* (La Rochefoucauld.) || Avec persévérance : *Aimer* CONSTAMMENT. *Suivre sa route* CONSTAMMENT. || Sans interruption : *Le gouvernement de France a été* CONSTAMMENT *arbitraire.* (Mme de Staël.) || Certainement, assurément : *Nouvelle* CONSTAMMENT *controuvée.* (Ce sens a vieilli.)

— SYN. **Constamment, assidûment, continuellement, incessamment, sans cesse, sans relâche, toujours.** V. ASSIDÛMENT.

— ANTON. **Inconstamment, quelquefois. — Rarement.**

CONSTANCE [*kons-tanss'*] n. f. (lat. *constantia ;* de *constare*, durer, persévérer). Fermeté d'âme qui ne se laisse abattre par rien : *Rome fut un prodige de* CONSTANCE. (Bossuet.) *La* CONSTANCE *des sages n'est souvent que l'art de renfermer leur agitation dans leur cœur.* (La Rochefoucauld.)

— Patience, persévérance : *Poursuivre un dessein avec* CONSTANCE. || Stabilité dans les opinions, les idées, les sentiments : *Amour, amitié d'une rare* CONSTANCE.

— Reproduction non interrompue du même fait : *La* CONSTANCE *du rapport des sinus d'incidence et de réflexion.* (Arago.)

— SYN. **Constance, fidélité.** La *fidélité* suppose une sorte d'engagement qu'on respecte avec *constance*.

— ANTON. **Inconstance, inconsistance, instabilité, légèreté, variabilité, versatilité. — Infidélité, trahison.**

— ENCYCL. Iconogr. Les anciens avaient personnifié la *Constance* sous la figure d'une femme coiffée d'un casque et armée d'une lance, ayant l'index de la main droite élevé à la hauteur et près du visage, dans l'attitude de la méditation. On trouve cette figure sur quelques médailles de l'empereur Claude. Parmi les représentations modernes de *la Constance*, citons celle de Cipriani gravée par Bartolozzi, et de Blondel dans un plafond du Louvre.

Constance du sage (DE LA), traité philosophique de Sénèque, composé au début du règne de Néron et adressé à Annæus Serenus. Sénèque y développe l'idée stoïcienne que le sage ne peut recevoir ni injure, ni offense ; il entend par injure ce qui nous cause un préjudice réel, par offense ce qui se borne à nous humilier. L'ouvrage est écrit avec autant de finesse que de fermeté.

CONSTANCE (en allem. **Konstanz**), ville d'Allemagne. (Bade), au débouché du Rhin du lac de Constance ; 31.250 hab. Fabriques d'horlogerie, de draps, de céramique ; vins estimés des vignobles des îles de Mainau et de Reichenau. Port autrefois très actif, maintenant fréquenté par les seuls bâtiments de plaisance. La cathédrale datant de 1052 mais entièrement rebâtie au XVIe siècle, l'église gothique de Saint-Etienne (XVe s.), la Douane (début du XIVe s.), sont les principaux monuments de cette enclave badoise en territoire suisse.

La forteresse romaine de *Constantia* devint au moyen âge une ville impériale, puis passa sous la domination de la maison d'Autriche en 1559 et fut incorporée au grand-duché de Bade par le traité de Presbourg de 1805. Elle jouit d'une grande prospérité commerciale durant les derniers siècles du moyen âge ; mais le déplacement des routes de trafic a entraîné sa décadence. Un concile célèbre s'y est tenu en 1414.

Constance (PAIX DE), traité signé en 1183 par Frédéric Barberousse, qui reconnaissait l'autonomie des villes lombardes sous réserve de droits impériaux sur l'élection des magistrats.

Constance (CONCILE DE) [5 nov. 1414-22 avr. 1418]. La chrétienté était partagée entre trois papes : Grégoire XII (Angelo Corraro), Benoît XIII (Pedro de Luna), Jean XXIII (Balthasar Cossa). Ce dernier se décida à convoquer dans la ville libre de Constance un concile œcuménique. Une triple tâche incombait à l'assemblée : éteindre le schisme ; extirper l'hérésie de Wiclef et des hussites, réformer l'Eglise. Le concile, entraîné par Pierre d'Ailly et Jean Gerson, demanda à Jean XXIII son abdication. Il finit par se soumettre à cette exigence. Grégoire XII abdiqua ensuite et fut admis à siéger parmi les cardinaux. Seul, Benoît XIII s'obstina ; mais il fut déposé et excommunié (26 juill. 1417). Cependant, la doctrine de Wiclef ayant été proscrite, Jean Huss fut cité devant le concile et condamné : il périt sur le bûcher (1415) ainsi que Jérôme de Prague, son disciple (1416). Enfin, une commission, composée des cardinaux et de trente prélats, nomma, le 11 novembre 1417, le cardinal Colonna, qui prit le nom de « Martin V ». Le nouveau pape refusa de reconnaître le décret qui déclarait le concile supérieur au pape. Toutefois, il promit de convoquer à Pavie, en l'année 1423, un nouveau concile général.

Constance (LAC DE), en allem. **Bodensee**, nappe lacustre comprise entre la Suisse au S., l'Autriche (Vorarlberg) au S.-E., et l'Allemagne (Bavière, Wurtemberg et Bade) au N. Elle comprend un bassin principal, le lac Supérieur (*Obersee*), et deux prolongements occidentaux : le lac d'Ueberlingen et le lac Inférieur (*Untersee*), ce dernier réuni à l'Obersee par un goulet étroit, long de 3 kil., à travers la presqu'île de Constance. Le Rhin est le principal affluent du lac dont la superficie est de 540 km² et il en est l'émissaire ; ses crues se répercutent sur le niveau du lac. La navigation est cependant très active entre les ports allemands (Constance, Friedrichshafen, Lindau), autrichien (Bregenz) et suisses (Rorschach, Romanshorn).

CONSTANCE, village de l'Union sud-africaine (district de Capetown de la Colonie du Cap) fondé par des protestants français venus de la Saintonge. Ils y créèrent sur les pentes de la haute montagne homonyme le célèbre *vignoble de Constance*.

CONSTANCE [*kons-stans'*] n. m. Vin récolté aux environs du village de Constance (Colonie du Cap).

CONSTANCE (sainte), martyre avec saint Félix sous Néron. Elle souffrit pour la foi à Nocéra. — Fête le 19 septembre.

CONSTANCE ou **CONSTANT** (saint), évêque de Pérouse, martyr au IIe siècle. Fête le 29 janvier. — Un autre *saint* CONSTANCE était sacristain près d'Ancône, au VIe siècle. Saint Grégoire loue son humilité. — Fête le 23 septembre.

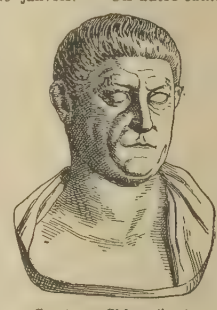
Constance Chlore (buste du Capitole).

CONSTANCE Ier Chlore [c'est-à-dire *le Pâle*] (Flavius Valerius), empereur romain, père de Constantin le Grand, né en Mœsie vers 225, mort à York en 306. Vainqueur des Sarmates sous Carus, il fut nommé César sous Dioclétien et Maximilien, il reconquit la Bretagne et battit plusieurs fois les Germains. Devenu Auguste, il gouverna avec Galère et mourut quinze mois après, à Eboracum (York). Il exerça le pouvoir avec équité et douceur, et, pendant la persécution de Dioclétien, se montra tolérant envers les chrétiens. Hélène, qu'il répudia pour épouser une fille de Maximien, fut la mère de Constantin.

CONSTANCE II, empereur romain, né à Sirmium en 317, mort en Cilicie en 361. A la mort de son père, Constantin, il partagea l'empire avec ses frères, au mépris du testament de l'empereur, qui donnait une partie de l'empire à ses neveux Dalmace et Annibalien. Constance eut une grande partie de l'Orient et de l'Egypte. Son règne fut rempli par des querelles théologiques. Il combattit les Perses sans résultats importants. Ayant hérité de ses deux frères, il battit l'usurpateur Magnence en 351, fit mettre à mort le jeune César Gallus, nomma Julien, frère de Gallus, César pour les Gaules, mais l'ayant poussé à la révolte par ses injustices, il allait le combattre, quand il mourut.

Constance II tenant une Victoire, d'après une miniature.

CONSTANCE III (Flavius Constantius), empereur romain, mort en 421. Originaire d'Illyrie, Flavius Constantius, général d'Honorius, comte puis patrice, battit, à Arles, l'usurpateur Constantin et débarrassa l'Italie d'Ataulf et de ses Goths, en les envoyant en Aquitaine. En 416, il épousa Galla Placidia, sœur d'Honorius et veuve d'Ataulf. Associé à l'empire en 421, il mourut sept mois plus tard.

CONSTANCE D'AQUITAINE, princesse imaginaire, femme des rois Louis V et Robert le Pieux d'après une légende reconnue fausse et destinée à légitimer les Capétiens par un prétendu testament de Louis V.

CONSTANCE D'ARLES, reine de France, troisième femme de Robert le Pieux, morte au château de Melun en 1032. Fille de Guillaume, comte d'Arles, et de Blanche, femme abandonnée par Louis V. Constance emmena du Midi une suite nombreuse et brillante. Robert le Pieux, pour l'épouser, répudia Berthe, fille du roi de Bourgogne, Conrad le Pacifique; de caractère avare et acariâtre, Constance rendit la vie pénible au roi et souleva contre lui ses fils Henri et Robert (1031).

Médaille de Constance de Castille.

CONSTANCE DE CASTILLE (Elisabeth), reine de France, morte à Paris en 1160, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, seconde femme de Louis VII (1154). Celui-ci, ayant conçu des doutes sur la légitimité de la naissance de sa femme, se rendit en Espagne pour les éclaircir. Il en revint tranquillisé. Constance mourut en donnant le jour à sa fille Marguerite. Une statue conservée à Saint-Denis passe pour représenter Constance de Castille.

CONSTANCE de Sicile, impératrice d'Allemagne et reine de Sicile, morte en 1198. Elle hérita ce royaume à la mort de son père, Roger II (1189). Mariée, en 1186, à Henri VI, fils de Barberousse, elle transmit la Sicile à son fils Frédéric II.

CONSTANCE, reine d'Aragon et de Sicile, morte en 1302, fille de Manfred, roi de Sicile, et de Béatrice de Savoie. Elle épousa, en 1262, Pierre III d'Aragon, auquel elle apporta ses droits sur la Sicile, et qui s'en empara en 1283. Veuve, elle fit couronner son fils Jacques à Palerme (1285), malgré le pape, et se réconcilia avec Charles d'Anjou.

CONSTANCE FAULKON, aventurier grec. V. CONSTANTIN ou CONSTANCE FAULKON.

CONSTANS (Jean-Antoine-*Ernest*), homme politique français, né à Béziers en 1833, mort à Paris en 1913. Professeur de droit, adjoint au maire de Toulouse en 1873, il fut élu, en 1876, député de la Haute-Garonne, prit place dans le groupe opportuniste, fut réélu en 1877, et fut nommé, le 28 décembre 1879, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (cabinet de Freycinet), puis, le 17 mai 1880, il remplaça Lepère à la tête de ce département. Il conserva son portefeuille dans le cabinet Jules Ferry (23 sept. 1880-14 nov. 1881), et exécuta avec énergie les décrets du 29 mars contre les congrégations. Réélu député en 1881 et 1885, ministre plénipotentiaire en Chine en 1886, gouverneur général de l'Indochine de 1886 à 1888, ministre de l'intérieur dans le cabinet Tirard (25 fév. 1889-17 mars 1890), il combattit avec une extrême énergie le boulangisme, prononça la dissolution de la Ligue des patriotes, et présida aux élections de 1889, qui furent une véritable défaite pour les amis du général Boulanger. Elu sénateur de la Haute-Garonne, le 29 décembre 1889, Constans garda son portefeuille dans le cabinet de Freycinet, qui succéda au cabinet Tirard (17 mars 1890-27 février 1892). En décembre 1898, il fut nommé ambassadeur à Constantinople, où il fit une excellente besogne française et où il resta jusqu'à la révolution de 1907.

E. Constans.
Cl. Pirou, St-J.

CONSTANT [*kons-tan*], **E** adj. (lat. *constans*, de *cum*, avec, et *stare*, se tenir debout). En parlant des personnes, Qui demeure debout, semblable à lui-même, ferme dans le malheur : *Etre* CONSTANT *dans l'adversité.*

— Persévérant : *Etre* CONSTANT *dans sa foi, dans ses convictions, dans ses amitiés.* || En parlant des choses, Continuel, invariable, durable : *Tradition* CONSTANTE. *Règle* CONSTANTE. *Bonheur* CONSTANT. || Qui est établi, avéré, certain : *Un fait* CONSTANT.

— Géom. *Quantité constante,* ou substantiv. *Constante.* V. CONSTANTE n. f.

— Mar. *Vents constants,* Ceux dont la direction est invariable : *Les vents alizés sont des vents* CONSTANTS.

— SYN. **Constant, ferme, inébranlable, inflexible.** *Ferme* se distingue de *constant* en ce qu'il n'exprime qu'une idée de résistance, sans qu'il y entre nécessairement l'idée de continuité, de similitude à soi-même, *Inébranlable* exprime la résistance immuable sans oscillation, *Inflexible* marque plus particulièrement la fermeté dans les résolutions.

— **Constant, durable, permanent, stable.** Ce qui est *stable,* c'est ce qui ne bouge pas; ce qui subsiste plus ou moins longtemps; ce qui est *permanent,* c'est ce qui dure un long temps, ce qui ne discontinue pas.

— **Assuré, authentique, certain, évident, formel, incontestable, indubitable, positif, sûr.** V. SÛR.

— ANTON. **Inconsistant, inconstant, infidèle, léger, variable, volage, versatile.**

CONSTANT n. m. Electr. V. CONSTANTE n. f.

CONSTANT [*stan*] prép. Pendant. (Vx.)

— Dr. anc. *Constant le mariage,* Pendant la durée du mariage.

CONSTANT (saint). V. CONSTANCE.

CONSTANT Ier (Flavius Julius), empereur d'Occident de 337 à 350. Il contribua au rétablissement de saint Athanase, chassé par les ariens; mais il se déshonora par ses débauches et ses violences. Au premier bruit de la révolte de Magnence il s'enfuit vers l'Espagne, et fut massacré dans les Pyrénées (350).

Monnaie d'or de Constant Ier.

CONSTANT II (Flavius-Héraclius), empereur d'Orient (641-668). Sous son règne, la conquête arabe s'étendit sur l'Egypte, l'Orient et l'Afrique, tandis que les Lombards se répandaient en Italie. Pendant ce démembrement de l'empire, Constant s'occupait de faire triompher le monothélisme, qu'il protégea contre la foi orthodoxe. Il quitta Constantinople pour fixer son séjour à Rome; mais la crainte des Lombards lui fit quitter bientôt la Ville éternelle, après qu'il en eût pillé toutes les églises. Il s'établit à Syracuse, se plongea dans la débauche, et fut tué dans son bain par un de ses officiers.

CONSTANT (Constant WAIRY, dit), valet de chambre de Napoléon Ier, né à Peruwels (Belgique) en 1778, mort à Breteuil (Eure) en 1845. Fils d'un aubergiste, il entra au service de Bonaparte en 1800 et ne le quitta plus jusqu'en 1814. Il se retira alors à Breteuil; ses *Mémoires* sont l'œuvre de Villemarest.

CONSTANT (Alphonse-Louis), écrivain français, né et mort à Paris (1810-1875). Entré au séminaire de Saint-Sulpice, il le quitta étant diacre, à cause de ses idées suspectes; sous l'influence de la sectaire Mapah, il publia l'*Assomption de la femme ou le Livre de l'amour* (1841) et la *Bible de la liberté* (1841) qui fut l'objet de poursuites judiciaires; *la Mère de Dieu* (1844) fut condamnée par l'autorité ecclésiastique. Il quitta la soutane en 1848, épousa Mlle Cadiot, dite CLAUDE VIGNON, qui après l'annulation de son mariage, épousa M. Rouvier. Constans donna en 1851 à l'abbé Migne le *Dictionnaire de littérature chrétienne,* et se tourna vers la magie et l'occultisme sous le pseudonyme d'ELIPHAS LÉVI. Ses *Œuvres complètes de philosophie occulte* ont paru en 6 vol. de 1860 à 1865 (*Histoire de la magie; Dogme et rituel de la haute magie;* etc.). Il finit dans le métier de fruitier, et mourut réconcilié avec l'Eglise. On a publié depuis des œuvres inédites : *le Livre des splendeurs* (1894), *le Grand Arcane* (1898), etc.

CONSTANT DE REBECQUE (David), pasteur protestant et professeur de théologie, né en 1638 à Lausanne d'une famille protestante, d'origine française, réfugiée en Suisse, mort en 1733. Pasteur à Coppet, où il devint l'ami de Bayle, professeur d'éloquence latine à Lausanne (1674), puis de théologie (1702), il composa divers ouvrages : *l'Ame du monde ou Traité de la Providence* (Leyde, 1679); *Erasmi colloquia familiaria, nunc emendatoria, quibus accedunt Dav. Constantii notæ* (Genève, 1680); *Abrégé de politique* (Cologne, 1686). Il laissa trois fils. — L'aîné, MARC-RODOLPHE, entré au service de la Hollande, s'attira la protection particulière du roi Guillaume, qui le choisit pour son secrétaire de cabinet. — Le plus jeune, SAMUEL, né et mort à Lausanne (1676-1756), connu sous le nom de *baron de Constant,* devint adjudant général de lord Albemarle. — **Benjamin-Constant** devait illustrer le nom de cette famille.

CONSTANT DE REBECQUE (Marc-Samuel-François), littérateur suisse, né à Lausanne en 1729, mort en 1800 aux environs de Lausanne, fils du général Samuel. Il suivit d'abord la carrière des armes. Il connut intimement Voltaire. Citons parmi ses écrits : *Camille* (1785); *Laure de Germosan ou Lettres de quelques personnes de Suisse* (Paris, 1787), tableau des mœurs et de la société de ce pays; *Recueil de pièces dialoguées* (1787); etc.

CONSTANT DE REBECQUE (Benjamin), écrivain et homme politique français, né à Lausanne en 1767, mort à Paris en 1830, neveu du précédent. Il fit ses études à Oxford, puis à Erlangen, enfin à Edimbourg. Ayant fait à Lausanne, en 1794, la connaissance de Mme de Staël, il la suivit à Paris, et il entra dans la politique active. Il était du cercle constitutionnel de l'hôtel de Salm, dirigé par Mme de Staël, Talleyrand, Sieyès. Les brochures qu'il publia dans l'esprit de cette coterie ont été réunies, en 1829, sous le titre de *Mélanges littéraires et politiques.*

B. Constant de Rebecque.

Il s'était fait naturaliser citoyen français, et entra au Corps législatif après le coup d'Etat du 18 brumaire. Appelé au tribunat par le Premier consul, il fit presque aussitôt de l'opposition, et fut éliminé (1802). Banni avec Mme de Staël, il se fixa à Weimar, où il traduisit *Wallenstein* de Schiller. Il faisait de fréquents séjours à Coppet. Sa liaison avec Mme de Staël, qui n'avait pas toujours été exempte d'orages, se termina par une rupture. Vers le même temps, il avait composé son ouvrage *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements,* et son célèbre roman *Adolphe,* un des chefs-d'œuvre du genre psychologique. Rentré en France, en 1814, il écrivit dans le *Journal des Débats,* où il soutint la cause des Bourbons. Toutefois, Napoléon Ier, qui cherchait, à sa rentrée en France, un point d'appui sur le parti libéral, le chargea de rédiger l'*Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire,* et le nomma conseiller d'Etat.

A la seconde Restauration, Benjamin Constant se réfugia en Angleterre, revint en France l'année suivante, et reprit avec éclat sa place dans l'opposition constitutionnelle.

Nommé député de la Sarthe en 1819, il déploya dès son entrée à la Chambre une éloquence brillante, incisive. Cependant, sa santé s'épuisait par l'abus des plaisirs encore plus que par le travail, et surtout par sa vie désordonnée de joueur. Il avait été un des 221 députés qui donnèrent la couronne à Louis-Philippe. Ce prince lui fit un don de 300.000 francs. Il mourut peu après.

On a encore de Benjamin Constant : *Cours de politique constitutionnelle; Mémoires sur les Cent-Jours;* son *Journal intime* (1887); ses *Lettres à Mme Récamier* (1881), *à sa famille* (1888), *à Mme de Charrières* (1894).

Doué d'un esprit ingénieux et vif, il était léger, sceptique, mobile, incertain, avec un mélange singulier d'égoïsme et de sensibilité, de tendresse et d'ironie, de mélancolie précoce et d'amour du plaisir. En politique et sur les questions religieuses, il avait des idées nettes : son libéralisme froid et sec repoussait toute espèce de souveraineté; sa doctrine est le triomphe de l'individualisme.

CONSTANT (Benjamin), dit **Benjamin-Constant,** peintre français de la même famille que les précédents, né et mort à Paris (1845-1902). Elève de l'Ecole des beaux-arts (1867), où il eut pour maître Cabanel, il rapporta d'un voyage au Maroc ses premières Scènes d'Orient. Les *Prisonniers marocains* (musée de Bordeaux) lui valaient sa première récompense (1875). Il donna ensuite : *Entrée de Mahomet II à Constantinople* (1878); *la Soif* (1878); *les Derniers Rebelles* (1880), [musée du Luxembourg], scènes sinistres de sujet, éclatantes de couleur, *les Chérifas* (à Carcassonne). Pour la nouvelle Sorbonne, l'artiste donna deux *Prométhée,* les figures des *Belles-Lettres,* des *Sciences,* et le groupe des *Doyens.* Il a en outre peint des portraits remarquables : *Mon fils André* (1896); *le Duc d'Aumale* (1897); *Mes deux fils* (1900); *Léon XIII* (1901); *J.-J. Jusserand;* un grand portrait de *la Reine Victoria,* un de *Leconte de Lisle,* etc. Il a peint le plafond de l'Opéra-Comique. Il entra à l'Institut en 1893.

Benjamin Constant.
Cl. Walery.

CONSTANT-DUFEUX (Simon-Claude), architecte français, né et mort à Paris (1801-1871). Elève de l'Ecole des beaux-arts, il obtint le grand prix avec un *Projet de lazaret.* Il fut chargé, en 1863, de la direction d'un atelier d'architecture, à l'Ecole des beaux-arts. Constant-Dufeux fut plus un théoricien qu'un praticien. Il dota le Panthéon des portes de bronze qui ouvrent sur les façades latérales et restaura le *Temple d'Auguste et de Livie, à Vienne* (Isère).

CONSTANTAN n. m. Alliage de cuivre et de nickel, contenant de 50 à 60 p. 100 de cuivre, fondant entre 1.250° et 1.300°, de résistivité 50 environ, et que l'on utilise pour la fabrication de résistances électriques et de couples thermo-électriques (associé au fer dans ce dernier cas).

CONSTANTE [*stant'*] n. f. Mathém. Quantité qui conserve toujours la même valeur. || Nombre indépendant des variables, dans une équation. || Quantité que l'on ajoute à une fonction, après intégration, pour généraliser la solution, et se déterminant quand on définit les conditions du problème.

— Argot. Dans l'argot des élèves de l'Ecole polytechnique, Elève externe, parce qu'il figure à la suite d'une promotion, comme la *constante* après une intégrale.

— Phys. Donnée numérique expérimentale se rapportant à une propriété d'un corps ou à un appareil. || *Constante d'un galvanomètre,* Déviation que produit le courant d'un élément Daniell, pris comme étalon, dans un circuit dont la résistance est égale à un *méghom.* || *Constantes voltaïques,* Force électro-motrice et résistance d'une pile regardées comme constantes.

— Electr. *Constante diélectrique,* Rapport du pouvoir inducteur spécifique d'un corps à celui de l'air pris pour unité. (Ce rapport mesure la propriété que possède une substance isolante de transmettre l'action inductive. Les principaux diélectriques ont les constantes suivantes : goudron 1,8; papier paraffiné 1,9; papier huilé 2,2; pétrole 2,2; eau pure 2,3; caoutchouc 2 à 2,8; résine 2 à 3; verre 3; ébonite 3,1; gomme laque 3,7; gutta 4 à 4,8; porcelaine 4,4; mica 5 à 8; glycérine 5.6; flint-glass 8 à 10. La capacité d'un condensateur électrique est proportionnelle, toutes choses égales d'ailleurs, à la constante du diélectrique employé.

— N. m. Substance isolante considérée sous le rapport ci-dessus.

— ENCYCL. Phys. Le poids spécifique, le point de fusion, le point d'ébullition, les coefficients de dilatation, d'absorption pour les diverses radiations, etc., sont des données numériques des propriétés d'un corps.

Pour justifier le nom de *constantes,* ces valeurs numériques devraient être tout à fait invariables; en réalité, elles dépendent des conditions dans lesquelles les phénomènes sont observés, et l'indication précise de ces conditions est, dans la plupart des cas, indispensable pour que la valeur numérique donnée ait un sens.

CONSTANTIA, petite planète, N° 315, découverte par Palisa en 1891.

CONSTANTIA (Flavia Valeria), fille de Constance Chlore et sœur de Constantin le Grand, morte avant 337. Elle épousa Valérius Licinius, empereur d'Orient, et devint célèbre par ses mérites et l'affection qui l'unit à son frère, même après que celui-ci eut fait périr son époux. Dévouée à l'arianisme, elle fit rappeler Arius, exilé à la suite du concile de Nicée.

CONSTANTIA ou **CONSTANTINA** (Flavia Julia), fille de Constantin le Grand et de Fausta, successivement épouse d'Annibalien, roi de Pont, et du César d'Antioche, Constantinus Gallus. Elle se fit l'instigatrice et la complice des crimes de son mari. Attirée à Rome par Constance, avec Gallus, elle mourut en Galatie pendant le voyage (354).

CONSTANTIA (Flavia Maxima), fille posthume de Constance II et de Faustine, née en 362, morte en 383. Elle épousa, en 375, l'empereur Gratien. Ses vertus lui valurent d'être canonisée par l'Eglise.

PAPES

CONSTANTIN, pape de 708 à 715. Syrien d'origine, il vint à Constantinople sous le règne de Justinien II, dont il gagna la faveur. Après la chute de l'empereur, Constantin refusa de reconnaître son successeur Philippicus Bardane, et combattit l'hérésie monothélite, que ce souverain soutenait.

CONSTANTIN (Tibère), antipape, fut intronisé à main armée par son frère Toton, duc de Nepi (767). Après l'élection d'Etienne III, Constantin fut enfermé dans un monastère (768).

EMPEREURS

CONSTANTIN le Grand (Caius Flavius Aurélius Claudius), empereur romain, né à Naïssus en 274, mort à Nicomédie en 337. Il était fils de Constance Chlore et d'Hélène. Quand son père entra, sous Dioclétien, dans la tétrarchie, Constantin demeura en quelque sorte comme otage à la cour de Nicomédie. Il fit contre les Perses ses preuves comme général. Dioclétien abdiqua, Constance devint Auguste, et Constantin accompagna son père en Bretagne. A peine débarqué, Constance mourait et les soldats proclamaient son fils. Galère n'accorda à Constantin que le titre de César. Il eut pour collègues les Augustes Sévère et Galère et le César Maximin Daïa, puis pour rivaux Maximien Hercule, et Maxence fils de Maximien.

Statue de Constantin (Rome).

La première partie du règne de Constantin (306-323), outre quelques glorieuses expéditions contre les Francs et les Goths, est remplie par les guerres civiles. Sévère pris et tué par Maximien, Constantin s'allie au vainqueur qui lui donne le titre d'Auguste et la main de sa fille Fausta (307). Galère donnait Licinius pour successeur à Sévère, tandis que le César Maximin Daïa se décernait l'augustat. De ces six Augustes, Maximien assiégé dans Marseille et tué par son gendre, Constantin, disparut le premier (310). Galère mourut de maladie (311). Alors Constantin franchit les Alpes et battit Maxence aux Roches-Rouges, près de Rome. Maxence se noya au pont Milvius (312). C'est pendant cette campagne que l'empereur aurait eu la vision d'une croix lumineuse entourée de ces mots : « Par ce signe tu vaincras ! » (*In hoc signo vinces !*), et que le Christ lui aurait ordonné de se faire un étendard à cette image, le *labarum*. Quoi qu'il en soit de cette légende, Constantin, maître unique de l'Occident, entra dans Rome et dès lors apparut comme l'espoir du christianisme. L'année suivante Maximin Daïa s'empoisonnait et laissait son vainqueur, Licinius, maître de l'Orient.

L'entente entre les deux Augustes ne dura pas. Licinius dut, quelques années plus tard, se mettre à la merci du vainqueur. Constantin en usa d'abord généreusement avec son beau-frère puis, se ravisant, le fit étrangler et régna seul (323).

Maître de Rome, Constantin promulguait, d'accord avec Licinius, l'*Edit de Milan* (313), qui établissait la liberté religieuse. Cet acte fut accueilli par les chrétiens avec enthousiasme. La conversion de Constantin dut avoir lieu vers 323. Sans persécuter les païens, il affirma la victoire du christianisme par des actes, dont le plus significatif est la convocation du concile de Nicée.

Rome, d'ailleurs trop éloignée des frontières, restait le foyer du paganisme ; de plus, le gouvernement de Constantin se faisait de plus en plus monarchique. Une nouvelle capitale, l'ancienne Byzance, sous le nom de *Constantinople*, devint le siège somptueux d'un gouvernement absolu avec une noblesse nouvelle, une savante hiérarchie de fonctionnaires, une étiquette minutieuse. Le Sénat n'a plus que la valeur d'une haute cour de justice, le consulat est un vain honneur.

Bien que son code pénal soit très sévère, Constantin fit revivre beaucoup de lois humaines.

Mais sa gloire est ternie par des cruautés qui font douter de la profondeur de sa conversion. Malgré ces taches, Constantin mérite le nom de **Grand** parce qu'il a compris son temps et a su se mettre à la tête du mouvement qui entraînait le monde vers des destinées nouvelles. Il ne reçut le baptême qu'à l'article de la mort, probablement des mains d'un évêque arien, Eusèbe. Rome lui décerna l'apothéose comme aux empereurs païens. Avant de mourir, il avait partagé l'empire entre ses trois fils, Constance, Constant et Constantin II et ses neveux Dalmace et Annibalien.

— Iconogr. On garde deux anciennes statues de Constantin à Rome au musée du Capitole, et un buste à Florence au musée des Offices.

Parmi les représentations modernes de Constantin le Grand, une des plus connues est une statue équestre du Bernin qui décore le vestibule de Saint-Pierre de Rome. Mais rien n'égale la célébrité des peintures exécutées dans les Chambres du Vatican, d'après les cartons de Raphaël : la *Bataille de Constantin ou Constantin victorieux de Maxence*, composition magnifique, peinte par Jules Romain ; *Constantin apercevant la croix lumineuse*, peinture du même ; *Baptême de Constantin*, par Francesco Penni, dit « le Fattore » ; *Constantin faisant donation de Rome au pape saint Sylvestre*. Gérard Audran a gravé, d'après Le Brun, la *Bataille de Constantin contre Maxence*, en trois planches, et le *Triomphe de Constantin*, en quatre planches. Un tableau de Valdès Leal, qui est au musée de Madrid, représente *Constantin en prière devant la croix lumineuse*. (V. planche *Beaux-Arts XXXVI*.)

Constantin II (camée du cabinet de France).

CONSTANTIN II (Claudius Flavius Julius), dit **le Jeune**, empereur romain, fils aîné du grand Constantin, né à Arles en 316, mort en 340. Nommé César en 336, il reçut en partage, à la mort de son père (337), les Gaules, l'Espagne, la Bretagne insulaire, et fut tué près d'Aquilée, en voulant s'emparer des états de son frère Constant.

CONSTANTIN III, empereur d'Orient, fils d'Héraclius, né en 612. Il partagea le trône avec son frère Héracléonas, et mourut après cent trois jours de règne (641).

CONSTANTIN IV, surnommé **Pogonat** ou **le Barbu**, empereur byzantin, né en 648, mort en 685. Au moment où il monta sur le trône (668), la situation était critique. La Sicile était soulevée ; des révoltes militaires troublaient l'Asie Mineure ; le jeune prince rétablit l'ordre. Surtout il résista aux Arabes qui, en Occident, envahissaient l'Afrique byzantine, conquéraient en Orient la Crète, et, pendant sept ans de suite (672-678), assiégèrent Constantinople. Sans doute, la conquête de la Mœsie par les Bulgares (679) annonçait un grave danger. Mais la conversion des Croates et des Serbes, en préparant l'hellénisation des Slaves, la tenue à Constantinople du sixième concile œcuménique (681), en rétablissant l'unité religieuse avec Rome, accrurent la force et le prestige de l'empire.

CONSTANTIN V, empereur byzantin, fils de Léon l'Isaurien, né en 718, mort en 775. Associé dès 719 à l'empire, il contribua, en 740, au gain de la grande victoire remportée sur les Arabes à Akroïnon. Quand, en 741, il devint seul empereur, il trouva l'empire fort troublé et d'abord il eut à reconquérir, sur l'usurpateur Artavasde, sa capitale et son trône (743). Puis il combattit les Arabes, écrasa les Bulgares à Anchialos (763), et remporta des succès sur les Slaves. En Italie, toutefois, la prise de Ravenne par les Lombards amena la perte de l'exarchat (750) ; la querelle religieuse entraîna la rupture avec Rome, et l'intervention de Pépin et de Charlemagne ruina les efforts byzantins pour reconquérir la péninsule.

A l'intérieur, son administration rendit une réelle prospérité à la monarchie. Malheureusement, la querelle des iconoclastes troubla profondément son règne. Le concile de 754 condamna les images, et le prince exécuta ses décisions avec une rigueur qui, en 766, tourna en persécution. Les moines, surtout, furent frappés, et c'est ce qui a valu à Constantin V, de la part de ses adversaires, tant d'insultants surnoms (*Copronyme*, *Caballinos*). Mais s'il fut tyrannique et cruel dans sa politique religieuse, comme empereur il ne manqua ni d'esprit politique, ni de génie militaire, ni de capacités administratives.

CONSTANTIN VI, empereur byzantin, fils de Léon IV, né en 771, déposé et aveuglé en 797. Il avait à peine dix ans quand il succéda à son père (780), et, d'abord il régna sous la tutelle de sa mère Irène. Un soulèvement militaire, en renversant la régente, lui donna le gouvernement (790) ; mais, battu par les Bulgares (792), par les Arabes, il devint bientôt impopulaire dans l'armée ; son second mariage, surtout, en lui aliénant le parti monastique, rendit aisée l'usurpation d'Irène, qui lui fit crever les yeux.

CONSTANTIN VII, surnommé **Porphyrogénète**, empereur byzantin, fils de Léon VI, né en 905, mort en 959. Devenu empereur en 913, sous la régence de ses tuteurs et de sa mère Zoé (913-920), il subit ensuite (920-944), l'impérieuse autorité de son collègue Romain Lécapène ; il ne gouverna seul que de 944 à 959. Toutefois, son règne fut glorieux pour Byzance. Tandis que la monarchie bulgare s'affaiblissait, les généraux byzantins repoussaient les Magyars et les Arabes ; les barbares du Nord : Petchenègues, Khazars, Russes (956) se rapprochaient de Byzance chrétienne ; la prépondérance de la monarchie s'étendait en Arménie et au Caucase. Constantin contribua par ses goûts littéraires, par la réorganisation de l'enseignement public, par la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts, à la splendeur de l'empire. Lui-même a composé plusieurs ouvrages : le livre des *Thèmes* (vers 934) ; le *Traité des cérémonies* (vers 953) ; la *Vie de Basile* (vers 959) ; enfin, le *Livre de l'administration* (vers 953), tous publiés dans la *Byzantine* de Bonn. En outre, Constantin VII fit composer toute une série de compilations juridiques, historiques, agricoles, médicales, militaires, hagiographiques.

CONSTANTIN, fils de Romain Lécapène, associé à l'empire par son père en 924. Il contribua, en 944, au renversement de Romain et régna avec son frère Stéphane et son beau-frère Constantin VII. Détrôné par ce dernier, exilé, il fut tué en 946.

CONSTANTIN VIII, empereur byzantin, fils de Romain II, né en 960, mort en 1028. Après avoir, comme son frère Basile, subi, pendant sa minorité, la tutelle de sa mère, puis de Nicéphore Phocas et de Jean Tzimiscès, il prit réellement le pouvoir, avec Basile II, en 976. Mais, enclin au plaisir, il laissa à son frère toute l'initiative des affaires. Quand la mort de Basile II (1025) le laissa seul empereur, il fut lamentable (1025-1028). Il confia à d'incapables familiers les hautes charges de l'Etat, écrasa d'impôts ses sujets, et par le mariage qu'il fit à son lit de mort contracter à sa fille, Zoé, prépara une crise douloureuse pour l'empire.

CONSTANTIN IX, surnommé **Monomaque**, empereur byzantin (1042-1054), parvenu au trône par son mariage avec la vieille impératrice Zoé, fille de Constantin VIII. Son règne fut désastreux pour l'empire ; en Occident, les Normands conquirent ce que Byzance gardait de l'Italie, et le conflit qui éclata entre le pape Léon IX et le patriarche Michel Cérulaire amena le schisme définitif entre Rome et Byzance (1054). En Orient, l'annexion de l'Arménie (1045) et les maladresses de la politique financière laissèrent l'empire sans défense contre les Turcs Seldjoukides. A l'intérieur, les soulèvements de Georges Maniacès (1042) et de Léon Tornikios (1047) étaient, quoique réprimés, des symptômes graves. Toutefois, Constantin se maintint au pouvoir, même après la mort de Zoé (1050) ; il mérite, d'ailleurs, quelque intérêt par son amour des lettres et la fondation qu'il fit, en 1045, d'une école de droit à Constantinople.

Couronne dite de Constantin IX.

CONSTANTIN X Ducas, empereur byzantin (1059-1067), parvenu au trône par l'abdication d'Isaac Comnène. Son règne fut marqué par une réaction contre l'aristocratie militaire, et par la réduction de l'armée. Mais, en voulant se prémunir contre la turbulence des barons, il rendit l'empire impuissant à se défendre. Les Turcs ravagèrent l'Arménie (1064), les Magyars occupèrent Belgrade. Constantin laissa faire, se complaisant dans la société des savants et des rhéteurs.

CONSTANTIN, fils de Constantin X Ducas, couronné du vivant de son père avec ses frères Andronic et Michel VII ; mais il n'eut nulle part au pouvoir, et, en 1078, il refusa le trône que Michel songea à abdiquer en sa faveur. — Un autre **Constantin**, fils de Michel VII, associé à l'empire (1074), puis relégué dans un monastère en 1078, fut à l'avènement des Comnènes (1081), associé de nouveau au trône et fiancé, pour légitimer la nouvelle dynastie, à la fille d'Alexis, Anne Comnène. Il mourut jeune.

CONSTANTIN XI Paléologue, surnommé **Dragasès**, fils de Manuel II, né en 1405, mort en 1453. Frère de Jean VIII, il était en 1443 despote de Mistra ; à la mort de Jean VIII (1448), il fut appelé à gouverner les misérables débris de l'empire grec. Mais bientôt l'avènement de Mahomet II (1451) menaça Constantinople. Sans argent, presque sans soldats, Constantin, combattu dans sa capitale par les adversaires de l'union avec Rome, se défendit héroïquement. Il périt dans l'assaut suprême (29 mai 1453), sur les murailles de sa capitale forcée.

PERSONNAGES DIVERS

CONSTANTIN (saint), martyr à Ephèse vers le milieu du IIIe siècle. Il fut l'un des *sept Dormants*, emmurés dans la caverne où ils s'étaient cachés. Fête le 27 juillet. — Un autre fut évêque de Gap au VIe siècle. Fête le 12 avril. — Un autre, qui était roi des Bretons, fut converti par saint Gildas de Rhuys et alla prêcher l'évangile dans le nord de l'Ecosse, où il fut mis à mort par les infidèles en 556. Fête le 11 mars. — Constantin Ier, roi d'Ecosse, égorgé par les Danois en 877. Fête le 2 avril.

CONSTANTIN HARMÉNOPULE. Biogr. V. HARMÉNOPULE.

CONSTANTIN MANASSÈS. V. MANASSÈS.

CONSTANTIN, usurpateur de l'empire romain en 407, mort en 411. Proclamé par les troupes de Bretagne (407), il soumit la Gaule, et créa César son fils Constant, qui établit en Espagne l'autorité de son père. Pendant que Constantin combattait les Goths, un de ses généraux, Géron-tius, proclama empereur Maxime et massacra Constant. Constantin, de retour, fut assiégé dans Arles et mis à mort.

CONSTANTIN, trois rois d'Ecosse de la maison d'Alpin ont porté ce nom : **Constantin Ier** (863-877) fut pendant tout son règne aux prises avec les Northmans ; — **Constantin II** (900-943) lutta contre les Scandinaves et les rois de Wessex ; — **Constantin III** (995-997) mourut assassiné et eut pour successeur Kenneth III.

CONSTANTIN CÉPHALAS. Biogr. V. CÉPHALAS.

CONSTANTIN l'Africain, médecin, né à Carthage vers 1015, mort au Mont-Cassin en 1087. Il devint secrétaire de Robert Guiscard ; ce fut lui qui restaura l'étude de la médecine grecque en Italie, et qui introduisit dans ce pays la technique des Arabes.

CONSTANTIN, grand-prince de Vladimir (tzar de Russie), mort en 1217. Il était le fils aîné de Vsevolod, grand prince de Vladimir, et fut d'abord prince de Novgorod. A sa mort, en 1212, Vsevolod légua sa succession à son second fils Georges II, et Constantin dut se contenter de Rostov. S'alliant à Mstislav le Téméraire, qui venait de s'établir à Novgorod, il prit les armes contre son frère Georges II, qui fut vaincu à la bataille de Lipetsk (1215). Constantin prit alors sa place sur le trône de la grande-principauté, mais il mourut deux ans après.

CONSTANTIN TYCH, tsar de Bulgarie de 1258 à 1277. Serbe d'origine, petit-neveu d'Etienne Némania, il fut appelé au trône par les boïards bulgares après la mort de Kaliman II, le dernier des Asénides. Il prit le nom de *Constantin Asen* et épousa la princesse Irène, arrière-petite-fille d'Asen. Il eut à lutter contre la Hongrie et contre Byzance, et il s'allia au sultan Seldjoukide Izeddin et aux Tatars. Il fut tué en 1277 dans la lutte contre l'intrigant Ivaïlo.

CONSTANTIN le Philosophe ou **CONSTANTIN de Kostenetz**, écrivain bulgare du XVe siècle. Réfugié en Serbie, il écrivit en 1431 la *Vie du despote Etienne*, insignifiante par la forme, mais de grand intérêt historique.

CONSTANTIN (Louis), violoniste français, né et mort à Paris (1585-1657), eut la réputation méritée d'être un des plus habiles artistes de son temps. Il fit partie de bonne heure de la musique particulière de Louis XIII et, en 1624, succéda à François Richomme dans la charge singulière de « roi des violons et maître des ménétriers de la confrérie de Saint-Julien ».

CONSTANTIN (Cherban), prince de Valachie (1654-1658). Elu après la mort de Mathieu Bassarabe, il voulut congédier plusieurs corps de mercenaires. Mais ceux-ci se révoltèrent, et il dut recourir à Racotzi le Jeune, prince de Transylvanie, qui défit les mercenaires. Constantin, reconnaissant, aida Racotzi dans son expédition contre Casimir, roi de Pologne.

CONSTANTIN ou **CONSTANCE FAULKON** ou **PHAULCON**, aventurier grec, né à Custode (Céphalonie) en 1648, mort au Siam en 1688. Devenu, à la suite de nombreuses aventures, premier ministre du roi de Siam, il rechercha l'alliance de la France et remit aux Français Bangkok et Merguy (1685), ce qui amena sa perte.

CONSTANTIN (Pierre, chevalier de), officier et écrivain militaire français, né à Beaumont-du-Périgord en 1786, mort à Besançon en 1844. Entré au service à la fin de 1806, il fit comme officier du 23e dragons les campagnes de la Grande Armée et servit jusqu'en 1830. Les *Itinéraires* de ce cavalier, qui fut décoré à la Moskova, sont pleins d'intérêt pour l'épopée napoléonienne, surtout la retraite de Russie ; ils ont paru en 1926 et reproduisent le curieux registre de ses dépenses journalières sous la Restauration.

CONSTANTIN, nom de plusieurs grands-ducs de Russie : **Constantin Pavlovitch**, né en 1779, mort en 1831, était le deuxième fils du tsar Paul Ier et le petit-fils de Catherine II. Le nom du grand Constantin lui avait été donné, à son baptême, comme symbole des ambitions russes du côté de Byzance. Nommé vice-roi du « Royaume de Pologne » en 1816, il était appelé normalement à succéder à son frère aîné, le tsar Alexandre Ier, mais, pour être libre d'épouser une Polonaise, la comtesse Grudzinska, il céda ses droits à son frère Nicolas (1822). Fantasque et brutal, il contribua beaucoup à exaspérer les Polonais, qui

finirent par prendre les armes et le chassèrent du Belvédère (novembre 1830). Il mourut peu après, emporté par le choléra; — **Constantin Nicolaïévitch,** deuxième fils de Nicolas Ier, né en 1827, mort en 1892, prit une grande part aux réformes d'Alexandre II; vice-roi du Royaume de Pologne (juin 1862), il tenta d'y appliquer les méthodes de conciliation; — Son fils, **Constantin Constantinovitch,** né à Strelna en 1858, mort à Pavlovsk en 1915, s'est occupé avec prédilection de littérature. Il a publié, sous le pseudonyme de K. R. (Constantin Romanov), en 1886 et 1889 deux volumes de vers, et a été appelé en 1889 à présider l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

CONSTANTIN (Marc), chansonnier et publiciste français, né à Bordeaux en 1810, mort à Paris en 1888. Auteur d'environ deux mille romances ou chansons, il a écrit aussi les paroles de valses et de polkas célèbres comme *la Valse des roses,* et publié divers ouvrages: *Physiologie de l'amant de cœur* (1842); *Histoire des cafés de Paris* (1857); *les Bijoux de Jeannette,* opéra-comique en un acte, musique de Godard (1878).

CONSTANTIN Ier, roi de Grèce, né à Athènes en 1868, mort à Palerme en 1923. Il était fils du roi Georges Ier et de la reine Olga, née grande-duchesse Constantinovna de Russie. Il avait épousé en 1889 la princesse Sophie de Hohenzollern, sœur du kaiser Guillaume II. Monté sur le trône en 1913, l'attitude hostile qu'il prit contre l'Entente pendant la Guerre mondiale provoqua sa chute. Il abdiqua (juin 1917) en faveur de son fils A[illegible] défaite [illegible] troupes grecques en Ana[illegible] (1922) il fut renversé et abdiqua, cette fois, en faveur de son fils aîné, le prince Georges. Il mourut à Palerme, où il s'était réfugié, d'une hémorragie céré-[illegible]

C[illegible] Gr[illegible].
Cl. B[illegible].

CONSTANTINA, ville d'Espagne (prov. de Séville), sur le versant méridional de la sierra Morena; 12.000 hab. Carrières de pierre; mines d'argent.

CONSTANTINE, ch.-lieu du départ. du même nom, le plus oriental de l'Algérie, à 439 kil. d'Alger; 93.730 hab. (*Constantinois, oises*) dont 44.450 Européens. Ch. de f.

Constantine s'élève en amphithéâtre sur une presqu'île de plus de 600 m. d'altitude, entourée de deux côtés par le Rummel qui, après avoir reçu le Bou-Merzoug, s'engage dans un ravin profond, aux aspects sauvages réputés. La ville comprend, à côté d'importants faubourgs et d'un quartier européen, un quartier arabe qui a conservé une intense couleur locale. Important marché agricole, industries locales variées (miroiteries, tanneries, etc.). Le site, très pittoresque, a été occupé depuis longtemps par l'homme.

Armes de Constantine.

— *Histoire.* D'abord appelée *Cirta,* Constantine fut longtemps capitale des rois numides, puis elle déchut de son rang avec la conquête romaine. Ruinée par une insurrection au IVe siècle, elle fut rebâtie par Constantin dont elle prit le nom. Saccagée par les Vandales, plusieurs fois prise et reprise au cours des guerres que les dynasties musulmanes se livrèrent, elle était, lors de la conquête française, le siège d'un beylick indépendant. Attaquée sans succès par le maréchal Clausel en 1836, elle fut prise l'année suivante par le général Valée, successeur du général Damrémont tué la veille de l'assaut.

— L'arrondissement a 32 comm. (23 de plein exercice et 9 mixtes), et **720.000** hab. dont 69.370 Européens.

CONSTANTINE (DÉPARTEMENT DE), un des trois départements de l'Algérie, le plus oriental et le plus peuplé; 66.398 km² avec **2.484.200** hab. (*Constantinois*). 7 arrond.: *Constantine,* Batna, Bône, Bougie, Guelma, Philippeville, et Sétif. 80 comm. de plein exercice, et 34 comm. mixtes.

Ce département presque exclusivement montagneux ne comprend que quelques plaines côtières (plaines de Bougie et de Bône) et des hauts plateaux intérieurs (de Sétif, de Constantine, de Guelma) ainsi que des bassins fermés sans écoulement (Hodna, etc.). Partout ailleurs, ce sont des chaînes ou des massifs, comme, sur la côte, la Petite Kabylie, et le massif basaltique de l'Edough, plus au S. les monts de Constantine, et, en bordure du Sahara, l'Aurès. Les rivières ont des vallées étroites qui s'épanouissent rarement sauf à leur cours inférieur comme l'oued Sahel qui débouche à Bougie, et la Seybouse à Bône, ou l'oued Medjerda qui s'échappe vers la Tunisie ainsi que son affluent l'oued Mellègue. L'oued el Kebir et son affluent, le Rummel de Constantine, sont également bien connus. Le département compte un certain nombre de lagunes salées: sebkhas de la plaine de Bône et chotts des Hauts-Plateaux (chott el Hodna, etc.).

La côte, en général rocheuse et inhospitalière, possède quelques ports importants ouverts à l'E.: Bône, Philippeville et Bougie. Djidjelli et La Calle sont secondaires. Bien que mieux arrosé que les autres départements, celui de Constantine compte une population européenne inférieure à la leur et dont la proportion par rapport à la population totale est très faible (180.750 sur 2.275.000). Les étrangers sont surtout des Italiens ou des Maltais.

La partie saharienne du département, au sud de l'Aurès et de Biskra, forme le Territoire de Tougourt.

Les principales cultures sont celles de la vigne, du tabac, des arbres fruitiers, voire du coton dans la zone côtière, des céréales (blé, orge, avoine) sur les hautes plaines. La Petite-Kabylie et l'Edough sont riches en forêts de chênes-lièges; l'Aurès possède quelques forêts de cèdres.

L'élevage des bovins (race de Guelma) et des ovins est également pratiqué. Enfin au S. apparaissent les oasis de palmiers dattiers (Biskra). Les pêcheries de corail et d'éponges ont été en honneur dans la région de La Calle. Le département est le plus riche de tous en minerais: minerais de fer de Mokta-el-Hadid, de l'Ouenza, minerais de zinc (djebel Guergour) et de plomb (djebel Felsen), phosphates de Tébessa; mercure, antimoine, phosphate de chaux, etc.

Il est desservi par la grande ligne ferrée Alger-Tu[illegible] (passant par Constantine) et par un certain nombre de transversales qui relient à la côte Tougourt et les régions minières. Bien que très peuplé, il ne peut se comparer aux autres régions de l'Afrique du Nord pour l'importance des agglomérations.

Constantine (SIÈGES et PRISE DE). Alger pris en 1830, le bey de Constantine, Hadj-Ahmed, retranché dans sa ville, bravait notre autorité, aussi dangereux dans l'Est algérien qu'Abd el-Kader l'était en Oranie. Clausel, ré[illegible] d'en finir, partit de Bône le 10 novembre 1836 avec 7.000 hommes formant les deux brigades Trézel et de Rigny. Après une marche longue et pénible, toutes ses attaques furent repoussées, et le 23 novembre la colonne, épuisée de faim et de froid, dut se replier. Clausel fut remplacé à Alger par Damrémont.

La seconde expédition, aux ordres de celui-ci, comprenait les quatre brigades Trézel, Rulhières, duc de Nemours et Combes; Valée commandait l'artillerie; au total 10.000 hommes. Le 6 octobre 1837, les troupes arriv[illegible] en vue de Constantine; elles s'emparent du plateau [illegible] Coudiat-Ali d'où la place peut être bombardée. Damrémont tué durant le bombardement, Valée le remplace. L'[illegible]saut est donné le vendredi 13 octobre par trois colon[illegible] aux ordres de Lamoricière, Combes et Corbin. Sous les pieds des zouaves, la poudrière des assiégés saute, sans ralentir l'ardeur des assaillants qui, pendant plusieurs heures, doivent avancer maison par maison, jusqu'à ce que la place capitule.

Constantine (LE SIÈGE DE), tableaux d'Horace Ve[illegible] au musée de Versailles. L'artiste a consacré à la peinture de ce siège trois importantes compositions: *les Kabyles repoussés des hauteurs de Coudiat-Ali,* avec le duc de Nemours poursuivant l'ennemi; *les Colonnes d'assaut se mettant en mouvement; la Prise de Constantine,* avec au centre le colonel Combes et en haut de la brèche Lamoricière. Ces toiles pleines de détails véridiques furent exposées en 1839. Au même Salon figurait *l'Attaque de Constantine par la porte intérieure du marché.* (V. planche *Beaux-Arts XXXVII.*)

CONSTANTINESCO (Barbou), littérateur roumain, [illegible] à Ploesci en 1839, mort à Bucarest en 1891. Il a pub[illegible] des œuvres d'histoire, de théologie et de pédagogie: *Ist[illegible] universalà a evului mediu (Histoire universelle du moyen âge); Confesinneo ortodoxa a metropolitului Petri Movila;* etc. Ses travaux les plus originaux portent sur la littérature et la langue tziganes.

CONSTANTINESCO (Alexandre), homme d'Etat roumain, né en 1859, mort à Bucarest en novembre 1926. Il fut une des personnalités les plus marquantes du parti libéral et siégea dans tous les cabinets formés par ce parti. Membre du gouvernement Jean Bratiano, qui, en 1916, décida l'intervention de la Roumanie aux côtés des Alliés, il fut un partisan résolu de la coalition contre les Empires centraux, et un ardent francophile. Il présida, après Duca, à l'application de la grande réforme agraire votée en 1917.

CONSTANTINI (Angelo), acteur italien, né à Vérone vers 1655, mort en 1730. Engagé, en 1681, à la Comédie-Italienne de Paris, il y tint les rôles grotesques de Mezzetin, se rendit à Brunswick en 1697, puis au service d'Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne, qui le nomma trésorier de ses menus plaisirs. Tombé en disgrâce, il resta vingt ans en prison, revint à Paris en 1728, et en 1729 en Italie. Il est l'auteur d'une facétie: *la Vie, les amours et les actions de Scaramouche* (1695).

CONSTANTINIEN [*kons-tan-ti-ni-in*], **ENNE** adj. Qui appartient à Constantin le Grand.

Constantinienne (BASILIQUE). On désigne sous ce titre la première basilique de Rome, bâtie et ornée par Constantin et qui a été reconstruite sous le nom de Saint-Jean-de-Latran. Le *Liber pontificalis* donne des renseignements très complets sur sa magnificence.

CONSTANTINOGRAD, aujourd'hui **Krasnograd,** ville de la R. S. S. d'Ukraine (U. R. S. S. R., gouv. de Poltava), sur la Berestovaïa, affluent de l'Orel; 8.000 hab. Ch.-lieu de district. Une des cinq places fortes protégeant la frontière de l'Ukraine contre les invasions des Tartares; elle s'appelait alors BIÉLEVSKAIA.

CONSTANTINOPLE, auj. **Istanbul** (*Stamboul*), ville de Turquie, assise sur les deux rives européenne et asiatique du Bosphore et à son débouché dans la mer de Marmara, à 3.045 kil. de Paris par voie ferrée; 740.000 hab. (*Constantinopolitains*) avec les faubourgs.

On distingue trois parties nettement différenciées dans

cette grande et célèbre ville. Deux sont situées dans la péninsule européenne des Balkans, en Roumélie : *Stamboul*, presque purement turque, et *Galata-Péra*, la cité « franque », bien plus européenne et surtout grecque ; elles sont séparées par la *Corne d'Or* (v. ce mot) au sud de laquelle la presqu'île de Stamboul est baignée par la mer de Marmara et par le Bosphore, tandis que, plus au N., Galata-Péra confine au seul Bosphore. L'asiatique *Scutari*, entièrement turque comme Stamboul, fait face aux deux parties européennes de Constantinople, sur la rive anatolienne du Bosphore.

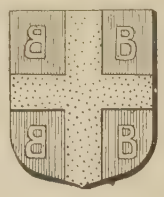

Armes de Constantinople.

Chacune de ces parties a son aspect particulier. Stamboul, qu'isole de la campagne rouméliote une muraille « historique et guerrière » d'environ 7 kil. depuis la porte d'Eyoub, sur la Corne d'Or, jusqu'au château des Sept-Tours, sur la mer de Marmara, est le quartier archaïque de Constantinople. Bâti, comme Rome, sur sept collines à peine perceptibles, il renferme tous ses monuments historiques : la basilique byzantine de Sainte-Sophie, convertie en mosquée ; le palais des anciens Sultans, le célèbre Séraï ou Sérail ; la Sublime-Porte et le Séraskiérat où étaient logés les principaux ministères ; le Phanar grec ; etc. Stamboul garde encore en grande partie son aspect pittoresque et arriéré d'autrefois, et contraste avec Galata-Péra, beaucoup plus assaini, rectifié et européanisé. Cette partie de Constantinople, établie sur des coteaux, des plateaux et des plaines au nord de la Corne d'Or, possède les consulats, les banques, les grands établissements de commerce ; elle est dominée par la tour de Galata, dressée à 110 m. d'altitude au point culminant de la grande ville.

Constantinople est une ville cosmopolite, de par sa situation géographique et de par son importance politique et économique. Ce n'est plus la capitale politique de la Turquie depuis qu'elle a été dépossédée par *Angora*, et ce n'est pas une cité industrielle ; mais elle fut une ville

Constantinople.

de puissant commerce, et elle le reste encore, en dépit des efforts du gouvernement de Moustapha Kémal pour donner un grand essor à Angora. Toutefois, l'activité maritime du port de Péra est sensiblement moindre qu'avant la Grande Guerre. Quant à l'activité intellectuelle, elle demeure toujours réelle, grâce à la présence d'établissements d'enseignement supérieur et secondaire dont les uns sont officiels, dont d'autres ont été fondés par les diverses colonies étrangères de Constantinople, et surtout par la colonie française. Aussi la langue française est-elle encore parlée dans la ville. Le musée archéologique contient de très belles œuvres.

Byzance est le germe de la « seigneuriale » Constantinople, à qui, en l'an 330 de notre ère, Constantin donna son nom et dont il fit une des capitales de l'empire romain. Devenue après les grandes invasions des Barbares la capitale de l'Empire d'Orient ou byzantin, elle subit de très nombreuses vicissitudes, fut prise, reprise et très souvent assiégée avant de passer sous la domination des Croisés en 1204. Pendant cinquante-sept ans, elle fut alors la capitale d'un Empire latin ou franc, que remplaça en 1261 et jusqu'en 1453 un empire grec dont elle demeura la tête. Constantinople devint alors la capitale des sultans turcs de Constantinople, et elle l'est demeurée jusqu'au jour où le fondateur de la République turque transféra le siège du nouveau gouvernement à Angora (1923). Pendant plus de quatre siècles et demi, elle a donc vu les révolutions de palais et tous les événements marquants de l'histoire des Sultans ; elle a été, d'autre part, la pomme de discorde entre les « grandes puissances » européennes, soit avant la guerre de 1914-1918, soit par la suite quand elle fut occupée pendant tout un temps par les Alliés, et elle reste, malgré tout, de beaucoup, la première ville de la Turquie et une des plus belles et des plus célèbres villes du monde.

Constantinople a subi de nombreux sièges au cours du moyen âge, depuis le jour où le chef bulgare Zabergan fut repoussé de ses murs par Bélisaire et la population même de la ville (559). Héraclius en écarta le roi de Perse Chosroès en 626, et un peu plus tard (675) Constantin IV dut pendant six ans travailler à en repousser les incessantes incursions de Yazid, fils du calife omeyade Moawya. Environ cinq siècles plus tard, les Croisés s'emparèrent de Constantinople (1203), la pillèrent et y rétablirent comme empereurs Isaac l'Ange et son fils Alexis, aux dépens desquels leur frère et oncle avait pris la couronne quelques années plus tôt (1195). A la suite de la révolution qui les renversa et leur substitua Murzulphle, les Croisés reprirent Constantinople en 1204, la pillèrent et l'incendièrent, puis fondèrent l'Empire latin d'Orient. Depuis lors, jusqu'en 1422, cette ville ne subit plus de nouveaux sièges ; mais elle fut à cette date investie par le sultan turc Amurat II, qu'une révolte de ses sujets obligea bientôt de s'éloigner. Trente ans plus tard, Mahomet II amena 150.000 hommes sous les murs de la ville qui constituait alors tout l'Empire grec ; avec 6.000 ou 7.000 hommes, l'empereur Constantin XI Paléologue (Dragasès) la défendit héroïquement pendant près de deux mois ; il périt lors de la prise de Constantinople (29 mai 1453). Constantinople a été le siège de nombreux et importants conciles, parmi lesquels il faut citer le deuxième concile œcuménique en 381 et le sixième concile œcuménique en 680-681.

CONSTANTINOPLE (EMPIRE LATIN DE). La prise de Constantinople par les Latins en 1204 eut pour conséquence la dislocation et le partage de l'Empire. Les Vénitiens s'attribuèrent une partie de Constantinople, les ports et les îles. Baudouin, comte de Flandre, fut élu empereur, le 9 mai 1204. Boniface de Montferrat fut roi de Thessalonique. Les autres chefs reçurent en fiefs des territoires et des villes. Mais cet empire n'était pas né viable. Entre les Grecs qui les détestaient et les Bulgares qui les attaquaient, les Latins, peu nombreux et divisés, ne purent achever la conquête de l'Empire. Henri, frère et successeur de Baudouin, fut un politique habile, mais Pierre de Courtenay, Robert de Courtenay, Jean de Brienne, Baudouin II ne purent arrêter les progrès des dynasties grecques d'Epire et de Nicée. La prise de Constantinople par Michel VIII Paléologue, empereur de Nicée, restaura l'Empire grec (15 août 1201). Seuls les états français de la Grèce centrale, duché d'Athènes et principauté d'Achaïe, ainsi que les États vénitiens, eurent une vie durable.

Constantinople (CONCILES DE). Parmi les nombreux conciles tenus à Constantinople, plusieurs ont une grande importance dans l'histoire de l'Eglise. Le concile de 381 (2e concile œcuménique) condamna l'arianisme, compléta le symbole de Nicée et assura ensuite au patriarche de Constantinople la préséance d'honneur après le pape.

Il faut citer ensuite le concile de 404 qui déposa saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, le concile de 536 qui condamna les monophysites, et celui de 553 (5e concile œcuménique) que provoqua la question des trois chapitres : on désignait par là les écrits de Théodore, évêque de Mopsueste, de Théodoret et d'Ibas, tous trois suspects de nestorianisme mais morts, depuis un siècle, dans la communion de l'Eglise. Justinien (545) avait rendu contre ces ouvrages un édit, qu'il désirait voir confirmer par l'autorité ecclésiastique. Le concile de 553, malgré les résistances du pape Vigile, condamna la *personne* et les *écrits* des trois évêques incriminés. Vigile approuva finalement la condamnation (22 févr. 554).

Le concile de 680-681 (6e œcuménique) condamna l'hérésie monothélite et définit qu'il y a en Jésus-Christ une volonté divine et une volonté humaine. En 691, un concile réuni dans la salle du palais nommée *Trullus* à cause de sa voûte en forme de coquille (de là vient que ce concile est désigné par l'expression *in Trullo*) établit la discipline qui régit encore l'Orient, en permettant aux prêtres et aux diacres ordonnés après leur mariage de vivre avec leurs épouses, le célibat n'étant imposé qu'aux évêques. Le pape Jean VII renvoya sans les avoir examinés (705) les actes de ce concile.

En 842, sous la régence de Théodora, un concile termina la querelle des images en en prescrivant le culte.

Les années 854-879 furent remplies par la lutte entre Ignace, patriarche de Constantinople, et l'usurpateur Photius, que déposa le huitième concile œcuménique, réuni en 869 et approuvé par le pape Nicolas Ier.

Après le schisme par Michel Cérulaire (1053-1054), il faut citer le concile de 1277 qui, sous l'inspiration du patriarche Jean Bekkos, se prononça en faveur de l'union avec l'Eglise romaine, et les conciles de 1283 et de 1450, qui, au contraire, s'y opposèrent.

Enfin, en 1638 et en 1643, deux conciles furent tenus pour la condamnation de Cyrille Lucaris, patriarche de Constantinople, auteur d'une profession de foi calviniste.

Constantinople (HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE), par Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne. C'est le récit de la quatrième croisade et de la prise de Constantinople, le 25 avril 1204. Baudouin, comte de Flandre, est proclamé empereur de Constantinople le 9 mai 1204, l'emportant sur son compétiteur Boniface, marquis de Montferrat, à qui Villehardouin s'était plus particulièrement attaché. L'Empire fut partagé entre les chefs croisés. Villehardouin fut même en possession de plusieurs fiefs en Thessalie, avec le titre de maréchal de Roumanie. Ce fut dans ses nouveaux domaines qu'il écrivit sa chronique, également précieuse au point de vue historique et littéraire, car c'est le plus ancien monument d'historiographie nationale en langue française. Le récit embrasse neuf années (1199-1207) ; il s'arrête à la mort de Boniface de Montferrat, tué dans une embuscade par les Bulgares. Le récit de Villehardouin est, à proprement parler, une autobiographie ; mais, par le caractère impersonnel de l'auteur et l'importance du rôle qu'il joua dans ces événements, l'œuvre est réellement devenue l'histoire de la quatrième croisade. Le récit est rempli de détails précis et savoureux. Le style est robuste et coloré, très pittoresque.

Constantinople (LA PRISE DE) ou *l'Entrée des Croisés à Constantinople*, tableau d'E. Delacroix (1841 ; autrefois au musée de Versailles, aujourd'hui au musée du Louvre). La ville vient d'être prise d'assaut : les chefs croisés, ayant à leur tête Baudouin, comte de Flandre, sont arrivés auprès d'un palais, d'où l'on arrache un vieillard éperdu. (V. planche *Beaux-Arts XXXVII.*)

Constantinople (VUES DE). Parmi les peintres qui, depuis Decamps et Marilhat, sont venus chercher leurs inspirations sur les rives du Bosphore, il nous suffira de citer : Eugène Flandin, qui a exposé, en 1855, une *Vue générale de Constantinople, le matin ;* Th. Gudin, *Vue prise en face de Péra ;* Durand-Brager, qui a peint une *Vue de la Corne d'Or* (1861) ; Ziem, diverses vues de la *Corne d'Or*, l'*Entrée des Eaux-Douces d'Europe* (1859).

Constantinople (CANAL OU DÉTROIT DE), canal maritime qui unit la mer de Marmara et la mer Noire et qui sépare la Turquie d'Europe de l'asiatique Anatolie. Largeur, de 660 à 3.300 m. C'est l'ancien *Bosphore de Thrace*.

CONSTANTINOPOLITAIN [*kons-tan', tin*], E habitant ou originaire de Constantinople : *Les* CONSTANTINOPOLITAINS.

— Adjectiv. : *Les palais* CONSTANTINOPOLITAINS.

— Hist. *Collège constantinopolitain*, ou des Grecs, fondé à Paris, cul-de-sac d'Amboise, près de la place Maubert, probablement par l'initiative du pape Alexandre IV en 1258, pour dix clercs d'Orient qu'on voulait former à travailler à l'union des Eglises. Faute d'élèves, il fut cédé en 1374 à Guillaume de La Marche, et uni, en 1420, au Collège de La Marche.

CONSTANTINOVSKAÏA, ville de la R. S. F. S. de Russie, territoire des Cosaques du Don, port sur le Don ; 8.500 hab. Ch.-lieu du premier cercle du Don. Vignobles.

CONSTANTIN-WEYER (Maurice), écrivain français, né à Bourbonne-les-Bains en 1881. Après avoir fait ses études en France, il se rendit en 1902 au Canada où il fut fermier, cow boy, bûcheron, trappeur, marchand de chevaux et de fourrures, journaliste. Rappelé en 1914 il se distingua en Champagne, à Verdun, en Macédoine et revint de la guerre avec de nombreuses blessures. Il fit du journalisme en province à Nevers, et à Poitiers. Sous le titre général d'*Epopée canadienne*, il a publié *Vers l'Ouest* (1922) ; *la Bourrasque* (écrit en 1922, publié en 1925) ; *Manitoba* (1924) ; *Cinq éclats de silex* (1927) ; *Cavelier de la Salle* (1927) ; *Un Homme se penche sur son passé* (1928), ouvrage qui lui valut le prix Goncourt. On y trouve des descriptions sobres et vivantes du Canada, des épisodes saisissants de la vie dangereuse des marchands de fourrures, un sentiment profond de l'énergie humaine.

CONSTANTZA, ville de Roumanie, en Dobroudja, le grand port du pays sur la mer Noire ; 28.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Terminus des voies ferrées qui unissent l'Europe orientale à l'Atlantique et à la Méditerranée. Commerce considérable. C'est l'ancien *Kustendjé* des Turcs. Prise par les Germano-Bulgares de Mackensen sur les Roumains, en novembre 1916.

CONSTAT [*kons-ta*] n. m. (mot lat. ; 3e pers. sing. du prés. de l'indic. de *constare*, conster). *Procès-verbal de constat*, ou simplement *Constat*, Acte par lequel un huissier constate à la demande d'une partie un fait intéressant les droits de celle-ci.

CONSTATABLE [*kons*] adj. Que l'on peut constater : *Un fait* CONSTATABLE.

CONSTATATION [*kons-ta, si-on*] n. f. Action de constater. Ce qui est constaté : *La* CONSTATATION *d'un fait, d'un procès-verbal.*

CONSTATER [*kons-ta-té*] v. tr. (de *constat*). Prendre connaissance de : CONSTATER *l'état des lieux, du matériel,* || Etablir la vérité de... : CONSTATER *un fait. Une charte ne peut créer la liberté, elle la* CONSTATE. (De Custine.) Consigner dans un écrit, certifier par un acte authentique : CONSTATER *un décès.* || Faire foi : *Les termes* CONSTATENT *ce fait.*

— ***Se constater***, v. pr. — Au sens passif : *Phénomènes qui* SE CONSTATENT *rarement.*

— SYN. **Constater, avérer, vérifier.** V. AVÉRER.

CONSTELLATION [*kons-tèl-la-si-on*] n. f. (lat. *constellatio ;* de *cum*, avec, et *stella*, étoile). Groupe d'étoiles fixes, voisines, présentant une figure quelconque et ayant un nom particulier : *La* CONSTELLATION *de la Vierge.*

— *Par extens. et fam.* Groupe d'objets épars sur un petit espace : *Une* CONSTELLATION *de taches sur un habit.*

— *Fig.* Groupe de personnes illustres ou considérables, etc.

— Astrol., Poétiq. Influence des astres sur la vie humaine : *Etre né sous une bonne* CONSTELLATION.

— ENCYCL. Astron. A cause de la faiblesse de leurs mouvements propres, les étoiles paraissent conserver des positions relatives fixes sur la sphère céleste où, par leur disposition, elles dessinent des alignements ou des figures quelquefois frappantes. De toute antiquité on les a groupées, pour les reconnaître, en *constellations* ou *astérismes*, dont le nom rappelle plus ou moins la forme.

Les étoiles portaient tout d'abord des noms particuliers, qui ont été conservés pour les plus remarquables. Par la suite, plus logiquement, les étoiles de chaque constellation ont été désignées, dans l'ordre décroissant d'éclat, par les lettres successives de l'alphabet grec ancien, mais cette notation, qui remonte déjà à plusieurs siècles, ne correspond plus toujours à la réalité, certaines étoiles ayant varié d'éclat. V. ÉTOILES.

Sur l'étendue entière de la sphère céleste on a délimité 81 constellations, d'importance très inégale d'ailleurs. V. CIEL (*cartes*). La visibilité des différentes constellations dépend de la position occupée par l'observateur à la surface de la terre. Sauf à l'équateur, où l'on peut voir le ciel entier tourner autour des deux pôles célestes occupant deux points opposés de l'horizon, les autres constellations, autour d'un des pôles pour les habitants de l'hémisphère

opposé restent constamment cachées sous l'horizon ; mais par contre il en est d'autres constamment visibles (*circompolaires*) autour du pôle de l'hémisphère de l'observateur. V. ASTRONOMIE. Les anciens astronomes grecs ou égyptiens ne connaissaient que les constellations de l'hémisphère boréal et une partie de celles de l'hémisphère austral ; dans cette dernière partie du ciel, celles qui ont été reconnues par la suite portent pour la plupart des noms modernes, moins poétiques que les anciens.

L'aspect des constellations pour un même lieu et à la même heure chaque jour semble varier, l'aspect du ciel se modifie lentement d'un mois à l'autre, pour revenir le même chaque année à la même date.

CONSTELLER [*kons-tèl-lé*] v. tr. (lat. *constellare*). Couvrir de constellations, ou *au fig.*, de choses qui ressemblent à des étoiles : *Les astres qui* CONSTELLENT *le ciel. Les décorations qui* CONSTELLENT *un habit.*

— ***Constellé, e,*** part. pass. du verbe *Conseller*. Parsemé d'étoiles. || Parsemé, pailleté : *Manteau* CONSTELLÉ *de pierreries.* || En forme d'étoile : *Pierre* CONSTELLÉE.

— Astrol. *Anneau constellé*, Anneau magique fabriqué sous l'influence d'une constellation, ou en portant les signes.

— ***Se conseller,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Ciel qui* SE CONSTELLE *d'étoiles.*

CONSTER [*kons-sté*] v. impers. (lat. *constare ;* de *cum*, avec, et *stare*, être debout). Être constant, certain. (N'est plus us. que dans le style de la procédure : *Il* CONSTE, *par les pièces produites, que...*)

CONSTERNANT [*kons-tèr-nan*], **E** adj. Qui consterne : *Nouvelle* CONSTERNANTE.

CONSTERNATION [*kons-tèr, si-on*] n. f. (de *consterner*). Accablement, profond abattement causé par une catastrophe : *Jeter la* CONSTERNATION *dans une famille.* || Abattement mêlé de stupeur : *Telle fut leur* CONSTERNATION, *que...*

CONSTERNER [*kons-tèr-né*] v. tr. (lat *consternere ;* de *cum*, avec, et *sternere*, renverser). Renverser, abattre : *Pendant que les armées* CONSTERNAIENT *tout...* (Montesquieu.) [Inus.] || Jeter dans l'abattement, dans une stupeur douloureuse : *Nouvelle qui* CONSTERNE *un pays.*

CONSTIPANT [*kons-ti-pan*], **E** adj. Qui constipe : *Le coing est* CONSTIPANT.

— ANTON. **Laxatif.**

CONSTIPATION [*kons-ti, si-on*] n. f. (du lat. *constipatio*, action de resserrer). Pathol. Difficulté d'aller à la selle.

— Apic. Maladie des abeilles, qui se déclare ordinairement au printemps, et qui a pour cause, suivant les uns, un abaissement de la température ; suivant les autres, l'humidité de la ruche. (On recommande, pour la guérison, l'emploi, par litre de sirop de sucre, de 5 gr. d'une dissolution alcoolique d'acide salicylique à 12gr,05 par litre d'alcool.)

— ENCYCL. Pathol. La *constipation* est la stase, dans l'intestin, de matières fécales desséchées et dures. La rareté et la difficulté des évacuations intestinales peuvent tenir à des causes très diverses. La constipation peut être d'origine alimentaire, par suite d'une nourriture trop riche en principes azotés ; elle peut tenir à l'absence ou à l'insuffisance de sécrétion des sucs intestinaux ; à un défaut de péristaltisme intestinal ; à un obstacle mécanique dû à une tumeur, à un rétrécissement intestinal ou au contraire à une dilatation excessive du côlon. Enfin, certaines intoxications (saturnisme), ou des maladies cérébrales et médullaires, ou même de simples névropathies, peuvent donner lieu à de la constipation.

— Thérap. Le traitement de la *constipation habituelle* est très compliqué. Il faut user le moins possible de médicaments ; seuls les laxatifs sont autorisés dans les cas simples, qui relèvent en général de la diététique. L'exercice, le massage, l'hydrothérapie, l'électricité donnent de bons résultats.

Le traitement de la constipation est, dans certains cas, du domaine de la chirurgie.

CONSTIPER [*kons-ti-pé*] v. tr. (lat. *constipare ;* de *cum*, avec, et *stipare*, épaissir). Causer de la constipation à : *Il faut éviter de* CONSTIPER *les enfants.*

— ***Constipé, e,*** part. pass. du verbe *Constiper*. Qui a des difficultés pour aller à la selle : *Etre* CONSTIPÉ.

— Adjectiv. : *Personne* CONSTIPÉE.

— *Fig et fam.* Embarrassé, resserré, maigre : *Avoir un air* CONSTIPÉ. *Ecrivain* CONSTIPÉ.

— Substantiv. : *Les* CONSTIPÉS *sont souvent mélancoliques.*

CONSTITUANT [*kons-ti-tu-an*], **E** adj. Qui entre dans la constitution d'une chose : *L'azote est une des parties* CONSTITUANTES *de quelques plantes.* || Qui établit une Constitution : *Pouvoir* CONSTITUANT.

— Anat. *Tissus constituants*, Ceux dont l'ensemble forme le corps de l'animal ou du végétal.

— Politiq. Qui fait ou imagine des Constitutions : *Tout philosophe* CONSTITUANT *est gros d'un jacobin.* (Rivarol.)

— Hist. *Assemblée constituante* ou, substantiv. *Constituante*, Assemblée convoquée pour voter une Constitution : *L'*ASSEMBLÉE CONSTITUANTE *de 1789. L'*ASSEMBLÉE CONSTITUANTE *de 1848.*

— *Substantiv.* Membre d'une Assemblée constituante : *Les* CONSTITUANTS *de 1789.*

— Dr. Qui confère un droit. — S'emploie substantivem. pour désigner la personne ayant constitué ce droit : *Le* CONSTITUANT *d'une hypothèque.*

— Qui donne pouvoir à un magistrat d'agir en son nom. (Vx.)

— SYN. **Constituant, constitutif.** *Constitutif* se dit surtout de toute qualité, de toute propriété que l'esprit conçoit comme étant de l'essence d'une chose, et sans laquelle cette chose ne pourrait pas exister.

Constituante. V. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

CONSTITUER [*kons-ti-tu-é*] v. tr. (lat. *constituere ;* de *cum*, avec, et *statuere*, établir). Former la base, l'essence de : *L'âme et le corps* CONSTITUENT *l'homme. L'action* CONSTITUE *principalement la rhétorique.* || Former, composer : *L'art de conserver sa santé* CONSTITUE *l'hygiène.* || Faire consister : *Le catholicisme* A CONSTITUÉ *la vertu dans le sacrifice.* || Etablir, mettre, placer en certain lieu : *Les Chinois* CONSTITUENT *leur empire au centre de la terre.* (Vx.)

— Former une constitution, organiser : CONSTITUER *un gouvernement, une société, un bureau*, etc.

— Etablir quelqu'un dans une situation, une certaine qualité, préposer à, mettre à la tête de : CONSTITUER *quelqu'un héritier, juge, arbitre.* CONSTITUER *des témoins.* CONSTITUER *des autorités à la tête d'un pays.* || *Constituer prisonnier*, Mettre en état d'arrestation.

— Dr. Assigner, en parlant d'une somme à servir : CONSTITUER *une dot, une rente sur des biens-fonds.* || *Constituer une dotation, une rente à quelqu'un*, La lui reconnaître, la lui assurer par acte authentique. || *Constituer avoué, avocat*, Charger un avoué, un avocat de la conduite ou de la défense d'une affaire.

— ***Constitué, e,*** part. pass. du verbe *Constituer*. Formé par : *Fortune* CONSTITUÉE *par des héritages.* || Chargé d'un mandat : *Avoué* CONSTITUÉ. || Qui est de bonne ou mauvaise complexion : *Homme bien* CONSTITUÉ. || *Autorités constituées*, légalement établies. || Placé : *Argent* CONSTITUÉ *en viager.*

— ***Se constituer,*** v. pr. : SE CONSTITUER *le défenseur de quelqu'un.* SE CONSTITUER *prisonnier. Nation qui* SE CONSTITUE *un gouvernement fort.*

CONSTITUT [*kons-ti-tu*] n. m. (du lat. *constituere*, constituer). Dr. rom. *Constitut possessoire*, Nom qu'ont donné les interprètes du droit romain à une convention relative à la possession et tenant lieu de tradition. (Elle intervenait lorsqu'un aliénateur, le *tradens*, voulait conserver, à titre de locataire ou d'usufruitier, la chose dont il s'agissait d'opérer la tradition à l'autre partie, l'*accipiens*. L'aliénateur se dessaisissait de l'*animus domini*, et se constituait possesseur *alieno nomine*, c'est-à-dire pour le compte de l'acquéreur.)

— *Pacte de constitut*, Pacte que le préteur avait muni d'une action et en vertu duquel le débiteur d'une dette préexistante ou un tiers s'engageait à payer cette dette à un jour déterminé.

— ENCYCL. L'action qui naissait du *pacte de constitut* était perpétuelle et appelée *actio pecuniæ constitutæ*. Le constitut, pour sa propre dette, permettait de modifier le terme ou de changer le lieu du payement ; il pouvait servir à rendre une dette perpétuelle et transmissible, à munir d'action une obligation naturelle. Le *constitutum alieni debiti* était soit une forme de novation (*expromissio*), soit une forme de cautionnement. Justinien a fusionné le constitut avec le *receptum argentarii*.

CONSTITUTEUR [*kons-ti*] n. m. Celui qui constitue : *Le* CONSTITUTEUR *d'une rente.* (Peu us.)

CONSTITUTIF [*sti*], **IVE** adj. (de *constituer*). Qui sert de base essentielle à la formation ou à la composition de.

— Dr. Qui établit un droit : *Titres* CONSTITUTIFS *de propriété.*

— SYN. **Constitutif, constituant.** V. CONSTITUANT.

CONSTITUTION [*kons-ti-tu-si-on*] n. f. (de *constituer*). Ensemble des éléments essentiels. || Complexion du corps humain : CONSTITUTION *débile, vigoureuse.*

— Action de constituer, d'établir, d'organiser : *La* CONSTITUTION *de la propriété est la base matérielle de l'ordre social.* (Enfantin.) *La* CONSTITUTION *d'une dot, d'une pension.* || Etat de ce qui est constitué, nature du gouvernement d'un pays ; ensemble des lois qui déterminent la nature et les fonctions du pouvoir, l'ensemble des droits et des devoirs du peuple : CONSTITUTION *monarchique, démocratique.* CONSTITUTION *de 1791, de 1875.*

— *Par extens.* Ensemble de lois et de règlements : CONSTITUTIONS *canoniques.* CONSTITUTIONS *féodales.*

— Chim. *Formules de constitution.* V. ISOMÉRIE.

— Cout. Nom donné, pendant la Révolution, aux gourdins, à propos des débats sur la Constitution : *Acheter une* CONSTITUTION.

— Dr. rom. *Constitutions des princes.* Lois émanées des empereurs.

— Dr. mod. *Constitution d'avoué, d'avocat*, Acte par lequel on donne pouvoir et procuration à un avoué, à un avocat, pour qu'ils prennent la défense ou la direction d'une affaire de procédure. || *Constitution de dot*, Action de constituer une dot. || *Constitution de rente, de pension, de dotation*, Acte créant une rente, une pension, une dotation.

— *Méd.* Structure du corps et agencement respectif de ses parties, déterminés par les influences héréditaires. || *Constitution médicale.* Dans la doctrine d'Hippocrate, Modifications apportées à l'allure des maladies régnantes par les influences extérieures et cosmiques.

— Métall. Se dit de la structure cristalline des métaux ou alliages, observée par métallographie microscopique.

— SYN. **Constitution, complexion, naturel**, etc. V. COMPLEXION.

— ENCYCL. Polit. La *constitution* est l'ensemble des règles qui fixent l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics ainsi que la limite des droits de l'Etat à l'égard des droits individuels des citoyens. Ces règles sont généralement écrites, mais elles sont parfois coutumières du moins en partie : il en est ainsi surtout en Angleterre. Généralement, les lois qui forment la constitution ne peuvent être modifiées que par une procédure spéciale plus malaisée à mettre en œuvre que celle qui permet de modifier les lois ordinaires. Les constitutions sont unitaires ou fédérales, républicaines ou monarchiques, suivant les Etats. V. FRANCE, ORGANISATION POLITIQUE.

— Méd. L'homme peut être considéré sous quatre aspects : à l'aspect morphologique et structural répond la *constitution ;* à l'aspect physiologique répond le *tempérament*, qui est le mode de fonctionnement propre à la structure d'un individu donné ; à l'aspect psychologique répond le caractère, et à l'aspect social la moralité. En d'autres termes, et pour s'en tenir au corps seulement, la constitution est l'aspect statique, et le tempérament l'aspect dynamique de l'homme. Il en résulte que le tempérament dépend en grande partie de la constitution, laquelle est façonnée principalement par l'hérédité. La constitution est donc très difficilement modifiable, plus encore que le tempérament et ne peut être améliorée que par l'éducation physique.

Il y a autant de constitutions diverses que d'individus ; cependant on a récemment essayé de les diviser en quatre groupes ou *types :* digestif, respiratoire, musculaire et cérébral, dont chacun présente en effet des caractéristiques morphologiques et structurales, entraînant un mode de fonctionnement ou tempérament correspondant.

Plus récemment encore, cette donnée de types constitutionnels a été transportée par Dupré d'abord, puis par Delmas et Boll dans le domaine psychologique. Ces auteurs ont admis l'existence de dispositions mentales innées, donc entrées dans la structure, au nombre de cinq : l'avidité ou disposition à acquérir, la bonté ou disposition à aimer, la sociabilité ou disposition à plaire, l'activité ou disposition à agir, et l'émotivité ou disposition à se défendre. A ces dispositions innées correspondent, par hypertrophie ou atrophie, les cinq constitutions psychopathiques : la paranoïaque, la perverse, la mythomaniaque, la cyclothymique et l'hyperémotive, qui tiennent en puissance toutes les déviations de l'esprit. De même que le type morphologique donne son allure générale au tempérament, ainsi la disposition psychologique donne sa couleur au caractère, et, le cas échéant, entraînera la nature de la psychose.

Comme on le conçoit sans peine, types morphologiques et constitutions mentales ne sont que des abstractions, tout homme les possédant tous, superposés et compliqués à des degrés divers. Mais ils sont commodes pour classer, *grosso modo*, les individus, et établir approximativement leurs aptitudes et leurs qualités ou leurs répugnances et leurs défauts.

Constitutions apostoliques. Hist. ecclés. V. APOSTOLIQUE.

Constitutions ecclésiastiques. Dr. canon. Les canonistes distinguent trois sortes de constitutions ecclésiastiques : les ordonnances des conciles, les décrets des papes et des évêques, et les sentences des Pères. Les ordonnances des conciles prennent la forme de *canons* lorsqu'elles condamnent des erreurs. Les constitutions des papes sont plus ou moins solennelles, suivant les circonstances ; elles peuvent être promulguées par *bulle, décret*, ou *rescrit* (v. ces mots).

Constitution civile du clergé, nom donné au décret de l'Assemblée constituante, du 12 juillet 1790, sanctionné par Louis XVI le 21 août 1790. Inspirée à la fois de l'esprit janséniste en tant qu'elle voulait ramener le clergé aux usages de l'Eglise primitive et de l'esprit révolutionnaire en tant qu'elle voulait le subordonner au pouvoir civil, la Constitution civile modelait les circonscriptions ecclésiastiques sur les circonscriptions administratives, et donnait au peuple l'élection des évêques et des curés, dont elle faisait des fonctionnaires rétribués par l'Etat et astreints à lui prêter serment. Dès qu'elle eut été condamnée par le Saint-Siège (10 mars 1791), le clergé se divisa en *prêtres assermentés* ou *constitutionnels* et en *prêtres réfractaires* ou *insermentés ;* ces derniers furent les plus nombreux. La Constitution civile resta en vigueur jusqu'en 1801.

Constitutions politiques (ESSAI SUR LE PRINCIPE GÉNÉRATEUR DES), par le comte J. de Maistre (Saint-Pétersbourg, 1810). Cet ouvrage, un des meilleurs de l'auteur, est le corollaire de ses *Considérations sur la France*. Il condamne le principe des constitutions émanant des représentants du peuple et, selon lui, les grands législateurs sont des hommes hors ligne, qui n'appartiennent qu'à la jeunesse des nations, et qui, par la faveur de Dieu, coordonnent pour les hommes les vérités émanées de sa sagesse, et en font les bases des constitutions.

CONSTITUTIONNAIRE [*kons-ti, si-o-nèr'*] n. m. Hist. rom. Titre des officiers chargés de publier les constitutions des empereurs et les codes.

— Hist. ecclés. Personne qui reconnaissait la bulle ou constitution *Unigenitus.*

— Adjectiv. : *Brancas était dévot et* CONSTITUTIONNAIRE. (Saint-Simon.)

CONSTITUTIONNALISER [*kons-ti-tu-si-o-na-li-zé*] v. tr. Rendre constitutionnel : CONSTITUTIONNALISER *un pays.*

CONSTITUTIONNALISME [*kons-ti, si-o-na-lissm'*] n. m. Gouvernement constitutionnel. Doctrine politique des partisans de ce gouvernement.

CONSTITUTIONNALITÉ [*kons-ti, si-o-na*] n. f. Etat, caractère de ce qui est constitutionnel : *La* CONSTITUTIONNALITÉ *d'une loi, d'un décret.* || Régime constitutionnel.

CONSTITUTIONNEL [*kons-ti, si-o-nèl'*], **ELLE** adj. Relatif à la constitution physique d'une personne : *Vice* CONSTITUTIONNEL. || Réglé par une constitution, etc. V. plus bas.

— Hist. Se disait des évêques et des prêtres français qui avaient fait acte d'adhésion à la constitution civile du clergé, décrétée en 1790 par l'Assemblée constituante.

— Polit. Qui est donné, réglé, établi par une constitution ; qui est conforme à la constitution : *Lois* CONSTITUTIONNELLES. *Monarchie* CONSTITUTIONNELLE. *Décret qui n'est pas* CONSTITUTIONNEL. || Qui tient pour la constitution, pour le régime constitutionnel : *Le parti* CONSTITUTIONNEL.

— Substantiv. : *Les* CONSTITUTIONNELS.

— Méd. *Maladie constitutionnelle*, Maladie liée aux dispositions structurales héréditaires, c'est-à-dire à la constitution. (L'hérédo-arthritisme, l'hérédo-syphilis sont des maladies constitutionnelles, de même que les tares consécutives à la tuberculose, à l'alcoolisme, aux psychopathies des parents, ou encore les tares fonctionnelles résultant de la consanguinité.)

— ANTON. **Anticonstitutionnel, inconstitutionnel, absolu.**

Constitutionnel (LE), journal libéral, fondé en 1815. Thiers y fit ses débuts de journaliste. Les campagnes que mena le *Constitutionnel* contre le gouvernement de Charles X préparèrent la révolution de 1830. Il eut pour premiers rédacteurs, avec d'anciens révolutionnaires tombés dans l'oubli, des académiciens comme Tissot et Jay. Organe des libéraux qui s'appuyaient sur la charte, souvent poursuivi par le gouvernement de Charles X, sa popularité tomba quand son programme eut triomphé en 1830. Relevé en 1844 par le Dr Véron, qui le racheta, et par Thiers qui en devint rédacteur en chef jusqu'en 1849, il se rallia au prince-président, puis à l'empereur ; au lendemain de la guerre de 1870, le *Constitutionnel*, racheté depuis 1852 par le banquier Mirès, exerça encore une influence importante comme organe des conservateurs libéraux.

CONSTITUTIONNELLEMENT [*kons-ti, si-o-nè-le-man*] adv. D'une manière conforme à la constitution.

CONSTRICTEUR [*kons-trik'*] n. m. et adj. (du lat. *constrictum*, supin de *constringere*, serrer). Se dit des

muscles qui ont pour fonction de resserrer circulairement certains canaux ou orifices.

— *Constricteur du vagin.* Muscle pair, situé sur les parois latérales de l'orifice vaginal ; son action est de comprimer fortement le bulbe du vagin, de favoriser l'engorgement érectile par la compression de la veine dorsale du clitoris, de tendre et d'abaisser cet organe.

— *Constricteur de l'anus.* C'est le sphincter de l'anus. V. ce mot.

— ENCYCL. Trois muscles du pharynx portent le nom de *constricteurs ;* on les distingue en constricteur *inférieur, moyen,* et *supérieur.* Ces trois muscles concourent à la déglutition, et particulièrement à celle des liquides.

CONSTRICTEUR ou **CONSTRICTOR** [*kons-trik'*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Espèce de boa, ainsi nommé à cause de la force avec laquelle il serre dans ses replis les animaux qu'il veut étouffer.

— Adjectiv. *Boa* CONSTRICTEUR (ou CONSTRICTOR).

CONSTRICTIF [*kons-trik'-tif*], **IVE** adj. (du lat. *constrictus,* serré). Propre à resserrer : *Les sphincters sont des muscles* CONSTRICTIFS.

— Linguist. Se dit des consonnes caractérisées par une fermeture complète du pharynx.

CONSTRICTION [*kons-trik-si-on*] n. f. (de *constrictif*). Pression circulaire qui diminue le diamètre des objets.

CONSTRICTOR n. m. V. CONSTRICTEUR.

CONSTRINGENT [*kons-trin-jan*], **E** adj. (lat. *constringens ; de constringere,* serrer). Qui opère une constriction.

— ANTON. **Apéritif, laxatif, relâchant.**

CONSTRUCTEUR [*kons-truk*] n. m. (du lat. *constructum,* supin de *construere,* construire). Celui dont la profession est de construire : *Un* CONSTRUCTEUR *de maisons.*

— Adjectiv. : *Mécanicien* CONSTRUCTEUR.

— ANTON. **Démolisseur, destructeur.**

CONSTRUCTIBILITÉ [*kons-truk*] n. f. (de *constructible*). Caractère de ce qui est constructible.

CONSTRUCTIBLE [*kons-truck*] adj. Qui peut être construit : *Figure* CONSTRUCTIBLE.

CONSTRUCTIF [*kons-truk*], **IVE** adj. Propre à construire : *Propriété* CONSTRUCTIVE.

CONSTRUCTION [*kons-truk-si-on*] n. f. (lat. *constructio*). Art ou action de construire : CONSTRUCTION *d'un navire, d'une machine. Connaître la* CONSTRUCTION. || Manière dont un objet est construit : *De la* CONSTRUCTION *dépend la solidité.* || Etat de ce que l'on construit actuellement : *Bâtiment, Vaisseau en* CONSTRUCTION. || Edifice construit : *Mansard a édifié de splendides* CONSTRUCTIONS.

— Fig. : *La* CONSTRUCTION *d'un roman, d'un poème, d'un discours.*

— Géom. et Géogr. Tracé d'une figure déterminée : CONSTRUCTION *d'un angle, d'un carré, d'une côte, d'un fleuve.*

— Gramm. Arrangement, disposition des mots dans la proposition, et des propositions dans la période : *On trouve en hébreu une foule de* CONSTRUCTIONS *en apparence peu logiques.* (Renan.) || *Faire la construction d'une phrase,* Enoncer les propositions d'une phrase dans l'ordre logique qu'ont troublé les inversions propres au génie de la langue. || *Construction grammaticale* ou *syntaxique,* Celle où l'ordre des mots est réglé par leur fonction grammaticale dans la proposition : *Les langues à* CONSTRUCTION *directe perdent moins à la traduction que les langues à inversion.* (Rivarol.)

— Mar. *Cale de construction,* Cale sur laquelle se construisent les navires. || *Chantiers de construction,* Ateliers dans lesquels on travaille les pièces des navires. || *Direction des constructions navales,* Bureaux et personnel chargé de la construction des navires. (C'est le rouage essentiel des arsenaux.) — Service chargé, dans l'arsenal, de tout ce qui intéresse la construction et la réparation des navires.

— ANTON. **Démolition, destruction, renversement, subversion.**

— ENCYCL. Archit. La *construction* est la partie de l'architecture qui consiste à employer les matériaux en raison de leurs qualités et de leur nature propre, de manière à satisfaire aux conditions de solidité, de convenance et de beauté.

Les Grecs n'employèrent que la plate-bande dans leurs constructions ; ils obtinrent la stabilité des vastes blocs qui leur servaient de matériaux par l'observation judicieuse des lois de la pesanteur, et ne firent pas usage des mortiers.

Les Romains adoptèrent l'arc et, par suite, la voûte : de là la nécessité, pour eux, d'établir des points d'appui présentant, par leur assiette et leur parfaite cohésion, des masses assez solides et homogènes pour résister au poids et à la poussée des voûtes.

Les constructeurs romans s'appliquèrent principalement à développer l'organisme des voûtes. D'abord ils employèrent la voûte en berceau pour couvrir leurs grands édifices ; mais, au lieu de la maçonner en blocage, comme les Romains, ils la construisirent en moellons bruts noyés dans le mortier et posés comme des claveaux, ou en moellons taillés et formant une maçonnerie de petit appareil ; ils renforcèrent les murs de distance en distance par des contreforts extérieurs, et par des piles saillantes à l'intérieur ; puis, au droit de ces points d'appui, ils établirent des arcs-doubleaux en pierres appareillées.

Les architectes gothiques employèrent l'arc brisé, ils s'en sont servis en raison des ressources qu'il présente dans la construction ; au XIIe siècle, il se forma une puissante école laïque de constructeurs, protégée par l'Episcopat. Cette école déploya dans ses constructions une habileté pratique, une science, une logique qui méritent la plus grande admiration.

— Art milit. La *construction* des ouvrages et bâtiments militaires est du ressort du génie. L'artillerie construit cependant les bâtiments nécessaires à ses services, arsenaux, etc. Le service des poudres et salpêtres construit aussi ses bâtiments, et les services administratifs construisent de même certains de leurs magasins.

— Dr. Les *constructions* et ouvrages bâtis sur le sol sont en principe immeubles. La propriété en appartient, sauf convention contraire, au propriétaire du sol (C. civ., art. 552). Le propriétaire qui a construit sur son terrain avec les matériaux d'autrui acquiert la construction par accession : le propriétaire des matériaux n'a droit qu'à une indemnité (art. 554). La construction qu'une personne a faite avec ses matériaux sur le terrain d'autrui appartient aussi au propriétaire du sol. Dans ce cas, si le constructeur est de bonne foi, le propriétaire du sol doit l'indemniser ; s'il est de mauvaise foi, le propriétaire peut garder la construction moyennant certaines indemnités, ou contraindre le constructeur à la supprimer (C. civ., art. 555).

— GRAMM. Dans la construction d'une phrase, il importe de distinguer le mouvement des idées et le rapport grammatical ou syntaxique des mots ; ce sont deux forces indépendantes et qui peuvent même se contrarier réciproquement. Dans les langues anciennes, la construction était *libre :* on pouvait placer les mots dans l'ordre que réclamaient le sens et le mouvement des idées, sans trop se préoccuper des rapports syntaxiques, qui étaient suffisamment marqués par les terminaisons des mots ; dans les langues modernes, la construction est *fixe :* les rapports syntaxiques sont marqués par un certain ordre des mots, lequel ne peut être interverti en faveur du sens ou du pittoresque, au risque d'exprimer autre chose que ce qu'on veut dire. C'est ce qui arrive en français, où la construction est essentiellement directe et grammaticale, où le verbe est toujours précédé du sujet et suivi de l'attribut ou du régime.

C'est grâce aux figures dites « figures de grammaire », que la construction logique remplace le plus souvent, et avec bonheur, la construction grammaticale.

— Mathém. *Construction des expressions algébriques à l'aide de la règle et du compas.* On nomme ainsi le problème qui consiste à construire graphiquement, à l'aide de la règle et du compas, l'inconnue d'un problème, cette inconnue étant exprimée algébriquement en fonction de grandeurs données elles-mêmes graphiquement.

On peut, à l'aide seulement de la règle et du compas, construire les expressions algébriques qui ne contiennent que les signes d'addition, de soustraction, de multiplication, de division et d'extraction de racines carrées.

Au contraire, il est impossible de construire à l'aide seulement de la règle et du compas les expressions algébriques qui contiennent des radicaux cubiques, cinquièmes, etc.

CONSTRUCTIVITÉ [*kons-truk*] n. f. (de *construire*). Dans le système de Gall, Faculté affective qui pousse l'homme et les animaux à bâtir : *Organe de la* CONSTRUCTIVITÉ.

CONSTRUIRE [*kons*] v. tr. (lat. *construere*). Bâtir, assembler les diverses parties d'un édifice ou d'un appareil quelconque : CONSTRUIRE *une maison, une barque.* || *Par extens.* Produire, former : *Il a fallu six cents ans à la nature pour* CONSTRUIRE *ses grands ouvrages.* (Buffon.)

— *Fig.* Disposer, combiner : CONSTRUIRE *un poème.*

— Géom. et Géogr. Tracer : CONSTRUIRE *un polygone.* CONSTRUIRE *une carte.*

— Gramm. *Construire une phrase,* Disposer les mots dans un certain ordre.

— ***Construit, e,*** part. pass. du verbe *Construire.*

— ***Se construire,*** v. pr. : SE CONSTRUIRE *une maison, un idéal.*

— Au sens passif : *Maison qui* SE CONSTRUIT *lentement. Le participe* SE CONSTRUIT *avec l'auxiliaire* « AVOIR ».

— SYN. **Construire, bâtir, édifier.** V. BÂTIR.

— ANTON. **Abattre, défaire, démolir, détruire, raser, renverser, saper.**

CONSTUPRATION [*kons, si-on*] n. f. (de *constuprateur*). Action de violer une fille, une femme. (Peu us.)

CONSUALIES [*lî*] n. f. pl. Fêtes célébrées à Rome en l'honneur du dieu *Consus* le 15 décembre, après les semailles, et le 21 août, après la moisson.

— ENCYCL. Ce jour-là on sacrifiait à l'autel du dieu, situé dans le grand cirque. Les animaux de labour, couronnés de fleurs, étaient laissés en liberté. On se livrait à des jeux champêtres, et il y avait au cirque des courses de chars, de chevaux et de mulets.

CONSUBSTANTIALISME [*kon-sub-stan-si-a-lism'*] n. m. Théol. cathol. Doctrine de la consubstantialité du Père et du Fils.

CONSUBSTANTIALISTE [*kon-sub-stan-si-a-list'*] n. et adj. Partisan de la consubstantialité.

CONSUBSTANTIALITÉ [*kon-sub-stan-si*] n. f. Théol. cathol. Unité et identité de substance.

— ENCYCL. Les Pères du concile de Nicée, en 325, condamnèrent l'hérésie d'Arius, d'après lequel, dans la Sainte Trinité, le Fils, étant une créature, ne pouvait être de la même substance que le Père. Pour préciser la doctrine catholique, le concile fit choix du mot grec *omoousios,* que traduit le mot français *consubstantiel.* Ce terme fut appliqué, dans la suite, au Saint-Esprit.

CONSUBSTANTIATEUR [*kon-sub-stan-si-a*], **TRICE** n. et adj. Se dit d'une personne qui croit que dans l'Eucharistie Jésus-Christ coexiste à la substance du pain et du vin.

— Nom donné par les catholiques aux luthériens.

CONSUBSTANTIATION [*kon-sub-stan-si-a-si*] n. f. Théol. chrét. Présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie où subsisterait la substance du pain et du vin. (C'est le système des luthériens.)

CONSUBSTANTIEL [*kon-sub-stan-si-èl*], **ELLE** adj. (lat. *consubstantialis,* de *cum,* avec, et *substantia,* substance). Théol. cathol. Qui n'a qu'une seule et même substance : *Les trois personnes de la Trinité sont* CONSUBSTANTIELLES.

— *Par extens.* Qui ne fait qu'un avec... : *Les biens et les maux sont* CONSUBSTANTIELS *à notre vie.* (Montaigne.)

CONSUBSTANTIELLEMENT [*kon-sub-stan-si-è-le-man*] adv. Théol. D'une façon consubstantielle.

CONSUEGRA, ville d'Espagne (prov. de Tolède), sur un sous-affluent du Guadiana ; 8.200 hab. Fours à chaux, minoteries ; tuileries, briqueteries.

Consuelo, roman, par George Sand (1842). Petite Espagnole élevée par des bohémiens, Consuelo, grâce aux leçons du vieux maestro Porpora et à la protection du comte Zustiniani, devient une cantatrice célèbre. Au milieu de ses succès elle reste fidèle au compagnon de son enfance, Anzoletto ; mais celui-ci l'oublie pour une rivale. Renonçant à la gloire, Consuelo va en Bohême, dans une famille allemande, les Rudolstadt, pour être la maîtresse de musique de la jeune Angélique. — *Consuelo* a pour suite *la Comtesse de Rudolstadt* (1843), roman d'un intérêt moindre.

CONSUÉTUDINAIRE [*nèr'*] n. (du lat. *consuetudo,* habitude). Théol. Celui qui est dans l'habitude de faire une chose, de commettre certain péché. (On dit aussi HABITUDINAIRE.)

CONSUL n. m. (mot lat. ; de *consulere,* veiller sur). Hist. rom. Magistrat romain qui partageait avec un collègue le pouvoir suprême : *Rome, ayant chassé les rois, établit des* CONSULS *annuels.* (Montesquieu.) || *Consul perpétuel,* Titre que portèrent certains empereurs d'Orient.

— Dr. anc. Nom que l'on donna, au moyen âge, dans certaines villes, aux magistrats municipaux. || Juges choisis parmi les marchands et négociants pour connaître sommairement de certaines affaires commerciales : *Les tribunaux de commerce ont remplacé les juges-*CONSULS.

— Au plur. Juridiction, tribunal des mêmes juges : *Assigner quelqu'un aux* CONSULS.

— Dr. intern. Fonctionnaires chargés de protéger les intérêts et les nationaux français à l'étranger.

— Hist. du moyen âge. Titre des rois maures d'Espagne. || Titre équivalant à celui de COMTE. || Nom donné aux magistrats municipaux des villes du Midi.

— Hist. de France mod. Les trois chefs du pouvoir exécutif dans la constitution de l'an VIII. (En réalité le *Premier consul,* Bonaparte, avait seul le pouvoir de décision, les deux autres n'ayant qu'un rôle consultatif. Dans cette constitution l'autorité du Premier consul, tout à fait prépondérante, et augmentée encore par un sénatus-consulte du 16 thermidor an XII, aboutit à l'attribution de la dignité impériale au Premier consul par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII. V. CONSULAT.)

— ENCYCL. Hist. rom. A la chute des rois, les fonctions de ceux-ci furent réparties entre des magistrats dont les principaux furent les deux *consuls* (508 av. J.-C.). Tout acte d'un consul pouvait être annulé par son collègue. Ils étaient chefs de l'armée, de la justice, des finances, de l'administration, convoquaient le sénat et le peuple, nommaient aux offices, publiaient les lois. A leur sortie de charge ils pouvaient être mis en accusation. Ils étaient accompagnés de douze licteurs, avaient la robe prétexte,

Consul romain.

Consul (Ire république).

un bâton d'ivoire, la chaise curule. L'institution des tribuns du peuple diminua leur pouvoir (493). A l'origine il étaient recrutés parmi les patriciens ; les plébéiens n'eurent accès au consulat qu'en 367 av. J.-C. (*loi Licinia*). Les consuls, désignés un an à l'avance par les *Comices centuriates,* entraient en charge au mois de janvier. Si l'un des deux mourait au cours de l'année, les comices en nommaient un autre (*consul suffectus*).

Sous l'empire, le consulat perdit son importance. A partir de Tibère les consuls furent nommés par le sénat, puis aux consuls ordinaires on prit l'habitude d'ajouter d'autres consuls dits *suffecti* dont le titre était purement honorifique. Le consulat fut supprimé en Occident en 534, et en Orient depuis 567. L'empereur fut seul consul.

Les listes des consuls annuels (*fastes consulaires*) sont la base de la chronologie romaine.

— Cout. franç. Dans le midi de la France l'on donna, à partir du moyen âge, le nom de *consuls* aux magistrats municipaux. Par extension, on donna ce nom de consul aux syndics et officiers des communautés d'arts et métiers. Le corps des consuls fut remplacé, en 1789, par des conseillers municipaux.

Les *consuls des marchands,* appelés plus tard *juges-consuls,* étaient des officiers de justice choisis parmi les marchands et négociants d'une ville, et chargés de connaître des contestations entre commerçants. Cette juridiction appelée *juridiction consulaire,* fut conservée en 1789, et ce nom est donné encore de nos jours à la compétence des tribunaux de commerce, qui ont remplacé les juges-consuls.

— Admin. milit. En matière de recrutement, les jeunes gens résidant à l'étranger sont soumis à l'autorité des *consuls.* Sur l'avis de ces derniers, ils peuvent être dispensés de la présence effective sous les drapeaux s'ils ont quitté la France avant l'âge de dix-huit ans et n'y reviennent pas avant d'avoir atteint l'âge de trente ans. Toutefois, ils peuvent être autorisés par le ministre de la guerre, sur l'avis des consuls, à faire en France, pour achever leurs études, des séjours supérieurs à trois mois ; ou bien chaque année un séjour de trois mois (six mois tous les deux ans), à condition de résider obligatoirement à l'étranger jusqu'au passage de leur classe dans la deuxième réserve.

Tout homme inscrit sur le registre matricule, qui va se fixer en pays étranger, doit faire viser son livret avant son départ et dès son arrivée, prévenir le consul le plus voisin qui lui donne récépissé de sa déclaration et envoie copie de celle-ci dans les huit jours au ministre.

— Dr. intern. A la différence de l'agent diplomatique,

le *consul* n'a pas la qualité générale de représentant de l'Etat, et il n'exerce sa fonction qu'auprès des autorités locales, non des gouvernements. Sa compétence est, de plus, limitée.

Consul de France.

Dans les pays de chrétienté, les consuls sont soit des consuls marchands, soit des consuls de carrière. Les consuls marchands, bien que nommés par les gouvernements, n'ont aucun caractère officiel; ils légalisent les actes, délivrent des passeports, etc. — Les consuls de carrière sont des fonctionnaires et forment un corps hiérarchisé (consuls généraux, consuls, vice-consuls, consuls suppléants, élèves-consuls). Les consuls sont assistés de chanceliers. V. CHANCELIER.

Les consuls, quoique ne représentant pas l'Etat, bénéficient de certaines immunités. Une première protection est assurée à leurs bureaux et archives; ils bénéficient d'une inviolabilité personnelle, sauf le cas de flagrant délit; ils sont soustraits à la juridiction locale, mais seulement pour les faits de leur fonction. Ils bénéficient de certaines prérogatives de courtoisie.

Leurs attributions nombreuses et variées consistent principalement: 1° dans la surveillance et la protection des nationaux de leur Etat (immatriculation, rapatriement, incorporation dans l'armée); ils sont officiers de l'état civil au regard de leurs nationaux entre eux; 2° dans la surveillance et la protection du commerce et de la navigation.

Dans les pays hors chrétienté, leur rôle est alors intimement lié au régime des Capitulations abrogé en Turquie par le traité de Lausanne. V. CAPITULATIONS.

CONSULAIRE [*lèr'*] adj. (lat. *consularis*). Hist. rom. Qui a rapport aux consuls romains ou à leurs fonctions : *Les faisceaux* CONSULAIRES. || *Homme consulaire* ou substantiv., *Consulaire*, Celui qui avait rempli les fonctions de consul. || *Famille consulaire*, Celle qui avait eu un consul parmi ses membres. || *Province consulaire*, Celle qui ne pouvait avoir pour gouverneur qu'un consul ou un personnage consulaire. || *Age consulaire*, Celui où l'on pouvait se porter candidat à la dignité de consul. || *Année consulaire*, Temps qui s'écoulait depuis l'entrée en fonction de deux consuls, jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

— Antiq. rom. *Fastes consulaires*, Tables de marbre trouvées à Rome, et qui contiennent les noms des consuls, des tribuns militaires ayant pouvoir de consuls, des dictateurs, des censeurs et des maîtres de la cavalerie, jusqu'à l'an de Rome 754.

— Dr. Qui concerne les anciens juges-consuls : *Décision* CONSULAIRE. *Tribunal* CONSULAIRE.

— Hist. mod. Qui a rapport aux consuls de l'an VIII : *La garde* CONSULAIRE *était formée de quatre bataillons d'infanterie.* (Thiers.)

— Numism. *Monnaies consulaires*, ou *Consulaires* n. f. V. la partie *encycl.*

— N. f. Hist. Pièce de canon à la bouche de laquelle le dey d'Alger fit attacher le lazariste Le Vacher, consul de France; elle est aujourd'hui dressée comme une colonne monumentale sur la place d'armes de l'arsenal de Brest.

— ENCYCL. Numism. On appelle *monnaies consulaires* celles qui ont été frappées à Rome sous la république, parce qu'elles portent les insignes des *triumvirs monétaires* appartenant à des familles consulaires. César y plaça le premier son effigie. Outre les figures les plus ordinaires de *Rome*, de *Pallas* ou de *Mars*, avec les *Dioscures*, un attelage de chevaux, ou une carène de navire au revers, les triumvirs avaient le droit de choisir les types de leurs monnaies. Ils usaient de ce droit pour honorer la mémoire soit d'un de leurs ancêtres, soit de quelque autre personnage. C'est ainsi que Brutus figure sur les monnaies de la *gens Junia*, Scipion l'Africain sur celles de la *gens Cornelia*. On classe en général ces monnaies suivant l'ordre alphabétique des noms des familles. Elles n'ont pas, en général, une grande valeur artistique, mais une réelle importance historique.

Monnaie consulaire.

CONSULAIREMENT [*lè-re-man*] adv. A la manière des juges-consuls : *Demande jugée* CONSULAIREMENT. || En qualité de consul.

CONSULARITÉ n. f. Dignité de consulaire que les empereurs romains donnaient à des personnes qui n'avaient jamais exercé les fonctions de consul.

CONSULAT [*la*] n. m. (lat. *consulatus*). Hist. rom. Charge de consul : *A Rome, le* CONSULAT *était la première des dignités.* || Sa durée : *Le* CONSULAT *de Cicéron fut assez troublé.*

— Dr. Dignité, fonctions de juge-consul. || Dans certaines villes, Corps des magistrats municipaux : *Le* CONSULAT *d'Arles.* || *Consulat de la mer*, Recueil de droit maritime. V. CONSULAT DE LA MER.

— Hist. mod. Titre de consul de la République française. || Fonction de consul dans un port étranger. || Résidence de consul : CONSULAT *bâti au bord de la mer.*

CONSULAT (LE), gouvernement consulaire établi par la constitution de l'an VIII, et qui s'étendit du 9 novembre 1799 au 18 mai 1804.

Bonaparte, alors dans toute la force de son génie, avait profité de la lassitude générale pour renverser le Directoire (18 brumaire). Trois consuls provisoires : Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos, furent chargés de faire une constitution. Inspirée par Sieyès, mais modifiée par Bonaparte, la nouvelle constitution donnait le pouvoir exécutif à trois consuls (Bonaparte, Cambacérès et Lebrun), le pouvoir législatif au Corps législatif et au Tribunat. Le Conseil d'Etat préparait les lois. Un sénat conservateur veillait au maintien de la constitution. Devenu premier consul, Bonaparte concentra tous les pouvoirs dans sa main, nomma les fonctionnaires, prit l'initiative des lois, etc. Il rétablit l'ordre et la paix. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, n'ayant pas désarmé, il prépara une nouvelle campagne. Les succès de Moreau en Allemagne (Hochstædt, Hohenlinden), ceux de Bonaparte en Italie (Montebello, Marengo), furent suivis des traités de Lunéville (1801) et d'Amiens (1802). Le Premier consul profita de ses victoires. Il gagna le Sénat à ses intérêts, épura le Tribunat et surveilla la presse. Secondé par Carnot, Portalis, Fouché, etc., il réorganisa l'administration : dans chaque département, un préfet, un sous-préfet, un maire, remplacèrent les municipalités libres. L'organisation judiciaire, modifiée, devint ce qu'elle est encore aujourd'hui. L'impôt, rétabli, fut régulièrement perçu. En 1800, Mollien créa la Banque de France. On acheva le Code civil. Pour se concilier les nobles, le Premier consul se montra tolérant. Un concordat (1801) avait rétabli le culte; les royalistes, cependant, ayant comploté, il leur répondit par le meurtre du duc d'Enghien (1804). Les « jacobins » furent surveillés de près. Entouré d'une cour d'officiers et de magistrats, pour lesquels il avait créé l'ordre de la Légion d'honneur, Bonaparte, plus puissant qu'un roi de l'ancien régime, reçut, en 1804, le titre d'empereur héréditaire (sénatus-consulte de l'an XII).

Les trois consuls.

Consulat et de l'Empire (HISTOIRE DU), par Thiers, publication commencée en 1845, terminée en 1862. C'est l'épopée impériale racontée par un esprit clair, minutieux, mais non sans passion. La politique consulaire, toute de réorganisation, de reconstruction administrative est décrite avec une évidente sympathie par l'auteur. Plus loin, la politique extérieure puis les opérations militaires sont étudiées avec tant de soin et à si bonne source que les historiens postérieurs n'ont pas eu d'importantes rectifications à apporter à ce récit, si détaillé, mais qui ne paraît jamais long tant il est vigoureusement écrit. Malgré sa sympathie et son admiration constantes pour Napoléon Ier, Thiers ne cherche pas à diminuer ni à excuser ses fautes; il flétrit d'autant plus son despotisme, dans la seconde partie de l'ouvrage, qu'il écrit après le 2 décembre 1851, quand Louis-Napoléon a réussi son coup d'Etat, et rétabli un régime d'absolutisme gouvernemental.

Consulat de la mer, recueil de lois et de jurisprudence maritimes, rédigé au moyen âge, et qui comprenait les règles et usages en vigueur dans les ports de la Méditerranée. On n'est d'accord ni sur la date, ni sur le lieu, ni sur la langue, ni sur le caractère de sa rédaction originale. Le *Consulat de la mer* a joui d'une grande autorité jusqu'au XVIIIe siècle.

Consulta (la), palais du ministère des affaires étrangères, à Rome. (Le gouvernement de Mussolini a transféré ce ministère au palais Chigi).

CONSULTABLE adj. Que l'on peut consulter; qu'il peut être utile de consulter : *Un livre* CONSULTABLE.

CONSULTANT [*tan*], **E** n. Qui consulte, qui prend conseil : *Cabinet envahi par les* CONSULTANTS.

— *Adjectiv.* Qui donne des consultations : *Médecin, Avocat* CONSULTANT. (L'*avocat consultant* ne plaide pas. Le *médecin consultant* c'est ou bien celui qui est appelé pour conférer avec le médecin ordinaire, ou celui qui ne visite pas les malades mais les reçoit chez lui.)

CONSULTAT [*ta*] n. m. Conseiller, commissaire du pape. || A la cour d'Espagne, conseil que le roi tenait tous les vendredis, et où on lui rendait compte de ce qui s'était passé dans les conseils de la semaine.

CONSULTATIF, IVE adj. (de *consulter*). Qui est appelé à donner des avis, des conseils sur certaines choses : *Comité* CONSULTATIF. || *Avoir voix consultative*, Jouir du droit de délibérer, mais non de voter.

CONSULTATION [*si-on*] n. f. Action de consulter, de demander un avis, un conseil : *Il n'y a rien qui soit plus mêlé de fraude que les* CONSULTATIONS, *parce que chacun veut qu'on lui réponde selon sa passion.* (Bossuet.) || Action d'éclairer par ses conseils : *Donner une* CONSULTATION.

— Conférence pour délibérer sur une affaire : *Une longue* CONSULTATION. (Vx.)

— Dr. Avis écrit et motivé que fournit un jurisconsulte ou un avocat sur une question de droit ou de procédure. || Mémoire adressé à un avocat pour lui exposer une affaire et lui demander ses conseils : *Avocat qui répond à une* CONSULTATION.

— Méd. Examen suivi d'un avis motivé dans lequel un médecin formule son opinion sur le caractère d'une maladie, et prescrit le traitement. || Examen de plusieurs médecins sur les caractères d'une maladie grave et le traitement qu'il leur paraît convenable de prescrire au malade. || Temps et lieu où un médecin reçoit les malades pour les examiner et leur prescrire un traitement : *Aller à la* CONSULTATION.

— ENCYCL. Dr. Dans le droit romain, les *consultations* des jurisconsultes (*responsa prudentum*) eurent, à certaines époques, une autorité officielle qui liait le juge. L'ordonnance de 1344 distinguait les avocats consultants des autres avocats. Aujourd'hui, il n'y a plus de jurisconsultes officiels. Toute personne, sauf les magistrats et greffiers, peut donner des avis sur une affaire. Dans la pratique, ce sont les professeurs avocats des facultés de droit qui donnent des consultations.

Les consultations n'ont plus qu'une valeur doctrinale, et ne sauraient dicter la décision du juge. Dans deux cas, la loi exige une consultation écrite d'un avocat : la requête civile (C. proc. civ., art. 495), la transaction par le tuteur (C. civ., art. 467, 2045).

Consultation médicale (LA). Il existe sous ce titre plusieurs charmants tableaux hollandais, dont les principaux sont : *la Consultation médicale*, de Jan Van Steen, à Amsterdam; même sujet, du même, à La Haye, à Munich, etc., et *la Consultation*, chef-d'œuvre de Pieter de Hooch, qui a passé à la vente Narischkine en 1883, où il a été vendu 160.000 francs. (V. planche *Beaux-Arts, XXXVIII.*)

CONSULTE n. f. (de l'ital. *consulta*, consultation). Action de consulter. (Vx.)

— Hist. Assemblée, conseil, cour de justice, en Italie et dans quelques cantons suisses : *La* CONSULTE *des finances. La* CONSULTE *d'Etat.* || *Consulte sacrée*, Cour de justice à Rome.

CONSULTER [*té*] v. tr. (lat. *consultare*). Examiner : CONSULTER *une affaire. Les médecins* CONSULTENT *l'état de sa maladie.* (Bossuet.) || Soumettre à l'examen de quelqu'un : CONSULTER *une affaire à un avocat.* (Vx.)

— Prendre avis de, prendre conseil de quelqu'un ou de quelque chose, sonder, s'éclairer sur : CONSULTER *un médecin, un avoué.* CONSULTER *les oracles.* CONSULTER *un auteur, un ouvrage.* CONSULTER *sa bourse. Et* CONSULTEZ *longtemps votre esprit et vos forces.* (Boileau.) CONSULTER *son miroir.* || Prendre pour guide : CONSULTER *l'expérience, la raison, le goût.* || Avoir égard à : *Je n'*AI *pour lui parler* CONSULTÉ *que mon cœur.* (Racine.)

— *Consulter son oreiller*, Demander conseil à la nuit.

— *Absolum.* Donner des consultations : *Avocat qui* CONSULTE *tous les jours.* (Peu us.)

— *Intransitiv.* Conférer avec quelqu'un : *C'*EST *assez* CONSULTÉ. (Corneille.) || Particul. : *Médecin qui* CONSULTE *avec un confrère.* || Conférer avec soi-même : *Je ne* CONSULTE *point pour suivre mon devoir.* (Corneille.)

— ***Se consulter***, v. pr. : *Il faut* SE CONSULTER *avant d'agir. Ils* SE SONT CONSULTÉS *longtemps.*

— Au sens passif : *La voix de la raison jamais ne* SE CONSULTE. (Corneille.)

CONSULTEUR, TRICE n. Personne qui consulte, qui demande des conseils : *Un* CONSULTEUR *éternel ne sait jamais ce qu'il doit faire.*

— Hist. ecclés. Théologien adjoint aux membres des congrégations romaines, pour préparer l'examen des questions qui leur sont soumises : *Les* CONSULTEURS *du Saint-Office.* || Chez les capucins, Religieux qui donne son avis au général. || Nom donné, dans certaines congrégations de femmes, aux religieuses chargées d'aider la supérieure.

CONSUMABLE adj. Qui peut être consumé.

CONSUMANT [*man*], **E** adj. Qui consume : *Des flammes* CONSUMANTES. || Fig. : *La musique était pour moi une passion* CONSUMANTE. (J.-J. Rousseau.)

— Méd. Caustique : *Un onguent* CONSUMANT. (Peu us.)

CONSUME n. f. Nom donné à la perte de vin causée par l'évaporation à travers les parois des vaisseaux vinaires, ou par l'absorption du bois.

CONSUMER [*mé*] v. tr. (lat. *consumere*; de *cum*, avec, et *sumere*, prendre). A signifié Amener à son accomplissement définitif; consommer : *Sa fureur sur leur sang va* CONSUMER *ses crimes.* (Corneille.) *Celui-là est riche qui reçoit plus qu'il ne* CONSUME. (La Bruyère.)

— Auj., Détruire en réduisant à rien : *Le feu* A CONSUMÉ *cet édifice. La rouille* CONSUME *le fer;* et par anal. : *Il* A CONSUMÉ *son patrimoine.* || Anéantir : *La guerre* CONSUME *la production et la vie de milliers de producteurs.*

— *Fig.* Epuiser, miner, tourmenter : *Les soucis, les douleurs nous* CONSUMENT. *Vaincu, chargé de fers, de regrets* CONSUMÉ. (Racine.) *Scrupules qui* CONSUMENT. || Employer, consacrer entièrement : *Mollement étendus, ils* CONSUMAIENT *les heures.* (La Fontaine.) [Les poètes] CONSUMERONT *leurs jours en d'austères études.* (Baudelaire.)

— ***Se consumer***, v. pr. : SE CONSUMER *en procès, en donations.* SE CONSUMER *en regrets, en efforts inutiles. N'allez pas sur des vers sans fruit vous* CONSUMER. (Boileau.)

— Au sens passif : *Toute notre vie* SE CONSUME *en sacrifices.*

— SYN. **Consumer, consommer.** V. CONSOMMER.

Consummatum est, mots lat. qui signifient *Tout est consommé*, et qui sont les dernières paroles de Jésus-Christ sur la croix, d'après la traduction latine de l'Evangile dans la Vulgate (S. Jean, XIX, 30). (Se dit à propos d'un désastre, d'une grande douleur.)

CONSUMPTIBILITÉ [*sonp-ti*] n. f. Nature de ce qui est consumptible : *La* CONSUMPTIBILITÉ *des bois.*

CONSUMPTIBLE [*sonp-tibl'*] adj. (du lat. *consumptus*, consumé). Qui peut être consumé.

CONSURE n. f. Nom donné, dans certaines régions, à un fardier qui transporte les pièces de bois.

CONSUS [*suss*], très antique divinité romaine dont le nom vient soit de la racine qui a donné *conserere*, semer, soit de *conditus*, caché. C'est par erreur que l'on a voulu faire dériver *consus* de *consilium*, et, par là, faire de *Consus* le dieu du bon conseil. *Consus* était honoré comme dieu champêtre et, peut-être, comme dieu infernal. Les anciens le rapprochaient à tort du Poseidon Hippios des Grecs, avec lequel il n'a de commun que les courses de chevaux et de chars qui faisaient partie de ses fêtes : les *consuales.*

CONTA (Basile), philosophe et homme d'Etat roumain, né à Guindæni (Moldavie) en 1846, mort à Iassy en 1882. Professeur de droit civil à l'université de Iassy, député en 1879, ministre de l'instruction publique, il a laissé plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Théorie de l'Ondulation universelle* et *les Fondements de la métaphysique* (1890).

CONTABESCENCE [*bès-sanss'*] n. f. (du lat. *contabescere*, se consumer). Méd. Consomption par déminéralisation. (Se disait autrefois surtout de la déminéralisation produite par certaines maladies déminéralisantes, comme la tuberculose. Mais on sait aujourd'hui que toute infection est déminéralisante, et la distinction entre contabescence et consomption est généralement abandonnée.)

CONTABESCENT [*bès-san*], **E** adj. (lat. *contabescens*; de *contabescere*, se consumer). Atteint de contabescence, ou qui produit la contabescence. (S'appliquait autrefois à certaines maladies déminéralisantes, comme la tuberculose.)

CONTACE n. m. Liturg. gr. Livre d'église, missel. || Hymne fort courte.

CONTACT [*takt'*] n. m. (lat. *contactus*; de *cum*, avec, et *tactus*, toucher). Etat des corps qui se touchent : *Il existe deux sortes de* CONTACTS : *la contiguité et la cohésion.* (Lamennais.) *Maladies qui se propagent par le* CONTACT.

— *Fig.* Rapports, relations, commerce : *Etre en* CONTACT *avec quelqu'un. Le commerce met en* CONTACT *les peuples les plus éloignés. Le* CONTACT *du vice souille la vertu.*

— *Point de contact,* Endroit par où des corps ou des figures se touchent : *Le* POINT DE CONTACT *de deux circonférences est toujours sur la droite qui joint leurs centres.*

— *Fig.* Rapport de similitude : *Le peuple italien et le peuple espagnol ont plus d'un* POINT DE CONTACT.

— Art milit. *Contact des coudes,* Position prise par les soldats alignés dans le rang quand, la main gauche sur la hanche gauche, leur coude gauche touche le coude droit du voisin de gauche. || *Contact de deux troupes,* amies ou ennemies, qui se cherchent pour se mettre en rapport ou se combattre. (Le contact est plus ou moins effectif selon qu'il est obtenu par des liaisons isolées, de simples détachements ou de grandes unités. Au combat, le contact est assuré quand l'ennemi ne peut se glisser en force entre deux unités. Le contact est pris avec l'ennemi quand les premiers éléments opposés commencent à se combattre.)

— Chem. de f. *Contact fixe.* Syn de CROCODILE.

— Electr. et Télégr. *Contact de transmission,* Point où le manipulateur d'un appareil télégraphique vient se mettre en contact avec l'une des extrémités du circuit de la pile. || *Contact de réception,* Point d'appui du manipulateur Morse, à l'état de repos, sur l'enclume. || *Contact de frottement,* Contact de pièces dont l'une, au moins, vient frotter contre l'autre et ravive le métal. || *Contact de glissement,* Contact produit par un mouvement de glissement. || *Contact par pression,* Contact produit entre deux pièces pressées l'une contre l'autre. || *Contact à pédale,* Contact qui, pour être obtenu, exige la pression du pied sur une pédale. || *Contact à mercure,* Organe de couplage dans lequel le mercure liquide, dilatable, joue généralement le rôle de pôle de contact.

— Géol. Se dit de la limite entre deux sortes de roches ou deux couches différentes. (Le contact est *normal* si les terrains sont dans la position où ils se sont déposés ; il est *anormal* si la juxtaposition de ces terrains est due à une cause tectonique : faille, pli, charriage.) || *Métamorphisme de contact,* Transformation d'une roche sédimentaire au voisinage d'une roche éruptive et sous son influence.

— Géom. *Contact du premier ordre,* Celui où les figures qui se touchent ont un seul élément commun. || *Contact du second ordre,* Celui où les figures ont deux éléments communs. || *Angle de contact* ou *de contingence,* Angle infiniment petit que font deux courbes ou une droite et une courbe qui se touchent.

— Physiol. Modalité du sens du toucher, qu'il faut distinguer de la pression, du choc, de la section, du chatouillement. (Le contact s'exerce, comme les autres formes de tact, par les corpuscules de Meissner. Il en est la forme primitive et élémentaire à laquelle toutes les autres peuvent finalement se ramener.)

— Physiq. et Chim. *Contacts,* Pièces de fer doux que l'on met *en contact* avec deux aimants, pour leur conserver leur vertu magnétique.

— SYN. **Contact, attouchement, tact, toucher.** V. ATTOUCHEMENT.

— ENCYCL. Géom. Imaginons deux courbes C et C', ayant un point commun M, que nous supposerons point simple pour l'une et pour l'autre ; on dit que les deux courbes ont un *contact d'ordre m,* au point M, s'il existe deux points P et P' infiniment voisins de M, l'un situé sur C, l'autre sur C', tels que la distance PP' soit un infiniment petit, d'ordre $m + 1$ par rapport à l'arc MP et à la corde MP.

Cette définition est la même pour les courbes planes ou gauches, et on définit d'une façon analogue les conditions de *contact* d'une courbe et d'une surface.

Quand une courbe a un contact de l'ordre plus élevé avec une autre, elle est appelée *osculatrice.* V. OSCULATEUR.

CONTACTEUR n. m. Electr. Interrupteur automatique à contacts mobiles commandé à distance par un électro-aimant, et servant à établir des liaisons entre différents circuits ou appareils électriques, tels que, par exemple, des moteurs d'une certaine puissance qu'il serait peu pratique de mettre en route par des manœuvres purement mécaniques.

— Autom. *Contacteur-disjoncteur* ou *conjoncteur-disjoncteur,* Appareil employé sur les voitures automobiles et intercalé entre la dynamo génératrice de courant entraînée par le moteur et la batterie d'accumulateurs. (Il n'établit la communication entre ces deux organes que lorsque la vitesse de la dynamo est suffisante pour recharger la batterie. En dessous de cette vitesse, il coupe toute liaison pour éviter que la batterie ne se décharge dans la dynamo.)

CONTADES (Louis-Georges-Erasme, marquis puis duc DE), maréchal de France, né à Montgeoffroy (Anjou) en 1704, mort à Livry en 1795. Colonel en 1734, il se distingua en Corse de 1737 à 1740. Maréchal de France en 1758, il commanda en chef l'armée d'Allemagne en 1759, mais fut battu à Minden, et Broglie le remplaça. Il fut le dernier duc créé en 1789 par l'ancienne monarchie.

CONTADIN, E adj. et n. (ital. *contadino*). En Italie, Qui habite la campagne ; paysan.

CONTAGE n. m. (du lat. *cum,* avec, et *tangere,* toucher). Méd. Cause matérielle de la *contagion* attribuée jadis à des émanations. (On sait aujourd'hui qu'elle peut être effectuée non seulement par les virus et les parasites eux-mêmes, mais aussi par les substances qui les véhiculent : crachats, salives, exsudats, squames, etc.) V. CONTAGION.

CONTAGIER [*ji-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Communiquer la contagion. (On dit aujourd'hui CONTAGIONNER.)

CONTAGIEUX [*ji-eû*], **EUSE** adj. Qui se communique par contagion ; qui produit la contagion : *La gale est une maladie* CONTAGIEUSE. *Air* CONTAGIEUX. || Fig. : *La vertu est* CONTAGIEUSE *comme le vice.*

— Méd. *Maladie contagieuse,* Maladie qui se transmet par contagion (v. ce mot).

— Art vétér. V. ÉPIZOOTIE.

— ANTON. **Sporadique.**

CONTAGIFÈRE adj. (de *contage,* et du lat. *ferre,* porter). Qui transmet l'agent de contagion.

CONTAGION [*ji-on*] n. f. (lat. *contagio ;* de *cum,* avec, et *tangere,* toucher). Transmission d'une maladie : *Mal qui se prend, se gagne par* CONTAGION. || Principe d'une maladie contagieuse : *Navire qui apporte la* CONTAGION. || Maladie contagieuse (S'est dit particulièrement de la peste) : *Fuir la* CONTAGION.

— *Contagion vive* ou *immédiate,* Celle qui a lieu par contact immédiat. || *Contagion morte* ou *médiate,* Celle qui a lieu par contact médiat.

— Fig : *La* CONTAGION *du vice, de la peur.* — Se dit quelquefois en bonne part : *La vertu a aussi sa* CONTAGION.

— Méd. Transmission d'une maladie contagieuse à une personne qui en est indemne.

— ENCYCL. La *contagion* est *directe* quand elle se fait, sans intermédiaire, de la personne malade à la personne saine : par exemple dans la syphilis, où le tréponème passe directement de la plaie infectée du syphilitique à la muqueuse érodée d'une personne saine ; elle est *indirecte* quand un intermédiaire est nécessaire : par exemple, dans la malaria, où le moustique transmet à une personne saine, en la piquant, l'hématozoaire provenant du sang d'un paludéen. Il existe, en outre, des contagions *mixtes,* et c'est même le cas le plus fréquent. Ainsi dans la fièvre typhoïde, qui est transmise par l'eau de boisson ou par des aliments (huitres) contaminés ; ainsi la grippe, qui peut être transmise par l'air ; la scarlatine, la rougeole, par des linges ou des vêtements, des livres, etc., sans que cet intermédiaire soit absolument nécessaire, comme dans la malaria, la fièvre jaune ou la maladie du sommeil.

Presque toutes les maladies à protozoaires n'admettent que la contagion directe ou indirecte, tandis que la plupart des maladies bactériennes se communiquent par la contagion mixte.

CONTAGIONNAIRE [*ji-o-nèr'*] adj. Se dit d'un médecin qui soutient qu'une maladie est contagieuse.

CONTAGIONNER [*ji-o-né*] v. tr. Infecter par contagion. — ***Se contagionner,*** v. pr. Gagner la contagion.

CONTAGIONNISME [*ji-o-nissm'*] n. m. Doctrine qui admet que toutes les maladies à germes vivants ne se peuvent contracter que par contagion externe.

CONTAGIONNISTE [*ji-o-nisst'*] n. m. Partisan du contagionnisme.

CONTAGIOSITÉ n. f. (de *contagieux*). Méd. Qualité de ce qui est contagieux.

— ENCYCL. La *contagiosité* des maladies contagieuses est extrêmement variable. Elle est très grande dans la rougeole, les oreillons, la grippe ; elle est moyenne dans la scarlatine, la tuberculose, faible dans la méningite cérébro-spinale et l'encéphalite épidémique. Ces différences paraissent tenir moins à l'abondance et à la virulence du germe qu'à sa fragilité.

CONTAILLE [*tay'*] adj. Se dit d'une sorte de soie de qualité inférieure.

CONTAIRE [*tèr'*] n. m. (lat. *contarius*). Antiq. rom. Cavalier armé d'une longue lance appelée *contus,* partie essentielle de l'armement du soldat romain.

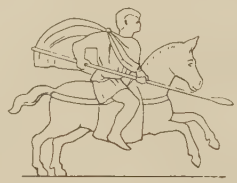

Contaire.

CONTALMAISON, comm de la Somme, arrond. et à 22 kil. de Péronne ; 120 hab. Village entièrement détruit, mais qui fut, de 1914 à 1916, un centre fortifié important du système de défense allemand. Occupé le 31 août 1914, Contalmaison fut dégagé par les Anglais le 7 juillet 1916 ; repris par la garde prussienne, il fut conquis de nouveau le 11 juillet (début de la bataille de la Somme).

CONTAMINABLE adj. Qui peut être contaminé. || Qui peut communiquer la contagion.

CONTAMINATION [*si-on*] n. f. (lat. *contaminatio*). Souillure. (Vx.) || Transmission de principes contagieux : *L'eau est le principal agent de* CONTAMINATION *dans la fièvre typhoïde. Mesures contre la* CONTAMINATION.

— Littér. lat. Nom donné par les Latins à un procédé de composition dramatique qui consistait, pour rendre l'action plus mouvementée, à amalgamer en une seule comédie latine la matière de plusieurs comédies grecques. (La *contaminatio* fut souvent pratiquée par Plaute et par Térence.)

— ENCYCL. Pathol. V. CONTAGION.

CONTAMINE (Gédéon, baron DE), officier et manufacturier français, né à Givet en 1764, mort dans cette ville vers 1832. Il servit dans les gardes du corps et émigra en 1791. A son retour, il établit à Givet la première fonderie de laiton qui ait existé en France, puis, en 1819, la manufacture de Fromelennes, d'où sortirent les premiers essais en grand d'application du zinc aux arts et à l'industrie.

CONTAMINE (Théodore, vicomte DE), général français, né et mort à Givet (1773-1845). Prisonnier à Trafalgar. A Wagram, il retarda la jonction des deux archiducs Jean et Charles. Louis XVIII le fit vicomte et maréchal de camp.

CONTAMINER [*né*] v. tr. (lat. *contaminare*). Souiller. || Infecter de principes contagieux : CONTAMINER *un pays.* — ***Se contaminer,*** v. pr. : *Ils* SE CONTAMINENT.

— Au sens passif : *Vignes qui* SE CONTAMINENT *par le phylloxéra.*

CONTANT (Paul), botaniste et poète français, né à Poitiers vers 1570, mort en 1632. Il voyagea, forma des collections et créa, à Poitiers, un cabinet d'histoire naturelle, ainsi qu'un jardin botanique. Il composa une sorte de poème descriptif : le *Jardin et cabinet poétique de Paul Contant* (1609).

CONTANT D'IVRY (Pierre), architecte français, né à Ivry-sur-Seine en 1698, mort à Paris en 1777. Il fut nommé membre de l'Académie en 1726, et devint architecte du duc d'Orléans. On lui doit entre autres monuments la plus grande partie du Palais-Royal. Enfin, il avait fourni les plans de la reconstruction de l'église de la Madeleine, à Paris (1764), plans qui furent modifiés par Couture.

CONTARINA, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo), sur le Pô della Maestra ; 9.610 hab.

CONTARINI, une des douze premières familles de la république de Venise, et dont les principaux membres sont : Dominique **Contarini,** doge de 1043 à 1071. (Il réprima une révolte de Zara, acheva l'église Saint-Marc et bâtit le couvent de Saint-Nicolas) ; — Jacques **Contarini,** doge de 1275 à 1280. (Il dompta Trieste, soumit Ancône) ; — André **Contarini,** doge de 1357 à 1382. (Il siégea dans le tribunal qui condamna Marino Faliero, et termina la fameuse guerre de Chiozza en reprenant la Chiozza et en capturant la flotte génoise (1380) ; — Ambroise **Contarini,** ambassadeur en Perse de 1473 à 1477. Auteur du *Viaggio del magnifico Ambrogio Contarini* (Venise, 1487) ; — Gaspard **Contarini,** né en 1483 à Venise, mort à Bologne en 1542, prélat. (Il négocia la délivrance de Clément VII en 1527, fut nommé cardinal en 1535, et se consacra désormais à la réconciliation des catholiques et des protestants, soit par la plume (*Consilium de emendanda Ecclesia,* 1537), soit par la parole à la Diète de Ratisbonne (1541). Il a écrit une *Somme* des conciles (Paris, 1543), et un traité *De magistratibus et republica Veneta* (Paris, 1543) ; — Simon **Contarini,** né à Venise en 1563, mort en 1633, diplomate ; — François **Contarini,** doge de 1623 à 1625 ; — Nicolas **Contarini,** doge de 1630 à 1631 ; — Ludovic **Contarini,** mort à Venise en 1653, diplomate. (Il négocia l'accord avec la France dans l'affaire de la Valteline, et l'arbitrage vénitien au traité de Westphalie) ; — Charles **Contarini,** doge de 1655 à 1656 ; — Dominique II **Contarini,** doge de 1659 à 1674. (Il signa la cession de Candie aux Turcs, en 1667) ; — Louis **Contarini,** doge de 1676 à 1684.

CONTARINI (François), écrivain vénitien du XVe siècle, fut professeur de philosophie à Padoue, ambassadeur auprès du pape Pie II et commandant d'une armée chargée de secourir les Siennois. Il reste de lui une *Historia Etruriæ,* publiée avec l'*Histoire de Florence* de Jean-Michel Brutus (Lyon, 1568).

CONTARINIE [*nî*] n. f. ou **CONTARINIA** n. m. Genre d'insectes diptères nématocères, famille des cécidomyidés, comprenant de minuscules et fragiles moucherons. L'un d'eux, le *contarinia pirivora,* dont la larve vit dans les jeunes poires, cause de grands dégâts en Europe.

CONTASSERIE [*rî*] n. f. (de *conte*). Petite nouvelle, ragots.

CONTAT [*ta*] (Louise), artiste dramatique française, née à Paris en 1760, morte en 1813. Elle débuta, en 1776, à la Comédie-Française et excella dans les rôles de coquette du théâtre de Molière (Elmire, Célimène) et de Marivaux. Elle fut incarcérée pendant la Terreur. Une critique injuste de l'acerbe Geoffroy lui fit prendre sa retraite en 1808. Elle épousa, à cette époque, un neveu de Parny. — Sa sœur Emilie **Contat,** se fit aussi applaudir au Théâtre-Français (1785-1815), dans les rôles de soubrette.

Louise Contat.

CONTE n. m. (de *conter*), Court récit, et spécialement, Récit plaisant de choses ordinairement imaginaires, et plus souvent encore, Récit familier d'aventures merveilleuses : *Les* CONTES *qui ont passé par la veillée en valent mieux.* (J. Joubert.) *Oh ! des* CONTES *charmants et qui font peur la nuit.* (V. Hugo.) *Contes gras,* Contes licencieux. || *Contes de fées,* Récits enfantins où interviennent des fées. — *Fig.* Récits imaginaires, brillants, mais sans fondement : *Les promesses de l'espérance ne sont, le plus souvent, que des* CONTES DE FÉES. || *Contes de ma mère l'Oie* ou *de la mère l'Oie, Contes de la cigogne,* Recueils d'anciens fabliaux. — *Fig.* Récits enfantins et dépourvus de vraisemblance. || *Contes bleus,* Recueil de contes d'enfants, qui se publiaient en brochures à couverture bleue. — *Fig.* Récit sans vraisemblance ; assertion ridicule.

— Propos mensongers, tenus sérieusement ou par plaisanterie : *Un grand faiseur de* CONTES. *De grâce, n'allez pas divulguer un tel* CONTE. (Molière.) || *Conte en l'air,* Mensonge, duperie. || *Conte fait à plaisir,* Récit inventé de toutes pièces. — On dit plus spécialement *Contes d'enfants, de bonnes femmes, de vieilles, de grand'mères, contes borgnes, contes à dormir debout.*

— Pop. *Conte ton conte,* Mens à ton aise, on ne te croit pas.

— ENCYCL. L'homme a toujours aimé les récits merveilleux et extraordinaires ; parallèlement aux *contes* héroïques (épopées), se propagèrent les récits empruntés aux événements de la vie réelle, mais colorés de merveilleux ou chargés d'intentions satiriques. Les contes populaires eurent beaucoup de vogue chez les Grecs et les Romains, comme en témoignent les aventures merveilleuses d'Ulysse dans *l'Odyssée,* l'anneau de Gygès, le conte gracieux de l'*Amour et Psyché,* les transformations de l'Ane dans l'*Ane* de Lucien et dans l'*Ane d'or* d'Apulée. Les anciens avaient encore une foule d'autres récits fabuleux peuplés de spectres et de fantômes, tels que *Lamia, la Gorgone, Gella,* la *Voleuse d'enfants,* etc.

L'Orient est la patrie de ces contes pleins d'aventures extraordinaires, où le merveilleux joue le principal rôle, et dont les plus célèbres sont *les Mille et une Nuits.* Les contes orientaux furent popularisés au moyen âge par les traduction latines du *Pantchatantra,* de l'*Hitopadesa,* de *Sindabad* (*Historia septem sapientium*), le *Dolopathos,* les *Gesta Romanorum,* les *Historiæ latinæ,* singuliers ouvrages dans lesquels sont mêlées naïvement l'histoire et la fable.

Les mêmes inventions populaires ont spontanément inspiré nos fabliaux, contes vifs, joyeux, égrillards, qu'imitèrent plus tard les Italiens. Boccace était le fils d'une Parisienne, et c'est en France qu'il prit un grand nombre des épisodes de son *Décaméron.* Avant lui, Poggio-Bracciolini (le Pogge), dans ses *Facéties,* écrites en latin, avait aussi puisé à la même source. Après Boccace, les conteurs italiens sont légion ; c'est Sacchetti et ses *Nouvelles ;* Cornazzani et ses *Proverbes en facéties* (XVe s.) ; Bandello, dont le recueil est encore plus considérable que celui de Boccace ; Firenzuola ; Giraldi (Cinthio), les *Hecatomitti ;* Parabosco, *i Diporti ;* Grazzini (il Lasca), *le Cene ;* Straparola, les *Facétieuses Nuits ;* Cinthio delli Fabrizzi, *Origine*

des proverbes vulgaires; Masuccio, *il Novellino;* etc. Le burlesque Batacchi et Casti (*Nouvelles galantes*), terminent, au XVIIIe siècle, cette longue série de conteurs qui se sont très souvent imités les uns les autres.

En Angleterre, il faut citer surtout Chaucer et ses *Contes de Cantorbéry*, qui doivent beaucoup aux fabliaux français et à Boccace. Après lui viennent Gower, Lydgate, Dryden, Prior, Hawkesworth, Dickens avec ses *Contes de Noël*, Rudyard Kipling avec le *Livre de la Jungle*, Stevenson.

En Allemagne, Hans Sachs est un des premiers qui aient écrit des contes; Burkard Waldis, au XVIe siècle, a inséré dans son *Recueil de poésies* des contes libres inspirés de Boccace. Hagedorn, Gellert, Zacharia, Nicolay, Pfeffel, Langbein, Schubart, La Motte-Fouqué, Clément Brentano, Wieland et Auguste Lafontaine méritent également d'être cités; mais il faut surtout mentionner Hoffmann et ses *Contes fantastiques;* Tieck et ses *Contes fantaisistes;* plus tard, Schmid et Sacher Masoch avec ses *Contes juifs et petits-russiens* (1879).

L'Espagne, moins féconde en conteurs que l'Italie, eut cependant, dès le XIIe siècle, la *Disciplina clericalis*, de Pierre Alphonse, pleine d'imitations des livres orientaux; puis *le Comte Lucanor*, de Juan Manuel, l'archiprêtre de Hita, et quelques autres. Au XVIIe siècle, Cervantes écrit ses *Novelas ejemplares*. Au XIXe siècle, il n'y a guère à mentionner que Antonio Trueba et ses *Contes couleur de rose*.

Töpffer en Suisse, Tourguenev, Pouchkine et Gorki en Russie; Andersen au Danemark, Selma Lagerlöf en Scandinavie, Edgar Poe et Mark Twain en Amérique sont aussi d'excellents conteurs.

En France, les conteurs se succèdent sans interruption. Après les fabliaux du XIIe au XVe siècle viennent les *Cent nouvelles Nouvelles*, écrites par les familiers du roi Louis XI; *les Serées*, de Guillaume Bouchet; les *Récréations et Joyeux Devis*, de Bonaventure Despériers; l'*Heptaméron*, de Marguerite de Navarre; les *Contes d'Eutrapel*, de Noël Du Fail; les *Contes du monde adventureux*, d'A. de Saint-Denis; le *Moyen de parvenir*, de Béroalde de Verville. Au XVIIe siècle paraissent les *Contes* d'Ouville, les *Contes* de Perrault, les *Contes de fées* de Mme d'Aulnoy; les *Contes* de La Fontaine, imités des fabliaux et de Boccace, rattachent les conteurs du moyen âge à ceux du XVIIIe siècle : Voltaire, Piron, Grécourt, Hamilton, Crébillon le fils, Marmontel, Voisenon. Durant la première moitié du XIXe siècle, le conte semble abandonné pour le roman; notons cependant Charles Nodier l'auteur de la *Fée aux miettes*, des *Contes de la veillée*, des *Contes fantastiques;* A. de Musset; Balzac et ses *Contes drolatiques*, écrits dans la langue de Rabelais; Chevigné et ses *Contes rémois*, imités de La Fontaine. Plus tard se sont révélés une foule de conteurs excellents : G. Flaubert, Alphonse Daudet, P. Arène, Villiers de l'Isle-Adam, Jules Lemaître, Anatole France, Armand Silvestre, G. de Maupassant, Erckmann-Chatrian, Marcel Schwob, P. Louÿs, P. Mille, Duvernois, et, dans le conte humoristique, Alphonse Allais et Courteline, etc.

Conte d'hiver (*the Winter's Tale*), comédie de Shakespeare, une des dernières du grand poète, écrite vers 1610. Le roi de Sicile, Leontès, retrouve au bout de vingt ans sa femme Hermione, qu'il avait injustement soupçonnée, et sa fille Perdita, un des plus gracieux types de jeune fille du théâtre shakespearien. Le sujet en est emprunté à *Pandosto*, roman de Richard Greene.

Conte d'hiver (*Deutschland. Ein Wintermärchen*), par Henri Heine. Ce conte (1845), une des meilleures productions de l'auteur, est l'histoire des impressions que lui laisse un voyage en Allemagne, après une absence de douze ans. C'est en même temps une mordante critique des institutions, des mœurs et des poètes du temps.

Conte du tonneau (LE) [*Tale of a tub*], satire allégorique de Swift (1704). — Un homme a trois fils : Pierre (l'Eglise de Rome), Martin (l'Eglise d'Angleterre), et Jean (l'Eglise dissidente). Le père, en mourant, leur laisse à chacun un habit (la Vérité chrétienne), qu'ils ne doivent modifier que s'ils en trouvent l'autorisation expresse dans son testament (la Bible). Des querelles s'ensuivent : Pierre se sépare à jamais de ses frères, et Martin et Jean finissent aussi par suivre chacun une route différente. Si, à cette allégorie transparente, on ajoute des digressions spirituelles sur la science, sur la vraie nature de la folie et l'usage qu'un gouvernement peut en tirer, etc., on pourra se faire une idée de cette œuvre étrange et puissante, qui reste unique dans la littérature.

Contes milésiens, recueil de contes et de nouvelles, récits d'aventures souvent licencieuses, très populaire dans l'antiquité (Ire s. av. J.-C.). — C'est probablement Aristide de Milet qui fixa les règles de ce genre, où la peinture des mœurs populaires se compliquait d'aventures, de galanterie et de sortilèges. Ces *Contes milésiens*, tantôt délicats, tantôt très licencieux, ont été très populaires dans le monde antique. Vers le temps de Sylla, l'historien Sisenna traduisit en latin les *Milésiaques* d'Aristide. Ovide y a pris sans doute l'idée de plusieurs de ses *Métamorphoses*. Pétrone a emprunté à ce recueil son joli conte de la *Matrone d'Ephèse*, et d'autres épisodes. De la même source viennent *l'Ane*, conservé dans les œuvres de Lucien, et *l'Ane d'or* d'Apulée, qui n'est, en grande partie, qu'un tissu d'histoires milésiennes.

Contes de Boccace. V. DÉCAMÉRON.

Contes de Straparola. V. FACÉTIEUSES NUITS.

Contes, de La Fontaine. — Ecrits pour distraire Mme de Bouillon, nièce de Mazarin, exilée à Château-Thierry, ces contes sont, pour les sujets, empruntés à toutes les littératures, particulièrement à Boccace. La Fontaine y a ajouté sa note personnelle, qui est une simplicité pleine de finesse, des traits délicats et naïfs, des saillies gauloises à la mode de Villon, de Rabelais et de la reine de Navarre. L'agrément du récit et le charme du style, empreint d'une saveur vieillotte, font excuser la liberté des sujets et du ton.

Les *Contes*, écrits en vers, sont divisés en cinq livres, imprimés : le premier en 1665, le second en 1667, le troisième en 1671 à Paris, le quatrième en 1675 à Mons, et le cinquième à Paris en 1682. Parmi les plus fameux, rappelons : *Joconde, la Fiancée du roi de Garbe, les Oies du Frère Philippe, le Pâté d'anguille, la Matrone d'Ephèse, Belphégor.*

Contes, de Perrault. — Ils parurent en 1697, sous le titre de *Histoires* ou *Contes du temps passé*, avec cet autre titre au dos : *Contes de ma mère Loye*. L'auteur, Charles Perrault (l'adversaire de Boileau), les publia sous le nom de son fils : PERRAULT D'ARMANCOUR, âgé de dix ans. Ils comprennent : *la Belle au bois dormant, le Petit Chaperon rouge, Barbe-Bleue, le Chat botté, les Fées, Cendrillon ou la Petite Pantoufle de verre, Riquet à la houppe, le Petit Poucet*, contes en prose, auxquels il faut ajouter trois contes en vers parus antérieurement : *la Marquise de Salusses ou la Patience de Grisélidis, les Souhaits*, et *Peau-d'Ane*. Ce sont des récits généralement empruntés à la tradition populaire. L'invention en est charmante; le réel s'y mêle agréablement au merveilleux, personnifié par des fées. La rédaction est simple et naïve, d'une sécheresse enfantine, où perce à peine par endroits la spirituelle malice de l'auteur.

Contes, d'Hamilton, parus en 1730. — Ces contes sont au nombre de quatre : *le Bélier*, écrit en vers, et dont Voltaire se plaisait à citer le début comme un modèle de grâce; *Fleur-d'Epine, les Quatre Facardins*, et *Zénéide*. C'est une sorte de parodie assez plaisante des *Mille et une Nuits*.

Contes, du chanoine Schmid. — Les plus importants sont les *Histoires bibliques* (récits tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament) [1801], et ses récits, tirés des premiers temps chrétiens : *Geneviève de Brabant, Ida de Toggenbourg*. Ses autres contes : *Henri d'Eichenfels, les Œufs de Pâques, le Ver luisant, la Corbeille de fleurs, la Croix en bois, la Veille de Noël*, sont de petits chefs-d'œuvre pour enfants et sont bien connus en France. (Ils ont été traduits en français par l'abbé Macker [1822].)

Contes, d'Hoffmann. — Dans ses contes fantastiques, Hoffmann donne une expression à un extraordinaire mélange de l'idéalisme le plus exalté et du réalisme le plus grossier, de la banalité quotidienne et du rêve le plus fantaisiste. Les personnages les plus étranges s'y coudoient, les animaux parlent, des apparitions suscitent la terreur; on y voit des spectres, des maisons hantées; tout un appareil diabolique y est mis en contact avec la vie réelle.

Contes (TROIS), par Gustave Flaubert (1877). — Ces trois contes sont : *un Cœur simple*, histoire d'une pauvre servante de province; *la Légende de saint Julien-l'Hospitalier*, fantastique légende, et *Hérodias*, suite d'éclatants et fastueux tableaux. Flaubert s'y montre sous son double aspect de réaliste et de romantique.

Contes aux heures perdues (LES), du sieur d'Ouville (1641), recueil d'aventures, d'anecdotes, de bons mots, rassemblés par d'Ouville, frère de Boisrobert, et dont les femmes, le mariage, les bons tours joués aux époux, les ruses ingénieuses des amants forment la principale matière.

Contes danois, par Andersen (1873). — Ces contes, dont les principaux sont : *la Princesse et le Porcher, le Petit Marchand de sable, le Rossignol, la Princesse sur un pois, la Petite Sirène, les Cygnes sauvages*, présentent un intérêt un peu étrange, mais sont pleins d'une poésie douce et mélancolique qui n'exclut pas l'humour.

Contes de Cantorbéry (*Canterbury Tales*), recueil de contes (en vers), par G. Chaucer. — C'est le chef-d'œuvre de ce poète. Ces contes sont précédés d'un prologue, dans lequel l'auteur nous présente une compagnie de pèlerins se rendant à Cantorbéry, au tombeau de saint Thomas. Toutes les classes de la société anglaise du XIVe siècle figurent dans cette galerie de portraits. Après ces présentations, viennent les contes que Chaucer met dans la bouche de ses pèlerins, et qui doivent charmer l'ennui de la route. L'originalité de ces récits, c'est que l'on y retrouve la tournure d'esprit de chacun des conteurs (trad. française, 1908).

Contes de la Bécasse, par Guy de Maupassant (1883). — C'est un recueil de nouvelles riches d'ironie. En écrivant la première, intitulée : *Ce cochon de Morin*, l'auteur semble avoir voulu donner un pendant à son inoubliable *Boule-de-Suif*. Quelques-uns de ces courts récits, où excellait l'écrivain, sont d'une tristesse poignante; mais la plupart sont égayés d'une bonne humeur railleuse.

Contes de l'Alhambra, par Washington Irving (1832). — Ces contes ont été, pour la plupart, puisés dans les légendes, les ballades et les traditions de la province de Grenade, durant le séjour qu'y fit l'auteur américain.

Contes ou *Nouvelles de la reine de Navarre*, recueil de contes plus connu sous le nom de HEPTAMÉRON (v. ce mot).

Contes d'enfants et du foyer (*Kinder and Hausmärchen*), des frères Grimm, œuvre qu'ils firent paraître en commun (1812-1815). Ces deux illustres linguistes recueillirent les légendes populaires du folklore et les reproduisirent avec un goût fin et délicat. Ils rendirent au peuple allemand tout entier les légendes qui s'étaient réfugiées dans les couches inférieures. Ces *Contes* sont le livre peut-être le plus lu en Allemagne. Le fond sur lequel ils reposent fait qu'ils constituent un objet d'études scientifiques ayant trait à la mythologie et aux traditions germaniques.

Contes de Noël, par Charles Dickens (1843-1846). — Ces récits sont empreints d'une imagination fantasque et d'une sensibilité un peu nerveuse. Le plus émouvant est *le Grillon du foyer;* le plus populaire est le *Christmas Carol*, dont le héros est Scrooge, vieil avare impénitent; il se convertit et devient généreux sous l'influence d'une série de visions qu'il a pendant la nuit de Noël.

Contes de fées, par Mme d'Aulnoy. — Ces contes offrent un agréable mélange de naïveté et de finesse. Les plus remarquables de ces contes sont : *Gracieuse et Percinet, la Belle aux cheveux d'or, l'Oiseau bleu, la Biche au bois, la Chatte blanche.*

Contes d'Espagne et d'Italie, premier recueil de poésie publié par Alfred de Musset (1831). — Il se compose d'un assez long poème, *Don Paëz;* d'une comédie, *les Marrons du feu;* d'un poème fantaisiste en octaves : *Mardoche.* Il a pour complément quelques pièces de vers restées célèbres à divers titres, telles que *l'Andalouse*, et la *Ballade à la lune*. Une fantaisie originale, un style plein de désinvolture et une pointe discrète de parodie des exagérations romantiques caractérisent ce recueil d'un poète de vingt ans.

Contes racontés deux fois (*Twice told Tales*), nouvelles du romancier américain Nathaniel Hawthorne, publiées en deux séries : 1837 et 1842. — L'écrivain y a multiplié les évocations lugubres parmi lesquelles paraissent parfois quelques fantaisies pleines d'humour et de fraîcheur.

Contes dévots. Sous ce titre, les historiens de la littérature du moyen âge ont rangé un certain nombre de récits merveilleux dont l'édification est le but, et la Vierge ou les saints les protagonistes. La plupart de ces récits sont de simples traductions d'ouvrages latins, fondés eux-mêmes sur des écrits antérieurs. Les deux recueils les plus importants sont les *Vies des Pères du désert* et les *Miracles de la Vierge*, de Gautier de Coincy. Des *Vies des Pères* on a deux traductions (anonymes) du XIIIe siècle : l'une en prose, l'autre en vers. Le recueil de Gautier de Coincy fut écrit dans le premier tiers du XIIIe siècle.

Contes drolatiques, de Balzac. — Ils portent ce sous-titre explicatif : *Colligez ès-abbaies de Touraine, et mis en lumière par le sieur de Balzac, pour l'esbattement des Pantagruélistes et non aultres.* Divisés en trois dizains, ils ont paru de 1832 à 1837. Très lestes de sujets et de ton, ils sont écrits dans le style de Rabelais, plus ou moins adroitement pastiché. Gustave Doré a illustré les *Contes drolatiques* avec beaucoup de verve et d'esprit.

Contes du Lundi, par Alphonse Daudet (1873); petits tableaux de genre, pleins de finesse, de fantaisie et d'émotion (*la Dernière classe*, etc.).

Contes et Discours d'Eutrapel (LES), par Noël Du Fail (Rennes, 1556). — Ce recueil ne fut imprimé qu'après la mort de l'auteur. Il se compose d'une suite de récits, et d'historiettes généralement satiriques et facétieuses quoique souvent d'intention morale, que se racontent les uns aux autres des amis réunis chez l'un d'eux. Une certaine gravité d'esprit y tempère la gaieté du conteur. Du même auteur, les *Contes nouveaux* ou *Baliverneries d'Eutrapel* (1548) sont plus rabelaisiens.

Contes et **Nouveaux Contes extraordinaires,** par Edgar Allan Poe. — Récits d'une originalité bizarre, et d'ailleurs savante et voulue, remarquablement traduits par Charles Baudelaire. Les plus célèbres sont *le Scarabée d'or; la Descente dans le Mælström; l'Assassinat de la rue Morgue; le Mystère de Marie Roget*, directement inspiré par l'*Essai philosophique sur les probabilités*, de Laplace; *le Chat noir; l'Homme des foules;* etc. Dans ces contes, Poe unit avec une originalité singulière l'imagination, le sens du mystère, la poésie du style, la profondeur de l'analyse psychologique, et l'ingéniosité de la déduction.

Contes moraux, de Marmontel (1760). Récits d'une lecture agréable, mais souvent peu dignes de leur titre. — Les meilleurs sont : *Alcibiade, Soliman II, le Scrupule*, et surtout *Annette et Lubin*.

Contes populaires, de Musæus (1782-1786). — L'auteur avait hérité de l'esprit voltairien et sceptique de son temps. Ses *Contes populaires* se ressentent, aux dépens de la foi naïve et de l'émotion, des théories encyclopédistes et matérialistes de l'époque. Le monde mystérieux des gnomes, des elfes, qu'il évoque, devient un prétexte d'attaques contre les philosophes. Les plus jolis sont ceux qui gravitent autour de Rübezahl, le roi des gnomes.

Contes suisses, titre des premières *Nouvelles* de Henri Zschokke, parues en 1824-1826 sous le titre *Bilder aus der Schweiz* et traduites par Loève Veimars, remarquables par leur variété. Zschokke est un conteur intéressant, d'une langue vigoureuse, et, en même temps, un apôtre de la liberté de pensée.

Contes d'Hoffmann (LES), opéra fantastique en quatre actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de J. Offenbach, qui mourut avant d'avoir achevé son œuvre. Celle-ci fut terminée par Ernest Guiraud (1881). Hoffmann y dispute vainement au conseiller Lindorf le cœur d'une chanteuse, Stella. Stella et Lindorf apparaissent à chaque acte sous une forme différente : d'abord Olympia, l'automate détruite par Coppelius (*l'Homme au sable*), Giuletta, la courtisane, âme damnée de Dappertutto (*les Aventures de la nuit de la Saint-Sylvestre*), Antonia, l'artiste victime du Dr Miracle (*le Conseiller Krespel*). La partition renferme des pages célèbres : soli; *Scintille diamant!; J'ai des yeux...; Elle a fui la tourterelle;* duos : *Belle nuit, ô nuit d'amour; C'est une chanson d'amour;* un septuor; etc.

CONTE (Petrus), savant italien. V. CONTI.

CONTÉ (Nicolas-Jacques), chimiste et mécanicien français, né près de Sées (Orne) en 1755, mort à Paris en 1805. Venu jeune à Paris, il s'y adonna à la peinture et aux sciences, et montra un génie inventif d'une fécondité extraordinaire. Il inventa une machine hydraulique, eut l'idée d'utiliser les aérostats dans les opérations militaires, et fut nommé, après la bataille de Fleurus, commandant des « aérostatiers ». C'est pendant ses expériences relatives à l'aérostation qu'il eut l'œil gauche crevé, à la suite de l'explosion d'un matras rempli d'hydrogène. La création du Conservatoire des arts et métiers est due à son initiative. La plombagine étant venue à manquer, par suite des hostilités avec l'Angleterre, il découvrit la plombagine artificielle et fonda une fabrique, dont les produits sont connus sous le nom de *crayons Conté*.

Conté.

CONTEINE [*tèn'*] n. f. Forte charpente horizontale, partant de la chardonnière d'une porte pour en soutenir l'huisserie.

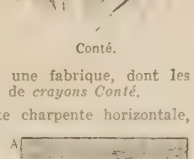

A. Conteine.

CONTEJEAN (Charles-Louis), géologue français, né à Montbéliard en 1824, professeur d'histoire naturelle à la faculté de Poitiers. Son principal ouvrage est une *Monographie de l'étage kimméridien du Jura, de la France et de l'Angleterre* (1859).

CONTEMPÉRATION [*tan-pé-ra-si-on*] n. f. (lat. *contemperatio*). Théol. Prédisposition qui provient de la grâce, et incline la volonté sans la déterminer.

CONTEMPÉRÉ [*tan*], **E** adj. Qui a de la modération. (Peu us.)

CONTEMPLATEUR [*tan*], **TRICE** n. Personne qui contemple; observateur attentif : *Les* CONTEMPLATEURS *des secrets de la nature. Molière fut surnommé le* CONTEMPLATEUR. || Personne qui s'absorbe dans ses méditations : *Jésus-Christ veut des ouvriers fidèles et non pas des* CONTEMPLATEURS *oisifs.* (Bossuet.)

— SYN. **Contemplateur, contemplatif.** *Contemplateur* marque une contemplation active et dont l'objet est presque toujours déterminé. *Contemplatif* marque plutôt une disposition constante à s'abîmer dans une contemplation plus passive, dans une méditation plus intense.

CONTEMPLATIF [*tan*], **IVE** adj. (lat. *contemplativus*). Se dit de celui qui se plaît dans la contemplation : *Homme, Esprit* CONTEMPLATIF. || *Vie contemplative,* Vie passée dans la méditation pieuse ou désœuvrée.

— Philos. *Facultés contemplatives,* Facultés intellectuelles (par opposition aux facultés affectives ou actives). || *Ecole contemplative* ou *mystique,* Ecole fondée, au XIIe siècle, par Hugues et Gérard de Saint-Victor.

— Substantiv. : *Un* CONTEMPLATIF.

— Méd. Se dit de ceux dont l'attention se fixe trop fortement sur les idées religieuses, par suite d'une certaine disposition à la mélancolie : *Les* CONTEMPLATIFS *dégénèrent souvent en monomanes.*

— Théol. myst. Se dit : 1° d'un état particulier dans lequel l'âme se livre tout entière à la contemplation de Dieu et des choses célestes; 2° des personnes qui se livrent à la contemplation. || *Nouveaux contemplatifs,* Nom donné aux quiétistes. || *Vie contemplative,* Vie exclusivement consacrée à l'oraison. (Se dit par opposition à *vie active.*)

— SYN. **Contemplatif, contemplateur.** V. ce mot.

— ANTON. **Actif, pratique.**

CONTEMPLATION [*tan, si-on*] n. f. (de *contemplatif*). Action de contempler : *La* CONTEMPLATION *des astres. Etre en* CONTEMPLATION *devant un tableau.*

— Action de s'absorber dans la méditation : *Vivre dans la* CONTEMPLATION. || *Par extens.* Attention profonde, étude attentive, rêverie intellectuelle : *C'est la* CONTEMPLATION *seule qui forme le génie.* (Mme de Staël.)

— Théol. Etat mystique dans lequel l'âme tient ses regards concentrés sur Dieu.

— *En contemplation de,* En vue de, en considération de. (Vx.)

— ENCYCL. Phil. Dans la philosophie grecque antérieure au néoplatonisme, *contemplation* est synonyme d'*intuition rationnelle.* A partir du néoplatonisme, la contemplation devient distincte de l'intuition. Celle-ci connaît l'objet; celle-là le possède, pour ainsi dire, et en jouit. Elle a une grande importance pour les mystiques, qui la placent au-dessus de la pensée discursive et au-dessous de l'extase.

— Relig. hind. La croyance en l'efficacité de la *contemplation* ou de la méditation extatique, afin d'obtenir le salut éternel et, subsidiairement, le pouvoir de faire des miracles, est universelle dans l'Inde. Pour exprimer l'effort supra-intellectuel qui culmine en *samâdhi,* le terme de contemplation est d'ailleurs inexact : il s'agit plutôt d'un arrêt de la pensée par concentration de l'esprit.

Contemplation de la nature, ouvrage scientifique et philosophique de Charles Bonnet (1764-1765). — Bonnet veut montrer, selon le principe de Leibniz, que tous les êtres forment une chaîne immense jusqu'au plus parfait qui est l'homme, lequel rejoint Dieu par l'intermédiaire des intelligences célestes. Bonnet établit des rapports inaperçus avant lui entre l'économie végétale et l'économie animale; il décrit avec éclat les mœurs industrieuses des animaux. Il accorde à l'animal comme à l'homme une âme immortelle.

Contemplations (LES), recueil de poésies de Victor Hugo (1856). — Il est divisé en deux parties : *Autrefois,* et *Aujourd'hui.* Entre « autrefois » et « aujourd'hui » se place la catastrophe qui a brisé la vie du poète : la mort soudaine de sa fille, qui se noya avec son mari Charles Vacquerie dans la baie de Villequier. Les poèmes où Victor Hugo évoque les souvenirs de son enfant et chante sa souffrance sont réunis sous le titre *Pauca meæ* (Quelques mots pour mon enfant). Ce sont d'admirables œuvres, sobres, profondes, déchirantes. *Autrefois,* ce sont des poèmes d'amour, même des badinages; c'est la vie heureuse et parfois frivole; ce sont les luttes politiques et littéraires. *Aujourd'hui,* c'est la vie visitée par la souffrance profonde, c'est l'exil, c'est l'existence solitaire et méditative de Guernesey. Les méditations philosophiques du poète sont parfois obscures; ses explications de la vie sont plus pittoresques que profondes. Mais le recueil est le plus riche, le plus émouvant, le plus vigoureux des recueils lyriques de Victor Hugo. Parmi les pièces les plus célèbres, citons, dans *Autrefois* : *Réponse à un acte d'accusation, la Fête chez Thérèse, Magnitudo parvi;* et dans *Aujourd'hui* : *A Villequier, Paroles sur la dune.*

CONTEMPLATISME [*tan, tissm'*] n. m. Etat des personnes qui ont l'habitude de la contemplation. (Peu us.)

CONTEMPLATIVEMENT [*tan, man*] adv. D'une manière contemplative.

CONTEMPLER [*tan-plé*] v. tr. (lat. *contemplari*). Considérer, regarder avec soin, étonnement, admiration : CONTEMPLER *un monument, une statue, les astres.* || Examiner par la pensée, méditer sur : *Pour bien user de la vie, il faut* CONTEMPLER *la mort.*

— *Absol.* Se livrer à la contemplation mystique : *Passer sa vie à* CONTEMPLER.

— ***Se contempler,*** v. pr. : *Pour* VOUS *mieux* CONTEMPLER *demeurez au désert.* (La Fontaine.)

— Avec réciprocité : *Ils* SE CONTEMPLAIENT *l'un l'autre en silence.*

— Au sens passif : *Le ciel étoilé* SE CONTEMPLE *avec admiration.*

— SYN. **Contempler, considérer, envisager,** etc. V. CONSIDÉRER.

— ALLUS. HIST. **Soldats! du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent!** V. SIÈCLE.

CONTEMPORAIN [*tan-po-rin*], **E** adj. (lat. *contemporaneus;* de *cum,* avec, et *tempus, oris,* temps). Qui est du même temps, qui vit ou a vécu à la même époque : *Corneille et Milton étaient* CONTEMPORAINS. || Qui existe, ou a existé, ou a commencé d'exister dans le même temps : *L'inscription bilingue du Pirée semble* CONTEMPORAINE *d'Alexandre.* (Renan.) || Qui est du temps actuel : *Les auteurs, les artistes* CONTEMPORAINS. || Relatif aux personnes vivant à la même époque ou actuellement vivantes : *L'indifférence* CONTEMPORAINE.

— Littér. *Histoire contemporaine,* Histoire écrite dans le temps même des événements qui y sont racontés. || Dans l'enseignement, La partie de l'histoire qui concerne l'époque actuelle depuis 1848.

— *Substantiv.* Personne qui vit ou a vécu dans le même temps; personne qui vit actuellement : *Les* CONTEMPORAINS *de Platon. Nos* CONTEMPORAINS.

Contemporaine (LA), nom sous lequel on désigne une aventurière célèbre. V. SAINT-ELME (Ida DE).

Contemporains (LES), par Jules Lemaître. Série « d'études et de portraits littéraires », en sept volumes, publiés de 1886 à 1898. — L'auteur y a réuni ses principaux articles de journaux et de revues. Quelques-uns de ces articles avaient eu à leur apparition un grand retentissement, tel celui sur Georges Ohnet (vol. Ier). Citons aussi, entre tant d'autres, les pages relatives à Zola, à Anatole France, à Guy de Maupassant, à Paul Bourget, aux Goncourt, à Loti. Le 6e volume débute par une prise à partie, fort modérée d'ailleurs, de la critique dogmatique de F. Brunetière. Les volumes des *Contemporains* contiennent autre chose que des « portraits » proprement dits. On y trouve des dissertations. Toute l'histoire de la littérature contemporaine et de ce qui y touche est jugée dans *les Contemporains* par un esprit délié, malin et original.

CONTEMPORANÉITÉ [*tan*] n. f. (de *contemporain*). Simultanéité d'existence.

Contemporary Review (THE), revue mensuelle anglaise, fondée en 1862 par A. Strahan, organe de l'opinion libérale. Les questions relatives à la politique, à l'administration et à la littérature françaises y tiennent une place considérable.

CONTEMPTEUR [*tan*], **TRICE** n. (lat. *contemptor, trix;* de *contemnere,* mépriser). Qui méprise ou qui dénigre : *Zoïle, le* CONTEMPTEUR *d'Homère.*

— Adjectiv. : *Un esprit* CONTEMPTEUR. *Des regards* CONTEMPTEURS.

CONTEMPTIBLE [*tanp*] adj. (lat. *contemptibilis*). Méprisable. (Peu us.)

CONTENANCE [*nanss*] n. f. (de *contenir*). Capacité : *La* CONTENANCE *d'un tonneau. Navire de la* CONTENANCE *de cent tonneaux.* || Etendue, superficie : *Parc d'une* CONTENANCE *de trois cents hectares.*

— Attitude d'après les circonstances, manière d'être, de se tenir vis-à-vis de quelqu'un : *Une* CONTENANCE *grave donne souvent un air d'importance à un sot.* (Mlle de Lespinasse.) *Une humble, une ferme* CONTENANCE.

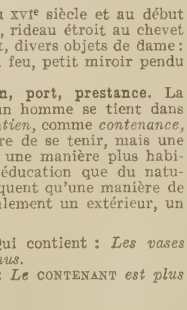

A. Contenance (XVIe s.).

— LOC. DIV. *N'avoir point de contenance,* Ne savoir quelle attitude prendre, ou bien Se tenir d'une façon trop libre, trop abandonnée. || *Perdre contenance,* Perdre son sang-froid; être intimidé. || *Faire bonne contenance,* Montrer, dans une occasion difficile ou délicate, de la fermeté ou de l'aplomb. || *Se donner une contenance,* Déguiser, par son attitude, l'embarras ou l'ennui que l'on éprouve. || *Par contenance,* Pour se donner une attitude exempte d'embarras. || *Servir de contenance,* Se dit des choses que l'on porte par contenance.

— Archéol. Ce nom désigne, au XVIe siècle et au début du XVIIe, une « bonne grâce », rideau étroit au chevet du lit pour garantir la tête du vent, divers objets de dame : manchon, écran pour se garder du feu, petit miroir pendu à la ceinture.

— SYN. **Contenance, maintien, port, prestance.** La *contenance* est la manière dont un homme se tient dans une circonstance particulière. *Maintien,* comme *contenance,* marque non seulement une manière de se tenir, mais une manière d'être générale, toutefois une manière plus habituelle, dépendant davantage de l'éducation que du naturel, etc. *Port* et *prestance* ne marquent qu'une manière de se tenir : la *prestance,* c'est spécialement un extérieur, un *port* imposant.

CONTENANT [*nan*], **E** adj. Qui contient : *Les vases* CONTENANTS *et les liquides contenus.*

— *Substantiv.* Ce qui contient : *Le* CONTENANT *est plus grand que le contenu.*

— ANTON. **Contenu.**

CONTENAU (Georges), orientaliste français, né à Laon en 1877. Docteur en médecine, docteur ès lettres; conservateur des musées nationaux, il a dirigé des fouilles à Saïda en 1914 et 1920. Ses principales publications sont : *la Déesse nue babylonienne* (1914); *Contribution à l'histoire économique d'Umma* (1915); *Trente Tablettes cappadociennes* (1919); *Tablettes cappadociennes du musée du Louvre* (1920); *la Civilisation assyro-babylonienne* (1922); *la Glyptique syro-hittite* (1922); *la Civilisation phénicienne* (1926); *Manuel d'archéologie orientale,* t. I (1927).

CONTENDANT [*tan-dan*], **E** adj. (de *contendre*). Qui est en dispute, en compétition avec un autre : *Princes* CONTENDANTS. (Vx.)

— Dr. *Parties contendantes,* Parties qui sont en procès.

— Substantiv. : *Mettre d'accord les* CONTENDANTS.

— SYN. **Contendant, compétiteur, concurrent,** etc. V. COMPÉTITEUR.

CONTENDRE [*tandr'*] v. intr. (lat. *contendere*). Disputer, rivaliser, être en concurrence. (Vx.)

CONTENIR v. tr. (du préfixe *con,* et de *tenir.* — Se conjugue comme *tenir.*) Avoir une contenance, une capacité de : *Tonneau qui* CONTIENT *deux cents litres.* || Avoir dans sa capacité, dans sa substance : *L'air atmosphérique* CONTIENT *de l'acide carbonique.* || Tenir dans son étendue : *Champ qui* CONTIENT *vingt arpents. Salle qui* CONTIENT *deux mille spectateurs;* et par extens. : *Livre qui* CONTIENT *cinq cents pages.* || *Fig.* Avoir en soi, être composé en partie de : *Toute œuvre humaine* CONTIENT *une part d'erreur.*

— *Particulièrem.* Arrêter, empêcher de s'étendre ou d'avancer : CONTENIR *la foule.* CONTENIR *la rivière dans son lit;* et *au fig.* : CONTENIR *quelqu'un dans le devoir.* CONTENIR *ses passions, ses larmes, sa fureur, sa joie.*

— Art milit. *Contenir l'ennemi,* Mission défensive imposée sur un point à une troupe numériquement inférieure, pour permettre au reste de l'armée de manœuvrer ailleurs, soit pour attaquer, soit pour se retirer.

— ***Contenu, e,*** part. pass. du verbe *Contenir.*

— Littér. *Style contenu,* Style sans exagération dans l'expression des sentiments.

— *Substantiv.* Ce qui est contenu, renfermé, compris : *Le* CONTENU *d'une lettre.*

— ***Se contenir,*** v. pr. : *Il est plus facile de s'abstenir que de* SE CONTENIR.

— Avec réciprocité : *Ces deux nations* SE CONTIENNENT *l'une l'autre.*

— SYN. **Contenir, tenir.** *Tenir* marque en général la contenance possible, la capacité à priori, par opposition à la *contenance réelle,* la capacité *de fait* que marque *contenir.*

— **Contenir, retenir.** *Contenir,* c'est seulement modérer; *retenir,* c'est arrêter complètement.

CONTENT [*tan*], **E** adj. (lat. *contentus* part. pass. de *continere,* retenir, maintenir ensemble). Qui a ce qu'il désire : *Les gens* CONTENTS *sont rares. O dieux, que ce discours rend mon âme* CONTENTE! (Corneille.) || Qui se contente de : *Qui vit* CONTENT *de peu possède toutes choses.* (Boileau.) || *Non content de,* Ne se contentant pas de, ne se bornant pas à : NON CONTENT DE *ne pas vous louer, il vous blâme.* || Satisfait, qui approuve : *Maître* CONTENT *de son élève.* || Joyeux : *Mine* CONTENTE, *air* CONTENT.

— *Content de soi,* Qui s'approuve, s'applaudit, s'admire : *Il sert peu d'être* CONTENT DE SOI-*même, si l'on ne contente les autres.* || *Etre content de sa personne, de sa petite personne,* Etre très satisfait de soi-même.

— LOC. PROV. **Est riche qui est content,** Qui se trouve heureux l'est, en effet, et n'a pas besoin de richesses.

— Substantiv. : *Avoir son content,* Avoir tout ce qu'on désirait. — *Ironiq.* Etre comblé, accablé de quelque chose de pénible : AVOIR SON CONTENT *de reproches, de coups.*

— Jeux. Variante du jeu de trente et un, ainsi nommée parce que le joueur qui ne veut plus échanger de cartes déclare qu'il est « content ». (On joue le *content* en nombre indéterminé, avec un ou plusieurs jeux de piquet.)

— SYN. **Content, aise, ravi.** V. AISE.

— ANTON. **Mécontent.**

CONTENTEMENT [*tan-te-man*] n. m. (de *content*). Etat d'une personne contente : *Tout* CONTENTEMENT *des mortels est mortel.* (Montaigne.) || Action de satisfaire : *Enfants qui donnent du* CONTENTEMENT *à leur famille.* || Action de se contenter, de se tenir pleinement satisfait : *Le* CONTENTEMENT *de peu est le commencement de la sagesse.*

— *Contentement de soi-même,* Vive satisfaction que l'on éprouve lorsqu'on n'a rien à se reprocher : *La suprême jouissance est dans le* CONTENTEMENT DE SOI-MÊME. (J.-J. Rousseau.)

— Eaux et for. *Billet de contentement,* Certificat délivré autrefois par le receveur du domaine ou son commis, pour attester qu'ils étaient contents de la caution présentée par le marchand.

— Jeux. *Parfait contentement,* A l'hombre, Coup qui consiste à jouer sans prendre, avec cinq matadors.

— PROV. **Contentement passe richesse,** Bonheur est préférable à fortune.

— SYN. **Contentement, satisfaction.** *Satisfaction* marque un état de plaisir, de joie, plus relatif, plus objectif, moins vif aussi et moins stable que *contentement.* Celui-ci naît le plus souvent d'ailleurs de celle-là.

— ANTON. **Mécontentement.**

CONTENTER [*tan-té*] v. tr. Rendre content, satisfaire, plaire à : CONTENTER *ses maîtres, ses parents.* || Apaiser, calmer par des concessions : CONTENTER *un solliciteur.* || Désintéresser, payer : CONTENTER *ses créanciers.*

— Fig. : *Raisons qui ne* CONTENTENT *guère. Musique qui ne* CONTENTE *pas l'oreille.* CONTENTER *la curiosité.*

— ALLUS. LITTÉR. :

On ne peut *contenter* tout le monde et son père,

La Fontaine, dans la fable *le Meunier, son Fils et l'Ane,* a mis, en réalité : *Parbleu, dit le Meunier, est bien fou du cerveau Qui prétend* CONTENTER *tout le monde et son père.*

— ***Se contenter,*** v. pr. : *La vertu* SE CONTENTE *et vit à peu de frais.* (Boileau.) SE CONTENTER *de peu.* || Au sens de se borner à : SE CONTENTER *de sourire, de hausser les épaules.*

— ANTON. **Mécontenter.**

CONTENTIEUSEMENT [*tan-si-eu-ze-man*] adv. Avec dispute, débat. (Peu us.) || Syn. de l'expression « au contentieux ».

CONTENTIEUX [*tan-si-eû*], **EUSE** adj. (de *contention*). Qui est en débat : *Matière* CONTENTIEUSE. || Qui aime à disputer, à contester : *Humeur* CONTENTIEUSE.

— Dr. Qui donne ou peut donner lieu à des procès : *Affaire* CONTENTIEUSE. || *Juridiction contentieuse,* Pouvoir d'un magistrat ou d'un tribunal de juger une affaire qui suppose une contestation fondée sur l'existence d'un droit, par opposition à *juridiction gracieuse.*

— *Substantiv.* Affaires contentieuses en général. (Se dit, en style administratif, de tout ce qui est susceptible d'être mis en discussion devant des juges). V. la partie *encycl.* || *Fam.* Agence d'affaires : *Acheter, Gérer un* CONTENTIEUX.

— *Section du contentieux. Assemblée spéciale du contentieux.* V. CONSEIL D'ÉTAT.

— *Conseil du contentieux des colonies,* Conseil qui exerce dans les colonies une fonction analogue à celle de nos conseils de préfecture.

— ENCYCL. On appelle *contentieux administratif* l'ensemble des difficultés que soulève le fonctionnement des diverses autorités administratives et qui sont susceptibles de recevoir une solution juridictionnelle. On distingue le contentieux de pleine juridiction, le contentieux de l'annulation (V. EXCÈS DE POUVOIR), le contentieux de l'interprétation, et celui de la répression.

Tous ces contentieux sont jugés par des organes juridictionnels spéciaux (Conseil d'Etat, Cour des comptes, conseils de préfecture, conseils du contentieux des colonies, conseils de revision, conseils de l'instruction publique). Les tribunaux judiciaires sont incompétents pour en connaître, et en

cas d'empêchement le préfet devrait « élever le conflit » (V. ce mot).

— Procéd. civ. La *juridiction contentieuse* se dit, par opposition à la juridiction gracieuse, de celle qu'exercent les tribunaux quand ils tranchent des questions opposant les uns aux autres les intérêts de plusieurs plaideurs. La procédure contentieuse diffère sur plusieurs points de la procédure gracieuse : elle est en général, à l'inverse de celle-ci, publique, contradictoire, et soumise à toutes les voies de recours ordinaires.

CONTENTIF [*tan*], **IVE** adj. Chir. Qui contient, maintient : *Appareil* CONTENTIF.

CONTENTION [*tan-si*] n. f. (lat. *contentio*). Effort tenté pour faire quelque chose, parvenir à quelque but : *Ne croyez pas qu'il faille se donner beaucoup de* CONTENTION *afin de prier Dieu.* (Fénelon.) || Grande application, effort prolongé de l'attention (On dit le plus souvent CONTENTION D'ESPRIT) : *Trop de* CONTENTION *fatigue l'esprit et même le corps.* || Débat, dispute : *Etre ennemi de toute* CONTENTION.

— Chir. Action de maintenir en place par des appareils appropriés les fragments réduits d'un os fracturé.

— Art vétér. *Moyens de contention*, Procédés divers employés pour immobiliser les animaux domestiques que l'on veut priver momentanément de leurs moyens naturels de défense, lorsqu'il s'agit de les ferrer, de les opérer. (Travail, tord-nez, entravon, morailles, plates-longes, mouchettes, anneau nasal, sont les appareils de contention les plus employés.)

— SYN. **Contention, application, attention, méditation, réflexion.** V. APPLICATION.

CONTENTOR [*tin*] n. m. Droit de registre, que percevaient les audienciers et contrôleurs des chancelleries.

CONTENU n. m. V. CONTENIR.

CONTENUE [*nû*] n. f. Mot qui, dans certaines contrées de France, est le synonyme de CONTENANCE (en parlant de la superficie d'un champ, d'un terrain.)

CONTEOR n. m. (de *conter*). Nom donné, au XVe siècle, à des jongleurs, chanteurs et musiciens ambulants.

— Dr. anc. En Normandie, Avocat ou procureur chargé d'exposer aux juges les effets de la cause.

CONTER v. tr. (lat. *computare*. V. COMPTER.) Faire le récit de... : CONTER *un fait, une histoire. Si « Peau d'Ane » m'était* CONTÉ... (La Fontaine.) || Dire, relater : *Evandre a tout* CONTÉ *pour excuser son maître.* (Corneille.) *Il m'a* CONTÉ *toute l'affaire.* || Réciter de mémoire : *Ecolier qui* CONTE *sa fable.*

— Absolum. : *Et* CONTER *pour* CONTER *me semble peu d'affaire. La Fontaine* CONTE *avec un charme infini.* || Dire à quelqu'un des choses inventées pour tromper : *Voilà une personne qui ne fait que* CONTER.

— Poétiq. Exposer, en présence d'un objet inanimé : CONTER *sa peine aux échos.*

— Loc. FAM. *Conter ses raisons, ses petites raisons à quelqu'un,* Entrer dans des détails intimes. || *Conter des sornettes, des fagots,* Dire des choses vaines, sans vraisemblance. || *Conter de fil en aiguille,* Exposer point par point. || *En conter, En conter de belles,* Raconter des choses fausses, ridicules ou extraordinaires. || *En conter à une femme, Lui conter fleurette,* Lui faire la cour. || *S'en faire conter, S'en laisser conter,* Prêter l'oreille à des propos galants. || *En avoir long à conter,* Avoir beaucoup de choses à rapporter.

— ALLUS. LITTÉR. **Contez-nous un de ces contes que vous contez si bien,** Formule d'invitation qui se reproduit souvent dans *les Mille et une Nuits.* — Se dit parfois sur le ton de la plaisanterie, pour prier quelqu'un de raconter quelque chose.

— ***Se conter,*** v. pr. — Avec réciprocité : *Ils s'en* CONTENT *mutuellement.*

— Au sens passif : *Voilà qui ne peut* SE CONTER.

— SYN. **Conter, narrer, raconter.** Comme *conter, raconter* appartient davantage à la langue commune ; *narrer* est plutôt de la langue littéraire.

CONTERIE [*ri*] n. f. Grosse verroterie de Venise, employée dans le commerce avec certaines peuplades africaines.

CONTES, ch.-lieu de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 13 kil. de Nice ; 2.525 hab. Eglise du XVIe siècle. — Le canton a 7 comm., et 5.630 hab.

CONTESSA (Christian-Jacques Salice), littérateur allemand, né et mort à Hirschberg (1767-1825). On a de lui des ouvrages en vers et en prose, remarquables par l'imagination et par le style. Les principaux sont : *le Sépulcre de l'amitié et de l'amour* (Breslau, 1792) ; *Almanzor* (1808) ; *Jeux dramatiques et Contes* (1812-1814). — Son frère, Charles-Guillaume Salice **Contessa,** né à Hirschberg en 1777, mort à Berlin en 1825, s'occupa de littérature et de théâtre, de peinture et de musique. Hoffmann a tracé son portrait sous le nom de *Sylvestre,* dans ses *Frères Sérapion.* Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Leipzig (1826).

CONTESSA-ENTELLINA, ville d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 2.020 hab. Colonie albanaise établie près des ruines de l'antique *Entella* détruite par Frédéric II en 1224. — A 5 kil. dans la montagne, abbaye d'olivétains de Santa-Maria del Bosco (église du XVIIe s. avec madone de della Robbia).

CONTESSE (Gaston), sculpteur français, né à Toulouse en 1870. Elève de Falguière, il a d'abord exposé à la société des Artistes français qu'il a quittée après la Guerre pour la Société nationale des beaux-arts et le Salon d'automne. Dans ses œuvres il s'est écarté de plus en plus de l'enseignement purement réaliste qu'il avait reçu à l'Ecole des beaux-arts, pour rechercher le style. Son groupe en pierre *Maternité* et son haut-relief *Amour maternel* appartiennent à la Ville de Paris ; le musée de Lyon conserve de cet artiste un buste. Parmi ses dernières œuvres il faut signaler une petite statue de *Jeune fille* (1924), d'une grâce et d'une plénitude rares. Citons encore une *Bacchante et Enfant, la Femme à l'écharpe, Femme se coiffant.*

CONTEST (saint), en latin *Contestius* ou *Contextus,* évêque de Bayeux, mort vers l'an 510. Il succéda à saint Manvieu. Ses ennemis le forcèrent à fuir dans la solitude, mais, le calme étant rétabli, il gouverna son diocèse avec un nouveau zèle. — Fête le 19 janvier.

CONTESTABILITÉ [*tèss-ta*] n. f. Caractère de ce qui est contestable : *La* CONTESTABILITÉ *d'un droit.* (Peu us.)

CONTESTABLE [*tèss-tabl'*] adj. Qui peut être contesté, révoqué en doute : *Opinion* CONTESTABLE.

— ANT. **Incontestable, certain.**

CONTESTABLEMENT [*tèss-ta, man*] adv. D'une manière contestable. (Peu us.)

CONTESTANT [*tèss-tan*], **E** adj. et n. Qui conteste, aime à contester ; qui conteste en justice : *Les parties* CONTESTANTES. *Les contestants.*

CONTESTATION [*tèss-ta-si-on*] n. f. (lat. *contestatio*). Action de contester : *La* CONTESTATION *d'un droit.* || Débat, dispute, opposition : *Accepter sans* CONTESTATION. || Querelles résultant de prétentions rivales : *Le voisinage est une source de* CONTESTATIONS *entre les Etats, comme entre les particuliers.*

— Procéd. civ. On dit qu'il y a *contestation en cause* quand, les deux parties ayant conclu au fond, l'affaire se trouve *en état,* c'est-à-dire susceptible d'être jugée contradictoirement.

— Liturg. Partie de la messe, qui, dans la liturgie mozarabe, tient lieu de préface.

— LOC. ADV. *Sans contestation,* Sans débat.

— SYN. **Contestation, altercation, controverse,** etc. V. ALTERCATION.

CONTESTE [*tèsst'*] n. f. Débat, dispute, procès. (VX.)

— LOC. ADV. *Sans conteste,* Incontestablement, sans contredit.

CONTESTER [*tèss-té*] v. tr. (lat. *contestari* ; de *cum,* avec, et *testari,* témoigner). Ne pas reconnaître le droit ou la prétention de quelqu'un à quelque chose : CONTESTER *un titre, une qualité à quelqu'un.* || *Par extens.* Nier la justesse ou la vérité d'un chose : CONTESTER *un fait. Je ne* CONTESTE *pas que cela* NE *soit possible. Je* CONTESTE *que cela soit réel.*

— Décliner la compétence de, récuser : CONTESTER *un juré.* || Nier la validité de : CONTESTER *une créance.*

— *Intransitiv.* Disputer, débattre : *Aimer à* CONTESTER. *Payer sans* CONTESTER. *La mouche et la fourmi* CONTESTAIENT *de leur prix.* (La Fontaine.)

— Dr. *Contester plus amplement,* Réitérer les débats sur des faits qui ne paraissent pas suffisamment éclaircis.

— GRAMM. Quand ce verbe est employé négativement et complété par une proposition amenée par la conjonction *que,* le verbe de cette proposition secondaire peut prendre *ne* sans qu'il y ait négation formelle dans la pensée : *Je ne* CONTESTE *pas que vous n'ayez quelques motifs de vous plaindre.*

— ***Contesté, e,*** part. pass. du verbe *Contester.*

— *Substantiv.* Territoire sur lequel deux ou plusieurs puissances invoquent des droits.

— ***Se contester,*** v. pr. : *Ils* SE CONTESTENT *un tel droit.*

— Au sens passif : *Fait qui ne saurait* SE CONTESTER.

— ANTON. **Admettre, concéder, avouer, reconnaître.**

CONTESTEUR [*tèss-teur*], **EUSE** adj. Qui conteste, aime à contester.

CONTEUR, EUSE n. Qui conte, a l'habitude de conter : *Un* CONTEUR *agréable. Un* CONTEUR *ennuyeux.* || Qui invente des récits pour amuser : *Les* CONTEURS *arabes. Les* CONTEURS *du XVIIIe siècle.*

— *Conteur de fables, d'histoires, de sornettes, de chansons, de fagots,* ou simplement *Conteur,* Menteur ; homme qui fait des récits mensongers ou puérils.

— *Conteur de fleurettes,* ou simplement *Conteur,* Homme qui cajole les femmes.

— Adjectiv. : *La vieillesse est* CONTEUSE.

— ENCYCL. V. CONTE.

CONTEXTE [*tèkst'*] n. m. (du préfixe *con,* et de *texte*). Ce qui constitue un texte dans son ensemble, le précède, le suit : *On éclaire par le* CONTEXTE *les passages difficiles à interpréter.*

— Dr. Texte d'un acte public ou sous seing privé ; ensemble que forment par leur liaison naturelle les différentes dispositions ou clauses dont un acte est composé : *Les actes notariés doivent être écrits en un seul et même* CONTEXTE. (Acad.)

CONTEXTURE [*tèks-tur'*] n. f. (du lat. *contextus,* assemblage). Entrelacement, enchaînement, d'éléments, de parties qui forment un tout : CONTEXTURE *des os, des muscles.* CONTEXTURE *des végétaux.*

— Fig. : CONTEXTURE *d'un discours, d'un poème.*

— Techn. Enchevêtrement, enlacement plus ou moins compliqué formé par l'entre-croisement des fils de chaîne et des fils de trame insérés par la navette.

— SYN. **Contexture, texture.** *Texture* suppose un entrelacement, un enchaînement plus simple que *contexture.*

CONTHEY, bourg de Suisse (canton du Valais), sur la Morge, près de son confluent avec le Rhône ; 3.200 hab. Agriculture, viticulture. Ch.-lieu de district.

CONTHUY [*tu-i*] n. m. Etoffe mi-soie, mi-coton, à rayures longitudinales, fabriquée à Constantinople et à Brousse.

CONTI (autrefois **Conty**) [MAISON DE]. V. CONTY, ch.-lieu de cant. de la Somme.

Armes de la famille de Conti.

CONTI (Louise-Marguerite DE LORRAINE, princesse DE), fille du duc Henri de Guise (le Balafré), née vers 1574, morte à Eu en 1631. Elle épousa, en 1605, François de Bourbon, prince de Conti, qui la laissa veuve en 1614. Avant comme après son mariage, elle mena une vie fort dissolue, s'attacha à Marie de Médicis, et partagea sa disgrâce sous le ministère de Richelieu. On a d'elle : *Adventures de la cour de Perse* (1629), roman allégorique, mais on ne sait s'il faut lui attribuer l'*Alcandre ou les amours du roi Henry le Grand.*

CONTI (Armand DE BOURBON, prince DE), frère puîné du grand Condé, tige de la branche de Conti, né à Paris en 1629, fils de Henri II de Bourbon et de Charlotte de Montmorency, mort en 1668. Bossu et contrefait, il fut destiné de bonne heure à l'Eglise, et il reçut plusieurs abbayes et d'autres bénéfices. Après s'être laissé entraîner dans la Fronde par Condé et Longueville il se réconcilia avec la cour, épousa une nièce de Mazarin, reçut le gouvernement de Guyenne, commanda l'armée de Catalogne et conquit la Cerdagne en 1655, commanda l'armée d'Italie en 1657. Devenu très religieux vers la fin de sa vie, il composa quelques écrits de piété ; entre autres, un *Traité de la Comédie et des spectacles selon les traditions de l'Eglise* (Paris, 1667).

Armand de Conti.

CONTI (Louis-Armand DE BOURBON, prince DE), fils aîné du précédent, né à Paris en 1661, mort à Fontainebleau en 1685. Il épousa une fille naturelle de Louis XIV et de Mlle de La Vallière, Mlle de Blois, mena une vie fort dissolue, fit dans l'armée impériale la campagne de Hongrie contre les Turcs, et prit une part brillante à la bataille de Gran (1683).

CONTI (François-Louis DE BOURBON, prince DE), prince de La Roche-sur-Yon, frère du précédent, né à Paris en 1664, mort en 1709. Disgracié au retour de la campagne de Hongrie, mais autorisé à reprendre du service, il combattit à Fleurus, Steinkerque, et se couvrit de gloire à Nerwinden. Elu roi de Pologne en 1697, Jean-Bart le conduisit à Dantzig, mais, bientôt supplanté par l'électeur de Saxe, il dut rentrer en France. Il commanda l'armée de Flandre peu avant sa mort. Saint-Simon a fait de lui un brillant portrait.

CONTI (Louis-Armand II DE BOURBON, prince DE), fils du précédent, né en 1695, mort en 1727. Epoux de la princesse de Bourbon-Condé, il prit part aux sièges de Landau et de Fribourg, puis devint membre du conseil de régence sous Louis XV et gouverneur du Poitou.

CONTI (Louis-François DE BOURBON, prince DE), fils du précédent, né en 1717, mort en 1776. Il servit sous le maréchal de Belle-Isle en Bavière en 1741, fut nommé lieutenant général et reçut en 1744 le commandement de l'armée chargée d'opérer en Piémont. Il remplit cette mission avec éclat, emporta d'assaut Château-Dauphin et fut vainqueur à Coni. Il se distingua de nouveau dans les campagnes d'Allemagne (1745) et de Flandre (1746). Il fut un moment candidat au trône de Pologne, puis servit la politique occulte de Louis XV. Il se déclara l'ami des parlements et l'ennemi de Turgot.

CONTI (Louis-François-Joseph DE BOURBON, prince DE), le dernier du nom, fils du précédent, né à Paris en 1734, mort à Barcelone en 1814. Il fit la guerre de Sept ans, se distingua aux batailles de Hastembeck (1757) et de Crefeld (1758), fut le seul prince du sang qui consentit à sanctionner les édits de Maupeou, signa en 1788, avec le comte d'Artois et les Condés, le *Mémoire* contre la double représentation du tiers aux Etats généraux ; il émigra mais, rentré en 1790, il prêta le serment civique. Devenu néanmoins suspect, il fut enfermé au fort Saint-Jean, à Marseille. Il recouvra la liberté en 1795, mais dut sortir de France après le 18 fructidor, par ordre du Directoire.

CONTI (Stéphanie-Louise DE **BOURBON**-). V. BOURBON-CONTI.

CONTI, illustre famille romaine, datant du XIe siècle, déjà illustre au XVe. Elle avait obtenu de l'Empire le titre de « ducs de Poli ». Elle a donné à l'Eglise de nombreux cardinaux, maîtres du palais apostolique (dignité longtemps héréditaire chez elle), et un pape, Michel-Ange Conti, qui fut Innocent XIII (1721-1724).

CONTI (Nicolo), voyageur italien du XVe siècle, né à Chioggia. De 1428 à 1453, il visita les pays de l'Asie antérieure et méridionale, Sumatra, Java et la Chine du Sud. Après Marco Polo, il est le plus important des voyageurs de l'époque ; Ramusio a publié sa relation dans son recueil.

CONTI (Giovan-Francesco), écrivain italien, né et mort à Quinzano, près de Brescia (1484-1557), appelé souvent **Quinzano Stoa.** En 1513-14, il va à Paris ; il avait reçu en 1509, à Milan, la couronne poétique. Il publia en latin une centaine d'ouvrages les plus divers.

CONTI (Primo), en latin *Petrus Comes* ou *de Comitibus,* savant italien, né à Milan en 1498, mort en 1593. Il acquit une grande réputation par son savoir, et reçut la mission de combattre la Réforme en Allemagne, où il connut Erasme. Il fut chargé de préparer les questions qui devaient être soumises au concile de Trente.

CONTI (Natale), en latin *Natalis Comes,* historien et helléniste italien, né à Milan vers 1520, mort en 1582. Entre autres œuvres latines, il écrivit une *Myrmicomyomachia,* inspirée de la *Moschæa* de Folengo.

CONTI (Antonio), écrivain et abbé italien, né et mort à Padoue (1677-1749). Il voyagea beaucoup, notamment en Angleterre. Il étudia surtout la philosophie et publia des *Dialogues philosophiques.* Il écrivit aussi des traductions et des tragédies : *J. César* (1726), *Drusus* (1747), etc.

CONTI (Francesco), compositeur italien et un des plus habiles virtuoses sur le théorbe qu'on ait connus, né à Florence en 1664, mort à Vienne en 1732. Admis à Vienne, en 1703, dans l'orchestre de la chapelle impériale, il devint ensuite compositeur de la chambre de l'empereur, puis premier maître de cette chapelle (1722). Il a fait représenter à Vienne une quinzaine d'opéras italiens. Il a écrit aussi une trentaine de cantates.

CONTI (Gioacchino), chanteur italien, né à Arpino en 1714, mort à Rome en 1761, prit le surnom de **Gizziello,** par affection pour D. Gizzi, le maître qui l'avait formé. Il avait subi la castration, et fit à Rome vers l'âge de quinze ans un début éclatant. Après s'être produit à Naples, il se fit entendre avec un succès considérable à Londres, où l'appelait Hændel, à Lisbonne, à Madrid, et retourna à Lisbonne, où le roi de Portugal le combla de bienfaits, puis, vers 1753, il prit sa retraite, et se fixa à Rome.

CONTI (Carlo), compositeur italien, né et mort à Arpino (1797-1868), fut élève du Conservatoire de Naples. Membre, puis secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts de Naples, il devint professeur de contrepoint et de composition au conservatoire de cette ville, et suppléa Mercadante. On lui doit onze opéras, notamment l'*Olimpiade*, nombre de compositions religieuses : six messes solennelles, deux messes de *Requiem*, un *Te Deum*, un *Magnificat* et des motets, ainsi que des canzones avec piano.

CONTI (Charles-Etienne), homme politique français, né à Ajaccio en 1812, mort à Paris en 1872. D'abord avocat en Corse, il fut élu représentant du peuple à la Constituante et s'affricha comme un des plus fougueux partisans du prince Louis Bonaparte. Conti ne fut pas réélu à la Législative. Mais, après le Deux-Décembre, il fut nommé conseiller d'Etat, chef de cabinet de l'empereur à la mort de Mocquart, et sénateur en 1868. Après le 4 Septembre, il se retira auprès de l'ex-impératrice Eugénie. La Corse l'envoya siéger à l'Assemblée nationale.

CONTI (Auguste), philosophe et homme politique italien, né à San-Piero alla Fonti, près de San-Miniato (Toscane) en 1822, mort à Florence en 1905. Professeur à San-Miniato, à Lucques, puis, en 1867, à l'Institut des études supérieures de Florence, il affirme sa doctrine de philosophie chrétienne dans son grand ouvrage *Evidenza, Amore e Fede o i Criteri della filosofia* (1852) et dans son *Histoire de la philosophie* (1856). D'opinion libérale, volontaire dans la guerre nationale de 1848, député d'Alba en 1867, il s'efforça en vain de concilier la politique pontificale et l'idée de l'unité italienne, et il renonça à la vie politique après l'occupation de Rome par les troupes de Victor-Emmanuel.

CONTIA [*sia*] n. f. Genre de couleuvres comprenant une vingtaine d'espèces répandues de l'Europe méridionale à l'Asie, et aussi en Amérique. (Leur longueur n'excède pas 1 m. Une seule espèce européenne de l'archipel grec.)

CONTICH, comm. de Belgique (arrond. d'Anvers); 7.325 hab. Agriculture; brasseries, fabrique d'instruments aratoires, briqueteries, produits réfractaires pour fourneaux et carreaux céramiques.

CONTIGLIANO, comm. d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse); 3.650 hab.

CONTIGNATION [*si-on*] n. f. (lat. *contignatio;* de *cum,* avec, et *tignum,* poutre). Archit. Assemblage de pièces de bois qui servent à soutenir ou à supporter.

— Astron. Bâti, sorte de charpente qui supporte un grand instrument astronomique.

CONTIGU, Ë adj. (lat. *contiguus;* de *cum,* avec, et *tangere,* toucher). Qui touche à, voisin : *Chambres* CONTIGUËS. *Jardins* CONTIGUS.

— Fig. : *Idées* CONTIGUËS.

— Bot. Se dit des organes qu'on peut séparer du végétal sans déchirer les tissus. (Tels sont les aiguillons du rosier, les feuilles de l'oranger, et en général tous les organes articulés.)

— SYN. **Contigu, adjacent, attenant, joignant, proche, prochain, voisin.** V. ADJACENT.

CONTIGUÏTÉ n. f. Etat de deux choses qui sont contiguës : *La* CONTIGUÏTÉ *de deux maisons.*

— Anat. *Diarthroses de contiguïté,* Articulations mobiles.

— Chir. *Amputation dans la contiguïté,* Désarticulation, amputation qui se fait non en coupant les os, mais en les séparant après avoir tranché les liens qui les unissent.

CONTINENCE [*nanss*] n. f. (du lat. *continere,* contenir). Contenance, étendue : CONTINENCE *d'un vase, d'un champ. Mesures de* CONTINENCE. (Peu us.) [On dit mieux CONTENANCE.]

CONTINENCE [*nanss*] n. f. (lat. *continentia;* de *continere,* contenir). Le fait de se contenir, de s'abstenir (particulièrement des plaisirs de l'amour) : *Observer la* CONTINENCE. *Vivre dans la* CONTINENCE.

— SYN. **Continence, chasteté, pureté,** etc. V. CHASTETÉ.

— ANTON. **Concupiscence, impureté, incontinence, lasciveté, libertinage, lubricité, luxure.**

— ALLUS. HIST. **Continence de Scipion.** Après la prise de Carthagène, on conduisit à Scipion une jeune Espagnole d'une grande beauté, pour qu'il en fît son esclave. Il la rendit à son fiancé, un prince celtibérien, en ajoutant à la dot de la jeune fille la rançon que venaient d'apporter les parents de celle-ci. Le prince, pénétré de reconnaissance, devint l'allié des Romains. Ce sujet a été traité par Nicolas Poussin (musée de l'Ermitage), Jules Romain (National Gallery), le Primatice (Louvre), Breughel de Velours (Pinacothèque de Munich), etc.

— ENCYCL. La *continence* est, à proprement parler, l'abstention de l'union des sexes. On peut donc être chaste sans être continent, c'est-à-dire dans le mariage, comme on peut être continent sans être chaste, la chasteté comportant aussi la pureté de l'âme. Dans l'Eglise d'Occident, la continence fut de bonne heure imposée aux évêques et aux prêtres, même lorsqu'il leur était permis d'habiter avec les femmes qu'ils avaient épousées avant leur ordination. Dans l'Eglise d'Orient, il n'est pas permis aux prêtres mariés d'offrir le sacrifice de la messe s'ils n'ont, auparavant, pratiqué la continence pendant un laps de temps fixé par les canons.

Enfin, la continence peut être observée par des personnes engagées dans le mariage. Mais, aux yeux de l'Eglise, cela ne doit être qu'une exception.

CONTINENT [*nan*], **E** adj. (du lat. *continens,* qui retient). Qui observe la continence : *Tel est* CONTINENT *qui n'est pas chaste.* (Diderot.)

— Substantiv. : *Les* CONTINENTS.

— Hist. relig. Nom donné à des hérétiques appelés aussi ENCRATITES, qui préconisaient la continence absolue, et condamnaient le mariage.

— ANTON. **Incontinent, lascif, libertin, lubrique, luxurieux, voluptueux.**

CONTINENT [*nan*], **E** adj. (lat. *continens,* continu).

— Pathol. *Causes continentes,* Celles dont l'action se continue durant toute la maladie. || *Fièvre continente,* Celle dont l'intensité ne subit pas de variation sensible pendant toute la durée de l'accès.

CONTINENT [*nan*] n. m .(du lat. *cum,* avec, et, *tenere,* tenir). Vaste étendue de terre qu'on peut parcourir sans traverser la mer : *Le* CONTINENT *américain. Le* CONTINENT *austral.* || *Absolum.* L'Europe par rapport aux îles Britanniques : *Tous les Anglais riches visitent le* CONTINENT.

— *Ancien continent,* Europe, Asie et Afrique. || *Nouveau continent,* L'Amérique.

— ENCYCL. Toute partie émergée, importante, du globe terrestre est, en fait, un *continent;* mais on réserve plutôt cette dénomination pour les étendues émergées les plus considérables, pour l'Australie, pour l'Antarctique, enfin pour les énormes masses des deux Amériques et de l'Europe-Asie-Afrique. On dénomme respectivement ces deux masses le *nouveau* et l'*ancien continent.* Cette appellation se justifie historiquement, car l'ancien continent groupe toutes les régions connues (du moins en majeure partie) avant les grandes découvertes de la fin du XVe siècle, et le nouveau continent les terres découvertes à dater du premier voyage de Christophe Colomb (1492).

L'ensemble des continents, c'est-à-dire des terres émergées, couvre une partie relativement minime de la surface du globe : trois dixièmes environ, soit quelque 145 millions de km², dont l'ancien continent occupe près des trois cinquièmes (84 millions de km² en chiffre rond). Les océans couvrent donc plus des deux tiers de notre planète. La superficie des continents est beaucoup plus considérable dans l'hémisphère boréal (plus de 100 millions de km²) que dans l'hémisphère austral.

Partout à la surface du globe, continents et océans se correspondent de façon symétrique. Alors que les océans sont très ouverts au S. et vont en se rétrécissant vers le N., les continents, au contraire, s'élargissent et se rapprochent les uns des autres dans l'hémisphère boréal. On peut même dire que, dans une certaine mesure, l'hémisphère boréal appartient aux continents, et l'hémisphère austral aux océans qui s'y confondent. Il convient de noter, d'autre part, une opposition diamétrale entre les masses continentales antarctiques et la mer arctique dont l'existence a été constatée au pôle Nord, entre les grandes dépressions du centre de l'océan Pacifique et les saillies les plus marquées du continent européo-asiatique, aux antipodes les unes des autres.

Tous les continents vont s'effilant du N. au S., et s'avancent beaucoup plus vers le pôle arctique que vers l'antarctique. Partout leurs masses dépassent plus ou moins le cercle polaire arctique; nulle part, au contraire, si l'on fait abstraction du continent antarctique complètement isolé par les mers australes et encore à peu près ignoré, nulle part elles ne touchent au cercle polaire du Sud. Mieux encore : par 45° lat. S., les terres ont déjà disparu partout, sauf dans l'extrême continent américain (Patagonie).

Les grandes masses continentales sont plus ou moins divisées en deux parties par une zone transversale de dépressions marines qui constitue autour du globe un anneau dont la mer des Antilles, la Méditerranée et l'océan Indien sont les tronçons. Les parties boréales des continents (Amérique du Nord, Europe, Asie) se terminent sur ces étendues marines par différentes péninsules, toutes orientées vers le S. comme les parties australes. Mais les premières ont des formes beaucoup mieux découpées, des rivages bien plus dentelés que les continents du S., massifs d'ordinaire, monotones et présentant sur tout leur pourtour des côtes rigides et inhospitalières. A noter encore que le relief du nouveau continent est, dans l'ensemble, perpendiculaire à l'Equateur, alors que le relief central de l'ancien continent est sensiblement parallèle à cette même ligne équinoxiale. Enfin le nouveau continent va s'amincissant vers l'E., alors que l'ancien va se rétrécissant et se découpant toujours davantage d'E. en O., si bien que l'on voit parfois dans l'Europe une péninsule de l'Asie.

Est-il juste toutefois de parler d'*Eurasie,* avec et après Ritter? En examinant l'ensemble des continents, on tient pour plus historiques que géographiques les divisions traditionnelles en ancien et nouveau continent, et l'on partage plus volontiers les terres en trois masses orientées dans le sens de la longitude et qui sont constituées par les deux Amériques, par l'Europe et l'Afrique, par l'Asie et l'Australasie. Mieux que l'ancienne division, celle-ci répond aux faits géographiques et géologiques actuellement connus.

CONTINENT AUSTRAL, continent dont les géographes anciens supposèrent l'existence dans l'hémisphère austral du globe, pour faire contrepoids aux terres de l'hémisphère boréal. La présomption des savants de l'antiquité persista durant tout le cours du moyen âge; les grandes découvertes géographiques du XVIe siècle parurent la justifier en partie; aussi les cartographes placèrent-ils sur les mappes, jusqu'au XVIIIe siècle, un hypothétique continent austral dont les moindres découvertes faites dans la mer du Sud leur semblaient les amorces, et dont l'Australie actuelle (la *Terra australis*) perpétue le souvenir. Le navigateur anglais Cook détruisit irrémédiablement, par ses voyages de circumnavigation dans le Pacifique, la croyance au grand Continent austral. La croyance au continent antarctique en est une survivance que les explorations contemporaines ont, dans une certaine mesure, justifiée.

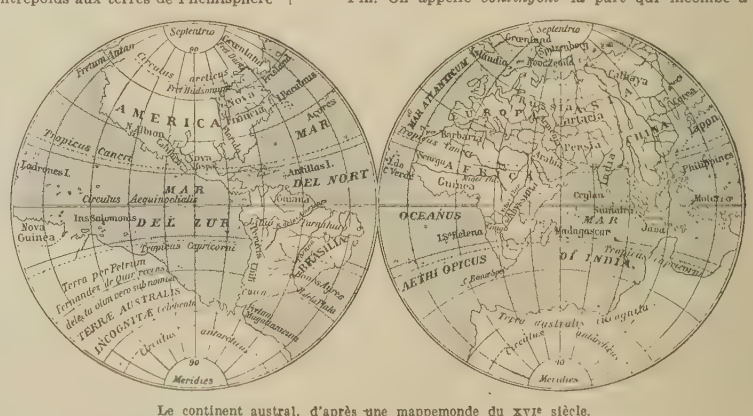

Le continent austral, d'après une mappemonde du XVIe siècle.

CONTINENTAL [*nan*], **E, AUX** adj. Qui forme un continent. || Qui est relatif aux continents : *Guerre* CONTINENTALE. || Qui est situé sur le continent. || Qui est situé sur le continent européen : *Les puissances* CONTINENTALES *et l'Angleterre.*

— Géol. *Aires continentales.* V. AIRE.

— Substantiv. : *Les* CONTINENTAUX.

Continental (BLOCUS). V. BLOCUS CONTINENTAL.

CONTINENTALISER [*nan, zé*] v. tr. Transformer en continent. || Façonner à la civilisation européenne.

— ***Se continentaliser,*** v. pr. Se plier à la civilisation européenne.

CONTINGEMMENT [*ja-man*] adv. D'une manière contingente. (Peu us.)

CONTINGENCE [*janss*] n. f. (lat. *contingentia*). Caractère de ce qui est contingent; Eventualité, possibilité qu'une chose arrive ou non : *Selon la* CONTINGENCE *du cas. D'après la* CONTINGENCE *des affaires.* (Peu us.)

— Philos. Caractère de ce qui est contingent, de ce qui peut être ou n'être pas.

— Géom. *Angle de contingence,* Celui qui est formé par deux tangentes à une courbe infiniment voisines.

— Gnomon. *Ligne de contingence,* Ligne qui coupe à angle droit la ligne sous-stylaire.

Contingence des lois de la nature (DE LA), par Emile Boutroux (1874). — L'objet que se propose Boutroux dans cet ouvrage, qui fut sa thèse française de doctorat, est d'établir que la contingence est au fond de la nature, que la nécessité qu'elle présente en ses lois est relative; qu'il y a, à tous ses degrés, quelque élément nouveau qui n'est pas la reproduction nécessaire de l'état précédent. On peut distinguer dans l'univers plusieurs mondes qui forment comme des étages superposés les uns aux autres, depuis l'être envisagé dans son indétermination et comme opposé au possible, jusqu'à l'homme ou monde pensant. Boutroux parcourt cette hiérarchie; et il nous montre que la forme d'un certain être ne peut se rattacher par un lien de nécessité aux formes précédentes et inférieures, mais qu'elle est caractérisée par quelque chose de contingent, par une création nouvelle.

CONTINGENT [*jan*], **E** adj. (du lat. *contingens,* qui arrive). Qui peut arriver ou ne pas arriver, être ou n'être pas : *Ils raisonnent sur les événements* CONTINGENTS *ou* NON CONTINGENTS *de cet univers.* (Voltaire.) || Qui revient à chacun dans un partage. || Qui doit être fourni par chacun : *La part* CONTINGENTE.

— Dr. *Portion contingente,* Part qui échoit à chacun dans un partage.

— *Substantiv.* et au masc. Dr. Part que chacun doit fournir ou recevoir : *Réclamer son* CONTINGENT.

— Philos. *Vérité contingente,* Vérité qui est telle par l'effet de circonstances qui auraient pu ne pas se rencontrer, et non par l'essence même des choses, comme cela a lieu pour les vérités nécessaires. || *Futurs contingents,* Evénements dont la cause nécessaire n'est pas posée d'avance, et qui, partant, peuvent ne pas avoir lieu. || *Proposition contingente,* Proposition énonçant une chose qui peut être ou n'être pas.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* CONTINGENT. *Le futur libre est essentiellement un* CONTINGENT. || Philos. *Le contingent,* Ce qui arrive et qui aurait pu ne pas arriver.

— N. m. Admin. Nombre de soldats que chaque classe, chaque contrée, chaque localité fournit ou est astreinte à fournir : *Le* CONTINGENT *des départements. Faire la répartition du* CONTINGENT.

— Monn. *Contingent monétaire,* Proportion des diverses natures de pièces que la Monnaie doit fabriquer. (Pour les monnaies de nickel, le contingent est fixé d'après les exigences de la circulation au moment de chaque émission.)

— ANTON. **Essentiel, nécessaire.**

— ENCYCL. Adm. milit. La loi du 1er avril 1923 spécifie que le *contingent* à incorporer est formé des jeunes gens inscrits sur les 1re et 2e parties des listes A et B du recrutement cantonal, à l'exception de ceux qui ont obtenu un sursis. La liste A comprend les jeunes gens nés avant le 1er juin de l'année de naissance du contingent; la liste B comprend ceux nés à partir du 1er juin.

La durée du service compte, pour la première fraction du *contingent,* du 10 mai de l'année suivant celle du recensement, pour la deuxième fraction du 10 novembre de cette même année, et l'incorporation du contingent a lieu, au plus tard, les 20 mai et 20 novembre.

La répartition des hommes du contingent entre les divers corps de troupes est faite par les bureaux de recrutement, conformément aux ordres du ministre.

— Fin. On appelle *contingent* la part qui incombe à chacun dans la répartition d'un impôt ou d'une charge quelconque. En matière de contributions directes, le contingent de chaque département, fixé par la loi de finances, est ensuite réparti entre les arrondissements et les communes par le conseil général ou d'arrondissement. En matière de travaux publics intéressant à la fois l'Etat, les départements ou les communes, le contingent est la

part de chacun d'eux dans ces travaux. Le *contingent communal* est imposé à chaque commune pour les chemins vicinaux de grande communication dont la dépense est centralisée au budget départemental. Certaines villes versent des contingents à l'Etat pour leur police.

CONTINGENTEMENT [*jan-te-man*] n. m. (de *contingent*). Répartition : *Le* CONTINGENTEMENT *d'une denrée.* (Néologisme.)

CONTINGENTER [*jan-té*] v. tr. Fixer un contingent : CONTINGENTER *les importations dans les pays étrangers.* || Répartir par contingent. (Néologisme.)

CONTINU, E adj. (lat. *continuus;* de *continere*, contenir). Dont les parties se tiennent sans interruption ; non divisé dans son étendue, non interrompu dans sa durée : *Ligne* CONTINUE, *Bruit* CONTINU. *Pluie* CONTINUE. *Un bonheur* CONTINU *rendrait l'homme superbe.* (Molière.)

— Archit. *Piédestal continu,* Soubassement, piédestal unique sur lequel repose toute une file de colonnes.

— Dr. mod. *Servitude continue,* Celle dont le droit s'exerce automatiquement, sans reproduction d'actes volontaires, comme sont les vues, les égouts.

— Fortif. *Ligne continue* (par opposition à *ligne à intervalles*), Ligne de défense composée d'obstacles reliés entre eux sans solution de continuité.

— Math. *Fraction continue.* V. FRACTION. || *Fonction continue,* Fonction susceptible de varier aussi peu qu'on voudra, pour des variations suffisamment petites des variables. V. CONTINUITÉ.

— Mus. *Basse continue.* V. BASSE.

— Pathol. *Fièvre continue,* Fièvre qui se prolonge sans rémissions jusqu'à sa suppression complète, au lieu de se produire par intervalles. (Ce nom a été parfois donné à la fièvre typhoïde, qui présente, en effet, ce caractère.)

— Techn. *Métier continu,* Se dit d'une machine ou métier à tisser dans lequel la trame travaille d'une façon continue, soit par changement de navette, soit par changement de canette. (Le métier Northrop comprend un chargeur automatique de navette qui introduit une nouvelle canette sans arrêt du métier ; un casse-chaîne et un casse-trame arrêtent le métier automatiquement quand un fil vient à manquer. Le métier Hattersley s'arrête lorsque la navette épuisée est expulsée automatiquement et remplacée par une navette pleine, le métier se remet de lui-même en marche. Dans le métier Dawson, le remplacement se fait en pleine vitesse, sans que le métier s'arrête.)

— *Substantiv.* Fil de laine, de lin, de coton, etc., qui est produit sans discontinuité : *Les* CONTINUS *employés dans l'industrie cotonnière offrent de nombreuses modifications.*

— N. m. Philos. *Le continu.* Tout ce qui n'a point de division, d'interruption : LE CONTINU *est divisible à l'infini.* (Acad.)

— N. f. anc. *Continue.* V. plus loin.

— SYN. **Continu, continuel.** *Continuel* ne se rapporte qu'à la durée ; c'est ce qui continue, qui dure, mais avec des intervalles et des reprises.

CONTINUATEUR, TRICE n. Qui continue une chose commencée : *Jean de Meung fut le* CONTINUATEUR *de Guillaume de Lorris.*

CONTINUATION [*si-on*] n. f. Action de continuer : *Entreprendre la* CONTINUATION *d'un livre, d'un tableau, d'un édifice.* || Résultat de cette action : *Ceci est la* CONTINUATION *de cela.* || Action de prolonger la durée d'une chose : *Demander la* CONTINUATION *d'un bail.* || Durée, permanence : *La* CONTINUATION *de la guerre.* || Suite, prolongement : *La* CONTINUATION *d'une rue, d'une allée, d'une muraille.* || Partie supplémentaire : *Publier la* CONTINUATION *d'une histoire de France.*

— Dr. anc. *Continuation de communauté,* Prolongation des droits et obligations de la communauté entre les enfants et l'époux survivant, dans certains cas que la loi déterminait.

— SYN. **Continuation, continuité, suite.** La *continuité* est l'état d'une chose qui est *continue,* dont toutes les parties se tiennent sans interruption. *Suite* exprime un rapport moins étroit que *continuation ;* elle peut n'être qu'un accessoire, une conséquence plus ou moins directe : on continue ce qui n'est pas achevé, on donne une *suite* à ce qui l'est.

— ANTON. **Cessation, cesse, discontinuation, interruption.**

CONTINUE n. f. Durée sans interruption. (Vx.)

— *A la continue,* loc. adv. A la longue.

CONTINUE [*nû*] n. f. Appareil employé dans les filatures, partageant la nappe de laine en fils tordus.

CONTINUEL, ELLE adj. (de *continu*). Qui dure presque sans interruption ; qui se renouvelle constamment : *Travail* CONTINUEL. *Faire de* CONTINUELS *efforts.*

— SYN. **Continuel, continu.** V. CONTINU.

— **Continuel, éternel, immortel, perpétuel, sempiternel.** *Eternel,* c'est ce qui n'a ni commencement ni fin ; *immortel,* ce qui ne doit pas mourir. *Perpétuel* marque une durée permanente sans interruption. *Sempiternel* renforce l'idée de *éternel,* mais souvent avec une nuance défavorable : *Des discussions* SEMPITERNELLES.

— ANTON. **Momentané, interrompu.**

CONTINUELLEMENT [*man*] adv. D'une façon continuelle. Sans interruption, toujours, constamment.

— SYN. **Assidûment, constamment, incessamment, sans cesse, sans relâche, toujours.** V. ASSIDÛMENT.

CONTINUER [*nu-é*] v. tr. (lat. *continuare*). Rendre continu, ne pas interrompre ce qu'on fait : CONTINUER *un travail, un voyage, le combat.* || Poursuivre ce que d'autres ont commencé. || Prolonger dans l'étendue : CONTINUER *une ligne, une allée.* || Prolonger dans la durée : CONTINUER *une conversation très tard.* || Prolonger, conserver à : CONTINUER *à quelqu'un ses fonctions.*

— Intransitiv. : *Vivre, ce n'est pas seulement changer, c'est* CONTINUER. (P. Leroux.) *Chaîne de montagnes qui* CONTINUE *jusqu'à la mer. Pluie, guerre qui* CONTINUE. *La séance* CONTINUE. || *Continuer à* ou *de,* Ne pas cesser, ne pas se désister de : CONTINUEZ *à travailler. Laissez parler, et* CONTINUEZ D'*agir.* (La Bruyère.)

— Impersonnell. *Il continue à* ou *de,* Il ne cesse pas de : IL CONTINUE DE *pleuvoir,* DE *tonner.*

— GRAMM. *Continuer à* exprime plutôt, en général, la persistance dans un acte commencé : CONTINUER *à boire ;* et *continuer de,* la persistance dans une manière de se conduire : CONTINUER DE *boire.* (Mais rien de fixe sur ce point.)

— ***Se continuer,*** v. pr. — Avec réciprocité : SE CONTINUER *une estime mutuelle.*

— Au sens passif : *Des bâtiments qui* SE CONTINUENT *au loin. Coutumes qui* SE SONT CONTINUÉES *indéfiniment.*

— SYN. **Continuer, persévérer, persister.** *Continuer,* c'est simplement faire encore ce qu'on a fait jusque-là ; il a pour opposé *cesser. Persévérer,* c'est proprement demeurer ferme dans une manière d'agir bien arrêtée. *Persister,* c'est demeurer ferme dans ses résolutions malgré toutes objections.

— **Continuer, poursuivre.** *Continuer* marque simplement l'addition que l'on fait à une chose pour la rendre plus complète, pour en augmenter l'étendue ; on peut *continuer* ce qui a été commencé par un autre. *Poursuivre* c'est plus particulièrement continuer sans relâche ce qu'on a commencé soi-même, et dans une intention bien déterminée.

— ANTON. **Cesser, désemparer, discontinuer, interrompre, renoncer, suspendre.**

CONTINUITÉ n. f. (lat. *continuitas*). Caractère de ce qui est continu. Liaison, cohésion des parties : CONTINUITÉ *des atomes, des éléments.* || Suite, série non interrompue dans l'espace, le temps : CONTINUITÉ *de paysages admirables.* CONTINUITÉ *d'un bruit. C'est surtout la* CONTINUITÉ *des maux qui rend leur poids insupportable.* (J.-J. Rousseau.) *La* CONTINUITÉ *dégoûte en tout.* (Pascal.) || Prolongement : *Le Spitzberg paraît être une* CONTINUITÉ *des terres de la côte orientale du Groenland.* (Buffon.)

— *Solution de continuité,* Séparation de parties auparavant liées, continues : *Une* SOLUTION DE CONTINUITÉ *dans la chaîne conductrice d'un paratonnerre peut causer de graves accidents.* || Fig. : *De grandes maladies font parfois* SOLUTION DE CONTINUITÉ *dans la mémoire.* (J.-J. Rousseau.)

— Anat. *Diarthroses de continuité,* Articulations mobiles, dans lesquelles les os articulés ne sont pas en contact immédiat.

— Chir. *Amputation dans la continuité,* Celle dans laquelle on scie l'os après la section des chairs, par opposition à *amputation dans la contiguïté* (v. ce mot.)

— Littér. *Continuité d'action,* Règle qui défend d'interrompre l'action par des épisodes qui ne s'y rattachent pas ou s'y rattachent peu.

— Math. V. la partie *encycl.*

— SYN. **Continuité, continuation.** V. CONTINUATION.

— ANTON. **Discontinuité, intermission, interruption, suspension.**

— ENCYCL. Philos. Le mot *continu* désigne le caractère d'une chose qui ne présente point d'intervalles ; il s'oppose à *discret* ou *discontinu.* Dans les mathématiques, les nombres sont des grandeurs discontinues, les figures géométriques des grandeurs continues. L'espace, le temps, le mouvement sont continus. Le « courant de la conscience », à l'intérieur du moi, est continu.

Le *principe de continuité* est la loi d'après laquelle les changements qui surviennent dans les êtres ne s'y produisent que par degrés insensibles, et d'après laquelle l'échelle même des êtres ne serait qu'une série continue et graduée. Ce principe joue un grand rôle dans la philosophie de Leibniz. La théorie de l'évolution, telle que Herbert Spencer l'a soutenue, conçoit une continuité parfaite dans la hiérarchie des êtres et des phénomènes, ainsi que dans le passage de l'homogène à l'hétérogène, du simple au complexe, et, plus généralement, de l'inférieur au supérieur.

En France, Renouvier a soutenu, contre les théories précédentes, la thèse du *discontinu.*

— Math. La notion de *continuité* dans les sciences se rapporte à quatre ordres différents de faits, et par conséquent d'idées :

En premier lieu, la continuité des grandeurs. Elle résulte du caractère que présentent dans la nature une foule d'objets ; par exemple, la masse d'eau contenue dans un vase est une grandeur continue, car elle a la propriété de croître ou de décroître d'une manière insensible et continue ; elle ne saurait passer d'un état à un autre, si voisin qu'on le suppose, sans avoir traversé une infinité d'états intermédiaires. Les grandeurs géométriques : longueurs, angles, aires, volumes, et celles que l'on considère en mécanique, telles que la vitesse, la résistance, etc., sont continues ;

En second lieu, la continuité simultanée des effets et des causes dans l'ordre physique, qui constitue de toute nécessité l'hypothèse du physicien, du chimiste, du naturaliste, etc. ; car on ne peut imaginer qu'un effet puisse varier sensiblement sans que la cause elle-même subisse une variation ;

En troisième lieu, la continuité des fonctions : en algèbre, on dit qu'une fonction $f(x)$ est continue, lorsqu'on peut trouver, pour toute valeur de x, un nombre h tel que la valeur absolue de la différence $f(x-h) - f(x)$ puisse être rendue plus petite qu'un nombre donné à l'avance et aussi petit que l'on voudra ;

Enfin, en quatrième lieu, la permanence que présentent dans leur forme essentielle les relations algébriques relatives aux phases successives d'un même phénomène et qui subsiste même après une interruption passagère d'existence éprouvée pour quelques éléments indispensables ou accessoires de la question mise à l'étude. Ce principe de continuité ou de permanence des relations métriques ou descriptives des figures a été introduit par Poncelet, qui en a fait la base de son Traité des propriétés projectives des figures. Il admet que ces relations, appartenant à une figure, demeurent dans leur forme explicite applicables à toutes les situations possibles de la figure ; ce principe, dont il fait seulement une méthode d'induction, tient à ce que la ou les relations de la figure en question *sont susceptibles d'une définition qui subsiste dans toute position de la figure.*

— Dr. internat. *Continuité du voyage.* La théorie de la continuité du voyage est intimement liée à la question de la contrebande de guerre. V. CONTREBANDE. Quand un navire transporte des marchandises susceptibles d'être considérées comme contrebande de guerre, une fraude est possible : la destination apparente du navire ou de la cargaison peut être un port neutre assez rapproché d'une place ennemie pour qu'on les fasse aisément parvenir à cette place. La théorie de la continuité du voyage a pour but de déjouer cette fraude : la capture, soit du navire, soit de la cargaison, soit des marchandises transportées en contrebande est licite, si certaines présomptions démontrant la manœuvre frauduleuse sont réunies (fausse destination donnée aux marchandises ; dissimulation des nom et qualité de l'expéditeur véritable ; le port neutre est un centre de contrebande ; etc.).

CONTINÛMENT [*man*] adv. D'une manière continue.

Contiones latinæ, harangues latines empruntées à Tite-Live, Quinte-Curce, Salluste, Tacite, réunies en volume au XVIe siècle par Henri Estienne, et que l'on traduit en classe de première. (*Par abrév.* N. m. : *Un Contiones,* le volume lui-même.)

Contomonobolon.

CONTOMONOBOLON n. m. (du gr. *kontos,* pieu, et *monobolon,* sorte de saut). Antiq. gr. Exercice qui consiste à sauter en s'appuyant sur une perche.

CONTONDANT [*dan*], **E** adj. (de *contondre*). Qui blesse sans couper : *Un bâton, un marteau sont des instruments* CONTONDANTS.

— ANTON. **Tranchant.**

CONTONDRE v. tr. (lat. *contundere ;* de *cum,* avec, et *tundere,* frapper). Contusionner, blesser sans percer ni couper. (N'est plus us. qu'aux partic. CONTONDANT, CONTUS.)

CONTORÈSE n. m. Membre d'une des sectes de l'hérésie albigeoise.

CONTORNIATE n. m. (mot ital. ; de *contorno,* contour). Numism. Nom donné, au XVIIe siècle, à des médaillons romains, à cause de la bordure ou contour en creux qui les caractérise. (Ce sont des pièces coulées, de 35 à 40 mm. de diamètre. On les voit apparaître dans l'Empire d'Occident depuis le règne de Constantin. Leurs types sont très variés : effigies commémoratives, scènes de jeux du cirque, etc. On suppose qu'ils servaient de billets d'entrée à l'amphithéâtre, ou bien de talismans, ou encore de médailles de récompense, ou de pions de damier.) [On dit aussi CONTOURNIATE.]

Contorniates.

CONTORSILE adj. (du lat. *cum,* avec, et *tortus,* tordu). Bot. *Feuille contorsile,* Celle dont le pétiole est susceptible de torsion.

CONTORSION n. f. (lat. *contorsio ;* de *cum,* avec, et *torsio,* torsion). Action de tordre : *La* CONTORSION *d'une lame métallique.* (Peu us.)

— Torsion violente des muscles, des membres : CONTORSION *des bras.* || Etat d'un corps ou d'un membre ainsi tordu : *La* CONTORSION *de l'épine dorsale constitue ce qu'on appelle vulgairement la bosse.*

— *Par extens.* Geste outré, ridicule ; grimace : *La* CONTORSION *enlaidit. Et je ne hais rien tant que les* CONTORSIONS *De tous ces grands faiseurs de protestations.* (Molière.)

— Fig. *Donner une contorsion à la vérité,* La fausser, la dénaturer.

CONTORSIONNER [*si-o-né*] v. tr. Tordre, livrer à des contorsions : CONTORSIONNER *ses membres.*

— ***Se contorsionner,*** v. pr. Faire des contorsions.

CONTORSIONNISTE [*si-o-nisst'*] n. Acrobate qui fait des contorsions devant un public.

CONTORTÉES [*té*] n. f. pl. Classe de plantes, renfermant les genres qui ont une corolle gamopétale, en préfloraison tordue ou contournée. (Elle comprend les familles des *apocynées, convolvulacées,* etc.)

CONTOUR n. m. (du préfixe *con,* et de *tour*). Ligne qui marque le tour d'un corps, d'un objet quelconque. Circuit, enceinte : *Le* CONTOUR *d'une colonne, d'un dôme, d'une ville.* [Ruisseaux qui] *Tracent en serpentant le* CONTOUR *du vallon.* (Lamartine.)

— Ligne dont la forme détermine celle des reliefs : *Les* CONTOURS *d'une draperie. Des* CONTOURS *arrondis ;* et au fig. : *Style qui a des* CONTOURS *moelleux, élégants, purs, mous,* etc.

— Art milit. Garniture du drapeau et de l'épaulette.

— N. m. pl. Environs : *Les* CONTOURS *de Paris.* (Vx.)

— ANTON. **Intérieur, milieu.**

— ENCYCL. On nomme *contour apparent* d'un corps la ligne de contact de ce corps avec le cône dont les génératrices seraient tangentes à sa surface et dont le sommet serait au point de vue ou à l'œil de l'observateur. C'est ce contour apparent que figurent les dessins ordinaires ou perspectifs.

On nomme aussi « contour apparent » d'un corps par rapport à un plan la trace sur ce plan du cylindre circonscrit au corps et dont les génératrices seraient perpendiculaires au plan. Ce contour apparent est celui que l'on représente en géométrie descriptive. Il se confond avec le contour apparent perspectif dans le cas particulier où le point de vue est à une distance infinie du plan du tableau.

— Art décor. En ameublement, on appelle *contour* toute ligne qui accompagne, borde et renforce la ligne extérieure d'un objet. — On appelait *rideau à double contour,* aux XVIIe et XVIIIe siècles, un rideau dont les gros plis, parallèles à la bordure extérieure, accentuaient l'opacité.

En céramique, on appelle *contour* une petite saillie qui suit le rebord et en accentue la forme, ou bien encore les ondulations de la forme elle-même ; c'est dans ce dernier sens qu'il faut entendre que les contours du style Louis XV sont chantournés.

CONTOURNABLE adj. Qui peut se contourner.

— *Fig.* Flexible : *La raison humaine est un outil souple,* CONTOURNABLE *et accommodable à toute figure.* (Montaigne.)

CONTOURNAGE n. m. Action de contourner, de donner des contours forcés.

CONTOURNEMENT [*man*] n. m. Action de contourner ou de se contourner ; manière dont une chose est contournée. (Peu us.)

— Chem. de f. *Ligne de contournement,* Celle qui évite une agglomération.

CONTOURNER [*né*] v. tr. Donner un contour à : CONTOURNER *le torse d'une statue.* CONTOURNER *des volumes.* CONTOURNER *un vase.* || Donner un tour forcé, peu naturel, déformer : CONTOURNER *ses figures.* CONTOURNER *un bras ;* et au fig. : CONTOURNER *ses phrases, son style.* CONTOURNER *la vérité.* || *Par extens.* Déformer en courbant : *La chaleur* CONTOURNE *le bois. La maladie lui* A CONTOURNÉ *la taille.*

D'argent à un lion rampant de gueules contourné.

— Suivre les contours, faire le tour de : *Le canal de Suez dispense de* CONTOURNER *l'Afrique pour aller aux Indes.* || Entourer, être disposé autour : *Le lierre* CONTOURNE *le tronc des arbres.*

— Métall. Arrondir une pièce quelconque.

— Monn. *Contourner une pièce, une médaille,* La graver en creux avec un relief très peu prononcé.

D'argent au chevron contourné d'azur, accompagné de trois croissants contournés de gueules.

— ***Contourné, e,*** part. pass. du verbe *Contourner.* Qui est forcé dans ses contours, peu naturel : *Style* CONTOURNÉ.

— Blas. Se dit des animaux représentés de profil et qui regardent à sénestre. (Tout le corps de l'animal peut être contourné, ou bien le corps peut être dirigé à dextre et la tête à sénestre ; dans ce dernier cas, la tête seule est dite *contournée.*) || Attribut du chevron ou du pairle, dont la pointe est dirigée vers le milieu du flanc sénestre.

— Minér. Se dit des substances dont les cristaux semblent avoir subi dans leurs faces des inflexions qui ont plié ou déplacé leurs plans : *Aragonite* CONTOURNÉE. *Chaux carbonatée* CONTOURNÉE.

— Numism. *Médaillon contourné,* Médaillon tourné en creux, avec un cercle saillant sur les bords.

— ***Se contourner,*** v. pr. : *Clown qui* SE CONTOURNE *de mille façons.*

— Au sens passif : *Taille qui* SE CONTOURNE *par la maladie.* (Peu us.)

CONTOURNIATE adj. Numism. Syn. de CONTORNIATE.

CONTRABOUT ou **CONTRE-ABOUT** [*bou*] n. m. Dr. anc. Syn. de CONTRE-PAN. V. ce mot.

CONTRACTABLE [*trak*] adj. Qui peut se resserrer : *Organe* CONTRACTABLE. (On dit mieux CONTRACTILE.) || Qui peut être contracté : *Obligation* CONTRACTABLE. (Peu us.)

CONTRACTANT [*trak-tan*], **E** adj. et n. Qui contracte : *Les parties* CONTRACTANTES. *Les* CONTRACTANTS.

CONTRACTATION [*trak-ta-si-on*] n. f. Action de faire un contrat. (Peu us.)

— Dr. anc. Tribunal qui, dans quelques villes d'Espagne, jugeait les questions relatives au commerce des Indes : *La* CONTRACTATION *de Cadix.*

CONTRACTE [*trakt'*] adj. (du lat. *contractus,* resserré ; de *cum,* avec, et *tractus,* tiré). Se dit, en grammaire, des mots qui resserrent en une seule syllabe les syllabes que leur donneraient les règles des déclinaisons, des conjugaisons ou de la syntaxe : « *Au* » *et* « *du* » *sont, en français, des articles* CONTRACTES *qui remplacent* « *à le* » *et* « *de le* ». V. CONTRACTER.

— Gramm. gr. *Noms* et *Adjectifs contractes,* Ceux dont le radical est terminé par deux voyelles qui se contractent (*mnâ* pour *mnâ-a*), ou dans lesquels la première voyelle de la désinence se contracte avec la voyelle finale du radical (*téikhous* pour *téikhe-os*). || *Verbes contractes,* Ceux dont le radical est terminé par les voyelles *a, e* ou *o,* qui se combinent avec la voyelle thématique *e* ou *o* (*timômen* pour *timâ-o-men*).

CONTRACTER [*trak-té*] v. tr. (de *contraction*). Réduire en un volume moindre, resserrer : *Le froid* CONTRACTE *les corps. La fureur* CONTRACTE *les muscles du visage.*

— Former un lien, et spécialement un lien moral ; s'engager envers quelqu'un par contrat : CONTRACTER *amitié.* CONTRACTER *des dettes.* CONTRACTER *un bail.*

— *Par extens.* Joindre à soi, attacher à soi, acquérir, gagner : CONTRACTER *une habitude, un vice.* CONTRACTER *une maladie. Vin qui a* CONTRACTÉ *un mauvais goût.*

— Gramm. Réunir en une seule voyelle, en une seule syllabe, deux ou plusieurs voyelles ou syllabes.

— ***Contracté, e,*** part. pass. du verbe *Contracter.*

— Gramm. Réuni en une seule syllabe ou une seule voyelle longue. En français, les articles contractés sont : *au* (pour *à le*), *aux* (pour *à les*), *du* (pour *de le*), *des* (pour *de les*). — On contracte l'article : 1° devant les mots pluriels : AUX *amis,* DES *villes ;* 2° devant un mot masculin singulier commençant par une consonne ou un *h* aspiré : DU *village,* AU *hameau.*

— ***Se contracter,*** v. pr. — Au sens passif : *Les poumons* SE CONTRACTENT.

— Etre fait, s'acquérir : *Les dettes* SE CONTRACTENT *trop facilement. Les vices* SE CONTRACTENT *plus habituellement dans les villes.*

CONTRACTEUR [*trak*] n. m. Ustensile en fer, qui sert de chenet pour faire cuire des viandes à la broche.

CONTRACTIF [*trak*], **IVE** adj. Qui détermine une contraction : *Force* CONTRACTIVE.

CONTRACTILE adj. Physiol. Qui peut se contracter ou contracter : *La fibre des muscles est* CONTRACTILE.

— ANTON. **Dilatable, expansible, extensible.**

CONTRACTILITÉ [*trak*] n. f. (de *contractile*). Faculté de se contracter : CONTRACTILITÉ *des fibres.*

— Physiol. Propriété que possède la matière vivante de changer de forme sans changer de volume, sous l'influence d'une excitation. (C'est une modalité de l'*irritabilité.*)

— ANTON. **Dilatabilité, expansibilité, extensibilité.**

— ENCYCL. *Contractilité musculaire.* La fibre musculaire, lisse ou striée, est le type de la matière vivante contractile. Mais il ne faut pas confondre son élasticité, qui entraîne, en partie, le *tonus musculaire,* avec la contractilité. Celle-ci se traduit par un changement de forme mais non de volume, l'accroissement du petit axe compensant exactement celle du grand axe. Cette variation de forme naît à la plaque motrice, se propage comme une onde et passe par tous les points de la fibre qu'elle dilate successivement et qui reprennent ensuite graduellement leurs dimensions de repos ; elle semble résulter, dans la fibre striée notamment, d'une modification dans son arrangement moléculaire, car, lorsqu'elle se produit, l'aspect des segments de la fibre change notablement : les segments clairs ou isotropes s'élargissent, tandis que les segments sombres ou anisotropes paraissent se rétracter en boule.

Pour que la contractilité se manifeste, il faut que le muscle reçoive une excitation du dehors. Même privé de ses connexions, il réagit aux excitants artificiels, notamment à l'électricité, ce qui prouve que la contractilité est une propriété de la fibre musculaire. Mais la contractilité du muscle en place, sur l'être vivant, ne peut s'exprimer que s'il garde ses connexions nerveuses intactes, et par celles-ci. Néanmoins, certaines conditions favorisent la contractilité ; et surtout, la circulation sanguine et la chaleur. En effet, l'anémie du muscle par ligature de ses vaisseaux diminue ou supprime la contractilité, parce qu'elle empêche d'une part l'arrivée de l'oxygène, de l'autre l'élimination des déchets de fonctionnement ; de même, une température basse conserve plus longtemps la contractilité, qu'une température élevée, parce que, dans le premier cas, les réactions sont moins énergiques que dans le second où, par suite, la fatigue se produit plus vite. Enfin, la persistance de la contractilité varie avec les muscles. Chez l'homme et les mammifères, c'est l'oreillette droite qui la conserve le plus longtemps ; aussi lui a-t-on donné le nom de *ultimum moriens* (mourant en dernier).

CONTRACTION [*trak-si-on*] n. f. (lat. *contractio*). Diminution de volume par resserrement : *La* CONTRACTION *des muscles.* || *Fig.* Contrainte : *La* CONTRACTION *des désirs, des passions.* (Peu us.)

— Géol. V. la partie *encycl.*

— Gramm. Réduction de deux ou plusieurs voyelles, de deux syllabes, en une seule : *La* CONTRACTION *joue un grand rôle dans les déclinaisons et les conjugaisons grecques.*

— Phys. *Contractions de la veine fluide,* Etranglement que l'on observe sur une colonne liquide ou gazeuse qui s'échappe par un orifice percé dans une paroi mince.

— ANTON. **Dilatation, expansion, extension, prolongement** ou **allongement.** — En gramm., **Diérèse.**

— ENCYCL. Physiol. *Contraction musculaire.* Pour que le muscle manifeste ses propriétés contractiles, il faut qu'il reçoive une excitation extérieure à lui. L'excitant physiologique du muscle en place est l'influx nerveux, comme en témoignent les expériences faites par Cl. Bernard au moyen du curare. Ce poison laisse intacte la conduction nerveuse dans le nerf moteur et la contractilité du muscle, mais rompt la contiguïté des neurones moteurs et de la fibre musculaire dans la plaque motrice, de sorte que, chez un animal intoxiqué par le curare, l'influx ne pouvant plus passer dans le muscle, celui-ci cesse de pouvoir se contracter. Toutefois, il existe des excitants artificiels du muscle séparé de ses connexions, et avant tout l'électricité.

La contraction musculaire a été étudiée à l'aide d'appareils appelés *myographes,* en se servant comme excitant de l'électricité. Elle ne se produit qu'au moment de l'ouverture ou de la fermeture du courant. L'excitabilité du muscle varie suivant l'intensité et la durée du courant. Quoi qu'il en soit, la contraction ou *secousse musculaire* s'inscrit sur le cylindre du myographe sous forme d'une courbe à trois phases : 1° une phase rectiligne, répondant au temps qui s'écoule entre le moment de l'excitation et le début de la contraction : c'est la *période latente* ou *temps perdu ;* elle est très courte (5 à 10 millièmes de seconde), mais moins courte dans les muscles lisses que dans les muscles striés ; 2° une phase ascendante ou période de raccourcissement du muscle ; 3° une phase descendante ou période de relâchement, durant laquelle le muscle revient à son état primitif. Théoriquement, ces deux périodes ont une durée égale (5 centièmes de seconde), mais, quand une excitation survient immédiatement après une autre, la contraction seconde est plus forte que la première, la troisième que la seconde, et ainsi de suite : l'excitabilité du muscle est donc augmentée par ces excitations successives. Il en résulte qu'une excitation trop faible isolément pour produire la contraction finit par l'amener si on la répète à des intervalles assez rapprochés : c'est la *sommation* ou *addition latente.* Quand l'excitation est très forte, la contraction et la décontraction sont séparées par un intervalle de temps, au lieu de se succéder immédiatement ; on dit alors qu'il y a *contracture.* Ces divers phénomènes sont produits par des excitations lancées à de plus grands intervalles que la durée de la secousse elle-même. Si on lance une nouvelle excitation pendant que le muscle se contracte, il n'y a pas deux secousses successives mais une seule, à la fois plus ample et plus longue ; si cette seconde excitation parvient au muscle au moment où il se relâche, la décontraction ne s'achève pas et il y a, de par la sommation, une seconde contraction, plus forte que la première. Enfin, si les excitations se succèdent assez rapidement pour que la contraction antérieure ne puisse s'achever, le muscle entre en contraction permanente ou *tétanos physiologique,* imparfait quand les secousses sont incomplètement fusionnées, parfait quand elles le sont complètement. La durée de la secousse musculaire étant, chez l'homme, de 1 dixième de seconde, il faut donc plus de dix excitations par seconde pour produire le tétanos. Toutefois, lorsque les excitations sont très fréquentes (1.500 à 2.000 par seconde), le muscle ne se contracte plus de façon apparente, bien qu'il entre en vibration. C'est pourquoi les courants de haute fréquence peuvent traverser l'organisme sans produire d'effets nuisibles.

— Géol. *Théorie de la contraction.* Elie de Beaumont (1829, puis 1852) a invoqué la diminution graduelle du rayon terrestre sous l'action du refroidissement du globe comme la cause, le moteur de la déformation donnant naissance aux chaînes de montagnes. Cette hypothèse paraît aujourd'hui insuffisante ; peut-être même est-elle foncièrement fausse, quelques géologues modernes pensant au contraire que la Terre a une tendance à se réchauffer progressivement.

— Phys. *Contraction des veines liquides.* Torricelli (1643) a établi par expérience le résultat suivant : *En supposant égalité de pression sur la surface libre d'un liquide et à un orifice percé en mince paroi, la vitesse d'écoulement est indépendante de la nature du liquide et proportionnelle à la racine carrée de la charge comptée sur le centre de gravité de l'orifice.* L'intensité de la pesanteur étant représentée par *g,* et la hauteur de la surface libre au-dessus du centre de gravité de l'orifice par *h,* on a $v = \sqrt{2\,gh}$.

Cette règle a été démontrée par D. Bernoulli. Le débit calculé en opérant le produit de cette vitesse par l'aire de l'orifice ne répond pas au débit mesuré. Newton a observé que, pour un orifice circulaire, la section de la veine va en diminuant jusqu'à une distance environ égale au rayon ; au delà, la veine forme une série de nœuds et de ventres de moins en moins marqués, et, grâce au mouvement vibratoire de ses molécules, se désagrège en gouttelettes isolées (*fig.* 1). Le rapport des débits mesuré et calculé est égal à celui des sections contractée et réelle, et vaut environ 0,62. La contraction a été étudiée par Savart, puis par Poncelet et Lesbros : elle doit être attribuée à la tension superficielle (capillarité) ; si l'orifice cesse d'être circulaire, la veine présente la particularité dite d'*inversion ;* en raison des différences d'énergie dans les filets, la section se modifie suivant les distances à l'orifice (*fig.* 2), les parties saillantes finissent par être en regard des rayons minimums ; puis l'inversion se produit de nouveau, et ainsi de suite.

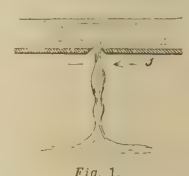

Fig. 1.

Fig. 2.

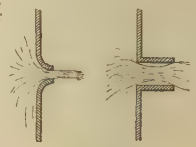

Fig. 3. *Fig.* 4.

La présence des ajutages modifie les résultats précédents ; la théorie en est complexe, et le rendement est plus ou moins élevé suivant que l'ajutage reproduit la forme normale du jet (*fig.* 3), ou bien qu'il est cylindrique (*fig.* 4) ou conique divergent (*fig.* 5).

Fig. 5.

CONTRACTUEL [*trak*], **ELLE** adj. (du lat. *contractus,* contrat). Stipulé par contrat, relatif à un contrat : *Institution* CONTRACTUELLE.

CONTRACTUELLEMENT [*trak, man*] adv. D'une manière contractuelle.

CONTRACTURE [*trak*] n. f. (du lat. *contrahere,* resserrer). Méd. Contraction et rigidité prolongées et involontaires d'un ou de plusieurs muscles, sans lésions des fibres musculaires. V. CONTRACTION MUSCULAIRE.

— Archit. Rétrécissement, diminution de l'épaisseur du fût d'une colonne dans sa partie supérieure.

— ENCYCL. Méd. La *contracture* est l'effet d'une excitation forte, partie des centres nerveux, mais qui peut avoir sa source dans une excitation périphérique. Aussi l'observe-t-on dans un grand nombre de maladies, dans les affections cérébrales et spinales, les névrites et les lésions traumatiques des nerfs, dans la chorée, l'hystérie, la myosite ; ou à la suite de luxations, de fractures, de la fatigue, d'un coup de froid, etc. Les contractures sont de durée variable suivant la cause ; elles sont pénibles, parfois très douloureuses et, si elles se prolongent, peuvent entraîner la dégénérescence musculaire et l'ankylose en position vicieuse. Le traitement est causal. Le massage, la mécanothérapie, l'électricité peuvent aider à la résolution. Dans l'hystérie, la psychothérapie fait cesser rapidement les contractures.

CONTRACTURER [*trak, ré*] v. tr. (de *contracture*). Archit. Rétrécir vers le haut (le fût d'une colonne).

— Pathol. Déterminer la contracture d'un muscle.

— ***Se contracturer,*** v. pr. — Au sens passif. Devenir contracturé.

CONTRADA, comm. d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino) ; 2.055 hab.

CONTRADETTE [*dèt'*] n. f. (de l'ital. *contra,* contre, et *detto,* dit). Chancell. rom., Opposition, contradiction.

CONTRADICTEUR [*dik'*] n. (lat. *contradictor ;* de *contradictum,* supin de *contradicere,* contredire). Celui ou celle qui contredit : *Un éternel* CONTRADICTEUR. *Aucune renommée ne s'élève sans* CONTRADICTEURS. (Chateaubriand.)

— Dr. Représentant de l'adversaire dans un procès : *Acte sans* CONTRADICTEUR.

— ENCYCL. Le *contradicteur légitime* était, dans une théorie aujourd'hui abandonnée, le membre de la famille ayant qualité pour défendre, au nom de celle-ci, dans un procès en réclamation d'état. Le jugement obtenu contre lui avait autorité contre tous.

CONTRADICTION [*dik-si-on*] n. f. Action de contredire : *Le pouvoir n'admet pas la* CONTRADICTION. *La* CONTRADICTION *doit éveiller l'attention et non pas la colère.* (La Rochefoucauld.)

— Action de se contredire, de se mettre en opposition avec ce qu'on a dit ou fait : *Les* CONTRADICTIONS *d'un accusé. L'esprit humain est la* CONTRADICTION *même.* (Montesquieu.) *Quel chaos, quel sujet de* CONTRADICTIONS [que l'homme]. (Pascal.)

— *Fig.* Opposition, incompatibilité entre deux choses : *Etre et n'être pas implique* CONTRADICTION. *Paroles en* CONTRADICTION *avec les actes.*

— *Particulièrem.* Obstacle, empêchement : *Les* CONTRADICTIONS *n'empêchent pas l'homme fort d'arriver.*

— *Esprit de contradiction,* Disposition à contredire : *Avoir l'*ESPRIT DE CONTRADICTION. || Plaisir de faire le contraire de ce que les autres désirent : *Faire une chose par* ESPRIT DE CONTRADICTION.

— *Mettre en contradiction,* Faire tomber dans des

contradictions ; montrer les contradictions de: *Toutes les institutions qui* METTENT *l'homme* EN CONTRADICTION *avec lui-même ne valent rien.* (J.-J. Rousseau.)

— Dr. Contestation élevée contre un droit, une prétention, une allégation.

— Dr. féod. Notification par laquelle un tenancier censitaire déclinait une juridiction seigneuriale, et déclarait posséder allodialement.

— Hist. sainte. *Eau de contradiction*, Eau que Moïse fit jaillir du rocher d'Horeb, en le frappant de sa verge.

— Logiq. Opposition entre deux propositions contradictoires. V. CONTRADICTOIRE.

— *Sans contradiction*, loc. adv., Sans opposition.

— ANTON. **Accord, concert.**

— ENCYCL. Philos. Le *principe de contradiction* est une des lois formelles (c'est-à-dire essentielles) de la pensée. Il s'énonce ainsi : *la même chose, considérée sous le même rapport, ne peut pas à la fois être et ne pas être;* ou encore : *considérée sous le même rapport elle ne peut à la fois posséder et ne pas posséder un même attribut.*

Le principe de contradiction est une conséquence immédiate du principe d'identité : *ce qui est; une chose est elle-même.* Et il a pour conséquence immédiate le principe du tiers exclu : *une chose, considérée dans le même rapport, est ou n'est pas; elle possède tel attribut ou ne le possède pas; entre les deux pas de milieu.*

Hamilton dit que le principe de contradiction devrait s'appeler principe de *non-contradiction* puisqu'il ordonne de ne pas se contredire. On a répondu que ce principe n'est pas un précepte mais une loi, qui signifie que le « contradictoire » est le signe du « faux ». Contrairement à la plupart des métaphysiciens, Hegel a contesté la valeur du principe de contradiction comme loi absolue de la pensée ; il n'y a vu que la loi de la pensée discursive et abstraite, qui n'est pas la pensée absolue : la pensée absolue concilie les contraires par lesquels est obligée de passer la pensée discursive. Renouvier et le néo-criticisme français veulent, au contraire, faire du principe de contradiction la règle rigoureuse de toute métaphysique.

Contradictions économiques (SYSTÈME DES) ou *Philosophie de la Misère*, par P.-G. Proudhon (1846). Dans ce livre capital, Proudhon cherche à démontrer que la société économique moderne repose essentiellement sur une série d'antinomies qui s'engendrent l'une l'autre. La concurrence, nécessaire, détruit la liberté, et se détruit elle-même ; le monopole qui en résulte aboutit au bouleversement du travail ; le commerce, qui doit être libre, devient nécessairement protégé ; la propriété privée, qui naît naturellement, devient le vol ; la communauté se détruit elle-même par les lois qui sont nécessaires pour l'établir ; etc.

CONTRADICTOIRE [*dik*] adj. Qui implique contradiction : *Opinions* CONTRADICTOIRES. *Tête vide et babil intarissable ne sont pas choses* CONTRADICTOIRES. *Proposition* CONTRADICTOIRE *à...*

— Dr. Se dit des jugements rendus après conclusions de l'une et de l'autre partie et qui s'opposent aux jugements *par défaut* ou sans contradicteur.

— *Substantiv.* et au masc. Terme contradictoire : *Parler et se taire, oui et non, sont des* CONTRADICTOIRES. || Au plur. *Les contradictoires*, Les choses incompatibles. || Au fém. Proposition contradictoire : *La* CONTRADICTOIRE *de chaque opinion est une vérité.* (J.-J. Rousseau.)

— ENCYCL. Log. Deux propositions sont dites *contradictoires* quand elles sont opposées à la fois en qualité et en quantité, c'est-à-dire quand elles sont : l'une affirmative universelle et l'autre négative particulière, ou bien l'une négative universelle et l'autre affirmative particulière. Exemple : Tous les hommes sont honnêtes ; — quelques hommes ne sont pas honnêtes. — Si l'une est vraie, l'autre est fausse ; si l'une est fausse, l'autre est vraie. En effet, entre l'universelle affirmative et la particulière négative il n'y a pas de milieu ; de même entre l'universelle négative et la particulière affirmative : s'il est faux de dire, par exemple, que tous les hommes sont honnêtes, il s'ensuit nécessairement qu'un au moins ne l'est pas, car entre *tous* et *tous moins un* il n'y a pas de milieu.

Il faut éviter de confondre les propositions « contradictoires» avec les propositions « contraires » ou « subcontraires ».

CONTRADICTOIREMENT [*dik, man*] adv. D'une manière contradictoire : *Arrêt rendu* CONTRADICTOIREMENT.

— ANTON. **Par contumace, par défaut.**

CONTRAIGNABLE [*trè-gn* mll., *abl'*] adj. Dr. Qui peut être contraint à faire quelque chose par voie légale : *Duclos recule tant qu'il peut, tout* CONTRAIGNABLE *qu'il est.* (Voltaire.)

CONTRAIGNANT [*trè-gn* mll., *an*], **E** adj. (de *contraindre*). Qui contraint, gêne, est pénible : *De* CONTRAIGNANTS *efforts. Une vie trop* CONTRAIGNANTE. *Des compagnies* CONTRAIGNANTES. (Mme de Sévigné.) [Vx.]

CONTRAIGNEMENT [*trè-gn* mll., *e-man*] n. m. Action de contraindre. (Vx.)

CONTRAIGNEUR [*trè-gn* mll., *eur*] n. m. Celui qui contraint. (Vx.)

CONTRAINDRE [*trindr'*] v. tr. (lat. *constringere;* de *cum*, avec, et *stringere*, étreindre. — Se conjugue comme *craindre*). Serrer, presser, mettre dans l'état de gêne : *Chaussures qui* CONTRAIGNENT *le patient au point de le faire souffrir.* (Vx.)

— Tenir dans la contrainte : *La pruderie* CONTRAINT *l'esprit.* (La Bruyère.) CONTRAINDREZ-VOUS *Néron jusque dans ses amours?* (Racine.)

— *Contraindre à* ou *de*, Amener par une pression vive à faire quelque chose : CONTRAINDRE *quelqu'un* À *l'obéissance.* CONTRAINDRE DE *quitter le pays. Et lui-même au torrent est* CONTRAINT DE *céder.* (Racine.)

— GRAMM. *Contraindre à* s'emploie de préférence si l'action de contraindre est envisagée comme exigeant de grands efforts, et *Contraindre de*, si cette action n'est considérable que dans son résultat.

— Dr. Obliger par les voies de droit : CONTRAINDRE *par corps.*

— V. intr. *Habit qui* CONTRAINT *au point de gêner.*

— Absol. : *La force* CONTRAINT, *elle n'oblige pas.*

— PROV. **La nécessité contraint la loi,** La nécessité oblige à l'enfreindre.

— ***Contraint*** [*trin*], ***e***, part. pass. du verbe *Contraindre.* Resserré, gêné : *Un homme né chrétien et français se trouve* CONTRAINT *dans la satire.* (La Bruyère.) || Peu naturel : *Peintre dont la manière à quelque chose de* CONTRAINT.

— Mus. *Basse contrainte*, Celle qui n'a qu'un motif très simple, très court, et qui se répète dans tout le cours du morceau.

— ***Se contraindre***, v. pr. *Qu'est-ce que savoir vivre? C'est savoir* SE CONTRAINDRE *sans contraindre les autres.* (P. Bouhours.) *L'impatient Néron cesse de* SE CONTRAINDRE. (Racine.) SE CONTRAINDRE *au travail.*

— Au sens passif : *Le génie ne peut* SE CONTRAINDRE.

— SYN. **Contraindre, forcer, nécessiter, obliger, violenter.** *Contraindre*, c'est restreindre la liberté, ne laisser le pouvoir de faire qu'une seule chose, qui n'est pas celle qu'on préfère. *Obliger*, c'est proprement contraindre quelqu'un, au nom d'un engagement, à faire quelque chose. *Forcer*, c'est contraindre par force. *Nécessiter*, c'est mettre quelqu'un dans la nécessité d'agir de telle ou telle façon. *Violenter*, c'est forcer brutalement, en employant la violence.

CONTRAINTE [*trint'*] n. f. (de *contraint*). Etat de ce qui se trouve resserré : *La* CONTRAINTE *de la chaussure, du corset.* || Action de contraindre, de réduire à : *Exercer une* CONTRAINTE. *Une femme qui n'est sage que par* CONTRAINTE. (Molière.) || Résultat de cette action : *Vivre dans une perpétuelle* CONTRAINTE. *C'est par là que l'on tient ses voisins en* CONTRAINTE. (Corneille.) || Gêne imposée par les bienséances, retenue : *Cependant voulez-vous qu'avec moins de* CONTRAINTE... (Racine.) *Agir sans* CONTRAINTE.

— Fig. : *La* CONTRAINTE *de la rime, de la mesure.*

— Dr. Acte qui a pour but de forcer quelqu'un à une chose : CONTRAINTE *par saisie de biens.* || *Contrainte par corps*, Voie d'exécution qui consiste à priver de la liberté la personne du débiteur, pour le contraindre à remplir ses engagements : *Exercer la* CONTRAINTE PAR CORPS.

— Fin. Mandement exécutoire, décerné contre un redevable de deniers publics ou de droits fiscaux, pour le mettre en demeure de payer et, à défaut de payement, donner ouverture aux poursuites. V. CONTRIBUTION.

— ENCYCL. Dr. Au point de vue de l'imputabilité en matière pénale, le mot *contrainte* s'entend de tout fait physique ou moral ayant forcé l'agent, par une oppression de sa volonté, à commettre un délit. Si la contrainte a été irrésistible, il n'y a ni crime ni délit.

D'autre part, on nomme *contrainte par corps* le droit d'un créancier de faire emprisonner son débiteur, pendant un certain temps, pour le forcer à acquitter sa dette : c'est la saisie de la personne même. La contrainte par corps a été abolie par la loi du 22 juillet 1867 ; actuellement, elle n'est appliquée, en principe, que pour garantir le recouvrement des condamnations pécuniaires (amendes, restitutions, dommages-intérêts, frais) prononcées à raison d'un crime, d'un délit ou d'une contravention.

CONTRAIRE [*trèr'*] adj. (lat. *contrarius;* de *contra*, contre). Qui est contre, opposé, en désaccord : *Les partis, Les intérêts* CONTRAIRES. *Courir en sens* CONTRAIRE. *Evénement* CONTRAIRE *aux prédictions. Parole* CONTRAIRE *à la vérité. Le mal, pour bien des gens, c'est uniquement ce qui est* CONTRAIRE *à la loi.* || Défavorable, nuisible : *Le café est* CONTRAIRE *aux personnes trop nerveuses. Sort* CONTRAIRE. || Hostile : *Chacun de nous a quelqu'un qui lui est* CONTRAIRE.

— *Etre contraire à soi-même*, Etre en contradiction avec soi-même ; agir contre ses propres intérêts.

— *Au contraire, Tout au contraire*, loc. adv. Loin de là, tout autrement.

— *Au contraire de*, loc. prép. Contrairement à : *Le feu se répand en tous sens,* AU CONTRAIRE DES *autres éléments.* (Voltaire.)

— Dr. rom. *Action contraire*, Celle qui naît accidentellement d'un fait postérieur au contrat dans les contrats synallagmatiques imparfaits. — Se dit par opposition à *action directe.*

— Géol. *Failles contraires*, Failles dont le rejet se produit en sens inverse. Elles délimitent alors soit un fossé synclinal, soit un horst anticlinal. || Se dit également de Failles dont le rejet se fait dans un sens inverse de celui de l'inclinaison des couches.

— Log. *Jugements, Propositions contraires*, Ceux qui énoncent deux choses contraires, comme : *Tout homme est juste, Tout homme est injuste.*

— Géom. *Théorème contraire.* Le théorème contraire d'un autre est un second théorème dans lequel l'hypothèse est la négation de l'hypothèse du premier et la conclusion, la négation de la conclusion du premier. Exemple : *Tout point situé sur la perpendiculaire élevée au milieu d'une droite limitée est équidistant des extrémités de cette droite.* Le théorème contraire s'énoncera ainsi : *Si un point n'est pas situé sur la perpendiculaire élevée au milieu d'une droite limitée, il n'est pas équidistant des extrémités de la droite.*

— Mus. *Mouvement contraire*, Celui qui procède à la fois du grave à l'aigu dans la basse ou dans le chant, et de l'aigu au grave dans le chant ou dans la basse, ou *vice versa* : *Il y a trois mouvements : le mouvement direct, le mouvement oblique, et le* MOUVEMENT CONTRAIRE. (Catel.)

— Substantiv. : *Ma bouche mille fois lui jura le* CONTRAIRE. (Racine.) *Les* CONTRAIRES.

— Fam. *Aller au contraire d'une chose*, S'y opposer, y contredire.

— Rhétor. *Contraires*, Lieux communs qui consistent à prouver sa thèse en montrant la fausseté et l'absurdité de la thèse contraire.

— ALLUS. LITTÉR. **Les contraires se guérissent par les contraires.** V. CONTRARIA CONTRARIIS CURANTUR.

— SYN. **Contraire, contradictoire, opposé.** V. CONTRADICTOIRE.

— ANTON. **Analogue, pareil, ressemblant, semblable. — Avantageux, favorable, propice.**

— ENCYCL. Log. On nomme *contraires* les deux propositions universelles : l'universelle *affirmative*, et l'universelle *négative;* par exemple : *Tous les hommes sont justes; Aucun homme n'est juste.* Si l'une est vraie l'autre est fausse, car elles s'excluent mutuellement, mais la fausseté de l'une n'entraîne point la vérité de l'autre : il est, en effet, logiquement possible qu'elles soient fausses toutes les deux et que la vérité réside exclusivement dans les propositions particulières, *quelques hommes sont justes; quelques hommes ne sont pas justes.*

Les philosophes anciens ont beaucoup creusé la question des contraires considérés non plus au point de vue de la logique des propositions, mais dans le sens de faits naturels directement opposés. Dans ces oppositions ils ont souvent voulu voir une loi, et dans cette loi le principe générateur des choses. Ce principe dont tout dérivait, pour l'un c'était le chaud et le froid, pour l'autre le pair et l'impair. Empédocle avait cru le trouver dans l'amour et la discorde. On attribue aux disciples de Pythagore une liste des contraires, dont Aristote se serait servi pour dresser sa table des *Catégories.*

CONTRAIREMENT [*trè-re-man*] adv. D'une manière contraire, en opposition.

CONTRALTISTE [*tisst'*] n. et adj. Se dit des personnes qui ont une voix de contralto.

CONTRALTO [mot ital.] ou **CONTRALTE** n. m. La plus grave des voix de femme : *Le* CONTRALTO *est au diapason de la voix de ténor, qu'elle surpasse en étendue.* V. VOIX. || Celle qui a cette voix : *La Malibran fut un admirable* CONTRALTO. || Pl. *Des* CONTRALTOS (ital. CONTRALTI) ou CONTRALTES.

Etendue de la voix de contralto.

— ENCYCL. La voix franche de *contralto* est d'une richesse, d'un velouté et d'un moelleux remarquables. Elle est plus fréquente en Italie qu'en France. Aussi les compositeurs italiens l'ont-ils beaucoup [illegible] souvent utilisée, écrivant souvent pour contralto le pr[illegible]mier rôle masculin de leurs ouvrages, que les chante[illegible] jouaient en travesti. Parmi les plus célèbres contr[illegible] citons Mmes Maupin, Malibran, de Méric-Lablache, Marietta Alboni, Viardot, etc.

CONTRANCHÉ, E adj. Se dit de fibres de certains arbres, comme le charme, qui sont contournées au lieu d'être droites comme dans le chêne. (Les bois contranchés ne peuvent servir que pour le chauffage.)

CONTRAPOSITION [*si-on*] n. f. Procédé indirect [illegible] opérer la conversion d'une proposition particulière [illegible]tive. (Elle consiste à ramener celle-ci à une partic[illegible] affirmative, que l'on convertit ensuite) : *Quelques anima[illegible]* [illegible]

CONTRAPUNTIQUE [*pon-tik'*] adj. Mus. Relatif au contrepoint : *Le style* CONTRAPUNTIQUE.

CONTRAPUNTISTE [*pon-tisst'*], **CONTRAPONTISTE** ou **CONTREPOINTISTE** [*pou-in-tisst'*] n. m. (ital. *contrappuntista*). Compositeur de musique qui connaît les règles du contrepoint.

Contraria contrariis curantur (*Les contraires se guérissent par les contraires*), maxime que la médecine c[illegible]sique oppose à celle de l'homéopathie : *Similia similibus* (Les semblables par les semblables).

CONTRARIANT [*ri-an*], **E** adj. Qui se plaît à contrarier : *Humeur* CONTRARIANTE. || Qui est de nature à contrarier : *Des événements* CONTRARIANTS.

— *Substantiv.* et au masc. Nom que l'on donna, en Angleterre, à ceux qui prirent parti, avec le comte de Lancastre, contre le roi Edouard II.

CONTRARIER [*ri-é*] v. tr. (de *contraire.* — Se conjugue comme *prier.*) S'opposer à, faire obstacle : CONTRARIER *les inclinations, la vocation de quelqu'un. Vent qui* CONTRARIE *la marche d'un navire.* || Causer du dépit, du déplaisir : *Cela me* CONTRARIE *vivement.* || Taquiner : *Homme qui aime à* CONTRARIER.

— *Contrarier des couleurs, des objets*, etc., Les dispo[illegible] de manière à obtenir opposition ou contraste.

— ***Contrarié, e***, part. pass. du verbe *Contrarier.* Qui éprouve du dépit : *Un homme* CONTRARIÉ. || Disposé en sens contraires : *Motifs* CONTRARIÉS.

— ***Se contrarier***, v. pr. — Avec réciprocité : *Lois qui* SE CONTRARIENT. *Enfants qui aiment à* SE CONTRARIE[illegible]

— Au sens passif : *Personne qui* SE CONTRARIE *pour rien.* || Etre placé alternativement en sens opposé : *Les assises de pierre de taille doivent* SE CONTRARIER.

— ANTON. **Aider, favoriser, contribuer.**

CONTRARIÉTÉ n. f. (lat. *contrarietas*). Opposition entre choses contraires : CONTRARIÉTÉ *d'humeur, de volonté, de goûts, de sentiments.* || Contradiction : *Nous ne sommes que mensonge, duplicité,* CONTRARIÉTÉ. (Pascal.) *L'imagination ne saurait inventer tant de diverses* CONTRARIÉTÉS *qu'il y en a naturellement dans le cœur de l'homme.* (La Rochefoucauld.) [Vx.]

— Ce qui s'oppose ; obstacle, traverse, difficulté, contretemps : *Susciter des* CONTRARIÉTÉS *à quelqu'un. Eprouver mille* CONTRARIÉTÉS. || Ennui, dépit : *Eprouver une vive* CONTRARIÉTÉ.

— *Esprit de contrariété*, Disposition à contrarier.

— Dr. *Contrariété d'arrêts*, Opposition existant entre deux arrêts rendus en dernier ressort sur la même cause. (La requête civile est alors ouverte aux parties pour obtenir la réformation de l'un d'eux.)

— Peint. *Contrariété de couleurs*, Opposition heurtée, emploi de couleurs dont le contraste est choquant.

CONTRASTANT [*trass-tan*], **E** adj. Qui contraste : *Figures, Couleurs* CONTRASTANTES.

— Minér. Se dit des substances cristallisant en rhomboïdes aigus qui offrent, relativement au noyau, une inversion d'angle rapportée à un rhomboïde plus obtus.

CONTRASTE [*trasst'*] n. m. (de l'ital. *contrasto*, lutte). Lutte, contestation (Vx.) || Effet produit par des choses qui se font opposition : CONTRASTE *d'ombres et de lumières.* CONTRASTE *de caractères.*

— Littér. Opposition entre des choses différentes ou opposées, que l'on cherche à faire valoir l'une par l'autre : *Le rôle de l'imposteur et celui d'Ariste font* CONTRASTE *dans le « Tartufe ».*

— Phys. *Contraste des couleurs*, Phénomène d'optique qui se produit chaque fois qu'on regarde en même temps deux objets colorés mis à côté l'un de l'autre.

— ANTON. **Analogie, ressemblance, similitude.**

— ENCYCL. Littér. Les *contrastes* sont des oppositions destinées à faire ressortir le caractère propre de deux choses différentes, par le fait même de leur rapprochement. Ils excitent plus fortement l'attention, en provoquant la comparaison.

Le *comique* lui-même est produit par un contraste.

Le rire est excité quand il y a disproportion entre la chose que nous voyons et l'idée que nous nous en formons ; entre ce que prétend être un personnage et ce qu'il est réellement ; entre le but qu'il poursuit et celui qu'il atteint.

Les auteurs dramatiques, depuis les Grecs, ont obéi instinctivement à la loi des contrastes en rapprochant dans une même action des caractères opposés. Molière en a fait un grand usage par une nécessité même du genre comique, et dans ses drames Victor Hugo a fait abus des contrastes : il a partout introduit le laid à côté du beau, le grotesque à côté du sublime. Marion Delorme, flétrie par ses amours passées, pure par son amour présent ; Triboulet, bouffon à la cour et père dans sa maison ; Lucrèce Borgia, belle au physique, difforme au moral, trouvent en eux-mêmes des oppositions bien tranchées. Mais ce moyen pourrait facilement devenir un procédé artificiel.

— Philos. Au point de vue métaphysique le contraste, c'est-à-dire l'opposition d'idées ou de faits antithétiques, est un principe générateur des choses, d'après certains systèmes de l'antiquité. V. CONTRAIRE.

Au point de vue psychologique le contraste, soit *simultané* soit *successif*, joue un rôle important dans les phénomènes de la vision. Parmi les associations, il y a des *associations par contraste*. Elles expliquent certains faits de la psychologie normale, tels que l'esprit de contradiction, certains changements rapides d'opinion, et, en pathologie, le délire de la négation, les auto-accusations de quelques fous.

Helmholtz et Hering en Allemagne, Paulhan et Ch. Henry en France, S. de Sanctis en Italie, sont parmi les philosophes qui ont étudié avec le plus de détails les phénomènes et les lois du contraste.

D'après un grand nombre de psychologues, les associations par contraste sont réductibles aux associations par ressemblance. Renouvier et Hamelin ont opposé à cette théorie paradoxale les arguments les plus décisifs.

CONTRASTER [*trass-té*] v. intr. Etre en contraste, en opposition frappante : *Caractères, Couleurs qui* CONTRASTENT. || A signifié Contredire.

— *Transitiv.* Mettre en contraste : CONTRASTER *les caractères dans une pièce.*

CONTRA-STIMULANT, CONTRA-STIMULATION, CONTRA-STIMULISME, CONTRA-STIMULISTE, CONTRA-STIMULUS. Méd. V. CONTRO-STIMULANT, etc.

CONTRAT [*tra*] n. m. (lat. *contractus*). Accord intervenu entre deux ou plusieurs personnes : *Dresser, Rédiger, Passer un* CONTRAT. *Les articles, Les clauses d'un* CONTRAT. || Acte authentique qui le constate : CONTRAT *notarié.* CONTRAT *sous seing privé.* CONTRAT *de mariage* (convention qui règle les rapports d'intérêt entre les époux). || *Spécialem.*, Acte *notarié.*

— *Contrat judiciaire*, Accord conclu entre deux parties devant le juge, et constaté dans un jugement.

— *Par extens.* Simple accord fondé sur la seule bonne foi : CONTRAT *verbal.* CONTRAT *tacite. Entre gens d'honneur, la parole est un* CONTRAT. (La Rochefoucauld.)

— Dr. V. la partie *encycl.*, et le mot QUASI-CONTRAT.

— Dr. commerc. *Contrat à la grosse.* V. GROSSE.

— Mar. *Contrat de bienfaisance*, Prêt garanti sur des objets embarqués, avec cette condition que, si ces objets périssent, la somme prêtée ne sera pas rendue, et qu'elle donnera droit à une prime dans le cas contraire.

— Politiq. *Contrat social*, Convention expresse ou tacite, qui, selon certains écrivains, règle les droits et les devoirs des citoyens entre eux et avec les gouvernements.

— SYN. **Contrat, accord, convention, marché, pacte, traité.** V. ACCORD.

— ENCYCL. Dr. D'après le Code civil (art. 1101), les *contrats* sont des conventions, c'est-à-dire des accords de volontés, qui ont pour but de créer des obligations. Cependant on emploie souvent indifféremment « contrat » et « convention ».

A la différence du droit romain, notre droit ne connaît plus la distinction entre les contrats de droit civil et les simples pactes, entre les contrats nommés et les contrats innommés. Tout accord de volontés non contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs a en principe force obligatoire.

Les principales variétés de contrats sont : 1° *synallagmatiques*, lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres ; *unilatéraux*, lorsqu'il n'y a d'engagement que d'un seul côté ; 2° *à titre onéreux*, lorsque le contrat est intéressé de part et d'autre ; *de bienfaisance* ou *à titre gratuit*, lorsque l'une des parties reçoit un avantage dont elle ne fournit pas la contre-valeur ; 3° *commutatifs* ou *aléatoires* (subdivision des contrats à titre onéreux), selon que l'équivalent fourni par chaque partie à l'autre est dès à présent fixé ou susceptible de varier (assurance) ; 4° *consensuels*, *réels* ou *solennels*, selon que le consentement suffit, qu'il faut une prestation ou que des formalités sont prescrites à peine d'inexistence du contrat ; 5° *principaux* ou *accessoires*, selon qu'ils existent par eux-mêmes, ou se rattachent nécessairement à un contrat antérieur (cautionnement, hypothèque).

Les règles générales relatives aux contrats se trouvent dans le titre III, liv. III du Code civil, qui mélange d'ailleurs les prescriptions relatives aux obligations à celles qui ont trait au contrat, acte juridique source de l'obligation.

Le Code établit quatre conditions essentielles pour la validité des contrats : le consentement des parties, la capacité de contracter, un objet certain, une cause licite. Les vices du consentement donnant lieu à une action en nullité sont : l'*erreur*, le *dol*, la *violence*, quelquefois la *lésion*.

Les contrats ou conventions tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits (C. civ., art. 1134). Ils doivent être interprétés de bonne foi. Les contrats ne produisent pas seulement des obligations ; ils transfèrent par eux-mêmes les droits réels, au moins dans les rapports des parties contractantes. Les contrats ne produisent pas d'effet à l'égard des tiers ; le droit moderne admet cependant de plus en plus largement la validité des stipulations pour autrui, et des contrats collectifs.

Dans les contrats synallagmatiques, les obligations réciproques qui en dérivent sont liées l'une à l'autre ; si l'une des parties n'exécute pas, l'autre partie a le droit de demander la résolution du contrat (art. 1184.) En matière civile, les contrats ne peuvent se prouver par témoins, lorsque la valeur du litige dépasse 150 francs. V. PREUVE.

Le *contrat de mariage* est celui par lequel les futurs époux règlent le régime de leurs biens. Ce contrat, en raison de son importance, obéit à un certain nombre de règles spéciales (C. civ., art. 1387 à 1398), relatives à sa *forme* : il doit être nécessairement passé par acte notarié ; à son *immutabilité* : aucun changement ne peut durant le mariage être apporté à ses stipulations ; à la *capacité* des parties : le mineur, habile à contracter mariage, peut faire lui-même son contrat avec l'assistance des personnes dont le consentement est requis pour le mariage ; à la *liberté* des parties qui peuvent adopter toutes conventions dans leur contrat, à condition de ne pas porter atteinte à la puissance maritale, aux droits du mari comme chef de la communauté, à la puissance paternelle, à l'ordre légal des successions, ou de façon générale à l'ordre public ; à la *publicité* du contrat : mention de son existence devant être faite dans l'acte même du mariage.

Contrat social (DU) *ou Principes du droit politique* (1762), livre célèbre, de J.-J. Rousseau. D'après l'auteur, la vie sociale repose sur un contrat : chaque contractant aliène sa liberté à la communauté, et s'engage à subir l'expression de la volonté générale. Le traité se divise en quatre livres qui traitent : le premier de la formation des sociétés et du pacte social, le deuxième de la souveraineté, le troisième du gouvernement, le quatrième des diverses institutions sociales : élections, hautes magistratures. L'ouvrage, où est nettement posé le principe de la souveraineté populaire, eut un grand retentissement, et, plus ou moins bien compris, inspira la plupart des politiques de la Révolution française.

Contrat de mariage (LE), tableau de Watteau, au musée de Madrid. — Le même sujet a été traité par Jan Van Steen (au musée de Brunswick), gravé par J.-C. Baquoy ; par Ryckaert (musée de Madrid) ; par Hogarth, à Londres, etc. Celui-ci peint, dans la suite intitulée *le Mariage à la mode*, un vieux marchand millionnaire donnant sa fille en mariage au fils d'un noble ruiné. Ce dernier montre au négociant, avec ostentation, son arbre généalogique. Tandis que le fiancé regarde distraitement d'un autre côté, la jeune fille écoute les galanteries d'un jeune tabellion. (V. planche *Beaux-Arts XXXVII.*)

CONTRATÉNORE ou **CONTRATÉNOR** n. m. Syn. peu usité de HAUTE-CONTRE.

CONTRAVARIANT n. m. Math. V. INVARIANT.

CONTRAVENTION [*van-si-on*] n. f. (de *contrevenir*). Infraction à une loi, à un contrat, etc. || *Spécialem.* Infraction qui ne relève que des tribunaux de simple police : *En matière de* CONTRAVENTION, *la bonne foi ne peut être alléguée devant le juge.*

— ENCYCL. Dr. Le Code pénal désigne sous le nom de *contraventions* les infractions les plus légères, celles qui sont passibles des peines de police (amende de 1 à 15 fr., emprisonnement de 1 à 5 jours, celui-ci réservé presque exclusivement aux récidivistes), et qu'en qualité de contravention de simple police, de la compétence du tribunal de simple police, on oppose aux crimes, de la compétence de la cour d'assises, et aux délits correctionnels, de la compétence du tribunal correctionnel. Certaines ont leur siège au Code pénal lui-même qui, dans son livre IV, les répartit, d'après leur gravité, en trois classes, et formule les règles qui les régissent, spécialement au point de vue de la récidive. D'autres, encore plus nombreuses, ont leur base dans les lois spéciales et les règlements, ceux-ci sanctionnés par la disposition générale de l'art. 471 15° C. pén. aux termes duquel « seront punis d'amende, depuis 1 franc jusqu'à 5 francs inclusivement... ceux qui auront contrevenu aux règlements légalement faits par l'autorité administrative ».

En doctrine et en jurisprudence on a parfois, non sans danger, englobé sous le nom de « contraventions » même les délits correctionnels que certaines lois spéciales (lois sur les douanes, la chasse, la police des chemins de fer, etc.) punissent sans s'inquiéter de la bonne ou de la mauvaise foi de l'agent, et qui par là se rapprochent des contraventions de simple police.

CONTRAVENTIONNEL [*van-si-o-nèl'*] **ELLE** adj. Qui a le caractère d'une contravention.

CONTRAYERVA n. f. (mot espagn.) Espèce de dorsténie, dont la racine est parfois employée contre la morsure des serpents.

CONTRE prép. (lat. *contra*). Marque la proximité, le contact, la rencontre : *Sa maison est* CONTRE *la mienne. Echelle dressée* CONTRE *le mur. Sièges placés l'un* CONTRE *l'autre. Se heurter front* CONTRE *front.* || L'opposition à quelqu'un ou à quelque chose : *Lutter* CONTRE *les tyrans. Nager* CONTRE *le courant. S'assurer* CONTRE *l'incendie. Parler* CONTRE *son intérêt.* || Le contraire : *Agir* CONTRE *la coutume*, CONTRE *son devoir.* || La proportion, la comparaison : *Il y a dix hommes qui mangent le revenu des terres* CONTRE *un laboureur.* (Montesquieu.) *Qu'est-ce que la douleur* CONTRE *tant de gloire?* || L'échange : *Echanger sa montre* CONTRE *une autre.*

— *Naviguer contre vent et marée*, Avoir le vent debout et la marée contraire ; et au fig. *Aller contre vent et marée*, Poursuivre ses projets en dépit de tous les obstacles.

— *Adverbial.* Contact, opposition, etc. : *Machine dressée* CONTRE. *Parler pour et* CONTRE. *Voter* CONTRE.

LOC. ADV. *Tout contre*, Tout auprès. — *Porte tout contre*, Porte entre-bâillée. (Peu us.) || *Ci-contre.* V. CI. || *Là contre*, En opposition à la chose dont il s'agit : *Qui diantre peut aller* LÀ CONTRE? (Molière.) || *Par contre*, En revanche : *Si plusieurs des essais de Buffon sont heureux, quelques autres,* PAR CONTRE, *ne le sont pas.*

— LOC. DIV. *Tenir contre*, Résister à : *Ne pouvoir* TENIR CONTRE *des ennemis trop nombreux.* || *Avoir contre*, Avoir pour obstacle : AVOIR CONTRE *soi son passé.* || *Envers et contre tous*, Malgré l'opposition de tous. || *Elever autel contre autel*, Faire schisme, créer une Eglise dans une Eglise, un parti dans un parti.

— REM. *Contre* s'emploie comme préposition inséparable dans une foule de mots composés, avec ou sans trait d'union. L'*e* de *contre* ne s'élide jamais.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est opposé : *Soutenir le pour et le* CONTRE.

— Mar. *Courir à contre*, Tenir une route opposée. || *Etre à contre*, Tenir, avec le même vent, des bordées différentes, de façon à se croiser. || *Etre brassé à contre*, Se dit des voiles, lorsqu'on met le vent sur l'une et qu'on le conserve dans l'autre.

— Mus. Nom que l'on donnait anciennement aux voix d'alto, parce qu'elles faisaient les parties destinées à faire harmonie *contre* une autre partie.

— Escrim. Parade faite avec l'épée, qui, partant du point où l'on est en garde, revient s'y fixer après avoir décrit un cercle : CONTRE *de quarte, de sixte.*

— Jeux. Au billard, Le choc des billes empêchant ou favorisant le carambolage. (Dans le premier cas il est involontaire, dans le second il est voulu.) || *Faire contre*, Aux cartes, etc., Se dit d'un joueur quand il déclare jouer contre un partner. — *Fig.* Faire opposition. (Vx.)

— ENCYCL. Jeux. Au billard, le *contre* a lieu lorsque la bille jouée par le joueur se trouve repoussée soit par la bille même sur laquelle il a tiré, soit par la troisième.

Contre un (LE), traité de La Boëtie. V. SERVITUDE VOLONTAIRE.

CONTRE-ABOUT ou **CONTRABOUT** [*bou*] n. m. Dr. anc. Syn. de CONTRE-PAN. V. ce mot.

CONTRE-ACCUSATION [*si-on*] n. f. Accusation qui répond à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-ACCUSATIONS.

CONTRE-À-CONTRE adv. Côte à côte, sans se toucher : *Navires qui sont* CONTRE-À-CONTRE.

CONTRE-AIGUILLE n. m. Rail sur lequel vient s'appliquer la lame d'aiguille d'un appareil d'aiguillage. || Pl. *Des* CONTRE-AIGUILLES.

CONTRE-ALIZÉ adj. m. Courant supérieur opposé aux vents alizés. (S'emploie aussi substantiv.) V. ALIZÉ.

CONTRE-ALLÉE n. f. Allée latérale, parallèle à une allée principale. || Pl. *Des* CONTRE-ALLÉES.

CONTRE-AMIRAL n. m. Officier général de marine, d'un grade immédiatement inférieur à celui de vice-amiral : *Le grade de* CONTRE-AMIRAL *correspond au grade de général de brigade.* || Pl. *Des* CONTRE-AMIRAUX.

— *Par extens.* Vaisseau qui porte le contre-amiral.

CONTRE-APPAUMÉE [*a-pô*] adj. f. Blas. Se dit de la main ouverte et montrant le dos, la position ordinaire étant de montrer la paume. (Très rare.)

CONTRE-APPEL n. m. Appel fait inopinément après un appel régulier, pour le contrôler. (Terme surtout milit.) || Pl. *Des* CONTRE-APPELS.

— Escr. Appel du pied droit, qui répond à l'appel de l'adversaire.

CONTRE-APPLÉGEMENT [*man*] n. m. Dr. anc. Opposition formée à la complainte de celui qui voulait recouvrer la possession d'un héritage. || Pl. *Des* CONTRE-APPLÉGEMENTS.

CONTRE-APPLÉGER [*jé*] v. tr. (Prend un *e* devant A et O, après le *g* : *Je contre-applégeai. Nous contre-applégeons.*) Dr. anc. S'opposer à la complainte de celui qui voulait rentrer en possession d'un héritage.

CONTRE-APPROCHES n. f. pl. Art milit. Travaux du défenseur d'une place, allant au-devant des travaux d'approche de l'assiégeant. (Les contre-approches, toujours très pénibles pour la garnison, ne doivent être entreprises que si l'on est sûr qu'elles ne profiteront pas ultérieurement à l'ennemi.)

— N. m. sing. Constr. et Archit. Syn. de CONTRE-ARÊTIER.

CONTRE-APPUI n. m. Artill. Se dit d'un mode de réunion de l'avant-train et de l'arrière-train d'une voiture d'artillerie dans lequel l'arrière-train repose sur l'avant-train par deux arcs de cercle en fer appartenant respectivement aux deux trains et entourant un axe vertical de rotation appelé *cheville ouvrière.* (Le timon de l'avant-train se tient de lui-même dans la position horizontale, les chevaux sont ainsi déchargés du poids du timon. Le système à contre-appui ne peut être appliqué qu'aux voitures ne sortant pas des routes, en principe : fourragères, chariots de parc, fourgons, etc. ; les autres voitures, canons, caissons, forges, etc., qui sont appelées à marcher à travers champs, sont munies du système d'accrochage « à suspension ». || Pl. *Des* CONTRE-APPUIS.

CONTRE-ARCATURE n. f. Archit. Festons découpés en plusieurs sens. || Pl. *Des* CONTRE-ARCATURES.

CONTRE-ARÊTIER [*ti-é*] n. m. ou **CONTRE-ARÊTIÈRE** [*ti-èr'*] n. f. Constr. Ardoise précédant immédiatement celle qui est coupée obliquement pour former l'arêtier. (On dit aussi CONTRE-APPROCHE.) || Pl. CONTRE-ARÊTIERS ou CONTRE-ARÊTIÈRES.

CONTRE-ASSAILLIR [*sa-yir'*] v. tr. Faire une attaque opposée à une autre attaque.

CONTRE-ASSEMBLÉE [*san*] n. f. Assemblée faite en opposition à une autre assemblée. || Pl. *Des* CONTRE-ASSEMBLÉES.

CONTRE-ASSIÉGER [*jé*] v. tr. Assiéger à son tour : CONTRE-ASSIÉGER *l'assiégeant.*

CONTRE-ASSONANCE n. f. Sorte d'assonance fondée sur la ressemblance des consonnes (alors que l'assonance normale est fondée sur la ressemblance des voyelles ou des diphtongues) : *Lèvres et* livres, terrasses *et* rousses, héroïnes *et* troènes font CONTRE-ASSONANCE. || Pl. *Des* CONTRE-ASSONANCES.

CONTRE-ASSURANCE n. f. Contrat ayant pour but de garantir, en cas de décès, le remboursement des primes versées pour une assurance en cas de vie, ou opération analogue. || Pl. *Des* CONTRE-ASSURANCES.

— ENCYCL. La *contre-assurance* est un contrat qui a pour objet de réparer le préjudice résultant du décès de l'assuré lorsque ce décès a pour effet d'annuler une assurance. En effet, dans l'assurance en cas de vie, pure et simple ou comprise dans une assurance dotale, le décès de l'assuré, s'il survient avant l'échéance fixée au contrat, éteint l'obligation de l'assureur : les primes se trouvent donc avoir été versées en pure perte par le contractant. Pour se garantir contre cette éventualité, le contractant peut, en dehors du contrat d'assurance initial, souscrire une assurance particulière qui, au cas où il meurt trop tôt pour que puisse jouer le premier contrat, assure à ses héritiers le remboursement des primes déjà payées

par lui : c'est la contre-assurance. Elle est prévue par l'article 2 de la loi du 8 décembre 1904.

En matière d'assurance contre les accidents, la contre-assurance garantit l'assuré contre les accidents causés à ses chevaux ou voitures par la faute des tiers (contre-assurance simple) ou par la faute de l'assuré lui-même (contre-assurance étendue).

— Hist. diplom. *Traités de contre-assurance*, Expression empruntée à la langue juridique et appliquée par Bismarck à l'un des procédés familiers de sa diplomatie. Un traité étant une assurance contre un certain risque, représenté par une certaine Puissance, une contre-assurance sert à parer au risque contraire, représenté par une Puissance adverse. C'est ce qu'on appelle, dans la langue des joueurs, miser sur deux tableaux à la fois. Bismarck lui-même a fourni l'exemple le plus frappant de cette tactique. A la suite du Congrès de Berlin (1878) et surtout des complications bulgares, il avait conclu avec l'Autriche (7 oct. 1879) un traité d'alliance défensive contre la Russie, dont l'hostilité commençait à l'inquiéter ; mais, en même temps, il voulait éviter de rompre avec le tsar et même se rapprocher de lui. Il y parvint en obtenant trois ans plus tard (21 mars) le renouvellement de l'ancienne alliance (1872) par laquelle les trois empereurs d'Allemagne, de Russie et d'Autriche se promettaient une neutralité bienveillante en cas d'agression dirigée contre l'un d'entre eux.

Les historiens allemands ont également employé l'expression de « contre-assurance » pour qualifier la politique suivie de 1880 à 1885 par Bismarck vis-à-vis de l'Angleterre dont l'assentiment lui était nécessaire pour la formation de l'empire colonial allemand : tout en traitant avec Londres, le Chancelier traitait avec la France et la Russie, rivales de l'Empire britannique, pour peser sur les décisions du cabinet de Saint-James et se faire offrir ce à quoi elle n'aurait autrement pas consenti.

On peut citer encore comme un exemple de contre-assurance la clause additionnelle que l'Italie fit insérer dans le traité de la Triple-Alliance (20 mai 1882) et d'après laquelle elle ne serait pas tenue de l'exécuter au cas où elle entrerait ainsi en conflit avec l'Angleterre.

CONTRE-ATTAQUE [*tak'*] n. f. Action d'une troupe qui passe brusquement de la défensive à l'offensive.

— N. f. pl. Se dit des travaux de défense que les assiégés opposent aux travaux d'attaque des assiégeants : *Des* CONTRE-ATTAQUES.

CONTRE-AUBE n. f. Petite aube placée en dedans et en sens inverse de l'aube d'une roue hydraulique, pour rejeter le liquide loin de l'axe de la roue. || Pl. *Des* CONTRE-AUBES.

CONTRE-AUGMENT [*ôgh-man*] n. m. Dr. anc. Gain de survie, qui consistait pour le mari à retenir tout ou partie de la dot de sa femme prédécédée, en propriété parfois quand il n'y avait pas d'enfants, en usufruit d'ordinaire et surtout en présence d'enfants. || Pl. *Des* CONTRE-AUGMENTS.

CONTRE-AVEU n. m. Aveu qu'on oppose à un autre aveu. || Pl. *Des* CONTRE-AVEUX.

CONTRE-AVIS [*vi*] n. m. invar. Révocation d'un avis antérieur : *Ecouter les avis et les* CONTRE-AVIS.

CONTRE-BALANCER [*sé*] v. tr. (prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Je contre-balançai. Nous contre-balançons.*) Faire équilibre à : *Poids qui en* CONTRE-BALANCE *un autre.* || Egaler en force, en valeur : *Sa puissance* CONTRE-BALANÇAIT *celle de César et de Pompée.* (Bossuet.) || Harmoniser : *Le peintre a besoin de* CONTRE-BALANCER *ses clairs, ses ombres, etc.*

— *Fig.* Compenser : *Les avantages de la liberté* CONTRE-BALANCENT *ses inconvénients.* (B. Constant.)

CONTRE-BALANCIER [*si-é*] n. m. Mécan. Balancier en bois ou en fer, attelé d'un côté à la maîtresse-tige d'une pompe, et chargé de l'autre de contre-poids, que l'on fait varier à volonté. || Pl. *Des* CONTRE-BALANCIERS.

CONTREBANDE n. f. (ital. *contrabbando ;* de *contra,* contre, et *bando,* ban, ordonnance). Opération contre le *ban* (proclamation, loi). || Dr. pén. Introduction clandestine de marchandises prohibées ou soumises à des droits dont on fraude le Trésor : *Faire la* CONTREBANDE. *Marchandises de* CONTREBANDE, *introduites en* CONTREBANDE. || *Par extens.* Ces marchandises mêmes : *Bâtiment chargé de* CONTREBANDE. *Fumer de la* CONTREBANDE.

— Fig. *De contrebande,* Illicite, défendu. || *Homme de contrebande, Visage de contrebande,* Personne qui s'est faufilée dans une société sans y être connue ou admise.

— ENCYCL. Le mot *contrebande,* qui désigne, dans son acception la plus étendue, tout commerce fait au mépris des lois fiscales, s'entend plus particulièrement des contraventions aux lois de douanes. Les peines ordinaires de la contrebande sont l'emprisonnement, l'amende et la confiscation.

— Dr. intern. On désigne sous le nom de *contrebande de guerre* les objets qu'un neutre ne peut transporter pour le compte d'un belligérant sans violer la neutralité. La théorie de la contrebande de guerre est particulièrement délicate : aussi a-t-on vainement tenté à La Haye, en 1907, de la fixer définitivement. La réglementation de la matière est due à la Déclaration navale de Londres du 26 février 1909, qui établit trois listes d'objets, les uns de contrebande absolue, d'autres de contrebande conditionnelle, lesquels ont, les premiers toujours, les seconds accidentellement, le caractère de contrebande. La troisième catégorie, appelée « liste libre », n'a jamais le caractère de contrebande. V. CONTINUITÉ DU VOYAGE. La sanction de la violation de ces règles est la saisie.

La Déclaration de Londres n'a été ratifiée par aucun Etat, et n'a pas été appliquée pendant la Guerre. Par le décret du 7 juillet 1916 la France a renoncé aux règles de Londres et décidé de s'en tenir aux principes antérieurement admis, tels qu'ils ont été résumés dans l'instruction du 30 janvier 1916 aux officiers de la marine.

CONTRE-BANDÉ, E adj. Blas. V. BANDÉ.

CONTREBANDIER [*di-é*], **ÈRE** n. Dr. crim. Personne qui fait la contrebande : *On condamnait autrefois les* CONTREBANDIERS *aux galères, et même à la mort.*

— Mar. Navire qui fait la contrebande. || Adjectiv. : *Bâtiment* CONTREBANDIER.

CONTRE-BARRÉ, E adj. Blas. V. BARRÉ

CONTRE-BAS [*ba*] n. m. Vers le bas. (Vx.)

— Adverbialem. : *La queue en loup qui fuit, et les yeux* CONTRE-BAS. (Régnier.)

— *En contre-bas,* loc. adv. De haut en bas, à un niveau inférieur : *Poser* EN CONTRE-BAS *une pièce de construction.*

CONTRE-BASCULE [*bass*] n. f. Bascule ou levier supplémentaire, dans un métier à tisser. || Pl. *Des* CONTRE-BASCULES.

CONTREBASSE n. f. (proprem. : basse qui est contre le

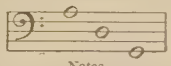

Notes des trois cordes de l'ancienne contrebasse.

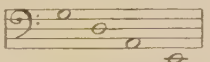

Notes des quatre cordes de la contrebasse.

violoncelle, qui lui sert d'accompagnement). Le plus grand et le plus grave des instruments de musique à archet : *La* CONTREBASSE *a la même forme que le violoncelle.* || Instrument de cuivre dont le son est d'une octave au-dessous de la basse ordinaire.

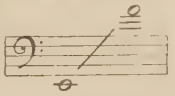

Etendue de la contrebasse à cordes.

— *Par extens.* Musicien qui joue de la contrebasse.

— ENCYCL. La sonorité de la *contrebasse* est à l'octave inférieure de celle du violoncelle et du basson ; comme ceux-ci, elle s'écrit sur la clef de *fa,* quatrième ligne, mais, par conséquent, la note écrite est rendue à l'octave basse. Autrefois, la contrebasse n'avait que trois cordes : *la, ré, sol,* accordées de quinte en quinte. On n'emploie plus, aujourd'hui, que la contrebasse à quatre cordes, accordées de quarte en quarte : *sol, ré, la, mi.*

La sonorité puissante et grasse, ainsi que la gravité de son diapason, font de la contrebasse le fondement de l'orchestre moderne, où rien ne saurait la suppléer, et où elle est, par sa puissance même, comme le régulateur de la

CONTREBASSES : 1. A pistons ; 2. A cordes.

mesure. On peut l'isoler du violoncelle, qu'elle redouble et renforce la plupart du temps, parfois même de l'ensemble des instruments à cordes, pour combiner sa sonorité puissante avec celle des instruments à vent qu'elle soutient.

Le trémolo et le pizzicato se prêtent à la réalisation de certains effets dramatiques ou pittoresques d'un caractère saisissant. La double corde lui est à peu près interdite.

La contrebasse en cuivre est le plus volumineux et le plus puissant de tous les instruments qu'emploient les musiques militaires. Il y a des contrebasses en *si* bémol (dites aussi BOMBARDONS) et des contrebasses en *mi* bémol. Leur étendue est celle des autres *saxhorns.* V. BASSE, BUGLE, ALTO, etc.

CONTREBASSIER [*si-é*] n. m. Mus. V. CONTREBASSISTE.

CONTREBASSISTE [*ba-sisst'*] n. m. Qui joue de la contrebasse. (On dit aussi CONTREBASSE n. f.)

— ENCYCL. Montéclair fit entendre à l'Opéra la première contrebasse, introduite à l'orchestre de ce théâtre vers 1720 ou 1725, pour remplacer le *violone* ou grande viole à sept cordes. Parmi les *contrebassistes* qui ont été de véritables virtuoses, on peut citer Dragonetti et Bottesini. Ce dernier se servait d'un instrument de très petit format qui tenait le milieu entre le violoncelle et la contrebasse ordinaire.

CONTREBASSON n. m. Instrument à vent en bois, à anche double, avec pavillon, de proportions plus grandes que celles du basson, et sonnant à l'octave inférieure de celui-ci, généralement du *ré* au *la.* (C'est l'instrument le plus grave de l'orchestre.)

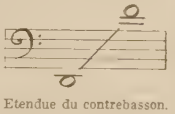

Etendue du contrebasson.

CONTRE-BATTERIE [*ri*] n. f. Art milit. Batterie de canons opposée à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-BATTERIES.

— *Fig.* Mesures destinées à déjouer des menées hostiles : *Dresser une* CONTRE-BATTERIE *contre les manœuvres de ses ennemis.*

— Techn. Réunion de lamettes ou ailerons supplémentaires, servant à faire manœuvrer les lices du métier à tisser.

CONTRE-BATTRE v. tr. Art milit. Battre à l'aide d'une contre-batterie.

CONTRE-BIAIS [*bi-è*] n. m. En tissage, Nom de tout croisement qui a lieu dans le sens opposé à celui du tors. (On dit aussi CONTRESENS.)

— *A contre-biais,* loc. adv. A rebours : *Scier du bois* À CONTRE-BIAIS. || Fig. : *Prendre une affaire* À CONTRE-BIAIS.

CONTRE-BISEAU [*zô*] n. m. Morceau de bois garni de métal, qui ferme le bas d'un tuyau d'orgue. || Pl. *Des* CONTRE-BISEAUX.

CONTRE-BITTE n. f. Nom de chacune des courbes disposées en arcs-boutants, pour soutenir sur l'avant les montants des bittes. (On dit aussi TAQUETS DE BITTES.) || Pl. *Des* CONTRE-BITTES.

CONTRE-BON-SENS [*sans'*] n. m. Déraison.

CONTRE-BORD (À) loc. adv. Mar. En allant à l'opposé l'un de l'autre : *Naviguer* À CONTRE-BORD.

CONTRE-BORDÉE n. f. Mar. Bordée en sens contraire. || Pl. *Des* CONTRE-BORDÉES.

CONTRE-BOULLE n. m. V. BOULLE (Charles-André).

CONTRE-BOURGEON [*jon*] n. m. Bourgeon tardif qui fait son apparition sur le cep après que la gelée a détruit le bourgeon primitif. || Pl. *Des* CONTRE-BOURGEONS.

CONTRE-BOUTANT [*tan*] ou **CONTRE-BUTEMENT** [*man*] n. m. Pièce de bois oblique, qui sert d'appui à un mur. || Pl. *Des* CONTRE-BOUTANTS ou CONTRE-BUTEMENTS.

— Adjectiv. : *Murs* CONTRE-BOUTANTS.

CONTRE-BOUTER ou **CONTRE-BUTER** [*té*] v. tr. Soutenir un mur au moyen d'un autre mur posé à angle droit ; étayer.

CONTRE-BRASSER [*sé*] v. tr. En parlant des vergues, Brasser en sens contraire.

CONTRE-BRETESSÉ, E adj. Blas. V. BRETESSÉ.

CONTRE-BRODE n. m. Etoffe de couleurs blanche et noire. || Grain de verre pour collier, blanc et noir. (On dit aussi CONTRE-BRODÉ.) || Pl. *Des* CONTRE-BRODES.

CONTRE-BURELÉ, E adj. Blas. V. BURELÉ.

CONTRE-BUTEMENT [*man*] n. m. Syn. de CONTRE-BOUTANT.

CONTRE-BUTER [*té*] v. tr. Soutenir avec des pièces de bois ou des contreforts. (On dit aussi CONTRE-BOUTER.)

CONTRE-CACATOIS [*toi*] n. m. Voile carrée volante, hissée, dans les grands clippers, au-dessus des cacatois.

CONTRE-CALQUER [*ké*] v. tr. Calquer sur le calque retourné, pour obtenir une épreuve en sens contraire.

CONTRE-CANIVEAU [*vô*] n. m. Pavé placé à côté d'un caniveau et sur la même ligne. || Pl. *Des* CONTRE-CANIVEAUX.

CONTRE-CANNELÉ, E adj. Blas. V. CANNELÉ.

CONTRECARRE n. f. Action de contrecarrer. (Vx.)

— Jeux. A la bouillotte, Droit qu'a le second joueur d'acheter le privilège du carré en doublant de nouveau l'enjeu ; exercice de ce droit ; enjeu qui en résulte : *Racheter, Abandonner la* CONTRECARRE.

CONTRECARRÉ n. m. Au jeu de la bouillotte, Second joueur qui a doublé l'enjeu déjà doublé par le premier.

CONTRECARRER [*ré*] v. tr. (de *contre* et *carrer*). S'opposer directement à, contrarier : CONTRECARRER *quelqu'un, ses projets.*

— ***Se contrecarrer,*** v. pr. — Au sens réfl. Jeux. A la bouillotte, Acheter le privilège du carré en doublant l'enjeu déjà doublé par ce dernier : *Je* ME CONTRECARRE.

— Avec réciprocité : *Personnes qui prennent plaisir à* SE CONTRECARRER.

CONTRE-CAUTION [*kô-si-on*] n. f. Dr. Caution destinée à garantir une autre caution. (On dit plutôt CERTIFICATEUR DE CAUTION.) || Pl. *Des* CONTRE-CAUTIONS.

CONTRE-CENS [*sanss'*] n. m. Dr. anc. Syn. de CONTRE-PAN.

CONTRE-CHAMBRANLE n. m. Moulure rapportée contre le chambranle. || Pl. *Des* CONTRE-CHAMBRANLES.

CONTRE-CHANGEMENT n. m. Au manège, Action de faire quitter la piste au cheval par une diagonale, et de la lui faire rejoindre par une autre diagonale.

CONTRE-CHANGER v. tr. Manèg. Faire accomplir au cheval un contre-changement.

— Comm. Faire un échange commercial dit *troc pour troc.*

CONTRE-CHANT [*chan*] n. m. Phrase chantante qui se fait entendre après la phrase principale exposée d'abord, et qui se combine harmoniquement avec elle. V. CONTRE-POINT. || Pl. *Des* CONTRE-CHANTS.

CONTRE-CHARGE n. f. Poids que le rubanier ajoute à son métier. || Pl. *Des* CONTRE-CHARGES.

CONTRE-CHARME n. m. Charme destiné à empêcher l'effet d'un autre charme. || Pl. *Des* CONTRE-CHARMES.

CONTRE-CHÂSSIS [*châ-si*] n. m. invar. Châssis de verre ou de papier, qu'on applique devant un châssis ordinaire : *Des* CONTRE-CHÂSSIS. || Double vitrage pour les fenêtres des orangeries.

CONTRE-CHEVRONNÉ, E adj. Blas. V. CHEVRONNÉ.

CONTRE-CIVADIÈRE n. f. Autref., Voile qu'on hissait sur le bout-dehors de beaupré, et qui se bordait sur la vergue de civadière. || Pl. *Des* CONTRE-CIVADIÈRES.

CONTRE-CLAVETTE n. f. Seconde clavette placée au-dessus d'une autre pour empêcher celle-ci de se desserrer. || Pièce à deux talons destinée à empêcher l'écartement des branches de la bride dans un assemblage de pièces minces par clavette. || Pl. *Des* CONTRE-CLAVETTES.

CONTRE-CLEF [*klé*] n. f. Voussoirs posés de chaque côté de la clef d'une voûte ou d'une arcade. || *Contre-clef extradossée,* Voussoirs qui ont la même hauteur que la clef. || Pl. *Des* CONTRE-CLEFS.

CONTRE-COALITION [*si-on*] n. f. Coalition opposée à une autre coalition. || Pl. *Des* CONTRE-COALITIONS.

CONTRE-CŒUR n. m. Répugnance, aversion (Vx.)

— *A contre-cœur,* loc. adv. Avec répugnance, contre son gré : *Faire une chose à* CONTRE-CŒUR.

— Boucher. Maniement pair ou double, chez le bœuf et la vache, compris entre le bord postérieur de l'épaule et la face postérieure de l'os du bras.

— Constr. Partie de la cheminée, qui est entre les deux jambes, depuis l'âtre jusqu'au tuyau. || Plaque qui recouvre cette partie : *Des* CONTRE-CŒURS *en fonte.*

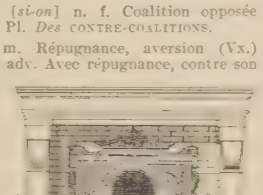

A. Contre-cœur.

— ANTON. **De bon cœur, de gaieté de cœur, spontanément, volontairement, volontiers.**

CONTRE-CONSTITUTION [*sti, si-on*] n. f. Constitution nouvelle, qu'on oppose à une autre constitution. || Pl. *Des* CONTRE-CONSTITUTIONS. (Peu us.)

CONTRE-CORBEAU [*bô*] n. m. Archit. Petit modillon placé entre deux plus grands, recevant la retombée de deux arcs inscrits dans un autre appuyé sur les grands modillons ou corbeaux. || Pl. *Des* CONTRE-CORBEAUX.

CONTRE-COTICÉ, E adj. Blas. V. COTICÉ.

CONTRE-COUP [*kou*] n. m. Répercussion d'un choc sur un autre corps : *Balle qui blesse quelqu'un par* CONTRE-COUP. || Effet produit par un coup sur une partie autre que celle où il s'est produit : *Voiture heurtée contre le mur, et dont l'essieu a cassé du* CONTRE-COUP. || Pl. *Des* CONTRE-COUPS.

— Fig. : *Les plus légères fautes ont de violents* CONTRE-COUPS.

— Art vétér. Mouvement anormal du flanc, chez les chevaux poussifs. (On dit aussi SOUBRESAUT.)

— Chir. Ebranlement qu'éprouvent certaines parties du corps, par suite d'un choc qu'elles n'ont pas reçu directement : *Le* CONTRE-COUP *est souvent plus dangereux que le coup.*

— Jeux. Au billard, Espèce de doublé qui se fait lorsqu'une bille, ayant frappé sur une bande, rencontre une autre bille qui l'envoie dans une blouse de la bande frappée.

— Manèg. Bond inattendu fait par le cheval : *Etre démonté par un* CONTRE-COUP. (Syn. de SAUT-DE-MOUTON.)

CONTRE-COUPE n. f. Coupe en sens contraire de la coupe totale d'une voile. || Pl. *Des* CONTRE-COUPES.

CONTRE-COURANT [*ran*] n. m. Courant en sens contraire d'un autre courant. || Pl. *Des* CONTRE-COURANTS.

— *Fig.* Sens opposé, marche contraire.

CONTRE-COURBE n. f. Archit. Chacune des courbes renversées qui terminent un arc en tiers-point à son sommet, et forment l'extrémité supérieure d'un arc en accolade : *Des* CONTRE-COURBES. (On dit aussi CONTRE-COURBURES.)

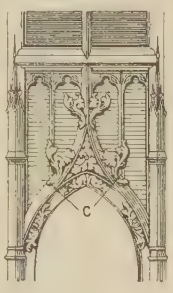

C. Contre-courbe.

CONTRE-COURSE n. f. Course en sens opposé. || Pl. *Des* CONTRE-COURSES.

CONTRE-COUSSINET [*nè*] n. m. Pièce de métal qui sert à maintenir le tourillon d'un arbre de transmission dans son coussinet. || Pl. *Des* CONTRE-COUSSINETS.

CONTRE-CRITIQUE [*tik'*] n. f. Critique opposée à une critique. || Pl. *Des* CONTRE-CRITIQUES. (Peu us.)

CONTRE-DAME n. f. Oreille mobile de charrue. || Pl. *Des* CONTRE-DAMES.

CONTREDANSE n. f. (de l'angl. *country dance*, danse de campagne : *country* a été altéré en contre par une fausse étymologie). Quadrille, sorte de danse vive et légère, dans laquelle les cavaliers et les dames exécutent des pas en se faisant vis-à-vis : *Danser une* CONTREDANSE. || Air sur lequel cette danse s'exécute : *Jouer une* CONTREDANSE. || Danse rustique en usage en Angleterre, et qui fut importée en France à l'époque de la Régence.

— ENCYCL. La *contredanse* comprend cinq figures, dont chacune, autrefois, portait un nom particulier : 1° *Pantalon;* 2° *Eté;* 3° *Poule;* 4° *Pastourelle* (ou parfois *la Trenitz*); 5° *Boulangère.* Depuis longtemps, la contredanse a changé de nom, et a fait place au quadrille.

— Iconogr. Un tableau de Tiepolo : la *Contredanse* (collection Papadopoli, à Venise) représente des masques dansants. (V. planche *Beaux-Arts XXXVII.*)

CONTRE-DATER [*té*] v. tr. Dater autrement qu'on n'avait fait d'abord : CONTRE-DATER *une lettre, un acte.*

CONTRE-DÉCLARATION [*si-on*] n. f. Déclaration contraire à une précédente. || Pl. *Des* CONTRE-DÉCLARATIONS.

CONTRE-DÉFENSE [*fanss'*] n. f. Second moyen de défense préparé en sus d'un premier. || Pl. *Des* CONTRE-DÉFENSES.

CONTRE-DÉGAGEMENT [*man*] n. m. Escr. Dégagement que l'on fait en même temps que celui de l'adversaire.

CONTRE-DÉGAGER [*jé*] v. intr. Escr. Dégager en même temps que son adversaire.

— Transitiv. : CONTRE-DÉGAGER *l'épée.*

CONTRE-DÉNONCER [*sé*] v. tr. Faire une contre-dénonciation : CONTRE-DÉNONCER *une opposition.*

CONTRE-DÉNONCIATION [*si-on*] n. f. Dr. Signification à un tiers de la dénonciation faite à un débiteur dont ce tiers est lui-même débiteur. || Pl. *Des* CONTRE-DÉNONCIATIONS.

— Proc. civ. Acte de la procédure de *saisie-arrêt* avertissant le débiteur de la créance saisie (*tiers saisi*) que saisie de cette créance a été dénoncée au *débiteur saisi*, c'est-à-dire à son propre créancier.

CONTRE-DIGUE [*digh'*] n. f. Digue placée en arrière de la digue principale pour la consolider. || Ouvrage destiné à consolider la digue principale. || Pl. *Des* CONTRE-DIGUES.

CONTREDIRE v. tr. (Se conjugue comme *dire*, sauf à la 2e pers. du pluriel de l'indicatif et de l'impératif : *Vous contredisez. Contredisez.*) Dire le contraire de, dire contre : CONTREDIRE *une assertion.* CONTREDIRE *un témoin.* || Etre en opposition avec : *Souvent la vérité* CONTREDIT *la vraisemblance.* || Contrarier, traverser, mettre obstacle à : *Qui peut se flatter que la fortune ne* CONTREDIRA *jamais ses desseins?*

— Dr. Combattre par des écritures les conclusions et les moyens de la partie adverse : CONTREDIRE *un moyen.*

— Absolum. : *Aimer à* CONTREDIRE.

— Intransitiv. *Contredire à : Tout le monde en convient et nul n'y* CONTREDIT. (Molière.)

— ***Se contredire,*** v. pr. : *Il* SE CONTREDIT *continuellement.*

— Avec réciprocité : *Ils* SE CONTREDISENT *l'un l'autre.*

— Au sens passif : *Assertions qui* SE CONTREDISENT.

— SYN. **Contredire, dédire,** *Contredire* exprime une opposition plus vague : c'est parler dans un sens opposé, dire quelque chose en désaccord avec ce qui a été dit. *Dédire* signifie proprement détruire ce qui a été dit, et exprime toujours une action plus appuyée et plus volontaire que *contredire* : on se *contredit* parfois par simple étourderie, on se *dédit* toujours en pleine connaissance de cause.

— ANTON. **Appuyer, confirmer.**

CONTREDISANT [*zan*], **E** adj. Porté à contredire : *Homme* CONTREDISANT. *Humeur* CONTREDISANTE.

— Dr. Qui fournit des contredits : *Partie* CONTREDISANTE.

— Substantiv. : *L'Eglise est incapable de s'émouvoir de la malignité des* CONTREDISANTS. (Bossuet.)

CONTREDIT [*di*] n. m. Action de contredire : *Je répondrai quelque chose non pour faire des* CONTREDITS, *mais pour aider nos frères à ouvrir les yeux.* (Bossuet.)

— Procéd. V. la partie *encycl.*

— *Sans contredit,* loc. adv. Certainement, assurément.

— ENCYCL. Dr. Acte développant les griefs d'une partie contre la liquidation de ses droits faite dans une procédure d'ordre ou de contribution. Les griefs sont alors soumis au tribunal. V. ORDRE, CONTRIBUTION.

CONTREDOSSE n. f. Partie de la dosse obtenue par un trait de scie qui enlève de la dosse proprement dite une planche n'ayant d'aubier que sur les bords.

CONTRÉE [*tré*] n. f. (du bas lat. *contrata* [s.-entendu *regio*] ; de *contra,* en face et, proprem., le pays qui s'étend devant nous). Géogr. Etendue de pays considérée dans son ensemble : *Chaque* CONTRÉE *a ses productions.*

— Sylvic. Portion de forêt assignée aux usagers, pour y mener paître leurs bestiaux.

— SYN. **Contrée, pays, région.** En langage littéraire, le mot *contrée* s'emploie plutôt quand on parle de l'aspect apparent d'une partie déterminée de la terre ; le mot *pays,* quand on se place au point de vue de ses habitants, et le mot *région,* pour en caractériser l'aspect physique ou économique. Une *contrée* est riante ou sauvage ; un *pays,* barbare ou civilisé ; une *région,* basse ou haute, chaude ou froide. Mais ces termes n'ont rien d'exclusif, et n'ont aucune valeur scientifique.

CONTRE-ÉCAILLE [*kay'*] n. f. Bross. Partie intérieure de l'écaille ; son envers. || Pl. *Des* CONTRE-ÉCAILLES.

CONTRE-ÉCARTELÉ, E adj. Blas. V. ÉCARTELÉ.

CONTRE-ÉCARTÈLEMENT [*man*] n. m. Subdivision, en quatre parties, de deux quartiers d'un écu écartelé.

CONTRE-ÉCHANGE n. m. Echange : Faire des CONTRE-ÉCHANGES. (Peu us.)

— *En contre-échange,* loc. adv. Par contre, en revanche.

CONTRE-ÉCHANGER [*jé*] v. tr. Faire un contre-échange. (Peu us.)

CONTRE-ÉCHARNAGE n. m. Action de contre-écharner. || Façon que le mégissier donne aux peaux destinées à faire la basane. || Pl. *Des* CONTRE-ÉCHARNAGES.

CONTRE-ÉCHARNER [*né*] v. tr. Passer sur une peau un couteau rond pour faire sortir l'eau des pores.

CONTRE-ÉCOTÉ, E adj. Blas. V. ÉCOTÉ.

CONTRE-ÉCROU n. m. Ecrou bas vissé à bloc au-dessus d'un autre écrou dont on veut empêcher le desserrage. || Pl. *Des* CONTRE-ÉCROUS.

A. Contre-écrou.

CONTRE-ÉDIT [*di*] n. m. Edit qui en annule un autre. || Pl. *Des* CONTRE-ÉDITS.

CONTRE-EFFORT [*é-for'*] n. m. Effort opposé à un autre. || Pl. *Des* CONTRE-EFFORTS.

CONTRE-ÉLECTROMOTEUR, TRICE adj. *Force contre-électromotrice* ou force électromotrice inverse, Force électromotrice qui se développe dans certains appareils intercalés dans un circuit, sous l'influence du courant dont ce circuit est le siège : elle s'oppose au passage du courant. V. INDUCTION, PILE, SELF-INDUCTION.

CONTRE-ÉMAIL [*may'*] n. m. Email appliqué sur le côté concave d'un cadran. || Pl. *Des* CONTRE-ÉMAUX.

CONTRE-ÉMAILLER [*ma-yé*] v. tr. Emailler sur le côté concave (un cadran).

CONTRE-EMPLOI [*an-ploi*] n. m. Dr. anc. Déclaration par laquelle un intimé, devant le parlement de Flandre, attestait que les écrits par lui fournis à son premier juge étaient suffisants pour sa défense. || Pl. *Des* CONTRE-EMPLOIS.

CONTRE-EMPOISE [*an-poiz'*] n. f. Métall. Pièce de fonte ou de fer qui sépare les tourillons du cylindre à étirer. || Pl. *Des* CONTRE-EMPOISES.

CONTRE-EMPREINTE [*an-print'*] n. f. Techn. Empreinte tirée d'une première empreinte.

— Géol. Relief produit sur une roche par suite du dépôt, dans une empreinte, d'une matière plastique pétrifiée postérieurement et faisant corps avec la roche. (On a retrouvé des contre-empreintes de pieds d'oiseaux, de mammifères, de gouttes de pluie, etc.)

CONTRE-ENQUÊTE [*an-kèt'*] n. f. Dr. Enquête opposée à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-ENQUÊTES.

CONTRE-ENTAILLE [*an-tay'*] n. f. Entaille faite en sens inverse d'une autre. || Pl. *Des* CONTRE-ENTAILLES.

CONTRE-ENTREPRISE n. f. Entreprise opposée à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-ENTREPRISES. (Peu us.)

CONTRE-ÉPAULETTE [*pô-lèt'*] n. f. Epaulette sans franges, portée jadis sur les deux épaules par les musiciens et soldats *du centre.* (Sur une seule épaule, droite ou gauche, la contre-épaulette servait de signe distinctif pour certains grades.) || Pl. *Des* CONTRE-ÉPAULETTES.

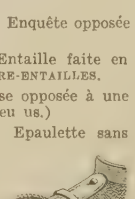
Contre-épaulette.

CONTRE-ÉPREUVE n. f. B.-arts. Epreuve que l'on tire d'une estampe fraîchement imprimée, qui donne ainsi un exemplaire tourné comme la planche, alors que les autres le reproduisent à rebours : *Tirer des* CONTRE-ÉPREUVES. || Epreuve de certains dessins soumis à l'impression.

— *Fig.* Faible imitation : *Une pâle* CONTRE-ÉPREUVE *d'un magnifique poème.*

— Politiq. Vérification d'un scrutin dans une assemblée délibérante : *Procéder à la* CONTRE-ÉPREUVE. || *Par anal.* Moyen de vérification d'une opération quelconque.

CONTRE-ÉPREUVER [*vé*] v. tr. Faire une contre-épreuve de : CONTRE-ÉPREUVER *une estampe.*

CONTRE-ESCOUET [*èss-kou-è*] n. m. Pièce de renfort, servant à consolider les escouets de la galère, aux XVIe et XVIIe siècles. || Pl. *Des* CONTRE-ESCOUETS.

CONTRE-ESPALIER [*és-pa-li-é*] n. m. Ligne d'arbres fruitiers, palissés sur des fils de fer ou sur un treillage, en plein air et parallèlement à un espalier. V. ESPALIER. || Pl. *Des* CONTRE-ESPALIERS.

CONTRE-ESPIONNAGE [*èss*] n. m. Police spéciale, chargée de la surveillance des espions. || Pl. *Des* CONTRE-ESPIONNAGES.

CONTRE-ESSAI [*ès-sè*] n. m. Essai fait en sens contraire d'un précédent. || Pl. *Des* CONTRE-ESSAIS.

CONTRE-ESTAMPE [*èss*] n. m. Syn. de CONTRE-MOULE.

CONTRE-ESTAMPER [*ess-tan-pé*] v. tr. Frapper à faux une pièce que l'on estampe, ce qui la défigure.

CONTRE-ÉTAMBOT [*bô*] n. m. Pièce de bois qui sert à renforcer intérieurement l'étambot. || Pl. *Des* CONTRE-ÉTAMBOTS.

CONTRE-ÉTRAVE n. f. Assemblage de charpentes appliquées intérieurement contre l'étrave, pour en lier les pièces. || Pl. *Des* CONTRE-ÉTRAVES.

CONTRE-EXPERTISE [*éks-pèr*] n. f. Expertise destinée à en contrôler une autre. || Pl. *Des* CONTRE-EXPERTISES.

CONTRE-EXPOSITION [*éks-po, si-on*] n. f. Un des éléments de la fugue. || Pl. *Des* CONTRE-EXPOSITIONS.

— ENCYCL. La *contre-exposition* vient après le premier divertissement, et elle est comme une sorte de reflet de l'exposition, avec cette différence qu'on y fait entendre d'abord la réponse, puis le sujet. Il arrive parfois qu'on la supprime et que, dès le premier divertissement, on procède à la modulation dans le ton relatif.

CONTRE-EXTENSION [*éks-tan*] n. f. Chir. Action de maintenir la partie supérieure d'un membre fracturé ou luxé, tandis qu'on en opère la réduction par extension. || Pl. *Des* CONTRE-EXTENSIONS.

CONTRE-FACE n. f. Fortif. Contre-garde élevée en avant d'une face de bastion pour la défendre. || Pl. *Des* CONTRE-FACES.

— Techn. Surface d'une meule de moulin qui n'est pas courante. || Maçonnerie de plâtre et de débris de pierre meulière qui forme la partie de la meule opposée à celle qui broie le grain.

CONTREFAÇON n. f. Action de contrefaire ; imitation, reproduction frauduleuse : CONTREFAÇON *d'un livre, d'une marque de fabrique. Etre condamné pour* CONTREFAÇON ; et au fig. : *Les plus grands efforts de l'art sont toujours une* CONTREFAÇON *de la nature.* (Balzac.)

— *Par extens.* Œuvre qui est l'imitation ou la reproduction frauduleuse d'une autre : *Gravure qui n'est qu'une* CONTREFAÇON. || Imitation frauduleuse d'un objet ayant un caractère public : CONTREFAÇON *des monnaies, des billets de banque.* (Dans ce sens, et en terme de droit, on dit plutôt CONTREFACTION.)

— Dr. La *contrefaçon* est un crime lorsqu'elle copie la monnaie de l'Etat, les sceaux de l'Etat, les billets de banque et les effets publics ; elle constitue le crime de faux en écriture publique ou privée lorsqu'il s'agit d'écritures ou de signatures ; lorsqu'elle porte sur des objets de commerce garantis par un brevet d'invention, elle est considérée comme délit. La confiscation des produits de la contrefaçon, des instruments ou ustensiles destinés spécialement à leur fabrication est nécessairement prononcée toutes les fois que la contrefaçon est correctionnellement déclarée.

Les individus qui ont sciemment révélé, vendu, exposé en vente ou introduit sur le territoire français des objets de contrefaçon sont assimilés aux contrefacteurs.

CONTREFACTEUR [*fak*] n. m. Celui qui commet une contrefaçon.

CONTREFACTION [*fak-si-on*] n. f. Dr. Imitation frauduleuse des monnaies, poinçons, effets publics, etc. V. CONTREFAÇON.

CONTREFAIRE [*fèr'*] v. tr. (Se conjugue comme *faire.*) Faire une chose en face d'une autre, et par suite par imitation ; reproduire en imitant : CONTREFAIRE *quelqu'un, la voix de quelqu'un. Il ne put du pasteur* CONTREFAIRE *la voix.* (La Fontaine.) || Reproduire par contrefaçon ou par contrefaction : CONTREFAIRE *un livre, une gravure, une signature, un billet de banque.* || *Par extens.* Déguiser, dénaturer : CONTREFAIRE *son écriture, sa voix.* || Faire dévier de la forme naturelle : *Convulsions qui* CONTREFONT *tout le visage.* || Feindre : CONTREFAIRE *la douleur.* || Jouer le rôle de, imiter : CONTREFAIRE *l'honnête homme.*

— ***Contrefait, e,*** part. pass. du verbe *Contrefaire.* Difforme : *Homme* CONTREFAIT, *qui a les jambes* CONTREFAITES.

— Numism. *Monnaie* ou *Médaille contrefaite,* Imitation d'une monnaie ou médaille antique.

— ***Se contrefaire,*** v. pr. : *On ne peut pas* SE CONTREFAIRE *longtemps.*

— Au sens passif : *Pierre précieuse qui ne peut* SE CONTREFAIRE.

— SYN. **Contrefaire, copier, imiter, singer.** *Contrefaire* se prend en mauvaise part : il signifie imiter par fraude, ou par dérision. *Copier,* c'est proprement faire la copie, la reproduction exacte d'un objet ; *imiter,* c'est reproduire en prenant pour modèle ; *singer,* c'est contrefaire maladroitement.

CONTREFAISABLE [*fe-zabl'*] adj. Que l'on peut contrefaire. (Peu us.)

CONTREFAISEUR [*fe-zeur*], **EUSE** n. *Fam.* Qui contrefait la parole, les gestes, etc. (Peu us.)

CONTRE-FANON n. m. Corde amarrée au milieu de la vergue, du côté opposé à la bouline, et servant à carguer un des côtés de la voile. || Pl. *Des* CONTRE-FANONS.

CONTRE-FASCÉ, E adj. Blas. V. FASCÉ.

CONTRE-FENDIS [*fan-di*] n. m. invar. Une des divisions d'un bloc d'ardoise.

CONTRE-FENÊTRE n. f. Constr. Double clôture d'une fenêtre : *Des* CONTRE-FENÊTRES. (On dit aussi CONTRE-CHÂSSIS.)

— Archéol. Panneau de bois devant une fenêtre, au XVIIe siècle.

CONTRE-FENTE [*fant'*] n. f. Chir. Fente produite ailleurs que dans l'endroit où le coup a porté. || Menuis. Nom que l'on donne à une fente qui se produit inopinément dans un panneau, au moment où l'ouvrier procède à la fermeture d'une fente existant déjà dans ce panneau. || Pl. *Des* CONTRE-FENTES.

CONTRE-FER n. m. Partie d'un outil à corroyer qui double le fer tranchant taillé en biseau, et qui facilite l'évacuation des copeaux par brisement des fibres du bois. || Pl. *Des* CONTRE-FERS.

CONTRE-FEU n. m. Constr. Plaque métallique garnissant le fond d'une cheminée : *Des* CONTRE-FEUX *en fonte.* (On dit encore CONTRE-CŒUR DE CHEMINÉE.)

— Métall. Courant de flamme opposé au feu principal et diminuant son action.

— Sylvic. Action de brûler suivant la direction d'un incendie de forêt des parties de bois ou de bruyères pour créer un vide que le feu ne pourra franchir et qui arrêtera l'incendie.

CONTRE-FICHE n. f. Pièce de charpente, posée obliquement pour arc-bouter un mur repris en sous-œuvre. || Pièce de bois qui, dans un comble ou une ferme, a pour but de soulager l'arbalétrier, en le raccordant au poinçon. (Dans les charpentes en fer, la contre-fiche s'appelle *bielle.*) || Pl. *Des* CONTRE-FICHES.

Contre-fiche.

CONTREFICHER [*ché*] **(SE)** v. pr. *Pop.* Se moquer complètement de quelqu'un ou de quelque chose : *Je m'en fiche et m'en* CONTRE-FICHE.

CONTRE-FIL n. m. Sens contraire du fil, de la direction normale : *Le* CONTRE-FIL *de l'eau.* (Dans le travail du bois, le contre-fil est le sens opposé au sens des fibres et des vaisseaux du bois. L'attaque par un outil agissant à contre-fil, appelée aussi attaque par fil à rebours, ferait éclater le bois au lieu de l'aplanir.) || Pl. *Des* CONTRE-FILS.

— *A contre-fil,* loc. adv. A rebours.

CONTRE-FIN (À) loc. adv. Contre le but qu'on se propose. (Peu us.)

CONTRE-FINESSE n. f. Finesse opposée à une autre : *User de* CONTRE-FINESSE. || Pl. *Des* CONTRE-FINESSES.

CONTREFISSURE n. f. Méd. V. CONTRE-FENTE.

CONTRE-FLATTER [*té*] v. tr. Répondre à une flatterie par une autre. (Peu us.)

CONTRE-FLEURÉ, E adj. Blas. Orné de feuilles d'ache alternativement de métal et d'émail. || Syn. de CONTRE-FLEURONNÉ.

CONTRE-FLEURONNÉ [*ro-né*], **E** adj. Blas. Se dit en général des pièces ornées de fleurons alternés. (On dit parfois CONTRE-FLEURÉ.)

CONTRE-FOC n. m. Faux foc. || Pl. *Des* CONTRE-FOCS.

CONTRE-FONTAINE [*tèn'*] n. f. Barrage temporaire, servant à éloigner les eaux d'une fontaine, qui s'échappent de celle-ci pendant le travail de réfection de la fontaine. || Pl. *Des* CONTRE-FONTAINES.

CONTRE-FORGER [*jé*] v. tr. Forger une barre de fer alternativement sur le plat et sur le champ pour la dresser.

— ***Se contre-forger,*** v. pr. — Au sens passif : *Cette pièce doit* SE CONTRE-FORGER.

CONTREFORT [*for*] n. m. (de *contre* et *fort*). Pilier servant d'appui à un mur qui supporte quelque charge : *Les* CONTREFORTS *d'une terrasse, d'une voûte.*

— Fortif. Massif de maçonnerie perpendiculaire à la direction d'un mur, et destiné à en augmenter la stabilité : *Les murs d'escarpe surtout sont pourvus de puissants* CONTREFORTS, *noyés dans les terres que ces murs soutiennent et qui rendent plus difficile l'exécution des brèches.*

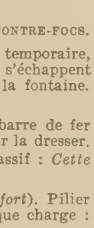
Contrefort.

— Mar. Nom donné à de fortes pièces de bois servant à lier les estains avec l'étambot.

— Orogr. Chaînon montagneux qui se détache d'une chaîne principale et semble l'étayer : *Gênes est située au pied d'un* CONTREFORT *de l'Apennin.*

— Techn. Pièce de cuir qui sert à renforcer le derrière d'une chaussure : CONTREFORT *de soulier, de botte.*

— ENCYCL. Archit. et Trav. publ. Les *contreforts* ont pour but d'augmenter la stabilité des murs sans augmenter leur épaisseur ; notamment ils supportent les pressions agissant en des points déterminés d'une construction. Ils sont intérieurs, quand ils se trouvent placés contre la face sur laquelle se produit la poussée, comme dans les murs de soutènement, les murs de quais. Les contreforts extérieurs sont placés contre la face opposée à celle sur laquelle s'exerce la poussée. Ils sont inclinés ou droits, à section rectangulaire ou trapézoïdale.

CONTRE-FOSSÉ n. m. Fossé supplémentaire, établi en avant du fossé d'une forteresse. || Pl. *Des* CONTRE-FOSSÉS.

CONTRE-FOULAGE n. m. Relief produit par la retiration sur le côté déjà imprimé du papier. || Pl. *Des* CONTRE-FOULAGES.

CONTRE-FOULEMENT [*man*] n. m. Hydraul. Mouvement des eaux en sens inverse de l'écoulement naturel. || Pl. *Des* CONTRE-FOULEMENTS.

CONTRE-FRACTURE n. f. Chir. Fracture qui se produit à un endroit différent du point frappé. || Pl. *Des* CONTRE-FRACTURES.

CONTRE-FRASAGE [*zaj'*] n. m. ou **CONTRE-FRASE** [*fraz'*] n. f. Boulang. Dernière opération du pétrissage, qui consiste à agiter la pâte par masses. || Pl. *Des* CONTRE-FRASAGES OU CONTRE-FRASES.

CONTRE-FRASER [*zé*] v. tr. Boulang. Faire subir l'opération du contre-frasage.

CONTRE-FRUIT n. m. Diminution progressive, de bas en haut, de l'épaisseur d'un mur qui est à l'aplomb en dehors. || Pl. *Des* CONTRE-FRUITS.

CONTRE-FUGUE [*fugh'*] n. f. Mus. Fugue où l'imitation du sujet se fait par intervalles semblables et de même valeur, mais en sens inverse. V. FUGUE. || Pl. *Des* CONTRE-FUGUES.

CONTRE-GAGE n. m. Dr. anc. Gage que l'on donnait à un créancier ou au seigneur comme garantie d'un gage dû ou stipulé : *Des* CONTRE-GAGES.

— Dr. féod. *Droit de contre-gage,* Droit pour un seigneur de saisir, par représailles, les biens d'un autre seigneur ou d'un vassal de celui-ci.

CONTRE-GAGER [*jé*] v. tr. Exiger un contre-gage de : CONTRE-GAGER *un débiteur.* (Vx.)

CONTRE-GARDE n. m. Officier de la Monnaie, qui était chargé de recevoir les matières destinées à la fonte. || Pl. *Des* CONTRE-GARDES.

— ENCYCL. L'office de *contre-garde* fut créé par Philippe Auguste, en 1214, pour exercer une surveillance générale sur toutes les opérations concernant les monnaies et le change. Ces officiers avaient rang après les juges-gardes, qu'ils suppléaient au besoin. Louis XIV remplaça, en 1696, les officiers contre-gardes par les contrôleurs contre-gardes.

CONTRE-GARDE n. f. Archit. Sorte de crèche que l'on ménage dans l'épaisseur de la maçonnerie d'une pile de pont : *Des* CONTRE-GARDES. || Armur. Partie de la garde d'une épée, protégeant l'intérieur de la main.

— Archéol. La *contre-garde,* dont les premiers exemples remontent au troisième quart du XVe siècle, se compose de trois ou quatre branches tordues qui partent du pied des pas-d'âne du côté opposé aux gardes et se réunissent pour rejoindre le pommeau de l'épée. Au XVIe et au XVIIe siècle elle est souvent symétrique des gardes.

Contre-garde d'épée.

— Art milit. Ouvrage en terre ou maçonnerie comportant deux *faces* placées en avant des faces d'un bastion pour couvrir et doubler celui-ci. (Séparée du bastion par un fossé, la contre-garde peut être ou non armée d'artillerie. On l'a aussi appelée « conserve » ou « enveloppe ». Le nom de « couvre-face », donné par Cohorn, lui fut maintenu dans la fortification polygonale avec un usage plus étendu et différent de celui fait dans la fortification bastionnée.)

CONTRE-GOUVERNEMENT [*man*] n. m. Sorte de gouvernement occulte qui contre-balance par son influence l'autorité du gouvernement établi. || Pl. *Des* CONTRE-GOUVERNEMENTS. (Peu us.)

CONTRE-GREFFE n. f. Greffe pratiquée sur une branche qui a elle-même été greffée. (On dit aussi SURGREFFE.) || Pl. *Des* CONTRE-GREFFES.

CONTRE-GREFFER [*fé*] v. intr. Faire une contre-greffe.

CONTRE-GRIFFER [*fé*] v. tr. *Fam.* Contresigner. (Peu us.)

CONTRE-GUET [*ghè*] n. m. Guet qui en surveille un autre. || Pl. *Des* CONTRE-GUETS.

CONTRE-HACHER [*ché*] v. tr. Grav. et Dessin. Croiser par des hachures en sens contraire des hachures déjà existantes, pour augmenter la vigueur des ombres.

CONTRE-HACHURE n. f. Hachure qui en croise d'autres. || Pl. *Des* CONTRE-HACHURES.

CONTRE-HARDE n. f. Vénerie. Accouple réunie par un de ses couplons à l'anneau fixe placé au milieu d'une autre accouple. || Pl. *Des* CONTRE-HARDES.

CONTRE-HARDER [*dé*] v. tr. Passer les contre-hardes dans les anneaux des accouples retenant les chiens deux à deux.

CONTRE-HARMONIQUE [*nik'*] adj. Mus. Qui est opposé à l'harmonie, aux règles harmoniques.

— Mathém. *Proportion contre-harmonique.* Anciennement, trois nombres A, B, C étaient dits en proportion contre-harmonique lorsqu'on avait :

$$\frac{A-B}{B-C}=\frac{C}{A}.$$

Dans la *proportion harmonique,* on aurait :

$$\frac{A-B}{B-C}=\frac{A}{C}.$$

CONTRE-HASTIER [*ass-ti-é*] ou **CONTRE-HÂTIER** [*ti-é*] n. m. Grand chenet à plusieurs crampons, pour soutenir les broches. || Pl. *Des* CONTRE-HASTIERS ou CONTRE-HÂTIERS.

Contre-hâtier.

CONTRE-HAUT [*hô*] n. m. Côté, niveau supérieur. (N'est usité que dans la locution suivante : *En contre-haut,* loc. adv. A un niveau supérieur ; de bas en haut.)

CONTRE-HERMINE n. f. Blas. Fourrure qui, à l'inverse de l'hermine, est constituée par un fond noir semé de mouchetures blanches. || Pl. *Des* CONTRE-HERMINES.

Contre-hermine.

CONTRE-HERMINÉ, E adj. Blas. Se dit d'une pièce quelconque qui est de sable moucheté d'argent.

CONTRE-HEURTOIR n. m. Morceau de fer, contre lequel cogne le heurtoir. || Pl. *Des* CONTRE-HEURTOIRS.

CONTRE-HUS [*kon-tru*] n. m. invar. Partie inférieure d'une porte, disposée de telle façon que l'on peut ouvrir la partie supérieure tandis que le bas reste fermé. || Barrière à paroi pleine et peu élevée, que l'on place en avant d'une porte ouverte.

Contre-hus.

CONTRE-IMAGINER [*né*] v. tr. Imaginer par opposition. (Peu us.)

CONTRE-IMBRICATION [*si-on*] n. f. Ornement figurant des écailles de poisson en retrait les unes sur les autres. || Pl. *Des* CONTRE-IMBRICATIONS.

CONTRE-INDICATION [*si-on*] n. f. Méd. Circonstance particulière qui s'oppose à l'emploi d'un moyen médical ou chirurgical : *La jeunesse du sujet est une* CONTRE-INDICATION *pour l'emploi des opiacés.* || Pl. *Des* CONTRE-INDICATIONS.

CONTRE-INDIQUER [*ké*] v. tr. Donner une contre-indication : *L'état de faiblesse extrême d'un blessé* CONTRE-INDIQUE *toute opération.*

CONTRE-INJURIER [*ri-é*] v. tr. Injurier par représailles. (Peu us.)

CONTRE-INSTITUTION [*inss-ti-tu-si-on*] n. f. Institution opposée à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-INSTITUTIONS.

CONTRE-INVECTIVE [*vèk'*] n. f. Invective par représailles. || Pl. *Des* CONTRE-INVECTIVES. (Peu us.)

CONTRE-INVITE n. f. Au whist, Action de jouer une couleur différente de celle qu'on avait d'abord jouée. || Pl. *Des* CONTRE-INVITES.

CONTRE-JAMBAGE n. m. Petit mur construit contre les jambages des cheminées pour les renforcer. || Pl. *Des* CONTRE-JAMBAGES.

CONTRE-JAN n. m. Au trictrac, 1° Nom de deux coups, dont l'un s'appelle *contre-jan de deux tables,* et l'autre *contre-jan de mézéas;* 2° Action de battre à faux. V. JAN. (Vx.) || Pl. *Des* CONTRE-JANS.

CONTRE-JAUGER [*jô-jé*] v. tr. (Se conjugue comme *jauger.*) Reporter en d'autres points de pièces de bois, en se servant du compas de poche, les lignes de tenons et de mortaises déjà tracées, pour les reproduire avec exactitude.

CONTRE-JET [*jè*] n. m. Endroit d'une pièce d'étain qu'ont recouvert et maintenu pendant le travail les tenailles à paillonner. || Pl. *Des* CONTRE-JETS.

CONTRE-JOUR n. m. Lumière éclairant un objet par le côté opposé à celui par lequel on le regarde : *Le* CONTRE-JOUR *donne de beaux effets en photographie.* || Endroit opposé au grand jour, demi-jour : *Les femmes aiment d'ordinaire le* CONTRE-JOUR. || Pl. *Des* CONTRE-JOURS.

— *A contre-jour,* loc. adv. Dans le sens opposé au jour : *Objets placés à* CONTRE-JOUR. || Dans un faux jour, dans un jour défavorable : *Un tableau placé à* CONTRE-JOUR *produit un effet faux et désagréable.*

CONTRE-JUMELLES n. f. pl. Nom donné aux grands pavés assemblés deux à deux en pente, au milieu d'une rue, pour former un ruisseau.

CONTRE-LAME n. f. Nom donné à des pièces du métier à faire la gaze, consistant en des tringles de bois qui servent à mouvoir les lices par l'intermédiaire des pédales. || Pl. *Des* CONTRE-LAMES.

CONTRE-LATTE n. f. Grosse tringle de bois ou latte de fort calibre posée parallèlement aux chevrons d'un toit, pour soutenir les lattes. || *Contre-lattes de fente,* Lattes obtenues par éclat, qui servent à supporter les tuiles. || *Contrelattes de sciage,* Lattes sciées que l'on emploie pour recevoir les ardoises. || Pl. *Des* CONTRE-LATTES.

CONTRE-LATTER [*la-té*] v. tr. Garnir de contre-lattes : CONTRE-LATTER *des chevrons.* || *Contre-latter une cloison,* La garnir de lattes des deux côtés.

— ***Se contre-latter,*** v. pr. — Au sens passif : *Cette cloison devrait* SE CONTRE-LATTER. (Peu us.)

CONTRE-LATTOIR n. m. Outil dont se servent les couvreurs pour soutenir les lattes en les posant et les clouant. || Pl. *Des* CONTRE-LATTOIRS.

Contre-lattoir.

CONTRE-LETTRE n. f. Dr. Acte secret par lequel on déroge à ce qui est stipulé dans un acte ostensible. || Changement apporté à un contrat de mariage par un nouvel acte antérieur au mariage. || Pl. *Des* CONTRE-LETTRES.

— ENCYCL. Dr. Les *contre-lettres,* destinées à rester secrètes entre les parties, ont pour but de modifier les dispositions d'un acte ostensible, mensonger ou simulé. Les contre-lettres ne sont point en principe nulles : elles ont effet entre les parties (C. civ., art. 1321) à moins qu'elles n'aient pour objet de dissimuler une partie du prix d'un office ministériel, d'un immeuble, d'un fonds de commerce (loi du 27 février 1912). Par contre, elles n'ont point effet contre les tiers créanciers et ayants cause à titre particulier des contractants, qui peuvent cependant s'en prévaloir s'ils y ont intérêt.

On appelle aussi, mais inexactement, « contre-lettres », les changements apportés avant le mariage à des conventions matrimoniales. Ces changements sont permis, à condition que toutes les personnes qui ont été parties au contrat primitif soient présentes et y consentent. Ils doivent, de plus, pour être opposables aux tiers, être rédigés à la suite de la minute du contrat de mariage, et transcrits sur toutes les copies de ce contrat (C. civ., art. 1396 et 1397).

CONTRE-LIGNAGE [*gn* mll., *aj'*] n. m. Action de tracer, sur une pièce de bois qui doit être travaillée, des lignes du côté opposé à celui sur lequel on a tracé le lignage, afin de le reporter très exactement sur ce côté. || Pl. *Des* CONTRE-LIGNAGES.

CONTRE-LIGNE [*gn* mll.] n. f. Fortif. V. CONTREVALLATION.

CONTRE-LIGUE [*ligh'*] n. f. Ligue opposée à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-LIGUES. (Peu us.)

CONTRE-LOBE n. m. Nom donné à des petites arcatures en trèfle, qui garnissent l'intérieur d'un arc. || Pl. *Des* CONTRE-LOBES.

CONTRE-MAILLE [*may'*] n. f. Maille de filet opposée à d'autres mailles du même filet. || Pl. *Des* CONTRE-MAILLES.

CONTRE-MAILLER [*ma-yé*] v. tr. Doubler les mailles de. || Former deux nappes de mailles superposées : CONTRE-MAILLER *des filets de pêche.*

CONTREMAÎTRE, ESSE n. Qui dirige les ouvriers, les ouvrières dans un atelier, etc.

— N. m. Ancien grade des officiers mariniers. (Existe encore dans les arsenaux ; les contremaîtres viennent immédiatement avant les chefs-ouvriers.) || *Contremaître de cale,* Nom donné au quartier-maître chargé de la cale à eau, ou de la cale à filin.

CONTREMAND [*man*] n. m. Anc. dr. Exception, délai, défense. || Excuse proposée pour faire remettre ou différer une assignation. || Congé de locataire.

CONTRE-MANDAT [*da*] n. m. Mandat destiné à en annuler un autre. || Pl. *Des* CONTRE-MANDATS. (Peu us.)

CONTREMANDEMENT [*man*] n. m. Révocation d'un ordre précédemment donné.

CONTREMANDER [*dé*] v. tr. Arrêter, révoquer par un contre-ordre : CONTREMANDER *sa voiture, un dîner.*

— ***Se contremander,*** v. pr. — Au sens passif : *Ce sont choses qui* SE *peuvent* CONTREMANDER.

CONTRE-MANŒUVRE n. f. Manœuvre opposée à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-MANŒUVRES.

CONTREMARCHE n. f. Marche d'une armée et, en général, marche en sens contraire de la direction d'abord suivie. || Fig. : *S'épuiser en marches et* CONTREMARCHES.

— Art milit. Opération qui a pour but de mettre une troupe dans une position contraire à celle qu'elle occupait. (L'art militaire d'autrefois distinguait la contremarche *stratégique,* appliquée à toute l'armée, de la contremarche *tactique,* exécutée par de petites unités.)

— Constr. Hauteur de chaque marche d'un escalier ; planche qui forme cette hauteur.

— Mar. Evolution d'un ou plusieurs navires qui virent bord pour bord.

— Techn. Nom des leviers qui, dans les métiers à tisser à la main, actionnent les lices et les relèvent, quand le tisserand agit sur les *marches* ou pédales.

CONTREMARCHER [*ché*] v. intr. Faire une contremarche. (Peu us.)

CONTRE-MARÉE n. f. Marée qui suit une direction opposée à la direction ordinaire de la marée. (Syn. de CONTRE-COURANT.) || *Remonter à contre-marée,* Arriver à un mouillage, dans une rivière par exemple, avec le courant de marée contraire. || Pl. *Des* CONTRE-MARÉES.

CONTREMARQUE [*mark'*] n. f. Seconde marque apposée à un ballot de marchandises, à des ouvrages d'or ou d'argent : *Les marques et les* CONTREMARQUES *des fabricants.* || Fausse marque appliquée aux dents des chevaux afin de déguiser leur âge.

— Charp. Nom que les ouvriers charpentiers donnent aux traits ou marques qu'ils tracent sur les pièces de bois façonnées et achevées, afin de les reconnaître au moment du montage. (On écrit aussi CONTREMARC n. m.)

— Numism. Signe gravé ou frappé sur une monnaie, après la fabrication, soit pour modifier la valeur de cette monnaie, soit pour lui donner cours dans un pays autre que celui où elle a été émise.

— Orfèvr. Marque de la ville ou de la communauté, ajoutée à partir du XVIIe siècle à la marque de l'orfèvre en garantie que le métal est de bon aloi.

— Théâtr. Carte qu'on délivre dans les théâtres à ceux qui sortent momentanément au cours du spectacle.

CONTREMARQUER [*ké*] v. tr. Apposer une contremarque.

CONTREMARQUEUR [*keur*], **EUSE** n. Qui distribue les contremarques au théâtre, au concert, etc.

CONTRE-MESURE (À) loc. adv. A contretemps.

CONTRE-MINE n. f. Ouvrage souterrain pour éventer la mine de l'ennemi, ou en empêcher l'effet : *Creuser une* CONTRE-MINE. || Mine que l'on établit sous les défenses de l'ennemi pour les faire sauter. || Pl. *Des* CONTRE-MINES.

— *Fig.* Contre-intrigues : *La vie des cours se passait à creuser des mines et des* CONTRE-MINES.

— ENCYCL. Art milit. Dans la *guerre de mines,* les *contre-mines* constituent le réseau que la défense oppose aux mines de l'attaque en les éventant. Dans une place forte, ce réseau est, en général, préparé à l'avance. Les galeries de contre-mines se développent en avant des bastions et comprennent, le long de la contrescarpe, une *galerie-enveloppe* reliée au corps de place par une communication souterraine. Elle pousse en éventail, vers l'extérieur, des *écoutes,* souvent reliées entre elles par des galeries transversales sur lesquelles se greffent d'autres rameaux aboutissant aux fourneaux.

CONTRE-MINER [*né*] v. tr. Creuser des contre-mines.

— *Fig.* Déjouer : *Alberoni voulut* CONTRE-MINER *les batteries du Régent.* (Saint-Simon.)

CONTRE-MINEUR n. m. Celui qui travaille à une contre-mine. || Pl. *Des* CONTRE-MINEURS. (Peu us.)

CONTRE-MIRÉ adj. Véner. V. MIRÉ.

CONTRE-MISSION n. f. Mission qui agit en sens opposé d'une autre. || Pl. *Des* CONTRE-MISSIONS. (Peu us.)

CONTRE-MONT (À) loc. adv. En haut, vers le haut. (Vx.)

CONTRE-MORALE n. f. Doctrine contraire à la morale commune.

CONTRE-MOT [*mo*] n. m. Mot par lequel on doit répondre au mot d'ordre. || Second mot d'ordre pour le cas où le premier viendrait à être connu. || Pl. *Des* CONTRE-MOTS.

CONTRE-MOTIF n. m. Motif opposé à un autre motif : *Des* CONTRE-MOTIFS *déterminants.*

CONTRE-MOULAGE n. m. Reproduction d'un premier moulage : *Des* CONTRE-MOULAGES *peu soignés.*

CONTRE-MOULE n. m. Techn. Moule qui enveloppe le moule direct pour le consolider : *Des* CONTRE-MOULES. || Carton épais sur lequel on dispose, en relief ou en creux, des dessins à reproduire. (On dit aussi CONTRE-ESTAMPE.)

CONTRE-MOULER [*lé*] v. tr. Faire le contre-moulage de : CONTRE-MOULER *des sculptures.*

CONTRE-MOUSSON [*mou-son*] **(À)** loc. adv. Contre la mousson qui règne : *Aller, Naviguer* À CONTRE-MOUSSON.

CONTRE-MOYEN [*moi-yen*] n. m. Moyen qu'on emploie à l'encontre d'autres. || Pl. *Des* CONTRE-MOYENS.

CONTRE-MUR n. m. Mur adossé contre un autre pour le soutenir, ou en avant d'un autre pour lui servir de protection : CONTRE-MURS *d'une terrasse.*

CONTRE-MURER [*ré*] v. tr. Faire un contre-mur.

CONTRE-NOTE n. f. Note diplomatique, rédigée dans un sens opposé à une précédente. || Pl. *Des* CONTRE-NOTES.

CONTRE-ŒILLADE [*eu-yad'*] n. f. Œillade en retour d'une autre. || Pl. *Des* CONTRE-ŒILLADES.

CONTRE-ONGLE n. m. Rebours du pied du cerf. || Pl. *Des* CONTRE-ONGLES.

CONTRE-OPÉRATION [*si-on*] n. f. Opération faite dans le sens contraire à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-OPÉRATIONS.

CONTRE-OPPOSITION [*si-on*] n. f. Minorité d'une opposition, qui s'en détache et agit contre elle. || Pl. *Des* CONTRE-OPPOSITIONS.

CONTRE-ORDRE n. m. Révocation d'un ordre précédent. || Pl. *Des* CONTRE-ORDRES.

CONTRE-OUVERTURE n. f. Chir. Ouverture en regard d'une autre. || Incision, ouverture faite à l'opposite d'une ouverture naturelle ou d'une plaie. || Pl. *Des* CONTRE-OUVERTURES.

CONTRE-PALÉ, E adj. Blas. V. PALÉ.

CONTRE-PAN n. m. Dr. anc. Nouvelle hypothèque sur un fonds de terre, assignée en garantie d'une rente ou d'un cens dû sur un autre fonds. || Partie de l'estimation d'un héritage donné à cens ou à rente, devant servir au rachat conventionnel. (On disait aussi CONTRABOUT ou CONTRE-ABOUT, et CONTRE-CENS.) || Pl. *Des* CONTRE-PANS.

CONTRE-PANER [*né*] v. tr. Dr. anc. Assurer par un contre-pan : CONTRE-PANER *une rente.*

CONTRE-PANNETON n. m. Techn. Platine évidée, qui reçoit les pannetons d'une espagnolette. || Pl. *Des* CONTRE-PANNETONS.

CONTRE-PAROI n. f. Métall. Face externe des parois d'un fourneau. || Pl. *Des* CONTRE-PAROIS.

CONTRE-PARTIE [*tî*] n. f. Comm. Double d'un registre sur lequel on inscrit toutes les parties d'un compte. || Ecriture servant de vérification. || Bourse. Opération d'un banquier qui se porte vendeur ou acheteur contre son propre client, au lieu d'en exécuter les ordres comme intermédiaire. || Pl. *Des* CONTRE-PARTIES.

— Partie qui s'oppose à une autre : *Soutenir la* CONTRE-PARTIE. *Ouvrage qui est la* CONTRE-PARTIE *d'un autre. La dépense doit avoir pour* CONTRE-PARTIE *la recette.* || Pl. *Des* CONTRE-PARTIES.

— Jeux. Revanche : *Jouons la* CONTRE-PARTIE. (Peu us.)

— Mus. Partie de composition opposée à une autre : *La basse est la* CONTRE-PARTIE *du dessus.* (Acad.) || Partie qui sert de second dessus : *Faire une* CONTRE-PARTIE *à un air.*

— Techn. Ce qui reste d'un dessin de marqueterie lorsqu'on l'a évidé pour en faire un ouvrage de rapport ou de placage.

CONTRE-PAS [*pâ*] n. m. invar. Demi-pas rapide par lequel on se remet au pas.

— Chorégr. Nom d'une danse en usage dans les fêtes champêtres en Espagne. (Seuls, les hommes participent à cette danse.)

CONTRE-PASSANT [*pa-san*], **E** adj. Blas. Se dit de plusieurs animaux placés l'un au-dessus de l'autre et passant dans un sens opposé.

CONTRE-PASSATION [*si-on*] n. f. Comptab. V. CONTRE-PASSEMENT.

CONTRE-PASSE (À) loc. adv. Techn. Parallèlement à la direction des veines d'un bloc de marbre.

CONTRE-PASSEMENT [*man*] n. m. Comptab. Annulation d'une écriture erronée, par une écriture contraire (ce qui évite tout grattage). [On dit aussi CONTRE-PASSATION.] || Pl. *Des* CONTRE-PASSEMENTS.

CONTRE-PASSER [*sé*] v. tr. Faire un contrepassement : CONTRE-PASSER *une facture.*

— ***Se contre-passer,*** v. pr. Se croiser, passer l'un devant l'autre.

CONTRE-PENSER [*pan-sé*] v. intr. Avoir une pensée contraire à celle qu'on avait ; avoir une pensée contraire à une autre pensée. (Peu us.)

CONTRE-PENTE [*pant'*] n. f. Techn. Pente opposée à une autre. || Inégalité de terrain qui empêche l'écoulement des eaux, ou les porte là où elles ne doivent pas aller. || Inclinaison d'un chemin dans le sens de la montée. (Syn. de RAMPE.) || Inclinaison latérale donnée au sol pour l'écoulement des eaux. || Pente du terrain en général.

— Art milit. Versant d'un mouvement de terrain, caché aux vues de l'ennemi.

— Versant le plus abrupt d'une montagne : *Gravir une montagne par la* CONTRE-PENTE, *au lieu de suivre la pente.* || Pl. *Des* CONTRE-PENTES.

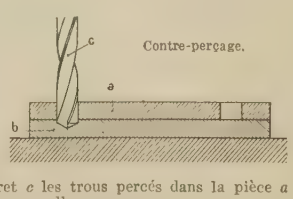

CONTRE-PERÇAGE n. m. Opération qui consiste à percer des trous d'assemblage dans une pièce *b* avec comme guide du foret *c* les trous percés dans la pièce *a* qui doit s'assembler avec elle.

CONTRE-PERCER [*sé*] v. tr. Percer en sens contraire : CONTRE-PERCER *une poutre.* || Effectuer un contre-perçage.

CONTRE-PESER [*zé*] v. tr. (Prend l'accent grave sur le dernier *e* du radical, quand la syllabe suivante est muette : *Je contre-pèse. Je contre-pèserai.*) Faire contrepoids : *Poids qui* CONTRE-PÈSE *un autre poids.*

— Fig. : *L'orgueil* CONTRE-PÈSE *toutes nos misères.* (Pascal.)

CONTRE-PÉTITION [*si-on*] n. f. Pétition qui va à l'encontre d'une autre : *Faire une* CONTRE-PÉTITION. || Pl. *Des* CONTRE-PÉTITIONS.

CONTRE-PÉTITIONNAIRE [*si-o-nèr'*] n. Qui fait, qui signe une contre-pétition. || Pl. *Des* CONTRE-PÉTITIONNAIRES. (Peu us.)

CONTRE-PÉTITIONNEMENT [*si-o-ne-man*] n. m. Action de contre-pétitionner. || Pl. *Des* CONTRE-PÉTITIONNEMENTS. (Peu us.)

CONTRE-PÉTITIONNER [*si-o-né*] v. intr. Faire des contre-pétitions. (Peu us.)

CONTRE-PETTERIE ou **CONTRE-PÈTERIE** [*rî*] n. f. (de *contre* et de *péter,* rendre un son). Sorte de lapsus par lequel, en intervertissant l'ordre des syllabes ou des lettres, ou des mots, on produit des phrases burlesques ou privées de sens. (Ainsi, un acteur qui devait dire : *Sonnez, trompettes !* s'écria : *Trompez, sonnettes !* Un autre n'avait que cet hémistiche à prononcer : *C'en est fait, il est mort ;* mais, troublé par l'émotion, il dit : *C'en est mort, il est fait.* — Un témoin, en cour d'assises, déclarait qu'il avait vu l'accusé fumer sa *porte* sur le pas de sa *pipe.*) || Pl. *Des* CONTRE-PETTERIES ou CONTRE-PÈTERIES.

— ENCYCL. La *contre-petterie* fut autrefois un amusement littéraire qui consistait à rendre une phrase bizarre ou burlesque, en échangeant la lettre initiale de deux au moins des mots qui la composaient. On en voit de fréquents exemples au XVIe siècle. Les curieux en trouveront dans le *Pantagruel* de Rabelais, dans le *Moyen de parvenir* de Béroalde de Verville, et chez Tabourot des Accords :

Il tiendra une vache. Elle fit son prix.
Il viendra une tache. Elle prit son fils.

CONTRE-PIED [*pi-é*] n. m. Véner. Chemin que font les chiens en suivant à rebours les voies d'une bête. || Pl. *Des* CONTRE-PIEDS.

— *Fig.* Direction contraire ; sens opposé : *Prenez le* CONTRE-PIED *de l'usage.* (J.-J. Rousseau.) *Ils avaient pris le* CONTRE-PIED *du testament.* (La Fontaine.)

— *A contre-pied,* loc. adv., A rebours.

— Tennis. Mouvement faux d'un joueur. *Prendre son adversaire à contre-pied,* Lui renvoyer la balle du côté opposé à celui où son élan le porte.

— ENCYCL. Les veneurs et les chiens prennent ou suivent le *contre-pied* toutes les fois qu'ils retournent du côté d'où la bête de meute est venue. Quand la terre est sèche, les chiens prennent souvent le contre-pied ; comme les traces sont difficiles à distinguer, les veneurs la plupart du temps, appuient leurs chiens au lieu de les rompre et de les faire revenir sur leurs pas.

CONTRE-PILASTRE [*lasstr'*] n. m. Pilastre double, placé en face d'un autre pilastre qu'il flanque. || Pl. *Des* CONTRE-PILASTRES.

CONTRE-PIQUER [*ké*] v. tr. Répondre à une parole piquante par une autre. (Peu us.)

CONTRE-PLACAGE n. m. Menuiserie et Ebénisterie, Procédé employé par les menuisiers, ébénistes, etc., pour empêcher le jeu des bois, et qui consiste à appliquer, sur les surfaces opposées d'un panneau, des feuilles de placage de 1mm,5 à 4 mm. d'épaisseur, en disposant leur fil perpendiculairement à celui du panneau. (On obtient du *contre-plaqué.*) || Pl. *Des* CONTRE-PLACAGES.

— ENCYCL. Pour obtenir le *contre-placage,* on prépare d'abord le panneau dans ses dimensions générales, en employant un bois de construction, ordinairement du peuplier, et en ayant soin de placer le fil du bois normalement, dans le sens de la longueur. On pose ensuite, de chaque côté, un feuillet dit contre-placage ou pli, de telle sorte que son fil soit en travers du panneau, et par conséquent perpendiculaire au fil du bois qui le constitue. Comme les bois jouent dans le sens de la largeur et jamais dans celui de la longueur des fibres, cette disposition de trois épaisseurs de bois collées à fil opposé, et pressées, empêche le panneau de jouer.

Le jeu de la pièce centrale (*âme*), qui se ferait en largeur, est annulé par le fil perpendiculaire des deux contre-placages (*habillage*), qui joueraient eux-mêmes dans le sens de la longueur du panneau s'ils n'en étaient empêchés par le fil longitudinal de la pièce centrale.

On peut utiliser pour le contre-placage la même essence que pour les planches du panneau, mais on le fait d'habitude avec d'autres essences.

CONTRE-PLAINTE [*plint'*] n. f. Dr. Plainte faite en opposition à une plainte antécédente. || Pl. *Des* CONTRE-PLAINTES.

CONTRE-PLANCHE n. f. Grav. Seconde planche destinée à porter le mordant sur les parties du dessin laissées intactes par la première planche. || Pl. *Des* CONTRE-PLANCHES.

CONTRE-PLANTER [*té*] v. tr. Planter des fleurs auprès de celles que l'on a déjà plantées. || Intercaler des plantes entre d'autres végétaux.

CONTRE-PLAQUER [*ké*] v. tr. Ebénist. Appliquer, sur les surfaces opposées d'un panneau, des feuilles de placage minces en disposant leur fil perpendiculairement à celui du bois du panneau : CONTRE-PLAQUER *un meuble.*

— ***Contre-plaqué, e,*** part. pass. du verbe *Contre-plaquer.* Qui a subi l'opération du contre-placage : *Bois* CONTRE-PLAQUÉ ou simplem. CONTREPLAQUÉ.

— *Substantiv.* et au masc. *Meuble en* CONTRE-PLAQUÉ. (Les bois employés comme contre-plaqués sont, le plus souvent, le peuplier comme âme intérieure, et le chêne, l'acajou, le tulipier, le noyer, l'okoumé pour l'habillage. On emploie le bois contre-plaqué dans les constructions navales, dans la carrosserie, l'ébénisterie et la menuiserie, dans les constructions démontables, dans les dirigeables et aéroplanes, les cloisons de l'industrie frigorifique, et la caisserie.)

CONTRE-PLATINE n. f. Plaque de fer ayant la forme d'un S, qui se place du côté opposé à la platine d'une arme à feu. || Pl. *Des* CONTRE-PLATINES.

CONTREPLÈGE ou **CONTREPLEIGE** [*plèj'*] n. m. Dr. anc. Caution fournie par le défendeur à une action possessoire. V. APPLÉGEMENT.

CONTREPLÉGER [*jé*] ou **CONTREPLEIGER** [*plé-jé*] v. tr. (Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Je contreplégeai. Nous contreplégeons.*) Certifier, en parlant d'une caution.

CONTREPOIDS [*poi*] n. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force pour les neutraliser ou en modérer l'action : *Les* CONTREPOIDS *d'une horloge, d'un tourne-broche;* et au fig. : *Les passions s'opposent aux passions et peuvent se servir de* CONTREPOIDS. (Vauvenargues.) || Long bâton plombé aux deux bouts, dont les danseurs de corde se servent pour garder plus aisément l'équilibre. (On dit plus ordinairement BALANCIER.) || *Par extens.* Equilibre : *Tout demeure en* CONTREPOIDS. (Pascal.)

— Manèg. Aplomb du cavalier sur la selle.

— Radiotechn. Réseau de conducteurs électriques parallèles au sol, formant l'une des armatures d'un condensateur dont le sol constitue la seconde armature.

— ENCYCL. Mécan. Les *contrepoids* consistent en un excès de matière, ménagé volontairement sur les pièces tournantes ou oscillantes et aussi sur celles qui tendent à se soulever. Les contrepoids sont destinés à contre-balancer l'action de certains organes comme les bielles, les tiges, les leviers, etc., soit au repos, soit en mouvement, pour fixer la position du centre de gravité d'un ensemble. Par exemple, on fait usage de contrepoids pour maintenir sur leur siège les soupapes de sûreté, pour faciliter la manœuvre de certains appareils comme les changements de marche, pour équilibrer dans les locomotives les manivelles, bielles, crosses de pistons et autres pièces dont le centre de gravité se déplace par rapport au centre de la roue.

— Radiotechn. Le *contre-poids* remplace la prise de terre ; c'est la seconde partie de l'oscillateur hertzien, la première étant constituée par l'antenne ; dans le montage des postes de T. S. F. d'avions ou de dirigeables, on prend généralement comme contrepoids la masse métallique de l'avion ou de l'aéronef. Avec un contrepoids, le meilleur rendement est obtenu lorsque le poste est installé entre l'antenne et le contrepoids ; un tel système vibre alors en « demi-onde », et la longueur d'onde propre est égale à deux fois la longueur totale de l'antenne et du contrepoids.

CONTRE-POIL n. m. invar. Le sens contraire à celui dans lequel le poil est couché : *Prendre le* CONTRE-POIL.

— *Fig.* Opposé : *Qu'est-ce que la raison? Le* CONTRE-POIL *de l'opinion du vulgaire.* (Mlle de Gournay.)

— *A contre-poil* loc. adv. Dans un sens contraire : *Faire la barbe à* CONTRE-POIL. *Etriller un cheval à* CONTRE-POIL. *Brosser un chapeau à* CONTRE-POIL. || Fig. et fam. : *Esprit à* CONTRE-POIL. *Prendre une affaire à* CONTRE-POIL. || *Prendre quelqu'un à contre-poil,* Le mal prendre vu son caractère. (On dit aussi à REBROUSSE-POIL.)

CONTRE-POINÇON [*pouin-son*] n. m. Tige de fer dont les serruriers se servent pour contre-percer des trous et river les pièces : *Des* CONTRE-POINÇONS *d'acier.* || Tige d'acier présentant le creux d'une lettre ou d'une figure que l'on veut marquer en relief.

CONTRE-POINÇONNER [*pouin-so-né*] v. tr. Marquer à l'aide du contre-poinçon.

— ***Contre-poinçonné, e,*** part. pass. du verbe *Contre-poinçonner.*

CONTREPOINT [*pouin*] n. m. (ital. *contrappunto*). Art de composer la musique à plusieurs parties. || La musique même qui est écrite en contrepoint.

— Mar. Bout de ralingue ajouté au point des voiles sur la ralingue même pour la renforcer.

— ENCYCL. Mus. On peut dire du *contrepoint* qu'il est la base de l'harmonie, et, en bonne logique, c'est par lui qu'on devrait commencer l'étude de celle-ci.

C'est du contrepoint qu'est née, au moyen âge, la science de l'harmonie. Les premiers musiciens qui pressentirent les lois de l'enchaînement des accords songèrent d'abord à faire concorder deux seules parties faisant entendre des notes d'égale valeur. Et, comme les notes se figuraient par des points, ils mettaient *point contre point* (*punctum contra punctum*), d'où, par élimination, le terme de *contrepoint,* qui est resté en usage, même lorsque ce style a évolué.

On en vint, en effet, à faire du contrepoint à plus de deux parties, en combinant des notes de valeurs inégales. En réalité, le musicien qui veut faire entendre à la fois, harmonieusement, plusieurs voix ou plusieurs instruments peut procéder : 1° en donnant à chacune des parties des notes d'égale durée ; 2° en donnant à l'une d'entre elles des notes d'une durée moindre de moitié que celles d'une autre partie ; 3° en réduisant d'un côté les notes au quart de la valeur qu'elles conservent d'autre part ; 4° en faisant des syncopes dans l'une, tandis qu'une autre frappe les temps forts de la mesure ; 5° en entremêlant ces divers genres de combinaisons, et en y joignant des ornements de différentes sortes. Cette cinquième espèce de contrepoint prend le nom de *contrepoint fleuri.*

Dans le contrepoint à deux parties, on ne doit commencer à la partie supérieure ni par la tierce ni par la sixte, qui ne caractérisent point la tonalité ; on ne peut pas faire succéder deux quintes, ni en montant, ni en descendant, non plus que deux octaves ; deux tierces majeures sont de même défendues, et l'emploi de la quarte est interdit ; enfin, il faut toujours terminer par l'octave.

La partie sur laquelle s'écrit le contrepoint s'appelle *chant donné,* qu'elle soit destinée à la basse ou à la partie supérieure. On peut faire du contrepoint à trois, quatre, cinq, six, sept et huit parties.

De ce contrepoint dit *simple* il faut distinguer le *contrepoint double,* qu'on appelle aussi *contrepoint renversable,* parce qu'une partie supérieure peut être transportée à la basse, et réciproquement. Peu usité dans la composition dramatique, ce contrepoint trouve son emploi dans la musique instrumentale et dans la musique religieuse, où la répétition et l'alternance d'une idée mélodique dans les diverses parties est une source de grands effets.

Si le contrepoint peut être renversé à trois parties différentes, il prend le nom de *contrepoint triple ;* il devient *contrepoint quadruple* s'il est renversable à quatre parties. Ce renversement peut s'opérer à différents intervalles : *contrepoint double* à l'octave, à la quinte ou « douzième », à la tierce ou « dixième », et enfin ceux, beaucoup moins employés, à la seconde, à la quarte, à la sixte, à la septième. Quand on emploie simplement le terme de « contrepoint double », c'est toujours le contrepoint à l'octave qui est sous-entendu.

Ex. de contrepoint simple de première espèce :

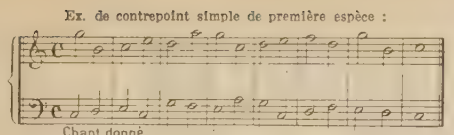

Ex. de contrepoint simple de seconde espèce :

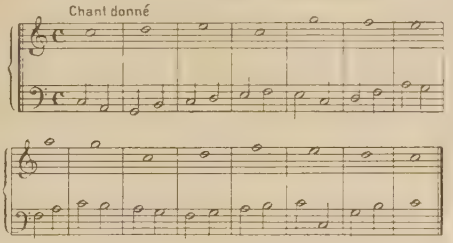

Ex. de contrepoint simple de troisième espèce :

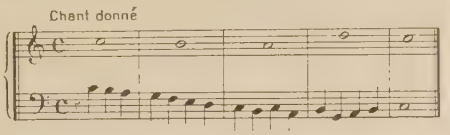

Ex. de contrepoint simple de quatrième espèce :

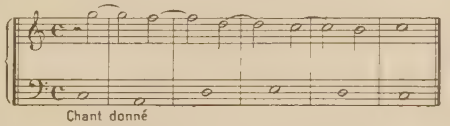

Ex. de contrepoint simple de cinquième espèce :

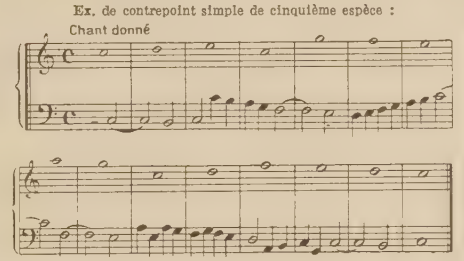

Nous ne ferons que mentionner ici certaines excentricités scolastiques dont le contrepoint fut jadis l'objet ; nous citerons : le *contrepoint rétrograde* ou *allant à reculons,* le *contrepoint par mouvement contraire,* dans lequel les voix se mouvaient dans des directions opposées ; le *contrepoint rétrograde contraire,* qu'on pouvait lire également tel qu'il était écrit ou en retournant le livre ; le *contrepoint inverse contraire,* le *contrepoint sauté,* le *contrepoint lié,* le *contrepoint obstiné,* etc.

Il existe beaucoup de traités de contrepoint, dus à des musiciens célèbres. Nous citerons, parmi les plus fameux : *le Musicien pratique ou Leçons qui conduisent les élèves dans l'art du contrepoint,* par Francesco Azzopardi ; *Arte practica di contrappunto,* par Zarlino ; *Saggio fondamentale practico di contrappunto sopra il canto fermo,* par Giambattista Martini ; *Arte practica di contrappunto dimostrata con esempi di varii autori e con osservazioni,* par Giuseppe Paolucci ; *Cours de contrepoint et de fugue,* par Cherubini ; *Traité de la fugue et du contrepoint,* par F.-J. Fétis ; divers autres ouvrages de Fux, Bononcini, Cerreto, Mattheson ; enfin, parmi les traités modernes, ceux de Théodore Dubois, de Riemann, de Richter.

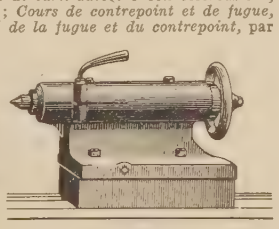

Contre-pointe.

CONTRE-POINTE [*pouint'*] n. f. Partie tranchante de l'extrémité du dos de la lame d'un sabre : *Des* CONTRE-POINTES *affilées.* || Escrime au sabre, dans laquelle on fait usage à la fois de la pointe et du tranchant.

— Archéol. Courtepointe (v. ce mot). || Cotte gambosée du XIIIe siècle.

— Mar. Laize qui forme chacun des côtés d'une voile.

— Mécan. Pointe fixe en rotation et mobile en translation qui, sur un tour, sert d'appui à la pièce que l'on travaille. (Syn. POUPÉE MOBILE.)

CONTRE-POINTER [*pouin-té*] v. tr. Techn. Piquer de points qui traversent l'étoffe : CONTRE-POINTER *une jupe.*

— Artill. Pointer contre un autre qui est pointé : CONTRE-POINTER *un canon, un mortier, une batterie.*

CONTRE-POINTIER [*pouin-ti-é*], **ÈRE** n. Qui fait des courtepointes ou autres ouvrages contre-pointés. (Vx.) || Pl. *Des* CONTRE-POINTIERS, ÈRES.

CONTREPOINTISTE [*pouin-tisst'*] n. m. Mus. Syn. de CONTRAPUNTISTE.

CONTREPOISON n. m. Remède contre le poison.

— Fig. : *Le travail est le* CONTREPOISON *du vice.*

— SYN. **Antidote.**

— ENCYCL. Les principaux antidotes sont : pour les *acides concentrés,* l'eau, la magnésie calcinée, l'eau de savon, les carbonates alcalins, etc. ; pour l'*acide cyanhydrique* et ses sels, les vomitifs, l'eau ammoniacale ; pour les *alcalis concentrés,* l'eau vinaigrée ; pour les *alcaloïdes,* tels que l'opium (laudanum), les vomitifs, le café noir, le tanin ; pour le *phosphore,* le lait ; pour l'*arsenic,* l'eau de chaux, les blancs d'œufs ; pour les *champignons,* le jus de citron ; pour les *moules,* l'éther, le camphre ; pour le *sublimé,* les blancs d'œufs, etc. — En règle générale, dans tous les autres cas d'empoisonnement, il sera bon de faire vomir le malade, ou lui faire des lavages d'estomac, et de lui donner comme antidote un corps qui puisse se combiner rapidement avec le poison pour le rendre insoluble. V. ANTIDOTE, EMPOISONNEMENT, POISON.

CONTRE-POLICE n. f. Police secrète qui surveille une autre police. || Pl. *Des* CONTRE-POLICES.

CONTRE-PORTE n. f. Châssis garni de toile, placé devant une porte pour mieux intercepter l'air. Seconde porte d'une place forte. || Pl. *Des* CONTRE-PORTES.

CONTRE-POSER [*zé*] v. tr. Poser à rebours : CONTRE-POSER *des pierres.* || Porter inexactement sur un livre : CONTRE-POSER *des articles.*

— ***Contre-posé, e,*** part. pass. du verbe *Contre-poser.* Blas. Se dit des pièces posées l'une sur l'autre dans un sens différent (comme de deux dards dont l'un a la pointe en haut et l'autre en bas).

CONTRE-POSEUR n. m. Aide du poseur de briques ou de pierres. || Pl. *Des* CONTRE-POSEURS.

CONTRE-POSITION [*si-on*] n. f. Comptab. Action de contre-poser des articles sur les livres de commerce.

— Blas. Situation des pièces contre-posées. || Pl. *Des* CONTRE-POSITIONS.

CONTRE-POTENCE [*tans'*] n. f. Horl. Pièce qui porte le bouchon sur lequel roule le pivot de la roue de rencontre. || Pl. *Des* CONTRE-POTENCES.

CONTRE-POTENCÉ [*tan*], **E** adj. Blas. V. POTENCÉ.

CONTRE-POUCE n. f. Bonnet. Pièce faisant partie du métier mécanique employé pour la fabrication des bas. || Pl. *Des* CONTRE-POUCES.

CONTRE-POUSSER [*sé*] **(SE)** v. pr. Constr. Se dit des matériaux d'une voûte lorsque, sous l'action de forces simultanées contraires, ils conservent leur position sans fléchir.

CONTRE-PRESSION n. f. Pression opposée à une autre.

— Mécan. Pression secondaire qui, dans certaines machines thermiques, réduit l'effet de la pression motrice : *Turbine à* CONTRE-PRESSION. || Pl. *Des* CONTRE-PRESSIONS.

CONTRE-PROFIL n. m. Moulure qui est le profil retourné d'une autre moulure. || Pl. *Des* CONTRE-PROFILS.

CONTRE-PROFILER [*lé*] v. tr. Entailler une pièce en sens contraire d'une autre pièce, de façon à pouvoir enchâsser la première dans la seconde.

CONTRE-PROGRAMME n. m. Programme opposé à un autre. || Pl. *Des* CONTRE-PROGRAMMES.

CONTRE-PROJET [*jè*] n. m. Projet que l'on oppose à un autre. || Pl. *Des* CONTRE-PROJETS.

CONTRE-PROMESSE n. f. Dr. Acte par lequel celui à qui une promesse est faite déclare qu'il n'en usera pas. || Pl. *Des* CONTRE-PROMESSES.

CONTRE-PROPOS [*pô*] n. m. Propos par lequel on répond à d'autres propos : *Des* CONTRE-PROPOS *piquants.*

CONTRE-PROPOSITION [*si-on*] n. f. Proposition opposée à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-PROPOSITIONS.

CONTRE-PROTESTATION [*si-on*] n. f. Protestation opposée à une autre : *Faire des* CONTRE-PROTESTATIONS.

CONTRE-PUITS [*pu-i*] n. m. invar. Art milit. Fourneau de mine établi au-dessus d'une galerie souterraine pour bouleverser le terrain supérieur sans endommager la galerie.

CONTRE-QUEUE [*keû*] n. f. Fortif. anc. Galerie, appelée aussi RAVELIN, en tenaille simple, moins large vers le dehors que vers l'intérieur. || Pl. *Des* CONTRE-QUEUES.

CONTRE-QUILLE [*kiy'*] n. f. Mar. Seconde quille qui s'ajoute au-dessous de la première. || *Pl. Des* CONTRE-QUILLES.

CONTRER [*tré*] v. tr. et intr. Jeux. Au bridge, annoncer qu'on tient contre celui qui a déclaré l'atout. (Lorsque l'atout est déclaré, les adversaires ont le droit de « contrer », mais alors ils devront faire au moins sept levées dans la couleur en question.)

CONTRE-RAIL [*ray'*] n. m. Chem. de f. Rail placé à l'intérieur de la voie et destiné à guider les boudins des roues dans la traversée des appareils, passages à niveau, etc., ou à maintenir la largeur de l'ornière dans une voie dont l'intérieur est garni de matériaux de pavage, empierrement, etc. || Pl. *Des* CONTRE-RAILS.

CONTRE-RAISON [*rè-zon*] n. f. Raison opposée à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-RAISONS.

CONTRE-RAMPANT adj. m. Blas. V. RAMPANT.

CONTRERAS (Juan Senen), général espagnol, né et mort à Madrid (1760-1826). Il prit part, en 1788, à la campagne austro-russe contre la Turquie, se signala à Talavera (1809)) et à Tarragone (1811) où il fut fait prisonnier ; il s'évada de France, et ne put rentrer en Espagne qu'en 1814.

CONTRE-RÉFORME ou **CONTRE-RÉFORMATION** [*si-on*] n. f. Nom donné par les historiens allemands à la Réforme catholique qui suivit au XVIe siècle la Réforme protestante et qui remédia aux abus dont avait souffert l'Eglise et qui avaient facilité leur tâche aux protagonistes de la Réforme protestante. (La réforme du Saint-Siège, celle des grands ordres monastiques, la fondation de nouveaux ordres religieux, le concile de Trente, voilà les principaux traits de la Réforme catholique, d'où résulta une ardente prédication du catholicisme dans les pays qui avaient été précédemment gagnés au protestantisme.)

CONTRE-RÉFORMISTE [*misst'*] adj. Opposé à la Réforme.

— Substantiv. : *Les* CONTRE-RÉFORMISTES.

CONTRE-REGARDER [*dé*] v. tr. Regarder celui qui regarde ; regarder du côté opposé.

CONTRE-RÈGLEMENT [*man*] n. m. Règlement qu'on oppose à un autre. || Pl. *Des* CONTRE-RÈGLEMENTS.

CONTRE-RÉTABLE n. m. Paroi formant le fond de l'autel et contre laquelle sont adossés le tabernacle, les gradins, etc. || Pl. *Des* CONTRE-RÉTABLES.

CONTRE-REVERS [*vèr'*] n. m. invar. Ponts et chauss. Partie de caniveau pavé d'une rue, opposée au revers.

CONTRE-RÉVOLUTION [*si-on*] n. f. Révolution tendant à détruire les résultats d'une précédente : *Après 1815, la* CONTRE-RÉVOLUTION, *représentée par la Sainte-Alliance, essaya d'étouffer les mouvements libéraux en Europe.* || Pl. *Des* CONTRE-RÉVOLUTIONS.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE [*si-o-nèr'*] adj. Favorable à la contre-révolution : *Principes* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES.

— *Substantiv.* Partisan de la contre-révolution.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIREMENT [*si-o-nè-re-man*] adv. D'une manière contre-révolutionnaire.

CONTRE-RÉVOLUTIONNER [*si-o-né*] v. tr. Opérer une contre-révolution dans : CONTRE-RÉVOLUTIONNER *un pays.*

CONTRE-REZZOU n. m. Opération de police saharienne destinée à arrêter dans sa marche une troupe de pillards méditant un rezzou. || Pl. *Des* CONTRE-REZZOUS.

CONTRE-RIPOSTE [*posst'*] n. f. Escr. Mouvement d'épée opposé à une riposte : *De vives* CONTRE-RIPOSTES.

CONTRE-RIVURE n. f. Plaque de fer que l'on met entre le bois et la tête d'un rivet, afin de donner à celui-ci une grande assiette sur le bois. || Pl. *Des* CONTRE-RIVURES.

CONTRE-RONDE n. f. Ronde exécutée pour s'assurer que les rondes ordinaires ont fonctionné régulièrement. || Pl. *Des* CONTRE-RONDES.

CONTRE-RONDELLE n. f. Archéol. Au XVe et au XVIe siècle, doublure de cuir habillant l'intérieur de la rondelle de la lance. (Ce terme s'appliquait, dans la lance de joute, au prolongement de cette rondelle qui habille la hampe.) || Pl. *Des* CONTRE-RONDELLES.

Contre-rondelle (A).

CONTRE-ROSTIER [*ross-ti-é*] n. m. Archéol. V. CONTRE-HASTIER.

CONTRE-RUSE n. f. Ruse opposée à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-RUSES.

CONTRES, ch.-lieu de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 20 kil. de Blois, en Sologne, sur la Bièvre, affluent du Beuvron ; 2.400 hab. Pépinières, vanneries. Commerce de grains et de volailles. Traité entre Louis XII et l'archiduc d'Autriche Philippe le Beau (1505). — Le canton a 17 comm., et 12.885 hab.

CONTRE-SABORD [*bor'*] n. m. Fenêtre qui ferme un sabord.

CONTRE-SAISON [*sè-zon*] n. f. Végétations hors de la saison normale. || Pl. *Des* CONTRE-SAISONS.

— *A contre-saison* loc. adv. : *Plantes qui fleurissent à* CONTRE-SAISON.

CONTRE-SALUT [*lu*] n. m. Mar. mil. Salut rendu immédiatement à un bâtiment ou à une batterie. || Pl. *Des* CONTRE-SALUTS.

CONTRE-SANGLE n. f. et plus souvent **CONTRE-SANGLON** n. m. Courroie clouée à l'arçon d'une selle pour y attacher la sangle. || Pl. *Des* CONTRE-SANGLONS.

CONTRESCARPE [*trèss-karp'*] n. f. Fortif. Dans un fossé, la *contrescarpe* est le talus du côté extérieur (A) ; l'*escarpe* est le talus intérieur (B).

— ENCYCL. La *contrescarpe* est soit à *terre coulante* (*fig.* 2), soit *revêtue* en maçonnerie (*fig.* 1) pour rendre l'obstacle plus sérieux. Dans la fortification moderne, le fossé est battu par une *galerie de contrescarpe* percée de meurtrières.

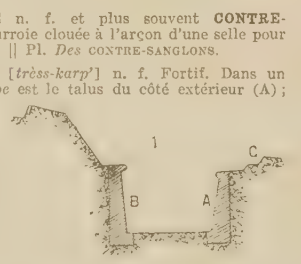

CONTRESCARPE : 1. Fortification permanente (A, contreescarpe ; B, escarpe ; C, chemin couvert) ; 2. Fortification de campagne (A, contrescarpe ; B, escarpe).

La hauteur de la contrescarpe (7 m. environ dans la fortification française du XIXe siècle) doit permettre de couvrir entièrement le talus maçonné de l'escarpe sans gêner les vues de celle-ci ; son sommet se raccorde avec le terrain extérieur par un *glacis* souvent précédé d'un *chemin couvert* (C).

CONTRESCARPER [*tress-kar-pé*] v. tr. Munir d'une contrescarpe : CONTRESCARPER *un fossé.*

CONTRE-SCEAU [*sô*] ou **CONTRE-SCEL** [*sèl'*] n. m. Empreinte appliquée au revers d'un sceau. || Pl. *Des* CONTRE-SCEAUX ou CONTRE-SCELS.

— ENCYCL. L'usage du *contre-sceau*, inauguré par les rois d'Angleterre Edouard le Confesseur et Guillaume le Conquérant (XIe s.) à l'exemple de l'avers des bulles pontificales, apparaît en France avec le règne de Louis VII que le sceau représente comme roi de France, le contre-sceau comme duc d'Aquitaine, avec la légende continue de l'un à l'autre. Lorsqu'en 1154 l'Aquitaine devint la propriété de Henri Plantagenet, le contre-sceau disparut. Il reparut en 1174, mais beaucoup plus petit que le sceau. Depuis Philippe Auguste le contre-sceau fut presque toujours soit une fleur de lis unique, soit l'écu de France. Le contre-sceau servait de sceau du secret, et en portait le nom. L'usage en passa de la chancellerie royale aux autres.

Bulle d'or de Louis XII (A, sceau ; B, contre-sceau).

CONTRE-SCELLER [*sè-lé*] v. tr. Mettre le contre-sceau.

CONTRESEING [*sin*] n. m. Signature que les ministres d'un chef d'Etat ou d'un souverain constitutionnel ont le devoir d'apposer au bas des actes émanés de celui-ci. Sous le régime représentatif le ministre qui a contresigné est responsable devant le Parlement.

— Postes. Enonciation, sur la suscription d'une lettre, de la qualité de l'expéditeur, lorsqu'à cette qualité s'attache le droit de franchise postale : *Le* CONTRESEING *doit, sauf exceptions, être formulé à la main.*

— ENCYCL. Chancell. On trouve des *contreseings* aux actes émanés non seulement des chancelleries souveraines, des papes, empereurs et rois, mais des seigneurs. Dès l'époque mérovingienne, on trouve la souscription d'un référendaire auprès de la souscription royale. Le contreseing authentiquait et donnait force légale à la signature qui le plus souvent n'était pas originale. Aux XIIIe et XIVe siècles les chartes royales étant scellées solennellement à la chancellerie, le contreseing disparut. Jean le Bon reprit l'usage de signer de son nom les lettres closes ; sous Charles V apparaît le contreseing du secrétaire d'Etat. Les lettres de cachet étaient revêtues de la signature royale et du contreseing d'un ministre, mais le contreseing seul était original.

CONTRE-SEMPLAGE [*san*] n. m. Dessins en quinconce sur un tissu. || Pl. *Des* CONTRE-SEMPLAGES.

CONTRE-SEMPLER [*san-plé*] v. tr. Disposer en quinconce des dessins, des effets pour les étoffes. || Reproduire le dessin d'un *semple* sur un autre.

CONTRESENS [*sanss*] n. m. Sens contraire, direction opposée au sens naturel, à la direction normale : *Prendre le* CONTRESENS *d'une étoffe. Prendre, en naviguant, le* CONTRESENS *du vent, de la marée ;* et au fig. : *Prendre le* CONTRESENS *d'une affaire.*

— Interprétation opposée à la véritable signification : *Prendre le* CONTRESENS *des paroles de quelqu'un. Lecture, récitation, version pleine de* CONTRESENS.

— *A contresens* loc. adv. : *Coudre une dentelle* À CONTRESENS. *Jouer un rôle* À CONTRESENS.

— *A contresens de* loc. prép. : *Dans les républiques de l'antiquité, toutes les vertus étaient* À CONTRESENS DU *cœur humain.* (Lamartine.)

CONTRE-SIGNAL [*gn* mll.] n. m. Art. milit. Signal répété pour en assurer la perception : *Des* CONTRE-SIGNAUX. (On dit quelquefois CONTRE-SIGNE.)

CONTRESIGNATAIRE [*gn* mll., *a-tèr'*] n. m. Qui contresigne un acte : *Les* CONTRESIGNATAIRES *d'un décret.*

CONTRESIGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. Signer après celui dont l'acte émane : *En France, les ministres* CONTRESIGNENT *les décrets du président de la République.* || Apposer sa signature sur un acte pour en attester l'authenticité. || Mettre le contreseing sur paquets ou lettres pour qu'ils aient la franchise postale dont jouit telle administration.

— ***Se contresigner,*** v. pr. — Au sens passif. Se dit d'une personne qui appose une seconde fois sa signature sur un acte.

CONTRESIGNEUR [*gn* mll.] n. m. Qui contresigne des lettres ou paquets, pour les affranchir des droits de poste.

CONTRE-SIGNIFIER [*gn* mll., *i-fi-é*] v. tr. Dr. Opposer une signification à une autre.

CONTRE-SOL n. m. invar. Petit abri destiné à garantir une plante contre l'action des rayons directs du soleil.

CONTRE-SOMMATION [*so-ma-si-on*] n. f. Dr. Acte par lequel une tierce personne appelée en garantie appelle une quatrième pour se garantir à son tour. || Pl. *Des* CONTRE-SOMMATIONS.

CONTRE-SOMMER [*so-mé*] v. tr. Dr. Faire une contre-sommation.

CONTRE-SOMMIER [*so-mi-é*] n. m. Techn. Peau dont le parcheminier couvre le sommier sur lequel il rature les peaux. || Pièce de bois carrée soutenant le sommier d'une presse à imprimer. || Pl. *Des* CONTRE-SOMMIERS.

CONTRE-SON n. m. Son répercuté. || Pl. *Des* CONTRE-SONS.

CONTRE-SORTIE [*ti*] n. f. Offensive des assiégeants contre une sortie des assiégés. || Pl. *Des* CONTRE-SORTIES.

CONTRE-SOUPIRER [*ré*] v. tr. Répondre à des soupirs par d'autres soupirs.

CONTRE-STIMULANT [*lan*], **E** adj. et n. m. Thérap. V. CONTRO-STIMULANT.

CONTRE-SUJET [*jè*] n. m. Mus. Elément constitutif et indispensable de toute fugue construite régulièrement. || Pl. *Des* CONTRE-SUJETS.

— ENCYCL. Le *contre-sujet* est, en quelque sorte, un second sujet, qui, dans la suite du discours fugué, vient se juxtaposer au sujet et doit, par conséquent, s'harmoniser avec lui à l'aide du contrepoint. Il y a quelquefois, dans une fugue, deux et même trois contre-sujets. Parfois, dans certains traités, on donne au contre-sujet l'appellation de *conséquent.*

CONTRE-SURESTARIE [*ress-ta-rî*] n. f. Dr. mar. Dommages et intérêts pour la prolongation du retard dit « surestarie » au delà de la starie ou jours de planche. || Pl. *Des* CONTRE-SURESTARIES.

CONTRE-SÛRETÉ n. f. Garantie donnée en retour d'une autre, ou qui en consolide une autre. || Pl. *Des* CONTRE-SÛRETÉS.

CONTRE-TABLE n. f. Archit. Syn. de CONTRE-RÉTABLE.

CONTRE-TAILLE [*tay'*] n. f. Grav. Nom donné aux tailles qui croisent les premières tailles d'une gravure et forment avec ces dernières des carrés ou des losanges. || Pl. *Des* CONTRE-TAILLES.

— Comm. Se dit de la seconde portion d'une taille en bois que le boulanger conserve, alors qu'il laisse la taille elle-même à la pratique. (La juxtaposition des deux portions permet la marque et le contrôle.)

— Mus. S'est dit quelquefois pour Haute-contre : *La* CONTRE-TAILLE *ou* HAUTE-CONTRE *est opposée à la* TAILLE.

CONTRE-TAILLER [*ta-yé*] v. tr. Couvrir de contre-tailles.

— Comm. Marquer sur la contre-taille : CONTRE-TAILLER *deux kilogrammes de pain.*

CONTRE-TASSEAU [*sô*] n. m. Bois qui supporte un chevalet. || Pl. *Des* CONTRE-TASSEAUX.

CONTRETEMPS [*tan*] n. m. Moment inopportun ; actions ou paroles déplacées par ignorance du temps, de l'occasion : *Voyez quel* CONTRETEMPS *Attale prend ici.* (Corneille.) *Quittez ces* CONTRETEMPS *de froide raillerie.* (Corneille.) || Accident inopiné qui va contre les projets, les mesures prises, etc. : *La vie n'est qu'une suite de contradictions et de* CONTRETEMPS.

— Chorégr. Nom d'un pas de danse qui consiste à s'élever sur un pied et retomber sur le même pied en glissant l'autre devant, derrière ou de côté suivant que le contretemps est devant, derrière ou de côté. (On l'appelle contretemps parce qu'on retombe sur le pied avant le temps musical : *à contretemps ;* et c'est le glissé qui se fait sur le temps musical.)

— Escrim. Mouvement faux des deux adversaires qui s'allongent en même temps et se portent un coup fourré. || Faute de l'un des adversaires qui saisit un temps faux présenté à dessein.

— Gramm. Accent qui tombe où il ne doit pas tomber

— Manège. Interruption de la cadence d'un cheval.

— Mus. Temps faible de la mesure ; partie faible du temps. || Manière de jouer certains passages sur le piano, dans laquelle une main fait trois notes et l'autre deux, ou l'une quatre et l'autre cinq.

— *A contretemps* loc. adv. Mal à propos : *Parler, Agir* À CONTRETEMPS.

— ENCYCL. Mus. On appelle *contretemps :* 1° l'action d'attaquer le son sur le temps faible de la mesure, la valeur du temps fort étant indiquée par un silence ; 2° l'action d'attaquer le son sur la partie faible du temps sans le prolonger sur le temps fort ou la partie forte du temps (la valeur de ce temps fort ou de cette partie forte est également indiquée par un silence).

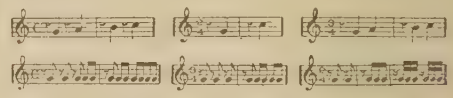
Divers exemples de contretemps.

CONTRE-TENANT [*nan*] n. m. Champion qui, dans un tournoi, se présentait pour jouter contre un des tenants : *Les tenants et les* CONTRE-TENANTS.

CONTRE-TENIR v. tr. Soutenir une planche par derrière avec un marteau, tandis que l'on frappe par devant pour enfoncer des clous.

CONTRE-TERRASSE n. f. Terrasse située un peu en contre-bas d'une terrasse principale. || Pl. *Dès* CONTRE-TERRASSES.

CONTRE-TIMBRAGE n. m. Action de contre-timbrer. || Pl. *Des* CONTRE-TIMBRAGES.

CONTRE-TIMBRE [*tinbr'*] n. m. Empreinte apposée sur les papiers timbrés pour indiquer une modification dans la valeur du premier timbre. || Pl. *Des* CONTRE-TIMBRES.

CONTRE-TIMBRER [*tin-bré*] v. tr. Marquer d'un contre-timbre.

CONTRE-TIRER [*ré*] v. tr. Tirer en contre-épreuve une estampe ou un dessin. || Calquer.

CONTRE-TITRÉ, E adj. Se dit des ouvrages d'or ou d'argent dont le titre a été faussement indiqué par l'apposition frauduleuse d'un timbre officiel.

CONTRE-TORPILLEUR n. m. Petit bâtiment de guerre, très rapide, destiné à donner la chasse aux torpilleurs, et d'ailleurs armé lui-même de tubes lance-torpilles. || Pl. *Des* CONTRE-TORPILLEURS.

CONTRE-TOUAILLE [*tou-ay'*] n. f. S'entendait, au XIVe siècle, des garde-nappes ou napperons modernes, mis sur les grandes nappes pour les préserver. (Syn. CONTRE-TOILETTE et CONTRE-TOUAILLETTE.) || Pl. *Des* CONTRE-TOUAILLES.

CONTRE-TRAHISON n. f. Trahison opposée à une autre. || Pl. *Des* CONTRE-TRAHISONS. (Peu us.)

CONTRE-TRAME n. f. Trame, intrigue opposée à une autre : CONTRE-TRAMES *habilement ourdies.*

CONTRE-TRANCHÉE n. f. Tranchée ouverte par l'assiégé, pour contrecarrer celle de l'assiégeant. || Pl. *Des* CONTRE-TRANCHÉES.

1. Négatif ; 2. Positif ; 3. Contretype.

CONTRETYPE n. m. Galvan. Opposé du type.

— Phot. Copie, négative ou positive, d'un cliché photographique ; quelquefois, copie négative retournée, c'est-à-dire identique à l'image du négatif original donnée par un miroir plan.

CONTRE-VAIR [*vèr'*] n. m. Blas. Fourrure constituée par des clochetons (*points*) d'azur et d'argent réunis deux à deux, à l'inverse du vair, où ils sont alternés.

CONTRE-VAIRÉ n. m. Blas. Fourrure de même forme que le contre-vair, mais qui n'est pas d'argent et d'azur.

CONTRE-VAL (À) loc. adv. En descendant. (VX.)

Contre-vair.

CONTRE-VALEUR n. f. Valeur commerciale, donné en échange d'une autre. || Pl. *Des* CONTRE-VALEURS.

CONTREVALLATION [*si-on*] n. f. (du lat. *contra*, contre, et *vallatio*, retranchement). Ligne fortifiée établie après investissement d'une place par l'assiégeant, pour se protéger contre les sorties de l'assiégé.

— ENCYCL. La *contrevallation* a pour pendant la *circonvallation* ou ligne de défense établie par l'assiégeant pour se protéger contre une armée de secours venant de l'extérieur.

CONTREVALLER [*lé*] v. tr. Munir d'une contrevallation.

CONTRE-VAPEUR n. f. invar. Mode de distribution de vapeur, qui permet le renversement de la vapeur pour arrêter les trains lancés à grande vitesse, ou pour les freiner sur les pentes : la vapeur agit en sens inverse du mouvement de la machine.

— Encycl. Mécan. *Battre contre-vapeur* ou *renverser la vapeur* consiste à inverser la marche des tiroirs de piston d'une locomotive, pour aspirer de l'air extérieur et le refouler dans la locomotive. C'est le plus puissant moyen de freinage que possède le mécanicien dans les cas d'extrême urgence.

CONTREVENANT [*nan*], **E** adj. Qui contrevient (Vx.)

— Substantiv. : *Les* CONTREVENANTS *payent l'amende.*

CONTREVENIR v. intr. (lat. *contravenire.* — Se conjugue comme *venir,* sauf qu'il prend l'auxiliaire *avoir* dans les temps composés.) Agir contrairement, déroger, ne pas se conformer : CONTREVENIR *aux ordres reçus, à un règlement,* etc.

— Syn. **Contrevenir, désobéir, enfreindre, transgresser, violer.** *Désobéir* présente de la manière la plus faible l'idée contraire à celle d'obéir. *Contrevenir,* c'est ne pas respecter une prescription, une ordonnance de police. *Transgresser,* c'est proprement dépasser les limites permises. *Enfreindre,* c'est briser des liens, rompre des engagements pris ou des prescriptions. Enfin, *violer* marque la force excessive de l'action, une atteinte audacieuse à ce qu'il y a de plus sacré.

— Anton. **Accomplir, exécuter, observer, obtempérer, respecter, se soumettre, suivre.**

Contrevent.

CONTREVENT [*van*] n. m. Volet de bois placé à l'extérieur d'une fenêtre.

— Archéol. Ecran tenu à la main, pour se garantir le visage du feu. (On voit, dans les manuscrits du moyen âge, des cuisiniers tournant une broche de la main droite et ayant un contrevent dans la gauche.)

— Constr. Pièce de bois qui, placée obliquement entre deux fermes d'une charpente, les empêche de se déformer dans le sens transversal.

— Métall. Dans un haut fourneau, Paroi du creuset opposée à la tuyère. || Plaque de fonte qui forme ou recouvre cette paroi.

A. Contrevent (XIVe s.).

CONTREVENTEMENT [*van-te-man*] n. m. Assemblage fait de croix de Saint-André, moises ou liernes, en fer ou en bois, pour s'opposer à la déformation et au renversement d'un comble, d'une ferme, d'un cintre, etc.

CONTREVENTER [*van-té*] v. tr. Consolider, à l'aide d'un contreventement.

CONTRE-VERGE n. f. Baguette de bois ou de fer qui, dans le tissage, sert à ouvrir la chaîne, en la séparant par moitié, afin de faciliter le remondage. || Pl. *Des* CONTRE-VERGES.

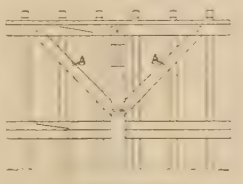

A. Contreventement.

CONTRE-VÉRITÉ n. f. Chose contraire à la vérité : *Dire une* CONTRE-VÉRITÉ. || Chose dite pour être entendue dans un sens opposé : *Son blâme était une* CONTRE-VÉRITÉ *et une ingénieuse flatterie.* || Pl. *Des* CONTRE-VÉRITÉS.

— Littér. Pièce en vers ou en prose, où règne l'ironie : *Chapelle et Bachaumont ont fait d'agréables* CONTRE-VÉRITÉS.

CONTRE-VISITE n. f. Visite destinée à en contrôler une autre : *Subir une* CONTRE-VISITE *médicale.* || Pl. *Des* CONTRE-VISITES.

CONTRE-VOIE n. f. Chem. de f. Voie opposée à la voie normale. (Sur une ligne à double voie, la circulation est dite *à contre-voie* lorsqu'elle s'effectue dans le sens inverse du sens normal. — On dit *monter, descendre à contre-voie* en parlant d'un voyageur qui emprunte une portière s'ouvrant sur une autre voie et non sur un quai.)

CONTRE-VOILE n. f. *Contre-voile d'étai,* Voile quadrangulaire gréée entre la voile d'étai de hune et la voile de perroquet : *Les* CONTRE-VOILES D'ÉTAI *s'appellent aussi fausses voiles d'étai.*

CONTRE-VOLTE n. f. Mouvement de manège consistant à rétablir le cheval face en tête à la fin de la volte. || Pl. *Des* CONTRE-VOLTES.

CONTRE-VUE n. f. Point de vue opposé. || Pl. *Des* CONTRE-VUES.

Contrexéville [*trèk-sé-vil'*], comm. des Vosges, arrond. et à 23 kil. de Neufchâteau, sur le Vair ; 870 hab. Ch. de f. Est. Eaux minérales célèbres depuis le XVIIIe siècle : bicarbonatées, calciques et magnésiennes, elles sont employées contre la gravelle, la goutte chronique, les lithiases hépatique et rénale, le diabète des graveleux et des goutteux.

CONTRIBUABLE n. Personne qui contribue aux charges publiques par le payement de l'impôt.

— *Adjectiv.* Qui est sujet à contribution : *Pays* CONTRIBUABLE.

CONTRIBUANT [*bu-an*], **E** adj. Qui contribue, qui concourt.

CONTRIBUER [*bu-é*] v. intr. (lat. *contribuere ;* de *cum,* avec, et *tribuere,* donner). Payer sa part d'une dépense, d'une charge commune : CONTRIBUER *pour un tiers, pour un quart, à une dépense.* || *Fig.* Avoir part à un résultat : CONTRIBUER *au gain d'une bataille.*

— *Absolum.* Payer une contribution : *Le seul secret de faire* CONTRIBUER *sans murmure est de montrer le bon usage qu'on fait des contributions.* (J.-J. Rousseau.). *Les seigneurs du moyen âge faisaient impunément* CONTRIBUER *les voyageurs.*

— *Transitiv.* Apporter pour sa part : CONTRIBUER *ce qui est nécessaire pour satisfaire aux besoins de la patrie.* (Fénelon.) *L'interjection ne* CONTRIBUE *rien à la liaison, à la forme du discours.* (Régnier-Desmarais.)

CONTRIBULE n. (lat. *contribulis*). Personnes appartenant à une même tribu. (Vx.)

CONTRIBUTAIRE [*tèr'*] adj. Qui paye sa part d'une contribution : *Citoyens* CONTRIBUTAIRES. || Qui a rapport à une contribution : *Part* CONTRIBUTAIRE.

— Substantiv. : *Les* CONTRIBUTAIRES.

CONTRIBUTE n. et adj. (du lat. *cum,* avec, et *tribus,* tribu). Se dit de ceux appartenant à une même tribu.

CONTRIBUTEUR, TRICE n. et adj. Se dit de celui qui contribue. (Peu us.)

CONTRIBUTIF, IVE adj. Relatif aux contributions.

CONTRIBUTION [*si-on*] n. f. (lat. *contributio*). Action de contribuer, pécuniairement ou autrement. || *Spécialem.,* Part que chacun apporte à une dépense commune. V. la partie *encycl.* || Impôt payé à l'Etat. || Impôt payé par des peuples vaincus : CONTRIBUTIONS *de guerre.*

— *Mettre quelqu'un à contribution,* Avoir recours à lui ; lui faire des emprunts d'un genre quelconque. || *Mettre une chose à contribution,* La faire servir à ses vues : METTRE À CONTRIBUTION *la curiosité publique.*

— Hist., Littér., Sc., etc. Etude complémentaire sur un certain sujet : CONTRIBUTION *à l'étude des champignons.* CONTRIBUTION *à l'histoire du droit.*

— Procéd. civ. Procédure ayant pour but après une saisie de répartir le prix des biens meubles d'un débiteur entre ses créanciers : *Ouvrir une* CONTRIBUTION. (On dit plus exactement DISTRIBUTION PAR CONTRIBUTION. V. DISTRIBUTION.) || *Contribution amiable,* Celle qui a lieu par un accord entre les créanciers. || *Contribution judiciaire,* Celle qui s'opère en justice sous la direction d'un juge-commissaire.

— Syn. **Contribution, imposition, impôt, taxe, cote.** *Imposition* et *impôt* s'emploient aujourd'hui indifféremment. *Taxe* désigne plus particulièrement un impôt établi sur certaines denrées ou certains animaux, et *cote* l'impôt personnel. Ces quatre derniers termes comportent, d'ailleurs, une idée d'obligation qui n'entre pas toujours dans *contribution,* une contribution pouvant être volontaire.

— Encycl. Fin. CONTRIBUTIONS PUBLIQUES. Le terme *contributions* désigne la quote-part de chaque citoyen dans les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services publics de l'Etat. La contribution *directe* frappe la personne même du contribuable ; la contribution *indirecte* repose sur des objets de consommation ou des services rendus et frappe soit le consommateur, soit l'usager de ces services.

Contributions directes. — L'impôt direct, assis sur les personnes ou sur les propriétés, est dit de *répartition* quand la somme totale fixée par la loi se divise entre les départements, arrondissements, communes, contribuables ; il est dit de *quotité* lorsque, basé sur des tarifs uniformes applicables à la matière imposable, son produit ne peut être déterminé à l'avance. Avant le remplacement des anciennes contributions directes par des impôts cédulaires, les contributions personnelle-mobilière, des portes et fenêtres et foncière des propriétés bâties étaient de répartition ; les contributions foncières des propriétés non bâties, des patentes et les taxes assimilées étaient de quotité.

Un état annexé à chaque loi de budget donne la liste suivante des contributions directes : contribution foncière des propriétés bâties ; contribution foncière des propriétés non bâties ; impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ; impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole ; impôt sur les traitements, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères ; impôt sur les bénéfices des professions non commerciales ; impôt général sur le revenu. Le « principal » de ces contributions s'augmente de centimes additionnels d'Etat pour frais d'avertissement, de rôles spéciaux d'assiette, de non-valeur et de perception des impositions départementales, communales et des bourses et chambres de commerce. En outre, les contributions foncière, personnelle-mobilière et des patentes comportent, sur des principaux fictifs, des centimes additionnels départementaux et communaux (loi du 19 juillet 1925). L'impôt des portes et fenêtres n'existe plus. — Au titre des *taxes assimilées,* l'Etat perçoit notamment : la taxe des biens de mainmorte ; les redevances des mines ; la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets ; la taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion ; la taxe sur les garde-chasses ; la taxe des poids et mesures, etc.

Les contributions directes et taxes assimilées, principal et centimes, constituent en principe une dette *annuelle,* c'est-à-dire due pour l'année entière, en raison des faits constatés au 1er janvier et quel que soit le changement survenu en cours d'année ; ce principe comporte nombre d'exceptions pour les impôts cédulaires qui sont en général basés sur la situation du contribuable pendant l'année précédente. Le défaut de déclaration ou de payement dans les délais fixés par la loi de finances expose à une majoration d'impôt.

L'administration des contributions directes est chargée de l'*assiette* de l'impôt : établissement des *matrices* générales, tenues au courant au moyen des *tournées* des contrôleurs qui permettent le travail des *mutations ;* réception des *déclarations* auxquelles les contribuables sont astreints pour les impôts général sur le revenu, et cédulaires ; confection des *rôles* primitifs, supplémentaires ou spéciaux d'après les matrices ; préparation des *avertissements* ou extraits de rôles envoyés à chaque contribuable.

L'administration des contributions directes est constituée à Paris par une direction générale et des services centraux ; dans les départements par une direction et des services locaux. Un décret du 17 septembre 1926 a réuni les administrations des contributions directes et de l'enregistrement sous l'autorité d'un directeur général unique, qui prend le titre de directeur général des contributions directes, de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Le *recouvrement* de l'impôt direct est confié au *percepteur* qui doit faire distribuer les avertissements. Le payement peut être effectué : 1° par versement à la caisse du percepteur de la commune de l'imposition ou de toute autre commune ; 2° par mandat-contributions émis dans tous les bureaux de poste ou par l'intermédiaire du facteur (le récépissé de la poste tient lieu de la quittance du percepteur) ; 3° par mandat-carte ou mandat-poste ordinaire ; 4° par chèque barré au nom de la Banque de France, émis à l'ordre du percepteur du lieu de l'imposition ; 5° par virement de banque effectué par la Banque de France ou par certains établissements de crédit spécialement autorisés ; 6° par chèque de virement à l'usage des contribuables titulaires d'un compte de chèques postaux, émis au nom du percepteur à condition que ce dernier soit lui-même titulaire d'un compte de chèques postaux. (En 1925, un mode de payement par *chèque-contributions* a été pratiqué pendant quelques mois.)

Diverses réclamations, contentieuses ou à titre gracieux, peuvent être élevées contre les rôles de contributions directes. Le contribuable peut formuler soit une demande en décharge, correspondant à une imposition indue, soit une demande en réduction, correspondant à une imposition trop forte. Ces demandes doivent être déposées à la mairie dans le mois qui suit la mise en recouvrement du rôle, ou bien adressées au sous-préfet ou au préfet dans le délai de trois mois à partir du premier jour du mois qui suit la mise en recouvrement ; cependant ce délai ne prend fin, en cas de faux ou double emploi, que trois mois après que le contribuable a eu connaissance officielle des poursuites dirigées contre lui pour le recouvrement de la cote indûment imposée. Le directeur départemental est autorisé à admettre lui-même la demande quand le maire et les répartiteurs ont donné un avis favorable. Sinon, il est statué par le conseil de préfecture, sauf pourvoi au Conseil d'Etat. — Un contribuable régulièrement imposé peut demander une remise ou une modération, réclamation gracieuse, motivée par la gêne, l'indigence ou des événements fortuits, portée devant le préfet qui statue seul et peut accorder des dégrèvements dans la limite des crédits pour non-valeur mis à sa disposition.

Le percepteur peut prendre contre le contribuable récalcitrant des mesures de poursuites administratives, puis judiciaires, dont le premier acte doit toujours être précédé, de huit jours au moins, de l'envoi d'une sommation sans frais. Cette dernière est suivie de la sommation avec frais (qui a remplacé l'ancienne garnison individuelle ou collective) qui comporte injonction de payer dans les trois jours. Puis une contrainte, délivrée par le receveur des finances et visée par le sous-préfet, permet au percepteur l'envoi d'un commandement suivi de la saisie (saisie-arrêt, saisie-revendication, saisie-brandon, saisie-exécution) et de la vente des meubles ; la saisie et la vente des immeubles nécessite l'autorisation formelle du ministre des finances. La sommation avec frais et le commandement sont remis par la poste ; la saisie et la vente sont pratiquées par les porteurs de contrainte ou par les huissiers. Le percepteur qui n'a fait aucune poursuite pendant quatre ans consécutifs à dater de la publication du rôle perd tout recours et est déchu de tout droit et de toute action contre le redevable.

Enfin, les trésoriers-payeurs généraux et receveurs des finances doivent, sauf décharge de responsabilité par le ministre, verser de leurs deniers personnels les sommes non recouvrées sur rôles de contributions directes le 1er novembre de la troisième année suivant celle pour laquelle l'imposition est demandée ; les percepteurs ont quatre années à partir de la publication du rôle pour assurer son apurement. V. FONCIÈRE (*contribution*), PATENTE, PERSONNELLE-MOBILIÈRE, PORTES ET FENÊTRES.

Contributions indirectes. — Les contributions indirectes comportent, à côté du principal, des décimes s'ajoutant à la taxe initiale sans en modifier l'assiette, et constituant une élévation pure et simple de l'impôt. Dans un sens large, on comprend sous la dénomination de contributions indirectes tous les droits et taxes perçus par l'administration de l'*enregistrement,* par celle des *douanes,* enfin par celle des *contributions indirectes proprement dites* qui sera seule envisagée ici.

Cette dernière administration comporte une direction générale à Paris, des directions départementales, des agents chargés de l'assiette et du contrôle des droits (inspecteurs, contrôleurs) et des agents de recouvrement (receveurs principaux, receveurs particuliers sédentaires, receveurs ambulants, receveurs buralistes, entreposeurs.) Elle assure notamment la perception des droits sur les spiritueux, vins, boissons, eaux minérales ; sur les voitures et automobiles ; sur les sels ; sur les huiles, essences de pétrole et benzols ; sur les stéarines et bougies ; sur les vinaigres ; sur les cafés et denrées coloniales ; sur les transports par terre et par eau ; sur les spectacles et jeux de hasard ; sur les vélocipèdes, billards, distributeurs automatiques ; sur les cartes à jouer ; sur la garantie des matières d'or, d'argent et de platine, etc. Elle recouvre aussi les produits des monopoles d'Etat : allumettes, tabacs, poudres à feu, impôt sur les briquets.

On distingue les droits *au comptant,* perçus au moment même des déclarations des redevables, et les droits *constatés,* résultant de visites chez les assujettis et payés sur états de recouvrements ou de produits. Pour donner des facilités au commerce et lui éviter des avances de fonds, on accorde des *crédits de droits* lorsque la somme liquidée d'après chaque décompte dépasse un certain chiffre ; le redevable souscrit alors des traites ou *obligations cautionnées,* effets de commerce à échéance de quatre mois, acceptés par l'agent de perception qui est juge de la validité de la caution, et endossés au nom du caissier-payeur central qui en poursuit le recouvrement à l'échéance et les proteste en cas de non-payement.

Perçus soit à la fabrication, soit à la consommation, les impôts indirects donnent lieu tantôt à une *déclaration* par le redevable qui doit en général se munir d'une *licence,* soit à la délivrance de titres destinés à suivre les mouvements de la marchandise imposable : *congés, passavants, laissez-passer, acquits-à-caution.* Le contentieux appartient aux tribunaux judiciaires.

Pour assurer la répression de la fraude, et par exception au principe de l'inviolabilité du domicile des citoyens, l'administration des indirectes a le droit de pratiquer des *visites domiciliaires* (lois des 28 avril 1816, 22 avril et 6 août 1905, 30 janvier 1907). Le droit de visite varie suivant qu'il s'exerce chez un assujetti ou chez un non-assujetti, et dans les locaux ne servant pas ou servant exclusivement à l'habitation.

— Proc. civ. La procédure de *contribution* distribue le prix des biens saisis entre les créanciers, au marc le franc, c'est-à-dire proportionnellement à leurs créances, sauf le cas d'existence d'un privilège. Elle a lieu judiciairement, faute d'accord amiable dans le mois qui suit la vente ou la validation de la saisie-arrêt. La distribution est

faite alors par un juge commis, des décisions duquel les intéressés peuvent appeler au tribunal, par voie de contredit. Les parties sont représentées à la procédure de contribution par des avoués. Le procès-verbal de distribution dressé par le juge commis est dénoncé aux créanciers et acquiert, s'il n'est pas contredit dans les quinze jours, une autorité absolue ; les droits des créanciers sont fixés définitivement, sauf à ceux qui n'auraient pas été compris dans l'instance à y faire opposition avant que les deniers ne se trouvent effectivement distribués.

Les créanciers reçoivent du greffier, pour le montant de leur collocation, des bordereaux qui leur permettent de retirer, à la Caisse des dépôts et consignations, des sommes correspondantes. C'est en effet à cette caisse que les deniers à distribuer ont dû être déposés.

— Hist. On a employé spécialement le mot *contribution* pour désigner à de certaines époques l'effort fiscal demandé à titre exceptionnel aux citoyens pour parer à une situation critique du Trésor. La *contribution patriotique* fut proposée par Necker en septembre 1789 ; elle fut votée par l'Assemblée après une intervention célèbre de Mirabeau. En 1926, le gouvernement français, en présence de difficultés financières très lourdes établit dans le même esprit une *contribution volontaire*. Ces mesures fiscales basées sur l'esprit patriotique des citoyens produisent difficilement de grosses ressources, parce que les contribuables disposés à faire un sacrifice personnel important craignent d'être les dupes du mauvais vouloir du plus grand nombre.

— Législ. milit. *Contribution de guerre*, Payement en espèces qu'impose le vainqueur au vaincu, soit en fin de campagne, sous le nom d'*indemnité*, soit en cours d'opérations, comme représailles ou en place de *réquisitions* en nature. Les contributions sont frappées en général sur les collectivités administratives, communes ou départements, et non directement sur les habitants auxquels les troupes achètent ce dont elles ont besoin avec l'argent fourni par les contributions. La répartition de celles-ci entre les habitants est faite par les autorités locales elles-mêmes.

Contribution militaire. — La loi du 21 avril 1832 exemptait les officiers combattants du payement de la taxe personnelle et mobilière. Depuis 1919, tous les officiers sont soumis au régime commun en matière d'impôts et de contributions.

Contributions diverses en Algérie (MÉDAILLE DES), décernée depuis 1907 par le ministre de l'intérieur aux fonctionnaires de cette administration comptant au moins vingt ans de service. Elle est en argent, avec croissant et agrafe, suspendue par un ruban rayé vert et blanc. Elle comporte un diplôme.

Contributions indirectes (MÉDAILLE DES), instituée en 1897 pour récompenser les fonctionnaires qui se sont distingués dans le service. La médaille est en argent ; le ruban est vert, avec cinq filets blancs et un liséré blanc sur chaque bord.

Elle est conférée par le ministre des finances et donne droit, jusqu'au grade de receveur ambulant, à une allocation de 50 francs.

CONTRIBUTOIRE adj. Relatif à la contribution : *Portion* CONTRIBUTOIRE.

CONTRIBUTOIREMENT [*man*] adv. Par forme de contribution : *Concourir* CONTRIBUTOIREMENT *aux charges de l'Etat.*

CONTRISTANT [*triss-tan*], **E** adj. Qui contriste : *Nouvelles* CONTRISTANTES.

CONTRISTATION [*triss-ta-si-on*] n. f. Action de contrister. (Peu us.)

CONTRISTER [*triss-té*] v. tr. (lat. *contristare ;* de *cum*, avec, et *tristis*, triste). Causer de la tristesse à, rendre triste, affliger : CONTRISTER *ses parents, le cœur de ses amis.*

— Ascét. *Contrister le Saint-Esprit*, Retomber dans le péché, perdre la grâce du Saint-Esprit après l'avoir reçue.

— ANTON. **Dérider, égayer, ravir, réjouir, transporter.**

CONTRIT [*tri*], **E** adj. (lat. *contritus ;* de *cum*, avec, et *tritus*, frotté, broyé). Qui a la contrition, le repentir de ses péchés : *Le pécheur* CONTRIT *reçoit seul le pardon de ses péchés dans la confession.* || *Par extens.* Chagrin, repentant d'un acte : *Etre tout* CONTRIT *d'avoir offensé un ami.* || Qui marque le repentir, le chagrin : *Visage* CONTRIT. *Contenance* CONTRITE.

— ANTON. **Endurci, impénitent.**

CONTRITION [*si-on*] n. f. (lat. *contritio ;* de *contritus*, contrit). Douleur profonde d'avoir offensé Dieu ; état de l'âme broyée par le repentir : *On distingue la* CONTRITION *parfaite et la* CONTRITION *imparfaite ou attrition.*

— *Fam.* Repentir.

— SYN. **Contrition, attrition, componction.** L'*attrition* n'est qu'une *contrition* imparfaite ; la *componction* est au propre le sentiment d'humilité produit par les piqûres du repentir.

— ANTON. **Endurcissement, impénitence.**

— ENCYCL. Théol. D'après le concile de Trente, la *contrition* est l'un des trois actes que doit produire le pénitent pour recevoir efficacement l'absolution de ses péchés. La contrition comprend deux éléments : la douleur d'avoir commis le péché, et le ferme propos de ne plus le commettre à l'avenir. La contrition parfaite est inspirée par la charité, qui fait aimer Dieu par-dessus toute chose, et détester le péché parce qu'il offense Dieu. La contrition imparfaite est inspirée par un motif inférieur, comme la crainte de l'enfer ou la honte du péché. La contrition parfaite rend la grâce sanctifiante aux pécheurs, avant même qu'ils aient reçu le sacrement, pourvu qu'elle soit jointe au désir de le recevoir. La contrition imparfaite ne remet pas le péché ; mais elle dispose à en recevoir l'absolution.

Luther et Calvin, attribuant la justification à l'imputation extérieure des mérites de Jésus-Christ, niaient la nécessité et l'utilité de la contrition. — Les jansénistes ne reconnaissaient que la contrition parfaite.

CONTROGUERRA, bourg d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo), près du Tronto ; 3.350 hab.

CONTRÔLABLE adj. Qui peut, qui doit être contrôlé.

CONTRÔLAGE n. m. Admin. Action de contrôler.

CONTRO-LATÉRAL, E adj. Physiol. *Réflexe controlatéral*, Réflexe se produisant du côté opposé à celui qui a reçu l'excitation.

— Méd. *Douleur contro-latérale.* En cas de sciatique, douleur provoquée du côté atteint, au niveau d'un des points de Valleix, quand on fléchit fortement la jambe du côté sain, ou qu'on lui imprime un mouvement d'abduction.

CONTRÔLE n. m. (contract. de *contre* et *rôle*). Registre double que l'on tient pour la vérification d'un autre : *Comparer le rôle et le* CONTRÔLE. || Droit payé pour l'inscription de certains actes sur le double registre appelé « contrôle » : *Payer le* CONTRÔLE. || Vérification administrative : *Le* CONTRÔLE *des billets.* || Etat nominatif des personnes qui appartiennent à un corps : *Etre rayé des* CONTRÔLES *de l'armée.* || Ensemble des contrôleurs d'une administration. || Bureau où ils se tiennent.

— *Fig.* Surveillance, examen de certains actes ou faits, critique, censure : *Tous les actes des citoyens sont soumis au* CONTRÔLE *de l'opinion publique. Je n'ai que faire de votre* CONTRÔLE.

— Admin. des chem. de f. V. la partie *encycl.*

— Argot. Marque au fer rouge, faite autrefois sur le corps de certains condamnés.

— Artill. *Contrôle du tir*, Opération ayant pour but de vérifier que le groupement des coups tirés sur un objectif coiffe bien cet objectif. (Le *contrôle du tir* permet de rectifier les éléments de pointage, et de réduire l'étendue de la *zone à battre*. Il incombe en principe à l'*observation aérienne* [avions ou ballons], il peut parfois être entrepris par l'*observation terrestre*. V. OBSERVATION, TIR.)

— Chem. de f. Dispositif automatique destiné à renseigner sur la position d'un signal ou d'une aiguille. (Ce dispositif peut être acoustique ou optique. V. AIGUILLE.)

— Monn. Service de l'administration des monnaies, où se fait la vérification du titre des matières d'or et d'argent. || Apposition sur les ouvrages d'or et d'argent d'un poinçon pour constater qu'ils ont le titre légal : *Tous les ouvrages d'orfèvrerie sont soumis au* CONTRÔLE.

— Théâtr. Bureau où se tiennent les contrôleurs.

— Sports. Bureaux installés de distance en distance pour inscrire l'heure et l'ordre de passage de chaque concurrent, dans les courses sur route (cyclisme, automobile, course pédestre, etc.) : CONTRÔLE *fixe*, CONTRÔLE *volant.*

— Techn. Opération de vérification des dimensions des pièces mécaniques au cours de ou après la fabrication. || Service adjoint aux ateliers de fabrication chargé de la vérification des pièces finies.

— ENCYCL. Admin. *Contrôle des métaux précieux.* 1° *Contrôle des monnaies.* L'Etat exerce un contrôle sur les monnaies, d'abord au moment de la frappe et avant la mise en circulation, puis pendant la durée d'existence des pièces monétaires. Ce contrôle, confié à la Commission des monnaies, se fait dans un laboratoire spécial, et porte sur la fabrication industrielle et artistique des pièces, sur le titre de l'alliage, le poids, la régularité des empreintes, la sonorité, etc. Lorsque le trébuchage révèle une altération, l'Etat refond la monnaie dépréciée, car le *frai* lui incombe.

2° *Contrôle de la garantie des matières d'or et d'argent.* Dévolu aux agents des contributions indirectes, il donne lieu à la perception du *droit de garantie*. Il s'exerce, dans l'intérêt du public, sur les ouvrages des orfèvres, bijoutiers, joailliers, par les bureaux de la garantie, pour constater la quantité d'or et d'argent fins qu'ils contiennent. Il se traduit par l'apposition de poinçons spéciaux. V. POINÇON.

— Admin. des chem. de f. Sont soumis à de fréquentes visites des agents de *contrôle* : les billets délivrés ou utilisés par les voyageurs, la comptabilité des gares, le stationnement des wagons de marchandises, etc.

L'ensemble des chemins de fer français est, en outre, soumis à une vérification et à une surveillance administrative exercées par un organisme particulier : l'Administration du contrôle des chemins de fer.

Cette mission est confiée à des ingénieurs de tous grades des différents corps techniques de l'Etat (Mines, Ponts et chaussées, etc.). V. INSPECTEUR.

Les frais occasionnés à l'Etat par l'ensemble du service lui sont remboursés par les compagnies, sous forme d'une redevance forfaitaire.

— Fin. *Contrôle de l'exécution du budget.* La loi du 13 juillet 1911 prescrit l'organisation par décret, dans chaque ministère, d'un corps de contrôle financier chargé de suivre l'exécution du budget. La compétence des corps de contrôle s'étend aux opérations des administrations centrales et des services extérieurs ; ils veillent à l'exécution de tous règlements relatifs au fonctionnement des services ; ils font des enquêtes sur place, signalent les abus, erreurs, fautes, recherchent les économies et améliorations. Ils présentent, sur l'exécution du budget et ses résultats, un rapport annuel d'ensemble, communiqué au ministre des finances.

Contrôle des dépenses engagées. V. CONTRÔLEUR.

— Admin. milit. Les *contrôles* sont les différents registres tenus dans les corps de troupes, bureaux de recrutement, etc.

La loi de 1882, créant le corps du *contrôle de l'administration de l'armée*, a eu pour objet de séparer les attributions de gestion et de contrôle que cumulaient auparavant les fonctionnaires de l'intendance.

Les fonctionnaires du contrôle, ou *contrôleurs*, vérifient si les diverses opérations administratives sont exécutées conformément aux lois, décrets et règlements en vigueur. Le *contrôle* est en outre chargé de l'établissement du budget de la guerre. Intermédiaire à ce titre entre les différents services de l'administration centrale de la guerre et les commissions parlementaires, il a la tâche délicate de maintenir un judicieux équilibre entre les tendances souvent opposées des uns et des autres.

— Mar. Dès le XVIe siècle, on trouve trace de la fonction de contrôleur ; mais c'est Colbert qui lui donna l'importance qu'elle a conservée, après d'assez nombreuses modifications. Le contrôle, exercé aujourd'hui par le corps des inspecteurs, vise la surveillance administrative et financière de la marine et des colonies. La hiérarchie se compose d'inspecteurs généraux, d'inspecteurs en chef, d'inspecteurs et d'inspecteurs adjoints. Les inspecteurs de la marine et des colonies forment deux corps à part, se recrutant à peu près de la même manière. Le contrôle des escadres est fait par les commissaires d'escadre, qui passent des inspections trimestrielles.

— Techn. Le développement de l'industrie mécanique et la spécialisation qui en a été la conséquence ont amené la nécessité d'une vérification sévère des pièces usinées, les retouches au montage devant être supprimées et l'interchangeabilité assurée. Le *contrôle* est chargé de l'élimination des pièces non conformes aux dimensions fixées. Les contrôleurs sont munis de vérificateurs ou calibres de dimension et de forme construits spécialement dans le cas de fabrication en série, ou exceptionnellement d'instruments de mesure à capacité variable (pieds, palmers).

Pour être efficace le contrôle doit être indépendant de l'atelier, et être directement sous les ordres du chef de fabrication.

CONTRÔLEMENT [*man*] n. m. Action de contrôler : *Le* CONTRÔLEMENT *des finances de l'Etat.* (Peu us.)

CONTRÔLER [*lé*] v. tr. Inscrire, porter sur le contrôle ou double registre : CONTRÔLER *des exploits, des actes.*

— *Par extens.* Examiner, vérifier : *Le droit de* CONTRÔLER *la dépense.*

— *Fig.* Soumettre à un examen, censurer, critiquer : *Il n'est pas permis de* CONTRÔLER *les rois dans ce qu'ils font.* (Bossuet.) *Et tout ce qu'il* CONTRÔLE EST *fort bien* CONTRÔLÉ. (Molière.)

— Admin. Poinçonner, mettre la marque du contrôle sur : CONTRÔLER *des bijoux.*

— Intransitiv. : *Avoir la prétention de* CONTRÔLER *sur tout.*

— REM. On donne parfois à ce verbe le sens d' « être maître de, gouverner, diriger » : *Le territoire* CONTRÔLÉ *par le maréchal Tchang So Lin.* C'est un anglicisme.

— ***Se contrôler,*** v. pr. Avec réciprocité : *Ils* SE CONTRÔLENT *mutuellement.*

— Au sens passif : *Dépenses qui* SE CONTRÔLENT *aisément.*

CONTRÔLEUR, EUSE n. (de *contrôle*). Agent chargé de contrôler : CONTRÔLEUR *des douanes.* CONTRÔLEUR *des matières d'or et d'argent.*

— *Fig.* Qui examine, censure, critique.

— Admin. anc. *Contrôleur général de l'audience de France*, Officier qui veillait à ce qu'on ne scellât point de lettre qui n'eût été présentée au garde des sceaux, et qui contrôlait des taxes. || *Contrôleur des guerres*, Officier chargé de tenir registre des revues des troupes royales. || *Contrôleur général des finances*, Fonctionnaire qui avait en France l'administration et la direction des finances du royaume. (Deux contrôleurs généraux, subordonnés au surintendant des finances, avaient été créés par Henri II, en 1547 ; ils furent remplacés, en 1554, par un contrôleur général unique. En 1661, au moment de la disgrâce de Fouquet, le *contrôleur général* prit la direction des finances, et fut investi de toutes les fonctions du surintendant, dont la charge fut définitivement supprimée. Membre du conseil privé, le contrôleur général était un véritable ministre des finances.)

— Admin. moderne. *Contrôleur des contributions directes*, Agent chargé de préparer, surveiller et instruire la répartition des contributions directes. (Avec les maires et les répartiteurs, il fait le recensement des contribuables et de la matière imposable. Il confectionne les matrices des rôles, tient note des mutations, reçoit et examine les *déclarations* des redevables, instruit les demandes en décharge ou réduction et les propositions de cotes irrecouvrables.) || *Contrôleur des contributions indirectes*, Agent placé à la tête de chaque circonscription d'exercice urbain, qui comprend des postes gérés par des commis. || *Contrôleur des douanes*, Agent chargé de reconnaître les marchandises importées, de les priser et de fixer les droits auxquels elles sont assujetties. || *Contrôleur des tabacs*, Agent préposé dans les *manufactures* à la surveillance du matériel, des fournitures, des écritures et de l'inventaire annuel. (Dans les *magasins*, il tient la comptabilité et les écritures. Le contrôleur de *culture* recense les feuilles et veille à ce qu'on n'en dérobe aucune.) || *Contrôleurs à la garantie*, Agents des contributions indirectes, chargés, dans chaque bureau de la garantie, d'appliquer, sur les ouvrages d'or et d'argent, le poinçon du bureau et le signe indicatif du titre. (A Paris, le service de la garantie comprend un contrôleur spécialement affecté à l'Hôtel des ventes, et un à chaque bureau de mont-de-piété. Les contrôleurs de Paris sont encore chargés de poinçonner les ouvrages étrangers, de démarquer les ouvrages français destinés à l'exportation, et de se rendre journellement chez les marchands et fabricants.) || *Contrôleur des dépenses engagées*, Agent de l'administration centrale des finances, nommé par décret dans chaque ministère ou établissement public de l'Etat pourvu de l'autonomie financière, chargé : 1° de donner au point de vue financier son avis motivé sur les propositions budgétaires et sur les projets de lois, décrets, arrêtés, contrats, décisions soumis à l'avis ou au contreseing du ministre des finances ; 2° de viser, préalablement à leur mise à exécution, tous actes comportant un engagement de dépenses ; 3° de viser, préalablement à leur mise en payement, toutes les ordonnances directes ou de délégation présentées à la signature des ministres ; 4° de tenir la comptabilité des dépenses engagées de chaque ministère ou établissement ; 5° de présenter chaque année un rapport sur le budget de l'exercice écoulé, remis aux ministres, aux commissions financières des Chambres et à la Cour des comptes.

— Admin. milit. *Contrôleur de manufactures d'armes*, Préposé qui applique les marques aux pièces d'armes.

— Chem. de f. Agent chargé d'un contrôle. || *Contrôleur d'enclenchement*, Agent chargé du contrôle et de la surveillance des *enclenchements* ou dispositifs divers installés dans les cabines d'aiguillage ou leurs dépendances, et qui assurent la sécurité des manœuvres ou mouvements des trains.

— Hist. *Contrôleur général de la maison du roi*, Officier commensal des rois de France, chargé du soin de la vaisselle d'or, d'argent et de vermeil.

— Mines. Agent appartenant à l'administration des mines. (Titre remplacé par celui de « ingénieur des travaux publics de l'Etat, service des mines ».)

— Télégr. électr. Agent chargé de surveiller l'état d'une certaine étendue de lignes.

— Théâtr. Employé qui reçoit les billets, les contremarques.

— ENCYCL. Monn. *Contrôleur des monnaies et médailles.* Sous l'ancien régime, un *contrôleur général des monnaies de France* tenait registre des fonds tirés des monnaies par le trésorier général. Le *contrôleur et garde des médailles et jetons* tenait registre des fontes, détenait les clefs des balanciers.

Aujourd'hui, toutes les opérations de la Régie sont soumises à un contrôle permanent à l'aide d'agents entièrement indépendants du service d'exécution. Ces agents sont : 1° le *contrôleur principal*, chargé de la vérification du poids et des empreintes des espèces et médailles fabriquées, de la remise journalière des clefs des ateliers aux contrôleurs, de l'inventaire des lingots, espèces et matières ; 2° le *contrôleur au change*, qui constate les entrées et les sorties de matières et d'espèces, vise les bons, récépissés et reçus, et détient une clef de la caisse du change ; 3° les *contrôleurs aux fontes*, laminages, découpages, ajustage et blanchiment, qui tiennent compte des matières remises à chaque atelier, constatent les déchets et établissent la situation journalière, après vérification ; 4° le *contrôleur au monnayage*, qui reçoit les flans, les remet aux ouvriers, transmet les espèces monnayées à l'atelier de vérification. Il est détenteur d'une clef de la caisse où sont les matières, et du coffre où sont les coins ; 5° le *contrôleur à la gravure*, qui surveille l'atelier de gravure, constate l'entrée et la sortie des poinçons, coins, viroles, bigornes, et des matières employées à leur confection ou reproduction. Il est dépositaire des poinçons de reproduction et des instruments fabriqués ; 6° le *contrôleur à la vente des médailles*, qui constate l'entrée et la sortie des médailles passées en délivrance, en vérifie et vise les factures.

— Art milit. Les *contrôleurs de l'administration de l'armée*, créés par la loi du 16 mars 1882, forment un corps spécial ayant sa hiérarchie propre, sans assimilation avec les grades de l'armée, mais jouissant des avantages consacrés par la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers. Le corps peut compter 80 membres au total : 8 contrôleurs généraux de 1re classe, 12 de 2e classe ; 25 contrôleurs de 1re classe, 25 de seconde ; 10 contrôleurs adjoints. Les contrôleurs ont un uniforme spécial en drap bleu foncé avec broderies d'or. Ils ne relèvent que de leurs chefs directs, et du ministre de la guerre dont ils sont les délégués. Ils procèdent par inspections inopinées et vérification des pièces, sans jamais intervenir dans la direction ou l'exécution même des services. Ils se bornent à rendre compte au ministre. Une *direction du contrôle* fonctionne au ministère de la guerre. V. CONTRÔLE.

Il existe aussi un corps spécial de *contrôleurs* auprès de l'administration de la marine ; leurs attributions sont analogues à celles des contrôleurs de l'armée de terre.

Les *contrôleurs d'armes* sont des employés d'artillerie analogues aux gardes d'artillerie, mais n'ayant pas rang d'officier bien qu'ils jouissent des privilèges de la loi de 1834 sur l'état des officiers. Ils sont chargés de tout ce qui concerne les armes portatives : réception, vente et entretien. — Recrutement parmi les ouvriers des manufactures d'armes ou chefs-armuriers de 1re classe. Hiérarchie : 5 classes. Leur nombre est fixé à 160 par la loi des cadres du 13 mars 1875 : 4 principaux de 1re classe, 16 principaux de 2e classe, 20 de 1re classe, 40 de 2e classe, 80 de 3e classe.

CONTRÔLEUR n. m. Techn. Appareil destiné à contrôler le service d'un employé ou le fonctionnement d'un instrument ou d'une machine. || Instrument destiné à des vérifications de pièces usinées. V. VÉRIFICATEUR. || *Contrôleur de pression*, Appareil permettant de juger la pression intérieure (gonflement d'un pneumatique).

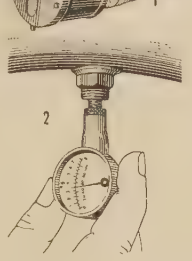

— Radiotechn. *Contrôleur d'ondes*, Appareil permettant de mesurer la période d'une oscillation électromagnétique. (La période propre du circuit de mesure est fonction des diverses valeurs de sa self et de sa capacité supposées connues.)

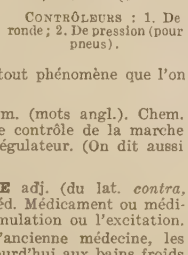

Contrôleurs : 1. De ronde ; 2. De pression (pour pneus).

— Encycl. Techn. Ces appareils, qui se développent beaucoup depuis quelques années, enregistrent en général sur un diagramme et en fonction du temps, les faits et gestes d'un travailleur ou les circonstances du fonctionnement d'une machine. Ils ont été appliqués à l'entrée du personnel dans les usines, à l'exécution de certaines consignes comme les rondes de nuit, au contrôle d'un niveau, d'une vitesse, etc. On peut les adapter à tout phénomène que l'on désire surveiller.

CONTROL SYSTEM [*tèm'*] n. m. (mots angl.). Chem. de f. Méthode de commande et de contrôle de la marche des trains par un poste central régulateur. (On dit aussi DISPATCHING SYSTEM.)

CONTRO-STIMULANT [*lan*], **E** adj. (du lat. *contra*, contre, et *stimulare*, stimuler). Méd. Médicament ou médication destiné à combattre la stimulation ou l'excitation.

— Encycl. Nombreux dans l'ancienne médecine, les *contro-stimulants* se réduisent aujourd'hui aux bains froids de Brand et aux bains refroidis de Bouchard, préconisés dans les maladies fébriles et notamment la fièvre typhoïde, et à l'antimoine, sous forme de kermès, dans certaines affections pulmonaires (hypersécrétion bronchique). Les bromures, la valériane et les antispasmodiques, les analgésiques et les hypnotiques ne sont pas de véritables contro-stimulants, car ils agissent par action élective-toxique soit sur la cellule nerveuse, soit sur la fibre musculaire.

CONTRO-STIMULATION [*si-on*] n. f. Action opposée à la stimulation ou excitation.

CONTRO-STIMULISME [*lissm'*] n. m. Méd. Doctrine médicale suivant laquelle, les maladies étant dues à un excès de stimulation ou d'excitation, il faut les combattre par la contro-stimulation. || Syn. RASORISME.

— Encycl. Rasori, auteur de cette doctrine, admettait, contrairement à Brown, que les maladies sont déterminées bien plus souvent par une exaltation que par une diminution de la force vitale. Par suite, il fallait chercher, pour combattre la maladie, le sédatif ou contro-stimulant approprié. Cette doctrine, tout erronée qu'elle fût dans sa rigidité, a néanmoins contribué à fixer les propriétés thérapeutiques d'un certain nombre de drogues.

CONTRO-STIMULISTE [*lisst'*] adj. Méd. Partisan du contro-stimulisme.

CONTRO-STIMULUS [*luss*] n. m. Méd. Etat contraire à l'état de stimulation, d'excitation.

CONTROUVER [*vé*] v. tr. (du préfixe *con*, et de *trouver*). Inventer de toutes pièces. (S'emploie surtout au participe passé.)

— ***Controuvé, e,*** part. pass. du verbe *Controuver* : *Fait* CONTROUVÉ.

CONTROUVEUR, EUSE n. (de *controuver*). Qui controuve. (Peu us.)

CONTROVERSABLE [*vèr'*] adj. Qui est sujet à controverse : *Opinion* CONTROVERSABLE.

— Anton. **Incontestable, indiscutable, irrécusable, irréfragable.**

CONTROVERSE n. f. (lat. *controversia*). Débat, discussion sur une question ou une opinion : *L'inconvénient presque infaillible qui éternise toutes les* CONTROVERSES *est la fureur des assertions générales.* (D'Alembert.) || Se dit plus particulièrement des disputes sur des questions religieuses : *Toute* CONTROVERSE *religieuse paraît en France de mauvais goût.* (Renan.) — *Par extens.* Art de discuter les questions religieuses ; partie de la théologie où on les discute : *Etudier la* CONTROVERSE.

— Syn. **Controverse, altercation, contestation,** etc. V. ALTERCATION.

— Encycl. Hist. ecclés. En général, on appelle *controverse* toute lutte intellectuelle dans laquelle sont débattues deux opinions contradictoires. Dans un sens plus restreint, ce nom est réservé aux discussions sur des matières religieuses. Dès les premiers temps de l'Eglise, il y eut des controverses entre les catholiques et les hérétiques, les juifs ou les païens.

Les controverses entre théologiens catholiques sont naturellement terminées quand la question agitée est définie par le pape ou par un concile. Les plus célèbres des controverses de ce genre sont les discussions des thomistes et des molinistes, celles de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme, les débats qui ont précédé la définition de l'infaillibilité pontificale ; etc. — De fréquentes controverses ont aussi eu lieu entre protestants. Il suffit de citer les luttes de Luther contre les anabaptistes, celles des arminiens contre les gomariens.

Controverses (en lat. *Controversiæ*), recueil de déclamations de l'ordre judiciaire, formé par Sénèque le père. C'est un véritable cahier de devoirs, avec matières et développements. Ce livre est précieux en ce qu'il constitue le seul document qui nous renseigne d'une manière non pas théorique, mais pratique, sur l'éducation oratoire à Rome au 1er siècle.

CONTROVERSER [*vèr'-sé*] v. tr. Mettre en controverse, en doute : *Point qu'on* A *longtemps* CONTROVERSÉ.

— *Absolum.* Soutenir une controverse : CONTROVERSER *avec passion.*

— ***Se controverser,*** v. pr. — Au sens passif : *Ce sont questions qui* SE CONTROVERSENT *toujours.* (Peu us.)

CONTROVERSISTE [*vèr'-sisst'*] n. m. Qui traite des sujets de controverse religieuse.

— *Par extens.* Personne habile dans la discussion.

CONTUBERNALE [*bèr'*] n. (lat. *contubernalis ;* de *cum*, avec, et *taberna*, maison de planches). Antiq. rom. Esclave (homme ou femme) marié à un autre esclave ; homme ou femme vivant avec une personne de l'autre sexe sans être marié avec elle. || Jeune patricien qui accompagnait un magistrat dans sa province, pour s'exercer sous lui à l'administration. || Soldat vivant avec neuf autres sous la même tente.

— Adj. f. pl. Se disait des divinités adorées dans le même temple : *Divinités* CONTUBERNALES.

CONTUBERNALITÉ [*bèr*] n. f. (du lat. *contubernalis*, camarade de tente). Fraternité d'armes. (Vx.)

CONTUBERNIUM [*bèr-ni-om'*] n. m. (mot lat. ; de *cum*, avec, et *taberna*, maison de planches). Antiq. rom. Tente pour dix soldats, et *par extens.* Habitation commune à plusieurs personnes. || Mariage entre esclaves, ou entre une personne libre et une personne esclave, considéré par la loi romaine comme une union de pur fait.

CONTUMACE n. f. (lat. *contumacia ;* de *cum*, avec, et *tumere*, être enflé, orgueilleux). Résistance inspirée par l'orgueil et l'obstination : *L'esprit de* CONTUMACE *est dans cette famille.* (Racine.) [Vx.]

— Dr. crim. Résistance d'un accusé qui refuse de comparaître devant le tribunal. || *Purger sa contumace*, Comparaître volontairement devant le juge, après avoir été condamné par contumace.

— N. Celui, celle qui est en état de contumace : *Un, une* CONTUMACE. (On dit mieux CONTUMAX.)

— Adjectiv. : *Accusé, Accusée* CONTUMACE.

— Dr. ecclés. Celui qui refuse opiniâtrément d'obéir aux ordonnances de l'Eglise.

— Anton. **Comparant, e.**

— Encycl. Dr. La *contumace* est l'état de l'individu qui, accusé d'un crime, se soustrait à la procédure contradictoire de jugement à laquelle il a l'obligation de se soumettre. Cet individu, que le Code d'instruction criminelle désigne sous le nom de *contumax*, fait d'abord l'objet d'une *ordonnance* dite *de contumace* qui lui est solennellement notifiée et qui le menace, pour le cas où il ne se présenterait pas dans un délai de dix jours, d'une espèce de mise hors la loi (suspension de l'exercice des droits de citoyen, séquestre des biens, etc.). Si cette menace reste sans effet, le contumax est jugé suivant une procédure spéciale, expéditive et sévère : sans le concours du jury, sans l'assistance d'un défenseur, exclusivement sur pièces écrites. Mais la condamnation par contumace, à laquelle presque fatalement aboutit cette procédure de contumace, n'a encore elle-même que la valeur d'une menace. Si, avant l'expiration du délai de la prescription de la peine le condamné, volontairement ou involontairement, tombe entre les mains de la justice, la contumace est *purgée :* l'arrêt de contumace, ainsi que la procédure de contumace qui l'a précédé, sont anéantis de plein droit, et l'accusé est jugé contradictoirement en la forme ordinaire.

CONTUMACER [*sé*] v. tr. (Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il contumaça. Nous contumaçons.*) Déclarer contumax.

CONTUMACIAL, E, AUX adj. Dr. crim. Qui se fait, qui a lieu par contumace : *Procédure* CONTUMACIALE. (Peu us.)

CONTUMAX [*maks*] n. et adj. Qui est dans l'état de contumace.

CONTURSI, bourg d'Italie (Campanie, prov. de Salerne), sur le fleuve Sele ; 2.640 hab. Eaux minérales.

CONTUS [*tu*], **E** adj. (lat. *contusus ;* de *contundere*, contondre). Qui présente une contusion : *Plaie* CONTUSE.

CONTUSIF, IVE adj. Qui produit une contusion. Qui est produit par une contusion : *Action* CONTUSIVE. *Douleur* CONTUSIVE.

CONTUSION n. f. (lat. *contusio*). Pathol. Lésion produite par un coup, un choc ou une compression sans plaie des téguments. (Lorsqu'il y a en même temps solution de continuité de la peau, on dit *plaie contuse* [v. ce mot].)

— Encycl. Pathol. La gravité des lésions est, dans la *contusion*, très variable, suivant la violence du coup et la région où il a été porté. Il peut, en effet, se produire des fractures, des déchirures des vaisseaux, ou des délabrements des viscères, même s'il n'y a pas déchirure de la peau. La contusion peut s'accompagner d'hématomes, de bosses sanguines ; elle est constamment suivie d'une extravasation sanguine superficielle qui produit l'*ecchymose*, vulgairement appelée « bleu » ou « coup noir ».

Le traitement des contusions simples consiste dans l'immobilisation, la compression ouatée, puis le massage léger. Les compresses d'eau blanche ou d'arnica sont classiques, mais leur action est bien faible.

En médecine légale, l'ecchymose prouve qu'il y a eu contusion. On sait aussi que les contusions sur un cadavre ne peuvent produire d'ecchymoses.

CONTUSIONNER [*zi-o-né*] v. tr. Faire des contusions : CONTUSIONNER *tout le corps.*

— ***Se contusionner,*** v. pr. Se faire des contusions.

CONTY, ch.-lieu de cant. de la Somme, arrond. et à 20 kil. d'Amiens, sur la Selle ; 1.350 hab. Ch. de f. Nord. Eglise flamboyante des XVe-XVIe siècles. — Le canton a 27 comm., et 7.380 hab.

— *Histoire.* Conty ou Conti, qui possédait un château détruit par les Amiénois en 1589, a donné son nom aux seigneurs de Conti, dont l'héritière Isabelle épousa, au XIVe siècle, Colard de Mally, régent de France, qui périt à Azincourt. La seigneurie passa ensuite à la maison de Roye dont l'héritière Eléonore épousa en 1551 Louis Ier de Bourbon, prince de Condé. Le fils de celui-ci, François, époux de Louise-Marguerite de Lorraine-Guise, fut créé prince de Conti. François de Bourbon étant mort sans postérité, le titre fut repris par Armand, frère du Grand Condé, qui créa la maison de Bourbon-Conti, éteinte en 1814 avec François-Joseph de Bourbon.

CONTY (Alexis-Henri AUX COUSTEAUX DE), littérateur français, né à Beauvais en 1829, mort à Courbevoie en 1896. Il est le créateur des guides de voyages connus sous le nom de *Guides pratiques Conty.*

CONUBIUM [*bi-om'*] n. m. (mot lat.) Dr. rom. Terme qui désignait l'aptitude d'une personne à contracter des *justæ nuptiæ*, c'est-à-dire un mariage dans les formes romaines, et certains des éléments qui constituaient cette aptitude : absence d'empêchements relatifs tenant à l'inégalité de rang, à la parenté et à l'alliance, etc. (Le *conubium* ou *jus conubii* était un des privilèges de la cité romaine. Les *Latini prisci* l'avaient pour la plupart, mais non les autres Latins, ni les pérégrins.)

CONULAIRE [*lèr'*] ou **CONULARIA** n. f. Genre de mollusques ptéropodes, type d'une famille dite des *conulariidés*. Leur coquille, de forme pyramidale, quadrangulaire, a ses faces striées et peut atteindre 20 cm. de longueur. (Le genre comprend une centaine d'espèces répandues surtout dans le silurien des deux mondes, mais se continuant dans le dévonien, le carbonifère et jusque dans le trias.)

Conulaire.

CONURE n. m. Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, comprenant des perruches à bec fort, aussi large que long, à queue conique, plus courte que les ailes, dont on connaît une quarantaine d'espèces, de l'Amérique centrale et méridionale.

CONURUS [*russ*] n. m. Entom. V. CONOSOME.

CONUS (COTE ou COTTE, dit), habile escamoteur, mort en 1835. Il avait pris le nom de CONUS pour établir une confusion avec celui de COMUS, prestidigitateur renommé, qui, lui-même, avait emprunté son pseudonyme à Ledru-Comus. Il n'employait, pour l'exécution de ses tours, ni appareils, ni instruments.

CONVAINCANT [*vin-kan*], **E** adj. Qui est propre à convaincre, qui convainc : *Argument* CONVAINCANT. *Orateur* CONVAINCANT.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* CONVAINCANT. (Inus.)

— Anton. **Improbant, inconcluant, inopérant.**

CONVAINCRE [*vinkr'*] v. tr. (du préfixe *con*, et de *vaincre*. — Se conjugue comme *vaincre.*) Démontrer quelque chose comme vrai. (Vx.) || Donner des preuves contre : CONVAINCRE *quelqu'un d'erreur, d'un crime, d'hypocrisie, de complicité,* etc. || Amener quelqu'un à reconnaître quelque chose comme vrai : CONVAINCRE *un incrédule ;* et absol. : *Elle savait persuader et* CONVAINCRE *aussi bien que commander.* (Bossuet.) || Faire cesser par des preuves : CONVAINCRE *l'obstination. l'impiété de quelqu'un.*

— ***Convaincu, e,*** part. pass. du verbe *Convaincre.* Persuadé, de bonne foi : *Un sprite* CONVAINCU. || Reconnu coupable : ETRE CONVAINCU *de mensonge.*

— Dr. crim. *Atteint et convaincu,* Accusé et reconnu coupable : ETRE ATTEINT ET CONVAINCU *du crime de bigamie.*

— ***Se convaincre,*** v. pr. : *Il* SE CONVAINQUAIT *par ses propres yeux que... Ils* SE SONT CONVAINCUS *mutuellement de leur incapacité.*

— Syn. **Convaincre, persuader.** *Convaincre*, c'est amener l'acquiescement de l'esprit, *persuader* c'est amener l'acquiescement du cœur, de la volonté.

CONVALESCENCE [*lèss-sanss*] n. f. (de *convalescent*). Passage de l'état de maladie à l'état de santé : *Entrer en* CONVALESCENCE.

— Admin. milit. Exemption temporaire de service, accordée à des malades ou à des blessés à leur sortie de l'infirmerie ou de l'hôpital : *Aller, partir* EN CONVALESCENCE.

— *Congés de convalescence.* V. CONVALESCENT (*dépôts de*).
— ENCYCL. Difficile dans les maladies non fébriles, le début de la *convalescence* dans les maladies fébriles est caractérisé par la cessation de la fièvre. Son installation est indiquée par trois signes principaux : l'abaissement de la température, qui tombe souvent, le matin surtout, au-dessous de la normale (36°5-36°), le retour de l'appétit, un amaigrissement qui s'accentue d'abord pour disparaître bientôt ; cette accentuation initiale de la perte de poids étant due principalement à l'abondance des déchets éliminés par la voie urinaire, car, pendant la période morbide, ces déchets et toxines, insuffisamment élaborés, s'accumulent dans l'organisme. Au point de vue biologique, la convalescence a la signification d'un retour à l'équilibre colloïdal organique troublé par la maladie. Mais le rétablissement de l'équilibre n'est, surtout après les maladies infectieuses, jamais absolument identique à ce qu'il était auparavant : il subsiste toujours une certaine modification, d'allure plus ou moins durable, qui constitue l'état d'immunisation contre l'infection en cause.

La durée de la convalescence est très variable ; elle dépend de la nature de la maladie et de l'individu, de son âge, de son état antérieur de résistance ou d'affaiblissement ; elle est plus courte pour les maladies aiguës et chez l'enfant et le sujet vigoureux, que pour les maladies chroniques et chez le vieillard ou la personne antérieurement débile. Comme le système nerveux est toujours plus ou moins profondément atteint dans ses propriétés de réaction et de conduction, c'est souvent son état qui mesure les progrès de la convalescence. Mais peu à peu, par l'exercice, les troubles s'atténuent et disparaissent. A ce moment, toutes les fonctions ont récupéré leur énergie, et la convalescence est terminée.

CONVALESCENT [*lè-san*], **E** adj. (du lat. *convalescere*, pendre des forces). Méd. Qui est en convalescence, qui sort de maladie.

— *Dépôts de convalescents*, Formations sur lesquelles sont dirigés les convalescents en temps de guerre, lorsque les nécessités du service ou leur manque de ressources ne permettent pas leur envoi dans les familles. (C'est une commission dite *des congés de convalescence* qui est chargée du soin de prendre une décision.)

— ENCYCL. *Hospices des convalescents.* Dès le XIVe siècle, un salle de l'Hôtel-Dieu de Paris fut réservée aux personnes qui relevaient de maladie, aux pèlerins et aux voyageurs sans asile ; mais, par suite d'abus, cette salle fut fermée en 1586. En 1640, des personnes charitables fondèrent, rue de la Bûcherie, une maison pour recueillir les femmes et les filles convalescentes, maison dont en 1645, elles firent don à l'Hôtel-Dieu. En 1652, c'est l'hôpital de la Charité qui ouvrait, pour les hommes seulement, une maison de convalescence, dont les fonds furent fournis par l'évêque de Belley et d'autres donateurs, asile qui existait encore au moment de la Révolution. A cette époque d'ailleurs, des salles de convalescence existaient dans la plupart des hôpitaux, mais leur mauvaise organisation empêchait qu'on en pût tirer d'appréciables services. Quant aux soldats convalescents, ils étaient, en vertu de l'ordonnance de 1781, renvoyés dans des dépôts spéciaux, situés à la campagne dans des lieux salubres et aérés. — Après le refus opposé, en 1838, par le conseil des hôpitaux à la création d'une maison de convalescence convenable, il faut arriver à Napoléon III qui, par décret du 8 mars 1855, organisa les asiles de Vincennes et du Vésinet, destinés à permettre aux ouvriers de ne pas passer sans transition de l'hôpital au travail. Depuis, ces asiles se sont étendus, perfectionnés et multipliés. On en compte actuellement un grand nombre, tant en province que dans la région parisienne, et beaucoup sont dus à l'initiative privée.

CONVALLAIRE [*lèr*] ou **CONVALLARIA** n. f. Genre de liliacées, dont l'espèce unique est connue sous le nom de muguet (*convallaria maialis*).

CONVALLAMARÉTINE n. f. Chim. V. CONVALLAMARINE.

CONVALLAMARINE n. f. Glucoside de formule $C^{23}H^{44}O^{12}$ existant dans le muguet à côté de la convallarine. (C'est une substance amère dédoublable en glucose et convallamarétine $C^{20}H^{36}O^{8}$).

CONVALLARINE n. f. Glucoside qui existe dans le muguet.

CONVASSAL, E, AUX n. et adj. Dr. féod. Se disait de ceux, de celles, qui avaient le même suzerain.

CONVECTION ou **CONVEXION** [*vèk-si-on*] n. f. (du lat. *cum*, avec, et *vectum*, supin de *vehere*, transporter). Phénomène qui se produit lorsqu'un corps chaud est plongé dans un corps liquide ou gazeux, déterminant de véritables courants (*courants de convexion*) dans le fluide, par suite de l'échauffement au contact du corps chaud.

— Electr. *Convection électrique*, Passage de l'électricité à travers les corps isolants, dans certaines conditions. || *Courant de convection*, Transport d'énergie électrique par l'intermédiaire de particules matérielles sans milieu conducteur (exemple, le courant de décharge électronique des lampes triodes).

CONVECTOR, dieu champêtre des Romains, qui présidait au transport des grains et des gerbes.

CONVENABLE adj. Qui convient à, qui cadre avec : *Qu'y a-t-il de plus* CONVENABLE *à la puissance que de secourir la vertu?* (Bossuet.) *Parti* CONVENABLE. || Opportun, à propos : *Juger* CONVENABLE *de se taire. Choisir un moment* CONVENABLE. || Décent, bienséant, selon les usages : *Une tenue, Une mise* CONVENABLE. || Qui a de bonnes manières : *Jeune homme peu* CONVENABLE.

— *Convenable à.* Qui est approprié à.

— Substantiv. : *Le* CONVENABLE.

— ANTON. **Déplacé, disconvenant, impertinent, incongru, inconvenant, indu, inopportun, intempestif, malséant, malsonnant, saugrenu.**

CONVENABLEMENT [*man*] adv. D'une manière convenable.

— *Convenablement à : Agir* CONVENABLEMENT AUX *vues de quelqu'un.* (Peu us.)

CONVENANCE [*nanss'*] n. f. (de *convenir*). Qualité de ce qui convient à, cadre avec : CONVENANCE *de fortune, de caractère.* || Qualité de ce qui est approprié au but : CONVENANCE *et clarté, voilà les principales qualités de l'élocution.* || Qualité de ce qui est selon les usages : *Il faut toujours parler, agir avec beaucoup de* CONVENANCE. || Commodité, utilité particulière : *Avoir une chose à sa* CONVENANCE. *Travailler à sa* CONVENANCE.

— Au plur. Bienséances sociales : *Observer, Respecter, Braver les* CONVENANCES.

— *Raisons de convenance*, Motifs de pure bienséance, raisons plausibles mais non démonstratives.

— *Mariage de convenance*, Mariage conclu sur des rapports de famille, de position, de fortune. (Opposé à *mariage d'inclination.*)

— Dr. anc. Action de convenir, de s'accorder ; convention. || *Conventions de succéder apposées en contrat d'association*, Clauses par lesquelles on convenait, dans un contrat de société, que les associés se succéderaient.

— Littér. *Convenance du style*, Accord de l'expression avec les idées, le sujet.

— Rhétor. *Convenances oratoires*, Rapport du langage oratoire avec le sujet, la personne de l'orateur, celle de l'auditeur, les circonstances, etc.

— SYN. **Convenance, analogie, correspondance, rapport.** V. ANALOGIE. — **Convenance, bienséance, décence,** etc. V. BIENSÉANCE.

— ANTON. **Disconvenance, impertinence, inconvenance, inopportunité.**

CONVENANCIER [*si-é*] n. m. Féod. Tenancier d'un bien à lui alloué par un seigneur.

CONVENANT [*nan*], **E** adj. Qui convient, est opportun ou bienséant : *Démarches* CONVENANTES.

— *Substantiv.* Autref., Convention : *Selon le* CONVENANT. (La Fontaine.)

— Cout. anc. Nom que l'on donnait, dans la basse Bretagne, à une tenue quelconque d'un domaine congéable, censif, péager ou tout autre.

— Hist. Syn. de COVENANT, E.

CONVÈNES (en lat. *Convenæ*). Géogr. anc. Peuple de la Gaule, en Novempopulanie (dans le département de la Haute-Garonne). Ch.-lieu *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand-de-Comminges).

CONVENIR v. intr. (lat. *convenire ;* de *cum*, avec, et *venire*, venir. — Se conjugue comme *venir.*) En parlant des choses, Etre d'accord, être conforme, cadrer avec : *La suite* CONVIENT *avec les principes.* (Vx.) || Etre approprié à, utile à : *La violence ne* CONVIENT *qu'au despotisme. Place qui* CONVIENT *à un médiocre. Style qui* CONVIENT *au sujet. Remède qui* CONVIENT *à un malade.* || Etre bienséant : *La raillerie ne* CONVIENT *pas à ceux qui sont élevés au-dessus des autres.* (Fléchier.) || Plaire, agréer : *Cela me* CONVIENT *beaucoup.*

En parlant des personnes, Venir ensemble (Vx.) || S'accorder : *Les hommes et les femmes* CONVIENNENT *rarement sur le mérite d'une femme.* (La Bruyère.) *Témoins qui* CONVIENNENT *sans s'être entendus.* || S'arranger à l'amiable : CONVENIR *d'un rendez-vous, d'un emplacement.* || Reconnaître pour vrai, avouer : CONVENIR *de ses torts.*

— Impersonnell. : *Il ne* CONVIENT *pas à vous-mêmes.* (La Fontaine.) *Il ne* CONVIENT *à personne d'être arrogant.*

— Gramm. S'accorder : *Il faut que le substantif et l'adjectif* CONVIENNENT *en genre et en nombre.*

— Logiq. *Convenir à*, Se rapporter à : *L'attribut* CONVIENT AU *sujet.*

— REM. Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* quand il signifie « être convenable, être à la convenance de, plaire, agréer » : *Cet appartement* AURAIT CONVENU *à mon père, s'il eût été moins cher.* — Il prend l'auxiliaire *être* quand il veut dire « tomber d'accord, avouer » : *Ils* SONT CONVENUS *de partir* (et non *ils ont convenu*).

— *Transitiv.* Dr. anc. Assigner ; former une demande contre : CONVENIR *sa partie.*

— ***Convenu, e,*** part. pass. du verbe *Convenir.*

— *Adjectiv.* Diplom., Télégr., etc. Ce qui a une signification conventionnelle : *Mot* CONVENU. *Langage* CONVENU. *Adresse* CONVENUE.

— *Substantiv.* Ce dont on est convenu : *S'en tenir au* CONVENU. || Ce qui est conventionnel : *Sacrifier la nature à l'arbitraire, au* CONVENU.

— ***Se convenir,*** v. pr. — Avec réciprocité : Se plaire (en parlant des personnes). Etre en conformité (en parlant des choses) : *Se ressembler n'est pas toujours une raison pour* SE CONVENIR.

— SYN. **Convenir, revenir.** *Convenir*, c'est être convenable, avoir toutes les qualités nécessaires. *Revenir*, c'est plaire à la première vue, produire une impression favorable.

— ANTON. **Disconvenir.**

CONVENT [*van*] n. m. (du lat. *conventus*, réunion). S'employait autref. pour *couvent : Elle le fera, ou je la mettrai dans un* CONVENT. (Molière.)

— FT.-maçonn. Assemblée générale des francs-maçons.

CONVENTICULE [*van*] n. m. (lat. *conventiculum*). Petite assemblée secrète.

CONVENTION [*van-si-on*] n. f. (lat. *conventio*). Accord, pacte conclu entre des personnes : CONVENTION *expresse, tacite, verbale, par écrit.* || Clause, condition de cet accord : *Modifier les* CONVENTIONS. || Acte dans lequel cet accord est consigné : *Déchirer la* CONVENTION.

— *Par extens.* Règle ayant un caractère général, et qui résulte d'un accord exprès ou tacite entre les membres d'une même société : *Les* CONVENTIONS *sociales.*

— *De convention,* Qui n'a de valeur ou de réalité que par l'effet d'une convention : *Signes* DE CONVENTION. *Dessin* DE CONVENTION. *Monnaie* DE CONVENTION.

— *Conventions matrimoniales*, Clauses arrêtées entre les futurs époux dans leur contrat de mariage.

— SYN. **Convention, accord, contrat, marché, pacte, traité.** V. ACCORD.

— ENCYCL. Dr. Une *convention* est l'accord des volontés de deux ou plusieurs personnes, en vue de produire un effet juridique. La convention prend le nom de *contrat* quand elle est translative de propriété ou génératrice d'obligations (C. civ., art. 1101). Dans tous les autres cas, elle garde le nom générique de *convention.*

Les règles générales, applicables aux contrats, doivent être étendues aux autres conventions. V. OBLIGATION, CONTRAT.

— Dr. milit. *Convention militaire*, Arrangement conclu en cours d'opérations entre deux unités adverses, en vue de suspendre les hostilités pour échange de prisonniers, enterrement des morts, relève des blessés, envoi de parlementaires, etc. L'observation des clauses convenues, imposée par les lois de la guerre, ne repose que sur la loyauté réciproque des contractants. En fait, elles n'ont presque jamais été violées. Mais il arrive souvent que les offres de convention dissimulent la recherche d'avantages qu'il y a intérêt à ne pas accorder. Aussi les règlements militaires limitent-ils les droits de chacun en matière de conventions.

— Diplom. *Convention de Genève.* V. CROIX-ROUGE.

CONVENTION n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Polit. Nom donné à quelques assemblées nationales formées exceptionnellement pour établir ou modifier une constitution. || Local où la même assemblée tient ses séances : *Se rendre à la* CONVENTION.

— Dr. anc. *Conventions royales de Nîmes*, Juridiction royale établie à Nîmes, pour connaître des exécutions faites en vertu des obligations passées dans son ressort.

— ENCYCL. Polit. En Angleterre, Assemblée extraordinaire du parlement en 1688. Aux Etats-Unis, le pouvoir législatif et le pouvoir constituant sont nettement séparés. Aux *législatures* appartient le pouvoir législatif, aux *conventions* le pouvoir constituant. La constitution fédérative des Etats-Unis est l'œuvre d'une convention. En France, on désigne sous le nom de *Convention* l'assemblée qui siégea du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795.

Convention nationale, ou absolum, **la Convention,** assemblée politique française qui succéda à l'Assemblée législative et gouverna la France de 1792 à 1795. Son existence ne fut qu'une immense lutte : au dedans entre les partis, au dehors contre l'Europe, et peut se diviser en trois périodes :

1° La première (21 septembre 1792-2 juin 1793) fut celle de la prédominance des « girondins », représentants de la classe moyenne, auxquels s'opposaient les « montagnards » qui voulaient le gouvernement de la multitude, et dont ils étaient séparés par les modérés de la « plaine ». Les partis, d'accord pour proclamer la République (22 septembre 1792), se divisèrent déjà pour juger Louis XVI, qui fut condamné à la peine capitale et exécuté (21 janvier 1793) et entrèrent en lutte quand la mort du roi eut été suivie d'un redoublement de périls intérieurs et extérieurs : formation d'une coalition européenne contre la France (février-mars), défaite de Neerwinden (18 mars) et évacuation de la Belgique, défection de Dumouriez, explosion d'une révolte en Vendée (12 mars). Rendus responsables de ces revers, les girondins succombèrent (2 juin) ;

Carte des membres de la Convention (1792).

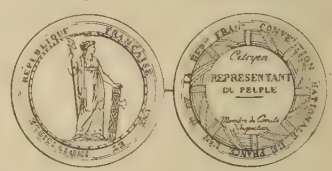

Cartes des membres de la Convention (1794).

2° Devenus maîtres du pouvoir, les montagnards proclamèrent sans l'appliquer une constitution purement démocratique ; ils confièrent en fait la dictature à un comité de salut public (1er avril 1794), qui eut à la fois à comprimer des insurrections girondines en Normandie et à Bordeaux, royalistes à Lyon, à Toulon et en Vendée, et à défendre le pays contre les armées de la coalition. Il triompha en établissant au dedans un régime de terreur, et en levant des armées qui rejetèrent l'ennemi hors des frontières, écrasèrent les « vendéens » et reconquirent la Belgique (1794). Mais les montagnards eux-mêmes se divisèrent en trois partis. Celui de Robespierre, qui en formait le centre, l'emporta sur celui des hébertistes, qui en formait la gauche (mars 1794) et sur celui de Danton, qui demandait un retour à la modération. Il fut renversé à son tour par une coalition de certains terroristes et de membres de la plaine (9 Thermidor, 27 juillet 1794) ;

3° La prépondérance passa dès lors à la plaine, qui gouverna quatorze mois. Elle inaugura un régime de réaction contre les excès de la Terreur, et eut à se défendre successivement contre les montagnards (mars-mai 1795) et les royalistes (octobre). Le tribunal révolutionnaire, créé le 10 mars 1793, fut supprimé le 12 prairial an III (31 mai 1795).

En même temps qu'elle noyait dans le sang la guerre civile qui dès l'hiver de 1793 éclatait dans l'ouest, la Convention pouvait, grâce à l'ardeur des volontaires et de ses jeunes généraux : Hoche, Jourdan, Pichegru, Moreau, atteindre la limite du Rhin, qu'elle faisait reconnaître par la Prusse au traité de Bâle (avril 1795), et proclamer l'annexion à la République des Pays-Bas autrichiens, parachevant ainsi l'œuvre de la Monarchie.

La Convention laissa des créations scientifiques destinées à lui survivre : système métrique, Institut, Bureau des longitudes, Muséum, écoles Normale, Polytechnique, du Val-de-Grâce.

Elle élabora une constitution républicaine, dite « de l'an III », marquant un retour vers l'esprit de gouvernement : le régime qui l'appliqua lorsque la Convention se sépara (26 octobre 1795) porte le nom de Directoire.

CONVENTIONALISME [*van-si-o-na-lissm'*] n. m. Caractère de ce qui est conventionnel ; doctrine fondée sur un certain nombre de conventions.

CONVENTIONALITÉ [*van-si*] n. f. Caractère de ce qui est conventionnel. (Peu us.)

CONVENTIONNEL [*van-si-o-nèl'*], **ELLE** adj. Qui résulte d'une convention. (Est opposé, en terme de droit, à *légal* ou *judiciaire*) : *Bail* CONVENTIONNEL. *Préciput* CONVENTIONNEL.

— Qui n'existe qu'en vertu d'une convention : *Monnaie qui n'a qu'une valeur* CONVENTIONNELLE.

— *Substantiv.* Membre de la Convention nationale : *Les* CONVENTIONNELS *se piquaient d'être les plus bénins des hommes.* (Chateaubriand.)

CONVENTIONNELLEMENT [*van-si-o-nè-le-man*] adv. Par convention.

CONVENTUALISER [*van, zé*] v. tr. (de *conventuel*). Fonder, établir des couvents.

CONVENTUALITÉ [*van*] n. f. Etat des religieux ou religieuses vivant ensemble sous une règle.

CONVENTUEL [*van*], **ELLE** adj. (de *convent* anc. forme du mot *couvent*). Qui a rapport, qui est propre au couvent : *Règle* CONVENTUELLE. *Vie* CONVENTUELLE.

— *Maison conventuelle*, couvent. || *Mense conventuelle*, Revenu du couvent. || *Messe conventuelle*, Messe à laquelle assiste toute la communauté. || *Assemblée conventuelle*, Assemblée de tous les membres de la communauté. || *Prieuré conventuel*, Prieuré de religieux. || *Religieux conventuel*, ou substantiv. *Conventuel*, Religieux qui habite dans un couvent. (On donne particulièrement ce nom aux religieux de Saint-François, qui n'ont pas adopté la réforme des observants.)

— Géogr. *Conventuelle rédemption*, District du Paraguay, dirigé par les jésuites au temps des « missions » du Paraguay. V. MISSSION.

CONVENTUELLEMENT [*van-tu-è-le-man*] adv. D'une façon conventuelle : *Vivre* CONVENTUELLEMENT. *Des religieuses* CONVENTUELLEMENT *assemblées.*

CONVENTUS [*vin-tuss*] n. m. (mot lat.) Dr. rom. Assises judiciaires tenues périodiquement par le gouverneur ou par son délégué, dans les principales villes de la province.

— ENCYCL. La pratique des *conventus*, qui était usitée sous la République et au commencement de l'Empire, ne paraît pas avoir survécu aux réformes de Dioclétien.

CONVERGENCE [*vèr-janss'*] n. f. Direction commune vers un même point : *La* CONVERGENCE *de deux lignes;* et au fig. : *La* CONVERGENCE *des efforts est une garantie de succès.*

— Art milit. Action par laquelle on fait tendre vers un même but ou objectif du champ de bataille les efforts, les mouvements, les tirs de différentes unités séparées les unes des autres : CONVERGENCE *des feux d'artillerie.*

— Biol. Ressemblance superficielle des êtres de genres et même d'embranchements différents, résultant de leur existence dans des conditions de vie pareilles.

— Math. Tendance vers un but, vers une limite, avec cette circonstance accessoire que le concours n'aura jamais lieu, l'intervalle laissé pouvant seulement diminuer indéfiniment. (L'établissement des conditions ou des caractères de convergence des formules où se trouvent indiquées des opérations en nombre infini constitue l'une des plus importantes questions de l'analyse transcendante.)

— *Convergence des séries.* V. SÉRIE.

— *Convergence d'une fraction continue.* V. FRACTION.

— Physiq. V. la partie *encycl.*

— ANTON. **Divergence.**

— ENCYCL. Biol. C'est surtout parmi les parasites qu'on observe la *convergence*, parce que des êtres très différents peuvent se trouver par là pliés à un genre de vie très voisin. Mais, par suite des modifications et des déformations que le parasitisme impose, les animaux convergents sont souvent dégradés; cette dégradation et la convergence qu'elle entraîne créent des difficultés pour la classification, qui groupe les êtres d'après leur filiation et non leur ressemblance. Aussi le zoologiste ne peut-il souvent se tirer d'affaire que par l'étude du développement embryonnaire des espèces qui l'embarrassent, car jamais la convergence ne peut altérer sensiblement les premiers stades de l'ontogénèse. La convergence est une des formes de l'action des milieux qui, lorsqu'ils sont les mêmes, impriment à la matière vivante des formes apparentes plus ou moins semblables.

— Phys. La *convergence* d'un miroir, d'une lentille ou d'un système dioptrique centré est mesurée par *l'inverse de la distance focale exprimée en mètres;* elle est négative si le système est divergent, positive si le système est convergent.

L'unité de convergence, que l'on appelle *dioptrie*, est la convergence d'un système qui a pour distance focale 1 mètre. Il en résulte qu'une lentille convergente, par exemple, dont la distance focale est 2 mètres, a pour convergence $\frac{1}{2}$ dioptrie; une lentille de 0m,20 de distance focale a pour convergence $\frac{1}{0{,}2} = 5$ dioptries; etc.

Si l'on accole plusieurs lentilles infiniment minces, on obtient un système dont la convergence est égale à la somme algébrique des convergences des différents verres pris isolément; ainsi, en superposant trois lentilles de $+1$, -8, $+9$ dioptries, on obtient un système de $+1-8+9=2$ dioptries. Si, en particulier, l'on superpose deux lentilles, l'une convergente, l'autre divergente, d'un même nombre de dioptries, le système se comporte comme une lame à faces parallèles (0 dioptrie); d'où le procédé employé par les opticiens pour trouver le nombre de dioptries correspondant à un verre donné il suffit de chercher le verre qui, associé à la lentille en question, produit un système ne déviant pas la lumière.

C'est presque toujours en dioptries que les opticiens numérotent aujourd'hui les verres de binocles. On se servait autrefois, et l'on se sert encore quelquefois, d'un système tout différent : les verres de binocle étant limités par des faces de même courbure, on leur donnait comme numéro la valeur commune des rayons de courbure, exprimée en pouces. La règle permettant de passer de ce mode de notation au nouveau est la suivante : *Le produit du numéro en pouces par le nombre de dioptries est égal à 37.*

CONVERGENT [*vèr-jan*], **E** adj. Qui converge : *Lignes* CONVERGENTES. *Feux* CONVERGENTS.

— Fig. : *Opinions* CONVERGENTES. || Qui concentre l'action : *Groupements* CONVERGENTS.

— Phys. *Rayons convergents*, Rayons qui se dirigent sur un même point : *Les rayons parallèles réfléchis par des miroirs sphériques concaves ne sont pas exactement* CONVERGENTS. || Qui a la propriété de faire converger : *Lentille* CONVERGENTE.

— ANTON. **Divergent.**

CONVERGER [*vèr-jé*] v. intr. (lat. *convergere;* de *cum*, avec, et *vergere*, se tourner, s'incliner. — Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Je convergeai. Nous convergeons.*) Tendre vers un même point : *Presque tous les chemins de fer français* CONVERGENT *sur Paris.*

— Se concentrer, se réunir en un même point : *Troupes qui* CONVERGENT *sur une place. Toutes les illustrations* CONVERGENT *sur Paris.*

— V. tr. au fig. : *Il faut faire* CONVERGER *les intérêts individuels vers l'intérêt général.*

— Alg. Se dit d'une grandeur variable par rapport à une grandeur fixe, lorsque la première se rapproche de plus en plus de la seconde mais sans pouvoir l'atteindre.

— ANTON. **Diverger.**

CONVERGINÉ [*vèr*], **E** adj. Bot. Se dit des nervures qui convergent, après avoir décrit une courbe de part et d'autre de la nervure médiane.

CONVERS [*vèr*], **E** adj. (lat. *conversus*). Se dit des religieux et religieuses qui ne chantent pas au chœur, et sont chargés du service domestique de la communauté : *Frère* CONVERS. *Sœur* CONVERSE.

— ENCYCL. Le nom de *convers* (*conversi*) fut d'abord appliqué aux moines, qui étaient tous laïques. Quand un certain nombre d'entre eux eurent été élevés au sacerdoce, l'appellation de « convers » fut réservée aux frères qui n'avaient pas reçu les ordres et restaient chargés des emplois inférieurs. Actuellement, un grand nombre de couvents ont des frères convers et des sœurs converses.

CONVERS (Louis), sculpteur français, né et mort à Paris (1860-1915), élève de Millet, de Cavelier et de Barrias. On lui doit : *la Légende et le Passé*, marbre (à l'Institut), *la Justice*, *Salomé.*

CONVERSABLE [*vèr*] adj. Avec qui l'on peut converser agréablement. (Vx.)

CONVERSANO [*kon'*], ville d'Italie (Pouilles, prov. de Bari); 1.650 hab. Evêché. Commerce d'huile, de vins et d'amandes. Belle cathédrale, château féodal. (C'est l'antique *Cupersanum*, ville étrusque. — Les Normands en firent un instant leur capitale.)

CONVERSANT [*vèr-san*], **E** adj. Qui converse avec les hommes : *Pendant sa vie* CONVERSANTE. (Bossuet.) [Vx.]

CONVERSATION [*vèr, si-on*] n. f. (de *converser*). Etat d'être en relation avec, fréquentation : *La seconde fin est que les bons ne soient corrompus par la* CONVERSATION *des méchants.* (Calvin.) || Entretien familier : *Le secret de plaire dans les* CONVERSATIONS *est de ne pas trop expliquer les choses.* (La Rochefoucauld.) || Manière de converser : *La* CONVERSATION *de Montesquieu était légère, agréable et instructive.* (D'Alembert.)

— *Changer la conversation*, Changer de sujet. || *Etre à la conversation*, Y prêter attention, y prendre part.

— *Conversation criminelle*, Expression empruntée à l'Angleterre pour signifier des rapports intimes et adultères : *Femme surprise en* CONVERSATION CRIMINELLE.

— *Conversation politique*, Désigne, dans le parlement anglais, une discussion qui ne porte pas sur un projet de loi, mais tend seulement à obtenir du ministère certaines explications.

— *Maison de conversation*, Etablissement dans certaines villes d'eaux, où l'on se réunit pour faire la conversation, jouer, etc.

— *Pièces de conversation*, Nom donné, en Allemagne, aux comédies où l'on met en scène la haute société. || *Opéras de conversation*, Opéras comiques, dans le même pays.

— SYN. **Conversation, colloque, conférence**, etc. V. COLLOQUE.

Conversation dans un parc, tableau de Watteau (musée de Dresde) représentant de galants entretiens dans une clairière. (V. planche *Beaux-Arts XXXVII.*)

Conversations (LES) ou *Entretiens de Mme de Maintenon*, écrites « pour éclairer nos dames de Saint-Louis ». Publié en 1757, réédité et revu par Monmerqué en 1828, puis par Th. Lavallée en 1854, cet ouvrage, le plus parfait qui soit sorti de la plume de Mme de Maintenon, traçait aux jeunes filles de Saint-Cyr leur conduite dans le monde. Il traite, entre cent sujets, de *la société*, de *l'habitude*, de *la lecture*, du *mariage*. On y sent le cœur net et la raison saine de la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné.

Conversations d'Émilie, ouvrage d'éducation par Mme d'Epinay, publié en 1781. Il avait déjà paru en 1774, sous ce titre : *Conversations entre une mère et sa fille.* Dans ces entretiens, composés pour sa petite-fille, Emilie de Belzunce, Mme d'Epinay s'attache surtout à la culture morale de l'enfant, à l'aide de conseils tirés de l'expérience et de l'observation, et de leçons incorporées dans de petits drames. Le style, simple et net, manque de chaleur.

CONVERSATIONNISTE [*vèr-sa-si-o-nisst'*] n. Qui excelle dans la conversation : *Les* CONVERSATIONNISTES *délicats du XVIIIe siècle.* (P. Bourget.)

CONVERSE adj. f. (du lat. *conversus*, retourné). Logiq. Se dit d'une proposition dans laquelle on prend le sujet pour en faire l'attribut et l'attribut pour en faire le sujet d'une autre proposition : *L'étendue est divisible; — le divisible est étendu.* (La première proposition est dite *proposition converse.*)

— *Substantiv.* et au fém. *Proposition converse.* [Très souvent on a appelé converse la proposition en laquelle la véritable converse est convertie : *Les grands hommes sont mes rois; — mais la* CONVERSE *n'a pas lieu ici : les rois ne sont pas mes grands hommes.* (Voltaire.)]

— Géom. Proposition directe, par opposition à la réciproque : *La réciproque n'est vraie que si l'attribut de sa* CONVERSE *ne convient qu'au sujet de la même proposition.*

CONVERSER [*vèr-sé*] v. intr. (lat. *conversari;* de *cum*, avec, et *versari*, se tourner et se retourner avec). Etre en relation, avoir commerce avec : *Nous ne* CONVERSONS *plus qu'avec des ours affreux.* (La Fontaine.) *Ce Jésus qui* A CONVERSÉ *avec les Apôtres.* (Bossuet.) || Avoir un entretien familier : *Pour bien savoir* CONVERSER *il faut savoir écouter. C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre, Il faut savoir encore et* CONVERSER *et vivre.* (Boileau.) || *Par extens.* : CONVERSER *avec soi-même.*

— Fig. : CONVERSER *avec les livres, avec les morts.*

CONVERSER [*vèr-sé*] v. intr. (du lat. *conversus*, retourné). Milit. Faire une conversion.

CONVERSIBLE [*vèr*] adj. V. CONVERTIBLE.

CONVERSIN [*vèr*] n. m. Extrémité d'un champ labourée en travers, tandis que le reste du champ est labouré dans le sens de sa longueur.

CONVERSION [*vèr'*] n. f. (de *convertir*). Action de tourner; mouvement qui fait tourner : *La terre opère un mouvement de* CONVERSION *autour de son axe.* || *Par extens.* Changement d'une chose en une autre : *L'alchimie cherchait la* CONVERSION *des métaux en or.* CONVERSION *des anciennes mesures.* CONVERSION *des nombres fractionnaires en nombres entiers.* || *Par anal.* Mutation : CONVERSION *de gouvernement.*

— Action de se tourner vers, et particulièrement vers une autre religion : *Saint Paul fut l'instrument de la* CONVERSION *des gentils.* || Passage d'une vie peu chrétienne à la pratique des devoirs religieux : *La* CONVERSION *d'un libre penseur.* || Dans un sens plus général. Adoption d'idées, d'opinions, d'une conduite, autres : *La* CONVERSION *d'un homme politique, d'un joueur, d'un ivrogne.*

— Arith. *Proportion par conversion de raison*, Se disait de la proportion :

$$\frac{a-a'}{a'} = \frac{b-b'}{b'}$$

déduite de : $\frac{a}{a'} = \frac{b}{b'}$

|| *Conversion d'un nombre*, Autre manière de l'exprimer : CONVERSION *d'une fraction ordinaire en décimales.* V. FRACTION.

— Art milit. Mouvement qui amène une troupe à prendre une direction nouvelle, après avoir pivoté autour de l'une de ses extrémités : CONVERSION *à droite, à gauche.* — *Conversion de pied ferme*, Celle dans laquelle l'homme autour duquel on pivote ne quitte point sa place. — *Conversion à pivot mouvant*, Celle dans laquelle l'homme autour duquel on pivote décrit un petit cercle. || Déplacement d'une grande unité qui change de front. (La conversion est une opération souvent délicate, car elle doit être réalisée en tenant compte des possibilités du réseau routier et des dangers auxquels peuvent être exposés les flancs ou les derrières de la grande unité.)

— Astron. V. la partie *encycl.*

— Bourse. Opération faite en sens inverse de l'opération précédemment engagée. (Vous spéculez à la hausse, par exemple, et la baisse s'accentue; vous vous mettez à la baisse, généralement en doublant votre position, de façon à couvrir votre perte en cas de réussite : vous vous « retournez », selon le terme courant. C'est une « conversion ».)

— Dr. Changement d'un acte, d'une procédure en une autre : *La* CONVERSION *d'un procès civil en procès criminel.*

— Fin. Réduction du taux de l'intérêt servi aux porteurs des titres de la dette publique. || Changement de forme d'un titre : CONVERSION *au porteur, d'un titre nominatif.*

— Liturg. *Conversion de saint Paul*, Fête célébrée le 25 janvier dans l'Eglise catholique.

— Logiq. Changement d'une proposition, dite converse, en une autre dans laquelle l'attribut de la première devient sujet, et *vice versa*. Ex. : *Tout ce qui commence finira; — tout ce qui finit a commencé.*

— Mar. Mouvement circulaire, opéré par des bâtiments évoluant ensemble.

— Mécan. *Centre de conversion*, Point conventionnel autour duquel un corps en mouvement tourne ou tend à tourner en décrivant une courbe.

— Rhét. Répétition qui termine de même manière plusieurs membres consécutifs du discours.

— ENCYCL. Logiq. Convertir une proposition consiste à déduire de cette proposition, par la transposition du sujet et de l'attribut, une seconde proposition qui soit sa conséquence rigoureusement logique. — La règle de la *conversion* est la suivante : Il faut conserver à chacun des termes dans la seconde proposition la quantité qu'il avait dans la proposition primitive. Pour observer cette règle il faut se rappeler que dans les propositions négatives l'attribut est universel, et que dans les affirmatives il est particulier, excepté toutefois dans les définitions telles que : *les triangles sont des polygones à trois côtés; l'homme est un animal raisonnable.*

Les logiciens distinguent :

1° *La conversion simple*, qui s'applique aux particulières affirmatives et aux universelles affirmatives et négatives. Ex. : *Nul oiseau n'est vivipare; — nul vivipare n'est oiseau. Tout homme est un animal raisonnable; — tout animal raisonnable est homme. Quelque métal est solide; — quelque solide est métal;*

2° *La conversion par limitation* ou *par accident.* (Une universelle affirmative se convertit en particulière affirmative.) Ex. : *Tous les hommes sont mortels; — quelques mortels sont hommes;*

3° *La conversion par négation.* (On y recourt pour les particulières négatives, qu'on ne peut convertir directement.) Ex. : *Quelques riches ne sont pas heureux; — quelques non-heureux sont riches.* On transpose la négation de la copule à l'attribut, et l'on convertit ensuite simplement;

4° *La conversion par contraposition.* Elle consiste à attribuer une négation au sujet et à l'attribut d'une affirmative universelle et à les transposer ensuite : *Tous les métaux sont des corps simples; nul métal n'est un corps non-simple; nul corps non-simple n'est métal.*

— Astron. *Conversion des temps.* On considère, en astronomie, trois mesures principales du temps : temps *sidéral*, *vrai*, ou *moyen*. Le premier est déterminé par la marche apparente des étoiles (ou durée vraie de la rotation de la terre); les deux autres, seuls appropriés aux usages courants, sont réglés sur le soleil. V. TEMPS. La *conversion des temps* consiste, la mesure d'un temps étant donnée, à passer en un autre système.

La *Connaissance des temps* et l'*Annuaire du Bureau des longitudes* donnent tous les éléments nécessaires à ces conversions, ainsi que celles des mois, jours, heures en fractions d'année ou de jour.

— Dr. *Conversion de saisie.* Lorsqu'une saisie immobilière a été transcrite, les intéressés, c'est-à-dire le poursuivant et le saisi, peuvent obtenir du tribunal l'autorisation de faire vendre sur simples annonces et affiches. C'est ce qu'on appelle la *conversion de saisie* (C. proc., art. 745 et suiv.).

L'avantage de la conversion de saisie en vente volontaire est d'arriver à moins de frais et plus promptement à la vente de l'immeuble exproprié.

— Fin. Les moyens normaux de réduction de la dette publique, dont l'accroissement sans limite présente le plus grave danger pour le crédit de l'Etat, sont la *conversion* et l'amortissement. La conversion est, en principe, la réduction du taux de l'intérêt, le capital de la dette restant le même; cette opération est légitimée par l'art. 1911 du Code civil, d'après lequel toute rente constituée en

perpétuel est essentiellement rachetable. L'Etat y trouve l'avantage, sans modifier sa dette en capital, de diminuer sa dépense annuelle pour le service des intérêts. Les conversions avec soulte, consistant à offrir au prêteur de conserver le même chiffre de revenu, mais avec un type de rente d'un intérêt moindre et en payant la différence en capital, sont en réalité des emprunts déguisés. Une conversion légale doit être facultative et librement acceptée par le crédirentier ; cette condition ne se réalise que lorsque le cours de la rente a dépassé le pair sur le marché libre. En effet, l'Etat débiteur peut se libérer valablement en remboursant 100 francs de capital à son créancier. Il propose alors, au lieu du remboursement, une réduction du taux de l'intérêt, qui est généralement acceptée car, si le rentier exigeait la restitution de son capital, il n'en trouverait probablement pas un emploi plus rémunérateur sur le marché des valeurs.

L'histoire financière de la France est riche en exemples de conversions, tantôt obligatoires, tantôt facultatives, tantôt au pair, tantôt au-dessous du pair, parfois même avec soulte. Toutes n'ont pas connu le même succès, et certaines même ont constitué des emprunts déguisés, véritables expédients de trésorerie. Parmi les conversions franches et loyales, on peut citer comme exemples la conversion du 4 1/2 en 3 1/2 en 1894, et la conversion du 3 1/2 en 3 en 1902.

Conversion d'Alceste (LA), comédie en un acte, en vers, de G. Courteline (1905). Alceste a épousé Célimène, et renoncé à sa misanthropie. Mais sa mansuétude voulue est soumise à de rudes épreuves de la part d'Oronte, de M. Loyal, et de Philinte, qui le trompe avec Célimène. Aussi finit-il par se demander

Qui, de l'homme ou du loup, l'emporte en cruauté.

L'idée, ingénieuse en sa mélancolie, est rendue par de jolis vers qui rappellent la façon de Boileau, de Corneille, et de Molière lui-même.

Conversion de saint Paul (LA). Ce sujet a été fréquemment traité par les maîtres. Citons, notamment, le tableau de Murillo, au musée du Prado, à Madrid ; celui du Caravage, à Santa-Maria-del-Popolo (Rome) ; de J. Bassan (musée de Dresde) ; de Louis Carrache, à la Pinacothèque de Bologne ; etc. (V. planche *Beaux-Arts XXXVII.*)

CONVERSIONNISTE [*vèr-si-o-nisst'*] n. m. Partisan de la conversion des rentes : *Les* CONVERSIONNISTES *et les non-conversionnistes.*

CONVERT (Claude-*François*), agronome et économiste français, né à Bourg (Ain) en 1849. Ancien élève de l'Ecole d'agriculture de la Saulsaie, ancien professeur d'économie rurale à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier, et depuis 1890 professeur en ces mêmes matières à l'Institut national agronomique, Convert s'est fait apprécier du public agricole par sa connaissance de la vie rurale, la pondération et la sagesse de son esprit. Outre de nombreux articles consciencieux et documentés, on lui doit : *Etudes d'économie rurale : la Propriété (Constitution, estimation, administration* [1885]) ; *les Entreprises agricoles : organisation, direction* (1890) ; *Comptabilité agricole* (1910).

CONVERTENTE [*vèr-tant'*] adj. f. (du lat. *convertens*, retournant). Se dit d'une proposition changée en une autre par conversion : *Proposition* CONVERTENTE. *De toute proposition universelle, comme celle-ci :* Tout homme est un animal, *on peut tirer une proposition* CONVERTENTE *particulière comme cette autre :* Certains animaux sont des hommes.

— Substantiv. : *Une proposition particulière ne peut avoir une* CONVERTENTE *générale.*

CONVERTIBILITÉ [*vèr'*] n. f. Propriété, qualité de ce qui est convertible : *La* CONVERTIBILITÉ *des valeurs en espèces est la vraie base du crédit.*

CONVERTIBLE [*vèr*] adj. (lat. *convertibilis*). Qui peut être converti, transformé : *Obligations* CONVERTIBLES *en rentes.* (On dit aussi CONVERSIBLE.)

— Logiq. *Proposition convertible.* Proposition que l'on peut convertir, c'est-à-dire qui reste vraie lorsque du sujet on fait l'attribut et de l'attribut le sujet.

— ANTON. **Inconvertible.**

CONVERTIBLEMENT [*vèr, man*] adv. D'une manière convertible.

CONVERTIR [*vèr*] v. tr. (lat. *convertere ;* de *cum*, avec, et *vertere*, tourner). Tourner en, changer, transformer : *Les alchimistes prétendaient* CONVERTIR *les métaux en or.*

— Fig. : *L'esprit de parti* CONVERTIT *maints juges en bourreaux.*

— *Particulièrem.* Amener à la religion que l'on tient pour vraie : CONVERTIR *les païens, les idolâtres, les hérétiques.* || Faire changer d'avis ou de parti : CONVERTIR *un réactionnaire.* || Rendre quelqu'un meilleur : CONVERTIR *un paressux.*

— Fin. Changer le taux de : CONVERTIR *le 5 pour 100 en 4 1/2.*

— Métall. V. CONVERTISSAGE, et CONVERTISSEUR.

— ***Converti, e,*** part. pass. du verbe *Convertir.*

— *Substantiv.* Qui a été ramené à la religion. || Qui s'est tourné vers une autre opinion, un autre parti : *Les nouveaux* CONVERTIS *sont toujours pleins de zèle.* || Fig. *Prêcher un converti,* Chercher à convaincre quelqu'un déjà convaincu.

— Bourse. Joueur qui a fait une conversion.

— Hist. relig. Nom que l'on donnait, au XVIe et au XVIIe siècle, à des mendiants qui faisaient métier de changer de religion. || *Nouveaux convertis,* Nom donné, après la révocation de l'édit de Nantes, aux protestants qui embrassèrent le catholicisme.

— Math. Expression qui peut être mise sous une autre forme : *Certaines fractions ordinaires ne peuvent pas être* CONVERTIES *en fractions décimales.* V. FRACTION.

— ***Se convertir,*** v. pr. : *Vieillard qui* S'EST CONVERTI.

— Au sens passif : *Le sable, soumis au feu,* SE CONVERTIT *en verre. Propositions qui ne peuvent* SE CONVERTIR.

— Avec réciprocité : *Personnes qui* SE SONT *mutuellement* CONVERTIES.

— Logiq. Etre la converse l'une de l'autre : *Propositions qui* SE CONVERTISSENT.

— ANTON. **Pervertir.**

CONVERTISSABLE [*vèr*] adj. Qui peut être converti : *Tous les silicates sont* CONVERTISSABLES *en verre.*

— Fig. : *Les musulmans ne sont pas* CONVERTISSABLES. *Un menteur invétéré n'est plus* CONVERTISSABLE.

— ANTON. Inconvertissable.

CONVERTISSAGE [*vèr'*] n. m. Métall. Opération métallurgique opérée au convertisseur et consistant surtout en une oxydation par un courant d'air.

CONVERTISSANT [*vèr-ti-san*], **E** adj. Qui est de nature à convertir : *La grâce* CONVERTISSANTE.

CONVERTISSEMENT [*vèr-ti-se-man*] n. m. Action de transformer : *Le* CONVERTISSEMENT *des monnaies.* (On dit plus ordinairement *conversion,* excepté pour les valeurs que l'on convertit en espèces et les obligations que l'on convertit en contrat de constitution.)

CONVERTISSEUR [*vèr*], **EUSE** n. Personne qui convertit les infidèles, les pêcheurs, etc. (Ne se dit que par ironie.)

— Comm. Celui qui se charge des convertissements en matière d'affaires ou de monnaies.

— Electr. Groupe de deux ou plusieurs machines électriques accouplées mécaniquement, ayant des circuits électriques distincts, et destinés à transformer un certain genre de courant en un courant de forme ou de tension différente, ou à transformer des courants alternatifs en d'autres courants alternatifs de tensions, de fréquences ou de phases différentes. (L'une des machines est forcément motrice, l'autre ou les autres sont génératrices. Le rendement d'un tel groupe est égal au produit des rendements de chacune des machines qui le composent.)

— Métall. Appareil utilisé pour l'opération du convertissage. (On doit distinguer : 1° les *convertisseurs de grillage,* dans lesquels les matières sont oxydées à l'état solide par l'action d'un courant d'air [traitement de la galène] sur des sortes de tables mobiles perforées ; 2° les *convertisseurs de fusion,* sortes de grandes cornues métalliques, avec revêtement intérieur réfractaire acide ou basique, dans lesquelles on oxyde par un vif courant d'air le bain liquide. Ce traitement est utilisé dans les métallurgies de l'acier, du cuivre et du nickel. V. ACIER, CUIVRE, NICKEL.)

— Techn. Appareil qui, dans les minoteries à cylindres, transforme en farine les gruaux produits par le dégrégateur.

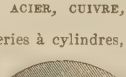

Lentille convexe.

CONVEXE [*vèks'*] adj. (lat. *convexus*). Bombé, courbé et arrondi en dehors : *Les miroirs* CONVEXES *rapetissent et déforment les objets.* || *Polygone* ou *ligne polygonale convexe,* Polygone tel que l'un quelconque de ses côtés prolongé laisse toute la figure d'un même côté par rapport à lui.

— ANTON. **Concave.**

CONVEXILIGNE [*vèk-si*] adj. Se dit des animaux domestiques (cheval, bœuf) dont les formes extérieures présentent des profils convexes (front bombé, rein voussé, croupe tranchante).

CONVEXION [*vèk-si-on*] n. f. Phys. V. CONVECTION.

CONVEXIROSTRE [*vèk-si-rosstr'*] adj. et n. (de *convexe,* et du lat. *rostrum,* bec). Ornith. Qui a le bec convexe.

CONVEXITÉ [*vèk-si*] n. f. (de *convexe*). Etat de ce qui est convexe ; surface bombée : *La* CONVEXITÉ *d'un globe, d'un verre, d'un miroir.* || Rondeur, courbure d'un corps : *La* CONVEXITÉ *de la terre.*

— ANTON. **Concavité.**

— ENCYCL. Math. Le sens de la *convexité* d'une courbe est l'opposé du sens de la concavité. La convexité d'une courbe est donc tournée du côté des y positifs ou du côté des y négatifs, suivant que $\frac{d^2y}{dx^2}$ est négatif ou positif.

CONVEXO-CONCAVE [*vèk-so*] adj. Qui est convexe d'un côté et concave de l'autre, la surface convexe étant plus bombée.

CONVEXO-CONVEXE [*vèk-so*] adj. Qui est convexe des deux côtés.

CONVI n. m. (du bas lat. *convitus* pour *convictus,* banquet). Action de convier. (Mot employé par Saint-Simon.)

CONVICINE n. f. Alcaloïde accompagnant la vicine dans la vesce.

CONVICT [*vikt'*] n. m. (mot angl. formé du lat. *convictus,* convaincu). Dr. pénal angl. Individu convaincu d'un crime et condamné soit à la prison, soit à la déportation : *L'Australie a été peuplée par des* CONVICTS.

CONVICTION [*vik-si-on*] n. f. (lat. *convictio ;* de *convictum,* supin de *convincere* convaincre). Preuve convaincante : *Avoir fourni vous-même la* CONVICTION *de votre mensonge.* (Pascal.) || Etat de l'esprit qui regarde comme vrai quelque chose ; certitude : *La* CONVICTION *agit sur l'entendement, et la persuasion sur la volonté.* (D'Aguesseau.)

— *Avoir la conviction qu'une méthode est bonne, que telle doctrine est raisonnable.* || *Avoir des convictions,* Avoir des opinions raisonnées, fermes.

— Dr. *Pièces à conviction* ou *de conviction,* Preuves matérielles d'un fait criminel.

— SYN. **Conviction, persuasion.** V. CONVAINCRE.

CONVICTIONNEL [*vik-si-o-nèl*], **ELLE,** adj. Relatif à la conviction ; qui la produit : *Les éléments* CONVICTIONNELS *d'une affaire criminelle.*

CONVICTIONNELLEMENT [*vik-si-o-nèl-man*] adv. Avec conviction. (Peu us.)

CONVIER [*vi-é*] v. tr. (bas lat. *convitare ;* de *convivium,* repas. — Se conjugue comme *prier.*) Inviter comme convive, inviter : CONVIER *ses amis à un repas, à une noce, à une fête.*

— *Fig.* Engager à, solliciter de : *Le beau temps* CONVIE *à la promenade. Quel sujet si pressant vous* CONVIE *à sortir?* (Corneille.) *A le sauver enfin c'est moi qui vous* CONVIE. (Racine.) — [On dit quelquefois *Convier de,* mais cette tournure est peu usitée : *Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'*EN CONVIE. (Corneille.)]

— ***Convié, e,*** part. pass. du verbe *Convier.*

— Substantiv. : *L'exactitude est la première condition des* CONVIÉS.

— ***Se convier,*** v. pr. S'inviter mutuellement. (Peu us.)

— SYN. **Convier, inviter.** S'il y a quelque nuance différentielle entre *convier* et *inviter,* elle ne consiste plus aujourd'hui qu'en ce que *inviter* s'applique davantage à un ou plusieurs individus, et *convier* à un groupe plus nombreux.

CONVIVANT [*van*] n. m. (du préfixe *con,* et de *vivant*). Nom donné à des religieux qui vivent en communauté, par opposition aux *confluents,* qui ne se réunissent qu'à certaines époques.

CONVIVE n. (lat. *conviva ;* de *cum,* avec, et *vivere,* vivre). Qui prend ou doit prendre part à un repas : *Le* CONVIVE *qui fait attendre l'amphitryon mérite de trouver la porte de la salle à manger fermée.* (Carême.) || Fig. : *Au banquet de la vie infortuné* CONVIVE... (Gilbert.)

— ALLUS. LITTÉR. **Convive de pierre.** V. DON JUAN.

CONVIVIAL, E, AUX et **CONVIVIABLE** adj. (du lat. *convivium,* repas). Relatif aux repas, aux festins. (Peu us.)

CONVIVIALITÉ n. f. (de *convivial*). Goût des réunions et des festins. (Peu us.)

CONVIVIAT [*vi-a*] n. m. Qualité de convive. (Peu us.)

CONVIVRE v. n. Vivre avec. (Vx.)

CONVOCABLE adj. Qui peut être convoqué : *Les collèges d'électeurs ne sont pas toujours* CONVOCABLES.

— Substantiv. : *Convoquer tous les* CONVOCABLES.

CONVOCATEUR, TRICE n. et adj. Qui convoque : *Le roi est le* CONVOCATEUR *naturel des états généraux.* (Mirabeau.) *Circulaire* CONVOCATRICE.

CONVOCATION [*si-on*] n. f. (de *convoquer*). Action de convoquer : CONVOCATION *des collèges électoraux.* || Lettre, billet qui convoque : *Recevoir une* CONVOCATION.

— ANTON. **Dissolution.**

— ENCYCL. Hist. relig. On nommait *convocations* les deux assemblées du clergé anglican, dont l'une se tenait à Cantorbéry, et l'autre à York. Elles étaient souveraines en matière de législation ecclésiastique. Comme le Parlement, elles comprenaient une Chambre haute et une Chambre basse. Elles ne sont plus que consultatives : c'est du Parlement qu'émanent tous les actes qui ont rapport à la législation ecclésiastique. On peut les rapprocher des anciennes *assemblées du clergé* de France.

CONVOI n. m. (de *convoyer*). Ensemble de voitures de transport qui ont la même destination : *Diriger un* CONVOI *sur Paris.* || L'escorte de ces voitures : *Servir de* CONVOI. || Cortège funèbre : *De nos jours, presque tout le monde se découvre devant un* CONVOI. || Toute réunion de personnes transportées vers un même point : CONVOI *de voyageurs, de prisonniers.*

— Art milit. Réunion de voitures transportant hommes, matériel ou munitions : CONVOI *de blessés, de munitions, de vivres.* || Leur escorte : *Attaquer, battre un* CONVOI.

— Chem. de f. Suite de voitures reliées les unes aux autres et entraînées par le même moteur. (On dit plus ordinairement TRAIN.)

— Mar. Réunion de bâtiments de commerce naviguant ensemble et protégés par des navires de guerre. || Escorte formée par ces derniers navires. || *Convoi de Bordeaux,* Bureau du roi qui était établi à Bordeaux pour percevoir les droits qui se levaient sur quelques espèces de marchandises déterminées, transportées par mer. || Impôt perçu par le même bureau.

— SYN. **Convoi, enterrement, funérailles, obsèques.** Le *convoi* est proprement l'acte de ceux qui font route ensemble pour accompagner le corps du défunt ; c'est aussi, par extension, la réunion des personnes formant cortège. L'*enterrement,* c'est proprement l'inhumation, et, c'est, par extension, tout ce qu'on fait à l'occasion de cette inhumation. *Funérailles* comprend toutes les cérémonies faites en l'honneur d'un mort, et annonce quelque chose de pompeux. *Obsèques* désigne les mêmes cérémonies, mais avec moins de pompe.

— ENCYCL. *Convois funèbres.* V. FUNÉRAILLES.

— Admin. milit. Aux *armées en campagne,* les approvisionnements en vivres sont échelonnés sur l'homme (2 jours de *réserve* dans le sac), le convoi ou *train régimentaire* (2 jours sur roues), le *convoi administratif* de chaque division (4 jours sur roues) ; soit huit jours de vivres avec les troupes dans la *zone de l'avant.* Ces convois se ravitaillent autant que possible directement sur le pays ou, à défaut de ressources locales, directement à la voie ferrée. Quant la voie ferrée est trop éloignée, ils prennent contact avec les convois de la *zone des étapes.*

Les convois des étapes sont de plusieurs sortes :

Les *convois auxiliaires* sont constitués avec les ressources du territoire national et dont l'organisation et la réquisition sont prévues dès le temps de paix. Comme les convois administratifs, ils comprennent en principe quatre sections, dont chacune peut porter un jour de vivres pour son unité ;

Les *convois éventuels* sont formés au moment du besoin avec les ressources tirées de la zone des étapes ; leur composition et leur mode d'emploi varient avec la nature du transport exécuté. Celui-ci peut s'effectuer par convoi proprement dit, par relais alternatifs de voitures ou d'équipages, enfin par relais successifs ;

Les *convois automobiles* sont constitués par des unités affectées au transport du matériel (*sections automobiles de transport de matériel,* chacune d'une capacité de transport de 35 tonnes), ou par des unités destinées au transport du personnel (*sections automobiles de transport de personnel,* chacune organisée de manière à transporter une compagnie de 250 hommes), ou enfin par des unités spécialement affectées au transport des malades et blessés (*sections automobiles sanitaires,* chacune pouvant recueillir environ 120 malades ou blessés, dont 40 couchés et 80 assis),

Les *convois par eau* sont constitués avec les ressources des voies navigables de la zone des armées ; l'utilisation et la réquisition du personnel et du matériel relèvent exclusivement de la commission de navigation de campagne, placée auprès du directeur de l'arrière.

Tous ces convois, sauf les trains régimentaires, sont constitués et encadrés par les troupes du *train des équipages.*

A l'*intérieur* et aux manœuvres, les détachements faisant mouvement par voie de terre et non pourvus organiquement de moyens de transport suffisants ont droit à certaines prestations en vue de leur fournir les voitures ou animaux de bât nécessaires.

— Dr. intern. Mar. L'institution du *convoi* consiste à faire accompagner des navires de commerce par un ou plusieurs navires de guerre. Cette institution, reconnue comme conforme au droit des gens (1800), supprime la possibilité légale de la procédure de la visite. V. VISITE.

CONVOIEMENT [*roi-man*] n. m. (de *convoyer*). Escorte d'un convoi de bâtiments de commerce. (Peu us.)

CONVOITABLE adj. Que l'on convoite : *Un sort* CONVOITABLE.

CONVOITER [*té*] v. tr. (anciennement COVEITIER, qui se rattache au mot *cupiditas*, convoitise). Désirer ardemment, avec passion : *Le duc de Guise* CONVOITAIT *la couronne.* || Spécialem. : CONVOITER *une femme;* et Absolum. : *Mais à* CONVOITER, *moi, je ne suis pas si prompte.* (Molière.)

— PROV. **Qui tout convoite tout perd,** Le trop avide n'obtient rien.

— ***Se convoiter,*** v. pr. — Au sens passif : *Il n'est rien qui ne* SE CONVOITE.

— SYN. **Convoiter, désirer, avoir envie, souhaiter, soupirer après.** *Convoiter* présente ordinairement le désir comme une chose blâmable ou excessive. *Désirer,* c'est tendre plus ou moins vivement vers la possession d'une chose précise. *Souhaiter,* c'est désirer d'une façon sinon plus vague, du moins plus secrète, plus intime en général. *Avoir envie* marque le plus souvent un désir vif, voire irrésistible, mais soudain, ou encore capricieux, fantaisiste. *Soupirer après,* c'est regretter amèrement quelqu'un ou quelque chose, souffrir d'un désir intense.

CONVOITEUR, EUSE n. Qui convoite.

CONVOITEUSEMENT [*man*] adv. Avec convoitise.

CONVOITEUX [*teû*], **EUSE** adj. Qui convoite. (VX.)

— Substantiv. *Cette part du récit s'adresse au* CONVOITEUX. (La Fontaine.) *Les* CONVOITEUX *ne font nul cas de ce qu'ils ont.* (Peu us.)

CONVOITISE n. f. (de *convoiter*). Désir ardent, passionné : *Si l'être de l'homme est borné, sa* CONVOITISE *ne l'est pas.* (Bourdaloue.)

— *Jeter un œil de convoitise,* Voir, Regarder d'un œil de convoitise.

— SYN. **Convoitise, avidité, concupiscence, cupidité.** V. AVIDITÉ.

CONVOL n. m. Action de convoler à un nouveau mariage. (Peu us.)

CONVOLANT [*lan*], **E** adj. (de *convoler*). Qui contracte un nouveau mariage. (VX.)

CONVOLER [*lé*] v. intr. (du lat. *convolare,* voler avec). Voler vers [un homme, une femme, qu'on épouse] : *Elles* CONVOLAIENT *dans les bras d'un homme.* (Molière.) — [L'usage est de n'employer le mot « convoler » que lorsqu'il s'agit d'un nouveau mariage : CONVOLER *en secondes, en troisièmes noces.*]

CONVOLUTE ou **CONVOLUTA** n. m. Genre de vers rhabdocèles, type d'une famille dite des *convolutidés* de couleur verte (due à des algues symbiotiques), formant des colonies nombreuses en certains points des côtes de la Manche et de l'Atlantique, à marée basse, à la surface.

CONVOLUTÉ, E adj. (du lat. *convolutum,* supin de *convolvere,* enrouler). Bot. Se dit de tout ce qui est enroulé sur soi-même en spirales ou en cornet : *Feuilles* CONVOLUTÉES.

— Entom. *Ailes convolutées,* Ailes qui enveloppent le corps et lui donnent une forme cylindrique.

CONVOLUTIF, IVE adj. Bot. Syn. de CONVOLUTÉ. (Se dit particulièrement des feuilles et de la préfoliation.)

CONVOLUTION [*si-on*] n. f. (lat. *convolutum,* supin de *convolvere,* rouler autour). Action de se rouler autour : *Les figures du « Laocoon » liées par les* CONVOLUTIONS *d'un serpent.* (Diderot.) [Peu us.]

CONVOLVE n. m. Bot. Forme peu us. de CONVOLVULUS.

CONVOLVULACÉ, E adj. (de *convolvulus*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux liserons ou convolvulus.

CONVOLVULACÉES [*sé*] n. f. pl. (du lat. *convolvere,* enrouler). Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *convolvulus* ou liseron.

— ENCYCL. La famille des *convolvulacées* renferme des plantes herbacées ou des arbrisseaux à tige ordinairement grimpante, volubile, sécrétant un suc laiteux et portant des feuilles alternes, échancrées en cœur à la base. Les fleurs sont souvent très grandes, solitaires ou groupées en petits bouquets axillaires ou terminaux. Le fruit est une capsule s'ouvrant ordinairement en deux ou quatre valves, et divisée à l'intérieur en plusieurs loges; chaque loge renferme une ou deux graines à tégument coriace ou membraneux. Cette famille a des affinités avec les polémoniacées, les borraginées, les solanées. Elles comprend trente-six genres, et près de neuf cents espèces.

Les convolvulacées habitent, pour la plupart, les régions équatoriales, particulièrement les bords de l'océan Atlantique; leur nombre diminue à mesure qu'on s'avance vers les pôles. Presque toutes renferment un suc résinoïde, qui possède des propriétés purgatives souvent très énergiques. Quelques-unes sont fréquemment employées en médecine (scammonée, jalap, turbith); d'autres présentent des parties souterraines charnues et féculentes, susceptibles d'entrer dans l'alimentation (patate). La plupart sont de charmantes plantes grimpantes fort recherchées comme ornementales.

CONVOLVULINE n. f. Glucoside accompagnant la jalapine dans la racine de jalap et doué de propriétés purgatives. || Syn. RHODÉORÉTINE.

— ENCYCL. La *convolvuline* est une substance amorphe fondant vers 155°. L'eau de baryte à l'ébullition la dédouble en *acide méthyl-éthylacétique, acide convolvulinique,* et *acide purginique.* L'acide convolvulinique fondant à 155° se dédouble sous l'influence des acides en *acide convolvulinolique* fondant à 51°, et *glucose.*

CONVOLVULINIQUE [*nik'*] adj. Chim. V. CONVOLVULINE.

CONVOLVULINOLIQUE [*lik'*] adj. Chim. V. CONVOLVULINE.

CONVOLVULUS [*lus*] n. m. Nom scientifique du genre liseron, qu'il tend à remplacer, même dans le langage vulgaire. (Le genre convolvulus comprend cent soixante espèces, dont onze sont françaises.) V. LISERON.

CONVOQUER [*ké*] v. tr. (lat. *convocare;* de *cum,* avec, et *vocare,* appeler). Appeler à se réunir : CONVOQUER *les Chambres, un concile, les collèges électoraux.*

— ***Se convoquer,*** v. pr. — Au sens passif. Etre convoqué.

— ANTON. Dissoudre.

CONVOYAGE n. m. Action de convoyer : *Le* CONVOYAGE *d'un bateau de transport.* (Peu us.)

CONVOYER [*roi-yé*] v. tr. (lat. pop. *conviare;* de *cum,* avec, et *via,* chemin. — Se conjugue comme *aboyer*). Accompagner : CONVOYER *une dame jusqu'à sa porte. Jusqu'au logis ainsi le* CONVOYA. (La Fontaine.) [VX.] || Escorter pour protéger : CONVOYER *des navires marchands.*

— ***Convoyé, e,*** part. pass. du verbe *Convoyer.*

CONVOYEUR [*roi-yeur*] n. m. Qui convoie, qui escorte pour protéger.

— Art milit. et Admin. Agent spécial chargé d'accompagner un convoi. (On donne souvent ce nom aux conducteurs d'équipages.)

— Mar. Bâtiment qui forme l'escorte d'un convoi ou qui en fait partie. || Adjectiv. : *Bâtiments* CONVOYEURS.

— Techn. Transporteur (tapis roulant, chaîne à godets, vis d'Archimède, etc.) utilisé dans des chantiers et installations techniques diverses occupant de vastes espaces, pour le transport automatique des matières en vrac (charbon, grains, etc.) mises en œuvre dans le chantier ou l'usine. V. TRANSPORTEUR.

CONVOYON (saint), abbé de Redon en Bretagne, du IXe siècle. Il y bâtit un monastère qui devint célèbre; mais les religieux furent obligés, par les incursions des Normands, de quitter le monastère de Redon pour celui de Plélan, où le saint mourut et d'où son corps fut rapporté plus tard à Redon. — Fête le 5 janvier et le 28 décembre.

CONVULSER [*sé*] v. tr. (du lat. *convulsum,* supin de *convellere,* secouer, ébranler). Contracter, crisper brusquement : *Rechercher les causes qui* CONVULSENT *les muscles.*

— ***Convulsé, e,*** part. pass. du verbe *Convulser.*

— ***Se convulser,*** v. pr. — Au sens passif : *Traits qui* SE CONVULSENT *par la terreur.*

CONVULSIBILITÉ n. f. (de *convulsible*). Caractère de ce qui est convulsif.

CONVULSIBLE adj. Disposé aux convulsions.

CONVULSIF, IVE adj. (du lat. *convulsus,* arraché). Qui est de la nature des convulsions : *Mouvements* CONVULSIFS, et par extens. : *Rire* CONVULSIF. || Qui est accompagné de convulsions : *Toux* CONVULSIVE. || Qui produit des convulsions : *Médicaments* CONVULSIFS. || Qui a des convulsions : *Main* CONVULSIVE. (Victor Hugo.)

— Substantiv. : *Un* CONVULSIF.

CONVULSION n. f. (lat. *convulsio*). Mouvement, contraction brusque et irrégulière des muscles : *Les* CONVULSIONS *sont fréquentes chez les enfants.* || *Par extens.* Contorsion, geste outré : *Les* CONVULSIONS *d'un pitre.* (Peu us.) || Agitation, action violente et soudaine qui amène de grands troubles : *Les* CONVULSIONS *du globe.*

— Fig. : *Les* CONVULSIONS *du désespoir. Les* CONVULSIONS *politiques.* || Agitation inquiète : *Les* CONVULSIONS *de la mauvaise foi qui ne sait où se prendre.* (Mme de Sévigné.)

— Hist. Contorsions auxquelles se livraient certains sectaires ou malades du XVIIIe siècle, à Paris, particulièrement dans le cimetière de Saint-Médard : *La folie des* CONVULSIONS *avait achevé d'avilir les jansénistes en les rendant ridicules.* (D'Alembert.)

— Méd. Contractions musculaires, involontaires et instantanées, locales et intéressant un ou plusieurs groupes musculaires, ou généralisées à tout le corps.

— ENCYCL. Les *convulsions* sont dues à de violentes excitations musculaires d'origine le plus souvent centrale. Suivant leur durée on distingue : les convulsions *toniques* qui sont permanentes, et les convulsions *cloniques* qui se caractérisent par l'alternance des contractions et des relâchements musculaires.

Les convulsions s'annoncent généralement par des mouvements convulsifs des yeux, renversement de l'œil en arrière ou fixité du regard; puis apparaissent les contractions; elles sont précédées d'une chute ou d'un cri dans la forme épileptoïde, dans l'absinthisme, l'urémie, etc. Le traitement est essentiellement celui de la cause. Pendant la crise, quelques gouttes d'éther, bromure, chloral, bains de tilleul. Dans l'intervalle des crises ou comme prévention, médication sédative, balnéothérapie et hygiène nerveuse.

Convulsion tétanique. — V. TÉTANOS.

Convulsion ou éclampsie infantile. — Convulsions généralisées observées chez les jeunes enfants, surtout chez les nerveux, et qui indiquent une réaction violente de l'organisme à des excitations de diverses provenances : corps étrangers introduits dans une cavité naturelle, début d'une maladie aiguë, coqueluche, troubles digestifs accusés, vers, etc.

Convulsion interne. — On donne ce nom au spasme de la glotte avec menace d'asphyxie. Sa cause est très variable et peut être celle qui, chez d'autres, provoque l'éclampsie infantile.

CONVULSIONNAIRE [*nèr'*] n. Pathol. Personne qui a des convulsions.

— Hist. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Hist. La suspension, par un concile provincial, de l'évêque de Senez Soanen (1727), la défection de la plupart des évêques *appelants,* l'acceptation pure et simple de la bulle *Unigenitus* (1728) par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et sa mort quelque temps après avaient mis le désarroi dans le parti janséniste. Vers le commencement de 1729, le bruit se répandit que des miracles avaient été obtenus par l'intercession d'un simple diacre, nommé François de Pâris, mort en 1727. Pâris, janséniste fervent, ne s'était pas rétracté. Habitant une cabane de planches au faubourg Saint-Marcel, il se condamnait aux plus dures privations pour consacrer aux pauvres ses dix mille livres de rente. Un tombeau avait été construit en son honneur au cimetière de Saint-Médard. Ce lieu ne tarda pas à devenir témoin de faits étranges et scandaleux. Dans la foule qui s'y rendait, des personnes, tout à coup saisies de spasmes convulsifs, en proie à une sorte de délire extatique, prétendaient prédire l'avenir. D'autres se trouvaient délivrées subitement de leurs maladies. Une sorte de pèlerinage s'organisa : des infirmes et des épileptiques furent apportés de tous les coins de la France. Tous étaient agités de violentes convulsions : de là, le nom de *convulsionnaires* qui leur fut donné. D'abord, quelques membres du clergé se montrèrent favorables à ces événements singuliers, qui leur paraissaient des miracles. Jansénistes et jésuites, dès le XVIIe siècle, avaient voulu voir en d'extraordinaires guérisons un jugement de Dieu en faveur de leurs doctrines. Vingt-trois curés de Paris présentèrent une requête à l'archevêque de Paris, pour lui demander d'attester les guérisons obtenues. Des femmes se soumettaient à de vrais supplices, appelés *secours* dans leur langage mystique; de jeunes hommes, nommés *secouristes,* les frappaient à coups de bûches et leur labouraient les chairs avec un bâton pointu. Plusieurs se firent attacher à des croix; d'autres recevaient des coups d'épée. Ce qui troubla profondément les esprits, ce fut l'*insensibilité,* soit totale, soit partielle, que la plupart de ces infortunées montraient dans leurs tourments. Le parlement fit plusieurs enquêtes sur ces désordres. L'archevêque de Paris rendit une ordonnance et écrivit de nombreux mandements pour dénoncer ces soi-disant miracles. En février 1732 la cour ordonna d'entourer le cimetière de Saint-Médard d'une clôture, et en interdit l'entrée. Le lendemain, on trouva sur la porte ce distique écrit par un plaisant :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

L'enthousiasme, toutefois, ne disparut que lentement. En 1733, à l'anniversaire de la fermeture du cimetière, on vit devant la porte plus de cinquante carrosses et une foule considérable de personnes de toutes conditions. Les *convulsions,* d'ailleurs, continuèrent, mais en secret, avec un redoublement d'extravagances. Des sectes se multiplièrent. On vit des illuminés reconnaître le prophète Elisée dans la personne d'un pauvre prêtre nommé Vaillant : on les appela *éliséens.* Ils donnèrent naissance à d'autres sectaires : les *figuristes,* les *discernants,* les *multipliants,* etc. La Révolution mit fin à ces désordres, en détournant les esprits vers d'autres sujets.

Convulsionnaires de Tanger (LES), tableau d'Eugène Delacroix (1838). Dans une rue bordée de maisons à terrasses, une bande d'aïssaouas court hurlante et folle au milieu de la foule qui s'écarte pour lui livrer passage.

CONVULSIONNARISME [*si-o-na-risem'*] n. m. Etat de surexcitation semblable à celui des convulsionnaires.

CONVULSIONNER [*si-o-né*] v. tr. Donner des convulsions à : *L'électricité* CONVULSIONNE *les muscles.*

— *Par extens.* Au propre et au fig. : *Le feu intérieur* A CONVULSIONNÉ *le globe. La Révolution française* A CONVULSIONNÉ *l'Europe.*

CONVULSIONNISTE [*nisst'*] n. Partisan des convulsionnaires de Saint-Médard : *Les* CONVULSIONNISTES *du XVIIIe siècle.*

CONVULSIVEMENT [*man*] adv. D'une manière convulsive.

CONWAY ou **ABERCONWAY** [*kon'ouè*], ville de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Carnarvon), sur l'estuaire du *Conway;* 8.000 hab. Château ruiné. Pêche de harengs et d'huîtres.

CONWAY (Thomas), officier de fortune, né en Irlande en 1733, mort en 1800. Il devint colonel au service de la France et fut enrôlé en 1777 par Silas Deane, fut nommé brigadier général des Insurgents. Sa cabale contre Washington, son duel avec Cadwallader, l'obligent à retourner en France (1778). Il réussit à se faire nommer gouverneur de Pondichéry : il se brouille avec Tippoo-Sahib, rentre en France pour commander les royalistes du Midi (1792). Il fut forcé d'émigrer, et mourut dans la gêne en Angleterre.

CONWAY (Moncure Daniel), journaliste et auteur américain, né en Virginie en 1832, mort en 1907. Il s'occupa d'abord de questions de philosophie et de sujets théologiques : *Idoles et Idéals* (1874); *Démonologie et Connaissance du diable* (1878), et *le Juif errant* (1881). Sa curiosité érudite lui inspira également : *Superstitions républicaines* (1872), et *Salomon et la littérature salomonique.* Il a également publié une vie de *Washington,* un volume plein de souvenirs personnels sur *Carlyle* (1881), une biographie de *Nathaniel Hawthorne* (1890), et celle de *Thomas Paine* (1892) dont il avait fini par adopter l'attitude à l'égard des problèmes religieux.

CONWAY (sir William-Martin), critique d'art et voyageur anglais, né à Rochester en 1856. De ses visites aux principales bibliothèques de l'Europe il rapporta les matériaux d'une *Histoire des graveurs sur bois hollandais.* Ses principaux ouvrages sont : *le Développement artistique de Reynolds et de Gainsborough* (1886); *les Primitifs flamands* (1887); *l'Aurore de l'art dans le monde antique* (1891); *Ascensions et Explorations dans le Karakoroum-Himalaya* (1894); *les Alpes de bout en bout* (1895); *le Spitzberg traversé pour la première fois* (1897, traduit et résumé en français par Ch. Rabot); *Ascensions et explorations dans les Andes de Bolivie* (1897); *Tierra del Fuego* (1902).

CONYBEARE (Henry), ingénieur et architecte anglais, né à Brislington en 1823. Il exécuta des travaux pour fournir de l'eau à Bombay, et construisit la belle église de Saint-Jean à Patara. En Angleterre, il établit plusieurs lignes de chemins de fer.

CONYLÈNE n. m. Carbure d'hydrogène diéthylénique de formule C^6H^{24} formé par dégradation de la conicine. || Syn. OCTADIÈNE 1.4.

CONYNGHAM (Francis-Nathaniel, marquis DE), homme politique anglais, né à Dublin en 1797, mort en 1876. Il devint sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le ministère Canning (1823-1826), lord de la trésorerie de 1827 à 1830, directeur général des postes en 1834, membre du conseil privé en 1835, grand chambellan de la couronne de 1835 à 1839, et reçut enfin le titre de vice-amiral de l'Ulster (1849).

CONYRINE n. f. Propylpyridine de formule $C^6H^4N\text{-}C^6H^7$ bouillant vers 167°, obtenue en déshydrogénant la conicine par distillation sur la poudre de zinc. || Syn. CONGRINE.

CONYSE, CONISE n. f. ou **CONISA** n. m. Genre de composées, comprenant soixante espèces répandues dans

toutes les régions chaudes et tempérées du globe, et dont une est vulgairement connue sous le nom de *herbe aux puces*, parce qu'elle fait périr ces insectes.

Conza della Campania, ville d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino), sur l'Ofanto ; 2.550 hab. Archevêché. C'est l'antique *Compsa*, fondée au IIIe siècle av. J.-C. Prise par les Goths, elle fut assiégée et reprise par le général byzantin Narsès en 554. Complètement détruite en 1694 par un tremblement de terre.

Conze (Alexandre-Christian-Léopold), archéologue allemand, né à Hanovre en 1831, mort à Berlin en 1914, professeur à Halle (1863), à Vienne (1869) et à Berlin (1877). Principaux ouvrages : *Voyage dans les îles de la mer de Thrace* (1860) ; *Voyage dans l'île de Lesbos* (1865) ; *Contributions à l'histoire de la sculpture grecque* (1869) ; *les Débuts de l'art en Grèce* (1870) ; *les Dieux et les héros dans l'art grec* (1874) ; *Recherches archéologiques à Samothrace* (1875-1880) ; *Résultats des fouilles de Pergame* (1880-1886) ; *Description des sculptures antiques des musées de Berlin* (1891) ; *les Reliefs funéraires attiques* (1893-1900) ; etc.

conzélateur, trice n. (du préfixe *con*, et de *zélateur*). Personne qui est, avec d'autres, à la tête d'un parti.

coobligation [*si-on*] n. f. (du préfixe *co*, et de *obligation*). Obligation réciproque ou commune à plusieurs personnes.

coobligé, e adj. (du préfixe *co*, et de *obligé*). Qui est obligé avec d'autres.

cooccupant [*pan*], **e** n. (du préfixe *co*, et de *occupant*). Qui occupe avec une ou plusieurs autres personnes.

Cooge (Abraham de), peintre faïencier, né à Haarlem en 1597, mort à Delft en 1685. Il fut également peintre de chevalet, et graveur sur cuivre. Il vint en 1632 se fixer à Delft, et entra comme étranger dans la guilde de Saint-Lucas. La même année, il s'associe avec Corn Jansz pour l'exploitation d'une imitation de marbre italien, dont la formule avait été trouvée par Graeff et Corn. Ariens Mol. Sans abandonner cette industrie, Cooge s'adonna aussi à la peinture sur céramique, et s'associa en 1648 avec Pieter Joppe *Oosterlaen* pour fonder une fabrique de faïence. Il fut reçu maître en 1666. A. de Cooge fut également marchand d'objets d'art et horticulteur. Il resta toujours en relation avec sa ville natale, dont il fut élu maire en 1644. Ses œuvres de faïencier, décorées en bleu, ne sont jamais signées, mais, de 1648 jusqu'en 1667, datées, le plus souvent dans le cartouche.

Cook (détroit de), bras de mer, large de 80 kil., formé par l'océan Pacifique entre l'île du Nord et l'île du Sud de l'archipel de la Nouvelle-Zélande.

Cook ou **Kénaï** (entrée de), golfe sinueux formé par l'océan Pacifique sur la côte sud de l'Alaska, entre les deux péninsules de Kénaï et d'Alaska.

Cook (îles) ou îles **Hervey,** archipel anglais de la Polynésie, situé dans l'océan Pacifique au nord du tropique du Capricorne ; 7.520 hab., presque tous Polynésiens, sur 368 km². Ces îles sont pour la plupart des atolls coralliens ; la principale est *Rarotonga* (v. ce mot) ; pêcheries de perles à Manahiki et à Penrhyn. Découvert par Cook en 1775, cet archipel a été placé sous le protectorat britannique en 1888 et est compris depuis 1901 dans les « îles extérieures » de la Nouvelle-Zélande, situées (Auckland) à 1.640 milles marins dans le S.-O.

Cook [*kouk*] (John), navigateur anglais et capitaine de flibustiers du XVIIe siècle, mort vers 1685. Il commanda en 1683 une expédition de flibustiers qui courut d'abord dans les parages africains de l'Atlantique, puis s'établit aux îles Galapagos et écuma la mer du Sud, même après la mort de son chef, jusqu'en 1688. Cook a dressé une bonne carte des Galapagos.

Cook [*kouk*] (James), navigateur anglais, né à Marton (comté de Durham) en 1728, tué dans la baie de Kéalakekoua (île Hawaï) en 1779. Il débuta comme mousse à bord d'un navire charbonnier, puis, une fois dans la marine royale, prit part à la guerre de Sept ans en Amérique, assista à la prise de Québec (1758), et se distingua par ses travaux d'hydrographie sur le Saint-Laurent et à Terre-Neuve. Ses connaissances nautiques et astronomiques le firent envoyer à Taïti pour y observer le passage de Vénus sur le soleil. Durant ce premier voyage (1768-1771), Cook, sans négliger sa mission spéciale, explora l'océan Pacifique, découvrit les îles de la Société et la Nouvelle-Zélande et releva la côte orientale de la Nouvelle-Hollande ou Australie. Tôt après, avec les deux navires *Adventure* et *Resolution*, Cook exécute un second voyage de circumnavigation (1772-1775). Dans le Pacifique, il visite de nouveau les parages de Taïti et de la Nouvelle-Zélande, s'enfonce vers le pôle jusqu'à 71° 10′ lat. S., remonte vers le tropique par l'île de Pâques, les Marquises, les îles de la Société, les îles des Amis, précise la position des Nouvelles-Hébrides et de la Nouvelle-Calédonie, navigue entre le 54e et le 55e parallèle vers le cap Horn, et enfin atteint la hauteur du cap de Bonne-Espérance, en longeant constamment les glaces du pôle. Ayant ainsi démontré l'inexistence du continent austral auquel croyaient encore certains de ses contemporains, Cook entreprit (depuis 1776) dans son troisième voyage de rechercher un passage au nord de l'Amérique, entre l'Atlantique et le Pacifique. Traversant encore le Grand Océan, il découvre les îles Sandwich, explore la côte occidentale de l'Amérique du Nord, à partir du 45e degré de lat., longe la presqu'île d'Alaska, pénètre par le détroit de Bering dans l'océan Glacial, où la banquise l'arrête. Il périt aux îles Sandwich où il était revenu hiverner. Ses lieutenants ramenèrent en Angleterre la *Resolution* et la *Discovery*.

James Cook.

Cook est le type le plus accompli du marin et du navigateur. Ses voyages de circumnavigation ont fait grandement progresser la connaissance du Grand Océan, et en ont fixé la carte ; ils ont aussi révélé l'existence d'un hémisphère océanique sur le globe. Ils marquent le début de l'ère des voyages scientifiques, à la suite de l'ère des voyages de découvertes.

Cook (Thomas), fondateur d'agence de voyages, né à Melbourne (Derbyshire) en 1808, mort à Leicester en 1892. Après une enfance très pauvre, il se voua à la propagande des œuvres de tempérance et organisa dans ce but, en 1841, un train de plaisir qui transporta 510 personnes entre Leicester et Loughborough. Par la suite, le nombre des excursions et des touristes ne cessa de s'accroître, et les agences, dont la tête était à Londres, à Ludgate-Circus, s'installèrent dans toutes les métropoles. A sa mort, Cook laissa son fils aîné à la tête de la maison en plein progrès.

Cooke (Edouard), jurisconsulte anglais. V. Coke.

Cooke (Benjamin), musicien anglais, né à Londres en 1734, mort en 1793, fut nommé en 1752 directeur de l'Academy of Ancient Music, puis chef des chœurs et organiste de l'abbaye de Westminster. Il a écrit de nombreuses œuvres de musique religieuse, de la musique instrumentale, et collaboré à l'*Histoire de la Musique* de Hawkins. Les universités de Cambridge et d'Oxford lui avaient conféré le titre de docteur en musique.

Cooke (Thomas), chanteur et musicien anglais, né à Dublin vers 1782, mort à Londres en 1848. Il fut engagé à l'Opéra de Londres, d'où il passa au théâtre de Drury-Lane. Plus tard, il y resta comme directeur de la musique, chef d'orchestre et compositeur. Cooke a fait représenter deux opéras : *Frédéric le Grand*, et *le Procureur du roi*. Il a écrit de la musique de scène pour de nombreux drames, des opérettes, deux méthodes élémentaires de chant et de piano.

Cooke (Thomas Potter), mime anglais, né vers 1786, mort à Londres en 1863. D'abord matelot, il devint un des acteurs les plus populaires de la scène anglaise.

Cooke (John Esten), romancier américain, né à Winchester (Virginie) en 1830, mort dans le comté de Clark (Virginie) en 1886. Il a surtout décrit les mœurs de la Virginie. Nous citerons de lui : *Bas de cuir et de soie* (1854) ; *les Comédiens de Virginie* (1855) ; *Histoire de l'ancienne colonie* (1879) ; *la Virginie, histoire du peuple* (1883).

cookéite [*kou*] n. f. Espèce minérale, résultant de l'altération de la tourmaline lithinifère. (C'est une variété de lépidolite.)

Cookham, localité de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Berks), sur la Tamise ; 6.000 hab.

Cookstown, ville d'Irlande du Nord (Ulster, comté de Tyrone), sur le Ballindery, tributaire du lac Neagh ; 3.700 hab. Filatures de lin et fabrication de toiles. Château de Killymoon.

Coolgardie, ville d'Australie (Westralie), sur le bord d'un lac salé ; environ 4.000 hab. Centre du bassin aurifère de Yilgarn. Ville fondée en 1892.

coolgardite [*koul*] n. f. Tellurure naturel d'or, d'argent et de mercure.

Coolhaas (Gaspard), théologien et pasteur protestant allemand, né à Cologne en 1536, mort à Leyde en 1615. Il se fixa à Leyde (1575), où il enseigna la théologie. Adversaire de la prédestination, et partisan de l'ingérence du pouvoir civil en matière de nominations ecclésiastiques, il fut destitué par le synode de Middlebourg (1578).

Coolidge (Calvin), trentième président des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, né à Plymouth (Vermont) en 1872, d'un père notaire, mort à Northampton en 1933. Il fit de solides études à Amherst College et, après plusieurs années employées à s'instruire aux leçons des juristes les plus renommés, il se fixa d'abord comme avoué dans la petite ville de Northampton (Massachusetts), en 1897, et gravit un à un les degrés de la vie municipale et politique : conseiller municipal de Northampton en 1899, solicitor de la ville l'année suivante, maire, sénateur de l'Etat, puis gouverneur du Massachusetts en 1919-1920. Une grève de la police lui fournit l'occasion de montrer son énergie prudente, et le parti républicain le choisit comme candidat à la vice-présidence pour la période 1921-1925. Il fut élu à une forte majorité et le président Warren G. Harding étant mort au cours de son mandat, le 2 août 1923, Calvin Coolidge déploya à la Maison-Blanche des qualités de tact et de bonne humeur qui lui valurent d'être élu le 4 novembre 1924, président des Etats-Unis avec la plus forte majorité que le parti républicain eût jamais eue.

C. Coolidge.

Tout d'abord, fidèle à l'une des maximes les plus souvent proclamées de son programme, il réalisa des réductions importantes des taxes fédérales. C'est, disait-il, le cadeau le plus solide qui puisse être fait au citoyen d'un pays libre. En même temps était adopté un plan de réduction de la dette publique, et le rétablissement des relations cordiales avec le Mexique annonçait une amélioration notable de la situation diplomatique. Enfin, c'est sous sa présidence que fut adopté le « Plan Dawes ».

coolie [*kou-li*] n. m. (angl. *coolee ;* de l'hindoustani *kuli*, laboureur loué à la journée). Nom donné aux Hindous, aux Chinois et autres Asiatiques qui s'engagent, moyennant salaire, pour aller travailler dans une colonie. || Se dit aussi des indigènes qui sont engagés en Indochine pour porter les bagages et le matériel de l'armée ou pour tous travaux pénibles.

Coolscamp, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Thielt) ; 2.400 hab. Agriculture.

Coolus (René Weill, dit **Romain**), littérateur et auteur dramatique français, né à Rennes en 1868. Admis à l'Ecole normale supérieure en 1888, il en sortit en 1891 comme agrégé de philosophie. En 1893 il faisait jouer pour ses débuts, au Théâtre-Libre : *le Ménage Brésile*. Vinrent ensuite : *Raphaël* (théâtre de l'Œuvre, 1893) ; *l'Enfant malade*, curieuse étude de psychologie féminine (1897) ; *Cœurblette* (1899) ; *Lysiane*, qui servit de rentrée à Sarah Bernhardt, au théâtre de la Renaissance (1898) ; *les Amants de Sazy* (1901) ; *Lucette* (Gymnase ; 1902) ; *Antoinette Sabrier* (1903) ; *l'Enfant chérie* (1906) ; *Cœur à cœur* (1907) ; *4 fois 7, 28* (1909) ; *le Risque* (1909) ; *Une femme passa* (1910) ; *les Bleus de l'amour* (1910) ; *la Cote d'amour* (1912) ; *les Roses rouges* (1913) ; *l'Amour buissonnier* (1914) ; *l'Eternel Masculin* (1920). En collaboration avec Maurice Hennequin, il a donné à la scène : *Amour, quand tu nous tiens !* (1919) ; *le Paradis fermé* (1921) ; *Diane au bain* (1922) ; *la Reine de Biarritz* (1927). Les premières pièces de Coolus étaient surtout des études de mœurs — en général de mauvaises mœurs, — situées dans des cadres un peu spéciaux. Les suivantes, au contraire, et notamment *Antoinette Sabrier*, accusent une manière plus large, une langue sobre et nerveuse, et un souci plus grand des situations dramatiques.

Romain Coolus.
Cl. Cautin Berger.

Coomans (de), dynastie d'artistes que l'on doit regarder comme les véritables fondateurs de la Manufacture de tapisserie des Gobelins. Le premier en date est Marc **de Coomans** qui fut chargé, avec François de la Planche, originaire comme lui des Pays-Bas, de l'entreprise et de la direction de la Manufacture royale des tapisseries façon de Flandres établie à Paris par Henri IV. Ce roi l'anoblit par lettres patentes de janvier 1607 et lui conféra, ainsi qu'à de la Planche, un privilège de maître-tapissier, malgré l'opposition de l'industrie parisienne. Manquant de place aux Tournelles, les deux associés transportèrent leur atelier près des établissements de teinture de la famille Gobelin. En 1629, après avoir travaillé vingt-sept ans pour la couronne, Marc de Coomans et François de la Planche cédèrent à leurs fils Charles de Coomans et Raphaël de la Planche la direction de la manufacture ; mais ceux-ci ne s'entendirent pas et de Coomans resta aux Gobelins, tandis que de la Planche s'en alla fonder d'autres ateliers au faubourg Saint-Germain. — En 1634, Alexandre **de Coomans** succédait à son frère décédé, et mourait à son tour en 1650, sans laisser d'enfant ; son frère Hippolyte lui succéda en 1651. — En 1662 Colbert réunissait à nouveau les deux ateliers de Coomans et de la Planche, et constituait ainsi un établissement unique. V. Gobelins.

Coon. Myth. gr. Fils d'Anténor et frère d'Amphidamas. Il périt de la main d'Agamemnon. Il était représenté sur le coffre de Cypselos.

Cooper (Samuel), peintre anglais, né et mort à Londres (1609-1672). Il imita les Flamands, et en particulier Van Dyck. Il excella surtout dans les portraits en miniature comme celui de *Cromwell* (musée de Dublin) et de *Charles II* (collect. Wallace).

Cooper (Edith-Emma). Biogr. V. Field (*Michael*).

Cooper (Samuel), théologien anglais, recteur de Morley et de Great-Ylverton (comté de Norfolk), né en 1738, mort en 1799, surtout connu par ses ouvrages de controverse et de piété, parmi lesquels : *les Premiers Principes du gouvernement civil et ecclésiastique esquissés dans des lettres au docteur Priestley* (1791) ; etc.

Cooper (Richard), graveur anglais, né vers 1740, mort vers 1815. Il grava d'après le Corrège, Van Dyck, et surtout Rembrandt. Il se fit également remarquer par des vues d'Italie.

Cooper (Astley Paston), chirurgien anglais, né à Brooke (comté de Norfolk) en 1768, mort à Londres en 1841. Il fut chirurgien de l'hôpital de Guy à Londres, professeur à l'hôpital Saint-Thomas, chirurgien de George IV et de Guillaume IV. Opérateur habile, novateur, écrivain technique, il était correspondant de l'Académie des sciences.

Cooper (James *Fenimore*), romancier américain, né à Burlington (New-Jersey) en 1789, mort à Cooperstown (New-York) en 1851. Il fut renvoyé du collège de Yale en 1806, et entra dans la marine où il resta cinq ans. Marié en 1811, il s'occupa d'agriculture pendant dix ans et débuta en littérature par un roman, *Précaution* (1820), qui échoua. Mais l'année suivante il marqua un brillant succès avec *l'Espion* (1821). Parmi les trente-deux romans d'aventures qui suivirent, et qui sont de très inégale valeur, citons : *le Pilote* (1823) ; *le Dernier des Mohicans* (1826), son œuvre la plus célèbre ; *la Prairie* (1828) ; *le Corsaire rouge* (1831) ; *le Bravo* (1831) ; *le Trappeur* (1840) ; *le Tueur de daims* (1841) ; *les Deux Amiraux* (1842) ; *Doigt-de-Satan* (1845). Il a également composé une estimable *Histoire navale des Etats-Unis* (1839) et des *Vies des officiers de marine américains* (1846). Cooper a trop écrit : son style est négligé, ses personnages conventionnels. Mais il a eu des dons de narrateur ; ses descriptions de paysages et de mœurs indiennes sont observées et fidèles, et il est le premier écrivain qui ait songé à introduire la forêt vierge et la prairie américaine dans le domaine du roman. Il a écrit l'épopée en prose des années héroïques de sa nation.

Fenimore Cooper.

Cooper (Thomas Sidney), peintre et lithographe anglais, né et mort à Cantorbéry (1803-1902). Il commença

par peindre des décors de théâtre. Après de nombreux voyages sur le continent, il fut admis, en 1845, comme « associé » à l'Académie royale, dont il devint membre en 1867. Ses tableaux les plus connus sont des groupes de bestiaux dans le goût de Cuyp : *Allant au pâturage; A l'abreuvoir, le soir; Bétail au repos; le Roi des prairies*, et une grande toile militaire représentant la *Défaite des cuirassiers et des carabiniers de Kellermann par la brigade de cavalerie de Somerset, le 18 juin 1815.*

Cooper (Thomas), « le Poète chartiste » anglais, né à Leicester en 1805, mort à Lincoln en 1892. D'abord apprenti-cordonnier, il devient instituteur à vingt-trois ans, en même temps que prédicateur méthodiste. Il prend une part active à l'agitation chartiste de Leicester; arrêté en 1842, il est condamné à deux ans de prison. Il compose dans sa cellule un long poème en strophes spensériennes : *le Purgatoire des suicides*, son chef-d'œuvre, et une série de contes : *Sages maximes et Exemples* (1845). La lecture de Strauss ébranle sa foi. En 1846, il publie son *Festin de Noël du baron*. Il fonde un journal : *le Franc-Parleur* (1850), publie deux romans : *le Conseiller Ralph* (1853), et *Querelle de famille* (1854). Puis il retourne à la religion, et devient prédicateur baptiste. Il publie son *Autobiographie* (1872); *le Paradis des martyrs*, poème inachevé (1873); le recueil complet de ses *Œuvres poétiques* (1878), et ses *Pensées d'un octogénaire.*

Cooper (Ant. Ashley). V. Shaftesbury.

Cooper Hewitt (Peter), physicien américain, né à New-York en 1861, mort à Neuilly-sur-Seine en 1921. On lui doit l'invention d'un redresseur de courant à vapeurs de mercure utilisé pour la charge des accumulateurs, et d'une lampe en quartz, à vapeurs à mercure, très employée dans l'industrie moderne (éclairage, photographie, etc.). Il était directeur honoraire de l'université Columbia.

coopérateur, trice n. et adj. (du préfixe *co*, et de *opérer*). Qui travaille ou agit conjointement avec d'autres personnes : *Les* coopérateurs *d'une entreprise. Agents* coopérateurs.

— Théol. cathol. *Coopérateur de la grâce*, Celui qui répond par sa bonne volonté aux mouvements intérieurs de la grâce.

coopératif, ive adj. (de *coopération*). Fondé sur la coopération de plusieurs personnes. || Spécialem. *Société coopérative*.

— *Substantiv.* et au fém. : *Une* coopérative *de consommation.*

— Encycl. Dr. et Econ. polit. La *coopération*, adaptée à la production, à la consommation, au crédit, etc., s'est considérablement développée par l'institution de sociétés ou associations coopératives, dont les membres se proposent de réaliser une œuvre en commun et de répartir équitablement entre eux les bénéfices.

Les *coopératives* ouvrières *de production*, créées dans la forme de la loi du 24 juillet 1867, ont pour objet l'exercice en commun de la profession des associés pour l'entreprise de travaux, la vente d'objets fabriqués ou produits par leur exploitation. Leurs fondateurs pensaient que les ouvriers pourraient se passer des capitalistes, diriger eux-mêmes leurs entreprises et réaliser leur émancipation économique par une forme d'association qui élèverait les travailleurs au rang de patrons associés. Les premières expériences (1836, 1848, 1863) n'aboutirent guère qu'à des échecs; mais, à partir de la fin du XIXe siècle, les coopératives prirent un certain essor, s'appliquant aux entreprises de maçonnerie, de peinture, d'imprimerie, etc. (citons, à titre d'exemple, dans l'ordre industriel, la verrerie d'Albi), sans toutefois faire une sérieuse concurrence à la production capitaliste, faute de capitaux sans doute, mais aussi de direction éclairée, de hiérarchie acceptée, de clientèle.

Tantôt la coopérative de production est formée par une coopérative de consommation dont elle n'est que la filiale; c'est le cas de nombreuses sociétés anglaises et belges telles que le Vooruit de Gand; tantôt la coopérative se crée directement par le groupement des capitaux des futurs adhérents : c'est la forme adoptée par les coopératives françaises.

Administrées suivant leurs statuts par un conseil dont les membres doivent être choisis au moins pour les deux tiers parmi les sociétaires, les coopératives de production peuvent comprendre des ouvriers non associés qui ne participent pas aux fonds de réserve et n'ont qu'une part réduite dans les bénéfices (loi du 25 février 1927). Les coopératives ouvrières de production sont admises dans des conditions particulièrement favorables aux adjudications et marchés de l'Etat, des départements et des communes. Elles peuvent recevoir des dons et legs; elles bénéficient de la législation relative au crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie; elles reçoivent de l'Etat des encouragements spéciaux sous forme d'avances ou de subventions prélevées sur les crédits budgétaires ou sur les redevances de la banque de France. Un décret du 27 juillet 1924 organise, par application de la loi du 27 décembre 1923, le crédit aux sociétés coopératives et unions de sociétés coopératives d'artisans, ainsi qu'aux petits artisans.

— Les *coopératives* et unions de coopératives *de consommation*, ayant pour objet l'achat direct en gros chez le producteur et la suppression des intermédiaires, répartissent en détail, exclusivement parmi leurs membres, les produits achetés. Constituées d'après la loi du 7 mai 1917, elles reçoivent de l'Etat, à concurrence de moitié de leur actif net, des avances prélevées sur un fonds de dotation, dans les conditions déterminées par un décret du 5 septembre 1917.

Les coopératives se sont d'abord développées en Angleterre, où le succès des *Equitables Pionniers de Rochdale*, association d'ouvriers tisseurs, a eu une influence considérable; en France, le parti socialiste, surtout sous la forme réformiste, se montre favorable au mouvement coopératif. En 1910, le Congrès de l'Alliance coopérative Internationale a groupé des représentants de dix-sept états.

— Les *coopératives de crédit*, constituées selon la loi du 24 juillet 1867, effectuent des opérations de crédit avec leurs associés ou avec d'autres coopératives. La loi du 18 décembre 1915 a organisé le crédit au travail. Les coopératives de crédit peuvent recevoir des dons et legs. L'Etat leur donne des subventions et leur fait des avances, soit directement, soit par l'intermédiaire des banques coopératives ouvrières. Les coopératives de crédit peuvent contracter des emprunts pour augmenter leur fonds de roulement, faire avec leurs associés ou avec d'autres coopératives des opérations d'escompte, d'avances, de transport de créances ou d'encaissement; elles consentent des ouvertures de crédit et des prêts, en général à court terme (trois ans), mais dont la durée peut parfois atteindre vingt années (loi du 25 février 1927).

Ces sociétés ont pris un grand développement en Allemagne; les banques populaires Schulze Delitzsch et les caisses Raiffeisen accordent des crédits aux artisans des villes ou aux habitants des campagnes.

— Econ. rur. Les *coopératives agricoles* sont des institutions sociales fondées en vue soit de faire réaliser aux intéressés la plus grande économie possible sur l'acquisition ou la location de choses dont ils ont besoin, soit de leur assurer la plus forte rémunération de leur travail.

Ainsi définies, les coopératives agricoles comprennent les caisses et sociétés de crédit agricole (V. crédit agricole), les sociétés de consommation (coopératives d'achat et d'approvisionnement en commun que leur admission au crédit agricole a si puissamment développées), les coopératives de production et de vente, dont la forme la plus simple est la vente en commun, par les agriculteurs d'une région, des produits provenant de leurs exploitations : céréales, légumes, fruits, fleurs, lait, beurres, fromage, bestiaux, etc., mais qui prennent des formes très variées beurreries, fromageries, meuneries, féculeries, distilleries, caves coopératives, abattoirs coopératifs, etc.; la législation n'a pas édicté en effet un régime particulier pour la coopération, mais laisse au contraire les intéressés libres de se grouper (soit sous forme civile, soit sous forme de sociétés anonymes) conformément au but à atteindre. Dans les sociétés civiles (forme qui donne la plus grande liberté dans l'élaboration des statuts), chacun des membres est responsable pour sa part des engagements de la société (également ou proportionnellement au montant de son apport). Dans les sociétés à forme commerciale, les formalités sont plus minutieuses, et l'intervention d'un notaire est indispensable. D'après les dispositions de la loi, les coopératives agricoles peuvent recevoir des avances de l'Etat par l'intermédiaire des caisses de crédit agricole.

coopération [*si-on*] n. f. (du préfixe *co*, et de *opération*). Action de coopérer.

— Econ. pol. et soc. Méthode d'action par laquelle des individus ayant mêmes intérêts s'associent en vue d'un profit collectif. V. coopératif.

— Théol. *Coopération de la grâce*, Action de la grâce, qui aide la volonté pour l'accomplissement du bien.

Coopération des idées, dénomination spéciale de la première des universités populaires, fondée en 1896-1897 par Georges Deherme, sous ce titre : « la Coopération des idées pour l'enseignement supérieur et l'éducation éthique-sociale du peuple ». Elle s'établit rue du Faubourg-Saint-Antoine, où elle ouvrit des salles pour la lecture, la conversation, les jeux de calcul et d'adresse, où elle donna des cours et des conférences chaque soir, et, tous les dimanches, un spectacle ou un concert.

Coopération intellectuelle (Institut international de), Organisme de la commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations, créé à Paris par la loi du 6 août 1925. Il a pour objet de contribuer au progrès de l'organisation du travail intellectuel dans le monde.

coopératisme [*tissm'*] n. m. Système qui a pour base l'extension des associations coopératives : *Le* coopératisme *est une des solutions de la question sociale.*

coopérativement [*man*] adv. D'une manière coopérative.

coopérer [*ré*] v. intr. (du lat. *cum*, avec, et *operari*, travailler. — Se conjugue comme *accélérer*.) Opérer conjointement avec quelqu'un; contribuer, concourir à : Coopérer *à une entreprise, à la fondation d'un établissement.*

— Fig. : *Les impies mêmes* coopèrent *au bien des élus.* (Massillon.)

— Théol. *Coopérer à la grâce*, Y correspondre, en suivre les inspirations.

coopérite n. f. Silicate hydraté naturel de magnésium, appartenant au genre serpentine. || Syn. de marmolite.

Cooper's Creek ou **Barcoo**, fleuve de l'Australie intérieure, formé, dans le Queensland, du *Barcoo* et du Thomson dont une des branches (celle de Strzélecki) se perd dans le lac Gregory, et dont la principale atteint péniblement le lac Eyre du Nord.

coopertorium [*pèr, ri-om'*] n. m. Liturg. anc. Voile de soie qui servait à couvrir les dons offerts à l'autel.

coopinionnaire [*ni-o-nèr'*] n. Qui a une opinion commune avec d'autres. (Peu us.)

cooptation [*si-on*] n. f. (de *coopter*). Choix par entente commune. || Admission exceptionnelle, dans un corps, une assemblée, d'une personne ne remplissant pas toutes les conditions voulues.

— Antiq. A Rome, Privilège qu'avaient les membres d'un collège, par exemple, les Pontifes, de se recruter eux-mêmes.

coopter [*té*] v. tr. (lat. *cooptare;* de *cum*, avec, et *optare*, choisir). Admettre par cooptation.

coordination [*si-on*] n. f. (de *coordonner*). Action de coordonner; résultat de cette action : *Une bonne* coordination *dans une science est une véritable découverte.* (Lamennais.) *La* coordination *des lois.*

— Biol. Agencement des parties d'un organisme, tel que cet organisme puisse continuer de vivre.

— Gramm. Rapport qui existe entre plusieurs propositions.

— Encycl. Biol. La *coordination* est un fait. Du moment qu'un être vit, c'est que ses organes et, par conséquent ses fonctions, sont coordonnés, autrement dit agencés pour travailler ensemble. Le meilleur exemple que l'on puisse donner de la coordination est la disposition harmonieuse des organes de réception et d'élimination qui maintient constante la composition du milieu intérieur du corps, lequel doit être constamment renouvelé par apport de substances utiles et départ de déchets nuisibles, puisque toutes nos cellules vivent en lui. Mais quelle est l'origine de la coordination? Pour l'expliquer, certains biologistes ont invoqué le lamarkisme; d'autres, le darwinisme. D'après les idées actuelles, les théories précédentes sont insuffisantes à rendre compte de ce phénomène en apparence merveilleux, qui se ramènerait à de simples réactions de la matière vivante progressivement fixée par l'hérédité. Or, la difficulté est précisément de savoir comment des caractères acquis par l'individu peuvent se transmettre à ses descendants, et devenir héréditaires.

coordonnable adj. Susceptible d'être coordonné. (Peu us.)

coordonnant, e adj. Qui coordonne.

— Gram. Syn. de copulatif, ive.

coordonnateur, trice adj. Qui coordonne : *Intelligence* coordonnatrice.

coordonnées [*do-né*] n. f. pl. Géom. Eléments qui servent à déterminer la position d'un point soit sur une surface, soit dans l'espace : Coordonnées *rectilignes, sphériques.*

— Astron. *Coordonnées géographiques*, Coordonnées qui servent à déterminer la position d'un point à la surface de la terre. V. latitude, longitude. || *Coordonnées verticales*, Coordonnées qui servent à déterminer la position d'un astre par rapport à la verticale et à l'horizon. V. azimut, hauteur apparente. || *Coordonnées équatoriales*, Coordonnées qui servent à déterminer la position d'un astre par rapport à l'équateur et à la ligne des pôles. V. ascension droite, déclinaison. || *Coordonnées écliptiques*, Coordonnées qui servent à déterminer la position d'un astre par rapport à l'écliptique et au diamètre de la sphère céleste qui lui est perpendiculaire. V. latitude, longitude.

— Encycl. Géom. S'il s'agit de déterminer la position d'un point sur une surface, on peut astreindre ce point à se trouver sur deux lignes tracées sur cette surface. Soient A′ A″... une première série de lignes correspondant à différentes valeurs *u′ u″*... d'une variable *u;* et soit B′ B″... une seconde série de lignes correspondant à différentes valeurs *v′, v″*... d'une variable *v*. Un point quelconque de la surface est déterminé par les deux lignes qui passent par ce point, et les valeurs particulières qu'il faut donner aux variables *u* et *v* pour avoir ces deux lignes s'appellent les *coordonnées* du point. Pour qu'un système de coordonnées soit bien défini, il faut qu'à une valeur donnée pour *u* et une valeur donnée pour *v* corresponde une position unique du point, et réciproquement.

S'il s'agit de déterminer la position d'un point dans l'espace, on peut astreindre ce point à se trouver sur trois surfaces et dans des conditions analogues aux précédentes.

Il en résulte que le nombre de *systèmes de coordonnées* est infini; qu'il faut deux coordonnées pour déterminer la position d'un point sur une surface, et trois coordonnées pour déterminer la position d'un point dans l'espace.

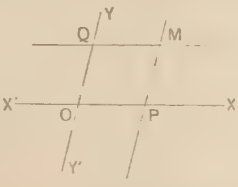

Coordonnées rectilignes planes. Soient deux droites fixes X′X et Y′Y concourantes tracées dans le plan : la position d'un point quelconque M du plan est déterminée par l'intersection de deux droites parallèles aux axes X′X et Y′Y. Les positions de ces deux parallèles sont définies par les vecteurs $\overline{OP}$, $\overline{OQ}$ qu'elles interceptent sur les axes.

Ces deux vecteurs $\overline{OP}$ et $\overline{OQ}$ sont les *coordonnées rectilignes* du point M; $\overline{OP}$ s'appelle l'*x* ou l'*abscisse* du point, $\overline{OQ}$ l'*y* ou l'*ordonnée* du point.

Ce système de coordonnées est dû à Descartes, d'où le nom de *coordonnées cartésiennes*. Ces coordonnées sont dites *rectangulaires* ou *obliques*, suivant que les axes X′X et Y′Y sont rectangulaires ou obliques.

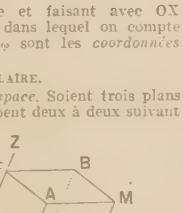

Coordonnées polaires planes. Soit O un point fixe nommé *pôle*, et soit OX un axe fixe. La position d'un point M du plan est déterminée par l'intersection d'un cercle de rayon ρ ayant pour centre le pôle, et d'une demi-droite OA partant du pôle et faisant avec OX l'angle ω, en convenant du sens dans lequel on compte l'angle ω à partir de OX. ρ et ω sont les *coordonnées polaires* du point M.

Coordonnées bipolaires. V. bipolaire.

Coordonnées rectilignes dans l'espace. Soient trois plans fixes : XOY, YOZ, ZOX, qui se coupent deux à deux suivant les droites X′X, Y′Y, Z′Z. Trois plans mobiles parallèles à ces plans fixes déterminent par leur intersection un point M de l'espace. La position de chaque plan mobile est donnée par le vecteur qu'il intercepte sur l'une des droites X′X, Y′Y, Z′Z. Ces trois vecteurs $\overline{OD}$, $\overline{OE}$, $\overline{OF}$ sont les trois *coordonnées rectilignes* ou *cartésiennes* du point M. On les désigne en général par *x, y, z*. Ces coordonnées sont dites rectangulaires si le trièdre OXYZ est trirectangle, et obliques dans le cas contraire.

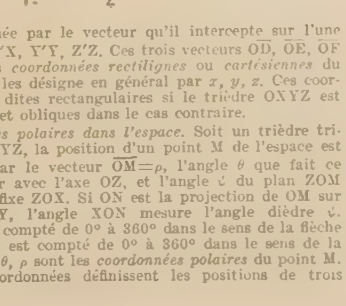

Coordonnées polaires dans l'espace. Soit un trièdre trirectangle OXYZ, la position d'un point M de l'espace est déterminée par le vecteur $\overline{OM}=\rho$, l'angle θ que fait ce rayon vecteur avec l'axe OZ, et l'angle φ du plan ZOM avec le plan fixe ZOX. Si ON est la projection de OM sur le plan XOY, l'angle XON mesure l'angle dièdre φ. L'angle φ est compté de 0° à 360° dans le sens de la flèche (1), l'angle θ est compté de 0° à 360° dans le sens de la flèche (2). φ, θ, ρ sont les *coordonnées polaires* du point M. Ces trois coordonnées définissent les positions de trois

surfaces : ψ le demi-plan ZON, θ un cône de révolution ayant OZ pour axe, ρ une sphère de centre O et de rayon ρ. L'intersection de ces trois surfaces donne le point M.

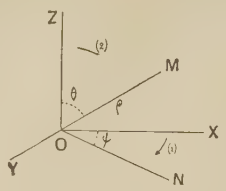

Coordonnées tétraédriques. V. TÉTRAÉDRIQUE.

Coordonnées tangentielles. V. TANGENTE.

Coordonnées homogènes. V. HOMOGÈNE.

Coordonnées trilinéaires. V. TRILINÉAIRE.

— Artill. *Coordonnées Lambert.* Pour préparer le tir d'une batterie sur un objectif souvent invisible, il est nécessaire de connaître les positions géographiques de la batterie et de l'objectif. Ces positions sont déterminées par les coordonnées rectangulaires de ces points par rapport à deux axes convenablement choisis. Dans le système de projections Lambert, qui a remplacé en 1915 les systèmes de projections jusqu'alors employés pour établir les planchettes de tir des batteries de siège et de place, l'axe des ordonnées est le méridien origine (méridien de 6 grades E. pour le front français), l'axe des abscisses est la tangente au parallèle moyen (parallèle de 55 grades pour le front français de la guerre 1914-1918). Les ordonnées sont comptées positive-

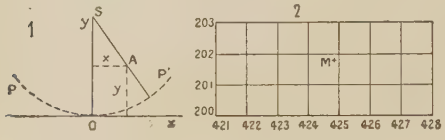

Coordonnées Lambert.

ment vers le N., les abscisses positives vers l'E. ; mais pour éviter les nombres négatifs, on a donné à l'origine les coordonnées $X_0 = 500.000$ m. et $Y_0 = 300.000$ m. Les coordonnées du point A sont donc $X = x + 500.000$, $Y = y + 300.000$. — X et Y sont les *coordonnées Lambert* du point A. — Les cartes du système Lambert reçoivent un *quadrillage kilométrique ;* les côtés des carrés respectivement parallèles aux axes de coordonnées ont 1 kil. de côté. Ces plans présentent la disposition de la *fig.* 2.

Les coordonnées du point M sont : $X = 42475$ et $Y = 20178$ à 10 m. près. Dans l'artillerie, où l'on n'a besoin en général que des coordonnées hectométriques, on représente l'abscisse X par le nombre 47.50 ou par 247.500. V. PROJECTION.

COORDONNER [*do-né*] v. tr. (du préfixe *co*, et de *ordonner*). Disposer selon certains rapports, combiner dans l'ordre assigné par la forme ou la nature des éléments : COORDONNER *des matériaux, des dates.*

— ***Coordonné, e,*** part. pass. du verbe *Coordonner.* Gramm. *Propositions coordonnées,* Celles qui jouent le même rôle dans une phrase, mais sans dépendance réciproque, et qui sont, en général, reliées par des conjonctions dites de coordination (*et, ni, ou,* etc.).

— *Substantiv.* et au fém. plur. Géom. V. COORDONNÉES.

— ***Se coordonner,*** v. pr. — Au sens passif : Etre coordonné.

COORDONNOGRAPHE [*graf'*] n. m. Instrument qui sert à dessiner mécaniquement la perspective.

COORG ou **KURG**, province de l'Empire des Indes, dans l'ouest du Dekkan, peuplée de 163.800 hab., Hindous en majorité. Ville princ., *Merkara* (5.675 hab.).

COORNHERT (Dirck Volckertszoon), littérateur hollandais, né à Amsterdam en 1522, mort à Gouda en 1590. Graveur estimé, il s'intéressa aux études religieuses, apprit le latin à l'âge de trente ans et traduisit en hollandais Cicéron. Il fut secrétaire puis pensionnaire de la ville de Harlem (1564), ensuite secrétaire des Etats de Hollande (1572). Mais on ne lui pardonna pas la tolérance qui avait inspiré son *Traité contre la peine de mort appliquée aux hérétiques* (1585) et, après avoir été emprisonné et exilé par les Espagnols, il fut chassé de Delft comme hérétique et dut se réfugier à Gouda. On le regarde pour le style et pour la pensée comme un des fondateurs de la littérature hollandaise.

COOTE (sir Charles), comte DE MOUNTRATH, général et homme politique anglais, mort en 1661. Député au parlement irlandais, il fut nommé, en 1641, maréchal-prévôt du Connaught, où il réprima des insurrections. Détesté par les Irlandais, il fut assiégé dans Londonderry en 1649, se déclara pour le Parlement pendant la guerre civile, et accula le marquis de Clanricarde à une capitulation. A la Restauration, Coote devint royaliste et gagna plusieurs villes d'Irlande à la cause de Charles II. Le roi le créa comte de Mountrath (1661).

COOTE (sir Eyre), général anglais, né à Ash Hill (comté de Limerick) en 1726, mort à Madras en 1783. Au service de l'armée des Indes dès 1754, il fut un des meilleurs lieutenants de Clive, qui lui dut la victoire de Plassey. En 1760, il battait Lally-Tollendal à Vandavachy ; en 1761, il s'emparait de Pondichéry. Après une courte apparition à la Chambre des communes, il fut rappelé en 1769 aux Indes et nommé commandant en chef en 1779, contre Hyder-Ali ; il le battit à Porto-Novo (1781) et en cinq autres rencontres. Il mourut des fatigues de cette guerre.

COP (Guillaume), médecin suisse, né à Bâle, mort en 1532, fut premier médecin de Louis XII et de François Ier, et l'un des restaurateurs de l'art médical en France. Il n'a pas laissé d'ouvrages originaux, mais des traductions des œuvres des plus célèbres médecins grecs. — Son fils Nicolas **Cop** devint recteur de l'Université de Paris en 1533. Ayant défendu, dans un discours, Marguerite de Navarre qui avait adopté les idées de la Réforme, il fut dénoncé au parlement et s'enfuit à Bâle.

COPA n. f. (m. lat.) Antiq. rom. Fille qui fréquentait les tavernes, y dansant et y chantant pour gagner sa vie.

Copa (*la Fille d'auberge*), petit poème d'un tour vif et enjoué. Une petite servante syrienne, qui danse dans une taverne, invite les voyageurs à entrer ; tel est le sujet de ce court poème, en vers élégiaques, attribué à Virgile.

COPAGINAIRE [*nèr'*] n. m. (du préfixe *co*, et du lat. *paganus*, habitant d'un village). Féod. Cotenancier d'un domaine.

COPAHIER [*pa-yé*] n. m. Bot. V. COPAÏER.

COPAHINE n. f. Principe extrait du copahu.

COPAHU n. m. (mot guarani). Nom d'une oléorésine fournie par le copaïer. (On dit aussi BAUME DE COPAHU.)

— ENCYCL. Le *copahu* se retire, par incision ou perforation de diverses espèces de copaïer qui croissent au Brésil, au Mexique et dans les Antilles ; le *copaïfera officinalis* est l'espèce la plus répandue, et il peut donner annuellement, par deux ou trois incisions faites à son écorce, de 15 à 18 kg. de produit.

On distingue, dans le commerce, trois variétés principales de copahu : 1° le *copahu ordinaire du Brésil ;* 2° le *copahu de Cayenne ;* 3° le *copahu de Colombie* ou *de Maracaïbo,* qui est la sorte préférée.

Le copahu est formé par une huile volatile (*copahuvène*) qui tient en dissolution deux substances résineuses. De ces deux résines, l'une, désignée sous le nom d'*acide copahuvique,* cristallisable dans le système orthorhombique ; l'autre est visqueuse et incristallisable.

Le copahu est très usité comme médicament contre la blennorrhée et la blennorragie. On le met sous forme de pilules, d'opiats, de potions, de lavements, capsules, etc. ; on l'associe souvent au cubèbe.

COPAHUVATE n. m. Sel de l'acide copahuvique.

COPAHUVÈNE n. m. Hydrocarbure qui forme la majeure partie du baume de copahu.

COPAHUVIQUE [*vik'*] adj. Se dit d'un acide extrait du baume de copahu.

COPAÏER, COPAHIER ou **COPAYER** [*pa-yé*] n. m. (du guarani *copayba,* arbre à copahu). Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique et dans l'Afrique tropicales.

Copaïer : *a,* fleur grossie.

— ENCYCL. Le genre *copaier* (*copaifera*) renferme des arbres à suc résineux, balsamique. Le fruit est une gousse comprimée, bivalve, contenant une ou deux graines.

Le plus remarquable est le copaïer officinal (*copaifera officinalis*), grand arbre touffu à fleurs blanches, dont la tige atteint 25 m. de hauteur, et qui croît dans l'Amérique du Sud. Son bois, de couleur rougeâtre, est employé dans les constructions civiles. On en extrait par incision ou perforation jusqu'au canal médullaire, un suc appelé « copahu » ou « baume de copahu ».

COPAIN [*pin*] n. m. (abrév. fam. de *compain* [lat. *cum* et *panis*], celui avec lequel on partage le pain ; qui a donné aussi *compagnon*). Commensal, camarade. (On écrit aussi par déformation COPIN et l'on dit abusivem. au fém. COPINE.)

— Argot des éc., Camarade de collège avec lequel on met tout en commun.

COPAÏS [*pa-iss*] (LAC). Géogr. anc. Lac de Grèce, en Béotie, occupant le fond d'un bassin fermé où aboutissaient plusieurs rivières dont la principale était le Céphise. Ce lac, le *Topolias* des temps modernes, était beaucoup plus étendu à la saison des pluies qu'en été (230 kil. au lieu de 150) ; il a été desséché à la fin du XIXe siècle, et ses eaux ont été dérivées par un système de canaux dans les lacs Lykeri et Paralimni.

COPAL n. et adj. m. (mot mexicain). Résine que l'on extrait de divers arbres des régions tropicales, et qui sert à la préparation du vernis : *Un vernis* COPAL. || Pl. *Des* COPALS.

— ENCYCL. Comm. On distingue plusieurs sortes de *copal :*

1° Le *copal dur* du commerce français, où *animé dure orientale,* fourni par l'arbre appelé communément copalier et qui est l'*hymenæa verrucosa.* Cet arbre croît abondamment à Madagascar et sur la côte de Zanzibar.

Ce copal se caractérise par sa dureté, sa couleur jaune foncé, et par l'absence de l'acide succinique dans les produits de la distillation sèche.

L'emploi le plus important du copal est la fabrication du vernis. La dureté de cette résine est la qualité qui la fait rechercher pour cet usage ;

2° L'*animé orientale tendre* ou *copal tendre oriental,* que l'on trouve toujours mélangé au copal dur, est plus soluble que celui-ci, et fournit des vernis moins colorés. Le commerce parisien le désigne généralement sous le nom de *copal demi-dur ;*

3° L'*animé occidentale tendre, animé tendre d'Amérique, copal tendre d'Amérique.* Cette résine est celle que fournit l'*hymenæa courbaril,* arbre très élevé qui croît dans les contrées chaudes de l'Amérique, et dont le bois est recherché pour l'ébénisterie commune. On en distingue dans le commerce un grand nombre de variétés.

On a encore donné le nom de copal à des matières très différentes des précédentes ; le *copal tendre de Nubie* n'est autre chose que le *dammar friable* ou *dammar selan ;* le *copal de Santo de Guatemala* est une résine fournie par le *rhus copallinum,* vulgairement appelé *sumac ailé.*

COPALCHI n. m. Ecorce âmère d'une espèce de croton très voisin de la cascarille, et employée comme fébrifuge.

COPALCHINE n. f. Principe amer du copalchi.

COPALIER [*li-é*] n. m. Nom donné vulgairement aux arbres qui fournissent le copal.

— ENCYCL. Les *copaliers* appartiennent à la famille des légumineuses-césalpiniées. Ce sont en général de grands arbres, à tronc droit, à fruits constitués par une gousse pleine d'un suc résineux. Les principaux (*hymenæa verrucosa, courbaril, trachylobium*) sont exploités soit par incision du tronc et des grosses branches qui laissent exsuder leur résine (*copal vert*), soit par des fouilles faites au pied de l'arbre pour recueillir la résine demi-fossilisée qui a coulé naturellement (*copal dur* ou *copaline*). Madagascar est la colonie française qui produit le plus de copal.

Copalier : A. fruit.

COPALINE n. f. Chim. Principe immédiat du copal, substance dure et incolore.

— Minér. Copal fossile. || Résine fossile qui se trouve dans les argiles bleues de Highgate, près de Londres. (Cette copaline fossile, qu'on appelle aussi *résine de Highgate,* est jaune-brun, très fragile ; elle fond facilement, en donnant un liquide d'odeur aromatique rappelant celle du copal, d'où son nom.)

COPALLIN, E adj. Qui a rapport au copal.

— N. m. Bot. Nom commun d'une espèce de liquidambar qui produit le copalme.

COPALME n. m. Nom vulgaire du *liquidambar styraciflua* et du baume qu'il fournit. V. LIQUIDAMBAR.

— Adjectiv. : *Baume* COPALME.

COPÁN, site célèbre de ruines mayas du Honduras, situé sur la rivière *Copán,* à la frontière du Guatémala. — Le département de *Copán,* peuplé de 40.300 hab., a pour capitale *Santa-Rosa (de Copán),* peuplée de 10.575 hab.

COPARTAGE n. m. (du préfixe *co,* et de *partage*). Dr. Partage d'un bien entre plusieurs personnes.

COPARTAGEANT [*jan*], **E** n. et adj. Qui prend sa part dans un partage : *Les* COPARTAGEANTS. *Les héritiers* COPARTAGEANTS.

COPARTAGER [*jé*] v. tr. (Prend un *e* après le *g* devant les voyelles A et O : *Il copartagea. Nous copartageons.*) Partager avec une ou plusieurs personnes : COPARTAGER *une succession.*

— ***Copartagé, e,*** part. pass. du verbe *Copartager.*

— *Substantiv.* Qui a une part dans un partage : *Les* COPARTAGÉS.

COPARTICIPANT [*pan*], **E** n. et adj. (du préfixe *co,* et de *participant*). Se dit des membres d'une société en participation.

COPARTICIPATION [*si-on*] n. f. Participation commune à plusieurs : *La* COPARTICIPATION *des travailleurs dans les bénéfices.*

COPATERNITÉ n. f. Syn. de COMPATERNITÉ.

COPAYER [*yé*] n. m. Bot. V. COPAÏER.

COPAZOLINE n. f. Chaîne hétérocyclique analogue à la quinazoline et dont les dérivés s'obtiennent à partir de l'acide β-aminoisonicotique.

COPE (Charles-West), peintre anglais, né à Leeds en 1811, mort à Bournemouth en 1890. Les *Derniers Jours du cardinal Wolsey,* exposés en 1848, fondèrent la réputation de l'artiste, qui entra la même année à l'Académie royale. On lui doit de belles pages au palais du Parlement : *Edouard III accorde à son fils, le Prince Noir, l'ordre de la Jarretière ; les Funérailles de Charles Ier.* Cope a aussi exécuté des tableaux de genre délicatement composés.

COPE (Edward Drinker), paléontologiste et naturaliste américain, né et mort à Philadelphie (1840-1897). En dehors de ses nombreux et remarquables travaux de paléontologie proprement dite, qui portent sur beaucoup de formes fossiles inconnues jusqu'à lui (vertébrés permiens, dinosauriens, mammifères tertiaires), Cope s'est surtout illustré par ses théories de biologie générale ; il a été le chef de l'école néolamarckienne de l'Amérique du Nord.

Dans l'étude du développement du squelette des mammifères, Cope s'est efforcé de montrer le rôle de la *cinétogénèse* dans la formation des espèces. L'œuvre de Cope est considérable ; la partie philosophique est résumée dans un livre qu'il a publié à Chicago en 1896 : *the Primary Factors of organic evolution.*

COPEAU [*pô*] n. m. (pour COUPEAU ; de *couper*). Parcelle (de bois, de métal, etc.) détachée avec un instrument tranchant : *Les* COPEAUX *sont très commodes pour allumer le feu.* — *Par extens. :* COPEAUX *de savon.*

— Œnol. *Vin de copeaux,* Vin chargé ou trouble qu'on clarifie sur des copeaux.

— LOC. FAM. *S'enlever un copeau,* Se déchirer cruellement. || *Il fait plus de copeaux que d'ouvrage,* Il se donne beaucoup de peine pour peu de chose.

— ENCYCL. Les tendances de la fabrication moderne à réduire les temps d'usinage des pièces métallurgiques ont amené différents savants à étudier le mode de formation des *copeaux.* D'après les travaux les plus récents (Rosenhain et Sturney), on peut distinguer : *Les copeaux à déchirement,* où le métal après un écrasement partiel se crevasse et se déchire sous la pression de l'outil ; *les copeaux à cisaillement,* où le métal glisse et se détache en parcelles en laissant une surface irrégulière ; *les copeaux à enroulement* où le métal s' « écoule » sous la pression de l'outil par une série de cisaillements successifs dans un plan perpendiculaire au plan de l'outil.

L'usure minimum de l'outil serait donnée par la formation du copeau à enroulement.

Le copeau se produit avec un grand dégagement de chaleur, dû, d'une part au travail absorbé par la rupture du métal, d'autre part au frottement du copeau sur l'outil. Cette chaleur tend à échauffer et par suite à détruire l'arête coupante, d'où la nécessité d'un refroidissement du tranchant par arrosage.

COPEAU (Jacques), acteur et directeur de théâtre, né à Paris en 1879. Il fonda en 1913 le théâtre du Vieux-Colombier, où, aidé par une compagnie d'acteurs formés selon ses méthodes, il s'efforça avec un réel succès de renouveler la technique théâtrale, notamment dans le sens d'une simplification de la mise en scène. Parmi les meilleures réalisations de Copeau, on peut citer : *la Nuit des Rois*, de Shakespeare ; *le Carrosse du Saint-Sacrement*, de Mérimée ; *le Misanthrope*, de Molière. Copeau est aussi l'auteur d'une adaptation dramatique des *Frères Karamazov* (1911).

Copélate.

COPECK, COPEK, KOPECK ou **KOPEK** [*pèk'*] n. m. Monnaie de cuivre en usage en Russie. V. MONNAIE.

COPÉLATE n. m. Genre d'insectes coléoptères voisins des dytiques et qui vivent dans les eaux douces des régions chaudes du globe.

COPÉLATES n. m. pl. Zool. Nom donné par Häckel aux appendiculaires.

COPELLIDINE n. f. Nom générique des hexahydrocollidines.

COPENHAGUE [*pè-nagh'*], en danois **Kjœbenhavn**, capitale du Danemark et port sur le Sund ; 666.000 hab. Située sur la côte sud-est de l'île de Seeland, Copenhague a débordé au XIXe siècle sur l'île plus méridionale de Amager. Outre la vieille et la nouvelle villes, séparées par une grande rue, le Gothersgade, cette capitale possède donc des faubourgs dont le plus important est celui de Christianshavn, sur la rive droite du Kalvebod Strand. Grâce aux canaux qui la sillonnent dans tous les sens, elle évoque l'idée d'une Venise septentrionale ou d'une ville hollandaise. Parmi ses monuments, il faut citer l'ancien palais royal de Charlottenborg, devenu l'Académie des beaux-arts ; le théâtre, plus moderne ; la statue équestre du roi Christian V, et le château royal, résidence actuelle de la cour, sur le Kalvebod Strand. Enfin, près du port, la place octogonale de Amalienborg est ornée de la statue de Frédéric V. Le musée Thorwaldsen contient les œuvres principales du grand sculpteur danois.

Armes de Copenhague.

Autrefois ville de guerre, comme l'attestent ses anciens remparts et sa citadelle qui défendent le passage du Sund, Copenhague est devenue avant tout une ville de luxe, et aussi une ville industrielle avec des petits établissements nombreux. Le port est très fréquenté, surtout comme point de passage et de ravitaillement. Dans cette ville fut signé le traité dano-suédois du 10 juin 1660 ; elle fut bombardée par les Anglais en 1801 (par Nelson) et en 1807.

Copenhague, l'Hôtel de ville. — Cl. Axelborg.

Copenhague (SIÈGE et BOMBARDEMENT DE). Exécutés par les Anglais en 1801 et 1807. En 1801, parce que le gouvernement danois avait pris l'initiative d'une ligue de neutralité armée des puissances du Nord. Les amiraux Parker et Nelson forcent le Sund et, après cinq heures de combat dans la rade de Copenhague, brûlent ou coulent la flotte danoise.

En 1807, en pleine paix, craignant de voir les vaisseaux danois passer au service de Napoléon, l'amiral anglais Gambier jeta l'ancre, le 3 août, à Elseneur. Jackson, agent britannique, somma le prince régent de remettre sa flotte en dépôt. Sur le refus des Danois, 20.000 hommes débarquèrent et, le 1er septembre, commencèrent le bombardement de Copenhague, défendue par 8.000 hommes sous le général Peyman. Il dura quatre jours et quatre nuits. A demi détruite, la ville capitula le 7 ; l'arsenal fut vidé, et la flotte emmenée par les Anglais.

COPÉPODES n. m. pl. Ordre de crustacés entomostracés comprenant les lernées, cyclopes, caliges, etc., et qui vivent les uns dans les eaux douces, les autres dans la mer.

— ENCYCL. Un grand nombre de *copépodes* sont parasites, et plus ou moins profondément modifiés. Typiquement, les formes libres présentent neuf segments distincts, sans le telson, les quatre derniers ne portent pas d'appendices ; les deux paires d'antennes, généralement bien développées, peuvent servir pour la locomotion ou pour la préhension.

COPERARIO (John COOPER, dit), compositeur et luthiste anglais, né vers 1570, mort pendant le protectorat de Cromwell, fut le professeur de Charles Ier, pour qui il écrivit une suite de fantaisies pour l'orgue. Il composa la musique de plusieurs divertissements du genre de ceux que les Anglais appelaient « masques ». On connaît aussi de lui nombre de pièces de musique religieuse, des pièces vocales avec accompagnement de luth ou de viole, et deux grandes compositions funèbres, l'une intitulée : *Larmes versées au tombeau du duc de Devonshire* (1606), et l'autre : *Chants funèbres sur la mort prématurée du prince Henry* (1613).

COPERMUTANT [*tan*], **E** n. (du préfixe *co*, et de *permutant*). Chacun de ceux qui font une permutation, un échange. || Se disait particulièrement de ceux qui échangeaient leurs bénéfices.

COPERMUTATION [*pèr', si-on*] n. f. (du préfixe *co*, et de *permutation*). Action de copermuter : *Une* COPERMUTATION *de bénéfices.*

COPERMUTER [*té*] v. tr. (du préfixe *co*, et de *permuter*). Echanger, troquer : COPERMUTER *des droits.* || Particul. : COPERMUTER *des bénéfices.*

COPERNIC (Nicolas) [ou *Coppernicus*, selon la forme qu'il avait adoptée], astronome polonais, né à Thorn en 1473, mort à Frauenburg en 1543. Il était fils d'un boulanger. En 1491, Copernic se rendit à l'université de Cracovie et se livra à l'étude de l'astronomie ; plus tard, il se fit inscrire comme étudiant polonais à l'université de Bologne (1496), puis enseigna (1500) les mathématiques à Rome. Après un court séjour dans sa patrie, il va étudier la médecine à Padoue. En 1505, il quitte l'Italie définitivement, et, entrant dans les ordres, devient bientôt chanoine de Frauenbourg. Mais jusqu'à la fin de sa vie l'astronomie fut son étude favorite, et elle rendit son nom illustre à jamais. Il démontra, en effet, que contrairement aux idées admises jusqu'alors, la terre n'occupe pas le centre de l'univers, mais qu'avec les autres planètes elle tourne autour du soleil. Copernic paraît avoir été en pleine possession de son *système* dès 1512, et il avait soixante-dix ans lorsqu'il se décida à faire imprimer son immortel traité intitulé : *De revolutionibus orbium cœlestium libri VI*, paru en 1543 à Nuremberg. Il n'en eut un exemplaire que peu de jours avant sa mort, les épreuves ayant été revues par son disciple et ami Rhéticus. L'ouvrage était dédié au pape Paul III.

Copernic.

En 1526, Copernic avait publié *Dissertatio de optima monetæ cudendæ ratione*, et Rhéticus donnait des extraits du manuscrit définitif : *Narratio de libris revolutionum Copernici* (1540) ; *Trigonometria Copernici* (1542).

Système de Copernic. — Quelques anciens avaient eu le pressentiment du mouvement annuel. Les pythagoriciens admettaient le mouvement de rotation de la terre sur elle-même, la fixité du soleil au centre du monde, et le mouvement des planètes autour du soleil. Mais, en somme, l'astronomie ancienne était représentée par le système de Ptolémée, qui faisait de la terre le centre immobile de l'univers. La complication de ce système frappa Copernic. Il chercha une conception plus simple. Tout d'abord, le mouvement de rotation de la terre sur elle-même rend illusoire le mouvement diurne de toutes les étoiles, et si l'on attribue un mouvement convenable à l'axe de la terre on explique la précession des équinoxes : ainsi disparaissaient la moitié des cercles imaginés par Ptolémée pour expliquer les mouvements célestes.

En soumettant son nouveau système au contrôle de l'expérience, Copernic put vérifier qu'il expliquait très simplement les phénomènes. Mais, comme toute grande idée simple et nouvelle, celle de Copernic fut en butte à toutes les critiques ; celles-ci furent réfutées victorieusement en 1610, quand Galilée eut inventé la lunette et découvert les phases de Vénus que Copernic avait devinées. Galilée et ses successeurs confirmèrent le système de Copernic, et les plus grands géomètres n'ont cessé de développer, depuis Newton, les conséquences de ses hypothèses primordiales et d'une si grandiose fécondité.

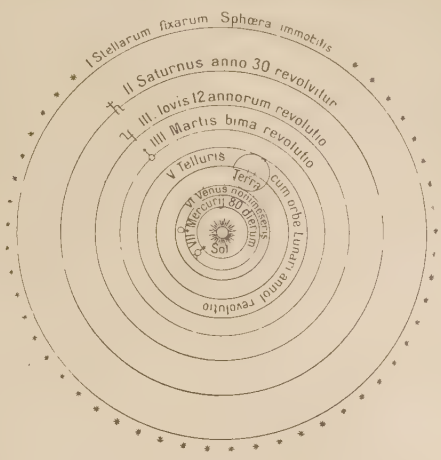

Système de Copernic.

COPERNICIE [*si*] n. f. Genre de palmiers, comprenant quatre espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. (L'une d'elles, le *copernicia cerifera*, produit une cire que l'on extrait par ébullition des feuilles.)

COPERNICIEN [*pèr-ni-si-in*], **ENNE** adj. et n. Partisan du système de Copernic. Relatif à ce système : *Théories* COPERNICIENNES. *Astronomes* COPERNICIENS. *Nous autres* COPERNICIENS. (Fontenelle.)

COPERTINO, ville d'Italie (Apulie, prov. de Lecce) ; 9.960 hab.

COPHE [*kof'*] n. m. Philol. Syn. de COPPA.

COPHÉMIE [*fé-mî*] n. f. (du gr. *kôphos*, sourd, et *phêmi*, je parle). Path. Surdité verbale.

COPHÈS ou **COPHÈNES**. Géogr. anc. Rivière de l'Inde septentrionale, affluent droit de l'Indus ; la *rivière de Kaboul* actuelle.

Cophetua, personnage légendaire des ballades anglaises. C'est un roi d'Afrique qui prit pour femme la fille d'un mendiant. Shakespeare, Jonson, font allusion à ce personnage. Tennyson s'est inspiré de sa légende dans son poème *la Fille du mendiant*, et Burne-Jones dans une de ses meilleures peintures décoratives.

COPHINOS [*fi-noss*] n. m. Dans l'antiquité, panier rond et profond, en vannerie souple, employé en particulier dans l'agriculture et les travaux de terrassement. || Mesure béotienne équivalant à trois *chous*.

COPHOSE [*fôz'*] n. f. (du gr. *kôphos*, sourd). Pathol. Surdité complète ou incomplète.

COPHTE [*kof't'*] n. et adj. Relig. V. COPTE.

— Fr.-maçonn. *Grand cophte*, Nom que Cagliostro donnait au grand maître de la maçonnerie égyptienne qu'il avait créée, et dont il s'était attribué la grande maîtrise.

COPHTIQUE [*kof-tik'*] adj. Relig. V. COPTIQUE.

COPIAPITE n. f. (de *Copiapo*, nom de ville). Sulfate hydraté naturel de fer.

COPIAPO, ville du Chili (prov. d'Atacama), sur le *rio Copiapo* ; 10.000 hab. Ch.-lieu de la province d'Atacama. — Mines de cuivre et surtout d'argent, aux environs.

COPIATE n. m. (du gr. *kopiatês*, fossoyeur). Hist. ecclés. Nom donné aux membres du clergé qui étaient chargés de creuser les fosses et d'ensevelir les morts.

— ENCYCL. C'est sous Constantin que le nom de *copiates* fut donné en Orient aux membres du clergé chargés de rendre les derniers devoirs aux fidèles défunts. Le code Théodosien leur reconnaît les mêmes exemptions qu'aux autres clercs. Leurs fonctions sont depuis des siècles remplies partout par des laïques.

COPIDE n. f. (du gr. *kopis*, *idos*, même sens ; de *koptein*, couper). Antiq. Epée courte et tranchante, à lame recourbée, en usage chez plusieurs peuples d'Orient. || Couteau de sacrifice. || Couteau de chasse.

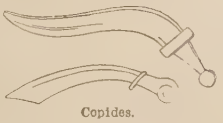
Copides.

COPIE [*pî*] n. f. (du lat. *copia*, abondance). Reproduction d'un écrit : COPIE *fidèle, exacte. Prendre, Tirer* COPIE. *Collationner une* COPIE *sur l'original.* || Imitation, reproduction d'une œuvre d'art originale : *Beaucoup de* COPIES *se vendent frauduleusement pour des originaux.* || Mise au net d'un texte, et particulièrement d'un devoir d'élève.

— Fig. : *Il n'y a qu'une sorte d'amour, mais il y en a mille différentes* COPIES. (La Rochefoucauld.)

— *Fam.* Personne, classe des personnes qui s'efforce d'en imiter une autre : *La bourgeoisie fut longtemps la* COPIE *de la cour.*

— LOC. FAM. *Original sans copie.* Personne extrêmement singulière. || *C'est une mauvaise copie d'un bon original*, Personne qui reste fort loin de celle qu'elle veut imiter.

— Banq. *Copie de change*, Duplicatum d'une lettre de change.

— Comm. *Livre de copie de lettres* ou, elliptiquem., *Copie de lettres* n. m., Livre sur lequel les négociants reproduisent par la presse à copier leurs lettres.

— Dr. *Copie de copie*, Copie faite sur une autre copie, et non sur la minute de l'acte. || *Copie de pièces*, Transcription d'un acte en tête d'une signification faite d'avoué à avoué. || *Copie figurée*, Fac-similé d'un écrit, qui en reproduit exactement l'aspect.

— Typogr. Texte écrit (*copie manuscrite*) ou imprimé (*copie en réimpression*), que les ouvriers typographes ont à composer. || *Copies de chapelle*, Nom que l'on donnait autrefois aux deux exemplaires de chaque ouvrage qui étaient dus aux compositeurs formant « la chapelle » de l'imprimerie. || Dans l'argot des gens de lettres et surtout des journalistes, *Corner sa copie*, Ne pas livrer l'article (le *papier*) que l'on avait promis.

— Anton. **Brevet, minute.** — **Brouillon, modèle, original, type.**

— Encycl. Dr. Une *copie* est la transcription d'un acte écrit appelé *original*, ou, s'il s'agit d'un acte authentique, *minute*.

Les copies d'actes sous seing privé n'ont pas de force probante, et ne valent que comme renseignements ; elles pourraient cependant tenir lieu de commencement de preuve par écrit, si elles étaient de la main du débiteur.

Les copies d'actes authentiques ne font pas foi tant que la minute existe, car les tribunaux peuvent ordonner la production de celle-ci. Si elle a disparu, la loi donne force probante soit à la grosse, qui est la première copie dressée, écrite en gros caractères, et contenant la formule exécutoire, soit aux autres copies ou *expéditions*, mais seulement si celles-ci, régulièrement délivrées par l'officier détenteur de la minute, datent de plus de trente ans. Dans le cas contraire, elles ne valent que comme commencement de preuve.

Les actes d'huissier sont soumis à une règle spéciale : l'original reste au requérant, la copie est remise à son adversaire. La régularité doit en être complète, indépendamment de celle de l'original.

— Bx-arts. Dans le langage des arts, on donne le nom de *copie* à la reproduction de toute œuvre originale : statue, tableau ou estampe. Celles qui sont exécutées entièrement par l'auteur du morceau original portent aussi le nom de *répliques* ou de *répétitions*. La vigueur et la franchise de la touche, la sûreté de l'expression, la pureté et le moelleux des contours sont les signes caractéristiques qui distinguent l'original des copies. On a observé également que, dans presque toutes les copies, les contours sont assez secs.

Raphaël, l'Albane, Biliverti et d'autres maîtres anciens ont souvent signé des copies faites par leurs élèves et qu'ils s'étaient bornés à retoucher. Le Guerchin a été copié avec une habileté extrême par son beau-frère Ercole Gennari et ses neveux Benedetto et Cesari Gennari. Ercole di Maria était parvenu aussi à imiter parfaitement la manière du Guide.

Les copies qu'on a faites des tableaux flamands et des tableaux hollandais sont plus rares.

Teniers copia tous les maîtres de son temps ; il fut lui-même fréquemment copié, comme Rubens, Van Dyck, Rembrandt et les autres grands peintres hollandais ou flamands. La plupart des copistes de ces maîtres n'ont pas reproduit servilement leurs modèles : ils en ont fait des imitations libres, des pastiches.

Parmi les peintres français, Simon Vouet a été pastiché habilement par Claude Goyrand ; Poussin, par Angelica Kauffmann et par une foule d'autres ; Claude Lorrain, par Domenico Romani, Borzone, Patel, Mauperché ; Mignard, par Nicolas Fouché ; Watteau, par Pater et Lancret ; Boucher, par Charlier, Deshayes ; Greuze, par ses deux filles, Caroline Greuze et Mme de Valory, et par son élève préférée, Philiberte Ledoux ; Prud'hon, par Mlle Mayer et Rioult, etc.

On a fait aussi et on fait encore des copies d'après les dessins des maîtres anciens et modernes. Les estampes des gravures célèbres de Marc-Antoine Raimondi, d'Albert Dürer, de Beham, de Callot, de Rembrandt, etc., ont exercé aussi l'habileté des faussaires. Quant aux copies exécutées d'après des ouvrages de sculpture, elles n'ont jamais pu faire, sauf pour ce qui concerne les antiques, l'objet d'une spéculation organisée. La cherté des matériaux, la longueur du travail, la notoriété dont jouissent les statues, sont autant d'obstacles. Le mérite qu'il y a à faire une bonne copie d'une statue est, du reste, assez apprécié pour que le copiste n'hésite pas à se nommer. En revanche, d'habiles faussaires se sont appliqués à faire des imitations des antiques. Le nombre de ces œuvres apocryphes qui, de l'Italie, se sont répandues dans le monde entier, est considérable. Aujourd'hui encore, Rome, Naples, Florence, ont des fabriques d'antiquités.

COPIER [*pi-é*] v. tr. (de *copie*. — Se conjugue comme *prier*.) Reproduire un écrit ; en faire une ou plusieurs copies : Copier *un acte, un discours, de la musique*.

— Reproduire servilement : Copier *le devoir d'un camarade*. || Reproduire par imitation : Copier *un tableau. Térence, selon Marmontel, n'a fait que* copier *Ménandre*. — *Copier la nature*, Chercher à la reproduire avec exactitude.

— *Fig.* S'inspirer de : *Auteur qui* copie *les mœurs de son temps*. || Chercher à ressembler à : Copier *la voix, les gestes, la démarche de quelqu'un*.

— Absolum. : *Peintre qui* copie *avec habileté*.

— *Presse à copier*. V. presse.

— ***Se copier***, v. pr. : *Artiste qui ne fait que* se copier.

— Avec réciprocité : *Ils* se copient *mutuellement*.

— Au sens passif : *Tableau, statue, qui* se copient *continuellement*.

— Syn. **Copier, transcrire.** *Copier*, c'est écrire d'après un autre écrit, sans avoir la peine de rédiger. *Transcrire*, c'est écrire sur un autre papier, sur un registre, avec une pleine conformité et sans que s'y mêle, comme souvent dans *copier*, l'idée de multiplier, de répandre.

— Syn. **Copier, contrefaire, imiter.** V. contrefaire.

COPIÈRE n. m. Officier d'un cardinal, appelé aussi porte-barette.

COPIEUR, EUSE (autref. copieux, euse) n. Personne qui a l'habitude de contrefaire les gens par dérision. (Peu us.)

COPIEUSEMENT [*man*] adv. D'une manière copieuse.

— Syn. **Copieusement, abondamment, en abondance, amplement, beaucoup, bien, considérablement, à foison, fort, largement.** V. abondamment.

— Anton. **Chichement, maigrement, médiocrement, mesquinement, modérément, petitement.**

COPIEUX [*pi-eû*], **EUSE** adj. (lat. *copiosus* ; de *copia*, abondance). Abondant : *Repas* copieux. || Qui possède ou produit en grande quantité. (Vx.)

— *Fig.* Riche : *Robelais a large et* copieuse *façon de dire*.

— Anton. **Maigre, médiocre, mesquin, modéré.**

Copille.

COPILIE [*li*] ou **COPILIA** n. f. Genre de crustacés copépodes, famille des corycéidés, dont certaines espèces, comme le *copilia vitrea* de la Méditerranée, par exemple, ont un caractère véritablement ornemental, grâce surtout aux soies plumeuses de leurs appendices, d'une remarquable richesse de coloris.

COPIN, E n. V. copain.

COPISQUE [*pissk'*] n. m. Encens de qualité inférieure.

COPISTE [*pisst'*] n. m. Celui qui copie : Copiste *scrupuleux*. || Se dit particulièrement de ceux qui, avant la découverte de l'imprimerie, copiaient des livres : *Les* copistes *des Romains étaient généralement des esclaves*. || *Par extens.* Qui imite servilement les œuvres, les actes, le genre de quelqu'un : *Un mauvais, un pauvre* copiste. *N'avons-nous déjà assez baissé pavillon devant l'Angleterre? C'est peu d'être vaincus, faut-il encore être* copistes? (Voltaire.)

Un copiste au XVe siècle.

— Hist. sainte. Nom que donnaient les Hébreux aux interprètes de la Bible.

— Encycl. Avant l'invention de l'imprimerie, ceux qui écrivaient les manuscrits : les *copistes*, tenaient une certaine place dans la société. Chez les Hébreux, le copiste se rangeait parmi les savants, et, à un moment, ce nom désigna l'interprète, le commentateur du texte sacré, comme le prouve le nom de *scribe*, qui revient si souvent dans les Evangiles. Chez les Grecs et les Romains, les copistes de profession (*bibliographoi, librarii*) étaient des esclaves lettrés. Leurs maîtres les entouraient de soins, et bien souvent les affranchissaient. Au moyen âge, ce furent les moines qui remplirent ces fonctions, non seulement pour les textes sacrés ou pour les écrivains religieux, mais même pour les auteurs profanes. Ce serait, en effet, une erreur de croire que les ouvrages profanes nous ont été conservés par des manuscrits provenant directement de l'antiquité ; les textes que nous possédons viennent le plus souvent des copistes religieux du moyen âge. V. miniature.

COPLEY (sir Godfrey), membre de la Société royale de Londres, mort en 1709. Il laissa à la Société royale 100 livres sterling, dont le revenu devait être donné chaque année à l'auteur du meilleur ouvrage sur une question de philosophie expérimentale. Ce prix, transformé, en 1736, en médaille d'or, est le plus ancien et l'un des plus estimés de ceux que distribue la Société.

COPLEY (John Singleton), peintre d'histoire et portraitiste anglais, né à Boston (Amérique du Nord) en 1737, mort à Londres en 1815. Il étudia d'abord sans maître. En 1774, il fit le voyage de Rome. Puis il alla à Londres, où il s'établit. Il fut élu successivement associé, puis membre de l'Académie royale (1777-1779). Ses meilleures toiles d'histoire sont : *la Mort de lord Chatham ; Charles Ier ordonnant l'arrestation de cinq membres de la Chambre des communes ; le Couronnement de Jane Grey*. Comme portraitiste, sa meilleure œuvre est le groupe des *Princesses Mary, Sophie et Amélie*, représentées dans un parc.

COPONAGE n. m. Ancien droit de minage ou droit sur la vente des céréales.

COPONIER [*ni-é*] n. m. Nom que l'on donnait, à Lyon, à douze portefaix qui jouissaient du privilège exclusif de porter le blé, le bois, le foin, la paille, etc., du port de la Saône dans les greniers des chanoines de Saint-Jean.

COPOSSÉDER [*dé*] v. tr. (du préfixe *co*, et de *posséder*). Posséder avec un ou plusieurs autres.

COPOSSESSEUR adj. et n. m. Qui copossède.

COPOSSESSION n. f. Action de copossséder.

COPPA n. m. Alph. gr. V. koppa.

COPPAÉLITE n. f. (de *Coppaeli-di-Sotto* nom de lieu [Ombrie]). Roche volcanique avec phénocristaux d'augite et microlite de pyroxène, de mélilite et de phlogopite.

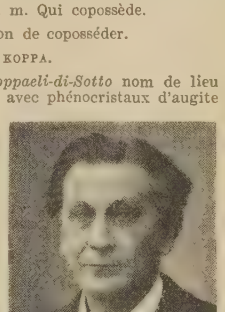

F. Coppée. — Cl. Nadar.

COPPARO, ville d'Italie (Emilie, prov. de Ferrare), près des lagunes ; 22.375 hab. Sériciculture.

COPPÉE (*Français*-Edouard-Joachim), poète et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1842-1908). Dans son premier recueil de poésies, *le Reliquaire* (1866), il apparaît comme l'un des premiers parnassiens. C'est du *Passant* (1869), comédie en vers, que date sa réputation. Parmi ses principales œuvres, signalons, comme recueils de vers : *Intimités* (1868) ; *les Humbles* (1872) ; *Promenades et Intérieurs* (1875) ; *le Cahier rouge* (1874) ; *les Récits et les Elégies* (1878) ; pour le théâtre : *le Luthier de Crémone* (1876), petite pièce aimable et touchante ; *Severo Torelli* (1883) ; *les Jacobites* (1885) ; *Pour la couronne* (1895), drames romantiques brillamment écrits ; en prose : des *Contes* qui se recommandent par la grâce du sentiment ; quelques romans, et plusieurs recueils de chroniques, dont un, *la Bonne Souffrance* (1898), indique une sorte d'évolution religieuse. Coppée fut nommé membre de l'Académie française en 1884. Président d'honneur de la Patrie française (1899), il donna sa démission à la suite des élections de 1902. Trois volumes : *Dans la prière et dans la lutte* (poésies, 1901), *Contes pour les jours de fête* (1902), et *Des vers français* (1906), marquent cette période. Tour à tour élégiaque, épique, réaliste, son originalité propre est dans la narration familière ou dans les tableaux de genre. Ses paysages de la banlieue parisienne ont parfois un charme pénétrant, et ses peintures des mœurs bourgeoises et populaires nous plaisent par une sympathie fine et tendre pour les misères obscures et les vertus ignorées. Coppée restera le poète des humbles.

Coppélia *ou la Fille aux yeux d'émail*, ballet-pantomime en deux actes et trois tableaux, de Charles Nuitter d'après un conte d'Hoffmann, musique de Léo Delibes, représenté à l'Opéra le 25 mai 1870 et demeuré depuis au répertoire. La partition, élégante et spirituelle, est un des chefs-d'œuvre du genre. Il faut signaler notamment la mazurka, la csarda et la ballade de l'épi au premier acte, et, au second, la musique des automates, la gigue, la valse de la poupée et la valse des heures.

COPPERASINE n. m. (du mot angl. *copperas*, couperose). Sulfate hydraté naturel de cuivre et de fer, provenant de l'altération de la chalcopyrite.

COPPERMINE RIVER, fleuve du dominion Canadien, issu du lac Providence. Il arrose le Mackenzie (Territoires du Nord-Ouest) et se jette dans l'océan Glacial arctique, au fond de la baie du Couronnement (*Coronation Bay*). Il doit son nom aux minerais de cuivre que l'on rencontre sur ses bords.

COPPET [*ko-pè*], bourg de Suisse, à l'extrême sud-ouest du canton de Vaud (Suisse), sur la rive droite du lac Léman, non loin de Genève ; 530 hab. Ch. de f. de Genève à Lausanne. (Le château de Coppet, qui, sous sa forme actuelle, ne remonte qu'au XVIIIe siècle, a appartenu à Necker, ministre de Louis XVI, à sa fille Mme de Staël, et aux familles de Broglie et d'Haussonville.)

COPPINO (Michele), homme politique italien, né et mort à Alba (1822-1901). Issu d'une famille d'artisans, il devint, en 1861, professeur de littérature italienne à l'université de Turin. Député d'Albe, orateur écouté et membre influent du parti du centre, il fut à plusieurs reprises ministre de l'instruction publique ; en 1876, il présenta un projet de loi relatif à l'instruction primaire obligatoire. Il fut président de la Chambre des députés. Il publia en 1848 : *Paroles au peuple italien*.

COPPITE n. f. Variété de panabase ou cuivre gris antimonial.

COPPOLA (Pietro Antonio), compositeur italien, né à Castrovillari en 1793, mort à Catane en 1877. Il écrivit un certain nombre d'opéras, qui eurent peu de succès, sauf *la Nina pazza per amore*, qui fut représentée un grand nombre de fois sur les principales scènes européennes, et *gl' Illenesi*. En 1839, étant directeur de la musique au théâtre San-Carlos de Lisbonne, il y fit représenter *Giovanna I* et *Inès de Castro*. De retour en Italie en 1842, il y donna encore *il Folletto* et *l'Orfana guelfa*. Coppola a écrit aussi plusieurs messes, et d'assez nombreux motets.

COPPOLANI (Xavier), administrateur français, né à Marignana (Corse) en 1866, mort à Tidjikja (Mauritanie) en 1905. Cet administrateur des communes mixtes d'Algérie fut envoyé en 1898 en mission dans le Hodh (Sahara occidental), puis chargé de réorganiser le protectorat des Maures de la rive droite du Sénégal et de créer la Mauritanie. Il fut assassiné dans le Tagant en menant à bien cette tâche, et le lieu où il périt porte depuis lors le nom de *Fort-Coppolani*. Coppolani a publié avec Depont un remarquable ouvrage sur *les Confréries religieuses musulmanes* (1897).

COPRAGOGUE [*ghogh'*] adj. (du gr. *kopros*, excrément, et *agogê*, transport). Pharm. Sorte de purgatif très doux : *Potion* copragogue.

— N. m. : *Un* copragogue.

COPRAH ou **COPRA** n. m. Amande de coco débarrassée de sa coque, desséchée et prête à être moulue pour l'extraction de l'huile.

COPRÉA n. m. (lat. *coprea*). Antiq. rom. Fou, bouffon.

COPRÉE, fils de Pélops et père de Périphétès ; messager d'Eurysthée auprès d'Héraclès.

COPRÉMIE [*mî*] n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *haima*, sang). Nom donné aux accidents d'intoxication causés par la résorption, au niveau des muqueuses intestinales, des matières fécales solubles. (On l'observe dans la constipation opiniâtre et dans les cas de lésions des muqueuses [entérites ulcéreuses].)

COPRENEUR, EUSE n. (du préfixe *co*, et de *preneur*). Personne qui, conjointement avec une ou plusieurs autres, prend un objet à loyer ou à terme.

COPRIDE adj. (du gr. *kopros*, excrément). Entom. Qui se nourrit de fiente : *Insecte* copride.

COPRIN n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, caractérisés par des spores noires.

— Encycl. Les champignons du genre *coprin* sont très éphémères et se fondent rapidement en une eau noirâtre. Une espèce, le *coprin chevelu*, appelé vulgairement *goutte d'encre*, est comestible quand le champignon est jeune, c'est-à-dire avant que son chapeau ait perdu sa forme ovoïde, et que la couleur de ses feuillets ait passé du rose au noir. Quelques espèces, de petite taille, vivent en touffes qui comprennent parfois plus de cinquante individus.

COPRINAIRE [*nèr'*] n. m. Champignon de la famille des agaricinées, se distinguant des coprins en ce que leur chapeau n'est pas déliquescent, leurs spores étant noires.

COPRINE n. f. Alcaloïde analogue à la choline et qui n'est connu que par ses sels. || *Chlorure de coprine*, Chlorure d'ammonium quaternaire de formule

$$ClN(CH^3)^3.CH^2.CH.CH^3$$

obtenu par condensation de la triméthylamine et de la chloracétone.

COPRIS [*priss*] n. m. Genre de coléoptères, famille des scarabéidés, constitué par des bousiers à corps court et très bombé, muni, chez le mâle, d'une corne sur la tête et de carènes sur le prothorax.

— Encycl. Les *copris* creusent sous les excréments de mammifères, abandonnés sur le sol, une large cavité souterraine dans laquelle ils enfouissent une énorme provision de nourriture. Au moment de la ponte, la femelle façonne avec ces matières stercorales un petit nombre de boules en forme de poire, qui reçoivent chacune un œuf et dans lesquelles se développeront les larves.

COPROCRASIE [*zi*] n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *akrasis*, incontinence). Pathol. Evacuation involontaire des matières fécales. (Peu us.)

COPROCRITIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *kopros*, excrément, et du passif aoriste *krithên*, de *krinein*, séparer). Pharm. Se dit d'un laxatif qui provoque l'expulsion des matières fécales.

— N. m. : *Un* COPROCRITIQUE.

COPROÉMÈSE n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *emesia*, envie de vomir). Vomissement de matières fécales.

COPROLALIE [*li*] n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *lalê*, bavardage). Tendance maladive à employer des interjections ordurières. (Peu us.)

COPROLITHE n. m. (du gr. *kopros*, fiente, et *lithos*, pierre). [Les minéralogistes écrivent COPROLITE.] || Paléont. Excrément pétrifié des animaux fossiles.

— Méd. Nom donné aux matières fécales durcies formant dans les selles de véritables concrétions pierreuses.

— Encycl. Paléont. Les *coprolithes* fournissent un moyen direct de connaître la nature du régime des animaux des temps anciens. Par eux, nous apprenons quelle était la constitution de leur système digestif, quelles analogies générales ils présentaient avec ceux des espèces actuellement vivantes, quelles étaient leurs dimensions, et de quelles proies se nourrissaient ces animaux.

COPROLITHIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *kopros*, excrément, et *lithos*, pierre). Qui a rapport aux coprolithes.

COPROLOGIE [*ji*] n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *logos*, discours). Partie de la médecine, qui traite des matières fécales et notamment de leur examen dans un but de diagnostic.

COPRONYME (du gr. *kopros*, excrément, et *onoma*, nom). Surnom donné à Constantin V, empereur byzantin, parce que, lors de son baptême, il avait souillé les fonts baptismaux.

COPROPHAGE [*faj'*] adj. (du gr. *kopros*, fiente, et *phagos*, mangeur). Qui se nourrit d'excréments : *Insecte* COPROPHAGE.

COPROPHAGES [*faj'*] n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant les *bousiers*, *géotrupes*, *ateuchus*, et autres scarabéidés qui vivent dans les bouses et en général dans les excréments de mammifères.

— Encycl. Les *coprophages* comprennent de nombreux genres et plusieurs milliers d'espèces réparties sur tout le globe; les plus grandes et les plus brillantes de couleurs habitent les régions tropicales, comme les énormes *héliocopris* d'Afrique et de l'Inde, et les beaux *phanœus* américains. Certains roulent des boules faites de matières fécales et s'enterrent avec pour les manger à loisir; la ponte et le développement des larves ont lieu dans des provisions des mêmes matières amassées par les parents au fond de terriers creusés sous les excréments.

COPROPHILE [*fil'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant des staphylins de petite taille, noirs, à téguments striés et sculptés, vivant dans les matières fécales. (Le *coprophilus striatulus* n'est pas rare en France.)

COPROPHORIE [*fo-ri*] n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *phoros*, qui porte). Méd. Action laxative. (Vx.)

COPROPRIÉTAIRE [*tèr'*] n. (de *copropriété*). Personne qui est propriétaire par indivis d'une chose, conjointement avec une ou plusieurs autres.

COPROPRIÉTÉ n. f. (du préfixe *co*, et de *propriété*). Droit de propriété appartenant à plusieurs personnes sur une seule et même chose : *Avoir la* COPROPRIÉTÉ *d'un immeuble.*

— Encycl. Dr. En droit français, la forme normale de la *copropriété* est l'indivision (v. ce mot), dans laquelle chaque copropriétaire possède un droit complet, absolu (sous réserve de la rétroactivité du partage) sur une *quote-part* abstraite de la chose. Cette copropriété est en principe provisoire, chacun des copropriétaires pouvant toujours demander le partage (C. civ., art. 815). Il existe cependant des copropriétés perpétuelles avec indivision forcée, par exemple : la copropriété des allées, cours, etc., servant à des maisons voisines, les murs mitoyens, les parties communes d'un immeuble possédé par étages.

Le droit germanique connaît une autre forme de copropriété : la copropriété en main commune (*gesamthand*), dont on a voulu trouver quelques applications en droit français (communauté conjugale, sociétés de personnes).

COPRORRHÉE n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *rhéein*, couler). Diarrhée, évacuation liquide de matières fécales. (Peu us.)

COPROSE [*prôz'*] n. f. Nom vulgaire du coquelicot.

COPROSMA [*pross-ma*] n. m. Genre de plantes de la famille des rubiacées, comprenant trente-cinq espèces de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. (Il doit son nom à l'odeur stercoraire que dégagent plusieurs espèces.)

COPROSTASE [*pross-taz*] n. f. (du gr. *kopros*, excrément, et *stasis*, action de s'arrêter). Constipation par non expulsion des matières fécales qui s'accumulent dans l'intestin.

COPROSTÉRINE [*pross*] n. f. Alcool de formule $C^{27}H^{48}O$ retiré des excréments humains et provenant d'une réduction intestinale de la cholestérine.

COPTE n. f. (lat. *copta*). Antiq. lat. Sorte de biscuit sec et dur, propre à être conservé comme le biscuit de mer. (On disait aussi COPTOPLACENTA.)

COPTE n. m. Langue des Coptes : *Etudier le* COPTE.

— *Adjectiv.* Qui se rapporte aux Coptes : *Tradition* COPTE. || *Légion copte*, Légion d'indigènes formée en Egypte par Kléber, en 1799. V. COPTES.

— Encycl. Linguist. et Littér. Les Egyptiens chrétiens continuèrent d'abord à parler la vieille langue du pays : ils se servaient, pour l'écrire, de l'alphabet grec, auquel ils avaient ajouté six lettres empruntées à l'écriture *démotique* (v. ce mot) pour autant de sons que le grec ne possède pas. Ils avaient un nombre assez considérable de dialectes et de sous-dialectes, dont les principaux étaient, vers le temps de la conquête arabe, le thébain ou sahidique, le dialecte d'Achmîn, ceux de la Moyenne-Egypte et du Fayoum, le memphitique, le bashmourique, le dialecte des oasis, qui s'éteignirent les uns après les autres à partir du XIe siècle; vers le milieu du XVIIe, tous avaient disparu. Il y a en *copte* une littérature assez remarquable, mais presque entièrement religieuse. Ce qui donne une importance exceptionnelle à cette littérature, c'est le nombre considérable d'écrits des premiers siècles de notre ère, actes apocryphes des Apôtres, traités d'hérésiarques célèbres, qu'elle nous a conservés en tout ou en partie, et dont on ne possède plus par ailleurs que des fragments insignifiants, tels que les *Apocalypses d'Elie* et *de Sophonie*, les *Traités de la Pistis Sophia*, et le *Livre de Iéhou de Valentin* ou de l'un des chefs du gnosticisme. Le copte et ses dialectes ont permis à Champollion et à ses successeurs de comprendre les hiéroglyphes, après en avoir déchiffré l'alphabet.

COPTES (arabe *Koubti*). Nom d'une race qui vit en Egypte et qui a conservé les caractères d'un des types anciens de la vallée du Nil : *La langue des* COPTES. (On dit aussi COPHTES et KOPTES.)

— Nom des chrétiens originaires de l'Egypte, appartenant à la secte des eutychéens.

— Encycl. Ethnol. Avec les Fellahs, qui sont les descendants d'anciens Egyptiens croisés avec les Arabes après la conquête de la basse vallée du Nil par Amr (Amrou) [640], les *Coptes* sont les représentants, à l'époque contemporaine, de la population de l'Egypte antique. Ils en portent le nom, *Koubti* n'étant qu'une altération arabe du nom des anciens Egyptiens, tel que le prononçaient les Grecs (*Aigoupti-oi*) et les Romains (*Ægypti*) et, comme les Fellahs, ils en gardent les traits physiques d'une façon remarquable, surtout ceux des anciens Egyptiens du type le moins pur et le moins affiné. Ils sont de petite taille; leur teint est jaune cuivré clair, un peu hâlé, les cheveux sont noirs et frisés, le nez droit un peu large, les lèvres assez volumineuses; le visage est ovale, et les extrémités d'une remarquable petitesse. Ce qui les distingue des Fellahs, c'est la religion et le genre de vie: tandis que ces derniers sont musulmans et campagnards agriculteurs, les Coptes sont chrétiens et citadins adonnés à l'industrie ou au commerce, ou encore occupent des fonctions administratives. On évalue leur nombre à 850.000, établis en masses denses dans la Moyenne et dans la Haute-Egypte; de ce total, la minorité est catholique, et la très grande majorité constitue une Eglise chrétienne séparée, dite *jacobite*.

— Hist relig. Les Arabes donnèrent le nom de *Coptes*, qui leur est resté, aux indigènes d'Egypte demeurés chrétiens. Adeptes pour la plupart de la doctrine monophysite d'Eutychès, ils constituèrent, à partir de 451, une Eglise indépendante de la papauté, gouvernée par les patriarches d'Alexandrie. Ils durent à la persécution des empereurs orthodoxes de Constantinople d'être bien vus des Arabes, qui leur accordèrent de nombreux privilèges. Mais leur richesse et le fanatisme musulman leur attirèrent de nouvelles persécutions, qui durèrent jusqu'à celle qui suivit la mort d'Ali bey, en 1773. Aujourd'hui, les Coptes sont soumis au même régime que leurs compatriotes musulmans. On les rencontre en grand nombre dans toutes les branches de l'administration. Ils excellent dans les métiers artistiques. Ils sont en général très attachés à leur religion. Leur patriarche réside actuellement au Caire, et son autorité s'étend aussi sur l'Eglise abyssine, dont l'*abouna* ou patriarche est pris dans le clergé égyptien. Le synode et des évêques assistent le patriarche copte. Le clergé n'est pas astreint au célibat, jusques et y compris le rang de curé. Les membres du haut clergé sont choisis parmi les moines qui font vœu de chasteté. On compte une vingtaine d'évêchés, et environ quarante monastères. — Il existe quelques communautés protestantes dans la Haute-Egypte, et il y a environ 40.000 Coptes catholiques.

— Hist. milit. Pour renforcer l'effectif de son armée, Kléber organisa en 1799, en Egypte, après le départ de Bonaparte, une légion d'indigènes (Coptes), dont la religion et les dispositions nous étaient favorables. La légion comptait de 300 à 600 hommes armés comme notre infanterie. Uniforme : pantalon jaune, habit vert clair, guêtres grises. Lors de l'évacuation de l'Egypte, les légionnaires coptes qui voulurent rester à notre service furent versés aux mameluks.

Soldat de la légion copte.

COPTÉE n. f. Sonnerie que l'on fait en coptant.

COPTER [*té*] v. tr. (de *copet* dimin. de *cop* anc. orthogr. de *coup*). Frapper une cloche d'un seul côté avec le battant : COPTER *une cloche.* || A signifié Frapper, heurter en général.

COPTIDE n. f. Genre de renonculacées, tribu des elléborées, comprenant dix espèces qui croissent dans les régions arctiques du globe. (Elles renferment une matière colorante jaune, qu'on emploie pour teindre les laines et les peaux.)

COPTINE n. f. Alcaloïde qui accompagne la berbérine dans la coptide.

COPTIPTEUR adj. m. V. COPTITEUR.

COPTIQUE [*tik'*] adj. Relatif aux Coptes : *Les mœurs* COPTIQUES.

COPTISANT [*zan*], **E** n. Personne érudite qui étudie les Coptes.

COPTITEUR adj. m. S'est dit d'un fusil dont la platine coupait et enflammait l'amorce fulminante en l'écrasant. (On disait aussi COPTIPTEUR et COTRIPTEUR.)

Coptocéphale.

COPTOCÉPHALE [*fal'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant des clytres roux tachés de bleu qui habitent nos régions.

COPTOGRAPHE [*graf'*] n. (du gr. *koptô*, je coupe, et *graphê*, écriture). Qui s'occupe de coptographie.

COPTOGRAPHIE [*fi*] n. f. (de *coptographe*). Découpage de morceaux de carton, de façon que leur ombre, projetée sur la muraille, y produise des figures simulant des estampes.

COPTOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la coptographie.

COPTOLOGIE [*ji*] n. f. (du gr. *koptô*, je coupe, et *logos*, discours). Traité sur la coptographie.

COPTOLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la coptologie.

COPTOPLACENTA [*sin*] n. m. (mot lat. formé de *copta*, copte, et *placenta*, gâteau). Antiq. lat. V. COPTE.

COPTOS. Géogr. anc. Ville d'Egypte, en Haute-Egypte, non loin du Nil, point de départ des deux routes commerciales qui aboutissaient à la mer Rouge, l'une à Tââou (Myos Hormos) et l'autre à Shashirît (Bérénice) et qu'empruntaient les marchandises à destination ou en provenance d'abord des rivages du golfe Arabique, puis de pays plus lointains (côte de Zanzibar, Inde et Extrême-Orient). Coptos, ch.-lieu du nome égyptien des Deux-Eperviers (*Haraoui*), joua un rôle politique au début de l'histoire; éclipsée par Thèbes au temps de la XIe dynastie, elle demeura prospère jusqu'à la conquête turque (au XVIe siècle de notre ère) sauf durant une courte période au temps de l'Empire romain, après sa destruction par Dioclétien en 292. C'est aujourd'hui le bourg de *Kouft* ou *Koft*.

COPTOTERME n. m. Genre d'insectes pseudonévroptères, groupe des isoptères, comprenant des termites de la région indo-malaise qui édifient leurs nids à la fois avec du carton qu'ils fabriquent et avec de la terre durcie. (Le *coptotermes Gestroi* de Malacca enveloppe d'argile les arbres à caoutchouc dans lesquels il creuse ses galeries.)

COPTRIPTEUR adj. m. Armur. anc. V. COPTITEUR.

COPULATEUR, TRICE adj. Qui est propre à la copulation.

COPULATIF, IVE adj. (de *copule*). Gramm. Qui sert à lier, à unir : *Conjonction* COPULATIVE. (On dit aussi COORDONNANT.)

— Log. *Syllogisme copulatif*, Syllogisme dans lequel la majeure est une proposition copulative, dont une partie est affirmée dans la mineure et l'autre niée dans la conclusion, comme dans l'exemple suivant : *Un même acte ne saurait être injuste et nécessaire. Or la tyrannie est toujours injuste. Donc la tyrannie n'est jamais nécessaire.*

— Bot. *Cloisons copulatives*, Cloisons du péricarpe, qui ne se séparent bien ni de l'axe ni des parois.

— *Substantiv.*, Conjonction copulative : *La* COPULATIVE.

— Anton. **Disjonctif, ive.**

COPULATION [*si-on*] n. f. (lat. *copulatio*). Accouplement du mâle et de la femelle. Plus particulièrement l'ensemble des processus grâce auxquels les éléments sexuels mâles sont portés dans l'intérieur des organes génitaux femelles au contact de l'ovule mûr.

— Chim. V. AZOÏQUES. || Se dit de l'union d'un composé diazoïque avec un corps hydroxylé ou aminé.

— Encycl. Bot. Il n'y a nulle part, dans le règne végétal, de *copulation* au sens propre. Quelques auteurs l'appliquent cependant, d'une manière générale, à la formation de l'œuf, pour laquelle conviennent mieux les mots de *conjugaison* à gamètes libres ou non ou de *fécondation*.

Les frères Tulasne ont aussi désigné du nom de « copulation » le phénomène de fécondation qui, d'après de Bary et eux-mêmes, précéderait, chez les ascomycètes, la formation du périthèce.

— Zool. V. REPRODUCTION.

COPULATIVEMENT [*man*] adv. D'une manière copulative : *Des mots* COPULATIVEMENT *unis.*

COPULE n. f. (du lat. *copula*, lien). Logiq. Mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut : *Le verbe être, qu'il soit exprimé ou sous-entendu, est la* COPULE *de toutes les propositions.*

— Dr. canon. Union charnelle de l'homme et de la femme.

— Gramm. Conjonction copulative : *Les Sémites ne savent que faire succéder les propositions les unes aux autres, en employant pour tout artifice la simple* COPULE : *Et.* (Renan.)

— Mus. anc. Passage harmonique dans lequel l'une des parties est composée de plusieurs notes qui s'exécutent rapidement, pendant que l'autre partie fait une tenue.

— Encycl. Logiq. La *copule* est un élément essentiel de la *proposition*, expression verbale du *jugement*. Toute proposition renferme trois termes : le sujet, l'attribut, et la copule. Celle-ci est toujours le verbe *être;* en effet, il est impliqué dans tous les autres verbes : *je vais* signifie *je suis allant; je cherche* signifie *je suis cherchant.* La copule exprime la liaison de l'attribut et du sujet; dans les propositions négatives les mots *ne pas*, qui portent sur la copule, signifient que nous n'admettons pas cette liaison et que nous dissocions l'attribut du sujet. Le verbe *être* employé comme copule n'a pas le même sens que ce verbe employé pour exprimer l'existence. La copule exprime non pas l'existence du sujet, mais l'attribution du prédicat au sujet.

COPULER [*lé*] v. tr. Unir par copule.

COPURCHIC n. m. et adj. *Fam.* Se dit d'une personne ou d'une chose d'une élégance raffinée.

— Encycl. Le terme *copurchic* vient, semble-t-il, d'un roman d'Edgar Monteil, intitulé *la Bande des Copurchics* (1886) et où il donne l'étymologie suivante : du préfixe *co*, de *pur*, grand chapeau de feutre inventé par Rubens

Coqs sauvages : 1. Gallus Sonnerati ; 2. Gallus Bankiva ; 3. Gallus varius. — Coqs domestiques : 4. De ferme ou gaulois et sa poule ; 5. Coucou de Rennes ; 6. Du Mans ; 7. De La Flèche ; 8. De Houdan et sa poule ; 9. De Crèvecœur ; 10. De Mantes ; 11. Bréda ; 12. De combat, du Nord ; 13. De combat, anglais ; 14. De combat, nain anglais et sa poule ; 15. Dorking ; 16. Leghorn ; 17. Red-Cap ; 18. Espagnol ; 19. De Padoue ; 20. Poule du Chili frisée ; 21. Brahmapoutre et sa poule ; 22. Cochinchinois et sa poule ; 23. Nègre-sole et sa poule ; 24. Nagasaki.

et adopté par les étudiants, et de *chic ;* le tout relié ensemble.

COPYRIGHT [*pé-raït'*] n. m. (mot angl.). Droits d'auteur de propriété littéraire, qui consistent dans le droit exclusif pour un auteur ou son cessionnaire d'imprimer, publier et vendre un ouvrage littéraire ou artistique (livre, carte, gravure, musique, etc.) pendant un certain laps de temps.

COPYRIGHTER [*pé-ra-ï-té*] v. tr. Attribuer copyright à : Copyrighter *un livre.* (Peu us.)

COQ [*kok'*] n. m. (onomatopée). Genre d'oiseaux de basse-cour, de l'ordre des gallinacés : *Le genre* coq *est, de tous les oiseaux domestiques, celui qui est le plus utile à l'homme.* || Dans le langage vulgaire, ce nom ne s'applique qu'au mâle du genre ; la femelle prend le nom de *poule.* || *Par extens.* Nom vulgaire des mâles de plusieurs gallinacés : Coq *faisan.* Coq *héron.* || *Coq de bois, Coq de bouleau, Coq bruant, Coq de montagne, Coq de roche,* Nom vulgaire du rupicole. || *Coq de bruyère,* Nom vulgaire des tétras. || *Coq de Limoges,* Nom des faisans au moyen âge.

Coq de Bruyère.

|| *Coq d'été, Coq puant, Coq merdeux, Coq héron,* Nom vulgaire de la huppe. || *Coq d'Inde* (autrefois prononcé *co d'Inde*), Dindon. || *Coq de marais,* Nom vulgaire de la gelinotte.

— Figure de coq que l'on place fréquemment sur la pointe des clochers d'église : *Revoir le* coq *de son clocher.*

— *Fam.* Homme ardent en amour.

— Archéol. Au moyen âge, le *coq d'orfèvrerie* était une aiguière ayant la forme de cet oiseau. (On disait aussi un *coquelicoq.*) — Les coqs des girouettes et des clochers se nommaient fréquemment *cochets* ou *cochelets.*

— Art culin. *Coq vierge,* Nom que l'on donne quelquefois au chapon.

Coq de clocher.

— Blas. Figure de coq représentée sur un écu. (Le coq héraldique est figuré *debout,* ou de profil, la tête levée et la queue décrivant une courbe régulière. Il est dit *armé, onglé, éperonné, becqué, crêté, barbé, membré, de...* pour exprimer que les serres, les ongles, l'éperon, le bec, la crête, la barbe, les membres, etc., sont d'un autre émail que le corps.) || *Coq hardi,* Celui qui a la patte dextre levée.

— Bot. *Coq-des-jardins, Menthe de coq* ou *Herbe au coq,* Nom vulgaire de la balsamite et de la tanaisie.

— Chir. *Crête de coq,* Excroissance de chair. V. crête, et condylome.

— Hist. *Coq gaulois,* ou simplem. *Coq,* Un des emblèmes nationaux de la France : *Le* coq gaulois *a décoré les drapeaux français pendant la Révolution. En 1830, le* coq gaulois *remplaça la fleur de lis comme emblème national, et il fut supprimé de nouveau par Napoléon III.*

— Moll. Nom vulgaire de quelques coquilles du genre térébratule.

— Pêch. Nom vulgaire du zée coq, de la dorée, du cotte-scorpion et de certains crabes.

— Techn. Chez les serruriers, Arrêt de charnière. || En horlog., Sorte de platine plus ou moins enjolivée, dans laquelle est insérée la lentille du balancier. — Platine plus ou moins artistement parée et qui couvrait une partie du mouvement dans les montres anciennes. (A la différence des anglais, les *coqs à la française* avaient deux oreilles, de manière à empêcher le pivot du balancier de sortir de son trou.) || Sorte d'œuf métallique, supporté par une tige qui repose sur un pied de bois, et dont les blanchisseuses se servent pour repasser les bouillonnés, les entre-deux, etc.

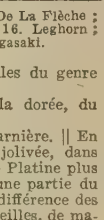

Coq de blanchisseuse.

— Vitic. Œil qu'on réserve sur un cep pour fournir, l'année suivante, un bourgeon destiné à remplacer l'arçon que l'on coupera à la taille de la seconde année.

— Loc. fam. *Coq du village,* Le plus huppé, le plus admiré (des femmes en particul.). || *Coq d'Inde,* Homme prétentieux et niais, par allusion à l'habitude qu'ont les dindons de se rengorger en étalant leur queue. || *Fier comme un coq,* Très fier. || *Rouge comme un coq,* Se dit d'une personne à qui la colère ou l'échauffement d'une course fait monter le sang au visage. || *Jambes de coq,* Jambes très grêles. || *Au chant du coq,* Au point du jour. || *A nous le coq,* A nous la supériorité.

— Prov. et Loc. prov. **Etre comme un coq en pâte,** Etre entouré de soins et de bien-être. (On a dit **Coq en panier,** dans le même sens.) || **La poule ne doit pas chanter avant** (ou devant) **le coq,** La femme doit laisser l'autorité à son mari. || **Chétive est la maison où le coq se tait**

et la poule chante, Un ménage ne peut être prospère si le mari obéit et la femme commande.

— ALLUS. HIST. **Renier au premier chant du coq,** Se dit de ceux qui, comme saint Pierre, renient un maître, une doctrine, à la première apparence du danger. **Sacrifier un coq à Esculape.** Socrate, près de mourir, disait à Criton : « N'oubliez pas que nous devons *sacrifier un coq à Esculape.* » Ces paroles se rappellent lorsque l'on conseille de faire un sacrifice à quelque préjugé, à quelque manière de voir, même si on ne l'adopte pas.

— ENCYCL. Ornith. Les *coqs* sont des oiseaux gallinacés de forme robuste, à plumage brillant ; ils sont originaires des contrées tropicales de l'Asie, mais aujourd'hui des races domestiques abondent sur tous les points de la terre. Le *coq bankiva* de l'Indochine est probablement la souche primitive de toutes nos races, dont la taille, le plumage varient extraordinairement. Il est répandu depuis l'Indochine jusqu'en Nouvelle-Calédonie où il a été, sans doute, introduit par les Malais. On l'appelle *coq rouge, coq de jungle,* dans les Indes, où il fréquente dans les fourrés, les bois épais, par troupes. Quelques autres espèces des mêmes régions : coq de Stanley ou de La Fayette (*gallus Stanleyi*) [montagnes de Ceylan] ; coq de Sonnerat (*gallus Sonnerati*) [montagnes de l'Inde, espèce très particulière à camail marqueté] ; coq bronzé ou de Temminck (*gallus æneus*) [c'est un hydride du Bankiva et du *gallus varius* de Malaisie, à crête variée de rouge, de verdâtre et de jaune], comptent aussi parmi les ancêtres de nos races domestiques.

Coq de roche.

— Mœurs et cout. *Combats de coqs.* Les anciens se plaisaient déjà aux *combats de cogs* ainsi qu'en font foi de nombreux documents. On imposait ce spectacle aux jeunes gens pour leur inspirer de l'ardeur à la lutte.

Cette coutume barbare, qui exploite l'instinct de combativité développé chez tous les coqs, mais plus particulièrement dans certaines races (combattants), s'est perpétuée jusqu'à nos jours. En Belgique et dans le nord de la France, les combats de coqs constituent un spectacle populaire assez couru et qui donne lieu — c'est là d'ailleurs son principal intérêt — à des paris d'argent entre les spectateurs. Les deux combattants s'affrontent dans une enceinte grillagée, et ardemment, s'attaquent du bec et des ongles. L'ergot lui-même, qui est souvent armé d'un capuchon d'acier, piquant ou tranchant, leur sert à se porter des coups terribles.

La lutte se termine par la mort de l'un des adversaires, tandis que le vainqueur affirme son triomphe en poussant un cocorico d'une voix éraillée.

— Iconogr. Le *coq* figure, sur les monuments antiques, auprès des divinités dont il était le symbole, Mars, Mercure, Apollon, Minerve, et surtout Esculape à qui sacrifiaient un coq les malades qu'il avait guéris. Sur quelques monuments funéraires, le coq figura pour son caractère à la fois érotique et chthonien.

Les artistes ont représenté fréquemment des *combats de coqs.* Ce sujet est figuré dans une mosaïque du musée de Naples, découverte à Pompéi. Mais c'est surtout sur des vases peints, que ces jeux sont retracés.

Parmi les peintres modernes, le Flamand Frans Snyders a représenté souvent des combats de coqs : le musée royal de Madrid a deux tableaux de lui sur ce sujet ; il y en a un troisième au musée de Berlin, un quatrième dans la galerie Balbi, à Gênes. Le musée de Madrid possède encore un *Combat de coqs* de Jean Fyt. Le Louvre en a un d'Oudry, daté de 1749 ; le musée de Turin et celui de l'Académie des beaux-arts de Venise en montrent chacun un de Hondekoeter. Ce peintre a retracé aussi le *Combat d'un coq et d'un dindon* (Munich). Citons encore le *Combat de coqs* de Hogarth, et celui de Gérôme (musée du Luxembourg). Une jolie statue de Falguière représente un *Vainqueur au combat de coqs* (musée du Luxembourg). [V. planches *Beaux-Arts XXXVII et XXXVIII.*]

Coq d'or (LE), opéra en trois actes de Rimsky-Korsakov, sur un livret de Bielsky d'après un poème de Pouchkine, la dernière œuvre écrite par le grand musicien russe, et la plus éblouissante (1907) ; cette pièce mi-tragique, mi-bouffonne fut interdite par la censure russe ; elle fut représentée le 24 mai 1914 à l'Opéra de Paris, par la troupe de Serge de Diaghilev.

COQ [*kok*] n. m. (holl. *kok ;* du lat. *coquus,* cuisinier). Cuisinier de l'équipage, sur les grands bâtiments. (On dit souvent MAÎTRE-COQ ; son aide s'appelle MATELOT-COQ. Dans la marine de l'Etat, ces matelots forment la spécialité des *boulangers-coqs.*)

— *Fam.* Cuisinier en général.

COQ DE VILLERAY (Pierre-François), littérateur français, né à Rouen en 1703, mort à Caen en 1778, a composé plusieurs ouvrages, dont : *Mémoires historiques du comte Bethlem Nicklos sur la Transylvanie* (1734) ; *Traité historique et politique du droit public en Allemagne* (1748) ; etc.

COQ-À-L'ÂNE [*ko-ka-lann'*] n. m. invar. Discours où l'on passe *du coq à l'âne,* Discours sans suite, sans liaison.

— Littér. Pièce satirique, incohérente et burlesque, quelquefois destinée à dissimuler d'audacieuses allusions politiques.

COQUALIN [*ka*] n. m. Nom pyrénéen de l'écureuil.

COQUANT [*kan*] n. m. Nom vulgaire de la marouette, sur le littoral de l'Océan. (On dit aussi COQUARD.)

COQUARD, COQUART ou **COCARD** [*kar*] n. m. (de *coq*). Nom vulgaire donné dans les campagnes à un vieux coq. || Vieillard ridicule qui fait le galant. || Benêt. || Conteur de sornettes. (Vx.) || A signifié Gland.

— Ornith. Métis obtenu par le croisement du faisan et de la poule. || Nom vulgaire de la marouette.

COQUARD (Arthur), compositeur français, né à Paris en 1846, mort à Noirmoutier (Vendée) en 1910. Il fut l'élève de César Franck. Docteur en droit en 1870, il prit part à la campagne de 1870-1871 sous les murs de Paris, et, au lendemain de la guerre, écrivit des chœurs pour l'*Esther* de Racine qui furent exécutés plus tard. Il a donné : *le Chant des épées,* ballade pour baryton et orchestre (1876), des scènes lyriques ou dramatiques pour chant et orchestre : *Cassandre, Héro et Léandre, Andromaque, Christophe Colomb ;* un poème symphonique : *Ossian* (1882), des chœurs : *Esther, Agamemnon,* une trilogie sacrée : *Jeanne d'Arc,* des mélodies dont l'une, *Hai Luli,* a obtenu un vif succès ; au théâtre : *l'Epée du roi* (1884), *le Mari d'un jour* (1886), *la Jacquerie,* opéra commencé par Lalo (1895), *Jahel* (1900). Coquard a rédigé la critique musicale à *la Vérité,* à *la Quinzaine,* au *Monde* et à *l'Echo de Paris.* Il a publié une étude sur César Franck, et un ouvrage sur *la Musique en France depuis Rameau* (1891).

COQUARDE [*kard'*] n. f. Forme ancienne de COCARDE. — *Bonnet à la coquarde,* Se disait des coiffures en usage aux XVe et XVIe siècles, dont la forme basse et plate était entourée de larges bords taillades ornés de plumes et portant une ou plusieurs enseignes ou médaillons.

Bonnet à la coquarde (XVIe s.).

COQUARDEAU [*kar-dô*] n. m. (dimin. de *coquard*). Galant, conteur de fleurettes. || Galant facile à duper.

— ENCYCL. Le *coquardeau* était jadis un homme simple, un badaud par excellence. Plus tard, on donna le nom de *coquardeaux* aux gens de Louis XI prisonnier de Charles le Téméraire, parce qu'ils avaient attaché à leurs chapeaux la croix rouge de Bourgogne en guise de cocarde. Tout individu attifé d'une façon ridicule, ayant les dehors d'un homme facile à duper, fut appelé, par extension, *coquardeau.* Sous Louis XIII, cette expression était fort à la mode. Puis on l'oublia ; mais une chanson de 1840 remit en vogue le personnage de *Coquardeau :*

Je suis *Coquardeau* Jean-Baptiste,
Bon enfant, épicier-droguiste.

Les vaudevillistes et les caricaturistes s'emparèrent alors de *Coquardeau* devenu personnage allégorique, et quand ils eurent à mettre en scène un jocrisse, un mari trompé, ils le désignèrent sous ce nom.

COQUART (Ernest-Georges), architecte français, né et mort à Paris (1831-1902). Entré à l'Ecole des beaux-arts en 1847, il eut pour maître Lebas, et obtint, en 1858, le premier grand prix. Coquart a exécuté des travaux importants à la Cour de cassation, et à l'Ecole des beaux-arts où il fut nommé professeur en 1883. Il a été élu membre de l'Institut en 1888. On doit encore à Coquart le monument du peintre Henri Regnault et le monument de Coulmiers, à la mémoire des soldats morts en cet endroit en 1870. C'est certainement le plus remarquable monument qui ait été édifié aux morts pour la Patrie.

COQUASSE [*kass'*] n. f. Bouillotte pansue, à anse recouverte d'une tresse de paille ou de roseau.

COQUASSIER [*ka-si-é*] n. m. (de *coq*). Marchand en gros d'œufs et de volailles. (On dit mieux COQUETIER.)

COQUÂTRE [*kâtr'*] ou **COCÂTRE** n. m. Coq à demi chaponné.

COQUCE ou **COCUCE** n. f. (bas lat. *coqucia,* même sens). Ce mot, qui désigne un capuchon, s'applique aussi à une ouverture grillagée au sommet des chefs reliquaires, permettant de toucher ou d'apercevoir la relique.

COQUE [*kok'*] n. f. (du lat. *concha,* coquille). Enveloppe extérieure de l'œuf : *Le poulet naissant brise la* COQUE *avec son bec.*

— *Par anal.* Enveloppe que certains insectes filent autour de leur corps, pour s'y transformer en chrysalide : *Le ver à soie, la chenille se filent une* COQUE. (Syn. COCON.)

— *Par extens.* Enveloppe ligneuse de certains fruits : *Une* COQUE *de noix, d'amande, de noisette.*

— *Fig.* Etat de prime jeunesse : *Ne faire que sortir de la* COQUE. || Origine mesquine : *Le cardinal Dubois sentait encore la vile* COQUE *d'où il était sorti.* (Saint-Simon.) || Solitude, retraite : *Se renfermer dans sa* COQUE.

— LOC. FAM. *Coque de noix,* ou simplem. *Coque,* Petite embarcation. || *Je n'en donnerais pas une coque de noix,* Se dit en parlant d'une chose dont on ne fait aucun cas.

— Art culin. *Œufs à la coque,* Œufs que l'on fait cuire dans leur coque en les plongeant quelques minutes dans l'eau bouillante, d'où on les retire avant qu'ils soient devenus durs.

— Aviat. Flotteur allongé qui, placé sous la partie centrale d'un hydravion, remplace à la fois le fuselage et le train d'atterrissage d'un avion terrestre. (La coque

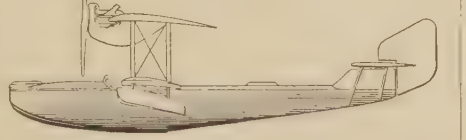

Coque d'hydravion.

contient le pilote, les passagers et les divers appareils de navigation aérienne et maritime. Son fond est généralement plat, de façon à lui permettre de glisser sur l'eau : quand la vitesse de l'appareil est devenue suffisante, la réaction de l'eau fait émerger la coque qui, finalement, ne repose plus sur l'eau que par une arête transversale appelée redan, jusqu'au moment où l'appareil, ayant acquis une vitesse suffisante pour se soutenir par ses ailes seulement, quitte l'eau. Les coques sont, soit en bois comme les canots automobiles, soit en alliage léger d'aluminium.)

— Bot. Fruit multiloculaire à loges closes, déhiscentes ou non : *Les fruits de l'anis, de la capucine, du géranium, etc., sont formés de* COQUES. (Les coques sont surtout typiques chez les capucines, les euphorbiacées.) || *Coque du Levant,* Fruit de l'anamirte, employé par les braconniers pour enivrer le poisson et le capturer facilement : *L'emploi de la* COQUE DU LEVANT *est sévèrement puni.*

— Céram. *Coque d'œuf,* Défaut de la glaçure dans les poteries, et qui consiste en de petits points mats recouvrant en partie la surface des pièces.

— Cost. Formation de boucles qu'on réunit ensuite pour faire un arrangement de coiffure (*coques de cheveux*) ou de garniture de chapeau ou de robe (*coques de ruban*). || Nœud de ruban ou de tissu que l'on fait avec un morceau en rapprochant les deux extrémités.

Coque de ruban. Coque de cheveux.

— Electr. Nœud qui se forme parfois sur les câbles électriques aériens ou sous-marins pendant leur pose.

— Entom. Enveloppe de la chrysalide d'insectes qui filent.

— Mar. Corps, carcasse du navire considérée indépendamment du gréement et de la mâture : *Recevoir un boulet dans sa* COQUE. || Vaisseau rond et court, large à l'avant et à l'arrière, haut sur l'eau, en usage du XIe siècle à la fin du XVIe. || Faux pli fait à une corde trop forte, et qu'on n'a pas eu soin de détordre.

— Moll. Nom donné vulgairement, principalement à Paris, à un mollusque pélécypode comestible très répandu, le *cardium edule* ou bucarde.

— Pêch. Nom que l'on donne aux œufs de poissons avec lesquels on amorce les filets pour la pêche de la sardine. (Ce mot s'emploie surtout au plur.)

— Techn. Petites pièces de fer qui conduisent le pêne d'une serrure. || Crampon posé sur la platine d'un verrou à ressort. || Sorte de caisse en plâtre qui sert à faire ressuer la pâte destinée à la fabrication de la céramique.

— ENCYCL. Mar. La *coque* du navire comprend la membrure et ses recouvrements, les liaisons. C'est la partie la plus lourde du navire, et le coefficient de poids de coque est l'élément le plus important des constructions navales. La coque doit être légère et solide ; aussi construit-on actuellement en tôle d'acier celle des navires de guerre ayant besoin d'avoir une grande vitesse et peu de poids, et en tôle de fer les autres. Le poids de coque est très variable suivant les types de navires et varie de 25 à 50 p. 100 du déplacement total.

COQUÉAU (Claudius-Philibert), architecte et musicographe français, né à Dijon en 1755, mort à Paris en 1794. S'étant surtout occupé de la construction des théâtres, il songea aux effets que pouvait produire la musique dans les salles d'opéra, et il lui sembla que, pour parvenir à la solution du problème, il fallait que l'architecte fût aussi musicien. Il étudia donc avec ardeur la musique. De ces études résulta la publication de deux brochures : *De la mélopée chez les anciens et de la mélodie chez les modernes* (1778), et *Entretiens sur l'état actuel de l'Opéra de Paris* (1779). A l'époque de la Terreur, il fut emprisonné, puis condamné, et exécuté le 8 thermidor, la veille même de la chute de Robespierre.

COQUEBIN [*ke*] n. m. (origine inconnue). *Fam.* Innocent, niais.

COQUECIGRUE [*ke-si-ghrû*] n. f. (origine inconnue). [On trouve aussi COQUESIGRUE, COCCIGRUE, COXIGRUE.] Animal imaginaire, chimérique : *Vous serez payé à la venue des* COQUECIGRUES.

— *Par extens.* Baliverne, sottise, conte en l'air : *Débiter des* COQUECIGRUES. || Personne niaise, sotte, imbécile ; — et adjectiv. : *Réponse très* COQUECIGRUE.

COQUEFREDOUILLE [*ke, douy'*] n. m. (origine inconnue). Pauvre hère. (Vx.)

COQUELET (Louis), littérateur français, né à Péronne en 1676, mort à Paris en 1754, auteur de plusieurs ouvrages facétieux : *l'Eloge de la goutte* (1727) ; *l'Asne* (1729) ; *le Triomphe de la charlatanerie* (1730) ; *Calendrier des fous et stultomanie* (1737) ; etc.

COQUELEUX [*ke-leû*] **EUSE** n. Qui élève des coqs de combat. (Dialectal.)

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE (Charles-Georges), jurisconsulte et écrivain facétieux, né et mort à Paris (1711-1790). On cite, parmi ses facéties : *les Rouës vertueux* (1770), poème en quatre chants ; *M. Cassandre ou les Effets de l'amour et du vert-de-gris* (1775). On lui doit *le Code Louis XV ou Recueil des principaux édits, déclarations et ordonnances depuis 1722* (1758 et suiv.), etc.

COQUELICOT [*ke-li-ko*] n. m. (onomatop. imitant le chant du coq). Espèce de pavot des champs : *Les fleurs du* COQUELICOT *servent à faire une tisane calmante.*

Coquelicot.

— LOC. FAM. *Rouge comme un coquelicot,* Se dit d'une personne dont le visage, à la suite d'une vive émotion ou pour quelque autre cause, se couvre d'une vive rougeur.

— *Adjectiv.* Qui a la nuance rouge de la fleur du coquelicot : *Robe* COQUELICOT.

— ENCYCL. Le *coquelicot* croît communément dans les blés. C'est une jolie plante à fleur d'un rouge éclatant, et qui, cultivée dans les jardins, a produit de nombreuses variétés. C'est, au point de vue cultural, une plante nuisible, qu'il faut détruire par l'alternance des cultures : substitution aux céréales, de prairies artificielles ou de plantes sarclées.

COQUELIN (Charles), économiste français, né à Dunkerque en 1803, mort à Paris en 1853. Il dirigea avec Guillaumin le premier *Dictionnaire*

d'Economie politique (1853). Dans son livre: *Du crédit et des banques* (1848), il se prononce énergiquement pour la liberté des banques.

COQUELIN (Benoît-*Constant*), dit **Coquelin aîné,** acteur français, né à Boulogne-sur-Mer en 1841, mort à Couilly-Saint-Germain en 1909. Elève de Régnier au Conservatoire, il obtint un second prix de comédie en 1860, débuta alors à la Comédie-Française dans les rôles de grands valets, et fut reçu sociétaire dès 1864. Il créa notamment, avec une puissante originalité, des rôles dans *Gringoire, Tabarin, l'Etrangère, les Rantzau, Le monde où l'on s'ennuie*, etc. En 1886, il envoya sa démission de sociétaire, et donna des représentations en Europe et en Amérique (1887-1889). Rentré en 1890, comme pensionnaire, à la Comédie-Française, il y créa *Thermidor* et *la Mégère apprivoisée* (1891), puis rompit définitivement avec la Comédie (1892), et fit des tournées à l'étranger. Engagé à la Renaissance en 1895, il eut, pour ce fait, un retentissant procès avec la Comédie-Française. En 1897, il devint administrateur de la Porte-Saint-Martin où il créa, en décembre, son plus beau rôle, avec *Cyrano de Bergerac;* il fut aussi Napoléon dans *Plus que reine* (1899), Jean Bart (1900), l'oncle Ulrich dans *les Oberlé* (1905), etc. Servi par la mobilité de son visage, aux yeux perçants, au nez légèrement retroussé, ainsi que par le timbre claironnant de sa voix qu'il guidait avec un art consommé, Coquelin montra, dans l'interprétation des grands rôles comiques du répertoire classique et du répertoire moderne, un talent supérieur qui le plaça au premier rang des acteurs français. Il consacra ses dernières années à la création de la maison de retraite des comédiens de Pont-aux-Dames, où il mourut. Il a publié : *L'Art et le Comédien* (1880) ; *les Comédiens, par un comédien* (1882) ; *l'Art de dire le monologue* (1884), en collaboration avec son frère, etc. — Son fils Jean **Coquelin,** né en 1865, s'est formé, comme acteur, en suivant son père dans ses tournées. Pensionnaire de la Comédie-Française de 1890 à 1892, il quitta alors ce théâtre, et joua, avec son père, à l'étranger, puis il revint à la Renaissance (1894) et à la Porte-Saint-Martin (1897). Ses principales créations ont été Ragueneau dans *Cyrano de Bergerac,* et le chien dans *Chantecler.*

Coquelin (aîné). — Cl. Nadar.

COQUELIN (Ernest), dit **Coquelin cadet,** acteur français, frère de Constant, né à Boulogne-sur-Mer en 1848, mort à Suresnes en 1909. Il remporta, en 1867, le premier prix de comédie au Conservatoire, fut engagé à l'Odéon, puis passa, en 1868, à la Comédie-Française, joua aux Variétés (1875-1876), et revint, en 1876, à la Comédie-Française, où il fut reçu sociétaire en 1879. Comique d'une verve bouffonne, trop volontiers caricatural, il avait surtout du mouvement. Aussi, réussit-il mieux dans des personnages secondaires (l'Intimé, Pourceaugnac), que dans les premiers rôles. Il eut une grande vogue dans ses monologues. Il a publié, sous son nom ou sous le pseudonyme de PIROUETTE, plusieurs volumes amusants; entre autres: *le Livre des convalescents* (1880) ; *le Monologue moderne* (1881) ; *Fariboles* (1882) ; *l'Art de dire le monologue* (1884), en collaboration avec son frère; *le Rire* (1887) ; *Pirouettes* (1888) ; etc.

Coquelin (cadet). Cl. Nadar.

COQUELINER [*ke, né*] v. intr. (de *coq*). Chanter (en parlant du coq) : *Le coq* COQUELINE *dès le point du jour.*

— *Fam.* Faire le coq, le galant auprès des femmes.

COQUELINEUX [*ke, neû*] n. m. (de *coq*). *Fam.* Galant. (Vx.)

COQUELIQUET [*ke-li-kè*] n. m. (de *coq*). Jeune coq.

— Pâtisserie en forme de coq, que l'on prépare pour les jeunes enfants.

COQUELLE [*kèl'*] n. f. (de *caquerolle*). Cocotte basse de bords, avec ou sans pieds, à queue ou à oreilles. (Dialectal.)

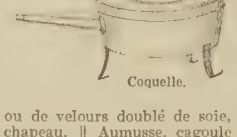

Coquelle.

COQUELOURDE [*ke*] n. f. Nom vulgaire de certaines variétés d'anémones, de narcisses, de l'hépatique des jardins.

COQUELUCHE [*ke*] n. f. Archéol. Capuchon de drap ou de velours doublé de soie, porté au XVe siècle sous le chapeau. || Aumusse, cagoule de pénitent.

Dès le XVe siècle, on a donné ce nom a une maladie épidémique, marquée par des quintes de toux, parce que les malades portaient la *coqueluche* pour se garantir du froid.

— Ornith. Nom vulgaire de l'ortolan des roseaux.

— Pathol. Autref., Toux épidémique, accompagnée de fièvre, qui régna aux XIVe et XVe siècles, et pendant laquelle les malades portaient des capuchons dits *coqueluches,* pour tenir chaudement la tête. || Auj., Maladie contagieuse, caractérisée essentiellement par des quintes de toux avec reprise, suivies de l'expulsion de mucosités filantes et s'accompagnant parfois de vomissements.

— Personnage dont on est *coiffé : Etre la* COQUELUCHE *de la ville.*

— ENCYCL. La *coqueluche,* qui peut frapper les adultes et les vieillards, atteint surtout les enfants, s'observe en toute saison, se transmet le plus souvent d'enfant à enfant, et un contact même court est suffisant. Elle est surtout contagieuse au début. Elle est due à un coccobacille, découvert par Bordet et Gengou.

L'incubation après contact dure environ 2 à 7 jours. La maladie débute par une période de bronchite et de coryza (avec fièvre) qui dure en général 10 à 15 jours, parfois plus. Alors surviennent les quintes, constituées chacune en général par plusieurs reprises, caractérisées par une inspiration longue et chantante (*chant du coq*). La quinte se termine par l'expectoration de crachats filants. Le nombre des quintes en 24 heures peut être de 10 à 40 et même davantage. Au bout de 30 à 40 jours, les quintes deviennent moins nombreuses et moins nettes. Mais jusqu'à la guérison totale il peut s'écouler encore de longues semaines, sinon des mois. La coqueluche peut s'aggraver de complications : épuisement par vomissements fréquents, hémorragies (épistaxis, ecchymoses sous-conjonctivales, otorragies), emphysème, convulsions, et surtout la plus grave de toutes, notamment en milieu hospitalier, la broncho-pneumonie.

Le malade doit être isolé jusqu'à la fin de la période des quintes. Le traitement consiste en administration d'antispasmodiques, inhalation d'oxygène, vaccination par le vaccin de Bordet. Changement d'air à la période de déclin, seulement.

COQUELUCHER [*ke-lu-ché*] v. intr. Etre atteint de la coqueluche : *Enfant qui* A COQUELUCHÉ *tout l'hiver.* (Peu us.)

— ***Se coqueluclier,*** v. pr. — Au sens passif et *au fig.* S'engouer, s'amouracher. (Peu us.)

COQUELUCHER [*ke-lu-ché*] n. m. (de *coqueluche*). Membre d'une confrérie bouffonne qui, au XVe siècle, assistait, dans un accoutrement bizarre, aux processions des Rogations : *Les cornards remplacèrent les* COQUELUCHERS. (On a dit aussi COQUELUCHIER.)

COQUELUCHEUX [*ke-lu-cheû*] adj. Atteint de la coqueluche.

COQUELUCHIER [*ke-lu-chié*] n. m. V. COQUELUCHER.

COQUELUCHIOLE [*ke*] n. f. Nom vulgaire des cornucopies, genre de graminées.

COQUELUCHOÏDE [*ke*] adj. (de *coqueluche,* et du gr. *eidos,* forme). Qui ressemble à la coqueluche : *Toux* COQUELUCHOÏDE, Toux quinteuse ressemblant à celle de la coqueluche, qui s'observe notamment dans l'adénopathie trachéo-bronchique.

COQUELUCHON [*ke*] n. m. *Fam.* Capuchon. || *Par anal.* Plumes qui couvrent la tête d'un oiseau, en lui formant une sorte de capuchon.

— Bot. Nom vulgaire de l'aconit napel.

— Pêch. *Coqueluchon de moine,* Nom vulgaire d'une coquille univalve, la *cuculée auriculifère.*

COQUELUCHONNÉ [*ke*], **E** adj. *Fam.* Encapuchonné ; disposé en coqueluchon.

COQUEMAR [*ke*] n. m. Sorte de bouilloire à anse.

— ENCYCL. Archéol. Au moyen âge, les *coquemars* sont des aiguières souvent en métal précieux. Au XVIe siècle, on en fait en bois, et au XVIIe en terre.

Coquemar.

Coquemar (XVe s.).

COQUEMELLE [*ke*] n. m. Bot. Syn. de COLMELLE.

COQUENAUDIER [*ke-nô-di-é*] n. m. Dans le midi de la France, Nom vulgaire du *daphne.*

COQUEPLUMET [*ke, mè*] n. m. (de *coq,* et *plumet*). Homme qui fait le coq, en portant un costume éclatant, un panache, etc. (Vx.)

COQUEREAU [*ke-rô*] n. m. (de *coque*). Petit navire. (Vx.)

COQUEREAU (Félix), prédicateur français, né à Laval (Mayenne) en 1808, mort en 1866. Il accompagna le prince de Joinville lorsqu'il alla chercher les cendres de Napoléon Ier (1840), et publia des *Souvenirs du voyage à Sainte-Hélène* (1841).

COQUEREL (*Athanase*-Laurent-Charles), pasteur protestant, né et mort à Paris (1795-1868). Issu d'une famille janséniste passée au protestantisme, il fut pasteur de l'Eglise wallonne à Amsterdam et resta en Hollande douze années, au cours desquelles il publia une *Biographie sacrée.* En 1830, il fut rappelé à Paris comme pasteur. Il fut, dans les luttes ecclésiastiques qui divisaient le protestantisme français, un des chefs les plus en vue du parti dit « libéral ». A la révolution de Février, il fut élu, à Paris, représentant du peuple, et réélu, en 1849, à la Législative comme républicain modéré. Sa carrière politique prit fin au Deux-Décembre. Membre du *conseil central* de l'Eglise réformée (1852), il prit part en 1853 à la fondation de l'*Alliance chrétienne universelle.* Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Réponse à la « Vie de Jésus », du Dr Strauss* (1841) ; *l'Orthodoxie moderne* (1842) ; *le Christianisme expérimental* (1847) ; *Christologie* (1858).

COQUEREL (Charles-Augustin), écrivain et théologien protestant, né et mort à Paris (1797-1851), frère du précédent. Il commença ses études théologiques, puis renonça à suivre la carrière pastorale, mais continua ses recherches de critique et d'exégèse tout en faisant des études scientifiques. En 1825, il fut un des fondateurs de la *Revue britannique.* Il a attaché son nom à *l'Histoire des Eglises du désert* (1841).

COQUEREL (Athanase-Josué), fils du pasteur du même nom, né à Amsterdam en 1820, mort à Fismes (Marne) en 1875. Le parti ecclésiastique dit « orthodoxe » le fit, en 1864, révoquer de ses fonctions de suffragant en raison de ses idées « libérales ». Cette mesure fut le point de départ de luttes violentes entre les Eglises réformées de France. Athanase Coquerel ouvrit une église *libérale* libre. Il fut un des fondateurs de la *Société de l'histoire du protestantisme français,* en 1852. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Jean Calas et sa famille* (1857) ; *Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris* (1860) ; *Des premières transformations historiques du christianisme* (1866) ; *Histoire du Credo* (1868).

A.-J. Coquerel.

COQUERELLE [*ke*] n. f. (rad. *coque*). Dans l'abbaye de Remiremont, Femmes qui restaient auprès des chanoinesses extrémisées, jusqu'à leur ensevelissement.

COQUERELLE [*ke-rèl'*] n. f. Blas. Noisettes dans leur capsule, jointes ensemble au nombre de trois : *La Borde : D'argent à la rose de gueules, cantonné de quatre* COQUERELLES *de sinople.*

D'argent à une coquerelle de sinople.

COQUERET [*ke-rè*] n. m. ou **COQUERELLE** n. f. (rad. *coq* parce que les fruits de cette plante ont la couleur d'une crête de coq). Nom vulgaire de l'*alkékenge.*

COQUERET (Pierre-Charles), graveur français, né à Paris en 1761, mort après 1830. Elève de Janinet, il a pratiqué la gravure au lavis, à l'aquatinte, au pointillé. Il a gravé d'après Lethière, Dutailly, Carle Vernet, H. Le Dru.

COQUERICO [*ke*] n. m. Chant du coq. (Syn. de COCORICO.)

COQUERIE [*ke-rî*] n. f. (rad. *coq,* cuisinier). Grande cuisine bâtie sur un quai pour faire cuire les aliments des équipages qui se trouvent dans le port. || Cuisine du bord, pour l'équipage.

COQUERIQUER [*ke-ri-ké*] v. intr. (de *coquerico*). Chanter (en parlant du coq). [Peu us.]

COQUERON [*ke*] n. m. (rad. *coq,* cuisinier). Mar. Petite cuisine située à l'avant de certains caboteurs. || Petite armoire pratiquée à l'avant et à l'arrière d'une chaloupe. || Compartiment situé dans la partie arrière et remplissant le rôle de soute à provisions pour l'équipage, le commandant ou les officiers.

— Agric. Nom donné, dans l'ouest de la France, aux meules de foin ou de céréales, de faibles dimensions.

COQUES ou **COX** (Gonzalès), peintre de l'école flamande, né et mort à Anvers (1618-1684), élève de Pierre Breughel et de Rickaert le Vieux. Il débuta par des tabagies, mais il excella surtout dans le portrait de petit format.

Quelques-unes de ces peintures sont vraiment remarquables et rappellent, par la richesse du ton, l'élégance de l'allure, les meilleurs portraits de Van Dyck. Charles Ier d'Angleterre, l'électeur de Brandebourg, l'archiduc Léopold, don Juan et le prince d'Orange payaient fort cher la moindre de ses productions.

Coques.

COQUESIGRUE [*ke, ghrû*] n. f. V. COQUECIGRUE.

COQUET [*kè*], **ETTE** adj. (de *coqueter*). En parlant des personnes, Qui cherche à plaire : *Fénelon était un esprit* COQUET *qui voulait plaire.* (Saint-Simon.) *La femme est naturellement* COQUETTE. || Qui cherche à plaire à une personne d'un autre sexe: *Moi, j'irais épouser une femme* COQUETTE !... (Boileau.)

— En parlant des choses, Qui est inspiré par la coquetterie : *Des mines* COQUETTES. || Elégant, gracieux : *Mise* COQUETTE. *Jardin* COQUET.

— Substantiv. : *Faire le* COQUET. *Une* COQUETTE *fieffée.* (Se dit surtout d'une femme qui cherche avidement les hommages, mais sans vouloir s'attacher.)

— Théâtr. *Grande coquette,* ou simplement *Coquette,* Grand rôle de femme, dans les comédies de caractère; actrice qui remplit cet emploi : *Jouer les* COQUETTES, *les* GRANDES COQUETTES.

— N. m. Cout. Cadeau que les filles de Compiègne devaient faire, la veille de leur mariage, aux jeunes gens du pays.

— N. f. Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons parés de vives couleurs comme les labres, les chétodons, les blennies, etc.

— Bot. Boîte à herborisation. || Appareil composé de deux planches à claire-voie, dans lequel on fait dessécher, en les comprimant entre des feuilles de papier, les plantes que l'on destine à former des herbiers.

— Chorégr. Nom d'une danse très en faveur vers 1860. (Se dansait sur un mouvement de valse.)

— Hortic. Variété de laitue à feuilles teintées de roux.

— ENCYCL. Théâtr. Dans l'ancien répertoire, Célimène du *Misanthrope,* Sylvia des *Jeux de l'amour et du hasard,* sont les rôles de *grandes coquettes* les plus marquants. Dans le théâtre contemporain, plusieurs pièces de Scribe, d'Alfred de Musset, d'Emile Augier et d'Alexandre Dumas fils offrent encore ce genre de rôle.

Parmi les actrices qui ont brillé dans ces rôles, on cite au premier rang : Mlle Mars, puis Mmes Arnould-Plessy, Madeleine Brohan, Allan-Despréaux, Mlles Denain, Marquet, Cécile Sorel.

COQUETER [*ke-té*] v. intr. (de *coq*; proprement faire comme le coq parmi les poules. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je coquette. Nous coquetterons.*) User de coquetterie : *Au fond peu vicieuse, elle aime à* COQUETER. (Boileau.)

— Econ. rur. Couvrir, cocher la poule (en parlant du coq).

— Théâtr. Jouer avec finesse, avec coquetterie.

— *Transitiv.* Courtiser. (Vx.)

COQUETIER [*ke-ti-é*] n. m. (de *coque*). Marchand d'œufs et de volailles en gros.

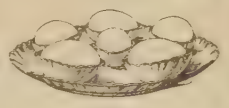

Coquetiers.

— Petit godet creux, généralement muni d'un pied, pour manger les œufs dans leur coque. (On a dit OVIER.)

— Plat pour servir sur table des œufs à la coque.

— Pêch. Pêcheur de coques.

— ENCYCL. Archéol. Les *coquetiers* étaient connus dès le moyen âge; le mot dans ce sens date du XVIe siècle (*cocatières* en 1514, *cocquetiers* en 1585) et s'applique soit à un plat avec cupules pour mettre plusieurs œufs, soit à un ustensile pour un seul œuf. Au XVIIe et au XVIIIe siècle on en fit en métal précieux et en porcelaine.

COQUETIÈRE [*ke*] n. f. Ustensile servant à faire cuire les œufs à la coque, constitué par un ensemble de petites coupes en fil de fer dans chacune desquelles on place un œuf.

Coquetière.

COQUETON [*ke*] n. m. Ancien nom du narcisse.

COQUETTE [*kèt'*] n. f. et adj. V. COQUET.

COQUETTEMENT [*kè-te-man*] adv. D'une manière coquette.

COQUETTERIE [*kè-te-ri*] n. f. (de *coquet*). Désir de plaire: *La* COQUETTERIE *est le fond de l'humeur des femmes.* (La Rochefoucauld.) || Disposition de qui cherche à plaire à une personne de l'autre sexe: *Le plus grand miracle de l'amour est de guérir de la* COQUETTERIE. (La Rochefoucauld.) || Recherche excessive de la parure: *Cette femme ruine sa maison pour satisfaire sa* COQUETTERIE.

— *Par anal.* Désir de se faire valoir : *C'est par une espèce de* COQUETTERIE *qu'on dit quelque mal de soi.*

— Manières, manège de coquette : *On craint toujours de voir ce qu'on aime, quand on vient de faire des* COQUETTERIES *ailleurs.* (La Rochefoucauld.)

— *Etre en coquetterie avec une personne*, Faire l'aimable avec elle (le plus souvent avec un peu de réciprocité), chercher à la séduire.

— *Fig.* Recherche dans la manière de parler, d'écrire, etc. : *Les* COQUETTERIES *du style, du pinceau.*

COQUETTISME [*kè-tissm'*] n. m. Manège de coquette. (COQUÉTISME est moins régulier.)

COQUILHAT (Camille-Aimé), explorateur et administrateur colonial belge, né à Liége en 1853, mort à Boma (Congo belge) en 1891. Après avoir combattu dans les rangs français pendant la guerre de 1870-1871, il entra à l'Ecole militaire de Bruxelles, puis servit dans l'armée belge. Parti au Congo en 1881, il devint en 1884 commandant du district des Cataractes, lutta contre les traitants arabes puis, après un séjour en Belgique, retourna au Congo en 1890 comme inspecteur et fut vice-gouverneur de l'Etat indépendant. On lui doit *Sur le Haut-Congo* (1888).

COQUILHATVILLE, localité du Congo belge, ch.-lieu de la province de l'Equateur, au double confluent du Congo avec *l'Ikelemba* et *le Rouki*. Elle fut fondée sous le nom d'*Equateurville*, puis reçut son nom actuel en souvenir de l'administrateur *Coquilhat* (v. ce mot).

COQUILLAGE [*ki-yaj'*] n. m. (de *coquille*). Mollusque testacé, animal revêtu d'une coquille. || Partie molle, vivante, qui est à l'intérieur : *Manger des* COQUILLAGES. || La coquille même : *Grotte ornée de* COQUILLAGES.

— LOC. FAM. *Raisonner comme un coquillage*, Déraisonner.

— SYN. **Coquillage, coquille.** *Coquille* s'emploie de préférence, en général, pour désigner simplement l'enveloppe calcaire, et non plus la partie vivante et molle des mollusques, comme le fait *coquillage*.

— ENCYCL. Archéol. De même que les sauvages actuels, les habitants des cavernes préhistoriques et des abris de l'âge de pierre se servaient de *coquillages* comme d'objets de parure ou comme monnaie de compte. Tous étaient perforés par la main de l'homme pour les réunir en colliers, en bracelets, comme maints peuples sauvages font encore au XXe siècle.

Les peuples antiques usaient, en guise de trompes, de grands coquillages coniques (*conchæ*), et les Grecs et les Romains donnaient à certaines de leurs divinités marines des trompes de cette nature, notamment aux tritons, pour transmettre aux flots de la mer les ordres de Poseidon.

Les *coquillages*, qui ont joué un rôle très important dans l'ameublement ancien, y ont figuré en premier lieu à titre de curiosités, et les collections de coquilles étaient encore nombreuses au temps du romantisme. Employés à la décoration des grottes artificielles, les coquillages constituent l'un des éléments du style « rocaille ». On s'est servi de coquillages, au XVIIe siècle, pour la décoration et même pour la confection de certains vases, de lustres, de chandeliers, de consoles, etc.

COQUILLARD [*ki-yar'*] n. m. Autref., Mendiant qui portait des coquilles cousues à ses vêtements, et se donnait comme arrivant d'un lointain pèlerinage.

COQUILLARD [*ki-yar'*] n. m. *Pop.* Œil : *Je m'en tamponne le* COQUILLARD, Je m'en moque.

COQUILLART [*ki-yar'*] n. m. Pierre à bâtir contenant une nombreuse variété de coquilles.

COQUILLART (Guillaume), poète français, né et mort à Reims (vers 1421-1510), était official de cette ville vers 1470. Jurisconsulte réputé, procureur de l'archevêque de Reims, il entra dans les ordres, et devint chanoine métropolitain et official; il écrivit avec facilité des poèmes satiriques souvent licencieux, qui le firent surnommer **le Composeur gaillard**. La première édition des poésies de Coquillart est de 1493. La plus récente et la meilleure est celle de Tarbé (Reims, 1847).

COQUILLE [*kiy'*] n. f. (lat. *conchylium* modifié sous l'influence de *coque*). Enveloppe calcaire des mollusques testacés : COQUILLE *d'huître, de limaçon, de moule.* || *Coquille de Saint-Jacques*, Nom vulgaire d'une espèce comestible du genre peigne. || *Coquilles des peintres*, Nom donné à la moule commune et à quelques autres coquillages, dont les valves servent aux peintres pour placer des couleurs (principalement les couleurs d'or, d'argent, de bronze). || S'est dit absolument des coquilles rapportées de certains pèlerinages, et que l'on attachait à ses vêtements.

— *Par extens.* Coque de l'œuf. || Enveloppe ligneuse de certains fruits : COQUILLES *de noix, d'amandes, de noisettes.* — *Fig.*: COQUILLE *de noix*, Très petite embarcation.

— *Par anal.* Objet en forme de coquille, et particulièrement d'une des valves des coquilles bivalves : COQUILLE *de beurre.* || Ancien carrosse léger, affectant la forme d'une conque marine.

— *Fig.* Logis, intérieur : *Ne jamais sortir de sa* COQUILLE. || Etat primitif et borné, sans expérience : *Etre à peine sorti de sa* COQUILLE. || Sphère d'action limitée, abandon d'une entreprise, ou encore effort de passer inaperçu : *Rentrer dans sa* COQUILLE.

— Archéol. V. la partie *encycl.*

— Archit. Intrados de la voûte rampante formée par l'assemblage des marches d'un escalier. || Voûte en quart de sphère, formant la partie supérieure d'une niche en arcade de plein cintre.

— Armur. Expansion inférieure de la garde d'une épée,

1. Coquille de rapière (1640); 2. Coquille d'épée (XVIIIe s.); 3. Coquille d'épée de combat française actuelle.

d'un sabre, d'une dague, servant à protéger la main.

— Art culin. Nom donné à des préparations culinaires que l'on sert comme hors-d'œuvre et qui sont faites avec des ragoûts de viandes blanches, de poisson, d'huîtres, moules, champignons, etc., incorporés à une béchamelle un peu relevée : COQUILLE *de volaille, de poisson.* || *Coquille à rôtir*, Récipient de fonte, ouvert par devant, et dans lequel des barreaux placés transversalement maintiennent de la braise, qui sert à rôtir les viandes placées devant le feu, dans une rôtissoire ou cuisinière.

Coquille à rôtir.

— Blas. Figure héraldique, accompagnant ou chargeant les pièces honorables. (Les coquilles sont presque toujours figurées en nombre; on les considérait comme des témoins de longs voyages, et surtout des Croisades. Quand elles sont grandes, elles sont dites « coquilles de Saint-Jacques », quand elles sont petites, « de Saint-Michel ». On distinguait celles qui étaient figurées par leur face intérieure sous le nom de « vannets ».)

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons (pleurote cornucopioïde, polypore cichorée).

— Céram. Vase dont la disposition générale rappelle la forme d'une coquille univalve ou bivalve. || *Coquille d'œuf*, Porcelaine japonaise d'une épaisseur si faible qu'elle est comparable à celle d'une coquille d'œuf. (On en attribue l'invention au potier Ikeda Yasujiro. L'industrie japonaise a rivalisé avec l'industrie chinoise pour les vases coquille d'œuf, que les Chinois appellent « porcelaine sans embryon ». Ces porcelaines qui rentrent dans la famille rose et que, pour cela, on appelle aussi « coquille d'œuf rose », sont rares et extrêmement recherchées.)

— Comm. Qualité de papier à écrire qui portait l'empreinte d'une coquille dans le filigrane. || Format de papier qui mesure $0^m,44 \times 0^m,56$. || *Or, Argent à la coquille* ou *en coquilles*, Sorte de pâte faite de miel et de feuilles d'or ou d'argent pulvérisées, dont se servent les doreurs, et qui se vend dans des coquilles de moules.

— Cost. Ancienne coiffure de femme. V. la partie *encycl.*

— Hist. *Ordre de la Coquille.* V. JACQUES (*ordre de Saint*). || *Ordre de la Coquille de mer.* V. NAVIRE (*ordre du*). || *Chevaliers à coquille* ou *de Saint-Michel*, Chevaliers que Louis XI avait créés pour défendre le Mont-Saint-Michel contre les Anglais.

— Mécan. Crosse de la tige du piston. (Vx.) || Porte servant à fermer les condenseurs à surface, dans les machines à vapeur. || *Tiroir à coquille*, Tiroir de distribution qui présente à peu près la forme d'une coquille. || Feuilles ou plaques métalliques que l'on emboutit en forme de demi-sphère.

— Métall. Terme employé pour désigner les parties métalliques contre lesquelles vient se solidifier le métal dans un moule (coulée, moule en coquille). V. COULÉE.

— Prestidig. Demi-boule creuse, en bois, métal, ou celluloïd, s'appliquant sur une boule pleine où elle est invisible, et qu'on en sépare d'une seule main pour donner l'illusion qu'il existe deux boules (En la remettant, une d'elles paraît s'évanouir).

Coquille (sculpt.).

— Sculpt. Petit ornement taillé sur le contour d'un quart de rond.

— Techn. Boursouflure qui s'élève sur le pain. || Planche sur laquelle le cocher d'une voiture pose ses pieds. || Plaque de métal qui sort du bain galvanique, dans l'opération du clichage.

— LOC. PROV. Anc. **Le poisson dément sa coquille,** Se dit d'une personne chez qui le caractère ne répond pas au physique. || **Vendre des coquilles à ceux qui viennent de Saint-Michel,** Offrir des objets à vendre à ceux qui en ont en quantité. || **A qui vendez-vous vos coquilles? Portez vos coquilles ailleurs** (ou **à d'autres**), On n'est pas dupe de vos finesses. || **Il vend bien ses coquilles, Il fait bien valoir ses coquilles, Il ne donne pas ses coquilles,** Il exagère le prix de sa marchandise ou de son travail. || **Qui a de l'argent a des coquilles,** L'argent procure tout.

— SYN. **Coquille, coquillage.** V. COQUILLAGE.

— ENCYCL. Zool. La *coquille* des mollusques est une production solide, presque exclusivement calcaire, sécrétée par le manteau. Elle est formée d'une sorte de réseau très fin d'une matière, la conchyoline, analogue à la chitine, qui sert de support au calcaire. Celui-ci est réparti en couches superposées, formées de petits prismes microscopiques juxtaposés. La surface de la coquille est souvent recouverte par une matière cornée, analogue à une sorte de vernis, que l'on nomme le *drap marin*. Des pigments de couleurs très variées, sécrétés par le manteau, constituent une très riche ornementation, aux dessins parfois très élégants, ou forment, au contraire, comme un enduit unicolore. L'intérieur de la coquille des mollusques est souvent nacré, par suite d'une disposition particulière des prismes constitutifs de calcaire, qui polarisent la lumière.

La coquille des gastéropodes a la forme d'un cône allongé; mais il ne reste pas droit, et il s'enroule autour d'un axe (columelle), qui peut être plein ou creux. La *bouche* de la coquille est son orifice permettant la sortie d'une partie — la tête et le pied — du gastéropode. On remarque souvent, de distance en distance, des saillies, pointes, bourrelets, ornements divers qui marquent les zones d'accroissement, les poussées de développement de la coquille. Chez la plupart des gastéropodes la coquille est extérieure et enveloppe le corps; quelquefois, elle est réduite et sous-cutanée. Dans les formes pélagiques elle a tendance à la réduction ou même à la disparition, pour alléger le poids de l'animal.

Chez les mollusques bivalves, la coquille est fermée par deux parties ou valves (écailles) généralement semblables et symétriques, presque toujours réunies par une charnière dont les dents s'engrènent d'une valve à l'autre. Un ligament élastique analogue à du caoutchouc provoque leur écartement, tandis que deux muscles par leur contraction les ferment.

Les céphalopodes ont aussi une coquille, qui prend des formes très diverses; elle est presque nulle chez les octopodes comme la pieuvre, et calcaire, plate, formée d'un grand nombre de couches superposées chez la seiche, transformée en une lame de consistance cornée en forme de plume chez le calmar; chez ces animaux elle est toujours sous-cutanée. Chez les nautiles elle est externe, roulée en spirale, divisée en compartiments dont le dernier, le plus grand, est rempli par le corps de l'animal. Toutes les loges du nautile communiquent par un siphon calcaire.

Les coquilles des mollusques se conservent très bien à l'état fossile, aussi jouent-elles un rôle considérable dans la paléontologie et la stratigraphie.

— Archéol. La *coquille* devint assez vite un emblème de pèlerinage, les pèlerins revenant d'outremer ayant pris l'habitude d'en orner leurs chapeaux. Deux grands pèlerinages occidentaux, celui du Mont-Saint-Michel au Péril de la mer et celui de Saint-Jacques de Compostelle adoptèrent le *pecten* comme marque : coquille plus petite pour le Mont-Saint-Michel, plus grande pour Saint-Jacques. A la coquille naturelle fit concurrence ou se substitua la coquille artificielle; il se fit notamment au Mont-Saint-Michel un grand commerce de coquilles de plomb ou d'étain, dont l'industrie fut une ressource pour de pauvres gens, coquilles souvent ornées de l'ange, de la croix, etc. Le collier de l'ordre de Saint-Michel fut naturellement décoré de coquilles; elles entrèrent dans plusieurs armoiries. On fit des fermails, des salières, etc., en forme de coquilles; des coquilles d'argent servirent à verser l'eau du baptême. Bien plus, on servit les glaces dans des coquilles de cristal. Des bénitiers d'églises imitèrent les coquilles quand ils ne furent pas en coquille naturelle (tridacne). Dans le costume, la *coquille* est la patte du chaperon; puis le nom passe à une sorte de coiffure, très usitée du XIIIe au XVe siècle.

— Arts décor. Dans le langage des arts décoratifs et de l'ameublement, le mot *coquille* possède des significations diverses. Associé au mot perle, il signifie la nacre : cuiller de *coquille de perle*. Beaucoup plus fréquemment, le mot coquille sert à désigner la forme des objets. On nomme indifféremment coquilles ou bateaux les petits récipients employés à servir le beurre, les radis; les petites soucoupes dans lesquelles on sert les glaces sont aussi des coquilles. En serrurerie, la coquille est ce qui sert à lever le loquet. C'est encore la petite poignée en fonte ou en cuivre servant à la manœuvre de certaines fermetures de rideaux. En orfèvrerie, c'est la petite saillie qui, en y appuyant le pouce, permet de soulever un couvercle.

En tant qu'élément décoratif emprunté à la nature, la coquille, mélangée à la rocaille, caractérise le style Louis XV; Berain, Leclerc, Marot, Lepautre, s'en étaient servit auparavant, et il en reste plus tard des traces dans le style Louis XVI, mais c'est le style Louis XV qui lui donne la plus grande importance dans la décoration. La coquille fut largement employée par l'architecte J.-F. Blondel, **Meissonier,** et l'orfèvre Pierre Germain : nul n'a égalé le talent de composition dont ce dernier fait preuve dans la combinaison svelte des courbes capricieuses qu'il mêle aux rocailles avec une fantaisie de détails où le dessin d'ensemble ne se perd pas.

— Armur. Les *coquilles* à la garde de l'épée qu'elles forment parfois entièrement ne sont pas antérieures au premier quart du XVIIe siècle. Elles sont gravées et pleines ou ciselées et ajourées de petits trous qui ont pour effet d'arrêter ou de fausser la pointe de l'adversaire. L'usage s'en est développé du XVIIe siècle à nos jours.

COQUILLE [*kiy'*] n. f. Typogr. Substitution d'une lettre à une autre, par erreur, dans une composition typographique. (Ex. : *Un groupe de* SINGES [pour SIGNES] *transmis par T. S F.*)

COQUILLE (LA), comm. de la Dordogne, arrond. et à 31 kil. de Nontron; 1.550 hab. Ch. de f. Orléans.

COQUILLE (Guy), en lat. **Conchylius,** jurisconsulte et publiciste, né à Decize (Nivernais) en 1523, mort en 1603. Il fit ses études de droit en Italie, puis en France, fut avocat à Paris et ensuite à Nevers. Député du tiers aux Etats généraux d'Orléans (1560), premier échevin de Nevers (1568), procureur général du duché de Nivernais (1571). Il préserva sa province des massacres de la Saint-Barthélemy, et se montra l'adversaire déclaré des Ligueurs. Représentant du Tiers aux états de Blois (1576 et 1588),

il fut le principal rédacteur des cahiers de cet ordre. Il montra un zèle ardent pour les libertés civiles et politiques. En 1590, il refusa les offres d'Henri IV, qui voulait le faire entrer dans son conseil. Ses principaux écrits sont : *Traité des libertés de l'Eglise de France* (1594) ; *Coutume du pays et duché de Nivernais* (vers 1590) ; *Institution au droit des Français ; Histoire du Nivernais* (1595).

COQUILLE (Jean-Baptiste-Victor), publiciste français, né à Percey (Vienne) en 1820, mort à Paris en 1891. Il fit partie de la rédaction de *l'Univers* et du *Monde*, et soutint avec verve les théories ultramontaines. On lui doit : *les Légistes* (1863) ; *Politique chrétienne* (1868) ; *Du césarisme dans l'antiquité et dans les temps modernes* (1872) ; *la Royauté française* (1874).

COQUILLÉ [*ki-yé*] n. m. Modèle en relief préparé sur une matière dure et sur lequel on estampe le métal qu'on travaille en l'y frappant à coups de marteau jusqu'à ce qu'il en épouse tous les contours.

COQUILLER [*ki-yé*] v. intr. Former des coquilles, des boursouflures, en parlant de la croûte du pain.

— Mod. *Une dentelle qui* COQUILLE.

— *Transitiv.* Donner la forme d'une coquille à : COQUILLER *du taffetas.*

— ***Se coquiller,*** v. pr. — Au sens passif : Prendre la forme boursouflée d'une coquille.

COQUILLET [*ki-yè*] n. m. Bot. Nom vulgaire du polypore en bouquet, dont le chapeau a la forme d'une coquille. (On l'appelle aussi COQUILLIER ou COQUILLIÈRE.)

— Constr. Pierre calcaire d'une taille difficile, par suite de la très grande quantité de coquilles qu'elle renferme.

COQUILLEUX [*ki-yeû*], **EUSE** adj. Rempli de coquilles : *Terrains* COQUILLEUX. || *Fig.* Difficultueux : *Esprit* COQUILLEUX.

COQUILLIER [*ki-yé*] n. m. Collection de coquilles ; boîte ou vitrine qui la renferme.

— ENCYCL. Le XVIIIe siècle a vu se développer extraordinairement le goût des collections de coquillages qui avait commencé à se manifester dès le XVIIe siècle. Il était naturel que les collectionneurs passionnés de coquillages prissent soin de faire fabriquer par les ébénistes de leur temps, des meubles spéciaux qui reçurent le nom de *coquilliers*. Ces coquilliers furent en forme d'armoires, avec une quantité de tiroirs superposés comme dans les médailliers. Il en est de précieux, notamment un coquillier plaqué en bois de violette, que Caffiéri avait décoré de bronzes dorés, et qui appartint au peintre François Boucher.

COQUILLIER [*ki-yé*], **ÈRE** adj. Qui contient des coquilles : *Calcaire* COQUILLIER.

COQUILLO [*ki-yo*] n. m. Nom vulgaire désignant les noyaux des fruits ou drupes de l'*attalée*. V. ce mot.

COQUILLON [*ki-yon*] n. m. Monn. Nom donné à la goutte d'argent fin qu'on retirait de la coupelle à l'aide du brassoir, à cause de la forme de coquille qu'affectait ce métal à l'extrémité de l'instrument.

Archéol. Oreillettes du chaperon féminin retombant sur les oreilles, au XIVe et au XVe siècle.

Coquillon.

COQUIMBERT [*kin-bèr'*] n. m. Jeu de quilles, autrefois en usage dans la Touraine. || Au jeu de dames, Partie de qui perd gagne.

COQUIMBITE [*kim'-bit'*] n. f. (de *Coquimbo* nom de lieu). Variété de sulfate ferrique naturel hydraté qui a été trouvée dans la province de *Coquimbo*, au Chili.

COQUIMBO [*kim'*], ville du Chili (prov. du même nom), et port sur le Pacifique à l'embouchure du *rio* et sur la *baie de Coquimbo ;* 17.000 hab. — La *province de Coquimbo* a 200.000 hab.

COQUIN [*kin*], **E** n. (origine inconnue). Autrefois, Mendiant. || Personne perverse, sans honneur ni probité : *Un* COQUIN *est celui à qui les choses les plus honteuses ne coûtent rien à dire ou à faire.* (La Bruyère.) || S'employait et s'emploie souvent encore comme terme injurieux sans signification précise, pour désigner une personne dont on n'est pas content : *Mes* COQUINS *de fils, de neveux. Tous les jours le* COQUIN *lasse ma patience.* (Regnard.) || Se dit, en plaisantant, pour désigner une personne vive et espiègle, particulièrement un enfant : *Un aimable* PETIT COQUIN.

— Lâche, infâme : *Duclos disait de je ne sais quel bas* COQUIN : « *On lui crache au visage, on le lui essuie avec le pied, et il remercie.* » (Chamfort.)

— Fam. *Heureux coquin, Heureuse coquine,* Personne qui a eu quelque bonne fortune. || ***Arrête-coquins,*** Gendarme.

— Géol. Nodules de phosphate de chaux exploités dans le crétacé de l'Ardenne et contenant de nombreux fossiles.

— Econ. dom. Sorte de vase dans lequel, autrefois, on faisait cuire la viande.

— Adjectiv. *Métier coquin,* Métier qui ne donne aucun mal. || *Vie coquine,* Vie molle, paresseuse. || *Yeux coquins,* Yeux qui expriment la malice, un esprit égrillard, etc. || *Ver coquin,* Nom vulgaire du ténia ou ver solitaire et de la pyrale de la vigne.

— N. f. Femme débauchée, adonnée au libertinage : *Dépenser son argent auprès des* COQUINES.

— PROV. **A coquin honteux plate besace,** Gueux honteux ne saurait s'enrichir.

COQUINER [*ki-né*] v. intr. Mener la vie d'un coquin ou d'un gueux ; mendier. (Peu us.)

COQUINERIE [*ki-ne-rî*] n. f. Caractère, action de coquin : *Commettre des* COQUINERIES.

COQUINET [*ki-nè*] n. m. Petit coquin.

COQUINISME [*ki-nissm'*] n. m. Action ou métier de coquin : *Le* COQUINISME *fleurit partout.*

COQUIOLE [*ki-ol'*] ou **COQUIOULE** [*ki-oul'*] n. f. Nom vulgaire de la fétuque ovine.

COQUIOT (Gustave), littérateur français, né à Puits (Côte-d'Or) en 1865, mort à Paris en 1926 ; il fut l'intime de Huysmans, Rodin, Jean Lorrain et de la plupart des peintres impressionnistes. Il a publié un grand nombre de volumes de critique d'art et de tableaux parisiens, parmi lesquels : *les Bals publics* (1895) ; *les Cafés-concerts* (1896) ; *Dimanches d'été ; les Villas de Paris* (1897) ; *les Minutes parisiennes* (1902) ; *Une heure du matin, les Soupeuses ; les Féeries de Paris* (1909) ; *le Chariot errant,* scènes de la vie de cirque (1910) ; *le Vrai J.-K. Huysmans* (1912) ; *Poupées de Paris* (1913) ; *les Paysages, les bêtes et les hommes ; Henri de Toulouse-Lautrec* (1913) ; *Cubistes, passéistes et futuristes* (1914) ; trois volumes sur *Rodin* (1913, 1916, 1917) ; *les Indépendants* (1921) ; *Vagabondage à travers la peinture* (1921) ; *Degas, Renoir* (1925) ; *Monticelli* (1925) ; *Van Gogh* (1925) ; *Seurat* (1924) ; *Cézanne ; Paris, voici Paris ! ; les Pantins de Paris* (1921) ; *Pierre Bonnard ; Maurice Utrillo* (1924) ; *Des gloires déboulonnées ; la Terre frottée d'ail* (1925) ; *En suivant la Seine* (1926). Il avait essayé aussi du théâtre.

COR n. m. (du lat. *cornu,* corne). Corne ou défense d'éléphant (olifant) dont tous les peuples primitifs ont fait un instrument d'appel, surtout guerrier. || Instrument à vent, composé d'un tube contourné en spirale, et dont le pavillon est très évasé. — Se dit, improprement,

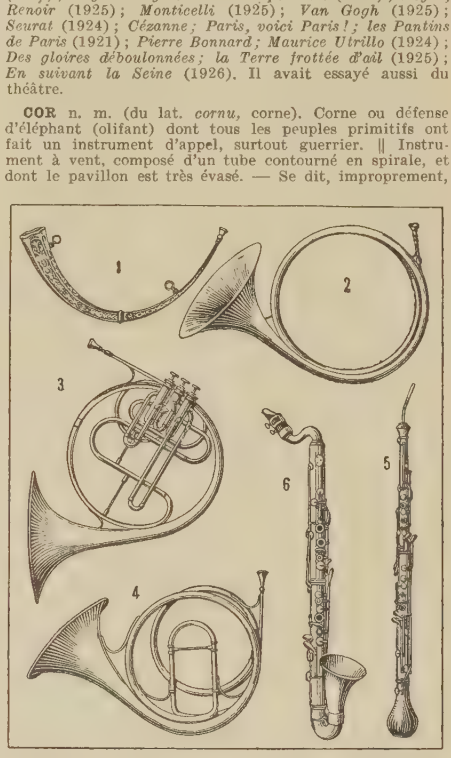

CORS : 1. Cor de François Ier ; 2. Cor de chasse ; 3. Cor à pistons ; 4. Cor d'harmonie ; 5. Cor anglais ; 6. Cor de basset.

de la trompe de chasse : *Sonner, Donner du* COR. || *Cor de chasse,* Se dit pour trompe de chasse. || *Cor des Alpes,* Instrument suisse en bois de sapin, dont les bergers se servent pour appeler leurs troupeaux. || *Cor double,* Cor pour jouer dans tous les tons. || *Cor omnitonique,* Cor qui permet à l'exécutant de régler d'avance son instrument pour jouer dans un ton quelconque. || *Cor russe,* Sorte de trompe qui n'a qu'une note. || *Cor anglais, Cor de basset, Cor à pistons, Cor d'harmonie.* V. la partie *encycl.*

— *Par extens.* Musicien qui joue d'un de ces divers instruments : *Le premier* COR *de l'Opéra.*

— *A cor et à cri* loc. adv. A grand bruit. — *Chasser à cor et à cri,* Chasser à grand bruit, avec le son du cor et le cri des chiens de meute.

— ALLUS. LITTÉR. **Cor d'Astolphe,** Allusion au cor merveilleux d'Astolphe, personnage du *Roland furieux,* V. ASTOLPHE.

— ALLUS. HIST. **Cor de Roland,** Allusion au cor légendaire de Roland. Il était d'ivoire, et rendait des sons formidables. Cerné dans la vallée de Roncevaux, Roland, pour appeler au secours, sonna de son cor avec tant de force qu'il se rompit les veines du cou. || **Cor d'Alexandre.** Une tradition veut qu'Alexandre se soit servi, dans ses campagnes, d'un cor de dimensions colossales. Il en faisait usage pour rappeler ses soldats, qui pouvaient l'entendre à une distance de 100 stades, c'est-à-dire 18 kilomètres.

— ENCYCL. Mus. Le *cor de chasse* dérive de la trompe de chasse, qui est une invention française remontant au XVIe siècle. En principe, peu recourbé, il envoie le son en avant ; la trompe, toujours circulaire, l'envoie en arrière du sonneur. Le cor de chasse (ou mieux la trompe) à un tour et demi apparut en 1680 à la vénerie de Louis XIV ; la trompe à deux tours et demi en *ré* apparut en 1721, à la musique de chambre de Louis XV et en 1722 à la vénerie du roi. Celle à trois tours et demi actuelle, rendue possible par l'adoption de la cape anglaise, apparut en 1818. Le cor ne donnait d'abord que des sons ouverts, par conséquent une gamme très incomplète, formée seulement de la tonique et de ses aliquotes ; et l'on assure que c'est un Allemand nommé A.-J. Hampel qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, découvrit qu'en introduisant la main plus ou moins profondément dans le pavillon de l'instrument il était possible d'obtenir toutes les notes qui complétaient la gamme rationnelle. Ce sont ces notes obtenues à l'aide de la main qu'on appelle des sons bouchés, parce qu'elles sont plus sourdes que les notes dites « ouvertes », données naturellement par l'instrument.

Voici l'échelle du cor, en sons ouverts, notés une octave au-dessus de l'effet produit :

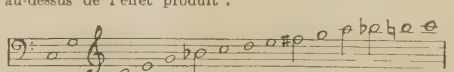

Et voici son échelle complète, avec les sons bouchés :

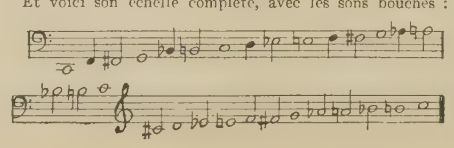

Le cor est formé d'un tube de cuivre trois fois enroulé sur lui-même, relativement étroit près de son embouchure, et qui, arrivé à son extrémité, s'élargit graduellement jusqu'au pavillon. Il joue naturellement en *ut ;* au moyen de tuyaux mobiles, dits *corps* ou *tons de rechange,* il peut changer de ton et jouer en *ré,* en *mi,* en *fa,* etc. Mais le compositeur devra prendre garde que les notes du cor n'ont pas toutes la même expansion ni la même facilité dans tous les tons, et qu'il en est même qui, dans certains tons, deviennent impossibles.

Le cor ordinaire est appelé généralement *cor d'harmonie,* pour le différencier du cor à pistons. Les parties de cor s'écrivent en clef de *sol.*

Cor à pistons. — Le *cor à pistons,* qu'on appelle aussi *cor chromatique,* est un instrument auquel sont adaptés trois pistons qui non seulement rendent inutiles les tons de rechange du cor ordinaire, mais encore lui permettent de donner, dans une étendue de plus de trois octaves et demie et sans jamais se servir de sons bouchés, tous les intervalles chromatiques.

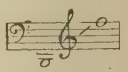

Etendue du cor à pistons.

Cette invention, qui remonte à 1814, et est due à l'Allemand Sœtlzel, a été perfectionnée par divers facteurs ; entre autres, Schlott et Schuster, puis par les Français Meifred et Adolphe Sax.

Toutefois, la sonorité du cor à pistons n'a ni la douceur ni l'éclat de celle du cor ordinaire. On se sert, le plus souvent, du cor à pistons en *fa,* et les parties s'écrivent, selon le besoin, en clef de *fa* ou en clef de *sol.*

Cor anglais. — Le *cor anglais* est un hautbois en *fa ;* il est à cet instrument ce que l'alto est au violon, car il est de la même famille et sonne une quinte plus bas. Il s'appelait autrefois *hautbois de chasse.* C'est à un Italien, Joseph Ferlendis, qu'on attribue l'idée de courber cet instrument en une sorte de demi-cercle pour en faciliter le maniement ; il ressemblait ainsi à un certain cor de chasse en usage en Angleterre, et l'on suppose que c'est à cause de cette analogie dans la forme que l'ancien hautbois de chasse reçut le nom de « cor anglais ». Les parties du cor anglais s'écrivent sur la clef d'*ut* seconde ligne. Sa sonorité pénétrante exprime surtout la tristesse et la mélancolie. Il est fréquemment employé dans l'orchestre moderne. On le désigne en Angleterre sous le nom de « cor français » (*french horn*).

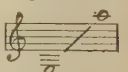

Etendue du cor anglais.

Cor de basset. — Le *cor de basset,* instrument souvent employé jadis, par Mozart notamment, mais presque inusité aujourd'hui, est à la clarinette ce que le cor anglais est au hautbois, car il est de la même famille et sonne une quinte plus bas qu'elle. Aussi prenait-il parfois le nom de clarinette-alto ; il est en *fa.* La sonorité du cor de basset est onctueuse, un peu sévère et d'un grand charme.

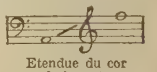

Etendue du cor de basset.

Cor de chasse. — Le *cor de chasse,* instrument cynégétique, n'est autre chose, en réalité, qu'un cor d'harmonie en *ré,* sans pistons ni tons de rechange. Il n'en diffère que par sa fabrication plus commune. Les fanfares de chasse ne font entendre que des notes ouvertes, et qu'on écrit en *do.*

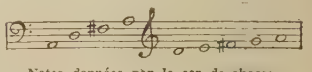

Notes données par le cor de chasse.

— Archéol. Les *cors* du moyen âge sont, en général, de grandes cornes courbes avec des viroles et une guiche, cordon ou ganse servant à les pendre au cou. Ils sont faits de métal, de verre, de corne ; ceux d'ivoire s'appellent plutôt *olifants.* Les grands cors de cuivre, enroulés en spirale, apparaissent à la fin du XVIe siècle. L'ancienne forme reste en usage jusqu'au XVIIIe siècle, sous le nom de *cor sarrasinois* ou *de Turquie.*

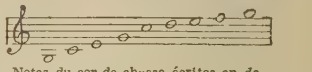

Notes du cor de chasse écrites en *do.*

— Art milit. Jadis instrument de musique militaire, le *cor de chasse* est aujourd'hui l'attribut des troupes légères, les chasseurs en particulier. || Représenté, cousu sur la manche gauche du vêtement, il est également l'insigne des meilleurs tireurs au fusil.

Cor (insigne de bon tireur).

— Blas. Figure héraldique. (Le *cor* est représenté avec sa guiche ou attache, son embouchure tournée à dextre. Quand le cor est figuré sans attache, il se nomme *huchet.* Il est dit *embouché, enguiché, viroté,* quand l'embouchure, la guiche ou les viroles sont d'un émail différent, etc.)

COR n. m. (du lat. *cornu,* corne). Chacune des branches adventices du bois d'un cerf. || *Cerf dix cors,* Cerf qui a atteint sa septième année.

COR n. m. (du lat. *cornu,* corne). Epaississement limité de la couche cornée de l'épiderme des orteils, prolongé vers le derme par un axe corné.

— ENCYCL. Pathol. L'axe corné qui s'enfonce vers le derme distingue le *cor,* du *durillon.* Le cor est dû au port de chaussures trop étroites ou trop dures. Il est douloureux à la pression, notamment par temps humide.

Le traitement radical consiste dans l'extirpation, qui doit être faite par une personne experte. Le traitement palliatif est réalisé par le raclage du cor ou par l'excision de couches successives de l'épaississement corné (l'asepsie est nécessaire), ou encore par l'application de topiques, dits *coricides,* dont la base est généralement l'acide salicylique.

— Art vétér. On appelle *cor* une mortification ou gangrène sèche des tissus superficiels du corps (peau et tissu cellulaire sous-cutané), dans un endroit circonscrit, produite par une pression longtemps continuée d'une pièce de harnachement (selle, bât, etc.). C'est généralement sur le dos du cheval, du mulet ou de l'âne, que se produit le cor. On prévient la production du cor en traitant la contusion qui le précède par des astringents et surtout par la suppression de la cause. Lorsque le cor est développé, on le traite par des excitants, aidant au travail naturel d'élimination qui se produit, et que l'on complète par l'extirpation chirurgicale.

COR et **CORAL** n. m. Cœur de chêne, noirci et durci,

employé, au moyen âge, pour les travaux d'ébénisterie fine, la coutellerie, etc.

CORA n. f. (du gr. *kora*, vierge). Nom donné quelquefois, dans l'antiquité, aux monnaies d'Athènes, parce qu'elles avaient pour type la tête d'Athèna qui était souvent désignée sous le nom de *Kora* (la Vierge).

Cora.

CORA n. m. Genre de basidiolichens, à aspect de théléphorée, dont l'algue est une chrococcée.

CORA, petite planète, N° 504, découverte en 1902 par Bailey.

CORA ou **CORÉ**. Myth. gr. Une des grandes divinités grecques, fille de Démèter. Enlevée par Hadès, qui l'épousa, elle devint reine des Enfers sous le nom de Perséphone. Pour elle et sa mère on célébrait en Attique plusieurs fêtes, notamment les petites et les grandes *éleusinies*. Aux mystères d'Eleusis, on représentait devant les initiés un drame sacré qui figurait les aventures de Démèter et de Cora, dans la salle d'initiation (*télestêrion*) munie de gradins comme un théâtre, que les fouilles ont déblayée. Ces aventures ont souvent inspiré les poètes et les artistes grecs ; mais leurs allusions sont peu claires, comme les représentations sur les vases peints. (On disait *Kora* en dorien, *Koré* en ionien.)

CORACE n. m. Relig. ant. V. CORAX.

CORACH [*rak'*] n. m. V. CORACLE.

CORACIAS [*si-ass*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre rollier.

CORACIEN [*si-in*], **ENNE** adj. (du gr. *korax, akos*, corbeau). Qui ressemble au corbeau.

CORACIIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les rolliers (*coracias*) eurystomes, uratelornis, atelornis et brachyptéracias, tous genres propres aux régions chaudes ou tropicales de l'ancien monde.

CORACIN n. m. Ichtyol. V. CORB.

CORACITE n. f. Oxyde naturel d'urane.

CORACLE n. m. Petit bateau léger dont se servaient les Gallois.

CORACO (du gr. *korax, akos*, corbeau), préfixe employé en anatomie, et qui caractérise les organes en rapport avec l'apophyse coracoïde : CORACO-*cubital*, CORACO-*huméral*.

CORACO-BRACHIAL [*ki-al*] adj. et n. m. Se dit d'un muscle du bras, qui s'attache au milieu de l'humérus, à l'apophyse coracoïde, et a pour usage de porter le bras en avant et en dedans.

CORACO-CLAVICULAIRE [*lèr'*] adj. Se dit du ligament qui réunit l'apophyse coracoïde et la clavicule.

CORACO-CUBITAL adj. et n. m. Se dit d'un muscle qui s'attache à l'apophyse coracoïde et à l'avant-bras : *Muscle* CORACO-CUBITAL.

CORACO-HUMÉRAL adj. et n. m. Anat. Syn. de CORACO-BRACHIAL. || Se dit aussi du ligament qui s'étend de l'apophyse coracoïde à la grosse tubérosité de l'humérus.

CORACOÏDE adj. et n. f. (gr. *korakoeidès ;* de *korax, akos*, corbeau, et *eidos*, aspect). Se dit d'une apophyse de l'omoplate, que sa forme a fait comparer au bec d'un corbeau : *Apophyse* CORACOÏDE. *La* CORACOÏDE.

CORACOÏDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Qui appartient à l'apophyse coracoïde : *Echancrure* CORACOÏDIENNE.

CORACOPSIDE n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, comprenant des perruches propres à Madagascar et aux îles Comores.

CORACORA, ville du Pérou (dép. d'Ayacucho) ; 4.430 h. Centre de mines d'or et d'argent.

CORACO-RADIAL adj. et n. m. Se dit du muscle biceps brachial qui s'attache à l'apophyse coracoïde et au radius.

CORAH n. m. Tissu de pure soie, qui est une espèce de foulard écru ou imprimé fabriqué dans l'Inde.

CORAIGNE [*règn'*] n. f. Pain de pastel en forme de boule. (On dit mieux COCAIGNE, et COCAGNE.)

CORAIL [*ray'*] n. m. invar. (lat. *corallium*). Nom vulgaire sous lequel on désigne le *corallium rubrum*, qui vit principalement sur les fonds rocheux littoraux de la Méditerranée. || Squelette arborescent de ce zoophyte : *Collier de* CORAIL. V. CORAUX.

Corail (P. polypier).

— Bot. *Bois corail* ou *Bois de corail*, Bois fourni par une légumineuse (ptérocarpe) des pays chauds (Inde, Amérique, Afrique). [Ce bois, d'abord blanc, devient rouge à l'air. Son grain serré le rend susceptible de recevoir un beau poli. On trouve dès le XVIe siècle des meubles en bois corail.]

— Erpét. *Serpent corail*, Nom vulgaire de l'*elaps*.

— Géol. V. CORAUX.

— Poétiq. Couleur d'un rouge éclatant : *Bouche, Lèvres de* CORAIL.

— ENCYCL. Le *corail* est un octocoralliaire, du sous-ordre des alcyonidés, caractérisé par un squelette arborescent, calcaire, rouge, recouvert par une couche de tissus mous, le sarcosome, dans lequel sont plantés en grand nombre des polypes à huit bras rameux. Ces individus peuvent en se recontractant, rentrer dans le sarcosome. Celui-ci est rempli de petits spicules calcaires, rouges, et parcouru par un grand réseau de canaux qui font communiquer tous les polypes entre eux. Ces animaux pondent de petites larves ciliées, vermiformes, nageuses, qui, entraînées par les courants, se fixent sur les pierres. Chaque larve produit un premier individu (oozoïte) qui est l'origine d'une colonie ; tous les autres individus bourgeonnent ensuite (blastozoïtes) sur le premier et ses dérivés. Le squelette s'accroît par dépôt superficiel de calcaire ; l'activité bourgeonnante se produit surtout au bout des bras.

Pêche du corail sur les côtes de Sicile.

On pêche le corail sur les côtes d'Algérie, au moyen de filets attachés à une croix de bois lestée et traînée sur les fonds coralligènes. Il s'en fait un commerce important en Sicile, à Marseille, Gênes, Naples.

— Art décor. On a employé de tout temps le *corail* à la décoration des meubles et des pièces d'orfèvrerie. Les ouvrages en corail sont recherchés, à cause de la difficulté qu'il y a à tailler cette matière, et à la polir. Les anciens tiraient leur corail de Malte et de la mer Rouge. Les Romains en faisaient des colliers qu'on attachait au cou des enfants pour les préserver des maladies contagieuses. Au moyen âge, on monta des branches de corail sur des piédestaux en métal précieux. Au XVIIe siècle, on y sculpta des groupes et des personnages en ronde-bosse. Aujourd'hui le corail préféré vient du Japon, et l'Italie a presque exclusivement conquis le monopole de la bijouterie de corail.

On distingue plusieurs variétés marchandes de corail : le *corail mort* ou *pourri*, de peu de valeur, composé des racines du polype recouvertes de dépôts pierreux ou de bryozoaires ; le *corail noir*, qui, tombé du rocher dans la vase, s'est modifié par des émanations sulfureuses ; le *corail vivant*, réunion des morceaux tels qu'ils proviennent de la pêche ; le *corail blanc*, très rare, ne différant du précédent que par la couleur. Chaque variété est appréciée également d'après sa couleur (*sang*).

Le corail naturel sert à fabriquer des bijoux de toute sorte (bracelets, colliers) et des camées ; on l'utilise aussi pour orner divers objets (pommes de cannes, etc.).

Le corail artificiel, dit aussi *fausse purpurine*, est un mélange de marbre en poudre et de colle de poisson, coloré avec du vermillon de Chine. On imite encore le corail avec le celluloïd, la caséine. Une autre sorte de corail artificiel sert pour décorer les grottes artificielles : c'est une préparation faite de résine et de vermillon.

CORAIL (MER DU), partie de l'océan Pacifique, entre le nord-est de l'Australie, la Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, les Nouvelles-Hébrides et la Nouvelle-Calédonie. Dans sa partie orientale, cette mer a des profondeurs de plus de 2.000 et même (au N.-E.) de plus de 4.000 m. Elle doit son nom aux formations coralligènes qui en couvrent les parties côtières et dont les plus importantes sont les récifs de la Grande Barrière. V. GRANDE BARRIÈRE.

CORAILLÉ [*ra-yé*], **E** adj. Se dit d'un bijou dans l'ornementation duquel il entre du corail.

CORAILLER [*ra-yé*] v. intr. Crier, en parlant du corbeau. (On dit mieux CROASSER.)

CORAILLÈRE [*ra-yèr'*] n. f. (de *corail*). Espèce de chaloupe en usage dans le Levant pour la pêche du corail et qui porte une voile carrée, sans vergue, sur un petit mât, avec un foc en dedans. (On dit aussi CORALIÈRE, CORALINE, et CORALLINE n. f., et CORAILLEUR n. m.)

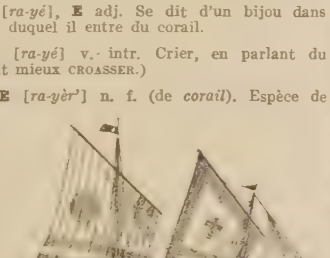

Corallière italienne.

CORAIL-LEUR [*ra-yeur*] n. et adj. m. Qui pêche le corail. || Qui travaille le corail.

— Pêch. Syn. de CORAILLÈRE.

CORAILLEUSE [*ra-yeuz'*] n. f. Ouvrière qui travaille le corail.

CORAILLEUX [*ra-yeû*], **EUSE** adj. Qui est composé de corail, qui en contient : *Ilot* CORAILLEUX. (Peu us.)

CORAÏSCHITES ou **KORAISCHITES**, tribu arabe à laquelle appartenait Mahomet.

CORAL (Etienne), typographe français du XVe siècle, né à Lyon. Il fut le premier qui établit une imprimerie à Parme (1473), et donna des éditions d'auteurs latins fort estimées.

CORALIÈRE n. f. Mar. V. CORAILLÈRE.

CORALIOÏDE adj. (de *corail*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui est de la nature du corail.

CORALLACHATE [*kat'*] n. m. (du gr. *korallion*, corail, et *akhatès*, agate). Agate couleur de corail, et parsemée de points à reflets d'or.

CORALLAIRE [*lèr'*] adj. Qui tient du corail, ou en a l'apparence : *Polype* CORALLAIRE.

CORALLÉ, E adj. Pharm. Qui contient du corail : *Potion* CORALLÉE. (Vx.)

CORALLIAIRES [*li-èr'*] n. m. pl. Sous-classe de cœlentérés nommés aussi ANTHOZOAIRES.

— ENCYCL. La sous-classe des *coralliaires* comprend tous les polypes pourvus d'un stomodœum, de cloisons gastriques et d'organes sexuels, qui produisent des larves à développement direct, sans métamorphose, ou à [illegible] tion de méduse dans leur cycle évolutif.

La *bouche*, en forme de fente longitudinale, [illegible] pharynx aplati, est entourée d'un ou de plusieurs tentacules creux, au nombre de huit, ou de [illegible] multiple de 6. Des cloisons verticales [illegible] avec les tentacules et sont bordées par un cordon fi[illegible] cilié et plein de cellules urticantes : l'*entéroïde* ; [illegible] renferment les glandes génitales.

Tous les coralliaires sont des animaux marins. Ils se divisent en deux ordres : les *octactiniaires* ou *octanthides*, à huit tentacules, et les *hexactiniaires* ou *actinanthides*.

CORALLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. Qui est formé de coraux. || *Formations coralliennes*. V. CORAUX.

— Géol. *Calcaire corallien*, Calcaire composé de débris de coraux fossiles. || *Etage corallien*, Nom d'étage [illegible] jadis par d'Orbigny à certains groupes des terr[illegible] siques, caractérisés par la présence de récifs fossiles. [illegible] sait aujourd'hui que ces récifs ont un âge quelconque ; [illegible] nom est donc abandonné).

CORALLIFÈRE ou **CORALLIGÈRE** adj. (du lat. *corallium*, corail, et *ferre* ou *gerere*, porter). Qui porte des coraux : *Rocher* CORALLIFÈRE.

CORALLIFORME adj. (du lat. *corallium*, corail, et de *forme*). Qui a la forme du corail.

CORALLIGÈNE adj. (du lat. *corallium*, corail, et *generare*, produire). Qui produit la substance calcaire des coraux : *Organisme* CORALLIGÈNE. *Tissu* CORALLIGÈNE.

CORALLIN, E adj. (lat. *corallinus ;* de *corallium*. corail). Rouge comme le corail : *Lèvres* CORALLINES.

CORALLINACÉES [*sé*] ou **CORALLINÉES** [*né*] n. f. pl. Famille d'algues rouges (rhodophycées) dont le genre principal est la coralline.

CORALLINAIRE [*nèr'*] adj. Qui a du rapport avec le corail : *Substance* CORALLINAIRE. (Peu us.)

CORALLINE n. f. Bot. Algue marine revêtue d'une matière calcaire.

— Chim. Substance colorante rouge qui est une oxyamine du groupe du triphénylméthane, obtenue dans l'action de l'ammoniaque sur l'aurine. || Syn. PÉONINE, AURINE.

Coralline.

— Minér. Agate cornaline, qui est de la couleur du corail.

— Pêch. V. CORAILLÈRE.

— ENCYCL. Bot. La plupart des *corallines* croissent en touffes plus ou moins épaisses sur les rochers battus par les flots ; quelques-unes vivent en parasites sur les varechs. La *coralline officinale* a joui, dans l'ancienne matière médicale, d'une grande réputation, comme anthelminthique et absorbant. On l'a remplacée par la *mousse de Corse*, mise en vogue par un médecin grec en 1795.

— Chim. On obtient la *coralline* en chauffant 6 parties de phénol avec 1 partie d'acide oxalique déshydraté et 5 parties d'acide sulfurique concentré à 125°, pendant quelques heures ; la masse, bouillie ensuite avec l'eau, se solidifie en une substance résineuse cassante. La réaction qui se produit est très complexe, et donne naissance à diverses matières colorantes, que l'on réunit commercialement sous le nom de coralline.

CORALLINÉES [*né*] n. f. pl. Bot. V. CORALLINACÉES.

CORALLIOGRAPHE [*graf'*] n. (du gr. *korallion*, corail, et *graphein*, écrire). Naturaliste qui fait des études sur les coraux, qui écrit sur cette matière. (Peu us.)

CORALLIOGRAPHIE [*fi*] n. f. (rad. *coralliographe*). Science des coraux. || Traité sur les coraux. (Peu us.)

CORALLIOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui a rapport à la coralliographie : *Etudes* CORALLIOGRAPHIQUES. (Peu us.)

CORALLIOPHAGES [*faj'*] n. m. pl. Genre de mollusques pélécypodes, famille des cyprinidés, comprenant des formes à coquille irrégulière, souvent subcylindrique.

— ENCYCL. Les *coralliophages* vivent dans les conduits creusés par les pholades et autres mollusques perforants, ou dans des interstices de rochers ; une fois entrés, ils n'en sortent plus et leur coquille continue à se développer en prenant le contour de sa retraite. Ces animaux, qui habitent la mer Méditerranée et l'océan Pacifique, se trouvent à l'état fossile dans les terrains tertiaires.

CORALLIOPHILA [*fi*] n. m. Genre de mollusques, type de la famille des *coralliophilidés*.

CORALLIOPHILIDÉS [*fi-li-dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches formée d'animaux ressemblant aux pourpres, mais dépourvus de radula et dont la coquille est irrégulière, rugueuse, à spire courte.

— ENCYCL. Comme l'indique leur nom, les *coralliophilidés* vivent exclusivement dans les coraux où ils demeurent parfois fixés complètement. Ils habitent la mer Rouge, les océans Indien et Pacifique. La famille comprend les genres *rhizochilus, coralliophila, leptoconchus, magilus*, et *rapa*.

CORALLOCARPE n. m. Genre de cucurbitacées. (Les corallocarpes sont des herbes couchées, habitant les régions tropicales des deux mondes, et au nombre de quinze espèces.)

CORALLOÏDE adj. (du gr. *korallion*, corail, et *eidos*, aspect). Se dit des végétaux dont les branches sont nombreuses et rapprochées, comme celles du corail : *La clavaire* CORALLOÏDE.

CORALLORHIZE n. f. Genre d'orchidacées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent dans l'Asie et l'Amérique moyenne et boréale. (Une espèce est française, la *corallorhiza innata*.)

CORALLUS [*luss*] n. m. Genre de serpents non venimeux, voisins des boas, et comprenant quelques espèces de Madagascar et d'Amérique tropicale. (Longueur ne dépassant pas 2 m. Ne pas confondre avec l'*elaps corallinus* qui est un serpent venimeux.)

CORAL-RAG n. m. (mot angl. formé de *coral*, corail, et de *rag*, fragment). Calcaire corallien bréchiforme, formé de fossiles brisés dans lesquels dominent les polypiers.

coram populo (mots lat. signif. *en présence du peuple, en public*). Parler *coram populo*, Parler hautement, sans crainte. (Cette locution avait son sens littéral à Rome, où les orateurs parlaient, au Forum, devant le peuple assemblé.)

CORAN, KORAN, autref. **ALCORAN** (de l'arabe *al Qor'ân* « la Lecture » par excellence), livre sacré des musulmans. Il se compose de 144 chapitres écrits en prose rimée, nommés *sourates*, de longueur inégale ; elles ont été rangées d'après leur longueur, les plus courtes étant rejetées à la fin du livre. Chacune de ces sourates est divisée en versets (*ayet*), et a reçu un nom particulier, tiré d'un verset ou d'un épisode qui s'y trouve raconté.

Le texte est un recueil de dogmes et de préceptes, qui a servi de base au droit musulman ; ils sont mélangés à des récits tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament (surtout des apocryphes). Il n'a été mis par écrit, en grande partie, qu'après la mort de Mahomet, et la rédaction définitive remonte au troisième calife, Othman, qui fit détruire tous les exemplaires non conformes au canon adopté par lui.

Pour les musulmans, le Coran est la parole incréée de Dieu, transmise à Mahomet par l'archange Gabriel, pendant les états de surexcitation, accompagnés d'une sueur abondante, dont la tradition nous a conservé le souvenir. V. MAHOMET. Aussi est-il considéré par eux comme le modèle de la littérature arabe. Certaines divergences de lecture proviennent de ce qu'il a été d'abord transcrit en caractères koufiques, sans indication de voyelles ni de points diacritiques, qui n'y ont été ajoutés que plus tard.

En tant que base des lectures liturgiques, il a été divisé en trente sections, de longueur sensiblement égale, appelées *djaz'*, et en soixante nommées *hîzb ;* on les récite, dans les cérémonies, en psalmodiant. La récitation du livre entier (*khatm*) est singulièrement méritoire.

— La Coran ne pouvait être lu et commenté, dans tous les pays musulmans, que dans la langue où l'a écrit le Prophète, c'est-à-dire en arabe. Lors de la fondation de la République turque, le gouvernement d'Angora décida de traduire en turc le livre saint, de manière à le mettre à la portée de chacun.

CORANAS ou **KORANAS** [*nass*], population noire de l'Afrique australe, établie sur les plateaux de l'intérieur, au N. du fleuve Orange et sur les deux rives (mais surtout à l'ouest) du Vaal, dans le protectorat du Betchouanaland et au Transvaal.

Les Coranas constituent une des quatre grandes fractions de la race hottentote. Ce sont des pasteurs convertis pour partie, imparfaitement au christianisme, mais demeurés en majorité fétichistes, qui vivent à l'est des Namas. On évalue leur nombre à 20.000 environ. Ils parlent un dialecte hottentot.

CORANCEZ (Olivier DE), écrivain français, mort en 1810. En 1777 il fonda, de concert avec Sautreau de Marsy et Cadet de Vaux, le *Journal de Paris*, la première feuille quotidienne française. Il y publia, et fit ensuite paraître à part (1778), une curieuse étude sur J.-J. Rousseau avec qui il était fort lié. — Son fils, LOUIS-ALEXANDRE-OLIVIER, né à Paris en 1770, mort à Asnières en 1832, fit partie de la commission scientifique d'Egypte en 1799, puis devint consul à Alep, et membre de l'Institut (1811). On lui doit une *Histoire des Wahabis* (1810).

CORANGAMITE, lac d'Australie, dans la partie sud-ouest de l'Etat de Victoria ; étendue de 150 à 200 km², suivant les saisons.

CORANIQUE [*nik'*] adj. Qui a rapport au Coran ; qui est dans l'esprit du Coran.

CORAS (Jean DE), jurisconsulte français, né à Réalmont (Tarn) en 1513, mort à Toulouse en 1572. Il enseigna le droit à Angers, à Orléans, à Paris, à Padoue et à Toulouse où il devint conseiller au parlement, et fut un des premiers à embrasser le protestantisme. Arrêté après la Saint-Barthélemy, il fut massacré par le peuple. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels *Miscellanea juris civilis* (1556-1558). Coras avait été rapporteur dans le fameux procès de Martin Guerre, dont il publia une étude.

CORAS (Jacques DE), poète français, de la même famille que le précédent, né à Toulouse en 1630, mort en 1677. Il est l'auteur d'un poème épique : *Jonas ou Ninive pénitente* (1663), connu seulement aujourd'hui par le vers satirique de Boileau :

Le *Jonas* inconnu sèche dans la poussière ;

de trois autres poèmes, *Josué, Samson, David ;* d'une tragédie d'*Iphigénie*, composée avec Leclerc, et qui donna lieu à une épigramme spirituelle de Racine. Il a aussi composé une *Vie du jurisconsulte Jean Coras* (1673).

CORATIER [*ti-é*] n. m. A Guines et dans le nord de la France, au XIVe siècle, Garde inspecteur préposé à la vente des denrées. Il était annuel, et à la nomination des baillis et échevins.

CORATO, ville d'Italie (Pouilles, prov. de Bari) ; 50.200 hab. Eglise collégiale. Cité fondée au XIe siècle par un comte de Trani, compagnon du Normand Robert Guiscard.

CORAULE [*rôl'*] n. f. Sorte de danse ou de ronde, dans la Suisse romande. || Musique de cette danse.

CORAUX [*rô*] n. m. pl. Nom général par lequel on désigne les cœlentérés coralliaires à squelette calcaire. V. CORAIL, et CORALLIAIRES.

— *Récifs de coraux*, Importantes constructions édifiées dans les mers chaudes par les coraux et désignées souvent par le nom de MADRÉPORES.

— ENCYCL. Les *récifs de coraux* s'étendent en une vaste bande 30° au-dessus et 30° au-dessous de l'Equateur, principalement dans les océans Pacifique et Indien, et sont moins importants dans l'Atlantique. Ces coraux constructeurs ne descendent pas au-dessous d'environ 40 m. de profondeur ; ils ne vivent que dans des eaux chaudes, très pures et agitées. Ils forment autour des îles une ceinture qui ne s'interrompt qu'en face des embouchures de fleuves. Le type en est fourni par le récif autour de la Nouvelle-Calédonie, séparé de l'île par un espace dit « lagon ». D'autres récifs sont disposés en un anneau circonscrivant le lagon : c'est l'*atoll* (v. ce mot), qui peut varier de quelques centaines de mètres à plusieurs centaines de kilomètres. Une végétation très spéciale, caractérisée par les cocotiers, vit sur ces atolls sans eau douce, à peine élevés au-dessus de l'océan, balayés par des vents violents, battus par une houle puissante. Le plus vaste récif de coraux est la Grande Barrière d'Australie, qui a plus de 2.000 kil. de long, et recouvre probablement le sommet d'une chaîne de montagnes effondrée sous les eaux.

Dans les récifs de coraux, les animaux ne sont pas seuls à construire cet édifice : ils sont associés à des algues calcaires qui, comme eux, ont besoin d'eau agitée et très oxygénée, et prospèrent surtout sur le front du récif le plus exposé au vent dominant, et par conséquent aux grandes houles de la région. Leurs débris sont projetés par les vagues sur l'atoll, et l'accroissent, ou bien tombent au pied du récif, et servent, par leur accumulation pendant des siècles, de support à de nouveaux coraux qui s'y installent quand il n'y a plus que 40 m. d'eau au-dessus.

La construction des récifs dure depuis très longtemps ; certains sondages ont permis de constater près de 400 m. d'épaisseur de coraux ; ailleurs, à Tahiti par exemple, les montagnes atteignant plusieurs centaines de mètres ne sont que des coraux soulevés, dont les descendants continuent à travailler sur le rivage de l'île.

Des récifs de coraux existaient, en France par exemple, à l'époque secondaire. Les derniers sont tertiaires. Peu à peu, par suite du refroidissement du globe, ils se retirent autour de l'équateur, et leur vitalité semble moindre actuellement.

CORAWA [*ou-a*] n. m. Espèce de bromélie des Guyanes, dont la fibre, très forte, est employée par les Indiens pour faire des cordes d'arc, des hamacs, des filets de pêche, etc.

CORAX [*rakss*] ou **CORACE** n. m. Antiq. Nom d'un grade des initiés aux mystères de Mithra.

CORAX de Syracuse, rhéteur qui vivait vers le milieu du Ve siècle avant notre ère. Il fut le fondateur de la rhétorique grecque, sur laquelle il écrivit le premier un *Traité* (*Tekhnê*). Il eut pour disciple Tisias.

CORAY [*rè*], comm. du Finistère, arrond. et à 34 kil. de Châteaulin ; 2.370 hab. Ch. de f. départemental de Plouescat à Rosporden.

CORAY ou mieux **KORAÏS** (Adamantinos), philologue et patriote grec, né à Smyrne en 1748, mort à Paris en 1833. Docteur en médecine de la faculté de Montpellier en 1788, il se fixa à Paris. Il travailla dès lors à reconstituer la langue hellénique envahie par les vocables étrangers. Parmi ses ouvrages nombreux, citons : une traduction en grec moderne du *Traité des délits et des peines* de Beccaria (1802), qui fonda sa réputation ; des traductions en français ou des éditions de nombreux auteurs grecs ; un *Mémoire sur l'état actuel de la civilisation en Grèce* (1803) ; etc.

CORB n. m. Poisson de mer de la famille des sciénidés, à nageoire dorsale double, dos brun sombre, nageoires noires, ventre jaunâtre. (Le corb [*corvina nigra*] est appelé *corbeau, coracin noir, verdo*, en Provence. Il est pêché en Méditerranée. Sa chair est excellente.)

Corb.

Corbaccio (IL) [*le Mauvais Corbeau*], titre assez mystérieux d'une œuvre écrite par Boccace en 1354. A la suite d'une aventure amoureuse qui tourna fort mal pour lui, il écrivit cette invective violente, souvent grossière, contre les femmes en général, et particulièrement contre une veuve qui l'avait bafoué.

CORBACH (en allem. **Korbach**), ville d'Allemagne (Waldeck), sur l'Itter ; 5.650 hab. Tuilerie ; fabrique de machines, commerce de bois. Château ruiné d'Eisenberg. Victoire des Français sur les Hanovriens (1760). Patrie de Bunsen.

CORBACQUE [*bak'*] interj. (de l'ital. *corpo di Bacco !* Par le corps de Bacchus !). Anc. juron.

CORBAN n. m. Mot hébreu qui, dans l'Ancien Testament, désignait les offrandes et les sacrifices. (Il se disait aussi d'un objet dont par vœu on s'était interdit l'usage ; d'après la tradition pharisaïque, sous prétexte de corban, on pouvait même refuser le nécessaire à ses père et mère. Dans les évangiles, Jésus-Christ condamne cette interprétation [Matt. X, 56 ; Marc VII, 11].) || Chez les musulmans, la fête des sacrifices s'appelle CORBAN, et le second *bairam* est nommé *corban-bairam*, à cause des sacrifices de moutons faits à l'occasion du pèlerinage de La Mecque.

CORBAT [*ba*] n. m. Un des noms vulgaires du cormoran.

CORBE n. f. Archéol. Ancienne embarcation flamande, en usage au XVIe siècle, pour la pêche du hareng.

CORBEAU [*bô*] n. m. (lat. *corvus*, même sens). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des *corvidés* comprenant des formes de grande taille, à plumage noir, à vastes ailes longues et pointues, à bec long et robuste, à queue ronde : *Partout on met le* CORBEAU *au nombre des oiseaux sinistres.* || On donne aussi le nom impropre de CORBEAU à d'autres oiseaux de divers genres : *Corbeau aquatique*, Ibis acalor. — *Corbeau blanc*, Vautour papa. — *Corbeau chauve ou nu*, Coracine et pyrrhocorax. — *Corbeau des clochers*, Choucas. — *Corbeau cornu*, Calao. — *Corbeau de mer* ou *Corbeau d'eau*, Cormoran. — *Corbeau du Mexique*, Troupiale yapou. — *Corbeau de nuit*, Hulotte et Engoulevent. — *Corbeau rhinocéros*, Calao rhinocéros. — *Corbeau bleu*, Rollier.

— Nom donné à ceux qui, jadis, enlevaient les pestiférés. || Voleur dans les cimetières. || Se dit encore de personnes dont la rencontre semble porter malheur.

— A signifié Potence, instrument de supplice ou d'exposition des cadavres.

— LOC. FAM. *Noir comme un corbeau*, Extrêmement noir. || *Ailes de corbeau*, Bandeaux de cheveux très noirs.

— Archit. Grosse pierre ou pièce de bois, ou encore pièce de fer encastrée dans la maçonnerie et mise en saillie comme une console, pour servir de support à une poutre portant les solives. V. la partie *encycl.*

— Art milit. V. la partie *encycl.*

— Mar. anc. Croc de fer pour accrocher les vaisseaux ennemis et les contraindre à l'abordage.

— Pêch. *Corbeau de mer*, Nom vulgaire du trigle (*trigla corax*), appelé aussi *perlon*. (Syn. de CORB.)

— Techn. Machine pour élever des fardeaux. || En serrurerie, Gros piton à scellement en fer carré, servant de support aux lambourdes.

— Vitic. Variété de cépage noir, de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, du Jura et de la Savoie. (On l'appelle aussi DOUCE NOIRE, NOIR DE VAUCLUSE, PICOT ROUGE, PLANT DE MONTMÉLIAN, PLANT DE SAVOIE, PROVEREAU.)

— ALLUS. HIST. **Le corbeau de l'arche.** V. COLOMBE.

— PROV. **Nourris un corbeau, il te crèvera l'œil,** Les méchants rendent le mal pour le bien.

— ALLUS. LITTÉR. :

Le *corbeau*, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Vers de La Fontaine, dans sa fable *le Corbeau et le Renard*.

On les rappelle pour exprimer la ferme résolution de ne plus commettre la même sottise. (On fait aussi parfois allusion au fromage du Corbeau, qui échut au Renard malin.)

— ENCYC. Ornith. On connaît quatre-vingts espèces de *corbeaux* (*corvus*), genre d'oiseaux conirostres, de la famille des *corvidés*, réparties à peu près dans toutes les régions du globe, sauf dans le sud de l'Amérique ; toutes sont très carnassières, vivant surtout de petits animaux. La seule espèce d'Europe, qu'on appelle aussi *corbeau noir, grand corbeau, corbeau du Nord* (*corvus corax*), peut dépasser 60 cm. de long. et 1 m. d'envergure. Répandu dans tout l'hémisphère boréal, le grand corbeau vit surtout dans les steppes de l'Europe orientale et centrale ; il est rare en France, se nourrit de charognes, de lapins, de lièvres. Par leur intelligence, leur prudence et leur mémoire, les corbeaux se rangent parmi les plus élevés des oiseaux ; ils se domestiquent facilement. Ils sont nuisibles. Le nom de « corbeau » est donné fréquemment aux cornailles, choucas, freux.

Corbeau.

— Archit. Les *corbeaux*, dans les constructions de l'époque romane, sont employés pour soutenir les tablettes des corniches ou bandeaux. Ils sont ornés de simples moulures, ou bien ils offrent des sculptures allégoriques ou de pure fantaisie.

A partir du XIIIe siècle, les corbeaux disparaissent des corniches et ne sont plus guère employés que pour soutenir des balcons, des encorbellements, des mâchicoulis, des entraits de charpente ou des poutres maîtresses de planchers. Dans les constructions de la période ogivale, des corbeaux richement sculptés soulagent les linteaux des portes principales.

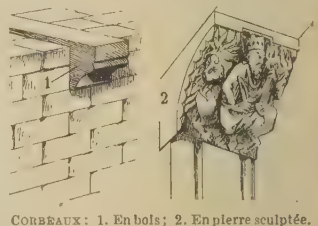

CORBEAUX : 1. En bois ; 2. En pierre sculptée.

— Art milit. anc. 1° On appelait *corbeau* un appareil imaginé par le consul Duilius pendant la guerre navale contre les Carthaginois. Il consistait en un mât vertical, planté à l'avant des navires et au pied duquel était articulée une échelle munie de crocs. On la soulevait et elle s'abattait sur le bordage du navire ennemi, où elle se fixait. Le navire ainsi immobilisé, les soldats et marins montaient à l'abordage ; 2° Le *corbeau démolisseur* était une longue poutre, terminée par un crochet de fer, à l'aide duquel on arrachait les pierres des créneaux et des murailles d'une ville assiégée ; 3° Un corbeau à peu près semblable servait à enlever les défenseurs d'un rempart. On les laissait retomber, ou bien on les faisait prisonniers.

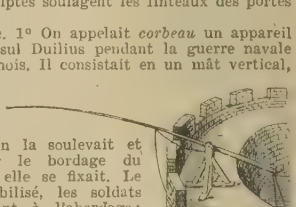

Corbeau de rempart.

CORBEAU (le), petite constellation de l'hémisphère austral, au-dessous de la *Vierge*, et dessinée par dix étoiles visibles à l'œil nu, dont la plus brillante est de 2ème,

4ème grandeur. Certaines étoiles de ce groupe paraissent avoir notablement varié depuis les premières notations de leurs éclats respectifs.

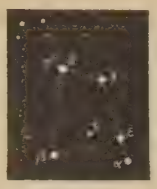

Constellation du Corbeau.

Corbeaux (LES), pièce en quatre actes, d'Henri Becque (Comédie-Française, 1882). — Vigneron, industriel en pleine prospérité, meurt soudainement frappé d'apoplexie. Aussitôt les *corbeaux*, autrement dit les gens d'affaires, fondent sur sa veuve et ses filles pour les dépouiller. Les pauvres femmes ne se sauvent que grâce au sacrifice d'une des filles. Malgré le parti pris misanthropique et pessimiste de l'auteur, cette pièce, type du genre « rosse », est remarquable par la solidité de l'observation, par la nature du pathétique, et même par une émotion contenue que Becque n'a pu s'empêcher d'y trahir.

Corbeaux (BOIS DES), bois du départ. de la Meuse (comm. de Cumières). Pris par les Allemands le 7 mars 1916, repris le lendemain par les Français, qui le reperdirent les 10 et 11 mars 1916 et le reconquirent le 20 août 1917.

CORBEEK-LOO, commune de Belgique (Brabant), arrond. admin. de Louvain ; 1.725 hab.

CORBEHEM, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 21 kil. d'Arras, sur la Scarpe ; 1.230 hab. Ch. de f. Nord. Entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

CORBEIL [*bèy'*] (en lat. *Corbolium*), ch.-lieu d'arrond. de Seine-et-Oise, à 33 kil. de Versailles, au confluent de la Seine et de l'Essonne ; 11.525 hab. (*Corbeillois, oises* ou *Corbélians, annes*). Ch. de f. P.-L.-M. Minoterie considérable, imprimeries. Patrie de l'helléniste d'Ansse de Villoison, mort en 1805.

Armes de Corbeil.

— L'arrondissement a 7 cant., 130 comm., et 267.905 hab. Le canton a 26 comm., et 41.005 hab. (La réforme administrative de 1926 a donné à l'arrond. de Corbeil les cantons de la Ferté-Alais et de Milly, de l'anc. arrond. d'Etampes qui avait été judiciairement rattaché au tribunal civil de Corbeil.)

— *Histoire.* Corbeil, au VIe siècle villa de l'évêque de Paris saint Germain, fut à l'époque carolingienne chef-lieu d'un comté. Le comte Haymon, mort en 967, y fit porter les reliques de saint Loup, et de saint Exupère, en l'honneur de qui l'on éleva l'église de Saint-Spire (refaite en 1141 ; abside de 1437). Une autre église, Notre-Dame, fut bâtie au XIe siècle. En 1108 Louis VI prit la ville au turbulent Hugues du Puiset, et l'annexa à la couronne. Elle devint siège d'une prévôté, et le château fut résidence royale. Dès le XIIe siècle ses grands moulins servaient à l'approvisionnement de Paris. Abélard y enseigna avant de venir à Paris. Saint Louis y signa en 1258 un traité avec le roi d'Aragon. La ville eut à souffrir de la guerre de Cent ans, fut saccagée en 1590 par le duc de Parme, fit sauter son pont en 1815 pour arrêter les troupes alliées, et fut victime de l'invasion allemande en 1871. Elle comptait 970 habitants sous Louis XV, et 10.750 en 1920.

CORBEIL (Gilles DE), médecin français. V. GILLES.

CORBEIL (Pierre DE), mort à Sens en 1222. Chanoine et maître des écoles de Paris, il eut pour élève le futur Innocent III, fut aumônier de Philippe Auguste, évêque de Cambrai (1199) et archevêque de Sens (1200). Il prit part à la croisade contre les albigeois, écrivit des commentaires sur les Livres saints, dont une glose sur les Epîtres de saint Paul, imprimée au XVIe siècle. On lui attribue l'Office de la fête des fous, et une *Satyra adversus eos qui uxorem ducunt.*

CORBEILLE [*bèy'*] n. f. (lat. *corbicula* dimin. de *corbis*, panier). Sorte de panier sans anse ou n'ayant que de petites anses sur les côtés ou sur les bords : CORBEILLE *d'osier.* CORBEILLE *à ouvrage.*

— *Par extens.* Quantité d'objets qui remplissent un panier de ce genre ; panier lui-même plein de ces objets :

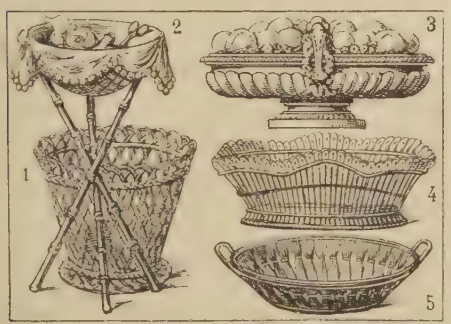

CORBEILLES : 1. A papiers ; 2. A ouvrage ; 3. A fruits ; 4 et 5. A pain.

Une CORBEILLE *de fleurs, de fruits, de coquillages, de poissons* ou *de poisson.* || Quantité de personnes ou d'objets réunis et harmonieusement disposés dans un milieu choisi. (En ce sens on dit aussi PARTERRE.)

— *Corbeille de mariage*, ou simplement *Corbeille*, Présents offerts à une fiancée, particulièrement par son fiancé, à l'occasion du mariage, et qui étaient jadis envoyés dans une riche corbeille.

— *Fig.* Réceptacle métaphorique qui est censé contenir des productions de la terre : *La* CORBEILLE *de Flore, de Pomone.* || Pays couvert d'une belle végétation : *La Touraine est la* CORBEILLE *de la France.*

— Ameubl. Fauteuil large où deux personnes peuvent tenir à l'aise, et dont la rampe ramenée sur la face du meuble fait que celui-ci ressemble à une corbeille dont un des côtés serait enlevé.

— Archit. Partie centrale du chapiteau, autour de laquelle se groupent les ornements.

— Art milit. Panier rempli de terre, employé en fortification passagère en guise de sac de terre.

— Bot. Organe arrondi et à bords relevés en forme de coupe, qui, dans certaines hépatiques, renferme des propagules ou bulbilles susceptibles de reproduire la plante. (Syn. de ORYGAME.) || *Corbeille d'or*, Nom vulgaire du thlaspi jaune. || *Corbeille d'argent*, Nom vulgaire du thlaspi blanc vivace.

— Bours. A la Bourse de Paris et de six autres villes, Espace vide et circulaire ou ovale, réservé au centre du parquet, et qui est entouré d'une balustrade autour de laquelle les agents de change se font verbalement leurs offres et demandes mutuelles.

— Chorégr. Nom d'une des figures du cotillon. (Elle est ainsi appelée parce que les couples, ordinairement au nombre de trois, qui sont chargés de l'exécuter, joignent et entrelacent leurs mains de manière à former le contour d'une espèce de corbeille.)

— Histol. *Cellules à corbeille*, Neurones multipolaires de la partie interne de la couche moléculaire de l'écorce cérébelleuse.

— Hortic. Espace circulaire ou ovale rappelant le contour d'une corbeille, dans lequel sont cultivées des fleurs. (Pour produire les effets les plus agréables, les corbeilles doivent être établies en tenant compte de la taille et de la couleur des plantes qu'on y réunit, et leur composition réclame des soins particuliers.) || Vase en treillage, dans lequel on cultive des fleurs ou des plantes d'ornement.

— Techn. *Corbeille pare-étincelles*, Panier ou corbeille, en treillis métallique, que l'on place sur la cheminée d'une chaudière ou de certaines locomotives pour empêcher la projection d'étincelles ou d'escarbilles à l'extérieur.

— Théâtr. Nom donné dans certains théâtres au premier balcon, et dans d'autres, aux trois premiers rangs des fauteuils d'orchestre.

— Zool. Cavité allongée, située à la face externe du tibia des pattes postérieures des abeilles ouvrières et destinée à loger la pelote de pollen. (Cette pelote est maintenue par une série de poils recourbés qu'on appelle *râteau.*) || Chez certains coléoptères, Troncature terminale des tibias sur laquelle s'insère le tarse, notamment chez les charançons.

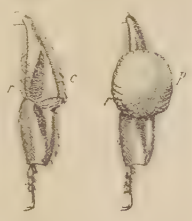

Corbeille (zool.) : pattes postérieures des abeilles ouvrières ; *c*, corbeille ; *r*, poils de la corbeille formant râteau pour retenir la pelote de pollen (*p*).

— ENCYCL. Antiq. grecque. V. CISTE.

— Art décor. En tant que petit meuble, corbeille au linge, aux clefs, à ouvrage, elle rend des services quotidiens. Les corbeilles de fleurs et à dessert appartiennent plus spécialement à l'art décoratif. Les corbeilles de fleurs, au XIIIe siècle, étaient de dimensions telles qu'un homme s'y pouvait dissimuler. Depuis cette époque, elles n'ont jamais cessé d'être en usage, revêtant les formes les plus variées ; exécutées en métal précieux, elles offrent à l'orfèvre un thème des plus charmants. La *corbeille* évasée à anse haute, contenant des fleurs des champs, est un élément décoratif du style Louis XVI. Les corbeilles à fruits et à dessert ont parcouru la même brillante carrière ; au XVIIIe siècle, leur fabrication, en osier, en métal doré, argenté ou peint, était une des spécialités du faubourg Saint-Antoine. La corbeille à pain se rencontre dès le XVIe siècle. La corbeille à aumône apparaît dès le XIVe siècle ; elle servait à ramasser les reliefs de la table, que l'on distribuait ensuite aux malheureux. Sous Louis XV, on fait usage de corbeilles de toilette, parfois en métal précieux, plus souvent en vannerie argentée ou dorée et doublée de satin et de velours. Dès le XVIe siècle, on fabriqua des corbeilles en céramique, destinées à présenter les fruits, mais aussi à recevoir les bijoux.

— Mœurs et cout. Vers le milieu du XVIIe siècle, le mot *corbeille* commence à désigner les bijoux que le fiancé envoie dans une corbeille à la personne qu'il doit épouser ; ces corbeilles sont d'ailleurs, le plus souvent, en forme de coffrets, et Boulle en a exécuté qui sont d'une rare magnificence. Aujourd'hui, on désigne sous le nom de corbeille tous les présents que reçoit une mariée, et qu'on expose à la maison le jour du mariage.

CORBEILLÉE [*bè-yé*] n. f. Contenu d'une corbeille pleine : *Une* CORBEILLÉE *de fruits.*

CORBEILLES ou **CORBEILLES-EN-GÂTINAIS**, comm. du Loiret, arrond. et à 17 kil. de Montargis, sur la Rolande, dans le Gâtinais ; 1.250 hab.

CORBEL n. m. Variété de cépage rouge, cultivée dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère, et qui donne des fruits en grappes compactes, à grains ronds, dont la chair est juteuse, un peu sucrée et légèrement astringente. (On l'appelle aussi CHATUS, CORBEL-MOURET, CORBESSE, PERSAGNE-GAMAY, VERT-CHENU.)

CORBELÉ, E adj. Sylvic. Syn. de COURONNÉ : *Arbre* CORBELÉ.

CORBELIN, comm. de l'Isère, arrond. et à 12 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.875 hab. Ch. de f. Sud-France. Soieries.

CORBENAY [*nè*], comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 27 kil. de Lure ; 1.040 hab. Ch. de f. Est. Fabriques de broderies d'art.

CORBENY, comm. de l'Aisne, arrond et à 19 kil. de Laon ; 500 hab. Une des résidences royales de Pépin, Charlemagne, Charles le Simple ; les reliques de saint Marcoul, apportées en 898 par les moines de Nanteuil (dioc. de Coutances), fuyant devant l'invasion normande, y donnèrent lieu à un pèlerinage célèbre.

Située à l'extrémité est du Chemin des Dames, à l'endroit où, durant presque toute la Grande Guerre, la ligne de front coupait la route de Laon à Reims, cette localité a été alors entièrement détruite.

CORBERON (Nicolas DE), jurisconsulte français, né à Troyes en 1608, mort en 1650. Membre du conseil souverain de Nancy (1634), avocat général au parlement de Metz (1636), maître des requêtes, il fut intendant de justice, police et finances dans le Limousin, la Saintonge, la Marche, l'Angoumois et l'Aunis (1644). On a de lui des *Plaidoyers* (1693). — Son neveu, Nicolas **de Corberon,** né à Paris en 1643, mort à Colmar en 1729, fut procureur général au parlement de Metz (1683), premier président du conseil souverain de Colmar (1700) et conseiller d'Etat (1725). — Son fils, Nicolas **de Corberon,** fut, de 1725 à 1747, premier président du conseil souverain de Colmar.

CORBET (Richard), poète et homme d'église anglais, né à Ewell en 1582, mort à Norwich en 1635. Il fit ses études à Oxford, prit les ordres et devint évêque (protestant) d'Oxford (1624) et de Norwich (1632). D'humeur joyeuse et rabelaisienne, plein d'esprit et souvent bouffon, il a composé un certain nombre de poésies burlesques qui furent publiées après sa mort, en 1647. Les plus connues sont le *Voyage en France, Iter Boreale* (récit du voyage de quatre étudiants dans les comtés du centre de l'Angleterre), et son *Adieu aux fées.*

CORBET (Guillaume), général français, né en Irlande en 1781, mort à Saint-Denis, près de Paris, en 1842. Il combattit d'abord pour sa première patrie, quand, aidée de la France, elle tenta de secouer le joug de l'Angleterre. Puis il se fit Français, suivit les guerres de l'Empire, et, de 1828 à 1830, se distingua en Morée. Sa victoire d'Argos lui valut le titre de commandant en chef de l'armée grecque, auquel il renonça pour rentrer en France.

CORBETTA, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 7.525 hab.

CORBEUF ou **CORBŒUF** ! interj. (contract. de *corps*, ou *corne, de bœuf*). Anc. juron.

CORBICULA n. f. Genre de mollusques pélécypodes, type d'une famille dite des *corbiculidés.* (L'animal a les bords du manteau ornés de petits tentacules coniques, des siphons très courts et rapprochés, un pied linguiforme et les branchies réunies en arrière ; la coquille est subtrigone ou cordiforme à sommets saillants. Les corbicules sont fluviatiles ou lacustres ; on en connaît environ deux cents espèces réparties dans toutes les régions chaudes du globe.)

CORBICULÉ, E adj. (du lat. *corbicula*, corbeille). Qui a la forme d'une corbeille.

CORBIE [*bî*], ch.-lieu de cant. de la Somme, arrond. et à 15 kil. d'Amiens, sur la Somme ; 4.640 hab. (*Corbéens, ennes*). Ch. de f. Nord. Fabriques de bonneterie, chaussures. Corbie fut un instant capitale d'un royaume franc, et la femme de Clovis II, sainte Bathilde, y fonda en 662 une abbaye qui fut rebâtie avec son église Saint-Pierre au XVIIIe siècle. Prise par les Espagnols en 1636, Corbie a extrêmement souffert au cours de la Grande Guerre. Patrie de sainte Colette. — Le canton a 24 comm., et 16.900 hab. (19.800 en 1914).

CORBIÈRE n. f. Nom donné à certaines parties du littoral des îles Normandes.

CORBIÈRE (Pierre DE). V. NICOLAS V et CORVARIA.

CORBIÈRE (Jacques-Joseph-Guillaume-Pierre, comte DE), homme d'Etat français, né à Amanlis, près de Rennes, en 1767, mort à Rennes en 1853. Membre influent du parti ultra-royaliste, il entra comme ministre sans portefeuille dans le second ministère Richelieu, mais le quitta peu après pour pouvoir le renverser. En décembre 1821, il fut nommé ministre de l'intérieur, en même temps que son ami Villèle devenait ministre des finances. Sévère et presque brutal, il fut respecté et redouté, plus qu'aimé de son parti. Elevé à la pairie quand il dut abandonner le pouvoir, en 1828, il rentra dans la vie privée lors de la chute de Charles X en 1830.

CORBIÈRE (Jean-Antoine-René-Edouard), marin et littérateur français, né à Brest en 1793, mort à Morlaix en 1875, fut officier de marine, puis capitaine d'un navire marchand. Il se signala par ses idées avancées, publia des poésies, des chansons, mais se fit surtout connaître par de nombreux romans maritimes, entre autres : *les Pilotes de l'Iroise* (1832) ; *le Négrier* (1832) ; *la Mer et les Marins* (1833) ; *Contes de bord* (1833) ; *les Aspirants de marine* (1834) ; *les Trois Pirates* (1838) ; *les Folles Brises* (1838) ; *Tribord et Bâbord* (1840) ; *Cric-Crac* (1846).

CORBIÈRE (Edouard-Joachim, dit **Tristan**), fils du précédent, poète français, né au domaine de Coat Congar, comm. de Ploujean, près de Morlaix, en 1845, mort à Morlaix en 1875. Atteint de bonne heure d'une maladie de poitrine, puis de surdité, il s'établit à Roscoff. En 1872, il vint à Paris, collabora sous le pseudonyme de TRISTAN à *la Vie parisienne*, où il publia quelques-uns de ses poèmes (1873), et réunit ses vers en un volume : *les Amours jaunes*, paru la même année. Verlaine le révéla au public dans ses *Poètes maudits* (1884). Les vers de Corbière sont souvent obscurs, parfois bizarres et de mauvais goût. Mais souvent aussi ils sont d'une mélancolie vibrante, pathétique sous l'amertume et l'ironie.

CORBIÈRES, massif montagneux faisant partie des Pyrénées, dans l'angle dessiné par l'Aude. Principalement composées de calcaires et de schistes, les Corbières ont une orientation générale S.-O.—N.-E. et atteignent 1.231 m. au pic de Bugarach. Très sec et très tourmenté, de communications difficiles, ce massif, dont les contreforts arrivent tout près de la Méditerranée, a longtemps séparé le Languedoc français dont il faisait partie, du Roussillon espagnol. Ses principaux émissaires sont l'Orbieu, affl. de l'Aude, et l'Agly.

Moutons des Corbières. — Variété de la race mérinos, de taille petite et de conformation médiocre. Ils habitent en toute saison les hauteurs qui avoisinent la Montagne Noire, dans l'Aude. Cette population ovine n'a que peu d'importance.

CORBIEU ! interj. (altérat. de *corps de Dieu !*). Anc. juron adouci. (On disait aussi CORPS BIEU et, par altér., CORBLEU !)

CORBIGNY, ch.-lieu de cant. de la Nièvre, arrond. et à 30 kil. de Clamecy ; 2.390 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de bois. Eglise Saint-Jean (XIIe s.). — Le canton a 15 comm., et 8.900 hab.

CORBIGNY. Géogr. V. PHILIPPEVILLE.

CORBILLARD [*bi-yar*] n. m. (de *Corbeil*). Coche d'eau qui faisait jadis le service entre Paris et *Corbeil*. (On a dit aussi CORBILLAS et CORBILLAT.) Ce terme s'appliqua aussi aux grands carrosses dans lesquels les princes faisaient voyager les gens de leur suite, et, plus tard, par dérision, aux carrosses bourgeois où les gens s'empilaient en grand nombre. || Aujourd., Char sur lequel on transporte les morts.

Corbillard.

— Pop. *Tête* (ou *caillou*) *à caler les roues de corbillard*, Figure triste, renfrognée.

CORBILLAT [*bi-ya*] n. m. Petit du corbeau. (Syn. CORBILLOT.)

CORBILLON [*bi-yon*] n. m. Petite corbeille, dans laquelle le boulanger met la quantité de pâte nécessaire pour faire un pain.

Corbillon.

— Jeux. Jeu de société où chacun doit, sous peine de donner un gage, répondre par un mot en *on* à cette question : *Dans mon corbillon, qu'y met-on ?*

— Mar. Petit baquet dans lequel on dépose le biscuit destiné à être distribué en ration à chaque *plat* de matelots.

— PROV. **Changement de corbillon fait appétit de pain bénit** ou **Changement de corbillon fait trouver le pain bon**, Du changement naît souvent le plaisir.

CORBILLOT [*bi-yo*] n. m. (dimin. de *corbeau*). V. CORBILLAT.

CORBIN n. m. (même étymol. que *corbeau*). Nom collectif d'instruments terminés en pointe recourbée que l'on désigne sous les appellations de *bec-de-corbin* ou encore de *bec-à-corbin*. V. BEC-DE-CORBIN.

— Art milit. anc. Syn. de CORBEAU.

— Ornith. Un des noms vulgaires du choucas et de la corneille commune.

CORBIN (Jacques), écrivain français, né à Saint-Gaultier (Berry) vers 1580, mort à Paris en 1653, fut avocat au parlement de Paris, conseiller du roi et maître des requêtes de la reine d'Autriche. Auteur de poèmes médiocres : *Vie et Miracles de sainte Geneviève* (1632) ; *la Sainte Franciade ou la Vie de saint François* (1634), et d'une traduction mot à mot de la Bible, il serait oublié sans un vers satirique de Boileau :

On ne lit guère plus Rampalle et Mesnardière
Que Magnon, Du Souhait, *Corbin* et La Morlière

CORBINE n. f. (rad. dimin. *corbeau*). Nom vulgaire de la corneille noire (*corvus corone*).

CORBINEAU (Jean-Baptiste-Juvénal, comte), général de cavalerie français, né à Marchiennes (Nord) en 1776, mort à Paris en 1848. Il fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et se distingua en Espagne et en Russie. Mis à la retraite à la Restauration, il reprit du service en 1830, et fut créé pair de France. C'est lui qui fit arrêter à Boulogne le prince Louis-Napoléon (1840).

CORBINELLI (Iacopo), écrivain et érudit italien, né à Florence en 1535, mort vers 1590. Il vécut à la cour de France, fut l'ami du chancelier de L'Hospital, et informa Henri IV des menées des Ligueurs à Paris. Il publia le *Corbaccio* de Boccace (Paris, 1569), le *De vulgari eloquio* de Dante (1577), etc. — Son petit-fils, Jean **Corbinelli**, né à Paris en 1615, mort plus que centenaire en 1716, vécut en France. Il fut secrétaire des commandements de Marie de Médicis. Il connut les beaux esprits du temps, et publia : *Histoire généalogique de la maison de Gondi ; Sentiments d'amour tirés des meilleurs poètes modernes* (1665). Il est souvent question de lui dans la correspondance de Mme de Sévigné.

CORBINIEN (saint), né probablement à Chartrettes vers 680, mort en 725 ou, selon certains, en 730. Longtemps ermite, envoyé à Rome par Pépin, il y fut sacré évêque (716), alla évangéliser la Bavière où il fonda l'évêché de Freising et le monastère de Weihenstephan. Il dut fuir en Méranie ou en Tyrol pour échapper aux menaces de la duchesse. Son successeur Aribo ramena ses ossements à Freising (765). — Fête le 20 novembre.

CORBION, commune de Belgique (Luxembourg), arrond. admin. de Neufchâteau ; 1.025 hab. Carrières de pierre à chaux.

CORBIS [*biss*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des lucinidés, voisin du genre *lucina*. (La coquille des corbis est ovalaire renflée, épaisse, à sommets petits, et couverte de sillons concentriques ou de stries rayonnantes. Les espèces de *corbis*, qui sont nombreuses, habitent l'océan Indien et les mers de Chine.)

CORBITE n. f. (lat. *corbita ;* de *corbis*, panier d'osier). Mar. anc. Vaisseau marchand dont un des mâts portait une hune d'osier en forme de panier.

CORBIVAU [*vô*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des *corvidés*, comprenant de grands corbeaux propres au centre et au sud de l'Afrique.

CORBLET [*blè*] n. m. Nom vulgaire de la glaucie jaune ou pavot cornu.

CORBLET (l'abbé Jules), archéologue français, né à Roye (Somme) en 1819, mort à Versailles en 1886. Membre du clergé d'Abbeville, puis d'Amiens, il fonda, en 1857, la *Revue de l'art chrétien*. Il a publié notamment : *l'Art chrétien au moyen âge* (1847) ; *Glossaire du patois picard* (1851) ; *Manuel élémentaire d'archéologie nationale* (1852) ; *Hagiographie du diocèse d'Amiens* (1869-1874) ; *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de baptême* (1881-1882) ; et *Du sacrement de l'Eucharistie* (1886).

CORBLEU ! interj. (altérat. de *corps Dieu*). Juron.

— Substantiv. : *Par la* CORBLEU !

CORBON (Claude-Anthime), homme politique français, né à Arbigny-sous-Varennes (Haute-Marne) en 1808, mort en 1891. Il s'adonna d'abord à divers métiers manuels. En 1840, il s'associa à plus de deux cents ouvriers et fonda le journal *l'Atelier*. En 1848, il fut élu représentant du peuple par les électeurs de Paris. Retourné à son atelier après le 2 décembre 1851, il publia : *De l'enseignement professionnel* (1859), et le *Secret du peuple de Paris* (1863). Il fut élu, en 1871, député à l'Assemblée nationale, et, en 1875, sénateur inamovible.

CORBONDIER [*di-é*] n. m. Anc. mus. Sorte de cor de chasse dont on sonnait dans les réjouissances publiques.

CORBUCHE n. f. Argot. Ulcère.

CORBULA n. f. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des myidés. (L'animal, qui a un gros pied pointu muni d'un sillon et d'une cavité à byssus, est logé dans une coquille ovalaire-trigone à valves épaisses et inégales. Les corbules comptent plus de quatre-vingts espèces et se trouvent dans toutes les mers.)

CORBULON (Cnéius Domitius), général romain, mort en 67 apr. J.-C. Il reçut de Claude le commandement d'une armée en Germanie (47). Il battit les Chauques et creusa un canal de la Meuse au Rhin. Sous Néron (54), il fit la guerre aux Parthes, chassa d'Arménie le roi Vologèse et lui imposa la paix, ainsi qu'à Tiridate. Malgré ces services, Néron donna l'ordre de le tuer. Corbulon préféra se percer de son épée.

Corbulon.

CORCELET [*lè*] n. m. V. CORSELET.

CORCELLES (Claude-François-Philibert TIRCUY DE), né à Marcilly-d'Azergue (Rhône) en 1802, mort à Paris en 1892. Il fut élu député de Sées (Orne) de 1837 à 1852. Envoyé à Rome en 1849, il dénonça le traité que F. de Lesseps avait signé avec la République romaine et présida au rétablissement du gouvernement pontifical après que le général Oudinot fut entré dans Rome. Elu, en 1871, député du Nord à l'Assemblée nationale, il fut nommé, par Thiers, ambassadeur près le Saint-Siège. Il conserva ces fonctions après la chute de Thiers.

CORCERON ou **CORSERON** n. m. Pêche. Syn. de FLOTTE. (Dialectal.)

CORCHORE [*kor'*] n. m. Genre de tiliacées, comprenant une trentaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales. (Les fibres des corchores sont textiles. Le jute est fourni par le *corchorus olitorius* et espèces voisines. Les feuilles des corchores sont utilisées comme les épinards dans l'Inde et l'Indochine. Les horticulteurs appellent souvent et à tort *corchorus* la *kerria japonica*, de la famille des rosacées.)

CORCIANO, comm. d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse) ; 6.030 hab.

CORCIER [*si-é*] n. m. Nom vulgaire d'une variété de chêne qui fournit un liège de médiocre valeur.

CORCIEUX [*si-eû*], ch.-lieu de cant. des Vosges, arrond. et à 19 kil. de Saint-Dié ; 1.430 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 13 comm., et 9.580 hab.

CORCOVADO, volcan chilien de la Cordillère des Andes, en face de l'île de Chiloé (2.300 m. d'altitude), dominant le détroit dit « golfe de Corcovado ».

CORCUBION, ville et port d'Espagne (prov. de la Corogne), près du cap Finisterre ; 1.800 hab. Ch.-lieu de district. Station balnéaire.

CORCUD ou **KORKOUD**, fils du sultan ottoman Bajazet II, né dans la seconde moitié du XVe siècle, mort en 1513. Gouverneur de la province de Tekké, il noua des relations avec le sultan mameluk d'Egypte dans l'espoir de monter sur le trône, mais sans succès. Son père lui pardonna. A la proclamation de Sélim Ier par les janissaires, celui-ci le fit mettre à mort.

CORCYRE. Myth. gr. Mère de Phéax, qu'elle eut de Poseidon. Eponyme de l'*île de Corcyre*.

CORCYRE. Géogr. anc. Ile de la mer Ionienne, la *Skeria* d'Homère. Habitée par les Phéaciens jusqu'en 700 av. J.-C., elle fut alors colonisée par les Corinthiens. (Auj. *Corfou*.)

CORCYRÉEN [*ré-in*], **ENNE**, habitant ou natif de Corcyre : *Les* CORCYRÉENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à Corcyre ou à ses habitants : *Les mœurs* CORCYRÉENNES.

CORDA (Auguste-Charles-Joseph), botaniste allemand, né à Reichenberg (Bohême) en 1809, mort en 1849. Il publia, dès 1829, un ouvrage qui lui valut d'être appelé à Berlin près de Humboldt. En 1834, il fut nommé conservateur au musée de Prague. En 1847 il fit un voyage scientifique au Texas, et périt à son retour dans un naufrage. Les principaux ouvrages de ce savant traitent de la mycologie.

CORDACE n. f. (gr. *kordax*). Chorégr. anc. Danse grossière et lascive, usitée chez les anciens Grecs. (Quelques-uns font ce mot masculin en français, comme il l'est en grec.)

— Adj. f. Myth. Surnom d'Artémis en Elide ; les compagnons de Pélops, disait-on, avaient dansé la cordace dans son temple après leur victoire.

CORDAGE n. m. Techn. Nom générique de toutes les cordes et câbles employés au gréement et à la manœuvre des machines ou engins quelconques.

— Artill. *Cordage à enrayer*, Câble servant à limiter le recul des pièces non pourvues de frein hydro-pneumatique.

— Sylvic. Manière de corder le bois, de le mesurer à la corde.

— ENCYCL. La fabrication des *cordages* comprend le *filage*, ou fabrication du fil de caret, le *commettage* qui réunit et tord ensemble un certain nombre de fils de caret, pour composer le cordage. Suivant leur grosseur, on les appelle : *bitor, toron, grelin, cablot* et *câble*.

Dans la marine, on emploie des cordages de chanvre, de jute, d'alfa ou de ramie, etc. ; aujourd'hui, on substitue souvent au chanvre les fils d'acier.

CORDAGER [*jé*] v. intr. (Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Nous cordageons. Il cordagea.*) Faire de menues cordes.

CORDAÏCARPUS [*puss*] n. m. Paléont. Fruit ou graine de cordaïte.

CORDAÏTE n. f. Genre de plantes fossiles, type principal du groupe des *cordaïtées*.

Cordaïte.

CORDAÏTÉES [*té*] n. f. pl. Groupe de plantes gymnospermes fossiles dont le type est le genre cordaïte et qui, par leur structure anatomique, se rapprochent à la fois des conifères et des cycadées.

— ENCYCL. Les *cordaïtes* pouvaient atteindre 30 ou 40 m. de hauteur. Leur tronc, droit, très ramifié, ne portait que sur les dernières branches des feuilles ovales, lancéolées ou rubanées à nervures parallèles. Les restes ou les empreintes de ces végétaux sont caractéristiques des terrains primaires : connus dès le dévonien, ils abondent dans les terrains houillers, où leur accumulation forme des couches entières, et se continuent dans le permien.

CORDANS (Bartolomeo), compositeur italien, né à Venise en 1700, mort en 1757 à Udine où il fut maître de chapelle pendant vingt-deux ans. Il fit représenter à Venise quelques opéras. Comme compositeur de musique d'église, Cordans fit preuve d'une fécondité prodigieuse. Bien qu'il ait détruit de nombreux manuscrits, on connaît de cet artiste plus de soixante messes solennelles, plus de cent psaumes du même genre, sans compter une quantité de motets, d'antiennes et de répons.

CORDASSON n. m. Sorte de toile grossière.

CORDAT [*da*] n. m. Grosse serge de laine, croisée et drapée. || Grosse toile d'emballage.

CORDAY D'ARMONT (Marie-Anne-*Charlotte*), née à la ferme de Ronceray, près des Champeaux (Orne) en 1768, et décapitée à Paris en 1793. Fille de Jacques-François Corday, écuyer, et de Charlotte de Gautier, elle descendait de Marie Corneille, sœur cadette de Pierre Corneille. Après la mort de sa mère (survenue en 1782), elle vécut à Caen d'abord comme pensionnaire à l'Abbaye-aux-Dames, puis chez sa cousine, Mme Lecoutelier de Bretteville. Elle se passionna pour la liberté, et s'indigna d'excès dont elle jugea que Marat était le principal auteur. Venue à Paris le 11 juillet 1793, elle parvint à pénétrer chez le conventionnel le 13, pendant qu'il était au bain, et lui plongea dans la poitrine un large couteau. Défendue par Chauveau-Lagarde, elle fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire quatre jours plus tard, et guillotinée.

Charlotte Corday (d'après J.-J. Hauer). — Cl. Neurdein.

— Iconogr. *Charlotte Corday* avait demandé à être peinte : elle posa devant le peintre Hauer, au tribunal, pendant qu'on la jugeait. Ce portrait, au dire des contemporains, est d'une ressemblance frappante : il se trouve aujourd'hui au musée de Versailles ; il a servi de modèle à la plupart des artistes qui ont représenté Charlotte Corday. Henri Scheffer nous a montré Charlotte Corday protégée par les membres de la section contre la fureur du peuple (1831) ; Baudry l'a représentée au moment où elle vient de commettre le meurtre (1861) ; Dehodencq a peint la scène de son arrestation (1868). [V. planche *Beaux-Arts XXXVIII*.]

Corday (Charlotte), tragédie en cinq actes, de Ponsard, représentée en 1850 à la Comédie-Française, alors « théâtre de la République ». Autour de l'action principale, l'auteur a tenté une évocation parfois assez vigoureuse du monde et des idées révolutionnaires. Malgré une insuffisance de mouvement et d'éclat, cette pièce passe, à juste titre, pour une des meilleures tragédies de Ponsard.

CORDAY (Louis-Edouard POLLET, dit **Michel**), romancier français, né à Paris en 1869. Lieutenant du génie, il donna sa démission pour se consacrer à la littérature et publia d'abord au *Gil Blas* et au *Journal*, des *Scènes de la vie d'officier*. Ses premiers romans furent *Mariés jeunes* (1896) et *Confession d'un enfant du siège* (1898). A partir de 1901, il se consacra plus particulièrement au roman physiologique : *Vénus ou les Deux risques* (1901) ; *les Embrasés* (1902) ; *Sésame ou la Maternité consentie* (1903) ; *les Demi-fous* (1906) ; *Monsieur, Madame et l'Auto* (1907) ; *les Révélées* (1909) ; *l'Amour opprimé* (1914) ; *les Mains propres* (1919) ; *les Feux du couchant* (1920) ; *les Hauts Fourneaux* (1922) ; etc. Il a publié les *Dernières Pages inédites d'Anatole France* (1925).

CORDE n. f. (du lat. *chorda*, boyau, corde d'un instrument à musique). Fil de boyau d'une lyre, etc. V. plus loin : Acoust. et Mus. || Tortis de boyau, de crin, etc., pour bander un arc, etc. : *La* CORDE *d'une arbalète*. || Tortis fait de chanvre ou de toute autre matière textile : *Tordre, filer une* CORDE. *Les financiers soutiennent l'Etat comme la* CORDE *soutient le pendu*. (Montesquieu.) || Câble que l'on tendait comme rampe le long du mur, dans un escalier : *Prenez la* CORDE. || Câble tendu en l'air, sur lequel dansent certains bateleurs : *Un danseur de* CORDE. || *Corde à sauter*, Mince tortis de chanvre, garni à chaque extrémité d'une poignée de bois, avec lequel les enfants s'amusent à sauter. || *Corde du jeu de paume, de piste*. V. plus loin : Jeux et Manège.

— *Par extens.* Supplice de la pendaison. Dernier supplice, en général : *Mériter la* CORDE. || Ancienne mesure de bois (v. page suiv.).

— *Par anal.* Etoffe tortillée et pouvant servir à nouer : *Une* CORDE *de mousseline*.

— LOC. DIV. *Mettre une chose en corde*, La tortiller, lui donner la forme d'une corde : *Tabac* MIS EN CORDE, ou

Le Contrat de mariage, par Hogarth.

Conversation dans un parc, par Watteau.

Prise de Constantine, par Horace Vernet.

La Conversion de saint Paul, par Murillo.

Combat de coqs, par Gérome.

Entrée des croisés à Constantinople, par Delacroix.

La Contredanse, par Tiepolo.

(Photos *Hanfstaëngl, Neurdein, Anderson, Vizzavona, Larousse.*)

La Consultation, par J. Steen.

Corésos se sacrifie pour sauver Callirhoé, par Fragonard.

Catherine Cornaro, par le Titien.

Un vainqueur au combat de coqs, par Falguière.

Corinne au cap Misène, par Gérard.

Charlotte Corday, par Paul Baudry.

Thomas Corneille, par Caffieri.

Cornélie, mère des Gracques, par Cavelier.

Les derniers jours de Corinthe, par Tony Robert-Fleury.

(Photos *Hanfstaengl, Larousse, Anderson, Braun, Giraudon, Neurdein.*)

simplem. : *Tabac* EN CORDE. || *Se mettre la corde au cou,* Se mettre dans une situation mauvaise ; travailler à sa ruine, à sa perte ; — et, *par plaisant.*, Se marier. || *Se rendre la corde au cou, Venir la corde au cou,* Se mettre sans condition à la merci de quelqu'un.

— Fig. *Montrer la corde. Être usé jusqu'à la corde,* Se disent d'un vêtement tellement usé que les fils de la chaîne et de la trame sont devenus visibles ; — et *au fig.*, Avoir perdu tout crédit, En être aux expédients. N'être plus de mise : *Cet homme* MONTRE LA CORDE. *Vieille histoire usée jusqu'à la corde.* || *Sentir la corde,* Etre fort suspect, avoir une apparence criminelle. || *Friser la corde,* Mériter d'être pendu, avoir été bien près de l'être ; et aussi, Etre près de perdre un procès, être dans une situation malheureuse. || *Filer sa corde,* Commettre des actions qui mènent à la potence. || *Mettre la corde au cou à quelqu'un,* Le perdre, le ruiner. || *Homme de sac et de corde,* Filou, scélérat, homme digne des plus grands châtiments. (La première partie de cette locution s'explique par la coutume de mettre les criminels dans un sac et de les noyer, au lieu de les pendre.) || *Avoir deux cordes, plusieurs cordes, plus d'une corde à son arc,* Posséder plus d'une ressource, avoir plusieurs moyens pour réussir dans ce que l'on entreprend ; — et elliptiquement : *Si une seule de nos cordes nous manque, nous sommes perdus.* (C. de Retz.) || *Tirer sur la même corde,* Agir de concert. || *Trop tirer sur la corde.* Trop user d'un expédient ou d'une indulgence (sur laquelle il ne faudra plus compter, non plus que sur une corde trop tirée, qui casse). || *Danser sur la corde, sur la corde raide,* Etre engagé dans une affaire indécise.

— LOC. POP. *Coucher à la corde, Dormir à la corde,* Passer la nuit, dans un garni, assis et les bras appuyés sur une corde tendue à hauteur de ceinture. (Le matin, le logeur lâchait brusquement cette corde, pour réveiller ses clients.)

— Acoust. et Mus. Boyau ou fil de métal, uni ou tortillé, que l'on tend sur certains instruments et que l'on fait résonner lorsqu'on veut jouer de ces instruments : *Les* CORDES *d'un piano, d'un violon. Instruments à* CORDES. — *Fig.* Sentiments, expression considérée dans son mode, sa nature, son intensité : *L'amitié fait vibrer les* CORDES *les plus délicates du cœur.* (La Rochefoucauld.) — *Toucher la corde sensible,* Parler à quelqu'un de ce qui lui tient le plus au cœur. — *C'est une corde qu'il ne faut pas toucher,* C'est un sujet qu'il ne faut pas aborder. — Sujet de conversation ou de discours ; matière à traiter : *Toucher une* CORDE *délicate.* || *Grosse corde,* Le *sol* argenté du violon ; le *sol* et le *do* argentés de la basse ; et *au fig.*, Point capital où personnage le plus important : *Turenne était, dans le moment, la* GROSSE CORDE *du parti.* (De Retz.) || *Corde de timbre,* Corde que l'on tend au-dessous de la peau d'un tambour, pour augmenter sa sonorité. || *Corde ennemie,* Nom que les Italiens donnent à la première note de la voix de tête, à cause de la difficulté que l'on éprouve à passer de la voix de poitrine à cette note. || *Flatter la corde,* Le toucher doucement, avec délicatesse. || *Violon à cordes avalées,* Autref., Violon accordé à la quarte. || *Double corde,* Jeu du violon, du violoncelle ou de la basse, qui consiste à toucher deux cordes à la fois. || *Corde fondamentale,* Accord d'harmonie.

— N. f. pl. *Les cordes,* Nom familier que l'on donne à l'ensemble des instruments à cordes.

— Anat. *Cordes vocales,* Ligaments inférieurs de la glotte. || *Cordes sonores,* Petits conduits membraneux contenant les canaux demi-circulaires de l'oreille interne. || *Corde du tympan,* Rameau du nerf vidien qui pénètre la caisse du tympan. || *Corde d'Hippocrate,* Tendon d'Achille.

— Art milit. *Corde de brélage,* Corde employée pour fixer les fardeaux sur les voitures. || *Corde à chevaux,* Corde qui sert pour attacher les chevaux au bivouac. || *Corde à fourrage,* Corde dont sont pourvus les soldats des troupes à cheval, pour arrimer le fourrage en bottes ou *en trousses.* (C'est, paraît-il, la façon dont certains cavaliers portaient cette corde, au cours de la guerre de Trente ans, qui donna l'idée de l'insigne militaire appelé « aiguillettes » et de la moderne « fourragère ». || *Cordepoitrail,* Corde qui sert lors de la mise en wagon des chevaux pour les maintenir à distance de la porte.

— Art vétér. *Corde de farcin,* Engorgement des vaisseaux lymphatiques sous-cutanés. || *Corde du flanc,* Saillie formée au flanc du cheval par le muscle ilio-abdominal.

— Aviat. *Corde à piano,* Fil d'acier à très haute résistance (180 kg. au mm²), utilisé surtout dans la construction des ailes et fuselages d'avions.

— Biol. *Corde dorsale.* Cordon cellulaire qui s'étend sur toute la longueur de l'embryon, au-dessous de l'axe nerveux. (Il représente l'ébauche primitive de la colonne vertébrale. — On dit aussi NOTOCHORDE.)

— Comm. *Sous corde,* Marchandise en ballot, sans défaire la corde, en gros, par opposition à *en détail* c'est-à-dire pièce par pièce. || *Bois de corde.* Syn. de BOIS DE STÈRE ou de BOIS DE CHAUFFAGE. S'entend de bois débité, fendu ou non et déposé en tas, de volume différent suivant les régions. V. la rubr. Métrol. || *Corde d'éponges,* Quantité déterminée d'éponges enfilées à une corde.

— Dr. crim. *Corde d'estrapade,* Corde qui servait à suspendre ceux qui étaient condamnés à l'estrapade. || *Coup de corde* ou *Trait de corde,* Action d'élever le patient et de le laisser ensuite retomber à un pied de terre.

— Géom. Ligne droite qui joint deux points d'une circonférence : *La* CORDE *joint les deux extrémités d'un arc.*

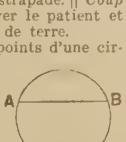

A, B. Corde.

— Jeux et Sports. Raie peinte sur le sol de la piste des vélodromes et des autodromes, près du bord intérieur de cette piste, et indiquant le point où a été établi le mètrage. S'emploie aussi *au fig.* pour les pistes pédestres. || Limite intérieure d'une piste de champ de courses. — *Se glisser à la corde,* Passer entre cette ligne et le bord intérieur d'une piste. — *Tenir la corde,* Se dit du coureur ou du cheval qui, dans une course, se trouve placé le plus près de la corde ; — et *au fig.* Se dit de celui qui a le plus de chances de réussir dans une entreprise quelconque. || Grosse corde tendue au milieu d'un jeu de paume et garnie de filets pour arrêter les balles. — A la longue paume, Ligne qui sépare les deux camps. — *Corde à peloton,* Cordelette dont on entortille les balles qui servent dans les jeux de paume. || Au billard, Nom donné dans l'ancien jeu à la ligne tracée dans la largeur de la table, à la hauteur de la mouche du bas. (Se disait, *par extens.*, des deux clous placés sur les deux bandes des côtés d'un billard, et qui indiquaient la ligne en deçà de laquelle on devait placer sa bille avant de jouer.) || Chacun des câbles tendus qui limitent le ring.

— Manèg. Longe reliant le cheval au pilier autour duquel on le fait travailler. || *Corde de deux piliers,* Longe du caveçon, quand le cheval sauteur travaille entre deux piliers. || *Faire donner un cheval dans les cordes,* Le faire sauter, ruer, etc., entre les piliers, pour assouplir le cavalier qui le monte. || *Faire la corde,* Se dit du cheval qui, en respirant, retire la peau de son ventre au défaut des côtes.

— Mar. *Mât de corde,* Draille verticale de goélette. || *Parez les cordes !* Commandement de manœuvre signifiant de lover les manœuvres. || *Lâcher un bateau sur cordes,* Le laisser descendre au cours de l'eau, tout en le maintenant au moyen d'une corde amarrée à terre ou sur une pile de pont.

— Mécan. *Corde sans fin,* Corde tendue sur deux poulies de façon que, si l'une reçoit le mouvement d'un moteur, la corde est entraînée et transmet le mouvement à l'autre poulie.

— Métriq. *Corde légère,* Premier des six éléments dont se composent les pieds dans les vers arabes. || *Corde lourde,* Second des mêmes éléments.

— Métrol. Mesure ancienne utilisée principalement pour le bois de chauffage et qui variait avec les régions. (La corde des eaux et forêts valait 3 stères 839, la corde de taillis 2 stères 742, la corde de moule 4 stères 837, la corde de charbonnette nivernaise 2 stères 33, la corde des ports de l'Yonne 4 stères 007, la corde des ports de la Seine 5 stères. Le bois débité à 1 m. 14 de long était empilé en tas qui mesuraient ordinairement 2 m. 60 de longueur et 1 m. 30 de hauteur.)

— Pathol. Engorgement oblong et douloureux de l'urètre, qui survient dans la blennorragie. || Tension d'un muscle, causée par une lésion quelconque.

— Pêch. *Pêche aux cordes,* Pêche avec une longue corde, armée de lignes de distance en distance : *Le maquereau se pêche* AUX CORDES.

— Pyrotechn. *Cordes de couleur,* Cordes trempées dans un mélange de nitre, de soufre, d'antimoine et de résine du genièvre ; elles forment les parties sinueuses des pièces. || *Cordes à feu,* Sorte de mèche de corde non tressée qui sert à mettre le feu aux artifices.

— Techn. Nom donné à des aspérités qui se forment à la surface du verre soufflé, quand on le souffle trop froid. || Nom que les relieurs donnent à des ficelles de diverses grosseurs, dont sont faites les nervures des livres reliés. | Dans l'industrie des tissus, Fils dont le drap est tissé. | *Demi-cordes,* Représentation d'un fil de chaîne sur le papier de mise en carte. || *Copier la corde,* Reproduire une mise en carte. || *Arrêter le dessin à la corde,* Remplacer le tracé du crayon par des points uniformes qui remplissent les petits carreaux de la carte compris dans ce tracé. | *Cordes de rames,* Cordages des métiers à la tire, fils formant la trame. || *Corde à nœuds* ou *Corde nouée,* Grosse corde garnie de nœuds, qui sert pour travailler dans certains endroits élevés, ou, dans les gymnases, pour monter à force de bras. || *Corde à puits,* Corde passée dans la poulie d'un puits et portant un ou deux seaux pour puiser de l'eau. || En passementerie, Nom donné à une torsade d'épaulette, et, dans les fabriques de boutons, genre d'Enjolivement usité dans ces produits. || *Corde de montre,* Corde de boyau qui servait dans les anciennes montres à tendre le grand ressort.

— LOC. PROV. **Il ne vaut pas la corde pour le pendre,** Se dit d'une personne digne du plus grand mépris. || **Il a de la corde de pendu dans sa poche,** Se dit d'un homme qui gagne toujours au jeu, ou qui réussit dans tout ce qu'il entreprend. || **On verra beau jeu si la corde ne rompt,** Façon de promettre un résultat extraordinaire, si rien ne fait obstacle. || **Il ne faut point parler de corde dans la maison d'un pendu,** Il ne faut pas parler devant les gens de choses semblables à celles qui peuvent leur être reprochées.

— ENCYCL. Techn. La *corde* est une sorte de câble de faible dimension, que l'on fabrique avec diverses matières textiles (lin, chanvre, coton, alfa, jute, etc.). Le brin entrant dans la fabrication de la corde prend le nom de *duite.* Quand on fait subir à la duite un certain nombre de manipulations et d'apprêts successifs, par exemple l'étrillage et le lustrage, elle devient commercialement de la *ficelle.*

La corde prend en outre les noms de *cordage simple* et de *cordage composé,* suivant qu'il entre un nombre plus ou moins considérable de duites dans sa constitution. Tout d'abord, les duites tordues ensemble constituent les torons ; on compte en général, trois, quatre, cinq et six duites qui, câblées et tordues, forment le *toron.* Ces torons, tordus de nouveau ensemble, en nombre plus ou moins grand, donnent le *cordage simple.* Plusieurs cordages simples, câblés et tordus, constituent le *cordage composé* que l'on appelle aussi *grelin.*

La corde a commercialement différents noms : on l'appelle *chapelière* quand elle est composée d'une torsion de deux ou trois duites, qu'on lisse à l'eau. Si l'on continue à tordre davantage la chapelière, on obtient le *fil à gorre.* En augmentant le nombre des duites et en le portant à celui de six, qui sont tordues deux à deux de manière à former trois torons, *commis* ensuite en bloc, on a la *ficelle à fouet.* En modifiant la combinaison du commettage, on obtient différents types de cordes : *lignes, lignes de loch, lignes de sonde, lignes de tambour,* etc.

Les plus grosses cordes sont des *câbles,* les plus petites des *ficelles.*

La *corde à boyau* est fabriquée avec des intestins d'animaux, on s'en sert dans des transmissions de mouvement, dans les instruments de musique comme cordes vibrantes. Les *cordes de nerfs* sont faites avec des tendons, des ligaments battus, filés et tordus. Dans les instruments de musique, en dehors des cordes à boyau, on emploie des cordes métalliques qu'on frappe, et des cordes de soie que l'on pince. La corde *filée* est une corde à boyau ou une corde de soie revêtue d'un fil de laiton qui l'entoure d'un bout à l'autre.

En mécanique, on appelle *corde sans fin* celle qui sert à transmettre le mouvement d'une poulie à une autre dans les petits tours, les rouets, etc. La *corde à feu* est une mèche imprégnée de composition qui sert à l'allumage des pièces d'artifice. Dans la soierie, on appelle *corde de semple,* une corde de fils à trois bouts, *corde de rame* une corde plus grosse que les précédentes où l'arcade est attachée, *corde de filet* celle qui tend la chaîne, *corde incordée* celle qui roule double sur l'ensouple de derrière et qui tient un bois chargé de crochets arrêtant le composteur.

— En marine, les *cordes de défense* sont les paquets de cordes ou de vieux câbles qui pendent le long des bordages et empêchent les avaries que causeraient les chocs extérieurs.

— Acoust. *Corde vibrante,* Corde métallique ou à boyau tendue entre deux points fixes, et dont on provoque les vibrations transversales soit en l'écartant de sa position d'équilibre et l'abandonnant ensuite à elle-même, soit en la frottant avec un archet perpendiculairement à sa longueur.

Les vibrations transversales des cordes (les seules utilisées en musique), sont soumises à des lois entrevues par Pythagore et qui furent établies expérimentalement au début du XVIIe siècle par Mersenne, et théoriquement par Taylor, puis par Jean et Daniel Bernoulli, D'Alembert, Euler et Lagrange.

Une formule simple résume ces lois :

$$N = \frac{1}{2RL}\sqrt{\frac{T}{\pi\delta}}$$

N représente le nombre de vibrations à la seconde (fréquence) ; 2R le diamètre de sa section ; T la tension (évaluée par le poids d'une masse qui tend la corde) ; et δ la densité de la substance dont la corde est faite.

Cette formule, ou celle peu différente de Taylor, montre que le nombre de vibrations est en raison inverse de la longueur et du diamètre de la section, proportionnelle à la racine carrée du poids tenseur, et en raison inverse de la racine carrée de la densité.

— Géom. Pour les propriétés des cordes d'une circonférence. V. ARC.

Dans une conique, le lieu des milieux des cordes parallèles à une direction fixe est le *diamètre conjugué* de cette direction. — On appelle *cordes supplémentaires,* dans une conique, deux cordes qui, partant d'un même point de la courbe, aboutissent aux extrémités d'un diamètre. Ces cordes sont parallèles à un système de diamètres conjugués. V. DIAMÈTRE.

Cordes communes à deux coniques. Deux coniques ont quatre points communs réels ou imaginaires. Ces quatre points peuvent être joints deux à deux et donnent six cordes communes, que l'on peut grouper deux à deux de façon que deux cordes d'un même couple contiennent les quatre points. On obtient ainsi trois *systèmes de cordes communes,* réelles ou imaginaires.

Corde des contacts. C'est la corde qui joint les points de contact des deux tangentes issues d'un point extérieur, à une conique ; c'est la *polaire* du point par rapport à cette conique. V. POLAIRE.

— Mus. Les *cordes* des instruments à cordes frottées, pincées ou frappées, sont de diverses sortes (cordes à boyau, cordes métalliques ou cordes filées). Le violon n'a qu'une corde filée, l'alto et le violoncelle en ont deux. La guitare a trois cordes filées. Les cordes de la mandoline sont en laiton ou en fil d'argent ou d'acier ; celles de la cithare, en acier. Les cordes aiguës de la harpe sont en boyau ; les cordes graves sont filées. Enfin, les cordes du piano sont en acier pour les notes supérieures, en laiton pour les notes graves.

La qualité des cordes, pour les instruments à archet, est un des éléments essentiels d'une bonne exécution. Cette qualité est difficile à obtenir. Il faut que la corde soit transparente, très égale dans toute sa longueur, sans nœuds ni défaut, sans quoi elle résonne à faux. La fabrication des cordes à boyau demande donc une habileté particulière.

CORDÉ, E adj. (du lat. *cor, cordis,* cœur). Qui a la forme d'un cœur, d'un cœur de carte à jouer : *Coquillage* CORDÉ. (On dit plutôt CORDIFORME.)

CORDÉ, E partic. passé du verbe *Corder.* V. ce mot.

CORDEAU [*dô*] n. m. Petite corde qui sert le plus souvent pour tracer une ligne droite, pour aligner : *Allée tirée au* CORDEAU, et au fig. : *Phrases alignées au* CORDEAU.

— *Par extens.* Lacs, filets. || Lacet, cordon : *Louis le Hutin fit périr sa femme, Marguerite de Bourgogne, par le* CORDEAU. (Vx.)

— Art milit. *Cordeau Bickford* ou *Mèche lente,* Artifice de mise de feu à combustion relativement lente. (Le cordeau Bickford est composé d'une double enveloppe de chanvre enroulée en spirale et goudronnée extérieurement ; son âme est composée de poudre noire comprimée. Le cordeau Bickford est employé pour mettre le feu à une mine, à des pétards, etc. La lenteur de sa combustion [1 m. en 90 secondes] permet à l'artificier de se mettre à l'abri avant que la mine n'explose.) || *Cordeau instantané,* Constitué par la réunion de brins de *mèche à étoupille,* enfermés dans une enveloppe de chanvre goudronnée. (Sa vitesse de combustion est de 6 à 7 cm. par seconde. Il sert à mettre le feu au cordeau Bickford.) || *Cordeau détonant,* Tube d'étain rempli de mélinite pulvérulente tassée. (On l'emploie généralement pour provoquer l'explosion simultanée de plusieurs charges. Sa vitesse de combustion est de 7.000 m. par seconde.) || *Cordeau de pointage,* Longue ficelle de 8 m. qui servait à pointer les anciens mortiers faisant du tir indirect. V. MÈCHE.

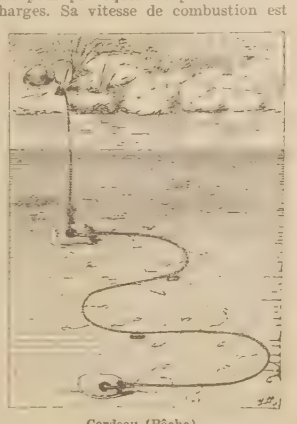
Cordeau (Pêche).

— Méd. *Signe du cordeau,* Méthode de diagnostic des épanchements pleuraux reconnus à la déviation de l'appendice xyphoïde du sternum d'un côté ou de l'autre d'un cordon tendu de la fourchette du sternum au pubis.

— Navig. Corde dont on se sert pour conduire un bateau.

— Pêch. *Cordeau,* Ligne de fond à laquelle sont accrochés de loin en loin des avançons (ou cordées) garnis d'hameçons, destinés à capturer des poissons voraces (en particulier des anguilles), et que l'on tend la nuit.

— Sports. S'est dit pour CORDE : *Tenir le* CORDEAU.

CORDEBUGLE, comm. du Calvados (arrond. de Lisieux, cant. d'Orbec), où se trouve un fameux gisement de coquillages fossiles, d'âge jurassique (séquanien), d'une conservation admirable, dans un niveau sableux.

CORDÉE n. f. Ce qui peut être entouré par une corde : *Une* CORDÉE *de bois.*

— *Fig.* Continuité, suite : *Cette longue* CORDÉE *de fortune.* (Montaigne.)

— Alpin. Caravane d'ascensionnistes, dont les éléments sont reliés par une corde.

— Mines. Durée d'un trajet (descente ou remonte) des cages d'extraction.

— Pêche. Petite ficelle attachée à la ligne de fond (cordeau) et portant un hameçon.

CORDE-FEUILLARDS [*feu-yar'*] n. f. Corde, cercle de fer pour maintenir en place les douves d'une futaille.

CORDEIRO (Antonio), historien portugais, né à Angra (île de Terceira) en 1641, mort à Lisbonne en 1722. Il entra dans la Compagnie de Jésus. On lui doit : *Historia insulana das ilhas a Portugal sugeitas no Oceano occidental* (1717).

CORDEIRO (Luciano), géographe et littérateur portugais, né à Mirandella (Tras-os-Montes) en 1844, mort à Lisbonne en 1901. Il fut le fondateur et le secrétaire général de la Société de géographie de Lisbonne, et publia, entre autres ouvrages, une collection de *Viagems, exploraçoes e conquistas dos Portuguezes* (1881), ainsi que différents mémoires en français : *De la part prise par les Portugais dans la découverte de l'Amérique* (1876) ; *l'Hydrographie africaine au XVIe siècle, d'après les premières explorations portugaises* (1878) ; etc.

CORDELER [*lé*] v. tr. (double la consonne *l* devant une syllabe muette : *Je cordelle. Nous cordellerons*). Tordre, tortiller, tresser en corde : CORDELER *ses cheveux.* || Serrer avec une corde : CORDELER *une malle.*

— ***Cordelé, e,*** part. pass. du verbe *Cordeler.* Hist. nat. Marqué de côtes imitant des tours de corde.

— ***Se cordeler,*** v. pr. Au sens passif. Se tordre en forme de corde.

CORDELET [*lè*] n. m. S'est dit autrefois pour CORDELETTE.

— Techn. *Cordelet lisse,* Tissu qui comprend une armure de fond toile. || Genre de velours comportant huit fils à la côte, huit fils au rapport, une duite fond pour deux duites poil. (C'est le liage du velours gros-de-Tours.)

CORDELETTE n. f. Petite corde.

Cordelia, personnage du *Roi Lear* de Shakespeare. Cette jeune fille est la personnification poétique de la tendresse filiale méconnue. V. LEAR (*le Roi*).

CORDELIER [*li-é*] n. m. (de *cordelle* à cause de la corde dont ces religieux ceignent leurs reins). Hist. rel. Nom donné aux religieux qui suivent la règle de saint François d'Assise, et que l'on appelle aussi *frères mineurs* ou *franciscains :* CORDELIERS *de l'observance* ou *observantins.*

— LOC. FAM. *Etre gris comme un cordelier,* Etre ivre (Equivoque fondée sur la couleur grise du vêtement de ces religieux). || *Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier,* Etre fort peu scrupuleux.

— LOC. PROV. **Parler latin devant les cordeliers,** Parler avec assurance d'une chose devant des gens qui la savent beaucoup mieux. || **Aller sur la haquenée, sur la mule d'un cordelier,** Aller à pied, un bâton à la main.

— ENCYCL. Hist. rel. On donnait autrefois, en France, le nom de *cordeliers* aux religieux franciscains. L'origine de cette appellation remontait, dit-on, à Saint Louis. Pendant la croisade de 1250, le roi, ayant remarqué des religieux acharnés à la poursuite des Sarrasins, demanda leur nom ; on lui répondit qu'ils étaient *de cordes liés* (cordeliers). Ils appartenaient à l'ordre des *frères mineurs,* fondé par saint François d'Assise en 1210. Saint Louis, à son retour en France, ramena avec lui plusieurs cordeliers, qu'il réunit aux membres du même ordre établis depuis 1217 à Paris. Répandus rapidement dans toute la France, les cordeliers subirent le contre-coup des dissensions qui éclatèrent dans l'ordre des franciscains. Le nom de cordeliers fut à partir du XVe siècle porté par les observants et servit à les distinguer des religieux appartenant aux diverses réformes qui sortirent de leur sein, sous la dénomination de *mineurs de la stricte observance,* de *capucins* et de *récollets.* Les cordeliers, agrégés à l'Université de Paris, où ils faisaient partie de la Faculté de théologie, se montrèrent les zélés défenseurs des doctrines de Duns Scot. Rivaux des dominicains, ils parvinrent à les faire exclure de l'Université.

Cordelier.

A côté du grand ordre se développa un tiers ordre auquel furent affiliés les plus nobles personnages. Les obligations des tertiaires consistaient à porter le cordon de saint François et à dire chaque jour cinq *Pater,* cinq *Ave,* cinq *Gloria.*

En 1789, les cordeliers possédaient en France deux cent quatre-vingt-quatre couvents, qui furent fermés en 1790. C'est dans l'église de la maison de Paris que se tint, pendant la Révolution, le *Club des cordeliers.*

Les franciscains qui se sont reformés en France depuis la Révolution n'ont pas repris le nom de cordeliers.

Cordeliers (CLUB DES), club populaire fondé en 1790 et installé dans l'ancien couvent des religieux de ce nom, devenu depuis le musée Dupuytren (rue de l'Ecole-de-Médecine). Ses principaux chefs étaient Danton, Camille Desmoulins, Marat, Chaumette, Hébert ; son organe, le journal *l'Ami du Peuple,* dirigé par Marat ; ses opinions politiques, celles de la démocratie extrême, plus avancées même que celles des Jacobins. Les Cordeliers exercèrent leur maximum d'influence en 1792, et dans la lutte contre la « gironde » ; ils en perdirent une partie après l'assassinat de Marat, retrouvèrent un regain de popularité avec la publication du *Vieux Cordelier* de Camille Desmoulins, et disparurent de la scène politique quand les hébertistes, qui avaient pris dans la Société un rôle prépondérant, eurent été envoyés à l'échafaud (3 mars 1794). A la mort de Marat, les cordeliers avaient réclamé le cœur du tribun pour le suspendre à la voûte de la salle des séances.

Le vrai nom du Club des cordeliers était : Société des Amis des Droits de l'homme et du citoyen.

Cordelier (LE VIEUX), journal rédigé par Camille Desmoulins, député à la Convention et doyen des jacobins (sept numéros [déc. 1793]). Il était dirigé contre les hébertistes et contre le régime de la Terreur. Le deuxième numéro, dirigé contre Anacharsis Cloots, fut l'arrêt de mort du philosophe qui avait rêvé la République universelle. Le sixième est une sorte de testament politique. Le septième, qui attaquait Robespierre et le Comité de sûreté générale, fut composé, mais jamais imprimé. L'arrestation, la condamnation et la mort de Camille Desmoulins mirent fin à l'existence du *Vieux Cordelier.*

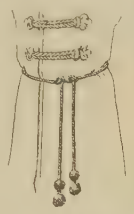

Cordelière de robe de chambre.

CORDELIÈRE n. f. Cost. Corde à plusieurs nœuds portée par les religieux de Saint-François. || Corde, torsade, etc., servant à serrer un vêtement autour de la taille : *La* CORDELIÈRE *d'une robe de chambre.* || Petite torsade d'or ou d'argent, entourant les épaulettes des officiers supérieurs. || Ornement de bouton formé de plusieurs rangs de bouillons. || Petite tresse de couleur qui sert de cravate : *La* CORDELIÈRE *d'une chemise de cycliste, de touriste.*

— Archit. Baguette d'ornement, sculptée en forme de corde. || Petit listel que l'on place sous les patenôtres.

— Blas. Ornement extérieur de l'écu des dames veuves : *La* CORDELIÈRE *est un cordon noueux qui enferme l'écu.*

— Comm. Sorte de serge rase, qui se fabriquait anciennement en Champagne, et se composait d'un mélange de laine d'Espagne et de laine du pays.

Cordelière de chemise.

— Passement. Ganse ronde tressée, terminée par des anneaux, des glands ou des boules. (Les cordelières se font en laine, en coton ou en soie, et se trouvent employées suivant leur grosseur, dans l'ameublement ou dans l'habillement.)

— Techn. Loquet dont le battant se soulève au moyen d'une clef. (On l'appelle aussi LOQUET, VIELLE, ou LOQUET À VIELLE.)

— Typogr. Rang de vignettes légères servant d'encadrement à une composition artistique.

— ENCYCL. Archéol. La cordelière, au moyen âge, était toute tresse de passementerie servant de ceinture, de collier, façonnée ou non à nœuds. C'était aussi le cordon qui fixait le chapeau et était retenu soit par le doigt, soit par une agrafe. On disait au XVe siècle, une « chaîne d'or à nœuds de cordelière ».

— Blas. L'origine de la *cordelière héraldique* est attribuée à Anne de Bretagne qui, à la mort de son mari, le roi Charles VIII, entoura ses armes avec le cordon de Saint-François, porté par elle en tout temps. Le jeu de mots « J'ai le corps délié », dont on prétend qu'elle accompagna cette innovation héraldique, est beaucoup plus ancien que la duchesse Anne. Il fut fait, en 1470, par Louise de La Tour d'Auvergne, quand elle fut veuve.

CORDELIÈRE n. f. Religieuse de l'ordre de Saint-François d'Assise.

— ENCYCL. Les religieuses franciscaines, ou *clarisses,* portaient autrefois, en France, le nom de *cordelières.* Introduites, en 1250, dans la Champagne, par le comte Thibaut IV, elles s'installèrent à Paris, en 1289, rue de Lourcine et à l'abbaye de Longchamp. La règle des cordelières était à peu près celle des cordeliers observants. Répandues dans toute la France en même temps que ceux-ci, elles avaient, en 1789, cent vingt-deux maisons. La Révolution les dispersa.

Il y a encore aujourd'hui, en France, des religieuses de l'ordre de Saint-François, mais elles portent les noms de « franciscaines » et de « clarisses ».

CORDELINE n. f. (dimin. de *corde*). Petite ficelle que l'ouvrier tisseur dispose à peu de distance des bords de la chaîne, pour former les franges, ou pour éviter la rentrée de la trame sur les coups de lancé. || Baguette de fer avec laquelle on prend le verre pour former le cordon du goulot des bouteilles. || Lisière d'un tissu de soie.

CORDELISER [*zé*] v. tr. Ceindre le corps d'une corde, à la façon des cordeliers. (Vx.)

CORDELLA (Giacomo), musicien et compositeur italien, né et mort à Naples (1786-1846). Il fut professeur de solfège au conservatoire de Naples, maître de chapelle dans plusieurs couvents de cette ville, et directeur de la musique au théâtre de San-Carlo. Il a fait représenter une vingtaine d'opéras, dont plusieurs obtinrent de vifs succès. Cordella a écrit beaucoup de musique religieuse.

Halage à la cordelle.

CORDELLE n. f. (de *corde*). Petite corde. || Petit câble pour le halage des bateaux.

— Mar. et Navig. Corde de moyenne grosseur qui sert au halage des bateaux, et, en mer, à divers usages. || *Halage à la cordelle,* Mode de traction d'un bateau le long d'un rivage, au moyen d'une cordelle.

CORDELLE, comm. de la Loire, arrond. et à 14 kil. de Roanne, près de la Loire ; 935 hab. Anthracite.

CORDEMAIS [*mê*], comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 34 kil. de Saint-Nazaire ; 1.650 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise des XIIe-XVIe siècles.

CORDEMOY (Géraud DE), philosophe et historien français, né et mort à Paris (1620-1684). D'abord avocat, il se prit de passion pour la philosophie de Descartes, fut nommé lecteur du Dauphin, devint en 1675 membre de l'Académie française. Ses principaux ouvrages sont : *le Discernement de l'âme et du corps,* et une *Histoire de France depuis le temps des Gaulois.* — Son fils, Louis-Géraud **de Cordemoy,** né et mort à Paris (1651-1722), fut abbé de Ferriers. Il publia des ouvrages de controverse contre les protestants.

CORDENONS [*non*], comm. d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine) ; 8.340 hab.

CORDER [*dé*] v. tr. Mettre en corde : CORDER *du chanvre.* || Rouler, tortiller en forme de corde : CORDER *du tabac.* || Lier, serrer avec des cordes : CORDER *une malle.* || Mesurer à la corde : CORDER *du bois.*

— Agric. *Corder les blés,* Passer une corde tendue sur les épis pour faire tomber la rosée.

— Techn. *Corder les soies d'une brosse,* Les assujettir, les retenir en place à l'aide de ficelles.

— ***Cordé, e,*** part. pass. du verbe *Corder.* Ameubl. *Chalit* ou *Lit cordé,* s'est dit aux XIVe, XVe et même XVIe siècles de lits qui, au lieu de reposer sur châssis de sangle, étaient supportés par des cordes tendues d'un battant à l'autre. (Au XVIe siècle, les lits des domestiques étaient encore cordés.)

— Art vétér. *Flanc cordé,* Flanc qui présente une espèce de corde traversant obliquement la région et formée par le muscle ilio-abdominal très apparent. (C'est un indice de souffrances abdominales, ou le résultat de la maigreur.)

— Blas. Se dit des arcs et des instruments de musique à cordes, quand les cordes sont d'un émail particulier.

— Pathol. *Gonorrhée ou Chaude-pisse cordée,* Celle qui est caractérisée par l'engorgement dur et douloureux de l'urètre.

— ***Se corder,*** v. pr. Au sens passif : *Le gros chanvre ne* SE CORDE *pas si bien que le chanvre délié. Les fagots ne* SE CORDENT *pas.*

— Hortic. Devenir filandreux : *Céleris commençant à* SE CORDER.

— Pêch. Se dit des lamproies qui deviennent coriaces et mauvaises à manger, après la ponte.

CORDER [*dé*] v. intr. (rad. *cord ;* du lat. *cor, cordis,* cœur). *Fam.* S'accorder, s'entendre : *Il s'applaudissait d'avoir très bien su* CORDER *avec la vieille fille, suivant son expression.* (Balzac.)

CORDERIE [*rî*] n. f. Lieu où l'on fabrique de la corde, des cordages. || Action de faire des cordes ; industrie de cordier : *L'art de la* CORDERIE. || Le magasin où l'on dépose les cordes.

CORDES (en lat. *Corduba* ou *Cordua*), ch.-lieu de cant. du Tarn, arrond. et à 25 kil. d'Albi, sur une colline dominant la vallée du Cérou ; 1.630 hab. (*Cordais*). Ancienne bastide fondée en 1222 par Sicard Alaman, ministre du comte Raymond VII de Toulouse. Cordes a gardé sa physionomie du moyen âge (vieilles maisons sculptées), mais sa population décroît sans cesse. Patrie de l'anatomiste Alexis Littre. — Le canton a 18 comm., et 5.720 hab.

CORDES (Simon DE), navigateur hollandais du XVIe siècle, né à Anvers, mort en 1600 au cours d'une expédition dirigée contre les colonies espagnoles de la mer du Sud. (Une baie du détroit de Magellan porte son nom.)

CORDEVOLE, rivière de l'Italie continentale, affluent droit de la Piave, qui sort du massif de la Marmolada (Alpes Dolomites), arrose le val d'Agordo et, à l'issue des montagnes, conflue, à Mel, avec la Piave. Des combats très rudes et de pénibles travaux militaires ont été menés à bien lors de la Grande Guerre, par les Italiens, dans le haut Cordevole, en 1915-1916.

CORDEVOLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. Nom donné jadis à une zone (zone à trachyceras) du trias supérieur.

CORDIA n. f. Genre d'arbres type de la famille des *cordiacées,* comprenant environ cent cinquante espèces qui croissent dans les régions tropicales du globe. (Syn. SÉBESTIER.)

CORDIACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre cordia. (Souvent, les cordiacées sont comprises dans les boraginacées comme simple tribu sous le nom de cordiées.)

CORDIAL, E, AUX adj. (de *cœur*). Qui donne du cœur, qui réconforte : *Boisson, Potion* CORDIALE.

— *Fig.* Qui vient du cœur, qui est plein de cœur : *Accueil* CORDIAL. *On ne saurait trop estimer une personne franche et* CORDIALE. || Qui ne se déguise pas, qui vient du fond du cœur : *Une haine* CORDIALE.

— *Substantiv.* Potion fortifiante : *Un bon* CORDIAL. *Avoir besoin de* CORDIAUX. — Fig. : *La science doit être un* CORDIAL. (V. Hugo.)

— SYN. **Cordial, franc, ouvert, rond, sincère, vrai.** *Cordial* se dit de ce qui suppose du cœur. *Franc* signifie au propre qui dit librement ce qu'il pense ; *sincère,* qui est incapable de tromper ; *ouvert,* qui laisse ses sentiments se manifester au dehors, que l'on peut pénétrer aisément ; *rond,* qui parle, qui agit tout uniment, avec une bonhomie familière ; *vrai* a le sens de franc, sincère, avec une nuance.

CORDIALEMENT [*man*] adv. (de *cordial*). D'une façon pleine de cœur : *Accueillir quelqu'un* CORDIALEMENT. || De tout cœur (mais en mauvaise part) : *Haïr quelqu'un* CORDIALEMENT.

CORDIALITÉ n. f. (de *cordial*). Bienveillance qui part du cœur : *Accueillir quelqu'un avec* CORDIALITÉ.

CORDIER [*di-é*], **ÈRE** adj. Qui a rapport à la fabrication ou à la vente des cordes : *L'industrie* CORDIÈRE. — *Substantiv.* et au masc. Ouvrier qui fait des cordes. || Marchand qui vend des cordes.

— Jeux. *Cordier cordant,* Jeu de société dans lequel tous les joueurs doivent répéter successivement et exactement une phrase transmise par chacun d'eux.

— Luth. Partie du violon, appelée aussi *queue,* et sur laquelle s'attachent les cordes.

— Mar. Bateau à voiles ou à vapeur qui fait la pêche aux cordes.

— ENCYCL. Archéol. La corporation des *cordiers-criniers,* artisans travaillant, tressant le chanvre, le lin et la soie, date au moins du XIIIe siècle. Les cordiers de Paris remanièrent leurs statuts en 1394 ; mais entre autres interdictions expresses, ils durent continuer à ne pas travailler la nuit.

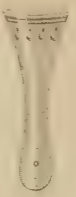

Cordier de violon.

— Techn. Le *cordier* fabrique la corde au moyen d'un rouet à plusieurs broches, d'un touret, sorte de dévidoir et de râteliers placés de distance en distance pour soutenir le fil à mesure qu'il se forme. La première opération

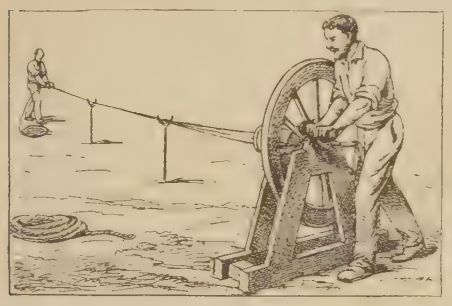

Cordier.

est le *filage.* L'ouvrier porte à sa ceinture un paquet de chanvre ; il marche à reculons et lâche peu à peu une petite quantité de brins de chanvre qui se tortillent et forment des fils grâce au mouvement continuel du rouet et du touret. Le *commettage* consiste à disposer sur des supports isolés et mobiles les tourets chargés de fils de caret. Tous les fils aboutissent à un chariot arrangé de manière qu'en roulant, les tourets se dévident et les fils se torsadent. Les corderies primitives sont en plein vent, dans une allée d'arbres ou sous des hangars ; aujourd'hui, les appareils sont mécaniques, notamment pour le commettage, et l'on utilise alors des machines à câbler.

CORDIER (Mathurin), grammairien et pédagogue français du XVIe siècle, né en 1479, en Normandie ou dans le Perche, mort à Genève en 1564. D'abord professeur au collège de Navarre, à Paris, il embrassa la Réforme et se rendit, en 1537, auprès de Calvin, à Genève, où il resta jusqu'à sa mort. Il s'éleva dans le *De corrupti sermonis emendatione* contre le « latin de cuisine » dont usaient les écoliers, et publia plusieurs ouvrages de pédagogie, notamment un manuel destiné à initier les enfants à la pratique du latin : *Colloquiorum scholasticorum libri quatuor* (1563).

CORDIER (Nicolas), dit **il Franciosino,** sculpteur français, né en Lorraine en 1567, mort célèbre en 1612 à Rome, où il passa presque toute sa vie. On cite de lui : à la Minerve, les statues du père et de la mère de Clément VIII, un *Saint Sébastien,* un groupe de *la Charité ;* à Sainte-Marie-Majeure, *David, Aaron, Saint Athanase* et *Saint Bernard ;* à Saint-Grégoire, *Saint Grégoire,* statue commencée par Michel-Ange ; une statue colossale d'*Henri IV,* en bronze, érigée en 1608 sur le Célius.

CORDIER (Pierre-*Louis*-Antoine), géologue français, né à Abbeville en 1777, mort à Paris en 1861, professeur au Muséum, membre de l'Institut (1808), pair de France. Il est l'auteur d'une théorie des volcans en rapport avec l'aplatissement de la terre. Au point de vue pétrographique, il est un des premiers à avoir appliqué les méthodes chimiques, mécaniques et microscopiques à l'étude des roches microlitiques et à grain très fin. Il a montré, notamment, que les roches volcaniques (lave) sont composées de minéraux cristallisés et de verres, et a pu établir que le basalte est une roche, et non un minéral comme on le croyait alors à cause de ses formes prismatiques bien connues. On lui doit un important ouvrage sur la composition des roches volcaniques (1815), et une classification des roches basée sur la teneur en feldspaths et en pyroxènes, la texture servant à définir les subdivisions.

CORDIER (Eléonore TENAILLE DE VAULABELLE, dit **Jules**), vaudevilliste français, frère de l'historien de Vaulabelle, né à Châtel-Censoir (Yonne) en 1802, mort à Paris en 1859. Sous les pseudonymes de SAINT-ESTÈVE, de ERNEST DESPREZ, et de JULES CORDIER, il a écrit des drames, des mélodrames, des vaudevilles, en collaboration avec Alboize, Desnoyers, Ancelot, Bayard, Clairville ; entre autres : *le Club des maris et le Club des femmes* (1848) ; *les Grenouilles qui demandent un roi* (1849) ; *les Représentants en vacances* (1849) ; *les Filles de la liberté* (1849) ; pièces politiques, d'un esprit satirique et mordant.

CORDIER (Henri-Joseph-Charles), sculpteur français, né à Cambrai en 1827, mort à Alger en 1905. Élève de Rude, il s'est fait connaître par ses bustes ethnographiques, exécutés parfois en marbres polychromes : *Vénus africaine, Nègre de Tombouctou* (plusieurs au Muséum d'histoire naturelle de Paris). Il est aussi l'auteur de statues décoratives (à Sainte-Clotilde, Saint-Augustin, tour Saint-Jacques à Paris). — Son fils et élève LOUIS-HENRI, sculpteur, né et mort à Paris (1853-1926), fut surtout un remarquable animalier qui a excellé dans les chevaux : *Cheval à la sphère ; Essad, cheval arabe.*

CORDIER (Henri), orientaliste français, né à la Nouvelle-Orléans en 1849, mort à Paris en 1925. Professeur à l'Ecole des langues orientales et à l'Ecole des sciences politiques, il a publié de nombreux ouvrages de bibliographie, des études littéraires et des travaux d'histoire et de géographie historique qui l'ont fait entrer à l'Académie des inscriptions en 1908 comme membre libre. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliotheca Sinica* (1881-1885), *Japonica* (1912) et *Indo-Sinica* (1912-1915), *Stendhal et ses amis* (1890), une *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales de 1850 à 1900* (1901-1902), une *Histoire générale de la Chine* (1920-1921) et des *Mélanges d'histoire et de géographie orientales* (1914-1923). Cordier a en outre mis au courant pour l'Hakluyt Society l'édition de Marco Polo de Yule et édité la relation d'Oderic de Pordenone (1891). Il a dirigé la *Revue d'Extrême-Orient* de 1883 à 1887 et le *T'oung paso* depuis 1890 jusqu'à sa mort.

Cordière (la Belle), femme poète. V. LABÉ (Louise).

CORDIÉRITE n. f. (de *Cordier,* nom propre). Minér. Silicate naturel d'aluminium, de fer et de magnésium, répondant à la formule $Si^5O^{28}(Al^2,Fe^2)Mg^3$, dédié au géologue Cordier.

— ENCYCL. La *cordiérite* cristallise dans le système orthorhombique en cristaux prismatiques présentant un polychroïsme marqué : d'où le nom de *dichroïte* donné aussi à ce minéral. La cordiérite présente plusieurs variétés : le péliom ou iolite, le saphir d'eau, la fahlunite dure (v. ces mots).

CORDIEU ! interj. Juron. (Contraction de *corps de Dieu.*)

CORDIFOLIA n. m. Espèce de vigne originaire des Etats-Unis, où elle est très répandue à l'état sauvage. (Le fruit en est désagréable au goût, et sans valeur.)

CORDIFOLIÉ, E adj. (du lat. *cor, cordis,* cœur, et *folium,* feuille). Qui a des feuilles en forme de cœur.

CORDIFORME adj. (du lat. *cor, cordis,* cœur, et *forma,* forme). Hist. nat. Qui est en forme de cœur : *Feuille* CORDIFORME. *Embryon* CORDIFORME. *Coquille* CORDIFORME.

CORDIGÈRE adj. (du lat. *cor, cordis,* cœur, et *gerere,* porter). Hist. nat. Qui porte une marque en forme de cœur. (S'emploie aussi comme syn. de CORDIFORME, mais ne s'applique qu'à quelques objets déterminés.)

CORDIGNANO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise) : 5.930 hab.

CORDILLAT [*di-ya*] ou **CORDILLAS** [*di-yass*] n. m. Etoffe de laine lisse, assez grossière, qui se faisait en Languedoc.

CORDILLE [*diy'*] n. m. Pêch. Alevin du thon, au sortir de l'œuf.

CORDILLÈRE [*di-yèr'*] n. f. (de l'espagn. *cordillera,* chaîne). Chaîne de montagnes. (Cette expression n'est usitée, en géographie, que pour les chaînes de montagnes des pays d'ancienne domination et de langue espagnoles. On parle surtout de la *Cordillère des Andes,* mais il existe une *Cordillère Bétique* dans la péninsule Ibérique. — L'expression *cordillère* tout court désigne toujours la *Cordillère des Andes,* bien que le système andin ne soit nullement caractérisé par la présence continue d'une chaîne de montagnes à double versant. V. ANDES.)

CORDILLÈRE BÉTIQUE, chaîne montagneuse de la péninsule Ibérique, constituant le rebord méridional de la plaine d'Andalousie et séparant le bassin du Guadalquivir de la côte méditerranéenne depuis la Punta Marroqui jusqu'au cap de la Nao. De petites chaînes volcaniques ou calcaires (sierra de Tolox, etc.), continuées par le grand escarpement schisteux de la sierra Nevada, constituent la Cordillère Bétique. Point culminant : le Mulhacen, 3.481 m.

CORDILLON [*di-yon*] n. m. Petite corde.

CORDITE n. f. Une des nombreuses variétés de poudre sans fumée.

— ENCYCL. La *cordite,* employée en Angleterre, est à 65 p. 100 de coton-poudre, 30 p. 100 de nitroglycérine, 5 p. 100 de vaseline. Le mélange, comprimé et passé à la filière, se présente sous forme de fil ou de corde (d'où son nom), que l'on conserve en bobines.

CORDOBA (SIERRA DE), ensemble montagneux de la république Argentine se développant du N. au S. dans la province homonyme sur une longueur de 580 kil. et culminant au cerro Gigantes (2.350 m.) et au cerro Ovejo (2.200 m.). Il marque l'extrémité orientale du plateau andin, et donne naissance à de nombreux cours d'eau, taris avant de gagner le Parana. Gisements de cuivre et plomb argentifère.

CORDOBA, ville de la République Argentine, ch.-lieu de la province homonyme, sur le rio Primero, au milieu d'une riche contrée savamment irriguée ; 140.000 hab. Fabriques de lainages, de cotonnades ; commerce de céréales, de fruits et de bétail. — La *province de Cordoba,* au sol fertile, est peuplée de 896.000 hab.

CORDOBA, ville du Mexique (Etat de Veracruz) ; 14.000 hab. Ch.-lieu de district. Centre de culture du café et de la canne à sucre. Fabrique d'étoffes de coton et de laine ; tanneries, moulins à sucre. Naguère une des plus riches villes de la Nouvelle-Espagne, où Iturbide signa le manifeste du 24 août 1821, qui proclamait l'indépendance du Mexique.

CORDOBA n. m. Monnaie d'argent du Nicaragua comprenant le cordoba (25 gr. au titre de 0,900), le demi et le quart de cordoba, la pièce de 10 cents (2 gr. 5 au titre de 0,800) et la pièce de 5 cents (au titre de 0,750).

CORDOMÈTRE n. m. (de *corde,* et du gr. *métron,* mesure). Instrument pour mesurer la grosseur des cordes destinées aux instruments de musique.

CORDON n. m. (dimin. de *corde*). Chacune des petites cordes qui en composent une plus grosse : *Une corde à deux ou trois* CORDONS. || Tresse ronde ou plate servant à attacher, à suspendre, à tirer, etc. : CORDON *de sonnette, de montre, de souliers, de chapeau.* — *Absol.* Corde au moyen de laquelle un concierge ouvre la porte d'un immeuble : *Tirer le* CORDON. || Ligne formée par une suite d'objets, de personnes (v. plus loin).

— Large ruban que portent en écharpe les dignitaires de certains ordres de chevalerie ou de certaines sociétés. || Dignitaire ou chevalier qui porte le cordon de son ordre : *Les grands officiers de la Légion d'honneur sont bien* CORDONS ROUGES, *mais ils n'en portent pas le titre.* (Audiffret.)

— *Grand cordon,* Ruban large, moiré, rouge, que portent les grands-croix de la Légion d'honneur : *Etre honoré du* GRAND CORDON. || Autref., *Cordon rouge,* Ruban de la croix de Saint-Louis, Personne qui portait ce cordon. || Autref. *Cordon bleu,* Insigne des chevaliers du Saint-Esprit. — Personne décorée du cordon de cet ordre.

— Fam. *Cordon bleu,* Personne éminente par son rang ou son autorité : *Les* CORDONS BLEUS *du journalisme.* || Cuisinière très habile.

— Admin. *Cordon sanitaire,* Ensemble de postes de surveillance qui isolent une région où règne une maladie épidémique, et que les personnes, ou les animaux, ou les marchandises venant de cette région ne peuvent franchir sans être soumises à des mesures de précaution réglementées.

— Anat. Nom donné à divers organes qui ressemblent à des liens arrondis : *Cordons spermatiques.* || *Cordons nerveux,* Principales divisions des nerfs, naissant immédiatement du tronc. || *Cordon génital,* Ensemble des conduits de Muller chez l'embryon femelle, qui constitue plus tard le vagin et l'utérus. || *Cordon ombilical,* ou simplement *Cordon,* Vaisseau qui lie le fœtus au placenta et lui amène les sucs nourriciers empruntés à la mère. || *Cordon médullaire,* Moelle épinière.

— Arboric. Lisière, bordure d'arbres, formant la limite d'un bois, d'une forêt. || Forme d'arbres fruitiers consistant en une seule branche de charpente. || Rang ou cercle intermédiaire de pétales dans les anémones doubles. || *Cordon de gazon,* Bande de gazon très étroite.

— Archéol. *Cordon de bonnet,* Tresse de passementerie ronde ou plate qui entourait la forme d'une coiffure (XVIe s.). || *Cordon de chereux,* Tresse de passementerie destinée à rattacher une coiffure ou à ceindre le front (XVe et XVIe s.).

— Archit. Moulure ronde d'ornementation, le long d'une muraille ou d'une corniche. || Corniche peu saillante marquant la division de deux étages superposés.

— Art milit. Dispositif de troupes échelonnées en largeur mais sans profondeur. || Suite de postes occupés par les troupes chargées de l'investissement d'une place, la surveillance d'une ligne (de frontière par exemple) : CORDON *diurne.* — Par anal. : *Un* CORDON *de places fortes.*

— Artill. Cercle de renfort, ornement ou division, appelé aussi ASTRAGALE, dans une bouche à feu. || *Cordon de projectile,* Nom donné autrefois à la *ceinture* du projectile. || *Cordon tire-feu,* Corde destinée à agir sur le marteau du percuteur ou le rugueux de l'étoupille pour enflammer la charge.

— Ameubl. Torsade ou câblé qui sert à suspendre des miroirs, des tableaux, des lustres, etc. (Il y a aussi les cordons de sonnette et les cordons de tirage, pour les rideaux). || *Cordon de perles* ou *Fil de perles,* Moulure qui semble formée de perles juxtaposées. (C'est un élément décoratif du style Louis XVI.)

— Blas. Marque distinctive qui accompagne l'écusson d'un dignitaire ecclésiastique, et qui, descendant du chapeau qui sert de cimier, se termine par un nombre de houppes proportionné à la dignité. V. CHAPEAU.

— Bot. V. POLLEN, FRUIT, GRAINE, PLACENTA, FUNICULE, RAPHÉ. || *Cordon de cardinal,* Nom vulgaire de la persicaire, faisant allusion à la teinte rouge de la tige.

— Comm. Certain nombre de queues de martres enfilées et attachées ensemble. || *Petit cordon,* Ichtyocolle en lyre, la colle de poisson la plus estimée. — *Gros cordon,* Ichtyocolle en cœur, colle de moins bonne qualité.

— Electr. *Cordon conducteur,* Conducteur électrique très flexible, formé de fils fins tressés, et servant surtout à alimenter les appareils d'usage domestique.

— Fortif. *Cordon d'escarpe* ou *de contrescarpe,* Partie supérieure et saillante des murs ainsi nommés.

— Fr.-maçonn. Large ruban de moire bleue, rouge, noire ou jaune, dont la couleur et les broderies servent de signes distinctifs dans les grades de la maçonnerie. (A l'extrémité du cordon sont suspendus les bijoux distinctifs des grades.)

— Géol. V. la partie *encycl.*

— Hortic. Nom donné à toutes les petites formes fruitières établies au moyen d'une seule branche de charpente, conduite *verticalement* (cordon vertical), *horizontalement* (cordon horizontal), ou *obliquement.*

— Mar. Partie extérieure des lisses de rabattues et de plat-bord, qui terminent les œuvres mortes d'un bâtiment ; espèce de bourrelet allant dans le sens de la longueur des bordages. || Aussières commises pour servir à la composition du grelin.

— Mines. Filet de quartz ou de carbonate calcaire qui divise parfois certaines roches en blocs cuboïdes ou rhomboïdaux.

— Monn. Bord façonné autour d'une pièce de monnaie.

— Relig. *Cordon de Saint-François,* Insigne des franciscains et des affiliés au tiers ordre de Saint-François d'Assise, et qui est une cordelette blanche chargée de nœuds.

— Relig. hindoue. *Cordon sacré,* en sanskrit *Yajñopavîta,* « Corde de sacrifice », Emblème et signe extérieur des trois hautes castes de l'Inde. (Il se porte sur l'épaule gauche, et passe en sautoir sous le bras droit. Il est de coton pour le brahmane, de chanvre pour le kṣhatriya, et de laine pour le vaiçya. L'investiture [*upanayana*] du cordon constitue l'initiation de l'Hindou ; elle se célèbre à huit ans pour les brahmanes, à onze ans pour les kṣhatriyas, et à douze ans pour les vaiçyas.)

— Techn. Traits obliques, que certains croisements forment sur l'étoffe. || Fils doubles ou triples que, dans le tissage de la soie, l'on ajoute à la chaîne, pour la formation des lisières de l'étoffe. || Lien de fer qui est à chaque moyeu d'une voiture, ou près des rais d'une roue. || Dans les carrières d'ardoise, Bande caillouteuse s'opposant à la taille régulière de l'ardoise en bloc. || *Cordon de chanvre,* Chanvre prêt à être filé.

— Trav. fém. Ganse ronde utilisée en confection pour les *lisérés* des coutures ou des bords (encolure, poignets, etc.). || *Cordon* ou *Bourdon,* Point de broderie exécuté dans les montures de la lingerie fine.

— Zool. *Cordon noir,* Nom vulgaire donné à un oiseau du genre sylvie. || *Cordon bleu,* Nom commun du cotinga et du bengali astrild papillon. || *Cordon bleu,* Nom vulgaire de la noctuelle du frêne.

— LOC. FAM. *Cordons de la bourse,* Maniement des fonds ; action ou droit de disposer de l'argent : *Avoir, Tenir les* CORDONS DE LA BOURSE. *Tenir serrés les* CORDONS DE LA BOURSE. *Délier, Dénouer les* CORDONS DE LA BOURSE.

— Loc. prov. **N'être pas digne de dénouer les cordons des souliers de quelqu'un,** Lui être très inférieur en mérite. (Allusion à un passage de l'Evangile où saint Jean-Baptiste parle de lui-même par rapport à Jésus.)

— Encycl. Anat. Le *cordon spermatique, cordon testiculaire* ou *cordon des vaisseaux spermatiques* est un organe complexe formé : 1° des portions funiculaire et inguinale du canal déférent ; 2° des artères spermatique, funiculaire et déférentielle ; 3° des veines spermatiques, des lymphatiques et des nerfs du testicule.

Le cordon a une longueur de 5 à 9 centimètres du testicule à l'orifice interne du canal inguinal où ses éléments se dissocient.

Les principales *affections du cordon spermatique* sont l'absence ou l'atrophie congénitale, les ruptures traumatiques qui équivalent à la castration ; les contusions, les plaies, dont la gravité est variable ; l'*hématocèle*, l'*hydrocèle*, les kystes et toutes les tumeurs dont sont susceptibles les éléments du cordon.

— Le *cordon ombilical* flexible et vasculaire aboutit à l'ombilic ; c'est par lui que le fœtus des mammifères est relié au placenta. Les éléments qui le constituent sont nombreux ; ce sont : 1° la veine ombilicale ; 2° les deux artères ombilicales ; 3° un tissu cellulaire très lâche ; 4° la gélatine de Warton formée de tissu conjonctif embryonnaire ; 5° l'ouraque, réduite à un cordon imperméable ; 6° enfin, une gaine formée par le prolongement de l'amnios doublé de tissu lamineux.

Sa longueur est extrêmement variable et oscille de $0^m,45$ à $0^m,60$. Il a pu atteindre 1 mètre ou 2 de longueur. Sa grosseur est aussi très variable. La fonction essentielle du cordon est de porter au placenta le sang veineux du fœtus et de ramener le sang artériel. Le cordon doit être coupé aussitôt après la naissance, de préférence entre deux ligatures.

La trop grande brièveté du cordon peut retarder le travail et occasionner l'hémorragie par décollement prématuré du placenta ; l'enroulement du cordon dit *circulaire* peut occasionner la mort du fœtus, par le fait de la compression vasculaire, ou par un véritable étranglement lorsque l'enroulement se fait autour du cou.

— Géol. *Cordon littoral.* La mer en montant pousse vers le haut des plages les débris de toutes sortes qui s'y trouvent et les abandonne au moment où la marée commence à descendre ; ils constituent un *cordon* ou *laisse de mer.* A la marée suivante, si elle monte moins haut, la mer laisse un second cordon, un peu inférieur, et ainsi de suite jusqu'au jour de la morte-eau. En comptant le nombre de ces cordons on peut voir à quel jour de la marée l'on se trouve. Quand la mer regagne, elle efface successivement les cordons précédents, jusqu'au jour de la grande marée, où il n'en reste qu'un seul. Les naturalistes trouvent toutes sortes de coquillages, d'algues, etc., dans ces cordons littoraux, qui sur les berges des rivières marquent aussi la limite supérieure des crues.

— Hist. La plupart des ordres de chevalerie ont, comme marque distinctive des *cordons* qui se portent autour du cou ou bien sur la poitrine en baudrier : *cordon bleu,* pour l'ordre du Saint-Esprit en France, de la Jarretière en Angleterre ; de l'Eléphant en Danemark, des Séraphins en Suède, de Saint-André en Russie ; *cordon rouge* pour l'ordre de Saint-Louis et de la Légion d'honneur en France, de Saint-Hubert en Bavière, de la Toison-d'Or en Autriche, du Medjidié en Turquie. — Il y eut aussi des *grands cordons* pour femmes, comme celui auquel donna son nom la reine d'Espagne Marie-Louise, avec cordon bleu et blanc.

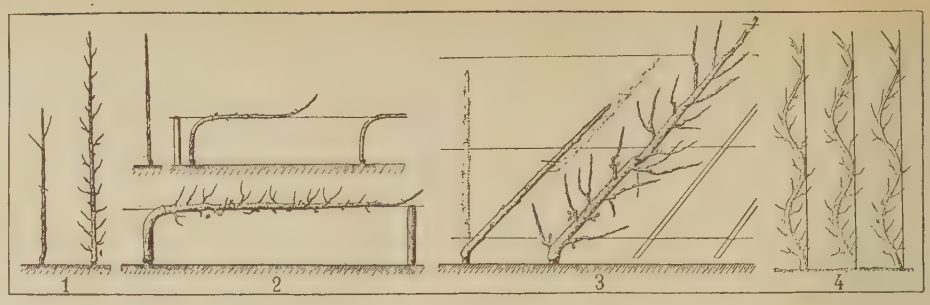

Cordons (arbor.) : 1. Verticaux ; 2. Horizontaux ; 3. Obliques ; 4. Ondulés.

— Hortic. Les *cordons verticaux* sont employés parfois en contre-espalier, mais ils conviennent pour garnir rapidement un mur élevé (vigne, poirier greffé sur cognassier) : la taille prévoit chaque année l'allongement de la charpente. Les *cordons obliques* (pommiers greffés sur paradis, poiriers greffés sur cognassier à l'écartement de 40 à 45 cm.), permettent aussi la garniture rapide d'un mur de faible hauteur ; pour l'harmonie de la disposition, il faut prévoir à chaque extrémité de l'espalier une palmette à branches horizontales. Les *cordons horizontaux,* constitués par une branche coudée à 35 ou 40 cm. du sol et fixée à un fil de fer sont espacés de 2 m. si le cordon est unilatéral, ou de 4 m. si le cordon est bilatéral (c'est-à-dire si la tige a formé deux bras divergents). Cette forme convient bien au pommier (greffé sur paradis). — Quand un cordon de pommiers d'un certain âge ne produit pas de fruits mais beaucoup de bois, c'est que les pieds sont trop rapprochés, et il faut en supprimer un sur deux.

On conduit parfois aussi le pêcher en *cordons ondulés* dont la branche de charpente au lieu d'être rectiligne croît en serpentant. V. espalier, taille.

CORDONAL, E, AUX adj. Anat. Se dit des neurones dont le cylindraxe ou axone appartient aux cordons blancs de la moelle épinière.

CORDONNAGE n. m. Opération qui a pour but de relever les bords des flans des monnaies, afin de faire apparaître le cordon au moment de la frappe.

CORDONNER [*do-né*] v. tr. Tortiller, tresser, rouler en forme de cordon : Cordonner *du fil, de la soie, des cheveux.*

— Monn. Relever les bords du flan, à l'aide d'une machine spéciale dite *machine à cordonner.*

— ***Cordonné, e,*** part. pass. du verbe *Cordonner.*

— Archit. Entouré d'un cordon ornemental.

— Moll. Se dit des coquilles marquées de saillies en forme de cordons. (Peu us.)

CORDONNERIE [*do-ne-rî*] n. f. (de *cordonnier*). Métier, commerce de cordonnier. || Ouvrage de cordonnier. || Lieu où l'on fabrique, où l'on vend des chaussures.

— Encycl. Techn. La *cordonnerie* comprend la fabrication et le commerce des chaussures. On fabrique les chaussures *à la main,* et, dans ce cas, l'ouvrier travaille le cuir avec les outils suivants : *tranchet, alène, marteau, formes, fers à lisser,* etc. ; les coutures sont faites avec du fil poissé. — On fabrique surtout les chaussures à la machine : le rôle de l'ouvrier est alors borné à la surveillance ou à la conduite des machines, qui exécutent le *découpage,* le *cambrage,* la *piqûre,* le *montage,* etc.

CORDONNET [*do-nè*] n. m. Petit cordon de fil, de soie, d'or ou d'argent, que fabriquent les passementiers, et que l'on emploie en broderie. || Fil de soie torse à trois brins. || Ganse ferrée par un bout.

— Monn. Marque ou empreinte que l'on fait sur la tranche des pièces d'or ou d'argent. (On dit aussi listel.)

CORDONNIER [*do-ni-é*], **ÈRE** n. (de l'anc. franç. *cordouanier,* ouvrier en *cordouan,* en cuir de Cordoue). Techn. Qui fait ou qui vend des chaussures ; Cordonnier *pour homme, pour femme.*

— Zool. Nom vulgaire de divers poissons, tels que l'épinoche, qui ont des épines ressemblant à l'alène des cordonniers. || Nom vulgaire de divers insectes, comme les capricornes, les lamies, etc.

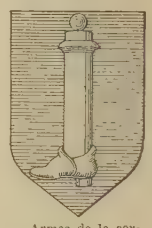
Armes de la corporation des cordonniers (XVIe s.).

— Prov. **Les cordonniers sont les plus mal chaussés,** On néglige souvent les avantages qu'on a, de par sa condition, à sa portée.

— Allus. littér. **Cordonnier, ne juge pas ce qui est plus haut que la chaussure.** V. chaussure.

— Encycl. Ethol. Les corporations des *cordouaniers* ou *cordonniers* avaient pour patrons saint Crépin et saint Crépinien. Elles sont mentionnées, dès le XIIIe siècle, dans les registres de la prévôté des marchands, à Paris ; il en existait dans toutes les autres villes ; toutes obéissaient à des règlements sévères. Les cordonniers de Paris élisaient chaque année leur doyen et leurs jurés le lendemain de la Saint-Louis, dans la Halle aux cuirs.

Cordonnier, nom d'une famille de sculpteurs et

Cordonnerie : 1. Découpage du cuir ; 2. Assemblage et couture des pièces ; 3. Ajustage de l'empeigne à la semelle ; 4, 5. Couture de la trépointe et de la semelle ; 6. Pose du talon ; 7. Echoppe de savetier ; 8, 9, 10. Outillage : alène, griffe, fer, roulette, pinces, astic, marteau, tranchet, pied de fonte, pied à coulisse ; 11. Pièces diverses d'une chaussure (tige, empeigne, cambrion, semelle, trépointe, talon) ; 12. Machine à clouer ; 13. Machine à coudre la trépointe ; 14. Machine à estamper les talons ; 15. Machine pour canneler la semelle ; 16. Machine pour faire les boutonnières ; 17. Machine à cambrer.

peintres troyens des XVe et XVIe siècles. Le plus connu est Nicolas (avant 1486-après 1540).

CORDONNIER (Alphonse-Amédée), sculpteur français, né à La Madeleine-lez-Lille (Nord) en 1848, mort à Paris en 1930, élève de Dumont. On lui doit : *Jeanne d'Arc sur le bûcher* (Luxembourg), *Héraut d'armes* (Hôtel de Ville de Paris), *l'Histoire* (Sorbonne), le monument de *la Défense nationale*, à Lille, et celui du chansonnier *Nadaud*.

CORDONNIER (Louis-Marie), architecte français, né à Haubourdin (Nord) en 1854. Élève de son père et d'André, il obtint son premier succès au Salon de 1900 avec un *Projet d'hôtel de ville* et *Projet d'une nouvelle façade pour la cathédrale de Milan*. Récompensé en 1892 pour son *Palais de la Bourse à Amsterdam*, il obtint un grand prix pour ce projet, réexposé en 1900 avec l'*Hôtel de ville de Dunkerque*. Il a été élu membre de l'Institut en 1912.

CORDONNIER (Emilien-Louis-Victor), général français, né à Surgy (Nièvre) en 1858. Sorti de Saint-Cyr en 1879 dans l'infanterie, il fut, comme lieutenant-colonel, professeur du cours d'art et d'histoire militaires à l'Ecole supérieure de guerre. Général de brigade en 1913, il commandait au début de la Grande Guerre une brigade de couverture dans la région de Briey. Divisionnaire en 1915, il alla en Macédoine commander l'armée française d'Orient, sous les ordres du général Sarrail. Evacué en 1916 pour raison de santé, il passa au cadre de réserve et consacra son activité intellectuelle à écrire des ouvrages militaires estimés, tirés de ses souvenirs de la Grande Guerre.

CORDOUAN n. m. (de *Cordoue*). Peau de mouton ou de chèvre, tannée avec sa fleur, qui fut en usage pendant des siècles pour confectionner les chaussures. || Auj., Sorte de cuir de chèvre préparé comme on faisait à Cordoue.

— ENCYCL. Archéol. Les cuirs de Cordoue, ou *cordouans*, à forts reliefs, peints et dorés, ont été renommés dès le début du moyen âge. Ils furent imités dans toute l'Europe. Les Arabes en importèrent aussi que l'on appela « guadamecènes », du nom de la ville de Ghadamès. — Espèce de cuir de chèvre, le cordouan se distingue du maroquin en ce qu'il est passé en tan, alors que ce dernier est passé en galle. Aux XIVe et XVe siècles, on en faisait surtout des garnitures de sièges et des tapis de pied.

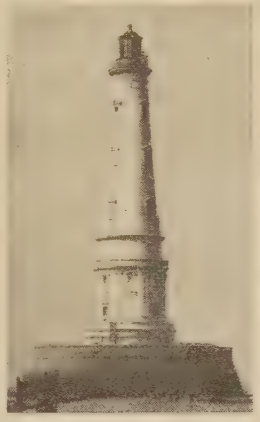

Le phare de Cordouan.

CORDOUAN, rocher du golfe de Gascogne, au large de l'estuaire de la Gironde, vestige d'un littoral submergé, où fut le gallo-romain *Noviomagus*. Phare dit « Tour de Cordouan » dont la construction, commencée en 1584, ne fut terminée qu'en 1610. Son foyer est à 63 m. de hauteur.

CORDOUAN, E, habitant ou natif de Cordoue.

— *Adjectiv.* Qui appartient à Cordoue ou à ses habitants : *L'industrie* CORDOUANE.

CORDOUANIER ou **CORDOUANNIER** [*a-ni-é*] n. m. Autref. Syn. de CORDONNIER. || Auj., Ouvrier qui prépare le cuir appelé *cordouan*.

CORDOUANNERIE [*a-ne-ri*] n. f. Forme anc. de CORDONNERIE.

CORDOUE (en espagnol *Cordoba*), ville d'Espagne (Andalousie), ch.-lieu de la province homonyme, au pied de la *sierra de Cordoba*, sur le Guadalquivir ; 103.000 hab. (*Cordouans*). Jadis fameuse pour la fabrication de ses cuirs maroquinés, les *cordouans* ou *cuirs de Cordoue*, cette ville l'est encore aujourd'hui pour son orfèvrerie, mais surtout pour ses monuments, dont la merveille est la cathédrale, jadis la Grande Mosquée de Cordoue. Bâtie en 787 sur les ruines d'un temple de Janus par Abd-er-Rhaman, puis agrandie par Hakam (976) et par Almanzor (1012), et demeurée intacte jusqu'en 1523, cette mosquée, consacrée à la Vierge depuis 1236, fut alors mutilée et transformée en église gothique. Grâce à elle, à son Alcazar, à son pont arabe, etc. Cordoue est une des villes les plus curieuses et les plus pittoresques de l'Espagne.

Armes de Cordoue.

Fondée par les Phéniciens et conquise par Marcellus en 152 av. J.-C., Cordoue (en latin *Corduba*) devint la capitale de l'Espagne Ultérieure, puis, sous l'Empire, de la Bétique. Elle avait été prise entre temps par les Césariens (45 av. J.-C.), et le fut encore, lors de l'invasion des Goths, par Léovigilde. Prise par les Arabes après leur victoire de Xérès, cette ancienne résidence des rois goths devint en 716 la capitale d'émirs, d'abord soumis aux califes de Bagdad, puis (756) indépendants. Alors commença pour Cordoue une ère de grande prospérité, qui se continua sous la domination des Almoravides (1091) et des Almohades (1148). Enlevée définitivement aux musulmans par Ferdinand de Castille (1236), Cordoue fut prise par les Français en 1808. C'est la patrie des deux Sénèque, de Lucain, d'Averrhoès, de Luis de Gongora (mais non pas de Gonzalve de Cordoue, qui est né à Montilla, à 50 kil. de là).

La mosquée de Cordoue.

Cordoue est le ch.-lieu de deux districts séparés par le Guadalquivir, et de la province homonyme.

CORDOUE (PROVINCE DE), division administrative de l'Espagne, traversée d'E. en O. par le Guadalquivir et peuplée de 670.000 hab. La partie septentrionale, couverte par la sierra Morena, est en général peu fertile. Avec ce pays de pâturages et de céréales contraste, au sud du fleuve, la monotone mais fertile plaine de la Campiña. Capit. *Cordoue*.

CORDOUE (maison de), famille noble espagnole, issue de Domingo Muñoz conquérant de Cordoue (1236). Elle a donné naissance aux branches d'Alcaudete, de Sastago et de Zuheros. L'un de ses plus illustres représentants fut Gonzalve de Cordoue, vice-roi de Naples (1503 à 1507).

CORDOVA (Fernando DE), savant espagnol, né en 1422. Il se rendit à Paris, puis à Rome où il fut très bien vu des papes Sixte IV et Alexandre VI. Il a écrit une Introduction pour le traité *De animalibus* d'Albert le Grand (1478).

CORDOVA (Francisco FERNANDEZ DE), navigateur espagnol, mort à la Havane en 1518. Il fut le premier explorateur du Yucatan, et montra ainsi à Cortez la route du Mexique.

CORDOVA (Fernando FERNANDEZ DE), général et homme politique espagnol, né à Madrid en 1792, mort en 1883. Il prit part en 1841 à la conspiration militaire contre Espartero, et s'attacha au parti progressiste. Exilé en France en 1854, il reparut aux affaires avec Narvaez, prit part à la révolution de 1868, se rallia plus tard à Amédée de Savoie, puis à la République.

CORDOVA (José Maria), général colombien, né à Antioquia (Nouvelle-Grenade) en 1797, mort en 1829. Il participa au soulèvement des anciennes colonies espagnoles, fut nommé colonel, par Bolivar, sur le champ de bataille de Boyaca (1819), et général à la suite de la bataille de Ténériffe (1820). Il contribua à la victoire décisive d'Ayacucho, qui mit fin à la domination espagnole dans l'Amérique du Sud (1824).

CORDOVA (Louis Fernandez DE), général espagnol (1799-1840) un des auteurs de la révolution de 1820, passa à la réaction en 1822, combattit en Portugal pour dom Miguel, puis soutint la cause d'Isabelle II et gagna sur les carlistes la victoire de Mendigorria (1835). Ayant conspiré avec Narvaez contre Espartero, il dut se réfugier en Portugal.

CORDOVADO, bourg d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine) ; 2.600 hab.

CORDUBA, petite planète, N° 365, découverte par Charlois en 1893.

CORDULIE [*lî*] ou **CORDULIA** n. f. Genre d'insectes pseudo-névroptères, groupe des odonates, famille des libellulidés. (Ce sont de belles libellules de nos pays qui présentent cette particularité de fixer aux plantes aquatiques leurs œufs agglutinés en rubans.)

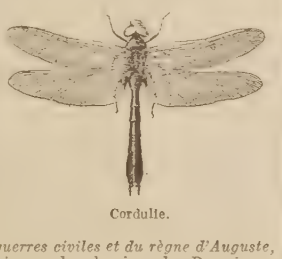

Cordulie.

CORDUS (Aulus Cremutius), sénateur et historien romain. Séjan, qu'il avait critiqué, l'accusa auprès de Tibère de lèse-majesté, pour avoir, dans son *Histoire des guerres civiles et du règne d'Auguste*, appelé Brutus et Cassius « les derniers des Romains ». Cordus prévint sa condamnation en se laissant mourir de faim. (25 apr. J.-C.).

CORDYCEPS [*sèpss*] n. m. Genre de champignons ascomycètes de la famille des hypocréacées, vivant en parasites sur les insectes et les chenilles. (Une espèce très commune, le *cordyceps militaire*, envahit et tue les chenilles d'un grand nombre de papillons. On peut citer encore le *cordyceps cendré* et le *cordyceps enthomorhiza*.)

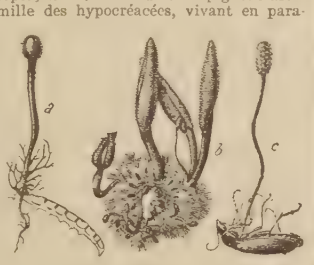

Cordyceps : *a*, cendré ; *b*, militaire ; *c*, entomorhiza.

CORDYLE n. m. Genre d'insectes diptères nématocères, famille des mycétophilidés, comprenant de petites mouches de nos pays, de coloration sombre, dont les larves vivent dans les champignons et le bois pourri.

CORDYLINE n. f. Genre de liliacées, formé aux dépens des dragonniers, et comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales, en Asie et Océanie. (Plusieurs espèces font l'ornement des serres : par exemple, le *cordylina terminalis* à belles feuilles pourprées en dessous.)

CORDYLITE n. f. Fluocarbonate naturel, qui est une variété de parisite contenant du baryum.

CORDYLOBIE [*bî*] n. f. Genre d'insectes diptères, famille des muscidés, comprenant des mouches jaunâtres marquées de noir. (La larve de l'une d'elles *cordylobia anthropophaga*, connue sous le nom de *ver de Cayor*, vit en Afrique sous la peau de l'homme et du chien en déterminant une myiase furonculeuse.)

CORDYLOPHORA [*fo*] n. m. Genre de cœlentérés hydroïdes, gymnoblastide qui, au point de vue anatomique, ne présente rien de remarquable, mais qui est le seul de tout l'ordre habitant l'eau douce, où il est représenté par le *cordylophora lacustris* en Europe. (On l'a trouvé à Paris vivant dans les bassins du Jardin des Plantes : il forme de petites colonies arborescentes de 3 à 5 centimètres jusque dans les conduites d'eau urbaines ; il s'y reproduit au moyen de larves ciliées formées dans de petits sacs, les *gonophores*, qui se déchirent pour les rendre libres.)

Cordylophora : *a*, une lame ciliée.

CORDYLURE ou **CORDYLURA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant des mouches de nos pays à corps svelte, à abdomen en massue, qui fréquentent les lieux humides.

Cordylure.

CORÉ. D'après le livre des *Nombres* (XVI), Coré, de la famille lévitique de Caath, mécontent de ce que le sacerdoce eût été réservé à la descendance d'Aaron, se révolta contre Moïse, avec Dathan, Abiron et deux cent cinquante Israélites. Au moment où Aaron offrait le sacrifice de l'encens du matin, Coré, Dathan et Abiron furent engloutis dans la terre, qui s'ouvrit tout à coup sous leurs pieds, tandis qu'un feu miraculeux s'allumait soudain et faisait périr leurs deux cent cinquante partisans. Les fils de Coré, qui n'étaient point complices du crime de leur père, furent bénis de Dieu, et devinrent la tige d'un groupe de lévites qui s'adonnèrent spécialement au chant et à la composition des poésies sacrées.

CORÉ. Myth. gr. V. CORA.

COREAL (Francisco), voyageur espagnol, né à Carthagène vers 1648, mort en Espagne en 1708. Il visita successivement avant 1697 les Antilles, la Floride, le Mexique, le Brésil, le Pérou, traversa l'isthme de Panama. Les *Voyages de Francisco Coreal aux Indes occidentales* (1722) ne sont peut-être pas l'œuvre de celui qui les a signés.

CORÉCLISE n. f. (du gr. *korê*, pupille, et *kleiein*, fermer). Pathol. Occlusion de la pupille.

CORECTASIE [*zî*] n. f. (du gr. *korê*, pupille, et *ektasis*, dilatation). Pathol. Dilatation de la pupille.

CORECTEUR n. m. (du préfixe *co*, et de *recteur*). Qui est recteur avec un ou plusieurs autres.

CORECTOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *korê*, pupille, et *ektomê*, ouverture). Résection d'une partie de l'iris, pratiquée soit pour ouvrir une pupille artificielle, soit pour obvier à une pression exagérée des humeurs de l'œil.

CORECTOPIE [*pî*] n. f. (du gr. *korê*, pupille, et *ektopos*, déplacé). Anomalie congénitale de position de la pupille qui se trouve placée en dehors du centre de l'iris et de l'axe antéro-postérieur de l'œil.

CORÉDACTEUR n. m. (du préfixe *co*, et de *rédacteur*). Qui est rédacteur avec un ou plusieurs autres.

CORÉE ou **COREUS** [*ré-uss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des *coréidés*, comprenant des espèces de moyenne taille, brunes ou rousses, dont plusieurs se trouvent en France.

CORÉE ou **CHÔSEN** (en coréen **Pays du matin calme**), péninsule de l'Asie orientale, couvrant une superficie de 220.740 km², peuplée de 19.520.000 hab. (*Coréens*). Aujourd'hui la Corée est incorporée à l'empire du Japon.

Géographie physique. — C'est entre la mer du Japon et la mer Jaune que s'étend la péninsule de Corée dont les rivières Ya-lu et Tu-men, séparées par la chaîne montagneuse le Tukan-zan marquent la frontière septentrionale. Le pays tout entier est d'aspect montagneux ; mais tandis que, vers l'E., les montagnes et les plateaux qui culminent vers 1.500 et 1.700 m. vont jusqu'à la mer, des vallées assez larges, celles du Rakuto, du Senshin, de l'Eizan-ko, du Kin-ko, du Nan-ko, du Daido-ko et du Ya-lu le coupent à l'O. et au S. Sauf le Ya-lu, beaucoup plus long, ces fleuves ne dépassent guère une longueur de 250 kil. ; ils arrivent à la mer par de longs estuaires très profonds, que remontent fort haut les marées, très puissantes. Ces estuaires entaillent la côte occidentale de la Corée, presque partout très basse, et la côte méridionale, qui se prolonge dans le détroit de Chôsen (Tsushima Kaikyô) par une multitude de caps effilés et de longs îlots, au large desquels se dresse, dans le S.-O, la montagneuse île de Saishuſô (Quelpaert). La côte orientale est au contraire formée par une longue arête montagneuse ; elle est convexe et ne forme sur la mer du Japon qu'un seul grand golfe (Higashi Chosenwan) tandis qu'au S. et à l'O. se trouvent de nombreuses baies (Fusan, Masampo, Chinkai sur le Canal, Kunsan, Mokpo, Jinsen, Chinnampo, Ryugampo sur la mer Jaune).

Armes de la Corée.

La Corée, placée à l'E. d'un immense continent, possède un climat nettement continental et ressemblant à celui de la Mandchourie ; l'influence adoucissante de la mer s'y fait à peine sentir, sauf dans les parties très découpées du littoral méridional. La différence des températures moyennes d'hiver et d'été qui atteignent déjà dans le S. 30° (hiver — 3°, été + 27°) dépassent dans le N. 40° (hiver — 6°, été + 34°). Pour certains

points élevés du centre de la péninsule, la moyenne de février (mois le plus froid) est de — 39° à — 40°. Les vents dominants (en hiver) sont ceux du N.-O. amenant deux périodes très sèches (mars à mai et septembre à janvier). Juin-juillet sont les mois des grandes pluies (mousson de mer) ; mais janvier et février sont souvent brumeux sur la côte méridionale.

Géographie politique. Population. — Chôsen a été divisé par l'administration japonaise en 13 provinces : Keiki-dô, Chusei-hokudô, Chusei-nandô, Zenra-hokudô, Zenra-nandô, Keishô-hokudô, Keishô-nandô, Kokai-dô, Kogen-dô, Heian-nandô, Heian-hokudô, Kankyô-nandô, Kankyô-hokudô. Le gouverneur japonais réside à l'ancienne capitale, *Séoul*, qui a pris le nom de *Keijô*.

Les recensements ne permettent pas de donner des chiffres certains. La population indigène s'élève sans doute à plus de 19 millions d'habitants. Les colons japonais dépassent certainement le chiffre de 200.000. Il y a en Corée peu d'étrangers, et même peu de Chinois (quelques milliers seulement).

La population est surtout rurale. Les principales villes sont : Shin-Gishû (bois, soja) ; le port ouvert de Heijô (ou Pyœng-yang), dans une importante position stratégique ; les cités murées de Kaijô (ou Songdo), de Keijô (Séoul) la capitale, Ryûzan (ou Yougsan), le grand port de Jinsen (ou Tchemulpo) ; Gensan (sur la mer du Japon) ; Taiku (Taigku), Kaishu (l'ancienne capitale du royaume de Shiragi), et enfin Fusan, le port du ferry de Shimonoseki.

La Corée est un pays agricole. Les principaux produits sont (dans l'ordre d'importance) le riz, le blé, le millet, les fèves (et surtout le soja). Une des cultures les plus productives est celle du *ginseng* (ou *lu-sam*) auquel les propriétés toniques et stimulantes assurent la plus large vente en Chine (près d'un million de yens par an) ; le ginseng est surtout cultivé dans la région de Kaijô. Cette culture est un monopole de l'Etat. Le bétail des fermes coréennes consiste surtout en bœufs et en porcs ; les chevaux et les ânes sont en très petit nombre. En Corée comme en Chine, l'élevage a été rendu difficile par le déboisement presque total du pays. L'administration japonaise a fait d'admirables efforts pour reboiser les collines dénudées et a obtenu de très beaux résultats, surtout dans la région de Keijô. Les arbres de reboisement sont certaines espèces de conifères, de peupliers, de chênes et de châtaigniers. Les Japonais ont fait de fructueux efforts pour développer la culture du mûrier (pour les vers à soie) et celle du coton. Les cultures du tabac et du chanvre sont aussi en progrès. Les paysans coréens, petits propriétaires, sont durs à l'ouvrage mais extrêmement routiniers. Le sol, généralement riche, ne donnera de grands rendements qu'après un reboisement systématique et un aménagement général des rivières et du système d'irrigation, encore très insuffisant.

La prospection minière de la Corée est loin d'être complète. On exploite un assez petit nombre de mines d'or (Un-zan) : de fer (Kôkai-dô, Heian-nandô, Kogen-dô) ; d'anthracite (Kôtô, rives du Daido) et de graphite. La production des mines a décuplé entre les années 1906 et 1911. Beaucoup de minerais sont tirés des alluvions des rivières (or, fer).

Les principales voies ferrées, raccordées au réseau mandchourien et aux grands ports, sont le Keijô-Antung et le Keijô-Fusan qui forment une artère centrale. A cette artère se rattachent la Masampo line, la Konan line, la Keigen line, la Jinsen line, la Kenjiho line, la Chinnampo line. Ce réseau a été commencé en 1896, mais les travaux n'ont été poussés activement que depuis 1906 (Railway Nationalisation Bill) pour des raisons d'abord militaires et sous l'impulsion du résident général japonais. Ce réseau est complété par d'assez nombreuses lignes de tramways électriques.

Le principal port est Jinsen ou Tchemulpo (sur la côte ouest), port de la capitale Keijô (Séoul) ; viennent ensuite les ports de Chinnampo, Ryugampo. Sur la côte sud-ouest, Fusan est particulièrement actif. Les ports de la côte est, moins prospère, sont Urusan, Gensan, Seishin. Les principales lignes de navigation sont japonaises.

Les pêcheries sont très importantes en Corée et s'organisent d'après les merveilleuses méthodes des pêcheries japonaises. (Les poissons principaux sont : la sardine, le maquereau, le saumon, le hareng. Il y a plus de 100.000 pêcheurs. Les bénéfices annuels atteignent 7 millions de yens.)

Le commerce, les rares manufactures (tabac, sake, tuileries), toute l'industrie bancaire sont entre des mains japonaises. L'effort japonais pour la colonisation de la Corée a été soutenu par la création de grandes banques (Bank of Chôsen, Agricultural Banks ; etc.). Il a été si violent que l'on explique certains des embarras financiers du Japon actuel par la disproportion qui existe entre la puissance financière réelle de ce pays et ses dépenses de colonisation.

— *Histoire.* L'histoire ancienne de la Corée est mal connue. Les Chinois voient en elle une colonie fondée par un prince chinois fugitif, un millier d'années avant l'ère chrétienne. Un siècle av. J.-C., la Corée était divisée en petites principautés groupées en trois royaumes. Les Chinois de cette époque, les Japonais plus tardivement (sans doute à partir du IVe siècle de notre ère), intervinrent fréquemment en Corée. L'unification du pays sous une dynastie nationale se fit du VIIe au IXe siècle. A la fin du XIIIe siècle les Mongols firent de la Corée la base de leur expédition contre le Japon. Les Coréens profitèrent des luttes entre les Mongols et la nouvelle dynastie chinoise des Ming pour reprendre leur indépendance. Une dynastie nationale, fondée au XIVe siècle, celle des Li, occupa le trône jusqu'à l'époque moderne. Elle eut à repousser de nombreuses invasions japonaises dont la plus fameuse est l'expédition de Hideyoshi (1591-1598). La Corée se rapprocha dès lors de la Chine. Au XIXe siècle elle refusa de s'ouvrir au commerce européen, mais, après une campagne japonaise (1876) elle dut ouvrir des ports. Dès lors commença en Corée une lutte d'influence entre la Chine et le Japon, qui aboutit à la guerre sino-japonaise de 1894-1895 et à la proclamation de l'indépendance de la Corée (17 avril 1895). Mais l'influence japonaise devint prépondérante bien qu'elle se heurtât aux entreprises des Russes installés en Mandchourie et dans le Liao-tung. Après ses victoires sur les Russes (1904-1905), le Japon obtint pleine liberté d'action en Corée. Il y établit son protectorat en 1907, puis, en 1910 l'annexa et en fit une province japonaise (*Chôsen*) gouvernée par un vice-roi. Depuis, les Japonais ont eu à réprimer divers mouvements nationalistes, parfois assez violents. Les Coréens sont soumis à une police pointilleuse, mais l'administration japonaise, en reboisant, en créant des routes, des écoles et des musées, fait beaucoup pour la rénovation du pays.

Langue. — Le coréen n'est pas, comme le chinois, une langue monosyllabique, mais une langue agglutinante. La langue écrite a été fortement influencée par le chinois. Les Coréens utilisent les caractères chinois, mais possèdent depuis le XVe siècle, une écriture particulière dérivée de l'écriture sanskrite.

— *Bx-arts.* C'est à la Corée et aux artistes coréens que le Japon doit, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, la fondation de ses principaux centres de céramique, notamment la fabrication du satsuma, mais la céramique coréenne est loin cependant de présenter la beauté à laquelle ont atteint les Japonais. La céramique coréenne, désignée quelquefois sous le nom de « vieux-japon », a des formes lourdes, souvent polygonales. Cette industrie est aujourd'hui éteinte. — Au XVIIe siècle, dans la province de Hizen (Japon), fut fabriquée une porcelaine très blanche garnie parfois, au feu de moufle, de fleurettes délicates, et connue longtemps sous le nom de « porcelaine de Corée ».

CORÉE (ARCHIPEL DE), groupe d'îles et de rochers granitiques entourant la côte de Corée à l'O. et au S. et baigné par la mer Jaune et la mer de Chine orientale.

CORÉE (GOLFE DE), large baie située dans la partie nord de la mer Jaune et formant avec le golfe de Broughton (mer du Japon) le pédoncule qui unit la presqu'île de Corée au continent asiatique. Elle est comprise entre la péninsule de Liao-tung et celle de Corée, baigne des côtes mandchoues à l'O., japonaises à l'E., et reçoit le Yalu.

CORÉE (DÉTROIT DE), bras de mer séparant la péninsule de Corée de l'archipel du Japon et unissant la mer Orientale à la mer du Japon. Largeur : 175 kil. environ. L'île de Tsushima le partage en deux couloirs dont l'occidental est le détroit de Broughton et l'oriental celui de Krusenstern.

CORÉEN [*ré-în*], **ENNE**, natif ou habitant de la Corée : *Les* CORÉENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à la Corée ou à ses habitants : *L'industrie* CORÉENNE.

— *Substantiv.* et au masc. Langue coréenne : *Parler le* CORÉEN.

— ENCYCL. V. CORÉE.

CORÉES [*ré*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes de Cora ou Perséphone, en divers pays grecs.

CORÉGENCE [*jans'*] n. f. Fonctions, dignité de corégent : *Briguer la* CORÉGENCE.

CORÉGENT [*jan*] n. m. (du préfixe *co*, et de *régent*). Prince qui partage avec une autre personne les fonctions de régent.

COREGLIA Antelminelli, commune d'Italie (Toscane, prov. de Lucques) ; 5.070 hab. Vignes.

CORÉGNANT [*gnan, gn* mll.], **E** adj. (du préfixe *co*, et de *régnant*). Qui règne en commun avec un autre : *Princes* CORÉGNANTS.

CORÉGONE n. m. Genre de poissons d'eau douce, famille des salmonidés, habitant les grands lacs de l'Europe centrale (Suisse, Allemagne, Italie du Nord).

— ENCYCL. En France existent trois espèces de *corégones* : la féra (*coregonus fera*) et la gravenche (*coregonus hiemalis*) du lac Léman, le lavaret (*coregonus lavaretus*) du lac du Bourget. Les corégones peuvent atteindre une grande taille (jusqu'à 60 centimètres) et ont une chair succulente. Ils se nourrissent, vu l'exiguïté de leur bouche, de petits êtres flottants (plancton). V. LAVARET, GRAVENCHE, et FÉRA.

Corégone.

CORÉIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant des punaises terrestres qui se nourrissent de la sève des plantes et qui se font souvent remarquer par les excroissances foliacées de leurs membres. (Beaucoup d'entre eux exhalent une odeur nauséeuse particulièrement pénétrante. Ils sont répandus sur tout le globe.)

CORELIGIONNAIRE [*nèr'*] n. (du préfixe *co*, et de *religionnaire*). Se dit des personnes qui professent la même religion ; et *par extens.* qui professent les mêmes opinions, les mêmes doctrines : *Les* CORELIGIONNAIRES *de Fourier.*

CORELLA, ville d'Espagne (prov. de Navarre), sur l'Alhama ; 6.700 hab. Distillerie d'eau-de-vie.

CORELLI (Arcangelo), violoniste italien, né à Fusignano en 1653, mort à Rome en 1713. Après avoir parcouru l'Allemagne dans sa jeunesse il se fixa en 1680 à Rome où il vécut dans le palais de son protecteur le cardinal Ottoboni. Corelli fut l'un des plus grand artistes de son temps et le représentant le plus remarquable de l'école classique italienne du violon. Ses compositions qui comprennent entre autres quarante-huit sonates à trois et continuo, douze sonates pour violon solo et continuo, douze *Concerti grossi* — Corelli serait le créateur du genre, — se distinguent par la grandeur du style et la beauté de l'inspiration. Cet artiste fut inhumé au Panthéon de Rome, où un monument de marbre lui fut élevé auprès de celui de Raphaël.

CORELLI (Marie), romancière anglaise, née en 1864, morte à Londres en 1924. Elle fut élevée dans un couvent français en vue d'une carrière musicale. Son premier ouvrage, *Un roman de deux mondes* (1886) fut suivi de quelques récits également sensationnels et mélodramatiques : *Thelma Wormwood* (1887), *Ardath* (1889), *l'Ame de Lilith* (1892). Elle aborda des sujets philosophiques plus ambitieux avec *Barabbas* (1893), *les Chagrins de Satan* (1895), *le Puissant Atome* (1896). Divers autres romans « à thèse » précédèrent *le Maître chrétien* (1900), réquisitoire contre la société cosmopolite moderne, *Pouvoir temporel* (1902), *l'Homme de Dieu* (1904), *Puissance secrète* (1905), *le Trésor du Ciel* (1906), *Saints Ordres* (1908), *Innocent* (1914), *la Jeune Diane* (1917). Un style coloré, mais artificiel et parfois emphatique, a créé à Marie Corelli une popularité passagère auprès de lecteurs avides de péripéties émouvantes.

CORÉLYSIS [*ziss*] n. f. (du gr. *korê*, pupille, et *lusis*, action de lier). Opération ayant pour but de rompre les adhérences anormales de la face postérieure de l'iris et de la cristalloïde.

CORÉMORPHOSE [*fôz'*] n. f. (du gr. *korê*, pupille, et *morphôsis*, formation). Opération ayant pour objet de pratiquer une pupille artificielle.

CORENTIN (saint), né en Bretagne vers 375, mort vers 460. Touché de ses vertus, un seigneur de Cornouailles, appelé Grallon, lui concéda un terrain, où il bâtit un monastère. La ville de Quimper ayant demandé un évêque, Grallon choisit Corentin et l'envoya à saint Martin de Tours, qui le sacra. Après sa mort, la ville de Quimper, dont il avait été le premier évêque, fut appelée QUIMPER-CORENTIN. — Fête le 12 décembre.

CORENTYNE ou **CORANTIJN**, fleuve côtier des Guyanes, séparant la colonie hollandaise de la colonie anglaise depuis sa naissance dans les monts Akarai. Il finit dans l'Atlantique par un large estuaire. Cours de plus de 500 km.

CORENZIO (Belisario), peintre italien, né vers 1558 en Grèce, mort à Naples vers 1643. Elève du Tintoret à Venise, il alla à Naples vers 1590. On cite de lui une vaste composition, *la Multiplication des pains* (Naples).

CORÉOMÈTRE n. m. (du gr. *korê*, pupille, et *métron*, mesure). Appareil qui sert à mesurer l'ouverture de la pupille.

CORÉOPSIS [*psiss*] n. m. Genre de composées, comprenant de nombreuses plantes ornementales.

— ENCYCL. Les *coréopsis* croissent en Amérique, aux îles Sandwich et dans l'Afrique tropicale, au nombre de cinquante-cinq espèces. Ils sont fort recherchés dans les jardins. On en cultive une douzaine d'espèces, très rustiques et se propageant facilement de graines semées en place ou en pépinière. Des variétés naines forment de charmantes bordures.

Coréopsis.

CORÉOSCOPE [*oss-kop'*] n. m. (du gr. *korê*, pupille, et *skopein*, regarder). Ophtalm. Instrument destiné à examiner la pupille.

CORÉPARELCYSE n. f. (du gr. *korê*, pupille, et *parelkein*, allonger). Chir. Opération consistant à allonger un des diamètres de la pupille, pour remédier aux opacités du centre de la cornée.

CORÉSOS [*zoss*]. Myth. V. CALLIRHOÉ et planche *Beaux-Arts XXXVIII.*

CORESSE n. f. Hangar à toit ajouré, sous lequel on fait saurer les harengs (Calais, Dunkerque).

CORESSI, diacre roumain du XVIe siècle, d'une famille de Levantins de l'île de Chio, premier traducteur de livres religieux en roumain. En 1561 il fut chargé, par Jean Benkner, maire de Brasso, qui faisait la propagande luthérienne, de traduire en roumain les quatre Evangiles. Il traduisit ensuite le Psautier en roumain, puis en slavon. — Il serait le même que le logothète du même nom.

CORET [*rè*] n. m. Filet ayant la forme d'un tramail avec poche ou manche centrale.

CORETAS ou **CORÈS**. Myth. gr. Devin légendaire, le premier qui rendit des oracles à Delphes.

CORÈTE ou **CORETTE** n. f. Nom vulgaire des corchores.

CORÈTHRE n. f. Genre d'insectes diptères nématocères, famille des culicidés, comprenant des mouches allongées et grêles, ressemblant à des cousins, mais ne piquant pas comme ceux-ci.

— ENCYCL. Les *corèthres*, dont plusieurs espèces vivent en France, volent le soir par troupes nombreuses. Leurs larves, transparentes, vivent dans l'eau. Les entomologistes modernes désignent ces insectes sous le nom de *chaoborus.*

Corèthre.

CORÉTOMÉDIALYSE n. f. Création d'une pupille artificielle par l'excision d'une partie du pourtour de l'iris.

CORÉTOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *korê*, pupille, et *tomê*, section). Incision de l'iris.

CORFE (Joseph), musicien anglais, né à Salisbury en 1740, mort en 1820. Membre de la chapelle du roi d'Angleterre, il devint ensuite organiste de la cathédrale de Salisbury. Outre un certain nombre de compositions religieuses, il a publié des ouvrages didactiques, divers recueils et une intéressante collection de musique sacrée ou profane de compositeurs célèbres.

CORFINIUM [*om'*]. Géogr. anc. Ville d'Italie (Samnium), capitale des peuples latins ligués contre Rome pendant la Guerre sociale. Auj. *Serino.*

CORFIOTE, habitant ou natif de Corfou : *Les* CORFIOTES.

— *Adjectiv.* Qui appartient à Corfou ou à ses habitants : *Les mœurs* CORFIOTES.

CORFOU, île grecque de la mer Ionienne, séparée de la côte balkanique par le *détroit de Corfou;* 93.000 hab. (*Corfiotes*) sur 712 km². Capit. *Corfou.*

Corfou, la plus septentrionale et la principale des îles Ioniennes, est une terre montagneuse dominée par le Pantocrator (911 m.), au climat doux et sec, au sol perméable, où poussent le blé, la vigne, l'olivier, l'oranger et le citronnier. Sa population d'agriculteurs est assez clairsemée; sa seule ville véritable est *Corfou,* port à la rade excellente, ch.-lieu du départ. homonyme et siège d'un archevêché catholique romain (38.600 hab.). C'est une station climatique très fréquentée.

Monnaie de Corcyre (Corfou).

Corfou, la *Corcyre* de l'antiquité, a successivement appartenu depuis les débuts du moyen âge à l'empire byzantin, puis à l'empire grec, au royaume français de Naples (1264) et à Venise (1386). Les Turcs tentèrent en vain de s'en emparer en 1537 et en 1716. Elle fut, comme les autres îles Ioniennes, française de 1797 à 1814 et anglaise de 1815 à 1863. L'armée serbe s'y est reconstituée pendant la Grande Guerre, après la désastreuse retraite de Serbie (fin 1915). Avec Paxo et Leucade, elle forme aujourd'hui un département du royaume de Grèce, peuplé de 138.500 hab.

CORGE n. f. Paquet de vingt pièces de toile de coton des Indes.

CORGÉES [*jé*] n. f. pl. Archéol. Fouet à manche court et à trois lanières nouées ou plombées.

Corgées.

CORGÉMONT, comm. de Suisse (cant. de Berne), sur la Suze, dans le vallon de Saint-Imier; 1.300 hab., occupés pour la plupart dans des fabriques d'horlogerie.

CORGO, comm. d'Espagne (prov. de Lugo), sur le Miño; 7.000 hab. Moulins.

CORGOLOIN, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 10 kil. de Beaune; 900 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de pierre; vignobles sur les confins des côtes de Beaune et de Nuits. Eglise du XIIIe siècle.

CORI, ville d'Italie (prov. de Rome); 7.400 hab. C'est l'antique *Cora,* ville des Volsques; vestiges importants (murs cyclopéens, ruines de divers sanctuaires).

CORIA, ville d'Espagne (prov. de Cacérès), sur l'Alagon; 3.120 hab. Ch.-lieu de district. Evêché. Fabrique de porcelaine, tissus de laine. Ville d'origine romaine.

CORIA, épithète d'Athèna, chez les Arcadiens; fille de Zeus et de l'océanide Coryphé, elle passait pour avoir inventé les quadriges.

CORIACE adj. (lat. *coriaceus;* de *corium,* cuir). Dur comme du cuir; difficile à déchirer et à diviser : *La viande de vache est dure,* CORIACE *et indigeste.*

— *Fig.* Dur, tenace, avare : *Rien n'est plus* CORIACE *qu'un vieux procureur.*

— ANTON. **Tendre, flasque, moelleux, mou.**

CORIACÉ, E adj. (de *coriace*). Qui a la résistance du cuir. (Peu us.)

CORIACITÉ n. f. Caractère, nature de ce qui est coriace.

CORIAIRE [*ri-èr'*] n. f. Bot. Genre unique de la famille des *coriariacées* renfermant des arbrisseaux dont l'espèce la plus connue est la *coriaire à feuilles de myrte,* ou *corroyère, herbe aux tanneurs,* ou *redoul* (*coriaria myrtifolia*), qui croît dans les lieux incultes de l'Europe méridionale, et dont les jeunes pousses, riches en tanin, sont utilisées pour la préparation de certaines peaux.

Coriaire : *a,* fleur.

CORIAMYRTINE n. f. Glucoside extrait de la coriaire à feuilles de myrte. (Fondant vers 220°, il constitue un poison très violent.)

CORIANDOLI n. m. (mot ital. signif. *fruits de la coriandre*). Nom donné à des confettis en plâtre, dont le milieu est formé par un fruit de coriandre.

CORIANDRE n. f. (gr. *koriandron*). Genre d'ombellifères, renfermant une dizaine d'espèces surtout méditerranéennes et de l'Amérique du Nord. || Nom de la graine ou fruit de cette plante : *La bonne* CORIANDRE *est de couleur rousse.*

— *Essence de coriandre,* Huile essentielle extraite par distillation des semences de coriandre.

— ENCYCL. La *coriandre* (*coriandrum sativum*) est une plante annuelle, à fleurs blanc rosé. Elle croît dans l'Europe centrale et méridionale, et on la cultive dans plusieurs localités. Ses fruits verts sentent la punaise; secs, ils ont une agréable odeur aromatique. On les emploie comme condiment dans diverses préparations culinaires, pour la fabrication de liqueurs, en infusion digestive et carminative.

Coriandre : *a,* fleur; *b,* fruit.

CORIANDROL n. m. Alcool terpénique de formule $C^{10}H^{18}O$, que l'on trouve dans l'essence de coriandre.

CORIANO, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Forlì), sur la Conca; 7.600 hab.

CORIARIACÉES [*a-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant le seul genre coriaire.

CORICIDE n. m. (de *cor,* et du lat. *cædere,* couper). Topique destiné à provoquer la chute des cors aux pieds. (Un des plus employés est le collodion salicylique au 1/10e additionné ou non d'extrait de chanvre indien et d'acide acétique. On en fait une application sur le cor, qu'on peut renouveler le lendemain. Au bout de quatre à cinq jours, à la suite d'un bain de pied chaud, on enlève le collodion qui entraîne le cor avec lui.)

CORIDINE n. f. Pyridine substituée de formule $C^{10}H^{15}N$ trouvée dans l'huile de goudron de houille.

CORIE [*ri*] n. f. (du lat. *corium,* cuir). Partie épaisse et indurée de l'hémélytre des insectes hémiptères hétéroptères. (Dans les espèces qui portent un écusson très grand, comme les scutellères, la *corie* est limitée au bord antérieur des hémélytres demeuré libre.)

CORIGLIANO Calabro, ville d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza); 15.800 hab. Château féodal et belles églises. Vins estimés. C'est l'antique *Coriolanum,* près duquel se trouvait la ville grecque de *Sybaris* (v. ce mot).

CORIGLIANO d'Otranto, comm. d'Italie (Pouilles, prov. de Lecce). 4.000 hab.

CORIINE n. f. Corps azoté rencontré dans la peau des animaux, où il sert à agglutiner les fibres du derme.

CORIMELÆNA [*lé*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, comprenant des scutellères européennes de petite taille, d'un noir luisant ou bronzé, que l'on rencontre surtout dans les fleurs de renoncules.

CORINALDO, comm. d'Italie (Marches, prov. d'Ancône), sur le fleuve Cesano; 6.550 hab.

CORINDE n. f. Bot. Nom français des cardiospermes.

CORINDON n. m. (tamoul *kurundam*). Pierre fine, la plus dure après le diamant.

— Bot. Graine, fruit du cardiosperme des Indes, connu dans le commerce sous le nom de *bois de merveille.* (On écrit aussi CORINDUM.)

— ENCYCL. Minér. Le *corindon* Al^2O^3 est, après le diamant, le plus dur des minéraux. Son poids spécifique varie de 3,93 à 4,08, sa dureté est 9; il est généralement transparent ou translucide, avec un éclat vitreux. Les différentes variétés de corindon sont connues dans la joaillerie sous le nom de *gemmes orientales.* Parmi les variétés de couleurs sous lesquelles se présente le corindon hyalin, les plus remarquables sont : le corindon rose ou rubis oriental; jaune, ou topaze orientale; bleu, ou saphir oriental; violet, ou améthyste orientale; vert, ou émeraude orientale; enfin limpide, incolore ou saphir blanc. Les variétés de couleurs du corindon adamantin sont moins nombreuses que celles du corindon hyalin. Il y en a de verdâtres, de rouges, de roses, etc. Enfin, on appelle corindon ferrifère ou émeri un corindon à structure finement grenue, mélangé d'une proportion assez considérable de sesquioxyde de fer, et dont les couleurs varient entre le brun, le rouge et le bleuâtre. A Carnatic et au Malabar, on trouve du corindon adamantin; à Ceylan et au Pégu, se trouvent des corindons hyalins; on en trouve enfin, en France, à Espaly (Haute-Loire). Le corindon existe à Mozzo, en Piémont, à Minsk, dans les monts Ourals, à Gellevero, dans la Laponie suédoise, au Saint-Gothard, à Brunnen dans le haut Valais, et sur quelques points des Etats-Unis. Le corindon présente cette particularité de renfermer de nombreuses inclusions gazeuses et liquides. Certaines variétés ont permis d'observer la présence de l'acide carbonique liquéfié.

Corindon.

Ses formes cristallines appartiennent toutes au système rhomboédrique. On le trouve la plupart du temps en isocéloèdres. Ses cristaux sont uniaxes, peu biréfringents.

Verneuil est arrivé à faire sa synthèse en faisant fondre l'alumine à haute température dans le chalumeau oxhydrique. Celle-ci cristallise par refroidissement en un cristal unique de corindon que l'on peut tailler ensuite. (Synthèse du rubis artificiel.)

Sa structure a été déterminée par l'analyse, au moyen des rayons X.

CORINDONIQUE [*nik'*] adj. Qui a rapport au corindon : *Roches* CORINDONIQUES.

CORINDONITE n. f. (de *corindon*). Roche de contact à structure granoblastique, composée essentiellement de corindon avec ou sans tourmaline et spinelle. (Cette roche est exploitée à Madagascar pour l'industrie des abrasifs.)

CORINNE n. f. Genre d'algues diatomées, ne renfermant qu'une espèce, qui vit en Danemark.

CORINNE, poétesse grecque (fin VIe s. av. J.-C.), née à Thèbes ou à Tanagra. Elle avait chanté, dans le dialecte du pays, des légendes béotiennes. Un peu plus âgée que Pindare, elle lui donna des conseils, puis lui disputa souvent les prix de poésie, et l'emporta sur lui dans plusieurs concours. Il en reste quelques fragments, réunis dans les *Poetæ lyrici græci* de Bergk; d'autres ont été découverts en 1907 dans des papyrus égyptiens. — Ce nom de CORINNE a été porté aussi par une poétesse de Thespies. — Ovide a aimé et chanté une femme de son temps qui s'appelait ou qu'il appelait CORINNE.

Corinne *ou l'Italie* (1807), roman de Mme de Staël. Corinne, fille d'un père anglais et d'une mère italienne, poétesse couronnée au Capitole, mène à Rome une existence enivrée de gloire et d'indépendance. Mais elle aime Nelvil, jeune lord mélancolique, qui est venu bercer son ennui dans la Ville éternelle, et qui, après avoir été initié par Corinne aux divines jouissances de l'art et de la poésie, se laisse reprendre par la vie sérieuse et pratique des Anglais : Corinne, abandonnée, en mourra. En effet, « la gloire pour une femme ne saurait être qu'un deuil éclatant du bonheur ». Ce roman, déclamatoire souvent, reste intéressant par ce qu'il nous révèle de l'âme de Mme de Staël (qui s'est peinte en Corinne), et par de belles descriptions de l'Italie et de l'art antique.

Corinne au cap Misène, tableau de Gérard, au musée de Lyon. Ce tableau, inspiré par le livre de Mme de Staël, montre Corinne improvisant les vers destinés à faire connaître à lord Nelvil les souffrances de son cœur. (V. planche *Beaux-Arts XXXVIII.*)

CORINTHE, ville de Grèce (départ. d'Argolide-et-Corinthe), sur l'isthme du même nom, au fond de la baie de Corinthe, près du golfe de Lépante; 10.000 hab. (*Corinthiens*). Ch.-lieu d'arrondissement. Archevêché orthodoxe. Exportation de raisins secs, d'huile, de céréales, de soie.

— *Histoire.* Corinthe est bien déchue de ce qu'elle fut dans l'antiquité, quand, affranchie d'Argos par l'invasion dorienne (vers 1100 av. J.-C.), elle était le centre de la domination héraklide sur le Péloponnèse. Plus tard (milieu du VIIIe s.-milieu du VIIe s.) sous les tyrans Bacchiades, elle fonda de nombreuses colonies : Corcyre, Syracuse, Potidée. Mais, après la substitution (vers 657) d'un gouvernement fondé sur l'élection populaire au régime tyrannique, le rôle de Corinthe se réduisit à l'organisation des jeux isthmiques et à la perception d'un droit de transit sur les marchandises passant au pied de sa citadelle. Son despotisme vis-à-vis de Potidée déchaîna la guerre du Péloponnèse, dont elle céda la direction à Sparte. Vassale soumise de Philippe, puis centre fédéral, mais non inspiratrice de la Ligue Achéenne, Corinthe n'eut jamais sa propre politique extérieure; la violence de ses dissensions intestines entre riches et pauvres explique cet effacement, que compensèrent l'essor de son commerce, son luxe et l'éclat de ses arts. Entrée en décadence après la conquête romaine de Mummius (146 av. J.-C.), Corinthe fut relevée par César et jouit pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne d'une prospérité que détruisirent ensuite dix siècles d'invasions barbares et de pillages (depuis 261 jusqu'en 1205). Par la suite, Corinthe a encore subi plusieurs sièges de la part des Turcs (1458, 1715) et des Vénitiens (1682). Après son union à la Grèce reconnue indépendante (1830), elle fut de 1836 à 1845 le ch.-lieu d'un diocèse administratif englobé depuis dans le départ. actuel d'Argolide-et-Corinthe, et fut détruite par des tremblements de terre en 1859 et en 1928.

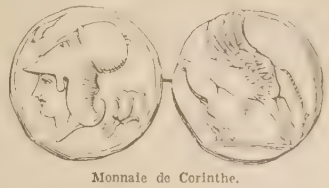
Monnaie de Corinthe.

Corinthe, qui se targuait de l'invention de la sculpture et de la création d'un ordre d'architecture, possédait des monuments dont ne subsistent plus que des vestiges : murs de l'Acrocorinthe, l'acropole de l'époque pélasgique — du temps où la ville s'appelait *Ephyre,* — colonnade du temple d'Hélios, vestiges de monuments hellénistiques et romains. Ses deux anciens ports : le Léchæon (sur le golfe de Corinthe) et Cinkri (sur le golfe Saronique) sont envasés.

On fabriquait à Corinthe un airain, très célèbre dans l'antiquité. La fable rapportée par Pline, et d'après laquelle cette matière serait un mélange fortuitement produit par la fusion de divers métaux, lors de l'incendie de Corinthe en 146, ne mérite aucune créance.

— PROV. LITTÉR. **Tout le monde ne peut pas aller à Corinthe** (en lat. : *Non licet omnibus adire Corinthum*). Les voluptueux plaisirs de Corinthe, qui avait des autels consacrés à Vénus, étaient fort coûteux, et beaucoup s'en abstenaient faute d'argent; d'où, le proverbe latin. On le cite encore aujourd'hui, plus généralement, quand il s'agit d'une chose à laquelle on doit renoncer faute d'aptitude, de force, de fortune, etc. Le vers exact d'Horace (*Epîtres,* 3, 17, 35) est le suivant :

Non cuivis homini contingit adire Corinthum.

— Archéol. L'Ecole française d'Athènes fit d'abord quelques fouilles à quelques kilomètres de Corinthe; puis les recherches d'un Grec, M. Skias, précisèrent le tracé de l'enceinte, des grottes et des longs murs. Enfin l'Ecole américaine d'Athènes s'attaqua depuis 1896 au site même de Corinthe. Une seule ruine bien caractérisée : le vieux temple dorique d'Apollon, un des vétérans de l'architecture grecque. Les Américains en ont dégagé les soubassements et retrouvé bien des débris. Sur le côté sud de la terrasse du temple, ils ont découvert un portique grec, long de plus de 100 mètres, dorique à l'extérieur, ionique à l'intérieur, qu'avait remplacé un portique romain à colonnes corinthiennes; près de là, beaucoup de poteries corinthiennes ou protocorinthiennes, des terres cuites, des inscriptions archaïques, des lampes de terre cuite qui s'échelonnent du VIIe siècle av. J.-C. au Ve siècle de notre ère. Entre le temple et le golfe, ils ont déblayé en partie tout un grand quartier de la ville hellénistique et romaine : une agora, des propylées en arc de triomphe, un théâtre, des escaliers monumentaux, etc.; une magnifique avenue dallée, bordée de trottoirs et de colonnades, dite *de Léchæon,* car elle menait des propylées vers le port de Léchæon. On a découvert beaucoup de sculptures, la plupart de date tardive, réunies aujourd'hui sur place dans un musée.

Corinthe (SIÈGE et PRISE DE). Corinthe, qui commandait l'entrée du Péloponnèse, a été souvent assiégée dans l'antiquité :

1° En 244 av. J.-C. Antigone Gonatas, roi de Macédoine, s'était emparé de l'isthme et de la citadelle. Aratos, qui commandait alors la Ligue Achéenne, noua des intelligences dans la place, et, par une nuit sombre, avec 400 hommes résolus, il réussit à s'emparer de l'Acrocorinthe. Les troupes d'Archelaos, lieutenant d'Antigone, prirent la fuite. Aratos ensuite s'empara de la ville;

2° En 146 av. J.-C. La Ligue Achéenne venait de déclarer la guerre à Lacédémone, et, par contre-coup, aux Romains. Mummius alla mettre le siège devant Corinthe. Ayant placé leurs femmes et leurs enfants sur les hauteurs voisines, afin de les rendre témoins de leur triomphe ou de leur mort, les Achéens marchèrent fièrement sur Mummius. Près de Leucopétra, la cavalerie achéenne, prise en flanc par la romaine, fut aussitôt dispersée. L'infanterie résista mieux, mais fut à son tour rompue. Le stratège Dixos s'enfuit à Mégalopolis, et s'empoisonna.

Dans la nuit qui suivit, la plupart des habitants de Corinthe sortirent de leur cité; lorsque le consul entra dans la ville, il ne trouva que des rues désertes et des maisons vides; le pillage s'ensuivit. Corinthe tomba la même année que Carthage.

Corinthe (LE DERNIER JOUR DE), tableau de Tony Robert-Fleury (1870). Le consul Mummius, vainqueur à Leucopétra, entre à cheval dans Corinthe privée de ses défenseurs, à la lueur de l'incendie. Un groupe de femmes éplorées est rassemblé au pied de la statue de Pallas. (V. planche *Beaux-Arts XXXVIII.*)

CORINTHE (ISTHME DE), langue de terre déprimée, large de 5 kil., qui, entre les deux golfes d'Egine (Archipel) et

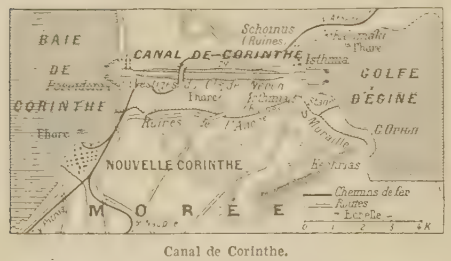

Canal de Corinthe.

de Lépante (mer Ionienne), rattachait la Morée à la Grèce continentale. Un canal le coupe depuis 1893, et fait de la Morée une île.

Corinthe (CANAL DE), voie navigable percée de 1883 à 1893 à travers l'isthme de Corinthe pour éviter la circumnavigation de la Morée aux navires se rendant des mers Adriatique et Ionienne dans l'Archipel et la mer Noire. Longueur : 6.300 m. — Un travail analogue avait déjà été projeté et même étudié au temps des Romains, sous l'empereur Néron.

Corinthe (canal). Cl. Larousse.

CORINTHE n. m. Variété de cépage, que l'on rencontre principalement dans les régions viticoles de l'Orient et particulièrement de la Grèce.

— ENCYCL. Le *corinthe* a des fruits très petits, blancs ou rosés, qui sont dépourvus totalement de pépins, mais qui renferment beaucoup de sucre sous une enveloppe épaisse. Il est fort cultivé en Morée et dans l'île de Zante (ses contrées d'origine). Une grande partie des raisins qu'il produit sont séchés et font l'objet d'un commerce important. On les utilise en confiserie et à la fabrication de certains vins.

CORINTHIAN [*korinn'thiann*] n. m. (mot anglais). Sports. Se dit d'un joueur ou d'une équipe dont le jeu est particulièrement brillant et élégant, comme l'étaient les mœurs de l'ancienne ville de Grèce Corinthe.

CORINTHIAQUE [*ti-ak'*] adj. Relatif à Corinthe : *Golfe* CORINTHIAQUE.

CORINTHIE [*ti*] n. f. Variété de tulipe jaune, blanche et rouge.

CORINTHIEN [*ti-in*], **ENNE**, habitant ou natif de Corinthe : *Les* CORINTHIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à Corinthe : *Les temples* CORINTHIENS.

— Archit. Se dit d'un ordre, le troisième et le plus riche des ordres grecs, caractérisé surtout par les feuilles d'acanthe qui ornent ses chapiteaux. (Il fut inventé en 440 av. J.-C. par Callimaque, sculpteur de Corinthe, surnommé par les Athéniens *Catatechnos*, à cause de son extrême habileté à tailler le marbre.) || *Substantiv.* Ordre corinthien : *Le composite est une combinaison du* CORINTHIEN *et de l'ionique.*

— N. m. A Byzance, Officier chargé de l'ameublement des palais impériaux.

— Hist. *Régiment des Corinthiens*, Nom donné plaisamment au régiment levé pendant la Fronde par le coadjuteur de Gondi, futur cardinal de Retz, archevêque *in partibus* de Corinthe. || *Première aux Corinthiens*, Nom malignement donné à la première défaite essuyée par ce régiment, par allusion à la première épître de saint Paul aux Corinthiens.

— ENCYCL. Archit. Après avoir été employé isolément, l'*ordre corinthien* fut utilisé dans les parties secondaires des grands édifices, concurremment avec les autres ordres. Les seuls édifices d'ordre corinthien qui soient restés debout en Grèce ont des proportions très exiguës : l'un est le monument choragique de Lysicrate, l'autre la Tour des vents ; tous deux à Athènes.

C'est en Italie qu'il faut aller chercher les modèles les plus complets de l'ordre corinthien.

Le fût de la colonne corinthienne est ordinairement lisse, quand les colonnes sont de porphyre ou de granit ; et cannelé, quand elles sont de marbre.

La base adoptée pour l'ordre corinthien est généralement la base attique, quelquefois la base ionique. Les tores des bases sont souvent ornés de feuillages et d'entrelacs.

L'entablement caractérise l'ordre corinthien presque autant que le chapiteau. Mesures prises sur les plus beaux monuments corinthiens (le temple de Vesta à Tivoli, le temple de Minerve à Assise, le Panthéon et le temple d'Antonin à Rome), on trouve que la hauteur de l'entablement est le cinquième de la hauteur des colonnes. Les proportions de l'architrave et de la frise sont très variables. Les Romains ont orné la bande supérieure de l'architrave d'une moulure, qui se compose ordinairement d'une cymaise et d'un filet, et qui, faisant saillir l'architrave, la sépare nettement de la frise.

La frise *corinthienne* ne se distingue de l'ionique que parce qu'elle comporte généralement une plus grande magnificence d'ornements ; elle reste parfois lisse.

Quant à la corniche qui couronne l'entablement *corinthien*, elle varie beaucoup dans ses proportions et sa décoration. L'ordre corinthien, d'abord d'une élégante pureté, alla toujours croissant en luxe et en richesse. Le maximum de ce luxe se rencontre dans les monuments de Balbek et de Palmyre. La colonnade du Louvre et l'église de la Madeleine, à Paris, sont des applications de l'ordre corinthien.

Corinthiens (ÉPÎTRES DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

CORINTO [*rin'*], port du Nicaragua, sur le Pacifique, formé par l'estuaire du Realejo, et par lequel se font les deux tiers du commerce extérieur du pays ; exportation de café et de sucre ; 3.500 hab.

CORIO, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin) ; 5.080 hab.

CORIOCLAVE adj. (du lat. *corium*, cuir, et *clavus*, clou). Se disait autref. d'une chaussure à semelle clouée.

CORIOLAN (Caïus Marcius), général romain du Ve siècle av. J.-C. La prise de Corioles lui valut le surnom de **Coriolanus**. Mais son orgueil patricien lui attira la haine du peuple. Il fut condamné à l'exil (490). Réfugié chez les Volsques, il les poussa à la guerre contre les Romains, et prit le commandement de leur armée. Vainement le Sénat, épouvanté de ses succès, le supplia de cesser de porter les armes contre sa patrie. Les prières de sa mère Véturie et de sa femme Volumnie purent seules le fléchir. Il fit retirer les Volsques. Ceux-ci le condamnèrent à mort. Suivant d'autres historiens, il parvint à un âge avancé.

Coriolan, tragédie de Shakespeare, écrite vers 1608, publiée en 1623. Le sujet de la pièce est emprunté à Plutarque ; toutefois, le poète se montre créateur par l'étude psychologique qu'il fait de son héros. Auprès de Coriolan, Shakespeare a placé sa mère Volumnie, type achevé de la matrone romaine, courageuse, ferme, désintéressée, et Virgilie, la femme du héros (Shakespeare suit pour ces noms la tradition de Plutarque, différente de celle de Tite-Live), qui, au contraire, est toute soumission et douceur. La foule joue un rôle important dans ce drame : c'est elle qui attise l'orgueil de Coriolan et le pousse à s'armer contre sa patrie.

CORIOLES (en lat. *Corioli*). Géogr. anc. Ville d'Italie (Latium), ancienne capitale des Volsques. Caïus Marcius, consul de Rome, s'étant emparé de cette ville en 493 av. J.-C. reçut le surnom de *Coriolan*.

CORIOLIS (Gaspard-Gustave DE), mathématicien français, né et mort à Paris (1792-1843). Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des ponts et chaussées, il devint répétiteur d'analyse et de mécanique à l'Ecole polytechnique, où, en 1838, il succéda à Dulong comme directeur des études. Membre de l'Académie des sciences (1836). Ses principaux ouvrages sont : *Calcul de l'effet des machines* (Paris, 1829), réimprimé sous le titre de : *Traité de la mécanique des corps solides*, etc. (1829) ; *Théorie mathématique des effets du jeu de billard* (1835) ; mais Coriolis est surtout connu par le fameux théorème sur le mouvement relatif, théorème qui porte son nom : il fit voir que l'accélération totale d'un mouvement composé, à un instant quelconque, est la résultante de l'accélération, à cet instant, du mouvement relatif du point matériel, de celle du mouvement d'entraînement du point géométrique où se trouve alors le mobile, et d'une troisième accélération complémentaire, égale au double du produit de la vitesse angulaire du mouvement du système des repères, autour de son axe instantané de rotation et de glissement, multiplié par la projection de la vitesse relative sur un plan perpendiculaire à cet axe.

Le théorème de Coriolis, entre autres applications, a fourni les moyens de ramener à des questions de mouvements absolus toutes celles, si importantes, qui se rapportent aux mouvements observés à la surface de la terre.

CORION ou **CHÔRION** [*ko*] n. m. (du lat. *corium*, cuir). Courroie, cordon. (Vx.)

CORION n. m. Anat. Derme, partie la plus inférieure et la plus épaisse de la peau. V. CHORION.

CORIPPUS (Flavius Cresconius), poète latin du VIe siècle. Africain de naissance, il composa deux poèmes historiques écrits d'un style laborieux et ampoulé.

CORISANDE (la Belle). Ce nom désigne, dans l'histoire, *Diane* D'ANDOUINS, comtesse de GRAMONT, née à Hagetmau (Béarn) en 1554, morte en 1620. Mariée, le 7 août 1567, à Philibert de Gramont, comte de Guiche. A peine veuve en 1580, elle séduisit le roi de Navarre, frère de son ancienne compagne d'études Catherine de Bourbon, fille de Jeanne d'Albret, par ses qualités morales plus encore peut-être que par son charme physique, et devint bientôt sa maîtresse. Cette liaison dura huit ans (1583-1591). On prétend qu'après la bataille de Coutras, en 1583, le futur Henri IV victorieux préféra la rejoindre en Gascogne plutôt que de marcher sur Paris. A la suite de plusieurs orages, dus à l'humeur hautaine de la dame, une brouille durable mit fin à cette liaison. Plus tard, cependant, Henri IV et Diane renouèrent de bons rapports, mais cette fois, de pure amitié.

CORISCO (mot portug. signif. *éclair*), vaste échancrure de la côte africaine de l'Atlantique, en Guinée espagnole et surtout en Afrique-Equatoriale française. Une de ses îles, *Corisco*, appartient à l'Espagne. Elle doit son nom aux tornades qu'y ont observées ses premiers découvreurs.

CORISE ou **CORISA** n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, type de la famille des *corisidés*, comprenant des punaises aquatiques allongées, aplaties sur la face dorsale.

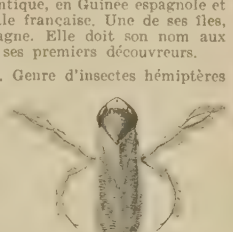

Corise.

— ENCYCL. Les *corises*, qui comptent de nombreuses espèces, notamment en Europe, sont de taille moyenne et de coloration gris jaunâtre. Elles fixent leurs œufs aux plantes aquatiques. En certains lacs du Mexique ces œufs sont assez abondants pour faire l'objet d'un commerce. On en fait des sortes de galettes qui sont recherchées dans le pays.

CORISIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant comme principaux genres les *corisa* et *sigara*.

— ENCYCL. Les *corisidés* sont des punaises d'eau qui nagent le ventre en l'air ; ils constituent la famille la plus nombreuse des hémiptères aquatiques et ont déjà des représentants fossiles dans les formations d'eau douce miocènes d'Œningen.

CORISOPITES, ancien peuple de la Gaule, dont le territoire formé aujourd'hui le pays de Quimper, dans le Finistère.

CORK, ville et port de l'Etat libre d'Irlande, ch.-lieu du comté homonyme (Munster), sur la Lee, au fond d'une baie de la côte sud ; 78.500 hab. Evêchés anglican et catholique. Cathédrale très ancienne ; Queen's College, bâti sur l'emplacement de l'abbaye du VIIe siècle. Toiles à voiles, cuirs, papiers, colle, verre ; brasseries, distilleries, fonderies, tanneries. Commerce de beurre, salaisons, gants dits « de Limerick ». Saint Finbar y aurait fondé un monastère au VIIe siècle ; des Danois colonisèrent ensuite le pays ; après la révolution de 1688, Cork servit de point d'appui aux flottes anglaises dans la guerre contre la France. — Le comté a 315.400 hab.

CORK (Richard BOYLE, comte DE), surnommé **le Grand Comte de Cork**, homme d'Etat anglais, né à Canterbury en 1566, mort en 1643. Il fut inhumé à Youghal. Il fit sa carrière en Irlande où il devint grand trésorier, et fut créé comte de Cork. Adversaire fournois de Strafford, il contribua à sa chute. Nul n'a été ensuite plus actif et plus heureux dans la répression de la révolte des Irlandais contre l'Angleterre.

CORKITE n. f. Sulfate naturel de plomb et de fer, qui est une variété de beudantite.

CORKSCREW [*korks-krou*] n. m. (mot angl. signif. *tire-bouchon*). Lainage anglais croisé, léger.

CORLAY [*lè*], ch.-lieu de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kil. de Saint-Brieuc, sur le *Corlay*, affl. du Blavet ; 1.250 hab. (*Corlaisiens*). Ch. de f. d'intérêt local. Elevage de chevaux. Eglise des XVe-XVIe siècles ; restes d'un château (XIIe-XVe s.) ayant appartenu aux Rohan. — Le canton a 5 comm., et 5.565 hab.

CORLEONE, ville d'Italie (Sicile, prov. de Palerme) ; 15.900 hab. Ch.-lieu de district. Belle église des Capucins. Colonie lombarde fondée par Frédéric II sur l'emplacement d'une ville sarrasine.

CORLETO Perticara, bourg d'Italie (Basilicate, prov. de Potenza) ; 4.200 hab. Vins et fruits.

CORLI ou **CORLIEU** ou **CORLIS** [*li*] n. m. Noms vulgaires du courlis.

CORLIEU (François DE), chroniqueur angoumois du XVIe siècle. Auteur d'un *Recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve par escrit de la ville et des comtes d'Engolesme* (1576).

CORLIEU (Augustin), médecin français, né à Charly-sur-Marne (Aisne) en 1825, mort à Paris en 1907. Bibliothécaire de la faculté de médecine de cette ville. On lui doit de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *la Fistule de Louis XIV* (1874) ; *la Mort des rois de France, depuis François Ier jusqu'à la Révolution française* (1874) ; *l'Ancienne Faculté de médecine de Paris* (1877) ; *les Chaires de médecine légale et d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris* (1879) ; *les Médecins grecs depuis la mort de Galien jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient, 210-1453* (1885) ; etc.

CORLISS (George-Henry), ingénieur américain, né dans l'Etat de New-York, à Easton, en 1817, mort à Providence en 1888. Il est l'inventeur de la machine à vapeur qui porte son nom, et qu'il construisit en 1849 ; mais cette machine ne fit son apparition en Europe qu'en 1863. Il est également le créateur du mode de distribution qui porte son nom.

CORMAC (Mac Culinan), roi du Munster, en Irlande, de 901 à 908, descendait du roi Angus. Il réunissait l'épiscopat à la royauté et était évêque de Cashel. Ce prince eut à lutter contre les invasions des Danois et trouva la mort à la bataille de Moy-Albe. On attribue à Cormac une chronique en vers irlandais, appelée *Psautier de Cashel*, dont il existe une partie dans un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne, et un glossaire étymologique de la langue irlandaise, connu sous le nom de *Glossaire de Cormac*.

CORMANNO e Brusuglio, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 2.425 hab.

CORMATIN (Pierre-Marie-Félicité DEZOTEUX, dit **baron de**), un des chefs de la chouannerie, né à Paris en 1753, mort à Lyon en 1812. Fils d'un commissaire des guerres, il entra, en 1772, dans l'armée. Il fit la guerre d'Amérique sous Rochambeau, et, à son retour, épousa une veuve, Mme Viard, née Verve, propriétaire en Saône-et-Loire de la baronnie de Cormatin, dont il prit dès lors abusivement le titre, le gardant même après son divorce. Emigré, il succéda à Puisaye comme major général de l'armée catholique et royale de Bretagne. A ce titre, il négocia avec les représentants de la Convention et signa les traités de La Jaunaie et de La Mabilais. Hoche le fit arrêter en 1795 pour sa déloyauté et son manque de parole. Il demeura emprisonné jusqu'en 1812.

CORME n. f. Fruit du cormier ou sorbier.

CORMÉ n. m. Sorte de cidre fait avec des cormes.

CORMEAU (Henry), écrivain français, né à Beaupréau en 1866. Successivement imprimeur, journaliste, et magistrat, il a publié toute une suite d'œuvres imprimées par lui-même avec une rare perfection typographique, et qui le classent parmi les plus remarquables écrivains de terroir : *le Temps d'amour, poèmes* (1889) ; *l'Imagerie aux chimères*, roman (1906) ; *les Terroirs Mauges* (1909 et 1912, très original recueil de folklore ; *le Mal joli*, roman (1920) ; *l'Accent de chez nous*, étude de phonétique (1922) ; *Histoires de Margot la bossue*, contes (1925) ; *Mauges d'automne*, poème en prose (1925).

CORMEILLES [*mèy'*], ch.-lieu de cant. de l'Eure, arrond. et à 27 kil. de Bernay, sur la Calonne ; 1.160 hab. (*Cormeillais*). Ch. de f. Etat. La ville s'est développée autour de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre, fondée au Xe siècle. — Le canton a 12 comm., et 4.820 hab.

CORMEILLES-EN-PARISIS [*mèy'*] comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 21 kil. de Versailles ; 6.170 hab. (*Cormeillois*). Ch. de f. Etat. Carrières de pierres à plâtre (*fours*) ; briqueterie et tuilerie. Fabrique de perles artificielles. Fort.

CORMENIN (Louis-Marie DE LAHAYE, vicomte DE), publiciste et homme politique français, né et mort à Paris (1788-1868). Auditeur au Conseil d'État sous l'Empire, maître des requêtes sous la Restauration, il publia des brochures qui témoignaient d'un esprit libéral, et un ouvrage important : *Droit administratif* (1821). Député de l'Ain de 1830 à 1846, il attaqua par des pamphlets Louis-Philippe et les siens. C'est ainsi qu'en 1831 il publia ses *Lettres sur la liste civile ;* en 1838 : *Très humbles remontrances de Timon.* Sous le pseudonyme de TIMON, il fit paraître *le Livre des orateurs* (1836), qui n'était qu'un pamphlet plus considérable. Cormenin consacra son talent à attaquer l'Université, lorsque se posa la question de la liberté de l'enseignement. Il publia en 1846 *les Entretiens de village,* qui eurent un grand succès. Réélu député en 1848, il fut un des vice-présidents de l'Assemblée constituante. Il collabora à la rédaction de la Constitution. Nommé alors conseiller d'État, il le resta sous l'Empire et devint membre de l'Académie des sciences morales.

Cormenin.

CORMERY, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 17 kil. de Tours, sur l'Indre ; 730 hab. Ch. de f. Orléans. Restes d'une abbaye célèbre, en particulier l'église Saint-Laurent (XIIe-XIIIe s.).

Cormery (ABBAYE DE), célèbre abbaye bénédictine, fondée entre 770 et 790 par Ithier, abbé de Saint-Martin de Tours, organisée par Alcuin qui y fonda une école. Ravagée par les Anglais (1358), et par les protestants (1562), tombée en commende depuis 1520, elle fut agrégée, en 1662, à la congrégation de Saint-Maur. La Révolution la ferma, en 1790.

CORMICY, comm. de la Marne, arrond. et à 17 kil. de Reims ; 925 hab. Ch. de f. Banlieue de Reims. Détruite complètement pendant la Grande Guerre.

CORMIDIE [*di*] n. f. Nom sous lequel on désigne chez les siphonophores les groupes de polypes, distincts les uns des autres, qui se suivent sur la tige creuse ou stolon formant l'axe de la colonie. (Chaque cormidie se compose d'un *bouclier* cartilagineux, résistant, protégeant un polype *gastrozoïde* nourricier, un tentacule contractile dit *filament pêcheur,* deux *gonozoïdes* généralement, l'un mâle, l'autre femelle, produisant des bourgeons sexués devenant souvent des méduses. Il peut exister un grand nombre de ces cormidies sur un stolon atteignant 2 ou 3 mètres, pourvues de couleurs magnifiques, formant des guirlandes d'une grande beauté.)

CORMIER [*mi-é*] n. m. Nom vulgaire du sorbier domestique : *Le bois du* CORMIER, *très dur, est employé dans le tournage.*

CORMIER (Thomas), sieur de Beauvais, historien et jurisconsulte français, né vers 1523, mort en 1600, président de l'échiquier d'Alençon. On a de lui : *Rerum gestarum Henrico II, rege Galliæ, libri IV* (1584), et *Henrici IV, christian. et augustiss. Galliarum Navarræque regis, Codex juris civilis* (1602), ouvrage qui a été traduit en français sous le titre de : *Code de Henri IV.*

CORMIÈRE n. f. Dernière pièce de bois à l'extrémité de la poupe.

CORMIS (François DE), jurisconsulte français, né à Aix (Provence) en 1639, mort en 1734. Il a laissé un *Recueil de consultations sur diverses matières de droit.*

CORMON (Pierre-Etienne PIESTRE, dit **Eugène**), auteur dramatique français, né à Lyon en 1811, mort à Paris en 1903. Il a écrit, de 1832 à 1855, plus de cent pièces (drames, comédies, livrets d'opéras), le plus souvent en collaboration avec Dennery, Laurencin, Grangé, Michel Carré, etc. Parmi les meilleures, nous citerons : *le Canal Saint-Martin* (1845) ; *Un mari qui se dérange* (1846) ; *les Crochets du père Martin* (1855) ; *les Pêcheurs de perles* (1864) ; *Lara* (1864) ; *les Deux Orphelines* (1875) ; etc.

CORMON (Fernand-Anne PIESTRE, dit), peintre français, né et mort à Paris (1845-1924). Élève de Cabanel, Fromentin et Portaëls, il parut au Salon de 1870 avec *les Noces des Nibelungen.* Il exposa ensuite *la Mort de Ravana* (musée de Toulouse), puis *Jésus-Christ ressuscite la fille de Jaïre.* Citons parmi les peintures les plus remarquées de l'artiste : *Caïn* (1880) ; *le Retour d'une chasse à l'ours, âge de pierre* (1884, musée de Saint-Germain) ; *les Vainqueurs de Salamine,* tableau qui valut à son auteur la grande médaille d'honneur (1887). A l'Exposition de 1900, l'artiste exposa huit cartons des compositions peintes dans une salle du Muséum d'histoire naturelle. Les œuvres de Cormon, un peu décolorées, témoignent d'une grande probité de dessin.

Cormon. — Cl. H. Manuel.

CORMONS, ville d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine), sur le Judrio, affluent de l'Isonzo ; 6.440 hab. Sériciculture et filatures de soie.

CORMONT (Thomas DE), architecte français du XIIIe siècle, mort à Amiens en 1228, successeur de Robert de Luzarches dans la maîtrise des œuvres de la cathédrale d'Amiens. — Son fils, Regnault **de Cormont,** mort à Amiens en 1280, fut le continuateur de son œuvre.

CORMONTAIGNE (Louis DE), ingénieur militaire français, né à Strasbourg vers 1695, mort à Metz en 1752. Maréchal de camp, il dirigea les sièges de Philippsbourg et Forbach, fortifia Thionville et Metz. Son système de fortification diffère de celui de Vauban par les détails : moindre hauteur des murs d'escarpe, saillie accrue des demi-lunes, réduits de places d'armes rentrantes, multiplication des caponnières, réunion des contre-gardes aux autres ouvrages avancés par un avant-chemin couvert, etc. Système trop compliqué pour être pratique.

CORMOPHYTES [*fit'*] n. m. pl. (du gr. *kormos,* tige, et *phuton,* plante). Nom donné par quelques auteurs à l'ensemble des muscinées et des cryptogames vasculaires.

CORMORAN n. m. (de l'anc. franç. *corp moran,* corbeau marin). Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des phalacrocoracidés, comprenant des oiseaux de taille grande ou moyenne, à corps long, à pattes courtes, à queue longue et fourchue, à bec recourbé en crochet.

— *Fam.* Matelot. || Pêcheur. || On appelle également cormoran un Commissionnaire.

— ENCYCL. Ornith. Les *cormorans,* dont le plumage est de teinte sombre, habitent les rivages marins et fluviatiles ; ils comptent une quarantaine d'espèces réparties sur tout le globe, surtout dans les régions froides et tempérées. Pêcheurs actifs, plongeant admirablement, ils détruisent des quantités énormes de poissons.

Cormoran.

En Chine, on a dressé ces oiseaux à la pêche ; un anneau qui leur enserre le cou les empêche d'avaler le poisson, qu'ils viennent déposer à mesure dans le bateau de leur propriétaire : on leur en donne un fragment ou les entrailles de la bête, et ils retournent à leur pêche.

Le cormoran d'Europe (*phalacrocorax carbo*), fuligineux, atteint près de 1 mètre de long.

CORMOZ, comm. de l'Ain, arrond. et à 30 kil. de Bourg ; 1.000 hab.

CORNABOUX [*bou*] n. m. (contract. de *corne à boue*). Corne de bouc dont on se servait anciennement en guise de cor.

CORNAC n. m. (du cingalais *kuruwa-nayaka ;* chef d'écurie ; selon d'autres, du sanskr. *karnikin,* éléphant). Qui est chargé de soigner et de conduire un éléphant : *Le* CORNAC *est armé d'un long bâton terminé en crochet.*

— *Par extens.* Se dit improprement d'un conducteur, d'un montreur de bêtes quelconques. || *Fam.* Qui guide une ou plusieurs personnes, qui s'en fait le prôneur. || Guide de voyageurs.

CORNACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre cornouiller. (On dit aussi CORNÉES.)

— ENCYCL. Cette famille comprend des arbres, des arbrisseaux et des plantes vivaces, à feuilles généralement opposées, simples, entières ou dentées. Les fleurs, hermaphrodites ou polygames, forment, par leur réunion, tantôt des capitules ou des ombelles entourés d'un involucre souvent coloré, tantôt des corymbes dépourvus d'involucre. Le fruit est une drupe à noyau osseux, divisé en deux ou trois loges, dont chacune renferme une graine à tégument coriace. Principaux genres : *cornouiller, aucuba, curtisie.* Les *cornacées* sont répandues dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal. Leur bois est dur, leurs fruits sont souvent comestibles. La plupart de ces végétaux sont cultivés dans les jardins d'agrément.

CORNADIS [*di*] n. m. Cloison verticale établie en avant des mangeoires dans les étables à bœufs, et présentant une ouverture par laquelle l'animal peut passer la tête.

CORNAGE [*naj'*] n. m. Dr. féod. Droit levé par le seigneur sur les bêtes à cornes.

— Art vétér. Bruit particulier, anormal, qui accompagne la respiration de certains chevaux dits *corneurs.*

— Méd. Ce mot est également employé en médecine humaine, pour caractériser une respiration sifflante et bruyante.

— Zootechn. Disposition et forme des cornes d'un animal : *Des bœufs au* CORNAGE *immense.*

— ENCYCL. Art vétér. Le *cornage* accompagne certaines maladies aiguës comme l'angine, et disparaît avec l'affection dont il est un symptôme ; mais il y a un *cornage chronique,* persistant, essentiel, souvent consécutif aux affections gourmeuses, qui constitue une infirmité grave, car il ne se produit qu'au travail. Il déprécie considérablement certains chevaux, et parfois les rend inutilisables. Il est incurable, bien que, par une opération qui consiste à extirper certains cartilages du larynx, dont la paralysie des mouvements cause le cornage, on ait réussi à en guérir quelques cas. Il n'y a qu'un seul moyen d'utiliser les chevaux atteints de cornage : c'est de pratiquer la trachéotomie, et d'appliquer au larynx un tube à demeure.

Le cornage constitue un vice rédhibitoire, prévu par la loi du 2 août 1884.

CORNAGLIA (Emilio), naturaliste italien, né et mort à Milan (1824-1882). Il fut directeur du Muséum d'histoire naturelle de Milan et de l'Ecole supérieure d'agronomie, et membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1869). C'est lui qui découvrit les corpuscules qui caractérisent la *pébrine* des vers à soie. On lui doit des mémoires et plusieurs ouvrages : *la Natura rappresentata e descritta ; Esame microscopico delle sementi ;* etc.

CORNAGLIA (Ernest), acteur français, né et mort à Paris (1834-1912). Dessinateur et lithographe, il débuta dans les théâtres de banlieue. Après avoir passé douze ans en province, il fut remarqué par Coquelin aîné qui le présenta au Vaudeville. Il y créa l'*Arlésienne* (1872). En 1880 il entra à l'Odéon, où il tint avec distinction l'emploi des financiers et des pères nobles. Ce fut aussi un excellent *Bartholo.*

CORNAILLE [*nay'*] n. f. Râpures ou fragments de cornes, employés comme engrais.

CORNAILLER [*na-yé*] v. intr. En parlant d'un tenon, Ne pas pénétrer carrément dans la mortaise.

CORNALIÈRE n. f. Eaux et for. Douve cornue.

CORNALINE n. f. (rad. *corne* parce que cette pierre a une demi-transparence cornée). Variété d'agate translucide, dont la couleur varie du rouge sang foncé au rouge chair tendre nuancé de jaunâtre, et qui est employée en bijouterie pour faire des cachets, des chatons de bagues, etc.

CORNARD [*nar*] adj. et n. m. (de *corne*). Qui a des cornes : *Diable* CORNARD. || *Fam.* Mari trompé par sa femme.

— Hist. Membre d'une confrérie, analogue à celle des Fous, qui existait en Normandie au XVIe siècle.

— Techn. Outil de fer qui se termine par un crochet un peu relevé, et qui sert, dans la fabrication des glaces, à déplacer les pots ou creusets dans le four ou encore à les débarrasser du verre y adhérant.

CORNARD [*nar*] adj. et n. m. (de *corner*). Atteint de cornage : *Jument* CORNARDE.

CORNARD [*nar'*] ou **CORNARET** [*rè*] n. m. Bot. Nom vulgaire des martynies annuelles.

CORNARDISE n. f. Etat du cornard : *Le caractère de la* CORNARDISE *est indélébile.* (Montaigne.)

CORNAREDO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 5.450 hab.

CORNARO, famille vénitienne, qui prétendait descendre des Gracques. Les membres les plus marquants en sont : Marc **Cornaro,** né vers 1284, mort en 1367, doge en 1365. (Ce fut sous son principat que fut achevée la conquête de la Crète) ; — Catherine **Cornaro,** née en 1454, morte en 1510. (Elle épousa, en 1468, Jacques de Lusignan, roi de Chypre, lui apportant la protection de la République et une dot de 100.000 ducats. Catherine ne rejoignit son mari qu'en 1472, et, devenue veuve l'année suivante, elle gouverna au nom de son fils Jacques III jusqu'en 1475. Celui-ci étant mort, le Sénat obligea Catherine à abdiquer solennellement en faveur de la République en 1489. Catherine Cornaro se retira à Venise, où elle vécut désormais en grande dame de la Renaissance, entourée d'une cour de poètes et d'artistes. Son portrait par Paul Véronèse est à Vienne) ; — Jean **Cornaro,** doge de Venise de 1624 à 1629, mort de la peste ; — Georges **Cornaro,** fils du précédent. (Ecarté du Sénat par le grand inquisiteur Zeno, il conspira contre lui. Il échoua, fut obligé de fuir et condamné à mort par contumace) ; — François **Cornaro,** doge en 1656 ; — Hélène **Cornaro,** née en 1646, morte en 1684, femme très savante à qui l'université de Padoue décerna, en 1678, le titre de « doctoresse » ; — Jean II **Cornaro,** né en 1647, mort en 1722, doge depuis 1709. (C'est sous son principat que Venise perdit la Morée) ; — Flaminio **Cornaro,** historien vénitien, né en 1693, mort en 1778, sénateur depuis 1730.

Cornaro (PORTRAIT DE **Catherine**). Les traits de la reine de Chypre ont été fixés par beaucoup d'artistes. Le portrait le plus connu est celui de Paul Véronèse, à Vienne. Catherine Cornaro a été peinte par Palma le Vieux, Pordenone, et par le Titien. (V. planche *Beaux-Arts XXXVIII.*)

CORNARO (Louis), hygiéniste italien, né à Padoue en 1462, mort en 1566. Ayant ruiné sa santé par des excès, il s'astreignit à un régime sévère, à une sobriété extrême, et mourut centenaire. Vers la fin de sa vie, il exposa son système d'hygiène dans un journal qui a paru sous le titre de : *Discorso della vita sobria* (1558), et dont la plus récente traduction est intitulée : *De la sobriété et de ses avantages* (1772).

CORNAROS (Vincent), poète grec d'origine vénitienne, (XVIe s.) que les Grecs considèrent comme l'Homère moderne. Il publia une épopée en vers rimés intitulée : *Erotokritos,* dans laquelle il imita avec habileté les romans de chevalerie du moyen âge. Le style en a été remanié en grec moderne par Dionysios Photinos (1818).

CORNATE, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), sur l'Adda ; 5.840 hab.

CORNAZZANO (Antonio), écrivain italien, né à Piacenza, mort à Ferrare vers 1500. Il fut un courtisan parfait, et vécut à la cour des Sforza et de Ferrare. A côté d'œuvres dévotes : *Vie de la Vierge* (1491), *Vie de Jésus-Christ* (1492), il a laissé seize *Proverbes en facéties,* anecdotes obscènes pour expliquer l'origine de certaines expressions (1518).

CORNBRASH [*brach'*] n. m. (mot angl.). Nom donné à une assise de calcaires marneux et d'argiles avec plaquettes fossilifères et oolithiques qui se trouve dans le sud de l'Angleterre à la partie supérieure de l'étage bathonien.

CORNE n. f. (lat. *cornu*). Partie dure et conique qui se forme sur la tête de certains animaux ruminants : *Les* CORNES *d'un bœuf, d'un bélier.* || *Par anal.* Excroissance en forme de corne qui croît sur la tête de certains petits animaux : CORNES *du hanneton, du limaçon,* etc. || Touffe de plumes que porte sur la tête l'oiseau de nuit appelé « duc ». || Chacune des éminences que le serpent céraste porte au-dessus des yeux. || Attribut que l'on donne au diable et à certaines divinités du paganisme. || *Par plaisant.* Attribut que l'on prête aux maris trompés : *Porter des* CORNES. *Donner, Planter des* CORNES *à son mari.* || Le mot *corne* était employé dans plusieurs jurons : CORNE *de bœuf !* CORNE *de cerf !* CORNEDIEU ! CORNE *et tonnerre !* CORNE-MAHON ! CORNE *du père !*

— *Par extens.* Ce qui est fait avec la matière des cornes : *Peigne, Tabatière de* CORNE. *Manche de couteau en* CORNE *de cerf, en* CORNE *de daim.* (Hors ce cas, on ne dit pas *corne de cerf* ou *de daim.*) || Ce qui est fait d'une corne : *Une* CORNE *d'appel. Une* CORNE *à chaussure* (moitié de corne sciée dans sa longueur).

— *Par anal.* Substance dure, coriace, filamenteuse, qui constitue l'ongle des solipèdes, et qui ressemble à la substance des cornes proprement dites : *La* CORNE *des pieds d'un cheval.* || Substance des ongles, etc. || *Fam.* Objet très coriace : *C'est de la* CORNE *que cette viande-là !*

— Tout ce qui se termine en pointe comme une corne : *Les* CORNES *de la lune* (les pointes du croissant). *Des* CORNES *de papier. Faire des* CORNES *à ses livres, à un cahier. Chapeau à deux ou trois* CORNES. *Manger une* CORNE

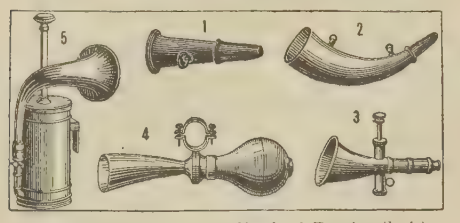

CORNES D'APPEL : 1. Droite ; 2. Cintrée ; 3. En cuivre (à piston et deux tons) ; 4 et 5. Pneumatiques pour véhicules.

(petit pain, en forme de croissant). || *Corne à bouquin.* V. BOUQUIN et CORNET. || *Corne d'appel,* Appareil fait primitivement d'une corne d'animal dans laquelle on soufflait pour en tirer des sons. || Aujourd'hui, Appareil de corne ou de métal actionné pneumatiquement et servant d'avertisseur pour les automobilistes et les cyclistes.

— Anat. Nom donné à certains appendices coniques et recourbés en forme de corne : CORNES *de la matrice.* CORNES *de l'os hyoïde.* || *Cornes d'Ammon,* Nom donné à deux prolongements de la substance du cerveau, qui naissent à la partie postérieure du corps calleux.

— Archit. Angle saillant et recourbé en forme de corne. || *Corne d'abaque,* Encoignure du tailloir des chapiteaux corinthiens. || *Corne de bélier,* Volute ornementée du chapiteau ionique composé. || *Corne de vache,* Evidement ou troncature que l'on pratique quelquefois sur les arêtes des voûtes. || *Édifice corne en coin,* Celui qui est mal orienté.

C. Corne d'abaque.

— Art décor. Nom donné à divers objets affectant la forme d'une corne ou ayant été fabriqués en corne. (Les encriers de corne sont très communs au moyen âge, et c'est la raison pour laquelle, aux siècles suivants, alors que les encriers sont en plomb, verre, faïence, cuivre, argent, or, on désigne sous le nom de *cornet* l'encrier lui-même, tout entier, alors que primitivement le « cornet » est, proprement, la partie intérieure qui reçoit l'encre.)

— Art milit. anc. Les deux branches de l'arc, qui étaient primitivement de véritables cornes assemblées sur un morceau de bois d'if.

— Art milit. Fortif. *Corne d'amorce,* Sorte d'entonnoir servant, antérieurement à l'étoupille, à verser la poudre d'amorçage sur les bouches à feu. || *Ouvrage à cornes,* Deux demi-bastions réunis par une courtine. (Ouvrage avancé pour occuper certains points en avant du corps de place.) || *Cornes à double flanc,* Cornes dont les ailes au lieu d'être parallèles sont à retour à partir du demi-bastion.

— Art vétér. *Corne de chamois,* ou simplement *Corne,* Instrument en corne, qui sert à saigner les chevaux au palais. || *Catarrhe des cornes,* Maladie de la membrane muqueuse des sinus frontaux du bœuf.

— Bot. Appendice qui naît sur le capuchon de quelques orchidées, et sur la fructification de certains végétaux cryptogames. || Nom vulgaire du fruit du cornouiller. || Nom vulgaire du fruit de la macre. || Eperon de certaines fleurs. || *Corne d'abondance,* Nom vulgaire des genres fédie, de la famille des composées ; cornucopie, de celle des graminées, et d'un champignon comestible (craterelle).

— Electr. *Parafoudre à cornes,* Parafoudre formé de deux cornes métalliques dont l'une est reliée à la ligne à protéger et l'autre à la terre et qui sont séparées à leur partie inférieure par un faible intervalle d'air. (L'arc amorcé par la foudre monte le long des cornes et s'éteint à la partie supérieure.) || Dans les dynamos, Nom donné aux élargissements en acier doux de la base des bobines magnétisantes de l'inducteur.

— Géogr. Montagne terminée par un sommet anguleux. (On l'appelle aussi PIC, DENT, ou AIGUILLE.) *Les* CORNES *ou cornettes de Bise font partie des Alpes de Savoie.* — (Le mot allemand *Horn* en est l'équivalent.)

— Jeux. S'employait autref. pour *Cornet.* || *Tenir la corne,* Avoir les dés. (Vx.)

— Mar. Vergue s'appuyant sur le mât par une mâchoire, et dont l'autre extrémité est soulevée en l'air à poste fixe par la drisse de pic (La corne se hisse à son poste au moyen de la drisse de mât, et se manœuvre au moyen de deux palans de garde) : CORNE *de grand'voile goélette.* CORNE *de brigantine.* || *Corne d'artimon,* Vergue ou mât d'artimon qui porte la brigantine, et où l'on arbore le pavillon national.

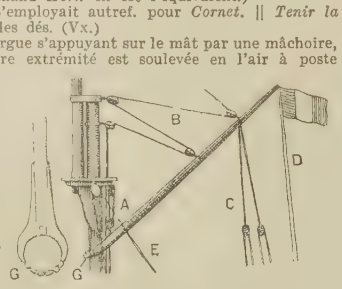

Corne : A. Drisse de mât ; B. Drisse de pic ; C. Palans de garde ; D. Drisse de pavillon ; E. Balancine de bôme ; G. Mâchoire.

— Minér. Nom donné à certaines roches siliceuses, généralement à cassure écailleuse. (Certaines sont chargées de pyroxène [cornes vertes]. Elles sont l'un des termes du métamorphisme du calcaire sous l'influence du granit : on a trouvé des débris microscopiques de tiges d'encrines dans certaines cornes vertes du Morvan.) || *Pierre de corne,* Nom vulgaire de plusieurs substances, à cause de la ressemblance plus ou moins grande que présente leur aspect avec celui de la corne.

— Myth. et Poés. *Corne d'abondance.* V. ABONDANCE.

— Pathol. *Cornes cutanées,* Nom donné à des productions dures qui se forment accidentellement à la peau, dans les parties habituellement découvertes, surtout chez les vieillards. (Quoique recouvrant souvent des lésions épithéliomateuses, ces cornes ont ordinairement une évolution bénigne.)

— Techn. Coin du chef d'une pièce de toile qu'on fait sortir dans le pliage, et sur lequel on inscrit la marque et le métrage.

— Vitic. Nom donné, dans quelques vignobles, aux branches mères des ceps, à celles qui portent les restes des sarments précédemment taillés.

— Zool. Partie dure du pied de certains animaux. || Pointe charnue sur la tête des limaçons et de quelques insectes. || *Corne d'Ammon* ou *de bélier,* Nom donné par les premiers géologues aux ammonites. || *Corne d'or* ou *d'abondance,* Nom vulgaire d'une grande huître et de plusieurs grands tritons.

— LOC. DIV. *Coup de corne,* Attaque vive, méchanceté. || *Montrer les cornes,* Se montrer prêt à l'attaque ou à la défense ; faire le méchant. || *Montrer les cornes, Faire les cornes, à quelqu'un,* Lui faire honte en avançant vers lui l'index et le médius ouverts et écartés, les autres doigts étant fermés. || *Prendre, Attaquer le taureau par les cornes,* Attaquer de front la difficulté. || *Le diable et ses cornes,* Chose difficile ou très considérable.

— LOC. PROV. **Les cornes lui en sont venues à la tête,** Se dit d'une personne qui a manifesté une vive stupéfaction. || **On prend les hommes par les paroles, et les bêtes par les cornes,** On prend les hommes par la persuasion, les animaux par la force.

— ENCYCL. Zool. Les *cornes* existent ordinairement par paires chez nombre de mammifères, particulièrement chez les ruminants. Comme les sabots, les ongles et les griffes, ce sont des formations *épidermiques,* consistant en longues fibres solides et élastiques parallèlement accolées et entourant un cône osseux dit *cornillon.* La ramure des cerfs est une formation du *derme,* dite *bois ;* elle est caduque. La corne du bœuf est une gaine qui ne quitte jamais l'axe osseux autour duquel elle s'est développée. Elle est permanente. Chez la girafe, les cornes persistantes sont osseuses et recouvertes en tout temps d'un tissu vasculaire analogue au *velours* des cerfs ; le même tissu se trouve aussi chez l'antilope d'Amérique ou antilocapra, qui, sur des axes osseux, possède des étuis cornés avec un andouiller se détachant à des époques périodiques. Les cornes des rhinocéros sont des formations épidermiques ; elles sont montées sur de légères protubérances des os nasaux, mais elles sont pleines. Les mammifères ruminants cavicornes ont des cornes de toute espèce de formes ; la plus grande diversité s'observe chez les antilopes. Les antilopes indiennes du genre tétracère possèdent quatre petites cornes, par une exception absolument remarquable car tous les autres ruminants n'en ont qu'une paire.

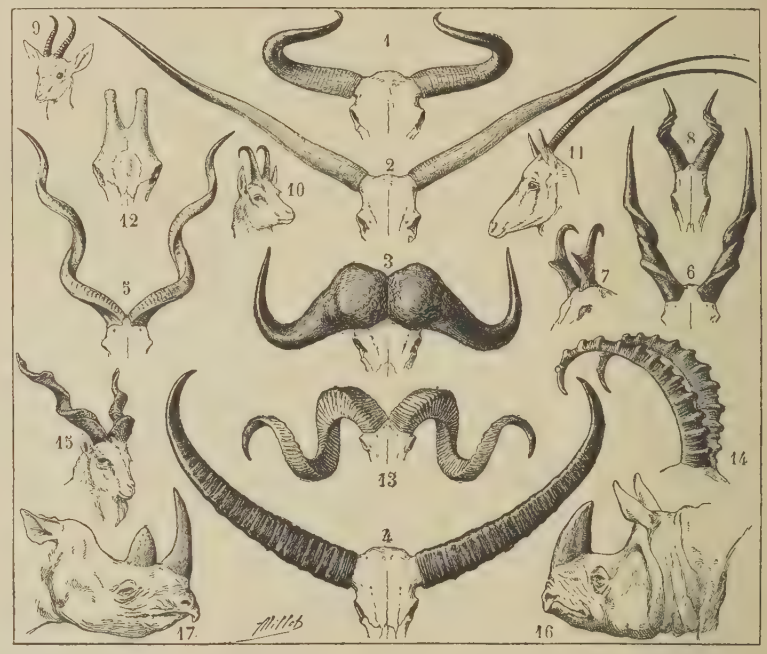

CORNES : 1. De yack ; 2. De bœuf hongrois ; 3. De buffle du Cap ; 4. De buffle arni ; 5. De coudou ; 6. D'élan du Cap ; 7. De dicranocère ; 8. De bubale ; 9. De gazelle ; 10. De chamois ; 11. D'oryx ; 12. De girafe ; 13. De mouflon Polii ; 14. De bouquetin ; 15. De chèvre markhor ; 16. De rhinocéros unicorne ; 17. De rhinocéros bicorne.

Certaines races de bovidés sont dépourvues de cornes (races d'Angus, notamment) ; d'autres ont des *cornes flottantes, mobiles, pendantes,* et qui ne semblent retenues que par la peau, au lieu d'être solidement fixées à l'os frontal. Cette anomalie n'est pas invariablement héréditaire ; on la rencontre sur la population bovine du Tchad, de l'Angola, de Madagascar, de la Guinée française.

— Antiq. L'antiquité a appliqué la *corne* des animaux à une foule d'usages. On en fit des vases à boire (*rhytons*), des trompettes, des arcs, des entonnoirs ; les *lanternes* étaient garnies de lames de corne. Les bras de la *lyre,* les *umbilici* autour desquels s'enroulaient les papyrus et les peaux des *volumina* étaient souvent en corne.

Les cornes, dans la symbolique des peuples, surtout en Orient, étaient un attribut de la force et de la puissance (qui appartiennent au taureau, animal sacré dans les cultes primitifs) ; beaucoup de dieux et de génies asiatiques portent des cornes, sur les monuments. Cet attribut divin passa en Occident, et fut particulièrement appliqué aux divinités des fleuves. Les peuples gaulois avaient également des dieux cornus. Les guerriers ornèrent leur casque de cornes, même chez les Grecs et les Romains. Chez ces derniers, *corniculum* (petite corne) désignait des ornements de métal fixés au casque, analogues à une paire de cornes. Les chrétiens firent des cornes, par réaction, un des attributs de Satan et de ses satellites.

Corne à boire (XVIe s.).

— Archéol. Les *cornes d'appel* rentraient autrefois dans la catégorie des cors et des olifants ; appelées, suivant leurs dimensions : cors, cornets, cornichets ; aujourd'hui cornes, trompes, avertisseurs, etc., elles sont d'un usage constant pour les chasseurs, les veilleurs, etc. ; mais leur principal emploi est celui qu'on en fait (automobiles, cycles, etc.) en guise d'avertisseurs.

L'usage des *cornes à boire* remonte aux époques barbares, où les chasseurs buvaient dans les cornes des bœufs sauvages, trophées de chasse, qui circulaient pleines de vin ou d'hydromel dans les festins ; il fallait les tenir jusqu'à ce qu'elles fussent vides, car on ne pouvait pas les poser. Au moyen âge, on garda l'usage des cornes à boire, mais on les munit d'un ou plusieurs pieds ; puis on en fit des imitations en orfèvrerie. Dès lors, elles rentrent dans la catégorie des hanaps ; on leur donnait les formes les plus variées.

— Techn. Pour être utilisée, la corne subit plusieurs opérations : on la fait macérer dans l'eau pour la séparer du noyau osseux, puis on la ramollit dans l'eau bouillante ; on la scie longitudinalement, on l'aplatit et on l'étend. Elle se dessèche ainsi, et on la divise alors en feuilles plus ou moins épaisses. On peut la mouler, en la fondant à une chaleur humide. En feuille mince, la corne est transparente ; on en fait des vitres de lanternes. Elle se teint facilement. Les déchets inutilisables servent à la fabrication du bleu de Prusse et du prussiate de potasse. Réduite en cendres, elle constitue un excellent engrais.

La corne a été de tout temps fort employée dans les arts décoratifs, notamment dans la marqueterie et la fabrication de menus objets. Les Chinois et les Japonais ont mêlé les incrustations de corne aux bois et aux laques. Ce n'est guère qu'au XVIIe siècle que la corne a paru dans la marqueterie. Des cornes simplement évidées fournirent peut-être aux hommes leurs premiers vases à boire. Jadis, et jusqu'au XVIIe siècle, débitée en feuilles très minces, la corne remplaçait les vitres des lanternes. Les cornes de cerfs furent utilisées aux XVe et XVIe siècles pour accrocher des luminaires et remplacer les lustres. — A la même époque, le même mot fut employé pour désigner les coins, les angles d'un meuble ou d'une pièce d'étoffe.

CORNE n. f. Syn. de CORNOUILLE.

CORNE D'OR (la), baie turque du Bosphore, sur la rive d'Europe, divisant Constantinople en *Stamboul* au S. et *Galata, Péra* au N. ; elle forme les deux ports de commerce et le port de guerre de la ville.

CORNÉ, E adj. De la nature ou qui a l'apparence de la corne.

— Chim. anc. *Lune cornée* ou *Argent corné,* Substance appelée plus tard muriate d'argent, puis chlorure d'argent.

— Minér. *Pierre cornée,* Nom donné à des variétés présentant plus ou moins l'aspect de la corne : *Silex* CORNÉ.

— Pêch. *Harengs cornés,* Harengs sur le point de frayer, qui deviennent coriaces lorsqu'on les met au sel.

CORNÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 18 kil. d'Angers, sur l'Authion ; 1.380 hab. Ch. de f. départemental de l'Anjou. Chanvre.

CORNÉAL, E, AUX adj. Relatif à la cornée : *Inflammation* CORNÉALE.

CORNEAU [*nô*] n. m. Mar. Conduit des bouteilles et de la poulaine.

— Argot. Bœuf. — On dit CORNEAUDE pour Vache.

CORNED BEEF [*kornd'-bif*] n. m. (mots angl. ; *corned,* salé, et *beef,* bœuf). Conserve de viande de bœuf salée.

CORNEDO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence), sur l'Agno, affluent de l'Adige ; 5.300 hab.

CORNÉE n. f. (du lat. [*tunica*] *cornea,* tunique de corne). Anat. Sclérotique ou *Cornée opaque.* || *Cornée transparente,* Partie différenciée de la sclérotique, qui, en avant de l'œil, se bombe légèrement en verre de montre et devient transparente pour laisser pénétrer les rayons lumineux dans la chambre oculaire.

— Pyrotechn. Cuillerée de matière inflammable qu'on verse à la fois dans une cartouche d'artifice.

— ENCYCL. Anat. La *cornée transparente* est une membrane dont le tissu conjonctif continue celui de la sclérotique ; elle n'est d'ailleurs qu'une modification adaptive de cette dernière. D'arrière en avant, elle présente cinq

couches successives : 1° l'épithélium postérieur, formé de cellules polygonales aplaties, disposées sur un seul rang ; 2° la limitante postérieure ou membrane de Descemet, friable et cassante ; 3° le tissu cornéen, formé de nombreuses lames de tissu conjonctif, mais les fibres de chaque lame sont disposées perpendiculairement à celles des autres ; le tissu cornéen renferme en outre des cellules étoilées dont les prolongements s'anastomosent avec ceux des cellules voisines ; 4° la basale ou membrane de Bowmann ; et 5° enfin l'épithélium cornéen ; il compte cinq à six assises de cellules et se continue à la périphérie, par l'épithélium de la conjonctive. Il renferme des fibrilles nerveuses sensitives dont les terminaisons s'appliquent sur les cellules épithéliales. En somme, abstraction faite de la limitante et de l'épithélium postérieur, la cornée présente, comme la peau, dont elle dérive, un épiderme (épithélium) et un derme. C'est une peau adaptée à un rôle spécial.

— Méd. En raison de sa situation, la *cornée transparente* est très exposée aux traumatismes, à l'offense des corps étrangers et aux infections. De plus, elle est le siège d'un certain nombre d'affections qui viennent gêner ou supprimer la vision : opacités ou taies consécutives non seulement à des actions extérieures : inflammations, caustiques, cicatrices, compressions brusques, mais aussi à des paralysies des filets nerveux, au glaucome, au diabète, à des ectasies (*staphylomes*), à des ulcérations, à des tumeurs, etc. S'il s'agit d'irritation par des corps étrangers, l'extraction de ces corps s'impose avant tout ; s'il s'agit d'irritations caustiques : lavages et pansements à l'eau stérilisée ; s'il s'agit d'infections : collyres et pansements antiseptiques ; s'il s'agit de taies, abcès ou ulcérations, tumeurs, le traitement varie et il appartient au spécialiste de l'appliquer dans chaque cas.

CORNÉEN [*né-in*], **ENNE** adj. Relatif à la cornée.
— Minér. *Roches* CORNÉENNES. V. CORNE.
— N. f. Variété de silex.

CORNEILLA-LA-RIVIÈRE, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 12 kil. de Perpignan, près de la Têt ; 1.000 hab. Ch. de f. Midi. Vignobles.

CORNEILLARD [*nè-yar*] n. m. Petit de la corneille.

CORNEILLE [*nèy'*] n. f. (lat. *cornicula* dimin. de *cornix*, corneille). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, comprenant des formes de taille moyenne, très voisines des corbeaux, dont elles diffèrent par le bec moins arqué et moins arrondi, leur queue tronquée plus carrément. || *Corneille chauve*, Nom vulgaire du freux. || *Corneille d'église*, Nom vulgaire du choucas.

CORNEILLES : 1. Noire ; 2. Mantelée.

— LOC. FAM. *Bayer aux corneilles*. V. BAYER. *Comme une corneille qui abat des noix*, Avec un empressement irréfléchi, à l'étourdie.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de lysimachie, plante de la famille des primulacées, et du plantain corne-de-cerf.

— ENCYCL. Ornith. Les *corneilles* ont les mœurs des corbeaux. On en connaît une dizaine d'espèces, réparties sur tout le globe ; deux habitent l'Europe : la corneille noire ou commune (*corvus corone*), noire à reflets brillants, et la corneille grise ou mantelée (*corvus cornix*) de l'Est, grise, avec la tête, les ailes et la queue noires. Elles vivent par couples dans les lieux boisés, passent la journée dans les plaines et se réunissent en grandes troupes pour regagner leur gîte, au coucher du soleil. Elles vivent de petits animaux, de rongeurs, d'insectes, mais aussi de fruits ; elles sont plutôt utiles à l'agriculture. La *corneille mantelée* est un oiseau de passage, qui arrive en octobre et s'en retourne au mois de mars, vers le Nord.

CORNEILLE (saint), centurion romain, qui d'après les Actes des Apôtres, fut converti et baptisé par saint Pierre. La tradition fait de lui le premier évêque de Césarée. — Fête le 2 février.

CORNEILLE (saint), pape, du 4 juin 251 au 14 septembre 252. Après le martyre de saint Fabien (janv. 250), le Saint-Siège demeura vacant dix-sept mois, à cause de la persécution de Dèce. Corneille eut à combattre le schisme des novatiens, et fut énergiquement soutenu par saint Cyprien, évêque de Carthage ; il mourut exilé à Centumcellæ (Civita-Vecchia). L'Église l'honore comme martyr. De Rossi croit qu'il appartenait à la *gens Cornelia*. — Fête le 14 septembre.

CORNEILLE de Harlem (Corneille CORNELISZ, dit), peintre hollandais, né et mort à Harlem (1562-1638). Élève de Pierre Aartzen et, plus tard, de Franz Porbus, il peignit, pour la guilde des arquebusiers et arbalétriers, tous les officiers de la compagnie. Corneille s'est essayé dans la peinture d'histoire, mais il a surtout excellé dans le portrait.

CORNEILLE de La Haye, peintre hollandais, né à La Haye, mort à Lyon en 1575. (Il est appelé parfois aussi CORNEILLE DE LYON.) Il s'était fixé dans cette ville en 1544, et y fit un grand nombre de portraits. Il avait précédemment porté le titre de « peintre du Dauphin ». Plusieurs portraits de ce maître furent gravés dans le livre *Promptuarium iconum* publié en 1553, et dans les *Erreurs amoureuses* de Ponthus de Thiard (1549). On lui attribue en général de petits portraits sur fond vert ou bleu, très fermes de dessin. Il obtint le titre de « peintre du roi » avant 1551.

CORNEILLE DE LA PIERRE. Biogr. V. LAPIDE. (Cornelius A).

CORNEILLE (Michel), dit **le Père**, peintre français, né à Orléans en 1601, mort en 1664. Il adopta la manière de son maître Vouet, et fut un des fondateurs de l'Académie de peinture. On cite parmi ses productions : *Saint Paul à Cystre, le Baptême de saint Corneille, Saint Jacques le Majeur guérissant un paralytique*. Il grava avec talent des planches à l'eau-forte, d'après Raphaël et Carrache.

CORNEILLE (Michel), dit **l'Aîné**, peintre et graveur français, né et mort à Paris (1642-1708). Il fut élève de son père Corneille le **Père**, et remporta le prix de Rome en 1664 et fut admis à l'Académie de peinture, en 1671. Son morceau de réception fut l'esquisse du tableau commandé pour Notre-Dame, vaste composition, qui représente la *Vocation de saint Pierre et de saint Paul*. Corneille exécuta encore d'importants tableaux, pour les Invalides. On lui doit un certain nombre d'eaux-fortes d'un jet franc et hardi.

CORNEILLE (Jean-Baptiste), peintre français, né et mort à Paris (1649-1695), frère du précédent. Il obtint le prix de Rome en 1668, et fut reçu à l'Académie en 1676. On lui doit : *Eléments de peinture pratique* (1684).

CORNEILLE (Pierre), né à Rouen en 1606, mort à Paris en 1684. Élève des jésuites de sa ville natale il étudia le droit et fut reçu avocat. Puis il vint à Paris où il fit jouer des comédies : *Mélite* (1629), *Clitandre, la Veuve, la Galerie du Palais, la Suivante, la Place Royale*, œuvres d'une formule toute nouvelle, qui allie une sentimentalité tempérée à un comique discret et de bon ton. Distingué par Richelieu il devint l'un des « cinq auteurs », chargés de mettre sur pied les pièces imaginées par le cardinal. Puis il se retira, sans d'ailleurs se brouiller avec le ministre. Il fait jouer une tragédie : *Médée* (1635), une comédie romanesque : *l'Illusion comique* (1636), et la même année la tragi-comédie du *Cid*, imitée d'une pièce espagnole de Guilhem de Castro. Le succès en fut éclatant. Corneille le fit valoir avec quelque hauteur et souleva ainsi violemment l'animosité des auteurs à la mode. Ce fut la guerre de pamphlets appelée la « querelle du *Cid* ». V. CID (*querelle du*). Elle eut pour résultat de décourager Corneille. Puis il se décida à prouver qu'il était capable d'écrire des pièces conformes aux règles qu'on l'avait accusé de violer. Il fit jouer successivement *Horace* et *Cinna* (1640), *Polyeucte* (date incertaine, entre 1640 et 1643), *la Mort de Pompée* (1643), la comédie du *Menteur* (1643), *Rodogune* (1644 ou 1645). *Héraclius* (1647), un drame lyrique : *Andromède*, deux sortes de tragi-comédies ou comédies héroïques : *Don Sanche d'Aragon* (1650) et *Nicomède* (1651), puis la tragédie de *Pertharite* (1652), qui échoua. Découragé, fatigué peut-être, Corneille cessa d'écrire pour le théâtre et composa une traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1656). Il revint au théâtre en 1659 avec la tragédie d'*Œdipe* qui eut un vif succès. Il fit encore jouer un certain nombre de tragédies : *Sertorius, Agésilas, Attila*, etc., *Suréna* (sa dernière pièce, 1674), mais dont le succès fut discuté et qui sont, à part *Sertorius*, ou médiocres ou détestables. Il était tombé non pas, comme le dit la légende, dans la misère, mais dans la gêne ; il vieillit attristé par des deuils et par les succès d'auteurs plus jeunes, et mourut à soixante-dix-huit ans.

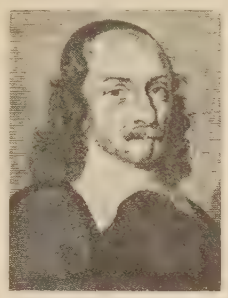
P. Corneille, d'après une gravure de Michel Lasne.

C'est vraiment Corneille qui a créé la tragédie, et même le théâtre classique. Au XVIe siècle et au début du XVIIe la tragédie n'est qu'un spectacle pathétique et moral. Elle nous expose une grande catastrophe de l'histoire ou de la légende et en déplore, en tirades et couplets lyriques, les angoisses et les horreurs. Pas d'action à proprement parler, pas de problème psychologique et dramatique. C'est Alexandre Hardy qui crée l'action dramatique en mettant un héros en présence d'un problème tragique qui suscite l'intérêt du spectateur, et en faisant de la pièce l'exposé des résolutions et péripéties qui mènent à la catastrophe. En même temps, les auteurs et les théoriciens conçoivent que les pièces doivent obéir à des règles. La règle des trois unités, née en Italie et même en Angleterre, est peu à peu appliquée en France, et complètement dès la *Sophonisbe* de Mairet (1634). Corneille n'a donc pas tout inventé. Mais il a fait de ce qui n'était qu'ébauches confuses une forme claire et harmonieuse. Tragédies, tragi-comédies étaient avant lui beaucoup plus des divertissements et des spectacles que des représentations de la vie et des études de caractère. L'intrigue romanesque se perdait sans cesse dans l'absurde et l'invraisemblable : les enlèvements, reconnaissances, quiproquos, magiciens et magiciennes, sortilèges et talismans de toutes sortes en étaient les principaux ressorts. On retrouve ce théâtre romanesque dans les premières pièces de Corneille, par exemple dans *Médée* où Médée use de tous ses pouvoirs de magicienne, dans *l'Illusion comique* où un magicien tient le premier rôle, et même dans *le Cid* où il reste du romanesque (deux duels, un procès capital, une bataille nocturne, etc.).

De ces imbroglios romanesques Corneille a tiré la tragédie classique parce qu'il a fait de ces pièces non plus le spectacle d'événements curieux et pathétiques, conduits par un hasard comique ou tragique, mais le spectacle des âmes en présence des événements. D'extérieur, le drame devient intérieur. Il ne s'agit plus de savoir si Rodrigue tuera le comte ou sera tué par lui, si Chimène obtiendra la punition de Rodrigue ou l'épousera, mais si Rodrigue se décidera à provoquer dans un duel à mort le père de celle qu'il aime, si Chimène aura le courage de demander la mort de celui qu'elle n'a pas cessé d'aimer. Ainsi fut créé, pour tout l'avenir de la littérature française, le théâtre d'analyse psychologique, opposé au théâtre d'événements ou d'intrigue.

Ce n'est pas que Corneille fût indifférent, comme Molière, aux événements de ses pièces. Il avait gardé, profondément, un certain goût romanesque, il lui fallait de belles aventures ; il ne lui déplaisait pas qu'elles fussent compliquées et au besoin inextricables. Si les grandes pièces classiques, d'*Horace* à la *Mort de Pompée*, sont assez simples, les autres s'embarrassent dans des intrigues souvent fort obscures. Corneille lui-même avouait, non d'ailleurs sans fierté, qu'il fallait s'y prendre à plusieurs fois pour comprendre *Héraclius*. On a dit, avec raison, qu'il ne pouvait pas construire ses pièces aussi simplement que celles de Racine. Ses héros sont capables, à peu près sans défaillances, d'agir selon leur volonté. Si un obstacle se présente, ils le surmontent, rapidement. Il faut donc en imaginer un second, un troisième, etc. Mais ce romanesque était, jusque vers 1660, dans le goût du temps, comme dans celui de Corneille ; et quelques-unes des pièces de l'auteur les moins naturelles (comme *Œdipe*) ont eu un brillant succès. C'est ce romanesque qui a gêné Corneille dans l'application de l'unité de lieu et de temps. Il a écrit trois *Discours* et d'abondants *Examens* de ses pièces pour montrer qu'il était fort avancé dans la science des règles, et que ses pièces les appliquaient. Mais ses discussions manquent de clarté, et il est très certain que les règles l'ont gêné.

Ces pièces complexes sont conformes d'ailleurs à une sorte d'idéal romanesque qui est celui du temps, des romans « héroïques » de La Calprenède ou Mlle de Scudéry et des théories de Descartes sur les passions. Les héros sont des « généreux » chez qui la volonté est toujours capable de commander aux passions. Ce n'est pas le devoir qui l'emporte sur la tentation (les héros sont aussi bien César, Attila, Suréna), mais l'énergie sur la faiblesse. Image de la société française entre 1630 et 1660, mais, en même temps, par le génie de Corneille, image éternelle d'un idéal noblement humain. L'âme de ses plus grands héros n'est pas celle d'hommes impassibles ; ils souffrent, ils sont partagés vraiment entre leur désir d'énergie et l'image de ce qu'ils sacrifient : il y a lutte et déchirement. Mais ils enseignent qu'une âme est grande lorsqu'elle est capable, quoi qu'il advienne, de préférer un idéal désintéressé à ses penchants égoïstes et même à la vie.

Statue de P. Corneille, par David d'Angers.

Corneille (STATUES DE PIERRE). On connaît diverses statues du grand écrivain : une de David d'Angers érigée à Rouen en 1834, une autre d'Allouard, place du Panthéon à Paris, une autre de Falguière à la Comédie-Française.

CORNEILLE (Thomas), littérateur français, né à Rouen en 1625, mort aux Andelys en 1709, frère du grand Corneille. Pendant sa laborieuse carrière d'homme de lettres, il composa quarante-trois pièces de théâtre : des comédies *Bertrand de Cigaral* (1650), *le Geôlier de soi-même* (1655), *le Baron d'Albikrac* (1668) ; *la Devineresse* (1679) ; des tragédies : *Timocrate* (1656), *la Mort d'Annibal* (1669), *Ariane* (1672), *le Comte d'Essex* (1678) ; un opéra : *Bellérophon* (1679) ; une adaptation en vers du *Festin de Pierre* de Molière (1677), etc. Il collabora au *Mercure galant* à partir de 1677. Il fut élu à l'Académie française en remplacement de son frère, en 1685 ; il appartint aussi à l'Académie des inscriptions. Il publia, en 1694, un *Dictionnaire des termes d'arts et de sciences*, et, en 1708, un *Dictionnaire géographique et historique*. Ecrivain estimable, il fut fort apprécié de ses contemporains. — Un beau buste de Thomas Corneille, par Caffieri, figure au Théâtre-Français. (V. planche *Beaux-Arts XXXVIII*.)

Th. Corneille, d'après P. Mignard.

CORNEILLE (Antoine), frère des deux Corneille, né en 1611, chanoine au prieuré du Mont-aux-Malades, puis curé de Fréville. Il se fit connaître par des pièces de poésie, qui ont été insérées dans le *Recueil des palinods* de Ballin.

CORNEILLE (Pierre-Urbain), docteur en médecine et auteur dramatique français, né à Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres) en 1862. Etabli comme docteur en médecine à La Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), il eut l'idée de fonder, en 1896, le Théâtre populaire poitevin, dont les représentations étaient données en plein air, et où il fit représenter avec succès de nombreuses pièces.

CORNEILLÈRE [*yèr'*] n. f. Agglomération de nids de corneilles dans une partie de haute futaie.

CORNEILLON [*nè-yon*], **CORNEILLARD** [*nè-yar'*], **CORNILLAS** [*ni-yass*] n. m. Noms vulgaires sous lesquels on désigne indistinctement les petits des corneilles, des freux et des choucas.

CORNÉINE n. f. Substance analogue à la corne, qu'on extrait de la partie organique du squelette de certains mollusques, comme les gorgonides et les antipathides.

CORNÉITE n. f. (rad. *cornée*). Méd. Inflammation de la cornée. V. KÉRATITE.

CORNEJO (Pierre), historien espagnol du XVIe siècle, mort en 1618. Il fit partie de l'ordre des carmes. On a de lui : *Sumario de las guerras civiles y causas de la rebelion de Flandes* (Lyon, 1577), traduit en français par Gabriel Chapuis (Lyon, 1579) ; *Compendio y breve relacion de la Liga, etc.* (Bruxelles, 1591).

CORNELIA, petite planète, N° 425, découverte en 1896 par Charlois.

Cornelia (LEX). Dr. rom. Plusieurs lois romaines ont porté la dénomination de *lex Cornelia* :

1° *Lex Cornelia de adpromissoribus*. Cette loi, qui est probablement du dictateur L. Cornelius Sylla, défendait qu'une personne s'engageât pour une autre envers le même créancier pour plus de 20.000 sesterces ;

2° *Lex Cornelia de captivis.* Cette loi, de date incertaine, établit cette fiction que le captif est censé mort au jour même où il a été fait prisonnier. Son testament était, dès lors, valable ;

3° *Lex Cornelia de edictis perpetuis,* de l'an 687 de Rome (67 av. J.-C.), qui défendit aux magistrats de manquer aux engagements pris par eux envers les justiciables dans leurs édits ;

4° *Lex Cornelia de injuriis,* loi du dictateur L. Cornelius Sylla, qui fit des coups et de la violation de domicile des délits publics.

CORNELIA (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome, dont les quatre branches principales étaient celles des *Lentulus,* des *Maluginensis,* des *Rufinus* et des *Scipio.* Aucune famille romaine n'a fourni plus de grands hommes que la *gens Cornelia.*

CORNELIA (famille), maison plébéienne de l'ancienne Rome, dont la branche la plus connue est celle des *Cinna.* Le poète *Gallus,* l'historien *Tacite,* le médecin *Celsus,* le biographe *Cornelius Nepos* se rattachaient à cette famille. On trouve des Cornelius *Dolabella, Balbus, Merula, Mammula, Blasio,* etc.

CORNÉLIANE n. f. (de l'angl. *cornelian,* cornaline). Cornaline d'un rouge clair passant au gris rougeâtre.

CORNÉLIANISME [*nissm'*] n. m. (de *Cornelius* trad. lat. de *Corneille,* nom propre). Grandeur d'âme comparable à celle des héros de Corneille.

CORNELIANO Alba, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Coni) ; 2.290 hab. Sériciculture.

CORNÉLIE, dame romaine du IVe siècle av. J.-C., qui, pendant une peste, fut accusée d'empoisonnement avec un grand nombre d'autres matrones. On en condamna cent soixante-dix. Une si grande multitude de coupables donne à penser que Tite-Live, qui raconte le fait, n'a pas compris que les malheureuses périrent probablement victimes des soupçons qui traversent souvent l'esprit du peuple en temps d'épidémie.

CORNÉLIE, fille de Scipion l'Africain, mère des Gracques. Bien que patricienne elle adopta les idées démocratiques de son mari, le censeur Sempronius Gracchus. Veuve, elle refusa la couronne d'Egypte, que lui offrait un Ptolémée, et se consacra à ses enfants. Elle les éleva en vue de la vie publique, voulant en faire avant tout des citoyens. Hommes, elle ne cessa de les encourager dans leur rôle de chefs de la plèbe et d'agitateurs. Après l'assassinat du second, Caïus, elle se retira près du cap Misène, ne vivant plus que dans le souvenir de son père, de son mari, de ses fils. Une statue lui fut élevée de son vivant au portique de Metellus, depuis portique d'Octavie, avec cette inscription : « A Cornélie, mère des Gracques. » Cornélie est demeurée le type accompli de la mère romaine.

Cornélie (pierre gravée).

Cornélie et ses fils, groupe en marbre, de Cavelier. Le modèle de ce groupe a figuré à l'Exposition universelle de 1855, et le marbre a été exposé au Salon de 1861, en même temps qu'un groupe en marbre de Clésinger, représentant le même sujet. (V. planche *Beaux-Arts XXXVIII.*)

CORNÉLIE, fille de Cinna et première femme de César. Sylla, inquiet de l'influence que ce mariage pouvait donner au jeune homme, lui enjoignit de divorcer. César refusa et ne dut son salut qu'aux supplications des vestales et de l'aristocratie. Cornélie mourut quand César n'était encore que tribun des soldats. Il prononça son oraison funèbre. De son mariage était née Julie, plus tard femme du grand Pompée.

CORNÉLIE, fille de Metellus Scipion, mariée à Publius Crassus, et, après la mort de celui-ci, au grand Pompée qui venait de perdre Julie, fille de César. C'était une femme d'une grande beauté, instruite et vertueuse. Elle reçut de César les cendres de son mari, et les déposa dans un grand tombeau dont on voit les restes près d'Albano.

CORNÉLIE, grande vestale qui, sous Domitien, fut enterrée vive pour avoir manqué à ses vœux. Elle mourut avec dignité, protestant de son innocence. Son complice supposé, le chevalier Celer, battu de verges, protesta de même. Pline accuse la cruauté de Domitien. Suétone reconnaît que les prédécesseurs de Domitien avaient trop fermé les yeux sur les désordres qui s'étaient introduits dans la maison des vestales.

CORNÉLIE (sainte), martyre en Afrique avec saint Théodule et plusieurs autres. — Fête le 31 mars.

CORNÉLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. Qui appartient à Pierre Corneille : *L'œuvre* CORNÉLIEN. || A la manière de Corneille : *Style* CORNÉLIEN.

CORNÉLISZ (Corneille). V. CORNEILLE DE HARLEM.

CORNELIUS. V. GALLUS.

CORNELIUS NEPOS, historien latin, né à Pavie (?) vers 99 av. J.-C., mort vieux à une date inconnue. Il mérita l'estime et l'amitié de Cicéron, d'Atticus, d'Hortensius, de Catulle et de Varron. Il se tint en dehors des luttes politiques. Il débuta par des poésies légères, puis composa des ouvrages d'histoire, d'antiquité romaine, de géographie. Il ne reste de lui qu'une partie de son *De viris illustribus,* qui est bien de sa main et non, comme on l'a cru longtemps, un abrégé fait par Æmilius Probus, et quelques fragments. Esprit moyen et honnête, il a voulu proposer au lecteur de bons exemples. A défaut de qualités brillantes son style, qui n'est pas toujours pur, est d'une agréable simplicité.

CORNELIUS SEVERUS, poète épique latin du temps d'Auguste. Sénèque nous a conservé de lui un fragment, sur *la Mort de Cicéron.* Il n'est pas certain qu'il soit l'auteur du petit poème intitulé *Etna.* Quintilien parle de lui avec éloge.

CORNELIUS (Pierre DE), peintre allemand, né à Dusseldorf en 1783, mort à Berlin en 1867. A dix-neuf ans, il fut chargé de peindre la coupole de l'église de Reuss. Après un voyage à Rome, il entreprit les illustrations de *Faust,* s'occupa de peinture à fresque, genre oublié dans son pays, et de compositions nationales. La plus remarquable est celle du *Cycle des Nibelungen.* En 1821 il organisa l'Académie de Dusseldorf, et, trois ans plus tard, il fut nommé directeur de l'Académie de Munich. Parmi ses œuvres, on doit citer son *Histoire de Joseph* (palais Bartholdy, Rome) ; les cartons de sa *Divine Comédie,* les fresques de la *Jérusalem délivrée* et surtout son *Jugement dernier,* composition colossale (église Saint-Louis), à Munich.

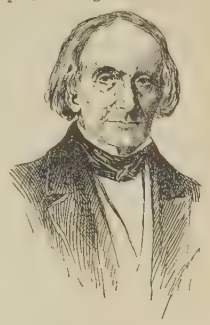
Pierre de Cornelius.

CORNELIUS (Karl Adolf), historien allemand, né et mort à Wurtzbourg (1819-1903). Professeur à l'université de Breslau, puis à celles de Bonn et de Munich (1856), il fit partie du parlement allemand de 1848 à 1849. Il a été surtout l'historien de la Réforme.

CORNELIUS (Peter), compositeur allemand, neveu du peintre de ce nom, né et mort à Mayence (1824-1874). Après avoir travaillé le contrepoint à Berlin, il se rendit en 1852 auprès de Liszt, à Weimar où il fit représenter en 1858, sous la direction de celui-ci, son opéra-comique *le Barbier de Bagdad,* qui échoua par l'effet d'une cabale organisée contre Liszt. Cornelius séjourna à Vienne, où il écrivit des *lieder* et *le Cid,* puis alla rejoindre Wagner à Munich où son activité se manifesta par la composition d'œuvres chorales importantes, d'un opéra *Gunlöd,* achevé par son élève Hoffbauer, et des transcriptions allemandes d'ouvrages lyriques. Cornelius a traduit en allemand plusieurs ouvrages de Berlioz.

CORNÉLY (Rodolphe), jésuite et exégète allemand, né à Breyell (cercle de Dusseldorf) en 1830, mort en 1912. Son œuvre principale est le *Cursus scripturæ sacræ,* dont il prit la direction avec les PP. de Hummelauer et Knabenbauer, et qui forme un vaste commentaire de la Bible.

CORNÉLY (Jean-Joseph), journaliste français, né à Nogna (Jura) en 1845, mort à Paris en 1907. D'abord professeur, il fonda le journal royaliste *le Clairon,* soutint en 1884 le mouvement boulangiste, devint un des principaux rédacteurs politiques du *Gaulois* et passa au *Figaro,* où il fit une énergique campagne en faveur de la revision du procès de Dreyfus.

CORNEMENT [*man*] n. m. (rad. *corne*). Pathol. Sensations de bourdonnement dans l'oreille.

— Techn. Ronflement qui a lieu dans le foyer des machines à vapeur lorsque l'arrivée d'air dans ce foyer est défectueuse. || Bruit qui se produit dans un tuyau d'orgue quand la soupape qui le fait communiquer avec la soufflerie reste entr'ouverte.

CORNEMUSAGE n. m. Action de jouer de la cornemuse.

CORNEMUSE n. f. (de *corne* et *muse*). Instrument à vent, formé d'une outre et de deux, trois ou quatre tuyaux.

— *Pop.* Gosier, gorge. || *Se rincer la cornemuse,* Boire.

— ENCYCL. La *cornemuse,* familière surtout aux bergers des montagnes, est considérée dans diverses contrées, en Bretagne, en Ecosse, dans les Abruzzes, comme une sorte d'instrument national. Elle n'en est pas moins d'une origine antique, et n'est autre que l'*utricularium* ou la *tibia utricularis* des Romains. Elle n'a jamais cessé d'être usitée.

Cornemuse.

A l'outre de la cornemuse sont adaptés deux et, le plus souvent, trois ou quatre chalumeaux, de longueur et de grosseur différentes, qui servent l'un à alimenter la soufflerie (porte-vent), les autres percés de trous à émettre les sons.

CORNEMUSE (Louis-Antoine-Ange), général français, né à Saint-Malo en 1797, mort à Paris en 1853. Il fit les campagnes d'Espagne (1823) et de Belgique (1831), puis prit une part active au Deux-Décembre en qualité de chef d'état-major général de l'armée de Paris. Il mourut si brusquement qu'on le crut tué dans un duel avec Saint-Arnaud.

CORNEMUSER [*mu-zé*] v. intr. Jouer de la cornemuse.

CORNEMUSEUR [*mu-zeur*] n. m. Joueur de cornemuse. (On dit aussi CORNEMUSEUX, et CORNEMUSISTE.)

CORNEMUSEUX [*zeû*] n. m. Argot des pêcheurs, Vent du Sud.

CORNÉOLE n. f. Nom vulgaire du genêt des teinturiers.

CORNER [*né*] v. intr. (de *corne*). Sonner de la corne, du cornet, de la trompe. || Faire jouer une corne, un cornet de cycliste, etc.

— *Par extens.* Jouer à grand bruit, sans art, du cor ou d'un autre instrument à vent.

— Parler dans un cornet pour se faire entendre au loin, ou pour se faire entendre d'une personne sourde.

— Répéter partout ou sans cesse : *Il me* CORNE *trop aux oreilles.* || Eprouver la sensation d'un bruit sourd et continu : *Les oreilles me* CORNENT.

— Fam. *Les oreilles vous cornent,* Se dit à quelqu'un qui croit entendre un bruit qui n'existe pas, ou qui entend autre chose que ce qu'on lui dit. || *Les oreilles ont dû vous corner,* Se dit à une personne dont on a parlé en son absence. (Le populaire croit que, lorsqu'on parle ainsi de quelqu'un, il en est averti par un bourdonnement d'oreilles : si l'oreille gauche nous corne, c'est un ennemi qui médit de nous ; si c'est la droite, c'est un ami qui dit du bien. Cette superstition était déjà accréditée chez les Romains. V. Pline, *Hist. natur.,* liv. II.)

— Art vétér. Se dit d'un cheval atteint de *cornage.*

— *Pop.* Puer, exhaler une odeur infecte.

— *Transitiv.* Appeler en sonnant de la corne : CORNER *quelqu'un,* et Absolum. : *Le bouvier* CORNE *pour appeler son troupeau.* || Annoncer à son de corne, Répéter partout ou sans cesse : CORNER *une nouvelle par le pays, aux oreilles de quelqu'un.* || Faire un pli, une corne à : CORNER *une carte de visite.* || Frapper de la corne : *Bœuf méchant qui* CORNE *tout le monde.* || Rendre semblable à une corne. || Rendre dur comme la corne.

— Cout. anc. *Corner l'eau,* Sonner de la trompe pour annoncer le repas (en prévenant qu'on va « donner à laver »).

— Vénér. *Corner les chiens,* Les rappeler en sonnant du cor ou de la corne.

— ***Se corner,*** v. pr. — Au sens passif : *Nouvelle qui* SE CORNE *dans toute la ville. Cuir, peau qui* SE CORNE. *Papier qui* SE CORNE.

— Avec réciprocité : *Béliers qui ne cessent de* SE CORNER.

CORNER [*nèr'*] n. m. (mot angl.). Entente entre spéculateurs, en vue d'accaparer une denrée et de créer une hausse de prix. (Syn. RING.)

— ENCYCL. Econ. polit. Le *corner* est une entreprise faite en vue d'acquérir tout le stock disponible d'une marchandise, et de créer une hausse de prix. Les auteurs du corner cherchent à écouler leurs produits avant que la baisse provoquée par la reprise de la concurrence se fasse sentir.

C'est ainsi que réussirent les corners de 1882 à 1888 sur les blés à Chicago, sur les cotons à Liverpool, sur les maïs à Vienne. Mais il se peut qu'une production plus intense anéantisse les calculs des membres du corner ; alors le corner échoue, comme sur les cuivres en 1889 et sur les blés en 1898.

CORNER [*nèr'*] n. m. (mot angl. signif. *coin*). Foot-ball. Coup de pied franc accordé à l'équipe adverse quand un joueur envoie le ballon en dehors de sa ligne de but. (Le ballon est placé à terre au coin des lignes de touche et de but. Un joueur l'envoie d'un coup de pied dans la direction des filets où ses coéquipiers tenteront de le faire entrer. Un corner marqué directement ne compte pas.)

CORNESSE, comm. de Belgique (Liége, arrond. de Verviers), sur la Vesdre ; 2.000 hab. Carrières de pierre de taille ; filatures de laine.

CORNET [*nè*] n. m. (dimin. de *corne*). Sorte de petite trompe rustique ou de petit cor : CORNET *de vacher, de postillon.* || Pour les cyclistes, les chauffeurs, syn. de CORNE. || Espèce de grande flûte, d'une seule octave, qui, dans les chœurs, sert à soutenir la voix. || Jeu d'orgue à bouche, composé et de mutation, et comprenant de trois à cinq rangs de tuyaux. || *Grand cornet,* Cornet du grand orgue, à deux octaves d'étendue. || *Cornet de récit,* Cornet de l'avant-dernier clavier, à deux octaves et demie. || *Cornet d'écho,* Cornet du sommier d'écho, à deux octaves ou deux octaves et demie. || *Cornet à bouquin,* Instrument à vent très ancien, en bois recouvert de cuir, affectant diverses formes. — Trompe grossière faite d'une corne de bœuf, au son de laquelle les pâtres réunissent leurs troupeaux. — Instrument en terre cuite ou en métal de la même forme et dont les masques et les enfants sonnaient naguère pendant le Carnaval. || *Cornet à pistons,* Trompette d'harmonie à laquelle sont adaptés des pistons, pour tenir lieu de clefs. || *Cornet de voltigeurs,* Instrument militaire de cuivre, qu'a remplacé le clairon.

— *Par extens.* Musicien qui joue du cornet : *Le premier* CORNET *de l'Opéra.*

— Tout ce qui a la forme d'un cornet. Vase d'ornement destiné, le plus souvent, à recevoir des fleurs : CORNET *de faïence, de porcelaine.* || Etui à couleurs d'un peintre en miniature. || Morceau de papier roulé en cône, contenant certaines poudres ou de menus objets : CORNET *de poivre, de bonbons.* || Eteignoir placé à l'extrémité d'un roseau ou d'un bâton, et dont on se sert dans les églises. || *Cornet acoustique.* V. plus loin.

Cornet.

— Anat. Nom donné à de petites lames osseuses, contournées en forme de cornets de papier, qui sont situées à l'intérieur des fosses nasales.

— Archéol. Nom donné à toutes sortes d'objets contournés en forme de cornet. || Partie intérieure d'un encrier où l'on versait l'encre.

— Argot. Estomac : *N'avoir rien dans le* CORNET. || *Cornet d'épices,* Capucin, à cause de la forme du capuce.

— Art culin. Oublie, sorte de pâtisserie sèche roulée en cornet.

— Art vétér. Cavité dentaire externe des incisives des équidés. (Située à l'extrémité libre de la couronne, elle disparaît avec l'âge, du fait de l'usure des dents.)

— Autom. *Cornet avertisseur,* Instrument métallique sonore destiné à prévenir de l'arrivée d'une voiture automobile : *Le* CORNET AVERTISSEUR *est imposé par le « Code de la route ».*

— Bot. Prolongements des enveloppes florales qui ressemblent à des éperons, mais qui sont plus évasés. || Nom donné aux pétales enroulés en forme de cornet, comme dans l'ancolie. || Nom vulgaire de l'arum.

— Conchyl. *Cornet de mer, Cornet à bouquin,* Noms donnés à l'argonaute et à divers coquillages contournés en spirale.

— Jeu. *Cornet à dés,* Sorte de gobelet en cuir dans lequel on place les dés à jouer avant de les lancer sur le tapis : *Avoir le* CORNET *en main.*

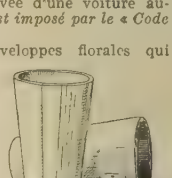
Cornets à dés.

— Mar. Garniture en bois placée autour du pied des mâts de certaines embarcations, depuis l'emplanture jusqu'au ban ou à l'étambrai. || *Cornet d'épisse,* Espèce de broche qui sert à épisser un cordage.

— Mines. Nom donné dans les houillères à de minces rigoles d'eau coulant au pied des parois des galeries.

— Physiq. *Cornet acoustique*, ou simplement *Cornet*, Instrument en forme d'entonnoir recourbé, dont les personnes atteintes de surdité incomplète se servent pour accroître l'intensité des sons de la voix. V. ACOUSTIQUE.

Cornets acoustiques.

— Techn. *Cornet d'essai*. Lame formée par les essayeurs de matières d'or, en aplatissant, sur une petite enclume d'acier, le bouton d'essai obtenu à la coupelle, en le laminant et en le recuisant de façon à former une feuille très mince, qui est roulée en spirale sur elle-même et soumise aux divers essais.

— Vitic. Cépage noir, cultivé dans le département de la Drôme, à maturité précoce, et donnant des fruits à chair molle, juteuse et sucrée. (Syn. PARVEROT.)

— ENCYCL. Mus. Le *cornet à bouquin* était percé latéralement de sept trous : six sur une face, et le septième sur l'autre. Il formait généralement une famille soit de trois, soit de quatre individus. Elle était de quatre en France, où le *dessus* avait pour note grave le la *haute-contre* le la *taille* le , et la *basse* le . Son étendue était d'une octave par intervalles diatoniques, avec la note sensible en plus.

Le cornet fut employé à certaines époques, dans quelques corps de cavalerie, en guise de trompette, et jusqu'en 1822 chez les voltigeurs à la place des clairons actuels.

Cornet à pistons.

Le cornet à bouquin trouva jadis sa place dans les orchestres. Il a été employé notamment par Monteverde, Bach et Gluck.

— Le *cornet à pistons* est un instrument à vent, en cuivre, imaginé pour remplacer la trompette, parce qu'il est beaucoup plus facile à jouer et qu'il donne toutes les notes chromatiques.

Le cornet n'avait dans l'origine que deux pistons ; il en a trois aujourd'hui. On en construit de divers tons, mais on n'emploie plus guère que ceux en *si* bémol et en *la*. L'étendue du cornet à pistons est d'un peu plus de deux octaves et demie ; les parties s'écrivent en clef de *sol*.

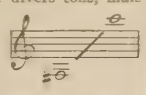
Etendue du cornet à pistons.

CORNET (Séverin), musicien français, né à Valenciennes vers 1540, fit son éducation musicale en Italie et devint, en 1578, maître des enfants de chœur de l'église de Notre-Dame à Anvers. Il a publié, en cette ville, les recueils suivants : *Chansons françaises à 5, 6 et 8 parties* (1581) ; *Madrigali a 5, 6, 7 e 8 voci* (1591) ; *Cantiones musicæ a 5, 6, 7 e 8 voci* (1581) ; *Motetti a 5, 6, 7 e 8 voci* (1582).

CORNET (Nicolas), théologien français, né à Amiens en 1592, mort à Paris en 1663. Il fit condamner par la faculté de théologie les propositions de Jansénius, et fut un des maîtres de Bossuet, qui prononça son oraison funèbre.

CORNET (Mathieu-Augustin, comte DE), homme politique français, né à Nantes en 1750, mort à Paris en 1832. Nommé député du Loiret au Conseil des Anciens, qu'il présida en 1799, membre du Sénat, il fut créé comte de l'Empire en 1808, et siégea à la Chambre des pairs de 1814 à sa mort. Il a laissé une *Notice historique sur le 18-Brumaire*.

CORNETER [*té*] v. tr. Art vétér. Appliquer des ventouses à : CORNETER *un cheval*.

— ***Corneté, e,*** part. pass. du verbe *Corneter : Cheval corneté. Jument cornetée.* Cheval, Jument poussifs.

CORNETIER [*ti-é*] n. m. Ouvrier qui prépare la corne.

CORNETO Tarquinia, ville d'Italie (prov. de Rome), à 5 kil. de la mer Tyrrhénienne ; 7.960 hab. Evêché uni à celui de Civita-Vecchia. Salines importantes et mines d'alun de la Tolfa. La ville occupe l'emplacement du bourg romain de *Cornetum* et se trouve auprès des ruines de *Tarquinies*, la capitale des Etrusques.

CORNETTE n. f. (de *cornet*). Sorte de coiffure négligée, que portaient les femmes la nuit ou le matin : *Une femme en* CORNETTE.

— *Par extens.* Femme : *Aimer les* CORNETTES.

— *Pop.* Femme trompée : *Une* CORNETTE *est moins ridicule qu'un cornard.* || Adjectiv. : *Une femme* CORNETTE.

— Coiffure de certaines religieuses, par exemple les Filles de la Charité. || *Prendre la cornette*, Pour ces religieuses qui ne portent pas de voile, même signification que *Prendre le voile* pour les autres.

Cornette de religieuse (Fille de la charité).

— Large et longue bande de taffetas que les conseillers au parlement, les docteurs en droit, puis les professeurs au Collège de France portèrent autour du cou || Chaperon que quelques magistrats portèrent d'abord sur la tête, puis sur l'épaule. V. CHAPERON. || Bonnet pointu des dames.

— Agric. Nom vulgaire du mélampyre des champs, que l'on appelle également *blé des vaches, rougeole, queue-de-renard, plumelle*, etc.

— Art milit. anc. Etendard d'une compagnie de cavalerie : *La* CORNETTE *était aux couleurs du capitaine.* || Compagnie elle-même. || Réunion d'un certain nombre de régiments de cavalerie. || Emploi spécial d'officier dans la maison du roi : *Acheter une* CORNETTE *dans les mousquetaires.* || *Cornette blanche*, Etendard royal. — Premier régiment de cavalerie de France, que commandait le colonel général de la cavalerie.

— N. m. Officier qui portait l'étendard, dans une compagnie de cavalerie : *Un jeune* CORNETTE *de dragons.*

— Constr. Ferrement protégeant un coin de mur.

— LOC. FAM. *Porter cornette* (En parlant d'un homme), Se mêler des menus détails de son ménage, et aussi Se laisser dominer par sa femme. || *Laver la cornette à une femme*, Lui laver la tête, lui faire des reproches.

— ENCYCL. Archéol. A partir du XVIe siècle, on appelle *cornette* l'étendard carré de la cavalerie légère ; elle était portée par le troisième officier de la compagnie, qui en prenait le nom. Par extension, le nom de « cornette » s'appliqua à l'unité de formation réunie sous ce drapeau. Dans la marine, la cornette était le drapeau du chef d'escadre ; quand celui-ci marchait avec toute la flotte, il battait pavillon au mât d'artimon ; quand il était seul commandant, il battait pavillon au grand mât. Aujourd'hui, la cornette terminée par deux cornes est la marque de commandement d'un capitaine de vaisseau chef de division, ou du capitaine de vaisseau commandant la rade quand il n'y a pas d'amiral.

Cornette (1635).

Cornette (1690).

— Comme coiffure, on appela d'abord *cornette*, au moyen âge, la pointe du chaperon qui formait protubérance cornue ; puis le chaperon tout entier, très en vogue du XVe au XVIIe siècle, bonnet couvrant le crâne et muni d'une longue pointe, et protégeant le visage par un repli plat et rectangulaire, lequel, à force de se déformer, devint au XVIIe siècle la cornette qu'ont gardée les sœurs de charité. — On appelait aussi *cornettes* les voiles des heaumes de joute, et le mot s'appliqua à toutes les coiffes à ailes, aux voiles des atours, des truffaux et des hennins.

Cornette de heaume (XVe s.).

— Le *godet à cornettes* était une coupe dont les bords se cambraient en saillies demi-circulaires.

CORNETTISTE [*nè-tisst'*] n. Qui joue du cornet à pistons.

CORNÉULE n. f. (dimin. de *cornée*). Chacune des facettes des yeux composés, chez les insectes. (Les yeux à facettes ont leur cornée divisée en un grand nombre de lentilles, qui sont les cornéules, et auxquelles correspondent autant de filaments nerveux indépendants, de telle sorte qu'il se forme une image particulière derrière chacune de ces cornéules.)

CORNEUR, EUSE adj. (de *corne*). Art vétér. Cheval atteint de cornage, poussif. (On dit aussi CORNARD, et SIFFLEUR.)

— *Substantiv.* Chasse. Se dit du chasseur qui donne du cor pour rappeler ses chiens ou les exciter à poursuivre la bête.

— *Pop.* Braillard, importun.

CORNEUX [*neû*], **EUSE** adj. Se dit du cuir qui, par suite d'un mauvais tannage, présente des parties dures.

CORNEVIN (Charles), vétérinaire français, né à Is-en-Bassigny (Haute-Marne) en 1846, mort à Lyon en 1898, auteur de quelques travaux originaux de médecine vétérinaire, principalement en collaboration avec Arloing et Thomas, d'un mémoire couronné par l'Académie des sciences, sur le *Charbon symptomatique du bœuf*, dont l'édition primitive date de 1883, et d'une *Première Etude sur le rouget du porc* (1885). Cornevin, qui a professé à l'Ecole vétérinaire de Lyon, a laissé également de nombreux ouvrages d'enseignement ou de vulgarisation, dont quelques-uns, notamment son *Traité de zoologie générale* (1890) ; ses *Traités de zootechnie spéciale* (1895-1896-1898) ; son *Traité de l'âge des animaux domestiques d'après les dents et les productions épidermiques* (ce dernier écrit en collaboration avec F.-X. Lesbre ; 1893), sont devenus classiques. Citons encore : *Des résidus industriels dans l'alimentation du bétail* (1892) ; *De la production du lait* (1894).

CORNFORTH, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham) ; 6.400 hab.

CORNHERT (Dirck). V. COORNHERT.

CORNIANI (Giovan-Battista), écrivain italien, né à Orzinuovi (prov. de Brescia) en 1742, mort à Brescia en 1813. Son œuvre principale est : *les Siècles de la littérature italienne...* (1804-1813), histoire de la littérature italienne depuis le XIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe, conçue sur le même plan que l'*Histoire littéraire de la France*, des bénédictins.

CORNIAU ou **CORNEAU** n. m. (de *corne*, de chasse ou d'appel). Nom donné à un chien dressé en principe à obéir à la *corne* d'appel.

CORNIC-DUCHÊNE (Charles) corsaire français, né à Morlaix en 1731, mort en 1809. Type des *officiers bleus* d'origine roturière, opposés dans la marine française au *grand corps* de gentilshommes sortis de l'Ecole des gardes-marines. Mousse à huit ans sur un des bâtiments de son père, il était à dix-sept ans l'un des plus rudes corsaires bretons. De 1758 à 1777, il ne cessa de se signaler par ses exploits dans la Manche et l'Atlantique. Retiré du service comme capitaine de vaisseau, en 1779, près de Morlaix, il améliora le port et la défense de cette ville.

Bas-relief funéraire d'un cornicen.

CORNICEN [*sèn'*] n. m. (mot lat.) Joueur de cor, dans les légions romaines. (Ils étaient rangés dans la quatrième classe des citoyens, et, en temps de paix, convoquaient aux comices, au tribunal, etc. A la guerre, ils étaient surtout employés pour traduire les ordres par le son du cor.)

CORNICHE (rad. *corne*) n. f. Zool. Petite corne. (Vx.)

CORNICHE n. f. Nom vulgaire de la macre.

— Argot des lycées. Cours préparatoire à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. || Les élèves de ce cours. V. CORNICHON.

CORNICHE n. f. (ital. *cornice*). Archit. Partie composée de moulures en saillie l'une au-dessus de l'autre, et servant de couronnement à l'entablement d'un édifice, à une boiserie, à un meuble. || *Corniche massive*, Corniche taillée en plein bois. || *Corniche volante*, Corniche formée d'une seule planche moulurée.

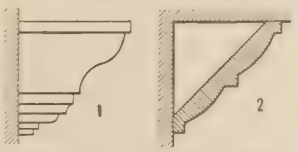

CORNICHES : 1. Massive ; 2. Volante.

— *Par anal.* Saillie imitant une corniche d'édifice, et servant de couronnement à un mur, un meuble : *La* CORNICHE *d'un plafond, d'une armoire.* || Saillie naturelle, imitant une corniche d'édifice : CORNICHE *de rochers.*

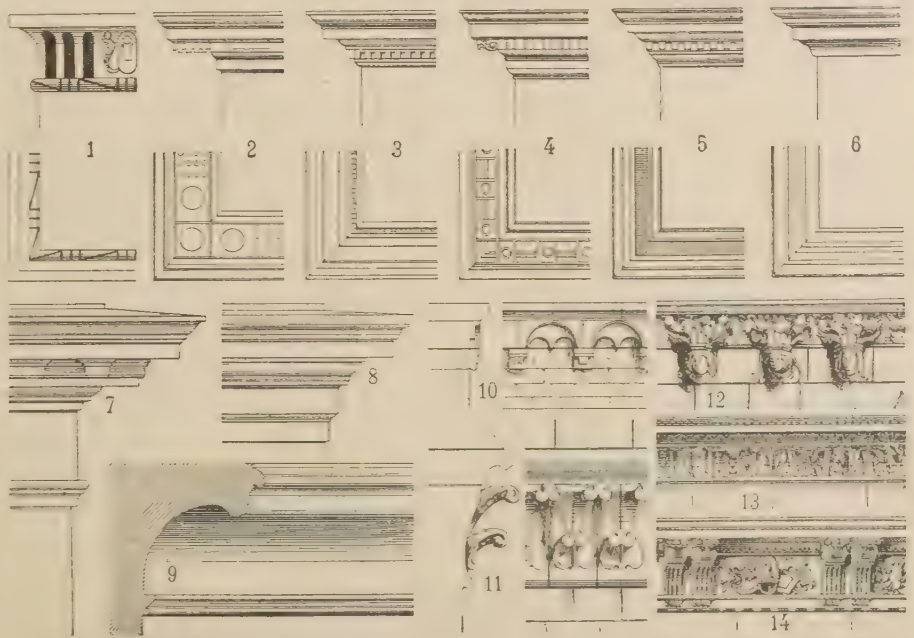

CORNICHES : 1. Egyptienne ; 2. Dorique ; 3. Ionique ; 4. Corinthienne ; 5. Composite ; 6. Toscane ; 7. Complète avec modillons, frise et architrave ; 8. Architravée ; 9. Intérieur à gorge ; 10, 11, 12. Romanes ; 13, 14. Renaissance.

— Archéol. Cadre, bordure de tableau. (Se disait aux XVIe et XVIIe s.)

— Mar. Pièce de bois sculptée, que l'on applique en dehors de la lisse de hourdi.

— Ponts et chauss. *Route en corniche*, Se dit d'une route que bordent des précipices ou escarpements.

— ENCYCL. Archit. La *corniche* est le couronnement d'une construction. Dans l'architecture antique, elle est la troisième partie de l'entablement, celle qui en forme la terminaison.

Dans l'ordre dorique, elle se compose de trois membres : les mutules, le larmier et la cymaise. Les mutules, espèces de tables inclinées, font saillie au-dessus des triglyphes et des métopes de la frise. Sur leur face antérieure sont taillés, quelquefois en creux, mais le plus souvent en relief, trois rangs de six gouttes rondes, correspondant à celles qui sont placées sous chaque triglyphe. Au-dessus de la rangée des mutules qui forment le plafond de la corniche, se trouve le larmier, dont la surface verticale est tenue lisse pour laisser couler l'eau, et qui est débordée à sa partie supérieure par la cymaise, moulure qui présente ordinairement une partie concave et une partie convexe. La *corniche dorique*, telle que nous venons de la décrire, est celle que l'on voit dans la plupart des monuments grecs de la belle époque, notamment au Parthénon.

Ce qui caractérise la *corniche ionique*, c'est la présence des denticules sous le larmier. La saillie de la corniche ionique, ainsi que sa hauteur, est généralement égale au diamètre de la colonne.

La *corniche corinthienne* est caractérisée par les modillons, espèces de consoles renversées, placées entre la frise et le larmier.

Corniche (ROUTE DE LA), magnifique route allant de Nice à Gênes, ainsi nommée parce que le chemin auquel elle a succédé (ancienne voie romaine), tracé sur la crête des rochers qui dominent la mer, était très étroit et souvent périlleux. La route actuelle côtoie le bord de la mer en passant par Monaco, Monte-Carlo, Menton, Oneglia, Albenga, Finale et Savone.

CORNICHON n. m. Petite corne. (Peu us.) || Petit concombre qu'on fait confire dans le vinaigre.

— *Fig. et pop.* Sot, niais, imbécile : *N'être qu'un* CORNICHON. || Cornard, cocu.

— Argot des lycées. Elève du cours préparatoire à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. V. CORNICHE.

— Jeux. Dans certaines provinces, Nom donné à la boule qui sert de but aux autres, appelée, plus généralement, *cochonnet*. || *Cornichon va devant*, Jeu qui consiste à ramasser, en courant, divers objets.

ENCYCL. Bot. Le *cornichon*, plante annuelle originaire des Indes, forme une des variétés du concombre jaune, que l'on désigne sous le nom de *petit concombre vert*, parce qu'il reste toujours très petit et toujours vert, même lorsqu'il est complètement mûr.

Cornichon.

— Art culin. Pour conserver les *cornichons*, on les brosse avec soin, on les met dans une terrine, où on les laisse séjourner vingt-quatre heures après les avoir saupoudrés de gros sel. On les égoutte ensuite, et on les met dans du vinaigre froid avec des oignons, de l'ail, de l'estragon, du piment, du poivre en grains, etc. On peut commencer à les consommer quinze jours après.

Pour avoir des cornichons d'un plus beau vert, on les passe deux fois au vinaigre bouillant, avant de les mettre dans le vinaigre froid. Les sels de cuivre, et principalement le vert-de-gris qu'ils renferment parfois, proviennent de l'usage adopté par les marchands de faire bouillir les cornichons avec du vinaigre dans des vases de cuivre non étamés, afin de leur donner une belle couleur verte. Ces sels peuvent produire de très sérieux accidents. Un moyen très simple permet de découvrir la présence de ces sels : on pique dans les cornichons suspects une aiguille d'acier, et en peu de temps cette aiguille se recouvre d'une mince couche de cuivre métallique.

CORNICULAIRE [*lèr'*] n. m. Antiq. rom. Sous-officier honoré de la *cornicule*, et *par extens.* Officier en second d'un consul ou d'un tribun. || Clerc ou secrétaire qui accompagnait un magistrat (Code Théodosien).

CORNICULE n. f. Petite corne. || Anc. nom des antennes des insectes.

— Antiq. rom. Ornement en forme de corne, qui surmontait le casque de certains soldats ou officiers à qui le général accordait cette marque d'honneur.

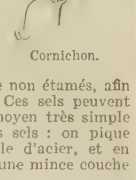
Casque orné de la cornicule.

— Méd. Sorte de ventouse en forme de cornet.

CORNICULÉ, E adj. Qui a la forme d'un cornet. (Se dit des fleurs qui ont des pétales roulés en cornet, comme l'ancolie.) || Qui est pourvu de petites cornes.

CORNICULIFÈRE adj. (du lat. *corniculum*, petite corne, et *ferre*, porter). Bot. Se dit de la gorge de la corolle, quand elle est obstruée par des cornes creuses et ouvertes inférieurement, comme dans la consoude tubéreuse.

CORNIER [*ni-é*], **ÈRE** adj. Archit. Qui est à la corne, à l'angle d'un mur : *Poteau* CORNIER. (On dit *pied cornier, poteau cornier*, pour désigner le pied ou le poteau faisant parement sur deux faces ; dans les meubles on emploie plutôt la dénomination de montant d'angle, poteau d'angle, pour désigner ces pièces, qui sont généralement arrondies.) || *Jointure cornière*, Sorte de chéneau en tuiles, placé à la jonction de deux combles, pour recevoir les eaux pluviales.

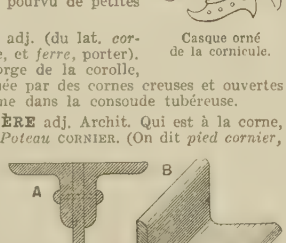

A. Cornière ; B. Fer cornière.

— Sylvic. *Arbre cornier*, ou substantiv. *Cornier*, Arbre qui marque le coin d'une coupe en forêt.

— N. f. Blas. Meuble très rare, représentant une anse de pot ou une corne. (On n'en connaît, en France, d'autre exemple que celui des armes des Villiers de l'Isle-Adam, où l'on voit une cornière en brisure.)

— Techn. Pièce de fer profilée à deux branches, dont la section est généralement un angle droit. (Les cornières sont d'un usage général dans les constructions métalliques.) || Ornement en équerre de certains meubles. || Rangée de tuiles placée à la jonction de deux pentes de toits et qui forme chéneau pour l'écoulement des eaux pluviales.

— Argot. Etable à cause des bêtes *à cornes* que l'on y garde.

— N. f. pl. Typogr. Nom donné à quatre équerres de fer qui, dans l'ancienne presse en bois, sont fixées aux angles du coffre, et servent à maintenir la forme sur le marbre. (On les appelle aussi CANTONNIÈRES, et OREILLES.)

— Mar. *Cornières* ou *Allonges de poupe*, Pièces de bois qui forment la partie la plus élevée de la poupe.

CORNIFÈRE adj. (du lat. *cornu*, corne, et *ferre*, porter). Qui renferme des éléments cornés. || *Calcaire cornifère*, Roche contenant des lits de silex corné.

CORNIFICIEN [*si-in*] n. m. (du lat. *cornu*, corne, et *facere*, faire). Nom donné, au moyen âge, aux dialecticiens, par allusion à l'argument cornu. V. CORNU.

CORNIFICIUS, général romain, qui fut envoyé par Octave avec une flotte contre Sextus Pompée (38 av. J.-C.). Auguste lui accorda le consulat. Cornificius bâtit à ses frais un temple de Diane à Rome.

CORNIFICIUS (Quintus), tribun du peuple, un des juges de Verrès, adversaire de Catilina et de Clodius, compétiteur de Cicéron au tribunat, mourut en 60 av. J.-C. — Son fils Quintus **Cornificius**, fut chargé par César du gouvernement de l'Illyrie, puis de la Syrie, enfin de la Vieille-Afrique. Il mourut vers 40 av. J.-C. On ne sait si l'on doit attribuer à l'un des deux les ouvrages de rhétorique dont parle Quintilien, ainsi que la *Rhétorique à Herennius*, ordinairement jointe aux œuvres de Cicéron. Il est probable que l'auteur de ces ouvrages est le grammairien **Cornificius** qui, sous le titre de *Etyma*, avait publié un traité dont Festus a tiré des étymologies. — Un troisième Quintus **Cornificius** fut l'ennemi de Virgile qui, dans les *Eglogues*, le désigne deux fois, sous le nom de Amyntor.

CORNIFLE n. f. Nom donné communément au fruit de la macre nageante (*trapa natans*) et à d'autres plantes aquatiques, notamment : le cératophylle émergé (*ceratophyllum demersum*) et le cératophylle submergé (*ceratophyllum submersum*) dont les fruits coriaces sont pourvus de petites pointes divergentes.

CORNIFORME adj. (du lat. *cornu*, corne et de *forme*). En forme de corne.

CORNIGÈRE adj. (du lat. *cornu*, corne, et *gerere*, porter). Qui porte des cornes. (Peu us.)

CORNIGLIANO Ligure, ville industrielle d'Italie (Ligurie, prov. de Gênes) ; 18.860 hab. Manufactures de tabac ; tissages de coton et de chanvre.

CORNIGLIO, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Parme), au confluent de la Bratica avec la Parma ; 7.040 hab.

CORNIL, comm. de la Corrèze, arrond. et à 8 kil. de Tulle ; 1.675 hab. Ch. de f. Orl.

CORNIL (André-*Victor*), médecin français, né à Cusset (Allier) en 1837, mort à Menton en 1908. Médecin des hôpitaux de Paris en 1870, il débuta à cette époque dans la vie politique. Nommé préfet de l'Allier par Gambetta, le 4 septembre 1870, démissionnaire le 23 du même mois, il fut élu député en 1876, comme républicain, puis réélu en 1877 et en 1881. En 1882 il démissionne, est nommé professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine ; membre de l'Académie de médecine en 1884 ; président de la Société anatomique, etc. Il rentre dans la vie politique en 1885, en qualité de sénateur de l'Allier. On lui doit un grand nombre de publications sur l'histologie et la bactériologie, notamment : *les Bactéries et leur rôle* (Cornil et Babès ; 1885), et surtout le *Manuel d'histologie pathologique* (Cornil et Ranvier ; 1869-1876), qui furent classiques.

CORNILLAS [*ni-yass*] n. m. Syn. de CORNEILLON.

CORNILLE [*niy'*] n. f. Nom vulgaire du fruit du cornouiller.

CORNILLET [*ni-yè*] n. m. Bot. Nom vulgaire des genres CUCUBALE et SILÈNE.

CORNILLON [*ni-yon*] n. m. (dimin. de *corne*). Axe osseux, sur lequel est montée chacune des cornes des ruminants cavicornes.

c, Cornillon.

CORNIMONT, comm. des Vosges, arrond. et à 36 kil. d'Epinal, dans la vallée de la Moselotte ; 4.790 hab. Ch. de f. Est. Filatures et tissages de coton ; fromageries.

CORNINE n. f. Substance amère extraite du cornouiller.

Corning (MÉTHODE DE). Chir. Anesthésie du segment inférieur du corps par injection d'une solution de cocaïne dans le canal rachidien. C'est *Corning*, chirurgien américain, qui, le premier, en 1885, a inauguré cette méthode devenue d'un emploi presque courant sous le nom de *rachicocaïnisation*.

CORNING, ville des Etats-Unis (New-York), sur le Chemung, affluent du Susquehanna ; 15.820 hab.

CORNIOLE ou **CORNIOLLE** n. f. Bot. Nom vulgaire de la coronille et de la macre, par allusion à la forme de leurs fruits. (On dit aussi CORNIÓTTE, CORNICULE, CORNUELLE, ou CORNOUELLE.)

CORNIOLE (Giovanni DELLE) ou **Jean des Cornalines**, graveur sur pierres fines, vivait à Florence au XVe siècle. Son chef-d'œuvre était un portrait de Savonarole. Il eut pour disciple Domenico di Polo, autre graveur célèbre.

CORNIOTTE n. f. Bot. Syn. de CORNIOLE.

— Pâtiss. Sorte de gâteau au fromage que l'on fabrique en Bourgogne.

CORNIOULE n. f. Bot. Syn. de CORNIOLE.

CORNIQUE [*nik'*] adj. Géogr. Qui appartient au pays de Cornouailles : *Dialecte* CORNIQUE.

— N. m. Langue parlée autrefois dans la péninsule du Cornwall (Cornouailles), en Grande-Bretagne.

— ENCYCL. Linguist. Le *cornique* appartenait au groupe brittonique de la famille celtique et avait de grandes affinités avec le breton armoricain. Il s'est éteint à la fin du XVIIIe siècle. Les plus anciens documents du cornique sont des gloses (figurant notamment dans un glossaire du XIIe siècle), un poème sur *la Passion*, du XVe siècle, et surtout un groupe de mystères sur des sujets religieux, du XVIe siècle ; les plus célèbres sont *la Vie de saint Meriadek* (*Beunans Meriasek*) et *la Création du monde* (*Gmreans an Bys*).

CORNISTE [*nisst'*] n. Personne qui joue du cor. — Adjectiv. : *Musicien* CORNISTE.

CORN LAWS [*lôss*] n. f. pl. (en angl. *lois du blé*). Lois qui, régissant le commerce des céréales en Angleterre, établissaient une échelle mobile de droits variables avec les prix qui se pratiquaient sur les marchés intérieurs.

— Au sing : *Une* CORN LAW.

— ENCYCL. Ce régime datait de la reine Elisabeth (1586). L'*Anti-corn-law-league* (v. ce mot), fondée en 1838 par Cobden, appelée couramment « ligue de Manchester », créa une puissante agitation contre le maintien des droits sur les grains. Le ministre Robert Peel y adhéra et fit voter, en juin 1846, le rappel des *corn laws* : le régime du libre-échange entra en vigueur en Angleterre le 1er février 1849.

CORNO n. m. (mot ital. qui signif. *corne*). Coiffure des doges de Venise.

— Mus. Mot italien qui, écrit dans une partition, indique les passages qui doivent être exécutés par le cor. || Pl. *Des* CORNI.

CORNOMANIE [*nî*] n. f. (du lat. *cornu*, corne, et *mania*, fureur). Fête burlesque qu'on célébrait autrefois à Rome, le samedi d'après Pâques.

CORNOUAILLAIS [*noi-yê*], **E**, habitant ou natif du pays de Cornouaille : *Les* CORNOUAILLAIS. (Ceux-ci sont dits aussi KERNÉVOTES.)

— *Adjectiv.* Qui appartient à la Cornouaille ou à ses habitants : *Jeunesse* CORNOUAILLAISE.

— N. m. Linguist. Nom d'un dialecte breton parlé en Cornouaille.

— ENCYCL. Linguist. Le domaine du *cornouaillais* est la partie sud du département du Finistère (arrondissements de Quimper et Châteaulin) ; mais il comprend en outre une partie de l'arrondissement de Pontivy (cantons du Faouët et de Gourin) dans le Morbihan, et s'étend même dans les Côtes-du-Nord à la partie sud de l'arrondissement de Guingamp. Il y a d'ailleurs sur ce domaine d'assez nombreuses variétés dialectales.

CORNOUAILLE ou **CORNOUAILLES** [*nou-ay'*], pays de la Basse-Bretagne, en Finistère, dont le nom dérive du latin *Cornubia*, ou, plus exactement, des *Cornovii*, habitants du comté breton de Cornouailles. Il englobait les arrondissements actuels de Châteaulin et Quimper et avait *Quimper* pour capitale. Les habitants sont les *Cornouaillais ;* ils parlent le dialecte particulier, dit *cornouaillais*. Le comté de Cornouaille ne s'étendait, en temps carolingien, que sur la partie méridionale du même diocèse de Quimper, au S. de l'Aulne.

Les géologues appellent *plateau des Cornouailles* une bande littorale, formée surtout de gneiss et de granit, s'étendant au sud de la Bretagne entre la pointe du Raz et l'embouchure de la Loire.

CORNOUAILLES, comté d'Angleterre. V. CORNWALL.

CORNOUELLE ou **CORNUELLE** n. f. Bot. V. CORNIOLE.

CORNOUILLE [*nouy'*] n. f. (lat. *corniculum*, dimin. de *cornu*, corne). Fruit rouge et aigrelet du cornouiller mâle. (Syn. CORNE.)

CORNOUILLER [*nou-yé*] n. m. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, type de la famille des *cornacées : Les graines du* CORNOUILLER *renferment de l'huile utilisée pour l'éclairage, la fabrication du savon, etc.*

Cornouiller : *a*, fleur.

— ENCYCL. Le genre *cornouiller* renferme environ vingt-cinq espèces, qui croissent, pour la plupart, dans les régions tempérées de l'hémisphère Nord. La plus connue est le cornouiller mâle (*cornus mas*), petit arbre ou grand arbrisseau répandu dans les forêts de France. Le cornouiller sanguin (*cornus sanguinea*), arbuste buissonneux, sert à faire des haies. Le bois de cornouiller, très dur, est recherché pour le tour et la fabrication des manches d'outils.

CORNOVA (Ignace), jésuite tchèque, professeur à l'université de Prague et historien en langue allemande, né en 1740, mort en 1822. Il a contribué à la renaissance nationale de son pays en popularisant l'histoire de la Bohême par une traduction allemande de la *Respublica Bohemiæ* de Paul Stransky (1792-1803) et par d'autres ouvrages tels que : *Lettres à un petit ami de l'histoire nationale* (1797), *le Grand Bohémien Bohuslav de Lobkovitch* (1808), et *Jaroslav de Sternberg, vainqueur des Tatars* (1813).

CORNU, E adj. (lat. *cornutus ;* de *cornu*, corne). Qui a, qui porte des cornes : *Bête* CORNUE, *Diable* CORNU.

— *Par extens.* Qui a des angles saillants, des saillies en forme de corne : *Maison* CORNUE. *Pains* CORNUS. *Fleur* CORNUE. *Blé* CORNU.

— *Fam.* Cornard, cocu : *Mari* CORNU.

— *Fig.* Bizarre, extravagant : *Idées* CORNUES. *Visions* CORNUES. (On dit plus souvent BISCORNU.)

— Bot. *Blé cornu*, Blé ergoté. || Dont le style ou les anthères sont en forme de corne.

— Log. *Argument cornu*, Ancien nom du dilemme ou argument dont la majeure contient deux propositions contradictoires, conduisant l'une et l'autre à la même conclusion. V. DILEMME. || Nom que l'on donnait anciennement aux sophismes, à cause du sophisme suivant, célèbre dans les écoles : « Vous avez ce que vous n'avez pas perdu. Or vous n'avez pas perdu des cornes. Donc vous avez des cornes. »

— Manèg. *Cheval cornu*, Celui dont les os des hanches s'élèvent à hauteur de la croupe.

— N. m. Petite monnaie frappée sous Philippe le Bel.

— PROV. **A mal enfourner on fait des pains cornus**, En s'y prenant mal au début, on compromet la réussite d'une affaire.

CORNU n. f. (mot lat.). Trompette romaine en bronze, courbée en arc et atteignant 1m,40 de long.

CORNU (Sébastien-Melchior), peintre français, né à Lyon en 1804, mort à Longpont (Seine-et-Oise) en 1870. Il fut élève d'Ingres. On doit à cet artiste : *le Christ sur la croix* (Poitiers) ; *les Bacchanales* (Grenoble) ; *la Vision d'un Turc* (Valenciennes) ; *la Reddition d'Ascalon à Baudouin III* et *le Combat d'Oued-Halleg* (Versailles) ; *Sainte Anne instruisant la Vierge* (Le Puy). Il est l'auteur de peintures murales dans l'église Saint-Séverin, à Paris.

CORNU (Hortense-Albine LACROIX, dame), femme de lettres française, née à Paris en 1809, morte à Longpont en 1875. Filleule de la reine Hortense et amie d'enfance de Napoléon III, elle entretint avec lui une longue correspondance, qu'elle rompit après le 2 décembre 1851 et qu'elle a léguée à la Bibliothèque nationale, afin que la publication en soit faite plus tard. Elle a publié, sous le pseudonyme de SÉBASTIEN ALBIN : *Ballades et Chants populaires de l'Allemagne* (1841) ; *Gœthe et Bettina* (1843).

CORNU (Marie-*Alfred*), savant français, né à Orléans en 1841, mort à la Chansonnerie, près de Romorantin, en 1902. Admis à l'Ecole polytechnique en 1860, il entra ensuite à l'Ecole des mines, et fut nommé ingénieur en 1866. L'année suivante il devint professeur de physique à l'Ecole polytechnique, puis membre de l'Académie des sciences (1878). La même année, il obtenait le prix Lacaze pour la publication de son grand travail sur la vitesse de la lumière, intitulé *Détermination de la vitesse de la lumière, d'après des expériences exécutées en 1874 entre l'Observatoire et Montlhéry*. En 1886, il entra au Bureau des Longitudes ; il a publié (dans l'Annuaire du Bureau des Longitudes) des *Notices sur l'Electricité*. Dans ses dernières années, il s'occupa beaucoup de l'interprétation des phénomènes météorologiques, des rapports entre l'électricité et l'optique, de chronométrie et prit une part très active à l'installation de l'observatoire de Nice. Parmi ses nombreux travaux, les principaux ont été consacrés, d'abord à la minéralogie, puis à l'optique. Ses études sur le phénomène de Zeeman (1898) ont montré la complexité d'un phénomène que l'on avait cru simple. Il a fait aussi des études d'acoustique sur les intervalles musicaux et les vibrations transversales des cordes (1895) ; d'astronomie (observation des éclipses des satellites de Jupiter, lunette zénitho nadirale, 1900), mesure de la densité de la terre (1873) ; d'horlogerie (synchronisation électrique des horloges 1887-1900), etc.

A. Cornu. — Cl. Nadar.

Parmi plus de deux cents mémoires, citons : *Recherches sur la réflexion cristalline* (thèse pour son doctorat en 1867) ; *sur les intervalles musicaux* (1869-73) ; *sur le renversement des raies spectrales des vapeurs métalliques* (1871) ; *Observations pour le passages de Vénus* (1873) ; *Détermination de la vitesse de la lumière et de la parallaxe du soleil* (1874) ; *Sur la diffraction* (1875) ; *Sur le spectre ultra-violet* (1878 à 1881) ; *Sur les raies telluriques* (1882) ; *Sur l'observation photométrique des éclipses des satellites de Jupiter* (1883) ; *Sur les raies spectrales spontanément renversables* (1885) ; *Sur les expériences de Michelson* (1886) ; *Sur les anomalies locales des réseaux diffringents* (1893) ; *Détermination des paramètres optiques par le réfractomètre* (1901).

CORNU (Maxime), agronome français, né à Orléans en 1843, mort à Paris en 1901. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, sous-lieutenant du génie pendant le siège de Paris, répétiteur de botanique à la Sorbonne (1869-1873), assistant au Muséum (1873-1884), il devint professeur au Muséum en 1884 et à l'Ecole coloniale en 1898. Maxime Cornu fut inspecteur général de l'agriculture (1881-1885). On lui doit de nombreuses publications sur les cryptogames et les maladies des plantes ; entre autres, d'intéressantes études sur le phylloxéra. Il s'est activement occupé des cultures coloniales et a fait de nombreuses introductions de plantes utiles dans les colonies françaises.

CORNU (Vital), sculpteur français, né à Paris en 1851, élève de Jouffroy et de Delaplanche. On lui doit : *Crépuscule ; la Nature s'éveille* (1901) ; *Douleurs humaines* (1902) ; le buste de *Pierre Baudin* (1902).

CORNUAILLE (LA), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 32 kil. d'Angers ; 1.250 hab. Ch. de f. Anjou.

CORNUBIANITE n. f. (de *Cornubia* [Cornwall] nom de lieu). Roche métamorphique de contact à grain très fin, à structure granoblastique, ayant l'aspect corné, et composée de biotite, quartz et feldspath.

CORNUCHET [*chè*] n. m. Petit cornet.

CORNUCOPIA n. f. (mot lat. signif. *corne d'abondance*). Cépage américain hybride, à maturité précoce, donnant un vin d'assez bonne qualité. (On a essayé d'employer ce cépage comme producteur direct dans quelques régions du Beaujolais ; mais, dans les contrées sèches, il se laisse facilement attaquer par le phylloxéra.)

CORNUDA, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise), près de la Piave ; 3.600 hab.

CORNUDE n. f. Seau de bois des savonniers.

CORNUDET [*dè*] n. m. Petit seau de bois.

CORNUDET DES CHOMETTES (Joseph), sénateur et comte de l'Empire, né à Crocq (Creuse) en 1755, mort à Paris en 1834. D'abord avocat au parlement de Paris, il fut membre de l'Assemblée législative. Nommé, en 1797, au Conseil des Anciens, il se prononça pour Bonaparte dès le 18 Brumaire, devint sénateur et comte. Nommé à la Chambre des pairs en 1814, il y fut maintenu par Napoléon Ier pendant les Cent-Jours. Louis XVIII l'en exclut en juillet 1815, mais l'y réintroduisit en 1819.

CORNUE [*nû*] n. f. (de *corne*). Vase à col étroit et courbé, pour la distillation : CORNUE *de verre, de grès, de platine*. || Four à distiller la houille. V. GAZ. || Vaisseau de bois pour porter la vendange. || *Charbon de cornue*. V. CHARBON.

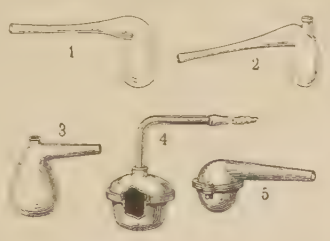

CORNUES : 1. Cornue en verre ; 2. Cornue en verre, tubulée ; 3. Cornue en grès ; 4. Cornue inexplosible ; 5. Cornue en fonte, s'ouvrant en deux parties.

CORNUEL (Anne-Marie BIGOT, dame), née et morte à Paris (1605-1694). La richesse de son mari, trésorier des parties casuelles, qui la laissa veuve de bonne heure, lui permit d'ouvrir un salon très fréquenté des beaux esprits. Ses saillies piquantes sont souvent citées par Tallemant des Réaux et Mme de Sévigné.

CORNUELLE n. f. Bot. Syn. de CORNOUELLE.

CORNUET [*nu-è*] n. m. Fourche à deux dents. || Espèce de pâtisserie champenoise. || Nom vulgaire d'une corymbifère (*bidens tripartita*).

CORNULAIRE [*lèr*'] n. f. Genre d'alcyonaires formant de petites colonies constituées par un réseau de tubes sur lesquels les individus, isolés les uns des autres, se dressent çà et là. (C'est la forme la plus simple sous laquelle se presentent les alcyonaires. La cornulaire n'a pas de spicules et son corps est protégé par une enveloppe cornée, ce qui est très rare dans la tribu. Elle vit dans la Méditerranée.)

CORNU-LASSALE (Charles-Robert), corsaire français, né en 1771, mort en 1860. De l'an VII à l'an XIII de la République, il captura une quinzaine de navires marchands anglais, richement chargés.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Alphonse-Jean-Claude-René-Théodore, comte DE), marin français, né à Lucinière (Loire-Inférieure) en 1811, mort à Nantes en 1886. Il assista à l'expédition du Tage (1831), à la prise de Bône (1832), à celle de Bougie (1833), et se distingua dans les mers de l'Inde (1839). Il se fit ensuite remarquer en Crimée à Kinburn, et au Mexique à Acapulco. Gouverneur intérimaire de la Cochinchine de 1869 à 1871, il prit sa retraite en 1873.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Gustave-Jean-Marie-Alfred DE), général français, né et mort à Nantes (1855-1929). Sorti de Saint-Cyr dans la cavalerie, il fit campagne en Afrique et prit part à la répression de l'insurrection de l'Aurès (1879) ; puis, après avoir suivi les cours de l'Ecole supérieure de guerre, il alla comme attaché militaire en Espagne et Portugal, de 1898 à 1906. Général de brigade en 1910, il commandait en août 1914 la 5e brigade de cavalerie légère ; commandant de la 5e division provisoire de cavalerie, il exécuta, avec celle-ci, au cours de la bataille de la Marne (septembre 1914), un brillant raid sur les derrières de l'armée allemande de von Kluck. Général de division en 1915, il commanda successivement, jusqu'en 1917, la 89e division territoriale et la 4e division de cavalerie.

CORNUPÈTE adj. (du lat. *cornu*, corne, et *petere*, attaquer). Numism. *Taureau cornupète*, Taureau qui frappe de la corne.

CORNUS, ch.-lieu de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 22 kil. de Millau ; 785 hab. Fromages. — Le canton a 9 comm., et 3.360 hab.

CORNUT (Jacques-Philippe) [en lat. **Cornutus**], botaniste et médecin français, né à Paris vers 1606, mort en 1651. Ami de Gui Patin, il a publié : *Canadensium plantarum aliarumque nondum editarum historia* (1635), que complète une esquisse de flore de la région parisienne.

CORNUTIE [*si*] n. f. Bot. Genre de verbénacées, renfermant six espèces de l'Amérique tropicale dont plusieurs sont cultivées en serre tempérée.

CORNUTINE n. f. Chim. Principe extrait de l'ergot de seigle avec l'ergotine, l'ergotinine, l'acide ergotinique et l'acide sphacélinique. (Elle serait de l'ergotinine oxydée.)

CORNUTUS (Lucius Annæus), stoïcien, né à Leptis, en Afrique, au Ier siècle de l'ère chrétienne, mis à mort, croit-on, sur l'ordre de Néron dont les prétentions d'historien avait attiré ses moqueries. Il professa à Rome les principes de son école, et fut le maître de Lucain et de Perse. Les poésies de Perse sont un perpétuel hommage à sa vertu. Ses ouvrages sont perdus ; on n'a de lui qu'un traité *De la nature des dieux*.

CORNWALL [*oual*'] ou **CORNOUAILLES**, comté d'Angleterre, formant presqu'île à l'extrémité sud-ouest de la Grande-Bretagne, sur le canal de Bristol, l'Atlantique et la Manche ; 320.700 hab. Ce pays de terrains cristallins (granit) et primaires aux côtes rocheuses et très déchiquetées, est traversé par de longues croupes montagneuses couvertes de bruyères et d'ajoncs, d'une altitude maximum de 430 m. La côte, au climat exceptionnellement doux, possède, en pleine terre, des myrtes et des camélias. Elle est très poissonneuse. Mais la grande richesse du pays réside dans ses produits minéraux (mines de cuivre et d'étain, argent, manganèse, bismuth, arsenic, kaolin). *Bodmin* est la capitale du comté, dont Launceston et Falmouth sont les villes principales.

CORNWALL (Barry). V. PROCTER (*Bryan Waller*).

CORNWALLIS (Charles, marquis et comte), général et homme d'Etat anglais, né en 1738 à Londres, mort à Ghazipour, près de Bénarès, en 1805. Ayant pris du service sous le nom de « lord Brome », il fit ses première armes pendant la guerre de Sept ans et devint colonel en 1761. A la mort de son père, en 1762, il entra à la Chambre des lords, mais reprit son service actif lors des événements d'Amérique. En 1776, il fut major général de l'armée anglaise. Il prit Charlestown en 1780, battit Gates à Cambden et Green à Guilford ; mais, en 1781, bloqué dans Yorktown, il capitula honorablement. Nommé, en 1786, gouverneur du Bengale, il réforma l'administration, puis entra en guerre contre Tippoo-Sahib, qu'il défit complètement et dont il démembra l'empire (1792). Mis à la tête de l'Irlande, il la sauva en 1798 d'une invasion française. En 1801, il se rendit à Paris, où il fut l'un des négociateurs de la paix d'Amiens, puis accepta, en 1805, les fonctions de gouverneur général des Indes.

CORNWALLIS (sir William, comte), amiral anglais, né en 1744, mort en 1819, frère du précédent. Entré dans la marine à onze ans, il était lieutenant de vaisseau à dix-sept, et capitaine à vingt et un. Il se distingua, en 1782, dans la lutte contre le comte de Grasse dans les eaux de la Dominique. En 1793, Cornwallis attaqua les possessions françaises aux Indes et s'empara de Pondichéry. Contre-amiral l'année suivante, il assista, en 1795, à la bataille de Quiberon. En 1799, il commanda aux Indes et devint amiral. Il quitta la marine après la paix d'Amiens. Il était très populaire.

CORNWALLITE n. f. (de *Cornouailles* nom de pays). Arséniate hydraté naturel de cuivre, qu'on a trouvé dans le comté de Cornouaillcs, en Angleterre, et qui est une variété de liroconite.

CORNWINDER, corsaire dunkerquois, né vers 1750, célèbre par ses prises sur les Anglais sous la Révolution et l'Empire. En l'an VI, monté sur le *Riboteur*, il s'aventure jusque sous le feu des côtes anglaises. A partir de 1807, il exécute non moins de seize courses en onze mois. Son exploit le plus célèbre est celui du 19 février 1807, sur la *Revanche*, avec laquelle il aborde cinq bâtiments ennemis qu'il ramène intacts à Dunkerque à travers les croisières britanniques.

CORO, ville des Etats-Unis du Venezuela, capit. de l'Etat de Falcon, près de la mer des Antilles ; 15.000 hab. Commerce assez important.

COROADOS [*doss*], Indiens du Brésil, qui paraissent descendre des premiers habitants du pays. Ils vivent misérablement, dispersés dans les forêts ; ils ne portent pas de vêtement, et s'épilent le corps et la face.

COROCORE n. m. Navire caboteur malais.

— ENCYCL. Les *corocores* sont à fond plat, larges au milieu et à extrémités relevées ; ils portent à l'arrière un ou deux gouvernails ; leurs voiles sont trapézoïdales, et en nattes ; ils marchent souvent à l'aviron et sont très rapides, car les grands peuvent avoir jusqu'à soixante rameurs sur deux rangs.

COROCORO, ville de Bolivie (départ. de La Paz) ; 3.000 hab. Mines de cuivre très renommées.

COROCORO n. m. Variété de minerai de cuivre qu'on trouve en Australie, aux Etats-Unis et au Pérou.

CORŒBOS [*boss*]. Myth. gr. Fils de Mygdon, roi de Phrygie, et d'Anaximène. Il périt à la prise de Troie, en voulant sauver Cassandre, sa fiancée. (Il figurait dans le tableau de Polygnote, à Delphes.) — Héros argien, qui tua le monstre envoyé par Apollon pour punir Argos de la mort d'un fils qu'il avait eu de Psamathé, fille du roi Crotopos. (Le dieu, irrité, frappa la contrée d'une peste ; Corœbos alla consulter l'oracle de Delphes, qui lui ordonna d'emporter un trépied et d'ériger à Apollon un temple à l'endroit où ce trépied lui échapperait des mains. La chose arriva sur le mont Gérania. Corœbos avait à Mégare son tombeau, sur lequel était représenté son combat avec le monstre.) — Athlète éléen, probablement légendaire, dont Pausanias vit la statue à Olympie.

CORŒBUS [*ré-buss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des buprestidés, comprenant des buprestes de taille petite ou moyenne, allongés, à élytres postérieurement rétrécis. (L'une des espèces qui habitent la France, le *corœbus bifasciatus*, est parfois très nuisible aux chênes dans le Midi, où il provoque la mort de la cime de l'arbre.)

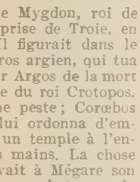

Corœbus.

COROGNE (LA) [en espagn. **Coruña**], ville d'Espagne (Galice), ch.-lieu de la prov. homonyme, sur une petite presqu'île de l'Atlantique ; 95.000 hab. Manufactures de tabacs. Port de commerce vaste et sûr, un des meilleurs mouillages de l'Espagne.

L'origine de La Corogne est fort ancienne, mais obscure : il est douteux qu'elle tire son nom d'une sorte de phare appelé *tour d'Hercule* (*columna*, colonne), qui aurait été bâtie par les Phéniciens. En 1651, Philippe II s'embarqua à La Corogne pour se rendre en Angleterre. En janvier 1809, les Anglais, battant en retraite devant le maréchal Soult, durent abandonner La Corogne aux Français qui, en 1823, s'emparèrent à nouveau de cette ville.

Armes de La Corogne.

COROGNE (PROVINCE DE LA), division administrative de l'Espagne, en Galice, à l'extrémité N.-O. de la péninsule, sur l'Atlantique ; 700.000 hab. Ch.-lieu *La Corogne*. Pays montueux, aux côtes découpées en baies profondes ou *rias* ; climat tempéré et pluvieux sur les côtes, froid dans l'intérieur. Sol en général peu fertile. Pâturages. Mines de fer, cuivre et argent.

COROLITIQUE [*tik'*] adj. Se dit quelquefois pour COROLLITIQUE.

COROLLACÉ, E adj. Qui ressemble à la corolle, qui est de la nature de la corolle. (On emploie de préférence le synonyme PÉTALOÏDE.)

COROLLAIRE [*lèr'*] n. m. (lat. *corollarium;* de *corolla,* petite couronne). Log. Proposition qui se déduit immédiatement d'une proposition déjà démontrée.

— *Adjectiv.* Qui est de la nature du corollaire : *Proposition* COROLLAIRE.

— *Par extens.* Conséquence nécessaire et évidente ; fait résultant inévitablement d'un autre fait : *Le droit n'est qu'un* COROLLAIRE *du devoir.* (J. Droz.)

— Antiq. rom. Couronne de lames d'argent ou d'oripeaux, que l'on offrait aux acteurs conviés à un festin.

COROLLAIRE [*lèr'*] adj. Bot. Qui se rapporte à la corolle.

COROLLAIREMENT [*lè-re-man*] adv. En vertu d'un théorème qu'on vient d'énoncer. || En vertu d'un corollaire.

COROLLE n. f. (du lat. *corolla,* petite couronne). Bot. Second verticille de la fleur à partir de l'extérieur : *La* COROLLE *constitue les enveloppes des étamines et du pistil.* (V. la planche PLANTE.)

COROLLES : *a,* renoncule; *b,* bourrache; *c,* vigne; *d,* lamier; *e,* pois.

— ENCYCL. La *corolle* est constituée par des pétales ordinairement verticillés et diversement colorés. Cependant, chez certaines plantes, les pétales sont insérés en spirale ; chez d'autres, la couleur est verte. Quand les pétales sont séparés les uns des autres jusqu'à la base, la corolle est dite *dialypétale ;* si au contraire les pétales sont concrescents, la corolle est *gamopétale.* La partie inférieure où les pétales sont concrescents est le *tube* de la corolle, la partie supérieure libre est le *limbe ;* tube et limbe sont séparés par la *gorge.* Quand il y a symétrie par rapport à un axe, la corolle est *régulière ;* elle est *irrégulière* si elle est symétrique par rapport à un plan.

COROLLÉ, E adj. Se dit des plantes ou des fleurs qui sont munies d'une corolle : *Plante* COROLLÉE. *Fleur* COROLLÉE.

COROLLÉEN [*lé-in*], **ENNE** adj. Qui appartient à la corolle, qui constitue la corolle.

COROLLIFÈRE adj. Qui porte une corolle.

COROLLIFLORE adj. Dont la fleur est munie d'une corolle. (On reconnaît qu'une plante est corolliflore quand, en arrachant sa corolle, on entraîne avec elle toutes les étamines.)

COROLLIFORME adj. Qui a la forme d'une corolle.

COROLLIN, E adj. Qui est de la nature de la corolle : *Etamines* COROLLINES. || Qui est situé sur la corolle : *Nectaires* COROLLINS.

COROLLIPARE adj. (de *corolle,* et du lat. *parere,* produire). Se dit des fleurs dans lesquelles tous les organes se sont transformés en pétales. (Peu us.)

COROLLIQUE [*lik'*] adj. Qui a rapport à la corolle.

COROLLISTE [*lisst'*] n. Botaniste qui classe les plantes d'après la corolle.

COROLLITIQUE [*tik'*] adj. (du lat. *corolla,* petite couronne). Archit. Se dit d'une colonne ornée de feuillage et de fleurs, qui courent en spirale autour du fût.

COROLLOÏDE adj. Bot. Syn. de COROLLACÉ, COROLLAIRE, COROLLIFORME, COROLLIN. (Peu us.)

COROLLULE n. f. Nom donné aux corolles des plantes de la famille des composées, telles que le *dahlia,* la *reine-marguerite,* etc.

COROMANDEL (CÔTE DE), partie de la côte orientale de la péninsule de l'Inde baignée par le golfe du Bengale et comprise entre le détroit de Palk et l'embouchure de la Godaveri. Elle possède des villes importantes : Tranquebar et Karikal, sur le delta de la Cavéry ; Pondichéry, Madras, Nizampatam, Masulipatam ; mais elle n'a aucun bon port. La côte de Coromandel est le seul point de l'Inde qui reçoive ses pluies en hiver, d'octobre à décembre ; en été, la sécheresse sévit, et il faut alors y multiplier les étangs artificiels.

CORON n. m. Déchets de matières textiles provenant des cordes. || Extrémités d'une barre de fer dont le refroidissement a empêché d'achever l'étirage. || Groupe de maisons que les compagnies houillères du nord de la France et celles de la Belgique construisent pour leurs ouvriers mineurs.

CORON, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 51 kil. de Saumur ; 1.390 hab. Ch. de f. Anjou. Fabriques de métiers à tisser.

CORON ou **KORONI,** ville de Grèce, au sud de la Morée, sur la côte ouest du *golfe de Coron ;* 2.700 hab. Petit port de commerce qui a succédé à l'anc. *Colonis* dont les Vénitiens et les Turcs se disputèrent pendant longtemps la possession, qui devint turque en 1718, et qui fut occupée en 1828 par les Français pendant l'expédition de Morée.

CORON (GOLFE DE), formé par la Méditerranée sur la côte méridionale de la Morée, c'est l'ancien *golfe de Messénie ;* il s'ouvre entre les caps Gallo et Matapan, et est séparé du golfe plus oriental de Marathonisi par la chaîne du Taygète et la péninsule du Magne.

CORONA (EFFET). Electr. V. COURONNE.

CORONA, bourg d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone) ; 522 hab. Pèlerinage fréquenté. Le 15 janvier 1797, Joubert y battit les Autrichiens.

CORONACH [*nak*] n. m. (mot celt., peut-être analogue au lat. *carmen*). Chant funèbre des montagnards irlandais.

CORONADO (Francisco VASQUEZ DE), conquistador espagnol du XVIe siècle, né à Salamanque, mort après 1542. Il pacifia la Nouvelle-Galice au Mexique dont il était gouverneur et s'avança dans le bassin du Mississipi jusqu'à Quivira (Kansas) à la recherche des Sept-Cités de Cibola (1540-1542).

CORONADO (Juan VASQUEZ DE), conquistador espagnol né à Salamanque vers 1525, mort en mer en 1565. Il fut d'abord alcade du San-Salvador et du Honduras, puis du Nicaragua, et devint enfin (1565) adelantado perpétuel du Costa-Rica, où il avait dirigé plusieurs expéditions.

CORONADO (Carolina), femme de lettres espagnole, née à Almendralejo (Badajoz), en 1823, morte en 1909. Auteur de *Poésies* (1843) remarquables par la grâce et la profondeur des sentiments, et de romans : *Paquita, l'Adoration, Jarilla, Sigea* (1854) ; *la Rueda de desgracia* (1874) ; etc.

CORONAIRE [*nèr'*] adj. (lat. *coronarius ;* de *corona,* couronne). *Or coronaire,* A l'origine, Couronne d'or que les nations alliées ou vaincues offraient à un général romain vainqueur. (Plus tard, la couronne fut remplacée par une taxe. On donna le même nom à une taxe extraordinaire payée à l'empereur par les provinces sous le Bas-Empire.)

— Anat. Disposé en couronne. || *Artères coronaires, Veines coronaires,* Artères et Veines disposées en couronne autour du cœur, de l'estomac. || *Plexus coronaire,* Une des branches du plexus cœliaque dépendant du grand sympathique.

— Art vétér. *Os coronaire,* La deuxième phalange du cheval, où se produit la couronne.

— Bot. Qui a des tubercules rangées en couronne.

— ENCYCL. Anat. Le mot *coronaire* sert à désigner une disposition particulière en forme de couronne qu'affectent certains organes. Ainsi, le ligament coronaire du foie est un repli fibreux qui appartient à la tunique péritonéale enveloppante du foie ; les artères et les veines coronaires cardiaques sont les vaisseaux propres du cœur ; les artères coronaires labiales appartiennent aux lèvres ; enfin, l'artère coronaire stomachique est une des branches du tronc cœliaque, qui se dirige vers le cardia et la petite courbure de l'estomac.

CORONAL, E, AUX adj. (lat. *coronalis*). Anat. Se dit de l'os qui forme la partie antérieure du front : *Os* CORONAL. (On l'appelle aussi OS FRONTAL.)

— Substantiv. : *Le* CORONAL.

— Astron. Se dit de l'atmosphère extrême du soleil, placée au delà du chromosphère. V. SOLEIL.

— Bot. *Périanthe coronal,* Périanthe qui enveloppe circulairement les organes sexuels.

CORONARIÉES n. f. pl. Classe du règne végétal, dans la méthode d'Endlicher, renfermant les familles *liliacées, pontédéracées, mélanthacées, smilacées* et *joncées.*

CORONARIEN [*ri-in*] **ENNE** adj. Qui a rapport aux artères coronaires : *Certaines angines de poitrine sont d'origine* CORONARIENNE.

CORONARITE n. f. Inflammation des artères coronaires.

CORONAT [*na*] n. m. Monnaie frappée, à partir de la fin du XIIe siècle, par les comtes de Provence et imitée par Charles le Mauvais, roi de Navarre. (Il y a des *sols* et des *deniers coronats.*)

Coronat.

CORONATEUR n. m. (du lat. *coronare,* couronner). Qui couronne.

CORONDA, ville de la République Argentine (prov. de Santa-Fé) ; 3.000 hab. Ch.-lieu de district.

CORONE. Géogr. anc. Ville de Grèce, en Messénie (Péloponèse), sur le golfe de Messénie. Fondée par Epaminondas en 371, sur le site de la cité homérique de *Œpæa.*

CORONÉE. Géogr. anc. Ville de Grèce, en Béotie, non loin du lac Copaïs. Victoire des Béotiens sur les Athéniens (447 av. J.-C.), puis d'Agésilas sur les Thébains et leurs alliés (394). Prise par deux fois par les Phocidiens pendant la Guerre sacrée (354), puis par Philippe de Macédoine. Auj. *Comaria.*

CORONEL ou **CORONNEL** [*ro-nèl*] n. m. Anc. forme de COLONEL.

CORONEL, ville industrielle et port du Chili central (prov. de Concepcion) sur la baie d'Arauco, formée par l'océan Pacifique ; 2.300 hab. Ch.-lieu du départ. de Lautaro, au centre du bassin houiller d'Arauco. — Au large du cap homonyme qui sépare Coronel de Lota-Baja, défaite, au cours de la Grande Guerre, d'une flotte anglaise par la flotte allemande de l'amiral von Spee (1er nov. 1914).

CORONEL (Alphonse), gentilhomme espagnol, mort en 1353. Réputé par sa vaillance contre les Maures, et favori de Pierre le Cruel, il fut chassé de la cour par les intrigues du ministre Albuquerque, et prit part aux révoltes de Trastamare. Pris dans Aguilar, il fut exécuté. On raconte que sa fille Marie se mutila elle-même le visage et se présenta défigurée et sanglante devant le roi qui, épris de sa beauté, méditait de l'arracher au couvent où elle avait trouvé asile.

CORONELLE n. f. Genre de couleuvres répandues surtout dans l'hémisphère Nord. (Une espèce est commune dans les endroits secs et rocailleux de la France entière : c'est la coronelle lisse [*coronella austriaca*]. Elle se nourrit de gros insectes et de lézards. Sa taille ne dépasse guère 80 centimètres. Inoffensive pour l'homme. Remarquable par son ovoviviparité : les jeunes, qui se sont développés dans l'œuf avant la ponte, éclosent immédiatement après celle-ci, comme chez les vipères.)

Coronelle lisse.

CORONELLE n. f. Techn. Nom des tringles de fer qui maintiennent en place les dents d'un peigne d'acier. || Petite pièce de bois de forme arrondie et surmontant, en guise de chapeau, la bobine, dans les moulins à dévider la soie.

CORONELLI (Marc-Vincent), géographe italien, né et mort à Venise (vers 1650-1718). Il fut cosmographe de la république de Venise, fonda dans sa ville natale une Académie de géographie et publia nombre de cartes et d'ouvrages, dont les principaux sont l'*Atlante veneto* (1690) ; *Roma antica e moderna* (1716). Il avait construit à Paris, pour le cardinal d'Estrées, deux grands globes, l'un terrestre, l'autre céleste, dont il a aussi publié des réductions par la suite.

CORONEOS (Pavlos), révolutionnaire grec, né à Constantinople en 1811, mort en 1899. Il servit successivement dans l'armée grecque, en Crimée dans l'armée russe, puis, en 1860 dans l'expédition française de Syrie. Accusé de conspirer contre le roi Othon, il fut enfermé, et, s'étant échappé, il se mit à la tête de l'insurrection. Emprisonné de nouveau, il ne fut remis en liberté qu'à l'abdication du roi Othon, en 1862. Ministre de la guerre dans le gouvernement provisoire, il se mit à la tête de l'insurrection crétoise en 1866, puis rentra dans sa patrie lorsque la Crète retomba aux mains des Turcs.

CORONER [*nèr'*] n. m. (mot angl. ; du lat. *corona,* couronne). Officier de justice anglais : *Le chef justicier du banc du roi est le premier* CORONER *du royaume.*

— ENCYCL. Les *coroners* sont des officiers publics institués, dès l'époque de Richard Cœur de Lion, pour assister le shérif dans ses enquêtes sur les cas de mort violente, accidentelle, incendie et autres catastrophes. Le coroner est assisté d'un jury de quinze ou dix-huit personnes. On retrouve cette institution dans les colonies britanniques et aux Etats-Unis.

CORONET [*nè*] n. m. Petite couronne qui sert d'insigne à la pairie anglaise : *Porter le* CORONET.

CORONGUITE [*ghit'*] n. f. Antimoniate naturel de plomb et d'argent.

CORONIFORME adj. (du lat. *corona,* couronne, et de *forme*). Qui est en forme de couronne.

CORONILLA [*nil'*] n. f. (mot espagn. : petite couronne). Métrol. Monnaie d'argent espagnole qui valait, au pair, 5fr,206. (On dit aussi DOURO.)

Coronille variée : *a,* fruit.

CORONILLE n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant une vingtaine d'espèces qui croissent dans l'Europe centrale et autour du bassin méditerranéen. (Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins comme ornementales.)

CORONINI-CRONBERG (François, comte DE), homme politique autrichien, né à Goritz en 1833, mort à Saint-Peter, près de Goritz, en 1901. Fils de Jean-Baptiste-Alexandre, chargé de l'éducation de François-Joseph, il fut le compagnon d'études du futur empereur. Après avoir servi dans l'armée, il fut élu, en 1871, député au Reichsrat, en devint président en 1879. En 1895 il fut envoyé à la Chambre des seigneurs.

CORONIS [*niss*] n. m. (mot grec). Marque faite à la fin de tout ouvrage, dans les manuscrits grecs. || Signe grec analogue à l'esprit doux, et servant à marquer une crase.

CORONIS. Myth. gr. Fille de Phlégyas ; Apollon la rendit mère de Asclépios. (Elle trahit l'amour du dieu, et périt victime de son infidélité.) — Une des Hyades, à qui Zeus confia l'éducation de Dionysos, à Naxos. (Boutès l'enleva pendant les fêtes de Dionysos.)

CORONIS, petite planète, N° 158, découverte par Knorre en 1876.

CORONITE n. f. Borosilicate naturel d'aluminium, qui est une tourmaline magnésienne.

CORONNAT (Pierre-Guillaume-Paul), général français, né à La Tour-de-France (Pyrénées-Orientales) en 1845, mort à Paris en 1909. Sorti de Saint-Cyr en 1867 dans l'infanterie de marine, il séjourna d'abord en Cochinchine et au Tonkin. Puis, après être passé par l'Ecole supérieure de guerre (1877), il fit la campagne du Tonkin contre les Pavillons-Noirs. Dans la suite il réprima une révolte fomentée dans le Bayol et le Cayor, à la tête du régiment de tirailleurs sénégalais (1886). Il poursuivit à partir de 1891 sa carrière alternativement en France et en Indochine. Il avait été fait général de division en 1900.

CORONOÏDE adj. (du gr. *korônê,* corneille, et *eidos,* aspect). Se dit de certaines apophyses que leur forme a fait comparer au bec d'une corneille : *Apophyses* CORONOÏDES.

— ENCYCL. Les *apophyses coronoïdes* sont chez l'homme au nombre de deux paires : celles des cubitus, situées à la partie antérieure et supérieure de ces os, et celles du maxillaire inférieur, situées en avant des articulations temporo-maxillaires.

CORONOÏDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Qui appartient à une apophyse ou aux apophyses coronoïdes.

— *Cavité coronoïdienne,* Cavité de l'humérus où se loge l'apophyse coronoïde du cubitus.

CORONOS. Myth. gr. Fils de Thersandre. — Roi des Lapithes, fils de Cænée et père de Léontée. (Il attaqua les Doriens et fut tué par Hêraklès.)

CORONULE n. f. Zool. Genre de crustacés, type d'une famille dite des *coronulidés,* caractérisés par leur muraille formée de six pièces égales. (Ce genre vit fixé sur les cétacés, dans toutes les mers.)

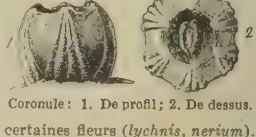

Coronule : 1. De profil ; 2. De dessus.

CORONULE n. f. Bot. Couronne ou production ligulaire ou stipulaire de certaines fleurs (*lychnis, nerium*). || Sommet de l'oogone des characées quand les filaments spiralés qui le couvrent se cloisonnent en cinq cellules au sommet.

COROPHIE [*fi*] ou **COROPHIUM** [*fi-om'*] n. m. Genre de crustacés amphipodes, type d'une famille dite des *corophiidés*, comprenant de petits animaux littoraux. (Leur corps est un peu aplati ; l'abdomen est petit et les appendices terminaux du corps sont faiblement développés. Le corophie longicorne habite les côtes d'Europe.)

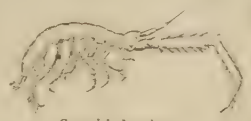

Corophie longicorne.

COROPLATHE [*plat'*] n. m. (gr. *koroplathos ;* de *korê*, jeune fille, et *plassein*, former). Antiq. gr. Modeleur de poupées ou de figurines en terre cuite, en cire, en plâtre, etc. (La forme COROPLASTE [gr. *koroplastês*] plus employée, est moins régulière.)

COROSSOL n. m. (mot créole ; peut-être de *Curaçao*). Nom vulgaire du fruit du corossolier, donné aussi quelquefois, par extension, à l'arbre lui-même.

COROSSOLIER [*li-é*] n. m. Bot. Nom vulgaire de l'anone muriquée.

— ENCYCL. Les *corossoliers* ou *corossols*, qui portent aussi les noms de *anone, asiminier, cachimantier, chérimolier*, etc., croissent dans les régions tropicales des deux continents. Leur écorce, leurs feuilles et leurs fruits sont employés en médecine. Ces derniers sont souvent alimentaires.

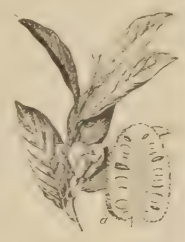

Corossolier : *a*, fruit coupé.

Le *corossol hérissé* (*anona muricata*), vulgairement *sappadille, cœur de bœuf, anone hérissée, pomme-cannelle*, etc., est un petit arbre qui, par la taille et le port, ressemble assez à un poirier. Ses feuilles sont persistantes, et ses fleurs, qui se succèdent toute l'année, ont une odeur agréable. Ses fruits, sous une enveloppe vert jaunâtre, hérissée de pointes molles, renferment une pulpe fibreuse, charnue, blanche, parfumée, d'une odeur agréable et d'une saveur légèrement acidule. On les estime beaucoup comme rafraîchissants. On les mange crus ou cuits au four ou dans l'eau, ou glacés comme les marrons ; on en fait aussi des crèmes et des beignets. Enfin, on en obtient par fermentation une boisson rafraîchissante. En médecine, on l'emploie comme béchique, tonique et antiscorbutique. La variété à fruit arrondi, plus particulièrement appelée *pomme canelle*, a une chair plus fondante, plus sucrée et plus parfumée.

Le *corossol écailleux* ou *anone écailleuse*, appelé aussi *hattier*, a des fleurs d'une odeur forte et désagréable. Ses fruits sont moins estimés que ceux de l'espèce précédente. Le bois de corossolier est blanc, léger et de peu de valeur industrielle.

COROT (Jean-Baptiste-Camille), peintre français, né et mort à Paris (1796-1875). Il fut d'abord destiné au commerce, puis obtint d'étudier sous Michallon et Victor Bertin. Il lui est resté quelque chose de cette éducation classique : si justement épris qu'il fût de la nature, Corot a rarement résisté au besoin de peupler ses paysages de figures mythologiques. Il se rendit en Italie en 1825, et y fit un premier séjour de trois ans. Il y retourna en 1834, et visita Rome en 1843, mais la plus grande partie de sa vie s'écoula dans la forêt de Fontainebleau ou les bois de Ville-d'Avray. Poète à un degré supérieur, il se distingue par la sérénité de ses ciels de printemps, le charme pénétrant de l'eau, de l'air, des lumières voilées, des brouillards d'argent, des forêts, l'idéalisation de la nature vraie et des paysages. C'est un maître de la technique ; ses valeurs sont d'une grande justesse, et tous les objets paraissent être à leur distance réelle.

Corot. — Cl. Pierre Petit.

Citons, parmi ses toiles principales : *Diane et ses nymphes* (au musée de Bordeaux) ; une *Vue de La Rochelle ; la Toilette ; le Baptême de Jésus-Christ* (à Saint-Nicolas-du-Chardonnet) ; *le Petit Berger* (au musée de Metz) ; un *Saint Jérôme* (à l'église de Ville-d'Avray) ; et au Louvre : *le Beffroi de Douai, la Vue du Colisée à Rome, le Vallon, le Chemin de Sèvres, la Dame à la perle.* Corot, en effet, a été non seulement un admirable paysagiste, mais aussi un peintre de figure plein de fermeté, dont les œuvres ont tout le poids désirable et font parfois songer à celles de Vermeer de Delft.

COROTOCA n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, renfermant de petites espèces vivipares, dont l'abdomen est anormalement distendu et recourbé en dessus, et qui habitent les nids de termites au Brésil.

COROUBEH, officier syrien, qui fut primitivement esclave du prince hamdanide Seïf ed-Daula. En 968, il s'empara de la ville d'Alep, d'où il chassa Abou-Mealy, fils de Seïf ed-Daula. Assiégé par l'empereur grec Nicéphore, il conserva sa souveraineté moyennant le payement d'un tribut annuel. Il fut renversé par un de ses officiers, Bekdjour, en 976, et mourut en prison un peu plus tard.

COROVITCH (Svetozar), dramaturge serbe, né en 1875, mort en 1919. Il a écrit des comédies très appréciées, *le Beg d'Adem, Zulumcar*, et a laissé dans *les Cellules* un tableau célèbre de la vie monastique en Herzégovine.

COROYÈRE [*roi-yèr'*] n. f. Bot. Nom vulgaire de la *coriaire*.

COROZAL, ville de Porto-Rico ; 10.000 hab. — Ville de la Colombie (Etat de Bolivar), sur un plateau. Tissus, broderies.

COROZO n. m. Matière blanche, dite aussi *ivoire végétal*, tirée des graines de certains fruits d'Amérique (fruits du *phytelephas* notamment), que l'on travaille au tour pour fabriquer des boutons et divers objets.

CORPIN n. m. (de *corps*), Corset de soie ou de camelot, en usage au XVIe siècle, et qui adhérait au corsage auquel il était attaché par des crochets ou agrafes.

CORPORAL n. m. (du lat. *corpus, oris*, corps). Linge bénit que le prêtre étend sur l'autel, pour y déposer le calice et l'hostie pendant la messe : *Des* CORPORAUX.

— ENCYCL. Cette pièce de lingerie liturgique, destinée à représenter le suaire de Jésus-Christ, avait, à l'origine, la forme et les dimensions d'une nappe. Aujourd'hui, les *corporaux* ne dépassent guère trente centimètres de côté, et sont de fine toile sans aucun ornement.

CORPORALIER [*li-é*] n. m. Boîte dans laquelle on serre les corporaux. (On dit aussi BOURSE.)

— ENCYCL. Autrefois, les *corporaliers* étaient des coffrets de bois ou d'ivoire ou des étuis en métaux précieux. Ils sont actuellement faits de carton couvert de soie brodée ou passementée.

CORPORALISER [*zé*] v. tr. Rendre corporel, matériel.

CORPORALITÉ n. f. (de *corps*). Caractère de ce qui est corporel. (Peu us.)

CORPORANDI (Xavier), sculpteur français, né à Gillettes (Alpes-Maritimes) en 1812, mort à Vitry-sur-Seine en 1886. Elève de Bosio, on lui doit notamment *Hændel* (1868), buste placé au Conservatoire de Paris, et *la Sculpture*, statue en marbre placée dans la cour du Louvre (1869).

CORPORATIF, IVE adj. Relatif aux corporations : *Fondation* CORPORATIVE. || *Esprit corporatif*, Esprit de corps.

CORPORATION [*si-on*] n. f. (de *corps*). Association de personnes exerçant la même profession ou ayant des devoirs, des privilèges, etc., communs. || En Angleterre, Communauté civile composée des habitants d'une localité, à qui une patente royale a donné le droit d'avoir un sceau, d'acquérir, d'aliéner comme un particulier.

— ENCYCL. A Rome, un *collegium* ou *corpus* devait être composé au moins de trois personnes, dont on disait qu'elles étaient *corporati ;* elles avaient une propriété commune et pouvaient être représentées par un délégué. Il y avait quatre sortes de corporations : 1° les corporations de villes, *civitates ;* 2° les corporations religieuses, *collegia* de prêtres, des vestales ; 3° des sociétés officielles, comme les *scribæ*, employés d'administration ; 4° les corporations de métiers, *fabri, pictores, navicularii*, etc.

La gilde germanique et scandinave, association d'assurance mutuelle, consacrée par des festins religieux, se répandit en Gaule après les invasions. Le *collegium* romain et la *gilde* sont les ancêtres de la corporation.

Dès 630, on constate l'existence d'une corporation de boulangers. En 1134 et en 1162 des documents mentionnent comme ancienne la corporation des bouchers. Les statuts des chandeliers de Paris datent de 1061. La corporation des cordonniers de Rouen date de Henri Ier Plantagenet.

On trouve, sous Louis VI, la corporation, d'ailleurs d'origine romaine, dite *Hanse parisienne de la marchandise de l'eau ;* elle grandit jusqu'à Philippe Auguste. Elle avait le privilège de la navigation sur la Seine et l'Yonne, entre Mantes et Auxerre. Le marchand forain qui n'était pas « hansé » était tenu « de prendre compagnie d'un bourgeois hansé » ; celui-ci avait le droit de prendre la moitié des marchandises du forain au prix déclaré. La hanse entretenait des chemins de halage, des cours d'eau, des ports et quais ; puis les attributions de ses magistrats s'étendent : ils veillent à la garde de la ville, tendent les chaînes des rues, ont les clefs des portes, entretiennent les fortifications, les rues, les fontaines, et perçoivent les revenus communaux. Le premier administrateur de la ville s'appelle *prévôt des marchands ;* l'ancien Hôtel de Ville est la *Maison des marchands*. Le sceau est le « scel de la marchandise de l'iaue » ; et c'est de là que vient la nef qui figure dans les armoiries de la ville de Paris.

Toutes ces corporations et hanses étaient moins occupées de se développer que de prévenir la concurrence. Les bouchers, corporation des plus anciennes et des plus puissantes, avaient d'abord étal au parvis Notre-Dame ; puis ils se transportèrent auprès du Châtelet, dans le quartier où le nom de la Tour Saint-Jacques-la-Boucherie perpétue leur souvenir. Quand la famille d'un boucher de la Grande Boucherie de Paris s'éteint, son étal fait retour à la communauté ; du nombre de dix-neuf en 1260, ces familles étaient réduites à quatre en 1529 ; au commencement du XVIIIe siècle, elles avaient encore la prétention d'être propriétaires de tous les étaux de Paris.

La royauté essaya de dominer les corporations. Louis IX nomme son prévôt des marchands, Etienne Boileau, qui, dans le *Livre des métiers* (1258), enregistre les statuts des corporations, sauf celle des bouchers qui s'y est opposée. Mais les conflits entre les corporations provoquent les interventions royales. Philippe le Bel limite leurs initiatives. La crise de la guerre de Cent ans détermine, dès la régence de Charles V (1358), la dérogation aux statuts et la reconnaissance de la liberté du travail. Puis, réglée par les actes royaux, la corporation prend sa rigidité définitive.

Louis XI s'arrogea le privilège de créer une nouvelle maîtrise par corporation, à son avènement, et de la vendre à qui bon lui semblerait. Il organisa les gens de métiers en soixante et une bannières, et, par une ordonnance de 1467, il réglementa le travail, en fixa les heures.

Henri III édicta, en 1581, une législation uniforme à toutes les corporations de France. Henri IV, en 1608, sous prétexte de mettre un terme à la tyrannie des maîtres, révoqua toutes les créations de maîtrises antérieures qui furent remplacées par de nouvelles au profit du roi. Colbert enserra les corporations dans un réseau de règlements étroits et minutieux.

Malgré les interventions royales, les corporations de l'ancien régime furent en conflits constants les unes contre les autres : drapiers et tisserands, tisserands et foulons, tapissiers et merciers, etc., avaient d'interminables procès.

L'édit de 1776 établit à Paris six corporations de marchands (drapiers, merciers : épiciers ; bonnetiers, pelletiers, chapeliers ; orfèvres, batteurs et tireurs d'or ; rubaniers, tissutiers ; marchands de vin) et quarante-quatre communautés. Ils avaient seuls le droit d'aller à la suite du corps de ville, recevoir les princes, et de porter le dais sur leur tête. Jamais les boulangers ni les bouchers ne purent prendre part à ces honneurs. Les marchands de vin n'avaient obtenu ce privilège qu'en 1685, après une lutte longue et onéreuse.

Les crieurs jurés représentaient la publicité ; c'était une corporation riche, très considérée, ayant le monopole de la vente du vin à la criée. Le crieur pouvait entrer chez un marchand de vin, prendre un hanap de sa marchandise, s'installer à sa porte, la faire goûter aux passants et la vendre. C'était la criée forcée. Les crieurs jurés annonçaient les morts et, en 1415, ils eurent le monopole des pompes funèbres.

Au sein de chaque corporation, on retrouvait le même esprit d'exclusivisme ; elle se divisait en classes, en castes : les jurés, les maîtres, les ouvriers, les apprentis.

Le nombre des apprentis était fixé : les maîtres-tanneurs et teinturiers ne pouvaient en prendre que deux. Pour devenir apprenti, il fallait n'être point entaché de bâtardise. L'apprentissage se prolongeait jusqu'à neuf ans chez les baudroyers, dix ans chez les cristalliers, douze ans chez les patenôtriers. L'apprenti était livré complètement à son maître. Tous les règlements parlent des obligations de l'apprenti : il n'y en a qu'un, celui des drapiers, qui parle des obligations du maître.

Sorti d'apprentissage, le compagnon s'appelait « valet ». A Paris, il ne pouvait être embauché que s'il y avait fait son apprentissage. Le règlement des foulons exigeait qu'il fût possesseur au moins de cinq robes. Le compagnon doit se rendre chez son maître à la pointe du jour, n'en sortir qu'au soleil couchant. Nulle possibilité, pour le compagnon, de rompre son engagement.

Dans certaines corporations, il ne peut jamais devenir maître. Dans d'autres, il peut le devenir s'il fait un chef-d'œuvre, qui lui demandera jusqu'à huit mois de travail ; s'il peut payer à la corporation, à la confrérie, aux gardes, des sommes relativement considérables ; si les maîtres acceptent comme confrère leur valet de la veille. Au XVIIe siècle, les frais du banquet exigé de tout nouveau maître-drapier s'élevaient à 3.240 livres. Le prix de la maîtrise, en dehors du banquet, était de 1.200 à 1.500 livres pour un serrurier, un charpentier, un menuisier. Il était malaisé d'arriver à la maîtrise, pour qui n'était pas fils de maître.

Les maîtres eux-mêmes étaient soumis aux syndics, jurés, prud'hommes, gardes du métier, visiteurs, etc., qui formaient le « syndicat » ou « jurande ». Ils jugeaient les différends, pouvaient même frapper les membres de la corporation de peines corporelles. Ces fonctions se transmettaient héréditairement.

A la fin du XVIIe siècle, Paris comptait 1.551 communautés d'artisans, comprenant 17.080 maîtres, 38.000 ouvriers, 6.000 apprentis.

Toutefois, il y avait des métiers qui échappaient à cette réglementation. Des compagnons intelligents et indépendants allèrent se réfugier au faubourg Saint-Antoine dans une farouche indépendance et, en 1581, refusèrent d'acheter les maîtrises créées par Henri III.

Aux états généraux de 1614, le tiers état demanda, mais en vain, la liberté du travail. Gournay, intendant du commerce en 1751, fait entendre sa protestation : « Laissez faire, laissez passer... », contre les monopoles que s'attribuaient les corporations. Turgot, par son édit de 1776, abolit les corporations, maîtrises et jurandes. A sa chute, les corporations furent rétablies la même année. Treize ans plus tard, l'Assemblée nationale proclamait enfin la liberté du travail, et la loi des 2-17 mars 1791 déclara que désormais « il serait libre à toute personne de faire tel négoce, d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouverait bon ».

CORPORATISME [*tissm'*] n. m. Doctrine favorable au groupement en corporations. || Tendance au groupement en corporations, en sociétés corporatives.

CORPORATIVEMENT [*man*] adv. En formant une corporation.

CORPORÉITÉ n. f. Nature de corps ; état corporel : *Quelques penseurs ont cru à la* CORPORÉITÉ *des esprits.*

CORPOREL, ELLE adj. Qui a un corps, par opposition à SPIRITUEL : *Dieu n'est point* CORPOREL. || Qui a rapport au corps : *Infirmités* CORPORELLES. *Punition* CORPORELLE.

— Philos. *Individu corporel*. Corps composé de plusieurs autres qui forment un tout.

— ANTON. Incorporel, intellectuel, spirituel.

CORPORELLEMENT [*man*] adv. D'une manière qui touche, qui affecte le corps : *Punir* CORPORELLEMENT.

— Matériellement, physiquement : *Recevoir le corps de Jésus réellement,* CORPORELLEMENT.

CORPORIFICATION ou **CORPORISATION** [*si-on*] n. f. Chim. anc. Condensation des fluides en un corps solide.

CORPORIFIER [*fi-é*] v. tr. (du lat. *corpus, oris,* corps, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous corporifiions. Que vous corporifiiez.*) Chim. anc. Donner la consistance solide à un corps fluide : CORPORIFIER *le mercure.* (On disait aussi CORPORISER.)

— Philos. relig. Faire corporel, supposer, attribuer un corps à : *Certains hérétiques qui* CORPORIFIAIENT *les anges.*

— ***Se corporifier,*** v. pr. Au sens passif : *Le mercure* SE CORPORIFIE. (Vx.)

CORPS [*kor*] n. m. (lat. *corpus*). Agrégat d'éléments matériels ; toute substance organique ou inorganique : CORPS *solide, liquide, gazeux.* CORPS *simple, composé.* || La partie principale de certaines choses : *Le* CORPS *d'un violon, d'une lampe, d'un poêle.* || Epaisseur, consistance, force : *Etoffe qui a du* CORPS. *Vin qui prend du* CORPS *en vieillissant ;* — et au fig. : *Le style de Regnard a le* CORPS *et le bouquet.* (Sainte-Beuve.) || Adhérence, cohésion : *Faire* CORPS *avec.* || Réunion, compagnie, corporation : *Les* CORPS *de métiers. Le* CORPS *enseignant.* || *Repas de corps,* Repas pris en commun par les membres d'une même association. || *Esprit de corps,* Entente des membres d'une corporation. || *Corps de ville* ou *Corps municipal*, Ancienne administration locale qui était formée des officiers municipaux. || *Grands corps de l'Etat, Corps constitués,* Corps chargés des fonctions législatives ou gouvernementales supérieures, comme le Sénat, la Chambre des députés, le Conseil d'Etat. || *Corps administratifs,*

Sous l'empire de la Constitution de 1791, Assemblées chargées de l'administration. || *Corps législatif,* Nom donné par diverses Constitutions à la Chambre des députés. || *Corps politique,* Ensemble des citoyens considérés dans l'exercice de leurs droits politiques. || *Corps diplomatique,* Personnel de toutes les ambassades qui résident près un même gouvernement.

— Partie d'une armée : *Un* CORPS *de cavalerie.*

— Collection, recueil : CORPS *des poètes grecs.* CORPS *de droit civil.* || Ensemble de règles ou de principes : CORPS *de doctrine.*

— Ensemble des parties matérielles, des organes qui constituent un être animé : *Le* CORPS *d'un homme, d'un animal.* — Le tronc, par opposition à la tête et aux membres : *Avoir le* CORPS *bien fait.* || La constitution physique : *Un* CORPS *vigoureux.* || La vie : *Soldat habitué à faire bon marché de son* CORPS. — Cadavre : *Un* CORPS *mort.* || *Fam.* Homme, individu : *Un drôle de* CORPS.

— L'habillement du haut du corps : *Un* CORPS *de jupe, d'habit.*

— Anat. Nom de divers organes : CORPS *caverneux,* CORPS *vitré,* etc. V. CAVERNEUX, VITRÉ, etc. || *Corps jaune,* Cicatrice chargée de lutéine que laisse, dans l'ovaire, la rupture de la vésicule de Graaf et la chute de l'ovule. (Quand l'ovule est fécondé, le corps jaune de la vésicule est plus abondant et plus persistant que lorsqu'il ne l'est pas. On admet que les corps jaunes renferment un principe actif, peut-être de nature lipoïdique, qui a été extrait des ovaires de femelles d'animaux et utilisé, avec des résultats variables, contre certaines maladies des femmes et particulièrement contre les dysménorrhées et l'hypoovarie.) || *Corps strié,* Masse grise située à la base du cerveau de l'homme.

— Archéol. Au moyen âge, Corsage ajusté porté par les deux sexes. (A partir du XVIe siècle, le corps est une sorte de corset soit avec buse et éclisses (CORPS *piqué*), soit de bougran, bardé de baleines.) || *Corps d'armure* ou *de cuirasse,* Au XVIe siècle, Cuirasse avec son garde-rein et ses tassettes, sans les bras ni les jambes.

— Archit. *Corps d'un édifice,* Grosse maçonnerie, sans la charpente et la menuiserie. || *Corps de logis* ou *de bâtiment,* Partie principale d'un bâtiment, considérée sans les ailes ou pavillons.

— Art milit. Nom donné à certaines unités de troupes. || Le personnel d'une arme ou service : *Le* CORPS *du génie, de l'intendance,* etc. || *Corps de garde,* Autref. Troupe de garde ; et Auj. Lieu où se tient cette troupe. — *Habitudes, Plaisanteries de corps de garde,* Habitudes, Plaisanteries grossières. || *Corps d'élite,* Corps formé de soldats de choix particulièrement entraînés. || *Corps indigènes,* Corps comprenant des indigènes coloniaux ou nord-africains avec cadres européens. || *Corps mort,* Dans les ponts militaires, Grosse poutre de culée par laquelle le pont s'appuie sur la rive. — *Corps de support,* Dans les mêmes ponts, L'engin supportant le tablier. || *Corps de siège,* L'ensemble des troupes exécutant un siège.

— Art vétér. *Corps clignotant, Paupière clignotante* ou *Troisième paupière.* Petite expansion membraneuse située à l'angle nasal de l'œil, chez le cheval, les ruminants, la chèvre. (Son inflammation est une localisation de la conjonctivite. La paralysie ou le renversement du corps clignotant, chez le cheval, est un des premiers symptômes du tétanos ; c'est celui qui attire l'attention dans la pratique, et fixe le diagnostic.)

— Astron. *Corps célestes,* Astres autres que la terre.

— Bot. *Corps calleux,* Petite protubérance calleuse qui se trouve à la base du hile ou ombilic dans les fèves, les haricots, les pois et la plupart des graines de légumineuses. || Opercule des pores de certains pollens. || *Corps cotylédonaire.* Syn. de COTYLÉDON. || *Corps intermédiaire,* Nom donné par les anciens auteurs au bois ou zone ligneuse des tiges. || *Corps ligneux,* Partie ligneuse de la tige des arbres, comprise entre la moelle et l'écorce. || *Corps vermiformes.* Syn. de VAISSEAUX MOLINIFORMES (ou EN CHAPELET). V. VAISSEAU.

— Calligr. *Corps d'une lettre,* Pleins considérés indépendamment des déliés.

— Chim. *Corps simples,* Ceux qui ne sont susceptibles d'aucune décomposition : *L'hydrogène est un* CORPS SIMPLE. || *Corps composés,* Corps formés par la combinaison de plusieurs corps simples : *L'eau est un* CORPS COMPOSÉ.

— Dr. *Corps du délit* (*corpus delicti*). On entend par cette appellation soit les faits matériels par lesquels s'exprime et se caractérise l'infraction (ainsi la soustraction, dans le cas de vol), soit le résidu matériel qu'elle laisse après elle (tel le cadavre, en cas d'homicide). || *Corps de preuves,* Ensemble de preuves. || *Corps héréditaire,* Masse de biens qui composent une succession. || *Par corps,* En se saisissant de la personne : *Contrainte* PAR CORPS. || *Ordonnance de prise de corps,* Disposition par laquelle, dans l'arrêt de mise en accusation, la Chambre d'accusation ordonne que l'accusé sera conduit dans la maison de justice établie près la cour d'assises où il est renvoyé.

— Ebénist. *Corps de bibliothèque,* et *Corps d'armoire,* Ensemble de la menuiserie dont se composent ces meubles. || *Armoire, buffet à deux corps,* Meuble qui se compose de deux parties superposées et de construction indépendante. || *Corps de moulure,* Ensemble des divers éléments (carrés, ronds, creux ou saillants) formant l'ensemble d'une moulure.

— Embryol. *Corps muriforme,* Amas de cellules constituant le vitellus formatif quand la segmentation est achevée.

— Féod. *Gens de corps,* Personnes soumises à la main-morte personnelle. (On disait aussi GENS DE CORSAGE.)

— Fortif. *Corps de place,* Ensemble des ouvrages formant enceinte continue autour de la place.

— Hist. Personnage royal : *Gardes du* CORPS.

— Histol. *Corps granuleux,* Leucocytes de grandes dimensions, chargés de granulations graisseuses, que l'on trouve en amas dans certaines lésions du système nerveux et en particulier dans le ramollissement cérébral.

— Manège et Fauconn. *Avoir du corps.* Se dit : 1° Du cheval quand il a les côtes bien développées ; 2° De l'oiseau quand il est trop gras et a le vol lourd

— Mar. Employé souvent pour *Coque : Le* CORPS *du navire.* || *Corps de la voilure,* Ensemble des voiles. (Peu us.) || *Corps morts,* Pièces de bois, généralement fixées au fond de l'eau par de la maçonnerie, et qui, émergeant du liquide, servent d'amarres aux bateaux. — Ancres de grande dimension, au nombre de deux au moins, réunies par des chaînes, et servant à l'amarrage des navires dans les rades. || *Bouée de corps mort,* Bouée sur laquelle s'attache le corps mort inutilisé.

— Méd. *Corps étrangers,* Corps ne faisant plus partie de l'organisme, ou introduits accidentellement dans les tissus ou organes des êtres, ou qui s'y trouvent sans faire partie de l'organisme ou participer à son fonctionnement (concrétions, esquilles, escarres, etc.). || *Syndrome du corps strié,* Variété congénitale et infantile de paralysie pseudo-bulbaire. (Elle est caractérisée par l'état spasmodique des muscles de la face, du pharynx et du larynx, produisant de la dysphagie, de la dysarthrie et du trismus ; elle s'accompagne souvent de contractures spasmodiques des membres avec mouvements involontaires, incoordonnés et exagérés des extrémités. Il n'y a pas de troubles de la sensibilité ni de l'intelligence. Ce syndrome serait imputable à une atrophie du corps strié.)

— Mus. *Corps de rechange,* Cylindres de diverses grosseurs que l'on adapte à un cor, pour en élever ou en abaisser le ton, et jouer ainsi dans le ton voulu, tout en exécutant comme si le morceau était en *ut.*

— Numism. Empreinte, figure d'une médaille.

— Pathol. *Corps fibreux.* V. FIBROME.

— Peint. *Corps percé,* Couleur claire posée sur une autre couleur claire.

— Relig. *Corps saint,* Cadavre d'un saint, conservé comme relique. || *Fam.* V. CORSIN.

— Techn. *Corps de pompe,* Tuyau d'une pompe dans lequel joue le piston. || *Corps de sonde,* Ensemble d'allonges, mises les unes à la suite des autres. || Dans l'industrie du tissage, *remisses,* ou *remisse simple.* || *Corps cylindrique,* Partie de la chaudière placée en arrière de la boîte à fumée et en avant de la partie tubulaire. (Le corps cylindrique est généralement constitué par des viroles en tôle convenablement assemblées par rivetage.)

— Théâtr. *Corps de ballet,* Personnel des danseurs des deux sexes attachés à un théâtre.

— Théol. *Recevoir le corps de Notre-Seigneur,* Communier. || *Corps glorieux,* Le corps transfiguré des bienheureux après la résurrection.

— Typogr. *Corps d'une lettre,* Dénomination de l'épaisseur d'un caractère d'imprimerie, dans la partie qui porte l'œil : CORPS *de dix, de douze points.* || *Corps systématiques,* Ceux qui tombent sur un nombre pair : 6, 8, 10, 12, etc. — *Corps hétéroclite,* Celui qui, à partir du 10, n'est pas systématique, comme le 11, le 13, le 15. || *Corps irrégulier,* Anc. nom des caractères que l'on appelait aussi *philosophie, gaillarde,* et *mignonne.*

— Zool. *Corps brun,* On désigne sous ce nom un petit corps rouge ou brun qui se trouve dans les loges de certains bryozoaires, et qui est destiné à être éliminé. (Le polype qui occupe une loge vieillit, se ratatine, se contracte en un amas mêlé à des déchets accumulés dans la paroi de son tube digestif. Le tout forme un détritus destiné à être expulsé ; mais il contient aussi des éléments encore utilisables par un nouveau polypide qui bourgeonne dans la loge, s'incorpore le corps brun, le pulvérise, y prend et utilise ce qui est bon et rejette le reste par son anus. Cette méthode originale de se débarrasser des déchets de son prédécesseur ne se trouve que chez les bryozoaires ; une même loge peut être ainsi occupée par une série de polypes qui s'éliminent successivement.)

— LOC. DIV. Corps d'une devise, La figure de la devise, par opposition aux paroles ou *âme de la devise.* || *Corps sans âme, Corps privé de vie,* 1° Etre ou objet incomplet, dépourvu de quelque chose d'essentiel : *Une armée sans général est un* CORPS SANS ÂME ; 2° Personne embarrassée, désorientée. || *Corps et biens,* Les personnes aussi bien que les propriétés : *S'obliger* CORPS ET BIENS. *Navire qui a péri* CORPS ET BIENS. || *Corps et âme,* Entièrement, sans réserve. || *C'est l'ombre et le corps,* Se dit de deux personnes que l'on voit toujours ensemble. || *Prendre l'ombre pour le corps,* Prendre l'apparence pour la réalité. || *Faire de son corps une boutique d'apothicaire,* Prendre beaucoup de remèdes. || *Faire folie, Etre folle de son corps,* Se disent d'une femme qui s'adonne au libertinage. || *Faire corps neuf,* Rétablir sa santé, ses forces. (Se dit particulièrement des chevaux mis au vert.) || *N'être qu'un en deux corps,* Etre unis par les liens d'une étroite affection. || *Avoir dans le corps,* Posséder comme ressource naturelle. || *Faire rentrer dans le corps,* Obliger à taire, à supprimer. || *Avoir le diable au corps,* Etre d'une vivacité extravagante, être furieux. || *Avoir sur le corps,* Avoir à subir, être impliqué dans : AVOIR *une accusation criminelle* SUR LE CORPS. || *Passer sur le corps de,* Culbuter et fouler aux pieds : PASSER SUR LE CORPS D'*un régiment ennemi.* || *Tomber sur le corps à quelqu'un,* Le malmener, dire beaucoup de mal de lui.

— LOC. ADV. En corps, Toute la corporation réunie : *Assister* EN CORPS *à une cérémonie.* || *A mi-corps,* Par la moitié du corps, ou jusqu'au milieu du corps. || *A bras-le-corps,* Par le corps avec les deux bras. || *Corps à corps,* Corps contre corps, en se saisissant l'un l'autre, et fig. : *Voltaire attaquait ses adversaires* CORPS À CORPS. — Substantiv. : *Dans les duels à l'épée, les* CORPS À CORPS

CHIMIE : Corps simples et quelques-unes de leurs constantes.

POIDS ATOMIQUES. — Les poids atomiques indiqués sont ceux qui ont été adoptés par la Commission internationale des poids atomiques en 1917.
DENSITÉS. — Les densités des corps simples solides ou liquides, à la température ordinaire, sont prises par rapport à l'eau à 4° centig. Les densités des gaz sont prises par rapport à l'air.
TEMPÉRATURES DE FUSION ET D'ÉBULLITION. — Les nombres marqués d'un astérisque sont les températures de sublimation des corps correspondants à la pression atmosphérique.

NOMS des Corps simples.	Symboles chimiques.	Valence électro négative.	Poids atomiques.	Densités.		Températures de fusion.	Températures d'ébullition.
Aluminium	Al	3	27,1	à 20°	2,70	658°,7	1800°
Antimoine ou stibium	Sb	5	120,2	20°	6,69	630°	1460°
Argent	Ag	1	107,88	20°	10,503	960°,5	1955°
Argon	A	0	39,88		1,38	—188°	— 186°,1
Arsenic	As	5	74,96	14°	5,723	850°	* 568°
Azote ou nitrogène	Az ou N	5	14,01		0,967	—210°	— 195°,68
Baryum	Ba	2	137,37		3,78	850°	
Bismuth	Bi	5	208,0	20°	9,781	271°	1400°
Bore	B	3	11,0		2,45		* dans l'arc
Brome	Br	7	79,92	0°	3,87	— 7°,4	58°,7
Cadmium	Cd	2	112,40	20°	8,648	320°,9	767°
Cœsium	Cs	1	132,81	0°	1,90	26°	670°
Calcium	Ca	2	40,07	20°	1,55	810°	1240°
Carbone	C	4	12,005		3,52	3600°	* dans l'arc
Cérium	Ce	4	140,25	0°	6,8	640°	
Chlore	Cl	7	35,46		2,491	—149°,5	— 37°,6
Chrome	Cr	6	52,0	20°	6,92	1615°	2200°
Cobalt	Co	8	58,97	21°	8,71	1480°	
Colombium ou niobium	Cb	5	93,5			1950°	
Cuivre	Cu	1	63,57		8,93	1083°	2310°
Dysprosium	Dy	6	162,5				
Erbium ou néo-erbium	Er	7	167,7				
Etain ou stannum	Sn	4	118,7	18°	7,285	231°,96	2270°
Europium	Eu	2	152,0				
Fer	Fe	8	55,84		7,86	1530°	2450°
Fluor	F	7	19,0		1,265	—223°	— 187°
Gadolinium	Gd	3	157,3				
Gallium	Ga	3	69,9	23°	5,92	30°	
Germanium	Ge	4	72,5	20°	5,46	958°	
Glucinium ou béryllium	Gl	2	9,1				
Hélium	He	0	4,00		0,13	—271°	— 268°,7
Holmium	Ho	5	163,5				
Hydrogène	H		1,008		0,069	—259°	— 252°,6
Indium	In	3	114,8	13°	7,12	155°	
Iode	I	7	126,92	17°	4,94	113°,5	185°
Iridium	Ir	8	193,1	17°,5	22,42	2300°	dans l'arc
Krypton	Kr	0	82,90		2,8	—169°	— 151°,7
Lanthane	La	3	139,0		6,154	810°	
Lithium	Li	1	6,94	20°	0,53	186°	
Lutécium	Lu	4	175,0				
Magnésium	Mg	2	24,32	5°	1,74	651°	1120°
Manganèse	Mn	7	54,93	12°	7,39	1230°	1900°
Mercure ou hydrargyre	Hg	2	200,6	0°	13,59	— 38°,87	356°
Molybdène	Mo	6	96,0		8,01	2550°	
Néodyme	Nd	6	144,3		6,956	840°	
Néon	Ne	0	20,2		0,69	—253°	— 245°,8
Nickel	Ni	8	58,68	15°	8,8	1452°	2000°
Or ou aurum	Au	1	197,2	20°	19,268	1063°	2610°
Osmium	Os	8	190,9		22,477	2700°	dans l'arc
Oxygène	O	6	16,0		1,10535	—218°	— 183°,0
Palladium	Pd	8	106,7		11,9	1550°	dans l'arc
Phosphore	P	5	31,04	0°	1,83	44°,0	287°
Platine	Pt	8	195,2		21,4	1755°	dans l'arc
Plomb	Pb	4	207,20	20°	11,347	327°	1525°
Potassium ou kalium	K	1	39,10	13°	0,875	62°,3	667°
Praséodyme	Pr	5	140,9		6,475	940°	
Radium	Ra	2	226,0			700°	
Radon (ou émanation du radium)	Rn ou Em	0	222,00				
Rhodium	Rh	8	102,9	15°	12,33	1950°	dans l'arc
Rubidium	Rb	1	85,45	0°	1,525	38°	696°
Ruthénium	Ru	8	101,7	0°	12,063		
Samarium	Sa	1	150,4		7,75		
Scandium	Sc	3	44,1				
Sélénium	Se	6	79,2	25°	4,8	217°	688°
Silicium	Si	4	28,3	16°	2,34	1420°	dans l'arc
Sodium ou natrium	Na	1	23,00	15°	0,972	97°,5	742°
Soufre	S	6	32,06	4°	2,07	114°,5	444°,5
Strontium	Sr	2	87,63		2,54	800°	
Tantale	Ta	5	181,5		16,6	2900°	
Tellure	Te	6	127,5	20°	6,235	452°	* 1390°
Terbium	Tb	4	159,2				
Thallium	Tl	3	204,0	11°	11,85	302°	1600°
Thorium	Th	4	232,4	17°	11	1700°	
Thulium	Tm	1	168,5				
Titane	Ti	4	48,1		4,5	1800°	dans l'arc
Tungstène ou wolfram	W	6	184,0		19,1	3400°	dans l'arc
Uranium	U	6	238,2	13°	18,685	1850°	
Vanadium	V	5	51,0	15°	5,5	1720°	
Xénon	X	0	130,2		4,5	—140°	— 109°
Ytterbium (néo-ytterbium)	Yb	3	173,5				
Yttrium	Yt	3	88,7				
Zinc	Zn	2	65,37	20°	7,127	419°,4	906°
Zirconium	Zr	4	90,6	18°	6,25	1700°	

sont interdits. || ***A corps perdu,*** Etourdiment, impétueusement, sans espoir de retour. || ***A son corps défendant.*** Pour se défendre : *S'il l'a tué, c'est* à SON CORPS DÉFENDANT ; et *au fig.* Malgré soi, à contre-cœur : *Il faut parler sobrement de soi, et presque* à SON CORPS DÉFENDANT. (Mme de Sévigné.)

— Loc. interj. *Corps-Dieu !* Juron.

— Loc. substantiv. *Haut-le-corps.* V. HAUT-LE-CORPS.

— ALLUS. HIST. **Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon,** Paroles prononcées par Vitellius sur le champ de bataille de Bédriac. (Elles caractérisent la haine féroce et satisfaite.)

— ANTON. **Âme, esprit.**

— ENCYCL. Art milit. *Corps de troupes.* Le *corps de troupes* est l'unité autonome au point de vue administratif ; le régiment en est le type, aussi le colonel est-il le *chef de corps* par excellence. Mais il existe des *bataillons, groupes, compagnies, escadrons, sections* ou *escadrilles formant corps.*

Corps d'élite. Avec la guerre moderne des nations armées, il n'y a plus de corps d'élite spécialement recrutés par prélèvement sur les autres ; mais il en est qui, s'étant distingués en campagne et ayant obtenu de nombreuses *citations* à l'ordre avec *fourragère* sont dits *corps d'élite.*

Dans l'ancienne armée française, les corps d'élite ont été successivement les *gardes du corps, mousquetaires, grenadiers, voltigeurs, gardes françaises, gardes suisses, garde royale, garde impériale.*

Corps francs. Unités de volontaires levés au moment d'une guerre, en dehors des troupes régulières. Avec les systèmes actuels de mobilisation générale, les corps francs ne peuvent se recruter que parmi les neutres étrangers.

Au point de vue tactique, le nom de *corps francs* ou *unités franches* a été appliqué à certains détachements spéciaux momentanément formés par prélèvement sur les autres unités ; ces formations ont les avantages et inconvénients des corps d'élite.

Corps expéditionnaire. Corps constitué spécialement en vue d'une expédition lointaine. L'organisation du commandement des troupes et des services doit être faite en corrélation avec la nature même de l'expédition. Le résultat en dépend. C'est ainsi que les corps expéditionnaires d'Alger en 1830, du Dahomey en 1892, du Maroc en 1925-26 ont bien réussi ; celui de Madagascar en 1895 ne dut de ne pas échouer qu'à l'énergie de son commandement.

Corps auxiliaires. Ce sont les corps francs des expéditions coloniales. Ils ont rendu des services au Mexique ou en Afrique du Nord.

Corps d'état-major. Créé par Gouvion Saint-Cyr en 1818 pour assurer l'exécution du service d'état-major ; dissous par la loi du 20 mars 1880, après s'être révélé l'un des plus actifs éléments de nos défaites en 1870 : les officiers du corps d'état-major, choisis trop jeunes et tenus loin de la troupe, ignoraient tout des besoins de cette dernière. On remplaça le *corps fermé* par le service d'état-major actuel, dont les officiers vont fréquemment exercer le commandement d'unités de leur grade. Ce service a donné, dans la Grande Guerre, la juste mesure de sa valeur.

Corps d'armée. Grande unité organique formée de plusieurs *divisions.* Créés en 1804 par Napoléon Ier au camp de Boulogne, les corps d'armée comprennent des troupes et des services leur permettant de se suffire à eux-mêmes dans la plupart des circonstances de guerre.

A partir de 1859, les divisions militaires territoriales maintenues depuis la fin de l'ancien régime furent groupées en sept grandes circonscriptions appelées *commandements de corps d'armée* ou *grands commandements*, avec un maréchal de France ou général de division à la tête de chacune d'elles. Aucune corrélation n'existait entre cette répartition territoriale et les troupes stationnées. Ce fut la cause du désordre effroyable de notre mobilisation en 1870.

La loi du 24 juillet 1873 fit coïncider la *région de corps d'armée* avec la formation de l'*unité corps d'armée.* Tous les éléments d'une région servaient, en principe, à constituer le corps d'armée stationné et mobilisé sur cette région. La composition des corps d'armée était uniforme. Il y eut 18 régions, l'Algérie constituant la 19e ; on créa ultérieurement une 20e puis une 21e région dans la métropole. Deux gouvernements militaires, Paris et Lyon, étaient maintenus, distincts des régions de corps d'armée. Un décret-loi du 28 avril 1934 a ramené le nombre des régions à 18, les 10e et 12e régions étant supprimées.

Depuis la Grande Guerre, par suite de la réduction des effectifs permanents, la tendance est de revenir à la séparation entre le territoire et les troupes. La grande unité tactique qui était au XIXe siècle le corps d'armée, comprenant des troupes de toutes armes, devient la division.

Voici les territoires et unités qui correspondent aux différentes régions actuelles de corps d'armée :

GOUVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS.

Territoire : Seine et Seine-et-Oise. *Troupes :* 10e div. inf., 1re et 5e div. caval., 2e div. aérienne, plus des éléments non endivisionnés, des troupes détachées appartenant à d'autres régions, le quartier général du corps colonial, des écoles, centres d'instruction, services et établissements.

1re RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : LILLE.

Territoire : Groupe de subdivisions de Lille. *Troupes :* 1re div. inf., éléments non endivisionnés (E. N. E.), écoles et services.

2e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : AMIENS.

Territoire : Gr. de subdiv. de Beauvais et Soissons. *Troupes :* 3e div. inf., 5e div. cav., E. N. E., écoles et services.

3e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : ROUEN.

Territoire : Gr. de subdiv. de Rouen, Saint-Lô et subdiv. de Cherbourg. *Troupes :* 5e div. inf., E. N. E., écoles et services.

4e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : LE MANS.

Territoire : Gr. de subdiv. du Mans. *Troupes :* 8e div. inf., E. N. E., écoles et services.

5e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : ORLÉANS.

Territoire : Gr. de subdiv. d'Orléans, Nevers et Melun. *Troupes :* 9e et 10e div. inf., 3e brigade mixte aérienne, E. N. E., écoles et services.

6e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : METZ.

Territoire : Gr. de subdiv. de Châlons-sur-Marne et de Metz. *Troupes :* 40e et 42e div. inf., 4e et 5e div. cav., 1re div. aérienne, E. N. E., écoles et services.

7e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : BESANÇON.

Territoire : Gr. de subdiv. de Mulhouse et de Besançon. *Troupes :* 14e et 41e div. inf. 3e et 4e div. cav., E. N. E., écoles et services.

8e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : DIJON (*Provisoirement :* BOURGES).

Territoire : Gr. de subdiv. de Dijon et de Troyes. *Troupes :* 15e div. inf., 3e brig. mixte aérienne.

9e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : TOURS.

Territoire : Gr. de subdiv. de Poitiers et de Tours. *Troupes :* 17e div. d'inf., E. N. E., écoles et services.

10e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : RENNES. (Supprimée en 1934 et répartie entre les 3e, 4e et 11e régions.)

Territoire : Gr. de subdiv. de Brest et de Rennes. *Troupes :* 19e div. inf., E. N. E., écoles et services.

11e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : NANTES.

Territoire : Gr. de subdiv. de Nantes et de Lorient. *Troupes :* 21e div. inf., E. N. E., écoles et services.

12e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : LIMOGES. (Supprimée en 1934 et réunie à la 9e région.)

Territoire : Gr. de subdiv. de Limoges et de Périgueux. *Troupes :* 23e div. inf., E. N. E., écoles et services.

13e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : CLERMONT-FERRAND.

Territoire : Gr. de subdiv. de Saint-Etienne et de Clermont-Ferrand. *Troupes :* 25e div. inf., E. N. E., écoles et services.

14e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : LYON.

Territoire : Gr. de subdiv. de Grenoble, Lyon, Chambéry et subdiv. de Gap. *Troupes :* 27e et 28e div. inf., 6e div. cav., 4e brigade mixte aérienne, E. N. E., écoles et services.

15e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : MARSEILLE.

Territoire : Gr. de subdiv. de Marseille, d'Avignon et subdiv. de Toulon, de Nice et de la Corse. *Troupes :* 29e et 30e div. inf., E. N. E., écoles et services.

16e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : MONTPELLIER.

Territoire : Gr. de subdiv. de Montpellier et de Narbonne. *Troupes :* 31e div. inf., E. N. E., écoles et services.

17e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : TOULOUSE.

Territoire : Gr. de subdiv. de Toulouse et de Montauban. *Troupes :* 34e div. inf., E. N. E., écoles et services.

18e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : BORDEAUX.

Territoire : Gr. de subdiv. de Bordeaux et de Pau. *Troupes :* 35e et 36e div. d'inf., E. N. E., écoles et services.

19e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. : ALGER.

Territoire : Algérie. *Troupes :* Div. d'Alger, d'Oran, de Constantine, E. N. E., écoles et services.

20e RÉGION DE CORPS D'ARMÉE. — Q. G. NANCY.

Territoire : Gr. de subdiv. de Nancy, de Strasbourg et de Sarrebourg. *Troupes :* 11e et 43e div. inf., 3e div. cav., E. N. E., écoles et services.

Les corps d'armée les plus habituellement employés sont à deux ou trois divisions. Ces derniers, souvent jugés trop lourds, se prêtent mieux aux combinaisons tactiques du commandement. L'effectif du corps d'armée à 2 divisions atteint 35.000 h. ; celui à 3 divisions compte au moins 50.000 h. En colonne de marche, le premier a 44 kilomètres de longueur ; ses éléments combattants peuvent se rassembler sur leur tête dans le cours d'une seule journée. Il n'en est pas de même pour le corps d'armée à 3 divisions qui a 57 kilomètres de longueur. En général, le corps d'armée marche sur deux routes parallèles.

On a également constitué des *corps de cavalerie* faits de plusieurs divisions de cavalerie ; Murat les commandait sous le premier Empire. Leur emploi a été fréquent pendant la Grande Guerre de 1914-1918.

— Chim. Les substances que l'on trouve dans la nature n'ont pas en général de propriétés définies (ex. roches, terres). Même celles qui paraissent le plus semblables (eaux de diverses origines) doivent être considérées comme différentes lorsqu'on les soumet à un examen plus approfondi : on dit que ces substances sont des *mélanges.*

Corps purs. Les chimistes possèdent la technique de procédés qui permettent d'obtenir, à partir des mélanges naturels, des substances dont les propriétés sont exactement définies (points d'ébullition, de fusion, densités) ; de telles substances sont appelées *corps purs.* L'*analyse immédiate* d'un mélange est sa séparation en corps purs ou espèces chimiques. Parmi les procédés de l'analyse immédiate citons : les triages, la fusion fractionnée, la dissolution partielle, applicables aux mélanges solides ; la filtration, la décantation, l'essorage, applicables aux mélanges en partie solides, en partie liquides ; la cristallisation ou la congélation fractionnées applicables aux dissolutions ; la distillation fractionnée applicable aux mélanges liquides, etc. Lorsque les procédés de l'analyse immédiate restent incapables de séparer une substance de plusieurs autres ayant des propriétés différentes, la substance considérée est un corps pur ou espèce chimique. Aux substances pures on peut appliquer d'autres procédés de séparation, que l'on appelle procédés d'*analyse élémentaire* (élévation de température, électrolyse) ; si ces procédés réussissent à produire de nouvelles séparations, le corps considéré était un *corps composé* ou une *combinaison ;* si tous les procédés échouent, on dit que la substance est un *corps simple* ou *élément.* La classification des espèces chimiques en corps simples ou composés, reposant uniquement sur des possibilités techniques de séparation, ne peut être

CLASSIFICATION DE MENDÉLÉEF *(Suite naturelle des éléments).*

1 H = 1,008	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII		
2 He = 3,99	3 Li = 6,94	4 Gl = 9,1	5 B = 11,0	6 C = 12,0	7 N = 14,01	8 O = 16	9 F = 19,0			
10 Ne = 20,2	11 Na = 23,0	12 Mg = 24,32	13 Al = 27,1	14 Si = 28,3	15 P = 31,04	16 S = 32	17 Cl = 35,46			
18 A = 39,88	19 K = 39,10	20 Ca = 40,07	21 Sc = 44,1	22 Ti = 48,1	23 V = 51,0	24 Cr = 52,0	25 Mn = 54,93	26 Fe = 55,84	27 Co = 58,97	28 Ni = 58,68
	29 Cu = 63,57	30 Zn = 65,37	31 Ga = 69,9	32 Ge = 72,5	33 As = 74,96	34 Se = 79,2	35 Br. = 79,92			
36 Kr = 82,92	37 Rb = 85,45	38 Sr = 87,63	39 Yt = 88,7	40 Zr = 90,6	41 Nb = 93,5	42 Mo = 96,0	?	44 Ru = 101,7	45 Rh = 102,9	46 Pd = 106,7
	47 Ag = 107,88	48 Cd = 112,40	49 In = 114,8	50 Sn = 118,7	51 Sb = 120,2	52 Te = 127,5	53 I = 126,92			
54 X = 130,2	55 C = 132,81	56 Ba = 137,37	57 La = 139,0	58 Ce = 140,25	59 Pr = 140,6	60 Nd = 144,3	61 ?	62 Sa = 150,1	63 Eu = 152	64 Gd = 157	65 Tb = 159	66 Ds = 162
67 Ho = 163,5	68 Er = 167,7	69 Tu = 168,5	70 Y = 173,5	71 Lu = 175	72 Et = ?	73 Ta = 181,5	74 W = 184,0	75 ?	76 Os = 190,9	77 Ir = 193,1	78 Pt = 195,2
	79 Au = 197,2	80 Hg = 200,6	81 Tl = 204,0	82 Pb = 207,2	83 Bi = 208,0	84 Po = 210,0	85 ?			
86 Rn = 222	87 ?	88 Ra = 226	89 Ac = 227	90 Th = 232,15	91 UX2 = 234	92 U = 238,2				

considérée comme définitive. Si l'on néglige les corps *isotopes* (v. ce mot), on connaît actuellement 88 corps simples. Il semble établi que ces corps sont comme des édifices différents qui seraient tous constitués avec des matériaux identiques : des électrons, charges élémentaires d'électricité négative, et des atomes d'hydrogène, chargés positivement. De tels édifices, toutefois, ne sont détruits, et encore partiellement, que dans des circonstances exceptionnelles ; en particulier, ils se transportent dans toutes les réactions chimiques, si bien que l'on doit conserver la notion de corps simples, différents et indestructibles. V. CHIMIE (*théorie atomique*). Le tableau de la page 490 donne par ordre alphabétique la liste des éléments, leurs symboles, leurs poids atomiques, et leurs principales constantes physiques.

Certains corps simples fournissent des réactions chimiques analogues (fluor, chlore, brome, iode, potassium, sodium) ; divers essais de classification ont été tentés pour tenir compte des analogies. Une première subdivision est celle de métalloïdes et de métaux (v. MÉTALLOÏDE, MÉTAL) classés eux-mêmes quelquefois assez arbitrairement en familles. La classification actuellement adoptée fut proposée par l'ingénieur français Chancourtois, reprise et perfectionnée par un chimiste russe, Mendéléef, dont elle porte le nom. Les éléments sont rangés conformément au tableau de la page précédente, en 9 colonnes, par ordre de *poids atomiques croissants :*

L'hydrogène est placé à part. Si l'on suit une même ligne de gauche à droite, on trouve d'abord : gaz rare sans affinité chimique, valence zéro ; puis de la 1re à la 7e colonne, des éléments dont la valence électro-négative augmente régulièrement de 1 à 7 ; les mêmes propriétés se reproduisent en général dans les différentes lignes, de telle sorte que les éléments d'une même colonne ont même valence et sont analogues au point de vue chimique. En suivant les corps ainsi rangés on retombe périodiquement dans une même colonne, d'où le nom de *classification périodique ;* la même périodicité plus ou moins régulière se retrouve dans les propriétés physiques. Du temps de Mendéléef un grand nombre de cases furent laissées vides. Les corps nouveaux que l'on a découverts depuis ont trouvé les places qui convenaient à la fois à leur poids atomique et à leurs propriétés.

Numéro de nombre atomique. Le numéro de la case occupé par un élément s'appelle *son numéro de nombre atomique.* La signification profonde de ce nombre atomique résulte des travaux de Moseley et de Rutherford : le nombre atomique est égal à l'excès des charges positives sur les charges élémentaires négatives contenues dans le noyau des atomes ; cette différence étant d'ailleurs égale au nombre des électrons qui gravitent autour du noyau (l'hydrogène 1, l'hélium 2,... l'uranium 92). On conçoit que du nombre et de la disposition des électrons puissent découler les propriétés physiques et chimiques des éléments. Les couches d'électrons périphériques seraient surtout responsables des propriétés chimiques, notamment de la *valence* (v. ce mot).

— Mécan. *Problème des trois corps.* Ce problème de mécanique céleste, définitivement résolu en 1909 par Sundmann, astronome à Helsingfors, peut s'énoncer ainsi : « Trois points matériels de masses connues occupent à un moment donné des positions connues de l'espace ; leurs vitesses en grandeur et direction sont connues, et ils se trouvent soumis deux à deux à la loi de gravitation ; — déterminer leurs positions à un instant quelconque ? »

— Polit. *Corps législatif.* Cette expression date, en France, de la Constitution de 1791 ; elle désignait l'Assemblée législative qui succéda à l'Assemblée constituante.

La Constitution du 22 août 1795 divisa le Corps législatif aux deux sections : *le Conseil des Cinq-cents* et le *Conseil des Anciens.*

Sous la Constitution de l'an VIII, le Corps législatif n'eut plus qu'une partie du pouvoir législatif : il adoptait ou rejetait les projets de loi sans les discuter, après avoir entendu les orateurs du gouvernement et ceux du tribunat.

L'expression « Corps législatif » disparut à partir de la charte constitutionnelle de 1814, pour ne ressusciter qu'avec la Constitution du 14 janvier 1852.

Mais sous le second Empire la prépondérance marquée de l'Exécutif, tout au moins dans la période autoritaire, ne laissa au Corps législatif qu'un rôle très effacé.

Corps de garde (UN), sujet fréquemment abordé par les peintres flamands.

Parmi les nombreux *Corps de garde* peints par Teniers, nous signalerons celui du musée d'Amsterdam, grand tableau daté de 1641 ; — une toile du musée de Dresde ; — un *Corps de garde de la milice bourgeoise,* du musée de Munich ; — une belle peinture du musée de l'Ermitage ; — un tableau du musée de Madrid.

Parmi les autres artistes qui ont représenté des *Corps de garde,* nous nommerons : Govaert Flinck (Munich), le Caravage (Dresde), J.-B. Leprince (Louvre), Jean Le Ducq (Louvre), Meissonier (Exposition universelle de 1867), Decamps (Salon de 1834 : musée de Chantilly). [V. planche *Beaux-Arts XXXIX.*]

CORPS [*kor*], ch.-lieu de cant. de l'Isère, arrond. et à 45 kil. de Grenoble, près du confluent du Drac et de la Souloise ; 760 hab. Carrières de marbre noir. Aux environs, pèlerinage de la Salette. — Le canton a 12 comm., et 8.000 hab.

CORPS-NUDS [*kor-nu*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 15 kil. de Rennes ; 1.630 hab. Ch. de f. Etat. Carrières de schiste et calcaire silurien.

CORPULENCE [*lanss*] n. f. (lat. *corpulentia ;* de *corpus,* corps). Grandeur et grosseur de la taille de l'homme.

CORPULENT [*lan*], **E** adj. Qui a de la corpulence.

corpus, mot lat. qui signifie *corps,* et qui a été donné pour titre à des recueils concernant une même matière, une même doctrine :

Le *Corpus juris civilis,* recueil de droit civil, comprend : 1° le *Code, Codex Justinianus* ou *Constitutiones* de l'année 529 (de Rome) ; 2° le *Digeste* ou *Pandectes,* opinions puisées dans les jurisconsultes antérieurs à Justinien (533) ; 3° le *Deuxième code* (*Codex repetitæ prælectionis*) ; 4° les *Institutions, Instituts* ou *Institutes,* manuel pour l'enseignement du droit ; 5° les *Novelles* (*Novellæ constitutiones*), édits des empereurs postérieurs à Justinien jusqu'en 565 ; 6° l'*Epitome* ou *Abrégé de ces mêmes Novelles ;* 7° enfin, les *Libri feudorum* ou *Lois féodales des Lombards.* Gothofredus a, le premier, donné à ce recueil le nom de *Corpus Juris Civilis* et en a donné la première édition en 1583.

Le *Corpus juris canonici,* composé du *Décret de Gratien,* des *Décrétales de Grégoire IX,* du *Sexte,* des *Extravagantes de Jean XXII,* et des *Extravagantes communes* (1499-1502).

Le *Corpus inscriptionum Græcarum,* recueil des inscriptions grecques, rédigé aux frais de l'Académie de Berlin. Le *Corpus inscriptionum Atticarum.*

Le *Corpus inscriptionum Latinarum* est l'œuvre également de l'Académie de Berlin qui en a commencé la publication en 1863, sur l'initiative de Mommsen.

Le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum,* publié par l'Académie des sciences de Vienne.

Le *Corpus scriptorum historiæ Byzantinæ,* recueil des historiens de Byzance.

Le *Corpus inscriptionum Semiticarum* commencé en 1867, par Ernest Renan, Longpérier, Waddington, de Saulcy, Halévy, de Sainte-Marie, sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France et qui contient des inscriptions phéniciennes, hébraïques, araméennes, carthaginoises, cypriotes, etc.

CORPUS-CHRISTI, ville et port des Etats-Unis (Texas), sur la baie du même nom, à l'embouchure de la Nueces ; 5.000 hab. Place de commerce, station balnéaire. Point de départ du chemin de fer du Texas méridional.

Corpus Christi [*Corps du Christ*] (FÊTE DU CORPUS ou DU), Nom liturgique de la fête du Saint-Sacrement, ou FÊTE-DIEU (v. ce mot).

CORPUSCULAIRE [*puss-ku-lèr'*] adj. Qui a rapport aux corpuscules, aux atomes.

— *Philosophie corpusculaire,* Système dans lequel on explique les phénomènes par le mouvement, le repos, la position des corpuscules. V. ATOME.

CORPUSCULE [*puss-kul'*] n. m. (lat. *corpusculum ;* de *corpus,* corps). Corps d'une petitesse extrême, atome. || *Particulièrem.* Fragment de matière qui voltige habituellement dans l'air à l'état de poussière, et n'est visible à l'œil nu qu'éclairé directement par le soleil dans un endroit plus ou moins obscur.

— Bot. Nom appliqué par R. Brown aux organes reproducteurs qui occupent chez les gymnospermes la partie supérieure du nucelle, au fond de la chambre pollinique. (Le corpuscule des gymnospermes est homologue à l'archégone des cryptogames vasculaires.)

— Entom. *Corpuscules de Muller,* Nom donné à des corps ovoïdes minuscules, que récoltent les fourmis (*azteca Milleri*) vivant sur les cécropias. (La plante fournit aux insectes le vivre et le couvert ; en retour, les fourmis protègent l'arbre contre les attaques des hyménoptères coupeurs de feuilles [fourmis champignonnistes].)

CORPUSCULEUX [*puss-ku-leû*], **EUSE** adj. Se dit d'un ver à soie qui contient des corpuscules.

CORPUSCULISTE [*puss-ku-lisst'*] n. m. Partisan de la philosophie corpusculaire. (VX.)

CORRADINI (Enrico), écrivain italien, né à Samminiatello (Toscane) en 1867, mort à Rome en 1931. Après avoir subi l'influence de d'Annunzio et d'Ibsen, il s'est fait l'apôtre des doctrines nationalistes. Il a écrit des nouvelles : *Après la mort* (1894), *les Sept Lampes d'or* (1904) ; des romans : *Santamaura* (1896), *la Joie* (1897), *la Virginité* (1898), *la Patrie lointaine* (1910), *la Guerre lointaine* (1911) ; des drames : *la Lionne* (1899), *Giacomo Vettori* (1901), *Jules César* (1902), *Charlotte Corday* (1908), *les Voies de l'Océan* (1913).

CORRADOUX [*doû*] n. m. Mar. V. COURADOUX.

CORRAL n. m. Dans l'Amérique du Sud, Enclos dans lequel les gardiens refoulent les troupeaux de bœufs, ou de chevaux, pour les marquer, les compter, etc. (Ce mot a été appliqué, dans l'Inde, aux enceintes destinées à emprisonner les éléphants sauvages qu'on veut capturer, et à l'ensemble des opérations exigées par leur capture. — On dit aussi KRAAL.) || Cour attenante aux arènes tauromachiques.

CORRARO ou **CORARIO** (Antoine), cardinal né à Venise en 1359, mort à Padoue en 1445. Il fut évêque d'Ostie (Grégoire XII, son oncle, l'envoya comme légat en France et en Allemagne), et l'un des fondateurs de la congrégation de Saint-Georges in Alga, à Venise.

CORRE ou **CORRET** [*rè*] n. m. Filet qu'on laisse aller au courant de l'eau, à l'aide d'une corde, et que l'on ramène ensuite au point de départ.

CORRE (Jean), premier maître de timonerie français, né à Plougastel-Daoulas (Finistère) en 1883, mort le 4 janvier 1918 à la suite du combat soutenu, au large de l'île Vierge (Bretagne), par le patrouilleur *Goéland II* qu'il commandait, avec un sous-marin allemand. Le nom de *Jean-Corre* a été donné à l'ancien sous-marin allemand *UB-155.*

CORREA (dom Payo Perez), célèbre général portugais, né vers 1210, mort en 1275. Entré dans l'ordre de Saint-Jacques, il ne cessa de combattre les musulmans, d'abord en Portugal, puis en Espagne au service de Ferdinand III. Il contribua à la prise de Séville (1248), aida Alphonse III à achever de conquérir l'Algarve, et soumit, en 1255, les Maures de Xérès, de Lebrixa et d'Arcos.

CORREA (Louis), historien espagnol. Il fit partie de l'armée qui enleva la haute Navarre à Jean d'Albret, et écrivit l'histoire de cette conquête : *Conquista del reyno de Navarra* (1513).

CORREA (Diego Alvarez), aventurier espagnol, mort en 1557. Il partit pour le Brésil en 1510 et fit naufrage dans la baie de San Salvador, chez les Tupinambas. Il adopta leurs mœurs, épousa la fille d'un de leurs chefs, et servit d'intermédiaire à Coutinho (1534) puis à Thomé de Souza (1549), premiers conquérants portugais du Brésil. Sa mémoire est restée populaire dans le pays.

CORREA (Gaspard), historien portugais, mort à Goa en 1560. Il a composé une *Historia da India,* qui s'étend de 1497 à 1550.

CORREA BAHREÏN (Antonio), capitaine portugais, qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il se distingua d'abord au siège de Bantam vers 1520, puis conclut, au nom du Portugal, un traité d'alliance avec le roi du Pégou. Envoyé ensuite dans le golfe Persique, Correa y conquit les *îles Bahreïn.* Camoëns parle, dans ses *Lusiades,* des hauts faits de Correa.

CORREA DE SAA (Salvador), amiral portugais, gouverneur du Brésil, né en 1594, mort en 1688. Après avoir pris une part active à l'expulsion des Hollandais du Brésil, il devint en 1641 gouverneur général de ce pays. De 1641 à 1651, il fit entrer toute la côte occidentale de l'Afrique méridionale sous la domination des Portugais puis revint, un peu plus tard, au Brésil (1658-1661). A son retour à Lisbonne, il fut calomnié par ses ennemis et condamné à un exil de dix ans en Afrique.

CORREA DA SERRA (José-Francisco), savant portugais, né à Serpa (prov. d'Alemtejo) en 1750, mort à Caldas-da-Rainha en 1823. Entré dans les ordres mais dénoncé à l'Inquisition pour des écrits, il se réfugia en Angleterre (1792). Plus tard, il n'en fut pas moins secrétaire d'ambassade à Londres et ministre plénipotentiaire à Washington.

CORRÉAL, E, AUX adj. Dr. Qui est soumis à l'obligation de la corréalité.

CORRÉALITÉ n. f. (du préfixe *cor* et du lat. *reus,* engagé). Dr. rom. Lien entre plusieurs créanciers ou plusieurs débiteurs, tel que chaque créancier avait le droit de se faire payer toute la dette, ou que chaque débiteur était obligé de la payer en totalité.

— ENCYCL. La *corréalité* (ou solidarité) était l'exception ; en règle générale, quand il y avait plusieurs créanciers ou plusieurs débiteurs, l'obligation était *conjointe* et se fractionnait par parties égales entre créanciers ou débiteurs. Les sources ordinaires des obligations corréales étaient la *stipulatio,* l'*expensilatio,* le testament.

CORRÉARD (Alexandre), ingénieur géographe français, né à Serre (Hautes-Alpes) en 1788, mort à Avon (Seine-et-Marne) en 1857. Survivant de *la Méduse,* il a publié un récit du naufrage ; devenu libraire, il fut condamné par les tribunaux de Paris pour avoir édité des pamphlets contre le gouvernement ; il écrivit ensuite diverses brochures sur des questions économiques. — Son frère, JOSEPH, né en 1792, mort à Paris en 1870, fut à la fois écrivain et libraire, et fut l'éditeur du *Journal des sciences militaires.*

CORREAU [*ko-rô*], **COUREAU** [*rô*] et **COUREIL** [*rèy'*] n. m. Archéol. Verrou à coulisse du XVIe-XVIIe siècle, dont la barre glisse entre des anneaux.

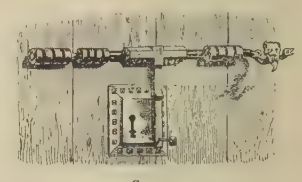

Correau.

CORRECT, E adj. (du lat. *correctum* supin de *corrigere,* redresser). Châtié, pur, selon les règles de la grammaire, de l'art, du goût, etc. : *Style, Dessin* CORRECT. || *Par extens.* Conforme aux règles de la bienséance. || *Fig.* Juste, fidèle, exact : *Description* CORRECTE.

— En parlant des personnes, Qui respecte les règles : *Ecrivain, peintre* CORRECT. || Qui respecte les bienséances : *Personne* CORRECTE. *Procédés* CORRECTS.

— *Adverbial.* D'une façon correcte : *Il faut parler* CORRECT. (Mme de Sévigné.) [Inus.]

— SYN. **Correct, exact.** Le premier marque surtout l'observation scrupuleuse des règles. *Exact* dit plus que *correct :* c'est proprement ce qui est poussé jusqu'au bout, achevé, parfait, encore ce qui est entièrement conforme à ce qui est rendu ou représenté.

— ANTON. **Fautif, incorrect.**

CORRECTEMENT [*man*] adv. D'une manière correcte.

— ANTON. **Incorrectement.**

CORRECTEUR, TRICE n. Personne qui corrige. || Celui qui jadis, dans les collèges, était chargé de fouetter les écoliers.

— Artill. *Correcteur du débouchoir,* Petit curseur en bronze portant un trait de repère, faisant partie constituante du débouchoir du canon de 75 mm. (Le correcteur peut se déplacer à la main entre deux secteurs et permet de modifier le débouchage de l'évent des fusées et de modifier la durée de combustion de la fusée et par conséquent la hauteur d'éclatement du projectile.)

— Dr. anc. *Correcteur des comptes,* Officier de la Chambre des comptes, chargé de vérifier les comptes.

— Hist. rel. Supérieur, supérieure dans certains ordres monastiques, tels que les minimes, le tiers ordre de Saint-François-de-Paule, etc. || Canoniste chargé de corriger le décret de Gratien.

— Hist. rom. Magistrat provincial chargé, sous l'empire, de maintenir l'ordre et de surveiller les édifices.

— Physiq. *Correcteur gazométrique,* Instrument ayant pour objet de faire connaître mécaniquement quel serait le volume d'une quantité de gaz donné, s'il était ramené à la température de 0° et à la pression de 760 mm.

— Télégr. électr. *Correctrice,* ou adjectiv. *Roue correctrice,* Roue qui, dans l'appareil Hughes, est solidaire de la *roue des types,* et amène celle-ci dans sa position normale pour l'impression.

— Typogr. Personne chargée de lire les épreuves et de corriger ou de signaler les fautes au moyen de signes conventionnels.

— ENCYCL. Hist. rel. On a appelé *correctores romani* les commissaires (cardinaux et docteurs) chargés, en 1566, par le pape Pie V de diriger la *correction du décret de Gratien.* Leur travail fut achevé sous Grégoire XIII.

— Typogr. Le *correcteur,* qu'on a désigné parfois encore sous les appellations de *prélecteur d'imprimerie* ou *de livres, collationneur de livres,* est le plus précieux auxiliaire des écrivains et des imprimeurs. Aussi bien les plus célèbres d'entre ceux-ci furent-ils toujours unanimes à reconnaître son mérite. C'est ainsi qu'après Firmin Didot, Pierre Larousse appelait les correcteurs ses « collaborateurs les plus chers », et que V. Hugo n'a pas dédaigné de rendre un juste hommage à ces « modestes savants », si habiles « à lustrer les plumes du génie ».

En effet, le correcteur, chargé d'assurer l'application des règles de l'orthographe et de la typographie, doit à la connaissance complète de ces règles joindre une érudition aussi étendue que variée, le mettant en mesure de réparer les défaillances de mémoire, les citations fautives, les

lapsus calami, la ponctuation inexacte, en un mot les erreurs de toute sorte qui échappent aux auteurs. On ne saurait, dès lors, s'étonner de voir figurer au livre d'or de cette profession des noms comme ceux d'Erasme, d'Œcolampade, de Michel Servet, de Proudhon et de tant d'autres, qui préludèrent par la lecture des épreuves aux chefs-d'œuvre dont ils devaient, dans la suite, enrichir la littérature et la science.

CORRECTIF, IVE adj. Qui a la vertu de corriger, qui est fait pour corriger : *Châtiments* CORRECTIFS.

— *Substantiv.* Ce qui corrige, adoucit une substance : *Le sucre est le* CORRECTIF *des acides.*

— *Fig.* Ce qui atténue, apporte une compensation : *La prodigalité de certains fils sert de* CORRECTIF *à l'avarice de certains pères.* || Ce qui adoucit l'expression de la pensée : *User de* CORRECTIFS.

— Pharm. Nom donné aux substances qu'on introduit dans certains médicaments, pour en neutraliser quelque effet nuisible ou désagréable.

CORRECTION [*rèk'-si-on*] n. f. Action de corriger, redresser : *La* CORRECTION *d'une date erronée. La* CORRECTION *des abus.* || Qualité de ce qui est conforme aux règles, aux bienséances : *Cette conduite est d'une absolue* CORRECTION.

— *Par extens.* Châtiment, peine : CORRECTION *manuelle.* || Réprimande, admonition : *Une* CORRECTION *charitable.* | Pouvoir de réprimander, de châtier : *La* CORRECTION *des enfants appartient aux parents.*

— *Sauf correction,* Jusqu'à preuve du contraire, à moins d'erreur.

— Artill. V. la partie *encycl.*

— Astron. et Mathém. Quantité dont il faut augmenter ou diminuer certains résultats obtenus par l'observation directe ou par des calculs basés sur l'observation, pour corriger l'erreur due à l'imperfection ou à l'insuffisance de cette observation.

— Dr. *Correction paternelle,* Droit reconnu au père et, sous certaines conditions, à la mère, de faire détenir, pendant un temps déterminé, l'enfant mineur non émancipé qui leur a donné des sujets très graves de mécontentement. || *Maison de correction,* Prison destinée à recevoir les condamnés à l'emprisonnement correctionnel. (Dans le système pénitentiaire actuel, ces condamnés sont envoyés, lorsque la peine d'emprisonnement ne dépasse pas un an et un jour, dans les prisons départementales ; au cas contraire, dans les maisons centrales, propriété de l'Etat, parmi lesquelles on distingue les *maisons centrales de correction* où se subit l'emprisonnement correctionnel de longue durée, et les *maisons centrales de force* où s'exécute la réclusion, peine afflictive et infamante.) || *Envoi en correction,* Décision judiciaire par laquelle un mineur est envoyé soit dans une maison de correction (lorsque sa détention n'excède pas six mois), soit dans une colonie pénitentiaire ou correctionnelle.

— Dr. anc. Bureau où travaillaient les correcteurs dans les anciennes Chambres des comptes.

— Littér. et Bx-arts. Forme pure, absence de fautes, d'écarts : CORRECTION *du style, du dessin.*

— Mar. *Correction d'un compas,* Opération consistant à réduire ses déviations au moyen d'aimants. (C'est la correction *par compensation.*)

— Pharm. Opération qui consiste à mitiger la trop grande énergie d'un médicament, en lui adjoignant un *correctif.* V. ce mot.

— Physiq. *Corrections barométriques.* V. BAROMÈTRE.

— Rhétor. Figure par laquelle l'orateur se reprend lui-même, soit pour enchérir sur ce qu'il a dit, soit pour corriger, comme dans ces phrases : *Je l'aime ;* QUE DIS-JE, *aimer ! je l'adore. Son courage...* JE ME TROMPE : *son audace...*

— Télégr. Mécanisme de l'appareil télégraphique Hughes destiné à rectifier la position de la roue des types réceptrice dès qu'un écart se produit. (Il est composé d'une roue liée mécaniquement à la roue des types, et d'une came de correction. Dans les installations télégraphiques Baudot le principe de la correction est le suivant : La vitesse du poste qui reçoit la correction est légèrement supérieure à celle du poste qui l'envoie ; le courant correcteur décale d'une quantité déterminée les bras du distributeur du poste corrigé, chaque fois que ce retard est nécessaire pour conserver en synchronisme parfait les deux appareils.)

— Théâtr. *Recevoir une pièce à correction,* L'admettre à la condition que l'auteur y fera certains changements.

— Typogr. Travail du correcteur, qui indique les fautes ou les changements à faire sur une épreuve imprimée, avant le tirage définitif : *La* CORRECTION *d'une première épreuve, d'un bon à tirer, de la tierce.* || Ces rectifications elles-mêmes : *Epreuve chargée de* CORRECTIONS. || Bureau où travaillent les correcteurs. V. TYPOGRAPHIE.

— SYN. **Correction, amendement, réforme.** La *correction* est l'action par laquelle on s'attache à redresser quelque chose de défectueux. L'*amendement* est un changement en bien, opéré dans un ordre de choses vicieux. La *réforme* est l'état d'une chose rétablie dans l'ordre où elle doit être.

— ANTON. **Incorrection.**

— ENCYCL. Artill. *Corrections des éléments initiaux d'un tir.* Les éléments initiaux de pointage d'une bouche à feu donnés par les *tables de tir* correspondent à des conditions particulières et bien déterminées concernant le matériel, le poids du projectile, la poudre et l'état de l'atmosphère. (V. TABLES DE TIR.) Or dans la pratique ces conditions particulières ne sont généralement pas remplies. Les éléments de pointage, *angle au niveau* et *dérive*, etc., extraits des *tables de tir* ne correspondent donc pas aux éléments réels à employer pour atteindre l'objectif. Il y a lieu d'apporter aux éléments des tables de tir des corrections, pour tenir compte des conditions différentes dans lesquelles on se trouve. Ces corrections sont de trois sortes : 1° d'ordre *topographique :* corrections dues au *site* de l'objectif (v. SITE) ; corrections dues au défaut d'horizontalité de l'axe des *tourillons* (v. TIR, TOURILLONS) ; 2° d'ordre *aérologique* (v. AÉROLOGIQUE) ; 3° d'ordre *balistique*, corrections dues aux imperfections des projectiles, de la poudre, à l'usure de la bouche à feu, etc.

— Math. Lorsqu'une formule algébrique a été déduite d'observations et de mesures relevées par un astronome ou un physicien, elle ne peut, en général, être appliquée que dans des circonstances identiques à celles qui ont servi à l'établir. Si les circonstances ne sont plus les mêmes, il faut ajouter ou retrancher aux résultats de la formule une certaine quantité, appelée *correction,* qui doit être précisément calculée en tenant compte de l'intervention des phénomènes nouveaux et des nouvelles influences. L'astronomie, surtout, est tenue de recourir presque continuellement aux corrections, pour éviter les erreurs qui résulteraient soit des effets de la réfraction, de la nutation ou de l'aberration, soit de la précession des équinoxes, soit enfin des mouvements périodiques des astres. L'ensemble des corrections à effectuer pour l'observation d'un même phénomène suivant les circonstances d'observation forme ce que l'on appelle la *table de corrections.*

CORRECTIONNAIRE [*rèk'-si-o-nèr'*] n. Qui subit une peine correctionnelle.

CORRECTIONNALISATION [*rèk'-si-o-na, si-on*] n. f. Disqualification d'un crime converti en délit correctionnel.

— ENCYCL. La *correctionnalisation* peut être légale ou judiciaire. La *correctionnalisation légale* a été pratiquée, en particulier, par la loi du 13 mai 1863 qui a fait tomber au rang de délits un certain nombre d'infractions que le Code pénal de 1810, exagérément sévère, avait qualifié crimes, et plus récemment par la loi du 17 mars 1923 qui, moins dans une pensée d'indulgence que dans le désir d'assurer mieux la répression, a correctionnalisé l'avortement. La *correctionnalisation judiciaire* n'est qu'un artifice destiné à soustraire à la cour d'assises des faits qu'à raison de leur peu de gravité il semble aux magistrats plus opportun de soumettre au tribunal correctionnel. Elle a pris, depuis le milieu du XIXe siècle, un grand développement, en particulier en matière de vol où il suffit, pour transformer le crime en délit, de faire abstraction des circonstances aggravantes qui, si elles étaient retenues, donneraient au vol le caractère de vol qualifié.

CORRECTIONNALISER [*rèk'-si, zé*] v. tr. Abaisser un crime au rang de délit correctionnel.

CORRECTIONNALITÉ [*rèk'-si-o-na*] n. f. Caractère d'une affaire qui ressortit aux attributions de la justice correctionnelle.

CORRECTIONNEL [*rèk'-si-o-nèl'*], **ELLE** adj. Dr. Qui appartient à la correction, qui réprime les actes qualifiés délits par la loi ; à ces délits eux-mêmes et aux tribunaux spéciaux qui en connaissent : *Peine* CORRECTIONNELLE. *Délit* CORRECTIONNEL. *Police* CORRECTIONNELLE.

— *Pop.* Substantiv. et au fém. Tribunal de police correctionnelle. || Les magistrats mêmes : *Comparaître devant la* CORRECTIONNELLE.

CORRECTIONNELLEMENT [*rèk'-si, man*] adv. D'une manière correctionnelle, devant la juridiction correctionnelle : *Juger, Poursuivre* CORRECTIONNELLEMENT.

CORRECTIVEMENT [*man*] adv. De manière à corriger ; comme correctif.

CORRÉE n. f. Bot. Genre de rutacées, comprenant plusieurs espèces originaires du sud de l'Australie et dont quelques-unes sont cultivées en serre.

CORRÉE n. f. Nom donné à des bancs de cailloux roulés et dépouillés de terre, de vase et d'herbe.

CORRÈGE (Antonio ALLEGRI, dit **il Correggio** ou **le**), le chef de l'école de Parme, né et mort à Correggio (probablement 1494-1534). Il reçut vraisemblablement les premières leçons de son oncle paternel, Lorenzo Allegri, et d'Antonio Bartolotti, chef de la petite école de Correggio. Il dut continuer ses études à Modène, sous Francesco Bianchi. Un médecin de Parme, Grillenzoni, passe pour l'avoir initié à l'anatomie. Il alla à Mantoue en 1511 et c'est là, sans doute, qu'il subit l'influence de Mantegna, et qu'il dut voir des ouvrages de Léonard. Quant à Raphaël, il le découvrit à Plaisance, dans son chef-d'œuvre, *la Vierge de Saint-Sixte.*

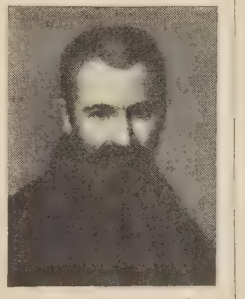

Portrait présumé du Corrège, par lui-même (collect. Lee).

Le premier tableau qui puisse être attribué avec certitude au Corrège est la *Madone au saint François* (Dresde), qu'il peignit en 1514 pour l'église des franciscains de Correggio. Dès 1517, il donnait *le Mariage mystique de sainte Catherine,* qui est au Louvre. Il avait vingt-trois ans.

En 1518, il fut appelé à Parme par l'abbesse du monastère de Saint-Paul, Giovanna de Plaisance, qui le chargea de peindre à fresque, dans le parloir, des scènes mythologiques. Les principaux sujets représentés par l'artiste sont : *la Chasse de Diane, les Grâces, les Parques, Junon, la Fortune,* et de charmants *Amours.* Corrège a déjà là ce dessin varié, vivant, cette science du modelé, ces raccourcis, qui distinguent ses œuvres. Il est maître de ce pinceau facile, empâté, moelleux, léger et gras, qui rend la transparence de l'épiderme et la morbidesse des chairs, surtout chez les femmes et les enfants.

Le succès qu'obtinrent ces peintures du couvent de Saint-Paul valut au Corrège la commande de la décoration de l'église Saint-Jean, pour les bénédictins de Parme (1520). Cinq ans après, seul, sans aide, sans disciple, il avait terminé cet immense travail. Il peignit, dans la voûte, *le Christ montant au Ciel.* Un *Couronnement de la Vierge,* presque entièrement détruit depuis, fut aussi peint par le Corrège pour la tribune de cette même église Saint-Jean. Ces beaux ouvrages le cèdent encore à l'*Assomption de la Vierge,* que le Corrège représenta dans la coupole de la cathédrale de Parme, et qu'il termina en 1530. Cette fresque, qui excita l'enthousiasme de tous ceux qui la virent, est aujourd'hui extrêmement altérée.

Outre les ouvrages déjà mentionnés, voici les plus célèbres du Corrège : au Louvre, *le Sommeil d'Antiope ;* à Parme, *la Vierge au saint Jérôme, la Déposition du Christ ;* à Florence, une *Sainte Famille,* une *Madone ;* à Naples, *la Madone au lapin ou la Zingarella, le Mariage de sainte Catherine,* une *Sainte Famille ;* à Rome, une *Danaé ;* à Madrid, *le Christ et la Madeleine* ou *Noli me tangere ;* au musée de l'Ermitage, un autre *Mariage de sainte Catherine,* une *Madone allaitant l'Enfant Jésus ;* à Londres, *l'Education de l'Amour,* un *Ecce homo, la Vierge au panier, le Christ au jardin des Oliviers,* etc. ; à Munich, *la Vierge et l'enfant entre saint Ildefonse et saint Jérôme, la Vierge glorieuse,* etc. ; à Dresde, la fameuse *Madeleine au désert, la Nativité ou la Nuit ;* à Vienne, *Jupiter et Io,* et *l'Enlèvement de Ganymède ;* à Berlin, *Jupiter et Io,* et *Léda ;* etc. Parmi les imitateurs ou disciples du Corrège, on peut citer : Rondani, Bernardino Gatti, surnommé *le Soparo,* Gandini, etc., et surtout Francesco Mazzuoli, surnommé « le Parmesan » (*il Parmegianino*).

— Pomponio **Allegri,** fils du Corrège, n'avait que treize ans, en 1534, lorsque son père mourut ; on conserve de lui à Parme un *Moïse montrant les tables de la Loi.* Ce fut, d'ailleurs, un peintre médiocre.

CORRÉGENCE [*jans'*] n. f. **CORRÉGENT** [*jan*] n. m. Formes peu us. de CORÉGENCE et CORÉGENT.

CORREGGIO [*rè-dji-o*], ville d'Italie (Emilie, prov. de Reggio), dans une plaine fertile ; 19.400 hab. Là naquit le peintre Antonio Allegri, dit *le Corrège.* La poétesse Véronique Gambara (1485-1550), y vécut après avoir épousé le sire de Correggio.

CORREGGIO, famille illustre et remuante de Parme, dont les membres les plus marquants sont : Ghiberto **Correggio,** mort en 1321. Tantôt guelfe, tantôt gibelin, il finit par soulever tout le monde contre lui en voulant conquérir Plaisance, fut chassé en 1308, rentra en 1311, et fut définitivement expulsé en 1316 ; — Son fils, Azzo **Correggio,** réconcilié d'abord avec les guelfes, livra Parme au chef des gibelins, Mastino de la Scala, en 1328, et finit par vendre sa patrie au marquis d'Este, pour 70.000 florins. — Les Correggio ne furent chassés définitivement de Parme qu'en 1630.

CORREGGIO (Niccolo DA), poète italien, né en 1450, mort à Ferrare en 1508. C'était un cavalier charmant, et il était célèbre à la cour de Ferrare ; il fut chargé de missions fastueuses. Il écrivit de nombreuses poésies lyriques (par ex. *Psyché,* 1491) et une pastorale qui fut représentée à la cour en 1487 : *Céphale.*

CORRÉGIDOR n. m. Dans l'ancienne Espagne, Magistrat de l'ordre administratif et judiciaire, placé à la tête d'un district, ou *corregimiento.* (Il cumulait les fonctions de juge de première instance et de sous-préfet.)

CORRÉGIDORERIE [*ri*] n. f. Attributions du corrégidor.

CORRÉGIEN [*ji-in*], **ENNE** adj. Propre au Corrège, selon la manière de ce peintre : *Un moelleux tout* CORRÉGIEN.

CORRÉLATIF, IVE adj. (du préfixe *co,* et de *relatif*). Se dit de choses ou de termes qui sont en corrélation étroite, en dépendance réciproque les uns des autres, comme l'effet et la cause, le conséquent et l'antécédent, etc.

— Dr. *Obligation corrélative,* Obligation dépendant de l'accomplissement d'une autre obligation.

— Gramm. *Mots corrélatifs,* Mots qui servent à indiquer une relation entre deux membres d'une phrase, tels que les mots *tellement* et *que.* || *Proposition corrélative,* ou substantiv. *Corrélative,* Proposition qui dépend d'une autre ou dont une autre dépend.

— Littér. *Vers corrélatifs,* Vers latins dans lesquels les mots se correspondaient d'une façon régulière, comme dans cette épitaphe de Virgile :

Pastor, arator, eques, pavi, colui, superavi
Capras, rus, hostes, fronde, ligone, manu.

qui peuvent se construire : *Pastor, pavi capras fronde ; arator, colui rus ligone ; eques, superavi hostes manu.* (Berger, j'ai nourri mes chèvres de feuillage ; laboureur, j'ai cultivé les champs avec le hoyau ; cavalier, j'ai vaincu l'ennemi de ma main.)

— *Substantiv.* Terme en relation réciproque avec un autre : *Le crédit semble avoir pour* CORRÉLATIF *obligé l'usure.* (Proudhon.)

— REM. Quelquefois, *corrélatif* ne signifie pas plus que RELATIF.

CORRÉLATION [*si-on*] n. f. Rapport d'objets, de termes, dont l'un appelle logiquement l'autre. || Terme corrélatif : *Les mots de sujet et de souverain sont des* CORRÉLATIONS *identiques.* (J.-J. Rousseau.)

— Biol. Influences qu'exercent les uns sur les autres les éléments d'un même organisme et les organismes vivants d'un même milieu.

— ENCYCL. L'organisme étant un sac clos, ses divers éléments, cellules, tissus, organes, vivent donc dans un milieu limité, qui doit être constamment renouvelé pour que soient remplacées les matières consommées et rejetées : les matières usées. Par suite, entre ses divers éléments ou parties s'établit un rapport tel que la modification de l'une d'elles entraîne dans d'autres une modification correspondante. Or, ces modifications sont réglées par la lutte intestine des éléments dans le milieu limité de l'organisme, lutte qui, à son tour, dépend des excitations reçues par chacune d'elles ; l'assimilation fonctionnelle et le balancement organique (v. ces mots) sont donc les conséquences de la *corrélation ;* de celle-ci, toutes les conséquences ne sont d'ailleurs pas explicables : c'est ainsi que les chats blancs aux yeux bleus sont sourds. Cet exemple de corrélation est singulier, mais jusqu'à présent on n'en discerne pas la cause.

La corrélation entre les êtres vivants d'un même milieu est aussi le résultat de la lutte qui s'établit entre eux, et qui aboutit à un certain équilibre entre les prédateurs et leur proie, par exemple. De même, si certaines conditions climatiques viennent modifier la flore, la faune se modifie parallèlement. Ce sont ces constatations qui ont créé le système des « harmonies de la nature », que Darwin a tenté d'expliquer par la *lutte pour l'existence,* et la *sélection naturelle,* expression de faits dont le mécanisme demeure fort incertain.

CORRÉLATIVEMENT [*man*] adv. D'une manière corrélative.

CORRENTI (Cesare), publiciste et homme politique italien, né à Milan en 1815, mort à Lesa en 1888. Ecrivain érudit, il fit de ses articles philosophiques et historiques ou même de ses ouvrages d'économie politique des plaidoyers passionnés pour la cause nationale italienne ; son Almanach populaire (*il Nipote del Vestaverde*) ne fut pas une des armes les moins redoutées par l'administration autrichienne en Lombardie. Homme d'action et l'un des

chefs du mouvement milanais des Cinq-Jours de 1848, il fut préfet de Monte-Leone (1859), député de Milan (1865), ministre de l'instruction publique (1867 et 1869-1872), sénateur (1886). Il a une place honorable dans l'histoire du Risorgimento.

CORRESPONDANCE [*ress-pon-danss*] n. f. (de *correspondre*). Rapport de conformité, de concordance, d'objets qui se correspondent; corrélation : *Le corps est un par la proportion et la* CORRESPONDANCE *de ses parties.* (Bossuet.) *Horloges qui vont dans une* CORRESPONDANCE *parfaite.* (Voltaire.) || Rapport d'entente entre des personnes, réciprocité de sentiments : *C'était à qui vivrait avec lui d'une parfaite* CORRESPONDANCE. (La Fontaine.) || Communications établies entre des personnes éloignées l'une de l'autre : *Etre en* CORRESPONDANCE. *La* CORRESPONDANCE *par le télégraphe est rapide.* || Moyens de communication : *Villes entre lesquelles la* CORRESPONDANCE *a lieu par mer.* || Commerce de lettres : *Avoir avec quelqu'un une* CORRESPONDANCE *active.* — Les lettres mêmes : *Dépouiller sa* CORRESPONDANCE. || Art d'écrire des lettres : *Un manuel de* CORRESPONDANCE. || Rapports adressés de l'étranger à un journal : *Journal qui a d'excellentes* CORRESPONDANCES. || Relations d'affaires entre négociants de villes, de pays différents : *Maison qui a des* CORRESPONDANCES *partout.* || Dépouillement des lettres, rédaction des lettres dans une maison de commerce : *Faire la* CORRESPONDANCE.

— *Particulièrem.* Moyen de transport (wagon, omnibus, autobus, tramway, car, bateau) prenant des dépêches ou des voyageurs sur le parcours d'une ligne principale, pour les transporter dans les localités situées en dehors de cette ligne : *Prendre la* CORRESPONDANCE. || Billet qui donne droit à monter dans une voiture de correspondance, ou dans un second omnibus sans payer de nouveau : *Remettre sa* CORRESPONDANCE *au contrôleur.*

— Bx.-arts. Relation ou rapport qui existe entre les parties d'un tableau, d'une statue, d'un bas-relief, etc.

— Syn. **Correspondance, analogie, convenance, rapport.** V. ANALOGIE.

— Encycl. Comm. La *correspondance* est un des modes de preuve les plus usités en matière civile et surtout en matière commerciale. En vertu de l'art. 8 du Code de commerce, tout commerçant est tenu de mettre et de conserver en liasse les lettres missives qu'il reçoit et, d'autre part, de transcrire textuellement, sur un registre spécial, dit « livre de copies de lettres », les lettres qu'il adresse lui-même à ses divers correspondants.

— Diplom. *Correspondance diplomatique.* Ce sont des communications échangées entre gouvernements par leurs représentants à l'étranger, ou entre un gouvernement et son représentant accrédité. Ces communications se font soit par télégrammes, soit par lettres le plus souvent confiées à des *courriers de cabinet* qui transportent la *valise diplomatique.* Le secret de la correspondance diplomatique est absolu.

— Littér. La *correspondance* est, de tous les genres littéraires, celui qui se prête à la plus grande variété, car tous les tons peuvent s'y rencontrer. Là, le cœur, l'âme et l'esprit s'ouvrent tout à la fois, sans souci de la logique et de la critique; là, l'écrivain, dégagé de toute contrainte, se révèle sous son véritable jour, avec ses goûts, ses inclinations, ses habitudes, ses qualités et ses défauts, ses haines et ses amitiés, ses colères et ses effusions de tendresse. Ce n'est que dans la correspondance que l'on apprend véritablement à connaître un auteur. Et même, combien de réputations ne seraient jamais écloses, si une correspondance, que l'auteur n'adressait qu'à un confident, à un ami, ne les avait fait connaître au public. Que saurait-on de ces charmants et gracieux esprits qui s'appelaient Mlle de Launay, Mlle Aïssé, Mme de Charrière, Mme de Sévigné, sans leurs lettres qui nous font pénétrer dans la vie de leur âme?

Correspondance littéraire (LA) du baron Grimm et de Diderot, adressée à un souverain d'Allemagne, de 1753 à 1790. Au XVIIIe siècle, les journaux étaient peu nombreux et sévèrement censurés. Pour avoir des renseignements plus exacts sur les nouvelles du jour, des gens riches s'adressaient à des « nouvellistes » qui leur envoyaient des « nouvelles à la main », c'est-à-dire manuscrites. La *Correspondance* de Grimm et Diderot est une suite de ces nouvelles, adressée à la duchesse de Saxe-Gotha pour faire connaître les œuvres françaises et les événements pittoresques de la vie littéraire. Elle fut d'abord rédigée par l'abbé Raynal; puis, à partir de 1754, le baron Grimm en fut le principal rédacteur. Diderot y collabora en donnant surtout la description détaillée d'un certain nombre de Salons de peinture et sculpture. Les jugements de Grimm sur les ouvrages littéraires nous fournissent de très utiles renseignements. Ils sont parfois de parti pris : Grimm y met ses idées de philosophe encyclopédiste; mais ils sont vivants et pittoresques.

CORRESPONDANCIER [*ress, si-é*] n. m. Employé chargé de la correspondance avec la clientèle.

CORRESPONDANT [*ress-pon-dan*], **E** adj. Qui correspond à quelque chose, par conformité, symétrie : *Les causes et les effets* CORRESPONDANTS. *La série* CORRESPONDANTE.

— Géom. *Angles correspondants,* Angles formés par une sécante et deux parallèles et qui sont l'un interne, l'autre externe, d'un même côté de la sécante : *Les angles* CORRESPONDANTS *sont égaux.* (Tels sont ici les angles 1 et 1; 2 et 2; 3 et 3; 4 et 4.

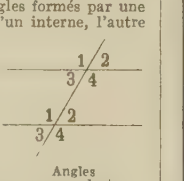

Angles correspondants.

— Ethol. *Substantiv.* et au masc. Personne avec qui l'on correspond par lettres, etc. || Personne chargée d'envoyer des informations à un journal : *Les* CORRESPONDANTS *des journaux étrangers à Paris.* || Tout commerçant avec lequel on correspond pour affaires. (Correspondant, en ce sens, est syn. de CLIENT, de FOURNISSEUR, de COMMISSIONNAIRE, d'ENTREPOSITAIRE, de REPRÉSENTANT, etc.) || Personne qui veille sur un enfant éloigné de sa famille, et pourvoit à ses besoins.

— *Particul.* Titre conféré par certaines sociétés savantes à des personnes méritantes par leurs travaux : *L'Académie des sciences, tant en France qu'à l'étranger, a 116 correspondants.*

— Télégr. Bureau avec lequel on est en relation ou communication directe. || Employé de ce bureau.

Correspondant (LE), recueil bimensuel, fondé en 1829. Cette revue littéraire, historique et philosophique a compté parmi ses rédacteurs, pour ne parler que des morts : Montalembert, Ozanam, Lacordaire, Lenormant, de Falloux, Aug. Cochin, de Champagny, C. Cantù, de Laprade, de Pontmartin, Foisset, Mgr d'Hulst, etc., lesquels professaient tous des idées à la fois catholiques et libérales. *Le Correspondant* a cessé de paraître en 1933.

CORRESPONDRE [*ress*] v. intr. (du lat. *cum* et *respondere,* répondre. — Se conjugue comme *Répondre.*) Etre en rapport de conformité, de concordance, de convenance, de proportion, de symétrie : *La fin doit* CORRESPONDRE *au commencement. Mes renseignements ne* CORRESPONDENT *pas avec les vôtres. Les deux parties de cet édifice ne* CORRESPONDENT *pas bien entre elles;* — et *au fig.,* Répondre à : *Le caractère des enfants ne* CORRESPOND *pas toujours à celui de leurs parents.* || Etre placé identiquement au même lieu : *La place de la Bastille, à Paris,* CORRESPOND *à l'emplacement de l'ancienne Bastille.*

— Etre en rapport de communication mutuelle : *Pavillons, appartements, pièces qui* CORRESPONDENT. *Lignes, voitures qui* CORRESPONDENT. || En parlant des personnes, Entretenir un commerce épistolaire : CORRESPONDRE *avec ses amis pendant les vacances.*

— ***Se correspondre,*** v. pr.: *Mesures, mots, choses qui* SE CORRESPONDENT *avec symétrie. Chambres qui* SE CORRESPONDENT.

— Syn. **Correspondre, répondre.** *Répondre* ne marque que le rapport d'une chose avec celle qui en est la cause ou l'occasion, sans qu'il y ait ce rapport de réciprocité ou d'accord intime que marque *correspondre.*

CORRET [*rè*] n. m. Pêch. V. CORRE.

CORRETTE (Michel), musicien français, né dans la première moitié du XVIIIe siècle. Organiste de la maison professe des jésuites en 1758, il eut, en 1780, le titre d'« organiste du duc d'Angoulême ». Il a écrit la musique d'assez nombreux ballets et divertissements pour la Comédie-Italienne : *les Ages, le Jugement de Midas, Nina, Arlequin, Persée, Armide,* etc. Il a publié un recueil de cantates (*les Soirées de la ville*) et des ouvrages didactiques.

CORREUS [*üss'*], chef gaulois du 1er siècle avant notre ère. Il était à la tête des Bellovaques (*Bellovaci,* hab. de Beauvais), lorsque César fit la conquête des Gaules. Il se ligua, l'an 51 av. J.-C., avec les Atrébates, les Vellocasses, les Calètes. César marcha contre lui et mit son armée en déroute. Correus combattit jusqu'à la mort.

CORRÈZE (en lat. *Curettia*), rivière de France, qui naît au plateau de Millevaches, passe à Tulle et à Brive, et se jette dans la Vézère en aval de Brive après un cours de 85 kil.

CORRÈZE (DÉPARTEMENT DE LA), formé du bas Limousin et tirant son nom de la rivière qui l'arrose. Superf. : 5.866 km². Il comprend 2 arrond. (*Tulle* ch.-lieu, Brive), 29 cant., 289 comm., et une population de 269.300 hab. (*Corréziens*). Il fait partie de la 9e région militaire, de la cour d'appel et du conseil de préfecture de Limoges et de l'archevêché de Bourges (siège épiscopal à Tulle), et est rattaché au groupement économique de Limoges.

Une grande partie du sol est formée d'une pénéplaine granitique ou schisteuse froide et peu fertile coupée de gorges profondes. Les croupes les plus hautes sont de peu inférieures à 1.000 m. (mont Besson, 978 m.; mont Audouze, 954 m.). L'arrond. de Brive, plus abrité et moins élevé, annonce déjà par ses cultures l'approche du Périgord.

L'élevage des bovins, des ovins, de la volaille, est très répandu partout. Partout aussi d'importantes forêts de châtaigniers et la culture de la pomme de terre. Les vallées et les environs de Brive produisent des primeurs (petits pois notamment).

Le sous-sol est pauvre en gisements exploitables : très peu de houille (Argentat).

L'industrie est peu développée, en attendant l'aménagement des forces hydrauliques. Tulle possède une manufacture d'armes importante : l'industrie de la dentelle n'y est plus pratiquée. Brive, marché agricole important, est le centre le plus vivant du département.

CORRÈZE, ch.-lieu de cant. de la Corrèze, arrond. et à 14 kil. de Tulle, sur la *Corrèze;* 1.600 hab. (*Corréziens*). Ch. de f. Orléans. — Le cant. a 9 comm., et 6.380 hab.

CORREZZO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone); 3.600 hab.

CORREZZOLA, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue); 6.930 hab.

CORRIB, grand lac d'Irlande (Connaught, comtés de Galway et de Mayo), se déversant dans la baie de Galway par le petit fleuve homonyme; 190 km² de superficie.

CORRICIDE ou mieux **CORICIDE** n. m. (de *cor,* et du lat. *cædere,* tuer; mot forgé à l'imitation de *homicide, parricide,* etc.). Substance propre à détruire les cors aux pieds.

CORRICOLO n. m. (mot ital.; du lat. *curriculum,* petit char). Sorte de tilbury, en usage à Naples, que le conducteur dirige en se tenant debout.

CORRIDA n. f. (mot espagn.; de *correr,* courir). Course de taureaux. || Pl. *Des* CORRIDAS. V. TAUREAU.

CORRIDOR n. m. (ital. *corridore;* en vx franç. *couroir*). Passage étroit en général qui met en communication diverses pièces d'un appartement, d'un étage, ou qui donne accès à une maison.

— Fortif. Passage établi derrière les murailles d'une ville pour permettre la circulation et la surveillance.

— Mar. Galerie de l'entrepont.

— Théâtr. Sortes de balcons de bois suspendus les uns au-dessus des autres, à droite et à gauche des cintres : *Les* CORRIDORS *de même étage communiquent entre eux par les ponts.*

CORRIENTES [*tèss*], ville de la République Argentine ch.-lieu de la province du même nom, sur le Parana, en aval de son confluent avec le Paraguay et en face de Resistencia; 25.000 hab. Port fluvial animé.

CORRIENTES [*tèss*], fertile province de la République Argentine, située dans la plaine alluviale entre les deux fleuves Paraguay et Parana, au nord de l'Entre-Rios; 395.000 hab. sur 88.900 km² produisant coton, tabac, sucre et maté. Ch.-lieu *Corrientes.*

Corriere della Sera, grand journal de Milan, fondé en

1876, très répandu surtout dans l'Italie du Nord, et d'opinion libérale. Hostile au *fascisme*, il combattit toutefois avec modération la politique de Mussolini.

Corrigan (MALADIE DE). Méd. Insuffisance aortique, plus spécialement d'origine endocardique, et caractérisée par un pouls fort, bondissant, suivi d'une dépression marquée avec dicrotisme (*pouls de Corrigan*). [Syn. de INSUFFISANCE AORTIQUE.]

CORRIGÉ n. m. V. CORRIGER.

CORRIGEANT [*jan*], **E** adj. Qui corrige, qui aime à corriger : *Des gens toujours* CORRIGEANTS *ou toujours corrigés...* (Montesquieu.) [Vx.]

CORRIGEMENT [*man*] n. m. Action de corriger. (Vx.)

CORRIGER [*jé*] v. tr. (lat. *corrigere;* de *cum*, avec, et *regere*, redresser. — Prend un *e* après le *g* devant un A ou un O : *Nous corrigeons. Il corrigea.*) Redresser, ramener à la règle, à la mesure quelque chose ou quelqu'un : CORRIGER *des erreurs, des fautes, des devoirs.* CORRIGER *les vices d'un enfant.* CORRIGER *quelqu'un d'une manie ridicule; et au fig. :* CORRIGER *le hasard, la fortune, le sort (Corriger la fortune,* Se dit aussi *fam.* d'un joueur qui triche pour réparer ses pertes). || Pallier par un mélange, etc. : CORRIGER *la crudité des eaux. L'air* CORRIGE *la trop grande vivacité des couleurs; et au fig.:* CORRIGER *par des encouragements la sévérité de ses reproches.* || Ramener à la règle par des punitions, des châtiments : CORRIGER *un écolier, un chien, une ville, un peuple.*

— Mar. *Corriger la route d'un navire,* Déterminer par l'observation les différentes erreurs provenant du compas ou de la dérive et modifier la route en conséquence.

— Typogr. Relever et faire disparaître d'une composition les fautes et irrégularités signalées par le correcteur. || *Absolum.,* Exercer les fonctions de correcteur.

— ***Corrigé, e,*** part. pass. du verbe *Corriger.*

— *Substantiv.* et au masc. Devoir supposé exempt de fautes, que l'on donne comme modèle aux écoliers, après qu'ils ont travaillé eux-mêmes sur le même sujet : *Un* CORRIGÉ *de thème. Cahier de* CORRIGÉS.

— ***Se corriger,*** v. pr. : *Il* S'EST CORRIGÉ *rapidement de ses défauts.*

— Au sens passif : *La peur ne* SE CORRIGE *que peu à peu. L'acidité du citron* SE CORRIGE *par le sucre.*

— SYN. **Corriger, punir, châtier, limer,** etc. V. CHÂTIER.

CORRIGEUR, EUSE n. Typogr. Dans une imprimerie, Ouvrier, ouvrière qui exécute matériellement sur les formes ou les paquets de composition les corrections signalées par le correcteur, l'auteur, l'éditeur, etc., sur une épreuve.

CORRIGIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est corrigible : *La* CORRIGIBILITÉ *d'une faute.* (Peu us.)

CORRIGIBLE adj. Qui peut être corrigé : *Les défauts les moins* CORRIGIBLES *sont ceux que l'on aime.*

— ANTON. **Incorrigible.**

CORRIGIOLE n. f. Genre de paronychiées, renfermant environ six espèces, qui croissent en Europe, en Amérique et dans l'Afrique australe, et dont deux sont françaises.

CORRIPIANT [*pi-an*], **E** adj. (du lat. *corripere,* saisir). Qui saisit tout d'un coup : *Douleur* CORRIPIANTE.

CORRIVAL n. m. (lat. *corrivalis*). Rival. (Vx.)

CORROBORANT [*ran*], **E** adj. Qui corrobore, fortifie : *Remède* CORROBORANT. *Preuve* CORROBORANTE.

— Substantiv. : *Le vin est un* CORROBORANT.

— Méd. Qui fortifie. (On dit plutôt ROBORATIF.)

CORROBORATIF, IVE adj. Qui a la propriété de corroborer : *Preuve* CORROBORATIVE.

— Substantiv. : *Un* CORROBORATIF.

— Gramm. Qui ajoute une force nouvelle à une expression : *La forme du comparatif, en latin, est souvent simplement* CORROBORATIVE.

CORROBORATION [*si-on*] n. f. Action de corroborer ; son résultat : *La* CORROBORATION *d'un convalescent, d'une preuve.*

CORROBORER [*ré*] v. tr. (lat. *corroborare;* de *cum*, avec, et *robur, oris,* force). Méd. Donner de la force à : CORROBORER *l'estomac.* CORROBORER *une santé délicate.*

— *Fig.* Affermir : CORROBORER *une assertion par des faits.*

— ***Se corroborer,*** v. pr. — Au sens passif : *Voilà une accusation qui* SE CORROBORE *bien.*

— ANTON. **Affaiblir, atténuer, infirmer, invalider.**

CORRODANT [*dan*], **E** adj. Qui corrode, ronge : *L'action* CORRODANTE *des acides.*

— *Substantiv.* et au masc. : *L'acide nitrique est un* CORRODANT *puissant.*

CORRODANTS [*dan*] ou **CORRODENTIA** [*din-si-a*] n. m. pl. Groupe d'insectes pseudonévroptères, comprenant les psocidés, embiidés et termitidés, familles qui ont pour caractère de posséder des mandibules robustes avec lesquelles ils rongent le bois et en général les matières végétales ou animales sèches.

CORRODER [*dé*] v. tr. (lat. *corrodere;* de *cum*, avec, et *rodere,* ronger). Ronger, entamer progressivement : *Les acides* CORRODENT *les métaux. Les rivières* CORRODENT *les rivages.*

— *Fig.* Détruire peu à peu, influencer en mal, dénaturer : *L'égoïsme* CORRODE *toute association. L'envie* CORRODE *l'âme.*

— ***Se corroder,*** v. pr. — Au sens passif : *Les métaux* SE CORRODENT *par les acides. L'âme* SE CORRODE *par les passions.*

CORRODI (Hermann), peintre suisse, né à Frascati en 1844, mort à Rome en 1905. Fils de Salomon Corrodi, peintre de paysage fixé en Italie, il reçut les leçons de son père et s'adonna au genre, au paysage et au portrait. Citons de lui : *Forêt de pins* (Vienne, 1874) : *Moines dans la Campagne romaine ; Vues de l'île de Chypre.*

CORROI n. m. (bas lat. *conredium*). Techn. Façon que le corroyeur donne au cuir. || Etendoir sur lequel l'apprêteur déplisse et étend les étoffes. || Lit de terre glaise ou béton pilonné dont on revêt le fond et les parois des fontaines, des réservoirs, des canaux, des barrages, etc. pour les rendre étanches. || Mélange d'argile et sable employé pour luter les tuyaux de conduite ou les cornues à distillation du gaz d'éclairage. || Apprêt donné au sable par le fondeur. (On écrivait aussi CORROIS, et COROI, et l'on disait également COURÉE, COURAI, COUROI.)

— Art milit. anc. Ordre de bataille. || Troupe, compagnie.

— Mar. Enduit composé de suif, de résine, de soufre, de céruse, d'huile de poisson, goudron, ou autres matières, qu'on applique sur la carène des navires, afin de les préserver de la piqûre des vers et de l'humidité.

CORROIRIE [*ri*] n. f. Art, action de corroyer. || Atelier de corroyage.

CORROMPABLE [*ron*] adj. Syn. anc. de CORRUPTIBLE.

— ENCYCL. *Dons corrompables.* Dans l'anc. jurisprudence, on appelait ainsi des présents faits à un magistrat pour acheter sa conscience. Les ordonnances de Blois et de Moulins firent cesser cette licence ; tous les cadeaux furent rangés parmi les dons corrompables, et comme tels donnant ouverture à une accusation de concussion. Le Code pénal a consacré ce principe (art. 177).

CORROMPRE [*ronpr'*] v. tr. (lat. *corrumpere;* de *cum*, avec, et *rumpere*, briser complètement. — Se conjugue comme *rompre.*) Briser dans son ensemble, détruire : CORROMPRE *tout ce qui peut servir à l'usage des hommes.* || Gâter, vicier, infecter : *La chaleur* CORROMPT *la viande.* [Un cristal] *Que ne* CORROMPT *jamais l'amertume des mers.* (Voltaire.) ; — et au fig. : *Fi du plaisir, que la crainte peut* CORROMPRE ! (La Fontaine.)

— *Fig.* Altérer, changer en mal, dénaturer : CORROMPRE *un texte, une langue.* CORROMPRE *le goût, l'art.* || *Fig.* Dépraver, pervertir : *Un seul enfant en peut* CORROMPRE *cent. Les privilèges* CORROMPENT *communément ceux qui les reçoivent.* (B. Constant.) || Séduire, gagner au mal : CORROMPRE *un juge, des témoins.* || *Corrompre une femme,* La séduire. (Vx.)

— Pop. *Corrompre l'eau,* La corriger en y ajoutant vin, vinaigre, sucre, etc.

— Techn. Rompre en pliant : CORROMPRE *du cuir.* || *Corrompre le fer,* Le corroyer, en mêler les parties par le feu ou par le battage au marteau. || *Corrompre la cire,* Lui ôter sa ductilité. || *Corrompre les coupeaux* ou *cartons,* Les recourber de manière que la partie concave soit du côté des figures, dans les cartes à jouer. || Dans le langage des corroyeurs ou des maroquiniers, Passer la paumelle ou la marguerite sur la chair, ce qui assouplit la peau et lui donne le grain.

— ***Corrompu, e,*** part. pass. du verbe *Corrompre.*

— SYN. **Corrompu, dépravé, pervers, vicieux.** L'homme *corrompu* est devenu mauvais par une longue habitude. *Dépravé,* comme *corrompu,* marque un défaut acquis ; c'est proprement être difforme, pas droit, sans rectitude. *Pervers,* c'est être naturellement tourné de travers, tourné vers le mal et se plaire à le faire ; *vicieux,* c'est avoir par nature de mauvais penchants, et n'y pas résister.

— ANTON. Intègre.

— ***Se corrompre,*** v. pr. — Au sens passif : *Le lait* SE CORROMPT. *La langue française* SE CORROMPT. *Les grands* SE CORROMPENT.

— SYN. **Corrompre, séduire, suborner.** *Séduire,* c'est mener hors de la bonne voie, porter au mal en abusant quelqu'un par des moyens spécieux ; *suborner,* c'est proprement séduire en ornant, entraîner quelqu'un par des manœuvres sourdes, par l'appât du gain ou d'un avantage quelconque.

CORROPOLI, comm. d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo) ; 4.450 hab.

CORROSIF, IVE adj. (lat. *corrosivus*). Qui a la propriété de corroder : *Substance* CORROSIVE. (Se dit particulièrement des substances qui désorganisent lentement les tissus vivants.) || *Sublimé corrosif,* Nom vulgaire du bichlorure de mercure.

— Fig. : *Le venin* CORROSIF *de la calomnie.*

— *Substantiv.* et au masc. : *Le nitrate d'argent est un violent* CORROSIF.

CORROSION [*zi-on*] n. f. (de *corrosif*). Action, effet des substances corrosives. || Nom particulier donné à l'action des eaux des rivières, des canaux, etc., qui entament les berges et le fond du lit.

— Géol. Ce mot peu précis s'emploie pour toute une série d'altérations des roches : action de dissolution par les eaux ; action des sables soulevés par le vent, action des glaciers ; altération, de nature pas toujours déterminée, à la limite de deux bancs.

CORROSIVETÉ n. f. Caractère de ce qui est corrosif. (Peu us.)

CORROYAGE [*roi-yaj'*] n. m. Action de corroyer, son résultat. || Art du corroyeur. || Action de dégrossir le bois par le rabotage. || Action de forger ou de souder ensemble plusieurs barres ou tôles de fer à chaud, quelquefois avant de les soumettre à un nouveau laminage ou étirage. — Se dit également de l'effet produit sur le métal par le travail à chaud, par opposition à *écrouissage* qui est un travail à froid. (Le *coefficient de corroyage* est le rapport de la section primitive du lingot à la section finale.)

— ENCYCL. Techn. Le *corroyage des peaux* a pour objet de rendre très souples certains cuirs appelés *cuirs d'œuvre* ou *molleterie.* On commence par les *échantillonner* en enlevant les queues, le front et les mamelles. L'ouvrier les *défonce* en les plongeant tout d'abord dans l'eau, puis en les frappant en tous sens avec une masse en bois, la *bigorne,* ou en les soumettant à l'action d'un tonneau-foulon, jusqu'à ce qu'ils soient ramollis. On les râcle pour égaliser leur épaisseur (butage, dérayage) ; puis on les assouplit, à la main (à l'aide de paumelles ou marguerites) ou mécaniquement (rebroussage) ; on les étire (mise au vent) ; on leur fait subir le brossage, le lustrage, etc. Enfin on les teint, et, si besoin est, on les soumet à l'action de presses qui leur donnent telle ou telle apparence (grain).

— Le *corroyage des bois* consiste à aplanir les faces des pièces débitées et à leur donner les dimensions exactes qu'elles doivent avoir. Les outils manuels à corroyer, qu'on appelle encore *affûtages,* sont le riflard, la varlope et le rabot. — On fait aussi mécaniquement le corroyage des bois, avec la dégauchisseuse, la raboteuse et la varlopeuse. Le corroyage comprend deux opérations principales qui sont :

1° le dégauchissage d'un parement et le dressage d'un champ faisant avec le parement un angle donné constant ;

2° la régularisation de l'épaisseur et de la largeur.

Le corroyage doit fournir des pièces parfaitement dressées, de dimensions exactes, dont la surface soit suffisamment propre pour n'exiger qu'un travail de finition peu coûteux.

CORROYER [*roi-yé*] v. tr. (en vx franç. *coureer,* préparer, d'une racine *red,* qui a donné aussi *arroi.* — Se conjugue comme *aboyer.*) Soumettre les cuirs au corroyage. || Passer les étoffes au corroi. || Dégrossir (en parlant du bois de menuiserie.) || Battre et souder à chaud (en parlant du fer). || Pétrir, malaxer : CORROYER *du mortier.* || Revêtir de corroi : CORROYER *un bassin de fontaine.*

CORROYER (Edouard-Jules), architecte et écrivain français, né à Amiens en 1837, mort à Paris en 1904. Elève de Viollet-le-Duc, il a construit l'hôtel de ville de Roanne (Loire) et les églises de Vougy, Villers et Saint-Cyr-les-Vignes, et participé à la restauration de la cathédrale de Soissons et de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. On lui doit plusieurs volumes : *L'Architecture romane* (1888) ; *l'Architecture gothique* (1888), etc.

CORROYÈRE [*roi-yèr'*] n. f. Nom vulgaire du redoul à feuilles de myrte, et du sumac des corroyeurs.

CORROYEUR [*roi-yeur*] n. et adj. m. Qui apprête le cuir : *Le démagogue Cléon était* CORROYEUR.

CORROY-LE-GRAND, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles) ; 1.150 hab.

CORROZET (Gilles), écrivain et libraire français, né et mort à Paris (1510-1568). Mit en vers les *Fables d'Esope,* et publia la *Fleur des antiquités et singularités de la noble et triomphante ville et cité de Paris* (1532), un des premiers ouvrages parus sur l'histoire et la topographie de Paris.

CORRUDE n. f. Bot. Nom vulgaire de l'asperge sauvage.

CORRUGATEUR n. et adj. m. Anat. Se dit du muscle sourcilier, dont les contractions plissent la peau du front et de la base du nez, et froncent les sourcils. (Peu us.)

CORRUGATION [*gha-si-on*] n. f. (du lat. *cum,* avec, et *ruga,* ride). Froncement de la peau par contraction d'un muscle sous-jacent. (Peu us.)

CORRUPTÈLE n. f. (lat. *corruptela*). Corruption. (Vx.)

CORRUPTEUR, TRICE n. (lat. *corruptor, trix*). Personne qui corrompt, altère, dénature : *Un* CORRUPTEUR *de textes. Un insigne* CORRUPTEUR *de l'Ecriture.* (Maucroix.) || Personne qui corrompt, déprave, gâte : *Fallait-il dans l'exil chercher des* CORRUPTEURS ? (Racine.) *Les* CORRUPTEURS *des mœurs, des goûts,* etc.

— Se dit de tout ce qui séduit, détourne du devoir : *Les gouvernements sont les plus actifs de tous les* CORRUPTEURS.

— Fig. : *L'exemple est un grand* CORRUPTEUR.

— Adjectiv. : *Un théâtre* CORRUPTEUR *des mœurs.*

CORRUPTIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est sujet à la corruption.

— ANTON. **Incorruptibilité.**

CORRUPTIBLE adj. (lat. *corruptibilis*). Sujet à la corruption matérielle : *Les corps les plus humides sont les plus* CORRUPTIBLES. || Sujet à la corruption morale, capable de se laisser séduire : *Des juges ignorants et* CORRUPTIBLES. (Lesage.)

— *Corruptible à,* Qui peut être corrompu par.

— *Substantiv.* et au pl. Nom donné à des eutychiens du VIe siècle, qui disaient que Jésus-Christ avait été sujet aux passions et que sa chair était corruptible. — Au sing. : *Un* CORRUPTIBLE.

— ANTON. **Incorruptible.**

CORRUPTIF, IVE adj. (lat. *corruptivus*). Qui a la propriété de corrompre.

corruptio optimi pessima, mots lat. signif. *La corruption de ce qu'il y a de meilleur est la pire,* axiome de l'antiquité que l'on applique à l'autorité quand elle devient despotique, à la religion quand elle devient intolérante et fanatique, etc.

CORRUPTION [*rup-si-on*] n. f. (lat. *corruptio*). Brisure d'un ensemble. || Action de corrompre ; état de ce qui est corrompu, putréfié : *La* CORRUPTION *des viandes est attribuée aux ferments.* || Corps putréfiés : *Vers qui grouillent dans la* CORRUPTION.

— Par extens. : *La* CORRUPTION *d'un texte, du goût.* || Action de corrompre, de dépraver ; état de ce qui est dépravé : *Les choses même les plus saintes ne sont pas à couvert de la* CORRUPTION *des hommes.* (Molière.) *La* CORRUPTION *des cœurs, des mœurs.*

— *Fig.* Action de séduire ; état de la personne séduite : *Employer la* CORRUPTION *pour se faire nommer député. La* CORRUPTION *des tribunaux.*

— Dr. crim. Crime du fonctionnaire public qui trafique de son autorité, où de ceux qui cherchent à le corrompre. || *Corruption de mineurs,* Excitation de mineurs à la débauche. V. MINEUR.

— ENCYCL. Dr. crim. *Corruption de fonctionnaires et d'employés.* Sous le nom de *corruption,* la loi pénale vise deux infractions distinctes : celle qui consiste à se laisser corrompre, c'est-à-dire à trafiquer de son autorité ou de son emploi (*corruption passive*), et celle qui consiste à corrompre (*corruption active*). Le Code pénal de 1810 ne punissait que la corruption des fonctionnaires publics. La loi du 13 mai 1863 a étendu ses dispositions à la corruption des arbitres et des experts. Celle du 4 juillet 1889 a réprimé le trafic d'influence commis par une personne investie d'un mandat électif et même par toute autre personne. Celle du 16 février 1919 a frappé la corruption d'employés des entreprises privées.

— Polit. *Corruption électorale.* On nomme ainsi le délit consistant à fausser, par des dons et des promesses, l'exercice du droit de suffrage. Ce texte frappe de la même

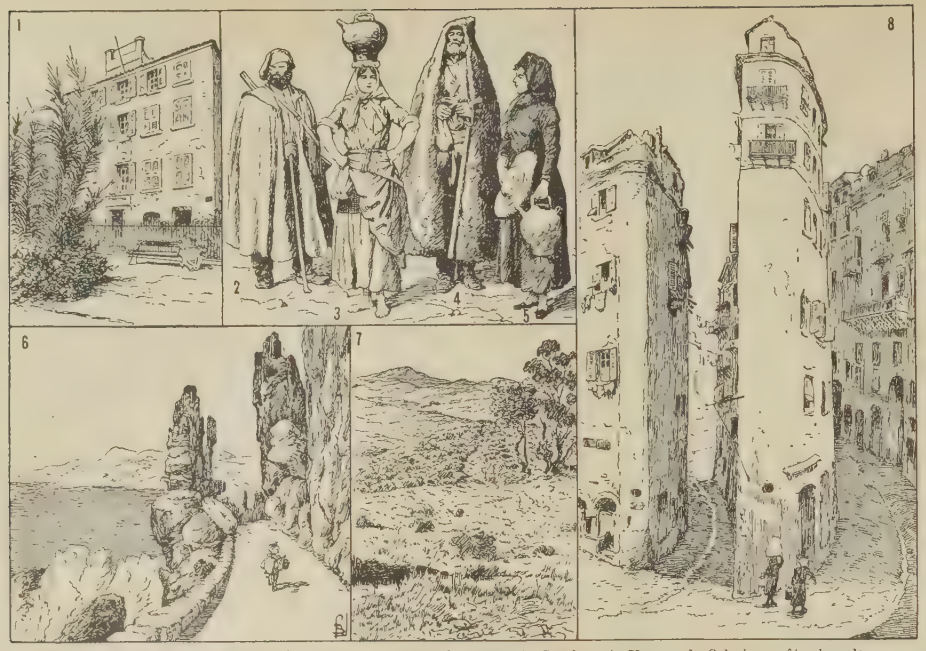

Corse : 1. La maison des Bonaparte à Ajaccio; 2. Berger; 3. Femme de Cargèse; 4. Homme de Calasima, vêtu du pelone; 5. Femme de Zicavo; 6. Calanques de Piana; 7. Le maquis; 8. Rues du vieux Bastia.

peine les deux auteurs du pacte de corruption : celui qui corrompt, et celui qui se laisse corrompre. La difficulté de faire la preuve du fait de corruption a amené le législateur à chercher des garanties de sincérité en assurant le secret du vote (isoloir, et vote sous enveloppe). La corruption peut être une cause d'annulation de l'élection, si elle a été de nature à fausser les résultats du scrutin.

CORSAC [*sak'*] n. m. (russe *korsak*). Espèce de petit renard qui habite les plaines désertiques s'étendant de la Volga au Baïkal et à la Chine.

— Encycl. Le *corsac* (*vulpes corsac*) ou *karagan*, de couleur isabelle pâle, à oreilles courtes, très voisin du *vulpes ferrilatus* des régions froides du Tibet, mais qu'il n'égale pas comme taille, fut jadis à la mode en France. Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, les dames portaient ces *corsacs* ou *adives* apprivoisés, avec elles, comme plus tard elles firent pour les chiens de manchon.

CORSAGE n. m. (de *corps*). Corps, personne. (Vx.). || Buste, partie du corps comprise entre le cou et les hanches. — Se dit seulement en parlant des femmes et de certains animaux : *Dame au* CORSAGE *opulent. Le* CORSAGE *du cheval, du lévrier, du cerf.*

— *Par extens.* Partie du vêtement, qui recouvre le buste : *Un* CORSAGE *en velours. Le* CORSAGE *d'une robe.*

Corsage.

— Encycl. Le *corsage* se compose d'une doublure vague ou ajustée sur laquelle est drapée une blouse. Tous les tissus peuvent être adoptés pour la confection des corsages. Suivant sa forme, le corsage prend différents noms (casaque, tailleur, etc.)

— Féod. *Gens de corsage.* V. CORPS (*gens de*).

CORSAIRE [*sèr'*] n. m. (ital. *corsaro ;* de *corsa*, course). Mar. Navire armé en course par des particuliers, avec l'autorisation du gouvernement : *Armer un* CORSAIRE. || Capitaine de ce bâtiment.

— *Abusivem.* Bâtiment monté par des pirates ; pirate lui-même : *Les* CORSAIRES *chinois, barbaresques.*

— *Fig.* Homme cupide, dur : *Créancier qui est un vrai* CORSAIRE.

— Adjectiv. : *Bâtiment* CORSAIRE. *Capitaine* CORSAIRE.

— Prov. **A corsaire corsaire et demi,** Un homme dur, avide, en rencontre souvent un plus dur et plus avide encore ; ou bien : Contre ceux qui se montrent durs, il faut être plus dur encore.

— Allus. littér. **Corsaires à corsaires, L'un l'autre s'attaquant ne font pas leurs affaires,** proverbe cité par La Fontaine dans la fable intitulée : *Tribut envoyé par les Animaux à Alexandre,* mais qui est de Régnier (XIIe satire). Cet adage semble dérivé du proverbe espagnol : *De corsario a corsario no se llevan sino los barriles.* (De corsaire à corsaire, il n'y a que les barils d'eau à prendre). Dans l'application, ces vers signifient qu'il en cuit à gens de même condition ou de même moralité de se battre entre eux.

— Jeux. Une des combinaisons du solitaire. || V. CROQUET.

— Encycl. Mar. Le nom de *corsaire* est donné à un bâtiment de commerce armé en guerre et appartenant à un particulier. En dépit de cette définition, il faut se garder de confondre les corsaires avec les pirates et de les englober dans la même réprobation. Les pirates étaient de véritables brigands qui opéraient en temps de paix comme en temps de guerre, qui pillaient leurs compatriotes comme les étrangers, et qu'animait seul le désir du butin. C'est sans doute ainsi que commencèrent les corsaires. Après la découverte de l'Amérique, de hardis marins, anglais et hollandais pour la plupart, coururent sus aux galions espagnols, en enlevèrent un grand nombre et réalisèrent de gros bénéfices. Du moins eurent-ils presque toujours scrupule d'attaquer les bâtiments qui battaient pavillon de leur pays d'origine. A ces premiers corsaires vinrent bientôt se joindre les *flibustiers*, association de pirates intrépides qui dévastèrent la mer des Antilles pendant tout le XVIIe siècle. Aidés par les *boucaniers* (chasseurs de bœufs sauvages de Saint-Domingue), que les Espagnols avaient pourchassés, les flibustiers établirent leur quartier général dans l'île de la Tortue, au N. de Saint-Domingue, et sous la direction de chefs intrépides, enlevèrent tous les navires de commerce qui passaient à leur portée, osant même parfois s'attaquer aux vaisseaux de guerre et engager avec deux ou trois de ces bâtiments des batailles disproportionnées.

Mais, peu à peu, le métier de corsaire devient un métier régulier, consacré par l'usage et garanti en quelque sorte par les souverains. Aussitôt que la guerre était déclarée entre deux puissances maritimes, les plus hardis des marins recevaient, pour la durée des hostilités, des *lettres de marque,* qui leur donnaient officiellement le droit de capturer les vaisseaux de commerce de la nation ennemie, de mettre en vente les marchandises enlevées, et qui leur réservaient la plus grosse partie des bénéfices.

Les corsaires furent alors non seulement tolérés, mais honorés pour leurs exploits. Ce métier formait d'excellents marins, car il exigeait une énergie, une activité, un déploiement d'adresse exceptionnels. Duguay-Trouin, Forbin, Pointis, Jean Bart, étaient des corsaires. Rien qu'en 1689, ils enlevèrent aux Anglais plus de 4.200 navires ; Seignelay et Louvois firent faire, pendant toute la guerre d'Augsbourg, la course pour leur compte, et encaissèrent les bénéfices. Pendant la guerre de l'Indépendance d'Amérique, sous la République et le premier Empire, la guerre de course fut largement employée. Au premier rang de nos corsaires de cette période on doit citer Surcouf, dont les exploits sont restés légendaires.

C'est seulement au congrès de Paris, en 1856, que furent universellement abolis les corsaires. Seuls les Etats-Unis, l'Espagne et le Mexique refusèrent de prendre un engagement à ce sujet. Depuis cette époque on n'a plus vu de « corsaires » au sens exact du mot. En 1914-1918 la guerre de course fut faite par des navires de guerre ou par des bâtiments de commerce militarisés.

— Dr. intern. V. COURSE.

Corsaire (LE), poème en trois chants, par lord Byron, publié en 1814. L'auteur s'est peint sous les traits du héros, aventurier qui cherche l'oubli dans l'ivresse des combats. C'est l'une des productions les plus caractéristiques du tempérament et de l'art « byroniens ». Mme de Staël admirait fort cette œuvre ; Stendhal « en raffolait ». Et Vigny lui-même écrivait, en 1820 : « Dans ce poème, Byron a tracé avec une énergie admirable le caractère d'un homme qui, coupable envers la société, s'élève au-dessus d'elle par la force de ses passions et la puissance de son génie. »

Corsaire. Ce mot entre dans le titre d'une quantité d'œuvres littéraires ou musicales. Tels sont, par exemple, *le Corsaire,* opéra-comique en trois actes, paroles de La Chabeaussière, musique de Dalayrac ; livret romanesque, partition expressive et spirituelle (1783) ; *le Corsaire rouge,* roman de Fenimore Cooper (1827) ; *le Corsaire,* ballet-pantomime en trois actes et cinq tableaux, scénario de Saint-Georges, chorégraphie de Mazillier, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra de Paris le 23 janvier 1856 (C'est *le Corsaire* de Byron mis en action, avec adjonction de nombreux incidents) ; *le Corsaire noir,* opérette bouffe en trois actes, paroles et musique de J. Offenbach (Vienne, 1872), etc.

CORSALI (André), voyageur italien du XVIe siècle, né à Florence, mort après 1517. Chargé par Emmanuel de Portugal d'explorer les Indes et la Chine, il gagna Cochin, d'où, en 1516, il passa en Abyssinie, puis visita Mascate, une partie de la côte d'Arabie, Ormuz et Goa.

CORSE, île française de la Méditerranée, la quatrième comme superficie (après la Sicile, la Sardaigne et Chypre) à environ 160 kil. de la France. Superficie : 8.722 km²,

peuplés de 297.230 hab. (*Corses*). Elle forme le départ. de la Corse, qui compte 4 arrond. (*Ajaccio*, ch.-lieu, Bastia, Corte et Sartène), 62 cant. et 364 comm., qui fait partie de la 15e région militaire, et qui constitue une sous-région économique rattachée à celle de Marseille.

L'île de Corse, longue de 183 kil. du N. au S. et large de 83 kil. au maximum, a son ossature formée par un massif ancien (composé surtout de granit, de porphyre et de roches métamorphisées) qui se maintient à une altitude moyenne élevée (2.707 m. au Monte-Cinto). Entaillé par des vallées profondes, couvert d'un maquis tenace, ce massif se prête mal aux relations entre les deux versants ; c'est jusqu'à 1.162 m. que doit s'élever, au col de Vizzavona, la voie ferrée d'Ajaccio à Bastia. La côte ouest découpée et rocheuse, abonde en échancrures (golfes de Valinco, d'Ajaccio, de Sagone et de Porto) ; au contraire, au sud de Bastia, la côte Est, est basse, marécageuse et désolée de fièvres (étangs de Diana, d'Urbino). C'est à ce versant qu'aboutissent les fleuves les plus longs : le Golo (84 kil.) et le Tavignano. Le Liamone et le Prunelli sont les plus connues parmi les rivières du versant ouest.

Le climat de la Corse, variable suivant l'exposition et l'altitude, est en général agréable et sain. Il est très chaud de juin à octobre, surtout sur la côte orientale, et le froid est vif l'hiver sur les hauteurs.

Les richesses naturelles de la Corse sont en général peu exploitées, malgré l'apport de la main-d'œuvre lucquoise ou sarde. Au travail de la terre, le Corse préfère l'émigration et les carrières officielles en France ou aux colonies ; il rentre au pays à l'âge de la retraite. La grande industrie est inexistante. La Corse est avant tout le pays d'élevage du mouton (mouton de taille réduite) ; le lait est accaparé par les fromageries. La culture du tabac y est également en honneur, de même la vigne et le cédrat dans les endroits arrosés. La Balagne et le cap Corse élèvent des oliviers et des arbres fruitiers (citronniers, etc.). La châtaigneraie est surtout prospère sur la côte orientale (Zonza, etc.) Les richesses minérales sont peu connues ; une seule source minérale, celle d'Orezza, a quelque importance. A ces revenus s'ajoutent les bénéfices résultant de l'industrie touristique que les beautés naturelles du pays, la douceur du climat développent davantage d'année en année. Les voies ferrées sont relativement rares surtout dans le S., mais les routes sont parcourues par des services automobiles.

De nombreux services maritimes et une ligne d'hydravions relient les divers ports de la Corse à ceux de la France du sud-est et de l'Italie. Le trafic entre la Corse et la France fait d'ailleurs partie du monopole de pavillon.

La Corse n'a pas de grandes villes : Ajaccio et Bastia, l'un plutôt centre administratif, l'autre principal centre commercial, toujours en rivalité, capitales des deux départ. qui se sont partagé l'île entre 1793 et 1811 (le Liamone et le Golo), dépassent seules 10.000 hab.

— Histoire. Sous une apparente uniformité de type, langue, mœurs et coutumes, les Corses cachent une extraordinaire diversité d'origines. Ibères venus d'Espagne, Ligures venus de Gaule ou d'Italie, Africains peut-être, s'y sont confondus. *Kyrnos* (Ce fut le premier nom de l'île) reçut des Phocéens, fondateurs d'Aleria, des Phéniciens, des Etrusques, des Carthaginois. Les Romains soumirent les insulaires « inhabiles au joug » après cent ans d'efforts. Marius y colonisa *Mariana* (dont il ne reste rien), près de l'embouchure du Golo ; Sylla y recolonisa la phocéenne *Aleria* (dont il ne reste guère), près de l'embouchure du Tavignano.

Plus tard, vinrent les Vandales, les Byzantins, les Goths, les Sarrasins, ensuite les Italiens : Pisans à partir de 1077, Génois à partir de 1347. De ceux-ci la domination fut dure : les Corses regimbèrent, et, de rébellion en rébellion, ils fatiguèrent tellement Gênes, que cette « reine des Ligures » vendit l'île à Louis XV en 1768 ; la France, malgré la vaillance de Paoli, le héros patriote (1769), et en dépit d'une offensive anglaise (1793-1796), demeura la patrie définitive des Corses.

CORSE, habitant ou natif de la Corse : *Les* CORSES. — *Adjectiv.* Relatif à ce pays, à ses habitants : *Cheval* CORSE.

Corse (CAP), promontoire montagneux formant la pointe nord de l'île de Corse, célèbre pour la beauté de ses paysages et ses cultures d'arbres à fruits et de vignes. Foyer d'émigration très actif.

CORSÉ, E adj. (de *corps*). Qui a du corps, de la consistance. || *Drap corsé,* Drap épais et solide. || *Vin corsé,* Vin qui a du montant, de la force. || *Fam.* Plantureux, copieux : *Repas* CORSÉ. — *Fig.* Qui contient des détails scabreux, de nombreuses péripéties, etc. : *Roman* CORSÉ. || Qui est d'importance : *Affaire* CORSÉE. *Semonce* CORSÉE. — Hippol. *Cheval corsé,* Cheval robuste et bien musclé.

Corselet (1575).

CORSECQUE [*sèk'*] n. f. Armur. anc. V. CORSÈQUE.

CORSELET [*lè*] n. m. Archéol. Corps de cuirasse, composé d'un plastron et d'une dossière avec colletin adhérent, sans garde-rein ni tassettes. — Cost. Sorte de soutien-gorge, qui a pour but de maintenir sous les aisselles des dessous de bras en tissu caoutchouté. — Arbor. Armure en tringles métalliques, dont on entoure un jeune arbre pour le protéger. — Zool. Masse antérieure du thorax des insectes, placée entre la tête et la région postérieure ou abdominale. (Le corselet des coléoptères, des hémiptères, des orthoptères, est formé par le prothorax seul. Chez les diptères, les hyménoptères, les papillons ou lépidoptères, le thorax entier forme le corselet.) — ENCYCL. Archéol. Les *corselets,* qui succèdent dans la seconde moitié du XVIe siècle aux corsets du XVe, sont une armure de gens de pied. On les portait avec le collet de buffle et les manches de mailles. Beaucoup étaient faits de trois pièces, le plastron

Corselet d'alsacienne.

s'ouvrant en deux battants, que fermaient sur l'arête du thorax des boutons tournants. Par extension générale, on appelait « corselet » un corps d'armure même muni de bras.

CORSEMBLEU DE LIVRY (Suzanne-Catherine DU GRAVET DE), fille d'un conseiller du roi au bureau de finances de Paris, au temps de la Régence, née et morte à Paris (1694-1778). Chez son oncle, maire de Sully, elle joua la comédie, et fit la connaissance de Voltaire, qui venait d'être exilé pour quelques couplets satiriques contre le Régent. Mlle de Corsembleu avait alors vingt ans. De retour à Paris, elle devint la maîtresse du poète (1717).

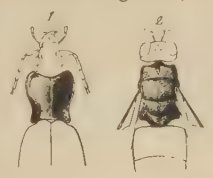
CORSELETS : 1. De coléoptère ; 2. D'hyménoptère.

Quand elle vit son amant mis à la Bastille Mlle de Corsembleu s'attacha à de Génouville, et Voltaire n'en prit pas ombrage car, en 1719, il la fit entrer à la Comédie-Française. Elle passa en Angleterre avec une troupe de comédiens, et elle échoua dans un café où fréquentait le marquis de Gouvernet (Charles-Frédéric de La Tour du Pin). Elle se fit épouser par lui. Revenue en France, elle reçut du poète une des épîtres les plus connues, *les Tu et les Vous.* Dans la suite, elle regretta ses égarements, et montra des sentiments religieux. Elle resta en bons termes avec Voltaire, mais lui rendit son portrait peint par Largillière, qu'hérita Mme de Villette.

CORSÈQUE, CORSECQUE [*sèk'*] ou **CORSESQUE** [*sèssk*] n. f. (rad. *Corse* pays probable d'origine). Pertuisane à oreillons pointus, en usage au XVIe siècle dans l'infanterie, plutôt comme arme de cérémonie que comme arme de guerre. (Quand les oreillons sont droits, la corsèque est dite *chauve-souris.*)

Corsèques (XVe s.).

CORSER [*sé*] v. tr. (de *corps*). Saisir corps à corps. (Vx.) || Donner du corps, de l'étoffe, de la force, du ton à : CORSER *un roman, un drame.* CORSER *du vin.*

CORSES n. m. pl. Soldats de la milice pontificale, au XVIe et au XVIIe siècle. (Après l'affaire de Créqui en 1662, le pape dut les licencier et s'engager à n'en plus recruter.)

CORSET [*sè*] n. m. (dimin. de *corps*). Cost. Corsage de robe. (Vx.) || Sous-corsage généralement baleiné, destiné à dessiner la taille des femmes et à soutenir leur gorge. || Appareil analogue que portent certains hommes. || Corsage d'une cotte villageoise. — Arbor. Syn de CORSELET. — Archéol. *Corset à armer,* Plastron de cuir ou de métal employé par les hommes d'armes depuis le XIVe s. comme défense du torse. — Chir. Espèce de bandage qui enveloppe la plus grande partie du tronc. — Méd. *Maladie du corset,* Déformation (ptose ou allongement) du foie causée par le port d'un corset trop serré à la taille.

Corsets.

— ENCYCL. Cost. anc. Les femmes grecques et romaines avaient l'équivalent du *corset,* les premières dans le *strophion,* le *stéthodesmis,* les autres dans le *tænia,* le *zona,* les *fasciæ mamillares,* etc., systèmes de bandelettes d'étoffe ou de cuir destinés à soutenir les seins et aussi à les comprimer dans la mesure qu'exigeait l'idée que les anciens se faisaient de la beauté féminine.

Au moyen âge, la large ceinture portée assez haut fait office de corset, en soutenant la poitrine. Au XIIIe siècle, les « corsets » sont des robes qui se mettent sur la *cotte* ou *gonelle* et dont la forme a varié. Des poches rembourrées et piquées cousues à la chemise donnent plus de saillie aux seins sous François Ier, et la basquine fortement serrée sur le buste, doublée d'abord d'une toile apprêtée qui lui donne de la raideur, ne tarde pas à se garnir d'une armature de métal qui en fait une sorte de corset. Sous Charles IX, c'est le corps piqué, avec son busc et avec ses éclisses de bois ou de métal, qui déforment le corps et le mettent au supplice. Puis ce sont les *corps,* faits de bougran et bardés de baleines de tous les côtés, et parfois de fer, qui dominent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

CORSETS : 1. Corset à armer ; 2. Corset grec ; 3. Corset (chirurgie).

La Révolution en revint aux ceintures et aux bandelettes grecques et romaines. Sous la Restauration, le corset baleiné reprit toute sa faveur, qui dura jusqu'à nos jours ; mais soit pour obéir aux prescriptions de la Faculté, soit plutôt pour satisfaire aux obligations de la mode, le corset a tendance à disparaître des vêtements féminins pour être remplacé par la ceinture ou le simple soutien-gorge qui laissent au corps plus de souplesse, et leur libre jeu aux organes internes. Les corsets modernes s'inspirent davantage de l'hygiène féminine et ne ressemblent plus que de fort loin aux « cuirasses » d'autrefois. Le corset dit *tissé* se fait souple en tricot, tricot caoutchouté ou caoutchouc. Le corset *cousu* se fait en coutil, batiste, ruban, etc. Le corset hygiénique et pratique est le *corset droit ;* le corset souple et résistant est le *corset-ceinture.*

Les hommes ont porté au moyen âge des surcots fendus sur le côté et pourvus ou non de manches, qu'on peut à la rigueur assimiler à des corsets ; mais de nos jours certains hommes qui se piquent d'élégance portent un corset ajusté.

CORSETS : 1. De femme (1515) ; 2. D'homme (1400) ; 3. De femme (XVIe s.).

— Chir. Les *corsets orthopédiques* sont spécialement destinés au redressement des déviations de la colonne vertébrale. Ils se composent généralement d'une ceinture métallique rembourrée, évasée de manière à s'appuyer sur la saillie des hanches, munie d'une ou de deux tiges s'élevant sur les côtés du corps, et se terminant par un croissant recourbé, destiné à soutenir l'aisselle du côté qui incline. On emploie beaucoup, pour obtenir ces corrections, les corsets plâtrés, moulés sur l'individu lui-même et conçus de façon à remédier aux déviations.

CORSETER [*té*] v. tr. (de *corset.* — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je corsette, Tu corsettes.*) Mettre un corset à. — ***Se corseter,*** v. pr. Mettre son corset.

CORSETIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Qui fait des corsets. — Adjectiv. : *Ouvrière* CORSETIÈRE.

CORSEUL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kil. de Dinan ; 2.530 hab. Ch. de f. Etat. Ruines romaines. Corseul fut la capitale des Curiosolites, un des peuples de l'Armorique cités par César.

CORSHAM-REGIS, petite ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Wilts) ; 3.950 hab. Carrières. Anc. résidence des rois saxons.

CORSI (Giovanni), baryton italien, né à Vérone en 1822, mort à Monza en 1890. Il débuta au théâtre Ré, de Milan, et fut presque aussitôt engagé à la Scala (1847). De 1856 à 1859, Corsi obtint de grands succès au Théâtre-Italien de Paris. Quelques années après, il accepta les fonctions de professeur au conservatoire de Saint-Pétersbourg. Il revint se fixer en Italie.

CORSICANA, ville des Etats-Unis (Texas) ; 11.300 hab. Ch.-lieu du comté de Navarro. Pétrole.

CORSIER [*si-é*] n. m. Bot. Syn. de CORCIER.

CORSIN n. m. (anc. franç. *Corssin ;* du bas lat. *Caorcinus,* habitant de Cahors). Banquier, usurier. — N'est usité que dans la locution : *Enlever quelqu'un comme un* CORSIN ou CORPS SAINT, L'enlever de vive force. (Le pape Jean XXII avait attiré auprès de lui, de Cahors, sa ville natale, à Avignon, une foule de petits financiers qui avaient le privilège de faire rentrer certains impôts. Leurs vexations les rendaient si odieux qu'on les chassait de partout, et que même on les enlevait parfois subitement et sans forme de procès, ce qui a donné lieu au dicton : *Enlever quelqu'un comme un corsin.* Ce dernier mot, corrompu, est devenu CORPS SAINT.)

CORSINI, ancienne famille de Florence, remontant au XIe siècle, et qui devint, aussi, plus tard, une famille romaine. Ses membres les plus connus sont saint Andrea **Corsini** (v. art. suiv.) ; — Lorenzo **Corsini,** 1652-1740, élu pape en 1730 sous le nom de Clément XII ; — Neri-Maria **Corsini** (1685-1770), cardinal, gouverna effectivement l'Eglise pendant les dernières années de Clément XII son oncle, devenu aveugle ; — Tommaso **Corsini,** prince de Sismano (1767-1856), d'abord conseiller d'Etat et chambellan du grand-duc de Toscane, ambassadeur en France sous le Consulat, fut, en 1847, sénateur (maire) libéral de Rome, mais se retira à Florence après la fuite de Pie IX à Gaète ; — don Neri **Corsini,** marquis de Lajatico, né à Florence en 1805, mort à Londres en 1859, fut un des chefs du parti libéral florentin ; un moment ministre en 1848, il se réfugia en Piémont au retour du grand-duc Léopold II, qui, plus tard (1856), acculé à une nouvelle révolution, lui offrit vainement le pouvoir. Il fut en 1859, chargé de mission à Londres par le gouvernement provisoire de la Toscane.

CORSINI (saint André), né à Florence en 1302, mort à Fiesole en 1373. Il appartenait à la famille des précédents. Lié par le vœu de ses parents qui avaient, au début de leur mariage, promis de consacrer à Dieu l'aîné de leurs enfants, André, après avoir montré de fâcheux penchants, se convertit à l'âge de quinze ans tout à coup et entra au couvent des carmes de Florence, où il reçut le sacerdoce ; il y passa plus de quarante ans. En 1362 il fut, malgré lui, sacré évêque de Fiesole, et, pendant les douze années de son épiscopat, unit les austérités monacales au zèle et au dévouement d'un pontife. Légat de Pie V à Bologne son éloquence pacifia cette ville, désolée par la guerre civile. Il mourut à soixante et onze ans, entouré de la vénération publique. Urbain VIII le canonisa le 26 octobre 1629. — Fête le 6 janvier.

CORSINI (Bartolommeo), poète italien, né à Barberino, près de Florence, en 1606, mort en 1673. Il écrivit vers 1660 un poème héroï-comique : *il Torracchione desolato* (Paris, 1768) : le sujet en est sérieux, et le comique vient du ton joyeux, de détails ridicules et du style trivial.

Corsini (Edouard), savant italien, né à Fanano en 1702, mort à Pise en 1765. Professeur à l'université de Pise, à la tête du mouvement des études historiques de son temps; il a laissé une foule d'ouvrages : *Institutiones philosophicæ ac mathematicæ* (1731-1734); *Elementi di matematica* (1735); *Fasti attici* (1744-1756); *Dissertationes quatuor agonisticæ* (1747); *Notæ Græcorum* (1749); *Inscriptiones atticæ* (1752); *Series præfectorum Urbis* [*Romæ*] (1763); *De Armeniorum regum nummis et Arsacidarum epocha* (1754).

Corsini (palais), un des beaux palais de Rome, jadis propriété des Riarii, neveux de Sixte IV, habité de 1668 à 1689 par la reine Christine de Suède, qui y mourut. Transformé de 1729 à 1732 par Ferd. Fuga pour le cardinal Neri Corsini, neveu de Clément XII, il a été acquis en 1884 par l'Etat, qui y a installé l'Académie « dei Lincei ». Le palais abrite une *galerie* célèbre due en majeure partie au prince Thomas Corsini, une bibliothèque importante, et la plus grande collection d'estampes de l'Italie.

corsite n. f. Diorite à structure orbiculaire que l'on rencontre en Corse.

corsned [*korss-nèd'*] n. f. Epreuve judiciaire anglo-saxonne, qui consistait à faire avaler à l'accusé une once de pain ou de fromage. (La culpabilité ou l'innocence se jugeait d'après la facilité avec laquelle elle passait dans le gosier.)

corso n. m. Nom que les Italiens donnent à leurs promenades publiques.
— *Par extens.* Cortège, promenade d'apparat : *Un* corso *aux flambeaux.*

Corso (*le Cours*), Nom donné à la principale rue de Rome, qui suit le tracé de l'antique *via Flaminia*. Longue de 1.700 m., elle commence à la place du Peuple aux portes mêmes de la ville et se termine à la place de Venise; elle partage la ville en deux parties et y joue le rôle à la fois de nos Champs-Elysées et de nos Grands Boulevards. Il s'y tient une foire célèbre au moment du Carnaval, et jadis on y faisait les *courses de Barberi*, courses de chevaux barbes en liberté. Elle est bordée de monuments célèbres : Saint-Ange in Pescaria, Saint-Calixte, Saint-Esprit in Sassia, palais Ruspoli, palais Chigi; elle traverse les places Saint-Charles, Colonna et Sciarra.

Corssen (Wilhelm), philologue allemand, né à Brême en 1820, mort à Berlin en 1875. Il s'est consacré à l'étude des dialectes de l'ancienne Italie, en particulier de l'étrusque. Ses principaux ouvrages sont : *Sur la prononciation, le vocalisme et l'accentuation de la langue latine* (1858); *Etudes critiques; Appendices sur la théorie des formes grammaticales en latin* (1874); *Sur la langue des Etrusques* (1874).

Corswarem (en flamand **Kruisworm**), commune de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Hasselt); 1.000 hab.

cort [*kor*] n. m. Fortif. anc. Courtine d'une forteresse.

Cort (Cornelis), graveur hollandais, né à Hoorn en 1536, mort à Rome en 1578. D'abord élève de Jérôme Cock, il alla à Venise travailler pour le Titien, puis fonda à Rome une école de gravure d'où sont sortis Augustin Carrache, Ph. Joye et Ph. Thomassin. Il fit une sorte de révolution dans la gravure par ses tailles larges et nourries, et en rendant chaque objet d'une manière différente.

Cort (Frans Josef de), poète néerlandais, né à Anvers en 1834, mort à Elserre, près de Bruxelles, en 1878. Il publia avec Jan Van Ryswyck, en 1857, un journal flamand : *la Constitution*, et l'année suivante devint rédacteur en chef de *l'Escaut*. En 1861, il fonda la revue *l'Avenir*. Il a écrit : *Liederen* (1857-1859); *l'Usage des langues en Belgique* (1864); *Ziagzang* (1866).

Corta (Charles-Eustache), homme politique français, né à Bayonne en 1805, mort à Angoumé (Landes) en 1870. Avocat, puis sous-préfet de Dax, il fut député de 1852 à 1863, puis il alla au Mexique, où il fut placé à la tête de la commission des finances de l'empire de Maximilien. Il fut élu sénateur en 1865.

cortada n. f. (mot espagn.). A la pelote basque. Balle rasante lancée de droite à gauche.

cortail [*tay'*] n. m. Chalet pour les gardeurs de troupeaux, dans les Pyrénées.

Cortaillod, comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel), sur les falaises qui dominent le lac; 1.300 hab. Vins rouges appréciés. Industrie horlogère. Fabrique de câbles électriques.

Cortale, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro); 3.970 hab. Le tremblement de terre du 28 mars 1783 la bouleversa de fond en comble.

Cortambert [*tan-bèr*] (Pierre-François-Eugène), géographe français, né à Toulouse en 1805, mort à Paris en 1881. Il fut bibliothécaire au département des cartes et plans à la Bibliothèque nationale, et contribua beaucoup au progrès et à la vulgarisation des études géographiques en France, par la publication d'une série de livres classiques. — Son fils, Richard **Cortambert**, né à Paris en 1836, mort à Hyères en 1884, est aussi entré à la section géographique de la Bibliothèque nationale, et a surtout envisagé la géographie sous le rapport ethnographique et pittoresque. Son principal ouvrage est une *Nouvelle Histoire des voyages et des grandes découvertes géographiques* (1885).

Corte [*té*] (en lat. *Cenestum*), ch.-lieu d'arrond. de la Corse, à 53 kil. d'Ajaccio, au confluent de la Restonica et du Tavignano, dans une vallée fertile; 5.270 hab. (*Cortenois*). Ch. de f. Corse. Anc. ville forte adossée à un rocher escarpé, qui fut la capitale de Paoli. Scieries de marbre; fabriques de pâtes. — L'arrondissement a 16 cant., 108 comm., et 58.870 hab. Le canton a une seule comm., celle de Corte.

Corte (forêt communale de). Forêt du département de la Corse, arrond. de Corte, cant. de Corte et Calacuccia, située sur le versant oriental de la chaîne centrale de l'île, dans le bassin supérieur du Golo.

Sa contenance est de 4.471 hectares. Les essences dominantes sont le hêtre, le pin laricio et le pin maritime; la forêt est traitée, suivant la nature de ses peuplements, partie en futaie régulière à la révolution de 70 ans, partie en futaie jardinée à celle de 280 ans pour le pin laricio.

Elle offre de jolis points de vue, et des sites très pittoresques que viennent malheureusement trop souvent gâter les incendies et les abus de pâturage qui dégradent ses peuplements.

Corte de'Cortesi, commune d'Italie (Lombardie, prov. de Crémone); 2.590 hab.

Corte de'Frati, commune d'Italie (Lombardie, prov. de Crémone); 2.600 hab.

Corte d'Olona, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie), sur l'*Olona;* 2.190 hab.

Corte (Jérôme), historien italien du XVIe siècle, auteur de la plus ancienne *Histoire de Vérone*, des origines à 1560.

Corte (Juan de **La**), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1597-1660). Il reçut des leçons de Vélasquez et devint peintre du roi. On cite parmi ses grands tableaux l'*Incendie de Troie*, l'*Enlèvement d'Hélène*, *Valence del Pô secourue par Charles Colonna*, qu'on voit dans le Retiro ou Salle du royaume, à Madrid.

Cortegada, bourg d'Espagne (prov. d'Orense), sur le Miño; 3.770 hab. Eaux thermales.

Cortegana, ville d'Espagne (prov. de Huelva); 5.700 hab. Mines de cuivre. Huiles et vins.

cortège n. m. (ital. *corteggio;* de *corte*, cour). Suite de personnes qui accompagnent : *Le* cortège *d'un roi.* Cortège *funèbre. Un* cortège *d'enfants, de flatteurs.* Etc. || Suite de chars, etc. : Cortège *du Bœuf gras.*
— *Fig.* Accompagnement : *Les infirmités sont le* cortège *de la vieillesse. Les connaissances qui sont le* cortège *de l'éloquence.*

cortégeant [*jan*], **e** n. Personne qui fait cortège.

cortéger [*jé*] v. tr. (Se conjugue comme *abréger.*) Dans le style burlesque, faire cortège à : Cortéger *un roi.*

Cortellini (Camillo), virtuose et compositeur italien, né dans la seconde moitié du XVIe siècle, fut surnommé **il Violino** à cause de son grand talent d'exécution sur le violon. Il s'est particulièrement distingué dans la composition de la musique d'église.

Cortemaggiore, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Plaisance), sur l'Arda, affluent du Pô; 4.900 hab.

Cortemarck, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Dixmude); 4.600 hab. Brasseries; fabriques d'huile et de chicorée.

Cortemiglia, bourg d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur la Bormida; 3.430 hab.

Cortenaeken, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain); 1.900 hab. Saboteries, tuileries.

Cortenberg, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain); 2.400 hab. Meunerie.

Cortereal, famille de navigateurs portugais du XVIe siècle. Le plus jeune des trois frères Cortereal, Gaspar, parvint dès 1500 à la *Terre-Verte* (côte sud du Labrador ou partie septentrionale de Terre-Neuve), où il repartit en 1501 mais il ne revint pas. — Son frère aîné, Miguel, gagna en 1502 les parages de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent, mais s'y perdit à son tour. — L'aîné de tous, Vasqueanes, capitaine de Saint-Georges des Açores, obtint en 1503 du roi Emmanuel le Fortuné l'envoi d'une expédition, qui ne retrouva pas les navigateurs. — Un petit-neveu des Cortereal, Vasqueanes **Cortereal**, envoya encore sans succès un navire à la découverte du passage Nord-Ouest (1574).

Cortereal (Jeronymo), poète portugais, né en 1540, mort vers 1593. Il servit dans les Indes, et fut fait prisonnier à la bataille d'Alcaçar-Quivir, en 1578. Il a écrit trois poèmes, dont l'un, qui a fait sa réputation : *le Naufrage de Manoel de Souza Sepulveda et de sa femme Lianor de Sa*, a été publié en 1593 et traduit en français par Ortaire Fournier (Paris, 1848).

cortès [*tèss*] n. f. pl. (plur. du mot espagn. *corte*, cour). En Espagne et en Portugal, les deux assemblées législatives qui forment le Parlement : *La réunion des* Cortès. (Dans ce cas, prend un C majuscule.)
— Encycl. L'origine des *cortès* espagnoles est très ancienne; on peut la faire remonter aux « conciles », assemblées consultatives et représentatives datant des Visigoths. Aussi longtemps que l'Espagne ne fut pas unifiée, il y eut des cortès particulières à chaque Etat. Comme nos états généraux, les cortès furent très rarement convoquées par les Bourbons d'Espagne. Napoléon Ier fit revivre l'institution en 1808 afin de faire proclamer Joseph Bonaparte roi d'Espagne, et de voter une constitution.

Depuis cette date jusqu'à la Constitution du 30 juin 1876, l'importance de ces assemblées subit de nombreuses vicissitudes suivant la prédominance des partis conservateurs ou libéraux. En 1876, les cortès devinrent le parlement véritable d'une monarchie constitutionnelle calquée sur le type anglais, dont Primo de Rivera suspendit l'application.

Les cortès comprennent un Sénat et une Chambre des députés, qui se partagent avec le roi le pouvoir législatif et qui sont investis de pouvoirs égaux.

Cependant, des particularités assez marquantes distinguaient les deux chambres composant les cortès, des assemblées représentatives des autres Etats constitutionnels. C'est ainsi que le Sénat comprend trois éléments bien distincts : des sénateurs de droit, des sénateurs nommés à vie par le roi, des sénateurs élus parmi certaines catégories de personnes et par certaines catégories d'électeurs (clergé, académies, universités, sociétés économiques, délégués municipaux et électeurs les plus imposés).

La Chambre des députés fut élue au suffrage universel à partir de 1862; le cens électoral fut établi en 1878, puis une loi du 26 juin 1890 revint au suffrage universel. Les députés sont élus à raison de 1 par 50.000 électeurs, soit par des districts électoraux soit aussi par certains collèges spéciaux (sociétés économiques, chambres de commerce, etc.). La couronne, sous les trois derniers règnes, avait gouverné en accord avec les cortès; mais après la Grande Guerre, en présence des difficultés économiques et des complications au Maroc, le mouvement militaire du 13 septembre 1923 mit à la tête du gouvernement un directoire militaire présidé par le général Primo de Rivera. Le directoire a affirmé sa volonté d'être un gouvernement intérimaire, qui céderait la place au régime constitutionnel dès que la restauration des affaires politiques le permettrait.

Cortes de la Frontera, ville d'Espagne (prov. de Malaga), au pied de la Serrania de Ronda; 6.000 hab. Céréales, fruits; vins et eaux-de-vie.

Cortese (Giulio-Cesare), poète napolitain, né à Naples vers 1575, mort entre 1621 et 1627. Il écrivit en dialecte des poèmes qui renferment des peintures très vives de la vie populaire à Naples : *la Vajasseide* (1621), *Micco Passaro*, etc.

Cortesi (Adélaïde), cantatrice italienne, née vers 1825, morte à Florence en 1889. Après une carrière brillante tant en Italie qu'à l'étranger, elle épousa un agent théâtral, Servadio, qui devint banquier et millionnaire. Ayant acquis un palais à Florence, les deux époux y donnèrent des fêtes fastueuses.

Cortessem, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Tongres); 1.630 hab. Brasseries.

Cortète (François de), seigneur de Cambes et de Prades, poète agenais, né près d'Agen, vers la fin de 1585 ou le commencement de 1586, mort à Hautefage en 1667. Après avoir suivi la carrière des armes, il se retira dans ses terres de l'Agenais vers 1640. Il composa divers ouvrages écrits en dialecte d'Agen, dont les meilleurs furent publiés après sa mort par son fils Jean-Jacques. Il reste de lui trois pastorales théâtrales : *Miramoundo, Ramounet, Sancho Pansa*, et des compositions détachées de divers genres. En 1890, les Cigaliers et les Félibres lui ont élevé un monument à Agen.

cortex [*tèks*] n. m. Mot lat. signif. *écorce.*

Cortez, départ. de la république du Honduras, à la frontière du Guatemala, sur le rivage du golfe de Honduras (mer des Antilles); 24.000 hab. Capit. *San-Pedro-Sula.*

Cortez (Fernand), conquistador espagnol du Mexique, né à Médellin (Estrémadure) en 1485, mort à Castilleja de la Cuenta (près de Séville) en 1547.

Cortez, qui partit dès 1504 pour Saint-Domingue (*Hispaniola*), passa en 1511 à Cuba avec Diego Velasquez de Leon qui le mit en 1519 à la tête de l'expédition envoyée par lui à la conquête du Mexique. Une fois débarqué à Saint-Jean d'Ulloa, il gravit les pentes du plateau d'Anahuac et arrive à Mexico, dont le roi aztèque Montézuma le reçoit en ami puis se reconnaît le vassal et le tributaire de Charles-Quint. Mais bientôt commencent les difficultés. Cortez, accusé de vouloir se rendre indépendant, doit s'éloigner de Mexico pour combattre Narvaez, envoyé de Cuba pour le soumettre; quand, après la victoire de Zempoala, il revient à Mexico, il y trouve ses compagnons bloqués par les Aztèques dont les Espagnols ont voulu détruire les temples. Après la mort de Montézuma, force lui est de quitter la ville pendant *la Nuit triste* du 1er juillet 1520 et de s'ouvrir la route de Tlaxcala par la victoire d'Otumba; mais, quelques mois plus tard, avec une troupe reconstituée, il reparaît devant Mexico, s'en empare après un siège de soixante-quinze jours et détruit l'empire aztèque (1521). Alors commence une œuvre d'organisation et de consolidation de la conquête qui fait du Mexique la « Nouvelle-Espagne », mais réduit les Aztèques à l'état d'esclaves, et qui ajoute la province de Panuco, mais non point le Honduras, aux pays déjà soumis. Interrompue en 1528 pendant le voyage entrepris en Espagne par Cortez pour se défendre auprès de Charles-Quint contre les attaques de ses ennemis, elle reprend en 1530. Alors aussi le capitaine général de la Nouvelle-Espagne tente sans succès de découvrir un détroit faisant communiquer les deux océans Atlantique et Pacifique à travers le Centre Amérique. Quand, un peu plus tard, il retourne en Espagne et tente de s'y faire rembourser les sommes avancées par lui dans l'intérêt de l'Etat, il est froidement accueilli par des ministres qui ne s'intéressent plus qu'au Pérou. En vain montre-t-il en 1541 une grande valeur devant Alger, Charles-Quint ne le connaît plus, et il doit, dit-on, pour solliciter une audience, monter sur le marchepied du carrosse du souverain. Celui-ci demandant alors qui est cet audacieux : « Je suis, lui aurait répondu Cortez, l'homme qui vous a donné plus de royaumes que vos ancêtres ne vous ont laissé de villes. » Peu après, Cortez mourait dans l'isolement.

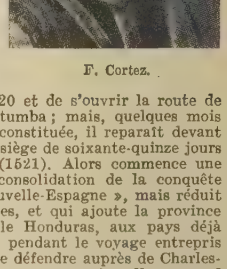
F. Cortez.

Les *Relaciones* de Cortez, véritables rapports officiels de la conquête du Mexique, ont été publiés en Espagne dès 1770, et, plus complètement, au XIXe siècle; D. Charnay en a donné une bonne traduction française en 1896 (*Lettres de Fernand Cortez à Charles-Quint sur la découverte et la conquête du Mexique*).
— Spontini et Jouy ont composé un opéra de *Fernand Cortez;* Roux de La Rochelle a publié en 1838 un poème intitulé *Fernand Cortez.*

Corthis (Andrée Husson, dame Raymond Lécuyer, dite **André**), romancière française, née à Paris en 1885. Elle fut élevée en Espagne. Son premier livre fut un recueil de vers : *Gemmes et Moires* (1906); aussitôt après, elle aborda le roman avec *Mademoiselle Arguillis* (1908) qui nous conduit en Espagne; suivirent *le Pauvre Amour de doña Balbine* (1910); puis le *Pardon prématuré* (1914), *Petites Vies dans la tourmente* (1917), *Pour moi seule* (1919), qui valut à la jeune romancière le grand prix du roman de l'Académie française; *Sa vraie femme* (1920); *l'Entraîneuse* (1923); *Victime expiatoire; la Belle et la Bête* (1926); œuvres où la romancière fait preuve d'une psychologie pénétrante et lucide.

CORTICAIRE [*kèr'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des lathridiidés, renfermant des espèces de très petite taille qui sont nombreuses en Europe. Elles vivent sur les plantes, parmi les débris végétaux, sous l'écorce morte des arbres, etc.

CORTICAL, E, AUX adj. (du lat. *cortex, icis,* écorce). Qui a rapport à l'écorce : *Le liège est une formation* CORTICALE.

— Anat. *Substance corticale,* Nom donné à diverses substances qui forment la couche extérieure de certains organes : *La* SUBSTANCE CORTICALE *du cerveau. La* SUBSTANCE CORTICALE *des capsules surrénales.*

— *Substantiv.* Zool. *Corticaux,* Groupes de zoophytes comprenant tous ceux qui sont contenus dans une enveloppe commune, plus ou moins solide.

CORTICATÉ, E adj. Bot. Se dit du caryopse ou fruit des graminées, quand il est recouvert par la valve supérieure de la glumelle et fortement adhérent. (Peu us.)

CORTICICOLE adj. (du lat. *cortex, icis,* écorce, et *colere,* cultiver, habiter). Qui habite sous les écorces : *Les nitidules sont le plus souvent* CORTICICOLES. — (Ne pas écrire *corticole.*)

CORTICIFÈRE adj. (du lat. *cortex, icis,* écorce, et *ferre,* porter). Qui porte une écorce.

CORTICIFORME adj. (du lat. *cortex, icis,* écorce, et de *forme*). Hist. nat. Qui a l'apparence d'une écorce.

CORTICINE n. f. Chim. Tanin que l'on rencontre dans toutes les écorces végétales.

CORTICION n. m. Champignon basidiomycète de la famille des théléphorées, formant des croûtes sur les écorces d'arbres. (Plusieurs espèces jouent un rôle important comme espèces pathogènes : le *corticium Theæ* [blackrot], le *corticium salmonicolor* [maladie rose] qui existe chez un grand nombre d'espèces tropicales comme l'*hevea brasiliensis,* par exemple.)

CORTICIQUE [*sik'*] adj. Se dit d'un acide contenu dans l'écorce de chêne-liège.

CORTIER (Maurice), officier et explorateur français, né au Raincy (Seine-et-Oise) en 1879, tué à Maffrecourt (Marne) en 1914. Il est l'auteur de belles études scientifiques consécutives à des explorations dans le Sahara central. Son principal ouvrage est *D'une rive à l'autre du Sahara* (1908).

CORTIL-NOIRMONT, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles) ; 1.050 hab. Carrières de grès. Tannerie et corroierie ; blanchisseries de toile.

CORTILE [*lé*] n. m. (m. ital.). En Italie, cour spacieuse et artistiquement entourée.

CORTILE San Martino, commune d'Italie (Emilie, prov. de Parme), sur la Parma, affluent du Pô ; 7.250 hab.

CORTINA d'Ampezzo. Géogr. V. AMPEZZO.

CORTINAIRE [*nèr'*] n. m. (du lat. *cortina,* courtine). Antiq. Huissier du palais de Constantinople, au temps des empereurs byzantins.

CORTINAIRE [*nèr*] n. m. Genre de champignons de la famille des agaricinées, caractérisés par la présence d'une *cortine* et aussi par le changement de teinte des feuillets qui deviennent bruns avec l'âge.

— N. m. pl. Groupe de champignons comprenant tous ceux qui possèdent ces caractères.

— ENCYCL. De tous les genres d'agaricinées, c'est le genre *cortinaire* qui contient le plus d'espèces (On en connaît plus de deux cents), et certaines comptent parmi les plus beaux champignons ; il en est un grand nombre qui ont des teintes violettes ou bleues, très vives sur le pied, le chapeau, les lames, surtout dans le jeune âge.

En général, on ne connaît pas leurs propriétés alimentaires, et l'on s'abstient de les récolter. Cependant le *cortinaire violet,* appelé aussi *violacé,* qui croît en été et en automne dans les forêts humides (bouleaux, sapins, hêtres), est un excellent comestible.

CORTINAL n. m. (lat. *cortinale ;* de *cortina,* chaudron). Antiq. Cave où l'on faisait cuire le vin nouveau dans des chaudières.

CORTINE n. f. (lat. *cortina*). Antiq. Vase rond, chaudière ou chaudron, servant à cuire les aliments, recueillir le vin ou l'huile au sortir du pressoir, fondre la poix, nettoyer les étoffes, préparer les couleurs, etc. || Couvercle de chaudron que portait le trépied de Delphes, ou Ce trépied lui-même. || Rideau, tenture de lit. || Voûte ou plafond d'une scène de théâtre.

Cortine.

— Bot. Ensemble de filaments réunissant le bord du chapeau des champignons à la partie supérieure du pied. (Quand le champignon s'épanouit, la cortine se déchire en laissant quelques filaments peu apparents sur le chapeau, et, sur le pied, une sorte d'anneau formé en général de filaments couleur de rouille ou de cannelle. Parfois le réseau de filaments s'étend sur tout le pied.

CORTIQUEUX [*keû*], **EUSE** adj. Se dit des fruits dont la pulpe est recouverte d'une enveloppe coriace, tels que l'*arbouse,* le *citron,* etc.

CORTLAND ou **CORTLANDVILLE,** ville des Etats-Unis (New-York), sur le Tioughnioga, affluent du Susquehanna ; 13.300 hab.

CORTLANDTITE n. f. (de *Cortlandt,* nom de lieu). Péridotite riche en hornblende, qui souvent englobe l'olivine.

CORTON n. m. Valet de ferme, dans la Flandre française.

CORTON n. m. Vin de Bourgogne, que l'on récolte dans la commune d'Aloxe-Corton : *Du* CORTON *blanc.*

— ENCYCL. Les vins récoltés dans les environs d'Aloxe-Corton sont des vins rouges connus dans le commerce sous le nom de *corton ;* mais le climat dont le nom a été ajouté à celui de la commune d'Aloxe fournit principalement des vins blancs, que l'on place parmi les meilleurs des grands vins bourguignons. Le corton, d'abord dur pendant les premières années qui suivent sa récolte, devient, avec l'âge, franc, moelleux, et acquiert un bouquet d'une remarquable finesse. A côté du climat de Corton, il faut citer les crus avoisinants : Charlemagne (blanc), les Chaumes, Clos du Roi, Renardes-Corton, puis les Bressandes, Combes, Fières, Grèves, Languettes, Meix, Perrières, Pougets, la Vigne-au-Saint (rouges).

CORTONA, ville d'Italie (Toscane, prov. d'Arezzo), sur un promontoire des Apennins qui domine le val de Chiana vers le lac Trasimène ; 30.400 hab. Evêché. Musée étrusque. Carrières de marbre blanc. La campagne d'alentour était jadis couverte de marécages malsains ; en ménageant un écoulement aux eaux, on a créé jusqu'aux rives du lac une plaine d'une merveilleuse fertilité, couverte de vignes et d'oliviers. Cortona, l'antique *Corythus,* une des villes de la Dodécapole étrusque, a conservé de l'antiquité une belle enceinte de murailles cyclopéennes, unique au monde ; de l'époque romaine, les thermes de Bacchus, et des églises de la Renaissance. Patrie des deux peintres : Luca Signorelli da Cortone (1441-1525) et Pietro Berrettini da Cortona (1596-1669).

CORTONE (Pietro BERRETTINI DA **Cortona,** dit **Pierre de Cortone** ou **le**), peintre et architecte italien, né à Cortone en 1596, mort à Rome en 1669. Peintre facile, il séduit par son coloris et ses effets de lumière. Son atelier, où il tint école, fut très fréquenté, et ses œuvres étaient prisées aux XVIIe et XVIIIe siècles presque à l'égal de celles des maîtres du XVIe. On cite notamment de lui : à Rome, la voûte de la grande salle du palais Barberini (1630), celle du palais Pamphili peinte pour Innocent X ; à Florence, la décoration du palais Pitti. Il a peint quantité de tableaux de chevalet (*Nativité de la Vierge, Rencontre de Didon et d'Enée,* au Louvre).

Cortone.

Comme architecte, il a construit le portique de Sainte-Marie de la Paix, la façade de Sainte-Marie in Via lata, et l'église Sainte-Martine, à Rome.

CORTOT (Jean-Pierre), statuaire français, né et mort à Paris (1787-1843). Prix de Rome en 1809, membre de l'Académie, professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1825. Cortot a beaucoup produit. Mais son talent ne paraît que froid et correct aujourd'hui. On cite de lui : *le Soldat de Marathon annonçant la victoire* (Salon de 1834), auj. dans le jardin des Tuileries ; le *fronton* de la Chambre des députés (*La France, entre la Liberté et l'Ordre, appelant à elle les génies du Commerce, de l'Agriculture, de la Paix, de la Guerre et de l'Eloquence*) ; le groupe de l'*Apothéose de Napoléon,* à l'arc de triomphe de l'Etoile.

J.-P. Cortot, d'après Ingres.

CORTOT (Alfred), pianiste français, né à Nyon (Suisse) en 1877 ; répétiteur des chœurs au théâtre de Bayreuth, il contribua à la connaissance en France des œuvres de Wagner et dirigea dès 1902, au Théâtre du Château-d'Eau, *le Crépuscule des Dieux, Tristan, Parsifal,* ainsi que la *Sainte Elisabeth* de Liszt ; il forma en 1907, avec Thibaut et Casals, un trio devenu célèbre.

CORTRYCK-DUTZEL, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain) ; 1.530 hab.

CORTUSE n. f. Genre de primulacées renfermant une seule espèce, qui croît sur les Alpes (mont Cenis) et dans l'Asie boréale et tempérée, et que l'on cultive en plates-bandes.

CORUBIS [*biss*] n. m. Corindon artificiel qui possède une grande dureté, et que l'on obtient comme produit secondaire de la préparation du chrome.

CORULLON, comm. d'Espagne (prov. de Léon), dans le Vierzo ; 4.500 hab. Elève du bétail.

CORUMBA, bourg et port fluvial des Etats-Unis du Brésil (Etat de Matto-Grosso), sur le haut Paraguay ; 16.000 hab. Point stratégique important longtemps disputé entre le Paraguay et le Brésil.

CORUNCANIUS (Tiberius), magistrat et jurisconsulte romain, mort vers l'an 511 de Rome. Consul en 474, il fut le premier à *publice profiteri,* c'est-à-dire, probablement, à rendre ses consultations en public. Il fut grand pontife entre les années 499 et 502, et le premier choisi dans la plèbe.

CORUNDELLITE [*ron*] n. f. (de l'angl. *corundum,* corindon). Substance de la famille des micas, variété de margarite.

CORUNDOPHYLLITE [*ron-do-fi*] n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium appartenant au genre chlorite. (C'est une variété de clinochlore.)

CORUSCATION [*russ-ka-si-on*] n. f. (du lat. *coruscatio,* éclat ; de *coruscare,* briller). Vif éclat de lumière : *La* CORUSCATION *d'un météore.* || Eclat fugitif que jette l'argent pendant la coupellation, quand il passe de l'état liquide à l'état solide.

CORVARIA ou **CORBIÈRE** (Pierre RAINALLUCI DE), antipape, né à Corvaria (Abruzzes), mort en 1333. Elu souverain pontife, sous le nom de Nicolas V (1328), par ordre de Louis de Bavière qui avait déposé Jean XXII, il finit par se soumettre au pape légitime.

CORVE n. m. Espèce de bateau dont on se sert en Hollande, et qui ressemble à un dogre.

CORVÉABLE adj. Sujet à la corvée : *La gent* CORVÉABLE.

— Substantiv. : *Les* CORVÉABLES *étaient tenus à travailler depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant.*

CORVÉE n. f. (bas lat. *corrogata ;* de *cum,* avec, et *rogare,* demander). Service collectif demandé par le seigneur ; journées de travail gratuit que le serf, le paysan et le tenancier lui devaient : *Par l'abolition des* CORVÉES, *l'Assemblée nationale a porté la joie et l'espérance dans le cœur des habitants de la campagne.* (Mirabeau.) || *Corvée à merci,* Dont l'obligation n'était pas déterminée par la condition du corvéable et dépendait de la volonté du seigneur.

— *Par extens.* Petit travail que les ouvriers vont faire en ville. || Travail, démarches, obligations pénibles ou fastidieuses : *Les visites, quelle* CORVÉE !

— Art milit. Différents travaux auxquels on astreint tour à tour les soldats : corvée de propreté, de vivres, d'eau, etc. (Gradés et soldats de 1re classe en sont exempts. Les soldats punis sont les premiers choisis. La tenue de corvée se compose d'effets de toile ou de mauvais effets de drap.) || Batterie ou sonnerie appelant les hommes de corvée.

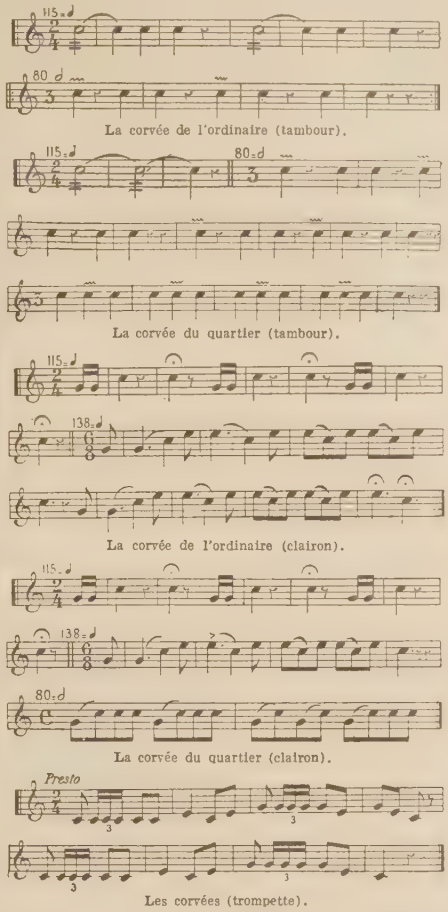

— ENCYCL. Anc. dr. La *corvée* consiste dans des services de corps dus par certaines personnes. L'institution a varié suivant les époques. A l'époque féodale, la corvée pèse sur les serfs et les roturiers qui doivent à leurs seigneurs certaines journées de travail, des charrois, etc., dans des conditions déterminées par l'usage des lieux. A l'origine, les serfs étaient *corvéables à merci ;* mais bientôt leurs services devinrent fixes, soit par voie d'abonnement, soit par l'effet de la coutume. A l'époque monarchique, la corvée royale fut une prestation en nature, en journées de travail, imposée aux taillables des campagnes pour la construction ou l'entretien des routes. Elle était personnelle ou réelle. Dans le premier cas, elle atteignait les roturiers propriétaires ou non ; dans le second, elle frappait seulement le propriétaire, qui pouvait s'en acquitter par un tiers. Les corvées furent abolies par l'Assemblée constituante (Nuit du 4 août 1789, et loi du 15 mars 1790).

CORVÉIEUR n. m. Celui qui travaillait à la corvée. (On dit aussi CORVOYEUR.)

CORVETTE n. f. (du lat. *corbita,* vaisseau de transport). Navire de guerre de l'ancienne marine, plus petit que la frégate, plus grand que le brick. (On disait *corvette de charge, de guerre,* pour indiquer l'usage auquel ces corvettes servaient ; *corvette à hélice,* etc.) || *Capitaine*

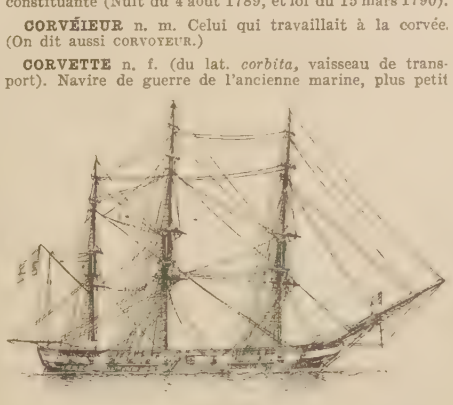
Corvette.

de corvette, Officier de marine (à quatre galons) et qui, dans la hiérarchie, est entre le lieutenant de vaisseau et le capitaine de frégate.

— Encycl. La *corvette* ou *courvette*, après avoir été au XVIIe siècle une simple barque, devint, au XVIIIe, un véritable petit vaisseau. Les corvettes étaient classées en corvettes de 1re classe, à batterie couverte et gaillards, et de 2e classe, à batterie barbette. Dans une escadre, la corvette servait à l'amiral pour transmettre ses ordres.

CORVETTO (Louis-Emmanuel, comte de), né et mort à Gênes (1756-1821). Membre du Directoire de Gênes en 1797, il fut nommé par Bonaparte conseiller d'État français. Ministre des finances de 1815 à 1818, il négocia les emprunts qui hâtèrent la libération du territoire et eut l'idée de créer la Caisse d'amortissement ; on lui reprocha d'avoir traité, avec des banquiers étrangers, Hope et Baring, un emprunt qu'il jugeait justifié par l'état du marché financier français. Il se retira en même temps que le duc de Richelieu et fut nommé ministre d'État et membre du conseil privé.

CORVEY (en lat. *Corbeia Novâ*), célèbre abbaye d'Allemagne, sur le Weser, près de Paderborn, fondée, en 822, par des moines de *Corbier* en Picardie, d'où elle prit son nom, contribua à l'œuvre de civilisation des Saxons. C'est de là que sortit en 826, pour évangéliser les Scandinaves, Anschaire, le futur archevêque de Brême, qui fonda l'école du couvent, grand centre de rayonnement intellectuel au IXe siècle et au Xe siècle. L'abbé de Corvey, prince d'Empire, reçut en 1794 le titre épiscopal. L'abbaye fut sécularisée en 1802, incorporée au royaume de Westphalie en 1807, puis au royaume de Prusse en 1815.

CORVI (Guillaume), connu sous le nom de **Guillaume de Brescia**, né près de Caneto vers 1250, mort en 1326. Il professa la philosophie à Padoue, puis devint médecin du pape. Il fonda, à Brescia, un collège pour les étudiants pauvres.

CORVIDÉS [*dé*] n. m. pl. (du lat. *corvus*, corbeau). Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant ceux dont le bec robuste, un peu recourbé au bout, est légèrement échancré, avec les narines garnies de longues soies.

— Encycl. Les *corvidés* sont de grande taille : ils sont sociables, vivent de proies vivantes ou de cadavres ; leurs nombreux représentants sont répartis sur tout le globe, surtout dans les régions tempérées : corbeaux casse-noix, geais, pies, craves, chocards, etc.

CORVIN, E adj. (lat. *corvinus*). Qui ressemble à un corbeau : *Pie-grièche* corvine.

CORVIN (Mathias), roi de Hongrie, né à Klausenburg en 1443, mort à Vienne en 1490, fils du gouverneur Jean Hunyadi. Il succéda à Ladislas V qui, après avoir fait décapiter son frère, Ladislas Hunyadi, avait emmené Mathias prisonnier à Prague. Élu roi le 24 janvier 1458, il soutint des guerres heureuses contre Podiébrad, roi de Bohême, contre l'empereur Frédéric III et contre les Turcs. Il fut couronné roi de Bohême en 1469, et occupa Vienne en 1485.

M. Corvin.

Corvin n'était pas seulement un vaillant guerrier, il fut, en même temps, un législateur et un protecteur éclairé des lettres. Ayant épousé, en secondes noces, Béatrix, princesse de Naples, il appela à sa cour de nombreux savants et artistes italiens. Il fonda une université à Bude.

CORVIN (Jean), fils naturel du précédent, né en 1473, mort en 1504. Mathias, n'ayant pas d'enfant légitime, voulut le faire couronner roi, mais sa femme Béatrix s'y opposa. Après la mort de Mathias, Ladislas, roi de Bohême, fut élu, et Jean dut se contenter du gouvernement de la Croatie et de la Dalmatie.

CORVIN-WIERSBITZKI (Othon-Julius-Bernard de), écrivain et homme politique allemand, né à Gumbinnen (Prusse-Orientale) en 1812, mort à Wiesbaden en 1886. Il prit part à la révolution allemande de 1849, et, après la défaite, fut condamné à la détention jusqu'en 1855. Puis il alla en Amérique, où il s'engaga dans l'armée du Nord, pendant la guerre de Sécession ; il fut correspondant de grands journaux allemands et américains, au Mexique, pendant le règne de Maximilien, et en France pendant la guerre de 1870-1871. On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : *Histoire d'Aurore de Kœnigsmark* (1847) ; *Souvenirs de ma vie* (1861).

CORVINUS (M. Valerius Messala), orateur et général romain, né à Rome en 69 av. J.-C., mort l'an 9 de notre ère. D'abord partisan de Brutus, il fut proscrit par les triumvirs en 43. Après la déroute de l'armée républicaine à Philippes, il se rallia au vainqueur. Admis dans l'intimité d'Auguste, il sut garder sa dignité et la fidélité du souvenir à ses anciennes opinions. L'empereur mit à profit ses talents militaires. Il contribua à la défaite de Sextus Pompée, soumit les Arupini, puis les Salasses du val d'Aoste, et prit une part active à la bataille d'Actium. Consul avec Auguste, en 31 av. J.-C., il fit réparer à ses frais la route de Rome à Tusculum. Sorti du consulat, il pacifia la Cilicie, la Syrie et l'Égypte. Puis, proconsul des Gaules, il força les peuples des Pyrénées à se retirer dans leurs montagnes, et reçut les honneurs du triomphe. A cette occasion, Horace composa l'ode *Ad amphoram*. Il fut préfet de Rome.

CORVINUS (Jean-Arnold), jurisconsulte et théologien arminien, né à Leyde, mort à Amsterdam en 1650. Après avoir pris part aux discussions soulevées par l'arminianisme, il quitta la Hollande, passa en France, prit le grade d'avocat à Orléans, et devint professeur de droit à Amsterdam, où il mourut.

CORVISART DES MARETS (Jean-Nicolas), médecin français, né à Dricourt (Ardennes) en 1755, mort à Paris en 1821. Élève de Desault, Hallé, Pelletan, Roger, Desbois de Rochefort, il succéda à ce dernier comme médecin de la Charité. C'est là qu'il se rendit célèbre ; surtout à partir de 1795, où il occupa la chaire de professeur de clinique interne, créée l'année même. En 1797, il devint professeur au Collège de France. Son immense réputation de clinicien lui valut d'être nommé, en 1799, médecin du gouvernement, et, plus tard, premier médecin de Napoléon, qui le fit baron en 1805. En 1811, il fut admis à l'Institut. Comme savant, il chercha par une observation patiente et méthodique à établir la clinique sur des bases scientifiques, en lui donnant comme fondement l'anatomie pathologique ; il vulgarisa et compléta la méthode de la percussion dans les affections de poitrine, particulièrement du cœur. Il a laissé : *Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur* (Paris, 1806-1811) ; *Nouvelle méthode pour reconnaître les maladies internes de la poitrine par la percussion de cette cavité* (Paris, 1808) ; etc.

Corvisart.

CORVO, la plus petite des îles de l'archipel portugais des Açores.

CORVOL-L'ORGUEILLEUX, comm. de la Nièvre, arrond. et à 10 kil. de Clamecy ; 1.100 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries.

CORVOYEUR [*voi-yeur*] n. m. (de *corvée*). Qui va à la corvée. (On dit mieux corvéieur.)

CORWEN, bourg de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Merioneth), sur le fleuve côtier Dee ; 7.100 hab. Truites et saumons.

CORYANTHE n. f. Genre d'orchidacées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. (Quelques espèces sont cultivées pour leurs fleurs bizarres.)

CORYATE (Thomas), voyageur anglais, né à Odcombe (Somerset) vers 1577, mort à Surate en 1617. En 1608, il visita Paris, Lyon, Turin, Venise, Zurich, Strasbourg, Worms, Spire, Cologne, etc., et publia en 1611 le journal de ce voyage sous le titre de *Crudités de Coryate, hâtivement gobées en cinq mois de voyage par la France, la Savoie, l'Italie, la Rhétie, l'Helvétie, la Haute-Allemagne et les Pays-Bas.*

Il repartit l'année suivante pour l'Orient, et visita Constantinople, la Grèce, Smyrne, Alexandrie, la Terre-Sainte, poussa jusqu'en Mésopotamie, traversa la Perse et l'Afghanistan et atteignit Agra en octobre 1616.

CORYBANTE n. m. (gr. *korubas, antos*). Antiq. gr. Prêtre de Cybèle, en Phrygie.

— Encycl. Les premiers *corybantes* passaient pour des génies mystérieux, des démons, fils d'Apollon ou de Hélios, souvent confondus avec les curètes ou les telchines. Plus tard, on donna leur nom aux prêtres phrygiens de la Mère des dieux. Dans leur extase sacrée, ils exécutaient des danses armées, au son des flûtes, des tambourins, des cymbales.

Corybantes (bas-relief d'un autel du Capitole).

CORYBANTIASME [*ti-assm'*] n. m. Antiq. gr. Transport ou délire des corybantes.

— Hist. Hallucination démoniaque qui sévissait au XVIe et au XVIIe siècle et que l'on rapporte à l'hystérie et au délire d'imagination. (On disait aussi corybantisme.)

CORYBANTIER [*ti-é*] v. intr. Dormir les yeux ouverts. (Mot de Rabelais.)

CORYBAS. Myth. gr. Fils de Cybèle et de Jasion. Il porta en Phrygie le culte de sa mère, et donna son nom aux desservants de ses mystères. V. corybante.

CORYBULBINE n. f. Chim. Alcaloïde qui se trouve, avec la corydaline, dans la racine de corydale.

CORYCAVINE n. f. Chim. Alcaloïde qui se trouve, avec la corydaline, dans la racine de corydale.

CORYCE. Géogr. anc. Ville et port de l'Asie Mineure, en Cilicie, sur la Méditerranée. Victoire navale des Romains sur Antiochus le Grand (191 av. notre ère) ; station d'une flotte sous l'Empire. Auj. *Curco*.

CORYCÉE [*sé*] n. m. (gr. *kôrukeion* ; lat. *coryceum*). Antiq. Salle réservée à l'exercice de la *corycomachie* dans les palestres, les gymnases ou les thermes. V. corycomachie.

CORYCÉIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de crustacés copépodes, dont un certain nombre de formes mènent une existence pélagique. (Les pièces de l'armature buccale indiquent une tendance à la vie semi-parasite.)

CORYCIEN [*si-in*], **ENNE**, natif ou habitant de Coryce : *Les* Coryciens.

— *Adjectiv.* Qui appartient à Coryce ou à ses habitants : *La flotte* corycienne.

— Géogr. anc. *Antre corycien* ou *Grotte corycienne*, Célèbre grotte du mont Parnasse (Phocide), consacrée à Pan et aux Nymphes. Auj. *Saranda Avli* ou *les Quarante salles*, dont les salles à stalactites servirent souvent de refuge aux habitants des environs, depuis l'invasion des Perses jusqu'à celles des Turcs.

CORYCIES [*sî*] adj. f. pl. Myth. gr. Nymphes qui habitaient l'Antre corycien, sur le Parnasse. (L'une d'elles, aimée d'Apollon, fut mère de Lykoreus.)

CORYCOMACHIE [*chî*] n. f. (du gr. *kôrukos*, sac, et *machê*, combat). Antiq. gr. Exercice du corycos, dans les palestres.

Corycomachie (d'après la ciste Ficorini).

— Encycl. Pour la *corycomachie*, on suspendait par une corde au plafond d'une salle un sac rond en cuir, rempli d'une matière molle, sable ou graines. Ceux qui s'exerçaient le poussaient devant eux aussi loin que possible, le suivaient, et, lorsqu'il revenait vers eux, cherchaient à résister au choc. Ensuite, ils le lançaient encore en avant de toutes leurs forces, et tâchaient à l'arrêter en opposant les mains ou la poitrine. Ces exercices avaient pour objet de fortifier les muscles. (Il faut en distinguer la *corycobolie*, qui semble avoir été une sorte de jeu de ballon.)

CORYCOS [*koss*] n. m. (du gr. *kôrukos*, sac). Antiq. gr. V. corycomachie. || Ballon pour jouer. || Besace.

CORYDA n. f. Genre de mollusques pulmonés, de la famille des hélicidés. (Les espèces, assez nombreuses, habitent l'île de Cuba où elles vivent sur les plantes et sur les arbustes.)

CORYDALDINE n. f. Produit d'oxydation permanganique de la corydaline.

CORYDALE n. m. Genre de fumariacées : *La* corydale *bulbeuse*. (On se sert aussi des formes latines corydalis et corydalus, cette dernière masculine.)

— Encycl. Les *corydales* constituent un genre de cent espèces et plus, habitant les régions tempérées des deux continents. Ils sont voisins des fumeterres. Les *corydales bulbeux* et *tubéreux*, avec quelques espèces exotiques, méritent d'être cultivés dans les bosquets.

CORYDALIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes névroptères comprenant notamment les *corydalis* et les *chauliodes*. (Les corydalidés sont très voisins de nos sialidés ; leurs larves sont aquatiques et respirent à l'aide de branchies ; elles sont très carnassières.)

CORYDALINE n. f. Alcaloïde extrait de la racine de corydale et d'aristoloche.

— Encycl. La *corydaline* de formule $C^{22}H^{27}NO^4$ est accompagnée de *corybulbine*, de *bulbocapnine*, de *corytubérine* et de *corycavine*. Elle est incolore, dextrogyre, et fond à 134°. Elle fournit par oxydation la *corydaldine* fondant à 175° et les acides *hémipinique* et *méta-hémipinique*.

CORYDALIS [*liss*] n. f. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des *corydalidés*, comprenant des espèces de grande taille grises, à vastes ailes, à mandibules développées en longues faux, surtout chez les mâles.

— Encycl. Les *corydalis* habitent l'Amérique du Nord et certaines parties de l'Asie. Elles ont des mœurs nocturnes.

CORYDON. Myth. gr. Nom de berger chez les poètes bucoliques. (Se dit quelquefois pour Giton.)

CORYLOPHE [*lof'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *corylophidés*, représenté par des espèces de très petite taille dont plusieurs habitent l'Europe, et qui fréquentent les lieux humides.

Corylophe.

CORYLOPHIDÉS [*fi-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes comprenant de nombreuses espèces de très petite taille ressemblant à de minuscules coccinelles. (Ces insectes vivent parmi les débris végétaux en décomposition, et sous les écorces altérées. Genres principaux : *sacium, arthrolips, orthoperus*.)

CORYLOPSIS [*psiss*] n. m. Genre d'hamamélidacées comprenant plusieurs espèces qui croissent au Japon, et dont le port rappelle celui des noisetiers. (On en cultive quelques espèces dans les bosquets et jardins d'Europe pour leur joli feuillage et leurs fleurs très odorantes.)

CORYLUS [*luss*] n. m. Bot. Nom scientifique latin du genre noisetier.

Corymbe.

CORYMBE [*rinb'*] n. m. (gr. *korumbos* ; du lat. *corymbus*, tout ce qui domine et fait saillie). Antiq. gr. Coiffure adoptée plus tard par les dames romaines, qui relevait les cheveux en touffe sur le sommet de la tête où on les fixait avec une aiguille ou un bandeau. || Guirlande de feuilles et grappes de lierre. — Spécialement, La couronne de lierre de Dionysos et de ses dévots. || Ornement que l'on plaçait à l'avant ou à l'arrière d'un navire.

1. Schéma de corymbe (*b*, bractée ; *p*, pédoncule ; *f*, fleur) ; 2. Corymbe de cerisier.

— Bot. Type d'inflorescence dans lequel les pédicelles s'insèrent latéralement à diverses hauteurs, mais terminent tous dans un même plan supérieur, comme chez le poirier, le prunier, le cerisier. (On peut avoir, parfois, un corymbe composé de capitules ; c'est le cas de l'achillée.)

CORYMBÉ, E ou **CORYMBEUX** [*rin-beû*], **EUSE** adj. Se dit des fleurs disposées en corymbes, et, par extension, des végétaux qui les portent. || Se dit aussi de certains arbres dont les rameaux affectent une disposition en corymbe.

CORYMBIFÈRE [*rin*] adj. (de *corymbe*, et du lat. *ferre*, porter). Bot. Qui a des fleurs en corymbe.

CORYMBIFLORE [*rin*] adj. Bot. Syn. de CORYMBIFÈRE.

CORYMBIFORME [*rin*] adj. En forme de corymbe: *Grappe* CORYMBIFORME.

CORYMBITE [*rin*] ou **CORYMBITES** [*rin-bi-tèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des élatéridés, comprenant des taupins de couleurs souvent vives et tranchées. (Un certain nombre d'espèces habitent la France.)

Corymbite.

CORYMBULEUX [*rin, leû*], **EUSE** adj. Bot. Se dit des fleurs disposées en petits corymbes.

CORYNA n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des méloïdés, comprenant des mylabres habitant les régions chaudes et sèches de l'ancien monde.

CORYNACTIS [*tiss*] n. f. Genre d'hexactiniaires vivant sur nos côtes, et remarquables par leurs belles couleurs, leurs nombreux tentacules terminés par un gros bouton fortement urticant. (Une espèce bourgeonne par le pied et forme de petites colonies.)

CORYNANTHE n. m. Genre de rubiacées de l'Afrique tropicale (Cameroun), dont le bois, de couleur rose pâle, est susceptible d'emploi industriel (boisages de mines, traverses de chemins de fer, etc.).

CORYNE n. f. Zool. Genre de cœlentérés hydroïdes, gymnoblastiques, formant des colonies rampantes dont les polypes en forme de massue ont des tentacules courts, et ne deviennent pas des méduses libres, mais de simples sporosacs. (On les trouve dans les mers d'Europe, et notamment en Méditerranée.)
— N. m. Bot. Syn. de CORYNÉON.

CORYNEBACTÉRIUM [*ri-om'*] n. m. Microbiol. Groupe de microbes se rapprochant des mycobactériums. (Il comprend les bacilles diphtériques et pseudo-diphtériques, le bacille de la morve et peut-être le bacille fusiforme de Vincent. Tous ces microbes ont la propriété de présenter des éléments granuleux, avec des renflements en massue aux extrémités, et de donner, dans les vieilles cultures, des formes ramifiées à aspect plus ou moins mycélien.)

CORYNÉON ou **CORYNE** n. m. Genre de champignons, voisin des urédinées, qui forment de petits tubercules noirâtres sur les branches mortes.

CORYNÉPHORE [*for'*] n. m. Genre de plantes de la famille des graminées, comprenant trois espèces de la région méditerranéenne et de l'Orient, et voisines des canches.

CORYNÉPHORES [*for'*] n. m. pl. (du gr. *korynê*, massue, et *pherein*, porter). Classe de gens existant à Sicyone; peut-être des gardes des tyrans (comme ceux de Pisistrate à Athènes), d'origine servile, ou des paysans esclaves servant de troupe auxiliaire et armés de massues.

CORYNEPTÉRIDE n. f. Genre de fougères fossiles du houiller, voisin des zygoptérides, et à fructifications rappelant des quartiers d'orange.

CORYNÈTE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cléridés, comprenant des espèces de petite taille dont plusieurs vivent en Europe. (La plus commune est le corynète bleu [*corynetes cæruleus*], qui sort des parquets au printemps, et qui se rend utile dans les maisons en dévorant les coléoptères xylophages, tels que les vrillettes.)

CORYNITE n. f. Minerai de nickel.

CORYPHA [*fa*] n. f. Bot. Genre de palmiers, comprenant des arbres élevés, qui croissent dans les régions équatoriales : Java, Célèbes, les Moluques. (Le bois en est dur et est employé pour les constructions.)

CORYPHÉE [*fé*] n. m. (lat. *coryphæus;* et gr. *koruphaios*, de *koruphê*, tête). Chef du chœur dans la tragédie et la comédie antiques. || *Par anal.* Chef d'un chœur de chant ou de danse dans l'opéra moderne. || *Par ironie*, Celui qui est le plus en vue, au premier rang.
— ENCYCL. La mission du *coryphée* était, avant tout, de guider les *choreutes* (choristes), de leur donner le ton et de leur marquer la mesure. C'était aussi lui qui, personnifiant en quelque sorte le chœur en certaines circonstances, prenait la parole et dialoguait avec le personnage en scène.
Dans le théâtre moderne, le coryphée n'a plus sa place que dans le genre lyrique. Ainsi, dans l'opéra moderne, le coryphée, homme ou femme, est un chanteur plus instruit, plus habile que ses compagnons, ou mieux doué au point de vue de la voix, qui, comme eux, fait sa partie dans les chœurs, en leur servant de chef d'attaque, mais qu'on détache parfois de l'ensemble pour lui confier quelque phrase seule plus ou moins développée, après quoi il rentre dans le rang et reprend sa partie chorale. Quelquefois plusieurs coryphées chantent ensemble, ainsi que cela se voit, par exemple, pour les trois coryphées femmes qui attaquent la Prière de *Guillaume Tell.*

CORYPHÈNE [*fèn'*] ou **CORYPHÆNA** [*fé-na*] n. m. Genre de poissons voisins des scombridés. (Ils habitent surtout les mers chaudes et sont parés de couleurs métalliques étincelantes. Une seule espèce se trouve, mais rarement, en Méditerranée.)

Coryphène.

CORYPHODON [*fo*] n. m. Genre de mammifères fossiles de l'ordre des amblypodes, dont on trouve les squelettes dans les terrains éocènes d'Europe et d'Amérique.
— ENCYCL. Les *coryphodons* étaient des animaux lourds, trapus, de la taille d'un tapir ou d'un rhinocéros, ayant [illegible] des caractères primitifs : petit cerveau, dents tri-tuberculées, pattes à cinq doigts courts. Ils devaient avoir un régime omnivore. Leur crâne, dépourvu de cornes, était armé de canines fortes et très saillantes.

Coryphodon.

CORYSTE [*risst'*] ou **CORYSTES** [*riss-tèss*] n. m. Genre de crustacés, type d'une famille dite des *corystidés*, comprenant des crabes des mers d'Europe, à carapace étroite et longue, prolongée en avant en une grande pointe rostrale.

Coryste denté.

CORYTHALIA. Myth. gr. Surnom d'Artémis à Sparte. (Dans son temple se célébrait la fête des tithénidies.)

CORYTHOPHANES [*fa-nèss*] n. m. Genre de lézards crassilingues, famille des iguanidés, comprenant des iguanes à crâne relevé en arrière comme un casque, à queue longue et dépourvue de crête, à crête dorsale faible. (Longueur atteignant 35 cm. On en connaît plusieurs espèces du Mexique et de l'Amérique centrale.)

CORYTHOPHYTE [*fit'*] adj. Se dit des plantes chez lesquelles le sommet de la corolle présente la forme d'un casque.

CORYTHOS. Myth. gr. Fils de Pâris et d'Œnone. Il était d'une grande beauté. Sa mère l'envoya près d'Hélène pour exciter la jalousie de Pâris; celui-ci le tua auprès d'Hélène. — Ibérien, favori d'Hercule. (On lui attribue l'invention des casques.) — Fils de Zeus et père de Dardanos. — Chef des bergers qui trouvèrent et élevèrent Télèphe. — Lapithe, tué par le centaure Rhœtos aux noces de Pirithoos.

CORYTHOSAURUS [*zô-russ*] n. m. Nom de genre d'un curieux reptile dinosaurien, famille des trachodontidés, récemment découvert dans le crétacé supérieur d'Alberta (Canada). Son squelette mesure près de 10 m. de longueur. Le crâne est orné d'une crête rappellant celle du casoar.

CORYTUBÉRINE n. f. Chim. V. CORYDALINE.

CORYZA n. m. (gr. *koruza*). Pathol. Inflammation de la muqueuse des fosses nasales, vulgairement et improprement appelée RHUME DE CERVEAU.
— ENCYCL. Pathol. Le *coryza* est le plus souvent, chez l'homme, aigu. Il est surtout fréquent au début de l'hiver et au printemps, par temps humide. Il débute par de la sécheresse et du prurit des fosses nasales, donne lieu ensuite à des éternuements et à un écoulement plus ou moins abondant et durable. Il s'accompagne souvent, au début, d'un léger mouvement fébrile et de mal de tête. Il peut se compliquer de sinusite, d'otite dangereuse avec bourdonnements d'oreille. Partie des fosses nasales, l'infection (le coryza est infectieux et contagieux) peut gagner le pharynx, les bronches, et être suivi de bronchite aiguë (rhume de poitrine). Le traitement consiste en fumigations, prises de poudres antiseptiques, etc.
Le coryza chronique des nouveau-nés doit toujours donner lieu à la recherche de la syphilis héréditaire, quoiqu'elle puisse ne pas être en cause.
— Art vétér. Chez les animaux, le *coryza* ou *catarrhe nasal* consiste dans l'irritation et l'inflammation de la muqueuse pituitaire qui tapisse les fosses nasales; il est caractérisé par une couleur rose plus vive de cette muqueuse et l'écoulement par les narines d'un jetage liquide, floconneux, blanc, plus ou moins épais, qui se détache facilement des ailes du nez pour tomber à terre. On traite cette affection par des fumigations de vapeurs antiseptiques ou astringentes. Chez les bovidés le *coryza gangreneux*, ou *mal de tête de contagion*, est une maladie extrêmement grave, mortelle dans la très grande majorité des cas, qui se caractérise par de la fièvre, des symptômes respiratoires et oculaires.

CORZÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 17 kil. d'Angers, sur le Loir; 1.130 hab.

CORZOLA. Géogr. V. KORTCHULA.

cos. Trigon. Abréviation de *cosinus*.

COS [*koss*] n. m. (du bas lat. *cucutiare*, commettre un adultère). Mari qui nourrissait les enfants adultérins de sa femme. (On disait aussi COUS, ou COUX.)

COS [*koss*] ou **KO**, île italienne de la mer de l'Archipel, une des Sporades du Dodécanèse, non loin de la côte ouest de l'Anatolie (péninsule de Boudroun) dont la sépare un bras de mer; 22.000 hab. sur 282 km². Culture de l'oranger et du citronnier; vignobles; élevage du mouton. Capit. *Cos* (7.500 hab.), sur la côte nord-est, dont les fortifications ont été construites au XIVe siècle par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Monnaie de Cos.

— *Histoire.* Cos, l'antique *Cœa* ou *Nymphæa*, fut peuplée par des Doriens. Son régime a été alternativement démocratique ou aristocratique, puis tyrannique, suivant les vicissitudes du monde grec, et elle fut, avec les temps, alliée d'Athènes, ou soumise aux Perses, puis à Rome. Cette patrie d'Hippocrate et d'Apelle, aux temples célèbres d'Hippocrate et de Vénus Anadyomène (*Qui sort des eaux*), fut d'abord byzantine au moyen âge; elle appartint, au XIIe siècle, aux cl[illegible] Rhodes, puis fut conquise par les Turcs dès [illegible] vant; les Italiens l'ont occupée en 1912 [illegible] confirmer la possession à la paix de La[illegible] en ont fait un des territoires de leur col[illegible] *mer-Egée.*

COS (GOLFE DE), vaste anfractuosité [illegible] mer de l'Archipel sur la côte sud-orientale [illegible] les deux péninsules de Boudroun et de [illegible] en commande l'entrée. Elle est profon[illegible] et large de 25.

COSA (Juan ou Jean DE LA), géo[illegible] espagnol, né vraisemblablement à S[illegible] près de Tabasco en 1510. Il navigua d'abord [illegible] d'Afrique, puis accompagna Christophe Co[illegible] deux premiers voyages (1492 et 1493), fut [illegible] de Hojeda en 1499 et partit lui-même en 1[illegible] 1508, explorer les terres nouvellement décou[illegible] *alguazil mayor* du territoire d'Uraba (Da[illegible] il périt tôt après dans une rencontre avec les I[illegible] a de lui deux cartes résumant l'une les donné[illegible] sur l'Afrique en l'an 1500, l'autre les décou[illegible] Colomb et de ses continuateurs au début du XVIe siè[illegible]

COSALITE n. f. (de *Cosala* nom de lieu). Sulfure nat[illegible] de bismuth et de plomb répondant à la formu[illegible] [illegible]

COSAQUE [*zak'*] n. m. (en kirghiz *kosak*, [illegible] nomade). Soldat d'un corps de cavalerie russe, [illegible] parmi les peuplades du sud-est de la Russie. [illegible] d'un corps de cavalerie persane.
— *Fig.* Homme dur, farouche : *C'est un vrai* COSAQUE.
— *Substantiv.* et au fém. Jeux. Sorte de papil[illegible] renfermant une coiffure de papier et que l'on utilise dans les cotillons.
— Adjectiv. : *Cavalerie* COSAQUE.

COSAQUE [*zak'*] n. f. Chorégr. [illegible] de la manière de danser des Cosaq[illegible]

Cosaque.

mesure à deux-quatre, et sa mélodie a huit mesures [illegible] deux reprises.

COSAQUES, Slaves un peu métissés [illegible] ron 3 millions d'individus dans la R[illegible] Russie d'Asie. Excellents cavaliers, il[illegible] tains privilèges administratifs et fisca[illegible] servir dans l'armée pendant vingt ans et, [illegible] milice tant qu'ils étaient valides. Ils ét[illegible] onze armées ([illegible] ou *hetman*. [illegible]

COSAQUES : 1. Officier de Cosaques de l'Our[illegible] l'Amour; 3. Trompette de Cosaques du Don; 4. [illegible] l'escorte de l'empereur.

nombre de Cosaques avaient obtenu des dispenses du service militaire pour se livrer à l'agriculture, au commerce, ou pour exercer des professions libérales.
— Hist. Le nom de *Cosaques* désignait d'abord, comme l'indiquent les documents du XIVe et du XVe siècle, des aventuriers de nationalités diverses, mais surtout Tatars, errant dans les steppes du littoral de la mer Noire. Les Cosaques proprement dits n'ont guère commencé à apparaître, avec la physionomie qui leur est connue, qu'au XVIe siècle. Par suite des dévastations opérées par les Tatars de Crimée et par les Turcs, toute la plaine russe méridionale était, à cette époque, presque dépeuplée. A partir du commencement du XVIe siècle, les éléments slaves refoulés vers le N. commencèrent à reprendre pied dans ces régions, attirés par les richesses naturelles. Etablis d'abord pour une saison, ils s'y fixèrent peu à peu, avancèrent vers le S. et construisirent, pour résister aux

incursions tatares, des fortins entourés d'abatis de bois, ou *sitches*. Ces colons guerriers, rapidement multipliés, ne tardèrent pas à former une sorte de nation distincte, qui élabora une organisation originale.

Les *Cosaques du Don*, établis sur le cours inférieur de ce fleuve, étaient composés en majorité de Moscovites ou Grands-Russes, et ils étaient placés sous l'autorité du tsar. Les *Cosaques d'Ukraine*, qui vivaient en bons termes avec eux, étaient d'un type différent, et leur rôle fut bien plus considérable, en raison de leur situation géographique. Ils offraient un amalgame d'éléments divers : anciens nomades de race turque, aventuriers ou malfaiteurs de Pologne et d'Occident, mais les Russiens ou Ukrainiens y prédominaient très nettement dès le XVIe siècle. La population sédentaire, établie dans le bassin du Dniéper et soumise à la Pologne, avait une sorte d'avant-poste dans la *Zaporoguie* ou « Pays au delà des cataractes » du Dniéper inférieur. Les *Zaporogues*, qui représentaient l'élément le plus caractéristique de la Cosaquerie et qui ne reconnaissaient aucune autorité, étaient retranchés dans une île, le Grand-Pré, où ils établirent, au XVIIe siècle, une forteresse palissadée : *la Sitche*.

La Sitche était une sorte de république militaire, ou de confrérie, rappelant à certains égards les ordres de chevalerie d'Occident. Elle avait son président ou *kochowy*. Elle était gouvernée par l'assemblée de l'armée, qui comprenait tous les Cosaques. Les chefs, élus, étaient étroitement contrôlés. Les Zaporogues étaient égaux et s'appelaient « confrères ». Ils n'admettaient pas de femmes, et ignoraient la propriété privée de la terre. Ils formaient des communautés ou *kourines* où ils payaient leur écot, et mangeaient à la même marmite.

A l'intérieur de l'Ukraine, l'organisation cosaque, moins rigoureusement démocratique, était également de type militaire. Les Cosaques élisaient un chef suprême ou *hetman*, assisté d'un conseil des anciens (*starchina*). La population était répartie en un certain nombre de « régiments » (*polks*), qui étaient de véritables circonscriptions à la fois militaires et politiques. A leur tête étaient les colonels (*polkovniks*), pourvus d'attributions militaires et civiles. Les régiments se subdivisaient en *sotnias* commandées chacune par un centurion (*sotnik*).

Cette organisation, perfectionnée avec le temps, permit aux Cosaques de devenir, à partir de la seconde moitié du XVIe siècle, un facteur politique de plus en plus important en Europe orientale. De leur propre chef ou en liaison avec les puissances antimusulmanes, ils firent de nombreuses expéditions contre les Turcs et contre les Tatars de Crimée. Par là, ils créèrent beaucoup de difficultés à la Pologne. Très turbulents, épris de liberté, ils s'accommodaient d'ailleurs mal de la tutelle polonaise, et de la domination des magnats qui avaient en Ukraine d'immenses *latifundia*. La Pologne essaya vainement de les discipliner et, de la fin du XVIe siècle à la fin du XVIIIe, la question cosaque, d'aspect à la fois social, religieux et partiellement national, fut une des plus graves qu'elle eut à résoudre. Après un premier soulèvement en 1595, les Cosaques reprirent les armes en 1637, et un grand nombre d'entre eux s'enfuirent vers le Donetz et le Don, fondant un nouvel établissement cosaque : l'*Ukraine slobidska*. En 1648, à l'appel de Khmielnitsky, tout le bassin du Dniéper se leva contre les Polonais. La Moscovie tira habilement parti du mouvement cosaque, et en profita pour avancer en Ukraine. L'échec de l'hetman Mazeppa, qui s'était allié à Charles XII de Suède pour émanciper l'Ukraine cisdniépérienne et l'Ukraine transdniépérienne, porta un coup fatal aux libertés cosaques. Après Poltava (1709), les Moscovites pénétrèrent dans la Sitche, et massacrèrent tous les Zaporogues qu'ils y trouvèrent. Pierre le Grand, en 1722, plaça auprès de l'hetman un « collège petit-russien » chargé de le contrôler. Pour briser l'organisation cosaque, la Russie favorisa la tendance qui portait les chefs cosaques, depuis la seconde moitié du XVIIe siècle, à constituer une oligarchie nobiliaire. Ces chefs, pour la plupart, se laissèrent gagner. Le dernier hetman, Cyrille Razoumovsky, élu en 1750, n'était qu'une créature de la tsarine Elisabeth. Catherine II le força d'abdiquer, en 1764, et l'hetmanat, déjà supprimé en fait plusieurs fois, disparut définitivement. La Sitche des Zaporogues, qui restait fidèle aux traditions de la Cosaquerie, fut surprise en 1775, à la suite d'une trahison, et détruite de fond en comble. Son territoire fut distribué aux seigneurs russes. Les chefs furent jetés dans les cachots. Les autres s'enfuirent en Turquie, où ils fondèrent une nouvelle Sitche. Un oukase de 1780 détruisit le système territorial des « régiments », et lui substitua le système russe de division en « gouvernements ». En 1783, les unités militaires cosaques furent transformées en régiments de carabiniers. Les Cosaques constituèrent désormais une classe de paysans libres astreints au service militaire ; quant à la noblesse, elle reçut la même organisation et les mêmes privilèges que la noblesse russe.

L'originalité de la vie cosaque, dont le souvenir est resté cher aux patriotes ukrainiens d'aujourd'hui et qui semble à certains avoir été idéalisée, a de bonne heure frappé les imaginations. Les exploits de chefs tels que Nalivaïko, Tarass Boulba, Pavliouk, Ostranitsa, Khmielnitsky, et des « haïdamaks » du XVIIIe siècle ont inspiré le roman, la chanson populaire et la poésie savante.

Cosaques (LES), roman du comte Tolstoï (1870). Olénine, jeune noble ruiné, a obtenu un brevet d'enseigne dans une sotnia des Cosaques du Térek. Là, il devient amoureux d'une jeune paysanne, que lui dispute un rival, paysan comme elle. Cette rivalité se poursuit à travers des scènes de chasse et d'escarmouches qui sont le véritable sujet du livre. *Les Cosaques*, comme le titre l'indique, consistent surtout en tableaux, en descriptions de mœurs, en études pittoresques, reliées les unes aux autres par le fil d'une très légère intrigue.

COSAQUERIE [*ke-rî*] n. f. Ensemble des Cosaques. || Mœurs des Cosaques. || Incursion brusque d'une bande ennemie, se terminant par quelque pillage. (Inus.)

COSCHÜTZ, bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Dresde), sur l'Elbe ; 2.400 hab. Houillères ; carrières de pierre calcaire.

COSCINOMANCIE [*si, man-sî*] n. f. (du gr. *koskinos*, crible, et *manteia*, divination). Divination au moyen d'un crible, d'un sas, d'une poêle percée, qu'on faisait tourner et qui, par sa rotation, désignait le coupable qu'on cherchait : *La* COSCINOMANCIE *est citée dans Théocrite.*

— Vulgairem. TOURNE-SAS n. m.

COSCINOPORE ou **COSCINOPORA** [*si*] n. m. Genre d'éponges fossiles, type d'une famille dite des *coscinoporidés*, comprenant des formes en coupe profonde, avec pied à racines ramifiées.

COSEANO, commune d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine) ; 2.970 hab.

coséc. Trigon. Abréviation de COSÉCANTE.

COSÉCANTE n. f. (du préfixe *co*, et de *sécante*). Ordonnée du point d'intersection de l'axe des *y* avec la tangente à l'extrémité de l'arc (le cercle trigonométrique étant rapporté à ses axes) : *La* COSÉCANTE *de l'arc AM ou de l'angle AOM est l'ordonnée du point H.* (S'abrège en *coséc.*)

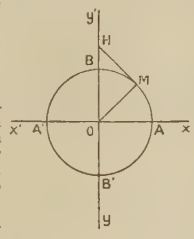

Cosécante.

COSEGUINA ou **CONSEGUINA**, volcan du Nicaragua (Amérique centrale), dominant la baie de Fonseca formée par l'océan Pacifique ; altit. 1.170 m. Son éruption du 20 janvier 1835 est restée célèbre.

COSEIGNEUR ou **CONSEIGNEUR** [*sé-gneur'*, *gn* mll.], n. m. (du préfixe *co*, et de *seigneur*). Dr. féod. Seigneur qui possédait un fief conjointement avec un autre.

COSEIGNEURIE [*sé-gneu-rî*, *gn* mll.] n. f. Fief indivis entre plusieurs coseigneurs.

— ENCYCL. Cette forme de la seigneurie fut très fréquente au moyen âge, particulièrement dans les provinces du Midi. La *coseigneurie* provient généralement soit d'un partage, soit d'un pariage. Dans le premier cas, il y a succession par indivis des héritiers d'un seigneur primitivement unique. Dans le second cas, il y a contrat entre deux ou plusieurs seigneurs pour fonder en commun ou acheter un fief ou une ville avec jouissance commune des droits. La *charte de pariage* règle les droits des coseigneurs ou seigneurs *pariers*.

COSEL, ville d'Allemagne (Prusse, Silésie), sur l'Oder ; 8.200 hab. Ch.-lieu de cercle. Tanneries ; fabrication de fromages.

COSEL (Anne-Constance, comtesse DE), favorite d'Auguste II le Fort, électeur de Saxe et roi de Pologne, née en 1680, morte en 1765. Fille du colonel de Brockdorf, mariée en 1699 au baron de Hoym, ministre à la cour de Saxe, elle se sépara de son mari, et, pendant neuf années, fut la maîtresse reconnue d'Auguste le Fort, qui fit de folles dépenses pour elle. Disgraciée à la suite d'une intrigue de palais, elle fut conduite dans la forteresse de Stolpen, où elle mourut dans un âge très avancé. Les enfants qu'elle eut d'Auguste furent légitimés en 1724.

COSELEY, ville d'Angleterre (comté de Stafford) ; 24.300 hab. Mines de charbon. Fonderies, quincaillerie (écrous, boulons, etc.), produits chimiques.

COSENZ (Enrico), général et homme politique italien, né à Gaète en 1812, mort à Rome en 1898. Capitaine d'artillerie dans l'armée napolitaine, il prit part au mouvement patriotique de 1848 et à la défense de Venise. En 1859 il se joignit à Garibaldi, se distingua à Milazzo et fut, après l'entrée des Mille à Naples, nommé ministre de la guerre. En 1861, il reçut le commandement d'une division dans l'armée italienne, devint chef d'état-major général (1881-1893), et entra au Sénat en 1890.

COSENZA, ville d'Italie (Calabre), ch.-lieu de province et de district, au confluent du Busento et du Crati ; 5.800 hab. Archevêché. Cathédrale d'époque romano-normande (XIIe s.), très importante pour l'histoire de l'art. La ville, en dehors des grandes voies de circulation, se dépeuple.

Armes de Cosenza.

C'est l'antique *Consentia*, la capitale du Brutium avant sa soumission aux Romains. Annibal s'en empara. Alaric mourut en l'assiégeant en 410 et les Goths enterrèrent leur roi dans le lit du Busento qu'ils avaient détourné et dont ils rétablirent le cours, la tombe une fois fermée. Elle fut ravagée par les Sarrasins, prise par les Normands qui s'y installèrent en 1130, et ravagée de nouveau par les Turcs. Patrie du philosophe Bernardin Télésio (XVIe s.).

— La province, peuplée de 528.100 hab., est riche ; elle renferme la belle forêt de Sila, et produit des vins estimés, de l'huile, des figues, des amandes, des fruits, de la manne et de la soie.

COSÉSANS (en lat. *Cosetani*). Géogr. anc. Peuple de l'Espagne Tarraconaise dont le territoire fait aujourd'hui partie de la Catalogne.

Cosette, personnage des *Misérables* de Victor Hugo, fille de Fantine, élevée par Jean Valjean et aimée de Marius.

COSHBUC [*koch-bouk*] (Georges), poète roumain contemporain, né en Transylvanie en 1866, mort à Bucarest en 1918. Il conquit la grande notoriété, en 1893, par son recueil *Balade si Idile*. Dans ce volume et dans ceux qui suivirent, notamment dans *Fire de tort* (1899), il s'est inspiré de la vie rustique de son pays natal et a déployé une remarquable virtuosité de forme.

COSHOCTON, ville des Etats-Unis (Ohio), sur le Muskingam ; 10.800 hab. Ch.-lieu du *comté de Coshocton*. Usines sidérurgiques.

Così fan tutte *ossia la Scuola degli amanti* (*Comme elles font toutes ou l'Ecole des amants*), opéra bouffe en deux actes, paroles de Lorenzo d'Aponte, musique de Mozart, représenté sur le théâtre impérial de Vienne le 26 janvier 1790. La musique de Mozart est un chef-d'œuvre de grâce et d'esprit, mais le livret de d'Aponte est d'une si piètre valeur que, lorsque les Allemands voulurent jouer cet ouvrage, ils arrangèrent ce livret. *Così fan tutte* fut joué pour la première fois au Théâtre-Italien de Paris, le 1er février 1809. En 1862, le Théâtre-Italien remit la pièce au jour, et c'est alors que deux librettistes, Michel Carré et Jules Barbier, eurent l'idée d'adapter la musique de cet ouvrage à la comédie de Shakespeare *Peines d'amour perdues*. L'œuvre fut ainsi représentée, sous le titre de *Peines d'amour*, le 31 mars 1863, au Théâtre-Lyrique.

COSIGNATAIRE [*gna-tèr'*, *gn* mll.] n. (du préfixe *co*, et de *signataire*). Personne qui a signé avec d'autres.

COSIMO (Piero DI), peintre florentin. V. OREFICE.

COSINE n. f. Principe actif, de formule $C^{31}H^{38}O^{10}$, contenu dans le cousso (*brayera anthelmintica*.)

COSINELLE n. f. (rad. *cosinus*). Math. Expression imaginaire. (Vx.)

COSINUS [*ko-si-nuss*] n. m. Abréviation de sinus du complément. V. SINUS. || *Cosinus verse*, Nom que l'on donnait autrefois au diamètre diminué du sinus verse. V. SINUS. — S'abrège en *cos.*)

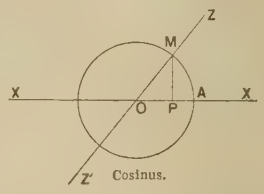

Cosinus.

— ENCYCL. Math. On appelle *cosinus* d'un arc pris sur le cercle trigonométrique, ou de l'angle au centre correspondant, l'abcisse de l'extrémité de l'arc ; le cercle trigonométrique étant rapporté à ses axes de coordonnées. V. TRIGONOMÉTRIE. Cos $\widehat{AM} = OP$. Le tableau ci-contre donne les variations du cosinus lorsque l'angle varie de 0 à 2π. La fonction cos *x* est périodique ; l'amplitude de la période est 2π. Le cosinus d'un angle est donc compris entre — 1 et + 1. Tous les angles qui admettent pour cosinus un nombre donné compris entre — 1 et 1 rentrent dans l'une des formules $2K\pi \pm a$; *a* étant l'un des arcs qui admet pour cosinus le nombre donné, K étant un nombre *entier*, positif, négatif ou nul. Le théorème des projections permet d'établir le cosinus de la somme de deux angles :

ANGLE	COSINUS
0	+1
	décroît
$\frac{\pi}{2}$	0
	décroît
π	— 1
	croît
$\frac{3\pi}{2}$	0
	croît
2π	+1

$$\cos(a+b) = \cos a \cos b - \sin a \sin b.$$

On en déduit : $\cos(a-b) = \cos a \cos b + \sin a \sin b$.

La formule de Moivre donne la valeur de cos *ma*, *m* étant entier et positif.

La dérivée de la fonction $y = \cos x$ est $y' = -\sin x$.

La formule de Mac Laurin donne le développement de cos *x* en série :

$$\cos x = 1 - \frac{x^2}{2!} + \frac{x^4}{4!} - \frac{x^6}{6!} + \text{etc.}$$

COSIO Valtellino, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Sondrio), sur l'Adda, dans la Valteline ; 2.910 hab.

COSIQUE [*zik'*] adj. Algèbr. V. COSSIQUE.

COSISMAL [*siss*], **E, AUX** adj. Phys. Syn. de SISMAL.

COSISTE [*sisst'*] n. f. (du préfixe *co*, et du gr. *seistos*, secoué). Géol. Ligne qui réunit tous les points où la secousse d'un tremblement de terre s'est fait sentir au même instant.

CÖSLIN. V. KÖSLIN.

COSMAO-KERJULIEN (Julie-Marie, baron DE), amiral et sénateur français, né à Châteaulin en 1761, mort à Brest en 1825. Fils d'un notaire, il s'engagea à quinze ans dans la marine et partit pour les Antilles. Il s'illustra en 1795 en luttant contre une flotte anglaise avec son seul bâtiment, *le Tonnant*. En 1805, dans l'escadre de Villeneuve, il assiégea et prit aux Anglais l'îlot du Diamant, au sud-ouest de la Martinique, puis revint assister sur le *Pluton* à la bataille de Trafalgar. Il s'y distingua et y gagna le grade de contre-amiral. Baron de l'Empire en 1810, préfet maritime à Brest et membre de la Chambre des pairs pendant les Cent-Jours en 1815 ; les Bourbons le destituèrent à leur retour.

COSMARION [*koss*] n. m. Genre d'algues vertes microscopiques, desmidiées, comprenant plus de trente espèces, qui habitent les eaux douces.

COSMAS, surnommé **Indicopleustes**, c'est-à-dire « Voyageur cosmographe dans l'Inde », marchand et voyageur du VIe siècle apr. J.-C., né à Alexandrie. Il commerça longtemps en Ethiopie et dans une partie de l'Asie, embrassa ensuite la vie religieuse, et écrivit divers ouvrages, dont le plus important était une *Description de la terre*, aujourd'hui perdue. On possède de lui une singulière *Topographie chrétienne de l'univers* (en grec).

COSMAS, jurisconsulte grec du Xe siècle, revêtu du titre de *Magister*. Il est l'auteur de Sentences qui accompagnent les *Novelles* de l'empereur Romain Ier.

COSME [*kosm'*] n. m. (gr. *kosmos*). Antiq. gr. Nom des principaux magistrats dans les cités de Crète, correspondant à peu près aux éphores de Sparte.

COSME de Jérusalem, surnommé **Hagiopolite**, poète grec du VIIIe siècle de notre ère. Il fut vendu à saint Jean de Damas par des Sarrasins qui l'avaient pris sur mer. Il devint évêque dans la Palestine. Il a composé une partie des *Odes du Triodum* des Grecs, et des *Hymnes*.

COSME de Prague. Biogr. V. KOSMAS.

COSME (le Frère), chirurgien français. V. BASEILHAC.

COSME [*kôm'*] et **DAMIEN** [*mi-in*] (saints). V. CÔME et DAMIEN.

COSMÈTE [*koss*] n. m. On désigna par ce nom à Rome : 1° un fonctionnaire chargé, depuis la fin du Ve siècle, d'abord avec les sophronistes, puis seul, de la direction des éphèbes, dont il désignait les maîtres ; 2° une sorte de valet de chambre coiffeur ou parfumeur ; 3° des esclaves chargés de la garde-robe des hommes et des femmes. Les femmes esclaves chargées de la toilette s'appelaient *coscetriæ* ou *ornatrices*. On distinguait les *depilaristes*, ou épileuses ; les *ciniflones*, qui peignaient les cheveux et les frisaient ; les *picatrices*, qui les brossaient ; les

poecasies, chargées des essences parfumées; les *onctoristes,* qui en frottaient la peau; les *ponceuses,* les *phialiges* et les *stimmiges,* qui peignaient le visage, teignaient les cheveux; les *dropecistes,* ou pédicures et manucures; les *vestipices,* ou habilleuses; les *catoptrices,* qui tenaient les miroirs; les *flambaries,* qui portaient l'éventail; les *appreciatrices.* qui dirigeaient l'opération; etc.; enfin, les *loraries,* qui distribuaient les coups de fouet suivant le caprice de la maîtresse.

COSMÉTIQUE [*koss-mé-tik'*] adj. (du gr. *kosmêtikos,* relatif à la parure). Se dit de toute substance qui sert à embellir et à conserver fraîches les parties extérieures du corps, particulièrement à assouplir et lustrer les cheveux.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* COSMÉTIQUE.

— *Substantiv.* et au fém. Partie de l'hygiène qui traite des cosmétiques.

— ENCYCL. Les *cosmétiques* sont des pommades solides, à base de graisse, de cire, etc., parfumées avec des essences diverses. Ils sont employés pour entretenir les qualités de la peau; mais ils sont souvent nuisibles, car beaucoup contiennent des substances vénéneuses et finissent par détruire la beauté qu'ils ont la prétention de conserver.

Les substances employées : acides, astringents, matières colorantes, huiles essentielles, baumes, résines, corps gras, graisses, savons, substances minérales, peuvent cependant rendre quelques services, à la condition de ne pas séjourner longtemps sur la peau, et d'y exercer une action tonique et momentanée.

Cosmétiques (TRAITÉ DES), ouvrage grec de Criton, médecin célèbre du temps de Trajan. Cet ouvrage ne nous est pas parvenu; mais on en connaît le contenu par Galien. Ce traité était divisé en quatre livres; l'auteur avait fait usage des écrits d'Archigène, de la reine Cléopâtre et d'Héraclide de Tarente. Le premier livre traitait des cheveux, de la peau, etc.; le second, des bains et des parfums; le troisième, des taches de rousseur et des boutons de chaleur; et le quatrième, des différentes maladies qui détruisent la beauté.

Cosmétiques (LES) ou, plus exactement, « Moyens pour la femme d'embellir son visage » (*De medicamine faciei femineæ*), poème composé par Ovide, vers l'an 3 av. J.-C. Il ne nous reste que cent cinquante vers, où l'on admire l'aisance avec laquelle le poète se joue de la difficulté que lui opposent les termes techniques.

COSMÉTIQUÉ [*koss-mé-ti-ké*], **E** adj. Enduit de cosmétique.

COSMÉTIQUER [*kos-mé-ti-ké*] v. tr. Mettre du cosmétique à : COSMÉTIQUER *ses moustaches.*

COSMÉTOLOGIE [*koss-mé, ji*] n. f. (du gr. *kosmein,* parer, et *logos,* discours). Partie de l'hygiène, relative aux soins de propreté.

COSMIE [*koss-mî*] ou **COSMIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant des noctuelles de taille moyenne dont quelques espèces habitent les forêts d'Europe et que certains auteurs fusionnent avec les *caradrina.*

Cosmie.

— ENCYCL. Les chenilles des *cosmies* sont connues pour leurs instincts carnassiers. On ne peut les élever qu'isolément, en les nourrissant des feuilles du chêne, du hêtre, etc., qu'elles recherchent dans la nature. Mises en présence, elles se jettent les unes sur les autres avec férocité et s'entre-dévorent.

COSMIMÉTRIE [*koss, tri*] n. f. Syn. de COSMOMÉTRIE.

COSMIQUE [*koss-mik'*] adj. (du gr. *kosmos,* monde). Qui a rapport à l'univers, à l'ordre général : *Les espèces* COSMIQUES. *Matière* COSMIQUE.

— Astron. *Lever, Coucher cosmique,* Se disent du lever et du coucher des astres, lorsqu'ils s'effectuent en même temps que ceux du soleil. || *Rayons cosmiques.* V. RAYON.

— Philos. *Musique cosmique,* S'est dit, dans la philosophie pythagoricienne, des harmonies répandues dans toute la nature.

COSMIQUEMENT [*koss-mi-ke-man*] adv. D'une manière cosmique.

COSMISOME [*koss*] ou **COSMISOMA** n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, comprenant les formes dont les antennes portent une houppe de poils dans leur seconde moitié. (Les cosmisomes sont de jolis longicornes de taille moyenne, à livrée bariolée, qui habitent l'Amérique du Sud.)

COSMOCHLORE [*koss-mo-klor'*] n. m. Silicate naturel de chrome.

COSMOCRATE [*koss-mo*] n. Partisan de la cosmocratie.

COSMOCRATIE [*koss-mo-kra-si*] n. f. (du gr. *kosmos,* monde, et *kratein,* être le maître). Monarchie universelle.

COSMOCRATIQUE [*koss-mo, tik'*] adj. Relatif à la cosmocratie : *Aspirations* COSMOCRATIQUES. (Peu us.)

COSMOCRATIQUEMENT [*koss-mo, ke-man*] adv. D'une manière cosmocratique. (Peu us.)

COSMOGÉNIE [*koss-mo-jé-ni*] n. f. (du gr. *kosmos,* monde, et *genos,* naissance). Formation de l'univers.

COSMOGÉNIQUE [*koss-mo-jé-nik'*] adj. Qui a rapport à la cosmogénie : *Principes* COSMOGÉNIQUES.

COSMOGÉNIQUEMENT [*koss-mo-jé*] adv. D'une manière cosmogénique.

COSMOGNOSE [*koss-mo-gnôz'*] n. f. (du gr. *kosmos,* monde, et *gnôsis,* connaissance). Connaissance du monde, des lieux, des climats.

COSMOGONE [*koss*] n. Personne qui s'occupe de cosmogonie. (Peu us.).

COSMOGONIE [*koss, ni*] n. f. (gr. *kosmogonia;* de *kosmos,* monde, et *gonos,* génération). Système de la formation du monde : *On regarde généralement la thèse de la génération spontanée comme favorable à la* COSMOGONIE *dite matérialiste.* (C. Renouvier.)

— SYN. **Cosmogonie, cosmographie, cosmologie.** La *cosmogonie* s'occupe de la manière dont le monde a pu être formé; la *cosmographie* décrit le monde tel qu'il est, embrasse dans son ensemble les vues générales de l'astronomie et de la géographie; la *cosmologie* cherche à déduire des faits les lois générales qui rendent compte de tout ce qui existe.

— ENCYCL. Astron. Les hypothèses *cosmogoniques* tendent précisément à saisir les transformations de l'univers. Anaximène et l'école ionienne pensaient déjà que les astres résultent de la condensation progressive d'une matière extrêmement légère qui se trouvait primitivement répandue dans l'espace.

Les planètes décrivent, presque dans le même plan, *dans le même sens,* leurs orbites autour du soleil, tournant sur elles-mêmes *dans ce même sens,* ainsi que leurs satellites le font autour d'elles. Ces rapports peuvent nous éclairer sur l'origine de ces astres, que Laplace explique, à son tour par l'existence, à l'état de division et de diffusion extrêmes dans l'immensité, d'un élément unique primitif (*fluide*), dont les particules, selon le mode et l'intensité du mouvement qui les a entraînées, conformément aux lois générales de la physique, ont fini par former tous les corps sidéraux.

Herschel a observé que certaines nébuleuses ont une condensation à peine sensible; d'autres attestent un ou plusieurs noyaux brillants possédant une sorte d'atmosphère nébuleuse; d'autres, enfin, plus avancées, ou *nébuleuses planétaires,* ont une très légère atmosphère cosmique : leur forme circulaire ou peu elliptique les fait ressembler aux planètes de notre système.

Si donc on imagine une nébuleuse à température élevée, dont les particules obéissent à la loi de Newton, animée autour d'un axe d'une petite vitesse angulaire, elle prendra une figure d'équilibre sphérique; sous cette forme, sa vitesse angulaire et la direction de l'axe passant par le centre de gravité seraient invariables, si aucune cause nouvelle n'agissait. La limite de la nébuleuse sera déterminée par la région où la force centrifuge équivaut à l'effet de l'attraction. Mais, par suite du refroidissement par rayonnement au pourtour, la nébuleuse est affectée d'une lente contraction, et le calcul montre qu'elle a dû abandonner, dans le plan de son équateur, des zones successives de vapeurs. C'est là le point essentiel de la théorie de Laplace; puis se sont déterminés des centres de condensation, et ces couronnes ont fini par se condenser en planètes, satisfaisant à la troisième loi de Képler. Les faibles excentricités et inclinaisons tiendront à ce que les choses ne se sont pas passées avec une symétrie rigoureuse.

Enfin, on peut expliquer que la zone vaporeuse se condense en une planète dont le mouvement de rotation sur elle-même sera encore de même sens, et, si la condensation est imparfaite, on retrouve l'anneau des planètes télescopiques. Pendant sa condensation, chaque planète fait de même pour se créer des satellites, et, à la fin, il reste le soleil, dont l'équateur coïncide avec celui de la nébuleuse. D'ailleurs, l'analyse spectrale prouve bien que le soleil et les planètes sont formés des mêmes matériaux, et le feu central terrestre résulte de ce que les planètes ont été originellement des globes incandescents.

— Relig. *Cosmogonie mosaïque.* (Exposé de la tradition catholique.) La *cosmogonie mosaïque* est contenue dans les premières pages de la Genèse (Gen., ch. I, et II, 1-4). En voici le résumé : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. La terre était informe et nue, et les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. Et Dieu dit : « Que la lumière soit ». « Et la lumière fut » (1-3). Ce fut le premier jour. Le second jour, Dieu sépara les eaux supérieures des eaux inférieures en étendant entre elles le *firmament,* c'est-à-dire le *ciel* (6-8); le troisième jour, il rassembla les eaux qui étaient sous le ciel pour former la mer, et fit apparaître la terre sèche qui, par son ordre, produisit les plantes et les arbres (9-13); le quatrième jour, Dieu fit le soleil, la lune et les étoiles (14-19); le cinquième, il commanda aux eaux de produire « les animaux qui nagent », et il fit les oiseaux (20-23); le sixième, il ordonna à la terre de produire les animaux de toute espèce. Il fit ensuite l'homme (23-31). « Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, parce qu'il s'était reposé en ce jour. » (II, 2.)

Dans ce texte, la tradition catholique a toujours distingué l'*enseignement dogmatique* et l'*interprétation scientifique.* L'enseignement dogmatique n'a jamais donné lieu à aucune controverse, il comprend : l'unité de Dieu, la création, la providence, l'unité de l'espèce humaine et aussi l'institution divine du repos du septième jour. L'interprétation scientifique que l'on peut donner du récit de Moïse n'a jamais été fixée par l'Eglise. Aussi les Pères, en commentant l'Hexameron, l'ont-ils entendu en des sens divers. Pour Clément, Origène et l'école d'Alexandrie, le récit de Moïse est une allégorie. Les écoles de Syrie, représentées par saint Ephrem, Théodore de Mopsueste et saint Jean Chrysostome, y voient, au contraire, la description exacte de la création, telle que Dieu l'a exécutée. Il n'existe donc pas, à proprement parler, d'interprétation traditionnelle de la cosmogonie mosaïque, et il serait imprudent d'y chercher des théories scientifiques, auxquelles l'auteur sacré n'a certainement pas songé.

COSMOGONIQUE [*koss, nik'*] adj. Qui a rapport à la cosmogonie : *Système* COSMOGONIQUE. V. COSMOGONIE.

COSMOGONIQUEMENT [*koss, ke-man*] adv. Au point de vue cosmogonique.

COSMOGONISTE [*koss, nisst'*] n. Qui étudie la cosmogonie. (Peu us.)

COSMOGRAPHE [*koss, graf'*] n. Qui sait la cosmographie, qui écrit sur cette matière.

— Instrument qui fournit les solutions les plus usuelles et les plus vulgaires de l'astronomie pratique.

COSMOGRAPHIE [*koss, fi*] n. f. (du gr. *kosmos,* monde, et *graphein,* décrire). Description du système astronomique de l'univers : *Les lois de Newton sur la gravitation universelle ont fait faire d'immenses progrès à la* COSMOGRAPHIE. V. ASTRONOMIE.

— SYN. **Cosmographie, cosmogonie, cosmologie.** V. COSMOGONIE.

— ENCYCL. L'astronomie est une science qui exige des connaissances préliminaires multiples : c'est l'*astronomie mathématique,* si l'on s'attache aux lois des mouvements et aux dimensions des systèmes; l'*astronomie physique,* si l'on se préoccupe de la constitution des mondes; et la *mécanique céleste,* si l'on recherche les causes. La *cosmographie* a pour but l'exposition des idées fondamentales de ces trois branches, en n'empruntant aux sciences physique et mathématique que des notions élémentaires.

COSMOGRAPHIQUE [*koss, fik'*] adj. Qui a rapport à la cosmographie : *Description* COSMOGRAPHIQUE.

COSMOGRAPHIQUEMENT [*koss, fi-ke-man*] adv. Au point de vue de la cosmographie.

COSMOLABE [*koss*] n. m. (du gr. *kosmos,* monde, et *lambanein,* prendre). Astron. Ancien instrument qui représentait les cercles de la sphère, et servait à prendre les hauteurs.

Cosmoledo, petit archipel anglais de l'océan Indien, au N.-O. de Madagascar.

COSMOLINE [*koss*] n. f. Mélange de paraffine et d'huiles grasses pour remplacer la graisse animale dans la lubrification d'instruments et machines.

COSMOLOGIE [*koss, ji*] n. f. (du gr. *kosmos,* monde, et *logos,* discours). Science des lois générales qui gouvernent l'univers.

— SYN. **Cosmologie, cosmogonie, cosmographie.** V. COSMOGONIE.

— ENCYCL. Philos. On appelle généralement aujourd'hui *cosmologie* cette partie de la métaphysique qui traite des principes les plus généraux de l'étude du monde physique, des principes de la nature et qui était, autrefois, désignée sous le nom de *physique.* Chaque grand système de philosophie a sa cosmologie. La *philosophie de la nature* est encore un des noms qui servent à la désigner. Elle traite les principales questions suivantes : 1° le problème de l'existence de la matière, qui donne lieu aux théories contraires du *réalisme* et de l'*idéalisme* (v. ces mots); 2° les différentes théories sur la constitution de la matière (v. ATOME, ATOMISME, ION, ÉLECTRON, MATIÈRE); 3° les théories cosmogoniques, c'est-à-dire concernant la formation des mondes et particulièrement de notre système solaire; 4° le problème de la nature et de l'origine de la vie (v. ANIMISME, MÉCANISME, ORGANICISME, VITALISME); 5° le problème du mécanisme et de la finalité; 6° la théorie de l'évolution, et la théorie opposée de la fixité.

Dans un système à tendance matérialiste, la cosmologie se suffit à elle-même; elle est la conclusion dernière que le philosophe croit devoir donner aux sciences positives, en en prolongeant les inductions au delà du monde observable. Dans les systèmes à tendances panthéistes ou théistes, la cosmologie est en rapport étroit avec la doctrine sur Dieu, c'est-à-dire avec la *théologie naturelle.*

COSMOLOGIQUE [*koss, jik'*] adj. Qui a rapport à la cosmologie.

COSMOLOGIQUEMENT [*koss, ji-ke-man*] adv. Au point de vue cosmologique.

COSMOLOGISTE [*koss, jisst'*] ou **COSMOLOGUE** [*koss, logh'*] n. Qui s'occupe de cosmologie.

COSMOMÉTRIE [*koss, tri*] n. f. (du gr. *kosmos,* monde, et *métron,* mesure). Science de la mesure de l'univers. (Peu us.)

COSMONOMIE [*koss, mi*] n. f. (du gr. *kosmos,* monde, et *nomos,* loi). Ensemble des lois qui régissent l'univers.

COSMONOMIQUE [*koss, mik'*] adj. Qui a rapport à la cosmonomie.

COSMONOMIQUEMENT [*koss, ke-man*] adv. Au point de vue de la cosmonomie.

Cosmopolis, roman de Paul Bourget (1892). Venus à Rome des quatre coins du monde, les personnages de ce roman font partie de cette société internationale où semble s'effacer toute diversité ethnique; et le drame dans lequel on les engage a pour objet de manifester en chacun d'eux, sous un cosmopolitisme superficiel, les traits fondamentaux qui accusent la race. Outre Dorsenne, ce dilettante promis à la conversion, il y a là deux figures de jeunes filles tout à fait exquises, un type de banquier juif très fortement tracé, et surtout un ancien viveur repenti, le marquis de Monfanon, personnage épisodique mais qui mérite d'être particulièrement signalé comme étant un des plus vivants.

COSMOPOLITAIN [*koss, tin*] **E** n. et adj. Syn. de COSMOPOLITE.

COSMOPOLITE [*koss*] n. (du gr. *kosmos,* monde, et *politês,* citoyen). Qui se considère comme citoyen du monde; qui se tourne volontiers vers tout ce qui est étranger : *Xénophon juge les hommes avec l'impartialité d'un* COSMOPOLITE. (Mérimée.) || *Par extens.* Qui vit tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, qui change facilement de mœurs et d'habitudes : *Paris est la ville du* COSMOPOLITE. (Balzac.)

— Adjectiv. : *Existence* COSMOPOLITE. *Goûts* COSMOPOLITES.

COSMOPOLITISME [*koss, tissm'*] n. m. Sentiments de cosmopolite. Système du cosmopolite. || *Par extens.* Manière de vivre, existence de cosmopolite.

COSMORAMA [*koss*] n. m. (du gr. *kosmos,* univers, et *orama,* vue). Collection de tableaux représentant les sites et les monuments les plus réputés de l'univers.

COSMOS [*koss-moss*] n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, comprenant dix espèces dont une est cultivée dans les jardins pour son feuillage léger et ses fleurs grandes, blanches ou rouges : le *cosmos bipinnatus.*

Cosmos ou *Lettre sur le monde.* Ouvrage qui nous a été transmis sous le nom et parmi les œuvres d'Aristote, mais qui ne lui appartient pas. Le péripatétisme y est profondément modifié. Son auteur s'est efforcé de concilier l'immanence et la transcendance de Dieu, le dualisme péripatéticien et platonicien, avec le panthéisme stoïcien. Quelques critiques l'attribuent à Posidonios; Ravaisson le rapporte au juif Aristobule.

Cosmos [*kosš-moss*] *ou Description physique du monde,* Ouvrage remarquable résumant l'ensemble des connaissances humaines sur la physique du globe, par A. de Humboldt (1845-1858).

COSMOSCOPE [*koss-mos-kop'*] n. m. (du gr. *kosmos,*

monde, et *skopeîn*, examiner). Appareil permettant la projection directe des corps opaques, ou transparents, sans adjonction de cône ou d'écrans spéciaux comme cela a lieu avec les lampes de projection ordinaires.

COSMOSOPHE [*koss-mo-sof'*] n. Qui s'adonne à la cosmosophie.

COSMOSOPHIE [*koss-mo-so-fi*] n. f. (du gr. *kosmos*, monde, et *sophia*, sagesse). Etude des lois générales de l'univers.

COSMOSOPHIQUE [*koss-mo-so-fik'*] adj. Qui a rapport à la cosmosophie.

COSMOSOPHIQUEMENT [*koss-mo-so-fi-ke-man*] adv. D'une manière cosmosophique. (Peu us.)

COSMOZOAIRE [*koss-mo-zo-èr'*] n. m. (du gr. *kosmos*, l'univers, et *zôon*, animal). Biol. Germe venu des espaces et qui, selon la théorie de W. Thomson, aurait apporté la vie sur la terre. Cette théorie, qui compte encore des partisans, a été imaginée après que Pasteur eut démontré, dans les conditions actuelles de nos laboratoires, la non-existence de la génération spontanée.

COSMUS [*koss-muss*] n. m. Bot. Syn. de COSMOS.

Cosnac (Daniel DE), prélat français, né au château de Cosnac, en Limousin, en 1627, mort à Aix en 1708. Il fut fait premier gentilhomme du prince de Conti en 1652, puis évêque de Valence et Die en 1654, premier aumônier de Monsieur en 1658, archevêque d'Aix en 1687. Il joua un rôle dans les affaires de cour et dans celles d'Eglise. Il fut un des plus ardents défenseurs des libertés de l'Eglise gallicane. Ses *Mémoires* sont amusants, mais sujets à caution. Il fut mêlé à de nombreuses intrigues.

Cosnac (Gabriel-Jules, comte DE), agronome et publiciste français, né à Clermont-Ferrand en 1819, mort à Paris en 1893. Son livre sur la *Décentralisation administrative* (1844) le fit appeler à la commission extraparlementaire de décentralisation instituée par le ministère Ollivier. Il a publié : *Mémoires de Daniel de Cosnac* (1852) ; *Question romaine* (1860) ; *Souvenirs du règne de Louis XIV* (1874-1881 ; 8 vol.) ; *Mémoires du marquis de Sourches* (1882-1893 ; 13 vol.), avec M. Pontal ; *Mazarin et Colbert* (1892 ; 2 vol.) ; *les Richesses du palais Mazarin* (1884).

Cosne [*kôn'*] (en lat. *Condate Carnutum*), ch.-lieu de cant. de la Nièvre ; arrond. et à 53 kil. de Nevers, sur la Loire, au confluent du Nohain ; 7.035 hab. (*Cosnois*). Ch. de f. P.-L.-M. Tanneries et filatures de laine. Eglises Saint-Aignan (en partie romane) et Saint-Jacques (XIVe-XVe s.) ; ruines de Notre-Dame-de-Galles (XVe s.). Station gauloise et cité romaine, Cosne fit partie du temporel de l'évêché d'Auxerre ; prise par les Anglais en 1420, elle fut assiégée sans succès par le dauphin en 1421. Elle souffrit des guerres de Religion. — Le canton a 10 comm., et 14.230 hab.

Cosne-d'Allier, anciennem. **Cosne-sur-l'Œil**, comm. de l'Allier, arrond. et à 25 kil. de Montluçon, sur l'Œil ; 2.130 hab. Ch. de f. économ. de l'Allier. Commerce de bois, de bestiaux.

Cosnes-et-Romain, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 42 kil. de Briey ; 1.200 hab. Mines de fer. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Cospéan (Philippe) ou **Cospéau**, prédicateur français, né à Mons (Hainaut) en 1571, mort à Lisieux en 1646. D'abord valet au collège de Navarre, il parvint à faire des études et devint docteur en Sorbonne. La reine Marguerite le chargea de plusieurs missions délicates. La modération de son caractère et sa dextérité lui concilièrent la faveur d'Henri IV, qui le nomma évêque d'Aire. Il le devint de Lisieux en 1626. Richelieu l'estimait beaucoup. Cospéan fut, de son temps, un prédicateur célèbre. Il a prononcé l'oraison funèbre d'Henri IV, en 1610.

Cospéito, commune d'Espagne (prov. de Lugo) ; 7.000 hab. Céréales, textiles.

COSPIDOSOME [*koss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chalcididés, renfermant de minuscules espèces parasites des chenilles. (La chenille de la mamestre du chou peut héberger 2.500 larves du *cospidosoma truncatellum*.)

Cossa. V. JEAN XXIII, pape.

Cossa (Francesco), peintre italien, né à Ferrare vers 1438, mort vers 1480. Il s'inspira d'abord de l'école de Padoue, puis de Piero della Francesca. Mal rétribué pour ses fresques des *Mois*, au palais de la Schifanoia, il quitta Ferrare en 1470, et se fixa à Bologne où il obtint la protection des Bentivoglio qu'il peignit dans sa fresque *la Vierge et l'Enfant* de l'église de la Madonna del Barracano. Parmi ses figures pleines de caractère et fortement modelées on cite l'*Automne* (Berlin), *Saint Hyacinthe* (Londres), *l'Annonciation* (Dresde).

Cossa (Pietro), auteur dramatique italien, né à Rome en 1830, mort à Livourne en 1881. Il composa d'abord des drames médiocres : *Marius et les Cimbres* (1864), *Sordello, Monaldeschi, Beethoven* (en prose). En 1871, son *Néron* fut un triomphe ; c'est une œuvre curieuse et non vulgaire. Les drames suivants : *Messaline, Plaute et son siècle, Cléopâtre, les Borgia* (un échec), *les Napolitains en 1799* (1880), n'ont pas la même valeur ; on y remarque souvent de la déclamation. Cossa, par certains côtés de son art, se rattache à l'école « vériste », et par là s'oppose à Alfieri. Il a publié aussi des *Poésies lyriques* (1876).

Cossaïte n. f. Mica sodique, blanc jaunâtre, que l'on rattache au genre muscovite.

Cossali (l'abbé Pietro), théatin, mathématicien italien, né à Vérone en 1748, mort à Padoue en 1815. Il fut professeur à Vérone (1778), à Parme (1787) et à Padoue (1806), inspecteur général des eaux et membre de l'Institut italien en 1811. Parmi ses nombreux travaux, nous citerons : *Storia critica dell' origine, trasporto e primi progresi in Italia, dell' algebra* (1797).

Cossano Belbo, commune d'Italie (Piémont, prov. de Coni) ; 2.400 hab.

Cossard [*ko-sar*] n. m. Ornith. Syn. de CANARD. || Pop. Paresseux.

Cossart [*ko-sar*] ou **Cossas** [*ko-sa*] n. m. Coton écru, fabriqué dans l'Inde.

Cossart (Gabriel), jésuite français, né à Pontoise en 1615, mort en 1674. Il fut professeur de rhétorique au collège de Clermont, et continua la publication des *Conciles*, commencée par le P. Labbe.

Cossat [*ko-sa*] n. m. (de *cosse*). Se dit des tiges de légumes secs qu'on a battues pour séparer la graine.

Cossato, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Novare) ; 4.460 hab.

Cossaye, comm. de la Nièvre, arrond. et à 35 kil. de Nevers, sur l'Acolin ; 1.280 hab.

Cosse n. f. (bas lat. *cossa*). Enveloppe de certaines graines légumineuses : COSSES *de haricots*.

— Mar. Anneau métallique présentant une gorge extérieure dans laquelle s'engage le filin qui l'estrope. || *Cosses baguées*, Anneaux engagés l'un dans l'autre.

— Mines. Première couche d'une ardoisière.

— Techn. Dispositif métallique destiné à relier sans rupture un fil métallique (commande de signaux ou d'aiguillage) à une pièce d'appareil (bras de levier, chaîne, etc.). || Menus fragments qu'on enlève du parchemin pendant l'opération du raturage, et qui servent à la fabrication de la colle forte. — *Parchemin en cosse*, Peau de mouton dont on a seulement fait tomber la laine, c'est-à-dire telle que la fournit la mégisserie.

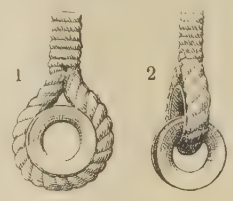

1. Cosse ; 2. Cosses baguées.

Cosse n. f. (lat. *cossus*). Syn. de COSSON, BRUCHE.

Cosse n. f. (de *cossard*). Pop. Grande paresse.

Cossé (Artus DE), comte de Secondigny, dit **le maréchal de Cossé**, homme de guerre français, né vers 1512, mort au château de Gonnord, en Anjou, en 1582. Il était frère cadet du maréchal de Brissac ; aussi sa carrière fut-elle brillante et rapide. Il contribua, en 1552, à la défense de Metz contre Charles-Quint ; en 1554, il était gouverneur de Mariembourg, puis il passa en Italie, où il se distingua contre les Espagnols. Il devint surintendant des finances (1563), et maréchal de France (1567). Il prit part à la bataille de Saint-Denis en 1567, et à divers combats contre les protestants, en particulier à Moncontour en 1569, mais il échoua contre Coligny en 1570 à Arnay-le-Duc. Soupçonné avec raison d'appartenir au parti des Politiques, il fut mis à la Bastille en 1574. Libéré et rétabli dans ses charges en 1576, il rentra en faveur et fit partie de l'ambassade qui alla demander la main d'Elisabeth d'Angleterre pour François, duc d'Anjou.

Cossé-Brissac. Biogr. V. BRISSAC.

Cossé-le-Vivien [*vi-in*], ch.-lieu de cant. de la Mayenne, arrond. et à 18 kil. de Laval ; 2.400 hab. Ch. de f. Etat. — Le canton a 11 comm., et 9.000 hab.

Cosséen n. m. Ling. V. CASSITE.

Cosséens. Géogr. anc. Peuplade de souche kouschite, batailleuse et pillarde, qui, quinze siècles av. J.-C., avait supplanté les Elamites dans une grande partie de la Chaldée ; perdit sa conquête en l'an 1273 av. notre ère.

Cosser [*ko-sé*] v. tr. (ital. *cozzare*). Se heurter de la tête (En parlant des béliers). || *Fig.* Lutter.

Cossette n. f. Racines de chicorée réunies en petites bottes, et qui, après torréfaction, servent à la fabrication de la chicorée-café. || Nom donné aux fragments de betteraves débitées mécaniquement pour faciliter l'extraction du sucre.

Cossidés [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, que l'on rapproche aujourd'hui des tortricidés et qui comprend des formes robustes, à abdomen volumineux, terminé chez les femelles par une tarière rétractile, avec laquelle les œufs sont déposés dans les crevasses de l'écorce et les fissures du tronc des arbres. (Les chenilles des cossidés sont xylophages, vivant dans les troncs, les racines ou les tiges qu'elles creusent à l'aide de leurs fortes mandibules. Les cossidés comportent deux types principaux : *cossus* et *zeuzère*.)

Cossiers (Jan), peintre des Pays-Bas, né et mort à Anvers (1600-1671). Il reçut les leçons de Corneille de Vos, entra dans la *ghilde* d'Anvers en 1628, et devint directeur de l'académie de sa ville natale en 1639. Il a laissé des compositions remarquables par l'arrangement des groupes, la richesse des fonds architecturaux, et par sa touche large et facile. Ses principaux tableaux sont : à Anvers : *l'Adoration des bergers, le Christ apparaissant à Notre-Dame ;* à Malines : *la Présentation au Temple,* regardée comme son chef-d'œuvre, *la Passion de Jésus-Christ, le Crucifiement ;* à Bruxelles : *le Déluge.*

Cossigny (Joseph-François CHARPENTIER DE), ingénieur français, né à Palma (île de France) en 1730, mort à Paris en 1809. Il introduisit à l'île de France (Maurice) la culture de la canne à sucre, et fut nommé en 1773 membre de l'Académie des sciences. On lui doit des ouvrages d'économie et de culture coloniales.

Cossila, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Novare) ; 3.700 hab.

Cossique [*sik'*] adj. (de l'ital. *cosa* ou *cossa*, chose). Se disait autrefois des racines d'une équation du second degré : *Racines* COSSIQUES. || *Règle cossique*, Anc. nom de l'algèbre. (On écrivait aussi CCSIQUE.)

Cossmann (Maurice), ingénieur et naturaliste français, né à Paris en 1850, mort à Enghien en 1924. Ancien élève de l'Ecole centrale, ingénieur en chef des services techniques de l'exploitation de la Compagnie du chemin de fer du Nord, où il étudia spécialement les questions de signalisation et d'enclenchements. Conchyliologue distingué, il étudia tout spécialement les fossiles des environs de Paris. Président de la Société de géologie, il fut membre correspondant des Sociétés géographiques de Londres, de Liége, etc.

Cosson ou **Cossonus** [*nuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant des charançons de petite taille, allongés, roux ou brun luisant, vivant dans le bois carié, surtout dans les saules et les peupliers. || Nom donné aux bruches qui attaquent les pois, les lentilles, etc. (On dit aussi en ce sens COSSE.)

Cosson [*ko-son*] n. m. Comm. Nom donné, dans l'Est, à des intermédiaires entre les dentellières et les marchands.

Cosson [*ko-son*] n. m. Sarment nouveau de la vigne taillée. (Dialectal.)

Cosson (le), affluent du Beuvron et (par le Vieux-Cosson) de la Loire, né dans le départ. du Loiret. Il arrose d'abord la Sologne, passe à La Ferté-Saint-Cyr, à Crouy, alimente les fossés du château de Chambord et finit en Loir-et-Cher, à peu de distance du confluent du Beuvron avec la Loire. Cours, 100 kil.

Cosson (*Ernest*-Saint-Charles), botaniste français, né et mort à Paris (1819-1889). Membre de l'Académie des sciences (1873). Il est connu par ses ouvrages sur la flore des environs de Paris et la flore de l'Algérie.

Cossonay [*so-nè*], bourg de Suisse (canton de Vaud) ; 1.140 hab. Eglise ancienne, ayant appartenu avant la Réforme à un prieuré de bénédictins. Ch.-lieu de district.

Cossu, e adj. Bien fourni en cosses, en gousses : *Pieds de haricots, de pois bien* COSSUS.

— *Fig.* Opulent, riche : *Bourgeois* COSSUS. || Qui dénote l'opulence : *Toilette* COSSUE. — *Fam.* Extravagant, burlesque : *En conter de* COSSUES.

— Substantiv. : *Le* COSSU *n'est pas toujours beau.*

Cossûment [*man*] adv. *Pop.* D'une façon cossue.

Cossus [*ko-suss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des *cossidés*, comprenant de gros papillons nocturnes, à corps épais, à antennes dentées dans les deux sexes, à ailes disposées en toit au repos.

— ENCYCL. Les *cossus* sont représentés en France par le cossus gâte-bois (*cossus ligniperda*), gros papillon gris dont la chenille, rouge lie de vin, très grande, perce de profondes galeries dans le bois des ormes et autres arbres. Elle rejette une bave grasse et caustique exhalant une odeur repoussante. Cette chenille vit deux ou trois ans. Comme elle attaque les arbres en pleine santé, elle cause de réels dégâts.

Cossus gâte-bois ; *a*, sa chenille.

Cossus (Servius Cornelius), général romain, fut consul en 428 av. J.-C., puis maître de la cavalerie. Il tua dans un combat singulier Volumnius, roi des Véiens, et consacra les secondes dépouilles opimes dans le temple de Jupiter Férétrien. — COSSUS (Cneius Cornelius), fut à trois reprises tribun consulaire : en 406, 404 et 401 av. J.-C. — COSSUS (Aulus Cornelius), consul, puis dictateur (386 av. J.-C.), vainquit les Volsques. Il obtint les honneurs du triomphe.

Cossutius, architecte romain du IIe siècle av. J.-C. Il fut chargé par Antiochos Epiphane d'achever le temple de Jupiter Olympien à Athènes.

Cossyphe [*sif'*] ou **Cossyphus** [*fuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, remarquables par les expansions du prothorax et des élytres, qui entourent leur corps. (Ces insectes se tiennent sous les pierres dans les lieux arides, et habitent les régions tropicales et semi-tropicales de l'ancien monde.)

Cossyrite n. f. Variété ferreuse d'amphibole. || Syn. de ÆNIGMATITE.

Costa ou **Cuesta**, dénomination particulière de la zone côtière ouest de l'Amérique du Sud, entre les bords de l'océan Pacifique et les premiers chaînons des Andes jusqu'à une altitude de 1.500 à 2.000 mètres. Sa largeur, qui varie de 100 à 130 kil. au Pérou, s'étend, au Chili, sur toute la contrée. Climat caractérisé par l'absence de pluies, et par des saisons à peine marquées.

Costa di Rovigo, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo), sur l'Adigetto, rivière canalisée qui fait communiquer le Pô et l'Adige ; 3.130 hab.

Costa Masnaga, commune d'Italie (Lombardie, prov. de Côme), auprès du lac de Pusiano ; 2.420 hab.

Costa (Georges DA), cardinal d'**Alpedrinha**, homme d'Etat portugais, né en 1406, mort à Rome en 1508. Il fut évêque d'Evora, puis archevêque de Lisbonne, et conseiller du roi Alphonse. Il alla s'établir à Rome, où il gagna la faveur des papes Sixte IV, Innocent IV et Alexandre V.

Costa (Lorenzo), dit **l'Ancien**, peintre italien, fondateur de l'école de Ferrare, né à Ferrare en 1460, mort à Mantoue en 1535. Jeune encore, mais déjà habile, Costa fit un premier et court voyage à Florence, et copia plusieurs morceaux de fra Filippo et de Benozzo. De retour à Ferrare, il décora le chœur de l'église San-Domenico. Il travailla ensuite à San-Domenico de Ravenne et à Bologne, où il exécuta un *Saint Sébastien percé de flèches*. C'est à lui qu'on doit aussi le *Saint Jérôme* de la chapelle des Castelli, et le *Saint Vincent* de celle des Grifoni. Dans la chapelle des Rossi, Lorenzo peignit une *Vierge*, un *Saint Jacques*, un *Saint Georges*, un *Saint Sébastien* et un *Saint Jérôme*. Cette chapelle est son chef-d'œuvre. Le musée du Louvre possède de ce peintre *la Cour d'Isabelle d'Este* et une composition allégorique. — Lorenzo **Costa**, dit *le Jeune*, qu'on croit être le petit-fils du précédent, s'adonna également à la peinture. Ses ouvrages rappellent la manière de Costa l'Ancien. En 1560 il était à Mantoue, où il exécuta des travaux avec Taddeo Zuccari.

Costa (Margherita), surnommée **la Ferraraise**, cantatrice italienne, née à Ferrare vers 1600. Elle se distingua aussi dans la poésie. Le cardinal Mazarin l'appela à Paris, avec quelques autres artistes, pour chanter l'*Orfeo* de Luigi Rossi, le premier véritable opéra italien qui fut représenté en France (1647).

Costa (Antonio Rodriguez DA), historien et homme politique portugais, né à Sétubal en 1656, mort en 1732.

Diplomate consommé et grand érudit il connaissait les principales langues modernes ; il fut un des académiciens chargés de rédiger les annales du Portugal dans ses possessions d'outre-mer.

COSTA (Claudio Manoel DA), poète brésilien, né à Marianno (prov. de Minas-Geräes) en 1729, mort en 1790. Il devint secrétaire du gouvernement, fut impliqué dans une conspiration, et s'empoisonna, dit-on, dans sa prison. Ecrivain classique, son principal ouvrage est une épopée : *Villarica*.

COSTA (Paolo), écrivain italien, né à Ravenne en 1771, mort à Bologne en 1836. Il fut professeur au lycée de Bologne ; après la révolution de 1831, il fut exilé à Corfou, mais ensuite revint à Bologne. Sa doctrine est un mélange de rationalisme et de purisme ; il attaqua les romantiques, mais lui-même a par moments leurs idées. Il a publié : *Observations critiques sur le Barde de la Forêt-Noire* (1807) ; *Commentaire à la « Divine Comédie »* ; *Pour la mort de Napoléon* (ode) ; des traductions d'*Anacréon*, d'*Horace*, un *Art poétique* ; *Ildegonde*, *Don Carlos* (tragédies) ; *la Femme ingénieuse* (comédie). Ses œuvres ont été publiées à Parme (1835).

COSTA (Isaac DA), poète et théologien hollandais, né et mort à Amsterdam (1798-1860). Doué d'une vive et puissante imagination, il fut un poète des plus remarquables. Parmi ses recueils de vers, nous citerons : *Poésies* (1821) ; *Chants de fête* (1828) ; *Noëls* (1829) ; *Chants divers* (1847) ; *Poésies politiques* (1854) ; *Bataille de Nieuport* (1857) ; etc. Il n'était pas moins réputé pour ses travaux de controverse religieuse.

COSTA (Sir Michael Andrew), musicien d'origine espagnole, né à Naples en 1807, naturalisé anglais, mort à Brighton en 1884. Après avoir fait représenter à vingt-deux ans deux opéras sur des scènes italiennes, il se rendit en Angleterre et fut engagé en qualité de chef d'orchestre au Théâtre-Italien de Londres. En 1837, il donna, au Théâtre-Italien de Paris, son opéra de *Malek-Adel*, qui n'était qu'une nouvelle édition de sa *Malvina* ; puis il fit représenter à Londres, *Don Carlos*. Il devint chef d'orchestre d'une seconde scène italienne, qu'on installait à Covent-Garden. Il eut bientôt la direction des concerts de la cour, celle des concerts de la Société philharmonique, etc. On lui doit la musique de deux ballets, de deux oratorios, une cantate officielle, *the Dream* ; et deux hymnes.

COSTA (Joaquîn), économiste espagnol, né et mort à Graus (Huesca) [1844-1911]. Esprit très ouvert, il s'intéressa à toutes les questions susceptibles d'améliorer la situation de l'Espagne. Parmi ses ouvrages on peut citer *le Collectivisme agraire en Espagne* (1898), *le Droit coutumier en Aragon* et des *Etudes ibériques* (1891).

COSTA (Joachim), sculpteur français, né à Lézignan en 1888. Après avoir obtenu un prix Chenavard à l'Ecole des beaux-arts, il débuta au Salon de 1912 avec un important groupe de bouviers ; l'année suivante il exécutait un *Bacchus enfant* en pierre pour la ville de Pézenas. Mobilisé dans l'infanterie, il ne put pendant la guerre se servir que de quelques calcaires champenois. J. Costa est en effet un des adeptes de la taille directe. C'est ainsi qu'il a creusé dans le noyer son bas-relief *l'Imagier* (1922) et son groupe *l'Hespéride et le Dragon*. Auparavant il avait exécuté deux importants monuments aux morts, l'un à Pézenas, l'autre à La Rochelle. Depuis il a montré divers bas-reliefs : *Tristan et Iseult*, *la Fée Blanche* (1925) ; l'Etat lui a commandé pour le Luxembourg un groupe en bronze, *Diane*. On lui doit aussi quelques bustes : du général Hirschauer, de Gabriel Boissy, de Paul Raynal, et des bronzes d'animaux pleins de caractère : *Lion, Tigre et Python*, *Mouflon à manchettes*.

COSTA DE BEAUREGARD (Joseph-Henri, marquis DE), général sarde, né et mort au château de Beauregard (Savoie) [1752-1824]. Quoique élevé en France, il fit toute sa carrière auprès du roi de Sardaigne, combattit les armées de Bonaparte, vécut dans la retraite sous le Consulat et l'Empire, fut nommé général quartier-maître par Victor-Emmanuel, lors de sa restauration en 1814. On a de lui : *Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie* (1816) ; *Mélanges tirés d'un portefeuille militaire* (1817).

COSTA DE BEAUREGARD (Charles-Albert, marquis DE), historien français, né à La Motte-Servolex (Savoie) en 1835, mort à Paris en 1909, petit-fils du précédent. Pendant la guerre de 1870, il commanda un bataillon de mobiles, prit part aux combats des armées de la Loire et de l'Est, fut blessé et fait prisonnier à Héricourt. Elu député de la Savoie à l'Assemblée nationale, pendant sa captivité (févr. 1871), il vota constamment avec les légitimistes et ne se représenta pas en 1876. Depuis lors, il s'occupa de travaux historiques, dont il prit les éléments surtout dans des papiers de famille. Il a été élu membre de l'Académie française en 1896. On lui doit notamment : *Un homme d'autrefois* (1878) ; *la Jeunesse du roi Charles-Albert* (1888) ; *le Roman d'un royaliste sous la Révolution* (1892) ; *les Dernières Années du roi Charles-Albert* (1890) ; *Prédestinée* (1896), dont la première édition fut anonyme. Ses récits, solidement appuyés sur des documents, sont rapides et sobres, souvent spirituels.

Costa de Beauregard.
Cl. Pirou. St J.

COSTA-CABRAL (Antonio Barnado DA), comte de Thomar, homme politique portugais, né à Fornos d'Algodres (Haute-Beïra) en 1803, mort en 1889. Ministre en 1839, il fut l'instigateur du mouvement insurrectionnel de Porto, suivi du rétablissement de la charte réformée de Dom Pedro. Costa-Cabral supprima toutes les libertés en Portugal. Devenu odieux à tous les partis, il fut renversé par l'insurrection, et dut chercher un refuge en Espagne (1846).

COSTACCIARO, comm. d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse) ; 2.470 hab.

COSTACHI (Veniamin), ecclésiastique et écrivain roumain, né en 1768, mort en 1846. Il déploya une grande activité dans le domaine pédagogique. Parmi ses œuvres principales on peut citer : *Istoria universala bisericesca ; Cronica Românilor a lui Cantemir ; Caslovul ;* etc.

COSTAL [*koss*], **E, AUX** adj. (du lat. *costa*, côte). Qui appartient, est relatif aux côtes : *Vertèbres* COSTALES, *Cartilages* COSTAUX.

— Zool. *Nervure costale*, Nervure longitudinale de l'aile des insectes, qui est placée le long du bord antérieur, et qui se termine souvent par un épaississement corné dit *pterostigma*. (La nervure longitudinale située immédiatement en arrière de la costale s'appelle la « sous-costale ».)

— ENCYCL. V. CÔTE.

COSTALGIE [*koss-tal-jî*] **n. f.** Névralgie intercostale. (Peu us.)

COSTANITZA [*koss*] n. f. Lance de la grosse cavalerie turque.

COSTANTIN (*Julien-Noël*), botaniste français, né à Paris en 1857, professeur au Muséum, membre de l'Académie des sciences (1912) ; auteur de travaux remarquables sur les champignons.

COSTANTINELLE [*koss*] n. f. Genre de champignons hyphomycètes qui seraient probablement la forme conidienne des morilles.

COSTANZANA, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Novare), sur la Gardina, affluent du Pô ; 2.110 hab.

COSTANZO (Angelo DI), seigneur DE CANTALUPO, poète et historien napolitain, né à Naples en 1507, mort en 1591 ; il a perfectionné le sonnet, et publié des *Rimes* d'une forme ingénieuse.

COSTANZO (Giuseppe-Aurelio), poète italien, né à Melilli (Syracuse) en 1843, mort à Rome en 1913. Ses vers, parfois énergiques et savoureux, traitent souvent des sujets philosophiques : *Vers* (1869), *Nouveaux Vers* (1873), *les Héros de la mansarde* (1880), *Dante* (1903), etc.

COSTAR (Pierre), littérateur français, né à Paris en 1603, mort au Mans, où il était archidiacre, en 1660. Erudit, lié avec Ménage, Voiture, Balzac, il écrivit, d'un style assez pur, mais prétentieux : *la Défense des œuvres de Voiture* (1653), *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar* (1654), et *Lettres de M. Costar* (1658-1659).

COSTA-RICA (RÉPUBLIQUE DE), une des six républiques du Centre-Amérique, bornée au N. par le Nicaragua et au S. par le Panama ; baignée à l'E. par la mer des Antilles et à l'O. par l'océan Pacifique. Superficie : 48.550 km², peuplés de 503.000 hab. (*Costa-Riciens*). Capit., *San-José*.

Armoiries de Costa-Rica.

Géographie physique. — Le Costa-Rica est coupé en deux parties par une dépression médiane, l'isthme de San-José, au N., et au sud de laquelle se dressent, des deux côtés d'une cordillère centrale aux noms variés, de hauts plateaux dominés par des chaînons latéraux qui les séparent des plaines littorales. De nombreux volcans (Orosi, 2.638 m., Irazu, 3.500 m., etc.) comptent parmi les principaux sommets de la contrée, qu'arrosent des cours d'eau peu importants (le Tempisque, tributaire du golfe de Nicoya ; le San-Juan, émissaire du lac de Nicaragua et vassal de la mer des Antilles, et dont la rive sud, comme celle du lac de Nicaragua, est seule costaricienne ; etc.). Les rivages, beaucoup plus développés sur l'océan Pacifique que sur la mer des Antilles sont également plus articulés du côté de l'O., où ils dessinent deux golfes nettement marqués : la baie de Nicoya, et le golfe Dolce. Le climat, un des plus sains de l'Amérique centrale, est naturellement moins chaud sur les plateaux du centre du Costa-Rica, que sur les rivages de ce pays tropical, traversé dans son milieu par le 10° lat. N.

Les productions naturelles du Costa-Rica sont très abondantes et très variées. Le sous-sol est riche en or, argent, cuivre, plomb, mercure, soufre, anthracite et lignite. Plus considérables encore sont les ressources agricoles de ce sol très fertile, où poussent les plantes des pays tropicaux (dans les terres chaudes) ou des pays tempérés (sur les plateaux) : café, bananes — les deux plus importants articles d'exportation de la contrée, — maïs, riz, pommes de terre, caoutchouc, bois d'ébénisterie et de teinture, cuirs des troupeaux élevés sur les plateaux. L'industrie, peu développée, consiste surtout dans l'extraction des métaux précieux.

Géographie politique. — La population, issue en presque totalité des colons espagnols des temps modernes, compte à peine 20.000 Indiens (Chorotegas, Guëtares, etc.). Ce sont donc les créoles qui prédominent et qui gouvernent le Costa-Rica, à la tête duquel est un président de la République élu pour quatre ans et assisté d'un Congrès national composé d'une seule Chambre, dont les députés sont élus. Le pays, où siège depuis l'origine la Cour de Justice centro-américaine, est divisé en sept provinces : San-José, Alajuela, Cartago, Guanacaste, Heredia, Limon, Punta-Arenas. Avec San-José, Cartago l'anc. capitale, Heredia, Alajuela et Liberia sont les principales villes du Costa-Rica, dont Limon et Punta-Arenas sont les deux ports, aux deux extrémités de la voie ferrée qui emprunte d'E. en O. la dépression médiane de San-José. Le catholicisme est religion d'Etat, mais le libre exercice de tous les autres cultes est toléré au Costa-Rica, qui peut mettre en ligne près de 30.000 soldats et possède une armée permanente d'environ 2.000 hommes, composée de deux brigades mixtes.

— *Histoire*. C'est en 1502, lors du quatrième voyage de Christophe Colomb, que le Costa-Rica est entré dans l'histoire ; alors en fut explorée la côte sur la mer des Antilles, tandis que le rivage opposé, celui de la mer du Sud, le fut en 1514. Dès 1520 en commençait la colonisation par les Espagnols, sur les plateaux de San-José et de Cartago, où Juan Vasquez de Coronado fonda en 1560 la ville de Cartago, qui devint la capitale du pays et la demeura jusqu'en 1823. De nombreuses révoltes des Indiens (en 1709 surtout) constituent les principaux faits de l'histoire du Costa-Rica à l'époque coloniale, alors que ce pays faisait partie de la Capitainerie générale du Guatémala. Il se souleva en 1821 contre l'Espagne, sa métropole, sous l'influence des « libéraux » qui l'emportèrent sur les « impérialistes » ou « serviles », et constitua d'abord une république indépendante, où fut aussitôt aboli l'esclavage. Entre 1824 et 1839, le Costa-Rica devint un des cinq Etats des Etats-Unis de l'Amérique Centrale ; ensuite, il forma de nouveau une république individualiste dont des révolutions intestines, malheureusement nombreuses, sont les seuls événements marquants. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord y exercent une très grande influence.

Médaille de l'Indépendance de Costa-Rica.

Costa-Rica (MÉDAILLE DE L'INDÉPENDANCE DE). Médaille (or, argent ou bronze) instituée pour commémorer le premier centenaire de l'Indépendance de Costa-Rica (15 septembre 1821-15 septembre 1921). Cette médaille qui est décernée aux souverains et chefs d'Etats, ainsi qu'aux personnes ayant rendu des services signalés à la République, est suspendue à un ruban bleu bordé d'un liséré blanc à gauche et d'un liséré rouge à droite.

COSTARICIEN [*si-in*], **ENNE**, habitant ou originaire de Costa-Rica : *Les* COSTARICIENS.

— Adjectiv. : *Insurgés* COSTARICIENS.

COSTAUD [*koss-tô*] adj. et n. Argot. Fort, trapu : *Un homme* COSTAUD. *Un* COSTAUD.

COSTAZ (le baron Louis), ingénieur français, né à Belley (Ain) en 1767, mort à Fontainebleau en 1842. Il professa les mathématiques et fut compris, en 1798, au nombre des savants attachés à l'expédition d'Egypte. Nommé secrétaire adjoint de l'Institut du Caire, Costaz donna une relation du voyage entrepris à l'isthme de Suez. De retour en France, il fut nommé membre du Tribunat et devint, en 1813, directeur général des ponts et chaussées, et enfin conseiller d'Etat (1814).

COSTE (Gaspard), musicien français, vivait au XVIe siècle, et était chantre à la cathédrale d'Avignon vers 1530. Il a composé un assez grand nombre de chansons à quatre voix, des madrigaux, des motets, etc., qui ont été insérés dans les recueils collectifs dont la publication était si fréquente à cette époque.

COSTE (Pierre), écrivain français, né à Uzès (Gard) en 1668, mort à Paris en 1747. Réfugié avec ses parents en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes, il s'y lia avec Locke, dont il traduisit les principales œuvres. On lui doit aussi une *Vie du Grand Condé* (1693), une traduction de *l'Optique de Newton* (1720), de bonnes éditions des *Essais* de Montaigne et des *Fables* de La Fontaine, et une *Défense de La Bruyère contre les accusations et objections de Vigneul-Marville* (1702).

COSTE (Jean-François), médecin français, né à Villes (Ain) en 1741, mort en 1819. Il fut attaché en qualité de premier médecin à l'armée française envoyée en Amérique pour prendre part à la guerre de l'Indépendance. De 1790 à 1792, il remplit l'importante et périlleuse fonction de maire de Versailles, devint médecin en chef des Invalides en 1796 ; il fut, de 1803 à 1807, médecin en chef de l'armée des Côtes, et de la Grande Armée.

COSTE (Xavier-Pascal), architecte français, né et mort à Marseille (1787-1879). Architecte du vice-roi d'Egypte, Coste éleva les tours de la ligne télégraphique du Caire à Alexandrie, reconstruisit la forteresse d'Aboukir, fit creuser des canaux d'irrigation, élever des ponts, etc.

Carte de Costa-Rica.

Il a publié *Architecture arabe*, et *les Monuments de la Perse* (1860).

COSTE (Jacques-Marie-Cyprien-*Victor*), naturaliste français, né à Castries (Hérault) en 1807, mort au château de Rézenlieu, près de Gacé (Orne), en 1873. Il étudia particulièrement l'embryogénie, et fut membre de l'Académie des sciences (1851), professeur au Muséum, puis au Collège de France. Sur la fin de sa vie, il s'occupa beaucoup de pisciculture.

COSTÉ (Jules-Edme), musicien français, né à Colmar en 1828, mort à Paris en 1883. Il fut avocat, employé au ministère des finances, et pratiqua l'art en amateur. Il écrivit divers opérettes ou opéras-comiques et des airs pour des vaudevilles, entre autres *les Charbonniers* (1877).

COSTELEY (Guillaume), musicien français, né de parents écossais en 1531, mort à Evreux en 1606. Il fut organiste et valet de chambre d'Henri II et de Charles IX. On connaît de lui, entre autres compositions, un assez grand nombre de chansons à quatre et cinq voix éditées de nouveau dans la collection d'Henry Expert. Costeley, qui se retira d'assez bonne heure à Evreux, fut un des fondateurs et le premier prince du fameux *Puy de musique en l'honneur de sainte Cécile*, organisé en cette ville en 1571.

COSTELLO (Louisa STUART), romancière anglaise, née à Costello (Irlande, comté de Mayo) en 1799, morte en 1877. Elle se fixa à Paris en 1814, et vécut de son talent de miniaturiste. Elle publia divers recueils de poésies dont le premier : *la Vierge de l'Ile de Chypre* (1815) est le meilleur. Avec son frère, elle publia, en 1835, des *Spécimens de Poésies françaises*. Elle écrivit des livres de voyages, ce qu'il y a de plus intéressant dans son œuvre : en Auvergne, dans les Pyrénées, à Venise, au Tyrol.

COSTER [*koss-té*] v. intr. Anc. forme de COÛTER.

— Jeux. Se dit, au jeu de quintille, d'un joueur qui, ayant une carte-roi et une autre inférieure, jette celle-ci parce qu'il espère que la carte supérieure à celle qui n'est pas roi ne se trouvera pas dans la main de son adversaire.

COSTER [*le Sacristain*] (Laurens JANSZOON, dit), né vers 1370, mort à Harlem vers 1440. Il était sacristain dans cette ville. C'est à lui que Adrien de Jonghe ou Junius dans sa *Batavia*, écrite entre 1562 et 1575 et publiée en 1588, attribue l'invention de l'impression en caractères mobiles avant Gutenberg, dès 1423. Ce témoignage tardif, longtemps contesté surtout par les Allemands, a repris faveur ; il est corroboré par le témoignage, dans la Chronique de Cologne (1499), d'Ulrich Zell, qui connut les premiers imprimeurs allemands et qui imprima lui-même dès 1462 ; il y est dit, en effet, qu'on imprima en Hollande des Donats, avant les essais de Mayence. On attribue aussi à Coster l'impression du *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu.

COSTER (Samuel), poète et médecin hollandais, né à Amsterdam en 1579, mort en 1665. Il construisit à ses frais dans cette ville un théâtre de bois (1617), qui fut réédifié en pierre en 1638, et y fit représenter, outre des pièces de sa composition, les meilleures œuvres de Vondel, de Hooft, etc. Parmi ses comédies, nous citerons : *le Divertissement rustique* (1615) ; *Mattheus van der Schilde* (1642) ; parmi ses tragédies : *le Riche* (1621) ; *Iphigénie* (1626) ; *Isabelle* (1634) ; *Polyxène* (1644). Coster sut tracer des caractères, et écrire dans un style énergique et facile.

COSTER SAINT-VICTOR (Jean-Baptiste), conspirateur royaliste français, né à Epinal en 1771, mort à Paris en 1804. Il déserta en 1791, fit les campagnes de l'Emigration, et fut, avec Saint-Réjant, un des organisateurs du complot dit *de la machine infernale* (1800). Il échappa à la police, et revint d'Angleterre en 1803 pour prendre part à l'entreprise de Cadoudal et de Pichegru. Il fut pris, condamné à mort et exécuté.

COSTES (Dieudonné), aviateur français, né à Caussade (Tarn-et-Garonne) en 1892. Après avoir, pendant la Grande Guerre, livré avec succès de nombreux combats, il entra après l'armistice dans l'aviation civile. Depuis 1925 il fit plusieurs raids dont les plus célèbres furent : en 1927, en compagnie de Le Brix, le tour du monde avec la traversée de l'Atlantique sud et, en 1930, la première liaison aérienne sans escale Paris-New-York en 37 heures, avec Bellonte.

COSTIASE [*koss*] n. f. Maladie épidémique qui sévit sur les jeunes alevins de truites et qui est occasionnée par la présence d'un parasite sur les branchies et sur la peau.

COSTIÈRE [*koss*] n. f. Anc. forme de CÔTIÈRE, usit. encore dans la construction, la technologie, l'agriculture.

— Argot. Nom donné à de petites poches que les grecs font mettre à leur gilet et dans lesquelles ils cachent les portées qu'ils doivent glisser dans les jeux de cartes.

— Théâtr. Rainure garnie de fer, pratiquée dans le plancher de la scène, et à l'aide de laquelle se fait le jeu des portants.

COSTIFÈRE [*koss-tif*] adj. (du lat. *costa*, côte, et *ferre*, porter). Qui porte des côtes.

COSTIFORME [*koss*] adj. (du lat. *costa*, et de *forme*). Zool. Qui est en forme de côte. || Saillie qui forme des lignes longitudinales sur l'élytre d'un insecte.

COSTIGLIOLE d'Asti, bourg d'Italie (Piémont, prov. d'Alexandrie) ; 8.300 hab. Vins estimés du cru d'Asti.

COSTIGLIOLE Saluzzo, bourg d'Italie (Piémont, prov. de Coni) ; 2.640 hab. Vins muscats ; sériciculture.

COSTILLE [*koss-tiy'*] n. f. Art milit. anc. Syn. de COUTILLE.

COSTIN (Miron), le plus célèbre chroniqueur de la Moldavie, né vers 1630, mort assassiné à une date inconnue. Son œuvre la plus importante est une *Histoire du pays moldave, depuis 1594 jusqu'à 1662*. — Son fils aîné, NICOLAS, né vers 1660, mort en 1712, a laissé : *le Livre de la création du pays moldave et du peuple moldave*.

COSTO [*koss*] (du lat. *costa*, côte). Anat. Préfixe entrant dans la composition de nombreux mots se rapportant aux côtes.

COSTOBARE, chef juif, mort vers 36 av. J.-C. Originaire d'Idumée, il appartenait à une famille sacerdotale. Il accompagna Hérode au siège de Jérusalem, et après la prise de la ville favorisa secrètement la fuite des descendants d'Hircan, que le roi lui avait ordonné d'exterminer. Il obtint le gouvernement de l'Idumée et la main de Salomé, sœur du roi. Pour se rendre indépendant il engagea Cléopâtre à demander l'Idumée à Antoine. Celui-ci prévint Hérode des menées de Costobare, que sauvèrent seules les larmes de Salomé. Mais bientôt après Salomé eut à se plaindre de lui et dévoila à Hérode les trahisons de son mari. Hérode ordonna de mettre Costobare à mort.

COSTO-CLAVICULAIRE [*koss-to, lèr'*] adj. Se dit d'un ligament qui s'étend de la première côte à la clavicule.

COSTO-DIAPHRAGMATIQUE [*koss, fragh'-ma-tik'*] adj. Qui intéresse à la fois les côtes et le diaphragme.

COSTON [*koss*] n. m. Pièce de bois servant à fortifier un mât. || Nom des feux colorés dont on se sert, dans la marine de guerre, pour les signaux de nuit.

COSTO-STERNAL [*koss-sto-stèr'*], **E, AUX** adj. Qui appartient aux côtes et au sternum : *Muscles* COSTO-STERNAUX.

COSTO-THORACIQUE [*koss-to, sik'*] adj. Qui appartient aux côtes et au thorax : *Muscles* COSTO-THORACIQUES.

COSTOTOME [*koss*] n. m. (du lat. *costa*, côte et du gr. *tomê*, section). Chir. Sorte de sécateur servant à couper les côtes.

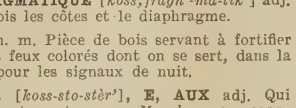

Costotome.

COSTO-TRANSVERSAIRE [*koss, vèr-sèr'*] adj. Se dit des articulations des côtes avec les apophyses transverses des vertèbres et de leurs ligaments.

COSTO-VERTÉBRAL [*koss*], **E, AUX** adj. Se dit des articulations de la tête des côtes avec le corps des vertèbres.

COSTO-XYPHOÏDIEN [*koss-to-ksi-fo-i-di-in*] adj. et n. m. Se dit du ligament qui joint les côtes à l'appendice xyphoïde.

COSTRESSE [*koss*] ou **COISTRESSE** [*koiss*] n. f. Galerie de mine de houille reliant une taille à la descenderie qui la dessert.

COSTULE [*koss*] n. f. Petite côte. || Strie sur certaines coquilles.

COSTUME [*koss*] n. m. (de l'ital. *costume*, coutume ; sens qu'avait aussi autrefois le mot français). Ce qui est particulier à un pays en fait d'usages, de mœurs, etc. || Manière de s'habiller propre à tel pays, à telle époque, à telle condition, etc. : *Le* COSTUME *des pêcheurs napolitains*. || Ensemble des différentes pièces d'un habillement. || Se dit particul. des habits d'uniforme : COSTUME *d'académicien, de préfet*.

— *Costume tailleur*, Jupe et jaquette.

— *Costume régional*, Manière de s'habiller suivant la coutume du pays.

— Littér. et Bx-arts. Reproduction fidèle du costume, des mœurs, etc., d'un pays, d'une époque, dans une œuvre d'art ou de littérature : *Gil Blas, malgré le* COSTUME *espagnol, est un des livres les plus français que nous ayons*. (Sainte-Beuve.) || Se dit particul., en peinture, de l'observation du type, des habillements, des armes, à telle époque, chez telle nation.

— ENCYCL. Comme pour les monuments figurés, le *costume* égyptien est le plus ancien au regard de l'histoire. Il utilise les tissus de coton et de lin, ainsi que l'écorce de certains végétaux, et le cuir. Un simple tablier ou pagne, ou caleçon, attaché à la ceinture et retombant sur les cuisses est à l'origine l'élément principal du costume égyptien. Puis le pagne s'allongea jusqu'à devenir une robe, et le haut du corps fut revêtu d'une sorte de chemise. Sous l'influence de l'Asie commence, au début de la nouvelle période (1600 av. J.-C.) la prédilection des Egyptiens pour les étoffes transparentes.

Assyrie. Les Assyriens emploient de bonne heure le coton, puis le lin, et la soie importée de Chine, ainsi que les laines des moutons de Cachemire, et le cuir. Une longue robe, tantôt avec ceinture, tantôt flottant librement, est l'élément caractéristique du *costume* assyrien.

Médie et *Perse, Orient*. Tous les peuples d'origine indo-germanique, de l'Inde jusqu'à la Gaule, ont porté le pantalon. Le pantalon collant ou large, pour les Grecs, fut la caractéristique vestimentaire de tous ceux qu'ils appelèrent les Barbares.

Grèce. Les *costumes* grecs, ceux des femmes comme ceux des hommes, peuvent se répartir en vêtements de dessous (*endymata*), dont le principal est le *chiton* (tunique), et vêtements de dessus (*epiblêmata*), principalement l'*himation*, pièce d'étoffe portée d'ordinaire par-dessus la tunique. A Athènes, du Ve au VIe siècle, on trouve : le *tribôn* dorien, assez court, adopté depuis Socrate par les philosophes ; la *chlæna*, gros manteau de laine, pour l'hiver ; la *chlanide*, d'étoffe légère, pour l'été ; la *chlamyde*, d'origine thessalienne, manteau des cavaliers et des éphèbes.

Le costume des femmes se composait ou d'un *chiton*, tunique originairement en lin, ou d'un *péplos* de laine, qui se portait ouvert ou fermé, avec ou sans repli ; enfin du manteau (*himation*). Ces vêtements de femmes étaient généralement en laine chez les Doriens, en lin chez les Ioniens, qui portaient des tuniques plus longues et plissées. Ils étaient blancs d'ordinaire, avec de riches bordures et des broderies ; mais les coquettes aimaient les costumes éclatants ou plus bigarrés ; toutes aimaient à se parer de bijoux ; elles s'en mettaient jusqu'aux jambes. Celles de condition élevée ne sortaient guère sans leur éventail et leur ombrelle. Le luxe féminin dut être souvent réprimé par des magistrats spéciaux, appelés *gynéconomes*.

Les Etrusques. Les gens du peuple ne portaient qu'un manteau, sans tunique. Dans les classes élevées les deux sexes portaient la tunique, la toge et la prétexte. La toge des nobles et des magistrats était blanche avec une bande de pourpre.

Les Romains. Ils empruntèrent aux Grecs et aux Etrusques une grande partie de leur habillement. Le vêtement romain par excellence était la *toge* aux plis harmonieux. Seuls, les citoyens la portaient. Pour les jeunes gens elle était bordée de pourpre ; toute blanche pour les hommes. V. TOGE. Parmi les vêtements de dessus on peut encore citer la *pænula*, manteau de pluie ou de voyage, sans manches ; la *lacerna*, munie d'un capuchon ; la *trabæa*, manteau de guerre, etc. Le vêtement de dessous était la *tunica*, sorte de chemise, que les femmes portaient double. Sur la seconde elles mettaient la *stola*, aux nombreux plis. Leur manteau était la *palla*, semblable à la toge, en laine. La soie fut introduite vers la fin de la république. Avec le temps la *palla* fut abandonnée, dans l'usage courant, pour des vêtements légers et diversement colorés.

Les Gaulois. A l'époque de la conquête romaine, les plus voisins de la Méditerranée se vêtaient à peu près à la façon de Rome ou d'Athènes. La pièce essentielle du vêtement gaulois est le pantalon (*bracca*). Un gilet descendait jusqu'à mi-cuisse. Une *saie*, d'où dérive la blouse, recouvrait le tout. Le *bardocucullus* était un manteau à capuchon ; la *caracalla* descendait jusqu'aux talons. Les femmes étaient vêtues d'une tunique large et plissée, avec ou sans manches ; d'une sorte de tablier ; d'un manteau de couleur, agrafé aux épaules. Les Gaulois aimaient les bijoux ; tous portaient le *torques* ou collier.

Moyen âge et *temps modernes*. Le *costume* ne se modifie guère jusqu'au XIIe siècle, où, sous l'influence des croisades et de l'Orient, se créent des modes nouvelles dont la France est l'initiatrice, entraînant par son exemple l'Europe. L'introduction des soieries et des richesses de l'Orient développe le luxe du costume. Naturellement, les paysans et les ouvriers, pour la commodité de leurs travaux, gardent des vêtements courts au lieu des vêtements longs adoptés au XIIe siècle par les seigneurs.

D'une manière générale, jusqu'au XIVe siècle les formes longues prévalurent ; on portait surtout des robes, et celles des femmes étaient très longues, à queue et collantes. Les hommes se mirent alors à porter des vêtements courts et ajustés, où s'exerça la façon des tailleurs. Les modèles ajustés supplantèrent les longues robes, qui avaient succédé aux tuniques et aux toges drapées de l'antiquité. Le luxe des étoffes et des fourrures, la multiplicité des costumes entraînent chez la noblesse des dépenses considérables. L'enrichissement de la bourgeoisie l'amène à imiter ce luxe. Pendant la Renaissance, les femmes tendent à adopter les formes amples : cottes et jupes s'élargissent en cloche. Au XVIe siècle le costume passe par des phases de luxe insensé ou de simplicité sévère. Le XVIIe siècle se marque par une réaction vers les formes aisées. Après des tâtonnements, les modes du règne de Louis XIV aboutissent à la conception du costume moderne masculin dans ses trois pièces essentielles : culotte, gilet et veste ou habit.

L'histoire du costume comprend trois grandes périodes : la *période barbare*, qui s'étend des Mérovingiens aux premiers Valois, jusque vers 1330 environ, avec ses formes gauloises, gallo-romaines, byzantines ; la *période artistique*, qui comprend celle de la Renaissance italienne, et s'étend jusqu'à la fin du XVIe siècle ; enfin, la *période moderne*, qui commence avec Louis XIII et qui correspond à l'abandon presque complet des armes défensives. La révolution de 1789 a établi, au moins chez l'homme, l'usage d'un costume dont les agencements pratiques sont réduits au maximum de simplicité. Aujourd'hui, tous les hommes des deux mondes civilisés sont vêtus d'une manière uniforme. Pour les modes féminines, la France a gardé l'avantage ; les couturiers et couturières de Paris dictent leurs arrêts au monde entier.

Costume militaire. — On admet que l'*uniforme* militaire est de création moderne. Les monuments de l'antiquité, Assyrie, Egypte, Grèce et Rome, révèlent cependant des costumes militaires véritablement uniformes. L'habitude se perdit au moyen âge, et chaque seigneur féodal imposa sa livrée personnelle. Sous Louis XIV, les ordonnances de Louvois de 1670 et 1690 imposèrent l'uniforme : habit blanc gris avec parements rouges, veste ou gilet et culotte bleus, rouges ou blancs, les trois couleurs des Bourbons. Comme coiffure, le lampion ou tricorne en feutre noir, avec cocarde aux couleurs du colonel.

Longtemps le goût du jour l'a emporté dans l'uniforme sur les nécessités de la vie en campagne : au XVIIIe siècle et sous le premier Empire, on a cherché à produire des uniformes éclatants. Tant que le recrutement de l'armée a été plus ou moins fondé sur le principe volontaire, il fallait céder au goût instinctif de l'homme pour le panache. Avec le service obligatoire, la commodité et l'hygiène ont eu tendance à prévaloir ; la nécessité d'échapper le plus possible aux vues de l'ennemi a fait le reste.

Costumes officiels. — Des *costumes* sont assignés, en France, aux diverses fonctions, soit pour les rehausser par l'éclat des insignes et distinguer les degrés hiérarchiques, soit pour faciliter l'action des fonctionnaires, en avertissant le public de l'autorité dont ils sont revêtus. Le port illégal d'un costume ou uniforme entraîne des pénalités ou des aggravations de peine. (C. p., art. 259, 344, 381, 384.)

Costume ecclésiastique et *liturgique*. — 1° *Costume ecclésiastique*. Pendant les cinq premiers siècles, l'habit des clercs ne différa pas de celui des laïques. Mais, quand les Barbares eurent introduit l'usage des vêtements étriqués, les clercs conservèrent l'ancienne tunique romaine. La *soutane*, portée aujourd'hui, n'en est que la transformation. Au XVe siècle, Paul III donna la soutane rouge aux cardinaux ; vers la même époque, le violet devint la couleur distinctive des évêques. En général, les religieux ont adopté les habits que portaient les pauvres au temps de leur fondation. D'après saint Benoît, le costume d'un moine doit se composer d'une tunique, d'un *scapulaire* et d'une *cuculle* ou *froc* ;

2° *Costume liturgique*. A l'origine, les prêtres célébraient les mystères avec leurs habits ordinaires : les vêtements liturgiques actuels ne furent adoptés que peu à peu. Ces vêtements sont l'*amict*, l'*aube*, le *cordon*, le *manipule*, l'*étole* et la *chasuble*. L'évêque y ajoute la *mitre*, des chaussures et des bas d'étoffe précieuse, des *gants* et un *anneau*. Les diacres et les sous-diacres portent, au lieu de la chasuble, des *tuniques* ou des *dalmatiques*. Aux vêpres, au salut, l'officiant revêt la *chape*. La couleur des vêtements liturgiques change avec l'office du jour. Le blanc, le rouge, le violet et le vert (très rarement le rose) sont seuls employés ; il faut ajouter l'or qui peut suppléer toutes les couleurs précédentes, et le noir, qui est propre aux offices des morts.

Costumes de théâtre. — Pendant tout le XVIIe siècle, les *costumes* des acteurs de tragédies étaient conventionnels et ne tenaient aucun compte des temps ni des pays. Ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle que les premiers

COSTUMES CIVILS

COSTUMES CIVILS

(Voir ARTILLERIE, CAVALERIE, GÉNIE, GUERRE, INFANTERIE, MARINE, etc.)

COSTUMES CIVILS

(Voir ARTILLERIE, CAVALERIE, GÉNIE, GUERRE, INFANTERIE, MARINE, etc.)

COSTUMES CIVILS

ASIE

ASIE

ASIE — OCÉANIE — AMÉRIQUE

AFRIQUE

COSTUMES MODERNES

efforts ont été faits par quelques artistes intelligents, en tête desquels il faut citer Mme Favart, Lekain et la Clairon, pour un exact rapport, au théâtre, entre le costume et l'action, l'époque, le personnage. Talma ne réussit même pas à compléter les réformes provoquées par ses devanciers, par certaines compagnies dramatiques. De nos jours, l'exactitude du costume est poussée jusqu'à la minutie; d'autres, au contraire, préconisent la plus libre fantaisie dans l'adaptation, l'évocation poétique plutôt que la reconstitution savante.

— Bx-arts. Par le mot *costume* on désignait autrefois tout ce qui, dans un tableau, un bas-relief ou une statue, est susceptible de faire reconnaître la nationalité, le caractère, les mœurs, les usages des personnages mis en scène; le lieu et l'époque où ils ont vécu.

Costume (MUSÉE DU), fondé à Paris en 1919 par le dessinateur Maurice Leloir et installé depuis au musée Carnavalet.

COSTUMER [*koss, mé*] v. tr. Revêtir d'un costume : COSTUMER *une fillette en Alsacienne.*

— Peint. Reproduire très exactement les objets qui figurent sur un tableau.

— ***Costumé, e,*** part. pass. du verbe *Costumer.*

— *Bal costumé,* Bal où les danseurs sont travestis.

— ***Se costumer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE COSTUMER *en Turc.*

COSTUMIER [*koss, mi-é*], **ÈRE** n. Qui fait, vend ou loue des costumes de bal, de théâtre, etc. || Qui, dans les théâtres, a la garde des costumes.

COSTUS [*koss-tuss*] n. m. Genre de plantes, de la famille des scitaminées.

— ENCYCL. Ce genre comprend environ quatre-vingt-dix espèces, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents. Ce sont des plantes herbacées vivaces, à rhizome tubéreux et rampant, à feuilles épaisses; les fleurs sont groupées en épis terminaux, munies de bractées imbriquées. Le costus superbe (*costus speciosus*) est originaire des îles de la Sonde. On pense que sa racine était le *costus* des anciens, si célèbre parmi les antidotes.

Costus.

COSUJET [*jè*] n. m. (du préfixe *co,* et de *sujet*). Qui est, avec d'autres, sujet d'un même monarque.

COSWAY (Richard), peintre anglais, né à Tiverton (Devonshire) en 1740, mort à Londres en 1821. Il peignit quelques tableaux à l'huile, scènes fantastiques, allégoriques ou mythologiques, mais sa réputation lui vient de ses miniatures sur ivoire. Il fut élu académicien en 1771. On compte parmi ses meilleures productions : *Renaud et Armide, Cupidon, Saint Jean, Vénus et Cupidon, la Madone et l'Enfant, Psyché.*

COSWAY (Maria-Cecilia-Louisa HADFIELD, MTS), femme peintre et musicienne anglaise, née en Italie en 1745, morte à Lyon après 1821. Femme du précédent. Remarquable par les charmes de son esprit, elle fit du salon de son mari, le peintre Cosway, un rendez-vous recherché, où se rencontraient la plus haute aristocratie et les plus fins esprits anglais.

Comme artiste, elle est influencée par Hogarth. Elle peignit des scènes allégoriques ou mythologiques : *Métamorphose de la nymphe Londona en fleuve, Créuse apparaissant à Enée,* etc., et des portraits : *Mme Lebrun, Mme Récamier.*

COSWIG, ville d'Allemagne (Anhalt, cercle de Zerbst), sur l'Elbe; 10.200 hab. Mines de lignite; produits chimiques et allumettes; poterie et terre réfractaire. Vieux château.

COSY [*ko-sé*] n. m. (mot angl. signif. *confortable, calfeutré*). Enveloppe en forme de bonnet rembourré dont on couvre les théières (*tea-cosy*) ou les œufs à la coque (*egg-cosy*) pour en conserver la chaleur.

COSY CORNER n. m. (mots angl. signif. *coin confortable*). Agencement d'intérieur comprenant, généralement dans une encoignure, un divan accompagné d'une étagère à livres et à bibelots.

COSYNDIC [*dik'*] n. m. (du préfixe *co,* et de *syndic*). Qui est syndic avec un autre.

CÔT [*kô*] n. m. Vitic. V. MALBEC.

COT [*ko*] n. m. Bateau irlandais long, étroit et à fond plat, que l'on fait avancer au moyen de pagaies.

COT (saint) [en lat. *Cottus*], martyr dans l'Auxerrois vers l'an 275. Il fut tué par les païens en cherchant à emporter dans les bois la tête du martyr saint Prisque. — Fête le 26 mai.

COT (Pierre-Auguste), peintre français, né à Bédarieux (Hérault) en 1837, mort à Paris en 1883, élève de Léon Cogniet, Cabanel et Bouguereau. Il s'était fait rapidement connaître par des compositions pleines de grâce et de charme. Citons de lui : *Prométhée; Méditation; le Jour des Morts au Campo-Santo de Pise; Dionisa* (1872); *le Printemps; Mireille.*

COTA (Rodrigue DE), poète espagnol du XVe siècle, né à Tolède, mort en 1470. On lui attribue le premier acte de la célèbre comédie *la Celestina,* terminée par Rojas; *Coplas de Mingo Revulgo,* satire contre le roi Henri IV; etc. Ce qui est sûrement de lui, c'est le *Dialogo entre el Amor y un viejo,* spirituel essai dramatique.

COTABLE adj. Susceptible d'être coté à la Bourse des valeurs : *Une valeur* COTABLE.

— *Fig.* Susceptible d'entrer dans les calculs : *Appréciation* COTABLE.

COTAHUASI, ville du Pérou (départ. d'Arequipa), dans une haute vallée des Andes; 2.000 hab. Fabriques de tapis, ponchos, couvertures; mines d'or presque abandonnées. — Aux environs, mines de sel, eaux thermales.

COTANGENTE [*jant'*] n. f. Trigon. Tangente du complément de l'angle, Abscisse du point d'intersection de la tangente en B au cercle trigonométrique avec le diamètre qui passe par l'extrémité de l'arc. (Cette abscisse du point S est la tangente de l'arc BM.) [La cotangente, qui s'abrège *cotg,* est l'inverse de la tangente.]

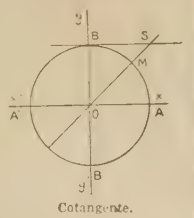

Cotangente.

COTARDIE [*di*] n. f. V. COTTEHARDIE.

COTARELO Y MORI (Emilio), philologue espagnol, né à Villa-de-Vega en 1857, mort à Madrid en 1936. Secrétaire de l'Académie espagnole en 1913, auteur d'ouvrages importants sur l'histoire du théâtre espagnol.

COTARNATE n. m. Sel ou éther de l'acide cotarnique.

COTARNINE n. f. (anagramme de *narcotine*). Alcaloïde de formule $C^{12}H^{15}NO^4$ obtenu dans l'oxydation de la narcotine.

— ENCYCL. La *cotarnine* se prépare par action de l'acide nitrique sur la narcotine qui se dédouble en cotarnine et méconine, laquelle s'oxyde en acide opianique. La cotarnine est un solide blanc fondant vers 132° peu soluble dans l'eau. Elle n'est pas toxique. L'acide nitrique étendu l'oxyde en acide *apophyllénique,* et le permanganate de potassium fournit de l'*oxycotarnine,* de l'acide *cotarnique* $C^8H^6O^3(CO^2H)^2$ et de l'acide *oxalique.*

COTARNIQUE [*nik'*] adj. *Acide cotarnique.* V. COTARNINE.

COTATION n. f. Action de coter.

COTB-ED-DIN (Mohammed), premier prince de la dynastie turque des Khârizm-châh (rois du Khârizm, Khiva actuel), né dans la seconde moitié du XIIe siècle de J.-C., mort en 1227. Il était fils d'un esclave nommé Anouchtikin-Gharteché, investi de cette province sous la suzeraineté des Seldjoukides. Ayant succédé à son père, il gouverna intelligemment ses Etats et protégea les lettres; il eut pour successeur son fils Atsiz.

COTB-ED-DIN (Mohammed), souverain de Sindjar, né dans la seconde moitié du XIIe siècle de notre ère, mort en 1219. Il était le petit-fils du célèbre *atabek* Zengi, et il succéda, en 1198, à son père Imad-ed-Din Zengi. Il fut attaqué par son cousin Arslan-châh, prince de Mossoul, mais délivré par Saladin, qui mit de telles conditions à son appui que Cotb-ed-Din refusa et prit les armes. Saladin ne put enlever Sindjar, et Cotb-ed-Din resta depuis lors en possession paisible de ses Etats.

COTB-ED-DIN (Mahmoud), philosophe persan, né à Chiraz en 1237, mort à Tauris en 1311. Il fut l'élève du célèbre astronome Nassîr-ed-Din-Tousi, et partagea sa faveur auprès d'Houlagou; il a composé plusieurs ouvrages, parmi lesquels un *Commentaire* sur le premier livre du *Canon* d'Avicenne.

COTB-ED-DIN (Mohammed), historien musulman, né à La Mecque, mort en 1581. Professeur de droit hanéfite, il a composé plusieurs ouvrages, parmi lesquels *el Barkel-Yemani* (l'Eclair du Yémen), histoire de la conquête de ce pays sous Sélim II.

COTE n. f. (lat. *quota* [sous-entendu *pars*]). Quote-part imposée à chaque contribuable : *La* COTE *foncière. La* COTE *mobilière.*

— *Cote mal taillée,* Compromis par lequel on arrête un compte au sujet duquel il y avait discussion. (Cette locution vient de ce que, certains débits se marquaient jadis à l'aide d'entailles faites sur deux morceaux de bois rapprochés. L'un des deux morceaux restait aux mains du créancier, l'autre dans celles du débiteur. Pour régler le compte, on rapprochait les deux moitiés. Si les entailles ne coïncidaient pas exactement, on disait que la *cote* était *mal taillée.*)

— Argot des écoles. Note (valeur) attribuée à un travail, à une réponse de candidat, jugée suivant une échelle de cotation numérique (de 0 à 10, de 0 à 20, etc.). || *Cote d'amour,* Note exagérément bienveillante donnée par un examinateur pour des raisons étrangères à la valeur du candidat. || *Séance des cotes,* Brimades (à l'Ecole polytechnique).

— Bourse. Nom donné à un tableau des cours des valeurs mobilières ou marchandises.

— Dr. Marque alphabétique ou numérale, servant à classer les pièces d'un procès ou d'un dossier.

— Géod. Chiffre destiné à indiquer l'altitude, le niveau d'un point par rapport au plan de comparaison.

— Géom. *Cote d'un point, Cote ronde.* V. COTER.

— Mar. Classement des navires en bois et fer au bureau « Veritas ».

— Topogr. Chiffre indiquant la différence entre deux niveaux dans l'opération du nivellement.

— Turf. Rapport entre les chances de perdre et celles de gagner qu'offre un cheval dans une course. (La cote d'un cheval est à 10 contre 1 quand il est présumé avoir dix chances de perdre contre une seule de gagner.)

— Typogr. Chacun des feuillets du manuscrit découpé que le chef d'atelier remet aux compositeurs. Dans les journaux on appelle ainsi chacun des fragments de copie numérotés par le prote ou le metteur en pages. (Chaque cote ne comporte qu'un petit nombre de lignes, afin de ne pas retarder la composition du journal.)

— SYN. **Cote, contribution, impôt.** V. CONTRIBUTION.

— ENCYCL. Bourse. La Compagnie des agents de change publie une cote officielle quotidienne appelée *Bulletin de la Cote,* dont la première partie comprend trois *cases :* la première est réservée aux valeurs à terme; la seconde, aux valeurs qui ne se négocient qu'au comptant; la troisième fait connaître les cours des changes et des matières d'or et d'argent. La deuxième partie vise le cours authentique des valeurs ne figurant pas à la cote officielle.

Un *Bulletin hebdomadaire* est également publié par les agents de change; il contient divers renseignements sur les cours, les coupons, etc. Les cours de la Cote officielle successivement déterminés par les négociations au comptant sont, au fur et à mesure qu'ils se produisent, inscrits sur un registre spécial. Ceux des négociations à terme n'y sont mentionnés que par premier et dernier, plus haut et plus bas cours. A l'issue de la Bourse, les agents de change se réunissent pour vérifier et arrêter les mentions du bulletin destiné à en assurer la publicité.

La Chambre syndicale est maîtresse de sa cote. Il lui appartient de déterminer les conditions auxquelles elle croit devoir subordonner l'admission ou le maintien de certaines valeurs. Toutefois, sur une injonction du ministre des finances, elle est tenue de rayer les valeurs étrangères qui n'auraient pas renouvelé leur abonnement avec le fisc.

— La coulisse *à terme* publie une cote, dite « Cote Desfossés », sous ce titre : *Cours de la Banque et de la Bourse.* La coulisse *au comptant* publie une cote qui ne donne que les cours des valeurs par elle négociées.

Cote 344, position des environs de Verdun, située sur les Côtes de Meuse, au-dessus de la rive droite de la Meuse et dominant la route de Vacherauville à Beaumont. Prise le 24 février 1916 par les Allemands, la cote 344 fut reprise par les Français le 22 août 1917; elle demeura ensuite, pendant tout un temps, le théâtre de violents combats menés par l'ennemi, désireux de reconquérir cette importante position.

Cote 304, position des environs de Verdun, située sur le plateau mamelonné qui domine la rive gauche de la Meuse entre le bois de Malancourt et le Mort-Homme. Avec les cotes 287, 310 et 275, elle constitue, de Malancourt au fort de Marre, une ligne de forteresses naturelles tenant sous leurs feux croisés les routes d'approche, et aussi les glacis nus ou les escarpements abrupts qui les bordent immédiatement. Attaquée par les Allemands après la prise des bois d'Avocourt et de Malancourt, la cote 304 repoussa toutes les attaques en 1916. Prise le 28 juin 1917, elle fut reconquise par les Français en deux attaques, les 17 juillet et 24 août suivants.

CÔTE n. f. (lat. *costa*). Anat. Chacun des os longs et minces qui, en se recourbant depuis l'épine dorsale jusqu'au sternum, forment, de part et d'autre, la cavité de la poitrine. || *Vraies côtes* ou *Côtes sternales,* Celles qui s'articulent directement sur le sternum, et qui sont situées vers la partie supérieure de la poitrine. || *Fausses côtes, Côtes flottantes,* Celles qui s'articulent sur d'autres côtes, et qui occupent la partie inférieure de la poitrine.

— *Fam.* Extraction, famille, par allusion à l'origine donnée par l'Ecriture à la première femme : *Nous sommes tous sortis de la* CÔTE *d'Adam.* || *Etre de la côte de Saint Louis,* Etre d'une naissance illustre. (VX.)

— *Par anal.* Saillie longue et étroite : *Une étoffe à* CÔTES. *Les* CÔTES *d'un melon. Les* CÔTES *d'un navire.*

— Archit. Saillie qui divise la surface concave d'une voûte ou la surface convexe d'un dôme dans le sens de la hauteur. || Listel qui sépare les cannelures d'une colonne.

— Bot. Nervure médiane des feuilles. || Chacune des lignes saillantes du fruit des ombellifères. || Chacune des saillies qui se trouvent sur les ovaires et les fruits, et qui résultent des nervures ou des décurrences carpellaires.

— Boucher. *Côte de bœuf,* Côte de cet animal avec la partie de chair qui y adhère. (On dit CÔTELETTE pour les animaux plus petits.) || *Côtes couvertes,* Celles qui se trouvent entre l'aloyau et le paleron. || *Plates côtes,* Partie inférieure des côtes, près de la poitrine. (On dit aussi LE PLAT DE CÔTES.) || *Côtes découvertes,* Celles qui sont situées sous le paleron. || *Côtes d'aloyau,* Celles qui ont un peu de filet, jusqu'aux côtes couvertes. || *Train de côtes,* Partie du bœuf qui contient les côtes, à partir de la troisième pièce de l'aloyau jusqu'à l'épaule. || *Côtes de surlonge,* Partie qui se trouve sous le collier. || Absol. *Côte,* Maniement qui repose sur les dernières côtes, particulièrement sur celles qui séparent le flanc de la poitrine.

— Comm. *Côte de soie,* Capiton ou fleuret. || *Côte rouge,* Fromage de Hollande à pâte dure et compacte. || *Côte blanche,* Autre fromage du même pays, à pâte plus molle.

— Menuis. Partie saillante d'une gueule-de-loup de croisée.

— Mus. Pièce du corps d'un luth.

— Techn. Nervure formée par l'entrelacement des menus osiers autour des plus gros.

— LOC. FAM. *Se tenir les côtes de rire,* Rire aux éclats avec contorsions. || *On lui compterait les côtes,* Se dit d'une personne très maigre. || *Avoir les côtes en long,* Etre original, bizarre; et surtout : Etre paresseux. || *Rompre, Tricoter, Mesurer les côtes à quelqu'un,* Le battre à outrance. || *Serrer les côtes à quelqu'un,* Le serrer de près, le contraindre à agir.

— *Côte à côte,* loc. adv., L'un à côté de l'autre; — et *au fig.* Ensemble, sans se séparer.

— *Côte à côte de,* loc. prépos., Tout auprès de : CÔTE À CÔTE D'*un pauvre;* — et *au fig.* De pair, d'égal à égal.

— ENCYCL. Anat. Les *côtes* (douze paires) ont la forme d'un arc aplati, d'une longueur variable, formant avec la colonne vertébrale un angle aigu en bas. La côte commence, en arrière, par une extrémité plus volumineuse que le reste de l'os, creusée de deux demi-facettes qui s'articulent avec des facettes correspondantes au corps d'une des vertèbres dorsales. A cette extrémité de la côte fait suite le *col,* portion plus étroite, aplatie d'arrière en avant, et s'appuyant par une tubérosité sur l'apophyse transverse de la vertèbre qui est au-dessous. De là, la côte s'incurve brusquement en formant un arrondi. Enfin, la côte se termine par une section brusque; à ce point elle est creusée d'une petite cavité ovalaire qui reçoit le cartilage et se continue par le cartilage costal.

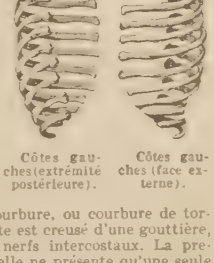
Côtes gauches (extrémité postérieure). Côtes gauches (face externe).

Au niveau de l'angle de la côte commence une autre courbure, ou courbure de torsion. Le bord inférieur de la côte est creusé d'une gouttière, où se logent les vaisseaux et nerfs intercostaux. La première côte est la plus courte; elle ne présente qu'une seule courbure et forme un arc de petit rayon. Sa face costale

est inclinée en bas, sa face cutanée est tournée en haut. Le cartilage costal des huitième, neuvième et dixième côtes, au lieu de se prolonger jusqu'au sternum, se relève et s'unit au cartilage immédiatement supérieur. La onzième et la douzième côtes (cette dernière beaucoup plus courte) peu courbées, privées de col et de tubérosité, ont leur extrémité antérieure libre et dénuée de cartilage.

Les côtes, dans leur ensemble, concourent à la formation de la cavité ou cage thoracique. Elles fournissent encore des points d'attache nombreux à la presque totalité des muscles du tronc.

— Anat. compar. Le mot *côte* prend une extension beaucoup plus grande que dans l'anatomie humaine, non seulement par rapport au nombre, mais encore quant à la forme, aux fonctions et à la position qu'occupent les côtes. Ainsi, tandis que chez l'homme on n'en trouve que douze paires, on en rencontre de vingt à vingt-quatre chez plusieurs mammifères, et un nombre beaucoup plus grand encore parmi les reptiles ophidiens. Il en est de même des poissons. Les oiseaux en ont ordinairement de sept à douze paires, et tous les vertébrés, en général, qui ont un sternum, ont aussi un plus ou moins grand nombre de côtes. Les grenouilles font exception à cette règle. La forme des côtes n'est pas moins variable que leur nombre ; ces os sont constitués tantôt d'une seule pièce, tantôt de deux ou trois, le plus souvent séparés les uns des autres par des espaces interosseux, et quelquefois réunis ensemble par engrenure de manière à former un véritable crâne thoracique : telle est la carapace de la tortue. Chez les serpents, comme le sternum fait défaut, les côtes flottent librement au devant de la cavité abdominale.

— Pathol. *Côtes surnuméraires.* Les côtes sont normalement, chez l'homme, au nombre de vingt-quatre, soit douze de chaque côté. Chez certains individus, il existe, d'un côté ou des deux, une côte supplémentaire, qui correspond à la septième vertèbre cervicale et qui, plus ou moins complète, se termine soit brusquement, soit en s'unissant à la première côte normale. Cette conformation est parfois cause de compressions vasculaires ou nerveuses qui ne se manifestent guère avant la vingtième année. Le seul traitement possible est d'ordre chirurgical.

— Chir. *Fractures des côtes.* Les côtes sont généralement fracturées par un traumatisme portant sur le thorax. La fracture est simple ou multiple ; elle peut être complète ou incomplète (fêlure). En cas de fracture complète, les fragments peuvent déterminer des lésions de la plèvre, du poumon, du foie, des vaisseaux, etc.

Les signes de la fracture des côtes sont : une douleur vive au niveau du point lésé, s'exaspérant dans les mouvements du tronc ; une dyspnée plus ou moins considérable ; la mobilité des fragments et une crépitation quelquefois sensible à la main, et surtout à l'oreille.

Lorsqu'il n'y a pas déplacement des fragments, un simple bandage de corps, destiné à immobiliser la poitrine et à empêcher les fortes inspirations, suffit à maintenir la fracture jusqu'à la consolidation. Mais, lorsque les fragments sont enfoncés, il y a souvent nécessité de les relever chirurgicalement.

— Techn. Dans le tissage, on distingue plusieurs espèces de *côtes*, suivant qu'elles occupent, par rapport à la longueur de l'étoffe, une position longitudinale, diagonale ou oblique, et encore transversale. Dans le premier cas, ces tissus prennent le nom de *cannelés ;* dans le second, de *diagonales ;* et, dans le troisième, de *piqués* ou *reps.*

On nomme *côte parisienne* une sorte de velours qui comprend dix fils à la côte, vingt fils au rapport. L'armure de fond est casimir. Il existe aussi la grosse côte lisse parisienne, la grosse côte anglaise, la demi-côte de grande fantaisie, etc. La côte raglan est une autre sorte en velours comportant huit fils à la côte, seize à l'armure (celle-ci à fond sergé).

CÔTE n. f. (lat. *costa*). Géogr. Penchant d'une montagne, d'une colline : *Monter une* CÔTE. || Rivage de la mer ; terrain qui l'avoisine ; partie de la mer, qui en est rapprochée : *Les* CÔTES *d'Angleterre. Habiter la* CÔTE.

— Mar. *Faire côte, Se jeter à la côte, Aller à la côte,* S'échouer devant le rivage. (Suivant l'état du fond, la côte est dite *à pic, saine, plate,* ou *en pente douce.*) || *Côte de fer,* Rivage formé de rochers escarpés et perpendiculaires. || *Côte accore,* Côte élevée et taillée à pic. || *Etre au vent d'une côte,* L'avoir doublée et recevoir le vent du large. || *Etre sous le vent d'une côte.* Recevoir le vent de terre. || *Vue de côte,* Dessin schématique reproduisant les contours et accidents de la côte.

— Œnol. *Vins de côte,* Se dit des vins récoltés sur les coteaux, par opposition aux vins dits « de montagne » ou « de plaine » et, dans le Bordelais, par opposition aux vins « de graves » et « de palus ».

— Loc. fam. *Envoyer quelqu'un à la côte,* Se débarrasser de lui. || *Etre à la côte, Etre au pied de la côte,* Etre mal dans ses affaires. || *Frère de la côte,* Compagnon de misère.

A mi-côte, loc. adv., Au milieu de la côte.

— Syn. **Côte, bord, rivage,** etc. V. BORD.

— Encycl. Géogr. Les *côtes* ou rivages sont le lieu de contact des océans et des continents. Elles présentent les aspects les plus variés, comme les continents dont elles constituent la limite, et à la structure et à la composition desquels elles participent étroitement.

En étudiant les rapports de la géologie et de la géomorphogénie avec la géographie, le savant autrichien Suess a distingué deux types de côtes ; le type *pacifique,* caractérisé par le parallélisme des rivages et des chaînes de montagnes, et le type *atlantique,* dans lequel les chaînes montagneuses courent perpendiculairement aux rivages. Que l'on ajoute, ou non, à cette classification un type *méditerranéen,* aux côtes arquées dominant des compartiments effondrés de la terre ferme, une idée générale se dégage de telles constatations : partout et toujours, le relief détermine la côte.

Toutefois, le relief seul ne suffit pas à lui donner son aspect, car nombre d'autres causes contribuent à modifier profondément celui-ci, soit à la longue soit d'une façon brusque. La constitution des roches côtières et leur friabilité plus ou moins grande, la violence de l'action des flots, la structure même et l'orientation du littoral, l'action climatique qui, pour ne se manifester qu'à la longue, n'en est pas moins très importante, celle de phénomènes intermittents (raz de marée, secousses sismiques, éruptions volcaniques), voilà des éléments très divers qui, tous, contribuent à donner leur aspect aux côtes et à les modeler. Si les derniers de ces facteurs travaillent à la destruction des côtes, d'autres travaillent à leur reconstruction. Les vents, les courants marins, transportent et déposent en tel point des rivages des sables, des limons, des graviers qu'ils ont arrachés ailleurs, soit au sol continental, soit au littoral même ; des êtres organisés (polypiers, etc.) contribuent, dans la zone torride, à l'érection de récifs contre les rivages ou au-dessus de roches immergées à moins de 80 m. de profondeur. Ainsi se produit, au long des côtes de type atlantique comme de type pacifique un perpétuel travail de démolition et de reconstruction des rivages.

On a beaucoup discuté sur la supériorité de la valeur économique des côtes très articulées par rapport aux côtes rectilignes. Elisée Reclus a vu plus juste que Strabon et que Ritter en déclarant que, comme le relief du sol, la configuration des côtes est un élément de valeur changeante. Avec la navigation à vapeur, en effet, les habitudes et les besoins ne sont plus les mêmes qu'aux temps où le cabotage était la seule forme pratique de commerce maritime. Plus qu'une dentelle côtière, un large estuaire permettant aux paquebots de pénétrer profondément par le fleuve au cœur du pays et d'entrer en contact direct avec les entrepôts de l'intérieur contribue au développement d'un peuple. La multiplicité des accidents côtiers peut donner aux habitants de l'arrière-pays une plus grande aptitude maritime que ne l'ont ceux de rivages plats et rectilignes (en Bretagne, en Norvège, par exemple) ; elle n'augmente en aucune manière leurs aptitudes économiques.

Outre le point de contact entre la terre et la mer, la côte est encore une plate-forme dont les pentes sont dyssymétriques et dont la surface s'abaisse en pente douce suivant la pente de la couche dure, mais forme corniche sur le versant opposé. Ce versant abrupt constitue le front de la côte, à qui l'on donne en Lorraine le nom spécial de « côte ». C'est dans l'Allemagne du Sud que l'on trouve les côtes européennes les plus caractéristiques (la *Rauhe Alb* ou Jura souabe, la *Frankenhöhe* bavaroise) ; on en trouve aussi dans l'Angleterre méridionale (aux environs d'Oxford) et en France (les *côtes lorraines,* les côtes bourguignonnes entourant le Morvan), etc.

— Art milit. *Attaque* et *défense des côtes.* Les côtes sont menacées de *débarquement* et de *bombardement,* celui-ci beaucoup plus redoutable que celui-là. Un débarquement n'est que l'amorce d'opérations ultérieures ; un bombardement cause des ravages immédiats sur les établissements civils et militaires à portée du canon de la flotte assaillante.

La protection des côtes peut être réalisée par les moyens dont disposent les ministres de la guerre et de la marine. De tout temps, on s'est efforcé de trouver la meilleure combinaison possible de ces moyens pour assurer leur maximum de rendement. Avant 1914, la défense des côtes était entièrement confiée au département de la guerre avec qui collaborait d'ailleurs le département de la marine. Au cours des hostilités de 1914 à 1918, la Guerre a été déchargée de la défense du littoral, sauf en ce qui concerne la région du Pas-de-Calais, voisine du front de combat. En 1918, la défense du littoral était répartie entre les ministres de la guerre et de la marine. Le décret du 17 décembre 1921 supprime toute dualité de commandement et confie l'entière protection des côtes au département de la marine qui utilise, sous sa responsabilité, les ressources territoriales mises par l'armée de terre à sa disposition.

A cet effet, le décret en question divise les côtes de la France et de l'Afrique du Nord en quatre grandes régions littorales, chacune placée en temps de paix sous le commandement supérieur d'un vice-amiral qui dispose de tous les éléments concourant à la défense : Manche, Atlantique, sud de France, Afrique du Nord. Sur les points principaux du littoral, les éléments affectés en permanence à la défense contre l'ennemi flottant sont groupés en un ensemble qui prend le nom de « front de mer », et dont le commandement est exercé par un officier de marine. Dans les ports de guerre et places maritimes pourvus d'un front de terre, la défense est dirigée par le gouverneur qui relève directement du commandant en chef de la frontière maritime intéressée.

Quelle que soit l'organisation de la défense des côtes, les moyens utilisés sont représentés par les *défenses maritimes,* les *défenses de terre* et les *défenses aériennes,* tant les unes que les autres disposant d'éléments *mobiles* et d'éléments *fixes.* Les éléments mobiles sont les escadres ou navires de toute espèce, les hydravions et dirigeables de la marine, les troupes de l'armée de terre affectées à la défense des côtes. Les éléments fixes sont représentés par les filets protecteurs, torpilles de fond, torpilles automobiles, hangars d'aéronautique, services des liaisons et transmissions, batteries de côte. Ces dernières comprennent des batteries de bombardement, pour tenir les navires ennemis à distance, et des batteries de rupture pour interdire le forcement éventuel des passes ou rades importantes. L'utilité des batteries de rupture s'est sensiblement amoindrie depuis l'utilisation des filets protecteurs et le développement de la navigation sous-marine, puis de l'aéronautique maritime.

— Dr. admin. Les rivages font partie du domaine public. Les atterrissements résultant du mouvement des sables entraînés par les flots et les débris végétaux déposés sur les rivages, puis abandonnés par le retrait successif des eaux, autrement dit les *lais* et *relais* de la mer entre les rivages et les *côtes,* appartiennent au domaine privé de l'Etat, qui peut les aliéner.

Toutes les nations ont des droits égaux sur la mer. Mais chacune a un droit de protection, de police, de juridiction sur une certaine étendue de mer baignant ses côtes. C'est la zone des *eaux territoriales,* prolongation de la frontière des Etats. Elle s'étend jusqu'au point de chute, de plus en plus reculé par la science, des projectiles lancés du rivage. Toutefois, un grand nombre de traités internationaux ont délimité exactement ces zones.

Côtes de fer [en angl. *Ironside*]. Surnom donné à un homme de grande bravoure, et appliqué : 1° à Edmond II, roi d'Angleterre (1016-1017) ; 2° à Cromwell, sobriquet donné par le prince Rupert, et relevé comme un honneur par les puritains ; 3° cette épithète passa du général à son armée, après le combat de Pontefract ; mais n'a jamais été d'un usage courant pendant la guerre civile.

Côte (la), nom donné à la partie du rivage septentrional du lac Léman comprise entre le cours de l'Aubonne et celui de la Promenthouse, dans le canton de Vaud. Vignoble.

Côte d'Argent, partie du littoral français baignée par l'Atlantique entre l'embouchure de la Gironde et la Bidassoa, ainsi nommée de la frange argentée dont l'Océan orne la base des dunes ou des rochers.

Côte d'Azur, nom donné à la partie orientale du littoral français baigné par la Méditerranée, de Toulon à la frontière italienne, ainsi nommée de la couleur bleue du ciel et de la mer.

Côte d'Emeraude, partie du littoral français baigné par la Manche, aux alentours de Dinard et de Saint-Malo. (Ainsi nommée de la couleur verte de la mer qui la borde.)

CÔTE DE L'IVOIRE, partie de la côte de la Guinée septentrionale qui portait autrefois le nom de *Côte des Dents,* à cause de l'ivoire qu'on en tirait. Elle s'étend depuis l'embouchure du Cavally, où finit la Côte des Graines (en Libéria), jusqu'à celle de l'Assinie, où commence la Côte de l'Or. Les rivages sont droits, inhospitaliers, d'un abord que le ressac, connu sous le nom de *barre,* rend difficile, et dépourvus de bons ports. Grand-Lahou, Grand-Bassam et Assinie sont les principales escales de la Côte de l'Ivoire, dont les Dieppois sans doute, puis les Portugais Joao de Santarem et Petro de Escalone en 1471 ont suivi la longue ligne (environ 550 kil.). Les comptoirs que les Français y ont fondés avant 1883 ont motivé la prise de possession de la Côte de l'Ivoire par notre pays, qui en a fait la façade océanique de la CÔTE D'IVOIRE (v. ce mot). Derrière les flèches littorales où sont établis ces comptoirs se développe, sur toute la partie orientale de la Côte de l'Ivoire, un système de lagunes au nord desquelles commencent le continent africain et la forêt dense.

CÔTE DE L'OR, partie de la côte de la Guinée septentrionale comprise entre les embouchures de l'Assinie à l'O. et de la Volta à l'E. Sur les 500 kil. et plus où elle se développe, elle contraste avec les sections littorales qui l'encadrent à l'O. (Côte de l'Ivoire) et à l'E. (Côte des Esclaves) par les dentelures de ses rivages et par quelques traits physiques dont le principal est le cap des Trois-Pointes. Axim, Cape Coast-Castle, Accra et Adda sont les ports les plus importants de la Côte de l'Or, qui constitue la façade de la colonie anglaise du GOLD COAST (v. ce mot).

Reconnue en même temps que la Côte de l'Ivoire et par les mêmes navigateurs portugais en 1471, la Côte de l'Or a été très visitée durant les siècles de l'ère moderne par des négociants de toutes les nations ayant des aspirations coloniales ; Hollandais, Anglais et Français surtout y ont possédé des comptoirs. Mais, depuis le jour où la Côte de l'Or est devenue possession britannique (1871), les autres nations n'y ont plus conservé que des comptoirs purement commerciaux.

CÔTE DES ESCLAVES, ancien nom du littoral du golfe de Guinée, du cap Saint-Paul au cap Formose (embouchures du Niger), ou plus précisément du « golfe de Bénin ». Cette côte, longue d'environ 300 kil., devait son nom à la traite des nègres, seul produit que les négriers savaient en tirer. Elle est partagée entre le pays sous mandat du Togo, la colonie française du Dahomey et le pays de Lagos (Nigeria).

CÔTE DES GRAINES, DU POIVRE, ou **DE MALAGUETTE,** ancien nom du littoral du golfe de Guinée, depuis l'île Sherbro jusqu'au cap des Palmes. Son dernier nom lui venait du commerce du poivre, dit *malaguette.* Ces quelque 400 kil. de côtes se partagent aujourd'hui entre la colonie anglaise de Sierra-Leone et la république de Libéria.

CÔTE-D'IVOIRE, colonie française du groupe de l'Afrique-Occidentale, située sur la côte nord du golfe de Guinée entre la république de Libéria, les colonies françaises de la Guinée, du Soudan et de la Haute-Volta et la colonie anglaise de la Côte de l'Or. Superficie : 476.575 km², peuplés de 3.871.000 hab. Ch.-lieu *Abidjan.*

Géographie. — Au point de vue physique, il faut distinguer en Côte-d'Ivoire deux parties nettement tranchées : au S., la bordure littorale du golfe de Guinée, pays plat, humide et malsain, domaine de la forêt dense, et, au N., le plateau soudanais, sec et salubre, séparé de la région précédente par les terrasses et les montagnes qui terminent ce grand plateau du côté de l'équateur. Les derniers prolongements orientaux du massif du Fouta-Djalon (monts Nimba et Droupié) et le massif de Kong (point culminant, le pic de Komono, 1.450 m.) sont les principaux éléments du relief de la Côte-d'Ivoire ; c'est là ou sur les plateaux de l'intérieur que naissent les fleuves du pays (Cavally, Sassandra, Bandama, Comoé) et aussi cette Volta Noire qui sépare la Côte-d'Ivoire de la haute Côte de l'Or. Tous courent en direction générale N.-S., tous sont coupés par des rapides au moment où ils franchissent les gradins du plateau pour descendre dans la plaine forestière de Guinée. Avant de gagner la mer, ils forment une série de lagunes (Grand-Lahou, Grand-Bassam, Assinie) parallèles à l'Atlantique et séparées de lui par de longues flèches littorales derrière lesquelles s'effectue, avec une sécurité que ne permet pas la *barre* maritime, le transport des marchandises du pays jusqu'aux ports de la côte.

A peu de distance de la lagune littorale commence la forêt dense, avec ses essences variées (palmier à huile, acajou, lianes à caoutchouc, etc.) à laquelle succèdent sur les plateaux soudanais la forêt claire, puis le steppe avec le kolatier, le karité, l'arachide, le mil, etc. ; là est en honneur l'élevage des troupeaux. Dans les pays montagneux, on a signalé des gisements d'étain, de cuivre, de plomb argentifère, et des gisements aurifères exploités par les indigènes.

Parmi les races qui peuplent la Côte-d'Ivoire, il faut citer surtout les Baoulé, qui sont plus de 400.000, les Senoufs et les Mossi. Dans les forêts du centre vivent encore des sauvages barbares et fétichistes. Kong, Séguéla et Bondoukou à l'intérieur, Grand-Lahou, Grand-Bassam et Assinie, sur le golfe de Guinée — Bassam surtout — sont les principales villes de la Côte-d'Ivoire, avec Bingerville, et Abidjan, qui en est la capitale.

La Côte-d'Ivoire, qui fait partie du gouvernement général de l'A.-O. F., est dirigée par un lieutenant-gouverneur qu'assistent un secrétaire général et un conseil d'administration. Elle est divisée en *cercles* ou *secteurs* commandés chacun par un administrateur ou par un officier, et ces cercles peuvent être eux-mêmes partagés en *subdivisions.*

Elle possède, de Bingerville à Bouaké, un chemin de fer de pénétration à voie étroite, déjà long de plus de 450 kil.,

en voie de prolongation vers Korhogo ; elle a aussi quelques routes empierrées et de bonnes pistes, un port dont le wharf s'avance en mer par-dessus la barre (Grand-Bassam), et elle est reliée au Dahomey par le câble Bassam-Accra-Cotonou, à la Guinée par le poste radiotélégraphique de Bassam. Toutefois, son outillage économique demeure encore très imparfait. Quant au commerce, il se développe d'année en année et dépasse maintenant par an une valeur globale de 400 millions de francs ; les exportations de la colonie l'emportant légèrement sur les importations.

— *Histoire.* Sur les rivages de la Côte-d'Ivoire, ancienne Côte des Dents, la France a possédé des établissements commerciaux bien avant 1842. Elle a profité du maintien de comptoirs rochelais à Assinie et à Grand-Bassam pour asseoir son autorité sur ce littoral en 1883, et leur a rattaché ses premiers établissements du Gabon. Ceux-ci ont ensuite été rattachés au Sénégal ; puis, après l'extension de l'influence française sur le reste des rivages compris entre le Cavally et le Tanoé et sur l'intérieur du pays exploré par Binger au cours de ses belles missions de 1888-1889 et de 1892, ils sont devenus, eux et leurs annexes, en 1893, la colonie autonome de la Côte-d'Ivoire. Celle-ci fait partie depuis 1899 du gouvernement général de l'A.-O. F. Les luttes contre le célèbre conquérant noir Samory, dont le capitaine Gouraud s'empara en 1898, la répression de troubles indigènes aux abords de la frontière de la Côte de l'Or en 1899, les explorations de l'intérieur du pays et les études faites pour sa mise en valeur et pour l'établissement de son outillage économique, la pacification de la Côte d'Ivoire en 1910, permirent un développement économique aussi brusque que remarquable de cette colonie neuve.

CÔTE D'OR, chaîne montagneuse de calcaires jurassiques, plaqués contre le Massif Central et dominant les plaines de la Saône. Longue de 50 kil. elle s'étend depuis les Chaumes d'Auvenay (571 m.), dans la région de Nolay, au S., jusqu'au mont Afrique au N., qui domine Dijon. Le bois Janson y culmine à 636 m. Elle se compose de deux parties parallèles : la montagne (jurassique supérieur), froide et couverte de forêts, et la côte (jurassique moyen), ravinée par les sources vauclusiennes et les rivières et couverte par le célèbre vignoble qui lui a fait donner son nom. Ce vignoble se divise en trois parties : *la côte de Beaune,* la plus riche avec ses vins rouges (Beaune, Pommard, Volnay) et ses vins blancs (Meursault, Puligny-Montrachet)) ; *la côte de Nuits* (Romanée-Conti, Clos-Vougeot, Chambertin, Musigny) ; *la côte de Dijon,* beaucoup moins riche (Chenove, clos du Roi).

CÔTE-D'OR (DÉPARTEMENT DE LA), formé d'une partie du duché de Bourgogne et de quelques communes de la Champagne (rive droite de l'Ource et vallée de la Vénelle). La superficie est de 8.786 km² et la population de 333.800 hab. (37 au km²) répartis en 37 cant. et 717 comm.

Le départ. comprenait quatre arrond. : *Dijon* ch.-lieu, Beaune, Semur et Châtillon-sur-Seine, réduits actuellement à trois : Dijon, Beaune et Montbard. Il fait partie de la 8e région militaire, ressortit à la cour d'appel et à l'université de Dijon, et forme le diocèse de Dijon dépendant de la province ecclésiastique de Lyon.

Au point de vue géographique, la Côte-d'Or se compose de régions très différentes : 1° les pentes du *Morvan* (cant. de Saulieu et de Liernais) et de l'Autunois (cant. d'Arnay-le-Duc) sont formées de granits et de terrains triasiques. Le mont de Gien (723 m.) et le Gros-Moux (721 m.) y sont les points culminants du département entier. Les forêts de chênes couvrent les sommets, tandis qu'étangs et tourbières stagnent dans les vallons creux. La population clairsemée et dispersée se livre à l'élevage des bœufs de boucherie, à la culture du seigle, du sarrasin et de l'avoine ; 2° l'*Auxois* est un vaste placage de terrains liasiques, marneux et argileux imperméables. Profondément raviné, ce pays pittoresque et humide est d'une altitude moyenne de 300 à 400 m. ; les marnes supportent des croupes et des pitons isolés dont le plus célèbre est le mont Auxois (418 m.). Ces pitons et ces croupes sont des *buttes-témoins :* les restes d'un plateau calcaire que les eaux ont emporté. Malgré l'abondance des eaux, les habitants vivent concentrés dans les villages resserrés, et s'occupent à l'industrie de l'embouche. Les bœufs descendus maigres du Morvan sont engraissés dans des prairies bordées de haies vives ; 3° tout le nord-ouest du département est occupé par le calcaire oolithique du plateau de Langres, qui y forme le *Duesmois* et la montagne du *Châtillonnais.* Ce plateau, en pente douce vers le Bassin parisien, s'incline abrupt (608 m.) sur la plaine de Dijon ; il est peu découpé, mais presque entièrement recouvert d'immenses forêts de chênes et de hêtres (forêts de Suzon, de Malte, de la Chaume, de Châtillon, de Millou, de Jailly, de Nesles). La population, qui vit dans des villages resserrés et éloignés les uns des autres, cultive le blé, et pratique l'élevage du mouton. Toutes ces régions ont un climat identique, froid l'hiver en raison de l'altitude, mais quasi-maritime, les pluies y tombant en grande abondance pendant la saison froide ; la neige est fréquente. Les nuages venus de l'Atlantique y rencontrent les premières grandes hauteurs et s'y déversent (0m,90 de pluies annuelles) ; 4° la *côte d'Or,* séparée du plateau de Langres par la vallée de l'Ouche, a la même composition géologique, mais elle est plus haute et plus découpée par les eaux dont le niveau de base (plaine de la Saône) est plus proche. C'est elle qui a donné son nom au département. La Côte, sèche, est occupée par le merveilleux vignoble bourguignon (v. BOURGOGNE) ; la Montagne, humide, est couverte de forêts et de petites cultures (pommes de terre). Les rivières sourdent souvent de grottes en sources abondantes et forment des vallées aux parois en falaises à pic, blanches sur le fond vert des entours et qui se terminent brusquement en culs-de-sac appelés « bouts du monde » ; 5° la *plaine,* où coule la Saône, est le fond de l'ancien lac bressan recouvert par des dépôts tertiaires. On y rencontre des terres fertiles où l'on cultive le blé et le maïs, et des sables improductifs laissés à la forêt (Velours, Mirebeau, Mondragon, et surtout Cîteaux). Le sud-est contient de nombreux étangs. Le climat, continental, est le climat rhodanien, aux hivers très froids et très secs, aux étés chauds où les orages sont fréquents. Le mois de juin est le plus pluvieux de l'année.

Les eaux se rendent en partie à la Seine, qui y prend sa source à Saint-Germain et draine une partie du plateau de Langres, de l'Auxois et du Morvan, soit par elle-même et ses affluents l'Aube et l'Ource, soit par les affluents de l'Yonne : Armançon, Brenne, Serein. Les eaux de l'Autunois vont à la Loire par l'Arroux. Mais la Saône draine la plus grande partie : plateau de Langres, côte d'Or et plaine par la Vingeanne, la Tille, l'Ouche, la Vouge, la Dheune.

Le départ. est surtout agricole : les forêts couvrent plus du quart de la superficie, les prairies et les prairies artificielles, le blé, le maïs, l'avoine et la pomme de terre se partagent les terres arables, mais la grande richesse est la vigne. On trouve de la houille autour de Nolay, et du fer, des marbres, des pierres à bâtir dans la côte d'Or et dans l'Auxois. Le grand centre industriel est Dijon, le plus grand nœud de routes de la France entre le bassin parisien, la Lorraine, l'Alsace, et la Méditerranée. La métallurgie et les industries alimentaires (pâtes, pain d'épices, moutarde, conserves) se partagent son activité. Montbard est aussi un centre métallurgique important. Dijon, Beaune et Nuits, sont les plus importants marchés des vins ; Semur et Saulieu ceux des bois. Enfin, les sources minérales sont exploitées par les établissements de Santenay (près de Nolay), sources salées sulfatées sodiques et lithinées, et d'Alise-Sainte-Reine, ferrugineuses.

Le départ. de la Côte-d'Or est un des plus riches de France en œuvres d'art avec Dijon, Beaune, Auxonne, Saulieu, Flavigny.

CÔTE DU VENT, ancienne dénomination des Côtes d'Ivoire et des Graines, sur le rivage septentrional du golfe de Guinée.

CÔTE FERME (en espagn. **Terra firma**). Les *descubridores* du début du XVIe siècle appelaient ainsi le littoral de la partie nord de l'Amérique du Sud, par opposition avec les îles découvertes d'abord par Christophe Colomb.

CÔTES LORRAINES, ensemble des hauteurs qui s'étendent aux abords de la Meuse et de la Moselle et entre ces deux cours d'eau (Côtes de Meuse, forêt de Haye, Côtes de Moselle, Grand-Couronné).

CÔTES DE MEUSE ou **HAUTS DE MEUSE,** chaîne de collines du départ. de la Meuse, suivant la rive droite de la Meuse entre Commercy et Dun à une altitude d'environ 100 m. et dominant de près de 150 m. la plaine plus orientale de la Woëvre. Ce sont les « Côtes de Woëvre » des habitants de cette plaine ; leur point culminant est le promontoire de Hattonchâtel (512 m.), et leur principal passage la trouée de Spada. De nombreux travaux militaires en ont fait depuis 1871 le « rideau défensif de la Meuse moyenne » ; aussi ce « front de Meuse » a-t-il admirablement résisté pendant la Grande Guerre aux attaques des Allemands, sauf à Saint-Mihiel ; la défense du fort de Troyon et des forts de Verdun en sont des preuves éclatantes. V. la carte page suivante.

CÔTES DE MOSELLE ou **HAUTS DE MOSELLE,** chaîne de hauteurs du départ. de Meurthe-et-Moselle, bordant la Moselle en amont, puis en aval du confluent de la Meurthe. La forêt de *Haye* et le *Grand-Couronné* (v. ces mots) font partie des Côtes de Moselle.

CÔTÉ n. m. (de *côte*). Partie latérale extérieure de la poitrine, chez l'homme et les animaux : *Recevoir un coup d'épée dans le* CÔTÉ *droit.* || Flanc, Partie latérale du corps tout entier : *Le* CÔTÉ *du cœur. Mettre quelqu'un sur le* CÔTÉ *droit.*

— *Par extens.* Partie latérale d'une chose en général (par opposition au milieu ou à l'autre partie) : *Les* CÔTÉS *de la route. Suivre le* CÔTÉ *gauche de la rivière.* || Pan : *Les* CÔTÉS *d'une armoire, d'un monument.* || Sens (partie opposée à une autre) : *Le* CÔTÉ *espagnol des Pyrénées. L'autre* CÔTÉ *de l'eau.* || Sens (direction) : *La civilisation, au sortir de la Grèce, alla camper du* CÔTÉ *de l'Ouest.*

— *Fig.* Toute partie opposée à une autre, aspect sous lequel on considère les personnes ou les choses : *Un des* CÔTÉS *de la question. De quelque* CÔTÉ *qu'on se tourne, ce monde est rempli d'anicroches.* (Voltaire.) || Parti, faction, cause : *Passer du* CÔTÉ *du plus fort. Mettre quelqu'un de son* CÔTÉ. || Ligne de parenté : *Le* CÔTÉ *paternel, maternel.* || Fam. *Côté gauche,* Extraction illégitime ; concubinage : *Avoir un fils du* CÔTÉ GAUCHE. *Se marier du* CÔTÉ GAUCHE.

— Archit. *Bas côtés d'une église, d'un temple,* Nefs latérales plus basses et plus étroites que la nef centrale.

— Bot. Partie latérale de l'axe du fruit ou de la fleur. (La face antérieure est, dans la fleur, celle qui regarde la feuille ou la bractée axillante.)

— Constr. *Côté plein,* Côté constitué par une muraille pleine, c'est-à-dire sans vides ni baies.

— Cuis. *Haut côté,* Les côtes d'un mouton.

— Fortif. *Côté extérieur,* Ligne qui joint les deux angles saillants des bastions d'un fort.

— Géom. Chacune des lignes qui limitent une figure : *Les* CÔTÉS *d'un angle, d'un triangle.*

— Liturg. *Côté de l'épître, Côté de l'évangile,* Côté droit, Côté gauche de l'autel, parce qu'on lit l'épître au côté droit, l'évangile au côté gauche.

— Manège. *Porter un cheval de côté,* Faire décrire aux membres antérieurs et postérieurs d'un cheval deux pistes parallèles.

— Mar. Flanc d'un navire : CÔTÉ *du vent.* CÔTÉ *sous le vent.* || *Etre faible de côté,* Etre instable ou mal porter la toile. || *Etre fort de côté,* Etre stable. || *Tomber sur le côté,* Engager. || *Mettre un navire sur le côté,* Le faire donner de la bande. — Signifie également. L'abattre en carène. || *Faux côté,* Côté faible sur lequel le navire incline davantage.

— Pathol. *Point de côté,* Douleur aiguë et spontanée siégeant à la partie latérale du tronc, plus particulière-

ment au niveau des dernières côtes. V. POINT.

— Polit. *Côté droit, Côté gauche,* Dans une assemblée délibérante, Série des bancs placés à la droite ou à la gauche du président. — Membres qui occupent ces bancs : *Tout le* CÔTÉ GAUCHE *a voté contre l'ordre du jour.* (On dit *mieux* LA DROITE, LA GAUCHE.)

— Ponts et ch. *Bas côtés,* Allées latérales, moins élevées que la chaussée : *Les* BAS CÔTÉS *d'une route.*

— Théâtr. *Côté du roi, Côté de la reine,* Se disaient autrefois du côté droit, du côté gauche du théâtre, parce que la loge du roi occupait le côté droit, celle de la reine le côté gauche. || *Côté cour, Côté jardin,* Dénominations qui ont remplacé les précédentes depuis la Révolution ; elles viennent de ce que, dans le théâtre du château des Tuileries, le côté droit, ou côté du roi, donnait sur la cour, et le côté gauche, ou de la reine, sur le jardin.

— Typogr. *Côté de première,* La forme qui contient la première page de la feuille. — Côté de la feuille imprimée qui contient la première page. || *Côté de seconde* ou *Côté de deux,* Forme de cette même feuille qui renferme la seconde page. — Côté de la feuille imprimée qui contient cette même page.

— Loc. DIV. *Etre sur le côté,* Etre malade, alité ; — et *au fig.* Etre embarrassé dans ses affaires. || *Mettre quelqu'un sur le côté,* Le terrasser, le renverser. || *Mettre une chose sur le côté,* La placer dans une position inclinée. || || *Mettre une bouteille sur le côté,* La vider. || *Mettre les rieurs de son côté.* Se faire des partisans dans une discussion, en rendant ses adversaires ridicules. || *Ne savoir de quel côté tourner, de quel côté pencher,* Etre dans l'embarras. || *Tirer de son côté,* S'écarter des autres. || *Voir de quel côté vient le vent,* Etudier la situation pour savoir comment agir. || *Le côté de l'épée, Le côté du cœur,* Le côté gauche du corps.

— *A côté,* Dans une direction latérale, oblique, parallèle : *Tomber* À CÔTÉ ; ou bien A peu de distance ; — et, *au fig.* Loin du vrai sens, loin du but. || *De côté,* 1° Obliquement, en biais : *Se tourner* DE CÔTÉ ; 2° Sur la partie latérale, vers le bord : *Tirez-vous* DE CÔTÉ, *voici une voiture ;* 3° A part, en réserve : *Mettre de l'argent* DE CÔTÉ ; 4° A l'écart, en oubli : *Mettre* DE CÔTÉ *ses répugnances. Laisser quelqu'un ou quelque chose* DE CÔTÉ, Le ou la négliger. || *Regard de côté :* 1° Regard furtif de tendresse ; 2° de dédain ; 3° de ressentiment ou d'embarras. — *Regarder de côté,* Exprimer par le regard un des sentiments qui précèdent. || *De tous côtés,* De toutes parts. || *De côté et d'autre,* De plusieurs endroits. || *D'un côté, d'autre côté,* D'une part, d'autre part. || *De ce côté,* A cet égard.

— *A côté de,* Auprès de : A CÔTÉ DE *l'école.* A CÔTÉ DE *lui.* — Simultanément, mais sans idée de mélange : *Le mal est toujours* À CÔTÉ DU *bien, et le bien* À CÔTÉ DU *mal.* (Sterne). — En dehors de : *Etre* À CÔTÉ DE *la vérité. Passer* À CÔTÉ DE *la question,* DE *la difficulté.* — En comparaison de : *La mouche n'est qu'un atome* À CÔTÉ DE *l'éléphant.* — Au niveau de, à l'égal de : *Il est plus facile à un grand d'être au-dessus d'un homme de lettres qu'*À CÔTÉ. (Chamfort.) || *Aux côtés de,* Auprès de : *Combattre* AUX CÔTÉS DE *son chef.* — Au même niveau, sur un pied égal. || *Du côté de,* Auprès de : *Se placer* DU CÔTÉ DES *dames.* — Dans la direction de : *Aller* DU CÔTÉ DE *la montagne.* — Vers la demeure de : DU CÔTÉ DE *chez un tel* (chez indiquant ici un lieu bien déterminé). — Parmi, dans les rangs de : *Passer* DU CÔTÉ DE *l'ennemi.* — Chez, en faveur de : *Etre* DU CÔTÉ DU *plus fort.* — Relativement à : *Etre mal partagé* DU CÔTÉ DE *la fortune.* — Quant à, pour la part de : *Enfants qui héritent un million, chacun* DE SON CÔTÉ.

— ANTON. **Devant, derrière, face, front.**

— ENCYCL. Anat. On appelle *côté* chaque moitié du corps partagé par son plan de symétrie, et, plus particulièrement, les parties latérales du tronc. Les deux côtés du corps, gauche et droit, pris dans la première acception, ne sont pas parfaitement symétriques, même extérieurement : les systèmes osseux et musculaire sont ordinairement plus développés du côté droit ; à l'intérieur, les dissemblances sont nombreuses et importantes pour le thorax et l'abdomen.

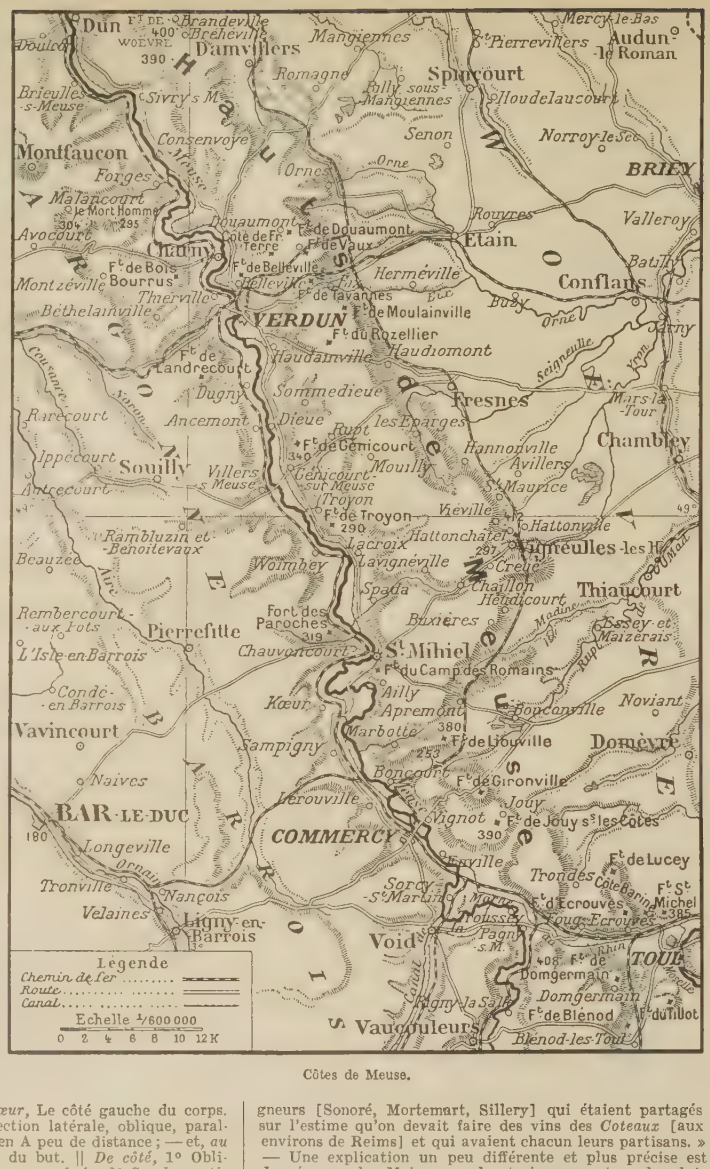

Côtes de Meuse.

COTEAU [*tô*] n. m. (dimin. de *côte*). Versant d'une colline : COTEAU *planté de vignes.* || Petite colline : *Pays ondulé de* COTEAUX. || *Spécialem.* Vignoble : COTEAUX *mûris par le soleil.* || Membre de l'*ordre des Coteaux,* Réunion de gourmets, de fins connaisseurs en vin (au XVIIIe s.), et, *par extens.,* Gourmet, fin connaisseur. (Boileau fait allusion à l'*ordre des Coteaux* dans la *Satire III,* et explique ainsi : « Nom qui fut donné à trois grands seigneurs [Sonoré, Mortemart, Sillery] qui étaient partagés sur l'estime qu'on devait faire des vins des *Coteaux* [aux environs de Reims] et qui avaient chacun leurs partisans. » — Une explication un peu différente et plus précise est donnée par des Maizeaux : les trois gourmets, selon lui, seraient d'Olonne, Bois-Dauphin, Saint-Evremond, et il s'agirait des coteaux d'Ay, d'Hautvillers et d'Avenay.)

COTEAU (LE), comm. de la Loire, arrond. de Roanne dont elle est séparée par la Loire ; 5.360 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fonderies et teintureries.

COTEAU DU MISSOURI, partie du haut plateau des Prairies, dont il constitue, à l'E. des Montagnes Rocheuses, l'avant-dernier gradin dans la vallée du Mississipi, entre Saskatchewan, Dakota et Missouri. Long d'environ 1.200 kil., large de 50 à 180, et haut d'environ 600 m. en moyenne, il couvre une partie des Etats de Dakota, de Minnesota et d'Iowa.

COTEAU DES PRAIRIES, partie du haut plateau des Prairies, en constituant le dernier gradin dans la vallée du Mississipi, à l'E. du coteau du Missouri. Il court du N.-O. au S.-E., entre Dakota et Minnesota, dans les Etats de Dakota et de Minnesota, et sépare les affluents respectifs du Missouri et du Mississipi, avant de s'affaisser au niveau de la plaine dans le nord de l'Etat de Missouri. Altitude, environ 500 m.

COTEAUX, ville et port de l'île et de la république d'Haïti, sur la côte sud ; 10.000 hab. Ch.-lieu d'arrond.

COTEL (Antoine DE), poète français, né à Paris en 1550, mort vers 1610. Il était conseiller au parlement. Outre des traductions ou imitations de l'*Iliade,* de Théocrite, d'Ovide, on lui doit le *Premier Livre des mignardises et gayes poësies, etc.* (1578), recueil de sonnets, rondeaux, chansons, élégies, épigrammes, et un poème de longue haleine : *la Cigale.*

CÔTELÉ, E adj. Se dit d'un tissu qui présente des côtes, des saillies rectilignes.

CÔTELÉ n. m. Variété de pommes à cidre.

CÔTELET [*lè*] n. m. Nom vulgaire du bois de citharexylon, que l'on importe des Antilles, et qui est employé dans la fabrication des instruments de musique.

CÔTELETTE n. f. (dimin. de *côte*). Côte des petits animaux de boucherie. (On distingue différentes sortes de côtelettes suivant le morceau d'où elles proviennent [carré, tranche, et même gigot, pour le mouton] : *côtelette première, côtelette de filet, côtelette seconde, côtelette découverte, côtelette de gigot,* etc.). — Par extens. *Côtelette de gibier, de volaille,* Partie désossée d'un gibier ou d'une volaille et présentée en forme de côtelette : CÔTELETTE *de perdreau.*

— *Pop.* Favoris qui ont vaguement la forme d'une côtelette.

— Argot. *Côtelette de vache,* Morceau de fromage. || *Côtelette de perruquier,* Morceau de fromage de Brie.

— Argot des théâtr. Applaudissements. — *Manger des côtelettes,* En être comblé.

CÔTELETTIER [*lè-ti-é*] n. m. Appareil destiné à la cuisson des viandes grillées, particulièrement des côtelettes. (C'est une sorte de boîte en tôle, fermée sur le devant par une trappe mobile, et qui est munie, à la partie supérieure, d'un tuyau formant cheminée, par lequel s'échappent la fumée et les odeurs.)

COTELIER (Jean-Baptiste), philologue français, né à Nîmes en 1629, mort à Paris en 1686. En 1667, Colbert le chargea, conjointement avec Du Cange, de dresser le catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque du roi. Nommé, en 1676, professeur de grec au Collège de France, alors Collège royal, il y fit, pendant dix ans, un cours qui lui attira une grande célébrité. Son principal ouvrage est le recueil intitulé : *Monumenta Ecclesiæ Græcæ* (Documents sur l'Eglise grecque) [1677-1686].

CÔTELINE n. f. Petite rayure convexe, produite dans le tissage par un effet de croisement. || Tissu à côtes plus ou moins rapprochées, et formé de coton pour la trame, de lin pour la chaîne.

COTELLE (Jean), peintre et graveur français, né à Meaux en 1610, mort à Paris en 1676. Peintre d'ornement, il collabora longtemps avec S. Vouet. Peintre du roi en 1650, il fit partie de l'Académie royale dès 1648. — Son fils, Jean **Cotelle,** né à Paris en 1645, mort à Villiers-sur-Marne en 1708, se distingua également dans la peinture d'ornement et aussi dans la miniature. Il a peint une suite de tableaux représentant les *Jardins et Palais de Versailles.* Il fut reçu à l'Académie en 1672.

COTELLE (Louis-Barnabé), jurisconsulte français, né à Montargis en 1752, mort à Paris en 1827. On lui doit, entre autres ouvrages : *Traité des testaments* (1807) ; *Traité analytique des droits des enfants naturels reconnus* (1812) ; *Des privilèges et hypothèques* (1820) ; *Traité des intérêts* (1826). — Son fils, Toussaint-Ange **Cotelle,** né à Bléneau (Yonne) en 1795, mort en 1879, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, professeur de droit administratif à l'Ecole des ponts et chaussées. Il a composé un *Cours de droit administratif appliqué aux travaux publics* (1835), et un traité de *Législation française des chemins de fer* (1864).

COTENTIN, presqu'île terminant la Normandie du côté de l'O. et se dirigeant à travers la Manche dans la direction du N.

Le *Cotentin* ou *Coutantin* (pays de Coutances, *Constantinus ager* en latin) est la partie septentrionale du départ. de la Manche. Elle faisait primitivement corps avec la Bretagne, dont l'isolent aujourd'hui les flots de la Manche du côté des îles Anglo-normandes, et se soude au reste de la Normandie par un seuil haut au plus de 3 m. entre la baie de Lessay et celle d'Isigny. Son point culminant est le pays de la Hague (180 m.). L'humidité du climat, la multiplicité des ruisseaux, l'opulence des gazons, la mer enfin qui entoure de trois côtés le Cotentin, donnent à ce pays très peuplé, très fertile, riche en bétail, ses traits caractéristiques. Cherbourg et Coutances en sont les grandes villes.

Du VIIIe au Xe siècle, le Cotentin a constitué le *pagus Coriovallensis* dont le chef-lieu, *Coriovallum,* était sur le site de Cherbourg ; ce *pagus* fut ensuite uni au *pagus Constantinus,* dont le nom s'est alors étendu à la partie plus septentrionale de la contrée, puis a fini par s'y imposer.

COTENTIN [*tan*], **E** (de *Coutances* nom de ville), natif ou habitant du Cotentin : *Les* COTENTINS. (On dit plus souvent COTENTINOIS, OISES.)

— *Adjectiv.* Qui appartient au Cotentin ou à ses habitants : *La race* COTENTINE.

Cotentin (RACE DU), variété bovine de la race normande, comprenant des animaux de grande taille, à squelette volumineux, à grosse tête courte, au large mufle de couleur rosée. Les muqueuses des paupières sont également rosées. Pelage bringé à fond rouge ou jaune, d'autres fois plus ou moins mélangé de blanc.

Race bovine du Cotentin.

Les vaches cotentines produisent en forte quantité un lait excellent, riche en beurre. Les jeunes mâles, à l'exception des reproducteurs, sont ordinairement vendus à l'état de veaux.

Les autres variétés normandes de la même race sont celles du pays d'Auge, du pays de Bray, du pays de Caux.

COTEPALIS [*lî*] n. m. Etoffe légère de soie et de poil de chèvre.

COTER [*té*] v. tr. (de *cote*). Fixer la quote-part de la contribution d'un contribuable. || Faire rentrer dans une catégorie en marquant de lettres ou de numéros, classer : COTER *des pièces, un registre.* || Indiquer, noter : COTER *à la marge le numéro d'un article.* || Marquer le prix, le taux d'un objet, d'une marchandise, — et, *au fig.,* Faire cas, estimer.

— Comm. et Fin. Fixer la cote, le prix, le taux : COTER *le change, un emprunt.* || *Coter une valeur mobilière, une marchandise,* La porter à la cote. || Ecrire en toutes lettres le folio d'un livre de comptabilité.

— Dess. Indiquer par des chiffres sur un plan, une carte, une coupe, etc., les hauteurs correspondantes aux divers points du plan, de la carte, de la coupe, par rapport à un niveau comparatif donné.

— Dr. anc. *Coter un procureur*, Signifier par exploit que ce procureur occupera pour celui qui a fait donner l'exploit.
— Géod. Noter les niveaux.
— Mar. *Coter un navire*, Le faire enregistrer au « Veritas » qui détermine sa valeur après examen.
— ***Coté, e,*** part. pass. du verbe *Coter*.
— Fig. : *Personne très* COTÉE.
— Math. *Géométrie cotée*, Géométrie descriptive, dans laquelle chaque point d'un corps est représenté par sa projection sur un plan horizontal et sa distance (*cote*) à ce plan de projection. || *Croquis coté*, Représentation d'un objet par sa projection sur un plan horizontal (*plan*) avec l'indication des dimensions et les cotes de ses points, ou encore sa projection sur un plan vertical (*élévation*) avec l'indication des dimensions.
— ***Se coter,*** v. pr. Etre coté.
— ENCYCL. *Projections cotées* ou *Géométrie cotée*. Dans la méthode des projections *cotées*, les figures sont projetées orthogonalement sur un plan horizontal dit *plan de comparaison*. Ce plan est généralement choisi de façon que tous les points de la figure à représenter soient situés d'un même côté.

Un point est représenté par sa projection orthogonale sur le plan de comparaison, et par un nombre appelé *cote*, que l'on écrit à côté de cette projection. La cote exprime en mètres la distance du point au plan de comparaison.

Une droite est représentée par sa projection et par les projections des points de *cote ronde*, c'est-à-dire situés à 0, 1, 2,.... mètres exactement du plan de comparaison. Lorsqu'une droite est définie par deux points, on détermine, pour la représenter, les projections de ses points de cote ronde ; c'est ce qu'on appelle *graduer* la droite, ou marquer son *échelle de pente*. La *pente* d'une droite, c'est le rapport de la différence de cote de deux de ses points à la distance en mètres de leurs projections horizontales. Lorsqu'une droite est graduée, sa pente est l'inverse de la distance de deux points de cote ronde consécutifs. Cette distance s'appelle *intervalle*. La pente d'une droite est d'autant plus rapide, que l'intervalle est plus petit.

Un plan est représenté par une ligne de plus grande pente. On sait, en effet, qu'une pareille ligne est perpendiculaire aux horizontales du plan considéré, et que, par conséquent, elle suffit pour le déterminer. Pour indiquer, sur l'épure terminée, que cette ligne représente un plan, on double sa projection d'une parallèle voisine ; on y joint souvent, en trait rouge ou pointillé, des perpendiculaires menées par les points de division de la graduation. Ces droites représentent alors les horizontales de cote ronde du plan.

Pour représenter les surfaces, on représente, soit les *lignes de niveau* de cote ronde, soit les *lignes de profil*.

On appelle *ligne de niveau* d'une surface son intersection avec un plan horizontal. La projection d'une ligne de niveau est égale à cette ligne dans l'espace.

On appelle *ligne de profil* l'intersection d'une surface par un plan perpendiculaire au plan de comparaison. On représente les lignes de profil au moyen de leur rabattement. Pour mettre en valeur les variations de cote des points d'une ligne de profil, on emploie une échelle convenable, différente de celle qui concerne la projection horizontale. Dans les tracés de routes, on a recours au *profil en long*, dirigé suivant l'axe de la route, et aux *profils en travers*, qui lui sont perpendiculaires.

COTERAS [*ra*] ou **COTEREAUX** [*rô*] n. m. pl. Cordages qui relient et maintiennent en place les tramails entre deux eaux.

COTEREAU [*rô*] n. m. (de *coterel*). Nom donné, dans la seconde moitié du XIIe siècle à des bandes de routiers et de pillards.

— ENCYCL. Les chefs des *cotereaux* furent Adémar de Limoges, Raymond de Turenne, Sanche de Savagnac, Courbarau, Raymond Brun. Leurs bandes d'aventuriers, pendant la croisade de Louis VII, désolèrent la France. En 1182, un obscur artisan d'Auvergne, le charpentier Durant, organisa contre les cotereaux les associations de confrères ou sectateurs de la paix de Marie, bientôt appelés par le peuple les *capuchonnés*. Ces associations ne tardèrent pas à s'étendre au Berry, à l'Aquitaine et à la Provence. Le 20 juillet 1183, à Dun-le-Roi, sur la limite des départements actuels de l'Allier et du Cher, les cotereaux furent écrasés par les capuchonnés. Leur chef, Raymond Brun, fut tué peu après (10 août) ; et bientôt, Courbarau fut fait prisonnier et pendu avec cinq cents des siens. La puissance des cotereaux était anéantie.

COTEREL ou **COTTEREL** n. m. (du lat. *culter*, couteau). Coutelas dont étaient armés les cotereaux.

COTERET [*rè*] n. m. V. COTRET.

COTERIE [*rî*] n. f. (de *cotier*). Anc. dr. Association de paysans tenant ensemble le bien d'un seigneur : *Tenir un héritage en* COTERIE. || Terre vile, héritage chargé d'une redevance roturière. || Toute association faite par cotisation.
— Réunion de personnes qui vivent familièrement entre elles : *Il est de leur* COTERIE. || Réunion de personnes qui cabalent dans un intérêt commun : COTERIE *politique, littéraire*.
— *Pop.* Compagnons : *Ohé, la* COTERIE !...

COTERON ou **COTTERON** (de *cotte*). Vêtement court, sans manches, des paysans, au moyen âge.

Paysan vêtu du coteron (XIVe s.).

CÔTE-RÔTIE, vignoble réputé situé sur la rive droite du Rhône (détement du Rhône), à 26 kil. de Lyon..

Le vignoble de *Côte-Rôtie*, d'une superficie de 38 ha. environ, est exposé au S.-O. Les premiers crus sont *Côte-Brune* et *Côte-Blonde*, après lesquels viennent la Grande-Vigne, la Grande-Plantée, la Claperanne, la Turque, puis le Crêt, le Mollard, les Moutonnes, Journays, etc. On cultive surtout dans cette région le viennier (ou viognier), mais la sérine noire donne également de bons produits.

CÔTE-RÔTIE n. m. Vin rouge des côtes du Rhône, produit par le vignoble du même nom : *Boire du* CÔTE-RÔTIE.
— ENCYCL. Récolté dans la commune d'Ampuis (Rhône, canton de Condrieu), le *côte-rôtie* est un vin capiteux, d'une grande finesse, qui gagne énormément en vieillissant, et possède à un haut degré les qualités des vins des côtes du Rhône.

COTES (Roger), mathématicien et astronome anglais, né à Burbach (Leicester) en 1682, mort à Cambridge en 1716, où il professait depuis 1706 l'astronomie et la physique expérimentale. Cotes ne donna de son vivant qu'une édition des *Principes* de Newton, avec une préface où il défend son compatriote contre les cartésiens ; un mémoire sur le météore du 6 mars 1716, et un autre mémoire d'analyse intitulé *Logometria*. Ses œuvres posthumes ont été publiées sous le titre de : *Harmonia mensurarum sive Analysis et synthesis per rationum et angulorum mensuras promota : accedunt alia opuscula mathematica* (Cambridge, 1722). Lemonnier a traduit ses *Lectures* sur l'hydrostatique et la pneumatique sous le titre de : *Leçons de physique expérimentale* (Paris, 1740).

CÔTE-SAINT-ANDRÉ (LA), ch.-lieu de cant. de l'Isère, arrond. et à 39 kil. de Vienne ; 3.190 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins estimés. Marché agricole important. Fabriques de liqueurs et de gants. Patrie de Berlioz. — Le canton a 14 comm., et 9.360 hab.

CÔTES-DU-NORD (DÉPARTEMENT DES), formé d'une partie de l'ancienne province de Bretagne, et compris entre les dép. du Finistère, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, et baigné au N. par la Manche.

Il comprend 4 arrond. (*Saint-Brieuc*, Dinan, Guingamp, Lannion), 48 cant., 391 comm., et compte 539.530 hab. sur 6.886 kil. carr. Il fait partie des 4e et 11e régions militaires, ressortit à la cour d'appel, au conseil de préfecture et à l'Académie de Rennes, à l'archevêché de Rennes (siège épiscopal à Saint-Brieuc), à la 23e conservation forestière.

Son territoire, de formation granitique et argileuse, offre un sol peu élevé, mais fort irrégulier. Des montagnes traversent le département de l'E. à l'O. et le partagent en deux versants dont celui du S. est le moins large. Le point culminant, le mont Mené (340 m.), donne son nom à toute la chaîne qui se bifurque à l'O. en monts d'Arrée et montagne Noire, finissant les uns au N.-O. et l'autre au S.-O. dans le Finistère. Les côtes, presque partout escarpées, présentent un grand nombre de baies, généralement sablonneuses ; mais quelques grèves ont des sables mouvants.

Le climat des Côtes-du-Nord est très humide, et le ciel souvent gris ; les vents du N. et du N.-O. dominent. Peu de neiges, mais pluies fréquentes. Les écarts de température sont faibles.

Ce département est un pays de petite culture. On peut le diviser, au point de vue agricole, en deux parties : le littoral et l'intérieur. A l'intérieur, sauf dans les vallées, le pays est resté longtemps très pauvre : l'extension de l'emploi des engrais chimiques améliore de plus en plus les rendements. L'outillage agricole se perfectionne aussi très rapidement. Les landes, très vastes, nourrissent de petits bestiaux, des chevaux maigres, des moutons chétifs et des chèvres. Le reste produit : seigle, avoine, orge, sarrasin et pomme de terre. Sur le littoral, c'est la petite culture très active. L'amendement calcaire (sables marins et faluns de Tréfumel, de Saint-Juvat, du Quiou), les tangues et les varechs fertilisent le sol. On cultive le froment, l'orge, le lin, le chanvre, le trèfle. On élève le cheval avec succès. La culture maraîchère exporte ses produits à Paris et en Angleterre. Peu d'arbres, sauf les pommiers à cidre. La fabrication des toiles de Bretagne est encore importante. Dinan fait des toiles à voiles et des toiles de ménage. On exploite aussi dans les Côtes-du-Nord le granit, l'ardoise, le sable calcaire ; on y voit des tuileries, des poteries, des papeteries, des tanneries, des mégisseries, des forges. La pêche est très active, et le département arme pour Terre-Neuve et l'Islande ; il compte 26 ports, dont les principaux sont le Légué (Saint-Brieuc), Binic, Paimpol.

COTEUX [*teû*], **EUSE** adj. Relevé en forme de côtes saillantes.

cotg. Trigon. Abréviation de COTANGENTE.

COTGRAVE (Randle), lexicographe anglais du XVIe siècle, né dans le Cheshire, mort vers 1634. Ancien élève du Saint-John's College à Cambridge en 1587, il devint secrétaire de lord Burghley. Il est l'auteur du premier dictionnaire français à l'usage des Anglais *A Dictionarie of the French and English Tounges* (1611) précieux pour les linguistes à la fois comme répertoire de l'anglais du XVIe siècle et parce qu'il donne la forme exacte des mots français à la même époque.

COTHON n. m. (gr. *kothôn*). Antiq. gr. Vase à boire, d'origine lacédémonienne, à l'usage des marins et des soldats ; en argile ou en métal, rond, avec une anse courte et un rebord épais, recourbé en dedans pour retenir les impuretés de l'eau. || Port creusé à main d'homme ; et *spécialem.* Le port de Carthage.

Cothon.

COTHONÉE. Myth. gr. Femme d'Eleusis ; mère de Triptolème.

COTHURNE n. m. (gr. *kothornos*). Antiq. gr. et rom. Espèce de brodequin qui couvrait la moitié de la jambe et se laçait par devant. || *Particulièrem.* Chaussure à semelle épaisse dont usaient les acteurs tragiques, à Athènes et à Rome, pour rehausser leur taille.
— Poétiq. Tragédie, style tragique ; profession d'auteur ou d'acteur tragique. || *Chausser, Prendre, Mettre le cothurne*, Composer, jouer des tragédies ; prendre un style tragique. || *Cothurne bourgeois*, Drame, comédie bourgeoise.
— ENCYCL. Antiq. D'une façon générale, le *cothurne* grec était un haut brodequin, lacé par devant, qui s'élevait jusqu'au milieu de la jambe : c'était une bottine de luxe, d'origine orientale. On donnait aussi à Rome le nom de « cothurne » à la botte des cavaliers ou des chasseurs. Le cothurne tragique avait des semelles de bois superposées, et enveloppait le coude-pied. La hauteur des cothurnes était d'environ 1/10e de la taille du personnage. Ils étaient moins élevés pour les personnages d'ordre secondaire. C'est seulement chez les Romains que le cothurne (*cothurnus*) a été considéré comme l'attribut symbolique de la tragédie ; et le mot a conservé ce sens spécial chez les modernes.

COTHURNES : 1. Grec ; 2. Romain ; 3. Tragique.

COTHURNÉ, E adj. Chaussé du cothurne.

COTHURNIE [*nî*] ou **COTHURNIA** n. m. Genre d'infusoires péritriches, famille des vorticellidés, comprenant des formes cuirassées, fixées au fond d'une coque pédonculée adhérant aux corps étrangers. (Les cothurnies, caractérisés par une sorte de bourrelet sous le bord de l'entonnoir et qui peut obturer la loge quand l'animal se contracte, vivent dans la mer ou les eaux douces ; le *cothurnia astaci* est très abondant sur les branchies des écrevisses. Des douze espèces de ce genre, la plupart habitent les mers du N., fixées sur les bryozoaires ou les algues.)

COTHURNO (Bartolomeo DE), cardinal italien, né près de Gênes, mort en 1385. Franciscain, archevêque de Gênes, cardinal d'Urbain VI (1378), il fut accusé d'avoir voulu assassiner ce pape. Il fut torturé, jeté dans une citerne, puis noyé à Gênes enfermé dans un sac. Auteur de traités de théologie.

COTICE n. f. Blas. Bande ou barre diminuée de largeur.

COTICÉ [*sé*], **E** adj. Blas. Chargé de cotices en nombre égal aux interstices du champ. (Quand le coticé est séparé par un trait [en barre ou en bande] et que les émaux alternent, on a le *contre-coticé.*)

De gueules à cinq cotices d'argent.

COTI-CHIAVARI, comm. de la Corse, arrond. et à 16 kil. d'Ajaccio, non loin de la Méditerranée; 665 hab. — Pénitencier agricole à CHIAVARI.

COTICULE n. f. (lat. *coticula;* de *cos, cotis,* pierre à raiser). Antiq. Petit mortier fait avec la pierre dure dont on fabriquait les pierres à rasoir. || Pierre de touche.

— Minér. Sorte de schiste cristallin à grain très fin, composé pour les deux tiers environ de petits cristaux de grenat spessartine, dont les plus gros ont à peine 2 centièmes de mm. de diamètre. (On en fait des pierres à aiguiser ou PIERRES À RASOIR.) || Syn. NOVACULITE.

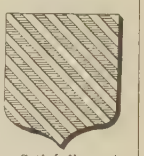

Coticé d'argent et d'azur de vingt pièces.

COTIDAL, E, AUX adj. Se dit d'une courbe passant par tous les points où la marée a lieu à la même heure.

COTIER [*ti-é*], **ÈRE** adj. (de l'anc. franç. *cote,* cabane). Anc. cout. Se disait ou des héritages censuels, non nobles, et des terres tenues en coterie: *Le bien* COTIER *était possédé par une communauté moyennant le cens qu'elle payait à son seigneur.* (Butel); — ou des paysans associés pour tenir un bien en coterie: *Paysans* COTIERS.

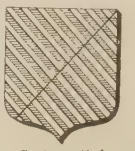

Contre-coticé d'argent et d'azur de vingt-cinq pièces.

CÔTIER [*tí-é*], **ÈRE** adj. (de *côte*). Relatif aux rivages de la mer: *Communications* CÔTIÈRES. *Pêche* CÔTIÈRE. *Batteries* CÔTIÈRES. || *Fleuve côtier,* Fleuve dont la source est peu éloignée de la côte. || Qui connaît les côtes: *Pilote* CÔTIER.

— Relatif aux montées, aux côtes : *Chemin* CÔTIER.

— Archéol. *Amas côtiers,* Nom donné primitivement aux amas de débris de victuailles, de l'époque néolithique, que l'on trouve sur les côtes danoises, sur plusieurs points du littoral européen, notamment en France, dans l'Amérique du Sud, au Japon, etc., et qu'actuellement on appelle du nom danois *kjækken-mœddings* (débris de cuisine).

— Océanogr. Se dit de tout ce que l'on observe sur les côtes entre le niveau le plus élevé que la mer atteint au moment de la pleine mer, et le plus bas au moment de la basse mer, le jour de la plus forte marée d'équinoxe. (Les plages de sable, de vase, de galets, les éboulis des falaises, la faune et la flore *côtières,* se trouvent répartis dans cette zone côtière du littoral et constituent des faciès spéciaux.)

— *Substantiv.* et au masc. Bâtiment qui suit les côtes, caboteur. || Cheval de renfort pour monter les côtes. — Homme chargé de l'atteler.

CÔTIÈRE n. f. Suite de côtes : *Croiser sur la* CÔTIÈRE. (Vx.) || Coteau. (Vx.)

— Agric. Pente suffisamment douce pour être labourée à la charrue.

— Construc. Bloc de pierre placé de chaque côté d'un four de forge. || Chacun des pilastres, aux côtés d'une cheminée, quand le tuyau fait saillie. (On dit également COSTIÈRE.)

COTIÈREMENT [*man*] adv. (rad. *cotier*). Anc. dr. En coterie : *Tenir* COTIÈREMENT *un héritage.*

COTIGNAC [*gnak, gn* mll.] n. m. (du provenç. *coudougnat,* dérivé de *coudougn,* coing, qui vient du lat. *cotoneum,* coing). Confiture de coings, confiture d'oranges : *Les* COTIGNACS *d'Orléans.* || Conserve de coings au vin blanc.

— *Cotignac de Bacchus,* S'est dit par plaisanterie pour Fromage.

COTIGNAC, ch.-lieu de cant. du Var, arrond. et à 26 kil. de Draguignan, sur la Cassole, affl. de l'Argens; 1.580 hab. Culture du mûrier; tanneries. — Aux environs, église Notre-Dame-de-Grâce fondée en 1519, pèlerinage jadis fréquenté. — Le canton a 5 comm., et 5.710 hab.

COTIGNELLE [*gnèl', gn* mll.] n. f. Infusion spiritueuse de coings.

COTIGNOLA, bourg d'Italie (Emilie, prov. de Ravenne); 7.160 hab.

COTIGNOLA. Biogr. V. JOCHMUS.

CÔTIL n. m. En Normandie, Flanc d'une colline de peu d'élévation.

COTILLON [*yon*] n. m. (de *cotte*). Cotte ou jupe de dessous : COTILLON *de flanelle.* COTILLON *simple et souliers plats.* (La Fontaine). [Se dit surtout des jupons des paysannes.]

— *Pop.* Se dit d'un homme cancanier, indiscret.

— *Fam.* Les femmes en général : *Aimer le* COTILLON. || *Faire danser le cotillon,* Battre une femme. || *Généraux de cotillon,* S'est dit, au XVIIIe siècle, des généraux nommés par l'influence de la maîtresse du roi.

— Chorégr. Autref., Sorte de branle à quatre ou huit personnes, que l'on exécutait en dansant. || Auj., Danse accompagnée de jeux. V. la partie *encycl.*

— Jeux. A la guinguette, Cartes qui restent après la donne, appelées communément « le talon » dans les autres jeux. || Un des hasards du même jeu. || Botte ou corbeille destinée à recevoir les mises pour cette chance. || *Remuer le cotillon,* Mêler les cartes du talon pour échanger l'une d'elles contre celle qu'on écarte.

— ENCYCL. Chorégr. Le *cotillon* contemporain se compose de danses variées et de scènes mimées, par lesquelles on termine généralement un grand bal. Il comportait primitivement un certain nombre de figures en quelque sorte classiques, parmi lesquelles : *le Berceau, les Cercles jumeaux, le Chapeau, la Chasse aux mouchoirs, les Colonnes, la Contredanse, la Corbeille, la Course, les Dames assises, les Fleurs, la Mer agitée, la Phalange, les Quatre coins, les Ronds, le Sergent, le Miroir, le Masque, la Trompeuse,* etc. Ces figures ont disparu peu à peu, pour être remplacées par des jeux avec accessoires, presque toujours accompagnés d'une distribution de souvenirs : fleurs, tambourins minuscules, objets divers. Le cotillon est conduit par un couple, cavalier et dame.

COTILLONNER [*yo-né*] v. intr. Danser le cotillon. || *Fam.* Rechercher la société des femmes.

COTILLONNEUR [*yo-neur*], **EUSE** n. Qui danse le cotillon.

— N. m. *Fam.* Qui aime le cotillon : les femmes.

COTIN n. m. (lat. *cotinus*). Econ. rur. Dans l'ouest de la France. Petite étable où l'on tient enfermé le veau qui vient d'être sevré.

COTIN ou **COTINUS** [*nuss*] n. m. Bot. Un des noms vulgaires du fustet.

COTIN (l'abbé Charles), prédicateur, poète et philosophe français, né et mort à Paris (1604-1682), fut élu membre de l'Académie française en 1655, reçut en 1664 une pension de douze cents livres et l'abbaye, d'ailleurs imaginaire, de Montfronchel. Homme du monde, il fréquenta activement les salons. On l'admirait pour ses petits vers, ses énigmes, ses rondeaux, ses lettres, qu'il recueillit dans ses *Œuvres galantes* (1663-1665), son *Recueil d'énigmes* (1646), ses *Œuvres mêlées* (1659). Mais ce bel esprit précieux, que Somaize a catalogué sous le nom de CLITIPHON, était en outre un théologien, un philosophe, un savant. Sa *Jérusalem désolée* (1634), sa *Vie du philosophe chrétien* (1654), son *Traité de l'âme immortelle* (1655), sa *Paraphrase du Cantique des cantiques* (1660) expriment de hautes idées, et son *Oraison funèbre d'Abel Servien,* prononcée dans l'église des Billettes, le montre orateur éloquent. Comme littérateur, il fut en butte aux traits de Ménage, contre lequel il publia *la Ménagerie* (La Haye, 1660); de Molière, qui le joua dans le Trissotin des *Femmes savantes;* de Boileau, qui le prit pour une de ses victimes et auquel il riposta par *la Critique désintéressée* (1666). Cotin paraît valoir mieux que la réputation que lui firent ces redoutables ennemis.

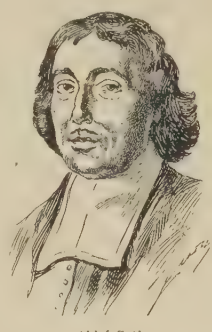

Abbé Cotin.

COTINEAU [*nô*] ou **COTTIMO** n. m. Impôt prélevé par nos consuls, dans le Levant, sur les navires français pour les avances qu'ils leur font et pour acquitter certains droits administratifs.

COTINGA n. m. Genre d'oiseaux, type de la famille des *cotingidés,* comprenant des formes à bec aplati à la base, denté au bout, emplumé jusqu'aux narines.

— ENCYCL. Les *cotingas* sont de taille médiocre; leur livrée, ordinairement éclatante, de couleurs tranchées, les fait rechercher pour l'oisellerie et la plumasserie; on en connaît sept espèces qui, toutes, habitent les forêts des contrées chaudes de l'Amérique.

Cotinga.

COTINGIDÉS [*ji-dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres dont le genre cotinga est le type.

COTIR v. tr. (origine douteuse; cf. *cosser*). Cosser, heurter du front. (Vx.) || Meurtrir en parlant des fruits: *La grêle* COTIT *les fruits.*

— V. intr. Pétiller, claquer (en Bretagne) : *Le sel* COTIT *dans le feu.* || Jaillir (dans le centre ou l'ouest) : *Enfant qui s'amuse à faire* COTIR *de l'eau sur ses camarades.*

— ***Se cotir,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir, être meurtri.

COTISABLE adj. Qui peut être soumis à une cotisation.

COTISANT adj. et n. m. Se dit de celui qui prend part à une cotisation : *Les membres* COTISANTS. *Les* COTISANTS.

COTISATION [*si-on*] n. f. Action de se cotiser : *Souscrire par* COTISATION. || Quote-part de chacun de ceux qui se sont cotisés : *Payer sa* COTISATION. || Imposition faite par cote : *Le rôle des* COTISATIONS.

— ENCYCL. Dr. *Cotisations municipales* et *particulières,* Contingents fournis par les communes, les établissements de bienfaisance et les particuliers, pour dépenses d'intérêt commun, telles que frais de registres de l'état civil, de confection de matrices, rôles, avertissements, d'impression, de timbre, etc. Pour faire bénéficier les communes des réductions qu'une commande collective administrative peut leur procurer, le trésorier-payeur général centralise toutes les sommes dues, et paye directement les fournisseurs ou créanciers. La nomenclature de ces cotisations est arrêtée par les ministres de l'intérieur et des finances. Aucune autre ne peut y être ajoutée sans leur accord.

COTISER [*zé*] v. tr. (de *cote*). Imposer par cote : COTISER *quelqu'un à quinze francs.* (Vx.)

— ***Se cotiser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Chacun doit* SE COTISER *selon ses moyens. En un moment ils* SE COTISÈRENT *tous pour cette dépense.* (Mme de Sévigné.); — et *au fig.:* SE COTISER *pour trouver une idée.*

COTISSES n. f. pl. Entailles entre lesquelles on fait passer les fils de la chaîne des lustrines.

COTISSURE n. f. (de *cotir*). Meurtrissure sur un fruit.

COTO n. m. Nom d'un arbuste de la famille des rubiacées (*palicoura densiflora*), très commun dans l'Amérique du Sud, et dont l'écorce jouit de propriétés antidysentériques dues à la *cotoïne.*

COTOBAD, comm. d'Espagne (prov. de Pontevedra); 10.000 hab. Céréales, vins.

COTOGÉNINE n. f. Ether triméthylique d'une pentaoxybenzophénone fondant à 27°.

COTOÏNE n. f. Ether monométhylique de la tri-oxybenzophénone de formule $CH^3\,O\cdot C^6H^2(OH)^2\cdot CO\cdot C^6H^6$ extrait de l'écorce de coto. (C'est un mélange de plusieurs composés voisins parmi lesquels domine l'éther méthylique de la benzoylphloroglucine. On la donne sous forme de teinture dans les cas de diarrhées colliquatives et de choléra infantile.)

COTOIRE ou **COTTOIRE** n. f. Archéol. Lacet ou ganse de passementerie. (Le mot, employé au moins dès le XIIIe siècle [La forme primitive est COUTOUÈRE], s'applique au XVIe et au XVIIe, à un collier étroit analogue à un cordon.)

Cotoire.

COTON n. m. (arabe *koton*). Sorte de bourre qui enveloppe les semences du cotonnier. || Fil ou étoffe que l'on fabrique avec cette matière: COTON *lavé et empesé.*

— *Par anal.* Duvet qui recouvre les feuilles de certaines plantes. || Duvet qui couvre le corps des oiseaux avant qu'ils aient des plumes. || Poil follet qui vient aux joues et au menton des adolescents.

— *Par extens.* Cotonnier, plante qui produit le coton: *La culture du* COTON *a enrichi les Etats-Unis.*

— *Fig.* Douceur excessive, vie molle : *Elever ses enfants dans du* COTON, *dans une boîte à* COTON. *Se mettre dans du* COTON.

— *Pop.* Peine, difficulté : *Métier bien payé, mais où il y a du* COTON. || Bataille, coups échangés : *Il y a eu du* COTON *à la barrière.*

— *Jeter son coton, du coton,* Se dit d'étoffes qui se couvrent d'une sorte de bourre ou de duvet.

— Chim. *Coton-poudre.* V. ce mot à son ordre alphab.

— Comm. *Coton en laine,* Coton brut, tel qu'on le recueille.

— Techn. *Coton de verre,* Nom donné à des fils de verre très fins qui, par suite de leur ténuité et de leur flexibilité, ont l'apparence de fils de coton.

— Trav. fém. Fil de coton plat ou tordu, mat ou brillant, vendu en pelotes ou en écheveaux pour la confection de maints ouvrages de dames : COTON *à coudre, à broder, à repriser, etc.*

— LOC. FAM. *Jeter, Filer un mauvais coton, un vilain coton,* Etre atteint dans sa santé, ses affaires, etc. || *Avoir du coton dans les oreilles,* Etre sourd, insensible à certaines influences.

— ENCYCL. Techn. La fabrication du *coton* filé exige de nombreuses opérations. Anciennement, toutes ces opérations étaient faites à la main; aujourd'hui, elles sont à peu près uniformément exécutées à la machine. Le coton récolté est égrené et mis en balles, les balles arrivées à la filature sont prises par des *brise-balles.* Le mélange se fait à la main ou par des tables sans fin. Les fibres nerveuses et fines sont réservées pour la chaîne, les moins résistantes pour la trame. Un chargeur alimente automatiquement l'*ouvreuse,* et fournit des nappes d'épaisseur régulière. Parfois l'ouvreuse est combinée avec un *batteur,* le batteur nettoie la fibre sans l'endommager et produit une nappe régulière. La *cardeuse* nettoie, sépare les fils et les dispose parallèlement au moyen de pointes d'acier placées dans un grand tambour. La *machine à réunir* réunit les rubans venant des cardes en une seule nappe qui sera envoyée soit à la *peigneuse,* soit à l'*étireuse.* La peigneuse retire les fibres trop courtes et celles qui ont des boutons. Le banc d'étirage étire la mèche et la double, le banc à broches donne en plus une tension et enroule la mèche sur la bobine au moyen d'un mouvement différentiel. Suivant les qualités la mèche passe de une à quatre fois au banc à broches. Le métier à filer produit le fil par une tension déterminée et le met en bobines. V. FILATURE.

A côté de son emploi dans la confection des tissus, le coton est utilisé encore à la fabrication du papier, des explosifs (*fulmicoton* ou *coton-poudre*), du celluloïd, de la soie artificielle; en outre, la thérapeutique en fait un emploi très important sous la forme de coton hydrophile aseptique.

— Ameubl. Longtemps tiré de Syrie, d'Arménie, de Chypre, le *coton* commence à figurer dans notre ameublement dès le XIVe siècle. On l'emploie, à l'état de bourre, pour garnir les matelas et doubler les portières et les tapisseries; au XVIe et même au XVIIe siècle, le coton continua de passer pour le coucher le plus moelleux. La première étoffe de coton fabriquée en France fut, au XIVe siècle, la futaine. Au XVIIe siècle, on commença de fabriquer de la toile de coton et cette toile fut, conjointement avec celles imprimées qu'on importait des Indes, employée à faire des rideaux de fenêtres. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, cet usage se continua.

COTON (Pierre), jésuite controversiste et prédicateur français, né à Néronde, en Forez, en 1564, mort à Paris en 1626. Il se distingua d'abord dans les missions que les jésuites donnaient dans les principales villes du midi de la France. Adroit et habile, il plut à Henri IV. C'est sur ses instances que le roi en 1603 permit aux jésuites de rétablir leurs collèges en France. Il le prit pour confesseur en 1608. Son influence s'exerça en faveur d'une entente avec l'Espagne. Après la mort d'Henri IV, Marie de Médicis lui confia la direction de la conscience du jeune Louis XIII. Il fut disgracié en 1617 après le meurtre de Concini. Richelieu se défiant de lui, le P. Coton se retira en province. Il a laissé de nombreux ouvrages : *l'Institution catholique* (1610); *Genève plagiaire* (1618), etc. En 1610, il avait publié la *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères jésuites,* pour disculper sa Compagnie de toute complicité dans l'assassinat d'Henri IV.

COTONAL n. m. (de *coton*). Magistrat qui, dans les Indes françaises, jugeait les affaires criminelles.

COTON-CORDONNET [*do-nè*] n. m. Coton à coudre auquel le retors est donné en sens contraire du tors des fils simples.

COTONÉA n. m. Anc. nom du *cognassier.*

COTON : Caractères botaniques du cotonnier; culture de l'arbuste; récolte et manipulations diverses du coton aux lieux de production.

COTONÉASTRE [*asstr'*] n. m. Genre de la famille des rosacées, qui comprend dix-huit espèces croissant dans les régions montagneuses de l'Europe et de l'Asie. (Ce sont des arbrisseaux souvent étalés, à petites feuilles persistantes. Plusieurs espèces sont plantées dans les parcs et bosquets.)

COTONISER [*zé*] (**SE**) v. pr. — Au sens passif, Devenir semblable à du coton, mou, sans ressort.

COTONNADE [*to-nad'*] n. f. Etoffe fabriquée avec du coton.

— ENCYCL. On donne le nom de *cotonnade* à toutes sortes d'étoffes tissées avec des fibres de coton pur ou en mélange avec des fibres différentes.

Les cotonnades vendues sous le nom de *tissu de blanc* sont : la toile, le coutil, la cretonne, le calicot, le shirting, le madapolam, la percale, le linon, la batiste, la mousseline, plumetis, cellular, etc. Les cotonnades légères et de fantaisie sont vendues sous le nom d'*indiennes* : voile, crêpe, crépon, organdi, zéphyr, oxford, éponge, grain de foudre, roumacla, fileté, cloque, toile de Vichy, toile nationale, etc. Les cotonnades épaisses ou feutrées portent les noms suivants : finette, piqué, molleton, ouatine, pilou, duvetine, veloutine, tennis, lainette, flanelle, zénana, etc. Enfin, l'on utilise comme doublures la satinette, le satin de Chine, le sergé, le broché coton, la lustrine, la percaline, le simili-météor, etc.

COTONNAGE [*to-naj'*] n. m. Défaut de la soie grège qui *jette son coton* dans l'opération du décreusement.

COTONNANT [*to-nan*], **E** adj. Se dit d'une lame de cuivre, lorsque sa surface est tachée de points blancs de petite dimension.

COTONNE [*ton'*] ou **COTONNETTE** [*to-nèt'*] n. f. Etoffe de coton commune.

COTONNER [*né*] v. tr. Garnir, bourrer de coton : COTONNER *un jupon, le dos d'un habit.* || Dans la fabrication des fleurs artificielles, Garnir un fil de fer de coton cardé.

— *Par anal.* Couvrir d'un duvet, de poils follets : *Quelle est la main qui* COTONNE *les fruits?... En lieu d'un teint vermeil une barbe follette* COTONNE *son menton.* (Ronsard.)

— *Intransitiv.* Se dit des étoffes qui se couvrent d'une sorte de bourre : *Du drap qui* COTONNE, *qui commence à* COTONNER.

— ***Cotonné, e,*** part. pass. du verbe *Cotonner.* Garni, couvert de coton. || Rembourré, adouci, amolli, — et au fig. : *Finesse* COTONNÉE *d'embonpoint.* (Balzac.) || ***Cheveux cotonnés,*** Cheveux courts, frisés et crépus.

— Mar. *Voile cotonnée,* Voile fort usée.

— ***Se cotonner,*** v. pr. Au sens réfléchi, *Certains végétaux* SE COTONNENT *pour se protéger. Navets, poires, pommes qui* SE COTONNENT. *Ses joues commencent à* SE COTONNER. *Le drap d'Espagne est sujet à* SE COTONNER.

COTONNERIE [*to-ne-rî*] n. f. Culture du coton. || Lieu où se travaille le coton. || Terrain planté de cotonniers.

COTONNETTE [*to-nèt'*] n. f. Comm. Syn. de COTONNE.

COTONNEUX [*to-neû*], **EUSE** adj. Recouvert de duvet : *La peau des coings est* COTONNEUSE. || Mou, spongieux : *Pêches* COTONNEUSES. || *Par anal.* Qui est disposé en flocons : *Des nuages* COTONNEUX.

— *Fig.* Mou, flasque : *Style* COTONNEUX.

— Hortic. Se dit des fruits et des légumes dont la pulpe est devenue mollasse et fade : *Poires* COTONNEUSES.

— Peint. On dit qu'un tableau est *cotonneux,* quand les contours sont flous. — S'emploie quelquef. adverbialem. : *C'est peint* COTONNEUX.

— ANTON. **Glabre, lisse, uni.**

COTONNIER [*to-ni-é*], **ÈRE** adj. Relatif au coton, à la fabrication des fils et tissus de coton : *Richard Lenoir créa l'industrie* COTONNIÈRE.

— *Substantiv.* Ouvrier, ouvrière, des filatures de coton.

COTONNIER [*to-ni-é*] n. m. Genre de plantes, de la famille des malvacées, tribu des hibiscées, comprenant douze espèces originaires des régions chaudes, et qui ont pour fruit une capsule s'ouvrant par trois à cinq valves; elle contient des graines anguleuses, revêtues de poils crépus, blancs (jaunâtres dans plusieurs variétés), qui constituent le *coton.*

— Nom vulgaire de végétaux à graines cotonneuses et qui appartiennent à divers genres (bombax, ketmie, etc.).

— ENCYCL. Les *cotonniers* sont des plantes herbacées ou ligneuses, que la culture a répandues sur une large zone s'étendant jusqu'au 40e degré de latitude de chaque côté de l'équateur. Le cotonnier exige un climat chaud, beaucoup d'eau pendant sa croissance, une grande sécheresse pendant la maturation du fruit et la cueillette. Si les pluies printanières ne sont pas assez abondantes, l'irrigation est nécessaire. Parmi les diverses espèces de cotonniers, on cultive surtout : le *cotonnier herbacé* (*gossypium herbaceum*), qui atteint parfois 2 m. de hauteur; une de ses variétés, dite *nankin,* donne un coton jaune; les filaments du cotonnier herbacé ont de 15 à 30 mm. de longueur (coton *courte soie*); le *cotonnier des Barbades* (*gossypium barbadense*), qui exige plus de chaleur, a des filaments de 30 à 70 mm. de longueur (coton *longue soie*). Aux Etats-Unis, on sème en mars le cotonnier herbacé; les fleurs jaunes, très éphémères, apparaissent en juin, elles sont suivies de capsules de la grosseur d'une noix; elles mûrissent et s'ouvrent en même temps que s'épanouissent de nouvelles fleurs. La cueillette se fait en plusieurs fois, en suivant la maturité; on opère à la main ou aux ciseaux. On commence à employer des cueilleuses mécaniques actionnées par un moteur à pétrole. Les capsules recueillies sèchent pendant quelques jours, puis la machine à égrener sépare le duvet des graines et des débris de capsules. Le coton est mis en balle et expédié vers les centres d'utilisation. Les grains jetés jadis comme inutiles ou employés comme combustibles fournissent 20 p. 100 de leur poids d'une huile comestible à l'état frais, employée dans l'industrie des conserves et des margarines, et surtout en savonnerie; les tourteaux servent à nourrir les bestiaux.

Le cotonnier a été cultivé depuis la plus haute antiquité en Egypte, dans l'Inde; on le cultive surtout dans les parties chaudes de l'Amérique du Nord, en Egypte, dans l'Inde, au Turkestan, au Brésil, au Pérou, en Afrique occidentale, etc.

COTONNIÈRE [*to-ni*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs plantes agrestes, parmi lesquelles le *filage des champs* ou *gnaphalium uliginosum.*

COTONNINE [*to-nin'*] ou **COTONINE** n. f. Etoffe grossière dont on fait des voiles. (La chaîne est de chanvre, la trame de coton.)

COTONNIS [*to-ni*] ou **COTONIS** [*ni*] n. m. Etoffe des Indes, moitié soie et moitié coton.

COTONOU. Géogr. V. KOTONOU.

COTON-POUDRE n. m. Explosif constitué par la nitrocellulose. V. NITROCELLULOSE.

COTOPAXI, un des plus hauts sommets de la Cordillère des Andes en Ecuador, dominant Quito dont il est distant de 80 kil. C'est un volcan, en activité, dont des neiges permanentes couvrent les flancs depuis l'altitude moyenne de 4.700 m. jusqu'à son culmen par 5.940 m. Gravi pour la première fois par l'Allemand Reiss, en 1872.

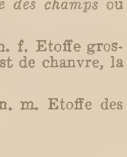

D'argent à une bande d'azur cotoyée de six merlettes de même.

CÔTOYER [*toi-yé*] v. tr. (de *côte.* — Se conjugue comme *aboyer.*) Aller côte à côte avec; marcher tout à côté de: *Un vassal ne devait pas* CÔTOYER *son seigneur.* || Aller ou S'étendre le long de : CÔTOYER *un fleuve, une forêt.*

— *Absolum.* Suivre la côte : *Navire qui n'ose prendre le large et ne fait que* CÔTOYER.

— *Fig.* Etre au bord de, tout près de: CÔTOYER *la misère, le ridicule, etc. Le braconnier, de même que le contrebandier,* CÔTOIE *de fort près le brigand.* (V. Hugo.)

— ***Côtoyé, e,*** part. pass. du verbe *Côtoyer.*

— Blas. S'emploie quelquefois pour *accosté,* mais principalement en parlant de la bande et du pal, quand ces pièces sont accompagnées de menus meubles en nombre égal et en position pareille de chaque côté.

— ***Se côtoyer,*** v. pr. — Au sens réfléchi: *Les deux armées* SE CÔTOYÈRENT *longtemps.*

COTRE n. m. (angl. *cutter*, même sens ; de *cut*, couper). Petit bâtiment à un mât, ainsi appelé parce qu'il semble couper l'eau.

— Encycl. Les *cotres* ont des formes fines et élancées ; ils sont courts et très immergés de l'arrière. Souvent, dans les cotres de course, la quille, très mince, est prolongée d'une façon démesurée et forme dériveur. La voilure fixe consiste en un grand mât à flèche, portant une grand'voile trapézoïdale montée sur corne, un fléché et deux focs. Quelques-uns peuvent hisser une voile carrée de fortune ou mettre derrière un *tapecu*, d'où le nom de *cotre à tapecu* par lequel on les désigne. Utilisés autrefois comme navires de combat, ils ont disparu avec la marine à voiles, mais la navigation de plaisance les utilise encore à cause de leur grande facilité de manœuvre.

Cotre.

COTRET [*trè*] n. m. (orig. douteuse). Fagot de bois court, et de moyenne grosseur : Cotret *de bois de hêtre. Un cent de* cotrets. || *Par extens.* Chacun des bâtons ou morceaux de bois du fagot. || *Châtrer un cotret*, En retrancher des morceaux pour frauder l'acheteur. (On dit aussi cotteret.)

— *Fam.* Personne maigre et sèche : *Femme sèche comme un* cotret. || *Jambes de cotrets*, Jambes sèches et menues. || Jambe de bois : *Ne marcher que sur des* cotrets. || *Sous le cotret*, Sous le bâton.

— Loc. pop. *Huile de cotret*, Coups de bâton.

— Sylvic. *Cotrets de quartiers*, Fagots faits avec des rondins que l'on a refendus. || *Cotrets de taillis*, Fagots faits avec du bois de taillis.

— Techn. Morceau de bois qui soutient l'arbre des ailes d'un moulin à vent. || Nom donné à deux pièces principales qui portent les ensouples dans les métiers de haute lice.

COTRIADE n. f. Nom donné, en Bretagne, à une soupe de poissons frais.

COTROCENI, monastère de Roumanie, en Valachie, non loin de Bucarest, résidence d'été des souverains de Roumanie. Fondé en 1679. Le plateau sur lequel il est bâti est un champ de manœuvres militaires.

COTRONE, ville d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro), sur le golfe de Tarente ; 11.700 hab. Ch.-lieu de district. Commerce de blé, d'huile et de miel. C'est l'antique *Crotone*. V. ce nom.

COTRONEI, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro) ; 2.680 hab.

COTRUGLI (Benedetto), commerçant ragusain du XVe siècle. Erudit, chargé de missions diplomatiques par Alphonse et Ferdinand, rois de Naples, il a écrit en italien, vers 1460 : *Du commerce et du parfait commerçant* (1573), traité précieux pour l'histoire économique de l'Adriatique au XVe siècle.

COTSWOLD n. m. Mouton anglais élevé sur les collines du comté de Gloucester.

— Encycl. Le *cotswold* est un mouton fortement musclé et qui peut atteindre un poids élevé (80 kg.). Sa robe est blanche avec taches grises sur la face et les jarrets. Il a été croisé avec les downs et les oxfords ; c'est un excellent améliorateur de race, en raison de sa rusticité et de sa vigueur. Les cotswold n'habitaient originairement que les collines (*cotteswold hills*) du comté de Gloucester, en Angleterre. Aujourd'hui, on les trouve répandus dans les comtés de Wilt, de Hereford, d'Oxford, de Worcester, de Glamorgan, de Norfolk, de Kent, de Somerset, etc. On les a importés en certaines régions de la France (Mayenne), au Canada, aux Etats-Unis.

Cotswold.

COTTA, ville d'Allemagne (Saxe) ; 6.100 hab. Poteries. Faubourg de Dresde.

COTTA (Aurelius), général romain, consul en 252 et en 248 av. J.-C. Il battit les Carthaginois, maintint la discipline dans l'armée avec une grande sévérité et reçut les honneurs du triomphe.

COTTA (Caius Aurelius), orateur romain, né en 124, mort vers 70 av. J.-C. Consul en 75, il fit rendre aux tribuns une partie des prérogatives qui leur avaient été enlevées par Sylla. Cicéron en a fait l'un des interlocuteurs du *De oratore*.

COTTA (Marcus Aurelius), général romain, frère du précédent, consul avec Lucullus en 74 av. J.-C. Il fut le même jour battu sur mer et sur terre, par les troupes de Mithridate, près de Chalcédoine. Proconsul, il prit Héraclée, et s'y montra si cruel qu'il fut dépouillé de son rang de sénateur.

COTTA (Lucius Aurelius), orateur romain, frère des deux précédents. Préteur en 70 av. J.-C., il fit passer la loi *Aurélia*, qui transférait aux chevaliers le droit de juger. Censeur en 65, il combattit Catilina, contribua par sa parole au rappel de Cicéron, et se rangea plus tard au parti de César.

COTTA (Lucius Aurunculeius), général romain, mort en 54 av. J.-C. Lieutenant de César en Gaule, il commandait avec Titurius Sabinus une légion et cinq cohortes, lorsque les Eburons se soulevèrent. Malgré Cotta, Sabinus demanda à Ambiorix un sauf-conduit pour l'armée romaine. Mais celle-ci fut assaillie et Cotta fut tué.

COTTA (Henri), sylviculteur allemand, né à Zillbach en 1763, mort à Tharandt en 1844. Conseiller forestier en Saxe et directeur de l'école forestière de Tharandt qu'il avait fondée, et qui reçut, en 1816, le nom de « Académie royale des forêts », il a puissamment contribué au progrès de la sylviculture, et publié plusieurs ouvrages, dont l'un : *Principes de la science forestière* (1832), a été traduit en français (1841).

COTTA (Bernhard de), géologue allemand, fils du précédent, né à Klein-Zillbach (Thuringe) en 1808, mort à Freiberg en 1879. Professeur à l'Ecole des mines de Freiberg, il a établi avec Naumann la carte géologique de la Saxe.

COTTA DE COTTENDORF (Jean-Frédéric, baron), libraire-éditeur allemand, né et mort à Stuttgart (1764-1832). Il quitta la magistrature pour remplacer son père à la tête de sa librairie de Stuttgart, qui prit un essor considérable, et fonda, entre autres recueils, *les Heures* (1798), *la Gazette universelle* (1798), *les Annales de la critique*, etc.

COTTABE n. m. (gr. *kottabos*). Antiq. gr. Jeu consistant à jeter les dernières gouttes d'une coupe de vin pour interpréter le son produit. || Vin que l'on jetait ainsi. || Bassin dans lequel on jetait le vin.

— Encycl. Le *cottabe*, jeu fort à la mode surtout à Athènes, était originaire de Sicile. Il se jouait de diverses façons. La plus simple consistait à lancer dans un bassin de métal le fond d'une coupe de vin, et à tirer des présages du son. Mais on pouvait le compliquer. On plantait droit un long bâton, sur lequel on en plaçait un autre, en équilibre horizontal, soutenant deux petits bassins d'airain, qui complétaient la balance ; sous chacun d'eux se trouvait un autre bassin plus grand, où était submergée une figurine nommée *manès*. Chacun des joueurs à son tour jetait son fond de coupe, de façon qu'il retombât dans un des petits bassins et le fît incliner jusqu'au manès. Celui qui faisait rendre le son le plus fort remportait le prix. Ou encore, dans un grand bassin on faisait surnager de petits récipients qu'il s'agissait de couler. — Le cottabe est décrit par les auteurs anciens, et représenté sur les vases peints.

COTTAGE [*ko-tédj'*] n. m. (mot angl.). En Angleterre, Ferme élégante de paysan aisé. || Petite maison de campagne d'une élégante simplicité. (Les Anglais disent aussi cot.)

COTTAGER [*ko-té-djeur*] n. m. Fermier, paysan, villageois, habitant d'un cottage.

COTTAISON [*ko-tè-zon*] n. f. Chacune des cultures alternées qui se succèdent dans un même champ.

COTTBUS ou **KOTTBUS**, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur la Sprée, affluent de la Havel ; 50.420 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabriques de drap ; forges et constructions de machines.

COTTE n. f. (origine german.). Cost. Autrefois, Sorte de tunique à l'usage des deux sexes. || *Cotte d'armes.* V. la partie *encycl.* || Jupe courte plissée à la ceinture. (Se dit surtout d'un jupon de paysanne.) || Pantalon de travail : Cotte *de mécanicien, de clicheur, etc.*

— Charc. Boyau du porc, que l'on emploie pour faire des saucisses.

— Hist. relig. *Cotte morte*, Ce qu'un religieux, à sa mort, laissait en fait d'argent, de meubles ou d'habits.

— Loc. fam. anc. *Lever, Trousser la cotte d'un enfant*, Lui donner le fouet. || *Donner la cotte verte à une femme, à une fille*, La renverser sur l'herbe en folâtrant.

— Encycl. Archéol. La *cotte* qui apparaît au début du XIIe siècle est un vêtement porté par les deux sexes sur la chemise et sous le surcot. Ne laissant paraître d'abord que le bout des manches, qui dépassent celles fort courtes de surcot, elle est plus visible quand celui-ci se fend ; déceinte et taillée de façon à dessiner le buste, elle devient la *sorquanie*. A la fin du XIIIe siècle, la cotte se fend et dessine le buste. La cotte des femmes est plus longue que celle des hommes et plus ajustée à la taille. A la fin du XVe siècle, elle est fendue sur la poitrine, a des manches étroites, prend de l'ampleur à partir des hanches, et laisse traîner une longue queue. Sous Henri IV les élégantes ont jusqu'à trois cottes, une chamarrée, la seconde passementée, la troisième brodée.

— La *cotte à armer*, plus tard dite *cotte d'armes*, est une sorte de surcot sans manches ou à manches courtes et larges, qui se porte sur le haubert au XIIIe siècle ; elle est serrée à la taille par une ceinture ; elle porte les armoiries du seigneur en application ou en broderie. On les orna avec un luxe scandaleux : la cotte d'armes du duc de Bourbon en 1356 contenait des rubis, des saphirs et 600 perles. Des chevaliers, les cottes d'armes, appelées au XVIe siècle *saies* ou *robes*, passèrent aux hommes d'armes, qui les portèrent aux couleurs et armoiries de leur capitaine. A partir d'Henri II, vers 1550, on commença à abandonner les cottes armoriées, que les hérauts d'armes furent seuls à garder. On a donné le nom de *cotte de fer* au haubert et à la brigandine ; celui de *cotte de mailles* au haubert.

COTTE n. m. Ichtyol. V. chabot.

COTTE (de), nom d'une famille célèbre d'architectes des XVIIe et XVIIIe siècles. Il faut citer : Fresnin, architecte du roi en 1630, auteur d'une *Explication des cinq ordres* (1644) ; — Charles, fils du précédent, mort en 1662, architecte du roi. — Robert, le plus connu de tous, fils du précédent (1656-1735). Robert de Cotte, élève, puis beau-frère de Jules-Hardouin Mansard, dirigea la construction du dôme des Invalides, construisit l'hôtel de ville de Lyon (1700-1702), restaura le chœur de Notre-Dame de Paris (1699-1714). Il est l'auteur de la chapelle du château de Versailles (1708-1710), du palais épiscopal de Verdun (terminé en 1754), du bâtiment des bénédictins de Saint-Denis, de l'hôtel de La Vrillière (aujourd'hui la Banque de France) ; il donna les plans de la place Royale de Bordeaux, et de l'église Saint-Roch à Paris, de quantité de châteaux (notamment en Allemagne et en Espagne) et de monuments divers. Premier architecte du roi, intendant des bâtiments, directeur de l'Académie d'architecture, directeur de la Monnaie des médailles. Robert de Cotte est un des architectes les plus intéressants du XVIIIe siècle. — Louis, frère de Robert, mort en 1742. — Jules-Robert (1683-1767), gendre de Jules-Hardouin Mansard, succéda à son père Robert dans certaines de ses charges. Il construisit l'église Saint-Roch et le château royal de Madrid, d'après les plans de son père.

COTTE (le P. Louis), météorologiste français, né à Laon en 1740, mort à Montmorency en 1815. On lui doit la découverte, en 1766, de la source sulfureuse de Enghien, et on le considère comme un des créateurs de la météorologie. Ses mémoires sont insérés dans le recueil de l'Académie des sciences depuis 1765. Parmi ses ouvrages, il faut citer son *Traité de Météorologie* (1774). Il était membre correspondant de l'Académie des sciences (1769).

COTTEAU (*Gustave*-Honoré), naturaliste français, né et mort à Auxerre (1818-1894). Avocat, puis magistrat, il se consacra à l'étude de la zoologie, particulièrement à celle des échinodermes. Parmi ses travaux, il faut citer notamment : *Description des échinides fossiles de la France* (1875-1880) ; *Echinides fossiles de l'Algérie*, en collaboration avec Péron et Gauthier (1877-1882) ; *Echinides jurassiques de la Lorraine* (1886), etc.

COTTE-HARDIE [*ko-tar-dî*] n. f. Surcot court, plus ou moins ajusté, porté par les hommes à la fin du XIIIe s. || Robe de dessus, assez courte, portée par les femmes à la même époque. (On a dit par corruption cotardie, ou cottardie.) || Pl. *Des* cottes-hardies.

Cottes-hardies : 1. De femme ; 2. D'homme.

COTTENS (Victor de), journaliste et auteur dramatique français, né aux Eaux-Vives en 1862. En dehors de sa collaboration à divers journaux, il s'est fait connaître par des comédies-vaudevilles, en collaboration avec Gavault (*le Papa de Francine* [1896] ; *le Pompier de service* [1897] ; *Chéri* [1898] ; etc.) ; des pièces à spectacle (*l'Oncle d'Amérique* [1903] ; *Les 400 coups du diable* [1905] avec Darlay), et des revues.

COTTEREAU ou **COTEREAU** (Claude), écrivain français, né à Tours, vivait au XVIe siècle. Il fut jurisconsulte, puis chanoine de Notre-Dame de Paris. On a de lui, entre autres écrits : *De jure et privilegiis militum* (1539).

COTTEREAU (Thomas-Jules-Armand), jurisconsulte français, né à Tours en 1739, mort en 1809. Il a laissé entre autres traités : *le Droit général de la France et le Droit particulier de la Touraine et du Loudunois* (1778-1788).

COTTEREAU (les frères), plus connus sous le nom de *frères* **Chouan**, promoteurs, dans le bas Maine, de l'insurrection qui prit le nom de *chouannerie* (v. ce mot). Ils étaient quatre : Pierre, Jean, François et René. Jean, le plus célèbre, naquit en 1757 à Saint-Berthevin, près de Laval. Il fut surpris à la ferme de la Baconnière, se traîna jusqu'au bois de Misdon, et y expira (1794). Son frère François, né vers 1762, succomba également à ses blessures. Pierre, l'aîné, dit *Pierre qui mouche*, né à Brains en 1756, fut guillotiné à Laval en 1794. Seul, René, dit *Faraud*, né en 1764, survécut. A la paix, il alla cultiver la closerie des Poiriers, à Saint-Ouen-des-Toits,

Cottes : 1. Cotte d'armes (XIVe s.) ; 2. Cotte d'armes (XIVe s.) ; 3. Cotte de mailles (XIIIe s.) ; 4. Cotte d'armes (XVe s.) ; 5. Cotte de héraut d'armes (1500) ; 6. Cotte de femme (XVIe s.).

reçut plus tard une petite pension de la Restauration, et mourut en 1846.

COTTÉRITE n. f. Nom donné à une variété nacrée de quartz.

COTTERON n. m. Cost. Petite cotte (jupon). [Vx.]
— Art milit. anc. Petite cotte d'armes courte et étroite.

COTTET (Charles), peintre français, né au Puy (Haute-Loire) en 1863, mort à Paris en 1925. Élève de Puvis de Chavannes et de Roll, il s'est fait remarquer par des études empruntées « au pays de la mer » : *le Repas d'adieu; Pour le Pardon* (1894); *Enterrement en Bretagne* (1895); *Deuil marin, Vieux cheval sur la lande, Nuit de la Saint-Jean* (île d'Ouessant). Son *Jour de fête* (pardon de Sainte-Anne-la-Palud), au Salon de 1904, fut très remarqué. Outre ses figures, puissantes, mais un peu lourdes et tristes, Charles Cottet a peint en Espagne, à Tolède surtout, et dans le Dauphiné des paysages très vigoureux et pleins de couleur. Il a laissé aussi de belles eaux-fortes, qu'on a pu remarquer, avec un beau choix de ses toiles, à sa « rétrospective », au Salon de 1926.

Ch. Cottet. — Cl. Manuel.

COTTIDÉS n. m. pl. Famille de poissons caractérisés par leurs épines et leur grosse tête.
— Encycl. Les *cottidés* sont nommés vulgairement *chabots* ou *chaboisseaux*. Leurs épines sont souvent venimeuses. Le principal genre, *cottus*, est répandu sur les côtes de France et même représenté dans nos rivières par une espèce, *cottus gobio* (ou *chabot de rivière*), bien connue des pêcheurs. Les cottidés sont extrêmement voraces. Ils pondent leurs œufs sous des pierres, dans des crevasses ou sur des plantes et le père monte généralement la garde auprès de ce nid rudimentaire. Quelques espèces sont revêtues d'une cuirasse de plaques osseuses.

COTTIENNES (Alpes), ensemble de massifs des Alpes occidentales. Situées à la frontière franco-italienne, entre le mont Cenis et le mont Viso, qui en est le point culminant (3.845 m.), elles tirent leur nom du chef gaulois Cottius et sont traversées par les grandes routes carrossables du col de Larche et du col du mont Genèvre.

COTTIÈRE [*ko-ti*] n. f. Barre de fer plate, dont la largeur est supérieure à celle des barres ordinaires.

COTTIÈRE (Matthieu) [en lat. *Cotterius*], ministre de l'Eglise réformée de Tours, dans la première moitié du XVIIe siècle. Il fut député aux synodes nationaux d'Alès (1620), et de Charenton (1631). Il est l'auteur de nombreux ouvrages de théologie.

COTTIN (Marie Risteau, dame), femme de lettres française, née à Tonneins en 1770, morte à Champlan, près de Palaiseau, en 1807. Mariée jeune à un riche banquier de Bordeaux, qui se ruina et mourut en 1793, elle dut vivre du produit de ses livres. Ses cinq romans : *Claire d'Albe* (1799), *Malvina* (1801), *Amélie de Mansfield* (1803), *Mathilde* (1805), *Elisabeth ou les Exilés de Sibérie* (1806), eurent tous un succès prodigieux. On y trouve une mélancolie romantique, mais plus d'imagination que d'observation.

Mme Cottin.

COTTIN (Paul), érudit français, né à Boussy-Saint-Antoine (Seine-et-Oise) en 1856, attaché à la Bibliothèque nationale, puis à la bibliothèque de l'Arsenal, fonda en 1884 la *Revue* (plus tard *Nouvelle Revue*) *rétrospective*, recueil de documents inédits, qui cessa de paraître en 1904. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Mes inscriptions*, journal intime de Restif de La Bretonne, et *Rapports inédits du lieutenant de police René d'Argenson* (1891); *l'Angleterre devant ses alliés, 1793-1814* (1893); *Toulon et les Anglais en 1793* (1898); *les Mémoires d'Auger* (1891); *les Mémoires du sergent Bourgogne*, en collaboration avec Hénault (1898); *Sophie Monnier et Mirabeau*, d'après leur correspondance secrète inédite (1903); *Journal inédit du duc de Croy*, en collaboration avec de Grouchy (1906); *Souvenirs de Roustan, mameluck de Napoléon Ier* (1911).

COTTINET (Clair-Edmond), auteur dramatique et poète français, né et mort à Paris (1824-1895). Parmi ses pièces, nous citerons : *l'Avoué par amour* (1850); *le Roi d'Amatibu* (1862); *le Docteur Bourguibus* (1873); *le Baron de Valjoli* (1875); *Vercingétorix* (1880). On lui doit aussi des poésies : *les Intermèdes* (1873); *les Tragi-comiques* (1879); etc.

COTTINGHAM, ville d'Angleterre (comté d'York, East-Riding), sur la petite rivière de Hull; 6.500 hab.

COTTIS [*ko-ti*] n. m. Maladie de la vigne, qui fait jaunir et s'étioler les feuilles. (Syn. de chlorose.)

COTTIUS, fils de Donnus, chef ligure qui vivait au commencement de l'ère chrétienne et qui se forma dans les Alpes une souveraineté indépendante, dont Suse (*Segusium*) était la capitale. Il résista longtemps aux Romains, finit par se soumettre et conserva le gouvernement des tribus sur lesquelles il régnait précédemment. Il ouvrit des routes dans la partie des Alpes appelée, de son nom, Alpes Cottiennes. Ce fut lui qui érigea à Auguste l'arc de triomphe qu'on voit encore à Suse.

COTTON (sir Robert Bruce), antiquaire anglais, né à Denton en 1571, mort en 1631. Sa magnifique collection de chartes, documents et manuscrits, appelée *Bibliothèque Cottonienne*, fut incorporée en 1757 au fonds du Musée Britannique. Il a écrit divers ouvrages d'érudition et de controverse politique, parmi lesquels : un *Règne de Henry VIII* (1627); *les Dangers présents du royaume* (1628); et une ironique *Proposition pour brider l'impertinence du Parlement*, qui lui valut quelques semaines d'emprisonnement.

COTTON (Charles), poète et traducteur anglais, né à Beresford en 1630, mort à Londres en 1687, s'adonna au genre burlesque et publia notamment : *la Scarronide ou Virgile travesti* (1678), et le *Railleur raillé* (1675), parodies de Lucien. Il a traduit divers ouvrages de l'italien et du français, en particulier les *Essais* de Montaigne. Il a également publié un humoristique *Voyage en Islande*. Il fut l'ami d'Isaac Walton, et écrivit une suite au *Parfait Pêcheur* de celui-ci.

COTTON (*Aimé*-Auguste), physicien français, né à Bourg (Ain) en 1869. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il fut successivement maître de conférences à la Faculté des sciences de Toulouse et à l'Ecole normale supérieure puis professeur titulaire à la Sorbonne où il occupa la chaire de Physique théorique et Physique céleste. A la mort de Lippmann (1921), il succéda à celui-ci dans la chaire de Physique générale et prit la direction du Laboratoire des recherches physiques. En 1923, il était élu membre de l'Institut en remplacement de Vicelle.

Ses premiers travaux ont porté sur la dispersion rotatoire anormale et le dichroïsme circulaire qu'il découvrit (Thèse 1896). En collaboration avec H. Mouton, il a réalisé un dispositif très simple pour observer les objets ultramicroscopiques. Ces deux physiciens ont également découvert les phénomènes de la biréfringence des liquides placés dans des champs magnétiques intenses. Avec P. Weiss, il a contribué à l'étude du phénomène de Zeeman; après avoir étudié les raies du cadmium, ils en ont déduit le rapport $\frac{e}{m}$ de la charge à la masse de l'électron, valeur adoptée aujourd'hui. Avec P. Weiss il a également indiqué les règles de construction des électro-aimants suivant des données rationnelles.

On lui doit de nombreux articles sur les interférences, la diffraction et la polarisation de la lumière, etc., parus dans différents journaux scientifiques. Il a publié à part : *les Ultramicroscopes; les Objets ultramicroscopiques; le Phénomène de Zeeman*.

COTTOS. Myth. gr. Un des géants centimanes, frère de Briarée et de Gygès.

COTTRET (Pierre-Marie), prélat français, né à Argenteuil en 1768, mort à Beauvais en 1841. Prêtre émigré, rentré en 1800, professeur à la faculté de théologie de Paris (1809). Gallican, rédacteur à la *Gazette de France*, il fut évêque *in partibus* de Caryste (1823), puis évêque de Beauvais (1837) où il créa une commission d'archéologie et d'histoire religieuse. Il a écrit : *Considérations sur l'état actuel de la religion catholique en France et sur les moyens de la rétablir* (1815).

COTTUS [*tuss*] n. m. Ichtyol. V. chabot.

COTTY (Gaspard-Hermann, baron), général et écrivain militaire, né à Waillet (Belgique) en 1772, mort à Paris en 1839. Au service de la France sous la République, directeur de la manufacture d'armes de Turin (1806), maréchal de camp (1823), directeur des poudres et salpêtres (1828), on lui doit des ouvrages sur les armes portatives et l'artillerie.

COTUGNO ou **COTUNI** (Dominique), médecin italien, né à Ruvo (Pouille) en 1736, mort à Naples en 1822. Il fut médecin de la famille royale; mais il se rendit surtout célèbre par ses travaux anatomiques et physiologiques sur l'oreille interne. Membre correspondant de l'Académie des sciences (1810).

COTUI, ville de la République Dominicaine (île d'Haïti), au pied du mont Cibao; 2.500 hab. Mines de cuivre.

COTULE n. f. Genre de composées-anthémidées, comprenant des plantes herbacées annuelles, des régions tempérées et chaudes des deux mondes.

COTUNNITE n. f. (de *Cotugno*, nom propr.). Chlorure naturel de plomb de formule $PbCl_2$.

COTURNIX n. m. Ornith. V. caille.

COTUTELLE [*tèl'*] n. f. (du préfix *co*, et de *tutelle*). Tutelle dont on est chargé avec une autre personne.

COTUTEUR, TRICE n. (du préfixe *co*, et de *tuteur*). Personne chargée d'une tutelle conjointement avec une autre.
— Encycl. Le titre de *cotuteur* est celui donné au second mari de la mère tutrice, lorsque celle-ci est maintenue dans la tutelle par le conseil de famille; le cotuteur est solidairement responsable avec sa femme de la gestion postérieure au mariage (C. civ., art. 396).

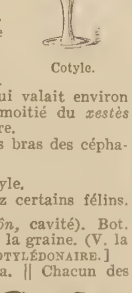
Cotyle.

COTYLE n. f. (du gr. *kotulê*, cupule). Anat. Cavité d'un os, qui reçoit un autre os.
— Bot. Syn. peu us. de cotylédon.
— Entom. Syn. de cavité cotyloïde.
— Métrol. anc. Mesure de capacité qui valait environ un quart de litre; elle représentait la moitié du *xestès* grec ou du *sextarius* romain. || Vase à boire.
— Zool. Nom donné aux ventouses des bras des céphalopodes.

COTYLÉAL n. m. Qui concerne le cotyle.
— Zool. Portion de l'os temporal chez certains félins.

COTYLÉDON n. m. (du gr. *kotulêdôn*, cavité). Bot. Lobe charnu qui enveloppe la radicule de la graine. (V. la planche plante.) [On dit aussi corps cotylédonaire.]
— Anat. Chacun des lobes du placenta. || Chacun des renflements tuberculeux et pédiculés de la muqueuse de l'utérus, auxquels adhèrent les cotylédons du placenta, chez les ruminants à cornes.
— Encycl. Bot. Le nombre des *cotylédons* fixes pour chaque espèce végétale a permis de classer les plantes en *monocotylédones* (graminées), n'ayant qu'un seul cotylédon, et en *dicotylédones* (légumineuses), ayant deux cotylédons. Quant aux *acotylédones*, ce sont les cryptogames. Les cotylédons servent de réserves nutritives à la plantule.

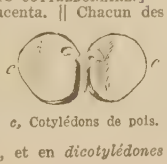
c, Cotylédons de pois.

COTYLÉDON n. m. Genre de crassulacées, comprenant des herbes à feuilles grasses, alternes ou opposées, parfois peltées, à fleurs en grappes, en épis ou en cymes. (Les soixante-dix espèces connues habitent les régions tempérées de l'ancien et du nouveau monde. Deux espèces se trouvent en France, sous le nom de *umbilicus*. Beaucoup d'espèces vivaces s'accommodent du climat de la Provence.)

COTYLÉDONAIRE [*nèr'*] adj. Qui se rapporte aux cotylédons : *Corps* cotylédonaire.

COTYLÉDONÉ, E adj. Qui est muni de cotylédons : *Plantes* cotylédonées.
— N. f. pl. Grande division du règne végétal, comprenant les plantes qui sont munies de cotylédons.

COTYLÉMORPHE [*morf'*] adj. (de *cotyle*, et du gr. *morphê*, forme). Bot. Qui a la forme d'un cotyle. (On dit moins bien cotyliforme.)

COTYLEOS [*oss*]. Myth. gr. Surnom d'Asklêpios, en Laconie. Hêraklès, blessé à la hanche, avait, une fois guéri, élevé un temple à Asklêpios Cotyleos (gr. *kotulê*, articulation).

COTYLÉPHORE [*for'*] adj. (de *cotyle*, et du gr. *phoros*, qui porte). Bot. Qui porte de petites cupules. (On dit moins bien cotylifère.)

COTYLIFÈRE adj. (de *cotyle*, et du lat. *ferre*, porter). Bot. Qui porte des cotyles. V. cotylépHORE.

COTYLIFORME adj. (de *cotyle*, et *forme*). Bot. Qui a la forme d'une écuelle. V. cotylémorphe.

COTYLOÏDE adj. (du gr. *kotulê*, cotyle, et *eidos*, aspect). Anat. En forme de cotyle; qui a rapport aux cotyles : *La cavité* cotyloïde *de l'os iliaque*.
— Entom. *Cavités cotyloïdes*, Chez les insectes. Cavités dans lesquelles s'articulent les hanches. (Les cavités cotyloïdes sont dites *fermées* ou *ouvertes* suivant que les bords de leur orifice décrivent une courbe fermée ou interrompue.)

COTYLOÏDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à la cavité cotyloïde de l'os iliaque.

COTYLOSAURIENS [*sô-ri-in*] n. m. pl. Ordre de reptiles éteints depuis le trias et rappelant les amphibiens stégocéphales par certains caractères : crâne à toit osseux, sculpté, sans fosses temporales; vertèbres à notocorde persistante; membres courts, trapus. (Les principaux genres sont : *seymouria, parciasaurus, elginia, diadectes*.)

COTYORA. Géogr. anc. Ville grecque de l'Asie Mineure, en Arménie, sur le Pont-Euxin, visitée par les Dix mille après leur traversée des plateaux intérieurs avant de regagner leur patrie.

COTYS ou **COTYTO**. Myth. gr. Déesse de l'impudicité. (Son culte passa de la Thrace à Corinthe, puis, au ve siècle, à Athènes; on célébrait sa fête par des danses obscènes d'hommes habillés en femmes.)

COTYS, nom commun à plusieurs rois de Thrace. Les principaux furent : **Cotys Ier**, allié, puis adversaire d'Athènes (première moitié du IVe s. av. J.-C.). [Il maria sa fille à Iphicrate, et mourut assassiné]; — **Cotys II**, qui fournit des troupes à Persée, roi de Macédoine, pour combattre les Romains, mais parvint à sauver son trône (167 av. J.-C.); — **Cotys III**, lequel gagna Calpurnius Piso, proconsul de Macédoine; allié de Pompée contre César; — **Cotys IV**, fils du précédent, contemporain de la bataille d'Actium; — **Cotys V**, qui partagea le royaume de Thrace avec son oncle Rhascuporis, et fut plus tard tué par lui; prince lettré, familier d'Ovide; — **Cotys VI**, fils du précédent, transféré par Caligula dans la Petite-Arménie.

Monnaie de Cotys.

— Le nom de Cotys a été porté encore par des rois du Bosphore et de Paphlagonie.

COTYTIES [*ti*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de *Cotys* ou *Cotyto*, déesse de l'impudicité.

COU n. m. (autref. *col* qui s'emploie encore poétiquement; du lat. *collum*). Partie du corps, qui joint la tête aux épaules : *S'entourer le* cou *d'une cravate. La girafe a un long* cou.
— Fam. *Cou de cigogne, de grue*. Cou long et maigre.
— Loc. fam. *Jusqu'au cou*, Jusque par-dessus les épaules : *Se mettre dans l'eau* jusqu'au cou; et *au fig.* Complètement, tout à fait : *Etre dans la misère* jusqu'au cou. || *La corde au cou*, Une corde passée autour du cou, en signe d'humiliation, et par assimilation aux criminels que l'on va pendre; et *au fig.*, Dans une situation désespérée : *Mettre* la corde au cou *à quelqu'un* (le ruiner). || *La bride sur le cou*, Se dit d'un cheval à qui l'on abandonne la bride pour le laisser en liberté; et *au fig.*, D'une personne sur laquelle on n'exerce aucune contrainte. || *Prendre quelqu'un par le cou*, L'attacher à un gibet pour l'étrangler. || *Tendre le cou*, Le tendre pour recevoir le coup mortel; et *au fig.*, S'offrir en victime. || *Couper le cou*, Trancher la tête. || *Tordre le cou*, Tenir, avoir son cou tordu : *Les courtisans d'Alexandre* tordaient le cou *pour imiter leur maître, qui penchait un peu la tête*. — Faire mourir en tournant le cou et rompant les vertèbres : Tordre le cou *à un poulet, à des pigeons*. — Tuer, donner la mort, en général. || *Se rompre, Se casser le cou*, Se tuer en tombant. || *Rompre, Casser le cou à quelqu'un*, Le tuer; et *au fig.*, L'empêcher de réussir, de parvenir à son but; le perdre. || *Prendre ses jambes à son* cou, S'enfuir au plus vite. || *Se jeter, Sauter*

au cou de quelqu'un, L'embrasser avec empressement, effusion. || *Être toujours pendu au cou de quelqu'un*, L'embrasser très fréquemment.

— *Par anal.* Partie longue et étroite d'un récipient : *Le* cou *d'une bouteille, d'une cruche.*

— Poétiq. *Cou d'ivoire, de lis, d'albâtre, de neige,* Cou d'une blancheur éclatante. || *Cou de cygne,* Cou blanc, élancé, flexible. (On dit aussi COL.)

— Avic. *Race à cou nu,* Prétendue race de volailles. (On a présenté à plusieurs reprises dans les expositions d'aviculture des volailles à cou nu, sous le nom de *cous nus de Transylvanie* et de *dénudés de Madagascar.* Cette absence de plumes sur une partie du cou résulte d'une affection du derme, et elle peut devenir héréditaire ; elle se produit dans les basses-cours composées de volailles de toutes races.)

— Mines. *Travail à cou tordu,* Manière de travailler dans laquelle le mineur est couché sur le côté (pratiquée lorsque la couche n'a qu'une faible épaisseur).

— Techn. *Cou de cygne,* Partie courbe qui, dans une voiture à quatre roues, réunit la caisse à l'avant-train. V. COL-DE-CYGNE.

— ENCYCL. Anat. V. CERVICAL.

COUAC [*kou-ak*] ou **COUAQUE** [*kou-ak'*] n. m. Farine de manioc grossière.

— Mus. Son faux, discordant, qui s'échappe d'un instrument de musique ou du gosier d'un chanteur.

— *Interjectiv.* Onomatopée imitant le cri du corbeau.

COUAGGA n. m. Espèce de zèbre, aujourd'hui disparue, qui habitait le sud de l'Afrique.

— ENCYCL. Le *couagga* ou demi-zèbre (*hippotigris quagga*) était brun ou châtain rayé de blanc seulement sur la partie antérieure du corps. On connaît quelques spécimens empaillés existant dans les musées d'Europe : le Muséum de Paris en possède un.

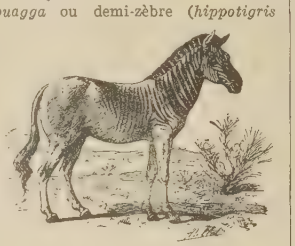

Couagga.

COUAILLE [*kou-ay'*] n. f. (de *queue*). Laine de qualité inférieure, coupée près de la queue. || Se dit des extrémités d'un étang qui restent à sec quand les eaux sont basses.

COUAIS [*kou-è*] interj. (corruption de *coi*). Cri pour faire taire les chiens qui crient mal à propos.

COUALIOS [*oss*] n. m. Couvain de rebut des vers à soie.

COUANGO, rivière de l'Afrique équatoriale, affluent gauche du Kassaï, qui naît dans l'Angola, le sépare du Congo belge et arrose la partie sud-ouest de cette colonie avant de se jeter dans le Kassaï. Longueur, 1.000 kil. environ.

COUANON (Eugène-*Georges*), ampélographe français, né à Nogent-le-Rotrou en 1850. Préparateur de sciences physiques à l'École nationale d'agriculture de Grignon (1869), il fut lors de la crise phylloxérique, l'un des premiers à rechercher et à combattre les causes du mal. Inspecteur général des services du phylloxéra en 1886, inspecteur général de la viticulture en 1896, Couanon a donné des articles à de nombreux journaux agricoles et au *Nouveau Larousse illustré.* Il a publié *l'Emploi du sulfure de carbone contre le phylloxéra,* avec G. Gastine (1884), puis *les Vins et les Eaux-de-vie de France* (1920-1921).

COUANZA, fleuve de l'Afrique équatoriale, arrosant la colonie portugaise d'Angola. Il sort du lac Moussombo (plateau de Bihé), quitte ce pays montagneux par les chutes de Kambambé, traverse le pays de Loanda et finit dans l'océan Atlantique au sud de Saint-Paul-de-Loanda. Cours, 950 kil.

COUAR n. m. Un des noms vulgaires de la corneille commune.

COUARAIL [*ray'*] n. m. (mot du patois lorrain, désignant la causerie, le soir, auprès du feu, dans les villages). Sorte d'académie régionale fondée à Nancy à la fin du XIXe siècle.

COUARD [*kou-ar*], **E** adj. (de l'anc. forme *coue,* de *queue*). Qui porte la queue basse (En parlant des animaux qui ont peur). || Poltron, lâche : *Chiens.* COUARDS. *Homme* COUARD. || Qui annonce la couardise : *Mine* COUARDE.

D'argent à un lion couard rampant d'azur.

— Substantiv. : *Un franc* COUARD.

— Blas. Se dit du lion qui a la queue entre les jambes.

— N. m. Nom que les bouchers donnent à une partie de bœuf dite aussi CIMIER, BORD DU CIMIER, BORDS DU BASSIN, comprenant la naissance de la queue et la partie latérale avoisinante.

— Agric. Extrémité de la faux qui adhère au manche.

— Hippol. Tronçon de la queue du cheval.

— SYN. **Couard, lâche, poltron, pusillanime.** *Couard* se dit proprement de l'animal qui, par l'effet de la peur, tient sa queue entre ses jambes et n'avance qu'en tremblant ; appliqué aux hommes, il est familier et ne se dit qu'en plaisantant. *Poltron* se dit du poulain peureux, et, par suite, de celui qui se laisse effrayer par quelque bruit, quelque objet, quelque danger, et se sauve instinctivement ; il a toutefois un sens moins proche de *lâche* que *couard. Lâche* se dit de celui qui manque totalement de tension, d'énergie, de cœur, de courage, au point même de se dégrader complètement. *Pusillanime* se dit de celui qui a une petite âme, une âme timide, que tout effraye et paralyse.

COUARDE-SUR-MER (LA), comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 21 kil. de La Rochelle, dans l'île de Ré, sur la côte de la Mer sauvage (O.) ; 870 hab. Station balnéaire, plage de sable.

COUARDEMENT [*man*] adv. D'une manière couarde. (Peu us.)

COUARDER [*dé*] v. intr. Faire le couard, le lâche. (Vx.)

COUARDISE n. f. Caractère ou action de couard : *Repos engendre* COUARDISE. (Chateaubriand.)

COUARELLE n. f. Minéral. V. CURIELLE.

COUAT (Auguste-Henri), helléniste et professeur français, né à Toulouse en 1846, mort à Bordeaux en 1898. Il fut professeur de littérature grecque à Bordeaux, puis recteur à Douai (1887) et à Bordeaux (1890). Ses principaux ouvrages sont : *Etudes sur Catulle,* thèse (1874) ; *la Poésie alexandrine sous les trois Ptolémées* (1882) ; *Aristophane et l'Ancienne comédie* (1889) ; *les Poètes alexandrins* (1897).

COUBANGO, fleuve de l'Afrique équatoriale, qui sort du massif de Bihé (Angola), sépare dans son cours moyen, sous le nom de *Okavango,* la colonie portugaise du Sud-Ouest africain, et se jette dans le lac Ngami sous le vocable de *Tioghé.* On estime qu'il se prolonge du Ngami jusque dans les marais Macaricari par le *Botlelé.* Au temps des pluies, le Coubango est, par la Selinda, en relation avec le Couando ou Tchobé, affluent droit du Zambèze. Cours, environ 1.200 kil.

COU-BAS [*ba*] n. m. Ancien jeu de cartes.

COUBÉ (Stephen), prêtre et orateur français, né à Lyon en 1857. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1873 et la quitta après 1901. Professeur dans les collèges de Vaugirard, de Cantorbéry, de Trichinopoly, docteur en philosophie et en théologie (1891), il a obtenu de nombreux succès comme prédicateur.

COUBERTIN (Charles-Louis DE FRÉDY, baron DE), peintre français, né à Paris en 1822, mort en 1908. Élève de Picot, il a peint des scènes de genre et d'histoire religieuse : *Découverte du Laocoon à Rome* (1846) ; *Scène de jeu dans un cabaret* (1847) ; *le Cortège pontifical* (1858) ; *le Vendredi saint à Palerme* (1861) ; *le Départ des missionnaires* (1869) ; *Louis XVII au Temple* (1876) ; *Mort miraculeuse de saint Jean de Dieu* (1879), à l'hospice des Enfants-Infirmes, à Paris ; *l'Hospitalité de nuit* (1887). Son principal effort a porté sur la peinture murale (églises de Chevreuse, Saint-Rémy, Etretat). — Son fils, Pierre **de Coubertin,** né à Paris en 1863, est connu comme le rénovateur en Grèce des *Jeux olympiques* (1894). Il entreprit, dès 1887, la réforme de l'éducation des adolescents. En collaboration avec G. Lippmann, il a fondé à cet effet l'*Association pour la réforme de l'enseignement.* Il a publié : *l'Education en Angleterre. Collèges et universités* (1888) ; *l'Education anglaise en France* (1889) ; *Universités transatlantiques* (1890) ; *l'Evolution française sous la troisième République* (1896) ; *Souvenirs d'Amérique et de Grèce* (1897) ; etc.

COUBINE (O.), peintre, sculpteur et graveur, né à Boskovice (Tchécoslovaquie) en 1883, naturalisé français. Après être passé par l'École des beaux-arts de Prague et avoir copié les anciens maîtres italiens, il exposa en 1919 *les Dentellières de la Haute-Loire,* puis des figures de femmes occupées à des besognes familières : couseuses, épluchеuse, liseuse. Citons encore : *le Berger* (1922, musée de Prague) ; *Tête de jeune fille* (Strasbourg) ; *Paysage des Basses-Alpes* (Brême) ; *les Joueurs de boules* (1926) ; *la Leçon de piano* (1926). Toutes ces œuvres sont d'un dessin serré et plein de style ; il faut y ajouter de nombreux paysages de Provence. En 1928 Coubine a exposé au Salon des Tuileries deux bustes en plâtre. Il a d'autre part gravé de nombreuses eaux-fortes et illustré divers ouvrages : *Sonnets* de Shakespeare, *Poème d'Orphée* de Raymond de la Tailhède, *Orages* de François Mauriac, *Allen* de Valéry Larbaud.

COUBISOU, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 25 kil. de Rodez, au pied des monts d'Aubrac ; 1.010 hab.

COUBLANC, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 38 kil. de Charolles ; 1.160 hab.

COUBLEVIE, comm. de l'Isère, dans la banlieue de Voiron, arrond. et à 20 kil. de Grenoble, près de la Morge ; 1.640 hab. Ch. de f. de Voiron à Saint-Béron. Tissage de la soie.

COUBON, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 5 kil. du Puy, sur la Loire ; 2.250 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Château de Bouzols.

COUBRE (POINTE DE LA), cap de la presqu'île d'Arvert (Charente-Inférieure), marquant l'extrême nord de l'estuaire de la Gironde. — Phare à Bonne-Anse.

Phare de la Coubre.

Coubre (FORÊT DOMANIALE DE LA), forêt du département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Rochefort, canton de la Tremblade.

Située dans la région des dunes maritimes qui s'étend le long du littoral, entre l'embouchure de la Gironde et le Pertuis de Maumusson, à une altitude variant de 1 à 62 mètres.

Contenance : 3.969 ha. Peuplée uniquement de pins maritimes, elle est traitée en futaie régulière sur 2.483 ha. ; le surplus (1.486 ha.), qui comprend la dune littorale et constitue le long de la côte une zone de protection contre les envahissements des sables de l'Océan, est laissé en dehors de l'aménagement.

La forêt de la Coubre, reliée par un tramway forestier à la ville de Royan, est très fréquentée pendant la belle saison par les nombreux baigneurs de cette élégante station.

COUCAL n. m. (déformation des mots *coucou* et *alouette*). Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des cuculidés, comprenant des coucous d'assez grande taille à plumage brun et noir, à queue moyenne et ordinairement rouge.

Coucal.

— ENCYCL. Les *coucals* (*centropus*), dont on connaît plus de quarante espèces, sont tous de l'ancien monde et n'habitent que les régions chaudes. Ces oiseaux courent et grimpent parmi les buissons, et imitent les allures de certains faisans.

COUCH [*kouch*] n. m. Auget destiné à recevoir la gemme s'écoulant des pins.

COUCHADE n. f. Nom vulgaire des provins ou marcottes de la vigne, dans le Médoc.

COUCHAGE n. m. Action de coucher : *Payer son* COUCHAGE. || Ensemble des objets qui servent au couchage : *Prendre en adjudication le* COUCHAGE *des troupes.*

— Hortic. Marcottage pratiqué en couchant des rameaux dans une fosse peu profonde. || Action de mettre les grains en couche pour les y faire germer.

— Techn. Action de coucher les poils d'une étoffe.

COUCHANT [*chan*], **E** adj. Qui se couche. (Ne s'emploie que dans un petit nombre de locutions.)

— *Soleil couchant,* Soleil près de disparaître à l'horizon ; moment de la journée où le soleil est dans cette position : *Contempler le* SOLEIL COUCHANT. *Partir au* SOLEIL COUCHANT. — *Fig.* Déclin de la vie ou de la puissance ; dernières lueurs, dernier éclat : *Huet, Fontenelle ont écrit à quatre-vingts ans ; il y a de très beaux* SOLEILS COUCHANTS. (Voltaire.) || Personnage important à son déclin : *On n'adore plus le* SOLEIL COUCHANT.

— Chasse. *Chien couchant,* Chien d'arrêt qui se couche sur le ventre pour arrêter le gibier. — *Fig.* Flatteur, homme qui rampe pour plaire ou pour séduire.

— *Substantiv.* Soleil qui se couche ; aspect du ciel dans la région où le soleil se couche : *Les feux du* COUCHANT. *Un* COUCHANT *embrasé.* || Occident, ouest, côté de l'horizon où le soleil se couche : *Maison exposée au* COUCHANT.

— *Fig.* Vieillesse, déclin : *Génie à son* COUCHANT.

— ANTON. **Levant.**

— ENCYCL. Astr. On donne le nom de *couchant* au point de l'horizon où se trouve le centre du soleil à son coucher ; ce point est variable le long d'un arc fini que l'on désigne vaguement, depuis la plus haute antiquité, par *couchant, Occident* ou *Ouest.* Mais c'est le jour de l'équinoxe seulement que *couchant* doit être pris avec précision dans le sens *Ouest ;* de part et d'autre de ce point la distance au couchant réel de chaque jour se nomme *amplitude.*

COUCHART [*char*] n. m. Dans les anciennes papeteries, Ouvrier qui renversait sur les feutres la forme chargée d'une feuille de papier. (On dit aussi COUCHEUR.)

COUCHDJI-BACHI n. m. (en turc : chef des oiseliers). Autrefois, Lieutenant du *bostandji bachi,* l'un des premiers officiers du sérail, grand-maître des forêts.

COUCHE n. f. (subst. verbal de *coucher*). Lit : *Etre étendu sur sa* COUCHE. — Métaphoriquement, Lieu d'où les poètes font sortir le soleil et les astres au moment de leur lever. || Mariage, union conjugale : *Souiller, Déshonorer la* COUCHE *nuptiale.* || Bois de lit : COUCHE *de noyer.* (Vx.) || Alitement, enfantement, état de la femme qui a enfanté depuis peu : *Femme en* COUCHE (ou *en* COUCHES). *Relever de* COUCHE (ou *de* COUCHES). || *Suites de couches,* Lochies. || *Suite de couches,* Maladie ou malaises qui suivent l'enfantement. || *Fausse couche.* V. AVORTEMENT. || Linge dont on enveloppe les petits enfants : *Changer les* COUCHES *d'un bébé.*

— *Particulièrem.* Etendue uniforme d'une chose sur un espace déterminé : *Une* COUCHE *de béton, de fumier, de poussière.* || Enduit : *Etendre une* COUCHE *de beurre sur du pain.* COUCHE *de peinture, de vernis.* || Teinte, couleur répandue d'une façon uniforme : *Visage couvert d'une* COUCHE *de hâle.* — *Au fig.* Masque, apparence extérieure : *Mettre sur son visage une* COUCHE *de gravité.*

— *Fig.* Région, sphère, catégorie : *L'imprimerie fait pénétrer la lumière dans toutes les* COUCHES *sociales.* || *Nouvelles couches,* Se dit d'une classe de la société qui vient en remplacer une autre dans la direction de la politique, des affaires, des arts, etc.

— Fam. *Etre jeune couche, Etre très nouvelle couche,* Avoir des idées très avancées, en politique, littérature, peinture, etc.

— Loc. pop. *En avoir une couche,* Etre très bête.

— Anat. *Couches ethmoïdales* ou *olfactives,* Lobes du cerveau appelés aussi CORPS CANNELÉS. || *Couches optiques,* Lobes du cerveau situés en arrière des précédents.

— Armur. Dans la monture d'une arme à feu, partie qui comprend la poignée et la crosse. || *Plaque de couche,* Ferrure qui garnit cette partie de l'arme.

— Bot. Nom donné aux épaisseurs de matières disposées concentriquement du centre à la périphérie, dans le tronc et les branches des arbres et des arbrisseaux à structure endogène : *On peut lire l'âge d'un arbre sectionné par le nombre des* COUCHES *annuelles.* V. ÂGE. || *Couches corticales.* V. ÉCORCE. || *Couches ligneuses.* V. BOIS.

— Constr. Pièce de bois, posée horizontalement à terre et sur laquelle viennent s'appuyer des étais.

— Géol. Sédiment de faible épaisseur, homogène au point de vue lithologique (*couche d'argile*) et au point de vue paléontologique (*couche à nummulites lævigatus*). La *couche,* ou lit, est l'unité stratigraphique la plus petite ; un groupe de couches forme une *assise ;* plusieurs assises constituent un *étage.*

— Hortic. Amas de matières organiques d'origine animale ou végétale (fumiers de toute nature, feuilles, mousse,

tan de chêne, sciure de bois, etc.), que les jardiniers disposent en forme de parallélépipède, puis qu'ils humectent d'eau pour y déterminer le départ d'une fermentation productrice de chaleur. || *Champignon de couche,* Agaric comestible cultivé sur couche.

— Jeux. Enjeu qu'on met sur une carte. (Vx.)

— Mécan. *Arbre de couche.* V. ARBRE.

— Techn. Sable sur lequel on établit un pavage. || Nom donné, dans les marais salants, à la première série de bassins où l'on dirige l'eau de mer, au sortir du jas ou vasière. || *Couche d'impression,* Chez les peintres en bâtiment : Première couche de peinture sur une surface qui doit en recevoir plusieurs. || *Couche de teinte,* Dernière couche de peinture.

— ENCYCL. Ameubl. La *couche* fut, jusqu'au XVIIIe siècle, dans les demeures royales ou seigneuriales, le complément nécessaire du *lit de parement,* meuble d'apparat, monumental, où l'on ne se plaçait que dans les occasions solennelles. Lit de proportions plus modestes et moins pompeusement décoré, la couche servait quotidiennement, pour le repos de toutes les nuits. La couche, cependant, était souvent à colonnes, alors que la *couchette,* plus basse, montée sur des roulettes, était, pendant le jour, glissée sous le châlit de la couche, ou du lit. Plus tard, au XVIIe siècle, le mot « châlit » tombant peu à peu en désuétude, le mot « couche » devint synonyme de « bois de lit » ; aujourd'hui, c'est le mot *couchette* qui, dans le langage des tapissiers, rend le même office.

— Hort. La *couche* est mise en œuvre, dans le jardinage, toutes les fois qu'on veut assurer soit aux semis, boutures, greffes, etc., soit aux plantes ou à leurs parties souterraines, une température relativement élevée, favorable à une germination ou à un développement rapides. La couche est l'un des procédés essentiels des « cultures forcées ».

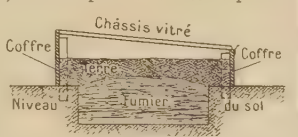

Couche.

L'élévation de température qu'on obtient augmente avec l'épaisseur de la couche. Elle dépend, d'autre part, de la nature des matériaux employés : les matières organiques d'origine animale fermentent plus rapidement que les autres et dégagent plus de chaleur, mais la durée d'utilisation de la couche est, naturellement, en raison inverse de la rapidité de la fermentation.

Dans la pratique, on distingue les *couches chaudes* (temp. moy. 20° à 30°), les *couches tempérées* (10° à 20°), et les *couches sourdes* ou *froides.* Ces dernières sont confectionnées dans une fosse et recouvertes ensuite de la terre extraite de cette fosse. Les couches chaudes et tempérées sont construites sur le sol. Dans tous les cas, la température moyenne et normale de la couche n'est obtenue qu'au bout de quelques jours ; mais elle persiste généralement de trente à quatre-vingts jours, suivant les circonstances et la nature des matériaux. Au début de la fermentation, le dégagement de chaleur est anormal et exceptionnel : c'est ce qu'on appelle le *coup de feu.*

L'emploi des cloches de verre, des châssis et bâches est complémentaire de la mise en œuvre d'une couche.

COUCHE-CULOTTE n. f. Petite culotte s'ouvrant dans l'entre-jambes et qu'on met aux bébés. || Sous-vêtement périodique pour dames.

COUCHÉE n. f. Action de coucher dans un endroit. || Endroit où l'on couche en voyage : *Zadig suivit l'ermite à la dernière* COUCHÉE. (Voltaire.) || Souper et logement dans une auberge : *Payer sa* COUCHÉE.

COUCHE-POINT n. m. Trépointe du talon d'un soulier, d'une botte. || Pl. *Des* COUCHE-POINTS.

COUCHER [*ché*] v. tr. (du lat. *collocare,* placer. — Doublet popul. de *colloquer.*) Placer dans, étendre sur : COUCHER *un enfant.* COUCHER *un blessé sur une civière.* — *Par extens.* Placer dans une position horizontale : COUCHER *une échelle, une armoire. La tempête* A COUCHÉ *le navire.* || *Coucher en joue,* Ajuster, viser en donnant au fusil une position horizontale ; — et *au fig.,* Attaquer, convoiter, porter ses désirs sur : COUCHER EN JOUE *la succession de quelqu'un.* (Le Sage.) || Pencher, courber : *Les vents, les pluies* COUCHENT *les blés.* || Incliner : COUCHER *son écriture.* || Jeter par terre, abattre, tuer : COUCHER *par terre quelqu'un. Tous tes pairs* SONT COUCHÉS *dans les eaux des torrents.* (Vigny.) || Rabattre : COUCHER *le poil d'un chapeau.* || Etendre en couche, appliquer sur quelque chose un enduit : COUCHER *de la cire sur un mur ;* — et *au fig.* Mettre par écrit : COUCHER *quelqu'un dans son testament.*

— Hortic. *Coucher des branches.* Syn. de MARCOTTER.

— Jeux. Mettre en enjeu : COUCHER *cinq cents francs sur une carte.* || *Coucher gros,* Faire un gros enjeu.

— Mar. *Coucher un bâtiment,* Le mettre sur le flanc pour le caréner.

— LOC. DIV. : *Coucher quelqu'un sur le carreau,* Le terrasser, le jeter à terre, mort ou blessé. || *Coucher une bouteille sur le côté,* La vider, la boire. || *Coucher le poil à quelqu'un,* L'amadouer, le flatter. || *Fig.* (et comme au jeu) : Risquer beaucoup : *Vous* COUCHEZ *d'imposture et vous osez jurer?* (Corneille.)

— *Intransitiv.* Prendre le repos de la nuit : COUCHER *sur la dure. Chambre à* COUCHER. — Fam. *Coucher à la belle étoile, Coucher à l'enseigne de la lune,* Coucher dehors, en plein air. || *Coucher avec une femme,* Avoir commerce charnel avec elle.

— *Fig.* Risquer : *Il* A COUCHÉ *de son reste.*

— Argot. *Coucher dans le lit aux draps verts,* Coucher dans les champs. || *Coucher à la corde.* V. CORDE.

— Mar. Pencher, s'incliner : *Navire qui* COUCHE *sous le vent.*

— Techn. Chez les doreurs, *Coucher l'assiette,* Donner une couche de couleur rougeâtre à la pièce, pour la préparer à recevoir l'or. || *Coucher le fond,* Etendre une couleur uniforme sur le papier de tenture, avant de l'imprimer.

— LOC. PROV. **Coucher dans son fourreau comme l'épée du roi,** ou simplement **Coucher dans son fourreau,** Coucher tout habillé. (Vx.)

— ***Couché, e,*** part. pass. du verbe *Coucher. Soleil couché,* Moment qui suit le coucher du soleil : *Arriver après le* SOLEIL COUCHÉ.

— Blas. Attribut des quadrupèdes qui sont dans l'attitude du sommeil. || Attribut du chevron et du croissant qui ont leur partie saillante appuyée ou tournée au côté dextre de l'écu. || Se dit aussi de l'arc mis en fasce. || Se dit encore du dauphin dont la tête et la queue sont tournées du côté inférieur de l'écu. || Se dit enfin des billettes et de quelques-unes des pièces de longueur qui, au lieu d'être placées verticalement, ont une position horizontale.

D'argent à un chien couché de gueules.

— Géol. *Pli couché,* Se dit d'un pli dont le plan axial est très voisin de l'horizontale. Les plis couchés sont souvent empilés les uns sur les autres ; l'axe de leur flanc est souvent étiré, et ils passent fréquemment aux nappes de charriage.

— Techn. *Papier couché.* V. PAPIER.

— PROV. **On est plus couché que debout,** Le temps de la vie est bien court.

— ***Se coucher,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE COUCHER *sur l'herbe.* SE COUCHER *tard.*

— *Par extens.* Descendre sous l'horizon : *A Paris, la grande Ourse ne* SE COUCHE *jamais ;* — et *au fig.* Finir, disparaître : *Bientôt se lèvera, pour ne* SE COUCHER *qu'avec le dernier homme, le soleil de la liberté.* (Proudhon.) || Poétiq. *Se coucher au tombeau, Se coucher dans la mort,* Mourir.

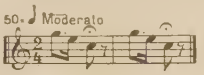

Couchez-vous!

— Art milit. *Couchez-vous!* Sonnerie de clairon pour faire coucher les fantassins et les mettre à l'abri d'un tir ou les dissimuler aux vues de l'ennemi.

— Mar. Se mettre sur le flanc.

— *Se coucher sur les avirons,* Allonger la nage en embarcation.

— Fam. *Allez vous coucher!* Restez tranquille, cessez de m'agacer. || *Couchez-vous et faites le mort,* Invitation à l'immobilité et au silence. || *Se coucher comme les poules,* Se mettre au lit de bonne heure.

— Hipp. *Se coucher en vache,* Se dit du cheval qui prend le décubitus sternal. (En ce cas les talons de ses sabots et les extrémités des branches du fer viennent heurter la peau du sommet du coude, d'où résulte une tumeur désignée sous le nom d'*éponge.*) || *Se coucher sur la volte,* Se dit d'un cheval qui force ses inclinaisons dans les changements de direction.

— PROV. **Comme on fait son lit on se couche,** On subit les conséquences, on recueille les avantages de sa conduite. || **Il ne faut pas se dépouiller avant de se coucher,** Il ne faut pas, de son vivant, faire donation de ses biens. || **Si vous n'en voulez point, couchez-vous auprès,** Se dit à qui repousse une offre avantageuse. || **Pour boire de l'eau et coucher dehors il ne faut demander congé à personne,** Inutile de demander la permission de faire ce qui d'une part est à la portée de tous, ce qui de l'autre ne coûte rien à qui l'accorde.

— ALLUS. LITTÉR. **Allez vous coucher, vous avez la fièvre.** V. TROMPER.

— ANTON. **Dresser, élever, ériger, lever. — Découcher.**

COUCHER [*ché*] n. m. (forme substantivée du verbe *coucher*). Action de se coucher ou de coucher quelqu'un : *Le* COUCHER *du roi. Le* COUCHER *d'un enfant.* || Position d'une personne couchée : *Le* COUCHER *sur le côté droit est le plus naturel.* || Manière dont on est couché : *Le* COUCHER *trop mou et trop chaud est malsain.* || Couchée : *Il y avait autrefois trois* COUCHERS *de Paris à Lyon.* (Vx.)

— Astron. Action d'un astre qui descend sous l'horizon : *Le temps qui s'écoule entre le* COUCHER *réel du soleil et la disparition complète du jour se nomme le crépuscule.* || Moment où cet astre se couche : *Le* COUCHER *de la lune.* — Aspect qu'il donne au ciel à ce moment : *De splendides* COUCHERS *de soleil.*

— Bx-arts. Tableau qui représente un paysage éclairé par le soleil ou la lune, au moment où ces astres se couchent : *Un* COUCHER *de soleil de Claude Lorrain.*

— ANTON. **Lever.**

— ENCYCL. Astron. L'heure du *coucher* d'un astre indiquée par les almanachs correspond à l'instant où cet astre atteint l'horizon rationnel. Le coucher réel, ou disparition pour l'œil de l'observateur, ne coïncide pas avec cet instant, en raison de l'élévation plus ou moins grande de cet observateur au-dessus de la surface théorique de la terre ; enfin, la disparition est encore retardée par l'effet de la réfraction. L'heure du coucher d'un même astre varie suivant la position du lieu d'observation ; en outre elle diffère d'un jour à l'autre par suite du mouvement de la terre et de celui des astres ; la lune, par la rapidité de son mouvement, entraîne ainsi des différences considérables.

Les anciens, prenant pour base le coucher apparent du soleil, appelaient *coucher héliaque* d'une étoile l'époque où le soleil, près d'atteindre cette étoile, l'éclipsait dans son éclat, sans que celle-ci ait déjà atteint l'horizon ; *coucher acronyque,* le coucher simultané de l'étoile et du soleil, et *coucher cosmique,* celui des étoiles qui se couchent au lever du soleil.

— Bx-arts. Poussin et les paysagistes de son école peignirent des couchers de soleil. Ceux de Claude Lorrain ont une douceur, une limpidité, une poésie séduisantes. Parmi les paysagistes qui ont peint des effets semblables, on peut citer Jean Both, Zeeman, Zachtleven, Swanevelt, Berghem, Albert Cuyp. Rembrandt a peint un coucher de soleil superbe dans un paysage qui est à la pinacothèque de Munich. Watteau, dans son *Embarquement pour Cythère* du Louvre, a couvert ses ciels de tons roses et dorés. Certains couchers de soleils de Joseph Vernet sont remarquables. Gainsborough, Constable, Turner ont peint des effets de soleil couchant très hardis et très vigoureux. Les effets de ce genre ont été rendus dans toute leur diversité et dans tout leur éclat par Decamps, Théodore Rousseau (musée de Nantes), Marilhat, Paul Huet, Corot, Jules Dupré, Diaz, Jules Breton, Th. Frère, Chintreuil, Ziem, etc.

— Hist. *Le coucher du roi* devint, sous Louis XIV, une cérémonie à laquelle c'était un honneur recherché que d'être admis, et dont les détails étaient réglés par une rigoureuse étiquette. Le roi, sortant de son cabinet, remettait son chapeau, ses gants et sa canne au maître de la garde-robe, puis, précédé d'un huissier de la chambre, il allait faire ses prières auxquelles répondait l'aumônier qui tenait le bougeoir. Le roi désignait au grand chambellan celui des assistants auquel il faisait l'honneur de porter le bougeoir. Il se dégrafait, et le maître de la garde-robe lui retirait la veste, le justaucorps, la cravate. Le roi s'asseyait, les valets de chambre lui défaisaient sa jarretière, son soulier, son bas et son haut-de-chausse du côté droit ; les valets de la garde-robe en faisaient autant du côté gauche. Le plus grand prince ou le plus grand officier présent donnait la chemise au roi, qui prenait, à la façon d'un baudrier, le cordon de la bourse aux reliques ; il mettait sa robe de chambre, et faisait la révérence aux courtisans. Les huissiers criaient tout haut : « Allez, messieurs ! » Toute la cour se retirait : le *grand coucher* était fini. Il ne restait dans la chambre, pour le *petit coucher,* que le premier médecin, le premier chirurgien, les princes du sang et les principaux seigneurs de la maison du roi. On peignait le roi, on lui apportait un bonnet et deux mouchoirs de nuit. Les princes du sang ou légitimés, ou, à leur défaut, le grand chambellan, lui présentaient deux serviettes mouillées à un bout, dont il se lavait les mains et le visage. Tandis que le roi entrait un moment dans son cabinet pour voir ses chiens, on dressait le *lit de veille* du premier valet de chambre, et on préparait la collation du roi qui buvait un verre d'eau et de vin et se couchait après avoir indiqué l'heure de son lever et l'habit qu'il comptait mettre ; on allumait une bougie, une veilleuse, on tirait les rideaux du lit, et les assistants se retiraient.

COUCHERIE [*rî*] n. f. (de *coucher*). Commerce charnel : *Je n'ai vu dans le monde que des dîners sans digestion, des soupers sans plaisir, des conversations sans confiance, des liaisons sans amitié, et des* COUCHERIES *sans amour.* (Chamfort.)

COUCHERON-AAMOT (William), publiciste norvégien, né à Stavanger en 1868. Officier de marine, il émigra en Chine où il servit dans la marine douanière (1891-1892). De retour en Norvège, il s'est surtout fait connaître par des ouvrages sur l'Extrême-Orient, où il attaquait les organisateurs des missions.

COUCHERY (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Besançon en 1768, mort à Paris en 1814. Agent national à Besançon, puis procureur général syndic du Doubs, il fut nommé membre du Conseil des cinq-cents en 1795. Au 18-Fructidor (1797), Couchery fut condamné à la déportation, mais il s'enfuit en Allemagne, puis en Angleterre. Louis XVIII l'anoblit et le nomma secrétaire de son cabinet, mais il mourut presque aussitôt. On a de lui : *le Moniteur secret.* — Son frère, Victor **Couchery,** né en 1779, mort vers 1846, fut impliqué en 1804 dans la conspiration de Pichegru et retenu en prison jusqu'en 1814. Il obtint alors une place de censeur, puis devint secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés et lecteur du comte d'Artois.

COUCHES-LES-MINES, ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 25 kil. d'Autun, sur une colline dominant la vallée de la Dheune ; 1.815 hab. Gisements de fer, carrières de plâtre ; ruines de l'abbaye de Saint-Georges et d'un château du XVe s. — Le canton a 15 comm. et 8.050 hab.

COUCHETTE n. f. (de *couche*). Petite couche simple, sans rideau : COUCHETTE *de fer. Mettre un enfant dans sa* COUCHETTE.

— Fam. *Mignon de couchette,* Jeune galant.

— Mar. Lit employé à bord, et composé d'un cadre fixe en bois ou parfois d'un cadre en fer, avec fond de toile, repliable le long du vaigrage.

COUCHEUR, EUSE n. Qui couche avec un autre : *Un bon, un mauvais* COUCHEUR. || Fig. et fam. *Mauvais coucheur,* Homme difficile à vivre.

— Papet. Syn. de COUCHART.

— N. f. Ouvrière qui rabat la bride des points d'Alençon.

COUCHIS [*chi*] n. m. Lit de sable sur lequel on assoit le pavage d'un pont. || Lattis d'un plancher. || Pièce de bois posée sur les fermes des cintres, pendant la construction d'une voûte.

COUCHOIR n. m. Palette du doreur. || Cône tronqué en bois d'orme, pour le commettage des cordages.

COUCHURE n. f. Défaut des dents d'un peigne d'acier, qui se renversent. || Dans la broderie au métier, Action de fixer le fil le long du dessin.

— Vitic. Provin de vigne. (Dialectal.)

COUCI-COUCI adv. (ital. *così così,* proprement *ainsi ainsi.* — On écrivait autref. COUSSI-COUSSI). *Fam.* Comme ci comme ça, entre deux : *Comment vous portez-vous?* — COUCI-COUCI. (On trouve aussi COUCI-COUÇA [ou COUSSI-COUSSA], altérat. de *comme ci, comme ça.*)

COUCKELAERE, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Dixmude) ; 5.650 hab. Toiles, dentelles.

COUCOU n. m. (le nom de cet oiseau est une pure anomatopée). Genre d'oiseaux grimpeurs (V. la partie *encycl.*) : *Le* COUCOU *laisse à l'étrangère le soin de couver, nourrir, élever sa progéniture.* (Buffon.)

— Se prend en plaisantant comme le symbole des maris trompés, par suite de la ressemblance des mots *cocu* et *coucou.*

— Argot. Montre.

— Argot milit. Avion.

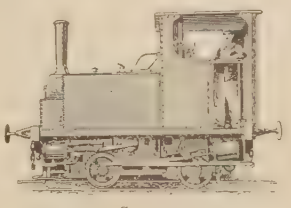
Coucou.

— Chem. de f. Nom donné à une petite locomotive de manœuvre employée dans les gares, chantiers, usines, pour le service local.

— Hist. Voiture publique à deux roues, qui sous l'Empire et la Restauration, faisait le service des environs de Paris. Elle contenait six voyageurs, sans compter le « lapin » (assis à côté du cocher), et le « singe » (juché sur l'impériale parmi les paquets). Les lieux de stationnement, selon les destinations, étaient la place Louis-XV, la rue Hauteville, la place de la Bastille, la rue d'Enghien, la rue d'Enfer-Saint-Michel.

Coucou.

— Horlog. Horloge de bois à poids, dont la sonnerie est remplacée par le simulacre d'un coucou qui apparaît aux heures et aux demi-heures et fait entendre son chant.

Coucou.

— Hortic. et Bot. *Fleur de coucou* ou simplement *Coucou*, Nom vulgaire d'une espèce de lychnis, du narcisse sauvage, et surtout de la primevère officinale. || *Bran de coucou*, Nom vulgaire de la résine coulant le long des troncs de cerisier et de prunier.

— Jeux. Jouet d'enfant au moyen duquel on imite le cri du coucou. || Ancien jeu de cartes se jouant, suivant le nombre de joueurs, avec un jeu de piquet ou un jeu entier. (On a abandonné ce jeu, auquel on donnait jadis différents noms, parmi lesquels ceux de *jeu de cocu, jeu du malheureux, jeu du pauvre hère*, etc.)

— Encycl. Ornith. Le *coucou* est le type de la famille des *cuculidés*, comprenant des formes élégantes, à bec faible, à ailes et à queue longues, à pattes courtes. Les coucous sont essentiellement insectivores. Ils pondent leurs œufs dans le nid d'autres oiseaux, qui élèvent les petits. Ils sont, en général, d'un beau gris cendré bleuâtre, avec le ventre plus clair, ondulé transversalement de noir.

Le genre coucou comprend plus de soixante-quinze espèces, toutes de l'ancien monde, et réparties dans le genre coucou proprement dit, et de nombreux sous-genres.

Coucou.

Le chant du coucou a été ainsi noté, par Beethoven, dans la *Symphonie pastorale* :

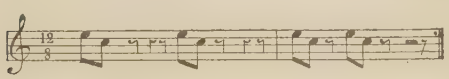

COUCOU adj. Nom donné à certaines variétés de gallinacés en raison de leur couleur qui se rapproche de celle de l'oiseau du même nom : *La race* COUCOU *de Rennes est très estimée.* (Elle est sélectionnée surtout au point de vue de la production de la chair; la couleur rosée des pattes est un caractère essentiel de la race.)

COUCOUER [*kou-é*] et **COUCOULER** [*lé*] v. intr. Crier, en parlant des coucous.

COUCOUMELLE n. f. Nom vulgaire de l'oronge blanche comestible et de l'amanite à étui.

COU-COUPÉ n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bengali ou sénégali, qui est l'*amadina fasciata* de l'Ouest africain, très commune chez les oiseleurs. (Il porte, d'une oreille à l'autre, en passant sous le cou, une bande rouge qui simule une ligne sanglante.) || Pl. *Des* COUS-COUPÉS.

COUCOURELLE n. f. Variété de figue à pulpe rouge.

COUCOURON, ch.-lieu de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 66 kil. de Largentière, sur un plateau de basalte et de granite; 1.010 hab. Eglise romane. — Le canton a 7 comm., et 4.520 hab.

COUCY (le châtelain de), trouvère français qu'on identifie avec GUY, gardien (et non pas seigneur) du château de Coucy de 1186 à 1203.

COUCY (Robert DE), architecte français, né à Coucy, près de Laon, mort en 1311. Il termina la cathédrale Notre-Dame de Reims et l'admirable église de Saint-Nicaise (démolie pendant la Révolution), dans la même ville.

COUCY (Matthieu DE). Biogr. V. ESCOUCHY.

COUCY (famille DE), l'une des plus célèbres maisons féodales de l'Ile-de-France, tirant son nom de la localité de Coucy-le-Château. On connaît la fameuse devise de cette fière maison : *Roy ne suis, ne prince, ne duc, ne comte aussi : Je suis sire de Coucy.*

Une forteresse, élevée à Coucy par un archevêque de Reims dès le Xe siècle, fut occupée, vers la fin du XIe, par le fondateur de la dynastie de Coucy, Enguerrand de Boves, qui épousa Ade de Coucy, dont il eut Thomas de Marle. Enguerrand III de Coucy fit construire de 1225 à 1230, le fameux château et ses fortifications. Son dernier descendant mâle, Enguerrand VII (1346-1397), fut fait prisonnier par les Turcs dans la croisade de Nicopolis et mourut, vers 1397, à Brousse. Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, acheta à la fille d'Enguerrand VII la terre de Coucy, et embellit les bâtiments du château (1400).

Coucy (LE ROMAN DU CHÂTELAIN DE) **et de la dame de Fayel**, roman en vers, composé vers 1280 par un poète du nord de la France, qui est probablement Jacques Bretex ou Bretel, auteur des *Tournois de Chauvency*. Le thème, dont on a de nombreuses variantes en diverses langues, est celui du mari jaloux qui fait manger à sa femme le cœur de l'amant (réel ou supposé). On ne sait pourquoi l'auteur a choisi, comme héros de cette histoire, le châtelain de Coucy, poète de la fin du XIIe siècle. Ce roman a été publié en 1829 par Crapelet.

COUCY-LE-CHÂTEAU (en lat. *Cociacum*, de *Cocia* nom primitif de la forêt de Compiègne qui s'étendait probablement jusque-là), ch.-lieu de cant. de l'Aisne, arrond. et à 24 kil. de Laon, à l'extrémité d'un plateau dominant la vallée de l'Ailette; 1.075 hab. Ch. de f. Nord. Ruines d'un célèbre château. Occupé par l'ennemi depuis la retraite de Charleroi, lors de la Grande Guerre, ce pays ne fut libéré que le 5 septembre 1918. — Le canton a 32 comm., et 13.190 hab.

— *Histoire.* Le château de Coucy avait été bâti par Enguerrand III de Coucy, qui fut un dangereux vassal du roi de France. Situé sur l'extrémité d'un éperon qui domine la plaine de 70 mètres, il était l'une des plus belles ruines féodales du monde. Ses remparts formaient un quadrilatère flanqué aux angles de quatre tours rondes de 18 m. de diamètre et de 35 m. de hauteur. Le donjon était la plus grosse tour du monde. Il avait 31 m. de diamètre sur 60 m. de hauteur. A l'intérieur étaient superposées trois immenses salles voûtées. De vastes bâtiments garnissaient l'intérieur du château. On y trouvait une chapelle gothique, la grande salle du tribunal, dite *salle des preux* parce qu'elle était ornée des statues des neuf preux; la *salle des preuses*, dont la cheminée portait, sculptées en ronde bosse, les figures de neuf femmes célèbres; des magasins, etc. Presque tous ces bâtiments avaient été restaurés ou agrandis en 1400. En avant du donjon, la *basse cour*, enceinte fortifiée trois fois plus grande que le château, contenait d'autres bâtiments, une chapelle romane, et s'ouvrait sur la ville par une porte fortifiée dite *porte Maître-Odon*, à laquelle attenait le logement du *châtelain*, premier officier du sire de Coucy. Le château fut détruit au XVIIe siècle par Mazarin. Les habitants de Coucy exploitaient les pierres du château pour leur usage, lorsqu'en 1856 Viollet-le-Duc reçut de Napoléon III la mission de pratiquer des fouilles dans ces décombres. Les ruines encore debout furent alors consolidées.

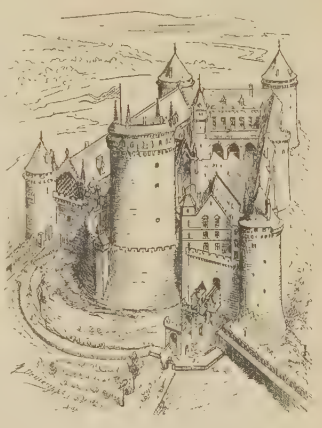

Château de Coucy, d'après Viollet-le-Duc.

En mars 1917, les Allemands en retraite firent sauter le château, et son donjon qui constituait « un poste d'observation dangereux ». Cet acte d'un vandalisme sauvage, et à jamais regrettable, a privé l'Europe du chef-d'œuvre de l'architecture militaire du moyen âge.

COUDDHODANA, roi ou chef de la tribu des Çâkyas, qui habitaient la petite ville de Kapilavastu, père du Bouddha Çâkya-Mouni. Il appartenait à la famille Gautama et à la lignée royale fondée aux temps mythologiques par Ikshvaku, fils de Manou Vaivasvata et petit-fils du Soleil. Il avait épousé Mâyâ Dévî, fille d'un autre roi des Çâkyas, nommé Suprabuddha. Converti au bouddhisme par Çakya Mouni, il abdiqua, installa sur le trône son neveu Bhadrika et mourut peu après.

COUDE n. m. (lat. *cubitus*). Partie extérieure du bras, à l'endroit où il se plie en formant un angle saillant : *S'appuyer sur le* COUDE, *sur les* COUDES. — *Par extens.* Partie de la manche du vêtement, qui recouvre le coude : *Habit percé aux* COUDES. || Chez le cheval et les autres solipèdes, Attache du bout de l'épaule avec l'extrémité du bras.

— Angle saillant, changement brusque de direction; objet courbé en angle : *Le* COUDE *d'un mur, d'une rue, d'un tuyau.*

— *Pli du coude*, Région du pli de flexion de l'avant-bras sur le bras. (C'est le lieu d'élection des saignées.)

— Loc. DIV. *Jusqu'au coude*, En plongeant tout l'avant-bras : *Mettre ses bras dans l'eau* JUSQU'AU COUDE; — et *au fig.* Sans réserve, sans restriction. || Pop. *Se fourrer le doigt dans l'œil jusqu'au coude*, Se tromper complètement. || *Parler du coude*, Pousser légèrement quelqu'un avec le coude pour attirer son attention discrètement. || *Jouer des coudes*, Se faire un passage dans la foule; — et *au fig.*, S'ouvrir la voie, chercher à faire son chemin. || *Se sentir les coudes*, Se soutenir mutuellement. || *Lever, Hausser le coude*, Boire copieusement.

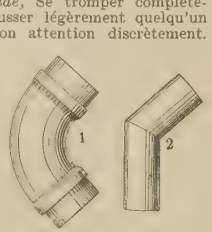

COUDES (tuyaux) : 1. En fonte; 2. En tôle.

— Argot. *Prendre sa permission sous son coude*, Agir sans permission. || *Lâche-moi le coude*, Laisse-moi tranquille.

— Techn. Bout de tuyau métallique, en tôle, en zinc, en fonte, en cuivre, etc., qui permet de changer la direction générale d'une conduite.

— Vitic. Sarment enfoui, d'où émerge de terre la branche donnant le raisin.

— Loc. PROV. **Il ne se mouche pas du coude**, C'est un homme fort habile. (Se prend souvent ironiq., surtout lorsqu'on ajoute : **On le voit bien sur sa manche.**) || **Quand on a mal aux yeux, il n'y faut toucher que du coude**, Il ne faut pas porter la main à un œil malade; — et *au fig.* : Il ne faut pas toucher aux choses douloureuses, pénibles.

— Encycl. Anat. L'articulation du *coude* comprend en réalité trois articulations :

1° *Articulation huméro-cubitale.* L'extrémité inférieure de l'humérus présente deux éminences articulaires, séparées par une rainure : la plus volumineuse, la *trochlée*, située du côté interne, est en forme de poulie; la plus petite, appelée *condyle*, située en dehors, est une tubérosité arrondie. C'est la trochlée qui s'articule avec le cubitus dont l'extrémité présente une gorge concave, la grande cavité sigmoïde prolongée par deux apophyses : en arrière, une très longue, l'olécrane, qui, en extension, se loge dans une dépression de l'humérus, dite « cavité olécranienne »; en avant, l'apophyse coronoïde, beaucoup moins volumineuse, qui, en flexion, se loge dans la cavité coronoïde de l'humérus;

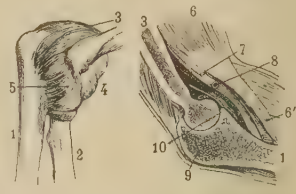

COUDE : 1. Cubitus; 2. Radius; 3. Humérus; 4. Ligament antérieur; 5. Ligament latéral interne; 6. Biceps avec 6' son tendon; 7. Nerf médian; 8. Artère humérale; 9. Olécrane; 10. Apophyse coronoïde.

2° *Articulation huméro-radiale.* Le condyle de l'humérus est en contact avec la cavité en forme de coupe que présente la tête du radius, en sorte que l'articulation est comparable à un pivot qui permet au radius de tourner sur son axe longitudinal;

3° *Articulation cubito-radiale* ou *radio-cubitale.* La tête du radius présente sur son pourtour une surface articulaire cylindrique qui, dans le mouvement de son pivot, glisse sur une petite surface articulaire du cubitus, la petite cavité sigmoïde. Des ligaments et une synoviale complètent ces articulations.

— Chir. L'articulation du *coude* peut être affectée de fractures, de luxations, d'ankylose, d'arthrites diverses, et en particulier de tumeur blanche.

Les fractures intra-articulaires du coude intéressent surtout l'olécrane et les autres extrémités articulaires de l'*humérus*, du *cubitus* et du *radius*.

Des luxations du coude, la plus commune est celle des deux os de l'avant-bras en arrière. Elle se produit ordinairement par chute sur la paume de la main. Les signes sont la saillie de l'olécrane en arrière et de l'humérus en avant, l'impossibilité de redresser le bras.

Le traitement consiste à réduire le plus tôt possible la luxation, à maintenir l'articulation immobile pendant quelques jours dans la demi-flexion, en prévision de l'ankylose possible; puis à rétablir la mobilité par massage et mécanothérapie. En cas de luxations irréductibles, on pratique la résection du coude.

COUDÉ (Louis-Marie), marin français, né à Auray en 1752, mort à Pontivy en 1822. Destiné à l'état ecclésiastique, il s'enfuit de la maison paternelle et s'embarqua à Lorient, sur un navire de la Compagnie des Indes. En 1778, il passa au service de l'Etat avec le grade de lieutenant de frégate. Durant la guerre de l'Indépendance, il prit part à divers engagements : horriblement brûlé par l'explosion d'un baril de poudre, il continua, plongé dans un tonneau d'eau, à donner ses ordres. Lieutenant de vaisseau en 1792, capitaine l'année suivante, il prit, en 1795, le commandement du *Ça-Ira*, et s'illustra par plusieurs faits glorieux. Nommé contre-amiral en 1814 et bientôt admis à la retraite, il fut, pendant les Cent-Jours, élu député du Morbihan.

COU-DE-CIGOGNE n. m. Bot. Nom vulgaire du géranium commun. || Pl. *Des* COUS-DE-CIGOGNE.

COUDÉE [*dé*] n. f. (de *coude*). Mesure de longueur en usage chez les anciens, qui était censée représenter la distance du coude à l'extrémité du doigt du milieu : *La longueur de la* COUDÉE *a varié, suivant les pays, de 0m,442 à 0m,720.*

— *Par extens. et fig.* Longueur ou quantité considérable : *Etre de cent* COUDÉES *au-dessus d'une besogne.*

— *Particulièrem.* Usage du coude. (N'est usité que dans la locution *Coudées franches*, Liberté des mouvements du coude, des bras : *A table, au spectacle, il faut avoir ses* COUDÉES FRANCHES; et *au fig.* Entière liberté d'action : *Tout chef doit avoir ses* COUDÉES FRANCHES.)

— Encycl. Métrol. anc. On donnait le nom de *coudée* à la distance du coude à l'extrémité du grand doigt, lorsque le bras et l'avant-bras sont pliés en équerre et que la main est ouverte. Aux bords du Nil on distinguait la *coudée royale* (0m,522 de notre système métr.), qui se divisait en 7 palmes et 28 doigts, tous consacrés à une divinité spéciale, et la *petite coudée*, qui n'avait que 6 palmes et 24 doigts ou 0m,450. Chez les Grecs, la coudée *pêkhus*, et chez les Romains, *cubitus*, valait un pied et demi ou un peu plus de 0m,443. Chez les Arabes, la coudée valait de 0m,592 à 0m,444.

COUDEKERQUE-BRANCHE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 3 kil. de Dunkerque, sur les canaux des Moëres; 10.100 hab. Ch. de f. Nord. Entrepôts des Magasins généraux de Paris. Fabriques de toiles à voile, raffineries. C'est en réalité un faubourg de Dunkerque, qui a plus que doublé de population en vingt ans.

COU-DE-PIED n. m. (de *cou* et *pied*). Partie supérieure et saillante du pied. || Pl. *Des* COUS-DE-PIED.

COUDER v. tr. Plier en forme de coude : COUDER *une barre de fer.*

— ***Se couder***, v. pr. — Au sens passif, Prendre la forme d'un coude.

COUDER (Louis-Charles-Auguste), peintre français, né

et mort à Paris (1790-1873). Élève de Regnault et de David, il exposa, en 1817, *le Lévite d'Ephraïm* (aujourd'hui au Louvre), puis en 1822 *Adam et Eve* (musée de Versailles). En 1828, Couder se rendit à Munich, et y travailla à des peintures à fresque. De retour en France, après la révolution de juillet 1830, il exécuta la *Bataille de Lawfeld* et la *Prise de Lérida*. En 1839, il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts, à la place de Langlois. Continuant ses travaux pour Versailles, il exécuta les trois dernières grandes toiles qu'il exposa aux Salons : *l'Ouverture des Etats généraux à Versailles; la Fédération des gardes nationales et de l'armée au champ de Mars,* et *le Serment du Jeu de paume*. On doit à cet artiste des dissertations sur *le Caractère des beaux-arts* (1855), sur *le Coloris* (1856). — Son frère Jean-Baptiste-Amédée **Couder,** dessinateur et écrivain, né à Paris en 1797, mort en 1865, s'est adonné au dessin industriel. Il fut un des promoteurs des expositions d'art appliqué à l'industrie. On lui doit quelques écrits : *l'Architecture et l'Industrie comme moyen de perfection sociale* (1842) ; *Quelques idées sur l'Exposition universelle en France* (1854).

Aug. Couder.

COUDER (Alexandre-Jean-Remi), peintre français, né à Paris en 1808, mort en 1879. Après s'être adonné à la sculpture et à la gravure en médailles, il se tourna vers la peinture, prit des leçons de Gros et commença à se faire connaître par des tableaux d'histoire ; mais, au bout de quelques années, il s'adonna exclusivement à la peinture de genre. Parmi ses tableaux on peut citer : *Episode de la Saint-Barthélemy; le Bourguignon dans son atelier;* etc.

COUDERC (Joseph-Antoine-Charles), chanteur français, né à Toulouse en 1810, mort à Paris en 1875. Il fit, tant à l'Opéra-Comique qu'à l'étranger, comme ténor, d'importantes créations, notamment *le Songe d'une nuit d'été*. Vers l'âge de quarante ans, sa voix ayant baissé, le ténor se transforma peu à peu en baryton. Couderc était un comédien d'une étonnante souplesse de talent. Vers 1865, il fut nommé professeur d'une des classes d'opéra-comique au Conservatoire.

COUDIÈRE n. f. (de *coude*). Ameubl. Banquette de balustrade ; toute saillie d'un meuble ou d'un édifice permettant de s'accouder. (Vx.) [Syn. de ACCOUDOIR.]
— Cost. Bande étroite d'étoffe tombant du coude presqu'à terre (XIVe s.).
— Armur. V. CUBITIÈRE.

COUDOIEMENT [*doi-man*] n. m. Action de coudoyer quelqu'un.

COUDOIR n. m. Syn. de ACCOUDOIR.

COUDOU n. m. Genre d'antilopes, de grande taille, portant une courte crinière nuquale.
— ENCYCL. Les *coudous* (*strepsiceros*) ont de grosses cornes enroulées en vrilles. On connaît deux espèces de ces antilopes africaines. Le grand coudou (*strepsiceros kudu*), atteint 1m,30 au garrot ; il porte un grand fanon barbu, qui manque chez le petit coudou. Le petit coudou (*strepsiceros imberbis*) a sur sa robe des rayures plus nombreuses. Il habite le pays somali, et descend jusqu'au Kilima-Ndjaro, tandis que le grand coudou se trouve dans la région du Zambèze, au Benguéla, et jusqu'au sud de l'Afrique.

COUDOYER [*doi-yé*] v. tr. (de *coude*. — Se conjugue comme *aboyer*.) Heurter du coude : COUDOYER *ses voisins.* || Passer, être à côté de : *On* COUDOIE *ici-bas force fripons.*
— *Fig.* Etre fort voisin de : *Dans la politique, l'habileté* COUDOIE *l'hypocrisie.*
— ***Se coudoyer,*** v. pr. — Avec réciprocité : *Ils se* COUDOIENT *sans ménagement ;* — et au fig. : *Ne laissez pas deux actions* SE COUDOYER *dans un même drame.* (Töpffer.)

ÇOÛDRA [*soû*] n. m. Membre de la dernière des castes de l'Inde, comprenant les laboureurs, les artisans et les ouvriers de tous états.
— ENCYCL. Les *çoudras* n'ont pas le droit de prendre une part active au sacrifice, ni même de recevoir l'enseignement religieux du Véda. Les seuls livres qu'il leur soit permis de lire sont les poèmes épiques (*Râmâyana* et *Mahâbhârata*) et les *Purânas*. Le çoudra est impur ; son rôle est celui de serviteur des trois castes supérieures.

COUDRAIE [*drè*] n. f. Lieu planté de coudriers.

COUDRAN n. m. (corrupt. de *goudron*). Goudron provenant de l'épuration du gaz d'éclairage. || Chez les mariniers, Goudron épuré et prêt à être employé.

COUDRAY (François), sculpteur français, né à Villecerf en Champagne en 1678, mort à Dresde en 1727. Elève de Girardon et de Coysevox, il travailla pour Versailles, puis, en 1715, fut appelé en Saxe par le prince Frédéric-Auguste. Plusieurs ouvrages de lui ornent la ville et les jardins de Dresde.

COUDRAY (DU). Biogr. V. TRONSON.

COUDRAY-SAINT-GERMER [*drè-sin-jèr'-mèr'*] (LE), ch.-lieu de cant. de l'Oise, arrond. et à 19 kil. de Beauvais ; 360 hab. — Le canton a 18 comm., et 9.070 hab.

COUDRE n. m. (lat. *corylus*). Nom vulgaire du noisetier et de la viorne. (Syn. COUDRIER. Mais *coudrier* désigne le noisetier même ; *coudre* désigne plutôt le bois utilisable de cet arbre.)

COUDRE v. tr. (lat. *consuere*. — *Je couds, nous cousons. Je cousais, nous cousions. Je cousis, nous cousîmes. Je coudrai, nous coudrons. Je coudrais, nous coudrions. Couds, cousons, cousez. Que je couse, que nous cousions. Que je cousisse, que nous cousissions. Cousant. Cousu, e.*) Attacher par une suite de points faits avec un fil, passé généralement dans une aiguille : COUDRE *du linge, un bouton, un cahier.*
— *Fig.* Joindre, lier, assembler : COUDRE *des mots, des épithètes aux mots. J'aurai toujours des mots pour les* COUDRE *au besoin.* (Boileau.)
— Chir. *Coudre une plaie,* En réunir les bords au moyen d'une suture.
— Mar. *Coudre un bordage,* Le clouer sur les membres.
— Mécan. *Machine à coudre,* Machine qui remplace le travail manuel pour coudre les étoffes, le linge, les chaussures, etc. V. la partie *encycl.*
— Techn. On emploie souvent ce terme comme synonyme de joindre, abouter, rattacher, ligaturer.
— LOC. PROV. **Ne savoir quelle pièce y coudre,** Ne savoir quel remède apporter, quel moyen prendre. || **Coudre la peau du renard à celle du lion,** Joindre la ruse à la force.
— ***Cousu, e,*** part. pass. du verbe *Coudre.*
— LOC. DIV. et fam. : *Cousu,* Excessivement maigre, comme si la peau était cousue sur les os : *Cheval qui a les flancs* COUSUS. || Bariolé, comme un habit formé de pièces de diverses couleurs cousues ensemble : *Un habit* COUSU *de paillettes. Un visage* COUSU *de coups, de blessures, de petite vérole.* || *Cousu de,* Possédant en abondance : *Un homme* COUSU D'*or,* DE *pistoles. Un livre* COUSU DE *citations.* || Qui est attaché d'une manière habituelle : *Enfant* COUSU *aux jupes de sa mère.* || *Cousu à la selle,* Si solide en selle qu'on l'y dirait cousu. || *Avoir, Tenir la bouche cousue,* Garder le silence ou le secret. — Ellipt. *Bouche cousue!* Gardez le secret. || *Finesses cousues de fil blanc,* Finesses dans lesquelles l'intention se voit comme du fil blanc sur une étoffe noire.

De gueules, au chef cousu d'azur.

— Blas. Se dit des pièces honorables qui, contrairement à la règle héraldique, se trouvent appliquées dans un écu, émail sur émail ou métal sur métal. (Cet attribut qui, dans l'origine, s'appliquait seulement au chef, fut étendu, par la suite, aux autres pièces honorables ; mais quand il s'applique à des pièces secondaires, les armoiries sont suspectes d'irrégularité et dites *à enquerre.*)
— Substantiv. : *Du cousu,* De la chaussure, de la lingerie, cousues.
— ***Se coudre,*** v. pr. — Au sens passif : *Les draps fins* SE COUSENT *avec de la soie.*
— ANTON. **Découdre.**
— ENCYCL. *Machines à coudre.* La machine à coudre d'origine française, fut créée de toutes pièces par Thimonnier d'Amplepuis (Rhône), en 1825. Le modèle qu'il inventa exécutait un point de piqûre sur l'endroit, un point de chaînette sur l'envers ; quelques modèles cependant bien perfectionnés ont conservé ces points. Les autres machines à coudre, d'un usage plus fréquent, sont munies de navettes et forment sur l'endroit et l'envers du tissu le même point de piqûre perlé. Les machines à coudre qui comprennent de nombreux modèles se classent en deux catégories : les *machines à main,* les *machines à pied.*

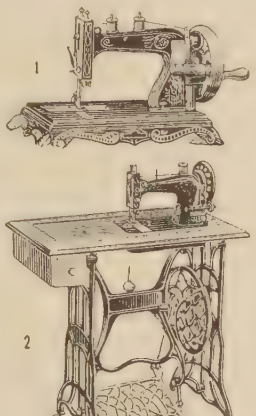
MACHINES A COUDRE : 1. A manivelle ; 2. A pedale.

Les *machines à main* pratiques et peu encombrantes ont un rendement inférieur à la machine à pied. Il existe cependant des modèles à double rendement avec annexe de vitesse, qui sont très recommandés.

Les *machines à pied* de divers modèles se classent en trois forces différentes, à savoir : la *machine de famille,* dite *intermédiaire,* la *machine rotative* dite *oscillante,* la *machine à navette centrale.*

La *machine de famille* se fait en deux tailles ; elle est pratique pour une maîtresse de maison.

La *machine rotative oscillante* est plus forte que la machine de famille ; sa navette est ronde, elle marche avant et arrière, ce qui évite de retourner le travail lorsqu'on pique une grande pièce.

La *machine à navette centrale* est très forte ; elle est recommandée aux confectionneurs, tailleurs, corsetières, etc. Pourvue d'une navette ronde, elle pique en avant et en arrière par la seule pression d'un bouton.

Les machines rotatives et à navette centrale peuvent être actionnées par un petit moteur électrique.

L'entretien des machines est très important ; pour celles qui ne roulent pas du matin au soir il faut, de temps à autre, les nettoyer au pétrole, puis les graisser avec une huile spéciale qui empêche le grippage des métaux.

— A citer encore les machines à coudre faisant le *point de surjet* et spécialement employées par les *gantiers* et les *fourreurs ;* puis aussi la machine à piquer les chaussures.

COUDREAU (Henri-Anatole), explorateur français, né à Sonnac (Charente-Inférieure) en 1859, mort au Brésil (sur le Trombetas, affluent de l'Amazone) en 1899. Il a d'abord exploré l'intérieur de la Guyane française et (depuis 1881) le territoire dit à l'époque « Contesté franco-brésilien » échu depuis au Brésil. Entré en 1895 au service de l'Etat du Para, il explora successivement une série d'affluents de l'Amazone : le Tapajoz, le Xingu, le Tocantins-Araguaya, l'Itacayuna, le Yamunda, de 1896 à 1898. Il a publié, entre autres ouvrages, des *Etudes sur les Guyanes et l'Amazonie* (1887) et *Chez nos Indiens* (1892). — Sa femme a continué son œuvre après lui, et exploré différents autres affluents de l'Amazone.

COUDRECIEUX, comm. de la Sarthe, arrond. et à 33 kil. du Mans ; 1.300 hab. (*Coudreciesois, oises*). Ch. de f. départemental de la Sarthe. Verreries.

COUDRÉE [*dré*] n. f. Terre desséchée. (Dialectal.)

COUDREMENT [*man*] n. m. Opération de tannerie qui consiste à passer les peaux en tripe dans une solution d'acide lactique, pour les débarrasser de la chaux dont les a imprégnées l'opération de l'épilage à la chaux (pelanage).
— ENCYCL. Les peaux par quantité déterminée (habillage) sont placées dans le bain tiède d'acide lactique que l'on a versé dans une coudreuse. Des palettes agitent la masse. Il se forme un lactate de calcium soluble qu'un simple lavage à l'eau élimine.

COUDRER [*dré*] v. tr. Soumettre au coudrement.

COUDRETTE n. f. (de *coudre*). Petite coudraie : *S'asseoir, Danser sous la* COUDRETTE.

COUDREUSE n. f. Cuve en bois dans laquelle on effectue le coudrement des peaux.

COUDRIER [*dri-é*] n. m. Nom vulgaire du noisetier.

COUÉ, E adj. (de *coue,* anc. forme de *queue*). Se dit des chiens à qui l'on n'a point coupé la queue : *Chienne* COUÉE.

COUÉ (Emile), pharmacien et psychothérapeute français, né à Troyes en 1857, mort à Nancy en 1926. Il s'est fait connaître par des études de psychologie qui le conduisirent à une méthode d'autosuggestion appliquée à l'eurythmie de l'organisme humain. Cette méthode consiste essentiellement dans la répétition à heure fixe d'une phrase capable d'agir sur l'inconscient (Tous les jours et à tous les points de vue, je vais de mieux en mieux) et de modifier les fonctions pour les rétablir dans leur état normal.

COUËDIC DE KERGOUALER (Charles-Louis, chevalier DU), marin français, né à Kerguélénen (Finistère) en 1740, mort à Brest en 1780. Commandant la frégate *la Surveillante* lors de la guerre d'Amérique, il fit sauter après un combat acharné le navire anglais de même force *le Québec.* Rentré victorieux à Brest, il succomba peu après aux suites de ses blessures.

COUENNE [*kou-an'*] n. f. (bas lat. *cutinna* dimin. de *cutis,* peau). Peau de porc raclée. (On dit aussi COUENNE DE LARD.) En génér., Peau épaisse comme celle du porc : COUENNE *de marsouin.*
— *Pop, et fig.* Sot, maladroit, niais : *Est-il* COUENNE !
— Argot. Peau, chair de l'homme : *Se gratter la* COUENNE || Joue pendante. || *Couenne de lard,* Brosse.
— Physiol. *Couenne du sang,* Couche fibrineuse, blanchâtre et en forme de coupe surmontant le caillot sanguin, qu'on observe quand le sang est altéré ou retardé par le froid dans sa coagulation. (Cette couenne se rencontre normalement dans le sang du cheval dont la coagulation demande plusieurs heures, surtout en hiver.)

COUENNEUX [*kou-a-neû*], **EUSE** adj. Qui ressemble à la couenne. || Qui est couvert d'une couenne.
— Pathol. *Angine couenneuse.* V. DIPHTÉRIE.

COUËRON, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 49 kil. de Saint-Nazaire, sur la Loire ; 8.270 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de bestiaux ; carrières de granit. Fonderies de plomb argentifère, laminoirs. Patrie d'A. d'Orbigny.

COUESNON, petit fleuve côtier tributaire de la Manche. Il naît dans la Mayenne, arrose l'Ille-et-Vilaine qu'il sépare de la Manche, passe à Pontorson et finit dans la baie du Mont-Saint-Michel. Cours, 90 kil. Le Couesnon, qui marquait naguère la frontière entre Bretagne et Normandie, avait de considérables déplacements de son lit ; d'où le proverbe bien connu :

Le Couesnon, dans sa folie,
A mis le Mont en Normandie.

COUET ou **ÉCOUET** [*kou-è*] n. m. Variété de pommes à cidre du Cotentin. || Rameau de vigne courbé et attaché au cep par un lien d'osier.
— Econ. dom. Sorte de casserole en fonte. (Syn. COCOTTE.)

COUETTE [*kou-èt'*] n. f. (lat. *culcita*). Lit de plume.
— Techn. Crapaudine sur laquelle tourne un des pivots du tour.
— Mar. Nom donné à de fortes pièces de bois sur lesquelles on élève la charpente d'un navire. (On écrit aussi COITTE, en ce dernier cas.)
— ENCYCL. Mar. Les *couettes* ou *coittes* sont disposées parallèlement à la quille, et supportent toute la charpente du ber. Elles glissent avec lui et la masse entière du bâtiment qu'on lance à la mer. Deux autres couettes, sortes de fortes lisses, fixées sur la cale de construction, à la distance nécessaire, retiennent entre elles les premières, et les empêchent de s'écarter avec le ber : elles servent comme de coulisses, pendant que celles qui quittent le chantier descendent en portant le bâtiment à l'eau.

COUETTE [*kou-èt'*] n. f. (de *coue* anc. forme de QUEUE.) *Fam.* Petite queue : *La* COUETTE *d'un lapin.*

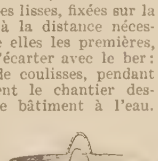
Couffe.

Couffe (Pêche).

COUFFE n. f. (du lat. *cophinus,* panier). Cabas pour le transport des marchandises ; son contenu : *Manger une* COUFFE *de figues.* (Syn. COUFFIN, COUFLE.)
— Mines. Nom donné aux gros morceaux de lignite, dans les Basses-Alpes et les Bouches-du-Rhône.
— Pêch. Sorte de panier circulaire plat, suspendu horizontalement dans l'eau à l'aide de cordelettes, et autour duquel on attache des hameçons.

Couffé.

COUFFÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. de Nantes, à 12 kil. d'Ancenis ; 1.590 hab. Château de la Contrie, où naquit Charette.

COUFFIÉ n. m. Coiffure arabe (fichu roulé autour de la tête, et dont deux coins se replient en dedans, les deux autres restant pendants de chaque côté).

COUFFIN n. m. (de *couffe*). Syn. de COUFFE.

COUFFLÉE n. f. Mines. Syn. de CRAIN.

COUFIQUE [*fik'*] adj. V. KOUFIQUE.

COUFLE ou **COUFFLE** n. f. Balle de séné du Levant. || Sorte de panier. (Syn. de COUFFE ou COUFFIN.)

COUFOULEUX, comm. du Tarn, arrond. et à 33 kil. d'Albi, près du Tarn ; 1.190 hab.

COUGNAC [*gnak', gn* mll.] n. m. Epices de dessert que l'on servait en Normandie et où il entrait du miel. (On disait aussi COUGOUGNAC.)

COUGNADE ou **COUGNARDE** [*gn* mll.] n. f. Marmelade de merises.

COUGNY (Edme), érudit français, né à Nevers en 1818, mort à Paris en 1889. Agrégé des lettres, il fut reçu docteur en 1857 avec les thèses : *De Prodico Ceio, Socratis magistro et antecessore*, et *Guillaume du Vair*. Il a laissé : *De la philosophie chez les jurisconsultes du XVIe siècle* (1865) ; *le Parti républicain sous Henri III* (1867) ; *le Capitaine François de La Noue* (1872) ; *Béroalde de Verville* (1880) ; et *Montesquieu et Mme de Lambert* (1877) ; *Celtes et Germains depuis la conquête de César* (1887). Helléniste remarquable, il a été chargé, par la Société de l'histoire de France, de publier les *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules* (1878-1886). Il continua, dans un troisième volume, l'*Anthologie grecque* de Dübner.

COUGNY (Louis-Edmond), sculpteur français, né à Nevers en 1831, mort à Paris en 1900. On cite de lui : *Jean de La Quintinie*, statue pour l'Ecole d'horticulture ; *Carnot, membre du Comité de salut public ; Edgar Quinet*, buste pour le Collège de France ; le *Tombeau de Claude Tillier*, à Nevers.

COUGOURDE n. m. Nom provençal des potirons et des courges.

COUGOURDETTE n. f. En Provence, Courgette.

COUGUAR ou **COUGOUAR** n. m. (nom inventé par Buffon d'après un mot brésilien). Zool. Autre nom du puma.

COUHÉ, ch.-lieu de cant. de la Vienne, arrond. et à 53 kil. de Montmorillon, sur la Dive ; 1.700 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines de l'abbaye cistercienne de Valence (XIIIe s.). — Le canton a 10 comm., et 9.990 hab.

COUHOÏARN (saint), moine bénédictin de l'abbaye du Saint-Sauveur, à Redon, mort en 880. — Fête les 15 et 25 janvier.

COUI n. m. Nom vulgaire du calebassier. || Récipient fait avec le fruit du calebassier : *Une calebasse fendue donne deux* COUIS.

COUI-COUI n. m. (onomatopée imitant le cri de l'animal). Nom vulgaire du cobaye.

COUIC [*ik'*] n. m. Onomatopée qui désigne le cri d'un petit animal.

— Pop. *Faire couic*, Mourir.

COUIER [*kou-yé*] n. m. Corde avec laquelle on attache un bateau au rivage.

COUILLARD [*kou-yar*] adj. m. *Triv.* Qui a de gros testicules : *Bélier* COUILLARD.

— N. m. Art. milit. Nom donné, dans le moyen âge, à une machine de jet, de la famille des mangonneaux.

— Mar. Bout de quarantenier frappé sur la crosse du chapeau d'une voile, permettant de la tenir serrée jusqu'au commandement de : *Larguez !* et pendant qu'on affale le chapeau et les cargues. || Corde passée en collier sur un bateau pour faciliter le halage (en Seine).

— Typogr. Court filet maigre, que l'on met à la fin d'un chapitre ou pour séparer l'un de l'autre deux titres, deux articles de journal, de revue, etc.

COUILLARD (Antoine), sieur du Pavillon, littérateur français, né près de Lorris (Gâtinais), mort en 1575. Il était jésuite. Erudit et spirituel, il composa des ouvrages remarquables pour la plupart par leur singularité ; entre autres : *les Antiquités et singularités du monde* (1547) ; *les Fleurs odoriférantes cueillies ès délectables jardins de vertus* (1569).

COUILLE [*kouy'*] n. f. (bas lat. *colia ;* lat. *coleus ;* gr. *koléos*, proprem. fourreau, gaine). *Triv.* Testicule.

COUILLET, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi), sur la Sambre ; 12.600 hab. Carrières de pierre de taille. Brasseries ; aciéries, ateliers de construction (notamment pour locomotives) ; fabriques de sulfate de soude, de sulfate d'ammoniaque et d'autres engrais chimiques.

COUILLON [*kou-yon*] n. m. (ital. *coglione*). Proprem., Testicule.

— *Fig. et pop.* Décontenancé ; Sot, poltron : *Faire le* COUILLON.

— Mar. Tampon d'étoupe, ficelé dans la toile de la voile et permettant de l'empoigner pour la serrer. || Margouillet grossier. || Nom vulgaire des adents de la verge de l'ancre.

COUILLONNADE [*kou-yo-nad'*] n. f. *Pop.* Acte, propos de couillon ; couardise. || Badinerie : *Dire des* COUILLONNADES.

COUILLONNER [*kou-yo-né*] v. tr. *Pop.* Traiter en couillon ; se moquer de, attraper : *Chacun cherche à* COUILLONNER *son voisin.*

— *Intransitiv.* Dire ou faire des couillonneries, des badineries : *Vous voulez* COUILLONNER, *je pense ?*

COUILLONNERIE [*kou-yo-ne-ri*] n. f. *Pop.* Action de couillonner ; poltronnerie. || Badinerie : *Seigneur Ariosto, demandait Hippolyte d'Este à l'auteur du « Roland furieux », où donc avez-vous pris tant de* COUILLONNERIES ?

COUINEMENT [*man*] n. m. Cri du lièvre, du lapin, lorsqu'ils succombent sous la dent des chiens. || *Par extens.*, Bruit léger que font entendre les chaussures neuves.

COUINER v. intr. Faire entendre un couinement. || *Par extens.* Pleurnicher, en parlant des enfants. (Dialectal.).

Couire.

COUIRE n. m. (du lat. *corium*, cuir). Carquois cylindrique des archers. Trousse des arbalétriers. (On dit dans le même sens CUIRIE.)

COUIZA, ch.-lieu de cant. de l'Aude, arrond. et à 16 kil. de Limoux, au confluent de la Salz et de l'Aude ; 1.260 hab. Ch. de f. Midi. — Le canton a 22 comm. et 4.870 hab.

COU-JAUNE [*jôn'*] n. m. Nom vulgaire d'une variété de fauvette que l'on trouve surtout à Saint-Domingue.

COULA n. m. Genre d'arbres de la famille des olacacées, dont l'espèce unique, le *coula edulis*, d'Afrique, fournit des graines comestibles et un bois utilisable dans les travaux de mines, les chemins de fer, et les constructions navales.

COULABILITÉ n. f. Facilité plus ou moins grande que présente un alliage pour le coulage.

COULAC [*lak'*] n. m. Un des noms vulgaires de l'alose.

COULAGE [*laj'*] n. m. Action de faire couler une matière en fusion, un liquide : *Le* COULAGE *d'un métal, de la lessive, du vin.* || Action de couler, en parlant d'un liquide ou d'une matière en fusion : *Le* COULAGE *d'une chandelle.* || Déperdition par écoulement accidentel : *Le* COULAGE *du vin, de l'huile, du riz.* || Action de faire sombrer un bateau.

— *Fig.* Déperdition par gaspillage : *Maison où il y a beaucoup de* COULAGE.

— Céram. Procédé de fabrication consistant à verser de la barbotine dans un moule creux en plâtre sec qui absorbe l'eau d'une partie de la barbotine pendant que la pâte provenant de cette dessiccation se dépose sur les parois internes du moule. (Quand l'épaisseur de pâte déposée est suffisante, on fait sécher et l'on démoule. Ce procédé est d'un grand emploi dans l'industrie céramique ; découvert à la fin du XVIIIe siècle, employé à Sèvres dès 1814, il sert surtout à fabriquer des pièces de très mince épaisseur ou de très grandes dimensions.)

— Constr. Procédé employé pour couler le béton au fond de l'eau.

— Techn. Action de procéder à une coulée (de verre, de fonte, de béton, de savon, etc.).

— Télégr. Elongation que produisent, sur les câbles télégraphiques sous-marins, les écarts dans la marche du navire, et les sinuosités du fond de l'eau.

COULAMMENT [*la-man*] adv. D'une manière coulante, aisée, facile : *Parler* COULAMMENT. (Peu us.)

COULANGES (Christophe DE), abbé de Livry (1607-1687), oncle de Mme de Sévigné dont il administra les biens.

COULANGES (Philippe-Emmanuel, marquis DE), né et mort à Paris (1633-1716), surtout connu par les Lettres de Mme de Sévigné, sa cousine. Conseiller, puis maître des requêtes au parlement, il vendit sa charge, voyagea en Allemagne, avec Lionne, suivit le duc de Chaulnes dans son ambassade d'Italie où il se fit bien voir du pape Innocent XII, « toujours aimé, toujours estimé, toujours portant la joie et le plaisir avec lui... » Marié à une femme spirituelle, il fréquenta les Louvois auxquels il était apparenté, la duchesse de Richelieu, Mme de Maintenon, cent autres, sans cesse amoureux de la bonne chère et des franches lippées. Chansonnier, il a de la facilité, de la verve, de la grâce. Il a laissé, en outre de son *Recueil de Chansons* (1698), des *Lettres* et des *Mémoires*, édités par Monmerqué (1820). Coulanges fut, au XVIIe siècle, le type le plus parfait de l'épicurien. — Sa femme, Marie-Angélique DU **Gué**, a laissé environ cinquante lettres, qui ne le cèdent guère en esprit à celles de Mme de Sévigné. Elle mourut en 1723, âgée de quatre-vingt-deux ans.

Coulanges.

COULANGES-LA-VINEUSE, ch.-lieu de cant. de l'Yonne, arrond. et à 10 kil. d'Auxerre ; 650 hab. Vins rouges estimés. — Le canton a 12 comm., et 4.790 hab.

COULANGES-LÈS-NEVERS, comm. de la Nièvre, arrond. et à 2 kil. de Nevers, sur la Nièvre ; 1.090 hab.

COULANGES-SUR-YONNE, ch.-lieu de cant. de l'Yonne, arrond. et à 35 kil. d'Auxerre ; 710 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles. Ruines du château de Bèze. Grès. — Le canton a 10 comm., et 4.620 hab.

COULANS-SUR-GÉE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 13 kil. du Mans ; 1.060 hab. Tramways de la Sarthe.

COULANT [*lan*], **E** adj. Qui coule, s'écoule : *Ruisseau* COULANT. || Fluide, qui coule facilement : *De l'encre* COULANTE.

— Qui laisse couler avec abondance : *Terre* COULANTE *de lait et de miel.* (Bossuet.)

— *Fig.* Aisé, naturel : *Prose* COULANTE. *Vers* COULANTS. || Accommodant : *Homme* COULANT *en affaires.* || *Vin coulant*, Vin qui est agréable à boire. || *Papier coulant*, Papier sur lequel plume ou crayon glissent aisément.

— *Nœud coulant*, Nœud qui se serre et se desserre à volonté.

— *Substantiv.* et au masc. : *Vers qui ont du* COULANT.

— ANTON. **Stagnant.**

COULANT [*lan*] n. m. (de *couler*). Anneau mobile que l'on dispose pour serrer, fermer, rapprocher (coulant de serviette, de bourse, etc.)

— Art milit. anc. Sorte de herse, que l'on appelait aussi PASSANT-COULANT ou PORTE-COULANT.

— Bot. Branches à entre-nœuds longs et à feuilles rudimentaires qu'on observe chez certaines plantes à tiges rampantes, comme les fraisiers, et qui courent à la surface du sol, tandis que les rameaux, courts et dressés, portent seuls des feuilles normales.

— Joail. et Bijout. Toute pièce d'orfèvrerie destinée à glisser librement sur une autre : COULANTS *d'un bracelet.*

— Mar. Nom générique de tous les nœuds qui se serrent lorsqu'on fait force sur la corde que l'on tient en main.

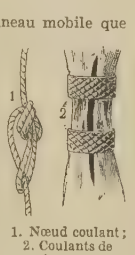

1. Nœud coulant ; 2. Coulants de bourse.

— Mines. Planche clouée ou chevillée verticalement sur la face antérieure du boisage d'un puits de mine, afin de faciliter la montée ou la descente des bennes, en les empêchant de s'accrocher à ce boisage. (On emploie mieux ce nom au pluriel, dans ce cas.)

Coulants du fraisier.

— Pêche. Anneau (en plume, en celluloïd, en fil) rendant solidaires le fil de la ligne et le flotteur.

— Peint. Longueur du pli d'une draperie.

— Techn. Anneau de fer au moyen duquel on rapproche les extrémités des branches d'une tenaille de forge. || Enveloppe cylindrique en cuivre, portant le verre d'une lampe à pétrole.

COULANTE n. f. *Pop.* Gonorrhée.

COULARD [*lar'*], **E** adj. Qui est sujet à la coulure (En parlant des cépages).

COULAUD [*lô*] n. m. Ichtyol. Un des noms vulgaires du chondrostome.

COULAURES, comm. de la Dordogne, arrond. et à 25 kil. de Périgueux, près du confluent de l'Isle et de la Loue ; 1.000 hab. Ch. de f. du Périgord.

COULE n. f. (lat. *cucullus*). Robe à capuchon et larges manches, de certains religieux. (Syn. CAGOULE, CUCULLE.)

COULE n. f. (de *couler*). *Pop.* Syn. de COULAGE. || Menus gaspillages causés dans une maison, dans une administration, par des domestiques, des employés peu vigilants ou peu délicats : *Maison où il y a beaucoup de* COULE. || Surveillance exercée pour empêcher ces gaspillages : *Faire la* COULE.

— Argot. *Etre à la coule*, Etre en possession de tous les secrets d'un métier, d'une situation, et capable d'en tirer tous les avantages possibles.

COULÉ n. m. Musiq. Passage sans interruption qui se fait d'une note à une autre, en les liant par un seul coup de gosier, de langue ou d'archet : *Le* COULÉ *s'indique par une courbe.* V. LIAISON.

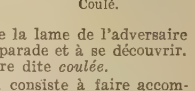

Coulé.

— Chorégr. Pas de danse, qui n'est autre que le glissé. V. GLISSÉ.

— Escr. Feinte qui consiste à glisser le fleuret tout le long de la lame de l'adversaire pour obliger celui-ci à faire une parade et à se découvrir.

— Graphol. Liaison de l'écriture dite *coulée.*

— Jeux. Au billard, Coup qui consiste à faire accompagner par sa propre bille la bille sur laquelle on joue alors qu'elle masque la troisième. (Pour faire un coulé, il faut frapper sa propre bille en plein, de manière à toucher une des deux autres en plein. La bille jouée suit alors celle-ci en ne déviant que légèrement suivant l'effet donné dans la direction de la troisième bille.)

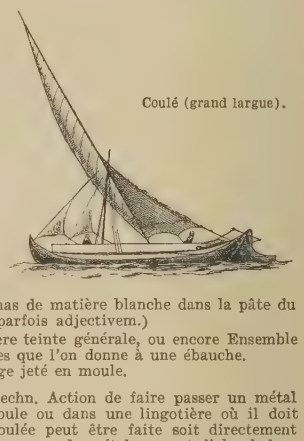

Coulé (grand largue).

— Mar. Barque élancée et à fond plat, de la côte du Portugal. (Elle porte environ 25 tonnes et grée une voile à antenne bordée au moyen de deux écoutes.)

— Papet. Défaut constitué par un amas de matière blanche dans la pâte du papier. (S'emploie parfois adjectivem.)

— Peint. Première teinte générale, ou encore Ensemble des premières teintes que l'on donne à une ébauche.

— Techn. Ouvrage jeté en moule.

COULÉE n. f. Techn. Action de faire passer un métal liquide dans un moule ou dans une lingotière où il doit se solidifier. (La coulée peut être faite soit directement *en descente*, soit *en source*, le métal passant d'abord dans un canal qui aboutit à une partie basse du moule proprement dit. La coulée se fait également soit *en sable*, lorsque les moules sont en sable [refroidissement lent des pièces], soit *en coquille* lorsque les moules sont métalliques [refroidissement rapide]. Dans la coulée *sous pression*, on comprime le métal dans la coquille aussitôt après remplissage de celle-ci.) V. FONDERIE. || Action de verser du verre en fusion sur une table en fonte. V. GLACE. || Masse de matière en fusion : COULÉE *de lave.*

— Econ. dom. Action de couler. (On dit plus souvent COULAGE.)

— Géol. *Coulée de lave*, Masse minérale qui s'est épanchée à l'état liquide, à la surface du sol, lors d'une éruption volcanique. || *Coulée de boue*, Masse boueuse qui, sollicitée par la pesanteur, descend d'une montagne, soit lentement, soit subitement. (A l'origine de la coulée, on observe des surfaces d'arrachement, avec fissures qui indiquent une descente par paquets successifs. Elles se produisent souvent sur les flancs de volcan, grâce aux pluies tropicales qui diluent les amas de cendres et de blocs projetés.)

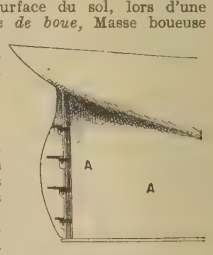

AA. Coulée-arrière.

— Mar. Courbe de raccordement entre les genoux et la quille d'un vaisseau. || Partie immergée d'un navire, recouverte par les bordages appelés ribords. || *Coulée-arrière*, La partie à l'arrière qui est évidée ou peu renflée.

SPECTRE SOLAIRE

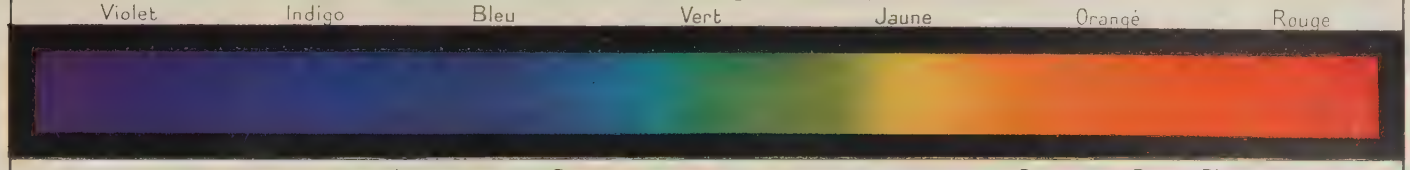

Couleurs fondamentales et leurs complémentaires

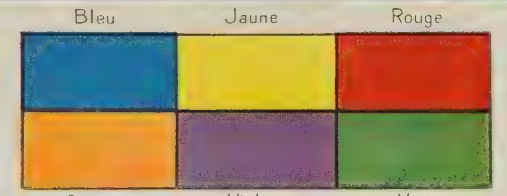

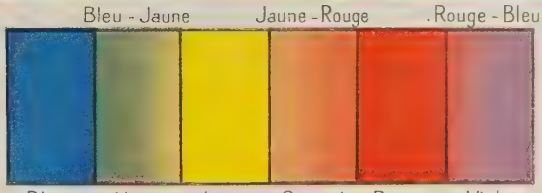

Couleurs simples et couleurs composées

COULEURS EMPLOYÉES DANS LA PEINTURE ARTISTIQUE

PRINCIPALES COULEURS EMPLOYÉES DANS LA PEINTURE INDUSTRIELLE

MATIÈRES COLORANTES

I. — Matières colorantes d'origine naturelle ayant encore une importance technique.

ORIGINE	NOM DU COLORANT	MODE DE PRÉPARATION	PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES	PRINCIPAUX EMPLOIS
Végétale	*Bois jaune*	Tiré du bois jaune (*morus tinctoria*) d'Amérique.	à mordant	Teinture de la laine sur mordants.
	Bois rouge (ou de Pernambouc)	Vendu sous forme d'extraits obtenus en partant de bois divers (bois du Brésil, de Pernambouc, etc.).	—	Teinture sur mordants. Remontage des ocres.
	Cachou	Extraits de l'*acacia catechu* (Indes), des noix de bétel, etc.	—	Teinture du coton en nuances solides.
	Campêche	Extrait provenant de l'épuisement du bois de campêche (*hæmatoxylon campechianum*).	—	Employé sur mordant de chrôme et de fer pour la teinture en noir de la laine et de la soie.
	Cunao	Tubercule d'une espèce de smilax.	—	Utilisé en Extrême-Orient pour teindre en brun.
	Curcuma	Tubercules pulvérisés du *curcuma longa* (Asie du Sud).	direct	Employé pour la coloration de certaines matières alimentaires.
	Garance	Racine de *rubia tinctorum* (France).	à mordant	Son principe colorant est l'alizarine (à côté de purpurine). Ces deux produits sont maintenant fabriqués synthétiquement.
	Gaude	*Reseda luteola* (Europe) ; est employée telle quelle ou à l'état d'extrait.	—	Teinture de la soie sur mordant d'alumine, d'étain ou de chrôme.
	Indigo	Matière colorante tirée des feuilles de l'indigo.	direct	Est actuellement obtenu par voie synthétique.
	Orseille	Tirée de certains lichens (*roccella tinctoria*).	acide	Encore employé dans la teinture de la laine et de la soie.
	Quercitron	Écorce du *quercus tinctoria* (Amérique du Nord), débarrassée des parties extérieures.	—	Trouve encore quelque emploi dans la teinture de la laine et de la soie.
	Rocou	Tiré de la partie périphérique des graines de *biva orellana* (Indes et Sud-Amérique).	direct	Coloration de matières alimentaires.
	Safran	Corolles et stigmates de divers crocus (Italie, Mexique, etc.).	—	Fabrication des fards, coloration de différents mets méridionaux.
Animale	*Cochenille*	Tirée du corps de la femelle de la cochenille du nopal (Amérique du Sud, Java).	à mordant	Autrefois très employé pour la teinture de la soie ; encore utilisé pour la peinture à l'aquarelle et la coloration de certains produits alimentaires.

II. — Matières colorantes artificielles.

Les *matières colorantes artificielles* sont des dérivés des carbures contenus dans le goudron de houille. On en trouvera la nomenclature détaillée au mot TEINTURE.

III. — Principaux pigments utilisés dans la peinture artistique et industrielle.

NATURE	NOM COMMERCIAL	CONSTITUTION CHIMIQUE	MODE DE PRÉPARATION	PRINCIPAUX EMPLOIS
Pigments blancs	*Blanc fixe, Blanc de baryte*	Sulfate de baryte.	Sulfate de baryte naturel moulu ou sulfate précipité.	N'a aucun pouvoir couvrant et est uniquement utilisé comme diluant des pigments blancs ou colorés.
	Blanc d'argent	Carbonate de plomb pur.		Employé seulement en peinture artistique.
	Céruse	Carbonate de plomb basique.	Action de l'acide carbonique sur l'acétate basique de plomb.	Possède un grand pouvoir couvrant ; son emploi a toutefois beaucoup diminué à cause de sa toxicité et de sa sensibilité aux vapeurs d'hydrogène sulfuré.
	Blanc de zinc, Blanc de neige	Oxyde de zinc.	Combustion du zinc.	Inaltérable et non vénéneux.
	Lithophone	Mélange de sulfate de baryte et de sulfure de zinc.	Obtenu par précipitation d'une solution de sulfate de zinc par le sulfure de baryum.	Pigment blanc très intéressant, mais dont la nuance est assez altérable à la lumière.
	Blanc de titane	Oxyde de titane.	L'acide titanique est calciné, finement pulvérisé et additionné d'une quantité variable de sulfate de baryte.	Son emploi se développe à cause de sa faible densité, de son grand pouvoir couvrant et de son inaltérabilité.
Pigments jaunes et bruns	*Jaunes de chrome* ou *anglais*	Chromates de zinc et de plomb plus ou moins basiques.	Suivant le mode de préparation des chromates de plomb, on peut obtenir des produits dont la nuance varie du jaune soufre au rouge orange.	Emploi extrêmement étendu, tel quel ou en mélanges. Les chromates de plomb sont malheureusement sensibles à l'hydrogène sulfuré.
	Jaune de cadmium	Sulfure de cadmium.	On traite le nitrate de cadmium par un courant d'hydrogène sulfuré.	En nuances plus ou moins claires il est employé en peinture artistique.
	Jaune indien	Euxanthate de magnésie.	Extrait concentré d'urine de chameau putréfiée avec certaines plantes, desséché et pétri. On le purifie par dissolution dans l'eau alcaline.	Employé en peinture artistique.
	Jaune de Naples	Composé d'antimoniate de plomb et de sulfate de calcium.	Fusion de mélanges, à base de sulfure d'antimoine, litharge, céruse, antimoine, etc.	Employé en peinture artistique.
	Jaune de strontiane	Chromate de strontium.		Employé en peinture artistique.
	Jaune citron	Chromate de zinc.		Peu employé.
	Jaune de mars	Ocre artificielle.	Action du lait de chaux sur le sulfate de fer pur.	Peu employé.
	Ocres (ocre jaune, ocre d'or, de rue, de chair, etc.) ...	Composition chimique très variable suivant l'origine et la nuance.	Argiles et craies ferrugineuses naturelles, moulues, lévigées, etc.	Produits employés en très grandes quantités dans la fabrication des papiers peints, la peinture murale, etc., etc., tels quels ou remontés par laquage de colorants naturels (extraits de bois) ou de colorants artificiels.
	Terres diverses (terre de Sienne naturelle, de Sienne brulée, terre verte, d'ombre, de Cassel, etc.)		Mélanges d'argiles, de silice et d'oxydes de fer naturels ou artificiels lévigés et chauffés au rouge.	
	Bitume de Judée	Résine fossile.	Le bitume est dissous d'une façon particulière dans l'huile de lin et l'essence de térébenthine.	Employé en peinture artistique, en photogravure, typographie.
	Brun Van Dyck	Variété d'ocre jaune.	L'ocre jaune est calcinée.	Employé en peinture artistique, en photogravure, typographie.
	Sépia	Liqueur sécrétée par la seiche.	La liqueur est desséchée et, pour la peinture à l'huile, combinée avec des oxydes de manganèse et de fer.	Employée en peinture artistique.
Pigments rouges	*Minium de fer*	Oxyde ferrique.	Calcination d'oxydes de fer résiduaires provenant de diverses préparations chimiques.	
	Minium de plomb	Mélange de protoxyde et peroxyde de plomb.	Oxydation de la céruse ou de la litharge au four à moufle. Oxydation du plomb par le nitrate de soude.	Très gros emploi dans la préparation des peintures « antirouille » et la fabrication des mastics pour joints.
	Vermillon	Sulfure de mercure.	On chauffe à 450, en présence de potasse concentrée, un mélange de soufre et de mercure.	A été remplacé par les rouges artificiels, sauf en peinture artistique.
	Rouge (rouge de Pouzzolles, brun rouge, rouge de Venise, etc.)	Variétés d'ocre rouge calcinées ou à l'état naturel.		
	Rouges artificiels (très grand nombre de marques)	Précipitation de colorants artificiels sur les substratums les plus divers.	L'éosine précipitée par les sels de plomb donne des laques aussi vives que le vermillon, mais peu solides à la lumière, par contre, la précipitation sur sulfate de baryte, lithopone oxyde de zinc, de certains colorants azoïques rouges ou la formation de colorants sur ces substratums permet l'obtention de pigments artificiels très solides.	Emploi extrêmement étendu, suivant la nature du colorant mis en œuvre, dans la peinture murale, la fabrication des papiers peints, des encres lithographiques, etc.
	Bleu d'outremer	Composition chimique inconnue.	On chauffe au rouge, en atmosphère réductrice, un mélange de kaolin, de carbonate de soude, de sulfate de sodium, de soufre et de charbon ; la masse lavée est de nouveau sulfurée.	Emploi extrêmement étendu ; est toutefois très sensible aux acides.
	Bleu de Prusse	Cyanure de fer.	Oxydation par l'acide nitrique du précipité blanc obtenu avec le ferrocyanure de potassium et les sels ferreux.	Emplois très étendus en peinture murale, fabrication des encres lithographiques, etc., etc.
Pigments bleus	*Bleu de cobalt, Bleu Thénard*	Aluminate de cobalt.	S'obtient en traitant dans un four à porcelaine un mélange d'alumine, d'oxyde de cobalt et d'acide borique.	Employé en peinture artistique (indiqué par Thénard en 1804, a remplacé le lapis-lazuli).
	Bleu de cœrulium, Bleu céleste	Stannate de cobalt.	Calcination au rouge d'un précipité résultant de l'action du stannate sodique sur un sel de cobalt.	Employé en peinture artistique.
	Bleu minéral, Bleu de Chine, Bleu d'Anvers	Mélange de bleu de Prusse et de sulfate de baryte avec un peu de kaolin.		Employé dans les peintures communes.
	Verts de chrome	Mélanges de bleu de Prusse et de jaunes de chrôme divers ; avec diluants (sulfate de baryte).	Les verts clairs sont obtenus par mélange de bleu de Prusse et de jaunes de zinc ; les verts à voitures (verts russes) en partant du bleu de Prusse et de jaunes plus orangés (jaune de chrôme).	Très employés industriellement.
Pigments verts	*Vert émeraude*	Oxyde de chrome hydraté.	On traite à chaud le bichromate de potassium par l'acide borique.	Employé en peinture artistique.
	Vert de cobalt	Carbonate de cuivre.	Combinaison d'oxyde de cobalt et de zinc.	Manque d'éclat.
	Vert malachite		Produit naturel.	Employé en peinture fine.
	Vert anglais		Mélange de bleu de Prusse et de jaune de chrome.	Très employé mais peu solide.
	Vert Guignet (vert Victoria)	Oxyde de chrome.	Mélange de vert émeraude et de jaune de zinc, avec des diluants à bas prix.	Succédané du vert émeraude.
Pigments gris et noirs	*Terres vertes*	Argiles ferrugineuses.	Argiles naturelles.	Papiers peints ; encres lithographiques.
	Filling up	Silicates d'alumine.	Schistes naturels pulvérisés.	Utilisés pour la préparation des couches d'apprêt.
	Noirs minéraux ; noirs de fumée (noir d'ivoire, de pêche, de vigne, etc.)	Carbone plus ou moins pur.	Préparés soit par distillation à l'abri de l'air de produits organiques divers (noirs minéraux, etc.), soit en brûlant, en présence d'une quantité d'air insuffisante, des huiles de pétrole, du gaz acétylène, etc.	(Le noir de fumée provenant de la combustion des résidus de pétrole est le plus pur et celui qui présente le plus haut pouvoir couvrant).

— Prestidig. *Coulée avant,* Position d'une pièce de monnaie posée à plat sur le bout des quatre doigts, contre la face interne, serrée entre l'index et l'auriculaire. (Dans la *coulée arrière,* la pièce est placée de même, mais à plat sur la face externe des dernières phalanges, la main pouvant alors être montrée vide. On passe de l'une à l'autre par une flexion des deux doigts médians passant entre les deux autres, qui conservent la pièce maintenue.) || *Carte coulée,* Carte changée de place et substituée à une autre dans le paquet par un mouvement des doigts.

— Vén. Petit sentier, chemin étroit que suit une bête pour se rendre à son réduit.

COULEMELLE n. f. Nom vulgaire de la lépiote élevée, champignon comestible du groupe des agaricinées. (On l'appelle aussi COLMELLE, COULEMOTTE, COULMOTTE, COULNELLE, GOLMOTTE, GOMELLE, etc.)

COULEMENT [*man*] n. m. Mouvement des liquides qui suivent leur pente.

COULEQUIN [*kin*] ou **COULEKIN** n. m. Nom commun d'une plante cultivée pour ses fleurs, et originaire de l'Amérique tropicale. (On l'appelle également CÉCROPIE.)

COULER v. tr. (du lat. *colare,* filtrer). Faire passer un liquide à travers un filtre : COULER *du bouillon.* || Verser un liquide dans : COULER *du vin pur dans la bouche.* || Jeter dans le moule une matière en fusion : COULER *du plomb.* || Introduire doucement, glisser : COULER *sa main dans la poche de son voisin.* COULER *un mot à l'oreille de quelqu'un.* COULER *dans une main le présent et la lettre* (La Fontaine) ; et *par anal.* Laisser passer uniment, sans secousse : COULER *ses jours.* || Faire passer avec secousse, submerger : COULER *un navire;* — et *au fig.* : COULER *à fond une affaire, un sujet,* Traiter complètement ce sujet. — Fam. *Couler quelqu'un,* Le discréditer, le perdre.

— Constr. *Couler de la chaux,* La délayer lorsqu'elle est éteinte et la verser dans un bassin. || *Couler des joints,* Verser du plomb fondu entre les joints. || *Couler la pierre,* La sceller avec du plâtre ou du ciment.

— Mar. *Couler un navire,* L'immerger, soit en le sabordant, soit en l'abordant. || *Couler un maillon de chaîne sur un orin,* Le faire glisser le long de cet orin. || *Tir à couler bas,* Feu d'artillerie destiné à perforer le navire à la flottaison, pour le faire couler.

— Mus. Exécuter en liant les notes par un même coup de gosier, de langue, d'archet : COULER *un passage.* COULER *des notes.*

— Techn. Fondre et jeter au moule : COULER *une statue.* || *Couler une glace,* Verser la matière sur une table *ad hoc.* || *Couler la lessive,* Jeter à plusieurs reprises de l'eau bouillante sur le linge entassé dans le cuvier.

— *Intransitiv.* Aller d'un endroit à un autre (en parlant d'un liquide), s'épancher, s'échapper au dehors ; et au fig. : *Le sang, les larmes* COULENT, ONT COULÉ, COULERONT, Il y a, il y a eu, il y aura des guerres, de grandes misères. || Se répandre : *Quand l'âge dans mes nerfs a fait* COULER *sa glace.* (Corneille.) *Laisser* COULER *un torrent de paroles.* || Se produire, découler : *La persuasion* COULAIT *des lèvres d'Ulysse. On en verra* COULER *les lois comme de leur source.* (Montesquieu.) *De la paresse* COULENT *tous les vices.* || Etre aisé, facile : *Hérodote* COULE *comme un fleuve paisible. Période qui* COULE *bien.* || Passer facilement (en parlant du temps), s'écouler : *Les jours heureux* COULENT *vite. Ils sentent s'égoutter les neiges de l'hiver et le siècle* COULER. (Baudelaire.) *Laissant* COULER *sa vie et les heures divines.* (Leconte de Lisle.) || Se liquéfier : *Le plomb* COULE. *Bougie qui* COULE ; — et *au fig.* : Etre plus ou moins fluide : *Encre qui ne* COULE *pas assez.* || Laisser échapper un liquide : *Fontaine qui* COULE *lentement. Cuvier qui* COULE.

— *Par extens.* Aller d'un endroit dans un autre par un mouvement lent, sans secousse : *Le sang* COULE *dans les veines. Poison qui* COULE *dans tout le corps. Les courants* COULENT *dans la mer comme les fleuves* COULENT *sur la terre.* (Buffon.) *Sang qui* COULE. || S'insinuer, se communiquer : *Faites que vos études* COULENT *dans vos mœurs et que tout le profit de vos lectures se tourne en vertu.* (Rollin.) || Glisser doucement, descendre, échouer : COULER *de sa chaise jusqu'à terre. Navire qui* COULE. || S'avancer sans effort : *Rasoir qui* COULE *bien. Piston qui ne* COULE *pas.* || Passer sans faire de bruit, à la dérobée : COULEZ *vite le long de la muraille, de l'escalier.* || Passer légèrement, sans s'arrêter, sans insister : COULER *sur un fait.*

— Escr. Exécuter la feinte appelée *coulé.*

— Chorégr. Exécuter le pas que l'on nomme un *coulé.*

— Jeux. Au billard. Exécuter un coulé. || *Couler après.* Dans l'ancien billard, faire entrer sa bille dans la blouse à la suite de celle que l'on a touchée.

— Manèg. *Laisser couler les rênes.* Rendre la bride au cheval. || *Couler au galop.* Se dit d'un cheval qui va d'un galop uni et rapide.

— Techn. S'échapper du moule par quelque fente, en parlant d'un métal en fusion : *Cette statue* A COULÉ.

— Loc. DIV : *Couler de source,* Se produire sans effort. Résulter naturellement, d'une façon non douteuse : *Si je fais ce travail, me payerez-vous ? — Cela* COULE DE SOURCE. || *Couler à fond. Couler bas.* Se dit d'un bâtiment qui sombre ; et au fig. : *Sa fortune* A COULÉ BAS. || *Couler quelqu'un* ou *Couler quelqu'un à fond,* Le déconsidérer ou le vaincre complètement, le perdre sans retour.

— Argot. *En couler,* En conter, dire des choses invraisemblables.

— Prov. : **Il faut laisser couler l'eau,** Il faut subir patiemment ce qu'on ne peut empêcher.

— ***Coulé, e,*** part. pass. du verbe *Couler.*

— Arboric. Avorté à l'époque de la floraison : *Fruits* COULÉS.

— Calligr. *Ecriture coulée,* Ecriture penchée de droite à gauche, dont les déliés sont de bas en haut, contrairement à l'écriture anglaise, qui, plus inclinée, a des déliés de haut en bas.

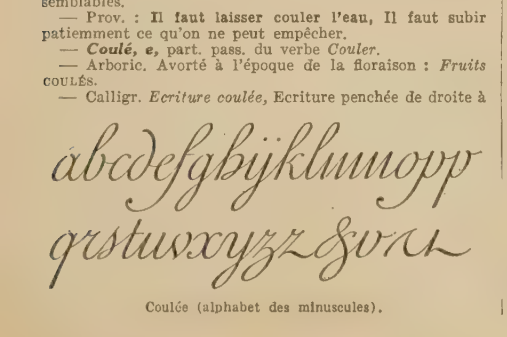

Coulée (alphabet des minuscules).

Coulée (alphabet des majuscules).

— Numism. *Monnaies coulées.* V. la partie *encycl.*

— ***Se couler,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Un scélérat qui* S'EST COULÉ *chez moi sous le titre de domestique.* (Molière.) ; et *au fig. :* SE COULER *dans l'intimité de quelqu'un.* — Avec réciprocité : *Navires qui* SE COULENT *mutuellement.*

— Au sens passif : *Un faux bruit* S'Y COULA *touchant la mort du roi.* (Corneille.)

— *Fam.* Se perdre de réputation, se ruiner.

— Pop. : *Se la couler douce,* Se donner du bon temps.

— SYN. **Couler, glisser, rouler.** Au propre, *couler* exprime le mouvement continu d'un liquide ; *glisser,* c'est *couler* sur une pente, une surface polie, le long d'un corps lisse ; *Rouler,* c'est avancer en tournant sur soi-même. — Au fig., *couler* marque un mouvement paisible, uniforme ; *glisser,* c'est passer rapidement sur ; *rouler,* c'est tourner et retourner, agiter dans son esprit, etc.

— ENCYCL. Numism. *Monnaies coulées.* Les Grecs et les Romains ont à certaines époques fabriqué leurs monnaies en coulant le métal dans des moules. C'est le système adopté notamment pour les monnaies primitives en bronze de l'Italie centrale (*aes grave*). De plus, on a découvert des moules à monnaies, pour la période comprise entre le règne de Septime Sévère et la tétrarchie de Dioclétien, qui servaient à la fabrication de la monnaie de billon. Les monnaies coulées ont été aussi en usage chez les Chinois jusqu'à nos jours.

COULERESSE [*rès'*] n. f. Cuve employée dans les raffineries de sucre.

COULETTE [*lèt'*] n. f. Sorte de truble, montée sur un support en forme de raquette. || Broche qui sert au retordage du fil et de la soie pour la passementerie.

COULEUR n. f. (lat. *color*). Impression produite sur l'œil par la lumière, suivant sa nature propre ou suivant la manière dont elle est réfléchie par les corps : *Il y a des* COULEURS *que notre œil préfère.* (Grimm.) || Coloris, distribution des couleurs dans la nature : *Les* COULEURS *de l'arc-en-ciel.* || Dans le langage vulgaire, S'oppose improprement à *noir* et à *blanc : Le linge blanc se salit plus vite que le linge de* COULEUR. || Teint, coloration : *Perdre ses couleurs, Changer de couleur,* Devenir pâle. || *Un homme de couleur,* Nom donné par les Anglo-Saxons aux nègres et aux mulâtres. || Nuance relativement foncée : *Pain qui n'a pas assez de* COULEUR. *Poulet qui commence à prendre* COULEUR.

— Substance colorante : *Broyer des* COULEURS. || Distribution des couleurs dans un tableau, coloris : *La* COULEUR *de Rubens, du Titien, de Claude Lorrain ;* — et, *au fig.* Eclat, brillant du style : *Ecrivain qui a le don de la* COULEUR. *Peindre ses malheurs sous les plus vives* COULEURS.

— *Particulièrem.* au pl. Marque distinctive de la nationalité, qui consiste dans la coloration des drapeaux, pavillons et enseignes ; drapeau national lui-même. || Livrée, vêtement d'une couleur spéciale porté par les officiers et les domestiques d'une maison : *Les* COULEURS *du roi. Faire par les* COULEURS *distinguer ses valets.* (Boileau.) || Marque distinctive choisie par une personne, particulièrement par une dame, et qu'adoptaient ceux qui voulaient lui faire la cour.

— *Fig.* Caractère apparent, opinion, etc. : *La* COULEUR *d'un journal.* || Tournure, ensemble de circonstances qui constituent un caractère spécial : *Les affaires prennent une vilaine* COULEUR. || Apparence : *L'action la plus belle a diverses* COULEURS. (Corneille.) *S'ils se plaignent, c'est avec quelque* COULEUR *de justice.* (Bossuet.) || Prétexte, motif hypocrite : *Attaquer les autres sous* COULEUR *de se défendre. J'inventai des* COULEURS, *j'armai la calomnie.* (Racine.)

— *Fam.* Menterie, invention : *En conter à quelqu'un, lui en dire de toutes les* COULEURS.

— *Couleur changeante,* Couleur qui varie suivant l'angle sous lequel on regarde l'objet coloré. || *Haut en couleur,* Qui a le visage très coloré, très rouge ; — et *au fig.* Outré de ton : *Le style populaire est naturellement* HAUT EN COULEUR.

— Blas. V. BLASON, ÉMAIL.

— Jeux. Chacun des quatre attributs qui distinguent les cartes, quoiqu'ils ne soient réellement que de deux couleurs : rouge, et noir. || Au boston primitif, *Belle couleur,* Couleur de la carte retournée à la première donne. || *Petite couleur,* Couleur de chacune des cartes retournées aux dernières suivantes. || Au lansquenet, *Prendre couleur,* Entrer en jeu et couper. || A l'hombre, *Nommer la couleur,* Faire la triomphe en indiquant la couleur. || *Jeu des trois couleurs,* Sorte de jeu de hasard que l'on joue avec trois dés portant chacun une couleur différente. || Au trente et quarante, La noire. A la roulette, *Jouer la couleur,* Parier sur rouge ou noir.

— Littér. et Bx-arts. *Couleur locale,* Observation des détails de costumes, de mœurs, etc., qui caractérisent un pays ou une époque.

— Au pl. Mar. Pavillon national. || *Hisser, Rentrer les couleurs,* Les hisser à la corne le matin. Les descendre le soir. || *Amener ses couleurs,* Se rendre.

— Math. *Problème des quatre couleurs.* V. QUATRE.

— Métall. *Couleur de revenu,* Nom donné aux teintes que prend un acier après trempe et revenu, la coloration étant caractéristique de la température du revenu.

— Pathol. *Pâles couleurs,* Nom vulgaire de la chlorose. || *Fig.* Défaut d'éclat, de ton, de couleur.

— Peint. *Couleurs génératrices* ou *primaires,* Celles qui ne résultent d'aucun mélange connu d'autres couleurs : *Le jaune, le rouge et le bleu sont les* COULEURS PRIMAIRES. V. la partie *encycl.* || *Couleurs composites* ou *binaires,* Celles qui sont formées par le mélange de deux des trois couleurs primitives. (Elles sont au nombre de trois : l'orangé, formé par le rouge et le jaune ; le vert, par le bleu et le jaune ; le violet, par le rouge et le bleu.) || *Peindre à pleine couleur,* Peindre avec un pinceau très chargé de couleurs. || *Couleur générale,* Effet d'ensemble des objets colorés qui sont dans un tableau. || *Couleur locale,* Couleur propre à chaque objet ; art de rendre par la couleur les différents détails qui caractérisent les corps.

— Techn. Chez les teinturiers, *Couleurs matrices,* Couleurs dont les autres dérivent. || Chez les peintres en bâtiment, *Couleurs simples,* Celles qui sont extraites des végétaux. || *Mettre en couleur,* Peindre un parquet, une boiserie, des carreaux. || *Gravure* ou *Estampe de belle couleur,* Gravure ou Estampe qui rappelle les couleurs du tableau qu'elle représente.

— Turf. Ensemble du costume que porte le jockey suivant l'écurie à laquelle il appartient.

— Loc. PROV. **Ne pas connaître la couleur de l'argent de quelqu'un,** N'avoir jamais reçu d'argent de lui. || **Ne pas connaître la couleur des paroles de quelqu'un,** Ne l'avoir jamais entendu parler. || **Parler, Juger d'une chose comme les aveugles des couleurs,** En parler sans en avoir la moindre connaissance. || **En faire voir de toutes les couleurs,** Faire passer par toutes sortes d'épreuves ; tromper de toutes les façons. || **Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer,** Chacun est libre d'avoir ses préférences.

— *Adjectivem.* et invar. *Couleur de,* Qui a la couleur de : *Echarpe* COULEUR DE *feu. Rubans* COULEUR DE *rose.* || Fam. *Voir couleur de rose,* Voir en beau.

— *Substantiv.* et au masc. Etat de ce qui a une couleur particulière déterminée : *Etre d'un beau* COULEUR DE CHAIR.

— SYN. **Couleur, coloris.** V. COLORIS.

— ENCYCL. Phys. Contrairement à l'opinion de certains philosophes de l'antiquité, la *couleur* ne constitue pas une propriété spécifique et substantielle des corps. Déjà Epicure reconnut que la coloration des objets varie avec la lumière qui les éclaire ; d'où il suit que les corps n'ont pas de couleur par eux-mêmes. Telle est la conclusion à laquelle se sont rangés Descartes et Boyle ; mais c'est à Newton que l'on doit la théorie dite *chromatique* exposée dans son célèbre *Traité d'optique.*

La lumière solaire est complexe ; elle est constituée par différentes radiations de *longueurs d'onde* et de *réfrangibilité* différentes comme le montre l'analyse de cette lumière solaire, dite lumière blanche, par un prisme. C'est l'expérience bien connue qui fournit ce qu'on appelle le *spectre solaire* ou encore *spectre* de Newton. Ce savant y distinguait sept couleurs : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.

En réalité, le passage se fait insensiblement de l'une à l'autre par des radiations intermédiaires.

Or une surface frappée par le flux total de ces radiations peut, ou les réfléchir purement et simplement, et alors la surface est dite *blanche ;* ou bien elle en absorbe quelques-unes et ne renvoie que les autres, d'où une coloration due à la combinaison des radiations réfléchies. Les corps *noirs* sont ceux qui absorbent toute la lumière incidente. Un corps rouge doit sa coloration à ce qu'il absorbe et retient toutes les radiations sauf la rouge, ou du moins celles-là en plus forte proportion que celle-ci.

Si l'absorption se faisait, pour toutes, en proportions égales, le corps paraîtrait blanc.

Ainsi la couleur n'est que la façon dont la substance réagit sur la lumière, ou, suivant l'expression de Tyndall, elle résulte du *traitement* que subit la lumière. Et, comme les diverses sources de lumière fournissent des radiations différentes, la couleur d'un corps varie avec la source lumineuse qui l'éclaire. De là vient la différence de coloration que présentent les objets au jour et à la lumière du gaz par exemple. Un bluet, éclairé par une bougie dans une chambre obscure, ne paraît pas bleu mais d'un blanc pâle.

Pour ce qui est des corps transparents, ils agissent comme des filtres qui ne laissent passer que certaines radiations, d'où dépend la couleur de la lumière transmise.

Couleurs simples, composées, complémentaires. — Les couleurs simples sont les radiations du spectre. Elles peuvent traverser un second prisme sans nouvelle décomposition. Associées entre elles, elles fournissent des teintes diverses qui sont dites des couleurs *composées.* Enfin l'on appelle *couleurs complémentaires* celles dont le mélange donne la sensation du blanc. Helmholtz étudiait la teinte obtenue par le mélange de plusieurs couleurs en superposant plusieurs spectres de façon que les radiations différentes se croisent au même endroit. Newton se servait d'un appareil spécial (*cercle chromatique*). Les couleurs simples complémentaires groupées deux à deux sont : violet, jaune verdâtre ; indigo, jaune ; bleu, orange ; bleu verdâtre, rouge.

Contraste des couleurs. — Deux couleurs voisines s'influencent mutuellement. Les expériences faites par Chevreul en juxtaposant deux bandes colorées l'ont amené à reconnaître que : 1° la nuance de chacune des couleurs est modifiée par le mélange avec la couleur complémentaire de l'autre ; 2° si les couleurs juxtaposées sont complémentaires, chacune d'elles apparaît plus vive et plus pure ; 3° si l'on juxtapose une couleur à du blanc, ou à du noir, elle paraît entourée d'une auréole de sa couleur complémentaire et paraît plus vive ; 4° mêmes effets quoique moins prononcés, quand les deux couleurs sont placées à une certaine distance.

Ainsi s'explique la teinte des ombres : l'ombre donnée par une bougie (dont la flamme est rouge-orangé) paraît bleue. Ces faits sont bien connus des peintres.

Enfin, par *contraste successif* on désigne le phénomène par lequel lorsqu'on a fixé un objet coloré assez vivement éclairé, tous les autres objets sont vus avec leur teinte modifiée par la couleur complémentaire du premier.

Gamme des couleurs. — Les couleurs ont comme les sons une gamme, c'est-à-dire un ordre de relations, donné par la nature. Cette gamme comprend les sept couleurs du prisme : le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé et le rouge. Parmi ces sept couleurs, il en est trois qui peuvent être considérées comme génératrices ; ce sont : le jaune, le rouge et le bleu. Dans le langage pictural, chaque couleur s'appelle un *ton.* On nomme *tonalité* l'ensemble des tons, subordonné à leur ton dominant. La gamme est, en peinture, ce qu'elle est en musique, c'est-à-dire l'ensemble des sept tons dans l'ordre et la relation qui leur sont propres, et qui viennent d'être énoncés. Cette gamme peut être variée à l'infini, sinon dans sa composition, du moins dans son degré d'intensité ou dans les combinaisons auxquelles elle peut donner lieu par la juxtaposition des tons.

— Archéol. La tendance du moyen âge au symbolisme trouve son application dans les *couleurs*. Les couleurs du blason au XIVe siècle passèrent des écus aux vitraux, aux meubles, aux vêtements ; on se costuma comme un écu. Les seigneurs adoptèrent des couleurs à leur fantaisie et elles marquèrent les livrées de leurs gens, sans qu'il soit facile de connaître les raisons pour lesquelles ils ont adopté telles ou telles couleurs. Au XVIe siècle le symbolisme en vint à donner aux nuances des couleurs les noms les plus extravagants : *triste-amie, Espagnol malade, Judas, singe mourant, ventre de nonnain, trépassé-revenu, baise-moi-mamignonne*, etc. *Couleur merde d'oie* s'est conservé. — Couleurs des livrées royales : Charles VI : blanc, vermeil, noir, en y ajoutant parfois du vert ; Charles VII : blanc, rouge et vert ; Charles VIII : mêmes couleurs, et aussi cramoisi et tanné ; blanc, tanné et rouge ; et gris, noir et violet ; Louis XI : blanc, rouge et vert (ou noir) ; Louis XII : blanc ; ou blanc, rouge et jaune ; François Ier : incarnat, jaune et violet ; Henri II : rouge, jaune et vert ; Catherine de Médicis : vert, blanc et noir ; Charles IX : blanc, incarnat et bleu (couleur de son drapeau qui devint celui de France) ; et jaune, gris et vert ; Henri IV : blanc, incarnat et bleu, ou tanné, cramoisi ; Louis XIII : blanc, incarnat et bleu. Dans la symbolique du XVIe siècle, les trois couleurs bleu, blanc, rouge signifiaient : constance, modestie, courage ou fierté.

— Bx-arts. En outre des lois sur les *contrastes des couleurs* (v. plus haut, Phys.), la peinture doit tenir compte des effets produits par le *mélange* des couleurs. Ainsi, on peut constater que ces mêmes couleurs complémentaires, qui s'exaltent par leur juxtaposition, se détruisent par leur mélange. Si l'on mélange du vert et du rouge à quantités égales et à égale intensité les deux couleurs seront annihilées l'une par l'autre, il n'en restera que du gris. Il en sera de même si l'on mêle du bleu avec de l'orangé, ou du violet avec du jaune, ou encore lorsqu'on mêle ensemble, à égale dose, les trois couleurs primaires : jaune, rouge et bleu.

Ce n'est pas tout : si l'on mêle deux couleurs complémentaires à proportions inégales, elles se détruisent partiellement et l'on aura un ton rompu, qui sera une variété du gris. Ainsi se composent toutes les innombrables variétés de couleurs que l'on appelle *rabattues*.

Couleur locale. — Le respect de la vérité historique a fait défaut à la majeure partie des artistes antérieurs à notre époque. Poussin fut un des maîtres qui apportèrent le plus de soin à respecter dans leurs œuvres la vraisemblance historique. Encore faut-il reconnaître que cette science était toute relative. Les grands travaux archéologiques publiés au XVIIIe siècle par Heyne, Winckelmann, Lessing, Hamilton, de Caylus, d'Agincourt, Milizia, eurent une grande influence sur la composition des œuvres d'art : David et les peintres de son école s'attachèrent à reproduire le plus fidèlement possible les détails de costume, les accessoires, dont les mosaïques, les pierres gravées et les sculptures antiques leur fournissaient des modèles.

— Bot. *Couleurs des plantes*. En dehors de la coloration verte, due à la chlorophylle, on remarque que les parties les plus fréquemment colorées chez les plantes sont les organes de reproduction (fleurs et fruits).

Au point de vue de leur teinte, les divers pigments peuvent être répartis entre deux séries : 1° la *série cyanique* (violet, rouges vineux et carmin, indigo, bleu), rougissant sous l'action des acides et bleuissant sous l'action des alcalis de type ; 2° la *série xanthique* (jaune, orangé, rouge-orangé et rouge-brique), comprenant des substances qui se colorent en bleu indigo par l'acide sulfurique concentré, et dont le type serait l'*anthoxanthine* ou *xanthine*.

Souvent, le pigment est localisé dans la couche épidermique ; certaines teintes composées résultent de la superposition, à partir de l'épiderme, de plusieurs couches diversement colorées.

Tantôt le pigment est en dissolution dans le suc cellulaire, tantôt il imprègne des corpuscules figurés (*chromoleucites*). Il semble exister certaines relations entre cette manière d'être du pigment et sa nature chimique, son état cristallisé ou amorphe, etc. : les pigments de la série cyanique sont généralement dissous dans le suc cellulaire ; les pigments orangés, rouge-orangé ou rouge-brique peuvent être dissous dans le suc cellulaire (pétales du mouron rouge), mais, le plus souvent, ils sont fixés sur des leucites.

La *coloration des algues* sert de base à leur classification.

La *coloration des spores des agaricinées* est un caractère très important. Les spores sont blanches, roses, brunes, noires.

— Symbol. Dans le symbolisme liturgique de l'Eglise catholique, les *couleurs des ornements sacerdotaux*, fixées depuis Innocent III, ont un sens bien défini. Le *blanc*, qui signifie pureté, joie, convient aux fêtes consacrées à Jésus-Christ, à la Vierge Marie, aux saints non martyrs ; le *rouge*, qui rappelle le sang des martyrs, les langues de feu des Apôtres, figure par suite aux solennités de la Passion, aux fêtes de saints martyrs et de la Pentecôte. Le *violet*, qui veut dire tristesse, mortification, est employé aux offices de l'Avent, de la Septuagésime, du Carême, des Quatre-Temps, des Vigiles et des Rogations. Le *vert*, qui symbolise les biens à venir, est ordonné pour les dimanches après la Pentecôte. Quant au *noir*, signe du deuil, il est réservé au vendredi saint et aux offices des morts. Les autres couleurs ne sont pas liturgiques, sauf que le drap d'or est admis pour suppléer les couleurs reçues, excepté le noir.

— Techn. On doit réserver le nom de *couleurs* aux produits colorés, d'origine végétale, animale ou surtout minérale, employés comme pigments, le nom de *colorants* étant appliqué aux produits servant à teindre les fibres animales ou végétales.

Les couleurs d'origine végétale ou animale encore en usage sont d'un emploi de plus en plus rare, car les matières colorantes produites à meilleur compte les évincent peu à peu. Il y a lieu de le regretter dans bien des cas en raison de la fixité que possédaient celles-là.

Les couleurs minérales sont naturelles ou artificielles ; les premières (ocres, terres diverses) subissent avant l'emploi un certain nombre d'opérations physiques successives : broyages, lévigation, décantation, tamisage, etc., qui se font mécaniquement et qui ont pour but de purifier les produits naturels et de les amener à l'état physique exigé par le commerce ; elles sont fréquemment avivées ou remontées par teinture au moyen de colorants artificiels.

Les couleurs artificielles s'obtiennent soit par voie humide (bleu de Prusse), soit par voie sèche (outremer). Nous donnons (au verso de la planche COULEURS) des tableaux énumérant les couleurs naturelles d'origine animale, végétale et minérale employées comme pigments ; quant aux colorants on en trouvera l'énumération au mot TEINTURE. V. aussi COLORANT.

Dans la peinture industrielle et la peinture artistique, on utilise les pigments, qui peuvent être classés en deux catégories : *couleurs minérales* formées d'oxydes (tels le blanc de zinc, le minium, les ocres), de sels (outremer, jaune de chrome, blanc fixe, céruse), de corps simples mélangés à diverses impuretés (noir de fumée), et *laques* constituées par des couleurs minérales blanches qui subissent une véritable teinture du fait qu'on leur ajoute des matières colorantes (d'origine naturelle ou des colorants synthétiques).

Toutes les couleurs sont, pour l'emploi, délayées dans des substances qui diffèrent suivant le but envisagé. C'est ainsi qu'on prépare les *couleurs à l'huile, à l'essence, à l'eau, à la colle, au miel, à la gomme, à la cire*, etc. L'incorporation, qui dans certains cas doit être très intime, s'effectue le plus généralement au moyen de broyeuses, à cylindre de granit ou de fonte durcie.

Les couleurs dites *vitrifiables* sont employées pour la décoration des porcelaines, des vitraux, etc. Ce sont des couleurs d'origine minérale (oxydes métalliques), que l'on mélange à des *fondants*, qui se liquéfient à haute température. On classe ces diverses couleurs en *couleurs de moufles* ou *ordinaires, couleurs de moufles durs* ou *de demi-grand feu*, et enfin *couleurs de grand feu*.

COULEUR, EUSE n. (de *couler*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui effectue un coulage ou une coulée.

COULEUVRE n. f. (lat. *colubra*). Erpét. Genre de serpents non venimeux : *La* COULEUVRE, *malgré son ancien renom de méchanceté, est inoffensive.* || Nom que l'on donne, à la Guyane française, au boa.

— *Fig.* Personne souple, fausse, rusée. || Venin secret, trait malicieux lancé en cachette : *Ces malices cachées, ce qu'on appelle des* COULEUVRES... (Sainte-Beuve.) || Ennui, déboire, mortification : *Mme de Maintenon nourrit longtemps Mme de Montespan des* COULEUVRES *les plus cruelles.* (Saint-Simon.) || Mensonge : *Faire avaler des couleuvres à quelqu'un*, Lui faire accroire des choses mensongères et désagréables ; lui faire supporter maints affronts.

— Artill. anc. Syn. de COULEVRINE.

— Blas. Pièce héraldique assez rare, qui représente une couleuvre, et que l'on nomme *bisse* quand elle dévore une proie issante de sa gueule, et aussi *guivre*. (On la trouve dans les armes de Colbert à cause de la ressemblance du mot latin *coluber*, couleuvre, avec le nom du ministre.)

— Constr. Lézarde produite dans une voûte par un vice de construction.

— ENCYCL. Zool. On désigne communément par ce mot tous les serpents de petite taille et non venimeux. Les *couleuvres* s'opposent ainsi aux vipères, bien que la distinction ne soit pas absolument nette au point de vue scientifique. Les couleuvres ont en effet du venin comme

COULEUVRES : 1. A collier ; 2. Couleuvre verte et jaune ; 3. Tête de couleuvre vipérine ; 4. Tête de vipère aspic.

les vipères. La seule différence est qu'elles ne peuvent l'inoculer, et sont par suite inoffensives, car elles sont privées de crochets inoculateurs situés sur le devant de la bouche. En plus de ce caractère, on distinguera les couleuvres des vipères à la forme de la tête, à leur pupille (ronde non en forme de fente verticale) et à leur queue qui se rétrécit progressivement à partir de l'orifice cloacal. Tous les autres caractères de coloration et d'écaillure sont sujets à défaut.

Il existe en France une dizaine d'espèces de couleuvres dont voici les principales :

Couleuvre à collier (*tropidonotus natrix*) reconnaissable au collier mi-partie clair et foncé qui orne son cou. Peut atteindre 150 cm. Vit au bord des eaux et se nourrit exclusivement de poissons, de crapauds, de grenouilles et de têtards. Dégage une odeur alliacée. Ovipare ;

Couleuvre vipérine (*tropidonotus viperinus*). Mêmes mœurs que la précédente. Souvent confondue avec les vipères à cause de sa coloration. Ne dépasse guère 70 cm. ;

Couleuvre d'Esculape (*coluber longissimus*), spéciale au Midi et au Centre, dans les terrains accidentés et arides. Se nourrit de lézards et de petits rongeurs (souris, mulots, campagnols). Peut atteindre 150 cm. Ovipare ;

Couleuvre verte et jaune (*zamenis viridiflavus*), surtout du Midi et du Centre, dans les bois et les broussailles. C'est la plus belle et la plus grande de nos couleuvres ; sa taille peut atteindre 250 cm. Ovipare ;

Couleuvre lisse (*coronella austriaca*), des endroits secs et rocailleux de la France entière. Se nourrit de gros insectes et de lézards. Ne dépasse guère 80 cm. Ovovivipare ;

Couleuvre de Montpellier (*cœlopeltis insignitus*), des terrains arides du Midi. Ne dépasse guère 100 cm. de longueur. Ovipare.

COULEUVRE, comm. de l'Allier, arrond. et à 34 kil. de Moulins ; 1.400 hab. Ch. de f. économique de l'Allier. Fabriques de porcelaine.

COULEUVREAU [*le-vrô*] n. m. Petit d'une couleuvre.

COULEUVRÉE [*le-vré*] n. f. Nom vulgaire de la bryone dioïque, commune dans les haies.

COULEUVRIN, E adj. Qui ressemble à la couleuvre.

COULEVAIN (Augustine FAVRE DE COULEVAIN, connue sous le pseudonyme de PIERRE DE), femme de lettres française, née dans le Pays de Gex en 1838, morte à Lausanne en 1913. Sa vie assez mystérieuse, s'écoula en Algérie, à Genève, à Rome, en Angleterre, à Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Noblesse américaine* (1898) ; *Eve victorieuse* (1901) ; *Sur la branche* (1904) ; *l'Ile inconnue* (1906), étude sur l'Angleterre ; *Au cœur de la vie* (1908) ; *le Roman merveilleux* (1913) où elle se montre un écrivain pénétrant, délicat, nuancé, d'une haute distinction morale.

COULEVRINE n. f. (rad. *couleuvre* parce que ces pièces étaient longues et fines). Archéol. Arme à feu ancienne. (On écrivait aussi COULEUVRINE.) [Syn. COULEUVRE.]

— ENCYCL. De forme variable, la *coulevrine* est d'abord arme de main, puis un canon de plus de 4 mètres de volée, lançant des projectiles de 80 livres. La *coulevrine à main* armait les soldats habituellement montés ; ils tiraient en appuyant le fût sur une fourchette, et la monture ou bouton de tige de culasse contre leur armure. Le nom de coulevrine

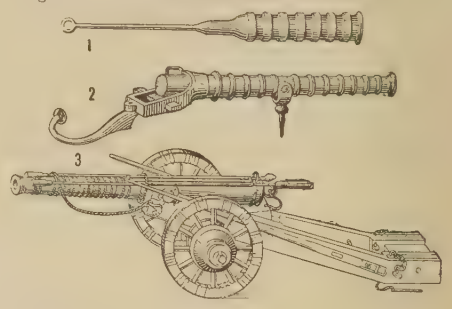

COULEVRINES : 1. A main (1440) ; 2. De rempart (1460) ; 3. Sur affût (XVIe s.).

fut d'abord donné à tout canon de forme allongée. A partir d'Henri II, la coulevrine devient un des six calibres de France. Elle est de trois types : grande, bâtarde, moyenne, avec projectiles de 15, 7 et 2 livres environ. Il y avait encore des coulevrines au XVIIe siècle, « seconde espèce du calibre de France », selon Richelet (1680). Coulevrine encore le demi-canon de 1698, troisième modèle de Saint-Rémy, du poids de 4.100 livres avec projectile de 16. Elle disparaît au XVIIIe siècle.

COULEVRINIER [*ni-é*] n. m. Homme de guerre armé d'une coulevrine ou canon à main. (On écrivait aussi COULEUVRINIER.)

— ENCYCL. Les *coulevriniers*, apparus au début du XVe siècle, deviennent, vers 1480, les hacquebutiers ou arquebusiers. A pied ou à cheval, ils appuyaient leur arme sur une fourchette plantée à terre ... ou fixée au pommeau de la selle.

Coulevriniers à pied et à cheval.

COULI n. m. V. COOLIE.

COULIBAH [*bâ*] n. m. Variété d'eucalyptus qui croît dans les contrées les plus sèches de l'Australie. (Sa résistance à la pression et au rabotage est exceptionnellement forte ; il émousse les dents de scie, et les clous s'y courbent, mais il se prête bien au tournage, et on l'utilise pour supports de machines et roues dentées.) [On écrit aussi COOLIBAH.]

COULICOU n. m. (déformation du mot *coucou*). Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des *cuculidés*, comprenant des coucous de l'Amérique moyenne. (Ils sont gris varié de blanc et de grisâtre.)

COULIÈRE n. f. Fer aplati en verge carrée. || Pièce de bois d'un train de bois flotté.

COULIN n. m. Un des noms vulgaires du pigeon ramier.

COULINAGE n. m. Flambage, à l'aide d'une torche de paille enflammée, de l'écorce des arbres fruitiers, pour détruire les insectes et les lichens.

COULINE n. f. Torche employée pour le coulinage.

COULINER [*né*] v. tr. (de *couler*). Soumettre au coulinage.

COULIS [*li*] adj. (de *couler*). Qui coule, qui se glisse. (Ne s'emploie que dans la locution *Vent coulis*, Vent qui se glisse par des fentes ou des clôtures mal jointes.)

— Pop. *Vent coulis*, Vent incongru.

COULIS [*li*] n. m. (de *couler*). Jus d'une substance consommée par une cuisson lente, et passée au tamis ou à travers un linge : COULIS *d'écrevisses*.

— Techn. Mortier fluide (fait de divers matériaux) et destiné à pénétrer facilement entre des pièces à sceller.

COULISSE n. f. (de *couler*). Rainure dans laquelle on fait glisser une pièce mobile : *Les* COULISSES *d'un tiroir. Porte à* COULISSE. || Planche, volet qui glisse dans cette rainure.

— Fam. *Yeux en coulisse, Regards en coulisse*, Regards obliques, pour voir en cachette ; coup d'œil d'intelligence lancé à la dérobée ; regard tendre.

— N. f. pl. *Les coulisses*. V. plus loin.

— Anat. Rainure fort lisse, et le plus souvent tapissée

d'une membrane synoviale, recevant un tendon qui doit y glisser.

— Bours. Lieu où se tiennent, pour faire des affaires, des personnes qui opèrent en dehors du ministère des agents de change, et qu'on appelle *coulissiers*. || Réunion de tous les coulissiers.

— Confect. Cordon plat, en coton, qu'on utilise en lingerie.

— Constr. Conduit carré en bois qui, partant du point le plus élevé d'une construction, va porter les déblais jusqu'en bas.

— Géol. Nom donné aux plis successifs, coupés obliquement par une zone d'ennoyage et formant autant de redans.

— Mar. Canal en forts bordages, disposé le long de la cale, et dans lequel glisse un bâtiment de rang inférieur, lorsqu'il est lancé à coittes mortes ou sans ber.

— Mécan. Organe des locomotives imaginé par Stephenson pour faire varier la détente et changer la direction de la marche, employé aussi dans les machines marines :

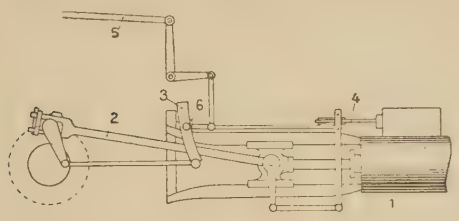

Coulisse de machine à vapeur : 1. Cylindre; 2. Bielle motrice; 3. Coulisse; 4. Tige du tiroir; 5. Barre de relevage; 6. Coulisseau.

COULISSES *de Stephenson, d'Allan, de Gooch, de Walschaert, de Marshal*, etc. (Le coulisseau qui conduit le mécanisme de distribution peut être déplacé dans la coulisse, par le mécanicien, au moyen de la barre de relevage, et de sa position dépend le sens de marche.)

— Techn. Petite porte pratiquée dans la grande porte d'un poêle. || Rempli d'un vêtement dans lequel on fait glisser un cordon pour serrer ou desserrer. || Partie du rouet à filer, qui comprend le tasseau du chariot et la vis qui le traverse. || Espace libre, de forme ovale, que le tisserand ménage pour le passage des fils de chaîne. || *Bouton à coulisse*, Bouton placé sur le palastre d'une serrure, et qui sert à en ouvrir le demi-tour. || Rainure recevant une trappe d'écluse. || Coche faite dans le pêne dormant pour le maintenir parallèle aux *empênages*.

— Théâtr. Rainures pratiquées dans les parties latérales du parquet, dans lesquelles glissent les décors formant les côtés de la scène. || Ces décors eux-mêmes. || Partie du théâtre située derrière les décors, sur les côtés de la scène, où se tiennent les acteurs avant d'entrer en scène. (On dit *la coulisse* ou *les coulisses*.) || *Par extens.* Théâtre considéré dans les relations des acteurs entre eux et avec les auteurs, en dehors de la scène et du public : *Le jargon des* COULISSES. || *Fig.* Ce qui se passe dans l'isolement, loin du public et à son insu, Côté secret, dessous des cartes : *Les* COULISSES *de la politique*.

— ENCYCL. Bours. La coulisse a son origine dans l'institution des courtiers qui, au commencement du XVIIIe siècle, créèrent un marché libre à côté du marché officiel des valeurs monopolisées par les agents de change. Elle tire son nom de ce que les courtiers qui alimentaient ce marché de fait se tenaient dans un couloir conduisant au parquet des agents de change, et séparé par une cloison à hauteur d'appui du local où les commerçants s'assemblaient, c'est-à-dire de la salle provisoire construite sur le terrain des Filles de Saint-Thomas d'Aquin, cédé par l'Etat à la Ville de Paris. La *coulisse* n'eut longtemps aucun statut légal; les progrès qu'elle réalisa au détriment des agents de change suscitèrent à plusieurs reprises de vives protestations de ces derniers.

En 1893 (loi de finances du 28 avril) on frappa du droit de timbre sur les opérations de bourse toutes les opérations faites sur les marchés officiel ou libre, mais sans reconnaître celui-ci. En 1898, on rendit la production du bordereau d'agent de change obligatoire pour les valeurs cotées, ce qui équivalait à enlever à la coulisse la négociation de ces valeurs (art. 14 de la loi de finances du 13 avril). Actuellement, le coulissier peut opérer sur toutes les valeurs non officiellement cotées et, depuis l'accord de 1901, entre le parquet et la coulisse, sur les rentes françaises et sur un certain nombre de valeurs étrangères. La coulisse comprend trois groupes : celui de la *Coulisse à la rente*, celui de la *Coulisse à terme*, et celui de la *Coulisse au comptant*. Certaines justifications professionnelles et des garanties pécuniaires sont exigées des coulissiers.

COULISSEAU [*li-sô*] n. m. Petite coulisse. || Pièce qui se meut dans une coulisse. || Bâti pour placer des tiroirs.

— N. m. pl. Double coulisse de bois sur laquelle repose un lit à roulettes. (On dit aussi *chemin de fer*.)

COULISSEMENT [*man*] n. m. Glissement en coulisse : *Le* COULISSEMENT *d'une porte*.

COULISSER [*sé*] v. tr. Garnir de coulisses : COULISSER *un tiroir;* COULISSER *les côtés d'une scène*. || Coudre en faisant des points devant très vivement et sans tirer l'aiguille : COULISSER *des fronces*.

— *Intransitiv.* Glisser sur coulisse : *Porte qui* COULISSE.

— ***Coulissé, e,*** part. pass. du verbe *Coulisser*. Muni d'une coulisse.

— *Substantiv.* et au masc. Action de faire des points devant très vivement et sans tirer l'aiguille.

— Blas. Se dit des châteaux ou des tours munis d'une herse appelée aussi COULISSE par certains auteurs. (Peu us.)

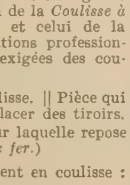

D'argent à une tour crénelée d'azur et coulissée d'argent.

— ***Se coulisser,*** v. pr. — Au sens passif : *Vêtement qui ne peut* SE COULISSER.

COULISSEUR [*li-seur*] n. m. Outil servant à faire des coulisses. (Peu us.)

COULISSIER [*li-si-é*] n. m. Membre inscrit sur la liste d'un des trois groupes de la coulisse de Paris. V. COULISSE. (Vulgairement, et par abus, on appelle également *coulissiers* les « changeurs en chambre » qui se chargent, comme mandataires et non comme intermédiaires, de l'exécution des ordres, soit en coulisse, soit au parquet, pour le compte de clients.)

COULISSIER [*li-si-é*], **ÈRE** adj. Qui a rapport à la coulisse : *La spéculation* COULISSIÈRE.

COULISSOIRE n. f. Outil de facteur d'instruments de musique pour creuser les coulisses.

COUL-KIAHYASI n. m. Hist. Lieutenant de l'agha des janissaires, directement nommé par les Ortas, dont il était le chef d'état-major; il rivalisait d'influence avec l'agha.

COULLONS, comm. du Loiret, arrond. de Montargis, à 14 kil. de Gien, sur la Tielle, en Sologne; 2.505 hab. Ch. de f. Orléans.

Coulmes (FORÊT PARTICULIÈRE DE). Forêt du département de l'Isère, arrond. de Grenoble, cantons de Pont-en-Royans, Tullins et Vinay. 8.500 hectares.

Située sur la rive gauche de l'Isère en face de Saint-Marcellin, elle occupe les versants d'un massif montagneux dont certains points dépassent 800 mètres d'altitude. Elle est peuplée de chênes, hêtres, châtaigniers, de feuillus et résineux très variés. Suivant la nature de ses peuplements, elle est traitée en taillis simple à la révolution de quinze à trente ans, en futaie jardinée, ou est en voie de conversion en futaie.

COULMIERS [*mi-é*], comm. du Loiret, arrond. et à 18 kil. d'Orléans, en Beauce; 330 hab. Tramways Loir-et-Cher. Victoire du général d'Aurelle de Paladines et de l'armée de la Loire sur les Bavarois du général von der Thann (9 novembre 1870).

Coulmiers (Monument à l'armée de la Loire, 1870-71). — Cl. Félix.

COULMOTTE n. f. Bot. Syn. de COULEMELLE.

COULOGNE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 36 kil. de Boulogne, sur le canal de Calais à Saint-Omer; 2.320 hab.

COULOIR n. m. (de *couler*). Passage étroit, servant de dégagement pour passer d'une pièce dans une autre. || Passages qui entourent les loges, l'orchestre, le parterre, dans un théâtre. || Passages qui conduisent à la salle des séances des assemblées législatives : *Des intrigues de* COULOIRS.

— Argot. *Chelinguer du couloir*, Avoir l'haleine fétide.

— Géol. Goulet dans lequel se réunissent les eaux du bassin de réception d'un torrent. || Brèche creusée par les eaux d'un lac, dans son barrage par où s'échappe le trop-plein de ce lac. || Erosions par lesquelles se précipitent périodiquement les avalanches.

— Liturg. anc. V. COULOIRE.

— Mar. Galerie de l'entrepont.

— Mines. Glissière en tôle en forme d'auge utilisée pour le transport du charbon dans les tailles. (Suivant l'inclinaison de la couche, on emploie des couloirs fixes ou des couloirs oscillants. Ces derniers sont suspendus par des chaînes ou montés sur des galets de roulement; ils sont actionnés par des moteurs à air comprimé, ou quelquefois électriques.)

— Techn. Récipient à fond de toile, dont on se sert pour passer le lait que l'on vient de traire. (Dialectal.)

COULOIRE n. f. Se dit en certaines régions pour Récipient à égoutter, à passer un liquide épais, sirupeux, etc. (lait, liqueur) ou une matière imprégnée de liquide (fromage frais), etc.

Couloire.

— Archéol. Passoire liturgique, généralement en forme de cuiller, qui dans l'antiquité chrétienne et au moyen âge servait à passer le vin de l'autel. On la faisait en métal généralement précieux, et aussi en bois dur.

COULOMB (*Charles*-Augustin DE), physicien français, né à Angoulême en 1736, mort à Paris en 1806. Il entra dans le génie, et construisit le fort Bourbon à la Martinique. Plusieurs fois lauréat de l'Académie, il en était membre en 1781, et fit partie de l'Institut à sa création (1795). Ses travaux importants figurent dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*.

Coulomb fit à Rochefort des expériences intéressantes sur le frottement, avec toutes les résistances passives qui viennent compliquer les lois des phénomènes dynamiques.

Mais les expériences qui devaient le plus illustrer Coulomb sont celles où il montre que, à égalité de distance, les attractions et répulsions électriques et magnétiques sont proportionnelles aux produits de deux quantités d'électricité, et que ces mêmes actions ont lieu en raison inverse du carré de la distance. Pour vérifier la loi, il imagina la *balance de torsion*.

COULOMB [*lon*] n. m. (de *Coulomb* nom propre). Electr. Quantité d'électricité que débiterait par *seconde* un courant d'une intensité égale à 1 *ampère*. (Abrév. : C.) : *Le* COULOMB *international correspond à un dépôt électrolytique de 0,00111800 gr. d'argent*. (Le coulomb est l'unité théorique d'électricité; l'unité pratique est l'ampère-heure, qui vaut 3.600 coulombs.)

COULOMB (MODULE DE). Syn. de MODULE DE RIGIDITÉ. V. ÉLASTICITÉ.

COULOMBE n. f. Constr. Gros poteau d'une cloison.

COULOMBMÈTRE [*lon*] n. m. Appareil pour mesurer les quantités d'électricité qui passent par une canalisation électrique.

COULOMMIERS [*lo-mi-é*] (en lat. *Columbario*), ch.-lieu de cant. de Seine-et-Marne; arrond. et à 25 kil. de Meaux, sur le Grand-Morin; 6.680 hab. (*Coulmériens, ennes*). Ch. de f. Est. Centre d'une région agricole, marché de grains, de farines et de fromages. Imprimerie. Vestiges de l'ancien château et de la commanderie de l'Hôpital (XIIIe-XVIe s.). Ancienne forteresse des comtes de Champagne, dotée par eux d'une charte communale (1231), la ville souffrit beaucoup des guerres des XVe-XVIe siècles et fut érigée en duché-pairie pour les Longueville en 1656. Patrie du peintre Valentin de Boullongne et du commandant Beaurepaire. — Le canton a 14 comm., et 15.925 hab.

COULOMMIERS [*mi-é*] n. m. Fromage à pâte fermentée plus communément désigné sous le nom de *brie*. || Fromage épais légèrement salé que l'on vend sous le nom de *double-crème*.

COULON, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 9 kil. de Niort, au bord du marais Poitevin; 1.445 hab. Ch. de f. Etat.

COULON, nom d'une famille de danseurs qui a brillé à l'Opéra. Les membres les plus connus sont : **Coulon** père, un des meilleurs sujets, vers 1800; — Mlle **Coulon**, sœur du précédent, l'une des danseuses les plus estimées de l'Opéra; — **Coulon** fils, né en 1796, qui débuta en 1816, et se plaça aussitôt au premier rang comme danseur de demi-caractère.

COULON (Louis), érudit français, né à Poitiers en 1605, mort en 1664. Jésuite, il quitta l'ordre pour être prêtre séculier. Il a écrit : *Lexicon homericum* (1643); *les Rivières de France* (1644); *Fidèle conducteur pour les voyages de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne* (1654); *Histoire et vie des papes* (1656), souvent réimprimée; *Histoire des Israélites* (1665; 3 vol.). Il a traduit entre autres l'*Histoire du grand royaume de la Chine*, du P. Alvarès Semedo (1645).

COULON n. m. (du lat. *columbus*, pigeon). Nom vulgaire, dans les départements du nord de la France, du pigeon domestique. || *Coulon de mer*, Nom sous lequel les pêcheurs du Pas-de-Calais désignent la mouette commune.

COULON DE THÉVENOT, inventeur de la tachygraphie française. V. THÉVENOT.

COULONGES-SUR-L'AUTIZE, ch.-lieu de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 20 kil. de Niort; 2.020 hab. Ch. de f. Etat. Château construit en 1542 par les ducs d'Estissac. — Le canton a 14 comm., et 12.820 hab.

COULOTTE n. f. Outil de bois avec lequel le plombier enlève la laine de plomb du laminoir. || Pièce sur laquelle le scieur de long appuie le bois qu'il veut refendre. || Espèce d'auge formée par deux planches clouées l'une sur l'autre, à angle droit, dont les maçons font usage pour amener le mortier au fond d'une fouille. || Caisse carrée, employée dans l'opération du coulage du béton sous l'eau.

COULOUGLI n. m. Ethnol. V. COLOUGLI.

COULOUNIEIX, comm. de la Dordogne, arrond. et à 3 kil. de Périgueux; 1.610 hab. Ch. de f. du Périgord.

COULOUVRAY-BOISBENÂTRE, comm. de la Manche, arrond. et à 23 kil. d'Avranches; 1.075 hab.

COULPE n. f. (lat. *culpa*). Théol. Faute, péché. || *Dire sa coulpe de quelque chose*, En faire l'aveu, en témoigner du regret. || Dans plusieurs ordres religieux, Aveu public des manquements commis contre la règle de l'ordre.

— Mobil. A signifié Coupe, vase.

COULURE n. f. (de *couler*). Accident qui empêche la fécondation de la fleur en faisant couler le pollen : *La* COULURE *de la vigne se produit quand de fortes averses coïncident avec la floraison*.

— Pêch. Corde d'une seine garnie de plomb et destinée à maintenir l'engin dans une position verticale.

— Techn. Partie du métal qui s'échappe à travers les joints du moule, au moment de la fonte. Amas de glaçure, de couverte dans les cavités et parties déclives des poteries.

— ENCYCL. Arboric. La *coulure*, avortement plus ou moins complet du fruit, au moment de la floraison, tient à diverses causes : végétation trop exubérante, épuisement du pied, intempéries, surtout les pluies abondantes qui lavent les sacs polliniques et font *couler* le pollen.

Dans le premier cas, on a recours à une taille longue, et aux pincements durant la floraison; mieux encore, on pratique une incision annulaire juste au-dessous du fruit et sans attaquer l'aubier. Cette opération, qui se pratique pendant la floraison ou même un peu avant, a pour résultat de concentrer dans l'ovaire une plus grande quantité de sucs nourriciers, et d'augmenter la grosseur du fruit dont elle hâte également la maturation. Dans le cas où la coulure est due à l'épuisement de l'arbre fruitier, seules des fumures abondantes peuvent la prévenir.

Enfin, si l'on craint les intempéries, difficiles à prévoir et surtout à éviter, on peut, par des soins appropriés, activer un peu la floraison : certains arboriculteurs abritent leurs arbres à fruits avec des planches, paillassons, etc.; mais, outre qu'elle est coûteuse, cette pratique ne donne pas souvent les résultats qu'on en attend.

COULVIER-GRAVIER (Remi-Armand), astronome et météorologiste français, né à Reims en 1803, mort à Paris en 1868. Ses principales observations furent faites sur les étoiles filantes. En 1847, il obtint l'autorisation d'installer son observatoire au palais du Luxembourg, sur la plate-forme qui termine le pavillon central du côté ouest. Ses recherches ont été publiées dans de nombreux ouvrages.

COUMAILLE [*may'*] n. f. Roche des mines où la houille se trouve divisée.

COUMALATE n. m. Sel ou éther de l'acide coumalique.

COUMALINE n. f. Anhydride d'un aldéhyde acide non saturé, de formule $C^6H^4O^2$, obtenu par décomposition de l'acide coumalique.

COUMALIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^6H^4O^4$, que l'on obtient en chauffant l'acide malique avec de l'acide sulfurique. (C'est l'anhydride d'un diacide aldéhyde non saturé.)

COUMANIE n. f. Plaine sableuse de Hongrie, entre Danube et Tisza. On distingue la *Grande* et la *Petite Coumanie*.

COUMANS ou **CUMANS**. Hist. V. KOUMANES.

COUMARANE n. m. Produit d'hydrogénation de la coumarone bouillant à 189°. Syn. DIHYDROCOUMARONE.

COUMARATE n. m. Sel ou éther de l'acide coumarique.

COURMARILATE n. m. Sel ou éther de l'acide coumarilique.

COUMARILIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^9H^6O^3$, obtenu en chauffant avec les alcalis la coumarine α bromée. Il fond à 192° et se décompose au rouge en coumarone et gaz carbonique.

COUMARINE n. f. (rad. *coumaron*). Lactone de l'acide coumarique rencontrée dans la fève tonka, l'aspérule, etc., et utilisée en parfumerie.

— Encycl. La *coumarine*, de formule $C^9H^6O^2$ peut être retirée de la fève tonka mais s'obtient synthétiquement en faisant agir l'aldéhyde salicylique sur l'acétate de sodium et l'anhydride acétique. Elle forme des cristaux peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, fondant à 67°. Elle bout à 299° ; son odeur agréable la fait employer en parfumerie. Hydratée par la potasse alcoolique, elle donne l'acide *coumarique*. L'amalgame de sodium la transforme en acide *mélilotique*.

COUMARIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide-phénol-éthylénique, l'acide ortho-oxycinnamique dont la formule est $OH{\cdot}C^6H^4{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CO^2H$.

— Encycl. L'acide *coumarique* s'obtient par hydratation de la coumarine ou par diazotation de l'acide ortho-aminocinnamique. On le rencontre dans le mélilot, le faham, la fève tonka. Il forme de longues aiguilles fondant à 207° peu solubles dans l'eau froide. L'acide bromhydrique à froid le transforme en coumarine.

COUMARONE n. f. Produit de pyrogénation de l'acide coumarilique, rencontré dans le goudron de houille ; sa formule est C^8H^6O ; c'est un liquide très stable, bouillant à 170°. || Syn. BENZOFURFURANE.

COUMAROU (mot brésilien), **COUMAROUNA** n. m. ou **COUMAROUNE** n. f. Genre d'arbres de la famille des légumineuses papilionacées dont une espèce (*coumarouna odorata*) produit la fève tonka et fournit un bois très dur.

COUMARYLE n. m. Radical monovalent de formule $OH{\cdot}C^6H^4{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CO$ dérivé de l'acide coumarique par suppression de l'oxhydryle.

COUMASSI [*si*] ou **KOUMASSI**, ville de Guinée (colonie angl. du Gold-Coast ou Côte de l'Or) ; 37.300 hab. Capitale de l'anc. royaume des Achantis, prise par les Anglais en 1874, relevée par eux en 1896 après la destruction du royaume de Prempeh, elle est devenue la résidence de l'agent anglais qui administre le pays achanti.

COUMAZONIQUE [*nik'*] adj. Se dit de composés hétérocycliques obtenus en traitant l'acide amino-oxycuminique par les chlorures d'acides.

COUMI. Hist. V. COMANS.

COUMOUNDOUROS (Alexandre), homme d'Etat grec, né à Avid (Grèce) en 1812, mort à Athènes en 1883. Avocat, substitut du procureur du roi jusqu'en 1850, il fut élu député, puis président de la Chambre (1855), ministre des finances (1857), et ne cessa plus de prendre part à la vie politique de son pays, quittant et reprenant le pouvoir, suivant les échecs ou les succès de l'opposition, dont il faisait partie. Président d'un nouveau ministère (1878), il s'efforça d'entraîner la Grèce dans une politique de résistance contre la Turquie. Son programme fut accueilli avec enthousiasme. Coumoundouros allait entraîner toute l'Europe dans une guerre, quand le congrès de Constantinople, en lui ôtant l'espoir de voir la Grèce soutenue, modifia son plan. Blâmé par tous les partis, il donna sa démission (1882).

COUMYS ou **KOUMIS** [*miss*] n. f. Boisson fermentée, que les nomades de l'Asie centrale et du sud de la Russie fabriquent avec le lait de jument.

— Encycl. Le lait de jument, encore chaud, est additionné du dixième de son volume environ de *coumys* provenant d'une opération précédente. Le mélange est maintenu à une température d'environ 20° et agité de temps en temps. Au bout de trois ou quatre heures, l'opération est terminée, et on met le produit en bouteilles. La fermentation continue, d'ailleurs, dans les bouteilles.

Le coumys est un reconstituant employé aujourd'hui en thérapeutique ; il réveille l'appétit et développe, chez les malades, la production d'urée, d'acide phosphorique et d'acide sulfurique éliminés par les urines.

COUNANI, fleuve côtier de la Guyane brésilienne, qui finit dans l'océan Atlantique après avoir passé par le village homonyme.

COUNANI (TERRITOIRE DE), territoire ainsi nommé du fleuve qui en arrose la partie méridionale, s'étend au S. du fleuve Oyapock entre les monts Tumuc-Humac et l'Atlantique. Il est encore fort peu habité ; Counani, Cachipour sont ses principales agglomérations. Gisements aurifères. Il a été longtemps disputé entre la France et le Portugal puis le Brésil, comme tout le « Contesté franco-brésilien » dont il fait partie ; avec lui, il a été attribué au Brésil par une décision arbitrale de la Suisse en 1900.

COUNANIEN [*ni-in*], **ENNE**, habitant ou natif du Counani.

— *Adjectiv.* Qui appartient au Counani ou à ses habitants : *La frontière* COUNANIENNE.

COUNCIL-BLUFFS, ville des Etats-Unis (Iowa), en face de Omaha-City ; 36.150 hab. Ch.-lieu de comté. Usine sidérurgique, ateliers de machines, fabrique de voitures et de wagons, minoteries, brosseries. Tête du chemin de fer Central-Pacifique. C'est la *Kanesville* des mormons.

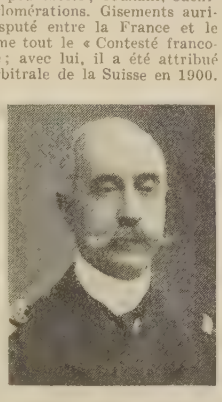

Coundouriotis. — Cl. Rol.

COUNDOURIOTIS (Paul), amiral et homme politique grec, né en 1857 dans l'île de Hydra, mort à Athènes en 1935. Descendant d'une famille dont les membres jouèrent un rôle actif dans les événements qui préparèrent l'émancipation de la Grèce, l'amiral Coundouriotis se distingua durant la guerre balkanique (1912 et 1913) avant d'être, pendant la Grande Guerre l'un des collaborateurs les plus actifs de Venizelos. Membre du triumvirat (Venizelos-Danglis-Coundouriotis) installé à Salonique, il favorisa la victoire des Alliés. Nommé régent, à la mort du roi Alexandre (1920), il s'empressa de remettre le pouvoir à la reine mère Olga. Régent, pour la seconde fois, après l'abdication du roi Georges (décembre 1923), il fut élu président de la République hellénique (15 avril 1924) par l'Assemblée constituante. Il démissionna en mars 1926, aux débuts du régime dictatorial du général Pangalos, mais fut réintégré dans ses fonctions (août 1926) par le général Condylis lorsque celui-ci renversa Pangalos et prit le pouvoir jusqu'en 1929.

COUNENÉ, fleuve de l'Afrique équatoriale, en colonie portugaise d'Angola. Né sur les pentes méridionales des monts Oulondo, il coule d'abord du N. au S., puis s'infléchit, descend les pentes du plateau par des chutes, et se jette dans l'Atlantique au nord du cap Frio après avoir séparé, dans l'ultime partie de son cours, l'Angola et le pays de mandat du Sud-Ouest africain. Longueur de cours, 1.200 kil. environ.

COUNIÈLE n. f. Sorte de panier, qui se porte sur la tête ou sur l'épaule. (Dialectal.)

COUNOUTH [*nout'*] n. m. Cantique pieux, chez les mahométans.

COUP [*kou*] n. m. (lat. *colaphus*). Atteinte, heurt, choc donné ou reçu : COUP *de pied, de poing.* COUP *d'épée, de couteau, de bâton. Porter, Asséner un* COUP. *Recevoir, Parer un* COUP. *Se donner un* COUP *contre un arbre, contre un mur. Frapper à* COUPS *redoublés ;* — et au fig. : *Les* COUPS *du sort. Porter un* COUP *terrible à la République.* || *Par extens.* Marque d'un coup, blessure : *Avoir des* COUPS *bleus sur tout le corps. Tomber percé de* COUPS. || *Particulièrem.* En parlant des armes à feu, Décharge, détonation. Charge. Canon de l'arme : *Entendre un* COUP *de pistolet. Avoir encore deux* COUPS *de poudre et un* COUP *de plomb. Fusil à deux* COUPS.

— Sons que rendent certains corps quand on les frappe : COUP *de cloche, de tambour.* || Heure précise sonnée par une horloge : *Au* COUP *de midi.* || Retentissement : COUP *de tonnerre,* COUP *de fouet.*

— Mouvement répété d'un corps, etc. : *Un* COUP *de piston dans une pompe.* COUP *de pinceau.* || Mouvement rapide, et qui n'a qu'un résultat incomplet : *Un* COUP *de bâlai. Donner un* COUP *de brosse à son habit. Jeter un* COUP *d'œil sur quelqu'un.* || Mouvement violent, impétueux d'un membre, d'un océan, d'un élément : COUP *d'aile.* COUP *de vent.* COUP *de mer.*

— *Fig.* Attaque violente, imprévue : *Frapper un* COUP *décisif.* || Action, Entreprise ou acte décisif ou action violente bonne ou mauvaise : *Et pour leur* COUP *d'essai veulent des* COUPS *de maître.* (Corneille.) *Votre bras dans Pharsale a fait de plus grands* COUPS. (Corneille.) *Faire son* COUP. *Un bon, un mauvais* COUP. *Un* COUP *de désespoir. Narcisse a fait le* COUP ; *vous l'avez ordonné.* (Racine.) || Résultat que l'on avait en vue : *Manquer son* COUP.

— Mouvement précipité ; résultat de ce mouvement considéré comme momentané (particulièrem. en parlant d'un liquide bu) : *Un* COUP *de vin, de rhum ; Boire un* COUP. || Ce mouvement considéré comme susceptible de reprise : *En un* COUP, *En deux* COUPS. *Du premier* COUP. || Cas. occasion fortuite : *C'est ce* COUP *qu'il est bon de partir, mes enfants.* (La Fontaine.)

— Argot et pop. *Coup d'arrosoir,* Verre de vin bu sur le comptoir. — Ondée. || *Coup de bouteille* ou *de chasselas,* Rougeur du visage causée par l'ivrognerie. || *Coup de chasselas, de soleil, de sirop, de picton, de feu, de rifle,* Commencement d'ivresse. || *Coup de casserole,* Dénonciation. || *Coup de fourchette,* Vol subtil à l'aide de deux doigts. || *Coup de vague,* Vol improvisé. || *Coup de Raguse,* Trahison (par allusion à la défection du duc de Raguse). || *Coup de torchon,* Lutte à coups de poings. — Baiser. || *Coup du lapin,* Coup traîtreux porté dans une rixe ; et au fig. *Donner à quelqu'un le coup du lapin,* Achever de le ruiner, de le perdre. || *Coup du père François,* Vol pratiqué sur un passant par deux compères, dont l'un maintient la victime en l'étranglant à l'aide d'un foulard qu'il lui a jeté autour du cou, tandis que l'autre lui fouille les poches.

— Art vétér. *Coup de fouet,* Irrégularité de la respiration qui se rencontre notamment dans l'emphysème pulmonaire du cheval, les muscles expirateurs s'y prenant à deux fois pour achever leur mouvement. (On dit aussi SOUBRESAUT.)

— Chasse. *Coup du roi* (corrupt. possible de *Coup droit*), Tir à peu près vertical au-dessus de la tête du tireur.

— Chir. *Coup de fouet,* Rupture de certaines fibres musculaires, qui se produit quelquefois dans la jambe pendant un violent effort, et fait éprouver la sensation d'un coup de fouet. (Certains l'attribuent à la rupture de varices profondes du membre.)

— Constr. *Faire coup* ou *Prendre coup,* Se dit d'un mur qui a perdu l'aplomb.

— Escr. *Coup fourré* ou *Coup double,* Coup que reçoit et coup que donne en même temps chacun des deux adversaires. || *Coup droit,* Coup tiré en suivant la voie la plus directe. || *Coup de temps,* Coup pris d'opposition sur un développement, et regardé comme un beau coup sous les armes.

— Hippol. *Coup de hache,* Dépression existant au point de jonction de l'encolure et du garrot. || *Coup de lance,* Cavité à la base de l'encolure, à l'épaule, au bras et à la fesse. || *Coup de reins,* Mouvement par lequel le cheval raidit ses reins.

— Jeux. Manière de jouer ; chacune des actions du joueur. || *Coup forcé,* Celui qu'on ne peut parer. || *Remettre le coup,* Permettre qu'un joueur recommence un coup mal joué par lui. || *Coup de dés,* Combinaison que les dés présentent lorsqu'on les jette. || Au trictrac, *Coup et dés* Signifie que la primauté appartiendra à celui qui amènera le dé le plus fort. || *Rompre le coup,* Empêcher une chance de dés en les arrêtant lorsqu'ils sortent du cornet. || A la paume, *Coup de brèche,* Coup qui fait entrer la balle dans le dedans, près des encoignures. || *Coup de cavasse,* Celui où la balle rebondit contre le mur, et revient dans le dedans. || Au billard, *Coup du roi,* Se disait, à l'ancien jeu de billard, lorsque la bille sur laquelle on jouait était placée derrière la blouse du milieu, près de la bande, et que le joueur frappait de sa bille la bande du haut, de manière qu'en revenant elle poussait l'autre bille dans la blouse. — Au jeu de billard actuel, un faux *Coup de queue* est une Faute du joueur touchant à faux sa bille.

— Mar. *Coup de barre,* Faire faire à la barre un grand écart. || *Coup de mer,* Gros paquet de mer venant frapper le navire et embarquant à bord. || *Coup de roulis,* Inclinaison du navire de droite à gauche. || *Coup de sonde,* Jet du plomb de sonde à la mer. || *Coup de talon,* Dans un échouage, les coups de talon sont les chocs de la quille arrière sur le fond. || *Coup de tangage,* Mouvement de l'arrière à l'avant, du navire. || *Coup de vent, Coup de temps,* Grand mauvais temps en mer. (On dit aussi *fam.* COUP DE TABAC.) || *Coup de fouet,* Rafale brusque. || *Coup de partance,* Coup de canon annonçant le départ ; — et *au fig.* Signal du départ en général.

— Mécan. *Coup de feu à une chaudière,* Accident grave résultant d'un défaut d'alimentation et consistant dans la brûlure des parois.

— Mines. *Coup de poing,* Appareil électrique employé pour mettre à grande distance le feu aux mines, et que l'on fait agir par un coup de poing ou une percussion vive. (Cet appareil, imaginé par Bréguet, s'appelle encore EXPLOSEUR.) || *Coup d'eau,* Irruption brusque des eaux dans les chantiers. || *Coup de grisou,* Inflammation de grisou. || *Coup de toit,* Pression brusque exercée par le toit d'une couche. || *Coup de poussière,* Explosion due à la combustion d'un mélange de poussières inflammables et d'air. (Ces explosions se produisent surtout dans les mines de houille, où elles peuvent se propager très loin par suite du soulèvement des poussières de charbon déposées sur les parois des galeries, au moment du passage de l'onde de pression qui précède la flamme. Les explosions de poussières peuvent être provoquées directement par le tir de certains explosifs, mais elles sont le plus souvent déclenchées par une inflammation de grisou. On lutte contre le danger des poussières en les fixant par arrosage, ou en les rendant inoffensives par mélange d'une quantité suffisante de poussières stériles [*schistification*].)

— Pathol. *Coup, Coup de feu.* V. BLESSURE, CONTUSION. || *Coup de sang,* Nom vulgaire des attaques d'apoplexie. || *Coup d'air,* Fluxion ou autre douleur causée par un courant d'air : *Les* COUPS D'AIR *tuent plus d'hommes que les coups de canon.* (Proverbe espagnol.) || *Coup de chaleur,* Insolation, impression violente et quelquefois mortelle, que produisent les rayons du soleil et parfois le manque d'air sur ceux qui s'y exposent. || *Coup de soleil,* Erythème d'intensité variable, véritable brûlure causée par l'action du soleil.

— Pêch. L'endroit où l'on amorce avant de pêcher, dans une rivière ou un étang. || *Pêche au coup.* V. PÊCHE.

— Techn. *Coup de bélier,* Choc brutal dans une conduite de liquide en mouvement, provoqué par l'arrêt rapide de ce mouvement, par exemple par la fermeture brusque d'un robinet.

— Loc. div. *Coup d'après* ou *Coup du médecin,* Demi-verre de vin pur bu immédiatement après la soupe. || *Coup d'avant,* Verre d'absinthe, de vermouth, etc., avant le repas. || *Coup du milieu,* Verre de vin ou de liqueur bu vers le milieu d'un dîner. || *Coup d'autorité,* Usage décisif que l'on fait de son autorité ; et *au fig.* Action soudaine, violente dans son énergie : *La mort a des* COUPS D'AUTORITÉ *bien inattendus.* (Guizot.) || *Coup de boutoir,* Trait d'humeur, parole rude, blessante. || *Coup de chapeau,* Action de saluer quelqu'un en ôtant son chapeau. || *Coup de chien,* Traîtrise, acte de violence exécuté sournoisement. — Emeute, tumulte séditieux : *Je ne serais pas étonné qu'il y eût un* COUP DE CHIEN *l'année prochaine.* (Les Goncourt.) || Combinaison de dés, de cartes : COUP *heureux ;* et *au fig.* Chance favorable ou défavorable : COUP *du ciel,* COUP *de bonheur, La Fortune se plaît à faire de ces* COUPS. (La Fontaine.) || *Coup de force,* Mesures violentes de l'autorité. || *Coup de collier.* V. COLLIER. || *Coup de dent,* Action de jouer des mâchoires, de manger. — *Fig.* Raillerie, calomnie, médisance. (Dans ce dernier sens, on dit aussi : COUP DE LANGUE, COUP DE BEC, COUP DE PATTE.) || *Coup double,* Double résultat obtenu par un seul acte. Lorsqu'on abat, par exemple, deux oiseaux d'un coup de fusil ; et lorsque, par une seule mesure, on obtient deux résultats. || *Faire d'une pierre deux coups,* Obtenir un double résultat d'un seul acte. || *Coup dans l'eau, Coup d'épée dans l'eau,* Tentative vaine. || *Coup d'épingle,* Coup porté avec une épingle que l'on enfonce dans la peau ; et *au fig.* Blessure légère de l'amour-propre. || *Coup d'essai,* Première action, premier ouvrage par lequel on se fait remarquer. || *Coup d'Etat,* Mesure violente et illégale prise le plus souvent avec l'aide de la force armée, pour amener un changement dans l'Etat. — *Par extens.,* Acte décisif qui transforme complètement une situation. || *Coup de l'étrier,* Ce qu'on boit avant de monter à cheval, et, en général avant de partir. || *Coup de feu,* Coup tiré avec une arme à feu. — Chez les cuisiniers et dans les arts manufacturiers, Surélévation soudaine de la chaleur du foyer, qui brûle ce que l'on cuisait : *Rôti qui a reçu un* COUP DE FEU. — Dans les mines, Explosion de grisou. — *Fam.* Moment de presse. — *Pop.* Etat d'ivresse. || *Coup de filet,* Action de jeter le filet dans l'eau ; tout le poisson qu'on prend en une seule fois ; *Acheter un* COUP DE FILET. — *Fig. et fam.* Mesure de police ou autre, par laquelle on arrête à la fois plusieurs personnes : *Bande prise d'un seul* COUP DE FILET. || Fig. *Coup de fouet,* Impulsion que l'on donne à une affaire : *Entreprise qui a besoin d'un* COUP DE FOUET. || *Coup de fusil,* Repas mauvais ou d'un prix exagéré. || *Coup de grâce,* Dernier coup que le bourreau donnait à l'homme roué vif, pour l'achever. — *Fig.* Ce qui achève de ruiner, de perdre quelqu'un. (On dit aussi DERNIER COUP.) || *Coup de main,* Expédition, attaque faite à l'improviste, et sans l'emploi des moyens nécessaires pour une attaque en règle. — Tentative hardie et lestement exécutée. — Aide, secours, coopération au travail de quelqu'un. (On dit COUP D'ÉPAULE dans le même sens.) || *Coup de maître,* Action, ouvrage qui prouve beaucoup d'habileté. || *Avoir un coup de marteau, un coup de hache,* Avoir le cerveau dérangé. || *Coup monté,* Projet, événement préparé d'avance. || *Monter le coup,* Abuser, tromper sous un prétexte spécieux. — Fam. *Se monter le coup,* S'en faire accroire à soi-même. || *Coup de la mort,* Blessure ou cause quelconque qui détermine la mort. — *Fig.* Cause d'abattement complet, de défaite, de ruine irréparable. || *Coup d'œil,* Regard rapide. — Examen rapide, surveillance, attention momentanée : *Donner un* COUP D'ŒIL *à un travail.* — Vue d'ensemble (d'un paysage, d'un groupe, etc.) : *Le* COUP D'ŒIL *en est des plus agréables.* — Aptitude à juger, à comprendre, à saisir : *Avoir le* COUP D'ŒIL *juste, sûr. Avoir du* COUP D'ŒIL. || *Coup de peigne,* Action de se peigner rapidement. — *Pop.* Action de se prendre aux cheveux. || *Coup de pied,* Suite de pas, action d'aller quelque part : *Donner un* COUP DE PIED *jusqu'à... ;* et *au fig.* Echec, accident

funeste, cause de déconsidération. || *Faire le coup de poing*, Se battre à coups de poing ; et au fig. : *Coup de poing de la fin*, Trait final préparé en vue d'un grand effet. || *Coup de tête*, Action hasardeuse, irréfléchie : *Faire un* COUP DE TÊTE. || Fig. *Coup de tonnerre, Coup de foudre*, Evénement funeste et inattendu, qui étourdit, qui jette dans la stupéfaction. (On dit, dans le même sens, COUP DE MASSUE.) — Amour soudain et violent. || *Porter coup*, Atteindre, frapper. — Atteindre le but. || *Faire les cent coups, les quatre, les cinq cents coups*, Faire grand tapage ; se livrer à toutes sortes d'excès. — *Etre, Mettre aux cent coups*, Etre, Mettre dans la plus grande perplexité. || *N'être pas sujet au coup de cloche, au coup de marteau*, Etre maître de son temps. || *Sans coup férir*, Sans se battre. — Sans contestation, sans obstacle. || *Rabattre les coups*, Adoucir, apaiser les gens aigris les uns contre les autres. || *Tout coup vaille*, Quelque chose qu'il arrive. || *Le donner à quelqu'un en trois coups, en six coups*, Mettre quelqu'un au défi de faire une chose, en s'y reprenant un nombre de fois déterminé. || *Boire un coup*, Se noyer, manquer de se noyer.

— Pour un grand nombre d'autres locutions, comme *Coup de théâtre, Coup de fourchette, Coup de pouce*, etc., v. THÉÂTRE, FOURCHETTE, POUCE, etc.

— N. m. pl. Action de se battre, voies de fait : *En venir aux* COUPS. || Combats à main armée : *La diplomatie ne se tait que lorsque les* COUPS *empêchent qu'on l'entende.*

— LOC. DIV. : *Etre secret comme un coup de canon, comme un coup de tonnerre*, Etre d'une extrême indiscrétion. || *Il a été le plus fort, il a porté les coups*, Se dit, en jouant sur le mot *porter*, d'un homme qui a eu le dessous dans une lutte.

— LOC. ADV. : *Tout à coup*, Soudainement, d'une manière inattendue. || *Tout d'un coup*, D'un seul coup, tout en une fois : *Personne ne devient scélérat* TOUT D'UN COUP. (Saint-Réal.) || *A tout coup*, A tout propos, à tout moment. || *A coup sûr*, D'une manière certaine, infaillible. — *Jouer, Parier à coup sûr*, Jouer, Parier avec la certitude de gagner, sans possibilité de perdre. || *Coup sur coup*, En se succédant rapidement : *Envoyer deux lettres* COUP SUR COUP. || *Après coup*, Après l'événement, le fait principal ; trop tard : *S'aviser* APRÈS COUP *de ce qu'il aurait fallu faire.* || *Pour le coup, A ce coup*, Cette fois-ci : POUR LE COUP, A CE COUP, *vous ne m'échapperez pas !* — Exprime souvent l'étonnement ou l'impatience : POUR LE COUP, *c'en est trop !* || *Encore un coup*, De nouveau, encore une fois : *Essayez* ENCORE UN COUP ! || *Sous le coup*, Sous l'action d'un choc qui anéantit : *Il était resté* SOUS LE COUP, *ne pouvant dire ni oui ni non.* (Chateaubriand.)

— LOC. PRÉPOS. : *Sous le coup de*, Sous l'influence, la menace de : *Etre* SOUS LE COUP D'*un soupçon atroce. Etre* SOUS LE COUP D'*une saisie mobilière.* || *A coups de*, En frappant ou attaquant avec : A COUPS DE *canon.* A COUPS DE *fusil.* — En se servant de, en ne se servant que de : *Traduire un texte* À COUPS DE *dictionnaire.* — En ne se servant que de morceaux empruntés à divers livres : *Faire un ouvrage* À COUPS DE *ciseaux.* || *Casser le nez à quelqu'un à coups d'encensoir*, Lui donner en face des louanges outrées.

— ALLUS. HIST. **Coup de Jarnac.** V. JARNAC. || **Coup du commandeur.** On désigne plaisamment sous ce nom une prétendue botte secrète et infaillible, dont la recette se trouve dans *les Diables roses*, vaudeville de Grangé et Lambert Thiboust. Sur le terrain, on s'écrie tout à coup : « Voilà les gendarmes ! » L'adversaire se retourne,... et on lui plonge délicatement l'épée dans le dos. (Dans le jargon boulevardier, le « coup du commandeur » a remplacé le « coup de Jarnac » tombé en désuétude.)

— ALLUS. LITT. :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour leur *coup d'essai* veulent des coups de maître,

vers du *Cid*. Dans l'application, ils caractérisent une personne ou une chose qui se révèle subitement par un coup d'éclat. || **Le coup de pied de l'âne.** Par allus. à la fable de Phèdre reprise par La Fontaine (*Le Lion devenu vieux*), L'insulte faite, l'atteinte portée à quelqu'un dont on n'a plus rien à craindre.

— ANTON. **Contre-coup.**

— ENCYCL. Dr. pén. *Coups et blessures.* V. BLESSURES.

— Polit. *Coup d'Etat.* Quand un gouvernement nouveau se substitue au gouvernement précédent en dehors des formes légales prévues par la Constitution, on dit qu'il y a *révolution* lorsque ce sont les éléments populaires qui renversent le régime établi, et il y a *coup d'Etat* quand c'est une autorité déjà investie du pouvoir qui viole les formes constitutionnelles.

Les plus célèbres coups d'Etat en France sont ceux du 18 brumaire an VIII et du 2 décembre 1851 :

Le Directoire fut renversé en l'an VIII par un coup d'Etat dirigé contre le Conseil des Cinq-Cents avec la complicité du Conseil des Anciens. Les Cinq-Cents, dont le siège avait été fixé à Saint-Cloud par les Anciens, dans le but de faciliter le coup d'Etat, furent expulsés de la salle des séances par la force militaire ; mais un gouvernement provisoire comprenant Bonaparte et deux autres consuls ainsi que deux commissions émanées des deux Assemblées devait donner une nouvelle Constitution dans un délai fixé, faute de quoi le Directoire devait être rétabli suivant la Constitution de l'an III. Sieyès et Bonaparte s'étant mis d'accord sur les termes de la Constitution consulaire de l'an VIII, le Directoire se trouva définitivement renversé par le coup d'Etat de Brumaire ;

Au 2 décembre 1851, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, étant en conflit avec l'Assemblée unique instituée par la Constitution de 1848, la déclara dissoute sans en avoir le pouvoir constitutionnel, et annonça de nouvelles élections sur des bases élargies. Mais il s'empara en fait du pouvoir, et élabora une Constitution nouvelle, celle du 14 janvier 1852. Un sénatus-consulte du 7 novembre de la même année rétablit l'Empire, et un plébiscite ratifia les transformations ainsi opérées, par 7.824.189 *oui* contre 153.115 *non*.

Coup de canon (LE), tableau de Van de Velde (au musée d'Amsterdam). [V. planche *Beaux-Arts XXXIX.*]

COUPABLE adj. (lat. *culpabilis ;* de *culpa*, faute). Qui a commis un crime, un délit, une faute : *Se sentir* COUPABLE, *c'est un intolérable supplice.* || Qui est, par sa faute, la cause d'un mal : *Les peuples sont souvent* COUPABLES *des maux qu'ils souffrent.* || En parlant des choses, Répréhensible, criminel : *Acte* COUPABLE. COUPABLES *pensées.*

— Ascét. *Se rendre coupable du corps et du sang de Jésus-Christ*, Recevoir la communion indignement.

— Substantiv. : *La loi ne frappe pas toujours les vrais* COUPABLES.

— ANTON. **Innocent.**

COUPABLEMENT [*man*] adv. D'une manière coupable. (Peu us.)

COUPAGE n. m. Action de couper : *Le* COUPAGE *des fourrages, des feuilles de tabac, des céréales, etc.*

— Agric. Mélange de seigle ou de froment, de vesces, de maïs, etc., fauchés en vert, qu'on donne à manger aux bestiaux.

— Mines. *Coupage du toit ou du mur.* Action d'entailler le toit ou le mur de la couche, pour le tracé d'une galerie dans une couche mince.

— Monn. Opération qui consiste à découper les flans destinés à être frappés en monnaies ou en médailles.

— Œnol. Mélange de divers vins. || Mélange d'eaux-de-vie de force alcoolique différente. || Plus simplement encore, Adjonction d'eau à un liquide quelconque dont on veut amoindrir la force.

— Techn. Division des pâtes céramiques en fragments que l'on ressoude ensuite. || Division de la pâte de savon en gros pains parallélépipédiques. (On dit aussi COUPE.) || Action de couper les poils des peaux, dans la fabrication des feutres et des fourrures.

— ENCYCL. Œnol. Le *coupage* d'un liquide a pour but soit d'en atténuer la force (mélange d'alcools à des degrés différents), soit de lui donner des qualités qu'il ne possède pas ; mais, en général, l'appellation s'applique plus particulièrement aux vins.

Par le coupage des vins, on leur donne de la couleur, du bouquet, de la verdeur, de l'acidité, ou l'on atténue tel ou tel défaut (goût de terroir ; manque de tanin, d'alcool, etc.). Ainsi, on emploie ordinairement au coupage des vins d'une verdeur prononcée des vins d'Algérie, de Tunisie, du midi de la France et d'Espagne, qui fournissent à la fois une riche proportion d'alcool, du tanin et de la couleur, mais qui ne possèdent généralement pas assez de fraîcheur, d'acidité ou de bouquet. On obtient après collage un mélange frais, franc de goût, valant mieux que chacun des éléments que l'on a réunis. Mais l'opération du coupage, parfaitement licite tant que le mélange provient uniquement de vins naturels, devient une falsification quand on fait usage de substances nocives (fuchsine, par exemple, pour donner de la couleur), ou que l'on trompe l'acheteur sur la qualité de la marchandise en lui vendant du vin « coupé » de produits de seconde cuvée (vins de sucre ou vins de raisins secs) ou simplement d'eau (mouillage).

COUPANGES [*panj'*] n. f. pl. Agric. Syn. de COUPAGE. (Dialectal.)

COUPANT [*pan*], **E** adj. Qui coupe, qui tranche : *Des outils* COUPANTS. || *Fig.* Brutal, qui n'admet pas de réplique : *Parler d'un ton* COUPANT.

— Géom. Qui coupe, qui divise en deux parties un corps ou une figure. (On dit plus ordinairement SÉCANT.)

— Peint. *Netteté coupante*, Se dit d'un tableau peint avec une extrême netteté, et où les lignes et les tons sont finis et arrêtés avec fermeté et précision.

— Substantiv. : *Le* COUPANT *d'un sabre.*

— ANTON. **Contondant, perforant, piquant.**

COUPAR-ANGUS, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Perth), sur l'Isla, affl. du Tay ; 2.500 hab. Fabriques de toiles. Blanchisseries.

COUP-DE-POING n. m. Petit pistolet de poche. || Sorte de poinçon, foret dont on frappe les douves d'une barrique, pour y percer un petit trou. || *Coup-de-poing américain*, Arme consistant en une masse de fer munie ou non de pointes, et percée de trous dans lesquels on passe les doigts. || Pl. *Des* COUPS-DE-POING.

COUPS-DE-POING : 1. Pistolet ; 2. Foret ; 3. Coup-de-poing américain.

COUPE n. f. (de *couper*). Action de couper : *La* COUPE *des foins, des cheveux. Diriger la* COUPE *d'un bois.* || Etendue de bois destinée à être coupée : COUPE *réglée*, etc. V. plus loin.

|| Action ou art de tailler une étoffe pour en faire des vêtements : *Couturière qui a une bonne* COUPE. || Manière dont un vêtement est fait : *Habit d'une* COUPE *élégante.* || Endroit où une chose a été coupée : *La* COUPE *d'un tronc d'arbre.*

— *Par extens.* Formes extérieures : *Figure d'une* COUPE *désagréable.*

— Charpent. et Menuis. Assemblage qui se divise en quatre catégories : la *coupe plate*, constituant le joint en coupe proprement dit ; l'*embrèvement*, la *paume*, la *fausse coupe.* (La fausse coupe se trace au moyen de la sauterelle, sans équerre ni onglet.) || Disposition des joints, des champs et des moulures sur le bois.

— Confect. Action qui consiste à tailler du tissu pour en faire un vêtement : *Une bonne* COUPE. || Métrage déterminé d'un tissu quelconque : *Une* COUPE *de soierie.*

— Constr. Représentation graphique d'un objet dont on veut montrer l'intérieur, et que pour cela on suppose avoir été coupé suivant un plan, dans un sens déterminé : COUPE *en long, en travers.* COUPE *d'un édifice, d'un terrain*, etc.

— Grav. Action, manière d'entamer le bois, la planche, au moyen du burin.

— Jeux. Action de séparer en deux un paquet de cartes en plaçant au-dessus la partie du jeu qui, avant la coupe, se trouvait au-dessous. || *Faire sauter la coupe*, Rétablir avec dextérité les paquets de cartes coupés dans l'état où ils étaient avant la coupe. || *Etre heureux à la coupe*, Tricher.

— Littér. Division : *La* COUPE *d'un ouvrage, d'un poème.* (Peu us.)

— Maçonn. Petit canal pratiqué sous les appuis des croisées, servant à l'écoulement des eaux pluviales. || Direction d'un joint de tête oblique à la douelle d'une voûte. || Art de tailler les pierres.

— Manuf. Chaque tonte qu'on fait subir aux étoffes de laine. || Dans la savonnerie, Syn. de COUPAGE.

— Mar. *Coupe d'une voile*, Tracé de la voile avant le découpage des laizes. || *Coupe des cordages*, Division des pièces de cordage en bouts de longueur suffisante pour les manœuvres. || *Maître de coupe*, Ouvrier chargé de couper les manœuvres.

— Métall. *Outil de coupe*, Outil utilisé pour le travail de coupe des métaux. V. la partie *encycl.*

— Métr. Disposition des repos dans le vers, dans la phrase : *Vers d'une* COUPE *heureuse.*

— Mines. Journée de travail dans une mine.

— Mus. Distribution des parties dont la suite constitue un morceau. || *Coupe binaire, ternaire*, Division du morceau en deux, trois parties : *La* COUPE BINAIRE *est applicable surtout aux grandes pièces de musique instrumentale.*

— Natat. Manière de nager, qui consiste à porter alternativement les deux bras en avant et à les ramener vivement le long du corps en décrivant un demi-cercle. || Fam. *Tirer sa coupe*, Nager de cette manière.

— Sylvic. Abatage des arbres forestiers. || Partie d'un bois dont les arbres doivent être abattus dans une année. || *Coupe usée*, Celle qui est déjà faite et vidée. || *Coupe en usance*, Celle qui est en exploitation. || *Coupe réglée*, Aménagement suivant lequel on coupe chaque année une portion de bois déterminée. — Fig. *Mettre quelqu'un, quelque chose, en coupe réglée*, Opérer régulièrement des prélèvements au détriment de cette personne ou de cette chose. || *Coupe sombre*, Opération qui consiste à enlever une partie des arbres qui composent un massif, afin que les arbres qui restent puissent ensemencer le sol au moyen de leurs graines qui se disséminent naturellement. (On dit aussi COUPE D'ENSEMENCEMENT.) — *Fig.* Epuration du personnel d'une administration ou d'une usine par l'élimination des membres les plus compromis ou des meneurs après un mouvement concerté : *Voici l'affaire terminée : c'est l'heure des* COUPES SOMBRES. || *Coupe claire*, Opération qui consiste à abattre une partie des arbres restés après la coupe sombre, afin de donner aux jeunes pousses de l'air et de la lumière. || *Coupe à tire et à aire*, Celle qui se fait sans laisser un seul arbre, c'est-à-dire en dégageant complètement le sol. || *Coupe à blanc estoc*, Celle qu'on exploite entièrement, sans y laisser aucun arbre de réserve. || *Coupe de nettoiement*, Opération consistant à faire disparaître les arbres rachitiques et les plantes nuisibles. || *Coupe définitive*, Celle qui consiste à arracher les quelques arbres qui ont résisté aux coupes précédentes, lorsque les arbres nouveaux ont acquis une vigueur suffisante pour résister aux intempéries.

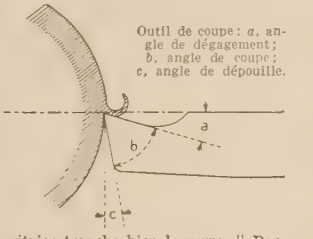

Outil de coupe : *a*, angle de dégagement ; *b*, angle de coupe ; *c*, angle de dépouille.

— Techn. Angle que forme le tranchant d'un outil. || Ensemble des conditions que doit réunir un outil de coupe. || Sens dans lequel le diamant du vitrier tranche bien le verre. || Partie abattue d'une masse d'ardoise. || Nombre de feuilles ou de pétales (en papier, en soie, etc.) que le fabricant de fleurs artificielles découpe à la fois.

— LOC. DIV. : *Etre sous la coupe de quelqu'un*, Etre sous sa dépendance. || *Etre souple, dur à la coupe*, Etoffe facile ou dure à couper. || *Fausse coupe*, Le reste d'une pièce d'étoffe, qui est insuffisant pour faire un vêtement.

— ENCYCL. Littér. V. CÉSURE.

— Métall. La *coupe*, ensemble des conditions que doit réunir un outil de coupe (tour, fraise-perceuse, raboteuse, etc.) a fait l'objet de nombreux travaux dont les plus importants sont ceux de Taylor (1880-1906) et du commandant Denis. Ces travaux ont étudié la forme à donner à l'outil, sa vitesse de coupe, sa profondeur de coupe, en fonction de la matière à usiner (acier, fonte, bronze, etc.) et du métal constituant l'outil lui-même (acier fondu, acier rapide, stellite).

L'outil doit posséder une forme telle que l'angle droit formé par la tangente et la normale à la surface travaillée au point de contact soit partagé en trois parties : un angle de dégagement qui permet au copeau de s'enrouler ; un angle de coupe, constitué par le tranchant de l'outil ; un angle de dépouille qui a pour effet d'empêcher l'outil de talonner, c'est-à-dire de toucher la pièce à usiner ailleurs que sur l'arête coupante. En second lieu il convient que l'outil se déplace devant la pièce ou inversement la pièce devant l'outil suivant une vitesse déterminée (vitesse de coupe) ; et qu'enfin l'outil pénètre régulièrement. La quantité qui caractérise cette pénétration dans un temps donné s'appelle *avance* quand le déplacement se fait dans le sens du travail, et *passe* ou *profondeur de coupe* quand il lui est perpendiculaire.

Les progrès de la métallurgie ont permis d'améliorer les vitesses de coupe, par la découverte de nouveaux alliages à outils. Toute l'industrie mécanique moderne est ainsi dominée par la découverte des aciers à coupe rapide (acier rapide Steel Speed) faite par Taylor au cours des recherches précitées. Ce sont des aciers qui, après un traitement spécial, possèdent une grande dureté, et la conservent à haute température. A titre documentaire, voici la composition du meilleur acier employé par Taylor :

Carbone 0,674, manganèse 0,11, silicium 0,043, chrome 5,47, tungstène 18,14, vanadium 0,29.

L'emploi de ces alliages comme métal à outil a permis de quadrupler les vitesses de coupe (de 3 à 14 m. pour l'acier dur, et de 19 à 65 m. par minute pour le bronze phosphoreux, dans les travaux de tour). D'où une réduction des temps de coupe, et par suite des prix de revient.

— Prestidig. *Saut de coupe.* Manipulation consistant à faire repasser un demi-paquet de cartes sur un autre qui le recouvrait précédemment : la carte mise sur le demi-paquet inférieur, c'est-à-dire vers le milieu du jeu, se retrouve ainsi la première. (Un doigt de la main qui tient les paquets reste entre eux, et les autres doigts font bâiller l'ouverture, puis entraînent dessous le paquet supérieur pendant que l'autre main masque le tout. On peut aussi faire sauter la coupe d'une seule main, bien qu'il soit difficile de ne pas laisser voir l'opération.)

COUPE n. f. (bas lat. *cupa* ou *cuppa*). Vase à boire, en cristal, bronze, or, etc., porté sur un pied, ordinairement plus large que profond : *C'est de ma main qu'il prend et l'encens et la* COUPE. (Corneille.) || Son contenu :

Boire une COUPE *de champagne.* || Partie d'un vase à boire dans laquelle on verse le liquide : *La* COUPE *et le pied d'un calice.*

— *Fig.* Source de biens ou de maux : *La* COUPE *du plaisir, du malheur. Boire la joie à pleine* COUPE. (Racine.) || *Boire la coupe jusqu'à la lie,* Ne se voir épargner aucune douleur, aucune humiliation.

— Archit. Partie concave d'une voûte ronde. (On dit mieux COUPOLE.) || Inclinaison des joints des voussoirs. || *Coupe de fontaine,* Petit bassin qui reçoit l'eau d'un jet.

— Argot. Etat de misère.

— Métrol. Anc. mesure de capacité usitée en Auvergne, et valant un trente-deuxième de setier.

— Phys. *Coupe de Tantale,* Instrument de physique amusante, composé de deux coupes placées l'une dans l'autre, et d'un siphon caché entre les deux, de façon que la coupe intérieure se vide dans le pied, lorsqu'on porte l'appareil aux lèvres.

— Sports. Prix donné au vainqueur de certaines courses ou concours et qui, primitivement, consistait en une coupe d'argent ou d'or, mais qui aujourd'hui est remplacé par un objet d'art quelconque. (Ex. : *la* COUPE *Gordon Bennett* [aéron.], *la* COUPE *Davis* [tennis].)

— Théol. Communion sous l'espèce du vin.

— PROV. **Il y a loin de la coupe aux lèvres** ou **Beaucoup de choses tombent entre la coupe et les lèvres,** Il peut arriver bien des événements entre un désir et sa réalisation, entre la conception d'un projet et son exécution.

— ENCYCL. Archéol. Chez les Grecs, on connaissait plusieurs variétés de *coupes :* la *phiale,* écuelle plate, sans anses et sans pied, au fond un peu bombé ; le *kymbion,* également sans anses, semblable à une nacelle ; la *kylix,* à deux anses, sur un pied ; le *skyphos,* tasse profonde à

COUPES : 1. Antique ; 2. En argent ciselé (XVIe s.) ; 3. En terre cuite émaillée (XVIe s.) ; 4. A champagne (cristal) ; 5. A fruits (métal et cristal) ; 6. De challenge.

fond plat avec deux petites anses horizontales ; le *kantharos,* à long pied et anses relevées ; le *karchesion,* difficile à distinguer du canthare, mais coupe de luxe ; le *rhyton,* en forme de corne ou de tête d'animal ; etc. Les mêmes modèles se retrouvent chez les Romains, qui ont connu aussi des types particuliers : *calix, ciborium, patera,* etc. Toutes ces coupes servaient soit aux usages domestiques, soit aux cérémonies du culte ; tenaient lieu d'offrandes dans les temples, ou de prix dans les jeux. Les plus simples étaient en argile commune, les plus riches ornées de belles peintures. On en fabriquait en bronze, en argent ou en or, avec des ciselures ou des pièces rapportées ; plusieurs sont décrites déjà dans les poèmes homériques.

— Au moyen âge, la *coupe,* vase à boire, a une forme beaucoup plus stable que le hanap : elle est toujours munie d'un couvercle avec son fretel ou bouton, et elle comprend la coupe proprement dite (la cavité qui reçoit le liquide ; on dit parfois en ce sens : « la coupe d'un hanap » ; il est vrai qu'on dit aussi : « le hanap d'une coupe »), un pommeau, un pilier et un pied. La coupe sans pied est une irrégularité. L'Angleterre en a produit en forme de bols montés en métal précieux, et les appelle des *mazers.* L'orfèvrerie, l'émaillerie et la céramique ont produit des coupes qui sont de véritables joyaux. Les peintres émailleurs de Limoges en ont laissé de fort belles. Pour ses modifications successives, la coupe suit l'évolution des styles. L'usage des verres à boire commença de paraître dès le XVIe siècle, mais la coupe demeura le cadeau riche par excellence, que l'on offre aujourd'hui encore à un vainqueur sportif par exemple. Dans le service de table, elles servent exclusivement à boire le champagne.

— On appelait *coupe d'amour,* ou *coppa amatoria,* une coupe sans pied, décorée d'attributs musicaux mêlés à des symboles amoureux. La céramique d'Urbino a produit les plus célèbres.

Coupe enchantée (LA), comédie en un acte, en prose, de La Fontaine, composée en 1686, et représentée, le 16 juillet 1688, sur la scène de la Comédie-Française. (Le sujet, emprunté à l'Arioste, repose sur ce thème de fabliau : En vidant « une coupe pleine de vin, si la femme de celui qui y boit lui est fidèle, il n'en perd pas une goutte ; mais, si elle est infidèle, tout le vin se répand à terre ». Et c'est avec une légèreté piquante que La Fontaine a effleuré agréablement ce que peut avoir de scabreux ce sujet.)

Coupe et les lèvres (LA), drame en cinq actes et en vers d'A. de Musset, qui fait partie du *Spectacle dans un fauteuil.* Peinture symbolique et vive de la lutte entre l'amour et la débauche. Franck, chasseur du Tyrol, dédaigne la douce Deidamia pour la courtisane Belcolor ; lassé de celle-ci, il tâche à s'étourdir dans les combats, puis revient à Deidamia ; au moment où il va lui donner le premier baiser, la jeune fille est poignardée par Belcolor.

Constellation de la Coupe.

COUPE (LA), petite constellation de l'hémisphère austral située entre *la Vierge* et *l'Hydre.* Elle est dessinée par treize étoiles peu brillantes ; la principale curiosité qu'on y observe est une étoile variable, qui est d'un rouge magnifique.

COUPÉ n. m. Voiture fermée, à quatre roues, généralement à deux places. || Partie antérieure d'une diligence.

— Autom. Voiture comportant un siège à l'avant et une caisse fermée à deux places intérieures avec ou sans strapontins. (Le coupé est spécialement destiné à un service de ville. Il est en principe à deux places. Le coupé à quatre places ou *coupé-limousine* comporte deux strapontins face à la route. Plus profond que le coupé de ville, il porte une glace dans le panneau de custode.)

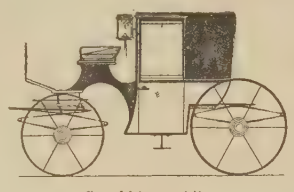
Coupé hippomobile.

— Chem. de f. Compartiment aménagé à l'extrémité d'une voiture (généralement de 1re classe) et ne comportant qu'une seule banquette faisant face à la partie extérieure de la caisse, entièrement vitrée. || *Coupé-lit,* v. à son ordre alph.

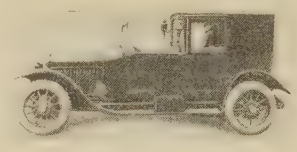
Coupé automobile.

— Chorégr. Pas de danse, fréquemment employé dans la danse de théâtre. (Il y a le *coupé dessus,* le *coupé dessous,* le *coupé de mouvement,* le *coupé sur les pointes,* etc.)

— Escrim. Dégagé qui s'exécute en levant rapidement l'épée par-dessus le fer de l'adversaire, au lieu de passer la pointe sous le fer ennemi. (Lorsque le coupé est suivi d'un dégagement de fer, on l'appelle *coupé dégagé.*)

— Mus. Mot qui, écrit au-dessus d'une note, indique qu'on doit l'abandonner aussitôt après l'avoir touchée, sans avoir égard à sa valeur.

— Tennis. Coup spécial consistant à attaquer la balle avec la raquette comme si l'on voulait la couper. (La balle subit alors un mouvement de rotation, dénommé *effet,* qui modifie son rebond.)

COUPÉ (Jean-Marie-Louis), prêtre et littérateur français, né à Péronne en 1732, mort à Paris en 1818. Il fut censeur royal et conservateur à la Bibliothèque royale (1778). Outre des traductions, on lui doit : *Dictionnaire des mœurs* (1773) ; *Variétés littéraires et historiques* (1786-1788) ; *Soirées littéraires* (1795-1801) ; *Spicilège de littérature ancienne et moderne* (1802) ; etc.

COUPE-AIR n. m. invar. Amas d'eau retenu dans un siphon du tuyau d'évier, et servant à arrêter les émanations qui remonteraient de la canalisation inférieure.

COUPEAU [*pô*] n. m. Ce qu'on enlève en coupant un métal. || Bande de carton, contenant cinq cartes à jouer.

COUPEAU [*pô*] n. m. (de *coupe*). Cime. (Vx.)

— Blas. Pointe de rocher, sommet de montagne figuré sur l'écu. (On dit : *Une montagne de six* COUPEAUX.)

D'argent à une montagne de trois coupeaux de pourpre.

— Bot. Nom vulgaire de la tête de la bardane.

COUPE-BALLOT n. m. Couteau recourbé pour couper les cordes des ballots. || Pl. *Des* COUPE-BALLOTS.

COUPE-BORDURE n. m. Outil servant à régulariser les bordures des pelouses de gazon. || Pl. *Des* COUPE-BORDURE ou COUPE-BORDURES.

COUPE-BOURGEON n. m. Nom vulgaire de divers charançons (rhynchite, otiorhynque) qui s'attaquent aux bourgeons des arbres. || Pl. *Des* COUPE-BOURGEONS.

COUPE-BOURSE ou **COUPE-BOURSES** n. m. Nom donné autrefois aux voleurs à la tire. || Pl. *Des* COUPE-BOURSE ou COUPE-BOURSES.

COUPE-CERCLE n. m. Compas dont une des deux branches est tranchante, et sert à couper circulairement le papier ou le carton. || Sorte de vilebrequin, armé d'une couronne tranchante qui sert à enlever des disques de bois. || Pl. *Des* COUPE-CERCLE ou COUPE-CERCLES.

Coupe-cercle.

Coupe-choux.

COUPE-CHEVILLES : 1. Droit ; 2. Cintré.

COUPE-CHEVILLE [*viy'*] n. m. Techn. Outil de cordonnier, servant à trancher les chevilles qui maintenaient la semelle. || Pl. *Des* COUPE-CHEVILLES.

COUPE-CHOUX [*choû*] n. m. invar. *Pop.* Sabre-poignard, sabre très court des fantassins, de 1831 au second Empire.

COUPE-CHOUX n. m. invar. Frère lai, chargé du potager ; puis, en terme de mépris, Tout individu incapable, religieux ou non.

COUPE-CIGARE ou **COUPE-CIGARES** n. m. invar. Instrument de forme variable, pour couper le bout des cigares.

Coupe-cigare.

COUPE-CIRCUIT n. m. invar. Appareil électrique coupant automatiquement un circuit lorsque l'intensité du courant atteint une valeur déterminée. || *Coupe-circuit fusible* ou par abréviation *Fusible,* Appareil de coupure comportant un ou plusieurs fils ou lames de métal facilement fusible, intercalés dans un circuit et qui fondent lorsque l'intensité du courant atteint ou dépasse une certaine tension. (Les fils employés à cet usage sont en métal fusible à basse température : plomb, étain ou alliage de ces métaux. Pour la haute tension, l'on emploie des fils d'argent.)

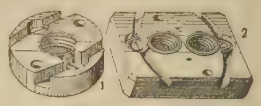

COUPE-CIRCUIT ouverts : 1. Rond ; 2. Carré.

COUPE-COLLET ou **COUPE-COLLETS** [*kolè*] n. m. Appareil pour couper le collet et les feuilles des betteraves, au moment de l'arrachage. (On dit aussi DÉCOLLETEUR.)

COUPE-CORS n. m. invar. Instrument tranchant, à lame légèrement recourbée, pour couper les cors et durillons.

Coupe-cors.

COUPE-COUPE n. m. Sabre d'abatis, Coutelas de traite.

COUPÉE n. f. (rad. *couper*). Ouverture ménagée dans la muraille du navire et faisant communiquer l'intérieur avec l'échelle placée à l'extérieur du navire. (On l'appelle aussi SABORD DE COUPÉE.)

COUPE-FAUCILLE [*fô-sy'*] n. m. Nom vulgaire du mufier. || Pl. *Des* COUPE-FAUCILLES.

COUPE-FEU n. m. invar. Large avenue ménagée de distance en distance, dans les forêts d'arbres résineux, afin d'arrêter la propagation des incendies.

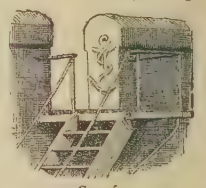
Coupée.

COUPE-FEUILLES n. m. invar. Instrument employé dans les magnaneries, pour couper les feuilles de mûrier.

COUPE-FICELLE [*sèl'*] n. m. invar. Nom que les artilleurs donnent par dérision aux artificiers.

COUPE-FILE n. m. invar. Carte délivrée par la Préfecture de police, qui permet de circuler librement, de couper les files de voitures, les barrages d'agents, etc.

COUPE-FOIN n. m. invar. Outil tranchant, pour entamer les meules de foin pressé, au fur et à mesure de la consommation.

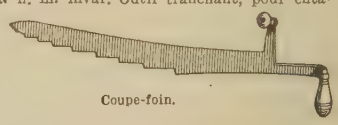
Coupe-foin.

COUPE-GAZON n. m. invar. Instrument employé pour couper les gazons. (On dit aussi TONDEUSE.)

COUPE-GORGE n. m. invar. Sorte de coutelas. (Vx.) || Lieu écarté, endroit suspect où l'on court risque d'être assassiné : *Autrefois, toutes les forêts étaient de vrais* COUPE-GORGE. || *Par extens.* Endroit où il se commet ordinairement quelque injustice criante, quelque friponnerie : *Le monde est un* COUPE-GORGE ; *il n'y a que fraude et trahison.* (Saint-Evremond.) *La vie politique est un affreux* COUPE-GORGE. (Balzac.)

— Jeux. Hasard du lansquenet et de quelques autres jeux de cartes, consistant en ce que, du premier coup, le banquier amène une carte favorable aux pontes. || Tripot où les joueurs honnêtes ont peu de chances de gagner.

COUPEILLON [*pè-yon*] n. m. (provenç. *coupayoun*). Petite truble pour retirer les poissons des poches d'une bourdigue.

COUPE-JAMBON n. m. invar. Couteau mécanique à débiter en tranches le jambon désossé.

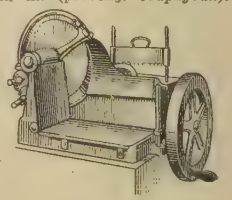
Coupe-jambon.

COUPE-JARRET [*ja-rè*] n. m. Brigand, assassin de profession. || Pl. *Des* COUPE-JARRETS.

COUPE-JULIENNE [*lièn'*] n. m. invar. Instrument qui sert à découper en menus fragments les légumes destinés à la confection des juliennes.

COUPE-LANDE n. m. invar. Houe de fer pour enlever les ajoncs, etc., sur les mauvais terrains.

COUPELARD n. m. (*de couper* et *lard*). Argot. Couteau.

COUPE-LÉGUMES n. m. invar. Instrument pour couper les légumes en menus morceaux ou en morceaux de dessin déterminé.

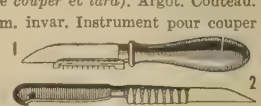

1. Coupe-julienne ; 2. Coupe-légumes.

COUPÉ-LIT n. m. Coupé de wagon dont le dossier bascule en arrière et transforme le siège en lit. || Pl. *Des* COUPÉS-LITS.

COUPELLATION [*si-on*] n. f. Opération métallurgique ayant pour objet de séparer par oxydation un ou plusieurs éléments à partir d'un mélange liquide. (L'exemple le plus caractéristique est celui de la séparation de l'argent, du plomb argentifère : le plomb s'oxyde le premier et laisse l'argent pur. V. ESSAI. Les fours employés sont des fours à sole ou à réverbère ; certains possèdent une voûte mobile ou une sole mobile.)

COUPELLE [*pèl'*] n. f. (de *coupe*). Petite coupe. || Petit creuset de terre réfractaire, de porcelaine, de cristal, de grès, etc., utilisé dans les laboratoires ; et *spécialem.* Petit creuset en os calcinés, pour la coupellation. [Syn. CENDRÉE D'AFFINAGE ou CASSE D'AFFINAGE.]

— Artill. Pelle de fer-blanc ou cuivre, avec laquelle les artificiers remplissent les gargousses de poudre.

— Sylvic. Tête, sommet d'un arbre. || Arbre à vendre.

COUPELLER [*pèl-lé*] v. tr. Passer à la coupelle ; essayer par coupellation : COUPELLER *de l'or, de l'argent.*

COUPE-MARIAGE n. m. Techn. Syn. de BRISE-MARIAGE et CASSE-MARIAGE.

COUPEMENT [*man*] n. m. Action de couper.

— Chem. de f. Intersection de deux rails qui se croisent à niveau. (Vx.)

COUPE-ONGLES n. m. invar. Sorte de ciseaux en acier, à lames courtes et courbes, servant à couper les ongles des mains et des pieds.

COUPE-OREILLES [*rèy'*] n. m. invar. Cisaille à vis de rappel, pour couper les oreilles des chiens.

COUPE-PAILLE n. m. invar. V. HACHE-PAILLE.

COUPE-PAPIER n. m. invar. Sorte de couteau en bois, en os, etc., pour couper le papier, séparer les feuillets d'un livre, etc.

Coupe-papier.

COUPE-PASSEPOIL n. m. invar. Outil de cordonnier.

COUPE-PÂTE n. m. invar. Couteau de boulanger, pour couper la pâte.

COUPE-QUEUE [*keû*] n. m. Art vétér. Instrument dont on se sert pour couper la queue aux chevaux : *Des* COUPE-QUEUE.

— Techn. Instrument avec lequel le mégissier coupe les queues des peaux.

COUPER [*pé*] v. tr. (de *coup*). Trancher, séparer, ôter : COUPER *du pain.* COUPER *un bras, la tête.* COUPER *du blé ;* — et, *au fig. :* COUPER *un chapitre dans un ouvrage.* || *Particulièrem.* Châtrer : COUPER *un chat, un chien.* || Rompre : COUPER *un pont devant l'ennemi.* || Entamer, écorcher, blesser : *La glace* COUPE. COUPER *la figure à quelqu'un d'un coup de fouet. Bretelles qui* COUPENT. *Bise qui* COUPE *le visage.* || Entamer, tailler (particulièrem. une étoffe) d'après certaines règles : COUPER *une pierre de taille,* COUPER *un habit, un corsage.* || Diviser, partager : COUPER *en quatre un gâteau.* COUPER *la journée par des sommes.* || Passer devant, passer au travers de : COUPER *quelqu'un,* COUPER *un taxi.* COUPER *la ligne des ennemis.* COUPER *les flots, l'air. On appelle corde la droite qui* COUPE *un cercle.* || Séparer, intercepter, interrompre, arrêter le développement de : COUPER *une route.* COUPER *les vivres à une armée.* COUPER *la communication téléphonique.* COUPER *l'appétit.* COUPER *la parole à quelqu'un.* COUPER *la fièvre à un malade.* || Diminuer la force de, tempérer : COUPER *du lait, du vin avec de l'eau.*

— Archit. *Couper du trait,* Faire en petit le modèle d'une voûte ou d'une pièce de trait.

— Grav. Entamer d'une certaine façon avec le burin : *Le graveur doit s'attacher à* COUPER *nettement le cuivre.*

— Jeux. A la paume et au lawn-tennis, *Couper le coup, couper la balle,* La pousser, la frapper de manière qu'elle ne fasse aucun bond. (Pour couper la balle, on la frappe avec la raquette tenue en dedans et presque horizontale.) || *Couper cul.* Syn. anc. de FAIRE CHARLEMAGNE.

— Littér. Diviser, ménager des repos : *Il ne faut pas trop* COUPER *son style.* || Séparer, distribuer les parties : *Trois ou cinq actes, c'est la manière la plus usitée de* COUPER *les œuvres dramatiques.*

— Maçonn. *Couper une pierre,* En ôter un morceau si gros, qu'elle ne peut plus s'adapter à la place qui lui était destinée.

— Manèg. *Couper la volte,* Changer de main sur la volte.

— Mar. *Couper la route à un navire,* Suivre une route qui fait passer sur l'avant de ce navire. || *Couper une ligne de navires,* Traverser cette ligne. || *Couper la bouée,* Faire sauter l'amarrage retenant la bouée de sauvetage, pour qu'elle tombe à la mer.

— Monn. anc. *Couper carreaux,* Au temps du monnayage au marteau, Couper en morceaux carrés, de la dimension approximative des pièces, des lames d'or, d'argent ou de cuivre, réduites au préalable à l'épaisseur convenable.

— Mus. *Couper les sons,* Marquer un temps, observer un silence entre chaque note.

— Sculpt. *Couper le plâtre,* Faire à la main divers ornements ou moulures en plâtre.

— Sports. Se dit d'un jockey, d'un cycliste, d'un automobiliste, d'un athlète ou de toute autre personne participant à une course, qui, après avoir dépassé son concurrent, le croise en passant devant lui pour prendre la corde, l'empêcher de passer ou retarder son action. (Tout fautif doit dans ce cas être disqualifié.)

— Sylvic. *Couper à blanc estoc, à tire,* etc. V. COUPE.

— Techn. *Couper l'or,* Partager une feuille d'or en quatre parties dans l'opération de battage. || *Couper la pâte,* Soumettre la pâte à poterie à l'opération du coupage.

— Loc. div. : *Couper dans le vif,* Pénétrer jusque dans les chairs vives ; — et, *au fig.* Prendre des mesures énergiques. || *Couper à ou dans la racine, Couper la racine,* Extirper radicalement : COUPER *le mal* DANS LA RACINE. || *Couper le nez, les oreilles,* Se dit par menace, pour exprimer une vengeance terrible qu'on veut tirer de quelqu'un. || Fig. *Couper les bras, Couper bras et jambes à quelqu'un,* Lui causer une stupeur profonde, lui ôter tout moyen d'agir. || *Couper la gorge à quelqu'un,* L'égorger, le tuer ; — et, *au fig.* Lui causer un dommage irréparable. || Pop. *Couper le sifflet,* ou ancienn. *Couper la musette à quelqu'un,* Lui couper la gorge, le tuer ; — et, *au fig.* Le mettre dans l'impossibilité de parler ou de répondre. (On dit plus familièrement encore : ÇA TE LA COUPE !) — *Couper la chique,* Même sens. || *Couper les ongles,* Ôter tout moyen de défense, par allusion au lion amoureux de la fable, qu'on tua facilement quand on lui eut coupé les griffes. || *Couper la bourse à quelqu'un,* Le voler adroitement. || *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un,* Le supplanter. || *Couper les vivres à quelqu'un,* Cesser de subvenir à ses dépenses. || *Couper chemin* (Vx.), *Couper le chemin à quelqu'un,* L'empêcher de passer. — *Couper chemin à quelque chose,* En empêcher le cours, le progrès : COUPER CHEMIN À *un incendie, à une calomnie.* || *A couper au couteau, A couper par tranches,* Extrêmement épais : *Brouillard à* COUPER AU COUTEAU, *Gros vin à* COUPER PAR TRANCHES. — *Bête à couper au couteau,* Extrêmement sot. || *Couper un cheveu, un fil, en quatre,* Se montrer extrêmement subtil ou méticuleux. || *Couper un liard* (un *sou*) *en quatre,* Etre extrêmement avare. || *Couper la poire en deux,* Partager par moitié (risques ou profits).

— *Intransitiv.* Trancher, être apte à couper : *Couteau qui* COUPE *bien.*

— Aller directement : COUPER *par le plus court chemin.* — Par extens. : *Couper court,* Mettre un terme : *Nos seules lois sur l'exercice illégal de la médecine eussent suffi pour* COUPER COURT *à la carrière de Jésus.* (Renan.) — Abréger son discours. || *Couper court à quelqu'un,* Le quitter brusquement, en lui faisant une réponse brève et décisive.

— Chorégr. Faire le pas qu'on nomme *coupé.*

— Escr. Exécuter le dégagement appelé *coupé,* pardessus la pointe de l'adversaire. || *Couper sous le poignet,* Dégager par-dessous le poignet de l'adversaire.

— Jeux. Séparer en deux les cartes d'un jeu, après qu'elles ont été battues par l'adversaire : *On* COUPE *pour déranger l'ordre que l'adversaire aurait pu donner aux cartes pour tricher.* || Prendre une carte de son adversaire avec un atout : *On* COUPE *les couleurs dont on manque.* || Au lansquenet, Prendre carte et se mettre de la partie. || *Couper dans le pont,* Couper le jeu de cartes à l'endroit où, pour se ménager un avantage, un tricheur lui a donné une courbure imperceptible ; — et *au fig.,* Tomber dans un piège. — Au krabs, Se dit lorsque le « tenant » renverse le cornet sur la table sans lancer les dés, et du « servant » quand il sert un ou deux dés ou les arrête au sortir du cornet sans qu'on puisse les lire.

— Peint. Se dit d'une couleur qui tranche avec les autres, parce qu'elle n'est pas assez fondue.

— Vén. Se dit d'un chien qui veut gagner la tête de la meute, qui manque de force ou qui perd la voie.

— ALLUS. HIST. **Coupons le câble, il est temps !** Parole adressée par l'abbé Sieyès au tiers état, dans la séance du 10 juin 1789, pour l'engager, en présence des difficultés soulevées par les deux autres ordres, à se constituer seul en *assemblée nationale.*

Coupé d'argent et de gueules.

— ***Coupé, e,*** part. pass. du verbe *Couper.*

— *Pan coupé,* Surface qui remplace l'angle, à la jonction de deux parois : *Salon, Coffret à* PANS COUPÉS.

— Blas. Se dit de l'écu, ou d'une pièce ou meuble quelconque, divisé en deux parties égales par une ligne horizontale. (La combinaison du coupé et du tranché donne l'écartelé.) || Attribut des membres d'animaux à section nette, par opposition à *arraché.*

— Mar. *Poulie coupée,* Poulie dont une joue est ouverte pour permettre l'introduction rapide d'une manœuvre sur le réa. (Ces poulies sont ferrées, et leur fermeture est à charnière.)

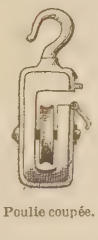
Poulie coupée.

— Peint. *Contour coupé,* Contour tranché, net.

— Techn. *Point coupé,* Sorte de broderie à jours qui fut l'origine de la dentelle ; fut très en faveur au XVIe siècle.

— Théâtr. *Spectacle coupé,* Représentation où l'on joue des fragments de différentes pièces.

— ***Se couper,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE COUPER *volontairement.* SE COUPER *du pain.* || *Se couper la gorge,* Se tuer. || *Fam.* Se contredire : *Un menteur* SE COUPE *sans cesse.*

— Avec réciprocité : *Se couper la gorge avec quelqu'un,* Se battre en duel avec quelqu'un. || *Rues qui* SE COUPENT *à angle droit.*

— Au sens passif : *Le trèfle* SE COUPE *lorsque les plantes sont en pleine floraison. Etoffes qui ont le défaut de* SE COUPER *très rapidement. Peau qui* SE COUPE.

— ENCYCL. Art vétér. On dit qu'un cheval *se coupe* lorsque, dans les allures, celui des membres du bipède antérieur ou postérieur qui est en action atteint, avec son sabot, le membre du même bipède qui est à l'appui. Ce contact répété produit d'abord une contusion, puis une plaie, une *coupure.* Le cheval qui se coupe s'atteint à la couronne, au boulet ou au canon. On prévient cet accident en soumettant les animaux à un bon régime, en leur donnant un travail modéré, et en surveillant la ferrure.

COUPE-RACINES [*sin'*] n. m. invar. Machine qui sert à découper en lamelles les racines ou les tubercules (betteraves, carottes, rutabagas, etc.), destinés à la nourriture des animaux ou à la distillation.

Coupe-racines à disque.

— ENCYCL. Les *coupe-racines* mécaniques sont constitués par une trémie dans laquelle on introduit les racines à fragmenter, et, par des organes de coupe, sectionnant nettement celles-ci au fur et à mesure qu'elles arrivent à leur contact. Les organes de coupe sont des lames de couteau disposées sur un disque (ou un cylindre) animé d'un mouvement de rotation par le moyen d'une manivelle à bras ou d'un moteur. Ces lames de couteaux ont des formes diverses suivant que les racines doivent être découpées en tranches, en languettes ou en cossettes ; le débitage en tranches est adopté généralement pour les rations alimentaires des bestiaux composées uniquement de racines ; la forme en cossettes favorise le mélange avec d'autres éléments (fourrage, son, etc.) ; la forme en languettes minces (petits rubans circulaires ou rectangulaires) fournit les rations des jeunes animaux (agneaux, veaux) et des volailles ; lorsqu'on veut pousser plus loin la division, on utilise des dépulpeurs. Les betteraves de sucrerie et de distillerie sont découpées en cossettes, car cela facilite la diffusion (en évitant le tassement dans les diffuseurs). Un coupe-racines actionné à bras peut débiter de 350 à 1.000 kg. à l'heure ; un appareil à moteur peut fournir dans le même temps un débit de 10.000 kg.

COUPERAS [*ra*] n. m. Petite truble, dont on se sert pour prendre les poissons dans les bas parcs.

COUPERET [*rè*] n. m. (de *couper*). Couteau large et court de boucherie et de cuisine pour couper la viande. || *Par extens.* Grosse lame tranchante ; et *particulièrem.,* Couteau de la guillotine.

Couperet.

— Outil d'acier qui sert aux émailleurs pour couper les fils d'émail. || Marteau tranchant pour fendre les pavés.

COUPERIE [*rî*] n. f. Atelier où l'on coupe les poils destinés à la fabrication des feutres.

COUPERIN, nom d'une famille d'artistes français qui, pendant près de deux siècles, se sont illustrés dans la musique, et qui était originaire de Chaumes, en Brie :

Couperin (LOUIS), né à Chaumes en 1630, mort à Paris en 1665. Il fut organiste de Saint-Gervais et de la chapelle de Louis XIII qui créa pour lui une place de dessus de viole dans sa musique particulière. On ne connaît de sa composition que trois suites de pièces de clavecin restées en manuscrit.

Couperin (FRANÇOIS Ier), sieur de Crouilly, frère du précédent, né à Chaumes en 1631, mort à Paris vers 1701, Bon organiste, claveciniste habile, excellent professeur, il exerça les fonctions d'organiste à Saint-Gervais, de 1679 à 1698. Il a laissé un recueil intéressant de *Pièces d'orgue.*

Couperin (CHARLES), né à Chaumes en 1638, mort en 1669, occupa brillamment le poste d'organiste à Saint-Gervais.

Couperin (FRANÇOIS II), né et mort à Paris (1668 1733), fils de Charles. Il reçut le surnom de *Couperin le Grand,* à cause de son éclatante supériorité comme exécutant et comme compositeur sur tous les organistes et claveciniste français. Nommé, en 1696, organiste de Saint-Gervais, il obtint, en 1701, le titre de claveciniste de la chambre du roi. Ses œuvres n'étaient pas moins bien accueillies à l'étranger qu'en France. Bach les a, dans sa jeunesse, prises pour modèles. Il faut surtout citer : *Quatre livres de pièces de clavecin ; les Goûts réunis ou Nouveaux concerts,* augmentés de l'*Apothéose de Corelli* en trio ; l'*Apothéose de l'incomparable L...* (Lulli) ; trios pour deux dessus de violon, basse d'archet et basse chiffrée ; *Leçons de Ténèbres,* à une et deux voix ; *l'Art de toucher du clavecin ;* un recueil de chansons ; etc.

François Couperin.

Couperin (NICOLAS), né à Paris en 1680, mort en 1748, fils de François Couperin l'aîné. Il fut organiste de Saint-Gervais.

Couperin (ARMAND-LOUIS), fils du précédent, né et mort à Paris (1725-1789). Il devint aussi un excellent organiste ; mais ses compositions manquaient de personnalité. Il exerça les fonctions d'organiste à la chapelle du roi, à la Sainte-Chapelle du Palais, à Saint-Gervais, et fut un des quatre organistes de Notre-Dame. On connaît de lui deux recueils de sonates et un de trois pour le clavecin. De ses deux fils, PIERRE-LOUIS et FRANÇOIS-GERVAIS, le premier le suppléa fréquemment. Il mourut la même année que lui. Le second, qui lui succéda dans ses diverses fonctions, fut le dernier des Couperin organistes de Saint-Gervais.

Couperin (MARGUERITE-ANTOINETTE), fille de François II, née à Paris en 1705. Elle acquit sur le clavecin un talent remarquable qui lui permit d'obtenir la charge de claveciniste de la chambre du roi, et elle fut la première femme chargée de ces fonctions. Elle garda jusqu'à sa mort, dont on ignore la date, le titre et les traitements de claveciniste de la chambre.

COUPEROSE [*rôz'*] n. f. (du même radical que l'angl. *copper,* cuivre). Nom vulgaire de différents sulfates : *couperose verte* (sulfate de fer), *bleue* (sulfate de cuivre), *blanche* (sulfate de zinc).

— Pathol. Affection cutanée du visage, caractérisée par une coloration vive avec dilatation vasculaire. (Syn. ROSACÉE.)

— ENCYCL. Pathol. La *couperose* peut affecter plusieurs degrés. Quand elle est simple, elle consiste dans une rougeur permanente, notamment du nez et des pommettes, avec dilatation des capillaires sanguins. Parfois ces lésions se compliquent de pustules d'acné et les dilatations vasculaires deviennent plus importantes (*couperose variqueuse*). A un degré supérieur, la peau devient mamelonnée et le nez s'hypertrophie (*rhinophyma*).

Les couperoses, qui généralement s'aggravent avec l'âge, surviennent surtout chez les individus à peau séborrhéique. Leur venue est favorisée par la dyspepsie, la ménopause, l'alcoolisme.

Le traitement s'adresse d'abord à l'état séborrhéique ; il s'efforce ensuite à redresser une hygiène mauvaise. Localement, on a employé les lotions chaudes, le massage facial, les pommades à base de mercure, des mixtures soufrées, et dans les cas intenses, la radiumthérapie, les scarifications, etc.

COUPEROSER [*zé*] v. tr. Rendre couperosé.

— ***Couperosé, e,*** part. pass. du verbe *Couperoser.* Atteint de couperose : *Visage* COUPEROSÉ.

— ***Se couperoser,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir couperosé.

COUPERU n. m. Petit filet pour prendre le poisson des écluses, quand l'eau ne s'est pas encore retirée.

COUPERUS (Louis-Marie-Anne), poète et littérateur hollandais, né à La Haye en 1863, mort à De Steeg, près d'Arnheim, en 1923. Il débuta par deux recueils de vers qui eurent du succès : *Un printemps de vers* (1884) ; *Orchidées* (1886). Joignant à une imagination vive un style raffiné, influencé par les littératures française et scandinave, il a publié des romans : *Eline Vere* (1888) ; *Fatalité*

(1890) ; *Illusion ; Extase ; Majesté* (1894), son œuvre principale, qui a été traduite en français (1898) ; *la Paix du monde* (1894) ; *Métamorphose* (1897) ; *Psyché* (1898) ; *Fidessa* (1899) ; *le Long des lignes de la régularité ; les Vieilles Gens*, roman des Indes et de La Haye ; *les Choses qui sont passées.*

COUPE-SÈVE n. m. invar. Outil à deux lames emmanchées parallèlement l'une à l'autre, et servant à faire autour des rameaux des incisions annulaires pour arrêter la sève et la diriger vers les branches à fruit. (On dit aussi INCISEUR, BAGUEUR, etc.)

COUPE-SIFFLET [*si-flè*] n. m. invar. Argot. Couteau.

COUPE-SUCRE n. m. invar. Sorte de pince en acier, permettant de saisir et de couper un morceau de sucre, de nougat.

COUPETÉE [*té*], **COUPETER.** V. COPTÉE, COPTER.

COUPE-TÊTE n. m. invar. Bourreau. (Vx.)

— Jeux. Sorte de saute-mouton. (Les joueurs étant espacés sur une seule ligne et se tenant courbés, chacun d'eux franchit à son tour tous les autres. Pour ne pas blesser les joueurs qui tiendraient la tête levée, celui qui va sauter les avertit en criant : « Coupe-tête ! ») || Fig. *Jouer à coupe-tête*, Se disait autrefois quand, après quelque sédition, l'autorité faisait trancher la tête à plusieurs coupables.

— Adjectiv. : *Jourdan* COUPE-TÊTE. V. JOURDAN.

COUPE-TIGE n. m. invar. Instrument à deux branches, pour couper les tiges des plantes.

COUPE-TUBE n. m. Instrument employé en métallurgie pour sectionner les tubes.

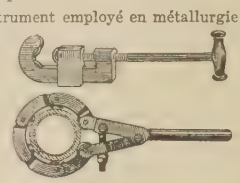

Coupe-tube.

|| Pl. *Des* COUPE-TUBE ou COUPE-TUBES.

COUPEUR, EUSE n. Qui coupe les étoffes, les cuirs, etc., dans un atelier. || *Spécialem.* Ouvrier tailleur chargé de la coupe des vêtements. || *Coupeur de poils*, Ouvrier qui coupe le poil des peaux (destinées aux industries de la fourrure, de la chapellerie, etc.)

— *Coupeur de bourses*, Pickpocket.

— Fam. *Coupeur d'oreilles*, Querelleur, spadassin.

— Entom. *Coupeuses de feuilles*, Nom donné à certains hyménoptères (fourmis, termites, etc.), qui récoltent des feuilles pour les débiter en menus fragments afin de constituer le terreau de leurs meules à champignons.

— Jeux. Joueur au lansquenet.

— Monn. Ouvrier chargé de découper les flans destinés à être frappés en monnaies ou médailles. (On dit aussi DÉCOUPEUR.)

— Vén. Se dit d'un chien qui cherche à prendre les devants et gagner la tête de la meute.

COUPEUSE n. f. Techn. Nom donné communément à des machines à couper.

COUPE-VENT n. m. et adj. invar. Dispositif de tôle en forme de **V** placé à l'avant de certaines locomotives de manière à réduire la résistance de l'air.

COUPHOCHLORITE [*fô-klo*] n. m. Arséniate hydraté naturel d'aluminium et de cuivre.

COUPHOLITE n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de calcium. (C'est une variété de préhnite.)

COUPIAC, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 41 kil. de Millau ; 1.030 hab.

COUPIER [*pi-é*] adj. m. (rad. *coupe*). *Arbre coupier*, Arbre que l'on a coutume de couper périodiquement.

COUPIER [*pi-é*] n. m. (rad. *coupe*). Etui où l'on renfermait les ciboires et autres vases sacrés.

COUPIL n. m. Mar. V. COUPIS.

COUPILLE [*piy'*] n. f. Arboric. Nom que les forestiers donnent dans quelques contrées, aux branches des arbres qu'on élague régulièrement pour faire des fagots.

— Archéol. Tigelle terminée par un bouton ou par deux glands, servant de cache-pouce pour lever le couvercle d'un pot.

COUPIS [*pi*] n. m. Comm. Toile de coton des Indes.

COUPIS [*pi*] n. m. Mar. Surélévation ménagée sur le pont d'un bâtiment, pour donner plus de hauteur à une chambre située dans l'entrepont. (On dit aussi COUPIL.)

COUPLAGE n. m. (de *couple*). Action de coupler. || Assemblage de pièces mécaniques. (On dit aussi COUPLEMENT.)

— Electr. Manière dont sont reliés entre eux des appareils et des machines électriques. (Il y a deux principaux modes de couplage : le couplage *en série*, dans lequel le courant électrique total traverse successivement les appareils, et le couplage *en parallèle*, dans lequel le courant se sépare entre les différents appareils en raison inverse de leur résistance électrique conformément à la loi d'Ohm.)

— Navig. fluv. Bateaux qui descendent ou remontent le courant d'un fleuve ou d'une rivière, attachés latéralement deux par deux. || Nom donné à deux trains de bois accouplés.

— Radiotechn. Liaison de deux circuits permettant le transfert réciproque de leur énergie électrique. (Cette connexion peut être électromagnétique [*self*], électrostatique [*capacité* ou *résistance*], directe [*oudin*], ou indirecte [*tesla*].)

COUPLAN, petite vallée française des Hautes-Pyrénées, arrosée par la *Neste de Couplan*, affluent de la Neste d'Aure.

COUPLE n. f. (du lat. *copula*, lien). Lien pour attacher par deux. || Réunion accidentelle de deux choses de même espèce : *Une* COUPLE *de serviettes. Une* COUPLE *de bécasses rôties.* (Paire remplace *couple* quand on parle de choses qui vont toujours deux par deux : *Une* PAIRE *de gants, de bas.*)

— Vén. Lien qui réunit ensemble deux chiens courants et que tient le valet de chiens.

COUPLE n. m. Homme et femme unis par les liens du mariage ou de l'amour ; réunion de deux personnes animées d'un même sentiment, d'une même volonté : *Un* COUPLE *bien uni. Un* COUPLE *d'amants, d'amis. Certain* COUPLE *d'amis en un bourg établi.* (La Fontaine.) || Se dit d'animaux réunis deux à deux, mâle et femelle, ou appariés pour un même travail : *Un* COUPLE *de pigeons. Un* COUPLE *de chevaux attelés à la même voiture.*

— Mar. *Couple*, Nom donné à chacune des pièces courbes, symétriques par rapport à la quille, et montant par parties

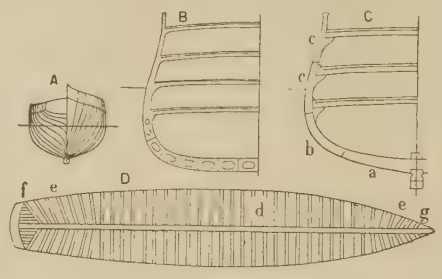

A. Tracé des couples ; B. Couple en fer (construction cellulaire) ; C. Couple en bois ; D. Projection horizontale des couples (*a*, varangue ; *b*, genou ; *c*, allonges ; *d*, maître couple ; *e*, couples dévoyés ; *f*, estain ; *g*, coltis).

accouplées jusqu'au plat-bord. (On dit aussi CÔTE.) || *Maître couple*, Couple situé dans la partie centrale et le plus fort d'échantillon. || *Couples de remplissage*, Couples de moins fort échantillon que les autres, et intercalés entre les couples véritables pour renforcer la membrure. || *Avirons à couple*, Avirons montés deux à deux, un de chaque bord. || *Remorquer à couple*, Se dit du remorqueur qui tient le remorqué à côté de lui. || *S'amarrer à couple à un ponton*, S'amarrer le long de ce ponton. || *Couples* n. m. pl. Syn. de MEMBRURE d'un bâtiment.

— Mécan. Système de deux forces parallèles, de même intensité et dirigées en sens contraire. || *Couple élastique*, Système de couple dont les éléments sont sollicités par des forces contraires permanentes, qui les ramènent au point de départ, lorsque les forces temporaires cessent leur action. || *Couple de rotation*, Ensemble de deux rotations simultanées parallèles, égales et agissant en sens inverse. (Ce couple équivaut à une translation.)

— Phys. *Couple voltaïque*, Système de deux électrodes immergées dans un liquide ou dans des liquides séparés et capable de développer une force électromotrice. (Le couple voltaïque est l'origine de la pile électrique.) || *Couple thermo-électrique*, Système constitué par un métal relié par ses extrémités à deux pièces d'un même métal, différent du premier, et qui jouit de la propriété de développer une force électromotrice quand les contacts des deux métaux sont à des températures différentes. (Le couple thermo-électrique est l'organe essentiel des thermomètres électriques ou pyromètres.)

— Pêch. Extrémité d'une ligne formée d'une lame de fer un peu recourbée, qui porte au milieu un petit poids, et à chacun des deux bouts une empile garnie d'hameçons.

— ENCYCL. Méc. Le *couple* n'a pas de résultante. On appelle *bras de levier* d'un couple la perpendiculaire commune aux deux forces de couple ; et *moment du couple*, le produit du bras de levier par l'intensité d'une des forces du couple.

On distingue les sens de rotation de couples situés dans le même plan, en supposant fixe le milieu du bras de levier de chaque couple ; alors, l'effet du couple sera de faire tourner ce bras de levier dans un sens ou dans l'autre.

On démontre : 1° qu'on ne change pas l'effet d'un couple en le déplaçant d'une façon quelconque dans son plan ou dans un plan parallèle ; 2° qu'on ne change pas l'effet d'un couple en changeant la force et le bras de levier, pourvu que le moment et le sens de rotation restent les mêmes. (Tout ceci suppose le nouveau bras de levier relié invariablement à l'ancien.)

On est alors conduit à la notion de l'axe de couple : c'est un segment mené perpendiculairement au plan du couple égal en longueur au moment du couple, et dont le sens est tel qu'un observateur, placé dans ce sens le long de l'axe, voit la rotation du couple correspondant s'effectuer de la gauche vers la droite. Il résulte de ce qui précède que l'on peut déplacer un axe de couple parallèlement à lui-même dans l'espace, sans changer l'effet du couple correspondant. Les axes de couples se composent comme des forces appliquées à un point matériel.

On démontre que toutes les forces appliquées à un corps solide peuvent toujours se réduire à un couple et à une force appliquée en un point invariablement lié au corps. On en conclut que, pour qu'un corps soit en équilibre, il faut et il suffit que, si l'on fait la réduction des forces en un point, l'axe de couple et la force de réduction soient nuls séparément. C'est Poinsot qui a introduit la notion de couple en mécanique.

— Mécan. appliquée. *Couple d'un moteur.* Un moteur peut toujours être assimilé à une force produisant la rotation de l'arbre en agissant sur lui avec un certain bras de levier. Le produit de cette force par le bras de levier est le *couple* du moteur (appelé *torque* par certains auteurs, à l'imitation des Anglais). Le couple d'un moteur s'exprime ordinairement en *kilogramme-mètres*. On peut le mesurer directement avec le frein de Prony, le couple étant alors le produit de la force de frottement du frein (qu'on mesure par un dispositif spécial) multipliée par le rayon de la poulie du frein. La force s'exprime en kilogrammes, et le rayon d'action en mètres. Nous avons donc écrit, suivant l'habitude de beaucoup d'auteurs, *kilogramme-mètre* pour distinguer l'unité de couple, — couple d'une force de un kilogramme avec un rayon d'un mètre, — du kilogrammètre, unité de travail, travail d'une force d'un kilogramme parcourant un mètre dans sa direction.

On emploie aussi pour la mesure des couples le moulinet Renard, la dynamo dynamométrique, etc.

Le produit du couple d'un moteur par sa vitesse angulaire donne sa puissance en kilogrammètres par seconde.

COUPLEMENT [*man*] n. m. Action d'accoupler deux pièces pour combiner leur travail (roues, etc.). || Son résultat. (Syn. de COUPLAGE.)

COUPLER v. tr. (de *couple*). Attacher par couple : COUPLER *les chiens.* || Loger dans un même appartement : *On pouvait, pour honorer les princes du sang,* COUPLER *M. le Duc avec M. le duc d'Orléans.* (Saint-Simon.) || Couvrir (En parlant de la louve) : *Le loup* A COUPLÉ *la louve.*

— Réunir deux pièces, deux appareils, deux voitures motrices, etc., pour rendre leur manœuvre ou leur commande solidaire et simultanée. || *Coupler un train de bois*, En rassembler les parties, les lier deux à deux sur le même front. || *Coupler du linge*, Attacher ensemble certaines pièces, avant de les donner à blanchir.

— ***Couplé, e,*** part. pass. du verbe *Coupler.*

D'argent à deux chiens passant de gueules colletés du champ et couplés de sable.

— Blas. Se dit de deux animaux réunis par une couple d'émail particulier.

— Mar. *Flamme couplée*, Flamme dont l'extrémité ou queue est attachée le long de la drisse. || *Pavillon couplé*, Pavillon dont l'extrémité est attachée à la hampe, dans une embarcation, par exemple, si par suite du calme il traîne dans l'eau.

— Mécan. *Machines couplées*, Machines agissant sur un même arbre, de telle manière que, lorsque la bielle de l'une rencontre l'axe de l'arbre, celle de l'autre en est alors à sa distance maximum. (Cette disposition est employée pour éviter les points morts. Une locomotive, par exemple, est l'ensemble de deux machines *couplées.*) || *Roues couplées*, Roues d'un diamètre égal, et réunies deux à deux au moyen de bielles dites *bielles d'accouplement.* (Ce système rend les roues solidaires, et permet d'utiliser l'adhérence de toutes les roues.)

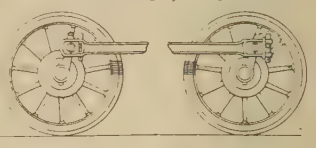

Roues couplées.

— Turf. *Chevaux couplés*, Chevaux appartenant au même propriétaire et que le Pari mutuel paye aux preneurs si l'un d'eux gagne.

COUPLET [*plè*] n. m. (de *couple*). Proprem., Ce qui est couplé, accouplé par l'assonance, la rime, etc. V. la partie *encycl.* || Sorte de stance faisant partie d'une chanson, la chanson même : *Chanson de dix, vingt* COUPLETS. *Tourner très bien le* COUPLET. || *Particulièrem.* Vers destinés à être chantés, intercalés dans les scènes d'un vaudeville. || *Couplet carré*, Couplet composé de huit vers dont chacun a huit syllabes.

— Archéol. Syn. de COUPLIÈRE.

— Techn. Se dit de deux pattes de fer jointes ensemble avec des charnières et des rivures. (Ce sont les *pentures* que l'on emploie pour soutenir les portes et les fenêtres ainsi que les persiennes.) || Nom donné par les armuriers aux fusils dont le canon est formé de deux parties, qui se vissent l'une à l'extrémité de l'autre.

— Théâtr. Tirade, morceau d'une certaine étendue, après lequel il y a un repos.

— ENCYCL. Littér. Le *couplet* est une suite de vers dans un rythme et un arrangement de rimes déterminé, dont l'assemblage constitue l'élément de la chanson. Il se termine ordinairement par un trait, nommé *refrain.* On appelait couplets dans les chansons de geste, les *laisses* de même assonance finale ; dans les œuvres tragiques, les tirades d'un même personnage. Les hymnes de l'Eglise sont divisées en couplets. Isolé, le couplet est une sorte d'épigramme qui a servi aux partis politiques et littéraires à aiguiser un trait spirituel de satire. Le XVIIe siècle fut célèbre en ce genre, et quelques *mazarinades* sont à retenir.

Voici, à titre d'exemple, un couplet de la célèbre chanson *les Bœufs*, de Pierre Dupont :

J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs marqués de roux ;
La charrue est en bois d'érable,
L'aiguillon en branche de houx.
C'est par leurs soins qu'on voit la plaine
Verte l'hiver, jaune l'été.
Ils gagnent dans une semaine
Plus d'argent qu'ils n'en ont coûté.

REFRAIN

S'il me fallait les vendre,
J'aimerais mieux me pendre ;
J'aime Jeanne, ma femme,
Hé bien ! j'aimerais mieux
La voir mourir que voir mourir mes bœufs !

COUPLETER [*té*] v. tr. (de *couplet.* — Ne double pas le *t* devant une syllabe muette, mais l'*e* qui précède la consonne *t* prend un accent grave : *Je couplète. Nous couplèterons.*) Faire des couplets contre : COUPLETER *quelqu'un.* (Vx.)

— ***Coupleté, e,*** part. pass. du verbe *Coupleter : Un ministre* COUPLETÉ.

Couplière à charnière.

Couplière d'épée (XVIe s.).

COUPLETEUR ou **COUPLETIER** [*ti-é*] n. m. En mauv. part, Faiseur de couplets. (Peu us.)

COUPLEUR n. m. Appareil employé pour modifier l'accouplement des circuits d'un appareil électrique. || *Organe automatique*, le plus souvent actionné par la force centrifuge, modifiant l'accouplement des circuits d'un moteur électrique au cours de sa mise en marche.

COUPLIÈRE n. f. Navig. fl. Pièce d'un train de bois qui sert à retenir les branches. || Partie de ce train de bois.

— Archéol. Bride, charnière ou penture tenant unies des parties mobiles. || Viroles à anneaux de suspension qui réunissent les attelles d'un fourreau d'épée.

COUPOIR n. m. Outil pour couper les corps durs.

— Typogr. Outil à l'usage des typographes et qui leur permet de couper les interlignes, filets, espaces, etc., à la justification voulue. || *Coupoir-biseautier*, Appareil du même genre grâce auquel on peut couper les filets de cadres et biseauter d'équerre les angles.

— Monn. Instrument à l'emporte-pièce qui sert à couper, dans les lames d'or, d'argent ou de cuivre, les flans destinés à la fabrication des monnaies ou médailles.

COUPOLARD [*lar'*] n. m. (de *coupole*). *Par dénigr., fam.* Membre de l'Institut, et en particul. de l'Académie française.

COUPOLE n. f. (ital. *cupola;* du lat. *cuppa,* coupe). Archit. Intérieur, partie concave d'un dôme; le dôme même : *La* COUPOLE *du Panthéon, des Invalides.*

— *Absolum.* L'Institut, et *Particul.* l'Académie française : *Les réceptions sous la* COUPOLE *sont des premières très courues.*

— Par anal. : *La* COUPOLE *d'un ciel bleu.* (Chateaubriand.)

— Œnol. Petite tasse pour la dégustation des vins. (On dit ordin. TÂTE-VIN.)

— ENCYCL. Archit. Ce mot vient de l'italien *cupola* et désigne, comme lui, une voûte fermée, en forme de coupe renversée, construite sur un plan circulaire, ovale ou polygone. La *coupole* est la voûte intérieure de l'édifice, tandis que le dôme en est la partie extérieure : ces deux parties n'ont pas la même forme et, le plus souvent, ce sont deux constructions bien distinctes.

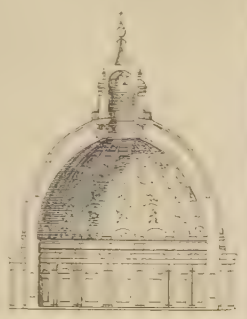
Coupole de Saint-Pierre de Rome (coupe).

L'antiquité connut les coupoles sur pendentifs; on en a retrouvé à Catane. De Rome, les coupoles passèrent à Byzance; les architectes modifièrent l'arrangement intérieur des temples, selon l'esprit et les nécessités du culte catholique, et l'on vit naître la coupole de Sainte-Sophie, à Constantinople. L'usage des coupoles revint d'Orient en Occident; on vit s'élever successivement Saint-Vital à Ravenne, Saint-Marc à Venise, Saint-Front à Périgueux, Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand. Mais il était réservé à deux artistes italiens de surpasser tout ce qui avait été fait jusqu'alors. A Florence, Brunelleschi traça en 1418 les plans de la fameuse coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs, la plus grande de toutes les coupoles modernes (diamètre : 42m,30). Plus célèbre encore est celle que Michel-Ange éleva au-dessus de Saint-Pierre-de-Rome (diamètre : 42 m.; hauteur : 123m,50; elle repose sur quatre piliers mesurant chacun 71 m. de tour.)

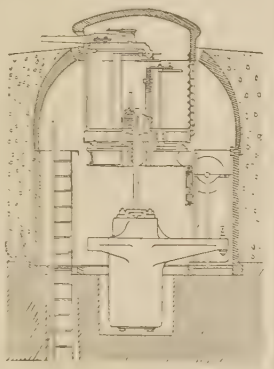
Coupole à éclipse, pour canon à tir rapide.

Comparativement, citons : la coupole du Panthéon de Rome qui a 43m,50 de diamètre, et celle du Panthéon de Paris, qui a 23 m. de diamètre.

— Art milit. La *coupole* qui recouvre les tourelles cuirassées est formée de plaques de fer, d'acier ou de fonte. Elle est munie d'une ouverture laissant passer tout juste la bouche du canon, généralement de 155 long ou de 240, armant la tourelle. L'ensemble du mécanisme, pièce et coupole, tourne de façon à présenter alternativement le canon à l'ennemi, pour tirer, et à l'arrière pour recharger. On n'est pas encore fixé sur les services qu'ont pu rendre, pendant la Grande Guerre, les tourelles cuirassées en service en France dans les forts des grandes places de l'Est.

On avait également construit avant 1914 des coupoles transportables, avec la tourelle qu'elles surmontent. Munies d'un canon à tir rapide elles étaient destinées à armer des ouvrages improvisés. Le type le plus connu de ces engins était la *coupole Schumann,* du nom de son inventeur allemand, qui avait pensé pouvoir leur faire suivre les troupes de campagne. L'adoption du système à chenilles dans la traction automobile a complètement transformé l'utilisation des coupoles mobiles, qui sont devenues nos chars de combat actuels.

— Astron. Les *coupoles* rotatives surmontant les observatoires rappellent, jusqu'à un certain point, par l'ensemble de leurs dispositions, les engins cuirassés des forts et des navires de guerre. Grâce au mouvement de rotation d'une coupole, laquelle est munie de trappes mobiles découvrant une large ouverture, l'instrument astronomique, lunette ou télescope, peut être dirigé vers n'importe quel point du ciel, tout en restant abrité. La plus grande coupole existant actuellement est celle de l'observatoire du mont Wilson (Californie), qui a 30 m. de diamètre.

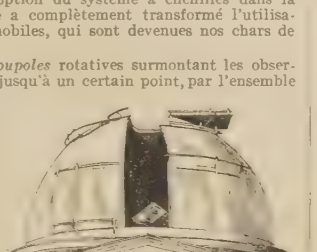
Coupole de l'Observatoire de Paris.

COUPON n. m. (de *couper*). Reste d'une pièce d'étoffe : COUPON *de soie, de velours, de toile.* || Pièce d'étoffe d'une longueur limitée destinée à un certain usage : *Un* COUPON *de pantalon, un* COUPON *de robe.*

— Banq. Titre d'intérêt, de dividende ou d'arrérages, joint à une valeur mobilière, et que l'on en détache à l'échéance dont il porte l'indication.

— Chem. de f. Rail de longueur inférieure à la longueur normale des barres et que l'on incorpore dans la voie pour établir un raccord sur appareil, un ouvrage d'art, etc.

— Post. *Coupon-réponse,* Carte que l'on glisse dans une lettre à destination de l'étranger, et qui a la valeur d'un timbre.

— Sylvic. Partie d'une coupe de bois. || Certain nombre de bûches attachées entre elles au moyen de liens. || Dix-huitième partie d'un train de bois flotté.

— Théâtr. Bulletin remis par l'administration pour constater la location d'une place ou d'une loge.

— ENCYCL. Banq. Les *coupons* (ou étiquettes) joints aux titres et mentionnant l'échéance et le montant des arrérages et intérêts pour les rentes et obligations, le numéro de la répartition des dividendes pour les actions, servent de titre de créance entre les mains des porteurs et d'acquit à l'Etat, aux communes et aux sociétés. Ils doivent, pour les valeurs françaises et la plupart des valeurs étrangères, être présentés à l'encaissement dans un délai de cinq ans, sous peine d'être atteints par la prescription.

En Bourse, le détachement des coupons s'opère : 1° pour les rentes françaises, quinze jours avant leur échéance; 2° pour les valeurs ne se négociant qu'au comptant, le jour de leur échéance; 3° pour celles se négociant à terme, à la cinquième bourse suivant l'échéance.

Les coupons des rentes françaises sont payés au porteur, sans aucune justification de propriété. L'administration ne peut surseoir à leur payement, même en présence d'une opposition. Des règles spéciales visent les cas de perte, destruction ou vol (loi du 15 juin 1872).

COUPTRAIN, ch.-lieu de cant. de la Mayenne, arrond. et à 34 kil. de Mayenne, sur la Mayenne; 315 hab. Ch. de f. Etat. — Le canton a 11 comm., et 7.160 hab.

COUPURE n. f. (de *couper*). Séparation, division produite par un instrument tranchant : *Se faire une* COUPURE *à la main. Faire une* COUPURE *dans un lé de satin.* || Excavation, solution de continuité : *Les* COUPURES *de la montagne.* || Fossé pour faire écouler les eaux : *Saigner une rizière par des* COUPURES.

— *Par anal.* Fente qui se produit dans les plis de la peau.

— *Par extens.* Suppression faite dans un ouvrage, et particulièrem. dans une pièce de théâtre. || *Fam.* Suppression de salves d'applaudissements, faite par le chef de claque.

— Art milit. Ouvrage défensif, en général un fossé, pour barrer un passage. || Elément de la fortification bastionnée servant à flanquer le fossé de demi-lune. || Retranchement élevé en arrière d'une brèche. (On dit encore, dans ce sens : ÉTABLIR UNE BRETELLE.)

— Banq. Monnaie divisionnaire. || Fraction d'un titre formant un tout, mais dont les parties peuvent être acquises séparément. || Billet de banque moindre que le billet de 1.000 francs, qui sert de type.

— Math. *Coupure dans les surfaces connexes.* V. CONNEXION.

— Techn. Dans la fonderie des caractères typographiques, Opération qui consiste à faire la gouttière, le talus et le cran des lettres.

— Télégr. électr. *Station point de coupure,* Station télégraphique où les lignes sont arrêtées sur des isolateurs, arrêts doubles, de manière à être coupées facilement lorsque les besoins l'exigent. || *Poteau de coupure,* Poteau où l'on peut facilement exécuter des coupures entre deux isolateurs à arrêt. || *Coupure d'antenne,* Discontinuité extrêmement réduite et à large surface séparant l'antenne de l'installation réceptrice radio-électrique et dont le rôle est de protéger les appareils contre les fortes décharges atmosphériques. (Cette sorte d'éclateur est parfois appelé MICROMÈTRE À ÉTINCELLES.)

— Trav. publ. Fossé pour l'écoulement des eaux.

— Au plur. Rognures comprenant les côtes des feuilles dans la fabrication des tabacs.

— ENCYCL. Méd. Le traitement des *coupures* légères consiste à bien laver la plaie avec de l'eau bouillie ou de la liqueur de Van Swieten dédoublée, puis, si la coupure est longue, à faire des points de suture. Un pansement aseptique suffit en général.

COUQUE [*kouk'*] n. f. (mot d'orig. flamande). Sorte de gâteau qu'on sert au déjeuner, ou le soir pour prendre le thé. (Au moment de servir, on fait tiédir du beurre frais, on coupe les couques en deux parties, entre lesquelles on met une cuillerée de beurre, et on dresse sur des assiettes.)

COUR n. f. (lat. pop. *curtis;* de *cohors,* enclos, basse-cour). Domaine rural, domaine du prince. (Vx.) || Espace découvert, entouré de murs ou de bâtiments dépendant d'une habitation : *La* COUR *d'un hôtel, d'une ferme.* || *Basse-cour.* V. ce mot.

— A Paris, Rues dont les extrémités sont closes par des bâtiments : *La* COUR *des Fermes. La* COUR *des Miracles.*

— *Cour d'honneur,* Principale cour d'un palais, d'un château : *La* COUR D'HONNEUR *du palais de Fontainebleau.*

— Résidence d'un souverain; ensemble des principaux personnages et des officiers qui l'entourent : *La* COUR *de François Ier fut très brillante. Avoir une charge à la* COUR. *La* COUR *autour de vous ou s'écarte ou s'empresse.* (Racine.) || Souverain et son conseil; parti du souverain : *Recevoir un ordre de la* COUR. *Servir les intérêts de la* COUR. || Gouvernement, cabinet du souverain, considéré par rapport à la politique extérieure : *La* COUR *de Londres, de Vienne.*

— *Par anal.* Suite d'un prince, d'un grand seigneur : *Cette* COUR *de Madame n'était que jeunesse, esprit, beauté, divertissement et intrigue.* (Sainte-Beuve.) || Suite, entourage de personnes empressées à plaire à une autre, et particulièrem. à une dame : *Tout homme riche est sûr d'avoir sa* COUR. *Cette femme a tout une* COUR *auprès d'elle.* || Respects, assiduités qu'on rend à quelqu'un : *Faire sa* COUR *au prince, à son patron.* || Air et manière de vivre à la cour : *Vous êtes peu du monde et savez mal la* COUR. (Corneille.)

— Dr. Tribunal supérieur (Se disait autrefois de tous les tribunaux) : COUR *ecclésiastique, laïque, prévôtale, présidiale.* || *Hors de cour,* Situation des accusés ou des plaideurs que l'on renvoie des fins de la plainte. — *Substantiv.* Jugement les renvoyant des fins de la plainte : *Prononcer un* HORS DE COUR. || Membres d'un tribunal supérieur, siégeant en commun : *La* COUR *se retire pour délibérer.* || Lieu où le tribunal siège : *Aller à la* COUR *d'appel.*

(Les décisions d'une cour portent le nom de *arrêts,* par opposition aux *jugements,* qui émanent de simples tribunaux.)

— Dans l'anc. droit, Pouvoir de juger. || *Ravoir sa cour,* Obtenir le renvoi d'une cause.

— Dr. polit. *Haute cour,* Le Sénat prend ce nom lorsqu'il juge le président de la République ou les ministres, ou qu'il connaît des attentats contre la sûreté de l'Etat.

— Hist. *Cour plénière,* Assemblée d'apparat tenue par les anciens rois, le jour de quelque grande fête ou dans quelque circonstance solennelle. — Fam. *Avoir, Tenir cour plénière,* Recevoir nombreuse compagnie; se trouver quelque part en très grand nombre. || *Avoir bouche à la cour* ou *bouche en cour.* V. BOUCHE. || *Cour d'amour.* V. AMOUR.

— Théâtr. *Côté cour.* V. CÔTÉ.

— Loc. DIV. *Homme, Femme de la cour, Gens de la cour,* Personnes qui font partie de la cour. || *Homme, Femme, Gens de cour,* Personnes qui en ont le ton, les manières. || *Abbé de cour,* Abbé élégant et mondain, comme ceux qui fréquentaient l'ancienne cour des rois de France. || *Amitié de cour, Ami de cour,* Fausse amitié, Faux ami. || *Eau bénite de cour,* Vaines protestations de services et d'amitié. || *Page de cour,* Jeune garçon attaché au service d'un prince. — *Etre effronté comme un* PAGE DE COUR, Etre hardi jusqu'à l'impudence. || *Habit, Robe, Manteau de cour,* Vêtements prescrits par l'étiquette de la cour. || *Etre bien, Etre mal en cour,* Etre ou non en faveur. || *Faire sa cour,* Se présenter à la cour du souverain ou devant les puissants du jour, pour leur témoigner son respect et son dévouement : *Tout le monde en France* FAIT SA COUR. (P.-L. Courier.) || *Faire sa cour, Faire la cour à, auprès de,* Chercher à gagner les grâces de quelqu'un par ses assiduités, ses respects, etc. || *Faire un doigt de cour à quelqu'un,* Montrer quelque empressement auprès de quelqu'un.

— *Cour céleste,* Le ciel, Dieu et les anges, etc.

— ALLUS. HIST. **C'est la cour du roi Pétaud.** Autref., toutes les communautés se nommaient un chef, un roi. Les mendiants même en avaient un (appelé par plaisanterie *le roi Pétau* [du lat. *peto,* je demande]). Un pareil roi n'avait guère d'autorité sur ses sujets. Aussi la locution : *C'est la cour du roi Pétaud* est-elle devenue proverbiale pour désigner soit une maison où chacun veut commander, soit une réunion où tout le monde veut parler à la fois. || **La cour rend des arrêts, et non pas des services.** Ces belles paroles (et qui font un beau vers) ont été attribuées à Séguier premier président de la cour de Paris sous Charles X, puis à son aïeul Séguier, chancelier de France sous Richelieu et Mazarin. Mais elles ne cadrent pas avec le caractère de ces deux personnages.

— ENCYCL. Archit. On a vu, au mot ATRIUM, l'importance qu'avait dans les maisons romaines la *cour* intérieure, *area.* L'usage des cours bordées de portiques fut adopté par les premiers architectes chrétiens de l'Orient. V. AREA.

Dans l'Occident, au moyen âge, les habitations des chefs francs présentaient d'ordinaire une cour centrale, *aula,* à ciel ouvert ou couverte, dans laquelle avaient lieu les réunions et les festins. Par la suite, lorsqu'on eut entouré de retranchements la demeure seigneuriale, la partie de l'enceinte non occupée par les constructions, et qui formait une ou plusieurs cours, eut un plan très irrégulier. Plus tard, les cours des résidences seigneuriales devinrent moins irrégulières, moins étroites, et se bordèrent de constructions élégantes.

Parmi les plus belles cours nous citerons : les cours du Louvre, du Luxembourg, des Invalides, à Paris; celles du palais du Quirinal, du palais Borghèse, du palais Farnèse, la cour du palais de la Chancellerie, la cour du Belvédère, à Rome; la cour des Lions, de l'Alhambra, à Grenade; etc.

— Anc. dr. *Cour du roi.* D'après l'usage féodal, le vassal était tenu de se rendre à la cour du seigneur pour lui prêter conseil et l'aider à juger les autres vassaux. Cette obligation s'appelait *service de cour* ou *de plaid.* Avec l'avènement des Capétiens au trône royal, la cour seigneuriale est devenue la *curia regis.* Convoquée à des intervalles irréguliers, elle remplissait le rôle d'assemblée délibérante, comme les *cours plénières,* qui existaient auprès de tous les suzerains, et réunissait les vassaux ou arrière-vassaux du roi et, à partir du XIIe siècle, les représentants des communes, considérés comme *nobles collectifs.* Cette section de la *curia regis* a donné naissance aux états généraux, de même que les cours seigneuriales ont produit les états provinciaux. La *curia* était encore une cour de justice. Sa compétence fut d'abord limitée aux affaires féodales; elle remplissait, dès lors, le rôle qui devait être dévolu plus tard à la *cour des pairs.* Mais elle étendit peu à peu sa juridiction à des causes de toute nature. Un nouvel élément s'ajouta, sous Louis VII, à la composition de la *curia regis :* ce furent les conseillers privés et intimes, choisis parmi les clercs instruits, que les rois avaient attachés à leur personne. Ils formèrent bientôt un corps de juges dans la *curia regis.* Il était naturel que ce tribunal devînt sédentaire, surtout lorsqu'il constitua une juridiction d'appel par rapport aux baillis nouvellement créés. Enfin, en se consolidant, il prit le nom de *parlement* au XIIIe siècle; la section judiciaire de la *curia regis* était devenue la *curia parlamenti.* Les grands feudataires et les hauts prélats de la *curia regis* étaient censés être encore membres du parlement; mais ils n'y paraissaient que dans des occasions solennelles, ou lorsqu'il y avait à juger un de leurs égaux; le parlement prenait alors le nom de *cour des pairs.* Les délégués aux comptes, pris dans le personnel de la *curia regis,* constituèrent à la même époque la *chambre des comptes.* Enfin, ceux des conseillers qui ne firent partie ni du parlement ni de la chambre des comptes continuèrent à assister le roi dans l'expédition des affaires politiques et administratives et ainsi se forma le *grand conseil* ou *conseil du roi.*

— Hist. Le mot *cour* désigne l'entourage d'un prince. Splendide dans les monarchies orientales et sous l'empire romain, intellectuelle sous Charlemagne, la cour joua surtout un rôle civilisateur à partir de François Ier. Le noble, mué en courtisan, fit cortège à la majesté royale, et la cour ainsi comprise atteignit son apogée dans le décor de Versailles sous Louis XIV. La cour de France fut alors le modèle des cours royales de l'Europe.

Cour des barons ou *Haute cour.* — On désignait par ce nom une juridiction créée à Jérusalem par Godefroy de Bouillon. Composée des grands vassaux, elle constituait un

conseil de gouvernement et une cour de justice pour les nobles. Il y avait aussi une *haute cour* à Antioche.

Cour des bourgeois ou *Basse cour.* — C'était une juridiction organisée en même temps que la précédente, à Jérusalem et dans les principales villes du royaume, pour les hommes libres, artisans ou vilains non soumis à une juridiction seigneuriale; elle était composée du vicomte ou gouverneur de la ville et de douze jurés.

Cour de la Fonde (de l'arabe *fondouk*, bazar). — C'était une juridiction mixte, établie au XIIe siècle dans les principales villes du royaume de Jérusalem, pour statuer sur les causes civiles des indigènes et sur les procès commerciaux entre eux et les Européens. Ces cours étaient composées de six jurés (quatre Syriens et deux Francs), et présidées par un bailli pris parmi les chevaliers ou les barons.

Cour de la Chaîne. — On appelait ainsi une juridiction maritime, instituée au XIIe siècle dans les principaux ports du royaume de Jérusalem, et qui était composée de jurés pris parmi les notables commerçants.

Cour majour. — La *cour majour* était une cour féodale supérieure, instituée dans le Béarn en 1220. Elle se composait des évêques de Lescar et d'Oloron et de douze barons ou jurats héréditaires. Avant cette époque, il y avait déjà, dans la Navarre espagnole, une *cort major*, composée de douze *ricoshombres*. La *cour majour* jugeait les *cavers* ou chevaliers, les *domengers* ou possesseurs de terres, et connaissait de toutes les questions de propriété et d'état.

Cour laye. — On donnait autrefois ce nom à la justice séculière, par opposition à la justice ecclésiastique, désignée sous le nom de *cour d'Eglise* ou *cour de chrétienté*. Il y eut de nombreuses luttes de compétence entre les deux sortes de juridiction, notamment au XIIIe siècle.

Cour des aides. — V. AIDE.

Cour des monnaies. — Tribunal chargé, sous l'ancienne monarchie, de connaître en dernier ressort de toutes les matières civiles ou criminelles se rapportant à la fabrication ou à l'altération des monnaies, aux malversations et abus commis tant par les officiers et ouvriers des monnaies que par les changeurs, affineurs, déparleurs, batteurs, orfèvres, et généralement toutes personnes travaillant et vendant les matières d'or et d'argent. Cette juridiction monétaire avait été, à l'origine, exercée par la chambre des comptes. Au mois de janvier 1551, la chambre des monnaies de la chambre des comptes fut érigée en cour et juridiction souveraine. Par édit de juin 1704, Louis XIV avait créé à Lyon une seconde cour des monnaies, dont la juridiction s'étendait dans les généralités et départements de Lyon, Dauphiné, Provence, Auvergne, Toulouse, Montpellier, Montauban et Bayonne. Mais, par édit de 1771, cette seconde cour fut supprimée.

Cour de l'échiquier. — Tribunal anglais ainsi nommé à cause du carrelage blanc et noir qui couvrait la table autour de laquelle il siégeait. Les documents qui la concernent remontent au règne de Henri Ier (1100-1135). C'était alors à la fois un tribunal de contentieux administratif et une cour, où venaient toutes les questions où l'intérêt du trésor public était engagé. La cour de l'échiquier en 1873 se confondit avec la *High Court of justice*.

Cour de chancellerie ou plus exactement *Cour du chancelier.* — Cette juridiction civile de l'Angleterre a conservé la trace du caractère patriarcal de l'ancien régime. Elle supplée à l'incapacité des mineurs, des femmes, poursuit les fraudes qu'un texte précis de la loi ne peut atteindre, fait rompre un engagement déraisonnable, et oblige le créancier d'un débiteur malheureux à composer avec lui.

Cours de comté (*county court*). — Etablies en Angleterre en 1846, elles ont subi, depuis, des modifications qui en ont augmenté l'importance. Le but des *county courts* est, comme dit le statut de 1846 : « d'établir un mode de procéder pour rendre plus facile le recouvrement des petites dettes et des demandes de peu d'importance ».

Cour de cassation. — La plus haute des juridictions d'ordre judiciaire en France.

La Cour de cassation provient de la transformation, par la Constituante (Décr. des 27 nov.-1er déc., 1790), du *conseil des parties*, section du *conseil du roi*, devant lequel étaient portés les recours contre toutes les juridictions du royaume. En lui substituant le *tribunal de cassation*, à qui le titre de *cour* fut donné par le sénatus-consulte du 28 floréal an XIII, la Constituante mit, à la place d'une juridiction absolument souveraine, une juridiction dont le seul rôle allait être de veiller à l'observation fidèle de la loi par les tribunaux inférieurs. A cette attribution essentielle, la Cour de cassation joint un rôle disciplinaire à l'égard de la magistrature. V. MAGISTRATURE.

La Cour de cassation comprend un premier président, trois présidents de chambre et quarante-cinq conseillers, dont le plus ancien est appelé *doyen*. Un procureur général et six avocats généraux lui sont attachés, ainsi qu'un corps spécial d'avocats qui ont la qualité d'officiers ministériels (V. AVOCAT), un greffier en chef et quatre commis-greffiers.

Elle se divise en trois chambres : la *chambre des requêtes* et la *chambre civile* examinent successivement les affaires civiles; la *chambre criminelle*, est affectée aux affaires criminelles. Exceptionnellement, les trois chambres se réunissent, en *audience solennelle*, soit pour l'exercice du pouvoir disciplinaire de la Cour de cassation, soit lorsqu'elle juge pour la seconde fois une affaire dans laquelle, une première décision ayant été cassée par elle, le tribunal de renvoi n'a pas suivi la Cour de cassation. En ce cas, la décision des Chambres réunies lie la juridiction de renvoi.

La Cour de cassation ne connaît pas des faits des procès, qui sont souverainement jugés, en dernier ressort, par les juridictions inférieures, mais seulement des violations du droit qu'on reproche à ces juridictions. Elle ne substitue pas sa sentence à celle qui a été irrégulièrement rendue; elle la casse et renvoie le jugement à une autre juridiction de même ordre que celle dont la décision a été mise à néant.

La Cour connaît, en outre, d'un certain nombre d'affaires : demandes en revision, en règlement de juges, prises à partie contre les membres des cours d'appel, demandes en renvoi pour suspicion légitime ou sûreté publique. V. REVISION, RÈGLEMENT DES JUGES, etc.

— En ce qui concerne les pourvois en matière civile, les parties peuvent les introduire dans le délai de deux mois, en déposant au greffe de la Cour de cassation une requête, signée d'un avocat à la Cour de cassation, indiquant leurs griefs. Passé ce délai, le procureur général peut encore se pourvoir dans l'intérêt de la loi, sans effet à l'égard des parties.

L'affaire, sauf exception, en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, est d'abord portée devant la chambre des requêtes, qui peut rejeter immédiatement le pourvoi. C'est un *arrêt de rejet*, qui doit être motivé. Dans le cas contraire, elle rend un *arrêt d'admission*, non motivé, et qui transporte l'affaire devant la chambre civile. Certains pourvois, notamment en matière électorale, sont directement tranchés par la chambre des requêtes.

Devant la chambre civile, les parties soutiennent leurs prétentions par des *mémoires*. Comme devant la chambre des requêtes, il y a lieu à l'audition d'un conseiller rapporteur et du ministère public. La chambre civile rend soit un *arrêt de rejet*, soit un *arrêt de cassation*.

Le pourvoi civil n'est pas suspensif, sauf en matière de divorce ou de faux.

Le pourvoi en matière criminelle est possible au prévenu, contre les jugements et arrêts de condamnation, sauf par contumace, et au ministère public qu'il y ait condamnation ou non; la partie civile ne peut se pourvoir qu'au sujet de ses intérêts pécuniaires. Le pourvoi est encore possible contre les décisions statuant sur la compétence, sur la mise en liberté provisoire, contre les arrêts de la chambre des mises en accusation, et même les ordonnances des présidents d'assises.

Le délai de pourvoi est de trois jours; il est porté à cinq contre les arrêts de renvoi devant la cour d'assises, et réduit à vingt-quatre heures contre les acquittements et absolutions prononcés aux assises. Le pourvoi se fait par une déclaration au greffe de la juridiction dont on attaque la sentence; le ministère d'un avocat n'est indispensable que pour la partie civile. Le pourvoi formé par un condamné, en principe, est suspensif.

Outre le pourvoi ordinaire, le *pourvoi du procureur général dans l'intérêt de la loi* fonctionne comme en matière civile. De plus, le garde des sceaux a le droit de demander à la Cour de cassation l'annulation de toute décision de justice criminelle lui paraissant contraire à la loi : c'est le *pourvoi d'ordre du garde des sceaux*.

— Les pourvois contre les décisions des conseils de guerre obéissent à des règles spéciales contenues dans le code de justice militaire.

Cour d'assises. — La cour d'assises est la juridiction répressive chargée de juger définitivement et sans appel les infractions à la loi pénale qualifiées *crimes* et punies de peines afflictives et infamantes, depuis la réclusion jusqu'à la mort. Elle connaît aussi des délits et des contraventions connexes aux crimes et, en vertu de la loi du 29 juillet 1881, de tous les délits de presse pour lesquels une disposition spéciale ne lui a pas retiré compétence.

Il y a une cour d'assises par département. C'est une juridiction temporaire qui se réunit généralement, par sessions, tous les trois mois. Elle se compose de deux éléments bien distincts : des magistrats professionnels, formant la *cour;* de simples citoyens, composant *le jury*.

Le jury est constitué par la réunion de douze citoyens tirés au sort pour chaque affaire sur une liste de session elle-même extraite par un premier tirage au sort de la liste départementale annuelle dressée dans les conditions indiquées par la loi du 24 novembre 1872 (adaptée à la nouvelle organisation judiciaire par le décret du 27 septembre 1926).

Au jury appartient la solution des questions de fait (culpabilité, circonstances aggravantes ou atténuantes); à la cour, celle des questions de droit (détermination de la peine, difficultés de procédure).

Cour d'appel. — C'est la loi du 27 ventôse an VIII qui institua les *tribunaux d'appel*, héritiers des parlements. Ces juridictions reçurent le nom de *cours* en l'an XII et s'appelèrent successivement *cours impériales, cours royales, cours d'appel*. Elles sont aujourd'hui au nombre de vingt-sept en France, une en Algérie et douze aux colonies.

— En France, le siège et le ressort sont les suivants :

Agen	Gers, Lot, Lot-et-Garonne.
Aix	Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var.
Amiens	Aisne, Oise, Somme.
Angers	Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.
Bastia	Corse.
Besançon	Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort.
Bordeaux	Charente, Dordogne, Gironde.
Bourges	Cher, Indre, Nièvre.
Caen	Calvados, Manche, Orne.
Chambéry	Savoie, Haute-Savoie.
Colmar	(une chambre à Metz). Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin.
Dijon	Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire.
Douai	Nord, Pas-de-Calais.
Grenoble	Drôme, Isère, Hautes-Alpes.
Limoges	Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
Lyon	Ain, Loire, Rhône.
Montpellier	Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales.
Nancy	Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.
Nîmes	Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.
Orléans	Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher.
Paris	Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.
Pau	Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
Poitiers	Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
Rennes	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.
Riom	Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
Rouen	Eure, Seine-Inférieure.
Toulouse	Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Chaque cour d'appel a à sa tête un premier président, des présidents de chambre et des conseillers et, auprès d'elle, un procureur général, des avocats généraux et des substituts du procureur général, un greffier en chef et des commis-greffiers.

Les cours d'appel se divisent en sections, appelées *chambres;* chacune d'elles a ses attributions spéciales (chambre civile, chambre correctionnelle, chambre des mises en accusation).

Les cours d'appel statuent en dernier ressort sur les appels des décisions des tribunaux civils d'arrondissement, des tribunaux correctionnels, des tribunaux de commerce, de certaines sentences arbitrales, des ordonnances de référé, et, par leur chambre des mises en accusation, des renvois prononcés par les juges d'instruction; elles connaissent en outre directement de certaines affaires en premier et dernier ressort. Telles sont celles qu'elles évoquent (v. ÉVOCATION), celles qui touchent l'exécution de leurs arrêts, les demandes en règlement de juges, ou en renvoi.

En outre, elles jugent directement les poursuites correctionnelles exercées contre certaines personnes (magistrats, grands dignitaires de la Légion d'honneur, préfets).

Cour martiale. — Tribunal militaire d'exception dont la procédure est sommaire. Des tribunaux militaires réguliers de ce nom ont existé sous l'ancien régime et dans l'organisation judiciaire de 1790.

Depuis lors, les cours martiales n'ont fonctionné qu'en état de siège ou temps de guerre; en particulier, par décret du 2 octobre 1870, le gouvernement de la Défense nationale les substitua aux conseils de guerre dans les unités égales ou supérieures au bataillon. Des cours martiales ont fonctionné aux armées pendant la Grande Guerre, et il ne semble pas que leur activité ait été à l'abri de toute critique.

Cours criminelles. — Institution spéciale à l'Algérie, créée par une loi du 30 décembre 1902. Depuis lors, les crimes commis en Algérie par les indigènes musulmans sont jugés non plus par la cour d'assises, mais par une cour criminelle siégeant au chef-lieu de l'arrondissement. Cette cour est composée de trois magistrats français, de deux assesseurs-jurés citoyens français et de deux assesseurs-jurés indigènes musulmans. — Il y a aussi des cours criminelles dans les colonies qui ont une cour d'appel sans avoir de cours d'assises : Inde française, Indochine, Nouvelle-Calédonie, Madagascar, Afrique-Equatoriale française. Elles jugent les crimes commis par des Européens. Elles se composent ordinairement de trois magistrats et de quatre assesseurs (deux seulement à Madagascar et en Afrique-Equatoriale), tirés au sort sur une liste de notables.

Des cours criminelles jugent également les crimes commis par les indigènes en Cochinchine et dans certains centres importants des pays de protectorat de l'Indochine; les quatre assesseurs français sont remplacés dans ce cas par deux assesseurs indigènes.

Cours des pairs. — Temps mod. On a donné le nom de *cour des pairs*, sous le régime des chartes de 1814 et de 1830, à la Chambre des pairs, lorsqu'elle siégeait comme cour de justice, en vertu d'une ordonnance royale. Elle connaissait, d'une manière générale, des crimes de haute trahison et des attentats contre la sûreté de l'Etat, mais aucune loi ne définissait ces attentats. Elle eut à juger de nombreux procès, de 1814 à 1848, notamment celui du maréchal Ney, celui des anciens ministres de Charles X.

Haute cour. — Les Chambres sont investies de certains pouvoirs juridictionnels en matière politique, en vertu des art. 8 de la loi du 24 février 1875 et 12 de la loi du 16 juillet 1875. Le Sénat peut être constitué en *haute cour de justice* pour juger soit le président de la République, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'Etat. La Chambre des députés joue le rôle de chambre des mises en accusation dans les deux premiers cas. Le ministère public est composé d'un procureur général et de deux avocats généraux désignés chaque année par la Cour de cassation parmi ses membres inamovibles (loi du 5 janv. 1918). La commission d'instruction est composée de neuf sénateurs nommés chaque année au début de la session ordinaire.

La Haute cour se compose des membres du Sénat présidés par le bureau ordinaire. Sa compétence est exclusive pour juger le président de la République; pour juger les ministres et les personnes inculpées d'attentats contre la sûreté de l'Etat, les juridictions répressives ordinaires peuvent être également saisies.

Les règles de procédure ont été fixées dans des lois ordinaires postérieures à la Constitution (lois des 10 avr. 1889, 5 janv. 1918, 6 janv. 1920).

La Haute cour s'attribue un pouvoir d'appréciation et d'interprétation de la loi pénale beaucoup plus large que les juridictions ordinaires, soit quant à la qualification des faits, soit quant à la détermination de la peine.

La haute cour de justice n'a point eu à connaître de poursuites contre le président de la République. Mais elle a eu à juger des personnes poursuivies pour attentats contre la sûreté de l'Etat (procès du général Boulanger en 1890, procès Déroulède et autres en 1899). En mai 1923, le Sénat a refusé de statuer, par une décision non motivée, dans une affaire de même ordre (affaire Cachin). Deux députés, Malvy et Caillaux (le premier en qualité de ministre), ont été également poursuivis devant la Haute cour (1918 et 1920).

Cours prévôtales. — Elles ont existé sous l'ancien régime; Bonaparte les fit revivre pour juger les réfractaires et les prévenus politiques; mais on connaît surtout les cours prévôtales de la Restauration, qui firent régner la *Terreur blanche*. La loi fut votée, sur la proposition du duc de Feltre, le 4 décembre 1815. Elle décidait que chaque département aurait une cour prévôtale, composée d'un prévôt, colonel au moins, d'un président et de quatre juges choisis par les membres du tribunal de première instance; que ces cours procéderaient contre tout rebelle, tout individu accusé d'avoir fait partie d'une bande armée, d'avoir arboré un signe de ralliement autre que le drapeau blanc, publié des écrits ou prononcé des discours séditieux, excité les citoyens à la désobéissance. Le prévôt instruisait les affaires; la sentence était sans appel, et exécutoire dans les vingt-quatre heures. Ces *cours* condamnèrent à l'échafaud, aux galères, un grand nombre de personnes. Elles cessèrent d'exister le 1er janvier 1818.

Cour des comptes. — Les *Chambres des comptes* de l'ancien régime ont été supprimées en 1790 et remplacées par un *bureau de comptabilité*, puis par une *commission de comptabilité nationale*. Enfin la loi du 16 septembre 1807 créa la *Cour des comptes*, cour souveraine, qui fut réglementée par décret du 28 septembre 1807. La Cour se compose d'un premier président, de trois présidents de chambre, de dix-huit conseillers-maîtres, de quatre-vingt-douze conseillers référendaires en deux classes, de vingt-sept auditeurs en deux classes. Son parquet comprend un procureur général et un avocat général, ce dernier choisi parmi les référendaires de première classe. Les membres de la Cour sont inamovibles.

La Cour des comptes est une juridiction administrative exceptionnelle, chargée de vérifier et apurer les comptes de deniers publics dont le jugement lui est dévolu par les lois et règlements. Sa compétence s'étend aux comptes des budgets, général et annexes de l'Etat, des établissements publics d'Etat, des départements, des colonies et protectorats, enfin des communes et établissements publics dont les revenus ordinaires dépassent 250.000 francs par an. La

COURANTS MARINS,
DE L'ÉTÉ BORÉAL.
Courants.
Limites des principaux courants.
Courants réellement observés
id. observés pour l'année entière
Limite des glaces.
Courants peu connus portant généralement à l'Est avec le vent
Groënland
Spitzberg
Cap Tchéliouskine
Cercle polaire arctique
Islande
Sibérie
AMÉRIQUE DU NORD
EUROPE
ASIE
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉANIE
AUSTRALIE
INDIEN
SUD
Sahara
Guinée
Carolines
Japon
Chine
C. Farewell
M. de Béring
I. de Vancouver
San Francisco
New York
Gulf Stream
C. Lizard
Londres
Paris
C. de Gibraltar
Bermudes
C. du Mexique
Cuba
Antilles
Iles Sandwich
Acapulco
Panama
Cayenne
la Guadeloupe
C. du Cap Vert
Dakar
Suez
Aden
Bombay
Calcutta
Ceylan
M. d'Oman
Saïgon
Singapour
Canton
Changhaï
Yokohama
Kouro Sivo
Tropique du Cancer
Equateur
Tropique du Capricorne
Courant équatorial du Nord
Courant équatorial du Sud
Fl. des Açores
C. St Roch
Loanda
Zanzibar
Madagascar
la Réunion
Ste Hélène
Callao
Tahiti
Rio de Janeiro
Valparaiso
Rio de la Plata
Cap de Bonne Espérance
St Paul
Iles Crozet
Tre de Kerguelen
Cap Horn
Géorgie Méridle
Det de la Sonde
Java
D. de Torres
Melbourne
Sydney
Nlle Calédonie
Nlle Zélande
Is Viti
Ctes faibles et dépt du vent

COURANTS MARINS
DE L'HIVER BORÉAL.
Courants
Limites des principaux courants
Courants réellement observés.
id. observés pour l'année entière.
Limite des glaces.
Groënland
Spitzberg
Cap Tchéliouskine
Cercle polaire arctique
Islande
Sibérie
AMÉRIQUE DU NORD
EUROPE
ASIE
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉANIE
AUSTRALIE
INDIEN
SUD
Sahara
Guinée
Carolines
Japon
Chine
C. Farewell
M. de Béring
I. de Vancouver
San Francisco
New York
Gulf Stream
C. Lizard
Londres
Paris
D. de Gibraltar
Bermudes
C. du Mexique
Cuba
Antilles
Iles Sandwich
Acapulco
Panama
Cayenne
la Guadeloupe
C. du Cap Vert
Dakar
Suez
Aden
Bombay
Calcutta
Ceylan
M. d'Oman
Saïgon
Singapour
Canton
Changhaï
Yokohama
Kouro Sivo
Tropique du Cancer
Equateur
Tropique du Capricorne
C. St Roch
Loanda
Zanzibar
Madagascar
la Réunion
Ste Hélène
Callao
Tahiti
Rio de Janeiro
Valparaiso
Rio de la Plata
Cap de Bonne Espérance
St Paul
Iles Crozet
Tre de Kerguelen
Cap Horn
Géorgie Méridle
Det de la Sonde
Java
D. de Torres
Melbourne
Sydney
Nlle Calédonie
Nlle Zélande
Is Viti
M. de Greenw.

COURANTS ATMOSPHÉRIQUES

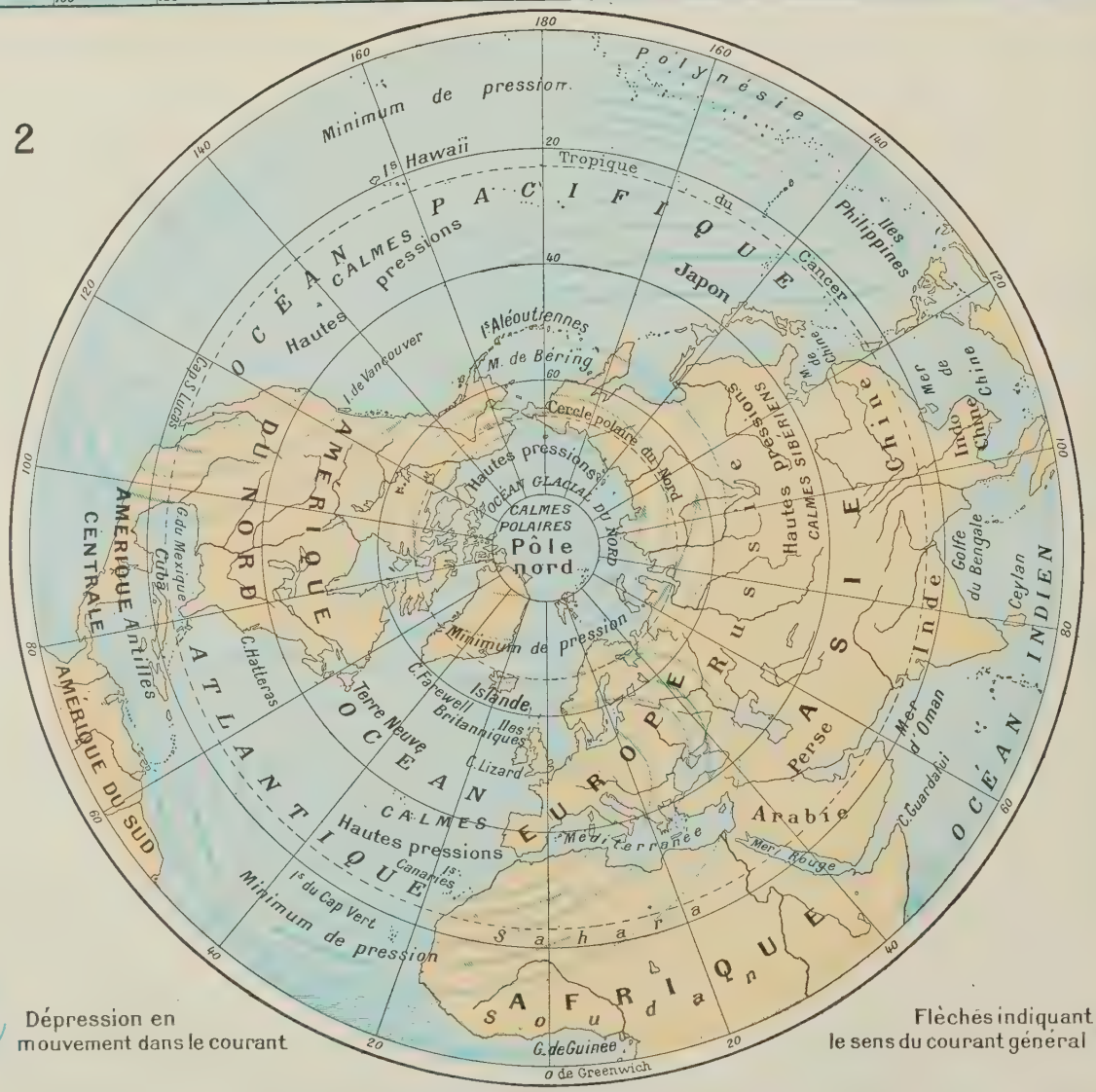

Dépression en mouvement dans le courant

Flèches indiquant le sens du courant général

COURANTS ATMOSPHÉRIQUES : 1. Moyenne des vents du globe; 2. Zones de calmes et direction des vents de l'hémisphère Nord.

Cour juge également les comptes des comptables de fait ou occultes qui se sont immiscés sans droit dans le maniement des deniers publics. La Cour est en outre juge d'appel des pourvois formés contre les arrêtés des conseils de préfecture et contre les règlements des conseils privés des colonies en matière financière. Les arrêts de la Cour sont susceptibles de pourvoi au Conseil d'Etat pour violation des formes ou de la loi.

En dehors des comptables de deniers publics, la Cour n'a pas juridiction sur les ordonnateurs. Cependant, elle signale aux ministres compétents les errements abusifs, les procédés défectueux de comptabilité ou de contrôle. De plus, en qualité d'auxiliaire du Parlement, elle opère périodiquement un rapprochement entre les comptes des ministres et les arrêts rendus sur les comptes des comptables. Cette comparaison aboutit à des *déclarations générales de conformité* d'année et d'exercice, documents transmis aux Chambres législatives et qui sont un des éléments de discussion et de vote de la *loi de règlement* du budget de l'Etat. Enfin, dans un *Rapport* remis au président de la République, la Cour signale les critiques les plus importantes relevées au cours des vérifications, ainsi que les vues de réformes et améliorations en matière financière.

— Dr. internat. *Cour permanente de justice internationale.* Créée en exécution de l'art. 14 du pacte de la Société des Nations, son statut a été élaboré par le conseil et arrêté par l'assemblée de la Société en 1920. Elle siège à La Haye. La Cour de justice est une juridiction permanente formée de quinze membres (onze titulaires, quatre suppléants). Les candidats aux fonctions de juges sont présentés par les groupes nationaux de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye (v. COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE) : ils sont élus par un vote concordant du conseil et de l'assemblée de la Société des nations ; la première élection a eu lieu le 14 septembre 1921. Le vote du conseil permet aux grands Etats d'exercer leur influence, tandis que l'intervention de l'assemblée place tous les Etats sur un pied d'égalité. V. SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Les membres de la Cour sont élus pour neuf ans, et rééligibles. Chaque année, la Cour doit tenir au moins une session. Elle statue sur tous les différends internationaux que les Etats lui soumettent, en tenant compte du droit, c'est-à-dire des conventions internationales, de la coutume, des principes généraux, de la doctrine, etc. Ses arrêts motivés sont définitifs : ils peuvent seulement être interprétés ou revisés par la Cour elle-même. L'article 14 du pacte permet également au conseil et à l'assemblée de la Société des Nations de demander à la Cour des avis consultatifs sur des points de droit délicats.

Cour permanente d'arbitrage. Cette cour a été créée par l'acte de La Haye du 29 juillet 1899. Contrairement à ce que semble indiquer son nom, elle n'est pas permanente : elle n'est, en somme, qu'une liste d'arbitres parmi lesquels les parties en litige choisissent les membres de leur tribunal arbitral ; mais elle est doublée, à La Haye, d'un bureau international permanent qui lui sert de greffe, et d'un conseil administratif, également permanent. Elle subsiste parallèlement à la cour permanente de justice internationale de la Société des Nations (v. COUR PERMANENTE DE JUSTICE INTERNATIONALE). Le recours à cette juridiction est facultatif.

Cour internationale des prises. Créée par la convention du 18 octobre 1907 (deuxième conférence de La Haye), elle n'a d'autre objet que d'offrir un moyen de recours international contre les décisions des tribunaux nationaux des prises. V. PRISES.

La Cour, qui siège à La Haye, est composée de juges titulaires et suppléants nommés pour six ans et désignés par les puissances suivant certaines règles faisant une situation privilégiée à huit grandes puissances. Les recours peuvent être intentés dans les cent vingt jours de la décision, par une puissance neutre, par un particulier ennemi, par les ayants droit neutres ou ennemis du particulier auquel le recours est accordé.

Cour des Miracles. On appelait ainsi le quartier des truands et des malandrins, parce que les prétendues infirmités au moyen desquelles ils exploitaient la charité publique disparaissaient comme par miracle une fois qu'ils rentraient dans leur repaire. Il y en avait dans presque toutes les grandes villes ; au XVIIe siècle, on en comptait à Paris une douzaine. La plus célèbre, dont Victor Hugo a fait une vivante description dans sa *Notre-Dame de Paris*, d'après Sauval, était un grand cul-de-sac près de la rue Neuve-Saint-Sauveur qui y donnait accès, par une longue pente tortueuse et raboteuse. Elle couvrait l'espace entre les rues Saint-Sauveur, des Petits-Carreaux, du Caire et de Saint-Denis. Les francs-mitous, les hubains, les mercandiers, les malingreux, les callots, les coquillards, les cagous, les rifodés, etc., plus de cinq cents familles y grouillaient sous le gouvernement d'un chef, le grand coësre. La construction de l'Hôpital général en 1656 et les mesures de police de La Reynie en amenèrent la disparition progressive. Les travaux de voirie du XIXe siècle en ont détruit les derniers vestiges. Il n'en reste que le souvenir dans la cour des Miracles, entre les rues de Damiette et des Forges.

COUR-CHEVERNY, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 13 kil. de Blois ; 1.860 hab. Ch. de f. Orléans. Beau château.

COURABLE adj. Léger à la course. (Vx.) || Que l'on peut courir, chasser à courre : *Bête* COURABLE.

COURADE n. f. Un des noms vulgaires de la sardine.

COURADOUX ou **CORRADOUX** [*doû*] n. m. (mot provenc. qui signif. *corridor ;* du lat. *currere,* courir). Autref., Espace compris entre les deux ponts d'un navire.

COURAGE n. m. (du lat. *cor,* cœur). Dispositions du cœur ; le cœur même : *Homère aux grands exploits anima les* COURAGES. (Boileau.) *Je sais de quel remords son* COURAGE *est atteint.* (Racine.) || Fermeté du cœur, force d'âme, qui fait braver le danger, la souffrance, les revers avec constance : *Le véritable* COURAGE *est très opposé à la témérité, qui n'examine rien.* (Fontenelle.) || La personne même, siège de cette énergie morale : *Les grands* COURAGES *ne se laissent pas abattre par l'adversité.* || Energie de caractère qui porte à avouer et à soutenir ce que l'on pense ou ce que l'on croit : *Avoir le* COURAGE *de ses opinions, de sa foi.* || Zèle, ardeur : *Travailler avec* COURAGE. *Je me sentis plein de* COURAGE *contre les plaisirs.* (Fénelon.)

— En mauv. part, Dureté de cœur, insensibilité : *Avoir le* COURAGE *de refuser un verre d'eau à un mourant.*

— Elliptiq. *Courage!* Prenez courage, N'hésitez pas! Tenez bon!

— *Prendre son courage à deux mains,* Faire appel à toute son énergie.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et dans de faibles corps s'allume un grand *courage.*

Vers de Louis Racine. Delille l'a fait entrer textuellement dans sa traduction des *Géorgiques* (combat des abeilles).

— ALLUS. HIST. **Honneur au courage malheureux!** V. VICTIS HONOR.

— SYN. **Courage, bravoure, cœur,** etc. V. BRAVOURE.

— ANTON. **Couardise, faiblesse, lâcheté, poltronnerie, pusillanimité, timidité.**

Courage militaire (LE), statue décorant le mausolée du général Lamoricière, à Nantes, par Paul Dubois. L'artiste a personnifié le courage militaire, par un jeune guerrier vêtu à l'antique, d'une physionomie pleine de résolution et de douceur (1876).

COURAGEUSEMENT [*man*] adv. Avec courage, constance, fermeté ; avec zèle : *S'occuper* COURAGEUSEMENT *de son devoir.*

COURAGEUX [*jeû*], **EUSE** adj. Qui a du courage, de la fermeté. || Qui montre du zèle, de l'ardeur : *Etre* COURAGEUX *au travail.*

— Qui dénote du courage : *Entreprise* COURAGEUSE. *Acte* COURAGEUX.

— Substantiv. : *Le* COURAGEUX *devrait toujours réussir.*

— ANTON. **Capon, couard, faible, lâche, peureux, poltron, pusillanime, timide.**

COURAI [*ré*] n. m. Mar. V. CORROI.

COURAILLER [*ra-yé*] v. intr. (fréquentat. de *courir*). *Fam.* Ne faire que courir, aller sans cesse de côté et d'autre. || Faire le coureur, donner dans la galanterie facile, et aussi Changer souvent dans ses amours.

COURAILLEUR [*ra-yeur*], **EUSE** n. et adj. *Fam.* Qui couraille.

COURAJOD (Louis), historien d'art français, né et mort à Paris (1841-1896). Elève de l'école des Chartes, conservateur de la sculpture au Louvre, il a publié le *Livre-journal de Lazare Duvaux* (1873), *l'Ecole royale des élèves protégés* [histoire de l'enseignement des arts du dessin au XVIIIe s.] (1874), *Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français* (1878-1887). — Ses élèves ont publié après sa mort les leçons qu'il avait professées à l'école du Louvre de 1887 à 1896. Ce recueil (1899-1903) se divise en trois volumes : I. *Origines de l'art roman et gothique ;* II. *Origines de la Renaissance ;* III. *Origines de l'art moderne.* Dans l'enseignement de Louis Courajod, la part du réalisme dans la formation de l'art français fut mise en relief, en même temps que le triomphe de l'art italien de la Renaissance y était représenté comme la décadence du génie français.

COURALIN n. m. A Bayonne, Embarcation à fond plat, ayant la forme d'une toue, et dont on se sert pour mouiller et relever les filets. || A Bordeaux, Sorte de yole. || Aux Antilles, Pirogue à fond plat.

COURAMMENT [*ra-man*] adv. (de *courant*). D'une manière courante : *Lire, Ecrire* COURAMMENT.

COURANT [*ran*], **E** adj. (de *courir*). Qui court (Ne s'emploie dans ce sens propre que pour désigner les chiens qui chassent à courre) : *Une chienne* COURANTE.

— Qui coule continûment : *Un ruisseau d'eau* COURANTE.

— Qui est en cours actuel, en parlant des divisions du temps : *Mois* COURANT. *Terme* COURANT. *Année* COURANTE. (L'usage a aussi consacré l'expression elliptique : *Le 10, le 20* COURANT, pour *Le 10, le 20* DU MOIS COURANT ; s'écrit parfois *ct.*)

— Qui est en cours, qui a une application continue et actuelle : *Les intérêts* COURANTS. || Qui a un cours légal : *Monnaie* COURANTE.

— *Fig.* Usuel, général, ordinaire, facile : *Affaires* COURANTES. *Modes* COURANTES.

— Banq. et Comm. *Compte courant,* Etat indiquant le débit et le crédit respectifs de deux négociants qui sont en relation d'affaires. || *Main courante,* Registre dans lequel on inscrit toutes les opérations autres que celles des recettes et des payements d'espèces, à mesure qu'elles se font, et sans autre ordre que celui de leur succession. (On dit aussi BROUILLARD.) || *Prix courant,* Prix qui est à peu près le même chez tous les marchands, et aussi Bulletin sur lequel un marchand détaille les prix de ses diverses marchandises : *Consulter un* PRIX COURANT.

D'argent au levron courant de gueules.

— Blas. Attribut des quadrupèdes représentés à l'allure de la course.

— Bot. *Feuille courante,* Feuille qui s'allonge sur la tige en l'embrassant.

— Calligr. *Ecriture courante.* V. COURANTE.

— Chasse. *Chien courant,* Celui qui poursuit le gibier à la course. (Les chiens courants français, dits de vénerie, sont les ancêtres de tous les chiens de chasse ; ils étaient beaucoup plus employés au temps où les armes à feu étaient peu perfectionnées.)

— Mar. *Pièces courantes,* Pièces qui glissent, qui obéissent aisément. || *Manœuvres courantes,* Cordages mobiles qui servent à tout moment à la manœuvre. || *Cape courante,* Cape dans laquelle on a laissé assez de voiles pour pouvoir gouverner.

— Meun. *Meule courante,* Meule supérieure mobile d'un moulin. (On dit aussi MEULE TOURNANTE, et Substantiv. *Courante* par opposition à *meule gisante.*)

— Typogr. *Titre courant,* Titre en capitales, qui se répète à la partie supérieure de chaque page de tout un livre ou d'une des divisions de ce livre.

— ENCYCL. Comm. Il y a *compte courant* lorsque deux personnes en rapport d'affaires conviennent de faire de leurs diverses opérations portant sur des valeurs ou de l'argent un compte unique qui se réglera à une époque déterminée par le payement du solde ou par le report de ce solde.

Les opérations se traduisent par des articles de débit et de crédit inscrits au compte et la compensation s'opère entre elles ; c'est là l'avantage essentiel de ce contrat.

Le compte courant est d'un usage très répandu ; il se pratique entre un négociant et son banquier, entre un fabricant et son commissionnaire, etc.

L'impôt cédulaire sur le revenu des créances n'est pas prélevé sur les intérêts des comptes courants.

COURANT [*ran*] n. m. (de *courir*). Cours, fil, mouvement rapide de l'eau dans une direction quelconque : *Suivre, Remonter le* COURANT *d'un fleuve.* || Masse d'eau vive : *Les plus grands* COURANTS *d'eaux vives qu'il y ait au monde sortent tous des montagnes à glace.* (J.-J. Rousseau). *Les* COURANTS *marins.*

— *Par anal.* Mouvement des fluides dans une certaine direction : COURANT *d'air.* COURANTS *atmosphériques.*

— *Par extens.* Mouvement continu de personnes ou de choses tendant vers un même lieu, suivant une même direction : *Le* COURANT *de l'immigration.*

— Cours du temps ; de la période où l'on est : *Le* COURANT *des âges. Dans le* COURANT *du mois.*

— *Fig.* Cours, marche progressive ; charme, entraînement : *Le* COURANT *des idées. Le* COURANT *des plaisirs, de la mode, des passions.* || Cours ordinaire : *Le* COURANT *du monde. Le* COURANT *des affaires.* || Prix actuel : *Le* COURANT *du marché.* || *Au courant,* Dans l'état que réclame la succession du temps et des choses : *Un bon teneur de livres doit toujours être* AU COURANT. || *Au courant de,* Renseigné sur : *Etre* AU COURANT DE *ce qui se passe.* — *Au courant de la plume,* En écrivant sans effort.

— Archit. *Courant de comble,* Comble considéré seulement dans sa longueur.

— Argot. Truc, secret de l'affaire, fin mot : *Savoir le* COURANT. *Montrer le* COURANT *à quelqu'un.*

— Bours. et Comm. Mois actuel, mois qui court : *Payement à faire à fin du* COURANT, ou plus elliptiq. *fin* COURANT. || Terme qui court, en parlant des intérêts : *Payer l'arriéré, puis le* COURANT. || *Courant du marché,* Prix actuel des denrées.

— Mar. Partie d'une manœuvre qui passe dans les poulies.

— Mécan. *Courant de flamme d'une chaudière,* Route suivie par les gaz chauds dans la chaudière.

— Océanogr. *Courants marins.* V. la partie *encycl.*

— Physiq. *Courant électrique.* V. la partie *encycl.*

— Théâtr. *Mettre une pièce au courant du répertoire,* La mettre parmi les pièces qui se jouent habituellement.

— SYN. **Courant, cours.** Le *courant,* c'est l'eau en mouvement considérée dans sa force. Le *cours* de l'eau, c'est plus spécialement et plus simplement sa direction même ; le *cours* d'un fleuve, c'est sa direction depuis sa source jusqu'à son embouchure.

— ANTON. **Stagnant** (En parlant des liquides).

— ENCYCL. Météor. *Courants atmosphériques.* La chaleur solaire détermine des courants atmosphériques, et, en vertu de la différence considérable de son action à l'équateur et dans les régions tempérées ou froides, la circulation théorique générale de l'équateur aux pôles dans les régions élevées, des pôles à l'équateur vers le sol, se trouve scindée en deux régimes généraux : celui des régions équatoriales et celui des régions froides ou tempérées. Au reste, en vertu du mouvement de la terre, les courants supérieurs d'*aller* ont des directions S.-O et N.-O. dans les hémisphères respectifs N. et S., tandis que les courants inférieurs de *retour* y ont une direction N.-E. et S.-E.

Les vents les plus réguliers de retour sont dits *alizés* et ont une grande permanence, même de direction, dans les régions équatoriales marines et sans obstacles ; les vents supérieurs ou *contre-alizés* ont entraîné ces extraordinaires pluies de cendres ou de poussières lointaines. Enfin, les alizés nord et sud sont séparés par la zone des calmes équatoriaux ou tropicaux ; il n'y a pas de calme véritable, mais une très grande irrégularité dans le régime atmosphérique. Cependant, les alizés, liés à la zone d'échauffement maximum, devront suivre le soleil dans son oscillation entre les tropiques ; c'est le transport connu des alizés qui ne s'effectue pas en couronne, parallèlement à l'équateur, à cause des inégales vitesses d'échauffement des régions à traverser, mers ou continents. Il peut même en résulter de telles inflexions que les nouveaux vents soient plus importants que les alizés primitifs : ce sont les *moussons,* particulièrement violentes dans l'océan Indien et sur les côtes de Guinée et du Venezuela. C'est à des causes analogues qu'il faut attribuer la plupart des phénomènes locaux : brises de terre, de mer, de montagne ou de la plaine, vents polaires, etc.

Dans les régions tempérées, la circulation générale n'affecte pas un caractère aussi net et permanent ; bien que certaines régions soient réservées de préférence aux courants d'aller, d'autres aux courants de retour, la configuration du sol et les courants marins jouent un rôle considérable qui fait entièrement différer les deux hémisphères. En hiver, et parfois aussi en été, la même situation se renouvelle : le continent européen est recouvert d'une calotte d'air calme, sec et froid, appelé *îlot des calmes.* Cet air calme est contourné par un courant humide et chaud, qui procure à la France et à l'Angleterre une saison douce et humide, s'enfonce dans le N. et repasse, froid, aux confins de l'Europe et de l'Asie. Tel est le caractère essentiel de l'hémisphère Nord avec, bien entendu, des changements, variations et perturbations, qu'il faudra suivre avec la nature corrélative des isobares.

— Physiq. On dit qu'un corps conducteur de l'électricité est parcouru par un courant électrique lorsqu'il existe un champ de force électrique à l'intérieur de ce conducteur. Ce champ électrique se manifeste par un échauffement du conducteur, la quantité de chaleur produite étant proportionnelle au carré de l'intensité du courant et à la résistance offerte au courant par le conducteur (*loi de Joule*) :

$$W = RI^2.$$

En outre, le courant électrique est décelé à l'extérieur du conducteur qui en est le siège par la création d'un champ magnétique qui est proportionnel à l'intensité du courant et inversement proportionnel à la distance au conducteur supposé rectiligne : Ce champ électrique se manifeste par la déviation d'une aiguille aimantée placée au voisinage du conducteur : l'aiguille se place perpendiculairement au plan du conducteur et de la ligne qui joint le conducteur à l'aiguille (loi d'Ampère), ce qui prouve que le champ magnétique entoure le conducteur suivant des lignes circulaires concentriques. Cette propriété des courants électriques de produire des champs magnétiques, appelée *induction,* est utilisée dans les électro-aimants et dans toutes les machines électriques d'induction, génératrices ou réceptrices (moteurs électriques). On

distingue plusieurs sortes de courants électriques : le *courant continu* est celui qui passe toujours dans le même sens d'une extrémité à l'autre du conducteur. (On le constate par le fait que l'aiguille aimantée conserve sa direction et aussi par les effets d'électrolyse produits par ce genre de courant.) ; le *courant alternatif* est celui qui passe alternativement dans un sens puis dans l'autre, et cela plusieurs fois par seconde ; la *fréquence* du courant alternatif est le nombre de changements de sens par seconde (*périodes*) ; le *courant sinusoïdal* est un courant alternatif ayant sensiblement la forme d'une sinusoïde ; c'est la forme industrielle des courants alternatifs. Il est *monophasé* lorsqu'il est seul à parcourir le conducteur. On appelle *courants polyphasés* un ensemble de courants alternatifs circulant dans des circuits distincts et décalés dans le temps l'un par rapport à l'autre d'une fraction de période : *le courant diphasé* est formé de deux courants monophasés décalés d'un quart de période ; le *courant triphasé* est formé de trois courants monophasés décalés d'un tiers de période ; ce courant se prête au transport de l'énergie dans des conditions particulièrement économiques, aussi la plupart des réseaux de distribution sont-ils établis en courant triphasé.

Enfin, on distingue aussi : le *courant actif* qui est en phase avec la différence de potentiel qui le produit (c'est-à-dire passant par son maximum au même instant que cette différence de potentiel) ; le *courant réactif*, qui est la partie du courant qui n'est pas en phase avec la différence de potentiel ; le *courant de convection* qui est produit par convection (v. ce mot) ; le *courant de déplacement* qui se produit lentement à travers les matières isolantes ; le *courant magnétisant* (synonyme de réactif) qui produit le champ magnétique autour du conducteur ; les *courants de Foucault* ou *parasites*, qui se produisent par induction dans l'intérieur des métaux magnétiques (pertes par courants de Foucault).

Au point de vue de la manière dont ils sont produits, on distingue : les courants galvaniques ou voltaïques qui sont produits par des piles, les courants magnéto-électriques produits par des machines d'induction, les courants thermo-électriques produits par des piles thermo-électriques, les courants induits produits par induction, enfin, dans les transformateurs, on distingue le courant primaire (ou inducteur) et le courant secondaire (ou induit).

Les lois fondamentales régissant les courants continus sont :

1° Loi d'Ohm : *L'intensité d'un courant est directement proportionnelle à la force électromotrice et inversement proportionnelle à la résistance du circuit :* $I = \frac{E}{R}$. E étant exprimé en volts, R en ohms, I est donné en ampères ;

2° Lois de Kirchhoff : *Si plusieurs conducteurs aboutissent à un même point, la somme algébrique des intensités des courants sur chacun d'eux, comptées à partir de ce point, est nulle :* $\Sigma i = 0$;

3° *Lorsque plusieurs forces électromotrices agissent en différents points d'un circuit, la force électromotrice totale autour du circuit est égale à la somme des résistances de ses portions individuelles, multipliées chacune par l'intensité du courant qui les traverse :* $\Sigma ir = \Sigma E$;

4° Loi de Joule : *L'énergie calorifique dégagée sur un conducteur pendant l'unité de temps est égale au produit du carré de l'intensité par la résistance du conducteur.*

Dans le cas des courants alternatifs sinusoïdaux, on distingue, outre l'intensité instantanée du courant à un moment donné, des quantités auxquelles on a donné les noms d'*intensité moyenne* et *d'intensité efficace*. La première est la valeur de l'intégrale $\int I\,dt$ prise pour une demi-période divisée par cette demi-période. La seconde, qui seule intervient dans les calculs ordinaires, et que donnent les appareils de mesure, est la racine carrée de la moyenne des carrés de l'intensité. Sa valeur est 0,707 de l'intensité maximum du courant.

Les courants alternatifs n'obéissent pas à la loi d'Ohm, leur intensité dépend en effet de la fréquence des pulsations et de la forme du circuit ; leur calcul est beaucoup plus compliqué.

Effets des courants. — Ils sont extrêmement nombreux. Nous ne signalerons que les principaux :

1° *Effets magnétiques.* V. ÉLECTROMAGNÉTISME ;

2° *Effets mécaniques.* Deux courants faisant un angle s'attirent et tendent à se mettre parallèles, s'ils s'approchent tous deux ou s'éloignent tous deux du sommet de l'angle ou de la perpendiculaire commune ; ils se repoussent si l'un s'approche du sommet, tandis que l'autre s'en éloigne. Ces actions ont été mises à profit pour la construction des électrodynamomètres (v. ÉLECTRODYNAMOMÈTRE) des wattmètres (v. WATTMÈTRE) et des divers *moteurs électriques ;*

3° *Effets physiques :*

— a) *Osmose électrique.* V. OSMOSE.

— b) *Phénomènes électrocapillaires.* V. ÉLECTROMÈTRE.

— c) *Actions calorifiques.* Un courant qui traverse un conducteur échauffe celui-ci. Ce phénomène est régi par la loi de Joule, énoncée plus haut. Des applications de cette propriété se rencontrent dans les voltmètres et ampèremètres thermiques, l'éclairage électrique par incandescence, la soudure électrique, l'inflammation des mines par l'électricité, le chauffage électrique, etc. ;

4° *Effets chimiques.* V. ÉLECTROLYSE, GALVANOPLASTIE.

5° *Effets physiologiques.* Un courant passant dans les membres affecte les nerfs et provoque une sensation douloureuse ; il fait subir aux muscles des contractions involontaires.

La plupart des faits que l'on constate dans l'application des courants électriques sur les corps organisés peuvent s'expliquer, d'une manière générale, par leurs actions physiques ou chimiques sur les divers éléments de l'organisme ; mais il y en a encore bien peu dont on connaisse le mécanisme. Nous signalerons, à ce sujet, les remarquables travaux de d'Arsonval, relatifs à l'action des courants de haute fréquence sur les êtres organisés. V. ÉLECTROTHÉRAPIE.

Unité de courant. — L'unité d'intensité de courant est l'ampère. V. ce mot.

Mesure des courants. — La détermination de l'intensité des courants se fait pratiquement au moyen des appareils étalonnés dénommés *ampèremètres* et *électrodynamomètres.*

— Océanogr. *Courants marins.* Les eaux des océans ne sont jamais au repos et les océanographes y distinguent des courants dûs à des causes diverses. Tout d'abord la marée détermine des courants qui ne sont guère sensibles que sur le littoral, où, en certains points, ils atteignent une grande vitesse (côtes de Bretagne). D'autres courants sont dûs à la différence de densité des eaux ; par exemple dans la Méditerranée l'évaporation tend à augmenter la salinité et la densité de l'eau qui descend vers le fond ; elle sort de cette mer sur le sol du détroit de Gibraltar, déterminant un courant de sortie ; elle est remplacée par de l'eau atlantique moins salée, plus légère dont l'entrée dans la Méditerranée détermine à Gibraltar un courant d'entrée superficiel inverse de celui du fond. Partout dans les océans se produisent des courants verticaux, les uns amenant les eaux superficielles sur le fond et inversement, par suite des différences constantes ou saisonnières dans la température, la salinité et l'intensité de l'évaporation.

Le fond des océans est parcouru par un courant lent d'eau froide descendant des pôles vers l'équateur, et glissant sur le sol abyssal.

A la surface des mers équatoriales les eaux chauffées par le soleil, entraînées par la rotation de la terre, se dirigent de l'E. à l'O., se heurtent au continent et se dévient vers le N. et le S. ; c'est le cas du Gulf-Stream équatorial qui aborde l'Amérique.

Il faut encore signaler les courants dûs au souffle prolongé des vents dans une direction constante pendant une période prolongée. Tel est le cas des vents alizés et des courants de mousson ; les couches d'abord superficielles de l'eau puis les couches plus profondes sont entraînées par propagation, quelquefois sur plusieurs centaines de mètres d'épaisseur.

Ces courants marins ont une grande importance pour les êtres flottants ; ils transportent les animaux et les plantes, leurs œufs, leurs larves, dont l'ensemble constitue le plancton. Chacun de ces courants contient une flore et une faune spéciales, qui ne vivent pas en dehors de lui, et disparaissent quand sa température s'est modifiée, quand le courant peu à peu ralenti, aminci s'est finalement arrêté au bout de son parcours. Certains animaux de petite taille, tels que les foraminifères, vivant dans ces courants ont une coquille calcaire qui, après leur mort, tombe sur le fond et dont les dépôts successifs jalonnent ainsi le trajet du courant.

COURANT (Maurice), orientaliste français, né et mort à Paris (1865-1935). Il fut interprète au ministère des affaires étrangères en Extrême Orient (1888-1896), suppléa Edouard Chavannes dans la chaire de chinois du Collège de France, et fut nommé, en 1900, maître de conférences à l'université de Lyon. Il a publié : *Bibliographie coréenne* (1893-1897) ; *la Cour de Péking* (1891) ; *Grammaire de la langue japonaise parlée* (1899) ; *En Chine : Mœurs et institutions, Hommes et faits* (1901) ; *Ministres et hommes d'Etat : Okubo* (1904) ; *Etudes sur l'éducation et la colonisation* (1904) ; *les Clans japonais sous les Tokugawa* (1904) ; *la Vie politique en Extrême-Orient* (1903-1905) ; *Catalogue des livres chinois, coréens, japonais de la Bibliothèque nationale* (1900 et suiv.), etc.

COURANTE n. f. (de *courir*). *Pop.* Diarrhée : *Avoir la* COURANTE.

— Calligr. Sorte d'écriture cursive, rapide, facile. (On dit aussi ÉCRITURE COURANTE ou EXPÉDIÉE, et CURSIVE.)

— Chorégr. Ancienne danse. || Air sur lequel on exécutait cette danse.

— ENCYCL. Chorégr. La *courante* est une ancienne danse d'origine italienne, introduite en France au XVIe siècle.

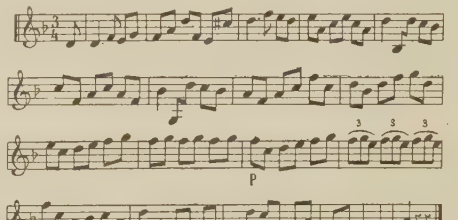

Courante de Corelli.

D'allure vive, à deux temps, elle se dansait à deux personnes. Au XVIIe siècle, la courante se modifia profondément ; dansée sur la mesure à trois temps, elle devint ce pas mystérieux qu'ont rendu célèbre les grands musiciens de l'époque. Louis XIV la préférait à toutes les autres et la dansait fort bien. La courante cessa d'être en usage vers la seconde moitié du XVIIIe siècle. Elle n'a guère été employée au théâtre, dans les ballets, mais son rythme plaisait aux clavecinistes, et quelques-uns d'entre eux, même les plus grands, tels que Jean-Sébastien Bach et Rameau, en ont écrit de charmantes.

COURANTILLE [*tiy'*] n. f. Filet, sorte de tramail, dont on se sert pour prendre le thon, et que l'on abandonne au mouvement des eaux.

— Pyrotechn. V. COURANTIN.

COURANTIN, E n. (de *courir*). *Fam.* Personne qui aime à vagabonder. || Personne employée pour des courses, des commissions : *Chaque étude avait autrefois son* COURANTIN. (VX.)

— N. m. Pyrotechn. Sorte de mèche dont on se sert pour mettre le feu aux pièces. (On dit aussi COURANTILLE.)

COURANTS (CAP DES) ou **CORRIENTES**, cap de la côte orientale d'Afrique (Mozambique), marquant l'entrée méridionale du canal de Mozambique. Le courant chaud de Mozambique vient y buter et refluer de là partiellement vers le N.

COURAQUET [*kè*] n. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la rousserole.

COURATARI n. m. Genre d'arbres de la famille des myrtacées, dont on connaît quinze espèces de l'Amérique tropicale. || Bois de cet arbre, qui est très estimé pour la charpente. (Il laisse exsuder une résine puante, et passe pour incorruptible.)

COURAU n. m. Mar. V. COUREAU.

COURAYER [*rè-yé*] v. tr. (Se conjugue comme *balayer.*) Mar. Enduire de courai : COURAYER *la carène d'un navire.*

COURBABLE adj. Qui peut être courbé : *Tige* COURBABLE.

COURBACHE n. f. (du turc *korbach*). En Orient, long fouet en lanière de cuir, dont une partie s'enroule autour du poignet. || *Vulgairem.* Arme contondante quelconque.

COURBAGE n. m. Action de courber : *Le* COURBAGE *des tiges d'osier.*

COURBAN n. m. Relig. V. CORBAN.

COURBANT [*ban*], **E** adj. Susceptible de se courber. (Peu us.)

— Mar. *Bois courbant,* Bois dont les fibres suivent une certaine courbure. (On dit aussi Substantiv. : *Un* COURBANT.)

COURBARIL [*ril'*] n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant huit espèces tropicales.

— ENCYCL. L'espèce la plus connue est le *courbaril* proprement dit (*hymenæa courbaril*), grand et bel arbre. Son bois est dur, solide, rougeâtre, d'un grain fin ; il sert pour l'ébénisterie, la charpente, les constructions maritimes et les ouvrages de tour. Le tronc laisse écouler, par incision, une résine abondante, jaunâtre, d'une odeur agréable, difficile à fondre ; elle est connue sous le nom de *résine animé occidentale,* et n'est plus employée aujourd'hui que pour la préparation de beaux vernis.

Courbaril : *a,* fruit.

COURBARINE n. f. Résine extraite de l'*hymenæa courbaril.*

COURBATON n. m. (de l'espagn. *curvaton ;* de *curvo,* courbe). Mar. Nom donné à des pièces de bois fortement coudées, qui servent de contreforts : COURBATON *de bitte.* COURBATON *de beaupré.* || *Courbatons de hune,* Pièces de bois qui lient les diverses parties de la hune. (On écrit à tort COURT-BÂTON.)

COURBATU, E adj. (de *court* et *battu :* battu à court, à bras raccourci, ce qui justifierait l'orthographe *courbattu,* admise par quelques écrivains.) Se dit d'un cheval qui, par suite d'un excès de fatigue ou pour d'autres causes, n'a de libres ni la respiration, ni le mouvement des jambes.

— *Par extension.* En parlant des personnes, Personne qui souffre de la courbature. (On dit plus ordinairem., quoique moins bien, COURBATURÉ, E.)

COURBATURE n. f. (rad. *courbatu*). Art vétér. Indisposition caractérisée par l'abattement des forces et une extrême lassitude. (Elle se manifeste particulièrement sur les chevaux peu entraînés auxquels on fait faire de longues courses.) || Autrefois, on donnait le nom de *vieilles courbatures* aux maladies anciennes de poitrine.

— Méd. Lassitude accompagnée de douleurs musculaires.

— ENCYCL. La *courbature* est due à une intoxication, endogène, de surmenage musculaire, de fatigue excessive, d'une attitude trop longtemps prolongée ; elle est alors caractérisée par des douleurs parfois vives au niveau des muscles intéressés, que le repos suffit à faire disparaître, aidé parfois du massage, qui favorise l'élimination des déchets accumulés par le fonctionnement excessif des masses musculaires. Cette courbature peut être également provoquée par l'immobilité dans le froid humide ; elle est alors souvent confondue avec le *lumbago.* D'origine exogène, elle apparaît au début de certaines infections, comme la grippe, à microbes neurotropes. C'est donc aussi une intoxication, mais ici le repos ne suffit plus ; il faut faire intervenir le traitement de la cause.

COURBATURER [*ré*] v. tr. Donner, causer une courbature : *Une trop longue marche* COURBATURE *le corps.*

COURBE adj. (lat. *curvus*). Qui est en forme d'arc, qui n'est pas droit : *Ligne* COURBE. *Surface* COURBE.

— Fig. *Ligne courbe,* Conduite détournée, indirecte : *Les ambitieux doivent aller en* LIGNE COURBE, *c'est le chemin le plus court en politique.* (Balzac.)

— SYN. **Courbe, courbé, recourbé.** Ce qui est *courbe* paraît tel par lui-même. *Courbé,* c'est ce qui a été mis en l'état de *courbe,* sans y être naturellement ; *recourbé,* c'est ce qui est plusieurs fois *courbé,* ou ce qui est couché de manière à rentrer, à revenir sur soi-même.

— ANTON. **Direct, droit.**

COURBE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Ligne courbe : *Décrire une* COURBE. || *Courbes algébriques. — Courbes transcendantes.* V. la partie *encycl.* || *Courbes à double courbure* ou *courbes gauches,* Celles qui ne sont pas contenues dans un même plan : *L'hélice est une* COURBE À DOUBLE COURBURE.

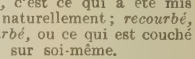
Ligne courbe.

— *Par extens.* Ligne représentant la loi d'un phénomène : COURBE *barométrique.* COURBE *de température.*

— *Fig.* Série, suite, marche, direction qui s'écarte de la voie directe : *La pensée des grands hommes est une* COURBE *que l'on n'embrasse bien qu'après qu'elle est décrite.* (Sainte-Beuve.)

— Archit. *Courbe rampante,* Limon courbe d'un escalier. || *Courbe des pressions,* Courbe formée par la réunion des points de chacun des joints d'une voûte, et qui sert à déterminer la stabilité de cette voûte.

— Artill. *Courbe de sécurité.* Courbe enveloppe de toutes les trajectoires des projectiles tirés par un même canon avec la même vitesse initiale, l'angle au niveau variant seul de 0 à 90°.

— Art vétér. Tumeur osseuse dure qui se montre à la face interne du jarret du cheval. (Conséquence d'efforts violents ou de fatigue, comme la jarde, la courbe peut aussi être héréditaire. La courbe est rare ; d'ailleurs, elle passe presque toujours inaperçue, car elle ne gêne pas les allures ; lorsqu'elle est très développée, elle détermine une légère boiterie ; dans ce cas, on peut avoir recours aux vésicants ou à la cautérisation.)

— Chem. de f. Direction courbe d'une voie ferrée.
— Mar. Forte pièce de bois coudée qui sert à étayer une pièce, ou à relier deux pièces : Courbes *d'arcasses, de bossoir, d'écubier.* || *Courbe de capucine,* Courbe qui lie en partie l'étrave avec l'éperon.
— Navig. fluv. Pièce de bois de forme courbe, sur laquelle s'attachent les harnais des chevaux, dans les opérations de halage. || Attelage de deux chevaux de halage unis par cette pièce de bois.
— Ponts et ch. V. courbure.
— Techn. *Courbe d'une pendule à équation,* Pièce en forme d'ellipse, qui rentre deux fois sur elle-même.
— Topogr. *Courbe de niveau,* Ligne passant par les différents points de même cote sur un plan donné. V. nivellement.
— Vitic. Crossette de la vigne. || Nom de l'araire qui sert dans le Médoc à chausser la vigne.
— Encycl. Géom. On appelle *courbe,* en géométrie, le lieu des positions successives d'un point qui se meut suivant une loi déterminée. Ainsi, la circonférence est une courbe dont tous les points sont à une distance donnée d'un point appelé *centre.*

Courbes planes. Considérons une courbe plane et traçons dans son plan deux axes de coordonnées x et y désignant les coordonnées d'un point quelconque M de la courbe. Quand le point M se déplace sur la courbe, les deux coordonnées varient simultanément ; mais, si l'on donne à l'abscisse une valeur arbitraire, la valeur de l'ordonnée est déterminée. Il en résulte que, si la courbe est définie géométriquement, on peut déduire de la définition géométrique une relation entre x et y vérifiée pour tous les points de la courbe et uniquement pour ces points. Cette relation s'appelle l'*équation de la courbe.* Réciproquement, si $f(xy) = 0$ est l'équation d'une courbe, et qu'en faisant varier x d'une façon continue y varie d'une façon continue, le point dont les coordonnées sont x et y décrit dans le plan la courbe dont l'équation est $f(xy) = 0$.

Ce que nous venons de dire pour le système de *coordonnées cartésiennes* s'applique à tout autre système de coordonnées. En particulier, dans le système de *coordonnées polaires,* une courbe est représentée par une relation entre ρ et ω, coordonnées polaires d'un point M du plan.

Si une courbe est rapportée à un système de coordonnées cartésiennes, cette courbe est dite *algébrique* ou *transcendante,* suivant que son équation est algébrique ou transcendante. Si nous supposons cette équation algébrique et rendue entière et rationnelle en x et y ; si l'équation est de degré m par rapport à x et y, la courbe est dite « de degré m ». Les formules de transformations de coordonnées cartésiennes étant linéaires, c'est-à-dire ne contenant les anciennes et les nouvelles coordonnées qu'au premier degré, le degré d'une courbe ne change pas quand on change les axes des coordonnées.

La *construction* d'une courbe en *coordonnées cartésiennes* revient à l'étude des variations de y considérée comme fonction de x, ou inversement.

Lorsque l'équation est résolue par rapport à l'une des variables y ou x, on est amené à étudier les variations d'une fonction d'une seule variable. Lorsque l'équation n'est pas résolue par rapport à l'une des variables, on peut quelquefois, en s'appuyant sur les théorèmes concernant les racines d'une équation, construire la courbe.

Enfin, dans certains cas, l'emploi d'une variable auxiliaire permet la construction de la courbe. On fait, par exemple, $y = tx$, on en déduit $x = \varphi(t)$, $y = \psi(t)$, et on étudie les variations simultanées de x et y quand t varie.

Pour étudier dans le voisinage d'un point M de coordonnées $x_0 y_0$ une courbe algébrique dont l'équation $f(x.y) = 0$ est entière et rationnelle, on transporte l'origine au point M ; dans la nouvelle équation, on fait $y = tx$ et on obtient l'équation qui donne les abscisses des points où une droite quelconque menée par le point M rencontre la courbe. La discussion de cette équation permet d'étudier entièrement la forme de la courbe au voisinage du point M et, en particulier, de déterminer si celui-ci est un point double ou isolé ou de rebroussement, etc.

La *construction* d'une courbe en *coordonnées polaires* revient à l'étude des variations de ρ considéré comme une fonction de ω. On cherche d'abord entre quelles limites il faut faire varier ω pour obtenir toute la courbe, et on admet les valeurs négatives de ρ, à la condition de les porter dans le sens inverse de la direction correspondant à la valeur de ω qui fournit la valeur négative de ρ.

Courbes dans l'espace. Une courbe dans l'espace est déterminée par l'intersection de deux surfaces ; elle est donc représentée en coordonnées rectilignes par les équations $f(xyz) = 0$, $\varphi(xyz) = 0$ des deux surfaces. Cette courbe est plane si l'une des deux surfaces est un plan, ou si les deux surfaces se coupent suivant une courbe plane.

— Chem. de f. Une voie en *courbe* augmente l'effort de traction de la locomotive, et nécessite des dispositifs spéciaux : jeu latéral des essieux, emploi de bogies, etc., pour permettre l'inscription des longs véhicules dans la voie. Celle-ci est d'ailleurs *surécartée,* et cela d'autant plus que le rayon de la courbe est plus faible. Pour le passage des véhicules en vitesse, on donne à la voie un *surhaussement,* c'est-à-dire une dénivellation en faveur du rail extérieur par rapport au rail intérieur. L'inclinaison que prend le véhicule compense sensiblement pour une vitesse déterminée la force centrifuge qui agit sur sa masse.

COURBELINE ou **COURBELIGNE** adj. f. Dans la classification de Sanson, Se dit des vaches dont l'écusson est limité par des lignes courbes. V. écusson.

COURBEMENT [*man*] n. m. Action de courber. Son résultat : *Le* courbement *des bois de construction.*

COURBÉMENT [*man*] adv. D'une manière courbe : *Marcher* courbément. (Peu us.)

COURBER [*bé*] v. tr. (lat. pop. *curbare* pour *curvare*). Rendre courbe : Courber *un bâton. L'âge* courbe *la taille.* || Incliner, faire pencher : *L'humiliation* courbe *la tête. Le joug n'a point encor* courbé *son front rebelle.* (Leconte de Lisle.)
— *Par anal.* Faire paraître courbe ou coudé : *Quand l'eau* courbe *un bâton, ma raison le redresse.* (La Fontaine.)
— *Fig.* Abaisser, soumettre : Courber *des peuples sous sa loi.*
— *Intransitiv.* Plier, céder : *Arbres qui* courbent *sous le poids des fruits.*
— ***Courbé, e,*** part. pass. du verbe *Courber* : *Grands ministres* courbés *au poids des petits soins.* (Voltaire.)
— Blas. Se dit d'une pièce ordinairement rectiligne lorsqu'elle se présente sous une forme incurvée.

D'argent à la fasce courbée de gueules.

— ***Se courber,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Le paysan* se courbe *pour travailler la terre. L'insolent devant moi ne* se courba *jamais.* (Racine.)
— Au sens passif : *Les branches d'osier* se courbent *aisément.*
— Allus. hist. **Courbe la tête, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré.** V. adorer.
— Anton. **Dresser, redresser.**

COURBET [*bè*] n. m. Agric. Grande serpe à élaguer que l'on appelle plus ordinairement croissant. (On dit aussi courcet.)
— Techn. Partie élevée d'un bât de mulet, courbée en forme d'arc.

COURBET (archipel). V. Pescadores (*îles*).

COURBET (port). Géogr. V. Port-Courbet.

COURBET (autref. *Zamouri*), comm. d'Algérie, arrond. et à 52 kil. d'Alger ; 3.450 hab. Culture des primeurs.

COURBET (Gustave), peintre français, né à Ornans (Doubs) en 1819, mort près de Vevey (Suisse) en 1877. Il se rendit à Paris vers 1839, parut dans l'atelier de Steuben et de Hesse, puis se forma à peu près tout seul, en étudiant les coloristes espagnols, flamands et français. Après avoir débuté par une *Odalisque* et des sujets littéraires, il se fit réaliste à la manière des Espagnols dans son propre portrait, *l'Homme à la pipe* (1844).

G. Courbet. — Cl. P. Petit.

C'est en 1849 que commence pour Courbet la vraie réputation, avec des œuvres comme *l'Après-dîner à Ornans,* et *la Vallée de la Loue.* Le Salon de 1850-1851 le vit triompher avec l'*Enterrement à Ornans,* les *Casseurs de pierres,* les *Paysans de Flagey.* Les *Demoiselles de village* (1852), puis les *Lutteurs,* les *Baigneuses* et la *Fileuse* (1853) accentuaient définitivement la manière de Courbet.

Quand Courbet vit le succès de sa peinture, il voulut ajouter à la gloire de l'artiste celle du théoricien. Il professa l'art démocratique et social. Ces tendances se marquent dans sa grande composition : *l'Atelier du peintre* (1855), auj. au Louvre. Courbet prononça aussi des discours, écrivit des dissertations. C'est ainsi que se passa, pour Courbet, la période de l'Empire, parmi des succès que la *Femme à la perruche,* les *Demoiselles de la Seine,* et le *Retour de la conférence* saupoudrèrent légèrement de scandale.

La fermeté de la touche de Courbet s'étend aux animaux (*Combat de cerfs, Remise de chevreuils*) et au paysage : nul n'a su rendre plus vigoureusement les paysages de Franche-Comté avec leurs verdures fraîches et leurs collines pierreuses.

Son refus retentissant de la croix d'honneur, offerte par Napoléon III, lui avait valu une popularité qui se traduisit, sous la Commune, par une élection dans le VIe arrondissement. C'est comme délégué à la mairie du VIe qu'il fut rendu responsable du renversement (Elle n'a pas été *déboulonnée,* comme le demandait Courbet, mais *renversée*) de la colonne Vendôme, accompli sinon précisément sur sa proposition expresse, du moins sous son patronage. Traduit devant un conseil de guerre en juin 1871, pour usurpation de fonctions et destruction d'un monument public, Courbet, quoique défendu par Lachaud, fut condamné à rembourser les frais de réédification de la Colonne, montant à plus de 300.000 francs. Réduit, par ce fait, à travailler pour le compte de l'Etat jusqu'à la fin de ses jours, Courbet passa en Suisse, en 1873, à La Tour-de-Peilz, où il mourut. Il a fait aussi un peu de sculpture. Un buste de la *République,* dû à son ciseau, décore une fontaine de Vevey.

COURBET (Amédée-Anatole-Prosper), vice-amiral français, né à Abbeville en 1827, mort en 1885, sorti de l'Ecole polytechnique. En 1883, il reçut le commandement de l'escadre réunie en Indochine et commença par imposer la paix dans Hué à l'Annam. Ensuite, commandant en chef au Tonkin, il enlève Sontay à Luh-Vinh-Phuoc, le chef des Pavillons-Noirs, mais il est alors remplacé par le général Millot (1884). De nouveau commandant de l'escadre après la violation du traité de Tien-Tsin par les Chinois, il bombarde Foutchéou, occupe Kelung et Formose ; il anéantit la flotte chinoise à l'entrée du fleuve Bleu, et occupe les Pescadores. La paix signée, il meurt à bord du *Bayard,* des fatigues de la campagne. On a publié de lui des *Lettres* très vives contre Jules Ferry.

Amiral Courbet. — Cl. Appert.

COURBETON n. m. Cheville de bois recourbée, qui fixe le timon au joug d'un attelage de bœufs.

COURBETTE n. f. (de *courber*). Manèg. Mouvement que fait le cheval en s'enlevant du devant tout en s'asseyant sur les jarrets. || *Battre la poudre à courbettes,* Hâter trop les courbettes, les faire trop basses. || *Faire la croix à courbettes,* Faire un bond qui affecte la forme d'une croix.
— *Fam.* Révérence obséquieuse, salut exagéré. || Marques serviles de déférence : *Les grands aiment les* courbettes. || *Faire aller quelqu'un à courbettes,* Avoir plein pouvoir sur lui.
— Techn. Balancier auquel on attache les chaînes du soufflet de forge. (On dit aussi courbotte.)

COURBETTER [*bè-té*] v. intr. Faire des courbettes.

COURBEVOIE [*voî*], ch.-lieu de cant. de la Seine, arrond. de Saint-Denis, à 8 kil. de Paris, sur la Seine ; 54.190 hab. (*Courbevoisiens, ennes*). Ch. de f. Etat. Ateliers de construction ; carrosserie ; chaudronnerie ; fonderies. Monument de la Défense de Paris en 1870, par Barrias. — Le canton ne compte pas d'autre commune.

COURBIÈRE (Guillaume-René, baron de L'Homme de), général prussien, né à Maëstricht en 1733, mort à Graudenz en 1811. Issu de protestants français émigrés il fut, à partir de 1758, un brillant officier au service de la Prusse. En 1806 et 1807 il défendit Graudenz contre nous et fut fait feld-maréchal après Tilsit.

COURBIN (Louis-Frédéric), artiste ferronnier, né et mort à Paris (1725-1798). Ses œuvres pleines de goût sont considérées comme les chefs-d'œuvre de la forge française. Il exécuta notamment la balustrade de l'escalier du Palais-Royal, la grille du balcon de l'Opéra, et la décoration, en bronze, de l'autel de la cathédrale de Noyon (1778).

COURBON (Bornas, seigneur de Pierrelatte, marquis de), gentilhomme dauphinois, né en 1650 à Châteauneuf-du-Rhône, tué au siège de Négrepont en 1688. Ses aventures rappellent celles de Guzman d'Alfarache. Il guerroya en France d'abord, puis en Allemagne, où il épousa, en 1683, la veuve du comte de Rhinburg, et prit enfin du service en Morée, pour le compte des Vénitiens. Sa belle conduite lui valut le titre de lieutenant général.

COURBOTTE n. f. Techn. Syn. de courbette.

COURBURE n. f. (de *courber*). Inflexion, état, forme d'une chose courbée : Courbure *d'une jante de roue.*
— Arboric. et Jardin. Opération qui consiste à courber les branches, en les maintenant au moyen de liens : *La* courbure *est un des meilleurs moyens pour mettre une branche à fruit.* (Rozier.)
— Archit. Revers, envers des feuilles de chapiteaux. || Inclinaison d'un dôme, d'une ligne en arc rampant.
— Géol. *Courbure terminale,* Plongement local de certaines couches, au voisinage de la surface. (Il est dû à l'action des agents atmosphériques, et trompe sur le plongement réel des couches que l'on doit observer sur des coupes fraîches et d'étendue notable.)
— Géom. *Rayon de courbure,* Rayon du cercle osculateur en un point donné d'une courbe. || *Lignes de courbure d'une surface,* Lignes tracées sur une surface et telles que les normales aux différents points de chacune d'elles forment des surfaces développables.
— Encycl. Géom. La *courbure* est une notion géométrique première et irréductible ; elle s'offre sous son aspect le plus simple dans le cercle. On dit en effet que, pour cette ligne, la courbure est uniforme et la même en tous ses points. La courbure varie d'un cercle à un autre ; elle augmente lorsque le rayon diminue, et diminue lorsqu'il augmente, on est conduit à considérer la courbure comme l'inverse $\frac{1}{R}$ du rayon et on peut remarquer que $\frac{1}{R}$ représente le rapport entre l'angle des tangentes à l'extrémité de l'arc et la longueur de l'arc.

D'une façon générale, on appelle *courbure moyenne* d'un arc de courbe plane quelconque le rapport de l'angle des tangentes à ses extrémités à la longueur de cet arc.

On nomme *courbure en un point donné d'une courbe* la limite de la courbure moyenne d'un arc de cette courbe, lorsque ses extrémités se rapprochent indéfiniment du point donné. L'angle de deux tangentes en des points infiniment voisins qui est égal à l'angle des normales menées en ces points, s'appelle *angle de contingence.* En somme, dans des limites infiniment petites, on assimile l'arc de courbe à un arc de cercle, le rayon de ce cercle est le *rayon de courbure* et si au point considéré on imagine un cercle tangent à la courbe et ayant pour rayon le rayon de courbure, on obtient le *cercle de courbure* dont le centre est le *centre de courbure.*

Courbure des courbes gauches. — Dans les courbes gauches, la *seconde courbure* ou *torsion* en un point donné est la limite du rapport de l'angle de deux plans osculateurs en deux points infiniment voisins à l'arc infiniment petit qui joint ces points. Par suite de cette définition, la torsion en un point quelconque d'une courbe plane est constamment nulle.

Courbure d'une surface. — Parmi toutes les sections normales d'une surface passant par un point donné, il y en a deux, contenues dans des plans rectangulaires, qui présentent, l'une un rayon de courbure maximum, l'autre un rayon de courbure minimum : ce sont les sections principales ; si R_1 et R_2 sont les rayons de courbure principaux, $\frac{1}{R_1} + \frac{1}{R_2}$ s'appelle *courbure moyenne* de la surface, et le produit $\frac{1}{R_1 R_2}$ a reçu le nom de *courbure totale.*

Lignes de courbure. — En chaque point d'une surface passent deux lignes de courbure, qui sont définies par une équation différentielle du premier ordre et du second degré. Les lignes de courbure en chaque point sont tangentes aux sections normales principales.

Sur une surface de révolution, les lignes de courbure sont les parallèles et les méridiens ; sur une surface développable, le premier système de lignes de courbure est formé par les génératrices rectilignes, l'autre par les trajectoires orthogonales de ces génératrices. On démontre que, si deux surfaces ont une ligne de courbure commune, elles se coupent sous le même angle en tous les points de cette ligne (théorème de Joachimstal). Les rayons d'un système triple orthogonal se coupent suivant leurs lignes de courbure (théorème de Dupin). On obtient aisément une surface dont un des systèmes de lignes de courbure est circulaire ; une telle surface est une enveloppe de sphères dépendant d'un paramètre arbitraire ; si la sphère mobile a un rayon constant, on a une *surface canal.* Enfin, Dupin a étudié les surfaces dont les deux systèmes de lignes de courbure sont circulaires.

— Ponts et. chauss. La *courbure* des routes a une très grande influence sur le tirage, qui varie suivant les sinuosités et le profil en travers plus ou moins bombé. V. route.
— Techn. *Courbure des bois.* Il existe différents procédés pour obtenir les diverses courbes nécessaires. On peut les soumettre à l'action de la vapeur qui amollit leurs fibres et les placer sur des formes jusqu'à siccité. Ces formes leur donnent la courbure voulue. On place aussi

les extrémités des bois à courber sur des appuis et on allume au-dessous du feu qui, sans les carboniser, ne tarde pas à les cintrer. Enfin, on les place quelquefois dans des étuves, plongés dans du sable, et on leur fait subir une forte pression sur les points à courber.

COURCAILLER [*ka-yé*] v. intr. Se dit de la caille femelle qui crie.

COURCAILLET [*ka-yè*] n. m. (onomatopée). Cri de la caille. || Appeau avec lequel on imite ce cri.

— Cost. *En courcaillet*, Se disait autref. de vêtements plissés à la manière des appeaux appelés *courcaillets : Chausses* EN COURCAILLET.

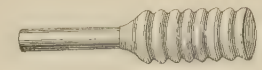

Courcaillet.

COURCEL (Alphonse CHODRON, baron DE), diplomate français, né et mort à Paris (1835-1919). Directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères (1880), il occupa de 1881 à 1886 l'ambassade de Bérlin, où sa compétence en matière coloniale s'exerça dans la Conférence où s'opéra, en 1885, le partage de l'Afrique. Après huit années d'inactivité, il fut nommé en 1894 à l'ambassade de Londres et y prit sa retraite définitive en 1898. Il avait été élu en 1892 sénateur de Seine-et-Oise ; en 1899, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

COURCELETTE, comm. de la Somme, arrond. et à 24 kil. de Péronne ; 190 hab. Les tanks ou chars de combat furent utilisés pour la première fois lors de la reprise de Courcelette par les Anglais (15 sept. 1916). Les Allemands avaient occupé dès le 31 août 1914 ce village, qui fut entièrement détruit.

COURCELLE n. f. Petite cour. (Peu us.)

COURCELLE-SENEUIL (Jean-Gustave), économiste français de l'école libérale, conseiller d'Etat, membre de l'Académie des sciences morales, né à Seneuil (Dordogne) en 1813, mort à Paris en 1892. A la suite de l'établissement de l'Empire, il alla professer, pendant dix ans, l'économie politique à l'Institut national de Santiago. De retour en France (1863), Courcelle-Seneuil collabora à divers journaux et fit paraître de nombreux ouvrages, tels que : le *Traité théorique et pratique des opérations de banque* (1853) ; *Leçons élémentaires d'économie politique* (1864), son œuvre capitale, dont une 3e édition parut en 1892 ; *Préparation à l'étude du droit, étude des principes* (1887).

COURCELLES [*sèl'*], commune de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi), sur le Piéton ; 18.700 hab. Charbonnages, fonderies, verreries, glacées coulées, briqueteries.

COURCELLES (Etienne DE), théologien arminien, né à Genève en 1586, mort à Amsterdam en 1659, fils d'un réfugié français. Admis dans l'intimité de Théodore de Bèze, il s'attacha néanmoins à la doctrine arminienne sur la prédestination. Ses tergiversations le rendirent suspect aux deux partis protestants.

COURCELLES (Marie-Sidonia DE LENONCOURT, marquise DE), née en 1651 d'une illustre famille de Lorraine, et célèbre surtout par sa vie scandaleuse et tourmentée ; mariée en 1666 avec le marquis de Courcelles, remariée en 1685, et morte quelques mois après. Ses nombreuses amours, notamment avec Louvois, avec Villeroy, et surtout avec du Boulay, qui fut son Des Grieux, l'ont fait appeler par Sainte-Beuve *la Manon Lescaut de son siècle*. Elle a laissé des *Lettres* et des *Mémoires*.

COURCELLES (Jean-Baptiste-Pierre JULIEN, dit **le chevalier de**), généalogiste français, né à Orléans en 1759, mort à Saint-Brieuc en 1834. Il écrivit entre autres ouvrages : *Dictionnaire universel de la noblesse de France* (1820) ; *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France* (1820-1830) ; *Nobiliaire universel de France* (1820-1821).

COURCELLES-LE-COMTE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 14 kil. d'Arras ; 550 hab. Ch. de f. Nord. Près de ce village (entièrement détruit durant la Grande Guerre), victoire du roi d'Angleterre Edouard Ier sur le roi de France Philippe le Bel (1288).

COURCELLES-LÈS-LENS, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 35 kil. de Béthune ; 3.270 hab. Mines de houille importantes. Bourg à moitié détruit au cours de la Grande Guerre.

COURCEMONT, comm. de la Sarthe, arrond. et à 22 kil. du Mans ; 1.000 hab. Château du Chesnay.

COURCET [*sè*] n. m. Agric. Syn. de COURBET.

COURCHETET D'ESNANS (Luc), né à Besançon en 1695, mort à Paris en 1776, fut successivement censeur royal, intendant de la maison de la reine, agent des villes hanséatiques près la cour de France, et fit paraître, comme publiciste officieux, quelques ouvrages d'histoire diplomatique.

COURCIN [*sin*] n. m. et adj. Se dit du bois au-dessous de 1m,137 de longueur, c'est-à-dire trop court pour être admis dans le commerce, et que l'on emploie comme bois à brûler. (On écrit aussi COURÇON.)

COURCITÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 33 kil. de Mayenne ; 1.200 hab.

COURCODÈME ou **CORCODÈME** (saint) [en latin *Curcodomus*], diacre et martyr dans l'Auxerrois au IIIe siècle. — Fête le 4 mai.

COURÇON n. m. (rad. *court*). Art milit. Pieu caché dans l'eau. (On écrit aussi COURSON.)

— Techn. Syn. de COURCIN.

COURÇON, autref. **COURÇON D'AUNIS**, ch.-lieu de cant. de la Charente-Inférieure ; arrond. et à 27 kil. de La Rochelle ; 1.015 hab. Ch. de f. départ. de Ferrières-d'Aunis à Epannes. — Le canton a 14 comm., et 9.415 hab.

COURCY (Jean DE), historien français, né à Falaise vers 1350, mort à Caudebec en 1431. On a de lui deux ouvrages manuscrits : une compilation d'histoire ancienne dite *la Boucachardière* ou *Bouquechardière* (du nom de la seigneurie de Bourg-Achard), et un poème allégorique : *le Chemin de vaillance*.

COURCY (Pol-Louis POTIER DE), archéologue français, né à Landerneau en 1814, mort à Saint-Pol-de-Léon en 1891. Il a publié : *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* (1846. — 3e édit., 1890 ; 3 vol.) ; *Dictionnaire héraldique de Bretagne* (1855 ; — nouv. édit. par E. de Bergevin, 1895) ; la continuation de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme (1868-1890). Il a fait restaurer la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

COURCY (Philippe-Marie-Henri ROUSSEL DE), général français, né à Orléans en 1827, mort à Paris en 1887. Il fit les campagnes du second Empire et suivit, en 1877, les opérations de l'armée russe du Caucase. Divisionnaire en 1878, et nommé commandant du corps expéditionnaire au Tonkin en 1885, il fut victime d'un guet-apens à Hué, où il était allé présenter ses lettres de créance à l'empereur d'Annam. Ses démêlés avec l'autorité civile le firent rappeler du Tonkin en janvier 1886.

COURDEMANCHE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 35 kil. du Mans ; 1.085 hab. Ch. de f. Départ. du Mans à La Chartre.

COUREAU [*rô*] n. m. (de *courir*). Mar. Sinuosité entre des bas-fonds et des rochers que l'eau recouvre. || Petite barque de pêche employée à Bordeaux. || Sorte d'allège employée pour naviguer dans les eaux très vaseuses. (On écrit aussi COURAU, et COURREAU.)

COURÉE n. f. V. CORROI.

— Boucher. Fressure d'animaux. (On dit aussi CORÉE.)

COURETTE n. f. Petite cour.

COUREUR, EUSE n. Qui est rapide à la course : *Un habile* COUREUR. || Piéton, cycliste, etc., qui dispute le prix de la course : *Donner le signal aux* COUREURS. || Courrier à pied, homme employé à porter des dépêches, à faire des commissions : *Les rois de Perse employaient des* COUREURS *qui faisaient de 80 à 100 kilomètres par jour.* || Domestique que les grandes maisons employaient pour leurs commissions, ou même pour précéder à pied leur voiture.

— *Fam.* Qui aime aller et venir, qui s'absente souvent de son domicile : *Un* COUREUR *de nuit ne saurait être un travailleur de jour.* || Qui a certaines fréquentations, certaines habitudes, ou qui ambitionne certaines choses : *Un* COUREUR *de filles, de bals. Un* COUREUR *de places, de dots. Un* COUREUR *d'aventures.* || *Spécialem.*, Homme inconstant en amour. || Au fém., Femme de mauvaise vie.

— Argot. *Coureuse*, Plume à écrire.

— Art milit. Nom que l'on donnait à des éclaireurs ou à des cavaliers détachés à la découverte ou en embuscade.

— Avic. *Coureur indien*, Variété du canard domestique, de création récente. (Cette variété n'est point, comme semblerait l'indiquer son nom, originaire de l'Inde : elle provient de croisement entre nos races indigènes et le canard de Pékin. C'est la forme quasi verticale de son corps qui a fait donner à ce canard son nom de coureur, mais pas plus que ses congénères il ne se distingue à la course. Cette variété possède par contre des aptitudes remarquables à la ponte.)

— Comm. *Coureur des bois*, Chasseur ou trafiquant de pelleteries qui, pour se procurer des fourrures, pénétrait en plein cœur des pays occupés par les tribus indiennes de la Nouvelle-France (Canada).

— Hist. *Coureur de vin*, Officier de la maison du roi, chargé de porter à sa suite le vin et les objets nécessaires à la collation.

— Manège. Cheval, Jument de selle, taillé pour la course.

— Mines. *Coureur de jour*, Filon de houille à découvert.

— *Adjectiv.* Qui court bien, qui est apte à la course : *Jument* COUREUSE. *Oiseaux* COUREURS.

— ENCYCL. Hist. La course à pied fut en grand honneur chez les Grecs, dès l'âge héroïque. Elle précédait tous les autres concours dans les grands jeux. On distinguait : le *stade*, course simple ; le *diaule*, double-stade ; le *dolique*, course longue ; la *course en armes*. En beaucoup d'endroits avaient lieu des courses de jeunes garçons ; à Sparte, à Elis, à Cyrène, des courses de jeunes filles. Ajoutons les *lampadédromies*, ou courses aux flambeaux. Plusieurs *coureurs* eurent une grande renommée : celui qui expira en annonçant à Athènes, le jour même, la victoire de Marathon ; Ladas, à qui l'on éleva une statue, œuvre de Myron, etc. Longtemps, l'office de courrier fut rempli par des coureurs, qui se relayaient. C'est aux Perses que les Grecs empruntèrent l'usage des messagers à cheval. Chez les Romains, sous Auguste seulement, les messagers à cheval remplacèrent les coureurs.

On appelait encore *cursores* les esclaves qu'on faisait courir devant les voitures des grands ou les litières, pour écarter la foule. Cet usage a persisté en Orient.

COUREURS n. m. pl. Entom. Nom sous lequel on désigne les insectes orthoptères dont les pattes postérieures sont marcheuses, par opposition avec ceux qui ont des pattes sauteuses.

— Ornith. Sous-classe d'oiseaux renfermant les plus grands de tous, comme les autruches et les casoars.

Bec et pied de coureur (autruche).

— ENCYCL. Ornith. Les *coureurs* sont caractérisés par leurs pieds tridactyles ou didactyles, leur sternum plat, leurs ailes rudimentaires. Ils sont propres aux régions chaudes du globe (Afrique tropicale, Amérique du Sud, Australie, Nouvelle-Guinée). Jadis, ils avaient des représentants gigantesques à Madagascar et à la Nouvelle-Zélande avec les *æpyornis* et *dinornis*. Les coureurs se divisent en quatre familles : *struthionidés, rhéidés, casuaridés, dromacidés*.

COUREUSE n. f. Machine de cordier, se composant d'un chariot monté sur roues et pouvant se mouvoir sur une voie ferrée construite *ad hoc*.

COURG. Géogr. V. KOURG.

COURGE n. f. (peut-être du lat. *curvus*, courbe). Bâton arqué qui servait à porter deux seaux. || Corbeau en fer ou en pierre, qui supporte le manteau d'une cheminée sans chambranle.

COURGE n. f. (lat. *cucurbita*). Bot. Genre type de la famille des cucurbitacées.

— Archéol. Broc à panse renflée du XIVe au XVIe siècle, ordinairement muni d'un couvercle.

— ENCYCL. Bot. On connaît un nombre considérable d'espèces de *courges*, dont beaucoup sont comestibles. Les plus connues sont : la *courge* proprement dite, la *citrouille*, le *potiron*, le *giraumon*, le *patisson*, la *coloquinte*, la *gourde* ou *calebasse*.

Courge.

Les courges proprement dites sont nombreuses ; citons : la *courge à la moelle*, qui doit être mangée avant complète maturité ; la *courge du Brésil*, très sucrée ; la *courge musquée* de Marseille, que l'on doit cueillir avant le complet développement, etc. Les courges comestibles servent à préparer des potages et des gâteaux.

Les petites courges non encore arrivées à maturité se confisent au vinaigre. Quelques espèces sont cultivées comme ornementales.

COURGÉE [*jé*] n. f. Quantité d'eau que l'on porte en une fois à l'aide de la courge.

— Vitic. Taille longue qui conserve un assez grand nombre d'yeux sur le sarment. || Ce sarment lui-même. (On dit aussi ASTE.)

COURGENAY [*nè*], commune de Suisse (canton de Berne), sur le versant nord du Lomont ; 1.500 hab. Fabrique de cigares.

COURGETTE n. f. Variété de courge à fruits très longs : *Les* COURGETTES *découpées en tranches et frites constituent un excellent légume.*

COURIER (Paul-Louis), écrivain français, né à Paris en 1772, assassiné près de Véretz (Indre-et-Loire) en 1825. Fils naturel puis reconnu de Jean-Paul Courier de Méré, il fut élevé par son père à la Véronique en Touraine, puis, à douze ans, envoyé à Paris où il étudia les mathématiques avec Callet et Labbey, et le grec avec Vauvilliers, du Collège de France, qui fit de lui un helléniste de premier ordre. Admis à l'Ecole d'artillerie de Châlons en 1792, sous-lieutenant d'artillerie en garnison à Thionville (1793) et à Toulouse (1796), il manque d'être massacré à Rome en 1798. Chef d'escadron en 1803, il retourne en Italie où il fait avec le général Reynier la campagne de Calabre en 1806. Il n'y est pas heureux, perd les canons qu'il devait ramener de Tarente, et a de violents démêlés avec le général Dedon. Démissionnaire en 1809, il reprend un moment du service pour assister au passage du Danube, mais il tombe malade au moment de Wagram et quitte l'armée pour toujours. De Vienne, par Strasbourg, Zurich, Lucerne, Milan, il arrive à Florence. Là, il s'occupe à recopier et à publier un passage complètement inédit (il l'avait découvert l'année précédente) de la pastorale de Longus *Daphnis et Chloé*. Mais cette découverte intéressante s'accompagne d'un épisode assez fâcheux : P.-L. Courier répand de l'encre justement sur le passage inédit et refuse ensuite de livrer la copie qu'il en a. De là sa querelle avec le bibliothécaire F. del Furia qui l'accusa d'avoir fait la tache exprès pour se réserver le secret de sa trouvaille : de là sa *Lettre à Renouard* (1810), où il tourne en ridicule le malheureux Furia et consorts, où il donne la preuve de son esprit plutôt que de son innocence. Il séjourne encore en Italie, à Rome, à Tivoli, à Albano, à Frascati, à Naples, à Florence, et finalement rentre en France en 1812. Deux ans après, à quarante-deux ans, il épouse une jeune fille de dix-huit ans, fille de l'helléniste Clavier. En 1818, il achète près de Véretz le domaine de la Chavonnière qu'il fait valoir, et y amène sa femme qui bientôt prend en haine ce milieu trop rural et un mari maladif, négligé et bourru. Ce caractère mal souffrant et les maladresses de l'administration jettent bientôt Courier dans l'opposition. Il devient pamphlétaire : successivement il écrit la *Pétition aux deux Chambres* (1817) où il raconte les persécutions exercées contre plusieurs habitants de Véretz ; la *Lettre à Messieurs de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1819), qui ne l'avaient point élu ; ses *Lettres au rédacteur du « Censeur »* (1820) ; le *Simple Discours* (1821) où il raille le projet d'offrir le château de Chambord au petit duc de Bordeaux, ce qui lui valut deux mois de prison ; la *Pétition pour des villageois qu'on empêche de danser* (1822) qui lui attira un nouveau procès ; enfin, sa meilleure œuvre dans le genre : le *Pamphlet des pamphlets* (1824) dont la première partie est un chef-d'œuvre d'ironie pittoresque.

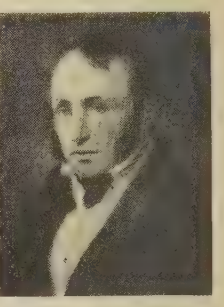

P.-L. Courier, par Ary Scheffer. Cl. Larousse.

Le dimanche 10 avril 1825 P.-L. Courier fut tué d'un coup de fusil dans sa forêt de Larçais par son garde-chasse Frémont, avec la complicité d'autres domestiques, entre autres les frères Pierre et Symphorien Dubois, amants de Mme Courier. Ce crime d'ordre exclusivement privé donna lieu à deux procès, en 1827 et 1829, mais les coupables ne furent pas punis. Courier, de caractère peu sociable, n'était point aimé.

Il fut un excellent écrivain. Sa culture, peu étendue, mais profonde et solide, est toute classique. Ses maîtres, ce sont les écrivains grecs, les poètes latins, les conteurs florentins, les grands classiques français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, qu'il cite constamment. Sa revision de la traduction par Amyot du roman grec *Daphnis et Chloé* (1810) manifeste ses connaissances d'humaniste. L'intérêt de ses *Pamphlets* a vieilli. Courier n'avait pas de politique bien tranchée (ses préférences allaient vers une monarchie constitutionnelle, mais son caractère le rendait surtout anarchiste). Ses qualités d'atticisme, son art si raffiné, un peu savant et artificiel parfois, mais spirituel et pur, apparaissent surtout dans ses *Lettres écrites de France et d'Italie*, qu'il publia seulement en 1824 après les avoir longuement et amoureusement revues, et qui demeurent son œuvre la plus séduisante.

COURIL n. m. Nom donné en Irlande et en Bretagne, suivant des légendes, à des esprits et sorciers nains.

COURILTAÏ n. m. Assemblée plénière élective des princes mongols et turcs et dans laquelle on élisait le khakan suprême (l'empereur mongol).

COURIR v. intr. (lat. *currere.* — *Je cours, tu cours, il court, nous courons, vous courez, ils courent. Je courais, nous courions. Je courus, nous courûmes. Je courrai, nous courrons. Je courrais, nous courrions. Cours, courons, courez. Que je coure, que nous courions. Que je courusse, que nous courussions. Courant. Couru, e.*) Aller d'un train rapide pour atteindre ou éviter quelqu'un ou quelque chose : *Où* COUREZ-VOUS *ainsi? Le lévrier, le lièvre* COURENT *rapidement.* || COURIR À, SUR À, APRÈS. V. Loc. DIV. || Etre emporté rapidement : COURIR *dans une voiture emportée par quatre chevaux.* || Faire assaut de vitesse; disputer le prix de la course : *Ceux qui* COURAIENT *dans les jeux Olympiques étaient souvent chargés d'armes pesantes.* || *Par exagér.* Presser le pas, aller plus vite que d'habitude : *Il y a des gens qui ne marchent pas, qui* COURENT. || Faire une chose avec précipitation : *Lisez lentement, ne* COUREZ *pas.* || Aller de çà et de là, circuler, errer sans but : *Les gens inquiets* COURENT *de tous côtés, et cependant ne viennent d'aucun endroit, et ne vont nulle part.* (La Bruyère.) || Voyager : *Explorateur qui* A COURU *par toute la terre.*

— *Fam.* Mener une vie dissolue.

— *Par anal.* En parlant des choses, Se mouvoir rapidement : *Fleuve qui* COURT *vers la mer. Le vent* COURT *à travers le feuillage. Quel plaisir de voir* COURIR *en souriant tes beaux vers ingénus.* (Musset.) || Se porter avec empressement : *La grande douleur qui* COURT *au cloître est déjà consolée.* (L. Veuillot.) || S'étendre, se prolonger dans une certaine direction : *Chaîne de montagnes qui* COURT *du N. au S.* || Se glisser progressivement : *Frissons d'épouvante qui* COURENT *dans les veines.* || Circuler, se propager : *Mille bruits en* COURENT *à ma honte.* (Racine.) *Le contraire des bruits qui* COURENT *sur les personnes et sur les affaires est souvent la vérité.* (La Bruyère.) || Etre en cours : *Les intérêts* COURENT. || Etre en voie de : *Provision de charbon qui* COURT *à sa fin.* || Etre en vogue : *Il faut bien suivre la mode qui* COURT. || Passer, en parlant du temps : *Le temps* COURT *sans qu'on y pense.* || Continuer, aller son train : *Entretien qui* COURT *sans bruit.* || Sévir (en parlant des maladies) : *La scarlatine* COURT. || Abonder : *Maison dans laquelle* COURENT *les souris.*

— Comm. *Courir sur la place,* Etre déconsidéré, en parlant des effets. || *Courir franc,* Ne rien payer pour le salaire d'une négociation.

— Mar. Marcher, faire route : COURIR *largue.* COURIR *au plus près.* || *Courir sur son erre,* Avancer sous l'impulsion de la vitesse acquise. || *La côte court au Sud,* Elle s'infléchit vers le S. || *Faire courir les garants d'un palan,* Les faire glisser sur les réas. || *Le câble court au cabestan,* Quand il ne prend pas et file. || *Nœud qui court,* Nœud mal fait. || *Manœuvrer à courir,* Tirer sur les manœuvres au pas gymnastique. || *Faire le quart à courir,* Prendre le service à tour de rôle : *Les lieutenants* FONT LE QUART À COURIR.

— Sports. Action de prendre part à une course quelconque : COURIR *à pied, en automobile, à bicyclette, etc.*

— Turf. Prendre part à une course (En parlant d'un cheval, d'un jockey, etc.)

— *Impers.* Circuler, se propager : IL A COURU *cette année de mauvaises fièvres.* IL COURT *de vilains bruits sur...*

— Loc. DIV. : *Courir à,* Se porter rapidement vers, être entraîné vers : COURIR AU *secours de quelqu'un;* et *au fig.* COURIR À *sa perte.* — Etre en passe de parvenir à : COURIR AU *cardinalat.* || *Courir aux armes,* Prendre les armes en toute hâte; et *au fig.* Recourir avec promptitude aux moyens violents. || *Courir au plus pressé,* Faire avec empressement ce qui paraît le plus urgent. || *Courir à l'hôpital,* Se ruiner par de folles dépenses. || *Courir à bride abattue,* Très vite (V. ABATTRE). || *Courir après,* S'efforcer d'atteindre en hâtant le pas : COURIR APRÈS *quelqu'un;* et *au fig.* Rechercher, aspirer ardemment à : COURIR APRÈS *la fortune, la gloire, les plaisirs,* APRÈS *l'esprit.* — *Courir après son argent,* Tâcher de regagner au jeu ce qu'on y a perdu; poursuivre la rentrée d'une somme. — Ironiq. *Courez après,* Se dit pour faire entendre à quelqu'un qu'il s'agite en pure perte. || *Courir sus à,* Se porter contre : COURIR SUS À *un voleur ;* et *au fig. :* COURIR SUS AUX *abus.* || *Courir sur le marché de quelqu'un,* Enchérir sur ses offres; et *au fig.* Faire des démarches pour obtenir ce qu'un autre sollicite. || *Courir sur les pas, sur les brisées de quelqu'un,* Se mettre en concurrence avec lui. || *Courir sur l'ouvrage,* Travailler vite et sans soin. || *Courir comme un Basque,* Courir beaucoup ou très vite. || *Faire courir,* Forcer ou exciter à courir; chasser de quelque endroit : FAITES COURIR *les chiens, la marmaille.* — Engager dans les courses pour en disputer le prix : FAIRE COURIR *ses chevaux à Auteuil.* — Attirer, entraîner vers soi : *Prédicateur qui* FAIT COURIR *tout Paris.* — Faire aller pour rien, faire perdre son temps, abuser, tromper : FAIRE COURIR *un camarade.* FAIRE COURIR *ses amoureux.* — Répandre, propager, mettre en circulation : FAIRE COURIR *de fâcheuses nouvelles.* || *En courant,* A la hâte, sans soin. || *Par ou Dans le temps qui court,* Dans les circonstances actuelles. || *Courir encore,* Expression hyperbolique consacrée pour exprimer l'empressement que l'on met à fuir quelque chose de désagréable : *Cela dit, maître loup s'enfuit, et* COURT ENCOR. (La Fontaine.)

— *Substantiv.* Action de courir : *Nier, écrire et douter, sont à l'homme ce que le* COURIR *est au cheval.* (Pascal.)

— *Transitiv.* Poursuivre, chercher à saisir à la course : COURIR *un cerf, un lièvre, un chevreuil.* || Parcourir, voyager, errer dans : COURIR *le monde.* || Fréquenter habituellement : COURIR *les bals, les spectacles, les fêtes.* || Etre dans : *Je* COURS *aujourd'hui ma soixante et dix-huitième année.* (Voltaire.) || Courir sa course : *Et tes pieds de* COURIR *leur course aventureuse.* (Baudelaire.)

— *Fig.* Se porter avec empressement vers : COURIR *les honneurs.* COURIR *les femmes.* COURIR *quelqu'un. On le* COURT, *on le choie. L'on* COURT *les malheureux pour les envisager.* (La Bruyère.) [Vx.] || S'exposer à : COURIR *le risque d'être malade.* COURIR *la chance.*

— Loc. DIV. : *Courir une poste, des postes,* Les parcourir à cheval : COURIR *vingt* POSTES *sans débotter.* || *Courir la poste,* Voyager par la poste, avec des chevaux de poste; et *au fig.,* Faire avec précipitation : COURIR LA POSTE *en lisant.* (On dit aussi COURIR LE GRAND GALOP.) || *Courir une carrière,* S'engager dans une profession. || *Courir le cachet,* Donner des leçons en ville. || *Courir les rues,* Etre très répandu. || *Courir les ruelles,* Se disait autrefois pour Fréquenter les dames. || *Courir les champs,* Errer à travers champs; et *au fig.,* Etre bien loin, ne plus exister : *On couronne quelquefois des rosières dont la vertu* COURT LES CHAMPS *depuis de longues années.* || *Courir la pretantaine,* Aller de côté et d'autre spécialement en matière de galanterie. — En parlant d'une femme, Faire des démarches équivoques, contraires à la bienséance, etc. || *Courir le guilledou,* Hanter les mauvais lieux (surtout pendant la nuit). || *Courir le même lièvre,* Se dit de deux personnes qui poursuivent le même dessein. || *Courir deux lièvres à la fois,* Viser un double but. || *Courir des bordées,* Mar. Louvoyer, et *fam.* Ne pas rentrer à bord à l'heure prescrite. || *Courir la mer,* Voyager, et aussi Pirater.

— *Tout courant,* loc. adv. Très vite, en toute hâte : *Voyageuse qui part* TOUT COURANT. || Sans hésiter, sans s'arrêter : *Réciter mille vers* TOUT COURANT.

— ***Couru, e,*** part. pass. du verbe *Courir.*

— Recherché : *Un spectacle très* COURU.

— Pop. *C'est couru !* Locution empruntée au vocabulaire des parieurs aux courses de chevaux : Le résultat est certain d'avance, il n'y a pas d'hésitation possible.

GRAMMAIRE. — Comme verbe intransitif, *courir* prend toujours l'auxiliaire AVOIR.

— Le participe *couru,* employé avec l'auxiliaire ÊTRE est pris dans un sens passif : *Sermons qui* SONT *fort* COURUS.

— ***Se courir,*** v. pr. — Au sens passif : *Prix qui* SE COURT *le dernier.*

— SYN. **Courir, fréquenter, hanter.** *Courir* marque l'empressement, la vogue. *Fréquenter,* c'est aller souvent dans telle ou telle maison, se rencontrer souvent avec une ou plusieurs personnes. *Hanter* est d'un emploi tout ensemble plus familier et plus péjoratif, et s'emploie de préférence quand il s'agit d'un groupe de personnes ou de choses.

— ALLUS LITTÉR. :

> Rarement à *courir* le monde
> On devient plus homme de bien,

vers de Régnier Desmarets dans son *Voyage à Munich,* et dont l'application se comprend d'elle-même. || **Rien ne sert de courir : il faut partir à point,** vers de La Fontaine (*le Lièvre et la Tortue*). On rappelle ce vers pour signifier qu'en toute chose une application attentive dès le début l'emporte sur un effort désespéré mais trop tardif.

COURLAN n. m. Genre d'oiseaux échassiers, type d'une famille dite des aramidés, et qu'on appelle aussi *courliris.*

— ENCYCL. Les *courlans* (*aramus*) sont des oiseaux de forme élancée, de taille moyenne, à bec vigoureux, à ailes obtuses, à livrée brune ou rousse ; ils comptent deux espèces, de l'Amérique du Sud : le courlan bécasse (*aramus scolopaceus*) habite le Brésil ; le courlan géant (*aramus giganteus*), la Jamaïque. Les mœurs des courlans sont celles des râles; ce sont de grands destructeurs de grenouilles et d'insectes.

COURLANDE (en letton **Kurzeme**), la plus occidentale des provinces de la Lettonie, peuplée de 286.000 hab. (*Courlandais, aises*), sur une superficie de 13.210 km². Capitale : *Liepaja* (Libau).

La Courlande, dont le nom national de KURZEME ou pays des Koures provient d'une peuplade finnoise disparue, est baignée au N. et à l'O. par la mer Baltique, bornée au S. par la Lituanie, et à l'E. par le Zemgale. C'est un pays assez plat, arrosé par de petits fleuves côtiers dont le principal est la Venta (en allemand Windau), et parsemé de nombreux lacs, au sol peu fécond et souvent tourbeux. Le climat est très froid en hiver, et le ciel souvent brumeux. La population est en presque totalité lettone. Ses principales villes sont les deux ports de *Liepaja* (Libau) et de Ventspils (Windau), sur la côte ouest ; après Riga, ce sont les principaux ports de la Lettonie.

— *Histoire.* La Courlande fut habitée jadis par des Finnois, les Lives, qui, par la suite, se lettisèrent et portèrent désormais le nom de *Koures* ou *Kourons* (*Kuren* des Allemands, *Kors* des annales russes), d'où le nom du pays. Après avoir subi les invasions danoises, avec le roi Sven III Estridson, vers 1044, et Erick le Bon, vers 1100, la Courlande fut conquise, dans la première moitié du XIIIe siècle, par l'ordre allemand des Porte-Glaive, qui y fonda un Etat. Cet Etat ayant été attaqué, au XVIe siècle, par le tsar Ivan le Terrible, le grand maître de l'ordre, Kettler, fit appel à la Pologne, à laquelle il donna la Livonie, en se réservant la Courlande comme duché vassal et héréditaire (1561). Le dernier duc de la famille mourut en 1737. Maurice de Saxe, désigné comme son successeur par les Etats de Mitau, se heurta à des obstacles invincibles, et la veuve du duc, Anna Ivanovna, devenue tsarine de Russie, donna la Courlande à son favori, Biren, qui la transmit à son fils. Lors du dernier partage de la Pologne, en 1795, l'impératrice Catherine II amena celui-ci à abdiquer, et le duché, qui était en fait une province russe depuis un demi-siècle, fut officiellement annexé. Le centenaire de cette annexion a été célébré avec éclat le 27 juin 1895.

Pendant la guerre de 1914-1918, le pays subit l'occupation allemande. Une « Diète de Courlande », dont l'élection fut contrôlée étroitement et où la prépondérance était assurée aux grands propriétaires allemands, fut convoquée à Mitau le 19 septembre 1917. Après le traité de Brest-Litovsk (3 mars 1918), plaçant la Courlande sous le protectorat allemand, cette Diète décida (le 8 mars) de créer un « duché de Courlande » et elle vota une résolution par laquelle elle offrait la couronne ducale à l'empereur d'Allemagne. La population protesta auprès des Puissances et, après l'effondrement des Empires centraux, la Courlande entra, suivant son vœu, dans la composition de la République de Lettonie proclamée à Riga le 23 novembre 1918.

COURLAY [*lè*], comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 28 kil. de Parthenay ; 2.145 hab. Ch. de f. Etat.

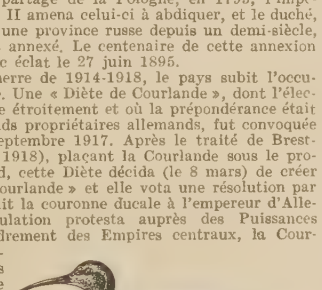

Courlis.

COURLIS [*lî*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, comprenant de grandes formes à hautes pattes nues, à long cou, à grand bec recourbé, à plumage gris clair varié de brun.

— ENCYCL. On connaît une dizaine d'espèces de *courlis* (*numenius*), réparties sur tout le globe. Le courlis arqué (*numenius arquatus*) est répandu dans tout l'ancien monde boréal, jusqu'en Abyssinie et en Indochine ; il atteint 0^m^,72 de long, 1^m^,30 d'envergure. Il est brun et roux clair en dessus, roux jaunâtre en dessous, se reproduit dans le N., et émigre dans le S. jusqu'au centre de l'Afrique et à Java, pendant l'hiver. Il vit dans les marécages, les tourbières, les rizières, où il se nourrit de vers, de mollusques, de petits poissons. La chair des courlis est très estimée, mais ce gibier, très prudent, est difficile à chasser. C'est à la fin de l'été qu'il est le plus délicat.

COURMAYEUR, bourg d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur la Doire, au pied du mont Blanc ; 1.075 hab. Station thermale déjà exploitée du temps des Romains sous le nom de *Auri Fodinæ.* Eaux bicarbonatées, calciques et ferrugineuses, contre les maladies nerveuses de l'estomac et contre l'anémie.

COURMEAUX (Pierre-Eugène), publiciste et homme politique français, né et mort à Reims (1817-1902). Bibliothécaire adjoint de Reims, destitué pour avoir protesté, en 1849, contre l'expédition de Rome, exilé en Belgique, il rentra en France en 1860 et fut élu député de Reims de 1879 à 1885. Il a publié : *l'Agitation catholique* (1846) ; *République ou Royauté* (1871) ; *Ne touchez pas à la République* (1873) ; etc.

COURMONT (Jules), médecin français, né et mort à Lyon (1865-1917). Professeur d'hygiène à la faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, et médecin des hôpitaux de cette ville, il a apporté une effective contribution aux problèmes de bactériologie et d'hygiène. Outre de nombreuses communications à l'Académie de médecine, on a de lui : *Précis de bactériologie, Précis de microbiologie des maladies infectieuses des animaux* (en collaboration avec Panisset), *Précis d'hygiène* (en collaboration avec Lesieur et Rochaix), etc.

COURNEUVE (LA), comm. de la Seine, à 7 kil. de Paris, arrond. et dans la plaine de Saint-Denis ; 15.780 hab. Ch. de f. Nord et Grande-Ceinture. Industries chimiques et métallurgiques ; matériel de chemins de fer.

COURNON D'AUVERGNE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 9 kil. de Clermont ; 1.690 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise romane.

COURNONTERRAL, comm. de l'Hérault, arrond. et à 14 kil. de Montpellier ; 2.030 hab. Ch. de f. Midi. Vins, eaux-de-vie.

COURNOT (Antoine-Augustin), mathématicien et philosophe français, né à Gray en 1801, mort à Paris en 1877. L'Ecole normale ayant été licenciée un an après qu'il y était entré, Cournot resta sans fonction jusqu'à la fin de la Restauration ; il fut nommé professeur à la faculté de Lyon (1834), recteur à Grenoble (1835) et à Dijon (1854). Ses principales recherches mathématiques sont relatives au calcul des probabilités. Il a publié : *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire* (1861) ; *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes* (1872) ; *Matérialisme, vitalisme, rationalisme,* etc. (1875) ; *Revue sommaire des doctrines économiques* (1877) ; etc. L'œuvre philosophique de Cournot, longtemps méconnue, a été mise en valeur par des travaux contemporains. Elle est à mettre sur le même rang que celles d'Auguste Comte et de Spencer. Sa philosophie est un probabilisme fondé sur l'étude de l'idée de hasard. Le hasard est, selon Cournot, aussi réel que l'ordre : le calcul des probabilités permet d'y discerner des lois. Il est comme le point de croisement des séries causales. Cournot, qui, comme Comte, s'est préoccupé d'établir une classification des connaissances humaines, a cherché à souder par le calcul des probabilités les sciences et la philosophie.

COUROIR n. m. (rad. *courir*). En argot maritime, Passage étroit entre les chambres d'un navire.

COUROL n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des leptosomidés, comprenant des coucous propres à Madagascar et aux Comores. (La seule espèce du genre, le courol discolore (*leptosomus discolor*), long de 50 cm., est vert métallique en dessus, avec le ventre gris et la tête grise avec une calotte foncée.) C'est le *vouroudriou* des Malgaches.

COURONNADE n. f. (rad. *couronner*). Art milit. anc. Opération par laquelle on enveloppe un point avant de l'attaquer.

COURONNANT [*nan*], E adj. Qui couronne, qui entoure.

— Bot. *Bractées couronnantes,* Celles qui forment une couronne au-dessus de la fleur. || *Feuilles couronnantes,* Feuilles terminales de divers palmiers, disposées en couronne.

COURONNE n. f. (lat. *corona;* du gr. *korônê,* chose courbe). Ornement de tête de forme circulaire, qui se porte comme parure ou comme signe de distinction : COURONNE *de roses, d'or.* COURONNE *de chêne, de laurier.* COURONNE *civique.* V. la partie *encycl.;* et *au fig.* Récompense, prix : COURONNE *du martyre.* COURONNE *de gloire,* La béatitude éternelle. COURONNE *académique,* Les prix des académies.

— *Par anal.* Tout ce qui est disposé en forme de couronne : *Ville entourée d'une* COURONNE *de montagnes.* COURONNE *de cheveux blancs. Sur les grands marronniers qui perdent leur* COURONNE. (Moréas.)

— *Par extens.* Puissance, dignité souveraine : *Aspirer à la* COURONNE. *Perdre la* COURONNE. || Personne du souverain ; dynastie souveraine ; gouvernement d'un souverain : *Les droits de la* COURONNE. *Le discours de la* COURONNE.

— *Couronne d'épines,* Celle qui fut mise sur la tête du Christ ; et au fig. : *La véritable couronne du génie a toujours été une* COURONNE D'ÉPINES. (A. Karr.) || *Fleuron d'une couronne,* Bien ou avantage précieux : *Ajouter un* FLEURON *à sa* COURONNE.

— *Poétiq.* Suite d'objets qui se succèdent et se renouvellent : *La* COURONNE *des ans.* || Ornements, richesses : *La verte* COURONNE *de la nature.*

— Anat. Partie de la dent, qui sort de la gencive. || Bourrelet qui entoure la base du gland de la verge. || *Couronne radiante,* Epanouissement des fibres médullaires des pédoncules, dans les lobes des hémisphères du cerveau.

— Antiq. V. la partie *encycl.*

— Archit. Partie de la corniche. (Syn. de LARMIER.)

— Art milit. V. la partie *encycl.*

— Art vétér. Partie inférieure du paturon ou la bordure qui surmonte le bord supérieur du sabot. (Elle a pour base la partie de la deuxième phalange située en dehors de cette

butte cornée ainsi que la portion supérieure des deux cartilages de prolongement de la troisième phalange. Les principales maladies et tares de la couronne sont les *atteintes*, la *crapaudine*, les *javarts*, les *formes*).

— Astron. *Couronne solaire*, Atmosphère lumineuse environnant le soleil, et visible seulement pendant les éclipses totales de cet astre. (On lui voit une structure plus ou moins rayonnante formant comme une gloire. Elle semble principalement constituée d'*hydrogène* et d'une substance inconnue à laquelle a été donné le nom de *coronium*.) V. SOLEIL.

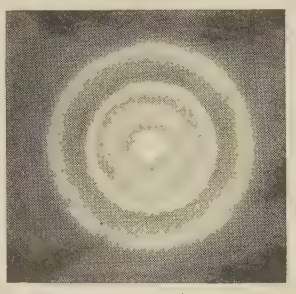

Couronne solaire.

— Bot. Sorte de cercle vert, formé par l'étui médullaire de certains végétaux, tels que le marronnier d'Inde. || Réunion des appendices, libres ou soudés, qui surmontent la gorge de la corolle ou du périanthe, comme dans les narcisses, les passiflores. || Ensemble des fleurs occupant la circonférence d'un capitule, quand elles diffèrent de celles du disque. || Limbe persistant du calice dans les fruits des poiriers, des pommiers, des néfliers, des grenadiers, etc. || Partie supérieure de la gaine des graminées. || Touffe de feuilles dont est surmonté l'ananas. || *Couronne royale*, Nom vulgaire de la basilée à épi couronné. || *Couronne impériale*, Nom vulgaire de la fritillaire. || *Couronne d'Ariane*, Espèce d'apocynée. || *Couronne de terre*, Lierre terrestre.

— Chir. Scie du trépan.

— Electr. *Couronne électrique*, Effluve qui se produit autour des conducteurs cylindriques (fils ou câbles) lorsqu'ils se trouvent portés à une grande différence de potentiel par rapport à l'air ambiant. (L'*effet de couronne* ou *effet corona* est le phénomène lumineux que produisent ces effluves sur les lignes électriques à très haute tension : les conducteurs paraissent entourés d'une gaine violette.)

— Géom. *Couronne circulaire*, Aire comprise entre deux circonférences concentriques.

— Hort. *Greffe en couronne*. V. GREFFE.

— Mar. Cercle en fonte à empreintes, fixé à un cabestan ou à un treuil. || *Couronne des linguets*, Cercle sur lequel sont fixés les linguets du cabestan. || Anneau formé avec un cordage dont les brins sont passés alternativement en dedans et en dehors d'une boucle.

— Météorol. Foyer d'une aurore boréale, vers lequel s'élancent les gerbes de feu. || Nom donné à des cercles colorés concentriques, visibles quelquefois autour du soleil et de la lune, et dus à la réfraction de la lumière à travers les gouttes d'eau constituant les nuages. (L'aspect et l'intensité du phénomène sont fonction de la dimension des gouttes.) || *Couronne de Saint-Bernard*, Nom donné, en Lorraine, à l'arc-en-ciel.

— Métrol. Nom donné, à cause de leur type, à diverses espèces monétaires. || *Ecu à la couronne*, Anc. monnaie de France, appelée aussi ÉCU COURONNÉ.

— Mines. Syn. de TOIT.

— Mus. Trait en forme de demi-cercle, que l'on met au-dessus du point d'orgue et du point d'arrêt.

— Pathol. *Couronne de Vénus*. V. CHAPELET.

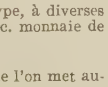

Couronne.

— Relig. Tonsure que l'on fait sur le haut de la tête des clercs et des moines : *La* COURONNE *cléricale*. || *Triple couronne*, La tiare papale. — *Votre Couronne*, Titre que l'on donnait aux évêques au VIe siècle. || Nom donné aux chapelets, dans les livres de liturgie. || *Couronne de la Vierge*, Sorte de chapelet qui n'a qu'une dizaine. || *Couronne de lumière*, Couronne de suspension qui sert, dans les églises, à porter des lampes. || *Couronne de gloire*, Béatitude éternelle réservée aux saints.

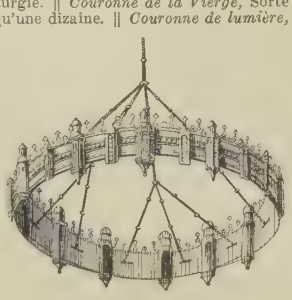

Couronne de lumière.

— Techn. Voûte d'un fourneau. || Partie d'une lampe, sur laquelle repose le verre. || Ornement de faïence, au haut d'une colonne de poêle. || Pain de forme circulaire. || Format de papier qui mesure $0^{m},36 \times 0^{m},46$, et dont le nom vient de ce qu'il portait une couronne dans son filigrane. — Adjectiv. : *Papier* COURONNE. || *Couronne de fil*, Fil métallique enroulé en forme de couronne et livré ainsi par l'usine de fabrication. || *Couronne d'office*, Couronne de fer ou de bois munie de crochets, suspendue au plafond d'une cuisine ou d'un office, et à laquelle on accroche les volailles, viandes et autres victuailles. || Cadre en bois fort qui est placé sur des chevalets à la partie supérieure du métier-tambour utilisé en rubanerie. (Il est composé de traverses de bois portant des entailles qui soutiennent les tringles de fer servant d'axes aux poulies.)

Couronne d'office (XVIIe S.).

— Vén. et Fauconn. Bois de cerf, dont les andouillers forment entre eux une espèce de couronne. || Duvet qui recouvre circulairement le haut du bec du faucon.

— ENCYCL. Archéol. Antiq. gr. L'usage des *couronnes* était très répandu dans l'antiquité. A l'origine, elles étaient simplement de feuillage ou de fleurs tressées ; mais, de bonne heure, on fabriqua aussi des couronnes de métal, surtout d'or, même des bandeaux ornés de pierres précieuses. Les couronnes avaient primitivement un caractère religieux ; chaque dieu avait ses préférences : à Zeus le chêne, à Apollon le laurier, à Aphrodite le myrte, à Dionysos la vigne, etc. Dans les cérémonies, on couronnait de ses fleurs favorites le dieu ou la déesse, ses prêtres et adorateurs, les victimes qu'on lui offrait. A cette idée religieuse se rattache l'usage des couronnes funéraires dont on ornait le mort et son tombeau. On se couronnait aussi dans les fêtes et banquets. On donnait des couronnes aux vainqueurs des Grands Jeux. Des Etats accordaient à leurs grands hommes ou à des étrangers le même honneur. L'usage des couronnes s'introduisit à Rome ; on en décerna à titre de récompense : la couronne *murale* ou *vallaire*, surmontée d'ornements en forme de tour ou de palissade, se donnait à celui qui était le premier monté à l'assaut d'un camp ou d'une citadelle ; la couronne *civique*, en chêne, à qui avait arraché à l'ennemi un citoyen ; la *couronne d'or* est un

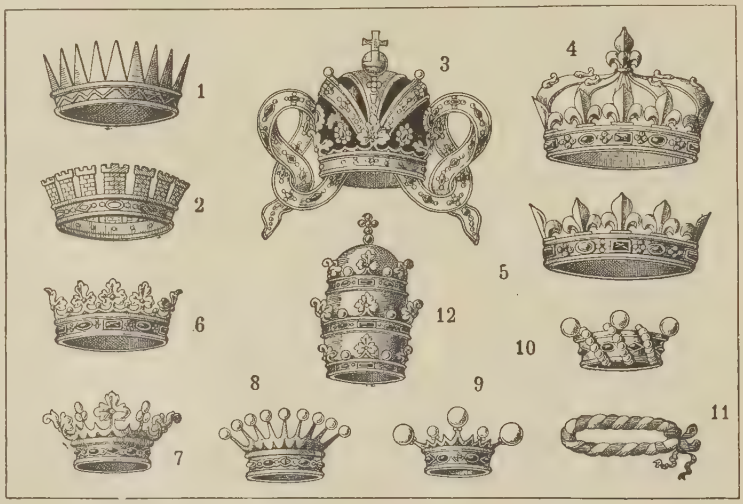

COURONNES : 1. Antique ; 2. Murale romaine ; 3. D'empereur ; 4. De roi ; 5. De prince ; 6. de duc ; 7. De marquis ; 8. De comte ; 9. De vicomte ; 10. De baron ; 11. De gentilhomme ; 12. Tiare pontificale.

honneur mal connu ; la couronne *navale* ou *classica* était caractérisée par des rostres ; la couronne *d'ovation* était portée par le général vainqueur dans le petit triomphe, et la couronne *triomphale* dans le grand.

En dehors des couronnes militaires, les médailles antiques nous font connaître des couronnes tourelées, radiées ou à pointes. Les premiers chrétiens réprouvaient les couronnes comme un signe d'orgueil (Tertullien : pamphlet *De corona militari*).

— *Moyen âge* et *Temps mod.* Les *couronnes* portées par les souverains et les princes dans les cérémonies ont beaucoup varié. Le bonnet, calotte, ou coiffe, qui les accompagnait d'ordinaire, garde la caractéristique de l'époque. Parmi les plus anciennes qui se soient conservées, citons la couronne de fer d'Italie (VIIIe s.) ; la couronne dite de Charlemagne, dont l'empereur allemand se servit jusqu'en 1792, ne remonte qu'au XIe siècle, comme la couronne de saint Etienne de Hongrie. La tiare pontificale à trois couronnes, attribuée à tort à Boniface VIII, qui n'a pas même porté la tiare à deux couronnes, date néanmoins du XIVe siècle. La couronne fermée, c'est-à-dire surmontée d'un cintre, ne devient fréquente qu'après le XIVe siècle ; c'est le cas de la couronne royale de France, avec ses huit fleurs de lis et ses deux cent soixante-treize perles.

Couronne votive.

L'usage de placer la couronne sur le heaume en fit un insigne héraldique. La couronne qui surmonte l'écu diffère suivant le degré de noblesse : le pape a la tiare à trois couronnes avec deux pendants ; l'empereur, le bonnet ouvert au milieu avec la couronne et deux pendants ; les rois la couronne fermée ; les ducs, la couronne de feuilles d'ache ; les comtes, la couronne de perles ; les marquis, la couronne mêlée de fleurons et de perles ; les vicomtes, la couronne de quatre perles ; les barons, le bonnet avec spires de perles ; les gentilshommes timbrent simplement du casque.

Innocent X interdit aux cardinaux de mettre sur leurs armes la couronne ; en France, on ne tint pas compte de cette interdiction.

La couronne murale des villes, réminiscence des temps antiques, date de Napoléon Ier. Depuis le XVIIIe siècle se multiplièrent les abus dans l'emploi des couronnes héraldiques. On suspendit dans les églises des couronnes votives. Les lustres en forme de couronnes qui servaient à les éclairer furent regardés comme le symbole de la Jérusalem céleste ; aussi les décora-t-on souvent de portes et de tours.

— Art milit. La *couronne* se compose de deux *ouvrages à cornes* juxtaposés. La *double couronne* est un ouvrage analogue, mais elle comprend deux bastions entre les demi-bastions extrêmes. S'il y a plus de deux bastions, l'ouvrage est dit *couronné*.

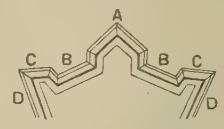

COURONNE : A. Bastion ; B. Courtine ; C. Bastion ; D. Ailes.

Le système couronné s'emploie sur les terrains en avant d'une place qui empêche toute attaque à revers.

— Bot. La *couronne* donne l'illusion d'un verticille floral supplémentaire : elle n'est, en réalité, qu'un ensemble de productions ligulaires, dérivées de la corolle ou du périanthe. Chez le silène et le laurier-rose, elle comprend cinq ligules ; chez les narcisses, les sépales pétaloïdes portent une ligule aussi bien que les pétales, et toutes ces ligules, concrescentes comme les parties dont elles dérivent, forment une couronne ample et vivement colorée.

COURONNES : 1. Du silène ; 2. Du narcisse.

— Iconogr. chrét. L'usage de déposer des *couronnes* de fleurs sur la tombe des martyrs fut d'abord adopté, puis rejeté par les premiers chrétiens. Cette couronne, nous la voyons fréquemment représentée sur les monuments. C'est toujours la main de Dieu le Père qui la tient et la donne. On en a nombre d'exemples sur les mosaïques de Rome et de Ravenne. Quelquefois, l'épitaphe d'un martyr est gravée dans une couronne ; d'autres fois, comme au cimetière de Priscille, la voûte d'une crypte offre quatre couronnes, au centre desquelles est une colombe tenant dans son bec une branche d'olivier.

Au moyen âge, quand l'art commença à donner à Dieu une figure humaine, on le représentait avec quatre et même cinq couronnes. Les vitraux de Saint-Martin-ès-Vignes, à Troyes, offrent un exemple de ce fait. Mais il est une autre sorte de couronne que l'on donne toujours au Père, au Fils et au Saint-Esprit ; cette couronne a une grande importance en archéologie : c'est le *nimbe*.

— Numism. En France, on frappa des couronnes d'or sous Philippe VI de Valois. On connaît aussi des couronnes d'or de Charles-Quint et de Philippe II. En Angleterre, des couronnes d'or et d'argent furent frappées sous Edouard VI ; à la fin du XVIIIe siècle, on émit des couronnes d'argent de la valeur de 5 shillings, et des demi-couronnes. En Autriche, en 1857, furent émises des couronnes d'or, et en 1892, des couronnes d'argent et des pièces d'or de 20 couronnes. Au Portugal, au XIXe siècle, on frappa des couronnes d'or et d'argent. Enfin, en 1872, l'Union monétaire scandinave émit des monnaies d'or de 20, 10, et 5 couronnes, et des pièces d'argent de 1 et 2 couronnes.

Couronne d'épines. — C'est une des plus célèbres reliques de l'histoire religieuse. Il en est question dans l'évangile de saint Matthieu, où il est dit que les soldats qui conduisaient le Christ, ayant fait par dérision une couronne d'épines, la lui placèrent sur la tête. C'est en 1239 que la couronne d'épines fut apportée en France ; elle avait été offerte à Saint Louis par le roi de Jérusalem Jean de Brienne, et l'empereur de Constantinople Baudouin. Elle fut replacée dans le trésor de la Sainte-Chapelle, où elle demeura jusqu'en 1791. A cette date, elle fut remise à l'évêque de Paris, qui la transporta à Notre-Dame, où elle est depuis restée dans le *trésor*. On connut dans l'histoire religieuse d'autres couronnes d'épines, mais leur authenticité ne put jamais être établie. Les religieuses de Port-Royal possédaient, au XVIIe siècle, une des épines de la sainte couronne.

Couronne de fer. — C'est la couronne qui, à en croire la tradition, aurait été fabriquée sur l'ordre de Théodelinde, veuve d'Autharis, roi des Lombards, pour Agilulf, duc de Turin, qu'elle épousa en 591. La tradition est difficile à admettre, car c'est une œuvre byzantine : cercle d'or, recouvert d'un émail vert, avec des montants sur lesquels se détachent des fleurs rouges, blanches et bleues. Ce qui lui a donné son nom, c'est un cercle de fer qui s'y trouve incrusté, et où aurait été fondu l'un des clous de la vraie croix. Elle fut ceinte par Charlemagne, lorsqu'il se fit couronner roi des Lombards en 774 ; Frédéric IV, couronné à Rome (1452) ; Charles-Quint, couronné à Bologne (1530) ; Napoléon Ier, à Milan en 1805. Elle est conservée aujourd'hui dans le trésor de Monza, en Italie.

Couronne de saint Étienne de Hongrie ou *La Sainte Couronne hongroise* (en magyar *Szent Korona*). C'est le véritable palladium de la nation magyare. Elle se compose de deux parties : la partie supérieure, celle que le pape Sylvestre II (Gerbert) envoya, en l'an 1000, avec le titre de « roi apostolique », à Etienne, premier roi de la maison Arpad ; et la partie inférieure, que l'empereur byzantin Michel Ducas envoya, en 1073, au roi Geiza Ier. Les deux diadèmes furent soudés ensemble de manière à former une coiffure unique. Aux yeux des Hongrois, la Sainte Couronne n'était pas seulement l'emblème de la

Couronne de saint Etienne.

royauté ; c'était, en quelque sorte, la royauté elle-même. La Sainte Couronne est traitée comme une personne réelle : elle a ses officiers, ses propriétés, sa garde. Elle a subi maintes vicissitudes, et se trouve actuellement au château de Bude.

Couronne (ORDRES DE LA). AUTRICHE. *Ordre de la Couronne de fer.* Fondé, en 1805, par Napoléon Ier (comme roi d'Italie), aboli en 1814, il fut rétabli, en 1816, par

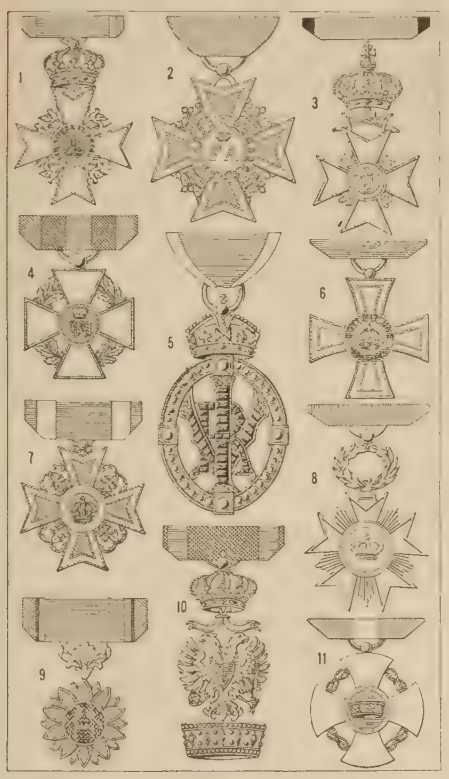

ORDRE DE LA COURONNE : 1. Des Wendes (Mecklembourg) ; 2. De Rue ou de Saxe ; 3. De Wurtemberg ; 4. De chêne (Luxembourg) ; 5. Des Indes (Grande-Bretagne) ; 6. Royale de Prusse ; 7. De Roumanie ; 8. De Belgique ; 9. De Siam ; 10. De fer (Autriche) ; 11. D'Italie.

l'empereur d'Autriche François Ier. Il comprend trois classes. Ruban jaune-orangé, avec liséré bleu.

BAVIÈRE. *Ordre du Mérite* ou *de la Couronne.* V. MÉRITE.

BELGIQUE. *Ordre de la Couronne.* Créé en 1897 pour honorer les mérites littéraires, scientifiques, artistiques, commerciaux et industriels. Six classes. Ruban rouge ponceau.

GRANDE-BRETAGNE. *Ordre impérial de la Couronne des Indes,* pour les dames. Fondé en 1878 par la reine Victoria. Une seule classe. Ruban bleu de ciel, liséré de blanc.

ITALIE. *Ordre de la Couronne d'Italie.* Fondé en 1868 par Victor-Emmanuel II. Cinq classes. Ruban rouge, avec, au centre, une bande blanche.

JAPON. *Ordre de la Couronne,* pour les dames. Institué en 1888 par l'impératrice Haru-Ko. Une seule classe. Ruban blanc, avec raies rouges transversales.

LUXEMBOURG. *Ordre de la Couronne de chêne.* Fondé en 1841 par le grand-duc Guillaume II. Cinq classes. Ruban à cinq bandes égales : trois vertes et deux jaune-orangé.

MECKLEMBOURG. *Ordre de la Couronne des Wendes.* Fondé en 1864. Quatre classes. Ruban bleu à double liséré jaune et rouge.

PRUSSE. *Ordre de la Couronne royale.* Fondé en 1861, par Guillaume Ier. Quatre classes. Ruban bleu.

ROUMANIE. *Ordre de la Couronne.* Fondé en 1881 par Carol Ier pour récompenser les services rendus à l'Etat. Cinq classes. Le bijou est suspendu à un ruban bleu moiré avec double raie grise sur chaque bord. Les décorations attribuées aux officiers pendant la Guerre comportaient deux glaives croisés soutenant la croix.

SAXE. *Ordre de la Couronne de Rue* ou *de Saxe.* Fondé en 1807 par Frédéric-Auguste Ier. Une seule classe. Ruban vert.

SIAM. *Ordre de la Couronne* (1869). Cinq classes. Ruban bleu bordé de vert ; entre ces deux couleurs, un double filet orangé et rouge.

WURTEMBERG. *Ordre de la Couronne.* Fondé en 1818. Cinq classes. Ruban rouge liséré de noir. Pour mérites militaires, la décoration est surmontée de glaives.

Couronne (AFFAIRE DE LA), grand procès politique qui fut soulevé par Eschine contre Démosthène, et qui fut l'occasion, pour les deux orateurs, de deux plaidoyers de premier ordre (330 av. J.-C.). Démosthène, chargé avec neuf autres citoyens de réparer les murs d'Athènes, détruits par Philippe, roi de Macédoine, après la bataille de Chéronée (338), l'avait fait à ses frais. L'année suivante, l'Athénien Ctésiphon, son ami, proposa de lui décerner une couronne d'or sur le théâtre et de faire proclamer que « Démosthène recevait cette récompense à cause de sa vertu et de ses bienfaits envers le peuple athénien ». L'orateur Eschine, rival et ennemi de Démosthène, dans son *Discours contre Ctésiphon sur la Couronne,* accusa Ctésiphon d'avoir voulu, contrairement aux lois, décerner une couronne à un comptable en plein théâtre, et d'avoir faussement exalté la vertu et le patriotisme de Démosthène. C'est pour répondre à cette accusation que Démosthène prononça devant le peuple athénien le *Discours pour Ctésiphon sur la Couronne,* qui a été regardé, par les critiques anciens et modernes, comme le type le plus achevé de l'éloquence. La cause ne fut plaidée, on ne sait pourquoi, qu'en 330. Démosthène profita de l'occasion pour défendre toute sa politique et attaquer celle d'Eschine. Le succès de l'orateur fut complet ; Eschine n'obtint pas la cinquième partie des suffrages, et, conformément à la loi, fut condamné à une amende de 1.000 drachmes. Il s'exila à Rhodes. Son discours est, pour le fond et l'ampleur des vues, très inférieur à celui de Démosthène ; il n'en est pas moins fort intéressant, plein de narrations brillantes, de verve et d'esprit, de talent.

Couronne (LA) [en allem. *die Krone*], poème allemand, composé entre 1215 et 1220 par Henri de Turlin. — C'est une suite longue et décousue d'aventures attribuées à Gauvain (Gawein), qui cherche et finit, après de nombreux exploits, par trouver le Graal. Henri de Turlin a tiré en partie sa matière de romans français.

Couronne (POUR LA), drame en cinq actes, en vers, de F. Coppée (1895). — Le prince Michel Brancomir, général des Bulgares, espère arriver au trône. Or on y assoit l'évêque Etienne. Déçu dans ses ambitions, qu'attise sa femme Basilide, Michel se résout à trahir. Son fils Constantin, averti du projet criminel par la bohémienne Militza, qui l'aime, le tue. Accusé par Basilide, Constantin n'aurait qu'un mot à dire pour se justifier ; mais il ne le dit pas, car ce mot jetterait l'infamie sur la mémoire vénérée de son père. On le condamne à vivre enchaîné au pied de la statue du traître qu'il a dû tuer : il subira là, perpétuellement, les insultes et les crachats du peuple. Militza, d'un coup de poignard, le délivre, puis elle se tue sur le cadavre de celui qu'elle aimait. Les vers serrés, solides, sont d'une envergure large, et dans maint endroit un grand souffle les emporte.

Constellation de la Couronne australe.

COURONNE, nom donné à deux constellations : l'une dans l'hémisphère austral, l'autre dans l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. La *Couronne australe,* située au-dessus du *Sagittaire,* paraît à peine sur l'horizon de Paris. Elle n'est composée que de faibles étoiles de quatrième à cinquième grandeur. L'étoile γ est double, en mouvement orbital rapide.

La *Couronne boréale* est située entre le *Bouvier,* le *Serpent* et *Hercule.* (Les poètes disent que cette couronne est celle d'Ariane, fille de Minos et de Pasiphaé). Sa principale étoile, la *Perle,* est de deuxième grandeur ; les autres sont peu brillantes. Cette constellation renferme quelques étoiles doubles (ζ, ς, η), et a été en 1866 le siège de l'apparition d'une remarquable étoile temporaire. V. ÉTOILE.

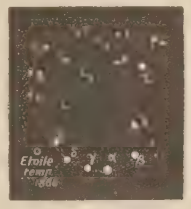

Constellation de la Couronne boréale.

COURONNE (CAP), cap des Bouches-du-Rhône, sur la Méditerranée, formé par la pres qu'île de l'Estaque, à l'ouest de la rade de Marseille, et au voisinage du village de la *Couronne-Carro.*

COURONNE (LA), autref. **LA PALUD,** comm. de la Charente, arrond. et à 5 kil. d'Angoulême ; 3.900 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines d'une abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondée au XIIe siècle. Eglise paroissiale romane. Papeteries.

COURONNÉ (le Grand). V. GRAND-COURONNÉ.

Couronnés (LES QUATRE), nom de quatre martyrs sous Dioclétien, nommés Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorius. Patron des sculpteurs, plâtriers et maçons.

COURONNEMENT [*man*] n. m. Action de couronner : *Le* COURONNEMENT *d'un roi, d'un lauréat, d'une rosière.* || Action de garnir la partie supérieure d'une chose. Partie supérieure d'un édifice, d'un meuble, etc. : *Le* COURONNEMENT *d'une tour, d'un buffet.*

— *Fig.* Achèvement, perfection : *Pour* COURONNEMENT *d'une action si noire.* (Corneille.) *Le* COURONNEMENT *d'une carrière. C'est le* COURONNEMENT *de l'œuvre.* V. ÉDIFICE.

— Arboric. Maladie d'un arbre dont les feuilles jaunissent sur les branches les plus élevées : *Le chêne est particulièrement sujet au* COURONNEMENT.

— Art milit. *Couronnement du chemin couvert,* Opération (particulièrement délicate au temps de l'attaque méthodique et pied à pied des places fortes), qui consistait à établir une dernière parallèle le long de la crête du chemin couvert. *Les progrès de l'artillerie ont rendu inutile le* COURONNEMENT.

— Art vétér. Lésion du cheval qui est couronné.

— Chir. Dans le langage des accoucheurs, Position de la tête de l'enfant lorsque, ayant rompu les membranes, elle commence à s'engager dans l'orifice de l'utérus, qui lui forme une sorte de couronne.

— Fortif. Retranchement que forme l'assiégeant pour s'abriter et pouvoir continuer ses travaux en avant, quand il s'est emparé de quelque ouvrage de l'assiégé : *Le* COURONNEMENT *de la demi-lune se nomme aussi « nid de pie ».*

— Mar. Partie supérieure de l'arrière d'un navire. (Sur les anciens vaisseaux, le couronnement était richement décoré.) || *Lisse de couronnement,* Nom de la lisse de plat-bord, à cet endroit.

— Technol. Ornement qui décore l'écusson d'une serrure, au-dessus de son ouverture. || Partie la plus élevée de l'extérieur ou *extrados* d'une voûte. || About d'un chevron avec assemblage à enfourchement.

— ENCYCL. *Couronnement des rois.* V. SACRE.

Couronnement de la Vierge. Un grand nombre de cathédrales, élevées au XIIIe et au XIVe siècle et placées sous le vocable de Notre-Dame, offrent des bas-reliefs retraçant cette scène mystique (cathédrales de Laon, Paris, Senlis, Reims, Rouen, Sens, etc.). Un bel ivoire du Louvre (XIIIe s.) représente la même scène.

Le *Couronnement de la Vierge,* peint par Giotto dans l'église souterraine de Saint-François d'Assise, un des chefs-d'œuvre de ce maître, a eu beaucoup à souffrir du temps. Beaucoup d'autres artistes de la même époque ont introduit des saints, des anges, et même de simples particuliers, des *donateurs,* dans la scène du *couronnement de la Vierge.*

Le Louvre possède des *Couronnement de la Vierge* de Piero di Cosimo Rosselli, de Ridolfo Ghirlandajo, de R. del Garbo. La même scène a été peinte par Fra Filippo Lippi (Florence), Girolamo da Santa-Croce (musée de Berlin), Palmeggiano (musée Brera, à Milan), Jules Romain et le Fattore (pinacothèque du Vatican), Girolamo d'Udine (à l'hôpital d'Udine), Paul Véronèse (Académie des beaux-arts de Venise), Rubens, Velasquez, etc. Mais les peintures de ces maîtres sont éclipsées par les *Couronnement de la Vierge* de Raphaël au Vatican, de Fra Angelico à Florence et au Louvre, du Corrège dans la coupole de la cathédrale de Parme et du Pinturicchio au Vatican. (V. planche *Beaux-Arts XXXIX.*)

Couronnement de Poppée (LE). [L'incoronazione di Poppea], de Gio. Francesco Busenello. Opéra en trois actes, musique de Cl. Monteverde, représenté à Venise au théâtre Grimani (San Giovanni e Paolo) en 1642. C'est une des œuvres les plus caractéristiques du génie de Monteverde par la puissance, la diversité de l'expression dramatique et le relief des caractères.

Couronnement de Charlemagne (LE), par Henri Lévy, peinture décorative du Panthéon, que l'on vit pour la première fois à l'Exposition nationale de 1883. Elle comprend trois parties : au centre, le pape Léon III remet la couronne à l'empereur d'Occident ; à droite et à gauche, la composition se continue : d'un côté, c'est le clergé, l'autel et toutes les pompes de l'Eglise ; de l'autre, c'est l'armée et le populaire acclamant le triomphateur.

Couronnement de Napoléon (LE), ou le SACRE, tableau. V. NAPOLÉON.

COURONNER [*ro-né*] v. tr. Mettre une couronne sur la tête : *On* COURONNA *Jésus-Christ d'épines.* || Poser solennellement une couronne sur la tête d'un souverain pour le consacrer : *Charlemagne se fit* COURONNER *roi d'Italie.* || *Par extens.* Appeler quelqu'un au trône : *Napoléon Ier* COURONNA *ses frères.* || Récompenser par un prix : COURONNER *un poète.* COURONNER *un ouvrage.* || Honorer, récompenser : *L'église vit* COURONNER *une infinité de martyrs.* (Bossuet.) COURONNER *la vertu.* || Disposer en forme de couronne : *Cheveux blancs qui* COURONNENT *une tête.*

— *Par anal.* Entourer, surmonter, dominer : *Chaîne de montagnes* COURONNANT *un paysage.*

— *Fig.* Accomplir, mettre le comble à, amener à la perfection : COURONNER *les vœux de quelqu'un. Et loin de t'excuser, tu* COURONNES *ton crime.* (Corneille.) || *Couronner l'édifice.* V. ÉDIFICE.

— *Couronner un cheval,* Le laisser tomber de telle sorte qu'il se fait une plaie circulaire aux genoux.

— Jardin. *Couronner un arbre,* Tailler ses branches de façon à former de distance en distance, jusqu'au sommet, des parties circulaires plates représentant des couronnes.

— PROV. **La fin couronne l'œuvre** (en lat. *Finis coronat opus*), C'est la conclusion qui détermine la vraie valeur des actes et des faits.

D'argent au lion rampant d'azur couronné de gueules.

— ***Couronné, e,*** part. pass. du verbe *Couronner.* Qui a reçu une couronne, qui est figuré avec une couronne ou surmonté d'une couronne. || Récompensé. || *Tête couronnée,* Souverain. || *Cheval couronné,* Tombé sur les genoux et qui s'est blessé plus ou moins profondément.

— Littér. *Rime couronnée,* Rime répétée, qui forme un petit vers à la suite d'un vers plus long. En voici des exemples :

L'on voit des commis *Mis*
Comme des princes,
Qui jadis sont venus *Nus*
De leurs provinces.
PANARD

— Métrol. *Ecu couronné,* Ancienne monnaie de France appelée aussi ÉCU À LA COURONNE.

— Sylvic. *Arbre couronné,* Vieil arbre dont la tête seule pousse des branches. (On dit aussi CORBELÉ.)

— Vénér. *Cerf couronné,* Cerf ne possédant qu'une seule empaumure d'où sort le bois, sans meule ni perches.

— ***Se couronner,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Napoléon* SE COURONNA *lui-même ; et au fig. :* SE COURONNER *de gloire.*

— Au sens passif : *L'hiver* SE COURONNAIT *de fleurs et de verdure.* (Voltaire.)

— Art vétér. Se dit d'un cheval qui se blesse au genou.

— ANTON. Découronner.

— ENCYCL. Art milit. Dans la guerre de campagne, on dit que l'on *couronne une position* attaquée, quand on parvient à l'occuper après en avoir chassé les défenseurs dont on prend la place. Ce terme s'emploie surtout quand il s'agit de hauteurs ou de positions un peu élevées.

Dans la guerre de siège, on se sert du même mot pour indiquer une opération analogue, mais exécutée plutôt au moyen de *travaux d'approche* et aboutissant à la construction d'ouvrages défensifs qui assurent la possession de la position prise. C'est ainsi qu'on couronne une brèche, le chemin couvert, etc.

— Hippol. Un cheval est dit *couronné* lorsqu'il présente, sur le devant du genou, une blessure ou une cicatrice, résultant d'un traumatisme, le plus souvent d'une chute. L'accident peut se produire fortuitement par glissade ou par émotivité extrême (chevaux peureux ou ayant une acuité visuelle diminuée). Dans d'autres cas la chute sur les genoux est la conséquence de l'usure prématurée ou sénile des membres antérieurs. La gravité des blessures dépend plus de leur profondeur que de leur largeur. L'accident est toujours grave : la blessure elle-même offre la gravité propre à toutes les plaies articulaires ou périarticulaires ; de plus, elle laisse, après sa guérison, une cicatrice indélébile qui tare le cheval et diminue sa valeur marchande. Divers moyens ont été préconisés pour faire disparaître la cicatrice des genoux couronnés (frictions irritantes ; teinture des poils qui sont repoussés d'une façon différente de celle de la robe). On peut encore recourir à *l'autoplastie du genou couronné,* en enlevant le tissu cicatriciel et en suturant les deux lèvres de la plaie.

COURONNURE n. f. Empaumure de la tête d'un cerf lorsque ses cors sont groupés en forme de couronne.

COUROUCOU n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des trogonidés, comprenant de magnifiques formes, à plumage brillant des teintes métalliques les plus vives, avec une longue queue recourbée en faucille.

Couroucou.

— Encycl. Les *couroucous* sont propres aux régions les plus chaudes de l'Amérique ; ils habitent les grandes forêts et nichent dans les troncs d'arbres. On en connaît six espèces dont le plumage formait jadis les ornements royaux chez les Mexicains.

COU-ROUGE [*rouj'*] n. m. Nom vulgaire du rouge-gorge. || Pl. *Des* cous-rouges.

COUROUPITÁ n. m. Genre d'arbres, de la famille des myrtacées, qui croissent en Guyane.

— Encycl. Les feuilles du *couroupita* sont alternes, atteignant 0m,33 de longueur. Ses grandes fleurs roses répandent une odeur suave. Son fruit est une capsule ligneuse, sphérique, de la grosseur d'un melon ; on l'appelle vulgairement *boulet de canon, calebasse à Colin.*

COURPIÈRE, ch.-lieu de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 16 kil. de Thiers, sur la Dore ; 3.470 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles Eaux minérales carbonatées ferrugineuses. — Le canton a 10 comm., et 11.240 hab.

COURRE v. tr. et intr. (lat. *currere*). Ancien infinitif de Courir. (Usité seulem. en équitation et en vénerie.)

— Manège. *Courre un cheval,* Faire courir son cheval à bride abattue.

— Véner. Poursuivre à la course : Courre *un loup.* || *Chasse à courre,* Où l'on poursuit le gibier avec des chiens courants, qui forcent la bête. V. laisser-courre.

COURRIAU [*ri-ô*] n. m. Petit chariot provençal à trois roues.

COURRIER [*kou-ri-é*] n. m. (ital. *corriere ;* de *correre,* courir). Homme qui portait des dépêches à cheval. || *Par extens.* Tout homme qui courait la poste : *Etre bon* courrier. || Homme chargé d'accomplir une mission quelconque par des moyens rapides. — *Courrier de malheur,* Qui apporte une mauvaise nouvelle. || Valet de pied, coureur. (Inus.) || *Salle des courriers,* En terminologie hôtelière, Salle où se tiennent les domestiques particuliers des voyageurs. || Employé qui précédait le parlement et la chambre des comptes, dans les cérémonies.

— *Par anal.* Moyen de transport de dépêches : *Le télégraphe est le plus diligent de tous les* courriers. || Voiture qui porte les dépêches : *Autrefois, on prenait le* courrier *lorsqu'on voulait voyager rapidement.* || Les lettres envoyées ou reçues, par le même ordinaire : *Écrire, Expédier son* courrier.

— *Courrier de cabinet,* Agent du ministère des affaires étrangères, qui porte les dépêches aux ambassadeurs.

— Banque. *Crédit de courrier,* Ouvertures de crédit en francs faites à l'étranger et devant être couvertes par courrier.

— Hist. ecclés. Procureur de la Grande Chartreuse et d'autres maisons religieuses ; intendant d'un évêque. || Du XIVe au XVIe siècle, le *Courrier de Vienne* (Dauphiné) était un officier chargé de veiller à l'exécution des ordres et règlements de l'évêque, son lieutenant au temporel, exerçant en son nom la juridiction temporelle. (C'était le second magistrat de la ville.) || *Courrier apostolique,* Envoyé qui, à l'époque des persécutions, était chargé de porter aux fidèles les ordres des évêques ; aujourd'hui, Officier chargé de porter les ordres pontificaux, de prévenir les cardinaux des réunions en consistoire ou en chapelle, d'afficher les bulles et décrets ; ils portaient la robe violette et un bâton d'épines, sauf aux cavalcades pontificales auxquelles ils assistaient avec une masse d'argent.

— Journalism. Nom donné à un grand nombre de journaux. || *Courrier de Paris,* Nom de certains articles de journaux qui donnent régulièrement la chronique de Paris.

— Mar. Petit bâtiment armé pour la course. (Vx.) || *Courrier de Chine, de Madagascar, etc.,* Nom donné au paquebot faisant le service des correspondances entre la France et ces divers pays.

— Post. *Courrier convoyeur* (et *Courrier auxiliaire*), Sous-agent qui accompagne les lettres transportées par chemin de fer. || *Courrier d'entreprise,* Qui est chargé de transporter les lettres en dehors des voies ferrées.

— Encycl. Diplom. *Courriers de cabinet.* On nomme ainsi des agents du ministère des affaires étrangères, chargés de transporter soit la *valise* contenant la correspondance qui s'échange entre le gouvernement et ses représentants à l'étranger, soit des dépêches importantes ou urgentes. Partout en Europe ils sont inviolables et la saisie de leurs dépêches est interdite. — On appelle *courriers porteurs de dépêches* des fonctionnaires civils ou militaires, ou de simples gens de confiance, chargés exceptionnellement du transport des dépêches.

— Journal. *Courrier.* Sous ce titre ont paru, en France, un grand nombre de journaux à différentes époques. Parmi les plus connus, nous citerons : *le Courrier de Provence,* journal de Mirabeau (juillet 1789 - septembre 1791) où paraissait le compte rendu des séances de l'Assemblée constituante (35 numéros) avec le texte des discours de Mirabeau ; *le Courrier de l'armée d'Italie,* qui parut à Milan du 1er thermidor an V au 12 frimaire an VII, sous l'inspiration de Bonaparte ; *le Courrier français,* l'un des principaux organes du parti libéral sous la Restauration et le gouvernement de Louis-Philippe. (Fondé en 1819, il dura jusqu'en 1868 ; mais sa période la plus brillante fut de 1820 à 1842. Il compta parmi ses rédacteurs : Benjamin Constant, Casimir Périer, Cormenin, Mignet, l'abbé Fauchet, Léon Faucher, etc.) ; *le Courrier du dimanche* (Fondé en 1857 par un journaliste gouvernemental, il passa, en 1858, sous la direction de Leymarie, qui réunit autour de lui des écrivains de l'opposition : le comte d'Haussonville, de Broglie, Villemain, Montalembert, Lanfrey, Elias Regnault, Eugène Pelletan, Prévost-Paradol, Alfred Assolant, John Lemoine, Hauréau, etc.).

Courrier de l'Europe, gazette anglo-française, par Serre de Latour, Morande, Brissot, le comte de Montlosier (Londres et Boulogne, 1776-1792). C'est un des recueils les plus importants du XVIIIe siècle.

Courrier de Lyon (le), drame en cinq actes de Moreau, Siraudin et Delacour (théâtre de la Gaîté, 1850). — C'est la mise à la scène de l'histoire de Lesurques, qui avait subi la peine capitale le 10 mars 1797. *Le Courrier de Lyon,* objet de fréquentes reprises, a toujours obtenu le même succès populaire. V. Lesurques.

Courrier français illustré (le), journal humoristique illustré, fondé à Paris en 1884 par Jules Roques. Principaux rédacteurs : Bouchor, Ponchon, Montorgueil, Roques, H. Delorme, Jean Lorrain, Louis Merlet, Charles Bernard, etc. ; illustrations par Willette, Forain, Chéret, Hermann Paul, Henri Pille, Edouard Zier, Jeanniot, Legrand, etc.

COURRIER [*kou-ri-é*] n. m. Ornith. Nom vulgaire du chevalier à pieds rouges.

COURRIÈRE [*kou-ri-èr'*] n. f. (fém. de courrier). Personne qui porte des nouvelles. (N'est usité qu'au fig.)

— Poétiq. Qui court : *L'inégale* courrière *des nuits* (la lune). || Qui annonce, messagère : *L'aurore,* courrière *du jour. La Renommée, cette prompte* courrière.

COURRIÈRES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 30 kil. de Béthune, sur la Deule ; 5.400 hab. Ch. de f. Nord. Important centre houiller fournissant toutes les qualités de charbon et qu'entourent les mines de Meurchin, Lens, Dourges, Carvin et Drocourt. Port sur le canal de la Haute-Deule. Patrie des peintres Jules et Emile Breton.

COURRIÉRISTE [*ri-é-risst'*] n. m. Journaliste qui écrit le « courrier de Paris », fait des chroniques.

COURROIE [*roî*] n. f. (lat. *corrigia*). Bande de cuir servant à lier, à attacher quelque chose : *Boucler une* courroie.

— Fig. et fam. *Etendre, Allonger la courroie,* Tirer le plus longtemps possible parti de faibles ressources ; étendre avec excès les profits d'une charge, d'un emploi. || *Serrer la courroie à quelqu'un,* Diminuer les ressources qu'on lui procure. || *Lâcher la courroie,* Laisser toute liberté d'action.

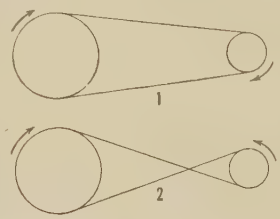
Courroies : 1. Droite ; 2. Croisée.

— Mécan. Organe de transmission constitué par une bande souple (de cuir ou de tissu) servant à mettre en liaison deux axes de rotation par le moyen de poulies.

— Techn. *Courroie de guindage,* Sorte de poignée de cuir, qui sert au conducteur d'une voiture pour se hisser sur son siège.

— Prov. anc. : **Mieux vaut ami en voie que deniers en courroie,** En voyage, il vaut mieux rencontrer un ami qu'avoir de l'argent dans sa ceinture.

— Encycl. Mécan. La *courroie* est un organe de transmission de force motrice qui procure une liaison élastique et souple, permet de réaliser des rapports de vitesse ou d'inverser un mouvement ; offre la possibilité de réaliser (par le moyen de poulies fixes et folles) un mode d'embrayage simple et pratique. V. poulie, transmission.

La courroie est dite *ouverte* quand les axes qu'elle relie tournent dans le même sens (les arbres sont parallèles et le mouvement est réversible) ; elle est au contraire *croisée* si les arbres tournent en sens inverse (les axes sont aussi parallèles et le mouvement également réversible) ; elle est dite *demi-croisée* quand les axes ne sont pas parallèles.

Dans une courroie, on distingue deux brins : le *brin conducteur,* qui va de la poulie motrice (ou *menante*) à la poulie conduite (ou *menée*), et le *brin conduit* (ou brin mou ou brin flottant) qui se dirige de cette dernière vers la première.

Les courroies sont plates, trapézoïdales ou rondes. On utilise à leur confection des matières souples mais résistantes. C'est le cuir tanné qui est la plus employée de ces matières, soit sous forme de bandes de même largeur aboutées et réunies par de solides agrafes (certains modèles sont constitués par des lanières souples fortement collées et pourvues d'anfractuosités qui augmentent l'adhérence), soit sous forme de lamelles groupées parallèlement et réunies par des entretoises métalliques ; puis viennent les tissus (tissu de coton enduit de balata ou de caoutchouc, tissu de poil de chameau), le caoutchouc et, dans certains types, le papier. Chacune de ces matières présente ses avantages particuliers.

COURROIR n. m. Dans les salines, Canal qui alimente les tables salantes et débouche dans les aiguilles.

COURROUCER [*sé*] v. tr. (du lat. pop. *corruptiare,* corrompre ; par suite, irriter. — Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles a et o : *Il courrouça. Nous courrouçons.*) Irriter vivement : Courroucer *son père.*

— ***Se courroucer,*** v. pr. — Au sens passif : *C'est contre le péché que mon cœur* se courrouce. (Molière.) ; — et au fig. : *Vents, flots qui* se courroucent.

— Anton. **Apaiser, calmer.**

COURROUX [*kou-rou*] n. m. (subst. verbal de *courroucer*). Vive irritation contre quelqu'un. (S'emploie de préférence en poésie ou dans le style soutenu) : *Je reconnais mon sang à ce noble* courroux. (Corneille.) *Ses valets sont d'abord l'objet de son* courroux. (Boileau.) || Par extens. : *Le* courroux *de la fortune, des astres.*

— *Poétiq.* Violente agitation : *Neptune, de son trident, apaise les flots en* courroux. (Fénelon.)

— Syn. **Courroux, colère, dépit,** etc. V. colère.

— Anton. **Accalmie, calme, placidité, quiétude, sang-froid.**

COURROYER, COURROYEUR, v. corroyer, corroyeur.

COURS [*kour'*] n. m. (du lat. *cursus,* proprem. *course ;* de *currere,* courir). Course, marche, mouvement continu dans l'espace : *Quoi ! Seigneur, se peut-il que d'un* cours *si rapide...* (Racine.) *D'un* cours *précipité sur la brèche ils s'élancent.* (Voltaire.) *Le* cours *du Rhône est rapide. Il a repris le* cours *de ses voyages ;* — et au fig. : *Donner un libre* cours *à sa joie, à ses soupirs, à sa colère.* || Mouvement réel ou apparent des astres : *Le* cours *de la lune, du soleil.* || Mouvement des liquides qui existent dans le corps de l'homme et des animaux : *Le* cours *du sang.* || Masse d'eau qui coule : *Un grand, un petit* cours *d'eau.* || Etendue, parcours d'une masse liquide : *Le* cours *d'une rivière. La Loire, dans son* cours, *arrose une délicieuse contrée... ;* — et *par anal.* Etendue de terre, allée servant de promenade : *Ils se promenaient lentement sur le* cours.

— Suite, mouvement continu dans le temps, enchaînement : *Le* cours *de l'année. Le* cours *des saisons ;* — et au fig. : *Le* cours *de la vie. Le* cours *des événements. Le* cours *des études. Suivre le* cours *de la conversation. Interrompre le* cours *de la justice.* || Série, circulation continue, vogue : Cours *de la monnaie, de la rente.* Cours *élevé.* Cours *en hausse ;* — et au fig. : *Bruit qui a* cours. *Expressions qui n'ont plus* cours. *Les manières polies donnent* cours *au mérite.* (La Bruyère.)

— Archit. *Cours d'assise,* Rang de pierres de même hauteur posées sans interruption dans toute la longueur d'un mur. || *Cours de plinthe,* Plinthe continue, qui marque un étage dans les murs de face. || *Cours de pannes,* Suite complète des pannes qui forment la longueur d'un comble.

— Art milit. *Cours pratique de tir de l'artillerie.* V. tir. || *Cours préparatoire,* Cours destiné, dans les régiments, à

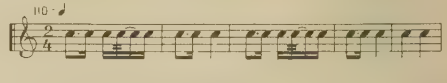
Cours préparatoire (tambour).

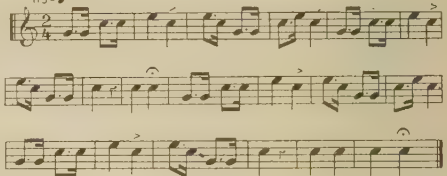
Cours préparatoire (clairon).

former les candidats à Saint-Maixent, Saumur ou Versailles. — Batterie, sonnerie pour appeler les élèves du cours préparatoire.

— Banq. *Cours de place* ou *Cours de change.* V. change. — Bours. Prix auquel se sont élevées, dans une séance donnée, les valeurs cotées à la Bourse : *Le* cours *de la Rente.* || *Premier cours* ou *Cours d'ouverture,* Prix auquel une valeur est cotée à l'ouverture d'une Bourse. || *Dernier cours* ou *Cours de clôture,* Prix auquel une valeur est cotée en dernier lieu, dans une séance de Bourse. || *Cours moyen,* Moyenne des cours d'une valeur dans une séance de Bourse. || *Cours de compensation.* V. la partie *encycl.*

— Comm. Prix actuel des marchandises : *Acheter cinq cents balles de café au* cours *du jour.* || Confiance, valeur morale accordée au papier d'un négociant, etc. : *Signature qui n'a pas* cours *sur la place de Paris.*

— Dr. *Cours d'eau.* V. eau.

— Enseign. Série de leçons données par un professeur sur une même matière : *Suivre un* cours *d'histoire.* || Traité renfermant une série de leçons sur la même matière : *Acheter un* cours *de botanique.* || Série de faits ou de discours tenant lieu d'un enseignement spécial : *L'histoire est un excellent* cours *de politique.* || Nom que prennent certains établissements d'enseignement : *Un* cours *de jeunes filles.* || Au plur., Ensemble des études que l'on fait dans une science quelconque, et principalement dans celles qui comportent plusieurs degrés : *Terminer ses* cours. || Autref., Recueil de textes servant à l'enseignement. || *Le cours civil,* Le code Justinien. || *Le cours canonique,* Le recueil des Décrétales de Gratien.

— Hydraul. *Cours d'eau,* Nom donné à toutes les eaux courant à découvert : les fleuves, les rivières, et les canaux.

— Mar. *Cours de bordages,* Bordages cloués bout à bout. (On dit généralement virure.) || *Long cours,* Contrées lointaines. || *Capitaines au long cours,* Capitaines des bâtiments qui font ces voyages. || *Faire le cours,* Se dit quelquefois pour Faire la course.

— Monn. Circulation de la monnaie métallique ou fiduciaire.

— Pathol. *Cours* ou *Flux de ventre,* Diarrhée. || On dit qu'une maladie *a son cours, suit son cours,* quand elle passe inévitablement par certaines périodes.

— Sports. V. court.

— Tissag. Passage de toutes les navettes formant un seul coup sur la carte, dans la fabrication des étoffes lancées. (On dit aussi passée.) || *Cours-trame, Cours-chaîne.* V. course.

— Syn. **Cours, courant.** V. courant.

— Encycl. Art milit. Le passage des *cours d'eau,* quand les ponts permanents ont été détruits, s'effectue à l'aide de divers moyens : ponts militaires de différentes sortes, ou corps flottants, ou à gué, sur la glace, à la nage.

Leur emploi doit être précédé d'une reconnaissance ayant pour but de chercher un point favorable, d'examiner la nature du fond, d'apprécier la vitesse du courant, la profondeur, etc.

— Enseign. Dans l'enseignement secondaire des lycées il n'y a pas, en général, de différence entre la *classe* et le *cours.*

Dans l'enseignement supérieur des universités, on distingue : les *cours publics* où le public est admis et qui ont pour objet de faire connaître sur des questions générales les résultats acquis ; les *cours fermés,* réservés aux étudiants, qui permettent de leur donner des connaissances plus détaillées et de les initier aux méthodes propres à chaque science ; les *conférences,* qui comportent l'intervention active des élèves. A un autre point de vue, on distingue encore les *cours complémentaires,* qui sont établis par les conseils d'université pour mettre à l'essai des enseignements nouveaux, et enfin les *cours libres* (publics

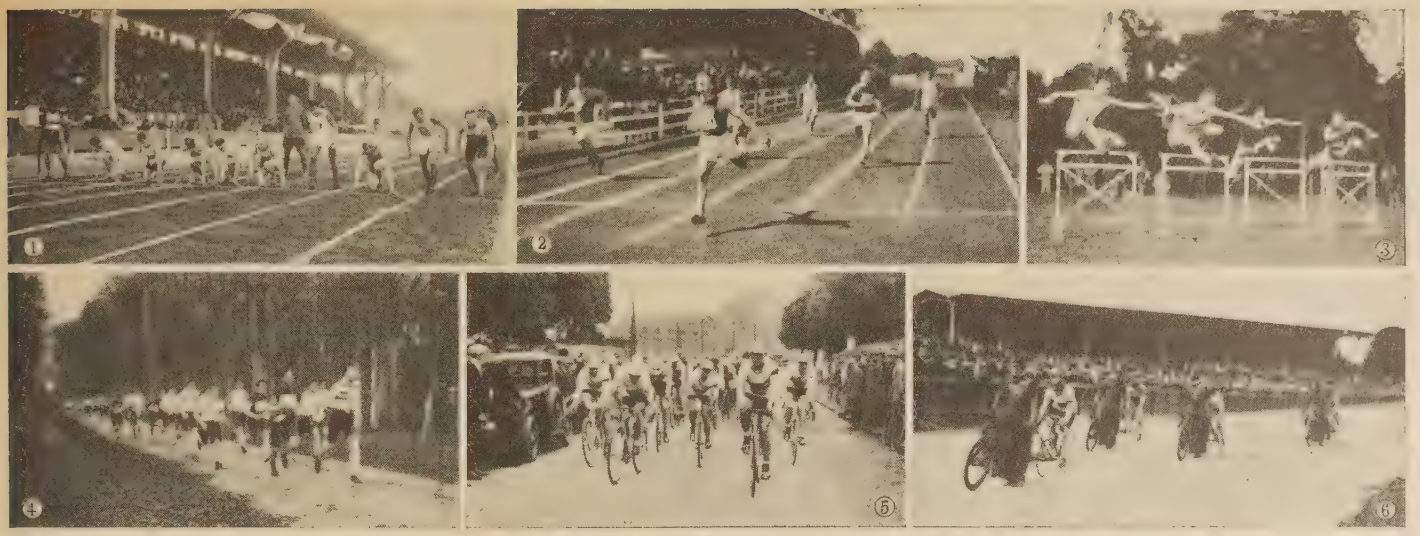

COURSES (pédestres et cyclistes) : 1. Départ d'une course à pied; 2. Arrivée d'une course à pied; 3. Course d'obstacles; 4. Cross-country; 5. Course cycliste sur route; 6. Course derrière motos. Cl. Rol et Wackernie.

ou privés), que peuvent être autorisés à faire des docteurs ou des personnes d'une compétence exceptionnelle.

Dans l'enseignement primaire, entre 1850 et 1879, avant la loi obligeant les départements à créer des écoles normales d'instituteurs, il existait des classes spéciales annexées à des collèges ou à des écoles libres et appelées *cours normaux* : on y préparait des maîtres d'école.

Certaines villes qui ne possèdent ni lycée ni collège de jeunes filles ont institué des *cours secondaires* qui suivent en général le programme des collèges.

Enfin il y a encore les *cours publics* établis pour l'enseignement des adultes par des municipalités, par des sociétés d'enseignement, parfois même par des particuliers.

— Bours. La constatation officielle des *cours* s'opère au moyen de la rédaction et de la publication d'un bulletin, qui prend le titre de *cote* quand il s'agit de fonds publics, et de *prix courant* quand il s'agit de marchandises.

Les cours diffèrent généralement, suivant que les opérations sont faites au comptant ou à terme.

Les *cours au comptant* sont cotés successivement dans l'ordre où ils se produisent et à chaque négociation. Les *cours à terme* ne figurent à la cote que par premier, dernier, plus haut, plus bas (et montant des primes), en regard de chacune des échéances : en liquidation, fin courant, fin prochain.

Le *premier cours* n'est souvent rendu public qu'à la fermeture de la Bourse. Le *dernier cours* est parfois conventionnel; il est déterminé par la chambre syndicale des agents de change.

Le *cours moyen* (en abrégé *c/m*) est le prix intermédiaire entre le plus haut et le plus bas cours coté dans une bourse sur une valeur négociée au comptant.

Le *cours de compensation*, cours fictif, sert, à chaque liquidation, de base de règlement entre acheteurs et vendeurs, qui continuent leur opération d'une liquidation sur l'autre en se faisant reporter. Il clôt le compte de la liquidation écoulée et fixe le point de départ de la liquidation nouvelle.

— Monn. On dit qu'une monnaie a *cours légal* lorsqu'une disposition législative lui attribue la vertu libératoire, au regard des caisses publiques ou des particuliers, pour la valeur nominale dont elle porte l'empreinte ou la mention. Le Code pénal punit d'amende « ceux qui auraient refusé de recevoir les espèces et monnaies nationales selon la valeur pour laquelle elles ont cours ». En temps normal, le billet de banque a cours légal, c'est-à-dire qu'il sert d'instrument de payement, mais il est échangeable contre des espèces monnayées, à présentation aux guichets de l'établissement d'émission. Il a *cours forcé* lorsque la banque qui l'émet n'est pas tenue de le rembourser à vue et en espèces; le cours forcé fait du billet de banque un véritable papier-monnaie. L'article 28 de la loi de finances du 3 août 1875 portait : « Lorsque les avances faites à l'Etat par la Banque de France, en vertu des lois des 20 juin 1871 et 5 août 1874 auront été réduites à 300 millions de francs, l'art. 2 de la loi du 12 août 1870 (établissant le cours forcé) sera et demeurera abrogé, et les billets de la Banque de France seront remboursables en espèces à présentation. » Cette condition ayant été remplie le 1er janvier 1878, le cours forcé s'est trouvé supprimé à cette date.

Aux termes de l'art. 14 de la loi du 17 novembre 1897, « le cours légal d'un type déterminé de billets (de la Banque de France) pourra, sur la demande de la Banque, être supprimé par décret, la Banque restant d'ailleurs toujours tenue d'en opérer le remboursement à vue et en espèces, tant à son siège central à Paris que dans ses succursales et bureaux auxiliaires ». Le 15 mars 1848, le gouvernement avait cherché également à suppléer à la rareté du numéraire en décrétant le cours forcé. En 1720, la monarchie l'avait ordonné pour les billets de la Banque de Law.

Le cours forcé a été rétabli en France lors de la mobilisation précédant la guerre de 1914.

— En Angleterre, les billets de la Banque d'Angleterre ont bénéficié du cours forcé, de 1797 à 1819.

Cours la Reine (LE). Promenade de Paris, allant de la place de la Concorde à celle de l'Alma, au bord de la Seine. Il fut créé par Marie de Médicis qui, en 1616, le fit planter de quatre rangées d'arbres, fermer de grilles, et border de fossés. La reine s'y promenait volontiers et le Cours devint vite la promenade de la haute société. Bassompierre y montra le premier carrosse fermé de glaces que l'on eût encore vu. Le Cours la Reine fut replanté en 1723 par les ordres du duc d'Antin, et éclairé de lanternes en 1728. L'établissement des Champs-Elysées amena la disparition de ses grilles et de ses fossés.

COURS, comm. du Rhône, arrond. et à 40 kil. de Villefranche; 6.000 hab. Ch. de f. départ. de Saint-Victor à Cours. Fabriques importantes de couvertures, tapis et tentures de laine et de soie.

COURS-LES-BAINS, comm. de la Gironde, arrond. et à 26 kil. de Langon; 300 hab. Station thermale sans voie d'accès, où l'on utilise des eaux ferrugineuses contre l'anémie.

COURSABLE adj. Qui a cours, en parlant des monnaies. (Inus.)

COURSAN, ch.-lieu de cant. de l'Aude, arrond. et à 7 kil. de Narbonne, sur l'Aude; 4.270 hab. Ch. de f. Midi. Vignobles. Distilleries, tonnelleries. — Le cant. a 7 comm., et 14.200 hab.

COURSE n. f. (forme fémin. de COURS). Action de courir, marche très rapide : *Prendre sa* COURSE. *Suspendre sa* COURSE. *Etre léger à la* COURSE. || *Pas de course.* V. PAS. || Lutte de vitesse : COURSE *à pied.* COURSE *de chevaux.* || Prix offert au vainqueur de la course : *Gagner la* COURSE *du Jockey-Club.*

— *Par anal.* Marche, progression de ce qui est en mouvement : *La* COURSE *des astres, d'un vaisseau, d'un fleuve;* — et, au fig. : *Jason de tant de maux borna soudain la* COURSE. (Corneille.) *Les Apôtres n'avaient pas encore arrêté leur* COURSE. (Bossuet.) *Plus notre* COURSE *est rapide, plus la chute est probable.* || Succession, marche du temps, marche des astres : *La* COURSE *de nos jours. La* COURSE *du soleil.*

— Action d'aller, déplacement, parcours, prix du parcours : *Envoyer un domestique en* COURSE. *C'est une longue* COURSE. *La* COURSE *est de tant...* || Trajet fait par une voiture, d'un lieu à un autre, sans arrêt. || Excursion, voyage, promenade : *Aimer les longues* COURSES. || Distance d'un lieu à un autre : *Il y a une bonne* COURSE *de Paris à Saint-Denis.* || Incursion hostile en pays ennemi : *Les Scythes ont fait des* COURSES *plutôt que des conquêtes.* (Bossuet.) [Vx.]

— Chevaler. Passe dans un tournoi : *Rompre une lance à chaque* COURSE.

— Chorégr. Parcours de l'aire de la danse.

— Dr. anc. Peine infamante infligée jadis à la femme adultère. (Selon l'usage germanique, la femme adultère, nue et les cheveux rasés, était chassée de la maison en présence des parents par le mari qui la poursuivait en la frappant à travers la bourgade. C'était la peine de la *course.* Maintenue par les mœurs et les coutumes du moyen âge, elle changea de caractère. De tragique qu'il était jadis, le châtiment tourna à l'obscène et au burlesque, si bien que la peine était plus scandaleuse que le délit.)

— Législ. V. la partie *encycl.*

— Mar. Opérations des navires corsaires : *Faire la* COURSE. || Armement spécial d'un navire destiné à ce genre d'opération : *Armer un brick en* COURSE.

— Techn. Quantité dont s'avance un organe assujetti à un mouvement de va-et-vient : *La* COURSE *du piston dans une pompe.* (En automobile, on désigne généralement un moteur par la course de ses pistons et l'alésage de ses cylindres.)

— Tissage. Dans le métier Jacquard, Quantité de cartons compris dans une révolution entière du jeu. || *Course-chaîne,* Course transversale de l'armure. || *Course-trame,* Course longitudinale de l'armure.

— Turf. *Course plate,* Course qui a lieu sur un terrain uni. || *Course d'obstacles,* Celle où la piste est coupée d'obstacles artificiels qu'il s'agit de franchir. || *Course au clocher,* Celle qui se fait en prenant pour but un point éloigné vers lequel chaque cavalier se dirige en ligne droite malgré les obstacles qui peuvent se présenter.

— ENCYCL. Physiol. La *course* diffère de la *marche* par la manière dont les membres inférieurs, chez l'homme, sont en rapport avec le sol. Dans la marche, le corps reste toujours en contact avec le sol par *double appui* ou par *appui unilatéral;* dans la course, ou, pour mieux dire, dans le pas de course, il n'y a plus de temps de double appui, mais au contraire un *temps de suspension* pendant lequel le corps n'a plus de contact avec le sol, et ce temps résulte de la brusque impulsion du membre actif, qui paraît lancer le corps en l'air, comme dans le saut. Toutefois, Marey a montré que, réellement, dans la course, le corps n'est point projeté en l'air, et que le temps de suspension résulte par conséquent non de cette projection, mais de la flexion des jambes. Ces différences entre la marche, la course et le saut ont été bien mises en évidence grâce au cinéma.

Les mêmes observations peuvent s'appliquer à la course chez les quadrupèdes, et spécialement chez les mammifères et surtout le cheval, où elle a été particulièrement bien étudiée.

La course modérée, à allure moyenne, est un excellent exercice pour les individus normaux; elle peut être dangereuse pour ceux qui souffrent d'affections vasculaires ou cardiaques.

— Sports. Les anciens se faisaient un honneur d'exceller dans les *courses,* un des principaux exercices en usage dans les jeux du stade chez les Grecs, et dans ceux du cirque chez les Romains. Les courses étaient de trois sortes : la course à pied, la course à cheval et la course des chars. Parmi les courses pédestres en usage à Athènes, les plus renommées étaient celles qui avaient lieu lors des lampadéphories, célébrées en l'honneur de Minerve, de Vulcain et de Prométhée : elles consistaient à placer sur une même ligne un certain nombre de coureurs tenant à la main un flambeau allumé. Celui qui atteignait le but le premier sans que son flambeau se fût éteint pendant le trajet gagnait le prix.

Les courses de chars étaient les plus réputées; elles avaient lieu principalement lors des quatre grandes fêtes internationales de la Grèce : jeux Isthmiques, Néméens, Pythiques, et Olympiques. De la Grèce, les courses de chars passèrent à Rome, puis à Constantinople, où elles prirent un grand développement. V. CIRQUE.

Courses de chevaux. — Les *courses de chevaux,* ayant pour but l'amélioration de la race chevaline par la sélection des meilleurs reproducteurs sont originaires de l'Angleterre. Les premières courses régulières eurent lieu sous Jacques 1er. Cromwell eut un haras dont le meilleur étalon était d'origine arabe, et c'est en effet au croisement des poulinières autochtones avec des étalons de race orientale qu'est due la race des chevaux de courses, dits de « pur sang anglais », qui fut ensuite fixée et améliorée par la sélection de l'entraînement et de la course.

Tous les pur sang mâles remontent en ligne directe à trois étalons d'origine orientale importés en Angleterre vers la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe : Byerly Turk, Darley Arabian et Godolphin Barb, croisés avec des juments anglaises ou avec quelques juments orientales, arabes, turques ou barbes, soigneusement choisies.

L'établissement du *Stud-book,* où furent enregistrées, d'après les livres des haras et les certificats généalogiques, les naissances provenant de ces trois étalons, et qui constitue le registre d'état civil des pur sang, date seulement de 1791; mais les courses avaient commencé à prendre une grande extension en Angleterre, dès le milieu du XVIIIe siècle. En 1711 furent fondées les courses d'York. Les trois grandes courses classiques pour chevaux de trois ans : le Saint-Léger, les Oaks et le *Derby,* furent fondées la première en 1776, la seconde en 1781, la troisième en 1782. (Ces deux dernières se courent à Epsom.) Puis vinrent la *Coupe d'or d'Ascot* (1807), les *Mille* et *Deux Mille Guinées* (1809); plus tard, les deux grands handicaps d'automne : le *Cambridgeshire* et le *Cesarewitch,* les *Eclipse Stakes,* etc.

En France, les premières courses eurent lieu en 1776, dans la plaine des Sablons : les chevaux avaient été tout simplement achetés en Angleterre; d'autres courses furent encore organisées, durant le règne de Louis XVI, à Fontainebleau et à Vincennes; mais les courses ne commencèrent à prendre en France quelque importance que par l'établissement d'un stud-book français (1833) et par la création, la même année, de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, qui a fondé (1834) le cercle du Jockey-Club. Elles eurent alors lieu d'une façon régulière : l'hippodrome de Chantilly fut fondé; celui de Longchamp, dans le bois de Boulogne, ne le fut que beaucoup plus tard, en 1854.

On compta désormais, en France, un très grand nombre d'hippodromes; il n'est presque pas de ville un peu importante qui n'ait le sien. Les plus renommés sont ceux de la région parisienne : Longchamp, où les courses se divisent en trois saisons : printemps, été et automne, qui comprennent au total vingt-neuf journées, durant lesquelles se disputent, parmi les principales épreuves, les poules d'essai, les prix La Rochette, dans lesquels les chevaux sont engagés d'avance pour trois années consécutives, le prix Lupin, le Grand Prix de Paris, l'Omnium, le prix de l'Arc de Triomphe, le prix du Conseil municipal,

le prix Gladiateur, la plus longue épreuve (6.200 m.) imposée aux chevaux de courses plates; Chantilly, où se disputent le prix de Diane, réservé aux pouliches, et le prix du Jockey-Club, le Derby français; Maisons-Laffitte, Saint-Cloud et Le Tremblay, où ont lieu également quelques belles épreuves largement rétribuées. Ces cinq hippodromes sont réservés aux courses plates. Les hippodromes de courses d'obstacles sont ceux d'Auteuil et d'Enghien; à Vincennes ont lieu des courses au trot pour chevaux de demi-sang montés ou attelés.

Courses pédestres. — La *course à pied* a, depuis quelques années, pris de par le monde une importance toute particulière. C'est en effet la base des Jeux Olympiques antiques que rénova le baron de Coubertin.

La course à pied comprend les courses de vitesse et vitesse prolongée; les courses de demi-fond et de fond; les courses d'obstacles, steeple-chases ou cross-countries. Les courses de vitesse vont de 60 m. à 300 m.; celles de vitesse prolongée de 400 à 800 m. Les courses de demi-fond commencent à 1 km. pour terminer à 3 km, alors que celles de fond peuvent se prolonger jusqu'à de très longues distances, comme Paris-Belfort, Paris-Bordeaux, etc. Ces courses, d'ailleurs, se font de plus en plus rares et disparaîtront au profit des courses de vitesse et de demi-fond qui prennent chaque jour plus d'importance.

Les courses d'obstacles sont de courtes distances, généralement de 110 m. à 400 m. haies. Le facteur vitesse joue un rôle prépondérant.

Les steeple-chases, cross-countries ou rallyes sont au contraire des courses d'une dizaine de kil. et au cours desquelles les concurrents doivent surmonter des obstacles naturels tels que murs, rivières, forêts, champs labourés, etc.

Courses cyclistes. — Ces *courses* se divisent en courses sur routes et en courses sur pistes. Dans ces dernières, il y a lieu de distinguer les pistes en plein air et les pistes couvertes (vélodromes). Les records battus sur piste couverte constituent une catégorie spéciale. Ces différentes courses se classent en courses de vitesse, courses de demi-fond (derrière motos ou derrière tandems) et courses de fond; les premières ne représentent que des temps et distances très courts; les secondes comprennent des épreuves durant de 1 heure à 6 heures; les troisièmes représentent des efforts de longue durée : courses de 12 heures et de 24 heures (1.000 kilomètres). On pourrait citer aussi les courses de grand fond de six et huit jours.

Parmi les courses plus ou moins classiques, qui se renouvellent chaque année, citons le Grand Prix de Paris (2.000 m.), qui se court au Vélodrome municipal de Vincennes, le Prix du Conseil général, le *Bol d'or* (24 heures), fondé en 1894, les Six-Jours (Vélodrome d'hiver), puis d'importantes courses sur route, à la tête desquelles il faut citer le Tour de France, Bordeaux-Paris, Paris-Roubaix, organisées par le journal *l'Auto*. Enfin, quelques championnats du monde se courent alternativement dans les principales villes d'Europe ou d'Amérique.

Courses d'automobiles. — Les *courses d'automobiles* sont des épreuves disputées entre voitures de différentes marques sur autodromes ou sur circuits routiers. (Ces dernières sont dénommées aussi *circuits*.)

Le développement des sports modernes comporte également l'organisation de courses de motocyclettes, de canots (à rames, à voile, à moteur), d'aéroplanes, qui contribuent au perfectionnement de ces divers appareils.

— Législ. Le ministre de l'agriculture autorise l'ouverture des *champs de courses* ayant pour but exclusif l'amélioration de la race chevaline, et approuve les statuts sociaux. Les sociétés payent à l'Etat une taxe proportionnelle au montant brut annuel des entrées, cotisations et abonnements. Des prélèvements importants sont faits sur le pari mutuel (v. ce mot) en faveur d'œuvres de bienfaisance et d'élevage. Les sociétés administrent les ressources du pari mutuel et peuvent constituer dans certaines limites des fonds de réserve employés en valeurs mobilières de premier ordre, ou en immeubles avec l'autorisation du ministre. Le pari mutuel est organisé exclusivement sur les champs de courses et par les sociétés munies d'une autorisation ministérielle, toujours révocable. L'industrie des bookmakers est prohibée. Un comité consultatif permanent, présidé par le ministre, donne son avis sur les questions relatives aux courses et à l'élevage.

— Les *courses militaires* sont réservées aux chevaux d'officiers ou inscrits sur les contrôles de l'armée, montés par des officiers ou sous-officiers en activité ou accomplissant un stage d'instruction, et en tenue militaire; les prix ne peuvent être en argent, mais seulement en objets d'art ou d'utilité militaire.

— Mar. La *course*, organisée avec le consentement des Etats et sous leur contrôle, était un moyen de guerre légitime et régulier consistant à enrôler des navires volontaires, auxiliaires de la flotte, et à les armer en vue de courir sus aux bâtiments ennemis. Ils recevaient une autorisation formelle, appellée *lettre de marque* ou *commission*, et étaient soumis au versement d'un cautionnement, aux lois et aux règlements de la marine de guerre; leurs prises étaient soumises à un tribunal des prises. Le corsaire qui observait ces règles, à la différence du pirate, faisait donc légitimement la guerre; capturé, il devait être traité comme un prisonnier de guerre et non comme un brigand. La course, très employée aux XVIIe et XVIIIe siècles, a été abolie par la déclaration de Paris du 16 avril 1856.

— Iconogr. Géricault qui excellait dans la peinture des chevaux a représenté *les Courses de chevaux à Epsom en 1821*, et *la Course des barberi* (barbes) à *Rome* ou *Course des chevaux libres* (1817), deux tableaux qui sont au Louvre. (V. planches *Beaux-Arts XXXIX* et *XL*.) A l'iconographie des courses se rattache *la Course des chars romains*, tableau de Checa (1890). Des quadriges lancés à toute vitesse vont tourner l'extrémité du cirque, à Rome; un char est tombé et obstrue le passage pour ceux qui le suivent, tandis que d'autres passent à droite et vont franchir le point difficile. L'œuvre est mouvementée, violente, et d'un coloris éclatant.

Courses (SOCIÉTÉS DE). Le décret du 18 août 1905, après la loi du 2 juin 1891 et les décrets des 7 juillet 1891 et 24 novembre 1896 établit le statut définitif des sociétés de courses. Il réorganise leur comptabilité et institue une commission chargée de vérifier le projet de budget et les comptes annuels qu'elles sont tenues d'adresser au ministre de l'agriculture. Celui-ci peut redresser d'office les comptes qui auraient donné lieu de la part de la commission à des observations justifiées non suivies d'effet. Les sociétés administrent, sous le contrôle de l'Etat, les ressources provenant des prélèvements autorisés sur le pari mutuel pour frais de fonctionnement. Les reliquats, s'il en existe, sont affectés exclusivement aux encouragements à l'élevage. Le ministre approuve préalablement la répartition de ce reliquat.

Le décret a été complété par des prescriptions tendant à faire disparaître toute agence clandestine de paris, le pari mutuel étant seul autorisé par la loi du 2 juin 1891.

Course à la mer (LA). Après la poursuite consécutive à la victoire de la Marne et la bataille de l'Aisne (septembre 1914), le front des deux adversaires s'immobilisa sur le théâtre d'opérations occidental, et chacun chercha à déborder par l'Ouest, où le terrain se trouva libre. Il en résulta de ce côté une aspiration d'effectifs qui provoqua ce qu'on a appelé, d'une image pittoresque et d'ailleurs fausse, « la Course à la mer » (18 septembre-15 novembre 1914). Fausse, car l'appui final de l'aile à un obstacle infranchissable n'avait pas été prémédité, et n'était qu'une conséquence de la tendance commune à déborder l'aile opposée. La IIe armée (de Castelnau) retirée de Lorraine du 19 au 21 septembre, s'engagea du 20 au 30 sur le front Ribécourt-Albert, dans la *bataille de Picardie*. Le 22, Joffre apprit que des renforts allemands débarquaient dans la région de Cambrai. La bataille s'éleva donc vers le N.; à la bataille de Picardie succéda la *bataille d'Artois*, âpre et violente, sur les deux rives de la Scarpe, aux portes d'Arras, dans Lens et sur les crêtes qui resteront célèbres de Notre-Dame-de-Lorette, Carency, Souchez, Vimy, Ablain-Saint-Nazaire. Elle fut livrée par l'armée improvisée du général de Maud'huy (X^e^ armée). Foch, arrivé dans ce secteur le 4 octobre, fut chargé de coordonner l'action des armées de Castelnau, de Maud'huy, et du groupe déjà présent de divisions territoriales du général Brugère, successeur du général d'Amade. Bientôt arrivèrent les Anglais du maréchal French, transportés du 5 au 19 octobre du front de l'Aisne et qui s'établirent autour d'Ypres, au nord de l'armée de Maud'huy.

Alors commença la gigantesque *mêlée des Flandres*. Vers la fin septembre, des forces britanniques et françaises avaient été envoyées sur Gand pour porter secours à l'armée belge réfugiée dans Anvers. Le roi Albert ayant décidé d'évacuer ce camp retranché avant qu'il ne fût attaqué, arrêta son armée sur l'Yser. Bientôt, Anvers pris par les Allemands, ceux-ci massèrent des forces nouvelles considérables entre la côte et la Lys, dans l'intention d'atteindre Calais. Joffre leur opposa le détachement d'armée de Belgique aux ordres du général d'Urbal. Français, Anglais et Belges, le tout sous la haute direction de Foch, se défendirent stoïquement en attaquant sans cesse. Au prix d'efforts inouïs, la ruée adverse fut brisée. Tel est le cadre grandiose de la mêlée des Flandres. Elle s'ouvrit du 18 au 21 octobre par la *bataille de l'Yser* où se distinguèrent autour de Dixmude les fusiliers marins de l'amiral Ronarc'h et les soldats belges du colonel Meyser. A partir du 23 octobre se développa la *bataille d'Ypres* engagée par l'offensive générale des Alliés, ordonnée par Foch et où les franco-britanniques luttèrent héroïquement devant Gheluvelt et Messines. Guillaume II était venu assister à l'action, comptant atteindre la côte; il quitta définitivement les Flandres le 5 novembre. C'était l'aveu du renoncement allemand, mais non pas là fin des luttes furieuses qui plusieurs jours encore se déroulèrent sur les ruines fumantes d'un front entièrement stabilisé vers la mi-novembre 1914.

Course du flambeau (LA), pièce en quatre actes, de Paul Hervieu (1901). Tel le coureur antique qui, en transmettant le flambeau, ne s'occupait que de son successeur et non de son prédécesseur, tels les parents ont les yeux fixés sur leurs enfants et négligent leurs propres auteurs. Sabine Revel, jeune veuve, pour assurer la fortune de sa fille Marie-Jeanne, sacrifie son propre bonheur en refusant de se remarier à l'Américain Stangy que volontiers elle aimerait, vole sa mère et cause même la mort de celle-ci. Mais Marie-Jeanne, ingrate à son tour, suit son mari en Amérique, et Sabine demeure seule avec son désespoir. Dans cette œuvre forte et émouvante, l'auteur a voulu montrer que l'ingratitude des enfants est dans la loi naturelle.

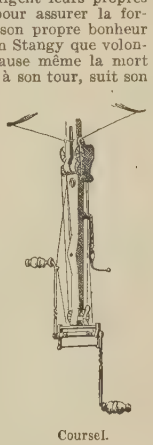
Coursel.

COURSEGOULES, ch.-lieu de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 27 kil. de Grasse, près des sources de la Cagne; 210 hab. — Le canton a 8 comm., et 1.270 hab.

COURSEL [*sèl'*] n. m. Tour à manivelle, servant à bander l'arbalète à mouffle.

COURSEL, commune de Belgique (Limbourg, arrondl. admin. de Hasselt); 4.000 hab. Charbonnages.

COURSELLES-DUMONT (Henri), peintre français, né à Paris en 1856. Il fut quelque temps élève de Pils à l'Ecole des beaux-arts; mais son vrai maître fut Elie Delaunay, chez qui il entra dès 1876, et dont il devint le collaborateur, au Panthéon. On doit à cet artiste *le Printemps* (1901), aujourd'hui au musée de Soissons; *Pêcheurs retrouvant la tête d'Orphée* (1899); *le Travail couronnant l'Art*, plafond pour la mairie d'Asnières (1903); *la Captive* (1901); *Chez Eros* (1906).

COURSEULLES-SUR-MER, comm. du Calvados, arrond. et à 18 kil. de Caen; 1.135 hab. Ch. de f. de Caen à la mer. Belle plage de sable et bains de mer, port pour l'exportation des beurres et l'importation du charbon; parcs à huîtres.

COURSIE [*si*] n. f. Mar. Passage ménagé sur une galère entre les bancs des forçats, et allant de la poupe à la proue. V. GALÈRE. (On disait aussi COURSIVE.) || *Canon de coursie*. Syn. de COURSIER.

COURSIER [*si-é*], **ÈRE** n. (de *course*). Nom poétique du cheval de luxe, de bataille ou de tournoi : *Sous les fougueux* COURSIERS *l'onde écume et se plaint*. (Boileau.) || Poétiq. et iron. *Coursier aux grandes oreilles*, Ane.

— Personne qui fait les courses en ville pour une administration, un commerçant, un atelier.

— Hydraul. Canal ou conduit qui amène l'eau du bief à la roue d'un moulin en dessus ou en dessous.

— Mar. Canon qui se plaçait à l'extrémité de la coursie sous la rambarde et faisait feu par l'avant de la galère.

— SYN. **Coursier, cheval.** V. CHEVAL.

COURSIÈRE n. f. Sentier qui coupe à travers champs ou sur les flancs d'une montagne.

— Fonder. Rigole amenant jusque dans les moules le métal en fusion sortant du haut fourneau.

— Techn. Pièce d'une machine, qui conduit une navette.

COURSING [*kor-sinngh*] n. m. (mot anglais qui signifie *poursuite*). Course entre lévriers lancés à la poursuite d'un lièvre dans un endroit clos.

COURSISTE [*sisst'*] n. f. En Russie, Jeune fille qui suit les *cours* des universités.

COURSIVE n. f. (ital. *corsiva*, fém. de l'adj. *corsivo*, où l'on peut courir). Mar. Passage étroit dans le sens de la longueur d'un navire. || S'est employé autrefois, comme synonyme de *coursie*, pour nommer la planche faisant communiquer l'avant et l'arrière d'un bateau non ponté.

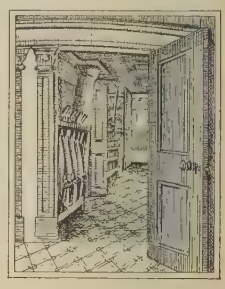
Coursive.

COURSOIRE n. f. Cour ou basse-cour d'une ferme. (Vx.)

COURSON, ONNE adj.. (de *court*). Branche placée directement sur la branche mère ou charpente, et portant la branche à fruits de l'année : *Branche* COURSONNE.

— *Substantiv.* Branche de faible longueur. || Partie du sarment de la vigne que, dans la taille d'hiver, on laisse sur la branche mère et qui porte deux ou trois yeux.

COURSON (Aurélien DE), historien français, né à Port-Louis (île de France) en 1811, mort à Paris en 1889. Fils du comte de Courson, qui fut maréchal de camp sous la Restauration. Il a publié notamment : *Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine et de la Bretagne insulaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'au Ve siècle* (1843); *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles Britanniques* (1846); *Mémoire sur l'origine des institutions féodales chez les Bretons et les Germains* (1847); *Cartulaire de l'abbaye de Redon* (1863).

COURSON-LES-CARRIÈRES, ch.-lieu de cant. de l'Yonne, arrond. et à 23 kil. d'Auxerre; 770 hab. Eglise et château (hôtel de ville) de la Renaissance. — Le canton a 12 comm., et 4.480 hab.

COURT [*kour*], **E** adj. (lat. *curtus*). Qui a peu ou trop peu d'étendue, soit en longueur, soit en hauteur : *Un* COURT *chemin. Une échelle* COURTE. *Un homme gros et* COURT. *Une lettre* COURTE. *Les maximes doivent être* COURTES *et concises. Une méthode plus* COURTE. || Qui est prompt, facile, par suite même de son peu de longueur : *Le plus* COURT *expédient. J'ai trouvé plus* COURT *de prendre la porte.* || Qui est trop insuffisant : *Un dîner* COURT. *Des finances* COURTES. || Qui est trop peu liquide : *Sauce* COURTE. || Qui ne porte pas loin : *Vue* COURTE; — et au fig. : *Esprit* COURT. *La science humaine est* COURTE. *Mémoire* COURTE. || *Courte échelle*, V. ÉCHELLE.

— Anat. *Vaisseaux courts*, Artères et veines qui s'étendent de la rate à l'estomac. || *Os courts*, Se dit des os qui n'ont aucune dimension prépondérante, c'est-à-dire ne sont ni longs ni plats.

— Armur. *Courte épée*, Arme blanche courte.

— Art milit. anc. *Court bâton*, Sorte de demi-pique ou d'épieu.

— Art vétér. *Court* ou *Court d'haleine*, Se dit d'un cheval atteint de dyspnée, d'asthme.

— Céram. *Pâte courte*, Celle qui a peu de plasticité.

— Comm. *Effet à courts jours*, Effet dont l'échéance est peu éloignée du jour où il a été créé. (On écrit aussi À COURTS-JOURS.)

— Jeux. *Courte boule, Courte paume*, Jeu de boules ou de paume de peu d'étendue, et dans lequel il y a plus d'adresse que de vigueur à déployer. (Le lawn-tennis est un dérivatif de la courte paume.) || *Courte paille*, Jeu d'enfant consistant à tenir cachés dans la main, tout en laissant passer une de leurs extrémités, des brins de paille de longueurs différentes. (Celui des joueurs qui prend la paille la plus courte gagne ou perd, selon les conventions prises. — C'est le *court fétu* du moyen âge.)

— Manèg. *Cheval court*, Celui qui a peu de longueur de la croupe au garrot.

— Mar. *Vent court*, Vent qui ne permet d'atteindre que difficilement un point vers lequel on se dirige en louvoyant. || *Temps court*, Temps qui ne permet pas de voir au loin.

— Métrol. *Monnaie courte*, Celle qui, par suite d'usure ou d'un défaut de fabrication, ne possède pas le poids légal.

— LOC. DIV. *Etre court*, Etre borné. (Peu us.) || *Etre court de*, et, par altération, *Etre à court de*, Manquer de : ETRE COURT D'*argent*, D'*esprit*, DE *ressources*. || *Faire court*, Dire en peu de mots. || *Le plus court*, Le chemin le plus court; et *au fig.* Le moyen le plus court.

— Qui a peu de durée : *Jours* COURTS. COURTE *maladie. Trouver le temps* COURT. *Une* COURTE *messe. Une* COURTE *harangue.* || *Courte haleine, courte honte*, etc. V. HALEINE, HONTE, etc.

— Substantiv. : *Un gros* COURT, *une grosse* COURTE. *Toutes choses égales, le* COURT *vaut mieux que le long en littérature.*

— Fam. *Savoir le court et le long d'une affaire*, La connaître dans tous ses détails.

— N. f. pl. Entom. Race d'aranéides à abdomen court n'égalant pas deux fois la longueur du corselet : *Une* COURTE.

— *Adverbialem.* D'une manière courte : *Des cheveux coupés* COURT. *Des arbres taillés* COURT. || *Court vêtu, Court vêtue*, Personne vêtue d'habits courts, et *au fig.* Peu décent : *Une équivoque* COURT VÊTUE.

— *Demeurer court, Rester court, Se trouver court*, Manquer d'expédients, de paroles, etc. : *Se trouvant* COURT..., *c'est par l'esprit que je veux dire.* (La Fontaine.)

— D'une manière subite, brusquement. *Tourner court*, Changer brusquement de direction; et *au fig.* Changer

COURSES : 1. De chevaux, chez les Grecs; 2. De chars, chez les Romains; 3. La première course en France; 4. Course en l'an VI, à Vincennes; 5. En 1820 (avant le départ); 6. Dressage moderne; 7. Promenade; 8. Galop d'entraînement; 9. Pesage avant la course; 10. Derniers ordres du propriétaire; 11. Promenade au paddock avant la course; 12. Départ au starting-gate; 13. En pleine course (au dernier tournant); 14. L'arrivée; 15. La banquette irlandaise (courses d'obstacles); 16. La haie; 17. La claie; 18. La rivière; 19. Le mur; 20. Course au trot monté; 21. Course au trot attelé; 22. Tribune du juge; 23. Pari mutuel.

brusquement de conduite, d'opinion, etc., ses paroles. — Signifie aussi Cesser, finir brusquement : *Ceux qui mènent grand train* TOURNENT *souvent* COURT. || *Couper court, Trancher court,* Cesser brusquement, finir en peu de mots. || *Couper court à, Trancher, Arrêter court,* Mettre fin, faire cesser brusquement de conduite, de langage. || *Couper court à quelqu'un,* Le quitter brusquement.

— LOC. DIV. *Chevaucher court,* Chevaucher avec des étrivières peu allongées. || *Etre pendu haut et court,* Etre suspendu par le cou tout en haut de la potence, ce qui place le corps haut et rend la corde courte. || *Etre étranglé court et net,* Etre étouffé au moyen d'une corde fort serrée et qui étrangle net.

— LOC. ADV. *Tout court,* D'une manière tout à fait courte : *Cheveux coupés* TOUT COURT. — Sans rien ajouter : *Apprenez qu'il n'est pas respectueux d'appeler les gens par leur nom, et qu'à ceux qui sont au-dessus de nous il faut dire « Monsieur »* TOUT COURT. (Molière.) || *De court,* Avec un lien qui laisse peu de liberté dans les mouvements : *Attacher un chien* DE COURT. || *Tenir de court,* Tenir de près, et *au fig.* Ne laisser que peu de liberté ou de ressources. || *Prendre de court,* Presser au dernier moment.

— PROV. **Le chemin le plus long est quelquefois le plus court,** En se détournant de la ligne directe on évite parfois maints obstacles, et par suite maints retards. || **Courte prière pénètre les cieux,** C'est la ferveur de la prière qui en fait toute la valeur. || **A vaillant homme courte épée,** La vaillance n'a pas besoin d'être bien armée, et *au fig.* L'homme habile n'a pas besoin d'être bien outillé.

— ALLUS. HIST. **Courte et bonne** (Réponse attribuée à la duchesse de Berry, fille aînée du Régent, un jour qu'on lui reprochait d'abréger sa vie par ses excès.)

— SYN. **Court, bref, concis,** etc. V. BREF.

— ANTON. **Allongé, long. — Durable, éternel, interminable, perpétuel, prolongé, sempiternel.**

COURT [*kour*] n. f. Orthographe ancienne et étymologique du mot COUR.

— ENCYCL. *Court de la mer.* On appelait ainsi un ancien tribunal qui jugeait certaines affaires maritimes, principalement les contestations entre les marchands embarqués et les mariniers, à propos du jet fait à la mer.

COURT [*keurt'*] n. m. (mot angl. signif. *espace enclos* et qui n'est autre que la forme ancienne et étymologique du français *cour*). Emplacement sur lequel se pratique le jeu de tennis. (Il y a les courts en terre battue, en brique pilée (Etats-Unis), en bois (couverts), en gazon (lawn-tennis). V. TENNIS.

COURT (les), célèbre famille d'orfèvres et émailleurs de Limoges. On connaît **Jean Ier** (1487-1541), qui fut orfèvre ; **Jean II** dit **Vigier,** fils du précédent, peintre-émailleur et orfèvre, dont la production s'échelonne de 1541 à 1564 ; plusieurs œuvres de Jean II sont datées et signées, facilitant ainsi d'autres attributions : au musée des arts décoratifs de Berlin notamment, deux plaques représentant la *Résurrection* et *Caïphe,* avec cette inscription : « A Limoges, par Jehan Court dit Vigier, 1556. » La même inscription se trouve sur une plaque de 1551 représentant *les Noces de Psyché,* conservée dans la collection Webb. Deux plaques en grisaille que l'on voit au musée du Louvre et représentant le mois d'*Avril* et le mois d'*Octobre* ne portent par contre que les initiales J. C. ; mais elles sont incontestablement de Jean Court dit Vigier. — La fille de Jean II, Suzanne **Court** (1560-1627) fut célèbre dès 1600 ; ses œuvres valent plutôt par la vivacité de leurs couleurs que par la qualité de leur dessin ou même leur bon goût ; elle signe de ses initiales, ou de son nom et de son prénom ; deux de ses œuvres (une boîte décorée de scènes de l'Ancien Testament et une cruche polychrome) figurèrent à la vente Fountaine en 1884 ; le musée du Louvre conserve d'elle un broc orné d'un *Triomphe de Flore,* une coupe avec *l'Histoire d'Abraham et d'Ismaël ;* d'autres de ses œuvres se trouvent aux musées de Brunswick, Dijon et Lyon.

COURT (LA BRUYÈRE DE), vice-amiral français (1665-1752). Entré dans la marine en 1684, il fit plusieurs campagnes sous Jean Bart, se distingua en 1695 au bombardement de Dunkerque, et contribua en 1706 à la levée du siège de Toulon. Mis en 1744, à la tête de la flotte franco-espagnole, il livra à l'amiral Matthews la bataille indécise dite « de Toulon » ou « de la Ciotat ».

COURT (Antoine), ministre protestant français, né à Villeneuve-de-Berg (Vivarais) en 1696, mort à Lausanne en 1760. Pasteur à Nîmes, il fonda, en 1729, un séminaire à Lausanne et le dirigea jusqu'à la fin de sa vie, avec le titre de député général des Eglises réformées. Le séminaire de Lausanne fut la pépinière des Eglises réformées de France. Court a laissé une *Histoire des troubles des Cévennes* (1760 et 1819).

COURT (Joseph-Désiré), peintre français, né et mort à Rouen (1797-1865). Elève de Gros, grand prix de Rome en 1821. Artiste inégal, Court a laissé quelques tableaux d'histoire : *la Mort de César* (1827) ; *Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud* (1833), et des portraits de *Louis-Philippe,* de *Pie IX,* du *maréchal Pélissier,* du *duc Decazes.*

COURT DE GÉBELIN, érudit protestant français, fils d'Antoine Court, né à Nîmes en 1725, mort à Paris en 1784. Il étudia la théologie à Lausanne, puis vint se fixer à Paris en 1763. Les ouvrages qu'il a laissés sont : *les Toulousaines* (1763) ; *Plan général et raisonné des divers objets des découvertes qui composent le monde primitif* (1772) ; *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans l'histoire civile, religieuse et allégorique du calendrier ou almanach* (1773-1784) ; *Histoire naturelle de la parole* (1776) ; *Affaires de l'Angleterre et de l'Amérique* (1776 et suiv.).

COURTAGE n. m. Comm. Profession de courtier ; exercice de cette profession. || Contrat unissant le courtier à ceux pour lesquels il travaille. || Prime de tant pour cent qu'on donne à ceux qui font le courtage.

— ENCYCL. Bours. Le décret du 21 juillet 1901 modifié par le décret du 27 août 1919 détermine les bases du *courtage des agents de change* pour la négociation des valeurs mobilières.

Les courtages se perçoivent sur la somme à payer ou à recevoir à la suite de la négociation, et non sur le capital nominal des titres. Le courtage est taxé suivant la nature des négociations, négociations au comptant, à terme, sur pièces contentieuses, courtage des reports.

Lorsque deux opérations en sens contraire ont été effectuées dans la même bourse et en vertu du même ordre, il n'est perçu qu'un courtage, sur l'opération dont le prix est le plus élevé. L'application de cette immunité est dénommée *franco.*

A la *coulisse,* où il n'est pas opéré de négociations sur pièces contentieuses, le tarif diffère ; d'ailleurs, la coulisse étant libre, clients et coulissiers peuvent faire, pour les courtages, des conditions particulières, qui sont interdites aux agents de change.

COURTAILLE [*tay'*] n. f. Epingle manquée pendant la fabrication et mise au rebut.

Courtain, nom de l'épée d'Ogier le Danois, dans les chansons de geste.

COURTAINE [*tèn'*] n. f. Archéol. Pièce de bois formant l'un des côtés de l'affût du canon ou du lit d'une charrette.

COURTALAIN [*lin*], comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 15 kil. de Châteaudun, sur l'Yères ; 860 hab. Ch. de f. Etat. Magnifique château du XVe siècle bâti, en 1442, pour Guillaume d'Avaugour et transmis au XVIe siècle à la maison de Montmorency.

COURT-À-PATTES n. m. invar. *Pop.* Fantassin ; artilleur à pied.

COURTAUD [*tô*] n. m. Instrument de musique à vent et à anche en usage au XVIe et au XVIIe siècle. (Le courtaud, du genre des bassons, à pavillon recourbé, comme celui des saxophones, servait de basse à la musette.)

COURTAUD [*tô*], **E** n. (de *court*). *Fam.* Personne grosse et courte : *Un gros* COURTAUD. || Cheval ou chien à qui l'on a coupé la queue et les oreilles.

— Argot. *Courtaud de boutanche,* Nom d'une classe de mendiants voleurs, qui se faisaient passer pour des ouvriers sans travail, mais se disant d'un métier qu'ils savaient ne pas exister dans le lieu où ils se trouvaient.

— Artill. anc. Canon beaucoup plus court que la couleuvrine. (On disait aussi COURTAUDE n. f.)

— Art milit. anc. Gros cheval de selle dont se servait un chevalier. (On trouve aussi COURTAUT.)

— LOC. DIV. : *Courtaud de boutique* ou simplem. *Courtaud,* Par dénigr., Garçon de boutique, gros garçon vulgaire, et quelquef. Marchand au détail. || *Etriller comme un chien courtaud,* Rouer de coups.

— Adjectiv. *Une grosse fille* COURTAUDE.

COURTAUDER [*tô-dé*] v. tr. Priver de la queue et des oreilles : COURTAUDER *un chien, un cheval.*

COURT-BOUILLON n. m. Sorte de bouillon généralement composé de vin-blanc, eau, poivre, sel, persil, carottes, oignons, et dans lequel on fait cuire le poisson, etc. || Mets préparé au court-bouillon : *Un* COURT-BOUILLON *de saumon.* || Pl. *Des* COURTS-BOUILLONS.

COURT-BOUILLONNER [*kour-bou-yo-né*] v. tr. Préparer au court-bouillon : COURT-BOUILLONNER *une carpe.*

— ***Court-bouillonné, e,*** part. pass. du verbe *Court-bouillonner.*

— Art culin. Préparé au court-bouillon : *Brochet* COURT-BOUILLONNÉ. (Peu us.)

COURTCAILLÉ [*kour-ka-yé*] n. m. Bot. Nom vulgaire du brome stérile.

COURT-CARREAU [*kour-ka-rô*] n. m. Dans le bâti d'un marteau de forge, Pièce verticale reliée par la drome à la grande attache. || Pl. *Des* COURTS-CARREAUX.

COURT-CIRCUIT [*kour-sir-ku-i*] n. m. Phénomène électrique qui se produit quand on réunit par un conducteur de résistance très faible deux points entre lesquels existe une différence de potentiel. || *Tension de court-circuit d'un transformateur,* Tension qu'il faut appliquer au primaire pour obtenir le courant normal dans le secondaire formé en court-circuit. || *Montage d'un va-et-vient* en court-circuit. V. VA-ET-VIENT. || Pl. *Des* COURTS-CIRCUITS.

— ENCYCL. L'énergie dépensée dans un conducteur électrique de résistance R, dont les extrémités sont à une différence de potentiel E étant, d'après la loi de Joule, représentée par $\frac{E^2}{R}$, on voit que si R est très petit, l'énergie est considérable. Cette dépense d'énergie se traduit par un échauffement du conducteur qui entraîne sa fusion et sa volatilisation et il en résulte des accidents plus ou moins graves, incendie, destruction de matériel, etc. Dans l'industrie on pare aux effets destructeurs des *courts-circuits* par l'emploi de fusibles et de disjoncteurs qui séparent automatiquement le siège de l'accident de la source d'énergie.

Dans certains cas, on utilise la grande quantité de chaleur dégagée par les courts-circuits pour produire des effets utiles ; ainsi l'allumage des lampes à arc, certains procédés de soudures électriques ne sont que des utilisations des courts-circuits.

Lorsque la différence de potentiel entre les deux points d'un circuit réuni par un conducteur de faible résistance est peu élevée, l'introduction de ce conducteur n'a pour effet que de dériver la plus grande partie du courant ; c'est ce qui arrive par exemple quand on met un conducteur entre les deux bornes d'un ampèremètre ou, d'une manière générale, entre les bornes de tout récepteur en série. C'est là, dans l'industrie, une opération courante à laquelle on a donné le nom de *mise en court-circuit.*

COURT-CÔTÉ n. m. Chacune des parties du harnais placées au porte-mors et au-dessus de la tête. || Pl. *Des* COURTS-CÔTÉS.

COURT-COU n. m. Variété de poire pour la fabrication du poiré. || Pl. *Des* COURTS-COUS.

COURTE n. f. Nom de la poule d'eau dans l'Artois, le Calaisis et quelques autres régions du nord de la France.

COURTE-BARBE, poète français du XIIIe siècle, auteur du fabliau amusant : *les Trois Aveugles de Compiègne.*

COURTE-BOTTE n. m. *Pop.* Homme très petit. || Pl. *Des* COURTES-BOTTES.

COURTECUISSE (Jean), né à Allaines (diocèse du Mans), mort en 1423. Il représenta l'Université de Paris dans les négociations ouvertes à Avignon pour l'extinction du grand schisme d'Occident. Conseiller du duc d'Orléans, il prononça son oraison funèbre au collège de Navarre (1407). Membre de la commission de réformes nommée après la réunion des Etats généraux de 1413, il défendit devant le roi la grande ordonnance de réformation dite *ordonnance cabochienne.* Après l'échec des cabochiens, il vécut à l'écart sans être inquiété. Chancelier de l'université en 1418, il fut nommé évêque de Paris, le 16 juin 1421. Mais l'hostilité du roi d'Angleterre Henri V, maître de la ville, l'empêcha de prendre possession de son siège. Transféré en 1422 sur le siège de Genève où il mourut.

COURTE-GRAISSE [*grèss'*] n. f. Dans le Nord, Engrais fourni par les fosses d'aisances. || Pl. *Des* COURTES-GRAISSES.

COURTELARY, comm. de Suisse (cant. de Berne), dans le val Saint-Imier, sur la Suze, affluent du lac de Bienne ; 1.300 hab. Ch.-lieu de district.

COURTE-LETTRE n. f. Nom donné par les fondeurs en caractères à toute lettre dont le corps doit être coupé sur les côtés, pour laisser l'œil isolé. || Pl. *Des* COURTES-LETTRES.

COURTELINE (Georges MOINAUX, dit **Georges**), littérateur français, né à Tours en 1860, mort à Paris en 1929. Fils de l'humoriste Jules Moinaux, Courteline débuta jeune dans les lettres, en fondant en 1881 une éphémère revue, *Paris-Moderne.* Après avoir accompli son service au 32e chasseurs à cheval, où il puisa l'inspiration de ses amusantes histoires de caserne (*les Gaîtés de l'escadron* [1886], *le Train de 8 heures 47* [1891], *Lidoire et La Biscotte* [1892]), il entra dans l'administration des cultes, milieu qu'il décrivit avec tant de verve dans *Messieurs les ronds-de-cuir* (1893) et *Monsieur Badin* (1897). Elu membre de l'Académie des Goncourt en 1926. Parmi ses autres œuvres, contes, nouvelles, courtes pièces de théâtre, citons : *Boubouroche* (1893), son chef-d'œuvre, *Ah jeunesse !* (1894), *Un client sérieux* (1897), *Le gendarme est sans pitié* (1899), *Le commissaire est bon enfant* (1899), *l'Article 330* (1900), *la Paix chez soi* (1903), *la Conversion d'Alceste* (1905), agréable pastiche de Molière, *les Linottes* (1913). Sous des dehors de bouffonnerie caricaturale, toutes ces œuvres cachent une observation juste et assez amère, et c'est sans trop d'exagération qu'on a rapproché le nom de Courteline de celui de Molière.

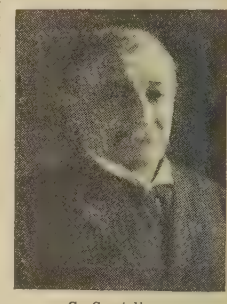

G. Courteline.
Cl. H. Manuel.

COURTEMENT [*man*] adv. Brièvement. (Peu us.)

COURTENAY [*nè*] (en lat. *Cortiniacum*), ch.-lieu de cant. du Loiret, arrond. et à 26 kil. de Montargis ; 2.660 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Le château (reconstruit au XVIIIe siècle) est le berceau de la maison de Courtenay. — Le canton a 15 comm., et 6.800 hab.

COURTENAY (maison DE), illustre famille féodale, ainsi nommée du lieu de *Courtenay.* Hutto, fils d'un seigneur de Château-Renard, est le premier connu des Courtenay. Ses descendants, Josselin I, Josselin II et Josselin III s'illustrèrent aux croisades. Du mariage d'Elisabeth de Courtenay, fille de Renaud, avec Pierre septième fils de Louis VI, procèdent les Courtenay de race capétienne dont trois membres Pierre, Robert et Baudouin II, derniers des empereurs latins, régnèrent à Constantinople. Le titre de prince de Courtenay est aujourd'hui porté par les princes de Bauffremont. L'union de Catherine, fille de Philippe, avec Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, fit passer à la maison de Valois des droits sur l'Orient. Une branche des Courtenay, établie en Angleterre, fut la tige des comtes de Devonshire.

Armes des Courtenay.

COURTENAY (Jean), homme politique anglais, né en 1741, mort en 1816. Il fut d'abord secrétaire du marquis de Townshend, et fut membre libéral du parlement de 1780 à 1812. Ami de Sheridan et de Wilberforce, sa verve et son esprit mordant le firent craindre.

COURTÉPÉE (Claude), historien français, né à Saulieu en 1721, mort à Dijon en 1781. L'histoire et la géographie de la Bourgogne furent l'objet principal de ses études. On a de lui les ouvrages suivants : *Description générale et particulière du duché de Bourgogne* (7 vol. ; 1774-1785) ; *Histoire abrégée du duché de Bourgogne* (1777).

COURTEPOINTE [*pou-int'*] n. f. (altérat. de *coutepointe* [*coute* pour *couette* et *pointe* pour *piquée*] ; lat. *culcita puncta.* — On disait aussi COUTREPOINTE, COUSTEPOINTE et CONTRE-POINTE). Sorte de couverture, ouatée et piquée.

— ENCYCL. Depuis le XIVe jusqu'au XVIIIe siècle, la *courtepointe* constitua la parure principale du lit. La charpente du lit, le châlit, demeurait invisible sous les draperies de la courtepointe qui traînaient jusqu'à terre. Aussi bien les confectionnait-on en tissus très précieux. Au XVIIe siècle, il se fit un grand usage de courtepointes de satin et de taffetas, importées de Chine par la Compagnie des Indes.

COURTEPOINTIER [*ti-é*] n. m. Qui fait des courtepointes ; qui en vend.

COURTE-QUEUE n. Cheval ou chien courtaud. || Variété de cerise dite *cerise de Montmorency.* || Nom vulgaire de la *cistude caroline* (tortue à queue courte). || Pl. *Des* COURTES-QUEUES.

COURTER v. intr. Chercher à vendre une marchandise. || Faire le courtage.

— Transitiv. *Courter une marchandise, un immeuble,* Les vendre.

Courtes-Chausses (BOIS DE), bois du départ. de la Meuse, dans la forêt d'Argonne et sur la commune de Lachalade, sur la rive gauche de l'Aire et les pentes d'un ravin qui fut le théâtre de sanglants combats en 1915 et 1916.

COURTEROLLE ou **COURTEROLE** n. f. Nom vulgaire du ver blanc et de la courtilière.

COURTES-CORNES n. invar. Nom donné parfois aux bovidés de la race de Durham : *Un, une* COURTES-CORNES.

COURTE-SOIE [*so-á*] n. m. invar. Variété de coton à brins courts, qui provient en majeure partie de la Cochinchine.

COURTES-PATTES n. invar. Type de gallinacés de moyenne grosseur, à pattes courtes et grosses provenant d'une variation dans les caractères qui s'est régulièrement transmise à la descendance.

COURTEYS (famille DE), peintres-émailleurs limousins : **Jean,** né et mort à Limoges (1511-1586). Moins remarquables que celles de Pierre Courteys, ses œuvres sont vives de couleur, bien que d'un seul ton ; son dessin est adroit, et sa composition compliquée. Il se distingue surtout par une facture très soignée, et une riche dorure. On trouve au musée du Louvre plusieurs de ses meilleures productions, notamment une plaque (*la Traversée de la mer Rouge*), trois coupes (*l'Arche de Noé, Loth et ses filles, la Création*), une cruche (*Combat de cavaliers*), douze assiettes, etc., ; au musée de Cluny, une coupe (*la Création*), et trois autres aux couvercles décorés de sujets religieux ; au Petit-Palais (collection Dutuit) une plaque ovale (*Descente de Croix*). D'autres œuvres de Jean Courteys sont conservées à Munich, Dresde, Angers, etc. — **Pierre Ier**, né et mort à Limoges (1520-1586). Seul Louis Limousin, parmi ses contemporains, peut être considéré comme son rival. On connaît plus de cent ouvrages de lui. Ce sont pour la plupart des vases de luxe, et des plaques pour la décoration des meubles. En 1559, il tenta même d'appliquer l'émail à la décoration monumentale, en exécutant douze plaques pour le château de Madrid (à Boulogne, près de Paris) ; ces plaques représentaient les dieux de l'Olympe ; neuf d'entre elles sont actuellement au Louvre. Le dessin de Pierre Courteys est un peu lourd, mais l'exécution est toujours adroite et ferme ; il soignait surtout la grisaille et le camaïeu bleu, et avait communément recours à des ombres violettes. Il prenait de préférence pour modèles des œuvres de Rosso, Raphaël, Jules Romain. Outre les plaques citées plus haut, le Louvre conserve de lui deux brocs (*Triomphe de Neptune, Triomphe de Cérès*), plusieurs coupes à sujets mythologiques, etc. ; le Petit-Palais (collection Dutuit) une salière ; d'autres œuvres se trouvent au musée de Vienne, à Dresde, Brunswick, Lyon, Dijon, Angers, etc. — **Pierre II,** fils aîné du précédent, né et mort à Limoges (1550-1611). Il était en 1600 émailleur et orfèvre de la duchesse de Florence ; en 1608, valet de chambre et garde des Cabinets de Marie de Médicis. — **Pierre III,** second fils de Pierre Ier Courteys, né et mort à Limoges (1556-1617). Il alla vivre, en 1591, à Tours, où il se maria. A dater de 1592, il fut peintre et émailleur de la sœur du roi. — **Martial,** fils de Pierre Ier Courteys, fut également peintre et orfèvre vers 1579.

COURTHÉZON, comm. de Vaucluse, arrond. et à 16 kil. d'Avignon, sur la Seille, affluent de l'Ouvèze ; 2.820 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Enceinte de remparts flanqués de tours (XVIe s.). Carrière de pierre.

COURTHOPE (William-John), professeur et critique anglais, né en 1842, mort en 1917. Il fit ses études à Harrow et à Oxford où il devint professeur de poésie anglaise (1892-1907). Il débuta par deux volumes de vers : *Ludibria Lunæ* (1869), et *le Paradis des oiseaux* (1870). Mais sa réputation se fonde sur ses diverses œuvres de critique et de biographie : *Vie d'Addison* (1884), *Vie de Pope*, et édition de ses œuvres ; et une magistrale *Histoire de la poésie anglaise* en 6 vol. (1895-1910).

D'argent au courti de sable.

COURTI n. m. Pièce héraldique, très ancienne, représentant une tête de Maure avec un collier d'argent. (Le courti est une pièce rare, au moins sous ce nom ; dès le XVIIe siècle, on n'employait plus guère ce terme.)

COURTIBAUD [*bô*] n. m. (VX franç. *corcibal, cortibau*). Tunique droite et à manches courtes.

— ENCYCL. Le *courtibaud* est originairement la tunique liturgique longue et à manches courtes du sous-diacre. Le nom passa à une dalmatique de diacre, ouverte sur les côtés et dont les mancherons sont devenus des épaulières flottantes. Les rois et les princes portèrent au XIVe siècle pour la chasse et la guerre une sorte de courtibaud. L'église d'Ambazac (Haute-Vienne) conserve un courtibaud du XIIe siècle donné à l'abbaye de Grandmont par la femme de l'empereur Henri V.

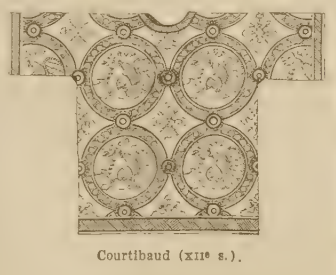

Courtibaud (XIIe s.).

COURTIER [*ti-é*], **ÈRE** n. (du provenç. *corratier*, coureur). Personne qui sert d'intermédiaire pour des opérations commerciales : *Une* COURTIÈRE *en diamants.* || *Par extens.* Qui sert d'intermédiaire en général : COURTIER *électoral, matrimonial.* COURTIER *de galanterie.* || *Courtier marron,* Courtier sans brevet, sans titre.

— Dr. anc. *Courtiers-gourmets-piqueurs de vin.* Nom donné autrefois à des courtiers et experts chargés de contrôler la qualité des vins.

— ENCYCL. Dr. comm. A côté des *courtiers libres* auxquels la loi n'accorde aucun monopole, il en est auxquels elle réserve le privilège de certaines opérations (*courtiers privilégiés*). Le Code de commerce en reconnaît quatre catégories :

1° Les *courtiers de marchandises,* qui servaient jadis d'intermédiaires pour toutes les opérations pratiquées dans les bourses de marchandises. Leur privilège a été supprimé en 1866 ; mais, quoique le courtage soit ainsi devenu libre dans les bourses de commerce, la loi continue de prévoir l'établissement d'un corps de *courtiers inscrits,* appelés aussi *assermentés* parce qu'ils prêtent serment devant le tribunal de commerce. Ce sont eux qui constatent le cours des marchandises, évaluent les marchandises déposées dans les magasins généraux, et procèdent à la vente publique de certaines marchandises ;

2° Les *courtiers d'assurances maritimes,* qui font le courtage des assurances maritimes, dressent les polices d'assurance, constatent le cours des primes ;

3° Les *courtiers interprètes et conducteurs de navires,* que l'usage qualifie plus simplement de *courtiers maritimes,* qui font seuls le courtage des affrètements et constatent le cours des frets. En outre, ils ont le monopole de la traduction, devant les tribunaux, des contrats intéressant le commerce maritime, et chacun se voit ainsi attribuer, lors de sa nomination, une ou plusieurs langues. Enfin, ils servent seuls d'introducteurs aux capitaines de navires de commerce étrangers, auprès des autorités françaises ;

4° Les *courtiers de transport,* que le Code destinait à être les intermédiaires des parties dans les contrats de transport, mais qui n'ont jamais été institués.

Le courtier privilégié a rang d'officier ministériel et est nommé par décret, sur présentation de son prédécesseur.

COURTIÈRE n. f. Dans un moulin à eau, Intervalle compris entre les deux murs parallèles, dans lequel tourne la roue hydraulique.

COURTIL [*ti*] n. m. (de *court*). Petit jardin, souvent clos de haies, attenant à une maison de paysans. (Dialectal.)

COURTILIÈRE n. f. (du VX français *courtil,* jardin). Genre d'insectes orthoptères, famille des gryllidés, comprenant des formes d'assez grande taille, à élytres courts découvrant l'abdomen.

— ENCYCL. Les *courtilières* sont des insectes essentiellement fouisseurs, dont l'existence souterraine se passe dans de longs et vastes terriers pratiqués dans les terres meubles. De coloration roussâtre, veloutée, de démarche lourde, les courtilières ne sortent guère que le soir ; souvent, alors, elles volent lentement. La courtilière ou taupe-grillon (*gryllotalpa vulgaris*), très commune en France, est souvent nuisible dans les potagers, parce qu'elle coupe les racines sur le passage de ses galeries ; mais elle vit surtout de larves d'insectes. On la détruit en versant dans ses galeries un mélange d'eau et de pétrole, ou bien en sulfurant le sol.

Courtilière.

COURTILLAGE [*ti-yaj'*] n. m. (de *courtil*). Produits des jardins ou courtils. (Vx.)

COURTILLE [*tiy'*] n. f. (de *courtil*). Enclos, jardin.

— ENCYCL. Les *courtilles* étaient des jardins champêtres où les Parisiens allaient volontiers s'ébattre. La plus fameuse est la courtille du Temple, sur le territoire de Belleville, dont il est fait mention dès le XIIIe siècle. La fréquentation populaire y avait provoqué la création de guinguettes, qui à la fin du XVIIIe siècle tenaient plus de place que les jardins. Les ouvriers allaient y boire le dimanche, et y faisaient souvent le lundi. La vogue de ce lieu, qui faisait dire à Vadé que voir Paris sans la Courtille c'était voir Rome sans le pape, tomba sous la Révolution pour reprendre un moment sous la Restauration ; les cabarets Denoyez et Ramponneau furent célèbres ; la descente de la Courtille, aux premières heures du mercredi des Cendres, à travers le faubourg du Temple, des voitures de masques qui y étaient allés faire follement le carnaval, était un spectacle couru. Puis la décadence vint, et sous le second Empire la caserne de la Courtille, rue du Faubourg-du-Temple, gardait un pâle souvenir de ce lieu de fêtes.

COURTILLIER [*ti-yé*] n. m. (de *courtille*). Jardinier. (Vx.)

COURTILS (Jean DES), historien des premières années du XVIe siècle ; il composa en 1514-1516 un ouvrage intitulé *Mer des histoires* ou *Chroniques de France,* écrit à l'instigation d'Anne de Bretagne. C'est une compilation faite avec les grandes chroniques de France.

COURTILZ DE SANDRAS (Gatien DE), romancier français, né à Montargis en 1644, mort à Paris en 1712. Il quitta l'armée, où il était capitaine, pour écrire, d'une plume facile et spirituelle, des ouvrages soi-disant historiques ou des pamphlets qui lui valurent plusieurs emprisonnements. Parmi ces écrits, *les Mémoires de M. d'Artagnan* (1709) sont les plus connus. Alexandre Dumas y prit le sujet des *Trois Mousquetaires.*

COURTIN (Antoine DE), diplomate et écrivain français, né à Riom en 1622, mort à Paris en 1685. Ayant accompagné en Suède Pierre Chanut, il devint secrétaire des commandements de la reine Christine. Plus tard, Colbert l'employa dans diverses négociations importantes. On a de lui : *Traité de la jalousie ; Traité de la paresse ; Traité du point d'honneur ; Nouveau traité de la civilité.*

COURTIN (Honoré), diplomate français, mort en 1703. Ambassadeur en Angleterre (1665). Négociateur de la paix de Bréda.

COURTIN (l'abbé François), poète français, né en 1659, mort à Passy en 1739. Quoique abbé du Mont-Saint-Quentin, en Picardie, il habita Paris et fit partie de la société épicurienne du Temple. On a de lui cinq *Epîtres.*

COURTIN (Eustache-Marie-Pierre-Marc-Antoine), magistrat et littérateur français, né à Lisieux en 1768, mort à Garches en 1839. Il fut successivement avocat au parlement de Rouen, secrétaire de la Convention, chef du secrétariat général du Directoire, avocat général à la cour de Paris en 1811, et préfet de police pendant les Cent-Jours. Rentré en France en 1818, il publia, de 1824 à 1832, l'*Encyclopédie moderne,* refondue sous la direction de Léon Renier (1844-1858).

COURTIN DE CISSÉ (Jacques), poète français, né en 1560, mort en 1584. Fils d'un avocat au parlement, il eut une réputation précoce. En 1581, il fit paraître ses *Œuvres poétiques.* Il écrivit, en outre, une *Bergerie,* restée manuscrite.

COURTINE n. f. (du bas lat. *cortina,* vase rond). Rideau de lit.

— Fig. *De longues* COURTINES *de verdure.* (B. de Saint-Pierre.)

— Archit. Façade terminée par deux pavillons. || Bas côté. (Peu usité dans ce dernier sens.)

— Blas. Chacune des parties du pavillon royal formant le manteau.

— Fortif. Mur établi entre deux bastions dont il unit les flancs. || Partie de retranchement comprise entre deux saillants quelconques. (V. la partie *encycl.*) || *Brisure de la courtine,* Prolongement de la ligne de défense qui sert à former le flanc couvert.

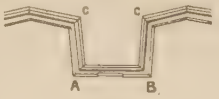

Courtine.

— ENCYCL. Fortif. Dans la fortification bastionnée, la *courtine* AB réunit les flancs AC, BC de deux bastions voisins. Située dans un rentrant et souvent couverte par une *demi-lune,* la *courtine* est en général très forte ; aussi établit-on sur elle les portes menant à l'extérieur. Son tracé qui se présente parfois sous forme de ligne brisée très aplatie est le plus souvent rectiligne.

— Archéol. Sous le nom de *courtine,* on entendait au moyen âge, les rideaux tendus devant l'autel, et qu'on fermait pendant le canon de la messe. Des colonnes, dites *d'autel,* supportaient la tringle qui soutenait les courtines ; les tentures latérales ou *ailes* étaient ordinairement de soieries peintes ou brodées. En carême, elles étaient remplacées par des toiles blanches. D'autres courtines séparaient des chapelles, masquaient des reliquaires ou des tableaux, etc. Les princes étaient souvent aussi à l'église isolés des fidèles par des *courtines.*

Du XIVe au XVIIe siècle, le mot *courtine,* dans le langage de l'ameublement, désigna les rideaux de lit, de fenêtre, l'ensemble des rideaux qui entourent un lit, ou bien encore le rideau qui divise la chambre en plusieurs parties. Ce qui distingue la courtine de tous les autres rideaux, c'est qu'elle est montée sur de petits anneaux courant sur une tringle de fer. A partir du XVIIe siècle, le mot *rideau* prédomine. La grande mode des courtines fut pendant les XIVe et XVe siècles.

COURTINE (LA), ch.-lieu de cant. de la Creuse, arrond. et à 37 kil. d'Aubusson ; 1.180 hab. Ch. de f. Orléans. Camp d'artillerie. — Le canton a 10 comm., et 5.140 hab.

Courtine (CAMP DE LA). Milit. Camp d'instruction établi au nord de la commune de ce nom (Creuse), sur les pentes nord-est du plateau de Millevaches, au milieu de landes stériles, aux confins du Limousin. Inauguré en 1904, il se prête bien aux évolutions de troupes de toutes armes, et permet l'installation d'une division au moins. Une voie ferrée spéciale le relie, à Felletin, avec la ligne de Guéret à Aubusson.

COURTISAN, E n. (ital. *cortigiano*). Qui fait partie de la cour d'un roi, d'un prince, etc. : *Un* COURTISAN *doit être sans humeur et sans honneur.* (Ph. d'Orléans.) *Les flatteries des* COURTISANS *peuvent pervertir les meilleurs princes.*

— *Par extens.* Qui flatte, par hypocrisie, par bassesse ou par intérêt : *Le peuple a ses* COURTISANS. || En bonne part : *Les* COURTISANS *du malheur sont peu nombreux.* (Balzac.) || *Particulièrem.,* Individu qui courtise une femme : *La beauté n'a jamais manqué de* COURTISANS.

— Adjectiv. *Les manières* COURTISANES. *La souplesse* COURTISANE. *Un style* COURTISAN.

— ENCYCL. Hist. Le *courtisan* est un personnage qui vit à la cour, attaché à la personne du roi dans le but de recueillir honneurs et faveurs. On ne le voit guère apparaître en France que sous François Ier. Jusqu'alors, tous ceux qui entouraient le roi remplissaient des fonctions réelles, soit dans la haute domesticité du palais, comme maîtres d'hôtel, pannetiers, échansons, écuyers, intendants des écuries, de la vénerie, etc., soit dans le gouvernement du royaume. Au déclin de la féodalité, ces derniers, se séparant de la cour, formèrent les divers conseils du roi ; les autres n'eurent plus que des fonctions d'apparat fort lucratives. C'est principalement sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI que régna le courtisan, tel que l'ont dépeint La Bruyère et Saint-Simon ; pour obtenir un gouvernement, une charge, il fallait être connu personnellement du roi : le *Livre rouge* de Louis XVI, où le roi inscrivait les dons, gratifications, pensions et traitements payables sur sa cassette, nous renseigne sur l'avidité de ces parasites. Ils reparurent avec Louis XVIII et Charles X, dont ils encombraient les antichambres.

Courtisan (LE), traité en quatre livres composé par Baldassarre Castiglione entre 1508 et 1518, et publié à Venise en 1528. L'auteur imagine des dialogues qui auraient occupé quatre soirées en 1507, à la cour d'Urbin, en présence de la duchesse Elisabeth Gonzague, d'Emilia Pio, Lodovico Canossa, les Fregoso, Julien de Médicis, Bembo, le cardinal de Bibbiena, et autres lettrés. Le sujet : les qualités de cœur, d'esprit et de corps que doit réunir le parfait courtisan. Ces dialogues sont remarquables par leur élégance et leur vivacité ; bien que la peinture du courtisan y soit idéalisée, ils donnent une idée exacte de la vie raffinée des cours de la Renaissance.

COURTISANE [*zan'*] n. f. (fém. de COURTISAN). Femme qui vend ses faveurs, mais qui se distingue des autres par l'élégance de ses manières, etc. : *Corinthe érigea un temple à Vénus, où plus de mille* COURTISANES *furent consacrées.* (Montesquieu.) || Femme de mauvaise vie, en général.

— Fig. : *La gloire n'est qu'une* COURTISANE. (J. Simon.)

— ENCYCL. *Orient classique.* Les textes babyloniens et assyriens font mention de *courtisanes,* et leur donnent des noms divers. Elles se divisaient en deux groupes très distincts : les unes, consacrées à la divinité, habitaient dans les dépendances de certains temples et étaient soumises à des règlements sévères ; les autres fréquentaient librement les lieux publics et en particulier les tavernes. Elles ne jouissaient pas, du moins en certains milieux, d'une grande considération. Un texte donne à leur sujet ces sages conseils : « N'épouse pas une *harimtou,* dont les maris sont innombrables... Respect et soumission ne sont pas en elle... Conduis-la dehors, elle qui vers les étrangers tourne son attention. Toute maison où elle entre croule ; il ne prospère pas, celui qui l'épouse. »

Chez les *Israélites,* malgré les prohibitions légales, il exista toujours des courtisanes. La Bible en mentionne en diverses occasions et la langue hébraïque, comme la langue akkadienne, emploie plusieurs expressions pour les désigner.

Grèce. Il y avait, chez les Grecs, plusieurs catégories de *courtisanes* : 1° les vulgaires filles publiques (*porné*),

généralement esclaves, vivant dans des lupanars officiels ou privés (*porneion*), tenus par des *pornoboskoi;* régulièrement inscrites, et surveillées par les agoranomes. Elles payaient une taxe spéciale (*pornikon telos*); 2° les courtisanes qui figuraient comme danseuses ou musiciennes dans les banquets; recrutées et formées par des maîtres spéciaux, elles avaient une meilleure tenue, étaient moins méprisées, et exerçaient librement leur double profession; 3° les courtisanes de haut vol ou hétaïres (*hetairai*), le demi-monde grec. Quelques-unes sont restées célèbres : Phryné, Laïs, Leontion, Thaïs, Aspasie. La plupart étaient des affranchies ou des étrangères, souvent d'une éducation brillante. Leurs maisons accueillaient la jeunesse élégante, même des gens de lettres, des artistes, des hommes d'Etat. Plusieurs jouèrent un rôle politique, comme Aspasie, qui finit par épouser Périclès, et fut l'amie de Socrate; Lastheneia fut disciple de Platon; Leontion, d'Epicure. Certaines villes grecques sont restées célèbres dans les annales de la galanterie: surtout Corinthe, où plus de mille courtisanes, sous le nom de *hiérodules*, occupaient les dépendances du temple d'Aphrodite.

Rome. A Rome, les *courtisanes* étaient fort nombreuses. Le quartier de Subure, l'Esquilin, les abords du grand Cirque étaient leurs asiles les plus fréquentés. La plupart étaient des affranchies ou des étrangères. Leur situation était réglementée. L'édile tenait la liste de celles qui habitaient dans sa circonscription, et elles ne pouvaient exercer leur métier sans en avoir fait la déclaration préalable à ce magistrat. Privées par la loi de toute protection, elles ne pouvaient avoir de tuteur; nul acte émanant d'elles n'avait un caractère légal. Une mise spéciale les distinguait. Elles devaient revêtir la toge virile, et se couvrir la tête d'une sorte de mitre. On les voyait, le soir, se tenir assises au seuil des maisons, sur de hautes chaises, fardées, à peine vêtues d'une toge en gaze transparente. Quelques-unes sortaient de pair, grâce à leur beauté ou à une éducation plus raffinée. Un talent de danseuse, de musicienne, même de comédienne, fit la fortune de plusieurs. Alors, elles étalaient un certain luxe, tenaient cercle, et à Rome comme ailleurs les hommes graves ne dédaignaient pas de venir, le soir, se délasser chez elles des fatigues de la journée. Certaines acquéraient ainsi une véritable influence. Toutefois, la courtisane proprement dite ne paraît pas avoir tenu à Rome un rôle aussi important, ni, par certains côtés, aussi relevé qu'en Grèce.

Moyen âge et temps modernes. Le mot n'apparaît pas avant le XVIe siècle (en 1500 sous la forme *courtisianne*) et semble emprunté à l'italien *cortigiana*, appliqué à ces filles de joie qui vivaient dans l'atmosphère des cours et, faisant trafic de leur corps, y gagnaient assez pour mener un train fort luxueux. Le moyen âge n'a guère connu ces prostituées de haut vol; on compte celles qui, comme Théodora, femme de Justinien, surent s'élever à une haute situation, ou comme Marozia, si puissante sur Rome et sur la papauté au Xe siècle. Dans les temps postérieurs à la Renaissance, les grandes courtisanes de Venise et de Rome furent célèbres, comme la belle Impéria, chez qui se réunissait la société élégante de la cour de Léon X. En France, Marion Delorme et Ninon de Lenclos au XVIIe siècle, des femmes de théâtre comme la Raucour, la Duthé au XVIIIe siècle, rappellent les grandes hétaïres de l'antiquité grecque.

Après la Révolution, le caractère de la courtisane disparaît ou subit des modifications assez profondes pour qu'il devienne méconnaissable. Cependant, les poètes et les romanciers s'emparent de ce type déjà lointain pour le parer de toutes les séductions; il suffit de citer à cet égard la *Marion Delorme* de Victor Hugo, la Marion de Musset (*Rolla*), l'Esther de Balzac (*Grandeurs et Misères des courtisanes*), *la Dame aux camélias* d'Alexandre Dumas, la *Sapho* d'Alphonse Daudet, la *Thaïs* d'Anatole France, ou l'*Aphrodite* de Pierre Louys. En réalité, la courtisane s'est transformée en lorette, en grisette, cocodette ou cocotte, en demi-mondaine. Le type s'est vulgarisé en se multipliant.

Orient musulman. Chez les musulmans, les *courtisanes* se livrent à leur métier à titre individuel. Elles sont naturellement méprisées. Dans la même catégorie rentrent les chanteuses et danseuses publiques; parmi ces dernières on connaît surtout les Ouled-Naïl en Algérie, et les *ghawâzi* (bohémiennes), appelées aussi *âlimè* (savante; d'où le français *almée*) en Egypte.

Inde. Dans la société indienne comme en Grèce, la *courtisane* a joué un rôle important, sans être, comme en Occident à partir du moyen âge, un objet de mépris. Presque seul, le bouddhisme, en vertu de son esprit monacal, tient l'hétaïre pour un être de perdition; encore a-t-il conservé le souvenir de pécheresses qui se laissèrent gagner par la grâce, ou qui comblèrent de dons moines et nonnes. L'orthodoxie brahmanique, qui admettait plusieurs degrés de l'égalité dans l'union des sexes, n'a professé aucune rigueur pour la courtisane; la carrière amoureuse passe pour normale chez l'adulte : l'amour (*kâma*) a son temps dans la vie, avant que l'intérêt (*artha*), puis la poursuite du salut (*mokcha*) n'accaparent les énergies de l'individu. Parmi toutes les formes d'absolu que conçoit la pensée indienne, l'union sexuelle, soit comme pratique (prostitution sacrée) soit comme symbole (*Tantras*) occupe une place considérable; elle eut sa scolastique, dont témoigne le *Kâma-Soutrâ* (VIe partie). La littérature abonde en allusions au rang que tinrent les courtisanes, telle l'opulente Vasantasenâ dans la *Mricchakatika;* le fait que, dans les œuvres théâtrales, ces femmes s'expriment en prose prakrite et en vers sanskrits, atteste peut-être quelque chose de plus qu'une convention dramatique: c'est sans doute l'indice de la haute culture que possédèrent souvent les hétaïres.

Extrême-Orient. Depuis une haute antiquité, les *courtisanes* ont joué un grand rôle en Extrême-Orient. En Chine, depuis l'époque des Han (IIe s. av. J.-C.), de nombreuses courtisanes sont entrées dans les harems impériaux. Certaines, par exemple sous le règne de l'empereur Tch'eng (327 av. J.-C.) la célèbre Tchao Fei-yen, réussirent à obtenir le rang d'impératrice, et jouèrent un rôle dans l'Etat. Certains pays, autrefois le Chen-si, de nos jours la région de Sou-tcheou, sont réputés pour leurs courtisanes expertes. On leur demande de savoir verser le vin, danser et chanter. Leur importance vient de ce fait que (les femmes mariées étant recluses) la vie de société se concentre toute dans les restaurants de nuit, les bateaux de fleurs, etc., où elles égayent les réunions et les banquets. Beaucoup de courtisanes, rachetées aux tenanciers de restaurants, entrent comme secondes épouses dans les familles riches. Leur profession est cependant considérée comme infamante. On a créé de nos jours des maisons de refuge destinées aux courtisanes qui veulent fuir leur exploiteur et mener une vie régulière.

Au Japon, les courtisanes proprement dites ou *djyoro* (avec lesquelles il ne faut pas confondre les *geisha* qui sont des artistes musiciennes) vivent dans des quartiers spéciaux comme le Yoshiwara de Tokyo.

Courtisane (LA VIE D'UNE), nom donné à six compositions d'Hogarth (*Harlot's Progress*), où l'artiste a voulu démontrer la terrible logique de l'inconduite et les degrés qui font descendre l'âme de l'impudence à l'abrutissement.

Courtisane (LA JEUNE), tableau de Sigalon (musée du Louvre). Cette courtisane est une robuste jeune fille, aux épaules et aux bras nus. — Ce tableau est un des meilleurs ouvrages de Sigalon. La couleur, qui rappelle celle des Vénitiens, est remarquable, et surprenante chez cet élève de Guérin. Ce sujet a été plus d'une fois traité, notamment par Van der Meer de Delft, dans un tableau d'une couleur exquise que possède le musée de Dresde. (V. planche *Beaux-Arts, XXXIX.*)

COURTISANERIE [*ri*] n. f. Conduite, caractère, manières de courtisan.

COURTISANESQUE [*nèssk'*] adj. Propre aux courtisans, aux courtisanes : *La langue* COURTISANESQUE. (P.-L. Courier.)

COURTISANESQUEMENT [*nès-ke-man*] adv. D'une façon courtisanesque : *Une fort belle dame,* COURTISANESQUEMENT *vêtue.* (Michelet.) [VX.]

COURTISANISME [*nissm'*] n. m. Façon d'être, de parler des courtisanes. (Peu us.)

COURTISEMENT [*man*] n. m. Action de courtiser. (VX.)

COURTISER [*zé*] v. tr. (de *cour.* — L'ancienne forme était *cortoier*, fréquenter la cour.) Faire sa cour à : *L'impératrice Catherine* COURTISAIT *Voltaire.* (Mme de Staël.) || Faire la cour à une femme : *Un mari est toujours le dernier à savoir qu'on* COURTISE *sa femme.* (Balzac.)

— Fig. : COURTISER *la gloire, la fortune.* || *Courtiser les Muses,* S'adonner à la poésie. || *Courtiser la dame de pique,* S'adonner au jeu.

— ***Se courtiser,*** v. pr. — Avec réciprocité : *On ne se marie pas au village avant de* S'ÊTRE *longtemps* COURTISÉS.

COURTISOLS, comm. de la Marne, arrond. et à 12 kil. de Châlons-sur-Marne; 1.260 hab. (*Courtisiens, ennes*). Ce bourg possède deux belles églises : Saint-Martin, à trois nefs des XIIe, XIIIe et XVIe siècles (le chœur plus ancien est roman), et Saint-Memmie, dont le clocher est roman.

COURTIVRON (Gaspard LE COMPASSEUR DE CRÉQUI-MONTFORT, marquis DE), homme de guerre et mathématicien français, né et mort au château de Courtivron (Bourgogne) [1715-1785]. Entré fort jeune dans l'armée, ses blessures le forcèrent à abandonner la carrière avec le grade de mestre de camp. Il fut membre de l'Académie des sciences. Outre un assez grand nombre de mémoires, dont celui qui a pour titre : *Sûre manière de résoudre par approximation les équations de tous les degrés,* on a de lui un *Traité d'optique* (1752), et *l'Art des forges et fourneaux à fer* (1761). — Son fils, Antoine-Nicolas-Philippe-Tanneguy, marquis DE **Courtivron,** né au château de Courtivron en 1753, mort au château de Bussy-la-Pesle en 1832, émigra en 1792 et publia une traduction des *Essais politiques, économiques et philosophiques* de Rumford (1799).

COURT-JOINTÉ [*kour-jou-in*], **E** adj. Manèg. Qui a les paturons trop courts : *Juments* COURT-JOINTÉES. V. APLOMB.

COURT-MANCHER [*ché*] v. tr. En parlant d'une épaule de mouton, En rapprocher le manche du gros de l'épaule, à l'aide d'une broche de bois.

COURT-MONTÉ, E adj. Manèg. Qui est bas de reins (en parlant du cheval) : *Des juments* COURT-MONTÉES.

COURTNEY OF PENWITH (Leonard Henry, baron), homme politique et publiciste anglais, né à Penzance (Cornouailles) en 1832, mort à Londres en 1918. En 1872, il devint titulaire de la chaire d'économie politique à l'University College de Londres et fut élu membre de la Chambre des communes, nommé sous-secrétaire d'Etat des colonies en 1881, en 1882 secrétaire financier à la Trésorerie. Devenu partisan de la proportionnelle et du suffrage des femmes, il rompit avec les libéraux; il fut créé baron par Campbell-Bannermann. Pendant la guerre des Boers, et plus tard pendant la Grande-Guerre, il se prononça contre l'opinion courante. Il a publié des ouvrages d'économie politique.

COURT-NOUÉ n. m. Agric. V. RONCET.

COURTOIS [*toi*], **E** adj. (de *cour* qui s'est écrit *court*). Honnête et gracieux : *Un chevalier* COURTOIS. *Des manières* COURTOISES.

— *Armes courtoises,* Armes qu'on employait dans les tournois, et dont la pointe et le tranchant étaient émoussés : *Combattre à* ARMES COURTOISES; — et *au fig.* Moyens honnêtes et loyaux : *L'injure n'est jamais une* ARME COURTOISE. || *Chambre courtoise,* Lieux d'aisances.

— Littér. *Poésie courtoise,* V. la partie *encycl.*

— SYN. **Courtois, affable, civil, gracieux, honnête, poli, policé.** V. AFFABLE.

— ANTON. **Discourtois, grossier.**

— ENCYCL. La dénomination de *poésie courtoise* s'applique à un mouvement littéraire important qui prit naissance au XIIe siècle et dont les œuvres ont pour caractères principaux : le respect de la femme, le culte de l'idéal chevaleresque, la description psychologique, et, au point de vue de la forme, le souci de la pureté du style et de l'exactitude de la versification.

La poésie courtoise comprend :

1° Sous la forme lyrique, la *chanson courtoise,* dont les troubadours provençaux furent les initiateurs, et qui eut pour principaux représentants Jaufré Rudel, Bernard de Ventadour, Conon de Béthune, Gace Brulé, Thibaud de Champagne, Colin Muset, etc.;

2° Sous la forme narrative, les *romans courtois,* qui se distinguent des chansons de geste, pour le fond par la délicatesse des sentiments, les tableaux de la société chevaleresque et élégante, pour la forme par l'emploi du vers octosyllabe. Les romans courtois contiennent des contes et romans imités de l'Antiquité (roman du Cycle d'Alexandre, roman de Thèbes, roman de Troie), des romans bretons (roman du cycle d'Arthur), des romans d'aventures (lais de Marie de France). Benoît de Sainte-Maure, Chrestien de Troyes, Thomas, Béroul, Marie de France sont les principaux représentants de ces divers genres.

En Allemagne, les *poètes courtois* ont cultivé deux genres poétiques :

1° La poésie lyrique (*Minnesang*). Le mot *Minnesang* signifie « chanson d'amour ». L'amour est, en effet, le thème presque exclusif des poésies réunies sous ce nom, thème fort peu varié d'ailleurs, que ce soit l'homme ou la femme qui exprime ses sentiments. — Les principaux *Minnesinger* sont: Frédéric de Hausen, Henri de Morungen, Reinmar de Haguenau, Walther de la Vogelweide, qui est un très grand poète, et Neidhart de Reuental;

2° A côté de poésies lyriques, les poètes courtois ont composé, ou le plus souvent traduit du français, des poèmes épiques, se rattachant pour la plupart au cycle d'Arthur (*Tristan, Parcival,* etc.). Henri de Veldeke, Hartmann d'Aue, Gottfried de Strasbourg et Wolfram d'Eschenbach sont les principaux poètes courtois épiques. Ce sont les classiques du moyen âge allemand, très lus aujourd'hui, soit dans le texte ancien, soit dans des traductions en allemand moderne.

COURTOIS (Jean), musicien français, probablement originaire des Flandres, qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il occupa le poste de maître de chapelle de l'archevêque de Cambrai. Ses compositions, chansons françaises, motets, chansons sacrées, psaumes, ont été insérées dans de nombreux recueils.

COURTOIS (Jean), peintre sur verre, né et mort à Tours (1508-1584). En 1533, il est à La Ferté-Bernard (Maine), où il exécute les vitraux de l'église Notre-Dame-des-Marais, fondation de Claude de Lorraine; plusieurs de ces vitraux sont encore existants. Plus tard, on trouve de ses œuvres à Chartres et à Dreux. Il se maria à Autun, en 1547, puis retourna à Tours, où il exécuta notamment, en 1584, la restauration de la grande fenêtre du chœur à Saint-Julien. Le musée du Louvre possède de lui plusieurs émaux signés I. C.

COURTOIS (Pierre). Biogr. V. COURTEYS.

COURTOIS (Jacques), dit **le Bourguignon,** peintre français, né à Saint-Hippolyte (Doubs) en 1621, mort à Rome en 1676. Etant allé fort jeune en Italie, il suivit une armée qui entrait en campagne, et, pendant trois ans, il dessina les scènes de la vie militaire en même temps que les paysages qui passaient sous ses yeux. De retour à Milan, il entra dans l'atelier d'un peintre nommé Jérôme, puis à Bologne il se lia avec le Guide et l'Albane. Jacques Courtois peignit bien quelques sujets religieux, mais il revint vite aux cavaliers étudiés dans l'armée du Milanais. Comme il peignait du premier jet, il arrivait à donner à ses toiles un judicieux mouvement, une véritable furia. Le Louvre possède de cet artiste quatre combats de cavalerie, d'un caractère éminemment personnel. Jacques Courtois a laissé en outre un grand nombre de dessins à la plume et à la sépia librement exécutés et pleins de caractère.

COURTOIS (Edme-Bonaventure), conventionnel, né à Arcis-sur-Aube en 1754, mort à Bruxelles en 1816. Il siégea à la Législative, puis à la Convention où il vota la mort du roi. Il prit une part active à la journée du 9 Thermidor et à la réaction qui s'ensuivit. Chargé de l'examen des papiers de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just, il parvint à soustraire des papiers de Robespierre une foule de lettres compromettantes pour les correspondants du tribun, à qui elles furent restituées en 1816, quand Courtois fut banni comme régicide.

COURTOIS (Bernard), chimiste français, né à Dijon en 1777, mort à Paris en 1838. Il fut aide de Fourcroy à l'Ecole polytechnique. Il étudia l'opium avec Séguin et y découvrit la morphine, puis en 1811 il isola un corps nouveau, que Gay-Lussac appela *iode.*

COURTOIS (Alphonse-Charles), économiste français, né à Paris en 1825, mort à Ault (Somme) en 1899. Il collabora à divers journaux sous le pseudonyme de OSCAR BRIGG, ainsi qu'à des recueils collectifs (*Dictionnaire de l'Economie politique, Dictionnaire du commerce et de la navigation,* etc.). En économie politique, Courtois appartient à l'école libre-échangiste. Parmi ses ouvrages, nous signalerons : *Défense de l'agiotage* (1864); *Des opérations de bourse et de change* (1867), dont la 14e édition a paru en 1910; *Tableau des cours des principales valeurs depuis 1797* (1873); *Banques populaires* (1890); etc.

COURTOIS (*Gustave*-Claude-Etienne), peintre français, né à Pusey (Haute-Saône) en 1852, mort à Paris en 1923; élève de Gérome à l'Ecole des beaux-arts. Il débuta au Salon de 1875 avec des *Portraits,* et se fit ensuite remarquer soit par des portraits très finis, soit par des sujets qui oscillent entre la peinture d'histoire et le genre, tels que : *Dante et Virgile aux Enfers* (1880); *la Bayadère* (1882); *la Fantaisie* (1883); *la Bienheureuse* (1888); *Enterrement d'Atala, Sous les noisetiers,* et *Dionysos* (1900).

COURTOIS D'URBAL (Victor-Louis-Lucien), général français, né à Sarreguemines en 1858. Sorti de Saint-Cyr en 1878 dans la cavalerie, breveté d'état-major, colonel en 1906, général de brigade en 1911, il fut mis le 30 août 1914 à la tête de la 7e division de cavalerie et reçut un mois après le commandement d'un corps provisoire de cavalerie. Il prit ensuite part aux opérations de la « Course à la mer » comme commandant du détachement d'armée de Belgique, devenu plus tard la VIIIe armée; il y fit preuve des plus remarquables qualités de chef : « hauteur de vues, énergie, fermeté, tact et habileté ». Commandant de la Xe armée en avril 1915, inspecteur de la cavalerie aux armées en 1916, il fut fait grand-officier de la Légion d'honneur en 1921.

COURTOISEMENT [*man*] adv. D'une façon courtoise.

COURTOISIE [*zî*] n. f. (de *courtois*). Faveurs d'une femme. (Vx.) || Civilité gracieuse : *J'ai vu souvent des hommes incivils par trop de civilité, et importuns de* COURTOISIE. (Montaigne.) || Bon office rendu courtoisement : *Echange de* COURTOISIES.

— *Votre Courtoisie,* Titre qu'on donnait autrefois par politesse.

— Dr. intern. *Courtoisie internationale* ou *comitas gentium,* Dénomination donnée, par opposition au *droit*

international proprement dit, à l'ensemble des règles présidant aux relations entre Etats, lesquelles ne sont établies que par *simple convenance* et ne sont pas juridiquement obligatoires. (La courtoisie internationale tient une large place dans les relations d'Etats à Etats, et son développement n'est pas indifférent au progrès du droit lui-même.)

— Fauconn. *Faire courtoisie aux autours*, Leur laisser plumer le gibier. (Vx.)

— Anton. Discourtoisie, grossièreté, incivilité.

COURTOMER [*mèr*], ch.-lieu de cant. de l'Orne, arrond. et à 30 kil. d'Alençon; 785 hab. Beau château du XVIIIe siècle. — Le canton a 16 comm., et 4.030 hab.

COURTON n. m. (rad. *court*). Troisième qualité de la matière textile fournie par le chanvre, les deux premières s'appelant *chanvre* et *filasse*, la suivante *courton*, et la quatrième *étoupe*.

COURTONNE (Jean), architecte français, né et mort à Paris (1671-1739). Il devint successivement membre de l'Académie royale d'architecture (1728), architecte du roi, professeur à l'Académie. Il fit construire à Paris l'hôtel de Noirmoutiers et l'hôtel de Matignon. On lui doit un *Traité de perspective pratique* (1725).

COURT-PENDU n. m. Variété de pomme à queue courte. (On dit aussi CARPENDU.) || Pl. *Des* COURT-PENDUS.

COURTRAI (en flamand **Kortrijk**), ville de Belgique (Flandre-Occidentale), ch.-lieu d'arrond. admin. et judic., sur la Lys; 40.000 hab. Situé au croisement de voies ferrées et de chaussées menant à Deynze et à Gand, à Audenarde et à Bruxelles, à Menin et à Lille, à Ingelmunster et à Bruges, Courtrai produit le plus beau lin du pays. Filatures de lin, de fils à coudre; fabriques de toiles fines, de linge de table damassé; blanchisseries, savonneries, teintureries, huileries; le rouissage du lin (15 avril-15 octobre notamment) présente le long de la Lys un spectacle intéressant. Parmi les monuments remarquables sont les églises Saint-Martin, Saint-Michel et Notre-Dame, l'Hôtel de ville, le beffroi, les grandes halles, etc. La « bataille des Eperons d'or » fut livrée à côté de Courtrai.

Courtrai (BATAILLE DE) ou « bataille des Eperons d'or », victoire remportée, le 11 juillet 1302, par les milices des villes de Flandre, commandées par Guillaume de Juliers le Jeune, sur les troupes du roi de France, ayant à leur tête le comte Robert d'Artois, cousin de Philippe le Bel, sous les murs de Courtrai, dans la plaine de Groeninghe. Les forces des armées en présence étaient à peu près égales: une cinquantaine de mille hommes chacune. Mais, tandis que la puissance de l'armée française était dans sa cavalerie, les Flamands combattirent surtout à pied. Guillaume de Juliers avait coupé les terrains détrempés de larges fossés, dont il dissimula les approches sous des herbes et des branchages: hommes et chevaux de l'armée féodale, embarrassés dans leurs vêtements de fer, culbutèrent au fond des fossés où clapotait une boue liquide. Armés de leurs longues piques (*goedendag*), les Flamands massacraient des hommes sans défense. Robert d'Artois, Jacques de Châtillon, le connétable Raoul de Nesles, etc., furent tués, et la défaite des chevaliers eut un grand retentissement.

COURTRAI [*trè*] n. m. Tissu fabriqué à Courtrai, au moyen âge, et employé surtout comme doublure. (La couleur la plus ordinaire des courtrais était rouge; on les teignait avec les bois indiens, dits *brésils*.)

COURTRY (Charles-Jean-Louis), graveur français, né et mort à Paris (1846-1897). Elève de Gaucherel et L. Flameng, il a gravé d'après Pieter de Hooch, Gérome, Troyon, Delacroix, Guardi, Bonvin, Guillaumet, Henner, Holbein, Julien Dupré. La *Famille du menuisier*, d'après Rembrandt, et le portrait de *Gervatius*, d'après Van Dyck, (1887) valurent la médaille d'honneur à Courtry.

COURT-SAINT-ÉTIENNE, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Nivelles), sur la Dyle; 4.350 hab. Carrières de pierre à bâtir; minoteries; forges et aciéries; filatures de coton.

COURT-TOUR [*kour*] n. m. Petit écheveau de soie, préparé pour la cuite et la teinture. || Pl. *Des* COURTS-TOURS.

COURTY (Amédée-Hippolyte-Pierre), chirurgien français, né et mort à Montpellier (1819-1886). Il fut professeur de chirurgie et chirurgien en chef aux hôpitaux de sa ville natale. Parmi ses travaux, nous citerons: *De l'emploi des moyens anesthésiques en chirurgie* (1849), et *Traité pratique des maladies de l'utérus, des ovaires et des trompes*, etc. (1866).

COURUE [*rû*] n. f. Durée de l'écoulement des eaux d'un réservoir spécial dans les cours d'eau où l'on jette les bois flottés.

COURVAL-SONNET (Thomas DE), médecin et poète français, né en Normandie en 1577, mort vers 1635; auteur de *Satires* imitées de Régnier, d'un style trivial mais vif (1627).

COURVILLE, ch.-lieu de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 19 kil. de Chartres, sur l'Eure; 1.800 hab. (*Courvillains, aines*). Ch. de f. Etat. Belle église et rétable de la Renaissance. Aux environs, château de Villebon, où mourut Sully en 1641. Patrie du chansonnier Panard.

— Le canton a 16 comm., et 8.190 hab.

COURVILLE, général français, né à Courville (Marne) [1590-1634]. Il combattit à Leipzig (1631) avec Gustave-Adolphe, près de qui Richelieu l'avait envoyé avec d'autres officiers de mérite; puis, comme général-major, sous les ordres du duc de Saxe-Weimar. Il battit Jean de Werth, et fut mortellement blessé en entrant de vive force dans Ratisbonne.

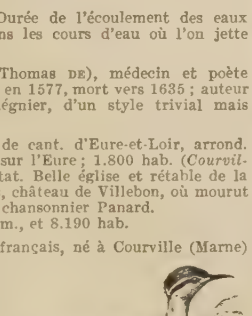

Courvite.

COURVITE n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des cursoriidés, et comprenant de petites formes légères, à longues ailes, à hautes pattes grêles, que l'on nomme vulgairement « coureurs de déserts ».

— Encycl. On connaît cinq espèces de *courvites*, propres aux plaines de l'Afrique et de l'Asie méridionale: une s'avance parfois en Europe, c'est le courvite gaulois (*cursorius gallicus*), qui ne dépasse pas 23 cm. de long. Il est isabelle et gris, avec la nuque brune.

COURVOISIER (Jean-Joseph-Antoine), magistrat et homme politique français, né à Besançon en 1775, mort à Lyon en 1835. Après avoir servi dans l'armée de Condé, il rentra en France en 1803, et étudia le droit. Il fut nommé, en 1815, avocat général à la cour de Besançon et en 1818 procureur général près la cour royale de Lyon. Député du Doubs de 1816 à 1824 il défendit le ministère Decazes; après l'assassinat du duc de Berry, il passa dans l'opposition. Appelé à faire partie du cabinet Polignac en 1829, il fut bientôt en désaccord avec ses collègues et démissionna.

COURZIEU, comm. du Rhône, arrond. et à 21 kil. de Lyon, dans une pittoresque gorge des monts du Lyonnais; 1.150 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de houille de la Giraudière.

COUS [*kouss*] n. m. (lat. *cos, cotis*). Pierre à aiguiser, des faucheurs.

COUSAGE n. m. Rel. Action de coudre le dos des volumes destinés au brochage ou à la reliure. || Résultat de cette opération. (On dit aussi COUSURE.)

COUSAILLER [*za-yé*] v. intr. Coudre, raccommoder des objets de peu de valeur.

COUSANCE, comm. du Jura, arrond. et à 21 kil. de Lons-le-Saunier, dans le vignoble jurassien; 1.060 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

COUSANCES-AUX-FORGES, comm. de la Meuse, arrond. et à 18 kil. de Bar-le-Duc; 1.655 hab. Ch. de f. de Naix à Guë. Forges et fonderies.

COUSCHITE. Ethnogr. V. KOUCHITE.

COUSCOU [*kouss-kou*] n. m. Graine de pénicillaire ou de la houlque à épis, ou de maïs mondé.

COUSCOUILLE [*kouss-kouy'*] n. f. Nom vulgaire de la livèche, dans le Roussillon.

COUSCOUS [*kouss-kouss*] ou **COUSCOUSSOU** [*kouss-kou-sou*] n. m. (mot arabe). Sorte de semoule. || Mets arabe préparé avec de la semoule de blé, ou de mil, ou du riz écrasé et de la viande (mouton, poulet, etc.).

— Mamm. Nom indigène des phalangers.

COUSEAU [*zô*] n. m. Paille de froment et de seigle hachée, servant de nourriture aux herbivores domestiques.

COUSEL [*zèl'*] n. m. Cout. anc. Association de cultivateurs.

COUSERANITE n. f. (de *Couserans* nom de lieu). Silicate naturel d'aluminium, contenant aussi du calcium, du sodium et du potassium. (Ce minerai appartient au genre wernérite.)

COUSERANS ou **CONSERANS**, petit pays de l'anc. France, faisant aujourd'hui partie du départ. de l'Ariège (arrond. de Saint-Girons) et arrosé par le Salat et ses affluents. Capit. *Saint-Lizier* et *Massat*. Le Couserans forma un évêché, du Ve siècle à la Révolution.

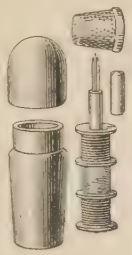

Cousette.

COUSETTE n. f. *Fam.* Jeune ouvrière de la couture. || Petit étui qui contient le nécessaire de couture: dé, aiguilles, fil ou soie.

COUSEUSE [*zeuz'*] n. f. Ouvrière qui coud des étoffes. || Ouvrière qui coud des livres à brocher. (On l'appelle mieux BROCHEUSE.) || Anc. nom de la machine à coudre.

— Encycl. Les *couseuses mécaniques* se classent en plusieurs catégories: les couseuses à *point de surjet*, à *point de chaînette*, à *point de navette à deux fils*, et enfin à *point double de chaînette à deux fils*.

COUSIN [*zin*], **E** n. (lat. *consobrinus*). Personne née ou descendant de l'oncle ou de la tante d'une autre: COUSINS *germains*. COUSINS *issus de germains*. COUSINS *au troisième degré*.

— *Par extens. et fam.* Ami intime: *Faites cela, et nous serons* COUSINS. — *N'être pas cousins*, Etre mal ensemble. || Personne ou chose qui a de grands rapports avec une autre, qui n'en diffère que peu: *Tout philosophe est* COUSIN *d'un athée*. (A. de Musset.)

— *Cousin germain, Cousine germaine*, Cousin, Cousine immédiatement issus de l'oncle ou de la tante. || *Cousin, Cousine à la mode de Bretagne*, Se dit le plus souvent d'un parent, d'une parente éloignée, dont la parenté serait difficile à établir.

— *Mon cousin*, Titre que le roi de France donnait aux princes du sang, aux pairs, etc., dans certaines circonstances.

— Argot. *Cousins de la gueule noire*. Les ouvriers spécialement attachés au service de la forge dans les métallurgies.

— Cout. *Cousin*, Chanteau de pâtisserie plus délicate réservé aux parents et amis, dans la distribution du pain bénit.

— Loc. prov. **Le roi n'est pas son cousin**, Il est si fier, ou si heureux, que le roi ne lui semble pas un parent digne de lui.

Cousin Pons (LE), roman de Balzac (1847). Pons est un très brave homme, qui dépense ses maigres rentes à collectionner des tableaux, des porcelaines, des tabatières, et toute espèce d'objets d'art. Personne, autour de lui, ne soupçonne la valeur de son musée. Aussi le traite-t-on en parent pauvre, presque en mendiant. Quand on apprend que sa collection vaut plus d'un million, voici que s'empressent autour de lui tous ceux qui l'avaient renié. Pons est tombé malade: sans défense contre les manœuvres de son entourage, il cède sa fortune à un ami, le vieux musicien Schmucke, qui se laisse innocemment dévaliser. Pons meurt au milieu de ce pillage, et Schmucke s'estime trop heureux de recevoir l'aumône d'une petite rente viagère.

Cousine Bette (LA), roman de Balzac (1847). Bette, d'abord simple paysanne têtue, rude, envieuse, se transforme peu à peu en femme du monde, presque belle, et d'une perversité infernale. A côté d'elle, d'autres personnages sont marqués de traits inoubliables: Crevel, le type du vice bourgeois dans toute sa tenue et son importance; les Marneffe, couple infâme; surtout le baron Hulot, que sa lubricité maniaque mène, de degré en degré, au comble de la dégradation. Hulot est une des plus puissantes figures qu'ait créées Balzac. Devenu, vers la fin, une espèce d'idiot, sa femme le retrouve et lui propose de rentrer sous le toit conjugal. « Je veux bien, dit-il; mais pourrai-je emmener la petite? » Une nuit, elle le surprend qui enlace de ses bras la cuisinière, une grosse dondon, et lui souffle dans l'oreille: « Ma femme n'a pas longtemps à vivre; et, si tu veux, tu pourras être baronne. » Mme Hulot meurt, en effet, sous le coup de cette effroyable parole, et le baron Hulot fait baronne la maritorne.

Cousins (LES DEUX NOBLES) [*the Two noble Kinsmen*], tragédie anglaise, imprimée en 1634. Le sujet est emprunté au *Conte du Chevalier* de Chaucer (*Contes de Cantorbéry*), qui est lui-même une imitation de la *Théséide* de Boccace. Le thème de la pièce est la peinture de l'amitié. Cette tragédie fut publiée comme étant l'œuvre commune de Fletcher et de Shakespeare. La part de ce dernier se réduit, vraisemblablement, au choix du sujet et à quelques scènes. La pièce fut achevée par Fletcher, aidé (croit-on) de Massinger.

COUSIN [*zin*] n. m. (lat. pop. *culicinus*; de *culex*). Genre d'insectes diptères nématocères, famille des culicidés, comprenant des moucherons grêles et allongés, à longues pattes fines.

— Encycl. Les moustiques composant le genre *cousin* ou *culex* sont très nombreux en espèces sur toute la surface du globe. Ils se développent dans les eaux stagnantes et volent surtout le soir. Les femelles sucent le sang de l'homme et des animaux. L'espèce domestique la plus commune est le *culex pipiens*, dont les piqûres, fort désagréables, ne sont généralement pas dangereuses. Cependant, lorsque les femelles, privées du sang des animaux vivants, ont sucé des cadavres en putréfaction, elles peuvent provoquer des accidents sérieux. On détruit ces insectes en répandant une mince couche de pétrole sur les eaux où ils se développent. V. CULICIDÉS.

Cousin.

COUSIN (sainte **Germaine**). V. GERMAINE.

COUSIN (Jean), navigateur dieppois du XVe siècle. Des traditions locales le donnent comme le précurseur de Christophe Colomb dans la découverte de l'Amérique (1487-1488), et de Vasco de Gama dans la découverte de la route de l'Inde par le cap de Bonne-Espérance (1489-1491).

COUSIN (Jean). On a longtemps confondu sous ce nom deux artistes différents, le père et le fils. Jean **Cousin** le père, né vers 1490, mourut à Paris en 1560. D'abord géomètre et peintre-verrier à Sens, il vint s'établir à Paris en 1540. Il fournit des patrons de vitraux à différentes églises de Sens et de Paris. Il était aussi peintre et sculpteur. Le Louvre possède de lui un célèbre *Jugement dernier*, et le *Tombeau de l'amiral Chabot*, à lui attribué par l'historien de Sens Taveau. Il publia en 1560 un *Traité de perspective*. La renommée de Cousin fut immense, et Vasari notamment l'a cité. — Jean **Cousin**, dit *le Jeune*, né probablement à Sens, mort à Paris (vers 1522-1590) travailla surtout à Paris. Elève de son père, ses œuvres sont parfois difficiles à distinguer des siennes. Il est l'auteur des dessins du *Livre de fortune*, mais pas complètement peut-être du fameux *Livre de portraicture*. Il fut un peintre-verrier et un graveur remarquables. Sa célébrité toutefois ne peut se comparer à celle dont a joui Jean Cousin le père.

COUSIN (Louis), nommé communément **le président Cousin**, érudit, membre de l'Académie française, né et mort à Paris (1627-1707). Avocat, puis président à la cour des monnaies. Il dirigea, de 1687 à 1702, le *Journal des savants*, et travailla avec une ardeur infatigable à la traduction des historiens ecclésiastiques et des historiens byzantins. Ces traductions sont comprises sous ces titres généraux: *Histoire de Constantinople, depuis l'ancien Justin jusqu'à la fin de l'empire* (1672); *Histoire de l'Eglise* (1675); *Histoire romaine* (1678); et *Histoire de l'empire d'Occident* (1683).

COUSIN (Jacques-Antoine-Joseph), mathématicien et homme politique français, né et mort à Paris (1739-1800). Professeur de physique au Collège de France, il devint à l'époque de la Révolution membre de la municipalité de Paris, puis siégea aux Anciens (1796) et au Sénat (1799). Il était membre de l'Académie des sciences (1772). On lui doit: *Leçons sur le calcul différentiel et le calcul intégral; Introduction à l'étude de l'astronomie physique* (1787).

COUSIN (Charles-Yves), dit **d'Avallon**, compilateur français, né à Avallon (Yonne) en 1769, mort à Paris en 1840. Travailleur infatigable, il publia un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux consistent en *anas* ou recueils d'anecdotes. Il est l'auteur d'un *Dictionnaire pittoresque donnant une nouvelle définition des mots, des aperçus philosophiques et critiques formant un cadre de pensées neuves et saillantes* (1835).

Victor Cousin.

COUSIN (Victor), philosophe français, chef de l'école éclectique, né à Paris en 1792, mort à Cannes en 1867. Disciple de Royer-Collard et de Maine de Biran, il fut le successeur du premier, d'abord à l'Ecole normale (1814), puis à la faculté des lettres (1815), et consacra ses cours de 1815-1817 à la critique de Condillac, et à l'exposé de la philosophie écossaise. Mais, dès cette époque, il était préoccupé par la philosophie allemande: il étudiait

Kant ; il se rendait en Allemagne et faisait la connaissance de Hegel, de Jacobi et de Schelling. Sous la monarchie de Juillet, Cousin fut conseiller d'Etat, pair de France, directeur de l'Ecole normale, membre de l'Académie française (1830) et de l'Académie des sciences morales et politiques (1832), ministre de l'instruction publique dans le cabinet de Thiers, en 1840. Après le coup d'Etat de 1851, il abandonna définitivement sa chaire de la Sorbonne qu'il avait dû quitter deux fois : au lendemain de l'assassinat du duc de Berry (1820) puis lorsqu'il entra dans le ministère Thiers, et il passa le reste de sa vie dans une studieuse retraite.

La maxime de Cousin, empruntée à Leibniz, était : « Les systèmes sont vrais par ce qu'ils affirment, faux par ce qu'ils nient. » Cousin s'efforça de combiner les idées de Descartes, de l'école écossaise et de Kant dans un système qu'il a lui-même appelé l'*éclectisme*. C'est un spiritualisme parfois assez hardi, parfois timide. Puis, il se rapprocha de l'idéalisme allemand (c'est lui qui le premier en France prononça le nom de Hegel) ; après 1828, il s'en éloigna et revint à Descartes. Mais il donna toujours comme base à la philosophie la méthode psychologique. Enfin, voulant prouver qu'il n'était point panthéiste, comme on l'en accusait, la philosophie devint pour lui une arme destinée à combattre les doctrines mauvaises. Il préconisa l'alliance des « deux sœurs immortelles » : la philosophie et la religion.

Cousin est le véritable fondateur en France, avec de Gérando, de l'histoire de la philosophie. Les systèmes, selon lui, se réduisent à quatre : le sensualisme, l'idéalisme, le scepticisme, et le mysticisme.

Ses ouvrages les plus importants sont : *Fragments philosophiques* (1826) ; *Histoire de la philosophie du XVIIIe siècle* (1826) ; *Cours de l'histoire de la philosophie* (1828) ; *Cours d'histoire de la philosophie morale au XVIIIe siècle* (1841) ; *Cours d'histoire de la philosophie moderne* (1841-1846) ; *Etudes sur Pascal* (1842) ; *Philosophie de Kant* (1842) ; *Jacqueline Pascal* (1844) ; *Du Vrai, du Bien et du Beau* (1858) ; *Histoire générale de la philosophie* (1863), et ses études sur les femmes du XVIIe siècle : *Mme de Longueville* (1853) ; *Mme de Sablé* (1854) ; *la Duchesse de Chevreuse* (1856) ; *Mme de Hautefort* (1856).

COUSINAGE n. m. Parenté, relations entre cousins, entre parents. || Les cousins, la parenté : *Recevoir, Visiter tout le* COUSINAGE.

— Fig. : *Il y a grand voisinage et cousinage entre l'homme et les autres animaux.* (P. Charron.)

COUSINAILLE [*nay'*] n. f. *Fam.* Parenté nombreuse et fatigante.

COUSINEAU (Pierre-Joseph), harpiste, luthier et éditeur de musique français, né et mort à Paris (1753-1824). Virtuose remarquable il se distingua comme facteur par les améliorations qu'il apporta dans la construction des harpes. On lui doit de nombreuses compositions pour cet instrument.

COUSINER [*né*] v. tr. Traiter en cousin ou de cousin : COUSINER *quelqu'un.*

— *Intransitiv.* Vivre intimement avec : *La grande Mademoiselle* COUSINAIT, *et s'intéressait fort en ceux qui avaient l'honneur de lui appartenir.* (Saint-Simon.) || Faire le parasite sous prétexte de cousinage : *Il* COUSINE *tous les jours.*

— Fig. *Ne pas cousiner,* Ne pas s'accorder.

— ***Se cousiner,*** v. pr. — Avec réciprocité. Se traiter de ou en cousins.

COUSINERIE [*rî*] n. f. *Fam.* V. COUSINIÈRE.

COUSINERY (Esprit-Marie), savant numismate français, né à Marseille en 1747, mort à Paris en 1833. Tour à tour consul de France à Smyrne, à Rosette et à Salonique (1773-1819), il acquit, pendant son séjour dans le Levant, une profonde connaissance des monnaies grecques et du Bas-Empire. On a de lui : *Catalogue raisonné des médailles qui ont été frappées par les princes croisés* (1822) ; *Essai historique et critique sur les monnaies d'argent de la ligue Achéenne* (1825) ; *Voyage dans la Macédoine* (1831).

COUSINETTE n. f. Petite, jeune cousine.

— Econ. rur. V. COUSSINETTE.

COUSINIÈRE [*kou-zi*] n. f. *Fam.* Fourmilière de cousins, de parents plutôt pauvres. (On dit aussi COUSINERIE.)

COUSIN-MONTAUBAN (Charles-Guillaume-Marie-Apollinaire-Antoine), comte DE PALIKAO, général français, né à Paris en 1796, mort à Versailles en 1878. Entré dans la cavalerie, général de division en 1855, Napoléon III le mit en 1860 à la tête du corps expéditionnaire qui en trois mois prit Pékin et imposa la paix à la Chine ; ce qui valut au vainqueur le titre de comte de Palikao.

Cousin-Montauban.

Le 9 août 1870, il forma le cabinet succédant au ministère Ollivier, et en vingt jours il réunit l'armée de Châlons et mit Paris en état de défense. La dictature lui avant été offerte après Sedan, il refusa et disparut avec l'Empire. Peu après, ses services qu'il offrait furent repoussés par la délégation de Tours. Il a laissé une relation des faits de son ministère de vingt-quatre jours.

COUSINOT (Guillaume), nom de deux personnages du XVe siècle, l'oncle et le neveu, dont l'un, né au XIVe siècle et mort après 1442, fut en 1415 chancelier du duc d'Orléans et en 1439 président au parlement de Paris ; l'autre, né en 1400 et mort vers 1484, fut seigneur de Montreuil-sous-Bois, chambellan de Charles VII et de Louis XI, employé à plusieurs ambassades, notamment en Angleterre et auprès du pape Paul II. On a cité sous leur nom une chronique perdue, que Vallet de Viriville a cru retrouver pour le premier dans la *Geste des nobles* et pour le second dans la *Chronique de la Pucelle* et qu'il a publiée en 1859 (réédition en 1892).

COUSINOT (Jacques), médecin français, né à Paris, mort dans cette ville en 1646, fut doyen de la Faculté et le premier médecin de Louis XIV. Il a surtout écrit sur les eaux minérales.

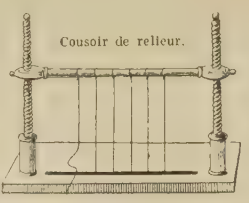
Cousoir de relieur.

COUSOIR n. m. (rad. *coudre*). Métier sur lequel on opère le cousage des feuilles d'un livre à relier ou à brocher. || Etau ou sorte de métier, qui sert aux gantiers pour la couture et le montage des gants.

COUSOLRE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 24 kil. d'Avesnes, sur la Thure, près de la frontière belge ; 2.910 hab. Ch. de f. Nord. Carrières de marbre de Sainte-Anne de France. — Patrie des saintes Waudru et Aldegonde (VIIe s.)

COUSSAC-BONNEVAL, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 35 kil. de Limoges ; 3.080 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de fer, manufactures de porcelaine. Beau château du XVe siècle, au hameau de Chauffaille. Restes de la ville fortifiée de Bret.

COUSSAY-LES-BOIS, comm. de la Vienne, arrond. et à 16 kil. de Châtellerault ; 985 hab. Carrières de pierre.

COUSSE n. m. (de l'ital. *concio,* parfumé, par antiphrase). Argot. *Cousse de castu,* Infirmier d'hôpital.

COUSSECAILLE [*kay'*] n. m. Ragoût dont faisaient usage certains créoles. (On écrit aussi COUSSECAYE.)

COUSSEMAKER (Charles-Edmond-Henri DE), magistrat, érudit et musicographe français, né à Bailleul en 1805, mort à Bourbourg en 1876. Avoué, puis juge en dernier lieu au tribunal de Lille, il a beaucoup fait pour éclairer l'histoire de la musique au moyen âge. Il a lui-même composé des messes, des motets, des morceaux d'opéra, etc. On lui doit : *Mémoire sur Hucbald et son traité de musique* (1841) ; *Histoire de l'harmonie au moyen âge* (1852) ; *Chants populaires des Flandres* (1856) ; *Scriptorum de musica medii ævi nova series* (1864-1874 ; 4 vol.) ; *Traités inédits sur la musique du moyen âge* (1865-1867 ; 3 vol.) ; *l'Art harmonique au XIIe et au XIIIe siècle* (1865) ; *Sources du droit public et coutumier de la Flandre maritime* (1873-1874 ; 2 vol.) ; *Troubles religieux du XVIe siècle dans la Flandre maritime* (1876-1877 ; 4 vol.).

COUSSER (Jean-Sigismond), compositeur hongrois, né à Presbourg en 1657, mort à Dublin en 1727. Après un séjour à Paris, où il connut Lulli, il fut chef d'orchestre à Hambourg, où il fit représenter plusieurs opéras : *Erindo* (1693) ; *Porus* (1694) ; *Pyrame et Thisbé* (1694) ; *Scipion l'Africain* (1695) ; *Jason* (1697). Enfin, en 1710, il devint maître de chapelle de la cathédrale de Dublin, où il resta jusqu'à sa mort. On connaît de cet artiste six ouvertures et diverses autres compositions.

COUSSEY, ch.-lieu de cant. des Vosges, arrond. et à 7 kil. de Neufchâteau, sur la Meuse ; 600 hab. Ch. de f. Est. Eglise en partie romane (façade et clocher du XIIe s.) et gothique (chœur du XVIe s.). Dalles funéraires anciennes. Coussey fut une baronnie, apanage des cadets de la maison de Lorraine. — Le canton a 25 comm. et 5.120 hab.

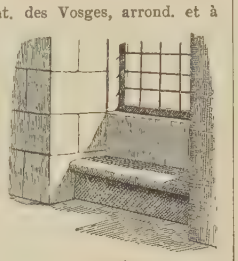
Coussiège.

COUSSIÈGE n. m. Archéol. Banc formé dans l'embrasure d'une fenêtre par un ressaut de la baie, au XVe siècle.

COUSSIN n. m. (anc. *coissin ;* du bas lat. *cozinum ;* de *coza,* cuisse). Sorte d'oreiller pour s'appuyer, s'asseoir : *Un* COUSSIN *de canapé.* || Sac rembourré ou siège à ressorts d'une voiture.

Coussin.

— Artill. Gros billot de bois, qui sert à supporter la culasse d'une bouche à feu.

— Art vétér. Partie rembourrée d'un collier de cheval.

— Chir. Sac rembourré, de dimensions et de forme variables, qu'on emploie pour adoucir la compression de certains appareils. (On dit aussi COUSSINET.)

— Mar. Pièce de bois tendre placée aux endroits où peuvent frotter les manœuvres, pour leur éviter une usure trop rapide : COUSSIN *des barres de perroquet.*

— Techn. Planche rembourrée et couverte de peau, sur laquelle le doreur coupe l'or. || Sac plein de sable fin, sur lequel le graveur fixe les pièces qu'il veut ciseler. (On dit aussi COUSSINET.) || Métier à dentelle, qu'on appelle aussi CARREAU et qui est formé d'une boîte carrée rembourrée extérieurement.

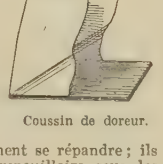
Coussin de doreur.

— ENCYCL. Archéol. Sur les fauteuils assyriens, des *coussins* mobiles formaient le siège, de même que chez les Egyptiens, les Grecs, les Romains. Au moyen âge, les sièges n'étaient pas encore rembourrés et l'usage des coussins devait naturellement se répandre ; ils se mettaient sur les sièges, aux agenouilloirs sous les genoux, et sous les coudes ; il y en avait pour les missels à l'autel, etc. Le *dorsal* et le *carreau* étaient des coussins d'une forme spéciale. L'on s'asseyait souvent, et jusqu'au XVIIe siècle, à terre, sur des coussins. Ils étaient parfois bourrés de duvet ; souvent, la surface en était brodée. Ce n'est guère qu'au XVIIe siècle que les fauteuils et les chaises prennent le siège fixe à étoffe rembourrée. Rembourré de laine ou de crin, le coussin est aujourd'hui le complément nécessaire du divan ; il en est de luxueux, brodés, en étoffes de soie, décorés avec un extrême raffinement. On fabrique aussi des *poupées-coussins.*

COUSSINE n. f. Chim. Syn. de COSINE.

COUSSINEMENT [*man*] n. m. Action de coussiner : *Le* COUSSINEMENT *des meubles.*

COUSSINER [*né*] v. tr. Garnir de coussins : COUSSINER *une voiture.*

COUSSINET [*kou-si-nè*] n. m. Petit coussin : *Un* COUSSINET *de cuir.* || *Jeter son coussinet sur...,* Avoir envie d'acheter ou d'obtenir. (Express. qui vient de l'usage de retenir sa place en y mettant un coussinet.)

— Agric. Javelle de paille coupée en deux.

— Archit. Partie latérale de la volute ionique. || Dernière pierre d'un pilier, du pied-droit d'un arc, dont le lit supérieur est incliné de façon à recevoir la retombée de l'arc. || Dernière pierre en coupe oblique qui reçoit le premier claveau d'un pied-droit.

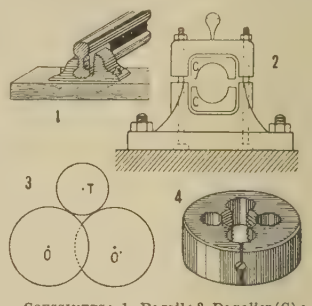

COUSSINETS : 1. De rail ; 2. De palier (C) ; 3. A galets (T, tourillon ; O, O', galets) ; 4. De filière.

— Art milit. anc. Coussin dont on rembourrait la cuirasse, pour empêcher qu'elle ne blessât. || Petit coussin que les mousquetaires attachaient à leur arme pour en amortir le recul.

— Artill. *Coussinets de culasse* et *de volée,* Morceaux de bois pour soutenir le canon mis à la position de route. || *Coussinet de pointage,* Dans les affûts de mortiers, Bloc de bois qui sert à supporter le coin de mire.

— Bot. Sorte de bourrelet ou d'excroissance sur laquelle repose le pétiole de la feuille. || Fruit de l'airelle myrtille et de la canneberge. (On dit aussi COUSINET, et COUSSINETTE.)

— Chem. de f. Pièce de fonte ou d'acier fixée sur la traverse par des tirefonds, des chevilles ou des boulons et destinée à recevoir soit le rail (raïl à double champignon), soit des pièces spéciales d'appareils de voie telles que des lames d'aiguille, qui ne peuvent reposer directement sur la traverse.

— Chir. V. COUSSIN.

— Mécan. Douille cylindrique de laiton ou de bronze généralement garnie de métal antifriction et qui permet, par un frottement très doux, la rotation de l'axe qu'elle supporte. || *Coussinet à billes,* Celui dans lequel des billes sont interposées entre l'arbre et le coussinet pour diminuer le frottement. || Ecrou d'acier fondu, trempé, qui sert à fileter les tiges et les vis. (Des trous, d'axe parallèle à celui de l'écrou, donnent par leur intersection avec celui-ci des arêtes coupantes.) || Nom donné à certains organes de support : COUSSINET *pour câbles de transporteur.*

— Monn. Lame épaisse d'acier, sur laquelle était gravé le cordon à imprimer sur la tranche des monnaies. (Elle sert aujourd'hui à coordonner à blanc les flans des monnaies.)

— Techn. Rouleau de paille que les couvreurs attachent au sommet de leur échelle, pour l'empêcher de glisser.

— Zool. *Coussinet oculaire.* Amas de tissu adipeux qui entoure la face postérieure de l'œil, s'y attache, s'interpose entre ses muscles et se trouve contenu dans la gaine fibreuse de cet organe. (Il semble faire partie du *corps clignotant,* dont il facilite les mouvements.) || *Coussinet plantaire,* Partie du dessous du pied des solipèdes (cheval, âne, mulet), qui compose la *fourchette molle* ou *de chair.*

— ENCYCL. Archéol. Les *coussinets* étaient employés dès le moyen âge pour corriger l'insuffisance du corsage, faire les épaules plus larges, etc. ; et dans le costume militaire pour atténuer le poids ou le contact de pièces de l'armure.

— Le coussinet s'employait aussi dans l'ameublement ; on mettait dans les armoires des coussinets de senteur.

— Mécan. Les *coussinets* sont les supports dans lesquels tournent les arbres ; ils sont montés dans un support appelé *palier.* Les coussinets sont, en général, composés de deux ou plusieurs pièces qui peuvent se rapprocher les unes des autres, ce qui permet de remédier à l'usure résultant du frottement : les pièces C, qui constituent le coussinet proprement dit, peuvent être rapprochées par le serrage des écrous supérieurs. Les arbres étant d'ordinaire d'un métal plus dur que les coussinets, l'usure est supportée par ceux-ci ; on les construit en bronze ou en métal blanc formé par un alliage d'antimoine, d'étain, de plomb, et parfois de cuivre ; on a aussi utilisé certains bois durs : le gayac, l'amandier. On emploie quelquefois les coussinets à galets (fig. 3) dans lesquels le tourillon T est supporté par des galets O, O', sur lesquels il ne glisse pas, mais qu'il fait tourner. On fait aussi usage aujourd'hui très fréquemment des paliers à billes (*roulements*).

COUSSINETTE n. f. Variété de pomme appelée aussi COUSINETTE, COUSINOTTE. || Nom vulgaire du fruit de l'airelle myrtille et de la canneberge.

Cousso : 1. Fleur femelle ; 2. Fleur mâle.

COUSSO [*kou-so*] n. m. Espèce du genre *brayera* appartenant à la famille des rosacées. (On écrit aussi KOUSSO.)

— ENCYCL. Le *cousso* est un arbre à feuilles alternes, à fleurs ayant un limbe double avec des pétales petits et des stigmates élargis. C'est une plante possédant de puissantes propriétés vermifuges, qui lui ont valu le nom scientifique de *brayera anthelminthica.* Elle est originaire de l'Abyssinie.

COUSSON [*kou-son*] n. m. Vent chaud qui brûle les bourgeons de la vigne. (Dialectal.)
— Cost. Gousset de chemise. (Vx.)

COUSSOTOXINE [*tok-sin'*] n. f. Corps amorphe retiré de l'extrait éthéré de *cousso*. (Elle est toxique, et l'on ne sait si c'est à elle que le cousso doit ses propriétés tænifuges.)

COUSSOTTE n. f. Mobil. V. CASSOTTE.

COUSSOU n. m. Dans le midi de la France, Grand pâturage naturel et à demi inculte, où l'on mène paître les troupeaux.

COUSTARD DE MASSY (Anne-Pierre), député girondin, né à Saint-Domingue en 1734, mort à Paris en 1793. Officier avant la Révolution, il fut élu à l'Assemblée législative (1791), et devint membre du club des Jacobins. A la Convention, il siégea avec les girondins et vota la détention de Louis XVI. Envoyé en mission à Nantes, il fut accusé, après la chute des girondins, de tendances fédéralistes. Découvert par Carrier, il fut guillotiné. Il avait publié *l'Eventail*, traduction d'un poème de Gray, et un drame satirique, *la Foire Saint-Ovide*.

COUSTER, COUSTIÈRE, COUSTIL, COUSTILLADE, COUSTILIER, COUSTILLE, COUSTILLER, anc. formes des mots COÛTER, COUTIÈRE, COUTIL, COUTILLADE, COUTILIER, COUTILLE, COUTILLER.

COUSTON [*kouss*] n. m. Filaments courts pouvant encore être utilisés et que l'on recueille après que le chanvre écru a été passé à l'échanvroir.

COUSTOU (Nicolas), statuaire français, né à Lyon en 1658, mort à Paris en 1733, neveu et élève de Coysevox. Il obtint le prix de Rome à vingt-trois ans. Il a produit de nombreux et beaux ouvrages. Sa *Descente de croix*, de Notre-Dame de Paris, est un groupe de belle allure et d'une rare habileté. Les autres œuvres remarquables de Nicolas Coustou sont ses *Tritons* de Versailles, ses *Vénus*, son *Berger chasseur, la Seine et la Marne, la Saône*, etc., et son bas-relief *le Passage du Rhin*, qui est au Louvre. Entré à l'Académie en 1693, il était chancelier de cette compagnie lorsqu'il mourut.

N. Coustou. — Cl. Giraudon.

COUSTOU (Guillaume), statuaire français, frère du précédent, né à Lyon en 1677, mort à Paris en 1746. Il reçut, comme son frère Nicolas, les leçons de Coysevox. Il remporta le prix de Rome en 1697, mais ne séjourna pas longtemps en Italie. A son retour en France, Legros l'aida de ses conseils. Nicolas Coustou lui fit confier des travaux pour les bâtiments du roi. Il entra à l'Académie en 1704. Son chef-d'œuvre, ce sont les fameux *Chevaux de Marly*, placés depuis le commencement du XIXe siècle à l'entrée des Champs-Elysées, à Paris. L'énergie, la liberté, la vie de ces groupes assignent à leur auteur un rang éminent dans l'école française. Rappelons aussi, parmi ses œuvres, *l'Océan et la Méditerranée*, groupe colossal exécuté pour le tapis vert de Marly, dont l'arrangement fier, original et grandiose, peut passer pour un chef-d'œuvre de la sculpture décorative. Ses grandes figures : *Bacchus, Pallas, Minerve, Hercule, le Rhône*, etc., comprises aussi au point de vue de la décoration, œuvres fortes, sont profondément étudiées et révèlent une science incontestable. Le Louvre possède de lui *la Mort d'Hercule, Louis XIII*, et *Marie Leczinska*.

G. Coustou. — Cl. Giraudon.

COUSTOU (Guillaume II), sculpteur français, fils du précédent, né et mort à Paris (1716-1777). Elève de son père, il remporta le prix de Rome à dix-neuf ans. Il entra à l'Académie en 1742 et en devint recteur en 1770. Il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel peu de jours avant sa mort. Avec un talent moindre que celui de son père, il jouit de son vivant d'une très grande renommée. Rappelons, parmi ses œuvres les plus remarquables, la statue de *Saint Roch*, anciennement dans l'église de ce nom, à Paris ; la *Visitation*, bas-relief en bronze, au château de Versailles ; le *Mausolée du Dauphin*, père de Louis XVI, dans la cathédrale de Sens.

COUSU (Antoine DE), musicien français, né à Amiens vers la fin du XVIe siècle, mort à Saint-Quentin en 1658. D'abord chantre de la Sainte-Chapelle, il fut directeur du chœur de l'église de Noyon, puis chanoine de la collégiale de Saint-Quentin. Musicien fort instruit, il est connu pour avoir écrit *la Musique universelle, contenant toute la pratique et toute la théorie*, livre qui n'a pas été publié.

COUSURE n. f. Rel. Se dit pour COUSAGE.

COÛT [*koû*] n. m. (substant. verbal de *coûter*). Prix d'une chose ; dépense : *Le* COÛT *d'un exploit, d'un acte.*
— PROV. **Le coût fait perdre le goût**, Le prix trop élevé détruit l'envie d'acheter. || **Qui dort en août dort à son coût**, Se dit surtout du travailleur agricole qui ne saurait chômer au mois d'août qu'à ses dépens.

COUTADIS [*di*] n. m. Saule têtard, dans le Médoc.

COUTAN (Jules-Félix), sculpteur français, né à Paris en 1848. Elève de Cavelier, il fut prix de Rome en 1871. Parmi ses principales œuvres, nous citerons : *Eros* (musée du Luxembourg) ; *Saint Christophe* (musée de Tarbes) ; une statue de *Voltaire ;* un *Héraut d'armes*, une *Léda*, etc. *La Porteuse de pain* (1882, aujourd'hui au square de la tour Saint-Jacques) ; une fontaine colossale (aujourd'hui détruite) pour l'Exposition de 1889 ; *la France de François Ier* (1900), destinée au pont Alexandre-III. La même année, il remplaçait Falguière à l'Académie des beaux-arts.

COUTANCES (en lat. *Constantia*), ch.-lieu d'arrond. et de cant. de la Manche, à 28 kil. de Saint-Lô et à 10 kil. de la mer, sur la Soulle et le canal de la Soulle ; 6.400 hab. (*Coutançais, aises*). Ch. de f. Etat. Evêché suffragant de Rouen. Important marché agricole.

Armes de Coutances.

Coutances est la vieille cité celtique *Cosedia* des *Unelli*. Agrandie et fortifiée par Constance Chlore, elle prit son nom et devint la capitale du Cotentin ; elle eut un évêché dès les temps gallo-romains. Magnifique cathédrale de style ogival-normand de la seconde moitié du XIIIe siècle, bâtie sur le sommet de la colline où s'élève la ville. Eglises Saint-Nicolas (XIVe s.) et Saint-Pierre, de style flamboyant (XVe-XVIe s.) ; ruines d'un aqueduc du XIIIe siècle et jolies maisons.
— L'arrondissement a 12 cant., 181 comm., et 92.350 h. Le canton a 8 comm., et 9.550 hab.

COÛTANGE n. f. Dépense, coût. (Vx.)

COUTAN-MONTORGUEIL (Laure MARTIN, dame), femme sculpteur, née à Dun-sur-Auron (Cher) en 1855. On lui doit les monuments de *Gill* au Père-Lachaise, d'*Hégésippe Moreau* au cimetière Montparnasse.

COÛTANT [*tan*] adj. m. Us. seulement dans l'express. : *A prix coûtant*, Au prix qu'une chose a coûté.

COUTARD [*tar'*] n. m. Escargot comestible. (Dialectal.)

COÛTARDE n. f. Pâtisserie où il entre du miel et des œufs.
— Bot. Nom commun de l'*hydrolea*.

COUTE n. m. Dans le centre de la France, Courson taillé à trois yeux. || Serpe à très long manche pour couper les roseaux dont on ne peut approcher. (Syn. COUTEL.)

COUTEAU [*tô*] n. m. (lat. *cultellus* dimin. de *culter*, couteau). Instrument tranchant, composé d'un manche muni d'une lame : *Un* COUTEAU *de poche, de table, de cuisine.* || *Couteau de chasse*, Grand couteau ne coupant que d'un seul côté, dont les veneurs se servent pour achever la bête ou couper les branches. || *Couteau de tripière*, Couteau à double tranchant, dont se servent les tripières ; et *au fig. et fam.* Personne qui sait faire entendre du mal en disant du bien, ou qui dit tantôt du bien tantôt du mal d'une personne. || *Couteau pendant*, Se dit de celui qui n'en quitte pas un autre et le sert en toute occasion.
— Poétiq. Poignard : *Au sein de son tuteur enfonça le* COUTEAU. (Corneille.) || Hache ou tout instrument tranchant, qui sert à abattre la tête des condamnés à mort : *L'abandonnerez-vous à l'infâme* COUTEAU ? (Corneille.) || Couperet de la guillotine. || *Couteau sacré*, Celui qui servait, dans les sacrifices, pour égorger les victimes.
— Apic. *Couteau à désoperculer*, Longue lame en forme de plane pour enlever les opercules des rayons de miel.
— Archéol. et Art milit. anc. *Couteau de brèche*, Sorte de vouge employé dans les sièges au moyen âge.
— Arquebus. Extrémité de la gâchette, qui entre dans les crans de la noix. (On l'appelle aussi BEC, ou TENON.)
— Art vétér. *Couteau de chaleur*, Latte de bois mince et flexible dont on frotte un cheval couvert de sueur. || *Couteau de feu*, Instrument qu'on emploie chaud pour cautériser une partie malade. || *Couteau anglais*, Instrument dont les maréchaux ferrants anglais se servent pour rogner le sabot du cheval.
— Imprim. *Couteau de l'encrier*, Pièce de fonte taillée en biseau du côté adhérent au cylindre encreur, dont elle se rapproche à l'aide de vis dites *de réglage*. (Sa fonction est de ne donner au cylindre que la quantité d'encre nécessaire à l'impression.)
— Modes. Nom donné aux grandes plumes rigides des oiseaux, utilisées dans la parure féminine.
— Moll. *Manche de couteau*, Nom vulgaire des coquilles du genre *solen*.
— Phys. *Couteau d'un fléau de balance*. V. BALANCE.
— Techn. Outil servant à la taille des engrenages sur les machines taillant par génération. || Nom donné à divers outils dont la forme rappelle celle du couteau ordinaire et qui servent à rogner, parer, ébourrer, écharner, etc. || *Couteau à papier*. Syn. de COUPE-PAPIER.
— LOC. DIV. : *Visage en lame de couteau*, Visage dont le profil est comme tranchant. || *Avoir le pain et le couteau*, Avoir toutes les commodités désirables. || *Jouer du couteau* ou *des couteaux*, Se battre au couteau ou à l'épée ; et au fig. : *Etre à couteau tiré*, Etre en inimitié déclarée, en guerre ouverte. || *Porter le couteau à* ou *sur*, Retrancher impitoyablement dans ; et au fig. : *Enfoncer le couteau dans le sein de quelqu'un*, Lui causer un chagrin cruel. || *Mettre le couteau sous* (ou *sur*) *la gorge à quelqu'un*, Le réduire à une cruelle extrémité, le contraindre à agir contre sa volonté. || *Avoir le couteau sur la gorge, Etre sous le couteau*, Etre sous le coup d'une menace qui force à agir contrairement à ce qu'on voudrait faire.
— PROV. et LOC. PROV. **Aller en Flandre sans couteau**, S'embarquer dans une entreprise sans avoir les ressources nécessaires. || **On vous en donnera des petits couteaux pour les perdre**, On ne vous donnera plus un objet dont vous ne savez pas apprécier la valeur. || **C'est comme le couteau de Janot**, Se dit d'une chose remplacée par une autre mais gardant son ancien nom, comme le couteau dont Janot remplaçait alternativement le manche et la lame. || **Les mauvais couteaux coupent les doigts et laissent le bois**, Les faux moyens amènent des résultats contraires à ceux qu'on en attend. || **Amours qui commencent par les anneaux finissent par les couteaux**, Les mariages d'amour se terminent souvent fort mal. || **Tel couteau, tel fourreau**, Ce qui va ensemble doit être proportionné.
— ENCYCL. Archéol. Les premiers *couteaux* furent des silex taillés, puis des lames de bronze, puis des lames de fer. Les Grecs et les Romains en firent des objets de grand luxe, et ils ne diffèrent qu'à peine des nôtres ; ils avaient de petits couteaux pour la toilette, des couteaux à ongles, des couteaux à fruits avec lame d'os ou d'ivoire, les manches étant généralement faits de substances précieuses. A cette époque, et jusqu'à la fin du XVIe siècle, le couteau servait à la fois de couteau et de fourchette ; avec sa pointe, on piquait les morceaux pour les porter à la bouche.

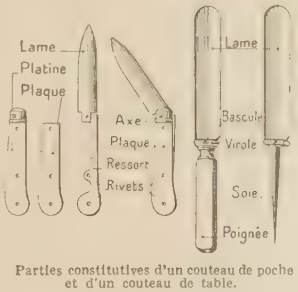

Parties constitutives d'un couteau de poche et d'un couteau de table.

Au moyen âge, on peut classer les *couteaux* en quatre grandes catégories : 1° les *couteaux usuels*, destinés aux usages domestiques,

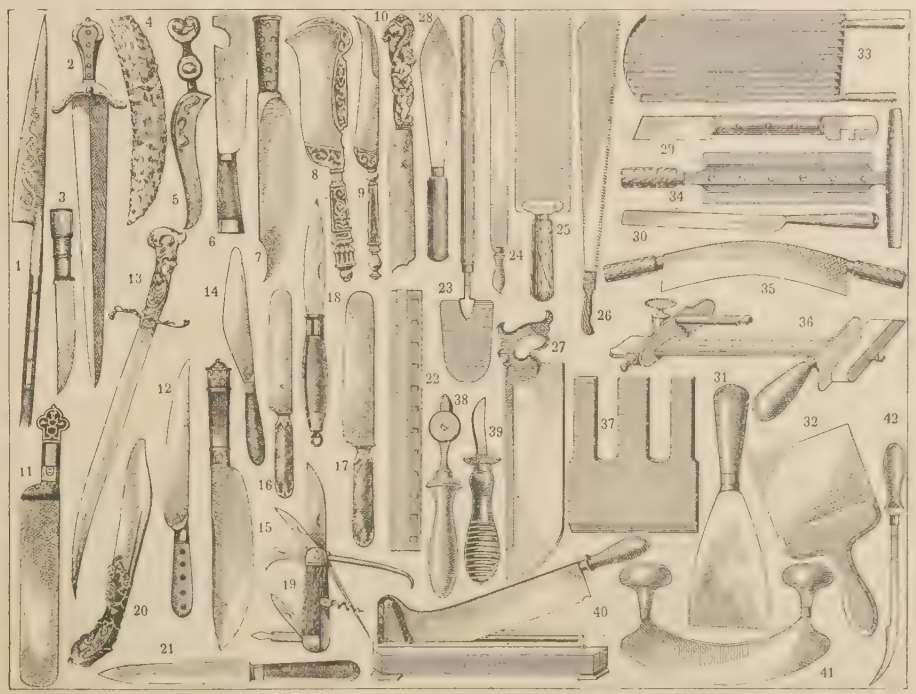

COUTEAUX A ARMER : 1. De brèche (XVIIe s.) ; 2. A plates (XVe s.) ; 3. De dague (XVIe s.). — COUTEAUX ANCIENS : 4. De silex (âge de pierre) ; 5. De l'âge de bronze ; 6. De table (1180) ; 7. De boucherie (XVe s.) ; 8. A défaire (XVIe s.) ; 9. De veneur (XVIe s.) ; 10. De table (XVIe s.) ; 11. A présenter (XVIe s.) ; 12. De chasse (XVIe s.) ; 13. De chasse (XVIIIe s.). — COUTEAUX MODERNES : 14. A palette ; 15. A trancher ; 16. A dessert ; 17. De table ; 18. A virole ; 19. De poche, à plusieurs pièces ; 20. A bétel, indien ; 21. De chirurgie ; 22. A placage ; 23. A étain ; 24. De chaleur ; 25. Ramasseur ; 26. A pierre ; 27. A rogner le papier ; 28. A mastiquer ; 29. A démastiquer ; 30. De doreur ; 31. A reboucher ; 32. A enduire ; 33. A lait caillé ; 34. De rivière, à dérayer ; 35. A ébourrer et écharner le cuir ; 36. Mécanique ; 37. A tabac ; 38. A conserves ; 39. A huîtres ; 40. A pain ; 41. Hachoir ; 42. A asperges.

ordinairement de petite taille, à un seul tranchant, parfois avec lame rentrant dans un manche pliant. Dès le XVe siècle, il y en a contenant plusieurs lames et même d'autres instruments : lime, poinçon, ciseaux. Parmi les couteaux usuels on peut compter les *bâtardeaux*, qui se logeaient dans le fourreau de la dague et parfois de l'épée ; 2° les *couteaux d'office*, destinés aux usages de la cuisine et de la table : *grands couteaux à trancher*, à double tranchant, à lame très large, servant à découper la viande et à la présenter aux convives ; *parepains*, *taille-pains* et *chaplepains ; présentoirs*, servant à présenter aux convives les morceaux de poisson, de pâtisserie, etc., et à enlever les miettes de la nappe ; couteaux à ouvrir les huîtres, etc. ; 3° les *couteaux de vénerie*, couteaux à défaire, hansarts, hachereaux, etc. ; 4° les *couteaux à armer*, armes de main et armes d'hast tels que les *couteaux de brèches* des XVIe et XVIIe siècles.

— Les *couteaux de réfectoire*, destinés à la table des couvents, portent sur leur lame la musique notée et les paroles latines des *Grâces* et du *Bénédicité*. En général, les lames de couteaux au moyen âge et pendant tout le XVIe siècle sont ornées d'inscriptions et de devises, tandis que les manches reçoivent les initiales, les chiffres, les armoiries des propriétaires ; l'émaillerie, les pierres précieuses, les incrustations, les arabesques, les gravures, concourent à leur décoration. Le couteau faisait partie d'une trousse que l'on portait avec soi dans une gaine suspendue à la ceinture ; le nombre ordinaire pour une gaine est de trois couteaux de dimensions différentes. Sur les tables royales et princières, pendant tout le XIVe et le XVe siècle, la forme et la couleur des couteaux changeaient périodiquement, suivant les époques de l'année et les fêtes religieuses. Au XVIIIe siècle, une des rares innovations introduites dans la coutellerie de table se produisit à l'actif des temps modernes par l'introduction de manches en porcelaine. Les couteaux de toilette, pour se curer les ongles, étaient en usage, en France, dès le XIVe siècle ; au XVIIe siècle, le canif se substitue au couteau, pour laisser la place à la lime. Au XVIIIe siècle, les toilettes raffinées sont pourvues de couteaux à enlever la poudre, d'une richesse extraordinaire ; ces couteaux ne sont plus en usage, mais le couteau à papier, d'un luxe parfois considérable, a survécu.

COUTEL [*tèl*] n. m. Ancienne forme de *couteau*.

COUTELAS [*la*] n. m. (de *couteau*). Epée courte et large, qui ne tranche que d'un côté. || Grand couteau de cuisine.

— Ichtyol. Un des noms vulgaires de l'espadon.

— Mar. A bord des bateaux latins, Nom donné à une voile orientée pour le vent arrière et figurant ainsi la pointe d'une lame dressée vers le ciel. (Le point d'amure est écarté du bord par un espar appelé « penon de coutelas ».)

Coutelas (XVIe s.).

COUTELASSE [*las'*] n. f. Coupure que les ouvriers tueurs font maladroitement dans une peau, du côté de la chair, quand ils écorchent les animaux.

COUTELASSER [*la-sé*] v. tr. Faire des coutelasses dans une peau.

COUTELET [*lè*] n. m. (rad. *coutel*). Archéol. Au moyen âge, on appelait ainsi des cure-ongles, cure-oreilles et cure-dents (*coutelets furgeoirs*).

COUTELIER [*li-é*] n. m. (de *coutel*). Qui fabrique ou vend des couteaux et autres instruments tranchants. || Adjectiv. : *Ouvrier* COUTELIER.

— Encycl. Archéol. Dès le XIIIe siècle les *fèvres-coutelliers* formaient une corporation ; le métier des couteliers faiseurs de manches était libre. Les statuts des couteliers de Paris furent renouvelés en 1369 ; en 1486, on les autorisa à faire des épées ; les statuts de 1565 spécifient qu'ils fabriquent aussi des rasoirs, instruments de chirurgie, bâtons ferrés. En 1766, il y avait 120 maîtres à Paris, Châtellerault, Langres, Cosne et Moulins étaient les centres de la coutellerie en France.

La coutellerie suédoise, l'anglaise (Sheffield), la belge (Namur) sont estimées.

COUTELIÈRE n. f. (rad. *coutel*). Etui à compartiments, dans lequel on serrait les couteaux de table.

— Encycl. Les *coutelières* étaient ordinairement en cuir bouilli souvent ciselé, gaufré ou repoussé ; leurs divisions formaient autant de fourreaux. Plus tard et au XVIIIe siècle encore on donnait ce nom à l'écrin de bois, couvert de cuir et tapissé de velours ou de drap, dans lequel les couteaux étaient rangés.

COUTELLERIE [*tè-le-rî*] n. f. (de *coutel*). Art du coutelier. || Fabrique du coutelier. || Produits qui font l'objet du commerce du coutelier : *La* COUTELLERIE *de Châtellerault est réputée.*

— Techn. La *coutellerie* se fabrique en France, à peu près exclusivement à Thiers (Puy-de-Dôme), Langres, Nogent (Haute-Marne), Châtellerault (Vienne) et Paris. Thiers a longtemps conservé sa fabrication à la main ; mais la plupart des opérations s'y font aujourd'hui mécaniquement. On y fabrique des couteaux de table et des couteaux de poche. Châtellerault fabrique surtout des couteaux de table. La Haute-Marne produit des couteaux de toutes sortes, des ciseaux, des rasoirs, canifs, sécateurs, instruments de chirurgie. Paris produit de la coutellerie de luxe et des instruments de chirurgie. La fabrication des couteaux comporte une série d'opérations exécutées mécaniquement : découpage des masses d'acier à la cisaille, martelage, estampage de la lame, découpage de la bascule, forgeage de la soie, estampage, puis trempe et recuit, enfin dressage de la lame, aiguisage, polissage ; d'autre part la fabrication des manches et des viroles est l'objet de multiples opérations. Le montage même du couteau (qui sera suivant le cas *fermant* ou *non fermant*) fait passer les pièces en de nouvelles mains pour l'ajustage, la fixation, le nettoyage, l'affilage, etc. Soit au total de 50 à 80 spécialistes suivant le type de couteau.

COUTELURE n. f. Défaut d'un parchemin endommagé par le couteau.

COÛTER [*té*] v. intr. (lat. *constare*). Etre acquis à un certain prix : *Livre qui* COÛTE *cent francs. Objet qui a* COÛTÉ *cher.* || Occasionner une dépense : *Les voyages* COÛTENT. *La gourmandise* COÛTE *non moins.*

— *Fig.* Etre cause de quelque effort, de quelque souffrance, etc. : *Cet ouvrage lui* A COÛTÉ *bien des veilles. Les promesses ne* COÛTENT *rien. Cette action lui* A COÛTÉ *bien des larmes. Cette guerre* A COÛTÉ *aux Romains bien des pertes.* « *Mes vers me* COÛTENT *peu, disait l'abbé de Marolles à Linière.* — *Ils vous* COÛTENT *ce qu'ils valent* », *lui répondit celui-ci.* || Etre fait avec difficulté, avec regret : *Démarches qui* COÛTENT.

— Loc. div. : *Coûter cher*, Occasionner une forte dépense ou un grand sacrifice. || *Coûter bon*, Coûter cher. || *Coûter la vie*, Causer la mort. || *Rien ne lui coûte*, Il fait sans peine ou sans hésitation tout ce qu'il entreprend, et aussi : Il n'épargne rien. || *Tout lui coûte*, Il trouve pénible tout ce qu'il entreprend. || *Coûte que coûte*, Quelque dépense ou quelque sacrifice qu'il en résulte. || Fam. *Coûter les yeux de la tête*, Occasionner des dépenses excessives.

— Prov. **Il n'y a que le premier pas qui coûte**, La répugnance pour certaines démarches disparaît après un premier essai.

— Impers. *Il coûte* ou *Il en coûte :* IL EN COÛTE *bien cher pour mourir, à Paris.* (Andrieux.) ; — et au fig. : *A qui veut se venger, trop souvent* IL EN COÛTE. (Andrieux.)

— Gramm. D'après l'Académie et Littré, *coûter* est toujours verbe intransitif, et, par suite, on doit toujours laisser le participe passé, conjugué avec l'auxiliaire AVOIR, invariable : *Les vingt mille francs que cette maison m'a* COÛTÉ. *Les efforts que ce travail m'a* COÛTÉ.

Toutefois, certains grammairiens s'appuyant sur des exemples empruntés à Fénelon, Racine, etc., pensent que le verbe *coûter*, au sens figuré de *causer, occasionner*, peut s'employer transitivement. A tort à notre avis, puisque, de toute façon, le passif ne serait pas de mise.

COUTERIE [*rî*] n. f. Hist. ecclés. V. COUTRIE.

COUTERNE, comm. de l'Orne, arrond. et à 45 kil. d'Argentan, sur la Vée ; 1.055 hab. Ch. de f. Etat. Eglise romane (XIIe s.). Château en brique (XVIe-XVIIIe s.) ; vieilles halles en bois.

COÛTEUSEMENT [*teu-ze-man*] adv. D'une manière coûteuse.

COÛTEUX [*teû*], **EUSE** adj. Qui coûte cher, qui fait faire de grandes dépenses : *Voyages* COÛTEUX. *Les procès sont toujours* COÛTEUX.

COUTHON (Georges), conventionnel, né à Orcet (Auvergne) en 1755, mort à Paris en 1794. Avocat à Clermont en 1788, il était aimé alors pour sa douceur et son désintéressement. Chaud partisan de la Révolution, il fut nommé président du tribunal de Clermont (1789). Elu député à la Législative, il proposa pour Louis XVI le titre de « roi des Français », demanda des mesures rigoureuses contre les émigrés et les prêtres insermentés. Il n'approuva cependant ni le 10 Août ni les massacres de septembre. Elu à la Convention, il siégea à la Montagne et suivit Robespierre dans tous ses votes. Il dirigea le siège de Lyon révolté. De retour à Paris, il dénonça les ennemis de Robespierre et présenta la loi terroriste du 27 prairial. Il fut guillotiné en même temps que « l'Incorruptible », le 9 thermidor. Vieilli avant l'âge et paralysé des jambes, il avait exercé cependant, par son éloquence, une grande influence sur la Convention.

G. Couthon.
Gravure de Vérité.

COUTHUIN, comm. de Belgique (prov. de Liége, arrond. de Huy), sur la Meuse ; 3.125 hab. Carrières de pierre ; minerai de fer. Fabriques d'instruments aratoires ; charbonnages.

COUTICHES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 13 kil. de Douai ; 1.730 hab. Ch. de f. Nord.

COUTIER [*ti-é*], **ÈRE** n. (de *coutil*). Ouvrier, ouvrière qui fait du coutil. || Fabricant qui en produit. || Marchand qui en vend.

— Autref., Matelassier, fabricant de lits de plume.

COUTIÈRE n. f. Nom des grosses manœuvres qui maintenaient les mâts des galères et servaient de haubans. (Vx.)

COUTIL [*ti*] n. m. (de *coute*, ancienne forme de *couette*). Tissu croisé tissé en fibres de coton, de lin ou de chanvre. || Etoffe solide et lavable vendue en teinte naturelle, c'est-à-dire bise ou écrue. || *Coutil de soie*, Tissu à corset très solide présentant un côté brillant et satiné (se fait uni, rayé ou broché, en blanc ou nuances claires).

— Encycl. Le *coutil* diffère de la toile ordinaire en ce que son tissu est toujours croisé. Certains coutils sont à plusieurs lices et à armures, comme les draps et les soieries. Le véritable coutil est fait tout entier, chaîne et trame, avec du fil de chanvre ; mais, presque toujours, celui qu'on trouve dans le commerce est fait de lin et de coton. Il en est même qui ne contient que du coton seul ; c'est le coutil à bon marché.

L'industrie des coutils fut importée en France par la famille d'un tisserand nommé Bourlet, qui s'établit à Evreux vers 1778. Cette ville est encore un des principaux centres producteurs du coutil. Lille et Roubaix se sont adonnés à la fabrication du coutil. La ville de Flers (Orne), par sa grande fabrication, fait aujourd'hui une sérieuse concurrence à Evreux et aux autres cités industrielles. Troyes et Nantes fabriquent plus spécialement le coutil de chasse.

Coutillier. (1310).

COUTIL n. m. Archéol. et Bot. V. COUTILLE.

COUTILIER [*li-é*], **COUSTILIER** et **COUSTILLEUX** n. m. (rad. *coutille*). Homme de pied, au XIVe et au XVe siècle, armé d'une lance et d'une dague, vêtu de la salade, de la brigandine et du haubergeon.

COUTILLADE [*yad'*] n. f. Coup de couteau. (Vx.)

Coutellerie : 1. Découpage d'une lame d'acier en fragments dont chacun doit former une lame ; 2. Etirage et battage du fragment d'acier pour faire la lame ; 3. Ebarbage des lames ; 4. Aiguisage des lames ; 5. Ajustage des lames dans le manche ; 6. Phases principales de la fabrication d'un couteau ; 7. Rémouleur.

COUTILLE ou **COUSTILLE** [*tiy'*] n. f. Art milit. anc. Le nom s'applique aux deux armes des coutiliers : arme d'hast longue et à large lame, dite « langue de bœuf » ; dague ou épée courte et large, appelée aussi « feuille de Catalogne. » (On dit aussi COSTILLE.)

— Bot. Nom vulgaire de la fétuque dorée.

Coutilles.

COUTILLER [*yé*] v. tr. Blesser, frapper avec la coutille. (Vx.)

COUTINHO (Gonzalo), administrateur et poète portugais, mort en 1634. Capitaine général de Mazagan (Maroc), puis gouverneur des Algarves et conseiller de Philippe III. Il est surtout célèbre pour avoir protégé à plusieurs reprises le grand Camoëns, dont il était l'ami.

COUTISSÉ, E adj. Garni de coutil.

— N. f. pl. Ensouple garnie de grosse toile, pour fixer la pièce à broder.

COUTO (Diego do), historien portugais, né à Lisbonne en 1542, mort à Goa en 1616. Parti à quatorze ans pour les Indes, il se fixa à Goa, et fut nommé par Philippe II historiographe des Etats de l'Inde. Il continua les *Décades* de Jean de Barros, et écrivit aussi des *Observations sur les causes de la décadence des Portugais dans l'Inde* (1790).

COUTON n. m. (provençal *coustoun ;* de *costo*, côte). Rudiment de plume naissante chez une jeune volaille.

COU-TORS n. m. Un des noms vulgaires du torcol. || Pl. *Des* COUS-TORS.

COUTOUVRE, comm. de la Loire, arrond. et à 14 kil. de Roanne ; 1.210 hab. Cotonnades.

COUTRAS, ch.-lieu de cant. de la Gironde, arrond. et à 17 kil. de Libourne, au confluent de la Dronne et de l'Isle ; 5.080 hab. (*Coutrasiens, ennes*) [en patois *Coutrillons, onnes*]. Importante gare de bifurcation du réseau d'Orléans. Vignobles importants produisant des vins renommés : l'Etang, Drouillard, Lauvirat, et des vins pour la distillerie. Taillanderies. Belle église en partie du XVe siècle ; le château Renaissance des seigneurs de Saint-André. Coutras occupe l'emplacement d'une ville gallo-romaine, *Corterat*. Le 20 octobre 1587 Henri de Navarre (le futur Henri IV) y défit les catholiques commandés par le duc de Joyeuse. — Le canton a 12 comm., et 14.600 hab.

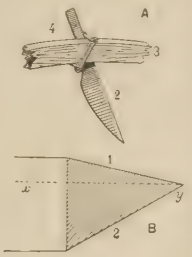

A. Coutre vu en élévation : (1. Manche ; 2. Lame ; 3. Age de la charrue ; 4. Coutrière) ; — B. Coutre vu en section horizontale (*x, y*, tracé du plan vertical de progression de la charrue) : 1. Face de la lame du coutre du côté de la « muraille du labour » ; 2. L'autre face.

COUTRE n. m. (du lat. *culter*, couteau). Econ. rur. Hache servant à refendre les échalas, le bois de chauffage, etc. || Fer tranchant de la charrue disposé en avant du soc. (La charrue étant mise en mouvement, le coutre ouvre, dans le sens vertical, la bande du labour que le soc découpe simultanément dans le sens horizontal. Cette bande ainsi découpée est immédiatement retournée par le versoir. Le coutre a habituellement la forme d'un couteau, mais certains coutres sont de forme circulaire.)

— Hist. ecclés. Sacristain qui était chargé de faire sonner les cloches, de garder les clefs de l'église, et de prendre soin du luminaire.

COUTREAU [*trô*] n. m. Variété de poire d'automne.

COUTRIE [*trî*] n. f. Office du sacristain qu'on appelait coutre. (On écrivait aussi COUTERIE.)

COUTRIER [*tri-é*] n. m. Charrue sans avant-train.

COUTRIÈRE n. f. Pièce servant à lier le manche du coutre à l'age de la charrue.

COUTRILLON [*yon*] n. m. Sorte de bateau plat, de long chaland, sur le canal du Midi.

COUTUMAT [*ma*] n. m. Bureau où l'on payait, dans la Guyenne, les droits de coutume. || Pays de droit coutumier.

COUTUME n. f. (lat. *consuetudo ;* d'où d'abord *coustume*). Pratique traditionnelle chez un peuple : *Les* COUTUMES *d'un peuple esclave sont une partie de sa servitude.* (Montesquieu.) *Jean Lapin allégua la* COUTUME *et l'usage.* (La Fontaine.) *Il y a du bon à se mettre quelquefois au-dessus des* COUTUMES. (Mme de Sévigné.) || Manière ordinaire d'agir, de parler, etc., chez un individu : *Chacun a sa* COUTUME. *Vous savez sa* COUTUME *et sous quelles tendresses...* (Racine.) || Accoutumance : *La longue souffrance engendre la* COUTUME. (Montaigne.)

— *Par anal.* Manière d'agir (en parlant des choses) : *Le vent a* COUTUME *de souffler dans cette saison.* || *De coutume*, Habituellement : *J'irai chez vous comme* DE COUTUME. || *Avoir de coutume*, Avoir l'habitude de : *Pour vous ôter l'envie de nous faire courir toutes les nuits, comme vous* AVEZ DE COUTUME. (Molière.) || *Us et coutumes*, Règles, pratiques qu'on observe dans certains pays, certaines circonstances : *Observer les* US ET COUTUMES *d'un lieu.*

— Dr. anc. Usages anciens et généraux ayant force de loi, et dont l'ensemble forme le droit coutumier. || Recueil des coutumes d'un pays : *La* COUTUME *de Paris.* || *Certificat de coutume*, Acte par lequel un tribunal attestait un point de législation ou de jurisprudence en usage dans une localité. || *Droit de coutume*, Redevance payée au seigneur pour les denrées, blés, vins, bestiaux vendus dans sa seigneurie. (On distinguait, d'après le tarif, *grande* et *petite coutume.*)

— Hist. ecclés. *Coutume épiscopale*, Droit perçu par l'évêque sur ses clercs. || *Louables coutumes*, Droit que le clergé levait sur les gens d'église.

— Pêch. *Poisson de coutume*, Redevance en nature qu'on prélève pour le propriétaire du bateau et le maître pêcheur. (Dialectal.)

— PROV. **Une fois n'est pas coutume**, Un acte isolé n'entraîne à rien. — Et aussi : On peut fermer les yeux sur un acte isolé. || **C'est la coutume de Lorris, les battus payent l'amende**, Celui qui a sujet de se plaindre se voit en outre condamné.

— SYN. **Coutume, accoutumance, habitude, usage.** V. ACCOUTUMANCE.

— ENCYCL. Dr. La *coutume* est une source du droit, qui tire son autorité de l'assentiment tacite de tous les citoyens. Le droit coutumier, en France, a fait des emprunts aux législations précédentes, mais il s'est révélé avec une originalité propre. Les coutumes se formèrent au début du moyen âge, peu à peu dans le nord et le centre de la France, et jusque dans le sud-ouest, tandis que, dans le midi, le droit romain demeurait, en général, la base de la législation. On appelait *pays de droit écrit* ceux qui étaient surtout régis par le droit romain ; *pays de coutume*, ceux où dominait cette seconde source. Ces derniers formaient les deux tiers de la France. Ces coutumes étaient des lois territoriales, mais elles manquaient de précision ; il fallait procéder à des enquêtes dites *par turbes* (*per turbas*) pour connaître le droit, l'usage. On comprit la nécessité de fixer par écrit le droit coutumier, et quelques coutumes furent rédigées au début du XVe siècle. Charles VII prescrivit par l'ordonnance de Montil-les-Tours en 1453 (ancien style), leur rédaction dans tout le royaume. Celle de Bourgogne fut approuvée en 1459, celle de Touraine en 1461, celle d'Anjou en 1463. La plupart des coutumes furent rédigées sous Louis XII : celle d'Orléans date de 1509, celle de Paris de 1510. La pratique ayant signalé bien des défauts et des lacunes dans ces rédactions, on sentit le besoin de les réformer. Beaucoup de réformations se produisirent dans la seconde moitié du XVIe siècle : la coutume de Paris fut réformée en 1580, celle d'Orléans en 1583.

Le Code civil a abrogé toutes les anciennes coutumes, mais de nombreux articles se réfèrent aux anciens usages et les consacrent en permettant leur application.

— Dr. internat. La *coutume* est la principale source du droit international : le droit des gens maritime, le droit international en temps de guerre, les règles concernant les agents diplomatiques, etc., sont le résultat de la coutume. Suivant certains auteurs (Klüber, Oppenheim), la coutume se distingue de l'usage en ce qu'elle s'accompagne de la « conviction » que les actes accomplis en son nom sont d'accord avec le droit ou obligatoires. A défaut d'une semblable conviction la répétition de l'acte ne peut engendrer qu'un usage.

La règle coutumière lie en principe tous les Etats, elle constitue une règle gouvernant la communauté internationale, et tout Etat qui adhère au système général que les Etats associés ont institué ou jugé indispensable est obligé de se conformer à la coutume établie s'il ne veut pas s'exposer à des représailles ou à la guerre. En droit international, la coutume est donc une source de droit plus générale que le droit conventionnel des Etats. Elle est, de plus, susceptible de progrès continu, mais elle manque de précision et de certitude et l'évolution du droit par le moyen de la coutume se fait très lentement.

COUTUMIER [*mi-é*], **ÈRE** adj. Qui a coutume de : *Etre* COUTUMIER *de mentir.*

— *Coutumier du fait*, Qui a coutume d'accomplir un acte. (Ne se prend guère qu'en mauv. part.) || Qui est passé en coutume, qui est habituel : *Nos travaux* COUTUMIERS, *Vicissitudes* COUTUMIÈRES.

— Dr. Etabli par la coutume : *Droit* COUTUMIER. *Impôt* COUTUMIER. || Régi par le droit coutumier : *Pays* COUTUMIER.

— Dr. féod. Roturier, par opposition à « noble ». || *Bourse coutumière*, Achat d'un héritage par un roturier.

— *Substantiv.* Personne coutumière, roturier : *Les* COUTUMIERS. *Epouser une* COUTUMIÈRE.

— Eaux et for. Usager, dont le droit est réglé par la coutume.

— N. m. Recueil des règles fixées par le droit coutumier : *Consulter le* COUTUMIER. || *Grand coutumier*, Recueil général des coutumes particulières d'un pays.

— ANTON. **Écrit** (en parlant du droit).

— ENCYCL. *Grand coutumier de France.* Cette œuvre, appelée quelquefois aussi *Coutumier de Charles VI*, est une compilation de la fin du XIVe siècle, comprenant des ordonnances, des règles de la coutume de Paris et des styles de procédure. Son auteur est Jacques d'Ableiges, ainsi que l'a découvert L. Delisle ; l'ouvrage a dû être terminé en 1389, alors que l'auteur était bailli d'Evreux.

— *Grand coutumier de Normandie.* On appelle ainsi un ouvrage du XIIIe siècle, remarquable par la netteté et la méthode de son exposition, et qui est l'une des sources les plus précieuses du droit normand. Il était appelé, dans les îles Normandes, *Somme Maucael*, probablement du nom de son auteur. Bien que n'ayant eu, au début, aucun caractère officiel, cette œuvre n'a pas tardé à être considérée comme une véritable loi. Cela explique pourquoi la coutume de Normandie ne fut officiellement rédigée qu'assez tard (1577-1583).

COUTUMIÈREMENT [*man*] adv. Selon la coutume ; ordinairement.

— Féod. Selon la règle, la coutume roturière.

COUTURAT (*Louis*-Alexandre), professeur et philosophe français, né à Paris en 1868, mort en 1914. Elève de l'Ecole normale supérieure (1887), agrégé de philosophie (1890), docteur ès lettres (1896), Couturat s'est principalement occupé de la philosophie des mathématiques et de l'application des mathématiques à la logique. Dans sa thèse française de doctorat *De l'infini mathématique* (1896), il défend l'infini actuel de quantité contre les objections des néo-criticistes. On lui doit en outre : *la Logique de Leibniz* (1901) ; *Histoire de la langue universelle* (avec L. Léau 1903) ; *l'Algèbre de la logique* (1905).

COUTURE n. f. (d'abord *cousture ;* lat. pop. *cosetura ;* de *consuere*, coudre). Action ou art de coudre : *Ouvrière fatiguée par la* COUTURE. *Ouvrière habile en* COUTURE. || Suite de points par lesquels des étoffes sont cousues : *Des* COUTURES *mal faites.* — *Rabattre les coutures*, Les aplatir avec le carreau, le dé. — *Battre à plate couture*, Rabattre les coutures à plat ; et *au fig.* Battre quelqu'un vigoureusement : BATTRE *une armée à* PLATE COUTURE, La défaire complètement. || Atelier où l'on coud : *Monter à la* COUTURE. || Commerce de couturière : *S'enrichir dans la* COUTURE.

— Agric. Nom donné, dans quelques endroits, aux terres médiocres ; — dans d'autres, le mot est synonyme de SOLE ou de SAISON. || Au plur., Ancien nom des terrains consacrés à la grande culture.

— Coutur. Ensemble des travaux à l'aiguille qui ont pour but de *confectionner*, de *raccommoder* et d'*orner* les tissus.

— Chir. Marque laissée par une plaie dont les bords ont été mal rejoints. || *Par anal.* Suite de cicatrices de petite vérole.

— Archit. Assemblage de deux feuilles de métal, obtenu en pliant et rabattant les bords de chacune.

— Mar. Intervalle bourré d'étoupes et recouvert de brai, compris entre deux bordages. || Fixation des bordages des barques de différents pays exotiques, au moyen de liens de rotin. || Réunion des laizes de toile à voile.

— Mécan. Ligne de réunion de deux tôles au moyen de rivets.

— Techn. Marque des joints du moule, sur une figure coulée en plâtre.

— ALLUS. HIST. **Tunique sans couture de Jésus-Christ.** V. TUNIQUE.

— ENCYCL. Les travaux de *couture* se divisent en maintes catégories suivant le travail dans lequel on se spécialise. Ils se font à la main ou à la machine à coudre.

La couture à la main s'exécute avec des points dits *points usuels ;* elle s'agrémente avec les points dits *points d'ornement ;* elle s'assemble et se monte avec des coutures dites *coutures d'assemblage.*

Points usuels. Le *point devant*, employé couramment dans l'assemblage de deux étoffes. Il prend le nom de *point de bâti*, de *point de faufil* lorsqu'il se fait très

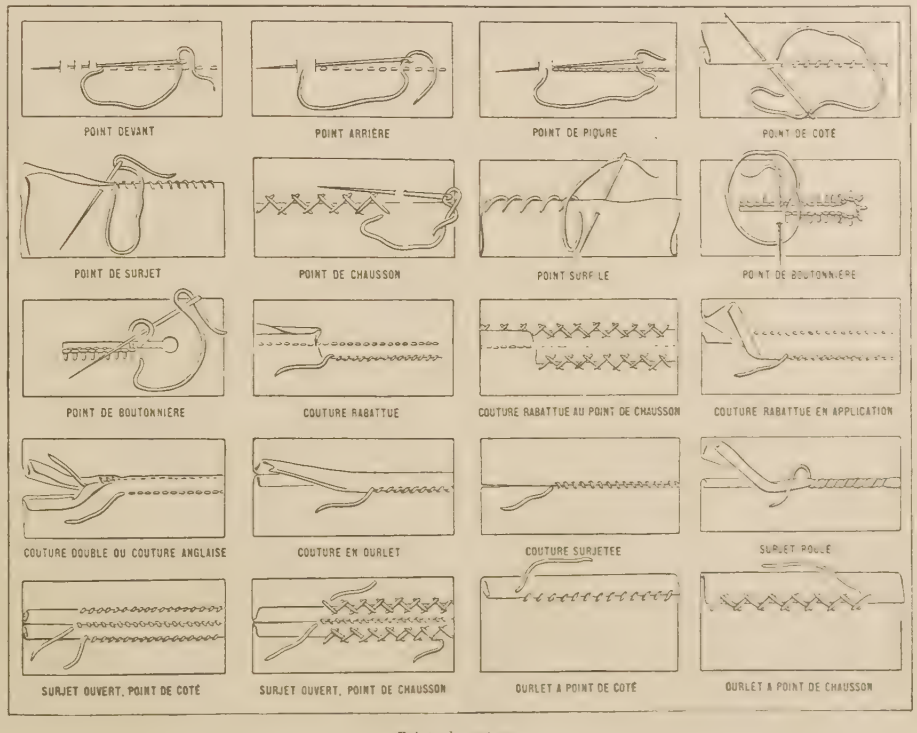

Points de couture.

allongé et qu'il bâtit une couture ; de *point coulé, point de modes, point de renfilé,* lorsqu'il coud deux remplis d'étoffe sans percer de part et d'autre ; de *point coulissé* lorsqu'on l'exécute vivement sans tirer l'aiguillée de fil à chaque point ; de *point de reprise* lorsqu'il s'exécute en rangs serrés pour soutenir un tissu abîmé.

— Le *point arrière,* plus solide que le précédent, est employé dans l'assemblage des coutures. Le *point de piqûre,* qui est un point arrière perlé, c'est-à-dire piqué point dans point. Le *point de côté,* dit *point d'ourlet,* qui s'emploie dans les rabats et se pique en biais ; il s'exécute toujours de droite à gauche. Le *point de surjet* est un point de côté piqué par-dessus deux bords, deux lisières le plus souvent ; il se fait de droite à gauche. Le *point de surfil,* qui est un point de surjet très lâche, est exécuté de gauche à droite. Le *point de chausson,* dit aussi *point croisé,* se compose de deux rangs de points obliques ; il s'exécute dans les flanelles et piqués, pour le rabat des coutures. Le *point de boutonnière* ne sert qu'aux boutonnières, c'est un point de feston bouclé qui s'exécute aussi bien de droite à gauche que de gauche à droite.

Points d'ornement. — Ces points dérivent de la broderie et des divers travaux de dames. Pour leur exécution, v. POINT.

Coutures d'assemblage. — Ces *coutures* s'exécutent plus vivement à la machine à coudre qu'à la main, mais leur assemblage est toujours le même : *couture simple,* se fait droite, sans rabat ; *couture rabattue,* ouverte ou fermée, suivant l'épaisseur des tissus ; *couture en application,* se fait avec deux rabats, un sur l'endroit, l'autre sur l'envers ; *couture double,* dite *couture anglaise,* composée de deux coutures simples prises l'une dans l'autre ; *couture d'ourlet* cousue au point de côté ; *couture surjetée,* qui se fait avec un point de surjet. (Cette couture se fait toujours ouverte, et les rabats sont tenus par des points de côté ou des points de chausson. — Le *surjet* est une couture sans rentrés, qui s'exécute au point de surjet sur deux lisières ou deux bords roulés : *surjet roulé, surjet roulotté.*)

COUTURE [*kou-tur'*] ou **COULTURE** n. f. (forme ancienne de *culture*). Ancien nom, dans les environs de Paris, des terrains consacrés à la grande exploitation agricole.

COUTURE (LA), comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 9 kil. de Béthune, sur l'Oisne ; 1.230 hab. (1.710 en 1914).

COUTURE (Guillaume-Martin), architecte français, né à Rouen en 1732, mort à Paris en 1799. Il édifia les hôtels de Saxe et de Coislin, le pavillon de Bellevue, à Sèvres, qui lui valurent d'entrer à l'Académie d'architecture en 1773. Au retour d'un voyage en Italie, il fut associé à Contant d'Ivry, chargé d'élever l'église de la Madeleine, et continua seul les travaux après la mort de cet architecte, en 1777. Il changea alors les plans de son prédécesseur ; mais il mourut lui-même avant d'avoir achevé son œuvre, et les plans de la Madeleine furent à nouveau modifiés.

COUTURE (Thomas), peintre français, né à Senlis en 1815, mort à Villiers-le-Bel en 1879. Après la mort de Gros dont il était l'élève, il entra chez Paul Delaroche. Lauréat du prix de Rome (1837), il envoya d'Italie son premier tableau : *Jeune Vénitien après une orgie,* peinture vigoureuse et brillante. En 1841, le *Retour des champs,* la *Veuve* et *l'Enfant prodigue* captivèrent l'attention. Lorsque parut *la Soif de l'or* (au musée de Toulouse), le succès se changea en enthousiasme (1845). Deux ans plus pard, en 1847, les *Romains de la décadence* (musée du Louvre) valurent à l'auteur une médaille de première classe.

Th. Couture.
Cl. Pierre Petit.

D'autres très bonnes peintures de lui sont : *le Fauconnier* (1855) et le *Damoclès* (1872). Entre temps, Couture s'était essayé à la peinture officielle (*Baptême du Prince impérial*). Les meilleurs morceaux qu'il ait exécutés vers la fin de sa vie sont des portraits hardiment brossés. Il a laissé deux ouvrages : *Méthode, Entretiens d'atelier* (1867), et *Paysage, Entretiens d'atelier* (1869).

COUTURER [*ré*] v. tr. Coudre. (Vx.) || Couvrir de coutures, de cicatrices : *La petite vérole* COUTURE *le visage.*

— ***Couturé, e,*** part. pass. du verbe *Couturer. Par anal.* Laisser des marques : *Mur* COUTURÉ *par l'humidité. Manuscrit* COUTURÉ *de ratures.*

COUTURERIE [*rî*] n. f. Métier de couturier. (Vx.) || Atelier de couture.

COUTURIER [*ri-é*], **ÈRE** n. (de *couture*). Qui coud. || Tailleur. (Vx.) || Personne qui confectionne des costumes pour les dames : *Costume sortant de chez un grand* COUTURIER.

— Adjectiv. : *Ouvrière* COUTURIÈRE. || *Fauvette couturière,* Se dit d'une variété de fauvettes qui font leur nid en assemblant des feuilles par une sorte de couture.

COUTURIER [*ri-é*] n. et adj. m. Anat. Se dit d'un muscle de la cuisse.

— ENCYCL. Le *couturier* est un long muscle superficiel, qui s'étend de l'épine iliaque antérieure et supérieure à la tubérosité interne de la tête du tibia. Il est fléchisseur de la cuisse sur le bassin, et de la jambe sur la cuisse. C'est lui qui entre en jeu pour donner au membre inférieur l'attitude que prend le tailleur pour coudre ; d'où, son nom.

COUTURIER ou **COUSTURIER** (Pierre) [en lat. *Petrus Sutor*], théologien français, né à Chémeré-le-Roy, près de Laval, mort en 1537. Il combattit la Réforme et eut une violente polémique avec Erasme.

COUTURIER (Philibert-Léon), peintre français, né à Chalon-sur-Saône en 1823, mort à Saint-Quentin en 1901. Elève de Picot, il abandonna la peinture historique pour se consacrer à la peinture des animaux et surtout aux *Animaux de basse-cour,* titre d'une de ses premières toiles (1853). Il peignit ensuite : *Servante plumant du gibier* (1853) ; *le Rat qui s'est retiré du monde* (1863) ; *Volailles effarouchées par un faucon* (1864) ; *Un coin de basse-cour* (1880). Il fit aussi quelques portraits, et écrivit des études sur Corot et Millet et un roman philosophique : *Manuscrit de l'abbé N...* (1884).

COUTURIER (Léon), peintre français, né à Mâcon en 1843. Elève de Cornu et de Cabanel, il débuta au Salon en 1868 : *Coin de mon atelier.* Vers 1887, Couturier évolua vers la représentation des scènes maritimes. Son premier essai, *le Dimanche à bord,* parut au Salon de 1887. A ce tableau ont succédé : *le Cabestan* (1890) ; *Un homme à la mer* (1895). En 1906, il a donné *Brume* et *la Première Attaque de Port-Arthur.*

COUTURIER DE FOURNOUE (Abdon-René), jurisconsulte français du XVIIIe siècle. Procureur du roi au présidial de Guéret, il a publié un *Commentaire des coutumes de la province et comté-pairie de la Marche* (Clermont-Ferrand, 1744-1748). — Joseph **Couturier de Fornoue,** fils ou neveu du précédent, né à Guéret en 1740, mort en 1800. Entré dans la marine, il eut, à dix-sept ans, le bras emporté par un boulet anglais. Le 18 octobre 1779, il soutint contre la flotte de l'amiral Hyde Parker un glorieux combat, dont un tableau, gravé par ordre du roi et placé au palais de Versailles, conserva le souvenir. Il fut chargé de commander l'escadre envoyée au secours de Tippoo-Sahib.

COUTY (Jean-Frédéric), peintre français, né à Issoudun en 1829, mort à Paris en 1904. Il avait débuté au Salon de 1864 avec une *Vue de Bourron.* Il exposa ensuite un *Intérieur de cour à Louveciennes,* puis se consacra à la peinture de nature morte.

COUTY (Louis), médecin français, né en 1835, mort à Rio de Janeiro en 1885. Docteur en médecine et agrégé, il accepta une chaire de biologie industrielle à l'Ecole polytechnique de Rio de Janeiro où il organisa un laboratoire au Muséum, et fit des recherches sur le curare, sur le venin des serpents, etc.

COUTZOVALAKS. Ethnogr. V. KOUTSOVALAQUES.

COUVADE n. f. Action du père qui prend la place de la mère lorsque celle-ci vient d'accoucher, et qui reçoit les soins et les félicitations destinées d'ordinaire à la maman.

— ENCYCL. La *couvade* a existé chez beaucoup de peuples de l'antiquité ; elle persiste chez quelques peuples de l'Europe et d'Asie, et surtout en Amérique. Il n'y a pas longtemps, on observait des traces de cette coutume chez les Basques. Dans des sociétés où les institutions maternelles ont été tenaces, le mari semble avoir recours à cette fiction pour établir ses droits sur l'enfant de sa femme.

COUVAGE n. m. Syn. de COUVAISON.

COUVAIN [*vin*] n. m. (de *couver*). Œufs des insectes qui, comme les abeilles, vivent en société. || Rayon de cire qui ne contient que des œufs et des larves d'abeilles.

— ENCYCL. Apic. Le *couvain* se trouve placé sur les rayons les plus proches de l'entrée, et présente une forme ovoïde. La reine commence sa ponte au centre. Au bout d'un certain temps, le couvain le plus ancien ayant éclos, les ouvrières nettoient les cellules pour permettre à la reine d'y pondre à nouveau. Il se produit ainsi un nouveau nid à couvain, inscrit dans le premier. Le couvain de l'abeille femelle demande quinze à seize jours pour se développer, depuis la ponte de l'œuf jusqu'à l'état adulte ; celui de l'ouvrière, vingt et un jours, et celui du mâle, vingt-quatre. L'aspect du couvain sert à reconnaître l'état de la colonie : compact ou en couronne, c'est l'indice d'une ponte régulière et continue ; éparpillé, il indique une mauvaise mère ou une ruche atteinte de la loque.

Coupe théorique du nid à couvain. Fragment de rayon montrant le couvain à divers états de développement : A. La femelle a commencé par pondre au centre. — B, C, *a,* couvain âgé ; *j,* couvain jeune ; *v,* cellules où le couvain est éclos.

COUVAISON [*vè-zon*] n. f. (de *couver*). Temps où couvent les poules, etc. (On dit aussi COUVAGE, et même COUVERIE.)

COUVE n. f. Econ. rur. Dans le Sud-Est, Poule qui couve ses œufs.

— Bot. Nom vulgaire du pin cembro.

COUVEAU [*vô*] n. m. V. COUVET.

COUVÉE n. f. L'ensemble des œufs couvés en même temps : *Un œuf cassé peut vicier toute la* COUVÉE. || Oiseaux nés d'une même couvée : *La perdrix attire sur elle l'attention du chasseur, pour préserver sa* COUVÉE. || Action de faire couver un oiseau de basse-cour : *Faire une* COUVÉE.

— Poétiq. ou *Fam.* Famille, enfants : *Une maman et sa* COUVÉE. || En mauv. part, Race, engeance, collection de gens : *Toute la* COUVÉE *n'en vaut rien.*

COUVELAIRE (Alexandre), accoucheur français, né à Bourg (Ain) en 1873, professeur de clinique obstétricale à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine. On lui doit des *Considérations sur la technique de l'opération césarienne* (1909) et un *Traité de chirurgie obstétricale* (1913).

COUVENT [*van*] n. m. (du lat. *conventus,* assemblée ; d'où *convent* puis *couvent*). Maison de religieux ou de religieuses : COUVENT *de capucins. Se jeter dans un* COUVENT. || Ensemble des religieux ou religieuses qui l'habitent : *Assembler le* COUVENT.

— *Par extens.* Pensionnat de jeunes filles, tenu par des religieuses : *Etre élevée au* COUVENT.

— *Par anal.* Réunion de personnes vivant en commun et astreintes aux mêmes règles : *Les régiments sont des* COUVENTS *nomades.* (Vigny.)

— *Pop.* Maison de tolérance.

— SYN. **Couvent, cloître, monastère.** V. CLOÎTRE.

— ENCYCL. Les *couvents* eurent pour première patrie l'Orient, où ils se développèrent surtout à partir du IVe siècle. Ils y prirent deux formes principales : la *laure,* et la *cénobie.* Les laures, cabanes séparées, formaient des colonies sous la direction d'un abbé ; les cénobies étaient de grandes maisons dans lesquelles les ascètes menaient la vie commune. Saint Pacôme en Egypte, saint Basile en Cappadoce, furent les grands législateurs de la vie conventuelle en Orient.

D'Orient, le monachisme passa en Occident. Il y fut organisé d'abord par saint Ambroise et saint Augustin, puis par saint Benoît de Nurcie. La règle de saint Benoît (VIe s.) se répandit avec rapidité, et finit par absorber presque entièrement les autres règles, telles que celle de saint Colomban. Pourtant, à la fin du XIIe siècle et au XIIIe siècle, des besoins nouveaux suscitèrent la création des ordres mendiants : dominicains, franciscains, augustins, carmes. Chacune des maisons religieuses ou *couvents* renfermait nécessairement : 1° l'*église* et le *chœur,* où les religieux chantaient l'office ; 2° le *chapitre,* salle de réunion commune ; 3° les *cellules ;* 4° le *réfectoire* commun ; 5° la *bibliothèque ;* 6° l'*infirmerie ;* 7° le *parloir* pour les relations avec les étrangers ; 8° le *cloître ;* 9° le *caveau* des morts ou la sépulture commune.

Les ordres de femmes se développèrent parallèlement aux ordres d'hommes.

Les couvents ont été souvent l'objet de la législation ecclésiastique. La plus importante de ces lois est celle de la *clôture.* Dans les couvents d'hommes, elle consiste surtout dans la défense de laisser pénétrer des femmes dans les bâtiments claustraux. Elle est plus rigoureuse pour les couvents de femmes : elle comprend l'interdiction faite à toute religieuse de jamais quitter son couvent, sauf les cas de nécessité. Les ordres et les congrégations de fondation récente ne sont presque partout soumis qu'à la demi-clôture, qui permet aux religieuses de recevoir des visites dans un parloir.

— *Couvents bouddhiques* (en sanskrit *vihâra* et *sanghârâma*). Une des quatre règles imposées par Çâkya-mouni était de « n'avoir pour demeure que les racines des arbres ». De bonne heure, cependant, on construisit des maisons pour les moines, et bientôt, il y eut des vihâras dans toutes les villes où fréquentaient les bhikchous. Dès le IIIe siècle av. notre ère, les couvents bouddhiques sont devenus des centres importants de science et d'instruction.

Les brahmanes çivaïtes et les djains ont aussi fondé dans l'Inde des monastères d'instruction, dont quelques-uns existent encore aujourd'hui.

COUVER [*vé*] v. tr. (du lat. *cubare,* être couché). Se tenir sur des œufs pour les échauffer et les faire éclore : *Les poules* COUVENT *assez volontiers des œufs de cane.* || Absolum. : *Poule qui demande* À COUVER.

— *Fig.* Nourrir, entretenir, préparer secrètement : COUVER *une maladie.* COUVER *un projet.* COUVER *de mauvais desseins.* || *Couver des yeux, du regard,* ou simplem. *Couver,* Regarder avec convoitise : *Messire Jean Chouart* COUVAIT *des yeux son mort.* (La Fontaine.)

— *Intransitiv.* Etre entretenu, nourri, préparé sourdement : *Conspirations, Haines, Vengeances qui* COUVENT.

— Fig. *Feu qui couve sous la cendre,* Passions qui se développent sourdement et finiront par éclater.

— ***Se couver,*** v. pr. — Au sens passif. Etre couvé, et *au fig.* Etre préparé en secret : *Ne mettez point d'obstacle aux choses qui* SE COUVENT. (Bossuet.)

COUVERCEAU [*vèr-sô*] n. m. (du lat. *cooperculum,* couvercle). Couverture. (Vx.) || Etoffe servant à couvrir des meubles. || Planche servant de couverture à une meule de moulin. (On écrit aussi COUVERSEAU.)

COUVERCHEL (Alfred), peintre français, né à Marseille-le-Petit en 1831, mort à Croissy (Seine-et-Oise) en 1867. Elève de Picot et d'Horace Vernet, il a peint des épisodes des guerres d'Afrique. Le musée d'Alger renferme une énorme toile de Couverchel, représentant un épisode de la guerre de Kabylie. Son tableau principal est *la Bataille de Magenta* (1861).

COUVERCLE [*vèrkl'*] n. m. (lat. *cooperculum ;* de *cooperire,* couvrir). Ce qui sert à couvrir une ouverture quelconque : *Le* COUVERCLE *d'une marmite, d'un pot, d'une boîte.*

— Mécan. Plateau et manchon de fonte servant à fermer un cylindre à vapeur du côté correspondant au *haut de course* du piston. (La fermeture du cylindre opposée à celle-ci est le *fond.*)

— PROV. **Il n'est si méchant pot qui ne trouve son couvercle,** Il n'est si laide fille qui ne trouve un mari. || **Trouver couvercle à sa marmite,** Se dit (en langage très libre) d'une fille ou d'une femme qui trouve mari ou amant.

COUVEREAU [*rô*] n. m. Nom vulgaire de l'alose finte. (Dialectal.)

COUVERIE [*rî*] n. f. Syn. de COUVAISON.

COUVERT [*vèr*] n. m. (de *couvrir*). Ce qui couvre, protège. || Abri, logement ; *S'assurer le vivre et le* COUVERT. || Abri, lieu à l'ombre : *Un beau* COUVERT *d'arbres.*

— Enveloppe dont on entoure un paquet ou une dépêche. Adresse qui y est écrite : *Recevoir une lettre sous le* COUVERT *d'un parent ;* — et *au fig.* En s'abritant sous : *Trahir sous le* COUVERT *de l'amitié.*

— Ce qui couvre une table pour les repas : nappe, argenterie, verres, etc. : *Mettre, Oter le* COUVERT. || Table

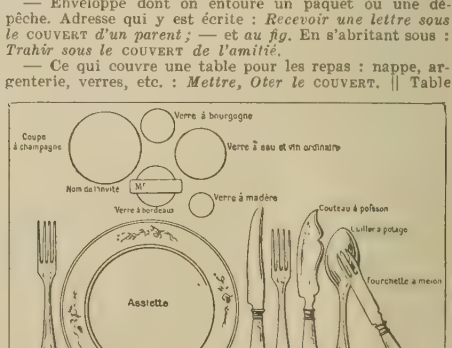

Couvert.

servie : *Se retrouver au même* COUVERT. || Les divers ustensiles de table à l'usage de chaque convive : *Une table de trente* COUVERTS. || *Avoir son couvert mis chez quelqu'un*, Etre, quand on veut, reçu à dîner chez lui. || Cuiller et fourchette assortis : *Acheter un* COUVERT *d'argent.* || Etui contenant une cuiller, une fourchette et un couteau : COUVERT *de voyage.* || *Grand couvert*, Repas solennel. — *Petit couvert*, Repas sans cérémonie. (Chez rois et princes.)

— Art milit. Nom sous lequel on désigne les abris servant à dérober une troupe aux vues ou aux coups de l'ennemi. (On distingue les *couverts naturels :* haies, bois, maisons, etc., des *couverts artificiels :* tranchées, camouflages, etc.)

— Bours. *Vendre à couvert*, Vendre des valeurs qu'on a en sa possession au moment même du marché. || *Etre à couvert*, Avoir des garanties assurées pour le solde d'une créance.

— Chass. Nom que l'on donne aux bois et buissons susceptibles de servir d'abri au gibier. || *Couvert à pâture*, Plante susceptible de fournir au gibier la pâture et l'abri.

— *A couvert*, loc. adv. A l'abri : *Se mettre* À COUVERT *sous un arbre ;* et aussi, Hors de toute atteinte, de tout danger : *Mettre sa fortune, son honneur, sa réputation* À COUVERT. || *Servir à couvert*, Couvrir les mets que l'on mettait devant les personnes à qui l'on voulait rendre des honneurs particuliers.

— LOC. PRÉPOS. : *A couvert de*, A l'abri de : *Se mettre* À COUVERT DE *la pluie ;* et *au fig.* En sûreté contre : *Je ne me vante pas d'être* À COUVERT DES *surprises de la vanité.* (Lamotte.) ; et aussi, Protégé par : A COUVERT DE *sa mauvaise mine.* (Mme de Sévigné.) [Vx.] || *Sous le couvert de.* V. plus haut.

— SYN. **Couvert (à), à l'abri.** V. ABRI (À L').

— ALLUS. LITTÉR. **Le vivre et le couvert : que faut-il davantage ?** vers de La Fontaine (*le Rat qui s'est retiré du monde*). — Dans l'application, ce vers exprime le contentement de celui qui est assuré du nécessaire.

— ENCYCL. Archéol. Dans l'antiquité, le seul luxe du *couvert* était celui des coupes, ordinairement de riche matière travaillée. La fourchette ne servait guère qu'à puiser aux plats ; la cuiller avait la forme des nôtres. Au moyen âge, les fourchettes paraissent dès le XIIIe siècle, mais longtemps elles ne servent qu'à manger des fruits, poires ou mûres ; la viande se mange avec les doigts. C'est vers la fin du XVIe siècle que l'usage commence à s'en répandre ; le couvert devient un étui contenant cuiller, fourchette et couteau. Le mot, par extension, désigne les objets usuels mis à la place de chaque convive : assiette, couteau, cuiller, fourchette et serviette. L'usage des nappes existe au VIe siècle, se généralise au XIIe sous le nom de *doubliers*. Les serviettes ne devinrent communes qu'au XVIe siècle. Les vases à boire, dans les premiers siècles du moyen âge, étaient des cornes ornées d'or et d'argent, des coupes et des hanaps de terre, de faïence, d'or, d'argent et surtout de cristal. Les vases qui ornaient les tables : pots, hydres, barils, justes, pintes, quartes, etc., étaient souvent de matière précieuse et affectaient des formes pittoresques. A partir du XVIIIe siècle, les usages de la table se rapprochèrent beaucoup des usages actuels. — Dans le vocabulaire de l'ancien régime, les mots *grand couvert* et *petit couvert* servaient, à la cour, pour désigner le Dîner du roi en public et le Dîner du roi en particulier. Le *service à couvert*, considéré comme une marque de déférence à l'égard des grands personnages conviés, c'était Présenter les plats avec des cloches d'argent, et les gobelets avec leurs couvercles.

— Techn. La fabrication des couverts en fer comprend le *laminage* des barres, puis le *découpage* à l'emporte-pièce des cuillers et fourchettes. L'*emboutissage*, destiné à donner aux couverts leur forme définitive, s'exécute à l'aide de matrices entre lesquelles l'ouvrier comprime le *cuilleron* et le *fourchon*, qui ont été précédemment découpés. L'*ébarbage* précède *l'étamage*, qui est la dernière opération.

La fabrication des *couverts* d'étain s'exécute en fondant l'alliage d'étain dans des moules spéciaux. Un léger ébarbage, suivi du blanchissage des couverts, succède à la fonte.

L'importance de la fabrication des couverts en métal blanc ou maillechort est considérable. Après avoir effectué le mélange dosé des trois métaux qui entrent dans la composition de l'alliage, on procède à leur *fusion* dans des creusets. La *coulée* de l'alliage fondu se fait sur une table ayant plusieurs ouvertures, dont chacune correspond avec une lingotière ; le contenu de celle-ci fournit une lame dans laquelle il est possible de découper exactement deux cuillers ou deux fourchettes avec un minimum de déchets ; cette opération du découpage se fait mécaniquement. Un *laminage* donne aux pièces leur épaisseur, et l'*emboutissage* leur forme définitive. Il ne reste plus qu'à procéder à l'*ébarbage* et au *polissage* qui se font à l'aide de meules.

Les couverts argentés sont obtenus de façon identique, le métal étant un alliage de cuivre et de zinc recouvert finalement par galvanoplastie d'une couche plus ou moins épaisse d'argent. Les couverts d'argent sont fabriqués avec de l'argent au titre de 800 millièmes.

COUVERTE [*vèrt'*] n. f. Objet qui sert à couvrir, à mettre à l'abri : *On voit ensuite des allées profondes, des* COUVERTES *agréables.* (La Fontaine.) [Vx.]

— Couverture de lit : *Une* COUVERTE *de laine.* (Vx.) || *Faire sauter un homme en couverte*, Brimade entre soldats.

— Céram. Composition feldspathique devenant transparente à la cuisson, servant à émailler la porcelaine et à lui donner l'aspect brillant : *Les* COUVERTES *peuvent être colorées au moyen d'oxydes métalliques, en bleu par exemple, avec de l'oxyde de cobalt.* (Syn. ÉMAIL.)

— Comm. Toile de coton pour emballer des marchandises.

— Fauconn. *Vol à la couverte*, Chasse dans laquelle on approche le gibier en se tenant à couvert pour n'être pas vu.

— Mar. Toiture dont on couvre un bâtiment désarmé. || Pont ou tillac.

— Techn. Cadre à jour, que l'on pose sur la forme, dans la fabrication du papier à la main, pour en déterminer l'épaisseur. (On l'appelle aussi FRISQUETTE.) || Courroie sans fin qui, dans la fabrication mécanique du papier, marche avec la toile métallique et émarge la pâte humide dans son trajet sur les rouleaux. || Enduit dont les lithographes recouvrent leurs pierres pour les préserver de la poussière.

— ENCYCL. Céram. On emploie, pour la décoration, des *couvertes* colorées au moyen d'oxydes métalliques, par exemple en bleu avec de l'oxyde de cobalt (bleu de Sèvres), en vert par de l'oxyde de cuivre ou de chrome, en noir ou en jaune par de l'oxyde d'urane, en brun par les oxydes de fer et de manganèse. Pour obtenir les décors *sous couverte* on pose les couleurs, en général non vitrifiables, sur la porcelaine crue ou dégourdie, on la recouvre ensuite uniformément de couverte et on la cuit ; après la cuisson le décor apparaît au travers de la couverte vitrifiée et transparente. La décoration *sur couverte* consiste à peindre sur la couverte au moyen de couleurs vitrifiables soit au grand feu à haute température, soit en moufle, à plus basse température (peinture, dorure, émaux).

COUVERTEMENT [*man*] adv. D'une manière couverte. (Vx.)

COUVERTURE [*vèr'*] n. f. (de *couvert*). Tout ce qui sert à couvrir : *Une* COUVERTURE *de fauteuil. La* COUVERTURE *d'une maison* (les tuiles, etc.). COUVERTURE *de cheval.*

— *Particulièrem.* Ce qui couvre un lit, Pièce d'étoffe au-dessus des draps. || *Faire la couverture*, Relever ensemble le drap et les couvertures d'un lit après qu'il est fait, pour qu'on puisse s'y glisser aisément. || Fam. et fig. *Tirer la couverture à soi*, Prendre la meilleure part, par comparaison avec une personne qui, couchant avec une autre, ne lui laisse pas de couverture. || *Mettre un homme dans la couverture*, Le berner (au pr. et au fig.).

— Ce qui couvre un livre, sa reliure ; et, *par extens.* Ce qui recouvre la reliure même : *Une riche* COUVERTURE *de livre.* || Papier, ordinairement de couleur, qui forme les deux feuillets extérieurs d'un livre broché.

— *Fig.* Moyen de se couvrir, masque, prétexte : *Il fallait trouver quelque* COUVERTURE *à un défaut si visible.* (Bossuet.)

— Agric. Couche de paille, de feuilles sèches, de fumier, etc., qu'on étend sur les semis ou au pied des arbres, pour maintenir dans le sol la chaleur ou l'humidité nécessaires : *Les* COUVERTURES *sont réservées pour les terrains légers.* (A. Dubreuil.) || *Engrais en couverture*, Engrais solubles et rapidement assimilables (nitrates) que l'on répand à la surface du sol sans les enfoncer par un labour et juste au moment où les plants peuvent les utiliser.

— Archéol. Le mot, au moyen âge, désigne une couverture de lit, souvent en fourrure, le poil dehors et vers les pieds ; — une couverture d'autel ; — une chemise de livre, en cuir ou en soie, avec queue souvent fort longue ; — une housse de cheval, parfois à testière, tombant aux sabots, et armoriée.

— Bours. Ensemble de valeurs ou sommes déposées entre les mains d'un intermédiaire à titre de garantie des différences résultant des opérations à terme exécutées pour le compte du donneur d'ordres.

— Chem. de f. Action de couvrir, de protéger un train.

— Constr. Partie extérieure d'une toiture : *Une* COUVERTURE *de tuiles, de chaume, d'ardoises.*

— Dr. comm. et Procéd. Somme remise en garantie de sa dette éventuelle par le client d'un avocat, d'un avoué, d'un agréé, d'un agent de change, d'un courtier ou d'un commerçant quelconque.

— Techn. Plaque de tôle qui est parallèle au palastre et cache tout l'intérieur de la serrure. || Terme par lequel les confiseurs et chocolatiers désignent le chocolat spécial dont est faite l'enveloppe de certains bonbons fondants.

— N. f. pl. Ornith. Plumes qui recouvrent la base des pennes pour maintenir la chaleur : *L'ortolan a le croupion et les* COUVERTURES *supérieures de la queue d'un marron brun et noirâtre.*

— ENCYCL. Constr. Il existe une grande variété de matériaux employés comme *couverture*. La *paille* ou *chaume* est l'un des plus anciens. Les *tuiles* s'emploient couramment aussi. On distingue : les *tuiles plates rectangulaires* ou *losangiques ;* les *tuiles creuses*, plus légères que les précédentes. Viennent ensuite les *tuiles plates à emboîtement à colonne, prismatique*, etc. ; les *pannes* ou *tuiles mécaniques*, ou *tuiles flamandes*, s'emboîtant les unes sur les autres, grâce à une double courbure qu'elles portent. Les *tuiles vernies* ou *vernissées* résistant beaucoup plus longtemps que les différents autres types ; elles permettent, de plus, d'avoir des couvertures d'un grand effet décoratif. On fait encore usage de tuiles spéciales appelées *faîtières*, pour placer sur le faîtage les arêtiers et les noues. Ces faîtières sont dites à *emboîtement*, à *recouvrement*, à *angle droit*, à *ogive*, à *dos d'âne.*

COUVERTURES : 1. De chaume ; 2, 3, 4. De tuiles ; 5. D'ardoises ; 6. De zinc.

Les *ardoises*, beaucoup plus légères que les tuiles, sont couramment employées dans la couverture des bâtiments. On les cloue sur des voliges jointives, fixées elles-mêmes sur les chevrons.

Les métaux, le zinc, le plomb, la tôle de fer, le cuivre, etc., fournissent d'excellents matériaux pour la couverture. Le zinc est le plus usité.

Le *plomb* est, le plus souvent, appliqué aux couvertures des dômes, des terrasses, etc.

Le *cuivre* est utilisé à l'état de feuilles que l'on étame lorsqu'elles ont une très faible épaisseur.

Le *fer*, sous forme de *tôle plate* ou *ondulée*, entre aussi dans la constitution des couvertures.

Pour des couvertures très économiques, mais temporaires, on fait usage de papier, de toile, de carton bitumé ou goudronné. Le bois s'emploie également à l'état de voliges, clouées sur les chevrons.

— Art milit. L'idée de *couverture* est générale en art militaire ; elle a été appliquée de tout temps. En cours d'opérations, les avant-postes, avant-gardes ou flanc-gardes d'une troupe *couvrent* celle-ci, c'est-à-dire lui permettent, par la durée de leur résistance ou de leur action, de prendre ses dispositions pour s'engager favorablement à son tour.

Dès le temps de paix, en vue de protéger les frontières et donner aux opérations de la levée des troupes, mobilisation et concentration, la sécurité nécessaire, on a disposé sur la partie de frontière exposée aux incursions immédiates de l'ennemi une partie des unités permanentes, dites *troupes de couverture*. Ces troupes à mobilisation rapide (effectifs renforcés, réservistes appelés immédiatement, armement et matériel au complet, etc.), auxquelles on adjoint une forte proportion de cavalerie et d'aviation, s'appuyant sur les places fortes, sont tenues prêtes à s'engager avant que le gros des armées fournies par l'intérieur du pays soit mis en place. Avant 1914, l'instantanéité de la mise sur pied des nations armées faisait considérer comme particulièrement délicats l'organisation et le jeu de la couverture sur une frontière ouverte comme l'est celle du N.-E. Aujourd'hui, par suite de l'extension des communications rapides, le problème de la couverture se présente sous un jour quelque peu différent. Le stationnement des troupes de couverture sur la frontière même n'est plus jugé si indispensable. Il suffit à une unité quelconque du territoire de pouvoir être immédiatement enlevée dans sa garnison pour qu'elle soit utilisable à la couverture.

— Bours. Le versement des *couvertures* est destiné à protéger les intermédiaires contre l'insolvabilité ou la mauvaise foi de leurs clients. Sa légalité a été reconnue par le décret du 7 octobre 1890. L'agent de change a la faculté d'exiger, avant d'accepter un ordre, et sauf à faire compte à l'échéance, la remise d'une couverture. Lorsque cette couverture consiste en valeurs, l'agent de change a le droit de les aliéner et de s'en appliquer le prix, faute de livraison ou de payement à l'échéance par le donneur d'ordre. Lorsque le donneur d'ordre s'est réservé la faculté d'abandonner le marché moyennant une prime, la couverture exigée ne peut être supérieure au montant de la prime, sauf à l'agent de change à exiger qu'il lui soit remis, le jour de la réponse, un supplément de couverture. Faute de quoi, l'agent est en droit de liquider l'opération.

COUVERTURIER [*vèr-tu-ri-é*], **ÈRE** n. Qui vend ou fabrique des couvertures. || Ouvrier, ouvrière qui les confectionne.

— Adjectiv. : *Ouvrier* COUVERTURIER.

COUVET [*vè*] ou **COUVEAU** [*vô*] n. m. Forme plus moderne de COUVOIR. || Pot de terre ou de métal dans lequel on met de la braise allumée, et qui sert de chaufferette.

Couvet.

COUVET, commune de Suisse (canton de Neuchâtel), dans le Val-de-Travers, et sur l'Areuse, tributaire du lac de Neuchâtel ; 3.300 hab. Horlogerie, fabrique de machines à tricoter. — Aux environs, mine d'asphalte de la Presta.

COUVEUSE n. f. Poule ou autre femelle d'oiseau de basse-cour qui couve ou est propre à couver : *Une bonne* COUVEUSE.

— Adjectiv. : *Poule* COUVEUSE.

— Econ. rur. *Couveuse artificielle*, Appareil servant à faire éclore des œufs sans l'intervention de la poule couveuse. (Syn. INCUBATEUR.) || *Par extens.* Four, appareil pour l'éclosion artificielle des œufs de vers à soie.

— Méd. *Couveuse d'enfant.* V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Avic. Les petites poules naines, surtout celles de Bantam, sont d'excellentes *couveuses ;* la plupart des races communes le sont également, à l'exception des poules dites « espagnoles ». Les poules de Dorking, de Houdan, de La Flèche, de Crèvecœur, de Bruges, sont des couveuses médiocres. Les meilleures couveuses appartiennent à la race cochinchinoise. On doit de préférence choisir des poules d'au moins deux ans et qui soient « franches », c'est-à-dire qui ne s'effarouchent pas facilement. L'incubation dure environ vingt et un jours.

Une *couveuse artificielle* se compose d'une boîte, généralement en bois, de forme rectangulaire montée ou non sur pieds. Elle renferme un ou plusieurs tiroirs au-dessus, au-dessous, ou sur le côté desquels est disposé le réservoir de chaleur ; c'est ordinairement un récipient contenant de l'eau chaude entretenue à une température égale par une lampe à pétrole, une briquette de charbon, etc. La condition essentielle du bon fonctionnement des couveuses est l'uniformité de la température. Il existe également des modèles de couveuses dans lesquels la chaleur est obtenue au moyen de spirales de maillechort qui s'échauffent au passage d'un courant électrique. V. INCUBATION.

— Méd. La *couveuse*, destinée à permettre d'achever leur formation aux enfants nés prématurément en état de faiblesse congénitale, fut, semble-t-il, employée au moins sous une forme sommaire, dès le XVIe siècle. En 1857, on inventa le berceau incubateur. Mais ce fut Tarnier qui, le premier, songea à employer un appareil analogue à celui qui sert pour l'éclosion artificielle des œufs. La couveuse d'enfant de Tarnier a été simplifiée ; celle que l'on emploie aujourd'hui se compose d'une caisse en bois, divisée intérieurement par une cloison horizontale incomplète. L'étage inférieur sert à recevoir des boules d'eau chaude qui doivent maintenir la température de l'étage supérieur à 32 degrés environ.

Une éponge imbibée d'eau et un thermomètre sont placés au niveau de l'ouverture faisant communiquer les deux compartiments. L'éponge est destinée à maintenir l'air de la couveuse dans un état hygrométrique constant.

Le compartiment supérieur est fermé en partie par une paroi fixe en bois et une paroi mobile, munie d'une glace, qui permet la surveillance de l'enfant. Le couvercle fixe est percé d'une ouverture par où s'échappe l'air chaud. Le couvercle mobile permet de prendre facilement l'enfant, dès qu'il en est besoin.

Les résultats obtenus sont très remarquables.

COUVI adj. m. (de *couver*). Œuf à demi couvé, œuf gâté : *Des œufs* COUVIS.

COUVIN, ville de Belgique (prov. de Namur, arrond. de Philippeville), sur l'Eau-Noire ; 3.050 hab. Carrières de pierre de taille, minerai de fer ; fonderies et fours à chaux. Grottes préhistoriques. Mise à sac par les Allemands (26-28 août 1914).

COUVINE n. f. (de l'anc. franç. *couc* pour *queue*). Queue de robe. (Vx.)

COUVINIEN, ENNE adj. De Couvin.
— Géol. *Calcaire couvinien,* Nom d'étage donné par les géologues belges aux calcaires de Couvin et aux schistes *à calceola sandalina.* V. EIFÉLIEN.

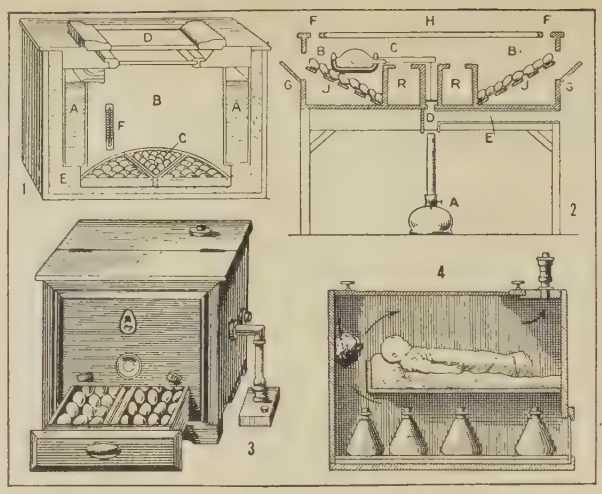

COUVEUSES : 1. A eau chaude (A, réservoir d'eau ; B, chambre d'incubation ; C, casiers à œufs ; D, châssis vitré double ; E, matière isolante ; F, thermomètre) ; 2. A air chaud (A, lampe ; B, chambre d'incubation ; C, clapet commandant l'arrivée de l'air chaud ; E, conduit d'échappement ; F, échappement de l'air chaud ; G, battants mobiles ; H, châssis vitré ; J, claie à œufs ; R, réservoir d'eau) ; 3. A thermo-lampe ; 4. Couveuse d'enfants.

COUVOIR n. m. (de *couver*). Nid, panier, boîte, où l'on dispose des œufs pour une couveuse (poule, dinde). || Appareil destiné à l'éclosion artificielle des œufs. || Local où sont disposés soit des nids de couveuses, soit des couveuses, soit des couveuses artificielles.
— *Par extens.* Pot servant de chaufferette.

COUVRAILLE [*vray'*] n. f. (de *couvrir*). Agric. Action de recouvrir de terre la graine semée. (SEMAILLE, dans quelques départements.)
— Ornith. Nom vulgaire de la corneille commune.

COUVRE-AMORCE [*morss*] n. m. Sorte de petite capsule qui recouvre l'amorce des cartouches métalliques. || Pl. *Des* COUVRE-AMORCES.

COUVRE-BOUCHE n. m. Coiffe en cuir ou toile goudronnée dont on couvre la bouche des canons à chargement par la culasse pour préserver l'âme de la boue et de la poussière. || Pl. *Des* COUVRE-BOUCHES.

COUVRE-CANON n. m. Housse en toile qui recouvre les canons-revolvers. || Pl. *Des* COUVRE-CANONS.

COUVRE-CHEF [*chèf'*] n. m. Nom générique des objets servant à couvrir la tête : chapeau, casquette, bonnet, etc. (N'est plus employé que par plaisanterie).
|| Pl. *Des* COUVRE-CHEFS.
— Chir. Bandage qui enveloppe la tête.
— ENCYCL. Archéol. Le mot au moyen-âge ne désigne pas seulement toute pièce de tissu servant à envelopper la chevelure et la coiffe, mais d'autres en tissu léger comme celui des voiles, servant à d'autres usages, comme ceux que l'on met sur les épaules pour peigner, ou comme l'amict des prêtres, comme l'enveloppe de soie des chefs reliquaires. Le *couvre-chef à bannière* est le long voile de linon ou de batiste qui pend du sommet du hennin. Un autre couvre-chef flottant est fixé au sommet de la coiffe et retombe sur les épaules.

Couvre-chef (1400).

COUVRE-COL n. m. Prolongement postérieur de certains bonnets, au XVe siècle, pouvant se relever ou se rabattre pour former couvre-nuque. || Pl. *Des* COUVRE-COLS.

COUVRE-COLBACK [*bak'*] n. m. Enveloppe de toile cirée, pour protéger le colback. || Pl. *Des* COUVRE-COLBACKS.

COUVRE-CUISSE n. m. invar. Armur. Syn. de CUISSARD.

COUVRE-CULASSE n. m. Coiffe analogue au couvre-bouche et qui a pour objet de préserver de la boue et de la poussière le mécanisme de la culasse. (On dit aussi COIFFE DE CULASSE.) || Pl. *Des* COUVRE-CULASSES.

COUVRE-FACES n. m. invar. Fortif. Syn. de CONTRE-GARDE.

COUVRE-FEU n. m. invar. Ustensile dont on couvrait le feu pour le conserver sans danger : *Un* COUVRE-FEU *de terre.*
— Signal par lequel on ordonnait de couvrir les feux et d'éteindre les lumières : *Sonner le* COUVRE-FEU. *L'heure du* COUVRE-FEU. (Le sens de ce signal, successivement modifié, a fini par ne plus indiquer que le moment de fermer les portes d'une ville ou d'une forteresse.) || Heure du couvre-feu : *Se rejoindre au* COUVRE-FEU. || Cloche qui servait à le sonner.
— Fam. et fig. *Sonner le couvre-feu,* Dépasser l'âge des passions.
— ENCYCL. Hist. Ce fut un usage général au moyen âge, surtout en temps de guerre, de sonner le soir une cloche pour avertir les habitants d'éteindre leurs feux. Il fut généralisé en Angleterre par Guillaume le Conquérant. Les couvents et les chapitres avaient leur couvre-feu particulier. Ce fut l'origine de l'angélus qui se répandit au XIVe siècle. Plus tard, le *couvre-feu* fut le signal de l'allumage des réverbères. L'usage en persista au XIXe siècle en certaines localités de France et d'Angleterre (en 1848 par exemple à Hastings.)

COUVRE-GIBERNE [*ji-bèrn'*] n. m. Etui de la giberne des soldats : *Des* COUVRE-GIBERNES.

COUVRE-GUIDON [*ghi*] n. m. Appareil pour protéger le guidon des pièces de montagne, dans les transports. || Pl. *Des* COUVRE-GUIDONS.

COUVRE-JOINT [*jou-in*] n. m. Languette de bois mince et étroite, qu'on cloue de façon à couvrir les joints des planches jointives, mais non assemblées. || Plaque métallique servant à recouvrir la jointure de deux pièces métalliques. || Ciment dont on remplit les joints. || Pl. *Des* COUVRE-JOINTS.

COUVRE-LIT [*li*] n. m. Couverture, en général légère, dont on recouvre un lit : *Des* COUVRE-LITS *de tapisserie, de guipure.*

COUVRE-LUMIÈRE n. m. Artill. Chapiteau en bois qu'on plaçait sur la *lumière* des bouches à feu de siège pour empêcher la pénétration de la poussière ou de l'eau dans le *canal de lumière.* || Pl. *Des* COUVRE-LUMIÈRES.
— ENCYCL. Dans certains canons se chargeant par la culasse (canons de 5 à 7 de Reffye, canons de 80 et 90 de Bange, canon de 95 de Lahitolle, et certains canons de la marine), le *couvre-lumière* est un opercule qui masque automatiquement l'ouverture du canal de lumière tant que la culasse n'est pas complètement fermée. Lorsque la fermeture est complète, le *couvre-lumière* se déplace automatiquement et dégage l'entrée du canal de lumière.

COUVRE-NUQUE n. m. Archéol. Partie du casque qui couvrait la nuque. || Auj., Pièce de toile, drap ou tissu caoutchouté qui s'adapte à la coiffure pour préserver la nuque et le cou du soleil ou de la pluie. || Pl. *Des* COUVRE-NUQUES.

A. Couvre-nuque.

COUVRE-OBJET n. m. Mince lamelle de verre dont on recouvre les objets que l'on veut examiner au microscope. || Pl. *Des* COUVRE-OBJETS.

COUVRE-OREILLES [*rèy'*] n. m. invar. Enveloppe de caoutchouc dont on couvre le pavillon de l'oreille, pour le protéger.

COUVRE-PERCUTEUR [*pèr-ku*] n. m. Artill. Plaque en laiton introduite entre marteau et percuteur, quand la pièce ne sert pas, pour éviter d'user le teton du marteau. || Pl. *Des* COUVRE-PERCUTEURS.

COUVRE-PIED [*pi-é*] ou **COUVRE-PIEDS** n. m. Petite couverture de lit, pour couvrir spécialement les pieds : *Des* COUVRE-PIEDS. || Couvre-lit d'apparat : COUVRE-PIED *de soie.*

COUVRE-PLAT [*pla*] n. m. Couvercle de plat : *Des* COUVRE-PLATS *de fer battu.*

COUVRE-PLATINE n. m. Art milit. Morceau de cuir dont on couvrait autrefois la platine d'un fusil : *Des* COUVRE-PLATINES.

COUVRE-SHAKO [*cha*] n. m. Etui de toile cirée, dont les militaires couvrent leur shako. || Pl. *Des* COUVRE-SHAKOS.

COUVRE-THÉIÈRE ou **CACHE-THÉIÈRE.** V. COSY.

COUVREUR (Adrienne **LE**). Biogr. V. LECOUVREUR.

COUVREUR (Auguste-Pierre-Louis), sociologue et homme politique belge, né à Gand en 1827, mort à Ixelles en 1894. Economiste et libre-échangiste, il fut un des fondateurs de l'Association pour la réforme douanière et de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales. Après s'être consacré au journalisme, il fut élu député à la Chambre des représentants où il siégea à l'extrême-gauche et porté à la vice-présidence de l'Assemblée. Couvreur fit encore partie de la conférence de Bruxelles (1876), présida la Société de géographie de Bruxelles et la Société d'études coloniales. — Sa femme, née Jessie HUYBERS, femme de lettres anglaise, née à Londres en 1848, morte à Bruxelles en 1897, écrivit de bonne heure, en Australie, des contes et des nouvelles sous le pseudonyme de TASMA. Ses romans : *the Penance of Portia James* (1891), *Knight of the White Feather* (1893), *Not Counting the Cost* (1895), obtinrent du succès en Angleterre et en Australie.

COUVREUR n. m. Constr. Ouvrier ou entrepreneur qui s'occupe de couvrir les maisons, ou d'en réparer les toitures.
— Adjectiv. : *Ouvrier* COUVREUR.
— Cout. Celui qui était chargé de dresser le couvert, dans les grandes maisons. (Vx.)

COUVRIR v. tr. (lat. *cooperire* ; de *cum,* avec, et *operire,* couvrir : *Je couvre, nous couvrons. Je couvrais, nous couvrions. Je couvris, nous couvrîmes. Je couvrirai, nous couvrirons. Je couvrirais, nous couvririons. Couvre, couvrons, couvrez. Que je couvre, que nous couvrions. Que je couvrisse, que nous couvrissions, Couvrant. Couvert, e.*) Appliquer quelque chose par devant, par-dessus ; cacher par quelque chose : COUVRIR *la marmite.* COUVRIR *son visage de ses mains.* COUVRIR *ses yeux d'un bandeau, ses épaules d'un manteau.* COUVRIR *une table. Elle fait des tableaux* COUVRIR *les nudités.* (Molière.) COUVRIR *une maison,* et absolum. *Couvrir,* Munir d'un toit. || Cacher, être répandu sur : *La mer* A COUVERT *autrefois une grande partie de la terre habitée. Une foule compacte* COUVRAIT *la place.* || Faire disparaître sous : COUVRIR *une table de fleurs.* COUVRIR *les autels d'offrandes.* || Charger de, et *au fig.* Combler de : COUVRIR *d'applaudissements, d'infamie, de honte, d'éloges.* || Envelopper, protéger, préserver de : COUVRIR *un nouveau-né de linge.* COUVRIR *les pauvres* (les vêtir). COUVRIR *une place.* COUVRIR *sa retraite, son camp. L'armée qui nous* COUVRAIT *des ennemis était invincible.* (La Bruyère.) COUVRIR *quelque chose de son corps. Ainsi, Seigneur, vos mains* COUVRENT *cette demeure.* (V. Hugo.) COUVRIR *du froid, du chaud ses enfants ;* — et *au fig.* Justifier, excuser, pallier : COUVRIR *ses fautes ;* — et *par extens.* Prendre la responsabilité de : COUVRIR *un subordonné.* || Soustraire à la vue : *Nuage qui* COUVRE *le soleil ;* — et *au fig.* Cacher, dissimuler, recéler : COUVRIR *quelque chose d'un mensonge.* COUVRIR *l'injustice d'un voile d'équité. Toutes choses* COUVRENT *quelque mystère. D'un appareil d'hymen* COUVRE *le sacrifice.* (Racine.) COUVRANT *d'un zèle faux votre ressentiment.* (Racine.) || Soustraire à l'ouïe, étouffer un bruit : *Cascade dont le bruit* COUVRE *la voix.*
— *Particulièrem.* S'accoupler à (en parlant d'un animal mâle).
— Art milit. *Couvrir sa marche, Couvrir une troupe, une position.* V. COUVERTURE.
— Bours. Donner une couverture en règlement ou en garantie (v. COUVERTURE) ; — et *Se couvrir,* Action de disposer sur un client pour une somme qu'il doit.
— Chem. de f. *Couvrir un train,* Le protéger à l'arrière par les dispositifs réglementaires d'avertissement (tels que signaux, feux de couleur, pétards, etc., commandant l'arrêt aux locomotives qui peuvent se présenter derrière lui).
— Comm. Compenser, balancer : *Recette* COUVRANT *la dépense.*
— Courses. Parcourir une distance dans un temps donné : COUVRIR *cinquante kilomètres en une heure.*
— Dr. *Couvrir la prescription,* L'interrompre. || *Couvrir un crime,* Empêcher qu'on ne puisse l'imputer. (Cette dernière expression est rarement employée.) || *Couvrir une enchère,* Surenchérir. || *Le pavillon couvre la marchandise,* Axiome de droit international, d'après lequel un navire sous pavillon neutre ne peut être visité par les belligérants sous prétexte de contrebande de guerre. V. NEUTRALITÉ ; — et *au fig.* Le nom, le titre d'un objet, de son auteur ou de son propriétaire, fait accepter l'objet lui-même sans réclamation : *Tel mauvais livre de tel illustre auteur a bien réussi ;* LE PAVILLON A COUVERT LA MARCHANDISE.
— Féod. *Couvrir un fief, un arrière-fief,* Prêter, offrir de prêter foi et hommage afin d'empêcher et de prévenir la saisie d'un fief. || *Couvrir le feu de son tenancier,* Le mettre au ban parce qu'il ne paye pas les droits seigneuriaux.
— Fr.-maçonn. *Couvrir le temple,* Sortir de la loge pendant la durée des travaux.
— Jeux. *Couvrir une carte,* Mettre un enjeu sur cette carte. || Mettre une carte sur celle jouée par l'adversaire. || *Couvrir un enjeu,* Tenir cet enjeu. || Au jacquet, Mettre une autre dame sur la même flèche. || *Couvrir un dé,* Aux dominos, Le fermer afin d'empêcher l'adversaire de jouer. || *Couvrir l'échec,* Le faire cesser en interposant une autre pièce entre la pièce attaquée et celle qui l'attaque. || *Couvrir son jeu,* Tenir son jeu caché.
— Mar. *Des dangers couvrent,* Quand, à pleine mer, ils disparaissent sous l'eau. (Pris neutral.)
— Peint. *Couvrir des toiles,* Faire disparaître la toile sous une première couche de peinture.
— LOC. DIV. : Fig. *Couvrir les yeux,* Aveugler moralement, empêcher de voir la vérité. || *Couvrir de ténèbres,* Obscurcir, assombrir, attrister. || *Couvrir d'or,* Acheter à un prix très élevé. || *Couvrir de boue, de fange,* Salir la réputation de. || *Couvrir de ses ailes,* Protéger (par allus. aux oiseaux qui couvrent leurs petits de leurs ailes, pour les protéger).
— ***Couvert, e,*** part. pass. du verbe *Couvrir.* Qui a son chapeau sur la tête : *Rester* COUVERT.
— Art milit. *Chemin couvert.* V. CHEMIN.
— Blas. Se dit d'une tour d'un donjon qui a un toit pointu. (Lorsque le toit est d'un émail autre que celui du reste de l'édifice, il faut le blasonner.)
— Comm. *Vin couvert,* Vin rouge haut en couleur. || *Drap couvert,* Drap dont le poil est long.
— Mar. *Batterie couverte,* Batterie placée sous un pont (par oppos. à Batterie des gaillards ou *découverte*).
— Météor. *Temps couvert,* Se dit du ciel chargé de nuages.
— Mus. Dans les parties de cymbales, ce mot indique les passages où ces instruments doivent être couverts d'un drap, pour que le son en soit voilé. || *Intervalle couvert,* Intervalle caché. V. INTERVALLE.

De gueules à une tour ouverte et couverte d'argent.

— LOC. DIV. *Allée couverte,* Allée dont les arbres unissent leurs branches au-dessus de la tête des promeneurs. || *Pays couvert,* Pays boisé. || *Mots, Termes couverts,* Paroles cachant un sens réel sous un sens apparent, ou un sens libre, déshonnête, sous une apparence innocente : *Parler à* MOTS COUVERTS. || *Clos et couvert,* Logé dans une habitation qui a des portes et un toit : *Le locataire a droit d'être* CLOS ET COUVERT. || *Se tenir, Demeurer clos et couvert,* Rester tranquille chez soi. || *Servir quelqu'un à plats couverts,* Ne lui faire que des demi-confidences.
— ANTON. **Découvert.**
— ***Se couvrir,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE COUVRIR *la tête,* ou simplem. SE COUVRIR. SE COUVRIR *d'un manteau.* SE COUVRIR *de bijoux.* SE COUVRIR *d'un bouclier.* || Couvrir sa responsabilité.
— Au fig., SE COUVRIR *du manteau de la vertu.* SE COUVRIR *de lauriers.* SE COUVRIR *des imposteurs.* || *Se couvrir de sang,* Commettre de nombreux meurtres.
— Au sens passif : *Les arbres* SE COUVRENT *de fleurs. La place* SE COUVRE *de curieux ;* — et au fig. : *Quand il* (le désir de vaincre) SE COUVRE *du désir de faire triompher la vérité...* (Pascal.) *Le temps* SE COUVRE.
— Escr. Ecarter l'épée de son adversaire de la ligne de son propre corps. || *Se couvrir de son épée,* Manier son épée

de telle sorte qu'on pare tous les coups de son adversaire.
— Boxe. L'action d'un boxeur qui place ses bras de manière à empêcher son adversaire de le frapper.
— Jeux. Au crabs, Se dit du tenant qui, lorsque le servant a sa chance, se donne la sienne. || Au trictrac, Couvrir une de ses dames, en en plaçant une seconde sur la même flèche.
— Mar. *Se couvrir de toile, de voiles,* Etablir de nombreuses voiles.
— Pop. *Se couvrir d'un sac mouillé,* Chercher à excuser sa faute par des raisons qui l'aggravent (comme une personne qui, pour ne pas être mouillée par la pluie, se couvrirait d'un sac trempé d'eau).
— ALLUS. LITTÉR. **Couvrez ce sein que je ne saurais voir,** allusion à un vers de Molière (*Tartufe*). V. SEIN.
— SYN. **Couvrir, cacher, celer,** etc. V. CACHER.
— ANTON. **Découvrir.**

COUVROSE [*vrôz*] n. f. Nom vulgaire du pleurote huître, champignon de la famille des agaricinées.

COUVRURE n. f. Rel. Action de recouvrir les plats et le dos d'un livre de peau, de toile, etc.

COUX-ET-BIGAROQUE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 26 kil. de Sarlat, sur la Dordogne ; 1.050 hab.

COUYBA (Charles-*Maurice*), homme politique français, né à Dampierre-sur-Salon en 1866. Professeur agrégé de l'Université, il fut élu conseiller général de la Haute-Saône en 1895 et député radical de l'arrondissement de Gray en 1897. Il appuya la politique des cabinets Waldeck-Rousseau et Combes et fut ministre du commerce dans le ministère Caillaux du 27 mai 1911. Dans la suite, il fut nommé directeur de l'Ecole des arts décoratifs (1925). Sous le pseudonyme de MAURICE BOUKAY, il a publié des poésies et des chansons dont l'une, *les Stances à Manon,* est célèbre. Citons : *Chansons d'amour* (1893) ; *Nouvelles Chansons: rêves, joies, regrets* (1895) ; *Chansons rouges* (1897) ; *L'Art et la Démocratie* (1902) ; *Classiques et Modernes, la Réforme de l'enseignement secondaire* (1901).

COUYON, COUYONNADE, COUYONNER, COUYONNERIE, autre orthogr. de COUILLON, etc.

COUZA (Alexandre-Jean Ier), le premier prince des principautés roumaines réunies (Moldavie-Valachie), né à Galatz en 1820, mort à Heidelberg en 1873. En 1858, il fut envoyé comme député au divan *ad hoc* de Bucarest. Nommé ministre de la guerre cette même année, il fut élu prince de Moldavie et, quelques jours après, prince de Valachie (1859). Les faits les plus importants de son règne furent : la suppression de la corvée des paysans, l'introduction du code Napoléon, la sécularisation des biens monastiques, l'introduction de l'enseignement gratuit, la fondation des universités de Iassy et de Bucarest, etc. Couza fut renversé du pouvoir par une conspiration militaire. Après avoir signé son abdication le 22 février 1866, il quitta la Roumanie.

Couza.

COUZA (Alexandre-C.), poète lyrique et épigrammatiste roumain, né à Iassy en 1857. Ses poésies ont paru en volume, vers 1887.

Couzan (EAU DE), eau froide bicarbonatée sodique, ou ferrugineuse bicarbonatée gazeuse, qu'on recueille à Sail-sous-Couzan (départ. de la Loire, arrond. de Montbrison) ; 1.300 hab.

COUZE n. f. Nom de petits cours d'eau dans le Centre.

COUZEIX, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 5 kil. de Limoges ; 1.975 hab. Ch. de f. Orléans. Moulins et brasseries.

Couzières (CHÂTEAU DE), château de Touraine (XVIIe s.) ; il appartint successivement aux Montbazon et aux Rohan.

COUZON-AU-MONT-D'OR, comm. du Rhône, arrond. et à 13 kil. de Lyon, sur la Saône ; 1.100 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

COVADONGA, hameau d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviedo), sur le Deva, tributaire du Sella ; 100 hab. Victoire de Pélage sur les Maures (718) dans la gorge voisine, rocheuse et boisée, qu'arrose le Deva et que ferme au S. la *montaña de la Virgen.* Pélage vainqueur fut proclamé roi sur le champ de bataille. Ses restes reposent, à côté de ceux d'Alphonse le Catholique, dans la *cueva* qui s'ouvre dans les flancs de la montaña de la Virgen et où, avant le combat, Pélage s'était dissimulé avec une poignée d'Espagnols.

COVAINQUEUR n. m. (du préfixe *co,* et de *vainqueur*). Vainqueur avec un autre.

COVARIANT [*ri-an*] n. m. (du préfixe *co,* et de *variant*). Mathém. Fonction F déduite d'une ou plusieurs autres fonctions S suivant une loi telle que, si l'on effectue dans les fonctions S une même transformation linéaire des variables, la fonction F formée de nouveau suivant la même loi, après cette substitution, ne diffère que par un facteur constant de la fonction que l'on obtiendrait en faisant directement dans la première fonction F la même transformation linéaire de variables que dans les fonctions S.
— ENCYCL. Lorsqu'une équation U = 0 déduite des équations d'un système de courbes, par exemple, représente un lieu géométrique dont la relation avec les courbes données est indépendante des axes de coordonnées, U est un *covariant* du système proposé. En d'autres termes, les covariants sont des fonctions en *x, y, z,* qui s'annulent lorsqu'on y substitue les coordonnées des points d'un lieu ayant avec les courbes proposées une relation permanente indépendante des axes de coordonnées.
Les invariants et les covariants d'un système de courbes diffèrent en ce que les premiers ne sont fonctions que des coefficients, tandis que les covariants sont fonctions à la fois des coefficients et des variables ; mais ils ont en commun cette propriété que leur signification est indépendante des axes de coordonnées.
Covariants mixtes. — On appelle ainsi des *covariants* qui contiennent non seulement des variables *x, y, z* des coordonnées cartésiennes, mais en même temps les variables *u, v, w* des coordonnées tangentielles. Les covariants mixtes d'un système de deux coniques S et S' ne sont autre chose que les covariants du système formé par les deux coniques S = 0 et S' = 0 et par la droite $ux + vy + wz = 0$.
Le *jacobien* de ce système est un covariant mixte. Egalé à zéro, il donne le lieu des points dont les polaires par rapport à S et S' se coupent sur la droite $ux + vy + wz = 0$.

COVARRUBIAS, ville d'Espagne (prov. de Burgos), sur l'Arlanza, sous-affluent du Douro ; 1.750 hab. Fabrique d'eau-de-vie ; tanneries.

COVARRUBIAS Y LEYVA (Diego), jurisconsulte, surnommé **le Bartole espagnol,** né à Tolède en 1512, mort à Madrid en 1577. Il enseigna le droit canon à Salamanque et à Oviedo. Il a écrit : *Epitome de sponsalibus et matrimonio* (1538) ; *Variarum ex jure pontificio ; regio et cæsareo jure resolutionum quatuor libri* (1568).

COVELLI (Nicolas), chimiste italien, né à Cajazzo (Labour) en 1790, mort en 1829. Il découvrit que les roches volcaniques en fusion ne renferment aucune particule charbonneuse ; il trouva dans les produits des éruptions du soufre et de l'acide sulfureux, donna la composition de la lave, etc. Son premier ouvrage est intitulé : *Prodrome de la minéralogie du Vésuve* (1825).

COVELLINE [*vèl*] n. f. (de *Covelli* nom propre). Sulfure naturel de cuivre dont la formule est CuS, que l'on trouve en lamelles cristallines d'un beau bleu indigo. (Dédiée à *Covelli.*)

COVELLINITE [*vèl*] n. f. Silicate naturel d'aluminium. (S'emploie par erreur pour une variété de néphéline.)

COVELO, commune d'Espagne (prov. de Pontevedra) ; 8.330 hab. Céréales, élevage.

COVENANT [*nan*] n. m. (mot angl. dérivé de l'anc. franç.). Convention, pacte.
— ENCYCL. Hist. Employé de préférence dans l'histoire religieuse (ainsi le pacte entre Dieu et Abraham), il fut donné par les presbytériens d'Ecosse à leur ligue nationale pour la défense de leur religion. Il apparaît à Edimbourg le 3 décembre 1557, puis à Perth le 31 mai 1559, où les lords de la congrégation le rédigent pour sauvegarder le calvinisme. Le rétablissement de l'épiscopat sous Jacques Ier et Charles Ier provoqua un nouvel élan : le 20 février 1638 à Edimbourg le *National Covenant* fut signé, et accueilli avec enthousiasme par toutes les classes de la population. L'Angleterre l'adopta ensuite jusqu'à la rupture entre presbytériens et puritains. A la bataille de Dunbar, en 1651, les covenantaires sont vaincus et leur cause ne cesse de décliner. La Restauration en relégua les partisans parmi les vaincus ; en 1689 ils furent dédaigneusement ignorés.

COVENANTAIRES [*tèr'*] n. m. pl. Adhérents du covenant. (On dit aussi PRESBYTÉRIENS, et PURITAINS.)

COVENDEUR [*van*], **EUSE** n. (du préfixe *co,* et de *vendeur*). Qui vend une chose conjointement avec un autre.

Covent-Garden (THÉÂTRE DE), un des plus anciens et des plus fameux théâtres de Londres. Situé dans Bow Street, et construit, comme l'indique son nom, sur l'emplacement d'un ancien *jardin du Couvent* des moines de Westminster, il fut créé au début du XVIIIe siècle. Deux fois incendié (en 1808 et 1856), il fut reconstruit par Barry en 1858. Il renferme 2.000 places et égale presque en grandeur la Scala de Milan.

Covent-Garden.

Pendant plus d'un siècle, ce théâtre fut uniquement consacré au drame et à la tragédie ; et les chefs-d'œuvre de Shakespeare formaient en grande partie son répertoire. Ce fut le beau temps de Garrick et de Macklin. Dans les premières années du XIXe siècle, on y signalait nombre d'artistes de premier ordre, parmi lesquels Charles Kemble, Macready fils et Edmund Kean.
Mais, depuis sa reconstruction, le théâtre de Covent-Garden, devenu le « Royal Italian Opera », s'est consacré à l'exploitation de l'opéra en langue italienne (traductions italiennes d'opéras français ou adaptations des ouvrages de Wagner). C'est à dater de cette transformation que Covent-Garden est devenu le théâtre à la mode et le rendez-vous de la haute aristocratie anglaise. On y donne en hiver de somptueux bals costumés et des concerts.

COVENTRY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Warwick) ; 128.150 hab. Ville industrielle très importante (horlogerie, fabrication des rubans et des cycles, fabriques de draps, de lainages, de soieries ; fonderies, etc.). C'est une ville ancienne aux rues étroites et tortueuses, qui possède un hôtel de ville du XVe siècle. Le Parlement s'y réunit en 1459, pendant la guerre des Deux-Roses.

COVER-COAT [*ko-vèr-kôt'*] n. m. Etoffe de laine à petit grain. (Très sèche sous le doigt, cette étoffe anglaise est légère et solide. Elle est presque toujours tissée en *chiné,* c'est-à-dire avec des laines de deux couleurs.)

COVERDALE (Miles), traducteur anglais de la Bible, né à Coverham, dans le comté d'York en 1488, mort en 1568. D'abord moine augustin, il fut entraîné par la Réforme. Il poursuivit l'œuvre de William Tyndale et publia sa traduction de la Bible en 1535 (probablement à Zurich). Il devint évêque d'Exeter en 1551. La reine Marie le fit emprisonner ; au bout de deux ans il fut élargi et gagna le Danemark, puis se réfugia à Genève jusqu'à la mort de la souveraine catholique. Il a traduit, outre la Bible, de nombreux traités des réformateurs continentaux.

COVETTE n. f. Nom vulgaire de la crételle hérissée, plante de la famille des graminées.

Covielle, personnage de la comédie italienne, dont le nom est un abrégé de JACOVIELLO. Originaire des Abruzzes, il représente, en Italie, le *bravo* imbécile, à la moustache charbonnée, dégainant une épée qui a pour pommeau une orange. On peut le rapprocher du Thrason de Térence. Dans le *Bourgeois gentilhomme* de Molière, c'est un valet de l'école des Mascarille et des Scapin.

Covielle.

COVILHA [*vi-ya*], ville de Portugal (Castello-Branco), près d'un affluent du Tage ; 14.050 hab. Ch.-lieu de concelho. Fabriques de draps, de lainages et de chapeaux.

COVILHAM [*vi-yam'*] ou **COVILHAO** (Pedro DE), voyageur portugais du XVe siècle, né à Covilhao (Beira), mort en Ethiopie après 1545. Après avoir négocié quelques traités en Afrique occidentale, il fut envoyé en 1487, par le roi Jean II de Portugal, en ambassade auprès du Prêtre Jean, avec mission de s'enquérir de la possibilité d'arriver aux Indes par mer en doublant l'Afrique méridionale. Tandis que, d'Aden, son compagnon Payva se rendait en Ethiopie, Covilham gagna l'Inde, puis Sofala, puis l'Ethiopie, dont le négus le retint dès lors auprès de lui.

COVILLE (Alexandre-*Alfred*), historien français, né à Versailles le 11 août 1860. Entré à l'Ecole des Chartes en 1881, il en sortit hors rang en 1885 avec une thèse remarquée sur *les Etats de Normandie* publiée à l'Imprimerie nationale en 1894. Agrégé d'histoire (1883), docteur ès lettres (1889) avec une thèse sur *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413* (1888), à laquelle l'Académie des inscriptions décerna le grand prix Gobert, il fut ensuite professeur au lycée de Caen (1883), maître de conférences aux Facultés des lettres de Dijon et de Caen (1889-1890), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon (1891-1904), recteur de l'Université de Clermont, inspecteur général de l'Instruction publique (1912), directeur de l'enseignement secondaire (1914), puis de l'enseignement supérieur (1917). Il fut élu en 1928 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre ses thèses, il a écrit dans l'*Histoire de France* de Lavisse les chapitres sur *les Premiers Valois et la guerre de Cent ans* (1902) et publié entre autres ouvrages : *l'Ordonnance cabochienne* (1891) ; *Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres oratoires* (1904) ; *Sidoine Apollinaire à Lyon* (1904).

COVIN n. m. Antiq. Char de guerre des Belges et des anciens Bretons. || Voiture de voyage fermée de trois côtés et conduite par la personne assise à l'intérieur.

COVINAIRE [*nèr'*] n. m. Guerrier qui combattait monté sur un covin.

COVINGTON, ville des Etats-Unis (Kentucky), au confluent de l'Ohio et du Licking, en face de Cincinnati dont elle est un faubourg ; 57.120 hab. Laminoirs, rails, fourneaux, articles de bois, fabrication de tabac.

COVITE n. f. (de *Magnet-Cove* lieu de l'Arkansas). Variété mélanocrate de syénite néphélinique.

COVO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Bergame) ; 2.865 hab.

COVOYAGEUR [*ya-geur*], **EUSE** n. (du préfixe *co,* et de *voyageur*). Qui voyage avec un autre.

COWARD [William], médecin et philosophe anglais, né à Winchester en 1656, mort à Ipswich (Suffolk) en 1725. Il exerça son art à Londres. Outre des ouvrages de médecine, il publia des livres de controverse inspirés par les idées matérialistes, et dont le plus connu : *Pensées sur l'âme humaine* (1702), fut brûlé par la main du bourreau.

Cow-boys.

COW-BOY [prononc. *ka-ou-boy'*] n. m. (mot angl. signif. *garçon des vaches*). Gardeur de bestiaux, dans les ranchs du Far West américain. || Pl. *Des* COW-BOYS.

COW-CATCHER [prononc. angl. *ka-ou-ka-tcheur'*] n. m. (de l'angl. *cow,* vache, et *catcher,* attrapeur). Appareil métallique en forme de grille inclinée, adapté à l'avant des locomotives américaines, pour enlever les animaux qui pourraient se trouver sur la voie ferrée et causer des accidents. || Pl. *Des* COW-CATCHERS.

Cow-catcher.

COWDENBEATH, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Fife) ; 7.700 hab. Houille.

COWELL (Edward Byles), orientaliste anglais, né à Ipswich en 1826, mort à Cambridge en 1903, professeur d'histoire à Calcutta, de sanskrit à Cambridge. Il a publié et traduit de nombreux textes sanskrits.

COWEN (Frédéric Hymen), compositeur et pianiste anglais, né à Kingstown (Jamaïque) en 1852, mort à Londres en 1935. Après avoir fait ses études musicales en Angleterre et en Allemagne, il se fit connaître d'abord comme chef d'orchestre et dirigea à partir de 1899 les Concerts Philharmoniques de Londres. Il a écrit quatre opéras : *Pauline* (1876), représentée avec succès au théâtre du Lyceum ; *Thorgrim*, *Signa*, *Harold* ; deux opérettes : *Garibaldi*, *One too many* ; plusieurs cantates, entre autres : *the Rose maiden* (1870), et *Sleping beauty* (1886) ; six symphonies et diverses œuvres de musique de chambre.

COWES, ville et port de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Southampton), dans l'île de Wight ; 10.000 hab. Fonderie, corderie, fabrication de voiles, chantiers de construction de navires. Bains de mer fréquentés. Régates célèbres. Ruines d'un vieux château. — Aux environs, Osborne House, résidence royale.

COWLEY (Abraham), poète anglais, né à Londres en 1618, mort à Chertsey en 1667. Il fut mêlé aux événements de la Révolution, et suivit la reine Henriette à Paris où il fut pendant douze ans son secrétaire. Il fut enterré à Westminster, à côté de Spencer. Il avait débuté à quinze ans par un volume de *Fleurs poétiques* (1633) ; il écrivit un nombre considérable de poèmes, tant en latin qu'en anglais, et mit en vogue le genre de l'ode pindarique. Ses poèmes sont gâtés par des pointes. Ils comprennent : les *Miscellanées*, où figurent ses *Anacréontiques* ; *la Maîtresse ou Vers d'amour* ; les *Odes* et *la Davidiade*, poème héroïque inachevé. Les *Poèmes de circonstance* et les *Essais en vers et en prose* s'ajoutèrent aux éditions posthumes de ses œuvres.

COWLEY (Ambroise), navigateur et historien maritime anglais, qui participa en 1683 à l'expédition des boucaniers, commandée par le capitaine John Cook, et en fut l'historien comme aussi celui de l'expédition du *Nicolas* aux îles des Larrons. Sa relation a été traduite en français, sous le titre de *Voyages aux terres magellaniques* (1711).

COWLEY (Henri WELLESLEY, baron), homme d'Etat anglais, frère aîné de Wellington, né en 1773, mort en 1847. Il négocia la cession du territoire d'Oudh à la Compagnie des Indes (1801), et fut ambassadeur en Espagne (1809-1822), en Autriche (1823-1828) et en France (1841-1846).

COWLEY (Henry Richard Charles WELLESLEY, comte), diplomate anglais, fils du précédent, né à Londres en 1804, mort en 1884. Il fut attaché d'ambassade à Vienne et à La Haye, secrétaire à Stuttgart et à Constantinople (1838), succéda aux titres de son père en 1847, et devint ministre plénipotentiaire en Suisse (1848), puis à Francfort (1851) ; enfin, lors de l'avènement de Napoléon III, lord Derby le désigna comme ambassadeur à Paris. Il occupa ce poste jusqu'en 1867 ; c'est dire la grandeur de son rôle.

COWPEN, village de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northumberland), dépendance de la commune de Horton, près de Newcastle ; 13.000 hab. Charbonnages.

COWPER [*kou-peur*] n. m. (du nom de l'inventeur). Appareil à inversion utilisé en sidérurgie pour la récupération de la chaleur latente des gaz sortant des hauts fourneaux et pour le réchauffage de l'air envoyé aux tuyères.

— ENCYCL. Les *cowpers* sont de grandes tours de 25 à 30 m. de hauteur et de 5 à 6 m. de diamètre, comportant une chambre de combustion (C) et une chambre de récupération (B) ; cette dernière constituée par des empilages de briques. Dans une première période, les gaz sortant des hauts fourneaux viennent après épuration et addition d'air, brûler dans la chambre de combustion ; les gaz brûlés réchauffent les empilages de briques. Dans une deuxième période, l'air froid provenant des machines soufflantes passe, en sens inverse, dans le cowper, où il est porté à une température de 700° à 800° avant d'aller aux tuyères ; et ainsi de suite dans des inversions successives. Il existe toujours une batterie de trois ou quatre cowpers par haut fourneau.

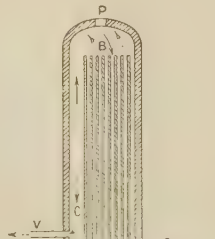

COWPER (coupe schématique) : A. Arrivée de l'air extérieur ; B. Chambre à briques (chambre de récupération) ; C. Chambre de combustion ; *Ch.* Ouverture de la cheminée ; G. Arrivée du gaz du gueulard ; S. Conduite du vent venant de la soufflerie ; V. Conduite d'air réchauffé allant aux tuyères.

COWPER (William, premier comte), le premier des lords-chanceliers de Grande-Bretagne, mort en 1723. Il se distingua d'abord comme avocat, membre du Parlement (1695), garde du grand sceau (1705), grand chancelier, pair d'Angleterre (1706), figura au nombre des commissaires pour la réunion de l'Angleterre et de l'Ecosse ; il protesta contre la condamnation de lord Atterbury, évêque de Rochester (1722), et contre le bill qui frappait les catholiques d'un impôt extraordinaire. Il quitta la grande chancellerie en 1718. — Sa seconde femme, lady **Mary Cowper**, a laissé un journal, *Diary*, d'un grand intérêt pour les premières années du règne de George Ier.

W. Cowper (d'après un tableau de Abbott).

COWPER (William), anatomiste anglais, né en 1666 à Petersfield (Sussex), mort en 1709. Il a donné une bonne description des glandes de l'urètre qui portent son nom, et s'est fait connaître par de grands ouvrages d'anatomie : *Myotomia reformata* (1694) ; *the Anatomy of human bodies* (1697).

COWPER (William), poète anglais, né à Great-Berkhampstead en 1731, mort à East-Dereham en 1800. Il fit ses études à l'école de Westminster. Il souffrait d'une excessive timidité, qui devait le conduire à la folie. Il se retira en 1767, à Olney, dans la famille d'une femme de cœur, Mrs Unwin, qui le soigna comme son propre enfant. Son premier recueil de vers fut publié en 1782 : il contenait les charmants *Propos de table*. La même année, il fit imprimer la célèbre *Ballade de John Gilpin*. En 1784, sur les instances de lady Austen, Cowper composa *la Tâche* : poème descriptif et moral, dans lequel il chante la campagne et les joies du foyer. On lui doit encore une traduction d'Homère (1791). Cowper a laissé, en outre, un grand nombre de petites poésies dont le sujet est une pensée morale ou un sentiment délicat. Il écrivait à ses amis des *Lettres*, modèles de grâce, de simplicité et d'humour, où il nous intéresse aux mille petits incidents qui variaient la monotonie de son existence. Le mérite de Cowper est d'avoir senti que l'art des vers, tel que l'entendait Pope, s'égarait à la recherche d'un idéal de convention. « Il fut le premier des poètes qui aimèrent la Nature uniquement pour elle-même. » Il forme le lien entre l'école classique et le naturalisme romantique de Burns, de Crabbe, et de Wordsworth.

COWPÉRITE [*kou*] n. f. (de l'anatomiste *Cowper*). Inflammation des *glandes de Cowper* ou bulbo-urétrales, à la suite d'une blennorragie.

COW-POX [*ko-ou-pokss*] n. m. (de l'angl. *cow*, vache, et *pox*, maladie contagieuse). Nom anglais du virus vaccin ou vaccin jennérien, et de la variole de la vache.

— ENCYCL. Le *cow-pox* est une maladie éruptive, constituée par des pustules qui se montrent sur les parties fines de la peau et particulièrement aux mamelles de la vache. Ces pustules contiennent un liquide d'abord clair, ensuite purulent ; puis elles se dessèchent, forment une croûte noire qui finit par tomber, laissant une cicatrice qui persiste pendant quelque temps. Le cow-pox ne compromet pas la vie de l'animal ; il peut se transmettre aux vachers ou aux vachères qui, par ce fait, sont vaccinés contre la variole de l'homme. On peut recueillir le vaccin ou liquide des pustules de la vache atteinte de cow-pox, et s'en servir pour l'homme par application de la découverte de Jenner. La nature de l'agent parasitaire ou microbien, cause de la maladie, est encore inconnue.

COX (Richard), théologien anglais, né à Waddon (comté de Buckingham) en 1499, mort en 1581. Gagné à la Réforme, il devint, grâce à la protection de Cranmer, précepteur du jeune prince Edouard, depuis Edouard VI, qui, à son avènement, le nomma conseiller privé, chanoine de Windsor et doyen de Westminster. Sous la reine Marie, il fut banni et fonda, à Francfort, une sorte d'université anglaise. Revenu en Angleterre après l'avènement d'Elisabeth, il devint évêque d'Ely (1559). Il contribua à la composition et à la revision de la première liturgie anglicane.

COX (sir Richard), historien irlandais, né à Bandon (comté de Cork) en 1650, mort en 1733. D'abord avocat, il devint, après 1689, gouverneur du comté de Cork, lord-chancelier d'Irlande et lord-président du banc de la reine. Son ouvrage le plus important : l'*Histoire d'Irlande* (1689-1700), n'est qu'une compilation hâtive.

COX (Samuel Sullivan), homme politique et écrivain américain, né à Zanesville (Ohio) [1824-1889]. D'abord avocat, puis secrétaire de la légation des Etats-Unis au Pérou, il fut élu député au Congrès de 1856 à 1865, et de 1868 à 1885, enfin ministre des Etats-Unis à Constantinople en 1888. C'était un homme d'esprit, et un polygraphe estimé.

COXAL [*kok-sal'*], **E, AUX** adj. (du lat. *coxa*, hanche). Qui se rapporte à la hanche. || *Os coxal*, Partie de l'os iliaque qui s'articule avec le fémur.

COXALGIE [*kok-sal-jî*] n. f. (du lat. *coxa*, hanche, et du gr. *algos*, douleur). Arthrite tuberculeuse de la hanche.

— ENCYCL. Le point de départ de l'arthrite tuberculeuse de la hanche est ordinairement osseux, plus rarement synovial. Il n'y a, au début, que des souffrances vagues de la région, puis de la limitation des mouvements de la hanche, et de la boiterie. Dans une deuxième période, le membre est en flexion, abduction et rotation externe ; la douleur à la pression est constante et les muscles commencent à s'atrophier. Plus tard, la jambe prend une position en flexion et adduction et il se fait une subluxation de la hanche en même temps que le membre malade paraît raccourci. Des abcès froids se manifestent parfois et quelques-uns peuvent se fistuliser. La *coxalgie* dure en moyenne quatre ans. La mortalité y est peu fréquente, sauf par complications. La guérison totale y est, d'après certains auteurs peu rare. La terminaison peut se faire par ankylose, par luxation, par pseudarthrose.

Le traitement général doit se doubler d'un traitement orthopédique qui assure l'immobilisation du membre en bonne position, le redressement des déformations, la reprise de la marche et la guérison des séquelles. La cure hélio-marine prolongée est un excellent agent de guérison.

Coxalgie hystérique. — Contracture hystérique des muscles de la cuisse, simulant l'attitude du membre atteint de coxalgie.

COXALGIQUE [*jik'*] adj. Qui se rapporte à la coxalgie, qui est atteint de coxalgie.

COXA VALGA n. m. (mots lat. qui signifient *hanche déviée vers le dehors*). Déviation du membre inférieur en abduction et rotation externe, avec allongement du membre, due à un redressement du col du fémur.

COXA VARA n. m. (mots lat. qui signifient : *hanche déviée*). Affection de la hanche caractérisée par la position vicieuse de la jambe, qui est en adduction et en rotation externe. (On dit aussi HANCHE BOTE.)

COXE (William), biographe anglais, né à Londres en 1747, mort à Bemerton (Wiltshire) en 1828. Il fut précepteur de différents grands seigneurs whigs, qu'il accompagna en Europe et qui lui confièrent leurs papiers de famille dont il se servit pour ses ouvrages, notamment sur *Shrewbury*, *Marlborough*, *Robert* et *Horace Walpole*.

COXÈLE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des colydiidés, comprenant de petites formes oblongues, variées de rouge, de brun et de jaune. (Le *cozelus pictus* se trouve en France, sous les brindilles sèches et les feuilles mortes.)

COXIE ou **COXCIE** ou **COEXYEN** (Michiel VAN), peintre flamand, né et mort à Malines (1497-1592). Elève de Bernard Van Orley, se rendit en Italie et s'enthousiasma pour Raphaël. Dès 1532, il jouissait à Rome d'une brillante réputation. Il peignit notamment une *Résurrection du Sauveur* pour l'église Saint-Pierre. De retour à Malines, en 1543, il peignit le triptyque de l'autel Saint-Luc. Philippe II le nomma son peintre, et lui fit exécuter de nombreux travaux. Parmi les œuvres de cet artiste citons la *Cène* (Bruxelles), et le *Martyre de saint Sébastien* (Anvers). Michiel Coxie compte au premier rang des Flamands *romanistes*. — Son fils (1540-1616), auquel il avait donné le prénom de RAPHAËL, fut un imitateur médiocre de Michel-Ange. Il n'en eut pas moins un atelier réputé et fut le maître de Gaspard de Crayer.

Coxie.

La dynastie des Coxie a produit des peintres jusqu'au début du XVIIIe siècle.

COXINGA, nom donné par les Européens à l'aventurier Tcheng Tch'eng-kong, partisan des Ming. Il lutta contre les Mandchous de 1645 à 1660 et s'empara alors de Formose, dont il chassa les Hollandais après avoir pris Casteel-Zelandia en 1662. Il mourut cette même année laissant à son fils, Tcheng King, la possession de Formose.

COXITE [*ko-ksit'*] n. f. (du lat. *coxa*, hanche). Inflammation de la hanche.

COXODYNIE [*kok-so-di-nî*] n. f. (du lat. *coxa*, hanche, et du gr. *odunê*, douleur). Douleur de la hanche.

COXO-FÉMORAL, E, AUX adj. Se dit de l'articulation de la tête du fémur avec l'os coxal ou articulation de la hanche.

COXOPODITE n. m. (du lat. *coxa*, hanche, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Premier article apparent de la portion basilaire des appendices thoraciques et abdominaux des crustacés supérieurs.

COXOPODITIQUE [*tik'*] adj. Qui s'attache au coxopodite.

COXYDE, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Furnes), près de la mer du Nord ; 2.300 hab. répartis entre COXYDE-VILLE, en arrière des dunes, et COXYDE-BAINS, sur la côte. Bains de mer, et pêche maritime. Sur son territoire est le Hoogen Blekker, la plus haute dune de la Belgique (32 m.)

COYAU [*ko-io*] n. m. Charp. Petit chevron prolongeant le comble d'une toiture jusqu'au delà de la partie extérieure du mur. || Pièce de bois entaillée, montée sur la roue d'un moulin à eau pour soutenir les aubes.

— Agric. Pièce de bois d'une charrue en forme de fourche, qui est fixée à la douille du soc, et concourt au même travail que le versoir.

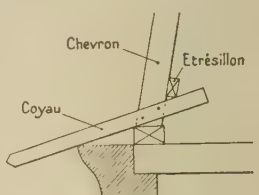

Coyau.

COYE, commune de l'Oise, arrond. et à 18 kil. de Senlis, sur la Thève, à l'extrémité des étangs de Comelles ; 1.580 hab. Ch. de f. Nord.

COYER [*koi-ié*] n. m. (de *coe* anc. forme de *queue*). Pièce de bois placée horizontalement sous l'arêtier d'un comble, pour servir d'entrait.

COYER (Gabriel-François), littérateur français, né à Baume-les-Dames (Doubs) en 1707, mort à Paris en 1782. Il quitta l'ordre des jésuites et devint, en 1743, aumônier général de la cavalerie. Il a publié de nombreux écrits réunis en 1782. Le meilleur est intitulé *Bagatelles morales* (1754).

COYLTON, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Ayr) ; 2.600 hab. Carrières de grès et de pierre. Centre houiller.

COYON, COYONNADE, COYONNER, COYONNERIE, autre orthogr. de : COUILLON, COUILLONNADE, etc.

COYOT [*ko-io*] n. m. Instrument employé dans l'industrie de l'impression sur étoffes et qui sert à maintenir bien déployés les tissus qui sont mouillés. (L'organe essentiel du coyot est constitué par deux cônes cannelés, montés de telle manière qu'ils fassent entre eux un angle de 150 degrés.)

COYOTE [*ko-iot'*] n. m. Nom vulgaire d'un chacal américain (*canis latrans*) appelé aussi *loup des prairies*. (Il habite l'Amérique centrale et septentrionale.)

COYOTÉ [*ko-io*] n. m. Variété de coton des Philippines, assez fortement coloré et de couleur cannelle. (C'est la couleur la plus foncée qu'on connaisse parmi les variétés de coton coloré. Son blanchiment exige certains soins particuliers ; aussi préfère-t-on, en manufacture, l'employer tel.) || Tissu fabriqué avec ce coton. (C'est un tissu uni, croisé, semblable à la circassienne, et presque aussi solide que le coutil.)

CO-YOUKONS, peuplade de l'Alaska, dont la face large et plate et les gros cheveux noirs dénotent une origine mongolique. Chasseurs d'animaux à fourrures, ils se vêtent eux-mêmes de peaux. Les femmes portent, dans la cloison du nez, un ornement en coquille. Les morts, enfermés dans des caisses, sont déposés sur des plates-formes.

COYPEL (Noël), peintre français, premier du nom, né et mort à Paris (1628-1707). Il se forma en étudiant Poussin et Le Sueur. En 1655, à la mort de Le Sueur, on lui confia la décoration de l'oratoire et de la chambre du roi, au Louvre. Puis il exécuta des peintures pour les appartements du cardinal Mazarin. L'Académie royale de peinture ouvrit ses portes à Coypel en 1663 : son tableau de réception avait pour sujet *le Meurtre d'Abel par Caïn*. En 1672, Louis XIV le nomma directeur de l'Académie de France à Rome ; ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il peignit : *Solon* et *Trajan* (auj. à Versailles) ; *Alexandre-Sévère* et *Ptolémée Philadelphe* (Louvre). Coypel fut marié deux fois : la première avec Madeleine Hérault, dont il eut Antoine Coypel ; la seconde avec Anne-Françoise Perrin, alliée à la famille des Boulongne, dont il eut trois filles et un fils, qui fut aussi un peintre distingué. A la mort de Pierre Mignard (1695), le roi nomma Coypel directeur de l'Académie de peinture.

Noël Coypel. Gravure d'Audran.

COYPEL (Antoine), fils du précédent, né et mort à Paris (1661-1722). A dix-neuf ans, il peignit une *Assomption de la Vierge*. En 1681, il fut reçu à l'Académie avec un *Louis XIV au sein de la gloire*. En 1688, il épousa Marie-Jeanne Bideau, femme aimable et riche héritière. Le duc d'Orléans fit de lui son peintre.

A. Coypel.
Gravure de J.-B. Massé.

Lorsque le Dauphin voulut faire achever les décorations du château de Meudon, Coypel peignit, pour le maître-autel, une *Résurrection* et une *Annonciation*. Le duc d'Orléans voulant décorer le Palais-Royal, Coypel exécuta pour la grande galerie divers épisodes de l'*Enéide*. Il a aussi peint de grandes scènes religieuses à la chapelle de Versailles. En 1710, il fut nommé directeur des tableaux et des dessins du Cabinet du roi et, en 1714, directeur de l'Académie. Deux ans plus tard, le Régent lui conféra le titre de « premier peintre du roi » ; l'année suivante, il reçut des lettres de noblesse.

Antoine Coypel a peint avec une grande facilité, dans une gamme chaude, des figures et des scènes agréables : *Esther et Assuérus*, *Suzanne et les Vieillards* (Louvre) ; *Vénus et Vulcain* (Angers) ; *Jugement de Pâris* (Lyon). Cet artiste fut écrivain à ses heures ; on a de lui : *Epître* (en vers) *d'un père à son fils sur la peinture*, et vingt dissertations sur le même sujet, lues à l'Académie.

COYPEL (Noël-Nicolas), frère du précédent et deuxième fils de Noël Coypel, né et mort à Paris (1690-1734). Il reçut ses premières leçons de peinture de sa mère, Françoise Perrin. A vingt et un ans, il peignit pour l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, *Moïse qui frappe le rocher*, et *la Manne dans le désert*. Mais son véritable domaine était la mythologie. Ainsi, son *Triomphe de Galatée* est d'un arrangement pittoresque, d'un coloris brillant. En 1720, Nicolas Coypel fut admis à l'Académie de peinture, dont son frère Antoine était directeur. Son tableau de réception, *l'Enlèvement d'Amymoné*, n'est pas venu jusqu'à nous ; mais *les Saisons*, *les Plaisirs de la chasse*, *le Bain de Diane* et *la Charité romaine* ont été reproduits par Beaumont, Lebas, Trochon et Danzel.

COYPEL (Charles-Antoine), fils d'Antoine et neveu du précédent, né et mort à Paris (1694-1752), peut-être le mieux doué de toute la famille. Il se vit admis à l'Académie de peinture à vingt ans. Son tableau de réception fut une *Médée*, faible peinture que l'auteur remplaça plus tard par *Abraham embrassant son fils Isaac au moment où l'ange lui apparaît*. Mais Charles-Antoine était né peintre de genre. Il se révéla tout d'un coup par ses *Jeux d'enfants*.

Ch.-Ant. Coypel.

Il faut compter également parmi ses meilleures productions ses dessins pour les comédies de Molière ; une série fort remarquable de vingt-cinq tableaux tirés du *Don Quichotte*. Surugue, Lépicié, Joullain, Tardieu, Mme Hortemels en firent de nombreuses gravures. Coypel fut aussi un écrivain de beaucoup d'esprit et d'instruction, auteur dramatique à ses heures.

A la mort de son père, en 1722, il lui succéda comme directeur des tableaux et des dessins de la couronne et premier peintre du duc d'Orléans. En 1747, il fut nommé « premier peintre du roi » et directeur de l'Académie.

COYPOU ou **COÏPOU** n. m. Zool. V. MYOPOTAME.

COYSEVOX (Antoine), célèbre sculpteur français, né à Lyon en 1640, mort à Paris en 1720. Son père, menuisier, était d'origine espagnole ; sa mère, Isabeau Morel, était Lyonnaise. Coysevox eut pour maître Lerambert. Il travailla d'abord à Saverne dans le palais du cardinal de Furstenberg. Arrivé à Paris après un séjour de quatre années en Alsace, Coysevox sculpta, pour être placée dans une niche de la rue Sirène, la très belle *Vierge* conservée dans l'église de Saint-Nizier à Lyon. Le Brun lui fit confier d'importants travaux pour Versailles, tels que *la Justice* et *la Force*, *Louis XIV couronné par deux Renommées*, *la Dordogne*, *la Garonne*, etc. De tous les sculpteurs de son époque, Coysevox est celui qui est resté le plus indépendant vis-à-vis de Le Brun dans l'interprétation des sujets que lui imposait le peintre. Certaines figures sont exquises de grâce (*la Duchesse de Bourgogne en Diane*, au Louvre). Mais l'habileté de Coysevox se manifeste à un degré exceptionnel dans ses œuvres iconiques (bustes de *Le Brun*, de *Bossuet*, de la *Mère du peintre Rigaud*, et surtout le magnifique buste du *Grand Condé*, au Louvre.)

Coysevox. — Cl. Giraudon.

Rappelons aussi sa statue en pied de *Louis XIV*, à l'Hôtel de Ville de Paris, sa statue équestre du même monarque à Rennes, détruite pendant la Révolution, celle du *Grand Condé* pour Chantilly, les *Chevaux ailés* aujourd'hui au jardin des Tuileries, la *Nymphe à la coquille*, et d'admirables vases décoratifs.

COYUCA de Catalan, bourg du Mexique (Etat de Guerrero), sur le Mexcala-de-las-Balsas ; 8.700 hab. Centre viticole et minier.

COZES, ch.-lieu de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 22 kil. de Saintes ; 1.370 hab. Ch. de f. Etat. — Le canton a 15 comm., et 9.190 hab.

COZETTE (Pierre-François), tapissier et peintre de portraits, né et mort à Paris (1714-1801). Fils du concierge de la Manufacture des Gobelins, il y travailla plus de soixante ans. Sa production se compose surtout de portraits tissés de grands personnages. Elève de Parrocel, il fut appelé en 1733 à diriger l'atelier de basse-lice, et succéda en 1742 à Monmarqué comme entrepreneur de l'atelier de haute-lice. Il exposa en 1765, au Salon de l'Académie des Gobelins, un remarquable portrait tissé de Montmartel ; en 1769 suivirent, destinés à l'Ecole militaire de Versailles, les portraits de Louis XV d'après Van Loo et de Marie Leczinska d'après Nattier ; en 1773, le portrait en buste du dauphin (Louis XVI). Des portraits tissés de Louis XV, de la reine, du dauphin, de la dauphine (Marie-Antoinette), d'après Drouais, furent livrés à la ville de Bordeaux en 1774. Le musée de Versailles conserve de Cozette un portrait de Louis XV, en pied, en tenue de couronnement, d'après Van Loo. Son chef-d'œuvre est la tapisserie qu'il fit d'après un tableau de Boucher, *Vénus dans la forge de Vulcain* (Louvre), en 1774, actuellement visible au musée des Gobelins. Parmi ses autres travaux, il convient de citer encore l'*Histoire de Don Quichotte*, en cinq tentures, signées d'Audran et Cozette, *les Noces d'Angélique*, *le Rêve de Roland*, *les Douze Mois* d'après Lucas de Leyde, *Salomon*, et une suite d'*Histoire sainte* d'après Coypel (1771), l'*Histoire d'Esther* d'après de Troy, *les Chasses de Louis XV* d'après Oudry (1742).

COZETTE (Michel-Henri), tapissier des Gobelins, né et mort à Paris (1744-1822), fils aîné du précédent. A sa mort, il assumait les fonctions d'inspecteur particulier de la Manufacture des Gobelins, dont il dirigea ensuite un atelier. Il exécuta lui-même, sous la direction de son père, deux tapisseries où sont les portraits de la reine Marie-Thérèse et du roi Joseph II, d'après Ducreux (Salon de 1773), auj. au musée de Versailles. On lui attribue également la copie d'une tapisserie de son père, *le Jeune Dessinateur*, actuellement dans la collection Camondo, exécutée en 1754, lorsqu'il n'était encore âgé que de dix ans. Cette copie est quelquefois faussement attribuée à son frère cadet Pierre-Louis **Cozette** (1749-1798), qui fut plus tard sous-directeur de l'atelier de haute-lice.

c. q. f. d. Abrév. pour Ce qu'il fallait démontrer.

C. R. Abrév. des mots *Civis Romanus* (citoyen romain), fréquente dans les inscriptions.

Cr, symbole chimique du *chrome*.

Cr, ou **Cresc.** Abrév. du terme musical *Crescendo*.

CRABBE (George), poète anglais, né à Aldeborough (Suffolk) en 1754, mort à Trowbridge en 1832. Il fut un temps médecin de campagne. En 1781, il publia un poème, *la Bibliothèque*. Vers la même époque, il entra dans les ordres. Son second poème : *le Village* (1783), eut un très grand succès ; *le Registre de la paroisse* (1807) et *le Bourg* (1810) mirent Crabbe au premier rang des poètes. Il donna encore *Contes en vers* (1812), *Contes du château* (1819), et publia une *Histoire naturelle du comté de Belvoir* (1795), Crabbe, que Byron a défini : « le peintre le plus sombre de la nature, et pourtant le meilleur » a décrit avec une minutie parfois excessive les luttes, les douleurs, les plaisirs, les faiblesses et les vices des humbles et des pauvres. Classique par son art et sa technique, il est un des premiers maîtres, et des plus grands, de la littérature réaliste anglaise.

CRABE n. m. (de l'allem. *krabbe*, même sens). Nom donné à différents genres de décapodes brachyures.

— Pathol. Nom donné à des excroissances blanchâtres,

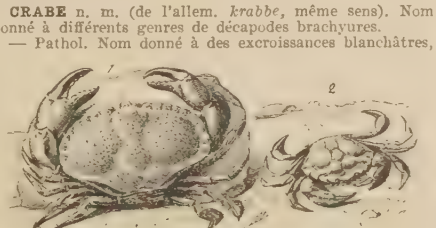

Crabes : 1. Tourteau ; 2. Enragé.

qui se produisent à la plante des pieds chez les individus affectés de pian.

— Encycl. Zool. D'une manière générale, on entend par *crabes* les brachyures, c'est-à-dire les crustacés décapodes à abdomen réduit et replié plus ou moins complètement sous le céphalothorax, que ce soient les catométopes ou crabes quadrangulaires, les oxystomes ou crabes circulaires, les oryrhynques ou crabes triangulaires, etc. La grande espèce la plus connue en France est le *tourteau* (*cancer pagurus*), très commun dans les mers du Nord et l'Océan, plus rare dans la Méditerranée. Large parfois de 30 centimètres, il peut peser jusqu'à 6 kilogrammes ; c'est le géant des crabes des côtes françaises. Très abondant sur les marchés, où on le nomme encore *houvet*, *poingclos*, il constitue un article de pêche important. La chair des mâles est plus fine que celle des femelles. Le crabe enragé (*carcinus Mœnas*) appartient à la famille des portunidés. Il ne dépasse guère 6 centimètres. Commun dans tout l'hémisphère boréal et la Méditerranée, il est également comestible. On appelle encore *crabes des cocotiers* les birgus, *crabes-araignées* les majas, *crabes terrestres* tous les gécarcinidés, *crabes d'eau douce* les thelphusidés, *crabes de moule* les pinnothères, etc.

CRABETH (Dirck Pietersz), peintre verrier, né et mort à Gouda (Hollande) [1501-1577]. Fils du peintre verrier Pieter, on l'appelle aussi quelquefois Pieter Crepel. Il est également connu comme dessinateur de cartes géographiques et de cartons de tapisserie. Parmi les quarante-six vitraux de l'église Saint-Jean à Gouda, remplacés après l'incendie de 1552 par les frères Crabeth et leurs élèves, il en reste neuf de Dirck Crabeth, dont six se rapportent à la vie du Christ ; les trois autres sont : *Saint Philippe prêche à Samarie et guérit les malades* (1559), *le Siège de Béthulie* (1571), *Jonas et la baleine* (1571).

CRABETH (Wouters-Pietersz), peintre verrier, frère du précédent, né et mort à Gouda (Hollande) [1509-1590]. Il voyagea beaucoup en France et en Italie où il exécuta de nombreux vitraux : dans l'église Saint-Jean de Gouda, *la Reine de Saba devant Salomon* (1561), *le Sacrifice d'Elie* et *le Lavement des pieds* (1562), *la Naissance de Jésus* (1564), *Héliodore puni par les anges* (1566), sont de lui. Les verrières des frères Crabeth, puissantes et monumentales, sont des créations intéressantes du commencement de la Renaissance hollandaise. Parmi leurs élèves, il convient de citer Jakob Caen, Adrien Gerritsz de Vrye, et Jean Dirksz Lonck.

Crabot (A).

CRABIER [*bi-é*] n. et adj. m. Nom vulgaire de plusieurs mammifères et d'oiseaux qui vivent de crabes.

CRABOT [*bo*] n. m. Dent d'entraînement dans un manchon d'embrayage à griffes.

CRABOTAGE [*taj*] n. m. Première foncée d'une ardoisière.

CRABRON ou **CRABRO** n. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des sphégidés, renfermant des formes européennes de taille moyenne, à grosse tête carrée, à abdomen renflé en massue.

Crabron.

— Ancienn., Frelon ; — et *au fig.* Censeur, critique.

— Encycl. Entom. La livrée des *crabrons* est ordinairement noire, luisante, avec des taches jaunes : on en connaît de nombreuses espèces faisant leur nid dans des terriers ou dans des trous d'arbres, dans les galeries de coléoptères xylophages et dans les tiges sèches ; ils les approvisionnent avec des insectes de toute sorte, principalement des diptères.

CRABRONIFORME adj. (du lat. *crabro*, *onis*, frelon, et *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'un frelon : *Sésie* CRABRONIFORME.

CRABS n. m. Jeux. V. KRABS.

CRAC [*krak'*] interj. (onomatop. qui exprime soit le bruit d'une chose qui craque ou se rompt, soit la soudaineté). Crac ! *la poutre a éclaté.* Crac ! *la voilà par terre.* Crac ! *au premier assaut elle emporte la place.* (Destouches.)

— Substantiv. : *Entendre des* CRACS *menaçants.*

Crac (Monsieur de), personnage comique, resté le type du conteur ou plutôt du menteur, qui ne recule jamais devant l'invraisemblance des faits qu'il raconte. Il est le héros de *M. de Crac dans son petit castel*, bouffonnerie en un acte en vers, de Collin d'Harleville (1791). On peut lui comparer le *Baron de Münchhausen* des Allemands.

CRACAU, ancienne forme francisée de *Krakau*, nom allemand de CRACOVIE.

CRACET ou **CRACHET** n. m. Mobil. V. CHALEIL.

CRACH, comm. du Morbihan, arrond. et à 47 kil. de Lorient ; 1.900 hab. Monuments mégalithiques. Parcs à huîtres. Chevaux estimés.

CRACHAGE n. m. Lithogr. Sorte d'éclaboussures qui se produisent dans l'impression des grands noirs.

CRACHAT [*cha*] n. m. (de *cracher*). Matière sécrétée par les muqueuses des voies respiratoires, des bronches aux fosses nasales, et que l'on expectore.

— *Fam.* Décoration d'un ordre de chevalerie, et *plus spécialem.*, Plaque des degrés supérieurs de l'ordre.

— Bot. *Crachat de lune.* V. NOSTOC.

— Entom. *Crachat de coucou* ou *de grenouille*, Ecume que sécrète la larve des cercopes, et qu'elle abandonne sur les végétaux.

— Techn. Défaut d'une glace, qui ressemble assez à une toile d'araignée.

— Loc. fam. : *Maison faite de boue et de crachat*, Maison construite en mauvais matériaux. || *Se noyer dans un crachat* ou *dans son crachat*, Etre des plus malhabiles.

— Encycl. V. EXPECTORATION.

CRACHE n. f. Crachat. (Vx.)

CRACHEMENT [*man*] n. m. Pathol. Rejet par la bouche, des matières expectorées : Crachement *de sang.*

— Armur. Projection de gaz par la culasse, d'une arme

à feu, soit par défaut d'obturation, soit par rupture au culot de l'étui métallique. (Les culasses sont disposées de façon que les crachements éventuels n'atteignent pas la figure du tireur.)

— Techn. Fuite de vapeur peu importante qui se produit, dans une machine à vapeur, à un joint quelconque. || Ejection d'un métal coulé à travers un défaut du moule.

CRACHER [*ché*] v. tr. (orig. german.). Lancer hors de la bouche par un mouvement particulier des joues, des lèvres et de la langue : CRACHER *du sang, de la salive, de la pituite.* — *Par anal.* Jeter, lancer : *Sous les sombres canons* CRACHANT *leurs jets de soufre.* (V. Hugo.)

— *Fam. et pop.* Débourser : CRACHER *mille francs.* || Dire, avec abondance ou hors de propos : CRACHER *du latin.* CRACHER *des proverbes.* || Dire crûment : CRACHER *son fait à quelqu'un.* || Prononcer avec colère : CRACHER *des injures.* CRACHER *sa malédiction.* || *Cracher ses poumons,* Tousser et cracher beaucoup, comme un poitrinaire qui expectorerait des morceaux de poumon. || *Cracher du coton, Cracher des pièces de dix sous, Cracher blanc,* Avoir une soif ardente (ce qui donne une couleur blanche à la salive).

— Mar. *Cracher ses étoupes,* En parlant d'un navire, Laisser sortir ses étoupes par les coutures.

— *Intransitiv.* Expectorer des crachats ou de la salive : CRACHER *dans la rivière.* CRACHER *sur quelqu'un.* || *Par anal.* En parlant d'un moule, Laisser échapper de la matière en fusion. || En parlant d'un tuyau ou d'un robinet ou d'une soupape, Faire éclabousser le liquide. || En parlant d'une plume, Faire éclabousser l'encre en gouttelettes. || En parlant d'une arme à feu, Projeter en arrière des parcelles de poudre ou des gaz.

— LOC. DIV. : *Cracher sur,* Dédaigner, montrer du mépris pour. || *Ne pas cracher sur,* Aimer, apprécier fort : NE PAS CRACHER SUR *les bons morceaux.* || *Cracher sur quelqu'un, au visage, au nez de quelqu'un,* L'outrager, l'insulter. || *Cracher contre le ciel,* Blasphémer. || *Cracher au bassin, au bassinet,* Donner de l'argent à contre-cœur. (Allusion à celui auquel on vient d'arracher une dent, et qui, après force grimaces, crache dans le bassin.) || *Cela est à cracher dessus,* Cela est parfaitement méprisable.

— Argot de théâtr. *Cracher sur les quinquets,* Se dit d'un acteur faible ou incapable, qui fait des efforts inouïs pour jouer son rôle.

— LOC. PROV. **Il a craché en l'air et son crachat lui est retombé sur le nez,** ou simplement **Il a craché en l'air,** Ce qu'il a fait a tourné contre lui.

— ***Craché, e,*** part. pass. du verbe *Cracher.* Pop. Tout à fait ressemblant : *Etre le portrait* CRACHÉ (ou TOUT CRACHÉ) *de quelqu'un.*

— ***Se cracher,*** v. pr. — Avec réciprocité : SE CRACHER *au visage dans une querelle.*

CRACHET n. m. Mines. Anc. lampe de mine à feu nu.

CRACHEUR, EUSE n. Qui crache fréquemment.

CRACHIN n. m. Petite pluie continue fine et pénétrante. (Se dit en Bretagne, en Normandie, etc.)

CRACHIS [*chi*] n. m. Lithogr. Nom donné aux éclaboussures obtenues à l'aide d'un treillis et d'une petite brosse et qu'on projette sur les parties d'un dessin qu'on veut teinter ou renforcer. (On obtient ainsi une sorte de pointillé harmonieux si l'opérateur est habile.)

CRACHOIR [*choar*] n. m. Récipient muni ou non de couvercle, rempli de sciure de bois dans lequel on crache.

— Pop. *Jouer du crachoir* et plus souvent *Tenir le crachoir,* Parler longtemps, pérorer.

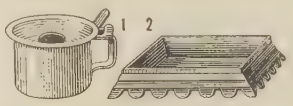

CRACHOIRS : 1. Hygiénique (dit de malade) ; 2. D'appartement.

— NOM, au XVIIIe siècle, de loges de l'Opéra situées du côté de la reine, au rez-de-chaussée.

— ENCYCL. Ce fut au XVIe siècle que l'on commença à se servir de *crachoirs.* De petite taille, presque toujours en métal, souvent en argent, ils affectaient généralement la forme de petits vases à large fond et à goulot légèrement étranglé à sa base, puis évasé au sommet et pourvu d'un fin treillage à travers lequel filtrait la salive. On ne les reléguait pas dans un coin du logis, comme de nos jours ; on les plaçait au milieu de la chambre, en évidence sur une table, ce qui explique leur qualité décorative. Au XVIIIe siècle, on ajouta aux crachoirs en métal ceux en faïence, porcelaine, vernis ou laque du Japon. Les crachoirs d'aujourd'hui ne bénéficient plus de ce déploiement de luxe mais ils sont construits pour répondre aux nécessités de l'hygiène.

CRACHOTEMENT [*man*] n. m. Action de crachoter ; disposition à crachoter.

CRACHOTER [*té*] v. intr. Cracher souvent, et peu à la fois. || Cracher (en parlant d'une plume à écrire).

CRACIDÉS [*si*] n. m. pl. Famille d'oiseaux galliformes, comprenant les hoccos (crax), les pauxis et les pénélopes.

CRACK n. m. (mot angl.) Poulain préféré d'une écurie de courses. || *Par extens.* Champion d'un sport quelconque.

CRACKING n. m. Mot anglais passé dans la langue française pour désigner les méthodes de transformation des huiles lourdes de pétrole en essences.

CRACOVIE (en polonais **Krakow**; en allemand **Krakau**), ville de Pologne, ch.-lieu de palatinat et de district, à 365 kil. de Varsovie et à 121 kil. de la frontière tchécoslovaque, sur la Vistule ; 233.260 hab. (*Cracoviens, ennes*) par suite de l'incorporation de diverses localités, contre 109.100 en 1900 ; 84 p. 100 sont des Polonais. Siège d'un archevêché depuis le concordat signé avec le Saint-Siège le 10 février 1925. Université, la plus vieille de la Pologne, fondée en 1364 par Casimir le Grand. Académies des beaux-arts, et des sciences et lettres, école des mines, musées, etc. Cracovie, qui depuis quelques années développe beaucoup son activité industrielle, a des fonderies de fer, des fabriques de machines, wagons, charrues, accessoires d'électricité, etc. Elle abonde en souvenirs historiques et en monuments : château du Wawel, église Sainte-Marie, Halle aux draps (*Sukiennice*), porte Saint-Florian, barbacane, etc.

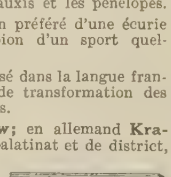
Armes de Cracovie.

— *Histoire.* L'origine de Cracovie, dont la légende attribue la fondation au héros Krakus, remonte probablement entre le VIe et le IXe siècle de notre ère ; la ville est connue dès le Xe siècle. Elle fut la capitale de l'Etat

Cracovie (la Tour de l'hôtel de ville).

polonais depuis les premiers princes de la famille des Piasts jusqu'en 1609, date où le roi Sigismond III transporta celle-ci à Varsovie. Au reste, même après cette date, c'est à Cracovie que continua d'avoir lieu le couronnement des rois de Pologne. En 1795, lors du troisième partage, la ville échut à l'Autriche ; elle fut de 1809 à 1815 une des principales villes du Grand-Duché de Varsovie créé par Napoléon Ier. Les traités de 1815 la constituèrent en république autonome avec un territoire de 1.220 km² et 140.000 hab. L'Autriche s'en empara de nouveau en 1846 et l'incorpora à la province de Galicie, dont elle fit partie jusqu'à la fin de 1918. Cracovie est entrée dans le nouvel Etat polonais le 1er novembre de cette année 1918.

Le *palatinat de Cracovie* s'étend sur une superficie de 17.448 km² répartis en 24 districts, et est peuplé de 1.990.400 hab. dont 93 p. 100 de Polonais ; le district de Cracovie-Ville englobe la ville même de Cracovie et s'oppose à celui de Cracovie-Campagne, peuplé de 65.330 hab., dont 99,7 p. 100 sont Polonais.

— *Aller à Cracovie* (loc. qui a son origine dans le rapport de prononciation qui existe entre *Cracovie* et les mots *craque, craquer, craqueur*), Mentir, craquer. || *Avoir ses lettres de Cracovie,* Etre reconnu, proclamé menteur.

— *Arbre de Cracovie,* Nom donné jadis à un arbre situé dans le jardin du Palais-Royal, qui était, pendant les troubles de la Pologne, le rendez-vous des nouvellistes et où, par suite, se débitaient force nouvelles mensongères.

Cracovie (BATAILLE DE). Cette bataille eut lieu le 13 juillet 1702, près de Cracovie, entre Auguste, roi de Pologne, et le roi de Suède Charles XII, qui remporta une victoire complète.

Cracovie (SIÈGE DE). Après le premier partage de la Pologne, une conspiration s'organisa contre les Russes de Souvarov, qui occupaient la ville ; les conjurés parvinrent à s'emparer du château. Souvarov les assiégea immédiatement, et il obligea la garnison à capituler en la prenant par la famine (15 avr. 1772).

CRACOVIENNE [*vi-èn'*] ou **CRACOWIAK** n. f. Sorte de danse polonaise.

— ENCYCL. La *cracowiak,* appelée en France *cracovienne,* diffère essentiellement de la polonaise ou *mazurek.* Elle se danse par couples.

L'air de la cracowiak est à deux-quatre, d'un caractère vif et gai. Un grand nombre de compositeurs polonais s'y sont distingués. Chopin lui-même a composé, sous le titre

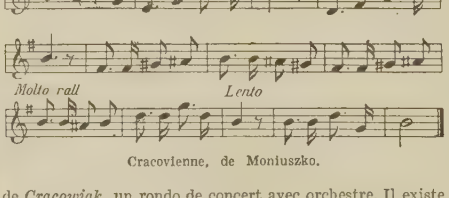

Cracovienne, de Moniuszko.

de *Cracowiak,* un rondo de concert avec orchestre. Il existe aussi des cracowiaks pour le chant. Voici le texte musical, très caractéristique, d'une des cracowiaks chantées de Moniuszko.

CRACOVISTE [*visst'*] n. m. Nom donné aux nouvellistes qui se réunissaient sous l'*arbre de Cracovie.*

CRACQUE [*krak'*] n. f. Minér. Fente qui se produit dans les filons d'une mine en exploitation.

CRACRA ou **CRA-CRA** n. m. Ornith. Nom vulgaire de la rousserolle.

— Econ. rur. Nom vulgaire du fruit de l'arbousier.

CRÂDDHA n. m. Dans l'Inde, Offrande aux morts : 1° Le *crâddha quotidien* consiste en offrandes de riz cuit, de fruits, de lait et d'eau et se borne, le plus souvent, à une simple libation d'eau ; 2° le *crâddha mensuel,* offrande de gâteaux de riz, appelés *pindas ;* 3° le *crâddha funéraire* se fait à l'issue des funérailles, et se renouvelle tous les mois, puis tous les ans.

CRADDOCK (Charles Egbert), pseudonyme de Miss *Mary Noailles* MURFREE, romancière américaine, née à Murfreesboro (Tennessee) en 1850. Dans les trente-cinq ouvrages environ qu'elle a publiés, elle a révélé à ses compatriotes la sauvage beauté des régions qu'elle décrit et la vie des forestiers de son pays. Citons parmi ses œuvres : *Dans les montagnes du Tennessee* (1884) ; *Au fond du ravin* (1885) ; *le Prophète des Grandes Montagnes fumeuses* (1886) ; *Keedar Bluffs* (1887) ; *le Despote de Bromsedge-Cove* (1889) ; *l'Etoile disparue* (1894) ; *le Jongleur* (1897) ; *les Bush-whackers* (1899) ; *le Champion* (1902) ; *le Spectre du pouvoir* (1903).

CRADÉPHORIES [*ri*] n. f. pl. (du gr. *kradê,* branche de figuier, et *phoros,* qui porte). Antiq. gr. Fêtes des figues, durant lesquelles on portait des branches de figuier.

CRADIAS [*ass*] n. m. (du gr. *kradê,* branche de figuier). Antiq. gr. Air de flûte, pour les fêtes dites *cradéphories.*

CRADLEY-HEATH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Stafford) ; 7.300 hab. Mines de charbon. Centre de fabrication de matériel naval (ancres et chaînes), de quincaillerie ; tuileries et briqueteries.

CRADOCK, ville de la Colonie du Cap (Union Sud-Africaine), sur le Great Fish River ; 6.790 hab. Commerce de laine.

CRADOCK (Christopher), marin anglais, né en 1862, mort en 1914. Contre-amiral en 1910, commandant en second de l'*Atlantic Fleet* en 1911, il était à la tête de la quatrième escadre de croiseurs dans la mer des Antilles au moment de la déclaration de guerre. Après une vaine poursuite des croiseurs allemands *Dresden* et *Karlsruhe,* il reçut mission de couvrir contre leurs attaques l'Atlantique Sud. Cependant la division de l'amiral allemand Maximilian von Spee arrivait des mers de Chine vers le détroit de Magellan, et le *Dresden* la ralliait. Cradock se porta intrépidement à sa rencontre avec une division plus faible en effectifs et en artillerie. Le 1er novembre 1914, la rencontre eut lieu sur les côtes chiliennes, à la hauteur de Coronel. Le *Good Hope* de Cradock, écrasé par les salves du grand croiseur amiral *Scharnhorst,* coula avec son chef, tandis que le *Monmouth,* pris à partie par le grand croiseur *Gneisenau,* était achevé par le *Nürnberg.*

CRAESBEECK (Joos VAN), peintre flamand, né à Neerlinter, près de Tirlemont (Brabant) vers 1606, mort vers 1662. On sait peu de chose sur sa vie, sinon qu'il quitta son village de bonne heure, acquit à Anvers le droit de bourgeoisie en 1631, et s'y établit aussitôt comme boulanger. Le point le plus certain et le plus intéressant de sa carrière d'artiste, c'est qu'il se lia, à Anvers, avec Adrien Brauwer. Craesbeeck n'est ni si puissant, ni si lumineux. Son faire est plutôt sec. La meilleure de ses productions est *Craesbeeck peignant un groupe.* Le Louvre possède aussi un *Atelier de Craesbeeck.* On trouve des Craesbeeck encore à Munich, au musée de l'Ermitage, à Berlin, Anvers, et à Bruxelles.

CRAEYER (Gaspard DE), peintre flamand. V. CRAYER.

CRAFE n. f. (orig. german.). Ecaille, crasse. (Vx.)

CRAFE n. f. Banc de pierre que l'on rencontre dans les couches ardoisières et qui en gêne l'exploitation.

CRAFTY (Victor GERUZEZ, connu sous le pseudonyme de), dessinateur et littérateur français, né à Paris en 1840, mort à Saint-Martin-de-Nigelles (Eure-et-Loir) en 1906. Fils du professeur Eugène Geruzez, il étudia la peinture dans l'atelier de Gleyre. C'est un humoriste, qui s'est fait du cheval une spécialité : *Paris à cheval* (1882) ; *la Province à cheval* (1884).

CRAG [*kragh*] n. m. (mot d'orig. celtique). Géol. Nom donné en Angleterre à des sables coquilliers.

CRAGALEUS [*lé-uss*]. Myth. gr. Héros phocidien, fils de Dryops, ancêtre des Cragalides de Cirrha. Arbitre entre Apollon, Athéna et Hêraklès, au sujet de la possession d'Ambracie, il décida en faveur d'Hêraklès. Apollon le changea en rocher.

CRAIE [*krè*] n. f. (lat. *creta*). Carbonate de chaux tendre et blanc : *Les caves champenoises sont creusées dans la* CRAIE. || Petit bâton de cette substance, dont on se sert pour écrire sur un tableau noir, etc., et au fig. : *Marquer à la craie,* Noter comme une chose exceptionnelle : *Marquer à la* CRAIE *une visite.* || *Craie de Briançon,* Syn. de STÉATITE.

— *Craie tailleur,* Stéatite utilisée pour marquer les contours des différentes pièces d'un vêtement, des points de repère, etc.

— Cout. *Pour à la craie,* ou simplem. *Craie,* Marque faite jadis par le maréchal des logis sur une maison désignée comme logement ; la maison même ; l'obligation indiquée par cette marque : *Mettre le* POUR À LA CRAIE *sur une porte. Etre logé à la* CRAIE. (Vx.)

— Méd. *Craie préparée,* Carbonate de chaux.

— ENCYCL. Géol. La *craie* est un calcaire blanc, friable, traçant, salissant les doigts, un peu terreux. Elle contient toujours une notable proportion d'argile. On y trouve entre autres fossiles des foraminifères analogues à ceux que l'on trouve aujourd'hui dans la boue des grands fonds ; on pensait donc que la craie s'était déposée sous une assez grande épaisseur d'eau. Cayeux a montré l'existence dans la craie d'éléments terrigènes, empruntés au rivage ; ce qui implique que la craie s'est formée à une profondeur relativement faible (100 à 300 m.).

La craie est particulièrement déposée dans les sédiments d'âge crétacé supérieur, au moins dans le nord de l'Europe. Dans le Bassin de Paris, on en connaît dans les étages cénomanien, turonien, sénonien. On a distingué diverses variétés de craie, soit d'après les fossiles (craie à *micraster* d'âge sénonien inférieur, craie à *belemnitelles* d'âge sénonien supérieur, craie à *baculites,* etc.), soit d'après les impuretés qu'elle contient (*craie glauconieuse* ou *chloritée* d'âge cénomanien, *craie marneuse* d'âge turonien) ; *craie micacée* ou *craie tuffeau* (turonien de Touraine). On appelle *craie de Briançon* une sorte de talc d'un blanc laiteux qui est une variété de stéatite. La *craie lacustre* ou *blanc des lacs* est un dépôt calcaire actuel, à structure cristalline, qui se forme dans certains lacs suisses. La craie est abondante en France dans la Champagne, sur les côtes de la

Manche où elle forme de hautes falaises qui dépassent parfois 100 m. de hauteur, dans la vallée de la Seine (Saint-Germain-en-Laye, Meudon). La craie est employée comme pierre à chaux et comme pierre à ciment ; sous le nom de *blanc de Meudon*, de *blanc d'Espagne*, elle sert à nettoyer les ustensiles de ménage, les glaces et vitres, à blanchir les chaussures de toile, etc.

CRAÏER [*kra-ié*] n. m. Mar. V. CRAYER.

CRAIG (John), théologien écossais (1512-1600). Il appartint à l'ordre des dominicains avant d'embrasser le protestantisme. On lui doit un *Catéchisme*, qui sert encore, en Ecosse, à l'instruction des enfants.

CRAIG (Thomas), jurisconsulte anglais, né à Edimbourg en 1538, mort en 1608. Après avoir étudié le droit en France, il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale. On a de lui un ouvrage estimé : *Jus feudale* (1655).

CRAIG (John), philosophe et mathématicien écossais, mort à Londres en 1731. La date et le lieu de sa naissance sont inconnus. Ce fut lui, le premier, qui fit connaître en Angleterre les travaux de Leibniz sur le calcul infinitésimal. On possède un grand nombre de mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques* et les *Acta eruditorum*. Parmi les ouvrages qu'il a publiés à part, signalons : *De calculo fluentium libri duo, quibus subjunguntur libri duo de optica analytica* (Londres, 1778), célèbre essai d'évolution mathématique de la probabilité des témoignages. Dans ses *Theologiæ christianæ principia mathematica* (Londres, 1699), il avait déjà évalué que la révélation chrétienne prendrait fin en 3150 et serait alors remplacée par une autre révélation.

CRAIG (Edouard Gordon), dessinateur et metteur en scène anglais, né à Londres en 1872, fils de la fameuse actrice Ellen Terry et de l'architecte Craig spécialisé dans le théâtre. D'abord figurant et acteur, il fut huit ans directeur de troupe en province. Craig a orienté ses recherches de mise en scène dans le sens d'une *scénographie stylisée*. Il exige que le metteur en scène évoque, par les lignes et les couleurs, non pas les réalités directes de la vie, mais une sorte d'interprétation poétique de celles-ci. Parmi ses meilleures réalisations citons : *On ne badine pas avec l'amour* (1896) ; *Didon et Enée* (1900) ; *le Masque de l'amour* (1902) ; *Acis et Galatée* (1903) ; *Beaucoup de bruit pour rien* (1903) ; etc. Après un séjour à Berlin (1904-1906), il se fixa à Florence. Il s'y consacra à son Ecole de l'art du théâtre, ouverte en 1913, et à la revue *le Masque*, fondée également à Florence en 1908. Il a écrit plusieurs ouvrages, notamment *l'Art du Théâtre* (1905).

CRAIGIE (Pearl Mary Teresa RICHARDS, dame), femme de lettres américaine, née à Boston en 1867, morte à Londres en 1906. Elle a signé du pseudonyme de JOHN OLIVER HOBBES plusieurs romans et pièces de théâtre remarquables par l'originalité des sujets, la vivacité de l'humour et la netteté du style. Mentionnons : *Quelques émotions et une morale* (1891) ; *les Dieux, quelques mortels et lord Wickenham* (1895) ; *la Lune d'herbe* (1896) ; *l'Ecole des saints* (1897), et sa suite, *Robert Orange* (1900), qui traite de problèmes religieux ; *l'Amour et les Chasseurs d'âmes* (1902) ; *le Rêve et les Affaires* (posthume ; 1907). Parmi ses comédies, citons : *l'Ambassadeur* (1898) ; *Un repentir* (1899) ; *la Sagesse des sages* (1902) ; *le Coup de l'évêque* (1902) ; et *la Flûte de Pan* (1904) qui précéda le roman du même titre.

CRAIGMONTITE [*krègh*] n. f. (de *Craigmon* nom de lieu dans l'Ontario). Variété leucocrate de syénite néphélinique, dans laquelle la néphéline prédomine sur l'oligoclase.

CRAIGS, bourg d'Irlande (Ulster, comté d'Antrim) ; 5.300 hab.

CRAIGTONITE [*krègh'*] n. f. Mélange naturel impur d'oxydes de fer, d'aluminium, de manganèse, etc.

CRAIK (George Lillie), homme de lettres anglais, né et mort dans le comté de Fife (Ecosse) [1798-1866]. Il devint en 1849 professeur d'histoire et de littérature à Belfast. Parmi ses ouvrages, citons : *la Poursuite de la connaissance malgré les difficultés* (1831), une *Histoire du commerce britannique* (1844), et une *Histoire de la langue et de la littérature anglaises* (1861). Il dirigea la publication de *l'Histoire d'Angleterre illustrée*. — Sa plus jeune fille, Georgiana-Marion **Craik** [Mrs MAY], née à Londres en 1831, morte en 1895, écrivit, à partir de 1857, plus de trente romans dont le meilleur est *Perdu et gagné* (1859).

CRAIK (Mrs). Biogr. V. MULOCK (Dinah-Maria).

CRAIL, ville maritime d'Ecosse (comté de Fife), à l'entrée et sur le golfe de Forth ; 2.000 hab. Ville ancienne. Port peu sûr, ancien rendez-vous pour la pêche du hareng.

CRAILLEMENT [*kra-ye-man*] n. m. Cri du corbeau et de la corneille. (On dit aussi CROAILLEMENT, mais mieux CROASSEMENT.)

CRAILLER [*kra-yé*] v. intr. Crier en parlant du corbeau et de la corneille.

CRAILSHEIM ou **KRAILSHEIM**, ville d'Allemagne (Wurtemberg), sur la Jagst, affl. du Neckar ; 6.500 hab. Tanneries, plâtre et marbres. Aux environs, sources alcalines et mines d'alun.

CRAIN [*krin*] n. m. Mines. Taille perpendiculaire à la direction des filons de houille. || Syn. COUFFLÉE.

CRAINDRE [*krindr'*] v. tr. (du lat. *tremere*, même sens : *Je crains, tu crains, il craint, nous craignons, vous craignez, ils craignent. Je craignais, nous craignions. Je craignis, nous craignîmes. Je craindrai, nous craindrons. Je craindrais, nous craindrions. Crains, craignons, craignez. Que je craigne, que nous craignions. Que je craignisse, que nous craignissions. Craignant. Craint.*) Redouter quelque chose ou quelqu'un : CRAINDRE *la mort, la maladie, les privations.* CRAINDRE *l'ennemi. Je le* CRAINDRAIS *bientôt s'il ne me craignait plus.* (Racine.) || Eprouver certaines appréhensions : CRAINDRE *une révolte.* CRAINDRE *un procès. Les mères* CRAIGNENT *toujours quelque accident pour leurs enfants.* || Respecter, obéir à : *Enfant qui* CRAINT *son père.* || Etre sensible à : *Le cheval* CRAINT *l'éperon. Les jeunes plantes* CRAIGNENT *la gelée.*

— Loc. div. *Craindre pour :* CRAINDRE POUR *un jeune homme l'influence de ses amis.* || *Se faire craindre,* Inspirer crainte ou respect. || *Craindre comme le feu,* Redouter extrêmement. || *Ne craindre ni Dieu ni diable,* Ne se laisser arrêter par rien. (Le plus souvent en mauv. part.) || *Avoir à craindre de,* Trouver un péril, une menace dans. || *Etre à craindre,* Inspirer de justes raisons de crainte : *Cette femme est à* CRAINDRE. *Ses menaces ne sont pas à* CRAINDRE. — Impersonnellem. *Il est à craindre que :* IL EST À CRAINDRE QU'*il ne pleure.* || *Craindre que,* Avoir peur que : *Ne* CRAIGNEZ *point* QUE *je devienne anachorète.* (Mme de Sévigné.) || *Craindre de,* Avoir peur de, n'oser pas : *Qui* CRAINT DE *souffrir souffre déjà ce qu'il craint.* (Montaigne.) *Je* CRAINS D'*avouer la chose.* || *Ne pas craindre de,* Avoir l'audace de : NE PAS CRAINDRE DE *donner un démenti.*

— GRAMM. *Craindre que* veut le subjonctif accompagné de la particule *ne : Je* CRAIGNAIS QU'*il* NE *sortît.* || *Ne pas craindre que* veut également le subjonctif, mais sans *ne : Je* NE CRAINS PAS QU'*il sorte. Hélas ! on* NE CRAINT POINT QU'*il venge un jour son père.* (Racine.) || *Ne pas craindre que* avec interrogation veut encore le subjonctif, et laisse facultatif l'emploi de la particule *ne : Ne* CRAIGNEZ-VOUS PAS QU'*il* NE *vienne* (ou *qu'il vienne*) ? — Ces règles s'appliquent aux autres verbes exprimant la crainte, comme *appréhender, trembler, redouter.*

— PROV. **Un bon vaisseau ne craint que la terre et le feu,** Un bon vaisseau n'est en danger que par l'incendie, le naufrage ou les côtes.

— ALLUS. LITTÉR. **Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte,** vers de Racine (Athalie, I, 1). Les allusions à ce vers sont le plus souvent familières et plaisantes : ainsi l'on remplace le mot *Dieu* par le mot *tout* si l'on fait parler un poltron.

— PROV. LITTÉR. **Je crains les Grecs, même quand ils font des présents,** Traduction de mots que Virgile prête au grand prêtre Laocoon à la vue du cheval de bois que les Grecs paraissaient abandonner aux Troyens (*Enéide*, II, v. 49 : *Timeo Danaos et dona ferentes :* Je crains les Grecs même quand ils font des offrandes aux dieux).

— ***Se craindre,*** v. pr. — Avec réciprocité : *Ils* SE CRAIGNAIENT *mutuellement plus que de raison.*

— Au sens passif : *Le méchant* SE CRAINT *et se fuit.* (J.-J. Rousseau.)

— SYN. **Craindre, appréhender, avoir peur, redouter.** V. APPRÉHENDER.

— ANTON. **Désirer, souhaiter, espérer. — Affronter, braver.**

CRAINHEM, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), sur la Woluwe ; 2.100 hab. Viticulture, oseraies. Papeterie, minoterie.

Crainquebille, pièce, en trois tableaux, d'Anatole France (Renaissance, août 1903), tirée d'une nouvelle du même auteur : *l'Affaire Crainquebille.* Crainquebille est un vieux marchand des quatre-saisons honnête et borné. Il reçoit de l'agent *64* l'ordre de « circuler » ; mais, comme il attend quatorze sous qu'une cliente est allée chercher, il ne peut obéir immédiatement. L'agent verbalise, et croit entendre le cri de : « Mort aux vaches ! » Poursuivi en police correctionnelle, pour ce cri qu'il n'a pas proféré, Crainquebille est condamné à quinze jours de prison. Quand il sort de prison, Crainquebille n'est plus le même homme. Tout le monde lui tourne le dos, et le pauvre vieux, désormais sans courage, irait se jeter à la Seine si la Souris, un petit gavroche souffreteux qui a lui-même bien du mal à gagner sa vie, ne le sauvait en lui rendant un peu d'espérance. Ce petit drame de la rue est d'une ironie cruelle et d'une amère philosophie.

CRAINTE [*krint'*] n. f. (de *craindre*). Impression produite en nous par le fait de redouter ou d'appréhender quelque mal : *La* CRAINTE *est une mauvaise conseillère. J'ai* CRAINTE *ici dessous de quelque manigance.* (Molière.) *La* CRAINTE *entraîne la nullité des contrats, lorsqu'elle résulte d'une violence de nature à faire impression sur une personne raisonnable.* || Respect : *La* CRAINTE *du Seigneur est le commencement de la sagesse.* (Bible.) — *Dans la crainte de, De crainte de, Crainte de* loc. prépos., Craignant de ; — *Dans la crainte que, De crainte que,* et fam. *Crainte que* loc. conj. ; Craignant que (avec le subj. et la particule NE.)

— GRAMM. Les substantifs *crainte, peur, appréhension* et autres d'un sens analogue sont quelquefois suivis de la conjonction *que* et d'une proposition qui les complète : alors, le verbe de cette proposition se met au subjonctif, avec NE, sans qu'il y ait négation expresse dans l'idée, sauf quand ces substantifs font partie eux-mêmes d'une proposition négative : *J'ai* CRAINTE *qu'il ne soit refusé à son examen. Je n'ai pas la* CRAINTE *qu'il soit refusé.*

— Théol. *Crainte servile,* Crainte inspirée par la peur des châtiments que Dieu réserve aux pécheurs. — *Crainte filiale,* Crainte inspirée par le respect.

— SYN. **Crainte, alarme, appréhension, effroi, épouvante, frayeur, peur, terreur.** V. ALARME.

— ANTON. **Assurance, effronterie, hardiesse, intrépidité, résolution, témérité. — Désir, souhait.**

CRAINTIF [*krin*], **IVE** adj. Porté, sujet à la crainte : *Les femmes, les enfants, les vieillards, sont naturellement* CRAINTIFS. || Qui dénote la crainte : *Regards* CRAINTIFS. *Paroles* CRAINTIVES.

— ANTON. **Assuré, crâne, décidé, déterminé, effronté, hardi, intrépide, osé, résolu, téméraire.**

CRAINTIVEMENT [*krin, man*] adv. Avec crainte.

CRAÏON n. m. Géol. V. CRAYON.

CRAÏOVA, ville de Roumanie, en Valachie ; 52.000 hab. Ch.-lieu du cercle de Dolj. Entrepôt agricole des plaines de la Petite-Valachie. Industrie chimique, parfumerie, fabrique de meubles, etc.

CRAÏTONITE n. f. Fer titané naturel.

CRAKEN ou **KRAKEN** [*kèn'*] n. m. Sorte de poulpe fantastique des mers de Norvège, capable, selon la légende, d'arrêter les navires.

CRAKOUSE n. m. Nom que l'on donna, en 1831, aux cavaliers de l'insurrection polonaise, en souvenir de *Cracus* (Krakus), héros légendaire, qu'on dit être le fondateur de la ville de Cracovie.

CRALE n. m. (en slavon, *roi*). Titre que les Turcs donnaient autrefois aux souverains européens.

CRAMAIL [*may'*] n. m. (bas lat. *cramaculum*). Dans certaines parties de l'ouest de la France, Crémaillère.

CRAMAIL (Adrien DE MONTLUC, comte DE), prince de Chabanais, petit-fils du maréchal de Montluc, né en 1588, mort en 1642. Gouverneur du comté de Foix, il fut jeté à la Bastille sous Louis XIII pour ses intrigues contre Richelieu, et n'en sortit qu'au bout de douze ans. Il a composé divers écrits ; entre autres, *la Comédie des proverbes* (1618).

CRAMAILLER [*ma-yé*] n. m. Sorte de râteau denté, qui fait partie du mécanisme d'une montre à répétition.

CRAMANT, comm. de la Marne, arrond. et à 7 kil. d'Epernay ; 990 hab. Vignobles compris dans la région dite *côte d'Avize* et produisant des vins de bonne qualité, qui font la principale richesse du pays.

Crambe.

CRAMBE [*kranb'*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des pyralidés, renfermant des papillons de couleurs claires, voletant d'une allure faible et inégale dans les prairies. (Il en existe de nombreuses espèces en Europe. Le *crambus pratellus*, ou teigne des prairies, est commun partout.)

CRAMBÉ [*kran*] ou **CRAMBE** [*kranb'*] n. m. Genre de crucifères, dont les jeunes pousses sont alimentaires, et que l'on cultive beaucoup en Angleterre. (Les jeunes pousses du *crambé maritime* ou *chou marin* ont une saveur qui rappelle celle du chou-fleur.)

CRAMBÉ : 1. Fleur ; 2. Fruit ; 3. Jeune pied comestible.

CRAMBESSA [*kran-bè-sa*] n. f. Genre de méduses acalèphes du sous-ordre des rhizostomidés. (Ces méduses atteignent 60 cm. de diamètre ; elles vivent sur les côtes atlantiques de l'Europe ; on en a trouvé fixées sur un poisson téléostéen, le *caranx.*)

CRAMER v. tr. (du lat. *cremare*, brûler). Brûler légèrement, roussir : CRAMER *du linge en le repassant.* (Vx.)

CRAMER (Gabriel), géomètre suisse, né à Genève, en 1704, mort à Bagnols en 1752. Il professa dans sa ville natale les mathématiques et la philosophie, et fut admis à l'Académie de Berlin et à la Société royale de Londres. Son ouvrage le plus important est l'*Introduction à l'analyse des courbes algébriques* (1750), un des premiers traités de géométrie analytique, et l'un des plus estimés. On lui doit aussi des éditions des œuvres de Jean et de Jacques Bernoulli, et du *Commercium epistolicum* de Leibniz.

CRAMER (Jean-André), minéralogiste allemand, né à Quedlinbourg, en 1710, mort en 1777. Il a fait d'utiles applications de la minéralogie à l'histoire naturelle et contribué aux progrès de la métallurgie en Allemagne.

CRAMER (Jean-André), poète allemand, né à Jœhstadt (Saxe), en 1723, mort à Kiel en 1788. Pasteur, professeur et disciple de Klopstock, il composa des *Poésies* (1782-1783) qui lui ont assuré un rang honorable parmi les poètes lyriques de l'Allemagne.

CRAMER (Charles-Frédéric), littérateur allemand, né à Quedlinbourg en 1752, mort à Paris en 1807, fils du précédent. Ses sympathies pour la Révolution française lui ayant fait perdre, en 1794, sa chaire de professeur à Kiel, il se rendit à Paris, où il fut libraire-éditeur. On lui doit un livre intéressant sur *Klopstock* (1779-1792).

CRAMER (Jacques), chef d'une famille de musiciens allemands, né à Sachau en 1705, mort à Mannheim en 1770. Il fut un flûtiste habile et fit partie, en cette qualité, de la musique de l'électeur palatin, dans laquelle il entra en 1729.

CRAMER (Wilhelm), deuxième fils du précédent, né à Mannheim en 1745, mort à Londres en 1800, fut un violoniste de premier ordre. Il se fit entendre dès l'âge de sept ans avec beaucoup de succès ; il entra dans la musique de l'électeur palatin, et, en 1772, se rendit à Londres, où il excita l'admiration générale. Il fut premier violon solo dans les festivals Hændel, directeur des concerts de la cour et chef d'orchestre de l'Opéra. On connaît de cet artiste huit concertos, douze solos de violon et douze trios pour deux violons et basse.

J.-B. Cramer.

CRAMER (Jean-Baptiste), pianiste, fils aîné du précédent, né à Mannheim en 1771, mort à Kensington en 1858. Dès l'âge de treize ans, il commença à établir sa renommée. Il fit plusieurs voyages en Allemagne, en Autriche, en Italie, retourna en Angleterre, se fixa à Paris en 1823, et y resta jusqu'en 1845 ; après quoi, il retourna à Londres.

Ses compositions, qui sont toujours l'objet de l'étude des jeunes artistes, comprennent cent cinq sonates, sept concertos avec deux recueils de nocturnes, de nombreux morceaux de piano, de la musique de chambre et enfin une grande méthode de piano dont les quatre-vingt-quatre études qui constituent la cinquième partie surtout peuvent être considérées comme des chefs-d'œuvre en leur genre et sont restées au répertoire de l'enseignement du piano.

CRAMER (François), deuxième fils de Wilhelm, né à

Mannheim en 1772, mort à Londres en 1848. Il fut élève de son père pour le violon, et devint un artiste habile. Musicien de la chambre du roi d'Angleterre.

CRAMER (François II), fils d'un autre fils de Jacques, né à Munich en 1786. Il fut un pianiste renommé et jouait habilement de la flûte. On a de lui un opéra intitulé *Hidallan*, la musique d'un ballet représenté à Munich en 1830, plusieurs concertos pour divers instruments, des mélodies et de la musique de chambre.

Cramignole (XVe s.).

CRAMER (Henri), fils de François II, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1877, pianiste et compositeur. Il a résidé pendant plusieurs années à Paris. On lui doit un très grand nombre de compositions originales et d'arrangements pour le piano.

CRAMIGNOLE et mieux **CARMIGNOLE** [*gn* mll.] n. f. (de *Carmignola* ville d'Italie). Sorte de toque à bords relevés, surmontée d'une houppe ou d'un bouton. (A partir du XVIe s., ces toques sont appelées *crémyoles* [v. ce mot].)

CRAMIGNON [*gn* mll.] n. m. Nom de la farandole en Belgique wallonne. || Chanson populaire qui accompagne cette danse.

CRAMIGNONNEUR, EUSE n. Celui, celle qui participe à un cramignon.

CRAMINAGE n. m. Action de craminer.

CRAMINER [*né*] v. tr. Fouler et amollir (En parlant des peaux racornies par la dessiccation et que l'on veut tanner) : CRAMINER *des peaux*. || Etirer sur le chevalet (En parlant des mêmes peaux après leur séjour plus ou moins prolongé dans l'eau courante).

CRAMLINGTON, ville d'Angleterre (comté de Northumberland) ; 8.500 hab. Centre houiller.

CRAMMER (Thomas), archevêque de Cantorbéry. V. CRANMER.

CRAMOISI n. m. (arabe *kirmezi;* de *kermiz*, kermès). Couleur rouge foncé, très vive, que l'on donne aux étoffes. || *En cramoisi*, Se dit d'un procédé particulier pour donner à la teinture plus de consistance et d'éclat : *Teindre* EN CRAMOISI ; — et *fig. et fam.* Extrêmement : *Vous seriez folle,* EN CRAMOISI. (Scarron.) [Vx.]

— ENCYCL. Archéol. Le *cramoisi* fut regardé, aux XVIIe et XVIIIe siècles, comme la couleur la plus noble et la plus distinguée, et le rouge-cramoisi est demeuré une couleur en quelque sorte officielle. Vers la fin du XVIIe siècle, le cramoisi, qui était depuis longtemps fort à la mode dans l'ameublement, fit fureur dans le domaine de la mode, du costume.

Le terme « cramoisi » désignait non seulement la teinture tirée de la cochenille, mais le maximum d'intensité d'un ton : il y avait du noir et du brun « cramoisi ». Comme couleur on distinguait au XVIIe siècle cinq sortes de cramoisi : rouge, incarnat, incarnadin, violet et pourpre.

Aujourd'hui, pour colorer la laine et la soie en cramoisi, on emploie la cochenille, fixée au moyen de l'alun et du tartre. On se sert aussi des produits dérivés du goudron de houille.

CRAMOISI, E adj. Se dit de la couleur appelée cramoisi et des objets qui ont cette couleur : *Couleur* CRAMOISIE. *Etoffe* CRAMOISIE.

— *Fam.* Tout à fait rouge d'émotion, de colère, de honte : *Mme la duchesse de Berry devint* CRAMOISIE. (Saint-Simon.) || *Devenir* CRAMOISI.

CRAMOISY, famille d'imprimeurs et de libraires parisiens du XVIIe siècle : SÉBASTIEN Ier, libraire en 1589 ; — SÉBASTIEN II, né à Paris en 1585, mort en 1669, libraire et imprimeur en 1602. (C'était le plus grand éditeur de livres grecs et latins de son temps. Directeur de l'Imprimerie royale du Louvre, lors de sa fondation en 1640, il commença la publication de la fameuse collection d'historiens grecs du Bas-Empire, connue sous le nom de *Byzantine du Louvre*. Son petit-fils, Sébastien MÂBRE, né en 1642, mort en 1687, lui succéda dans ses fonctions, sous le nom de **Mâbre-Cramoisy.** — Sébastien II avait deux frères : GABRIEL, qui fut sous-directeur de l'Imprimerie royale, et CLAUDE, devenu, en 1645, chef des travaux. Les Cramoisy avaient toujours conservé leur boutique de libraires rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Cigogne.)

Monogramme de Cramoisy.

CRAMOND, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Edimbourg), sur l'*Amond*, près de son embouchure dans le golfe de Forth ; 3.500 hab.

CRAMPE n. f. (de l'allemand *kramp*, recourbé). Méd. Contraction involontaire, douloureuse, survenant brusquement, mais de durée passagère, d'un ou de plusieurs muscles. (Quand elle est provoquée par une attitude vicieuse, la remise en position normale du muscle ou encore la compression la fait disparaître.) || *Crampe d'estomac*, Contraction douloureuse de la musculature gastrique, affectant la forme de coliques : on dit d'ailleurs « coliques d'estomac ». (L'eau chloroformée, surtout les absorbants comme le carbonate de chaux, la calment rapidement.) || *Crampes des écrivains, des pianistes, des télégraphistes*, Crampes professionnelles caractérisées par des convulsions toniques entrecoupées de secousses cloniques, avec parfois impotence fonctionnelle, se manifestant à propos des mouvements exigés par la profession et se localisant dans les muscles qui doivent alors entrer en action synergique. (Certaines de ces crampes professionnelles sont améliorées et même guéries par la psychothérapie.)

— Ichtyol. Nom vulgaire de la torpille, à cause des secousses électriques qu'elle donne à ceux qui la touchent.

— Mar. Crampon à deux pointes parallèles. || *Crampe à chambrière*, Pièce de fer qui maintient le mât sur ses tins, pendant qu'on le travaille.

— Seller. Anneau dans lequel passent les lanières reliant les fontes à la selle.

— ENCYCL. Art vétér. On appelle *crampes*, chez les animaux domestiques, tout arrêt de contraction musculaire qui se produit surtout aux membres postérieurs et au moment de l'extension. La crampe est caractérisée par une raideur extrême et un allongement de tout le membre, qui ne peut plus se ployer durant la marche. Dans ce cas, elles sont souvent dues au déplacement de la rotule chez le cheval, ou au déplacement d'un muscle de la hanche chez la vache, surtout chez la vache maigre.

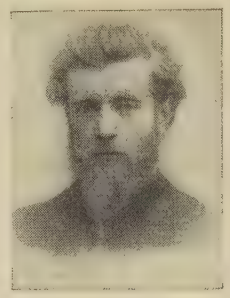

Crampel. — Cl. Otto.

CRAMPEL (Paul), explorateur français, né à Nancy en 1864, tué à El-Kouti (Afrique-Equatoriale française) en 1891. Il explora d'abord (1888-1889) le nord du Congo français, puis conçut le projet de souder sur les rives du Tchad les possessions françaises du Soudan, de l'Algérie et du Congo, et fut tué sur les ordres du chef musulman Senoussi en tentant de réaliser ce dessein. Le plan de Crampel a été réalisé en 1900 par la jonction des trois missions Gentil, Foureau-Lamy et Joalland-Meynier venues du Congo, de l'Algérie et du Soudan occidental.

CRAMPON [*kran*] n. m. (de *crampe*). Pièce de métal recourbée, servant à attacher ou à saisir fortement.

— *Pop.* Personne importune, dont on a peine à se défaire : *Quel* CRAMPON !

— Art milit. *Crampon d'assaut* ou *Chardon*, Crochet que les soldats attachaient autrefois à leur chaussure, avant l'assaut, ou qu'ils enfonçaient dans les murs pour y fixer leurs échelles.

— Blas. Pièce héraldique, représentant l'instrument employé par les hommes de guerre du moyen âge lorsqu'ils montaient à l'assaut d'une place. (Le crampon, abondant surtout dans les armoiries d'Allemagne et de Flandre, a la forme d'un Z aux extrémités aiguisées.)

De gueules au crampon d'argent.

— Bot. Appendice différent de la vrille, et qu'émettent certaines plantes pour s'accrocher à un support : *Les tiges du lierre sont munies de* CRAMPONS *qui se fixent très solidement dans l'écorce des arbres ou les anfractuosités des murs.* || Nom donné à l'extrémité du thalle qui, chez certaines algues, fixe celui-ci à un support (rocher, caillou, coquillage, etc.).

Crampons du lierre.

— Chem. de f. Gros clou à crochet que l'on enfonce dans les traverses pour assujettir le patin d'un rail (rail Vignole).

— Constr. Pièce de fer servant à serrer deux pièces l'une contre l'autre. (Les crampons sont à pointe et à crochet ou bien fixés dans un scellement.) || Bande de fer plat dont on entoure une cheminée en brique pour renforcer la maçonnerie.

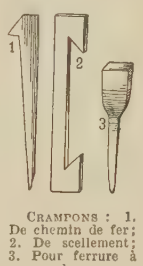

CRAMPONS : 1. De chemin de fer; 2. De scellement; 3. Pour ferrure à glace.

— Maréchaler. Partie recourbée que le maréchal ménage aux extrémités ou éponges de fers de cheval. || Sortes de vis ou de clous coniques et pointus, qu'on ajoute aux fers quand il y a de la glace.

— Sports. Assemblage de courroies garnies de clous, dont les alpinistes garnissent leurs chaussures pour marcher sur les glaciers.

CRAMPONNANT [*kran-po-nan*], **E** adj. Bot. En forme de crampon : *Les racines* CRAMPONNANTES *des lichens.*

— *Pop.* Importun dont on ne peut se défaire.

CRAMPONNER [*kran-po-né*] v. tr. Attacher avec un crampon : CRAMPONNER *des pierres, les pièces d'une charpente.*

— Pop. *Cramponner quelqu'un,* S'attacher obstinément à une personne.

— Techn. Recourber en crampons (En parlant d'un fer à cheval) : CRAMPONNER *un fer.* || Ferrer avec des fers à crampon : CRAMPONNER *un cheval.*

— ***Cramponné, e,*** part. pass. du verbe *Cramponner.* Fam. *Avoir l'âme cramponnée au corps,* Avoir la vie très dure. (On dit plutôt CHEVILLÉE AU CORPS.)

— Blas. Se dit des pièces courbées en crampons ou portant une demi-potence à leur extrémité.

De gueules à une croix cramponnée d'argent.

— ***Se cramponner,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE CRAMPONNER *à une barre. Je* ME CRAMPONNE *après le premier que j'attrape* (Piron.) ; *Le lierre* SE CRAMPONNE *le plus souvent au tronc des arbres.* — et, *au fig. :* SE CRAMPONNER *à la vie, à un espoir.*

CRAMPONNET [*kran-po-nè*] n. m. Petit crampon. || Pièce repliée de fer dans laquelle se meut le pêne d'une serrure, d'une targette, etc. (On dit aussi PICOLET.)

CRAMPTON (Thomas Russel), ingénieur et mécanicien anglais, né à Broadstairs en 1816, mort à Londres en 1888 ; inventeur d'une des premières locomotives à grande vitesse (dite *machine Crampton*), machine à six roues, caractérisée par ses roues motrices de grand diamètre placées à l'arrière.

CRAN n. m. (lat. *crena*, entaille). Entaille faite sur un corps dur pour en accrocher un autre.

— Fam. *Monter, Hausser, Avancer d'un cran ; Descendre, Baisser d'un cran,* Passer à quelque chose de supérieur ou d'inférieur ; Gagner ou perdre en importance, en force, etc. : *Il mérita bien de monter d'un* CRAN. (Mme de Sévigné.) *Son crédit a baissé d'un* CRAN. || *Monter, Baisser à son cran,* Ajuster à son niveau, accommoder à ses vues : *Chacun des courtisans* MONTE *la politique et la* BAISSE À SON CRAN. (De Retz.) || *Se serrer le cran,* Se priver, se modérer. || *Lâcher d'un cran,* Planter là, abandonner subitement.

— *Fig.* Fermeté, assurance énergique : *Avoir du* CRAN.

— Agric. Nom du tuf calcaire, dans quelques localités.

— Argot. pop. Colère, fâcherie. — *Etre à cran,* Etre exaspéré. || Verre de boisson quelconque pris au comptoir.

— Armur. Entaille ménagée dans la noix d'une platine à percussion pour recevoir la tête de la gâchette et la maintenir dans une certaine position. || *Cran de mire,* Entaille pratiquée à la partie supérieure du canon d'une arme ou dans sa hausse, et à travers laquelle le tireur doit voir le guidon lorsqu'il vise ou pointe son arme. (On distingue les *crans de mire fixes,* pratiqués dans une plaque de métal fixée sur l'arme, et les *crans de mire mobiles,* établis dans un *curseur* qui peut monter plus ou moins le long de la planchette de la hausse.)

— Art vétér. Nom donné aux replis du palais du cheval.

CRAN n. m. (de l'all. *kren*). Nom du raifort sauvage.

— Conf. Petites encoches faites aux ciseaux pour marquer soit des points de repère ou de rectification à l'essayage d'un vêtement, soit l'écartement d'une couture.

— Géol. *Cran de retour,* Faillé de charriage qui recoupe le bassin houiller franco-belge et sépare la partie dite *Combles-Nord* de celle dite *Combles-Sud.*

— Métall. Défaut d'un métal mal forgé ou mal étiré.

— Mines. V. CRAIN.

— Pêch. marit. Lot de cent-vingt harengs.

— Techn. Morceau d'étoffe que le tailleur ajuste au derrière d'un habit.

— Typogr. Petite entaille pratiquée sur la tranche de chaque lettre pour indiquer à l'ouvrier compositeur le sens dans lequel elle doit être tournée. (Pour distinguer les lettres d'un même corps mais d'un œil différent, on fait à l'une des sortes plusieurs crans. — Les crans sont en général disposés en dessous dans la composition.)

— ENCYCL. Armur. On distingue, dans les fusils, les *crans* de l'*abattu*, de l'*armé*, de *repos* ou de *sûreté*, où s'engage la tête de la gâchette, suivant que le coup est parti, que l'arme est prête à faire feu ou, au contraire, mise dans l'impossibilité de partir accidentellement.

Dans les revolvers, il y a également un cran de sûreté, un *cran de départ* ou *du bandé* correspondant au cran de l'armé, un cran de la gâchette, un cran du mentonnet, etc., établis en vue d'obtenir certains des résultats susdits.

CRAN n. m. (même origine que *carène*). Action de caréner. || *Mettre un vaisseau en cran,* Le mettre en carène, le radouber.

CRANACH (Lucas), dit **l'Ancien,** peintre et graveur allemand, né à Cronach (en lat. *Cranacha*), ville de la Haute-Franconie, en 1472, mort à Weimar en 1553. Son véritable nom de famille était non pas *Sunder*, comme on l'a cru longtemps, mais MÜLLER. Il fut, dès 1500, peintre de l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage. En 1509, sur l'ordre de Frédéric, il parcourut les Pays-Bas. Etant à Malines, il fit le portrait du futur empereur Charles-Quint. Mais il dut revenir pour prendre part au pèlerinage que fit à Jérusalem l'électeur Frédéric ; le voyage dura dix ans.

Cranach.

Nommé bourgmestre en 1519, il se lia avec Martin Luther, dont il fit plusieurs portraits. Frédéric le Sage venait de mourir. Cranach trouva encore un ami dans son successeur, Jean le Persévérant. Mais il aima surtout Frédéric le Magnanime, qui monta sur le trône après la mort de Jean, et il le suivit de prison en prison, quand la bataille de Muhlberg l'eut rendu captif de Charles-Quint. En 1552, le prince, redevenu libre, fit son entrée à Weimar, ayant Cranach à sa droite. Mais, déjà bien vieux alors, l'artiste ne tarda pas à mourir : il avait quatre-vingt-un ans.

Signature ou monogrammes de L. Cranach.

Cranach brille surtout dans les visages de femmes. Les nus de ses corps de femme, les Eve, les Lucrèce, sont des morceaux fort délicats. Enfin, il a trouvé dans le monde fantastique les sujets de plusieurs chefs-d'œuvre.

Son œuvre est immense : le premier morceau qu'il a signé est sans doute le *Martyre de sainte Catherine* (1506) [Berlin]. Citons, à Wittemberg : *les Dix Commandements*, daté de 1516 ; *la Cène; le Baptême*, administré par Mélanchthon ; *la Confession ;* — à Meissen, *le Crucifiement, le Sacrifice d'Abraham* et *le Miracle du serpent d'airain ;* — à Weimar, *Jésus crucifié, Jean Baptiste, le Messie vainqueur de la mort.* Dans le genre fantastique : *le Chevalier entre les deux routes* (Wörlitz) ; puis *Diane et Apollon* au milieu d'une forêt lugubre (Berlin). La même galerie possède encore *la Fontaine de Jouvence*, datée de 1546. Cranach l'Ancien a été, en outre, un admirable dessinateur de portraits, en même temps qu'un graveur de premier ordre. — Il faut se garder de le confondre avec son fils, Lucas **Cranach** *le Jeune* (né à Wittemberg en 1515, mort à Weimar en 1586), qui a travaillé, avec un talent brillant et superficiel, dans la manière de son père et d'Albert Durer.

CRÂNAGE n. m. *Pop.* Action de crâner. (Peu us.)

CRANAOS. Myth. gr. Roi légendaire de l'Attique, contemporain du déluge de Deucalion. Successeur de Cécrops, il fut renversé par Amphictyon.

CRANBORNE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre,

comté de Dorset), près de la *forêt de Cranborne ;* 5.800 hab. Eglise gothique ; château, ancienne résidence royale.

CRANBROOK, ville de la Grande-Bretagne (Angletrre, comté de Kent), sur le *Crane*, sous-affluent du Medway ; 12.900 hab. Marché de grains et de houblon ; tissage de toiles. Ancien centre du commerce des draps dont les premières fabriques furent établies par les Flamands sous le règne d'Edouard III.

Burelé de sable et d'or de dix pièces, au crancelin de sinople en bande brochant sur le tout.

CRANBROOK (Gathorne HARDY, vicomte), homme politique anglais. V. HARDY.

CRANCELIN n. m. (de l'allem. *Kränzlein*, petite couronne). Archéol. Coiffure du XVIe siècle en forme de diadème, ajourée, avec ornements de perles, plumets, etc.

— Blas. Fig. héraldique, qui est un fragment de couronne à fleurons posé en bande. (Le crancelin est une pièce d'armes allemande ; on la trouve comme telle dans les armes de Saxe.)

CRANCHIA n. f. Genre de mollusques céphalopodes renfermant des animaux exclusivement pélagiques, plus ou moins transparents que l'on rencontre dans les mers tempérées et chaudes, presque toujours à grande profondeur.

CRAND [*kran*] n. m. Dr. anc. Sûreté fournie, gage, garantie. || Objet prêté.

CRÂNE n. m. (gr. *kranion*). Boîte osseuse qui contient le cerveau chez l'homme et chez les vertébrés : *Fendre le* CRÂNE *à quelqu'un.*

— *Fig.* Cervelle, Intelligence : *Avoir le* CRÂNE *étroit.*

— ENCYCL. Anat. Chez l'homme, le *crâne* est une vaste boîte ovoïde, qui constitue la partie supérieure et postérieure de la tête. En bas et en arrière, elle repose sur la colonne vertébrale, qu'elle continue ; l'articulation des condyles occipitaux avec l'atlas et l'axis permettent à la tête les mouvements les plus variés. En avant, la boîte cranienne supporte les os de la face.

Le crâne est formé par l'assemblage de huit os juxtaposés : quatre sont impairs et médians, constituant la base ainsi que les deux faces antérieure et postérieure. En allant d'avant en arrière, on trouve le *frontal*, qui surplombe les cavités orbitaires, l'*ethmoïde*, le *sphénoïde*, l'*occipital*. Le *temporal* de chaque côté s'enclave par son rocher entre l'occipital et le sphénoïde ; les deux larges *pariétaux* surmontent tout l'édifice et forment la plus grande partie de la voûte.

Ces huit pièces sont unies par « suture écailleuse ». La partie supérieure du crâne est lisse, arrondie, recouverte seulement par le cuir chevelu ; la face inférieure ou base, dissimulée par le massif facial, est beaucoup plus compliquée. En arrière, on trouve le trou occipital, qui fait communiquer le crâne avec la cavité rachidienne. Plus en avant, la base est semée d'orifices nombreux et d'importance diverse, qui laissent notamment passer les vaisseaux et les nerfs.

Vue par sa face interne, la voûte cranienne présente de larges gouttières, qui correspondent aux sinus veineux, et de profonds sillons creusés par les artères de la dure-mère. La base est divisée en trois excavations superposées de haut en bas et d'avant en arrière, à la façon des marches d'un escalier. L'étage antérieur ou frontal est limité en arrière par la saillie des petites ailes du sphénoïde. La fosse moyenne, sphéno-temporale, est séparée par le bord supérieur du rocher de la fosse postérieure, dite aussi occipitale ou cérébelleuse.

Développement. — Le crâne apparaît de très bonne heure comme les vésicules cérébrales qu'il doit envelopper. Sa formation précède de beaucoup celle de la face. L'ébauche cranienne semble énorme sur les embryons. La membrane primitive n'est pas encore complètement ossifiée à la naissance ; il reste des segments souples et fibreux appelés *fontanelles*. Deux d'entre elles, situées sur la ligne médiane, sont constantes et caractéristiques : elles donnent au cours de l'accouchement à la boîte cranienne la flexibilité et la souplesse nécessaires pour traverser la filière génitale.

Physiologie. — Le crâne de l'adulte présente des qualités bien spéciales de solidité et d'élasticité. Ses parties constitutives sont incurvées et engrenées entre elles. Elles offrent une grande résistance aux pressions, à la façon des voûtes. La base du crâne, semée d'orifices, est heureusement consolidée de chaque côté par les trois contreforts qui la divisent en trois étages.

— Méd. Les lésions pathologiques de la boîte cranienne tirent une importance considérable de leur répercussion sur son contenu. Parmi les diverses affections, les unes sont congénitales, les autres acquises. Quelquefois, par suite d'un arrêt de développement des différentes pièces osseuses, le cerveau fait hernie et soulève le cuir chevelu sous forme d'une tumeur mollasse, animée souvent de pulsations : c'est l'*encéphalocèle*. Dans l'*hydrocéphalie*, l'accumulation du liquide dans l'arachnoïde distend la cavité cranienne, qui acquiert quelquefois un volume très considérable.

Parmi les lésions acquises, les tumeurs néoplasiques des parois craniennes sont rares. Plus fréquentes et plus intéressantes sont les contusions et les fractures de cause directe ou indirecte, quelquefois dues au contre-coup. Le plus souvent, une simple fêlure de la voûte irradie très loin vers la base. Ces fractures, que révèlent des ecchymoses et l'issue soit par l'oreille, sort par le nez, de sang ou de liquide céphalo-rachidien, sont d'un pronostic grave.

— Anat. comp. Le *crâne*, qui n'existe que chez les vertébrés, entoure le cerveau. Il présente dans son développement des différenciations successives, qui correspondent à trois états histologiques distincts : il est *membraneux* (reptiles, batraciens), *cartilagineux* (poissons), ou *osseux* (mammifères).

Chez les vertébrés supérieurs, le crâne s'ossifie d'autant plus complètement que le type est plus élevé. Sur la tête osseuse de certains quadrupèdes se développent des appendices connus sous le nom de *cornes, bois*, etc.

Le crâne des poissons est composé d'un très grand nombre d'os cartilagineux. Quelques pièces osseuses se rencontrent chez l'esturgeon, mais ce n'est que chez les ganoïdes et les téléostéens que le crâne est complètement ossifié.

Les batraciens ont un crâne formé d'un nombre restreint d'os, dont quelques-uns sont des os de membrane.

Le crâne primordial chez les reptiles joue un rôle restreint ; les os sont en grande partie des os de membrane.

Très proche de celui des reptiles, le crâne des oiseaux se soude prématurément. Il fait un angle avec le rachis.

Le crâne des mammifères, très volumineux par rapport à celui des vertébrés précédents, est constitué comme celui de l'homme.

— Anthrop. Au point de vue anthropologique, le *crâne* est la partie du squelette qui fournit les renseignements les plus importants pour la distinction des races. V. CRANIOLOGIE.

Déformation du crâne. — Dans le but de s'embellir, certaines populations n'hésitent pas à se déformer le crâne par des procédés qu'on applique dès la plus tendre enfance. D'une façon générale, les races qui ont la tête naturellement longue cherchent à l'allonger encore davantage (anc. Aymaras, Néo-Hébridais, jadis Normands et Toulousains, etc.). En revanche, les Chinouks brachycéphales de la côte nord-ouest de l'Amérique s'aplatissent la tête d'avant en arrière, et de vieux Mexicains obtenaient une déformation en forme de cœur. Ces déformations artificielles ne semblent pas influer sur l'intelligence.

CRÂNE adj. Décidé, fier, brave : *Avoir l'air* CRÂNE. *Un gamin* CRÂNE. || Fameux, remarquable : *Un* CRÂNE *cheval.* || Tapageur, fanfaron : *Air trop* CRÂNE.

— Substantiv. : *Souvent on fait le* CRÂNE *pour cacher sa peur. C'est un* CRÂNE *pour la pêche à la ligne.*

— *A la crâne* loc. adv. A la façon des crânes : *Porter sa casquette sur l'oreille, à la* CRÂNE.

— ANTON. **Capon, couard, poltron.**

CRANE (sir Francis), directeur sous Jacques Ier, en 1619, à Mortlake, près de Londres, d'une célèbre manufacture royale de tapisseries. Le roi lui fit don de la propriété de Grafton, et d'une pension de mille livres. Il fut aussi l'ami de Van Dyck. Il mourut à Paris en 1636, des suites d'une opération. La Manufacture de Mortlake possédait des artistes excellents, comme Van Dyck, et de nombreux ouvriers flamands. Le chef-d'œuvre de la production de Mortlake, à cette époque, fut le tissage des *Actes des Apôtres* d'après les cartons de Raphaël. Crane était chancelier de l'Ordre de la Jarretière.

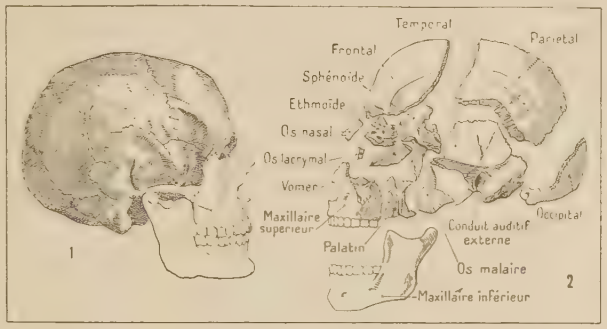

CRÂNE HUMAIN : 1. Face latérale droite ; 2. Face latérale gauche (les os séparés).

CRANE (William), commodore de la marine des Etats-Unis, né à Elisabethtown (New-Jersey) en 1776, mort à Washington en 1846. Entré dans la marine en 1799, il prit part à l'expédition contre Tripoli (1803) et à la guerre contre l'Angleterre en 1812. En 1827, il fut mis à la tête de l'escadre américaine dans la Méditerranée, et, en 1842, fut, au ministère de la marine, directeur de l'artillerie. Il mourut par suicide.

W. Crane. — Cl. Prest Picture.

CRANE (Walter), peintre anglais, né à Liverpool en 1845, mort à Londres en 1915. Elève de son père, Thomas Crane, un habile portraitiste, pour les premières leçons, puis du peintre et graveur William Linton, il doit sa réputation à ses aquarelles ; ses illustrations de livres d'enfants sont remarquables par la fraîcheur du coloris, par la beauté de la composition, et la fantaisie dans l'imagination. Citons de lui : *Le Messager du printemps* (1873) ; *le Jardin de Platon* (1875) ; *Hiver et Printemps ; le Départ de l'année*, exposé à Paris en 1878 ; et parmi ses illustrations d'ouvrages enfantins : *la Biche au bois, la Belle au bois dormant, la Belle et la Bête, Valentin et Orson, la Vieille Mère Hubbard, le Vaisseau enchanté*, etc.

CRANE (Stephen), journaliste et romancier américain, né à Newark (New-Jersey) en 1871, mort en Angleterre en 1900. Il fut correspondant militaire pendant la guerre gréco-turque (1897), et la guerre hispano-américaine à Cuba. Il a publié plusieurs romans, entre autres : *Maggie ou une Fille des rues* (1896) ; *l'Insigne rouge du courage* (1895), épisode de la guerre de Sécession ; des recueils de nouvelles : *le Monstre, le Petit Régiment, Contes de Bowery, Blessures dans la pluie, les Histoires de Whilomville* (1900) ; et un volume de vers : *les Cavaliers noirs* (1894).

CRANÉA ou **KRANAIA**. Myth. gr. Surnom d'Athéna, en Phocide. (Son temple, situé sur une colline, à trente stades d'Elatée, était desservi par un enfant, dont le ministère durait cinq ans. Il reste de ce temple quelques ruines, qui ont été déblayées.)

CRANEION, faubourg de Corinthe, où Diogène roulait son tonneau.

CRÂNEMENT [*man*] adv. *Fam.* D'une manière crâne : *Se battre* CRÂNEMENT. || Beaucoup, extrêmement : *Boire* CRÂNEMENT. *Livre* CRÂNEMENT *bien fait.*

CRANEQUIN [*kin*] n. m. (de l'allem. *Kränchen*, petite grue). Archéol. Petit cric pour tendre les arbalètes à main. (On disait aussi CRIC D'ARBALÈTE.) || *Par extens.* Arbalète munie du cranequin.

Cranequin.

— ENCYCL. Le *cranequin*, en usage au XVe siècle, plus puissant que le croc et moins puissant que le moufle, comprend une roue d'engrenage qui met en mouvement une crémaillère dont les crochets agissent sur la corde de l'arc. Deux tourillons du fût servent de point d'appui.

CRANEQUINIER [*ki-ni-é*] n. m. Arbalétrier à pied ou à cheval, armé du cranequin.

CRANER [*né*] v. tr. (de *cran*). Faire des entailles au bas des dents d'une roue, pour les bien détacher : CRANER *une roue.*

CRÂNER [*né*] v. intr. (de *crâne*). Faire le fier, le brave.

CRÂNERIE [*rî*] n. f. *Fam.* Manière d'être d'un homme crâne ; fierté familière et tapageuse, bravade, fanfaronnade : *La* CRÂNERIE *d'un troupier. Se faire une réputation par ses* CRÂNERIES.

— BX-ARTS. Fierté d'exécution : *La* CRÂNERIE *d'un dessin.*

— ANTON. **Caponnerie, couardise, poltronnerie.**

CRÂNEUR, EUSE n. Qui fait acte de crânerie.

CRANGANORE ou **KRANGANUR**, localité de l'empire des Indes, dans l'Etat de Cochin, sur la côte de Malabar (mer d'Oman). Evêché catholique. Saint Thomas y aurait commencé son apostolat dans l'Inde. Les Portugais s'y établirent en 1523, les Hollandais s'en emparèrent en 1661. Prise en 1776 par Tippoo-Sahib, qui la détruisit en 1789.

Crangon.

CRAN-GEVRIER, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 2 kil. d'Annecy ; 3.120 hab. Papier, fonderie.

CRANGON n. m. Genre de crustacés, comprenant de nombreuses espèces réparties dans toutes les mers. (Le type est le crangon commun, *crevette grise* ou *salicoque* des mers d'Europe. La crevette grise ne rougit pas à la cuisson.

CRANIE n. f. Genre de brachiopodes inarticulés dont les très rares espèces habitent les mers d'Europe.

— ENCYCL. Le genre *crania* est l'un des trois genres (*lingula, discina, crania*), qui existent encore et représentent les derniers vestiges de genres et espèces innombrables qui, depuis le cambrien, peuplaient les mers. Les deux valves calcaires des *crania* sont superposées sans articulation par une charnière. Il n'y a pas de pédoncule, caractère unique chez les brachiopodes actuels. Un anus à droite, pas de squelette calcaire dans les bras spiralés ; développement inconnu.

Crania ethnica, par A. de Quatrefages et T. Hamy, ouvrage monumental, devenu classique dès son apparition (1882). Dans ce volume, qu'accompagne un album de planches en lithographie, les auteurs ont décrit les caractères craniens de tous les grands groupes humains, à l'aide des riches collections du Muséum, de la Société d'anthropologie et d'autres établissements français et étrangers.

CRANIECTOMIE [*èk'-to-mî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *ektomia*, résection). Résection d'une partie des os du crâne.

— ENCYCL. La *craniectomie* a été pratiquée en cas de suture prématurée des os du crâne pour remédier à l'arrêt du développement de l'encéphale et à ses conséquences.

CRANIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Qui se rapporte au crâne : *Os* CRANIENS. *La boîte* CRANIENNE.

CRANIOCLASIE [*zî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *klasis*, action de briser). Extraction de la tête du fœtus par broiement avec le cranioclaste.

CRANIOCLASTE [*klasst'*] n. m. Chir. Syn. de CÉPHALOTRIBE.

CRANIOGRAPHE [*graf'*] n. m. Anatomiste qui s'occupe de l'étude spéciale du crâne. (Peu us.)

CRANIOGRAPHIE [*fi*] n. f. Description du crâne. || Etude spéciale du crâne. (Peu us.)

CRANIOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui a rapport à la craniographie : *Etudes* CRANIOGRAPHIQUES.

CRANIOÏDE adj. (du gr. *kranion*, crâne, et *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à un crâne.

CRANIOLAIRE [*lèr'*] n. f. Genre de plantes, de la famille des pédalinées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. (L'une d'elles est cultivée dans les jardins pour la beauté de ses grandes fleurs blanches.)

CRANIOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *logos*, discours). Partie de l'anthropologie qui s'occupe des formes comparatives du crâne dans les différentes races humaines actuelles et fossiles.

— ENCYCL. Les recherches sur le crâne humain n'ont pu être sérieusement entreprises qu'à une époque récente, lorsqu'on a eu à sa disposition d'importantes collections. Tout peut varier dans la tête suivant le sexe et suivant les races : la forme du crâne et celle de la face, les dimensions et les rapports de ces deux parties de la tête, la configuration de chacune d'elles, etc. Certains crânes sont allongés d'avant en arrière (dolichocéphales), d'autres sont relativement courts (brachycéphales), ou bien intermédiaires (mésocéphales ou mésaticéphales). Il en est qui sont aplatis

verticalement (platycéphales) tandis que d'autres sont plus hauts que larges (hypsicéphales). La face peut être droite, verticale (orthognathe) ou projetée en avant (prognathe). Le nez est tantôt étroit et saillant (leptorhinien) ou bien large et aplati (platyrhinien). Tous ces caractères et un grand nombre d'autres sont évalués mathématiquement par des méthodes rigoureuses et des instruments de précision.

CRANIOLOGIQUE [*jik'*] adj. Anat. Qui se rapporte à la craniologie.

CRANIOLOGISTE [*jisst'*] n. Anat. Qui s'occupe de craniologie. (On dit aussi CRANIOLOGUE, CRANOLOGUE et CRANOLOGISTE.)

CRANIOLOGUE [*logh'*] n. Syn. de CRANIOLOGISTE.

CRANIOMALACIE [*sî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *malakos*, mou). Déformation des os du crâne produisant, principalement au niveau des pariétaux et de l'occipital, chez certains rachitiques, une dépression molle. (On dit aussi CRANIOTABES.)

CRANIOMANCIE [*sî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *manteia*, divination). Art prétendu de connaître, par l'inspection du crâne, les qualités intellectuelles et morales d'un individu. V. PHRÉNOLOGIE.

CRANIOMANCIEN [*si-in*], **ENNE** n. Qui pratique la craniomancie. || Adjectiv. : *Prédictions* CRANIOMANCIENNES.

CRANIOMÈTRE n. m. (du gr. *kranion*, crâne, et *métron*, mesure). Compas d'épaisseur, pour mesurer les divers diamètres du crâne.

CRANIOMÉTRIE [*trî*] n. f. (rad. *craniomètre*). Partie de l'anthropométrie qui s'occupe de la mensuration comparée des os du crâne sur le vivant et sur le squelette.

CRANIOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui concerne la craniométrie : *Mesures* CRANIOMÉTRIQUES. *Compas* CRANIOMÉTRIQUE.

CRANION n. m. Bot. Nom donné par les auteurs anciens à la truffe et à quelques lycoperdons.

CRANIOPHORE [*for'*] n. m. (du gr. *kranion*, crâne, et *phoros*, qui porte) ou **CRANIOSTAT** [*sta*] n. m. (du gr. *kranion*, crâne, et *statos*, stable). Support sur lequel on place les crânes qu'on étudie dans une position déterminée.

CRANIOPLASTIE [*plass-tî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *plassein*, façonner). Opération chirurgicale consistant en une greffe osseuse ou cartilagineuse destinée à réparer un manque de substance, traumatique ou opératoire, du crâne.

CRANIOPS [*opss*] n. m. Genre de brachiopodes fossiles, des terrains primaires, voisins des cranies.

CRANIOSCOPIE [*oss-ko-pî*] n. f. (du gr. *kranion*, crâne, et *skopein*, regarder). Science qui a pour but de déterminer les qualités intellectuelles et morales d'après l'inspection de la forme du crâne.
— ENCYCL. V. CRANIOLOGIE, et PHRÉNOLOGIE.

CRANIOTABES [*bèss*] n. m. (du lat. *cranium*, crâne, et *tabes*, ramollissement). V. CRANIOMALACIE.

CRANIOTOME n. m. (du gr. *kranion*, crâne, et *tomê*, section). Chir. Instrument avec lequel on coupe les os du crâne d'un enfant mort, quand l'accouchement ne peut s'opérer autrement. (Syn. de CÉPHALOTOME.)

CRANIOTOMIE [*mî*] n. f. (rad. *craniotome*). Section du crâne d'un enfant au moyen du craniotome.

CRANISTE [*nisst'*] n. Animal pourvu d'un crâne.

CRANLEIGH ou **CRANLEY**, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey) ; 3.700 hab.

CRANMER (Thomas), premier archevêque protestant de Cantorbéry, né à Aslacton (Nottingham) en 1489, mort à Oxford en 1556. Elève de Cambridge, puis « fellow » du collège de Jésus, il suggéra à Henri VIII la pensée d'avoir recours à la parole de Dieu plutôt qu'à l'autorité ecclésiastique pour déclarer nul son mariage avec Catherine d'Aragon. Le roi l'envoya en mission à Rome, puis en Allemagne, où il épousa une nièce du célèbre ministre Osiander et adopta les doctrines de la Réforme. Il fut, cependant, à son retour, sacré archevêque de Cantorbéry en faisant des réserves sur le serment d'obéissance à Rome. Il prononça alors l'annulation du mariage du roi et couronna (1533) Anne Boleyn, dont il rompit également le mariage dans la suite. Jusqu'à la fin du règne de Henri VIII, Cranmer sut garder la faveur royale, à force de souplesse. Pendant le règne d'Edouard VI (1547-1553), Cranmer prit la plus grande part à l'établissement du protestantisme en Angleterre. Il publia, en 1552, le *Book of common Prayer* et les quarante-deux articles, réduits à trente-neuf en 1562, qui sont le symbole de foi de l'Eglise anglicane. Déposé par Marie Tudor, il abjura sur la promesse qu'il aurait la vie sauve. Se voyant trompé, il revint sur son abjuration et se montra, cette fois, courageux devant le bûcher.

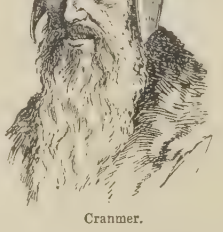
Cranmer.

CRANNOGE n. m. Nom donné en Irlande à des sortes de blockhaus construits autrefois sur des îles.

CRANOIR n. m. Lime employée par les horlogers pour craner les roues dentées.

CRANOLOGIE [*jî*] n. f. Syn. de CRANIOLOGIE.

CRANOLOGIQUE [*jik'*] adj. Syn. de CRANIOLOGIQUE.

CRANOLOGISTE [*jisst'*] n. Syn. de CRANIOLOGISTE. (On dit aussi CRANOLOGUE, et CRANIOLOGUE.)

CRANOLOGUE [*logh'*] n. Syn. de CRANIOLOGUE.

CRANON. Géogr. anc. Ville de Thessalie (Grèce continentale), en Pélasgiotide, dans la vallée de Tempé. Victoire d'Antipater et de Cratère sur les Athéniens pendant la guerre lamiaque (322 av. J.-C.).

CRANQUILLIER [*ki-li-é*] n. m. Nom vulgaire du chèvrefeuille sylvestre.

CRANSAC, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 36 kil. de Villefranche, sur l'Ennas, sous-affluent du Lot ; 6.300 hab. Ch. de f. Orléans. Exploitation de houille (bassin d'Aubin-Decazeville). Eglise romane.

CRANSON n. m. Bot. Un des noms vulgaires du cochléaria.

CRANSTON, ville des Etats-Unis (Rhode-Island) ; 29.400 hab. Cotonnades, lainages, impressions sur étoffes, fils ; fabriques de machines.

CRANTER [*té*] v. tr. Pratiquer des crans à : CRANTER *une couture, une carte*.

CRANTOR, philosophe de l'ancienne Académie, né à Soles (Cilicie), vivait dans le IIIe siècle av. J.-C. Il fut, avec Polémon, disciple de Xénocrate, et forma lui-même Arcésilas. Selon Proclus, il est le premier commentateur de Platon. Des nombreux ouvrages qu'il aurait écrits, il ne reste que quelques fragments. Son traité *De l'affliction* a été imité par Cicéron dans sa *Consolation* et dans ses *Tusculanes*.

CRANVES-SALES, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 25 kil. de Thonon ; 900 hab.

CRANWORTH (Robert MONSEY-ROLFE, baron), chancelier d'Angleterre, né à Cranworth (Norfolk) en 1790, mort à Londres en 1868. En 1832, il fut nommé avocat du roi. Elu comme whig la même année à la Chambre des communes, en 1839 il obtint un siège de la cour suprême ; il fut vice-chancelier (1850-1852), et grand chancelier d'Angleterre (1852-1858). On lui doit d'utiles réformes judiciaires, dont les plus importantes furent le *Common law procedure act* (1854) et le *Charitable trust act* (1858).

CRAON [*kran*] (en lat. *Cradonium*), ch.-lieu de cant. de la Mayenne, arrond. et à 28 kil. de Laval, sur l'Oudon ; 3.580 hab. (*Craonnais, aises*). Ch. de f. Etat. Marché agricole. Elevage de porcs d'une belle race appelée « craonnaise ». Patrie de l'archéologue Volney. — Le canton a 13 comm., et 10.450 hab.

CRAON (Pierre DE), seigneur de Sablé et de La Ferté-Bernard, suivit, en 1384, Louis d'Anjou dans l'expédition de Naples. Il fut chassé de la cour en 1391, pour avoir révélé à Valentine de Milan, femme de Louis d'Orléans, une liaison galante de son mari. Se croyant victime du connétable Olivier de Clisson, il l'assaillit dans la rue Culture-Sainte-Catherine, à Paris, et l'assassina (14 juin 1391). Le roi d'Angleterre obtint sa grâce en 1396. Il passa la fin de sa vie dans la dévotion, s'occupant de bonnes œuvres. — Son fils, ANTOINE, fut tué à Azincourt (1415).

CRAON (Maurice DE), poète français du commencement du XIIIe siècle, à qui sont attribuées quelques chansons d'amour. Il est le héros d'un poème allemand du même siècle, fondé sur un original français aujourd'hui perdu.

CRAONNAIS [*kra-o-nê* ou *kra-nê*], **E** adj. *Race craonnaise*, Race de porcs originaire de Craon (Mayenne), une des plus belles races des provinces françaises.
— ENCYCL. Les *porcs craonnais* ont le corps volumineux, les membres forts et bien musclés. La tête est également volumineuse, le groin allongé, les oreilles grandes et retombantes. Les soies sont grossières et de couleur blanc jaunâtre. La chair est savoureuse.

Porc craonnais.

CRAONNE [*kran'*], ch.-lieu de cant. de l'Aisne, arrond. et à 20 kil. de Laon ; 170 hab. (*Craonnais*). Le plateau de ce nom, où Napoléon Ier vainquit Blücher (6-7 mars 1814), a vu de sanglants combats pendant la Grande Guerre. Conquises sur les Allemands par le général Micheler le 4 mai 1917, les trois tables de Vauclerc, des Casemates et de Californie qui constituent à l'E. le Chemin des Dames, furent perdues le 27 mai 1918, et reconquises le 12 octobre par l'armée Mangin. Craonne a été détruit. — Le canton a 34 comm., et 6.380 hab. (9.500 avant la Grande Guerre).

CRAOUILLASSE, CRAOUILLE et **CRAOUILLÈRE** [*krao-uil* mll.] n. f. Nom vulgaire de la pie-grièche.

CRAPAUD [*pô*] n. m. (mot d'orig. german.) Zool. Genre d'amphibiens anoures, famille des bufonidés. V. la partie *encycl.*
— *Fam.* Gamin, enfant : *Bonjour, petit* CRAPAUD. || S'est dit pour Petit homme laid. || S'applique aussi sans impliquer l'idée de laideur ou de mépris : *Dieu ! que ce* CRAPAUD-*là m'a fait rire !* (H. Monnier.)
— LOC. FAM. *Avaler un crapaud*, Faire quelque chose qui coûte beaucoup. || *Sauter comme un crapaud*, Sauter lourdement ; et *au fig.* Faire une chose à contre-cœur. || *Etre pourvu de quelque chose comme un crapaud de plumes*, En manquer complètement.
— Argot milit. Cadenas. Bourse, caisse, argent. (On dit plus ordinairem. GRENOUILLE.)
— Ameubl. Fauteuil capitonné, bas de siège et à dossier peu élevé.
— Archéol. *Pierre de crapaud*, Pierre que l'on disait exister dans la tête du crapaud, et à laquelle on attribuait de grandes vertus. (Syn. CRAPAUDINE.)
— Artill. Affût de mortier plat et sans roues, quelquefois en bois, plus souvent en métal.
— Art vétér. Nom vulgaire de la pododermatite végétante. V. la partie *encycl.*
— Chem. de f. Pièce de métal interposée entre une traverse métallique et le boulon de fixation du rail sur la traverse, destinée à maintenir le patin du rail à l'emplacement voulu.
— Cost. Bourse de soie, pour les hommes, où les cheveux de derrière étaient ramassés et enfermés.

Crapaud.

— Hist. *Crapauds du marais*, Nom donné par dénigrement aux membres de la Convention qui se plaçaient dans la partie la moins élevée de la salle, et qui votaient ordinairement en faveur du gouvernement.
— Ichtyol. Nom vulgaire donné à plusieurs espèces de poissons ayant une grosse tête et une large bouche, tels que les scorpènes ou rascasses, les cottes ou chabots de mer, les baudroies, etc.
— Imprim. Pièce de fer forgée en X, au centre de laquelle se plaçait la *grenouille*, dans les anciennes presses à bras.
— Joaill. Défaut existant dans une pierre précieuse et qui en diminue considérablement la valeur.
— Mar. Mâchoire en fer fixée sur l'extrémité avant de la barre du gouvernail et lui donnant un point d'appui sur la tamisaille. || *Crapaud de mouillage*, Sorte de champignon en fonte servant à tenir des bouées ou des torpilles mouillées à leur poste.
— Moll. Nom vulgaire de différents mollusques marins (strombe, rocher).
— Ornith. *Crapaud volant*, Nom vulgaire de l'engoulevent.
— Pyrotechn. Boudin d'artifice replié plusieurs fois et rempli de pétards sphériques détonant quand on met le feu.
— Techn. Appareil employé par les maçons pour caler les pierres taillées, pendant leur transport. || Rognon de pierre qui se trouve englobé dans un bloc de marbre. || Petite serrure en forme de loqueteau.

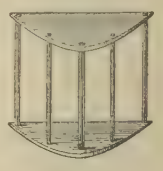
Crapaud (maçonn.).

— Tiss. Défaut de fabrication existant dans une pièce de drap, de tissu quelconque, et qui est occasionné par des amas de fils.
— ENCYCL. Zool. On appelle vulgairement *crapaud* tous les amphibiens terrestres, à membres assez courts, ce qui les empêche de bien sauter. Les crapauds se distinguent ainsi des grenouilles et des rainettes.
Les vrais crapauds (genre *bufo*, famille des bufonidés) comprennent en France deux espèces principales : le crapaud vulgaire (*bufo vulgaris*), et le crapaud calamite (*bufo calamita*). Leur taille ne dépasse guère 12 cm.
Les crapauds rendent les plus grands services en détruisant mille animaux nuisibles, et doivent être protégés. L'aspect repoussant de ces batraciens, leur peau dont les pustules sécrètent une humeur âcre et vireuse, l'urine dont ils se couvrent quand on les saisit, ne justifient pas les cruelles persécutions dont ils sont victimes. Terrestres pendant la plus grande partie de leur existence, qui dure plusieurs années, les crapauds vont à l'eau au printemps pour y pondre. La femelle dépose ses œufs, au nombre de plusieurs milliers, en chapelet sur les plantes aquatiques. Les têtards éclosent à la fin d'avril et sont munis de leurs quatre pattes à la fin de juin ; mais il faut près de cinq ans aux petits crapauds pour devenir adultes.

Crapaud.

Les crapauds vivent dans des trous, sous les grosses pierres, et sortent la nuit. En hiver, dans les pays froids, ces animaux s'enfouissent en terre, dans les crevasses, se laissant entourer par les objets environnants, jusqu'à faire croire qu'ils arrivent à se laisser inclure dans des pierres qui se forment autour d'eux. Cette fable, qui a eu longtemps cours, s'explique par la facilité avec laquelle les crapauds résistent à la dessiccation et au jeûne.
Une autre espèce, le crapaud accoucheur (*alytes obstetricans*), est remarquable parce que le mâle enroule les chapelets d'œufs autour de ses pattes et les garde ainsi jusqu'à l'éclosion. Le plus grand des crapauds est l'agua (*bufo marinus*) de l'Amérique du Sud, qui peut atteindre 20 cm.
— Ameubl. Le *crapaud* est un *confortable* (v. ce mot) de petites dimensions. La fabrication de ces sièges bas et commodes, dont la carcasse en bois de hêtre est entièrement enveloppée d'une garniture capitonnée, ne remonte guère au delà de la seconde moitié du XIXe siècle. Ils eurent un instant de grande vogue, perfectionnés par les ébénistes Jeanselme et Sellier. Mais la mode en est passée.
— Art vétér. Le *crapaud* ou *pododermatite* végétante, est une maladie du pied des solipèdes (âne, cheval, mulet), débutant par la fourchette, caractérisée par une inflammation chronique, hypertrophique et exsudative de la membrane tégumentaire sous-ongulée, affectant une marche insidieuse, envahissante, et détruisant partiellement ou complètement le plancher du sabot.

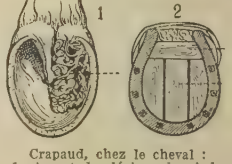

Crapaud, chez le cheval : 1. Aspect des lésions du pied ; 2. Pansement.

La pododermatite atteint particulièrement les solipèdes à tempérament lymphatique, entretenus dans des écuries dont le sol défectueux permet la stagnation de l'urine dans une litière jamais renouvelée, ainsi que les animaux travaillant continuellement dans la boue ou placés dans des pâturages marécageux. La maladie est aussi d'origine constitutionnelle sous l'influence de la diathèse eczémateuse ; elle est toujours grave et elle récidive souvent avec une ténacité déconcertante.
Prise au début, la pododermatite est relativement facile à guérir ; mais si plusieurs pieds sont atteints, si l'animal est âgé, en état d'entretien passable, la cure est longue, onéreuse et aléatoire.
Le traitement est surtout chirurgical : il faut enlever les végétations ; on fait ensuite des pansements antiseptiques et astringents très compressifs. Pendant toute la durée du traitement, il faut donner de l'arsenic à l'intérieur.

CRAPAUD [*pô*], **E** adj. Hideux comme un crapaud : *L'argot, cette épouvantable langue* CRAPAUDE. (V. Hugo.)

CRAPAUDAILLE [*day'*] n. f. Tas de crapauds ; ramassis de gens méprisables ; tas de gamins : *Balayez-moi toute cette* CRAPAUDAILLE.

CRAPAUDE [*pôd'*] n. f. Femelle d'un crapaud : *Demandez à un crapaud ce que c'est que le Beau, il vous répondra que c'est sa* CRAPAUDE. (Voltaire.)

CRAPAUDÉ [*pô*], **E** adj. Se dit d'un arbre qui a l'écorce toute ridée.

CRAPAUDEAU [*pô-do*] n. m. (rad. *crapaud*). Archéol. Pièce d'artillerie du XVe siècle, à trois chambres mobiles, d'un pied et demi à trois et demi de long, envoyant des boulets d'une demi-livre au maximum. (Syn. CRAPAUDIN, CRAPAUDINE.)

CRAPAUDERIE [*pô-de-rî*] n. f. (de *crapaud*). Ensemble de personnages hideux, repoussants.

CRAPAUDIÈRE [*pô*] n. f. Lieu plein de crapauds. || *Par extens.* Lieu bas, humide, malpropre : *Cette rue est une vraie* CRAPAUDIÈRE ; et *au fig.* Repaire de gens méprisables : *Une* CRAPAUDIÈRE *d'usuriers.*

CRAPAUDIN [*pô*] n. m. Plaque creuse, en fer ou en cuivre, pour tourner les fers à friser l'étoffe.
— Artill. V. CRAPAUDEAU.

CRAPAUDINE [*pô*] n. f. Dent pétrifiée, que l'on croyait être une pierre provenant de la tête des crapauds.
— Art vétér. Nom vulgaire du psoriasis de la couronne chez les solipèdes.
— Bot. Nom vulgaire des sidéritis.
— Mécan. Boîte de métal, en fer, fonte ou cuivre, avec

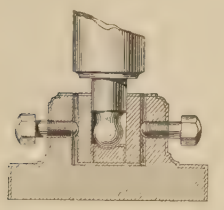

Crapaudine à vis de rappel.

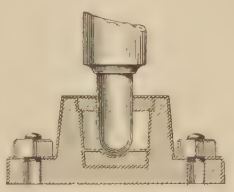

Crapaudine simple.

ou sans vis de rappel et de centrage, qui reçoit le pivot d'un arbre vertical : CRAPAUDINE *d'une porte.*
— Milit. Punition non réglementaire mais qui fut tolérée durant un certain temps dans les corps disciplinaires d'Algérie. (Le patient, ligotté jambe gauche et bras droit, jambe droite et bras gauche, respectivement attachés l'un à l'autre derrière le dos, était exposé des heures durant sur le dos ou le ventre, aux intempéries. Une aggravation du supplice consistait à suspendre l'homme par la corde liant ses membres.)
— Techn. Plaque métallique percée, ou grille, qui, à l'entrée d'un tuyau, arrête les ordures. || Soupape de baignoire.
— Cuis. *A la crapaudine,* Manière d'accommoder les jeunes poulets, les pigeons, et qui consiste à les désosser, à les aplatir, à leur écraser les ailes et les pattes, ce qui leur donne l'aspect d'un crapaud, et à les faire cuire sur le gril.
— ENCYCL. Art vétér. La *crapaudine* est une affection particulière aux solipèdes (âne, cheval, mulet), siégeant à la partie antérieure de la couronne, sur les bourrelets kératogènes et se caractérisant par une altération de leur sécrétion. (On lui donne encore le nom de MAL D'ÂNE, à cause de sa plus grande fréquence sur les ânes que sur les chevaux.) Le psoriasis de la couronne est une sorte d'ulcère de la partie antérieure de la couronne qui détermine un crevassement transversal de la corne sous-jacente. Si la maladie est difficile à guérir, on peut néanmoins par les pansements antiseptiques et astringents, par des cautérisations à l'azotate d'argent, permettre l'utilisation des animaux.

CRAPELET [*lè*] n. m. Jeune crapaud.

CRAPELET, nom d'une famille d'imprimeurs parisiens : CHARLES, né à Bourmont (Haute-Marne) en 1762, mort à Paris en 1809, succéda en 1789 à Stoupe. Il consacra tous ses soins à la correction des textes. — Son fils, GEORGES-ADRIEN, né à Paris en 1789, mort à Nice en 1842, lui succéda à sa mort, en 1809 ; il fut un des premiers à entreprendre la publication d'ouvrages de la littérature française du moyen âge. Sa *Collection des anciens monuments de la littérature française* (1816-1830) eut un très grand succès. Ses écrits sur la typographie sont intéressants et estimés.

CRAPELU n. m. Variété de crabe tourteau.

CRAPOIS [*poi*] n. m. Art culin. anc. Chair salée de baleine, ou graisse de cétacé, comptant, au moyen âge, parmi les comestibles estimés. (Cette expression, très ancienne, date des XIIIe et XIVe siècles ; mais le mot passa d'usage avant la denrée : au XVIe siècle, on apportait encore de la baleine salée aux Halles de Paris.)

CRAPONNE n. f. (de *Craponne* nom de ville). Espèce de lime bâtarde, à l'usage des horlogers.

CRAPONNE ou **CRAPONNE-SUR-ARZON,** ch.-lieu de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 36 kil. du Puy, sur un plateau entre l'Arzon et l'Ance, affluents de la Loire ; 3.320 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Centre important de l'industrie de la dentelle. Commerce de bois. Vieilles maisons et restes de remparts. — Le canton a 6 comm., et 6.940 hab.

Craponne (DENTELLE DE), guipure aux fuseaux exécutée dans la Haute-Loire, du même genre que la dentelle du Puy. Elle se fait en fil de lin, ou en fil de coton blanc ou bis.

Craponne (CANAL DE), canal des Bouches-du-Rhône, construit vers 1558 par Adam de Craponne, et servant à irriguer une partie de la Crau. Il commence sur la Durance entre Saint-Etienne-Janson et La Roque-d'Anthéron, et se divise après Lamanon en deux branches principales ; l'une rejoint le Rhône à Arles, après avoir traversé la Crau d'E. en O. ; l'autre, dite « de Salon », aboutit à l'étang de Berre. Il enlève environ 24 m³ d'eau par seconde à la Durance, et arrose 20.000 ha.

CRAPONNE (Adam DE), ingénieur français, né à Salon en 1519, mort en 1559, constructeur du canal qui porte son nom.

CRAPOUILLOT [*pou-yo*] n. m. (de *crapaud*). Nom populaire donné aux mortiers de tranchées employés pendant la guerre de 1914-1918. || *Par extens.* Projectiles lancés par ces engins.

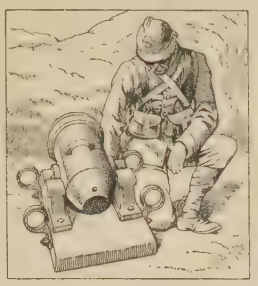

Crapouillot et crapouilloteur.

CRAPOUILLOTER [*pou-yo-té*] v. tr. Argot milit. Bombarder avec un crapouillot.

CRAPOUILLOTEUR [*pou-yo*] n. m. Argot milit. Servant d'un crapouillot ou mortier de tranchée. || Adjectiv. : *Fantassin* CRAPOUILLOTEUR.

CRAPOUSSIN, E n. (de *crapaud*). *Pop.* Personne courte et contrefaite. || Homme ou enfant malingre et chétif.

CRAPS ou **CRABS** n. m. Jeux. V. KRABS.

CRAPSER [*sé*] v. intr. Argot. Mourir. (On dit aussi CRAMSER, CLAMECER, CLAMSER.)

CRAPULE n. f. (lat. *crapula*). Excès grossiers dans le manger et le boire. || Débauche habituelle, basse, vile, ignoble : *La* CRAPULE *endurcit le cœur.* (J.-J. Rousseau.) *Antoine fut débauché jusqu'à la* CRAPULE. (Condillac.)
— *Par extens.* Classe ou réunion de gens qui vivent dans la crapule : *Fréquenter la* CRAPULE. || Personne adonnée à la crapule : *Riches, les* CRAPULES *sont partout considérées.* || Coquin, malhonnête : *C'est une* CRAPULE.
— SYN. **Crapule, débauche.** La *débauche* s'applique plus spécialement aux plaisirs de l'amour, et, de plus, il s'y peut rencontrer encore quelque élégance de manières. La *crapule* se rapporte surtout au boire et au manger, et c'est toujours la débauche la plus grossière.

CRAPULER [*lé*] v. intr. Vivre dans la crapule.

CRAPULEUSEMENT [*man*] adv. D'une manière crapuleuse.

CRAPULEUX [*leu*] **EUSE** adj. Qui se plaît dans la crapule : *Un homme* CRAPULEUX. || Qui se rapporte à la crapule : *L'ivrognerie est le vice* CRAPULEUX *par excellence.*
— Substantiv. : *Fuir les* CRAPULEUX.

CRAPULOS [*loss*] ou **CRAPULADOS** [*doss*] n. m. (de *crapule*). Dénomination plaisante du cigare français du prix le plus bas, et qui, par sa terminaison pseudo-espagnole, rappelle le nom de certains cigares exotiques d'un prix élevé.

CRAQUANT [*kan*], **E** adj. Qui craque : *Bottes* CRAQUANTES.

CRAQUE [*krak'*] n. f. (substantif verbal de *craquer*). *Pop.* Action de craquer ; mensonge, hâblerie : *Dire, Débiter des* CRAQUES.

CRAQUE [*krak'*] n. f. (angl. *crak,* même sens). Minér. Dans une roche, Cavité pleine de cristaux.

CRAQUELAGE [*kra-ke*] n. m. Fabrication de la porcelaine craquelée.

CRAQUELÉ [*ke*] n. m. Procédé de décoration utilisant les dessins irréguliers ou non, formés par les fentes plus ou moins fines d'une glaçure dont le coefficient de dilatation ou l'élasticité ne s'accordent pas avec ceux de la pâte.
— ENCYCL. *Craquelé chinois.* Le *craquelé sur verre* s'obtient en recouvrant la pièce parée et chaude de débris de verre et en la terminant par la réchauffe, le soufflage et les procédés ordinaires. — Le *craquelé des pièces céramiques* se caractérise par un réseau de mailles irrégulières, dans la contexture de la couverte. Les Japonais et les Chinois sont les maîtres de ce genre, avec des mélanges de différents craquelés sur le même vase ; dans les fentes, ils insèrent même parfois un émail qui produit de chatoyantes cloisons colorées.

CRAQUÈLEMENT [*kè-le-man*] n. m. V. CRAQUELLEMENT.

CRAQUELER [*ke-lé*] v. tr. (de *craquer.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Il craquelle.*) Fendiller la glaçure de : CRAQUELER *de la porcelaine.*
— ***Craquelé, e,*** part. pass. du verbe *Craqueler : Verre* CRAQUELÉ. *Poterie* CRAQUELÉE. || *Par extens.* Fendillé : *Couche de glace* CRAQUELÉE *par un dégel suspendu.* || Crevassé : *Chemin* CRAQUELÉ *de ravins.* (Balzac.)

CRAQUELIN [*ke*] n. m. (de *craquer*). Pâtiss. Biscuit qui craque sous la dent.
— *Pop.* Menteur. (De *craque,* Mensonge.)
— Mar. Bâtiment dont la charpente, trop faible, joue et craque à la mer. || Navire d'un faible échantillon. || *Fam.* Dans le langage des marins, Homme peu vigoureux.
— Pêch. V. CRAQUELOT.
— ENCYCL. Pâtiss. On a entendu sous ce nom, et sous celui de « craton », « crételée », etc., des gâteaux salés, secs, de contextures assez grossières, semblables, dès le XVIe siècle, aux *bretzels* que les buveurs de bière mangent pour s'altérer davantage. Les plus anciens *craquelins* affectaient des formes contournées, puis, au XVIIe siècle, on leur donna la forme de petits tricornes.

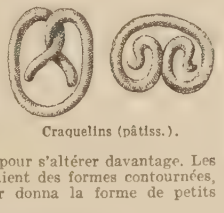

Craquelins (pâtiss.).

CRAQUELLEMENT ou **CRAQUÈLEMENT** [*kè-le-man*] n. m. Etat de ce qui est craquelé.

CRAQUELOT [*ke-lo*] n. m. Hareng saur nouveau, peu salé et peu fumé. || Nom que donnent les pêcheurs aux crustacés qui viennent de changer de carapace et dont ils se servent comme appât. (On dit aussi CRAQUELIN.)

CRAQUELOTIÈRE [*ke*] n. f. Femme qui prépare les harengs saurs dit *craquelots.*

CRAQUELURE [*ke*] n. f. Fendillement du vernis et de la couleur, qui se produit sur les anciens tableaux, ou de l'émail dans les porcelaines.
— Géol. Nom donné aux crevasses que le soleil détermine sur les plages actuelles, dans les argiles. (Ces crevasses sont ultérieurement remplies par du sable, et toute la surface se conserve couverte de craquelures. Le phénomène a été observé dans des sédiments géologiques.)

CRAQUEMENT [*ke-man*] n. m. Bruit sec que fait un corps qui craque : *Le* CRAQUEMENT *d'une boiserie.* || Anciennem. on disait CRAQUETIS : *Toujours d'un* CRAQUETIS *leur mâchoire cliquait.* (Ronsard.)

CRAQUENELLE [*ke*] n. f. Dans le Nord-Ouest, Variété de crabe de petite taille, à pinces très plates.

CRAQUER [*ké*] v. intr. (de *crac*). Produire un bruit sec par le frottement, ou bien en éclatant, en se déchirant : *La neige* CRAQUE *sous les pieds. Faire* CRAQUER *ses doigts. Le* CRAQUEMENT *d'une étoffe.* || Etre ébranlé, menacer ruine : *Le vieux monde* CRAQUE *de toutes parts.* || Menacer de ne pas aboutir : *Projet qui* CRAQUE. || *Craquer dans la main,* Echapper contre toute attente : *Cette affaire m'a* CRAQUÉ DANS LA MAIN. — *Craquer dans les mains à quelqu'un,* Lui manquer de parole, le trahir : *Il vous* CRAQUERA DANS LES MAINS. || *Pop.* Se vanter faussement : dire des craques ; mentir.
— Fauconn. Crier (En parlant de la grue). [Syn. CRAQUETER.]
— Mar. *Faire craquer un mât, une vergue,* Les mettre de telle sorte qu'ils craquent et sont exposés à se briser. || *Un tube craque, La tôle craque,* Quand il se produit intérieurement des fissures.

CRAQUERIE [*ke-rî*] n. f. *Fam.* Menterie, hâblerie.

CRAQUET [*kè*] n. m. Espèce de varech.

CRAQUETANT [*ke-tan*], **E** adj. Qui fait entendre un craquètement.

CRAQUÈTEMENT [*kè-te-man*] n. m. Bruit produit par un objet qui craquète. || Bruit des mâchoires qui s'agitent convulsivement. || Cri de la cigogne, de la grue, etc.

CRAQUETER [*ke-té*] v. intr. (fréquent. de *craquer.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *Je craquette.*) Craquer souvent et à petit bruit : *Le sel* CRAQUETTE *dans le feu.* || Claquer : *Il faisait* CRAQUETER *un fouet aussi bien que charretier de France.* (Montaigne.) [Vx.] || Grincer des dents, rager. (Vx.) || Demander grâce. (Vx.)
— Crier, en parlant de quelques oiseaux : *Les grues, les cigognes* CRAQUETTENT.

CRAQUETIS n. m. V. CRAQUEMENT.

CRAQUETTE [*kèt'*] n. f. Petit billot de fer sur lequel les tailleurs repassent les boutonnières. || Ecume que l'on retire du beurre que l'on a fait fondre.

CRAQUEUR [*keur'*], **EUSE** n. *Pop.* Qui dit des craques, des menteries. || Personne qui se vante, hâbleur.
— SYN. **Craqueur, fanfaron, hâbleur, menteur.** *Craqueur* appartient au langage tout à fait familier. Le *menteur* est celui qui affirme pour vrai ce qu'il sait être faux ; le *fanfaron* est celui qui vante ses prétendues qualités, ses prétendus exploits, les fait sonner bien haut ; le *hâbleur* est celui qui fait des contes, qui brode, amplifie par intempérance de langage et par vanité.

CRAQURE [*kur'*] n. f. Fente, fissure d'une tôle, d'un coussinet.

CRAS (Jean), compositeur français, né et mort à Brest (1879-1932) ; officier de marine. Il a étudié la composition avec Henri Duparc. Outre un certain nombre d'œuvres de musique de chambre, il a écrit un drame lyrique, *Polyphème,* d'après Samain (Opéra-Comique, 1922).

CRASE n. f. (du gr. *krâsis,* mélange). Gram. gr. Contraction de la voyelle ou diphtongue finale d'un mot avec la voyelle ou diphtongue initiale du mot suivant. Ex. : *talla* pour *ta alla, agô* pour *a égô : Le signe de la* CRASE *est la coronis.*
— Méd. Dans l'ancienne médecine, Mélange des quatre humeurs : sang, pituite, atrabile et bile, de Galien, dont les proportions respectives détermineraient, chez un individu donné, le tempérament et le caractère. V. DYSCRASIQUES (*maladies*).
— ANTON. Diérèse.

CRASHAW (Richard), poète anglais, né à Londres en 1613, mort à Loretto (Italie) en 1649. Fils de pasteur puritain, il devint « fellow » à Cambridge, mais il fut chassé en 1643 pour avoir refusé de prêter le serment du Covenant. Il alla à Paris, où il se convertit au catholicisme ; la reine Henriette réussit à le faire nommer secrétaire du cardinal Palotta. Crashaw se rendit en Italie vers 1649, fut nommé chanoine de l'église de Loretto, et y mourut. C'était un prédicateur éloquent et un humaniste distingué. Poète, il représente l'école mystique anglaise. Il avait publié à Cambridge un volume d'Epigrammes et de poésies latines (1634). En 1646, parurent ses *Marches du Temple ; Poèmes sacrés et autres Délices des Muses,* recueil de poésies religieuses et mystiques, d'une belle inspiration mais malheureusement gâté par d'extravagants concetti, imités du Cavalier Marini.

CRASILLES [*ziy'*] n. f. pl. Dans les départements de l'Ouest, Coquillages grossièrement broyés que l'on distribue aux poules pour leur fournir du calcaire.

CRASIOGRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *krâsis, éôs,* mélange, tempérament, et *graphein,* décrire). Description des divers tempéraments. (Peu us.)

CRASIOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *krâsis, éôs,* tempérament, et *logos,* discours). Partie de l'hygiène qui s'occupe des tempéraments. (Peu us.)

CRASIORISTIQUE [*riss-tik'*] n. f. (du gr. *krâsis,* tempérament, et *orizein,* déterminer). Etude des signes qui font reconnaître les divers tempéraments.

CRASPEDOPOMA [*krass-pé*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des cyclophoridés, à coquille subturbinée, étroitement perforée, et terminée par une ouverture circulaire fermée par un opercule corné. (Ces mollusques terrestres, qui vivent uniquement aujourd'hui aux îles Canaries, Madère et Açores, existent, à l'état fossile, dans le miocène européen. C'est un important argument en faveur d'une ancienne connexion tertiaire entre les archipels atlantiques et l'Europe occidento-méridionale.)

CRASPÉDOSOME ou **CRASPEDOSOMA** [*spé*] n. m. Genre de myriapodes chilognathes, famille des polydesmidés à corps aplati, susceptibles de s'enrouler en spirale et pourvus d'yeux. (Une espèce, le *craspédosome polydesmoïde*, vit en France.)

CRASPÉDOTE [*spé*] adj. Se dit des méduses des cœlentérés hydrozoaires. (Les méduses craspédotes sont petites, transparentes, pourvues d'un *vélum* circulaire, musculaire, chargé de la fonction locomotrice, et disposé comme un iris horizontal sous l'ombrelle. Les méduses *acraspèdes*, caractéristiques des acalephes, ne possèdent pas le vélum des *craspédotes*.)

CRASSAMENTUM [*kra-sa-min-tom'*] n. m. (mot lat.). Caillot qui se forme dans le sang d'une saignée. (Vx.)

CRASSANE ou **CRASSANNE** [*san'*] n. f. Espèce de poire fondante, très estimée.

CRASSANGE n. f. Bot. Syn. de ANGREC.

CRASSAT [*sa*] n. m. Sorte d'enclos naturel, formé par la surélévation du terrain sous-marin autour d'un centre dans lequel on peut parquer les huîtres.

CRASSATELLA n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *crassatellidés*, comprenant une quarantaine d'espèces habitant les mers chaudes. (A l'état fossile, on connaît plus de quatre-vingts espèces de crassatelles dans les terrains crétacés et surtout éocènes.)

CRASSATELLIDÉS [*dé*] n. m. pl. (du lat. *crassus*, épais). Famille de mollusques pélécypodes marins, à coquille épaisse, épidermée, presque trigone, à charnière forte et large et à ligament logé dans une fossette interne.

CRASSATELLINA [*tèl*] n. f. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des crassatellidés.

CRASSE n. f. (du lat. *crassus*, épais). Saleté, ordure progressivement amassée : *La* CRASSE *du linge, des meubles, de la peau.*

— *Fig.* Basse extraction ; état abject ou misérable : *Né malheureux, de la* CRASSE *tiré et dans la* CRASSE *en un moment rentré.* (Voltaire.) || Rusticité, gaucherie, défaut d'urbanité : *La* CRASSE *du collège, de l'école.* || Avarice sordide : *Etre d'une* CRASSE *outrée.*

— *Pop.* Mauvais procédé, vilenie : *Faire une* CRASSE *à quelqu'un.*

— Peint. Couche sale qui se forme avec le temps sur les tableaux.

— N. f. pl. Métall. Scories d'un métal en fusion. || Matières terreuses de divers combustibles, qui restent dans les grilles du foyer, et qui constituent le mâchefer, les scories, etc.

CRASSE adj. (du lat. *crassus*, épais). Epais, grossier : *Humeur* CRASSE *et visqueuse.*

— *Fig.* Crasseux, sordide, avare : *Ame terrestre et* CRASSE. (Voltaire.) [Vx.] || *Ignorance crasse*, Ignorance grossière, inexcusable.

CRASSEMENT [*man*] n. m. Action de crasser. || Etat d'une arme crassée : CRASSEMENT *d'un canon de fusil.*

CRASSEMENT [*man*] adv. D'une manière crasseuse, sordide : *Traiter* CRASSEMENT *ses hôtes.*

CRASSER [*sé*] v. tr. Couvrir de crasse (surtout en parlant des armes à feu) : *Poudre* CRASSANT *l'intérieur des armes.*

— ***Se crasser***, v. pr. — Au sens passif : *Ce fusil* SE CRASSE.

CRASSERIE [*rî*] n. f. (de *crasse*). *Fam.* Avarice sordide : *Etre d'une incroyable* CRASSERIE.

CRASSET n. m. Mobil. V. CHALEIL.

CRASSEUX [*seû*] **EUSE** adj. Couvert de crasse : *Mains* CRASSEUSES. *Papier* CRASSEUX.

— *Fig.* Qui marque une avarice sordide ou quelque vice : *Ame* CRASSEUSE. || Qui marque la grossièreté extrême : *Nulle lecture, nulle instruction, ignorance* CRASSEUSE *sur tout.* (Saint-Simon.)

— Substantiv. : *C'est un vilain* CRASSEUX.

— *Fig.* Qui est d'une avarice sordide : *Vivre en* CRASSEUX. || Qui est de basse extraction.

— SYN. **Crasseux, chiche, ladre,** etc. V. CHICHE.

CRASSICAUDE [*kôd'*] adj. (du lat. *crassus*, épais, et *cauda*, queue). Qui a une queue épaisse.

CRASSICAULE [*kôl'*] adj. (du lat. *crassus*, épais, et *caulis*, tige). Se dit des plantes qui ont la tige épaisse et charnue.

CRASSICEPS [*sepss*] adj. (du lat. *crassus*, épais, et *caput*, tête). Zool. Qui a une tête épaisse. (Peu us.)

CRASSICORNE adj. Hist. nat. Qui a des cornes ou des antennes épaisses.

CRASSIER [*kra-si-é*] n. m. (de *crasse*). Mines et Métall. Amoncellement des déchets, scories et résidus divers d'une usine métallurgique.

— ENCYCL. Dans les régions accidentées, les *crassiers* sont généralement disposés dans les points bas du terrain, qu'ils contribuent à niveler. En pays de plaine, au contraire, ils constituent des monticules coniques visibles de fort loin. Les crassiers sont quelquefois exploités pour la récupération des produits délaissés par les anciennes exploitations et qu'on emploie au remblayage hydraulique, à l'empierrement des routes, etc.

CRASSIFOLIÉ [*kra-si*], **E** adj. (du lat. *crassus*, épais, et *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles épaisses.

CRASSIJUGUÉ [*ghé*], **E** adj. (du lat. *crassus*, épais, et *jugum*, joug). Bot. Qui est relevé de grosses côtes.

CRASSILINGUE [*lingh'*] adj. Se dit de certains reptiles sauriens, tels que les geckos et les iguanes, dont la langue est épaisse, charnue, courte, à peine échancrée à la pointe, et non protractile.

CRASSILOBÉ, E adj. Bot. Qui a des lobes épais.

CRASSINERVÉ, E adj. Bot. Qui a des nervures fortement saillantes.

CRASSIPENNE adj. Qui a des ailes épaisses.

CRASSIPÉTALE adj. (du lat. *crassus*, épais, et de pétale). Bot. Qui a des pétales épais.

CRASSIROSTRE [*rosstr'*] adj. (du lat. *crassus*, épais, et *rostrum*, rostre). Bot. Qui a un bec épais.

CRASSISPINÉ [*siss-pi*], **E** adj. (du lat. *crassus*, épais, et *spina*, épine). Bot. Qui a de fortes épines.

CRASSISULCE adj. (du lat. *crassus*, épais, et *sulcus*, sillon). Qui est marqué de larges sillons.

CRASSITIUS (Lucius), grammairien latin du Ier siècle av. J.-C. Il s'était acquis la plus brillante réputation dans les cercles lettrés par son commentaire de la *Zmyrna*, poème mythologique, obscur à force de subtilité et d'érudition, du poète Helvius Cinna.

CRASSITUDE n. f. (lat. *crassitudo*). Epaisseur : *La* CRASSITUDE *de la peau.*

CRASSULACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de dicotylédones, renfermant des plantes herbacées et des sous-arbrisseaux à feuilles charnues simples et alternes.

— ENCYCL. Les fleurs des *crassulacées*, souvent hermaphrodites, ont comme caractères généraux : un calice monosépale, ordinairement à cinq divisions, imbriqué dans la préfloraison ; une corolle polypétale diplostémone ou isostémone ; les étamines libres, à anthères biloculaires ; les ovaires distincts, avec ovules anatropes. Les feuilles et la tige sont charnues, justifiant le nom de *plantes grasses*. Les crassulacées comptent près de cinq cents espèces réparties en quinze genres (*crassule, cotylédon, joubarbe, sédum*, etc.). Elles habitent les régions tempérées, croissant dans les lieux arides. Plusieurs, remarquables par leur port et les vives couleurs de leurs fleurs, sont cultivées dans les jardins. — On trouve des plantes grasses dans d'autres familles : cactacées, euphorbiacées, asclépiadacées.

Crassule.

CRASSULE [*kra-sul'*] n. f. Genre de plantes grasses, type de la famille des *crassulacées*, comprenant plus de cent trente espèces, répandues sur tout le globe, notamment dans l'Afrique australe ; un petit nombre seulement habite les climats tempérés.

— ENCYCL. Les *crassules* sont des plantes grasses que l'on cultive dans les jardins d'agrément, à cause de l'étrangeté de leur port ou de l'élégance de leurs fleurs. La crassule écarlate (*crassula coccinea*) est la plus éclatante ; ses fleurs, d'un rouge vif, ont un parfum qui rappelle à la fois l'odeur du jasmin et celle de l'abricot bien mûr. La crassule odorante a des fleurs d'un jaune verdâtre, qui répandent un arome de tubéreuse.

CRAS-SUR-REYSSOUZE, comm. de l'Ain, arrond. et à 13 kil. de Bourg ; 920 hab.

CRASSUS (Lucius Licinius), jurisconsulte et orateur romain, né en 140 av. J.-C., mort en 91. Consul en 95, censeur en 92, il ferma les écoles de rhétorique latine. Cicéron l'a choisi pour exposer ses propres idées dans le *De oratore*. Il ne reste de lui que des fragments.

CRASSUS (Marcus Licinius, surnommé **le Riche**), homme politique romain, né vers 115, mort en 53 av. J.-C. Ayant vu son père et son frère périr victimes de Marius, il s'attacha à Sylla et s'enrichit des dépouilles des proscrits. Préteur en 71, il termina la guerre des esclaves. Mais Pompée ayant battu un détachement de fugitifs, se fit décerner le triomphe et Crassus n'eut que l'ovation. Il fut cependant consul avec Pompée l'année suivante, et censeur en 67. On le soupçonna de complicité dans l'affaire de Catilina. Il prêta à César une somme énorme pour lui permettre de payer ses dettes avant d'aller commander en Espagne. Avec César et Pompée il fit partie du premier triumvirat. De nouveau consul avec Pompée en 55, il eut pour province la Syrie où il périt dans une guerre contre les Perses. De talent médiocre, il représenta le premier à Rome la puissance de l'argent.

CRATÆGUS [*ghuss*] n. m. Bot. Nom scientifique de l'aubépine.

CRATÉGINE n. f. Alcaloïde de l'aubépine (*cratægus*).

CRATÉIS ou **KRATÆIS**. Myth. gr. Nymphe, mère de Scylla, et déesse des sorciers et des enchanteurs.

CRATER LAKE, lac de l'Etat d'Orégon (Etats-Unis), dans les monts des Cascades, situé à 1.882 m. d'altitude au fond d'un cirque immense le dominant de 200 à 600 m. Il est le centre du « Parc national du Crater Lake » (645 km²).

CRATÈRE n. m. (lat. *crater* ; gr. *kratêr*, même sens). Antiq. Vase à large ouverture, qui servait à mélanger l'eau et le vin.

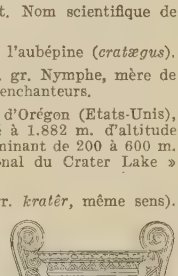
Cratère antique.

— Electr. Cavité qui, dans une lampe ou un four à arc à courant continu, se produit à l'extrémité du charbon positif.

— Géol. Ouverture par laquelle un volcan rejette sa lave, sa fumée et ses cendres.

— Techn. Ouverture pratiquée dans la partie supérieure d'un fourneau de verrerie.

— ENCYCL. Antiq. Les anciens buvaient très rarement le vin pur : ils y ajoutaient quantité d'eau à peu près égale. Au moment du repas, on apportait le *cratère* devant les tables. Un esclave y puisait avec le *kyathos*, et remplissait des coupes, qu'il passait aux convives. Les cratères, ordinairement grands, étaient de formes variables ; on donnait plus spécialement ce nom à des vases de large embouchure et munis de deux anses tantôt s'élevant en volutes, tantôt très courtes et fixées au bas de la panse. Les cratères étaient généralement en terre cuite et décorés de peintures. Il existait aussi des cratères de luxe, en bronze ou en métaux précieux, avec ciselures ou incrustations, ou encore en marbre avec bas-reliefs. C'étaient parfois de véritables œuvres d'art placées dans les temples comme offrandes ou dans les jardins, et de proportions colossales. Le récit suspect de la pompe triomphale que Ptolémée Philadelphe déroula à Alexandrie parle d'un énorme cratère d'argent porté sur un chariot à quatre roues et traîné par six cents hommes.

— Géol. Le *cratère*, orifice de la cheminée, se trouve souvent au sommet d'un cône en forme d'entonnoir ; cette forme est due, dans les *cratères de débris*, au manque de cohésion des cendres ou scories qui constituent les bords de l'orifice. Le cratère est *central* quand il occupe le sommet du volcan ; il est *adventif* quand ils'ouvre sur les flancs de la montagne, le long des fissures dues à l'activité volcanique. Le cône d'un cratère est *égueulé* lorsque la pression des laves en a emporté une partie en s'épanchant au dehors ; plusieurs volcans éteints d'Auvergne présentent cette disposition. Les *cratères de laves* sont beaucoup plus solides que les précédents. Les *cratères d'effondrement* résultent, comme leur nom l'indique, d'un affaissement des matières minérales en fusion (Kilaouea, de Mauna-Loa, puis le grand Brûlé de la Réunion). Les cratères d'*explosion* résultent de la grande violence d'une éruption qui, en rejetant le cône de débris, laisse à sa place un simple gouffre, qui est la cheminée. Léopold de Buch, Humboldt, Elie de Beaumont ont soutenu jadis la théorie des *cratères de soulèvement*, d'après laquelle les cônes volcaniques résulteraient non de l'accumulation des matériaux rejetés, mais d'un soulèvement du sol ; cette théorie est erronée. — Les *cratères-lacs* sont ceux dans lesquels se sont accumulées les eaux pluviales, après l'extinction du volcan (lac Pavin, en Auvergne). Certains cratères présentent de grandes dimensions (Pichincha, 1.600 m. de diamètre ; Vulcano, 550 m.).

Coupe d'un cratère de débris.

CRATÈRE, un des lieutenants d'Alexandre le Grand, mort en 321 av. J.-C. Il commanda d'abord les pezétaires, puis une division de cavalerie dans l'Inde, et obtint la confiance d'Alexandre par l'élévation de son caractère et sa grande franchise. Il fut chargé de reconduire les vétérans en Macédoine. Après la mort du conquérant, Cratère fut adjoint à Antipater (dont il épousa la fille) dans le gouvernement de l'Europe. Il se ligua contre Perdiccas avec Antigone, et fut tué en Cappadoce, dans un combat contre Eumène. — Autre lieutenant d'Alexandre. — Frère d'Antigone Gonatas.

CRATÈRE, historien grec, qui paraît avoir vécu au début du IIIe siècle av. notre ère. Il avait composé un *Recueil de décrets* attiques, par ordre chronologique, cité par les lexicographes. (On ne sait s'il faut identifier cet historien avec le Cratère qui avait étudié les antiquités de l'Inde.)

CRATÈRE, médecin grec du Ier siècle av. notre ère, cité par Cicéron, Horace et Galien. Ce dernier mentionne certains remèdes que Cratère employait avec succès ; par exemple, un antidote contre la piqûre ou la morsure des animaux venimeux.

CRATERELLE n. f. Genre de champignons comestibles en forme de corne d'abondance, appartenant à la famille des téléphorées, et dont l'espèce type, assez commune en été dans les bois ombragés et frais, est appelée *trompette de la mort* ou *corne d'abondance*.

CRATÉRIFORME adj. (de *cratère* et *forme*). Qui a la forme d'un cratère de volcan ou d'une coupe : *La constitution* CRATÉRIFORME *de la plupart des régions de la lune a été étudiée avec soin.* (Arago.) || Se dit quelquefois de certaines cellules des glandes à mucus après l'expulsion du produit de sécrétion, et des ulcérations, chancres et abcès dont les bords sont découpés à pic.

CRATÉRION n. m. Genre de champignons myxomycètes, comprenant deux ou trois espèces très petites, qui croissent sur les feuilles et les tiges en décomposition.

CRATERLET [*lè*] n. m. Géol. Petit cône, dû à l'injection de boues dans des crevasses, sous l'influence de séismes.

CRATÉROÏDES n. f. pl. Bot. Famille de lichens, chez lesquels les réceptacles des corps reproducteurs sont en forme de coupes.

CRATÉROPE n. m. Genre d'oiseaux passereaux de la famille des timéliidés, dont on connaît une trentaine d'espèces réparties dans les régions chaudes de l'Afrique, dans l'Inde et à Ceylan : *Les* CRATÉROPES, *qui sont insectivores, ont la taille des grives.*

CRATÈS d'Athènes, poète comique de l'anc. comédie attique (milieu Ve s. av. J.-C.). Son originalité fut de mettre à la scène de pures fictions, où il montrait beaucoup de fantaisie et de gaîté, avec des qualités de philosophe et de moraliste. Il reste des fragments de l'une de ses pièces : *les Bêtes sauvages.*

CRATÈS de Thèbes, philosophe grec, né à Thèbes en Béotie. Il vivait à Athènes au IVe siècle av. J.-C. Il est le plus important disciple de Diogène et le dernier représentant illustre de l'école cynique. On ne rencontre pas chez Cratès de Thèbes les exagérations d'Antisthène. De lui, part le mouvement d'où sortira plus tard le stoïcisme ; à travers Stilpon, il rejoint Zénon.

CRATÈS le Platonicien. On sait seulement de Cratès le Platonicien qu'il succéda, vers 260 av. J.-C., à Crantor, dans la direction de l'ancienne Académie, et qu'il s'appliqua surtout à la morale pratique.

CRATÈS de Tarse, philosophe académicien, qui vivait à Athènes au IIe siècle av. notre ère, et fut directeur de l'Académie.

CRATÈS de Mallos, grammairien et philosophe stoïcien grec (IIe s. av. J.-C.). Né à Mallos en Cilicie, il ouvrit à Pergame une école qui devint célèbre et rivalisa avec celle d'Alexandrie. Il publia des commentaires d'Homère et de divers poètes. Défenseur de l'*analogie* en grammaire, il cherchait des allégories dans les textes littéraires.

CRATÉSIPOLIS, femme d'Alexandre, fils de Polysperchon, tyran de Sicyone et de Corinthe (fin IVe s. av. J.-C.). Elle accompagna son mari dans ses campagnes, et

s'était concilié l'affection des soldats. Alexandre assassiné (314), elle s'empara du pouvoir, battit les Sicyoniens révoltés, défendit ses Etats contre Cassandre, puis finit par les céder à Ptolémée Lagos (308), et se retira à Patras.

CRATÉTIEN [*si-in*] n. m. Disciple de Cratès de Mallos, fondateur de l'école de Pergame.

CRATEVAS, botaniste grec, surnommé **Rhizotome** (Coupeur de racines), contemporain de Mithridate Eupator. Dioscoride le loue de l'exactitude de ses descriptions.

CRATICULAIRE [*lèr'*] adj. (de *craticule*). En forme de grille à petits carreaux : *Réseau* CRATICULAIRE.

CRATICULAIRE [*lèr'*] ou **CRATICULARIA** n. f. Paléont. Genre d'éponges hexactinellides, comprenant des formes en cône ou ramifiées, dont la substance est creusée d'oscules se croisant à angle droit, et de canaux radiaires en cul-de-sac. (Fossiles dans le jurassique supérieur, le crétacé et le miocène.)

CRATICULATION [*si-on*] n. f. Bx-arts. Action de cratiçuler.

CRATICULE n. f. (du lat. *craticula*, petite grille). Autref., Grille placée au-dessus du cendrier des fourneaux chimiques. || Nom, dans quelques industries métallurgiques, de la grille qui surmonte un cendrier.

CRATICULER [*lé*] v. tr. (de *craticule*). Diviser en petits carrés égaux. || Diviser un dessin, etc., en carrés pour pouvoir le reproduire exactement, mais en dimension moindre, sur une toile, un papier.

CRATINIEN [*ni-in*] adj. m. (du nom de *Cratinos* poète gr.). Métriq. anc. Se dit d'un vers comique contenant d'abord un chorïambe et deux pieds ïambiques, ensuite un crétique et deux pieds ïambiques.

CRATINOS, poète comique athénien (milieu Ve s. av. J.-C.), un des grands créateurs de la comédie ancienne. Il paraît avoir débuté au théâtre vers 450 et être mort en 422. Les anciens vantaient sa verve exubérante, la richesse de ses inventions, et sa puissance satirique, dirigée contre les hommes d'Etat contemporains, la licence des mœurs et les superstitions étrangères. Il fut neuf fois couronné dans les concours, et il avait écrit vingt et une pièces, très variées, si l'on en juge par les titres : *les Archiloques; la Némésis; les Ulysses; les Chirons; Trophonios; les Lois; les Heures; les Satyres; les Richesses; les Efféminés;* etc. Sa pièce la plus célèbre était la dernière qu'il eût composée, celle qui, en 423, l'avait emporté sur *les Nuées* d'Aristophane. Elle avait pour titre *la Bouteille.* Le poète y justifiait son goût pour le vin, que lui reprochait son rival.

CRATINOS dit **le Jeune,** poète comique grec, un des représentants de la comédie moyenne (IVe siècle av. J.-C.). On ne sait rien de positif ni sur sa vie ni sur ses œuvres.

CRATIPPE, historien grec (fin Ve s.-commencem. IVe s. av. J.-C.). Continuateur de Thucydide, dont il poursuivit le récit jusqu'à la bataille de Cnide.

CRATIPPE, philosophe grec de l'école péripatéticienne (Ier siècle av. J.-C.). Il naquit à Mytilène, y enseigna la philosophie, puis vint à Athènes, sur l'invitation de l'Aréopage. Il y ouvrit une école, ou prit la succession d'Andronicos de Rhodes (44). Cicéron envoya son fils suivre ses leçons, et lui fit obtenir de César le droit de cité romaine.

Cratippe était péripatéticien, mais avec des tendances platoniciennes. D'après lui, l'âme sentante, motrice, est essentiellement liée à un corps ; mais la partie intelligente de l'âme, tirée de l'âme divine, participe à son immatérialité. Il tirait de sa théorie psychologique une explication sur la divination. Nous ne possédons de son traité sur *la Divination par les songes* qu'une brève analyse de Cicéron.

CRATIRITE n. f. Figue sauvage de Grèce.

CRATO, ville des Etats-Unis du Brésil (prov. de Céara) ; 12.000 hab. Sources sulfureuses.

CRATO, ville du Portugal (Portalegre), au pied de la serra de São-Mamede, sur un sous-affluent gauche du Tage ; 1.250 hab. Autrefois siège du *Grão Priorado do Crato,* puissant ordre de chevalerie fondé en 1113, dont la grande maîtrise fut rattachée à la couronne en 1551.

Cratomorphe.

CRATOMORPHE [*morf'*] ou **CRATOMORPHUS** [*fuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des lampyridés, comprenant des formes de grande taille, ailées dans les deux sexes, qui sont très phosphorescentes. (Ils habitent l'Amérique centrale et méridionale.)

CRATON, peintre grec archaïque de Sicyone. D'après Athénagore, il inventa la peinture monochrome, le dessin ombré par des hachures, et ajouta, le premier, les ombres aux profils.

CRATOPE ou **CRATOPUS** [*puss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant des formes apparentées aux *naupactus,* qui vivent sur le feuillage des arbres et des arbustes. (Les cratopus habitent l'Afrique australe, la région malgache et l'Indo-Malaisie. Ils sont particulièrement nombreux en espèces à l'île Maurice.)

CRATOS. Myth. gr. Divinité allégorique, personnification de la Force. Cratos est fils du titan Pallas et de la rivière Styx. Avec son frère et ses sœurs, il enchaîne le titan Prométhée (*Prométhée enchaîné* d'Eschyle).

CRATOXYLON n. m. Genre d'arbres, de la famille des hypéricées, comprenant une douzaine d'espèces des régions tropicales. (Le bois de plusieurs espèces est utilisé pour le placage.)

CRATTE n. f. Dans l'Ouest, Corbeille pour les fruits.

CRATYLE, philosophe grec de l'école d'Héraclite (fin Ve s. av. J.-C.). Platon, qui fut son disciple, a donné son nom à l'un de ses dialogues. Héraclite disait que tout change dans l'univers, et que les choses sont dans un écoulement perpétuel. Cratyle exagérait encore, nous dit Aristote, la doctrine de son maître. Il croyait à l'absolue transformation des choses, et, par suite, n'osait se prononcer sur rien. Cratyle est le premier, peut-être, qui étudia l'étymologie.

Cratyle (LE), dialogue composé par Platon, l'an 366 av. J.-C., et qui traite de l'origine du langage. Les interlocuteurs sont Cratyle, disciple d'Héraclite, qui prétend que les noms sont tirés de la nature des choses ; Hermogène, disciple de Socrate, qui ne veut voir dans les noms que des signes de convention, et Socrate qui les met d'accord en reconnaissant des noms de convention qui, d'après lui, sont l'effet du hasard et désignent les choses périssables, et des noms naturels qui s'appliquent aux choses éternelles.

CRAU [*krô*] n. f. (du celt. *craigh,* amas de pierres). Nom commun de plusieurs régions de Provence, signifiant Terroir pierreux, couvert de cailloux : *La* CRAU *d'Arles, la* CRAU *d'Hyères.*

CRAU [*krô*] (la), immense plaine caillouteuse du départ. des Bouches-du-Rhône, dont Arles, Salon et Fos forment les trois sommets, et constituée sans doute par les alluvions du Rhône et de la Durance. Elle est bordée à l'O. par le Grand Plan du Bourg, et à l'E. par les collines des Costes et d'Istres. D'une superficie d'environ 70.000 ha., elle est, suivant les lieux, caillouteuse ou marécageuse (Coustière de la Crau principalement). Dans les parties colmatées et irriguées par les canaux (de Craponne et des Alpines), les cultures sont nombreuses et variées. Les parties sèches sont restées le domaine d'élection du mouton. L'industrie chimique a pris pied récemment dans les vastes plaines, le long de la voie ferrée, autour de Saint-Martin-de-Crau et surtout au bord de l'étang de Berre, à l'extrémité orientale. Mais la Crau est restée un pays à part, peu peuplé, balayé par le mistral, et où s'observe parfois le phénomène du mirage.

— On appelle « Petite Crau », par opposition à la « Grande Crau » ou Crau d'Arles, un plateau pierreux allongé, mais peu étendu, situé au sud de Châteaurenard-Provence.

CRAU (LA), comm. du Var, arrond. et à 13 kil. de Toulon, sur le Gapeau ; 3.260 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins, liqueurs, fabriques de bouchons.

CRAUFURD. Biogr. V. CRAWFORD.

CRAUK (Gustave-Adolphe-Désiré), sculpteur français, né à Valenciennes en 1827, mort à Meudon en 1905. Elève de Pradier, il remporta le prix de Rome en 1851. Ses premiers ouvrages exposés à Paris furent : *Omphale,* groupe en marbre pour la cour du Louvre ; *Faune,* bronze ; les bustes de *Niel* et de *Mac-Mahon,* de la *duchesse de Malakof* et de la *maréchale Niel* (1861) ; *Saint Jean-Baptiste,* marbre ; les bustes de *l'Impératrice* et de *Baraguay d'Hilliers* (1863) ; *la Victoire couronnant le drapeau français* (1864 ; Paris, square des Arts-et-Métiers). Il exposa ensuite le modèle du fronton de la Manufacture de Sèvres (1866) ; une fort belle statue en bronze de *Dupuytren ;* le *Crépuscule,* marbre (Paris, avenue de l'Observatoire ; 1870) ; la statue en bronze du *comte de Montalivet,* pour la ville de Valence (1872) ; le *maréchal de Mac-Mahon,* statue en marbre ; le *général Chanzy,* statue en bronze (au Mans ; 1885) ; *Edmond About ;* le monument de *Coligny,* à Paris, et celui du *cardinal Lavigerie,* à Carthage (1899).

CRAVACHE n. f. (de l'allem. *Karbatsche* venant du turc par l'intermédiaire des langues slaves). Badine courte et flexible qui sert de fouet aux cavaliers. || *Etre à la cravache,* Se dit d'un cheval de course envers lequel le jockey doit user de la cravache.

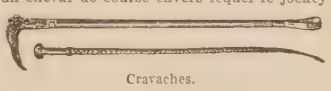
Cravaches.

— ENCYCL. La *cravache,* dont le diamètre va en décroissant de la poignée à l'extrémité, est formée de deux parties : l'*âme,* constituée par une tige mince de fer, d'acier, de baleine ou de rotin ; l'*enveloppe,* tressée mécaniquement de coton, de fil, de corde à boyau ou de soie.

CRAVACHÉE n. f. Application de coups de cravache.

CRAVACHER [*ché*] v. tr. Frapper avec la cravache : CRAVACHER *un cheval.*

CRAVANA n. m. Mois de l'année lunaire indienne, qui correspond à juillet-août.

CRAVANCHE (GROTTES DE), grottes situées près de Belfort ; elles s'ouvrent sur une faille, entre le calcaire jurassique et des schistes plus anciens. Elles ont servi de sépultures préhistoriques et ont livré un grand nombre de squelettes humains néolithiques, avec des objets en pierre et d'intéressants vases céramiques.

CRAVANT n. m. Ornith. Nom vulgaire de la bernache.

— Pêch. Nom commun de l'anatife.

CRAVANT, comm. du Loiret, arrond. et à 25 kil. d'Orléans, dans la Beauce ; 985 hab. Les troupes allemandes y furent défaites par l'armée de la Loire, le 7 décembre 1870.

CRAVANT, comm. de l'Yonne, arrond. et à 17 kil. d'Auxerre, sur l'Yonne ; 800 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles. Ancienne place forte dont il reste une partie de l'enceinte et le château. Défaite de l'armée française de Jean Stuart par les Anglais et les Bourguignons (1423). Eglise Saint-Pierre des XVIe et XVIIe siècles, au chœur (de 1543) richement ornementé.

CRAVATE n. m. (corrupt. de *croate*). Cheval de Croatie : *Les* CRAVATES *sont des chevaux de grand travail.* (Acad.) [On dit aujourd'hui CROATE.]

— Hist. *Royal cravate,* Sous l'ancienne monarchie, Régiment de cavalerie légère, d'origine croate, et dont l'uniforme était analogue à celui des hussards.

— Adjectiv. : *Cheval* CRAVATE. *Régiment* CRAVATE.

CRAVATE n. f. (dérivé du précédent, parce que les Croates ou Cravates portaient des bandes de linge autour du cou). Morceau d'étoffe légère qui entoure le cou, au-dessus de la chemise, et qui se noue par devant : CRAVATE *de batiste, de soie, de fourrure.* || *Par anal.* Insigne des grades élevés, de certains ordres : CRAVATE *de commandeur de la Légion d'honneur.*

— Fam. *Cravate de chanvre,* Corde de potence.

— Argot. *Cravate de couleur,* Arc-en-ciel.

— Art milit. Ornement attaché au fer de lance d'un drapeau. (La cravate vient de l'usage adopté par les porte-cornettes des XVe et XVIe siècles attachant leur cornette à leur buste avec une écharpe, pour mieux combattre.) || Mince bandelette de buffle embrochée sur la lame d'un sabre et séparant la poignée du fourreau. || Pièce de l'uniforme des soldats formée d'une pièce de toile repliée et portée sous le vêtement.

Cravate de drapeau.

— Art vétér. *Cravates œsophagiennes,* Bandes musculaires disposées en cravates autour de l'orifice œsophagien de l'estomac du cheval.

— Jeux. Au trictrac, Marque que l'on met à son fichet pour montrer qu'on a grande bredouille.

— Mar. Cordage embrassant sans les serrer, mais en les soutenant, les pièces qu'on est en train de manœuvrer : CRAVATE *d'une bigue, d'un mât, d'une ancre.* || *Nœud de cravate,* Demi-clefs à capeler faites avec un des bouts de la cravate sur l'autre bout. || *Prendre une ancre en cravate,* La suspendre à l'arrière d'un canot au moyen d'un cordage passé en double à hauteur des pattes pour pouvoir la mouiller aisément.

Cravate (Modes).

— Modes. Petite fourrure dont les femmes se couvrent seulement le cou.

— Ornith. Nom donné à divers oiseaux qui ont une bande colorée autour du cou. || *Cravate blanche,* Tyran à collier blanc. || *Cravate dorée,* Jeune colibri rubis-topaze. || *Cravate frisée,* Espèce de philédon, méliphagidé. || *Cravate jaune,* Alouette à gorge jaune. || *Cravate noire,* Colibri à col noir. || *Cravate verte,* Jeune hausse-col vert. || *Oie à cravate,* Oie sauvage, dont le corps est grisâtre, le ventre blanc et la tête ainsi que le cou noirs, mais séparés par une bande blanche formant cravate.

— Pyrotechn. Bande de toile plongée dans un bain d'eau saturée de salpêtre, imbibée de térébenthine, et saupoudrée de poudre à canon pulvérisée : *Autrefois, on se servait de* CRAVATES *pour armer les brûlots.*

— Sports. Coup de lutte, dangereux et interdit, dans lequel on tente d'entourer de son bras le cou de son adversaire pour lui faire un genre de collier de force.

— ENCYCL. Cost. La *cravate* a été en usage dès les Romains ; c'est ce qu'ils appelaient le *focal,* longue pièce d'étoffe, fixée au cou par un coulant pour préserver du froid et qu'adoptèrent les soldats romains en campagne. Elle fut réintroduite en France, après 1656, par les Croates au service de Louis XIV que l'on appelait les « Cravates », et dont on donna le nom au linge de cou qu'on leur emprunta et qui devint un ornement plus qu'une protection.

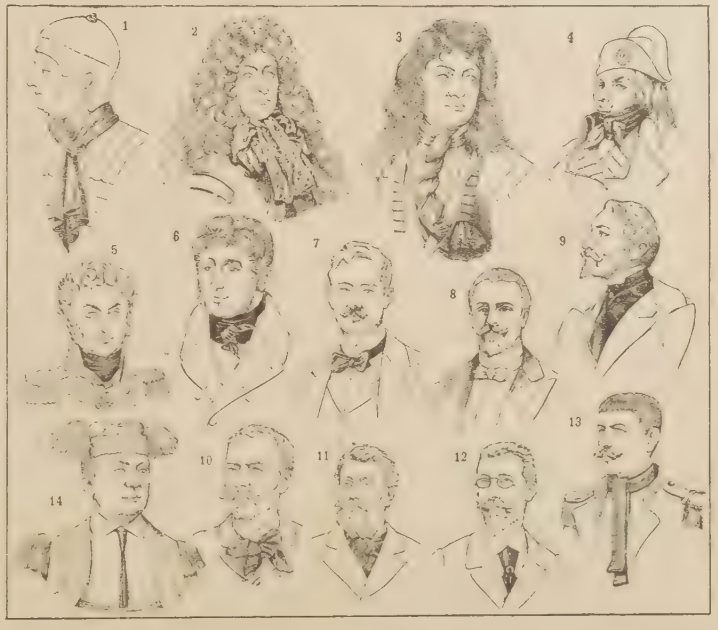

CRAVATES : 1. Du soldat romain ; 2. Au XVIIe siècle ; 3. A la marinière (XVIIe s.) ; 4. Incroyable (1795) ; 5. Militaire (Empire) ; 6. En 1830 ; 7. Papillon ; 8. Blanche (de cérémonie) ; 9. Echarpe ; 10. La Vallière ; 11. Plastron ; 12. Régate ; 13. Militaire ; 14. De toréador.

Ce fut une longue pièce de mousseline ou de dentelle, nouée sur la gorge par un ruban de couleur et dont les bouts descendaient au milieu de la poitrine. C'est de la cravate que dérivèrent la chacone et le jabot. Les matelots portaient la cravate de soie noire. Le luxe des cravates se développa au XVIIIe siècle ; la façon de les mettre devint un art qui s'enseigna. On sait l'ampleur qu'elles prirent du premier Empire à Louis-Philippe. De nos jours, la cravate est une bande de tissu léger que les hommes et quelquefois les femmes nouent autour du cou, sur le faux-col ou sous le col de la chemise ou de la chemisette.

Les différentes formes de cravate varient avec la mode : régate, La Vallière, nœuds, plastron, etc.

Une sorte de *col-cravate* d'un tissu rigide de crin, qui obligeait le soldat à conserver un port de tête raide, a fait longtemps partie du costume militaire.

CRAVATER [*té*] v. tr. Mettre une cravate à : CRAVATER *un enfant.* || *Par extens.* Etre employé en guise de cravate : *Echarpe qui* CRAVATE *bien.*

— ***Cravaté, e,*** part. pass. du verbe *Cravater : Homme bien* CRAVATÉ.

— Ornith. Se dit de certaines variétés de pigeons qui ont à la partie antérieure du cou des plumes frisées.

— ***Se cravater,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il* SE CRAVATE *avec soin.*

CRAVATIER [*ti-é*], **ÈRE** n. Qui fabrique ou vend des cravates.

— Hist. Le *cravatier* ou, plus exactement, *empereur cravatier* était chargé de plier les cravates du roi et d'y nouer les rubans ; il accommodait le col, mettait les diamants et manchettes aux poignets des chemises et veillait au blanchissage des peignoirs. Le cravatier avait ses entrées auprès du roi, comme les autres officiers de la garde-robe, et jouissait des faveurs des commensaux royaux.

CRAVE n. m. Genre de passereaux dentirostres, famille des corvidés, comprenant des corbeaux de montagne à bec allongé, mince, terminé en pointe, un peu courbe, à ailes longues ; à queue carrée ; à tarses et à doigts courts.

Crave.

— Encycl. Les *craves* (*pyrrhocorax*) sont de taille moyenne, avec un plumage uniformément d'un beau noir à reflets pourprés, leur bec et leurs pieds sont d'un rouge vif. L'espèce type, le crave à bec rouge (*pyrrhocorax pyrrhocorax*), est répandue dans les montagnes d'Europe, les Pyrénées, les Alpes, jusqu'en Chine et en Abyssinie. Le crave niche dans les anfractuosités des rochers et dans les ruines, les clochers, en petites troupes. Sociable, intelligent et rusé, il vit de petits animaux et aussi de graines qu'il va chercher, en hiver, jusque dans le crottin des chevaux.

CRAVEN (Elisabeth). V. ANSPACH-BAYREUTH.

CRAVEN (Pauline DE LA FERRONAYS, dame Augustus), femme auteur française, née à Londres en 1808, morte à Paris en 1891, fille du ministre de Charles X. Ecrivain distingué, au style élégant, elle a publié le touchant *Récit d'une sœur, souvenirs de famille,* ouvrage qui a eu un grand succès (1866) ; des romans : *Fleurange* (1869) ; *le Valbriant* (1886) ; etc., et fait paraître des études diverses, notamment : *la Marquise de Mun* (1877) ; *la Jeunesse de Fanny Kemble* (1880) ; etc.

CRAVICHON n. m. Nom vulgaire du prunellier.

CRAW-CRAW [prononc. angl. *krô-krô*] n. m. Affection parasitaire, occasionnée par une filaire microscopique : *Dans le* CRAW-CRAW, *la peau présente des papules et une vésiculation pustuleuse.*

CRAWFORD ou **CRAUFURD** (Quintin), littérateur anglais, né à Kilwinning (comté d'Ayr) en 1743, mort à Paris en 1819. Après avoir été au service de la Compagnie des Indes, et avoir acquis une fortune considérable, il se fixa en France, fut reçu à la cour et coopéra à la fuite de Varennes. En 1792, il revint en France et, grâce à la protection de l'impératrice Joséphine, y vécut tranquille sous l'Empire.

CRAWFORD (Thomas), sculpteur américain, né à New-York en 1814, mort à Londres en 1857. Il passa une grande partie de sa vie à Rome. On lui doit : *les Progrès de la civilisation en Amérique,* bas-relief pour le fronton du Capitole de Washington ; une statue équestre de *Washington,* à Richemond ; une statue en bronze de *Beethoven,* à l'Athenæum de Boston.

CRAWFORD (Francis Marion), écrivain américain, né à Bagni-di-Luca (Toscane) en 1854, mort à Sorrente en 1909. Fils du sculpteur américain Thomas Crawford, il fit ses études aux Etats-Unis, à Cambridge (Angleterre) et en Allemagne. Il séjourna dans l'Inde, à Allahabad où il se convertit au catholicisme, et dirigea *the Indian Herald* (1879-1880). Puis il se fixa en Italie (1883). Il a écrit une quarantaine de romans : le premier, *Mr. Isaacs* (1882) est un récit hindou, mais c'est à l'ordinaire le paysage, les mœurs et les habitants de l'Italie qui forment le fond et le cadre de ses récits : *Dr. Claudius* (1883), *Un chanteur romain* (1884), *le Crucifix de Marzio* (1887), *Saracinesca* (1887), *le Roman d'une cigarettière* (1890), que l'on regarde en général comme son chef-d'œuvre, *Don Orsino* (1892), *Pietro Ghisleri* (1893), et *le Cœur de Rome* (1903). Il a écrit une unique tragédie : *Francesca da Rimini,* adaptée en français par Marcel Schwob, et composé quelques ouvrages historiques : *Ave Roma immortalis* (1898), *les Dominateurs du Midi* (histoire de la Sicile, de la Calabre et de Malte ; 1899), *Dans le palais du roi* [Philippe II] (1900), *Fragments vénitiens* (1904), et un livre de voyage : *Constantinople* (1895).

CRAX [*krakss*] n. f. Ornith. V. HOCCO.

CRAYER [*kra-ié*] n. m. Mar. Petit bâtiment peu différent du chat, long de 50 à 60 m., portant trois mâts à pible, en usage sur la Baltique. (On écrit aussi CRAÏER.)

CRAYER [*krè-ié*] n. m. Cendre de charbon, nitrifiée par un feu ardent.

CRAYER [*krè-ié*] v. tr. (Se conjugue comme *balayer.*) Marquer avec de la craie : CRAYER *une étoffe.*

CRAYER ou **CRAEYER** (Gaspard DE), peintre de l'école flamande, né à Anvers en 1584, mort à Gand en 1669. Elève de l'italianisant Raphaël Coxie, Gaspard de Crayer tient de Rubens l'audace de ses couleurs, le jet de ses draperies, l'ampleur de ses attitudes. Il pratiqua avec succès le grand portrait historique et les scènes religieuses, il travailla pour les gouverneurs, les corporations, les abbayes. Le Louvre possède son portrait équestre de l'*Infant Ferdinand,* gouverneur des Pays-Bas ; le palais de justice de Gand conserve les grandes *Allégories* exécutées pour la Joyeuse-Entrée de ce prince. Gaspard de Crayer fit le voyage d'Espagne, séjourna à Madrid, et partagea avec Vélasquez et Rubens l'honneur de peindre Philippe IV. De retour dans son pays, il exécuta surtout des sujets religieux : extases, visions, martyres, etc. Il peignait encore, à près de quatre-vingt-six ans, un *Martyre de saint Blaise,* à Gand (musée de Gand), lorsque la mort le surprit. Citons de lui : au musée de Lille, *le Martyre des quatre couronnés,* et *le Sauveur du monde ;* à Bruxelles, *la Pêche miraculeuse ;* à Nancy, *la Peste de Milan ;* à Rennes, l'*Elévation de la Croix ;* etc.

Crayer.

CRAYÈRE [*krè-ièr'*] n. f. Lieu d'où l'on extrait de la craie.

CRAYEUX [*krè-ieû*], **EUSE** adj. De la nature de la craie : *Sol* CRAYEUX. *Couleur* CRAYEUSE.

— Chim. *Acide crayeux,* Anc. nom de l'acide carbonique.

CRAYFORD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur le *Cray ;* 8.900 hab. Fabrique de calicots et de tapis. Victoire du Saxon Hengist sur les Bretons de Vortigern (457 apr. J.-C.).

CRAYON [*krè-ion*] n. m. (de *craie*). Sorte de marne. || Petit morceau de minerai tendre, propre à dessiner ou à écrire : CRAYON *de graphite.* (Se dit particulièrem. d'un petit bâton de bois renfermant une baguette de mine de plomb ou d'autre matière dont on se sert pour tracer, marquer, écrire.)

— *Par extens.* Dessin au crayon, esquisse : *Les* CRAYONS *de cet artiste sont fort estimés.* (Acad.) || Art du dessin ; action de dessiner : *Le* CRAYON *offre à la fois moins de ressources et moins de difficultés que le pinceau.* || Manière de dessiner ou dont une chose est dessinée : CRAYON *moelleux, large, facile.* CRAYON *dur, sec, heurté.* || Dessinateur : *C'est un très habile* CRAYON.

— *Fig.* Style, ton ; action d'écrire : *Tallemant a le* CRAYON *rouge, heurté, brusque et expressif de nos vieux dessinateurs qui logeaient près des Halles.* (Sainte-Beuve.) || Portrait, description : *Faire de quelqu'un un fidèle* CRAYON. *Il n'a tracé de ces événements qu'un léger* CRAYON. || Esquisse, ébauche : *Ce n'est ici qu'un simple* CRAYON. (Molière.) *Sans pouvoir exprimer qu'un* CRAYON *imparfait de leur horrible paix.* (Corneille.)

— Agric. Nom donné en quelques régions aux terrains crayeux. (Dialectal.)

— Bx-arts. *Dessin aux deux crayons,* Dessin exécuté sur papier teinté avec un crayon noir pour les ombres et un crayon blanc pour les clairs. || *Dessin aux trois crayons,* Dessin exécuté sur papier teinté avec un crayon noir, un crayon rouge et un crayon blanc.

— Comm. *Crayons lithographiques,* Crayons dont on se sert pour dessiner sur la pierre lithographique, et composés de savon, de cire, de suif et de noir de fumée. || *Crayons de mine colorée* ou *Crayons de couleur,* Crayons à base d'argile colorée artificiellement au moyen d'oxydes métalliques et de matières colorantes. || *Crayons rouges* ou *Sanguines,* Crayons faits avec de l'argile ocreuse ou contenant du fer oxydé rouge. || *Crayon céramique,* Bâton de pastels ou de couleurs vitrifiables, avec lequel on exécute des dessins sur les pièces de porcelaine non vernissées ou sur le verre dépoli. || *Crayon voltaïque* ou *Crayon à lumière,* Bâtonnet de charbon pour les lampes électriques à arc voltaïque.

— Méd. *Crayons médicinaux.* Nom donné à diverses substances médicamenteuses coulées dans un moule cylindrique. (Tels sont les crayons d'azotate d'argent, de sulfate de cuivre, de pierre divine, de chlorure de zinc, d'iodoforme, etc. — Le *crayon antimigraine* est un mélange de menthol ($C^{10}H^{20}O$) et de paraffine. Promené sur le front, il produit une sensation de fraîcheur très appréciable, qui atténue la céphalalgie.)

— SYN. **Crayon, canevas, croquis,** etc. V. CANEVAS.

— Encycl. Archéol. Les *crayons* au moyen âge étaient soit des styles de métal plus ou moins mou (cuivre rouge, argent, or, plomb), soit des tubes en cuir dans lesquels on coulait du plomb fondu. La découverte vers 1564 en Cumberland de mines de graphite donna naissance aux crayons de plombagine, introduits en France sous Louis XIII. L'interruption en 1792 des relations économiques entre l'Angleterre et la France provoqua la découverte par l'ingénieur J. Conté des crayons de graphite mêlé d'argile et enveloppés dans du bois de cèdre, qui depuis se sont répandus dans le monde entier.

— Comm. Les *crayons noirs* sont faits soit de graphite ou de mine de plomb, soit d'argile et de plombagine (crayons Conté) ; les *crayons de couleur* sont obtenus par mélange d'argile avec divers oxydes métalliques agglutinés au moyen d'une dissolution de gomme arabique ; c'est ainsi que les crayons rouges sont obtenus avec du vermillon pulvérisé, les crayons bleus avec du bleu de Prusse, les crayons jaunes avec de l'orpiment, etc. — Les crayons à copier sont faits d'un mélange de kaolin en poudre, graphite, gomme arabique, auquel on ajoute quelques gouttes de violet-bleu d'aniline en dissolution concentrée. Ce crayon laisse sur le papier un trait gris, qui devient violet si on l'humecte d'un peu d'eau. Il se décalque sur papier non collé, comme l'encre communicative.

Les essences susceptibles de fournir le bois pour crayons sont : le tilleul ou l'épicéa pour les crayons ordinaires, le genévrier de Virginie, le genévrier de Phénicie, le thuya et le cèdre pour les crayons de bonne qualité.

CRAYONNAGE [*krè-io-naj'*] n. m. Dessin fait au crayon.

CRAYONNER [*krè-io-né*] v. tr. Tracer au crayon : CRAYONNER *un portrait.* || Faire des traits au crayon sur : CRAYONNER *un mur, un cahier.* || Ebaucher, esquisser : CRAYONNER *à la hâte un croquis.* || Ecrire rapidement (comme avec un crayon) : CRAYONNER *des notes.*

— *Fig.* Dépeindre, décrire : *La main qui* CRAYONNA *l'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.* (Corneille.) — Dépeindre satiriquement : *Vous* CRAYONNIEZ *gaiement la cabale grossière.* (Voltaire.) || Esquisser : *Romancier qui se contente de* CRAYONNER *ses portraits.*

— ***Crayonné, e,*** part. pass. du verbe *Crayonner.*

— Bot. Qui est marqué de lignes longitudinales peu saillantes (en parlant des feuilles) : *Feuille* CRAYONNÉE.

CRAYONNEUR [*krè-io-neur*], **EUSE** n. Qui crayonne, dessine grossièrement.

CRAYONNEUX [*krè-io-neû*], **EUSE** adj. De la nature du crayon : *Pierre, Terre* CRAYONNEUSE.

CRAYONNISTE [*krè-io-niss't'*] n. Qui vend des crayons. || Dessinateur au crayon : *Un habile* CRAYONNISTE.

CRÉ interj. *Fam. et pop.* Abrév. de SACRÉ, qui s'emploie dans quelques jurons : CRÉ *coquin,* CRÉ *nom,* etc.

CRÉA n. m. Nom vulgaire de l'esturgeon dans le sud-ouest de la France. (On écrit aussi CRÉAT et CRÉAC.)

CRÉABLE adj. Qui peut être créé.

CRÉADIER [*di-é*] n. m. Espèce de filet sans poche ou manche centrale.

CREAGH, bourg de l'Etat libre d'Irlande (Munster, comté de Cork), sur le fleuve côtier Ilen ; 3.400 hab.

CRÉANCE n. f. (lat. *credentia* part. prés. plur. neutre de *credere,* croire). Croyance, sentiment, opinion : *Quand les vices nous quittent, nous nous flattons de la* CRÉANCE *que c'est nous qui les quittons.* (La Rochefoucauld.) *Ce n'est pas ma* CRÉANCE. || *Spécialem.* Créance religieuse, Foi : *Je suçai des chrétiens la* CRÉANCE *et le zèle.* (Rotrou.)

— *Fig.* Confiance qu'on inspire ou qu'on accorde : *Quoi ! mes Pères, est-ce ainsi que vous abusez de la* CRÉANCE *que ces personnes d'honneur ont en vous ?* (Pascal.) *Seigneur, à vos soupçons donnez moins de* CRÉANCE. (Racine.)

— *Hors de créance,* Invraisemblable. || *Donner créance,* Ajouter foi. — Rendre croyable : *Son caractère* DONNE CRÉANCE *à ses paroles.* (La Bruyère.)

— Comm. *Lettre de créance,* Lettre de crédit qu'un banquier ou un négociant donne à un voyageur pour qu'il puisse toucher de l'argent sur le vu de cette lettre.

— Diplom. Instruction secrète qu'un souverain donne à un ambassadeur. || *Lettre de créance* ou *de crédit,* Lettre qu'un ministre ou un ambassadeur remet au souverain auprès duquel il est accrédité. V. CRÉDIT.

— Dr. Droit d'exiger l'exécution d'une obligation : CRÉANCE *commerciale, litigieuse.* || *Créance chirographaire,* Celle qui résulte d'un acte sous seing privé ou authentique, ne conférant pas hypothèque. || *Créance hypothécaire,* Celle qui résulte d'un titre qui emporte hypothèque. || *Créance privilégiée,* Celle à laquelle la loi accorde une préférence sur les autres créances, dans l'ordre des payements. || *Créance solidaire,* Celle qui appartient en commun à plusieurs personnes, dont l'une quelconque peut exiger la totalité.

— Fauconn. Ficelle ou filière avec laquelle on retient l'oiseau qui n'est pas encore bien assuré. || *Oiseau de peu de créance,* Oiseau peu sûr, ou qui est sujet à s'essorer.

— Vénер. *Chien de bonne créance,* Chien sur lequel on peut compter à la chasse.

— SYN. **Créance, croyance, foi, opinion.** La *foi* est une soumission de l'esprit inspirée par la confiance, et sans examen par suite. La *croyance,* comme la *créance,* peut être et est souvent une persuasion découlant d'un examen ; elle diffère de la *créance* en ce qu'elle s'applique en général à des faits plus particuliers et qu'elle a un caractère moins général, moins durable, plus borné dans le temps et le lieu. L'*opinion* est une croyance d'un caractère essentiellement accidentel et mobile.

— Encycl. Dr. Le mot *créance* désigne, dans les rapports qui dérivent d'une obligation, le droit de celui qui peut exiger la prestation de la part du débiteur. La créance donne à son titulaire un droit de gage général sur les biens du débiteur, qui lui permet de pratiquer des saisies en cas de non payement, et d'invoquer dans certains cas l'action oblique (art. 1166 C. civ.) pour exercer à sa place les droits et actions du débiteur ou l'action paulienne (art. 1167) pour faire tomber les actes de son débiteur faits en fraude en vue de créer ou d'augmenter son insolvabilité. V. CESSION-TRANSPORT, OBLIGATION.

CRÉANCER [*sé*] v. tr. Vénер. et Fauconn. Confirmer les qualités de dressage d'un faucon, d'un chien.

CRÉANCES, comm. de la Manche, arrond. et à 24 kil. de Coutances, non loin de la mer ; 1.750 hab. Ch. de f. de la Manche. Culture de primeurs.

CRÉANCIER [*si-é*], **ÈRE** n. Qui a une créance sur quelqu'un, à qui il est dû de l'argent : *Etre poursuivi par ses* CRÉANCIERS.

— Adjectiv. : *L'hydre* CRÉANCIÈRE. (La Fontaine.)

— *Fig.* Personne qui a droit sur : *Les habitants de la campagne, ces* CRÉANCIERS *de la terre et de la nature.* (Mirabeau.) *La religion nous montre dans les pauvres des* CRÉANCIERS *et des juges.* (Maury.)

— ANTON. **Débiteur.**

— Encycl. Dr. V. CRÉANCE, OBLIGATION.

CREANGA (Joan), écrivain roumain, né à Humuleshti (Moldavie) en 1839, mort à Jassy en 1889. Fils de paysan, il étudia d'abord à l'école de son village, puis au séminaire de 1855 à 1859. L'état sacerdotal ne lui convenant guère, il devint instituteur, mais fut destitué en 1871. Fitu Maioresco, devenu ministre de l'instruction publique, le réintégra dans son poste. Creanga s'est fait une grande réputation de prosateur par ses *Contes populaires,* recueillis en 1890, et où le paysan roumain est admirablement représenté, et par ses *Souvenirs d'enfance,* une

des premières œuvres de la littérature roumaine par le naturel et la simplicité.

CREASY (sir Edward Shepherd), magistrat anglais, né à Bexley (Kent) en 1812, mort en 1878. Il fut nommé en 1840 professeur d'histoire à l'université de Londres, et appelé en 1860 au poste de premier juge à Ceylan, où il resta jusqu'à 1875. Il a beaucoup écrit. Son livre le plus célèbre est *les Quinze Batailles décisives du monde, de Marathon à Waterloo* (1851).

CRÉAT [*kré-a*] n. m. (ital. *creato*). Sous-écuyer dans un manège.

CRÉATEUR, TRICE n. (lat. *creator, trix*). Celui, celle qui crée, qui tire du néant : — et *absolum.*, au masc. Dieu : *Nous perdons, par notre faute, une partie, et la plus grande, des bienfaits du* CRÉATEUR. (Sainte-Beuve.) — *Recevoir son Créateur*, Communier. (Dans ces deux cas, s'écrit avec une majuscule.) || Inventeur ou premier auteur : *Corneille fut parmi nous le* CRÉATEUR *de la tragédie.* (Voltaire.)

— Fig. : *La philosophie,* CRÉATRICE *de tous les arts. La beauté est la* CRÉATRICE *de l'amour.* (Lacordaire.)

— Adjectiv. : *Le Dieu* CRÉATEUR. *L'art est pour l'homme ce qu'est en Dieu la puissance* CRÉATRICE. (Lamennais.)

— *Fig.* Qui crée : *Nul n'est* CRÉATEUR *sans imagination.* || Propre à inventer : *Le génie est essentiellement* CRÉATEUR. (Mme de Staël.)

CRÉATIANISME [*si-a-nissm'*] n. m. Théol. Opinion de ceux qui croient que Dieu crée chaque âme au moment de la conception.

— ENCYCL. La question de l'origine de l'âme a été diversement résolue. Origène admettait la préexistence des âmes en Dieu. D'après Tertullien, l'âme de l'enfant serait engendrée en même temps que le corps. Saint Ambroise suppose que toutes les âmes humaines ont été créées en même temps que celle d'Adam. Saint Léon le Grand pense que Dieu crée chaque âme humaine au moment où est conçu le corps qu'elle doit animer : c'est le système appelé *créatianisme.* Il est actuellement enseigné dans toute l'Eglise catholique.

CRÉATIF, IVE adj. Qui a la vertu de créer : *Force* CRÉATIVE.

CRÉATINE n. f. (du gr. *kréas, atos,* chair). Dérivé de la guanidine, rencontré dans le suc musculaire. || Syn. MÉTHYLGLYCOCYAMINE, ACIDE MÉTHYLGUANIDINE ACÉTIQUE.

— ENCYCL. La *créatine,* découverte par Chevreul, fut étudiée par Liebig. On peut la préparer à partir de l'extrait de viande et l'obtenir synthétiquement par action de la cyanamide sur la sarcosine. C'est un solide blanc de saveur faible, soluble dans l'eau bouillante. Sa formule est $(NH^2)NH{:}C{\cdot}N(CH^3)CH^2{\cdot}CO^2H$. Elle cristallise avec une molécule d'eau. Sa réaction est neutre. Chauffée avec les acides, elle se déshydrate en *créatinine;* l'eau de baryte à l'ébullition la dédouble en *urée* et *sarcosine.*

CRÉATININE n. f. Produit de déshydratation de la créatine, existant dans l'urine de l'homme et rencontrée dans la chair de certains animaux.

— ENCYCL. La *créatinine* de formule $C^4H^7N^3O$ peut être retirée de l'urine qui en contient 1 gr. par litre, environ. On peut l'obtenir par déshydratation de la créatine. Elle forme des prismes assez solubles dans l'eau. Elle est basique et donne des sels cristallisés. Elle réduit la liqueur de Fehling à l'ébullition. Chauffée en tube scellé avec de l'eau de baryte elle donne de l'ammoniaque et de la *méthylhydantoïne;* le permanganate de potassium l'oxyde en *méthylguanidine* et *acide oxalique.*

CRÉATININÉMIE [*mî*] n. f. (de *créatinine,* et du gr. *haima,* sang). Méd. Présence de la créatinine dans le sang. (On dit quelquefois à tort CRÉATINÉMIE.)

— ENCYCL. Normalement, le sang renferme 10 à 20 milligrammes de créatinine pour 1.000, quels que soient le sexe, l'âge et l'alimentation. Si cette proportion augmente, il y a *créatininémie* et, quand elle atteint ou dépasse 50 milligrammes, il y a danger de mort. C'est, en effet, le signe de l'imperméabilité rénale, notamment de la néphrite chronique, et l'une des causes de l'azotémie.

CRÉATION [*si-on*] n. f. (lat. *creatio*). Action de créer, de tirer du néant : CRÉATION *de l'homme.* || Se dit absolum. de la création du monde : *Il y a des historiens qui distinguent deux* CRÉATIONS : *celle des choses et celle de l'homme.* (Montesquieu.) || *Par extens.* Ensemble des êtres créés : *Les merveilles de la* CRÉATION.

— *Fig.* Invention : *Toute* CRÉATION *n'est qu'une combinaison.* (De Gérando.) *Les* CRÉATIONS *du génie.* || Premier établissement, Premier emploi : CRÉATION *d'une académie, d'un titre, d'un poste.* CRÉATION *d'un mot, d'un usage, d'une mode.* || Ce que crée, ce qu'a créé l'imagination, le génie : *Les* CRÉATIONS *d'un poète, d'un romancier. Les* CRÉATIONS *de l'art deviennent, avec le temps, des réalités pour la foule.* (Ampère). *Les* CRÉATIONS *de Raphaël, de Racine, de Molière.*

— Théâtr. Fait d'être le premier à jouer un rôle. || Première représentation d'un ouvrage dramatique : *A la* CRÉATION *du* Festin de Pierre, *Molière joua Sganarelle.*

— ANTON. **Destruction, anéantissement.**

— ENCYCL. Phil. On définit, en métaphysique, la *création* l'acte par lequel Dieu produit le monde et lui donne une existence séparée. Pour conférer au mot toute sa valeur, on dit très souvent : création *ex nihilo* (de rien). Par là on dit que Dieu a créé le monde de rien. Cette expression exclut radicalement deux autres conceptions : le *dualisme,* d'après lequel Dieu aurait fait le monde d'une *matière préexistante;* le *panthéisme,* d'après lequel Dieu aurait fait le monde de sa propre substance, dont les choses ne seraient que le développement. L'idée pure de création n'a existé dans aucune religion de l'antiquité, sauf le judaïsme. Le système de Platon est invoqué à la fois par les partisans de la création et par leurs adversaires. Celui d'Aristote, contraire à la création par l'affirmation de l'éternité du monde, a fourni au créationisme son principal argument par sa théorie de la nécessité d'un premier moteur. Le dogme chrétien assure ensuite la fortune de l'idée de création, qui trouve au moyen âge son principal contradicteur dans l'averrhoïsme. Descartes soutient, avec la liberté absolue de Dieu, la création *ex nihilo.* Kant fait de l'idée d'un commencement premier du monde le terme d'une de ses antinomies. Au XIXe siècle l'idée de création est défendue, d'une part par l'école spiritualiste française, d'autre part par le néo-criticisme qui se rattache au nom de Renouvier.

Création continuée. D'après la théorie de Descartes, la vie des créatures est faite d'instants successifs, et « une substance, pour être conservée dans les moments qu'elle dure, a besoin du même pouvoir et de la même action qui seraient nécessaires pour la produire et la créer tout de nouveau ».

— Théol. Le dogme de la *création,* dans la doctrine catholique, s'énonce ainsi : Dieu, sans le secours d'aucune matière préexistante, a produit l'univers par un acte libre de sa seule volonté. Dieu a tout créé pour sa gloire. En effet, aucun motif du dehors n'ayant pu déterminer Dieu à créer le monde, il est le but de la création, comme il est la fin de toute créature. Mais Dieu met sa gloire à faire le bonheur des êtres qui sont son œuvre ; le but secondaire de la création est donc la félicité des êtres créés.

Voici les principales difficultés qui ont été opposées à la doctrine de la création : 1° *Si Dieu n'avait pas créé le monde, il manquerait quelque chose à sa gloire, et donc à son infinie perfection; et, par conséquent le monde est nécessaire et éternel.* On répond : La gloire que Dieu tire de la création est une gloire *accidentelle* qui n'enrichit en rien son essence, et dont il pourrait se passer ; 2° *Dieu, étant immuable, ne peut ni sortir de son repos, ni y rentrer; la création est donc éternelle.* Les théologiens répondent que l'acte créateur peut être considéré dans son principe ou dans ses effets. Dans son principe, il est éternel, car en Dieu rien ne peut ni commencer ni finir ; dans ses effets, c'est-à-dire dans les êtres qui composent le monde, il est soumis au temps. Dieu crée dans l'éternité, et le monde naît dans le temps.

Création (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE LA). La *Création du monde* a été peinte à fresque par Cimabué dans l'église supérieure de Saint-François, à Assise, par Buffalmaco au Campo-Santo de Pise, par le Pordenone dans l'église Santa-Maria-di-Campagna, à Plaisance. Entre autres œuvres d'art, nous citerons encore un tableau de Paul Véronèse, au musée des Offices ; deux bas-reliefs de Lorenzo Ghiberti, au baptistère de Florence. Michel-Ange a consacré à la création cinq des neuf fresques dont il a orné le plafond de la chapelle Sixtine. Aux Loges du Vatican, Raphaël a retracé la création dans cinq fresques. Les mêmes scènes sont retracées par Jérôme Bosch (Madrid).

Création (LA), célèbre oratorio, dont les paroles sont du baron Gottfried Van Swieten, directeur de la bibliothèque impériale de Vienne, d'après un livret anglais extrait du *Paradis perdu* de Milton, et la musique du compositeur Joseph Haydn. Haydn, déjà âgé de cinquante-

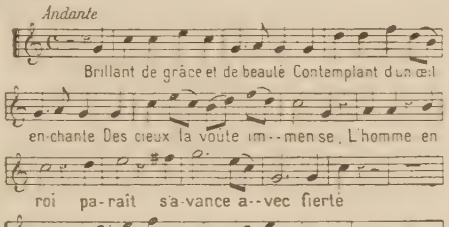

trois ans, travailla deux années entières, de 1795 à 1797, à la partition de *la Création,* qui constitue l'un de ses chefs-d'œuvre. Cette œuvre semi-religieuse semi-descriptive fut exécutée le 29 avril 1798, dans les salles du palais de Schwarzenberg, sous la direction de l'auteur : plusieurs exécutions publiques eurent lieu, ensuite, au Théâtre national de la cour. Cette musique devint célèbre dans l'Europe entière. L'Opéra de Paris fit exécuter *la Création* le 24 décembre 1800. Les paroles avaient été traduites par J.-A. de Ségur. Elle a été reprise dans la suite par les grandes associations symphoniques. Nous donnons ici un fragment d'un des airs les plus célèbres.

CRÉATIONISME [*si-o-nissm'*] n. m. Théorie suivant laquelle les animaux et les plantes ont été créés subitement et isolément par genres et par espèces fixes et immuables. (Cette théorie concorde avec celle des révolutions du globe, laquelle implique, à chaque cataclysme, la destruction de toute la population terrestre, remplacée ultérieurement par une série d'êtres différents et nouvellement créés. Le créationisme a cédé la place, chez la plupart des biologistes, à la théorie de la descendance ou de l'évolution.) || Théorie d'après laquelle Dieu crée lui-même les âmes à mesure que sont formés de nouveaux corps. (S'oppose à TRADUCIANISME.)

CRÉATISME [*tissm'*] n. m. (du lat. *creatum,* supin de *creare,* créer). Système philosophique admettant l'hypothèse de la création. (Haeckel.)

CRÉATISTE [*tisst'*] adj. et n. Qui admet l'hypothèse de la création : *Les hypothèses* CRÉATISTES *spécifiques de Moïse et de Louis Agassiz.* (Haeckel.)

CRÉATURE n. f. (lat. *creatura*). Etre créé : CRÉATURES *animées.* CRÉATURES *inanimées. Et donnant un langage à toute* CRÉATURE. (Lamartine.) || Homme, par opposition à Dieu : *La foi est le seul lien possible entre la* CRÉATURE *et le* CRÉATEUR. (Bastiat.)

— *Fam.* Personne : *Belle, Bonne, Méprisable* CRÉATURE. || Femme de mauvaise conduite : *Se ruiner avec des* CRÉATURES.

— *Particulièrem.,* Personne qui doit sa situation à une autre et qui lui est entièrement dévouée : *Je ne veux que le nom de votre* CRÉATURE. (Corneille.) *Je puis, quand il me plaît, faire des* CRÉATURES. (Corneille.) *Les* CRÉATURES *d'un ministre.*

— Ascét. Les biens temporels, les personnes, par opposition aux grâces spirituelles.

— ANTON. **Créateur.**

CREAZZO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence) ; 2.740 hab.

CRÉBILLON (Prosper JOLYOT, sieur de CRAIS-BILLON, dit), poète tragique, né à Dijon en 1674, mort à Paris en 1762. Son père, notaire royal, le destinait au barreau, et il fut clerc de procureur à Paris, où il mena une vie libre et dissipée. Il fit jouer neuf tragédies : *Idoménée* (1705) ; *Atrée et Thyeste* (1707), *Electre* (1708) ; *Rhadamiste et Zénobie* (1711), qui passe pour son chef-d'œuvre ; *Xerxès* (1714) ; *Sémiramis* (1717) ; *Pyrrhus* (1726), dont l'échec le tint vingt-deux ans éloigné de la scène : *Catilina* (1748), et *le Triumvirat* (1754). Ses contemporains le représentent comme un homme bizarre, insouciant, prodigue, mais modeste et bienveillant. Il fut de l'Académie en 1731. Crébillon a excellé dans l'agencement de l'intrigue et dans l'emploi des coups de théâtre ; il recherche les situations extraordinaires : le ressort dramatique de toutes ses pièces est la terreur. « Corneille, disait-il, avait pris le ciel ; Racine la terre ; il ne me restait plus que l'enfer ». Outre l'emphase déclamatoire de son style on lui a reproché l'abus des *méprises* et des *reconnaissances;* par là, sa tragédie annonce déjà le mélodrame.

Crébillon père. Gravure de A. St Aubin.

Crébillon fils.

CRÉBILLON (*Claude-Prosper* JOLYOT DE), fils du précédent, né et mort à Paris (1707-1777). Il obtint une très grande réputation par ses contes licencieux (*Lettres de la marquise de... au comte de...; l'Ecumoire* ou *Tanzaï et Néadarné; les Egarements du cœur et de l'esprit; le Sopha,* conte moral (1745) ; *Ah! quel conte!; la Nuit et le Moment,* etc). Le fond de ces récits, souvent grossier, est masqué par la délicatesse et la finesse de la forme, semée d'allusions satiriques. Témoin complaisant et peintre de l'élégante corruption de la [illegible] société du temps, Crébillon fut en même temps, comme censeur royal, chargé de veiller sur la morale des écrits d'autrui.

CRÉBILLONNAGE [*yo-naj'*] n. m. L'art, la manière de Crébillon fils.

CREBLEU interj. Juron, abréviation de SACREBLEU.

CRÉBRISULCE [*suls'*] adj. (du lat. *creber,* serré, et *sulcus,* sillon). Hist. nat. Qui offre des sillons très rapprochés. (Peu us.)

CRECCHIO, comm. d'Italie (Abruzzes, prov. de Chieti) ; 3.450 hab.

CRÉCELLE n. f. (peut-être du lat. pop. *crep[illa]*, altération de *crepitaculum,* petit instrument bruyant). Moulinet de bois, formé d'une languette flexible contre laquelle tourne une roue dentée, et qui produit un son aigre : *La* CRÉCELLE *sert à annoncer les offices de la semaine sainte.* || Jouet d'enfant, de même forme. || Instrument par lequel baladins et marchands ambulants attirent la foule autour d'eux. || Instrument dont se servaient les lépreux, au moyen âge, pour annoncer leur approche.

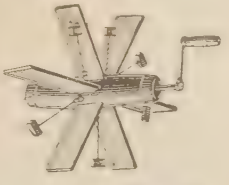
Crécelles.

— *Par anal.* Mauvaise cloche.

— *Fam. et fig.* Personne qui étourdit les gens par son bavardage : *Que de* CRÉCELLES *dans les assemblées politiques!* || *Voix de crécelle.* Voix criarde et désagréable.

— ENCYCL. Archéol. Les *crécelles* liturgiques font et ont fait dès le moyen âge l'office des cloches pendant les trois derniers jours de la semaine sainte. Elles étaient toujours faites de bois, des formes les plus diverses, depuis les petites crécelles à main jusqu'aux grands appareils à clavier, comme la *matraca* de la cathédrale de Burgos, qui servait à appeler les fidèles. La crécelle servait aussi dans certains couvents à convoquer les moines à matines. (On dit aussi ROTELLES, SIMANDRES ou TARTARELLES.)

CRÉCERELLE n. f. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés.

— ENCYCL. Les *crécerelles,* dont le nom scientifique est *cerchneis,* comptent parmi les plus petits rapaces. On en connaît une trentaine d'espèces, réparties sur tout le globe, excepté dans l'Océanie. L'espèce type du genre (*cerchneis tinnunculus*) est commune en France ; elle est souvent appelée *émouchet,* et vit de petits rongeurs ; utile. Elle émigre en hiver par bandes nombreuses avec la crécerellette, espèce plus petite et plus méridionale, jusqu'en Afrique et dans l'Inde.

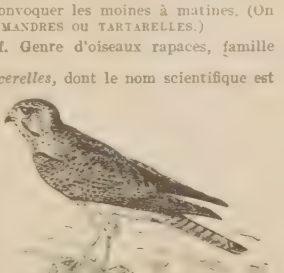
Crécerelle.

CRÉCERELLETTE n. f. Oiseau rapace du genre crécerelle (*cerchneis Naumanni*), de petite taille, qui habite l'Europe méridionale et suit les vols de sauterelles en continuant ses migrations jusqu'au Sénégal et dans l'Inde. (On l'appelle aussi CRÉCERINE, et CRESSERINE.)

CRÉCERINE n. f. Ornith. Syn. de CRÉCERELLETTE et de CRESSERINE.

CRÈCHE n. f. (orig. german.) Mangeoire pour animaux et bestiaux : CRÈCHE *des chevaux, des mulets, des vaches, des brebis.* || Se dit particulièrem. de la Mangeoire de ce genre où Jésus fut déposé au moment de sa naissance : *La Sainte* CRÈCHE; — et *par extens.* Petit édifice représentant l'étable de Bethléem et les scènes qui suivirent la naissance de Jésus : *La* CRÈCHE.

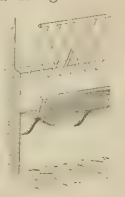

Crèche d'écurie.

— *Poétiq.* Berceau : *Enfant, sur un tambour ma* CRÈCHE *fut posée.* (V. Hugo.)

— Admin. Etablissement destiné à recevoir les enfants jusqu'à l'âge de trois ans et jusqu'à ce qu'ils puissent entrer à l'école maternelle. (Ces établissements, qui rendent de très grands services aux mères tenues à travailler hors de leur foyer, sont généralement dus à l'initiative privée, qui reçoit des subventions des communes. Le préfet doit autoriser l'ouverture des crèches, et les fait surveiller et peut en ordonner provisoirement la fermeture.)

— Constr. Maçonnerie entre deux files de palplanches, descendue plus profondément que le surplus de la fondation, pour préserver un ouvrage hydraulique des filtrations. || *Crèche de pourtour,* Enceinte double de pieux remplie de maçonnerie, autour d'une pile de pont.

— ENCYCL. Hist. relig. On lit dans l'Evangile de saint Luc (II, 7, 16 et suiv.) que l'enfant Jésus fut déposé, lors de sa naissance, dans une *crèche.* Cette crèche fut, suivant la tradition, transportée à Rome et placée à Sainte-Marie-Majeure, où on la conserve encore aujourd'hui. On l'expose publiquement à la vénération des fidèles le jour de Noël.

C'est saint François d'Assise qui eut l'idée de représenter dans les églises le mystère de Bethléem et de dresser une image de la Crèche entourée de personnages représentant la Sainte Vierge, saint Joseph, les bergers et les mages. Les religieux franciscains suivirent l'exemple donné par leur fondateur, et peu à peu l'usage d'établir des crèches s'introduisit dans toutes les églises, au temps de Noël.

Crèche (LA) *ou la Nativité de Jésus-Christ.* V. NATIVITÉ.

CRÈCHES-SUR-SAÔNE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 7 kil. de Mâcon; 1.115 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

CRECIENTE, comm. d'Espagne (prov. de Pontevedra), sur le Miño; 5.000 hab.

CRÉCISE n. f. Instrument que l'on emploie pour la construction des fourneaux et des pierres factices.

CRÉCY n. f. Variété de carotte très estimée, originaire de *Crécy* (Somme). Soupe ou purée faite avec ce légume : *Potage* CRÉCY.

CRÉCY-EN-BRIE, ch.-lieu de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 15 kil. de Meaux, sur le Grand Morin; 1.070 hab. (*Créçois, oises*). Ch. de f. Est. Restes de remparts et tours du moyen âge. Moulins. — Le canton a 22 comm., et 11.200 hab.

CRÉCY-EN-PONTHIEU, ch.-lieu de cant. de la Somme, arrond. et à 19 kil d'Abbeville, sur la Maye, petit fleuve côtier dont les eaux alimentent les bassins de retenue du port du Crotoy; 1.390 hab. Ch. de f. Econ.

— *Histoire.* Cette ville, une des plus importantes du comté de Ponthieu, reçut une charte d'affranchissement de Guillaume Talvas en 1194. Elle possède une belle église ogivale (XVe s.). Patrie du cardinal Jean Lemoine, conseiller de Boniface VIII, mort en 1313 à Avignon. C'est près de Crécy, dont la vaste forêt s'étend au S., qu'eut lieu la fameuse bataille du 26 août 1346 où le roi de France Philippe de Valois fut vaincu par le roi d'Angleterre Edouard III. — Le canton a 23 comm., et 8.175 hab.

Crécy (FORÊT DOMANIALE DE). Forêt du départ. de la Somme, arrond. d'Abbeville, cant. de Crécy-en-Ponthieu, Nouvion et Rue.

Occupe, à 10 kil. au nord d'Abbeville, près de Crécy-en-Ponthieu, sur la rive droite de la Somme et à 10 kil. de son embouchure, un plateau limité au nord par la vallée de la Maye et dont l'altitude moyenne est de 40 m. environ.

Sa contenance est de 4.314 ha. Peuplée de chênes, hêtres, charmes et feuillus divers, elle est traitée sur 3.300 ha. en taillis-sous-futaie à la révolution de trente-six ans, et, sur le restant, en futaie régulière à la révolution de cent cinquante ans.

Arbres remarquables : au canton de Machiel le « Chêne de Caumartin », de 4 m. de tour à 1^m^,30 du sol, 10 m. de fût et 15 m. de hauteur totale, âgé de 350 ans; au canton du Bois-Blassé le « Hêtre-Richard », de 4^m^,25 de tour, et de 28 m. de hauteur totale, âgé de 300 ans environ, et encore très vigoureux; au canton de la Taillette, le « Gros Hêtre », de 4 m, 50 de tour et 20 m. de hauteur, âgé également de 300 ans, mais commençant à dépérir.

Crécy (BATAILLE DE). Débarqué à Saint-Vaast-la-Hougue le 12 juillet 1346, Edouard III d'Angleterre, après avoir envahi la Normandie, s'était heurté (14 août), à Poissy, à l'armée rassemblée en hâte par Philippe VI, et remonta vers le N. A Crécy-en-Ponthieu, résigné à attendre le choc des Français, il prit une forte position sur les hauteurs qui dominent. La rencontre eut lieu le 26. L'orgueil des chevaliers français qui malgré leur fatigue et l'heure avancée ne voulurent pas attendre au lendemain pour engager la bataille, le soleil qui leur donnait dans les yeux, la mauvaise humeur des archers génois jetés au premier rang, le désarroi causé par la défaite de ces auxiliaires qui de leurs arcs détrempés ne pouvaient riposter aux archers d'Edouard et qu'effrayèrent les canons anglais plus bruyants que terribles, le défaut de direction et l'absence de discipline, amenèrent un désastre. L'armée française fut défaite : onze princes, parmi lesquels le vaillant roi de Bohême, Jean l'Aveugle, et quatre-vingts bannerets, furent parmi les victimes. Crécy est un désastre de l'armée féodale dépourvue de commandement et de tactique, et marque à ce moment la supériorité de l'Angleterre au point de vue du système militaire.

CRÉCY-SUR-SERRE, ch.-lieu de cant. de l'Aisne, arrond. et à 16 kil. de Laon; 1.635 hab. Ch. de f. Nord. Pourvu d'une charte communale en 1180, plusieurs fois pillé par les Anglais au XIVe siècle, Crécy fut le théâtre de deux combats, du 23 au 28 octobre 1918. — Le canton a 20 comm., et 8.600 hab.

credat Judæus Apella (*Que le Juif Apella le croie*), proverbe que les Latins employaient pour exprimer qu'ils n'ajoutaient pas foi aux paroles de quelqu'un : « A d'autres ! », disons-nous aujourd'hui. (V. *Horace,* Sat. I, 5.)

Crédé (MÉTHODE DE). Procédé qui consiste à hâter la délivrance après l'accouchement par des pressions exercées sur le fond de la matrice pendant les contractions.

CRÉDEMNON [*dèm-non'*] n. m. Antiq. gr. Bandelette ou mantille entourant la tête, et pendant sur les épaules. || Couvercle de vase. || Créneau de muraille.

CRÉDENCE [*danss*] n. f. (du lat. *credere,* croire). Croyance. (VX.)

— *Témoins de crédence,* D'après la coutume de Normandie, Témoins déposant qu'ils croient qu'une chose est ou n'est pas.

Crèche.

CRÉDENCE [*danss*] n. f. (ital. *credenza*). Archéol. Buffet que l'on dressait, au moment des repas, dans les maisons princières, et qui servait aux officiers de bouche à faire les *essais.*

— Ebénist. Second corps d'un buffet, plus ou moins sculpté, et placé au-dessus du buffet proprement dit. || Meuble où sont les objets qui doivent servir pendant le repas.

— Liturg. Table ou niche destinée à recevoir les burettes, le bassin, etc., qui servent à la messe.

— ENCYCL. Archéol. On donna d'abord le nom de *crédence* aux languiers servant aux essais, puis, vers la fin du XVIe siècle, aux buffets; au XVIIe et au XVIIIe siècle le nom est resté, dans des séminaires, à la salle pour les provisions de bouche. Dans l'église, les crédences sont les

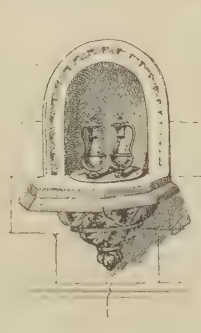

Crédence liturgique (XIIIe s.).

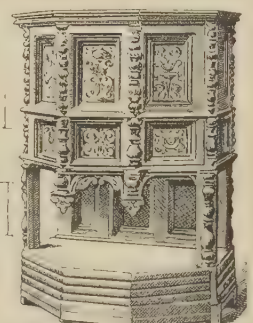

Crédence (XVIe s.).

tablettes ou consoles, près de l'autel, où l'on dépose les burettes, le manuterge, le bassin et, dans certains cas, la mitre du prélat officiant. — On désigne encore sous ce nom un petit coffret mouluré et sculpté monté sur quatre ou six pieds.

CRÉDENCIER [*dan-si-é*] n. m. Celui qui goûtait les mets, les boissons, à la table des princes. || Celui qui tient la crédence, qui est préposé à la distribution des provisions de bouche dans un collège, un grand établissement, etc.

CREDI (Lorenzo DI), peintre italien, né à Florence vers 1459, mort dans la même ville en 1537. D'abord orfèvre, il devint élève de Verrocchio, dans l'atelier de qui il se lia avec Pérugin et surtout Léonard de Vinci. Ce dernier eut sur son talent une très grande influence. Le Louvre possède de ce maître *la Vierge présentant l'enfant Jésus à saint Julien et à saint Nicolas;* — Pistoie, *la Madone trônant entre sainte Zénobie et saint Jean-Baptiste;* — Florence, une *Madone adorant l'enfant Jésus;* un *Baptême du Christ;* — Berlin, *la Madeleine;* etc. Ces œuvres valent avant tout par la grâce et la délicatesse. Lorenzo di Credi est en outre l'auteur d'un certain nombre de très beaux portraits à la pointe d'argent.

CRÉDIBILITÉ n. f. (du lat. *credibilis,* croyable). Qualité d'une chose croyable; raisons qui déterminent la croyance : *La* CRÉDIBILITÉ *d'un récit.*

— ANTON. **Improbabilité, incrédibilité, invraisemblance.**

CRÉDIN, comm. du Morbihan, arrond. et à 15 kil. de Pontivy; 1.670 hab.

CRÉDIRENTIER [*ran-ti-é*], **ÈRE** n. Qui a des rentes à son crédit; à qui des rentes sont dues.

CRÉDIT [*dî*] n. m. (lat. *creditum;* de *credere,* croire, avoir confiance). Créance, confiance : *Je crois sur sa parole et lui dois tout* CRÉDIT. (Corneille.) || Confiance en la solvabilité de quelqu'un; Mesure de cette confiance : *Grand, Petit* CRÉDIT. || *Crédit public,* Confiance qui détermine les capitalistes à céder au travail, à des conditions déterminées, l'emploi de leurs capitaux : *Le* CRÉDIT *est l'âme du commerce.* (J. Say.) || Délai pour payement : *Obtenir un mois de* CRÉDIT.

— *Fig.* Confiance que l'on inspire; Influence : *Avoir du* CRÉDIT *sur quelqu'un. Je vois mes honneurs croître et tomber mon* CRÉDIT. (Racine.) || Créance accordée : *Nouvelle qui trouve* CRÉDIT.

— Admin. *Caisse de crédit municipal,* dénomination que les Monts-de-Piété sont autorisés à adopter, après avis conforme du Conseil municipal et qui est suivie du nom de la ville où ils sont établis. V. MONT-DE-PIÉTÉ.

— Bours. Autref., Action du Crédit mobilier : *Acheter des* CRÉDITS.

— Comptab. Avoir, côté droit d'un compte, où s'inscrivent les sommes dues au titulaire par le commerçant. || *Ouvrir un crédit,* Autoriser un débiteur à emprunter jusqu'à concurrence d'une certaine somme. || *Lettre de crédit,* Lettre par laquelle un banquier invite ses correspondants à remettre au porteur, jusqu'à concurrence d'un chiffre fixé, les sommes dont ce dernier pourra avoir besoin et à se rembourser des avances ainsi faites sur l'auteur de la lettre. (Il existe des lettres de crédit, dites « *circulaires* », adressées à plusieurs destinataires dans des villes différentes. La lettre de crédit ne doit pas être confondue avec la lettre de change; elle ne porte pas habituellement la mention de la valeur fournie; elle est faite à personne dénommée et indique une somme maximum qui sera utilisée par fractions ou même pourra n'être aucunement utilisée.)

— Dr. anc. Espèce d'affirmation faite par le défendeur, après que le demandeur avait, de son côté, affirmé sa demande.

— Dr. internat. V. la partie *encycl.*

— Féod. *Droit de crédit.* V. DROIT.

— Législ. budgétaire. Autorisation de dépense accordée par les autorités qui établissent, votent ou règlent les budgets. || *Crédits,* Sommes allouées pour une dépense.

— LOC. DIV. *Avoir* ou *trouver crédit,* Trouver à emprunter. || *Avoir crédit en banque,* Etre porté comme créancier. || *Faire crédit,* Vendre sans exiger actuellement le payement; et, au fig. *Faire crédit de :* FAIRE CRÉDIT DE *son attention,* DE *sa bienveillance.* || *Prêter son crédit,* S'engager pour quelqu'un, lui prêter son nom en vue d'un emprunt. || *Mettre en crédit,* Mettre en vogue : METTRE *une mode* EN CRÉDIT.

— PROV. et LOC. PROV. **Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué,** Les débiteurs de mauvaise foi ont si bien fait que personne ne veut plus faire crédit.

— LOC. ADV. : *A crédit,* Sans exiger ou sans faire de payement immédiat : *Vendre, Acheter* À CRÉDIT; et *au fig.* En vain, sans profit : *Travailler* À CRÉDIT. || Sans être payé de retour : *Aimer* À CRÉDIT. (Molière.) || Sans preuve, sans fondement : *Avancer quelque chose* À CRÉDIT. (Acad.)

— Pop. *Faire un enfant à crédit,* Se dit d'une femme qui a un enfant avant d'être mariée. — *Prendre à crédit un pain sur la fournée,* Même sens, mais en parlant d'un homme.

— ENCYCL. Fin. et Admin. Le *crédit public* est le crédit de l'Etat. Il est la mesure de la confiance des prêteurs auxquels le Trésor s'adresse pour réaliser les emprunts, en général par souscription publique ou par émission de valeurs à court terme. Il est variable suivant les pays, les circonstances, les crises monétaires ou politiques, le taux de l'intérêt.

— La société de crédit dite *Crédit national* a été fondée en 1919 pour faciliter la réparation des dommages de guerre; elle a le privilège d'émettre des obligations gagées sur le budget de l'Etat. Elle verse aux sinistrés, pour le compte de l'Etat, les indemnités qui leur sont dues, ainsi que des avances complémentaires, et fait des avances en vue de la création, du développement ou de la reconstitution des établissements industriels ou commerciaux situés en France et appartenant à des Français.

— Le *crédit agricole* est réglementé par la loi du 5 août 1920 et le décret du 9 février 1921. Des *sociétés de crédit agricole* peuvent être constituées par les syndicats professionnels agricoles, les sociétés d'assurances mutuelles agricoles, les sociétés coopératives agricoles, etc.; elles ont exclusivement pour objet de faciliter et même de garantir les opérations concernant l'industrie agricole et effectuées par ces sociétés ou par quelqu'un de leurs membres. Ces Sociétés peuvent recevoir des dépôts de fonds en comptes courants, avec ou sans intérêts, et remplir le rôle de véritables caisses d'épargne; elles peuvent se charger, relativement aux opérations concernant l'industrie agricole, des recouvrements et des payements à faire pour les syndicats ou pour les membres de syndicats. Elles peuvent, notamment, contracter les emprunts nécessaires pour constituer ou augmenter les fonds de roulement. Le capital social ne peut être formé par des souscriptions d'actions. Il peut être constitué à l'aide de souscriptions des membres de la société. Ces souscriptions forment des parts nominatives, transmises seulement par voie de cession aux membres des syndicats.

Les sociétés de crédit agricole sont des sociétés commerciales dont les livres doivent être tenus conformément aux prescriptions du Code de commerce. Elles sont exemptes du droit de patente, ainsi que de l'impôt sur les valeurs mobilières.

Les membres chargés de l'administration de la société sont personnellement responsables, en cas de violation des statuts ou des dispositions de la loi, du préjudice résultant de cette violation.

L'Etat fait des avances aux sociétés de crédit agricole au moyen d'une redevance annuelle de la Banque de France. Cette dotation est gérée par l'*Office national de crédit agricole*, établissement public contrôlé par une commission plénière, et devenu depuis la loi du 9 août 1926 la *Caisse nationale de crédit agricole*.

— Les *Caisses régionales de crédit agricole mutuel*, grâce aux avances du Gouvernement, escomptent les effets souscrits par les membres des sociétés locales et endossés par ces sociétés. Elles peuvent faire à ces sociétés les avances nécessaires pour la constitution de leur fonds de roulement. Toutes autres opérations leur sont interdites.

Les caisses régionales ne peuvent faire des opérations qu'avec des *caisses locales* exclusivement agricoles, organisées et fonctionnant légalement, ne donnant pas plus de 5 p. 100 d'intérêts à leurs porteurs de parts, et régulièrement affiliées.

— Le *crédit commercial et industriel* opère des transactions au moyen du *billet à ordre*, de la *lettre de change* et du *billet de banque*. Les lois du 13 mars 1917 et du 7 août 1920 et le décret du 31 janvier 1918 ont organisé le crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie, sur le principe de la mutualité. Les artisans et marchands trouvent des facilités d'escompte et de crédit auprès des *sociétés de caution mutuelle* et des *banques populaires* correspondant aux caisses régionales et locales de crédit agricole et constituées sous le régime des lois françaises, les souscripteurs du capital et les administrateurs devant être français. Les banques populaires peuvent recevoir des avances de l'Etat sans intérêts et des prêts des caisses d'épargne.

D'après la loi du 9 août 1926, les prêts ne peuvent dépasser 40.000 francs; ils sont consentis pour vingt-cinq ans au plus, et l'emprunteur ne doit pas avoir plus de soixante-cinq ans à la date du dernier amortissement.

— L'idée du *crédit foncier*, venue d'Allemagne au XVIIIe siècle, repose sur les difficultés que le propriétaire foncier éprouve à emprunter à des prix modérés sur le sol dont les revenus suffisent à peine à payer les intérêts des sommes empruntées. Il a pour objet essentiel des prêts à la propriété immobilière, remboursables par annuités et à long terme, au moyen de l'émission d'obligations dites *lettres de gage*, garanties par des hypothèques. — La banque du *Crédit foncier de France* reçut son privilège du décret du 10 décembre 1852, et diverses sociétés analogues fusionnèrent avec elle. Elle est administrée par un gouverneur et deux sous-gouverneurs, assistés d'un conseil d'administration nommé par l'assemblée générale des actionnaires et composé d'administrateurs et de censeurs. Elle a son siège social à Paris et des succursales dans chaque département. En outre des opérations de banque qu'il effectue comme tout établissement de crédit, le *Crédit foncier* a pour mission particulière les prêts hypothécaires et les prêts aux départements et communes. Les prêts hypothécaires sont faits en principe sur première hypothèque, sur des propriétés à revenu durable et certain; l'annuité due par l'emprunteur ne peut dépasser le revenu total annuel de la propriété hypothéquée; ces prêts jouissent de divers privilèges pour la purge des hypothèques, l'insaisissabilité, les formalités d'expropriation. Le *Crédit foncier* fait aussi des prêts à long terme avec amortissement et faculté de remboursement anticipé. Les lettres de gage ou obligations foncières sont la contre-valeur des prêts hypothécaires; garanties par la masse des biens hypothéqués, insaisissables, utilisables pour l'emploi des fonds des incapables, émises par souscription publique et remboursables par tirage au sort, elles procurent au *Crédit foncier* les sommes nécessaires aux prêts. Les départements, communes et établissements publics peuvent aussi contracter au *Crédit foncier* des prêts à court ou à long terme, avec ou sans amortissement. Les *obligations communales*, contre-valeur de ces prêts, sont émises dans des conditions analogues aux lettres de gage.

La loi de finances du 30 juin 1923, art. 172, autorise l'Etat à prélever sur les redevances de la Banque de France des sommes destinées à faire des avances sans intérêts pour favoriser la création d'un organisme de *crédit hôtelier*, constitué sous forme de banque populaire, destiné à effectuer des prêts hôteliers à long terme qui peuvent être garantis par des hypothèques et jouissant des privilèges accordés aux sociétés de crédit foncier.

— Le crédit aux *Sociétés coopératives de consommation* a été organisé et développé par les lois des 7 mai 1917, 14 juin 1920 et 3 juillet 1925. Les coopératives et unions de coopératives réalisent ainsi l'institution du crédit au travail. Elles peuvent recevoir de l'Etat des avances à concurrence de moitié de leur actif net, ainsi que des subventions.

— Le *crédit à l'artisanat* a été institué par la loi du 27 décembre 1923. Il consiste en des avances faites par l'Etat soit collectivement aux sociétés coopératives d'artisans ou unions de sociétés coopératives, soit aux artisans eux-mêmes individuellement. A cet effet a été constitué au ministère du travail un fonds de dotation spécial alimenté par le produit des redevances de la Banque de France et par des crédits inscrits annuellement au budget. Les prêts individuels doivent être affectés à la constitution, à l'aménagement, à l'installation, à la réfection totale ou partielle, à la dotation en outillage ou en matériel, d'une petite entreprise. Leur durée ne peut excéder cinq ans; ils sont remboursables par annuités. Un décret du 27 juillet 1924 fixe les conditions que doivent remplir les statuts des coopératives et unions de coopératives d'artisans, qui désirent bénéficier des avances de l'Etat, notamment la constitution d'un fonds de réserve de garantie.

Les prêts individuels aux artisans sont faits par les banques populaires qui reçoivent, à cet effet, des avances de l'Etat remboursables par semestrialités; les prêts font l'objet d'effets souscrits à l'ordre de la banque populaire et avalisés par une société de caution mutuelle; ils sont remboursables en une seule fois ou par acomptes à des époques convenues, ou par amortissements annuels.

— Le *crédit mobilier* effectue des prêts sur dépôts de valeurs mobilières. Il a été d'abord réalisé par les frères Pereire, qui constituèrent la « Société générale de crédit mobilier ». Il est pratiqué aujourd'hui, dans des conditions diverses, par toutes les grandes sociétés financières et bancaires.

— Le *crédit maritime mutuel*, organisé par la loi du 4 décembre 1913 et les décrets des 12 avril 1914 et 22 janvier 1915, est réservé aux pêcheurs professionnels, aux anciens marins pêcheurs pensionnés par les caisses des invalides et de prévoyance, aux concessionnaires d'établissements de pêche, aux veuves et orphelins de marins. Il s'exerce au moyen de caisses régionales et locales de crédit maritime et de sociétés coopératives maritimes qui consentent des prêts individuels à court, moyen ou long terme. Les caisses régionales peuvent recevoir de l'Etat des avances sans intérêts, et font des prêts aux sociétés coopératives.

— Législ. budgétaire. Les *crédits pour les dépenses générales* votés par les Chambres sont : *ordinaires*, lorsqu'ils s'appliquent à des dépenses permanentes; *extraordinaires*, lorsqu'ils s'appliquent à des dépenses urgentes et imprévues; *supplémentaires*, lorsqu'ils s'appliquent à des services prévus au budget, mais insuffisamment dotés; *complémentaires*, lorsqu'ils sont ouverts par la loi de règlement du budget.

Les crédits destinés aux *dépenses départementales* sont votés par les conseils généraux, qui délibèrent sur le budget réglé par le conseil général ou par décret.

Les *crédits communaux* sont votés par les conseils municipaux, qui votent le budget réglé par le sous-préfet ou par le préfet pour les budgets qui atteignent 10 millions. — Les commissions des hospices ou bureaux de bienfaisance votent les *crédits hospitaliers*. V. BUDGET.

— Dr. internat. *Lettres de crédit*. Le ministre envoyé pour représenter un chef d'Etat auprès d'un autre chef d'Etat, doit être dûment autorisé, et le souverain auprès duquel il est accrédité doit pouvoir être assuré de la qualité de ce ministre. Les lettres de crédit ou lettres *de créance* adressées par le chef d'Etat qui envoie à celui qui reçoit ont pour but d'affirmer cette qualité. Elles mentionnent les noms, titres et qualités officielles de l'envoyé et demandent qu'un accueil favorable soit réservé au représentant nouveau de l'Etat. Les lettres de créance sont adressées généralement au chef de l'Etat, sauf pour les agents diplomatiques de la quatrième classe qui sont accrédités auprès des ministres des affaires étrangères. V. AGENTS DIPLOMATIQUES.

Crédit Lyonnais. Etablissement de crédit fondé en 1863 à Lyon pour favoriser le développement de l'industrie lyonnaise; il a ensuite étendu dans toute la France le rayon de ses opérations; il possède aussi de nombreuses succursales à l'étranger. Il exécute tous les services de banque proprement dits : escompte des effets de commerce, avances, recouvrements, payements, souscription aux émissions, ouverture de comptes courants, dépôt et garde de titres, soumission de tous emprunts, achats et ventes d'immeubles, etc.

CRÉDITER [*té*] v. tr. Inscrire au crédit : CRÉDITER *une somme à quelqu'un*. CRÉDITER *quelqu'un d'une somme*. || Autoriser à prendre une somme chez un banquier, un négociant, etc. : CRÉDITER *un commissionnaire chez un banquier*. || *Créditer un compte*, Inscrire à son crédit les sommes provenant des versements d'espèces, d'encaissement de coupons, de bonifications au profit du titulaire.

— ANTON. **Débiter.**

CRÉDITEUR, TRICE n. et adj. Qui a des sommes portées à son crédit sur les livres de commerce; Créancier. (On dit aussi CRÉDITÉ, E.) || Prêteur. (VX en ce sens.)

— Adjectiv. *Compte créditeur*, Compte dans lequel le crédit dépasse le débit.

CRÉDITIVITÉ n. f. (du lat. *creditum* supin de *credere*, croire). Disposition qui porte l'homme à croire sur parole, sans exiger des preuves. Si nous ne voulions admettre que les vérités qui nous auraient été démontrées, nous passerions notre vie à faire l'inventaire de nos connaissances, sans jamais développer celles-ci. D'autre part, cette disposition ne doit diminuer en rien notre droit d'examiner les raisons que nous avons de croire; sinon, elle serait de la *crédulité*, et constituerait une faiblesse de l'esprit.

CREDITON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Devon), sur un affluent de l'Exe; 10.000 hab. Cordonnerie; belle église gothique. Ville importante au temps de l'heptarchie, siège d'un évêché aux Xe et XIe siècles.

CREDNER (Charles-Auguste), théologien allemand, né à Waltershausen, près de Gotha, en 1797, mort à Giessen en 1857. Professeur à Iéna et à Giessen, il se fit une place honorable dans la critique biblique : *Introduction au Nouveau Testament* (1836); *Histoire du canon du Nouveau Testament* (1847); *Histoire du Nouveau Testament* (1852).

CREDNÉRITE [*krèd*] n. f. (de *Credner* nom d'un savant allem.). Oxyde naturel de manganèse et de cuivre, qu'on trouve à Friederichsrode, dans le Thuringerwald. (C'est une substance d'un noir de fer ou d'un gris d'acier foncé, répondant à la formule $2Mn^2O^3,3CuO$.)

CREDO [*kré*] n. m. (mot lat. signifiant *Je crois*). Premier mot du Symbole des Apôtres, et qui sert à désigner celui-ci : *Réciter son* CREDO. || Autre Symbole commençant par le même mot : *Le* CREDO *de Nicée* (Celui qu'on récite à la messe).

— *Fam.* Premiers éléments de la religion. || Foi religieuse : *Mourir fidèle à son* CREDO.

— *Par extens.* Principes sur lesquels on fonde sa conduite, ses opinions politiques, littéraires, etc. : *C'est mon* CREDO.

— Argot. Potence (par allusion aux prières que le prêtre fait réciter au patient).

— GRAMM. *Credo* s'écrit par un grand C quand il s'agit de la profession de foi catholique.

— ENCYCL. Théol. V. SYMBOLE.

credo quia absurdum (*Je le crois parce que c'est absurde*), paroles faussement attribuées à saint Augustin. L'illustre évêque enseigne seulement que le propre de la foi est de croire sans avoir besoin de comprendre. Comprendre, ce n'est pas croire, c'est voir; et la foi n'est possible que là où il n'y a pas vision. En fait, cette formule paradoxale est une transposition de deux passages de Tertullien qui a dit à propos du baptême : « Il faut y croire parce que c'est extraordinaire » (*De Baptismo*, 2), et à propos de la résurrection : « C'est croyable parce que c'est stupide » (*De carne Christi*, 5). Ces formules outrées n'ont jamais exprimé la vraie pensée de l'Eglise.

CREDO ou **CRÊT D'EAU** (*Grand*) [peut-être altération de *Crédoz*, *crêté*) dit aussi **Crêt de la Goutte**, un des sommets du Jura, dans le pays de Gex (Ain), à 6 kil. N.-N.-O. de Bellegarde. Alt. 1.724 m., dominant le confluent du Rhône et de la Valserine et le pas de l'Ecluse (ou de la Cluse). V. ECLUSE.

CRÉDULE adj. (lat. *credulus*; de *credere*, croire). Qui croit trop facilement : *Les vieillards sont à la fois désabusés et* CRÉDULES. *Un peuple* CRÉDULE. || Inspiré par la crédulité : *Confiance* CRÉDULE.

— REM. On dit quelquef. *Crédule à* pour *Crédule en:* CRÉDULE *à mon génie*. (V. Hugo.)

— Substantiv. : *Un* CRÉDULE.

— ANTON. **Esprit fort, incrédule, mécréant, sceptique.**

CRÉDULEMENT [*man*] adv. D'une manière crédule : *Se livrer* CRÉDULEMENT *à un filou*.

CRÉDULITÉ n. f. (lat. *credulitas*; de *credulus*, crédule). Grande facilité à croire : *Il y a dans le cœur humain un fonds inépuisable de* CRÉDULITÉ *et de superstition*. (Grimm.) *Ils se jouaient tous deux de ma* CRÉDULITÉ. (Racine.) *Notre* CRÉDULITÉ *fait toute leur science*. (Voltaire.)

— Dr. anc. *Serment de crédulité*, Serment qu'on déférait en justice à une personne sur le point de savoir si elle avait eu connaissance, ou non, des faits imputés à leur auteur.

— ANTON. **Incrédulité, scepticisme.**

CRÉE n. f. Géol. Ancienne forme du mot CRAIE.

— Comm. Toile de lin qui se fabriquait en Bretagne, principalement à Morlaix. || *Crée gracienne*, Celle qui se fabriquait à Grâce. || *Crée rosconne*, Celle qui provenait de Roscoff et environs.

— Adjectiv. : *Toile* CRÉE.

Creed (APPAREIL), système télégraphique dérivé du système de transmission Wheatstone (transmission automatique par bande perforée) et combiné de façon à simplifier et faciliter les retransmissions; un système récepteur-imprimeur Creed appliqué à la radiotélégraphie permet, dans les bonnes liaisons, d'obtenir la réception directe imprimée des messages.

CREEK [*krik*] n. m. (mot angl., de même orig. que le franç. *crique*). Dans l'Amérique du Nord, Cours d'eau côtier de débit très variable.

CREEKS ou **MUSKOGIES**, Indiens de l'Amérique du Nord arrivés sur le Mississipi vers le milieu du XVIIe siècle et qui, à la fin du XVIIIe siècle, occupaient la Georgie et presque entièrement l'Alabama. Vivant de chasse, ces Peaux-Rouges étaient d'humeur belliqueuse, mais comme au lieu de tuer leurs prisonniers de guerre ils se contentaient d'en faire des esclaves, dont ils adoptaient les enfants, leur nation s'accrut avec rapidité. Ils s'abritaient sous des tentes, se vêtaient de peaux, s'ornaient de plumes et se couvraient le corps de tatouages et de peintures. En 1833, ils cédèrent leur territoire aux Etats-Unis, et s'établirent sur le Territoire indien où ils se livrent à l'agriculture. Ils ont adopté le christianisme, et une Constitution calquée sur celle des Européens; mais leur nombre diminue rapidement.

CRÉER [*kré-é*] v. tr. (lat. *creare*. — *Je crée, tu crées, il crée, nous créons, vous créez, ils créent. Je créais, nous créions. Je créai, nous créâmes. Je créerai, nous créerons. Je créerais, nous créerions. Crée, créons, créez. Que je crée, que nous créions. Que je créasse, que nous créassions. Créant. Créé, e.*) Tirer du néant : *L'homme ne peut rien* CRÉER, *ni rien anéantir*.

— *Par extens.* Engendrer, composer, produire, inventer, instituer : CRÉER *un art, une œuvre d'art.* CRÉER *une maison de commerce, une industrie.* CRÉER *une armée, une marine, une académie.*

— Fig. : CRÉER *une obligation ou des obligations à quelqu'un.* || Susciter : CRÉER *des embarras, des obstacles à quelqu'un.*

— Théâtr. *Créer un rôle*. Etre le premier à le jouer.

— Econ. priv. *Créer une rente*, etc., La constituer.

— ***Créé, e,*** part. pass. du verbe *Créer*.

— *Substantiv.*, et au m. : *Le* CRÉÉ.

— ***Se créer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Nul ne peut* SE CRÉER. SE CRÉER *des chimères, des ressources, des ennuis.*

— Au sens passif : *Rien ne* SE CRÉE *rapidement*.

— ANTON. **Abolir, abroger, anéantir, annihiler, détruire.**

CREES [*kriz*]. Ethnogr. V. CRIS.

CREFELD (en allem. **Krefeld**), ville d'Allemagne (Prusse, Province-Rhénane), près du Rhin; 165.300 hab. Ch-lieu de cercle. Crefeld est un des principaux centres industriels de la région westphalienne et rhénane : fabrication du velours et de la soierie; teinturerie, impression sur étoffes, orfèvrerie, métallurgie du fer, fabriques de machines, de produits chimiques, de savons, de parapluies, de chapeaux, de chaudronnerie, de sucre; brasseries, minoteries, etc. Défaite du comte de Clermont par le prince Ferdinand de Brunswick (23 juin 1758).

CREGGAN, paroisse d'Irlande (Ulster, comté d'Armagh), sur le Castletown River; 7.300 hab.

CRÈGNE [*gn* mll.] n. f. Veillée que font ensemble les villageoises du pays messin.

CRÉHANGE (en all. *Kriechingen*), comm. de la Moselle, arrond. et à 21 kil. de Boulay; 940 hab. A été la capitale d'un comté célèbre, petit Etat souverain réuni à la France au traité de Lunéville (1802). La maison de Créhange devint vassale immédiate de l'Empire en 1617. Elle s'éteignit à la fin du XVIIe siècle. Les princes de Wied, qui portent encore le titre de comte de Créhange, sont ses héritiers.

CREHEN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 19 kil. de Dinan, près de l'Arguenon; 1.575 hab. Ch. de f. départ. — Au GUILDO, petit port, plage et belles ruines d'un château du XVe siècle.

CREIGHTON (Robert), musicien et théologien anglais, né à Cambridge en 1639, mort à Wells en 1736. Il est considéré en Angleterre comme un des plus grands artistes de son temps, bien que fort peu de ses compositions, conservées en manuscrits dans la cathédrale de Wells, aient été publiées. Une de ses antiennes est restée très populaire et se chante encore dans les églises d'Angleterre; c'est : *I will arise and go to my Father* (Je me lèverai et j'irai voir mon Père).

CREIGHTON (Mandell), évêque et historien anglais, né à Carlisle en 1843, mort au palais de Fulham en 1901. D'origine très modeste, il obtint de bonne heure des bourses d'études universitaires à Oxford, puis des bénéfices ecclésiastiques. Son enseignement était apprécié; il a écrit des ouvrages historiques remarquables. Evêque de Peterborough, puis de Londres, il représentait le clergé anglican tolérant. Il a fondé *the English historical Review* en 1886. Il fut loué pour sa sagesse, son énergie et son zèle.

CREIL [*krèy'*], ch.-lieu de cant. de l'Oise, arrond. et à 11 kil. de Senlis, sur l'Oise ; 10.770 hab. (*Creillois, oises*). Ch. de f. Nord. Carrières de pierre. Centre industriel et commercial : faïencerie, verreries, fonderies, moulins. Port sur l'Oise. Eglise des XIIIe et XVIe siècles, débris du château de Charles V. — Le canton a 19 comm., et 47.920 hab.

CREISKER [*krè-iss-kèr'*] n. m. Mot breton signifiant *village de la croix* et qui est porté par certaines églises.

Creisker (ÉGLISE DU), à Saint-Pol-de-Léon, construite au XIVe siècle, connue pour sa superbe flèche du XVIe s., toute de granit, haute de 77 m., découpée à jour, flanquée de quatre clochetons, et de hautes lucarnes.

Le Creisker de Saint-Pol-de-Léon.

CREITTONITE [*krè-to*] n. f. Aluminate naturel, voisin de la gahnite. (On l'appelle encore GAHNITE FERRIFÈRE.)

CRELL ou **CRELLIUS** (Jean), théologien allemand, né près de Nuremberg en 1590, mort à Cracovie en 1633. Il se rendit à Cracovie après avoir embrassé les opinions de Socin, y fut recteur de l'école des unitaires, puis pasteur. Son traité *Vindiciæ pro religionis libertate* (1637) a été traduit en français par Le Cène (1687) sous le titre : *De la tolérance dans la religion.*

CRELLE (Auguste-Léopold), mathématicien et ingénieur allemand, né à Eichwerder, près de Wriezen (Prusse), en 1780, mort à Berlin en 1855. Il prit une part active à la construction de la plupart des voies de communication de la Prusse. Il fonda le *Journal des mathématiques pures et appliquées* en 1826, le *Journal d'architecture* en 1828, et fut élu, en 1828, membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il a laissé de nombreux ouvrages scientifiques.

CRÉMA n. f. (du lat. *cremare*, brûler). Résultat de l'oxydation du fer dans le fourneau.

CRÉMA, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Crémone), près de l'Adda ; 11.900 hab. (*Crémasques*). Ch.-lieu de district. Evêché. Fabriques de soieries, de dentelles et de toiles de lin qui emploient le lin des environs, réputé le meilleur de l'Europe. La ville, construite au VIe siècle par les Lombards, détruite par Frédéric Barberousse en 1159, au cours de la lutte contre la Ligue Lombarde, fut rebâtie en 1185, et occupée par les Français en 1796. Elle a gardé ses vieilles murailles et son château du XIIIe siècle, une cathédrale et d'intéressantes églises gothiques.

CRÉMAGE n. m. Action de teindre en couleur crème. || Opération que l'on fait subir aux fils et tissus. (Le crémage se pratique en passant les fils et tissus dans une lessive de carbonate de soude, puis en les lavant et renouvelant l'immersion dans une solution de chlorure de chaux, et enfin dans un acide étendu ; après quoi, l'on procède à un lavage définitif.)

CRÉMAILLÈRE [*ma-yèr'*] n. f. (pour *cramaillère ;* de *cramail*). Pièce de métal, munie de crans au moyen desquels on suspend un récipient au-dessus du foyer à une hauteur variable : *Baisser, Hausser la* CRÉMAILLÈRE.

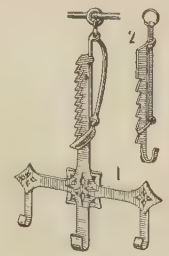

CRÉMAILLÈRES de foyer : 1. Du XVe siècle ; 2. Moderne.

— Fam. *Pendre la crémaillère,* Donner un repas pour célébrer son installation dans un nouveau logement ; assister à ce repas : *Quand irons-nous* PENDRE LA CRÉMAILLÈRE *chez vous?* — et *au fig.* Procéder à une installation quelconque.

— Chem. de f. Rail denté sur lequel engrène un pignon de la locomotive. V. la partie *encycl.*

— Fortif. Tracé composé d'une série de branches en dents de crémaillère, se flanquant les unes les autres. On l'emploie dans les longues tranchées rectilignes pour battre d'enfilade leurs abords. V. LIGNE *fortifiée.*

— Mar. Adents d'une vergue d'assemblage. || Instrument dont on se sert pour rider les haubans.

— Mécan. Organe rectiligne denté, engrenant avec une roue ou un pignon denté, propre à transformer un mouvement de rotation en mouvement rectiligne, ou *vice versa.*

— Métall. *Banc à crémaillère,* Banc d'étirage dans lequel la traction de la barre se fait par l'intermédiaire d'une tenaille accrochée à une crémaillère.

Crémaillère.

— Techn. Pièce de bois ou de métal garnie de crans, dont la forme rappelle celle de la crémaillère de cheminée : CRÉMAILLÈRE *de bibliothèque.* || Pièce d'une montre ou pendule à répétition. || Tige de métal munie de crans et servant à maintenir plus ou moins ouvert un châssis à tabatière. || Ustensile de jardin, qui sert à tenir soulevés les châssis et les cloches.

— ENCYCL. Mécan. La *crémaillère* est utilisée soit pour supporter ou arrêter, soit, dans une foule d'engins, pour être en contact avec une roue d'engrenage dont les dents entrent en contact avec celles de la crémaillère ; suivant les applications, lorsque la roue d'engrenage tourne, c'est la crémaillère qui se déplace ou, au contraire, la roue qui progresse le long de la crémaillère. Les applications les plus importantes de ce mécanisme sont les crics, les raboteuses, les vannes de barrages, et aussi les voies ferrées à forte pente.

— Chem. de f. Les locomotives, automotrices, tramways *à crémaillère* sont utilisés pour remorquer des véhicules sur rails, sur des lignes où la déclivité est telle que l'adhérence des roues motrices n'est plus suffisante pour vaincre l'effort normal de traction ou de freinage.

En général, il faut au moins une rampe de 100^mm^ par mètre pour justifier une telle installation.

La voie comporte dans ce cas un troisième rail solidement fixé sur les traverses entre les deux autres, et portant des dents de crémaillère ou d'engrenage taillées sur le patin supérieur.

Sur ces dents engrènent un ou plusieurs pignons actionnés par les moteurs du véhicule, qui transmettent ainsi leur puissance sans possibilité de glissement ou de patinage.

La locomotive peut être à vapeur ou, plus généralement, électrique.

Elle peut être uniquement à crémaillère ou mixte ; à crémaillère sur les parcours à forte rampe, et à adhérence sur les parcours à profils normaux.

Les très fortes inclinaisons nécessitent d'ailleurs des dispositifs spéciaux pour éviter que les dents du pignon ne sautent de la crémaillière, et pour adoucir la brutalité du freinage puissant dont on dispose dans ce cas.

Les chemins de fer à crémaillère permettent de circuler couramment sur des lignes où les déclivités atteignent 250 à 300^mm^ par mètre.

On monte des rampes qui atteignent 400^mm^ par mètre, sur la ligne à crémaillère, à vapeur, du Pilate.

— Mobil. Les anciennes *crémaillères* se distinguaient par leur travail artistique : hautes pièces de forge, décorées d'entailles au burin, et formant avec les chenets un ensemble de grand caractère. L'abandon des châteaux aux vastes cheminées, sous Louis XIV, en fit perdre l'usage, qui subsista dans les campagnes.

En ébénisterie, les *crémaillères d'armoire* ou *de bibliothèque* n'ont guère été adaptées à ces meubles avant les premières années du XVIIIe siècle. On a appelé *crémaillère de porte,* au même siècle, les garnitures de fer fixées derrière les battants des portes cochères et qui permettaient, au moyen de crans successifs, de donner à la porte juste l'ouverture qu'on désirait. De même, grâce à la *crémaillère de chaise,* on inclinait à volonté le dossier des sièges dits de commodité.

CRÉMAILLON [*yon*] n. m. Petite crémaillère attachée à la grande.

CRÉMANT [*amn*] adj. et n. m. Se dit d'un vin de Champagne qui se couvre d'une mousse légère et peu abondante.

CRÉMASTER [*mass-tèr'*] n. et adj. m. (du gr. *krémastêr,* suspenseur). Se dit du muscle suspenseur du testicule.

— ENCYCL. Le *crémaster* a ses attaches au scrotum. Chez l'homme il contribue à faire descendre le testicule en l'attirant à travers le canal inguinal. Il en est de même chez les animaux qui ont le testicule d'abord interne, puis externe. C'est lui qui permet à certains autres animaux de faire sortir le testicule de l'abdomen et de l'y faire rentrer.

CRÉMASTER [*mass-tèr'*] n. m. Entom. Appareil de fixation placée à l'extrémité postérieure du corps chez la plupart des chrysalides, et composé de un ou plusieurs crochets.

CREMASTOCHILUS [*mass-to-ki-luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant des cétoines de taille médiocre, à livrée sombre, qui habitent surtout les régions tropicales et subtropicales. (Ils ont des mœurs nocturnes et vivent, ainsi que leurs larves, dans les nids de fourmis et de termites.)

Crémastogastre.

CRÉMASTOGASTRE [*mass-to-gasstr'*] ou **CREMASTOGASTER** [*ga-stèr'*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des myrmicidés, comprenant de petites fourmis à abdomen cordiforme, aplati, ordinairement noires avec la tête rouge.

— ENCYCL. Les *crémastogastres,* dont les nombreuses espèces habitent les régions chaudes du globe, sont remarquables par la mobilité de leur abdomen. Quand on les inquiète, ces fourmis font sortir leur venin et en couvrent leurs ennemis. Le *cremastogaster scutellaris,* du midi de la France, niche surtout dans les troncs d'arbres.

CRÉMATION [*si-on*] n. f. (lat. *crematio ;* de *crematum* supin de *cremare,* brûler). Incinération, destruction par le feu, des corps morts.

— ENCYCL. La *crémation* était une pratique habituelle dans la Grèce primitive. Elle l'est encore dans l'Inde.

Le christianisme s'est montré l'adversaire de la crémation. Les chrétiens, par respect pour le corps que l'âme a habité, n'admettent pas cette destruction volontaire des cadavres.

La première crémation faite en Europe, dans ce siècle, eut lieu à Milan, le 22 janvier 1876. Depuis, de nombreuses sociétés se fondèrent pour étudier théoriquement et pratiquement les résultats de l'incinération des corps. La Suisse, l'Allemagne, l'Italie, etc., ont donné l'exemple. En France, ce n'est qu'en 1886 qu'une loi intervint pour autoriser tout majeur ou mineur en état de tester à choisir librement le mode de sa sépulture, et, en particulier, lui permettre d'opter pour l'incinération.

Le conseil municipal de Paris fit construire, en 1886, au Père-Lachaise, un *crématorium* qui, au début, servit exclusivement à détruire les débris humains provenant des hôpitaux. L'année suivante, la loi du 17 novembre autorisa les modes de sépulture autres que l'inhumation.

Crématorium du Père-Lachaise. Cl. Gaillard.

CRÉMATOIRE n. m. Syn. de CRÉMATORIUM.

— Adjectiv. : *Four* CRÉMATOIRE.

CRÉMATORIUM [*kré, ri-om'*] n. m. (du lat. *cremare,* brûler). Edifice dans lequel on opère la crémation des corps, four crématoire. || Pl. *Des* CRÉMATORIUMS.

— ENCYCL. Le *crématorium* parisien, situé au Père-Lachaise, comprend une salle de réception, des salles de dépôt, etc. Le corps à incinérer est transporté dans la chambre de combustion sur un chariot métallique, et introduit dans l'appareil crématoire, où il subit une température de 800 degrés, sans que jamais la flamme attaque le corps. L'incinération dure de 30 à 60 minutes, et laisse une quantité de cendres dont le poids varie de 900 à 1.200 gr.

CRÉMAZIE (Octave), poète franco-canadien, né à Québec en 1827, mort au Havre en 1879. Etabli libraire à Québec, il débiait en juillet 1855 aux marins français de *la Capricieuse,* venus saluer la ville au nom de la France, une pièce de vers restée célèbre : *le Vieux soldat canadien.* Crémazie fut dès lors le poète officiel du Canada. Une faillite l'obligea en 1863 à se réfugier en France, où il traîna une douloureuse nostalgie du pays natal. Son bagage poétique est mince, mais d'une réelle valeur. Grand lecteur des romantiques, il n'emprunte pourtant rien à leur art. Vers la fin de sa carrière, il s'orientait vers la poésie philosophique ; mais le meilleur de son œuvre est de pure inspiration patriotique.

CREMBALE [*krin*] n. m. (gr. *krembalon*). Castagnettes, en usage chez les anciens.

— ENCYCL. Parmi les premiers instruments des Grecs pour l'accompagnement des danses, figurent les *crembales,* sortes de castagnettes faites, d'abord avec des coquilles, puis avec du bois, enfin en métal (*cymbala*). Originaires d'Asie, elles servaient dans les cultes de Cybèle et d'Atys, mais aussi dans les réjouissances profanes.

CRÈME n. f. (lat. *cremor*). Matière d'un blanc jaunâtre, qui s'élève au-dessus du lait, et dont on fait du beurre par le battage : *La* CRÈME *est d'autant plus abondante dans le lait qu'il est de meilleure qualité.*

— *Fig.* Ce qu'il y a de meilleur : *Industrie qui ne vaut plus rien, parce qu'on en a pris toute la* CRÈME. *Famille qui est la* CRÈME *des honnêtes gens. Homme qui est la* CRÈME *des maris.*

— *Par extens.* Préparation qui rappelle la crème. V. la partie *encycl.* || Liqueur du genre des ratafias, d'une consistance sirupeuse : CRÈME *de moka, de menthe, de noyau.*

— Art culin. Mets fait ordinairement de lait, d'œufs et de sucre : CRÈME *à la vanille.* || Liqueur extraite de certaines plantes.

— Chim. Substance qui se coagule à la surface de certaines dissolutions. || *Crème de tartre,* Bitartrate de potassium extrait des lies de vin. || *Crème de chaux,* Pellicule blanche de carbonate de calcium, qui se forme sur l'eau de chaux au contact de l'air.

— Cout. anc. Diocèse, étendue d'une juridiction spirituelle. (On écrit plus ordinairement CHRÊME.)

— Econ. dom. Pâte composée de cire (cire d'abeille ou cire végétale), oléine, essence de térébenthine ou benzine, savon, etc. : CRÈME *pour chaussures.*

— Pharm. et Parfum. Préparation de lait, de sucre et de jaunes d'œufs avec certaines drogues médicinales.

— Teint. *Couleur crème,* Couleur blanche légèrement teintée de jaune.

— ENCYCL. Art culin. La crème fraîche, outre son utilisation générale (fabrication du beurre) entre dans nombre de préparations culinaires (potages, salades, entremets, etc.).

Pour conserver la crème du lait, il faut la mettre dans des vases à orifice étroit, où elle est moins exposée à l'air. Dans les grandes chaleurs, elle est sujette à bouillonner ; on évite cet inconvénient en suspendant le vase qui la contient dans de l'eau de puits bien fraîche.

La *crème fouettée* est une crème fraîche émulsionnée par un brassage énergique au moyen d'un « fouet ». On l'aromatise de plusieurs façons : au café, au chocolat, à la fraise, à la framboise, au marasquin, à l'orange, au caramel, à la fleur d'oranger, à l'anisette, à l'abricot, et on la saupoudre de sucre vanillé (*crème à la Chantilly*), etc.

On désigne aussi sous le nom de *crèmes cuites* des préparations culinaires qui se servent comme entremets. Elles se composent de lait cuit, d'un peu de farine, de jaunes d'œufs et de sucre (un litre de lait pour cinq jaunes d'œufs et une cuillerée de farine, sucre à volonté). On met sur un feu doux, en remuant constamment et sans laisser bouillir. On passe au tamis fin. On aromatise au chocolat, à la vanille, au caramel. — La *crème renversée* ou *crème prise* est une crème cuite de préférence au bain-marie. Cette crème (qui renferme cinq œufs entiers et cinq jaunes) est placée dans un moule ou un pot. On fait bouillir de l'eau dans une casserole, on place dans cette eau, non bouillante, le pot, puis on place le tout au four. Une heure et demie de cuisson suffit. La crème renversée se fait le plus souvent au caramel, à la vanille, au chocolat.

Sous le nom de *crèmes* on comprend des potages en purée, passés à l'étamine et liés avec de la crème ou du lait et des jaunes d'œufs (crème d'avoine, crème d'asperges, crème de céleri, crème de volaille).

— Parfum. Les crèmes sont à base de vaseline, lanoline, glycérine, acide stéarique, paraffine, etc. ; elles sont plus fluides que les cérats et les pommades. On les obtient, en général, par malaxage et fouettage énergique des composants soit au mortier, soit dans un mélangeur spécial, à chaud ou à froid. Ce sont en général des mixtures adoucissantes pour la peau.

CREMEAUX, comm. de la Loire, arrond. et à 29 kil. de Roanne ; 1.310 hab. Ch. de f. Centre.

CRÉMENT [*man*] n. m. (du lat. *crementum,* accroissement). Gramm. lat. Nombre de syllabes qu'ont de plus qu'au nominatif les formes des substantifs, ou qu'à la seconde personne de l'indicatif les formes verbales.

— Dr. anc. Accroissement de terrain, dans les rivières ou sur les rivages.

— Physiol. Partie des aliments qui s'absorbe, par opposition à la partie qui se trouve rejetée. (Peu us.)

CRÉMER [*mé*] v. intr. (de *crème.* — Se conjugue comme *accélérer*). Econ. rur. Se couvrir de crème (en parlant du lait) : *En été, le lait* CRÈME *plus vite qu'en hiver.*

— *Transitiv.* Teint. Donner une teinte blanc-jaunâtre : CRÉMER *une dentelle.*

— ***Crémé, e,*** part. pass. du verbe *Crémer.*

— Techn. Se dit des toiles de chanvre et des tissus qui sont tissés avec des fils à demi blanchis, de couleur crème, ou encore qui ont subi l'opération du crémage : *Etoffe* CRÉMÉE.

CRÉMER [*mé*] v. tr. (du lat. *cremare,* brûler. — Se conjugue comme *accélérer.*) Incinérer.

CREMER (Jacobus-Jan), romancier hollandais, né à Arnheim en 1827, mort à La Haye en 1880. Il a écrit des romans remarquables par la simplicité, l'ingénuité de l'invention et du style, en même temps que par la finesse de l'observation : *le Lis de La Haye* (1850) ; *Récits et Nouvelles* (1854), trad. en français sous le titre de *Scènes villageoises du pays de Gueldre ; Daniel Sils* (1856) ; *Anna Rooze* (1862) ; *le Docteur Helmond et sa femme* (1869) ; *les Acteurs* (1876) ; quelques pièces de théâtre, et un *Recueil de poésies* (1874).

CREMER (sir William Randal), pacifiste anglais, né à Fareham (Hants) en 1829, mort en 1908. D'abord charpentier, fut un des premiers ouvriers élus au Parlement (1886). Sa vie fut toute consacrée à la paix universelle. Il fonda les conférences interparlementaires (1888) et préconisa l'arbitrage anglo-américain. Désigné pour le prix Nobel de la paix, en 1903, il en fit don à son œuvre, la Ligue internationale d'arbitrage.

CREMER (Camille), général français, né à Sarreguemines en 1840, mort à Paris en 1876. Capitaine d'état-major en 1870, évadé de Metz, la délégation de Tours le nomma, en novembre, général de division, à titre auxiliaire. Il livra aux Allemands la meurtrière bataille de Nuits (Côte-d'Or). Replacé dans son grade de chef d'escadron en 1871, il protesta bruyamment et fut mis en réforme. On lui doit un ouvrage sur la campagne du Mexique qu'il avait faite, et un autre sur l'armée de Bourbaki dans l'E.

CRÉMERIE [*rî*] n. f. Lieu où l'on fait crémer le lait. || Endroit où l'on vend du lait, du beurre, des œufs, etc. || A Paris, Petit établissement où l'on consomme surtout des œufs et du laitage, mais qui sert aussi des repas à la fourchette.

CRÉMET [*mè*] n. m. Petit fromage à la crème, en Anjou.

CRÉMEUSE [*meuz'*] n. f. Vase où l'on sépare la crème du lait.

CRÉMEUX [*meû*], **EUSE** adj. Qui contient beaucoup de crème : *Lait* CRÉMEUX.

CRÉMIER [*mi-é*], **ÈRE** n. Qui vend de la crème, du lait, du fromage, etc. || Qui tient une crémerie. || *Crémier-glacier*, Pâtissier, confiseur, qui fait des crèmes glacées, des glaces, etc.

CRÉMIÈRE n. f. Petit vase où l'on met de la crème.

CRÉMIEU (lat. *Cremiacum*), ch.-lieu de cant. de l'Isère, arrond. et à 33 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.970 hab. Ch. de f. Est de Lyon. Vieille enceinte, ruines du château des dauphins (XIVe-XVIe s.). Industrie de la ganterie. — Le canton a 26 comm., et 14.610 hab.

— On donne le nom d'*Ile Crémieu* à un plateau calcaire situé entre le Rhône et la Bourbre.

CRÉMIEUX (Isaac-Moïse, dit **Adolphe**), avocat et homme politique français, né à Nîmes en 1796, mort à Paris en 1880. Il appartenait au culte israélite. Avocat à la Cour de cassation en 1830, défenseur d'un ancien ministre de Charles X, Guernon-Ranville, il fut élu député, en 1842, par la ville de Chinon, et, réélu en 1846, il contribua à la chute de Guizot et conseilla au roi d'appeler aux affaires Odilon Barrot, chef de la gauche dynastique. En 1848 il réclama la constitution immédiate d'un gouvernement provisoire. Il en fut élu membre par acclamation, et prit le portefeuille de la justice, mais il ne tarda pas à donner sa démission.

Ad. Crémieux. — Cl. P. Petit.

Il soutint la candidature de Louis Bonaparte à la présidence de la République, tout en continuant de voter avec l'extrême-gauche, mais il se détacha bientôt ouvertement de lui et il fut réélu député en 1849. Le 2 décembre 1851, il fut du nombre les représentants incarcérés. Devenu libre, il se renferma dans l'exercice de sa profession d'avocat jusqu'en 1869 où il fut élu député de Paris. Il siégea à l'extrême-gauche. Au 4 septembre 1870, Crémieux fit partie du gouvernement de la Défense nationale et reprit le portefeuille de la justice. Le 20 octobre 1871, il rentra à l'Assemblée nationale comme député d'Alger. En 1875, il fut élu sénateur inamovible et fut du nombre de ceux qui protestèrent contre le Seize-Mai.

— Le *décret Crémieux* est un décret de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, du 24 octobre 1870, qui conféra la qualité de citoyens français à tous les juifs indigènes d'Algérie.

CRÉMIEUX (Hector-Jonathan), auteur dramatique français, parent du précédent, né et mort à Paris (1828-1892). Plein d'esprit et de verve, il a composé, le plus souvent en collaboration, des vaudevilles, des comédies et des livrets d'opérettes, pour Offenbach et Hervé, parmi lesquels nous citerons : *Orphée aux Enfers* (1858) ; *Geneviève de Brabant* (1868) ; *le Petit Faust* (1869) ; *la Veuve du Malabar* (1873) ; *la Jolie Parfumeuse* (1874) ; *la Foire Saint-Laurent* (1877) ; etc. Nous mentionnerons parmi ses comédies *l'Abbé Constantin* (1887).

CRÉMIEUX (Gaston), révolutionnaire français, né à Nîmes en 1836, fusillé à Marseille en 1871. Avocat à Nîmes, puis à Marseille, il fut condamné à la prison, en août 1870, pour avoir pris part à une tentative insurrectionnelle. Mis en liberté au 4 Septembre, il fomenta à Marseille un mouvement révolutionnaire qui éclata le 23 mars 1871 et aboutit à la Commune, mais fut vite réprimé par le général Espivent. Crémieux fut condamné à mort.

CRÉMILLÉE [*mi-yé*] n. f. Une des gardes de la serrure.

CRÉMILLES (Louis-Hyacinthe BOYER DE), général français, né en 1700, mort en 1768. Cadet aux gardes françaises, maréchal général des logis, camps et armées du roi en 1734, il dirigea les opérations de l'armée de Flandre, sous le maréchal de Saxe, et procéda à l'investissement de Maëstricht (1748), ce qui lui valut le grade de lieutenant général.

CREMNOPHOBIE [*krèm'-no-fo-bî*] n. f. (du gr. *krêmnos*, précipice, et *phobos*, crainte). Peur morbide du vide, angoisse que certaines personnes éprouvent à la vue d'un précipice.

CRÉMOMÈTRE n. m. (de *crème*, et du gr. *métron*, mesure). Instrument servant à apprécier la richesse d'un lait en crème.

— ENCYCL. Le *crémomètre* est constitué par un tube cylindrique à pied, soigneusement gradué du haut en bas de 0 à 100, ce dernier chiffre étant placé à la partie inférieure du vase. Après un repos de vingt-quatre heures, le lait versé dans le crémomètre laisse remonter à sa surface la quantité de crème qu'il contient. Il suffit de lire sur l'échelle la division correspondante séparant la crème du lait ; le chiffre indiqué montre la quantité, en centièmes, de la crème.

CREMONA, petite planète, N° 486, découverte par Carnera en 1902.

CREMONA (Luigi), mathématicien italien, né à Pavie en 1830, mort à Rome en 1903. En 1848, il prit part à la guerre de l'indépendance italienne, et concourut à la défense de Venise. Après la capitulation, il reprit ses études, devint professeur de mathématiques aux lycées de Crémone et de Milan, puis de géométrie supérieure à l'université de Bologne ; il fut ensuite nommé directeur de l'Ecole d'application des ingénieurs, à Rome. Vice-président du Sénat en 1897, il devint ministre de l'instruction publique en 1898. Correspondant (1898) de l'Académie des sciences. En dehors de nombreux mémoires, il a publié : *Introduction à une théorie géométrique des courbes planes* (1862) ; *Mémoire sur les transformations rationnelles* (1863) ; *Préliminaires d'une théorie géométrique des surfaces* (1866), trad. en allem. par Curtze et réunis à un *Mémoire de géométrie pure sur les surfaces du troisième ordre* (Berlin, 1868) ; *les Figures réciproques dans la statique graphique* (1872) [trad. en franç. par Bossut, 1885] ; *Eléments de géométrie projective* (1873) ; *Eléments de calcul graphique* (1874) [trad. en franç. par Dewulf, 1875] ; etc.

CRÉMONE, ville forte d'Italie (Lombardie), ch.-lieu de prov. et de district, sur un petit affluent du Pô, la *Cremonetta* ; 64.000 hab. (*Crémonais, aises*). Evêché suffragant de Milan. Manufactures de lin, de coton, de laine et de chapeaux de paille ; luthiers.

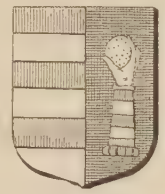

Armes de Crémone.

Une des villes les plus charmantes de l'Italie, Crémone est entourée d'une enceinte bastionnée et défend l'accès de l'Apennin. Sa cathédrale, construite au XIIe siècle dans le style roman, a beaucoup d'analogie avec celle de Pise. Le campanile ou Torrazzo, du plus pur gothique, date du XIIIe siècle. Le baptistère roman date, comme la cathédrale, du XIIe siècle. Crémone possède encore de belles places dallées, de jolies églises, des palais et les ruines du château Santa-Croce.

— *Histoire. Cremona*, ville gauloise de la Cisalpine, fut transformée de bonne heure en colonie romaine. Près de ses murs se livra en 69 de notre ère la bataille de Bédriac. Au XIIe siècle la ville fut ravagée par les luttes des guelfes et des gibelins. Réunie au duché de Milan, elle fut occupée en 1702 par les Français. Le prince Eugène de Savoie s'empara de leur chef, l'incapable maréchal de Villeroi. De là ce joli quatrain chanté par les soldats :

Français, rendez grâce à Bellone,
Votre bonheur est sans égal :
Vous avez conservé Crémone,
Et perdu votre général.

mais le marquis de Choiseul-Praslin sut demeurer le maître de la ville.

Crémone fut encore prise par les troupes françaises en 1796 et en 1800. Elle devint alors le chef-lieu du département du Haut-Pô. Rendue aux Autrichiens en 1814, elle leur resta jusqu'en 1859.

Crémone est célèbre pour ses luthiers qui fabriquaient violons, violes et basses. Les plus célèbres furent Nicolas, Antoine et André Amati (XVIe-XVIIe s.) qui travaillèrent pour Charles IX et Henri IV, André et Joseph Guarneri (XVIIe-XVIIIe s.), Antoine Stradivarius (1665-1746), et les Malpighi.

CRÉMONE (PROVINCE DE), division administrative de l'Italie, en Lombardie, entre le Pô, l'Adda et l'Oglio ; 364.800 hab., soit 208 au km². La province, tout entière dans les alluvions du Pô, est très fertile et produit le lin, le riz, le maïs et le mûrier.

CRÉMONE n. m. Mus. Violon fabriqué à Crémone : *Le meilleur* CRÉMONE *ne peut suppléer le talent.*

— N. f. Techn. Espèce d'espagnolette pour la fermeture des croisées. || Sorte de tissu croisé.

Crémone.

CRÉMONINI (César), philosophe italien, né à Cento (duché de Modène) en 1550, mort à Padoue en 1631. Il fit ses études à Ferrare, où il fut nommé professeur de philosophie, à l'âge de vingt et un ans. Il enseigna la philosophie durant cinquante-sept ans : à Ferrare, jusqu'en 1590, puis à Padoue, où on lui donna en même temps une chaire de médecine. Sa réputation de savant s'étendit bientôt au loin. Il fut le dernier représentant de l'école de Padoue. Sa doctrine est celle d'Aristote. Sa méthode est expérimentale : il voudrait étendre aux mathématiques mêmes les procédés de l'induction ; de là, la nécessité qu'il impose au philosophe d'être en même temps médecin. Il y a, selon lui, trois sciences spéculatives : la physique, les mathématiques et la métaphysique. L'harmonie des choses nous révèle un Dieu, que nous ne pouvons connaître qu'imparfaitement ; il est non la cause efficiente, mais la cause finale et comme la substance du monde.

CRÉMOSPERME [*moss-perm'*] adj. (du gr. *krémaô*, je suspends, et *sperma*, graine). Se dit des plantes dont les graines sont attachées au placenta par leur sommet ou par leur partie moyenne.

CRÉMYOLLE n. f. (corrupt. du mot *cramignole*). Bonnet ou toque d'homme, porté au XVIIe siècle.

CRÉNAGE [*naj'*] n. m. Action de créner. || Action d'évider la partie débordant le corps d'un caractère d'imprimerie. || Faire une entaille, un cran, sur la tige d'une lettre. (On dit aussi CRÉNERIE.)

CRÉNATE n. m. Sel de l'acide crénique.

CRÉNATÉ, E adj. Qui contient des crénates : *Eaux minérales* CRÉNATÉES.

CRENATULE [*krè*] n. f. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des aviculidés. (La coquille est mince, feuilletée, à valves presque égales et irrégulières. Les crénatules vivent dans les éponges [mer Rouge, mers de Chine, Australie].)

CRÉNAU [*nô*] n. m. Cage à poulets, ronde et bombée. V. MUE.

CRÉNEAU [*nô*] n. m. (de *cren* anc. forme de CRAN). Ouverture pratiquée dans un mur et permettant de tirer à couvert sur l'assaillant. *Les pans de parapet qui séparent les* CRÉNEAUX *s'appellent merlons.* — *Par extens.* Motif décoratif présentant cette disposition : *Emmanchure à* CRÉNEAUX.

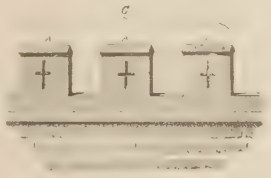

A. Merlon ; B. Embrasure ; C. Créneaux de couronnement.

— Blas. Figure héraldique, représentant soit un merlon isolé, soit une portion d'ensemble de créneaux avec les embrasures et les merlons. (Les pièces surmontées de créneaux sont dites « crénelées ».)

— Céram. Nom donné aux ouvertures des fourneaux de cuisson.

— Mar. Tuyau de plomb ou de bois, servant au passage des ordures.

— Mécan. Encoche faite dans un écrou pour y passer une goupille destinée à empêcher le desserrage de l'écrou sous l'effet des vibrations.

— ENCYCL. Fortif. On distingue les *créneaux de couronnement, d'étage*, et *de pied* ou *mâchicoulis*, selon qu'ils sont placés tout en haut d'une muraille, sur un point quelconque de sa surface, ou qu'ils permettent de battre verticalement de haut en bas le pied même de la muraille. La fente tournée vers l'extérieur doit être le plus mince possible ; celle vers l'intérieur, au contraire, le plus étendue possible pour augmenter le champ de visée du tireur. On doit maintenir les créneaux à deux mètres au moins au-dessus du sol, pour empêcher l'assaillant de les *emboucher*.

On perce des créneaux irréguliers dans les murs mis en état de défense, ou l'on crée des créneaux au moyen de sacs à terre. Les créneaux utilisés par l'artillerie s'appellent *embrasures*.

CRÉNÉE n. f. (gr. *krènaia* ; de *krènê*, fontaine). Mythol. Nymphe des fontaines.

CRÉNELAGE [*laj'*] n. m. Opération par laquelle on fait de petits crans sur le rebord d'une pièce de monnaie. || Ensemble des crans. || Etat de ce qui est crénelé.

CRÉNELER v. tr. (de *créneau*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Je crénelle. Tu crénelleras.*) Munir de créneaux : CRÉNELER *une muraille*.

— Mécan. *Créneler une roue*, Pratiquer des dents, soit sur la circonférence, soit sur les côtés de la roue.

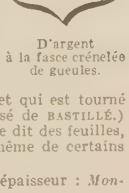

D'argent à la fasce crénelée de gueules.

— Monn. Exécuter le crénelage d'une pièce de monnaie.

— ***Crénelé, e,*** part. pass. du verbe *Créneler*. Munie de créneaux : *Tour* CRÉNELÉE. || *Par extens.* Retranché, défendu : *Les burgraves,* CRÉNELÉS *dans leurs trous, maîtrisaient le ravin et la vallée.* (V. Hugo.) || *Par anal.* Muni de découpures qui rappellent des créneaux : *Monts* CRÉNELÉS. *Écrou* CRÉNELÉ.

— Blas. Se dit de toute pièce héraldique surmontée d'un appareil denticulé rappelant des créneaux de couronnement et qui est tourné vers le chef de l'écu. (*Crénelé* est l'opposé de BASTILLÉ.)

— Bot. Qui est pourvu de crénelures. (Se dit des feuilles, des folioles, des sépales, des bractées et même de certains fruits.)

— Monn. Qui a des dentelures sur son épaisseur : *Monnaie* CRÉNELÉE.

— ***Se créneler,*** v. pr. — Au sens passif : *Murs qui peuvent* SE CRÉNELER.

CRÉNELURE n. f. Dentelure en créneaux : *Les* CRÉNELURES *d'une dentelle.*

— Anat. Dentelures du pourtour des os du crâne.

— Archit. Dentelure que l'on exécute sur des créneaux.

— Techn. Ravalement en dents de scie.

CRÉNEQUIN, CRÉNEQUINIER n. m. Art milit. anc. Autres formes de CRANEQUIN et CRANEQUINIER.

CRÉNER [*né*] v. tr. (de *cran*. — Se conjugue comme *accélérer*.) Impr. Marquer d'un cran, d'une entaille, la tige d'une lettre, d'une interligne.

— ***Créné, e,*** part. pass. du verbe *Créner*. Qui est marqué de crans.

— *Substantiv.* et au fém. Lettre crénée.

— ***Se créner,*** v. pr. — Au sens passif : *Certaines lettres* SE CRÈNENT.

CRÉNERIE [*rî*] n. f. Syn. de CRÉNAGE.

CRÉNEUR n. m. Ouvrier qui exécutait le crénage des caractères d'imprimerie.

CRÉNIFÈRE adj. Hist. nat. Qui porte des crénelures.

CRÉNILABRE ou **CRENILABRUS** [*bruss*] n. m. Genre de poissons marins, famille des labridés, se distinguant des vrais labres par leurs préopercules à bord denticulé.

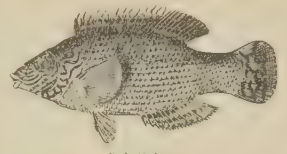

Crénilabre.

— Encycl. On connaît une trentaine d'espèces de crénilabres, qui vivent dans les mers d'Europe, surtout de la Méditerranée. Ils ont des couleurs vives, et se tiennent sur le littoral où ils construisent un nid pour y déposer leurs œufs. Longueur ne dépassant guère 30 cm.

CRÉNIOT [*ni-o*] n. m. Auge des ouvriers verriers.

CRÉNIQUE [*nik'*] adj. (du gr. *krènê*, source). Se dit d'un acide découvert dans certaines eaux minérales.

CRENNA, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 4.055 hab.

CRÉNON n. m. Premier bloc d'ardoise qu'on isole au fond d'une carrière.

CRÉNOPHYLAQUE [*fi-lak'*] n. m. (du gr. *krênê*, fontaine, et *phulax, akos*, gardien). Antiq. gr. Gardien des fontaines publiques, à Athènes. (Ce terme, qu'emploient seulement les lexicographes, doit être rapproché de celui de *épimélète des fontaines*, que connaît Aristote.)

CRÉNOTHÉRAPEUTE n. m. Médecin qui pratique la crénothérapie. (Peu us.)

CRÉNOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *krènê*, source, et *therapeia*, traitement). Nom donné à l'ensemble des méthodes thérapeutiques utilisant les eaux minérales.

— Encycl. Tandis que l'hydrothérapie, traitement exclusivement externe (ablutions, douches), fait appel à des méthodes thérapeutiques simples et uniformes, à peu près toujours semblables à elles-mêmes (puisque le substratum hydrique utilisé n'est envisagé qu'au point de vue de la pression ou de la température), la *crénothérapie*, au contraire, met en œuvre des agents éminemment complexes et variés. En effet, les stations hydrominérales fournissent des eaux très variables dans leur composition, leur saveur, leur thermalité, leur radio-activité, etc., et qui ont permis d'instituer une véritable médication hydrique.

CRÉNULÉ, E adj. Qui offre de très petites crénelures : *Feuille* CRÉNULÉE.

CRÉNURE n. f. (de *cran*). Mortaise pratiquée dans la barre d'un châssis d'imprimerie, pour recevoir l'ardillon des pointures.

CRÉODONTE adj. (du gr. *kréas*, chair, et *odous, ontos*, dent). Qui a les dents de chair : *Forme* CRÉODONTE. *Dentition* CRÉODONTE.

— N. m. pl. Nom créé par le paléontologiste américain Cope pour désigner un sous-ordre de mammifères carnivores fossiles, présentant des caractères de didelphes (subdidelphes), très répandus dans le tertiaire inférieur et auxquels se sont peu à peu substitués les carnivores vrais, ancêtres des types actuels. (Leurs molaires, tranchantes ou broyantes, étaient plus uniformes, les carnassières étaient moins différenciées. Nombreux genres présentant des adaptations diverses ; les plus connus sont : *arctocyon, hyænodon, pterodon, proviverra, palæictis*, etc., des terrains éocènes et même oligocènes.)

CRÉOGÉNIE [*nî*] ou **CRÉOGÉNÈSE** n. f. (du gr. *kréas*, chair et *génésis*, formation). Biol. Conditions chimiques et histologiques qui donnent naissance, au cours du développement, à la fibre musculaire et en général à tout ce qu'on est convenu d'appeler la « chair ».

CRÉOGRAPHIE [*fî*] n. f. (du gr. *kréas*, chair, et *graphein*, décrire). Description des chairs. (Peu us.)

CRÉOLE n. (espagn. *criollo*). Personne de race blanche, née aux colonies : *Un, une* CRÉOLE.

— N. m. Langage que parlent les noirs des colonies et les créoles dans leurs rapports avec les noirs. (Le créole varie d'une colonie à l'autre ; c'est un patois composé de mots français presque tous altérés, et de mots empruntés à maintes langues.)

— *Adjectiv.* Relatif aux créoles : *Indolence* CRÉOLE. || *Nègre créole*, Se dit exceptionnellement pour distinguer le noir né aux colonies du noir venu d'Afrique.

CRÉOLEMENT [*man*] adv. A la manière des créoles.

CRÉOLERIE [*rî*] n. f. *Fam.* Lieu habité par des créoles.

CRÉOLINE n. f. Solution de crésol dans la soude qui est utilisée comme antiseptique.

CRÉOLISER [*zé*] v. tr. Habituer aux usages, au climat des colonies : CRÉOLISER *des Européens*.

— *Intransitiv.* Adopter les mœurs, les manières d'être, des créoles.

CRÉON, ch.-lieu de cant. de la Gironde, arrond. et à 25 kil. de Bordeaux ; 1.000 hab. Ch. de f. Orléans. Vins. — Le canton a 28 comm., et 14.925 hab.

CRÉON. Myth. gr. Roi de Corinthe. Dans la légende thébaine, il donna sa fille Créuse en mariage à Jason, et périt dans l'incendie de son palais, allumé par Médée. Dans la légende corinthienne, Alcméon lui confia l'éducation des enfants qu'il avait eus de Manto. — Fils d'Héraklès et de la Thespiade Eumidé.

CRÉON, tyran de Thèbes, dans la légende d'Œdipe. Frère de Jocaste et beau-frère de Laïos, Créon, après qu'Œdipe se fut crevé les yeux et que Jocaste se fut donné la mort, gouverna Thèbes, d'abord comme tuteur d'Etéocle et de Polynice, puis comme roi, après la mort des deux frères. Il fut tué par Thésée. Créon est surtout connu par le théâtre de Sophocle. Dans *Œdipe roi*, son rôle n'a rien d'odieux ; dans *Œdipe à Colone*, il se montre fourbe et emporté, enlève les deux filles d'Œdipe, Ismène et Antigone, et il faut l'intervention de Thésée pour les lui faire rendre. Dans *Antigone*, il a défendu, sous peine de mort, d'ensevelir Polynice. Antigone rend néanmoins les derniers devoirs à son frère ; Créon la fait emmurer vivante, mais il est puni : son fils Hémon se tue sur le cadavre d'Antigone.

CRÉOPHAGE [*faj'*] adj. et n. (du gr. *kréas*, chair, et *phagein*, manger). Qui se nourrit de chair.

CRÉOPHAGIE [*fa-jî*] n. f. (de *créophage*). Habitude de se nourrir de chair.

CRÉOPHILE [*fil'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant des staphylins de grande taille, de formes robustes, à tête armée de fortes mandibules, à élytres et à abdomen chargés de fascies gris velouté.

Créophile.

— Encycl. Les *créophiles*, dont on connaît quelques espèces de l'hémisphère boréal, vivent sur les cadavres, où ils dévorent les larves de mouches. La seule espèce indigène, répandue de la France au Japon, est le créophile machelier, noir brillant et gris cendré.

CRÉOPHYLE, aède des temps homériques, ancêtre plus ou moins légendaire d'une famille de rapsodes de Samos, que la tradition met en rapport avec les Homérides de Chios. On lui attribuait un poème cyclique sur la *Prise d'Œchalie*.

CRÉOSAL n. m. Tannate de créosote, poudre déliquescente, soluble dans l'eau, l'alcool, la glycérine, possédant les propriétés de la créosote et du tanin.

CRÉOSOCAMPHRE [*kanfr'*] n. m. Camphorate de créosote, liquide huileux qu'on fait prendre en capsules, ou qu'on injecte en solution huileuse.

CRÉOSOFORME n. m. Combinaison d'aldéhyde formique et de créosote, employée contre la tuberculose et comme antiseptique intestinal.

CRÉOSOL n. m. Ether-oxyde méthylique de l'homopyrocatéchine, de formule $CH^3.C^6H^3(OH).O.CH^3$ bouillant à 221° et retiré de la créosote de hêtre.

CRÉOSOTAGE n. m. Action de créosoter et spécialement procédé de conservation des bois à l'aide de créosote dont on les imprègne par immersion ou injection.

CRÉOSOTAL [*o-zo*] n. m. Liquide visqueux obtenu en faisant passer un courant d'acide chlorocarbonique dans une solution de créosote sodée, et qu'on a préconisé pour remplacer la créosote dans ses applications médicales.

CRÉOSOTE n. f. (du gr. *kréas*, chair, et *sôdzein*, conserver). Huile lourde, incolore, d'une odeur forte *sui generis*, découverte par Reichenbach en 1832.

— Encycl. La *créosote* est retirée des produits de la distillation sèche du bois, en particulier du goudron de hêtre. C'est un mélange complexe de gaïacol, de crésylol et de créosol.

La *créosote officinale* est un antiseptique énergique, caustique et coagulant l'albumine. On l'emploie à l'intérieur en *inhalations*, en *pulvérisations*, en *pommades*, en *injections huileuses*, en *lavements* et *suppositoires créosotés* ; comme antiseptique des voies respiratoires et *anticatarrhal*, sous forme de *pilules*, de *capsules*, de *vin* et d'*huile créosotée*, d'*huile de foie de morue créosotée*. La dose efficace est de 2 gr. par jour, à laquelle on arrive progressivement.

— Il existe également une créosote *de houille* employée industriellement et préférée pour certaines applications thérapeutiques, en particulier contre la *carie dentaire*. La créosote de houille forme une gelée lorsqu'on la mélange au collodion, ce que ne fait pas la créosote de hêtre.

La créosote commerciale est utilisée principalement pour la conservation des bois.

CRÉOSOTER v. tr. Additionner de créosote : CRÉOSOTER *une potion*. || Injecter de créosote, en parlant des bois dont on veut assurer la conservation *On* CRÉOSOTE *souvent les poteaux télégraphiques et les traverses de chemins de fer*.

— ***Créosoté, e***, part. pass. du verbe *Créosoter*. Qui contient de la créosote : *Huile de foie de morue* CRÉOSOTÉE.

CRÊPAGE [*paj'*] n. m. Action de crêper une étoffe. || Action de crêper les cheveux.

— *Pop.* Rixe, bataille. || *Crêpage de chignon*, Bataille de femmes.

CRÉPANT [*pan*] n. m. (du lat. *crepare*, faire du bruit). Nom que l'on donnait à certaines bouches à feu.

CRÊPE n. m. (de l'anc. franç. *crespe*, crépu venant du lat. *crispus*). Tissu très léger et très clair, fait en forme de gaze. (Se dit particulièrement : 1° d'une bande de crêpe noir que les hommes en deuil portent au bras, sur la manche du vêtement [en cas de deuil national, les officiers portent aussi un crêpe au pommeau de l'épée] ; 2° d'une bande de drap noir que les hommes en deuil portent autour

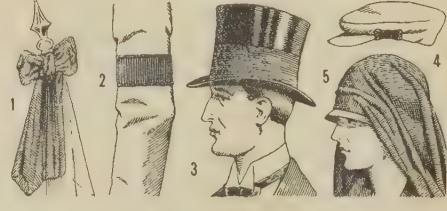

CRÊPES (de deuil) : 1. De drapeau ; 2. De manche ; 3. De chapeau ; 4. De casquette ; 5. Voile de veuve.

du chapeau, et qui est plus ou moins large suivant le degré de parenté qu'ils ont avec la personne défunte ; 3° d'un papillon de crêpe ou de drap noir qui se porte aussi en signe de deuil sur un képi, une casquette, un béret ; 4° de la bande de crêpe dont on cravate les drapeaux au moment des deuils nationaux ; 5° du liséré de gaze blanche dont les veuves garnissent le bord de leur coiffure ; 6° du voile de crêpe porté par les veuves. (V. DEUIL.) || Apprêt que l'on appelle aussi CRÉPAGE.

— Fig. : *Ces tristes vers en deuil, d'un long* CRÊPE *voilés*. (A. Chénier.) [L'ombre] *Viendra d'un* CRÊPE *noir environner la ville*. (Boileau.) || Tristesse, mélancolie : *Cette espérance a dissipé un* CRÊPE *noir que votre absence avait mis sur ma vie*. (Mme de Sévigné.) *A l'heure où l'âme solitaire s'enveloppe d'un* CRÊPE *noir*. (Lamartine.)

— Cost. Cheveux tortillés et frisés par le bout.

— Encycl. Techn. Sous la dénomination de *crêpe* on comprend des tissus de soie, de qualités et de coloris différents ; ils se vendent dans le commerce sous les noms les plus fantaisistes : *crêpe marocain*, tissu épais à grain cannelé ; *crêpe de Chine* européen, souple et de grande largeur ; *crêpe chinois*, à gros grain ; *crêpe schappe* à peine gaufré, fabriqué avec les déchets de soies ; *crêpe romain*, du même genre que le crêpe marocain ; *crêpe Georgette*, souple transparent à grains plus ou moins marqués, dit aussi *crêpe double, crêpe Lucette, crêpe Ginette, crêpella*. Les crêpes de soie pour garnitures sont : le *crêpe lisse*, le *crêpe ondine*, le *crêpe crêpé*. Les crêpes se font *brodés, brochés, imprimés* et *peints*. Quelques-uns sont tramés *coton et soie*, et sont employés en lingerie ; ce sont : le *crêpe Folette*, le *crêpe indien*, le *crêpe Mireille*, le *crêpe Théodora*, etc. D'autres sont tramés *en laine*, comme le *crêpe Annam* et le *crêpe florentin*. Il existe aussi des crêpes entièrement tissés en coton et en laine : *crêpe de coton, crêpe de laine*.

CRÊPE n. f. (du lat. *crispus*, qui a des ondes). Galette légère faite de farine de blé ou de sarrasin que l'on délaye dans de l'eau ou dans du lait, avec addition de sucre, d'œufs et de quelque aromate, et que l'on fait cuire soit sur une plaque de fonte, soit dans la poêle en l'étendant.

CRÊPELAGE [*laj'*] n. m. Action de faucher les céréales en empoignant une brassée à gauche tandis que la main droite manœuvre la faucille.

CRÊPELÉ, E adj. (dimin. de *crêpé*). Frisé, crêpé à petites ondes : *Cheveux* CRÊPELÉS.

CRÊPELEUR n. m. Ouvrier moissonneur qui fait le crêpelage.

CRÊPELINE n. f. (de *crêpe*). Etoffe très mince et très légère en tissu de soie, employée pour les costumes de femmes et la garniture des chapeaux.

CRÊPELU, E adj. Frisotté : *Cheveux* CRÊPELUS.

CRÊPELURE n. f. Etat des cheveux crêpelus.

CRÊPER [*pé*] v. tr. (lat. *crispare*, friser). Friser, Apprêter le crêpe et autres étoffes, c'est-à-dire y faire apparaître le duvet et y produire des ondulations. (On dit encore DONNER LE CRÊPE.) || Friser en manière de *crêpe* : CRÊPER *des cheveux*.

— Pop. *Crêper le chignon*, Battre en tirant par les cheveux. (Se dit des batailles de femmes.) [On dit aussi CARDER LE POIL.]

— ***Crêpé, e***, part. pass. du verbe *Crêper* : *Cheveux* CRÊPÉS.

— *Substantiv.* et au masc. Frisure très courte. || Petites touffes de cheveux crêpés postiches.

— ***Se crêper***, v. pr. — Au sens réfléchi : *Dame qui* SE CRÊPE *elle-même*.

— Avec réciprocité. Pop. : *Femmes qui* SE CRÊPENT *le chignon*.

CRÊPERIE n. f. Endroit où l'on fait, où l'on vend des crêpes.

CRÊPEUR n. m. Ouvrier qui crêpe certains tissus.

CRÉPI n. m. (de *crépir*). Sorte d'enduit fabriqué avec du sable grenu et de la chaux, ou avec du plâtre, ou encore avec du mortier de ciment.

CRÉPICULE ou **CRÉPITULE** n. m. (du lat. *crepitus*, bruit). Antiq. rom. Ornement de tête, qui produisait un certain bruissement.

CRÉPIDE n. f. (lat. *crepida* ; gr. *krêpis, idos*). Antiq. grecq. Chaussure nationale des anciens Grecs.

Crépide.

— Encycl. La *crépide* se composait d'une semelle fixée au pied par des courroies et munie d'une empeigne, qui protégeait le talon et les côtés du pied, en laissant les doigts à découvert. Grossière, c'était la chaussure du paysan et des soldats ; plus soignée, celle des élégants et des acteurs.

CRÉPIDE ou **CRÉPIS** [*pî*] n. m. Bot. Genre de plantes de l'hémisphère boréal, de la famille des composées-chicoracées. (Ce genre comprend cent cinquante espèces, dont vingt-cinq sont françaises et plusieurs très communes.)

CRÉPIDE n. m. (gr. *krêpis, idos*). Antiq. Assises d'un édifice.

— (Lat. *crepido*.) Mur de quai.

CRÉPIDODÈRE ou **CREPIDODERA** [*kré, dè*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant des altises de taille médiocre, dont quelques espèces, remarquables par leur corps entièrement roux, sont communes en France où elles vivent sur les carduacées.

Crépidodère.

CREPIDULA [*kré* n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des capulidés, qui vivent dans les mers chaudes (Amérique, Afrique, Indes, Australie, mer Méditerranée), fixés aux rochers ou aux coquilles mortes et qui reproduisent généralement, sur leur test, les ornements de leurs supports.

CRÉPIDULE n. m. (lat. *crepidula*). Antiq. rom. Petite sandale.

CRÊPIÈRE n. f. Marchande de crêpes (à manger).

CRÉPIEUX-LA-PAPE, comm. de l'Ain, arr. et à 55 kil. de Bourg ; 1.585 hab.

CRÉPIN et **CRÉPINIEN** (saints), martyrs. Ils étaient frères, et nés à Rome : ils prêchèrent l'évangile à Soissons vers 280, tout en exerçant la profession de cordonniers. Ils souffrirent le martyre vers 287 et endurèrent, avant de mourir, d'affreux tourments. Leurs reliques sont conservées à Rome dans la basilique de Saint-Laurent. Dès le VIe siècle, Soissons érigea en leur honneur une église, qui fut ornée par saint Éloi. Ce sont les patrons des cordonniers. — Fête le 25 octobre.

Saint Crépin et saint Crépinien (bas-relief de l'église Saint-Pantaléon de Troyes).

CRÉPIN (SAINT-) n. m. V. CRÉPINS, et SAINT-CRÉPIN.

CRÉPINE n. f. (de *crêpe*). Sphère (ou cylindre) métallique percée de trous, et servant à arrêter les corps étrangers à l'ouverture d'un tuyau d'aspiration.

— Ameubl. Frange plus ou moins ornementée, employée en ameublement.

— Archéol. Travail de passementerie et en particulier résille pour la chevelure féminine. (On disait aussi CRÉPINETTE.)

— Bouch. Membrane de la panse du mouton (dite ÉPIPLOON), avec laquelle les bouchers recouvrent certaines parties du corps de l'animal mis à l'étal.

Crépine.

CRÉPINER [*né*] v. tr. Garnir de crépine.

— ***Crépiné, e,*** part. pass. du verbe *Crépiner*. Garni de crépines.

CRÉPINETTE [*nèt'*] n. f. Hortic. Nom donné par les jardiniers à certaines variétés de renouée.

— Archéol. Syn. de CRÉPINE.

— Art culin. Viande hachée entourée de crépine et ayant la forme d'une saucisse plate.

CRÉPINIER [*ni-é*] n. m. Archéol. Passementier qui faisait des crépines.

CRÉPINIÈRE n. f. Nom vulgaire de l'épine-vinette commune.

CRÉPINS n. m. pl. Outils et marchandises servant au métier de cordonnier. (On dit aussi SAINT-CRÉPIN.)

CRÉPIR v. tr. (même origine que *crêper;* à cause de l'aspect irrégulier du *crépi*). Constr. Enduire un mur de crépi au moyen du balai et sans truelle : CRÉPIR *un mur.* || Être appliqué comme enduit, comme crépi : *La chaux vive* CRÉPIT *proprement les murs.*

— Techn. *Crépir du cuir,* Y faire le grain, en faisant usage de la *paumelle* ou de la *marguerite.* || *Crépir le crin,* Le faire bouillir dans l'eau pour le friser.

CRÉPISSAGE n. m. Constr. Action de crépir un mur. (On dit quelquefois CRÉPISSEMENT.)

— Corroir. Opération ayant pour objet de donner le grain aux peaux que l'on sort de l'eau.

CRÉPISSEUSE [*seuz'*] n. f. Machine à crépir le maroquin, c'est-à-dire à lui donner le grain.

CRÉPISSOIR n. m. Balai dur à manche court, pour crépir les murs.

CRÉPISSURE n. f. Crépi d'une muraille, état d'une muraille crépie.

CRÉPITACLE n. m. (lat. *crepitaculum;* de *crepitare,* crépiter). Antiq. rom. Hochet muni de grelots.

— Bot. Genre de fruits qui s'ouvrent avec bruit et élasticité, comme dans le sablier (*hura crepitans*).

CRÉPITANT [*tan*], **E** adj. Qui produit un bruit de crépitation : *Le râle* CRÉPITANT *de la pneumonie.*

— *Fig.* Pétillant : *Gaieté* CRÉPITANTE.

— Bot. Se dit des plantes dont les fruits s'ouvrent avec bruit.

— Entom. Se dit des insectes du genre brachyne, qui produisent une petite explosion lorsqu'on les saisit.

— Pathol. *Râles crépitants,* Sorte de râles, perceptibles dans certains cas à l'auscultation du poumon, qui rappellent la crépitation du sel sur le feu.

— ENCYCL. Pathol. Les *râles crépitants* se produisent par bouffées, au moment de chaque inspiration ; ils paraissent produits par le déplissement des parois des vésicules pulmonaires. C'est un signe de congestion pulmonaire, soit passive, comme à la suite d'un décubitus dorsal prolongé, soit inflammatoire, comme au début de la pneumonie.

On appelle râles *sous-crépitants* ou *râles crépitants humides* un bruit de bulles qui crèvent, analogue à celui qu'on produit en soufflant à l'aide d'un chalumeau dans de l'eau de savon. Ils s'entendent dans la bronchite capillaire, l'œdème du poumon, la bronchite simple, la dilatation bronchique et les cavernes pulmonaires.

CRÉPITATION [*si-on*] n. f. (lat. *crepitus*). Bruit vif, sec et fréquent ; série de petites explosions : *La* CRÉPITATION *des sels que l'on jette sur des charbons ardents.*

— Chir. *Crépitation osseuse,* Bruit, perceptible au toucher et le plus souvent à l'oreille, que produit le frottement réciproque des fragments d'un os fracturé. || *Crépitation douloureuse des tendons,* Bruit que font entendre, pendant le mouvement, les tendons affectés d'une sorte d'inflammation appelée *aï.* || *Crépitation neigeuse,* Frémissement analogue à celui de la neige qu'on froisse. (On l'observe quand on comprime sous les doigts, à travers la peau, un tissu infiltré d'air ou de sang coagulé.)

CRÉPITEMENT [*man*] n. m. Action de crépiter : *Le* CRÉPITEMENT *de la fusillade.*

CRÉPITER [*té*] v. intr. (lat. *crepitare* fréquentat. de *crepare*). Pétiller, faire entendre un bruit sec et fréquent : *Le sel* CRÉPITE *dans le feu.*

CRÉPITINE n. f. Corps retiré du sablier (*hura crepitans*) [euphorbiacées], plante jouissant de propriétés émétocathartiques violentes. (C'est un poison dont les effets sont extrêmement lents.)

CRÉPITUS [*tuss*] n. m. (mot lat.) Pathol. Crépitation brusque et très prononcée.

CRÉPODAILLE [*day'*] n. f. Sorte de crêpe fort mince. (On dit par corruption CRÉPONAILLE et CRAPAUDAILLE.)

CRÉPON n. m. (de *crêpe*). Tissu de laine, de coton ou de soie, gaufré à la machine et présentant des ondulations irrégulières parallèles au sens de la chaîne. || Petit morceau d'étoffe légère dont on se sert pour étendre le rouge de fard sur la figure. || Petit paquet de faux cheveux, que les dames glissent sous leur chevelure.

CREPS [*krèpss*] n. m. Jeux. V. KRABS.

— Comm. Sorte de crépon.

CRÉPU, E adj. (de *crêpe*). Court et frisé : *Les nègres ont les cheveux* CRÉPUS.

— Bot. Se dit des végétaux ou de leurs organes, lorsque leur surface est irrégulièrement plissée ou boursouflée, à bords ondulés : *Feuille* CRÉPUE. *La mauve, la menthe* CRÉPUE.

CRÉPURE n. f. Action de friser en manière de crêpe : CRÉPURE *des cheveux.* || Ondulations qu'offre le crêpe après le *crépage.*

CRÉPUSCULAIRE [*puss-ku-lèr'*] adj. Qui appartient, qui a rapport au crépuscule : *Lumière* CRÉPUSCULAIRE. *Calme* CRÉPUSCULAIRE. || Qui se produit pendant le crépuscule : *Visions* CRÉPUSCULAIRES. || *Papillons crépusculaires,* Ceux qui ne sortent que le soir ou le matin.

— *Par anal.* Dont la lueur est semblable à celle du crépuscule : *Ciel* CRÉPUSCULAIRE.

— *Fig.* Qui est sur son déclin : *Beauté* CRÉPUSCULAIRE. *Période* CRÉPUSCULAIRE. || Qui est bien obscur : *Avant l'histoire légendaire, il y a encore l'histoire* CRÉPUSCULAIRE.

— Astron. *Cercle crépusculaire,* Cercle de la sphère parallèle à l'horizon, et qui passe par le degré où se trouve le soleil quand le crépuscule cesse : *Le* CERCLE CRÉPUSCULAIRE *est à 18 degrés au-dessous de l'horizon.*

CRÉPUSCULAIRES [*puss-ku-lèr'*] n. m. pl. Anc. division des insectes lépidoptères comprenant les sésies, les sphinx et autres formes qui, en général, prennent leur vol au soleil couchant.

CRÉPUSCULE [*puss-kul'*] n. m. (lat. *crepusculum*). Lumière qui persiste après le coucher du soleil, ou qui paraît avant son lever : CRÉPUSCULE *du soir.* CRÉPUSCULE *du matin.* (Ne se dit guère que du jour qui persiste après le coucher du soleil, par opposition à AURORE.)

— *Fig.* Déclin : *Le* CRÉPUSCULE *de mes jours S'embellira de votre aurore.* (Voltaire.) || Premières lueurs : CRÉPUSCULE *de la raison, des sciences, des arts. La tristesse est une sorte de* CRÉPUSCULE *qui suit la douleur.* (Prévost-Paradol.) || Ténèbres, obscurité : *Le jour où la France s'éteindrait, le* CRÉPUSCULE *se jetait sur la terre.* (V. Hugo.)

— ENCYCL. Astron. La succession du jour et de la nuit ne se produit pas instantanément au moment où le soleil franchit l'horizon : la transition est graduelle. L'illumination partielle, que reçoit ainsi la voûte céleste avant le lever du soleil et après son coucher, s'appelle *crépuscule.* Le crépuscule du matin est plus particulièrement désigné sous le nom d'*aurore,* tandis que celui du soir a reçu le nom de *brune.* Ce double phénomène, qui peut prolonger notablement la durée du jour, est dû à la présence de l'atmosphère terrestre, qui, en réfléchissant comme lumière diffuse la lumière du soleil, nous permet de jouir encore d'une certaine clarté alors même que nous ne recevons plus directement les rayons de cet astre. La durée de ce phénomène est subordonnée à l'état atmosphérique ; en particulier, le crépuscule se prolongera d'autant plus que les vapeurs contenues dans l'air sont plus haut et plus denses ; toutes choses égales d'ailleurs, l'aurore est plus courte que la brune, puisque, précisément, ces vapeurs, refroidies pendant la nuit, atteignent vers le matin leur minimum de hauteur.

Néanmoins, les astronomes ont adopté les conventions suivantes : 1° Un abaissement du soleil de 6 degrés au-dessous de l'horizon permet d'apercevoir les plus belles étoiles. On dit alors que le *crépuscule civil* est terminé ; 2° Lorsque cet abaissement atteint 18 degrés, il est admis que les étoiles les plus faibles deviennent visibles : c'est la fin du *crépuscule astronomique.*

— Iconogr. La plus célèbre figure allégorique qui ait été faite du *Crépuscule* est une des statues de marbre restées inachevées dont Michel-Ange a décoré le tombeau de Laurent de Médicis, à Florence. Citons aussi le groupe de Crauk (1870), qui figure à Paris, avenue de l'Observatoire.

Beaucoup de peintres ont cherché à saisir les lueurs vagues, fugitives, du *crépuscule.* Parmi eux nous citerons : Corot, Daubigny, Chintreuil, Berchère, Whistler, Cazin, Duez, Billotte, Pointelin, Millet, Thaulow, Fantin-Latour, etc. V. COUCHER DE SOLEIL.

Crépuscule des dieux (LE) [allem. *Götterdämmerung*], drame musical en un prologue et trois actes, paroles et musique de Richard Wagner, représenté sur le théâtre de Bayreuth le 17 août 1876. Cet ouvrage forme la dernière partie de la tétralogie de *l'Anneau du Nibelung,* dont les premières sont *l'Or du Rhin, la Walkyrie* et *Siegfried.* Le troisième acte, notamment, renferme des beautés d'un ordre absolument supérieur. A signaler la scène des filles du Rhin avec Siegfried, celle où Siegfried raconte à ses compagnons sa jeunesse et ses exploits, l'épisode de l'admirable marche funèbre, la mort de Brunehilde et le prodigieux épilogue instrumental qui rassemble les thèmes essentiels de la tétralogie.

Crépuscule des dieux (LE), roman par Elémir Bourges (1884). Au début, un prince allemand, chassé de ses Etats par la victoire de la Prusse, quitte sa capitale au sortir d'une représentation du *Crépuscule des dieux;* à la fin, dix ans après, on le retrouve à Bayreuth, écoutant la même pièce. Dans l'intervalle, il a vécu à Paris, avec ses richesses, sa valetaille, ses maîtresses, ses bâtards. Dans cette famille cosmopolite naissent des amours violentes, des fureurs frénétiques, des drames poignants et mortels dont le romancier nous trace un tableau d'une rare intensité de couleur, fleur de pittoresque, de passion et de poésie.

Crépuscule des idoles (LE) [*Götzendämmerung*], œuvre du philosophe allemand Frédéric Nietzsche, écrite en 1888, parue en 1889, l'année même où la raison abandonna le grand penseur. Le sous-titre de cet ouvrage est : « Comment on fait de la philosophie à coups de marteau ». Le marteau, c'est l'esprit impitoyablement dur de l'auteur, qui frappe sans ménagements les préjugés de son temps et du passé. Il s'attaque aux « idoles », que ces idoles soient des hommes (ex. Socrate), des idées, des théories artistiques, des mœurs respectées. A ces valeurs anciennes il veut substituer des valeurs nouvelles, à la morale des esclaves la morale des maîtres, à l'homme le surhomme, à la décadence le progrès réellement humain. Mais ces pensées, qui se rencontrent dans d'autres de ses œuvres, sont présentées ici avec une verve satirique qui ne lui est pas coutumière. (Traduction française par Henri Albert.)

CRÉPUSCULIN [*puss-ku*], **E** adj. Qui appartient au crépuscule : *Lueur* CRÉPUSCULINE. (On dit mieux CRÉPUSCULAIRE.)

CRÉPY ou **CRÉPY-EN-LAONNOIS** [*la-noa*], comm. de l'Aisne, arrond. et à 10 kil. de Laon ; 1.415 hab. Ch. de f. Nord. Sucrerie. Bourg jadis fortifié ; doté de franchises communales par Philippe Auguste, plusieurs fois pillé durant la guerre de Cent Ans, puis par Mayenne en 1590. Occupé par les Allemands du début de septembre 1914 au 13 octobre 1918, il a été partiellement détruit. Un traité y fut signé en 1544 entre François Ier et Charles-Quint.

Crépy ou **Crespy-en-Laonnois** (TRAITÉ DE), conclu entre François Ier et Charles-Quint, le 18 septembre 1544. Les deux princes se restituaient leurs conquêtes depuis la trêve de Nice, en 1538. François Ier abandonnait la Savoie et le Piémont, renonçait à ses prétentions sur la Flandre, l'Artois et le royaume de Naples. En retour, Charles-Quint abandonnait Hesdin et la Bourgogne. Ces conditions ne devaient être valables que si le duc d'Orléans, deuxième fils de François Ier, épousait soit l'infante Marie de Castille, soit la princesse Anne, fille de Ferdinand, l'une et l'autre pourvues d'une dot territoriale, Pays-Bas et Franche-Comté, ou Milanais. Par une clause secrète, les deux princes s'engageaient à combattre le Grand Turc.

CRÉPY-EN-VALOIS, ch.-lieu de cant. de l'Oise, arrond. et à 23 kil. de Senlis ; 5.570 hab. Ch. de f. Nord. Carrière, Sucrerie. Eglise Saint-Denis (XIIe et XVe s.), restes de l'église Saint-Thomas, des remparts et du château, vieilles maisons. Ancienne capitale du Valois, dotée d'une charte communale en 1215, pillée deux fois pendant la guerre de Cent Ans. — Le canton a 25 comm., et 17.650 hab.

CRÈQUE [*krèk'*] n. f. (de l'allem. *krieche*). Nom vulgaire de la prunelle sauvage, fruit du créquier.

CRÉQUI, famille originaire de Créquy (Pas-de-Calais), arrond. de Montreuil-sur-Mer. Les principaux membres de cette famille, dont on trouve des traces dès la fin du Xe siècle, sont : Baudouin DE **Créqui ;** — HENRI, qui suivit Saint Louis dans sa croisade et fut tué à Damiette en 1240 ; — Jacques DE **Créqui** qui commanda en Guyenne contre les Anglais, et fut tué à Azincourt, en 1415 ; — Antoine DE **Créqui,** seigneur de Pont-Rémy, qui fut tué, en 1523, au siège de Hesdin ; — Jean VIII DE **Créqui,** mort en 1555, qui eut trois fils, dont l'un, le cardinal Antoine DE **Créqui,** laissa les biens de sa maison, son nom et ses armes à Antoine de Blanchefort, seigneur de Saint-Janvrin, fils de sa sœur MARIE. La famille de Créqui a porté également les titres de princes de Poix, ducs de Lesdiguières, de Canaples, d'Arpajon.

CRÉQUI DE BLANCHEFORT DE CANAPLES (Charles Ier DE), homme de guerre et diplomate français, né vers 1567, mort devant Crema (Italie) en 1638 ; fils d'Antoine de Blanchefort. Il remplaça Crillon, en 1605, au commandement des gardes françaises, et succéda, en 1606, dans sa lieutenance générale du Dauphiné, au connétable de Lesdiguières, dont il épousa la fille. Il assista au siège de Montpellier, et, en 1622, reçut le titre de maréchal de France. Après avoir figuré avec gloire dans les campagnes d'Italie et avoir battu, en 1625, le duc de Féria en Piémont, il fut chargé, en 1633, de l'ambassade de Rome et, en 1634, de celle de Venise, prit part aux engagements des années 1635-1636, et périt dans un combat.

Ch. III de Créqui.

CRÉQUI (Charles III, duc DE), petit-fils du précédent, né en 1623, mort en 1687. Créqui fut un vaillant homme de guerre. Il combattit à Rocroi et à Nordlingen, et prit une part active à divers sièges. Favori du roi, il fut nommé ambassadeur de France à Rome et occupait cette difficile fonction en en 1662, alors que la garde corse insulta les Français. Il agit avec brutalité et maladresse, et réussit peu comme diplomate dans une cour mal disposée pour la France. Nommé gouverneur de Paris en 1676, il fut chargé, l'année suivante, d'aller représenter la cour de France en Angleterre. Il eut d'autres missions sans conséquence.

François de Créqui.

CRÉQUI (François DE BONNE, marquis DE), homme de guerre français, dit le **maréchal de Créqui,** frère du précédent, duc de Lesdiguières, du chef de sa mère, né vers 1624, mort à Paris en 1687. D'abord remarqué dans les guerres de Flandre et de Catalogne, il se distingua encore, en 1667,

par une victoire sur le comte de Marsin. Maréchal de France en 1668, il enleva, deux ans après, ses Etats à Charles V, duc de Lorraine. Jaloux de Turenne, il refusa de servir sous ses ordres et fut disgracié. Surpris et battu à Consarbruck, il perdit Trèves et Philipsbourg, mais fut plus heureux dans les années suivantes. Il lutta contre le duc de Lorraine, empêcha par d'habiles manœuvres la jonction des alliés, battit Charles et enleva Fribourg. En 1679, il défaisait les troupes de l'électeur de Brandebourg, et contribuait ainsi à préparer la paix de Nimègue. En 1684, il s'empara de Luxembourg.

CRÉQUI (Renée-Caroline DE FROULLAY, marquise DE), née au château de Montflaux en 1714, morte à Paris en 1803. Elle épousa le marquis Louis-Marie de Créqui en 1737, et devint veuve de bonne heure. Petite et laide, mais très instruite et d'esprit rassis, très clairvoyante dans ses jugements, d'une dévotion large et tolérante, elle sut attirer chez elle les gens de lettres et exerça de l'ascendant sur J.-J. Rousseau. Elle se lia avec Sénac de Meilhan quand elle avait soixante-huit ans, et qu'il en avait quarante-six. Un aventurier de lettres, Coursen, dit *de Courchamps*, a publié en 1835, en sept volumes, de prétendus *Souvenirs* de la marquise de Créqui sur lesquels Théodore de Lameth a laissé des notes intéressantes. Les *Lettres* seules de la marquise sont authentiques.

CRÉQUIER [*ki-é*] n. m. (de *crèque*). Prunier épineux ou prunellier, en Picardie.

— Blas. Pièce héraldique, représentant un prunier sauvage avec ses racines, ses branches et ses fruits. (Le créquier ressemble un peu à un chandelier à sept branches.) Il figure dans les armes de la famille de Créqui.

D'or au créquier de gueules.

CRÉQUILLON (Thomas), l'un des musiciens les plus fameux et les plus féconds de l'école gallo-belge de la Renaissance. Il naquit en Belgique vers la fin du XVe siècle, et mourut à Béthune en 1557. Il fut chantre et compositeur de la chapelle que Charles-Quint entretenait à Madrid. Plus tard, il obtint un canonicat à Namur, puis un autre à Termonde, et enfin un autre à Béthune. Il a écrit une grande quantité de messes, de motets, de chansons françaises à quatre, cinq et six voix, qui se distinguent par la pureté du goût, la fertilité de l'invention, la variété du style et la souplesse de l'harmonie. On trouve ses compositions dans les innombrables recueils qui étaient publiés de 1530 à 1575.

CRÉQUY anciennement CRÉQUI, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 27 kil. de Montreuil, sur le plateau du Boulonnais ; 770 hab. Ruines du château qui fut le berceau de la famille de Créqui.

CRÉQUY. Biogr. V. CRÉQUI.

CRÈS [*krè*] n. f. Toile de lin.

CRÈS. Myth. gr. Fils de Zeus et d'une nymphe de l'Ida ; premier roi de l'île de Crète nommée d'après lui.

CRÉSALOL n. m. Salicylate de para-crésol, succédané du salol.

CRÉSATE n. m. Sel d'un crésol. || Syn. CRÉSOLATE.

Crescence (lat. *Crescentia*), titre d'une ancienne légende hagiographique. — L'héroïne de ce récit, conté dans la *Chronique des Empereurs* (*Kaiserchronik*) est une sorte de Geneviève de Brabant. Faussement accusée d'adultère elle est jetée dans le Tibre. Sauvée par un miracle elle guérit son mari atteint de la lèpre et retrouve sa place au foyer conjugal.

CRESCENDO [*krè-chèn'-do*] n. m. invar. (mot italien qui signifie : *en croissant, en augmentant*). Terme de musique : *Un admirable* CRESCENDO ; et au fig. : *Un* CRESCENDO *de louanges. La calomnie devient un* CRESCENDO *public, un chorus universel.* (Beaumarchais.)

— *Adverbialem.* En croissant ; et au fig. : *Mauvaise humeur qui va* CRESCENDO.

— ENCYCL. Placé sous une période musicale, le *crescendo* indique qu'il faut augmenter, enfler le son, soit pour aboutir à un *forte*, soit, au contraire, pour amener ensuite une nuance absolument opposée, c'est-à-dire un *decrescendo*. (Quelquefois, on abrège le mot en *Cresc.* D'autres fois, on lui substitue simplement un signe ou *soufflet*.)

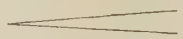

Signe du crescendo.

CRESCENS, philosophe grec de l'école cynique, né à Mégalopolis (Arcadie). Il vivait au IIe siècle de notre ère. Dans ses ouvrages, il attaquait les chrétiens, qu'il accusait d'athéisme ; d'après Eusèbe, il aurait poussé Marc-Aurèle à les persécuter, et aurait même dénoncé saint Justin, qui avait écrit contre lui sa seconde *Apologie*.

CRESCENT (saint), en lat. **Crescens,** évêque et martyr sous Trajan. Il était évêque chez les Galates en Asie Mineure. Le martyrologe romain ajoute qu'il prêcha l'évangile en Gaule et y fonda le siège épiscopal de Vienne. Cette tradition est contestée, mais elle est chère à l'Eglise de Vienne, qui honore saint Crescent comme son apôtre. — Fête le 27 juin.

CRESCENTIE [*krè-sin-si*] n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des bignoniacées, comprenant une quinzaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. (Syn. CALEBASSIER.)

CRESCENTIEN (saint), en lat. **Crescentianus.** Une dizaine de saints portent ce nom. Tous sont des martyrs des premiers siècles, sauf un qui fut évêque en Afrique au Ve siècle, et qui fut exilé par Gensérie. — Fête le 28 novembre.

CRESCENTINI (Girolamo), sopraniste célèbre, l'un des derniers représentants de l'école de chant italienne, né à Urbino en 1766, mort à Naples en 1846. Après s'être fait applaudir en Italie, il fut engagé à Londres, puis à Vienne d'où Napoléon Ier, qui l'y avait entendu en 1805, l'appela à Paris. Crescentini, jusqu'en 1812, chanta aux concerts et aux spectacles de la cour. Il retourna ensuite en Italie et se fixa à Naples, où il devint professeur au Conservatoire.

Comme compositeur, il a publié trois recueils contenant trente ariettes italiennes, des cantates et un recueil d'exercices de vocalisation.

CRESCENTINO, ville d'Italie (Piémont, prov. de Novare), près du confluent de la Doire-Baltée et du Pô ; 5.760 hab. Abbaye bénédictine de San-Gennaro, fondée au VIIIe siècle.

CRESCENTIUS ou **CENTIUS,** noble romain, mort en 998. Il fut à Rome le représentant du parti italien contre les Allemands et l'ennemi de l'autorité pontificale. Il opposa, en 974, le cardinal diacre Francon, sous le nom de Boniface VII, au pape légitime Benoît VI, qu'il fit étrangler. Chassé de Rome avec l'antipape, excommunié par Benoît VII en 975, il y rentra bientôt et fit mourir de faim le successeur de Benoît VII, Jean XIV, et dépouilla de toute autorité Jean XVI, élu en 985. Le pape s'enfuit en Toscane. Crescentius, à force de ruse, le décida à revenir à Rome, et le tint dans une étroite dépendance. L'empereur Othon, appelé par le pontife, n'arriva à Rome qu'après sa mort (996). Il fit élire son propre cousin Brunon, qui prit le nom de Grégoire V, et destitua Crescentius. Ce dernier, après le départ de l'empereur, chassa de Rome Grégoire V (997) et fit élire l'antipape Jean XVII. Othon accourut de nouveau, assiégea Crescentius dans le château Saint-Ange, le prit et le mit à mort.

CRESCENZAGO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de de Milan), sur le Lambro ; 7.025 hab.

CRESCENZI (Pierre), en latin **De Crescentiis,** agronome italien, né à Bologne en 1230, mort en 1310. Il parcourut l'Italie en étudiant les divers procédés de culture, et écrivit sous le titre de *Opus ruralium commodorum* un remarquable traité d'économie rurale, qui fut publié à Augsbourg (1471), puis traduit en français.

CRESCENZI (Giovanni-Battista), architecte et peintre italien, né à Rome en 1595, mort à Madrid en 1665. Surintendant des travaux d'art à Rome, emmené en Espagne par le cardinal Zapata, il fut en faveur auprès de Philippe III et de Philippe IV. Il dressa les plans de la chapelle sépulcrale de l'Escurial.

CRESCIMBENI (Giovan-Mario), écrivain italien, né à Macerata en 1663, mort à Rome en 1728. Il fut l'un des fondateurs, en 1690, de l'académie des Arcades. Le premier il recueillit des matériaux pour l'histoire littéraire ; il manque souvent d'esprit critique : pourtant son *Histoire de la poésie italienne* (Rome, 1698) n'en est pas moins une œuvre utile.

CRÉSEAU n. m. Syn. de CARISET.

CRÉSÉIDE n. f. Monnaie frappée par Crésus, roi de Lydie (561-546 av. J.-C.). [On en a trouvé des exemplaires dans les environs de Sardes, sa capitale. Elles étaient en or pur, aux types des protomés, affrontées d'un taureau et d'un lion. — *Par extens.*, on donne le nom de *créséides d'argent* aux monnaies de ce métal, de mêmes types, frappées également par Crésus.]

CRESEIS [*zé-iss*] n. f. Genre de mollusques ptéropodes de la famille des cavoliniidés, qui vivent, à l'état pélagique, dans presque toutes les mers.

CRÉSIEU n. m. (anc. français *croisuel*, du lat. vulg. *cruciolum*). Petite lampe qu'en Dauphiné on suspend devant la cheminée.

CRÉSILAS (et non pas **Ctésilas**), bronzier grec du Ve siècle av. J.-C., auteur d'une statue de *Périclès*, d'une *Amazone blessée* et d'un *Guerrier expirant* « dans lequel, dit Pline, on pouvait distinguer ce qui restait de vigueur au blessé ».

CRESMEAU [*krès-mo*] n. m. Ancienne forme de CHRÉMEAU.

CRÉSOL n. m. (de *créosote*). L'un quelconque des trois phénols isomères dérivés du toluène. || Syn. CRÉSYLOL, MÉTHYL-PHÉNOL, OXYTOLUÈNE.

— ENCYCL. Les trois *crésols* $CH^3.C^6H^4.OH$, ortho, méta et para sont contenus dans le goudron de bois et de houille. On peut les retirer de ce dernier en épuisant à la soude les huiles moyennes et régénérant par l'acide sulfurique les composés phénoliques. L'ortho-crésol bouillant à 188°,5 et fondant à 30° peut être séparé par des distillations successives du phénol et des méta et para-crésols bouillant respectivement à 200° et 199°, fondant à 4° et 37°. La séparation de ces deux isomères se réalise en les transformant en acides disulfoniques fixant quatre molécules d'eau : le dérivé correspondant au para-crésol est solide, on le sépare. Les crésols sont régénérés de cette combinaison par un courant de vapeur. Les crésols purs peuvent s'obtenir aussi à partir des toluidines et des acides toluène-sulfoniques.

Les crésols sont peu solubles dans l'eau. Leur odeur rappelle celle du phénol. Ils jouissent comme le phénol de propriétés antiseptiques mais sont moins toxiques. Le mélange des crésols, ou crésol brut, dissous dans un savon de résine forme les *crésolines ;* le *lysol* est une solution dans les savons gras, la *créoline* est une solution dans la soude. Le méta-crésol, seul, donne un dérivé trinitré qui constitue la *crésylite*, explosif très brisant. Enfin les crésols trouvent un emploi dans la fabrication des *bakelites*.

CRÉSOLATE n. m. Syn. de CRÉSATE.

CRÉSOLINE n. f. V. CRÉSOL.

CRÉSON n. m. Bois refendu au coutre. (Dialectal.)

CRÉSOQUINONE [*ki*] n. f. Combinaison de la quinone avec un crésol.

CRÉSORCINE n. m. Diphénol de formule $CH^3.C^6H^3(OH)^2$ isomère de l'orcine, fondant à 104°, bouillant à 269°. || Syn. DIOXYTOLUÈNE 1.2.4.

CRÉSORCINE-CARBONIQUE [*nik'*] adj. Syn. de CRÉSORSELLIQUE.

CRÉSORSELLATE [*sèl'*] n. m. Sel ou éther de l'acide crésorsellique.

CRÉSORSELLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en fondant le dérivé disulfoné de l'acide orthotoluique avec de la potasse caustique. || Syn. CRÉSORCINE CARBONIQUE.

CRÉSOTATE n. m. Sel ou éther de l'acide crésotique.

CRÉSOTINIQUE [*nik'*] adj. Chim. Syn. de CRÉSOTIQUE.

CRÉSOTIQUE [*tik'*] adj. Se dit de l'un quelconque des dix acides ou des dix aldéhydes-phénols isomères de formule $CH^3.C^6H^3(OH).CO^2H$ ou $CH^3.C^6H^3(OH).CHO$. || Syn. OXYTOLUIQUE, CRÉSOTINIQUE.

CRESPADORO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence), sur le Chiampo, affluent de l'Adige ; 2.870 hab.

CRESPANO-VENETO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Trévise) ; 3.610 hab. Tissages de laine et de coton.

CRESPEL-DELLISSE (Louis-François-Xavier-Joseph), industriel français, né à Lille en 1789, mort à Neuilly en 1865. Il créa à Arras, en 1810, la première fabrique de sucre de betterave établie en France, lui donna une grande extension, fit développer dans le département du Nord la culture de la betterave, et continua sa fabrication lorsque, après la chute de l'Empire, le sucre colonial put de nouveau rentrer en France. Un monument, dû au sculpteur Cugnot, lui fut érigé à Arras, en 1869.

CRESPELÉ [*krèss*], **E** adj. (lat. *crispus*). V. CRÉPELÉ.

CRESPELLANO, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Bologne) ; 6.055 hab.

CRESPHONTE. Myth. gr. Héraclide ; devint roi de Messénie, épousa Mérope, fille de Cypsélos ; il fut tué par Polyphonte ; Egyptos, son fils, le vengea.

CRESPI (Giovanni-Battista, dit *il Cerano*), peintre italien, né à Cerano en 1557, mort à Milan en 1633. Après avoir travaillé à Rome et à Venise, il se fixa à Milan, où il devint directeur de l'Académie. On cite de lui : *le Baptême de saint Augustin*, à Saint-Marc ; *Notre-Dame du Rosaire*, à Saint-Lazare ; *Saint Charles et saint Ambroise*, à Saint-Paul. — Son fils DANIELE, né à Busto-Arsizio en 1592, mort à Milan en 1630, élève de Procaccini, se fit remarquer surtout par la vigueur de son coloris. Ses principaux tableaux sont : *la Déposition de Croix* (Milan), et *la Vie de saint Bruno* (Chartreuse de Pavie).

CRESPI (Giuseppe-Maria), peintre et graveur italien, dit **lo Spagnuolo,** né et mort à Bologne (1665-1747). Elève de Cignani, imitateur des Carraches et du Corrège, il est bon coloriste, excelle dans les effets de lumière et les raccourcis. Ses principales œuvres sont : *les Sept sacrements, la Cène* (Bologne) ; il a peint aussi beaucoup de tableaux de genre. — Son fils LUIGI, chanoine, fut surtout un critique : il continua la *Felsina pittrice* de Malvasia.

CRESPIN, comm. du Nord, arrond. et à 14 kil. de Valenciennes, sur le Hogneau, près de la frontière belge ; 4.180 hab. Mines de houille ; forges et fonderie. A beaucoup souffert de la Grande Guerre.

CRESPIN (Jean Crispinus), imprimeur et historien protestant, né à Arras, mort en 1572 à Genève, où, après avoir embrassé la Réforme, il suivit Théodore de Bèze (1548) et fonda une imprimerie. Il composa plusieurs ouvrages dont le plus remarquable est : *le Livre des martyrs depuis Jean Huss jusqu'en 1554* (1554), plusieurs fois réédité.

CRESPINO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo), sur le Pô ; 5.600 hab. Sériciculture.

CRESPO (Joachim), président de la république du Venezuela, né à San-Francisco de Cuba en 1845, mort en 1898. Il entra jeune dans l'armée. Ami du président Guzman Blanco, il devint son ministre de la guerre et de la marine, et fut son collaborateur actif dans l'œuvre du développement du commerce et de l'industrie. En 1884, il fut élu président du Venezuela. Il gouverna selon les instructions de Blanco, qui le remplaça en 1886. De nouveau président, il exerça le pouvoir suprême jusqu'en 1898 et le remit alors à son successeur, le général Andrade, qu'il avait contribué à faire nommer.

CRESPY, ville de France. V. CRÉPY.

CRESSAL n. m. Nom donné, dans le Midi, à des terres trop peu profondes pour la culture du froment.

CRESSANGES, comm. de l'Allier, arrond. et à 19 kil. de Moulins ; 1.280 hab.

CRESSAT, comm. de la Creuse, arrond. et à 18 kil. de Guéret ; 1.250 hab. Ch. de f. Orléans.

CRESSÉ (Marie), mère de Molière, née à Paris en 1601, morte en 1632. Elle épousa, en 1621, Jean Poquelin, tapissier. La dot de Marie Cressé consistait en 2.200 livres tournois. On a conservé l'inventaire de ce qu'elle possédait au moment de sa mort. Morte à trente et un ans, après dix ans de mariage, elle eut six enfants. Quatre lui survécurent : Jean, âgé de dix ans ; un autre Jean, âgé de huit ans ; Nicolas, âgé de six ans ; Madeleine, âgée de cinq ans. L'aîné, qui fut baptisé en 1622 à Saint-Eustache, sous le nom de *Jean Poquelin*, prit plus tard le prénom de JEAN-BAPTISTE ; c'est lui qui devint Molière.

CRESSENSAC, comm. du Lot, arrond. et à 40 kil. de Gourdon, sur le causse de Martel ; 800 hab. Ch. de f. Orléans.

CRESSENT (Charles), ébéniste et sculpteur français, né à Amiens en 1685, mort à Paris en 1768. Fils de François Cressent, ébéniste, il fut l'élève de son père, et d'Antoine Coysevox. Il joua un rôle considérable dans le développement de l'art décoratif au XVIIIe siècle. Fidèle au style de la Régence, il eut beaucoup d'imitateurs, mais reste incontestablement le maître. Pour toutes les figures et les parties décoratives de ses meubles, il donnait lui-même les modèles. Cressent passe pour avoir le premier recherché les mélanges de bois précieux : rose, amarante, et satinés ; sa spécialité fut les petites armoires avec incrustations de pierres dures ; les appliques de bronze et de cuivre dont il garnissait ses meubles étaient d'une belle ciselure. Parmi ses œuvres, citons un très raffiné petit médaillier qui est au Cabinet des médailles ; des corps d'horloge à Hertford-House, au Palais de Justice à Paris (Cour de cassation), à l'hôtel de ville de Marseille ; des bureaux au musée du Louvre, au palais de l'Elysée, au palais de Fontainebleau ; une série de commodes dans la collection Wallace (Londres) ; au musée de Versailles, le buste en bronze du duc d'Orléans, fils du Régent.

CRESSENT (Anatole), avocat et amateur de musique français, né à Argenteuil en 1824, mort à Paris en 1870. Par son testament il attribua une somme de 100.000 francs augmentée de 200.000 francs par ses héritiers à la

constitution d'une rente qui servit à fonder un double concours triennal pour le poème et la musique d'un ouvrage lyrique. Les auteurs du poème et de la partition couronnés reçoivent chacun, immédiatement, une prime ; le reliquat des intérêts est alloué au théâtre, « choisi par les auteurs », qui monte l'ouvrage et l'offre au public.

CRESSERINE n. f. Ornith. Syn. de CRÉCERINE.

CRESSICULTEUR [*krè-si*] n. m. (de *cresson* et du lat. *cultum*, supin de *colere*, cultiver). Qui cultive le cresson, entretient les cressonnières.

CRESSICULTURE [*krè-si*] n. f. Culture du cresson.

CRESSIDA, petite planète, N° 548, découverte en 1904.

CRESSON (Guillaume-Ernest), avocat et homme politique français, né à Calais en 1824, mort à Paris en 1903. Membre du conseil de l'ordre, bâtonnier, il plaida dans des causes retentissantes, entre autres dans celles de l'assassinat du général Bréa en 1848. Nommé préfet de police le 2 novembre 1870, il eut à faire face aux difficultés des derniers temps du siège de Paris. Il fut président de la Société générale des prisons de 1872 à 1893. Il a publié : *Usages et règles de la profession d'avocat* (1887).

CRESSON [*krè-son*] n. m. (anc. haut allem. *chresso*). Nom donné à diverses plantes. V. la partie *encycl.*

— Pop. *N'avoir plus de cresson sur la fontaine*, Etre chauve.

— ENCYCL. Le *cresson officinal* ou « cresson de fontaine » (*nasturtium officinale*) est une plante herbacée et vivace, de la famille des crucifères, qui habite les lieux très humides dans les régions tempérées de l'hémisphère Nord ; elle se multiplie très facilement, par bouturage naturel.

CRESSON : 1. De fontaine (*a*, fleur) ; 2. De fontaine (variété améliorée) ; 3. Alénois.

On le mange cru ou cuit ; il contient dans toutes ses parties diverses substances (huile essentielle, extrait amer, iode, etc.), qui lui communiquent des propriétés antiscorbutiques et dépuratives ; on lui attribuait jadis une efficacité merveilleuse contre les maladies de poitrine.

On donne encore le nom de « cresson » à diverses autres plantes, dont la saveur rappelle celle du cresson de fontaine : le cresson alénois ou *nasitor* (*lepidium sativum*), le cresson des prés (*cardamina pratensis*), qui sont aussi des crucifères. Le cresson de cheval est une véronique (*veronica beccabunga*) ; le cresson du Para ou du Brésil (*spilanthes oleracea*) est une composée annuelle, haute de 0m,30 au plus, dont les capitules, d'une saveur très âcre, servent à préparer une teinture alcoolique, qu'on emploie comme antiscorbutique et antiodontalgique.

CRESSONNIÈRE [*krè-so-ni-èr'*] n. f. Endroit consacré à la culture du cresson. || Marchande de cresson.

— ENCYCL. On cultive le cresson dans des fosses inondées dites *cressonnières*, ayant 2m,50 à 3 m. de large et 0m,50 à 0m,60 de profondeur, sur une longueur variable ; le fond est nivelé de manière à présenter une pente de 0m,01 à 0m,15 par mètre ; l'eau est amenée à la partie supérieure ; elle s'échappe à l'autre extrémité. On prépare la fosse et l'on répand les engrais minéraux (préférables au fumier) puis on ensemence après nivellement et tassement du fond, et lorsqu'une petite quantité d'eau a rendu le fond boueux. Une huitaine de jours après, on commence à amener l'eau progressivement jusqu'à 10 ou 12 cm. ; la première coupe du cresson a lieu six semaines après le semis ; les autres se succèdent à intervalles inégaux (une vingtaine dans l'année). Après chaque coupe on tasse le cresson restant contre le fond de la fosse au moyen d'une planchette fixée sur un long manche (*schuelle*) ; ce *schuellage* a lieu tous les deux jours. Avant l'hiver on coupe le cresson à ras et l'on immerge la fosse. La cressonnière est renouvelée au bout d'une année.

CRESSONNOIS (Jules-Alfred), musicien français, né à Mortagne en 1823, mort à Paris en 1883. Il a dirigé successivement sous l'Empire les musiques des cuirassiers de la garde, des guides et de la gendarmerie. Comme compositeur, il a publié des recueils de mélodies, quelques morceaux pour une comédie de Th. de Banville, *Déidamia* (1876), et de courts ouvrages lyriques. Cressonnois a dirigé, pendant plusieurs années, les concerts des Champs-Elysées, ainsi que les festivals populaires qui furent donnés, vers 1869, dans la salle du Châtelet. — Un fils de cet artiste, Paul **Cressonnois**, a écrit la musique de quelques opérettes ; entre autres, *une Nuit à Séville* (1875), et *Mac-Hulott* (Folies-Bergère, 1877).

CREST [*krèst*], ch.-lieu de cant. de la Drôme, arrond. et à 37 kil. de Die, sur la Drôme ; 5.250 hab. (*Crestois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins et de truffes ; culture du mûrier et moulinage de soie ; tanneries et papeteries. Bourg très ancien que domine encore l'ancien donjon dit « tour de Crest ». — Le canton Nord a 16 comm., et 11.820 hab. ; le canton Sud, 14 comm., et 6.600 hab.

CRESTIN (Guillaume). V. CRÉTIN.

CRESTON, ville des Etats-Unis (Iowa) ; 8.000 hab. Ateliers de chemin de fer.

CRÉSUS, dernier roi de Lydie (environ 563 à 548 av. J.-C.), de la dynastie des Mermnades. Fils et successeur d'Alyatte, il fut d'abord très heureux dans ses entreprises, soumit les Grecs d'Ionie, s'allia aux Grecs des îles et s'étendit à l'E. jusqu'à l'Halys. Ses conquêtes et ses prodigieuses richesses le rendirent célèbre dans le monde hellénique, tout comme les anecdotes, plus ou moins authentiques, qu'avait recueillies Hérodote, sur ses rapports avec l'oracle de Delphes et la prétendue visite que lui aurait faite Solon. La fin de la vie de Crésus fut attristée par de terribles malheurs : il perdit un de ses fils, Atys, tué à la chasse ; puis Cyrus franchit l'Halys, envahit brusquement la Lydie en plein hiver, et arriva devant Sardes qu'il prit d'assaut. Crésus devait mourir sur le bûcher ; mais Cyrus lui fit grâce, l'admit au nombre de ses conseillers, et le recommanda en mourant à son fils Cambyse. D'après une autre tradition, Crésus n'aurait pas voulu survivre à la prise de Sardes : à l'approche des Perses, il serait monté sur un bûcher avec sa femme et ses filles ; mais Zeus aurait éteint les flammes, et Apollon aurait transporté le malheureux roi avec sa famille au pays des Hyperboréens (C'est la tradition de Bacchylide).

Crésus sur son bûcher (vase du Louvre).

— Le nom de Crésus a passé dans la langue pour désigner un homme opulent.

CRÉSYL [*zil*] ou **CRÉZYL** n. m. Produit commercial constitué par un mélange de crésols, d'huiles lourdes et d'un savon émulsionnant. (On l'emploie en émulsion aqueuse pour la désinfection.)

CRÉSYLACÉTATE n. m. Sel ou éther de l'acide *crésylacétique*.

CRÉSYLACÉTIQUE [*tik'*] adj. m. Se dit d'un des trois acides isomères de formule $CH^3.C^6H^4.CH^2.CO^2H$ homologues de l'acide phénylacétique.

CRÉSYLAGE n. m. Action de crésyler.

CRÉSYLE n. m. Radical monovalent de formule $CH^3.C^6H^4$ dérivé d'un crésol par suppression de l'oxhydryle. (Il existe trois radicaux isomères : ortho, méta, para. — Ils sont isomères de compensation avec le benzyle.)

CRÉSYLÈNE n. m. Radical divalent de formule $CH^3.C^6H^3$.

— *Crésylène-diamine*. La méta-crésylène-diamine de formule $CH^3.C^6H^3(NH^2)^2$ 1.2.4. est le produit de réduction du dinitrotoluène par le fer et l'acide chlorhydrique. C'est une base fondant à 99°, distillant à 280°, employée dans la préparation de nombreux colorants. || Syn. TOLUYLÈNE-DIAMINE.

CRÉSYLER [*lé*] v. tr. Désinfecter à l'aide du crésyl : CRÉSYLER *des murs d'écurie*.

CRÉSYLITE n. f. Explosif analogue à l'acide picrique constitué par le trinitro-méta-crésol, fondant à 104°.

— La *crésylite 60/40* est un mélange de 60 parties de trinitro-crésol et de 40 parties d'acide picrique, fondant vers 80° et ayant l'avantage d'être plastique, ce qui facilite le chargement des obus par compression.

CRÉSYLOL n. m. Chim. Syn. de CRÉSOL.

CRÊT ou **CREST** [*krè*] n. m. (lat. *crista*). Montagne, sommet : CRÊT *de la Neige*. CRÊT *de la Perdrix*. CRÊT *d'Eau*. (Dialectal.)

CRÊT D'EAU ou **CREDO**. Géogr. V. CREDO.

CRÉTACÉ [*sé*], **E** adj. (lat. *cretaceus* ; de *creta*, craie). Qui est de la nature de la craie ; qui contient de la craie ; qui a rapport à la craie.

— Substantiv. : *Le* CRÉTACÉ.

— ENCYCL. Géol. *Période crétacée* ou *crétacique*. C'est une des trois grandes divisions de l'ère secondaire. Elle succède immédiatement au système jurassique ; ses assises sont recouvertes par la série éocène (base du tertiaire).

Le *crétacé* doit son nom au développement du faciès craie dans ses assises supérieures en Europe septentrionale.

La plupart des régions ayant été immergées entre la fin du jurassique et le commencement du crétacé, il s'est écoulé un temps assez long entre les derniers sédiments marins jurassiques et les premières formations marines crétacées, sauf en des zones privilégiées.

Aussi les premières faunes et flores crétacées sont-elles assez différentes des dernières faunes et flores jurassiques ; c'est ainsi que le crétacé est caractérisé par l'apparition des premiers végétaux angiospermes et d'un certain nombre de groupes animaux (premiers batraciens urodèles, mollusques de la famille des rudistes, etc.).

Le *système crétacé* comprend les étages suivants :

Crétacé supérieur...	Danien.	Sénonien.
	Aturien.	
	Emschérien.	
Crétacé moyen.....	Turonien.	
	Cénomanien.	
	Albien.	
Crétacé inférieur....	Aptien.	Néocomien.
	Barrémien.	
	Hauterivien.	
	Valanginien.	

On y distingue une province méditerranéenne ou tropicale et une province septentrionale avec des faunes très différentes, et l'histoire de la période crétacée se résume en somme à des luttes d'influence entre ces deux provinces, par l'ouverture et la fermeture de certaines communications, l'établissement de courants marins, etc.

— Paléont. *Faune*. — La série *infracrétacée* ne renferme aucun débris de mammifères. Elle précède la disparition des ptérosauriens et marque le grand développement des dinosauriens, parmi lesquels il faut citer un gigantesque ornithopode : l'*iguanodon*, dont la longueur atteignait 10 m. Parmi les poissons dominent les physostomes. On y rencontre des crustacés (cypridés et crabes), des ammonites modifiés, des bélemnites ; des lamellibranches, des oursins, des spatangides ; enfin, les foraminifères se répandent largement.

La série *supracrétacée* n'offre des débris de mammifères que dans les couches les plus récentes de cet âge. En effet, on a trouvé dans les montagnes Rocheuses des allothériens et des marsupiaux, quelques oiseaux (*hespérornis, ichthyornis*). Les sauroptérygiens disparaissent, et les serpents apparaissent. C'est le règne des mosasauriens ou pythonomorphes. Les crocodiliens et les dinosauriens sont encore nombreux. Les poissons ganoïdes s'éteignent. Les bélemnites abondent, mais les ammonites tendent à disparaître. Brachiopodes, gastéropodes se multiplient. Mais le fait le plus caractéristique de cette époque est le développement de la famille des *rudistes*, qui ont accumulé leurs coquilles dans certaines couches, formant avec leurs seuls débris de véritables assises calcaires. Les bryozoaires et les oursins abondent ; enfin, crinoïdes, coralliaires, spongiaires et foraminifères occupent dans la série infracrétacée une place importante.

Flore. — Les couches américaines du Potomac ont fourni à la paléontologie une flore *infracrétacée* assez riche en dicotylédones. La flore *supracrétacée* accuse le développement des types actuels de dicotylédones ; peupliers, châtaigniers, hêtres, platanes, magnolias croissent avec des espèces tropicales : palmiers, lauriers, pandanées. Cette végétation, dans son ensemble, indique un commencement de variations annuelles dans la température ; les saisons se font déjà sentir, la lumière du soleil est sans doute plus vive, la zone tropicale se réduit, mais insensiblement, car le Groenland nourrit encore des figuiers.

CRÉTACIQUE [*sik'*] adj. Géol. V. CRÉTACÉ.

CRÈTE ou **CANDIE**, île grecque de la Méditerranée orientale, délimitant au S. la mer de Candie ; 8.618 km², peuplés de 375.400 hab. (*Crétois, oises*, ou *Candiotes*). Capitale, *La Canée*.

Géographie. — Entre la mer de Candie, la partie méridionale de la mer de l'Archipel et la Méditerranée proprement dite, la Crète se développe d'O. en E. sur une longueur de 140 kil. Comme Cérigo, Karpathos et Rhodes, ce reste des chaînes qui reliaient la Morée à l'Asie Mineure avant l'effondrement qui forme l'Archipel est supporté par un socle sous-marin immergé à moins de 1.000 m. Des montagnes crayeuses courent parallèlement à la côte méridionale et forment les trois massifs de l'Aspra-Vuna (2.470 m. au point culminant), du Psiloriti (Ida) et des Lasithi ; leur versant méridional, où s'insère une seule plaine côtière, celle de Mesara, parcourue par le Métropolipotamos, tombe droit dans une mer profonde, tandis qu'elles s'abaissent doucement vers le N. et se prolongent par des collines entre lesquelles se creusent les baies plus ou moins fermées de la Canée, de la Sude, de Mirabella, etc. Sous l'influence des déserts voisins d'Afrique et d'Asie, la Crète possède un climat continental, aux pluies irrégulières sauf en automne, aux étés secs et torrides ; ses torrents sont courts et toujours pauvres en eau, sinon absolument desséchés, mais une circulation existe dans le sous-sol, où fuient très vite, par des fissures et par des grottes, les précipitations atmosphériques.

Ile de Crête.

La Crète, dont la population est en très grande majorité composée de Grecs orthodoxes, est partagée en quatre départements : Héraklélion, La Canée, Rethymno et Lasithi. Elle a pour villes principales, outre La Canée, Candie et Sphakia. Ses ressources naturelles ne sont guère importantes. Des minerais de fer, des éponges ; des chèvres et des brebis pâturant sur les plateaux couverts d'un gazon sec et dur d'herbes odorantes, parsemés de rares bouquets de chênes verts, d'oliviers sauvages, de pins parasols, de palmiers nains ou de maigres maquis de lauriers et de myrtes, voilà, avec la culture des arbres fruitiers (olivier et vigne surtout), les richesses économiques de la Crète. Pas d'industrie, et fort peu de commerce, sauf avec la Grèce par caboteurs. Aussi la Crète demeure en dehors du grand mouvement maritime de la Méditerranée orientale et est-elle fort mal desservie par les lignes de navigation qui sillonnent cette mer.

Histoire. — L'histoire de la Crète remonte à une très haute antiquité. A ces époques protohistoriques que les archéologues désignent sous le nom de *minoennes*, elle dominait sur une partie de la Méditerranée orientale et possédait une civilisation remarquable, plus ancienne encore que la mycénienné, et qui exerça une action profonde sur tout le bassin de la mer Egée. C'est le moment où s'exerça la « thalassocratie » crétoise, que la fable a résumée sous le nom de *Minos*, lequel semble plutôt un titre qu'un nom propre. Après la ruine de l'empire de Minos (vers le XIVe s. av. notre ère), la Crète fut colonisée par les Doriens et

devint une métropole hellénique dont les émigrés se rendirent jusqu'en Gaule; puis elle fut conquise (en 66 av. J.-C.) par les Romains qui ne la peuplèrent pas, et ensuite par les Sarrasins, qui s'y établirent en 885 de notre ère. Elle fut recouvrée par les Byzantins en 961-962, passa sous la domination des Vénitiens en 1204 et sous celle des Turcs en 1645 et 1669. Dès lors, malgré les nombreuses révoltes de sa population grecque contre l'oppression des conquérants, la Crète est demeurée turque jusqu'au jour où l'insurrection de 1896 lui valut (1897) un « statut organique » qui lui donnait un gouvernement autonome et chrétien, tout en la maintenant dans l'Empire ottoman. Ce régime transitoire a fini en 1913, après la première guerre turco-balkanique; depuis cette date, la Crète est officiellement incorporée à la Grèce.

Archéologie. — L'importance du rôle historique de la Crète primitive ressort des nombreuses découvertes archéologiques faites dans l'île depuis 1894. D'abord à Cnosse où l'Anglais Evans mit au jour un palais immense et somptueux, puis à Phaistos, à Palæokastro (l'anc. *Elcia*), à Hagia Triada, à Gortyne, etc., les fouilles ont montré des faits analogues. Il en résulte que la Crète a joui, à une époque prémycénienne, et dès les confins des âges préhistoriques, d'une civilisation matérielle très brillante; tout l'atteste, et les soubassements des monuments déblayés, et les décorations murales (reliefs en stuc coloré, fresques), et les mosaïques, et le travail d'innombrables objets d'art industriel. Quant aux tablettes à inscriptions, on n'a pas encore pu les déchiffrer, mais on y a reconnu plusieurs systèmes d'écriture. Ainsi s'avèrent l'importance et l'éclat de la civilisation crétoise qui apparaît plus riche et plus variée que la civilisation mycénienne, les rapports étroits qui les unissent toutes deux, et l'influence de la première sur la seconde. On trouve dans les faits archéologiques une éclatante confirmation de l'importance politique et de la civilisation attribuées par la légende antique, longtemps dédaignée, à la Crète des Minos.

Crête de coq.

CRÊTE n. f. (lat. *crista;* de *cretum* supin de *crescere,* croître). Excroissance charnue et dentelée sur la tête de quelques gallinacés : CRÊTE *de coq.*

— *Par anal.* Huppe que quelques oiseaux portent sur la tête : *La* CRÊTE *de l'alouette.* || Partie relevée qui se trouve sur la tête de quelques reptiles et de quelques poissons. || Ornement en forme de crête : *La* CRÊTE *d'un casque.* || Sommet : *La* CRÊTE *d'un toit, d'une montagne, des vagues.*

— LOC. FAM. *Lever la crête,* Montrer du courage ou de la forfanterie. || *Baisser la crête,* Montrer moins d'audace. || *Rabaisser la crête à quelqu'un, Lui donner sur sa crête,* Rabattre son orgueil.

— Agric. Terre relevée sur les bords d'un fossé qui sert de limite commune à deux champs. || Partie la plus élevée d'un sillon, d'un ados.

— Anat. Saillie osseuse, étroite, allongée : CRÊTE *de l'ethmoïde. du tibia.*

Crête d'architecture (XIe s.).

— Archéol. V. la partie *encycl.*

— Archit. Ensemble des tuiles faîtières d'un toit; arêtière de plâtre dont on scelle ces tuiles. || Sommet d'une muraille, vulgairement nommé CHAPERON. || Ornement découpé à jour, qui couronne certains édifices du moyen âge et de la Renaissance.

— Art culin. *Crête de morue,* Partie du dos de la morue voisine de la tête.

— Bot. Nom donné à une sorte d'appendice dont peuvent être pourvus beaucoup d'organes végétaux, notamment, les sépales, les pétales, le style, la graine, etc.

— Fortif. V. la partie *encycl.*

— Géogr. Sommet, ligne de faîte d'une chaîne de montagnes.

— Minér. Masse de cristaux de formes obtuses et indéterminées, minces, arrondies sur les bords.

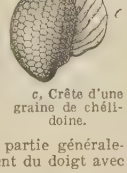
c. Crête d'une graine de chélidoine.

— Navig. Disposition d'un tas de blé élevé dans un bateau en forme de pyramide : *Mettre du blé en* CRÊTE.

— Techn. *Crête du chien,* Nom donné à la partie supérieure du chien d'un fusil, partie généralement quadrillée pour empêcher le glissement du doigt avec lequel on agit sur cet objet.

— ENCYCL. Archéol. Le mot *crête* désigna, au moyen âge: le cimier du heaume, puis la saillie des casques du frontal au couvre-nuque. Sous Henri III, la crête tend à devenir moins haute; sous Louis XIII, elle disparaît progressivement.

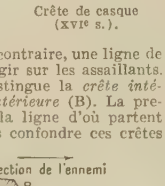
Crête de casque (XVIe s.).

— Fortif. On distingue la *crête militaire* de la *crête topographique* ou *ligne de faîte.* Celle-ci, qui passe par les points les plus élevés du terrain, est dite *crête couvrante,* parce que d'elle dépend le défilement des hommes abrités par la hauteur. La crête militaire, plus en avant, est, au contraire, une ligne de changement de pente d'où l'on peut agir sur les assaillants.

Dans les ouvrages fortifiés, on distingue la *crête intérieure* du parapet (A) et la *crête extérieure* (B). La première, dite aussi *ligne de feu,* est la ligne d'où partent les coups des défenseurs. — (Ne pas confondre ces crêtes avec la *magistrale,* qui est la partie supérieure du mur d'escarpe.)

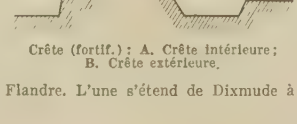

Crête (fortif.) : A. Crête intérieure; B. Crête extérieure.

CRÊTES DE FLANDRE, lignes de collines qui courent d'O. en E., à travers les plaines des Flandres, au nord des monts de Flandre. L'une s'étend de Dixmude à Arseele à l'O. de la Lys (alt. max., 51 m.); l'autre, les *collines de Wynendalle,* est plus septentrionale et est aussi haute. Les crêtes de Flandre ont été conquises par l'armée belge du roi Albert Ier et les troupes alliées qui la soutenaient, du 27 septembre au 10 octobre 1918, au début de la deuxième « bataille des Flandres ».

CRÉTÉ. Myth. gr. Fille d'Astérios, et femme de Minos. Suivant d'autres, mère de Pasiphaé, qu'elle aurait eue d'Hélios.

CRÊTE-DE-COQ n. f. Nom vulgaire du rhinanthe, plante adventice des prés, et de la célosie, voisine des amarantes. || Pl. *Des* CRÊTES-DE-COQ.

— Pathol. Excroissance charnue qui ressemble à une crête de coq et se rencontre, presque toujours chez des blennorragiques, au niveau des organes génitaux ou de l'anus.

— Techn. Ardoises rangées par échantillon. || Petite passementerie à dents fines, imitant une crête de coq.

CRÊTE-DE-PAON [*pan*] n. f. Nom donné à diverses plantes exotiques, dont les fleurs rappellent l'aigrette du paon.

CRÉTEIL, comm. de la Seine, arrond. de Sceaux, à 8 kil. de Paris, sur la Marne; **11.600** hab. (*Cristoliens, ennes*). Culture maraîchère; produits chimiques; fabriques de tricots et de couvertures. Localité très ancienne; siège d'un atelier monétaire sous les Mérovingiens. Eglise du XIIIe siècle (crypte) avec clocher-porche du XIIe siècle. Vif combat pendant le siège de Paris en 1870.

Crételle.

CRÉTELER [*lé*] v. intr. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Elle crételle. Elles crételleront.*) Chanter d'une façon particulière, en parlant de la poule qui vient de pondre.

CRÉTELLE n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées festucées, dont l'espèce la plus commune est la *crételle des prés* (*cynosurus cristatus*).

— ENCYCL. La *crételle* commune est une plante vivace, d'une hauteur de 60 cm. environ. Elle indique, par sa présence dans les foins, que ceux-ci proviennent de hauts prés, et, par suite, ne contiennent que de bonnes plantes. Elle constitue elle-même un excellent fourrage.

CRÊTE-MARINE n. f. Bot. Syn. de de CHRISTE-MARINE.

CRÉTENET (Jacques), philanthrope français, né à Champlitre (Franche-Comté) en 1603, mort en 1666. En 1628, il se dévoua au service des pestiférés et fut nommé maître chirurgien. Il se signala de nouveau lors de la peste en 1643. Plus tard, il devint prêtre et institua, avec sa fortune personnelle, la congrégation des *Joséphistes,* destinés à l'éducation des jeunes missionnaires.

CRÊTER [*té*] v. tr. (de *crêté*). Cacher, avec de la passementerie appelée *crêté,* le cloutage d'un meuble recouvert d'étoffe. || Garnir, orner d'une crête.

— ***Crêté, e,*** part. pass. du verbe *Crêter.* Qui est pourvu d'une crête : *Tête de coq* CRÊTÉE.

D'azur au coq d'or barbé et crêté de gueules.

— *Fig.* Fier comme un coq qui dresse sa crête. || Huppé, distingué. (Vx.)

— Blas. Se dit du coq, du dauphin, quand leur crête est d'un émail particulier. || Se dit également du heaume employé comme meuble de l'écu, et qui est surmonté d'un ou de plusieurs panaches.

— Bot. Qui est muni d'une crête, ou qui imite la forme d'une crête.

— Entom. Se dit des insectes qui ont sur le corselet des poils ramassés formant une sorte de crête.

— Minér. Se dit d'un minerai cristallisé dont les cristaux, en tables rhomboïdales minces, sont groupés parallèlement au plan qui passe par les grandes diagonales, de manière à imiter grossièrement des crêtes de coq : *Barytine* CRÊTÉE. *Fer oligiste* CRÊTÉ.

CRÉTET (Emmanuel, comte DE CHAMPMOL), homme d'Etat français, né à Pont-de-Beauvoisin (Savoie) en 1747, mort à Auteuil en 1809. Il acquit une belle fortune dans le négoce, fut élu député au Conseil des cinq-cents par la Côte-d'Or (1795), devint, après le 18-Brumaire, conseiller d'Etat, directeur des ponts et chaussées, gouverneur de la Banque de France (1806), et enfin ministre de l'intérieur (1807). L'Empereur l'avait créé comte de Champmol.

CRÉTHÉIS. Myth. gr. Fille de Créthée, dite aussi Hippolyte; femme d'Acaste, roi des Magnètes. N'ayant pu se faire aimer de Pélée, elle l'accusa d'avoir voulu la séduire. Acaste fit exposer Pélée sur la montagne; mais celui-ci vainquit ses adversaires et mit à mort Créthéis et son mari.

CRÉTHEUS [*té-uss*] Myth. gr. Fondateur d'Iolkos; fils d'Eole et d'Enarète, il épousa Tyro; père d'Æson, de Phérès, d'Amythaon.

CRÉTHON. Myth. gr. Frère jumeau d'Orsiloque. (Tous deux furent tués par Enée, au siège de Troie.)

CRÉTIDES adj. f. pl. Myth. gr. Nymphes de Crète.

CRÉTIFICATION [*si-on*] n. f. (du lat. *creta,* craie, et *fieri,* devenir). Méd. Formation de concrétions crayeuses dans l'épaisseur d'un tissu.

CRÉTIN n. m. (forme dialectale, et péjorative, du lat. *christianus,* chrétien). Individu idiot, rachitique, pâle et souvent goitreux.

— *Fam.* Individu tout à fait stupide.

— Archéol. Corbeille du moyen âge en vannerie ou en fils de métal.

— Adjectiv. : *Un mari* CRÉTIN.

— ENCYCL. V. CRÉTINISME.

CRÉTIN ou **CRESTIN** (Guillaume DUBOIS, dit), poète et chroniqueur français, mort en 1525. Il fut chantre de la Sainte-Chapelle et chroniqueur de François Ier. Ses *Chroniques de France* (en vers) sont restées inédites. Il est le représentant le plus autorisé de l'école des « grands rhétoriqueurs ». Marot le proclamait encore « souverain poète français ». Mais Rabelais le travestit sous le nom de **Raminagrobis.** Pasquier déclare avoir trouvé dans ses œuvres « prou de rime, mais peu de raison ».

CRÉTINE n. f. Dr. anc. Alluvion formée lentement; accroissement successif.

CRÉTINEAU-JOLY (Jacques), historiographe français, né à Fontenay (Vendée) en 1803, mort à Vincennes en 1875. Il fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice, puis voyagea en Allemagne et en Italie. Il fut un ardent défenseur des idées religieuses et monarchiques. Il est l'auteur d'une *Histoire de la Compagnie de Jésus,* et d'une *Histoire de la Vendée militaire* (1840-1841).

CRÉTINEUX [*neû*], **EUSE** n. et adj. (de *crétin*). Se dit des individus atteints de crétinisme incomplet.

CRÉTINISER [*zé*] v. tr. *Fam.* Rendre crétin, stupide.

— ***Se crétiniser,*** v. pr. — Au sens passif. Devenir crétin : *Enfant qui* SE CRÉTINISE.

CRÉTINISME [*nissm'*] n. m. Méd. Etat particulier de l'organisme caractérisé par : le défaut presque complet de l'affectivité et de l'intelligence (idiotie), l'arrêt de développement du corps (nanisme) et spécialement des organes génitaux, l'absence de pilosité (sauf sur la tête) et l'aspect vieillot et ridé des téguments.

— ENCYCL. Le *crétinisme* est dans une certaine mesure lié au sol, car on ne l'observe guère que dans certaines vallées montagneuses de la France (Alpes, Savoie, Vosges, Pyrénées) et de l'étranger, et peut-être à la pauvreté des sources en iode. En tout cas, il existe des rapports entre le crétinisme et le goitre endémique, attendu que tous les crétins descendent de goitreux, ceux-ci semblant bien être des déficients en iode alimentaire. D'autre part, on a établi des analogies entre le crétinisme et l'insuffisance thyroïdienne complète ou myxœdème congénital. Mais, entre le crétin et le myxœdémateux, il y a cependant cette différence que le premier ne présente pas l'infiltration des téguments du second. L'atrophie de la glande thyroïde, dont le principe actif renferme de l'iode, n'en paraît pas moins à l'origine du crétinisme.

Les crétins sont, en général, impuissants et inféconds. Cependant les demi-crétins (*crétineux*), qui présentent parfois des organes génitaux bien développés, peuvent se reproduire, soit entre eux, soit avec des personnes normales; dans le premier cas, la progéniture est exceptionnellement viable; elle est plus ou moins profondément dégénérée dans le second.

D'ordinaire, les crétins n'ont pas une longue existence et meurent soit au moment de la puberté, soit peu après; bien rares se montrent ceux qui atteignent la cinquantaine. Ils restent, en tout cas, inéducables. Pourtant l'administration de préparations thyroïdiennes a pu quelquefois leur procurer une certaine amélioration, mais le plus souvent passagère.

CRÉTINOÏDE adj. Se dit d'un état voisin du crétinisme, dans lequel la déchéance physique et mentale est moins accusée. (A cet état, en effet, qui se rencontre surtout dans les pays à goitre endémique, la reproduction et une certaine éducabilité restent possibles.)

CRETINTZA [*kré*] n. m. Nom donné à des étoffes brodées, rayées ou unies, qui servent à confectionner les jupons des paysannes moldo-valaques.

CRETIO [*kré-si-o*] n. f. (du lat. *cretum,* supin de *crescere,* croître). Dr. rom. Procédé d'adition d'hérédité, consistant en une déclaration orale faite en termes sacramentels en présence de témoins.

CRÉTIQUE [*tik'*] adj. Métriq. anc. Pied composé d'une brève entre deux longues. || Se dit aussi d'un vers où domine le crétique. (Syn. AMPHIMACRE.)

— Substantiv. : *Un* CRÉTIQUE.

CRÉTISER [*zé*] v. intr. (de *Crétois*). Mentir ou tromper à la façon des Crétois. (Vx.)

CRÉTOIS [*toi*], **E,** personne née en Crète ou y habitant : *Les* CRÉTOIS.

— *Adjectiv.* Relatif à cette île ou à ses habitants : *La marine* CRÉTOISE.

CRÉTOIS [*toi*] n. m. Linguist. Nom de l'ancien dialecte grec de l'île de Crète.

— ENCYCL. Ce dialecte, qui appartient au groupe dorien, fut précédé en Crète par une (ou plusieurs) langues, dont on a découvert dans les fouilles des trente dernières années de nombreux documents, jusqu'ici indéchiffrés. Le *crétois* est lui-même connu presque exclusivement par des inscriptions que les fouilles ont fait découvrir. Les plus importantes proviennent de Vaxos, de Dreros, de Hierapytna et surtout de Gortyne. La célèbre inscription qui contient le texte des lois privées de cette dernière ville est du Ve siècle av. notre ère.

CRÊTOIS [*toi*] n. m. (rad. *crête*). Nom donné aux membres les plus fougueux de la Convention; ils siégeaient sur les bancs les plus élevés de l'assemblée, qu'on appelait la *crête* de la Montagne.

CRETONNE [*ton'*] n. f. (de *Creton* village de Normandie). Toile blanche très forte, à chaîne et à trame de coton.

— Adjectiv. : *La toile* CRETONNE *se fabrique dans les environs de Lisieux.*

— ENCYCL. La *cretonne* est faite en filés de gros numéros. On distingue commercialement : la *cretonne à grain carré,* qui est la plus lourde; la *cretonne shirting,* en forte chaîne et en trame plus fine que la chaîne. Imprimée de couleurs et dessins variés, elle est employée dans l'ameublement et l'on en confectionne des rideaux, housses de meubles, tentures, etc. La cretonne tissée avec des fils de couleur, à damiers rouge et bleu, prend le nom de *toile de Vichy.*

CRETONNIER [*to-ni-é*] n. m. Celui qui fabrique avec les cretons du pain pour les chiens.

CRETONS n. m. pl. Résidu de la fonte des graisses d'animaux, mis en pains pour la nourriture des chiens ou employé comme appât à la pêche.

CRETTÉ DE PALLUEL (François), agronome français, né à Drancy en 1741, mort à Dugny (Seine) en 1798.

Il fut membre de la Législative, mais doit surtout sa réputation aux progrès qu'il fit faire à l'agriculture. Il combattit l'usage de la jachère, propagea la culture de la grande chicorée, des turneps, de la pomme de terre ; il fit ensemencer la plaine des Sablons d'espèces végétales étrangères ; enfin, il inventa plusieurs instruments ou machines agricoles : le cylindre à dents, le hache-racines, le hachoir à paille, la charrue-buttoir. Il a publié : *Mémoire sur le desséchement des marais* (1789) ; *Mémoire sur l'amélioration des biens communaux ; Mémoire sur la suppression des jachères* (1790) ; *Traité sur les prairies artificielles* (1801) ; etc.

CRÉTU, CRESTU [*krèss*], **CRISTIEL** [*kriss*] n. m. (rad. *crête*). Archéol. Masse d'armes dont la tête présentait des aspérités destinées à en aggraver l'effet contondant.

CREULLY, ch.-lieu de cant. du Calvados, arrond. et à 15 kil. de Caen ; 540 hab. Belle église romane du XIIe siècle ; restes d'un château (ruiné au XVIe s.) construit après 1108 par Robert de Kent, fils naturel de Henri Ier d'Angleterre. — Le canton a 26 comm., et 6.660 hab.

CREUS (CAP DE) [en lat. *Promontorius crucis*], promontoire situé à l'extrémité nord-est de l'Espagne, le plus oriental de la péninsule Ibérique. (C'est l'*Aphrodisium promontorium* des anciens.)

CREUSA, petite planète, N° 488, découverte par Max Wolf en 1902.

CREUSAGE n. m. Action de creuser : *Le* CREUSAGE *d'un puits.* (Pour les puits de mines, on dit mieux FONÇAGE.)
— Grav. Action d'enfoncer plus profondément le burin dans la planche de bois ou de métal.

CREUSE, rivière de la France centrale, affluent droit de la Vienne. Sortie du mont Odouze (Limousin), la Creuse court d'abord à travers des terrains imperméables dans une vallée étroite et pittoresque que s'est plu à décrire George Sand, puis dans une plaine médiocrement fertile. Elle quitte le départ. de la Creuse, où elle est née et auquel elle donne son nom, en aval de Crozant, entre dans l'Indre et, par Argenton, où elle longe les marais de la Brenne, et par Le Blanc, gagne l'Indre-et-Loire, où elle finit en aval de Port-de-Piles, après avoir passé à La Haye-Descartes. Le torrent désordonné du début est alors devenu une rivière peu profonde et sage, qu'ont grossie la Claise à droite et, à gauche, la Gartempe. Cours de la Creuse, 255 kil.

CREUSE (DÉPARTEMENT DE LA), département formé d'une partie de la Marche, et de l'ancien arrond. de Boussac emprunté au Berry. Ce département tire son nom de la rivière qui le traverse.

Le départ. comprend 2 arrond. (*Guéret*, ch.-lieu, et Aubusson), 25 cant., 266 comm., et compte 219.150 hab. (*Creusois, oises.*) Superf. 5.568 km^2. Il fait partie de la 9e région militaire (Tours) ressortit à la cour d'appel et au conseil de préfecture de Limoges, à l'académie de Clermont, à l'archevêché de Bourges (siège épiscopal à Limoges), à la 21e conservation forestière.

Au point de vue géologique, il est plus compliqué qu'il n'apparaît au premier abord. Compris tout entier dans le Massif Central, il est composé en majeure partie de granits et de granulites, les gneiss et les micaschistes n'apparaissent qu'au N., mais des failles nombreuses fragmentent toute la région et semblent délimiter deux synclinaux ; l'un est rempli autour d'Ahun par les dépôts houillers du carbonifère supérieur ; l'autre, de Pionsat dans le Puy-de-Dôme jusqu'à Châtelus, renferme des carbonifères inférieurs encadrant un vaste bassin tertiaire oligocène autour de Gouzon. Des dépôts tertiaires d'eau douce apparaissent également le long de la vallée de la petite Creuse.

La topographie est celle de la pénéplaine. A l'E. le *plateau de Franc-Alleud,* rattaché à la montagne limousine, participe à la vie de l'Auvergne. Ses points les plus élevés se trouvent au S.-E. (puy de Crabanat, 920 m. ; Fond-Rouge du camp de la Courtine, 904 m. ; forêt de Châteauvert, 931 m.). Le plateau, semé de lacs, s'abaisse rapidement vers la Tardes et le Cher jusqu'à 330 m. aux environs d'Evaux. Au nord du plateau de Franc-Alleud, la *Combrailles* (500 à 600 m.) s'incline en sens contraire vers le S. et l'E. ; plus monotone, elle est moins âpre de climat. Tout l'ouest du département est couvert par la *Haute-Marche,* pénéplaine couverte de longs sillons de collines, témoins d'un ancien plateau plus élevé que l'érosion a demantelé et enlevé. Ce sont le plateau de Gentioux (950 m. au Mijoie ; 906 m. au Groscher ; 874 m. au Coudreau), puis le Masgiral au sud de Guéret (653 m.) et le Maupuy (686 m.). Au nord de Guéret, la Haute-Marche descend sur la *Basse-Marche* (350 à 450 m.) que dominent encore quelques buttes-témoins formées de pitons de granits durs : les Trois-Cornes (636 m.), le Mont-Bernage (630 m.), le Bois-Chabanne (547 m.). Ce pays moins froid et plus accessible porte parfois le nom de *Dunois* (Dun-le-Palleteau).

Le climat, assez rigoureux, participe de celui du bassin d'Aquitaine pour l'humidité et de celui de l'Auvergne pour la rigueur. Les précipitations atmosphériques sont considérables, surtout en hiver, sous forme de neige sur les hauts plateaux (pluies annuelles de $0^m,80$ à $1^m,25$). L'hiver est long et froid, le printemps très court, l'automne long et agréable comme en Auvergne.

L'imperméabilité du sol crée un ruissellement intense, d'où le réseau serré et chevelu des rivières, abondantes et dont les vallées en gorges sont d'un pittoresque extrême. Les descriptions de George Sand les ont rendues célèbres, et Guillaumin, le chef de l'école impressionniste, les a peintes avec leurs tons violents et admirables. L'est est drainé par le Cher qui y prend sa source, et surtout par son affluent abondant et sauvage, la Tardes. La Creuse, qui draine la plus grande étendue du département, vient du puy de Crabanat ; elle a peu d'affluents, sauf la petite Creuse de Boussac, la plus encaissée et la plus pittoresque des rivières, et la Sédelle, qui, toutes deux, rassemblent les eaux du nord ; mais la Gartempe à l'ouest qui semble lui tourner le dos, ira la rejoindre plus tard. Par le Taurion, les eaux du plateau de Gentioux vont à la Vienne, née à l'extrême sud. Toutes ces rivières, mugissantes l'hiver et au printemps, sont appauvries l'été, bien qu'on cherche à les aménager par des barrages.

Le pays est pauvre. La population, dispersée à l'extrême dans une foule de petites fermes, ne cultive que le quart du département en seigle, sarrasin et surtout pommes de terre. Les châtaignes, d'excellente qualité, sont la principale ressource. Avec la pomme de terre, elles servent à l'engraissage d'une magnifique race de porcs. Les bois sont très rares ; par contre, les bruyères et les landes couvrent de vastes étendues qu'on abandonne aux moutons. La Creuse est le premier département producteur de moutons de boucherie. L'élevage des bovins se fait en grand dans la Combrailles et le Franc-Alleud, surtout pour la boucherie ; enfin l'on cultive le froment et la vigne dans la Basse-Marche (La Souterraine).

Le département a peu d'industries, et les richesses minérales (houille d'Ahun, étain de Lavaufranche, plomb argentifère) sont peu exploitées. Seul, le kaolin alimente les porcelaineries de Bourganeuf. En revanche, la laine des moutons entretient les filatures et surtout les manufactures de tapis et de draps d'Aubusson et de Felletin.

La Creuse fournit beaucoup à l'émigration ; de là partent les *Limousins* (30.000 à 35.000 par an) qui vont travailler comme maçons à Paris et dans l'est de la France. La plupart reviennent l'hiver au foyer.

La Creuse possède des eaux minérales à Felletin, à Linard et surtout à Evaux-les-Bains.

Les voies de communication sont très insuffisantes malgré les trois grandes lignes : Paris-Limoges, Paris-Aurillac qui effleurent le département aux deux extrémités, Montluçon-Saint-Sulpice (Bordeaux-Milan et Strasbourg), et les lignes secondaires : La Châtre-Guéret, Saint-Sébastien-Guéret; Busseau-sur-Creuse à Ussel, Champillet-Lavaufranche.

CRÉUSE. Myth. gr. Fille de Priam et d'Hécube, première épouse d'Enée et mère d'Ascagne ou Iule ; disparut pendant l'embrasement de Troie. — Fille d'Erechthée et de Praxithéa ; épousa Xuthos et fut la mère d'Ion, de Doros et d'Achæos. — Fille de Créon, roi de Corinthe. Elle épousa Jason, après qu'il eut répudié Médée. Celle-ci lui envoya comme présent de noces une robe qui s'enflamma sur elle et la consuma. — Naïade, fille de l'Océan et de la Terre ; épousa Pénée, fut mère d'Hypsée et de Stilbé.

CREUSEMENT [*man*] n. m. V. CREUSAGE.
— Géol. *Creusement des vallées.* Il est toujours dû à l'action des cours d'eau, aidée parfois par l'existence d'accidents tectoniques (faille) ou par l'action des glaciers. — Il s'est fait progressivement au cours des temps pliocènes et quaternaires, comme en témoigne l'existence de terrasses étagées.

Creusequin (XVe s.).

CREUSEMENT [*man*] adv. En creusant, en enfonçant. || *Fig.* D'une façon creuse, chimérique, vide.

CREUSEQUIN [*kin*] n. m. (bas lat. *crucequinus*). Vase à boire, en usage aux XIVe et XVe siècles, composé d'un récipient en sphère aplatie, avec couvercle pouvant servir de gobelet. (On disait aussi CROUSEQUIN.)
— ENCYCL. Les *creusequins* se faisaient en métal précieux, en cristal, en pierres dures, en bois de madre. Certains sont munis d'un manche. D'autres, faits de deux coupes assemblées par une charnière, semblent avoir été des drageoirs.

CREUSER [*zé*] v. tr. (de *creux*). Rendre creux, caver : CREUSER *la terre, une pierre.* || Rendre plus profond : CREUSER *un puits qui ne donne pas assez d'eau.* CREUSER *un port plus avant.* || Rendre plus creux, amaigrir, enfoncer : *La maladie* CREUSE *les joues.* || Faire en creusant : CREUSER *un puits, un fossé, un port ;* et au fig. : *Hélas ! l'envie en vous* CREUSE *son puits sans fond.* (V. Hugo.)
— *Fig.* Pénétrer bien avant : CREUSER *un sujet.* || Produire du vide dans : *Les biens de la terre ne font que* CREUSER *l'âme et en augmenter le vide.* (Chateaubriand.) || *Creuser sa fosse, Creuser son tombeau,* Altérer sa santé par des excès. || *Creuser un abîme,* Causer la perte, la ruine de... ; et aussi Séparer, désunir complètement.
— Fam. *Creuser l'estomac* ou absol. *Creuser,* Faire éprouver un grand appétit.
— Grav. Revenir sur une taille pour la rendre plus profonde. || Dans la gravure sur bois, Evider certaines parties.
— ***Se creuser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE CREUSER *sa tombe. Quelques animaux* SE CREUSENT *des demeures souterraines.* (Buffon.) ; — et *au fig.* : SE CREUSER *l'esprit, la tête, le cerveau,* Se fatiguer l'esprit en réfléchissant, en méditant.
— Au sens passif et au fig. : *Ma tête et mon esprit* SE CREUSENT. (Mme de Sévigné.)
— SYN. **Creuser, approfondir.** V. APPROFONDIR.

CREUSET [*zè*] n. m. (anc. franç. *croisuel ;* du lat. *crucibulum*). Techn. Vase généralement fait de terre réfractaire, d'alumine, de graphite, d'un métal ou d'un alliage, etc., qu'on emploie dans les laboratoires de chimie et dans plusieurs arts industriels pour fondre ou calciner certaines substances. || Partie inférieure d'un haut fourneau, où se rassemble le métal fondu.
— *Fig.* Moyen, cause de destruction ou de préparation : *Sa main est un* CREUSET *où l'argent se fond.* || Moyen d'épuration morale ou intellectuelle, moyen d'essai, d'analyse : *L'âme s'épure au* CREUSET *des revers.* (Voltaire.)
— Métall. *Four à creuset,* Four servant à chauffer le creuset. || *Acier au creuset,* Acier fin obtenu par traitement de la fonte au creuset. V. ACIER.
— Zool. Nom vulgaire des mollusques gastéropodes du genre *crucibulum.*
— ENCYCL. Techn. Les matières premières employées à la confection des *creusets* varient selon leur usage. Les argiles réfractaires, mêlées avec du *ciment* (argile déjà cuite) sont utilisées dans la plupart des cas, en particulier pour fabriquer les creusets de laboratoire et de verrerie ; la porcelaine et le platine sont employés pour faire

CREUSETS : 1. En grès à trois becs ; 2. En plombagine ; 3. En porcelaine avec couvercle ; 4. En platine.

les creusets destinés à l'analyse chimique ; la cendre d'os, absorbant les oxydes de plomb et de cuivre fondus constitue la matière des *coupelles* dans lesquelles on fait les essais d'or et d'argent. Les creusets de plombagine ou de graphite, agglomérés avec de l'argile, servent à fondre en milieu réducteur certains métaux (aluminium, or, argent, etc.) ; le platine est fondu dans des creusets de chaux, la soude et la potasse caustiques dans des creusets d'argent. Pour des usages spéciaux, ou pour résister à des températures très élevées, en emploie les creusets de corindon, de zircone, de magnésie, de glucine, de graphite, etc. Les creusets se fabriquent à la batte, par moulage, ou à la presse. On leur fait subir en général une première cuisson, avant emploi pour leur donner la solidité nécessaire à leur manutention ; toutefois les creusets de verrerie sont simplement séchés à fond. La forme des creusets varie selon leur destination ; en général ils sont de forme extérieure tronconique arrondie, et leur fond doit être très résistant.

CREUSEUR n. m. Qui creuse (au propr. et au fig.) [Vx.]

CREUSIA [*kré-u*] n. f. (nom mythol.). Genre de crustacés cirripèdes thoraciques operculés, à muraille formée de quatre pièces, qui vit enfoncé dans diverses espèces de madréporaires.

CREUSISTE [*zisst'*] n. m. Fabricant de creusets.

CREUSOIR n. m. Outil, sorte de gouge dont le luthier se sert pour creuser la table d'un instrument de musique. || Atelier où l'on fait des creusets.

CREUSOT (LE), ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 26 kil. d'Autun ; 32.420 hab. (*Creusotins, ines.*) Ch. de f. P.-L.-M. Le Creusot n'avait que 1.300 hab. au début du XIXe siècle. Usines métallurgiques. V. article suivant. — Le canton a 4 comm., et 36.780 hab.

Creusot (USINE DU). Bien que la première usine établie sur le territoire du Creusot (au hameau de Charbonnières) date de 1781, les établissements métallurgiques, après de nombreuses vicissitudes, ne prirent un réel essor qu'à partir de l'époque où la Société Schneider frères en prit la direction (1837). Depuis lors ces immenses usines n'ont cessé de se développer. Outre ses usines du Creusot, la Société possède de très nombreuses et importantes annexes et filiales : houillères, mines, usines de constructions mécaniques et navales, de céramique, etc.

Dans ses hauts fourneaux du Creusot, la Société traite directement ses minerais de fer. Les aciéries ont une importance considérable ; elles comportent plusieurs batteries de convertisseurs, de fours Martin et de fours électriques et à creusets. Le bâtiment de la forge comprend en particulier le fameux marteau-pilon de 100 tonnes ; on y rencontre, en outre, de nombreux trains de laminoirs, des ateliers d'étirage, d'usinage, de finissage, de réparation. On y fabrique les pièces d'acier des plus grandes dimensions, notamment les plaques de blindage. Ces plaques sont essayées dans un polygone spécial où se font aussi les épreuves des canons. Afin de faciliter le transport et la manœuvre des lourdes pièces fabriquées, plus de 300 kilomètres de voies ferrées rayonnent en tous sens à travers les usines.

L'administration du Creusot assure l'instruction des enfants dont les parents sont attachés à la Société. Des services sont chargés de veiller au bien-être du personnel ouvrier, dont la population considérable est logée très économiquement dans les immeubles construits par les Etablissements du Creusot, et qui peuvent devenir la propriété des occupants au bout d'un certain nombre d'années. Il existe, en outre, une caisse de retraites, de laquelle peuvent bénéficier employés et ouvriers. Une Maison de retraite reçoit les ouvriers infirmes ou trop âgés.

CREUSURE n. f. Cavité peu profonde : *La* CREUSURE *d'un sabot.*

CREUTE n. f. (altérat. de *grotte*). Abri, grotte (Dans le Soissonnais).

CREUTZ (Gustave-Philippe, comte DE), homme d'Etat et littérateur suédois, né en Finlande en 1731, mort à Stockholm en 1785. Ministre de Suède en Espagne (1763), en France (1766), ambassadeur (1772), il entretint de nombreuses relations avec les esprits les plus distingués, signa avec Franklin un traité de commerce entre les Etats-Unis et la Suède. Rentré dans son pays, il y fut chancelier de l'université d'Upsal et membre du gouvernement intérimaire (1783-1784). Délicat poète, auteur de l'idylle *Atis et Camilla*, de la satire *Apologie du mensonge*, il inaugura en Suède la prédominance du goût français, qui triompha sous Gustave III.

CREUTZWALD-LA-CROIX, comm. de la Moselle, arrond. et à 18 kil. de Boulay ; 10.330 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Importantes mines de houille de la Houve, fonderies de fer. Cette cité industrielle a donné son nom à une unité géographique : *la plaine de Creutzwald*, dépression de grès ouverte en amphithéâtre vers la Sarre entre Sarrebruck et Sarrelouis au milieu du Kasper, dont les collines de 370 m. la dominent en arc de cercle. Cette dépression (alt., 220 m. à 250 m.), couverte de forêts, a été défrichée par les monastères : Saint-Avold, Longueville. Elle possède dans le sous-sol un magnifique bassin houiller (Carling, Hurgasten, L'Hôpital, Creutzwald), continuation de celui de la Sarre.

CREUX [*kreû*], **EUSE** adj. (orig. douteuse). Qui a une cavité intérieure : *Boule* CREUSE. *Dent* CREUSE. *Colonne* CREUSE. || Qui est en contre-bas : *Chemin* CREUX. *Vallon* CREUX. || Vide : *Graine* CREUSE. *Ventre* CREUX. || Profond : *Rivière* CREUSE. *Puits* CREUX.

— Amaigri, cave, enfoncé : *Joues* CREUSES. *Yeux* CREUX.

— *Fig.* Vide, vain, chimérique, peu solide : *Esprit* CREUX. *Tête* CREUSE. *Idées, Visions* CREUSES. *On veut paraître profond quand on n'est que* CREUX *et vide.* (Beaumarchais.) || *Raisonnement creux*, Raisonnement sans solidité. || *Voix creuse*, Voix à la fois sourde et sonore, comme si elle sortait d'une profonde cavité.

— Céram. Se dit des pièces profondes, par opposition aux pièces plates.

— Chass. *Trouver, faire buisson creux*, Ne plus trouver dans l'enceinte la bête qu'on avait découverte. || *Fig.* Ne plus trouver ce qu'on était allé chercher.

— Jeux. Se dit, aux cartes, d'un jeu incomplet.

— Techn. *Peau creuse*, Peau peu consistante, dont le tissu est lâche : *Les peaux* CREUSES *ne sont pas susceptibles d'être chamoisées.* (Maigne.) || *Drap creux*, Drap dont le tissu est trop lâche.

— Véloc. *Caoutchouc creux.* V. CAOUTCHOUC.

— LOC. DIV. *Assiettes creuses*, Assiettes plus profondes que les autres. || *Viande creuse*, Mets peu substantiel ; — et au fig. : *Nourrir son esprit de* VIANDE CREUSE. (Molière.) || *Avoir le ventre creux, l'estomac creux*, Avoir besoin de manger. || *Avoir le nez creux*, Flairer les bonnes occasions. || *Il n'y en a pas pour une dent creuse*, C'est un repas insuffisant ; — et *au fig.* C'est trop peu de chose. || *Mer creuse*, Mer où se forment des lames profondes. || *Tête creuse*, Personne sans idées ou sans jugement. || *Trouver buisson creux.* V. plus haut.

— Adverbialem. *Sonner creux*, Rendre un son creux : *Tonneau qui* SONNE CREUX. || *Songer, Rêver creux*, Rêver à de choses vaines, chimériques : *Amusez-vous, ne* RÊVEZ *pas* CREUX. (Mme de Sévigné.) V. SONGE-CREUX.

— *Substantiv.* Cavité, endroit creux : *Le* CREUX *d'un rocher.*

— Partie concave, fond de quelque chose : *Le* CREUX *d'un vaisseau. Le* CREUX *de la main, de l'estomac ;* — et au fig. : *Je ne puis arracher du* CREUX *de ma cervelle...* (Boileau.)

— Qualité d'une voix de basse sonore et vibrante : *Avoir du* CREUX, *un bon* CREUX.

— *Fig.* Vide, manque de solidité : *Je trouve un grand* CREUX *dans ces fictions de l'esprit humain.* (Bossuet.)

— Argot. Logement.

— Comm. *Creux de route*, Déperdition que subissent les liquides, vins, bières, cidres, etc., en cours de transport et qui varie ordinairement de 2 à 4 p. 100 suivant la distance parcourue.

— Géol. Nom donné à des gouffres s'ouvrant à la surface du sol des pays calcaires.

— Mar. Profondeur intérieure d'un bâtiment, mesurée du premier pont à la quille : *Vaisseau qui a trop de* CREUX. || Concavité d'une voile enflée. || *Creux de la lame*, Profondeur des lames de crête en creux.

— Mécan. Dans un engrenage, Longueur de l'arc de la circonférence primitive, compris entre deux dents.

— Sculpt. et Grav. Manière de sculpter ou de graver, dans laquelle le travail de l'artiste forme un vide sur le plan général de la pièce qu'il a travaillée : *Cachet gravé en* CREUX. || *Mouler à creux perdu*, Couler du plâtre dans un moule, sans le soutenir par une garniture intérieure. || *Mouler à bon creux* ou *à bon fond*, Se servir de la garniture supprimée dans le cas précédent.

— ANTON. **Bombé, convexe, rebondi, renflé.** — **Proéminent, saillant.**

CREUX-DE-SOUCY, puits naturel profond de 21 m., situé au S. du lac Pavin (Puy-de-Dôme), dans la coulée basaltique du puy de Montchal. Au fond se trouve une nappe d'eau sur laquelle s'accumule parfois une couche d'acide carbonique.

CREUX-DU-VENT, montagne suisse du Jura, canton de Neuchâtel, à l'entrée du Val-de-Travers, au-dessus du village de Noiraigue. Son sommet (1.465 m.) domine un vaste cirque aux parois calcaires à pic dont la base est encombrée par un talus d'éboulis, au pied duquel sourd la Fontaine froide.

CREUZ (Frédéric-Charles-Casimir, baron DE), écrivain et philosophe allemand, né et mort à Hombourg (landgraviat de Hesse-Hombourg) [1724-1770]. Il a laissé des *Odes* et des *Chansons ; Sénèque*, tragédie en cinq actes ; *les Tombeaux*, poème médiocre en six chants ; les *Essais sur l'homme*, ouvrage philosophique qui traite du bonheur et qui contient de fréquentes allusions aux idées de J.-J. Rousseau ; les *Pensées lucrétiennes*, poème en quatre livres. Creuz compte, dans la littérature allemande, parmi ceux qui se sont donné pour tâche, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, de faire prévaloir la langue allemande et nationale sur le français, qui était la langue des lettres et de la philosophie, et sur le latin, qui était la langue de l'érudition et du droit. On a en outre de lui : un *Essai sur l'âme* (1753) ; *le Véritable Esprit des lois* (1766), dirigé contre Montesquieu.

CREUZÉ DE LA TOUCHE (Jacques-Antoine), conventionnel et littérateur français, né à Châtellerault (Vienne) en 1749, mort à Vaux (Vienne) en 1800. Il siégea à la Constituante et à la Convention, et vota pour la détention de Louis XVI. Après le 9-Thermidor, il prit une part active à la réaction, et devint membre des Conseils des cinq-cents et des anciens et du Sénat. Il était membre de l'Institut depuis 1795. Il a publié : *De la tolérance philosophique et de l'intolérance religieuse* (1797).

CREUZÉ DE LESSER (Augustin-François, baron), littérateur français, né et mort à Paris (1771-1839). Il fut préfet sous la Restauration. On lui doit des poésies, des romans, des poèmes de chevalerie : *les Chevaliers de la Table-Ronde* (1812) ; *Amadis de Gaule* (1813) ; *Roland* (1814), etc. ; des vaudevilles, des livrets d'opéras-comiques, des comédies : *le Secret du ménage* (1809) ; un *Voyage en Italie* (1806).

CREUZER (Friedrich), philosophe, écrivain et philologue allemand, né à Marbourg en 1771, mort à Heidelberg en 1858 ; professeur d'histoire et de philologie à l'université de Heidelberg (1804-1845). Un ouvrage a fondé sa réputation : *Symbolique et mythologie des peuples de l'antiquité et surtout des Grecs* (1810-1812) qui a été traduit et développé par Guigniaut. V. SYMBOLIQUE.

Creuzer.

On a de Creuzer, en outre : *De l'art historique des Grecs* (1803) ; *Dionysos* (1808) ; *Lettres sur Homère et Hésiode* (1818) ; *Précis des antiquités romaines* (1829) ; *Matériaux pour la connaissance des gemmes* (1834) ; *Etudes pour servir à l'histoire romaine et à la connaissance de l'antiquité* (1836) ; *le Mithreum de Neuenheim* (1838) ; *Choix de vases grecs inédits, extraits de la collection de Carlsruhe* (1839). Creuzer était un philologue de premier ordre, en même temps qu'un interprète des mythes de l'antiquité. Il a donné une magnifique édition de Plotin (1835), et de savants commentaires sur Cicéron. Une partie des œuvres allemandes de Creuzer ont été publiées sous sa direction : *Deutsche Schriften* (1837-1848).

CREUZIER-LE-VIEUX, comm. de l'Allier, arrond. et à 20 kil. de Lapalisse ; 1.090 hab. — Tout proche, **Creuzier-le-Neuf** ; 580 hab.

CREUZNACH ou **KREUZNACH**, ville d'Allemagne (Prusse, Province-Rhénane), sur la Nahe (navigable à partir de ce point) ; 26.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabrication de cuirs, de tabacs, de vernis et de produits chimiques. Salines. Entrepôts des produits agricoles de la région (vins, grains, cuirs, eaux-de-vie, etc.). Station balnéaire fréquentée (eaux salées). Ville ancienne et pittoresque, aux environs couverts de ruines et de châteaux.

CREVABLE adj. Susceptible de crever.

CREVAILLE [*vay'*] n. f. (de *crever*). *Pop.* Ripaille, repas où l'on mange à l'excès.

CREVAISON [*vè-zon*] n. f. Action de crever : *La* CREVAISON *d'un pneumatique.* || *Pop.* Action de crever, mort : *Faire sa* CREVAISON.

— ENCYCL. Autom. et Cycl. La *crevaison* d'un pneumatique est due à la perforation de la chambre à air par un clou ou un corps aigu qui a traversé l'enveloppe au préalable.

CREVALCORE, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Bologne) ; 12.800 hab. Sériciculture.

CREVANT [*van*], **E** adj. *Pop.* Qui fait crever d'ennui. || Qui fait crever de rire.

CREVANT, comm. de l'Indre, arrond. et à 13 kil. de La Châtre, sur la Couarde ; 1.620 hab. Elevage du mouton.

Crevant (MOUTONS DE), ancienne variété ovine du Berry, confondue aujourd'hui avec la *race berrichonne du Cher.*

CREVANT, commune du Puy-de-Dôme, arrond. et à 21 kil. de Thiers ; 890 hab.

CREVANT, ancienne famille de Touraine, qui remonte au XIIIe siècle, à Archambault DE **Crevant**, seigneur de Bauché. La branche aînée s'éteignit en la personne de Louis-Archambault DE **Crevant**, marquis de Bauché, mort en 1681. La branche des seigneurs de Cingé, puis marquis et ducs d'Humières, remonte à Jacques DE **Crevant**, seigneur de Cingé, au XVe siècle. — Louis DE **Crevant**, deuxième du nom, épousa, en 1595, Jacqueline d'Humières, qui devint héritière de sa maison. — Louis DE **Crevant d'Humières**, quatrième du nom, pair et maréchal de France, vit sa terre de Mouchy érigée en duché sous le nom d'Humières, en août 1690. — Son fils, Louis DE **Crevant**, fut tué au siège de Luxembourg, en 1684 ; le titre passa à sa fille Anne-Louise-Julie, qui le porta à son mari Louis-François d'Aumont, duc d'Humières.

CREVARD [*var*], **E** adj. et n. Argot. Moribond, et *par extens.* Malade.

CREVASSE n. f. (de *crever*). Fente, déchirure d'une surface : *Glacier plein de* CREVASSES. || Gerçure qui survient à la peau.

— Art vétér. V. la partie *encycl.*

— Artill. Dégradation produite par le tir sous forme d'arrachement de métal dans l'âme des pièces en bronze.

— Géol. *Crevasses des glaciers.* — Cassures se produisant dans la masse des glaciers, quand ils franchissent un coude ou une dénivellation brusque.

Crevasses sismiques. — Cassures du sol, produites par les tremblements de terre. Elles se referment quelquefois immédiatement ; d'autres restent béantes.

— Grav. Tailles confondues.

— Mar. Ouverture dans la carène d'un vaisseau.

— Méd. Fente peu profonde, qui survient dans l'épaisseur de la peau ou à l'origine des membranes muqueuses : *Les* CREVASSES *ou gerçures des seins se remarquent souvent chez les femmes qui nourrissent pour la première fois.* (Focillon.)

— ENCYCL. Art vétér. Les *crevasses* sont des fissures de la peau du pli du paturon et du boulet accompagnées d'inflammation ; elles s'observent sur les chevaux et les bovidés. Elles sont généralement dues à l'irritation de la peau par l'eau et les boues froides, le purin, etc. La peau tuméfiée, chaude, douloureuse, se crevasse, se fissure transversalement et laisse écouler de la sérosité purulente qui se concrète sur les poils. Le membre peut devenir douloureux et la boiterie très intense par suite de lymphangite. On préviendra l'apparition des crevasses en laissant aux poils toute leur longueur, en séchant soigneusement la peau du paturon. Traitement : savonnage tiède, lotions antiseptiques, glycérolé d'amidon, glycérine iodée et pansement protecteur.

— Géol. Les *crevasses des glaciers* sont *longitudinales* quand elles correspondent à un rétrécissement de la vallée dans laquelle s'épanche le glacier, et donnent alors lieu à un désordre chaotique (*séracs*), quand la pente s'accuse tout à coup. Elles sont généralement *transversales*, parce qu'elles résultent de la différence de vitesse entre la partie centrale et les bords du glacier. Elles sont *frontales* à l'extrémité inférieure, où elles se forment à la suite de l'épanouissement de la masse glacée sur un espace plus large. Les crevasses dessinent d'abord à la surface des glaciers de minces fissures, qui s'élargissent progressivement ; elles atteignent parfois, en quelques jours, une profondeur de plusieurs mètres.

Traversée d'une crevasse (Mont Blanc).

— Méd. Les *crevasses des mains* qui sont dues au froid disparaissent généralement dès qu'on les soustrait à l'action de l'air. On les guérit aussi à l'aide d'onctions à l'huile d'amandes douces et surtout à la glycérine. Les crevasses du sein surviennent parfois dans les premiers

jours de l'allaitement. Des lavages après chaque tetée, des compresses imbibées de glycérine, l'usage même de tetines permettent généralement la guérison. Cependant, parfois, l'allaitement doit être supprimé.

La crevasse *de la muqueuse anale* porte le nom de *fissure* (v. ce mot).

CREVASSÉE [*va-sé*] n. f. Fente, crevasse. (Peu us.)

CREVASSER [*va-sé*] v. tr. Produire des crevasses sur : *Le froid* CREVASSE *les mains.*

— Grav. Faire un pâté, un pochis sur : CREVASSER *sa planche.*

— ***Se crevasser,*** v. pr. — Au sens passif : *Ce mur* SE CREVASSE.

Jules Crevaux. — Cl. Lopez.

Crevat (MÉTHODE DE). Une des méthodes de *barymétrie* (v. ce mot).

CREVAUX (*Jules*-Nicolas), explorateur français, né à Lorquin (Meurthe) en 1847, mort dans le Gran-Chaco en 1882. Après s'être distingué pendant la guerre franco-allemande, ce médecin de la marine consacra sa vie à l'exploration de l'Amérique du Sud. Il débuta par étudier les fleuves de la Guyane française, les monts Tumuc-Humac et plusieurs affluents du bas et du haut Amazone (1876-1879), puis il remonta le rio Magdalena de Colombie, franchit la cordillère des Andes, atteignit l'Orénoque par un affluent encore inexploré, le Guaviare, et visita, dans le delta de l'Orénoque, les Indiens Guaraounos (1880). Il périt tôt après, tué par les Indiens Tobas, au cours d'une exploration du rio Pilcomayo, qui traverse le Gran-Chaco boréal et qui, exploité, pourrait servir de trait d'union entre la Bolivie et la république Argentine. La relation des explorations de Crevaux a été publiée sous le titre de *Voyages dans l'Amérique du Sud* (1883).

Costumes à crevés (XVIe s.).

CREVÉ n. m. Cost. Ouverture longitudinale qu'on pratique à certaines manches, aux garnitures de certaines robes de femme, et qui laisse apercevoir une étoffe d'une autre couleur cousue en dessous.

CRÈVE n. f. Argot. Mort : *Il y a de quoi attraper la* CRÈVE.

CRÈVE-CHIEN n. m. invar. Nom vulgaire de la morelle noire.

CRÈVE-CŒUR [*keur*] n. m. invar. Grand déplaisir. Douleur mêlée de dépit.

CRÈVECŒUR, comm. du Calvados, arrond. et à 17 kil. de Lisieux, dans le Pays d'Auge ; 330 hab. A donné son nom à une race de volailles. V. art. suiv.

Crèvecœur (RACE DE), race de gallinacés estimés, tant pour l'excellence de leur chair que pour l'abondance de la production. Le coq a le plumage noir, à reflets violets et verts sur le cou et les faucilles ; sa tête est ornée d'une forte houppe de plumes fines retombant en arrière et d'une crête en deux cornes divergentes. Très bonne pondeuse, la poule de Crèvecœur couve mal, mais elle est d'un développement rapide et s'engraisse facilement.

Coq et poule de Crèvecœur.

CRÈVECŒUR-LE-GRAND, ch.-lieu de cant. de l'Oise, arrond. et à 18 kil. de Beauvais ; 2.150 hab. Ch. de f. Nord. Lainages. — Le canton a 20 comm., et 6.030 hab.

CRÈVECŒUR-SUR-L'ESCAUT, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 7 kil. de Cambrai ; 1.590 hab. (2.130 en 1914). Cette petite ville, dont le château servit de prison au roi de Navarre Charles le Mauvais, fut assiégée par les Espagnols au XVIIe siècle, et sauvée par la victoire de Rocroi. Elle a été entièrement détruite au cours de la Grande Guerre.

CRÈVECŒUR (Jacques DE), mort vers 1441. Chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. D'une famille originaire de Crèvecœur-le-Grand, en Beauvaisis, joua un rôle important dans les fameuses négociations qui précédèrent le traité d'Arras (1435), où il amena la réconciliation du duc de Bourgogne Philippe le Bon avec Charles VII.

CRÈVECŒUR (Philippe DE), maréchal de France, mort en 1494. Favori de Charles le Téméraire, il fut gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, en 1463. Il combattit les armées de Louis XI en Picardie et en Artois. Après la mort du Téméraire, par l'entremise de Comines, il passa au service du roi de France, qui le nomma gouverneur de La Rochelle ; Charles VIII le nomma maréchal de France (1483) et lui donna le gouvernement de la Picardie. Il joua un rôle important dans la conclusion des traités d'Arras (1482) et d'Étaples (1492), et fut nommé, en 1492, grand chambellan de France.

CRÈVECŒUR (Hector SAINT-JOHN DE), agronome français, né à Caen en 1731, mort à Sarcelles (S.-et-O.) en 1813. Pendant vingt-sept ans il exploita un établissement agricole près de New-York, puis revint en France (1784) et introduisit la culture de la pomme de terre dans la basse Normandie. On a de lui : *Lettres d'un cultivateur américain* (1784) ; *Voyage dans la haute Pensylvanie et dans l'Etat de New-York* (1801).

CREVÉE n. f. Chass. Nombreuse troupe d'oiseaux de passage : *Une* CREVÉE *de canards sauvages.* (Dialectal.)

CRÈVE-LA-FAIM [*fin*] n. m. invar. *Pop.* Malheureux, misérable.

CREVER [*vé*] v. tr. (lat. *crepare.* — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je crève. Tu crèveras.*) Faire rompre, faire éclater : CREVER *un sac à force de le remplir. Eaux débordées qui* CRÈVENT *leur digue.* || Pratiquer une ouverture dans : CREVER *un abcès.*

— Faire mourir ou rendre perclus à force de fatigue : CREVER *son cheval.*

— *Pop.* Faire boire et manger avec excès : *Il les* CREVA *tous de bonne chère.*

— Argot. Tuer : CREVER *un bourgeois. — Crever la peau, la paillasse,* Même sens.

— LOC. DIV. *Crever un œil, Crever les yeux à quelqu'un,* Le rendre borgne, ou aveugle ; — et au fig. et fam. *Crever les yeux,* Etre devant nos yeux : *Nous cherchons quelquefois ce qui nous* CRÈVE LES YEUX. — Etre tout à fait évident : *Il ne faut condamner un homme que lorsque sa culpabilité* CRÈVE LES YEUX. — Aveugler, empêcher de voir certaines choses : *Notre propre intérêt est un merveilleux instrument pour nous* CREVER LES YEUX *agréablement.* (Pascal.) || *Crever le cœur,* Causer une grande compassion. || *Que la peste te crève !* Puisses-tu mourir de la peste !

— *Intransitiv.* Eclater, se rompre : *Bombe qui* CRÈVE *en l'air. Abcès qui* CRÈVE *tout seul. Botte qui vient de* CREVER.

— *Par extens.* Se résoudre en eau (en parlant des nuages) : *Nuages près de* CREVER.

— *Fam.* Mourir :

> L'autre jour au fond d'un vallon
> Un serpent mordit Jean Fréron
> Que pensez-vous qu'il arriva ?
> Ce fut le serpent qui *creva.*
>
> VOLTAIRE.

|| CRÈVE, CRÈVE, *cela t'apprendra à te jouer de la Faculté.* (Molière.) || *Fam. et fig.* Etre fort incommodé : CREVER *de soif, de chaud, de faim.* || Etre gros ou gras au point d'éclater : CREVER *dans sa peau.* CREVER *d'embonpoint, de santé.* || Regorger : *Mme de Coulange, qui* CRÈVE *d'argent...* (Mme de Sévigné.) || Regorger, être rempli de, au point d'en souffrir : CREVER *de dépit, de jalousie, d'orgueil.* || *A crever,* D'une manière excessive ou violente : *Manger, Rire* à CREVER. || *Crever de rire,* Rire longtemps et aux éclats. — *Crever d'ennui,* S'ennuyer à mourir.

— *Fig.* Faire défaut tout à coup : *Le bon droit seul est une arme qui souvent* CRÈVE *dans les mains.*

— Armur. Se dit d'un fusil dont le canon éclate dans les mains du tireur, au moment même où il tire.

— Art culin. *Faire crever du riz,* Le faire gonfler et ramollir à l'eau bouillante ou à la vapeur, jusqu'à ce que les grains s'ouvrent.

— Hortic. Déchirer son calice, en parlant de l'œillet.

— Jeux. Dépasser d'un ou de plusieurs le nombre de points fixé pour gagner. || Perdre la main après avoir gagné plusieurs coups successivement.

— ***Crevé, e,*** part. pass. du verbe *Crever.*

— Mar. *Navire crevé,* Bâtiment qui, ayant touché, s'est fait une voie d'eau dans la coque. || *Filin crevé,* Filin dont un des torons est brisé.

— *Substantiv.* Personne ventrue, bouffie. || *Comme un crevé, un gros crevé,* Avec excès : *Manger, Boire, Ronfler, Rire* COMME UN GROS CREVÉ.

— *Petit crevé, Crevé,* Nom donné à des jeunes gens efféminés, qui exagèrent la mode (Nom inventé sous le second Empire : la toilette à la mode se composait alors d'un court veston, d'un pantalon collant et d'un tout petit chapeau.)

— ***Se crever,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE CREVER *de travail ; et au fig.* : SE CREVER *les yeux,* Se les fatiguer beaucoup. || Familier, *Se crever,* Manger ou boire jusqu'à se rendre malade.

— Au sens passif : *Un sac qui* SE CRÈVE.

CREVET [*vè*] n. m. Lacet de tresse ferré aux deux bouts.

CRÈVE-TONNEAU [*to-nô*] n. m. invar. Appareil imaginé par Pascal pour vérifier la loi relative à la pression des liquides sur les parois des vases qui les contiennent.

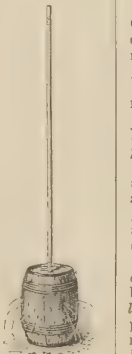

Crève-tonneau.

— ENCYCL. L'expérience du *crève-tonneau* a été faite pour la première fois par Pascal, en 1647. Un tonneau plein d'eau étant placé debout, le fond supérieur est percé d'un trou fermé à l'aide d'un bouchon dans lequel on engage un tube. On verse de l'eau dans ce tube, et, quand celle-ci atteint une certaine hauteur, on constate que les douves du tonneau se déforment et, enfin, se disjoignent : c'est qu'en effet, la pression exercée sur une portion de la paroi interne du tonneau est égale au poids d'une colonne cylindrique de liquide ayant pour section la portion de paroi considérée, et pour hauteur la distance du centre de cette portion de paroi à la surface libre du liquide dans le tube.

CREVETTE n. f. (pour *chevrette*). Nom vulgaire de plusieurs espèces de crustacés (salicoque, crevette grise, palémon, crevette bouquet) qui sont activement pêchés sur nos côtes et fournissent un aliment apprécié. Sur les côtes méditerranéennes, où n'existe pas la crevette rose ou bouquet (*leander serratus*), on consomme surtout la caramotte (*penæus caramota*).

Crevette bouquet.

— *Fam.* Femme galante : *Les* CREVETTES *du Boulevard.* (Vx.)

— Art milit. anc. Espèce de grenade à feu.

CREVETTIER [*vè-ti-é*] n. m. Petit bateau qui fait la pêche de la crevette au moyen d'un petit chalut.

CREVETTIÈRE n. f. Filet, sorte de truble, qui sert à prendre les crevettes.

CREVETTINES [*vè-tin'*] n. f. pl. Sous-ordre de crustacés amphipodes, à tête petite et à abdomen bien développé, comprenant des formes vivant les unes dans la mer, les autres dans l'eau douce. (Les types les plus communs de ce sous-ordre qui a été démembré à plusieurs reprises sont : le talitre et le corophie, qui sont marins, et la « crevette de ruisseau » [*gammarus pulex*] qui est très répandue dans les eaux courantes.)

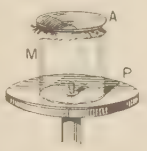

Crève-vessie : M. Manchon de verre ; A. Membrane de vessie ; P. Platine de la machine pneumatique.

CRÈVE-VESSIE [*sè*] n. m. invar. Appareil destiné à mettre en évidence la pression atmosphérique.

— ENCYCL. Le *crève-vessie* se compose d'un manchon de verre placé sur la platine de la machine pneumatique, l'extrémité libre étant fermée à l'aide d'une membrane de vessie (fortement tendue et parfaitement liée sur les bords). Lorsqu'on fait le vide à l'intérieur du manchon, la pression extérieure de l'air, n'étant plus contre-balancée par la pression intérieure, défonce bruyamment la membrane.

CRÉVIC, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 10 kil. de Lunéville, sur le canal de la Marne au Rhin ; 800 hab. Sel gemme. Combats en 1914.

CREVIER (Jean-Baptiste-Louis), historien et humaniste français, né et mort à Paris (1693-1765). Elève de Rollin, il acheva l'*Histoire romaine* de celui-ci, avec moins d'éclat, mais plus de fond ; il la fit suivre de l'*Histoire des empereurs jusqu'à Constantin* (1750-1756) [une quatrième édition en a été publiée en 1824, avec notes et éclaircissements de Letronne]. Il publia une édition de Tive-Live (1748), et une histoire (1761) de l'Université. L'œuvre qui fit le plus pour sa réputation est sa *Rhétorique française.*

CREVILLENTE, ville d'Espagne (prov. d'Alicante), au pied de la *sierra de Crevillente ;* 10.200 hab. Fabrique de tapis recherchés et de nattes fines.

CREWE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Chester), dans la vallée du Weaver, affluent de la Mersey ; 46.500 hab. Ateliers de construction de matériel pour les chemins de fer. Fabriques de chaussures, de vêtements, de meubles.

CREWKERNE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Somerset), sur le fleuve côtier Parrett ; 9.800 hab. Manufactures de toiles à voiles et bonneterie.

CREX n. m. Ornith. V. RÂLE.

CREXOS, musicien grec du Ve siècle av. notre ère. Un peu antérieur à Philoxène et à Timothée, il passe pour être le premier qui rompit nettement avec la tradition en séparant la musique de la poésie et du chant. Il donna les premiers concerts de musique purement instrumentale. Au dire de Plutarque, il introduisit des innovations hardies dans la cadence.

CRÉZANCY, comm. du Cher, arrond. de Bourges, à 10 kil. de Sancerre ; 910 hab. Ch. de f. économiques.

CRI n. m. (de *crier*). Son perçant que lance la voix : CRI *d'épouvante,* CRI *de douleur. Jeter un* CRI. || Bruit confus de plusieurs voix : *Des* CRIS *de triomphe.* || Paroles prononcées en criant, pour être entendues : CRI *de guerre. On entendit les* CRIS *de : Au meurtre ! A l'assassin !*

— Discussion animée : *Les* CRIS *des philosophes.* || Paroles emphatiques : *Les grands* CRIS *de la tragédie.*

— Ton, manière dont on crie, dans les rues des villes, les choses à vendre ou à acheter : *Les* CRIS *de Paris sont pittoresques.*

— *Par anal.* Sons inarticulés et non modulés que poussent les animaux et qui caractérisent chaque espèce. || Bruit aigre : *Le* CRI *du grillon, de la cigale. Le* CRI *d'une girouette, de la scie.* || *Par anal.* Tout son qui avertit, appelle : (La cloche) *Jette fidèlement son* CRI *religieux.* (Baudelaire.)

— *Fig.* Plaintes, prière : *Voilà, voilà les* CRIS *que je craignais d'entendre.* (Racine.) || Improbation ou approbation manifestée avec éclat : *Les* CRIS *de la cabale, de la presse. Il n'y eut qu'un* CRI *contre sa conduite.* || Opinion publique : *Le* CRI *public.* || Protestation, voix intérieure, appel : *Le* CRI *de la vérité. de l'innocence.* CRI *de l'amour maternel.* CRI *du cœur. Etouffer les* CRIS *de sa conscience.*

— Art milit. *Cri de guerre,* Appel aux armes ; exclamation que les soldats poussent ensemble en allant au combat : *Le* CRI DE GUERRE *des Romains s'appelait « barritus » ; il commençait par un léger murmure, pour devenir progressivement un bruit épouvantable.* — Sorte de formule d'excitation guerrière, que l'on écrivait sur les bannières et qui servait dans les combats pour animer les soldats : *Le* CRI DE GUERRE *des Français était : « Montjoie-Saint-Denis ! »* || *Cri d'armes,* Excitation guerrière que certaines familles portaient écrite au cimier de leurs armes, et que

leurs vassaux répétaient durant le combat. || *Cri de ralliement,* Paroles convenues pour aider les soldats à se reconnaître et à se rallier ; et *au fig.* Accord général dans un même sentiment : *Quand donc viendra le* CRI DE RALLIEMENT, *précurseur de l'émancipation définitive?* (Ledru-Rollin.) || *Cris de sentinelles,* Cris que les règlements prescrivent aux sentinelles de pousser en différents cas, tels que : Qui vive! Au feu! A la garde! Halte-là! etc.

— Blas. Devise qui figure au-dessus des armoiries de certaines familles. (On dit aussi CRI D'ARMES.) V. la planche BLASON.

— Cout. anc. *Cri de feu* et *de meurtre,* Cri que devait pousser celui qui voyait se produire un incendie ou se commettre un meurtre. || *Cri public,* ou simplem. *Cri,* Proclamation d'un magistrat pour défendre, ordonner, annoncer quelque chose.

— Dr. pén. V. la partie *encycl.*

— Féod. *Cri de la fête,* Droit que l'on payait à certains seigneurs pour jouir du privilège d'annoncer la fête.

— Techn. Bruissement qui se fait sentir lorsqu'on presse la soie entre les doigts. (On dit aussi MANIEMENT.) || *Donner du cri à la soie,* La soufrer, ce qui lui fait produire ce bruissement. || *Cri de l'étain,* Petit craquement que ce métal fait entendre lorsqu'on le plie.

— Vénер. Se dit des phrases brèves dont se servent les chasseurs, pour flatter, réprimander, exciter leurs chiens. || *A cor et à cri.* V. COR.

— Loc. DIV. *A grands cris,* En poussant de grands cris ; et *au fig.,* Avec insistance. || *Ne faire qu'un cri,* Pousser un seul cri. || *N'avoir qu'un cri, Ne jeter, Ne faire qu'un cri,* Crier sans discontinuer. || *N'avoir qu'un cri après quelqu'un,* Désirer ardemment sa présence. || *Il n'y a qu'un cri sur lui,* Tous en parlent de même. || *Jeter, Pousser, Faire les hauts cris,* Se plaindre, se récrier d'une manière éclatante.

— Fam. *Dernier cri,* Dernier genre, suprême élégance, qu'il s'agisse de mode ou d'autre chose. || *A cor et à cri,* V. COR.

— SYN. **Cri, crierie, criaillerie, clameur, clabauderie.** Le *cri,* son perçant que lance la voix, est l'expression la plus simple. *Crierie* et *criaillerie* marquent tous deux l'action de crier sans cesse, d'une façon importune, et désagréable à l'oreille. *Clameur* exprime un bruit confus et tumultueux. *Clabauderie* est familier et renferme l'idée de médisance bruyante.

— ENCYCL. Le son inarticulé qu'on appelle *cri* est commun à l'homme et à la plupart des animaux. Chez ces derniers, il prend un nom particulier suivant les espèces, ce que nous résumons dans le petit tableau ci-contre :

— Physiol. et Pathol. Le *cri* est une émission violente de l'air, d'une expiration énergique et soutenue, produisant un mouvement vibratoire dans le larynx et le pharynx. Les premières expirations du nouveau-né s'accompagnent de cris appelés « vagissements ». Plus tard, l'enfant qui crie est un enfant qui souffre. Le cri est volontaire (cri d'appel, cri de guerre), ou involontaire (cri de douleur, de surprise, vagissement du nouveau-né). Le cri involontaire peut, dans beaucoup de cas, être retenu par l'action de la volonté ; mais il y a des cas où le cri est purement réflexe et tout à fait soustrait à l'action de la volonté. Le cri *hydrencéphalique,* qui frappe par son acuité et sa persistance, est un signe caractéristique de la méningite.

— Art milit. Poussés, à l'origine, par les peuples barbares pour s'exciter au combat, les *cris de guerre* se confondirent, au moyen âge, avec les *cris d'armes.* Dans les temps modernes, de nombreuses batailles ont été gagnées au cri de : *Vive le Roi! Vive la Nation! Vive la République! Vive l'Empereur! Vive la France!*

Le *cri d'armes* semble remonter à ces tournois ou *trépignées* au cours desquels deux troupes s'attaquaient en s'encourageant par un cri, généralement le nom d'un des principaux tenants. Par la suite, le cri d'armes servait aussi bien à se rallier qu'à s'encourager. Ainsi, l'on voit, au XVe siècle, Louis XI crier : *Bourgogne!* aux gens de Liége, quand il monta à l'assaut de leur ville avec les Bourguignons. Bien plus anciennement, la noblesse de l'Ile-de-France chargeait en criant : *Montjoie-Saint-Denis!* Il est difficile de distinguer le cri de guerre du cri d'armes : c'était affaire de circonstances.

En France, les attaques à la baïonnette de l'infanterie, les charges de cavalerie s'exécutent au cri de : *En avant!* que poussent les soldats pour s'exciter mutuellement.

A l'étranger, le cri de *Hourrah!* est, en pareille circonstance, réglementaire dans la plupart des armées. En Italie, on crie *Savoia!,* sorte d'abréviation de la devise de la maison de Savoie : « *Semprè avanti Savoia!* »

— Mœurs et cout. *Cris de Paris.* Ce sont ces appels modulés par lesquels les petits marchands ambulants crient et font valoir les objets qu'ils débitent. Ils remontent haut dans le moyen âge. Au XIIIe siècle, Guillaume de Villeneuve a rimé un *Dict* sur les *crieries de Paris* et l'on a conservé des œuvres analogues des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles qui témoignent combien cet usage était demeuré cher aux Parisiens. Clément Jannequin ne dédaigna pas de les mettre en musique. Panard dans sa *Description de Paris,* Favart dans ses *Soirées du Boulevard,* leur ont fait une place ; l'imagerie populaire les a illustrés ; de grands artistes : Abraham Bosse, Bouchardon, Watteau, Saint-Aubin, Carle Vernet, les ont immortalisés. Au XIXe siècle encore, Motte, Pauquet, V. Adam, etc., leur ont consacré des dessins. Les cris qui excitaient la mauvaise humeur de Mercier dans son *Tableau de Paris* ont presque complètement disparu. Il y a quelques années, quand ils existaient encore, on pouvait constater avec quelle constance certains du moins d'entre eux s'étaient maintenus depuis des siècles semblables à eux-mêmes. Aux cris des petits marchands se mêlaient ceux des crieurs publics chargés d'annoncer les décès, les cérémonies, etc., et aussi, à Paris comme partout ailleurs, de lire les ordonnances et proclamations de l'autorité. Dans sa partition de *Louise,* Gustave Charpentier a introduit un ingénieux poème symphonique des cris de Paris.

— Dr. pén. *Cris séditieux* et *Chants.* Tous cris séditieux proférés dans des lieux ou réunions publics sont passibles d'un emprisonnement et d'une amende, ou de l'une de ces deux peines seulement. Les tribunaux correctionnels sont compétents lorsque les cris et chants ont pour but un acte de propagande anarchiste. V. PRESSE.

Cri du Peuple (LE), journal politique quotidien qui parut du 22 février au 11 mars 1871, puis du 21 mars au 23 mai 1871, avec Jules Vallès pour rédacteur en chef ; il eut alors 83 numéros en tout ; il faisait appel à la révolution. Il reparut le 28 octobre 1883, toujours sous la direction de Jules Vallès, à la mort duquel la direction passa aux mains de Séverine, et le journal devint l'organe du groupe socialiste de Jules Guesde. Il disparut le 9 février 1889.

Çrî.

ÇRÎ, déesse hindoue de la Beauté, de la Fortune et du Bonheur, épouse du dieu Vichnou ; nommée aussi LAKCHMÎ. (Elle est la mère de Kâma, le dieu de l'Amour.)

CRI-À-DIEU n. m. Liturg. anc. Prières que l'on adressait à Dieu, dans les calamités publiques. || Pl. *Des* CRIS-À-DIEU.

CRIAGE [*ai'*] n. m. Action de faire une annonce en criant : *Le* CRIAGE *de certaines denrées est interdit dans les rues de Paris.* || Office du crieur public.

CRIAILLEMENT [*kri-a-ye-man*] n. m. Cri ou bruit désagréable. || Discussion.

CRIAILLER [*kri-a-yé*] v. intr. (fréquentat. et péjorat. de *crier*). Crier souvent et d'une manière importune : *Femme qui ne cesse de* CRIAILLER.

— *Fam.* Se plaindre souvent, mal à propos.

— *Par extens.* Produire un petit bruit répété : *Plume qui* CRIAILLE.

CRIAILLERIE [*kri-a-ye-ri*] n. f. Action de criailler. || Plaintes, gronderies fréquentes et importunes : CRIAILLERIES *conjugales.*

CRIBLANT [*blan*], **E** adj. (de *crible*). Qui laisse passer certains objets et en retient d'autres : *Digues* CRIBLANTES.

CRIBLE n. m. (lat. *cribrum*). Instrument constitué par une plaque ou un cylindre percé de trous ou formé par un treillis métallique et dont on se sert pour trier diverses matières : grains, pailles, minerais, etc. (Les cribles sont actionnés à la main ou mécaniquement) : CRIBLE *de fil de fer, d'osier.* CRIBLE *pour le blé, pour le sable, pour la terre.*

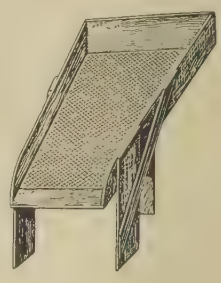

Crible à gravier.

— *Par anal.* Objet qui laisse passer des corps et en retient d'autres : *Notre corps est un corps poreux ; c'est un* CRIBLE, *surtout pour l'air.* (Raspail.)

— *Fig.* Moyen de trier, de distinguer : *Passer au* CRIBLE *de la critique.*

— Fam. *Percé comme un crible.* Percé de trous nombreux : *La peau* EST PERCÉE *partout* COMME UN CRIBLE. (Fénelon.)

— Arith. *Crible d'Eratosthène,* Se dit de la méthode employée pour former une table de nombres premiers.

— Art milit. anc. Partie percée de nombreux trous dans le casque des anciens chevaliers (Elle se relevait ou s'abaissait à volonté sur le visage).

— Bot. Nom donné aux canalicules qui existent dans les tissus végétaux et à travers lesquels circule la sève élaborée.

Crible cylindrique.

— Techn. *Crible hydraulique,* Caisse métallique dont le fond est constitué par une grille, qui plonge dans une cuve remplie d'eau. (On imprime un mouvement alternatif à cette caisse suspendue par des chaînes : les parties fines, les sables et autres impuretés traversent la grille, tandis que les parties grosses du minerai restent dessus.) || *Crible à roulettes* ou *Crible successif,* Appareil consistant en une grande caisse surmontée de deux traverses, qui portent un petit chemin de fer sur lequel roule un crible ordinaire. || *Crible à pied* ou *Crible allemand,* Crible composé d'une trémie placée au-dessus d'une tôle perforée très inclinée. (Le blé contenu dans la trémie tombe et glisse sur la tôle, en laissant passer les impuretés à travers les trous.) || *Crible à tambour,* Crible dont la surface perforée est celle d'un cylindre tournant autour de son axe. V. TARARE, et TRIEUR. || Planche percée de trous, destinée à maintenir les tuyaux dont les embouchures sont placées dans le sommier de l'orgue.

— ENCYCL. Arithm. *Crible d'Eratosthène.* La méthode d'Eratosthène consiste à écrire la suite des nombres entiers 1, 2, 3, 4, 5..., et à effacer de cette suite chaque nombre qui admet un diviseur autre que lui-même ou l'unité. Ceux qui restent sont nécessairement des nombres premiers. On doit d'abord supprimer tous les nombres pairs, excepté 2, parce qu'ils sont tous divisibles par 2, lequel ne l'est que par lui-même et par l'unité ; puis les multiples de 3 excepté 3 ; de 5 ; etc. Si l'on veut former une table comprenant les nombres premiers de 1 à A, il faudra continuer l'opération indiquée jusqu'à ce que l'on arrive à un nombre premier dont le carré est supérieur à A.

CRIBLER [*blé*] v. tr. Passer à travers un crible, isoler au moyen du crible : CRIBLER *du blé, des graines, du sable.*

— *Par extens.* Percer en beaucoup d'endroits : CRIBLER *quelqu'un de coups de poignard.* || Couvrir de marques : CRIBLER *son papier de taches d'encre.* || Accabler : CRIBLER *un ennemi de blessures ;* et au fig. : CRIBLER *de questions, d'injures.*

— *Fig.* Choisir, trier : *Il faut* CRIBLER *ses pensées.*

— Argot. Crier. || *Cribler à la chienlit* ou *au charron,* Crier au voleur. || *Cribler à la grive,* Crier pour avertir de l'arrivée de la police, etc.

— ***Criblé, e,*** part. pass. du verbe *Cribler : Visage* CRIBLÉ *par la variole. Etre* CRIBLÉ *de dettes.*

— Fam. *Criblé comme une poêle à châtaignes* ou *comme une écumoire,* Fortement marqué de la petite vérole.

— ***Se cribler,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE CRIBLER *soi-même de coups, d'injures.*

— Avec réciprocité : *Ils* SE CRIBLENT *avec rage de brocards.*

— Au sens passif : *Ces parties* SE CRIBLANT *dans les petites branches des carotides.* (Descartes.)

CRIBLETTE n. f. Genre de mousse des marais et tourbières du nord de l'Europe. (Syn. CINCLIDIE.)

CRIS DE CERTAINS ANIMAUX

L'abeille	*bourdonne.*	La colombe	*roucoule.*	Le moineau	*pépie.*
L'aigle	*trompette, glapit.*	Le coq	*chante, coquerique.*	La mouche	*bourdonne.*
L'alouette	*grisolle.*	Le corbeau	*croasse.*	Le mouton	*bêle.*
L'âne	*brait.*	La corneille	*craille.*	L'oie	*criaille, siffle.*
La bécasse	*croule.*	Le crocodile	*lamente.*	L'ours	*gronde, grogne.*
Le bélier	*blatère.*	Le cygne	*siffle, trompette.*	Le paon	*braille, criaille.*
Le bœuf	*beugle, mugit, meugle.*	Le dindon	*glouglote* ou *glougloute.*	La perdrix	*cacabe.*
La brebis	*bêle.*	L'éléphant	*barète, barrit.*	Le perroquet	*parle.*
Le buffle	*souffle, beugle.*	Le faisan	*criaille.*	La pie	*jacasse, jase.*
La caille	*margotte, carcaille.*	Le faon	*râle.*	Le pigeon	*roucoule.*
Le canard	*cancane, nasille.*	Le geai	*cajole.*	Le pinson	*ramage.*
Le cerf	*brame.*	La gelinotte	*glousse.*	La pintade	*criaille.*
Le chacal	*jappe.*	La grenouille	*coasse.*	La poule	*glousse, caquette.*
Le chameau	*blatère.*	La grue	*glapit, trompette, craque.*	Le poulet, le poussin.	*piaulent.*
Le chat	*miaule.*	Le hibou	*hue.*	Le ramier	*roucoule.*
Le chat-huant	*hue.*	L'hirondelle	*gazouille.*	Le renard	*glapit.*
Le cheval	*hennit.*	L'hyène	*hurle.*	Le rhinocéros	*barète.*
La chèvre	*bêle.*	Le jars	*jargonne.*	Le rossignol	*chante.*
Le chien	*aboie, jappe, hurle.*	Le lapin	*clapit.*	Le sanglier	*grommelle, nasille.*
La chouette	*chuinte, hulule.*	Le lièvre	*vagit.*	Le serpent	*siffle.*
La cigale	*craquette.*	Le lion	*rugit.*	Le taureau	*mugit.*
La cigogne	*craquette, glottore.*	Le loup	*hurle.*	Le tigre	*rauque, râle.*
Le cochon	*grogne.*	Le merle	*siffle, flûte.*	La tourterelle	*gémit, roucoule.*

— SYN. **Criaillerie, clabauderie, clameur,** etc. V. CLABAUDERIE.

CRIAILLEUR [*kri-a-yeur*], **EUSE** n. Fam. Qui criaille : *Non seulement il faut crier, mais il faut faire crier les* CRIAILLEURS *en faveur de la vérité.* (Voltaire.)

CRIANT [*an*], **E** adj. (de *crier*). Qui crie. || Qui provoque la plainte, qui fait pousser les hauts cris : *Injustice* CRIANTE. *Passe-droit, abus* CRIANT. || Criard, disparate : *Cravate d'une couleur* CRIANTE. (Balzac.) [Peu us. en ce sens.]

CRIARD [*ar'*], **E** adj. *Fam.* Qui aime à crier, qui crie souvent : *Femme* CRIARDE. *Enfant, Oiseau* CRIARD.

— *Par extens.* Grondeur ; porté à critiquer ou à se plaindre : *Un mari* CRIARD. || Qui porte à crier, à gronder : *Humeur* CRIARDE.

— *Par anal.* Qui rend un son aigre, désagréable : *Voix* CRIARDE. *Instrument* CRIARD.

— *Fig.* Trop cru, Qui blesse la vue : *Toilette* CRIARDE. || *Dettes criardes,* Petites sommes dues à des fournisseurs, et réclamées à grand cri avec importunité.

— *Toile criarde,* ou Substantiv. *Criarde,* Toile fortement gommée et qui crie quand on la froisse.

— *Substantiv.* Personne criarde, grondeuse.

— N. f. *Pop.* Poule. || Lime, scie, et, en argot, Sonnette.

— SYN. **Criard, braillard, brailleur,** etc. V. BRAILLARD.

— ANTON. **Muet, silencieux, taciturne. — Doux, harmonieux** (en parlant des sons).

CRIBELLATE adj. Qui est pourvu d'un cribellum, en parlant des araignées.

CRIBELLUM [*bèl-lom'*] n. m. (mot lat. signif. *petit crible*). Pièce cornée placée entre les filières inférieures de certaines araignées. || Pl. *Des* CRIBELLA.

— ENCYCL. Le *cribellum* n'existe que chez les araignées dites *cribellates.* Cette plaque chitineuse, placée à l'abdomen, entre les filières inférieures ou au-dessous d'elles, est criblée de petits pores dont chacun donne naissance à un tube fin qui est en communication avec une glande. Le liquide gommeux sécrété par ces glandes sort par ces tubes ou fusules ; il est alors étiré par les *calamistra* en fils cotonneux destinés à retenir la proie dans les toiles.

CRIBLAGE n. m. Action de passer au crible : *Le* CRIBLAGE *des grains.* || Triage mécanique du minerai.

— Mines. Opération qui a pour but de classer en catégories les produits extraits, d'après leurs dimensions.

CRIBLEUR, EUSE n. Celui, celle qui procède à l'opération du criblage (des grains, des minerais, de la houille, etc.).
— Argot. *Cribleur de lance*, Porteur d'eau. || *Cribleur de malades*, Celui qui, dans une prison, appelle les détenus au parloir.

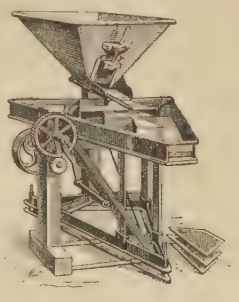
Cribleur.

CRIBLEUR n. m. Appareil de triage servant à classer les grains et semences et à les séparer des débris organiques, poussières ou semences étrangères qu'ils renferment. (On dit aussi CRIBLEUSE n. f., et CRIBLE n. m.)
— ENCYCL. La partie essentielle d'un *cribleur* est formée tantôt par une grille, tantôt par une plaque métallique perforée, sur laquelle on fait glisser le grain, et dont les jours ou les perforations ont juste la dimension nécessaire pour retenir le grain en laissant passer les impuretés, ou, inversement, pour laisser passer le grain en retenant les impuretés.
Les cribleurs à cylindres rotatifs sont plus spécialement désignés sous le nom de *trieurs*. V. ce mot.

CRIBLEUX [*bleû*], **EUSE** ou **CRIBREUX** [*breû*], **EUSE** adj. Percé de trous comme un crible.
— Anat. *Os cribleux, Lame cribleuse*, L'os ethmoïde, qui est percé de trous comme un crible.

CRIBLIER [*bli-é*] n. m. Fabricant, marchand de cribles.

CRIBLURE n. f. Reste du grain criblé : *Pour éviter la propagation des plantes adventices, il faut brûler les* CRIBLURES.

CRIBRAIRE [*brèr'*] n. f. Genre de champignons myxomycètes microscopiques, caractérisé par un réseau filamenteux, dont les mailles laissent échapper les spores et qui croissent en groupes sur le bois mort.

CRIBRATION [*si-on*] n. f. (du lat. *cribrum*, crible). Action de passer au crible des produits médicamenteux. (VX.)

CRIBRELLA n. f. Genre d'étoiles de mer, abondant dans diverses mers, représenté sur nos côtes atlantiques par une belle espèce littorale (*cribrella sanguinolenta*), généralement d'un rouge magnifique.

CRIBRIFORME adj. Qui a la forme d'un crible.
— Anat. *Os cribriforme*. Syn. de OS CRIBLEUX.

CRIBRINE n. f. Zool. V. SAGARTIA.

CRIBROSPIRE [*bross-pir'*] ou **CRIBROSPIRA** [*spi-ra*] n. m. Genre de foraminifères perforés, famille des rotalidés, comprenant de petites coquilles calcaires, enroulées en hélice, à orifice terminal en forme de crible. (C'est un genre fossile.)

CRIBRO-VASCULAIRE [*vass-ku-lèr'*] adj. Bot. Se dit pour les faisceaux vasculaires réunis parfois en anneau. (Cette expression est synonyme de LIBÉRO-LIGNEUX.)

CRIC [*krik*] interj. Onomatopée qui exprime le bruit d'une chose qu'on déchire. (On le joint souvent au mot CRAC : CRIC CRAC ! *la voile se déchire.* — Se place souvent au début d'un conte fait par des matelots, soldats, etc.)
— *Substantiv.* et adj. masc. Bruit d'une chose qu'on déchire : *On entendit un petit* CRIC.
— SYN. **Cric, crac.**

CRIC [*kri*] n. m. Techn. Machine à crémaillère et à manivelle, dont on se sert pour soulever des fardeaux.
— Archéol. *Cric d'arbalète*. Syn. de CRANEQUIN.
— Argot. Eau-de-vie de basse qualité.
— Carross. Pièce de fer dentée, qui tient tendue chaque soupente d'une voiture.
— ENCYCL. Techn. Le *cric* ordinaire se compose d'une crémaillère qui engrène avec un pignon. Une roue dentée est fixée sur l'axe de ce pignon et engrène à son tour avec un second pignon portant une manivelle calée sur son axe. Un encliquetage, disposé sur l'axe même de la manivelle,

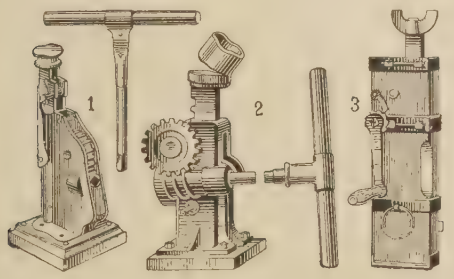

CRICS : 1 et 2. A crémaillère et clef ; 3. Ordinaire à crémaillère et manivelle.

empêche la crémaillère de redescendre seule. La tête de la crémaillère porte un double crochet augmentant la prise de l'outil sur le fardeau à soulever. A sa partie inférieure, cette crémaillère est munie d'une griffe saillante, que l'on peut placer sous les fardeaux qui se trouvent à une faible hauteur du sol. Le corps du cric est formé par un garnissage en bois en deux pièces, que réunissent et maintiennent des frettes en fer. De plus, un anneau en fer, fixé sur le garnissage, permet un transport plus facile de l'outil. Dans d'autres modèles la crémaillère est actionnée par une clef ou un levier.
Quand la crémaillère est remplacée par une vis, que fait mouvoir un pignon à dents hélicoïdales, l'outil constitue le *vérin* (v. ce mot).

CRICÉLASIE [*sé-la-zî*] n. f. (gr. *krikêlasia*). Antiq. gr. Jeu dans lequel on faisait rouler un cercle de fer garni d'anneaux (Variété du jeu de cerceau).

CRICÉTINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, comprenant les hamsters et les *cricétodons* (mammifères rongeurs fossiles).

CRICÉTODON n. m. Genre de mammifères rongeurs, voisins des hamsters actuels, et fossiles dans les terrains éocènes, oligocènes et miocènes.

CRICÉTOMYS [*sé, miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, renfermant des rats géants, dont la seule espèce connue : le rat de Gambie (*cricetomys Gambianus*) est répandue dans toute l'Afrique équatoriale, où elle se rend très nuisible en dévorant les récoltes et les fruits.

CRICETUS [*sé-tuss*] n. m. Mamm. V. HAMSTER.

CRICH, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby) ; 3.500 hab. Centre minier.

CRICHTON (James), surnommé **l'Admirable**, savant écossais, apparenté aux Stuarts, né en 1560, probablement à Eliock (Dumfries), mort en Italie vers 1585. Doué d'une mémoire prodigieuse, d'une force et d'une agilité rares, il parcourut la France et l'Italie, à vingt ans, soutenant des thèses avec les plus grands savants et des assauts avec les meilleurs cavaliers et les plus fines lames de la cour. Il brilla à Gênes (1579), à Venise (1581) et à Milan (1584) et semble avoir été assassiné à Mantoue vers 1585. Ce qui reste de ses œuvres, pour la plupart en latin, ne répond guère aux hyperboles dont le jeune prodige était adulé.

Crichton (L'ADMIRABLE), pièce, en quatre actes, de J.-M. Barrie (1903), adaptée en français par Alfred Athis (théâtre Antoine, 1er juin 1920). Crichton est dans une famille de l'aristocratie anglaise le type du maître d'hôtel bien stylé. Le hasard d'une croisière et d'un naufrage le jette, lui et ses maîtres, dans une île des tropiques. Comme il est le plus ingénieux et le plus énergique, Crichton devient naturellement le chef du groupe. Une jeune fille d'entre eux le distingue. Mais ils sont rapatriés. Crichton reprend son rang sagement et noblement. Cette fantaisie est pleine d'humour, d'émotion et de philosophie.

CRICHTONITE n. f. (de *Crichton* nom pr.). Fer titané naturel ; variété d'ilménite cristallisant en rhomboèdre aigu, et que l'on trouve en Oisans (Isère). || Syn. de CRAÏTONITE.

CRICKET [*kri-kèt*] n. m. (mot angl.). Jeu anglais, qui se joue avec des battes de bois, des balles et des guichets. Le cricket est une modification du jeu français appelé *crosse* ou *criquet*. A chaque extrémité d'un terrain plat on plante en terre, vis-à-vis l'un de l'autre, deux *guichets*

Jeu de cricket : 1. Battoir ; 2. Guichet.

(en anglais *wicket*), formés de trois bâtons reliés en leur partie supérieure par un quatrième. Il s'agit de renverser le guichet adverse avec la balle. Celui qui tient la batte doit tenter de renvoyer la balle le plus loin possible et pendant qu'on la ramène faire le plus grand nombre de tours entre les deux guichets. En son absence, ses adversaires peuvent abattre le guichet avec la balle.

CRICKETEUR [*kri-ke*] n. m. Amateur du jeu de cricket.

CRICO (du gr. *krikos*, anneau). Préfixe qui se joint à plusieurs termes d'anatomie.

CRICO-ARYTÉNOÏDIEN [*di-in*] n. m. et adj. Se dit de deux muscles pairs du larynx : *Muscles* CRICO-ARYTÉNOÏDIENS.
— ENCYCL. Deux muscles du larynx portent le nom de *crico-aryténoïdiens*. Le premier, *crico-aryténoïdien postérieur*, situé à la face postérieure du cartilage cricoïde, est tenseur de la corde vocale inférieure, et dilatateur de la glotte. L'autre, *crico-aryténoïdien latéral*, situé profondément sous le cartilage thyroïde, est constricteur de la glotte.

CRICOÏDE adj. et n. m. (du gr. *krikos*, anneau, et *eidos*, aspect). Se dit du cartilage annulaire du larynx, situé à la partie inférieure de cet organe : *Le cartilage* CRICOÏDE.
— ENCYCL. Le cartilage *cricoïde* a la forme d'un anneau vertical, étroit en avant, beaucoup plus large en arrière ; il occupe la partie inférieure du larynx et le relie à la trachée-artère dont il est, en quelque sorte, le premier anneau.

CRICOÏDECTOMIE [*dèk'-to-mî*] n. f. (de *cricoïde*, et du gr. *ektomê*, section). Opération consistant à enlever une portion du *cartilage cricoïde* sur les chevaux *corneurs*. (Cette opération est actuellement abandonnée et remplacée par l'extirpation de la muqueuse des ventricules laryngiens.)

CRICO-PHARYNGIEN [*ji-in*] adj. et n. m. Se dit d'un faisceau musculaire qui fait partie du muscle constricteur inférieur du pharynx : *Le muscle* CRICO-PHARYNGIEN.

CRICOSTOME [*koss-tom'*] adj. (du gr. *krikos*, anneau, et *stoma*, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture ronde.

CRICO-THYROÏDIEN [*di-in*] adj. et n. m. L'un des muscles du larynx : *Muscle* CRICO-THYROÏDIEN.
— ENCYCL. Le *crico-thyroïdien* est un muscle pair, triangulaire, situé à la partie postérieure du larynx. En faisant basculer le cartilage thyroïde sur le cartilage cricoïde, les crico-thyroïdiens agissent comme tenseurs des cordes vocales.

CRI-CRI n. m. inv. (onomat.). Nom vulgaire du grillon.
— Ornith. Nom vulgaire du proyer.
— Jeux. Petit appareil composé d'une lamelle d'acier tordue, enchâssée dans une monture en cuivre ou en fonte, au moyen duquel les enfants imitent le bruit strident produit par le grillon.

CRIC-TENSEUR [*kri-tan*] n. m. Instrument que l'on emploie pour tendre les fils de fer des clôtures ou les fils télégraphiques. || Pl. *Des* CRICS-TENSEURS.

Cric-tenseur.

CRICULA n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des saturnidés. (La chenille d'une espèce de ce genre, *cricula trifenestrata*, qui habite l'Inde, tisse un cocon réticulé dont la soie, d'un beau jaune d'or, est utilisée.)

CRID n. m. Armur. V. CRISS.

CRIE [*krî*] n. f. (rad. *crier*). Criée, proclamation. (VX.)
— *Pierre de la crie*, Pierre sur laquelle on faisait autrefois les publications, et où l'on vendait à l'encan les meubles saisis.

CRIÉE n. f. (rad. *crier*). Vente publique aux enchères : *Meubles vendus à la* CRIÉE. || Se disait autrefois de l'annonce obligatoire de cette vente : *Faire la* CRIÉE. || *Audience des criées*, Audience consacrée à l'adjudication des immeubles, tant sur expropriation forcée que sur vente volontaire.
— ENCYCL. *Vente à la criée*. Le nom de *vente à la criée*, appliqué à la vente aux enchères, vient de la coutume où l'on était jadis de faire crier publiquement, par un huissier ou sergent, la vente des meubles ou immeubles faite par autorité de justice. La vente à la criée, qui existait déjà chez les Grecs, est souvent mentionnée à Rome. Elle est très ancienne en France. Le mot « criée » ne s'appliquait pas seulement à la vente, mais aussi aux proclamations à haute voix qui devaient être faites à certains jours, pour faire savoir que le bien saisi réellement serait vendu et adjugé par décret. Ces criées ont disparu depuis l'emploi des affiches. Les ventes à la criée furent d'abord faites par les sergents, puis par les huissiers-priseurs, auxquels ont succédé les commissaires-priseurs actuels. Elles se font ordinairement dans les salles de ventes publiques, quelquefois dans la maison même où sont les meubles, par le ministère des commissaires-priseurs. On fait aussi des ventes à la criée dans les mont-de-piété et dans les douanes. V. COMMISSAIRE-PRISEUR.

CRIEFF, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Perth), sur l'Earn, au pied des monts Grampians ; 5.800 hab. Son marché de bestiaux, autrefois le plus important de l'Ecosse, a été transporté à Falkirk, en 1770.

CRIEL-SUR-MER, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 22 kil. de Dieppe, à l'embouchure de l'Yères ; 1.080 hab. Bains de mer, ruines féodales et château de Briançon (hôpital) du XVIe siècle.

CRIER [*kri-é*] v. intr. (du lat. *quiritare*, appeler les citoyens [*quirites*] à son aide. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous criions. Que vous criiez.*) Pousser un cri ou des cris perçants : CRIER *de douleur*. || Forcer sa voix en chantant ou en parlant : *Causez sans* CRIER. *Les mauvais artistes ne chantent pas, ils* CRIENT.
— Faire entendre des sons inarticulés et caractéristiques de l'espèce (en parlant des animaux) : *Singe qui* CRIE.
— Véner. On dit que les chiens courants *crient* lorsqu'ils donnent de la voix en poursuivant la bête de meute ; ils *aboient* au chenil.
— *Par anal.* Produire un son aigre : *Grillon qui* CRIE *dans l'herbe. Les souliers neufs* CRIENT. *La lime qui* CRIE *agace les dents. Piano qui* CRIE. *Neige qui* CRIE *sous les pas.* || Produire des borborygmes : *Quand on a besoin de manger, les entrailles* CRIENT. || Publier au nom de l'autorité ou de quelqu'un.
— *Fam.* Elever la voix, gronder : CRIER *après quelqu'un. Les prédicateurs ne cessent de* CRIER *contre les vices.* || Prier avec insistance : CRIER *vers Dieu ;* et au fig. : *La voix du sang de Jésus-Christ* CRIE *pour nous.* (Massillon.) || Se plaindre hautement, Réclamer, Protester : *L'iniquité de l'impôt a de tout temps fait* CRIER *les populations.* (Proudhon.) *Là, j'entends mieux* CRIER *l'âme humaine aux abois.* (V. Hugo.) *La conscience des honnêtes gens se révolte et* CRIE. *Le sang de nos rois* CRIE *et n'est point écouté.* (Racine.) || Etre criant, d'une injustice évidente : *L'organisation actuelle de la société* CRIE.
— LOC. DIV. : *Crier à*, Faire entendre un appel, une plainte : CRIER *à l'oppression*, AU *scandale*, *à la trahison.* || *Crier à tue-tête, Crier comme un aveugle, comme un sourd, comme un paon, comme un veau, comme un perdu*, etc., Crier de toutes ses forces. || *Crier comme un fou, comme un furieux, comme un enragé, comme un aigle, comme un beau diable*, etc., Pousser des cris furieux.
— Argot. *Crier au vinaigre*, Crier au voleur. || *Crier aux petits pâtés*, Pousser des cris (en parlant d'une femme en mal d'enfant).
— *Transitiv.* Dire, en élevant la voix : CRIER *gare*, CRIER *victoire*, CRIER *merci*, CRIER *adieu.* || En forçant la voix : CRIER *son rôle, son morceau.* || Avec vivacité : CRIER *tout bas des reproches à quelqu'un.* || Proclamer, publier : CRIER *une chose sur les toits*, CRIER *ses torts.* || Proclamer publiquement : CRIER *un ordre à son de trompe.* || Annoncer en criant : CRIER *un journal.* FAIRE CRIER *un objet perdu.* || Avertir vivement, exhorter : *Il y a beau jour que je lui* CRIE *de n'en rien faire.* || Se plaindre de : CRIER *famine, misère.*
— *Fig.* Réclamer : *Crime qui* CRIE *vengeance.* || Exhorter, exciter par des cris : *L'espérance nous* CRIE *sans cesse : En avant ! en avant ! et nous attire ainsi jusqu'au tombeau.* (Mme de Maintenon.)
— Comm. Vendre à la criée, aux enchères : CRIER *des meubles, des propriétés immobilières.* || Annoncer publiquement les marchandises qui se vendent dans les rues : CRIER *de la salade, de vieux habits, des journaux.*
— Dr. anc. Citer à comparoir : CRIER *un prévenu.* || *Crier haro sur*, Ordonner l'arrestation de. — Fam. *Crier haro sur quelqu'un*, Exciter, animer les autres contre lui. || *Crier à son de trompe, Crier à ban*, Publier à son de trompe.

— Prov. et Loc. prov. **On a tant crié Noël, qu'à la fin il est venu,** Ce que l'on avait tant désiré est enfin arrivé. || **Plumer la poule sans la faire crier,** Dépouiller quelqu'un sans qu'il crie, se plaigne. || **Crier famine sur un tas de blé,** Se plaindre d'être dépourvu de ce qu'on possède en abondance. || **Il crie avant qu'on l'écorche,** Il a peur sans sujet.

— ***Crié, e,*** part. pass. du verbe *Crier : Journal* CRIÉ *sur les Boulevards.*

— ***Se crier,*** v. pr. — Au sens passif : *Cela* SE CRIE *sur les toits.*

CRIERIE [*krî-rî*] n. f. Bruit de cris importuns ; réclamations bruyantes : *Des* CRIERIES *d'enfants.*

— Syn. **Crierie, clabauderie, clameur,** etc. V. CLABAUDERIE.

CRIERIEN [*krî-ri-in*] n. m. Nom qu'on donnait à des fantômes de naufragés qui venaient la nuit, croyait-on, réclamer la sépulture.

CRIEUR, EUSE n. Qui crie, qui gronde sans cesse : *Tais-toi,* CRIEUR *éternel !* || Personne qui fait une proclamation, une annonce publique : *Un* CRIEUR *de Bourse. Un* CRIEUR *de vin.*

— *Crieur de nuit,* Individu qui, la nuit, criait les heures dans les rues.

— Cout. anc. *Crieur des corps,* ou simplem. *Crieur,* Sorte d'entrepreneur des pompes funèbres, qui conduisait les convois, et précédait le corps en sonnant d'une clochette et proclamant le nom du défunt. (On disait aussi CLOCHETEUR DES TRÉPASSÉS.)

— Dr. anc. *Juré crieur,* Individu qui proclamait le prix des objets, dans une vente publique. || Officier public, qui faisait les proclamations officielles d'édits, arrêts royaux, etc.

— Syn. **Crieur, braillard, brailleur,** etc. V. BRAILLARD.

— Encycl. Ethol. L'usage des *crieurs publics* remonte à l'antiquité ; c'étaient les *kérukes* des Grecs, les *præcones* des Romains. Les crieurs publics, au moyen âge, s'organisèrent en corporation. Ils avaient pour patron saint Martin le Bouillant. Ils étaient les seuls organes de la publicité. C'étaient des employés préposés aux funérailles, ceux qui criaient des prières, des agents du fisc et des courtiers pour le vin, des agents qui annonçaient la vente des denrées et de toutes sortes de marchandises. Les *crieurs de corps* s'occupaient des funérailles, ils annonçaient les décès et la date des enterrements ; ils faisaient office de maîtres de cérémonies. Les *crieurs de la patenôtre* étaient d'autres employés municipaux qui annonçaient les fêtes, les jeûnes, etc. Les *crieurs de vin* ou *jurés crieurs de vin* annonçaient le vin et présidaient à sa vente à la criée. Ils portaient une robe aux armes de la confrérie. Au XIVe siècle, les attributions des crieurs s'étendirent considérablement : on leur confia les annonces et réclames de toute sorte.

CRIGGLESTONE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur l'Aire, affl. de l'Ouse ; 4.730 hab.

CRIGNARD [*gn* mll., *ar'*] n. m. Nom vulgaire de la sarcelle commune.

CRIJEVITCH (Ljudevit), ou **TUBERONE CERVARIO LUDOVICO,** écrivain dalmate, né à Raguse en 1459, mort à San-Giacome en 1527. Il fut un des principaux poètes savants en langue latine de la littérature ragusaine de son époque. Il a laissé des *Commentaria de temporibus suis (1490-1520),* imprimés en 1603, qui sont de grande importance pour l'histoire de la Hongrie et de la Dalmatie.

CRIJEVITCH (Saro), en ital. **Cerva Serafino,** historien et dominicain dalmate, né à Raguse en 1659. Il recueillit de nombreux documents historiques, conservés dans les archives de Rome et de Raguse. Une foule de matériaux se trouvent dans ses ouvrages : *Sacra Metropolis Ragusinæ, Vitæ hominum illustrium Ragusinorum, Monumenta Congregationis S. Dominici Ragusinæ, Bibliotheca Ragusina.* Il a écrit beaucoup de sermons en croate.

CRILLON (Louis Balbis de Berton de), homme de guerre français, né à Murs (Provence) en 1543, mort à Avignon en 1615. Sa famille était originaire du Piémont. Aide de camp du duc de Guise en 1557, il contribua à la reprise de Calais et de Guines, assista à la prise de Rouen en 1562, prit part aux principales affaires des guerres de religion. Il se couvrit de gloire sous don Juan à Lépante, en 1571. Il fut blessé de nouveau au siège de La Rochelle en 1573, et servit en Pologne avec le duc d'Anjou. Crillon fut blessé à la prise de La Fère (1580), devint mestre de camp, puis lieutenant-colonel général. Après la journée des Barricades, il protégea Henri III dans sa retraite et le suivit à Blois. Le roi, qui projetait de se débarrasser du duc de Guise par un assassinat, s'adressa à Crillon ; mais ce dernier se refusa à pareille besogne. En 1589, il défendit vaillamment le pont de Tours contre Mayenne. Ses blessures l'empêchèrent d'assister à la bataille d'Arques ; on le retrouve toutefois à celle d'Ivry. En 1600, il commanda avec Sully l'armée de Savoie. Il quitta peu après le service.

Crillon.

La phrase adressée à Crillon par Henri IV, après la journée d'Arques est la suivante : « Brave Crillon, pendez-vous de n'avoir été ici près de moi lundi dernier à la plus belle occasion qui se soit jamais vue et qui peut-être se verra jamais. Croyez que je vous y ai bien désiré. » Voltaire en a tiré le texte devenu populaire : « Pends-toi, brave Crillon : nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas. »

CRILLON (Louis des Balbes de Berton de), duc de Mahon, général français, né à Avignon en 1717, mort à Madrid en 1796. Il fit la guerre en Italie, puis en Bavière (1742) et se distingua à Fontenoy. Pendant la guerre de Sept ans, il prit part aux batailles de Weissenfels et de Rosbach. Lieutenant général en 1758. En 1762, il passa au service de l'Espagne, qui lui confia le commandement de l'expédition contre Minorque, occupée par les Anglais. Il força ceux-ci à capituler. Il échoua devant Gibraltar.

CRILLON (François-Félix-Dorothée des Balbes de Berton de Quiers, duc de), fils du précédent, né et mort à Paris (1748-1820). Elu aux Etats généraux par la noblesse de Beauvoisis, il se réunit au tiers état, et fut l'un des fondateurs du club des Feuillants. Lieutenant général sous Luckner, mais devenu suspect, il passa en Espagne. Il revint en France sous le Directoire. Il siégea à la Chambre des pairs en 1815.

CRILLON (Louis-Antoine-François de Paule des Balbes de Berton de Quiers de), duc de Mahon, lieutenant général espagnol, demi-frère de François-Félix-Dorothée, né à Paris en 1775, mort à Avignon en 1832. Il combattit dans les Pyrénées contre les Français, fut fait prisonnier en 1794, et rendu à la liberté en 1795. Crillon, qui commandait Saint-Sébastien lors de l'invasion, finit par se soumettre au roi Joseph, qui le nomma vice-roi de Navarre. Proscrit par Ferdinand VII en 1814, il se retira à Avignon, et jouit, sous Louis XVIII, du grade de lieutenant général honoraire au service de la France.

CRILLON (Marie-Gérard-Louis-Félix-Rodrigue des Balbes de Berton, duc de), général français, né et mort à Paris (1782-1870), fils de François-Félix-Dorothée. Il épousa, en 1806, Mlle de Mortemart. Très jeune, il quitta la France, y revint avec Louis XVIII, en sortit pendant les Cent-Jours. En 1820, il devint colonel et hérita du titre de duc et de la dignité de pair de France. A la suite de la guerre d'Espagne (1823), il fut nommé maréchal de camp. Il se montra très modéré à la Chambre des pairs. A la chute de Charles X, il continua de siéger et ne rentra dans la vie privée qu'en 1848.

CRIME n. m. (lat. *crimen*). Très grave infraction à la loi morale et à la loi civile : *J'ai conçu pour mon* CRIME *une juste terreur.* (Racine.) *J'ignore de quel* CRIME *on a pu me noircir.* (Racine.) || *La fortune fait passer les* CRIMES *des gens heureux pour des bagatelles, et les bagatelles des malheureux pour des* CRIMES. (Bussy-Rabutin.) ; A la loi religieuse ; péché mortel : *Commencez par vous abstenir des* CRIMES *que vous viendrez pleurer aux pieds des ministres.* (Massillon.) || Acte très blâmable en général : *Le* CRIME *est d'obéir à des ordres injustes.* (Voltaire.) *C'est un* CRIME *de faire souffrir des enfants.* || Chef d'accusation, reproche : *Etre riche, c'était un* CRIME. *Combattre les abus, voilà le* CRIME *de bien des gens.* || *Par extens.* Dispositions au crime, habitude du crime : *Homme vieilli dans le* CRIME. || Par hyperb. Acte dont les conséquences sont très fâcheuses : *C'est un* CRIME *que d'exposer ainsi de tels chefs-d'œuvre.*

— Personnes criminelles : *Le* CRIME *va tête levée.* (Massillon.)

— Loc. div. *Crime contre nature,* Crime opposé aux prescriptions de la loi naturelle : *Le parricide est un* CRIME CONTRE NATURE. — Acte de débauche contre les lois de la nature : *La sodomie est un* CRIME CONTRE NATURE. || *Crime d'Etat,* Crime commis contre la sûreté de l'Etat. || *Crime politique,* Crime relatif au gouvernement d'un pays, qu'il s'agisse de le renverser ou de le servir. || *Faire un crime,* Imputer comme une grande faute : FAIRE UN CRIME *à quelqu'un d'une bagatelle. Et d'un mot innocent* FAIRE UN CRIME *d'Etat.* (Boileau.)

— Dr. Fait délictueux, entraînant une peine afflictive ou infamante : *Les* CRIMES *et les délits.*

— Prov. hist. **C'est plus qu'un crime, c'est une faute,** Paroles qu'aurait prononcées, dit-on, le prince de Talleyrand lorsqu'il apprit l'exécution du duc d'Enghien, et qui veulent dire que certains actes sont peut-être plus condamnables encore par leurs conséquences que par leur injustice même. Ces paroles ont été prêtées également à Fouché, et à Boulay de la Meurthe. Rivarol avait dit déjà : « En morale, on périt par des crimes, et, en politique, par des fautes. »

— Allus. littér. :

Quelques *crimes* toujours précèdent les grands *crimes*...
Ainsi que la vertu, le *crime* a ses degrés.

Vers de Racine (Phèdre, IV, 2). Accusé faussement d'une action odieuse, Hippolyte se justifie devant son père en rappelant sa vie irréprochable.

— Prov. littér. :

Le *crime* fait la honte, et non pas l'échafaud,

Vers de Thomas Corneille. V. ÉCHAFAUD.

— Encycl. Dr. pén. On entend par *crimes* les infractions les plus graves, et plus spécialement dans le système du Code pénal les infractions que les lois punissent de peines afflictives ou infamantes ; elles s'opposent aux délits punis de peines correctionnelles et aux contraventions punies de peines de simple police. Les crimes sont, sauf exceptions, de la compétence de la cour d'assises. Ils donnent lieu, dans tous les cas, à instruction préparatoire. Ils sont punis alors même qu'ils seraient restés à l'état de simples tentatives.

Les peines afflictives et infamantes sont : 1° la mort ; 2° les travaux forcés à perpétuité ; 3° la déportation ; 4° les travaux forcés à temps ; 5° la détention ; 6° la réclusion.

Les peines infamantes sont : 1° le bannissement ; 2° la dégradation civique.

L'action publique est prescrite par dix ans après le crime ou l'enquête ; la peine, par vingt ans à partir de l'arrêt.

— Milit. Le Code de justice militaire qualifie *crimes :* 1° la *trahison,* l'*espionnage* et l'*embauchage* de militaires pour l'ennemi ; 2° les fautes *contre le devoir militaire,* telles que la capitulation en rase campagne, la capitulation d'une place encore susceptible de résistance, l'abandon de poste en présence de l'ennemi ; 3° la *révolte,* l'*insubordination,* la *rébellion* en armes ; la *désertion* à l'ennemi ou devant l'ennemi ; le *pillage,* les *faux, corruptions* ou *prévarications* en matière d'administration militaire.

Crime (Histoire d'un), par Victor Hugo. C'est le récit du coup d'Etat de 1851. Le poète fit ce livre à Bruxelles. Ecrit en cinq mois, l'ouvrage ne parut que vingt-cinq ans plus tard, le 1er octobre 1877, à un moment où l'on pouvait craindre, de Mac-Mahon et de ses ministres, un attentat contre la République. Outre les faits généraux on y trouve maintes scènes où l'auteur joue son rôle. L'*Histoire d'un crime* se divise en quatre « journées » : le Guet-apens, la Lutte, le Massacre, la Victoire. Un dernier chapitre : la Chute, fut écrit après 1870.

Crime et Châtiment, roman russe de Dostoïevski (1866) ; une des plus admirables œuvres de l'auteur, par la puissance du pathétique et la profondeur de l'analyse morale. Raskolnikof, étudiant pauvre, qui sent en lui une puissance capable de rendre service à l'humanité, finit par se persuader qu'il a le droit de commettre un crime, si ce crime lui donne les moyens de remplir sa vocation. Il tue une vieille usurière. Personne ne le soupçonne. Mais hanté par les remords, il avoue son crime d'abord à Sonia, pauvre fille des rues, martyre de la prostitution, qui lui témoigne une fraternelle sympathie, puis il se dénonce à la police. Sonia l'accompagnera en Sibérie, et l'amour achèvera leur régénération, commencée par une mutuelle pitié.

Crime d'amour (un), roman de Paul Bourget (1886). Armand de Querne, homme à bonnes fortunes, sec et blasé, s'est fait aimer de Mme Hélène Chazel. Non seulement il ne l'aime pas, mais il ne croit pas à son amour. Bientôt, voulant rompre, il jette au visage de la jeune femme le nom d'un homme qu'il croit avoir été son amant. Méconnue et insultée, Hélène, dans un accès de désespoir, se livre à cet homme, qu'elle déteste. Puis, allant une dernière fois chez Armand, elle l'accuse d'avoir causé sa perte. Mais, après cette chute, elle se promet, revenue à soi, de ne plus faiblir, et Armand lui-même, repentant de son crime, se convertit à ce qu'on a appelé la « religion de la souffrance humaine ». Ce livre, par la pénétration des analyses morales, et par le pathétique de certaines scènes, est un des meilleurs romans qu'ait écrits Bourget.

Crime de Sylvestre Bonnard (le), roman d'Anatole France (1881). Il se compose de deux épisodes dont le héros est un vieux membre de l'Institut, M. Bonnard. Celui-ci fait porter du bois à une pauvre jeune femme en couches, sa voisine, qui, devenue plus tard princesse russe, lui témoigne sa reconnaissance par l'envoi d'un manuscrit très rare : c'est le sujet du premier récit. Et voici celui du second : une jeune fille, dont M. Bonnard aima jadis la grand'mère, ayant été enfermée par son tuteur dans une pension où elle se trouve malheureuse, le vieux savant commet ce crime de l'enlever, et la marie finalement avec un élève de l'Ecole des chartes. Ce récit plein d'ironie et de tendresse, riche en hors-d'œuvre exquis, écrit dans un style d'une qualité rare, révéla l'écrivain au grand public.

CRIMÉE, péninsule de la Russie méridionale, baignée par les mers Noire et d'Azov et rattachée à la plaine russe par l'isthme de Pérékop ; elle forme la république autonome de Crimée, qui fait partie de la R. S. F. S. R.

La presqu'île de Crimée, que l'étroit isthme de Pérékop rattache seul à la masse continentale de la Russie, est presque entièrement entourée d'eaux dont les unes sont de véritables eaux mortes, des marais malsains (en particulier la mer Putride, isolée de la mer d'Azov par la longue flèche d'Arabat, et même la mer d'Azov, plus orientale), et dont les autres, celles de la mer Noire, sont soulevées par de fréquentes tempêtes. Elle se prolonge vers l'E. par la péninsule de Kertch, que borne le détroit du même nom entre mer Noire et mer d'Azov. Ce quadrilatère irrégulier est un pays plein de contrastes, dont les vastes plaines steppiques du nord, soumises aux vents alternativement glacés ou brûlants du Septentrion ou du N.-E., suivant les saisons, diffèrent profondément des côtes méridionales. Celles-ci, défendues contre les vents « hyperboréens » par les montages escarpées dites *Iaïla dagh,* constituent une véritable « Côte d'Azur », entre Balaklava et Soudak, une *Riviera russe,* la « Corniche » de la Russie.

Les céréales, les vins sont les principaux produits de la Crimée.

— *Histoire.* Dans l'antiquité, la Crimée s'appelait la *Chersonèse Taurique.* Elle paraît avoir été habitée d'abord par les Cimmériens. Les Grecs la connurent de très bonne heure et, depuis le VIIe siècle av. J.-C., attirés par les excellents havres des côtes rocheuses, ils y fondèrent de nombreuses colonies. Sur la côte occidentale fut créée la colonie dorienne d'Héraclée de Chersonèse (appelée plus tard Cherson par les Byzantins), que les Turcs devaient ruiner en 1475 et dont les débris ont servi à bâtir dans le voisinage la ville de Sébastopol. Sur la côte orientale s'éleva Théodosia, centre d'exportation du blé, que les Gênois devaient faire revivre, au moyen âge, sous le nom de Caffa. Près du Bosphore de Crimée était Panticapée, sur l'emplacement actuel de Kertch, où des fouilles célèbres ont eu lieu au XIXe siècle.

Un royaume du Bosphore, constitué en Crimée au Ve siècle av. J.-C., et dont l'histoire est mal connue, fit partie des possessions de Mithridate. La péninsule, soumise par les Romains en 47 av. J.-C., fut ravagée, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, par les Huns, les Alains, les Goths, et occupée par les Khazars. L'empire byzantin essaya vainement d'y établir sa domination. Les Génois y prirent pied au XIIIe siècle et y fondèrent des comptoirs. Mais, à la même époque, les Tatars y firent leur apparition. Après une série d'incursions, ils s'y installèrent définitivement en 1427, lors de la dislocation de la Grande Horde, avec la dynastie des Girai, descendants de Gengis-khan. Ils donnèrent au pays le nom de *Krym* et assimilèrent une grande partie de sa population hétéroclite. Le *Khanat de Crimée,* qui reconnut la suzeraineté politique et religieuse des Ottomans, fut pendant plusieurs siècles une sorte d'avant-poste de l'islamisme en Europe orientale, et il lutta souvent, en particulier, contre la Pologne et la Moscovie.

Après maintes tentatives infructueuses pour réduire ce bastion, la Russie parvint enfin, par le traité de Kaïnardji (1774), à obtenir du sultan Abd ul-Hamid la cession de toutes les places de Crimée et la reconnaissance de l'indépendance des Tatars. C'était une préface à l'annexion, qui, après de patientes intrigues contre la dynastie des Girai, fut réalisée en 1783 et reconnue l'année suivante par le Sultan au traité de Constantinople. Potemkine, « prince de Tauride », organisa pour la tsarine Catherine II, en 1787, un voyage triomphal. La Crimée, désormais russe, fit partie du « gouvernement de Tauride ». Elle fut le théâtre de la célèbre guerre de 1854-1855 qui mit aux prises la Russie avec la Turquie, la France, l'Angleterre et la Sardaigne.

Lors de la révolution russe de 1917, une république indépendante s'y constitua, mais les bolcheviks ne tardèrent pas à s'en rendre maîtres, et ils proclamèrent en 1922 une « République de Crimée » qui fait partie de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Ce petit Etat de 38.556 km² et de 762.000 hab. comprend presque

exclusivement la péninsule avec la ville de Pérékop. Les Tatars représentent encore les deux tiers de sa population, le reste étant formé de Russes, d'Ukrainiens, de Grecs, de Juifs et d'Allemands. La « tatarisation » du pays est poursuivie avec méthode par ses dirigeants, et l'on comptait, en 1924, 350 écoles où l'enseignement était donné exclusivement en tatar.

Crimée (GUERRE DE). Le tsar Nicolas aspirant à prendre Constantinople prit prétexte d'une querelle de moines à propos des Lieux saints pour forcer le sultan Abd ul-Medjid à reconnaître le protectorat de la Russie sur tous les chrétiens grecs de l'empire ottoman. Le prince Mentchikov présenta le 5 mai 1853 à Constantinople un ultimatum dans ce sens, qui fut repoussé. Les Russes envahirent alors (3 juill. 1853) les principautés danubiennes, et le 3 novembre la flotte russe de la mer Noire détruisait à Sinope une escadre turque. Silistrie assiégée, une armée turque, aux ordres d'Omer pacha, accourut à son secours. La France et l'Angleterre, alliées aux Turcs, déclarèrent la guerre à la Russie en vue de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman. 50.000 Français sous le maréchal Saint-Arnaud et 25.000 Anglais sous lord Raglan débarquent d'abord à Gallipoli (mai 1854), puis sont transportés à Varna. Les Russes abandonnent le siège de Silistrie et évacuent les principautés. Celles-ci déclarées neutres sont confiées à la garde de l'Autriche (déc. 1854). Après avoir été décimée par le choléra en Dobroudja, l'expédition franco-anglaise est dirigée en Crimée contre Sébastopol, le grand arsenal maritime russe, en même temps que les Alliés décident une attaque de la Russie par la Baltique. En Crimée, le débarquement a lieu à Eupatoria le 14 septembre 1854. Le 20 a lieu la bataille de l'Alma. Le siège de Sébastopol est aussitôt entrepris par le front sud de la place. Saint-Arnaud meurt du choléra, Canrobert le remplace le 29 septembre. Les Alliés livrent ensuite aux Russes les batailles de Balaklava (25 oct.) et d'Inkermann (5 nov.). L'année 1855 est marquée par l'alliance de la Sardaigne (25 janv.), la mort du tsar Nicolas (2 mars), le remplacement de Canrobert par Pélissier (19 mai), la prise du Mamelon-Vert (7 juin), la mort de lord Raglan (28 juin), la bataille de Traktir ou de la Tchernaïa (16 août), l'assaut de la tour Malakof (8 sept.) qui amène la reddition de la place. Le Congrès ouvert à Paris le 25 février 1856 aboutit au traité de paix de Paris (30 mars).

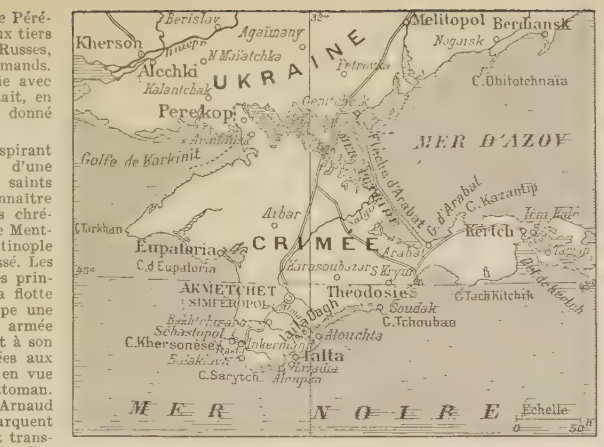

Carte de Crimée.

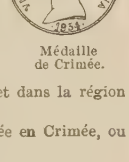
Médaille de Crimée.

Crimée (MAL DE), Sorte d'éléphantiasis tuberculeux, qui règne en Crimée et dans la région d'Astrakan.

CRIMÉEN [*mé-in*], **ENNE**, personne née en Crimée, ou y habitant : *Les* CRIMÉENS.
— Adjectiv. : *Garnison* CRIMÉENNE.

CRIMÉENNE n. f. Vêtement en forme de long paletot sac, avec courte pèlerine à capuchon, porté par beaucoup d'officiers en Crimée (d'où son nom).

CRIMINALISABLE adj. Qui peut être criminalisé : *Une affaire* CRIMINALISABLE.

CRIMINALISANT [*zan*], **E** adj. Qui donne les caractères de la criminalité : *Circonstances* CRIMINALISANTES.

CRIMINALISATION [*si-on*] n. f. Action de criminaliser. (Peu us.)

CRIMINALISER [*zé*] v. tr. Dr. Faire passer de la juridiction correctionnelle et civile à la juridiction criminelle : CRIMINALISER *un délit*.
— ***Se criminaliser***, v. pr. — Au sens passif : *Affaire qui* SE CRIMINALISE.

CRIMINALISME [*lissm'*] n. m. Système de criminalité ; aspect sous lequel une affaire criminelle se présente.

CRIMINALISTE [*lisst'*] n. m. Jurisconsulte qui s'occupe spécialement de matières criminelles.

CRIMINALISTIQUE [*liss-tik'*] n. f. Ensemble des connaissances pratiques d'ordres divers nécessaires à un magistrat procédant au criminel.

CRIMINALITÉ n. f. Essence de ce qui est criminel : *La* CRIMINALITÉ *politique diffère de la* CRIMINALITÉ *ordinaire*. || Ensemble des faits criminels. (Pour juger de l'accroissement ou de la diminution de la criminalité en France, il faut se reporter aux comptes généraux d'administration de la justice criminelle annuellement publiés par le ministère de la justice.)

CRIMINATIF adj. Qui a les caractères d'un crime : *Libelle* CRIMINATIF. (Bentham.)

CRIMINATION [*si-on*] n. f. (lat. *criminatio ; de crimen, inis*, accusation, crime). Accusation, incrimination. (Vx.)

CRIMINATOIRE adj. Qui tient de l'accusation criminelle.

CRIMINEL, ELLE adj. (lat. *criminalis*). Coupable de crime : *Une femme* CRIMINELLE. || Entaché de crime, inspiré par une pensée de crime : *Rapports* CRIMINELS. *Amour* CRIMINEL. *Dessein* CRIMINEL. *Action* CRIMINELLE. || Qui conçoit le crime, ou sert à l'exécuter : *Cœur* CRIMINEL. *Mains* CRIMINELLES.
— *Rendre criminel*, Pousser au crime : *La passion du jeu peut* RENDRE CRIMINEL. || Faire paraître criminel : *Chargez-le comme il faut, monsieur, et* RENDEZ *les choses bien* CRIMINELLES. (Molière.)
— Dr. Qui a rapport au crime ou à la répression du crime : *Affaire* CRIMINELLE. *Législation* CRIMINELLE.
— Substantiv. : *Les* CRIMINELS. *Une grande* CRIMINELLE.
— N. m. Dr. Matière, procédure criminelle : *Tant au civil qu'au* CRIMINEL. || *Grand criminel*, Ressort de la cour d'assises. — *Petit criminel*, Ressort de la police correctionnelle. — Autref. *Grand* ou *Petit criminel*, Ressort de la Tournelle criminelle, ou ressort de tribunaux qui ne pouvaient infliger que des amendes.
— Fam. *Prendre quelque chose au criminel*, La prendre en mauvaise part : *Juvénal était un fâcheux qui* PRENAIT *toutes choses* AU CRIMINEL. (Guez de Balzac.)
— ANTON. **Juste, légitime, vertueux. — Civil, correctionnel** (En parlant de la justice et des tribunaux).
— ENCYCL. Dans l'antiquité classique, c'était un usage presque général qu'un accusé pouvait prévenir toute condamnation en s'exilant avant le procès. En plusieurs villes grecques, les condamnés à mort étaient souvent précipités dans un gouffre : à Athènes, dans le Barathre ; à Sparte, dans le Céadas. On employait aussi l'empoisonnement par la ciguë : ce fut le cas pour Socrate. A Rome, on précipita longtemps les *criminels* du haut de la roche Tarpéienne ; sous l'Empire, on les faisait servir aux plaisirs du peuple en les exposant aux bêtes dans l'amphithéâtre, ou en leur faisant jouer dans quelque tragédie le rôle d'un personnage qui devait périr au milieu des supplices : ainsi périrent une foule de chrétiens, en qui le pouvoir voyait des criminels. Il y avait des jours consacrés, pendant lesquels ne pouvait avoir lieu l'exécution des criminels ; à Athènes, on devait attendre le retour du pèlerinage de Délos : c'est ce qui retarda la mort de Socrate.
A Rome, un ancien usage défendait de faire mourir les filles qui n'étaient pas nubiles ; le citoyen romain ne pouvait être ni battu de verges, ni crucifié. Un criminel conduit au supplice qui rencontrait sur sa route une Vestale était gracié, pourvu que celle-ci déclarât sous serment que cette rencontre était due au seul hasard.
Dans l'Europe du moyen âge, à toutes les grandes fêtes, des criminels étaient graciés en signe de réjouissance. L'avènement des rois, leur entrée dans leurs bonnes villes étaient marqués par de semblables grâces.

CRIMINELLEMENT [*man*] adv. D'une façon criminelle : *Abuser* CRIMINELLEMENT *de sa force*. || Devant la juridiction criminelle.
— Dr. Au criminel : *Poursuivre, Juger* CRIMINELLEMENT.

CRIMINOLOGIE n. f. Science de la criminalité.

CRIMISOS ou **CRINISOS**. Myth. gr. Dieu-fleuve de Sicile. (C'était primitivement un prince troyen, contemporain de Laomédon. Pour éviter le monstre suscité par Poseidon, il se sauva en Sicile, avec une jeune Troyenne, Egeste ou Ségeste ; leur fils fut un compagnon d'Enée.)

CRIMISUS ou **CRIMISA**. Géogr. anc. Rivière de Sicile, qui passait à Ségeste. Victoire de Timoléon sur les Carthaginois (340 av. J.-C.).

CRIMMITSCHAU ou **KRIMMITSCHAU**, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau), sur la Pleisse, affl. de l'Elster ; 27.120 hab. (avec *Walhen*). Important centre industriel : filatures de laine et de coton, teintureries, fabriques de draps, fonderies, fabriques de machines, de cigares, etc. ; minoteries, brasseries.

CRIMORA n. f. Genre de mollusques gastéropodes opistobranches de la famille des doridiidés. (Ce sont des animaux marins limaciformes à manteau indistinct formant un voile avec des appendices branchus au-dessus de la tête. Ils habitent les mers d'Europe.)

CRIN n. m. (du lat. *crinis*, cheveu). Poil long, ferme et souple à la fois, qui pousse à certains animaux, particulièrement sur le cou et à la queue : CRINS *de cheval, de lion*. || Ensemble des poils que porte un animal : *Cheval d'un beau* CRIN. || Masse de poils employés dans la fabrication d'un objet quelconque : *Matelas de* CRIN.
— *Pop.* ou *Très fam. et par dénigr.* Cheveu : *Se faire tailler les* CRINS. *Se prendre aux* CRINS.
— Hist. et Poétiq. S'est dit, au pluriel, pour désigner les queues de cheval servant d'insignes aux pachas turcs.
— *A tous crins*, Muni de tous ses crins : *Un cheval à* TOUS CRINS. — Avec tous ses cheveux : *Une tête romantique à* TOUS CRINS ; et *au fig.* Entier, complet, sans mélange : *Un romantique à* TOUS CRINS (Dans toute la force du terme). || *Etre comme un crin*, Etre d'humeur revêche.
— Bot. *Crin de cheval*, Nom donné à certains champignons (marasme) qui se présentent sous la forme de fins cordons noirs ressemblant à des crins. (Ils vivent sur diverses plantes tropicales : cacaoyer, thé, etc.)
— Manèg. *Faire les crins*, Couper les crins à la partie inférieure des membres du cheval.
— Min. Nom donné par les mineurs aux filets de quartz ou de carbonate calcaire qui divisent certaines roches en blocs cuboïdes ou rhomboïdaux. (Syn. de CORDON.)
— ENCYCL. On distingue le *crin plat*, qui est tel qu'il sort de la queue ou de la crinière de l'animal, et qu'on emploie dans la fabrication des tamis, des cribles, des pinceaux, des archets, des articles de pêche, et le *crin crépi*, qui, après avoir été cordé, est plongé dans l'eau bouillante, d'où il sort frisé ; ce dernier est employé par les tapissiers, matelassiers, bourreliers, carrossiers.
Commercialement, on donne le nom de *crin végétal* aux fibres fournies par les feuilles du palmier nain (*chamærops humilis*) la zostère, la tillandsie usnéoïde, l'agave, le *phormium tenax*. Ces fibres peuvent remplacer le crin véritable surtout dans les applications qu'en font la tapisserie, la bourrellerie, et la mode.
On appelle parfois *crin marin*, ou *crin d'Espagne* ou *crin de Florence* le boyau de ver à soie utilisé par les pêcheurs soit à l'état brut (florence), soit passé à la filière (racine anglaise). On nomme *crin japonais* un crin analogue très ténu, que l'on tire d'un bombyx asiatique.
— Ameubl. C'est seulement au XVIIe siècle que les tapissiers commencèrent à rembourrer les sièges. Ils y employèrent, aussitôt, le *crin*, lequel, cordé et bouilli, sert encore à faire des sommiers, des matelas, des coussins. On a également fabriqué des étoffes de crin : la rapatelle, sorte de toile très claire, pour faire des tamis ; et certains tissus d'ameublement, lisses, noirs, luisants, inventés par Bardel, à la fin du XVIIIe siècle, et qui servirent surtout à recouvrir les sièges. Au mérite d'être à peu près inusables, ces étoffes joignaient celui d'être d'une grande fraîcheur ; elles ne sont plus usitées de nos jours, inexplicablement.

CRINACOS. Myth. gr. Fils de Zeus, époux de Mytilène, et père de Macarée.

CRINAGORAS [*rass*], poète grec, né à Mytilène. Il vivait au commencement de notre ère, et fut en relation avec la famille d'Auguste. On a de lui des épigrammes, écrites dans un style recherché, que Philippe de Thessalonique a insérées dans son *Anthologie*.

CRINAL n. m. Antiq. rom. Large peigne courbé, que l'on plaçait derrière la tête pour retenir les cheveux. || Pl. *Des* CRINAUX.

CRINAL, E, AUX adj. Hist. nat. Semblable à un crin. || Gros comme un crin.

CRINAS, médecin, né à Marseille au 1er siècle de notre ère. Il se rendit à Rome sous Néron (54), et là, feignant de ne donner ses consultations qu'après avoir observé les astres, il acquit une grande célébrité et une immense fortune, qui lui permit, après avoir fait reconstruire à ses frais les murs de Marseille, de laisser encore à sa mort 10 millions de sesterces.

CRINCER [*sé*] v. tr. (Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il crinça, nous crinçons.*) Cribler avec un van de crin.

CRINCRIN ou **CRIN-CRIN** n. m. (onomat.). Sorte d'instrument, que les enfants font tourner autour d'un bâton et qui est formé d'un tuyau de roseau et d'un morceau de parchemin percé de deux trous, dans lesquels est passé un crin de cheval.
— *Pop.* Méchant violon : *Danser au son des* CRINCRINS. || Très mauvais joueur de violon : *Etre second* CRINCRIN *dans un théâtre*.

CRINE, CRINOLE n. f. ou **CRINUM** [*nom'*] n. m. Genre d'amaryllidacées comprenant plus de soixante espèces d'herbes bulbeuses des régions tropicales. (On cultive dans les appartements le *crinum latifolium* et dans les serres de nombreuses espèces dont on a obtenu des hybrides.)

CRINESIUS (Christophe), théologien protestant et orientaliste tchèque né en Bohême en 1584, mort à Altdorf en 1629. Professeur à Wittemberg, il exerçait le ministère évangélique dans son pays, lorsque l'empereur Ferdinand obligea tous les ministres protestants à s'expatrier. Le sénat de Nuremberg le nomma professeur et prédicateur à Altdorf. On a de lui de nombreux ouvrages : *Gymnasium syriacum, etc.* (1611) ; *Lingua samaritica ; Gymnasium chaldaïcum* (1627 1628) ; etc.

CRINEUX [*neû*], **EUSE** adj. Qui a beaucoup de cheveux.

CRINICORNE adj. (du lat. *crinis*, cheveu, et *cornu*, corne). Qui a les antennes terminées par une longue soie ou les antennes velues.

CRINIER [*ni-é*] n. m. Ouvrier qui travaille, apprête le crin.

CRINIÈRE n. f. Ensemble des crins du cou d'un animal : *La* CRINIÈRE *d'un cheval, d'un lion*. || Poils longs et rudes qui garnissent le col d'un cerf.
— *Par extens.* Touffe de crins tombant du haut d'un casque par derrière.
— *Fam.* Chevelure abondante et mal soignée.
— Poétiq. Queue d'une comète.
— Agric. Portion laissée en friche et située au delà de la raie à laquelle aboutissent les sillons.
— Manèg. Sorte de filet adapté au caparaçon et couvrant la tête et le cou du cheval.

CRINIFÈRE ou **CRINIGÈRE** adj. Qui porte une crinière.

CRINIFLORE adj. Bot. Dont les pétales sont filiformes.

CRINIFORME adj. Qui a la forme d'un crin.

CRINIGER [*jèr'*] n. m. Genre de passereaux dentirostres, famille des pycnonotidés, comprenant des oiseaux à livrée verdâtre et grise, dont on connaît plus de trente espèces, habitant les régions tropicales de l'ancien monde.

CRINIS. Myth. gr. Prêtre d'Apollon. (Il fut puni de sa négligence par le dieu, qui envoya une multitude de rats dévaster ses champs. Puis Apollon s'apaisa et détruisit lui-même les rats à coups de flèches ; alors Crinis bâtit le temple du dieu à Chrysé.)

CRINITARSE adj. (du lat. *crinitus*, chevelu, et de *tarse*). Entom. Qui a les tarses velus.

CRINO. Myth. gr. Une des femmes de Danaos. Fille d'Anténor. (Elle figurait au milieu des captives troyennes, dans le tableau de Polygnote, à Delphes.)

CRINOÏDES n. m. pl. Classe d'animaux marins de l'embranchement des échinodermes.
— ENCYCL. Les *crinoïdes* abondent dans les terrains

paléozoïques et vont en se raréfiant jusqu'à l'époque actuelle, où ils ne sont plus représentés que par quelques genres habitant les mers de profondeur moyenne et les grandes profondeurs des océans. Ordinairement fixés par une tige, les crinoïdes présentent, cependant, quelques formes libres, qui, d'abord fixes, se détachent ensuite de leur tige. Les crinoïdes furent, à certaines époques géologiques, si communs que leurs débris ont suffi à constituer d'énormes gisements connus sous le nom de calcaire à entroques.

Le corps d'un crinoïde est formé d'une cupule, le calice, sur le bord duquel se posent cinq bras bifurqués portant chacun deux rangées de petites tigelles, les pinnules. Au centre inférieur du calice s'attache le pédoncule qui, à l'autre bout, se fixe au sol. Le pédoncule, le calice et les bras sont formés d'un empilement de petits disques calcaires pentagonaux, innombrables. Une couronne de cirres, qui se répètent souvent en verticilles sous le pédoncule, se voit sous le calice. Un petit corps mou, placé dans le calice, est percé d'une bouche et d'un anus voisins. Un appareil ambulacraire s'étend sur les bras, pourvus d'innombrables petits orifices s'ouvrant à travers la peau. Un système nerveux très compliqué, dont le centre est un anneau pentagonal, innerve les bras. Les pinnules renferment les glandes génitales, et les œufs en sortent par déchirure de la peau. Ils forment des larves qui après des métamorphoses compliquées se fixent par l'extrémité de leur tige et sont connues sous le nom de larves pentacrines. La forme actuelle des crinoïdes ne peut être considérée que comme le reste de la faune paléozoïque. V. OCÉANOGRAPHIE.

Dame portant une crinoline.

CRINOLINE n. f. (de *crin*). Cost. Naguère, Etoffe de crin employée à divers usages, particulièrement pour les toilettes des dames. || Vaste jupon bouffant, maintenu par des lames d'acier ou des baleines, et qui remplaçait au XIXe siècle les paniers du XVIIIe.

— Artill. *Affût à la crinoline*, Nom donné parfois à l'affût de côte du canon de 95, en raison de la forme évasée de sa sellette qui a vaguement la forme d'une crinoline.

— Mar. V. FILET.

— ENCYCL. Cost. De tout temps, les femmes ont cherché à faire valoir leurs avantages physiques.

A certaines époques toutefois le costume suggéra surtout l'idée de cacher les imperfections. De cette idée naquirent : les *vertugadins*, à la fin des XVIe et XVIIe siècles, bourrelets qui s'attachaient à la taille, et qui donnaient une ampleur exagérée aux robes ; les *paniers*, au XVIIIe siècle, jupes rendues rigides par des cerceaux en bois, en baleine ou en acier ; les *crinolines* au XIXe siècle, constituées primitivement par des jupes d'étoffe de crin et qui finirent par être de véritables cages formées par des cerceaux d'acier. (Elles disparurent vers 1868.)

CRINOLINÉE adj. f. Qui porte une crinoline : *Les dames les plus* CRINOLINÉES...

CRINOPHILE [*fil'*] adj. (du lat. *crinis*, cheveu, et du gr. *philos*, ami). Propre à entretenir et à conserver la chevelure : *Eau* CRINOPHILE.

CRIOBOLE n. m. (lat. *criobolium* ; gr. *kriobolion* de *krios*, bélier, et *ballein*, frapper). Antiq. Sacrifice d'un bélier.

— ENCYCL. On immolait des béliers à plusieurs divinités ; par exemple, à Hermès. Mais sous l'Empire romain, les *crioboles*, comme les tauroboles, qui se célébraient de même et en même temps, étaient les sacrifices expiatoires en l'honneur de Cybèle et d'Atys. On creusait une fosse et on la recouvrait d'un plancher percé de trous. Le dévot descendait dans la fosse et recevait par les trous le sang de la victime immolée au-dessus ; puis, tout souillé, il se montrait au peuple qui saluait en lui un être sanctifié.

Criocéphale.

CRIOCÉPHALE [*fal'*] n. m. (du gr. *krios*, bélier, et *kephalê*, tête). Antiq. égypt. Sphinx à tête de bélier, symbole de Chnoubis ou Khnoum, le dieu d'Eléphantine. (On dit aussi CRIOSPHINX.)

CRIOCÉPHALE [*fal'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, comprenant des espèces allongées, de couleur brune ou rousse, qui sont crépusculaires, et dont les larves vivent dans les souches et le tronc des conifères. (Le *criocephalus rusticus* est un xylophage commun en France, dans les forêts de pins.)

CRIOCÉRAS [*rass*] n. m. Paléont. Genre d'ammonites de la famille des cosmocératidées, dont les coquilles, à tours non contigus, et se déroulant suivant une spirale plane, sont abondantes dans les terrains du crétacé inférieur.

Criocère.

CRIOCÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant des formes de taille moyenne ou petite, ordinairement ornées de couleurs vives.

— ENCYCL. On trouve communément en France le *criocère* du lis (*crioceris lilii*), sur les lis et fritillaires, dans les jardins ; il est d'un rouge écarlate laqué. Deux autres espèces, les *crioceris asparagi* et *duodecimpunctata*, causent d'importants dégâts dans les cultures d'asperges. Les larves de ces insectes se recouvrent de leurs excréments semi-liquides.

CRIOLLO n. m. (mot espagnol signifiant *créole*). Nom d'une sorte de cacao du Venezuela.

CRIOMYXE [*miks'*] adj. (gr. *kriomuxos* ; de *krios*, bélier, et *muxa*, morve). Pathol. Se dit de ceux qui ont le mucus des fosses nasales abondant, comme chez le bélier. (Peu us.)

Hermès Criophore.

CRIOPHORE (du gr. *krios*, bélier, et *phoros*, qui porte). Myth. gr. Surnom d'Hermès en Béotie. (Il avait délivré Tanagra de la peste, en portant un bélier sur ses épaules autour des murs de la ville. Le jour de la fête d'Hermès, le mieux fait des jeunes gens de Tanagra refaisait le même circuit en Hermès Criophore, dont le type a été souvent traité par les sculpteurs et les peintres de vases.)

CRIOS. Myth. gr. Gouverneur de Phrixos, qu'il accompagna en Colchide. (Ce n'est qu'une personnification tardive du bélier à la toison d'or [gr. *krios*, bélier].) — Un des Titans.

CRIOSPHINX [*oss-finks*] n. m. Antiq. égypt. V. CRIOCÉPHALE.

CRIOT ou **CRÉOT** n. m. En Bourgogne, Terrain situé à flanc de coteau.

CRIOTHERIUM [*té-ri-om'*] n. m. Genre de mammifères, de la famille des antilopes, voisin des bubales, aux cornes courtes, massives, spiralées, et fossile dans le miocène supérieur de Samos.

CRIPART [*par*] n. m. Nom vulgaire du grimpereau commun.

CRIPPLE-CREEK, ville des Etats-Unis (Colorado), sur le *Cripple Creek*, sous-affluent de l'Arkansas ; 6.200 hab. Terrains aurifères.

CRIQUE [*krik'*] n. f. (du scandin. *kriki*, qui signifie petit golfe). Géogr. Petite baie pouvant servir d'abri aux navires de faible tonnage.

— Argot. V. CRIC.

— Art milit. Nom donné à des fossés dont les assiégés coupent le terrain en divers sens, pour empêcher l'établissement des tranchées.

— Techn. Fente ou crevasse se présentant sur les arêtes des barres d'acier ou de fer, indice d'un métal mal affiné, généralement surchauffé.

CRIQUER [*ké*] v. intr. (de *cric*). En parlant de l'acier, Se fendiller en refroidissant pendant le forgeage. || En parlant de la laine, Devenir cassante par l'effet d'un apprêt desséchant.

CRIQUET [*kè*] n. m. (de *criquer*). Zool. Terme général sous lequel on comprend les insectes orthoptères de la famille des acridiidés.

— *Fam.* Homme petit et malingre. || Mauvais petit cheval. || Piquette, mauvais petit vin. || Adjectiv. : *Cheval* CRIQUET. *Vin* CRIQUET.

— Chass. En Picardie, Sarcelle d'été.

Criquet, et femelle pondant.

— ENCYCL. Zool. Les *criquets* proprement dits (*acridium*) comprennent de grandes et belles espèces habitant surtout les régions chaudes. On rencontre dans le midi de la France l'*acridium ægyptium*, au corps brun cendré, pubescent, pouvant atteindre et dépasser 6 cm. de longueur. Cet insecte se tient sur les buissons dans les endroits chauds.

Les criquets migrateurs, tels que le criquet pèlerin et le criquet marocain du nord de l'Afrique, comptent parmi les plus grands fléaux des cultures.

— Pour les dégâts causés par les criquets, v. SAUTERELLE.

CRIQUETER [*ke-té*] v. intr. (de *criquer*. — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *Je criquette.*) Produire un léger craquement.

CRIQUETIS [*ke-ti*] n. m. Bruit aigre que produit le burin sur une mauvaise planche de cuivre.

CRIQUETOT-L'ESNEVAL, ch.-lieu de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 24 kil. du Havre, sur le plateau de Caux ; 1.300 hab. Ch. de f. Etat. Château de la Renaissance, avec de belles boiseries ; le chœur de l'église est du XIIe siècle. — Le canton a 21 comm., et 10.220 hab.

CRIQÛRE [*kûr'*] n. f. Crique ou fissure dans le fer ou l'acier que l'on corroie.

CRIS ou **CREES,** Indiens Peaux-Rouges vivant entre le Manitoba et les montagnes Rocheuses. Tout en continuant à tirer leurs ressources de la chasse, ils ont renoncé à leur vêtement de peau, remplacé par un pantalon et un tartan porté en sautoir, et à leurs belles tentes de cuir historiées, qui ont fait place à des tentes en toile américaine. Les femmes, mariées vers douze ans, sont tellement résistantes que parfois elles accouchent pendant une halte et se remettent en route.

CRISE n. f. (gr. *krisis* ; de *krinein*, juger). Changement rapide qui se produit au cours d'une maladie et qui est presque toujours de bon augure et présage la guérison.

— *Fig.* Moment périlleux ou décisif, passage d'un état dans un autre : CRISE *morale.* CRISE *politique.* CRISE *commerciale. Nous approchons de l'état de* CRISE *et du siècle des révolutions.* (J.-J. Rousseau.)

— Poétiq. *Crise de la nature,* Cataclysme, grand ébranlement du globe.

— Polit. *Crise ministérielle,* Période qui suit la dissolution d'un ministère.

— ENCYCL. Méd. La *crise* se manifeste par des phénomènes particuliers : sueurs et diurèse abondantes, diarrhée ou vomissements parfois, toujours chute de la température. Sa signification précise est encore discutée, mais on la considère généralement, dans les infections aiguës surtout, comme l'expression du triomphe des procédés de défense de l'organisme sur les microbes pathogènes qui l'avaient envahi. En effet, pendant la période d'état, il y a, pour ainsi dire, balance entre les forces d'attaque (microbes) et les forces de résistance du corps ; si ces dernières l'emportent, il arrive un moment où, les microbes étant presque tous tués, leurs toxines et les cellules détruites sont emportées dans une débâcle qui constitue la *crise*, en même temps que tombe la fièvre sous la double action de la cessation de production des toxines et de leur élimination et de la réfrigération sudorale. Cette crise, qui marque l'entrée en convalescence, apparaît à des jours assez réguliers suivant la maladie en cause ; ce sont les *jours critiques* de Galien : 7e jour pour la pneumonie, 21e pour la fièvre typhoïde, etc., qui semblent répondre à la fin de la durée nécessaire pour que les défenses organiques aient atteint leur maximum d'efficacité et se trouvent ainsi en mesure de débarrasser le corps de ses hôtes dangereux.

Dans certaines maladies dyscratiques (goutte, rhumatisme), la crise a une signification un peu différente ; elle est provoquée par une imprudence ou un changement de l'ambiance et détermine des phénomènes aigus, répondant, comme dans les infections, à des floculations ou précipitations de déchets nuisibles, phénomènes dont le résultat est la dissolution et l'élimination de ces déchets, conduisant à une amélioration ultérieure de l'état morbide. Ainsi la crise de goutte est suivie d'une abondante émission d'acide urique et d'une période de rétrocession et de bien-être.

Crise hémoclasique. — V. HÉMOCLASIE.

— Econ. polit. Les *crises économiques* sont caractérisées par une rupture d'équilibre entre la production et la consommation. On distingue les crises de *surproduction* et les crises de *sous-production*, les crises *industrielles* et les crises *monétaires*. Enfin, selon l'amplitude de leurs effets, les crises sont *générales* ou *spéciales*. L'économiste Clément Juglar, analysant les phases constitutives de la crise économique, a distingué la prospérité industrielle qui constitue la phase préparatoire, la rupture d'équilibre qui caractérise la crise proprement dite, et la période de liquidation. Il estime qu'il existe une périodicité des crises, sans qu'on puisse attribuer à cette périodicité un caractère absolument rigoureux.

Crisia : *a*, grossie.

On peut citer comme exemples de crises la crise française de 1883, la crise américaine de 1907, et la crise mondiale qui a commencé en 1920.

CRISIA n. f. Genre de bryozoaires, du sous-ordre des cyclostomidés, et très répandu dans les mers. (Le polypide, très simple, habite une longue loge tubulaire qui adhère à d'autres semblables pour former des rameaux grêles, à double série d'individus. Ces rameaux sont soudés aux voisins par des entre-nœuds chitineux qui donnent une certaine souplesse à l'ensemble de la colonie. Ce genre est représenté aussi par des fossiles et il est allié à un certain nombre d'autres genres voisins beaucoup moins importants.)

CRISOS ou **CRISSOS.** Myth. gr. Fils de Phokos ; fonda la ville de *Krisa*, en Phocide.

CRISPANT [*kriss-pan*], **E** adj. *Pop.* Qui donne des crispations, des impatiences : *Enfant* CRISPANT.

CRISPATIF. [*kriss-pa*], **IVE** adj. Bot. Se dit d'un mode de préfoliation dans lequel la feuille est repliée inégalement et comme frisée : *Préfoliation* CRISPATIVE.

CRISPATION [*kriss-pa-si-on*] n. f. (de *crisper*). Contraction qui diminue l'étendue d'un objet et en ride la surface : CRISPATION *du cuir sous l'action du feu.*

— Contraction des muscles ou des nerfs.

— *Fam.* Mouvement d'impatience : *Orateur qui donne des* CRISPATIONS.

CRISPE (saint), en lat. *Crispus*, disciple de saint Paul, et, d'après une tradition, évêque de l'île d'Egine. Il était chef de la synagogue de Corinthe quand il se convertit à la voix de saint Paul. — Fête le 4 octobre.

CRISPER [*kriss-pé*] v. tr. (lat. *crispare* ; de *crispus*, frisé). Causer des crispations : *Liqueur qui* CRISPE *l'estomac. Douleur qui* CRISPE *le visage.* || *Crisper les nerfs,* ou simplem., *Crisper,* Causer des crispations nerveuses. || Contracter fortement, Serrer : ...CRISPE *les poings vers Dieu qui la prend en pitié.* (Baudelaire.) || *Fam.* Causer des mouvements d'impatience, agacer : *Musique qui* CRISPE *les nerfs.*

— ***Se crisper,*** v. pr. Au sens passif : *Le parchemin* SE CRISPE *sous l'influence de la chaleur. Les traits* SE CRISPENT *dans la colère. Cet homme* SE CRISPE *facilement.*

CRISPI (Francesco), homme politique italien, né à Ribera (Sicile) en 1819, mort à Naples en 1901. Avocat à Palerme, puis à Naples, il fut obligé, après la révolution sicilienne de 1848, de se réfugier à Turin et, en 1853, à Paris. Comme Mazzini, il était hostile à la royauté sarde ; mais, après l'expédition des *Mille*, dont il fut l'âme, après la libération de la Sicile et de Naples, il se rallia, entré au Parlement en 1861, au programme national : *Italia e Vittorio Emanuele.* Chef de l'extrême-gauche monarchiste, président de la Chambre en 1876, ministre de l'intérieur en décembre 1877, écarté quelque temps des affaires à la suite d'une accusation de bigamie, il redevint ministre en avril 1887, et, à la mort de Depretis (29 juillet), fut porté à la présidence du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères, qu'il garda jusqu'en février 1891, puis de 1893 à 1896. Sa politique fut dominée par l'idée d'une alliance étroite avec l'Allemagne et, après l'établissement du protectorat français sur la Tunisie, il fut un des plus ardents défenseurs de la Triplice, affichant à l'égard de la France des dispositions nettement hostiles tout en laissant attaquer l'Autriche

Crispi. — Cl. Schemboche.

par les irrédentistes. Il comptait, pour réussir, sur le prestige d'une grande politique coloniale ; mais l'entreprise mégalomane sur l'Abyssinie n'aboutit qu'au désastre d'Adoua (mars 1896). Ce fut la chute définitive de Crispi dont les dernières années furent attristées encore par le scandale de la Banque de Naples (1897).

CRISPIFLORE [*kris-pi*] adj. Bot. Dont les pétales sont frisés.

CRISPIFOLIÉ [*kris-pi*], **E** adj. Bot. Qui a ses feuilles frisées.

CRISPIN (ital. *Crispino ;* du lat. *Crispinus*), nom d'un valet de comédie.

— N. m. Théâtr. Par antonomase, Type de ce valet ; son rôle au théâtre : *Jouer les* CRISPINS. || *Par extens.* Plaisant de société.

A. Crispin.

— Petit manteau à capuchon emprunté au costume traditionnel des crispins. || Manchette de cuir qui s'ajoute aux gants (d'escrime, d'apparat, etc.).

— ENCYCL. Théâtr. Le personnage de *Crispin* est probablement d'origine italienne. C'est pourtant d'Espagne qu'il fut introduit en France, en 1654, par Scarron, dans l'*Écolier de Salamanque ou les Ennemis généreux* (imité de Francisco de Rojas). Crispin est un valet goguenard, peureux, fanfaron, fripon, frotté de latin et de philosophie comme ses maîtres, toujours prêt à les flatter ou à les jouer, habillé presque comme eux (petit chapeau et vêtement noirs, fraise blanche, bottes molles, ceinture de buffle et longue rapière), apte à tous les métiers.

Crispin.

Une dynastie d'acteurs, celle des Poissons, a incarné avec grand succès au théâtre le rôle de Crispin.

Crispin rival de son maître, charmante comédie en un acte et en prose, de Le Sage (1707). Crispin, valet de Valère, essaye, en se donnant pour un gentilhomme campagnard, d'enlever à son maître sa fiancée, Angélique ; mais sa ruse est découverte. La pièce est vive et rondement menée.

CRISPINA (Bruttia), impératrice romaine, fille du sénateur Bruttius Præsens. Elle épousa, en 177, Commode, qui succéda trois ans plus tard à son père, Marc-Aurèle. Convaincue d'adultère et exilée à Capoue (183), elle y fut mise à mort avec sa belle-sœur Lucilla.

Crispina.

CRISPINELLA CALVIA, dame romaine qui reçut de Néron des dons considérables parce qu'elle facilitait ses débauches. Après la mort de Néron, elle intrigua pour le venger, en empêchant le blé d'arriver à Rome. Elle échappa au châtiment grâce à de puissants protecteurs.

CRISPITE [*kris-pit'*] n. f. (du lat. *crispus,* frisé, bouclé). Oxyde naturel de titane. (On dit aussi RUTILE.)

CRISPUS (Flavius Julius), fils de Constantin le Grand et de Minervine, mort en 326. Il eut Lactance pour précepteur, fut créé César en 317 et consul en 318. Dans la guerre contre Licinius, il détruisit la flotte ennemie dans l'Hellespont. Une accusation calomnieuse de sa belle-mère Fausta détermina Constantin à le faire périr.

CRISPUS (Caïus Passienus), orateur latin, consul en 44 apr. J.-C., mort en 49. Il épousa Agrippine la Jeune, mère de Néron.

CRISPUS (Vibius), orateur latin, né à Verceil, mort vers 90, dans un âge avancé. Quintilien et Tacite ont fait son éloge. Nous n'avons de lui que quelques fragments.

CRISS, KRISS ou **CRID** [*krid'*] n. m. (malais *kris*). Poignard des Malais, à lame ondulée en forme de flamme.

— ENCYCL. Le *criss* est ordinairement passé dans la ceinture, reposant sur les reins, la poignée regardant la hanche droite. La longueur moyenne du criss est de 40 cm. ; la lame, large au talon, va en s'effilant vers la pointe. Sa soie traverse une poignée fine, en bois ou en orfèvrerie, souvent revêtue de cuivre ciselé, parfois déclive comme une crosse de pistolet, et n'ayant ni pommeau ni garde. Mais le fourreau, en bois, s'élargit à son sommet, formant une vaste chape comprimée, imitant la forme d'une saucière, avec un prolongement souvent modelé en volute.

Criss et son fourreau.

CRISSA ou **KRISSA.** Géogr. anc. Ville de Locride (Grèce continentale), à quelque distance de la *baie de Crissa* (golfe de Corinthe), fut aux temps héroïques la suzeraine de Delphes ; Cirrha était son port ; Crissa fut peu à peu délaissée pour Delphes. Enceinte cyclopéenne.

CRISSEMENT [*man*] n. m. Bruit que produit le grincement des dents, d'une scie, le froissement d'une étoffe, etc.

CRISSER [*kri-sé*] v. intr. (Onomatop.) Faire entendre un crissement. En parlant des dents, Produire par le grincement un bruit aigre et agaçant : *Les dents lui* CRISSENT. || En parlant d'une personne, Produire le même bruit avec les dents : CRISSER *des dents.*

CRISSUM [*kri-som'*] n. m. Nom scientifique de la partie postérieure du corps des oiseaux, située entre les cuisses et la queue. (Peu us.)

CRISSURE n. f. Ride à la surface des lames de métal forgé.

CRISTA [*kriss-ta*] n. f. invar. (mot lat. signif. *crête*). Genre de mollusques pélécypodes de la famille des vénéridés, voisin du genre *circe.* (Leur coquille cordiforme, à sommets proéminents, est ornée de côtes concentriques coupées de côtes rayonnantes. Les crista habitent la mer Rouge, l'océan Indien et les parages des îles Philippines.)

CRISTA-GALLI [*kriss-ta*] n. m. invar. (mots lat. signif. *crête de coq*). Apophyse de la face supérieure de l'os ethmoïde, sur laquelle s'insère la faux du cerveau. (On dit aussi CRÊTE ETHMOÏDALE.)

CRISTAIRE [*kriss-tèr'*] n. f. Genre de plantes, de la famille des malvacées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique.

CRISTAL [*kriss-tal'*] n. m. (lat. *crystallus ;* gr. *krustallos*). Minér. Corps affectant la forme d'un polyèdre régulier ou symétrique : *Les* CRISTAUX *de sel marin sont de forme cubique.* || *Cristal de roche* ou *de montagne,* ou simplement *Cristal,* Quartz hyalin, substance très dure et très limpide : *Moins dur que les pierres fines, le* CRISTAL DE ROCHE *raye le verre et résiste à la lime.* (L. de Laborde.) || *Cristal minéral,* Nom donné, dans le commerce, au nitre qui a été fondu à une température élevée, voisine de 300°, et qui, coulé en plaques, forme une masse blanche, opaque, à cassure vitreuse : *Le* CRISTAL MINÉRAL *a sur le nitre cristallisé l'avantage de se pulvériser plus facilement, et de ne plus contenir aucune trace d'eau d'interposition entre les lamelles cristallines.* || *Cristal d'Islande,* Carbonate naturel de calcium complètement transparent, et cristallisé en rhomboèdres, que l'on a trouvé surtout en Islande. (On dit plutôt SPATH D'ISLANDE.)

— *Par anal.* Verre blanc, très pur et très limpide : CRISTAL *de Bohême.* CRISTAL *de Venise. Verres de* CRISTAL.

— *Par extens.* Objet de cristal : *Des* CRISTAUX *de Bohême. Boire dans un* CRISTAL *ciselé.*

— Poét. Eau congelée, glace : *L'hiver pare les arbres de perles et de* CRISTAUX. || Surface limpide des eaux : *Dans le* CRISTAL *d'une fontaine...* (La Fontaine.)

— Astron. anc. *Cieux de cristal.* C'étaient deux orbes imaginés par les anciens, entre le premier mobile et le firmament, dans le système de Ptolémée, où les cieux étaient supposés solides et susceptibles seulement d'un mouvement simple.

— Chim. anc. *Cristal de lune,* Sel d'argent. || *Cristal de Mars,* Sel de fer. || *Cristal de Vénus,* Sel de cuivre. || *Cristaux liquides.* V. la partie *encycl.*

— Méd. *Cristaux de sang,* Cristaux qui se forment dans le sang tiré des veines.

— ENCYCL. Techn. Le *cristal* dit aussi *cristal artificiel,* par opposition au cristal de roche ou cristal naturel, est un verre qui se compose de silice, de potasse et d'oxyde de plomb pur ou minium. Le cristal de gobeleterie a la composition suivante : sable pur 3, minium 2, carbonate de potasse 1. On fond ces matières à haute température ; après quoi, on façonne par les mêmes procédés que pour le verre, qu'il s'agisse du *cueillage,* du *soufflage,* ou du *moulage.* La pièce obtenue est *taillée* (ébauchée à l'aide d'un disque d'acier elle est ensuite douci sur une meule de grès fin, et finalement polie sur des meules de bois ou de liège), ou *gravée* (à l'aide de molettes d'émeri, de grès, de sable, etc.). Le cristal artificiel s'emploie pour la fabrication des lentilles d'optique. V. LENTILLE. On fabrique encore une sorte de cristal, le *strass,* qui renferme les matières les plus pures, et qui imite les diamants lorsqu'il est taillé.

— Art décorat. *Cristal de roche.* Les anciens ont employé le cristal de roche à la fabrication d'objets de grandes dimensions : en Egypte, vases couverts d'hiéroglyphes gravés, etc. ; les Egyptiens en incrustèrent également dans les statues, notamment dans les yeux du célèbre *Scribe accroupi* qui est au Louvre. Les Grecs et les Romains le travaillèrent dans la perfection, et le tenaient pour le produit d'une congélation naturelle de l'eau dans la terre. Au moyen âge, cette substance est employée en cabochons dans l'orfèvrerie : on en garnit des bagues, des chapelets, des échiquiers ; des reliquaires sont vitrés de plaques de cristal ; on le voit aussi figurer dans la vaisselle de table, en raison d'une superstition qui voulait qu'il se troublât et devint nuageux au contact du poison. La gravure du cristal de roche fut un des triomphes de la Renaissance ; la cassette Farnèse, aux plaques gravées par Bernardi del Castel-Bolognese est, à ce titre, justement célèbre. Le cristal de roche, à cette époque et aux époques suivantes, sert à la fabrication de nombreux coffrets. Les montres du XVIe siècle furent souvent en cristal de roche monté de bronze ou de cuivre. Plus tard, on fit des tabatières en cristal de roche. En général, dans les temps modernes, peu d'objets de grandes dimensions. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le cristal de roche entra surtout dans la fabrication des lustres ou chandeliers.

Cristal artificiel. Dès 1471, importés de Venise, on voit pénétrer en France les premiers cristaux artificiels, appelés alors *verres cristallins.* On en fabrique à Lyon dès 1508. Le verre cristallin remplace le cristal de roche dans toutes ses applications. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, le cristal de Venise continua cependant de jouir d'une réputation et d'une notoriété spéciales. Ce fut à Colbert que l'industrie des glaces et des cristaux dut de pouvoir concurrencer chez nous les productions vénitiennes. Des manufactures royales de cristaux furent établies à Orléans et à Bayel près de Bar-sur-Aube, et près de Bitche en Lorraine où l'on fabriqua de beau cristal bleu. Ce fut en 1819, peu après la fondation des cristalleries de Baccarat et de Saint-Louis, que la supériorité de nos cristaux fut constatée et reconnue. Le cristal n'a point cessé de jouer, dans le mobilier moderne, un rôle considérable : dans le matériel d'éclairage ; sur nos tables. On en fait encore des pommes d'escalier, des boutons de portes, des plaques de propreté. On peut émailler le cristal artificiel, ou le verre, tandis que le cristal de roche n'est aucunement susceptible de se prêter à pareille opération. Les Français Brocard et Gallé, à la fin du XIXe siècle, ont été les premiers à imiter la verrerie émaillée des Orientaux. On obtient en France de beau cristal rouge, grâce à l'emploi de l'oxyde de cuivre et de l'or. L'émaillerie de Bohême a produit de belles pièces de cristallerie polychrome.

— Minér. Le *cristal de roche* présente, dans sa forme primitive, des prismes hexagonaux terminés par deux pyramides à six pans. Cette forme est le plus souvent modifiée.

En Europe, les Alpes ont toujours fourni au commerce et aux collections une assez grande quantité de cristal de roche. L'île de Madagascar en fournit actuellement des quantités considérables. V. QUARTZ.

— Sc. occult. *Vision dans le cristal,* Mode de divination analogue à celui de la catoptromancie, pratiqué depuis la plus haute antiquité. Les découvertes faites sur l'emplacement de la cité d'Antinoé, en Egypte, ont démontré que la divination par le cristal y était d'usage courant. Le témoignage de Pline est d'ailleurs en parfaite concordance avec ces découvertes. Elle fut aussi en honneur pendant tout le moyen âge. Il est même fait allusion à cette pratique dans plusieurs pièces du procès de Jeanne d'Arc. A une époque plus récente, le duc de Saint-Simon rapporte dans ses *Mémoires* un fait dont il affirme l'authenticité : une petite fille de huit ans vit dans un verre d'eau, en présence du duc d'Orléans, non seulement des faits qui se passaient à Versailles où l'enfant n'était jamais allée, mais encore des événements situés dans un lointain avenir, et qui se réalisèrent de point en point. La nomination du duc d'Orléans à la Régence du royaume fut une de ces prédictions faites en 1706.

La vision dans le cristal est opérée au moyen d'un globe brillant : boule de cristal, vase sphérique rempli d'eau, coupe d'or ou d'argent, etc., sur lequel le sujet fixe son regard. Des images se forment sur les parois du vase ou à l'intérieur du liquide. C'est de cette manière, dit la légende, que Cagliostro fit voir à Marie-Antoinette, dans l'eau d'une carafe, l'image de la guillotine.

— Bot. On trouve dans les cellules d'un grand nombre de plantes des substances minérales à l'état de *cristaux* insolubles.

Les cristaux intra-cellulaires sont formés exclusivement d'oxalate de chaux, cristallisant soit dans le système clinorhombique, avec deux molécules d'eau, soit dans le système quadratique, avec quatre molécules d'eau. On leur donne fréquemment le nom de *raphides* ou de *macles.*

Les cristaux formés par des granulations de carbonate de chaux se déposent dans des renflements en poire de la membrane de cellulose (cystolithes).

Les cristaux que l'on rencontre dans l'épaisseur des membranes cellulaires sont composés de dépôts siliceux, comme dans les enveloppes ou carapaces de certaines diatomées ou dans l'épiderme des graminées ou des prêles.

— Chim. *Cristaux liquides.* Les cristaux ont été considérés, pendant longtemps, comme caractérisés par les propriétés suivantes : ils sont solides, ont une forme géométrique, des faces planes ; ils sont anisotropes, c'est-à-dire jouissent de propriétés physiques selon la direction suivant laquelle ils sont observés. Aujourd'hui, on admet généralement que la dernière propriété seule caractérise l'état cristallin ; or, certains liquides possèdent la propriété d'être anisotropes, ils constituent des *cristaux liquides.* Il existe d'ailleurs des cristaux mous, intermédiaires entre les cristaux solides et les cristaux liquides, tels sont les cristaux d'oléate d'ammoniaque. Les cristaux mous comme les cristaux liquides sont uniaxes, microscopiques et très biréfringents.

Cristal (PALAIS DE), [*Crystal Palace*], palais, tout en fer et en verre, érigé à Hyde Park pour l'Exposition universelle de 1851, et transporté ensuite à Sydenham, à 8 milles de Londres. On y donne fréquemment de grands concerts. En 1920, un Musée de l'armée y fut installé.

Le Palais de Cristal.

CRISTAL (MONTS DE). Plissement montagneux de l'Afrique équatoriale, courant parallèlement à l'Atlantique depuis le Cameroun au N. jusqu'au Bihé angolan au S. et séparant le plateau continental des rivages de l'Océan. Ces hautes collines d'une largeur maximum de 550 kil., supportent des plateaux de 600 à 700 m. d'altitude, que dominent des pics montant jusqu'à 1.500 m. De petits fleuves côtiers sortent des monts de Cristal, que traversent de grands fleuves nés sur le plateau central (Ogôoué, Congo, etc.).

CRISTALBLANC [*kriss*] n. f. Résine blanche constituant l'un des quatre principaux principes immédiats qui composent la *gutta-percha.* || Syn. ALBANE.

CRISTALLERIE [*kriss-ta-le-rî*] n. f. Fabrication des cristaux : *La* CRISTALLERIE *est un art ancien.* || Fabrique de cristaux : *La* CRISTALLERIE *de Baccarat.*

— ENCYCL. V. CRISTAL.

CRISTALLIER [*kriss-ta-li-é*] n. m. Graveur en cristaux. || Ancien nom des ouvriers qui taillaient le cristal de

roche ; et aussi des montagnards qui allaient à la recherche des grottes à cristal. || Armoire à cristaux.

CRISTALLIÈRE [*kriss*] n. f. Mine de cristal de roche. || Machine à travailler les cristaux.

CRISTALLIFÈRE [*kriss*] adj. (de *cristal*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient des cristaux.

CRISTALLIN [*kriss*], **E** adj. Minér. Qui appartient aux cristaux, qui est de la nature des cristaux : *Roche* CRISTALLINE. *Calcaire, Schiste* CRISTALLIN. *La silice, très répandue dans la nature, se présente sous différentes formes* CRISTALLINES.

— Semblable au cristal par la transparence ou par la sonorité : *La transparence* CRISTALLINE *des ruisseaux. Voix* CRISTALLINE.

— Anat. Qui appartient au cristallin.

CRISTALLIN [*kriss*] n. m. (lat. *cristallinus*). Corps lenticulaire transparent, placé en avant de l'œil et qui sert à la formation sur la rétine de l'image des corps extérieurs.

— Astron. anc. Chacune des voûtes transparentes dont, d'après Ptolémée, se composait le ciel : *Le premier* CRISTALLIN.

— Comm. Nom donné anciennement au cristal artificiel.

— ENCYCL. Anat. Le *cristallin*, inséré contre l'iris et entre les procès ciliaires, représente une lentille biconvexe, entourée d'une membrane mince et solide, le *cristalloïde*, et maintenue en place par le ligament suspenseur qui adhère d'une part aux procès ciliaires, de l'autre à la membrane hyaloïde, enveloppant le corps vitré. Le cristallin n'est pas homogène ; il est surtout formé de fibres qui constituent des couches concentriques comparables aux lamelles d'un bulbe d'oignon ; ces fibres deviennent granuleuses avec l'âge et perdent leur transparence (cataracte). Il n'y a ni nerfs ni vaisseaux dans le cristallin ; les ramifications de l'artère capsulaire se bornent à ramper sur la capsule cristalline sans pénétrer dans l'intérieur de la lentille.

— Physiol. Le *cristallin* joue dans la vision un rôle très important en raison de sa transparence et aussi des changements de courbure qui permettent à l'image de venir se former exactement sur la rétine et d'assurer la vision distincte. Si la courbure est trop prononcée, l'image se forme en avant de la rétine : c'est la *myopie*. Si, au contraire, la courbure est insuffisante, l'image se forme en arrière : c'est l'*hypermétropie*. Mais le cristallin normal, sous l'influence de divers réflexes, est capable de modifier sa courbure et de s'accommoder ainsi à toutes les distances (V. ACCOMMODATION). Cependant, avec les progrès de l'âge, cette accommodation devient difficile et l'on a alors la *presbytie*, analogue à l'hypermétropie, tout en dérivant d'une cause différente. Enfin, quand la surface de courbure du cristallin n'est pas partout égale, on se trouve en présence de l'*astigmatisme*, qui résulte lui-même de cette aberration de sphéricité dont l'œil parvient quelquefois à se corriger par l'inégal pouvoir réfringent de ses différentes couches.

— Pathol. Le *cristallin* est exposé à un certain nombre d'affections qui sont des plus préjudiciables à la vision : blessures de l'appareil cristallinien, inflammation de la capsule cristalline (capsulite), qui peut être l'origine d'une cataracte capsulaire, inflammation du cristallin (lentite), ordinairement consécutive à l'inflammation capsulaire et ayant pour conséquences une opacité partielle ou totale, passagère ou permanente du cristallin. V. CATARACTE.

CRISTALLINE [*kriss*] n. f. (rad. *cristallin* adj.). Anat. Substance organique, qui existe dans le cristallin de l'œil.

— Bot. Nom vulgaire de la ficoïde glaciale.

— Pathol. Pustule syphilitique, remplie d'une humeur limpide, qui se développe au prépuce.

CRISTALLINIEN [*kriss-ta-li-ni-in*] **ENNE**, adj. Anat. Qui se rapporte au cristallin. (Us. seulement dans *Appareil cristallinien*, Qui désigne le cristallin et les organes accessoires.)

CRISTALLINITÉ [*kriss*] n. f. Qualité de ce qui est cristallin.

CRISTALLISABILITÉ [*kriss*] n. f. Caractère d'un corps cristallisable.

CRISTALLISABLE [*kriss*] adj. Susceptible de se cristalliser : *Les substances* CRISTALLISABLES *sont les plus solubles.*

CRISTALLISANT [*kriss, zan*], **E** adj. Qui se cristallise. || Qui détermine la cristallisation : *Propriétés* CRISTALLISANTES.

CRISTALLISATION [*kriss, za-si-on*] n. f. Action de cristalliser ou de se cristalliser : *La* CRISTALLISATION *du sucre.* || Corps formé d'un amas de cristaux : *Grotte contenant de belles* CRISTALLISATIONS.

Cristallisation du soufre par fusion.

— *Fig.* Congélation : *Je ne fus jamais si près d'une* CRISTALLISATION *complète.* (P.-L. Courier.) || Action de se rassembler, de se fixer autour d'un sentiment, d'une idée, d'un sujet, etc.

— Litt. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. On trouve dans la nature un grand nombre de cristaux. On peut en reproduire artificiellement un certain nombre par diverses méthodes :

1° *Cristallisation par fusion.* Le corps est fondu dans un creuset ; on laisse refroidir lentement ; la périphérie commence à se solidifier ; on enlève la croûte solide supérieure avant que le refroidissement soit complet, puis on décante le liquide restant ; on aperçoit alors les cristaux. Ex. : *soufre, bismuth ;*

2° *Cristallisation par sublimation.* La substance chauffée donne des vapeurs qui se condensent sur une paroi froide. Ex. : *iode, arsenic ;*

Cristaux d'alun.

3° *Cristallisation par dissolution et évaporation.* On fait dissoudre la substance puis on évapore. Ex. : *sel marin, sulfate de sodium ;*

4° *Cristallisation par dissolution à chaud et refroidissement.* Ce procédé pourra évidemment s'appliquer à un sel plus soluble à chaud qu'à froid. Ex. : *azotate de potassium ;*

5° *Cristallisation par les courants électriques.* Dans l'électrolyse, les substances qui se déposent sur les électrodes sont souvent cristallisées.

— Litt. Stendhal, dans son livre *De l'amour*, définit la *cristallisation* « l'opération de l'esprit qui tire de tout ce qui se présente la découverte que l'objet aimé a de nouvelles perfections ». De même que, dans les mines de sel de Salzbourg, un rameau d'arbre se couvre au bout de quelque temps de cristaux brillants, de même, dans l'imagination d'un amant, l'objet aimé ne cesse de s'embellir de nouveaux charmes. Stendhal illustre cette théorie de piquantes anecdotes.

CRISTALLISER [*kriss, zé*] v. tr. Amener à l'état de cristaux ; donner la contexture régulière des cristaux à : CRISTALLISER *du sucre.*

— Techn. *Cristalliser la soie*, La laisser se couvrir de petits cristaux d'alun.

— *Intransitiv.* Se condenser en cristal : *Des substances insolubles dans l'eau* CRISTALLISENT *lorsqu'elles sont rendues liquides par l'action du feu.*

— ***Cristallisé, e,*** part. pass. du verbe *Cristalliser*, Qui se présente sous forme de cristaux : *Sucre* CRISTALLISÉ. *Substances* CRISTALLISÉES. — *Par extens.* Couvert de glace : *Pavé* CRISTALLISÉ *par la glace.* (G. Sand.) — Congelé : *Des flots* CRISTALLISÉS ; et au fig. : *Souvenirs* CRISTALLISÉS.

— ***Se cristalliser,*** v. pr. — Au sens passif, Se condenser en cristal : *Substances qui* SE CRISTALLISENT.

CRISTALLISOIR [*kriss*] n. m. Récipient en verre dans lequel on effectue la cristallisation des corps en dissolution.

— Techn. Chacun des bassins des salines, dans lesquels les eaux laissent déposer le sel.

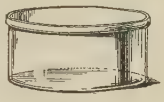

Cristallisoir.

CRISTALLITES [*kriss, lit'*] n. f. pl. Eléments microscopiques vitreux, dont la présence a été reconnue dans les roches éruptives.

— ENCYCL. Les *cristallites* présentent un état intermédiaire entre l'état amorphe et l'état cristallisé. On les trouve dans les terres volcaniques sous forme de boules, de colliers de perles, de bâtonnets ou de cheveux.

CRISTALLITIQUE [*kris, tik'*] adj. Se dit des roches vitreuses riches en cristallites.

CRISTALLO-ATOMIQUE [*kriss, mik'*] adj. Phys. Se dit d'un système d'après lequel les cristaux se formeraient par l'attraction mutuelle des atomes.

CRISTALLOBLASTIQUE [*kriss, blass-tik'*] adj. Se dit de la structure des schistes cristallins caractérisée par l'absence d'ordre de cristallisation dans la formation des minéraux. V. ORDRE DE CRISTALLISATION.

CRISTALLO-ÉLECTRIQUE [*kriss, trik'*] adj. Phys. Qui est relatif aux propriétés électriques des cristaux : *La piézo- et la pyro-électricité sont des phénomènes* CRISTALLO-ÉLECTRIQUES.

CRISTALLOGÉNIE [*kriss, nî*] n. f. (du gr. *krustallos*, cristal, et *génos*, origine). Science de la formation des cristaux.

CRISTALLOGÉNIQUE [*kriss, nik'*] adj. Qui appartient à la cristallogénie : *Système* CRISTALLOGÉNIQUE.

CRISTALLOGRAPHE [*kriss, graf'*] n. m. (du gr. *krustallos*, cristal, et *graphein*, écrire). Savant qui s'occupe spécialement de l'étude des cristaux, qui a écrit des traités sur cette matière.

CRISTALLOGRAPHIE [*kriss, fî*] n. f. (rad. *cristallographe*). Minér. Science des cristaux, de leurs formes et des lois qui président à leur formation : *La* CRISTALLOGRAPHIE *sert aux chimistes et aux minéralogistes pour distinguer les corps.* (Bouillet.)

— ENCYCL. Minér. Un cristal est un solide géométrique ayant la forme d'un polyèdre plus ou moins régulier. Les cristaux sont naturels ou artificiels. Les premiers sont formés par la nature, les seconds sont ceux que nous pouvons produire. V. CRISTALLISATION. Les cristaux présentent rarement les formes précises qui correspondent à leur définition géométrique. Cela tient à leur mode de développement. Ils présentent quelquefois des angles rentrants, dus à une pénétration régulière (ou *macle*), ou à un groupement accidentel de plusieurs cristaux. Le plus ordinairement, l'irrégularité provient du déplacement de l'une des faces parallèlement à elle-même.

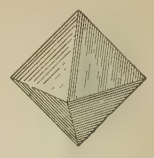

Fig. 1.

Loi : *La forme d'un cristal est déterminée non par la position absolue des faces qui le limitent, mais par les angles dièdres qu'elles forment entre elles.* (Romé de l'Isle.)

Ainsi, un cristal est un octaèdre régulier (*fig.* 1 *et* 2) quand il est limité par huit plans parallèles deux à deux faisant entre eux des angles de 109° 28′ 16″.

Ces angles dièdres se déterminent au moyen du goniomètre. D'après cette loi, un prisme droit à base rectangle pourrait être aussi regardé comme un prisme droit à base carrée, ou même comme un cube. Il est donc nécessaire de faire intervenir d'autres propriétés physiques telles que dilatation linéaire, conductibilité, compressibilité, vitesse de propagation de la lumière, etc., pour voir si les faces sont identiques entre elles (cube), si deux faces parallèles sont différentes des quatre autres (prisme droit à base carrée), s'il y a trois couples de faces différentes (prisme droit à base rectangle).

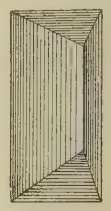

Fig. 2.

On est ainsi amené à considérer deux plans parallèles d'un cristal comme physiquement identiques et, par suite, à dire qu'*un milieu cristallisé peut se reproduire par translation.*

Le *clivage* nous offre une vérification très importante de cette hypothèse. Les clivages des cristaux sont, comme les cristaux eux-mêmes, soumis à des lois générales.

Haüy, qui avait découvert ces lois, eut l'idée de faire dériver les cristaux de leur solide de clivage, qui en est en quelque sorte la *forme primitive*. A ce petit solide il donna le nom de *noyau*, de *molécule intégrante*. Il a généralisé ce fait et l'a étendu.

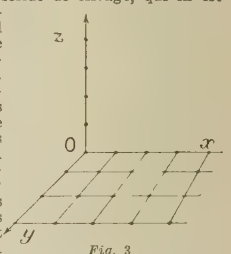

Fig. 3.

A cette théorie l'on a substitué, dans ces derniers temps, celle des *réseaux*, due à Bravais. Selon ce savant, les atomes constituant le cristal seraient régulièrement disposés suivant trois axes *Ox*, *Oy* et *Oz* et à des distances égales entre elles sur chacun des axes, cette distance pouvant d'ailleurs varier d'un axe à l'autre (*fig.* 3) ; on obtient ainsi des *rangées*. Le plan *x O y* qui contient un grand nombre de ces rangées s'appelle un *plan réticulaire* et le cristal peut, en quelque sorte, être considéré comme un empilement de ces plans réticulaires.

Cette conception a reçu de nos jours un appui très solide par la découverte de la diffraction des rayons X par les corps cristallisés (Laüe-Bragg) et l'on a même pu déterminer avec précision, dans beaucoup de cas, les distances respectives de ces différents atomes.

Eléments de symétrie d'un cristal. Les cristaux présentent en général des éléments de symétrie qui sont : des axes, des plans ou des centres.

Un axe de symétrie est dit d'ordre n lorsqu'en faisant tourner le cristal d'un angle $\frac{2\pi}{n}$ autour de sa direction le réseau cristallin revient en coïncidence avec sa position première. On démontre qu'*un réseau ne peut présenter que des axes d'ordre 2, 3, 4 ou 6.* Les réseaux ont, en outre, des

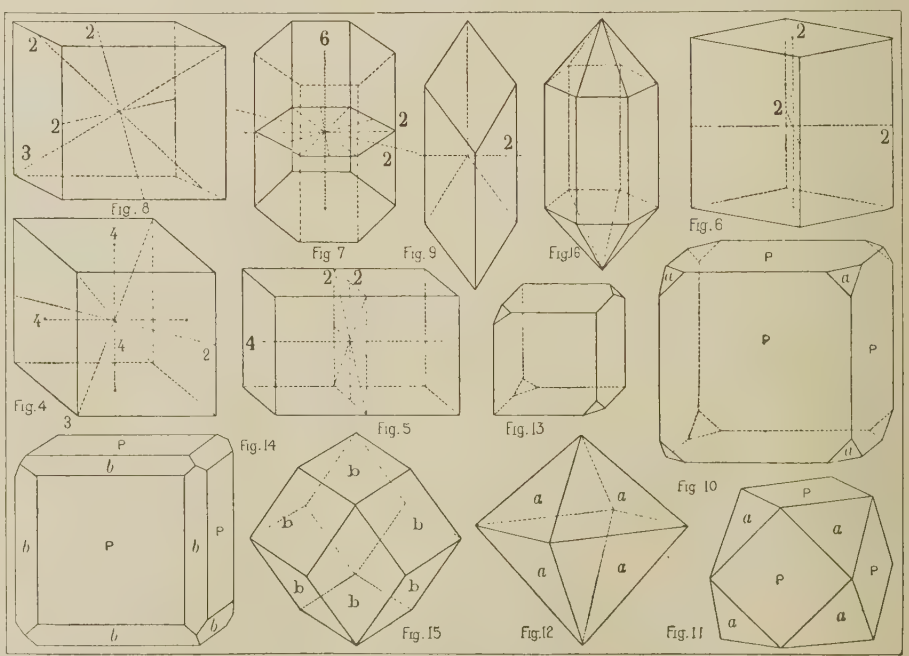

Cristallographie.

plans de symétrie. *Tout plan mené perpendiculairement à un axe d'ordre pair est un plan de symétrie.*

Il est bien entendu que ces axes et ces plans ne sont pas déterminés comme *position*, mais simplement comme *direction*.

Système cristallin. L'ensemble de toutes les formes présentant les mêmes éléments de symétrie constitue un système cristallin.

La considération des éléments de symétrie du réseau permet de distinguer sept systèmes cristallins. Chacun de ces systèmes est représenté par son degré propre de symétrie. Pour le caractériser, l'on indique le nombre des éléments de symétrie qu'il possède :

1° *Système cubique.* Type : *cube,* caractérisé par trois axes quaternaires $\left(\frac{2\pi}{4}\right)$ passant par les centres des faces du cube; quatre axes ternaires passant par les sommets opposés; six axes binaires joignant les milieux de deux arêtes opposées parallèles. Il a un centre et neuf plans de symétrie (*fig.* 4). Ses principales formes sont : le cube, l'octaèdre régulier, le dodécaèdre;

2° *Système quadratique* ou *quaternaire.* Type : *prisme droit à base carrée,* caractérisé par un seul axe quaternaire joignant les centres des deux bases; quatre axes binaires faisant entre eux des angles de 45°, et situés dans le plan médian. Il a un centre et cinq plans de symétrie (*fig.* 5). Comme formes importantes citons: le prisme droit à base carrée, l'octaèdre quadratique;

3° *Système orthorhombique.* Type : *prisme droit à base rhombe,* caractérisé par trois axes binaires rectangulaires et l'absence d'autres axes d'ordre supérieur.

On donne quelquefois comme forme type le prisme droit à base rectangle. Il a un centre et trois plans de symétrie (*fig.* 6);

4° *Système hexagonal* ou *senaire.* Type : *prisme droit à base hexagonale,* caractérisé par un axe senaire et six axes binaires, de deux espèces différentes, faisant entre eux des angles de 30°. Il a un centre et sept plans de symétrie (*fig.* 7);

5° *Système rhomboédrique* ou *ternaire.* Type : *rhomboèdre,* caractérisé par un seul axe ternaire, et par trois axes binaires correspondant aux diagonales de l'hexagone obtenu en coupant le rhomboèdre par un plan perpendiculaire au milieu de l'axe ternaire. Il a un centre et trois plans de symétrie (fig. 8). Le type des cristaux de ce système est la *calcite* (v. ce mot);

6° *Système clinorhombique* ou *binaire.* Type : *prisme oblique à base rhombe,* caractérisé par un seul axe binaire. Il a un centre et un seul plan de symétrie (*fig.* 9);

7° *Système triclinique* ou *asymétrique* ou *anorthique.* Type : *prisme oblique à base parallélogramme,* caractérisé par l'absence d'axe et de plan de symétrie.

Modifications. Symétrie. — Dans un cristal, les éléments semblables sont également modifiés. Cette loi de symétrie, énoncée par Haüy, sert de base au passage d'une forme cristalline à une autre. On appelle *troncature* toute modification opérée sur un angle, qui se trouve alors remplacé par une ou plusieurs facettes; on appelle *biseau, pointement,* les modifications portant sur les faces. Les conditions de la loi de symétrie limitent nécessairement le nombre des modifications admissibles, et, par suite, le nombre des formes différentes d'un système cristallin donné.

Holoédrie. Hémiédrie. — Quand les modifications d'un cristal sont conformes à la loi de symétrie, le cristal est dit complet ou *holoèdre.* Mais, si le cristal n'a subi que la moitié des modifications que la loi de symétrie exige, c'est-à-dire s'il ne présente que la moitié du nombre des faces qu'il pourrait avoir suivant cette loi, il est dit *hémièdre.* Ex. : Des troncatures également inclinées sur les angles trièdres d'un cube produisent le cube épointé (*fig.* 10), le cubo-octaèdre (*fig.* 11), l'octaèdre régulier (*fig.* 12), suivant l'extension des facettes de modification *a.*

La forme hémièdre (*fig.* 13) est réalisée dans la *boracite,* où les troncatures ne portent que sur quatre des huit angles.

Quand les modifications portent sur les arêtes, on peut avoir le cubo-dodécaèdre (*fig.* 14), le dodécaèdre rhomboïdal (*fig.* 15), suivant que la facette *b* empiète plus ou moins sur la face P, jusqu'à même la faire disparaître.

Citons, comme dernier exemple, le prisme hexagonal pyramidé (*fig.* 16), obtenu par des troncatures sur les douze angles trièdres du prisme droit à base hexagonale (quartz). V. DIMORPHISME, ISOMORPHISME, POLARISATION.

CRISTALLOGRAPHIQUE [*kriss, fik'*] adj. Qui a rapport aux cristaux et à la cristallographie : *Etudes* CRISTALLOGRAPHIQUES.

CRISTALLOGRAPHIQUEMENT [*kriss, fi-ke-man*] adv. Suivant les lois de la cristallographie.

CRISTALLOÏDE [*kriss*] adj. (du gr. *krustallos,* cristal, et *eidos,* aspect). Qui ressemble à un cristal.

CRISTALLOÏDE [*kriss*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Anat. Capsule de cristallin.

— N. m. Biol. Nom donné à des masses albuminoïdes de substance protoplasmique, affectant des formes géométriques analogues à celles des cristaux.

— Bot. V. la partie *encycl.*

— Chim. Nom donné par Graham aux substances qui traversent la membrane poreuse de l'osmomètre de Dutrochet (sels, sucre, etc.).

— ENCYCL. Bot. Les *cristalloïdes* que contiennent beaucoup de cellules végétales ont l'aspect général des cristaux; mais ils s'en distinguent par l'inconstance de leurs angles, leur perméabilité à l'eau, qui les gonfle, et leur décomposition en couches concentriques, alternativement pauvres et riches en eau. Ils offrent les réactions colorantes des substances protéiques, mais sont peu solubles dans l'eau.

CRISTALLOLOGIE [*kriss, ji*] n. f. Linguist. V. CRISTALLOGRAPHIE.

CRISTALLOLOGIQUE [*kriss, jik'*] adj. Linguist. V. CRISTALLOGRAPHIQUE.

CRISTALLOLUMINESCENCE n. f. Luminescence qui accompagne certaines cristallisations, par exemple la solidification de l'argent.

CRISTALLOMANCIE [*kriss, si*] n. f. (du gr. *krustallos,* cristal, et *manteia,* divination). Sc. occult. Divination d'après les images qu'un sujet voyait se former sur des miroirs ou autres corps polis.

CRISTALLOMANCIEN [*kriss, si-in*], **ENNE** n. Personne qui pratiquait la cristallomancie.

CRISTALLOMÉTRIE [*kriss, trî*] n. f. Science des formes géométriques des cristaux.

CRISTALLOMÉTRIQUE [*kriss, trik'*] adj. Qui concerne la cristallométrie.

CRISTALLONOMIE [*kriss, mî*] n. f. Science des lois de formation des cristaux.

CRISTALLONOMIQUE [*kriss, mik'*] adj. Qui a rapport à la cristallonomie.

CRISTALLOPHOBIE [*kriss, fo-bî*] n. f. (du gr. *krustallos,* verre, et *phobos,* peur). Médec. Crainte morbide de toucher des objets en verre.

CRISTALLOPHYLLIEN [*kriss, fi-li-in*] adj. Terme employé pour désigner les roches cristallines feuilletées à structure granoblastique. Ex. : gneiss, amphibolites. (Les roches cristallophylliennes se forment sous l'action du métamorphisme régional, en assez grande profondeur dans l'écorce terrestre. V. MÉTAMORPHISME.)

— Géol. *Système cristallophyllien.* Nom donné aux roches métamorphiques, à la fois plus ou moins cristallines et schisteuses. On les considérait autrefois comme la croûte fondamentale de l'écorce terrestre, formée au moment de la consolidation de celle-ci. (On sait maintenant que ce sont d'anciennes roches, généralement sédimentaires, accidentellement volcaniques, métarmophisées ultérieurement et *d'un âge quelconque.*)

CRISTALLOPHYRE [*kriss, fir'*] adj. (du gr. *krustallos,* cristal, et de la terminaison *phyre* par anal. avec *porphyre*). Roche porphyrique riche en phénocristaux.

CRISTALLOPHYSIQUE [*kriss, fi-zik'*] adj. (du gr. *krustallos,* cristal, et de *physique* adj.). Qui a rapport aux propriétés physiques des cristaux.

CRISTALLOTECHNIE [*kriss, tèk-nî*] n. f. Art de la production des cristaux artificiels.

CRISTALLOTOMIE [*kriss, mî*] n. f. Action de diviser, de cliver les cristaux.

CRISTALLOTOMIQUE [*kriss, mik'*] adj. Qui a rapport à la cristallotomie.

CRISTARIE [*kriss-ta-rî*] n. f. Genre de plantes, de la famille des malvacées, comptant une vingtaine d'espèces de l'Amérique australe. (Le fruit porte deux ailes en forme de crête.)

CRISTARQUE [*kriss-tark'*] n. f. (de *cristal* et de *arc*). Assise de l'écorce cristallogène et épaissie formant une cuirasse dure et réfléchissante protégeant la plante contre l'ardeur du soleil (Ochnacées, Irvingiacées). [Van Tieghem.]

CRISTATELLE [*kriss*] n. f. Genre de bryozoaires phylactolèmes, vivant dans l'eau douce, présentant le caractère unique chez tous les bryozoaires de constituer une colonie *mobile.* (Le corps se compose d'une sole charnue, ovale, souple, non fixée à un corps étranger, et dépourvue de polypodes. La face dorsale, non plantaire, livre passage aux panaches d'un grand nombre de polypodes dont le corps est plongé dans une cavité générale épaisse. L'animal rampe sur les herbes aquatiques, et il ressemble à un petit parterre mobile de fleurs animées. Aucun autre bryozoaire ne présente une telle particularité. Ces animaux vivent dans les mares; ils produisent des œufs spéciaux dits *statoblastes* qui résistent à l'hiver et se développent au printemps. On trouve les cristatelles dans les mares d'Europe et d'Amérique.)

Cristatelle.

CRISTÉ [*kriss-té*], **E** adj. (lat. *cristatus*). Muni d'une crête ou d'un appendice analogue.

CRISTEL [*kriss-tèl*] n. m. Fauconn. Nom vulgaire de la crécerelle.

CRISTELLE [*kriss-tèl'*] n. f. Ficelle qui sert à fixer les lices du métier à tisser.

CRISTE-MARINE n. f. Bot. V. CRITHME.

CRISTI [*kriss-ti*] interj. Abrév. de *sacristi.*

CRISTIANI (comte BELTRAME), homme d'Etat italien né à Gênes en 1702, mort en 1758. Administrateur éclairé de Modène, il fut appelé par Marie-Thérèse d'Autriche en 1748 aux hautes fonctions de chancelier de la Lombardie. « Je me consolerais plus aisément, lui écrivait Marie-Thérèse, de la perte de la moitié de mon armée que de celle d'un ministre tel que vous. »

CRISTIFORME [*kriss*] adj. Hist. nat. Qui a la forme de crête : *Polypier* CRISTIFORME.

CRISTOBAL, port de la zone du canal de Panama, construit par les Américains pour remplacer le vieux port de Colon.

CRISTOBALITE [*kriss*] n. f. Variété de silice SiO^2. Ses cristaux appartiennent au système quadratique. Leur densité est $d = 2{,}34$; leur indice $n = 1{,}49$. Ils présentent une faible biréfringence négative. Chauffés à 235° les cristaux quadratiques se transforment en cristaux cubiques.

Le quartz est la variété stable au-dessous de 870°. A cette température, il se transforme réversiblement en *tridymite,* laquelle à 1.470° se transforme à son tour en cristobalite; puis il y a fusion à 1.710°.

La cristobalite est le produit en lequel se transforme toujours le quartz, lorsqu'on le chauffe sans précaution en l'absence de tout solvant.

CRISTOFANO. Biogr. V. BUFFALMACCO.

CRISTOFORI (Bartolomeo), facteur de clavecins italien, né à Padoue en 1653, mort à Florence en 1731. Il est considéré par ses compatriotes comme l'inventeur du piano moderne; en tout cas, il peut partager cet honneur avec Marius en France et Silbermann en Allemagne. C'est dans les premières années du XVIIIe siècle que Cristofori perfectionna le clavecin en substituant aux sautereaux de petits marteaux mus par les touches. Il construisit donc des clavecins à marteaux, qui permettaient de graduer le son et furent appelés *gravicembali col piano e forte,* et par abréviation *piano-forte* ou *piano.* Cristofori avait, dit-on, conçu dans son ensemble, dès le principe, le mécanisme de ses instruments : triple système de leviers, échappement, repoussoir, étouffoirs, etc.

CRISTOFORO, dit **l'Altissimo,** poète italien, né à Florence. Il vivait à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Ce fut un improvisateur célèbre en son temps, qui mit en vers (Venise, 1534) le premier livre des *Royaux de France,* d'Andrea de Barberino.

CRISTOFORO (Pietro *et* Paolo), mosaïstes italiens de la fin du XVIIe siècle et du début du XVIIIe siècle. On ne possède aucun détail sur la vie de ces artistes, qui exécutèrent notamment, à Saint-Pierre de Rome, des mosaïques admirables : la *Sainte Pétronille* du Guerchin; *le Baptême de Jésus-Christ* de Carlo Maratta, et *la Communion de saint Jérôme* du Dominiquin.

CRISTOLIEN [*kriss, li-in*], **ENNE** n. (de *Cristolium* nom lat. de *Créteil*). Habitant ou natif de Créteil : *Les* CRISTOLIENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à Créteil ou à ses habitants : *Population* CRISTOLIENNE.

CRISTUS (Pierre), peintre flamand du XVe siècle, né près de Gand. Il vint à Bruges, et y acheta le droit de bourgeoisie en 1444, quatre ans après la mort de Jean Van Eyck. Ses tableaux sont datés de 1446 à 1467. Les plus célèbres sont : *la Vierge avec l'Enfant* (1457), à Francfort; même sujet, à la Pinacothèque de Turin; les *Jugement dernier* de Berlin et de Leningrad; *les Fiançailles de sainte Godeberte,* à Cologne (collection Oppenheim); etc. Cristus vivait encore en 1472. — Son fils, Sébastien **Cristus,** fut peintre comme lui.

CRITÈRE n. m. Forme française de CRITÉRIUM.

CRITÉRIUM [*ri-om'*] n. m. (lat. *criterium;* gr. *kritérion,* de *krinein,* juger). Philos. Marque qui permet de distinguer le vrai du faux : *L'évidence est, selon Descartes, le* CRITÉRIUM *de la certitude. C'est un* CRITÉRIUM *insuffisant du juste et de l'injuste.* || *Fam.* Ce qui permet de juger, d'estimer : *Les dépenses d'un particulier ne sont pas toujours le* CRITÉRIUM *de sa fortune.* || Pl. *Des* CRITÉRIUMS.

— Sports. Nom donné dans tous les sports à des épreuves de grande envergure qui ne sont pas des championnats. (Ex. : Le critérium des as [cyclisme]; le critérium des jeunes [boxe].)

— Turf. Course pour chevaux de même âge, ayant pour but de désigner le meilleur cheval de chaque génération : CRITÉRIUM *des deux ans.*

CRITHÉIS. Myth. gr. Femme de Phémios de Smyrne. (Suivant une tradition, elle donna le jour à Homère.)

CRITHME n. m. Genre de plantes de la famille des ombellifères, à espèce unique, qui croît communément sur les côtes françaises de l'Océan, et que l'on cultive parfois dans les jardins. (On en confit les sommités au vinaigre.) [On l'appelle aussi FENOUIL MARIN, CASSE-PIERRE, PERCE-PIERRE.] (Syn. CHRISTE-MARINE.)

Crithme : *a,* fleur; *b,* fruit.

CRITHOMANCIE [*si*] n. f. (du gr. *krithê,* grain d'orge, et *manteia,* divination). Divination par les gâteaux offerts dans les sacrifices, la farine ou les grains d'orge répandus sur la victime ou sur le sol.

CRITHOMANCIEN [*si-in*], **ENNE** n. Qui pratiquait la crithomancie.

CRITHOPHAGE [*faj'*] adj. (du gr. *krithê,* grain d'orge, et *phagein,* manger). Qui vit de grains d'orge.

— Antiq. Se disait des soldats condamnés par punition à se nourrir de pain d'orge.

CRITIAS, le plus connu des Trente tyrans (450-403 av. J.-C.), élève de Socrate et parent de Platon qui donna son nom à l'un de ses dialogues. Il fut exilé d'Athènes durant la guerre du Péloponnèse. Lorsque la ville fut prise par Lysandre (404), Critias revint et se distingua entre ses collègues par ses cruautés et ses rapines. Il fut tué en essayant de reprendre Le Pirée sur Thrasybule. Son mépris pour les hommes avait conduit Critias à un amer athéisme. Orateur, philosophe, poète et historien, il est loué par Denys d'Halicarnasse, par Sextus Empiricus et par Cicéron. Il ne reste de ses écrits que quelques fragments.

Critias (LE) ou *l'Atlantide,* dialogue de Platon, qui semble faire suite à *la République* et au *Timée,* et qui est resté inachevé; Critias y fait la description de ce pays mystérieux, l'*Atlantide,* situé au delà des Colonnes d'Hercule (IVe s. av. J.-C.).

Critica (LA), revue philosophique et littéraire fondée à Naples en 1903 par Benedetto Croce, qui y a publié notamment de remarquables études sur la littérature italienne contemporaine.

CRITICISME [*sissm'*] n. m. (rad. *critique*). Système philosophique inauguré par Kant, et qui a pour but principal de déterminer les limites dans lesquelles peut s'exercer l'entendement humain. Le point de départ du système est dans la distinction de deux éléments dans la connaissance : 1° des faits, des données de la sensation et de l'expérience; 2° des lois, des principes *a priori,* régulateurs de l'expérience. Ces principes *a priori,* dit Kant, ne se ramènent pas aux idées innées; ils apparaissent comme le produit d'une force, non comme l'attribut d'une substance; ils ne viennent pas de l'expérience, qu'ils dépassent, qu'ils enveloppent, mais ils sont posés *à l'occasion* de l'expérience. Cette distinction de la *matière* et de la *forme,* de la *raison* et de l'*expérience,* des *catégories* et des *phénomènes* sépare nettement le criticisme du sensualisme et du scepticisme. D'autre part, Kant se sépare du spiritualisme dogmatique en refusant aux catégories et aux principes toute valeur en dehors de l'expérience, toute

portée démonstrative relativement aux objets classiques de la spéculation philosophique : Dieu, l'âme, la liberté, l'immortalité, l'origine du monde, l'infini. V. ANTINOMIE, et PARALOGISME. La métaphysique étant ruinée, Kant ne peut pas en déduire une morale. Mais il estime que celle-ci n'a pas besoin de cette base illusoire. Les principes de la morale sont des prémisses, et non pas des conclusions. En se fondant sur eux, on retrouve comme *postulats*, comme *croyances*, les affirmations dont la critique a ruiné la valeur dogmatique : la liberté, l'immortalité, Dieu. V. CRITIQUE *de la raison pure, de la raison pratique, du jugement.*

CRITICISME (NÉO-) n. m. Philos. V. NÉO-CRITICISME.

CRITICISTE [*sisst'*] adj. Relatif au criticisme : *Doctrines* CRITICISTES.

— *Substantiv.* Partisan du criticisme.

CRITIOS, sculpteur athénien, auteur (avec Nésiotès) des statues de bronze d'*Harmodios* et d'*Aristogiton* (les *tyrannoctones*), qui furent placées sur l'Agora en 477 av. J.-C. ; il s'en est retrouvé des copies, tardives et incomplètes, en marbre.

CRITIQUABLE [*kabl'*] adj. Qu'il est possible, permis, juste de critiquer.

— ANTON. **Inattaquable, louable, recommandable.**

CRITIQUANT [*kan*], **E** adj. Porté à critiquer : *Les femmes sont fort* CRITIQUANTES. || Qui porte à critiquer : *Humeur* CRITIQUANTE.

CRITIQUE [*tik'*] adj. (lat. *criticus ;* gr. *kritikos* de *krinein*, juger, décider). Pathol. Qui est amené par une crise, qui décide de l'issue favorable ou défavorable d'une maladie : *Phénomène* CRITIQUE. *Epoque* CRITIQUE. || *Jours critiques*, Jours particulièrement caractérisés par des changements notables dans la marche d'une maladie. — Ceux aussi où une femme a ses règles. — *Age critique*, Epoque de la suppression des menstrues chez les femmes.

— *Par extens.* Dangereux, inquiétant : *Le moment* CRITIQUE. *Une situation* CRITIQUE.

— Phys. S'applique, en physique, aux conditions qui déterminent un changement dans l'allure d'un phénomène ou les propriétés d'un corps : *Point* CRITIQUE. *Température* CRITIQUE. *Constante* CRITIQUE. *Pression* CRITIQUE. *Volume* CRITIQUE.

— ENCYCL. Pathol. *Jours critiques.* V. CRISE. || *Age critique.* V. MÉNOPAUSE.

— Phys. Andrews a appelé *température critique* la température au-dessus de laquelle un corps ne peut pas être liquéfié par compression. Le *point critique*, ou mieux l'*état critique*, marque la limite de l'état liquide et de l'état gazeux. Il est défini par les *constantes critiques*, qui sont, avec la température, la *pression critique*, limite supérieure de la force élastique de la vapeur saturante, et le *volume critique*, limite commune vers laquelle tendent, lorsqu'on élève la température, le volume spécifique de la vapeur saturante et celui du liquide. Comme extension de phénomènes critiques, nous citerons encore la disparition de la surface de séparation d'un liquide et d'un gaz que l'on comprime au-dessus de lui, lorsque, par suite de la dissolution réciproque des deux corps, la composition devient la même pour le liquide saturé de gaz et pour le gaz saturé de liquide ; la séparation, à température fixe, des éléments d'un mélange de trois liquides, tels que l'eau, l'alcool et l'éther ; l'existence d'une température limite pour la transformation d'un état allotropique en un autre (iodure jaune et iodure rouge de mercure, par exemple) ; l'existence des températures marquant le passage d'une constitution à une autre (diagramme d'équilibre en métallurgie).

CRITIQUE [*tik'*] n. m. Celui qui étudie les œuvres littéraires ou artistiques, pour les expliquer et les apprécier : *Soyez-vous à vous-même un sévère* CRITIQUE. (Boileau.) || Celui qui sait distinguer le vrai du faux : *Habile écrivain mais pauvre* CRITIQUE.

— *Par extens.* Qui est porté à tout censurer : *Car il contrôle tout, ce* CRITIQUE *zélé.* (Molière).

— *Adjectiv.* Qui se rapporte à la critique, qui distingue, décide : *Observations* CRITIQUES. || *Esprit critique*, Esprit de libre examen : *L'esprit* CRITIQUE *régna au XVIIIe siècle.* || Porté à la critique : *Malherbe et Boileau se distinguent tous les deux par une forte dose d'esprit* CRITIQUE. (Sainte-Beuve.)

CRITIQUE [*tik'*] n. f. (gr. *kritikê*). Etude d s productions littéraires ou artistiques ; l'art de les expliquer, de les juger : *La* CRITIQUE *est un métier où il faut plus de santé que d'esprit, plus de travail que de capacité, plus d'habitude que de génie.* (La Bruyère.) *La* CRITIQUE *d'art est chose délicate.* || Action de critiquer ; jugement porté sur une œuvre littéraire ou une œuvre d'art : *Quelque aménité doit se trouver même dans la* CRITIQUE. (J. Joubert.) *Une des meilleures* CRITIQUES *est celle du « Cid ».* (La Bruyère.) || Examen raisonné, discussion ayant pour but d'établir la vérité ou l'authenticité : *La* CRITIQUE *historique. Pages d'excellente* CRITIQUE. || Dissertation, petit écrit : *Sa* CRITIQUE *n'a pas été imprimée.*

— *Par extens.* Censure maligne, sévère, outrancière : *Personne n'est à l'abri de sa* CRITIQUE. *Le plaisir de la* CRITIQUE *nous ôte celui d'être touchés de fort belles choses.* (La Bruyère.) *Sa* CRITIQUE *est plus que malveillante.*

— Ensemble de ceux qui critiquent : *Faire taire la* CRITIQUE.

— *Fig.* Ce qui fait ressortir indirectement les défauts, etc. : *Votre conduite est une excellente* CRITIQUE *de la sienne. Parodie qui est une excellente* CRITIQUE *d'une pièce.*

— Art milit. V. MANŒUVRES (*grandes*).

— Philol. *Critique verbale* ou *Critique des textes*, Science qui a pour but de restituer les textes. (Jusqu'à présent elle a trouvé surtout son utilité pour les textes anciens : on commence à l'appliquer aux auteurs modernes.)

— ANTON. **Apologie, approbation, félicitation** et **congratulation, flatterie, louange.**

— PROV. LITTÉR. :

La *critique* est aisée, et l'art est difficile.

Vers de Destouches. V. ART.

— ENCYCL. Philos. *Critique générale.* Les disciples de Kant appellent *critique générale* la méthode philosophique qu'ils veulent substituer au dogmatisme métaphysique. Elle a pour objet de tracer les bornes du savoir et de rassembler en une synthèse unique les éléments qui restent après cette enquête. En un sens, la critique générale embrasse toutes les sciences, y compris celles qui sont le mieux et le plus définitivement constituées, puisqu'elle discute leurs principes. En un autre sens, elle est le recueil des sciences dont la constitution n'est pas achevée et où la divergence des doctrines humaines dénote encore un haut degré d'incertitude.

— Relig. *Critique biblique.* La *critique* ou *exégèse biblique* est l'étude scientifique du texte de la Bible :

1° *Critique biblique chez les catholiques.* D'après la doctrine catholique, Dieu a *inspiré* les auteurs de la Bible, c'est-à-dire que, les poussant à écrire, il les a préservés de toute erreur et les a assistés dans la composition de leurs ouvrages. L'Eglise, gardienne de la Révélation, est l'interprète infaillible des Livres saints ; c'est elle qui prononce sur leur sens, au point de vue du dogme et de la morale. Toutefois, l'inspiration n'a pas détruit la personnalité des écrivains, l'empreinte de leur éducation, de leur temps, de leur caractère, de leur style. De là, pour le critique catholique, un double devoir. S'agit-il d'une explication en matière de foi ou de morale ? il en demande la solution à la tradition et à l'autorité de l'Eglise. Faut-il restituer le texte altéré, l'éclairer par voie de comparaison, étudier l'authenticité d'un passage ? il peut et doit faire appel à tous les secours que lui fournissent les sciences humaines. Loin de s'exclure, ces deux tâches se complètent. Dans la Bible, le catholique reconnaît l'œuvre de Dieu, dont il demande l'explication à l'Eglise ; il voit aussi l'aspect humain des livres saints, et il emploie, pour le comprendre, les ressources de toutes les sciences auxiliaires ;

2° *Critique biblique chez les protestants.* Dans les milieux protestants, où la critique biblique s'affirme comme indépendante, la *méthode historique*, sans nier l'origine divine des livres de la Bible, les traite comme s'ils étaient simplement des œuvres humaines.

En fait, la méthode historique relève toujours d'une philosophie particulière : rationalisme vulgaire chez Semler et chez Heichhorn ; hégélianisme chez Baur, Strauss, Welhausen ; positivisme sociologique chez Gunkel ; elle tend alors à séculariser la théologie. A l'extrême opposé de cette tendance s'affirme scientifiquement le néo-calvinisme (R. B. Wilson, Aalders, Van Gelderen, Grosheide, Karl Borth, Thurneysen.) Les protestants conservateurs comme M. Delitzsch, L. Strack, Th. Zohn, K. von Orelli, Eduard König, tout en maintenant la foi au surnaturel, représentent une note moins ferme de l'Inspiration des Ecritures.

— Hist. *Critique historique.* On entend par cette expression l'étude méthodique des sources en vue de dégager les éléments de vérité qu'elles renferment. Les sources sont *monumentales, écrites* ou *orales.* La *critique* doit établir leur degré d'authenticité, de véracité et d'autorité. Pour résoudre les problèmes ainsi posés, l'historien doit recourir aux *sciences auxiliaires de l'histoire :* paléographie, diplomatique, historiographie, archéologie, épigraphie, etc. En principe, la coïncidence des sources indépendantes et authentiques est, en histoire, démonstrative de vérité. L'histoire n'est scientifique que dans la mesure où l'œuvre critique a été bien et dûment accomplie : l'érudition, qui, s'appuyant sur la critique, détermine l'exactitude des faits, est le seul fondement légitime de la synthèse historique.

— Philol. La *critique verbale* ou *critique des textes* est à la fois une science et un art : elle exige des connaissances solides, et un tact particulier. Si elle trouve quelquefois son application même pour les auteurs modernes (Pascal, Bossuet), elle a surtout son utilité dans l'examen des textes anciens. Là, on se trouve en présence d'une tradition écrite, transmise par une succession plus ou moins longue de copies souvent altérées, soit par la négligence ou l'ignorance du copiste, soit par le fait d'un faussaire. Il y a eu des omissions, des transpositions. Dans certains manuscrits, les mots n'étaient pas séparés, et parfois, les copistes les ont mal coupés en les lisant ; ou bien, encore, les manuscrits ont appartenu à des personnes qui notaient en marge ou entre les lignes leurs impressions, ou quelquefois une explication, et les copistes suivants ont *interpolé* ses *gloses* dans le texte. Quelquefois même, les *interpolations* ont été volontaires.

Pour corriger le texte d'un auteur, il faut étudier à fond : 1° l'auteur lui-même, c'est-à-dire son esprit et son style ; 2° les manuscrits qui nous ont conservé ses œuvres. Par la première de ces études, on acquiert le tact critique qui fait souvent deviner où se trouve une erreur, et suggère les moyens de la rectifier. Par la seconde, on se rapproche de plus en plus de la rédaction originale. On applique soit la critique positive ou paléographique, soit, à son défaut, la critique divinatoire ou conjecturale. Pour exercer la critique paléographique, on commence par étudier tous les manuscrits qu'on peut se procurer d'un auteur, on établit leur âge par l'examen des écritures, on note les différences (*variantes* ou *leçons*). Ce travail achevé, on procède au *classement* des manuscrits par familles. Tous ceux qui présentent des leçons analogues sont groupés dans une même branche. On arrive ainsi à déterminer à peu près quels sont les meilleurs manuscrits, et quel devait être le premier qui a servi de type à tous les autres.

La critique conjecturale n'intervient que dans le cas où la paléographie et l'étude des manuscrits ne donnent aucune solution satisfaisante. Quelques-uns en ont abusé en écartant tout ce qui leur semblait contraire au contexte, ou, plus généralement, au bon goût. Bentley, Peerlkamp se sont rendus fameux par leur exagération en ce sens. Horace en a été la victime. La règle est de ne corriger une faute que quand on ne peut l'expliquer, et, pour la corriger, de se tenir le plus près possible du texte qu'on a sous les yeux.

Les anciens ont connu la critique verbale : Zénodote et Aristarque l'ont appliquée à Homère, et, chez les Latins, Ælius Stilo à Plaute. Autrefois, la France a brillé par ce genre de travail : les Scaliger, les Casaubon, les Saumaise ont tenu haut le sceptre de la critique en Europe. Depuis, la Hollande, l'Allemagne lui ont disputé la première place dans le mouvement humaniste.

Critique littéraire. — La critique littéraire est très ancienne ; mais ses intentions et ses méthodes ont profondément évolué à travers les siècles. A l'origine, des philosophes ou des écrivains se sont demandé pourquoi certaines œuvres plaisaient et restaient dans la mémoire des hommes tandis que d'autres disparaissaient. Ils ont admis que les œuvres durables réalisaient le beau, que ce beau existait par lui-même, en dehors des œuvres, comme une sorte d'idéal permanent. Aujourd'hui on considère que la tâche du critique littéraire est d'étudier les belles œuvres en elles-mêmes, d'en déguger les caractères essentiels du beau, et d'enseigner les méthodes, les règles qui permettront à coup sûr, ou du moins plus aisément, de réaliser ensuite de la beauté.

Les anciens ont connu et pratiqué la grande critique. Platon a des théories sur le beau, sur les arts, sur la poésie qui sont admirables, mais Aristote est vraiment le premier écrivain qui ait réuni ses idées sur la littérature en corps de doctrine. Sa *Poétique*, sa *Rhétorique*, sont pleines d'idées profondes et philosophiques sur la nature de la poésie dramatique et de l'éloquence. Après lui, son disciple Théophraste écrivit plusieurs ouvrages de critique. Il faut arriver ensuite à l'école d'Alexandrie pour trouver une critique non plus philosophique, mais érudite et philologique. Aristarque en est le principal représentant. Ce sont les Alexandrins qui imaginent de fixer le canon des écrivains grecs. Leur continuateur, Denys d'Halicarnasse, s'attache aussi, de préférence, aux détails du style et de la grammaire, et aux procédés de l'art oratoire. Plutarque — dans plusieurs de ses *Œuvres morales* — se montre un critique moraliste et un vulgarisateur aimable. Lucien de Samosate applique sa finesse d'esprit à combattre les empiétements de la rhétorique. Longin clôt l'histoire de la critique chez les Grecs par son remarquable *Traité du Sublime.*

Chez les Latins, la critique commença par être grammaticale avec le commentaire d'Ælius Stilo sur Plaute, le *De lingua latina* de Varron, et même le traité *De l'analogie* de Jules César. Mais elle fut de bonne heure et elle resta presque complètement restreinte à l'étude de l'art oratoire dans les traités de rhétorique de Cicéron, dans l'*Institution oratoire* de Quintilien, dans le *Dialogue des orateurs* de Tacite ; Horace, dans ses *Satires* et dans ses *Epîtres*, en y comprenant l'*Art poétique*, donne des préceptes pour imiter les Grecs. Au moyen âge, il n'y a pas, à proprement parler, d'ouvrages de critique. La renaissance des études antiques donna l'essor à la critique philologique et à la critique littéraire. La *Défense et illustration de la langue française*, de Joachim du Bellay, fut le manifeste de la Pléiade : elle conseille l'imitation des anciens. Le XVIIe siècle commençant entoure d'un culte religieux le nom d'Aristote. Les *Préfaces* et les *Discours* de Corneille, aussi bien que les *Observations* de Scudéry et *les Sentiments de l'Académie sur le « Cid »* dénotent une confiance illimitée dans les *règles*. Il faut la critique de Boileau pour faire comprendre que les règles données par les anciens n'ont droit au respect que parce qu'elles sont fondées sur la raison et la nature. Molière, Racine, La Fontaine marchent dans la même voie. Dans la Querelle des anciens et des modernes, si les premiers ont d'illustres défenseurs : Boileau, Fénelon, La Bruyère, déjà de nouvelles idées se font jour dans le *Parallèle des anciens et des modernes* de Charles Perrault, et dans les *Dialogues* du même auteur ; dans le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, et encore chez Lamotte et chez Fontenelle : la principale est que la littérature se renouvelle avec le temps. Le XVIIIe siècle est partagé entre les conservateurs, comme Voltaire, l'abbé Prévost, Fréron, Marmontel, Laharpe, et ceux qui veulent introduire dans les lettres et dans la critique des principes nouveaux, comme l'abbé Dubos, l'intéressant auteur des *Réflexions sur la poésie et la peinture ;* Marivaux, qui expose ses théories dans son *Spectateur français ;* Montesquieu ; Diderot, qui veut réformer l'art dramatique ; Rousseau surtout, en qui se révèlent et l'épanouissement de l'individu et l'influence des littératures étrangères. Le commencement du XIXe siècle est marqué décidément par un élargissement de la critique avec *l'Allemagne* de Mme de Staël et *le Génie du christianisme* de Chateaubriand. Elle devra désormais avoir le sens du passé et des époques de l'histoire, et aussi tenir compte des littératures du Nord à l'égal de celles du Midi. Le romantisme devait suivre cette réforme. La critique tend donc à devenir historique : et les Guizot, les Villemain, les Cousin l'orientent en ce sens et considèrent la littérature comme l'expression de la société. Désormais, elle cherchera à acquérir une méthode de plus en plus rigoureuse et à se rapprocher, autant que faire se peut, des procédés de la science. Sainte-Beuve prétend faire l'*histoire naturelle* des esprits. Taine pense que la littérature est le produit nécessaire de la race, du milieu, du moment. Renan apporte dans la critique une solide érudition philologique et historique ; Brunetière défend la critique *objective ;* il applique à la littérature la doctrine de l'évolution. J. Lemaître est le représentant de la critique *subjective*, qui analyse surtout l'*impression* que les œuvres produisent sur l'âme humaine. Faguet s'attache surtout à découvrir le tempérament et les idées de chaque écrivain.

A la critique du XIXe siècle se rattachent encore les noms de Schérer, Vinet, Larroumet, Lanson, Rod, Doumic, P. Bourget (*Essais de psychologie contemporaine*), Rémy de Gourmont, Ch. Maurras, A. Hallays, P. Souday, A. Gide, P. Lasserre, H. Bremond, H. de Régnier, A. Chevrillon, V. Giraud, F. Strowski, A. Bellessort, A. Beaunier, E. Seillière, G. Michaut, Thibaudet, J. Boulenger, Dubech, Marsan, G. Bauër, Henriot, Thérive, etc., etc.

Critique dramatique. — La critique dramatique, si l'on entend par là la discussion ou l'exposition des principes et des règles propres au théâtre, date au moins de la *Poétique* d'Aristote. Parmi les principaux ouvrages qui traitent spécialement des matières théâtrales, il faut signaler : *la Pratique du théâtre*, par l'abbé d'Aubignac (1669) ; le traité du *Poème dramatique* (1759), par Diderot ; *la Dramaturgie de Hambourg*, par Lessing (1767) ; l'*Essai sur l'art dramatique*, par Sébastien Mercier (1773) ; le *Cours d'art et de littérature dramatiques* (1809-1811), par Schlegel ; la Préface de *Cromwell* (1827), par Victor Hugo ; le *Cours de littérature dramatique*, par Saint-Marc-Girardin (1843-1860), etc. Quant à l'analyse critique des pièces nouvellement représentées, elle n'a pris qu'au XIXe siècle toute son extension. Les représentants les plus connus en sont Th. Gautier, J. Janin, P. de Saint-Victor, Fr. Sarcey (dans *le Temps*), J.-J. Weiss (dans les *Débats*) ; J. Lemaître (dans les *Débats* puis dans la *Revue des Deux Mondes :* « Impressions de théâtre ») ; E. Faguet (dans *le Soleil*, puis dans les *Débats* : « Notes sur le théâtre contemporain ») ; A. Brisson (dans *le Temps*) ; Bidou (dans les *Débats*). Quelques journaux seulement donnent un feuilleton dramatique hebdomadaire. Le plus grand nombre y ont substitué le compte rendu du lendemain.

Critique d'art. — La critique d'art s'efforce de classer

la multitude des œuvres. Une mention spéciale est due à Philostrate l'Ancien, rhéteur grec, qui, vers le début du IIIe siècle de notre ère décrivit la galerie d'un riche amateur napolitain, dans un ouvrage intitulé : *Tableaux*. Cet exemple, auquel on pourrait encore ajouter ceux des deux Pline (surtout de Pline le Jeune), de Stace, etc., nous prouve que l'art était déjà fort bien senti et jugé à l'époque où la critique d'art n'existait pas. Pour la produire telle que nous la connaissons aujourd'hui, il a fallu le grand mouvement de la Renaissance.

En France, la critique d'art ne date guère que du XVIIe siècle. Encore est-elle, à cette époque, ou toute historique avec Félibien, ou presque toute technique, à l'Académie royale (fondée en 1648), dans les fameuses *Conférences* que Le Brun inaugure au sein de l'illustre compagnie. Au siècle suivant, la « critique d'art » cherche une forme littéraire et mondaine avec des écrivains comme l'abbé Le Blanc, Cochin le fils, Marmontel. Une autre forme, critique et savante, s'ébauche avec Caylus ; une troisième, doctrinale ou esthétique, avec l'abbé Laugier, l'abbé Dubos, etc. Les *Salons* de Diderot créent véritablement un genre, d'ailleurs périlleux. Après la Révolution, après la *Corinne* et *l'Allemagne* de Mme de Staël, la critique d'art se teinte fortement d'esthétique, jusqu'au moment où le romantisme met aux prises deux écoles rivales : les classiques et les romantiques. A dater de Michelet, c'est l'élément historique qui va dominer dans la critique d'art, jusqu'à Taine ; à dater de Taine, la philosophie. Dans ces dernières années, le symbolisme et le mysticisme s'y sont ajoutés, grâce à l'influence de Ruskin, véritable prêtre de « la religion de la beauté ».

Parmi les critiques d'art du XIXe siècle il faut citer Delécluze, A. Michiels, Ch. Blanc, Rio, Th. Gautier, Baudelaire, Thoré-Burger, Th. Sylvestre, Burty, les Goncourt, Castagnary, et surtout Fromentin dont le livre sur les *Maîtres d'autrefois* a fait époque. Citons encore les critiques ou historiens d'art : H. Delaborde, E. Müntz, Chennevières, Lafenestre, L. Gonse, E. Michel, Havard, Gruyer, L. de Fourcaud, André Michel, Thiébault-Sisson, G. Mourey, G. Geffroy, etc.

Critique musicale. — C'est le XVIIIe siècle, le siècle de Gluck et de Rameau où l'on applique les doctrines esthétiques en cours au jugement de la musique, qui a vu naître en réalité la critique musicale. Il a été fécond en polémiques ; telle la « guerre des Bouffons ». Les gazettes spéciales se multiplièrent vers 1750 ; sous la direction de Marombert, de Mathon, de Framery, de Le Fuel de Méricourt. Sans compter le *Mercure de France* et de nombreuses feuilles provinciales. On peut citer au début du XIXe siècle la *Correspondance des amateurs de musique* de Cocatrix, et les *Tablettes de Polymnie* de Garaudé. Avec Castil-Blaze et Fétis la critique musicale prend une forme et un essor nouveaux tant par la publication d'ouvrages ou de revues techniques que par la rédaction de feuilletons périodiques, notamment au *Journal des Débats* et au *Temps*.

A l'école de ces deux hommes, il se forma tout un groupe d'écrivains instruits qui surent parler de la musique en connaissance de cause et parmi lesquels il faut mettre Berlioz hors de pair ; puis ce furent Adolphe Adam, Léon Kreutzer, J. d'Ortigue, Blaze de Bury, J. Weber, Gustave Bertrand, et Pierre Scudo, qui fut en son temps, à la *Revue des Deux Mondes*, presque un oracle. Aux noms de Ernest Reyer, Pougin, C. Bellaigue, A. Jullien, entre autres, il faut joindre ceux des musiciens ou des écrivains versés dans l'art musical qui ont donné à la critique une ampleur remarquable. Parmi les premiers et pour la période contemporaine mentionnons Saint-Saëns, Debussy, Gabriel Fauré, A. Bruneau. De nombreux travaux concernant l'histoire de la musique et des musiciens ont paru ces dernières années. A côté de journalistes comme E. Vuillermoz, G. Carraud, des érudits comme Michel Brenet, L. de La Laurencie, H. de Curzon, L. Laloy, J.-J. Prodhomme, Boschot, Marnold, M. Emmanuel, etc., ont attaché leurs noms à des travaux définitifs.

Critique (Essai sur la), poème didactique de Pope, en trois chants, publié en 1711. L'auteur n'avait que vingt-trois ans quand il publia ce poème ; mais son jugement était mûr et son style formé. Les idées n'en sont pas originales : l'auteur les avait trouvées dans Aristote, Horace, Quintilien, Boileau, ou même dans le P. Rapin ou le P. Bossu. Mais il a su les condenser et les ranger avec méthode. Au fond, c'est un évangile du classicisme qu'il enseigne.

Critique de la raison pure (*Kritik der reinen Vernunft*), le plus important des ouvrages de Kant et celui qui a fondé la philosophie appelée *criticisme*. Il parut pour la première fois à Riga, en 1781. Une seconde édition, avec des changements importants, fut publiée par l'auteur en 1787. Au mot CRITICISME, on trouvera l'idée générale de la doctrine. Dans l'Introduction, Kant procède à l'analyse de la connaissance, dans laquelle il distingue la *matière*, qui est fournie par le dehors, et la *forme*, qui vient du sujet. Toutes nos connaissances présupposent l'expérience et commencent avec elle ; mais toutes n'en dérivent pas. Il y a des jugements qui sont à la fois synthétiques et *a priori*. Comment sont-ils possibles ? Kant commence par traiter de *l'esthétique transcendantale* ou analyse de la sensibilité, et il montre, dans l'*espace* et le *temps*, les formes *a priori* de toutes les données empiriques. Pour travailler sur ces premières données, l'*entendement* se sert de notions ou concepts qui lui sont propres. Dans l'*analytique transcendantale*, Kant s'efforce de découvrir ces notions pures qu'il appelle *catégories*, puis de montrer comment se produit la synthèse des données des sens et des catégories, ensuite de déterminer les principes de l'entendement pur, sans lesquels toute science serait impossible, enfin de préciser la valeur objective de ces principes. Dans la *dialectique transcendante*, Kant soutient qu'il est impossible d'appliquer les principes de l'entendement pur au monde des *noumènes ;* ils ne sont valables que pour les *phénomènes*. C'est par cet usage, illégitime des catégories que l'on construit les trois idées de la raison : celle de l'âme comme substance pensante, celle du monde conçu comme totalité des phénomènes, enfin celle de Dieu. L'analytique et la dialectique forment les deux parties de la *logique transcendantale*. L'ouvrage se termine par un traité de méthode intitulé : *Méthodologie transcendantale*. La méthode, dit Kant, est à la raison ce que la logique est à l'entendement.

Critique de la raison pratique (*Kritik der praktischen Vernunft*), ouvrage publié par Kant en 1788 et dans lequel il détermine la nature de la loi morale et le genre d'adhésion que comportent les principes pratiques. L'obligation se présente à l'esprit comme une loi que la raison impose à la volonté. Tandis que les impératifs de la prudence, de l'hygiène, etc., prescrivent certaines actions comme moyens pour quelque autre chose, c'est-à-dire sont *hypothétiques*, l'impératif de la moralité est *catégorique*, c'est-à-dire inconditionnel, absolu, par conséquent universel ; de là la formule : « Agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée par ta volonté en une loi universelle. » Ces seules maximes qui peuvent être ainsi universalisées par la volonté sont celles qui nous proposent une fin rationnelle, une fin en soi. Or c'est l'être raisonnable qui existe comme fin en soi. De là une nouvelle formule de l'impératif : « Agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité, en toi-même et en autrui, comme une fin et jamais comme un moyen. » La *république des fins* serait la république « dans laquelle chaque citoyen serait à la fois législateur et sujet ». D'où cette troisième formule du devoir : « Agis comme si tu étais législateur et sujet dans la république des volontés libres et raisonnables. » Le seul mobile doit être le respect de la loi. A ces principes généraux de la raison pratique sont liées des croyances rationnelles, des *postulats :* ce sont le postulat de la *liberté*, qui est la condition de la moralité ; celui de l'*immortalité de l'âme*, qui est nécessaire pour l'achèvement de la vertu ou la sainteté ; celui de l'*existence de Dieu*, qui, auteur de la loi morale et des lois naturelles, assurera l'union finale du bonheur et de la vertu. La *Critique de la raison pratique* aboutit, sinon à la *connaissance* spéculative de ces réalités transcendantales, du moins à la *foi* en ces réalités.

Critique du jugement, ouvrage de Kant, publié en 1790 et dont le titre serait mieux traduit : *Critique de la faculté de juger* (*Kritik der Urteilskraft*). Kant y traite du fondement et de la valeur des notions du beau et de la finalité. La première partie porte sur les jugements esthétiques. Le *beau* est ce qui cause une satisfaction libre de tout intérêt ; c'est ensuite ce qui plaît universellement sans concept ; c'est ensuite une *finalité sans fin ;* enfin, c'est ce qui nous donne une satisfaction nécessaire et universelle. Le *sublime* se distingue du beau en ce que l'émotion qu'il provoque est plus vive et peut même devenir douloureuse. L'imagination et la raison ne s'accordent plus, mais l'émotion révèle notre grandeur parce que nous dominons la Nature en la jugeant.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, Kant traite des jugements *téléologiques*. Dans l'étude des êtres organisés, dit-il, l'esprit est contraint de supposer des fins, de manière à s'expliquer complètement l'existence de ces êtres. Il est mû par ce principe : « Rien n'existe en vain. » L'idée de finalité n'a qu'une valeur subjective, n'est qu'un principe régulateur. Le principe téléologique est, en un sens, nécessaire ; mais sa nécessité est toute relative à la constitution de notre esprit.

La *Critique du jugement* a eu une très grande influence, en particulier sur l'esthétique de Schiller et sur la métaphysique de Schelling.

Critique de « l'Ecole des femmes » (La) [1er juin 1663] comédie de Molière. Jamais les ennemis du poète, gens du bel air, hommes de lettres et comédiens, ne s'étaient tant agités qu'après la représentation de *l'Ecole des femmes* (1662), qui fut le plus grand succès de Molière. Fatigué de leurs attaques, de celles surtout des Boursault et des Visé, Molière se vengea d'eux en écrivant *la Critique de « l'Ecole des femmes »*. Il y nie avoir jamais rien écrit contre les règles, la morale ou la religion. Tout en défendant l'économie de sa pièce, il laisse voir ses idées sur l'art dramatique. Ses adversaires ripostèrent par de nombreux pamphlets, qui provoquèrent à leur tour *l'Impromptu de Versailles*.

Critique et d'histoire (Essais de), publiés en 1858 par H. Taine, suivis des *Nouveaux essais de critique et d'histoire* (1865) et des *Derniers essais de critique et d'histoire* (1892). Le premier recueil contient des études très complètes et très vivantes sur Macaulay, Ch. Dickens et Thackeray, et aussi sur Fléchier, à propos de la réimpression de ses *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne*. Les *Mémoires* de Saint-Simon lui permettent de suivre de loin l'histoire de la monarchie. Guizot et Michelet, Troplong et de Montalembert le ramènent aux idées et aux choses contemporaines. Les articles les plus importants des autres tomes sont ceux que l'auteur a consacrés à Racine et à la société du XVIIe siècle, à Balzac et au roman contemporain.

Critique générale (Essais de), œuvre importante de Renouvier et F. Pillon, destinée à propager le néo-criticisme, et qui a exercé une influence sur la pensée philosophique contemporaine (1854-1864). On y trouve les principes du néo-criticisme : négation de l'infini quantitatif ou numérique ; négation de la substance ; suppression du noumène de Kant ; négation du déterminisme ; affirmation de la liberté, du phénoménisme, du « finitisme », et suprématie de la morale.

Critique philosophique (La), publication hebdomadaire philosophique, politique, scientifique et littéraire. Fondée en 1872 par Ch. Renouvier et François Pillon, elle était destinée à propager les principes du néo-criticisme et à en montrer toutes les applications. Elle a cessé de paraître en 1889. De 1878 à 1885, elle a publié un Supplément trimestriel sous le titre de *Critique religieuse*. — *L'Année philosophique*, publication annuelle dont le premier volume a paru en 1890, continua, durant quelques années, *la Critique philosophique*.

CRITIQUEMENT [*ke-man*] adv. Selon l'art de la critique. || D'une façon critique.

CRITIQUER [*ké*] v. tr. (de *critique*). Expliquer, Apprécier les productions littéraires ou artistiques : *C'est en grand qu'on doit* CRITIQUER *les choses.* (Marmontel.)

— *Par extens.* Blâmer, Censurer : CRITIQUER *un discours, un tableau, un livre. On* CRITIQUE *dans la vieillesse ce que l'on admirait dans la jeunesse.*

— ***Se critiquer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *On ne* SE CRITIQUE *guère que pour se faire donner un démenti. Les auteurs aiment à* SE CRITIQUER.

— Au sens passif : *Ouvrage qui ne peut que* SE CRITIQUER.

— Syn. **Blâmer, censurer, condamner, désapprouver, épiloguer, fronder, improuver, reprendre, réprimander, réprouver, trouver à redire.** V. BLÂMER.

CRITIQUEUR [*keur*'], **EUSE** n. Qui aime à critiquer, blâmer, censurer : *Un critique n'est formé qu'après plusieurs années d'observations et d'études ; un* CRITIQUEUR *naît du soir au matin.* (La Bruyère.)

Critobule d'Imbros, historien grec du XVe siècle, mort vraisemblablement à Constantinople. En 1456, il fut chargé par Mahomet II du gouvernement d'Imbros, qu'il garda jusqu'à l'occupation de cette île par les Vénitiens (1466). Il a écrit une *Histoire de Mahomet II*, pour les années 1450 à 1467.

Critolaos, général grec, mort en 146 av. J.-C. ; stratège de la ligue Achéenne, entraîna la Grèce dans une lutte contre Rome, se fit battre à Scarphée (146) par le consul Mummius, et précipita ainsi l'asservissement de sa patrie.

Critolaos, philosophe grec de l'école péripatéticienne (IIe s. av. J.-C.). Il était né à Phasélis en Lycie. Il suivit les leçons d'Ariston de Céos, auquel il succéda comme chef de l'école péripatéticienne. Envoyé à Rome avec Carnéade et Diogène le Babylonien (155 av. J.-C.), pour plaider la cause des Athéniens condamnés à l'amende à cause de la destruction de la ville d'Orope, il vit se presser à ses éloquentes leçons une foule d'auditeurs, entre autres Scipion l'Africain et Lælius. Les doctrines de Critolaos et de ses compagnons excitèrent la susceptibilité de Caton qui demanda et obtint leur expulsion. Critolaos revint à Athènes où il mourut avant l'an 111.

Criton, disciple et ami de Socrate. C'était un des plus riches citoyens d'Athènes. Il se porta caution pour Socrate à l'époque de son procès ; puis, lorsque son maître fut condamné à boire la ciguë, Criton lui offrit, mais en vain, de le faire évader. Un dialogue de Platon porte le nom de l'ami de Socrate. Diogène Laërce lui attribue dix-sept dialogues sur des sujets de morale et de politique, et Suidas une apologie de Socrate. Il n'en reste pas un fragment.

Criton (Le), dialogue de Platon (IVe s. av. J.-C.). C'est un entretien de Socrate avec l'un de ses disciples, Criton, qui est venu le trouver dans sa prison et lui offrir de le faire évader. Socrate refuse, et montre qu'il faut obéir aux lois de la cité, même injustes. C'est là que se trouve la fameuse prosopopée des lois. Elles demandent à Socrate : « Est-ce qu'il n'entend pas les lois qui lui demandent si, par sa désobéissance, il veut les affaiblir ou les renverser, elles qui ont protégé sa naissance et présidé à son éducation ? Est-il permis de se plaindre de sa patrie et de se révolter contre elle, même lorsqu'elle nous traite avec rigueur, et ne faut-il pas lui obéir partout ? »

Criton, médecin de l'empereur Trajan. Il composa un traité sur la *Civilité*, un autre sur les *Cosmétiques*. Quelques citations de cet écrivain se lisent dans le *Tetrabiblos* d'Aétius.

Critton (George), jurisconsulte et humaniste écossais, né en 1554, mort en 1611. Il fit ses études à Paris. Plus tard, il professa le droit à Toulouse, revint à Paris, et devint, en 1595 professeur de grec au Collège de France. On a de lui, entre autres ouvrages : *Notæ in epigrammata e libro primo Græcæ Anthologiæ decerpta* (1584) ; *De sortibus Homericis oratio* (1597).

Crivelli (Carlo), peintre italien, né probablement à Venise vers 1435, mort après 1493. Il travailla sans doute avec Antonio et Bartolommeo da Murano. C'est dans la Marche d'Ancône qu'il a dû passer la plus grande partie de sa vie, et que Ferdinand II, roi de Naples, lui conféra la noblesse en 1490. Crivelli est un primitif attardé dont les figures ont un caractère un peu maniéré. Parmi ses œuvres, on peut citer : Louvre, *Saint Bernardin de Sienne*, 1477 ; musée de Bruxelles, *Vierge avec l'Enfant ;* National Gallery, à Londres, *le Christ mort, le Bienheureux Feretti ;* galerie Brera, à Milan, le triptyque contenant *la Vierge et l'Enfant, saint Pierre et saint Dominique, saint Pierre et saint Géminien ; la Vierge et l'Enfant, le Christ en croix*, et, à Rome, une *Pietà*. On cite encore des œuvres de Crivelli à Ascoli et à Massa.

Crivelli (Portrait de Lucrezia). V. FERRONIÈRE (la Belle).

Crivelli (Giovanni), mathématicien et physicien italien, né à Venise en 1691, mort en 1743. Il fit partie de la congrégation des somasques, se livra à l'enseignement, puis devint recteur du séminaire patriarcal de Murano. Ses principaux ouvrages sont : *Elementi di aritmetica numerica et letterale* (Venise, 1728) ; *Nuova elementare geometria* (1729) ; *Elementi di fisica* (1731) ; etc.

Crivelli (Gaetano), chanteur italien, né et mort à Brescia (1768-1836). Il obtint d'éclatants succès en Italie, en France et en Angleterre. Crivelli eut le tort de vouloir prolonger sa carrière outre mesure ; à soixante ans passés il chantait encore, alors que ses moyens avaient complètement disparu. Il se retira enfin en 1829. — Un fils de cet artiste, Domenico **Crivelli,** né à Brescia en 1794, s'est fait connaître comme compositeur et professeur de chant. Il fut professeur de chant au Collège royal de musique de Londres, où il s'était fixé. On connaît de lui un opéra bouffe intitulé *la Fieradi Salerno*, une cantate à trois voix avec orchestre et divers morceaux de musique religieuse, ainsi que des mélodies vocales et une méthode de chant.

Crivelli (Antonio), physicien italien, né à Milan en 1783, mort en 1829. Il se livra à l'enseignement, puis voyagea en Turquie (1817), d'où il rapporta les procédés employés pour la fabrication des lames de sabre dites *de Damas*. Crivelli donna la forme conique aux miroirs ardents, se servit le premier de la poudre fulminante pour les armes à feu, et perfectionna la trempe de l'acier. Il publia divers écrits : *l'Art de fabriquer les lames de sabre de Damas* (1818) ; *Du défaut de sûreté des serrures combinées* (1821) ; etc.

Crixus, esclave gaulois, lieutenant de Spartacus, mort en 72. Chef des esclaves révoltés, Crixus s'obstina à rester dans le sud de l'Italie, pendant que Spartacus s'avançait vers les Alpes, afin de pouvoir renvoyer chacun de ses soldats dans sa patrie respective. Attaqué par le consul L. Gellius, il périt en combattant. — Son nom (correspondant au latin *Crispus*) signifie « frisé ».

Crna. Géogr. V. CERNA.

Crnagora. Géogr. Nom slave du Monténégro.

CROAILLEMENT [*a-ye-man*] n. m. Syn. de CROASSEMENT, et de CRAILLEMENT.

CROAILLER [*a-yé*] v. intr. Syn. de CROASSER, et de CRAILLER.

CROARD [*kro-ar*] n. m. Crochet employé pour faire tomber le laitier du haut fourneau.

CROASSANT [*a-san*], **E** adj. Qui croasse : *Corbeaux* CROASSANTS. || *Fig.* Qui produit des sons discordants, des appréciations malveillantes : *Critiqueurs* CROASSANTS.

CROASSEMENT [*man*] n. m. (de *croasser*). Cri du corbeau et de la corneille. || *Par anal.* Cri d'oiseau ou bruit de voix humaine : *Le* CROASSEMENT *du perroquet.* (On dit aussi CROAILLEMENT et CRAILLEMENT.)

— Fig. : *Les* CROASSEMENTS *des envieux.*

CROASSER [*sé*] v. intr. (onomatop.). Crier (en parlant du corbeau ou de la corneille). [On dit aussi CROAILLER et CRAILLER.]

— *Fig.* Faire entendre des rumeurs médisantes : *Ses rivaux obscurcis autour de lui* CROASSENT. (Boileau.)

— Transitiv. : *Le corbeau* CROASSAIT *sa chanson.* (V. Hugo.) [Peu us.]

CROATE, habitant ou natif de la Croatie : *Un* CROATE. || On disait autrefois CRAVATE, et non pas CROATE.

— *Adjectiv.* Qui appartient à la Croatie ou à ses habitants : *Le peuple* CROATE.

— N. m. Linguist. Langue parlée par les Croates.

— Hist. Désignation de différents corps de troupes formés de Croates.

— ENCYCL. Comme les Slovènes et les Serbes, et peut-être aussi les Bulgares, les *Croates* sont des Yougoslaves. Ils ont formé, avec les Serbes, au début, un groupe unique que l'histoire a ensuite divisé en deux nations, dont l'une, située sur les cours supérieurs de la Drave et de la Save, au N.-O. de la Serbie, a formé la nation croate. Celle-ci ne diffère pas sérieusement de la nation serbe au triple point de vue de la constitution physique, du langage et de la manière de vivre. Comme les Serbes, les Croates sont de grande taille, brachycéphales accentués, de forte capacité cranienne et de type surtout brun ; on a d'autre part abandonné la distinction linguistique ancienne entre le serbe et le croate, car seules des nuances dialectales existent, et on ne relève que des différences peu importantes au point de vue des coutumes, entre les deux peuples, et seule la religion (les Croates sont catholiques, les Serbes orthodoxes) et la littérature, voire même l'alphabet (latin chez les Croates, cyrillien chez les Serbes), distinguent les uns des autres. Aussi, depuis longtemps, unit-on, comme dans un lointain passé, Croates et Serbes dans le groupe *serbo-croate;* à plus forte raison en est-il ainsi maintenant que la Croatie-Slavonie est devenue entièrement partie intégrante du royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

— Hist. Comme les hussards magyars et avec eux, les cavaliers *croates* ont formé la cavalerie légère des armées impériales. En France, on créa sous Louis XIII, à l'imitation des escadrons croates de l'empire, un corps de cavalerie légère composé de Croates, qui reçut sous Louis XIV le nom de *Royal-Cravate.* V. CRAVATE.

— Linguist. et Litt. V. CROATIE-SLAVONIE.

CROATICA, petite planète, N° 589, découverte en 1906.

CROATIE-SLAVONIE [*a-si*], en serbe **Hrvatskai Slavonija,** ancienne division politique de l'Empire austro-hongrois, en Transleithanie, séparée de la Hongrie par la Drave, et de la Bosnie par la Save ; 42.540 km². peuplés de 2.622.000 hab. (*Croates*) en 1914. Capitale, *Agram ;* villes principales, le port de Fiume et Belovar. Incorporée dans le royaume des Serbes, Croates et Slovènes par le traité de Trianon (juin 1920).

— *Géographie.* La Croatie-Slavonie constitue actuellement une province de la Yougoslavie, peuplée de 2.740.000 hab. sur un territoire de 42.540 km², à peu près le même qu'aux temps antérieurs à 1914. Ce pays sillonné par des montagnes calcaires hautes de 1.000 à 2.000 m. et unissant le Carso aux Alpes dinariques, a un climat extrême et très rude ; il est couvert de belles forêts de hêtre, et de pâturages où s'élèvent des chevaux (en Syrmie), et produit blé, vigne, mûrier et tabac. L'industrie y est peu développée. La population est surtout rurale (plus de 2.160.000 individus) ; les 580.000 hab. de ses agglomérations urbaines sont concentrés dans *Zagreb* ou *Agram* sa capitale, Belovar et Sushak, le faubourg croate de Fiume, sur la rive gauche de la Fiumara.

— *Histoire.* Les renseignements font défaut sur la plupart des points concernant l'origine et l'histoire primitive des Croates. Leur nom (*Chorvate* en anc. slave), attesté sous les formes *Khoroatos, Khorouatos* dans des inscriptions de Tanaïs du IIe et du IIIe siècle, demeure inexpliqué ; on l'a rapproché de celui des Carpathes. Constantin Porphyrogénète, à la fin du Xe siècle, leur assigne comme habitat primitif la *Croatie Blanche* ou *Grande-Croatie,* à côté du pays des Francs et des Saxons. Ce témoignage, longtemps accepté par la science, a été contesté à plusieurs reprises depuis le XIXe siècle. Cependant, l'existence d'éléments croates au N., Croates de Galicie orientale, Croates de Silésie et de la Vistule, Croates des monts des Géants, en Bohême, etc., de même que certaines traditions, conservées par les sources arabes des IXe et Xe siècles, sur un grand pays slave au nord des Carpathes, appelé *Chordâb, Chrâvat,* tendraient à confirmer l'existence de cette *Crcatie Blanche* dont l'emplacement reste d'ailleurs indéterminé.

On ignore également la date et les circonstances de la migration des Croates vers le pays qu'ils occupent. Les controverses se poursuivent sur l'assertion de Porphyrogénète, d'après laquelle ils auraient été établis vers 630-640 dans la péninsule Balkanique par l'empereur Héraclius pour tenir les Avars en échec. Certains savants estiment que leur déplacement a eu lieu dès le commencement du VIe siècle. Ce n'est qu'au IXe siècle, en tout cas, qu'ils sont entrés dans l'histoire. On les voit, à cette époque, en lutte avec les Francs et avec les Slaves de Pannonie. Grâce à leur position géographique, qui facilite leurs relations avec l'Italie et avec Byzance, leur empire se développe rapidement. Au Xe siècle, d'après Porphyrogénète, ils ont une armée de 160.000 soldats, et 180 navires ; ils occupent un vaste territoire borné au N. par Labin (Istrie), la Kulpa et la Save, au S. par la rivière Cetina, à l'O. par la mer. Au XIe siècle, toute la Dalmatie, jusqu'à Raguse, leur appartient. Ils ont une dynastie nationale illustrée par des princes tels que le grand joupan Mutimir (892-900), le roi Tomislav (904-928), Pierre Krésimir (1058-1073), Zvonimir (1076-1089).

La dynastie magyare des Arpads, qui cherchait à se frayer un chemin vers l'Adriatique, arrêta la croissance du jeune Etat slave. Au XIe siècle, elle battit Krésimir et s'annexa la Slavonie. Elle s'allia à Zvonimir par un mariage, puis, la dynastie s'étant éteinte, elle se rattacha la Croatie par un lien d'union personnelle. Le pays, qui reconnut en 1102 l'arpad Koloman comme souverain, conserva une autonomie dont le gardien et symbole était le *ban,* magistrat suprême pourvu de pouvoirs très étendus. Le « royaume » eut sa Diète, son drapeau, son sceau à lui.

Au XIVe siècle, Venise s'empara d'une partie de la Dalmatie. En revanche, la Slavonie voisine fut de nouveau rattachée aux pays croates. Dès lors, la Croatie forma, avec la Slavonie et ce qui restait de la Dalmatie, le royaume dit tri-unitaire (*Trojjedina Kralievina*). Après Mohacz (1525), ce royaume fut mutilé par les Turcs, et une partie prit le nom de Croatie turque. Le territoire croate fut également très réduit, à la même époque, par l'organisation des « Confins militaires », dont la suppression, longtemps réclamée par la Diète de Zagreb (Agram), n'a été réalisée qu'en 1871. Le traité de Carlovitz (1699) donna à la Croatie les frontières qu'elle a gardées jusqu'à nos jours. Quand Napoléon Ier, en 1809, créa un Royaume d'Illyrie, il y incorpora toute la rive gauche de la Save, sous les noms de Croatie civile et de Croatie militaire. Le Congrès de Vienne adjugea la Dalmatie à l'Autriche.

Jusqu'au XIXe siècle, le latin fut, en Croatie, comme en Hongrie, la langue officielle. Le nationalisme magyar, provoqué par la politique germanisatrice de Vienne, abandonna le latin pour le hongrois, qu'il prétendait imposer à la Croatie, considérée par lui comme une simple possession de la couronne de Saint-Etienne. Cette attitude nouvelle, à laquelle une bonne partie de la petite noblesse croate ne fit pas d'opposition, détermina dans la masse un mouvement national slave qui, dans la première moitié du XIXe siècle, prit la forme à la fois politique et littéraire de l'illyrisme (v. ce mot). En 1848, les Croates refusèrent d'appuyer le mouvement révolutionnaire hongrois, et leur chef, le ban Jellatchitch, prit même les armes en faveur de Ferdinand Ier, sans profit pour son pays.

En 1867, quand le régime dualiste fut institué, les Croates réclamèrent le maintien de leur autonomie séculaire. Le gouvernement de Budapest, pour vaincre leur résistance, fit modifier le système électoral en Croatie. La nouvelle Diète conclut avec le Parlement hongrois un accord, revisé en 1873, qui assurait à la Croatie, avec une autonomie restreinte, l'usage de sa langue nationale.

Le 29 octobre 1918, la Diète croate proclama l'indépendance du pays, en exprimant le vœu qu'un Etat commun fût constitué avec la Serbie et le Monténégro. Cet Etat, le « Royaume des Serbes, Croates et Slovènes », créé le 1er décembre, se trouva tout de suite en face de graves difficultés. Les Croates, tournés vers l'Occident, catholiques, n'avaient ni les mêmes traditions historiques, ni la même Eglise, ni la même culture que les Serbes, habitués à regarder du côté de la Russie. Chez eux, les classes sociales étaient fortement différenciées, et ils avaient une aristocratie féodale à traditions anciennes, une bourgeoisie nombreuse et cultivée, des intellectuels de type occidental, alors que la Serbie constituait une nation essentiellement paysanne. Les intérêts économiques, enfin, divergeaient. De tout cela résulta que, dès le début, la Croatie fit une vive résistance à la politique unificatrice de Belgrade. Son particularisme fut défendu, avec une énergie extrême, par le « Parti paysan croate », présidé par Stépan Raditch. Aux élections de la Diète Constituante (novembre 1920), ce parti obtint une énorme majorité de mandats, mais il refusa de siéger, estimant qu'une Diète croate devait être d'abord convoquée à Zagreb pour négocier avec Belgrade la Constitution du nouvel Etat. La Constitution de Vidovdan (28 juin 1921) fut votée sans la participation des Croates. Aux élections du 18 mars 1923, le parti paysan renforça encore ses positions. Elargissant son programme, il réclama l'institution du régime républicain et la transformation de la Yougoslavie en Etat neutre. Il chercha, en 1924, des appuis à l'étranger et adhéra à la IIIe Internationale paysanne. Le gouvernement de Belgrade se décida, en janvier 1925, à dissoudre le parti et à arrêter son chef, Raditch. Après les élections de février, où il remporta de nouveaux succès, le parti paysan accepta enfin la Constitution. La conclusion d'un accord, le 14 juillet 1925, entre lui et le parti radical serbe, et sa participation au ministère Pachitch constitué quatre jours après, ont ouvert une période nouvelle dans les rapports entre la Croatie et la Serbie. Le petit parti de « l'Entente Croate », formé d'intellectuels bourgeois à tendances autonomistes, est resté dans l'opposition.

— *Langue et littérature.* Les parlers des pays croates se sont développés sur le même fond de slave ancien que ceux des pays serbes, et la linguistique ne connaît que la *langue serbo-croate,* qui sera caractérisée ailleurs (v. SERBO-CROATE). Les nuances dialectales, surtout dans le vocabulaire, autorisent cependant à distinguer, en face du serbe littéraire de Belgrade, qui emploie l'alphabet cyrillique, le croate littéraire de Zagreb, qui use de l'alphabet latin, fixé au XIXe siècle par Ljudevit Gaï sur la base de l'alphabet latin de Raguse complété par des signes diacritiques.

L'histoire littéraire des pays croates est liée étroitement à celle des pays serbes, et par exemple la littérature qui a fleuri en Dalmatie aux XVe et XVIe siècles constitue le patrimoine commun des deux groupes. Mais le fait que les pays croates se sont trouvés placés sous l'influence de la latinité catholique et dans les cadres de l'Etat austro-hongrois a imprimé certains caractères propres à l'ensemble de leur activité littéraire.

Après l'attribution de Raguse à l'Autriche (1815), Zagreb devint le centre littéraire de la Croatie et de la Dalmatie. Ce fut en Croatie que prit naissance le mouvement connu sous le nom de illyrisme, où Ljudevit Gaï (1809-1872) joua le rôle principal. Désormais, et jusqu'à notre époque, le mouvement littéraire devait être à la fois le plus grand stimulant et la meilleure expression de la renaissance nationale croate. En 1834 parut le premier numéro d'un journal : *la Feuille croate,* avec un Supplément littéraire : *l'Aurore croate, slavone et dalmate.* Une société littéraire, la Matitsa, fut créée en 1840 et entreprit aussitôt de publier les meilleures œuvres de l'ancienne littérature ragusienne. En 1845, Metternich autorisa la création d'une chaire de langue et littérature croates. Une *Société d'histoire et d'archéologie yougoslave* fut fondée à Zagreb en 1850, puis en 1867 une Académie yougoslave. Avec les Maretitch, les Medini, les Miltsevitch, les Ratchki, la philologie elle-même servit l'idée nationale yougoslave. Des poètes comme Ivan Majuranitch, Stanko Vraz, Dragutin Rakovac, illustrèrent le genre lyrique, qui fut également en honneur, dans la période suivante, avec Hugues Badalitch, Auguste Harambasitch et bien d'autres. Le roman et le conte prirent un cachet local avec Kovatchitch, qui place ses scènes dans les environs de Zagreb, Xavier Gjalski, peintre réaliste des gentilhommières, Georges Turitch, auteur de romans sociaux, ou Joseph Kozaratch, maître de la nouvelle. Les œuvres dramatiques du comte Ivo Voïnovitch, de Raguse, ont un grand succès dans toute l'Europe centrale.

Dans les dix ou vingt années qui ont précédé la Guerre, des influences diverses, venant de Prague, de Moscou, de Varsovie, de Munich, ont agi sur la littérature croate. Du réalisme au futurisme, toutes les écoles étrangères y ont été représentées, en poésie et dans le roman, avec Vladimir Vidritch, Dragutin Domianitch, Vladimir Nazor, Bertitch, Milcinovitch, Joseph Kozor, etc. Au milieu des doctrines hétéroclites, un groupe de jeunes, sous le nom de « Gritchani », remettaient en honneur le régionalisme et le traditionalisme dans un esprit voisin de celui de Maurice Barrès, dont l'influence apparaît nettement chez un poète comme Galovitch.

Dès la déclaration de guerre, plusieurs écrivains des pays croates, notamment Ivo Andritch, Tresitch-Pavitchitch, Ivo Voïnovitch, Bartulowicz, furent arrêtés par les gouvernements de Vienne et de Budapest. D'autres réussirent à passer à l'étranger, comme le critique Milan Marianovitch, qui provoqua la création aux Etats-Unis d'un « Conseil national yougoslave ».

Crobyle.

CROBYLE n. m. (gr. *krôbulos*). Antiq. gr. Coiffure masculine qui consistait à relever les cheveux, soit en chignon derrière la nuque, soit en toupet au-dessus du front. — Dans la mode ionienne, en usage à Athènes, avant les guerres médiques, les cheveux étaient fixés derrière la nuque par un cordon ou une épingle en forme de cigale. || Aigrette de casque.

CROC [*krok'*], onomatopée exprimant le Bruit d'une chose qui se brise sous la dent, sous le pied.

CROC n. m. (orig. douteuse. — Le *c* final ne se prononce pas, même devant une voyelle, excepté dans *croc-en-jambe.*) Pointe recourbée. || Grappin de suspension ayant une ou plusieurs pointes recourbées : CROC *de cuisine, de boucher.* || Longue perche armée d'un croc : CROC *de batelier.*

— *Par anal.* Longue canine de certains animaux : CROC *de dogue.* || Pince d'écrevisse. || Moustache relevée et courbée en croc : *Deux* CROCS *de moustache rousse.* (Le Sage.)

— *Fam.* Dent : *Donner un coup de* CROC. || Voleur au jeu. (Vx.) [Auj. ESCROC.]

— Pop. *Faire un croc,* Faire une dette que l'on ne paye pas.

— *Croc à éléphant,* Sorte de barreau de fer pointu, muni latéralement d'un crochet, richement ciselé souvent, dont se servent les cornacs hindous pour piquer le cou et les oreilles des éléphants qu'ils conduisent.

— Agric. Syn. de CROCHET.

— Archéol. Crochet double en usage jusqu'au XVIe siècle, qui servait à tendre l'arbalète. (Le croc était attaché à la ceinture ; on passait le pied dans l'étrier, et, par un mouvement des reins en arrière, on tendait l'arc.)

— Art milit. Nom donné, au XIVe siècle, à une saillie métallique, adaptée sous le canon des arquebuses de gros calibre, et qui, s'appuyant sur le parapet des murailles ou tout autre objet, diminuait la fatigue du tireur. (V. ARQUEBUSE.). || *Croc de sape,* Instrument employé dans les travaux de sape volante.

— Cout. anc. *Crocs de la ville,* Gros crocs de fer, conservés chez les quarteniers, dont on se servait, à Paris, pour saisir et abattre les murs d'une maison incendiée.

— Mar. Syn. de GAFFE. || *Croc à ciseaux,* Crochet en deux parties se croisant en biais comme les ciseaux. || *Croc à émerillon,* Croc pouvant tourner dans son support. || *Croc à cosse,* Croc terminé par une cosse et servant à l'estrope d'une poulie à croc. || *Croc à échappement,* Croc dont le bec est mobile et fermé par une pièce mobile, qui peut se décapeler pour laisser reposer au fond de l'eau

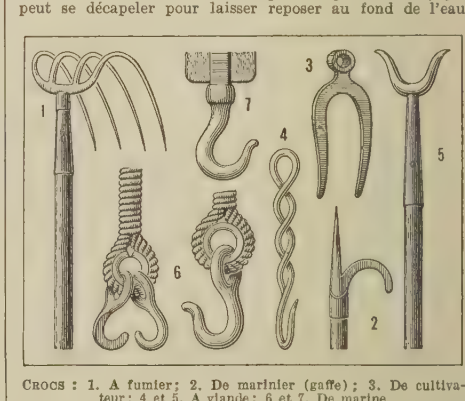

CROCS : 1. A fumier ; 2. De marinier (gaffe) ; 3. De cultivateur ; 4 et 5. A viande ; 6 et 7. De marine.

par exemple, le poids que portait le croc. || *Croc à chaîne,* Long crochet de fer dont on se sert pour manier les chaînes d'ancre, entre le puits et l'écubier. || *Croc à ourdir,* Servant à étendre les fils destinés au commettage. || Fam. *Coup de croc,* Petit verre d'eau-de-vie.

— Techn. Outil de marinier, qui sert à manœuvrer les bateaux. || Instrument aratoire, servant à tirer le fumier. || Perche terminée par un crochet et dont on se sert dans le commerce pour accrocher ou décrocher différents objets. || Autre nom des allonges de boucherie.

— LOC. DIV. : *Avoir à son croc, Mettre à son croc, Fournir son croc.* En parlant de viande, de gibier, Les avoir à sa disposition. || *Mettre au croc, Pendre au croc,* Renoncer à (provisoirement ou d'une manière définitive) : METTRE *l'épée, la soutane* AU CROC.

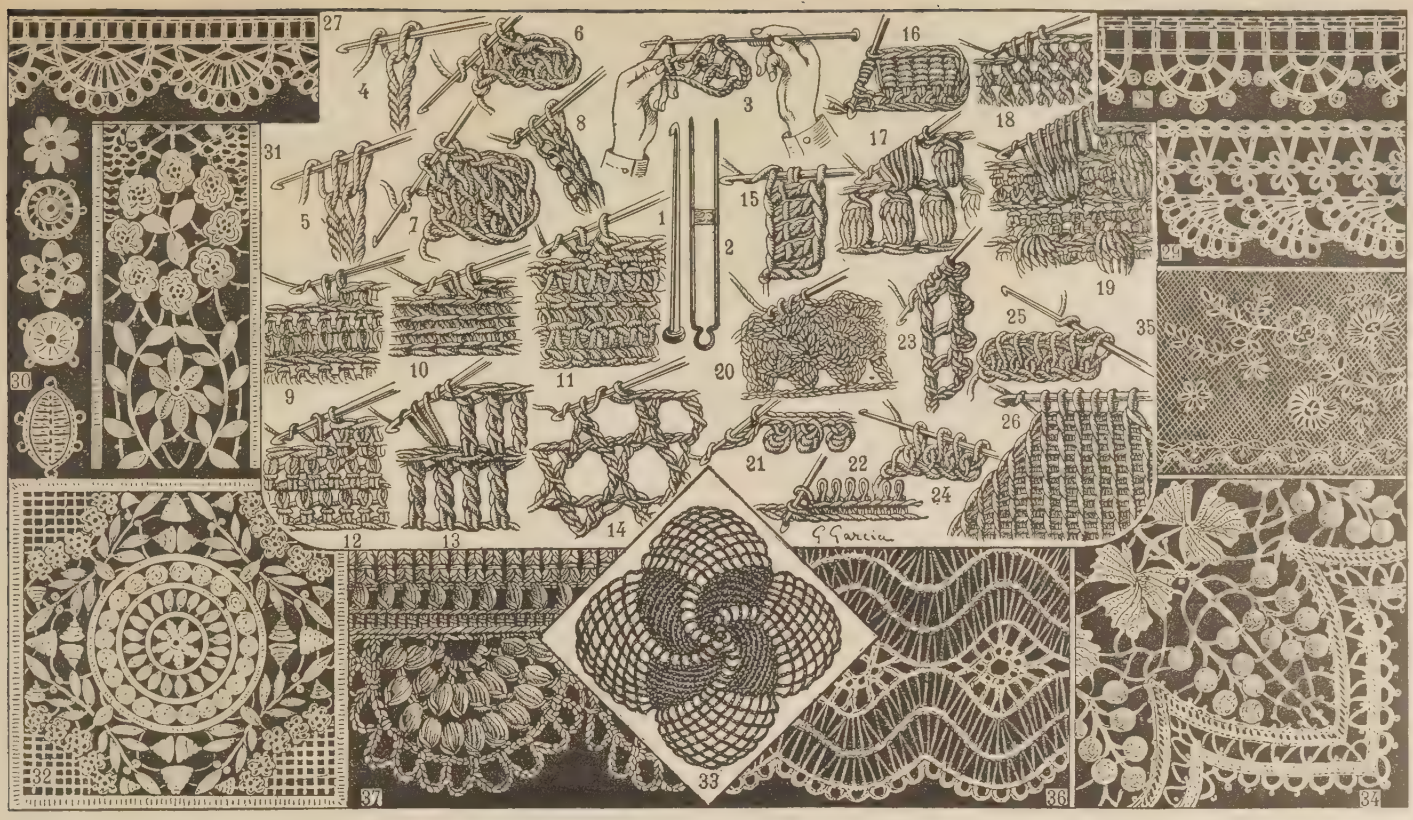

CROCHET : 1. Crochet; 2. Fourche; 3. Position des mains. — *Points divers :* 4. Chaînette simple; 5. Chaînette double; 6. Barrette simple; 7. Barrette double; 8. Mailles serrées; 9. Point à côtes; 10. Point biaisé; 11. Point de couverture; 12. Point noué; 13. Brides doubles; 14. Brides croisées; 15. Brides pour chaîne; 16. Mailles au point de minute; 17. Point ananas; 18. Point double; 19. Point relief avec mouches; 20. Point d'écailles; 21. Picots retombants; 22. Picots de dentelles; 23. Picots avec brides; 24. Crochet tunisien (1er mouvement, aller); 25. Crochet tunisien (2e mouvement, retour); 26. Crochet tunisien allant en diminuant. — *Dentelles au crochet, ou d'Irlande :* 27, 28, 29. Petites dentelles pour lingerie; 30. Ronds, étoiles, motifs; 31, 32, 33, 34. Irlande française; 35. Dentelle bretonne (application de crochet sur tulle); 36. Dentelle au crochet à la fourche; 37. Crochet de laine.

CROCALITHE n. f. (les minéralogistes écrivent CROCALITE). Zéolithe sodique. (Variété de mésotype, ainsi appelée à cause de sa couleur, qui est ordinairement d'un jaune tirant sur le rouge.)

CROCALLIS [*liss*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométridés, renfermant des phalènes à corps robuste, à ailes courtes. (Leurs chenilles, en forme de branchettes, vivent sur les arbres et les arbrisseaux. La *crocallis elinguaria* est commune en France pendant l'été; sa chenille vit sur les pruniers, les chèvrefeuilles, etc.)

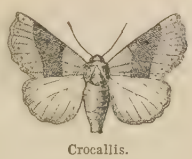

Crocallis.

CROCCÉ [*krok-sé*] n. f. Manteau noir porté autrefois par les cardinaux et les membres de certains ordres militaires.

CROCE n. f. Genre d'insectes névroptères, famille des némoptéridés, comptant quelques espèces répandues dans les régions chaudes.

— ENCYCL. Les *croces* sont remarquables par la longueur de leurs ailes inférieures filiformes ou dilatées à l'extrémité. Leurs larves, qui sont carnassières, sont remarquables par leur tête portée sur un pédoncule mince et plus ou moins long.

CROCE (Giulio-Cesare DELLA), écrivain italien, né à Perficeto (Bologne) en 1550, mort à Bologne en 1620. Il composa un grand nombre d'œuvres burlesques, notamment *les Ruses de Bertoldo...* et *les Niaiseries de Bertoldino*, longtemps populaires en Italie.

CROCE (Benedetto), critique et philosophe italien, né à Pescasseroli (Abruzzes) en 1866. Il a vécu surtout à Naples et exercé dans les milieux littéraires de cette ville et de l'Italie entière une influence considérable. Il a dirigé la revue *la Critica* depuis 1903 et a publié de nombreux ouvrages d'érudition : *les Théâtres de Naples du XVe au XVIIIe siècle* (1891), *Matérialisme historique et économique marxiste* (1900), *l'Esthétique comme science de l'expression...* (1902), *Essais sur la littérature italienne du XVIIe siècle, la Littérature de la nouvelle Italie, l'Espagne dans la vie italienne pendant la Renaissance ;* etc. Il est devenu sénateur et a été ministre de l'instruction publique. Croce professe que la philosophie est indispensable au critique littéraire. Nourri de Vico, et surtout de Hegel, il donne, dans l'œuvre d'art, une place très grande à l'intuition et au lyrisme pur. Il a exercé une grande influence.

CROCÉIPENNE [*pèn'*] adj. (du lat. *crocus*, safran, et *penna*, aile). Hist. nat. Qui a des ailes safranées.

CROCÉIQUE [*ik'*] adj. Se dit d'un acide naphtol-sulfonique de formule $OH{\cdot}C^{10}H^{6}{\cdot}SO^{3}H$ préparé en vue de l'obtention de certains colorants.

CROCE-MOSSO, commune d'Italie (Piémont, prov. de Novare); 2.150 hab.

CROC-EN-JAMBE [*kro-kan-jamb'* même au plur.] n. m. Manière de faire tomber quelqu'un en lui passant le pied entre les jambes : *Donner un* CROC-EN-JAMBE.

— *Fig.* Manière adroite de supplanter quelqu'un : *A la cour, les* CROCS-EN-JAMBE *sont de mode.*

CROCERON n. m. Archéol. V. CROSSERON.

CROCÉ-SPINELLI (Joseph-Eustache), aéronaute français, né à Montbazillac, près de Bergerac, en 1843, mort en 1875, dans le ballon *le Zénith*, qu'il montait avec Sivel et Gaston Tissandier, dans le but d'explorer la haute atmosphère (8.600 m.). Seul Tissandier échappa à la mort.

CROCÉTINE n. f. Chim. V. CROCINE.

CROCHE adj. (de *croc*). Crochu, courbé, tortu : *Avoir les jambes* CROCHES.

— Pop. *Avoir les mains croches,* Etre d'un caractère rapace.

CROCHE n. f. (rad. *croc*). Note dont la queue porte un crochet, et qui vaut en durée la moitié d'une noire. (Si elle est armée de plusieurs crochets, on l'appelle *double, triple, quadruple... croche,* selon le nombre, et chaque crochet en plus indique une valeur qui est la moitié de la valeur précédente.)

— Pop. *Etre fait de croche et d'anicroche,* Avoir le caractère pointilleux.

— N. f. pl. Tenailles à mâchoires tournées à angle droit par rapport au manche, dont se sert le forgeron pour saisir le fer rouge et le maintenir sur l'enclume.

— ENCYCL. Mus. La *croche* est l'une des divisions rythmiques du système musical. La croche représente, en principe, la huitième partie d'une ronde, laquelle est l'unité

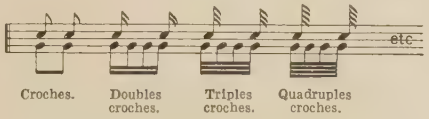

Croches. Doubles croches. Triples croches. Quadruples croches.

rythmique, ou plus exactement la moitié de la noire, car, dans certaines mesures, telles que celles à 3/8, à 6/8, etc., son rapport avec la ronde disparaît complètement, et elle devient seulement une subdivision de la noire. Lorsque plusieurs croches se succèdent immédiatement, on les groupe ensemble à l'aide d'une barre horizontale.

CROCHECHAT [*cha*] n. m. (de *croche*). *Pop.* Nom donné aux tailleurs (à cause de la position des jambes).

CROCHER [*ché*] v. tr. (de *croc*). Saisir avec un croc. || Courber en forme de crochet. || Saisir quelqu'un sous le bras avec son bras courbé en croc : CROCHER *un ami.*

— Argot. Crocheter : CROCHER *une porte.*

— Grav. Crocher une note, lui faire une ou plusieurs queues, pour indiquer que c'est une croche ou une division de la croche.

— Mar. Accrocher : *On* CROCHE *des palans sur des élingues pour hisser des fardeaux.* || Interjectiv. Saisir avec les mains : CROCHE!, Saisis ce cordage, cette manœuvre. || *Crocher dans la toile,* Saisir la toile d'une voile à pleines mains pour la ferler.

— Techn. Egaliser, en parlant des boucles d'un tricot.

— ***Se crocher,*** v. pr. — Avec réciprocité, En venir aux mains, lutter, au propre et au fig. (On dit plus souvent SE CROCHETER.)

— Au sens passif, Devenir crochu.

CROCHET [*chè*] n. m. (de *croc*). Techn. Croc de petite dimension : CROCHET *d'espagnolette.* || Fer courbé dont se sert le serrurier pour ouvrir les portes dont on n'a pas les clefs. || Fer coudé et pointu, emmanché dans une poignée en bois, et dont se servent les chiffonniers. || Ciseau courbe du tourneur. || Sorte de romaine ou de peson. (On dit aussi en ce sens CROCHET-BASCULE.) || Pièce de fer servant à accrocher les fardeaux difficiles à saisir à la main. || Tige (d'acier, d'os, d'ivoire, de bois, de celluloïd, d'aluminium, etc.), amincie à l'une de ses extrémités et façonnée en crochet, dont on se sert pour certains ouvrages de femmes. || Ouvrage qu'on fait avec cet instrument. V. la partie *encycl.* || Clou spécial supportant les conduites de gaz et d'eau, les tuyaux de descente, etc. || Tige métallique recourbée à angle droit à l'une de ses extrémités et servant à fixer provisoirement entre elles deux parties mobiles : CROCHET *de contrevents, d'armoire,* etc. || *Crochet de menuisier,* Fer courbé et dentelé pour arrêter sur l'établi la pièce qu'on y rabote. || *Crochet à feu,* Ringard. || *Crochet de tuile,* Crochet ou petit rebord moulé pour arrêter la tuile sur la latte. || *Clou à crochet,* Clou dont la tige est courbée à angle droit. || *Crochet à bottes,* Syn. de TIRE-BOTTES. || *Crochet à boutons,* Syn. de TIRE-BOUTONS.

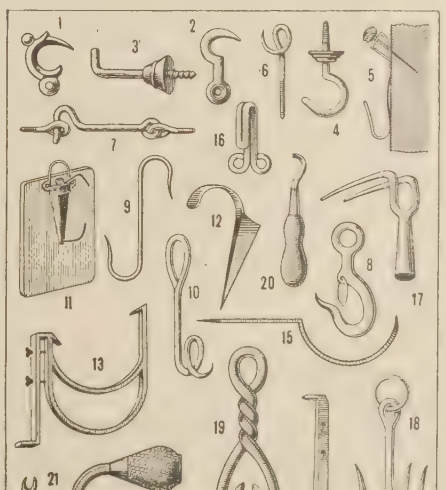

CROCHETS : 1 et 2. Pour boîtes; 3 et 4. A suspendre (pour murs, placards, etc.); 5. Crochet X, à tableaux; 6. Pour agrès et manœuvres; 7. De fermeture (portes, fenêtres, etc.); 8. De puisatier; 9. Crochet double (en S); 10. En queue de cochon; 11. Accroche-notes; 12. Pour petits tuyaux; 13. Bride pour chéneaux; 14. De service (pour pierres, poutres, etc.); 15. Bride pour gouttières; 16. Agrafe pour vêtements; 17. De tanneur, teinturier, etc.; 18. Araignée; 19. Double; 20. De charron; 21. De camionneur; 22. De tourneur.

— *Fig.* Détour : *Faire un* CROCHET, Changer de direction.
— Agric. Sorte de houe à fortes dents recourbées (deux, trois ou quatre) dont on se sert pour retirer le fumier des étables, pour effectuer des labours superficiels, arracher des pommes de terre, etc. (On dit aussi CROC.)
— Art milit. Petite attache d'un fourreau d'épée. || *Crochet de guerre*, Croc monté au bout d'une hampe, dont on se servait, au XVe siècle, pour démonter les cavaliers ennemis. || *Crochet à bombes*, Crochet de fer en forme de S, dont on se servait pour transporter les bombes. || *Crochet à désétouper*, Crochet de fer servant à retirer les charges des coffres à munitions. || *Crochet cheville-ouvrière*, Crochet servant à réunir l'avant-train à l'arrière-train des voitures d'artillerie de campagne : pièces, caissons, etc.

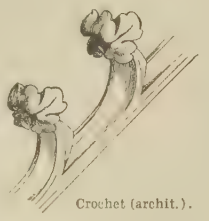
Crochet (archit.).

— Archéol. V. la partie *encycl.*
— Archit. Ornement saillant, dont l'extrémité se recourbe et s'enroule en forme de feuillage ou de bourgeon, et qui a été très employé au moyen âge.
— Chass. *Crochet à blaireau*, Sorte de pinces, pour tirer de leurs terriers les blaireaux et les renards.

Crochet à blaireau.

— Chem. de f. *Crochet d'attelage*, Crochet fixé à la caisse des véhicules et auquel on accroche la boucle de la barre d'attelage. || *Crochet de sûreté*, Celui qui termine la chaîne de sûreté.
— Constr. Sorte de truelle, terminée par une pointe recourbée. || Appareil qui pénètre entre les lattes d'un plafond et se replie pour maintenir le plâtre. || Lame de fer recourbée dont se servent les plombiers, ferblantiers, etc., pour fixer les tuyaux, chéneaux, gouttières.

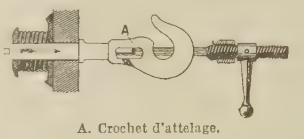

A. Crochet d'attelage.

— Cost. Petite boucle de cheveux. || Sorte d'agrafe.
— Fauconn. Ongle des serres de l'aigle.
— Fortif. Brisure de crête que l'on rencontre, par exemple, dans les chemins couverts, à l'emplacement des traverses, pour ménager un passage à la tête de ces traverses. || *Crochets de sape*, Prolongements de certaines parties des boyaux de tranchées, destinés soit à couvrir les tranchées en arrière, soit à servir de dépôts de matériel.
— Hist. nat. Chacune des quatre petites dents du cheval, placées près de la dent du coin et remplaçant les dents canines. || Chacune des dents canines dont est garnie la mâchoire supérieure du cerf, du daim, du chien. || Nom que l'on donne aux dents à venin des vipères et des autres serpents venimeux. || Pièce crochue qui termine les tarses. || Appendice recourbé qui fixe l'aile supérieure à l'inférieure chez les hyménoptères et chez quelques lépidoptères.
— Graphol. Trait court et faisant un retour brusque lors du tracé terminant une lettre ou un gramma. (L'amplitude exagérée d'un crochet indique généralement un caractère fougueux, imaginatif et instable. Leur abondance et leur longueur moyennes donnent en graphométrie de précieuses données pour l'identification ou la différenciation de deux écritures que l'on compare, car ces crochets sont des manifestations du graphisme aussi difficiles à éviter ou à déformer qu'à contrefaire, dès que le texte écrit a une certaine longueur.)
— Hortic. Bifurcation de rameaux taillée en forme de V.
— Mar. Nom donné au petit excédent de bois qu'on laisse au bas des caisses des mâts de perroquet et de cacatois, pour les empêcher de dépasser au-dessus des barres lorsqu'on les guinde. || *Crochets de roulis*, Petits crocs qui servent pour tendre les lits ou hamacs à carrés.
— Mus. Petit trait qu'on ajoute à la queue d'une note, pour en indiquer la valeur. V. CROCHE.
— Télégr. électr. *Crochet de hauban*, Crochet destiné à fixer au poteau télégraphique l'extrémité du ou des haubans chargés d'assurer la stabilité et la verticalité du poteau.

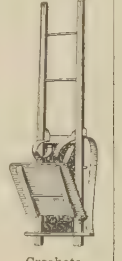
Crochets.

— Trav. fém. V. la partie *encycl.*
— Typogr. Parenthèse dont les extrémités sont courbées en équerre [ ]. || Accolade qui sert à unir plusieurs lignes ou plusieurs colonnes.
— Vitic. Syn. peu usité de COURSON.
— N. m. pl. Châssis sur lequel les portefaix assujettissent leurs fardeaux. || Hotte de vitrier. — Fam. *Etre sur les crochets* ou *aux crochets de*, Vivre aux dépens de quelqu'un.
— Loc. PROV. **Aller aux mûres sans crochet**, Entreprendre quelque chose sans avoir de quoi réussir.
— ENCYCL. Archéol. Les *crochets* fixés à la ceinture, ou s'y rattachant par des anneaux, servaient à suspendre la dague, l'épée, l'escarcelle, etc. Au XVIIe siècle, on appelait *crochets d'épée* ces longs crochets horizontaux à ressort, servant à attacher la rapière.
— Trav. fém. Les *crochets* sont de grosseurs et de longueurs différentes ; ils servent à exécuter des objets de bonneterie, des objets de layette et des dentelles. On emploie le fil, le coton, la soie, la laine et les fils de métal suivant le travail qu'on désire exécuter. Les *travaux au crochet* s'exécutent avec des *points usuels* lesquels se combinent, se compliquent de mailles relevées soit devant, soit dessus, soit en arrière, et ce sont ces différences qui constituent la grande variété des points en crochet.
POINTS DE CROCHET : *point de chaînette*, prendre le fil de la main gauche entre le pouce et l'index, puis avec le crochet tenu de la main droite accrocher le fil, faire une boucle et passer le crochet au travers de cette boucle ; c'est la première maille. Reprendre du fil sur le crochet et le faire passer dans la boucle qui était sur le crochet, afin de n'en conserver qu'une seule. C'est ainsi que se montent les *mailles de fondation* appelées *mailles chaînette*. Les autres points nommés *brides* ou *barrettes* composent toutes les fantaisies du crochet : *maille serrée* ou deuxième chaînette de fondation piquée dans la première ; *maille double* ou *demi-bride* ou *demi-barrette*, qui s'exécute avec un jeté sur le crochet après avoir piqué le point ; *bride* ou *barrette* qui s'exécute avec deux jetés de la manière suivante : faire un jeté, piquer le point, faire un deuxième jeté et tirer les mailles ou boucles. *Bride* ou *barrette double* : faire un jeté, piquer le point, faire un second jeté, tirer deux mailles, faire un nouveau jeté et tirer les dernières mailles. *Bride* ou *barrette triple*, s'exécute avec trois jetés, et en tirant le fil trois fois.
De ces points dérivent toutes les fantaisies appelées : point de rose, point d'éventail, point de mouche, point d'ananas, point minute, point noué, point d'araignée, point de bourse, point de riz, etc.
On appelle *crochet tunisien* un outil analogue au crochet ordinaire mais terminé par une boule. Le travail du point tunisien consiste à piquer les mailles et à les conserver sur le crochet (maille levée) jusqu'au bout du rang du travail ; ce n'est qu'au retour qu'on lâche les mailles, une par une ou deux par deux suivant les points. La variété existe aussi dans ce crochet, et l'on trouve le tunisien à l'endroit, à l'envers, ajouré, croisé, natté, etc.
On nomme *à la fourche* une dentelle de fil exécutée sur une fourche ou épingle à deux tiges ; les fils tendus entre ces deux tiges sont noués et rebrodés par le milieu avec un crochet d'acier. Cette dentelle très solide est légère, et connut une vogue dans les garnitures de lingerie et d'ameublement.
Le *crochet au métier*, appelé aussi *Broderie au crochet*, consiste à exécuter une broderie au point de chaînette sur un tissu ferme tendu sur métier.

Crochets du père Martin (LES), drame en trois actes, de Grangé et Cormon (théâtre de la Gaîté, 1858). Ce père Martin est un vieux commissionnaire du Havre, qui a péniblement amassé 50.000 francs. Voulant faire de son fils Armand un « monsieur », il l'envoie à Paris étudier le droit. Le jeune homme n'y fait que des sottises, aidé par la danseuse Olympia. Instruit de sa conduite, le père Martin paye ses dettes, l'embarque pour de lointains pays, et reprend lui-même, tout vieux qu'il est, ses crochets de commissionnaire. Au dénouement, le fils revient corrigé, enrichi, et il épouse une jeune fille, Amélie, qui l'aimait depuis l'enfance. Ce gros drame sentimental conquit à son apparition toutes les sympathies populaires.

CROCHETABLE adj. Qui peut être crocheté : *Serrure* CROCHETABLE.

CROCHETAGE n. m. Action de crocheter une serrure, etc. Résultat de cette action.
— Techn. Opération exécutée dans le tissage de la bonneterie par le métier rectiligne.
— Typogr. Action de crocheter un vers, une ligne trop longue.

CROCHET-BASCULE n. m. Sorte de balance romaine. || Pl. *Des* CROCHETS-BASCULES. V. BALANCE.

CROCHETER [*té*] v. tr. (de *crochet*. — Change l'avant-dernier *e* muet en *è* devant une syllabe muette : *Je crochète. Tu crochèteras.*) Saisir à l'aide d'un crochet : *Chiffonnier qui* CROCHÈTE *des détritus*. || Ouvrir à l'aide d'un crochet : CROCHETER *une porte, une serrure.*
— *Fig.* Pénétrer les sentiments intimes de quelqu'un : *Ils m'ont laissé ignorer ce qui se passa et je n'ai pas cru devoir* CROCHETER *des amis si respectables.* (Saint-Simon.) [Vx.]
— Typogr. Action de placer entre crochets ou de reporter à la ligne suivante (ou précédente), derrière un crochet, une portion de ligne ou d'un vers qui ne tient pas dans la justification.
— ***Se crocheter***, v. pr. — Avec réciprocité. *Pop.* Se battre, en venir aux mains.

CROCHETEUR n. m. Qui use de crochets pour porter des fardeaux ; portefaix en général.
— *Par extens.* Homme grossier, sans éducation. || *Métier de crocheteur*, Profession vile ou pénible. || *Santé de crocheteur*, Santé des plus robustes.
— *Crocheteur de portes, de serrures*, Individu qui ouvre les portes à l'aide d'un crochet : *Un habile* CROCHETEUR DE SERRURES ; et au fig. : *Crocheteur de secrets*, Personne habile à pénétrer les secrets d'autrui.

CROCHETIER [*ti-é*] n. m. Fabricant de crochets.

CROCHETON n. m. Chacune des deux branches des crochets de portefaix.

CROCHEU n. m. Instrument du cardier. || Outil pour modifier l'inclinaison des cardes.

CROCHON n. m. Géol. Angle formé par une couche plissée.

CROCHU, E adj. (de *croc*). Courbé en croc : *Nez* CROCHU.
— Fam. et fig. : *Avoir les mains* CROCHUES, Etre d'un naturel rapace ; avoir du penchant au vol.
— Anat. *Os crochu* ou *unciforme*, Quatrième os de la seconde rangée du carpe. || Petit os du genou, chez le cheval.
— Manèg. *Cheval crochu*, Cheval dont les genoux se rapprochent trop.
— Philos. *Corps* ou *atomes crochus*, Dans le système d'Epicure, atomes à qui leur disposition a permis de s'agglomérer et de composer ainsi l'univers.
— ANTON. **Droit.**

Crociato in Egitto (IL) [*le Croisé en Egypte*], opéra italien, poème de Rossi, musique de Meyerbeer, représenté à Venise, sur le théâtre de la Fenice, le 26 décembre 1824. C'était le dernier ouvrage que Meyerbeer écrivait pour l'Italie, où il obtint un immense succès. On songea presque aussitôt à le donner en France, au Théâtre-Italien, et le duc de La Rochefoucauld, alors surintendant des théâtres royaux, invita lui-même Meyerbeer à venir en personne mettre son œuvre en scène et en surveiller les études. Le *Crociato* fut accueilli avec faveur à ce théâtre, le 22 septembre 1825.

CROCIDURE n. f. Mamm. V. MUSARAIGNE.

CROCINE n. f. Glucoside de formule $C^{44}H^{70}O^{28}$, constituant le principe colorant du safran et des baies jaunes de la gardénie. (Elle est décomposée, par l'acide chlorhydrique étendu, en crocétine : $C^{24}H^{46}O^{11}$ et en un sucre, le *crocose* $C^6H^{12}O^6$.)

CROCIPÈDE adj. (du lat. *crocus*, safran, et *pes, pedis*, pied). Qui a les pattes de couleur safranée.

CROCISE ou **CROCISA** n. f. Genre d'insectes hyménoptères, famille des apidés, comprenant des formes de taille médiocre, noires, cerclées de blanc. (Quelques espèces de crocises habitent la France.)

Crocise.

CROCKETT (Samuel Rutherford), romancier et poète écossais, né à New-Galloway (Kirkcudbrightshire) en 1860, mort en 1914. L'un des représentants de l' « école de Kailyard », groupe de romanciers rustiques écossais. Il s'imposa à l'attention, en 1893, par son *Pasteur de Stickit*, suivi de *the Raiders* (1894). Il a donné plusieurs autres idylles, et divers romans historiques : *le Bonnet lilas* (1894), *Myrtes et tourbe* (1895), *les Hommes des Moss Hags* (1895) ; *l'Homme gris* (1896) ; *le Porte-étendard* (1898) ; *Jeanne à la Main de fer* (1900), *Idylles* (1901), *Moi et les miens* (1907), *Fleur de bruyère* (1908), *Hommes de la montagne* (1909).

CROCODILE n. m. (lat. *crocodilus* ; gr. *krokodeilos*). Genre de reptiles hydrosauriens, famille des *crocodilidés*.
— *Fam.* Etranger qui suit les cours de l'Ecole de Saint-Cyr. || Usurier, créancier.
— Chem. de f. Appareil placé dans l'axe d'une voie ferrée ou en avant d'un signal d'arrêt et qui est destiné à signaler celui-ci à l'attention du mécanicien. (Le crocodile, ainsi appelé en raison de sa forme, est un contact fixe installé à 200 m. environ du disque. Il consiste en une pièce de cuivre isolée, en communication avec une pile électrique. Une brosse métallique placée sous la locomotive frotte sur la plaque de cuivre ; et, si le signal est fermé, le contact actionne le sifflet placé près du mécanicien.)

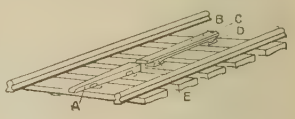

Crocodile : A. Bouclier de chêne ; B. Contact fixe ; C. Plaque de cuivre ; D. Support isolant ; E. Axe d'acier sur rondelles isolantes.

— ALLUS. LITTÉR. *Larmes de crocodile*. V. LARME.
— ENCYCL. Zool. On appelle vulgairement *crocodiles* tous les reptiles crocodiliens, c'est-à-dire les vrais crocodiles, les alligators, les caïmans, etc.
Les vrais crocodiles, genre *crocodilus*, se reconnaissent à leur museau qui n'est pas étiré longuement comme celui des gavials. En outre la quatrième paire de dents de leur

Crocodile.

mâchoire inférieure se loge dans une paire d'encoches (et non de dépressions) de leur mâchoire supérieure. Ce dernier caractère les distingue des alligators et des caïmans.
Les *crocodiles* sont les géants des reptiles actuels ; ils atteignent et dépassent 6 mètres de long. Répandus dans les cours d'eau de toutes les régions chaudes de l'ancien continent, ils habitent également l'Amérique. S'éloignant peu de terre, ils passent la plus grande partie du jour étendus sur les rivages ou flottant entre deux eaux, le museau émergeant à peine, guettant tous les êtres vivants, qu'ils saisissent avec rapidité, entraînent et noient, pour les dévorer ensuite à loisir. La plupart exhalent une odeur musquée caractéristique. On en connaît de nombreuses espèces ; la plus anciennement connue est le crocodile du Nil (*crocodilus Niloticus*), commun dans tous les cours d'eau et marais de l'Afrique équatoriale et tropicale et qui, jadis, habitait même la basse Egypte. C'est celui que les anciens Egyptiens vénéraient. En Asie, l'espèce la plus commune est le crocodile des marais (*crocodilus palustris*), répandu dans toute l'Inde, l'Indochine, la Malaisie. Une autre espèce indo-malaise, *crocodilus porosus*, s'avance loin dans la mer. En Amérique, c'est le *crocodilus Americanus*, de toutes les régions chaudes continentales et des Antilles.
Grâce à leur taille, à leur force, à leur cuirasse défiant souvent la balle, les crocodiles redoutent peu d'ennemis ; ils sont, cependant, victimes de divers animaux qui vont chercher leurs œufs dans la vase et les dévorent, comme les mangoustes ou ichneumons et les varans du Nil (*varanus Niloticus*). Le crocodile d'Hérodote appartient à ce dernier genre : c'est le *varanus arenarius*. La fable du crocodile et du *trochile* n'est pas absolument fausse. Quand les crocodiles repus digèrent endormis sur les rivages, des petits oiseaux viennent becqueter les vers, les sangsues ou les débris de chair attachés aux dents et aux gencives de la gueule entre-bâillée.
La peau du crocodile passait pour un préservatif certain contre la foudre, et sa graisse servait à faire des onguents auxquels les femmes du XIIIe siècle attribuaient la vertu de faire disparaître leurs rides. De nos jours, la peau est fort employée dans la maroquinerie de luxe.

CROCODILIDÉS [*dé*] n. m. pl. Seule famille de l'ordre des reptiles crocodiliens dont le crocodile vrai est le type.

CROCODILIENS [*li-in*] n. m. pl. Ordre de reptiles comprenant de grands animaux robustes, à peau épaisse, coriace, revêtue de plaques osseuses ; à mâchoires longues ; à deux paires de pattes avec quatre doigts plus ou moins unis par des membranes et terminés par des griffes puissantes.
— ENCYCL. Les *crocodiliens* sont les reptiles les plus élevés en organisation. Ce sont les seuls, par exemple, qui aient un cœur à quatre cavités, des dents implantées dans des alvéoles, et un palais constituant le plafond de leur bouche. Ils comprennent une demi-douzaine de genres dont les principaux sont *crocodile, alligator, caïman* et *gavial*.

L'Europe a l'époque des Croisades. — Routes suivies par les Croisés.

CROISADES. — 1, 2, 3 et 4. Croisés (fin du XIe s. et première moitié du XIIe s.); 5, 6, 7 et 8. Croisés (seconde moitié du XIIe s.); 9, 10, 11, 12 et 13. Croisés (première moitié du XIIIe s.); 14, 15, 16, 17 et 18. Croisés, de 1250 à 1270); 19. Mangonneau; 20. Trébuchet; 21. Arbalète à tour de grande dimension; 22. Epée (XIIIe s.); 23, 24. Epée et fourreau (XIIe s.); 25. Epée et baudrier (XIIe s.); 26. Fer de lance (XIIIe s.); 27. Fer de lance (XIIe s.); 28. Fer de lance (XIIe s.); 29. Epée (XIIIe s.); 30. Fer de lance (XIIIe s.); 31. Hache (XIIIe s.); 32. Fer de lance (XIIIe s.); 33. Hache (XIIIe s.); 34. Fer de lance (XIIe s.); 35. Epée et baudrier (XIIIe s.); 36. Epée (XIIIe s.); 37. Fer de lance (XIIIe s.); 38. Coupe verticale d'une nef au temps de Saint Louis; 39. Coupe verticale longitudinale de la même nef; 40 et 41. Vaisseaux du XIIIe siècle; 42. Tente (XIIIe s.); 43. Tente (XIIe s.); 44 et 45. Tentes (XIIIe s.); 46. Revers du sceau de Louis VII; 47. Sceau de Philippe Auguste; 48. Sceau de Saint Louis; 49. Monnaie d'Amaury Ier (le saint Sépulcre est figuré au revers); 50. Sceau de saint Bernard; 51. Monnaie de Bohémond, prince d'Antioche; 52. Sceau de Joinville; 53. Monnaie chrétienne de la Palestine; au revers, la tour de David; 54. Sceau des chevaliers du Temple; 55. Sceau des chevaliers de Saint-Jean; 56. Sceau de Guillaume, patriarche de Jérusalem; 57. Monnaie frappée au siège de Damas; 58. Saint Louis en Palestine (fresque de Cabanel au Panthéon); 59. Forteresse des sires de Saône; 60. Porte dorée à Jérusalem; 61. Eglise du Saint-Sépulcre; 62. Porte Saint-Etienne, à Jérusalem; 63. Château de Tancrède, à Tibériade; 64. Tour de David, à Jérusalem; 65. Château de Saint Louis, à Sidon; 66. Ruines de la cathédrale de Tyr, où fut enterré Barberousse; 67. Tombeau de la Vierge, à Jérusalem.

CROCODILIN, E adj. Qui tient du crocodile. (Peu us.)
— Log. anc. Se disait des arguments cornus : *Ambiguïté* CROCODILINE. V. CORNU.

CROCODILOPOLIS (en égyptien *Pisoukou*, la demeure du dieu crocodile). Géogr. anc. Ville d'Egypte, en Heptanomide, possédant depuis la XIIe dynastie un temple célèbre dédié au dieu crocodile, *Soukou*. Colonisée par les Grecs et par les Juifs au temps de Ptolémée II Philadelphe, elle devint la cité presque complètement hellénisée d'*Arsinoé*, et jouit d'une grande prospérité aux époques impériales romaine et byzantine jusqu'à la conquête arabe. Auj. *Médinet el-Fayoum*. Des tertres qui en parsèment le site, les fouilles contemporaines ont exhumé de précieux papyrus contenant des œuvres perdues d'auteurs grecs.

CROCODILURUS [*russ*] n. m. Genre de grands lézards américains, atteignant 60 centimètres de longueur, à queue forte, comprimée, munie de deux crêtes longitudinales en dessus et assez analogue à celle des crocodiles. (L'espèce principale habite le Brésil et la Guyane ; ses mœurs sont celles de tous les lézards.)

CROCOÏSE n. f. (du gr. *krokoeis*, jaune safran). Chromate naturel de plomb, répondant à la formule CrO^4Pb. (Elle se présente en cristaux monocliniques d'un beau rouge-hyacinthe. On la trouve spécialement en Sibérie).

CROCOÏTE n. f. Chim. Syn. de CROCOÏSE.

CROCONATE n. m. Sel ou éther de l'acide croconique.

CROCONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide qui est un produit d'oxydation de l'hexaoxybenzène, de la tétraoxyquinone, de l'acide rhodizonique, etc., de formule $C^5H^2O^5 + 3H^2O$. (Il est doué de propriétés acides. Les oxydants le transforment en *acide leuconique*).

CROCOS. Myth. gr. Amant de Smylax. Il fut métamorphosé en pied de safran par Hermès, qui l'avait tué par mégarde en jouant au disque.

CROCOSE n. m. Chim. V. CROCINE.

CROCOSMA [*koss-ma*] n. m. Genre d'iridacées, à calice incurvé, à limbe un peu irrégulier. (Ces herbes bulbeuses, à fleurs jaunes et brunes, en grappes ramifiées, habitent le Cap. On les cultive dans les serres et les jardins botaniques [*crocosma aurea*]).

CROCOTE n. f. (lat. *crocota ;* gr. *krokôtos* de *krokos*, safran). Antiq. Vêtement jaune, couleur de safran.
— ENCYCL. La *crocote* se jetait par-dessus la longue tunique talaire, dans les cérémonies du culte de Dionysos, et l'on en revêtait ce dieu lui-même. Dans la vie ordinaire, elle n'était portée, à Athènes, que par les femmes élégantes et les hommes efféminés ; les Romains lui conservèrent le même caractère.

CROCQ, ch.-lieu de cant. de la Creuse, arrond. et à 27 kil. d'Aubusson, près de la Tardes ; 870 hab. (*Croquants, antes*). Dolmen de la Pierre-Levée. Dans l'église beau rétable peint du XVe siècle, de l'école flamande. Tours provenant des anciennes fortifications. — Le canton a 14 comm., et 7.540 hab.

Crocus.

CROCUS [*kuss*] n. m. Genre d'iridacées, dont on connaît une quarantaine d'espèces.
— ENCYCL. Les *crocus* sont des herbes à bulbes solides, à grandes fleurs de couleurs variées. Ce sont les styles du *crocus sativus*, à floraison automnale, qui constituent le safran du commerce.
— Chim. Nom donné par les alchimistes à des combinaisons métalliques dont la coloration se rapprochait de celle du safran. || *Crocus metallorum*, Nom donné autrefois à un oxysulfure d'antimoine.

CROCYDISME [*dissm'*] n. m. (du gr. *krokudidzein*, ramasser de petits flocons). Pathol. Syn. de CARPHOLOGIE.

CRODONION n. m. Magnésie cuprifère.

CROES (Henri-Jacques DE), musicien belge, mort vers 1799. Il fut maître de la chapelle royale de Bruxelles. Ses compositions comprennent entre autres : 16 messes ; 34 motets à quatre voix avec instruments ; 16 symphonies d'église, et 16 grandes symphonies de concert.

CROFT (William), organiste et compositeur anglais, né à Nether-Eatington (Warwickshire) en 1677, mort à Londres en 1727, organiste de Westminster. En 1715, il se vit conférer le titre de « docteur en musique » à l'université d'Oxford. Croft a écrit et publié un assez grand nombre d'antiennes et d'autres morceaux de musique religieuse fort estimés, ainsi que diverses suites de pièces instrumentales.

CROGNALETO, commune d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo) ; 3.860 hab.

CROILER [*lé*] v. intr. Fauconn. Syn. de CROULER.

CROIRE v. tr. (du lat. *credere*, croire, avoir confiance. — *Je crois, tu crois, il croit, nous croyons, vous croyez, ils croient. Je croyais, nous croyions, vous croyiez, ils croyaient. Je crus, nous crûmes. Je croirai, nous croirons. Je croirais, nous croirions. Crois, croyons. Que je croie, que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient. Que je crusse, que nous crussions. Croyant. Cru, e*). Tenir pour vrai, accepter comme certain : *Nous sommes prompts à* CROIRE *tout ce qui nous flatte.* (Bossuet.) *Il ne faut pas* CROIRE *tout ce qu'on nous dit. Que faut-il que je* CROIE *d'un bruit qui me surprend.* (Racine.) *Ne* CROYEZ-VOUS *pas l'autre vie?* (Molière.) || En mat. relig., Reconnaître l'existence de : *Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut* CROIRE. (Racine.) ; et *Absolum.* Avoir des croyances religieuses : *Ceux qui souffrent éprouvent un plus grand besoin de* CROIRE. (Renan.) || Avoir la foi : *Il* CROIT *pleinement.*
— Ajouter foi à, s'en rapporter à : CROIRE *quelqu'un. Je vous en* CROIS. *Ah! fallait-il en* CROIRE *une amante insensée?* (Racine.) *En* CROYEZ-VOUS *vos yeux?* || Avoir confiance, obéir, suivre : CROIRE *son médecin.* CROIRE *sa passion amoureuse. Je n'ose* CROIRE *mes propres lumières.* (Bossuet.) || Estimer, regarder comme : CROIRE *le succès assuré.* || Estimer, penser (avec un infinitif) : *J'*AI CRU *bien* FAIRE. || Penser, présumer, s'imaginer : CROIRE *quelqu'un à Paris. Je n'aurais jamais* CRU *cela de sa part.* || Apprécier, imaginer : *Vous ne sauriez* CROIRE *le plaisir que vous ferez.* || Admettre, reconnaître : *Il est fréquent de* CROIRE *du talent à qui n'a que de l'assurance.*
— *Intransitiv.* Ajouter foi à : *Allez, ne* CROYEZ *point à monsieur votre père.* (Molière.) CROIRE *à la parole de quelqu'un.* || Tenir pour certain, reconnaître l'existence de : CROIRE *en Dieu.* CROIRE *à la vertu.* || Avoir confiance : *Je* CROIS *en vous.* || Avoir foi en l'efficacité de : CROIRE *en la médecine, aux médecins.*
— LOC. DIV. *C'est à n'y pas croire,* C'est une chose qui semble impossible et qu'on a de la peine à croire. || *Croire en soi,* Avoir pleine confiance en son propre mérite. || *Trop croire de,* Trop présumer de : *Rome* A TROP CRU DE *moi.* (Corneille.) || *Faire croire,* Persuader, faire regarder comme vrai : *Personne à qui l'on* FAIT CROIRE *tout ce qu'on veut.* || *Se faire croire,* Faire croire à ses paroles : *Les menteurs réussissent rarement à* SE FAIRE CROIRE. — Signifie aussi Se persuader à soi-même : *A force de se dire qu'on est un sot, on* SE LE FAIT CROIRE. (Pascal.) || *A ce que je crois, Comme je crois, Que je crois, Je crois,* A mon avis, d'après moi. || *Comme vous pouvez croire,* Comme vous pensez bien, comme vous devinez sans peine. || *Je crois bien,* Je crois cela facilement, cela n'est pas étonnant. || Pop. *J'te crois!...* Certainement, évidemment.
— LOC. PROV. **Croire comme parole d'Evangile** ou **comme l'Evangile,** ou **comme article de foi,** Croire comme chose certaine. || **Si vous ne le croyez pas, allez y voir,** Si vous ne croyez pas ce que je dis, contrôlez par vous-même. || **J'aime mieux le croire que d'y aller voir,** Cela me paraît fort douteux, mais je ne tiens pas à m'en assurer. || **Croyez cela et buvez de l'eau,** ou bien **Croyez cela et tenez-vous les pieds chauds,** C'est là une chose absurde qu'il est ridicule de croire.
— GRAMM. *Croire que* se construit avec le subjonctif lorsque la phrase est négative ou interrogative : *Je ne crois pas* QU'IL VIENNE. *Croyez-vous* QU'IL SOIT VENU ? — Dans le cas contraire il se construit avec l'indicatif : *Je crois* QU'IL VIENDRA. (Cet indicatif futur devient naturellement un conditionnel quand le premier verbe est au passé : *Je croyais* QU'IL VIENDRAIT.) || Toutefois, quand il y a moins une interrogation qu'une manière vive de s'exprimer, ou quand la négation ne détruit pas le sens de certitude dans la pensée, l'indicatif est de mise : *Croyez-vous* QU'IL EST VENU ! QU'IL A OSÉ VENIR ! *Je ne croyais pas* QU'IL OSERAIT *se présenter devant moi. Pouvez-vous croire* QU'IL VIENDRA !
— ALLUS. LITTÉR. :

Je vois, je sais, je *crois*, je suis désabusée,

Vers de Corneille, dans *Polyeucte*. V. VOIR.
— N. m. *Le croire,* L'action de croire : *Le comprendre est la mesure* DU CROIRE. (Bayle.)
— ***Cru, e,*** part. pass. du verbe *Croire : Les menteurs notoires ne sont pas* CRUS.
— ***Se croire,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE CROIRE *un grand homme. Il* SE CROIT *heureux. Les grands* SE CROIENT *tout permis.* (Massillon.) || *S'en croire,* Agir d'après ses sentiments. — *S'en croire beaucoup,* Avoir une haute opinion de soi.
— Au sens passif : *Il est des choses qui se répandent et* SE CROIENT *à la légère.*
— ANTON. **Décroire, douter, mécroire, révoquer en doute, contester, protester.**

CROISADE n. f. (rad. *croix*). Nom donné aux expéditions que les chrétiens de l'Occident firent en Terre sainte au moyen âge, pour en chasser les musulmans. (Ces expéditions doivent leur nom à l'habitude qu'avaient les personnes qui s'engageaient à y prendre part de coudre sur leurs habits une croix d'étoffe.)
— *Par extens.* Expédition militaire faite pour un but religieux : *La* CROISADE *contre les albigeois.*
— *Fig.* Entreprise concertée pour tourner l'opinion vers ou contre telle ou telle cause, telle idée, etc. : *Il y a environ quatre ans que je prêche cette petite* CROISADE. (Voltaire.) *C'est une bonne* CROISADE *contre cet absurde préjugé.*
— ENCYCL. Les *croisades* furent des guerres entreprises par les chrétiens d'Occident pour arracher le saint sépulcre aux musulmans. La France a pris une part prépondérante à ces expéditions, et l'érudit Bongars a pu donner, en 1611, à sa collection des historiens des croisades, le titre significatif de *Gesta Dei per Francos*. Les croisades ne sont que le développement des pèlerinages en Terre sainte. L'accès des Lieux saints, assez facile jusqu'au XIe siècle, devint périlleux et malaisé lorsque l'Asie antérieure fut tombée aux mains des Turcs Seldjoukides. Les pèlerins prirent alors l'habitude de s'organiser en troupes armées. La Papauté conçut l'idée d'un pèlerinage puissant destiné à conquérir Jérusalem : Urbain II, au concile de Clermont (1095) développa ce programme et suscita un enthousiasme délirant. Une foule d'hommes de toutes les classes prirent l'emblème : une croix d'étoffe rouge sur l'épaule droite. De là vint le nom de *croisade* donné à l'expédition sainte. La croisade eut une multitude d'adhérents en Italie, en Angleterre, surtout en France ; le pape leur accordait la rémission de leurs péchés et excommuniait quiconque toucherait à leurs biens pendant leur absence. Sans attendre les armées féodales, lentes à s'organiser, le bas peuple partit d'abord, sans armes et sans ressources : telles furent les bandes réunies par le moine Pierre l'Ermite et Gauthier sans Avoir. Ceux de ces malheureux qui ne périrent pas en route furent exterminés par les Turcs. A la fin de 1096, quatre armées féodales se trouvèrent réunies à Constantinople : Lorrains et Allemands, avec Baudouin de Hainaut et Godefroy de Bouillon ; Français du Nord, avec le comte de Vermandois et le duc de Normandie ; Provençaux, avec le comte de Toulouse et le légat Adémar de Monteil ; Normands d'Italie, avec Bohémond de Tarente et Tancrède. Aucun roi n'était présent, et les croisés ne s'entendirent jamais pour se donner un chef. L'empereur Alexis Comnène, qui espérait se servir d'eux pour reconquérir l'Asie sur les musulmans, obtint qu'ils lui fissent hommage ; mais, dès cette première entrevue, Byzantins et « Latins » se détestèrent et se méprisèrent mutuellement. Au bout de deux ans et demi de luttes et de souffrances affreuses, les croisés, après avoir pris sur leur route Nicée pour le compte de l'empereur, battu l'armée de Soliman à Dorylée, pris Edesse (1097) et Antioche (1098), parvinrent enfin à Jérusalem et s'en emparèrent (1099). Cette longue et sanglante expédition, qui coûta la vie peut-être à un demi-million d'hommes, aboutit à la fondation de quatre principautés : royaume de Jérusalem, principauté d'Antioche, comté d'Edesse, comté de Tripoli. Elles furent partagées en fiefs, au profit de chevaliers occidentaux. Les grandes villes du littoral formèrent de véritables colonies européennes. Marseille et les cités italiennes s'y firent donner des quartiers entiers. Les pèlerins recommencèrent à affluer, et des ordres militaires furent créés ou réorganisés pour les protéger (hospitaliers, templiers). L'Orient latin adopta les institutions féodales ; on y bâtit des églises et des châteaux à l'occidentale. Les *Assises de Jérusalem*, rédigées au XIIIe siècle, codifièrent les coutumes.

Mais, pris entre les défiances des Byzantins et l'hostilité des musulmans, les princes chrétiens d'Asie durent à tout moment recourir à l'aide occidentale. De nombreuses expéditions furent entreprises, dès 1101. Toutefois, on est convenu de compter seulement *huit* grandes croisades.

L'expédition de 1147, qui porte le nom de *seconde croisade*, fut provoquée par les conquêtes des Turcs, qui prirent et détruisirent Edesse. Sur les exhortations de saint Bernard, le roi de France, Louis VII, et le roi de Germanie, Conrad III, se croisèrent. Leurs armées fondirent en route ; ils ne purent même pas prendre Damas, et revinrent sans avoir rien fait (1147-1149). Le sultan Saladin s'empara de Jérusalem en 1187.

Alors, à la voix du pape Urbain III, trois souverains prirent la croix : Frédéric Barberousse, Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion (*troisième croisade*). Les Allemands suivirent la route de terre. La mort tragique de Frédéric dans les eaux du Cydnus détermina la dispersion de son armée (1190). Les rois de France et d'Angleterre vinrent par mer. Leur réconciliation cachait mal leurs défiances réciproques. Ils s'emparèrent, cependant, de Saint-Jean-d'Acre (juillet 1191). Philippe Auguste malade se rembarqua, et, malgré ses serments, s'entendit avec Jean sans Terre pour envahir les domaines du roi d'Angleterre. Richard se décida alors au retour (1192). Un siècle après le concile de Clermont les chrétiens ne possédaient plus que la côte, de Tyr à Jaffa, avec Saint-Jean-d'Acre comme capitale, et au N. la principauté d'Antioche, très réduite. Toutefois, Richard Cœur de Lion avait conquis Chypre, qui devint, aux mains des Lusignan, un royaume latin prospère ; et le royaume de Petite-Arménie, fondé en Cilicie par l'Arménien Léon II, fut peuplé de chevaliers et de marchands européens.

La délivrance de la Terre sainte fut l'objet constant de la politique d'Innocent III. La *quatrième croisade*, échappant à sa direction, dévia sous l'influence de Venise, de Philippe de Souabe et des Grecs. Détournés sur Zara qu'ils prirent pour le compte de Venise, les croisés allèrent ensuite conquérir Constantinople qu'ils pillèrent et qui devint la capitale d'un empire latin. Cet empire, qui comprenait la péninsule Balkanique, dura jusqu'en 1261, date à laquelle Michel Paléologue reprit Constantinople.

La *cinquième croisade* (1219-1221) fut formée d'Allemands et de Hongrois. Elle eut pour théâtre l'Egypte, mais la crue du Nil, qu'ils ne prévoyaient pas, obligea les chrétiens à la retraite.

La *sixième croisade* (1228-1229) eut pour chef l'empereur Frédéric II, qui partit excommunié par le Pape. Il traita au lieu de combattre, et obtint pour dix ans la cession de Jérusalem, de Bethléem et de Nazareth. Les dix années une fois écoulées, Jérusalem retomba aux mains des musulmans.

Saint Louis résolut de la leur arracher ; les deux dernières croisades furent son œuvre. — *Septième croisade :* En 1248, il attaqua le sultan Eyoub, non en Syrie mais en Egypte, le centre de sa puissance. Comme en 1221, les croisés prirent Damiette et échouèrent devant Mansourah (mort de Robert d'Artois). Ils furent tous pris et durent payer une énorme rançon. Cependant, Saint Louis fit un nouvel effort en 1270, avec une armée péniblement rassemblée (*huitième croisade*). Son frère, Charles d'Anjou, lui persuada de se diriger d'abord sur Tunis. Saint Louis mourut de la peste devant cette ville, le 25 août.

La poussée turque s'exerça dès lors irrésistible sur les établissements chrétiens d'Asie. En 1291, les derniers de ces établissements succombèrent. Au XIVe et au XVe siècle, l'esprit de croisade subsiste, transformé : c'est la lutte défensive de l'Europe contre le péril turc. Mais aucune expédition ne suscite l'élan des croisades entreprises du XIe au XIIIe siècle.

Les conséquences des croisades ont été importantes et multiples. Elles ont développé la navigation, modifié les conditions économiques du monde féodal, surtout favorisé les emprunts des trois civilisations du moyen âge : latine, grecque, et musulmane. Ces civilisations se sont pénétrées, et un monde nouveau s'est révélé.
— Assimilant les hérétiques ou les ennemis de l'Eglise aux musulmans, les papes prêchèrent parfois la croisade contre les princes ou peuples occidentaux : croisade contre les albigeois, croisade de Catalogne, etc.

Croisades des enfants (1212). — En 1212 un jeune berger, nommé Etienne, se disant envoyé de Dieu, appela à lui les enfants pour les emmener à la Croisade. La troupe de ceux qui le suivirent s'embarqua à Marseille au nombre de près de trente mille. Deux armateurs s'engagèrent à les transporter gratuitement, mais les vendirent aux marchands d'esclaves de Bougie et d'Alexandrie. La plupart périrent : un petit nombre recouvra plus tard la liberté. — A la même époque, en Allemagne, vingt mille enfants, dirigés par l'un d'entre eux, Nicolas, franchirent les Alpes pour aller s'embarquer à Gênes. Ils n'y réussirent pas, et se dispersèrent.

CROISÉ n. m. Celui (noble, bourgeois ou paysan) qui se croisait pour combattre les infidèles : *L'armée des* CROISÉS. V. CROISADE.
— *Nouveaux croisés,* Confédérés polonais sous Stanislas Auguste.

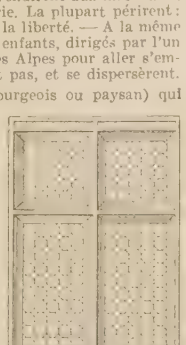
Croisée.

CROISÉ n. m. Une des armures que l'on emploie le plus dans le tissage des diverses étoffes de laine, de coton ou de lin. V. ARMURE. || Etoffes de laine, de soie, ou de coton vendues sous des noms différents suivant la matière employée (serge, chevrons, armure, croisé, sergé, lustrine, diagonale, reps, twills).

CROISÉE n. f. (de *croix* parce que, dans les très anciennes constructions, il y avait des ouvertures rectangulaires séparées en quatre par une croix en pierre). Baie, ouverture pratiquée

dans un mur pour donner du jour et de l'air à l'intérieur d'un édifice.

— Aujourd'hui ce terme désigne proprement le châssis vitré servant à fermer la fenêtre. || *Demi-croisée*, Fenêtre de hauteur ordinaire, mais d'une largeur moitié de celle d'une croisée ordinaire.

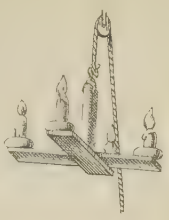
Croisée (Archéol.).

— Archéol. S'entendait des objets où des branches se croisent à angle droit ou aigu (intersection de voies à un carrefour, rencontre des traverses des lustres en bois, lieu où les meneaux d'une fenêtre se croisaient avec les montants intérieurs.)

— Archit. Partie d'une église, qui rencontre la nef à angle droit, en avant de l'abside, et que l'on appelle plus ordinairement TRANSEPT. || *Croisées d'ogives*, Croisement des nervures d'une voûte d'arête.

— Armur. anc. Dans les anciennes épées, Croix formée par les quillons, la fusée et le talon de la lame. (Syn. CROIX, CROISILLON, CROISETTE.) || Le mot servait à désigner les épées dont la garde était faite de deux quillons droits.

Croisée d'épée (1380).

— Hist. A signifié CROISADE. (On a dit aussi CROISEMENT, et CROISERIE.)

— Mar. En mer, Grande envergure des voiles, et en rade, Longueur des vergues : *Bâtiment qui a peu de* CROISÉE. || Ouverture des pattes d'une ancre : *Ancre qui a trop peu de* CROISÉE.

— Techn. Rayons d'une roue d'horlogerie. || Petites croix de bois à l'usage du couverturier et du potier d'étain. || Châssis ou cadre qui fait partie des machines à laîner, et dans lequel sont encadrés les chardons. || Pièces fixées en croix dans l'axe d'un dévidoir. || Triangle faisant osciller le babillard d'un moulin. || Planche clouée sur la face intérieure du boisage d'un puits de mine, pour augmenter la solidité de ce boisage et en relier toutes les parties.

— Typogr. Moulinet d'une presse chalcographique à imprimer. || Partie évidée d'une frisquette, dans l'impression à la presse à bras.

— ENCYCL. Archit. Une *croisée* se compose essentiellement de deux parties : un *dormant* et des *châssis ouvrants*.

Le dormant est un cadre qui est fixé dans la feuillure du tableau de la baie par des pattes en fer scellées dans la maçonnerie. Il comprend les *battants*, la pièce d'appui qui fait fonction de *traverse inférieure*, et la *traverse du haut*.

Quand les fenêtres sont très hautes, on ajoute une *imposte* séparée du reste de la croisée par une *traverse d'imposte* formant corps avec le dormant.

Les *châssis ouvrants* comprennent : 1° deux *battants*, l'un nommé *battant de noix*, l'autre battant *meneau* ou *embrevé* pour le châssis de droite et *battant mouton* pour le châssis de gauche ; 2° la *traverse du haut* ; 3° la *traverse inférieure* qui prend une forme particulière et qu'on appelle *jet d'eau* ou *goutte d'eau* à cause de sa fonction qui est d'éloigner l'eau qui ruisselle sur la fenêtre ; 4° une ou plusieurs traverses plus faibles appelées *petits bois*, divisant verticalement et horizontalement le jour pour éviter les verres de trop grandes dimensions.

CROISEMENT [*man*] n. m. Action de disposer des objets en croix ; résultat de cette action.

— Biol. Méthode de reproduction basée sur l'emploi de reproducteurs appartenant à des races ou à des espèces animales ou végétales différentes.

— Chem. de f. *Croisement de rail*. Appareil permettant aux roues de véhicules de chemin de fer, de franchir à niveau un rail qui rencontre et croise le rail sur lequel elles roulent. (L'ensemble de l'appareil ou pointe de croisement se compose de : la pointe de cœur ; des pattes de lièvre ; des contre-rails. Ses côtés sont étudiés pour que les boudins des roues soient constamment guidés dans leur passage sur le croisement.) || *Croisement à niveau*, Se dit de deux voies (chemin de fer, route) convergentes qui se croisent au même niveau en un point où ne peut passer, par conséquent, qu'un seul véhicule ou qu'un seul train à la fois (par opposition aux croisements dits sauts-de-mouton, établis à des niveaux différents).

— Escr. *Croisement du fer*, Action de croiser les fleurets, les épées.

— Hist. V. CROISÉE (Hist.).

— Tissag. Disposition des fils qui, par leur entrelacement, forment les armures.

— ENCYCL. Biol. le *croisement* n'est pas possible entre des formes trop éloignées, et, quand il est mécaniquement possible, il est généralement infécond lorsque les deux êtres accouplés sont trop différents ; on sait que cela a donné un critérium pour la définition de l'*espèce*.

Les produits obtenus du croisement de races distinctes portent le nom de *métis* (ils sont féconds soit entre eux soit avec les races qui les ont produits), et d'*hybrides* (stérilité totale ou imparfaite) pour les produits du croisement de deux espèces différentes. V. HYBRIDATION, MÉTISSAGE, GÉNÉTIQUE.

CROISER [*zé*] v. tr. (rad. *croix*). Disposer en forme de croix : CROISER *des fils, des épées*. CROISER *les jambes, les mains*. || En parlant d'un vêtement, Faire passer un des côtés sur l'autre : CROISER *sa redingote* || Couper, traverser : *Sentier qui* CROISE *la route*. || Couper le chemin de : CROISER *un passant*. CROISER *la route d'un navire*. || Passer à côté en allant dans une direction opposée : CROISER *quelqu'un dans la rue*. *Lettre qui* CROISE *une autre lettre*. || Présenter une arme d'une manière transversale au corps : CROISER *la baïonnette*. || Barrer, rayer avec des traits qui se croisent ou autrement : CROISER *un mot, une page*. || Anciennem., Etre opposé à : *Des suites qui* ONT CROISÉ *ma vie*. (Saint-Simon.)

— Mêler des races d'animaux par l'accouplement, des espèces de végétaux par fécondation artificielle. (On dit aussi HYBRIDER.) || *Fig.* Associer, en parlant d'éléments hétérogènes : *Les régimes qu'on* CROISE *ne produisent que des gouvernements bâtards*. (E. de Girardin.)

— Escr. *Croiser le fer, Croiser l'épée*, Mettre épée contre épée, fleuret contre fleuret, de manière à former une croix, et *par extens.* Se battre à l'épée.

— Grav. *Croiser des tailles*, Faire des contre-tailles.

— Littér. Employer des rimes croisées : *M. de Voltaire* A CROISÉ *les vers de la tragédie de « Tancrède »*. (Marmontel.)

— Manèg. *Croiser la gaule en arrière*, Frapper le cheval sur la croupe. (Vx.)

— Manuf. *Croiser une étoffe*, Faire passer les fils de la trame d'une étoffe dans une trame double.

— Mar. *Croiser les vergues carrées*, Les mettre perpendiculaires aux mâts et parallèles entre elles. || *Croiser les tangons*, Les mettre perpendiculaires à la muraille. || *Croiser les écarts de deux pièces de bois*, Disposer ces écarts de telle façon que l'écart de l'une corresponde à la partie pleine de l'autre. || Surveiller une certaine étendue de mer en la faisant parcourir par un ou plusieurs bâtiments.

— Techn. *Croiser un tissu*, Travailler à quatre marches. || *Croiser les soies*, Les tordre légèrement avec un moulin.

— Vénér. *Croiser les chiens*, Traverser en avant des chiens le chemin qu'ils suivent dans la poursuite. || *Croiser l'enceinte*, Traverser avec le limier l'enceinte où repose la bête quand on veut la mettre sur pied.

— *Intransitiv.* Avoir assez d'ampleur pour être croisé : *Habit qui ne* CROISE *pas assez*.

— ***Croisé, e,*** part. pass. du verbe *Croiser*.

— Anat. *Ligaments croisés*, Nom donné à deux forts ligaments qui se trouvent à la partie postérieure de l'articulation du fémur avec le tibia.

D'argent à un globe de gueules, croisé d'or.

— Art milit. *Feux croisés*, Feux portant sur un même point de diverses directions. || *Fig.* Attaque simultanée : *Le* FEU CROISÉ *des épigrammes*.

— Blas. Se dit d'un globe surmonté d'une croix, et du panonceau de l'agneau pascal, quand la croisette est d'un émail particulier. (On dit également CROISETÉ, E.)

— Bot. Disposés en croix (en parlant des pétales). — Se dit des feuilles et des rameaux qui sont opposés par paires, et disposés perpendiculairement à la paire précédente.

— Escr. Se dit du tireur qui n'est pas en ligne et a le pied droit trop en dedans.

— Jeux. *Mots croisés*, Mots disposés horizontalement et verticalement de telle sorte que certaines de leurs lettres coïncident. || Jeu des *mots croisés*, Sorte de devinette qui consiste à trouver un certain nombre de mots, dont les définitions sont données, en les transcrivant sur une *grille*, qui comporte des cases blanches, destinées à recevoir chacune une lettre, et des cases noires, qui servent seulement à séparer les mots. (Les mots se lisent horizontalement de gauche à droite, et verticalement de haut en bas. Les définitions réparties en deux groupes [mots horizontaux, mots verticaux] indiquent en outre le nombre de lettres de chaque mot et la place qu'il occupe sur la grille.)

DÉFINITIONS

Horizontalement.

I. Le grand-père de cet ouvrage (8).
II. Si l'on en croit le proverbe, est en train de dîner (7).
III. Ce que fait la maison Larousse (5). Démonstratif (2).
IV. Note (2). Traître, dans Shakespeare (4).
V. Exister (4). Textile (3).
VI. Que tu t'amuses (4). Mesure (3).
VII. Le camarade des électrons (3). Oui, dit Pétrarque (2).
VIII. Invité, par Mac-Mahon, à la persévérance (5).

Verticalement.

1. Sert à fignoler un mode de bouchage (5).
2. La douloureuse (8).
3. Carte (3). Guide (4).
4. Vestiaire de défroqués (6).
5. Fleuve finlandais (4). Métal (2).
6. Prorom (2). Rompue, quand la gêne cesse (5).
7. Organe des plantes (6).
8. Epoque (3). Force (4).

SOLUTION

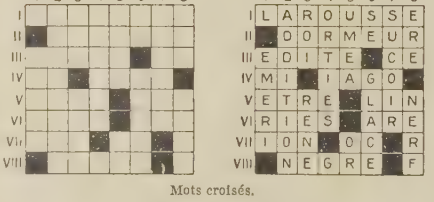

Mots croisés.

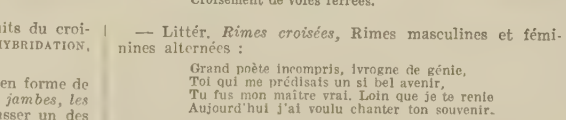
Croisement de voies ferrées.

— Littér. *Rimes croisées*, Rimes masculines et féminines alternées :

Grand poète incompris, ivrogne de génie,
Toi qui me prédisais un si bel avenir,
Tu fus mon maître vrai. Loin que je te renie
Aujourd'hui j'ai voulu chanter ton souvenir.
E. ROSTAND.

|| *Vers croisés*, Vers à rimes croisées. — Signifie aussi Vers de diverses mesures se succédant régulièrement dans une même pièce.

— Mamm. Marqué d'une tache en forme de croix.

— Vénér. *Allures croisées*, Se dit des allures des femelles de bêtes fauves et noires qui, non chargées, marchent avec les bipèdes mais croisent leurs voies.

— ***Se croiser,*** v. pr. — Au sens réfléchi, S'engager dans une croisade. || *Se croiser les bras* (au propre et au fig.), Demeurer inactif.

— Avec réciprocité : *Ils ne cessent de* SE CROISER. *Navires qui* SE CROISENT ; et au fig. : *Ils* SE CROISENT *dans tout ce qu'ils font*.

— Au sens passif : *Lignes, races, espèces qui* SE CROISENT ; — et au fig. : *Intrigues qui* SE CROISENT. *Et leurs pensées* SE CROISENT *dans la nuit, divins oiseaux du cœur*. (V. Hugo.)

— Hist. Prendre la croix pour aller combattre les Infidèles. || *Fig.* S'entendre pour la défense d'un intérêt commun.

— Manèg. En parlant du cheval, Ne pas avancer dans la même ligne les deux jambes du même côté.

— Techn. *Se croiser sur l'établi*, Se dit du tailleur qui s'assoit sur l'établi en croisant les jambes sous lui.

A. Croiset. — Cl. P. Petit.

— ANTON. Décroiser.

CROISERIE [*ze-rî*] n. f. Ouvrage de vannerie en brins d'osier croisés.

— Hist. V. CROISÉE (rubr. Hist.).

CROISÉS [*zé*] n. m. pl. Perches plantées en croix sur le sol, et sur les croisures desquelles passe la corde tendue sur laquelle l'acrobate danse.

CROISET (Marie-Joseph-*Alfred*), helléniste français, né et mort à Paris (1845-1923). Professeur d'éloquence grecque en 1885, il devint, en 1886, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et doyen de la faculté des lettres de Paris (1898-1919). Outre des éditions d'auteurs grecs, on lui doit les ouvrages suivants : *Xénophon, son caractère et son talent*, thèse de doctorat (1873) ; *la Poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec* (1880) ; *Grammaire grecque* (avec Petitjean) [1892] ; *les Démocraties de l'antiquité* (1909). — Il a publié avec son frère MAURICE (v. art. suiv.) une *Histoire de la littérature grecque* (1887-1893), aussi remarquable par la solidité de l'érudition que par l'agrément de l'exposition. Ils en ont extrait un *Manuel de littérature grecque* (1901).

M. Croiset. — Cl. Manuel.

CROISET (Maurice), helléniste français, frère du précédent, né et mort à Paris (1846-1935). En 1876, il devint professeur de langue et de littérature grecques à la faculté des lettres de Montpellier, puis maître de conférences à l'Ecole normale supérieure en 1891, professeur au Collège de France en 1893, administrateur de cet établissement, membre de l'Académie des inscriptions en 1903. Ses principaux ouvrages sont : *Des idées morales dans l'éloquence politique de Démosthène*, thèse de doctorat (1874) ; *Essai sur la vie et sur les œuvres de Lucien* (1882) ; *la Civilisation hellénique*. — Il a partagé avec son frère ALFRED l'élaboration de la grande *Histoire de la littérature grecque* (v. art. précéd.).

D'argent à la croix croisetée de gueules.

CROISETÉ, E ou **CROISETTÉ, E** adj. Blas. S'emploie comme synonyme de CROISÉ. || Se dit de toute pièce chargée de croisettes. || Attribut de la croix dont les branches sont terminées par des croisillons. (Dans ce dernier cas, on dit aussi RECROISETÉE.)

CROISETTE n. f. Petite croix. || Dans quelques provinces, La croix de par Dieu. V. CROIX.

— Armur. anc. Syn. de CROISÉE.

— Blas. Petite croix qui est le diminutif de la croix alésée et qui, le plus souvent, charge ou accompagne une pièce principale. (On disait aussi CROISILLE.)

D'argent à la bande de gueules chargée de trois croisettes d'or.

— Bot. Nom vulgaire de la gentiane à feuilles en croix.

— Escr. Fleuret à garde en forme de croix dont se servent les maîtres d'armes.

— Mar. Barre de perroquet. || Cheville qui lie la hampe du pavillon au mât.

— Minér. Syn. de PIERRE DE CROIX. V. CROIX.

CROISETTE (CAP), cap des Bouches-du-Rhône, sur la Méditerranée, au S.-E. de Marseille, à l'extrémité du massif de Marseilleveire.

CROISEUR n. m. Mar. Navire rapide, destiné à éclairer les escadres ou à ruiner le commerce ennemi.

— Min. Filon qui en coupe un autre.

— ENCYCL. Mar. Les *croiseurs* sont proprement les bâtiments destinés aux croisières. La protection et l'armement y sont quelque peu sacrifiés à la vitesse et au rayon d'action. On distingue, selon leur tonnage et leur valeur militaire, les croiseurs de troisième, de deuxième et de première classe ; ceux-ci peuvent atteindre ou même dépasser 12.000 tonnes. A un autre point de vue, on distingue les croiseurs *protégés*, où les parties essentielles du navire sont seules couvertes par un revêtement d'acier, et les *croiseurs-cuirassés*, où la protection est effective et continue. Le tonnage de ces bâtiments est arrivé à rejoindre celui des cuirassés. Aujourd'hui on ne construit plus de grands croiseurs-cuirassés, l'accord de Washington ayant limité à 10.000 tonnes le déplacement de ces navires. Mais les grandes marines possèdent des *croiseurs de bataille* qui sont des cuirassés ayant même calibre de grosse artillerie que les cuirassés de ligne, avec une protection un peu plus faible, moins de pièces, mais une vitesse supérieure.

CROISEUR-COMPTEUR n. m. Machine employée pour dévider la soie des cocons. || Pl. *Des* CROISEURS-COMPTEURS.

CROISIC (LE), ch.-lieu de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 25 kil. de Saint-Nazaire, sur l'Atlantique ; 2.370 hab. (*Croisicais, aises*). Ch. de f. Orléans. Ecole

CROISEURS ET CUIRASSÉS. — *PLANCHE I.* **(Croiseurs)** : 1. [illegible] ; 2. *Gomer*, frégate [illegible] ; 3. [illegible] ; 4. *La Pérouse*, croiseur mixte à barbette [illegible] ; 5. *Coëtlogon*, croiseur de 3e classe (1889) ; [illegible] *Condor*, croiseur-torpilleur [illegible] ; [illegible] ; éclaireur à bord du croiseur *Primauguet* ; 9. *Cécille*, croiseur protégé de 1re classe (1888) ; 10. *Powerfull*, croiseur protégé anglais de 1re classe (1889) ; français (1890) ; 12. *Edgar-Quinet*, croiseur cuirassé (1907) ; 13. *Chateaurenault*, croiseur-corsaire (1897) ; 14. *Foudre*, croiseur-porte-torpilleurs (1899) ; (coulé aux îles Falkland) [1806] ; 16. *Seydlitz*, croiseur de bataille allemand (1914) ; 17. *Indefatigable*, premier type de croiseurs de bataille anglais (1909) ; 18. *Hood*, croiseur de bataille anglais de 45. [illegible], croiseur français de 10.000 tx (1928) ; 20. *Furutaka*, croiseur léger japonais de 7.000 tx (1925).

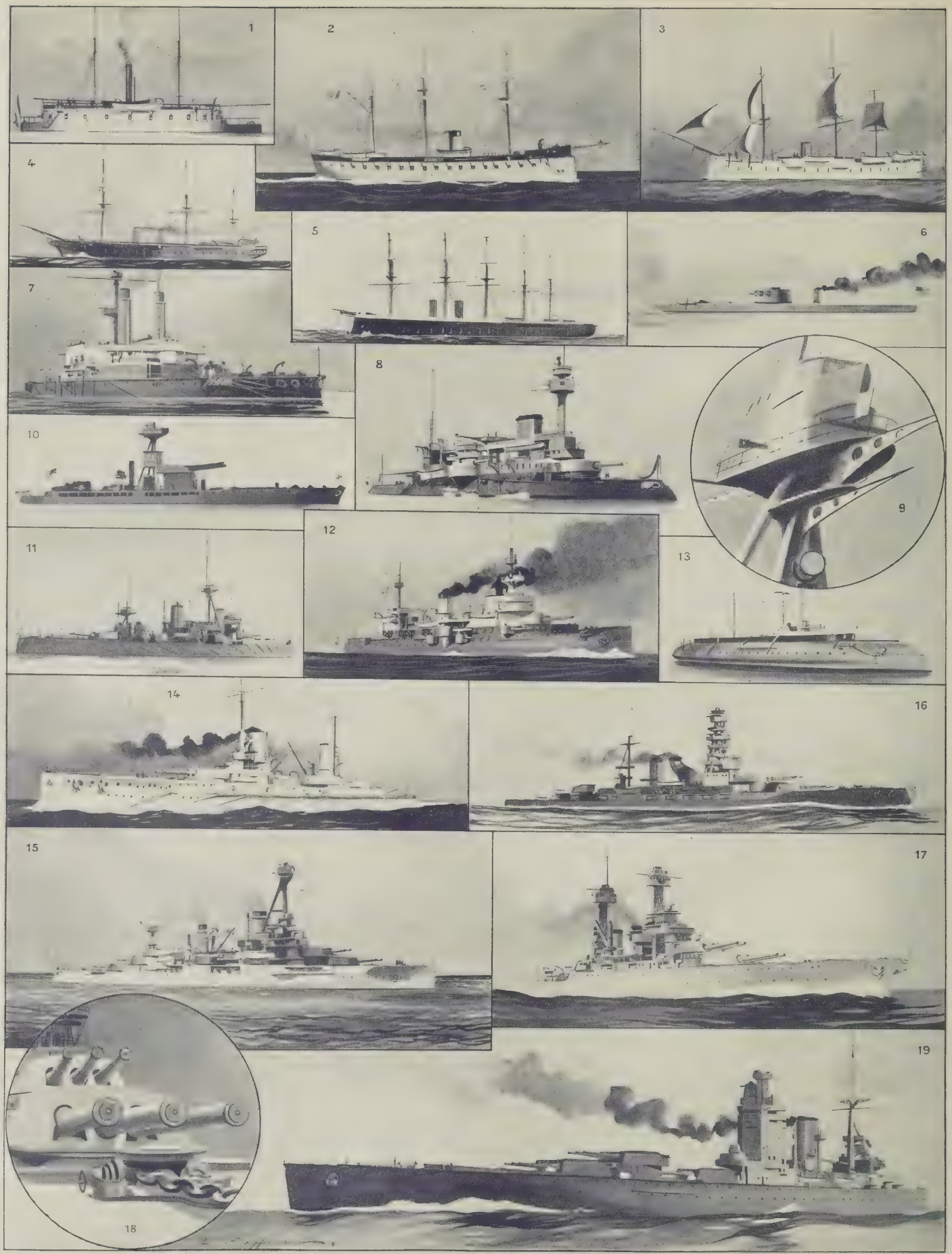

CROISEURS ET CUIRASSÉS. — *PLANCHE II.* **(Cuirassés) :** 1. Batterie flottante (guerre de Crimée) ; 2. *Gloire*, premier cuirassé de haute mer (1859) ; 3. *Océan*, cuirassé à éperon (1870) ; 4. *Warrior*, premier cuirassé anglais (1861) ; 5. *Agincourt*, cuirassé anglais à éperon (1868) ; 6. *Monitor*, guerre de Sécession (1862) ; 7. *Nile*, cuirassé anglais (1888) ; 8. *Hoche*, cuirassé français (1886) ; 9. Hune de télémétrie (direction du tir), type Saint-Chamond-Granat ; 10. *Marshal-Soult*, monitor anglais (1914) ; 11. *Dreadnought* (1907) ; 12. *Bouvet*, cuirassé français (1898) ; 13. *Bélier*, garde-côtes cuirassé (1870) ; 14. *Kaiser*, dreadnought allemand (1913) ; 15. *Courbet*, cuirassé français (1913) ; 16. *Mutsu*, cuirassé japonais (1920) ; 17. *Colorado*, cuirassé américain (1921) ; 18. Tourelles triples, étagées du cuirassé américain *Pennsylvania* ; 19. *Nelson*, cuirassé anglais (1928).

d'hydrographie. Hospice maritime de Penbron pour les enfants. Port de pêche et de commerce. Marais salants. Usines de conserves de sardines.

— *Histoire.* Le Croisic apparaît pour la première fois dans l'histoire des guerres de succession de Bretagne (XIVe et XVe s.). Henri IV fit raser le château fort. Le Croisic opposa aux Anglais une vigoureuse résistance pendant la guerre de Sept ans (1759). — Le canton a 3 comm., et 6.275 hab.

— La *pointe du Croisic*, à peu de distance de la ville, marque l'extrémité nord de l'estuaire de la Loire. Beaux rochers.

CROISIE [*zî*] ou **CROISILLE** n. f. Croix mise en remarque sur les actes, pour en contester certains articles.

CROISIER [*zi-é*] ou **CROISIÉ** n. m. Hist. Forme anc. du mot CROISÉ.

— Hist. relig. Religieux ayant la croix pour insigne.

— ENCYCL. Hist. relig. On distingue : I. Les *Croisiers d'Italie* (*Crociferi*), ordre hospitalier. Confirmés par Alexandre III (1169), et dont le général résidait à Bologne ; supprimés par Alexandre VII (1656) ; — II. Les *Croisiers franco-belges*, chanoines réguliers, fondés à Clairlieu, près d'Huy (1211), par Théodore de Celles, confirmés par Innocent III (1216). Répandus en Hollande, en Allemagne (Dusseldorf et Cologne), en France (Paris, 1258), en Grande-Bretagne (Londres, 1298), ils ont survécu en Hollande (deux maisons : S.-Agatha près de Cuyk, et Uden) et en Belgique (trois maisons : Diest, Maeseyck et Hannut) et comptent une centaine de membres dont la moitié sont prêtres ; ils ont un privilège spécial pour indulgencier les rosaires ; ils joignent aux fonctions hospitalières le ministère des âmes. Le maître général a reçu, en 1630, les insignes pontificaux. Vêtement : soutane blanche, scapulaire noir, marqué sur la poitrine d'une croix rouge et blanc ; — III. Les *Croisiers de Bohême* (*Krizovnici*), dits « à l'étoile rouge », ordre hospitalier fondé en 1234 à Prague par sainte Agnès. Confirmés par Grégoire IX (1238). Ils se transformèrent en ordre militaire, se répandirent en Bohême, en Hongrie et en Silésie, et jouèrent un rôle dans la contre-Réforme. Ils subsistent pour le soin des malades et le ministère des âmes, comptent environ 80 membres, dont 65 prêtres répartis dans vingt-neuf maisons. Siège du général : hôpital Saint-François de Prague. Vêtement : soutane noire avec la croix de Malte en soie rouge, chargée d'une étoile à six rais ; — IV. Les *Croisiers de Portugal*, dont le centre était à Evora et qui ont disparu.

CROISIÈRE n. f. (de *croiser*). Mar. Surveillance exercée par les vaisseaux qui croisent : *Napoléon Ier, au retour de l'île d'Elbe, trompa les* CROISIÈRES *anglaises.* || Ensemble des navires qui croisent. || Séjour, exploration maritime dans une zone déterminée : *Les* CROISIÈRES *du « Talisman » ont été fécondes en résultats scientifiques.*

— Art milit. Partie de la monture d'un sabre-baïonnette, perpendiculaire à la lame, et qui porte d'un côté la douille, et de l'autre le quillon.

— ENCYCL. Mar. La *croisière* a pour but de surveiller l'ennemi, de surprendre les bâtiments de guerre ou de commerce. Elle embrasse une superficie de mer beaucoup plus grande que le blocus et peut être opérée même par un seul navire. La croisière est plus ou moins longue, plus ou moins pénible, et le nom de *croiseur* a été donné aux navires destinés à opérer dans les mers lointaines.

— Océanogr. Les progrès immenses accomplis depuis un demi-siècle dans les branches les plus diverses des sciences relatives à la mer sont dus, pour la plupart, aux *croisières* océanographiques accomplies dans presque tous les grands pays. Les unes, surtout au début, ont eu pour programme d'accomplir des trajets très étendus, recoupant toutes les mers du monde, pour obtenir une idée générale de la nature du sol sous-marin, des grandes lignes de la faune et de la flore. Les autres étaient destinées à étudier à fond une aire beaucoup plus restreinte, et ont fourni des cartes détaillées du sol sous-marin, des notions précises sur la température des eaux aux diverses profondeurs, les courants, les modifications de la faune, etc.

Le matériel d'une croisière océanographique comporte essentiellement une machine à sonder permettant de descendre la sonde à 10.000 m., un chalut, une drague, de grands filets à plancton, enfin une série d'instruments de météorologie, d'astronomie, d'hydrographie, de chimie, etc.

Il faut citer quelques croisières océanographiques célèbres. Les deux premières, anglaises, celles du *Lightning* (1868) et du *Porcupine* (1869) marquent la date de naissance de l'océanographie moderne ; plus tard, le même pays a accompli la célèbre croisière du *Challenger*, puis de la *Scotia*, de la *Discovery*. En France il faut citer *le Travailleur, le Talisman, le Français, le Pourquoi Pas?, la Tanche*, la *Belgica*. A Monaco, sous la conduite du prince Albert Ier, il faut citer l'*Hirondelle* et la *Princesse-Alice ;* en Allemagne, le *Gauss*, le *National*, le *Valdivia ;* en Norvège, le *Fram* et le *Michael-Sars ;* en Autriche, la *Pola ;* en Danemark, le *Dana ;* en Italie, le *Vettor-Pisani ;* en Belgique, la *Belgica ;* en Hollande, le *Siboga ;* en Suède, la *Vega ;* aux Etats-Unis, le *Blake*, l'*Albatros ;* en Portugal, l'*Amelia ;* en Russie, le *Vitiaz.*

CROISILLE [*zi-y'*] n. f. Petite pièce de bois portant les molettes du rouet d'un fileur de corde et qui fait partie de ce rouet.

— Blas. Syn. de CROISETTE.

CROISILLE (LA), comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 32 kil de Limoges ; 1.935 hab.

CROISILLES, ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kil. d'Arras, sur la Sensée ; 900 hab. (1.360 en 1914). Ch. de f. Nord. A été entièrement détruit durant la Grande Guerre. — Le canton, qui a beaucoup souffert, a 27 comm., la plupart en ruine, et 10.760 hab. (15.200 en 1914).

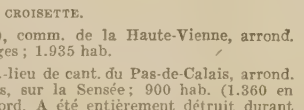
Croisillon.

CROISILLON [*zi-yon*] n. m. Techn. Le plus court de deux objets disposés en croix. || Chacun des objets en croix, s'ils sont d'une longueur à peu près égale. || Pièces de charpente en bois ou en fer, qui se croisent diagonalement pour maintenir les poutres ou les tôles qui, assemblées ou rivées avec les croisillons, constituent des poutres armées.

— N. m. pl. Branches de fer qui se croisent dans le cœur d'un arbre tournant, pour l'empêcher de se fendre.

— Armur. anc. Chacun des quillons formant la croix d'une épée ou d'une dague.

— Archéol. Traverse en bois ou en pierre faisant la croisée de fenêtre : *Les* CROISILLONS *de châssis.* || Les divisions en bois enserrant les petits carreaux des fenêtres.

— Archit. Syn. de CROISÉE ou TRANSEPT.

CROISMARE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 7 kil. de Lunéville, sur la Vezouze ; 1.070 hab. Verreries.

CROISOIRE n. f. Instrument qui sert à rayer le dessus du biscuit de mer.

CROISSANCE n. f. (de *croître*). Développement progressif d'un corps organisé : *La* CROISSANCE *d'un enfant, d'un animal, d'un arbre.*

— Fig. : *La société n'est pas créée pour l'immobilité, mais pour la* CROISSANCE.

— Art des jardins. Nom donné à des sortes de rocailles, de végétations pétrifiées, d'incrustations pierreuses que l'on utilise comme décoration.

— Biol. *Compensation de croissance*, Se dit du fait qu'un organe, normal ou pathologique, ne peut acquérir un développement extraordinaire sans qu'un autre organe ou d'autres organes corrélatifs ou synergiques s'atrophient proportionnellement ou sans que l'organisme succombe. (C'est une conséquence du balancement organique.)

— Méd. *Fièvre de croissance*, Elévation de température accompagnée de symptômes généraux et de douleurs au niveau des épiphyses, que l'on observe au moment de la croissance rapide des jeunes. (Les douleurs sont dues à des lésions osseuses au voisinage des cartilages juxta-épiphysaires, lésions qui constituent parfois le signe de début de l'ostéomyélite.)

— SYN. **Croissance, crue.** *Crue* marque une augmentation subite, inattendue, et considérée dans son résultat comme un fait accompli.

— ANTON. **Décroissance, décroissement, diminution, déclin, décours.**

— ENCYCL. Physiol. La vie individuelle est une évolution qui commence à la fécondation et s'achève à la mort, et décrit ainsi une courbe, dont la branche ascendante représente la jeunesse, le plateau l'âge adulte, et la branche descendante la vieillesse. Ces phases sont déterminés par les valeurs relatives de l'*assimilation* et de la *désassimilation*, et respectivement limitées par le dépôt des déchets de fonctionnement qui entraîne la formation du squelette et des tissus de soutien. La première ou *phase de croissance* amène l'individu à la forme-limite de son espèce. A partir de cette forme-limite, l'individu n'augmente plus de masse vivante, ne croît plus et, même à la période « vieillesse », où la désassimilation l'emporte, sa forme change très peu parce que les déchets de fonctionnement, insolubles et inaltérables, maintiennent son aspect morphologique.

La *croissance*, très rapide au début, mais visible seulement après la naissance, se ralentit peu à peu et s'arrête définitivement entre vingt-deux et vingt-cinq ans chez l'homme, un peu plus tard chez la femme. Cette croissance, bien qu'assez irrégulière, obéit cependant à des lois (lois de Godin).

La première est la *loi des progressions descendantes*, en vertu de laquelle plus un enfant avance en âge moins il croît. De la naissance à six mois, l'enfant double de poids ; il faut attendre quinze mois pour que ce poids triple, trente-six mois pour qu'il quadruple. Sous le rapport de la taille, à quinze ans (âge moyen de la puberté), le chiffre de l'âge, chez le garçon, est sensiblement égal à celui de la taille mesurée en décimètres ; avant quinze ans, la taille avance sur l'âge ; elle retarde après, sous l'influence des modifications introduites par l'entrée en jeu des sécrétions génitales.

D'après la seconde ou *loi des alternances*, les segments du corps et ceux des membres alternent dans leur croissance à des intervalles d'un semestre environ. Ainsi alternent la croissance du bras et de la cuisse, du bras et de l'avant-bras, du segment thoracique et du segment abdominal, etc.

La *loi des phases* n'est qu'un corollaire de la précédente. A l'état normal, la croissance se fait par poussées successives, mais la succession de ces poussées suit un ordre régulier. Au premier grand maximum de croissance des quelques semaines après la naissance succède une phase de progression ralentie, d'abord assez marquée jusqu'à trois ans, puis de plus en plus faible de trois à neuf ou onze ans suivant le sexe ; survient alors, de onze à douze ans chez les garçons, de neuf à dix chez les filles, une courte période d'arrêt ou premier minimum, faisant bientôt place, sous l'influence des modifications prépubérales, à un second maximum de progression, allant de treize ans à seize ans chez les garçons, de onze à quinze ans chez les filles. Enfin, quand la puberté est définitivement établie, la progression s'atténue de plus en plus et aboutit à un second minimum terminal, le corps ayant achevé sa croissance. Cette alternance de maximums et de minimums est probablement due à l'action de certaines secrétions internes (thymus, thyroïde, surrénales). En tout cas, il est manifeste que les secrétions internes du testicule et de l'ovaire participent à la production du second maximum, qui manque en effet chez certains cryptorchides et les enfants castrés.

La *loi de dissociation* est relative à la croissance dans les trois dimensions, la taille exprimant la longueur, et le poids la largeur et l'épaisseur. D'une manière générale, la taille augmente plus durant le semestre chaud que durant le semestre froid ; c'est l'inverse pour le poids. Mais cette loi est sujette à des irrégularités dont la plus importante provient de la puberté, qui ralentit l'accroissement de la taille et augmente celui du poids. L'alitement, la station allongée favorisent la croissance en longueur ; la marche, la station debout, le port des fardeaux lui sont défavorables.

La dernière loi ou *loi des sexes* n'entre en jeu qu'à la période prépubérale. A la puberté, un peu plus précoce chez elles, les filles l'emportent sur les garçons ; ceux-ci n'atteignent qu'un peu plus tard leur second maximum, mais alors ils dépassent de nouveau et définitivement l'autre sexe. Il est rare, après vingt-cinq ans, que l'homme grandisse, alors que la femme peut, jusqu'à trente ans, sous l'influence de la grossesse, gagner encore un ou deux centimètres.

Evidemment, dans les rythmes divers que synthétisent ces lois, l'hérédité et les dispositions acquises introduisent de nombreuses modifications.

Le tableau ci-après indique la moyenne des tailles et des poids, aux différents âges, des deux sexes jusqu'à la fin de la croissance :

AGE	LONGUEUR (CENTIM.)		POIDS (KILOGR.)	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
0	49,6	48,3	3,20	2,91
1 an ..	69,6	69	10	9,30
2 — ..	79,6	78	12	11,40
3 — ..	86	85	13,21	12,45
4 — ..	93,2	91	15,07	14,18
5 — ..	99	97	16,70	15,50
6 — ..	104,6	103,2	18,04	16,74
7 — ..	111,2	109,6	20,16	18,45
8 — ..	117	113,9	22,26	19,82
9 — ..	122,7	120	24,09	22,44
10 — ..	128,2	124,8	26,12	24,24
11 — ..	132,7	127,5	27,85	26,25
12 — ..	135,9	132,7	31	30,54
13 — ..	140,3	138,6	33,32	34,65
14 — ..	148,7	144,7	38,50	38,10
15 — ..	155,9	147,5	46,41	41,30
16 — ..	161	150	53,39	44,44
17 — ..	167	154,4	57,40	49,08
18 — ..	170	156,2	61,26	53,10
19 — ..	170,6	»	63,32	»
20 — ..	171,1	157	65	54,46
25 — ..	172,2	157,7	68,29	55,08

— Bot. Chez la plante vivace, la croissance dure presque toute la vie ; elle est soumise à diverses influences qui l'augmentent ou la retardent : pesanteur, chaleur, obscurité, lumière, etc.

La croissance peut être *continue* ou *discontinue*, *terminale* ou *interculaire* (tige) ; elle est *subterminale* dans les racines.

Lorsque dans une feuille la zone de croissance est au sommet, on dit que la croissance est *basifuge ;* si c'est à la base qu'est cette zone, la croissance est *basipète ;* enfin elle peut être *simultanée* si elle a lieu partout en même temps.

Dans une tige, la croissance peut être *nodale* ou *internodale.*

CROISSANT [*san*] n. m. (subst. particip. de *croître*). Astron. Temps qui s'écoule de la nouvelle à la pleine lune, et pendant lequel la partie éclairée, visible pour nous, croît d'une manière continue : *La lune est à son* CROISSANT. || Forme apparente de la lune, lorsqu'elle nous présente moins de la moitié de son hémisphère éclairé : *Le* CROISSANT *de la lune.* || Chacun des jours d'une lunaison.

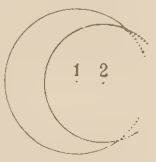

Construction du croissant (1, 2. Centres).

— Objet ayant la forme du croissant de la lune : *Le* CROISSANT *est formé par deux arcs qui se coupent et qui ont leur concavité tournée du même côté.*

— *Par plaisant.*, Cornes dont on est convenu d'affubler les époux trahis : *Porter le* CROISSANT. || *Loger au croissant*, Appartenir à la classe des maris trompés.

Croissant à élaguer.

— Arbor. Instrument à fer recourbé et tranchant, placé au bout d'un long manche, et qui sert à élaguer les arbres.

— Archéol. Nom donné autrefois aux crochets de métal qui servaient à relever les rideaux et portières.

— Art vétér. Tumeur en forme de croissant, qui se produit sur la sole, et qui est causée par la fourbure chronique.

— Blas. Pièce héraldique figurant sur les écus, seule ou en nombre, et représentée le plus souvent horizontalement, la convexité regardant la pointe de l'écu (*croissant montant*). [Quand le croissant tourne cette convexité vers le chef, il est dit *versé* ou *renversé ;* quand il tourne ses pointes vers le côté sénestre, il est dit *contourné ;* et quand il les tourne vers le côté dextre, il est dit *tourné.*]

— Hist. Armes et étendard de l'ancien Empire turc, parce qu'ils sont décorés d'un croissant : *Arborer le* CROISSANT. || Anciennem., L'Empire turc : *Le* CROISSANT *a vaincu, a été vaincu.* (Dans ce cas, s'écrit avec un C majuscule.)

D'argent au croissant montant de sinople.

— Mœurs et cout. Petit pain en forme de croissant.

— Mus. Chacun des enfoncements semi-circulaires sur les côtés de la table d'harmonie d'un instrument à cordes.

— Techn. Ustensile de métal poli, analogue à un crochet, placé latéralement en dedans des jambages des cheminées pour maintenir les pincettes et la pelle.

— ENCYCL. Archéol. Les anciens représentaient avec le *croissant* Vénus et Diane. Il était le symbole de Byzance (qui rendait un culte particulier à Hécate déesse lunaire), comme d'Ephèse ; et l'on a prétendu que c'est de là que les Turcs le prirent comme emblème de leur empire. Mais ils l'employaient longtemps avant, dès la fin du XIIe siècle. Le croissant turc s'opposa à la croix des chrétiens. (Le sens dans lequel est tourné le croissant turc indique en réalité la lune décroissante.) Il est cependant fréquent dès le moyen âge dans l'orfèvrerie chrétienne : reliquaires, notamment pour les côtes des saints ; ostensoirs dans lesquels l'hostie repose sur un croissant. La Vierge souvent est figurée debout sur le croissant. Il figure sur les armoiries de plusieurs papes (Benoît XIII, Pie II et Pie III, etc.). Au XVIe siècle, Henri II le met sur ses reliures, en l'honneur de Diane de Poitiers, et Catherine de Médicis l'adopte. A la même époque, on le voit comme marque de forgerons d'épées (Solingen, Milan, Tolède), et il est demeuré sur des armes arabes et indiennes.

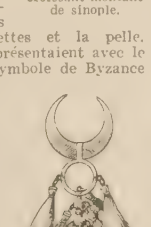
Croissant turc.

Croissant (ORDRE DU). Le plus ancien des ordres de chevalerie qui aient porté ce nom fut fondé en 1268, à Messine, par Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, en mémoire de la victoire qu'il venait de remporter à Tagliacozzo sur Conradin, son compétiteur au royaume de Naples. Cet ordre eut une très courte existence.

— Un autre *ordre du Croissant* fut fondé en 1448, à Angers, par René d'Anjou, roi de Naples. Il avait pour insigne un croissant annexé au collier, et sur lequel figurait le premier mot de la devise de l'ordre : *Loz en croissant*, ce qui signifiait que tous les « nobles cueurs » (les chevaliers) devaient de jour en jour « croistre et augmenter leur bien faire, tant en courtoisie et débonnaireté que en vaillance et glorieux faicts d'armes ». Cet ordre disparut avec la maison d'Anjou.

— Enfin, il a existé en Turquie une décoration connue sous le nom de *Croissant*, et que l'on regardait comme un ordre. Fondé, en 1799, par Sélim III, il fut, en 1831, supprimé par Mahmoud II, qui le remplaça par le Nichan-Iftikhar.

De gueules croissanté d'argent.

CROISSANT [*san*], **E** adj. Qui croît, s'augmente : *Force, Fortune* CROISSANTE.

— Mar. *Echelle de latitude croissante*, Echelle au moyen de laquelle on évalue les vraies distances, qui se trouvent défigurées par la projection de Mercator usitée dans les cartes marines.

— Mathém. *Fonction croissante.* V. MAXIMUM.

CROISSANTÉ, E adj. Blas. Se dit de l'écu chargé de croissants. (On dit plus généralement SEMÉ DE CROISSANTS.)

CROISSEL n. m. (bas lat. *crucibulum*). Lampe en usage au moyen âge, et dont le vaisseau, de terre ou de cuivre, était souvent façonné à quatre lobes, de manière à rappeler la forme d'une croix.

Croissel (XVe s.).

CROISSEMENT [*man*] n. m. Action de croître. (Peu us.)
— ANT. Décroissement.

CROISSET (Francis WIENER, dit Francis DE), auteur dramatique français, d'origine belge, né à Bruxelles en 1877. Il débuta par un volume de vers : *les Nuits de quinze ans* (1898), écrivit des chroniques dans divers journaux, puis se consacra entièrement au théâtre, et fit représenter, avec un constant succès, des comédies légères, spirituellement libertines, dont l'audace perverse parée de poésie rappelle à la fois Marivaux et Crébillon le fils : *Qui trop embrasse* (1899) ; *Par politesse* (1899) ; *l'Homme à l'oreille coupée* (1900), interdite par la censure et reprise peu après sous le titre de *Une mauvaise plaisanterie ; le Je ne sais quoi*, avec M. de Waleffe (1901) ; *Chérubin* (1901) ; *les Deux courtisanes* (1902) ; *la Passerelle*, avec Mme Fred Gressac (1902) ; *Par vertu et consentement mutuel* (1902) ; *le Paon* (1904) ; *la Bonne intention* (1905) ; *le Bonheur, Mesdames* (1905) ; *le Tour de main* (1906) ; *Paris-New-York*, avec E. Arène (1907) ; *Arsène Lupin*, avec M. Leblanc (1908) ; *le Feu du voisin* (1910) ; *le Cœur dispose* (1912). En 1914 il parut vouloir élargir sa manière avec *l'Epervier*. Depuis la Guerre, il a remplacé A. de Caillavet comme collaborateur de R. de Flers et a donné ainsi : *le Retour* (1920) ; *les Vignes du Seigneur* (1923) ; *Romance* (1923) ; *les Nouveaux Messieurs* (1925) ; *le Docteur Miracle* (1926). En 1928 il a fait jouer *la Livrée de M. le comte*. D'un voyage aux Indes, il a rapporté un volume d'impressions, vif et coloré : *la Féerie cinghalaise* (1926).

F. de Croisset. — Cl. Manuel.

CROISSY (Charles COLBERT, marquis DE). V. COLBERT.

CROISSY-SUR-SEINE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 16 kil. de Versailles, sur la Seine ; 3.200 hab. Ch. de f. Etat. Asile de convalescence pour les femmes ; machine élévatoire pour les eaux destinées à l'alimentation de Versailles.

CROISURE n. f. Techn. Tissure d'étoffe croisée qui s'appelle *serge*, tandis que, dans le drap, la tissure s'appelle *flure*. || Opération du tirage des cocons, qui consiste à croiser deux brins de soie, ou quelquefois à replier un seul brin sur lui-même. || Opération qui consiste à croiser, avant d'arriver au dévidoir, tous les brins dont se compose un fil de soie, afin de les faire adhérer ensemble, de les arrondir, les sécher et les empêcher ainsi de se coller sur les extrémités des ailes de l'asple. || La plus large des levées de terre ou le plus large des chemins qui coupent un marais salant.

— Littér. Disposition des vers par rimes croisées. || Disposition des vers de diverses mesures employés dans une même pièce.

— Mar. Position relative des vergues et des mâts, lorsqu'ils sont placés en croix. || Endroit où se rencontrent les doubles d'un cordage. || Se dit aussi pour Croisée.

CROISY (Onésime-Aristide), sculpteur français, né et mort à Fagnon (Ardennes) [1840-1899]. On lui doit des œuvres expressives : *le Nid* [1882], au musée du Luxembourg ; *Chanzy sur son lit de mort*, plâtre, et le *Général Chanzy*, statue en bronze érigée à Nouart (1886) ; *l'Armée de la Loire*, groupe formant le soubassement du monument érigé au Mans à Chanzy et à la 2e armée de la Loire (1885) ; le monument de Sedan (1897), le soubassement d'un monument colossal destiné à la ville de Soumy (gouvernement de Kharkow) et de nombreux bustes.

CROÎT [*kroi*] n. m. (de *croître*). Accroissement d'un troupeau par la naissance des petits : *Le* CROÎT *des animaux appartient au propriétaire par droit.*
— ANT. **Déchet.**

— ENCYCL. Dr. *Croît des animaux.* Le croît des animaux est un fruit (C. civ., art. 547). A ce titre, il appartient au propriétaire par droit d'accession. Si le mâle et la femelle appartiennent à des propriétaires différents, c'est le propriétaire de la femelle qui a droit au croît. L'usufruitier jouit du croît des animaux (C. civ., art. 582, 583). Si l'usufruit est établi sur un troupeau, et si celui-ci périt partiellement, l'usufruitier est tenu de remplacer, jusqu'à concurrence du croît, les têtes des animaux qui ont péri (art. 616). Dans le cheptel simple, le croît est commun entre les bailleurs et le preneur (art. 1812). Dans le cheptel de fer, le croît appartient au fermier (art. 1823).

CROÎTRE v. intr. (lat. *crescere*. — *Je crois, tu crois, il croît, nous croissons. Je croissais, nous croissions. Je crûs, nous crûmes. Je croîtrai, nous croîtrons. Je croîtrais, nous croîtrions. Crois, croissons, croissez. Que je croisse, que nous croissions. Que je crusse, que nous crussions. Croissant, Crû, crue.*) Se développer, gagner en étendue, en grandeur : *La rivière a* CRÛ. *La marée* CROÎT. *Enfant, arbre qui* CROISSENT ; — et au fig. : *Les préjugés n'ont fait longtemps que* CROÎTRE *en France. Son courage* CROISSAIT *avec le péril.* (Bossuet.) *Je sentais* CROÎTRE *en moi l'homme prédestiné.* (Leconte de Lisle.) || Augmenter en intensité : *Le bruit* CROÎT. *Le vent* CROÎT. *La vitesse* CROÎT. *Les facultés de l'intelligence* CROISSENT *par le travail.* || Augmenter en durée : *Les jours* CROISSENT *en hiver et au printemps.* || Augmenter en nombre ou en qualité : *Famille qui* CROÎT *rapidement.*

— Naître, se développer : *Le bouleau ne* CROÎT *que dans les pays froids. Le blé* CROÎT *presque partout. Là* CROISSAIENT *à loisir l'oseille et la laitue.* (La Fontaine.)

— Impersonnellem. : *Il* CROÎT *en France des plantes de tous les climats.*

— LOC. DIV. *Croître en* ou *dans*, Gagner en se développant sous le rapport de : CROÎTRE EN *largeur*, EN *volume.* CROÎTRE EN *sagesse*, EN *vertu.* CROÎTRE DANS *la vérité*, DANS *l'estime de quelqu'un.* || Fam. *Ne faire que croître et embellir*, Gagner rapidement en taille et en beauté. — *Fig.* et souvent *ironiq.* Se développer, augmenter : *La sottise tous les jours* NE FAIT QUE CROÎTRE ET EMBELLIR. (Molière.) || *L'herbe y croît*, C'est un endroit désert ; — et *au fig.* C'est une chose oubliée, dédaignée.

— PROV. **Mauvaise herbe croît toujours**, Se dit, par plaisant., pour expliquer la croissance rapide d'un enfant de mauvais caractère, et *par extens.*, d'un enfant quelconque. || **Croissez et multipliez.** V. MULTIPLIER.

— *Transitiv.* Accroître, augmenter : *M'ordonner du repos c'est* CROÎTRE *mes malheurs.* (Corneille.) *Que ce nouvel honneur va* CROÎTRE *son audace !* (Racine.) [Vx.]

GRAMM. — Ce verbe se conjugue avec l'auxiliaire AVOIR pour exprimer l'action : *En quelques heures la rivière* A CRÛ *de plusieurs pieds ;* — avec l'auxiliaire ÊTRE pour exprimer un état : *Voyez comme elle* EST CRUE *depuis hier.*

— SYN. **Croître, augmenter, s'augmenter.** V. AUGMENTER.
— ANT. **Décroître, diminuer.**

CROIX [*kroi*] n. f. (lat. *crux*). Gibet formé le plus souvent de deux pièces de bois placées en travers l'une sur l'autre, où l'on attachait les condamnés à mort : *Etre attaché à la* CROIX. *Etre mis en* CROIX.

— *Par extens.* Passion de Jésus-Christ, ses souffrances sur la croix : *La* CROIX *changea le monde.* || Religion chrétienne ; Eglise de Jésus-Christ : *Mourir pour la* CROIX. || *Prendre la croix*, S'engager à faire partie d'une croisade. || *Signe de la croix. Chemin de la croix* (v. plus bas, rubrique Relig.).

— *Fig.* Peines, afflictions ; — et spécialem., dans le langage de l'Eglise, Epreuves que Dieu envoie au chrétien : *C'est une grande* CROIX *que des fils ingrats et sans cœur.* || *Porter sa croix*, Etre sujet à des peines, à des douleurs journalières.

— *Par anal.* Objet de piété ou de simple parure, ayant la figure d'une croix : *Une* CROIX *d'or.* || *Croix pectorale*, Petite croix qu'un évêque porte suspendue sur la poitrine. || Figure représentant la croix de Jésus-Christ. || Le bois de la croix où il fut attaché. — *Par extens.* Le christianisme.

— Insigne en forme de croix, d'un ordre de chevalerie : *La* CROIX *de la Légion d'honneur.* || Bijou en forme de croix : CROIX *en diamants.* || Insigne, en forme de croix, récompense des écoliers : *Enfant qui a souvent la* CROIX. || *Grand-croix*, n. m. Haut dignitaire décoré de la grand'croix, dans divers ordres de chevalerie. (S'est dit du premier dignitaire après le grand maître, dans l'ordre de Malte.) — *Grand'croix*, n. f. Insigne en forme de croix, que porte le grand-croix. V. CROIX (*Ordres de la*).

— Disposition des objets en forme de croix : *Mettre des bâtons en* CROIX. || Lattes en croix, que les couvreurs et les maçons placent près de leurs chantiers, pour avertir les passants de se tenir à l'écart. || Empreinte figurant une croix : *Marquer un mot d'une* CROIX. *Signer par une* CROIX. *La* CROIX *d'une pièce de monnaie* (v. plus bas, Monn.).

— LOC. DIV. : *Croix d'épée*, Croix formée par la garde et la poignée d'une épée de chevalier. || *Mariage sur la croix d'épée*, Sorte de mariage qui se faisait brusquement, sans les cérémonies ordinaires. || *Croix grecque*, Croix à quatre branches égales. || *Croix latine*, Croix dont une branche est plus longue que les autres. || *Croix de Lorraine*, ou *russe*, ou *patriarcale*, Croix à deux croisillons inégaux. || *Croix de Malte*, Croix que les chevaliers de Malte portaient sur leurs vêtements. || *Croix de par Dieu*, Tableau des lettres de l'alphabet, à cause de la croix dont on le faisait autrefois précéder : *Savoir sa* CROIX DE PAR DIEU. — Premiers éléments d'un art ou d'une science ; début d'une affaire : *Prétend-il nous renvoyer à la* CROIX DE PAR DIEU ? || *Croix processionnelle*, Croix que l'on porte en haut d'une hampe en tête du cortège qui forme une procession. || *Croix de Saint-André, en sautoir, en X. Croix de Bourgogne*, Croix oblique ou en forme de X. || *Croix de Saint-Antoine*, Croix en tau. || *Privilège de la croix*, Privilège qu'avaient les croisés de ne pouvoir être poursuivis pour dettes, de ne payer ni collectes ni tailles ni intérêt pour l'argent emprunté.

— LOC. FAM. *Faire une croix*, Mettre fin à quelque chose :

. . . . . Et trois !
Quand nous serons à dix, *nous ferons une croix.*
MOLIÈRE.

(Ce vers se trouve fréquemment dans la bouche de ceux qui sont impatientés par la répétition trop fréquente de quelque chose.) || *Faire une croix, une croix à la cheminée*, Noter un fait comme extraordinaire. || *Aller au-devant de quelqu'un avec la croix et la bannière*, Le recevoir avec une solennité qui rappelle celle qu'on met à recevoir un évêque. — *Il faut la croix et la bannière*, Exprime la difficulté éprouvée pour vaincre l'opiniâtreté de quelqu'un. || *La croix de ma mère, de sa mère*, Allusion plaisante aux drames dans lesquels cet objet précieux amène une reconnaissance : le point de départ semble être la tragédie de *Zaïre* de Voltaire. || *Baiser ses pouces en croix*, Faire des vœux ardents pour la réussite d'une entreprise.

— Archit. Grande nef, chœur, sanctuaire et transept d'une église, formant ensemble une sorte de grande croix.
— Armur. anc. Syn. de CROISÉE.
— Ascét. *Mettre quelque chose au pied de la croix*, Le souffrir avec résignation en souvenir de la passion de Jésus-Christ. || *Mettre son ressentiment au pied de la croix*, Supporter patiemment une injustice.
— Astron. Autre nom de la constellation du Cygne. || *Croix du Sud*, Constellation australe (v. ce mot).
— Blas. V. la partie *encycl.*
— Bot. *Croix de Saint-André*, Nom vulgaire de la valentie ou croisette velue. || *Croix de Calatrava* ou *de Saint-Jacques*, Nom vulgaire de l'amaryllis superbe. || *Croix de chevalier*, Nom vulgaire de la herse ou tribule. || *Croix de Jérusalem* ou *de Malte*, Nom vulgaire de la lychnide de Chalcédoine. || *Croix de Lorraine*, Nom vulgaire d'un cactus épineux.
— Chir. *Croix de Malte*, Sorte de bandage en croix.
— Cinémat. *Croix de Malte*, Mécanisme d'entraînement de la pellicule dans les appareils de projection. (Ce mécanisme comporte un rochet en forme de croix de Malte destiné à produire un mouvement circulaire continu et un mouvement intermittent. Très anciennement connu des horlogers sous le nom de *Croix de Genève*, ce mécanisme a été réalisé pratiquement pour le cinéma et mis au point par Continsouza et Bungli en 1896.)
— Dr. anc. *Appellation sous deux croix*, Cause d'audience relative à des dommages-intérêts contestés. — *Appellation sous trois croix*, Affaires de même nature, mais constituant un procès par écrit. || *Croix de cens*, Cens payable en deniers ou croix.
— Fortif. *Croix de Saint-André.* V. la partie *encycl.*
— Hist. relig. *La vraie croix* ou simplement *La croix*, La croix sur laquelle est mort Jésus-Christ. || *Invention de la croix, Exaltation de la croix.* V. la partie *encycl.* (Hist.) || *Triomphe de la croix*, Fête qu'on célèbre à Tolède en mémoire de la bataille de Tolose, pendant laquelle une croix miraculeuse apparut, dit-on, dans les airs. || *Chanoines de la Sainte-Croix*, Chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. || *Chanoines de Sainte-Croix de Coïmbre*, Chanoines réguliers établis au Portugal vers 1131. || *Filles de la Croix.* V. la partie *encycl.* || *Ordre de la Vraie-Croix*, Association de femmes, fondée, en 1668, par Eléonore, femme de Ferdinand III. || *Ordre de Sainte-Croix de Fontavelle*, Ordre monastique de la règle de Saint-Benoît, fondé par Ludolf, évêque de Gubbio. || *Ordre de la croix de Saint-Dominique et de Saint-Pierre martyr*, Ordre religieux militaire, qui était conféré par les inquisiteurs dominicains.
— Jeux. *Croix de Jérusalem*, Jeu d'enfants, dans lequel il faut assembler en croix des morceaux de bois. || *Croix ou pile, Croix et pile* ou *Croix-pile* (v. plus bas MONN.), Nom d'un vieux jeu devenu aujourd'hui le jeu de « Pile ou face ». (On dit aussi JOUER Á CROIX-PILE, JOUER Á CROIX ou PILE). — Fig. *Décider une chose à croix ou pile*, En *abandonner la décision au hasard.* || *Mots en croix.* V. CROISÉS (*mots*).
— Manèg. *Faire la croix à courbettes* ou *à ballottades*, Faire exécuter au cheval des sauts successifs, dans des directions différentes, de façon à figurer une croix.
— Mar. *Mettre les vergues en croix*, Les placer perpendiculaires aux mâts et reposant sur leurs balancines. || *Croix de Saint-André d'un hunier*, Renfort en croix placé au fond du hunier.
— Minér. *Pierre de croix*, Nom vulgaire de la staurotide géminée, parce qu'elle se présente en cristaux groupés de manière à figurer une croix grecque.
— Moll. *Croix de mer*, Nom vulgaire de la sorte d'huître qu'on appelle aussi MARTEAU. (On la nomme encore CRUCIFIX DE MER.)
— Monn. Côté d'une pièce de monnaie correspondant à la *face* ou à l'*avers*, et ainsi désigné parce qu'il portait jadis une croix.
— Mus. Signe qui désigne la basse augmentée, devant un chiffre, comme + 4, qui signifie quarte augmentée, ou la septième dominante au-dessous de 7, $\overset{7}{+}$. || Signe qui indiquait anciennement le trille et le double dièse.
— Relig. *Signe de croix*, Geste religieux, usité dans l'Eglise catholique, et qui consiste à figurer une croix par un mouvement de la main. V. la partie *encycl.* || *Chemin de la croix*, Série de tableaux ou de figures sculptées qui reproduisent les principaux épisodes de la passion de Jésus-Christ. (Ces représentations sont ordinairement au nombre de quatorze, et commencent à la condamnation du Christ pour finir par la mise au tombeau.) || Prières que l'on fait devant cette série de tableaux.
— Techn. Morceau de bois qui porte les têtes de chardons à carder. || Nom donné par les tisseurs à toute fausse direction, à tout intervertissement dans l'ordre de placement des fils de chaîne, des cordes du colletage, du remettage, etc. || *Croix à esssuyer*, Râteau de bois au moyen duquel, dans la fabrication des glaces, on essuie la table de coulée. — *Grande croix*, Plaque de fer munie d'un long manche, qui sert, dans la même fabrication, à soutenir les glaces quand on les introduit dans la carcaise.
— Télégr. électr. *Croix de Malte*, Roue du récepteur Morse à dents carrées ayant l'aspect d'une croix de Malte. (Elle arrête le mouvement de l'axe du barillet dès que la came s'engage dans une des dents.)
— Typogr. Signe en forme de croix latine (†), dont on se servait autrefois pour renvoyer aux notes marginales.
— ENCYCL. Archéol. La *croix*, forme géométrique très simple, est un des plus anciens éléments décoratifs, qui

apparaît partout dès l'âge de bronze. La croix gammée ou *svastika* abonde dans le plus vieil art scandinave comme dans l'art indien. Dans l'Inde elle symbolise le feu sacré, source de vie. L'Egypte ancienne symbolise l'immortalité de l'âme par la croix ansée. (V. plus loin, rubrique Iconogr. liturg.).

— Blas. La *croix* est une pièce héraldique dont la forme, la disposition et les proportions varient à l'infini. En règle, c'est exactement la réunion du pal et de la fasce, et elle est placée au centre de l'écu, les branches de la traverse touchant les bords ; s'il en est autrement, elle est dite *alésée*. Les attributs divers de la croix sont en nombre considérable ; elle peut être *bourdonnée, cléchée, engrêlée, gringolée, pattée, potencée*, etc.

L'origine des croix héraldiques est dans les croix d'étoffe que les croisés attachèrent à leurs vêtements, avant de partir pour la croisade. La *croix de Saint-Jean-Baptiste* est celle qui, munie d'une banderole, figure avec l'agneau pascal sur nombre d'écus et sur les *agnus Dei*. La *croix des Mathurins* était une croix pattée, La *croix de Malte* était, en principe, une croix latine blanche, pleine, sur champ de gueules, que les chevaliers portaient sur leur vêtement de dessus, au côté gauche, tandis qu'une autre, à huit pointes (*croix d'étoile blanche*), était appliquée devant et derrière sur leur manteau. Les maisons princières qui, comme la Savoie, avaient une croix pour emblème, sont sans nombre, de même que les ordres de chevalerie qui avaient une croix à leurs rubans et à leurs colliers.

— Fortif. *Croix de Saint-André*, Engin de défense accessoire formé de pièces de bois pointues assemblées de façon que, posé à terre, il présente toujours des pointes en l'air. Il servait surtout à barrer, dans les localités, les voies de communication. Cette sorte de grande chausse-trape est aujourd'hui avantageusement remplacée par le fil de fer barbelé.

— Hist. *Supplice de la croix*. Les Grecs ne l'appliquèrent qu'exceptionnellement, à cause du déshonneur qu'ils y attachaient, et y soumirent surtout les esclaves et les voleurs de grands chemins. Denys de Syracuse toutefois le fit subir aux Grecs auxiliaires des Carthaginois.

Chez les anciens Romains les criminels et les esclaves étaient parfois attachés à une potence ou pal vertical ; elle est en sautoir, de saint Pierre quand la tête est en bas, de saint Philippe quand elle est couchée. La prudence au temps des persécutions obligea de n'user de la croix qu'avec réserve : la forme en tau, symbole de félicité chez les païens, attirait moins l'attention ; de même le gammadion (svastika), assez rare.

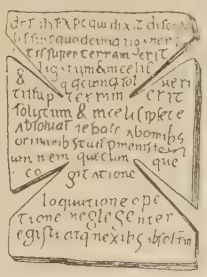

Croix de plomb.

Les premiers chrétiens multiplièrent l'image de la croix dans les catacombes, et il faut signaler la vieille coutume normande, anglaise et franque de mettre dans les tombeaux sur la poitrine des morts des plaques de plomb grossièrement découpées en forme de croix et portant des formules latines d'absolution. Depuis Constantin, la croix se répandit librement. Son emploi sur les tombeaux, réservé d'abord aux martyrs, devint ensuite et est resté constant pour tous les fidèles. D'assez bonne heure on érigea des croix à l'entrée ou au milieu des cimetières, croix de pierre ou de bois souvent artistiques, dont en France seulement un certain nombre se sont conservées : à Baret, près de Barbezieux (fin du XIe siècle), à Grezy (Calvados, XIIe siècle), à Jouarre (XIIIe siècle), etc. Les plus anciennes sont nues ; à l'époque gothique, elles portent le Christ. A l'église, la croix est marquée cinq fois sur l'autel, douze fois sur les parois intérieures du monument : ce sont les *croix de consécration*, que l'évêque oint du saint chrême ; elle prend place sur l'autel ; une croix triomphale se dresse sur le jubé ou sur le *screen* anglais (clôture ajourée du chœur). Le plan même de l'église adopte la forme de la croix : le chevet est la tête, le transept les bras. La croix surmonte le clocher ou les pignons de l'église (Montréal, dans l'Yonne, XIIe siècle ; Saint-Urbain de Troyes, XIVe siècle) ; elle décore le tympan du porche. Les croix mises au carrefour des routes et qui parfois forment un calvaire sont aussi assez anciennes ;

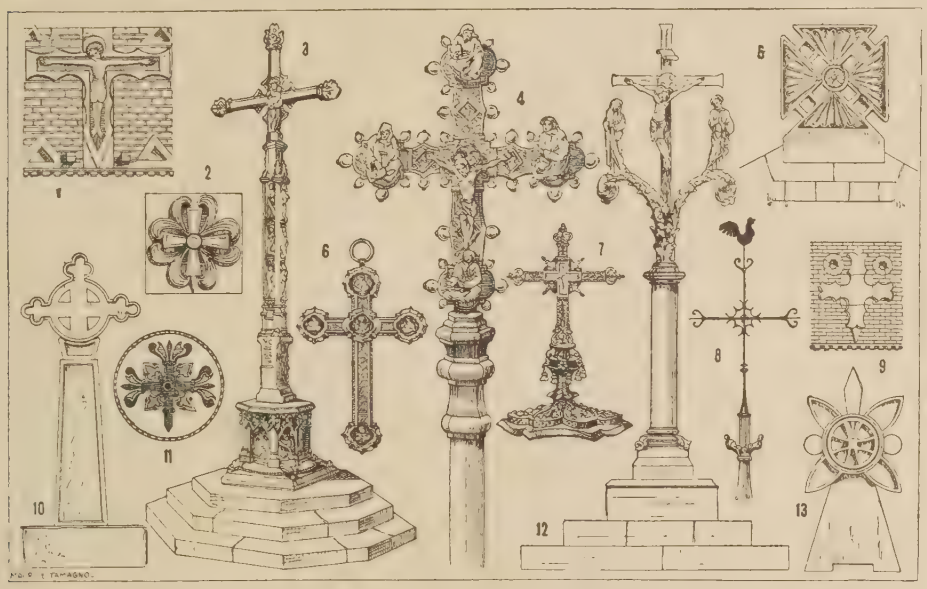

CROIX LITURGIQUES : 1. Croix incrustée de l'église du prieuré de Montmorillon (XIe s.) ; 2. Croix de consécration sculptée (XIe s.) ; 3. Croix de chemin à Royat (XVe s.) ; 4. Croix processionnelle en argent doré (XIVe s.), au musée de Cluny ; 5. Croix de couronnement de l'église d'Etreuil (XIe s.) ; 6. Croix pectorale (XVe s.) ; 7. Croix reliquaire (XIVe s.) ; 8. Croix de clocher ; 9. Croix incrustée, de l'ancienne cathédrale de Beauvais (d'après Viollet-le-Duc) ; 10. Croix de cimetière (XIe s.) ; 11. Croix de consécration, peinte (XIIIe s.) ; 12. Croix de carrefour dont la base est en pierre et le sommet en bronze ; 13. Croix de couronnement trouvée à Melun (XIIe s.).

plus tard on ajouta une branche transversale et on fixa le condamné avec des clous, ou bien on l'y lia avec des cordes. Ce genre de supplice, inconnu des Hébreux, fut introduit en Palestine quand elle devint province romaine et fréquemment appliqué aux voleurs et aux malfaiteurs qui n'avaient pas la qualité de citoyen romain.

— Iconogr. liturg. et relig. La *croix* est le symbole du Christ. Deux formes se sont partagé la faveur des archéologues pour la croix du calvaire : la forme en tau accréditée par le Christ dérisoire du Palatin, par de nombreux sarcophages chrétiens des premiers siècles et par quelques textes patristiques (*crux commissa* ou *patibulata*) ; cette

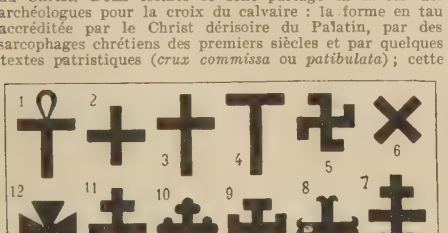

DIFFÉRENTES FORMES DE LA CROIX : 1. Ansée ; 2. Grecque ; 3. Latine ; 4. En tau ; 5. Gammée ; 6. De Saint-André ; 7. Papale ; 8. Ancrée ; 9. Potencée ; 10. Tuflée ; 11. De Lorraine ; 12. De Malte.

forme est dite aussi croix de Saint-Antoine ; la forme à quatre branches (*crux capitata* ou *immissa*) qui, d'après l'Evangile (Matthieu, XXVII, 37), fut employée pour le supplice de Jésus-Christ, soit grecque soit latine. C'est celle qui semble le mieux garantie par la tradition. La croix à quatre branches est dite de saint André quand il s'en conserve notamment en Bretagne (Guimiliau, fin du XVIe siècle ; Plougastel, début du XVIIe ; Pleyben, milieu du XVIIe). Au XVIIIe et au XIXe siècle on a élevé des croix à la suite de missions. Il y a des *croix processionnelles* (Sainte-Marie, près de Saint-Celse, à Milan, XIIe siècle ; Chalon-sur-Saône, XIIIe siècle ; Lanciano, en Italie, XIVe siècle). Les croix de procession ont été parfois changées en croix d'autel par l'addition d'un pied (croix dite de Lothaire, du Xe siècle, à Aix-la-Chapelle ; croix de Saint-Louis, à Saint-Denis). Les *croix reliquaires* sont fort anciennes parfois, comme la croix à gemmes (V^e-VIe siècle) et la croix émaillée du Sancta Sanctorum à Rome (VIe-VIIe siècle). La *croix pectorale* est celle que portent au cou, pendante sur la poitrine, les évêques (épiscopale), les chanoines (canoniale) et certains religieux (régulière) ; une autre croix pectorale (pontificale) est réservée pour les offices pontificaux ; une des plus belles est à Saint-Damien d'Assise et provient de Saint Louis. L'on appelle *croix de résurrection* la petite croix au bout d'une hampe que sur certaines représentations tient l'Agneau divin. La croix est souvent accompagnée d'animaux affrontés, des évangélistes, etc. Le monogramme du Christ est une croix de saint André traversée par un I ou par un *rô* majuscule grec ou une croix latine avec le même signe (v. CHRISME). La croix à triple traverse est propre au Souverain Pontife ; la croix à double traverse dite aussi croix de Lorraine est archiépiscopale ou patriarcale ; la croix simple est attribuée aux évêques.

La croix à double traverse qui figure dans les armes de Lorraine devrait plutôt s'appeler « *Croix d'Anjou* », car c'est après l'avoir fait figurer dans leurs armoiries angevines que les ducs d'Anjou l'introduisirent en Lorraine, où elle se perpétua après la réunion de l'Anjou à la couronne de France. Elle prend son origine dans un reliquaire de la Vraie Croix, rapporté d'Orient en 1241 par Jean d'Alluye, et encore aujourd'hui conservé à l'Hospice des incurables de Baugé : Louis Ier d'Anjou fonda sous son invocation un ordre de chevalerie, et son fils Louis II la fit figurer, notamment, dans cette magnifique suite des tapisseries de l'*Apocalypse* qui est une des plus grandes richesses du musée de l'Evêché, à Angers. Le roi René l'érigea sur la cathédrale et la fit frapper sur ses monnaies ; c'est par lui qu'elle passa en Lorraine. L'écusson de l'ordre de la Croix-d'Anjou est « de sinople, à la croix double de sable, filetée d'or ».

— Relig. Le crucifiement de Jésus-Christ a donné naissance à plusieurs solennités de l'Eglise, et à plusieurs dévotions. Ainsi, la fête de l'*Invention de la sainte croix* (3 mai) célèbre la découverte de la croix de Jésus-Christ, retrouvée par sainte Hélène, en 326 ; l'*Exaltation de la sainte croix* (14 sept.) rappelle le jour où l'empereur Héraclius rapporta à Jérusalem la Croix, qu'il avait reprise à Chosroès II, roi de Perse.

L'image de la croix portant le Christ reçut de bonne heure un culte d'*adoration*, parce qu'il s'adresse au Christ, qui est Dieu. Cette adoration se pratique solennellement le vendredi saint, à l'office du matin. La croix tient une grande place dans les cérémonies catholiques : elle est portée en tête des processions, s'élève au-dessus des églises, dans les cimetières et sur les tombes des chrétiens.

Signe de la croix. Tertullien nous apprend que, de son temps, les chrétiens traçaient sur eux, en différentes occasions, *l'image de la croix*. Ce signe rappelle les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption. Les Latins le font en portant la main droite au front, à la poitrine, puis à l'épaule gauche, enfin à l'épaule droite, pendant qu'ils disent : « Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. » Les Grecs portent la main d'abord à l'épaule droite, et après à l'épaule gauche. Le signe de la croix est d'une pratique fréquente dans les deux Eglises. Un signe de croix est aussi tracé sur tout objet ou toute personne qui reçoit une bénédiction. Les protestants ont renoncé à la pratique du signe de la croix.

Ordres religieux. — Plusieurs ordres religieux se sont placés sous le patronage de la croix.

Il faut citer les *clercs déchaussés de la Sainte-Croix* ou *passionnistes*, institués par saint Paul de la Croix en 1725 ; les *Filles de la Croix*, congrégation enseignante fondée en 1642 par Mme de Villeneuve ; les *Filles de la Croix*, dites « de Saint-André », fondée en 1806 par Emilie Bichier des Ages et le bienheureux André Fournet ; les *sœurs de la Croix* de Jésus, fondées en 1832 à Groissiat (diocèse de Belley) ; les *sœurs marianites de Sainte-Croix*, fondées en 1841, au Mans, par l'abbé Moreau, surtout répandues en Amérique ; les *sœurs de Notre-Dame de la Croix* (centre à Murinais, diocèse de Grenoble) ; les *filles de la Croix*, fondées en 1833, par le curé de Liége, Chabeis.

— Métrol. La *croix* fait son apparition sur les monnaies publiques dès le IVe siècle, sur les monnaies de Valentinien Ier, par exemple, qui mourut en 375. Martigny dit l'avoir vue sur des pièces bien antérieures. Philippe III fut le premier roi de France qui se fit représenter en costume royal sur ses monnaies, à la fin du XIIIe siècle.

Croix (denier d'or de Louis XI).

Croix (ORDRES DE LA). La *croix* est devenue l'insigne distinctif de presque tous les ordres de chevalerie (d'où le nom général de *croix* donné aux décorations) ; mais nous ne donnons ici, par ordre alphabétique, que ceux dans les titres desquels figure le mot *Croix* :

— AUTRICHE. *Croix-Etoilée*. Un fait jugé miraculeux donna lieu, en 1668, à l'établissement de cet ordre en Autriche. Un incendie consuma une partie du palais impérial de Vienne, mais s'arrêta, dit-on, devant un morceau de la vraie croix, dont l'écrin fut consumé. La relique appartenait à l'impératrice Eléonore de Gonzague. Le pape Clément IX approuva cet ordre par une bulle du 27 juillet 1669. On lui avait donné, avant son nom actuel, celui de *société des Dames nobles de la Croix-Etoilée*, puis celui d'*ordre des Chevalières de la Vraie-Croix*, enfin d'*ordre de la Noble-Croix* : il est réservé aux femmes de la noblesse : la grande maîtresse est, de fondation, une princesse de la maison d'Autriche. Cette décoration se portait sur le sein gauche, attachée à un ruban noir formant rosette.

— BELGIQUE. *Croix militaire*, instituée en 1885, par Léopold II. Deux classes, dont la première se donne pour vingt-cinq ans de grade d'officier, la deuxième pour vingt-cinq ans de services militaires. Le ruban est vert, avec lisérés ponceau de 5 millimètres. La première classe est indiquée par une rosette sur le ruban.

Croix de guerre, instituée par arrêté-loi du 25 octobre 1915. Ruban rouge, à cinq raies verticales vertes.

— BRÉSIL. *Croix du Sud* ou *du Cruzeiro*, instituée en 1822. Cet ordre comprenait quatre classes : grand-croix, commandeur (avec plaque), officier, et chevalier. Le ruban était bleu azur. (De même que tous les ordres créés sous la monarchie brésilienne, celui-ci a été aboli lors de la proclamation de la république au Brésil.)

— FRANCE. *Croix de Juillet*. Une loi du 13 décembre 1830 institua cette décoration pour perpétuer le souvenir de la révolution de 1830, et pour accorder un signe de distinction aux citoyens qui s'étaient signalés dans les trois journées de Juillet. La croix était formée de trois branches émaillées de blanc, pommetées d'argent à leurs six extrémités. Elle reposait sur une couronne de chêne et était surmontée d'une couronne murale d'argent. Le ruban était bleu à liséré rouge. On la confond souvent avec la *médaille de Juillet*. V. JUILLET.

Croix de la Légion d'Honneur. V. LÉGION D'HONNEUR.

Croix de guerre. Décoration instituée en 1915, pendant la Grande Guerre, pour commémorer les citations individuelles à l'ordre des armées de terre et de mer, des corps d'armée, des divisions, des brigades et régiments. C'est une croix en bronze soutenue par deux épées en sautoir, et portant d'un côté l'inscription : « République française », de l'autre les dates de la Grande Guerre. Le ruban, vert à liséré rouge sur chaque bord, et divisé verticalement par des filets rouges, est orné d'insignes divers : palme en bronze (pour les citations à l'ordre de l'armée), étoile de vermeil (pour les citations à l'ordre du corps d'armée), étoile en argent (ordre de la division),

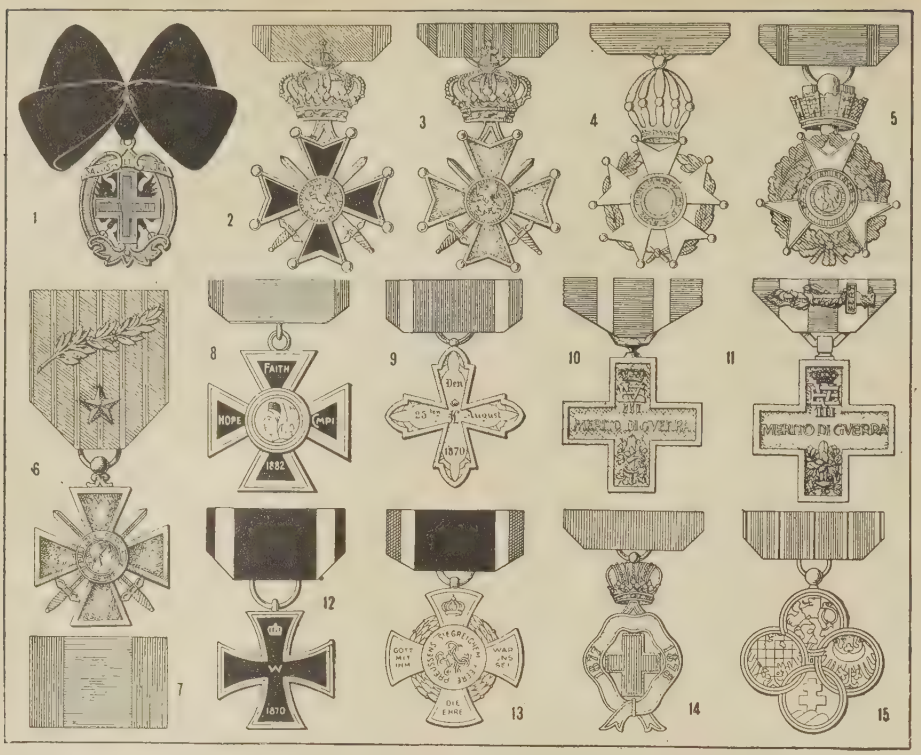

Ordres de chevalerie de la Croix : 1. Croix-Etoilée (Autriche) ; 2. Croix militaire (Belgique) ; 3. Croix de guerre (Belgique) ; 4. Croix du Sud (Brésil) ; 5. Croix de Juillet (France) ; 6. Croix de guerre (France) ; 7. Croix de guerre des théâtres des opérations extérieurs (ruban) ; 8. Croix-Rouge (Grande-Bretagne) ; 9. Croix de la Santé militaire (Hesse) ; 10. Croix de guerre (Italie) ; 11. Croix de la Valeur militaire (Italie) ; 12. Croix de fer (Prusse) ; 13. Croix commémorative (Prusse) ; 14. Croix-Rouge (Russie) ; 15. Croix de guerre (Tchécoslovaquie).

étoile de bronze (ordre de la brigade ou du régiment).

— En 1921 a été instituée une autre *Croix de guerre* spéciale aux *théâtres des opérations extérieurs*. Le bijou est le même que celui de la précédente décoration ; son ruban est formé de trois bandes verticales : une bleu clair au milieu et deux rouges latérales.

— Grande-Bretagne. *Croix-Rouge royale (ordre de la)*. Institué, en 1883, par Victoria Ire et réservé aux dames. Comprenait primitivement une seule classe. Pendant la Grande Guerre, le roi George V a créé une 2e classe. Le ruban est bleu, à liséré rouge.

— *Croix de Victoria*. V. Victoria.

— Hesse. *Croix de la Santé militaire*. Instituée, le 25 août 1870, par le grand-duc Louis III. Ne comprend qu'une classe (chevaliers), et se porte à la boutonnière. Ruban ponceau liséré d'argent.

— Italie. *Croix du Mérite de guerre*. — Instituée par décret du 19 janvier 1918 pour récompenser tous ceux qui se sont distingués pendant la Guerre. Le ruban est bleu, alterné avec deux bandes blanches.

Croix de guerre de la Valeur militaire. Créée par décret royal du 7 janvier 1922 ; décoration semblable à la précédente, mais le ruban est chargé d'une épée.

— Prusse. *Croix de fer*. Frédéric-Guillaume III fonda cet ordre en 1813, pour honorer ceux de ses sujets qui, pendant la campagne de 1813, avaient bien mérité de la patrie. Cet ordre, qui a reparu en 1870 et en 1914, comprend trois classes. La croix est de fer fondu, à branches bordées d'argent avec la date 1813, 1870 ou 1914. Elle est portée : par les militaires, suspendue par un ruban noir liséré de blanc ; chez les membres civils, le ruban est blanc liséré de noir. Elle n'est plus conférée depuis la Grande Guerre.

— *Croix commémorative*. Créée, en 1866, par Guillaume Ier et destinée à rappeler le souvenir de la guerre avec l'Autriche. L'insigne est fait du bronze des canons pris à l'ennemi. Ruban noir, avec bordure blanche et orange ; pour les non-combattants, la bordure est orange et noire.

— Russie. *Croix-Rouge*. Institué en 1878 par Alexandre III, et destiné à récompenser les dames qui ont donné des soins aux blessés. Ne comprenait qu'une seule classe. Ruban rouge.

— Saint-Siège. *Croix de Jésus-Christ*. Dernier nom porté, à partir de 1568, par l'ordre de la Milice de Jésus-Christ. V. Milice de Jésus-Christ (*ordre de la*).

— Tchécoslovaquie. *Croix de guerre*. Instituée par un décret du gouvernement provisoire du 7 novembre 1918, cette décoration est formée par quatre médailles aux bordures entremêlées et portant successivement les armes de Bohême, Moravie, Silésie, Slovaquie. Le ruban est à quatre bandes rouges séparées par trois bandes blanches chargées d'un mince filet rouge ; aux extrémités latérales, une demi-bande blanche à filet rouge.

— Toscane. *Croix-Blanche* ou *Croix de la Fidélité*. Ferdinand III, grand-duc de Toscane, fonda cet ordre en 1814, pour récompenser les services militaires. Depuis l'unification de l'Italie, sous le règne de Victor-Emmanuel, il a disparu.

Croix (la), journal catholique quotidien, fondé à Paris en 1880 par les augustins de l'Assomption ; le P. Bailly fut le principal rédacteur. Il a eu ensuite comme rédacteur en chef Jules Bouvattier, puis Jean Guiraud. *La Croix* est complétée par les *Croix* de province, la plupart hebdomadaires. V. Presse (*Bonne*).

Croix huguenote. V. Saint-Esprit.

Croix du Trahoir (la). Dès le XIIIe siècle existait à Paris une croix de ce nom, au milieu du carrefour formé par les rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec. Les avis sont partagés sur l'origine de ce nom (la forme la plus ancienne est *Tirouer*, d'où *Tiroir ; Trahoir* ne date que du XVIe s.) : lieu où l'on triait les animaux de boucherie, où l'on tirait à quatre chevaux les criminels, où l'on tirait les étoffes pour les tendre ?... La première hypothèse seule s'appuie sur une autorité ancienne (Raoul de Presles, au XIVe s.). Sous François Ier, une fontaine publique fut juxtaposée à la croix. Comme elle gênait la circulation, le prévôt des marchands François Miron fit réédifier en 1636, à l'angle des deux rues, la fontaine, sur laquelle la croix fut transportée. En 1774, Soufflot reconstruisit la fontaine ; mais la croix n'a pas été conservée.

Croix-Rouge (Sociétés de la). Au lendemain de la Convention internationale de Genève du 22 août 1864, née de l'initiative d'Henry Dunant et qui réglait le sort des blessés en temps de guerre, il se forma, dans la plupart des Etats civilisés, des Sociétés dites *de la Croix-Rouge*.

En France se sont constituées dans cet ordre d'idées : la *Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer*, reconnue d'utilité publique le 23 juin 1866 ; l'*Union des Femmes de France*, reconnue par décret de 1882 ; l'*Association des Dames françaises*, reconnue par décret de 1883. Leur fonctionnement général a été réglé par un décret du 19 octobre 1892, aux termes duquel

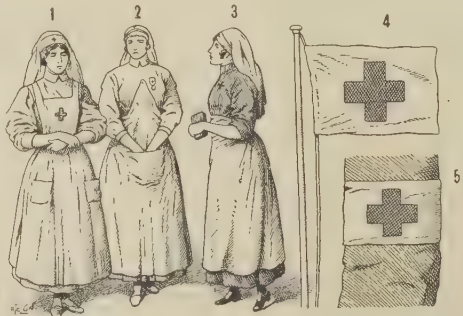

Croix-Rouge : 1. Infirmière (Dames françaises) ; 2. Infirmière (Union des Femmes de France) ; 3. Infirmière (Société de secours aux blessés militaires) ; 4. Drapeau de la Convention de Genève ; 5. Insigne (brassard) de la Croix-Rouge.

elles sont autorisées à prêter leur concours en temps de guerre au service de santé des armées de terre et de mer, et sous l'autorité des directeurs de ce service. Le rôle de ces sociétés consiste à créer des hôpitaux auxiliaires, à concourir au service de ces hôpitaux, à faire parvenir, suivant les indications de la Guerre et de la Marine, les dons recueillis pour les malades et les blessés.

Le personnel de ces sociétés est autorisé à porter le brassard de neutralité institué par la Convention de Genève (croix rouge sur fond blanc). Les hôpitaux et locaux occupés par lui doivent être distingués par un drapeau de même couleur portant le même signe. En 1877, les Turcs remplacèrent la croix par le croissant.

Les Sociétés de la Croix-Rouge des divers pays ont pour organe commun le Comité international de Genève. A la suite de la Grande Guerre, il s'est fondé en 1919, sur l'initiative de H. P. Davison, président de la Croix-Rouge américaine, une *Ligue des Sociétés de Croix-Rouge*. Son but est de préparer méthodiquement des secours en cas de calamités publiques, de développer dans tous les milieux la propagande en faveur de l'hygiène, d'étendre les services et le rôle des infirmières et de former des sections de la « Croix-Rouge de la Jeunesse ». Le secrétariat permanent de la Ligue est à Paris, et sa gestion est confiée à une assemblée générale qui se réunit tous les cinq ans, laquelle nomme un conseil de gouverneurs qui se réunit tous les trois ans et délègue dans l'intervalle ses pouvoirs à un comité exécutif qui se réunit tous les trois mois.

Croix-Rouge n. f. Se dit abréviativement pour Infirmière de la Croix-Rouge.

Croix-Verte française (la), société de secours aux militaires coloniaux. Elle a eu pour origine l'*Association tonkinoise*, créée à Paris en 1888, sous les auspices de René de Cuers, pour resserrer les liens de camaraderie d'anciens compagnons d'armes. Etendant son cercle d'action de Cuers la transforma, en 1892, en une *Société de secours aux militaires coloniaux* qui prit bientôt le nom de *Croix-Verte française*, son insigne étant une croix verte sur fond jaune. Un dortoir-réfectoire fut d'abord ouvert en 1892 à la Chapelle, puis la Société s'installa à Sèvres, en 1898. Elle a créé des établissements similaires dans diverses villes.

Croix, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 7 kil. de Lille dont elle est un faubourg sur la route de Roubaix et Tourcoing ; 19.280 hab. Ch. de f. Nord. Centre industriel important : métallurgie, teinturerie, brasserie.

Croix (La), comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 22 kil. de Tours ; 1.150 hab. Ch. de f. Orléans.

Croix-aux-Bois (La), comm. des Ardennes, arrond. et à 8 kil. de Vouziers ; 200 hab. A l'entrée d'un défilé de l'Argonne qui fut occupé par les Prussiens au cours de la campagne de Valmy, après des luttes acharnées du 12 au 15 septembre 1792. Détruite pendant la Grande Guerre.

Croix-aux-Mines (La), comm. des Vosges, arrond. et à 15 kil. de Saint-Dié ; 1.100 hab. (1.500 en 1914). Doit son nom à des mines de plomb argentifère abandonnées ; carrières de marbre. En partie détruite au cours de la Grande Guerre.

Croix-des-Carmes (la), lieudit du bois le Prêtre, au centre de la forêt ; a donné son nom à un secteur du front qui a vu des combats acharnés en 1915.

Croix-de-Vie, comm. de la Vendée, arrond. et à 30 kil. des Sables-d'Olonne, sur la mer, à l'embouchure de la *Vie* ; 2.075 hab. Ch. de f. Etat. Plage de sable, petit port de pêche, fabriques de conserves.

Croix-d'Hins, lieudit et gare du ch. de f. du Midi, dans la commune de Biganos (Gironde), à 23 kil. de Bordeaux, au milieu des landes. Station considérable de T. S. F. dite *Bordeaux-La Fayette*.

Croix-Helléan (La), comm. du Morbihan, arrond. et à 37 kil. de Pontivy ; 725 hab. Chapelle Saint-Mandé élevée, dit-on, à l'endroit où furent enterrés les Bretons morts au combat des Trente, livré en 1351 sur le territoire de cette commune.

Croix-Rousse (la), faubourg de Lyon (Rhône), sur un plateau glaciaire entre Rhône et Saône.

Croix ou **Cruz** (saint Jean de **La**), théologien espagnol, dont le nom de famille était Yepez, né à Ontiveros (Vieille-Castille) en 1542, mort en 1591. Il entra dans l'ordre des carmes, travailla avec sainte Thérèse à fonder l'ordre réformé des carmes dits « déchaussés » (1580). Il a été canonisé en 1726 par Benoît XIII. Ses ouvrages mystiques ont été traduits en français par le P. Maillard (1694). — Fête le 24 novembre.

Constellation de la Croix du Sud.

Croix-Dieu interj. Anc. juron, abrév. de « Par la croix de Dieu ».

Croix du Sud, magnifique constellation de l'hémisphère austral : elle est dessinée par quatre très brillantes étoiles disposées avec régularité, et sept autres de modeste éclat. L'étoile *x*, à peine visible à l'œil nu, forme en réalité un splendide amas stellaire composé de 110 étoiles de colorations différentes.

Croiza (Claire Connolly, dite), artiste lyrique française née à Paris en 1882. Elle débute en 1905 à Nancy dans *Messaline* d'Is. de Lara. Engagée au Théâtre de la Monnaie de Bruxelles elle s'y fait entendre de 1906 à 1913 tant dans le répertoire que dans des œuvres nouvelles, étrangères ou françaises, telles que *Elektra* de Strauss, *Katharina* d'E. Tinel, *Ariane* et *Thérèse* de Massenet, *Eros vainqueur* de Bréville, et *Pénélope* de Fauré. Elle chante, en 1913, au Théâtre des Arts, sous la direction de V. d'Indy *le Couronnement de Poppée* de Monteverde et en 1919 au Vaudeville *la Damoiselle élue* de Debussy, adaptée pour la première fois à la scène. Engagée en 1914 à l'Opéra-Comique elle y reparaît en 1924 dans *Pénélope* et y crée en 1926 *la Tisseuse d'orties* de G. Doret après avoir créé également, l'année précédente, *Judith* d'Honegger au théâtre du Jorat à Mézières.

La carrière de Croiza n'a pas été moins brillante ni féconde au concert qu'au théâtre. Croiza s'est montrée et demeure par sa collaboration avec les grandes associations symphoniques ou dans les séances de musique de chambre une des interprètes les plus sensibles et les plus pénétrantes du lied français, notamment des œuvres de Debussy, Fauré, Chausson, Caplet, Pierre de Bréville, etc.

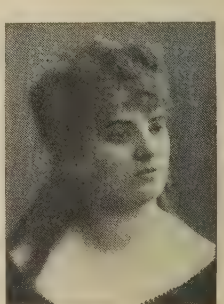

Sophie Croizette.—Cl. Nadar.

Croizette (*Sophie*-Alexandrine Croisette, dite), actrice française, née à Saint-Pétersbourg en 1848, morte à Paris en 1901. Fille

d'une danseuse française, elle obtint, en 1869, le premier prix de comédie au Conservatoire, débuta, en 1870, à la Comédie-Française, et fut nommée sociétaire dès 1873. Elle remporta de grands succès dans les rôles de jeune première. Elle renonça au théâtre en 1882.

CROKALITE n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de sodium. || Syn. de MÉSOTYPE.

CROKER (John Wilson), homme d'Etat et auteur anglais, né à Galway (Irlande) en 1780, mort à Moulsey, près de Londres, en 1857. Admis au barreau irlandais en 1802, il s'occupa de littérature et publia des écrits satiriques sur la situation politique de l'Irlande. En 1807, il entra au Parlement et fut, de 1809 à 1830, secrétaire de l'amirauté. Huit fois élu à la Chambre des communes, il devint, en 1828, conseiller privé. Il fut l'un des fondateurs de la *Quarterly Review*, à laquelle il fournit des articles acerbes. On lui doit deux poèmes : *Talavera*, et *Chants de Trafalgar ; Contes pour les enfants, tirés de l'histoire d'Angleterre*, ouvrage qui a suggéré à Walter Scott ses *Contes d'un grand-père ;* etc.

CROKER (Thomas Crofton), écrivain irlandais, né à Cork en 1798, mort à Londres en 1854. Il mit en œuvre les légendes et les chants irlandais dans ses ouvrages : *Researches in the south of Ireland* (1824) ; *Legends of the Lakes* (1829) ; *Joseph Holt, general of Irish rebels* (1837) ; etc.

CROKER (Richard), chef du Tammany Hall de New-York, né à Clonakilty (Cork) en 1841. Menant de front la politique et les affaires, n'exerçant aucune fonction publique et n'étant investi d'aucun mandat électif, le *boss*, comme on l'a surnommé, devint le leader du parti démocrate de New-York, et le tout-puissant chef du Tammany Hall (v. ce mot). Il s'est retiré en 1902. « Ce n'était pas un grand homme, dit de lui l'historien Hart, mais il pouvait faire de grandes choses avec deux cent mille suffrages dans le creux de sa main. »

CROLER ou **CROLLER** [*lé*] v. intr. Fauconn. V. CROULER.

CROLLE ou **CROULE** n. f. Vase sphérique à boire, ordinairement muni d'un couvercle et d'une anse.

CROLLES, comm. de l'Isère, arrond. et à 16 kil. de Grenoble, au pied de la Grande-Chartreuse, dans la vallée du Grésivaudan ; 1.160 hab. Tramway de Grenoble à Chapareillan.

CROLY (George), théologien et littérateur anglais, né à Dublin en 1780, mort en 1860. Il prit les ordres en 1804 et se fixa à Londres en 1810. Il a publié : *Paris en 1815* (1817) ; *l'Ange du monde* (1820) ; *Catilina*, tragédie (1822) ; *Œuvres poétiques* (1830) ; *le Roland moderne* (1846) ; *Apocalypse de saint Jean : une interprétation nouvelle* (1827). Ses œuvres historiques comprennent *Esquisses, Caractère de Curran, Biographie politique de Burke, Histoire de George IV*. Il a composé trois volumes de *Récits du mont Saint-Bernard*. Mais ses œuvres les plus connues sont ses deux romans : *Salathiel* (1829), basé sur la légende du Juif errant, et *Marston, soldat et homme d'Etat* (1846).

CROMAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 36 kil. de Bellac ; 700 hab. Ruines des châteaux de Lascroux et Soulignac.

CRO-MAGNON, localité de la Dordogne (comm. de Tayac), près des Eyzies. La race de Cro-Magnon, ainsi nommée des ossements humains qui y ont été découverts en 1868, se rattache aux peuples caucasiques. C'étaient des dolichocéphales de haute stature, qui auraient habité surtout l'Europe occidentale (notamment la France du Sud-Ouest) et le pourtour de la Méditerranée occidentale, à l'âge du renne.

CROMALTITE n. f. (de *Cromalt Hills* nom de lieu, en Ecosse). Pyroxénolite alcaline à augite ægyrinique, grenat mélanite et biotite.

CROMARTY, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse) ; port placé entre le golfe de Moray et celui de *Cromarty ;* 1.620 hab. Anc. ch.-lieu du comté de Cromarty, qui, formé d'une douzaine de petites enclaves, disséminées dans le comté de Ross, de l'Atlantique à la mer du Nord, est maintenant uni à celui de Ross. — Le *golfe* (firth) *de Cromarty* est un estuaire long de 30 kil., sur 15 à 20 kil. de largeur.

CROMBACH, comm. de Belgique, gouv. d'Eupen-Malmédy, canton de Saint-Vith, arrond. admin. de Verviers ; 1.700 hab.

CROMBEKE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. d'Ypres) ; 1.200 hab.

CROMER (en lat. *Cromerus*). Biogr. V. KROMER.

CROMER (Evelyn BARING, comte puis lord), administrateur anglais, né à Crommer-Hall (Norfolk) en 1841, mort à Londres en 1917. Son père était le chef de la célèbre banque Baring. Il sortit de l'école militaire de Woolwich, mais quitta vite l'artillerie pour l'administration coloniale : îles Ioniennes, Jamaïque, Inde. En 1877 il vint en Egypte et, après l'abdication d'Ismaïl, fut contrôleur général lors du condominium avec de Blignière, enfin consul général, en réalité le maître de 1883 à 1907. Il prit une grande part à l'accord franco-anglais de 1904. L'essor économique de l'Egypte est son œuvre. Débordé par le réveil nationaliste et panislamiste, il se retira. A la Chambre des lords, il fut un des leaders du parti unioniste. Il présida la commission d'enquête sur la campagne des Dardanelles.

CROMÉRIEN [*ri-in*], n. m. Géol. Nom donné en Angleterre au *forest bed* de Cromer, formation fluvio-marine avec mammifères, indiquant un climat chaud (*elephas meridionalis, hippopotamus major*). Il correspond à une période interglaciaire ou préglaciaire (quaternaire ancien).

CROMÉRIEN, ENNE adj. Qui se rapporte à la période cromérienne : *L'étage* CROMÉRIEN.

CROMESQUIS [*mèss-ki*] n. m. Nom donné à de petites croquettes en forme de carré allongé, préparées avec de la chair de homard, d'écrevisse, du gibier, de la cervelle, etc. : *Les* CROMESQUIS *sont d'origine polonaise.*

CROMFORD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby) ; 904 hab. Arkwright y fonda en 1776 les premières grandes manufactures anglaises de coton.

CROMLECH [*krom'-lèk*] n. m. (bas breton *kroumlech*). Monument mégalithique, formé de pierres disposées en cercle, quelquefois autour d'une plus grande : *Les* CROMLECHS *abondent en Bretagne.*

Cromlech.

CROMMYOMANCIE [*kro-mi, si*] n. f. (du gr. *krommuon*, oignon, et *manteia*, divination). Sc. occult. Divination au moyen d'oignons dont chacun représentait une personne. (Celui qui germait le premier indiquait d'heureux présages pour la personne correspondante.)

CROMNE ou **CROMNUM**. Géogr. anc. Ville d'Arcadie (Péloponnèse). Victoire des Arcadiens sur Archidamos, roi de Sparte (364 av. J.-C.).

CROMORNE n. m. (en allem. *krummhorn ;* de *krumm*, courbe, et *horn*, corne). Ancien instrument de musique à vent, en bois et à anche double, comme le hautbois et le basson. || Jeu d'anche de l'orgue de 4, 8 ou 16 pieds. (On le trouve surtout au positif.)

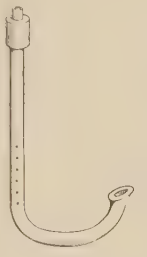

Cromorne (XVIe s.).

— ENCYCL. Le *cromorne* avait l'aspect d'un J majuscule. On pense qu'il était déjà en usage au XIIIe siècle ; ce qui est certain, c'est que, dès le XVe, il était très répandu. Les cromornes formaient une famille, comprenant le soprano, l'alto, le ténor, parfois la taille, et enfin la basse. L'instrument était percé de six à sept trous et son étendue était généralement d'une neuvième. On baissait l'intonation d'un demi-ton en ne bouchant que la moitié d'un trou. A partir de l'époque révolutionnaire, le cromorne disparaît complètement, sans doute remplacé par le basson.

CROMOS [*moss*] Myth. gr. Héros éponyme du bourg de Kromyon (Mégaride). — Fils de Lycaon.

CROMPER [*kron-pé*] v. tr. Argot. Sauver : *Ah ! s'il voulait* CROMPER *ma sorbonne !* [sauver ma tête]. (Balzac.)

CROMPIRE n. f. (patois alsacien *grunbire ;* de l'allem. *grund*, terre, et *birne*, poire). Argot. Pomme de terre.

CROMPTON (Samuel), tisserand anglais, né à Firwood, près de Bolton en 1753, mort dans cette dernière ville en 1827. On lui doit l'invention de la *mule-jenny*, machine à filer le coton.

CROMPTON (Henry), jurisconsulte anglais, né à Liverpool en 1836, mort à Churt-House (comté de Surrey), en 1904. Partisan de la doctrine d'Auguste Comte, il s'occupait en même temps des *Trade Unions* et de la solution des différends entre patrons et ouvriers. Son ouvrage, *Arbitrage conciliation* (1880), fait autorité.

CROMWELL [*mou-èl'*] (Thomas), comte D'ESSEX, lord-chancelier d'Angleterre, né vers 1485, décapité à Londres en 1540. Cromwell vécut dans sa jeunesse en Italie. On ignore comment il devint le protégé du cardinal Wolsey ; après la chute de ce ministre, il entra aux Communes et prit une grande influence sur Henri VIII. Il prépara l'œuvre de la Réforme, aidé de Cranmer ; il fut à la fois ministre des affaires intérieures et extérieures, créateur d'une nouvelle flotte, organisateur des armées, président de la terrible *Chambre étoilée*, présida à la dissolution d'abord des petits monastères (1536), puis, après la répression du Pèlerinage de Grâce, de tous les couvents. Devenu grand chancelier, il fit épouser à Henri VIII une princesse luthérienne, Anne de Clèves. Mais le roi répudia cette nouvelle épouse et s'en prit au négociateur de son mariage. Accusé de trahison Cromwell fut arrêté, mis à la Tour, condamné sans jugement, et celui qui avait fait périr tant de victimes (Thomas More, lady Salisbury, etc.) passa à son tour aux mains du bourreau.

CROMWELL (Olivier), protecteur de la République d'Angleterre, né à Huntingdon en 1599, mort à Whitehall (Londres) en 1658. Sa jeunesse ne fut pas débauchée, comme on l'a dit : il se maria de bonne heure, et fut élu à Oxford membre du Long Parlement (1640) où, sous la direction de Hampden, il prépara la révolution. En 1642, nommé capitaine de cavalerie, il inspire à ses soldats son fanatisme religieux, et la nouvelle armée bat les royalistes à Marston-Moor (1644) et à Naseby (1645). Nommé lieutenant général, il fut maintenu par exception dans son commandement, malgré la loi du « Renoncement à soi-même », qui interdisait aux parlementaires toute charge militaire ou civile. Dès lors, Cromwell est maître, il épure le Parlement au moyen de la force armée, et institue enfin une haute cour de justice qui condamne à mort le roi Charles Ier (1649). L'Irlande insurgée est vaincue et donnée en proie au soldat puritain. Cromwell est appelé en Ecosse, où Charles II avait été proclamé roi ; il triomphe à Dunbar et à Worcester, et pacifie le pays avec modération. La politique étrangère prend alors le premier rang. L'Acte de Navigation provoque la guerre avec la Hollande. Vainqueur, Cromwell dissout violemment le Long Parlement (20 avril 1653) puis tantôt seul, tantôt s'entourant d'assemblées plus ou moins dociles, il exerce l'autorité civile et militaire sous le titre de Lord Protecteur qui lui fut donné le 16 décembre 1653. Il règne véritablement et ce règne est glorieux. La Hollande reconnaît l'Acte de Navigation et la suprématie du pavillon anglais ; la France et l'Espagne se disputent son alliance. S'il n'accepte pas le titre de roi que lui offre un Parlement, il laisse à son fils Richard le titre de Protecteur. Son nom est un des plus grands de l'histoire, et peut-être le premier de celle d'Angleterre.

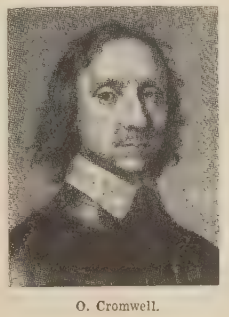

O. Cromwell.

Cromwell avait épousé, en 1620, Elisabeth Bourchier, morte en 1665, et dont il eut quatre fils et quatre filles ; les plus connus de ses fils sont RICHARD et HENRY. V. ci-après.

Cromwell, drame en cinq actes, en vers, de V. Hugo, publié en décembre 1827. Olivier Cromwell est devenu maître des destinées de l'Angleterre. Ayant le pouvoir et tous les privilèges de la royauté, il veut en porter les insignes. La Cité de Londres a déposé le sceptre à ses pieds, et le Parlement, la couronne : il touche à son rêve : mais il découvre autour de lui des conjurés qui n'attendent pour lever leur poignard que d'avoir à frapper un roi. Alors, il rejette au loin la couronne, mais rêve encore la royauté :

Quand donc serai-je roi?

Ce sont les derniers mots du drame.

La pièce n'est pas jouable : ce n'est qu'un vaste tableau, fort pittoresque et assez vivant. La psychologie en est sommaire. Il est historiquement impossible d'admettre le caractère que V. Hugo a donné à Cromwell et aux puritains en en faisant des sots fanatiques et des ambitieux retors.

Cromwell (LA PRÉFACE DE). Le drame de *Cromwell* était précédé d'une longue préface, qui fut considérée comme le manifeste de l'école romantique. V. Hugo distingue trois âges dans l'histoire de l'humanité : les *temps primitifs*, les *temps antiques*, les *temps modernes*, auxquels correspondent trois formes de poésie : le *lyrisme*, l'*épopée*, et le *drame*. Le christianisme donna naissance au genre le plus vrai : le *drame*, qui, comme la vie, réunit les contraires : le beau et le laid, le grotesque et le sublime. Rien n'est donc plus faux, aux yeux du poète, que la distinction des genres qui a triomphé dans la tragédie classique. Il se moque aussi de la règle des trois unités : la seule unité qu'il veuille conserver, c'est celle d'action.

On ne peut guère, aujourd'hui, voir dans *la Préface de Cromwell* le véritable Art poétique des romantiques ; c'est une œuvre de circonstance dont les théories sont confuses et arbitraires et qui, d'ailleurs, ne concerne que le drame. Ce « manifeste » romantique n'en fait pas moins époque dans la littérature française.

Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier, tableau de P. Delaroche ; composition d'un caractère littéraire (musée de Nîmes, 1831). Le coloris en est tout à fait poussé au noir. (V. planche *Beaux-Arts XXXIX.*)

CROMWELL (Richard), troisième fils du Protecteur, né en 1626, mort à Cheshunt en 1712. Son caractère et ses goûts étaient aux antipodes de ceux de son père, dont il fut pourtant le préféré et qui le mit à la tête de la nouvelle Chambre des lords, et le désigna, en mourant, comme son successeur (1658). Richard fut proclamé Lord Protecteur, mais en peu de temps les chefs de l'armée refusèrent de lui obéir, et, criblé de dettes, il donna sa démission (1659). Il se réfugia sur le continent, où il demeura oublié jusqu'en 1680, époque à laquelle il lui fut permis de revenir en Angleterre. Il prit alors le nom de CLARKE.

CROMWELL (Henry), quatrième fils du Protecteur, né en 1628, mort en 1674. Il servit dans l'armée parlementaire et reçut, en 1655, le gouvernement de l'Irlande. Il administra l'île avec une modération qui lui valut de n'être pas inquiété sous la Restauration.

CROMWELLISME [*mou-è-lissm'*] n. m. Manière d'agir de Cromwell : *Bossuet forgea le mot* CROMWELLISME *dans un accès d'indignation.*

CROMWELLISTE [*mou-è-lisst'*] n. et adj. Partisan de Cromwell.

CROMYON ou **KROMMYON**. Géogr. anc. Bourg de la Grèce, dans l'ithsme de Corinthe, à la frontière de la Mégaride et de la Corinthie, sur le golfe Saronique. Résidence du légendaire brigand Sinis, tué par Thésée.

CRON n. m. Terre sablonneuse. || Son, issue de blé.

CRONACA (Simone POLLAJUOLO, surnommé **il**), architecte italien, né à Florence en 1454, mort en 1509. Son enthousiasme pour les monuments anciens lui valut son surnom de **il Cronaca** (l'Antiquaire). Ce fut lui qui construisit presque entièrement le magnifique palais Strozzi, la charmante église Saint-François, sur le mont Miniato, que Michel-Ange appelait la *Belle Villageoise*, et la sacristie de l'église du Saint-Esprit. Il se mêla aux agitations politiques de son temps, et fut un des sectateurs de Savonarole.

CRONAILLES [*nay'*] n. f. pl. (de *cron*). Décombres, plâtras, dans le Nord.

CRONARTIUM [*si-om'*] ou **CRONARTION** [*si-on*] n. m. Genre de champignons urédinées, vivant en parasites sous l'épiderme de diverses plantes et que certains auteurs considèrent comme l'état primordial des *uredo*. (Le *cronartium rubicola* a exercé des ravages importants sur les pins.)

CRONAT [*na*], comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 66 kil. de Charolles ; 1.190 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise en partie du XIIIe siècle ; château du XVIe siècle.

CRÔNE n. m. (flam. *kran*). Grue employée pour charger et décharger les navires.

CRÔNE n. f. Cavité creusée par les eaux sous les berges d'une rivière, et où se réfugient volontiers les gros poissons. (On écrit aussi CROSNE.)

CRONEGK (Jean-Frédéric, baron DE), poète allemand, né à Anspach en 1731, mort à Nuremberg en 1758. Il fut un des poètes allemands les plus estimables de son temps. Son drame *Codrus* annonce la période classique de la littérature dramatique allemande.

CRONIES [*nî*] n. f. pl. Fêtes grecques en l'honneur de *Cronos*. (A Athènes, elles se célébraient le 12 du mois hécatombœon.) || Nom donné quelquefois, surtout par les auteurs grecs, aux *saturnales* de Rome. (On dit aussi FÊTES CRONIENNES.)

CRONJE (Piet Arnoldus), général boer, né en 1835, mort à Klerksdorp en 1911. Il servit pendant la première guerre anglo-transvaalienne (1878) sous le général Joubert. Au moment du raid fameux du Dr Jameson, il fut mis à la tête des troupes envoyées contre lui et réussit à le capturer. Lorsqu'en 1899 s'ouvrit la guerre du Transvaal, il fut mis à la tête de l'armée chargée d'opérer dans l'ouest de l'Orange. Ses commandos furent victorieux sur la Modder ; mais il refusa de se retirer devant les troupes, très

supérieures en nombre, du maréchal Roberts, fut battu à Paardeberg, et dut, après sept jours de lutte, capituler. Il fut envoyé en captivité à Sainte-Hélène. Il est devenu, après la guerre, le chef d'une petite troupe qui a représenté, dans les cirques de l'Amérique du Nord, les principaux épisodes de la guerre anglo-boer.

CRONOGRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *Kronos*, Saturne, et *graphein*, décrire). Description de la planète Saturne.

CRONOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la cronographie. (Peu us.)

CRONOS ou **KRONOS** [*noss*], une des grandes divinités helléniques, père de Zeus, et lui-même fils d'Ouranos et de Gea. Il détrôna Ouranos, épousa sa sœur Rhéa, et régna avec elle sur le monde. D'après un oracle de Gea, il devait être détrôné, à son tour, par un de ses enfants ; aussi les dévorait-il dès leur naissance. Seul, Zeus fut sauvé par Rhéa, qui présenta à Cronos, au lieu du nouveau-né, une pierre emmaillotée. Elevé en Crète, sous la garde des curètes et devenu grand, il déclara la guerre à Cronos et aux Titans, qui furent vaincus et relégués au Tartare. Cronos était honoré à Olympie, sur le mont Cronion, avait un temple à Athènes. On le représentait sous les traits d'un vieillard. On le confondait parfois avec *Chronos*, dieu du temps. Les Romains l'identifièrent avec Saturne.

Cronos et Rhéa.

CRONQUELET [*ke-lè*] n. m. Dans certaines parties de la France, Surélévation faible du sol. || Cime d'un arbre.

CRONSLOTT ou **KRONSLOTT**, forteresse russe, bâtie par Pierre le Grand sur la pointe sud-est de l'île Kotlin. Elle défend Leningrad du côté de la mer. V. CRONSTADT.

CRONSTADT ou **KRONSTADT**, port militaire et commercial de la R. S. F. S. de Russie, au fond du golfe de Finlande, dans l'île de Kotlin, à l'embouchure de la Néva ; 68.000 hab. Depuis la construction du canal maritime qui l'unit à Leningrad (à 30 kil. plus à l'E.), Cronstadt n'est plus guère que l'avant-port commercial de Leningrad ; mais il a gardé toute son importance comme place de guerre. Fondé par Pierre le Grand en 1703, Cronstadt a vu en 1891 les préludes de l'alliance franco-russe (réception d'une escadre française par Alexandre III). Ses marins ont joué un rôle très actif dans les débuts de la révolution russe et ont provoqué en 1921, contre l'autorité des Soviets, un très sérieux soulèvement à la suite duquel des atténuations ont été apportées au régime du communisme intégral.

CRONSTEDT (Axel-Frédéric), chimiste et minéralogiste suédois, né dans la Sudermanie en 1722, mort à Stockholm en 1765. On lui doit la découverte du nickel (1751) et du minéral qu'il appela *déolithe*. Son *Essai de classification du règne minéral* (1758) a été traduit en français, sous le titre de *Essai d'une nouvelle minéralogie* (1771).

CRONSTEDT (Charles-Olof), vice-amiral suédois, né à Botby (Finlande) en 1756, mort près de Helsingfors en 1820. Vainqueur à Svensksund (1790), il devint secrétaire d'Etat pour la marine, fut chargé en 1801 de défendre Sveaborg, ne sut pas disputer cette place aux Russes et signa (1808) une capitulation honteuse qui mit fin à sa carrière.

CRONT [*kron*], **E** adj. et n. (du flam. *krom*, courbe, tortu). Bancal : *Marie Stuart avait eu des bontés pour un* CRONT *Rizzio*. (V. Hugo.)

CROOKES (sir William), chimiste et physicien anglais, né et mort à Londres (1832-1919). Il était, à vingt ans, professeur suppléant au Collège Royal. En 1855, il fut nommé professeur de chimie au Collège scientifique de Chester. En 1864, il prit la direction du *Quarterly Journal of Science*. Dès 1851, Crookes faisait de remarquables expériences sur les solénoïdes. En 1861, il découvrit et étudia le thallium. En 1863, il fut élu membre de la Société royale. En 1865, il inventa une nouvelle méthode pour séparer l'or et l'argent de leur minerai, au moyen du sodium. En 1872, il inventa le *radiomètre*, qu'il perfectionna et transforma ensuite en le nommant *othéoscope*, et aussi les tubes dits *tubes de Crookes*. Il résuma toutes ces précieuses recherches et les communiqua, en 1873, à la Société royale, dans un travail intitulé : *Experiments on repulsion resulting from radiation*, qui lui valut la grande médaille royale. Crookes s'adonna aussi à l'étude des phénomènes du spiritisme ; d'où son mémoire : *Researches in the phenomena of spiritualism* (1874). D'après son travail : *Physique moléculaire dans le vide* (1878), il admet un quatrième état de la matière : l'état extra-gazeux, où la matière est radiante. Il a publié encore : *Méthodes choisies d'analyse chimique* (1870) ; *Fabrication du sucre de betterave en Angleterre* (1880) ; *Manuel de teinture et d'impression du calicot* (1881) ; *Teinture et impression sur tissus* (1882) ; *Manuel de technologie ; Solution de la question des égouts* (1883), et *Manière d'établir un système d'égout avantageux* (1885). Il était correspondant de l'Académie des Sciences.

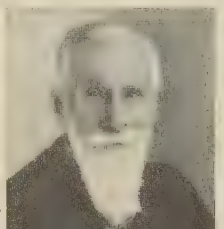

W. Crookes.

Crookes (TUBE DE). V. TUBE, RAYONS X.

CROOM, paroisse de l'Etat libre d'Irlande (prov. de Munster, comté de Limerick), sur le Maig, affluent du Shannon ; 2.850 hab.

CROPPETONS (À) loc. adv. V. CROUPETONS (À).

CROPREDY, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Oxford), sur le Cherwell, affl. de la Tamise, et sur le canal d'Oxford ; 4.150 hab.

CROQMADAME [*krok*] n. m. Ancien jeu du moyen âge, dont la nature exacte n'est plus connue. (Sans doute s'agissait-il de quelque exercice violent, de la nature du jeu de l'ours ou du cheval fondu.)

CROQUADE [*kad'*] n. f. (rad. *croquer*). Composition vive et libre. (Peu us.)

CROQUAILLON [*ka-yon*] n. m. Croquis informe. (Peu us.).

CROQUANT [*kan*] n. m. (pour l'étym., v. la partie *encycl.*). Hist. Nom donné à des paysans révoltés, sous Henri IV et sous Louis XIII. || Sobriquet donné anciennement aux traitants et aux financiers.

— *Par extens.* Nom de mépris donné autrefois aux paysans. || Auj., Homme de rien.

— Art culin. Cartilage de viande de boucherie.

— ENCYCL. Hist. Quelle est l'origine du mot *croquant* ? Vient-il du village de *Crocq* (Creuse, arrond. d'Aubusson), comme le prétend d'Aubigné ; ou de ce fait que les paysans révoltés en 1594 criaient : « *Sus aux croquants !* », c'est-à-dire à ceux (aux nobles) qui « croquaient » les pauvres gens, comme le voudrait de Thou ? L'étymologie de beaucoup la plus vraisemblable est celle qui s'attache au mot *croc*, instrument aratoire de la petite culture, dont beaucoup de révoltés devaient être armés.

CROQUANT [*kan*], **E** adj. Qui croque sous la dent : *Des biscuits* CROQUANTS.

— Substantiv. : *Un* CROQUANT. (Syn. de CROQUANTE.)

Croquants (RÉVOLTE DES), nom donné à plusieurs révoltes de paysans, qui se produisirent à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle : en 1594 dans le Limousin, en 1624 dans le Quercy, et enfin en 1637. Les causes en furent la misère et l'augmentation des impôts. La première révolte fut écrasée, mais le roi accorda un adoucissement d'impôts ; la seconde révolte se termina par l'exécution des chefs Donat et Barran ; enfin, le troisième soulèvement se termina par une amnistie.

CROQUANTE [*kant'*] n. f. Sorte de gâteau fait d'amandes torréfiées.

CROQUANTERIE [*kan-te-rî*] n. f. Boutique où l'on vend des pâtisseries croquantes. (VX.)

CROQUE AU SEL (À LA) [*krok'*] loc. adv. Au sel, sans autre assaisonnement.

— Fam. *Manger quelqu'un à la croque au sel*, Lui être tout à fait supérieur.

CROQUE-LARDON [*krok'*] n. m. invar. Parasite, pique-assiette : *Vivre en* CROQUE-LARDON.

CROQUEMBOUCHE [*kan*] ou **CROQUE-EN-BOUCHE** n. m. invar. Nom donné à toutes sortes de pâtisseries croquantes.

CROQUEMENT [*ke-man*] n. m. Bruit d'un objet que l'on croque.

CROQUE-MITAINE [*krok'-mi-tèn'*] n. m. (de *croquer* et *mitaine* [mot d'orig. douteuse]). Etre fantastique et méchant, dont on menace les enfants pour les effrayer. || Pl. *Des* CROQUE-MITAINES.

— *Par extens.* Epouvantail : *Le* CROQUE-MITAINE *des enfants de 1802 était Robespierre ; le* CROQUE-MITAINE *des enfants de 1815 était Bonaparte.* (V. Hugo.)

— ENCYCL. Le *croque-mitaine* des Grecs était une femme monstrueuse, nommée *Mormo*. Platon en parle au commencement du Ier livre de sa *République*, et Théocrite dans sa XVe idylle. A Lesbos, le rôle de croque-mitaine était tenu par *Gello*, la voleuse d'enfants. Les Gorgones et les Lamies peuvent également être rapprochées du croque-mitaine. A Rome, Cacus, le fameux brigand tué par Hercule, passa à l'état de croque-mitaine, et l'on se servait de son nom pour épouvanter les enfants indociles. Dans le midi de la France, le croque-mitaine s'est longtemps appelé *Babau*. Babau avait pour spécialité de manger en salade les petits enfants.

CROQUE-MORTS : 1. Actuel ; 2. Ancien.

CROQUE-MONSIEUR [*krok'-meu-si-eu*] n. m. invar. Sorte de sandwich chaud fait d'une tranche de jambon entre deux tranches de pain frites au beurre et saupoudrées de fromage.

CROQUE-MORT [*krok'-mor*] n. m. (de *croquer* et *mort*). Se dit, par plaisanterie, des agents des pompes funèbres chargés d'ensevelir les corps : *Des* CROQUE-MORTS.

— Par compar. et iron. *Etre gai, amusant, etc., comme un croque-mort*, Avoir une physionomie triste, mélancolique.

— *Par anal.* Insecte nécrophore.

CROQUE-MOUTON n. m. invar. Art milit. Syn. de ARGOULET. || Pl. *Des* CROQUE-MOUTONS.

CROQUENEAU [*ke-nô*] ou **CROQUENOT** [*ke-no*] n. m. Argot. Soulier : CROQUENEAUX *vernots* (vernis).

CROQUE-NOISETTE [*krok'*] n. m. ou **CROQUE-NOIX** n. m. invar. Nom vulgaire du muscardin. || Pl. *Des* CROQUE-NOISETTES.

CROQUENOTE [*krok'*] ou **CROQUE-NOTE** n. m. *Fam.* Musicien médiocre ou musicien pauvre. (On dit quelquefois CROQUE-SOL.) || Pl. *Des* CROQUENOTES (ou CROQUE-NOTES.)

CROQUEPOIS [*ke-poi*] n. m. invar. Archéol. Bâton armé d'un croc, analogue au plançon ou masse à tête en plomb du XIVe et du XVe siècle.

CROQUER [*kro-ké*] v. intr. (de *croc*). Faire un bruit sec sous la dent : *Le sucre* CROQUE *sous la dent.*

— *Transitiv.* Manger une chose croquante, produire un bruit sec : CROQUER *des noisettes, des pralines, du sucre.* || Manger rapidement : *L'appétit fait* CROQUER *le pain sec.* || Dévorer.

— *Fam.* Amener à ses fins (en parlant d'une femme qu'on courtise). [VX.]

— Peint. Dessiner en quelques traits rapides : CROQUER *un paysage.* || Saisir la ressemblance de : *Il y a de mauvais peintres qui excellent à* CROQUER *un personnage.* — *Fig.* Reproduire, exprimer fidèlement. || Analyser, esquisser.

— *A croquer*, Qui donne le désir d'en esquisser l'image : *Paysage à* CROQUER ; — et *au fig.* A manger de caresses ; à l'extrême : *Etre joli à* CROQUER.

— *Croquer le marmot*, Se morfondre à attendre. (Loc. d'orig. douteuse.) || *N'en croquer que d'une dent*, Ne pas obtenir ce que l'on désire.

— Mar. Accrocher : CROQUER *un palan.*

— Mus. *Croquer des notes*, Les passer dans l'exécution.

— Jeux. Au croquet, Chasser une boule hors du jeu. V. CROQUET.

— Littér. Faire l'esquisse, l'abrégé de : *Je gâte cette pièce par la grossièreté dont je la* CROQUE : *c'est comme si un barbouilleur voulait toucher à un tableau de Raphaël.* (Mme de Sévigné.)

— ALLUS. LITTÉR. :

...Vous leur fîtes, seigneur,
En les *croquant*, beaucoup d'honneur.

Vers de La Fontaine (*Les Animaux malades de la peste*). V. ANIMAUX.

— ***Croqué, e,*** part. pass. du verbe *Croquer*. *Pop.* Pris, saisi : *Braconnier* CROQUÉ *par les gardes.*

— ***Se croquer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Artiste qui* SE CROQUE *non sans habileté.*

— Avec réciprocité : *Caricaturistes qui* SE CROQUENT *avec esprit.*

— Au sens passif : *Noisettes qui* SE CROQUENT *facilement. Paysage qui* SE CROQUE *avec plaisir.*

CROQUE-SOL n. m. invar. *Fam.* Syn. de CROQUENOTE.

CROQUET [*kè*] n. m. Biscuit dur. || Pâtisserie sèche, qui croque sous la dent.

— *Fam.* Personne prompte à s'emporter.

CROQUET [*kè*] n. m. (mot angl. lui-même emprunté au franç.). Jeu qui consiste à faire passer des boules de bois sous des arceaux, au moyen de maillets, en suivant un trajet spécial.

— ENCYCL. Jeux. Le *croquet* se joue entre plusieurs joueurs (huit au maximum) partagés ou non en deux camps égaux. Chaque joueur a un maillet et une boule, tous deux marqués d'une même couleur. Sur un sol plat, de 10 à 15 m. de long et de 6 à 8 m. de large, on enfonce en les espaçant de 2 m. les uns des autres dix arceaux, dont deux doubles en croix, au centre, sont munis d'une sonnette. Les limites du jeu sont marquées par deux piquets peints. Le jeu consiste à faire passer la boule sous chacun des arceaux, et à lui faire toucher les piquets.

Si un joueur, en poussant sa boule en touche une autre, ce qui se dit *roquer*, il peut jouer un second coup sans *croquer*, ou *en croquant*, c'est-à-dire en plaçant la boule roquée contre la sienne, qu'il maintient en place en posant le pied dessus, et en frappant cette dernière avec le maillet. Le contre-coup chasse l'autre boule au loin.

On roque et l'on croque pour retarder le camp adverse ; lorsqu'on est en tête, c'est-à-dire qu'on n'a qu'à toucher le piquet d'arrivée, on devient *corsaire*.

Départ

Jeu de croquet. (Disposition ordinaire des arceaux et des piquets.)

CROQUETTE [*kèt'*] n. f. Boulette de pâte, de hachis, etc., saupoudrée de chapelure de pain, puis trempée dans du jaune d'œuf, et frite.

CROQUEUR [*keur'*], **EUSE** n. Personne, animal qui croque : *Le renard est grand* CROQUEUR *de poules.*

— Fam. *Croqueur de rimes*, Qui a la manie de rimer. || *Croqueur de femmes*, Qui fait le galant avec succès.

— N. m. Techn. Pièce de la machine à carder, qui sert à replier les dents placées dans le ruban.

CROQUIGNOLE [*ki, gn* mll.] n. f. (orig. douteuse). Syn. de CHIQUENAUDE. || *Fig.* Injure, Outrage.

— Art culin. Petite pâtisserie dure et croquante.

CROQUIGNOLER [*ki, gn* mll., *o-lé*] v. tr. *Pop.* Donner des croquignoles à : CROQUIGNOLER *le nez de quelqu'un.*

CROQUIGNOLET [*ki, gn* mll., *o-lè*] n. m. Petite pâtisserie sèche et dure.

CROQUIS [*ki*] n. m. (de *croquer*). Dessin fait en quelques traits de crayon ou de pinceau. || Ebauche d'un ouvrage littéraire : *Il serait ridicule que ce* CROQUIS *parût.* (Voltaire.)

— Techn. Croquis coté. V. DESSIN et GÉOMÉTRIE.

— SYN. **Croquis, canevas, crayon,** etc. V. CANEVAS.

— ENCYCL. Bx-arts. Le *croquis*, jeté rapidement sur le papier, se borne à indiquer, à l'aide de quelques traits, les formes essentielles des objets.

Le mot « croquis » s'applique encore à tous les dessins exécutés rapidement, sous le coup d'une inspiration fugitive, ceux qui doivent servir comme maquettes, soit pour un nouveau dessin du même sujet, soit pour un tableau. Le croquis est, dans ce cas, une esquisse en dessin.

Un grand nombre de peintres ont laissé des croquis d'un grand intérêt. Parmi les plus remarquables, on peut citer ceux de Léonard de Vinci, à la plume, de Rembrandt, de Van Goyen à la pierre noire, de Watteau aux trois crayons, de Delacroix.

CRORE n. m. Terme employé, au Bengale, pour exprimer *dix millions*. (Un crore de roupies se divise en

100 *lacks*, et se compose de 10 millions de roupies que l'on écrit 10.000.000 RS.)

CROS (Pierre DE), élu évêque de Clermont en 1301, mort à Clermont vers 1304. Il est connu sous le nom de **Pierre d'Auvergne** comme théologien et savant; saint Thomas l'avait chargé d'achever la *Somme*, et il commenta Aristote. Bien qu'il dût sa nomination à Boniface VIII, il fut pour Philippe le Bel un conseiller dévoué.

CROS (César-Isidore-*Henri*), sculpteur, céramiste, modeleur en cire et peintre français, né à Narbonne en 1840, mort à Sèvres en 1907. Élève de Jouffroy, Etex et Valadon, il exposa au Salon des Artistes français des médaillons, des bas-reliefs et des statuettes en cire coloriée, mais il se fit surtout connaître par ses céramiques, et ses pâtes de verre qui imitaient celles des anciens Grecs. En 1884, Cros publia le résultat de ses expériences : *L'encaustique et les autres procédés de peinture chez les anciens; technique et histoire*. Puis il exposa une série de peintures à la cire qui étaient plutôt des bas-reliefs. On peut citer comme ses premières réussites de pâte de verre: *la Source gelée*, et le *Soleil* (1889), remarquables pour la beauté des masses et la perfection du modelage; des exemplaires de pâtes de verre de Cros se trouvent au musée du Luxembourg (*l'Histoire de l'eau, Incantation, Corinthe*); au musée des Arts décoratifs (*Histoire du feu*), etc. Son chef-d'œuvre, *l'Espérance de la belle Saison*, fut interrompu par la mort. Parmi ses œuvres en marbre, on peut citer le *Monument de la tragédienne Agar* (au cimetière Montparnasse); *les Druidesses* (1880), au ministère des beaux-arts; le *buste de Voltaire* (1875), pour l'Ecole normale. Rodin le considérait comme un des plus grands sculpteurs de notre époque.

CROS (Charles), frère du précédent, né à Fabrezan (Aude) en 1842, mort à Paris en 1888. A la fois poète et savant, il étudia la philologie, puis la médecine. On lui doit la découverte du procédé indirect de photographie des couleurs, dont il communiqua le principe à la Société française de photographie en 1869, en même temps que Louis Ducos du Hauron : les deux inventeurs ne se connaissaient pas. Dans un pli déposé à l'Académie des sciences en 1877, il donnait la description d'un appareil appelé *paléophone*, principe du phonographe actuel, dont il avait eu l'idée avant Edison. On lui doit encore une intéressante brochure sur les moyens de communication avec les planètes (1869). Ch. Cros était en même temps un écrivain fantaisiste et un poète spirituel. On lui attribue la création du monologue; *le Hareng saur, le Bilboquet, l'Obsession* sont bien connus. Il a écrit des petits poèmes bizarres, mais d'une forme soignée et originale : *le Coffret de santal* (1873); *le Fleuve* (1875); etc. — Son fils, Guy-Charles **Cros**, né à Paris en 1879, est l'auteur de recueils de vers : *le Son et le Silence* (1908); *les Fêtes quotidiennes* (1912); *Retour de flammes* (1925); *Avec des mots* (1927), et de traductions d'écrivains scandinaves.

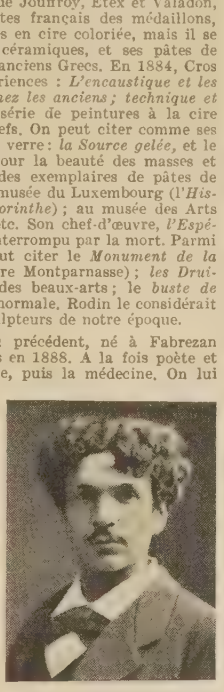
Ch. Cros. — Cl. Nadar.

CROS-DE-GÉORAND, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 61 kil. de Largentière; 1.000 hab.

CROSARA, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence); 3.130 hab.

CROSKILL [*kross-kil'*] n. m. (du nom de l'inventeur). Rouleau formé d'ungrand nombre de disques dentés montés très librement sur un axe horizontal, et dont on se sert pour briser les mottes de terre. (On l'appelle aussi BRISE-MOTTES.)

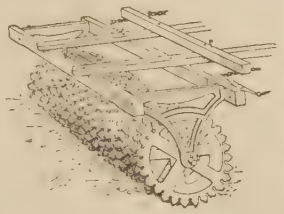
Croskill.

CROSKILLAGE [*kros-ki*] n. m. Roulage au moyen du croskill.

CROSKILLER [*kross-ki-lé*] v. tr. Effectuer le croskillage.

CROSNE [*krôn'*] n. f. Pêch. V. CRÔNE.

CROSNE [*krôn'*] n. m. (de *Crosnes*, où cette plante fut semée, pour la première fois en Europe, par les botanistes Pailleux et Bois). Plante labiée, à tubercules comestibles : *Les* CROSNES *sont un légume d'hiver.*

— ENCYCL. Le *crosne* (*stachys tuberifera*) est une labiée vivace, originaire du Japon, dont la souche émet de nombreux rhizomes, de forme étranglée, qui constituent la partie alimentaire : cuits, leur saveur rappelle à la fois celle de l'artichaut, du salsifis, et de la pomme de terre.

Crosnes du Japon.

CROSNE (Louis THIROUX DE). V. THIROUX.

CROSNES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 21 kil. de Corbeil; 2.560 hab.

CROSNIER [*kro-ni-é*] (Irma), actrice française, née et morte à Paris (1820-1907). Elle débuta à la Comédie-Française en 1846 dans *Tartufe*, où, en dépit de son jeune âge, elle jouait le rôle de Mme Pernelle. Engagée à l'Odéon en 1873, elle y tint avec talent les rôles de duègne.

CROSS n. m. Abrév. de *cross country : Un* CROSS *militaire.*

CROSS n. m. (mot angl. signif. *crochet*). Boxe. Coup court croisé intermédiaire entre le *direct* et le *swing*. || Hockey. Bâton recourbé à une extrémité, dont on se sert pour chasser la balle.

CROSS (Henri-Edmond DELACROIX, dit), peintre français. V. DELACROIX.

CROSS (Richard ASSHETON, vicomte), homme politique anglais, né et mort à Red-Scar (près de Preston) [1823-1914]. Entra au Parlement comme conservateur en 1857. Il fut ministre de l'intérieur en 1871 avec Disraeli, en 1885 avec Salisbury, enfin ministre des Indes et vicomte Cross en 1886.

CROSSAC, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 20 kil. de Saint-Nazaire, à la lisière de la Grande-Brière; 1.500 hab. Ch. de f. Morbihan, de Saint-Nazaire à La Roche-Bernard.

CROSSARQUE [*kro-sark'*] n. m. Genre de mammifères carnivores, famille des viverridés, comprenant des formes voisines des mangoustes. (Les *crossarques, mangues* ou *mangos* habitent l'Afrique équatoriale.)

CROSSBOYNE, paroisse de l'Etat libre d'Irlande (Connaught, comté de Mayo); 3.900 hab.

CROSS-COUNTRY [*kross-keun'-tré*] n. m. (mot angl. diminut. de *across the country*, à travers la campagne). Sports. Course à pied, dont le parcours variable, mais n'excédant pas 16 kilomètres, est tracé à travers la campagne et les bois, avec sauts de haies, de buttes et de rivières. (Le parcours, appelé *tracé*, est marqué par des confetti, des serpentins ou de la sciure, répandus sur le sol. Il existe aussi des cross-country à bicyclette, qui prennent alors le nom de *cross cyclo-pédestres.*)

CROSSE n. f. (de *croc*). Nom donné à divers objets recourbés en croc : *La* CROSSE *d'une canne. Un bâton courbé en* CROSSE. || Béquille qui se passe sous l'aisselle.

— Anat. *Crosse de l'aorte*, Première partie de l'aorte, à courbure demi-circulaire concave en bas.

— Archéol. En ameublement, on applique ce mot à tous les meubles dont l'extrémité supérieure se recourbe, en forme de crosse ou de volute: *Lit à* CROSSE, *chenêts à* CROSSE, etc.

— Archit. Ornement que terminent des feuilles enroulées.

— Argot. Avocat général, ministère public (Peut-être du verbe *Crosser*). [On dit aussi CROSSEUR, et CROSSETTE.]

— Armur. Partie d'une arme à feu portative, située à l'extrémité du fût, en arrière du canon, et qui sert soit à

1. Crosse du fusil Lebel : A. Joue; B. Bec de la crosse; C. Talon; D. Poignée; 2. Crosse de pistolet (XVIe s.).

l'épauler, soit à la tenir à la main au moment de l'explosion : *La* CROSSE *d'un fusil, d'un pistolet. La* CROSSE *d'un revolver se nomme généralement* poignée.

— Art culin. Partie d'un jambon, qui avoisine le manche.

— Artill. *Crosse d'affût*, Extrémité de la flèche de l'affût, qui repose sur le sol quand la pièce est en batterie et qui s'enfonce par une *bêche de crosse* sous l'effet du recul. || Dans certains canons à tir rapide, Partie contre laquelle s'appuie l'épaule du pointeur lorsqu'il donne la direction à la pièce. || *Lunette de crosse*, Evidement circulaire pratiqué dans le bout de crosse d'un affût pour permettre de l'accrocher à son avant-train. || *Poignées de crosse*, Poignées en fer en forme d'étrier fixées sur les deux *flasques* de l'affût dans le voisinage de la crosse, pour permettre de le soulever.

— Blas. Pièce héraldique figurant une crosse épiscopale. (Rare comme meuble de l'écu, elle se rencontre fréquemment, au contraire, comme ornement extérieur dans les armoiries des évêques et des abbés.)

— Bot. Se dit quelquefois pour MARCOTTE.

— Boucher. Partie du bœuf qui vient immédiatement au-dessous du gîte ou trumeau, sur chacun des membres, et qui est rangée dans la troisième qualité de viande.

— Jeux. Bâton courbé dont on se sert, dans certains jeux, pour chasser une balle ou une pierre. (Le mot anglais *cross* est maintenant plus usité. Au jeu de golf on dit *club*. V. ce mot.)

— Liturg. Bâton recourbé que portent les évêques, les abbés et quelques abbesses, dans les cérémonies religieuses.

— Mar. Pièce d'un gouvernail.

— Mécan. *Crosse du piston*, Extrémité de la tige de ce piston, qui vient s'articuler avec la tête de la bielle motrice, et qui est guidée par les glissières.

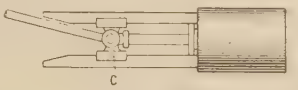

C, crosse de piston.

— Métall. Barre de fer que l'on soude à une loupe de métal pour pouvoir plus facilement forger celle-ci en la maniant comme on le désire.

— Milit. *Mettre la crosse en l'air*, Se révolter, refuser de combattre, ou se rendre à l'ennemi.

— Techn. *Crosse d'aiguière*, Anse d'aiguière en forme de crosse. || *Couteau à crosse*, Couteau dont le manche est recourbé à l'extrémité.

— ENCYCL. Liturg. La *crosse* est un des principaux insignes de l'autorité épiscopale: elle a la forme d'une longue canne recourbée à son extrémité supérieure; l'extrémité inférieure se termine en pointe. L'évêque la tient à la main, quand il marche en procession ou donne la bénédiction solennelle; on la porte à ses côtés, pendant qu'il est debout à l'autel ou assis sur son trône. Les souverains temporels donnaient d'abord au moyen âge l'investiture des bénéfices épiscopaux en remettant à l'élu une crosse et un anneau; mais ce privilège leur fut retiré. V. INVESTITURE. La crosse est aussi donnée aux abbés et aux abbesses, mais ils la portent la volute tournée en dedans, pour marquer que leur juridiction ne s'étend que dans l'intérieur de leur monastère. Dans les églises orientales, la crosse est réservée aux patriarches.

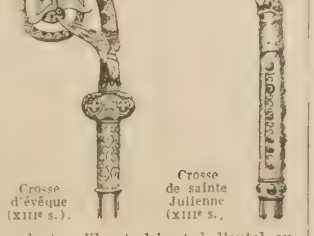
Crosse d'évêque (XIIIe s.). Crosse de sainte Julienne (XIIIe s.).

L'origine de la crosse est mal connue. Pour les uns, elle était d'abord un bâton sans signification spéciale; pour d'autres, elle représente la houlette du pasteur; d'autres encore la rapprochent de la canne recourbée appelée *lituus*, que les pontifes et les augures portaient autrefois à Rome.

L'usage de la crosse est très ancien. Saint Isidore de Séville en fait mention dès le VIIe siècle. Les crosses étaient primitivement en bois; on en fit ensuite en cuivre, en argent, en vermeil. L'usage s'introduisit de les orner avec art. Les crosses du moyen âge sont légères et élégantes; celles du XVIIe et du XVIIIe siècle sont lourdes et massives.

— Sports. La *crosse canadienne* est une variété de jeu de balle. Les joueurs, divisés en deux camps égaux de douze joueurs, sont munis d'une crosse dont la concavité est remplie par un filet permettant de rattraper la balle à la volée, de la lancer, etc. Ce jeu est maintenant très peu pratiqué. Les règles se rapprochent beaucoup de celles du *hockey*, plus moderne.

CROSSÉ, E adj. Qui a droit de porter la crosse : *Abbé* CROSSÉ *et mitré. Abbesse* CROSSÉE.

CROSSEN, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), au confluent du Bober et de l'Oder; 7.370 hab. Pépinières, manufactures de tabac. Ch.-lieu d'un duché incorporé au Brandebourg en 1482.

CROSSER [*kro-sé*] v. tr. Pousser avec une crosse, en parlant d'une balle ou d'une pierre : CROSSER *la balle.*

— *Fig. et fam.* Traiter durement ou avec mépris : CROSSER *quelqu'un.*

Crosseron (XIIe s.).

— *Intransitiv.* Jouer à pousser avec la crosse des pierres ou des balles.

— Argot. Sonner : *Douze plombes* CROSSENT (Midi ou minuit sonne).

— ***Se crosser***, v. pr. — Avec réciprocité. *Pop.* Se battre, se quereller.

CROSSERLOUGH, paroisse de l'Etat libre d'Irlande (Ulster, comté de Cavan); 5.700 hab.

CROSSERON n. m. Partie supérieure, façonnée en volute, d'une crosse épiscopale ou abbatiale : *Beaucoup de* CROSSERONS *du moyen âge contenaient des reliques.* (On dit aussi CROCERON.)

CROSSETTE n. f. Jeune branche de vigne, de figuier, etc., avec un peu de vieux bois à sa base pour faire des boutures.

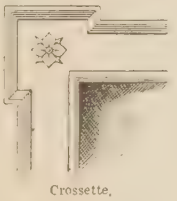
Crossette.

— Archit. Ressaut qu'on ménage à l'angle d'un chambranle. || *Appareil à crossette*, Saillie que possèdent certains claveaux pour les empêcher de glisser sur les claveaux voisins.

— Argot. Avocat général. V. CROSSE.

CROSSEUR n. m. Jeux. Celui qui joue à la crosse.

CROSSEUR, EUSE adj. *Pop.* Qui aime à crosser, à battre, ou à se battre. || Substantiv. : *Un vilain* CROSSEUR.

— Arg. V. CROSSE. || Sonneur.

CROSSILLON [*si-yon*] n. m. Syn. de CROSSERON.

CROSSMAN [*kross'mann*] n. m. (mot angl.). Celui qui pratique le *cross-country* (v. ce mot). || Pl. *Des* CROSSMEN.

CROSSMOLINA, paroisse de l'Etat libre d'Irlande (Connaught, comté de Mayo), sur le Deel; 5.700 hab.

CROSSOCOSMIE [*koss-mî*] n. f. Genre d'insectes diptères, famille des tachinidés. (Le *crossocosmia sericariæ*, qui est parasite du ver à soie du mûrier au Japon, est un des rares tachinaires nuisibles.)

CROSSON n. m. Dans le Dauphiné, Berceau.

CROSSOPTÉRINE n. f. Chim. Alcaloïde extrait de l'écorce d'une rubiacée du Soudan.

CROSSOPTÉRYGIENS [*ji-in*] n. m. Ordre de poissons ganoïdes, comprenant des formes revêtues d'écailles solides et émaillées, formant une sorte de cuirasse jusque sur la tête. (Ce sont pour la plupart des poissons fossiles de l'ère primaire. Un seul, le *polyptère*, subsiste actuellement dans les fleuves africains.)

CROSSOPTILON n. m. Genre de gallinacées, famille des phasianidés, comprenant cinq espèces de faisans caractérisées par les touffes de plumes blanches de la région auriculaire, leur stature vigoureuse, et la richesse de leur plumage. (L'espèce type, *crossoptilon oreillard* [le *ho-ki* des Chinois], habite l'ouest de la Chine.)

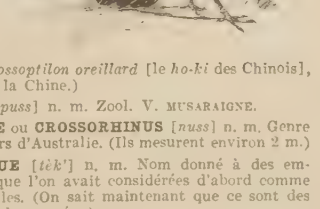
Crossoptilon.

CROSSOPUS [*puss*] n. m. Zool. V. MUSARAIGNE.

CROSSORHINE ou **CROSSORHINUS** [*nuss*] n. m. Genre de requins des mers d'Australie. (Ils mesurent environ 2 m.)

CROSSOTHÈQUE [*tèk'*] n. m. Nom donné à des empreintes fossiles que l'on avait considérées d'abord comme des fougères fossiles. (On sait maintenant que ce sont des étamines de ptéridospermées.)

CROSSWOMAN [*kross-vou-mèn*] n. f. (mot angl.). Celle qui pratique le cross-country. || Pl. *Des* CROSSWOMEN.

CROSTON, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), sur le Yarrow, affl. du Douglas, et sur le canal de Leeds; 2.000 hab. Briqueteries et tuileries.

CROT [*kro*] n. m. Primitiv., Trou creusé dans le sol et tapissé de bois et de mousse dans lequel les gemmeurs landais recueillaient la gemme. || Aujourd'hui, Nom donné parfois au pot fixé par un crampon sous la carre.

CROTALAIRE [*lèr'*] ou **CROTALARIA** n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant plus de deux cents espèces, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents. (La crotalaire en jonc est appelée *chanvre de Bombay, de Madras, de Calcutta*, à cause de ses fibres textiles.)

CROTALE n. m. (gr. *krotalon*). Antiq. Instrument bruyant, dont usaient particulièrement les prêtres et les prêtresses de Cybèle.

— Mus. Nom que l'on a donné quelquefois au Chapeau chinois. || Au moyen âge, Triangle de métal portant des anneaux mobiles qu'on faisait sonner en les agitant; grelots que les danseurs attachaient à leur corps.

— Encycl. Antiq. Les *crotales*, instrument de percussion du genre des castagnettes, étaient connus des Egyptiens, des Grecs et des Latins. Clément d'Alexandrie en attribue l'invention aux Siciliens. Ils étaient constitués, suivant les pays et les époques, par des lames de roseau, de bois, d'os, d'ivoire et de métal, ou par deux palets creux, qu'on entre-choquait; ils servaient à scander le rythme de la danse.

Crotales.

CROTALE ou **CROTALUS** [*luss*] n. m. (du gr. *krotalon*, grelot). Genre de serpents venimeux, comprenant les formes vulgairement appelées *serpents à sonnettes*.

— Encycl. Des étuis cornés, restes de mues situés au bout de la queue, produisent un bruit de grelot quand le *crotale* se déplace. Les crotales atteignent 2 m. de longueur. On en connaît une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. Leur morsure est presque toujours mortelle pour l'homme.

Crotale.

CROTALIDÉS [*dés*] n. m. pl. Famille de serpents venimeux, apparentés aux vipères, et renfermant surtout les deux genres *crotalus* et *lachesis*. (Ils habitent les régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique. Leur venin, très redoutable, s'écoule par des crochets perforés d'un canal dans toute leur longueur.)

CROTALISTRE [*lisstr'*] n. f. Antiq. Danseuse qui accompagnait ses mouvements avec des crotales.

CROTALOÏDE adj. (de *crotale*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a la forme du serpent crotale.

CROTAPHIQUE [*fik'*] adj. (du gr. *krotaphos*, tempe). Qui appartient à la tempe : *Artère* CROTAPHIQUE. (Vx.)

CROTAPHITE [*fit'*] n. m. et adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Se dit du muscle temporal.

CROTON n. m. (du gr. *krotôn*, ricin). Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, renfermant plus de cinq cents espèces des pays chauds.

— Encycl. Bot. Les *crotons* sont des arbres, arbrisseaux, arbustes ou herbes à fleurs unisexuées; leur fruit comprend trois coques bivalves et monospermes. Certains crotons d'Amérique (*croton cascarilla, croton eleutheria*) fournissent une écorce fébrifuge (*écorce de cascarille*). La graine de *croton tiglium* (Asie et Afrique tropicales), assez semblable à celle du ricin (graine de tigli ou petit pignon d'Inde), fournit une huile irritante et très purgative (huile de croton). La piqûre du *coccus laccæ* fait couler de la gomme laque du *croton lacciferum* (Inde, Siam, Annam). Le *crozophora tinctoria*, improprement appelé *croton tinctorium*, fournit le tournesol en drapeaux.

Croton : *a*, fleur mâle (coupe); *b*, fleur femelle; *c*, fruit.

— Pharm. et Chim. L'*huile de croton tiglium* agit sur l'économie à la manière d'un purgatif drastique énergique, à la dose d'une ou deux gouttes, et fait naître une éruption sur la peau lorsqu'on l'emploie en frictions. Cette huile renferme de la palmitine, de la stéarine, de la myristine et de la borine, en même temps que des acides : l'acide crotonique, l'acide angélique, et une matière vésicante, le crotonol. Il faut la manier avec précaution.

CROTON. Myth. gr. Héros éponyme de *Crotone* (auj. Cotrone), en Italie. Hêraklès le tua par mégarde, et l'enterra avec honneur.

Croton (AQUEDUC DE), aqueduc de 71 kilomètres de long qui part de la *vallée de Croton* et conduit l'eau douce à la ville de New-York. Le bassin d'où s'écoulent les eaux a une superficie de 162 ha., et contient 2.800.000 m³ d'eau.

CROTONATE n. m. Sel ou éther de l'acide crotonique.

CROTONE n. f. Méd. Tumeur fongueuse qui se développe sur le périoste.

CROTONE. Géogr. anc. Ville d'Italie, en Grande-Grèce, sur le golfe de Tarente. Fondée en 710 av. notre ère par une colonie achéenne, Crotone fut une des villes les plus célèbres de la Grande-Grèce, et la capitale du Brutium après la ruine de Sybaris. Ravagée par Pyrrhus, saccagée par Agathocle (299), prise par Annibal, puis par les Romains (277), elle devint tôt après une colonie romaine. Ses habitants (*Crotoniates*) étaient réputés pour leur force, ses femmes pour leur beauté. Résidence de Pythagore, qui lui donna des lois; patrie de l'athlète Milon. Aujourd. COTRONE (v. ce mot.)

Monnaie de Crotone.

CROTONIATE, natif ou habitant de Crotone : *Les* CROTONIATES.

— *Adjectiv.* Qui concerne cette ville ou ses habitants : *Héros* CROTONIATE.

CROTONINE n. f. Alcaloïde extrait de la graine du *croton tiglium*.

CROTONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide, d'un aldéhyde et d'un alcool éthyléniques.

— Encycl. L'*acide crotonique* $CH^3{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CO^2H$ peut exister sous deux formes stéréoisomères appelées l'une l'acide crotonique α ou ordinaire, l'autre l'acide crotonique β ou isocrotonique, allocrotonique, ou quarténylique. On obtient l'acide crotonique par oxydation de l'aldéhyde ou par action des alcalis sur l'acide α bromobutyrique ou encore par isomérisation de l'acide isocrotonique. On le rencontre à l'état naturel dans les graines du croton tiglium. C'est un solide soluble dans l'eau fondant à 72°, bouillant à 180°. Fondu avec la potasse il se scinde en deux molécules d'acide *acétique*. L'acide nitrique l'oxyde en acides *acétique* et *oxalique*. L'acide isocrotonique se rencontre dans le goudron de bois; il fond à 15°; il se transpose vers 180° en acide crotonique.

— L'*aldéhyde crotonique* de formule $CH^3{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CHO$ est un liquide à odeur piquante, soluble dans l'eau, oxydable à l'air, de densité 1,033 et bouillant à 104°. Il se forme dans la « crotonisation » par déshydratation de l'aldol. || Syn. BUTÉNAL 2.

— L'*alcool crotonique* $CH^3CH{:}CH{\cdot}CH^2OH$ est obtenu par réduction de l'aldéhyde. Il bout à 117°. || Syn. BUTÉNOL 2, ALCOOL CROTONYLIQUE, CROTYLIQUE.

CROTONISATION [*si-on*] n. f. Se dit de la déshydratation des alcools formés dans la condensation des aldéhydes sur elles-mêmes.

CROTONYLÈNE n. m. Hydrocarbure acétylénique de formule $CH^3{\cdot}C{:}C{\cdot}CH^3$, obtenu en traitant le bromobutylène par l'éthylate de sodium. || Syn. DIMÉTHYLACÉTYLÈNE, BUTINE 2. (Certains auteurs désignent à tort sous le nom de crotonylène son isomère de compensation : l'*érythrène*.)

CROTONYLIQUE [*lik'*] adj. *Alcool crotonylique*. V. CROTONIQUE.

CROTOPOS [*poss*]. Myth. gr. Fils d'Agénor, roi d'Argos, et père de Psamathé. V. CORŒBOS.

CROTOS. Myth. gr. Fils de Pan et d'Euphémé, la nourrice des Muses, avec lesquelles il fut élevé. Zeus en fit une constellation (le Sagittaire).

CROTOY [*toi*] (LE), comm. de la Somme, arrond. et à 26 kil. d'Abbeville, sur une pointe avancée dans la baie de la Somme, au nord et en face de Saint-Valéry; 2.650 hab. (*Crotelois, oises*). Ch. de f. économiques. Port de pêche, ostréiculture; station balnéaire. Le Crotoy fut un petit bourg fortifié dont il reste des parties de remparts et qui servit de port de débarquement pour les Anglais durant la guerre de Cent ans. Le port est aujourd'hui accessible, grâce à des bassins de retenue dont le jeu maintient libre de sable la passe nord de la Somme.

CROTTE n. f. (du lat. *crusta*, croûte). Fiente de certains animaux : CROTTE *de chien, de chèvre, de souris*. — *Spécialem.*, Fiente des lièvres et des lapins. || Boue des routes et chemins : *Etre couvert de* CROTTE.

— Croûte qui se forme sur une plaie. (Vx.)

— *Fig.* Misère, abjection : *Tomber dans la* CROTTE.

— Argot. *Crotte d'ermite*, Poire cuite.

— Comm. *Crottes de chocolat*, Bonbons en forme de crotte, garnis de pâte d'amandes, de crème, etc.

— Loc. fam. : *Les chiens ont mangé la crotte*, La gelée a séché les rues.

— Interjectiv. *Crotte!* Exclamation d'impatience

— Syn. **Crotte, boue, bourbe,** etc. V. BOUE.

CROTTER [*cro-té*] v. tr. Salir de crotte, de boue : CROTTER *son pantalon, ses bottes, le parquet*.

— ***Crotté, e,*** part. pass. du verbe *Crotter. Un habit* CROTTÉ; et *au fig.* Pauvre, misérable : *Campistron était un de ces poètes* CROTTÉS *qui meurent de faim.* (Saint-Simon.)

— Loc. fam. : *Crotté comme un barbet*, Très crotté (Les barbets, à cause de leur long poil, se crottant beaucoup). || Impersonnellem. : *Il fait crotté*, Il y a de la boue.

— ***Se crotter,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Prenez bien garde de* VOUS CROTTER.

CROTTIFIER [*fi-é*] v. tr. *Fam.* Crotter beaucoup. (Dans le style burlesque.)

— ***Se crottifier,*** v. pr. Se salir de boue, de crotte.

CROTTIN n. m. (de *crotte*), Excréments des chevaux, mulets, etc. : *Le* CROTTIN *est un excellent fumier.*

— Pop. *Ramasser le crottin des chevaux de bois*, Ne rien faire.

CROTTON n. m. Morceau de sucre qui n'a pu passer au sas.

CROTTU, E adj. Piqué de petite vérole. (Vx.)

CROTUS RUBIANUS (pseudonyme de Jean JÆGER), né à Dornheim (Thuringe) vers 1480, mort vers 1539; ne doit pas sa célébrité à son rôle de théologien et d'éducateur, mais à sa collaboration aux *Epistolæ obscurorum virorum*, le célèbre pamphlet dirigé contre les dominicains de Cologne et qui aida puissamment au succès de la Réforme en assurant le triomphe de l'humanisme sur l'intolérance et l'ignorance.

CROTYLIQUE [*lik'*] adj. Chim. *Alcool crotylique*. V. CROTONIQUE.

CROUCHAUT [*chô*] n. m. Pièce de bois arrondie à l'avant d'un bateau.

CROUE [*kroû*] n. f. En Lorraine, Portion de terre qu'on abandonne aux vignerons pour y cultiver des légumes.

CROUILLET [*yè*] n. m. Verrou servant à fermer une porte ou une barrière.

CROULANT [*lan*], **E** adj. Qui croule, s'effondre : *Maison* CROULANTE. *Pont* CROULANT.

— *Fig.* Qui menace ruine : *Empire* CROULANT. *Société* CROULANTE.

CROULARD [*lar'*] n. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet.

CROULE n. f. (de *croul*, cri de la bécasse). Chasse aux bécasses, à l'époque de l'accouplement, au passage de printemps.

CROULEMENT [*man*] n. m. Affaissement, chute, éboulement : CROULEMENT *d'une maison, d'un pont*.

CROULER v. intr. (orig. douteuse). S'effondrer, tomber de toute sa masse, avec fracas : *Les Gaulois ne craignaient rien sinon que le ciel ne* CROULÂT *sur leur tête. Comme s'il s'attendait à voir* CROULER *le toit.* (Rostand.) || *Par exagér.*, Etre ébranlé. *Salle qui* CROULE *sous les applaudissements.*

— *Fig.* Etre détruit, renversé : *Tous leurs systèmes* CROULENT *par quelque endroit.* (Voltaire.)

— Fauconn. Se vider avec excès par le bas, en parlant d'un oiseau de proie qui est malade.

— Transitiv. : *Jupin,* CROULANT *la terre, Les abîma sous des rochers affreux.* (La Fontaine.) [Vx.]

CROULER v. intr. (de *croule*). En parlant de la bécasse, Pousser le cri particulier à son espèce.

CROULIER [*li-é*], **ÈRE** adj. Se dit d'un terrain dont le fond est mouvant : *Terres* CROULIÈRES. (Peu us.)

— N. f. Terre sablonneuse et mouvante, impropre à la culture : *Les* CROULIÈRES *des Landes.*

CROUNET [*nè*] n. m. Support de métal qui servait jadis à poser les plats près du feu.

CROUOMANIE [*nî*] n. f. (du gr. *krouein*, heurter, et *mania*, folie). Impulsion de certains dégénérés, qui les pousse à se heurter et en particulier à se cogner la tête. (Peu us.)

CROUP [*kroup'*] n. m. (mot angl.). Laryngite à fausses membranes, qui est le plus souvent de nature diphtéritique et qui peut amener la mort par asphyxie (Son traitement est celui de la diphtérie, mais l'asphyxie qu'il détermine peut nécessiter la trachéotomie ou le tubage) : *Le* CROUP *attaque surtout les enfants.* (On l'appelle aussi LARYNGITE DIPHTÉRITIQUE. V. DIPHTÉRIE.) || *Faux croup* ou *laryngite striduleuse, laryngite catarrhale spasmodique*, Spasme du larynx, non dangereux.

CROUPADE n. f. Saut dans lequel le cheval porte les jambes de derrière sous le ventre.

CROUPAL, E, AUX adj. Qui tient au croup; qui en a le caractère : *Toux* CROUPALE. *Voix* CROUPALE.

CROUPE n. f. (du german. *kruppa*, masse arrondie). Partie postérieure de certains animaux, formée par les hanches et le haut des fesses : *Cheval chatouilleux sur la* CROUPE.

— Fig. et fam. *Etre chatouilleux sur la croupe*, Etre susceptible, pointilleux.

— *Fam.* Derrière d'une personne, et particulièrem. d'une femme.

— *Par anal.* Partie renflée d'une montagne qui se prolonge : *Le Golgotha était une petite* CROUPE *de la montagne de Sion.* (Chateaubriand.)

— *Monter en croupe*, A cheval sur la croupe, derrière la personne qui est en selle; et au fig. : *Le chagrin* MONTE EN CROUPE *et galope avec lui.* (Boileau.)

— Archit. Espèce de coupole, surmontant le chevet d'une église. || Partie d'une charpente qui supporte chacun des petits égouts d'un toit rectangulaire à quatre pentes.

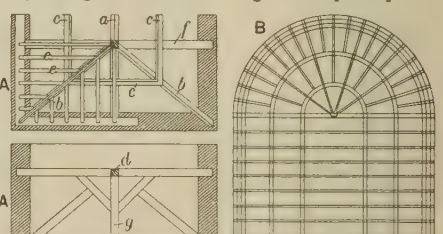

A. Croupes droites : *a*, ferme de croupe; *b*, demi-fermes d'arêtiers; *c*, pannes de longs pans; *d*, poinçon de croupe; *e*, empanons; *f*, ferme transversale; *g*, tirant; B. Croupe ronde.

|| *Demi-croupe*, Partie du toit formant le retour d'un comble en appentis. || *Croupe biaise*, Croupe dont la ligne antérieure est oblique sur les façades de l'édifice. || *Croupe d'église*, Abside vue de l'extérieur.

— Hippol. Partie du corps du cheval, qui a pour base les deux coxaux, est limitée latéralement par les hanches, et correspond à la partie supérieure des cuisses et des fesses.

— Manèg. *Porter la croupe au mur*, Porter un cheval diagonalement par rapport au mur du manège, la croupe tournée vers ce mur.

— N. f. Fin. Charges imposées, sous l'ancien régime, aux adjudicataires des baux des fermiers généraux, ou aux intéressés dans certains emplois des finances dont les noms ne figuraient pas aux actes de nomination. (Le décret du 12 juin 1790 les a supprimées.)

— Encycl. Archit. La *croupe* est une sorte de comble de forme triangulaire, qui s'appuie d'un côté sur le mur latéral d'un bâtiment, et dont les autres côtés reposent sur les longs pans de la toiture. On distingue la *croupe droite*, lorsque les murs qu'elle doit recouvrir sont perpendiculaires les uns aux autres; la *croupe biaise*, lorsque ces murs forment entre eux des angles différents de l'angle droit.

Que la croupe soit droite ou blaise, il faut, pour l'établir, une ferme ordinaire de direction transversale, ferme qui reçoit l'extrémité du faîtage et soutient le poinçon dit « de croupe » ; en second lieu, une demi-ferme qui occupe le même plan vertical que le faîtage, et prend le nom de « ferme de croupe ». Enfin, la croupe nécessite encore deux demi-fermes, appelées « demi-fermes d'arêtiers » ; elles reçoivent les extrémités des pannes de longs pans et celles des pannes de croupe. Les arbalétriers de ces demi-fermes s'embrèvent sur le poinçon.

— Hippol. La *croupe* doit être longue, large, épaisse, bien dirigée. Sa direction est donnée par la ligne réunissant la pointe de la hanche à la pointe de la fesse qui doit être inclinée de 30° environ sur les chevaux de selle et de trait léger, davantage sur les chevaux de gros trait. Enfin elle doit être bien musclée et fortement charpentée. Lorsque les muscles sont peu développés, on dit que la croupe est *tranchante* ou *de mulet*. Lorsqu'elle est fortement charnue elle est dite *double*. Lorsque l'obliquité est trop considérable, on dit que la croupe est avalée.

CROUPÉ, E adj. Se dit d'un cheval, par rapport à la forme de sa croupe : *Cheval bien* CROUPÉ.

CROUPETONS (À) loc. adv. (de *croupe*). Dans la position d'une personne accroupie le derrière sur ses talons : *Se tenir* À CROUPETONS. (On écrit aussi à CROPPETONS.)

CROUPEUX [*peû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature du croup : *Affection* CROUPEUSE. || Affecté du croup : *Un enfant* CROUPEUX.

CROUPIADER [*dé*] v. tr. (rad. *croupiat*). Mar. Mouiller en croupiat.

CROUPIAT [*pi-a*] n. m. (provenç. *croupias;* dérivé de *croupo*, croupe). Filin frappé sur un point fixe et servant, pendant l'appareillage, à faire abattre le navire. || *S'embosser en faisant croupiat sur l'ancre*, Embraquer sur une aussière frappée à l'avance sur l'organeau de l'ancre, pour faire venir en travers au vent le navire, qui est tenu alors en patte-d'oie.

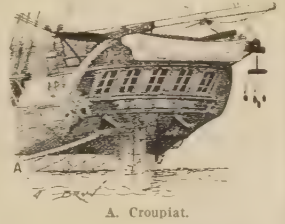

A. Croupiat.

CROUPIER [*pi-é*] n. m. (de *croupe*). Celui qui est en croupe derrière quelqu'un. (Inus.) || Celui qui se tenait derrière le banquier et l'assistait au jeu de la bassette ; commis qui tenait le jeu pour le compte du banquier. — Aujourd. Employé d'une maison de jeux, chargé de diriger les parties, de faire faire les enjeux, de tenir les cartes, de faire tourner la roulette ou les petits chevaux, d'appeler à haute voix les numéros sortis, etc.

— *Par extens.* Celui qui était associé avec le joueur, et *par anal.*, Celui qui était intéressé dans quelque entreprise financière : *Les* CROUPIERS *des fermiers généraux.*

— *Fig.* Qui est dans les intérêts d'un autre et les soutient par derrière : *Saint-Simon dit que d'Aumont était le* CROUPIER *de la duchesse du Maine.*

— Dr. can. Confidentiaire qui prête son nom à celui qui plaide pour un bénéfice.

CROUPIÈRE n. f. (de *croupe*). Pièce de harnachement qui passe sur la croupe du cheval. (Elle se rattache d'une part au *culeron*, bourrelet circulaire qui passe sous la queue, et, d'autre part à la sellette ou au bât par une courroie.)

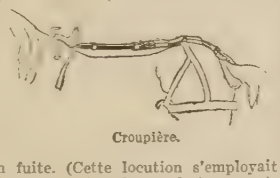
Croupière.

— *Tailler des croupières à quelqu'un*, Lui susciter des difficultés. — Mettre en fuite. (Cette locution s'employait d'abord au propre. C'était poursuivre la cavalerie ennemie l'épée dans les reins, en coupant les croupières de ses chevaux : *Les ennemis pensent* NOUS TAILLER DES CROUPIÈRES. (Molière.)

Croupière (1450).

— Pop. *Hausser la croupière*, Se livrer à la débauche (en parlant d'une femme).

— Art milit. anc. Pièce d'armure qui, aux XVe et XVIe siècles, défendait la croupe du cheval de guerre ou de tournoi, et couvrait la jonction des deux flancons.

— Techn. Pièce de rouettes, servant à tenir en état l'avant ou l'arrière d'un train de bois.

— ENCYCL. Archéol. Le mot, au moyen âge, outre le sens actuel, désignait spécialement la partie de la housse couvrant l'arrière-main de la bête. V. CULIÈRE.

CROUPION n. m. (de *croupe*). Anat. Extrémité inférieure de l'épine dorsale, chez l'homme : *Se démettre le* CROUPION. || Base de la queue, chez les mammifères. || Partie à laquelle sont attachées les plumes de la queue des oiseaux.

Croupion (PARLEMENT). V. PARLEMENT.

CROUPIONNER [*o-né*] v. intr. Manèg. Se dit d'un cheval dont les reins sont faibles et qui, les contractant, lève la croupe sans ruer.

— *Pop.* Bouffer par derrière : *Une robe qui* CROUPIONNE.

CROUPIR v. intr. (de *croupe*). Etre accroupi, couché. || *Par extens.* Se corrompre, devenir fétide par la stagnation : *L'air qui* CROUPIT *dans les appartements devient impropre à la respiration. On ne doit pas laisser* CROUPIR *le purin dans la cour des fermes.* || Rester couché dans l'ordure : *Enfant qui* CROUPIT *dans ses langes.*

— *Fig.* Demeurer dans un état abject et honteux : CROUPIR *dans la paresse, dans le vice.*

— Argot. *Croupir dans le battant*, Rester sur l'estomac (en parlant de la nourriture ou de la boisson).

— ***Croupi, e,*** part. pass. du verbe *Croupir : Eau croupie*, Eau corrompue par la stagnation. || Fig. *Croupi dans la mollesse.*

CROUPISSANT [*pi-san*], **E** adj. Qui croupit : *Eaux* CROUPISSANTES. *Les étangs* CROUPISSANTS *aux plantes assassines.* (Richepin.)

CROUPISSEMENT [*màn*] n. m. Action de croupir. (Peu us.)

CROUPON n. m. Cuir de vache ou de bœuf dont on a retranché la tête et le ventre.

CROUPONNAGE [*po-naj'*] n. m. (de *croupon*). Opération qui a pour effet de partager un cuir en collet, flancs et croupon.

CROUSAZ (Jean-Pierre DE), philosophe et mathématicien suisse, né et mort à Lausanne (1663-1750). Il enseigna la philosophie et les mathématiques à Lausanne, puis à Groningue (Hollande). Il fut ensuite conseiller à la légation de Suède, puis gouverneur du prince Frédéric de Hesse-Cassel. Son premier ouvrage était intitulé *Logique ou Système de réflexions qui peuvent conduire à la netteté et à l'étendue de nos connaissances* (1712). Son *Examen du pyrrhonisme ancien et moderne* (1733) est un réquisitoire violent contre Bayle. Ses *Observations critiques sur l'abrégé de la logique de Wolf* (1744) sont une critique de Wolf et de Leibniz. Comme pédagogue il a écrit le *Traité sur l'éducation des enfants* (1722), dans lequel il prônait l'enseignement scientifique comme base principale de l'éducation intellectuelle.

CROUSILLAT (Antoine-Blaise), poète provençal, né et mort à Salon (1814-1899). Il devint, dès 1855, un des collaborateurs de l'*Armana prouvençau*. L'œuvre principale de Crousillat est son recueil de poésies *la Bresco* (le Rayon de miel) [1865]. Il a publié encore : *lei Nadau* (les Noëls) [1881] ; *l'Eissame* (l'Essaim) [1893]. Crousillat s'est aussi distingué comme poète latin.

CROUSILLE [*ziy'*] n. f. Enceinte de filet établie sur le bord des étangs du Midi.

CROUSLÉ (François-*Léon*), professeur français, né et mort à Paris (1830-1903). Docteur ès lettres, il fut maître de conférences à l'Ecole normale et professeur de littérature française à la Sorbonne. On lui doit des traductions et des ouvrages originaux dont les principaux sont : *Lessing et le goût français en Allemagne* (1864) ; *Fénelon et Bossuet* (1894-1895) ; *Voltaire* (1899).

CROUSTADE [*krouss-tad'*] n. f. (ital. *crostata*). Croûte frite et croquante. Pâté chaud, à croûte croquante : CROUSTADE *de nouilles, aux morilles.*

CROUSTILLANT [*krouss-ti-yan*], **E** adj. Qui croque sous la dent comme la croûte : *Gâteaux* CROUSTILLANTS.

— *Fig. et fam.* Leste, grivois : *Anecdote* CROUSTILLANTE. || *Femme croustillante*, Femme attirante, gracieuse, piquante.

— Bx-arts. Qui offre des aspérités éparses. || Dont le ton est chaud et comme brûlé.

CROUSTILLE [*krouss-tiy'*] n. f. (provenç. *croustilho*). Petite croûte. || Pomme de terre frite très mince. || *Fam. et par extens.* Petit repas.

— Cost. Ornement, jadis, des coiffures des femmes.

CROUSTILLER [*krouss-ti-yé*] v. intr. (de *croûte*). Manger des croustilles : *Enfant qui ne cesse de* CROUSTILLER. || Croquer sous la dent : *Pâté qui* CROUSTILLE *sous la dent.*

— *Transitiv.* Manger, en parlant d'une nourriture légère. CROUSTILLER *des gâteaux.*

CROUSTILLEUSEMENT [*krouss-ti-yeu-ze-man*] adv. D'une façon croustilleuse, libre, graveleuse. (Peu us.)

CROUSTILLEUX [*krouss-ti-yeû*], **EUSE** adj. Leste, libre, piquant, graveleux : *Une anecdote* CROUSTILLEUSE.

CROUT [*krou*] n. m. Mus. V. CROUTH.

CROÛTE n. f. (lat. *crusta*). Partie extérieure du pain, plus durcie par la cuisson que l'intérieur : *Manger la* CROÛTE *et laisser la mie.* || Morceau de pain quelconque, et *par extens.* Petit repas léger : *Manger, Casser une* CROÛTE. || Pâte cuite qui renferme certains mets : *Une* CROÛTE *de pâté, de vol-au-vent.* || *Croûte aux champignons*, Croûte de pain beurrée sur laquelle on sert des champignons. || *Croûte au pot*, Morceau de croûte de pain que l'on trempe dans du bouillon gras ; potage ainsi obtenu.

— *Par extens.* Couche extérieure solide : *Eaux déposant une* CROÛTE *calcaire autour des objets que l'on y plonge ;* et au fig. : *Une* CROÛTE *d'ignorance.* CROÛTE *légère de probité.* (Saint-Simon.)

— Plaque d'humeur desséchée. V. plus loin (rubr. Méd.).

— *Fam.* Homme encroûté dans la routine, ridicule, sot : *Quelle* CROÛTE !

— Bot. *Croûte à charbon*, Espèce de champignon (pyrénème confluent, pezizée), qui croît toujours à l'endroit même où l'on vient de faire du charbon dans les forêts. (Comme il est rouge vif, on pourrait croire que ce sont les charbons qui rentrent à nouveau en incandescence.)

— Géol. *Croûte terrestre*. Terme par lequel on désigne l'écorce résultant de la solidification superficielle des matières minérales en fusion, au moment du refroidissement de la Terre. (On n'en a aucune trace certaine. Les roches dites primitives sont le résultat du métamorphisme de roches sédimentaires ou éruptives d'âges divers.) || On désigne également ainsi la partie solide, superficielle, du globe (*lithosphère*) qui flotterait sur une zone plus profonde (*pyrosphère*). [On l'a considérée comme constituée par 60 kil. de *sal*, pierreux (densité 2,7 à 3). Au-dessous il y aurait 1.540 kil. de *sima*, roches silicatées magnésiennes (densité 3 à 4,5), 3.300 kil. de *nife* (fer et nickel, densité 10]. || *Croûtes de pain*, Nom donné à des bombes volcaniques, provenant d'un magma très visqueux, ne présentant aucune trace de rotation. (Leur surface est craquelée et vitreuse, leur intérieur est vacuolaire.)

— Méd. Nom que l'on donne aux plaques plus ou moins dures qui se forment sur la peau, à la suite d'une blessure ou par la dessiccation d'un liquide sécrété à la surface : *Les* CROÛTES *d'une plaie. Des* CROÛTES *de teigne.* || *Croûtes de lait*, Plaques qui couvrent souvent la tête des enfants pendant la période d'allaitement. (Elles sont dues à la séborrhée, et doivent être soignées de façon à les faire disparaître.)

— Peint. Mauvais tableau.

— Techn. Feuille de pâte bien homogène servant à ébaucher, par le moulage, certaines pièces de porcelaine ou de faïence. || *Moulage à la croûte*, Procédé de moulage qui se pratique au moyen de croûtes.

— N. f. pl. Reste de pain, de mets, mis au rebut. || *Ne manger que des croûtes*, Vivre de rien.

— Loc. prov. **S'amuser comme une croûte de pain derrière une malle**, S'ennuyer extrêmement.

CROÛTE-ROUGE n. m. Nom donné parfois au fromage de Hollande.

CROÛTELETTE n. f. Petite croûte. V. CROUSTILLE.

CROUTELLE, village situé près de Poitiers (200 hab.), et qui fut célèbre, aux XVe et XVIe siècles, pour les ouvrages en bois et en ivoire que l'on y faisait au tour. Aussi, par extension, appliqua-t-on le nom de *croutelles* ou *croustelles* (ou *finesses de Croutelle*) aux objets que l'on y fabriquait. Du XVIe au milieu du XVIIIe siècle ces ateliers de sculpteurs sur bois et tourneurs utilisèrent le buis, le vivarais et souvent d'autres bois comme matières premières de menus objets désignés sous le nom de *finesses de Croutelle* qu'ils coloriaient diversement. Un auteur du XVIe siècle, Jacques Contant, écrivait, en 1584, qu'on faisait à Croutelle « des petits jeux de quilles qui, complets avec les boules et la boîte, ne pesaient pas plus qu'un grain de blé ».

CROÛTER [*té*] v. tr. Couvrir d'une croûte : CROÛTER *de limon.*

— V. intr. *Pop.* Manger : *Allons* CROÛTER.

— ***Se croûter***, v. pr. — Au sens passif : Se couvrir d'une croûte, devenir dur.

CROÛTEUX [*teû*], **EUSE** adj. Qui a des plaques semblables à des croûtes.

CROUTH n. m. (gallois *cruth ;* d'où le bas lat. *chrotta*). Archéol. Ancien instrument de musique à cordes frottées, de la famille des violons, et qui est le plus ancien type de la catégorie. (On écrit aussi CROUT.)

Crouth (XIe s.).

— ENCYCL. Le *crouth* se compose d'une caisse sonore à table plate, percée de deux fenêtres longues, à panse convexe, à manche très large. Il possède trois cordes montées sans cordier, ou six cordes, montées avec cordier, sur chevalet et chevilles. Avec diverses modifications, le crouth demeura d'usage en Angleterre jusqu'au XVIIIe siècle.

CROÛTIER [*ti-é*] n. m. Peintre qui ne fait que des croûtes. (On dit plutôt CROÛTON.) || Brocanteur qui vend de mauvais tableaux. (Peu us.)

CROÛTON n. m. Art culin. Morceau de croûte de pain : *Manger un* CROÛTON. || Les deux extrémités d'un pain, présentant plus de croûte : *Se réserver le* CROÛTON. || Petit morceau de pain frit et croustillant : *Purée aux* CROÛTONS. *Epinards aux* CROÛTONS.

— *Pop.* Personne encroûtée dans la routine, ridicule, sotte.

— Peint. Mauvais tableau. (On dit plutôt CROÛTE.) || Peintre qui ne fait que des croûtes.

CROÛTONNER [*to-né*] v. intr. Faire de la mauvaise peinture.

— *Pop.* Mangeotter du pain entre ses repas.

CROUY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 4 kil. de Soissons ; 1.740 hab. Ch. de f. Nord. Boulonnerie. Très disputée entre les Allemands et les Français durant la Grande Guerre, Crouy fut le théâtre de nombreux et violents combats.

CROUY-SUR-OURCQ, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 25 kil. de Meaux ; 1.045 hab. Ch. de f. Est. Eglise du XVIe siècle, tour romane. Donjon du XIVe siècle.

CROUZAT (Jean), général français, né et mort à Montpellier (1813-1879). Colonel d'artillerie en 1861, à la veille de la retraite en 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomme général de brigade au titre auxiliaire le 3 octobre et le charge d'organiser le 18e corps d'armée. Quelques jours après, à la tête du 20e corps, il fit devant Dijon sa jonction avec Garibaldi, mais revint bientôt sur la Loire où, le 28 novembre, il attaqua les Prussiens devant Beaune-la-Rolande. On lui doit des ouvrages militaires.

CROWE (Catherine STEVENS, dame), femme de lettres anglaise, née à Borough-Green (comté de Kent) en 1800, morte en 1876. Auteur de tragédies, de contes et de romans dont *Susan Hopley* (1841) et *Lily Dawson* (1847) ; elle traduisit en 1845 *la Voyante de Prevorst* de Kerner, et s'adonna au spiritisme. Son ouvrage le plus connu est *le Côté nocturne de la nature* (1848), série de récits mystérieux.

CROWE (Joseph-Archer), historien d'art anglais, né à Londres en 1825, mort à Wurzbourg (Bavière) en 1896. Il étudia la peinture en France, et, de retour à Londres en 1853, collabora comme critique d'art au *Morning Chronicle* et aux *Daily News*. En collaboration avec l'Italien Cavalcaselle il publia : *les Peintres flamands primitifs* (1857) ; une *Histoire de la peinture italienne* (de 1864 à 1876), devenue classique ; *la Vie et les œuvres du Titien* (1880) ; *la Vie de Raphaël* (1882). On lui doit, en outre, un *Manuel de peinture des écoles allemande, flamande et hollandaise*, qui est un résumé de la grande *Histoire de la peinture* de Kugler, et des mémoires intitulés *Trente-cinq ans de ma vie*. — Son frère, Eyre **Crowe**, né à Chelsea en 1824, mort en 1910, s'est distingué comme peintre d'histoire et de genre.

CROWLAND, autref. **Croyland**, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lincoln), sur la Welland, dans les Fens ; 2.800 hab. Ruines d'une abbaye du VIIe siècle.

CROWLE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lincoln et d'York [West-Riding]), au confluent du Trent et du Don ; 3.000 hab.

CROWN [*kra-oun'*] ou **CROWN-GLASS** n. m. Verre blanc de très belle qualité, très riche en potasse, très fusible, d'une réfringence élevée et qu'on emploie pour fabriquer les lentilles d'instruments d'optique, ainsi que des prismes achromatiques.

CROWN-POINT, ville des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le lac Champlain ; 4.000 hab. Victoire de Champlain et des Hurons sur les Iroquois (1609).

CROWNE (John), poète dramatique anglais, né dans la Nouvelle-Angleterre en 1640, mort vers 1703. Il débuta

par un roman : *Pandion et Amphigénie* (1665). Sa première pièce, *Juliana*, fut jouée en 1671. Il a écrit environ dix-sept ouvrages dramatiques, dont *Calisto*, « masque » pour la cour de Charles II ; des tragédies : *Thyeste* (1681), *Caligula* (1698) ; des comédies : *Politiciens en chambre*, *Sir Courtly Nice* (1685) ; une satire : *Timon* ; un poème héroïque sur la destruction de *Jérusalem*, etc.

CROY, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Inverness), sur la rivière du même nom ; 1.200 hab. — Près de là fut livrée la bataille de Culloden (1746).

CROY [prononç. *Crouy*], très ancienne famille qui tire son nom de la localité de Crouy (départ. de la Somme, cant. de Picquigny). Les généalogistes la faisaient remonter aux anciens rois de Hongrie, famille des Arpads, par Dandré II, dit **le Jérosolimitain.** Elle a sa tige en la personne de Gérard Ier *de Picquigny*, vidame d'Amiens, qui vivait au commencement du XIIe siècle. PHILIPPE III, *sire de Croy*, duc d'Aerschot, prince de Chimay, mourut en 1595 ; son fils CHARLES mourut en 1612, sans héritier ; sa fille ANNE porta l'héritage dans la maison de Ligne, par son mariage avec Charles de Ligne, prince d'Arenberg. De la tige principale sont sortis les marquis d'Havré (éteints) ; les ducs de Croy, sortis des marquis d'Havré (éteints) ; les seigneurs de Rœux ; les seigneurs de Cresecques, puis comtes de Rœux ; les princes de Croy, sortis des comtes de Rœux ; les comtes de Chimay (éteints), sortis des premiers seigneurs de Croy ; les comtes de Solre, sortis des comtes de Chimay ; les barons de Molembais, sortis des comtes de Solre, et les derniers ducs d'Havré, également sortis des derniers comtes de Solre. La terre de Croy avait été érigée en duché par Henri IV en 1598, pour Charles de Croy, duc d'Aerschot.

— CHARLES, *duc de Croy*, dernier duc d'Aerschot, né en 1560, mort en 1612, a laissé des mémoires curieux, publiés à Bruxelles en 1845. Un autre duc de Croy (CHARLES-ALEXANDRE), marquis d'Havré, a laissé les *Mémoires guerriers de ce qui s'est passé aux Pays-Bas, depuis le commencement de l'an 1600 jusqu'à la fin de l'an 1606* (1619).

— La famille a donné un maréchal à la France : Emmanuel, prince de Solre, duc **de Croy,** né en 1718, mort en 1787, qui prit une part active aux guerres du règne de Louis XV et fut gouverneur de la Picardie (1757) ; il consacra une partie de ses biens à restaurer le port de Dunkerque.

CROY (Guillaume DE). V. CHIÈVRES.

CROYABLE [*kroi-yabl'*] adj. (de *croire*). Qui peut ou doit être cru : *Aventure, fait, récit, témoin* CROYABLE.

— Substantiv. : *Tout renchérit au delà du* CROYABLE. (Saint-Simon.)

— ANTON. **Douteux, incroyable, improbable, invraisemblable.**

CROYANCE [*kroi-yanss'*] n. f. (altérat. de CRÉANCE). Créance, action de croire quelqu'un ou d'ajouter foi à quelque chose : *Comment donner* CROYANCE *à ceux qui se vantent?* (Pascal.) || Crédibilité, ce qui rend une chose digne d'être crue : *L'effet à tes discours ôte toute* CROYANCE. (Corneille.) || Autorité dont jouit une personne auprès d'une autre : *Si j'avais eu sur vous un peu plus de* CROYANCE. (Corneille.)

— Ce qu'on croit, opinion, doctrine : *La vanité est la sotte* CROYANCE *de valoir plus que l'on ne vaut. Il a la ferme* CROYANCE *que les choses se passeront ainsi.* CROYANCES *politiques.*

— Ce qu'on croit en matière religieuse, et *par extens.* En matière philosophique, scientifique, etc. : *La* CROYANCE *des chrétiens, des juifs. Persister dans ses* CROYANCES *philosophiques jusqu'à la fin.*

— SYN. **Croyance, créance, foi,** etc: V. CRÉANCE.

— ANTON. **Défiance, doute, incrédulité, incroyance, scepticisme.**

CROYANT [*kroi-yan*], **E** adj. Qui croit, qui a la foi religieuse : *La femme est plus* CROYANTE *que l'homme.*

— Substantiv. : *Les* CROYANTS.

— Hist. Nom que se donnent les musulmans : *Les califes prenaient le titre de commandeur des* CROYANTS. || *Père des croyants,* Titre que l'on donne à Abraham.

— ANTON. **Incrédule, mécréant.**

CROYDON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey) ; 190.700 hab. Fabriques de calicot ; marché aux grains. Ancien palais des archevêques de Cantorbéry. Port aérien de Londres, et terminus des lignes aériennes avec le continent.

CROYLAND ou **CROWLAND.** V. CROWLAND.

CROZALS (Jacques-Ferdinand-Joseph DE), professeur et historien français, né à Alignan-du-Vent (Hérault) en 1848, mort à Grenoble en 1915, ancien élève de l'Ecole normale supérieure ; docteur ès lettres (1878). Il organisa l'Ecole des lettres d'Alger, où il occupa la chaire de géographie de l'Afrique (1880). L'année suivante, il fut nommé professeur d'histoire à la faculté des lettres de Grenoble. Outre plusieurs importantes traductions d'ouvrages d'art italiens on lui doit : *Lanfranc, archevêque de Cantorbéry* (1877) ; *les Peuls* (1881) ; *Histoire de la civilisation* (1884) ; *Plutarque* (1888) ; *Saint-Simon* (1891) ; *Guizot* (1894) ; *l'Unité italienne* (1898), et des traductions d'ouvrages italiens.

CROZANT [*zan*], comm. de la Creuse, arrond. et à 35 kil. de Guéret, dans les gorges granitiques de la Creuse, au confluent de la Sédelle ; 1.405 hab. Là naquit l'école impressionniste avec Guillaumin. Ruines d'un château du XIe au XIIIe siècle, sur les falaises entre le confluent des deux rivières.

Crozat [*za*] (CANAL DE), canal de navigation du départ. de l'Aisne, entre l'Oise et la Somme ; long. : 25 kil. V. SAINT-QUENTIN (*canal de*).

CROZAT (Antoine), marquis DU CHÂTEL, financier français, né à Toulouse en 1655, mort à Paris en 1738. Il avait été trésorier des états du Languedoc, et s'était enrichi par des spéculations maritimes. En 1712, il reçut le privilège du commerce de la Louisiane ; mais, les résultats n'ayant pas répondu aux sacrifices qu'il avait faits, il y renonça au bout de cinq ans. Il est l'auteur du canal de Picardie ou *canal Crozat*. — Sa fille Marie-Anne **Crozat** fut célèbre par son esprit. — Son frère PIERRE fut un collectionneur illustre (1661-1740).

CROZAT (Joseph-Antoine), marquis DE TUGNY, magistrat, fils du précédent, né à Toulouse en 1696, mort à Paris en 1740. Il avait formé une belle collection de tableaux, de statues, de pierres gravées, de bronzes. Crozat avait fait graver lui-même les tableaux et les dessins de sa collection (1729-1742), sous le titre de *Cabinet de Crozat*.

CROZAT (Louis-François), marquis DU CHÂTEL et DE MOY, général français, mort à Paris en 1750, frère du précédent. Après s'être distingué sous le prince Eugène contre les Turcs en 1717, il prit part à de nombreuses campagnes du XVIIIe siècle, en Espagne, en Allemagne, dans les Pays-bas et en Italie.

CROZATIER (Charles), fondeur-ciseleur, né au Puy-en-Velay en 1795, mort à Paris en 1855. Il étudia la sculpture avec Cartellier, puis entra chez le fondeur Brézin, fit en Italie une étude approfondie des alliages, et fut chargé de la fonte d'un grand nombre de statues pour la France et pour l'étranger : le *Napoléon* de la colonne Vendôme, la statue équestre de *Louis XIV* de la cour de Versailles, etc. On lui doit aussi des œuvres personnelles de haut style et de nombreuses pièces décoratives.

CROZET, navigateur français du XVIIIe siècle, qui, en 1772, accompagna le capitaine Marion-Dufresne dans les parties méridionales de la mer des Indes et de l'océan Pacifique. Après la mort de son chef, il punit les Maoris de la Nouvelle-Zélande qui l'avaient tué, et fut l'historien de l'expédition. Son nom est demeuré attaché au petit *archipel des Crozet.*

CROZET, groupe d'îles désertes de l'océan Indien méridional, très au S. des Mascareignes, découvert en 1772 par Marion-Dufresne et Crozet. A la France.

CROZIER (Francis Moira Rawdon), marin anglais, né en Irlande en 1796, mort dans les régions arctiques en 1848. Il visita les mers arctiques avec Parry en 1824, la baie de Baffin (1835) et les régions antarctiques (1839) avec James Clarke Ross, et accompagna John Franklin (1845) dans sa malheureuse recherche du passage Nord-Ouest, prit le commandement de l'expédition après la mort de celui-ci (1847), et mourut d'inanition l'année suivante.

CROZIER (John Beattie), écrivain anglais, né à Galt (Ontario) en 1849, mort à Londres en 1921. Il vint exercer la médecine à Londres (1872). Il publia en 1880 *la Religion de l'avenir*, premier ouvrage d'une série d'études philosophiques sur la culture de l'humanité ; *Civilisation et Progrès* (1885) ; *Histoire du développement intellectuel selon les données de l'évolution moderne* (1897-1901) ; *Ma vie intérieure*, « Chapitre d'évolution personnelle » (1898). Il a également écrit une étude sur *Lord Randolph Churchill*, et *Dernières paroles sur de grandes questions* (1917).

CROZON, ch.-lieu de cant. du Finistère, arrond. et à 38 kil. de Châteaulin, dans la *presqu'île de Crozon* ; 7.750 hab. Jolie plage de sable et grottes à *Morgat*. — Le canton a 8 comm., et 17.600 hab.

CROZON-SUR-VAUVRE, comm. de l'Indre, arrond. et à 17 kil. de La Châtre ; 1.130 hab.

CRU n. m. (de *croître*). Econ. rur. Accroissement : *Le* CRU *d'un arbre dans une année.* || Production : *Vin qui est du* CRU *de telle vigne.* || Terroir considéré au point de vue de ses productions spéciales et des qualités qu'elles tiennent de lui (Se dit particulièrem. des vignobles) : *Des vins de divers* CRUS. *Un vin d'un bon* CRU. || *Bouilleur de cru,* Celui qui fabrique de l'alcool en distillant exclusivement les produits de ses récoltes. || *Vin du cru,* Vin qui est du pays où on le consomme. — Par extens. : *Les artisans, les orateurs, les malins du* CRU, Ceux qui sont du pays même.

— *Fig.* Propre fonds, ce qui appartient en propre à quelqu'un : *Dire une chose, Faire une œuvre de son* CRU. *La pièce est de mon* CRU. (Racine.) || *C'est le vin de mon cru,* Ce sont mes propres pensées.

CRU, E adj. (lat. *crudus*). Qui n'est pas cuit : *Viande* CRUE. *Légumes* CRUS. || Difficile à digérer : *Le radis noir est très* CRU. || Qui n'est point tempéré, adouci par un mélange : *L'eau* CRUE *de la fontaine.* (Th. Gautier.)

— *Fig.* Peu ménagé, non adouci : *Style* CRU, *Idée, Intrigue trop* CRUE. || Ce qui est encore informe : *Jeter sa pensée toute* CRUE *sur le papier.* || Choquant, peu décent : *Parler en termes* CRUS. || Sans ménagement : *Une réprimande trop* CRUE.

— Fam. *Manger, Avaler quelqu'un tout cru,* Le traiter durement. (Se dit par menace et pour exprimer une grande colère.)

— Peint. Qui forme une opposition trop dure : *Un ton* CRU. *Une couleur trop* CRUE.

— Techn. *Cuir cru* ou *Cuir vert,* Peau avant qu'elle ait subi aucune préparation. || *Soie crue,* Celle qui n'a subi ni lavage ni teinture. (On dit plutôt ÉCRUE.) || *Chanvre cru,* Celui qui n'a pas été mouillé. || *Métal cru,* Métal qui n'a encore subi aucune préparation propre à le dépouiller des corps étrangers qu'il renferme. || *Bois cru,* Se dit en ébénisterie, de tout bois qui n'est ni peint, ni doré, ni verni : *Le bois* CRU *domine, dans le meuble, pendant la période gothique et la Renaissance.* || *Pièce crue,* Pièce de poterie simplement séchée à l'air et non passée au four.

— Substantiv. : *Ne manger que du* CRU. || Pâte céramique qui est simplement séchée, et non cuite. || *Sculpture en pâte cru sur cru,* Genre de décoration spéciale à la porcelaine. || *Teindre sur le cru,* Teindre les soies sans les avoir décreusées.

— *A cru,* loc. adv., Sur la peau nue : *Chaussé à* CRU. || *Monter à cru,* Monter sans selle ni couverture. — A nu sur un objet quelconque : *Dans certains monuments romains, les pierres sont posées à* CRU *les unes sur les autres.* || *Porter à cru,* Se dit d'une construction qui porte directement sur le sol.

— ANTON. **Cuit.**

CRU, E, part. pass. du verbe *Croire.*

CRÛ, CRUE, part. pass. du verbe *Croître.*

— REM. L'accent circonflexe ne se met qu'au masculin singulier.

CRUAS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 15 kil. de Privas, près du Rhône ; 1.730 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Chaux hydraulique. Moulinage de soie. Eglise romane très curieuse.

CRUASIEN [*zi-in*], **ENNE** adj. Géol. Nom donné jadis aux calcaires à chaux hydraulique de *Cruas* (Ardèche). [Hauterivien inférieur.]

CRUAUTÉ [*kru-ô*] n. f. (lat. *crudelitas*). Instinct qui pousse à commettre ou à approuver des actes inhumains : *L'insensibilité à la vue des misères est dureté ; s'il y entre du plaisir, c'est* CRUAUTÉ. (Vauvenargues.) || Action cruelle, sanguinaire, barbare : *Exercer des* CRUAUTÉS. || En parlant des animaux, Férocité : *La* CRUAUTÉ *du tigre.*

— Par exagér. : *La* CRUAUTÉ *des lois civiles s'est réunie contre les femmes à la* CRUAUTÉ *de la nature.* (Diderot.) *Quelle* CRUAUTÉ *que de me traiter ainsi! Les* CRUAUTÉS *d'une maîtresse.*

— *Cruauté du sort, du destin,* Destinée malheureuse.

— SYN. **Cruauté, barbarie, férocité, inhumanité.** V. BARBARIE.

— ANTON. **Humanité, miséricorde, clémence, douceur, indulgence, mansuétude.**

CRUCERO, bourg du Pérou (départ. de Puno), sur un plateau des Andes ; 2.500 hab. Centre d'exploitation de mines d'or et d'argent. Forêts de quinquinas.

CRUCES (LAS), ville de Cuba (prov. de Santa-Clara) ; 6.500 hab. Canne à sucre.

CRUCHADE n. f. Bouillie de maïs. (Dialectal.)

CRUCHE n. f. (germaniq. *kruka*). Mobil. Vase à anse, à large ventre et à cou étroit. || *Par extens.* Liquide qu'une cruche contient : *Boire une* CRUCHE *d'eau.*

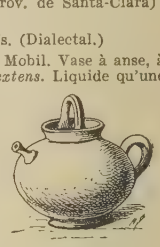
Cruche.

— *Fig. et fam.* Personne niaise, sotte, stupide.

— PROV. **Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse** ou **qu'enfin elle se brise,** Tout finit par s'user ; A force de braver un danger, on finit par y succomber ; A force de faire la même faute, on finit par en pâtir. (Beaumarchais a donné à ce proverbe une variante grivoise [en parlant d'une jeune fille imprudente] : TANT VA LA CRUCHE À L'EAU QU'À LA FIN ELLE S'EMPLIT.)

— SYN. Dans le sens de Sot : **Cruche, âne, balourd, bête, buse, butor, ganache, ignorant, lourdaud, mâchoire.** V. ÂNE.

— ENCYCL. Archéol. La *cruche* médiévale se caractérisait par son bord prolongé en bec. Ordinairement en terre vernissée ou en grès, elles étaient souvent d'argent ou d'or pour les tables princières. La « cruche à aumône » servait à recueillir le vin provenant de la desserte, qui se distribuait aux pauvres. — Au XVe siècle, on entendait par *cruche* une garniture de chaperon ; au XIVe ce mot est synonyme de COQUILLE.

Cruche cassée (LA), tableau de Greuze, musée du Louvre. Une jeune fille, vêtue d'une robe blanche et d'un fichu de gaze qui laisse entrevoir ses épaules et le haut de sa gorge, se présente à nous de face, retenant des fleurs dans un pli de sa robe et portant au bras gauche une cruche fêlée. Cet aimable sujet, tout à fait dans le goût de l'époque, a inspiré à Diderot des pages célèbres qu'on trouvera dans ses *Salons*. (V. planche *Beaux-Arts XXXIX.*)

Cruchons.

CRUCHÉE n. f. Quantité de liquide que contient ou que peut contenir une cruche. (Peu us.)

CRUCHERIE [*ri*] n. f. *Fam.* Bêtise, ineptie.

CRUCHETTE n. f. Petite cruche.

CRUCHON n. m. Petite cruche : *Casser un* CRUCHON. || Liquide y contenu : *Boire un* CRUCHON *de bière.*

— *Pop.* Sot, stupide : *Quel* CRUCHON !

CRUCIADE n. f. (du lat. *crux, crucis,* croix). Forme anc. de CROISADE.

— Hist. ecclés. Bulle accordée par les papes aux rois d'Espagne et de Portugal, pour lever des dîcimes sur les ecclésiastiques afin de subvenir aux frais de guerre contre les Infidèles.

CRUCIAIRE [*si-èr'*] n. m. (lat. *cruciarius* ; de *crux, crucis,* croix). Antiq. rom. Condamné attaché à la croix.

CRUCIAL, E, AUX adj. (du lat. *crux, crucis,* croix). Chir. Fait en croix : *Incision* CRUCIALE.

— Philos. *Expérience cruciale,* Nom donné par Bacon aux expériences permettant de reconnaître entre plusieurs causes possibles, laquelle est la véritable. (Bacon emploie l'expression *instantia crucis,* les exemples de la croix, par allusion aux poteaux indicateurs des carrefours.)

CRUCIANELLE n. f. Genre d'herbe ligneuse de la famille des rubiacées, comprenant vingt-six espèces qui croissent en Europe et dans le pourtour du bassin méditerranéen.

CRUCIBULUM [*lom'*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des capulidés, à pied circulaire et à coquille conique plus ou moins aplatie, non spiralée, habitant les côtes d'Amérique, les Antilles, l'océan Indien et les mers de Chine.

— Bot. Genre de champignons gastéromycètes nidulariés. (L'espèce type est le *crucibulum vulgare,* qui vit sur les pins, les fougères, les vieux toits de chaume.)

CRUCIFÈRE adj. (du lat. *crux, crucis,* croix, et *ferre,* porter). Archit. *Colonne crucifère,* Colonne surmontée d'une croix dans les cimetières et sur les routes.

CRUCIFÈRES n. f. pl. (même étymol. qu'à l'art. précédent). Bot. Famille de plantes dont la fleur a une corolle formée de quatre pétales en croix, comme le *chou,* le *navet,* la *giroflée,* etc.

Crucifère (giroflée).

— ENCYCL. Bot. Les *crucifères* forment une famille très homogène. Leur fleur, presque toujours sans bractée, régulière et dialypétale, a quatre sépales, quatre pétales égaux et onguiculés, dont les limbes sont étalés en croix (d'où le nom de la famille), six étamines tétradynames (quatre longues et deux courtes). Le pistil comprend deux carpelles unis suivant la placentation pariétale et contient quatre rangées longitudinales d'ovules, groupées parallèlement deux à deux ; il est partagé intérieurement

en deux loges ou une silicule ; il est très souvent déhiscent en deux valves. Le fruit est une silique ; les graines, exalbuminées, contiennent un embryon oléagineux et diversement recourbé. Les crucifères sont généralement herbacées, et leurs feuilles sont toujours alternes. Elles produisent

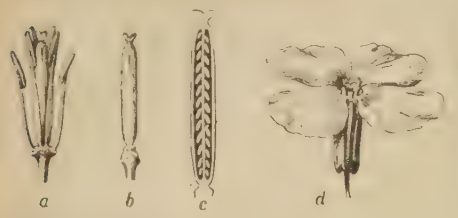

Caractères des crucifères : *a*, étamines; *b*, pistil; *c*, coupe du pistil; *d*, fleur entière.

toutes, en proportion variable, de l'essence de moutarde ou sulfocyanure d'allyle, qui leur confère des propriétés antiscorbutiques. La giroflée, le chou, la moutarde, le cresson, le radis, etc., sont des crucifères.

La famille compte plus de cent quatre-vingt genres, et plus de trois mille espèces.

CRUCIFIANT [*fi-an*], **E** adj. Ascét. Qui crucifie, qui mortifie : *Pratiques* CRUCIFIANTES.

CRUCIFIEMENT ou **CRUCIFÎMENT** [*si-fi-man*] n. m. Action de crucifier : *Le* CRUCIFIEMENT *de Jésus-Christ.* || Supplice de la croix : *Pour certains crimes, les juges japonais condamnent au* CRUCIFIEMENT. || Tableau, image représentant une mise en croix.

— Ascét. Pratiques austères ; mortifications.

— ENCYCL. Hist. V. CROIX, et CHRIST.

— Iconogr. Un assez grand nombre d'œuvres d'art représentant le dénouement de la Passion sont désignées sous le titre de *Christ en croix :* elles ont été signalées au mot

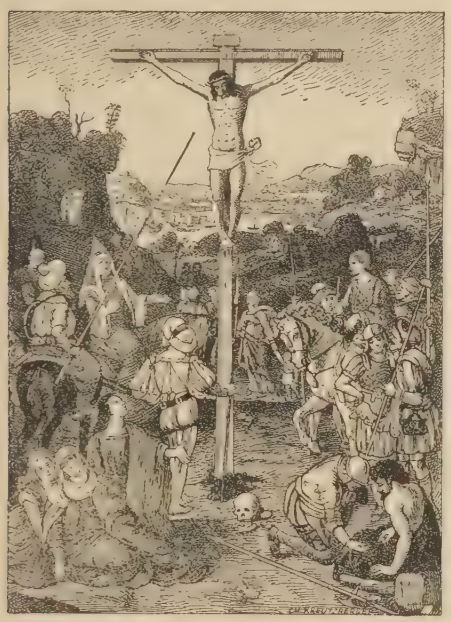

Crucifiement du Christ, par Solario (Louvre).

CHRIST. D'autres portent le nom de *crucifiements.* Outre les tableaux de Cimabué, Giotto, Fra Bartolomeo, Mantegna, Véronèse, Durer, Cranach, Breughel, Rubens. Van der Meer, nous citerons *le Crucifiement* d'Andrea da Milano (Louvre), *le Crucifiement de saint André*, par Murillo (musée du Prado, Madrid). Le même sujet a été traité par le Calabrèse, le Caravage, Le Brun, etc. Le Guide a peint *le Crucifiement de saint Pierre* (Vatican). Le même sujet a été traité par Filippino Lippi, Sébastien Bourdon, Subleyras. (V. planche *Beaux-Arts XL.*)

CRUCIFIER [*si-fi-é*] v. tr. (du lat. *crux, crucis*, croix, et *figere*, clouer, attacher. — Se conjugue comme *prier.*) Faire subir le supplice de la croix : *On* CRUCIFIE *encore les criminels dans certains pays.* || Faire mourir en nous ce qu'il y a de terrestre : *Pour être à Jésus-Christ,... il faut* CRUCIFIER *sa chair.* (Bourdaloue.)

— *Fig.* Faire subir des tortures morales : *Ce qui* CRUCIFIE *l'ouvrier, c'est l'incertitude de l'avenir.* (F. Bastiat.)

— ***Crucifié, e,*** part. pass. du verbe *Crucifier.*

— *Substantiv.* et au masc. : *Les* CRUCIFIÉS *de forte complexion ne mouraient que de faim.* (Renan.) || Absolum. : *Le Crucifié*, Jésus-Christ.

— Ascét. *Etre crucifié avec Jésus-Christ*, Se mortifier, souffrir comme Jésus-Christ a souffert, et pour son amour.

— ***Se crucifier,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se mortifier. (Ascét.).

— Fam. *Se faire crucifier pour quelqu'un, pour quelque chose,* Ne reculer devant rien en faveur de cette personne ou de cette chose.

CRUCIFIX [*si-fi*] n. m. invar. (du lat. *crux, crucis*, croix, et *fixus*, fiché). Représentation de Jésus-Christ sur la croix : CRUCIFIX *de bois, d'ivoire, d'or. Baiser le* CRUCIFIX.

— Pop. *Manger des crucifix*, Etre un faux dévot. || *Faire le demi-crucifix*, Demander l'aumône. (Cette locution vient de ce que les mendiants n'allongent qu'un bras pour solliciter la charité des passants.)

— Argot. *Crucifix à ressort*, Pistolet. || Poignard.

— Ascét. *Mettre quelque chose au pied du crucifix*, Pardonner, se résigner, en faire le sacrifice à Dieu.

— Hist. relig. *Confrérie du Crucifix*, Association de bienfaisance à Rome. || *Crucifix janséniste.* V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Archéol. A l'origine, la croix fut représentée seule, sans le Christ. A l'époque de Constantin, la croix est accompagnée d'un médaillon représentant le Sauveur, puis trois autres médaillons, aux extrémités des croisillons et de la hampe, s'ajoutèrent au premier. En 692, un concile permet de figurer le Christ entier sur la croix, sans expression de souffrance. Le Christ souffrant n'apparaît qu'ensuite. On a fait des crucifix en toutes matières : ivoire, ambre, bois sculptés, bronze, argent, montés sur

Crucifix janséniste.

Crucifix (XIIIe s.) [émail de Limoges].

fonds de velours, avec bordure d'ébène ou de bois sculpté et doré. Au XVIIIe siècle, on en rencontre chez les actrices, où on leur fait la plus brillante toilette.

Christs dits jansénistes. — On prétend souvent que les jansénistes donnaient aux bras du Christ une position presque verticale pour marquer que Jésus était mort seulement pour les *prédestinés.* En réalité, l'épithète ne se justifie pas, les christs aux bras levés se rencontrant indifféremment chez eux et chez les orthodoxes.

Crucifix du diable. — On donne ce nom à des tableaux du Christ en croix peints, selon la légende, par le diable à la demande de débauchés prêts à lui vendre leur âme, et que la vue de l'œuvre aurait convertis. On en a signalé notamment dans l'église d'Aquila et dans celle des capucins de la place Barberini à Rome ; celui-ci en a été enlevé par ordre du Saint-Office, lequel, par décret du 15 octobre 1701, a prohibé toutes les images analogues.

CRUCIFIXION [*fik-si-on*] n. f. Action de crucifier.

— Tableau, image représentant une mise en croix : *La* CRUCIFIXION *de saint Pierre, peinte par Rubens.*

CRUCIFORME adj. (du lat. *crux, crucis*, croix, et de *forme*). En forme de croix.

— Anat. *Ligaments cruciformes*, Nom donné à des ligaments croisés qui affermissent les articulations des phalanges, et à ceux qui jouent le même rôle dans l'articulation du genou.

— Bot. Se dit d'une corolle dialypétale régulière, composée de quatre pétales disposés en croix (crucifères).

— Mathém. *Hyperbole cruciforme*, Courbe hyperbolique dont les branches se croisent.

— *Substantiv.* et au masc. plur. Classe de plantes qui, dans le système de Tournefort, comprend les genres à fleurs en forme de croix, et qui correspond à peu près à la famille des crucifères.

CRUCILITE n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium, provenant de l'altération de la staurotide.

CRUCIROSTRE [*rosstr'*] adj. Zool. Qui a le bec croisé.

CRUCITE n. f. Minér. Oxyde ferrique naturel, pseudomorphique du mispickel. (On emploie aussi ce mot comme syn. de ANDALOUSITE.)

CRUCOLI, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro), non loin de la mer Ionienne ; 2.170 hab.

CRUDE AMMONIAC n. m. (mot angl. signif. *ammoniaque crue*). Produit de l'épuration du gaz d'éclairage formé par un mélange complexe de sulfate d'ammoniaque, soufre libre, sulfocyanure de fer et d'ammoniaque : *Le* CRUDE AMMONIAC *est employé comme engrais azoté à décomposition lente, et comme insecticide.* (On écrit aussi, mais à tort, CRUD AMMONIAC.)

CRUDELI (Tommaso), poète italien, né et mort à Poppi (1703-1745). A cause de sa liberté de langage, il fut suspect d'hérésie et emprisonné par l'Inquisition. Ses poésies — des fables traduites de La Fontaine, des chansons et des odes — ont été publiées en 1746.

CRUDEN, petite ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Aberdeen), sur la mer du Nord ; 3.000 hab. Sources minérales. — Aux environs, bataille entre Malcolm II d'Ecosse, et les Danois de Canut, au XIe siècle.

CRUDITÉ n. f. (lat. *cruditas*). Qualité de ce qui est cru : CRUDITÉ *des fruits, de la viande.* || Aliment d'une digestion difficile : *Les estomacs faibles ne peuvent pas supporter les* CRUDITÉS. || Aigreurs produites par des aliments mal digérés : *La charcuterie cause souvent des* CRUDITÉS ; — et *au fig.* Dégoût, déplaisir : *Ouvrages, vers qui font venir des* CRUDITÉS. (Peu us.) || *Crudité de l'eau*, Etat d'une eau qui est froide, indigeste, chargée de sels calcaires.

— *Fig.* Caractère de ce qui n'est point tempéré, adouci ; de ce qui est brutal : *La* CRUDITÉ *d'une expression. En Germanie, l'achat de la femme subsista longtemps dans sa* CRUDITÉ *primitive.* (A. Maury.) || Termes lestes, peu décents : *Dangeau se garde bien d'écrire de ces* CRUDITÉS *là.* (Sainte-Beuve.)

— Peint. Effet heurté : *La* CRUDITÉ *des tons et des couleurs.*

CRUDIVORE adj. (du lat. *crudus*, cru, et *vorare*, dévorer). S'est dit des peuples qui se nourrissent d'aliments crus.

CRUE [*krû*] n. f. (de *croître*). Croissance, augmentation : *Enfant, Arbre qui n'a pas encore pris toute sa* CRUE. || Se dit spécialem. en parlant d'un cours d'eau : *La* CRUE *de la Seine, de la Loire.* || Anciennem. : *La* CRUE *des tailles*, L'augmentation des impôts.

— *Fig.* Développement, progrès : *La* CRUE *des idées.*

— Dr. anc. Cinquième denier au-dessus de la prisée.

— SYN. **Crue, croissance.** V. CROISSANCE.

— ANTON. **Baisse, décrue, retrait** (en parlant des eaux).

CRUEL, ELLE adj. (lat. *crudelis*). Qui se plaît à faire ou à voir souffrir : *Qui est* CRUEL *envers les animaux le deviendra envers les hommes.* || Qui prouve de la méchanceté ; qui est inspiré par la cruauté : *Acte* CRUEL. *Parole* CRUELLE. || Implacable, acharné : *Guerre* CRUELLE. *Les femmes n'ont pas de plus* CRUELLES *ennemies que les femmes.* (Duclos.)

— *Par exagér.* Rigide, sévère : *Père, Tuteur* CRUEL.

— *Par extens.* Qui produit un fâcheux résultat, sans être inspiré par un sentiment malveillant : *La bonté des parents est souvent* CRUELLE *pour les enfants.* || Douloureux, affligeant, pénible : *Un* CRUEL *malheur. De* CRUELS *reproches. Des vérités* CRUELLES. || Fâcheux, ennuyeux : *Quel* CRUEL *homme !* (Dans ce sens, *cruel* doit précéder le nom.) *Un* CRUEL *ennemi. Un* CRUEL *contretemps.* || Insensible : *Avec quels yeux* CRUELS *sa rigueur obstinée.* (Racine.) CRUEL, *car il est temps que ma douleur éclate.* (Corneille.) *Venge-toi d'une ingrate, et quitte une* CRUELLE. (Id.) || Ironiquem. : *Femme qui ne passe pas pour* CRUELLE, Dont on obtient facilement les faveurs.

— *Fig.* Rude, Rigoureux : *Un* CRUEL *hiver. Une* CRUELLE *saison.*

— Substantiv. : *Un* CRUEL. *Les* CRUELLES ! *La* CRUELLE *qu'elle est* (la Mort) *se bouche les oreilles.* (Malherbe.) || Fam. *Ne pas trouver de cruelles*, Réussir toujours dans ses entreprises amoureuses.

— PROV. LITTÉR. :

Jamais surintendant ne trouva de *cruelles*,

Vers de Boileau. V. SURINTENDANT.

— ANTON. **Doux, bénin, clément, indulgent, humain, miséricordieux, pitoyable.**

Cruelle énigme, roman de P. Bourget (1885) ; subtile étude de psychologie, qui a pour objet « la trahison de la femme et la faiblesse de l'homme ». Hubert Liauran, dont la mère et la grand'mère ont développé à l'excès la sensibilité, s'éprend de Thérèse de Sauve, mélange de noblesse et de perversité. Instruit de la trahison de sa maîtresse, il cherche vainement à s'affranchir de cet amour, qui constitue la « cruelle énigme ».

CRUÉLISER [*zé*] v. tr. Etre cruel envers... (Vx.)

CRUELLEMENT [*man*] adv. D'une manière cruelle : *Agir* CRUELLEMENT. || Douloureusement : *Souffrir* CRUELLEMENT. || Extrêmement : *Etre* CRUELLEMENT *jaloux.*

CRUENTATION [*an-ta-si-on*] n. f. (du lat. *cruentatum*, supin de *cruentare*, ensanglanter). Ecoulement du sang par une plaie. || Action d'ensanglanter.

CRUENTÉ [*an*], **E** adj. (lat. *cruentus*). Imprégné de sang : *Lait* CRUENTÉ.

CRUGUEL, comm. du Morbihan, arrond. et à 35 kil. de Pontivy ; 1.000 hab. Mines d'étain.

CRUIKSHANK (William), anatomiste anglais, né à Edimbourg en 1746, mort en 1808. Disciple et successeur de W. Hunter, il a laissé un ouvrage important sur le système lymphatique : *Anatomie des vaisseaux absorbants* (1786).

CRUIKSHANK (George), artiste humoriste et caricaturiste anglais, né à Londres en 1792, mort en 1878. Ses premières œuvres furent des satires politiques, dans lesquelles il se montra libéral ardent. Il dut d'abord son extrême popularité aux illustrations d'une série de satires sur la vie publique et privée du prince régent. Il illustra ensuite *la Vie à Londres*, l'*Almanach comique*, et des ouvrages de Dickens et Ainsworth. Son œuvre caricatural comprend plusieurs milliers de planches. Ce qui caractérise cet artiste, c'est une préoccupation morale et même philosophique, où l'esprit utilitaire se combine de façon très anglaise avec l'esprit satirique.

CRUISEL n. m. (du lat. *crux*, croix). Lampe de veille en forme de croix, au moyen âge.

CRUISER [*krou-zeur'*] n. m. (mot angl. qui signifie *croiseur*). Embarcation de plaisance, assez puissante pour pouvoir s'écarter des côtes. (Le cruiser est le yacht de promenade ; le yacht de course est un *racer* [coureur].)

CRUISING [*krou-zign'*] n. m. (de l'angl. *to cruise*, croiser). Navigation en yacht, à une certaine distance des côtes. (Le *cruising*, qui s'exécute quelquefois par escadrilles, ainsi que le *racing*, sont les deux éléments du *yachting* ou sport nautique.)

CRUM (W. E.), égyptologue anglais, né en 1865. Après avoir fait ses études à l'université d'Oxford, il s'est consacré aux études coptes et a publié : *Coptic ostraca* (1902) ; *Coptic monuments* (Catalogue du musée du Caire ; 1902) ; *Catalogue of the Coptic mss in the British Museum* (1905) ; *in the Rylands library* (1909) ; *Koptische Rechtsurkunden aus Djême* (avec G. Steindorff ; 1912) ; *the Monastery of Epiphanius* (avec H.E. Winlock ; 1926).

CRUMÉNIFÈRE adj. (du lat. *crumena*, bourse, et *ferre*, porter). Hist. natur. Qui porte un organe en forme de bourse.

CRÛMENT [*man*] adv. D'une manière crue, sans atténuation : *Dire* CRÛMENT *les choses. Chloris eut quelque tort de parler si* CRÛMENT. (La Fontaine.)

— Peint. D'une façon heurtée, criarde : *Opposer trop* CRÛMENT *l'ombre à la lumière.*

CRUMMUS ou **CRUMNUS**. Biogr. V. KROUM.

CRUNODAL adj. m. (du lat. *crux*, croix, et *nodus*, nœud). Géom. Se dit d'un point où se croisent deux branches d'une courbe. (Peu us.)

CRUOR n. m. (du lat. *cruor*, sang). Physiol. On désigne par ce mot : 1° la partie solide du sang physiologique (hématies, leucocytes, hématoblastes) ; 2° le liquide rouge, riche en hématies, obtenu par expression du caillot ; 3° le caillot sanguin lui-même (hématies, leucocytes, hématoblastes, fibrine), c'est-à-dire tout le sang moins le sérum.

CRUORIQUE [*rik'*] adj. Méd. Qui a rapport au cruor.

CRUPELLAIRE [*pèl-lèr'*] ou **CRUPPELLAIRE** n. m. Antiq. Soldat gaulois armé de toutes pièces. || Gladiateur romain qui avait le corps couvert d'une armure.

CRUPÉZION n. m. (mot gr.). Antiq. gr. Lourde sandale à semelle de bois, avec laquelle les danseurs et les joueurs de flûte battaient la mesure.

CRUPÉZOPHORE [*for'*] adj. (du gr. *krupézion* sorte de chaussure, et *phoros*, qui porte). Surnom donné aux Béotiens, qui portaient des sandales de bois.
— Paléogr. Syn. de CRYPHIE.

CRUPINE n. f. Genre d'herbes annuelles de la famille des composées, tribu des cynaroïdées, comprenant une ou deux espèces du midi de la France.

CRUPPI (Jean), magistrat et homme politique français, né à Toulouse en 1855, mort à Fontainebleau en 1933. Avocat général près la cour d'appel de Paris (1889), avocat général près la Cour de cassation (1893-1898), il publia des études très remarquées sur les réformes judiciaires. Député, puis sénateur de la Haute-Garonne (1898-1924), il fut vice-président de la Chambre, ministre du commerce dans le cabinet Clemenceau (1908-1909), ministre des affaires étrangères dans le cabinet Monis (1911), et garde des sceaux dans le cabinet Caillaux (1911-1912).

CRUQUIUS (Jacques DE CRUCQUE ou DE CRUSQUES ; en lat.), humaniste flamand, né à Messines en Flandre. Il enseigna le grec et le latin à Bruges, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il est surtout connu par une édition d'Horace (1565-1578), pourvue de gloses, dites *Scolies de Cruquius*, d'autant plus utile que le manuscrit très ancien d'après lequel elle a été faite, le *Blandinius*, a disparu en 1566 dans un incendie.

CRURAL, E, AUX adj. (du lat. *crus, cruris*, cuisse). Anat. et Méd. Qui appartient à la cuisse : *Muscles* CRURAUX. || *Nerf crural*, Branche volumineuse du plexus lombaire, qui se divise en rameaux nombreux, qui se distribuent à la plus grande partie de la cuisse et à une partie de la jambe et du pied. || *Hernie crurale*, Hernie qui sort par le canal crural. || *Plexus crural*, Réunion des quatre dernières paires des nerfs lombaires et des quatre premières des nerfs sacrés. || *Arcade crurale*, Cordon aponévrotique qui s'attache d'une part à l'épine iliaque, de l'autre au pubis. (Syn. ARCADE FÉMORALE, LIGAMENT DE FALLOPE, LIGAMENT DE POUPART.) || *Canal* ou *Anneau crural*, Orifice dans lequel s'engagent les vaisseaux cruraux en sortant de l'abdomen. || *Triceps crural*, Muscle à trois faisceaux ; le droit, le vaste interne, le vaste externe, analogue au triceps brachial. || *Artère* et *Veine crurales*. V. FÉMORAL.
— ENCYCL. *Arcade crurale* et *Anneau crural*. L'*arcade crurale*, dépendant des aponévroses de l'abdomen et notamment de l'aponévrose du grand oblique, attachée par ses deux extrémités au bord antérieur de l'os iliaque, circonscrit avec ce bord un espace demi-circulaire divisé encore par une lame fibreuse en deux espaces secondaires de dimensions inégales. L'espace externe donne passage au muscle psoasiliaque et au nerf crural ; l'interne, plus petit, a reçu le nom de *anneau crural*, et donne passage aux vaisseaux fémoraux et à de nombreux vaisseaux lymphatiques. Lorsqu'une portion de l'intestin s'insinue dans cet anneau, elle donne lieu à une hernie crurale. V. HERNIE.

CRURO-GÉNITAL, E, AUX adj. Qui appartient à la cuisse et aux parties génitales : *Région* CRURO-GÉNITALE.

CRUSCA. V. ACADÉMIE DELLA CRUSCA.

CRUSCANTISME [*kruss-kan-tissm'*] n. m. (de l'Académie *della crusca*). Purisme, dans la littérature italienne.

CRUSEILLES [*zey'*], ch.-lieu de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 15 kil. de Saint-Julien, au pied du mont Salève ; 1.550 hab. — Le canton a 11 comm., et 5.140 hab.

CRUSENSTOLPE (Magnus-Jacques), écrivain suédois, né à Jœnkœping en 1795, mort à Stockholm en 1865. Magistrat, membre de la Diète, polémiste redouté, il composa, au cours d'une vie très agitée, de nombreux ouvrages, romans, récits historiques, pamphlets, etc., qui valent surtout par la vivacité du style. (*Deux ménages, Portefeuille, Charles-Jean*, etc.)

CRUSHER [*kreu-cheur'*] n. m. (mot angl. signif. littéralem. *écraseur*). Petite éprouvette métallique utilisée pour faire des essais de compression, par exemple dans les épreuves de pièces d'artillerie.
— ENCYCL. Le *crusher* est placé dans un logement pratiqué dans le canon au point où l'on veut mesurer la pression ; il est placé entre un piston mobile et une enclume fixe. Au départ du coup, le piston est refoulé en arrière et écrase le *crusher* entre lui et l'enclume. Des tables permettent de déduire de la diminution de hauteur du crusher la pression maximum à laquelle il a été soumis.

CRUSITHYRE n. m. (gr. *krousithuros ;* de *krouein*, frapper, et *thura*, porte). Antiq. gr. Air de flûte pour une danse. (On l'appelait aussi THYROCOPIQUE.)

CRUSIUS (Martin), érudit allemand, né près de Bamberg en 1526, mort à Tubingue en 1607, professeur dans cette dernière ville (1559-1607). Il a laissé des travaux de philologie grecque, d'autres relatifs à l'histoire de la Grèce et de la Turquie. Ses *Annales Suevici* (1596) sont une source capitale pour l'histoire de la Souabe.

CRUSIUS (Christian-Auguste), théologien et philosophe allemand, né à Leusse, près de Mersebourg, en 1715, mort à Leipzig en 1775. Adversaire de la philosophie de Leibniz et de Wolf, il essaya de remplacer le dogmatisme de Wolf par un système qui réconciliait le luthéranisme et la philosophie du jour, la raison et un certain supranaturalisme mystique. Il a laissé de nombreux écrits.

CRUSSOL, famille originaire de Crussol (Ardèche, comm. de Saint-Péray). De la tige principale se détachèrent les branches des marquis de Florensac, des marquis de Saint-Sulpice, des comtes d'Amboise, enfin des marquis de Montsalez. La branche aînée, celle des sires de Crussol, depuis ducs d'Uzès, existe seule aujourd'hui. C'est à elle qu'appartenaient Louis DE **Crussol**, chambellan de Louis XI, grand maître de l'artillerie, qui se distingua dans la guerre contre Charles le Téméraire, au siège de Beauvais ; — Son fils, JACQUES, gouverneur du Dauphiné, prit part aux guerres d'Italie, et devint vicomte d'Uzès ; — Antoine DE **Crussol**, né en 1528, vicomte puis duc d'Uzès (1565), lieutenant général en Dauphiné, Languedoc et Provence (1561), mort au siège de La Rochelle en 1573. Il joua un grand rôle dans l'histoire du Midi pendant les guerres de Religion. Catholique modéré et agent politique de Catherine de Médicis, il se convertit au calvinisme par mécontentement de la cour et devint un des chefs protestants les plus en vue ; — Jacques DE **Crussol**, frère du précédent, seigneur de Beaudiné puis d'Assier (vulgo *Acier*), né en 1540, mort en 1594, fut un des plus vaillants auxiliaires du prince de Condé. Il se distingua à la prise de Béziers et mena campagne contre le duc de Joyeuse (1562). Il fut lieutenant général et gouverneur de Nîmes. Coligny fit de lui un gouverneur de Cognac. Mais, fait prisonnier à Moncontour, il passa au parti de la cour et servit sous le duc d'Anjou au siège de La Rochelle. Il accepta le titre de lieutenant général, et converti au catholicisme, combattit avec violence ses anciens coreligionnaires. Il fut créé chevalier du Saint-Esprit en 1578.

Château de Crussol. — Cl. Boulanger.

Crussol (CHÂTEAU DE), château ruiné des bords du Rhône, situé sur le *roc de Crussol*, en face de Valence (départ. de l'Ardèche, comm. de Saint-Péray). Il fut le berceau de la célèbre famille de Crussol.

CRUSTACÉ [*kruss*], **E** adj. (du lat. *crusta*, carapace). Qui est formé d'un revêtement dur incrusté de sels calcaires : *Les crabes sont recouverts d'un test* CRUSTACÉ.
— Bot. Se dit des lichens qui s'étalent en forme de croûte étroitement appliquée sur les pierres et les écorces (Ex. : graphide, verrucaire, etc.).
— N. m. Animal crustacé. V. CRUSTACÉS.

CRUSTACÉEN [*kruss-ta-sé-in*], **ENNE** adj. Relatif aux crustacés.

CRUSTACÉOLOGIE [*kruss, jî*] n. f. (de *crustacé*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la zoologie qui s'occupe des crustacés.

CRUSTACÉOLOGUE [*kruss, logh'*] n. Adonné à la crustacéologie.

CRUSTACÉS [*kruss-ta-sé*] n. m. pl. Classe d'animaux articulés ou arthropodes, comprenant les écrevisses, les langoustes, les crabes, les anatifes, les cloportes, les limules, etc.
— ENCYCL. Les *crustacés* ont le corps formé d'un nombre variable de segments chez les *entomostracés*, fixe chez les *malacostracés*. La chitine qui recouvre leur corps est fréquemment imprégnée de calcaire.
La tête est habituellement soudée avec un certain nombre d'anneaux du thorax pour constituer le céphalothorax ; celui-ci est recouvert particulièrement ou totalement par la carapace univalve ou bivalve. Une paire d'yeux et deux paires d'antennes. Une paire de mandibules en général, deux paires de mâchoires ou maxilles. Un nombre variable de pattes thoraciques adaptées à la mastication (pattes-mâchoires ou maxillipèdes) ; les autres, à la locomotion. Souvent, des pattes abdominales. Typiquement, les appendices sont biramés, avec une branche externe et une branche interne. Le développement se fait, très fréquemment, avec des métamorphoses compliquées. Une forme larvaire caractéristique : le *nauplius*.
La vie est généralement aquatique, soit dans la mer, soit dans les eaux douces ; un petit nombre d'espèces peuvent vivre dans l'air humide. V. la planche ARTHROPODES.

CRUSTACITE [*kruss*] n. m. Crustacé fossile.

CRUSTE [*krusst'*] n. m. (lat. *crustum*). Antiq. rom. Croûte, sorte de pâtisserie.
— Archéol. N. f. Figure en relief qu'on appliquait sur la vaisselle.

CRUSTODÉ [*kruss*], **E** adj. (du lat. *crusta*, croûte). Hist. nat. Qui est entouré d'un teste, d'une croûte.

CRUSTULIFORME [*kruss*] adj. (du lat. *crustula*, petit gâteau, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un échaudé.

CRUSTUMERIUM ou **CRUSTUMINUM.** Géogr. anc. Ville du Latium, chez les Sabins, au nord de Rome, non loin du Tibre. Prise par les Romains au temps de Romulus.

CRUVEILHIER (Jean), médecin et anatomiste français, né à Limoges en 1791, mort à Sussac (près de Limoges) en 1874. Il ne se résigna à entreprendre ses études de médecine que pour obéir aux volontés de son père et suivre les traditions de sa famille. Reçu premier à l'internat et docteur en 1816, il exerça d'abord la médecine à Limoges, puis se présenta au concours d'agrégation à Paris en 1823, et fut nommé le premier. En 1835, il succédait à son maître Dupuytren comme professeur d'anatomie pathologique, et en 1836 il était élu membre de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur l'anatomie pathologique en général* (1816) ; *Traité de médecine opératoire* (1822) ; *Anatomie pathologique du corps humain* (1830-1842) ; *Cours d'anatomie descriptive* (1833-1838) ; *Discours sur les devoirs et la moralité du médecin* (1836) ; *Anatomie du système nerveux de l'homme* (1845) ; *Traité d'anatomie pathologique générale* (1849-1864).

Cruveilhier (MALADIE DE). Syn. de ULCÈRE SIMPLE DE L'ESTOMAC.

CRUVELLI (Jeanne-Sophie-Charlotte CRUWELL, dite), cantatrice dramatique, née en 1826 à Bielefeld (Prusse), morte à Monaco en 1907. Elle chanta avec un succès considérable au Théâtre-Italien et à l'Opéra de Paris, où elle fit sensation dans *les Huguenots* notamment, et dans *les Vêpres siciliennes*, le premier ouvrage que Verdi ait écrit expressément pour la France. Peu de temps après ce dernier triomphe, Mlle Cruvelli renonça à la scène, pour devenir la vicomtesse VIGIER.

CRUX-LA-VILLE, comm. de la Nièvre, arrond. et à 38 kil. de Nevers ; 1.000 hab. Ch. de f. économiques. Etangs.

CRUYBEKE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Saint-Nicolas) ; 4.800 hab. Oseraies ; scieries de bois ; saboteries ; construction de bateaux ; brasseries ; tisseranderies.

CRUYSHAUTEM, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Audenarde) ; 5.600 hab. Briqueteries.

CRUZ (Bernardo DA), moine et historien portugais du XVIe siècle. En 1578, il suivit le roi dom Sébastien dans son expédition contre Tanger, et assista à la bataille d'Alcaçar-Quévir, où ce prince trouva la mort. Bernardo da Cruz a laissé une relation précieuse de ce funeste événement, publiée à Lisbonne en 1837 sous le nom de *Chronica de el rey Sebastião*.

CRUZ (Juana-Inés DE **La**), surnommée **la Religieuse de Mexico**, femme poète espagnole, née à San-Miguel de Nepantla (Mexique) en 1651, morte en 1695. Longtemps dame d'honneur de la femme du vice-roi, elle se retira au couvent de Saint-Jérôme, à Mexico. Ses œuvres comprennent un grand nombre de poésies et des comédies, la plupart sur des sujets empruntés à l'histoire sainte.

CRUZ (Ramon Francisco DE **La**), auteur dramatique espagnol, né à Madrid en 1731, mort en 1795. Doué d'une très grande fécondité, il a écrit des tragédies, des comédies. La partie la plus originale de son théâtre est ses saynètes, courtes comédies où il fait parler le peuple des bas quartiers de Madrid, et dont un certain nombre ont été traduites en français.

CRUZ (San-Juan DE **La**). Biogr. V. CROIX (*Saint-Jean de La*).

Cruzada (IMPÔT DE LA). Impôt (*de la Croisade*) créé par Jules II en 1508 pour subvenir aux frais de la guerre contre Venise ; devenu perpétuel en 1757, il fait encore partie des ressources normales du trésor espagnol.

CRUZADE n. f. Monnaie d'or portugaise créée par Manuel Ier, en 1499, et frappée jusque sous le règne de Philippe II. Elle pesait 3^gr^,84, et tirait son nom du type de la *croix*.

CRUZADE n. f. Nom vulgaire d'un champignon comestible, la *russule couleur feuille-morte*.

CRUZEIRO n. m. Nouvelle monnaie brésilienne valant 4 milreis papier, équivalant à 2 shillings, instituée par décret du 18 décembre 1926.

CRUZY, comm. de l'Hérault, arrond. et à 21 kil. de Béziers ; 1.510 hab.

CRUZY-LE-CHÂTEL, ch.-lieu de cant. de l'Yonne, arrond. et à 46 kil. d'Avallon ; 550 hab. — Le canton a 18 comm., et 4.480 hab.

CRYANESTHÉSIE [*nèss-té-zî*] n. f. (du gr. *kruos*, froid, *a* priv., et *aisthésis*, sensibilité). Insensibilité au froid, due, dans une certaine mesure, à l'éducation, mais le plus souvent d'origine morbide.

CRYESTHÉSIE [*èss-té-zî*] n. f. (du gr. *kruos*, froid, et *aisthésis*, sensibilité). Sensibilité exagérée au froid que présentent certains malades et notamment ceux atteints de néphrite chronique ou mal de Bright.

CRYMOPHILE [*fil'*] adj. (du gr. *krumos*, grand froid, et *philos*, ami). Hist. nat. Qui aime les pays froids. (Peu us.)

CRYMOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *krumos*, grand froid, et *thérapeia*, traitement). Application thérapeutique de la méthode de Pictet, dans laquelle on utilise les températures très basses, pour lesquelles le corps humain devient diathermane. V. CRYOTHÉRAPIE.

CRYOCAUTÈRE [*ko*] n. m. (du gr. *kruos*, froid, et de *cautère*). Instrument servant à réaliser la cryothérapie et qui utilise la neige carbonique.

CRYOGÈNE n. m. (du gr. *kruos*, froid, et *gennao*, j'engendre). Mélange formé de glace pilée ou de neige et d'un sel ou d'un acide soluble. Adj. : *mélange* CRYOGÈNE.

CRYOGÉNINE n. f. Nom donné à des antipyrétiques dérivés de la semi-carbazide.

CRYOHYDRATE n. m. (du gr. *kruos*, froid, et *hudôr*, eau). Hydrate qui se forme par congélation de la solution d'un sel dans l'eau à la température d'eutexie.

CRYOLITE n. f. Fluorure double naturel d'aluminium et de sodium, répondant à la formule : $2AlF^3,3NaF$. (On la trouve dans le Groenland en masses clivables d'un blanc de neige. Elle est utilisée dans la métallurgie de l'aluminium.)

CRYOMÈTRE n. m. (du gr. *kruos*, froid, et *métron*, mesure). Instrument pour mesurer l'intensité du froid.

CRYOMÉTRIE [*trî*] n. f. Connaissance et application du cryomètre.

CRYOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui appartient à la cryométrie, au cryomètre.

CRYOPHORE [*for'*] n. m. (du gr. *kruos*, froid, et *phoros*, qui porte). Instrument au moyen duquel l'eau arrive à congélation par suite de sa propre évaporation.
— ENCYCL. Le *cryophore* de Wollaston comprend deux boules de verre réunies par un tube recourbé ; l'une, A, contient de l'eau qui a été préalablement portée à l'ébullition de façon à chasser l'air de l'appareil avant la fermeture à la lampe de la boule B ; on entoure la boule B d'un mélange réfrigérant. L'eau distille de l'espace chaud vers l'espace froid.

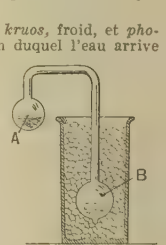

Cryophore.

CRYOPHYLLITE [*fil*] n. f. Espèce minérale, appartenant à la famille des micas et au genre phlogopite. (Variété de zinnwaldite.)

CRYOSCOPIE [*oss-ko-pî*] n. f. (du gr. *kruos*, froid glacial, et *skopeïn*, regarder). Etude des lois de la congélation des solutions salines, faites dans l'eau ou dans tout autre dissolvant.

CRUSTACÉS. — 1. Crabe entier; 2. Lophactée; 3. Trapézie; [illegible] 13. Zozyme; 14. Ixa; 15. Ranine; 16. Birgue; 17. Pagure; 18. Bernard; [illegible] 27. Squille; 28. Gonodactyle; 29. Lysianasse (grossi); 30. Grubie (gr.); [illegible] 37. [illegible]

CRUSTACÉS

CRUSTACÉS. — 1. Phyllosome de palinurus; 2. Elaphron de sergeste; 3. Acanthosome de sergeste; 4. Sergeste; 5. Mastigopus; 6. Acanthechnius; 7. Iphimedia; 8. Rhabdosoma; 9. Lucifer typus; 10. Oodeopus; 11. Caprella; 12. Paratanaïs; 13. Métope; 14. Notostomus; 15. Oxycéphale; 16. Epimeria; 17. Caricyphus; 18. Phronime; 19. Cystisomus; 20. Eurycope; 21. Talitre; 22. Eretmocaris; 23. Dulichia; 24. Podocerus; 25. Orchestie; 26. Tryphosa; 27. Gammare; 28. Lamprops; 29. Zoonticharis; 30. Arcturus; 31. Ichnosoma; 32. Dactylocera; 33. Pleurogonium; 34. Cyame; 35. Nesœa; 36. Cymothoa œstrum; 37. Cymothoa Banksii (dessous); 38. Sérole; 39. Daphnie; 40. Cyclope; 41. Calanus pavo; 42. Calanus gracilis; 43. Corycée; 44. Scalpel.

— Encycl. Les dissolutions salines sont soumises aux lois dites « de Raoult » :

1° Le point de congélation d'une dissolution est toujours inférieur à celui du dissolvant pur. (Un corps est donc d'autant plus pur que son point de congélation est plus élevé.)

2° L'abaissement C du point de congélation d'une dissolution est proportionnel au rapport des poids p du sel dissous et P du dissolvant.

On appelle *coefficient d'abaissement* le produit $C \frac{P}{p}$.

3° Le produit du poids moléculaire M du corps dissous par le coefficient d'abaissement est un nombre constant r pour chaque dissolvant : $r = MC \frac{P}{p}$.

On peut, d'ailleurs, déduire la valeur de r pour chaque dissolvant, connaissant sa température absolue de congélation T et sa chaleur latente de fusion W, par la relation suivante déduite de la thermodynamique : $r = \frac{2T^2}{W}$.

La principale application de la cryoscopie est la détermination des poids moléculaires des corps que l'on tire d'une relation précédente : $M = \frac{rp}{CP}$; r est la constante qui dépend du dissolvant, p et P se déterminent à l'aide de la balance. Pour obtenir C, on fait deux expériences : dans la première, on détermine la température T du dissolvant pur ; dans la seconde, on ajoute au dissolvant le corps dont on cherche le poids moléculaire et l'on détermine son point de congélation T_1. L'abaissement $C = T - T_1$.

CRYOSTAT [*oss-ta*] n. m. (du gr. *kruos,* froid, et *statos,* soutenu). Appareil utilisé pour maintenir des températures basses et constantes à l'aide d'un gaz liquéfié.

CRYOSTATIQUE [*oss-ta-tik'*] adj. Qui se rapporte au cryostat ou à l'état calorifique obtenu par l'emploi d'un gaz liquéfié.

CRYOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *kruos,* froid, et *therapeia,* traitement). Traitement par le froid. (Malgré que le froid soit souvent utilisé en médecine [bains, froids, pulvérisation d'éther, applications de glace, etc.], on réserve ordinairement le nom de cryothérapie à la méthode qui emploie les froids intenses réalisés, par exemple, par l'acide carbonique neigeux [80° au-dessous de 0°]. Ce procédé est employé avec succès pour la guérison des nævi, des angiomes, des cancroïdes superficiels, des cicatrices chéloïdiennes, etc.)

Cryphalus.

CRYPHALUS [*fa-luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scolytidés, comprenant des espèces de très petite taille (1 mm.) qui vivent sous l'écorce des arbres d'essences variées, et dont plusieurs habitent la France.

CRYPHÉE [*fé*] n. f. Genre de mousses qui comprend environ six espèces croissant pour la plupart sur l'écorce des arbres dans les régions chaudes du globe.

CRYPHIE [*fî*] n. f. (du gr. *kruphios,* caché). Paléogr. Signe formé d'une demi-circonférence, avec un point au centre, et qu'on utilisait autrefois pour indiquer les passages obscurs. || Syn. CRUPÉZOPHORE.

CRYPHIOLITE [*fi*] n. f. Phosphate naturel de magnésium contenant du fluor.

CRYPSIS [*psiss*] n. m. Genre d'herbes annuelles à épillets, de la famille des graminées, renfermant une espèce qui croît en France.

CRYPSORCHIDE [*kid'*] n. m. Méd. V. CRYPTORCHIDE.

CRYPTANDRE ou **CRYPTANDRIQUE** [*drik'*] adj. (du gr. *kruptos,* caché, et *anèr, andros,* homme). Bot. Qui n'a pas d'organe mâle apparent.

CRYPTANTHE adj. (du gr. *kruptos,* caché, et *anthos,* fleur). Bot. Dont les fleurs sont peu ou point apparentes.

CRYPTANTHÈRE adj. (du gr. *kruptos,* caché, et de *anthère*). Bot. Dont les étamines ne sont pas apparentes. (On dit aussi CRYPTANTHÉRÉ, E.)

Cryptarcha.

CRYPTARCHA [*ka*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des nitidulidés, comprenant de petites formes ovales pubescentes, à élytres larges recouvrant complètement l'abdomen. (L'une des deux espèces françaises, *cryptarcha strigata,* vit sur les plaies des arbres, notamment celles des chênes.)

CRYPTE n. f. (lat. *crypta ;* gr. *kruptê ;* de *kruptos,* caché). Archit. Lieu secret où les chrétiens des premiers temps se retiraient pour célébrer leurs mystères et enterrer les morts. || Caveau construit au-dessous d'une église pour y enterrer certains morts. || Chapelle souterraine dans une église.

— *Par extens.* Lieu souterrain quelconque.

— Anat. Dépression de la surface des amygdales.

— Antiq. rom. Sorte de galerie longue et étroite, construite au rez-de-chaussée de certaines maisons et de certains édifices publics, et recevant le jour d'une suite de fenêtres étroites, pratiquées dans un des deux murs latéraux.

— Bot. Se dit d'une dépression de la surface d'un organe végétal, en forme de bouteille, et qui peut être tapissée de stomates (*crypte stomatifère*) ou de poils (*crypte pilifère*).

Crypte de Saint-Eutrope, de Saintes, d'après Viollet-le-Duc.

— Encycl. Archit. Les *cryptes* furent, dans les premiers siècles du christianisme, des lieux souterrains où les fidèles ensevelissaient leurs morts et honoraient leurs martyrs. Quand on éleva des églises, la crypte fut conservée au-dessous, et ne fut plus destinée qu'à l'ensevelissement des membres du clergé ou au dépôt de quelques corps saints. Les cryptes appartiennent surtout à l'époque romane ; les unes ne sont que des salles étroites voûtées en berceau ou en arête ; les autres sont de véritables églises souterraines, reproduisant les dispositions de l'église supérieure (Saint-Eutrope à Saintes ; cathédrale de Canterbury). A partir du XIVe siècle, on en construisit beaucoup moins fréquemment.

Parmi les cryptes de France les plus célèbres, citons celles de La Ferté-sous-Jouarre, Vézelay, Chartres, Auxerre, Saint-Denis.

CRYPTE n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des ichneumonidés. (Les cryptes, qui sont très nombreux en espèces, se distinguent notamment des ichneumons proprement dits par la tarière des femelles qui est saillante. Ils sont parasites des bombyciens et des tenthrédines.)

Crypte.

CRYPTESTHÉSIE n. f. (du gr. *kruptos,* caché, *aisthésis,* sensibilité.) Sensibilité dont la nature nous échappe. (Terme inventé par Charles Richet pour désigner la faculté que posséderaient certains individus [médiums] de prendre connaissance du monde extérieur par des voies autres que celles des sens connus.) V. MÉTAPSYCHIQUE.

CRYPTIDINE n. f. Homologue de la quinoléine de formule $C^{11}H^{11}N$ extrait du goudron de houille.

CRYPTIE [*tî*] n. f. (du gr. *kruptein,* cacher). Massacre d'ilotes, qu'exécutait de temps à autre la jeunesse de Lacédémone.

— Encycl. Selon Platon, les jeunes Spartiates devaient pendant deux ans explorer la terre nationale dans tous ses recoins en apprenant à s'y dissimuler (d'où leur nom de *kryptoi*). Plutarque rapporte qu'ils se cachaient le jour, et la nuit tombaient sur les ilotes et les massacraient ; mesure de police dont on fit plus tard le but exclusif de la *kryptie ;* on croirait plutôt que cette chasse à l'homme passait pour être un complément de leur éducation. Il a été montré que cette pratique se rencontre chez des non-civilisés : ce serait un rit d'initiation à la virilité, à l'occasion de laquelle du sang devait être répandu.

CRYPTIQUE [*tik'*] adj. Qui repose, qui vit dans les cryptes : *L'existence* CRYPTIQUE *des catéchumènes.*

— Pathol. Qui a rapport aux cryptes de l'amygdale : *Amygdalite* CRYPTIQUE.

CRYPTIQUE [*tik'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, comprenant des formes allongées, noires ou brunes, de taille petite ou moyenne. (Les cryptiques habitent principalement l'Europe et la région méditerranéenne. Ils se plaisent dans les lieux arides et sablonneux.)

CRYPTO n. m. (du gr. *kruptos,* caché). Nom par lequel on désignait, en vélocipédie, un bicycle dont le système de multiplication était dissimulé au centre de la roue directrice.

CRYPTOBIOTE adj. (du gr. *kruptos,* caché, et *biotê,* vie). Hist. nat. Dont la vie est latente. (Peu us.)

CRYPTOBIUM [*bi-om'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant des formes allongées, à tête oblongue, dont on connaît près de cent espèces, répandues surtout dans les régions chaudes du globe. (Une seule habite la France. Elle est d'un noir brillant, et vit dans les forêts marécageuses.)

CRYPTOBRANCHES n. m. pl. Groupe de batraciens urodèles conservant toute la vie des branchies internes, cachées sous des opercules, et coexistant avec les poumons. (Ils ont donc une métamorphose incomplète. Le type est la grande salamandre du Japon [*cryptobranchus japonicus*] qui peut dépasser 1 m. de long.)

CRYPTOBRANCHIATÉS [*ti*] n. m. pl. Groupe de mollusques nudibranches dont les branchies, formées de folioles soudées par leur base et disposées circulairement autour de l'anus, sont rétractiles dans une cavité. (Cette division comprend diverses familles dont la plus importante est celle des doridídés.)

CRYPTOCALVINISME [*nissm'*] n. m. (du gr. *kruptos,* caché, et de *calvinisme*). Doctrine de ceux des théologiens luthériens qu'on accusait d'être secrètement favorables au calvinisme, particulièrement sur l'eucharistie. || Terme appliqué, aussi, chez les catholiques, aux systèmes de Baïus et des jansénistes, en raison de leurs affinités avec le calvinisme sur la prédestination.

CRYPTOCALVINISTES [*nisst'*] n. m. pl. (du gr. *kruptos,* caché, secret, et de *calviniste*). Nom donné aux théologiens luthériens accusés d'être favorables en secret au calvinisme, en particulier à propos de l'eucharistie.

— Encycl. Les *cryptocalvinistes* sont aussi appelés *philippistes* du nom de Philippe Melanchthon. Celui-ci avait modifié l'article 10 de la Confession d'Augsbourg sur l'eucharistie dans le sens d'un rapprochement avec les réformés. Flacius, professeur à Iéna, se prononça avec ardeur contre cette tendance. Les cryptocalvinistes, soutenus dans le Palatinat par Frédéric III, et dans la Saxe par l'électeur Auguste, s'aliénèrent l'appui de ce dernier en préparant une transformation calviniste de l'Eglise allemande. Le chapelain Stœffel, le médecin Pencer, le prédicateur Schütz furent emprisonnés comme coupables de cryptocalvinisme.

Sous Chrétien Ier, successeur d'Auguste, son ministre Crell mit fin aux persécutions dans l'espoir de réaliser l'union politique des luthériens et des réformés. Mais sous Chrétien II, le duc Frédéric-Guillaume, tuteur du prince, à la tête d'une réaction luthérienne, fit condamner Crell à la peine capitale (1601). Ce fut la fin du cryptocalvinisme.

CRYPTOCARYE [*ri*] n. f. Genre d'arbres, de la famille des lauracées, comprenant quarante-cinq espèces, répandues dans les régions tropicales du globe. (Le bois odorant de plusieurs espèces est employé pour la fabrication des coffrets.)

CRYPTOCÉPHALE [*fal'*] n. m. (du gr. *kruptos,* caché, et *kephalê,* tête). Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant de très nombreuses espèces, de taille petite ou moyenne, dont la livrée est des plus variées.

Cryptocéphale.

— Encycl. Les *cryptocéphales,* qui forment l'un des genres les plus nombreux de l'ordre des coléoptères, sont répandus sur toute la surface du globe. L'adulte se tient sur les arbres et les arbustes. La larve vit à terre, dans un fourreau portatif qu'elle façonne avec ses excréments et qu'elle agrandit au fur et à mesure de sa croissance. Elle se nourrit généralement des feuilles mortes qui jonchent le sol. Les cryptocéphales sont parfois désignés sous le nom vulgaire de *gribouris.*

CRYPTOCÉPHALE [*fal'*] n. m. (même étymol. qu'à l'article précéd.). Monstre dont la tête, d'ailleurs réduite à quelques pièces, n'est pas apparente au dehors.

CRYPTOCÉRATES n. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères comprenant les formes aquatiques qui sont remarquables par l'exiguïté de leurs antennes.

CRYPTOCHLIDE [*klid'*] adj. Nom donné parfois aux mollusques gastéropodes dont la coquille est, comme chez les natices, en partie ou en totalité recouverte par les parties molles.

CRYPTOCOQUE [*kok'*] n. m. Nom donné à des variétés de blastomycètes dont un est très important en pathologie vétérinaire : le *cryptocogue de Rivolta,* agent de la lymphangite épizootique du cheval et du mulet.

CRYPTOCOTYLÉDONE adj. (du gr. *kruptos,* caché, et de *cotylédon*). Dont les cotylédons sont cachés ou peu apparents. (Peu us.)

CRYPTODÉRINÉS [*né*] n. m. pl. Sous-ordre de tortues comprenant notamment les genres *testudo, emys, cistudo, chelone, thalassochelys,* etc., c'est-à-dire à la fois des tortues terrestres, fluviatiles et marines. (Leur caractère commun est de pouvoir rétracter leur tête et leur cou à l'intérieur de la carapace.)

CRYPTOGAME adj. (du gr. *kruptos,* caché, et *gamos,* mariage). Se dit des plantes qui ont les organes de la fructification cachés, comme les *champignons,* les *fougères,* etc.

CRYPTOGAMES n. f. pl. Division du règne végétal dans le système de Linné.

— Encycl. Dans le système de Linné, basé sur le rôle des étamines, le système végétal était divisé en *cryptogames* (plantes dépourvues de fleurs et par conséquent d'organes sexuels et dont la reproduction était cachée, tels les champignons et les mousses) et *phanérogames.* Mais cette division ne possède pas une précision scientifique suffisante.

On continue cependant à désigner arbitrairement de ce nom collectif de « cryptogames » les champignons, les mousses (hépatiques et fougères) ; il doit être réservé aux plantes dépourvues de fleurs mais possédant une racine, une tige, des feuilles sillonnées de vaisseaux, plantes dont les fougères sont le type et que l'on doit désigner par l'appellation de *cryptogames vasculaires.* Ces plantes se reproduisent par spores. Les spores tombent sur le sol, germent au bout d'un certain temps et donnent naissance à une petite lame verte (prothalle) en forme de cœur, étalée sur la terre et qui se nourrit par le moyen de poils radiculaires ; sur la face inférieure du prothalle apparaissent deux sortes d'organes, les *anthéridies* (organes mâles constitués par de petits sacs qui renferment les anthérozoïdes) et *archégones* (organes femelles en forme de flacon au fond duquel est un corpuscule arrondi appelé oosphère). Quand les anthéridies crèvent pour libérer leur contenu, les anthérozoïdes s'échappent et, grâce aux houppes de cils vibratiles dont ils sont munis se déplacent jusqu'à la rencontre des archégones mûrs. Dans chaque archégone pénètre un anthérozoïde qui s'incorpore à l'oosphère et donne un œuf d'où sort finalement une nouvelle fougère qui émet des racines, tige et feuilles.

En outre des fougères, l'embranchement des cryptogames vasculaires comprend les équisétacées (prêle) et les lycopodiacées.

CRYPTOGAMIE [*mî*] n. f. Etat d'une plante cryptogame. || Etude des cryptogames.

CRYPTOGAMIQUE [*mik'*] adj. Bot. Qui appartient aux cryptogames, qui en a les caractères.

— Bot. *Maladies cryptogamiques,* Nom donné aux affections parasitaires occasionnées aux végétaux par des champignons microscopiques (mildiou, oïdium, rouilles, blancs, caries, charbons, piétin, ergot, etc.) et que l'on combat par des pulvérisations de bouillies cupriques. (Il en est d'autres, comme le muguet, l'aspergillose, l'actinomycose, qui affectent les animaux et l'homme.)

CRYPTOGAMISTE [*misst'*] adj. Qui s'occupe de l'étude des cryptogames. || Substantiv. : *Un* CRYPTOGAMISTE.

CRYPTOGÈNE adj. (du gr. *kruptos,* caché, et *génésis,* génération). Engendré dans un lieu caché, dans l'intérieur d'un corps vivant.

— Géol. Se dit des faunes fossiles qui arrivent brusquement dans un terrain donné et dont l'origine est presque toujours inconnue. (Elles proviennent de régions lointaines et ont envahi brusquement un pays lorsque, les conditions de milieu s'étant modifiées, elles ont pu s'y adapter. Leur arrivée caractérise généralement les débuts d'étage. On les avait interprétées autrefois comme des *créations successives.*)

CRYPTOGÉNÉTIQUE [*tik'*] ou **CRYPTOGÉNIQUE** [*nik'*] (du gr. *kruptos,* caché, et *génésis,* formation) adj. Méd. Se dit d'une maladie dont la nature ou la cause est inconnue. (Leube a donné ce nom aux septicémies [septicémies cryptogénétiques ou spontanées] qui envahissent d'un seul coup tout l'organisme, sans qu'on puisse mettre en évidence la porte d'entrée par laquelle ont pénétré les microbes.)

CRYPTOGRAMME n. m. (du gr. *kruptos,* caché, et *gramma,* caractère). Ecrit en caractères secrets : *Déchiffrer un* CRYPTOGRAMME.

CRYPTOGRAPHE [*graf'*] n. (du gr. *kruptos*, caché, et *graphein*, écrire). Personne qui se livre à la cryptographie. (On dit aussi CRYPTOLOGUE.) || Appareil permettant de faire des permutations dans les lettres d'un alphabet.

CRYPTOGRAPHIE [*fi*] n. f. (rad. *cryptographe*). Science permettant de transformer un texte clair en un autre incompréhensible pour ceux qui ne possèdent pas la convention, appelée *clef* ou *chiffre*, ayant servi à produire la transformation et permettant au destinataire de l'opérer en sens inverse. (Quelques-uns donnent à ce mot comme synonyme CRYPTOLOGIE.)

— ENCYCL. La *cryptographie* ou écriture secrète qu'emploient les hommes d'Etat, les diplomates, les généraux, etc., dans le dessein d'assurer le secret de leur correspondance si elle vient à tomber en des mains étrangères ou ennemies, est aussi vieille que l'écriture elle-même.

Elle fait usage de multiples systèmes qui peuvent *grosso modo* se ramener à deux principaux : méthodes *alphabétiques* et méthodes *à répertoires* ou *à dictionnaires*.

Dans le premier cas, on fait subir aux lettres d'un alphabet ordinaire des modifications portant sur l'ordre des lettres (permutations), leur nom, leur disposition, etc., telles que les seuls initiés puissent restituer à chacune sa véritable signification. On peut les remplacer par d'autres (simples ou groupées), par des signes conventionnels ou par des chiffres. Et, précisément, les chiffres interviennent si fréquemment dans ces substitutions, que cette écriture conventionnelle s'appelle *écriture chiffrée* ou simplement *chiffre*, et que l'on dit *chiffrer* et *déchiffrer* pour *cryptographier* et *décrypter*.

Suétone et Aulu-Gelle rapportent que César, pour sa correspondance secrète, avait recours à un alphabet dans lequel chaque lettre était avancée de quatre rangs ; il remplaçait *a* par *d*, *b* par *e*, et ainsi de suite : méthode qui se prêtait facilement d'ailleurs au déchiffrement. Aujourd'hui une dépêche à cryptographier peut s'écrire dans l'ordre naturel sur un certain nombre de lignes d'un nombre convenu de lettres : les lignes sont disposées les unes au-dessous des autres de manière que les lettres forment du haut en bas des colonnes verticales. On numérote chaque ligne horizontale et chaque colonne verticale par les nombres de la suite naturelle des chiffres ; puis on recopie les lettres de la dépêche dans un ordre convenu. C'est cet ordre que l'on nomme la *clef* : clef *simple* si l'on se sert toujours du même alphabet, *double* si on le change à chaque mot.

Permutations de lettres et de chiffres fournissent des combinaisons multiples ; mais, en outre de ces combinaisons, on peut choisir aussi comme clef une phrase facile à retenir (sentence, proverbe, parole historique, etc.) dont chacune des lettres sera affectée d'un chiffre connu de classement.

Les cryptographes utilisent souvent aussi des *grilles*, cartons découpés à jour (les personnes qui correspondent ont des grilles similaires). Dans les jours de la grille on écrit en clair la dépêche à transmettre, puis la grille enlevée on remplit les intervalles par d'autres mots qui, joints aux premiers, puissent former des phrases ayant un sens. En disposant sa grille sur la dépêche, le correspondant qui reçoit le cryptogramme retrouve les seuls mots qui l'intéressent.

Mais ce système, très employé au siècle dernier, n'était pas suffisamment sûr et garantissait mal le secret. Il a été perfectionné, soit par une disposition conventionnelle des mots en lignes sinueuses, en colimaçon, en boustrophédon, soit même encore par la superposition d'autres grilles ou la rotation de la même grille plusieurs fois sur elle-même.

Dans les méthodes à répertoires ou à dictionnaires, les correspondants ont à leur disposition des listes de mots ou d'expressions dans lesquelles chaque ligne est affectée d'un chiffre simple ou composé, de sorte que la communication d'un de ces chiffres indique sans erreur le mot ou l'expression correspondants. Ce système, très employé pour la transmission des ordres militaires en campagne, n'est malheureusement pas à l'abri d'une surprise de l'ennemi (coup de main qui le met en possession d'un code, imprudence des communications téléphoniques ou télégraphiques répétées — que ce soit par T. S. F. ou par télégraphie par le sol, — que l'ennemi surprend et sur lesquelles ses décrypteurs peuvent faire des rapprochements, des recoupements qui les mettent sur la voie) ; et, en conséquence, il faut fréquemment changer les codes. On a recours aussi au surchiffrement ou double chiffrement qui consiste, lorsqu'on a établi un cryptogramme au moyen d'un code, par exemple, en remplaçan tles mots du clair par les chiffres qui le représentent, à soumettre ce cryptogramme à une nouvelle modification (remplacement des chiffres par des lettres, etc.).

On peut également correspondre en langage secret par le moyen d'exemplaires similaires d'une publication (livre, journal, etc.) ; cette méthode, que certains auteurs ont baptisée *cryptotypographie*, se rapproche en définitive de la méthode des codes et dictionnaires.

Pour le livre, les correspondants conviennent par exemple d'affecter à une lettre un chiffre formé par les numéros ordinaux de la page, de la ligne, et de la lettre dans cette ligne.

Pour le journal, on peut établir des cryptogrammes basés sur la justification des colonnes et adopter, par exemple, un système de chiffres exprimant en centimètres ou en millimètres les distances de chacune des lettres intéressant les correspondants.

Les combinaisons, comme on le voit, sont variables à l'infini ; il existe même des appareils cryptographiques qui permettent de donner des valeurs arbitraires aux lettres ; mais tous ne sont pas d'un usage pratique.

CRYPTOGRAPHIER [*fi-é*] v. tr. Transformer un texte clair suivant les règles de la cryptographie.

CRYPTOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la cryptographie : *Caractères* CRYPTOGRAPHIQUES.

CRYPTOGRAPHIQUEMENT [*fi-ke-man*] adv. D'une manière cryptographique.

CRYPTOHALITE n. f. Fluosilicate naturel d'ammonium.

CRYPTOHELIA n. m. Genre de cœlentérés hydroïdes, sous-ordre des hydrocorallidés, famille des stylastéridés. (Ces animaux forment d'élégantes colonies calcaires, dures, arborescentes, et ressemblent beaucoup plus à des coraux qu'à des hydroïdes avec lesquels on les a longtemps confondus. Il y a des colonies entièrement mâles, d'autres entièrement femelles. Ils vivent dans les fonds de 500 à 3.000 m. des mers chaudes.)

CRYPTOHYPNE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des élatéridés, renfermant de nombreuses espèces, toutes de petite taille, qui vivent à terre, sous les pierres, dans le sable du bord des cours d'eau, etc. (Plusieurs habitent la France.)

Cryptohypne.

CRYPTOÏDE adj. (du gr. *kruptos*, caché, et *eidos*, aspect). Désigne les phénomènes qui se dérobent aux moyens habituels d'investigation : *Les manœuvres magnétiques ou hypnotiques sont des phénomènes* CRYPTOÏDES.

CRYPTOLÉPIDE n. f. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des asclépiadées, comprenant quatorze espèces, qui croissent dans l'Inde et l'Afrique : *On cultive en Europe la* CRYPTOLÉPIDE *élégante*.

CRYPTOLITE n. f. Phosphate naturel de cérium et de didyme, que l'on trouve dans l'apatite verte ou rouge.

CRYPTOLOGIE [*ji*] n. f. (du gr. *kruptos*, caché, et *logos*, traité). Traité des écritures secrètes, des documents chiffrés.

CRYPTOLOGUE [*logh'*] n. Personne adonnée à la cryptologie.

CRYPTOMÉNORRHÉE n. f. (du gr. *kruptos*, caché, et de *ménorrhée*). Absence apparente des règles lorsque celles-ci ne peuvent s'écouler au dehors.

CRYPTOMÉRIA n. m. ou **CRYPTOMÉRIE** [*ri*] n. f. Genre d'arbres de la famille des conifères, voisins des cyprès, qui sont originaires du Japon, et que l'on cultive en France.

CRYPTOMÉTALLIN, E adj. (du gr. *kruptos*, caché, et de *métallin*). Qui renferme du métal, sans que cela soit annoncé par aucun signe extérieur.

CRYPTOMNÉSIE [*zi*] n. f. (du gr. *kruptos*, latent, et *mnêsis*, mémoire). Conservation inconsciente d'une chose entendue, et qui ne réapparaît que lors de certains états anormaux, tels que l'hystérie ou le sommeil profond. (Ces rappels de détails enregistrés par le subconscient ont fait l'objet de nombreuses anecdotes, et ont fait croire à des informations envoyées par l'esprit d'un mort ou d'un absent.)

CRYPTOMONADE ou **CRYPTOMONAS** [*nass*] n. f. Genre de protozoaires flagellates, famille des chrysomonadidés, possédant un vaste entonnoir où s'insèrent deux cils et d'où part un tube qui pénètre profondément dans le corps.

CRYPTOMORPHE [*morf'*] adj. Se dit d'une roche semi-cristalline, vitreuse ou microlitique, dans laquelle le minéral, caractéristique de la composition chimique, n'est pas exprimé minéralogiquement (Ex. : basanitoïde, dacitoïde).

CRYPTOMORPHITE [*fit'*] n. f. Borate hydraté naturel de calcium formant des grains dans la glaubérite, à Windsor (Nouvelle-Ecosse).

CRYPTON n. m. Chim. V. KRYPTON.

CRYPTONELLE ou **CRYPTONELLA** n. f. Paléont. Genre de brachiopodes, de la famille des térébratulidés, fossiles dans les terrains dévonien et carbonifère.

CRYPTONÉMIACÉES [*sé*] n. f. pl. (du gr. *kruptos*, caché, et *néma*, tissu). Famille d'algues rouges dépourvues de cellules auxiliaires et formant plusieurs groupes de sporocarpes. (On les divise en : cryptonémiées, squamariées, et corallinées.)

CRYPTONISQUE [*nissk'*] ou **CRYPTONISCUS** [*nisskuss*] n. m. Genre de crustacés isopodes du sous-ordre des epicarides et qui sont parasites d'autres crustacés.

CRYPTONYME adj. (du gr. *kruptos*, caché, et *onoma*, nom). Dont le nom est caché. || *Ouvrage cryptonyme*, Ouvrage qui porte le nom de l'auteur déguisé par une anagramme. || Auteur dont le nom est emprunté : *Des auteurs* CRYPTONYMES.

— *Substantiv.* Nom emprunté, par lequel un auteur signe son œuvre : *Stendhal est le* CRYPTONYME *de Henri Beyle.* (On dit plus couramment PSEUDONYME.) || Ecrivain qui a signé son ouvrage d'un nom emprunté : *Un* CRYPTONYME *fait quelquefois preuve de modestie, plus souvent de prudence.*

CRYPTOPHAGE [*faj'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type d'une famille dite des *cryptophagidés*, et comprenant de nombreuses espèces de coloration rousse, toutes de petite taille, qui habitent surtout les régions tempérées de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Plusieurs espèces de *cryptophages* abondent dans nos caves parmi les moisissures des tonneaux et des pièces de bois. D'autres se rencontrent sous les écorces, dans les champignons, sur les branches mortes, etc. Quelques-unes fréquentent exclusivement les nids d'hyménoptères sociaux.

CRYPTOPHIALE [*fi*] ou **CRYPTOPHIALUS** [*fi-a-luss*] n. m. Genre de crustacés cirripèdes, type d'une famille dite des *cryptophialidés*, à sexes séparés. (La femelle est recouverte d'un sac chitineux pourvu d'un disque ovale qui fixe le sac à la paroi de la loge calcaire creusée dans les coquilles de concholépas ou les plaques calcaires de chiton.)

CRYPTOPHORANTHE [*fo*] n. m. Genre d'orchidées, comprenant une dizaine d'espèces propres au Brésil et à l'Inde. (Le *cryptophoranthe atropourpre*, plus connu sous le nom de *pleurothallis fenestrata*, est fréquemment cultivé en serres dans les régions tempérées.)

CRYPTOPHOTE [*fot'*] n. Syn. de CRYPTOLOGUE. (On dit aussi DÉCRYPTEUR.)

CRYPTOPHTALMIE [*ftal'-mî*] n. f. (du gr. *kruptos*, caché, et *ophtalmos*, œil). Malformation congénitale des yeux, qui sont réduits à une simple vésicule sans orifice palpébral.

CRYPTOPHYTE [*fit'*] adj. Bot. Syn. peu us. de CRYPTOGAME.

CRYPTOPINE n. f. Alcaloïde de formule $C^{21}H^{23}NO^5$, découvert dans l'opium. (On peut le retirer des eaux mères provenant de la préparation du chlorhydrate de thébaïne.)

CRYPTOPLEURE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des hydrophilidés, comprenant de petites formes globuleuses, dont le corselet est fortement angulé au bord externe. (Les deux espèces françaises de ce genre vivent dans les détritus végétaux, les fumiers et les bouses.)

CRYPTOPODE adj. (du gr. *kruptos*, caché, et *pous*, *podos*, pied). Hist. nat. Dont les pattes ne sont pas apparentes.

CRYPTOPORTIQUE [*tik'*] n. f. (du gr. *kruptos*, caché, et du lat. *porticus*, portique). Archit. Chez les Romains, Galerie voûtée, destinée à la promenade ou à la circulation dans la mauvaise saison, différant de la *crypte* en ce qu'elle recevait le jour des deux côtés ou du plafond vitré, et par de larges ouvertures. || Décoration de l'entrée d'une grotte. || Arc pris en sous-œuvre au-dessous d'un rez-de-chaussée. || Vestibule fermé sur les flancs, qui donne accès dans une église.

CRYPTOPROCTE n. m. Genre de mammifères carnivores, famille des félidés, comprenant une forme propre à Madagascar, et qui fait le passage entre les chats et les civettes.

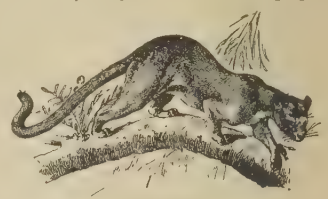
Cryptoprocte.

— ENCYCL. Le *cryptoprocte féroce* (*cryptoprocta ferox*), ou *fosa*, qu'il ne faut pas confondre avec la *fosane*, du même pays (qui est une civette), a les griffes rétractiles. C'est une bête puante, nocturne, allongée, basse sur pattes, mesurant en tout 1 m, 70, dont 0 m, 90 pour la queue. Le pelage, rude, ras et serré, est d'un roux acajou, plus foncé sur le dos. Le *fosa* est le plus grand carnassier de Madagascar ; mais il chasse surtout la nuit et rôde autour des lieux habités pour pénétrer dans les poulaillers ; timide et craintif, il a les mœurs des putois et des martres.

CRYPTOPS n. m. Genre de myriapodes chilopodes, famille des scolopendridés, comprenant de petites formes sans ocelles, à segments égaux, à antenne velues de dix-sept articles (Ex. : le *cryptops hortensis*, qui vit dans toute l'Europe centrale).

CRYPTOPUS [*puss*] n. m. Erpét. Genre de tortues d'eau douce du Sénégal. (Leur carapace peut se refermer en arrière sur les pattes et la queue. Longueur atteignant 30 cm.)

— Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des vandées. (Le *cryptopus elatus* est recherché dans les serres pour ses belles fleurs blanches, mouchetées de pourpre.)

CRYPTORCHIDE [*kid'*] n. m. (du gr. *kruptos*, caché, et *orchis*, *idos*, testicule). Individu dont les testicules ne sont pas descendus dans le scrotum. (On dit aussi CRYPSORCHIDE.)

— ENCYCL Les testicules, chez les individus normaux, sont descendus dans les bourses à la naissance. Quelquefois, ils séjournent plus ou moins longtemps, ou même indéfiniment, dans l'abdomen ou dans le canal inguinal. Quand ils descendent tardivement, ils sont et restent plus ou moins atrophiés.

CRYPTORCHIDIE [*ki-dî*] n. f. Etat pathologique d'un individu cryptorchide.

— ENCYCL. Art vétér. L'ectopie testiculaire, relativement fréquente chez les solipèdes, le porc, le mouton, est surtout intéressante et importante chez le cheval. Si la glande est restée dans l'abdomen, la *cryptorchidie* est *abdominale* ; si elle est arrêtée dans le canal inguinal, elle est *inguinale*. La cryptorchidie est *simple* lorsqu'un seul testicule est situé dans les bourses (*monorchidie*) ; elle est *double* lorsque les deux testicules se sont arrêtés dans leur descente (*cryptorchidie proprement dite*). Les chevaux affectés de cryptorchidie double sont seuls inféconds. Les chevaux cryptorchides ou monorchides sont turbulents, difficiles à maîtriser ; leurs instincts génésiques sont très développés ; ils sont dangereux à conduire, surtout en compagnie d'autres chevaux ou de juments, et occasionnent souvent des accidents. La castration d'un cheval cryptorchide est une opération délicate : on va rechercher le testicule par la voie inguinale.

La cryptorchidie est assez fréquente chez le porc ; elle a de très réels inconvénients au point de vue économique, parce que la viande a une odeur spéciale très prononcée, et parce qu'après la cuisson elle conserve parfois un goût qui la rend immangeable.

CRYPTORHYNQUE [*rink'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant des charançons de taille médiocre, de forme trapue, à téguments couverts de squames.

Cryptorhynque.

— ENCYCL. On connaît de très nombreuses espèces de *cryptorhynques*, répandues dans les régions chaudes du globe, surtout en Amérique. La seule européenne est noire, avec les côtés du corselet et l'extrémité des élytres blanchâtres, ce qui lui a fait donner le nom de cul-blanc ; elle vit dans le bois des saules, des aulnes et des peupliers, où sa larve creuse des galeries qui font souvent mourir les jeunes arbres.

CRYPTOSTÈGE [*toss*] n. m. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des asclépiadées, croissant dans l'Inde et à Madagascar (et dont une espèce fournit du caoutchouc).

CRYPTOSTÉMONE [*toss*] adj. (du gr. *kruptos*, caché, et *stêmôn*, filet). Bot. Qui n'a point d'étamines visibles.

CRYPTOSTYLIDE [*toss*] n. f. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent en Australie et à Java.

CRYPTOTÉLÉGRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *kruptos*, caché, et de *télégraphie*). Télégraphie en signes conventionnels.

CRYPTOTHÈLE n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des zodariidés, comprenant des formes de taille moyenne, brunes, avec les pattes bizarrement renflées, et qui vivent enterrées dans les forêts humides de l'Océanie.

CRYPTOTOXINE n. f. (du gr. *kruptos*, caché, et *toxikon*, poison). Médec. Nom donné à des substances hypothétiques du sérum ou du plasma sanguin que l'on n'a jamais pu isoler. (A l'état normal, elles seraient en combinaison lâche avec les protéines du sérum, dont l'état colloïdal les rend stables. Mais, si l'équilibre de cet état est rompu sous l'influence, par exemple, de l'introduction dans le sang de corps étrangers, elles sont libérées et deviennent toxiques, tantôt pour les éléments du sang [*hémolysines*], tantôt pour les corps étrangers eux-mêmes [*bactériolysines*]. En réalité, il s'agit là, non pas de corps chimiques définis, mais de modifications dans l'état physique [coagulation].)

CRYPTOTOXIQUE [*tok-sik'*] adj. Qui concerne les cryptotoxines: *Substances* CRYPTOTOXIQUES.

CRYPTOZYGE adj. (du gr. *kruptos*, caché, et *zugoma*, os jugal). Anthropol. Se dit des arcades zygomatiques très saillantes, et, par extension, de Celui ou celle qui présente cette diffromité. (Elle est normale chez les Canaques.)

CRYPTURGUS [*guss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scolytidés, comprenant des formes de très petite taille qui vivent sous l'écorce des conifères.

Cs. Chim. Symbole chimique du CÆSIUM.

CSABA ou **BÉKÉS-CSABA**, ville de Hongrie (comitat de Békés); 46.600 hab. (*Hongrois* et *Slovaques*). Nœud de voies ferrées. Culture des céréales et de la vigne.

CSACZA. Géogr. V. TCHACA.

CSAKATHURN [*tcha*], en croate **Cakovac**, bourg de Yougoslavie, près de la frontière hongroise; 5.200 hab. Distilleries.

CSAKY [*tcha*] (Albin), homme d'Etat hongrois, né à Krompach en 1841, mort à Budapest en 1912. Il entra de bonne heure dans la vie politique; vice-président de la Chambre des magnats en 1888, il fut nommé, la même année, ministre de l'instruction publique et des cultes et contribua au vote des lois dites politico-ecclésiastiques (1896). Il donna sa démission avec le cabinet Wekerlé (1910), et devint un des leaders du parti libéral.

CSANAD [*tcha*], bourg de Hongrie (comitat de Csanad); 3.000 hab. — Le *comitat de Csanad* a 130.000 hab. Ch.-lieu *Mako*.

CSANYI [*tcha*] (Ladislas), ministre hongrois, né à Csany en 1790, exécuté à Pest en 1849. Il servit comme officier dans les guerres contre Napoléon Ier, prit une part active à la vie politique, à côté de Kossuth, et, en 1848, devint un des chefs de la révolution. Lorsque la Diète se transporta à Debreczin, il resta à Pest jusqu'à la prise de cette ville par Windischgrætz. Envoyé en Transylvanie, il fut nommé ministre le 1er mai 1849. Après la capitulation du général Gyœrgei à Vilagos, il se rendit aux Russes, qui le livrèrent aux Autrichiens. Traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort, et exécuté le 10 novembre 1849.

CSARDA [*tcha*] n. f. (du persan *csartag*, cabane). Nom hongrois des cabarets, d'une installation très primitive, dans la *puszta*, ordinairement à l'extrémité des villages ou sur les grandes routes.

CSARDAS [*tchar'-dass*] ou **CZARDAS** n. f. (de *csarda*, cabaret hongrois de la puszta). Danse nationale de la Hongrie : *Brahms a composé des* CSARDAS *remarquables*.

— ENCYCL. La *csardas* peut être dansée par un nombre

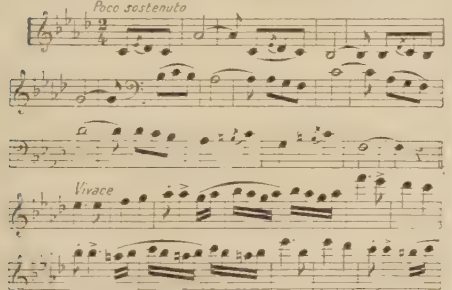

Csardas.

de couples indéterminé. Elle n'est pas régulière et chacun de ces couples peut la danser à sa guise en improvisant des pas qui doivent s'accorder avec le rythme musical. La musique, à deux-quatre, se compose de deux mouvements : un andante et un allegro.

CSEMEGI [*tché*] (Charles), jurisconsulte hongrois, né à Csongrad en 1826, mort à Budapest en 1899. Il exerça comme avocat à Arad, et se fit connaître, en 1860, par sa brochure : *la Théorie de la perte des droits et le droit de l'Etat*, incisive réfutation de la théorie d'après laquelle la Hongrie aurait perdu, en 1849, tous ses droits constitutionnels. En 1880, Csemegi fut nommé président de la cour suprême de justice. Son œuvre la plus considérable est la rédaction du Code pénal voté par le Parlement en 1878.

CSENGERY [*tchen'*] (Antoine), écrivain et homme politique hongrois, né à Oradia-Mare en 1822, mort à Budapest en 1880. Il collabora au *Pesti Hirlap* de Kossuth, et suivit le gouvernement hongrois à Debreczen (1849). Nommé député en 1861, il fut un des membres les plus influents du parti de Deak et prit une part active à l'élaboration du compromis austro-hongrois. Il organisa le Crédit foncier hongrois, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Il a fondé la *Budapesti Szemle*, la meilleure revue hongroise, et a traduit l'*Histoire d'Angleterre*, de Macaulay.

CSENGERY [*tchen'*] (Gustave), poète hongrois, né en 1842, mort en 1925. Grand ami de la Pologne, il a écrit notamment, sous le titre *le Prisonnier polonais*, une petite poésie qui est fort connue.

CSEPEL [*tché*], île fertile du Danube, en Hongrie, en aval de Budapest, tirant son nom du bourg de *Csepel*, situé à son extrémité septentrionale; 36.000 hab. sur 257 km² de superficie. Ancienne résidence d'été des rois de Hongrie.

CSEPREGHY [*tché*] (François), un des maîtres du théâtre populaire hongrois, né en 1842, mort en 1880. Ses comédies : *le Cheval roux* (1877), *le Portefeuille rouge* (1878), sont les meilleures de ce genre essentiellement national.

CSERI VON APACZA. Biogr. V. APACZAÏ CSERI.

CSIKY [*tchi*] (Grégoire), écrivain dramatique hongrois, né à Pankota en 1842, mort à Budapest en 1891. Après avoir, avec peu de succès, cherché des sujets dans l'antiquité et le moyen âge, il trouva sa voie dans l'étude de la vie moderne. En 1880, *les Prolétaires* le mirent au premier plan, et il régna désormais pendant dix ans sur la scène hongroise. Il a écrit une trentaine de pièces très variées, parmi lesquelles *l'Homme de fer*, *Misère dorée*, la tragédie *Nova*, surtout la comédie *Mukanyi*, regardée comme un chef-d'œuvre. Très habile en matière de technique théâtrale, il a été surnommé « le Sardou hongrois ». On lui doit une excellente traduction des comédies de Plaute.

Csiky. — Cl. Ellinger Ede.

CSOKONAY [*tcho*] (Vitez-Michel), poète lyrique hongrois, né et mort à Debreczen (1773-1805). Il apprit une série de langues et fut nommé professeur, mais son humeur vagabonde l'entraîna dans une autre voie. Il fit du droit, rédigea un journal en vers, s'éprit de la fille d'un négociant, qui ne répondit pas à ses avances, essaya encore de l'enseignement, puis revint à Debreczen en 1800. Il a écrit des poésies amoureuses, dont une grande partie est adressée à la fille du négociant (*Lilla-Lieder*), des odes, des élégies, des poésies anacréontiques, pleines de fantaisie, et d'une facture très habile. Son poème philosophique *Sur l'immortalité de l'âme* est son œuvre la plus profonde, mais la plus connue est *Dorothée ou le Triomphe des dames sur le carnaval* (1804), épopée comique en quatre chants.

CSOMA [*tcho*] **DE KÖRÖS** (Alexandre), voyageur et philologue hongrois, né à Körös (Transylvanie) en 1798, mort à Darjeeling, dans l'Inde en 1842. Afin de rechercher le berceau de la race magyare il visita successivement les pays de la Méditerranée orientale, et après avoir franchi le plateau de l'Iran, atteignit à travers le plateau du Tibet les monts Himalaya où il passa quatre années (1827-1830) dans un monastère bouddhique de Kanam. Ses collections philologiques et littéraires fournirent les premières indications positives sur la littérature tibétaine et sur la science bouddhique. On a de lui un *Essai de dictionnaire tibétain-anglais* (1834), une *Grammaire de la langue tibétaine* (1834), des *Recherches asiatiques*.

CSONGRAD [*tchon'*], gros bourg de Hongrie (comitat de Csongrad) sur la Theiss; 25.900 hab. Viticulture, pêche. — Le comitat homonyme, peuplé de 322.400 hab., a pour ch.-lieu *Szentes*.

CSORNA [*tchor'*], bourg de Hongrie (comitat de Sopron); 8.300 hab. Abbaye de prémontrés.

Cte et **Ctesse**, Abréviations de *comte* et *comtesse*.

CTÉATOS. Myth. gr. Héros de l'*Iliade*.

CTÉNAIRES [*nèr'*] n. m. pl. Subdivision des cœlentérés.

— ENCYCL. Les cœlentérés se divisent en deux sous-embranchements; les *cnidaires*, qui en constituent l'immense majorité, et les *cténaires*, qui ne comportent que les *cténophores*. Ils sont caractérisés par l'absence de cnidoblastes, qui sont remplacés par des colloblastes, et portent des palettes ciliées et un statocyste apical.

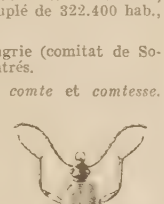
Cténiope.

CTÉNIOPE ou **CTENIOPUS** [*puss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, renfermant des cistèles répandues dans l'hémisphère boréal. (Le *ctenïopus sulphureus*, entièrement d'un jaune soufre, n'est pas rare en France, pendant l'été, sur les fleurs des ombellifères.)

CTÉNISTE [*nisst'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des psélaphidés, dont une espèce (*ctenistes palpalis*) se trouve en France sous les pierres, dans les endroits chauds.

Cténize.

Cténiste.

CTÉNIZE n. f. Genre d'arachnides aranéides tétrapneumones, qui habitent l'Italie, la Corse et les Alpes-Maritimes.

— ENCYCL. La *cténize* ou mygale maçonne (*cteniza Sauvagei*) est une araignée grise, qui fait son terrier dans les talus, en terrain ferme; ce terrier, cylindrique, profond, a ses parois revêtues d'un fin enduit, avec opercule dur composé de couches de mortier et de soie; il est muni d'une charnière soyeuse. La cténize sort la nuit pour chasser; quand elle rentre dans son nid, elle ramène le couvercle avec ses pattes en descendant dans son puits, qu'elle ferme hermétiquement.

CTÉNOCÉPHALE [*fal'*] n. m. Genre d'insectes aphanipières, famille des pulicidés, dont le type est la puce du chien (*ctenocephalus canis*). [Elle se rencontre aussi sur les rats. Elle pique fréquemment l'homme. — On a pu transmettre expérimentalement la peste avec cette espèce.]

Ecaille cténoïde (perche).

CTÉNODON n. m. Genre de grands lézards américains, atteignant 50 cm. de longueur. (Une espèce habite les forêts brésiliennes.)

CTÉNOÏDE adj. (du gr. *kteis*, *ktenos*, peigne). Qui a son bord libre dentelé ou hérissé de piquants (En parlant des écailles de certains poissons comme la perche).

CTÉNOLABRE ou **CTENOLABRUS** [*bruss*] n. m. Genre de poissons marins, famille des labridés, voisins des crénilabres. (Ils habitent surtout les mers froides. Une espèce, *ctenolabrus rupestris*, est assez rare sur les côtes de France. Longueur ne dépassant guère 20 cm.)

Cténolabre.

CTÉNOLÉPISME [*pissm'*] n. m. Genre d'insectes thysanoures, famille des lépismidés. (Le *ctenolepisma lineata* se rencontre dans le midi de la France, sous les pierres.)

CTÉNOPHORE [*for'*] n. m. Genre d'insectes diptères nématocères, famille des tipulidés, comprenant des formes à antennes pectinées et à corps épaissi. (Ce sont de belles tipules, ordinairement brunes ou noires, tachées de jaune, et d'assez grande taille, dont les larves se développent dans le terreau des vieux arbres.)

Cténophore.

CTÉNOPHORES [*for'*] n. m. pl. (du gr. *kteis*, *ktenos*, peigne, et *phoros*, qui porte). Classe de cœlentérés marins, nageant au moyen de palettes transversales, se suivant en séries longitudinales, qui sont formées de cils vibratiles agglutinés à leur base, libres à leur bord, ce qui donne à chaque palette l'apparence d'un peigne, d'où le nom de la classe.

— ENCYCL. Les *cténophores* peuvent être sphériques, ovoïdes, rubanés ou lobés; ils sont de consistance gélatineuse, très fragiles, plus ou moins transparents. La plupart d'entre eux sont de forme très élégante, leurs couleurs irisées sont fort belles, beaucoup sont lumineux. On les trouve dans toutes les mers chaudes et tempérées; ils abondent dans la Méditerranée. Ils forment souvent d'immenses bancs planctoniques.

Ils ont une cavité gastro-vasculaire, ouverte par une bouche à un des pôles, et par deux orifices au pôle opposé, entre lesquels se trouve l'organe apical doué d'une sensibilité spéciale, se rapprochant d'un otocyste. Cet appareil gastro-vasculaire se complique de huit canaux méridiens situés sous les palettes. Les cténophores sont hermaphrodites, leur développement presque toujours direct ne comporte pas de vraies métamorphoses.

Les cténophores comprennent deux divisions : 1° les *tentaculifères*, caractérisée par deux grands tentacules qui peuvent se contracter dans deux poches latérales, et dont les filaments leur servent à la capture des proies; 2° les *nus*, dépourvus de tentacules, à bouche très dilatable, dont le type est le *béroé* qui abonde dans nos mers.

CTÉNOSTOMES [*noss-tom'*] n. m. pl. Sous-ordre de bryozoaires gymnolèmes, caractérisé par les loges à orifices terminaux, fermés par des replis de la gaine tentaculaire ou par une couronne de soies. (A quelques exceptions près, ils sont tous marins.)

CTÉSIAS [*zi-ass*], voyageur et historien grec, médecin d'Artaxerxès Mnémon, né à Cnide, en Carie (Asie Mineure) [Ve s. av. J.-C.]; auteur de deux ouvrages sur la Perse (*Persica*) et sur l'Inde (*Indica*) dont il ne subsiste que des extraits.

CTÉSIBIOS, mécanicien grec, né à Alexandrie, vivait du temps de Ptolémée VII Evergète (170-117 av. notre ère). Il se rendit célèbre par son génie pour la mécanique. On cite parmi ses inventions les orgues hydrauliques, une clepsydre, une sorte de fusil à vent; enfin, on lui attribue l'invention de la pompe aspirante et foulante.

CTÉSIBIQUE [*bik'*] adj. (du nom de l'inventeur, *Ctésibios* d'Alexandrie). Antiq. Se disait d'une machine aspirante et foulante à deux pistons, construite sur le même principe que les pompes à incendie.

CTÉSIOS. Myth. gr. Père du pasteur Eumée. — Surnom de Zeus, d'Athéna et d'autres dieux, protecteurs du foyer domestique.

CTÉSIPHON ou **KTÉSIPHON** [*fon*]. Géogr. anc. Ville

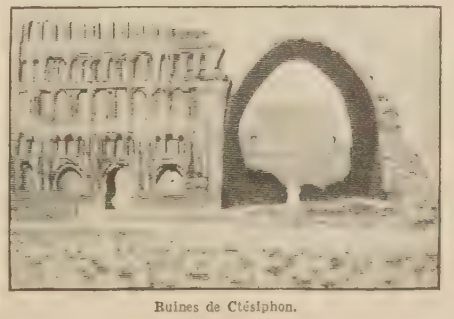
Ruines de Ctésiphon.

de Mésopotamie, sur le Tigre, bâtie près de la Séleucie des Grecs par les Parthes Arsacides, qui en firent leur capitale. Elle fut par la suite la capitale des rois sassanides. Prise par Trajan (115 de notre ère), ruinée par Septime-Sévère en 198, elle devint arabe en 637 et fournit les matériaux de la splendeur de Bagdad en 762. Ruines du palais de Chosroès. Victoire des Anglo-Indiens sur les Turcs le 22 novembre 1915, et défaite des premiers le 25 novembre suivant. Auj., *Al-Médaïn* (Les deux villes, c'est-à-dire Séleucie et Ctésiphon).

CTÉSIPHON, orateur athénien (IVe s. av. J.-C.). Après Chéronée, il proposa au peuple de décerner une couronne d'or à Démosthène en reconnaissance de ses services. Accusé par Eschine de faire une proposition illégale, Ctésiphon fut défendu par Démosthène ; d'où le grand débat politique immortalisé par les deux *Discours sur la couronne*. V. COURONNE.

CTÉSIPHON, historien grec, de l'époque hellénistique, auteur, d'après le pseudo-Plutarque, de *Persica* et de *Bœotiaca*.

CTÉSIPPE. Myth. gr. Fils de Polytherse ; un des prétendants de Pénélope ; tué par Philétios. — Nom de trois fils d'Hêraklès.

CTÉSYLLA, fille d'Alcidamas, de la ville d'Iulis, dans l'île de Céos. Antoninus Liberalis raconte l'aventure amoureuse de Ctésylla avec Hermocharès (*Metam.*, I).

CTIMÈNE. Myth. gr. Fille de Laërte et sœur d'Ulysse.

CTYPÉITE n. f. Minér. Variété d'*aragonite*.

Cu, Symbole chimique du *cuivre*.

CUA n. m. Terme géogr. annamite signifiant *embouchure*.

CUA-CAM, l'une des bouches du fleuve tonkinois Thaï-Binh, sur laquelle est Haïphong. Profonde, mais fermée par une barre, elle a été mise en communication avec le Cua-Nam-Trieu par la coupure de Dinh-Vu, qu'empruntent les navires pour accéder au port.

CUANGO. Géogr. V. COUANGO.

CUANZA. Géogr. V. COUANZA.

CUBA, divinité romaine qui protégeait le sommeil des enfants.

CUBA, île de l'Amérique centrale, la plus grande des Antilles, à l'entrée du golfe du Mexique, constituant une république indépendante. Superficie, 114.500 km², peuplés de 3.990.000 hab. (*Cubains, aines*). Capitale, *la Havane*.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. L'île de Cuba, « la Perle des Antilles », se développe de l'E. à l'O. sur 1.300 kil., mais est étroite sauf dans la partie sud est entre les caps de la Cruz et Maisi.

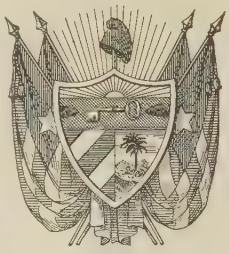

Armoiries de Cuba.

Son orographie reproduit les traits de l'Amérique centrale dont elle n'est, comme les autres Grandes Antilles, qu'un fragment détaché par l'effondrement du golfe du Mexique. La plus grande partie, composée de terrains secondaires, est le prolongement au delà du détroit de la table calcaire du Yucatan, plus élevée toutefois et découpée par l'érosion en collines nombreuses à profil de sierra. Au S.-E., par contre, une chaîne de montagnes, orientée comme celle de l'Amérique centrale et de la Jamaïque, court de l'E. à l'O. du cap de la Cruz au cap Maisi. C'est la sierra Maestra, qui s'abaisse à l'E., dont le point culminant est le pic Tarquino (2.562 m.). Située au bord d'une région mal assise, l'île est fréquemment secouée par les tremblements de terre.

Dans son ensemble l'île a le climat chaud des tropiques. Toutefois, pendant l'hiver, les vents glacés qui ont parcouru le continent Nord Américain abaissent parfois le thermomètre jusqu'à 0°. La moyenne est de 25° à 27° en été, de 25° en hiver. La pluie, très abondante (1m,40), tombe tous les mois ; mais le maximum se produit durant la saison chaude, d'avril à mai (maximum absolu en mai), puis de septembre à octobre. Il y a deux saisons demi-sèches : juin-juillet et novembre-mars (minimum absolu en janvier). Le climat, pénible aux Européens à cause de l'extrême humidité de l'air, favorise la végétation de prairies hautes à bouquets d'arbres dans la partie basse (savanes), de forêts vierges sur les montagnes.

La faible largeur de l'île ne permet pas la formation de longs cours d'eau ; seuls, des torrents abondants descendent les gradins des calcaires par des chutes. Le plus long est le Cauto, né au nord de la sierra Madre (200 kil. dont 50 navigables).

Cuba.

Les côtes sont très découpées, mais inhospitalières. Celles du nord sont bordées d'îles et de récifs, basses, marécageuses à forêts de palétuviers à demi noyées ; la baie de la Havane elle-même a une entrée difficile à cause des rochers à fleur d'eau. Les côtes méridionales sont également bordées de récifs d'origine corallienne ; elles seraient néanmoins mieux accessibles, mais se trouvent plus loin des pays en relation avec Cuba. La côte montagneuse de la sierra Maestra, débarrassée de récifs et de coraux, présente de hautes falaises abruptes. Au S., une grande île plate, l'île des Pins, est habitée et des récifs, les Caymans, prolongent le cap de la Cruz à la rencontre de l'Amérique centrale.

Ethnographie. — En 1492, Cuba était habitée par des indigènes caraïbes que les Espagnols traitèrent en esclaves et forcèrent à exploiter les sables aurifères de l'île. En un siècle, ces « Indiens » disparurent presque complètement. On les remplaça par des noirs d'Afrique, et plus de deux millions de nègres furent alors amenés des côtes occidentales de l'Afrique à Cuba. Leurs descendants forment aujourd'hui près du tiers de la population de l'île ; le reste est composé de créoles et de mulâtres, descendants plus ou moins mêlés des colons espagnols du temps de la conquête et des siècles suivants. Tous parlent l'espagnol et professent la religion catholique.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. L'île est divisée en six provinces dont voici les noms : Camaguey, la Havane, Matanzas, Oriente, Pinar-del-Rio, Santa-Clara. Elle forme une république, que gouverne un président, assisté d'un vice-président élu pour quatre ans, comme le président lui-même, par un corps électoral particulier, et d'un parlement composé de deux Chambres (Sénat et Chambre des représentants).

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Avec ses 35 hab. par km², l'île de Cuba possède, avec l'île d'Haïti la densité la plus faible des Antilles, généralement surpeuplées. Presque toute la population est concentrée dans les plaines propices à la culture (120 hab. au km² dans la province de la Havane).

Les principales villes sont des ports, telle la capitale, la Havane, sur la baie homonyme, qui est le port le plus important de Cuba, mais non le meilleur, ni le plus sûr. Tels encore Matanzas sur la côte nord, Cienfuegos sur la côte sud, Santiago de Cuba au bord de la sierra Maestra. Toutefois, à l'intérieur, Camaguey a plus de 87.000 hab.

Les ressources sont avant tout agricoles ; si l'on exploite les forêts des sierras pour les bois d'ébénisterie, sur le sol prodigieusement fécond on cultive le tabac que les manufactures de la Havane transforment en cigares, et la canne à sucre qui alimente les sucreries et les distilleries de rhum. Pour la canne à sucre, Cuba est le premier pays producteur du monde. On pratique encore l'élevage du bétail dans ses vastes prairies. Enfin, des essaims d'abeilles fournissent aux Etats-Unis le miel et la cire.

Par contre, les ressources minières sont jusqu'ici assez peu importantes. Il n'y a plus de sables aurifères. Cependant Cuba exporte annuellement plus de 50.000 tonnes de minerai de fer ainsi que du cuivre et possède des bitumes pétrolifères encore peu exploités. Dans la sierra Maestra, on exploite le platine, et de nombreuses salines existent sur la côte.

Les principales relations commerciales se font avec les Etats-Unis sous la dépendance desquels Cuba est au double point de vue économique et politique. Cuba exporte du sucre, du tabac, et des peaux ; c'est également un grand acheteur de blé, de maïs, de poisson. Par contre, on consomme sur place le riz des nombreuses rizières. Il y a des fruits (bananes et noix de coco), du cacao et du café.

Le chemin de fer, posé littéralement sur la mer, sur les *Keys* à l'extrémité de la Floride, passe des Etats-Unis à Cuba par ferry boat et le réseau de Cuba organisé par les Etats-Unis est très suffisant. Une longue ligne, reliée à la côte par des embranchements transversaux, parcourt le centre de l'île de Pinar-del-Rio à la Havane et à Santiago de Cuba, la Havane qui surveille le canal de Floride est une escale obligée des paquebots européens vers la Nouvelle-Orléans et la Vera-Cruz du Mexique tandis que Santiago qui surveille le passage du Vent est l'escale obligée vers la Jamaïque et le canal de Panama.

— HISTOIRE. L'île de Cuba fut découverte en 1492 par Christophe Colomb, lors de son premier voyage, et commença aussitôt d'être colonisée par les Espagnols qui y fondèrent leur premier établissement en 1501, et achevèrent dès 1511 la conquête du pays mais qui s'en détournèrent bientôt pour se porter vers le Mexique et le Pérou. Elle dépendit d'abord de la capitainerie générale de Porto-Rico, puis forma en 1777 une capitainerie générale particulière. Si, à différentes reprises, les flibustiers, et en 1660 les Anglais, ravagèrent les côtes de Cuba, si l'île entière fut un moment occupée par les Anglais en 1762-1763, l'Espagne en conserva la possession tout le reste du temps jusqu'en 1898, et elle la garda jalousement. Elle ne permit l'accès de la Havane aux navires étrangers qu'en 1817, et l'esclavage n'y fut aboli qu'en 1847. Exaspérés par une exploitation maladroite et abusive, les créoles s'unirent aux noirs et s'insurgèrent de 1868 à 1878 pour obtenir les *quatre droits cubains*. L'Espagne continua néanmoins à pressurer sa plus riche colonie, réservant la direction et l'exploitation de toutes les entreprises aux seuls Espagnols de la métropole et mettant toutes sortes d'entraves au commerce avec les pays étrangers. Aussi, en 1895, les Cubains se soulevèrent-ils de nouveau, encouragés en sous-main par les Américains. Les Espagnols, commandés successivement par Martinez Campos, Weyler et Blanco, furent décimés par le climat ; toutefois, ils auraient probablement eu raison de la révolte que conduisaient malhabilement Maxime Gomez et Maceo si les Etats-Unis n'étaient intervenus après l'explosion du croiseur américain *Maine*, dans le port de la Havane, le 21 avril 1898 et n'avaient anéanti les flottes de l'Espagne dans les deux batailles de Cavite (aux Philippines) et de Santiago de Cuba. Par le traité de Paris (10 décembre 1898), l'Espagne renonça à ses colonies contre une indemnité de 20 millions de dollars. L'île fut remise par les généraux espagnols aux généraux américains Wade et John Brooke qui amenèrent les insurgés à déposer les armes. Leur successeur, le général Wood, fit nommer par les Cubains une Convention qui donna à la nouvelle république, en 1901, une Constitution que le Congrès américain accepta, mais en y ajoutant l'amendement Platt par lequel la République Cubaine était placée dans la dépendance des Etats-Unis. Ceux-ci surveillaient ses relations extérieures, ses finances et ses armées, et pouvaient établir dans l'île des dépôts de charbon ou des stations navales. Les Cubains acceptèrent l'amendement Platt, à la condition que leurs produits jouiraient de privilèges douaniers aux Etats-Unis. Tôt après (24 février 1902), le gouvernement cubain était constitué et le 20 mai les Américains évacuèrent l'île comme ils avaient promis de le faire dès que l'ordre y serait assuré.

Mais les Etats-Unis ne tinrent pas leur autre promesse et, refusant les privilèges commerciaux demandés par les Cubains, offrirent un traité de réciprocité que la République Cubaine dut accepter bon gré mal gré. Par ailleurs, d'indiscrètes interventions américaines rendirent pénible la mission du président Estrada Palma, obligé de lutter entre les modérés favorables aux Américains et les libéraux adversaires de l'amendement Platt. Aussi une révolte éclata en 1906 et amena une nouvelle intervention américaine (mission du secrétaire d'Etat de la Guerre, le futur président Taft) ; pendant trois ans l'île fut gouvernée par les Etats-Unis. En 1909, enfin, les Etats-Unis rendirent à Cuba son indépendance politique, mais en stipulant leur droit absolu d'intervention en cas de troubles ou de violation de la Constitution, et leur droit de contrôle sur les relations extérieures et les finances de la République. C'est donc, en fait, un protectorat plus ou moins déguisé que les Etats-Unis exercent sur l'île et sur la république de Cuba.

— DÉFENSE NATIONALE. L'armée cubaine, réorganisée par la loi du 29 octobre 1914, se distingue de la plupart des autres organismes militaires en ce qu'elle compte une proportion anormale de cavaliers : 6 régiments de cavalerie pour seulement 1 régiment d'infanterie, 1 régiment d'artillerie. L'effectif de paix est d'environ 600 officiers, avec 12.000 hommes.

La *marine* nationale compte 2 croiseurs de 2.000 et 1.200 tonnes, 16 canonnières, 4 chasseurs de sous-marins.

Cuba (BOIS DE) n. m. Qualité la plus estimée du bois de Brésil ou bois jaune.

CUBA, commune de Portugal (Beja) ; 6.200 hab. Vins.

CUBAGE n. m. Action de cuber, d'évaluer en unités cubes le volume d'un corps : *Le* CUBAGE *des bois de construction*. || Méthode pour cuber. || Nombre d'unités cubiques contenues dans le volume d'un corps.

— ENCYCL. Le *cubage* des bois comporte l'estimation du bois d'œuvre et l'estimation des branches, c'est-à-dire du houppier. Pour cuber le bois d'œuvre, on assimile la tige à un tronc de cône et l'on multiplie sa hauteur par sa section moyenne ; on susbtitue ainsi au tronc de cône, un cylindre de même hauteur et ayant comme base la section faite à mi-hauteur de la tige.

Pour les arbres sur pied, la section à mi-hauteur n'est pas mesurable facilement ; aussi, pour l'obtenir les forestiers prennent-ils le diamètre ou la circonférence à hauteur de bras, c'est-à-dire à 1m,50 du sol et ils prennent les quatre-vingt-cinq centièmes des mesures faites à hauteur de bras pour obtenir le diamètre ou la circonférence à mi-hauteur de la tige. Le diamètre à hauteur des bras est obtenu avec le compas forestier et la circonférence, soit avec une chaînette, soit avec une ficelle que l'on applique sur une règle graduée pour avoir sa longueur. La hauteur de l'arbre est obtenue, soit à l'œil pour les personnes exercées, soit avec des appareils tels que le clisimètre ou le dendromètre, soit en appliquant une règle de 2 ou 3 mètres de hauteur contre l'arbre afin de voir combien de fois la tige renferme de longueurs ou fractions de longueurs de la règle.

Ce cubage est dit réel pour le distinguer d'autres procédés de cubage dans lesquels on cherche à calculer le volume du bois lorsqu'il est équarri. Ces procédés sont dits au quart, au cinquième, au sixième déduit, et même au douzième déduit. Les deux premiers surtout sont utilisés.

Le cubage au quart est obtenu en prenant le quart de la circonférence à mi-hauteur de l'arbre, obtenue comme il est dit ci-dessus, en élevant ce nombre au carré et en multipliant ce carré par la hauteur de l'arbre. On peut facilement vérifier que le cubage au quart est les 0,785 du cubage réel ou cubage géométrique. Le cubage au quart donne à peu près exactement le volume des sapins équarris à la hache, c'est-à-dire dont le gros bout est carré et les arêtes de plus en plus flacheuses jusqu'au petit bout qui est rond.

Le procédé de cubage au cinquième déduit, qui donne approximativement le volume de chêne utilisable, s'obtient en élevant au carré le cinquième de la circonférence à mi-hauteur et en multipliant le nombre obtenu par la longueur. Le volume donné par le cubage au cinquième déduit est les 0,502, c'est-à-dire environ la moitié du cube géométrique.

Le cubage du houppier, c'est-à-dire de la cime, utilisée habituellement comme bois de feu, s'obtient non par une détermination géométrique, ce qui serait long et difficile, mais en partant du cube de la tige. On admet que pour 100 mètres cubes de bois d'œuvre on a, s'il s'agit de sapins et d'épicéas, 25 stères de bois de feu ; s'il s'agit de pins, de mélèzes, de peupliers et de bouleaux, 50 stères de bois de feu, et s'il s'agit de chênes, hêtres, ormes et frênes, 75 stères.

Le cubage des bois abattus s'obtient comme celui des bois sur pied ; mais ici la détermination de la section à mi-hauteur et de la hauteur sont très simples, car on peut les mesurer directement.

Pour cuber les bois équarris, on prend la surface de la section moyenne obtenue en divisant par deux la somme des sections aux extrémités et on la multiplie par la longueur.

CUBAIN [*bin*], **E**, habitant ou originaire de Cuba : *Les* CUBAINS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à Cuba ou à ses habitants : *L'insurrection* CUBAINE.

CUBAÏTE n. f. Minér. Syn. de QUARTZ.

CUBANE ou **CUBANITE** n. f. Sulfure double naturel de cuivre et de fer, moins riche en cuivre que la chalcopyrite et répondant à la formule $CuFe^2S^4$.

CUBANGO. Géogr. V. COUBANGO.

CUBATION [*si-on*] n. f. Action de trouver le volume d'un corps solide. (On dit mieux CUBAGE.)

CUBATURE n. f. Géom. Transformation en cube d'un volume de forme différente; construction du côté d'un cube équivalent à un volume donné.

— Encycl. La *cubature* d'un volume peut avoir pour objet de transformer ce volume en un cube, par le déplacement de ses parties, ou de construire (par la règle et le compas) le côté d'un cube équivalent au volume donné, ou d'obtenir analytiquement l'expression exacte de la mesure de ce volume, ou enfin d'évaluer approximativement cette mesure.

La transformation d'un volume polyédral en cube n'est possible que dans des cas tout particuliers.

Cubature analytique. — La question qu'on propose ordinairement de résoudre sous le nom de *cubature* d'une surface :

$$z = f(x,y)$$

est d'obtenir le volume compris entre cette surface et le plan des *xy*, dans l'intérieur d'un cylindre dont les génératrices sont parallèles à l'axe des *z*.

CUBE n. m. (lat. *cubus;* du gr. *kubos*, dé à jouer). Géom. Parallélépipède à six faces formant des carrés égaux : *On obtient le volume d'un* CUBE *en faisant le cube de son côté*, c'est-à-dire en multipliant trois fois par elle-même la longueur de ce côté. || Adjectiv. Se dit d'un solide de forme cubique : *Un pied* CUBE. *Un mètre* CUBE.

— *Par extens.* Masse lourde, ramassée : *Ce Crevel, ce* CUBE *de chair et de bêtise, vous aime.* (Balzac.)

— Argot des éc. Elève de troisième année dans les classes supérieures des lycées ou dans certaines grandes écoles (Normale, Centrale).

— Math. On appelle *cube* d'un nombre, ou troisième puissance de ce nombre, le produit de trois facteurs égaux à ce nombre : *Le* CUBE *de 4 est* $4 \times 4 \times 4 = 64$. (Le cube ou 3e puissance d'un nombre s'indique par un chiffre 3 placé en exposant : 4^3.)

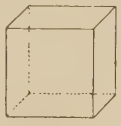
Cube.

— Encycl. Arithm. Un nombre est dit *cube parfait* quand il est le cube d'un nombre entier : 8 est un cube parfait, c'est le cube de 2.

— Géom. Le solide qu'on désigne, en géométrie, sous le nom de *cube* est un parallélépipède rectangle dont les douze arêtes sont égales ou dont les six faces sont des carrés.

La mesure du cube, comparé au cube construit sur l'unité linéaire, qui est l'unité de volume, est la troisième puissance ou le cube arithmétique de la mesure de son côté. C'est, du reste, pour cette raison que la troisième puissance d'un nombre a pris le nom de « cube » de ce nombre.

Cube d'un solide. V. CUBATURE.

CUBÈBE n. m. (arabe *kebaba*). Genre de pipéracées, comprenant des plantes grimpantes, dont la graine pulvérisée est utilisée en médecine.

Cubèbe.

— Encycl. Les *cubèbes* sont des arbrisseaux grimpants d'Afrique et d'Asie; leur fruit est une baie qui renferme une graine de saveur poivrée. Le cubèbe officinal est employé à la dose de 4 à 30 gr. pour combattre la blennorragie. Le cubèbe officinal est réuni maintenant au genre poivrier.

Distillé avec de l'eau, le poivre de cubèbe fournit une assez forte proportion d'une essence, formée par un terpène $C^{10}H^{16}$ bouillant à 158°, par un sesquiterpène $C^{15}H^{24}$, et par un carbure bouillant à 262°.

Le résidu de la distillation, épuisé par l'alcool, lui cède un composé gélatineux, qui se sépare en deux couches : l'une résineuse, qui fournit le *cubébin*, et l'autre l'*acide cubébique*, qui se colore en rouge par l'acide sulfurique.

CUBÉBÈNE n. m. Sesquiterpène de formule $C^{15}H^{24}$, que l'on trouve dans l'essence de cubèbe.

CUBÉBIN n. m. ou **CUBÉBINE** n. f. Ether oxyde méthylénique d'un diphénol-alcool extrait du poivre de cubèbe.

— Encycl. La *cubébine* $CH^2[O^2]C^6H^3{\cdot}CH{:}CH{\cdot}CH^2OH$ fond à 125°. Elle est oxydée par le permanganate de potassium en acides *pipéronylique* et *oxalique*.

CUBÉBIQUE [*bik'*] adj. Se dit d'un acide fourni par la distillation du cubèbe.

CUBER [*bé*] v. tr. Evaluer en unités cubes : CUBER *des bois, des pierres.* || Avoir en unités cubes un volume de : *Bassin qui* CUBE *300 hectolitres.*

— Math. Elever au cube, à la troisième puissance : CUBER *un nombre, une quantité.* || *Cuber un solide,* Déterminer son volume.

— ***Se cuber,*** v. pr. Au sens passif : *Les blocs de bois équarris* SE CUBENT *sans peine.*

— Encycl. Géom. V. CUBATURE.

CUBICULAIRE [*lèr'*] n. m. (du lat. *cubiculum*, chambre à coucher). Hist. Chambellan des empereurs romains. || A signifié Valet de chambre en général.

— Antiq rom. Coussin sur lequel on s'accoudait lorsqu'on était à demi couché sur un lit.

— Encycl. Antiq. rom. Les empereurs avaient des *cubiculaires* qui remplissaient auprès d'eux des fonctions analogues à celles des chambellans modernes A Byzance, ce titre fut donné à des fonctionnaires impériaux d'un rang élevé, tous eunuques, qui gardaient la personne du prince et recevaient des missions importantes. Leur chef était un des principaux personnages de l'empire. Il y avait aussi des *dames cubiculaires,* attachées à la personne de l'impératrice.

CUBICULUM [*lom'*] n. m. (mot lat.). Archéol. Chambre sépulcrale, dans les catacombes.

CUBIÈRES (Simon-Louis-Pierre, marquis DE), naturaliste et agronome français, né à Roquemaure (Gard) en 1747, mort en 1821. On a de lui : *Histoire des coquillages de mer* (1800); *Histoire du tulipier* (1800); etc. Il était membre de l'Académie des sciences (1816).

CUBIÈRES (Michel DE), connu sous les noms de **Dorat-Cubières** et **Cubières-Palmézeaux,** poète français, frère du précédent, né à Roquemaure en 1752, mort à Paris en 1820. Il prit Dorat pour modèle, fut écuyer de la comtesse d'Artois et se lia avec la comtesse Fanny de Beauharnais. Plus tard, il devint un ardent révolutionnaire, secrétaire-greffier de la Commune de Paris, et célébra avec le même enthousiasme Marat, puis Bonaparte, enfin les Bourbons. Parmi ses œuvres, on peut citer : *Lettre de saint Jérôme à une dame romaine; Héroïde, suivie de poésies fugitives* (1773); *Essai sur l'art poétique* (1812).

CUBIÈRES (Amédée-Louis DESPANS DE), général français, fils de Simon-Louis-Pierre, né à Paris en 1786, mort en 1853. Il se distingua notamment à Eylau et à Waterloo où il était colonel. Retraité en 1815, il reprit du service en 1823 et fit les campagnes d'Espagne, de Morée et d'Ancône. Lieutenant général en 1835, pair de France, deux fois ministre de la guerre. Impliqué en 1847 dans l'affaire de corruption Teste, il fut condamné à la dégradation civique, mais réhabilité en 1852.

CUBILLO DE ARAGON (Alvaro), auteur dramatique espagnol, né à Grenade au commencement du XVIIe siècle, mort en 1664. On a conservé de lui quelques comédies, telles que *la Foudre d'Andalousie, la Parfaite épouse* et *les Poupées de Marcelle.*

CUBILOSE n. f. Substance albuminoïde, constituant les nids d'oiseaux comestibles des Indes.

CUBILOT [*lo*] n. m. Four à cuve de fusion à carcasse métallique et garnissage réfractaire, utilisé pour produire la fonte à l'état liquide en fonderie ou parfois en aciérie, à partir de gueuses de composition appropriée, ou de déchets. (On charge en même temps que la fonte, par une porte latérale ouverte à la partie supérieure, du coke, de la castine et quelquefois des ferros et de l'acier. Des ventilateurs envoient l'air nécessaire dans une boîte à vent qui ceinture le cubilot, d'où il passe par les tuyères dans la cuve; deux trous de coulée permettent la sortie du laitier et de la fonte.

CUBIQUE [*bik'*] adj. Qui appartient au cube. || Se dit de la racine troisième d'un nombre ou d'une quantité. V. RACINE. || Qui a la forme d'un cube.

— *Fam.* Lourd, carré, très gros (en parlant d'une masse ou d'une personne).

— Minér. *Système cubique,* Un des sept systèmes cristallins. V. CRISTALLOGRAPHIE.

— Fr.-maçonn. *Pierre cubique,* Décoration représentant la pierre à aiguiser dont se servent certains ouvriers.

CUBIQUE [*bik'*] n. f. (rad. *cube* signif. la troisième puissance d'un nombre). Géom. Courbe plane ou gauche du troisième degré.

— Encycl. Une *cubique plane* est une courbe plane du troisième degré ou, plus généralement, une section plane d'une surface du troisième degré; elle se représente alors par une équation du troisième degré à trois variables, accompagnée de l'équation d'un plan.

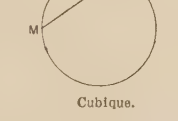

Cubique.

Une *cubique gauche* est une courbe qui est coupée par un plan en trois points réels ou imaginaires. Les intersections des surfaces du second degré entre elles lorsqu'elles ont une génératrice commune se composent de cette génératrice commune et d'une cubique gauche. Il ne peut donc y avoir de cubiques gauches réelles sur les surfaces du second degré que lorsque celles-ci sont réglées.

Quant aux cubiques planes, il y en a une catégorie qui est particulièrement intéressante : c'est celle des *cubiques circulaires unicursales.* Ces cubiques admettent le mode de génération suivant : soient une circonférence O, une droite Δ et, sur O, un point fixe M. Si l'on trace par M une droite mobile rencontrant O en A, Δ en B, et si l'on prend BI = OA, le lieu du point I est une cubique circulaire unicursale. Si, de plus, la droite Δ est perpendiculaire au diamètre qui passe par M, la cubique est dite *droite.* L'équation de toute cubique unicursale droite peut être mise sous la forme $\rho = a\cos\omega + \left(\frac{b}{\cos\omega}\right)$. Plusieurs courbes célèbres rentrent dans cette catégorie : la strophoïde, la cissoïde et la trisectrice de Maclaurin.

CUBISME [*bissm'*] n. m. Ecole moderne d'art apparue vers 1910 et qui réduit la forme à un graphique schématique : *En peinture et en sculpture, le* CUBISME *recourt volontiers aux formes géométriques.*

— Encycl. Mouvement artistique créé sous l'impulsion de quelques peintres contemporains, Pablo Picasso, Georges Braque, André Lhôte, le cubisme consiste principalement à ramener la forme à ses éléments géométriques et bien des exemples anciens (pris chez Durer ou d'autres) montrent qu'il n'y a là rien de très neuf. Seulement tandis que les artistes d'autrefois considéraient ces simplifications comme des exercices préparatoires, les contemporains y virent un style particulier; bien plus ils se mirent à jouer avec les seuls éléments géométriques, ne gardant de la nature que quelques fragments assemblés selon la seule fantaisie décorative. On n'aperçoit plus dans leurs œuvres que quelques personnages ayant l'aspect d'automates, ou encore des objets comme un manche de guitare, un journal, etc. On rattache au mouvement cubiste des peintres comme F. Léger, Marcoussis, A. Gleizes, J. Metzinger, etc. Il y a eu aussi quelques sculpteurs cubistes, en général étrangers, comme Zadkine.

CUBISTE [*bisst'*] adj. et n. Qui se rapporte au cubisme : *Peinture* CUBISTE. || Adepte du cubisme : *Picasso est un* CUBISTE.

CUBISTIQUE [*biss-tik'*] n. f. (du gr. *kubistan,* faire la culbute). Sorte de danse grecque, dans laquelle on exécutait des tours de force ou d'adresse.

CUBITAL, E, AUX adj. (du lat. *cubitus,* coude). Anat. Relatif au coude : *Le muscle* CUBITAL. *L'artère* CUBITALE.

— Pathol. *Griffe cubitale.* Aspect en griffe de la main d'un sujet atteint de paralysie, de section ou de blessure du nerf cubital.

— *Substantiv.* Muscle cubital : *Le* CUBITAL *antérieur.*

— Entom. *Nervure cubitale,* Nervure longitudinale de l'aile des hyménoptères qui s'étend en arrière de la nervure radiale. || *Cellules cubitales.* Les cellules cubitales de l'aile antérieure des hyménoptères occupent l'aire comprise entre la nervure radiale et la nervure cubitale et sont séparées entre elles par les nervures dites transverso-cubitales.

— Encycl. Anat. Deux muscles portent le nom de *cubital* : 1° le *cubital antérieur* ou *interne,* qui est fléchisseur et adducteur de la main; 2° le *cubital postérieur* ou *externe,* qui est extenseur et adducteur de la main.

L'*artère cubitale* est la branche interne de bifurcation de l'artère humérale et se termine par l'*arcade palmaire superficielle.*

La *veine cubitale* naît, à la région du poignet, des veines de la partie inférieure et antérieure de l'avant-bras, de la veine salvatelle et de l'arcade veineuse dorsale de la main, et, s'anastomosant avec la veine médiane basilique, donne naissance à la veine basilique du bras.

Le *nerf cubital* naît de la partie postérieure et interne du plexus brachial et se termine dans la main par deux branches palmaires : l'une, superficielle, qui fournit les deux nerfs collatéraux palmaires du petit doigt et l'interne du doigt annulaire; l'autre, profonde, qui forme l'arcade nerveuse, laquelle se distribue aux muscles internes de la main. Ce nerf, passant assez superficiellement en arrière du coude, est parfois comprimé par des chocs et donne alors lieu à une sensation d'engourdissement dans le petit doigt.

CUBITAL, E, AUX adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Métrol. Qui a une coudée de longueur.

— Paléogr. *Ecriture cubitale,* Ecriture très allongée.

CUBITIÈRE n. f. (du lat. *cubitus,* coude). Pièce d'acier du XIVe et du XVe siècle, dite aussi *coudière,* emboîtant le coude et s'appliquant à recouvrement sur l'intersection de l'avant-bras et de l'arrière-bras du brassard.

Cubitière.

CUBITO-CUTANÉ, E adj. Qui appartient au nerf brachial cutané interne.

CUBITO-MÉTACARPIEN [*pi-in*] adj. et n. m. Anat. Se dit, en art vétérinaire, du muscle qui, chez un animal, correspond à l'adducteur du pouce de l'homme.

CUBITO-PALMAIRE [*mèr'*] adj. et n. m. Méd. Se dit d'une branche de l'artère cubitale qui s'anastomose avec l'arcade palmaire profonde.

CUBITO-PHALANGIEN [*fa, ji-in*] adj. et n. m. Se dit d'un muscle fléchisseur du bras du cheval.

CUBITO-RADIAL, E, AUX adj. Qui appartient au cubitus et au radius : *Muscle* CUBITO-RADIAL.

— *Substantiv.* et au masc. Le muscle carré pronateur.

CUBITUS [*tuss*] n. m. (mot lat. qui signif. *coude*). Anat. Le plus interne des deux os de l'avant-bras, dont l'extrémité supérieure forme le coude.

— Entom. Syn. de NERVURE CUBITALE.

— Encycl. Anat. Le *cubitus* est le plus long et le plus volumineux des deux os de l'avant-bras. Il présente trois faces, qui donnent attache aux muscles fléchisseurs et extenseurs de l'avant-bras et de la main, aux muscles supinateurs et pronateurs de l'avant-bras.

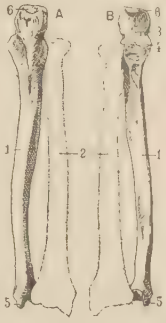

Cubitus : A. Vue postérieure; B. Vue antérieure du cubitus. — 1. Cubitus; 2. Radius; 3. Grande cavité sigmoïde; 4. Apophyse coronoïde; 5. Apophyse styloïde; 6. Olécrane.

L'extrémité supérieure du cubitus présente une apophyse postérieure : l'olécrane, une antérieure : l'apophyse coronoïde, et, entre les deux, une grande cavité articulaire : la grande cavité sigmoïde.

L'extrémité inférieure présente en dehors la tête du cubitus, articulée au radius; en dedans, l'apophyse styloïde. Elle s'articule avec le carpe.

— Chir. *Fracture du cubitus.* On observe surtout la fracture de l'extrémité inférieure et la fracture de l'apophyse olécrane à son extrémité supérieure. La fracture du corps de l'os a pour cause une chute sur la paume de la main, ou une violence extérieure directe. Lorsque le radius n'est pas fracturé en même temps, il n'y a pas déformation du membre. Le traitement consiste dans l'application d'un appareil ordinaire à fracture, maintenu pendant le temps nécessaire. Après la levée de l'appareil, bains de bras chauds, massages et mécanothérapie. La fracture de l'olécrane se rapporte au lésions chirurgicales du coude.

Luxation du cubitus. V. COUDE, et POIGNET.

CUBIZITE n. f. Zéolithe sodico-calcique; silicate hydraté naturel d'aluminium, de calcium et de sodium. (Variété d'analcime.) || Syn. CUBOÏCITE, et CUBOÏTE.

CUB-KNOT [*keub'-not'*] n. m. Unité anglaise de volume, que les électriciens emploient pour étudier les matières isolantes des câbles télégraphiques sous-marins.

CUBLAC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 19 kil. de Brive; 1.130 hab. Ch. de f. Orléans. Petit bassin houiller.

CUBLIZE, comm. du Rhône, arrond. et à 41 kil. de Villefranche; 1.400 hab. Ch. de f. départemental. Fabriques de toiles; aciéries.

CUBNEZAIS [*zè*], comm. de la Gironde, arrond. et à 21 kil. de Blaye; 540 hab. Vins blancs.

CUBO n. m. V. KUBO.

CUBO-CUBE ou **CUBOCUBE** n. m. (gr. *kubokubos*). Neuvième puissance d'un nombre, ou cube du cube. (N'est plus usité.)

CUBO-CUBIQUE [*bik'*] adj. Qui a rapport au cubo-cube : *Puissance* CUBO-CUBIQUE. (N'est plus usité.)

CUBO-DODÉCAÈDRE n. m. Cristal qui a la forme d'un cube dont les arêtes sont coupées par des plans qui, prolongés, produiraient un dodécaèdre rhomboïdal.

CUBOÏCITE n. f. Minér. Syn. de CUBIZITE.

CUBO-ICOSAÈDRE n. m. Forme de cristal, qui participe du cube et de l'icosaèdre.

CUBOÏDE adj. Qui a la forme d'un cube.
— *Substantiv.* et au masc. Géom. Rhomboèdre peu différent d'un cube.
— Anat. Os du tarse qui, chez l'homme et chez les mammifères, a une forme à peu près cubique.
— ENCYCL. Anat. V. TARSE.

CUBOÏTE n. f. Minér. Syn. de CUBIZITE.

CUBOMANCIE [*si*] n. f. (du mot *cube* et du gr. *manteia*, divination). Divination au moyen de dés portant des lettres et qu'on jetait au hasard.

CUBOMANIE [*nî*] n. f. (du gr. *kubos*, jeu de dés, et *mania*, folie). Méd. Manie du jeu sous toutes ses formes.

CUBOMÉDUSES n. f. pl. Ordre des méduses acalèphes, de forme plus ou moins cubique, portant quatre tentacules, un à chaque angle de la base. (Le corps est plus solide que dans les méduses ordinaires. Représentées dans les mers européennes par le seul genre *charybdea*.)

CUBO-OCTAÈDRE n. m. Cristal de forme cubique, dans lequel quatre des arêtes sont remplacées par des plans perpendiculaires aux axes de symétrie ternaires.

CUBO-TRIÉMARGINÉ, E adj. Se dit d'un cristal de forme cubique, dans lequel chaque arête est remplacée par trois facettes.

CUBO-TRIÉPONTÉ, E adj. Se dit d'un cristal de forme cubique, dans lequel chaque angle solide est remplacé par trois facettes.

CUBZAC-LES-PONTS, comm. de la Gironde, arrond. et à 20 kil. de Bordeaux, près de la Dordogne ; 780 hab. Ch. de f. Etat. Deux beaux ponts sur la Dordogne donnent son nom à ce village. Carrières, Vignobles situés en partie en côtes, produisant des vins rouges et blancs.

CUBZADAIS [*dè*] ou **CUBZAGUAIS** [*ghè*], anc. pays du Bordelais (Gironde), autour de Cubzac, comprenant toutes les communes du canton de Saint-André-de-Cubzac, sauf celle de Saint-Antoine, et qui est presque tout en vignobles.

CUCALITE n. f. Roche basique chloritisée, à facies de chlorito-schiste.

CUCCHÉITE [*ku-ké-it'*] n. f. Altération micacée de tourmaline lithinifère. (Variété de cookéite.)

CUCCHI (Francesco), homme d'Etat italien, né à Bergame en 1835, mort à Rome en 1913. Il fut l'un des plus célèbres soldats de l'indépendance italienne, d'abord dans la guerre de 1859, puis dans l'expédition des Mille (1860), au cours de laquelle il fut grièvement blessé, enfin dans la guerre de 1866. Député d'extrême-gauche depuis 1865, sénateur en 1892, il fut à la fois l'ami de Garibaldi et le serviteur dévoué de la maison de Savoie. En 1867, il prépara activement, à Rome, le mouvement insurrectionnel d'octobre — qui n'aboutit qu'à la mort de quelques patriotes, comme Enrico Cairoli, — tandis que Garibaldi tentait l'expédition de Mentana. Entre temps, Victor-Emmanuel II l'avait chargé (1861) d'une mission auprès de patriotes hongrois. En 1870, il fut envoyé auprès de Bismarck, pour obtenir la reconnaissance de l'annexion de Rome, en échange de la neutralité italienne dans la guerre franco-allemande. En 1889, sous le ministère Crispi, il se rendit à Berlin pour resserrer, contre la France, l'entente militaire de l'Italie et de l'Allemagne.

CUCCHIARI (Domenico), général italien, né à Carrare en 1806, mort à Livourne en 1900. Obligé d'émigrer après l'échec du mouvement libéral de Modène (1831), il servit d'abord en Portugal, puis en Espagne, contre les apostoliques et les carlistes. Rentré en Italie, il prit part à la guerre nationale de 1848-1849, entra dans l'armée piémontaise comme colonel, et gagna, en 1859, le grade de lieutenant général à San-Martino. Député de Carrare en 1860, il devint sénateur en 1865.

CUCCI (Domenico), orfèvre et ébéniste des bâtiments du roi, né à Todi, près de Pérouse, en 1635, mort en 1705 à Paris où il avait été appelé par Mazarin. A partir de 1664, sous la direction de Le Brun, il travailla à la Manufacture des Gobelins. Il s'y rendit célèbre par ses marqueteries et ses ciselures exécutées dans le goût italien et enrichies de pierres précieuses ; il se spécialisa plus tard dans la production de cabinets ornés de bronzes. Il exécuta des ornements en bronze pour les fermetures des palais royaux, et ceux du palais de Versailles s'y trouvent encore. Il est également l'auteur du tabernacle pour l'autel de la basilique de Saint-Denis ; de l'ornement en bronze de la bibliothèque du roi, au Louvre ; des bustes de Louis XIV et de Marie-Thérèse (chambre à coucher du roi, à Versailles), et de deux grands cabinets, terminés en 1667, actuellement dans la galerie d'Apollon, au Louvre. Cucci était le gendre du peintre-orfèvre Gougeon. — Son beau-fils, François CHAUVEAU, fut son élève et son continuateur.

CUCERON n. m. Entom. V. CUSSERON.

CUCHEVAL-CLARIGNY (Philippe-Athanase), journaliste français, né à Calais en 1821, mort à Maisons-Laffitte en 1895. A sa sortie de l'Ecole normale, il fut nommé bibliothécaire de cette école, entra aux Chartes, fut reçu archiviste et devint, en 1851, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Comme journaliste, il collabora à la *Revue des Deux Mondes* et à divers journaux. On lui doit aussi quelques ouvrages, dont les plus importants sont : *Histoire de la presse en Angleterre et aux Etats-Unis* (1857) ; *l'Equilibre européen après la guerre de 1870* (1871) ; *Lord Beaconsfield et son temps* (1880).

CUCHIUARAS, tribu du Para (Brésil), qui occupe quelques villages composés d'habitations disséminées sur un grand espace. Ils font un peu de culture et exécutent des sculptures sur bois, qu'ils vendent à leurs voisins.

CUCKFIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Sussex) ; 8.730 hab. Commerce de bestiaux.

CUCQ, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kil. de Montreuil ; 1.500 hab. Cette commune, éparpillée en plusieurs villages non loin de la mer, a été considérablement diminuée par l'érection en commune indépendante en 1912, des sections du Touquet-Paris-Plage (3.250 hab.).

CUCUBALE n. m. Genre de plantes, de la famille des caryophyllacées, et comprenant une seule espèce, appelée vulgairement CORNILLET, qui habite l'Europe centrale : *cucubalus baccifer*. (C'est peut-être la seule espèce de la famille qui ait pour fruit une baie.)

CUCUFAT ou **CUCUPHAT** (saint), martyr en 303. Né en Afrique, il eut la tête tranchée à Barcelone. Le chef de saint Cucufat fut transféré, en 835, à l'abbaye de Saint-Denis. — Fête le 25 juillet.

CUCUJE et **CUCUJUS** [*jus*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *cucujidés*, comprenant des espèces de taille moyenne, au corps très déprimé, qui vivent sous l'écorce des arbres. (On trouve en France le *cucujus cinnabarinus*, dont le corps est entièrement rouge en dessus.)

Cucuje.

CUCUJIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, renfermant des formes aplaties, à antennes généralement longues, à tarses pentamères, parfois hétéromères chez le mâle.
— ENCYCL. Les *cucujidés* forment un groupe très polymorphe qui se subdivise en nombreuses tribus. Ils vivent généralement sous les écorces ou dans les galeries des insectes xylophages. Leurs larves sont souvent carnassières. On a reconnu chez certaines espèces sud-américaines des mœurs semi-sociales. Un genre de cette famille, le *pyrophore*, émet une vive lueur phosphorescente.

CUCULIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, comprenant les coucous et formes voisines.

CUCULLANUS [*nuss*] n. m. Genre de vers nématodes, famille des strongylidés, dont l'espèce type est parasite de la perche commune et dont la larve vit dans un petit crustacé copépode d'eau, le *cyclops*.

CUCULLE n. f. (du lat. *cucullus*, capuchon). Hist. rel. Nom du scapulaire, chez les chartreux. || Capuchon et même vêtement d'étoffe grossière qui couvrait la tête et le corps. (Il est encore porté par les membres de certains ordres religieux.)
— Antiq. rom. Sorte de capuchon qui servait à protéger la tête contre les intempéries.
— ENCYCL. Antiq. rom. La *cuculle* était employée surtout par les gens qui travaillaient en plein air. On disait aussi bardocuculle. La ville de Saintes, en Gaule, avait la spécialité de la fabrication des cuculles.

Cuculle de chartreux.

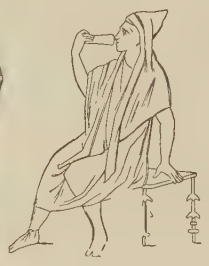

Cuculle (antiq.).

CUCULLIE [*ku-lî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant des noctuelles à ailes supérieures étroites, dont les poils du thorax sont relevés en capuchon.
— ENCYCL. Les chenilles des *cucullies* sont les plus belles des chenilles de noctuelles ; elles vivent sur diverses plantes : scrofulariées, composées, etc., dont elles dévorent notamment les fleurs. Leurs chrysalides, molles, sont renfermées dans des cocons ovoïdes, enfouis dans la terre. Plusieurs espèces habitent la France.

CUCULLIFÈRE adj. Hist. nat. Qui porte des appendices en forme de cornet.

CUCULLIFOLIÉ, E adj. (du lat. *cucullus*, capuchon, et *folium*, feuille). Qui a des feuilles en forme de capuchon.

CUCULLIFORME adj. (du lat. *cucullus*, capuchon, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un cornet ou d'un capuchon.
— Bot. Se dit des organes roulés en cornet et présentant la forme d'un capuchon, comme les pétales éperonnés des ancolies.
— Entom. Se dit du prothorax des insectes, quand il est élevé en forme de voûte.

CUCUMA n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Vaisseau dont on se servait pour faire chauffer de l'eau et pour quelques autres usages.

Cucumaria.

CUCUMARIA n. f. Genre d'holothuries dendrochirotidés, dépourvu de tubes ambulacraires, à tentacules oraux ramifiés, à sole plantaire presque nulle. (Les cucumarias sont cosmopolites ; la plus commune est la cucumaria *pentactes* des mers d'Europe. Une espèce est abyssale.)

Cucumella (la), célèbre tombeau étrusque de la région de Volci, de forme circulaire et bâti en blocs de pierre ; il était couronné de monstres grossièrement sculptés. On n'a pu encore parvenir à en découvrir l'entrée.

CUCUMELLE n. f. (lat. *cucumella ;* de *cucumis*, concombre). Antiq. Sorte de vase de cuisine, qui avait la forme d'un concombre.

CUCUMÉRACÉ, E adj. (du lat. *cucumis, eris*, concombre). Bot. Qui ressemble à un concombre. (On dit aussi CUCUMÉRINÉ, et CUCUMÉROÏDE.)

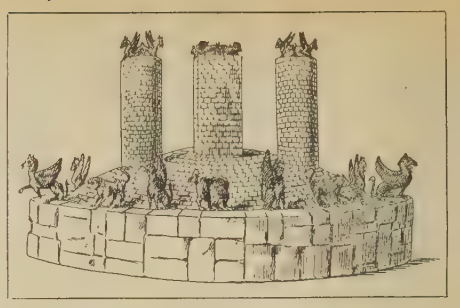

La Cucumella.

CUCUMÈRE n. m. (du lat. *cucumis, eris*, concombre). Bot. Syn. peu usité de CUCUMIS.

CUCUMIFORME adj. (du lat. *cucumis*, concombre, et de *forme*). Qui a la forme d'un concombre. (Peu us.)

CUCUMIS [*miss*] n. m. Bot. Nom scientifique du concombre.

CUCUPHE [*kuf'*] n. m. Sorte de chausse en feutre à double fond, qui contient dans le second fond des substances aromatiques à travers lesquelles on fait écouler lentement le liquide à aromatiser. (Vx.)

CUCURBIFÈRE adj. (du lat. *cucurbita*, courge, et *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fruits en forme de courge.

CUCURBITA n. m. Nom scientifique du genre courge.

CUCURBITACÉ [*sé*], **E** adj. Qui a la forme d'une courge.

CUCURBITACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales.
— ENCYCL. Les *cucurbitacées* sont des herbes à tiges couchées ou grimpantes, à feuilles alternes et sans stipules, pourvues de vrilles foliaires, simples ou rameuses. Leurs fleurs sont régulières et unisexuées, à périanthe pentamère ; le fruit, à chair douce, est souvent comestible (courge, concombre, melon). Les cucurbitacées, dont la place dans la classification est assez controversée, sont généralement rapprochées des passifloracées. La famille compte six cent trente-trois espèces, réparties dans quatre-vingt-six genres.

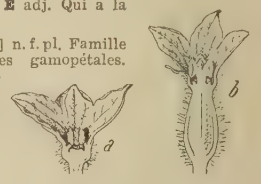

Cucurbitacée (melon) : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle (coupe).

CUCURBITAIN [*tin*] n. m. (du lat. *cucurbita*, courge). Nom donné aux anneaux isolés des cestodes (ténias) en raison de leur forme (ressemblant à des graines de courge) [On écrit aussi CUCURBITIN.]

CUCURBITE n. f. (du lat. *cucurbita*, courge). Partie inférieure de la chaudière de l'alambic, où l'on met les matières à distiller.
— Minér. Pierre argileuse, qui a quelque ressemblance de forme avec un concombre.

CUCURBITÉ, E adj. En forme de courge.

CUCURBITIN, E adj. (lat. *cucurbitinus*). Se dit des baies qui ressemblent à un potiron.
— N. m. Syn. de CUCURBITAIN.

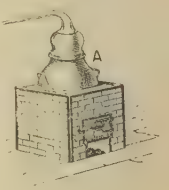

A. Cucurbite.

CUCURON, comm. de Vaucluse, arrond. et à 35 kil. de Cavaillon, sur le versant sud du Luberon ; 990 hab. Tour Saint-Michel (XIIe s.). Eglise aux remarquables œuvres d'art.

CUCUTA ou **SAN-JOSÉ de Cucuta**, ville de Colombie, ch.-lieu du départ. de Santander ; 29.000 hab.

CUCUYO n. m. Nom donné, dans l'Amérique centrale et méridionale, aux insectes lumineux du genre pyrophore.

CUDBEAR [*keud'bèr*] n. m. (mot angl.). Matière tirée de l'orseille et qui servait autrefois à teindre les fibres animales en violet, en pourpre et en cramoisi.

CUDDALORE ou **CADDALORE**, ville de l'Empire des Indes (présidence de Madras, ch.-lieu du district d'Arcot-Sud), sur la côte de Coromandel, près du golfe de Bengale ; 56.600 hab. Ville longtemps disputée entre les Français de Pondichéry et les Anglais auxquels elle appartient en fait depuis 1785, officiellement depuis 1801.

CUDDAPAH ou **CADDAPA**. V. KADAPA.

CUDE n. f. Tresse plate de soie, propre à faire des lisérés ou des ceintures, fabriquée au XVIe siècle.

CUDELÉ, E adj. Se dit d'un cheval qui marche difficilement, par suite de synovite dans les articulations.

CUDILLERO [*di-yé-ro*], ville d'Espagne (prov. d'Oviedo), sur le golfe de Gascogne ; 11.000 hab. Petit port. Pêche du saumon.

Cudon.

CUDON n. m. (lat. *cudo*). Antiq. rom. Casque formé d'une simple coiffe de cuir ou de peau de bête, qu'on liait sous le menton à l'aide d'une courroie.

CUDWORTH (Raoul *ou* Ralph), philosophe et théologien anglais, né à Aller (Somersetshire) en 1617, mort à Cambridge en 1688. Il étudia à l'université de Cambridge, et obtint, en 1641, une charge ecclésiastique à North-Cadbury, dans l'exercice de laquelle il publia son *Discours sur la vraie notion de la communion*, où il soutient que la communion n'a été, dans le christianisme primitif, qu'une cérémonie sans importance. Il fut principal du collège de Clare-Hall à Cambridge, puis, professeur royal de langue

hébraïque, enfin président du collège du Christ. En 1678, il mit au jour son livre intitulé : *Le vrai système intellectuel de l'univers* qui est son œuvre principale. C'est là que se trouve la théorie du *médiateur plastique*, sorte d'âme du monde par laquelle Dieu agit sur les choses. Les propositions hardies contenues dans ce livre, entre autres la théorie sur la trinité platonicienne comparée à la trinité chrétienne, eurent un succès de scandale. *Sur la morale éternelle et immuable* (publié en 1731), peut être considéré comme une suite du précédent.

Cudworth.

CUEILLAGE [*keu-yaj'*] n. m. (de *cueillir*). Hortic. Action de cueillir les fruits : *Faire le* CUEILLAGE. || Saison où l'on cueille les fruits : *Approcher du* CUEILLAGE.

— Techn. Opération consistant à prendre le verre pâteux dans le creuset, avec la canne ou avec tout autre instrument analogue, afin de le travailler.

CUEILLAISON [*keu-yè*] n. f. Techn. Syn. de CUEILLAGE. || Littér. Syn. peu usité de CUEILLETTE : [Le parfum de tristesse que laisse] *La* CUEILLAISON *d'un rêve au cœur qui l'a cueilli.* (Mallarmé.)

CUEILLE [*keuy'*] n. f. Cueillage.

— Mar. Nom d'une laize de toile à voile.

CUEILLÉE [*keu-yé*] n. f. Hortic. Syn. de CUEILLAGE.

CUEILLE-FLEURS [*keuy'*] n. m. invar. Longs ciseaux pour couper les fleurs sur la plante sans les endommager.

CUEILLE-FRUITS [*keuy'*] n. m. invar. Syn. de CUEILLOIR.

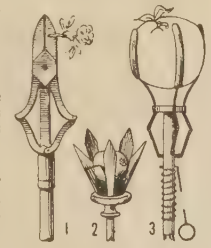
1. Cueille-fleurs ; 2 et 3. Cueille-fruits.

CUEILLEMENT [*keu-ye-man*] n. m. Syn. de CUEILLAGE.

CUEILLERET [*keu-ye-rè*] n. m. (rad. *cueillir*). Dr. féod. Livre de recette des cens et rentes payés à un seigneur par ses tenanciers.

CUEILLETON [*keu-ye*] n. m. Fragment solide qui vient nager au-dessus de la graisse de porc, lorsqu'on la fait fondre pour la transformer en saindoux. (Dialectal.)

CUEILLETTE [*keu-yèt'*] n. f. Agric. Action de cueillir ; récolte des fruits, etc. : *La* CUEILLETTE *des cerises.* || Saison où se fait cette récolte : *La* CUEILLETTE *approche.*

— *Par extens.* Action de recueillir, et spécialement de recueillir les chiffons qui servent à faire le papier : *La* CUEILLETTE *des chiffons est aujourd'hui un commerce important.* || Quête, collecte pour une œuvre charitable ou d'intérêt public. (Vx.)

— Mar. *Charger un navire en cueillette*, En composer la cargaison avec des marchandises provenant de différents chargeurs.

— Techn. Syn. de CUEILLAGE.

CUEILLEUR [*keu-yeur*], **EUSE** n. Agric. Celui, celle qui cueille des fruits ou des fleurs dans les champs. (Peu us.) || A signifié Collecteur, receveur.

— Fam. *Etre fait en cueilleur de pommes*, Etre mal mis.

— Techn. Ouvrier qui prend le verre dans le creuset (pot) avec la canne à souffler.

CUEILLIE [*keu-yé*] ou **CUEILLÉE** [*keu-yé*] n. f. Bordure sur la face d'un mur, servant de repère pour le crépissage.

CUEILLIR [*keu-yir*] v. tr. (du lat. *colligere*, rassembler. — *Je cueille, nous cueillons. Je cueillais, nous cueillions. Je cueillis, nous cueillîmes. Je cueillerai, nous cueillerons. Je cueillerais, nous cueillerions. Cueille, cueillons, cueillez. Que je cueille, que nous cueillions. Que je cueillisse, que nous cueillissions. Cueillant. Cueilli, e.*) Détacher de sa branche ou de sa tige : CUEILLIR *des poires, des haricots, des roses.*

— *Par extens.* Ramasser, recueillir : CUEILLIR *des chiffons ; et au fig. :* CUEILLIR *des lauriers, de la gloire.* || Jouir, user de : CUEILLIR *des plaisirs.* || Prendre : CUEILLIR *un baiser sur les lèvres de quelqu'un.* || Arrêter : CUEILLIR *un voleur au saut du lit.*

— Constr. Faire une cueillie.

— Dr. anc. *Cueillir la dîme*, La recueillir.

— Mar. *Cueillir une manœuvre*, La plier en rond ou en ellipse.

— Techn. Enlever avec la canne à souffler (ou avec la poche) une certaine quantité de verre en fusion dans le creuset.

— ***Cueilli, e,*** part. pass. du verbe *Cueillir.*

— Constr. *Porte, Croisée cueillie en plâtre*, Se dit d'une porte, d'une croisée autour de laquelle on a appliqué une petite bordure de plâtre dressée à la règle sur un mur simplement hourdi.

— ***Se cueillir,*** v. pr. Au sens passif : *Fruits qui* SE CUEILLENT *en automne ;* et au fig. : *la joie ne* SE CUEILLE *pas deux fois dans une vie.* (Baudelaire.)

CUEILLISSAGE [*keu-yi-saj'*] n. m. Action de cueillir la soie sur les platines. || Mouvement du métier à bas qui plie le fil étendu sur les aiguilles. (On dit aussi CUEILLAGE, et CUEILLIE.)

CUEILLOIR [*keu-yoir*] n. m. Instrument de jardinier, composé d'une cisaille montée au bout d'une hampe et d'une petite corbeille pour recevoir le fruit une fois détaché de la branche. (Syn. CUEILLE-FRUITS.) || Panier léger et à claire-voie de forme allongée, dans lequel on met les fruits à mesure qu'ils sont cueillis. (On dit aussi CUEILLOT.)

CUELLAR Y ALTARRIBA (Ramon-Félix), compositeur et organiste espagnol, né à la fin du XVIIIe siècle à Santiago (Galice), où il mourut en 1833. Elève du fameux prêtre et compositeur Garcia, dit *l'Espagnolet*, maître de chapelle de la cathédrale d'Oviedo, musicien de la chambre royale, et, en 1828, organiste de l'orgue de l'église métropolitaine de Santiago, il a laissé des compositions de musique religieuse nombreuses et fort estimables.

CUENCA (PROVINCE DE), division administrative de l'Espagne (Nouvelle-Castille) ; 281.000 hab. Ch.-lieu *Cuenca.* Pays hérissé de montagnes, pittoresque, peu fertile, pauvre, arriéré. Le Tage et le Jucar y prennent leur source. Elevage important. Agriculture, industrie et commerce peu développés.

CUENCA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille), ch.-lieu de la prov. homonyme, au confluent du Jucar et du Huecar ; 12.000 hab. Evêché suffragant de l'archevêché de Tolède. Lycée, école normale supérieure. Fabriques de draps ; chapellerie.

Armes de Cuenca.

La ville, bâtie sur une colline, resserrée entre deux rivières profondément encaissées, est sillonnée de rues tortueuses, et reliée à ses faubourgs par des ponts, dont l'un (pont de San-Pablo), sur le Huecar, a 42 m. de haut. La cathédrale est un bel édifice gothique du XIIIe siècle.

Après sa conquête sur les Maures en 1177 par Alphonse VIII de Castille, Cuenca a connu une période de prospérité aujourd'hui complètement disparue.

CUENCA, ville de la république de l'Equateur, au cœur du plateau andin ; 40.000 hab. Ch.-lieu de la prov. d'Azuay. Sources sulfureuses aux environs.

CUENCAMÉ, ville du Mexique (Etat de Durango) ; 8.000 hab. Ch.-lieu de district. Mines d'argent.

CUÈRE n. f. Dr. anc. Tribunal de juridiction des échevins et autres officiers d'une commune flamande.

CUERELLES n. f. pl. Nom donné aux sédiments houillers stériles que l'on rencontre généralement au voisinage des veines de houille.

CUERFRÈRE [*ku-èr'*] n. m. (de *cuère* et *frère*). Dr. anc. Bourgeois d'une commune flamande.

CUÉRIER [*ku-é-ri-é*] n. m. Dr. anc. Membre d'une cuère flamande.

CUERNAVACA, ville du Mexique (Etat de Morelos), 7.150 hab. Ch.-lieu de district. — Aux environs, retranchement aztèque de Xochicalco, ou « Château des Fleurs ».

CUERNE, comm. de Belgique (Flandre occidentale, arrond. admin. de Courtrai), sur la Lys ; 6.500 hab. Culture et préparation du lin.

CUERS [*ku-èr*] (en lat. *Costrum ;* de *Corcis*), ch.-lieu de cant. du Var, arrond. et à 20 kil. de Toulon, sur le Réal de Cuers ; 3.360 hab. (*Cuersois*). Ch. de f. P.-L-M. Huileries, fabriques de bouchons. Port d'attache des dirigeables de la marine. — Le canton a 4 comm, et 10.300 hab.

CUERSŒUR [*ku-èr'*] n. f. (de *cuère* et *sœur*). Dr. anc. Bourgeoise d'une commune flamande.

CUERVO (Rufino-José), linguiste hispano-américain, né à Bogota (Colombie) en 1844, mort à Paris en 1911, auteur de travaux remarquables sur l'évolution de l'espagnol au nouveau monde et particulièrement en Colombie.

CUESMES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons) ; 11.000 hab. Gros charbonnages, notamment le « Levant de Flenu » ; carrières de phosphate et de tuffeau ; sablonnières. Brasseries, tannerie ; important atelier de réparation du matériel des ch. de f. de l'Etat.

CUESTA (Gregorio Garcia DE LA), général espagnol, né en Vieille-Castille en 1740, mort à Palma en 1812. En guerre contre la France dès 1793, il prit la Cerdagne en 1795 et devint, en 1798, président du conseil de Castille. Lors de l'invasion française de 1808, il fut nommé capitaine général de la Vieille-Castille, se fit battre à Rio-Seco, puis en 1809 à la bataille de Medellin. Il dut abandonner son commandement, et se retira à Palma.

CUEVA (famille DE LA), noble maison d'Espagne, tige des ducs d'Albuquerque et des marquis de Bedmar, dont le dernier représentant mourut en 1723.

CUEVA (Beltran DE LA), duc d'Albuquerque, mort en 1492, favori de Henri IV. On lui attribua la paternité de l'infante Jeanne, fille du roi. Il n'en prit pas moins contre elle le parti d'Isabelle.

CUEVA (Jean DE LA), poète dramatique espagnol, né à Séville en 1550, mort après 1609. Auteur de *la Mort de Virginie, les Sept enfants de Lara,* et d'un *Art poétique.*

CUEVA (Alphonse DE LA), prélat et diplomate espagnol. V. BEDMAR.

CUEVAS de Vera, ville d'Espagne (prov. d'Almeria), sur le fleuve côtier Almanzor, non loin de la Méditerranée ; 20.400 hab. Ch.-lieu de district. Mines d'argent et de plomb argentifère. Fonderies ; minoteries.

CUEVAS de San-Marcos, comm. d'Espagne (prov. de Malaga), sur le Jenil, affluent du Guadalquivir ; 5.200 hab. Moulins, eaux-de-vie.

CUEVAS del Becerro, comm. d'Espagne (prov. de Malaga), sur un affluent du Guadalhorce ; 2.790 hab.

CUEVAS (Pierre DE **LAS**), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1568-1635). Il se fit connaître par sa science du dessin, et ouvrit une école d'où sont sortis plusieurs artistes fort distingués : Camilo, Fernandez, Pereda, Alonso del Arco. — Son fils, Eugène DE **Las Cuevas,** né et mort à Madrid (1613-1667), fut à la fois mathématicien, poète, musicien et peintre.

CUFAËLER (Abraham), philosophe hollandais de la fin du XVIIe siècle. Il était spinoziste, et se proposait de publier, d'après les principes de son maître, une sorte d'encyclopédie de la philosophie. Il n'acheva que le traité de logique intitulé : *Specimen artis ratiocinandi naturalis et artificialis ad pantosophiæ principia manuducens* (1664).

CUFAT ou **CUFFAT** [*fa*] n. m. (du bas lat. *cupha* pour *cupa,* coupe). Grand récipient en forme de tonneau utilisé pour la circulation du personnel et l'extraction dans un puits de mine. (Les cufats ne sont plus employés, sauf dans quelques mines métalliques, que pendant la période de fonçage des puits. Ils sont remplacés, dans les autres cas, par des cages d'extraction.)

CUFFY, comm. du Cher, arrond. et à 60 kil. de Saint-Amand-Mont-Rond, près de la Loire ; 1.150 hab. Ruines féodales.

CUFIQUE [*fik'*] adj. V. KOUFIQUE.

CUGAND, comm. de la Vendée, arrond. et à 45 kil. de La Roche-sur-Yon ; 2.170 hab. Ch. de f. Etat. Papeteries.

CUGGIONO, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Milan) ; 4.255 hab. Fabriques de soie.

CUGIA DI SANT'ORSOLA (Effisio), général et homme politique italien, né à Cagliari en 1818, mort à Rome en 1872. Lieutenant d'artillerie en 1848, il fut de bonne heure général de brigade, après Palestro (1859) ; général de division après la campagne des Marches ; lieutenant général en 1864, après deux ans de commandement en Sicile, au cours desquels il s'efforça vainement d'empêcher l'aventure garibaldienne, qui se termina à Aspromonte. Député en 1861, il fut ministre de la guerre d'avril 1866 à mars 1867.

CUGLIERI, bourg d'Italie (Sardaigne, prov. de Cagliari) ; 4.810 hab. Huile d'olive la plus estimée de l'île.

CUGNAL, corsaire hindou, mort à Goa en 1600, qui, vers la fin du XVIe siècle, fit éprouver des pertes considérables à la marine portugaise, sur les côtes de l'Inde.

CUGNAUX [*gn* mll., *ô*], comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 10 kil. de Toulouse ; 1.030 hab. Ch. de f. Sud-Ouest.

CUGNEU [*gn* mll.] n. m. Gâteau de forme ovale, que, dans quelques provinces de l'E., les tenanciers et les vassaux étaient tenus d'apporter à certains monastères, à l'époque de Noël.

— ENCYCL. Jadis, les *cugneux* étaient faits en forme de croissant, pour figurer la lune, comme ceux que faisaient les Hébreux. De nos jours, les cugneux existent encore en Lorraine et sont donnés, par les parrains et marraines, le jour de Noël.

CUGNIÈRES ou **CONGNIÈRES** (Pierre DE), jurisconsulte français. Dans l'assemblée des prélats et barons de 1329, il attaqua les juridictions ecclésiastiques en ce qu'elles entreprenaient sur les juridictions civiles. Plus tard, il défendit avec la même ardeur les droits du roi contre Roger, archevêque de Sens, plus tard Clément VI.

CUGNOT (Nicolas-*Joseph*), ingénieur et mécanicien français, né à Void (Lorraine) en 1725, mort à Paris en 1804. Il réalisa en 1771 la première voiture automobile à vapeur, véritable ancêtre des camions automobiles, appelée le « fardier de Cugnot » (actuellement au Conservatoire des Arts et Métiers). [V. les planches AUTOMOBILE]. Ce véhicule à trois roues, dont la roue d'avant était directrice et motrice, était mû par un moteur à deux cylindres alimenté par une chaudière suspendue à l'avant. La charpente-arrière était destinée à transporter des canons ou d'autres poids lourds. L'invention fut peu appréciée, et Cugnot n'eut qu'une existence très précaire. On a de lui : *Eléments de l'art militaire ancien et moderne* (1766) ; *Fortification de campagne* (1769) ; *Théorie de la fortification* (1778).

CUGNOT (Louis-Léon), sculpteur français, né et mort à Paris (1835-1894). Il remporta le prix de Rome en 1859 avec un *Mézence blessé préservé par Lausus.* On lui doit : *Cérès rendant la vie à Triptolème,* groupe marbre (acquis par l'Etat) ; *La République du Pérou défendant son indépendance* (1872) ; le *Fronton de la Cour de cassation* (quai de l'Horloge, à Paris) ; le *Monument des généraux Clément-Thomas et Lecomte* (cimetière du Père-Lachaise, à Paris) ; etc.

CUGUEN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 45 kil. de Saint-Malo ; 1.220 hab. Carrières de pierre. Menhir.

CUI (César), militaire et compositeur russe, né à Vilna, d'un père français et d'une mère lituanienne, en 1835, mort dans la même ville en 1918. Elève de l'Ecole du génie de Saint-Pétersbourg, il a occupé, entre autres hauts emplois militaires, celui de major général et de professeur de fortification dans les trois académies militaires de cette ville.

César Cui. — Cl. Benque.

Mais c'est surtout comme musicien que César Cui est connu. Il a été, avec Rimsky-Korsakov et Moussorgski, l'un des membres de la jeune école russe, école de réformateurs à outrance. Cui avait à peine vingt-deux ans lorsqu'il écrivit son premier opéra : *le Prisonnier du Caucase,* qui ne devait être représenté que vingt-six ans plus tard, en 1883. Il en fit jouer deux autres auparavant : *William Ratcliff* (1869), et *Angelo* (1876). Il a écrit aussi un opéra français, *le Flibustier,* sur le texte même de la comédie de Jean Richepin, qui fut joué sans succès à l'Opéra-Comique, le 22 janvier 1894. Ses meilleures œuvres ressortissent à la musique vocale (12 mélodies, 20 poèmes de Jean Richepin). Il a écrit, en outre, des chœurs et de nombreux morceaux de piano.

Cui a défendu ses idées par la plume, avec une âpreté toute particulière. Ses articles sur la musique en Russie ont été réunis en volume.

Cui bono ? mots latins qui signifient *A quoi bon ? Dans quelle intention ? Pour quel avantage ?*

CUIC [*ku-ik'*] n. m. (onomatop.). Cri des petits oiseaux : *Faire entendre des* CUICS.

CUICHUNCHILLI [*choun'*] n. m. Pharm. Nom commun de la racine de l'*ionidium Marcutii.* V. IONIDIE.

CUIDER [*dé*] v. tr. (lat *cogitare*). Vieux mot qui signifiait *croire,* et qui a encore été employé par La Fontaine :

Tel, comme dit Merlin, *cuide* engeigner autrui,
Qui souvent s'engeigne lui-même.

— ***Se cuider,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'en faire accroire. (Vx.)

CUIDER [*dé*] n. m. Panier long, pour cueillir et transporter les fruits.

CUIGNET [*gn* mll., *è*] n. m. Pain de qualité supérieure, fait de fine fleur de farine, avec des œufs, et qui se consommait surtout en Flandre, pendant le moyen âge et même plus tard. (Les cuignets ou cuignoles, pains de fantaisie, ne se vendaient pas au poids, mais à la pièce. — Cette pâtisserie est encore courante en Bretagne.)

CUIJK, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur la Meuse ; 3.800 hab. Centre de production laitière et florale. Manufacture de tabac.

CUILLÉ [*ku-i-yé*], comm. de la Mayenne, arrond. et à 27 kil. de Laval ; 1.200 hab.

CUILLER ou **CUILLÈRE** [*ku-yèr'* ou *kui-yèr'*] n. f. (du lat. *cochlear,* instrument à coquille [gr. *kokhlos*] avec un bout pointu, ou en forme de coquille). Ustensile métallique de table, composé d'un manche et d'une partie creuse, qui sert à manger le potage et les aliments liquides ou peu consistants : CUILLER *à soupe.* CUILLER *à bouche.* CUILLER *à dessert, à café, à entremets.* || Ustensile en bois, muni d'un long manche, qui sert à la cuisine. || *Cuiller à pot,* Louche commune dont on se sert à la cuisine pour puiser le bouillon dans le pot et tremper la soupe. V. LOUCHE. || *Cuiller à punch,* Grande cuiller dont la partie creuse est placée transversalement par rapport au manche.

— *Pop.* Main : *Serrer la* CUILLER *à un ami.*

— Archéol. *Cuillers de toilette,* Cuillers à manches variés, de provenance égyptienne, ou syrienne, destinées à délayer un ingrédient dans un peu d'eau, que l'on trouve dans les monuments égyptiens.

— Art milit. anc. *Cuiller à boulets rouges,* Outil servant à transporter les boulets du fourneau dans la pièce.

— Bot. *Herbe aux cuillers,* Nom vulgaire du cochléaria.

— Chem. de f. Sorte d'aspirateur descendant dans un fossé placé entre les rails et par le moyen duquel une locomotive peut se ravitailler en eau pendant la marche.

— Chir. Nom donné à divers instruments de chirurgie : *Les* CUILLERS *d'un forceps.*

— Mar. anc. Instrument pour décharger les bouches à feu. || *Cuiller à pot,* Nom donné par plaisanterie au sabre d'abordage, à cause de la forme de sa garde. || *Cuiller de tube lance-torpille,* Pièce longue, taillée en sifflet, formant saillie sur la coque au moment du lancement de la torpille, afin de conduire celle-ci à l'eau dans la bonne direction.

— Métall. Partie extrême du bras d'une chargeuse de four métallurgique. V. CHARGEUSE.

— Ornith. Nom vulgaire de la spatule, à cause de la forme de son bec.

— Pêch. Petit instrument (de nacre ou de métal) qui ressemble à une cuiller dont on aurait supprimé le manche (mais dont on a plus ou moins modifié la forme primitive), et qui, montée sur émerillons, armée d'hameçons, est destinée à tourner dans l'eau où le pêcheur la lance : *La* CUILLER *est un leurre très employé pour la pêche des espèces carnassières* (*brochet, perche, truite*).

Cuiller (pêche).

— Techn. Nom d'un grand nombre d'outils, ayant la forme d'une cuiller, en usage dans différentes industries et qui servent soit à puiser dans un récipient contenant des matières pâteuses ou liquides (*cuiller de fondeur, de plombier,* etc.), soit à creuser le bois, le sol, etc. (*cuiller de sabotier, cuiller à moyeux,* etc.).

— Argot typogr. *Cuiller à pot,* Composteur profond.

— ENCYCL. Les premières *cuillers* dignes de ce nom furent probablement en céramique. Les cuillers égyptiennes, à manches compliqués, parfois curieux et nettement artistiques, ne sont pas des cuillers de table, mais de toilette : elles servaient à délayer les fards. On ignore si les Grecs et les Romains ont connu la cuiller comme ustensile courant, servant aux convives ; celles que l'on a trouvées auraient plutôt le caractère d'ustensiles de cuisine. Le *cochlear* était une cuiller à cuilleron rond et petit, servant de coquetier ; avec l'extrémité pointue du manche on mangeait les escargots, les coquillages. Au Ve siècle, le testament de saint Remi mentionne des cuillers. Elles étaient, au moyen âge, en cristal, serpentine, cornaline, corne, bois, or, ivoire, enrichies de pierres précieuses et d'émaux ; à manche court et très effilé, plus gros vers le cuilleron qu'à l'extrémité. La cuiller du couronnement (*coronation spoon*), conservée à la Tour de Londres, remonte au XIVe siècle ; le manche présente une tige tressée, ornée de pierres précieuses. Termes, divinités païennes, cartouches, etc., apparaissent au XVIe siècle dans l'ornementation des cuillers ; le manche est quelquefois ployant et se rabat sur le cuilleron ; la cuiller est parfois ajustée avec la fourchette, et ne fait qu'un avec celle-ci ; on produit également des cuillers dont le manche se termine par une figure d'Apôtre, on les nomme *cuillers des Apôtres,* et c'est le cadeau obligé du parrain ou de la marraine au filleul. Au XVIIe siècle, le manche s'orne d'ajours et de ciselures très découpées, à personnages ou petites scènes ; à la fin de ce même siècle, par l'innovation du manche plat terminé en forme de spatule, la cuiller acquiert sa forme moderne. Le style Louis XV l'orne de capricieuses rocailles ; les bords du manche tendent à la forme dite violonnée. Les fils de perles, les nœuds de rubans, les médaillons ovales, caractérisent la cuiller de style Louis XVI. Les cuillers d'office et de cuisine sont souvent en fer battu, parfois en étain, en bois, ou encore en cuivre argenté ; celles destinées au service de la table sont en argent ou en vermeil, étain ou métal argenté, ruolz, alféniде, etc. Les orfèvres d'aujourd'hui préfèrent employer l'argent massif. Praticiens pour la plupart, ils en tirent des ouvrages excellents. D'abord influencés par les modèles du passé ou tentés, au contraire, par des complications outrancières, ils se sont ralliés aux lignes simples et régulières, aux belles surfaces unies.

— Les *cuillers liturgiques* sont les *couloires,* pour purifier le vin du calice ; les *louchettes,* pour verser l'eau dans le calice ; les *cuillers* pour prendre l'encens dans la navette.

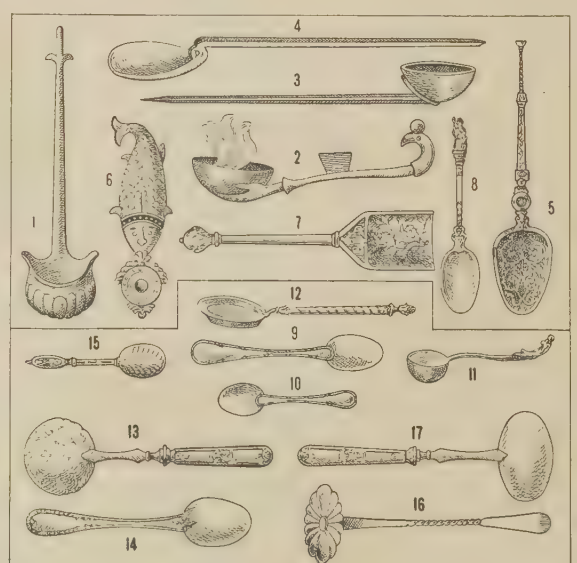

CUILLERS : 1. A puiser (romaine) ; 2. A parfums (égyptienne) ; 3. A œufs (romaine) ; 4. Liturgique ; 5. Du sacre (Angleterre) [XIIIe siècle] ; 6. Indienne ; 7. Du XVe siècle ; 8. Du XVIe siècle ; 9. A dessert ; 10. A café ; 11. A moutarde ; 12. A œufs ; 13. A sucre ; 14. A potage ; 15. A sel ; 16. A punch ; 17. A sauce.

CUILLERÉE [*kui-ye-ré*] n. f. Ce que contient ou peut contenir une cuiller : *Une* CUILLERÉE *de café, de bouillon,*

— Pharm. Au point de vue du dosage pharmaceutique, la cuiller à soupe contient 15 gr. d'eau ou 20 gr. de sirop ; la cuiller à dessert, 10 gr. d'eau ou 12 gr. de sirop ; la cuiller à café, 5 gr. d'eau ou 6 gr. de sirop.

CUILLERISTE [*ku-ye-risst'*] n. m. Qui fait des cuillers.

CUILLERON [*ku-ye-ron*] n. m. Partie creuse d'une cuiller.

— Armur. Pièce de métal dite aussi *feuille de sauge, ressort à baguette, paillette à ressort,* destinée à retenir la baguette du fusil de munition.

— Bot. *En cuilleron,* Se dit des organes dont la partie centrale est déprimée en forme de cuiller : *Feuilles, Ecailles, Pétales* EN CUILLERON.

— Entom. Lame membraneuse, demi-circulaire, située en arrière de la base de l'aile des insectes diptères, et qui surmonte et protège le balancier.

CUINCHY, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kil. de Béthune ; 1.320 hab. Ch. de f. Nord. Mines de houille. Détruit pendant la Grande Guerre.

CUINCY, comm. du Nord, arrond. et à 2 kil. de Douai ; 1.425 hab. Mines de houille et raffineries. A été détruit au cours de la Grande Guerre.

CUINE n. f. (de l'arabe *kanina,* sorte de récipient en verre). Cornue autrefois en usage dans les laboratoires pour la préparation de l'acide nitrique. (On dit aussi BESTE.)

cuique suum, Aphorisme de la législation romaine, signifiant : *A chacun le sien.*

CUIR n. m. (lat. *corium*). Autref., Peau. (Cette signification se retrouve dans quelques expressions comme : *Cuir chevelu, Entre cuir et chair,* etc.).

— *Entre cuir et chair,* Entre la peau et la chair : *S'enfoncer une épine* ENTRE CUIR ET CHAIR ; et *au fig.* Intérieurement, *in petto : Pester* ENTRE CUIR ET CHAIR, Sans oser montrer son mécontentement. || La peau épaisse de certains animaux : *Le* CUIR *de l'âne, de l'hippopotame.* || Peau d'animal destinée au tannage, à la mégisserie, au chamoisage, etc.

— *Fam.* Faute de langage, particulièrem. Liaisons vicieuses : *Dis-moi t'un peu. J'ai fait z'une erreur.*

— Anat. *Cuir chevelu,* Peau du crâne sur laquelle naissent les cheveux. (La texture du *cuir chevelu* ne diffère point de celle du derme en général ; il est seulement constitué par un tissu plus dense et plus serré et les poils y sont plus nombreux et plus forts.)

— Argot. *Cuir de brouette,* Bois. || *Escarpins en cuir de brouette,* Sabots.

— Art décor. Entourage d'un cartouche rappelant un morceau de cuir découpé et contourné en volute.

— Bot. *Cuir des arbres,* Nom vulgaire de certains mycèles stériles (rhacodion), qui forment des sortes de plaques sur l'écorce des arbres.

— Minér. *Cuir de montagne,* Silicate naturel résultant de l'altération de la trémolite.

— Techn. *Cuir vert* ou *brut,* Peau brute telle qu'elle sort des abattoirs. || *Cuir d'œuvre* ou de *molleterie,* Cuir fourni par la tannerie. || *Cuir de Russie,* Cuir traité à l'huile de bouleau. || *Cuir en suif,* Cuir (de vache ou grosse peau de veau) imprégné de suif et destiné principalement à la bourrellerie. || *Cuir hongroyé,* Cuir épais (de bœuf) ayant subi le hongroyage et destiné à la confection du gros harnachement. || *Cuir de poule,* Cuir très souple utilisé à la fabrication des gants. || *Cuir bouilli,* Cuir rendu imperméable et résistant par passage en divers bains.

— LOC. POP. : *Orfèvre en vieux cuir,* Savetier. || *Visage de cuir bouilli,* Peau rude et d'une teinte bistrée. || *Tanner le cuir à quelqu'un,* Le frapper.

— LOC. PROV. **Vouloir du cuir d'autrui faire large courroie,** S'amuser, vivre aux dépens d'autrui.

— ENCYCL. Techn. Les *cuirs* sont les peaux de grands animaux (bœuf, vache, cheval, veau, chèvre, etc.), auxquelles on fait subir diverses préparations successives : *tannage, corroyage, hongroyage.* On conserve plus spécialement le nom générique de *peaux* à celles de mouton, de porc, de chèvre, d'agneau, ayant subi les opérations ci-dessus.

Après les différentes opérations du tannage, le cuir n'offre pas encore les qualités (souplesse, élasticité, etc.) qu'exigent de lui les multiples artisans qui le mettent en œuvre. C'est par le corroyage qu'on lui donne son aspect marchand ; et cette branche de l'industrie des cuirs met en œuvre des procédés physiques, chimiques, mécaniques, assez variés. Les opérations de foulage, butage, dérayage, rebroussage, mise au vent ou étirage s'exécutent à la main, mais plus souvent aujourd'hui à l'aide de machines très perfectionnées qui suppriment une main-d'œuvre rare et onéreuse. De même, le passage dans les bains divers (teinture, mise en suif, etc.) se fait mécaniquement. Certaines peaux épaisses sont refendues, c'est-à-dire coupées en deux dans le sens de l'épaisseur pour fournir deux moitiés rigoureusement de même surface (basanes notamment) et appelées l'une *croûte* — c'est celle qui est constituée par la face interne ou chair, — l'autre *fleur* — partie externe qui portait le pelage. Dans d'autres cas, le cuir doit être glacé, satiné, grainé, etc. ; c'est encore à des machines qu'on a recours pour ces diverses préparations en vue de l'utilisation ultérieure par la cordonnerie (cuirs épais à semelles, cuirs de toutes sortes pour empeignes), la maroquinerie, la gainerie, l'article de voyage (sacs, valises, etc.), l'habillement (vêtements, chapeaux), la ganterie, la carrosserie, la sellerie et le harnachement, la fabrication des courroies, la reliure, l'ameublement, etc.

Certaines peaux (croupons, cuirs épais) se vendent au poids, mais les cuirs fins (pour maroquinerie, gainerie, ganterie, reliure, etc.) se vendent à la superficie. L'évaluation de leur surface étant difficile en raison de l'irrégularité de leur forme, on fait appel à une machine qui fournit cette mesure avec une rigoureuse précision.

Passés aux mains des spécialistes, les cuirs subissent les façonnages les plus divers qui en font les mille objets d'utilité ou de luxe que nous connaissons.

On utilise sous le nom de cuir non seulement les peaux des grands mammifères domestiques ou sauvages (cheval, poulain, bœuf, vache, veau, mouton, chèvre, porc, antilope, etc.) mais encore la peau de certains cétacés (baleines, phoques), de poissons comme le requin (galuchat), de reptiles (serpents, lézards, crocodiles). Si nombreux sont les emplois du cuir que l'industrie a fait appel à des succédanés.

Les *cuirs artificiels* ne possèdent que très imparfaitement les caractères et surtout les qualités des cuirs vrais, mais l'industrie moderne en fait cependant de très nombreuses applications (fabrication des chaussures, valises, serviettes, reliures, sièges, etc.). Ils sont obtenus par des mélanges divers (déchets de cuir, de papier, de feutre, de drap, etc. ; agglomérés au caoutchouc, aux huiles siccatives, à l'acétate de cellulose, etc.), travaillés par malaxage, compression, cylindrage, etc. On utilise parfois un support toile, fibres de bois, etc.), sur les faces duquel on étend la composition chimique ; un ultime cylindrage donne le grain du cuir à l'imitation du chagrin, maroquin, crocodile, etc.

— Art décor. Les premiers hommes ont fait avec le *cuir* leur premier lit, leur premier vêtement. Il entre aujourd'hui encore dans les arts de la parure, les armes, les meubles, les tentures, la reliure, la gainerie, la sellerie, la chaussure, etc., etc. Les Egyptiens ont su façonner le cuir ; un cartouche royal en cuir gaufré qui est au musée du Louvre montre un grand raffinement de travail. Les civilisations grecque et romaine ne tirèrent aucune décoration du cuir lui-même et se contentèrent de l'orner d'applications en métal. Les Chinois le confinèrent dans son rôle utilitaire. Les Arabes sont en réalité les premiers qui appliquèrent une recherche d'art au cuir et l'employèrent dans un intérêt décoratif, bien avant même la période hispano-mauresque où Cordoue commença ses tentures somptueuses ; les mots *maroquin, basane* (qui est de l'arabe), *chagrin* (corruption du turc *saghri*), couramment employés, de nos jours, dans l'industrie du cuir, témoignent de cette origine musulmane. L'Espagne eut soin, après la conquête, d'adapter à ses goûts les procédés mauresques, et c'est à elle surtout que nous devons les beaux cuirs décorés à gros reliefs, à fonds d'or, gaufrés, ciselés et peints que nous appelons *cuirs de Cordoue.* La vogue des sièges et des tentures en cuir gaufré et décoré de toutes manières dura plus de cinq cents ans ; les Espagnols d'abord, puis, par eux, les Flandres et la Hollande, Venise et enfin Paris, apportèrent leur goût personnel dans l'ornementation du *cordouan.* Venise se fit une spécialité des cuirs peints. La France produisit aussi de ces cuirs destinés à l'ameublement, mais assez tardivement, vers le milieu du XVIe siècle ; dans la gainerie, dès le moyen âge, puis dans la reliure à dater de la Renaissance, elle façonna le cuir à des travaux d'un goût charmant. Aujourd'hui, le perfectionnement des papiers peints permet des imitations plus ou moins heureuses du cuir. Les sièges en cuir ont conservé, grâce à l'estampage mécanique, une faveur plus persistante. Ce n'est pas seulement avec des cuirs imprimés, gaufrés et dorés, que nos ancêtres habillaient leurs sièges de luxe : ils employaient encore pour cet usage des peaux préparées de diverses sortes : *cuirs martelés, cuirs empreints, cuirs marquetés* ou *damasquinés, cuirs écorchés, cuirs repoussés.* A partir du XVIIIe siècle, le mot *maroquin* devient, dans le langage du mobilier, d'un usage courant ; c'est avec le maroquin qu'on recouvre les tables de travail, les bureaux, les coffres précieux ; bientôt, on s'en servira pour la fabrication de mobiliers complets. La reliure, depuis la Renaissance, est restée fidèle au cuir qu'elle avait adopté. La peinture sur cuir connut un grand développement au XIIe siècle ; les coffrets en cuir estampé, façonné, doré, peint, gaufré, travaillé au petit fer, sont nombreux vers cette époque, ainsi que les aumônières de cuir, les bouteilles de cuir bouilli, etc.

— Pathol. V. CHEVEU.

— Econ. dom. Pour imperméabiliser les *cuirs* et les chaussures, on fait fondre au bain-marie 15 gr. de résine avec 5 gr. de suif ; on y jette 4 gr. d'amidon en poudre. Lorsque la fusion est complète, on ajoute 10 gr. de goudron et 16 gr. de bitume de Judée, en triturant continuellement la masse liquide. On retire du feu, et on laisse refroidir en remuant toujours le mélange. Au moyen d'un morceau de flanelle, on imprègne de cette graisse le cuir ou les chaussures.

CUIRASSE n. f. (de *cuir*). Sorte de corset de cuir, de fer, etc., qui protège la poitrine et le dos des soldats :

ANTILOPE

BOX CALF

CHÈVRE

CROCODILE

CUIR CHROMÉ

DAIM

GALUCHAT

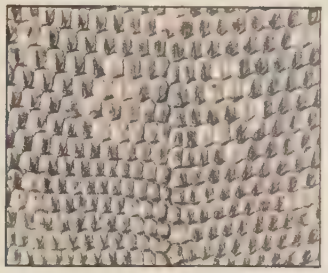
IGUANE

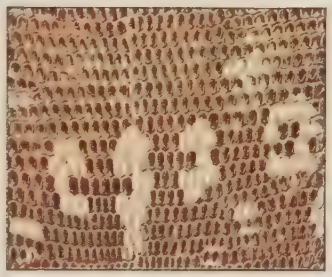
LÉZARD

MAROQUIN CHAGRIN

MAROQUIN (grain Anglais)

MOUTON

MOUTON (verni lisse)

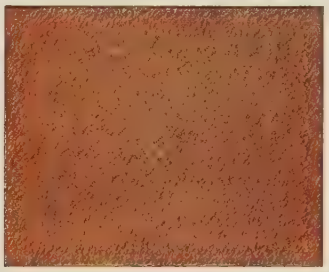
MOUTON (façon daim)

PHOQUE

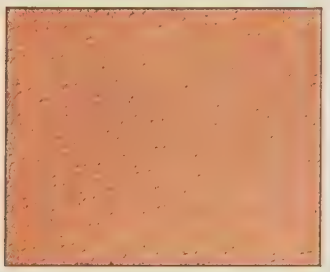
PORC

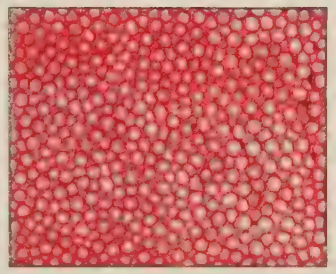
REQUIN

SERPENT BOA

VACHE LISSE

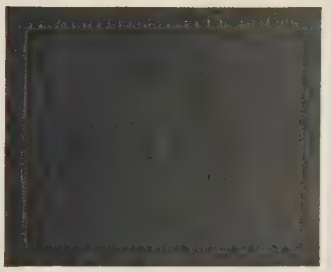
VACHE VERNIE

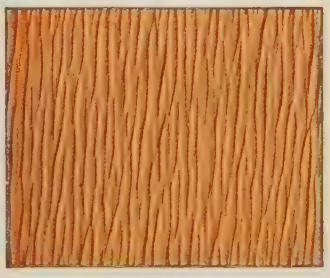
VACHE (grain long)

VACHE (grain porc)

VEAU ÉCRASE

VEAU LISSE

Cl Hermès

(Voir FOURRURES, TANNAGE.)

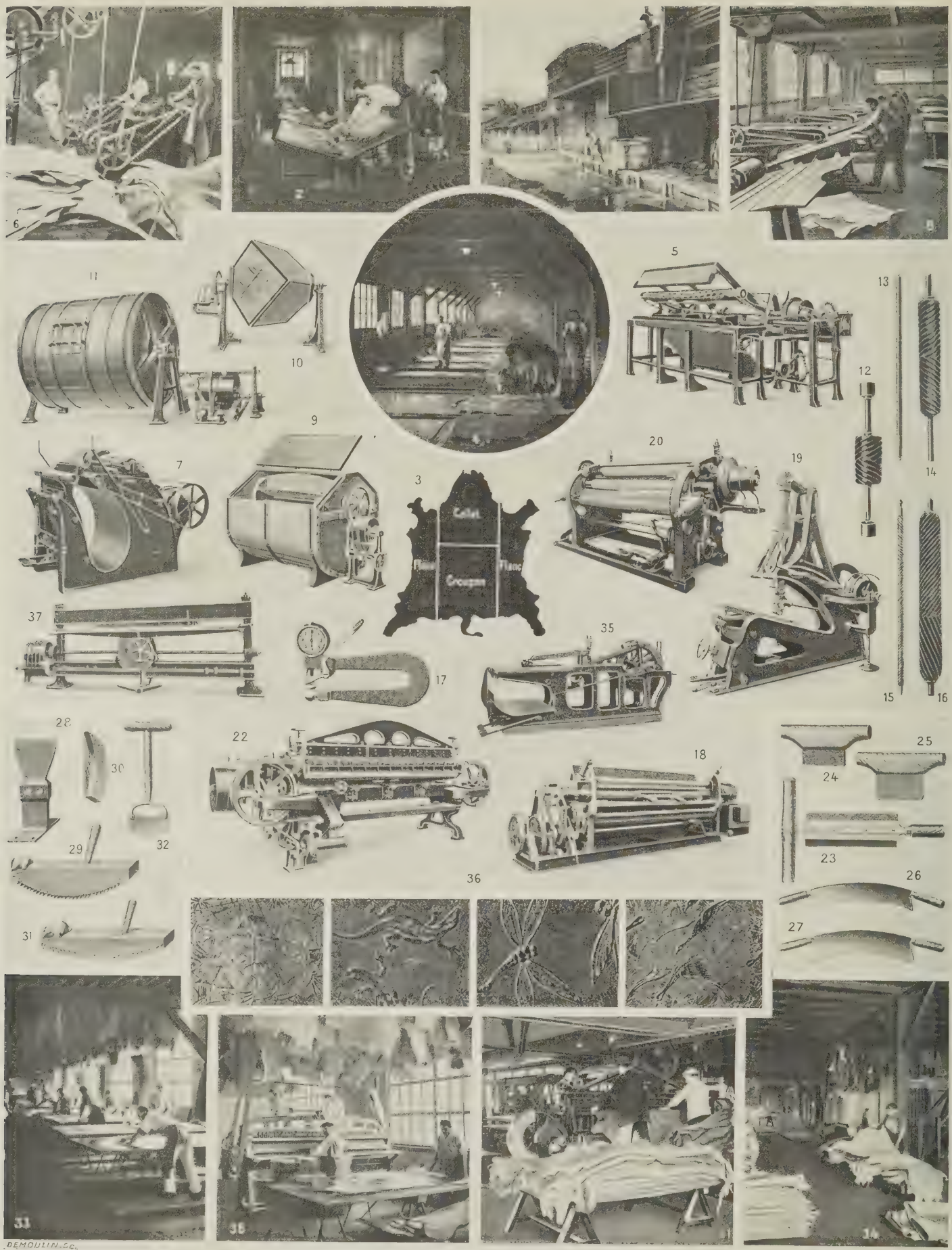

DEMOULIN & Cie.

CUIR. — 1. Les anciennes tanneries de la Bièvre, à Paris (peinture de Meyer) ; 2. Les maroquiniers (peinture de Coeylas) ; 3. Crouponnage d'un cuir de bœuf ; 4. Pelains (travail de rivière) ; 5. Machine à ébourrer (Turner) ; 6. Atelier de [illegible] ; 7. Drayeuse (Turner) ; 8. Atelier d'effleurage ; 9. Coudreuse (Barraillé et Delage) ; 10. Turbulent pour rinçage des peaux (Barraillé et Delage) ; 11. [illegible] ; 12 à 16. Cylindres (Turner) pour diverses machines (à refendre, écharner, drayer, etc.) ; 17. Mesureur d'épaisseur ; 18. Echarneuse (Mercier frères) ; 19. [illegible] ; 20. Essoreuse (Mercier frères) ; 21. Atelier de refendage des cuirs ; 22. Machine à refendre (Mercier frères) ; 23. Couteau à drayer ; 24. Cœurce de table ; 25. Etire à blanchir ; 26. Couteau de rivière (à ébourrer) ; 27. Couteau d'écharnage ; 28. Palisson ; 29. Marguerite ; 30. Liège à main ; 31. Liège à bras ; 32. Estrèque avec manche ; 33. Atelier de corroirie (travail sur table) ; 34. Magasin de cuirs ; 35. Machine à palissonner (Turner) ; 36. Impressions sur cuir (graînage) ; 37. Machine à graîner ; 38. Mesurage mécanique.

(Les documents 4, 6, 8, 21, 33, 34, 38 représentent des ateliers de la maison *les fils de Ch. Herrenschmidt.*)

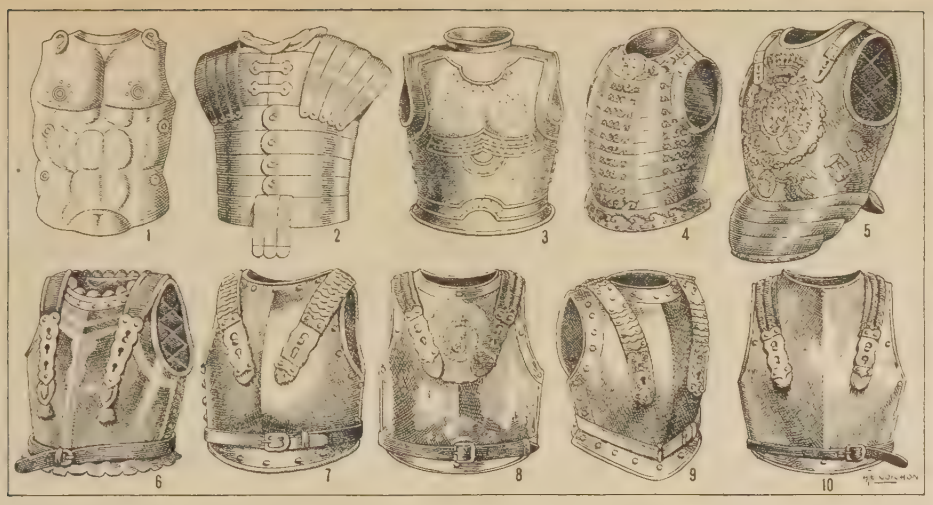

CUIRASSES : 1. Grecque ; 2. Romaine ; 3. Gauloise ; 4. Du XVIe siècle ; 5. Du XVIIe siècle ; 6. Du XVIIIe siècle ; 7. De cuirassier (premier Empire) ; 8. De carabinier (1825-1830) ; 9. De cent-garde (second Empire) ; 10. De cuirassier (IIIe République).

L'emploi des armes de jet amena l'usage des CUIRASSES. || *Endosser, Prendre la cuirasse,* Prendre le parti des armes.

— *Défaut de la cuirasse,* Espace non protégé entre les deux plaques de devant et de derrière de la cuirasse ; — et *au fig.* Côté faible, point vulnérable : *Dans tout écrivain, même supérieur, il y a le côté faible, le* DÉFAUT DE LA CUIRASSE. (Sainte-Beuve.)

— *Cuirasses annelées,* Anciennes cuirasses, faites de bandes de cuir et de bandes de métal alternées.

— *Par anal.* Enveloppe extérieure : *L'hiver, une* CUIRASSE *de glace couvre les deux fleuves de la Hollande.* (Taine.) ; et *au fig.* Rempart, défense : *Une triple* CUIRASSE *de froideur, d'égoïsme.* || Corsage de femme, collant et descendant sur les hanches : *Une* CUIRASSE *de satin.*

— Mar. Blindage d'un navire.

— ENCYCL. Archéol. On entendait, au moyen âge, par *cuirasse,* toute défense de corps faite en cuir plus ou moins renforcé de clous, de lames de fer, et c'est par des progrès successifs qu'on arriva à battre les corps complets d'armures qui caractérisent les harnois du XIVe siècle. Les Grecs, les Romains et même les Gaulois avaient porté des armures de ce genre, analogues à celles des Japonais de naguère. Elles reproduisaient les saillies du torse, et encore sous la Renaissance certaines belles pièces, dites *à l'antique,* étaient ainsi martelées : l'armure de Charles-Quint, à l'*Armeria* de Madrid, faite par Bartolomeo Campi, est la plus célèbre.

Vers la fin du règne de Louis XIV, la cuirasse fut portée seule. A la tranchée, on mettait une cuirasse double, très lourde et coûtant très cher, mais ces cuirasses ont disparu depuis l'emploi des armes à tir rapide.

— Art milit. mod. La *cuirasse* se compose d'un *plastron* et d'un *dos,* en acier fondu ou chromé, échancrés pour le passage du cou et des bras, réunis par des bretelles en cuir recouvertes d'une garniture en chaînettes de cuivre, fixés au corps au moyen d'une ceinture, et garnis intérieurement d'une *matelassure.*

La France a été la dernière puissance à abandonner la cuirasse comme armement défensif de la grosse cavalerie. Celles en service jusqu'à la guerre de 1914-1918 étaient de la forme dite *à taille, à dos* presque plat et *à plastron* busqué.

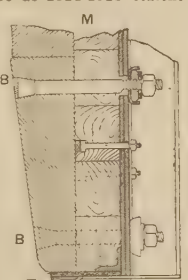

Cuirasse de navire (fragment).

— Mar. Les *cuirasses* sont destinées à protéger les organes vitaux du navire contre les projectiles. On imagina d'abord les cuirasses des ponts, en fer forgé ; on construisit ensuite les plaques de cuirasse en fer et acier. Les projectiles en acier chromé obligèrent à de nouveaux progrès : on construisit alors des plaques d'acier au nickel, avec mélange de chrome, qui résistèrent aux projectiles ; mais l'invention de la mélinite et des produits similaires nécessita, pour la protection des batteries, la construction d'abris blindés, qui exigèrent une réduction sensible dans les cuirasses de la flottaison. Harwey créa alors les plaques à double cémentation ; ces plaques, une fois forgées, sont durcies à nouveau sur leur face extérieure à une profondeur de 15 à 20 mm. ; la cuirasse s'applique contre les membrures, par l'intermédiaire d'un matelas de bois de teck (M), et l'ensemble est tenu au moyen d'écrous à tête noyée (B). Le can inférieur repose sur la tablette de cuirasse (T), et on a soin d'isoler le matelas de la tôle de la membrure au moyen d'un enduit de brai.

CUIRASSÉ n. m. Navire revêtu de plaques de cuirasse destinées à le protéger contre les projectiles.

— ENCYCL. Le *cuirassé* est né des progrès de l'artillerie et aussi de l'invention de la machine à vapeur. Lorsque les bouches à feu de marine eurent atteint une puissance telle que les coques en bois ne pouvaient leur résister, la marine à voiles était virtuellement arrivée à sa fin, mais la vapeur seule pouvait permettre de réaliser un nouveau vaisseau capable de porter l'armure nécessaire pour supporter le choc des projectiles. C'est en France que le premier cuirassé fut construit : il s'appelait la *Gloire* et était dû à l'ingénieur Dupuy de Lôme. Il fut lancé en 1859 et produisit une révolution dans l'art naval. Toutes les puissances maritimes durent entrer à notre suite dans cette nouvelle voie.

La *Gloire* déplaçait 6.000 tonnes, portait une cuirasse de 10 centimètres d'épaisseur et avait des canons de 24 se chargeant par la culasse.

Depuis, le cuirassé a subi de nombreuses modifications, dans son tonnage, sa vitesse, sa protection, son armement.

En 1906, les Anglais mirent à flot le *Dreadnought,* navire de 20.000 tonnes, armé de dix pièces de 30 centimètres et filant 20 nœuds. Ce bâtiment déclassa aussitôt tous les cuirassés existants, et depuis lors son nom est devenu synonyme de *vaisseau de ligne.* Récemment on a fait un nouveau pas en créant les *superdreadnoughts.* Actuellement, à la suite des accords conclus à Washington, le cuirassé ne peut dépasser 35.000 tonnes et ne peut porter de canons supérieurs à 45 centimètres de calibre.

Le cuirassé moderne est un bâtiment donnant plus de 20 nœuds et ayant huit ou dix grosses pièces, plus une nombreuse artillerie moyenne contre les torpilleurs et une petite artillerie contre les avions. Ce sont des unités excessivements puissantes, mais très coûteuses.

CUIRASSEMENT [*man*] n. m. Action de revêtir d'une cuirasse métallique un navire de guerre, un ouvrage fortifié.

— Fortif. Cuirasse, blindage métallique ou de béton par lequel on protège, depuis 1875, les parties essentielles d'ouvrages défensifs.

— ENCYCL. Fortif. Les parties revêtues d'un *cuirassement* spécial sont les parties vitales d'un ouvrage, tourelles, abris, ou les plus exposées au tir de l'ennemi. On a successivement employé pour les cuirassements le *fer laminé,* la *fonte dure Grüson* (1876), le métal *compound,* formé de couches d'acier et de fer laminé, etc. Les progrès de la métallurgie amènent de fréquentes modifications dans la nature et l'emploi des cuirassements.

En réalité, dans la lutte éternelle entre le projectile et la cuirasse, le premier finit toujours par l'emporter. La précision du tir oblige à donner aux cuirassements une mobilité relative qu'il est souvent difficile de concilier avec leur puissance. De là l'idée des *tourelles* et *coupoles cuirassées,* susceptibles d'un mouvement de rotation et d'élévation sur elles-mêmes.

L'emploi actuel de la traction automobile par système à chenille est de nature à modifier le problème du cuirassement des fortifications.

CUIRASSER [*ra-se*] v. tr. Armer d'une cuirasse : CUIRASSER *un navire, des cavaliers.*

— *Fig.* : CUIRASSER *un jeune homme contre les passions.*

— ***Cuirassé, e,*** part. pass. du verbe *Cuirasser.* Protégé par une cuirasse : *Guerrier, navire cuirassé ;* — et *au fig.* Qui se tient en garde contre : *Etre* CUIRASSÉ *contre les passions.* || Qui est endurci : *Conscience* CUIRASSÉE.

— Electr. Se dit d'une machine électrique (transformateur, génératrice, moteur, électro-aimant) dont le circuit magnétique comporte un ou plusieurs retours extérieurs enveloppant les enroulements. || Se dit aussi des appareils de mesure munis d'écrans magnétiques qui les protègent contre les champs magnétiques extérieurs.

— ***Se cuirasser,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Endosser une cuirasse.

— *Fig.* Se mettre en garde, en défense : SE CUIRASSER *contre les tentations. Le premier pas dans la carrière philosophique est de* SE CUIRASSER *contre le ridicule.* (Renan.)

CUIRASSIER [*ra-si-é*] n. m. Soldat de cavalerie qui portait la cuirasse. V. CAVALERIE.

— *Pop.* Celui qui fait des cuirs en parlant.

— ENCYCL. Les *cuirassiers* de l'armée française datent de 1665. Mais c'est seulement sous le premier Empire qu'ils prirent une place importante dans la grosse cavalerie.

Parmi tous les régiments de cavalerie portant autrefois la cuirasse, le N° 7 devint en 1665 le régiment de *Cuirassiers du Roi,* titre qu'il conserva jusqu'en 1791. De 1791 à 1802, il devint le 8e et dernier régiment de *grosse cavalerie,* celle-ci portant seule la cuirasse. La dénomination officielle de *cuirassiers* ne date que de 1804 ; il y eut alors 12 régiments de cuirassiers pourvus du casque à crinière à la place du chapeau porté jusque-là. Habit bleu à parements écarlates. Armement : sabre droit. Napoléon Ier les dota d'un mousqueton.

On comptait vers la fin du premier Empire, 14 régiments de cuirassiers, et 12 sous la 1re Restauration ; 8 après 1815, 10 à partir de 1830, accrus en 1854 de 2 régiments de cuirassiers de la Garde. Pendant la guerre de 1870, les 12 régiments existants furent portés à 6 escadrons, et l'on créa 11 régiments de marche de cuirassiers. L'héroïsme des cuirassiers à Reichshoffen (6 août) est bien connu.

La loi de 1875 ramena à 12 le nombre des régiments ; 6 furent décuirassés en 1880 jusqu'en 1883. En 1891, tous les cuirassiers reçurent la carabine avec plaque de couche en cuir pour permettre l'adhérence à l'épaule du tireur. La loi du 18 février 1890 avait créé 2 régiments de plus dont un seul, le 13e, fut formé en 1891 mais supprimé en 1913. Les douze régiments restants étaient embrigadés deux par deux et affectés à des divisions de cavalerie comptant généralement une brigade de cuirassiers, une brigade de dragons et une brigade légère. Pendant la guerre de 1914-1918, les régiments de cuirassiers furent les premiers qu'on organisa pour le combat à pied. Ils rendirent à ce titre de précieux services durant tout le cours de la campagne, mais plus particulièrement au moment des attaques allemandes du printemps 1918. D'importantes réductions étant opérées dans les effectifs de la cavalerie, il n'a été conservé après la Guerre que six régiments de cuirassiers, qui ne portent plus la cuirasse. Ils sont armés du sabre et de la carabine. Ils se distinguent des autres subdivisions de la cavalerie par la taille des hommes et des chevaux.

Cuirassier blessé (LE), tableau de Géricault, au Louvre (1814). Assis sur un tertre, le cuirassier s'appuie sur le sol de la main droite et regarde au loin le combat ; — dans un autre tableau du même artiste (Louvre, 1814), le cuirassier épuisé descend un terrain en pente, tenant son cheval par la bride, et se retourne pour regarder le combat qui se livre au loin. (V. planche *Beaux-Arts XL.*)

Cuirassiers de Waterloo (LES), tableau de Bellangé (1865). Dans cette composition, qui retrace le passage du fameux chemin creux, le peintre s'est inspiré du récit de V. Hugo dans *les Misérables.*

CUIRASSINE n. f. Corps léger de cuirasse, corselet. (Vx.)

CUIRATIER [*ti-é*] n. et adj. m. Qui travaille le cuir.

CUIRE v. tr. (lat. *coquere.* — Se conjugue comme *conduire.*) Préparer les aliments par le moyen du feu : CUIRE *de la viande, des légumes, du pain.* || Opérer la cuisson : *L'eau du Sprudel* CUIT *les œufs.* (Chateaubriand.) || Calciner, soumettre à l'action du feu : CUIRE *du plâtre, du verre, de la brique.*

— *Par anal.* Faire mûrir : *Le soleil* CUIT *les fruits.* || *La digestion* CUIT *les aliments.* || Résoudre (En parlant du rhume) : *La guimauve est un moyen excellent pour* CUIRE *le rhume.*

— *Absolum.* Faire du pain : *En Angleterre, le dimanche, les boulangers ne* CUISENT *pas.*

— *Fam.* Faire périr par le supplice du feu. || *Cuire au même four,* Frayer ensemble, vivre d'accord.

CUIRASSIERS : 1. Louis XV ; 2. Première République ; 3. Premier Empire ; 4. Restauration ; 5. Second Empire ; 6. 1900 ; 7. Cuirassier à pied faisant le service d'infanterie (décembre 1914) ; 8. 1916-1928.

— Loc. fam. : *Vous viendrez cuire à mon four,* Vous aurez un jour besoin de moi et j'aurai l'occasion de me venger.

— *Intransitiv.* Etre soumis à l'action du feu, devenir cuit : *Les légumes* CUISENT *mal dans les eaux de puits.* || *Fam.* Etre livré au supplice du feu. || *Par exagér.* Eprouver une chaleur excessive : *On* CUIT *sous le soleil d'Afrique;* — et fam. : CUIRE *dans son jus.*

— Eprouver ou faire éprouver une sensation douloureuse, aiguë, analogue à celle d'une brûlure, au propr. et au fig. : *Yeux qui* CUISENT. *Le mal des autres ne nous* CUIT *pas.* || *Cuire à petit feu,* Souffrir sans arrêt d'inquiétudes, de peines.

— Prov. **Trop gratter cuit, trop parler nuit,** Il faut se garder de trop parler, comme de trop gratter, — ou L'insistance indiscrète, le bavardage peuvent attirer bien des désagréments.

— Impersonnellem. *En cuire,* Occasionner des peines, des désagréments ; être l'occasion de vifs regrets : IL *vous en cuira.* IL *nous en cuit, dans l'âge mûr, des imprudences de la jeunesse.*

— ***Cuit, e,*** part. pass. du verbe *Cuire.*

— Fam. *Avoir son pain cuit,* Avoir sa subsistance assurée. || *Avoir plus de la moitié de son pain de cuit,* Etre à moitié perdu, ruiné ; être sur le point de mourir. || Ruiné, perdu : *Je suis* CUIT ! Argot. Ivre.

— *Fig.* Mûr, arrivé à son terme : *Nous avons dans la tête un fort joli mariage, mais il n'est pas* CUIT ; *la belle n'a que quinze ans.* (Mme de Sévigné.)

— Peint. Se dit des tons chauds : *Tons* CUITS *et recuits dans la lumière.* (Th. Gautier.)

— Techn. *Soie cuite,* Soie qui a subi le décrusage.

— Prov. **Liberté et pain cuit,** La liberté et les moyens de subsistance sont les deux choses essentielles à l'existence.

— ***Se cuire,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir, être cuit.

— Anton. **Cru.**

CUIRER [*ré*] v. tr. Garnir de cuir une malle, un coffre. (Vx.)

CUIRET [*rè*] n. m. Peau pelée, dont le poil est arraché. || Morceau de cuir mince que le chapelier met dans la forme d'un chapeau.

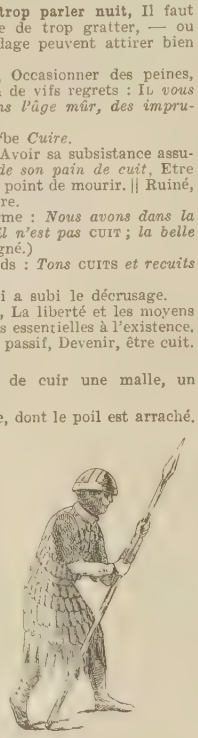

Cuirie.

CUIRIE [*rî*] ou **CUIRÉE** n. f. (rad. *cuir*). Tout harnois de guerre ancien composé de cuir. (Cette expression, très ancienne, s'appliquait aussi aux couvertures de cuir des chariots et au carquois de cuir. Elle désignait en particulier la cuirasse de tournoi faite de cuir bouilli, rembourrée, renforcée par des plates d'acier, etc.)

CUIRIER [*ri-é*] n. m. Tablier de cuir, que mettent les pêcheurs de morue et les ouvriers préparant les harengs saurs.

CUIR-LAINE [*lèn'*] n. m. Drap croisé, très consistant et très épais, qui doit son nom à sa solidité. (On dit également CUIR DE LAINE.)

CUIROT [*ro*] n. m. Peau de mouton sèche et délainée.

CUIS [*kuiss*], comm. de la Marne, arrond. et à 6 kil. d'Epernay ; 425 hab. Vignoble.

CUISAGE n. m. Réduction du bois en charbon.

CUISAMMENT [*za-man*] adv. D'une manière cuisante.

CUISANT [*zan*], **E** adj. Qui se cuit facilement : *Légumes* CUISANTS. || Qui fait éprouver une douleur aiguë : *Blessure* CUISANTE ; — et au fig. : *Chagrins* CUISANTS. || Piquant, qui produit sur la langue une saveur brûlante : *Le piment est encore plus* CUISANT *que le poivre;* — et au fig. : *Epigramme* CUISANTE.

Cuise (FORÊT DE), anc. nom de la forêt de Compiègne.

CUISE-LA-MOTTE, comm. de l'Oise, arrond. et à 16 kil. de Compiègne ; 1.270 hab. Eglise en partie romane ; monuments mégalithiques.

CUISEAUX [*zô*], ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 50 kil. de Mâcon ; 1.350 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Place forte du duché de Bourgogne, Cuiseaux fut incendiée sous Louis XI par le sire de Craon ; pendant les guerres de Religion, comme la plupart des places de la contrée, elle souffrit beaucoup. Elle a gardé six des tours de l'ancienne enceinte. — Le canton a 9 comm., et 8.440 hab.

CUISERY, ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 30 kil. de Mâcon ; 1.550 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ancienne place forte des sires de Bâgé, cette petite ville a conservé une partie des murs d'enceinte, des ruines du donjon et une église ogivale du XIIIe siècle. — Le canton a 10 comm., et 7.980 hab.

CUISETTE n. f. Réunion de quarante fils de laine. (On dit aussi MUSETTE, et DEMI-PORTÉE.)

CUISEUR n. m. Qui dirige le feu d'une fabrique de poteries ou de briques. || Qui distille le vin, dans les vignobles où s'exerce le privilège des bouilleurs.

— *Fam.* Mauvais cuisinier.

— Econ. dom. et rur. Sorte de chaudière dans laquelle on fait cuire par quantités importantes les graines, les racines (pommes de terre, carottes, etc.) destinées à l'alimentation de l'homme ou des animaux. (On dit aussi ÉTUVEUR.)

CUISIAU n. m. Syn. de CUISSARD. (Vx.)

CUISIEN [*zi-in*] adj. et n. (de *Cuise* localité de l'Oise). Géol. Nom de l'un des étages de l'éocène. (Les sables de Cuise [forêt de Compiègne], très fossilifères, se placent entre les lignites du Soissonnais [sparnacien] et le calcaire grossier [lutétien]. Ils contiennent beaucoup de coquilles fossiles d'origine méditerranéenne, indiquant l'invasion du Bassin de Paris par une mer chaude. Les argiles d'Ypres sont leur équivalent en Belgique.)

CUISINE n. f. (lat. *culina* pour *coquilina;* de *coquere,* cuire). Partie d'un logement destinée à l'apprêt des aliments : *La première qualité d'une* CUISINE *est d'être propre.* || Nom donné autref. à une boîte à compartiments dans laquelle on mettait les épiceries : *Porter sa* CUISINE *dans sa poche.* || Art d'apprêter les aliments : *S'entendre à la* CUISINE. || Ces mets mêmes : *Aimer la* CUISINE *épicée.* || Personnel des cuisines : *Il a emmené sa* CUISINE *avec lui.*

— *Fig.* Préparation avec tripotages : *La* CUISINE *politique, électorale.*

— Argot. Préfecture de police.

— Econ. dom. *Cuisine-poêle,* Appareil qui sert à la fois pour chauffer les appartements et cuire les mets. V. CUISINIÈRE. || *Cuisine à vapeur,* Préparation des aliments au moyen d'appareils et de marmites à double fond. (La vapeur, produite par un générateur, est amenée dans le double-fond, et cuit les aliments.) || *Cuisine électrique,* Préparation des aliments au moyen d'appareils dans lesquels la chaleur est produite par le courant électrique.

— Hist. *Cuisine-bouche,* Cuisine où l'on apprêtait les mets destinés à la table du roi. || *Cuisine du commun,* Celle où l'on apprêtait les mets destinés aux officiers de sa maison.

— Imprim. Nom donné dans l'imprimerie à la besogne effectuée par le secrétaire de la rédaction pour préparer au metteur en pages la disposition et l'ordre des articles d'un numéro (de journal, de revue, etc.).

— Jeux. Au domino, Les dominos qui restent quand tous les joueurs se sont servis. (Syn. TALON, et PIOCHE.)

— Mar. *Cuisine distillatoire,* Appareil destiné à évaporer l'eau de mer pour en faire de l'eau potable.

— Milit. *Cuisine roulante,* Fourneau de cuisine comportant une série de marmites et un foyer, le tout monté sur roues.

— Loc. div. Batterie de cuisine, Ensemble des ustensiles de métal d'une cuisine, et *par plaisant.* Instruments de percussion d'un orchestre ou d'une musique militaire. || *Livre de cuisine,* Livre où sont consignées ou des recettes de cuisine, ou les dépenses d'une maison en nourriture. — *Fig.* Budget de dépenses : *Notre* LIVRE DE CUISINE *politique nous coûte des millions.* || *Latin de cuisine,* Latin détestable, tel que celui des cuisiniers des anciens collèges, où il était d'usage que tout le monde parlât latin. || *Faire la cuisine,* Apprêter les aliments : *Toute femme doit savoir un peu* FAIRE LA CUISINE ; et *au fig.* Apprêter, accommoder certaines choses destinées au public : *Dans les grands journaux, plusieurs rédacteurs sont chargés de* FAIRE LA CUISINE. — Argot typogr. Rapporter au patron les infractions qu'ont pu commettre les ouvriers. || *Fonder la cuisine,* Pourvoir à la subsistance de chaque jour : *Le premier point, dans un ménage, c'est de* FONDER LA CUISINE. || *Se ruer en cuisine,* Faire grande chère, une grande dépense de table : *Cependant on fricasse, on* SE RUE EN CUISINE. (La Fontaine.) || *Etre chargé de cuisine,* Etre fort replet. || *Flaireur de cuisine.* Pique-assiette.

— Prov. **Petite cuisine agrandit la maison,** Régler sagement la dépense de la table fait prospérer une maison.

— Encycl. Le développement de l'art culinaire ne date que d'une époque relativement récente Ce qu'on rapporte des folles prodigalités d'un Lucullus ne doit pas nous donner à penser que la *cuisine* fût, à cette époque, raffinée : ce n'était que du faste et de l'excentricité. Macrobe et Pétrone nous permettent de reconstituer les repas d'apparat tels qu'en donnaient les Romains : ils faisaient plus d'honneur à leur imagination qu'à leur goût et à leur délicatesse. Au moyen âge, les repas étaient très abondants, et la cuisine associait souvent des choses qui nous sembleraient aujourd'hui disparates. Cette cuisine, faite pour des estomacs robustes, a laissé des traces dans les habitudes culinaires de certains peuples du Nord (C'est ainsi qu'en Allemagne les viandes sont souvent servies avec des fruits, en compote ou confits). La cuisine du moyen âge préparait aussi des mets aujourd'hui inusités ou qui nous répugnent : héron, cygne, cigogne, grue, et même des couleuvres.

Dès le XVIIIe siècle, l'art culinaire atteignit son apogée : Carême en codifia les principes dans plusieurs ouvrages, devenus classiques.

Nombre de grandes maisons, princières ou particulières, du monde entier, ont pour « officier de bouche » ou « chef » sinon un successeur, du moins un disciple, toujours un émule de Carême.

Le début du XXe siècle a été marqué d'ailleurs par un retour à la saine tradition française, et s'il existe en France des établissements où l'on prépare telle ou telle cuisine exotique, la plupart des établissements (de Paris ou de la province), tenant à leur réputation, se sont ingéniés à ne donner à leur clientèle que des mets de choix. Au reste, l'organisation des foires culinaires (Dijon, Paris, etc.) a contribué à ce mouvement comme y contribuent aussi périodiquement les articles que publient dans divers journaux quotidiens des écrivains amateurs de bonne chère. Enfin, les préceptes de la bonne cuisine sont enseignés à la fois par le livre (il existe de nombreux manuels) et par la parole (cours ménagers).

La cuisine française, simple dans ses moyens, raffinée dans ses résultats, est aujourd'hui, de l'avis de tous, la première des cuisines du monde.

— Archit. et Ameubl. On manque de données précises sur la construction et la disposition des *cuisines* grecques. A Rome, le foyer placé dans l'atrium servit d'abord aussi à préparer les aliments. Plus tard, la cuisine fut une pièce distincte, ordinairement placée dans les dépendances qui entourent le *peristylium.* (Même alors, la cuisine continua d'être le sanctuaire des dieux Lares).

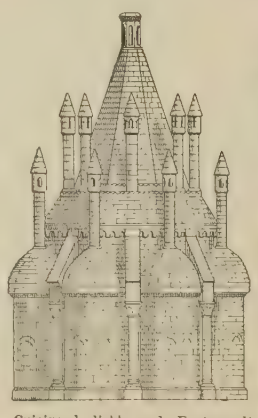

Cuisine de l'abbaye de Fontevrault (XIIe s.).

Au moyen âge les cuisines de certaines abbayes ou châteaux étaient des édifices circulaires, portant sur leur pourtour un certain nombre de cheminées qui correspondaient à autant de foyers intérieurs, avec une cheminée centrale destinée à l'aération. En dépit du grand nombre de serviteurs appelés à exercer leurs multiples talents dans les vastes cuisines seigneuriales ou monacales du moyen âge, les meubles n'y sont pas nombreux : peu de sièges, sauf la chaire, où trône le maître-queux ; de grandes tables à hacher ou dresser la viande, sur des tréteaux ; quelquefois, des dressoirs, huches, armoires, chauffoirs de cuivre pour le lavage des mains. Le chapitre des ustensiles est plus fourni : râteaux attachés à des crampons, pour y pendre des viandes ; trépieds, chaudières, chaudrons, bassins à puiser l'eau, écumoires, pelles, contre-rôtiers, grils, poêles, pots de cuivre et d'étain, lèchefrites, baquets, mortiers avec leurs pilons. Aux premiers temps de la Renaissance, le matériel culinaire demeura à peu près le même. Au XVIIe siècle, celui-ci se complique, devient particulièrement somptueux. Au XVIIIe siècle, la cuisine est vaste encore, et d'un luxe singulier dans le palais ; mais dans l'habitation bourgeoise, il convient de noter qu'au XVIIIe siècle encore, la cuisine ne constituait pas même une pièce spéciale ; elle se confondait le plus souvent avec la salle à manger, parfois la chambre à coucher ; mais alors la batterie de cuisine : les casseroles, les poêles et les coquemars de cuivre, bien brillants, bien fourbis, devenaient quelquefois des objets de pure décoration. Depuis que la cuisine est devenue une pièce exclusivement de service, la qualité plastique de la batterie de cuisine s'en est ressentie ; les fourneaux de brique, puis de fonte, ont remplacé les vastes cheminées, et les petits buffets les grandes armoires ; de même, dans la batterie de cuisine proprement dite, le fer-blanc, puis l'aluminium, ont pris la place du cuivre aux chaudes rutilances. La première cuisinière fut construite par un ferblantier de Beauvais, nommé Boudin, en 1755. Depuis la renaissance récente des arts de l'habitation, la cuisine connaît une beauté nouvelle, on l'aère, on l'éclaire et les procédés de chauffage moderne, au gaz, à l'électricité, lui confèrent une netteté, une propreté, un luxe inconnus des siècles précédents.

— Iconogr. *Cuisines et Cuisiniers.* Les nombreuses peintures de fruits, de gibier vivant ou mort et de toutes sortes de provisions de cuisine, que l'on a découvertes dans les maisons d'Herculanum et de Pompéi, prouvent que les sujets de cet ordre trouvaient, sous l'Empire romain, beaucoup d'amateurs. Strozzi, peintre génois du XVIIe siècle, a peint une *Cuisinière* occupée à plumer une oie, d'une exécution vigoureuse (Gênes). Un tableau de Murillo, *la Cuisine des anges* ou *Miracle de saint Diégo* (1646 ; Louvre), contient divers accessoires d'une grande vérité. (Ce tableau illustre une légende suivant laquelle saint Diégo, voyant son couvent privé de pain, se mit en prière et fut soulevé de terre, en extase, tandis que des anges apportaient des aliments aux moines.)

Il était réservé aux écoles du Nord d'apporter la sincérité et le souci de l'exactitude dans la représentation des intérieurs de cuisine. Une estampe d'Albert Dürer est intitulée : *l'Hôtesse et le Cuisinier,* Hans Baldung Grün a gravé un *Cuisinier éventrant un lièvre.* La *Cuisinière* de Miéris (Louvre) se montre à la fenêtre ; au musée de Dresde est une toile du même peintre, représentant une *Vieille cuisinière* en casaquin gris, qui tient un brochet. — Une *Cuisinière hollandaise* (ou *la Peleuse de pommes*), de Metsu (Louvre) ; *la Cuisinière hollandaise* de Gérard Dov (Louvre), sont encore à citer. Mentionnons enfin une *Cuisinière épluchant des légumes,* tableau de Karel Dujardin (Schleissheim) ; une *Cuisinière tenant une poule,* tableau de Snyders (Madrid) ; une *Cuisinière tirant de l'eau à une fontaine de métal,* et un *Cuisinier* entouré de nombreuses pièces de volailles et de gibier, tableaux de Jean Fyt, dans la même ville ; la *Bonne Cuisine,* tableau de Teniers (La Haye) ; la *Belle Cuisinière,* gravée par P. Aveline, d'après Boucher ; la *Cuisine maigre,* tableau de Jean Steen ; les *Singes cuisiniers,* de Decamps ; divers *Intérieurs de cuisine,* de Horemans (musée des Offices), Zorg (Louvre), Jean Steen (Venise), Jeaurat (Louvre), Desportes (Louvre). Chardin s'est fait une place à part dans ce genre. Son *Intérieur de cuisine,* qui est au Louvre, fut peint pour sa réception à l'Académie, le 25 septembre 1728. Il exécuta, depuis, une foule de compositions représentant des *Ustensiles de cuisine* (Louvre), des *Intérieurs de cuisine,* une *Cuisinière* (Munich), des *Provisions de bouche,* etc. Ribot a consacré aux cuisiniers, aux marmitons, plusieurs tableaux qui ont obtenu beaucoup de succès : les *Cuisiniers à l'heure du repas,* le *Joyeux Cuisinier,* etc. Un lumineux tableau de Joseph Bail représente *la Cuisine de l'hospice de Beaune* (1910). [V. planche *Beaux-Arts XL.*]

— Milit. La *cuisine* roulante, devenue dans la terminologie des poilus *la roulante,* est d'invention récente. Elle est née de la Grande Guerre et avait pour destination de fournir à la troupe des aliments chauds (soupe, rata, café),

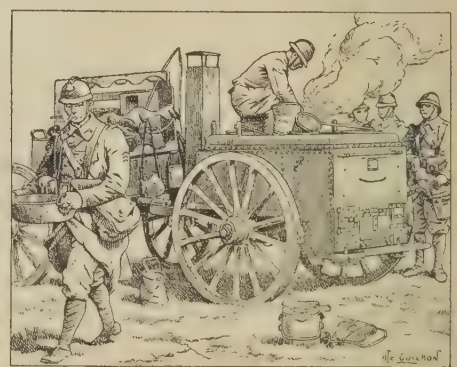

Cuisine roulante.

au cours des déplacements. Elle suivait l'unité (compagnie, escadron, etc.) à laquelle elle était affectée et s'arrêtait en arrière des lignes. Les unités de travailleurs et d'auxiliaires du génie qui étaient occupées souvent loin de leur cantonnement étaient dotées également de cuisines roulantes.

CUISINER [*né*] v. intr. Art culin. Faire la cuisine : *Bien* CUISINER. *Ne pas savoir* CUISINER.

— *Transitiv.* Apprêter, accommoder : CUISINER *un ragoût.*

Fig. et fam. : CUISINER *une élection.* CUISINER *les faits divers dans un journal.*

— Argot. Interroger habilement, insidieusement : *L'agent de la sûreté* CUISINE *le prévenu pour obtenir des aveux.*

— ***Se cuisiner,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE CUISINER *à la hâte un déjeuner.*

— Au sens passif : *Plat qui* SE CUISINE *facilement ;* et fig. et Argot : *Il est des prévenus qui ne* SE CUISINENT *pas facilement.*

CUISINERIE [*ri*] n. f. *Fam.* Art, manière de faire la cuisine. || Préparation culinaire. (Peu us.)

CUISINIER [*ni-é*], **ÈRE** n. Personne chargée de faire la cuisine : *Entre un mauvais* CUISINIER *et la Brinvilliers, il n'y a de différence que dans l'intention.* (Hénault.) || *Par extens.* Personne qui fait ou sait faire la cuisine : *Dumas père se donnait comme excellent* CUISINIER.

— Fig. : *La gaieté, les travaux rustiques, les jeux folâtres, sont les premiers* CUISINIERS *du monde.* (J.-J. Rousseau.)

— Argot. Dénonciateur. || Agent de la sûreté. || Avocat.

— ALLUS. LITTÉR. **On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur,** Axiome gastronomique, formulé par Brillat-Savarin dans sa *Physiologie du Goût,* par imitation de l'axiome latin : *Fiunt oratores, nascuntur poetæ.*

CUISINIÈRE [*èr'*] n. f. Fourneau de cuisine. || Manuel, livre de cuisine.

— ENCYCL. Le fourneau de cuisine dit *cuisinière* se fait en fonte ou en tôle ; il est mobile ou fixé au mur de la cuisine et souvent sert à deux fins : cuisson des aliments et chauffage du logement. La cuisinière est munie d'un ou

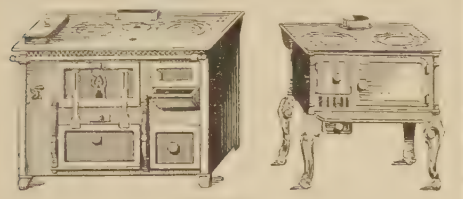

Cuisinières.

de plusieurs foyers, d'un four, d'un réservoir à eau chaude (bain-marie) et se chauffe ordinairement au charbon ou au bois ; mais des modèles récents fonctionnent au gaz ou à l'électricité. On adapte quelquefois à la cuisinière une chaudière spéciale permettant le chauffage des différentes pièces de l'appartement.

CUISSAGE n. m. (rad. *cuisse*). Droit qu'une légende a attribué aux seigneurs du moyen âge, de passer avec la femme d'un serf la première nuit de noces, et qui interprète de façon fantaisiste la redevance levée sur les mariages serviles. V. JAMBAGE.

CUISSARD [*sar'*] n. m. Archéol. Partie de l'armure qui défend la cuisse. (Avant le XVIIe siècle on disait CUISSOT.)

— Chir. Appareil s'adaptant sur le moignon d'une cuisse amputée, pour maintenir une jambe artificielle.

— Techn. Gros tube creux, reliant le ou les cylindres du bouilleur au générateur d'une chaudière à vapeur.

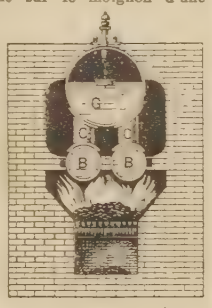

Coupe d'une chaudière à vapeur à cuissards : G. Générateur ; B, B. Bouilleurs ; C, C. Cuissards.

CUISSARDÉ, E adj. Revêtu de cuissards.

CUISSE n. f. (du lat. *coxa,* hanche). Partie du membre inférieur qui s'étend de la hanche ou du bassin au genou : *La* CUISSE *d'un homme, d'un bœuf. Une* CUISSE *de poulet.*

— Pop. *Cuisse de noix,* Quartier de noix.

— Fam. *Belle en cuisses,* Femme aux formes massives.

— Archit. *Cuisse de triglyphe,* Côte qui se trouve entre deux glyphes.

— Chorégr. *Temps de cuisse,* Pas de danse qui s'exécute de la façon suivante : étant placé en arabesque, la jambe gauche levée, baisser la jambe gauche qui vient battre à terre contre la jambe droite et se relève aussitôt en arabesque ; se soulever sur la pointe droite et laisser tomber la jambe gauche en 4e devant.

— Hortic. Nom donné par les jardiniers aux petits tubercules qui se développent sur le tubercule principal, ou *patte,* des anémones.

— Manèg. *Aide des cuisses,* Action des cuisses du cavalier pour diriger le cheval dans le sens voulu.

— Zool. Troisième pièce d'une patte simple. || Deuxième article ou, selon d'autres, Premier article des pattes des hexapodes.

— ENCYCL. Anat. La *cuisse* s'étend du bassin au genou et relie le tronc à la jambe.

La cuisse, dont le squelette est constitué par le *fémur,* a chez l'homme une forme plutôt conique que cylindrique. Les muscles sont au nombre de onze : deux en avant, le triceps fémoral et le couturier ; trois en arrière, biceps fémoral, demi-membraneux, demi-tendineux ; cinq en dehors, pectiné, droit interne et les trois adducteurs ; un en dehors, le tenseur du fascialata. Le tissu cellulaire est abondant et lâche ; les inflammations s'y propagent avec facilité.

Cuisse : A. Psoas (muscle du bassin) ; B. Arcade crurale ; C. Couturier ; D. Triceps fémoral ; E. Moyen adducteur ; F. Droit interne ; G. Pectiné ; H. Artère fémorale avec le nerf crural I, en dehors, et la veine fémorale K, en dedans.

Les artères de la cuisse émanent de l'artère fémorale. A la partie antérieure, un pli partant de l'aine et gagnant la face interne de la cuisse suit à peu près l'artère crurale ; c'est là qu'on peut lier ou comprimer cette artère en cas de besoin.

La veine fémorale correspond à l'artère du même nom ; les veines superficielles sont représentées par la veine saphène interne et le réseau anastomotique des veines sous-cutanées, chez lesquelles les dilatations variqueuses sont si communes. Elle est fréquemment le siège de la phlébite.

Les vaisseaux lymphatiques de la cuisse se jettent dans les ganglions inguinaux superficiels du triangle de Scarpa et dans les ganglions inguinaux profonds.

Les nerfs de la cuisse émanent de deux troncs nerveux importants : le nerf *sciatique* et le nerf *crural.*

— Anat. comp. Chez tous les bipèdes, la dimension de la *cuisse* est au moins égale à celle de la jambe ; mais, chez les animaux quadrupèdes, elle subit un raccourcissement considérable, pendant que les os du tarse prennent un développement important et constituent un tronçon nouveau du membre inférieur. Cependant, le vestige de la cuisse se retrouve chez la plupart des vertébrés : chez les mammifères rapprochés de l'homme, elle comprend les mêmes éléments ; mais, chez plusieurs d'entre eux, et les ongulés principalement, la prédominance des muscles extenseurs et des muscles fléchisseurs donne à la cuisse une forme aplatie.

Chez les oiseaux, on retrouve encore les mêmes éléments constitutifs ; mais les muscles y sont moins distincts. Enfin, chez les reptiles, le tronçon supérieur du membre abdominal est quelquefois comme engagé sous la peau de l'abdomen (sauriens), ou bien dans une direction particulière, la cuisse regardant tout à fait en dehors (batraciens), ou même elle est complètement rudimentaire et absolument invisible au dehors (ophidiens). Les poissons n'ont pas d'organe analogue à la cuisse.

CUISSEAU [*ku-i-sô*] n. m. Se dit spécialement de la partie du veau coupé en deux, prenant au-dessous de la queue et allant jusqu'au rognon. (On distingue CUISSEAU de *cuissot.* [v. ce mot].)

CUISSE-DE-NYMPHE n. f. Variété de rose blanche teintée de rose. || Couleur de cette fleur : *Des rideaux* CUISSE-DE-NYMPHE.

CUISSEL n. m. Forme anc. de CUISSARD.

CUISSE-MADAME n. f. Sorte de poire jaune, rouge et allongée. || Pl. *Des* CUISSES-MADAME.

CUISSETTE n. f. Petite cuisse. (Vx.)

— Archéol. Fourrure du lièvre boréal (*lepus variabilis*), très estimée au moyen âge, et qui semblait particulièrement faite avec la peau des pattes de derrière.

— Techn. Moitié des fils d'une portée, dans le langage des ourdisseurs.

CUISSEUX [*seû*] n. m. Partie de la selle du moyen âge, où venait buter la cuisse.

CUISSIÈRE n. f. Garniture de peau, dont les tambours se couvrent la cuisse gauche, afin de garantir leur vêtement des frottements de la caisse.

CUISSON n. f. (lat. *coctio*). Action de cuire ou de faire cuire ; état d'un objet qui est cuit : *La* CUISSON *du pain. Degré de* CUISSON. || Liquide dans lequel on fait cuire un mets : *Faire réduire la* CUISSON. || *Pain de cuisson ou de ménage,* Pain qu'on fait cuire chez soi. || *Cuisson du sucre,* Préparation du sirop de sucre.

— Céram. V. la partie *encycl.*

— Douleur cuisante : *Les orties causent une vive* CUISSON.

— ENCYCL. Céram. Pendant la *cuisson* les matières hydratées se déshydratent et les matières fusibles se vitrifient. Les cuissons se font en général à la houille, au bois, au gaz de gazogène ou aux hydrocarbures. On distingue les cuissons en atmosphère réductrice dans lesquelles l'atmosphère des fours est riche en carbone et les flammes fuligineuses, et les cuissons en atmosphère oxydante qui sont l'inverse.

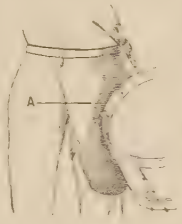

A. Cuissière.

CUISSOT [*kui-so*] n. m. Cuisse de gibier de forte taille (cerf, sanglier, chevreuil, etc.) : *Faire mariner un* CUISSOT *de chevreuil.* (On distingue CUISSOT, de *cuisseau* [v. ce mot].)

— Archéol. Partie de l'armure qui habillait la cuisse. (Forme ancienne de CUISSARD.)

— ENCYCL. Archéol. Les *cuissots* n'apparaissent comme pièces détachées (et le mot aussi) qu'au début du XIVe siècle. Ils sont en cuir bouilli. Vers la fin du XIVe siècle apparaissent les cuissots d'acier forgé, souvent simple plate en gouttière, habillant le devant de la cuisse. Ce modèle resta en usage jusqu'au XVIIe siècle. On fit des cuissots complets pour les armures de champ clos et « de brèche ». Depuis Henri IV de longues tassettes articulées en tinrent lieu.

Cuissot (XIVe s.).

CUISTANCE [*ku-iss-tans'*] n. f. Argot milit. Cuisine.

CUISTANCIER [*ku-iss-tan-si-é*], **CUISTOT, CUISTEAU** n. m. Argot milit. Cuisinier.

CUISTRE [*ku-isstr'*] n. m. (peut-être du lat. *custos,* gardien ; peut-être de *cuire,* jadis les valets de collège étant chargés de la cuisine). Anciennem., Valet de collège spécialement employé à la cuisine : *Hortensius commande à son* CUISTRE *d'aller prier à déjeuner un autre vieux pédant* (Sorel.) || Pédant d'école : [Le bedeau, d'ordinaire] *Est en même temps* CUISTRE *à l'école primaire.* (Musset.) || *Par extens.* Pédant, homme d'une gravité affectée. Homme qui manque de savoir-vivre.

CUISTRERIE [*ku-iss-tre-ri*] n. f. Manière d'être du cuistre.

CUITE n. f. Action de cuire les briques, la porcelaine, etc. || Ce qu'on cuit en une seule fois. || Concentration d'un sirop.

— *Pop.* Ivresse : *Prendre une* CUITE.

— Chim. *Eaux de cuite,* Eaux assez chargées de salpêtre pour être évaporées.

— Econ. rur. Petit lait, provenant de la fabrication du fromage de Gruyère.

CUITER [*té*] (**SE**) v. pr. Au sens réfléchi. *Pop.* Se donner une cuite, s'enivrer.

CUITEUX [*teû*], **EUSE** adj. Se dit des fromages à pâte ferme, dont la croûte présente des boursouflures.

CUIT-LÉGUMES n. m. invar. Econ. dom. et rur. Syn. de CUISEUR.

CUIT-ŒUFS n. m. invar. Appareil destiné à faire cuire à point les œufs à la coque.

Cuit-œufs.

CUITZEO de Abasolo, ville du Mexique (Etat de Guanajuato), sur un affluent du rio Lerma ; 23.000 hab.

CUITZEO del Porvenir, bourg du Mexique (Etat de Michoacan), sur le *lac de Cuitzeo,* que grossit la rivière de Morelia ; 18.000 hab.

CUIVRAGE n. m. Action de cuivrer un métal, c'est-à-dire de le recouvrir d'une mince couche de cuivre, généralement par électrolyse.

— ENCYCL. Pour effectuer le *cuivrage* on place la pièce en cathode dans un bain acide ou basique d'un sel de cuivre. Le dépôt, ou bien est utilisé directement pour mettre le métal de base à l'abri de certaines actions corrosives n'ayant pas d'effet sur le cuivre, ou bien sert support à un second dépôt électrolytique qui n'adhère pas directement sur le métal de base (par exemple, le nickelage de l'aluminium, on commence par déposer une légère couche de cuivre). On procède aussi au cuivrage d'objets d'art auxquels on fait subir ensuite un patinage par des méthodes diverses. De même on procède au cuivrage de certains métaux en plaques, pour leur donner de la résistance superficielle. Enfin, dans les opérations de cémentation de l'acier par le carbone, on cuivre les parties que l'on veut protéger contre la pénétration, ce dépôt étant imperméable au carbone.

L'expression de *cuivrage* est également employée en teinturerie pour désigner certaines colorations de bains ou d'étoffes.

CUIVRE n. m. (du lat. *cuprum,* proprem. métal de l'île de Chypre). Métal de couleur rouge-brun. || *Par extens.* Casseroles, batterie de cuisine de cuivre : *Des* CUIVRES *reluisants.*

— Métall. *Cuivre blanc,* Alliage de cuivre, d'arsenic et de zinc. || *Cuivre bleu,* Variété bleue de carbonate de cuivre. || *Cuivre corné,* Chlorure de cuivre. || *Cuivre gris,* Sulfure de cuivre antimonifère. || *Cuivre jaune,* Laiton. || *Cuivre noir,* Cuivre non purifié. || *Cuivre rouge, Cuivre de Rosette* ou *Rosette,* Cuivre pur, Cuivre natif.

— Econ. dom. *Eau de cuivre,* Eau préparée pour servir à nettoyer les objets de cuivre, et composée d'une dissolution d'oxalate de cuivre. || Solution étendue d'acide chlorhydrique.

— Grav. Planche gravée sur cuivre : *Un magnifique* CUIVRE. || *Couper le cuivre,* L'entailler avec le burin.

— Mus. Instrument à vent, de cuivre ou plutôt de laiton.

— ENCYCL. Hist. Le *cuivre* est certainement le premier métal que l'homme ait mis en œuvre, ce qui s'explique par le nombre considérable des gisements. Sans aller jusqu'à affirmer qu'il ait existé un âge du cuivre pur, antérieur à celui du bronze, on doit remarquer que de Sarzec a découvert en Chaldée une figurine de cuivre pur, analysée par Berthelot, et que Oppert fait remonter, d'après [illegible] tion, à quatre mille ans av. J.-C. C'est le plus ancien monument de métal que l'on connaisse, car les objets étudiés tiens en bronze ne remontent pas à plus de deux [illegible] av. J.-C.

— Minér. Il existe un nombre considérable de minerais de cuivre ; les principaux peuvent être classés en trois catégories :

1° Les *minerais de cuivre natif,* dont les gisements les

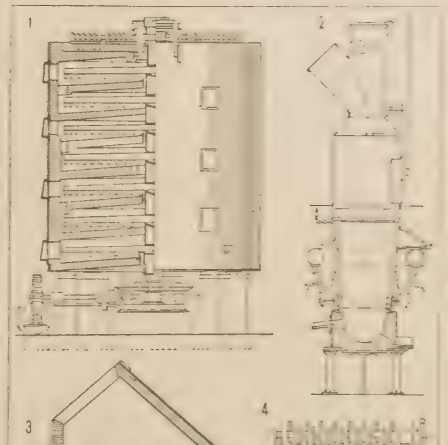

MÉTALLURGIE DU CUIVRE : 1. V[illegible] de grillage Herreschoff montrant la disposition des soles ; 2. Water-jacket circulaire ; 3. Convertisseur basique de Great Falls (coupe) ; 4. Cuve d'électrolyse (A, anodes ; C, cathodes ; P, cuvette de plomb reposant sur le plancher en bois B ; Q, tube en plomb renfermant un tube de verre V, pour l'arrivée de l'air comprimé dans l'électrolyte ; R, bouchon du tube de soufflage).

plus importants se trouvent aux Etats-Unis sur les rives du lac Supérieur ; ces roches titrent en moyenne 1 p. 100 de cuivre très pur ; on trouve également en Bolivie le *corocoro*, contenant 60 à 70 p. 100 de cuivre pur mêlé d'oxyde et de sables ;

2° Les *minerais sulfurés*, dont le plus important est la *chalcopyrite*, sulfure complexe de cuivre et de fer renfermant de 2 à 12 p. 100 de cuivre, généralement 3 à 4 p. 100, avec, comme impuretés intéressantes, de faibles quantités d'or et d'argent ; la *chalcosine*, le *cuivre gris* ou *tétraédrite*, la *bornite* ou *cuivre panaché*, l'*énargite*, la *chalcantine* sont d'autres variétés moins répandues ;

3° Les *minerais oxydés*, tels que la *cuprite* ou *oxydule rouge de cuivre*, la *mélaconite* ou *cuivre oxydé noir*, la *malachite* ou *carbonate vert de cuivre*, l'*azurite* ou *carbonate bleu*, le *cuivre hydrosiliceux* ou *chrysocale*, l'*atacamite*, oxychlorure hydraté, la *brochantite*.

— Chim. et Métall. Le *cuivre* est un métal d'une couleur rouge caractéristique ; sa densité est 8,945 ; il fond à 1.083° C., et cristallise dans le système cubique ; d'une faible dureté, le cuivre est extrêmement malléable et ductile ; sa charge de rupture à l'état recuit est 22 kg. par mm^2 ; ses conductibilités thermique et électrique sont très élevées (respectivement 0,863 et $58,683 \times 10^{-4}$ à 25°) et viennent immédiatement après celles de l'argent ; son coefficient de dilatation est $1,678 \times 10^{-5}$ à 0° ; sa chaleur spécifique, 0,0925 de 17° à 100° C. Son symbole est Cu, et son poids atomique 63,57.

A la température ordinaire, le cuivre s'attaque à l'air humide, mais seulement en présence d'acide carbonique ; il se recouvre alors d'une couche verte d'hydrocarbonate (vert-de-gris) ; chauffé au rouge à l'air, il noircit par formation d'oxyde.

Le meilleur dissolvant en est l'acide azotique ; l'acide chlorhydrique et le chlore n'agissent qu'à chaud ; l'acide sulfurique attaque le cuivre lorsqu'il est concentré et bouillant. Le cuivre a une forte affinité pour le soufre. Les alcalis, l'ammoniaque en présence de l'air, déterminent rapidement l'oxydation ; les matières organiques comme les graisses, les huiles, produisent un effet analogue qui oblige à des précautions dans l'emploi des ustensiles de cuisine en ce métal.

Composés de cuivre. — Il en existe deux grandes classes : les composés *cuivreux* et les composés *cuivriques ;* pour les sels oxygénés, ces derniers sont seuls stables.

L'*oxyde cuivreux* Cu^2O est préparé par réduction à chaud d'un sel bleu de cuivre ; on utilise généralement comme réducteur le sucre ou le glucose, que l'on fait agir sur la liqueur de Fehling (mélange de sel cuivrique et d'acide tartrique) ; l'oxyde se dépose sous forme d'une poudre rouge.

L'*oxyde cuivrique* CuO s'obtient en grillant du cuivre à l'air, ou en décomposant l'azotate par la chaleur. Cet oxyde se précipite hydraté, $Cu(OH)^2$, quand on traite par la potasse un sel de cuivre en solution aqueuse : c'est alors un produit bleu, insoluble dans un excès de potasse ou de soude, mais soluble dans un excès d'ammoniaque (eau céleste, liqueur de Schweitzer).

Le *chlorure cuivreux* CuCl s'obtient en réduisant le chlorure cuivrique, par le cuivre par exemple ; c'est un produit blanc cristallisé soluble dans l'acide chlorhydrique et l'ammoniaque (solution d'abord incolore, tournant au bleu au contact de l'air) ; en solution chlorhydrique, le chlorure cuivreux absorbe l'oxyde de carbone, l'hydrogène phosphoré, l'oxygène ; en solution ammoniacale, il absorbe l'acétylène.

Le *chlorure cuivrique* $CuCl^2$, jaune à l'état anhydre, cristallise en aiguilles vert bleuâtre avec deux molécules d'eau ; pour l'obtenir, on dissout l'oxyde cuivrique dans l'acide chlorhydrique.

Le *sulfure cuivreux* Cu^2S et le *sulfure cuivrique* CuS se préparent simultanément par fusion de cuivre et de soufre ; en chauffant le tout dans le vide, le sulfure cuivrique se dissocie seul ; en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré dans une solution diluée et légèrement acide de sulfate de cuivre, on obtient le sulfure cuivrique.

Le *sulfate de cuivre* SO^4Cu se prépare par grillage des sulfures naturels ou artificiels ; le résidu de cette opération est repris par de l'eau aiguisée d'acide sulfurique ; la solution laisse déposer à l'évaporation des cristaux bleus de sulfate de cuivre hydraté à 5 molécules d'eau ; à l'état anhydre, c'est une poudre blanche.

Les applications du sulfate de cuivre sont nombreuses : on utilise ce sel en teinture ; on en emploie de grandes quantités pour la galvanoplastie et le *cuivrage*, pour la fabrication du vert de Scheele et du vert minéral pour la préparation de la bouillie bordelaise.

L'*azotate de cuivre* $(NO^3)^2Cu$ s'obtient en solution lorsqu'on attaque le cuivre par l'acide nitrique ; la solution laisse déposer des cristaux hydratés. Citons encore parmi les sels oxygénés du cuivre les deux hydrocarbonates naturels : la malachite et l'azurite.

Caractères des sels de cuivre. — Les réactions caractéristiques des sels de cuivre sont les suivantes : une lame de fer plongée dans une solution cuivrique se recouvre d'un enduit rouge de cuivre métallique ; une très petite quantité d'ammoniaque ajoutée à la même solution donne un précipité verdâtre, soluble dans un excès de réactif et fournissant alors une solution d'un beau bleu ; enfin, le ferrocyanure de potassium, le réactif le plus sensible des sels de cuivre, détermine un précipité brun-marron insoluble dans les acides faibles et décomposé par la potasse. (Dans les liqueurs très étendues le même réactif donne une coloration rouge permettant de déceler la présence de 1/78.000e de cuivre.)

Dosage du cuivre. — Le cuivre peut être dosé :

1° Gravimétriquement, sous forme de cuivre métallique ou de sulfure ; 2° Electrolytiquement, en décomposant par un courant électrique une solution nitrique contenant le cuivre à doser ; 3° Volumétriquement, par l'iodure de potassium et l'hyposulfite de soude ou le chlorure stanneux ; 4° Colorimétriquement, par l'appréciation de la teinte bleue que prend la solution du cuivre sous l'action d'un excès d'ammoniaque, ou de la coloration rouge-brun que produit l'addition de ferrocyanure de potassium.

— Métall. Le traitement des minerais diffère selon la nature de ces derniers ; la méthode usuellement utilisée pour le plus important, la chalcopyrite, est la suivante :

1° *Préparation d'une matte :* le minerai renfermant seulement 3 à 4 p. 100 de cuivre et tenant, comme impureté principale, du fer, est d'abord enrichi en deux opérations successives : *a*) grillage partiel dans un four de grillage multiple ; l'oxygène de l'air se porte sur le fer, et l'opération est arrêtée lorsqu'une grande partie de celui-ci est oxydée ; *b*) le tout est fondu dans un water-jacket ou au four à réverbère, en présence de silice qui élimine l'oxyde de fer, antérieurement formé, à l'état de silicate ;

2° *Extraction du cuivre brut :* la matte est traitée au convertisseur acide ou basique ; le courant d'air oxyde le reste du fer, et l'oxyde formé est enlevé à l'état de silicate ; puis une partie du cuivre est oxydée et le sulfure restant réagit sur l'oxyde pour donner du cuivre métal et du gaz sulfureux. Les convertisseurs acides sont verticaux, cylindriques, horizontaux ou sphériques ; le convertisseur basique est de plus en plus employé ; on évite l'attaque du revêtement par la silice, en surchauffant au début de l'opération, d'où production d'oxyde Fe^3O^4 qui, la température s'abaissant, vient former sur les parois de l'appareil un enduit protecteur ;

3° *Affinage du cuivre brut :* le cuivre brut contient de nombreuses impuretés parmi lesquelles de l'or et de l'argent, en proportions faibles, mais cependant très intéressantes à récupérer ; on affine en deux temps : *a*) affinage au four à réverbère par fusion lente d'abord, puis coup de chauffe pour oxyder la plus grande partie des impuretés ; l'oxyde de cuivre qui a pu se former en petite quantité est réduit par perchage (agitation du bain à l'aide de perches en bois vert) ; *b*) affinage électrolytique en anodes solubles dans une solution acide de sulfate de cuivre ; le cuivre pur, souvent à 99,99 p. 100, se dépose sur les cathodes ; l'or et l'argent se rassemblent dans les boues appelées *chlamms*, qui tombent au fond des cuves.

Le cuivre pur est extrêmement utilisé chaque fois que l'on réclame une conductibilité thermique ou électrique élevée : sous forme de planches pour les foyers de locomotives, la chaudronnerie, les constructions navales ; sous forme de barres, tubes et fils, dans l'industrie électrique et pour les barres d'entretoises de locomotives. Il n'est pas utilisé du tout sous forme de moulages, car il est très difficile de réaliser des pièces saines sans porosités.

Les *alliages* de cuivre les plus importants sont :

Les *laitons ordinaires*, alliages de cuivre et de zinc, et les laitons spéciaux (v. LAITON) ; les *bronzes* ordinaires, alliages de cuivre et d'étain, et les bronzes spéciaux (v. BRONZE) ; les *bronzes* d'aluminium ou cupro-aluminium, alliages de cuivre et d'aluminium (v. BRONZE) ; les *cupro-nickels*, les *maillechorts*, alliages de cuivre et nickel, et de cuivre, de nickel et de zinc ; pour les additions en fonderie, les *cupros* : cupro-phosphore, cupro-manganèse, cupro-silicium, cupro-magnésium, cupro-arsenic, cupro-fer, cupro-vanadium.

Le cuivre entre en plus faible quantité dans des alliages comme les alliages précieux argent-cuivre, or-cuivre, platine-cuivre, à titres déterminés ; dans certains alliages légers ou ultra-légers à base d'aluminium et de magnésium, dans quelques antifrictions. De très faibles additions sont effectuées dans les aciers inoxydables pour améliorer l'inattaquabilité.

Enfin, certains sels de cuivre sont extrêmement employés, tels sont le sulfate (maladies de la vigne, préservation des blés de semence, injections du bois, etc.), les acétates et les arséniates (couleurs minérales), etc.

— Econ. dom., *Nettoyage du cuivre.* On peut se servir avantageusement d'une bouillie faite avec de la pierre ponce pulvérisée et de l'huile d'olive ; en frotter les objets qu'on essuiera ensuite avec un linge sec.

La solution dite *eau de cuivre* peut être préparée avec un peu de tripoli dans une solution à 20 p. 100 d'acide oxalique. On peut utiliser aussi un mélange intime (poudre) de craie lévigée (40 gr.) et fleur de soufre (5 gr.), ou encore un liquide pâteux préparé en faisant dissoudre 30 gr. d'acide oxalique dans 100 gr. d'eau, et en incorporant au mélange la mixture suivante : Charbon de bois (40 gr.), alcool à 90° (30 gr.), essence de térébenthine (20 gr.). On agite le mélange avant d'en imprégner le chiffon avec lequel on frottera le métal. Il faut rejeter certaines mixtures à base d'acide azotique, qui brûlent et tachent les étoffes, les parquets ou les boiseries sur lesquels on en répand.

— Hyg. et Toxicol. Le *cuivre* existe dans la plupart de nos aliments végétaux et animaux, attendu que les plantes extraient ce métal du sol et que les herbivores, qui consomment ces plantes, en renferment, par suite, dans leurs tissus. Les conserves de légumes en renferment, en outre, par suite du reverdissage ; il en est de même du vin, surtout depuis qu'on se sert de la bouillie bordelaise contre le mildew.

La toxicité des *sels de cuivre* a été longtemps admise. Mais, des travaux et expériences entreprises par divers savants et notamment par Gallipe, il résulte que cette toxicité a été exagérée ; à haute dose, ils sont rejetés par les vomissements ; à petites doses, ils s'emmagasinent dans le foie et s'éliminent par les urines et les fèces.

Dans les cas d'absorption avérée de sels de cuivre, on doit procéder au lavage de l'estomac ou donner des vomitifs, du lait, des blancs d'œufs ou de l'eau albumineuse, de la tisane de céréales, et, en cas de besoin, faire des injections hypodermiques de chlorhydrate de morphine, ou bien absorber du laudanum (XXV gouttes dans un peu d'eau) par la voie alimentaire.

Quant aux propriétés anticholériques du cuivre et de ses sels, si vantées jadis, elles paraissent aujourd'hui plus que problématiques.

— Mobil. Un grand nombre d'objets de quincaillerie sont en *cuivre*, la batterie de cuisine notamment, les flambeaux, les seaux à rafraîchir, etc. Autrefois, dans la plupart des ménages, on avait également de la vaisselle de cuivre. V. DINANDERIE. Ces ustensiles qui constituaient autrefois le domaine de la dinanderie ou chaudronnerie de cuivre, s'exécutent aujourd'hui par des procédés de repoussage mécanique à l'aide de presses et de matrices. C'est dans les vases d'ornement, dans les plateaux, les coupes, les cendriers, les garnitures de bureau, cent sortes de futilités charmantes, que l'activité du repousseur trouve à s'exercer.

CUIVRE (RIVIÈRE DE). V. COPPERMINE-RIVER.

CUIVRÉE n. f. Emploi du cuivre pour obtenir de fausses dorures.

CUIVRER [*vré*] v. tr. Revêtir de feuilles de cuivre ou d'une couche de cuivre : CUIVRER *du fer, du zinc.* || Donner une teinte cuivrée : *L'air de la mer* CUIVRE *le teint.* || *Cuivrer un son,* Lui donner un timbre cuivré.

— ***Cuivré, e,*** part. pass. du verbe *Cuivrer.* De la couleur du cuivre : *Teint* CUIVRÉ. || Qui a la sonorité du cuivre : *Voix* CUIVRÉE.

— ***Se cuivrer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre cuivré ; prendre une teinte cuivrée.

CUIVRERIE [*rî*] n. f. Usine où l'on extrait le cuivre du minerai. || Fabrique d'instruments, d'ustensiles de cuivre. V. DINANDERIE. || Magasin qui les contient.

CUIVRETTE n. f. Anche en cuivre de certains instruments à vent.

CUIVREUX [*vreû*], **EUSE** adj. Relatif au cuivre ; qui est de la nature du cuivre : *Couleur* CUIVREUSE. || Qui rappelle la couleur du cuivre : *Peinture* CUIVREUSE.

— Qui a la sonorité du cuivre : *Son* CUIVREUX. *Voix* CUIVREUSE.

— Chim. *Oxyde* CUIVREUX. V. CUIVRE.

CUIVRICO, préfixe employé pour CUPRICO.

CUIVRIQUE [*vrik'*] adj. *Oxyde* CUIVRIQUE. V. CUIVRE.

CUIVROT [*vro*] n. m. Pinces d'horloger pour tenir les pièces à tourner.

CUJAS [*jass*] (Jacques), jurisconsulte français, de son vrai nom **Cujaus,** né à Toulouse en 1522, mort à Bourges en 1590. Fils d'un foulon, il apprit le droit avec le professeur toulousain Arnaud Ferrier, et, grâce à un travail opiniâtre, il acquit une solide instruction. En 1547, il ouvrit à Toulouse un cours d'*Institutes ;* mais bien que déjà célèbre, il quitta cette ville, en 1554, à la suite d'un échec à un concours ouvert pour une chaire de droit romain, s'il faut en croire une tradition, il est vrai, contestée. Il enseigna successivement à Cahors, à Bourges, à Valence, puis revint à Bourges, passa à Turin, retourna à Valence, et enfin, pour la troisième fois, à Bourges. Il resta dans cette dernière ville, sauf un court séjour à Paris, où il obtint d'enseigner en 1576. Cujas fut le représentant le plus brillant de l'école historique. Les bartolistes avaient étudié le droit romain au point de vue de la pratique : Cujas, suivant en cela Alciat, fit, comme les glossateurs, une étude exégétique des textes du *Digeste,* mais pour retrouver leur portée première, plutôt que pour expliquer le droit de Justinien ; il chercha à reconstituer ainsi les doctrines juridiques des diverses époques de Rome. Ses principaux ouvrages sont ses *Observationes,* ses *Paratitla,* ses *Recitationes,* ses *Tractatus ad Africanum,* ses commentaires sur diverses parties du droit romain. Tous se distinguent par la pureté, la concision et l'élégante clarté du style, autant que par l'érudition et la profondeur.

Cujas.

CUJAVIE. Géogr. V. KOUÏAVIE.

CUJELIER [*li-é*] n. m. Nom vulgaire de l'alouette lulu et du pipit farlouse. (Dialectal.)

CUJÈTE n. m. Bot. Nom vulgaire du calebassier d'Amérique ou crescentie. (On dit aussi CUJÉTÉ, et CUIÈTE).

cujus regio, ejus religio, maxime latine qui signifie : *Tel pays, telle religion.*

CUL [*ku*] n. m. (lat. *culus*). *Fam. et bas.* Partie postérieure de l'homme et des animaux, comprenant les fesses et le fondement : *Tomber sur le* CUL. *Le* CUL *d'une poule.*

— *Par anal.* Partie inférieure ou postérieure, fond, bas de certaines choses : *Le* CUL *d'une lampe, d'une bouteille.*

— Loc. DIV. *Cul blanc,* Petit mercier qui va vendre ses denrées de campagne en campagne. || *Cul tout nu,* Mendiant, gueux. || *Cul de plomb,* Homme lourd, peu alerte, et Homme que ses occupations rendent sédentaire. || *Cul de basse-fosse,* Cachot souterrain creusé dans une fosse. || *Cul par-dessus tête,* La tête en bas et les pieds en l'air. || *Bout de cul,* Petit homme gros et court. || *Montrer le cul,* Montrer la partie postérieure du corps ; — et *au fig.,* Fuir devant le danger, et aussi Etre vêtu de guenilles, Avoir des vêtements en lambeaux. || *Etre à cul,* Etre à bout de ressources. || *Avoir le cul sur la selle,* Etre à cheval ; — et *au fig.* Etre toujours assis. || *Mettre quelqu'un à cul,* Lui ôter tous ses moyens, le réduire à l'extrémité. || *Mettre sur cul,* En parlant d'une futaille, La mettre sur un de ses fonds ; et *par extens.,* La vider. || *Arrêter quelqu'un sur cul,* L'arrêter tout net. || *Avoir le cul rompu,* Traîner les jambes en marchant. || *Se trouver, Etre assis entre deux selles, le cul par terre,* De deux choses tentées, ne réussir en aucune ; employer inutilement deux façons pour réussir dans une affaire. || *En avoir dans le cul,* Etre vaincu. || *Faire le cul de poule,* Se dit d'une certaine moue que l'on fait en avançant les lèvres l'une contre l'autre, et en les arrondissant par une légère contraction. || *Péter plus haut que le cul,* Se donner des airs peu en rapport avec la position qu'on occupe ; entreprendre plus qu'on ne peut faire. || *Saluer à cul ouvert,* Faire de profondes salutations. || *Y aller de cul et de tête,* Agir avec étourderie. || *Prendre son cul pour ses chausses,* Commettre une forte méprise, une erreur grossière. || *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses,* Le traquer, le serrer de près ; scruter ses faits et ses gestes. || *Mettre une voiture à cul,* La renverser en arrière, les brancards levés. || *Baiser le cul à quelqu'un,* Faire acte de lâche servilité. || *La tête a emporté le cul,* Se dit d'une personne qui est tombée la tête en bas, les pieds en l'air. || *On lui boucherait le cul d'un grain de millet,* Se dit d'une personne en proie à une grande peur. || *Ce sont deux culs dans une chemise,* Se dit de deux amis qui ne font qu'un. (On dit mieux : CE SONT DEUX TÊTES DANS LE MÊME BONNET.) || *Enlever le cul à quelqu'un,* Le battre. || *Avoir quelqu'un dans le cul* (mieux : *dans le nez*), Avoir de l'irritation, de l'antipathie contre lui. || *Tirer au cul,* Travailler le moins possible. || *Bourse à cul de vilain,* Bourse ou escarcelle du moyen âge, encore en usage au XVIe siècle, dont le fond se relevait en son milieu pour retomber en deux saillies hémisphériques.

(On disait aussi BOURSE À CULOT, ou tout simplement CULOT.) || *Baiser le cul de la vieille.* V. plus loin, rubr. Jeux.

— Archit. *Cul en pendentif,* Voûte sphérique rachetée par quatre pendentifs. || *Cul de niche,* Fermeture cintrée d'une niche.

— Argot. *Cul à fauteuil,* Académicien. || *Cul goudronné,* Matelot. || Naguère, *Cul rouge,* Soldat de la ligne. || *Cul terreux,* Paysan.

— Chass. *Tirer au cul levé,* Se dit de la façon de tirer le gibier au moment où il prend son vol : *L'alouette est difficile à* TIRER AU CUL LEVÉ.

Cul de poulie.

— Cost. *Faux cul,* Ajustement féminin, appelé plus décemment TOURNURE.

— Jeux. *Baiser le cul de la vieille,* Se dit à certains jeux de cartes lorsqu'on est capot. || *Jouer à cul levé,* Jouer en remplaçant le perdant chacun à son tour.

— Mar. Arrière d'un bâtiment. (Peu us.) || Talon d'une varangue. || Partie inférieure d'une poulie. || *Etre sur cul,* Etre surchargé à l'arrière (en parlant d'un navire). || Fam. *Tombe à cul!* Exclamation poussée pour engager les hommes qui tirent sur une manœuvre à faire un effort énergique jusqu'à la casser et tomber sur le derrière.

— Technol. *Cul de chapeau,* Chacune des extrémités de la platine d'un verrou en forme de targette.

CUL-DES-SARTS, comm. de Belgique (prov. de Namur, arrond. admin. de Philippeville) ; 1.250 hab. Carrières d'ardoise. Pâturages.

CULAGE n. m. (lat. *culagium*). Féod. *Droit de culage.* V. CUISSAGE. || Présent en denrées que fait le nouveau marié à ses compagnons.

CULAIGNON [*lè, gn* mll.] n. m. Fond d'un filet de pêche en forme de manche.

CULAN, comm. du Cher, arrond. et à 25 kil. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur l'Arnon ; 1.270 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de manganèse ; ruines du château de Croï (XVe s.).

CULANT (Louis DE), seigneur de Châteauneuf, amiral de France, né vers 1360, mort en 1444. Originaire de Culan (départ. du Cher, cant. de Châteaumeillant) ; c'est lui qui défendait Orléans contre les Anglais, quand Jeanne d'Arc délivra la ville.

CULANT (Philippe DE), seigneur de Jalognes, mort en 1453. Sénéchal du Limousin en 1439 et maréchal de France en 1441.

CULART ou **CULARD** [*lar'*] n. m. Partie de l'équipage du gros marteau d'une forge.

CULASSE n. f. (rad. *cul*). Armur. Partie postérieure du canon des armes à feu (armes portatives et bouches à feu). || *Culasse mobile,* Pièce de fer qui sert à fermer l'orifice postérieur des fusils se chargeant par la culasse.

— *Pop.* Derrière : *Tomber sur la* CULASSE. || *Etre renforcé par la culasse,* Avoir les hanches et le derrière proéminents.

— Electr. Pièce en métal magnétique (généralement en acier spécial) faisant partie du circuit magnétique d'un électro-aimant ou d'une machine électrique d'induction. (Son but est d'offrir au champ magnétique un trajet plus facile qu'à travers l'air grâce à la grande perméabilité magnétique du métal.)

— Jardin et Vitic. Partie inférieure d'un cep de vigne. || Partie de la racine qui se trouve immédiatement au-dessous du collet. || Partie inférieure d'un tronc d'arbre. (On dit mieux CULÉE.)

— Mécan. Fond d'un cylindre de moteur.

— Techn. Partie inférieure d'un diamant taillé en brillant.

— ENCYCL. Artill. Dans les armes à feu se chargeant par la bouche, l'épaisseur du métal était renforcée à la partie arrière du canon ; l'âme était fermée par un fond très épais, cette partie renforcée portait le nom de *culasse,* la face extérieure du fond s'appelait *cul-de-lampe* et se terminait par le bouton de culasse. Dans les armes à feu se chargeant par la *culasse,* le tube du canon est ouvert aux deux extrémités, la partie postérieure du tube renforcée soit par des *frettes,* soit par un *manchon* porte le nom de *culasse ;* pour la fermer pendant le tir cette partie reçoit un *mécanisme de culasse* ou *de fermeture.*

Les premiers canons se chargèrent par la culasse ; pendant la guerre de Cent ans les Anglais en possédaient, mais le mécanisme de fermeture rustique obturait plus ou moins le canon, et lors du départ du coup celui-ci crachait vers l'arrière des gaz enflammés dangereux pour les *bombardiers.* Aussi, le chargement par la culasse fut-il promptement abandonné et remplacé dès le XVe siècle par le chargement par la bouche. Ce n'est que lorsqu'on eut trouvé un *système d'obturation* empêchant les fuites de gaz qu'on revint au chargement par la culasse.

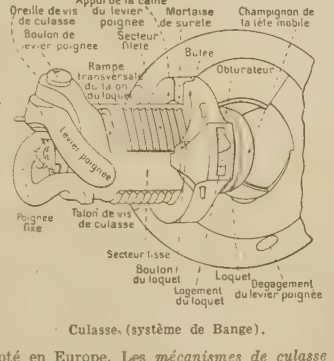

Culasse (système de Bange).

C'est après la guerre austro-prussienne de 1866 que le chargement par la culasse fut définitivement adopté en Europe. Les *mécanismes de culasse* peuvent se ranger en trois catégories : les *fermetures à coin, à vis,* ou *à bloc.*

Fermeture à coin. La pièce est percée à l'arrière d'une mortaise normale à l'axe du canon ; dans cette mortaise se meut une pièce en forme de coin qui est elle-même percée d'une ouverture circulaire appelée *fausse âme,* laquelle, lorsque la culasse est ouverte, se trouve dans le prolongement de l'âme du canon et permet d'y introduire le *projectile* puis la *gargousse* ou la *cartouche.*

Fermeture à vis. C'est le type de fermeture des canons français, anglais et italiens. Les fermetures à vis comportent une *vis de culasse,* un *obturateur* et des mécanismes de sécurité pour empêcher le *dévirage* (verrou, came de levier, poignée) ou la mise de feu prématurée (pièce de sûreté, couvre-lumière). La vis de culasse est une vis à filets interrompus présentant trois secteurs *lisses* et trois secteurs *filetés ;* l'*écrou de culasse* pratiqué dans la culasse du canon présente les mêmes dispositions de sorte que les deux pièces peuvent être facilement solidarisées ou dégagées l'une de l'autre.

Les culasses à vis sont peu encombrantes, permettent un démontage et un remontage rapides, une obturation complète, mais elles sont d'une manœuvre un peu lente.

Fermeture à bloc. Le bloc est en général une vis *à filets continus.* Dans ce système, le *bloc de culasse* est mobile autour d'un axe horizontal et peut prendre deux positions, l'une correspondante à l'ouverture dans laquelle le bloc dégage l'entrée de l'âme, l'autre à la fermeture dans laquelle le bloc obture l'âme.

Les fermetures à bloc sont rustiques, leur manœuvre rapide ; elle se fait en un temps ; elles tiennent peu de place, mais elles alourdissent les culasses.

— Autom. La *culasse* sert de chambre de compression et porte les chapelles des soupapes et l'appareil d'allumage. Dans certains moteurs elle est fondue à part ; dans d'autres, elle fait partie du cylindre.

C'est elle surtout qu'il faut refroidir ; aussi, dans certains moteurs de faible dimension, a-t-on muni la culasse d'une circulation d'eau en laissant des ailettes au cylindre. On dit alors qu'on a placé une *culasse à eau.*

CULASSEMENT [*man*] n. m. Action ou manière de culasser une arme à feu.

CULASSER [*sé*] v. tr. Mettre la culasse à une arme à feu.

CULATE n. f. Artill. V. CUL-DE-LAMPE.

CULAVE n. m. Récipient en terre ou en tôle, où l'on fait recuire des objets de verre que l'on vient de faire dans les verreries.

CUL-BAS ou **CUBAS** [*ku-ba*] n. m. Jeu de cartes ressemblant à celui « du commerce », avec cette seule différence que les joueurs cherchent à se défaire de leurs cartes au lieu de les amasser.

CUL-BLANC [*ku-blan*] n. m. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux d'Europe qui ont le ventre blanc, tels que les chevaliers, traquets, etc. || Pl. *Des* CULS-BLANCS.

Cul-blanc.

CUL-BRUN [*ku*] n. m. Nom vulgaire donné à un papillon de nuit, le bombyx chrysorrhée. || Pl. *Des* CULS-BRUNS.

CULBUTABLE adj. Qui peut être culbuté.

CULBUTAGE n. m. Action de culbuter. (Syn. BASCULAGE.)

CULBUTANT [*tan*] n. m. Argot. Pantalon.

CULBUTANT [*tan*] n. m. Race de pigeons domestiques, qui se laissent tomber en plein vol en faisant cinq ou six culbutes, pour se relever en l'air et continuer de voler : *Les* CULBUTANTS *comptent parmi les pigeons qui ont le vol le plus rapide.*

CULBUTE n. f. (subst. verbal de *culbuter*). Saut que l'on exécute, après avoir posé la tête ou les mains à terre, et en tournant sur soi-même, cul par-dessus tête : *Faiseur de* CULBUTES. || Chute violente : *Faire une terrible* CULBUTE.

Bonnet orné d'une culbute (XVIIe s.).

— *Fig.* Revers, ruine, chute : *Commerçant menacé d'une* CULBUTE. *La* CULBUTE *du ministère.*

— *A la culbute,* loc adv. A la débandade, en désordre. (Vx.)

— Archéol. Nœud de rubans appliqué sur le derrière de la cornette. (Syn. RENVERSE.)

— PROV. **Au bout du fossé la culbute,** Se dit d'une personne qui suit avec obstination une voie dangereuse.

CULBUTER [*té*] v. tr. (de *cul* et *buter.* D'abord *culebuter*). Renverser cul par-dessus tête, renverser : CULBUTER *son adversaire ;* — et au fig. : *Dubois* CULBUTA *les conseils pour* CULBUTER *le maréchal d'Huxelles.* (Saint-Simon.) || Mettre sens dessus dessous : *Tout* CULBUTER *dans sa chambre.* || Repousser violemment : CULBUTER *l'avant-garde ennemie.*

— Impr. *Culbuter la feuille,* ou absolum. *Culbuter,* La retourner sur la même forme après l'avoir tirée en blanc.

— *Intransitiv.* Faire la culbute : CULBUTER *du haut d'un escalier ;* et au fig. : *Banque qui ne tardera pas à* CULBUTER.

— ***Se culbuter,*** v. pr. Avec réciprocité, Se renverser les uns les autres : *Et les petits... voletant,* SE CULEBUTANT. (La Fontaine.)

CULBUTEUR n. et adj. m. Qui fait des culbutes. || Jouet d'enfant (petit acrobate mécanique).

— Autom. Petit levier oscillant placé au-dessus des cylindres d'un moteur à explosion et qui commande l'ouverture ou la fermeture des soupapes d'admission ou d'échappement. (Le culbuteur est le mode de commande des soupapes sur tous les moteurs modernes. Il n'oblige pas à mettre les soupapes sur le côté et permet de les placer dans le fond même des cylindres. La came pousse une tige dite *poussoir.* Quand la soupape s'ouvre dans le sens de soulèvement du poussoir, on place celui-ci sous l'extrémité de la tige de soupape et il la soulève directement. Quand la soupape s'ouvre en sens contraire du soulèvement du poussoir, on prolonge celui-ci par une tige qui pousse l'extrémité d'un petit fléau de balance B dont l'autre extrémité appuie sur la soupape A.)

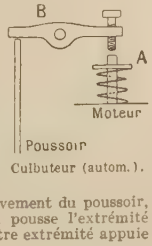

Culbuteur (autom.).

— Techn. Appareil destiné à vider par basculement les wagons ou wagonnets de leur contenu sur un plan incliné ou dans une goulotte. || Adjectiv. : *Buttoir* CULBUTEUR.

— ENCYCL. Techn. Les *culbuteurs* ou *basculeurs* sont des dispositifs mécaniques imaginés pour assurer le déchargement rapide des bennes, wagonnets, wagons chargés

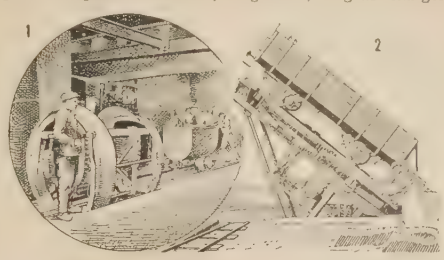

CULBUTEURS : 1. Rotatif (pour wagonnets) ; 2. A plate-forme oscillante (pour grands wagons).

de minerais, charbon de terre, etc. Tantôt le récipient bascule en arrivant sur un buttoir spécial dont le rail extrême est recourbé pour la retenue ; tantôt, à bout de course, il remonte sur un plan incliné et se vide par gravité, par oscillation d'une de ses parois mobiles ; tantôt enfin, le véhicule pénètre dans une sorte de cage qui se retourne mécaniquement. Dans les grandes installations (chargement des silos de grains, approvisionnement des navires en charbon), on fait usage d'appareils électriques puissants qui soulèvent les wagons à une hauteur déterminée et les culbutent, puis les redressent automatiquement avec rapidité.

CULBUTIS [*tî*] n. m. Amas pêle-mêle de personnes culbutées, d'objets renversés. || Action de culbuter.

CULCITA n. f. Genre d'échinodermes, famille des pentacérotidés, renfermant des étoiles de mer à corps pentagonal épais, à faces latérales très hautes. On en connaît cinq ou six espèces (mer Rouge, océans Indien, Antarctique).

CULDAFF, bourg et port de pêche de l'Etat libre d'Irlande (Ulster, comté de Donegal), sur le *Culdaff Bay* (canal du Nord) ; 4.200 hab.

CUL-DE-BOUTEILLE [*ku, tèy'*] n. m. Fond de bouteille (employé parfois en motif décoratif transparent). || Couleur d'un vert très foncé : *Drap* CUL-DE-BOUTEILLE.

— Au pl. Débris de verre fixés sur un mur de clôture pour prévenir les escalades.

CUL-DE-CHIEN [*ku-de-chi-in*] n. m. Nom vulgaire de la nèfle. || Pl. *Des* CULS-DE-CHIEN.

CULDÉE n. m. (d'un mot celtique qui signifie *serviteur de Dieu*). Moine d'un ordre fondé par saint Colomban.

— ENCYCL. Les *culdées* se rattachaient à saint Colomban, moine irlandais qui évangélisa l'Ecosse au IVe siècle. Ils étaient répandus surtout en Irlande et dans l'Ecosse, où saint Colomban avait fondé un monastère dans l'île de Iona. Ils vivaient par communautés de douze membres, sous un abbé qu'ils élisaient, soumis, mais avec une certaine indépendance, aux évêques.

CULDÉEN [*kul-dé-in*], **ENNE** adj. Qui se rapporte aux culdées : *Les communautés* CULDÉENNES. (On les a appelées aussi *églises* CULDÉENNES.)

CUL-DE-FOUR [*ku*] n. m. Archit. Voûte en quart de sphère, ou demi-coupole. (C'est la voûte par excellence des absides d'églises romanes.) || Pl. *Des* CULS-DE-FOUR.

CUL-DE-JATTE [*ku-de-jat'*] n. m. (de *cul* et *jatte* à cause de l'espèce de jatte de bois qui sert de siège à ces infirmes). Qui n'a l'usage ni de ses jambes ni de ses cuisses, ou qui est complètement privé de ces membres. || Le siège même. || Pl. *Des* CULS-DE-JATTE.

CUL-DE-LAMPE n. m. Archit. Ornement de plafond ou de voûte ressemblant au dessous d'une lampe d'église. || Cabinet, petite rotonde faisant saillie en dehors d'une construction : *Des* CULS-DE-LAMPE.

Culs-de-lampe.

— Artill. Nom donné, dans les armes à feu se chargeant par la bouche, à la face extérieure de l'arrière, au milieu de laquelle est le *bouton de culasse.* (On disait autrefois CULATE.)

— Mar. Bas des bouteilles (ornements qui terminent la sculpture sur la première préceinte).

— Techn. Dans une serrure à pompe, Partie découpée fixée sur le palastre et formant l'entrée intérieure de cette serrure. || Bouton de porte.

— Typogr. Sorte de vignette d'ornement, que l'on met dans les livres, à la fin des chapitres, pour meubler l'espace blanc qui reste.

Cul-de-lampe (typogr.).

— ENCYCL. Archit. Il y a des *culs-de-lampe* de deux sortes : les uns, particuliers à l'architecture ogivale, sont des *clefs pendantes* qui tombent des nervures des voûtes ; les autres sont des supports en encorbellement, destinés à recevoir la retombée d'un arc doubleau, d'une tourelle, etc., ou à soutenir une statue placée dans une niche peu profonde.

Les culs-de-lampe en encorbellement ne sont que des variétés de corbeaux ou de consoles : ils diffèrent du corbeau proprement dit en ce qu'ils ne présentent pas de faces parallèles perpendiculaires au mur ; le plus souvent, ils vont en diminuant de haut en bas, comme le calice d'une fleur.

Les culs-de-lampe étaient généralement peints de couleurs vives ; leur décoration consiste en feuillages, ou en figures allégoriques. La Renaissance leur donna la forme d'un chapiteau sans colonne.

CUL-DE-MULET [*ku, lè*] n. m. Variété de figue. || Pl. *Des* CULS-DE-MULET.

CUL-DE-NICHE [*ku*] n. m. Archit. Fermeture cintrée d'une niche sur un plan circulaire. || Pl. *Des* CULS-DE-NICHE.

CUL-DE-PORC [*ku-de-por'*] ou **CUL-DE-POT** [*po*] n. m. Sorte de nœud marin en forme de bouton, au bout d'un cordage. (Il se fait simple ou double.) || Pl. *Des* CULS-DE-PORC, ou *Des* CULS-DE-POT. V. le tableau NŒUDS.

CUL-DE-POULE [*ku*] n. m. Art vétér. Orifice d'un trajet fistuleux dont les bords sont renversés en dehors. (Telle est la disposition qu'on observe souvent dans le *farcin.*) || Saillie plus ou moins prononcée que la graisse forme près de la queue des chevaux qui ont trop d'embonpoint. || Pl. *Des* CULS-DE-POULE.

— Mar. Arrière d'un canot en porte-à-faux.

— Techn. Renflement existant sur une espagnolette à la hauteur de la poignée.

CUL-DE-SAC [*ku-de-sak'*] n. m. Bout de rue sans issue : *D'obscurs* CULS-DE-SAC.

— Chem. de f. Voie en impasse où l'on ne peut accéder que par une seule de ses extrémités.

— Mar. Enfoncement de la mer dans les terres. || Petit port naturel. || Lieu de sûreté pour les bâtiments.

CUL-DE-SINGE [*ku-de-sinj'*] n. m. Hortic. Sorte de melon, dont une des extrémités, gonflée, ressemble au derrière du singe : *Des* CULS-DE-SINGE.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre pourpre.

CUL-DE-VERRE [*ku-de-vèr'*] n. m. Tache verdâtre dans les yeux des chevaux menacés de la cataracte. || Pl. *Des* CULS-DE-VERRE.

CUL-DORÉ [*ku*] n. m. Nom vulgaire d'un bombyx (*liparis auriflua*) qui vit sur les arbres fruitiers. || Pl. *Des* CULS-DORÉS.

CULEBRA (la), col du Centre-Amérique, dans l'isthme de Panama et par lequel passe le canal de Panama (alt., 84 m.).

CULEBRITE n. f. Sulfoséléniure naturel de mercure.

CULÉE n. f. (de *cul*). Constr. Massif de maçonnerie de pierre, de béton ou de brique, destiné à recevoir l'une des retombées des arches d'un pont les plus proches de la terre ferme, et à supporter la poussée. || *Culée d'arc-boutant,* Massif de maçonnerie destiné à soutenir la voûte d'un édifice.

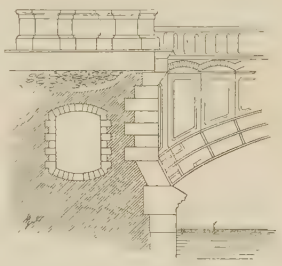
Culée de pont métallique.

— Sylvic. Souche d'arbre qui est en dehors du sol.

— Techn. Partie d'une peau tannée la plus voisine de la queue.

— ENCYCL. Constr. Suivant la forme de la voûte ou du pont, on fait les *culées* à parements droits ou inclinés, on leur donne une section pleine ou évidée. Les matériaux que l'on y emploie sont le béton, le bois, la pierre, la brique et le métal. Les culées en bois sont généralement appelées à supporter un pont provisoire en charpente, un cintre, etc. ; les culées en béton, en pierre ou en brique servent d'appuis aux voûtes en maçonnerie, aux ponts en bois ou en métal, que ces derniers soient droits ou en arc ; les culées en métal, qui ont la forme de colonnes, reçoivent les extrémités d'un pont droit ou la retombée des fermes d'un pont en arc. On nomme *pont à culées perdues,* ceux dont les culées disparaissent dans les terrains latéraux.

Dans les *ponts volants* (militaires), la culée consiste en un corps mort, formé d'une grosse poutre maintenue en place par quatre forts piquets.

CULEMENT [*man*] n. m. Action d'un navire qui cule.

CULENBORG ou **KUILENBURG**, bourg des Pays-Bas (Gueldre), sur le Lek ; 9.200 hab. Manufactures de tabac ; fabrication de chaises.

CULER [*lé*] v. intr. Aller à reculons : *Charrette qui* CULE.

— Mar. Reculer, aller en arrière. || *Brasser les voiles à culer,* Les orienter de façon à faire rétrograder le navire. || *Le vent cule,* Il souffle d'une direction plus rapprochée de l'arrière qu'auparavant.

CULERON n. m. Partie rembourrée et arrondie de la croupière, sur laquelle pose la queue du cheval sellé ou harnaché.

CULETIN n. m. Voile employée par les pêcheurs de morue pour hâter la dérive d'un navire.

CULETON n. m. Partie opposée à la tête de la tête d'un gros soufflet de forge.

CULETTE n. f. Partie de l'armure qui, aux XVe et XVIe siècles, protégeait les reins. (On disait plus anciennement BATTE-CUL.) [Syn. GARDE-REINS.]

CULEUS [*lé-uss*] n. m. Antiq. rom. Mesure de capacité pour les liquides, usitée chez les Romains, et qui valait 20 amphores ou 536^lit^,127. || Grand sac de cuir, qui servait au transport des liquides. || Supplice des parricides, qui consistait à jeter à la mer le condamné enfermé dans un sac avec un singe, un coq et un serpent.

Culeus.

CULHAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 22 kil. de Thiers ; 840 hab. Eglise romane.

CULIACAN, ville du Mexique (Etat de Sinaloa), sur le fleuve homonyme, tributaire du golfe de Californie ; 16.000 hab. Evêché. Ch-lieu de district. Marché minier.

CULICIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères nématocères, comprenant les cousins et formes voisines connus sous le nom de *moustiques* et pourvus d'une trompe généralement cornée capable de percer la peau de l'homme et des mammifères.

— ENCYCL. Les *culicidés* sont aquatiques à l'état de larve et de nymphe ; ils se développent surtout dans les mares, les fossés et jusque dans les moindres collections d'eau ; c'est surtout le soir qu'ils entrent en activité. Seules, les femelles piquent, et se nourrissent de sang. Certaines espèces sont les agents de transmission de diverses maladies, comme le paludisme et la fièvre jaune. Les *dixa* et *corethra* ne piquent pas. Genres principaux : *culex* (cousin), *anopheles, stegomyia.*

CULICIFORME adj. (du lat. *culex, icis,* cousin, et *forma,* forme). Qui ressemble à un cousin : *Les corèthres sont* CULICIFORMES.

CULICIFORMES n. m. pl. On a donné ce nom aux diptères de la famille des culicidés dont la trompe est molle et ne leur permet pas de piquer les animaux. (Tels sont les *dixa* et les *corethra.*)

CULICIVORE adj. (du lat. *culex, icis,* cousin, et *vorare,* dévorer). Qui se nourrit d'insectes tels que les cousins, les moucherons, etc. : *Oiseau* CULICIVORE.

CULICOÏDE n. m. Genre d'insectes diptères nématocères, famille des chironomidés, comprenant de nombreuses espèces de très petite taille, qui piquent l'homme et les animaux et provoquent une douleur aiguë. (Plusieurs espèces vivent en France.)

CULIER [*li-é*], **ÈRE** adj. (de *cul*). S'est dit du gros intestin qui vient aboutir à l'anus : *Le boyau* CULIER. (Vx.)

CULIÈRE n. f. (de *cul*). Sangle attachée au derrière du cheval pour empêcher le harnais de glisser.

— Archéol. Garniture complète de croupe, avec la croupière, les carrefours la réunissant à l'avaloire et les bourreaux ou chasse-mouches en dépendant.

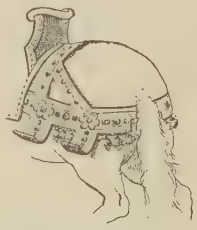
Culière (1470).

Culière (1615).

— Constr. Pierre creusée dans son centre pour recevoir les eaux d'un puits de descente. (On l'appelle aussi CUILLER.)

CULILAWAN n. m. (des mots malais *kulit lawang,* cannelle girofiée). Nom spécifique d'un laurier dont l'écorce se vend sous le nom de « cannelle girofiée ». || Nom de l'écorce elle-même.

— ENCYCL. L'*écorce de culilawan* est fournie par le *cinnamomum culilawan.* On la trouve en morceaux aplatis d'un jaune rougeâtre. Son odeur tient à la fois de la cannelle et du girofle ; sa saveur est aromatique, piquante et astringente.

CULINAIRE [*nèr'*] adj. (du lat. *culina,* cuisine). Relatif à la cuisine : *L'art* CULINAIRE *sert d'escorte à la diplomatie européenne.* (Carême.)

CULINAIREMENT [*nè-re-man*] adv. En ce qui concerne la cuisine.

CUL-JAUNE [*ku-jôn'*] n. m. Ornith. Nom vulgaire du cassique. || Pl. *Des* CULS-JAUNES.

CULLAR de Baza, comm. d'Espagne (prov. de Grenade), sur une branche du Guadiana-Menor ; 8.200 hab. Château mauresque. Filature de laines.

CULLEN, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Banff), sur l'anse de Cullen ; 2.100 hab. Pêche. Fabrique de tuiles, peaux. — Ville de l'Etat libre d'Irlande (prov. de Munster, comté de Cork) ; 2.600 hab.

CULLEN (William), médecin écossais, né à Hamilton en 1710, mort à Edimbourg en 1790. Après avoir professé à Glasgow, vers 1774, il fut attaché à l'université d'Edimbourg. Il professait que les causes des maladies résident dans la perturbation des mouvements atomiques, qui sont eux-mêmes sous la dépendance du système nerveux. Ses principaux ouvrages sont : *Institutions of medicine* (1772) ; *A treatise of materia medica* (1789) ; *First Lines of practica of physic for the use of the students* (1776-1783) ; *Clinical Lectures* (1814) [ouvrage posthume rédigé d'après ses cours].

CULLEN (Paul), archevêque irlandais, né à Prospect en 1803, mort à Dublin en 1878. Dirigea d'abord, à Rome, le Collège irlandais. Nommé, en 1850, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande. Il fut, en 1852, transféré sur le siège de Dublin. Fait cardinal en 1866, il siégea au concile du Vatican en 1870.

CULLERA, ville d'Espagne (prov. de Valence), sur le Jucar ; 14.000 hab. Exportation d'oranges et autres denrées du pays.

CULLEREDO, comm. d'Espagne (prov. de la Corogne), non loin de l'Atlantique ; 6.795 hab. Céréales.

CULLERIER (Michel), médecin français, né à Angers en 1758, mort à Paris en 1827. Il fut membre de l'Académie (1821) et chirurgien en chef de l'hospice des vénériens de Bicêtre ; c'est là qu'il put expérimenter sur des cadavres la guillotine construite par le chirurgien Louis. — Son neveu, FRANÇOIS-AIMÉ-GUILLAUME, né à Angers en 1782, mort à Paris en 1841, hérita de ses titres et se consacra presque exclusivement à la syphiligraphie. — Le fils de ce dernier, ADRIEN-FIDÈLE-AUGUSTE, né à Paris en 1805, mort à Vaugouard (Loiret) en 1874, chirurgien des hôpitaux, fut aussi un syphiligraphe distingué.

CULLETER [*té*] v. tr. Avoir le cul sur : CULLETER *un siège.* (Vx.)

Cullinan (le) [du nom du propriétaire de la mine où il fut trouvé], le plus gros diamant du monde, découvert en 1905 près de Prétoria, et offert au roi d'Angleterre Edouard VII par la colonie du Transvaal.

CULLODEN [*dèn*], localité d'Ecosse, voisine de Croy (comté d'Inverness), près du marais dit *Culloden Moor.* Défaite du prétendant Charles-Edouard (v. art. suiv.).

Culloden (BATAILLE DE). Cette bataille consacra définitivement la défaite de Charles-Edouard, petit-fils du roi Jacques II. Le 10 avril 1746, Cumberland franchit la Spey avec 10.000 hommes. Charles-Edouard ne rallia autour de lui que 6.000 hommes. Les highlanders s'élancèrent sur l'ennemi à travers des tourbillons de neige et de fumée. Une décharge des Anglais coucha les deux premiers rangs des assaillants et refroidit l'ardeur des autres. Les volontaires français et les officiers irlandais tentèrent en vain de rétablir le combat. L'armée jacobite, en pleine déroute, se dispersa dans les montagnes, laissant un millier des siens sur le champ de bataille.

CULLOMPTON ou **COLLUMPTON**, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Devon), sur le *Culm,* affl. de l'Exe ; 2.750 hab. Minoterie, fabrique de tissus de coton.

CULLUM (George Washington), ingénieur et écrivain américain, né et mort à New-York (1809-1892). Spécialisé dans le professorat militaire, il fut chef de l'état-major fédéral pendant la guerre civile. Il a laissé des ouvrages estimés d'art et d'histoire militaire.

CULLY, comm. de Suisse (canton de Vaud), au bord du Léman et au milieu du vignoble de Lavaux ; 1.000 hab. Ch.-lieu de district.

CULM ou **KULM**. Géogr. Ville de Pologne. V. CHELMNO. — Ville de Tchécoslovaquie. V. CHLUM.

CULM n. m. Géol. Nom donné autrefois aux facies continentaux du carbonifère inférieur (dinantien).

CULMBACH. Géogr. V. KULMBACH.

CULMEN [*mèn'*] n. m. Mot latin employé pour désigner le point culminant d'un massif : *Le Sancy est le* CULMEN *du Plateau Central.*

CULMIFÈRE adj. (du lat. *culmus,* chaume, et *ferre,* porter). Se dit des végétaux dont la tige constitue un chaume (blé, roseaux, etc.) : *Plantes* CULMIFÈRES.

— N. f. pl. Syn. de GRAMINÉES.

CULMIGÈNE adj. (du lat. *culmus,* chaume, et *genitus,* né) Bot. Qui naît et croît sur le chaume. (Peu us.)

CULMINANCE n. f. (du lat. *culmen, inis,* faîte). Point le plus élevé.

CULMINANT [*nan*], **E** adj. (lat. *culmen,* faîte). Astron. Se dit du point où se trouve un astre dans le ciel, quand, par l'effet du mouvement apparent du ciel, il arrive au méridien du lieu, et qu'il semble avoir atteint la plus grande hauteur au-dessus de l'horizon.

— Par extens. *Point culminant,* Le point le plus élevé par rapport à d'autres : *Le* POINT CULMINANT *du Saint-Gothard ;* — et *au fig.* Le plus haut degré : *Le* POINT CULMINANT *de la gloire.*

CULMINATION [*si-on*] n. f. Maximum de hauteur. || *Points de culmination,* Points de la trajectoire d'un astre qui se trouvent dans le méridien du lieu.

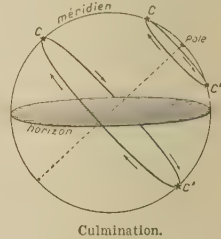

Culmination.

— ENCYCL. On sait que les astres paraissent décrire chaque jour, sur la voûte céleste, un cercle ayant le pôle pour centre.

En chaque lieu, les points de cette trajectoire situés au maximum ou au minimum de hauteur par rapport à l'horizon du lieu sont désignés sous les noms de *culmination supérieure,* C, et de *culmination inférieure,* C', et sont précisément atteints aux instants où l'astre franchit le plan méridien. Au voisinage de l'équateur, la culmination inférieure se produit toujours au-dessous de l'horizon ; mais, à mesure que l'on s'approche des pôles, une région de plus en plus grande du ciel devient *circumpolaire,* et l'on voit alors les étoiles, restant constamment au-dessus de l'horizon, passer successivement par leurs deux points de culmination.

CULMINER [*né*] v. intr. (du lat. *culmen, inis,* faîte). Astr. Passer par le point culminant.

— Géogr. Atteindre la hauteur la plus considérable, en parlant d'un pic, d'une chaîne ou d'un massif de montagnes.

CULMITE n. f. (du lat. *culmus,* chaume). Nom donné autrefois à des tiges ou des rameaux de plantes fossiles rappelant les chaumes de graminées.

CULOT [*lo*] n. m. (de *cul*). Petit cul. || Le plus petit, le dernier éclos d'une nichée ; dernier-né des animaux d'une même portée : *Le* CULOT *d'un nid de serins. Le* CULOT *d'une portée de loups.* || *Fam.* Dernier-né d'une famille, dernier reçu dans une compagnie.

— Matière solide qui s'amasse au fond d'un récipient : *Certains fumeurs ne jettent jamais le* CULOT *de leur pipe.*

— Partie de la fronde sur laquelle on pose le projectile qu'on veut lancer.

— Sorte de cabane à demi enfouie dans le sol et dont la toiture et les murs latéraux sont recouverts de gazon.

— *Pop.* Aplomb, effronterie : *Avoir du* CULOT.

— Archéol. Au XIVe et au XVe siècle, Bourse à fond arrondi et ordinairement bilobé. (On disait UN CULOT ou UNE BOURSE À CULOT. Le terme s'étendit à un sac de petite dimension.)

— Archit. Ornement architectural, d'où partent des volutes ou des rinceaux de feuillage.

— Armur. Petit chapeau cylindrique en carton mince, placé sur la poudre, dans le chargement des cartouches d'armes de chasse. || Fond métallique, contenant la capsule dans les cartouches de fusil.

— Artill. Partie postérieure d'un obus comprise entre la ceinture et l'extrémité du projectile opposée à l'ogive.
— Géol. Nom donné au centre du volcan, généralement solide, lorsque l'érosion l'a dégagé de son manteau de produits de projection : CULOT *de lave*. (Ses relations avec les anciennes coulées ne sont alors plus visibles.)
— Métall. Lingot de métal qui, après s'être séparé des scories, tombe et reste au fond du creuset.
— Pyrotechn. Base sur laquelle on appuie une fusée pour la charger.
— Techn. Partie inférieure d'une lampe d'église. || Partie la plus basse d'un bénitier portatif. || Support sur lequel le miroitier pose sa capsule à mercure.
— ENCYCL. Artill. Avant 1898, les projectiles (balles, obus) avaient la forme *cylindro-ogivale;* le diamètre au *culot* était le même que celui du *corps* de l'*obus* ou de la *balle*. Les travaux du commandant Desaleux montrèrent que la forme effilée de l'*ogive* et la forme fuyante du *culot* augmentaient la portée des projectiles : aussi adopta-t-on en 1898 la *balle D* de forme sensiblement lenticulaire et dès 1915 des obus à *culot tronconique*.

CULOTTAGE n. m. Action de culotter une pipe. || Résultat de cette action.

CULOTTE n. f. (de *cul*). Vêtement d'homme, qui va des hanches aux genoux, et qui est divisé pour couvrir les jambes séparément : CULOTTE *de cycliste*. (Le pluriel s'emploie souvent pour le singulier, à cause des deux jambes : *Apportez-moi mes* CULOTTES.) || Se dit *abusivem.* pour pantalon.
— *Par extens.* Homme, par opposition à Femme.
— *Pop.* Etat d'un homme qui a bu ou mangé avec excès : *Se donner une* CULOTTE.
— Art culin. Partie de la cuisse du bœuf, y compris l'échine, jusqu'au filet. || *Culotte de pigeon,* Moitié de pigeon qui contient le croupion.
— Hist. *Sans-culotte.* V. ce mot.
— Jeux. Perte persévérante ou considérable : *Prendre une* CULOTTE. || Un domino est *culotté* lorsqu'il est seul de son espèce dans ceux que l'on a en main pour jouer. || *Jouer ses culottes,* Etre joueur au point de jouer ses dernières ressources.
— Techn. Portion de tuyau donnant naissance à des embranchements. || *Culotte des bouilleurs.* Syn. de CUISSARDS. || *Culotte d'échappement,* Dans une locomotive, Pièce cylindrique creuse en fonte qui, dans la boîte à fumée, reçoit la vapeur d'échappement des tuyaux qui l'amènent des cylindres et, à l'aide d'une bifurcation terminée par la *tuyère d'échappement,* la conduit dans la cheminée.

Culotte.

— LOC. DIV. *Culotte de peau,* Culotte autrefois en usage chez les militaires, et par suite, *au fig.,* Militaire qui ne voit et ne sait rien en dehors de son métier. || *Porter la culotte,* En parlant d'une femme, Commander dans le ménage. || *Rhume de culotte,* Nom pittoresque donné par Ricord à la blennorragie. || *Aimer la culotte* (et, autref., *la culotte rouge*), Se dit d'une femme qui aime les hommes (et les militaires).
— ENCYCL. Sur un bas-relief de la colonne Antonine, les soldats romains sont représentés vêtus d'une sorte de pantalon collant et court qui est une véritable *culotte*. Le mot comme la chose n'apparaissent en France qu'au XVIe siècle, au début. C'est sous Henri III que la vogue fut à un petit haut-de-chausses fort court que l'on nomma *culot*. « Culotte » est de peu postérieur. Au XVIIe siècle, les culottes étaient coulissées ou à œillets ; le XVIIIe siècle amena les formes modernes moins étoffées, avec goussets, petit pont et jarretière, qu'on retrouve dans la culotte de cour. On appelait culotte « in-folio » celle qui descendait assez bas sur les jambes. V. HAUT-DE-CHAUSSES.

CULOTTÉ, E adj. et n. (de *culot*). Argot milit. Audacieux.

CULOTTE-DE-SUISSE n. f. Bot. Variété de poire marquée de bandes longitudinales alternativement vertes et jaunes. || Nom vulgaire de la passiflore bleue.

CULOTTER [*lo-té*] v. tr. Mettre une culotte à : CULOTTER *un enfant.* || Confectionner, fournir des culottes à : *Le tailleur qui* CULOTTE *la cour,* et absolum. *Tel tailleur* CULOTTE *mieux qu'un autre.*
— *Fam.* Donner une couleur, noircir, salir par l'usage : CULOTTER *une pipe.* CULOTTER *un porte-cigare.* CULOTTER *un pantalon.*
— ***Culotté, e,*** part. pass. du verbe *Culotter.*
— Ornith. Se dit des oiseaux lorsque les plumes de leurs cuisses sont allongées et pendantes.
— ***Se culotter,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Enfant qui sait* SE CULOTTER *tout seul.* || *Pop.* S'enivrer.
— Au sens passif, Prendre une couleur foncée : *Nez qui* SE CULOTTE, *Pipe qui* SE CULOTTE.

CULOTTEUR n. m. Qui culotte des pipes : *Des* CULOTTEURS *de pipes.*

CULOTTIER [*lo-ti-é*], **ÈRE** n. Qui fait des culottes, des pantalons, etc. || Adjectiv. : *Ouvrière* CULOTTIÈRE.

CULLOTIN n. m. Culotte très étroite. (Vx.) || *Fam.* Enfant nouvellement culotté : *Un petit* CULOTTIN.

CULOZ, comm. de l'Ain, arrond. et à 19 kil. de Belley, au pied du Grand-Colombier, sur le Rhône ; 1.350 hab. Importante gare de bifurcation du P.-L.-M. de Paris sur Genève et le mont Cenis.

CULPABILITÉ n. f. (du lat. *culpabilis,* coupable). Etat de celui qui a commis une faute ou un crime : *Avoir des preuves de la* CULPABILITÉ *d'un accusé.* || Caractère d'une action coupable : *La* CULPABILITÉ *d'un acte.*
— ANTON. **Innocence.**

CULPEU n. m. Nom vulgaire du loup de Magellan (*canis antarcticus* ou *culpeus*), qui habite le sud de l'Amérique, ainsi que les îles Falkland.

CULROSS, bourg maritime de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Perth), sur l'estuaire du Forth ; 3.250 hab. Ruines du château de Dunnemarle, où Macbeth aurait assassiné lady Macduff et ses enfants. Industrie linière.

CUL-ROUGE [*ku-rouj'*] n. m. Ornith. Nom vulgaire du pic épeiche. || Pl. *Des* CULS-ROUGES.

CUL-ROUSSELET [*ku, lè*] n. m. Nom vulgaire du rossignol des murailles ou rouge-queue, ou sylvie rouge-queue. || Pl. *Des* CULS-ROUSSELETS.

CUL-ROUSSET [*ku-rou-sè*] n. m. Nom vulgaire de la fauvette à gorge bleue. || Pl. *Des* CULS-ROUSSETS.

CULTE n. m. (lat. *cultus ;* de *cultum,* supin de *colere,* honorer). Hommage rendu à Dieu ou à des créatures divines ou jugées telles : *Le* CULTE *des anges. Le* CULTE *des faux dieux.* || Ensemble des cérémonies par lesquelles on rend cet hommage.
— *Par extens.* Religion : CULTE *catholique, protestant.* || Religion considérée dans ses manifestations extérieures : *Liberté des* CULTES. || *Ministre du culte,* Prêtre, personne consacrée au service du culte public.
— *Fig.* Admiration, affection, vénération profonde : *Le* CULTE *du passé. Enfant qui a un* CULTE *pour sa mère.* CULTE *des morts.* || Passion pour : *Se vouer au* CULTE *des Muses* (c'est-à-dire de la poésie).
— Théol. *Culte domestique,* Actes religieux faits en commun, dans l'intérieur d'une famille. || *Culte intérieur, Culte public, Culte de dulie, Culte d'hyperdulie, Culte de latrie.* V. la partie *encycl.*
— ENCYCL. Relig. I. *Du culte en lui-même :* 1° Chez les catholiques. L'adoration, l'hommage rendu au Créateur comme au souverain maître de toutes choses, et la *prière,* appel de la faiblesse humaine à la puissance et la bonté de Dieu, constituent le *culte intérieur,* dont le *culte extérieur* est l'expression sensible. Le *culte privé,* pratiqué par chacun dans le secret de sa vie, a pour complément le *culte public,* hommage que donnent à Dieu les communautés humaines. L'Eglise distingue avec soin le culte qu'elle doit à Dieu et celui dont elle honore les anges et les saints. Le premier est appelé *culte de latrie,* le second *culte de dulie.* Les honneurs que reçoit la Sainte Vierge sont de même nature que les honneurs rendus aux saints, mais d'un ordre supérieur : c'est le *culte d'hyperdulie.*

Les *images* sont l'objet d'un culte, qui s'adresse au personnage représenté, non à l'image elle-même. Le *culte des reliques* a pour bases la foi en la résurrection et le respect des vertus des saints.

Les fidèles s'acquittent de l'obligation du culte intérieur en produisant des actes de foi, d'espérance, de charité. Ils professent le culte extérieur en observant les pratiques approuvées par l'Eglise, comme le signe de la croix, les génuflexions, etc. Le culte public a pour principale manifestation l'assistance à la messe du dimanche et des jours de fête, qui est obligatoire sous peine de péché grave. Il est complété par la participation à toutes les cérémonies, offices, prédications, pèlerinages, etc., qu'un bon chrétien ne saurait négliger. L'ensemble des prescriptions ecclésiastiques qui ont rapport au culte compose la liturgie ;

CULOTTES : 1. Culotte (XVIe s.) ; 2. Culotte (XVIIe s.) ; 3. Culotte (XVIIIe s.) ; 4. Culotte militaire (Empire) ; 5. Culotte de cérémonie ; 6. Culotte de chasse ; 7. Culotte de cycliste ; 8. Culotte militaire moderne.

2° Chez les protestants. Le culte de la Sainte Vierge, des saints, des images et des reliques est rejeté par les luthériens et les calvinistes. Dans toutes les communions protestantes, la prédication occupe la première place. Les luthériens ont gardé les principales fêtes de l'année liturgique et l'usage du crucifix. Le culte calviniste consiste en prières faites en commun, auxquelles des chants ont été ajoutés. Le culte de l'Eglise anglicane, réglé par le *Common prayer-book,* a conservé presque toutes les prières de l'Eglise romaine et même une partie de ses cérémonies.

Culte israélite. — Depuis la chute de Jérusalem et la ruine du Temple par les Romains, le sacrifice, complètement aboli, n'est plus le centre du culte israélite. La prière surtout et la prédication ont pris d'autant plus d'extension. Le culte synagogal se développe en trois offices : celui du matin, de l'après-midi, et celui du soir. Les éléments fondamentaux des offices comprennent des prières et des psaumes, la lecture de la Loi et des Prophètes. Le jeûne, la confession des péchés, l'expiation constituent le culte pénitentiel. Au culte extérieur, observé dans la synagogue, se joignent les pratiques prescrites pour toutes les circonstances de la vie. Les cérémonies domestiques du sabbath appartiennent pratiquement au culte. Les repas doivent être précédés de sanctification, et suivis par le chant des hymnes et par des actions de grâce. L'idéal du pieux israélite est de prononcer quotidiennement, au nom de Dieu, cent bénédictions.

Parmi les prières essentielles, citons le *schemâ* par lequel l'israélite exprime chaque jour sa croyance à l'existence et à l'unité de Dieu, et les *Schemoné Esré* (les dix-huit bénédictions), que l'on récite à tous les offices du sabbath et des fêtes. La caractéristique du culte israélite est qu'il n'admet aucun intermédiaire entre l'homme et Dieu.

Culte musulman. — Les pratiques rituelles de l'Islam sont simples comme son dogme. Ces obligations ou « piliers de la foi » sont : la récitation de la profession de foi musulmane (*shahâda*) ; la prière rituelle (*çalât*) ; le jeûne (*çoum*) ; le pèlerinage (*hadjdj*) ; l'aumône légale ou dîme aumônière (*zakât*) ; auxquelles certains ajoutent la guerre sainte (*djihâd*). Dans toutes les graves circonstances, en particulier à l'heure de la mort, le musulman doit réciter la *shahâda :* « J'atteste qu'il n'y a d'autre Dieu qu'Allâh et que Mohammed est son envoyé ! » La *çalât* ou prière rituelle, élément essentiel du culte musulman, est un composé de rites, gestes et paroles qui a lieu cinq fois par jour : à l'aurore, prière de *çoubh ;* aussitôt après midi, du *zohr ;* entre trois et cinq heures, celle de *'açr ;* avant le crépuscule, celle de *maghreb ;* dans la nuit, celle de la *'ishâ*. La prière est précédée d'ablutions purificatoires. Elle se fait le visage tourné vers La Mecque (*Mekka*). Le *hadjdj* ou pèlerinage de La Mecque doit être accompli au moins une fois dans sa vie par un bon musulman. Mais il peut se faire par procuration. Le jeûne ou *çoum* consiste en une abstinence d'un mois lunaire, le *ramadhân,* pendant lequel, du lever au coucher du soleil, le musulman doit s'abstenir de nourriture, boissons, tabac, parfums, relations sexuelles. Du coucher du soleil à l'aube, au moment où l'on peut distinguer un fil noir d'un fil blanc, toutes les interdictions tombent. Le *ramadhân* se clôture par trois jours de réjouissances. Le *zakât* ou aumône légale est un impôt, payé en nature et en général d'un dixième de la récolte ou du gain annuel. Il est affecté à secourir les pauvres, à de bonnes œuvres ; un septième seulement va aux dépenses de l'Etat.
— Pour les autres cultes, V. BOUDDHISME, etc.
II. *Législation et administration des cultes.* V. FRANCE.
III. Hist. et Philos. *Liberté des cultes.* V. CONSCIENCE (*liberté de*).

CULTELLAIRE [*tèl-lèr'*] adj. (du lat. *cultellus,* petit couteau). Hist. nat. Qui a la forme d'un couteau : *Coquille* CULTELLAIRE.

CULTELLATION [*tèl-la-si-on*] n. f. (du lat. *cultellus,* petit couteau). Arpent. Chaînage opéré sur un terrain très en pente, et qui se fait à l'aide d'une fiche plombée qu'on laisse tomber de l'extrémité de la chaîne tendue horizontalement.

CULTELLUS [*tèl-luss*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des solénidés qui habitent les mers chaudes (océan Indien, îles Philippines, côtes du Sénégal) et existent, à l'état fossile, dans les terrains tertiaires.

CULTISME [*tissm'*] n. m. (du lat. *cultus,* cultivé). Recherche, affectation particulière chez quelques écrivains espagnols. (On dit aussi GONGORISME.)
— ENCYCL. Le chef du *cultisme* ou *gongorisme* fut le poète Gongora, écrivain d'un talent remarquable, mais gâté par l'affectation particulière de style à laquelle il a donné son nom, et qui consiste en métaphores extravagantes, en constructions tourmentées, en inversions bizarres, en allusions d'une obscurité souvent impénétrable.

CULTISTE [*tisst'*] n. m. Littérateur espagnol, de l'école de Gongora.

CULTIVABLE adj. Susceptible de culture : *Terre, sol* CULTIVABLE.

CULTIVATEUR n. m. Qui s'adonne à la culture : *Un bon* CULTIVATEUR.
— Adjectiv. : *Les peuples* CULTIVATEURS.
— Agric. Appareil de culture destiné aux façons superficielles. (Il peut compléter l'action de la charrue ou se substituer à elle.)

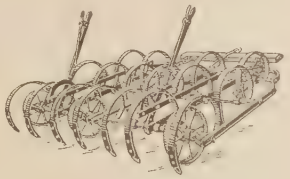
Cultivateur.

— SYN. **Cultivateur, agriculteur, agronome, laboureur.** V. AGRICULTEUR.
— ENCYCL. Sous le nom de *cultivateurs, scarificateurs, extirpateurs,* on désigne des instruments très voisins les uns des autres, et parfois mal différenciés, car ils ont une forme générale commune, un bâti monté sur deux ou quatre roues, et portant des dents recourbées plus ou moins longues. Les dents du cultivateur sont moins longues que celles du scarificateur, plus courbées et moins larges que celles de l'extirpateur. D'ailleurs, ce qui prête encore à la confusion, c'est que les pièces travaillantes étant amovibles, l'appareil, suivant les socs qu'on lui adapte, peut être équipé en cultivateur, scarificateur ou extirpateur.

CULTIVATEUR, TRICE adj. Qui sert à la culture : *Le soc* CULTIVATEUR.

CULTIVATION [*si-on*] n. f. Culture. (Vx.)

CULTIVEMENT [*man*] n. m. Culture. (Peu us.)

CULTIVER [*vé*] v. tr. (*de culture*). Travailler la terre pour la rendre fertile : CULTIVER *un champ, une vigne.* || Faire pousser, soigner spécialement : CULTIVER *des céréales.*
— *Fig.* Former, développer, perfectionner : CULTIVER *sa mémoire, son intelligence.* || Se vouer, s'adonner à : CULTIVER *les arts, les lettres.* || S'attacher passionnément à : CULTIVER *la bouteille.* || Chercher à conserver ou à gagner par des relations assidues : CULTIVER *un ami, ses connaissances.* CULTIVER *la bienveillance d'un ministre.* || Entretenir avec quelqu'un des relations amicales : *J'ai toujours eu beaucoup d'attache à le* [Ménage] CULTIVER. (Segrais.)
— ***Cultivé, e,*** part. pass. du verbe *Cultiver.* Mis en culture : *Sol bien* CULTIVÉ. || *Fig.* Qui a reçu de l'instruction : *Esprit* CULTIVÉ. — Qu'on recherche, qu'on entretient avec soin : *Amitiés* CULTIVÉES *soigneusement.*

— ***Se cultiver,*** v. pr. Au sens réfléchi, et fig. : *Il ne faut pas cesser de* SE CULTIVER.

— Au sens passif : *Ces terres* SE CULTIVENT *encore;* et au fig. : *Le plaisir de la société entre amis* SE CULTIVE... (La Bruyère.) *Les arts* SE CULTIVENT *en France de plus en plus.*

CULTRAIRE [*trèr'*] ou **CULTRARIUS** [*ri-uss*] n. m. (du lat. *culter, cultri*, couteau). Antiq. rom. Sacrificateur qui était chargé de frapper la victime avec un couteau.

Cultraire (médaillon de marbre du Musée de Naples).

CULTRICOLLE adj. Qui a le thorax comprimé de manière à ressembler à une lame de couteau.

CULTRIDENTÉ [*dan*], **E** adj. Hist. nat. Dont les dents canines sont comprimées de telle sorte qu'un des diamètres est le tiers de l'autre.

CULTRIFOLIÉ, E adj. (du lat. *culter, cultri*, couteau, et *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme de couteau.

CULTRIFORME adj. (du lat. *cultĕr, cultri*, couteau, et de *forme*). Bot. Qui présente la forme d'une lame de couteau.

CULTRIROSTRE [*rosstr'*] adj. Hist. nat. Qui a le bec en forme de couteau.

CULTUEL, ELLE adj. Qui a pour objet l'exercice du culte : *Association* CULTUELLE. || Qui est consacré ou réservé à la célébration du culte : *Edifice* CULTUEL.

— *Substantiv.* et au fém. Association cultuelle : *Fonder une* CULTUELLE.

CULTURAL, E, AUX adj. Relatif à la culture : *Etudes* CULTURALES.

CULTURE n. f. (lat. *cultura;* de *cultum*, supin de *colere*, cultiver). Action ou manière de cultiver la terre ou certaines plantes : *La* CULTURE *d'un champ, du blé, de la vigne.* || Terrain cultivé : *Pays où il n'y a pas de* CULTURE. || Catégorie de végétaux cultivés : CULTURES *fourragères, fruitières.* || *Grande, Moyenne, Petite culture. Culture intensive, Culture extensive.* V. AGRICULTURE. || *Culture forcée.* V. FORÇAGE. || *Culture maraîchère.* V MARAÎCHER. || *Cultures dérobées,* Cultures dont les diverses opérations, du semis à la récolte, ne portent que sur un ensemble de quelques semaines, et qu'on pratique entre deux cultures principales, de telle sorte que le sol ne soit pas inoccupé durant l'intervalle. (Une culture dérobée consiste généralement à semer, soit en juin, soit en juillet ou en août, sur un labour de déchaumage, une plante [sarrazin, moutarde blanche, spergule, navets, vesces, lentillons, lupuline, betteraves, carottes, etc.] dont le cycle de végétation est relativement très court, et même que, la plupart du temps, l'on récolte à l'état de fourrage vert.) || *Culture alterne,* Celle qui consiste à ne point laisser reposer les terres mais à les ensemencer chaque année d'une façon différente.

— *Par extens.* Art d'utiliser certaines productions naturelles : *La* CULTURE *de la soie.* || Elevage de certains animaux : *La* CULTURE *des abeilles.*

— Fig. : *La* CULTURE *des beaux-arts, des sciences.* || Instruction, éducation : *La* CULTURE *de l'esprit ennoblit le cœur.* (Voltaire.) *Homme dépourvu de toute* CULTURE. — Le mot s'emploie quelquefois, d'après l'allemand *kultur*, dans le sens de « civilisation » ; mais surtout en parlant des peuples germaniques.

— Méd. *Bouillon de culture.* V. BOUILLON.

Culture (LA) [en ital. *la Coltivazione*], poème didactique et bucolique du Florentin Alamanni (Paris, 1546), imité des *Géorgiques* de Virgile. D'une lecture assez monotone, il vaut par la qualité de la langue.

CULTUREL, ELLE adj. Ethn. Qui a rapport à la culture, à la civilisation : *Une régression* CULTURELLE.

Culturkampf. Hist. V. KULTURKAMPF.

CULULLE n. m. (lat. *cululus*). Antiq. rom. Sorte de vase à boire. || Vase en poterie, dont les pontifes et les vestales se servaient dans les sacrifices.

cum grano salis (*Avec un grain de sel*), loc. lat. dans laquelle le mot SEL a le sens figuré de *enjouement*, de *badinage*, et que l'on emploie pour faire entendre que ce qu'on dit ne doit pas être pris au sérieux : *Tout est vrai dans ce petit volume, mais bien des choses y ont été mises pour qu'on sourie; j'aurais dû écrire plus d'une fois à la marge:* CUM GRANO SALIS. (Renan.)

Cum occasione (BULLE). Adressée par le pape Innocent X, cette bulle condamne les cinq propositions de Jansénius. V. AUGUSTINUS.

CUMA n. f. Genre de crustacés de l'ordre des *cumacés*, de forme très caractéristique, à cause du contraste entre la forme renflée du céphalothorax et la forme grêle de l'abdomen qui est très mobile. (Ce sont des animaux de petite taille, de quelques millimètres de longueur, en général, exclusivement marins, fouissant dans le sable ou dans la boue.)

CUMANA, ville du Venezuela, capit. de l'Etat de Sucre, sur le golfe de Caracas formé par la mer des Antilles ; 12.000 hab. Commerce assez important.

CUMANCHE, peuplade mexicaine : *Les* CUMANCHES.

— *Adjectiv.* Qui appartient à cette peuplade : *Territoire* CUMANCHE.

CUMANIE, pays occupé au XIIIe siècle par les tribus nomades des *Cumans* (d'où le nom), des Iazyges et des Petchenègues, et divisé par la suite en *Grande* et en *Petite-Cumanie.* Il s'étendait en Hongrie, à hauteur de Pest, entre Danube et Tisza.

CUMANS. Ethnogr. V. COMANS.

CUMBERLAND [*koum'-bèr-lan'd*], comté de la Grande-Bretagne, au nord-ouest de l'Angleterre, sur la mer d'Irlande ; 273.000 hab. Ch.-lieu *Carlisle.* Le pays, très accidenté, possède de petites montagnes (Scawfeld, 965 m.) et de belles vallées aux lacs pittoresques ; c'est le « district des Lacs ». Mines de fer, de plomb, de houille. Elevage. — De nombreux comtés portent ce nom dans différentes parties de l'Empire britannique, entre autres en Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud, et au Canada en Nouvelle-Ecosse. — Aux Etats-Unis, il existe deux comtés homonymes (en Tennessee et en Virginie).

CUMBERLAND, ville des Etats-Unis (Rhode-Island), sur la Blackstone River ; 11.000 hab. Construction de machines ; fabriques de chaussures. Entrepôt de coton. — Ville des Etats-Unis (Maryland), sur le Potomac et sur le canal de Chesapeake-et-Ohio ; 29.840 hab. Fonderies, laminoirs, aciéries, fabriques de machines.

CUMBERLAND (MONTS), système montagneux du Kentucky et du Tennessee (Etats-Unis), qui borde le système appalachien dans sa partie S.-O., et dont les chaînons parallèles, séparés par des vallées longitudinales, dépassent rarement 600 m. d'altitude. Il est coupé par le défilé dit *Cumberland Gap,* qui fut le théâtre de plusieurs combats entre Fédéraux et Confédérés pendant la guerre de Sécession (en 1861 et en 1863 surtout).

— Le *Kentucky* et le *Cumberland,* affluents de l'Ohio, naissent dans les monts Cumberland.

CUMBERLAND (TERRE DE), grande péninsule de la terre de Baffin, au nord du *golfe de Cumberland,* dont Parry explora la côte orientale sur le détroit de Davis (1820).

CUMBERLAND RIVER, rivière des Etats-Unis, affluent gauche de l'Ohio. Elle sort des *monts Cumberland,* arrose les Etats de Kentucky et de Tennessee, passe à Nashville et se jette dans l'Ohio à Smithland, en amont du confluent du Tennessee. Longueur, 960 kil. environ.

CUMBERLAND (Richard), prélat anglican, philosophe et linguiste anglais, né à Londres en 1631, mort évêque de Peterborough en 1718. Le plus important de ses ouvrages est *De legibus naturæ disquisitio philosophica* (1672), dirigé contre les principes de Hobbes.

CUMBERLAND (Richard), romancier et dramaturge anglais, arrière-petit-fils du précédent, né à Cambridge en 1732, mort à Timbridge Wells en 1811. Il fut chargé, en 1780, de diverses missions politiques en Espagne et en Portugal, dissipa sa fortune et dut écrire pour vivre. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer deux poèmes épiques : *le Calvaire,* et *l'Exodiade;* plusieurs traductions du grec ; diverses pièces de théâtre, dont : *les Frères* (1769), *l'Indien occidental* (1771), sa meilleure œuvre ; *l'Amante à la mode* (1772) ; *la Roue de la fortune.* Ses romans sont médiocres : *Arundel* (1789), *Henry* (1795), *John de Lancastre.* Son autobiographie : *Mémoires de ma vie* (1807), est vive mais peu véridique.

Guillaume-Auguste, duc de Cumberland.

CUMBERLAND (Guillaume-Auguste, duc DE), prince anglais, troisième fils de George II, né à Londres en 1721, mort à Windsor en 1765. Légèrement blessé à Dettingen, vaincu à Fontenoy (1745), il gagna la bataille de Culloden sur la petite armée écossaise, et fut surnommé *le Boucher* pour la dureté de la répression. Battu ensuite à Lawfeld (1747), puis à Hastenbeck (1757), il signa la capitulation de Closterseven que le gouvernement anglais annula, tout en gardant les troupes. Cumberland se retira à Windsor. La popularité lui revint dans ses derniers jours.

CUMBERLAND (Ernest-Auguste, duc DE), duc de Brunswick-Lünebourg, fils du roi Georges V de Hanovre, né à Hanovre en 1845, mort à Gmunden en 1923, épousa en 1878 la princesse Thyra de Danemark. Après l'annexion du Hanovre par la Prusse (1866), le duc de Cumberland se retira en Autriche où il devait passer toute sa vie. A la mort de son père (1878), il maintint officiellement ses droits à la couronne de Hanovre. Ecarté, à deux reprises, en 1884 et en 1906, du trône de Brunswick, auquel il prétendait comme héritier de la branche aînée de sa maison, par décision du conseil fédéral de l'Empire allemand, le duc de Cumberland renonça à tous ses droits (24 octobre 1913) en faveur de son fils, Ernest-Auguste (né en 1887). Ce dernier ayant épousé (24 mai 1913) la princesse Victoria de Prusse, fille de l'ex-empereur Guillaume II, le conseil fédéral ne s'opposa pas à ce qu'il montât sur le trône de Brunswick (1er novembre 1913), auquel il dut renoncer (8 novembre 1918) à la suite de la révolution.

CUMBERLAND (George CLIFFORD, comte DE), aventurier anglais. V. CLIFFORD.

CUMBERLANDISME [*dissm'*] n. m. (de Stuart *Cumberland,* qui créa ce genre d'expériences). Sc. occult. Opération par laquelle on retrouve par tâtonnements un objet caché, ou on exécute un acte non formulé par un assistant, grâce aux pressions inconscientes qu'exerce sur le chercheur la main d'une personne qui le touche de façon continue et qui est au courant de l'action à accomplir.

CUMBERLANDITE n. f. (de *Cumberland* nom de lieu). Terme employé par certains auteurs pour désigner une météorite du groupe de la pallasite, contenant du fer oxydé.

CUMBERNAULD, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Dumbarton) ; 5.300 hab. Mines de houille.

CUMBERWORTH (Charles), sculpteur français, élève de Pradier, né à Verdun en 1811, mort à Paris en 1852. Il fut surtout un bronzier. On cite de lui : *Paul et Virginie, la Générosité, Pêcheur napolitain.*

CUMBIPISIN [*keum'*] n. m. Variété de résine de provenance indienne.

CUMBRAÏTE n. f. (de *Great-Cumbrae* nom de lieu). Andésite, contenant des phénocristaux de plagioclases ; la pâte, riche en verre, présente des microlites de labrador et d'enstatite-augite.

CUMBRE (COL DE LA), le plus important des passages conduisant à travers les Andes, de la République Argentine au Chili. Il est dominé par l'Aconcagua et traversé par une route (à l'alt. de 3.990 m.) et par une voie ferrée avec tunnel (percé à 3.300 m. d'alt.).

CUMÉEN [*mé-in*], **ENNE,** habitant ou natif de Cumes : *Les* CUMÉENS.

CUMÈNE n. m. (rad. *cumin*). Carbure benzénique constituant l'isopropylbenzène de formule $C^6H^5.C^3H^7$.

— ENCYCL. Le *cumène* se forme dans la distillation sur la chaux de l'acide cuminique. On peut l'obtenir par action du chlorure d'isopropyle sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium anhydre. C'est un liquide bouillant à 152° analogue au benzène par ses propriétés. Le cumène est isomère des propyl- méthyléthyl- et triméthylbenzène. — Le *pseudo-cumène* est le triméthylbenzène 1·2·4 rencontré dans le goudron de houille à côté du mésitylène. Il bout à 170°. C'est lui qui constitue le *cumol* technique.

CUMENGITE [*min-jit'*] n. f. Hydrate naturel d'antimoine, qui est une variété de stiblite.

CUMÉNOL n. m. (rad. *cumol*). Phénol de formule $(CH^3)^3C^6H^2.OH$ dérivé du pseudo-cumène.

— ENCYCL. Il existe trois isomères possibles. On connaît surtout le dérivé dont l'oxhydryle est en position 5 qu'on appelle pseudo-cuménol, fondant à 71°, bouillant à 234°. Ces corps correspondent aux *pseudo-cumidines.*

CUMÈRE n. f. (lat. *cumera*). Antiq. rom. Vaisseau ou panier dans lequel les gens de la campagne conservaient leurs grains.

CUMES [*kum'*]. Géogr. anc. Ville de l'Italie méridionale, en Campanie, sur le *golfe de Cumes* (mer Tyrrhénienne). Bien que Virgile lui donne un temple d'Apollon dès le temps d'Enée, et y place le célèbre épisode de la sibylle Déiphobé, cette ville (en lat. *Cumæ*) ne fut fondée que postérieurement par des Eubéens de Chalcis. Elle fut prise par les Campaniens, puis, redevenue indépendante, s'allia aux Romains pendant les guerres puniques. Mais elle fut éclipsée par la suite, dès l'antiquité, par Baïes et par Naples, et fut détruite par les Napolitains en 1203. Les ruines de Cumes (hab. *Cuméens*) subsistent près du village actuel de *Cuma.*

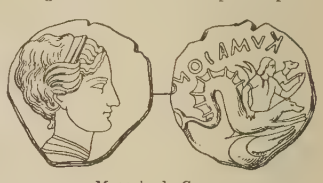

Monnaie de Cumes.

CUMES ou **CYMÉ.** Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Eolide, sur le petit golfe de son nom. Patrie d'Hésiode.

CUMIANA, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur la Cisola ; 5.170 hab. Vignes et mûriers.

CUMIDATE n. m. Sel ou éther d'un acide cumidique.

CUMIDINE n. f. Nom donné à certaines arylamines de formule $C^9H^{11}NH^2$.

— ENCYCL. Le nom de *cumidine* doit être réservé aux bases dérivées du cumène $(CH^3)^2CH.C^6H^4.NH^2$, ou *amino-isopropylbenzènes.* La plus courante est la *paracumidène* bouillant à 225° obtenue par réduction du paranitrocumène. Les bases dérivées du pseudo-cumène ont leur groupement aminogène en position 5 et 6. Elles dérivent des nitro-pseudo-cumènes correspondants ; on les appelle *pseudo-cumidine s* et *as* (symétrique et asymétrique). La première, la plus courante, forme la cumidine technique.

CUMIDIQUE [*dik'*] adj. Se dit de deux diacides de formule $(CH^3)^2C^6H^2(CO^2H)^2$, qu'on désigne par les lettres *α* et *β*, formés dans l'oxydation du durol symétrique.

CUMIÈRES, comm. de la Marne, arrond. et à 26 kil. de Reims ; 1.150 hab. Bons vignobles de la *rivière de Marne.* Village en partie détruit pendant la Grande Guerre.

CUMIÈRES-LE-MORT-HOMME, comm. du départ. de la Meuse, arrond. et à 13 kil. de Verdun, sur la rive gauche de la Meuse ; 4 hab. Ch. de f. Est. Attaqué par les Allemands dès le 14 mars 1916, au cours de l'offensive générale menée contre Verdun sur les deux rives de la Meuse, Cumières ne fut pris par eux que pendant la *phase d'usure,* dans la nuit du 23 au 24 mai. Ce village, ardemment disputé les jours suivants, finit par rester aux agresseurs, mais les Français, demeurés sur ses lisières, l'enlevèrent le 20 août 1917. Le bois de Cumières, situé au nord du village et attaqué par les Allemands dès le 7 mars, suivit toutes les vicissitudes de celui-ci au cours de la bataille de Verdun.

CUMIN n. m. (du gr. *kuminon*). Genre de plantes, de la famille des ombellifères. || Les graines elles-mêmes : *Saupoudrer du fromage de* CUMIN. || *Cumin bâtard,* Variété d'ombellifère (la *logoécie cuminoïde*). || *Cumin des prés,* Nom vulgaire du carvi.

— ENCYCL. Le genre *cuminum,* très voisin des *daucées,* renferme quatre espèces de l'ancien continent. Le cumin (*cuminum cyminum*) est une herbe annuelle, haute de 0^m^,50 environ, à feuilles découpées en lanières étroites. Originaire d'Orient, elle est cultivée en Hollande, en Thuringe, etc. Son fruit, une des quatre « semences chaudes », d'une odeur agréable et pénétrante, d'une saveur aromatique, est stimulant, stomachique et carminatif. Les peuples du Nord (Angleterre, Allemagne, etc.) aiment son parfum dans leurs gâteaux, sur le pain ; les Hollandais l'utilisent pour aromatiser le fromage ; il sert aussi à la fabrication du vrai kummel.

Cumin : *a*, fleur ; *b*, fruit.

CUMINAL. Préfixe syn. de CUMYLIDÈNE.

CUMINALDÉHYDE n. m. ou n. f. Aldéhyde cuminique v. CUMINIQUE.

CUMINAMIDE n. f. Amide de l'acide cuminique de formule $(CH^3)^2.CH.C^6H^4.CO.NH^2$.

CUMINATE n. m. Sel ou éther de l'acide cuminique.

CUMINILE n. m. Dicétone $C^6H^7.C^6H^4.CO.CO.C^6H^4C^3H^7$, analogue au benzile obtenue par oxydation de la cuminoïne.

CUMINIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un aldéhyde, d'un acide, d'un alcool dérivant de l'isopropylbenzène, le groupement fonctionnel étant en position *para*.

— ENCYCL. L'*aldéhyde cuminique* ($C^3H^7.C^6H^4.CHO$) que l'on appelle aussi *cuminol*, *cuminaldéhyde*, est un liquide d'odeur agréable, de densité 0.981, bouillant à 235°, rencontré dans l'essence de cumin d'où on l'extrait par distillation puis traitement au bisulfite de sodium. On le trouve aussi dans les essences de ciguë, de myrrhe, de cannelle de Ceylan, etc. Il conduit par oxydation à l'acide cuminique. Distillé sur le chlorure de zinc, il se transforme en cymène. La potasse alcoolique donne l'alcool et l'acide cuminique.

L'*acide cuminique* ($C^3H^7.C^6H^4.CO^2H$) que l'on obtient par oxydation de l'aldéhyde, est un solide blanc fondant à 115°. Il est oxydé par le mélange chromique en acide téréphtalique.

L'*alcool cuminique* ($C^3H^7.C^6H^4CH^2OH$) est un liquide bouillant à 246°. Il donne les mêmes produits d'oxydation que l'aldéhyde cuminique.

CUMINOÏDE adj. (du lat. *cuminum*, cumin, et *eidos*, aspect). Qui ressemble au cumin.

CUMINOÏNE n. f. Cétone-alcool de formule :

$$C^3H^7.C^6H^4.CH(OH).CO.C^6H^4.C^3H^7$$

analogue à la benzoïne, obtenue par condensation de l'aldéhyde cuminique avec lui-même.

CUMINOL n. m. Chim. Syn. de ALDÉHYDE CUMINIQUE.

CUMINOYLE [*o-il'*] n. m. Radical monovalent de formule $C^3H^7.C^6H^4.CO-$ dérivé de l'acide cuminique.

CUMINURATE n. m. Sel de l'acide cuminurique.

CUMINURIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide rencontré dans l'urine après absorption, par l'organisme, de cymène, ou encore produit par l'action du chlorure de cumyle sur le glycocollate d'argent.

CUMINYL Chim. Préfixe synonyme de CUMYL.

CUMINYLE n. m. Chim. Syn. de CUMYLE.

CUMINYLIDÈNE n. m. Chim. Syn. de CUMYLIDÈNE.

CUMMINGTONITE n. f. Variété d'amphibole, formant un agrégat avec le grenat et le quartz, et que l'on a trouvée à *Cummington* (Massachusetts).

CUMMINS (miss Maria Susanna), romancière américaine, née à Salem (Massachusetts) en 1827, morte à Dorchester en 1866. Elle écrivit, à partir de 1850, pour l'*Atlantic Monthly* et d'autres magazines, de nombreux romans dont le plus populaire est *l'Allumeur de réverbères* (1854), émouvante histoire d'une jeune orpheline.

CUMNOCK ou **OLD-CUMNOCK**, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Ayr), sur le Lugar, affluent de l'Ayr ; 5.500 hab.

CUMOL n. m. Chim. V. CUMÈNE.

CUMONT (Arthur-Timothée-Antoine-Victor, vicomte DE), homme politique français, né à Angers en 1818, mort à Saint-Georges-sur-Loire en 1902. Rédacteur en chef de l'*Union de l'Ouest*, fondée par de Falloux, il fut élu, en 1871, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale. Il devint ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, dans le cabinet de Cissey (1874-1875). Les journaux du temps se moquèrent de ses interventions à la tribune, et notamment de la phrase devenue fameuse : « Je suis libéral, mais j'aime passionnément l'autorité. »

CUMONT (Franz-Valery-Marie), philologue et archéologue belge, professeur à l'université de Gand, né à Alost en 1868. Son ouvrage capital a pour titre : *Textes et Monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*. Membre correspondant de l'Académie des inscriptions de France.

CUMPTICH, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain) ; 1.850 hab. Taillanderie.

CUMUL n. m. (substantif verbal de *cumuler*). Action de cumuler : *Le* CUMUL *des fonctions électives et des charges administratives est en général interdit.*

— Dr. adm. Exercice par une même personne de plusieurs fonctions publiques.

— ENCYCL. Dr. En cas de *cumul* de traitements supérieurs à 5.000 fr. ou non exceptés de la prohibition de cumul par les lois, le second est réduit au quart, le troisième au huitième, et ainsi de suite en observant cette proportion (loi du 18 octobre 1919). Cependant les professeurs, gens de lettres, savants et artistes membres de l'Institut peuvent cumuler jusqu'à 65.000 fr. les émoluments des fonctions ou chaires rétribuées par l'Etat, les départements, les colonies et protectorats, les communes et les établissements publics ou d'utilité publique subventionnés (loi du 29 avril 1926). Les sénateurs et députés ne peuvent cumuler l'indemnité législative avec un traitement de fonctionnaire (lois des 16 février 1872 et 31 mars 1903).

Les traitements de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire sont affranchis de toute prohibition de cumul.

Enfin, la loi du 14 avril 1924 sur les pensions précise les règles de cumul de plusieurs pensions et d'une pension avec un traitement ou une solde d'activité.

CUMULARD [*lar'*] n. et adj. m. *Fam. et dans un sens déjavorable*, Qui cumule plusieurs fonctions rétribuées.

CUMULATIF, IVE adj. (de *cumuler*). Dr. Qui implique un assemblage, une accumulation : *Donation* CUMULATIVE.

CUMULATION [*si-on*] n. f. Cumul. (Peu us.)

CUMULATIVEMENT [*man*] adv. Par cumul, par accumulation : *Fonctions exercées* CUMULATIVEMENT.

CUMULER [*lé*] v. tr. (du lat. *cumulare*, entasser ; de *cumulus*, monceau). Réunir plusieurs choses : CUMULER *preuves sur preuves.* CUMULER *des droits dans une succession.* || Exercer simultanément plusieurs emplois : *Un seul* CUMULE *tous les pouvoirs.* || Absolum. : *Fonctionnaire qui* CUMULE.

— Dr. Réunir plusieurs choses en une même personne : CUMULER *plusieurs genres de preuves.* (Acad.)

— ***Cumulé, e,*** part. pass. du verbe *Cumuler* : *Traitements* CUMULÉS.

— ***Se cumuler,*** v. pr. — Au sens passif, Etre réuni, cumulé.

CUMULO-STRATUS ou STRATO-CUMULO, n. m. Météor. V. NUAGE.

CUMULO-VOLCAN n. m. Volcan dans lequel une masse de lave solide sort en forme de dôme. (Durant la grande éruption de la Martinique, la Montagne-Pelée a offert un exemple très net de ce phénomène, bien étudié par A. Lacroix.) || Pl. *Des* CUMULO-VOLCANS.

CUMULUS [*luss*] n. m. (mot lat.). Nom des nuages aux formes mamelonnées, isolés ou amoncelés. (Leurs sommets sont d'une éclatante blancheur et leurs bases, le plus souvent horizontales, paraissent grises ou noirâtres.)

— ENCYCL. Généralement on peut voir les *cumulus*, pendant la saison chaude, naître deux heures après le lever du soleil, s'amonceler les uns sur les autres, atteindre leur

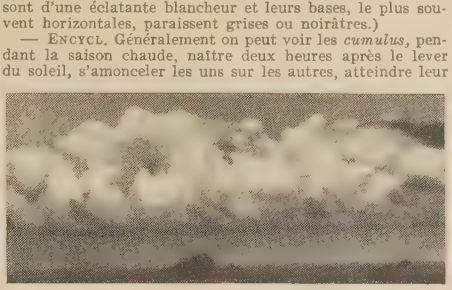

Cumulus.

maximum vers midi pour se dissiper insensiblement vers la fin du jour. Lorsqu'ils persistent plus d'une journée, on peut les considérer comme un présage de pluie.

On ne voit guère de cumulus au-dessus de la mer ; mais se formant surtout au-dessus des parties du sol les plus échauffées, ils signalent souvent une île de très loin.

CUMYL, préfixe indiquant la présence, dans une molécule, du radical cumyle.

CUMYLAMINE n. f. Base $C^3H^7.C^6H^4.CH^2.NH^2$, bouillant vers 230°, analogue à la benzylamine.

CUMYLE n. m. Radical monovalent $C^3H^7.C^6H^4.CH^2$, analogue au benzyle, et dérivé de l'alcool cuminique par suppression de l'oxhydryle. || Syn. CUMINYLE.

CUMYLIDÈNE n. m. Radical divalent de formule $C^3H^7.C^6H^4.CH$: dérivé de l'aldéhyde cuminique par suppression de l'oxygène. || Préfixe indiquant la présence du radical cuminylidène dans une molécule. || Syn. CUMINAL.

CUNÆUS (Pierre VAN DER KUN, dit), savant hollandais, né à Flessingue en 1586, mort en 1638 à Leyde où il professait la jurisprudence et la politique. Il devint historiographe des Etats de Zélande. Ses principaux ouvrages sont : *Sardi venales : satyra menippea* (1612), mordante satire contre l'intolérance, et *De republica Hebræorum* (1617), excellent travail qui a été traduit en français (1703).

CUNAO n. m. Tubercule d'une espèce de *smilax* qui donne une matière tinctoriale très en usage au Tonkin pour la couleur brune. (Le cunao est l'objet d'un commerce important d'exportation dans le nord de l'Indochine.)

CUNARD (sir Samuel), fondateur de la navigation à vapeur transatlantique, né à Halifax (Nouvelle-Ecosse) en 1787, mort à Londres en 1865. En 1840, le *Britannia* alla en quatorze jours de Liverpool à Boston. La *Cunard Line* desservit ensuite les points les plus reculés du globe.

CUNAT (Charles-Marie), marin et publiciste français, né à Saint-Malo en 1789, mort en 1862. Il prit part au siège d'Anvers et revint se fixer dans sa ville natale. Il s'est livré à des études d'histoire locale et maritime et a publié des biographies locales, dont les plus remarquables sont : *Histoire de Robert Surcouf* (1842) ; *Histoire du bailli de Suffren* (1852) ; *Saint-Malo illustré par ses marins* (1857) ; *Saint-Malo sous la Terreur : l'Evêché de Saint-Malo ; Histoire de la cité d'Aleth* (1851).

CUNAXA. Géogr. anc. Ville de l'Empire des Perses, en Babylonie, près de l'Euphrate.

Cunaxa (BATAILLE DE), livrée, en 401 av. J.-C., entre Artaxerxès II, roi de Perse, et son frère Cyrus le Jeune, révolté contre lui. Artaxerxès avait près de 1 million d'hommes à opposer aux 100.000 barbares et aux 13.000 Grecs de Cyrus. Cyrus plaça à sa droite les Grecs, sous leurs chefs respectifs. L'aile gauche, composée de peuples d'Asie, était commandée par Ariée ; Cyrus mit au centre l'élite des Perses et autres barbares, avec 600 cavaliers. Les Grecs enfoncèrent l'aile gauche d'Artaxerxès. A l'autre aile, Cyrus fut d'abord victorieux ; un duel s'engagea entre les deux princes. Cyrus fut tué. Alors les Perses dispersèrent les contingents barbares, mais durent fuir devant les mercenaires grecs, qui restèrent maîtres du champ de bataille. Ceux-ci commencèrent alors la fameuse retraite des *Dix mille*. V. DIX MILLE.

cuncta supercilio moventis (*Qui ébranle tout l'univers d'un froncement de ses sourcils*), vers d'Horace (*Odes*, III, I, 8), à propos de Jupiter dont il exalte la suprême puissance. (Ce vers est imité d'Homère.)

CUNCTATEUR [*konk'-ta*] n. m. (lat. *cunctator* ; de *cunctari*, temporiser). Qui temporise : *Fabius le* CUNCTATEUR.

CUNCTATION [*konk-ta-si-on*] n. f. (de *cunctateur*). Temporisation. (Vx.)

CUNDINAMARCA, département de la République de Colombie. Situé au centre du pays, dans la région montagneuse des Andes, il possède de riches mines d'or, d'argent, de cuivre, de belles cultures, de grandes forêts et nourrit une population de 810.000 hab. sur 20.839 km². Capitale, *Bogota*.

CUNDUACAN, ville du Mexique (Etat de Tabasco), entre deux dérivations du fleuve côtier Grijalva ; 8.000 hab.

CUNÉAIRE [*né-èr'*] adj. (du lat. *cuneus*, coin). Hist. nat. Qui a la forme d'un coin.

CUNÉGONDE (sainte), impératrice d'Allemagne, morte en 1040. Fille de Sigefroi de Moselgau, comte de Luxembourg, elle épousa, en 998, l'empereur Henri II, qui fut saint Henri. D'accord avec son époux, elle fit vœu de continence ; accusée injustement d'avoir manqué à l'honneur conjugal, elle fut déclarée innocente après avoir subi l'épreuve du feu. Elle prit le voile et mourut à l'abbaye de Kauffungen. Le pape Innocent III l'a canonisée, en 1200. — Fête le 3 mars.

CUNÉGONDE ou **KINGA** (sainte), reine de Pologne, née en 1224, morte en 1292 à Stary-Soncz. Fille aînée du roi de Hongrie, Béla IV, elle épousa à quinze ans le roi de Pologne Boleslas le Pudique (1239), avec qui elle vécut dans une union purement fraternelle. Ses hautes vertus la firent placer au nombre des saints, en 1690, par le pape Alexandre VIII. Ses reliques sont conservées à Stary-Soncz.

CUNÉIFOLIÉ, E adj. (du lat. *cuneus*, coin, et *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme de coin.

CUNÉIFORME adj. (du lat. *cuneus*, coin, et *forma*, forme). En forme de coin. || Se dit surtout de l'ancienne écriture des Assyriens, des Chaldéens, des Perses et des Mèdes, système d'écriture de l'anc. Asie et dont l'élément principal est une sorte de *clou* ou *coin*.

— Minér. *Octaèdre cunéiforme*, Octaèdre dans lequel quatre des faces sont des trapèzes et les quatre autres des triangles.

— ENCYCL. Epigraphie. Le nom de *cunéiforme* a été donné, au cours du XIXe siècle, à cause de l'apparence des éléments de chaque signe, à l'écriture inventée en Sumer antérieurement à l'an 3000 av. J.-C. Comme les Egyptiens, les Sumériens ont tout d'abord représenté des objets concrets ou des parties d'objets ; ces figures se sont très tôt stylisées, géométrisées, au point que, le plus souvent, la forme primitive cessa vite d'être reconnaissable. Très fréquemment on écrivait sur des pains d'argile ; le stylet, au point où il commençait chaque trait, laissait une empreinte plus profonde, et chaque élément du signe devenait une sorte de *clou* ou de *coin*. On estima cette graphie plus belle que la graphie en traits d'égale largeur, telle que nous pouvons la constater sur les monuments de pierre contemporains des plus anciennes tablettes d'argile ; et par la suite on l'imita sur les matériaux résistants.

Les Elamites empruntèrent l'écriture cunéiforme aux Sumériens, mais modifièrent les signes selon leur génie propre ; les formes les plus récentes de leur système se rencontrent dans les inscriptions trilingues des rois achéménides. Les Akkadiens firent de même ; de leur écriture découlent le cunéiforme babylonien et le cunéiforme assyrien. Le cunéiforme hittite a été emprunté directement à Babylone, dont le langage s'est imposé comme langue diplomatique en Orient tout au moins jusqu'au XIVe siècle. Les peuplades les plus civilisées des montagnes d'Arménie ont adopté l'écriture des Assyriens, avec qui elles sont entrées en relation vers la fin du second millénaire. Enfin Darius Ier a fait composer pour exprimer les sons de la langue persane un groupe de quarante-deux signes, également cunéiformes, qui semblent ne pas découler des syllabaires antérieurs, où l'on compte plusieurs centaines de signes, mais avoir été inventés pour les grandes inscriptions rupestres trilingues, où ils se rencontrent à côté du cunéiforme élamite et du cunéiforme babylonien. Malgré les difficultés de lecture présentées par un système très compliqué, et malgré la propagation de l'alphabet phénicien, infiniment plus simple et plus pratique, l'écriture cunéiforme se maintint tant que fut parlé le babylonien, jusqu'au début de l'ère chrétienne. V. tableau, p. 622.

CUNÉIFORME n. m. Anat. Se dit de trois os du tarse : *Premier, Deuxième* et *Troisième* CUNÉIFORMES.

— ENCYCL. Anat. Les trois *cunéiformes* font partie, avec le cuboïde, de la seconde rangée du tarse ; le premier, qui est le plus interne, donne attache au gros orteil. Ces os forment comme la clef de la voûte plantaire.

CUNÉIROSTRE [*rosstr'*] adj. Zool. Qui a le bec en forme de coin.

CUNENE. Géogr. V. COUNÉNÉ.

CUNÉO (Bernard), anatomiste et chirurgien français, né à Toulon en 1873. Interne lauréat des hôpitaux de Paris (1895), professeur agrégé en 1901, chirurgien des hôpitaux en 1902, actuellement professeur d'anatomie chirurgicale et de chirurgie expérimentale (1920). A collaboré au *Traité d'anatomie* de Poirier et Charpy et a publié un résumé de cet ouvrage.

CUNEO. Géogr. V. CONI.

CUNÉO-CUBOÏDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Anat. Qui se rapporte aux os cunéiformes et au cuboïde : *Ligament* CUNÉO-CUBOÏDIEN.

CUNETTE n. f. (ital. *cunetta*). Petit canal dans un fossé de fortifications. || Petit canal au fond d'un égout ou d'un aqueduc, en contre-bas du trottoir.

Coupe d'un égout : A. Cunette.

CUNEUS [*né-uss*] n. m. (mot lat. signif. *coin*). Portion apicale différenciée de la corée dans l'élytre des insectes hémiptères hétéroptères appartenant aux familles des capsidés et des anthocoridés.

CUNEWALDE ou **KUNEWALDE**, bourg d'Allemagne (Saxe), en Lusace ; 3.270 hab. Tissage de lin et lingerie.

CUNHA, ville du Brésil (Etat de São-Paolo) ; 14.000 hab. Elevage de porcs et de moutons. Culture du coton, du tabac, du café, des céréales.

CUNHA (Tristan DA), capitaine et navigateur portugais, compagnon d'Albuquerque, né à Lisbonne en 1460, mort en 1540. Il découvrit plusieurs îles de l'Atlantique austral, soumit certains ports africains de la mer des Indes (Brava) et l'île de Socotora, et se distingua aux Indes.

CUNHA (Nunho DA), fils du précédent, né en 1487, mort en 1539. Gouverneur des Indes en 1528, il vainquit Bahadour, sultan de Goudjerate, consolida les conquêtes portugaises par la prise de Diù. Accusé de concussion dix ans après, et révoqué, il mourut sur le vaisseau qui le ramenait en Europe. Il a laissé des poésies comprises dans le *Cancioneiro de Resende*.

CUNHA (Jose-Anastasio DA), mathématicien portugais, né et mort à Lisbonne (1744-1787). Il professa les mathématiques à l'université de Coïmbre (1773). Son ouvrage antireligieux, *Avoz da razao*, fut condamné en 1778. Accusé d'hérésie, il passa plusieurs années dans les prisons de l'Inquisition. Son principal ouvrage : *Principes de mathématiques* (Lisbonne, 1782), a été traduit en français (1811).

CUNHA (José Gerson DA), médecin et orientaliste hindou, né à Goa en 1844. Il s'adonna à l'étude des langues européennes et orientales, prit le grade de docteur en médecine à Edimbourg et exerça son art à Bombay. Parmi ses ouvrages, on cite : *Introduction à l'étude des sciences* (Bombay, 1868) ; *Mémoires sur les reliques de Bouddha* (1875) ; *Commentaires sur le Skandapourâna* (1877) ; *Du développement de la civilisation aryenne dans l'Inde* (1878).

CUNHA (Euclydes DA), écrivain brésilien, né à Rio de Janeiro en 1868, mort assassiné en 1909, connu surtout par sa magnifique étude *Os sertoes*, consacrée à la campagne de 1896 contre les révoltés de Canudos, dans les *sertoes* ou landes de l'Etat de Bahia.

CUNHA-MATTOS (Raymundo José DA), général brésilien d'origine portugaise, né à Faro en 1776, mort à Rio de Janeiro en 1840. Ecrivain distingué, il fonda la Société historique de Rio de Janeiro, et publia divers ouvrages géographiques.

CUNIBERT (saint), nommé aussi **Chunebert** et **Hunebert**, évêque de Cologne en 623, mort en 663. Précepteur du fils aîné de Dagobert Ier, Sigebert II, il gouverna ensuite l'Austrasie pendant la minorité de Childéric II, fils de Clovis II. — Fête le 12 novembre.

CUNICULAIRE [*lèr'*] adj. (du lat. *cuniculus*, lapin). Qui a un terrier.

CUNICULÉ, E ou **CUNICULEUX** [*leû*], **EUSE** adj. (du lat. *cuniculum*, canal). Qui renferme une excavation longue et profonde.

CUNICULICULTEUR ou moins bien **CUNICULTEUR** n. m. (du lat. *cuniculus*, lapin, et *cultum*, supin de *colere*, élever). Eleveur de lapins domestiques.

CUNICULICULTURE ou moins bien **CUNICULTURE** n. f. Elevage du lapin domestique. V. LAPIN, CLAPIER.

CUNICULIN, E adj. (du lat. *cuniculus*, lapin). Qui a rapport, qui appartient au lapin : *Race* CUNICULINE. (Inus.)

CUNINA, divinité latine, protectrice des enfants au berceau, ainsi dite du mot *cunæ*, qui signifie berceau.

CUNINA n. f. Genre de narcoméduses, type d'une famille dite des *cuninés*, dont le nombre des tentacules varie de 8 à 24, et qui vivent dans l'Atlantique, la Méditerranée.

CUNIN-GRIDAINE (Laurent CUNIN dit), industriel et homme politique français, né à Sedan en 1778, mort à Paris en 1859. Il prit part à la révolution de Juillet et fut ministre de l'agriculture et du commerce de Louis-Philippe de 1837 à 1848.

CUNISSET-CARNOT (Pierre-*Paul*), magistrat et publiciste français, né à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or) en 1849, mort à Paris en 1919. Gendre du président Sadi Carnot, il fut avocat général, puis premier président à la cour d'appel de Dijon. Il a publié : *la Querelle du président de Brosses avec Voltaire* (1888) ; *En Alger* (1889) ; *Vocables dijonnais* (1889) ; *un Mouvement séparatiste sous Louis XIII ; l'Emeute des Lanturelus à Dijon, en 1630* (1897). Il s'intéressa beaucoup à l'agriculture, et donna au *Temps* une série de chroniques de chasse et de pêche réunies sous le titre *la Vie à la campagne*. Il a publié encore : *Du lièvre* (1888) ; *la Pêche* (1903) ; *les Flâneries d'un chasseur à travers champs, à travers bois et ailleurs* (1908). On lui doit enfin une traduction de *la Cynégétique* attribuée à Xénophon (1911).

CUNLHAT, ch.-lieu de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 26 kil. de Thiers ; 2.210 hab. — Le canton a 4 comm., et 5.425 hab.

CUNNINGHAM [*ku-nin*] n. m. Variété de cépage américain.

CUNNINGHAM (Alexandre), historien anglais, né en 1654, mort vers 1737. Comme précepteur, il fut mis en rapport avec des membres de l'aristocratie. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques, notamment en France et à Venise. Il écrivit en latin une histoire de la Grande-Bretagne, qui fut traduite et publiée en anglais en 1787, par William Thomson : *the History of Great Britain, from the Revolution in 1688 to the accession of George I.*

CUNNINGHAM (Allan), explorateur et botaniste anglais, mort à Sydney en 1839. Il visita les parties orientales de l'Australie intérieure de 1817 à 1829 et reconnut le premier les sources du Brisbane.

CUNNINGHAM (Allan), écrivain écossais, né à Blackwood (comté de Dumfries) en 1784, mort à Londres en 1842. D'abord ouvrier maçon, il se fit connaître par des légendes et des ballades publiées dans les *Reliques des chants de Nithsdale et de Galloway* (1810), qui lui valurent la protection de Walter Scott. Il devint secrétaire du sculpteur Chantrey. Il publia des poèmes : *Sir Marmaduke Maxwell* (1822), *la Jeune fille d'Elvar* (1833) ; deux volumes de *Contes traditionnels* ; des romans : *Paul Jones* (1826), *Sir Michael Scott* (1828), *Lord Roldan* (1836). On lui doit aussi une collection de *Chants écossais*, une *Vie de Burns* (1834), *les Vies des peintres sculpteurs et architectes éminents* (6 vol., 1829-1833), qui est son œuvre capitale, enfin une *Vie de sir David Wilkie*.

CUNNINGHAM (William), théologien calviniste écossais, né à Hamilton en 1805, mort en 1861. Il fut pasteur à Greenock, puis à Edimbourg (1833), où il prit une part active à la constitution de l'Eglise libre d'Ecosse. Il occupa la chaire de théologie au nouveau collège fondé à Edimbourg (1843) et en devint directeur après Chalmers (1847).

CUNNINGHAM (Peter), écrivain anglais, troisième fils d'Allan Cunningham, l'écrivain, né à Londres en 1816, mort en 1860. Il a publié quelques ouvrages intéressants : *Guide-manuel de Londres* (1849), *Vie de Nell Gwynn* (1852), et édité *la Correspondance de Walpole, les Vies des poètes* de S. Johnson, etc.

CUNNINGHAM (sir Alexander), indianiste anglais, né à Westminster en 1814, mort à South-Kensington en 1893. Il entra dans l'armée du Bengale en 1831, fut aide de camp de lord Auckland, servit contre les Sikhs en 1846 et en 1849, devint ingénieur en chef en Birmanie (1856-1858), puis dans les provinces du Nord-Ouest (1858-1861), et fut retraité avec le grade de major général. Il a publié des travaux très importants sur l'archéologie et la numismatique de l'Inde, notamment : *the Ancient Geography of India* [*Buddhist period*] (1871) ; *the Ephthalites or White Huns* (1892) ; *Coins of ancient India* (1891) ; *the Coins of mediæval India* (1894).

CUNNINGHAME-GRAHAM ((Robert-Bontine), voyageur et écrivain écossais, né en 1852, mort à Buenos-Aires en 1936. Il a publié, outre des *Notes sur le district de Menteith* (1895) : *Father Archangel of Scotland et autres essais* (1896) ; *Aurora la Cujiñi*, croquis réalistes de Séville (1898) ; *Mogreb et Acksa*, relation d'un voyage au Maroc (1898) ; *The Ipanè* (1899) ; *Treize histoires* (1900) ; *Une Arcadie disparue* (1901) ; *Succès* (1902), et la *Vie de Hernando de Soto* (1903) ; *Foi* (1904).

CUNNINGHAMELLE [*ku-nin*] n. f. Genre de champignons du groupe des mucorinées, identifié par Matruchot.

CUNNINGHAMIE [*ku-nin*] n. f. Genre d'arbres, de la famille des conifères, voisins des séquoias, comprenant deux espèces qui croissent en Chine et au Japon. (La cunninghamie de Chine prospère dans les parcs du midi et de l'ouest de la France. En Chine, on utilise le bois, odorant, à la confection de boîtes de toutes sortes.)

CUNNINGHAMITE [*ku-nin*] n. f. Paléobot. Genre de conifères fossiles du crétacé moyen ou supérieur.

CUNTIS, comm. d'Espagne (prov. de Pontevedra) ; 7.400 hab. Sources sulfureuses.

CUOÏS, peuplade du Cambodge, vivant près du Tonlé-Sap, qui, quoique qualifiée de « sauvage », se construit des habitations sur pilotis et travaille habilement le fer. Doux et timides, les Cuoïs ont conservé leur liberté ; ils sont monogames et traitent leurs femmes avec déférence.

CUORGNE, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur l'Orco ; 5.180 hab. Filatures de chanvre ; fonderies de cuivre.

CUPANI (François), botaniste italien, né à Mirto (Sicile) en 1657, mort à Palerme en 1711. Moine franciscain, il s'est adonné à la botanique et s'est surtout attaché à décrire les arbres fruitiers de la Sicile. Il devint directeur de l'*Hortus Catholicus*, l'un des deux jardins célèbres de la Sicile.

CUPANIE [*nî*] n. f. Genre de sapindacées, comprenant une quarantaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique.

— ENCYCL. Les *cupanies* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, ailées, à fleurs polygames, disposées en grappes axillaires. La *cupanie d'Amérique* est appelée vulgairement *châtaignier de Saint-Domingue* ou *d'Amérique*. Ses graines sont comestibles et ont le goût de la châtaigne. La *cupanie savoureuse*, appelée aussi akée, akésie, par certains auteurs, donne des fruits comestibles de la grosseur d'une petite poire. La *cupanie trijuguée* est en Indochine un arbre porte-laque.

CUPAR-FIFE ou **COUPAR-FIFE**, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de *Fife*), sur le fleuve côtier Eden ; 6.600 hab. Ch.-lieu du comté de *Fife*. Brasseries, malteries, tanneries, filature de chanvre, tissage de toiles.

CUPE n. f. (lat. *cupa*). Antiq. rom. Barrique cerclée en fer. (On jaugeait les navires d'après le nombre des *cupæ*, comme aujourd. d'après le nombre des tonneaux.) || Bloc de bois de la machine à écraser les olives.

CUPÉDIAIRE [*di-èr'*] n. m. (lat. *cupediarius* ; de *cupediæ*, friandise). Antiq. rom. Marchand de comestibles.

CUPELLAIRE [*pèl'-lèr'*] n. m. Antiq. Soldat éduen armé de toutes pièces. || Soldat gaulois appelé aussi *cataphracte* (cuirassé).

CUPELLO, comm. d'Italie (Abruzzes, prov. de Chieti) ; 3.315 hab.

CUPER (Gijsbert), philologue et archéologue hollandais, né à Hemmen (Gueldre) en 1644, mort en 1716 à Deventer. Ses principaux ouvrages sont : *Observationum libri III* (1670), auxquels il ajouta plus tard un quatrième livre ; *Apotheosis Homeri* (1683) ; *Historia trium Gordianorum* (1697) ; etc. Sa précieuse correspondance est conservée partie aux archives du royaume, partie à la Bibliothèque royale, partie aux archives communales d'Amsterdam.

CUPES [*pèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *cupésidés*, comprenant des formes allongées, très plates, à tête élargie, portant de longues antennes.

— ENCYCL. Les *cupes* sont de coloration grisâtre ou noirâtre ; ils vivent dans le vieux bois, où se nourrissent leurs larves. Leurs espèces, peu nombreuses, habitent notamment l'Amérique, l'Asie et Madagascar.

CUPÉSIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères ne comprenant qu'un petit nombre de représentants répandus en diverses régions du globe et qu'on a rapprochée tantôt des cucujidés, tantôt des carabidés.

Cuphea : *a*, fleur.

CUPHEA [*fé-a*] n. m. ou **CUPHÉE** [*fé*] n. f. Genre de plantes herbacées, à feuilles opposées ou verticillées, à fleurs roses ou blanches, de la famille des lythracées, comprenant environ cent cinquante espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. (Quelques-unes sont cultivées en France.)

CUPIDE adj. (lat. *cupidus*). En parlant des personnes, Avide, en général : *Relevé, courageux et* CUPIDE *d'honneur*. (Régnier.) [Vx.] || Avide d'argent : *Tuteur, administrateur* CUPIDE.

— En parlant des choses, Qui est inspiré par la cupidité : *La main* CUPIDE *des hommes de loi. Une ardeur* CUPIDE.

— Substantiv. : *Les* CUPIDES *et les avares ont le cœur sec.* (E. Sue.)

— ANTON. **Désintéressé, généreux, large, prodigue.**

CUPIDEMENT [*man*] adv. Avec cupidité.

CUPIDIQUE [*dik'*] adj. Qui a rapport à Cupidon.

CUPIDITÉ n. f. (lat. *cupiditas*). Convoitise en général : *En quelque état que l'on soit il ne peut être permis d'agir par* CUPIDITÉ. (Nicole.) || Convoitise particulièrem. en parlant des richesses : *Beaucoup de chagrins sont le fruit de la* CUPIDITÉ.

— SYN. **Cupidité, avidité, concupiscence, convoitise.** V. AVIDITÉ.

— ANTON. **Désintéressement, générosité, prodigalité.**

CUPIDON n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des tétraonidés.

— ENCYCL. Le *cupidon des prairies* (*tympanuchus cupido*), gelinotte de l'Amérique du Nord ou tétras huppecol, a le plumage noir, rouge et blanc en dessus, varié de lignes transversales brunes et blanches en dessous, avec deux houppes de plumes dressées en arrière de chaque côté du cou, sous les joues. Sa chair est assez estimée. On a essayé

SPÉCIMEN DE L'ALPHABET ARIEN

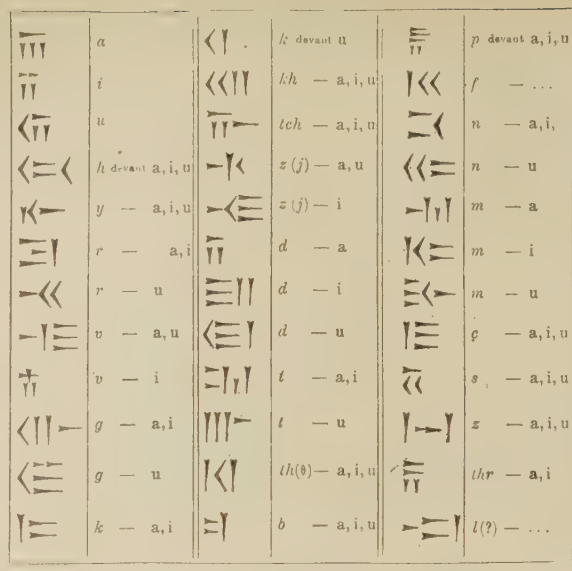

FRAGMENT DU SYLLABAIRE ASSYRO-CHALDÉEN

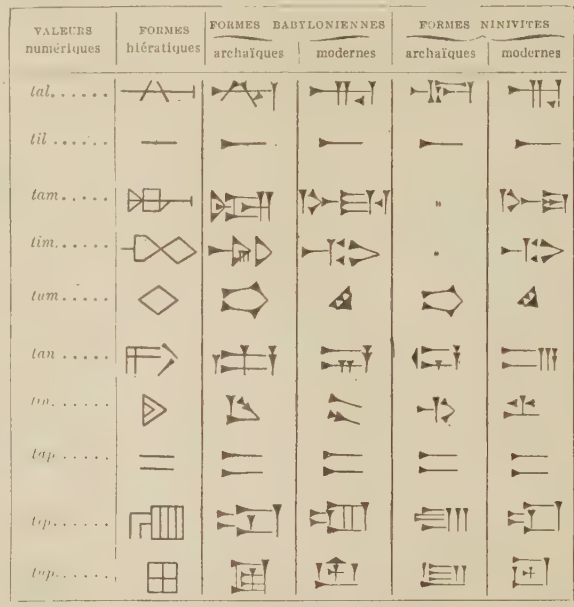

CARACTÈRES CUNÉIFORMES.

souvent, mais sans succès, d'acclimater ces oiseaux en Europe.

CUPIDON n. m. (lat. *cupido;* de *cupere,* désirer). Chacun des génies ailés qu'on fait voltiger autour de Vénus et de l'Amour.
— *Par extens.* Enfant ou adolescent d'une grande beauté. || Homme qui fait le beau, le galant.
— Pop. *Cupidon à carquois d'osier,* Chiffonnier.

Cupidon. Mythol. Divinité de l'amour chez les Romains ; identifié avec l'*Eros* grec par les attributs, la physionomie et les aventures. V. Eros.
— Iconogr. Au musée du Luxembourg figure un gracieux *Cupidon,* œuvre du sculpteur Marqueste. (V. planche *Beaux-Arts XL.*) V. Amour.

CUPPILAY [*ku-pi-lè*] n. m. Machine indienne, servant à élever l'eau. (Elle consiste en une grande outre de cuir, qu'on attache à une corde tirée par des bœufs et passant dans la gorge d'une poulie.)

Cuppra Marittima ou **Marano,** comm. d'Italie (Marches, prov. d'Ascoli-Piceno) ; 3.000 hab.

CUPRALUN n. m. Alun naturel de cuivre.

Cupramontana, commune d'Italie (Marches, prov. d'Ancône) ; 6.365 hab.

CUPRÉINE n. f. Minér. Sulfure naturel de cuivre. C'est une variété hexagonale de chalcosine.)

CUPRÉINE n. f. Alcaloïde $C^{19}H^{20}N^2(OH)^2+2H^2O$, trouvé dans le *quinquina cuprea.*

CUPRÉOL n. m. Alcool de formule $C^{20}H^{34}O+H^2O$ contenu dans l'écorce de cupréa et dans le *quinquina officinalis.*

CUPRESSIFORME adj. (du lat. *cupressus,* cyprès, et de *forme*). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles sont disposées comme celles du cyprès.

CUPRESSINÉES [*près-si-né*] n. f. pl. Tribu de conifères, ayant pour type le genre cyprès.

CUPRESSITE n. f. (du lat. *cupressus,* cyprès). Nom donné à des végétaux fossiles, analogues aux cyprès, que l'on trouve surtout dans les terrains tertiaires.

CUPRESSOCRINUS [*près-so, nuss*] n. m. Paléont. Genre d'échinodermes crinoïdes, type d'une famille dite des *cupressocrinidés,* comprenant des formes à grand calice en forme de coupe. (Caractéristiques du terrain dévonien.)

CUPRESSUS [*près-suss*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre cyprès.

CUPRICO, préfixe indiquant la présence du cuivre dans un composé : *Sel* cuprico-ammonique, Sel double de cuivre et d'ammonium. *Sel* cuprico-cobaltique, Sel double de cuivre et de cobalt. *Sel* cuprico-potassique, etc.

CUPRICO-PLUMBITE [*plon*] n. f. Minér. Mélange isomorphe de covelline et de galène.

CUPRIDES n. m. pl. Famille de minéraux, qui renferme le cuivre et ses composés.

CUPRIFÈRE adj. (du lat. *cuprum,* cuivre, et *ferre,* porter). Qui contient du cuivre : *Terrains, sédiments* cuprifères. || Qui a rapport à l'exploitation des mines de cuivre : *Valeurs* cuprifères.

Cuprija [*tchou-pri-ja*], ville de Yougoslavie, en Serbie, sur la Morava ; 5.350 hab. Ch.-lieu du district de la Morava. Centre commercial.

CUPRINE n. f. Alcaloïde obtenu en traitant par du brome la bromotarconine.

CUPRIQUE [*prik'*] adj. (du lat. *cuprum,* cuivre). De la nature du cuivre : *Les bouillies* cupriques *sont utilisées pour combattre les maladies cryptogamiques.*

CUPRITE n. f. Oxyde naturel de cuivre, répondant à la formule Cu^2O.
— Encycl. Ce minéral cristallise dans le système cubique, la plupart du temps en octaèdres ou en dodécaèdres. La cuprite se trouve en cristaux rouges souvent altérés et recouverts de carbonate de couleur verte (malachite). Ces cristaux possèdent un éclat adamantin ; ils ont un indice optique très élevé (2,849). On les trouve à Chessy, près de Lyon, dans une argile ocreuse.

Cuprite.

L'une des variétés de cuprite est la chalcotrichite que l'on trouve en filaments capillaires, allongés suivant un axe quaternaire. Par réduction sur le charbon, la cuprite donne un grain de cuivre métallique.

CUPRO, préfixe indiquant un alliage de cuivre avec un autre métal : Cuproманganèse, cuprosilicium, cupronickel, etc.

CUPRO-AMMONIACAL, E, AUX adj. : *Liqueur* cupro-ammoniacale. V. cuproammoniaque.

CUPROAMMONIAQUE [*ni-ak'*] n. f. Dissolution ammoniacale de cuivre, dissolvant de la cellulose.
— Encycl. Les *cuproammoniaques* ou *liqueurs cuproammoniacales* dont fait partie le réactif de Schweitzer sont obtenues par la réaction de l'ammoniaque concentrée sur la tournure de cuivre en présence d'un courant d'air. On les emploie dans la fabrication du carton, pour l'imperméabilisation du papier, de la toile à voile et la conservation des cordages et du bois.

CUPRO-AMMONIQUE [*nik'*] adj. Qui contient du cuivre et de l'ammonium. (On dit aussi cuprico-ammonique, ammonico-cuprique.)

CUPROBISMUTHITE [*biss*] n. f. Sulfure naturel de cuivre et de bismuth.

CUPROCALCITE n. f. Carbonate naturel de calcium et de cuivre.

CUPROCITROL n. m. Pharmacol. Citrate de cuivre qui se présente sous forme d'une poudre verte peu soluble dans l'eau et que l'on a employée en pommade ou en fomentation dans le traitement du trachôme.

CUPROFERRITE n. f. Sulfate naturel cuprifère de fer. || Syn. de pisanite.

CUPROÏDE adj. Qui ressemble au cuivre.

CUPROIODARGYRITE n. f. Iodure naturel de cuivre et d'argent.

CUPROL n. m. Nucléine cuivrique employée en solution à 10 p. 100 pour collyres.

CUPROMAGNÉSITE n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre et de magnésium, formant des croûtes verdâtres dans la lave du Vésuve.

CUPROMANGANÈSE n. m. Alliage de cuivre et de manganèse, que l'on introduit dans le creuset qui contient le métal en fusion, avant de procéder à la coulée du cuivre.

CUPRONINE n. f. Alcaloïde obtenu à côté de tarnine en traitant la bromotarconine par l'eau à 130°.

CUPROPLUMBITE ou **CUPROPLOMBITE** n. f. Mélange naturel isomorphe de covelline et de galène.

CUPROTUNGSTITE [*tongh-stit'*] n. f. Tungstate hydraté naturel de cuivre.

CUPRO-URANITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'uranium et de cuivre. || Syn. de chalcolite, et de torbernite.

CUPROXYDE n. m. Se dit parfois pour Oxyde de cuivre.

CUPULAIRE [*lèr'*] adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la cupule.

CUPULE n. f. (du lat. *cupula,* petite coupe). Godet écailleux, formant la base du fruit du chêne, du noisetier, du hêtre, etc.

Cupule (patte antérieure de dytique).

— Zool. Organe circulaire, concave, placé au-dessous des tarses chez certains mâles d'insectes coléoptères, et qui, fonctionnant à la manière d'une ventouse, leur sert à adhérer aux surfaces lisses. (Les dytiques possèdent des cupules bien développées.)

— Encycl. Bot. La *cupule* vraie est produite par la présence d'un involucre écailleux ou épineux qui entoure et protège d'abord les fleurs femelles, puis les fruits. Les cupules peuvent dans certains glands envelopper complètement l'amande ou les amandes. Les chênes, les châtaigniers, les hêtres, les noisetiers portent des fruits cupulés.

Cupule d'un gland de chêne.

CUPULÉ, E adj. Qui est muni d'une cupule, comme les fleurs et les fruits du chêne.

CUPULIFÈRES n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales, remarquable par la présence d'une cupule autour du fruit.
— Encycl. Les *cupulifères* (ou *balanifères*) présentent des fleurs mâles en chaton, les sexes étant séparés sur le même individu. Elles sont ainsi nommées à cause de la cupule que présentent beaucoup de genres. La famille comprend dix genres : bouleau, aune, charme, noisetier, chêne et castanopsis, châtaignier, hêtre, etc., et quatre cent vingt espèces environ.

CUPULIFORME adj. Qui présente la forme d'une cupule.

Cuq (Edouard), jurisconsulte français, né à Saintes en 1850, mort à Paris en 1934. Agrégé des facultés de droit, membre de l'Ecole française de Rome, il enseigna le droit romain à Bordeaux, puis à Paris. L'un des premiers en France, il donna à cet enseignement une orientation nettement historique, montrant tout le profit que les romanistes peuvent tirer de l'épigraphie et de la papyrologie juridique, et des études de droit comparé, notamment des droits babylonien, assyrien et hittite. Il a publié, outre de très nombreux articles : *Etudes d'épigraphie juridique (Bibliothèques des Ecoles françaises de Rome et d'Athènes,* fasc. 21) ; *le Conseil des empereurs, d'Auguste à Dioclétien* (1884) ; *les Institutions juridiques des Romains* (t. I, 1891 ; t. II, 1902) ; *Manuel des Institutions juridiques des Romains* (1917) ; *les Lois hittites* (1924). Il fut élu en 1911 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Cuq-Toulza, ch.-lieu de cant. du Tarn, arrond. et à 27 kil. de Castres ; 860 hab. Vignobles. — Le canton a 11 comm., et 3.600 hab.

Cura, déesse allégorique de l'inquiétude, des soucis, dans l'ancienne Rome.

cura famis [*miss*], mots latins signif. Diète absolue.
— Encycl. Méd. La *cura famis,* qui paraît remonter à Hippocrate, était autrefois appliquée, compliquée du reste de sudation, au traitement de la syphilis rebelle, des tumeurs graisseuses, et enfin à la réduction du volume du fœtus quand ce dernier avait à franchir un bassin rétréci. V. diète.

cura te ipsum (*Guéris-toi toi-même*). V. Medice, cura te ipsum.

CURABILITÉ n. f. (rad. *curable*). Caractère d'une maladie susceptible de guérison.

CURABLE adj. (du lat. *curare,* guérir). Qui peut se guérir ou être guéri.

Curaçao [*sô*], île néerlandaise des Antilles, du groupe des îles Sous-le-Vent, à 75 kil. N. de la côte du Venezuela ; 34.580 hab. sur 543 km². Culture de la canne à sucre, du tabac, des fruits des tropiques et surtout des oranges (d'où le nom de « curaçao » donné à la liqueur fabriquée avec des écorces d'oranges). Raffinerie de pétrole. Capitale, *Wilhelmstad* (15.775 hab.). — Le *gouvernement de Curaçao* comprend, outre l'île principale, Bonaire et Oruba, dans les îles Sous-le-Vent, et, dans les îles du Vent, Eustache, Saba, et une partie de Saint-Martin (1.130 km² peuplés de 56.500 hab.).

CURAÇAO [*ra-sô*] n. m. (de *Curaçao* nom d'une des Antilles). Liqueur composée avec des écorces d'oranges, du sucre et de l'eau-de-vie.
— Encycl. C'est au commencement du XVIIIe siècle qu'on voit, pour la première fois, apparaître le *curaçao* en Hollande. Pour le fabriquer, on pèle des oranges de manière à n'enlever que la superficie, sans attaquer le blanc, et l'on met macérer ces zestes dans de l'alcool à 90° (la proportion étant de 750 gr. de zestes frais pour 10 litres d'alcool), avec 20 grammes de cannelle et 10 grammes de macis. Après quinze jours de contact, on distille au bain-marie, et l'on ajoute un sirop fait avec 3kg,500 de sucre et 3 litres d'eau ; on colore soit avec du caramel, soit avec du bois de campêche. (Certaines formules font macérer avec les écorces d'oranges douces quelques écorces d'oranges amères, de l'angélique et de la vanille.)

Le curaçao se fabrique un peu partout, mais c'est la Hollande qui fournit le plus réputé.

CURADE n. f. (de *curer*). Raie d'écoulement qui sépare deux billons consécutifs dans un champ labouré.

CURAGE ou **CUREMENT** [*man*] n. m. Action de curer ; résultat de cette action : *Le* curage *d'un égout, d'un puits,* etc. || Dépense occasionnée par la même opération. || Matières extraites dans la même opération. (En ce cas, on dit aussi curure.) || Etendage du lin sortant du rouissage humide, sur un pré, dans le but de le blanchir.
— Encycl. Econ. rur. Les cours d'eau, canaux, fossés, étant peu à peu envahis par les herbes, vase et débris de toutes sortes, dont l'amoncellement entrave l'écoulement des eaux et compromet les intérêts agricoles ou industriels en même temps que la salubrité publique, il y a lieu d'en effectuer le *curage* périodiquement.

Les herbes sont faucardées, les boues extraites à la pelle ou à la drague, les bords des fossés comme le fond sont rétablis dans leur forme première. Les curures, riches en azote, constituent une matière fertilisante ; mais leur épandage étant difficile on les incorpore ordinairement aux composts.

— Dr. Le *curage* des rivières navigables et flottables incombe à l'Etat. Celui des cours d'eau non navigables et non flottables est à la charge des riverains. C'est le préfet qui prescrit l'opération, suivant les règlements établis. S'il n'existe pas d'anciens règlements ou qu'ils s'adaptent mal aux situations nouvelles, une association syndicale libre ou autorisée sera créée entre les intéressés.

CURAGE n. m. (pour *culrage ;* de *cul,* et de *rage*). Nom vulgaire donné, à cause de sa saveur brûlante et âcre, à la persicaire âcre ou poivre d'eau (*polygonum hydropiper*).

CURAIN [*rin*] ou **CURIN** n. m. Incrustation au fond des poêles à évaporer l'eau salée.

CURANDERIE [*rî*] n. f. Etablissement où l'on pratique le blanchiment des toiles.

CURANDIER [*di-é*] n. m. (de *curer*). Ouvrier employé au curage du lin.

Curange (en flamand **Curingen**), comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Hasselt), sur le Demer ; 2.450 hab.

CURARE n. m. (de *woorara, vourary, ourary,* mots du dialecte galibi ou caraïbe). Poison végétal dont les Indiens de l'Amazone, de l'Orénoque et des parages des Guyanes se servent pour empoisonner leurs flèches. || *Curare animal,* Venin sécrété par la peau d'un batracien, la *rainette du Choco* (*phyllobates Chocoensis*). [C'est un des venins les plus subtils et les plus terribles que l'on connaisse. Les Indiens de la Colombie s'en servent pour empoisonner leurs flèches.]
— Encycl. Le *curare* paraît provenir des extraits de diverses loganiacées américaines du genre strychnos ; il se présente sous l'aspect d'une matière noirâtre, soluble dans l'eau, dont le principe actif est la curarine. C'est un poison violent quand il est mis en contact avec la circulation, car la mort survient alors en quelques minutes, par paralysie des muscles respiratoires. Longet et surtout Cl. Bernard ont bien étudié le mécanisme de cet empoisonnement, et ce dernier savant a utilisé le curare comme un délicat instrument d'analyse physiologique, en montrant qu'il laisse intactes la conduction nerveuse dans le neurone et l'irritabilité musculaire, mais qu'il rompt la contiguïté directe du neurone et de la fibre dans la plaque motrice, de telle sorte que l'influx nerveux ne peut plus déterminer la contraction du muscle ; d'où la paralysie. Les nerfs sensitifs ne paraissent pas atteints par l'intoxication curarique.

Le curare s'élimine assez rapidement par le rein. Aussi, quand il y a intoxication curarique et que la paralysie gagne les muscles respiratoires, il suffit de pratiquer la respiration artificielle pendant un temps suffisant, pour voir revenir les mouvements spontanés d'inspiration et d'expiration. L'ingestion du curare (par la voie digestive) n'est généralement pas dangereuse, s'il n'y a pas de lésion des muqueuses, car l'absorption par la muqueuse digestive est assez lente pour que le poison soit éliminé au fur et à mesure. C'est là ce qui explique comment les Indiens peuvent consommer sans inconvénient (la cuisson ne paraissant pas détruire complètement la toxicité) la chair des animaux tués à l'aide de flèches empoisonnées par le curare.

CURARINE n. f. Alcaloïde de formule $C^{18}H^{35}N$ constituant le principe actif du curare.

CURARISANT [*zan*], **E** adj. Se dit de toute substance agissant sur l'organisme comme le curare, c'est-à-dire en coupant au niveau de la plaque motrice l'activité des nerfs moteurs sur les muscles.

CURARISER [*zé*] v. tr. Soumettre à l'influence du curare, pour en étudier les effets.

CURATELLE n. f. (du lat. *curatum* supin de *curare,* soigner). Dr. act. Fonction du curateur.
— Encycl. Dr. rom. La loi des Douze Tables avait établi la *curatelle* pour les *furiosi,* qui sont les aliénés ayant des moments lucides, et pour les prodigues, en entendant par là ceux qui dissipaient les biens familiaux. On étendit la protection de la curatelle à tous les aliénés et à tous les prodigues. Plus tard, on a appliqué aussi la curatelle aux pubères n'ayant pas atteint l'âge de vingt-cinq ans. Le curateur du fou et celui du prodigue administraient eux-mêmes. Le mineur de vingt-cinq ans, au contraire, pouvait agir avec le *consensus* de son curateur ; mais celui-ci pouvait aussi procéder par voie de *negotiorum gestio.*

— Dr. fr. anc. Les majeurs incapables et les mineurs émancipés étaient pourvus d'un curateur, dont les fonctions variaient avec la nature de leur incapacité : tantôt le curateur gère les biens de l'incapable et le représente (*fous, imbéciles*), tantôt il l'assiste en justice et pour certains actes graves (*mineurs, prodigues*). V. curateur.

La *curatelle* ne diffère point de la tutelle par sa nature. On disait : *Tuteur et curateur n'est qu'un.*

CURATEUR, TRICE n. (lat. *curator, trix ;* de *curatum* supin de *curare*, soigner). Dr. Personne nommée pour gérer les biens et veiller aux intérêts de certains incapables : *Nommer un* CURATEUR. || *Curateur ad hoc,* Celui qui est nommé pour une affaire particulière. || *Curateur au mineur émancipé.* V. ÉMANCIPATION. || *Curateur à une succession vacante.* V. SUCCESSION VACANTE. || *Curateur au bénéfice d'inventaire,* Curateur contre lequel l'héritier bénéficiaire intente les actions qui lui appartiennent contre la succession (C. proc. civ., art. 996). || *Curateur aux biens de l'absent,* Curateur que peut nommer le tribunal du domicile d'une personne présumée absente. || *Curateur au ventre,* Celui qui est nommé pour veiller aux intérêts de l'enfant dont une femme est enceinte au moment de la mort de son mari. || *Curateur au sourd-muet,* Celui qui est nommé à un sourd-muet qui ne sait pas écrire, pour l'acceptation d'une donation (C. civ., art. 936). || *Curateur à l'individu placé dans une maison d'aliénés,* Celui qui peut être nommé, en vertu de la loi du 30 juin 1838, pour veiller à ce que les revenus de l'aliéné soient employés à adoucir son sort et à hâter sa guérison, et à ce que l'exercice de ses droits lui soit rendu dès que sa situation le permettra. || *Curateur à un immeuble délaissé par hypothèque.* V. DÉLAISSEMENT. || *Curateur à la mémoire d'un mort,* Celui qui est nommé pour exercer les droits d'un condamné qui est mort, lorsqu'il y a lieu de procéder à la revision du procès (C. d'instr. crim., art. 447).

— Antiq. rom. *Curateur de la tribu* ou *Curator tribus,* Magistrat placé à la tête d'une tribu. || Sous l'empire, Fonctionnaire chargé de certaines inspections ou administrations : CURATEUR *des aqueducs, des rues, de la ville, des jeux, des monuments.* || *Curateur de la cité* (*curator reipublicæ* ou *civitatis*), Fonctionnaire municipal chargé de l'administration financière. || *Curateur des comptes* ou *Curator kalendarii,* Fonctionnaire qui s'occupait des capitaux de la ville placés à intérêts.

— Dr. anc. *Curateur au mort, Curateur du mort,* Celui qui était nommé d'office par le juge pour défendre la cause d'un homme accusé de s'être donné la mort. || *Curateur au cadavre,* Celui nommé pour représenter un accusé décédé, lorsqu'on poursuivait une procédure criminelle après sa mort, comme au cas de crime de lèse-majesté, rébellion, suicide. || *Curateur au mort civilement,* Celui qui, avant la loi du 31 mai 1854, représentait en justice un individu frappé de mort civile.

— Enseign. Membre du conseil d'une université en Belgique et en Hollande.

— ENCYCL. Dr. act. La mission du *curateur* varie selon les cas : tantôt il se contente d'assister l'incapable, par exemple en cas d'émancipation ; tantôt il administre lui-même, par exemple en cas d'absence, de succession vacante. Les curateurs sont nommés selon les hypothèses, par le conseil de famille, ou le tribunal : il n'y a pas de curatelle légale.

CURATIER [*ti-é*] n. m. Tanneur ou corroyeur.

CURATIF, IVE adj. (du lat. *cura,* soin). Relatif à la guérison d'une maladie : *Méthode* CURATIVE.

— Fig. : *La vertu* CURATIVE *des systèmes.*

— *Substantiv.* Remède efficace : *Un* CURATIF. (Peu us.).

— ANTON. Morbifique.

CURATION [*si-on*] n. f. Traitement médical. (Peu us.)

CURATORIUM [*om'*] n. m. (du lat. *curare,* soigner). Établissement où les malades sont reçus en vue d'une cure spéciale (par ex. la cure de repos).

CURATORIUM [*om'*] n. m. Dr. internat. Comité de douze membres chargé d'assurer la direction scientifique de l'Académie de droit international de La Haye. (Composé de juristes choisis dans le monde entier parmi les personnalités éminentes du droit international, le curatorium a la haute direction de l'enseignement donné chaque année, à La Haye, en juillet et en août. Les cours sont publiés par les soins du curatorium.)

CURCAS [*kass*] n. m. Espèce d'arbrisseau du genre jatropha qui croît dans l'Amérique tropicale : *Les graines du* CURCAS *sont connues sous les noms de* « pignons d'Inde ou noix des Barbades ». (Elles sont comestibles à condition que l'on enlève l'embryon.)

CURCHÉ n. m. Voile blanc que portent les femmes lorraines aux enterrements.

CURCI (Giuseppe), compositeur italien, né et mort à Barletta (1808-1877). Il est l'auteur de nombreuses compositions de musique religieuse, de mélodies, de cantates, de recueils didactiques et de plusieurs ouvrages dramatiques dont deux opérettes qu'il écrivit lorsqu'il était encore élève du Conservatoire de Naples.

CURCI (Charles-Marie), écrivain et prédicateur italien, né à Naples en 1810, mort en 1890. Entré dans l'ordre des jésuites en 1825, Curci fonda à Naples le journal *la Civilta cattolica,* qui, plus tard, fut transféré à Rome. Après avoir en 1870 défendu le pouvoir temporel des papes, il s'en déclara l'adversaire et dut quitter la Compagnie de Jésus. Plusieurs de ses ouvrages furent mis à l'index.

CURCIAT-DONGALON, comm. de l'Ain, arrond. et à 31 kil. de Bourg ; 1.100 hab.

CURCUAS ou **GOURGEN** (Jean), général byzantin du Xe siècle, d'origine arménienne, l'un des meilleurs lieutenants de Romain Lécapène. Il combattit les Arabes avec gloire pendant plus de vingt ans. En Europe, il repoussa les Russes. Les fils de Romain Lécapène, jaloux de son influence, le firent disgracier.

CURCULIGO n. m. Genre d'herbe à fleurs jaunes, solitaires ou en capitules sessiles, de la famille des amaryllidacées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes. (On cultive en serre tempérée ou en appartement trois espèces de ce genre.)

CURCULIO n. m. (mot lat.). Nom scientique des charançons.

Curculio ou **Charançon,** comédie de Plaute, représentée à Rome un peu après 195 av. J.-C. Le titre de la pièce, *Charançon,* est tiré du nom de l'un des principaux personnages, parasite qui vit aux dépens d'un soldat fanfaron. Les rôles connus du parasite glouton et rusé, de l'esclave insolent, du militaire vantard, du prostitueur lâche et cupide, sont traités avec la verve ordinaire à Plaute. Les traits de mœurs romaines y sont nombreux. Un passage est célèbre : c'est l'intermède où le directeur de la troupe trace la description humoristique des différents quartiers de Rome et de ceux qui les fréquentent.

CURCULIONIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères rhynchophores comprenant les formes vulgairement nommées charançons, caractérisées par la tête prolongée en avant en un rostre plus ou moins accusé, à l'extrémité duquel s'ouvre la bouche.

— ENCYCL. Les *curculionidés* constituent la famille la plus nombreuse en espèces de tout le règne animal. On en a décrit plus de 30.000, et ce chiffre est bien inférieur à celui des formes existantes. Ce sont des insectes qui tous se nourrissent de végétaux. Leurs larves, charnues, courtes et apodes, vivent soit dans le sol, à la racine des plantes, soit dans les parties aériennes des végétaux et même dans le bois. Il en est qui déterminent la formation de galles. Quelques-unes vivent à l'air libre à la surface des feuilles. La plupart sont nuisibles.

Certains curculionidés des régions tropicales comme les *eupholus,* les *entymus,* les *pachyrrhynchus,* comptent parmi les plus beaux coléoptères.

Curcuma : *a,* épi de fleurs.

CURCUMA n. m. Genre de plantes, de la famille des zingibéracées.

— ENCYCL. Les *curcumas* sont des herbes vivaces, à rhizome, dont les fleurs, zygomorphes et jaunâtres, sont groupées en grappes spiciformes colorées ; ils habitent les régions chaudes de l'ancien continent, surtout l'Asie orientale, au nombre de quarante environ.

Le *curcuma longa,* originaire de l'Inde, est une des espèces les plus connues. Presque toutes les espèces présentent de gros rhizomes odorants, blancs, jaunes ou safranés, très féculents, desquels on tire une sorte d'arrow-root et une matière colorante, la *curcumine.*

CURCUMINE n. f. Matière colorante des racines de curcuma, de formule $C^{14}H^{14}O^4$, constituant des prismes orangés à reflets bleus fondant à 178°.

CURE, rivière de Bourgogne, affluent droit de l'Yonne, née près de Château-Chinon. Elle arrose les départements de Saône-et-Loire, de la Nièvre et de l'Yonne, forme le réservoir des Settons, reçoit la Bréjanne et baigne Vézelay, puis traverse les curieuses grottes d'Arcy et longe Vermenton avant de finir à Cravant. Cours, 112 kil.

CURE n. f. (du lat. *cura,* soin, souci). Soin, attention que l'on donne à une chose. (Ne s'emploie pas avec l'article) : *Avoir* CURE *d'une chose.* [L'Ane] *Se plaint en son patois ; le Meunier n'en a* CURE. (La Fontaine.)

— Fauconn. Sorte de potion sèche, composée d'une boulette de coton ou de chanvre, qu'on fait avaler au faucon, lorsque cet oiseau a l'estomac chargé. || Excrément du faucon.

— Méd. Guérison, ensemble des moyens employés pour obtenir la guérison. (Le mot cure est surtout employé aujourd'hui, en dehors de son acception générale, pour caractériser une méthode thérapeutique spéciale. On dit ainsi : *cure de fruits, cure thermale* ou *hydrominérale, cure de jeûne,* etc. On donne le nom de *cure radicale* à une méthode qui assure la guérison définitive d'une affection ou d'une malformation : CURE RADICALE *de la hernie.*) || *Cure de terrain* ou *Cure d'Œrtel,* Méthode qui utilise la marche en pente douce, réglée, dans certaines affections chroniques du cœur. || *Cure de Guelpa.* V. GUELPA.

— PROV. **A beau parler qui n'a cure de bien faire,** Les belles paroles de qui se conduit mal ne trompent personne. || **On a beau prêcher à qui n'a cure de bien faire,** Inutile de donner des conseils à qui n'a nulle envie de les suivre.

CURE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Fonction à laquelle est attachée la direction spirituelle d'une paroisse. || Circonscription territoriale administrée par un prêtre ayant le titre de « curé ».

— *Par extens.* Habitation d'un curé, presbytère : *Aller à la* CURE.

—.ENCYCL. D'après le droit canon, la *cure* est un territoire déterminé, soumis à l'autorité spirituelle d'un pasteur permanent, qui a droit d'en gouverner les fidèles et de leur administrer les sacrements. C'est à l'évêque qu'il appartient d'établir, de supprimer et de modifier la circonscription des cures. Les revenus des cures reviennent de droit au *curé.*

En France, la loi organique du 18 germinal an X distinguait entre les paroisses les plus importantes, dont le pasteur est considéré comme inamovible, et les paroisses moindres, dont le desservant peut être changé au gré de l'évêque. Le nom de *cures* était réservé aux premières. Les paroisses de moindre importance étaient appelées « succursales ».

CURÉ n. m. (de *cure*). Prêtre pourvu d'une cure. || Prêtre desservant. || *Pop.* Ecclésiastique : *Aimer les* CURÉS.

— *Pop.* Sac de charbon.

— Hist. ecclés. *Curé-vicaire perpétuel,* Prêtre qui était délégué à perpétuité pour remplir les fonctions curiales, bien que le titre de « curé » fût conservé à un autre. || *Curé décimateur,* Curé qui percevait des dîmes sur ses paroissiens. || *Curé à portion congrue,* Prêtre substitué par le décimateur et touchant de lui un traitement appelé « portion congrue ».

— Hortic. Variété de poire de belle apparence que l'on consomme surtout cuite. (On dit aussi BELLE DE BERRY.)

— Jeux. *M. le curé* ou *Le petit chien de M. le curé n'aime pas les os : que lui donnez-vous?* Jeu d'enfants, dans lequel il faut répondre à la question par un mot qui ne contienne pas la lettre *o.*

— Loc. prov. **C'est Gros-Jean qui en remontre à son curé,** C'est un ignorant qui veut enseigner plus savant que lui.

— ENCYCL. Dr. can. et Admin. Primitivement, il n'y avait dans chaque ville qu'une seule église, où l'évêque remplissait les fonctions sacerdotales. Quand le nombre des fidèles s'accrut, on construisit dans les villes et dans les bourgs et les villages d'autres églises nommées *parochiæ* (paroisses), qui furent confiées à des prêtres délégués par l'évêque. Ceux-ci devinrent ainsi des pasteurs de second ordre « chargés du soin des âmes » (*curati*) d'où le mot français *curé.*

Le curé a sur ses paroissiens une juridiction *ordinaire* et *personnelle* : il peut donc l'exercer, en quelque lieu qu'il les rencontre et la déléguer à d'autres prêtres. Il a le droit, en vertu de sa charge, de prêcher dans son église, d'y célébrer la messe, d'y administrer les sacrements et de percevoir les revenus attachés à son titre.

— Relig. Le titre de *curé* appartient dans le culte catholique aux ministres chargés de desservir les *paroisses.* Sous le régime concordataire, ils étaient nommés par les évêques mais devaient être agréés par le gouvernement ; ils jouissaient d'un traitement. Depuis la loi du 9 décembre 1905 le gouvernement n'intervient plus dans leur nomination et ils ne reçoivent aucun traitement. Mais un droit de police leur est reconnu pour assurer dans l'intérieur des édifices l'accomplissement régulier des cérémonies religieuses ; toutefois, ils auraient à faire appel au maire s'il était nécessaire de recourir à la force publique.

Curé Amis (LE) [*der Pfaffe Amîs*], poème allemand de Stricker (première moitié du XIIIe s.). Cette œuvre contient douze contes, dont le héros est le clerc Amis, qui, par des moyens toujours plaisants, mais parfois dignes de la corde, fait une foule de dupes. Le récit de Stricker est semé de traits de satire contre l'avidité des clercs et la crédulité des laïques.

Curé de Tours (LE), roman de Balzac (1832), rangé dans les SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE. L'auteur nous montre le pauvre et innocent curé Birotteau victime des méchancetés basses et subtiles de Mlle Gamard, vieille fille hargneuse et aigrie, aidée de l'abbé Troubert. A Mlle Gamard, Balzac oppose un autre type de vieille fille, Mlle Salomon, douce, résignée et charmante.

Curé de village (LE), roman de Balzac (1829), rangé dans les SCÈNES DE LA VIE DE CAMPAGNE. L'auteur y raconte d'une part les efforts du bon abbé Bonnet pour répandre autour de lui la bienfaisance et le salut des âmes, et d'autre part la destinée pitoyable de Véronique, jeune fille charmante et constamment malheureuse, jetée dans les bras d'un avare et qui, bien malgré elle, se trouve la cause de deux assassinats et d'une exécution capitale.

CUREAU [*rô*] n. m. Instrument du tondeur de drap.

CUREAU DE LA CHAMBRE. Biogr. V. LA CHAMBRE.

CURE-DENT [*dan*] n. m. Petit instrument pour curer les dents. || Pl. *Des* CURE-DENTS.

— ENCYCL. Archéol. Les *cure-dents* ont été connus dès l'antiquité gréco-romaine. Le *dentiscalpium* romain se faisait en bois, en plume, en métal ; dans ce dernier cas, l'extrémité en était souvent un *cure-oreille* (*auriscalpium*). Parfois une même trousse réunissait au cure-dent d'autres objets de toilette, sur un pivot ; et l'on retrouve au moyen âge le même usage. Les Orientaux, Ethiopiens, Arabes, Indiens, se nettoyaient plutôt les dents avec une tige de câprier (*capparis sodica*), dont les fibres forment pinceau.

CURÉE n. f. (pour *cuirée* de *cuir*). Vén. Pâture composée de certaines parties du cerf, daim, chevreuil ou sanglier, et même lièvre, le plus souvent intestins et sang, qu'on donne aux chiens courants. || *Défendre la curée,* Éloigner, à coups de fouet, les chiens, de la curée qu'on leur prépare. || *Sonner la curée,* Sonner du cor pour appeler veneurs et chiens à la curée. || *Mettre les chiens en curée,* Leur donner la curée, pour les exciter et les récompenser d'avoir pris la bête. || *Faire curée,* En parlant des chasseurs, Faire manger aux chiens la bête qu'ils ont prise ; — En parlant des chiens, Manger la bête qu'ils ont prise, sans attendre qu'on la leur donne. || *Les chiens sont en curée,* Quand ils sont surexcités par l'attente et les préparatifs de la curée.

— Fig. *Faire curée,* Se ruer sur, détruire :

> Ce sont de vrais satans, dont la gueule altérée
> De l'honneur féminin cherche *à faire curée.*
> MOLIÈRE.

— *Par extens.* Pitance :

> Eh ! qu'importe quel animal ?
> Dit l'un de ces mâtins ; voilà toujours *curée.*
> LA FONTAINE.

— *Fig.* Action de se disputer avidement ce que plusieurs personnes convoitent et peuvent saisir : *Se ruer à la* CURÉE *des places.* || *Etre âpre à la curée,* Etre avide de lucre, d'emplois, d'honneurs.

— ENCYCL. Vén. Il y a deux espèces de *curées* : la

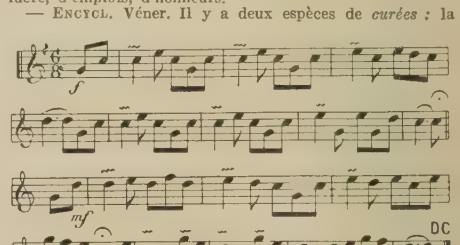

La curée.

curée froide et la *curée chaude.* La curée chaude est celle qui se fait sur le lieu même où la bête a été prise, aussitôt qu'elle a été mise à mort, et que le maître d'équipage a

levé le pied droit pour en faire hommage au principal invité. C'est celle que les chiens préfèrent et qui les encourage le plus. Elle consiste généralement, après dépeçage de la bête, à leur donner les intestins et quelques bas morceaux. La curée froide est celle que l'on donne en rentrant au logis. Elle consiste à donner aux chiens du pain imbibé du sang de la bête. Quant à la *curée aux flambeaux*, ce n'est qu'une curée froide, d'apparat, qui se fait dans une cour d'honneur à titre de spectacle, à la lueur des torches que portent de nombreux valets, pendant que les piqueurs sonnent la curée.

Curée (LA), par Emile Zola (1873); second volume de la série des *Rougon-Macquart*, où est décrite la frénésie de spéculation qui s'abattit sur Paris après le Deux-Décembre. Aristide Rougon, venu de Plassans à Paris pour prendre part à la « curée », se lance dans de grandes entreprises de travaux publics.

Curée (LA), tableau de Rochegrosse; c'est l'assaut des conjurés qui tuent César. V. CÉSAR.

CURE-FEU n. m. invar. Barre de fer tantôt droite, mais souvent terminée par un crochet, dont on se sert pour attiser le feu et nettoyer la grille en la débarrassant du mâchefer. (Syn. FOURGON, TISONNIER, RINGARD.)

CUREL (François DE), auteur dramatique français, né à Metz en 1854, mort à Paris en 1928. Ancien élève de l'Ecole centrale, il débuta dans les lettres par deux romans : *l'Eté des fruits secs* (1885) et *le Sauvetage du Grand-duc* (1889). Il se tourna ensuite vers la littérature dramatique et fit jouer au Théâtre-Libre en 1892 ses deux premières pièces : *l'Envers d'une sainte* et *les Fossiles*, peinture d'une noblesse provinciale dominée par l'orgueil de la race. Puis il fit représenter *l'Invitée* (1893); *l'Amour brode* (1893), marivaudage tragique d'une excessive subtilité; *la Figurante* (1896); *le Repas du lion* (1897), étude psychologique où l'on verrait à tort un drame social; *la Nouvelle Idole* (1899), qui peint l'angoisse d'un savant voué jusqu'à l'homicide au culte exclusif de la science et amené à douter de son idole; *la Fille sauvage* (1902), synthèse de l'évolution de l'humanité; *le Coup d'aile* (1906); *la Danse devant le miroir* (1914), nouvelle version de *l'Amour brode*. En 1919, F. de Curel fut élu à l'Académie française. *L'Ame en folie* (1919) sorte de somme philosophique de l'existence; *la Comédie du génie* (1922); *l'Ivresse du sage* (1922), qui met aux prises la science et la nature, accentuèrent la tendance de l'auteur à utiliser la forme dramatique pour l'expression de ses idées personnelles. Une fois seulement, avec *Terre inhumaine* (1922), drame vigoureux et sobre, il parut vouloir modifier sa manière; mais il y revint avec *la Viveuse et le Moribond* (1926), et *Orage mystique* (1927).

De Curel. — Cl. Manuel.

Toutes ces pièces, qui surprennent parfois par un dédain volontaire des règles et des habiletés scéniques, nous présentent le plus souvent des âmes excessives et véhémentes. Pour les mieux peindre, l'auteur les place dans des situations rares ou exceptionnelles; mais, une fois établie, l'action demeure toute intérieure, uniquement alimentée par les conflits d'idées ou de sentiments. De là le caractère hautain et un peu abstrait de ces œuvres, qui n'ont rien cependant de la froideur des pièces à thèse, et qu'échauffe au contraire un style vigoureux et éclatant.

CURE-LANGUE [*langh'*] n. m. invar. Petite lame, généralement en ivoire, pour nettoyer la langue. (On dit aussi GRATTE-LANGUE.)

CURÉLY (Jean-Nicolas), général français, né à Arvillers (Meurthe) en 1774, mort à Jaulny (Meurthe) en 1827. Engagé en 1793, sous-lieutenant en 1806, il était colonel en 1813, et général six mois après; il fut l'un des plus brillants chefs de cavalerie des guerres du premier Empire. Il a écrit *l'Itinéraire d'un cavalier léger de la Grande Armée*, publié en 1887.

CUREMENT [*man*] n. m. Syn. de CURAGE.

CURE-MÔLE n. m. Sorte de bateau ponté, muni d'un appareil propre à curer les ports. || Pl. *Des* CURE-MÔLES.

CURE-OREILLE [*ku-ro-rèy'*] n. m. Petit instrument de corne, d'os, d'ivoire, etc., pour enlever le cérumen qui obstrue l'intérieur des oreilles. || Pl. *Des* CURE-OREILLES.

CURE-PIED [*pi-é*] n. m. Instrument avec lequel le maréchal ferrant nettoie le dedans du pied des chevaux. || Pl. *Des* CURE-PIEDS.

CURER [*ré*] v. tr. (du lat. *curare*, soigner). Nettoyer, retirer les ordures, la crasse, etc. de : CURER *un égout, un port.* CURER *ses dents, ses oreilles.*

— Sylvic. *Curer un bois*, Le débarrasser des bois morts, des branches rompues, des souches, etc.

— Vitic. *Curer une vigne en pied*, Enlever des ceps tout le bois inutile.

— *Intransitiv.* Fauconn. Prendre la cure, en parlant de l'oiseau de proie : *Les faucons* CURENT *aujourd'hui.*

— ***Se curer***, v. pr. — Au sens réfléchi : SE CURER *les dents, les oreilles.*

— Au sens passif : *Cet égout doit* SE CURER *fréquemment.*

CURES. Géogr. anc. Ville de l'Italie centrale, en pays des Sabins, patrie de Tatius et de Numa Pompilius. Aujourd. *Correse.*

CURET [*rè*] n. m. (pour *cuiret*). Peau de buffle avec laquelle le doreur étend la potée d'étain sur les pierres sanguines.

— Bot. Nom vulgaire des prêles, des charagnes et des latches, toujours imprégnées de silice et qu'on utilise quelquefois pour récurer les ustensiles de ménage.

CURETEL n. m. Forme médiévale de « cure-pied ».

CURÈTES. Myth. gr. Ce nom eut chez les Grecs plusieurs acceptions, désignant à la fois un peuple légendaire et une classe de prêtres : *Un* CURÈTE (ou CURÈTE dans le sens de « prêtre »).

— ENCYCL. Pour Homère, les *Curètes* sont un ancien peuple d'Etolie; mais des Curètes sont mentionnés en beaucoup d'autres pays : Acarnanie, Elide, Arcadie, Laconie, Messénie, Eubée, Asie Mineure, Crète; ceux-là sont des dieux inférieurs ou génies, souvent confondus avec les cabires, les corybantes, les dactyles, les telchines, ou autres. On attribuait aux Curètes une foule d'inventions : dressage des animaux domestiques, élevage des abeilles, travail des métaux et fabrication des armes, organisation de la vie sociale.

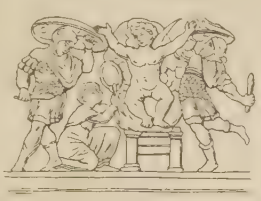
Les curètes dansant auprès de Dionysos enfant (bas-relief d'ivoire).

— Au sens restreint du mot, les premiers curètes sont ceux à qui Rhéa confia Zeus enfant : ils veillèrent sur le berceau, exécutant autour du jeune dieu des danses bruyantes, frappant des cymbales, entre-choquant des épées et des boucliers, pour empêcher Cronos d'entendre ses cris. D'autres traditions plaçaient la scène ailleurs qu'en Crète. Ailleurs, ces mêmes personnages paraissent comme nourriciers de Dionysos. Plus tard, le nom de « curètes » passa même à des prêtres : ainsi à Ephèse, d'après les inscriptions.

CURÉTICON n. m. Antiq. gr. Danse des curètes; d'où *curétique*, mètre spécial en prosodie.

CURETON (Guillaume), orientaliste anglais, chanoine de Westminster, né à Westbury (Shropshire) en 1808, mort en 1864. Professeur à Oxford, il catalogua, en 1837, les manuscrits arabes du Musée britannique, et publia des éditions d'ouvrages arabes et syriaques.

CURETTAGE [*re-taj'*] n. m. Opération qui consiste à enlever avec une curette des corps étrangers ou des sécrétions morbides au fond des cavités du corps.

— ENCYCL. Les organes où l'on pratique le *curettage* sont l'oreille, l'utérus, le rectum, la vessie. On fait le curettage de l'oreille, quand on extrait le cérumen ou tout autre corps étranger; de l'utérus, quand on en râcle les fongosités, les caillots, les fragments de placenta; du rectum, quand on y arrache les fèces provenant d'une constipation opiniâtre.

Le curettage utérin, le plus fréquemment désigné par ce mot, consiste à abraser, à l'aide d'une curette, la muqueuse utérine malade, qui se régénère ensuite spontanément. Il s'emploie dans certaines métrites, dans la rétention placentaire, etc.

CURETTE n. f. Palette de fer ou de bois au moyen de laquelle on nettoie divers instruments, outils, armes, etc.

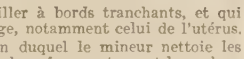
Curette (chirur.).

— Chir. Instrument de chirurgie, en forme de cuiller à bords tranchants, et qui sert à pratiquer le curettage, notamment celui de l'utérus.

— Min. Outil au moyen duquel le mineur nettoie les trous de mine, au cours de leur forage et avant leur chargement.

— Techn. Petite spatule tranchante qu'emploient différents artisans (tonnelier, sabotier, menuisier, etc.) pour curer, creuser, approfondir un trou, une mortaise, etc.

CUREUR n. m. Qui cure les puits, les fossés, etc.

CUREUS (Joachim), médecin et théologien allemand, né à Freistadt (Silésie) en 1532, mort en 1573 à Glogau, où il fut médecin de la ville. Ce fut un partisan enthousiaste de Mélanchthon : il a laissé divers écrits.

CUREUX [*reû*] n. m. Apprenti-aplaigneur ou aplanisseur, dans les fabriques de drap. || Homme de peine, chez les fabricants de couvertures.

CURGIES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 6 kil. de Valenciennes; 1.000 hab. Ch. de f. Nord.

CURGY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 8 kil. d'Autun; 840 hab. Eglise romane bourguignonne des XIe et XIIe siècles.

CURIA (Famille), maison plébéienne célèbre de l'ancienne Rome. Cette famille n'a fourni qu'un seul consul à la République : Manius Curius, surnommé *Dentatus.*

CURIACES (les). V. HORACES (les).

CURIAL, E, AUX adj. Hist. rom. Qui concerne la curie, qui s'y rattache : *Assemblée* CURIALE. || *Voix curiale*, Voix donnée, dans le comité de la Diète fédérale de la Confédération germanique, par une réunion de personnes ou d'Etats qui ne votaient pas individuellement.

— *Substantiv.* et au masc. Nom donné, dans la société féodale, à des fonctionnaires qui servaient de scribes et assistaient le juge féodal dans ses fonctions : *Les* CURIAUX.

CURIAL, E, AUX adj. (lat. *curialis*). Relig. Qui concerne le curé ou la cure : *Droits* CURIAUX.

— *Maison curiale*, Presbytère, maison du curé.

Curial (LE) ou *Courtisan*, traduction française, par un anonyme du XVe siècle, du traité latin d'Alain Chartier *De vita curiali.* Dans le cadre, peut-être fictif, d'une lettre adressée à son frère pour le détourner de solliciter un emploi à la cour, Chartier fait un sombre tableau de la vie du courtisan, des misères et des humiliations qui en sont la conséquence nécessaire. Ce petit ouvrage est écrit en un style sobre et ferme, manifestement inspiré de Sénèque.

CURIAL (Philibert - Jean - Baptiste - François - Joseph, comte), général français, né à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie) en 1774, mort à Paris en 1829. Volontaire dans la légion des Allobroges en 1793, il se distingua en Italie, en Egypte et pendant les campagnes de l'Empire. Appelé à la Chambre des pairs par Louis XVIII, il prit part à la guerre d'Espagne (1823), fut nommé chevalier des ordres du roi, et mourut des suites d'une chute de cheval qu'il fit au sacre de Charles X. — Son fils, Napoléon-Joseph **Curial,** né et mort à Paris (1809-1861), filleul de l'Empereur, devint page de Louis XVIII, officier de la garde royale en 1830, pair de France sous Louis-Philippe, député de l'Orne après 1848, sénateur en 1852.

CURIALE n. m. Hist. rom. Membre d'une curie. || Membre d'un sénat municipal, au Bas-Empire. || Habitant d'une ville municipale, qui remplissait des fonctions municipales. (On dit aussi CURIAL [pl. CURIAUX].) V. DÉCURION.

CURIALISTE [*lisst'*] adj. D'abord (au XVIe s.) : Qui a les manières de la cour; puis, Homme de cour, courtisan.

CURIATE adj. Hist. rom. Qui se compose de la réunion des curies : *Comices* CURIATES. || Qui est voté par les curies assemblées : *Lois* CURIATES.

CURICO, ville du Chili, ch.-lieu de la province de Curico, sur un affluent du rio côtier Mataquito; 15.000 hab. Mines d'or. Un des centres du commerce chilien. — La *province de Curico* compte 110.000 hab.

CURIE [*rî*] n. f. (lat. *curia*). Hist. rom. Subdivision de la tribu, chez les Romains. || Lieu de réunion de chacune de ces divisions : CURIE *Hostilie.* CURIE *Julie.* || Lieu où s'assemblait le Sénat; et *par extens.*, Le Sénat lui-même. || Sénat des villes municipales.

— *Par anal.* Ensemble des administrations gouvernementales du Pape : *La* CURIE *romaine.*

— ENCYCL. Antiq. rom. Dans les premiers temps de Rome, le peuple était partagé en trois tribus, et chaque tribu en dix *curies.* La curie se composait d'un certain nombre de familles ayant pour chef un *curion* ou *magister curiæ*, dont la principale fonction était de veiller aux choses du culte. La curie formait l'unité d'après laquelle se réunissaient et votaient les *comitia curiata.* V. COMICES. Chaque curie avait un nom particulier. Le local de réunion était aussi appelé *curia.* Ce mot fut appliqué plus tard à la salle des séances du Sénat, puis, par extension, au Sénat lui-même. Chaque curie avait son culte, faisant partie des *sacra publica*, et sa chapelle. Les curies réunies célébraient le culte commun de *Juno Quiris.* Avant Servius Tullius, chaque curie fournissait des légionnaires et des cavaliers à l'armée, et probablement aussi des membres au Sénat.

— Admin. ecclés. La *curie romaine* est l'ensemble des institutions qui composent le gouvernement pontifical. Ces institutions sont à la fois des *ministères* et des *tribunaux.* On peut les ranger en trois groupes : 1° les *congrégations romaines;* 2° la *curie de justice*, qui comprend la *rote* et la *signature;* 3° la *curie de grâce*, qui renferme la *pénitencerie* et la *daterie*, d'où émanent les dispenses, etc., la *chancellerie*, la *chambre apostolique*, qui préside à l'administration des finances, l'*aumônerie* et l'*auditorat du pape*, enfin les *secrétaireries.*

CURIE (*Paul*-Jacques), physicien français, né à Paris en 1855. Il a découvert et étudié l'électrisation bipolaire par pression des cristaux hémiédriques, tels que le quartz, dans une thèse intitulée : *Recherches sur le pouvoir inducteur spécifique des corps cristallisés.*

CURIE (Pierre), physicien français, frère du précédent, né et mort à Paris (1859-1906). Il fit ses études à la Sorbonne. Ses premiers travaux furent faits en collaboration avec son frère Paul; en 1880, ils découvrirent les phénomènes de la *piézo-électricité.* En 1882, Curie fut nommé chef des travaux de physique à l'Ecole de physique et de chimie industrielle de la Ville de Paris. Il passa sa thèse de doctorat, en 1895, avec un mémoire sur les *Propriétés magnétiques des corps à diverses températures.* Il épousa la même année Marie Sklodowska qui, depuis cette époque, travailla à ses côtés et fut associée à toutes ses recherches. Après avoir passé son doctorat, il fut nommé professeur de physique générale à l'Ecole de physique et de chimie. Professeur de physique générale à la Sorbonne (1904), membre de l'Académie des sciences (1905). Curie a publié des travaux de haute valeur parmi lesquels nous citerons son étude sur les *longueurs d'ondes calorifiques* (en collaboration avec Desains); ses différents travaux sur la *piézo-électricité* et sur le *phénomène réciproque de dilatation électrique des cristaux* (en collaboration avec son frère); ses recherches sur *les propriétés magnétiques des corps à diverses températures;* il découvrit avec sa femme le *polonium* puis, avec sa femme et G. Bémont, le *radium;* il se consacra entièrement, dans la suite, à l'étude de ces nouvelles sources d'énergie. On doit aussi à Curie un certain nombre d'instruments particuliers : électromètre, condensateur à anneau de garde, balance à lecture directe, etc., avec lesquels il a effectué les mesures dont il a eu besoin dans le cours de ses travaux. En 1904, la moitié du prix Nobel pour les sciences lui fut attribuée ainsi qu'à sa femme; en 1903, la médaille Davis leur avait été également attribuée par la Société royale de Londres. — Sa femme, Marie SKLODOWSKA, née à Varsovie en 1867, morte près de Sallanches en 1934, fit ses études à Varsovie, puis à Paris à la Sorbonne. Elle passa sa thèse de doctorat en 1904. A la mort de Curie, la chaire créée pour lui à la Sorbonne ayant été maintenue par arrêté ministériel, Mme Curie en fut nommée

Pierre Curie. — Cl. E. Pirou.

Mme Curie. — Cl. H. Manuel.

titulaire avec le titre de « chargée de cours » ; c'était la première fois qu'une femme occupait une chaire du haut enseignement. Elle a isolé, avec Debierne, le radium, qui jusque-là était obtenu à l'état de bromure.

CURIE n. m. Quantité d'émanation qui est en équilibre avec un gramme de radium. (Le curie correspond à $0^{mm3},6$ d'émanation. On compte aussi en *millicuries, microcuries.*) V. ÉMANATION. || *Point de Curie*, Température au-dessus de laquelle les substances ferro-magnétiques deviennent brusquement paramagnétiques. (Le point de Curie pour le fer est approximativement de 775°, pour le nickel de 360°, pour le cobalt de 1.100°, pour la magnétite Fe^3O^4 de 580°.)

CURIELLE [*ri-èl'*] n. f. Nom d'une sorte de grès tendre, qu'on trouve entre les veines de houille, dans le Bourbonnais. (On dit aussi CURIÈRE, COUARELLE, et QUERELLE.)

CURIETHÉRAPIE [*ri-té-ra-pî*] n. f. (du nom de *Curie* qui a découvert le radium, et du gr. *thérapeia*, traitement). Nom substitué fréquemment à celui de *radiumthérapie*, pour désigner l'emploi thérapeutique du radium.

CURIEUSEMENT [*man*] adv. Avec soin, précieusement: *Chacun sait combien* CURIEUSEMENT *les Egyptiens conservaient les corps des morts.* (Bossuet.) || Avec habileté, avec une rare délicatesse d'exécution : *Coupes d'or* CURIEUSEMENT *ciselées.* (Balzac.) || Avec affectation : *Dire* CURIEUSEMENT *ce que tout le monde sait.* || Avec indiscrétion : *Regarder* CURIEUSEMENT.

CURIEUX [*ri-eû*], **EUSE** adj. (du lat. *curiosus*, qui a cure de). En parlant des personnes, Soigneux, attentif : *Platon,* CURIEUX *observateur des antiquités.* (Bossuet.) *Un homme fort* CURIEUX *de ses livres.* || Désireux : *Les premiers temps étaient* CURIEUX *d'ériger et de conserver de tels monuments.* (Bossuet.) || Soucieux, préoccupé : *Elle n'est* CURIEUSE *que d'une propreté fort simple.* (Molière.) || Qui aime, recherche avec passion : CURIEUX *de fleurs, de tableaux, de livres,* etc. || Qui est avide d'apprendre, de connaître : *Si jamais quelque* CURIEUX *lit mes mémoires.* (A. France.) *C'est un esprit* CURIEUX. *On n'est* CURIEUX *qu'à proportion qu'on est instruit.* (J.-J. Rousseau.) *Je suis* CURIEUX *de voir la fin de cette affaire.* || Indiscret, avide de connaître les secrets d'autrui : *Les femmes sont* CURIEUSES *en général.*

— En parlant des choses, Soigneux, attentif, scrupuleux : *Vous voulez qu'on évite un soin trop* CURIEUX. (Boileau.) *Grammaire trop* CURIEUSE. (Fénelon.) || Digne de soin, d'intérêt : *Une* CURIEUSE *entreprise.* || Propre à exciter la curiosité, l'attention : *Un livre* CURIEUX *serait celui dans lequel on ne trouverait pas de mensonges.* (Napoléon Ier.) || Précieux, rare, étonnant, fait pour surprendre : *Ouvrage* CURIEUX. *Observations* CURIEUSES. *Cabinet rempli de choses* CURIEUSES. *Une bête* CURIEUSE. *Regarder quelqu'un comme une bête* CURIEUSE. *Voilà qui est* CURIEUX. || Inspiré par une délicatesse raffinée, par l'affectation : *Peintre qui a adopté une manière* CURIEUSE. || Inspiré par une curiosité malsaine, indiscrète : *Regards* CURIEUX. *Questions* CURIEUSES.

— *Substantiv.* Personne avide de voir ou de savoir: *Rien n'échappe aux regards de notre* CURIEUSE. (Boileau.) || Amateur, collectionneur : *Qui pourrait épuiser tous les différents genres de* CURIEUX? (La Bruyère.)

— N. m. Côté singulier : *Le* CURIEUX, *c'est que chacun reconnaît en soi mille qualités.*

— Argot. Juge d'instruction.

— Hist. littér. *Société des curieux de la nature*, Société de naturalistes fondée à Augsbourg en 1679.

— N. f. Jeux. Nom que l'on donne, dans certains jeux de cartes, à la seconde carte que l'on retourne.

— ANTON. **Indifférent, insouciant.** — **Banal, commun, ordinaire, vulgaire.**

CURIMATE n. m. Genre de poissons de la famille des characinidés qui habitent les eaux douces de l'Amérique du Sud. (Leur chair est estimée. Ils ne dépassent guère 30 cm. de long.)

CURIN n. m. V. CURAIN.

CURINGA, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro) ; 4.570 hab. Sources minérales.

CURINUS [*nuss*], dieu des Sabins, dont Tatius introduisit le culte à Rome.

CURION n. m. (lat. *curio*). Hist. rom. Chef d'une curie, chargé des affaires politiques et religieuses de la curie. (Il était assisté dans ses fonctions religieuses d'un *flamen curialis*. Les trente curions étaient subordonnés à un *curio maximus*, élu par le peuple.)

CURION (Caius Scribonius), sénateur romain, mort en 52 av. J.-C. Tribun en 90, préteur en 82, consul en 76, gouverneur de Macédoine en 75, grand pontife en 57. Ses victoires sur les Dardaniens et les Mésiens lui méritèrent le triomphe en 71. Il soutint Cicéron contre Catilina, et se prononça plus tard contre César.

CURION (Caius Scribonius), sénateur romain, mort l'an 49 av. J.-C., fils du précédent. Il fut gagné par César, qui paya ses dettes. Tribun du peuple au commencement de la guerre civile (50), il rejoignit le vainqueur des Gaules, qui le nomma propréteur de Sicile. Il en chassa les pompéiens, les poursuivit en Afrique et fut tué dans une bataille contre Juba.

CURIONE (Celio Secondo), humaniste et théologien protestant, né à San-Chirico (Piémont) en 1503, mort à Bâle en 1549. Venu à la Réforme pendant qu'il faisait ses études à l'université de Turin, il s'établit (1542) à Lausanne, où il dirigea le collège, puis se fixa à Bâle, où il fut nommé professeur d'éloquence. Il écrivit de nombreux ouvrages, la plupart théologiques, assez originaux, et remarquables par l'élégance cicéronienne du latin. On le soupçonna, à Bâle, en 1549, d'avoir protégé les idées de l'anabaptiste David Joris.

CURIONIES [*nî*] n. f. pl. Antiq. rom. Sacrifices faits annuellement par les curies.

CURIOSI (mot latin). Officiers du Bas-Empire, chargés de savoir ce qui se passait dans les provinces et de veiller sur le service des postes.

CURIOSITÉ n. f. (lat. *curiositas*). Souci, soin : *Leur* CURIOSITÉ *ne s'étend pas jusque-là.* (La Bruyère.) || Désir d'apprendre, de connaître, de voir : *L'instruction fait naître la* CURIOSITÉ. (Mme de Staël.) *La* CURIOSITÉ *nous tourmente et nous roule.* (Baudelaire.) || Désir indiscret de savoir : *Satisfaire sa* CURIOSITÉ :

> Imprudence, babil et sotte vanité,
> Et vaine *curiosité*,
> Ont ensemble étroit parentage.
> LA FONTAINE.

— Passion d'amateur pour les choses originales, rares : *Donner dans la* CURIOSITÉ. CURIOSITÉ *des meubles précieux.* || Ensemble de ces choses : *Le commerce de la* CURIOSITÉ. || En mauv. part et fam. : *Cet homme est une véritable* CURIOSITÉ. || Ensemble des curieux : *La* CURIOSITÉ *s'est émue à l'annonce de cette découverte.*

— Littér. et Bx-arts. Soin délicat, affectation : *Tableau peint avec* CURIOSITÉ.

— *Par curiosité*, loc. adv. Par un sentiment de curiosité. || Pour l'étrangeté du fait. (On dit aussi : POUR LA CURIOSITÉ DU FAIT.)

— N. f. pl. Choses dignes d'être connues, apprises : *Je vous expliquerai à fond toutes ces* CURIOSITÉS. (Molière.) || Ensemble d'objets curieux, rares : *Collectionner des* CURIOSITÉS.

CURISTE [*risst'*] n. (de *cure*). Personne qui fait une cure dans une ville d'eau, etc.

CURITYBA, ville du Brésil (capit. de l'Etat de Parana), dans une plaine arrosée par l'Iguassu, tributaire du Parana ; 80.000 hab. Centre important de culture.

CURIUM [*ri-om'*]. Géogr. anc. Ville de l'île anglaise de Chypre, sur la côte sud, où le consul général des Etats-Unis Cesnola découvrit en 1875-1876 le précieux « Trésor de Curium » (au Metropolitan Museum de New-York). Aujourd. *Episkopi.*

CURIUS DENTATUS [*uss-din-ta-tuss*], consul en 290 av. J.-C. Il est célèbre par ses talents militaires, et plus encore par son désintéressement et sa frugalité. Il fut trois fois consul, et deux fois honoré du triomphe pour avoir vaincu les Samnites, les Brutiens, les Lucaniens, les Sabins et enfin Pyrrhus à la bataille de Bénévent. Les Samnites lui ayant envoyé des députés afin d'obtenir des conditions moins dures, ceux-ci présentèrent à Curius des vases d'or, que leur République les avait chargés de lui offrir. Le Romain refusa leurs offres en disant qu'il aimait mieux commander à ceux qui avaient de l'or que d'en posséder lui-même (IIIe s. av. J.-C.). Par comparaison, le nom de *Curius* s'applique à quelqu'un de désintéressé, ennemi du faste et des grandeurs.

CURLE n. m. Rouet de cordier, pour la fabrication des fils de caret.

CURLING [*keur-lin'gh*] n. m. (mot anglais). Sport d'hiver, qui consiste à faire glisser sur la glace un lourd palet de pierre polie ou de fonte.

CURLU n. m. Ornith. Nom vulgaire du courlis.

CURLU, comm. du départ. de la Somme, arrond. et à 12 kil. de Péronne, au-dessus de la Somme et de ses marais ; 175 hab. Curlu, transformé en forteresse par les Allemands depuis le début de la guerre de tranchées, fut pris par les Français de la 6e armée (armée Fayolle) le 1er juillet 1916, au début de l'essai de rupture du front allemand, par lequel commença l'offensive de 1916 (bataille de la Somme).

CURMER (Henri-Léon), libraire-éditeur, né et mort à Paris (1801-1870). Il fonda en 1834, à Paris, une maison devenue fameuse par ses éditions artistiques, enrichies de dessins originaux dus à des artistes célèbres, par ses reproductions en couleurs d'anciens manuscrits. On cite notamment : *Paul et Virginie, les Français peints par eux-mêmes, les Evangiles, les Heures d'Anne de Bretagne, l'Œuvre de Jehan Fouquet,* etc.

CUROIR n. m. Outil servant à curer.

CUROPALATE n. m. (du lat. *cura*, soin, et *palatium*, palais). Dignité byzantine, qui désignait le grand maréchal du palais et fut d'abord réservée à des princes de la famille impériale. (Plus tard, tout en étant placée à un rang plus bas, elle demeura une très haute dignité ; au xe siècle encore, on ne la conférait qu'à des princes souverains.)

CUROPALATE (même étymol. qu'à l'art. précéd.). On désigne souvent sous ce nom l'auteur d'un traité du cérémonial byzantin (*De officiis*), datant du XIVe siècle ; mais ce n'est là, ainsi que le nom de **Codinos**, donné au même auteur, qu'une étiquette mensongère inscrite par des copistes sur cet ouvrage anonyme.

Curragh (POINT DE). Dentelle au crochet. V. IRLANDE.

CURRAN (John Philpot), avocat et orateur irlandais, né à New-Market (Irlande) en 1750, mort à Londres en 1817. Après des débuts très pénibles au Middle-Temple de Londres, il se fraya une belle carrière dans le barreau irlandais ; des duels retentissants le mirent en vedette, et il fut élu à la Chambre des communes d'Irlande. Il y devint l'un des chefs les plus influents du parti whig, mais se consacra de préférence aux plaidoyers en faveur des accusés politiques, surtout lors des procès des Irlandais-Unis et après l'insurrection de 1803, dans laquelle il fut compromis. Ses triomphes oratoires étaient d'autant plus merveilleux qu'il fut desservi par une physionomie ingrate.

currente calamo (loc. lat. signif. *la plume courant*). *Ecrire « currente calamo »*, Ecrire rapidement.

CURRER BELL, pseudonyme de Charlotte BRONTË.

CURRICULUM VITÆ [*lom'*] n. m. (mots lat. qui signif. *carrière de la vie*). Ensemble des indications relatives à l'état civil, à la situation d'un candidat, d'un étudiant, d'un écolier, etc. : *Avoir un bon* CURRICULUM VITÆ. || Feuille ou carnet contenant ces indications : *Présenter son* CURRICULUM VITÆ.

CURRIE, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Edimbourg) ; 2.660 hab. Fabriques de papier et de tabac à priser.

CURRILLON [*ku-ri-yon*] n. m. Nom que le forgeron donne à l'ensemble de deux barres de fer, superposées et soudées ensemble.

CURRY [*keur-ré*] n. m. (mot angl. ; du tamoul *kari*). V. CARI.

CURSEUR n. m. (du lat. *cursor*, coureur). Petite lame ou pointe qui glisse à volonté dans une coulisse pratiquée au milieu d'une règle, d'un compas, d'une hausse de pointage, etc. V. HAUSSE.

— Astron. Fil mobile qui traverse le champ d'un micromètre, et dont le déplacement par rapport à un fil fixe sert à mesurer des dimensions apparentes.

— Télégr. électr. Nom donné au chariot de l'appareil Hughes.

CURSEUR n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Antiq. rom. Esclave qui précédait à pied la voiture de son maître.

— Hist. ecclés. *Curseurs apostoliques*, Officiers du pape chargés de faire les invitations aux consistoires et autres réunions solennelles.

CURSIF, IVE adj. (du lat. *cursum* supin de *currere*, courir). Calligr. Tracé à main courante : *Ecriture* CURSIVE.

— *Fig.* Bref, rapide : *Un langage* CURSIF *succède à un langage développé.* (Ampère.)

— *Substantiv.* et au fém. Ecriture cursive.

CURSIVEMENT [*man*] adv. En écriture cursive.

CURSOMÈTRE n. m. (du lat. *cursus*, course, et du gr. *métron*, mesure). Petit instrument en forme de sablier, pour mesurer la vitesse des trains.

CURSORES [*rèss*] n. m. pl. Groupe d'échassiers comprenant les charadriidés, les scolopacidés et les rallidés.

CURSORIIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les courvites, pluvians et genres voisins.

CURSUS [*suss*] n. m. (mot lat. signif. *course, mouvement*). Système de prose rythmique mis en honneur vers l'an 1100 et usité dans la littérature byzantine et les bulles pontificales des XIIe et XIIIe siècles.

cursus honorum n. m. (en lat. *suite des honneurs*). Suite des titres et dignités des magistrats et fonctionnaires romains.

CURTAROLO, comm. d'Italie (Vénétie, prov. de Padoue), sur la Brenta ; 4.180 hab.

CURTATION [*si-on*] n. f. (du lat. *curtare*, abréger). Astron. anc. Différence entre la distance d'une planète au soleil, et la même distance réduite au plan de l'écliptique.

CURTATONE, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue) ; 9.580 hab.

CURTEA de Argesh ou **Ardjich**, ville de Roumanie (Valachie), sur l'*Argesh*, affluent du Danube ; 6.300 hab. Ch.-lieu départ. d'Argesh. Evêché. Résidence des princes de Valachie au XIIIe siècle. — Aux environs, chapelle funéraire du monastère de *Curtea-de-Argesh* (XVIe s.), « la Perle de la Roumanie ».

CURTI, comm. d'Italie (Campanie, prov. de Caserte) ; 3.460 hab.

CURTICI [*tchi*], gros bourg de Roumanie, départ. d'Arad ; 9.900 hab. (C'est le hongrois *Kurtœs.*)

CURTICÔNE adj. Se disait autrefois d'un tronc de cône dont la section est parallèle à la base.

— Substantiv. : *Un* CURTICÔNE.

CURTIPÈDE adj. Hist. nat. Qui a les pieds courts.

CURTIROSTRE [*rosstr'*] adj. Hist. nat. Dont le bec ou le rostre est court.

CURTIS [*tiss*] (Benjamin Robins), jurisconsulte américain, né à Watertown (Massachusetts) en 1809, mort à Newport (Rhode-Island) en 1874. Ses succès comme avocat à Boston lui valurent d'être appelé en 1851 à la cour suprême. Il s'y distingua comme adversaire de l'esclavage, surtout dans le procès retentissant de Dred Scott. — Son frère, George TICKNOR, né à Watertown en 1812, mort à New-York en 1894, fut aussi très brillant avocat, à Boston, New-York et Washington. Il a laissé de nombreux et importants livres de droit et d'histoire. La pièce capitale en est : *History of the origine, formation and adoption of the Constitution of the United States* (1854-1860).

CURTIS (George-William), écrivain américain, né à Providence (Etat de Rhode-Island) en 1824, mort en 1892. Il fit partie de l'association phalanstérienne de Brook-Farm, voyagea en Europe (1846-1850), et entra dans le journalisme. Il publia des romans : *Prue et moi* (1856) ; *Atouts* (1862), histoire de la vie de New-York ; des récits de voyages : *Notes d'un Howadji sur le Nil* (1851) ; *Un Howadji en Syrie* (1852) ; *Lotophagie* (1852), série de lettres écrites des stations à la mode. Ses *Chroniques de Putiphar* (1853) sont une satire des snobs américains. Curtis soutint de son éloquence la cause antiesclavagiste et la réforme politique.

CURTITUDE n. f. (du lat. *curtus*, court). Etat de ce qui est court. (Peu us.)

CURTIUS (Marcus et Metius), personnages légendaires de l'ancienne Rome. Tite-Live raconte que, vers 393 av. J.-C., un tremblement de terre ouvrit un gouffre dans le Forum. D'après l'oracle, il ne serait comblé que si l'on y jetait ce qui faisait la force de Rome. Un jeune patricien, *Marcus Curtius*, s'y jeta à cheval et tout armé. Le gouffre se referma.

D'après une autre tradition, le Sabin *Metius Curtius* traversa, avec d'incroyables efforts, pour rejoindre ses compagnons, un marais situé en ce lieu, et qui garda son nom. Il y avait sur le Forum la petite enceinte, accompagnée d'un autel, appelée *Lacus Curtius* : c'était peut-être simplement l'emplacement d'un lieu frappé de la foudre.

Le *gouffre de Curtius* caractérise proverbialement les actes héroïques de dévouement patriotique.

CURTIUS (Rufus Quintus), historien latin. V. QUINTE-CURCE.

CURTIUS, de son vrai nom **Curtz**, fut le propagateur des musées de cire. A la fin du XVIIe siècle, un sculpteur-modeleur, nommé Benoît, avait eu l'idée d'exposer, sous le nom de *cercle*, les personnages célèbres de l'époque. Curtius reprit cette idée, et il ouvrit, vers 1770, deux « cabinets » : l'un au Palais-Royal, l'autre boulevard du Temple. Au Palais-Royal, on voyait les grands hommes et les gens de marque ; au boulevard du Temple étaient exposés les criminels.

CURTIUS (Ernest), érudit allemand, né à Lubeck en 1814, mort à Berlin en 1896. Après un séjour de trois ans en Grèce (1837-1840), où il fut l'élève d'Otfried Müller, il devint professeur à l'université de Berlin, précepteur du prince Frédéric (plus tard l'empereur Frédéric III), directeur du Musée d'antiquités de Berlin. Il a écrit nombre de mémoires d'archéologie sur le Péloponnèse, sur les routes grecques, les tribus ioniennes dans la Grèce primitive, les cités d'Asie Mineure, la topographie de l'Attique et de l'ancienne Grèce, etc. Son œuvre principale est son *Histoire de la Grèce* (1857-1861), traduite par Bouché-Leclercq (1880-1883). Curtius a attaché son nom aux fouilles d'Olympie (1875-1881).

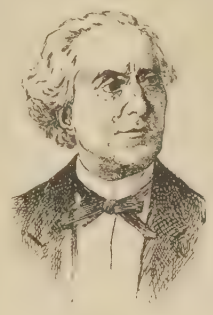

G. Curtius.

CURTIUS (Georges), linguiste allemand, frère du précédent, né à Lubeck en 1820, mort à Hemsdorf, près de Warmbrunn, en 1885. Il professa à Prague (1851), Kiel (1854) et Leipzig (1862). C'est un nom illustre dans l'histoire de la linguistique indo-européenne. Rappelons sa *Grammaire grecque classique* (1852), ses *Principes d'étymologie grecque* (1879), ouvrages qui eurent un succès considérable, mais n'ont plus, aujourd'hui, qu'un intérêt historique.

CURULE adj. (lat. *curulis*). Antiq. rom. Se disait d'un siège d'ivoire sur lequel certains magistrats avaient le privilège de s'asseoir. || Se disait des fonctions et de la personne même des magistrats qui jouissaient de ce privilège : *Magistrats* CURULES. *Dignité* CURULE.

CURURE n. f. (de *curer*). Boue retirée d'un fossé, d'un étang : *Les* CURURES, *riches en azote, sont un excellent engrais.*

CURURU n. m. Nom spécifique d'une paullinie de la Guyane. || Fruit du même végétal employé par les sauvages du pays pour empoisonner leurs flèches.

CURUZU-CUATIA, ville de la République Argentine (prov. de Corrientes) ; 10.000 hab. Ch.-lieu de départ. Centre de commerce.

CURVALLE, comm. du Tarn, arrond. et à 33 kil. d'Albi ; 1.600 hab. Eglise du XVe siècle.

CURVATEUR adj. et n. m. (du lat. *curvatum*, supin de *curvare*, courber). Se dit d'un des muscles du coccyx.

CURVATIF, IVE adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui tend à se courber : *Feuilles* CURVATIVES.

CURVATION [*si-on*] n. f. (lat. *curvatio*). Action de courber.

CURVICAUDE [*kôd'*] adj. Hist. nat. Qui a la queue recourbée. (Peu us.)

CURVICAULE [*kôl'*] adj. (du lat. *curvus*, courbé, et *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige recourbée.

CURVICOLLE adj. (du lat. *curvus*, courbé, et *collum*, cou). Hist. nat. Qui a le cou recourbé. (Peu us.)
— Bot. Qui a la sommité penchée : *Pédoncules* CURVICOLLES.

CURVIDENTÉ [*dan*], **E** adj. (du lat. *curvus*, courbé, et *dens, dentis*, dent). Hist. nat. Qui a des dents recourbées.

CURVIFOLIÉ, E adj. (du lat. *curvus*, courbé, et *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles courbées.

CURVIGRAPHE [*graf'*] n. m. (du lat. *curvus*, courbe, et du gr. *graphein*, écrire). Géom. Instrument de mathématiques servant à tracer des courbes.

CURVIGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *curvigraphe*). Géom. Art de tracer des courbes.

CURVIGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Géom. Qui a rapport à la curvigraphie : *Procédés* CURVIGRAPHIQUES.

Curviligne.

CURVILIGNE [*gn* mll.] adj. (du lat. *curvus*, courbe, et de *ligne*). Géom. Qui est formé de lignes courbes : *Triangle* CURVILIGNE. || *Angle curviligne* ou *angle de deux courbes*, Angle formé par les tangentes à deux courbes, au point où ces courbes se coupent.
— ANTON. Rectiligne.

CURVILOGIE [*jî*] n. f. (du lat. *curvus*, courbe, et du gr. *logos*, discours). Géom. Traité des lignes courbes.

CURVILOGIQUE [*jik'*] adj. Qui concerne la curvilogie.

CURVIMÈTRE n. m. (du lat. *curvus*, courbe, et du gr. *métron*, mesure). Instrument mesurant la longueur des lignes courbes sur le papier. Syn. CAMPYLOMÈTRE, CARTOMÈTRE.

Curvimètre.

— ENCYCL. Le *curvimètre* est généralement formé par une tige portant à son extrémité inférieure une petite roulette mobile à l'aide de laquelle on suit les sinuosités de la ligne à mesurer ; une échelle ou un cadran donne la longueur du chemin parcouru, à l'échelle de la carte. Dans l'industrie, on se sert également de curvimètres spéciaux pour apprécier la longueur des arcs.

CURVINERVÉ [*nèr*], **E** adj. (du lat. *curvus*, courbé, et *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures sont courbées. (On dit aussi CURVINERVE.)

CURVIROSTRE [*rosstr'*] adj. (du lat. *curvus*, courbé, et *rostrum*, rostre). Ornith. Qui a le bec recourbé.

CURVITÉ n. f. (lat. *curvitas*). Qualité de ce qui est courbé. (Peu us.)

CURWOOD (James-Oliver), romancier américain, né et mort à Owosso (Michigan) [1878-1927]. Petit-neveu du romancier anglais Marryat. Sept ans journaliste, il se mit en tête d'explorer l'extrême Nord-Canadien, qui fut désormais le décor de ses romans. Parmi ses œuvres, rapidement populaires, dont les principales ont été traduites en français, nous citerons : *le Courage du capitaine Plum* (1908) ; *les Chasseurs de loups* (1908) ; *les Grands lacs* (1909) ; *les Chasseurs d'or* (1909) ; *la Voie dangereuse* (1910) ; *la Fleur du Nord* (1912) ; *Kazan, histoire d'un chien* (1914) ; *Bari, chien-loup, fils de Kazan* (1917) ; *la Vallée du silence* (1920) ; *l'Homme de l'Alaska* (1923) ; *un Gentleman courageux* (1924).

CURZOLA. Géogr. V. KORTCHULA.

CURZON (Paul-*Alfred* DE), peintre français, né à Moulinet, près de Poitiers, en 1820, mort à Paris en 1895. Elève de Drolling et de Cabat, il fut d'abord essentiellement un paysagiste. Plus tard, il peignit plutôt des figures. Parmi ses meilleures œuvres, nous citerons : *Vue de Terracine, l'Acropole d'Athènes, les Rives du Céphise, le Tasse à Sorrente, Dominicains ornant de peintures leurs chapelles, Vendange à Procida, la Naissance d'Homère*, etc. — Son fils, Henri DE **Curzon**, né au Havre en 1861, docteur ès lettres, chef de section aux Archives nationales, s'est fait connaître comme musicographe. Outre ses traductions d'ouvrages de Mozart, Hoffmann, Schumann, il a publié des études sur les grands musiciens : *Croquis d'artistes* (1897) ; *Musiciens du temps passé* (1899) ; *Schubert* (1900) ; *Grétry* (1908) ; *Meyerbeer* (1911) ; *Mozart* (1914) ; *Rossini* (1920).

CURZON (George-Nathaniel), marquis de Kedleston, homme politique et écrivain anglais, né à Kedleston en 1859, mort à Londres en 1925. Il fit de brillantes études à Oxford, devint en 1885 secrétaire privé de lord Salisbury et fut élu, en 1886, comme conservateur, député de Southport. Il devint sous-secrétaire d'Etat des Indes (1891-1892) et sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1895-1898). Nommé, en 1898, vice-roi et gouverneur général de l'Inde, il en rapporta d'intéressants ouvrages : *la Russie et l'Asie centrale ; la Perse et la Question persane*. Il réalisa d'importantes réformes dans les travaux publics, réforma la police et pratiqua une politique favorable aux indigènes. Partisan du système qui consistait à protéger l'Inde par des annexions dans les pays voisins, il fut l'instigateur de la mission du Tibet (1904). En 1905, il renouvela le traité avec l'Afghanistan et constitua la nouvelle province d'Eastern-Bengal-and-Assam. Un conflit avec lord Kitchener, commandant en chef, l'amena à démissionner (1905). Entré en 1908 à la Chambre des lords, il devint en 1915 lord-gardien du sceau privé dans le cabinet de coalition Asquith, puis, en 1916, dans le cabinet Lloyd George. Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1919-1924), il visa, par l'annexion de la Mésopotamie et l'anéantissement de la Turquie, à assurer à l'Angleterre toutes les routes des Indes. Il présida ensuite le comité de défense impérial.

Lord Curzon. — Cl. Manuel.

CUSA (Nicolas DE), cardinal, né à Cusa, dans le diocèse de Trèves, en 1401, mort à Todi (Ombrie) en 1464. Il se fit recevoir docteur en droit à l'université de Padoue, entra ensuite dans les ordres, fut remarqué comme prédicateur et devint archidiacre de Liége. C'est en cette qualité qu'il assista au concile de Bâle, en 1431. Durant le concile, il publia son traité *De concordantia catholica*, où il attaquait la donation de Constantin, l'autorité des fausses décrétales d'Isidore, les idées de suprématie de la papauté, et soutenait la supériorité des conciles œcuméniques sur les papes. Ces opinions hardies ne l'empêchèrent pas d'être nommé évêque de Brixen, puis cardinal (1448), et d'être chargé par plusieurs pontifes d'importantes missions à Constantinople, en Allemagne, en France et en Angleterre.

CUSANO-MUTRI, comm. d'Italie (Campanie, prov. de Bénévent) ; 4.030 hab.

CUSCAMIDINE [*kuss-ka*] n. f. Chim. V. CUSCAMINE.

CUSCAMINE [*kuss-ka*] n. f. (de *Cusco* nom de lieu, et *amine*). Alcaloïde trouvé ainsi que la cuscamidine dans l'écorce de certains quinquinas. (On retire les deux bases des eaux-mères de préparation de l'aricine.)

CUSCATLAN, département montagneux de la République du Salvador (Centre-Amérique) ; 97.000 hab. Ch.-lieu. *Cojutepeque.*

CUSCONIDINE [*kuss-ko*] n. m. (de *Cusco* nom de lieu). Alcaloïde retiré des eaux mères de préparation de la cusconine.

CUSCONINE [*kuss-ko*] n. f. (de *Cusco* nom de lieu). Alcaloïde du quinquina de Cusco, accompagnant l'aricine.

CUSCUTE [*kuss-kut'*] n. f. (arabe *kouchout*). Genre de convolvulacées, parasites des végétaux cultivés.
— ENCYCL. Les *cuscutes*, dont on connaît un grand nombre d'espèces, sont des herbes à tiges filiformes, qui s'enroulent autour de certaines plantes et, s'y fixant à l'aide de suçoirs, les épuisent rapidement. La cuscute d'Europe (*cuscuta major*) attaque surtout la luzerne, le trèfle, le chanvre, le houblon, le lin.

La cuscute d'Amérique ou grosse cuscute (*cuscuta Gronovii*) a été importée en France avec des semences de luzerne originaires du Canada et des Etats-Unis, ainsi qu'avec des semences de trèfle venues du Chili. Vigoureuse et mûrissant parfaitement sous notre climat, elle se propage sur nos luzernes avec une rapidité non moins grande que la cuscute d'Europe, et de la même manière, c'est-à-dire en formant dans les luzernières des taches qui gagnent progressivement en étendue. En outre, elle jouit du fâcheux privilège d'avoir des graines dont le volume est à peu de chose près le même que celui des semences de luzerne, si bien que l'extraction, la séparation de ces dernières, en est presque impossible.

Cuscute d'Europe : *a*, coupe de la fleur grossie.

Moyens de préservation et de destruction. — C'est surtout de la *cuscute* du trèfle et de la luzerne que les cultivateurs redoutent les ravages. Une précaution essentielle est de n'ensemencer les terres réservées aux prairies temporaires ou permanentes qu'avec des graines de légumineuses décuscutées, achetées en conséquence avec les garanties d'usage, et contrôlées dans les laboratoires spéciaux.

Néanmoins, si l'on reconnaît dans une luzerne qu'un emplacement est contaminé, il faut le circonscrire immédiatement par un sillon creusé à la bêche sur 20 à 25 cm. de profondeur et au moins 2 m. de largeur, puis on le fauche au ras de terre. Les débris fauchés, ramenés vers le centre, sont disposés en tas : au besoin, on les mélange de paille, on les arrose de pétrole, puis on y met le feu. Enfin, l'emplacement est arrosé, sur toute son étendue, d'une solution de sulfate de fer au dixième, retourné à la bêche, et semé de graminées à développement rapide.
— Dr. La loi donne aux préfets le pouvoir d'ordonner la destruction de la cuscute.

CUSCUTÉ [*kuss-ku*], **E** adj. Bot. Qui se rapporte à la cuscute. || Qui est envahi par la cuscute.

CUSEFORNE ou **CUSE-FORNE** n. m. Petit bâtiment

Cuseforne.

long, étroit, qui servait aux Japonais à faire la pêche de la baleine.

CUSELITE n. f. (de *Cusel* nom de lieu). Porphyrite augitique altérée, formant des filons.

CUSHING (Caleb), homme d'Etat américain, né à Salisbury (Massachusetts) en 1800, mort à Newburyport (Massachusetts) en 1879. En 1825, il fut élu à la Chambre basse, puis, en 1826, au sénat de son Etat natal. Envoyé au Congrès, il se rangea parmi les démocrates, puis parmi les whigs, changeant de parti sans baisser dans l'estime publique. En 1844 il signa le premier traité de commerce entre les Etats-Unis et la Chine. Il prit part à la guerre du Mexique en 1847 et, en 1853, fut attorney général (ministre de la justice), siégea à Genève en 1872, dans l'affaire de l'*Alabama* ; enfin, en 1875, malgré son âge, il devint ambassadeur à Madrid.

CUSHING (Frank-H.), ethnographe américain, né à Northeast (Etat de New-York) en 1857, mort à New-York en 1900. Il avait débuté comme assistant à la *Smithsonian Institution* et, en 1879, il prit part à l'expédition chargée d'investigations chez les Pueblos du Nouveau-Mexique. Plusieurs fois, il dirigea lui-même d'autres expéditions dans les mêmes parages et réunit des collections préhistoriques fort importantes pour le Peabody Museum de Cambridge. Il entra enfin au Bureau d'ethnologie de Washington pour y diriger la rédaction d'un ouvrage sur les mythes des Zuñis.

CUSINS (William-George), musicien anglais, né à Londres en 1833 mort à Remonchamps (Suisse) en 1893. Il fut nommé en 1849 organiste de la cour d'Angleterre, et en 1875 maître de chapelle de la reine. Il s'est fait connaître en Allemagne comme pianiste virtuose. Il a publié un oratorio intitulé *Gédéon*, deux ouvertures de concert, une sérénade pour orchestre, un *Te Deum*, un concerto de piano, des marches, des mélodies vocales, etc.

CUSPARÉ [*kuss-pa*] n. m. Bot. Ancien nom de l'écorce de la galipée fébrifuge, appelée aussi ÉCORCE D'ANGUSTURE VRAIE.

CUSPARIE [*rî*] n. f. Nom spécifique d'une galipée, la galipée fébrifuge appelée aussi bonplandie. V. GALIPÉE.

CUSPARINE [*kuss-pa*] n. f. Alcaloïde retiré de l'écorce d'angusture vraie.

CUSPIDARIIDÉS [*kuss-pi, dé*] n. m. pl. (de *cuspis*, pointe de lance). Famille de mollusques pélécypodes à long pied flexible et étroit, siphons inégaux et partiellement réunis ; coquille ressemblant à celle des myes. (Le seul genre intéressant est le genre *cuspidaria* dont les espèces vivent dans toutes les mers, mais sont plus abondantes dans les régions profondes et abyssales.)

CUSPIDE [*kuss-pi*] n. f. (du lat. *cuspis, idis*, pointe). Bot. Pointe acérée et allongée.

CUSPIDÉ [*kuss-pi*], **E** adj. (de *cuspide*). Bot. Qui se termine en pointe : *Feuille* CUSPIDÉE.

CUSPIDIFÈRE [*kuss-pi*] adj. (du lat. *cuspis, idis*, pointe, et *ferre*, porter). Hist. nat. Qui est muni de pointes.

CUSPIDIFOLIÉ [*kuss-pi*], **E** adj. Bot. Qui a des feuilles pointues, cuspidées.

CUSPIDIFORME [*kuss-pi*] adj. (du lat. *cuspis, idis*, pointe, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une pointe.

CUSPIDINE [*kuss-pi*] n. f. Fluosilicate naturel de calcium, que l'on trouve en cristaux rose clair appartenant au système clinorhombique.

CUSPINIEN (Jean), savant allemand, né à Schweinfurt en 1473, mort à Vienne en 1529. Son nom de famille était **Spiesshaymer.** Maximilien Ier le choisit comme médecin. On lui doit une histoire des empereurs depuis César

jusqu'à Maximilien Ier, sous ce titre : *De Cæsaribus atque imperatoribus commentarius* (1540), et une histoire générale de l'Autriche : *Austria sive Commentarius de rebus Austriæ, a Leopoldo, anno 933, ad Ferdinandum primum.*

CUSSAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 33 kil. de Bordeaux ; 900 hab. Vignobles compris dans le Médoc et dont les principaux crus produisent des vins rouges estimés. — Sur son territoire est le Fort-Médoc.

CUSSAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 16 kil. de Rochechouart ; 1.585 hab. Ch. de f. départ.

CUSSERON n. m. Entom. V. CUSSON.

CUSSET [*ku-sè*] n. m. Variété de pomme à cidre.

CUSSET (en lat. *Cuciacum*), ch.-lieu de cant. de l'Allier, arrond. et à 22 kil. de Lapalisse ; 8.730 hab. Cusset, à proximité de Vichy (3 kil.), possède des sources minérales bicarbonatées sodiques à 16° (sources Sainte-Marie, Elisabeth, Tracy, La Fayette, Andreau, Maillet). Très ancienne ville connue depuis le IIIe siècle, qui a toujours fait partie de la province d'Auvergne jusqu'à son rattachement à l'Allier en 1790, et qui fut fortifiée sous le règne de Louis XI. L'hôtel de ville et le collège sont établis dans les restes d'une abbaye de bénédictines fondée à l'époque carolingienne. Vieilles maisons. — Le canton a 8 comm., et 13.930 hab.

CUSSON, CUSSERON ou **CUCERON** n. m. (autres formes de *cosson* et de *cossus*). Nom vulgaire sous lequel on désigne divers insectes qui ravagent les légumes.

CUSSONNÉ [*ku-so-né*], **E** adj. Se dit du bois sur pied qui est rongé ou piqué par les cussons.

CUSSY-EN-MORVAN, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 22 kil. d'Autun ; 1.220 hab. Restes d'un château du XIVe siècle.

CUSTER (George Armstrong), général américain, né à New-Rumley (Ohio) en 1839, mort à Little-Bighorn (Montana) en 1876. Elève de l'Ecole militaire de West-Point, il entra, en 1861, comme sous-lieutenant, dans la cavalerie ; il devint, en 1866, major général. En 1874, il dirigea dans les montagnes Noires une mission scientifique et militaire, dont il publia une relation sous le titre : *la Vie dans les plaines* (1875). En 1876, il fut tué dans une campagne contre les Sioux.

CUSTILLE [*kuss-tiy'*] n. f. (forme altérée de *courtil* ou *courtille*). Prairie enclose qui avoisine un village.

CUSTINE (Adam-Philippe, comte DE), général français, né à Metz en 1740, mort à Paris en 1793. Dès 1748, il accompagna le maréchal de Saxe dans sa campagne des Pays-Bas, reprit ensuite ses études, puis fit dans le régiment du roi la guerre de Sept ans. Colonel en 1762 du régiment de dragons à son nom, il rapporta d'utiles observations de ses voyages d'études en Prusse. En 1780, il alla en Amérique et se conduisit si bravement à Yorktown qu'il fut fait maréchal de camp. Gouverneur de Toulon à son retour et député aux Etats généraux, il adopta les idées nouvelles. En 1792, il défendit Landau, s'empara de Spire, de Worms et occupa Mayence, mais dut battre en retraite laissant 20.000 hommes dans cette place. La Convention lui ayant maintenu son commandement, il soumit au Comité de salut public un plan à la fois diplomatique et militaire et fut nommé général en chef de l'armée du Nord (13 mai 1793). La reddition de Condé lui fut imputée à crime, la perte de Mayence le fit décréter d'accusation, et le tribunal révolutionnaire le condamna à mort comme coupable d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi.

Custine.

CUSTINE (Renaud-Philippe DE), officier français, fils du précédent (1769-1794). D'abord diplomate, puis aide de camp de son père, il fut arrêté comme complice des girondins et périt sur l'échafaud.

CUSTINE (Astolphe, marquis DE), voyageur et littérateur français, fils du précédent, né à Niederwiller (Meurthe) en 1790, mort en 1857. Il publia des romans, des mémoires et voyages et particulièrement : *la Russie en 1839* (1843), qui eut un vif succès.

CUSTODE [*kuss-tod'*] n. m. (du lat. *custos*, gardien). Dans les ordres mendiants, Moine chargé de l'inspection d'une partie de la province. || Autref., Chef de la collégiale de Windsor (Angleterre). || Gardien des musées et monuments, en Italie. || Président de l'académie des Arcades, à Rome.

— Hist. Officier chargé, à Rome, de veiller à la régularité dans les élections des magistrats. || Capitaine d'armes.

CUSTODE [*kuss-tod'*] n. f. (du lat. *custodia*, garde). Nom donné jadis aux rideaux de lit. || *Donner le fouet sous la custode*, Châtier ou réprimander en secret.

— Archéol. Etui, boîte, fourreau, toute gaine destinée à recouvrir un objet spécial.

— Liturg. Rideau que l'on met dans certaines églises à côté du maître-autel. || Pavillon qui couvre le saint ciboire. || Boîte à paroi de verre dans laquelle on enferme l'hostie pour l'exposer dans l'ostensoir. || Boîte dans laquelle le prêtre porte le viatique. || Boîte liturgique en général.

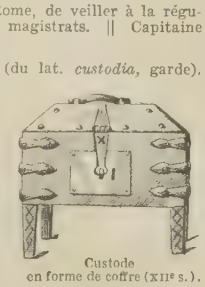

Custode en forme de coffre (XIIe s.).

Saint Cuthbert, d'après Duez.

— Techn. Partie d'un carrosse, d'une voiture automobile, située de chaque côté du fond, et sur laquelle on peut s'accouder. || Panneau latéral arrière d'une carrosserie fermée. V. CARROSSERIE AUTOMOBILE.

Custode liturgique (XIIIe s.).

— ENCYCL. Archéol. Le mot *custode* est resté dans la langue liturgique. Ses significations sont très nombreuses. En effet, *custode* signifie : boîte où l'on serre le pain à chanter ; les ciboires de suspension, les grands tabernacles ; enfin, les rideaux que l'on tirait devant l'autel au moment de la consécration. D'une façon générale, on entendait par « custode » toute enveloppe de gainerie, aussi bien l'étui d'une pièce d'orfèvrerie ou d'un livre que le fourreau d'une arme. Le terme de « custode » s'appliquait encore, au XVIIIe siècle, aux chaperons ou couvercles mobiles des fontes.

Custode de lance japonaise.

CUSTODE (les), famille de faïenciers de Nevers qui succéda à la famille des Conrade et qui provenait sans doute, comme celle-ci, de l'Italie. Les Custode furent d'abord au service des Conrade. Le premier des Custode qui se rendit indépendant fut PIERRE ; il fonda en 1652, avec Esme Godin, une fabrique : « Au Paon » ; ses successeurs maintinrent l'activité de cette fabrique jusqu'au début du XIXe siècle. Une branche de la famille émigra à Haguenau au XVIIIe siècle. On attribue à l'atelier des Custode les faïences nivernaises décorées de fleurs jaunes, sur fond bleu, dans le goût persan.

CUSTODI (Pierre), publiciste italien, né à Galliate, près de Novare, en 1771, mort en 1842. Il a publié la grande collection des *Economistes italiens* en cinquante volumes.

CUSTODIAL [*kuss-to*] **E, AUX** adj. Relatif à une custodie.

CUSTODIE [*kuss-to-dî*] n. f. (du lat. *custodia*, garde). Prison. || Coffre, étui. (Vx.)

CUSTODIE [*kuss, dî*] n. f. (de *custode*, gardien). Administration d'un custode.

CUSTODI-NOS [*kuss-to-di-noss*] n. m. (mots lat. accolés qui signif. *garde nous*). Confidentiaire qui gardait un bénéfice ou un office pour le rendre à un autre, ou qui, n'en ayant que le titre, en laissait les fruits à un autre.

CUSTOZZA, hameau de la commune de SOMMA-CAMPAGNA (Italie, Vénétie, prov. de Vérone), célèbre par deux batailles de l'Unité italienne.

Custozza (BATAILLES DE). I. *Bataille du 25 juillet 1848.* Charles-Albert, roi de Sardaigne, ayant battu Radetski à Staffalo le 24 juillet, mais négligé de le poursuivre, se heurta le 25, avec 25.000 hommes à 55.000 Autrichiens. Il dut battre en retraite sur Villafranca.

II. *Bataille du 24 juin 1866.* L'armée italienne, sous Victor-Emmanuel et La Marmora, passa le Mincio dans la nuit du 23 au 24 comptant le 25 rencontrer sur l'Adige l'archiduc Albert. Celui-ci avait rassemblé 60.000 hommes en avant du fleuve, sur les hauteurs de Custozza, Somma-Campagna et San-Giorgio. Il en résulta une bataille de rencontre, fort décousue du côté italien.

CUSTRIN ou **KUSTRIN** [*kuss-trinn*], ville d'Allemagne (Prusse), au confluent de la Wartha et de l'Oder ; 19.380 h. Port sur l'Oder, centre de commerce. Custrin, dotée d'une forteresse en 1535, devait protéger Berlin du côté de l'Est. Les Français l'ont occupée de 1806 à 1814.

CUTANÉ, E adj. (dérivé du lat. *cutis*, peau). Qui appartient à la peau.

— *Substantiv.* Nerf cutané : *Le* CUTANÉ *interne.*

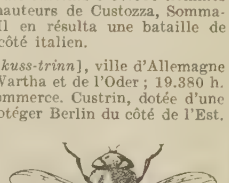

Cutérèbre.

CUTÉRÈBRE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des œstridés, comprenant de grosses mouches de couleur terne dont les larves vivent sous la peau des rongeurs et des marsupiaux.

— ENCYCL. Le *cuterebra emasculator* se développe dans le scrotum de certains écureuils des Etats-Unis et amène la destruction des testicules. D'autres espèces sont parasites des lièvres et des lapins.

CUTHA, Géogr. anc. Ville de Chaldée, de fondation très ancienne. Collège sacerdotal célèbre, qu'effaça Babylone, sa voisine. Sargon en tira une partie des colons qui remplacèrent, à Samarie, les Israélites emmenés en captivité. Du mélange de ces colons avec les habitants demeurés dans le pays sortirent les Samaritains, appelés *Cuthim* (Cuthéens) par le Talmud. V. SAMARIE, et SAMARITAIN.

CUTHBERT (saint), évêque de Lindisfarne, en Angleterre, né à Melrose en 635, mort à Farne en 687. Il embrassa la vie monastique et instruisit les moines, tout en travaillant à détruire les superstitions païennes qui régnaient dans les campagnes. — L'Eglise l'honore le 20 mars.

— Iconogr. La vie de saint Cuthbert a inspiré au peintre français Duez un joli triptyque.

CUTHÉEN [*té-in*], **ENNE** n. et adj. Nom donné par les Juifs aux Samaritains, et qui était pour eux syn. de HÉRÉTIQUE. V. CUTHA.

CUTICOLE adj. (du lat. *cutis*, peau, et *colere*, habiter). Qui vit sous la peau. (Se dit des larves de divers insectes diptères, tels que les œstres.)

CUTICULAIRE [*lèr'*] adj. Qui appartient à la cuticule.

CUTICULE n. f. (du lat. *cuticula*, petite peau). Petite peau très mince. (Syn. de ÉPIDERME.)

— Biol. Différenciation de la partie extérieure des cellules à protoplasma nu, qui règle les échanges entre la cellule et l'ambiance.

— Bot. Pellicule qui tapisse extérieurement la tige et les feuilles des plantes. || Syn. AMPHIDERME.

— Histol. Plateau ou bande réfringente, homogène, solide, limitée par un double contour, dont sont recouvertes, à leur pôle apical, certaines cellules épithéliales.

CUTICULEUX [*leû*], **EUSE** adj. (rad. *cuticule*). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite membrane.

CUTIDURE n. f. (du lat. *cutis*, peau, et *dura*, dure). Bourrelet du pied du cheval.

CUTIGÉRAL, E, AUX adj. Art. vétér. *Cavité cutigérale*, Se dit d'une gouttière creusée à l'intérieur de la paroi ou muraille du pied de cheval : *Le bourrelet ou cutidure est logé dans la* CAVITÉ CUTIGÉRALE.

CUTIGLIANO, comm. d'Italie (Toscane, prov. de Florence), sur la Lima ; 3.330 hab.

CUTINE n. f. (du lat. *cutis*, peau). Substance chimique, provenant d'une modification de la cellulose à la surface du corps des plantes. (On dit aussi CUTOSE.)

— ENCYCL. Dans les régions extérieures du corps des plantes, la cellulose des membranes cellulaires se transforme fréquemment en une substance beaucoup plus pauvre en oxygène, de formule $C^6H^{10}O$, qu'on appelle *cutine*, *cutose* ou *subérine*, qui protège la plante avant la formation du liège.

CUTINISATION [*za-si-on*] n. f. Transformation de la cellulose en cutine.

CUTINISÉ, E adj. Qui a subi la cutinisation.

CUTI-PRONOSTIC [*noss-tik'*] n. m. Méd. Indication sur l'état et la gravité de la tuberculose de l'adulte, tirée de la cuti-réaction à la tuberculine. V. CUTI-RÉACTION.

CUTI-RÉACTION [*si-on*] n. f. Méd. Réaction inflammatoire plus ou moins vive que présente la peau d'un sujet atteint d'une infection, quand on dépose sur cette peau, érodée ou légèrement scarifiée, quelques gouttes des toxines sécrétées par le microbe en cause.

— ENCYCL. Chez les tuberculeux, la *cuti-réaction* se fait à l'aide de la tuberculine. Si elle est négative, c'est-à-dire s'il n'y a pas de réaction inflammatoire au point d'inoculation ou bien le patient est un tuberculeux très avancé, ou bien il n'est pas du tout tuberculeux ; il y a eu erreur de diagnostic. Si elle est positive, l'importance de la réaction indique approximativement le degré de la maladie. Toutefois, à défaut d'autres signes, bactériologiques ou cliniques, une cuti-réaction positive ne saurait être considérée comme absolument pathognomonique.

Cuti-réaction à la luétine. La luétine est une émulsion de cultures de tréponèmes diluées dans l'eau salée physiologique. Sa réaction n'a une certaine valeur que si le sujet n'a pas absorbé pendant les jours précédents de médicaments iodurés ou bromurés qui facilitent la réaction. Celle-ci se manifeste sous la forme papuleuse ou pustuleuse ; elle est d'ordinaire positive chez les gens atteints

de syphilis, négative chez ceux qui ne le sont pas; mais elle n'a pas une signification absolue.

Cuti-réaction à la diphtérie. On emploie la toxine diphtérique de la même manière que la tuberculine. La réaction positive indique d'ordinaire les individus immunisés contre la diphtérie, et la réaction négative ceux qui sont aptes à la contracter; cette discrimination permet, en cas d'épidémie, de vacciner préventivement les enfants ou les grandes personnes qui se trouvent en danger d'être atteints.

Cuti-réaction à la sporotrichosine. Elle se fait, comme la cuti-réaction à la tuberculine, avec la sporotrichosine obtenue des cultures de *sporotrichum*. Positive, elle indique une probabilité de sporotrichose, mais non une certitude, car d'autres mycoses sont également capables de donner une réaction positive.

CUTOSE n. f. Chim. Syn. de CUTINE.

CUTRO, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro); 5.800 hab.

CUTROFIANO, comm. d'Italie (Apulie, Pouilles, prov. de Lecce); 5.590 hab.

CUTTACK, ville de l'Empire des Indes, capitale de la division de Bihar-et-Orissa, sur le Mahanadi; 51.000 hab. Ch.-lieu du *district de Cuttack*.

CUTTER [*keu-teur*] n. m. Mar. Syn. de COTRE.

CUTTOLI-CORTICCHIATO, comm. de la Corse, arrond. et à 17 kil. d'Ajaccio, au pied du San-Pietro; 1.300 hab.

CUVAGE n. m. Opération qui consiste à soumettre le raisin à la fermentation dans les cuves.

— Dr. anc. Cuves qui font partie d'un héritage.

— ENCYCL. Œnol. Le *cuvage* est une opération qui s'effectue avant le pressurage, et pour les vins rouges seulement : les raisins destinés à produire des vins blancs sont en effet pressurés aussitôt après la cueillette, et leur fermentation a lieu en tonneau.

Le raisin, égrappé ou muni de sa rafle, est écrasé sous un fouloir et jeté dans la cuve. Irrégulière au début et décelée seulement par un léger dégagement de gaz carbonique et une élévation progressive de la température du moût, la fermentation devient tumultueuse, puis, au bout de quelques jours, se calme. Il faut de temps à autre remuer la masse, pour refouler vers le fond le chapeau que le marc tend à former à la surface, ou, même encore, disposer dans la cuve des claies qui retiennent le chapeau immergé. Remonté à la surface, ce chapeau y subirait l'action du mycoderme acétique.

Il est parfois nécessaire d'activer la fermentation par réchauffement du moût, soit en disposant dans la cuve un système de tuyaux où circule de l'eau chaude, soit en prélevant à plusieurs reprises du moût que l'on chauffe au bain-marie et reverse dans la cuve; d'autres fois (notamment dans les pays chauds) de la modérer par refroidissement afin que la température ne dépasse pas 30° à 35°, les levures n'ayant plus qu'un effet ralenti ou nul au delà de cette température.

D'ordinaire, l'opération du cuvage dure de huit à dix jours; elle varie d'ailleurs suivant les régions, mais elle a toujours pour résultat de transformer tout ou partie du sucre en alcool, et de faire abandonner aux pellicules des grains leurs principes colorants.

CUVAISON [*vè-zon*] n. f. Syn. de CUVAGE.

CUVE n. f. (du lat. *cupa*, barrique). Techn. Grand vaisseau servant aux différents usages de l'industrie : CUVE *de teinturier, de brasseur.* || Vaisseau dans lequel on met à fermenter le raisin de la vendange. || Partie principale de certains types de fours métallurgiques (haut fourneau,

CUVES : 1. A vendange; 2. Cuve à mercure; 3. A eau; 4. Cuve en zinc pour lavage d'épreuves photographiques; 5, 6. Cuves à développement pour pellicules (système Kodak); 7. Cuve en zinc et panier mobile pour lavage des clichés sur verre; 8. Cuve en faïence à rainures pour développement lent des clichés; 9. Cuve à eau pour projection de petits animaux vivants.

cubilot, water-jacket). || Réservoir de bois dans lequel on dépose la pâte à papier, dans la fabrication du papier à la main. || Récipient étanche rempli d'eau, dans lequel on love le câble à bord des navires câbliers. || *Cuve à eau*, Récipient étanche à parois de glace (verre) dans lequel on place de petits animaux vivants, pour projeter leur image agrandie sur un écran.

— Grand vase destiné à contenir de l'eau : *La* CUVE *du baptistère.*

— *Par anal.* Vase à punch.

— Fam. *Dîner à fond de cuve*, Faire un repas copieux.

— Chim. Vase dans lequel on met de l'eau ou du mercure, pour servir aux manipulations des gaz : *La* CUVE *à mercure.*

— Fortif. *Fossés à fond de cuve*, Fossés d'une ville, d'une forteresse, revêtus des deux côtés à pied-droit et sans talus.

— Photogr. Réservoir dans laquel on peut développer plusieurs clichés à la fois (développement lent). || *Cuve à eau*, Récipient en bois ou en métal dans lequel on opère le lavage d'épreuves ou des négatifs en nombre.

— Radiotechn. *Cuve à arc*, Bassin en fonte hermétiquement fermé, rempli généralement d'une atmosphère d'hydrogène carburé dans lequel s'amorce l'arc électrique des émissions radiotélégraphiques. (La cuve à arc a été remplacée par l'alternateur à haute fréquence.)

— ENCYCL. Œnol. Les *cuves* employées pour la fermentation des vins sont de deux sortes : en bois ou en maçonnerie; celles-ci, rectangulaires, offrent l'avantage d'être moins chères et d'occuper moins de place. Elles sont revêtues intérieurement de ciment, de carreaux vernis ou, mieux encore, de carreaux de verre; leur nettoyage s'opère facilement. On en construit pouvant contenir 1.000 hectolitres.

Les cuves de bois, faites ordinairement en chêne, sont d'un usage presque exclusif dans les contrées qui fournissent les vins de marque. Elles ont la forme d'un tronc de cône reposant sur sa grande base, et les cercles qui les enserrent augmentent d'épaisseur en même temps que de diamètre. En général, elles sont isolées du sol par des mâdriers ou des pieds. On fait des cuves ouvertes ou fermées, suivant la méthode de cuvage usitée.

On rend les cuves étanches, comme d'ailleurs tous les vaisseaux de bois, en y laissant séjourner de l'eau, qui gonfle le bois (*abreuvement*); on peut aussi les badigeonner avec un mélange à poids égaux de paraffine et de guttapercha, fondu sur un feu doux.

— Archéol. On appelait *cuves* au XIVe siècle les douves de fer dont se composaient les pièces d'artillerie. Les pièces à cuves étaient entourées d'enveloppes multiples solidement frettées, qui diminuaient les chances de rupture; une dernière, faite de cuir graissé, préservait le tout de l'humidité.

Les *cuves à baigner* sont les baignoires anciennes. Au moyen âge, elles étaient ordinairement faites en bois (bois d'Irlande surtout). A partir du règne de Louis XIII, les cuves de marbre commencent à se substituer aux cuves de bois. Mais bientôt le métal allait remplacer le marbre et le bois, et la cuve à baigner, reléguée parmi les meubles démodés, disparaissait pour laisser place à notre baignoire moderne.

CUVEAU [*vô*] n. m. Petite cuve.

CUVÉE n. f. Œnol. Quantité de vendange qui est mise à la fois dans une cuve pour y subir la fermentation. || Vin qui résulte de ce cuvage, notamment en Bourgogne, où l'on fait cuver séparément les récoltes des différents crus, de manière à laisser à chacun d'eux ses qualités particulières. (C'est ainsi que les vins les plus réputés provenant des crus les mieux exposés, des sols les mieux constitués, des cépages les plus fins [*pinot*] sont dits de *cuvée extra* ou *hors ligne;* puis, par ordre de mérite, de *première* ou de *seconde cuvée;* enfin, de *troisième cuvée* ou encore *passe-tout-grain* s'ils proviennent d'un mélange au cuvage des vendanges de plusieurs crus ou de cépages mélangés (pinot et gamay par exemple).

— *Fam.* Origine, nature : *Anecdotes, contes de la même* CUVÉE. || Moment, époque : *Ceci est de la dernière* CUVÉE.

— *Pop.* Quantité de vin absorbée : *Ivrogne mort à la suite de* CUVÉES *trop copieuses.* || *Buveur de première cuvée*, Buveur de première force.

— Quantité de matière contenue dans une cuve.

CUVELAGE n. m. Revêtement étanche d'un puits de mine ou d'un puits artésien, au moyen de pièces de bois, de maçonnerie, de béton ou d'anneaux métalliques, à la traversée d'une couche aquifère ou ébouleuse.

CUVELER [*lé*] v. tr. (rad. *cuve*). Revêtir d'un cuvelage.

CUVELIER, trouvère du XIVe siècle, mort en 1384, auteur d'une chronique en vers sur Du Guesclin.

CUVELIER DE TRYE [*li-é*] (Antoine), auteur dramatique français, surnommé « le Crébillon du Boulevard », né à Boulogne-sur-Mer en 1766, mort à Paris en 1824. On lui doit de nombreux drames, entre autres : *la Fille mendiante* (1809), *la Main de fer* (1810), *Jean Sbogar* (1818), etc.

CUVELLE [*vèl'*] n. f. Dans les fabriques de poterie, Caisse cylindrique contenant les meules pour le broyage des matériaux. || Cuvier.

CUVELLEMENT [*man*] n. m. Techn. Syn. de CUVELAGE.

CUVER [*vé*] v. intr. (de *cuve*). Œnol. Etre, demeurer dans la cuve et y fermenter, en parlant de la vendange, et aussi des boissons préparées à la manière du vin. V. CUVAGE.

— *Par extens.* Se dissiper, en parlant de l'ivresse :

Là, les vapeurs du vin nouveau
Cuvèrent à loisir.
LA FONTAINE.

— *Fig.* Fermenter, s'envenimer : *Il ne faut pas laisser* CUVER *les froissements d'amour-propre.*

— *Transitiv.* Faire cuver : CUVER *sa vendange.*

— Fam. *Cuver son vin*, Laisser dissiper l'ivresse par le sommeil ou le repos; — et *au fig.* Se calmer, s'apaiser : *On lui a laissé* CUVER SON VIN. *Surville, ayant* CUVÉ SON VIN... (Saint-Simon.) || Par anal. *Cuver sa colère*, Revenir au calme. || *Cuver son or*, Laisser se dissiper l'ivresse causée par la richesse.

CUVERIE [*ri*] n. f. Nom donné en Bourgogne au local où sont rangées les cuves de vinification. (Dans le Bordelais, on dit CUVIER.)

CUVERT ou **CULVERT** n. m. Féod. V. COLLIBERT.

CUVERTAGE ou **CULVERTAGE** n. m. Etat du cuvert ou collibert. || Amende due par ceux qui refusaient de se rendre à l'armée.

CUVERVILLE (Jules-Marie-Armand CAVELIER DE), vice-amiral français, né au château de la Porte-d'Ohain-en-Allineuc (Côtes-du-Nord) en 1834, mort à Paris en 1912. De la famille du capitaine de vaisseau de Cuverville, qui avait vaillamment secondé Suffren dans les mers de l'Inde, il fut promu enseigne et décoré en Crimée (1854); capitaine de frégate en 1870, il prit part à la campagne de la Baltique sur la *Jeanne-d'Arc*. Aide de camp du vice-amiral Gueydon (1871), attaché naval à Londres (1877), il commanda en 1885 la division de l'Atlantique sud, puis, comme contre-amiral, la division de l'Atlantique nord (1890); il dirigea l'expédition du Dahomey de 1890. Vice-amiral (1893), il commanda l'escadre de la Méditerranée (1896), puis devint chef d'état-major général de la marine (1898). Après sa retraite (1899), il fut élu sénateur du Finistère (1901). Il a laissé de nombreux ouvrages techniques sur *l'Artillerie navale, l'Astronomie nautique, la Pêche côtière, la Pêche du corail en Algérie, les Droits de la France à Terre-Neuve, la Défense des colonies, la France et le Canal interocéanique de Panama, les Leçons de la guerre russo-japonaise : Port-Arthur, Tsoushima;* etc.

De Cuverville. — Cl. Pirou.

CUVETTE n. f. Vase large, peu profond, évasé qui sert à la toilette, etc.

— *Par anal.* Petit bassin construit pour faciliter les arrosements. || Fossé creusé entre deux arbres consécutifs, sur le bord d'une route. || Lit d'un canal d'irrigation.

— *Fig.* Courbe du sol en forme d'entonnoir : *Village situé au fond d'une* CUVETTE.

— Art milit. Pièce qui garnit l'ouverture du fourreau des sabres de cavalerie et des sabres-baïonnettes pour empêcher la lame de sortir trop aisément du fourreau.

— Fortif. V. LUNETTE.

— Géol. Nom donné parfois à un très petit brachysynclinal ou à une dépression de terrain sans écoulement.

— Hydr. *Cuvettes de jaugé*, Réservoirs munis de petits orifices placés à la même hauteur et groupés en nombre

CUVETTES : 1. De toilette; 2. De w.-c.; 3. D'évier; 4. En verre; 5. En faïence pour les pellicules photographiques; 6. De baromètre.

variable afin de distribuer des eaux concédées par une ville ou par une administration.

— Mus. Partie de la harpe où sont placées les pédales.

— Photogr. Vase servant à des bains ou à des lavages : CUVETTE *en verre, en faïence, en tôle émaillée*, etc.

— Techn. Sorte d'entonnoir, placé au-dessous de la descente des chéneaux pour recevoir les eaux de gouttières. || Bassin de faïence, de porcelaine, de métal émaillé, adapté à une toilette ou au siège d'un water-closet. || Plaque métallique en arrière du mouvement d'une montre. || *Marbre à cuvette*, Marbre formant le dessus d'un guéridon ou d'une toilette, légèrement creusé et garni d'un rebord. || Petit récipient rempli de mercure où plonge la partie inférieure d'un tube de baromètre. || Pièce de forme concave servant de chemin de roulement aux billes dans un roulement à billes.

— ALLUS. LITTÉR. **Sera-t-il dieu, table ou cuvette?** Vers de La Fontaine (*le Statuaire et la Statue de Jupiter*).

On rappelle ce vers pour exprimer l'embarras où l'on est de donner à une chose une destination précise; ou pour faire entendre que, suivant les circonstances, une chose se transformera en objet précieux ou en un objet sans valeur.

— ENCYCL. Archéol. Les anciens ont connu la *cuvette* sous le nom de *chironiptron* et de *malluvium*. En argent, en porphyre, en marbre, les cuvettes dont il est fait mention dans les inventaires du moyen âge sont de vastes dimensions et paraissent ne pas avoir servi aux soins de propreté du visage et des mains. Richelet nous apprend que la cuvette était encore de son temps un vaisseau d'argent, de cuivre ou de faïence, large au fond d'un grand pied, haute d'un pied de bord et longue de deux pieds environ, destinée, dans les salles à manger, à recevoir l'eau des bassins à laver et le reste des verres. Elles servaient aussi à rafraîchir le vin, et cet usage se continua pendant tout le XVIIe siècle. On fabriqua aussi des cuvettes monumentales, pièces de pure décoration, sous Louis XIV surtout. C'est seulement à la fin du XVIIIe siècle que le mot cuvette s'appliquera définitivement au récipient complémentaire du pot à eau. Auparavant, on disait *bassin*, et *aiguière*.

Cuvette (XIIIe s.).

— Photogr. Les cuvettes photographiques les plus simples sont des récipients quadrangulaires (en verre, ébonite, porcelaine, carton durci, métal émaillé, etc.) dans lesquels les plaques ou papiers sont posés à plat pour être recouverts par le bain de développement, virage, fixage, etc.;

mais il existe aussi des modèles spéciaux (cuves verticales) dans lesquels on fait usage de révélateur lent ; d'autres, de forme demi-cylindrique ou même munis de dispositif à manivelle pour le développement des pellicules en bobines.

Dans le choix des matériaux employés à la confection des *cuvettes photographiques*, il y a lieu de tenir compte des réactions possibles de la matière de la cuvette sur les produits qui y sont utilisés, et des altérations possibles de cette matière par les dits produits ; on évite l'emploi de métaux usuels autres que le nickel et le plomb (le cuivre, les soudures à l'étain, altèrent les révélateurs) et de toutes matières poreuses, susceptibles d'être désagrégées après que le revêtement imperméable a été fissuré.

CUVIER [*vi-é*] n. m. Cuve, grand baquet, où l'on fait la lessive. || Cellier où sont les cuves et les pressoirs. (En ce sens on dit mieux CUVERIE.) || *Abusiv.* Cuve pour le vin. || Cuve à tremper l'acier. || Nom de grands baquets dans lesquels on lave le kaolin.

Cuvier à lessive.

— ENCYCL. Archéol. Au XIVe siècle, le *cuvier* avait sa place marquée à l'échansonnerie royale ; on l'employait pour rincer les tasses, les hanaps. Plus tard, le cuvier servit aux blanchisseuses pour couler la lessive, et aux harengères pour dessaler la morue et le saumon. Au XVIIIe siècle, on a appelé cuviers certains petits vases qui affectaient la forme de ce meuble.

Cuvier (FARCE DU), célèbre farce du XVe siècle, d'auteur inconnu. Jacquinot, mari débonnaire, tyrannisé par sa femme et sa belle-mère, fait inscrire sur un *rôlet* la liste des travaux domestiques qui lui incombent. En faisant la lessive, sa femme tombe dans un cuvier et appelle à son secours son mari, qui se contente de répondre : « Ceci n'est pas sur mon rôlet. » Pour obtenir son aide, l'épouse s'engage à déchirer le rôlet et à respecter désormais son mari.

CUVIER (*Georges*-Léopold-Chrétien-Frédéric-Dagobert, baron), naturaliste français, né en 1769 à Montbéliard, mort à Paris en 1832. Fils d'un officier de religion protestante, il fut tout d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Doué d'une haute intelligence, et porté vers le dessin, il reproduisait les figures des ouvrages de Buffon, les coloriait avec exactitude, et cette occupation fit naître en lui le goût de l'histoire naturelle. Les débuts de Cuvier furent pénibles et obscurs ; les fortes études de sa jeunesse influèrent sur tout le reste de sa vie : nul savant n'écrivit alors dans une meilleure langue, plus correcte et plus claire ; il ne devait pourtant jamais se départir de la rigidité que lui avait donnée son instruction religieuse et qu'on lui a reprochée. Dès 1794, ses travaux sur les mollusques avaient attiré l'attention de Geoffroy Saint-Hilaire, qui l'appela à Paris et le fit nommer suppléant du cours d'anatomie au Jardin des Plantes. Elu en 1795 membre de l'Académie des sciences, dont il devait devenir secrétaire perpétuel en 1803, il remplaça en 1799 Daubenton au Collège de France, et en 1802 Mertrud, au Muséum. Napoléon Ier lui donna toutes les dignités et Louis XVIII lui en créa de nouvelles, notamment celle de *Directeur des cultes dissidents* et de chancelier de l'Université ; il le fit baron et grand officier de la Légion d'honneur ; puis Louis-Philippe l'éleva à la dignité de pair de France. Il avait été élu à l'Académie française en 1818.

Cuvier.

Cuvier fut le créateur de l'anatomie comparée et de la paléontologie. Il posa en principe : 1° qu'un certain rapport lie entre elles toutes les modifications de l'organisme, et que quelques organes ont sur l'ensemble de l'économie une influence décisive, d'où la loi de *subordination des organes* ; 2° que certains caractères s'appellent mutuellement, tandis que d'autres s'excluent nécessairement, d'où la loi de *corrélation des formes*. C'est en appliquant ces principes qu'il put déterminer des espèces inconnues d'après quelques os brisés, et que reparurent les individus détruits au cours des révolutions du globe. On peut dire de Cuvier qu'il fut le créateur de l'anatomie comparée et de la paléontologie. Vers la fin de sa vie, se basant sur des faits d'observation pour arriver à des propositions générales, et partisan de la fixité des espèces, il combattit vivement les vues de Geoffroy Saint-Hilaire. Les principaux travaux de Cuvier sont : *Leçons d'anatomie comparée* (1800-1805) ; *Recherches sur les ossements fossiles* (1821-1824) ; *le Règne animal distribué d'après son organisation* (1816-1829) ; *Histoire naturelle des poissons*, en collaboration avec Valenciennes (1829 et suiv.) ; etc. Une statue, par David d'Angers, lui a été érigée à Montbéliard, en 1835. — Son frère, FRÉDÉRIC, né à Montbéliard en 1773, mort à Strasbourg en 1838, fut aussi un naturaliste distingué. Membre de l'Académie des sciences (1826), il fut professeur de physiologie au Muséum. Outre de savants *Mémoires sur l'instinct et l'intelligence des animaux*, on lui doit : une *Histoire des cétacés* (1835), qui fait partie des *Suites à Buffon* ; une *Histoire des mammifères*, avec Geoffroy Saint-Hilaire ; etc.

CUVILLIER-FLEURY (Alfred-Auguste), littérateur français, né et mort à Paris (1802-1887). Il fut d'abord secrétaire de l'ancien roi de Hollande, Louis Bonaparte, qu'il suivit à Rome et à Florence, puis devint, en 1827, précepteur du duc d'Aumale et, plus tard, secrétaire de ses commandements. Vers 1834, il entra à la rédaction du *Journal des Débats*. En 1866, il devint membre de l'Académie française. On lui doit des recueils d'articles, notamment : *Etudes et Portraits* (1865-1868) ; *la Duchesse d'Aumale* (1870) ; *Réforme universitaire* (1872), et surtout un intéressant *Journal intime* (publié en 1903), qui comprend des notes prises au jour le jour sur les faits et gestes de la famille d'Orléans au Palais-Royal de 1828 à 1831, puis aux Tuileries et en exil, de 1832 à 1851.

CUXAC-D'AUDE, comm. de l'Aude, arrond. et à 10 kil. de Narbonne, sur l'*Aude* ; 2.625 hab. Tramways de l'Aude. Fabrique de futailles.

CUXHAVEN ou **KUXHAVEN**, port d'Allemagne du Nord, à l'embouchure de l'Elbe ; 17.700 hab. Dans la banlieue de Hambourg, dont il constitue un entrepôt et l'avant-port. Station balnéaire.

CUYABA, ville du Brésil (Etat de Matto-Grosso), sur le *Cuyaba*, affluent supérieur du Paraguay ; 33.700 hab. Fondée au début du XVIIIe siècle, au milieu d'une région riche en or et en diamant, elle est devenue un centre agricole important.

CUYO, ancien nom des actuelles provinces argentines de Mendoza, San-Juan et San-Luis. On l'a conservé pour l'évêché de Cuyo, dont le siège est à *San-Juan*.

CUYP (Aalbert), un des plus grands peintres de la Hollande, né et mort à Dordrecht (1605-1691). Il eut pour maître son père, Jakob Gerritsz **Cuyp** (né en 1575), peintre de portraits. Il exerça, concurremment avec celui de peintre, le métier de brasseur. Aalbert Cuyp est, avec

Cuyp (Aalbert).

A. Cuyp.

Claude Lorrain, un des plus admirables peintres de la lumière. Il a rendu à merveille la chaleur brûlante du soleil, ou les caresses de ses rayons au déclin du jour. Sa touche est fraîche, robuste, sa couleur vibrante. Tantôt il groupe des bestiaux et des pâtres dans une campagne, tantôt il peint les seigneurs de son temps (*Départ pour la promenade*, au Louvre, et divers portraits). Mais ce cas est chez lui plus rare. Il préfère nous montrer la Meuse couverte de bateaux, ou la mer moirée d'effets de lumière, ou les paisibles habitants des *polders*, escortés de leurs ruminants superbes. Son œuvre, assez chargée (335 tableaux au moins), est surtout dans les musées d'Angleterre, à La Haye et à Anvers. — Un oncle d'Aalbert Cuyp, Benjamin Gerritsz **Cuyp** (1612-1652), a peint des tableaux d'église et des scènes de genre.

CUYPERS (Petrus-Josephus-Hubertus), architecte hollandais, né à Roermond en 1827, mort en 1921. Il fut élève de Viollet-le-Duc. Il s'adonna à l'étude du style gothique ; on lui doit la restauration de ce style dans la construction de plusieurs églises de Hollande. Il fut chargé de restaurer la cathédrale de Mayence. Il a bâti à Amsterdam le Musée national et la gare centrale.

CUYUNI, rivière du Venezuela et de la Guyane anglaise, affluent gauche de l'Essequibo. Elle sépare sur une partie de son cours les deux Guyanes anglaise et vénézuélienne. Gisements aurifères. Cours, 950 kil.

CUZAN n. m. Nom vulgaire en Indochine du *pachyrhizies angulatus*. (Cette plante est appelée *patate-cochon* à la Martinique et *pois-cochon* à la Réunion.)

CUZCO, ville du Pérou, bâtie dans une délicieuse vallée de la Cordillière, à 3.467 mètres d'altitude ; 45.000 hab., métis et Indiens surtout. Ch.-lieu de départ., relié à la côte par une voie ferrée. Cette ville, très industrieuse, fabrique de belles étoffes et d'admirables bijoux. Elle était, avant la conquête espagnole, la capitale de l'empire des Incas. — Le *département de Cuzco* s'étend au delà du plateau péruvien jusque dans la région des selvas amazoniennes ; sa population (700.000 hab.) est en majeure partie composée d'Indiens.

CUZION, comm. de l'Indre, arrond. et à 37 kil. de La Châtre, près de la Creuse ; 1.155 hab. Ce village (sur les premiers contreforts du Massif Central) est célèbre par les gorges de la Creuse que dominent les tours en ruine de Châteaubrun, non loin de Gargilesse.

CUZZONI (Francesca), cantatrice italienne, née à Parme en 1700, morte en 1770. Elle fut, en 1722, engagée par Hændel pour son théâtre de Londres, et, pendant quatre ans, ce maître lui réserva les plus beaux rôles de ses ouvrages. Sa rivalité avec Faustina Bordoni qui devint à son tour l'interprète de Hændel, fut célèbre. Devenue, en 1727, l'épouse du compositeur Sandoni, la Cuzzoni chanta à Vienne, puis en Hollande ; enfin, elle retourna à Londres en 1748 ; mais sa voix avait disparu : son succès fut nul cette fois, et elle regagna de nouveau l'Italie, où elle tomba dans une profonde misère.

ÇVETAMBARAS (vêtus de blanc) n. m. pl. Membres d'une des deux sectes qui se partagent le djaïnisme : moins ancienne et moins rigide que celle des *digambaras*.

CVIJITCH (Jovan), géographe serbe, né à Losnica en 1865, mort à Belgrade en 1927. Professeur à l'université de Belgrade et président de la Société de géographie yougoslave. Depuis sa thèse de doctorat, *Das Karstphänomen* (1893), il s'est acquis une notoriété mondiale. Ses travaux ont porté principalement sur la géologie et l'anthropologie des pays balkaniques. Sa grande synthèse, *la Péninsule balkanique*, a d'abord paru en français (Paris, 1918).

CWM [*koum'*], terme gallois entrant dans la composition de nombreux noms géographiques du Pays de Galles. (C'est l'équivalent de notre mot *combe*.)

CWMAMMAN [*kou-ma-mann*], bourg de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Carmarthen) ; 5.300 hab.

CWMDÛ [*koum-dou*], bourg de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Glamorgan), sur un affluent de la Llynvi ; 14.600 hab. Mines de fer et de houille.

Cy, symbole chimique du *cyanogène*.

Cyame.

CYAME ou **CYAMUS** [*muss*] n. m. Genre de crustacés amphipodes, qui vivent en parasites sur la peau des baleines. (On les appelle vulgairement des « poux de baleine ».)

CYAMÉLIDE n. f. Polymère de l'acide cyanique.

CYAMÉLURIQUE adj. Chim. Se dit d'un corps à caractère acide obtenu en faisant bouillir avec la soude le mellon sodé.

CYAMÉTHINE n. f. Cyanalkine de l'acétonitrile (cyanure de méthyle).

CYAMITÈS [*tèss*]. Myth. gr. Héros attique, qui avait un temple sur la voie Sacrée vers Eleusis. Sans doute protecteur du marché aux fèves (*kuamos*).

CYAMOÏDE adj. (du gr. *kuamos*, fève, et *eidos*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une fève.

CYAMOPSIDE n. f. Genre de légumineuses papilionacées comprenant deux espèces, qui croissent dans les régions tropicales. (La cyamopside fausse-psoralée est employée en Indochine comme fourrage.)

CYAN, CYANO, préfixes indiquant la présence dans une molécule du radical monovalent -C:N.

CYANACÉTATE n. m. Sel ou éther de l'acide cyanacétique.

CYANACÉTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide peu stable de formule $CN{\cdot}CH^2{\cdot}CO^2H$ dont l'éther éthylique est un agent de synthèse important.

— ENCYCL. L'*acide cyanacétique* est le mononitrile malonique. C'est un solide blanc, soluble dans l'eau, fondant à 70°, que la chaleur décompose en acétonitrile et gaz carbonique.

Le *cyanacétate d'éthyle* $CN{\cdot}CH^2{\cdot}CO^2{\cdot}C^2H^5$ est obtenu par action du cyanure de potassium sur l'éther chloracétique. C'est un liquide bouillant à 207°. Les atomes d'hydrogène médians ont un caractère acide et sont remplaçables par du sodium. L'éther cyanacétique sodé conduit à des synthèses par action notamment sur les dérivés halogénés.

CYANACÉTONE n. f. Nitrile cétonique de formule $CN{\cdot}CH^2{\cdot}CO{\cdot}CH^3$ correspondant à l'acide acétylacétique.

CYANALKINE [*si*] n. f. Chim. Corps à chaîne fermée résultant de la condensation de trois molécules d'un nitrile sous l'influence d'éthylate de sodium. Ex. : *cyaméthine, cyanéthine, cyaphénine*.

CYANAMIDE n. f. Corps dérivant de l'ammoniac par substitution du groupe -CN à un atome d'hydrogène. || Syn. CARBODIIMIDE.

— ENCYCL. La *cyanamide* est le nitrile de l'acide carbamique. Sa formule est $NC{\cdot}NH^2$. Elle réagit également sous la forme tautomère $NH{:}C{:}NH$ (diimide carbonique). Elle se forme par action du chlorure de cyanogène sur l'ammoniaque ou mieux par désulfuration de la thio-urée. Elle constitue des cristaux incolores fondant à 40°. Elle fixe l'eau en donnant l'*urée*, l'hydrogène sulfuré en donnant la *thio-urée*, l'ammoniac et les amines qui fournissent les *guanidines*. Elle présente un caractère basique et donne des sels avec les acides forts. La chaleur la polymérise en *mélamine*.

Il existe des dérivés métalliques de la cyanamide dans lesquels l'hydrogène est remplacé par un métal. On les appelle quelquefois cyanamidures. Le plus important de ces corps est la *cyanamide calcique* ou chaux azotée $NC{\cdot}NCa$ qui s'obtient industriellement en traitant, dans un four électrique à résistance, le carbure de calcium par un courant d'azote pur. On ne chauffe que pour amorcer la réaction qui est exothermique et s'effectue vers 1.000°. Fait curieux, le carbure de baryum conduit non à une cyanamide mais à du cyanure de baryum.

La cyanamide calcique peut être utilisée en vue d'obtenir l'ammoniaque. Il suffit de la traiter par l'eau à l'autoclave. On l'emploie également comme engrais. Elle se décompose en effet, grâce à l'humidité du sol, avec production de sels ammoniacaux. Elle doit subir alors un traitement par de l'eau qui détruit le carbure de calcium restant et qui nuirait à la végétation. On incorpore également à l'engrais pulvérisé 5 p. 100 d'huile lourde pour en faire une poudre onctueuse qui ne se dissémine pas au vent. Enfin la cyanamide calcique permet la préparation des cyanures. V. CYANHYDRIQUE.

La *cyanamide sodique* $NC{\cdot}NNa^2$ s'obtient en chauffant vers 500° l'amidure de sodium avec du charbon. Elle conduit au cyanure de sodium.

CYANAMIDURE n. m. V. CYANAMIDE.

CYANANTHE [*si*] n. m. Genre de campanulacées, comprenant une dizaine d'espèces des régions tempérées.

CYANANTHRÈNE n. m. Colorant bleu pour cuve obtenu à partir de la β-amino-anthraquinone.

CYANATE n. m. Sel ou éther de l'acide cyanique. || Syn. ISOCYANATE.

CYANE n. m. Syn. ancien de CYANOGÈNE.

Cyane, petite planète, N° 403, découverte en 1895 par Charlois.

Cyané. Myth. gr. Nymphe qui ayant assisté à l'enlèvement de Coré par Hadès, fut changée en une fontaine. Cette fontaine située près de Syracuse mêlait ses eaux à l'Anapos. On y célébrait une fête annuelle, instituée par Héraklès.

CYANÉCULE ou **CYANECULA** [*si, né*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des turdidés, comprenant les formes vulgairement appelées GORGE-BLEUE.

CYANÉE ou **CYANEA** [*si, né*] n. f. Genre de méduses, famille des *cyanéidés*, acalèphes. (Les tentacules des cyanées sont insérés en bouquets sur le bord festonné de l'ombrelle ; ils sont très longs et, dans certaines espèces atteignent quarante mètres, et l'ombrelle deux mètres de diamètre. Les cyanées vivent en bancs pélagiques immenses dans presque toutes les mers.)

Cyanelle : *a*, fleur.

CYANÉES (ILES). Myth. V. SYMPLÉGADES.

CYANELLE n. f. Genre de liliacées, renfermant des plantes à rhizome bulbeux ou tubéreux, à hampe radicale, rameuse, terminée par des

grappes de fleurs bleues ou jaunes, qui croissent au cap de Bonne-Espérance. (Deux espèces sont cultivées dans les jardins, pour la beauté de leurs fleurs.)

CYANÉPHIDROSE [*fi*] n. f. Méd. Syn. de CYANIDROSE.

CYANÉTHINE n. f. Cyanalkine du propionitrile (cyanure d'éthyle).

CYANHYDRIQUE [*drik'*] adj. (mot formé comme *chlorhydrique*). Se dit d'un hydracide de formule H·CN, combinaison de cyanogène et d'hydrogène, constituant le nitrile de l'acide formique. || Syn. PRUSSIQUE.

— ENCYCL. L'*acide cyanhydrique* a été découvert par Scheele en 1782. Gay-Lussac établit sa composition. On le rencontre à l'état de combinaison avec le glucose et l'aldéhyde benzoïque dans l'*amygdaline* des amandes qui est hydrolysable en ses constituants. Les eaux distillées de laurier-cerise, d'amandes amères lui doivent leurs propriétés thérapeutiques. On le rencontre encore dans certaines plantes (haricot de Lima, *pangium edule*, etc.).

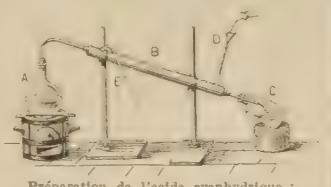

Préparation de l'acide cyanhydrique : A, Ballon contenant le ferrocyanure et l'acide sulfurique; B, Manchon enfermant le tube à dégagement et dans lequel circule un courant d'eau froide arrivant en D et s'échappant en E; C, Flacon où se condensent les vapeurs d'acide cyanhydrique.

On peut préparer l'acide cyanhydrique en chauffant du ferrocyanure de potassium avec de l'acide sulfurique étendu. L'acide distille avec de l'eau qu'on peut au besoin séparer si l'on veut obtenir le corps anhydre. L'acide cyanhydrique est un liquide incolore de densité 0,7, bouillant à 26°,1 congelable à — 14°, soluble dans l'eau, brûlant avec une flamme pourpre. Il présente une odeur forte d'amande amère. Il est extraordinairement toxique. C'est un acide faible donnant avec les alcalis en solution étendue des sels décomposables par le gaz carbonique. Les solutions d'acide cyanhydrique se décomposent à la longue avec production de sels ammoniacaux. On augmente leur stabilité par addition d'un acide. L'acide cyanhydrique hydraté, en milieu acide ou alcalin, donne l'acide formique. Hydrogéné, il fournit la méthylamine. L'eau oxygénée le transforme en oxamide. Anhydre il donne avec l'acide chlorhydrique une combinaison cristallisée (chlorhydrate d'acide-cyanhydrique). Il se condense sur les aldéhydes et les cétones pour donner un nitrile d'acide-alcool *a*. Cette réaction est importante pour la synthèse des sucres.

Sels de l'acide cyanhydrique : Cyanures. — Les cyanures alcalins et alcalinoterreux sont solubles dans l'eau. Les cyanures des métaux lourds sont insolubles mais se dissolvent généralement dans le cyanure de potassium en donnant des *cyanures doubles* comme le cyanure de nickel et de potassium $(CN)^2NiKCN$. Ces corps agissent en solution comme le mélange des deux sels. Dans certains cas (fer, platine, chrome, cobalt, etc.) on obtient des *cyanures complexes* stables qui sont les sels alcalins d'un acide, combinaison de cyanogène et du métal lourd. Les propriétés du métal y sont masquées. C'est le cas des ferro et ferricyanures $Fe(CN)^6K^4$, $Fe(CN)^6K^3$, des cobalticyanures, des platinocyanures, etc. (v. FER, COBALT, PLATINE, etc.) Les cyanures complexes sont peu toxiques. Les cyanures des métaux lourds sont décomposés par la chaleur en donnant soit un carbure, soit du cyanogène. Les cyanures alcalins sont stables dans ces conditions.

Cyanures alcalins. Le cyanure de potassium KCN, seul utilisé autrefois, tend aujourd'hui à être remplacé par le cyanure de sodium NaCN. Le premier était préparé uniquement par calcination du ferrocyanure de potassium. On peut obtenir ces corps synthétiquement. C'est ainsi que la cyanamide calcique chauffée avec un mélange de charbon et de carbonate alcalin donne un cyanure. La cyanamide sodique chauffée avec du charbon donne le cyanure de sodium. On peut également obtenir ces corps en décomposant à 1.000° la triméthylamine des vinasses de betterave : il se forme du méthane et de l'acide cyanhydrique qu'on sature par un alcali. Les cyanures alcalins sont des corps blancs, hygrométriques, aussi toxiques que l'acide cyanhydrique.

Ethers cyanhydriques. V. NITRILE.

Action sur l'organisme. — L'*acide cyanhydrique* et les cyanures, à dose très faible (1 décigramme) peuvent provoquer la mort, qui est presque instantanée après l'ingestion de quelques grammes. Le meilleur contrepoison paraît être l'eau oxygénée. Des traces d'acide cyanhydrique dans l'air provoquent des maux de tête, des constrictions de la poitrine. Ces malaises se dissipent rapidement à l'air pur.

Applications. — L'*acide cyanhydrique* et le cyanure de potassium en solution étendue 2 p. 100 sont utilisés en thérapeutique contre l'asthme, la phtisie, les crises de toux.

Les cyanures alcalins sont utilisés dans la métallurgie de l'or et de l'argent. Ils permettent de préparer en chimie organique des dérivés cyanés.

CYANIDROSE n. f. (du gr. *kuanos*, bleu, et *idrôs*, sueur). Prétendue sueur bleue, dont aucun cas indiscutable n'a été rapporté.

CYANILIDE n. f. Corps de formule $C^6H^5{\cdot}NH{\cdot}CN + 0{,}5H^2O$, obtenu par action du chlorure de cyanogène sur l'aniline.

CYANILIQUE [*lik'*] adj. *Acide cyanilique*, Trimère de l'acide cyanique de formule $C^3H^2N^2O^3 + 2H^2O$ obtenu en traitant le mellon par l'acide nitrique.

CYANINES n. f. pl. Matières colorantes bleues résultant de la condensation d'iodo-éthylates de quinoléines avec des iodométhylates de quinaldines. (Ces corps sont employés en photographie : ils sensibilisent le gélatino-bromure d'argent pour le jaune et le rouge.)

CYANIPPE, Syracusain légendaire, qui, ayant méprisé les fêtes de Dionysos, fut frappé d'ivresse et fit violence à sa fille, Cyané. Une peste désola la ville. L'oracle recommanda le sacrifice du coupable : Cyané traîna alors son père à l'autel, et se tua elle-même après l'avoir immolé. — Fils d'Egialée, et petit-fils d'Adraste, roi d'Argos.

CYANIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide fulminique et que sa constitution fait dénommer de préférence *acide isocyanique*. || Syn. CARBIMIDE (ou CARBONIMIDE).

— ENCYCL. L'*acide isocyanique* est un liquide incolore volatil instable au dessus de 0°. On l'obtient en chauffant son polymère l'acide cyanurique et condensant les vapeurs dans un ballon refroidi. Il se polymérise très aisément en *cyamélide*, substance porcelanique, insoluble, qui, par une distillation nouvelle, se dépolymérise. L'acide isocyanique est vraisemblablement représenté par la formule O:C:N·H. Il réagit sur les alcools en donnant des *allophanates*. On connaît ses sels et ses éthers.

Cyanates ou *isocyanates métalliques.* — Le corps le plus courant est le *cyanate de potassium* O:C:NK obtenu en fondant un mélange de ferrocyanure de potassium et de bioxyde de manganèse. Le sel est extrait par l'alcool. C'est un corps blanc cristallisé soluble dans l'eau à froid, décomposé à l'ébullition en ammoniac et carbonate de potassium. Chauffé avec les alcalis il donne de la cyanamide et des carbonates. Il permet de préparer par double décomposition tous les isocyanates.

Ethers isocyaniques. — Ces corps, de formule générale O:C:N.R., s'obtiennent par action des iodures alcooliques sur l'isocyanate d'argent, ou par action de l'isocyanate de potassium sur les sels alcalins des éthers sulfuriques acides. Ce sont des liquides d'odeur piquante, lacrymogènes. Ils se polymérisent à la longue en isocyanurates; ils sont dédoublés par les acides ou les alcalis en une amine et en acide carbonique; ils fixent l'ammoniac en donnant des urées substituées.

L'isocyanate de méthyle O:C:N.CH^3 bout à 44°; l'isocyanate d'éthyle O:C:N.C^2H^5 bout à 60°; l'isocyanate de phényle O:C:N.C^6H^5 est utilisé en vue de préparer les *phényluréthanes* par action sur les alcools.

CYANISATION [*si-on*] n. f. Opération industrielle par laquelle on transforme en acide cyanhydrique un certain nombre de gaz provenant de la distillation des résidus de la fermentation alcoolique dans les sucreries de betteraves.

CYANISER [*zé*] v. tr. (du rad. *cyan* tiré de *cyanhydrique*). Transformer en acide cyanhydrique.

CYANISME [*nissm'*] n. m. (du gr. *kuanos*, bleu). Phys. Intensité de la coloration du ciel en bleu.

CYANITE n. f. (du gr. *kuanos*, bleu). Silicate naturel d'aluminium, qui est une variété de disthène de couleur bleu de ciel.

CYANOACÉTIQUE [*tik'*] adj. Chim. Syn. de CYANACÉTIQUE.

CYANOCHALCITE [*kal-sit'*] n. f. Silicate hydraté naturel de cuivre. (Variété calcifère de chrysocolle.)

CYANOCHROÏTE [*kro*] n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel de cuivre et de potassium. || Syn. de CYANOCHROME.

CYANOCHROME [*krom'*] n. m. (du gr. *kuanos*, bleu, et *khrôma*, couleur). Minér. Syn. de CYANOCHROÏTE.

CYANODERMIE [*dèr-mî*] n. f. (du gr. *kuanos*, bleu, et *derma*, peau). Méd. Coloration bleuâtre de la peau, nommée aussi MALADIE BLEUE. (On dit surtout CYANOSE.)

CYANOFER n. m. Chim. Syn. de FERROCYANOGÈNE.
— Phot. V. CYANOTYPE.

CYANOFERRIQUE [*fè-rik'*] adj. Syn. ancien de FERROCYANHYDRIQUE.

CYANOFERRITE n. f. Minér. Syn. de PISANITE.

CYANOFERRURE n. m. Syn. ancien de FERROCYANURE.

CYANOFORME n. m. Corps de formule CH $(CN)^3$ obtenu en traitant le chloroforme par le cyanure de potassium.

CYANOGÈNE n. m. (du gr. *kuanos*, bleu, et *génos*, naissance [le cyanogène étant considéré comme générateur du bleu de Prusse]). Combinaison d'azote et de carbone de formule N:C.C:N constituant le dinitrile de l'acide oxalique.

— ENCYCL. Le *cyanogène*, découvert par Gay-Lussac en 1815, est obtenu en chauffant le cyanure de mercure. Il se forme également par déshydratation de l'oxalate d'ammonium ou de l'oxamide.

C'est un gaz incolore, d'odeur forte, toxique. Il se liquéfie à —25° et se congèle à —34°; il brûle dans l'air avec une flamme pourpre. Il peut détoner, en mélange avec l'oxygène, sous l'influence de l'étincelle électrique. La chaleur le polymérise en *paracyanogène*, masse amorphe qui régénère le cyanogène par calcination. Il est soluble dans l'alcool, dans l'eau qui en dissout 4 volumes à 15°. Ses solutions, instables, se chargent en sels ammoniacaux.

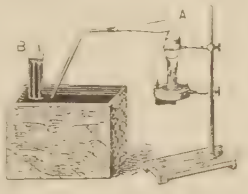

Préparation du cyanogène : A. Cornue contenant le cyanure de mercure; B. Eprouvette dans laquelle le gaz est recueilli sur la cuve à mercure.

Le cyanogène est hydraté par les acides minéraux en acide oxalique, ce qui fixe sa constitution. Il présente avec le chlore des analogies tout à fait remarquables. Le radical ·CN joue par exemple dans l'acide cyanhydrique le même rôle que le chlore dans l'acide chlorhydrique. Simulant un élément simple, on lui affecte quelquefois le symbole *Cy*. Le cyanogène se note alors Cy^2, l'acide cyanhydrique CyH.

Chlorure de cyanogène Cl·CN. — Le chlore ne réagit pas directement sur le cyanogène; on obtient le chlorure par action du chlore sur le cyanure de mercure. C'est un liquide volatil, bouillant à 12°, toxique. Il donne un polymère fondant à 142°.

Les *bromure* et *iodure* de cyanogène sont analogues au chlorure.

Sulfure de cyanogène. — V. SULFOCYANIQUE.

CYANOGÉNÉ, E adj. Se dit des corps dans la composition desquels entre le radical cyanogène.

CYANOGÉNÈSE n. f. (du gr. *kuanos*, bleu, et *gennân*, engendrer). Propriété que possèdent un certain nombre de plantes de donner naissance à deux principes qui, par broyage au contact de l'eau, réagissent l'un sur l'autre et produisent de l'acide cyanhydrique. (C'est ainsi que le *haricot de Java* devient toxique au moment même où il est broyé sous les dents, et que la *vesce commune* peut présenter les mêmes dangers pour le bétail qui l'absorbe.)

CYANOGÉNÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui concerne la cyanogénèse : *La fonction* CYANOGÉNÉTIQUE *chez les plantes est assez fréquente.*

CYANOÏDE adj. (du gr. *kuanos*, bleu, et *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au bluet.

CYANOL n. m. Syn. de ANILINE. (Peu us.)

CYANOLITHE n. f. (Les minéralogistes écrivent *cyanolite*.) Minér. Zéolithe calcifère; silicate hydraté naturel de calcium. (Variété d'okénite ou dysclasite.)

CYANOMÈTRE n. m. (du gr. *kuanos*, bleu, et *métron*, mesure). Instrument propre à mesurer l'intensité de la couleur bleue de l'atmosphère.

CYANON [*nonn'*] n. m. Explosif qu'on prépare en faisant passer un courant de gaz d'éclairage dans une solution alcaline de cyanure de mercure.

CYANOPATHIE [*ti*] n. m. Pathol. Syn. de CYANOSE.

CYANOPHOSPHORE [*foss-for'*] n. m. Corps fulminant de formule $P(CN)^3$ produit par l'action du phosphore sur le cyanure de mercure.

CYANOPHYCÉES [*fi-sé*] n. f. pl. Ordre de la classe des algues.

— ENCYCL. Les *cyanophycées* sont des algues normalement vert bleuâtre, chez lesquelles, à la chlorophylle, s'ajoute un pigment bleu (phycocyanine); elles sont, de plus, caractérisées par l'infériorité de leur organisation. Répandues partout (mer, eaux douces, terre humide), elles se conservent et se multiplient à l'aide de spores. A ce groupe appartiennent les oscillaires, les nostocs. On y rattache généralement aussi les bactéries.

CYANORAMPHE [*ranf'*] n. m. Genre de perroquets de la famille des psittacidés et du groupe des platycerques, comprenant quatorze espèces de la Nouvelle-Zélande et de diverses îles de la Polynésie.

CYANOSE n. f. (du gr. *kuanôsis*, teinte bleue). Pathol. Coloration bleue, livide ou noirâtre de la peau. || Nom d'une maladie où la cyanose est le signe dominant.
→ Minér. Sulfate hydraté naturel de cuivre, dont la formule est $SO^4Cu.5H^2O$. On trouve ce minéral en beaux cristaux bleus, appartenant au système triclinique. || Syn. de CHALCANTHITE (couperose bleue).

— ENCYCL. Pathol. La *cyanose* ou *maladie bleue* est une maladie congénitale, constituée au point de vue symptomatique par une coloration bleue de la peau et des membranes muqueuses, par des palpitations cardiaques, et par une dyspnée, continue ou intermittente.

Cette affection se rattache à des anomalies congénitales portant soit sur les orifices valvulaires du cœur, soit sur les gros vaisseaux, soit surtout sur le cloisonnement des cavités cardiaques. Elle dépend le plus souvent d'une persistance du *trou de Botal* après la naissance.

Le diagnostic symptomatique est facile, mais le diagnostic des lésions présente de grandes difficultés; aussi le pronostic est-il difficile à énoncer. En général, c'est une maladie grave à brève échéance.

CYANOSER [*zé*] v. tr. Pathol. Affecter de cyanose; engendrer la cyanose.
— ***Se cyanoser,*** v. pr. —Au sens passif : *Bouts des doigts qui* SE CYANOSENT.

CYANOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *kuanos*, bleu, et *thérapeuein*, soigner). Traitement de certaines maladies par les rayons bleus ou violets. (Peu us.) (On dit plus couramment CHROMOTHÉRAPIE, RADIOTHÉRAPIE.)

CYANOTIQUE [*tik'*] adj. Pathol. Relatif à la cyanose. || Qui a les caractères de la cyanose.

CYANOTRICHITE [*kit'*] n. f. Sulfate naturel de cuivre et d'aluminium, qui se présente en cristaux capillaires bleu de smalt, à symétrie orthorhombique.

CYANOTYPE adj. (du gr. *kuanos*, bleu, et *tupos*, caractère). Se dit d'un papier sensible pour obtention photographique de copies de calques à traits bleus sur fond blanc et qu'on appelle aussi CYANOFER. (Le papier est sensibilisé par un mélange de gomme et d'un sel ferrique, réduit par la lumière à l'état ferreux : l'image est développée au ferrocyanure de potassium, rincée, fixée à l'acide chlorhydrique, et lavée.)

CYANURAGE n. m. Emploi de cyanure de potassium pour la destruction de certains parasites animaux : *Le* CYANURAGE *d'un sol s'effectue au pal injecteur.*

CYANURATE n. m. Sel de l'acide cyanurique.

CYANURATION [*si-on*] n. f. Action de transformer en cyanure. || Fabrication industrielle des cyanures.
— Métall. Opération effectuée dans les métallurgies de l'argent et de l'or. (Les minerais sont dissous dans des solutions très étendues de cyanures alcalins, en présence de l'oxygène de l'air, puis les métaux précieux sont précipités par le zinc ou par électrolyse.)

CYANURE n. m. Chim. Sel de l'acide cyanhydrique. || Ether de l'acide cyanhydrique. V. NITRILE.

CYANURER [*ré*] v. tr. Effectuer le cyanurage ou la cyanuration.
— ***Cyanuré, e,*** part. pass. du verbe *Cyanurer*. Qui est à l'état de cyanure.

CYANURIE [*ri*] n. f. Emission d'urines bleues. (Est normale après l'absorption de bleu de méthylène dans un but diagnostique ou thérapeutique.)

CYANURINE n. f. (du gr. *kuanos*, bleu, et de *urine*). Dépôt bleu que l'on observe dans certaines urines.

CYANURIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^3N^3O^3H^3,2H^2O$ constituant un polymère de l'acide isocyanique et se formant dans la distillation sèche de l'acide urique. (On l'obtient par action de la chaleur sur l'urée. Il est soluble dans l'eau et régénère, quand on le chauffe, l'acide isocyanique.)

CYAPHÉNINE [*fé*] n. f. Chim. Cyanalkine du benzonitrile (cyanure de phényle).

CYATHE n. m. (gr. *kuathos*). Antiq. Vase à long manche, pour puiser le vin dans le cratère et le verser dans les coupes.

— Métrol. anc. Mesure de capacité usitée chez les Grecs et les Romains pour les liquides, et valant de 4,5 à 4,58 centilitres.

CYATHÉACÉ, E adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux cyathées. (On dit aussi CYATHÉOÏDE.)

CYATHÉACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de fougères, comprenant les genres *cyathée* et voisins.

CYATHÉE n. f. Genre de fougères arborescentes, comprenant environ trente espèces, qui croissent dans les régions tropicales du globe. (Deux ou trois espèces sont cultivées dans les serres, pour la beauté de leur port.)

Cyathée.

CYATHIFORME adj. Bot. En forme de coupe. (Peu us.)

CYATHOCRINE [*si*] n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes fossiles, type de la famille des *cyathocrinidés*.

CYATHOCRINIDÉS [*si*] n. m. pl. Paléont. Famille d'échinodermes crinoïdes, comprenant les *cyathocrinus, taxocrinus, zeacrinus* et autres genres dont le calice est muni de plaques parabasales et dont les bras longs, ramifiés, sont dépourvus de pinnules. (Fossiles dans les terrains primaires, de l'ordovicien au carbonifère.)

CYATHOPHORE [*for'*] adj. Hist. nat. Muni d'excavations en forme de cyathes.

CYATHOPHYLLUM [*fi-lom'*] n. m. Paléont. Genre de polypiers tétracoralliaires, type de la famille des *cyathophyllidés*, simples ou composés, tubulaires et vésiculaires, à nombreuses cloisons radiales. (Nombreuses espèces dans les terrains primaires, surtout dans le dévonien.)

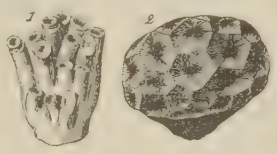

Cyathophyllum : 1. Cæspitosum; 2. Hexagonum.

CYATHOS [*toss*]. Myth. gr. Echanson d'Héraklès. Un jour, il arrosa par mégarde les mains du héros qui, irrité, lui donna un coup mortel; les Phliasiens consacrèrent à sa mémoire un édifice, avec un groupe qui représentait Cyathos offrant une coupe à Héraklès.

CYATHOZOÏDE n. m. Zool. Forme particulière de l'embryon des pyrosomes qui présente d'une façon rudimentaire la conformation générale d'une ascidie.

CYAXARE, roi des Mèdes (633-584 av. J.-C.). Il succéda à son père Phraortès, tué devant Ninive. Il réorganisa d'abord l'armée mède, puis battit les Assyriens en plusieurs rencontres, et mit le siège devant Ninive. Tout à coup, il fut rappelé dans son pays par une attaque des Scythes, qui occupèrent la Médie pendant vingt-huit ans. Enfin, Cyaxare se débarrassa d'eux en massacrant leurs chefs dans un banquet (607). Il s'allia à Nabopolassar, roi de Babylone, prit et détruisit Ninive, mettant ainsi fin à l'empire d'Assyrie (606). Bientôt, il attaqua Alyatte, roi de Lydie; la guerre dura cinq ans, avec des alternatives diverses. Suivant Hérodote, une éclipse de soleil effraya les deux adversaires et amena la paix. Cyaxare fit épouser à son fils Astyage la fille d'Alyatte. — Xénophon mentionne un autre **Cyaxare**, fils d'Astyage, qui laissa ses Etats à son neveu Cyrus.

CYBAR (saint), en lat. *Eparchius*. D'abord moine au monastère de Sédaciac, en Périgord, puis reclus dans une cellule près d'Angoulême vers 540, il y mourut en 581. Deux paroisses du diocèse d'Angoulême portent son nom. — Fête le 1er juillet.

CYBÉE n. f. Antiq. Grand vaisseau de transport, dont on ne sait rien de précis.

CYBÈLE. Myth. gr. La Grande Déesse de Phrygie, dite aussi Grande Mère (*Magna Mater*), ou Mère des dieux, surnommée, suivant les localités : déesse du Dindyme, de l'Ida, des Bérécynthes, etc., et identifiée par les Grecs avec Rhéa, mère de Zeus. Personnification des forces naturelles, déesse de la terre et des animaux, on se la représentait vivant au fond des bois, sur les montagnes, escortée de corybantes, de lions et autres bêtes féroces; on racontait ses amours sauvages et ensanglantées avec Attis ou Atys, le dieu mâle de Phrygie. Elle avait une foule de sanctuaires dans toute la partie occidentale de l'Asie Mineure, notamment sur le mont Ida, et à Pessinonte, où était un oracle célèbre. Son culte se répandit largement dans la Grèce continentale où l'on donnait à ses sanctuaires le nom de *mètroon* (Olympie, Athènes, Le Pirée, etc.), et où se constituèrent de tous côtés des associations religieuses en son honneur. La grande fête annuelle de Cybèle comprenait des cérémonies symboliques où l'on figurait toute l'histoire des amours de la déesse, la douleur, la mutilation, la mort et la résurrection d'Atys; des processions de corybantes, qui promenaient par les bois la statue de Cybèle; des courses orgiaques; des danses extatiques, etc., tout cela évoquant l'agonie, la mort de la végétation, puis son retour enchanteur. Au culte de Cybèle étaient voués de nombreux groupes de prêtres ou prêtresses. En certains pays, par exemple à Pessinonte, ils formaient de puissantes corporations sacerdotales. Cybèle avait aussi ses prêtres populaires : les *galles* ou prêtres eunuques, qui se multiplièrent surtout à l'époque romaine, et les *métragyrtes* ou prêtres ambulants, qui promenaient des statues de la déesse en disant la bonne aventure. Les instruments du culte étaient le couteau sacré, le cor, la flûte phrygienne, les cymbales, les castagnettes, le tympanon.

Cybèle.

A Rome, ce culte fut introduit, en 204 av. J.-C., après consultation des livres sibyllins. On alla chercher en Asie et l'on ramena solennellement l'idole de Pessinonte, une simple pierre noire, un bétyle. Pour la recevoir, on construisit un temple sur le Palatin et l'on commémora chaque année cet événement par la fête des *mégalesia*, accompagnée de *jeux mégalésiens* (4-10 avril). On y conserva les rites phrygiens, auxquels s'ajoutèrent, sous l'empire, les taurobolies.

Au temps de la lutte contre le christianisme, aux IIIe et IVe siècles, les néo-platoniciens imaginèrent une interprétation symbolique des mythes et du culte de Cybèle.

— Iconogr. Les représentations figurées de Cybèle sont fort nombreuses, principalement sur les monnaies d'Asie Mineure. A l'origine, un simple bétyle symbolisait la déesse : telle était la *pierre noire* de Pessinonte. Peu à peu, sous l'influence de l'anthropomorphisme grec, on représenta Cybèle sous les traits d'une femme assise tenant un lion sur ses genoux, ou placée entre deux lions.

CYBERNÉSIES [*zi*] n. f. pl. (du gr. *kubernètès*, pilote). Antiq. gr. Fête athénienne instituée par Thésée, en mémoire des pilotes qui avaient guidé ses vaisseaux dans son expédition de Crète.

CYBERNÉTIQUE [*tik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Didact. Art de gouverner, dans la classification d'Ampère.

CYBIAIRE [*bi-èr'*] n. m. Antiq. rom. Marchand de poisson salé. (On disait aussi CYBIOSACTE.)

CYBIOSACTE n. m. Antiq. rom. Syn. de CYBIAIRE.

CYBISTER [*biss-tèr*] ou **CYBISTETER** [*biss-té-tèr'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des dytiscidés, comprenant des formes de grande taille, aplaties, ovales, atténuées en avant, vivant dans les eaux stagnantes. (On en connaît un grand nombre d'espèces, réparties sur tout le globe et abondantes dans les régions chaudes; une seule habite la France : elle est d'un vert olivâtre.)

CYBISTIQUE [*biss-tik'*] n. f. Antiq. Syn. de CUBISTIQUE. — Natat. Art du plongeur.

CYBIUM [*bi-om'*] n. m. Sous ce nom, les auteurs latins entendaient des fragments de chair séchée, provenant des thons de la Méditerranée, ou ces poissons eux-mêmes.

— Hist. nat. *Cybium*, dans le langage scientifique, est appliqué au thon pélamide (*thynnus pelamys*).

CYBO (Arano), vice-roi de Naples, d'une famille génoise d'origine grecque, né dans l'île de Rhodes en 1377, mort à Capoue en 1457, père du pape Innocent VIII. Après avoir gouverné la République de Gênes, il fut vice-roi de Naples sous René d'Anjou.

CYBO (Innocent), prélat italien, arrière-petit-fils du précédent, neveu des papes Léon X et Clément VII, né en 1491, mort en 1550. Nommé cardinal à vingt-deux ans par le pape Léon X, il posséda simultanément quatre archevêchés, huit évêchés, de riches abbayes, et fut légat de Romagne et de Bologne. Après l'assassinat d'Alexandre de Médicis, il gouverna quelque temps Florence pour Cosme de Médicis.

CYBO MALASPINA (Albéric), homme politique, né à Gênes en 1527, mort en 1623. Chambellan du roi d'Espagne, Philippe II, il obtint, en 1568, de Maximilien II l'érection en principauté du duché de Massa.

CYBO (Veronica), Florentine du XVIIe siècle, qui appartenait à la famille des princes de Massa, et était mariée à Jacques Salviati, duc de San-Giuliano. Celui-ci ayant pris une maîtresse, Veronica la fit assassiner par des bravi et en envoya la tête dans une corbeille à son époux. La justice s'empara de cette affaire, et Veronica Cybo dut s'exiler de Florence.

CYBOCÉPHALE [*fal'*] n. m. Genre de coléoptères, famille des nitidulidés, comprenant des espèces de petite taille, au corps très convexe, susceptible de se rouler en boule. (Le *cybocephalus rufifrons* de l'Europe méridionale fait sa proie d'une cochenille nuisible, le *diaspis pentagona*.)

CYBULSKI (Adalbert), professeur et critique littéraire polonais, né en 1808, mort en 1867. Il enseigna à l'université de Berlin (1842-1845), puis à Breslau. Il a laissé un *Cours sur la poésie polonaise dans la première moitié du XIXe siècle*. (Dresde, 1870).

CYCADÉ, E adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte aux cycas.

CYCADÉES [*dé*] n. f. pl. Famille de plantes phanérogames gymnospermes, voisines des conifères, comprenant neuf genres (*cycas, zamie, dioon*, etc.) qui croissent dans les régions chaudes du globe.

CYCADINOCARPUS [*puss*] n. m. Nom donné à des fruits fossiles, qu'on croit appartenir à des *cycadées* et abondant surtout dans les terrains secondaires. (Les cycadinocarpus sont arrondis, globuleux ou oblongs; les plus gros ne dépassent pas le volume d'une châtaigne.)

CYCADITE [*si*] n. f. Genre de végétaux fossiles qu'on rapproche des *cycadées*, et dont les frondes à folioles linéaires se rencontrent dans les terrains secondaires.

CYCADOFILICÉES n. f. pl. Paléobot. Syn. de PTÉRIDOSPERMÉES.

CYCADOÏDEA n. m. Genre de gymnospermes fossiles, se rapportant à des tiges qui ont l'aspect et la structure de *cycadées*. (On les trouve dans les terrains secondaires.)

CYCADOPTÉRIS [*riss*] n. m. Genre de fougères, fossiles dans les terrains secondaires.

CYCADOSPADIX [*doss-pa-dikss*] n. m. Nom donné à des inflorescences femelles, fossiles dans le jurassique et qu'on rapporte à des *cycadées*.

CYCADOXYLON [*dok-si-lonn'*] n. m. Bois fossile rappelant par sa structure celui des *cycadées*.

CYCAS [*kass*] n. m. Genre de *cycadées*.

— ENCYCL. Les *cycas* sont des végétaux ligneux, à fleurs dioïques, pour la plupart originaires des régions chaudes de l'Asie orientale. La moelle de leur tige fournit en assez grande abondance un sagou inférieur à celui des sagoutiers, mais, néanmoins, susceptible de servir à l'alimentation.

Cycas.

Le genre cycas renferme une quinzaine d'espèces, appartenant aux régions tropicales. La plus connue est le *cycas enroulé* ou Japon (*cycas revoluta*). Les cycas sont très recherchés pour orner les serres, à cause de l'étrangeté et de l'élégance de leur port; on les multiplie par le bouturage des bourgeons qui se développent sur la tige. Leurs feuilles sont employées en sparterie.

CYCÉON n. m. (du gr. *kukeôn* dérivé lui-même de *kukân*, remuer, brouiller). Antiq. gr. Breuvage mystique, composé de farine d'orge, de miel, de fromage, de vin et d'eau, que l'on buvait durant les mystères d'Eleusis. || Divers breuvages mélangés, ou potions médicales.

CYCHRAME [*kram'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des nitidulidés, qui habitent l'Europe. (La larve des cychrames vit dans les champignons; l'adulte fréquente les fleurs.)

CYCHRE [*sikr'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant des espèces au corps bombé, de couleur sombre, à tête et corselet étroits.

Cychrame.

— ENCYCL. Les *cychres* vivent dans les forêts humides de l'hémisphère boréal. Ils attaquent les escargots en introduisant leur longue tête dans les coquilles; ils produisent, en frottant leur abdomen contre les élytres, une stridulation assez forte. Deux espèces se trouvent dans les environs de Paris.

CYCHRÉE ou **CYNCHRÉE**. Myth. gr. Fils de Poseidon et de Salamis, roi de Salamine qu'il avait délivré d'un dragon. Pendant la bataille de Salamine, un dragon ayant été aperçu, l'oracle déclara que c'était le héros Cychrée.

CYCINNIS [*niss*] n. f. Chorégr. ant. V. SIKINNIS.

CYCLABLE [*si*] adj. (de *cycle*). Se dit d'une route accessible aux cycles. || *Trottoir cyclable*, Chemin ménagé le long d'une route pavée, pour l'usage des cyclistes.

CYCLADES, groupe d'îles, parfois volcaniques (Santorin), de l'Archipel, ainsi nommées par les anciens du mot grec *kuklos* (cercle), parce qu'elles forment un cercle autour de Délos et constituent un département de la Grèce. Ses habitants, au nombre de 141.200, sont marins, pêcheurs de poissons et d'éponges, et font produire à leur sol peu fertile des vins réputés; ils en tirent aussi des marbres réputés. Ch.-l. *Hermopolis* (Syra).

CYCLADES (GRANDES), nom donné par Bougainville aux Nouvelles-Hébrides. V. NOUVELLES-HÉBRIDES.

CYCLADIÈNE n. m. Carbure à chaîne fermée possédant deux doubles liaisons.

CYCLAMEN [*mèn'*] n. m. Genre de plantes, de la famille des primulacées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale et dans le nord de l'Afrique.

Cyclamen.

— ENCYCL. Ce genre, un des plus intéressants de la famille, renferme des plantes vivaces, à gros tubercule, d'où naissent des racines fibreuses et des feuilles radicales à long pétiole rougeâtre, souvent coloré en rouge pourpre à la face inférieure. Les hampes, qui naissent également du tubercule et dépassent les pétioles, se terminent chacune par une fleur renversée, présentant un calice à cinq divisions, une corolle à cinq pétales redressés vers le ciel et tordus sur eux-mêmes, et cinq étamines. Le fruit est une petite capsule arrondie, polysperme. Le plus commun, le *cyclamen d'Europe*, habite particulièrement les régions montagneuses de l'Europe centrale, où il croît dans les endroits pierreux. Les *cyclamens*, dont plusieurs supportent la pleine terre, sont cultivés comme végétaux d'ornement.

CYCLAMINE n. f. Glucoside extrait des tubercules du *cyclamen d'Europe*.

CYCLAMIRÉTINE n. f. Poudre amorphe, résultant du dédoublement de la cyclamine en ce composé et en glucose.

CYCLAMOR n. m. Blas. Meuble héraldique, qui est un anneau ou une bordure circulaire.

D'argent à un cyclamor de sinople.

CYCLAMOSE [*si*] n. f. Chim. Sucre contenu dans les rhizomes du *cyclamen* d'Europe.

CYCLANE n. m. Carbure d'hydrogène saturé en chaîne fermée de formule générale C^nH^{2n}.

CYCLANIQUE [*nik'*] adj. Qui a trait aux cyclanes.

CYCLANTHACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, renfermant six genres, parmi lesquels *cyclanthe, carludovique*.

Corps de garde turc, par Decamps.

Le Couronnement de la Vierge, par Fra Angelico.

Le Couronnement de la Vierge, par Filippo Lippi.

Le Couronnement de la Vierge, ivoire (fin du XIIIe s.).

La Jeune courtisane, par Sigalon.

La Cruche cassée, par Greuze.

Le Coup de canon, par Van de Velde.

Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier, par P. Delaroche.

La Course de chevaux d'Epsom, par Géricault.

(Photos *Giraudon, Alinari, Neurdein, Larousse, Hanfstaengl, Goupil.*)

La Cuisinière, par Metsu

La Cuisine de l'hospice de Beaune, par J. Bail.

La Cuisinière, par Chardin.

Le Cuirassier blessé, par Géricault.

La Course des « barberi », par Géricault.

Le Crucifiement de saint Pierre, par le Guide.

L'Embarquement pour Cythère, par Watteau.

Le Crucifiement de saint André, par Murillo.

Cupidon, par Marqueste.

La Cuisine des Anges, par Murillo.

(Photos *Hanfstaëngl, Rotogravure, Braun, Giraudon, Anderson, Larousse, Fiorillo.*)

CYCLANTHE n. m. Genre de plantes, type de la famille des *cyclanthacées*, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

CYCLAS [*klass*] n. f. (du gr. *kuklos*, cercle). Antiq. gr. Robe de femme de forme circulaire, bordée d'une bande d'or et de pourpre, à l'usage des dames romaines.

Rome vêtue de la cyclas (Peinture du palais Barberini.)

CYCLASTER [*klass-tèr'*] n. m. Paléont. Genre d'oursins irréguliers, famille des spatangidés, comprenant des formes voisines des tripylus, et fossiles dans les terrains éocènes.

CYCLE [*sikl'*] n. m. (du gr. *kuklos*, cercle). Astron. Nom donné aux périodes de temps correspondant approximativement aux intervalles qui séparent deux retours successifs d'un même phénomène céleste : CYCLE *solaire.* || *Cycle sothiaque* ou *caniculaire*, Période de 1.460 ans, en usage chez les Egyptiens. || *Cycle chaldéen*, Période de 600 ans ou de 7.421 mois lunaires. || *Petit cycle chaldéen*, Période de 18 ans ou de 223 lunaisons. || *Cycle romain* ou *de Numa*, Période de 24 ans, au bout de laquelle on remettait, à l'aide d'intercalations, l'année civile en concordance avec l'année solaire. || *Cycle pascal, dionysien* ou *victorien*. Période de 532 ans, inventée par Denys le Petit ou par Victorius, et après laquelle la fête de Pâques correspond aux même dates se reproduisant dans le même ordre. || *Cycle solaire, Cycle lunaire, Cycle d'indiction romaine.* V. la partie *encycl.*

— *Par extens.* Suite, série : *Aucun grand événement ne s'est passé sans donner lieu à un* CYCLE *de fables.* (Renan.) || Réunion, groupe, classe : *Le* CYCLE *des peintres orientaux.*

— Bot. *Cycle foliaire*, Ensemble des feuilles qu'on rencontre successivement à la surface d'une tige, dans la disposition isolée, quand on part d'une certaine feuille, prise comme origine, pour aboutir à la première qui lui soit exactement superposée. (Le cycle foliaire est représenté par une fraction dont le dénominateur indique le nombre de feuilles qu'il comprend, et le numérateur le nombre de tours d'hélice qu'il occupe : $\frac{2}{5}$ chez le chêne.)

— Enseign. Dénomination officielle donnée aux divisions secondaires d'après les programmes de 1902.

— Littér. Dans l'histoire littéraire, Groupe de poèmes constituant une sorte de cercle autour d'un fait, d'un héros ou d'une famille. V. la partie *encycl.*

— Techn. Dans l'étude des vibrations, nombre de vibrations à la seconde. V. FRÉQUENCE.

— Zool. Nom donné par Milne-Edwards à l'ensemble des cloisons qui divisent la cavité entière ou une série complète de chambres similaires chez les polypiers.

— ENCYCL. Astron. I. *Cycle solaire.* Période de vingt-huit années juliennes, ramenant, après cet intervalle, les mêmes jours de la semaine aux mêmes dates du mois. Rapporté en particulier au dimanche (*dies solis*), on a donné à ce cycle la dénomination de « solaire ». Dans le calendrier grégorien, il faut tenir compte du jour supprimé dans les années séculaires non bissextiles.

II. *Cycles lunaires.* Le premier de ces cycles, appelé *octaétéride*, fut imaginé par Cléostrate de Ténédos, afin d'établir une concordance périodique entre l'année grecque, de 354 jours, et la révolution solaire; il se composait de 8 années lunaires ayant chacune 12 à 13 mois alternativement. La durée de la lunaison servant de base étant erronée, la concordance cessa bientôt d'avoir lieu ; pour y remédier, deux astronomes athéniens : Méton et Euctémon, proposèrent, vers l'an 433 av. J.-C., la célèbre *ennéadécaétéride*, ou *cycle de 19 ans :* ce nouveau cycle, établi d'après un mois lunaire estimé à 29 jours 1/2, comprend 235 lunaisons, après lesquelles les nouvelles lunes se reproduisent aux mêmes dates ; ce cycle fut gravé en lettres d'or sur le temple de Minerve : c'est pour cela que le rang qu'une année occupe [de 1 à 19] dans le cycle lunaire dont elle fait partie se nomme son *nombre d'or.*

En réalité, 19 années juliennes surpassaient de 1 h. 28 m. environ la durée de 235 lunaisons qui composent le cycle de Méton. Calippe (v. ce nom) tenta de corriger cet écart. Mais, comme on attribuait encore à l'année solaire une durée de 365 jours 1/4, la concordance ne pouvait aboutir.

III. *Cycle d'indiction romaine.* C'est une période introduite à Rome sous les empereurs et qui, au début, désignait un impôt extraordinaire prélevé tous les quinze ans : plus tard, elle fut employée comme note chronologique, apposée au bas des chartes et diplômes ; elle est encore actuellement en usage dans les bulles de la papauté.

Enfin, au XVIe siècle, le chronologiste Joseph Scaliger donna le nom de « période julienne » à un intervalle de 7.980 ans, obtenu en faisant le produit des trois nombres 28, 19 et 15 qui représentent, en années juliennes, la durée des cycles solaires de Méton et d'indiction romaine. On a convenu que la période julienne commence l'an 4712 avant notre ère. Cette année, naturellement, a, en même temps, le rang 1 dans chacun des trois cycles.

— Biol. *Cycle évolutif.* Evolution de l'être vivant qui, parti de l'œuf, aboutit à l'œuf. Mais ce cycle n'existe réellement que chez les êtres élémentaires. Par exemple, la coccidie du lapin, après avoir atteint son volume maximum (état adulte), se contracte et se divise en quatre sporoblastes qui deviennent chacun une spore, laquelle se divise de nouveau en deux sporozites. Ceux-ci, libérés, grossissent et recommencent l'évolution comme ci-dessus, évolution qui se poursuit indéfiniment sans cadavres. Chez les êtres complexes, il n'en est pas ainsi ; ils se reproduisent bien, mais par une petite partie de leur corps seulement, les gamètes, et non par une division totale comme la coccidie. En dehors des gamètes fécondées, qui ont servi à la reproduction de nouveaux êtres semblables à leurs parents, il reste donc une partie importante du corps, qui ne participe pas au cycle évolutif et meurt.

— Enseign. Le plan des études secondaires, élaboré en 1902, partageait celles-ci en deux *cycles*. Le premier, subdivisé lui-même en deux sections (avec ou sans langues anciennes) comprenait les classes de la sixième à la troisième et comportait un ensemble de connaissances formant un tout et pouvant se suffire à lui-même. A l'issue de la troisième, pouvait être décerné sans examen un *certificat d'études secondaires du premier degré*. Le second, qui offrait quatre groupements de cours (latin-grec, latin-langues, latin-sciences, sciences-langues), s'ouvrait indifféremment à tous les élèves sortant du premier cycle et avait pour sanction le baccalauréat.

La réforme de 1925 (décr. du 13 mai) a supprimé la division en deux cycles des études secondaires dont le plan se développe désormais d'une manière continue de la sixième à la classe terminale.

— Littér. I. *Cycles grecs.* Chez les Grecs, un *cycle* d'épopées se forma autour de la guerre de Troie. Les œuvres qui le composent comprennent l'*Iliade*, l'*Odyssée* et les poèmes qui les complètent, de manière à former une histoire suivie depuis la naissance des Titans jusqu'à la mort d'Ulysse. Nous citerons :

1° Stasinos de Chypre, qui avait composé, sous le titre de *Chants cypriens* ou *cypriaques* (v. CYPRIAQUES), une épopée, qui servait de prologue à l'*Iliade;* 2° Arctinos de Milet (VIIIe s. av. J.-C.), auteur d'un poème en cinq livres, intitulé : *Ethiopide*, qui faisait suite à l'*Iliade.* (L'*Ethiopide* commençait à l'arrivée des Amazones devant Troie et allait jusqu'à la mort d'Ajax.) Dans un autre poème en deux livres *la Destruction d'Ilion* il racontait la prise de Troie ; 3° Leschès de Lesbos (VIIe s.) lequel tenta également de compléter l'*Iliade* par un poème intitulé : *la Petite Iliade*, qui contait les aventures de Philoctète, de Néoptolème, et surtout d'Ulysse ; 4° Agias de Trézène, qui s'était efforcé de relier l'épopée d'Actinos à l'*Odyssée*, par un poème intitulé : *les Retours*, où il racontait le rapatriement des chefs grecs ; 5° Eugammon de Cyrène (VIe s.), lequel avait composé une *Télégonie*, en deux livres, pour servir de complément à l'*Odyssée*.

Outre le *cycle troyen*, il existait un *cycle thébain*, représenté par la *Thébaïde ou Expédition d'Amphiaraos*, qui retraçait l'expédition d'Adraste et de Polynice contre Thèbes ; elle faisait suite à l'*Œdipodie* de Cinæthon et se continuait par les *Epigones*, récit de la seconde guerre de Thèbes. La *Prise d'Œchalie* se rattachait à l'histoire d'Héraklès.

Toutes ces épopées, aujourd'hui perdues, nous sont connues surtout par l'extrait que le patriarche Photius a fait de la chrestomathie du grammairien Proclos, et aussi par l'inscription Borgia. Elles ont fourni à la tragédie grecque un très grand nombre de sujets. Pendant longtemps, elles furent toutes attribuées à Homère. Leur classification par cycle, tout artificielle, remonte à Zénodote d'Ephèse (IIIe s. av. J.-C.).

II. *Cycles français.* En France, au moyen âge, il y eut cinq cycles importants de chansons de geste et de romans d'aventures : 1° le *cycle carolingien* (Chanson de Roland, Geste de Guillaume au court nez, etc.) ; 2° le *cycle d'Arthur* ou *de la Table ronde;* 3° le *cycle de l'Antiquité*, s'exerçant sur les souvenirs du monde grec et du monde romain ; 4° le *cycle de la Croisade;* 5° le *cycle provincial*, comprenant les chansons relatives aux légendes particulières aux provinces. Une autre répartition en cycles fut en outre établie pour les chansons de geste proprement dites (v. CHANSON DE GESTE).

— Mécan. On donne le nom de *cycle* à une série de transformations subies par un corps en général, et en particulier par un agent servant à transformer la chaleur en énergie mécanique dans une machine thermique.

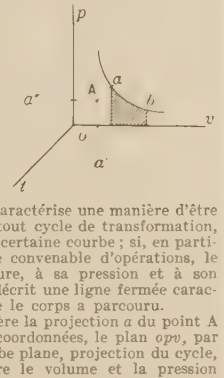

Ces transformations affectent, pour le corps en expérience, le volume, la pression et la température, trois variables liées par une relation $f(p, v, t) = 0$. Si l'on considère p, v et t comme des coordonnées courantes, cette équation représente une surface dont chaque point A caractérise une manière d'être possible pour le corps. Dans tout cycle de transformation, A décrit sur cette surface une certaine courbe ; si, en particulier, à la suite d'une série convenable d'opérations, le corps revient à sa température, à sa pression et à son volume primitifs, le point A décrit une ligne fermée caractéristique du *cycle fermé* que le corps a parcouru.

Dans la pratique, on considère la projection a du point A sur le plan de deux axes de coordonnées, le plan opv, par exemple ; on a alors une courbe plane, projection du cycle, représentant la relation entre le volume et la pression durant la transformation. Ce mode de représentation, dû à Clapeyron, a l'avantage de montrer la valeur du travail externe $\int_c pdv$, fourni durant la transformation ; si le cycle est fermé, le travail total, somme algébrique du travail positif et du travail négatif, est représenté par l'aire limitée au contour du cycle.

On dit qu'un cycle est *réversible*, lorsqu'il peut être parcouru indifféremment dans le sens direct et dans le sens rétrograde. La réversibilité n'est possible que si la température et la pression du corps sont à chaque instant, et à des infiniment petits près, identiques à celles du milieu ambiant. Un exemple de cycle réversible est fourni par le *cycle de Carnot*, formé de deux portions d'adiabatiques et de deux portions d'isothermes ; la considération de ce cycle permet de définir l'*échelle absolue* des températures, et d'établir ensuite que, pour tout cycle réversible fermé, on a la relation $\int \frac{d\phi}{T} = 0$, $d\phi$ représentant la quantité de chaleur mise en jeu le long de chaque élément du contour du cycle, T la température absolue correspondante.

— Le *cycle d'un moteur à explosion* comprend les divers états particuliers du mélange gazeux correspondant aux diverses positions du piston dans le cylindre.

Cycle à quatre temps. — Inventé en 1862 par Beau de Rochas, et appliqué pour la première fois par Otto en 1870, est universellement appliqué aujourd'hui en automobile et en aviation.

Le premier temps est l'*aspiration*. Le piston s'éloigne du fond du cylindre et aspire le mélange combustible au carburateur par la soupape d'admission qui est ouverte.

Le deuxième temps est la *compression*. La soupape d'admission est fermée. Le piston, en revenant vers le fond du cylindre comprime et échauffe le mélange gazeux renfermé dans le cylindre.

Le troisième temps comprend l'*explosion et la détente*. L'étincelle à la bougie allume le mélange préalablement comprimé. La masse gazeuse s'enflamme et la pression est brusquement portée à 20 atmosphères ; le piston est par suite chassé vers le bas, produisant ainsi l'effort moteur pendant la détente de toute la masse gazeuse.

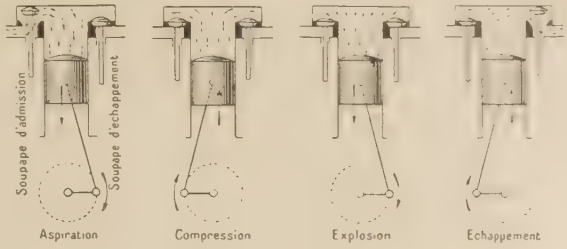

Cycle d'un moteur à quatre temps.

Le quatrième temps est l'*échappement*. La soupape d'échappement est ouverte. Le piston remonte et expulse au dehors tous les gaz brûlés.

Le cycle complet a été décrit en quatre courses du piston, sur lesquelles une seule course a été motrice. Il est donc nécessaire d'avoir un volant doué d'une grande inertie qui puisse entretenir le mouvement de rotation du moteur pendant les trois autres temps non producteurs de travail.

L'irrégularité de l'effort moteur dû à un seul cylindre et les trépidations qui en résultent ont amené l'emploi de moteurs à plusieurs cylindres entre lesquels les moments d'allumage sont répartis de façon qu'il y ait le plus de continuité possible dans l'effort moteur.

Ainsi, dans un *quatre-cylindres*, une explosion a lieu tous les demi-tours de l'arbre, de sorte qu'une des courses des quatre pistons est toujours motrice.

Dans un moteur à six cylindres, il y a une explosion tous les 120° ; par suite, à toute position de l'arbre-manivelle, il y a un effort moteur.

Dans les huit cylindres, il y a une explosion tous les 90°.

Cycle à deux temps. — Réalisé pour la première fois dans le moteur à gaz de Lenoir en 1860, mais peu employé aujourd'hui.

Premier temps. Le piston, en s'éloignant du fond du cylindre sous l'influence de la détente des gaz, démasque, avant d'arriver au bout de sa course, l'orifice dans le cylindre par où s'échappent les gaz brûlés, puis un autre orifice par où arrivent des gaz frais que sa descente dans le carter a comprimés.

Deuxième temps. Le piston remonte en comprimant les gaz frais jusqu'à sa fin de course. A ce moment, l'étincelle produit l'inflammation et chasse le piston vers le bas.

CYCLE n. m. (du gr. *kuklos*, cercle). Nom générique des appareils de locomotion vélocipédique (bicyclette, tricycle, etc.).

CYCLECAR n. m. (mot anglais ; de *cycle* et *car*, char ; voiture). Petit véhicule automobile léger à trois ou quatre roues et à deux places.

CYCLEMAN [prononc. angl. *sa-ikl'-man*] n. m. (mot angl.). Cycliste. || Pl. *Des* CYCLEMEN.

CYCLÈNE n. m. Carbure à chaîne fermée possédant une double liaison éthylénique.

CYCLER [*klé*] v. intr. *Fam.* Se promener ou courir à bicyclette. (Peu us.)

CYCLEWOMAN [prononc. angl. *sa-ikl'-wou-man'*] n. f. (mot angl.). Femme cycliste. || Pl. *Des* CYCLEWOMEN.

CYCLIADAS [*dass*], stratège de la Ligue achéenne en 209, réélu en 200 à la place de Philopœmen. Banni en 198, il se retira à la cour de Philippe V, roi de Macédoine, et fut un des trois ambassadeurs que ce roi envoya à Flamininus, après la bataille de Cynoscéphales (197).

CYCLIDE n. f. (du gr. *kuklos*, cercle). Géom. Se dit de surfaces du quatrième ordre, admettant pour ligne double le cercle de l'infini et possédant dix séries de sections circulaires. (Cette classe de surfaces comprend comme cas particulier la *cyclide de Dupin*, qui n'admet que des lignes de courbures circulaires.)

— ENCYCL. Le nom de *cyclide* a d'abord été donné, par Dupin, à une surface du quatrième ordre à quatre points doubles et possédant des lignes de courbure toutes circulaires. Darboux a généralisé la définition et donné le nom de cyclide à toute surface du quatrième ordre dont fait partie comme ligne double le cercle de l'infini, ce qui est une des propriétés de la cyclide de Dupin. Cette définition est justifiée par le fait que les surfaces considérées admettent dix séries de sections circulaires ; les surfaces les plus riches en sections circulaires connues auparavant n'en admettaient que huit séries. Les cyclides avaient déjà été étudiées par Moutard en 1864, et, dès 1863, par Kummer dans son travail plus général sur les surfaces de quatrième ordre à la ligne double.

CYCLING [prononc. angl. *sa-i-klin'gh'*] n. m. (mot angl., dérivé de *cycle*). Pratique des sports vélocipédiques : *Se livrer au* CYCLING *et au yachting.*

CYCLIODIDASCALE [*dass-kal'*] n. m. (du gr. *kuklion*, petit cercle, et *didaskalos*, maître). Antiq. gr. Artiste chargé de dresser et de diriger les chœurs cycliques pour l'exécution des dithyrambes aux fêtes de Dionysos.

CYCLIQUE [*klik'*] adj. Qui a rapport à un cycle périodique (astronomique, littéraire, botanique, etc.) : *Année* CYCLIQUE. || *Evolution cyclique.* V. CYCLE.

— Bot. *Fleur cyclique*, Se dit d'une fleur dont les diverses pièces (sépales, pétales, étamines ou pistils) se succèdent par assises superposées, le long d'une spire surbaissée, qui s'enroule autour du réceptacle (fleurs des renonculacées, des magnoliacées, nymphéacées). [On dit aussi THALAMIFLOR.]

— Chim. *Série cyclique*, Ensemble des composés dont

la molécule contient au moins une chaîne fermée, par opposition à la série *acyclique*. V. la partie *encycl.*

— Géom. Nom donné par Darboux à chacune des courbes du quatrième ordre que l'on obtient en coupant par une sphère une surface quelconque du second degré.

— Littér. gr. *Poème cyclique*, Poème qui fait partie d'un cycle littéraire. || *Poète cyclique*, Auteur d'un poème cyclique. || *Chœur cyclique*. Chœur qui évoluait en cercle en chantant le dithyrambe. (A l'époque attique, il se composait de cinquante choreutes, enfants ou hommes faits, costumés en satyres, qu'une danse rapide emportait au son de la flûte.)

— Médec. *Maladie cyclique*, Maladie qui passe par des étapes successives régulières que l'on peut par conséquent prédire dès qu'apparaissent franchement les symptômes initiaux habituels.

— Mus. *Thème cyclique*, Se dit d'un dessin mélodique dont la propriété est soit de réapparaître, même incidemment, dans les diverses parties d'une sonate, d'un quatuor ou d'une symphonie, soit de donner naissance aux thèmes illustrant ces diverses parties. (L'unité cyclique est une application à la musique pure du même principe architectonique qui fait sillonner le drame musical de leitmotive.)

— Encycl. Chim. La *série cyclique* est parfois appelée série *aromatique*, la série acyclique est la série *grasse*. Les corps cycliques se divisent en deux grandes catégories : les corps *carbocycliques* dont la chaîne ne comprend que des atomes de carbone, et les corps *hétérocycliques* dont la chaîne contient d'autres éléments en outre du carbone.

Les composés *carbocycliques* forment des chaînes de 3 à 8 atomes de carbone, les corps de beaucoup les plus stables étant à 5 et 6 atomes. Au delà de 8 atomes, la faculté de cyclisation se perd pour réapparaître quand le nombre d'atomes atteint 16 et 18. On appelle *cyclanes* les composés saturés, *cyclènes* et *cycladiènes* ceux qui possèdent une ou deux doubles liaisons. Ces corps présentent les propriétés habituelles des composés gras correspondants. Cependant, les corps possédant une chaîne en C^6 présentant trois doubles liaisons forment une catégorie tout à fait à part (carbures *benzéniques*). La chaîne est de plus très résistante : on lui a donné le nom de *noyau*. Il existe des corps possédant plusieurs noyaux (diphényle, di, triphénylméthane, etc.). De même il existe des *noyaux complexes* (naphtalène, anthracène, etc.) formés par soudure de plusieurs noyaux. Aux carbures à noyau correspondent par hydrogénation des cyclanes qu'on nomme aussi carbures *hydroaromatiques*.

Dans la série *hétérocyclique* on connaît un grand nombre de chaînes fermées par l'intermédiaire d'atomes d'oxygène, de soufre, d'azote. Ces chaînes constituent fréquemment des noyaux qui peuvent être simples (furfurane C^4H^4O, thiophène C^4H^4, pyrrol C^4H^4NH, pyridine C^5H^5N, pipéridine $C^5H^{10}NH$, etc.), ou complexes (quinoléine C^9H^7N, indol C^8H^6NH, etc.).

— Math. Les *courbes cycliques* sont, par rapport à la sphère, ce que les coniques sont par rapport au plan ; aussi les appelle-t-on encore *coniques sphériques*. Ces courbes ont été étudiées par beaucoup de géomètres antérieurement à Darboux. Parmi les propriétés remarquables qu'elles présentent, on peut signaler les suivantes : 1° Toute cyclique a quatre focales qui sont elles-mêmes des cycliques, de même que les courbes du second degré ont des focales qui sont des courbes du second degré ; 2° Une cyclique et ses focales forment cinq lignes doubles d'une surface développable imaginaire, circonscrite au cercle de l'infini, et ces lignes doubles jouissent de propriétés métriques tout à fait analogues à celles des courbes du second degré.

CYCLISATION [*za-si-on*] n. f. Chim. Action de cycliser.

CYCLISER [*zé*] v. tr. Chim. Transformer une chaîne ouverte en chaîne fermée.

CYCLISME [*klissm'*] n. m. Nom générique de ce qui se rapporte aux cycles (appareils de locomotion).

— Encycl. En 1861, Pierre Michaux perfectionnait la « draisienne » en lui adaptant deux leviers coudés, des manivelles qui permettaient de l'actionner à l'aide des pieds. La bicyclette était inventée, et le *cyclisme* naissait.

La « petite reine » connut un succès rapide ; et, dès 1881, l'Union Vélocipédique de France organisait sur piste des championnats nationaux de vitesse et de fond, pour les coureurs amateurs et pour les professionnels.

En 1893, se disputèrent les premiers championnats du monde (fond et vitesse) réservés aux amateurs. Les professionnels devaient attendre l'année 1895 pour courir les mêmes championnats.

Dès leur apparition les épreuves cyclistes connurent un succès qui ne s'est pas ralenti. Ce succès a été consacré par l'organisation de grandes courses sur route. Bordeaux-Paris (la plus ancienne des courses sur route), Paris-Roubaix, Paris-Tours, Paris-Bruxelles, Milan-San-Remo, le prix Wolber et le Critérium des As sont, aujourd'hui, des épreuves classiques.

Un peu plus spéciales sont les courses des Six-Jours organisées, sur piste, en Amérique, en Belgique, en Allemagne et en France, et les Tours de Belgique, de Lombardie, d'Italie et de France qui se disputent sur route. Ces courses constituent un moyen exceptionnel de vulgarisation auprès du gros public.

Le Grand Prix cycliste de la Ville de Paris est un des trophées les plus enviés.

Une fédération internationale fait disputer, annuellement, des championnats de vitesse et de fond entre professionnels et entre amateurs.

CYCLISTE [*klist'*] adj. Qui concerne le sport vélocipédique : *Course* CYCLISTE.

— N. Personne qui pratique ce sport.

— Encycl. Milit. Il y a dans toute unité élémentaire un certain nombre de *cyclistes* individuels chargés d'assurer l'exécution des différentes liaisons, plantons, transmission des ordres, etc. Les gendarmes à pied sont également autorisés pour les besoins journaliers de leur service à faire usage de bicyclettes leur appartenant en propre, mais pour l'entretien desquelles l'Etat leur verse cependant une indemnité. De même, certaines unités prévues à la mobilisation sont constituées en unités cyclistes. Mais en temps de paix, il n'existe aujourd'hui dans l'armée française comme troupes cyclistes que cinq groupes de chasseurs cyclistes, affectés chacun à une division de cavalerie et munis de la bicyclette militaire pliante inventée par le capitaine Gérard.

La première compagnie cycliste fut formée en France au 147e de ligne à Sedan. Le capitaine Gérard qui la commandait la fit défiler à la revue du 14 juillet 1901 à Paris. Au début de la Grande Guerre, il fut formé des compagnies de cyclistes (chasseurs) qui rendirent de grands services.

L'usage des troupes cyclistes s'est également répandu dans les armées étrangères, particulièrement en Italie.

CYCLITE n. f. (du gr. *kuklos*, cercle). Pathol. Variété d'iridochoroïdite affectant le cercle ciliaire.

CYCLO (du gr. *kuklos*, cercle). Préfixe indiquant dans les noms chimiques que la molécule forme une chaîne fermée.

CYCLOBRANCHES n. m. pl. (du gr. *kuklos*, cercle, et *brachia*, branchies). Ancien sous-ordre de mollusques gastéropodes prosobranches comprenant les genres qui, comme les patelles, ont une coquille en forme de bouclier et des branchies feuilletées formant un cercle complet autour du pied.

CYCLOBUTANE n. m. Carbure d'hydrogène cyclanique de formule C^4H^8. || Syn. TÉTRAMÉTHYLÈNE.

CYCLOBUTANOL n. m. Alcool secondaire de formule C^4H^7-OH dérivé du cyclobutane.

CYCLOCÉPHALE [*fal'*] adj. et n. m. (du gr. *kuklos*, cercle, et *képhalé*, tête). Monstre unitaire, dont les yeux sont extrêmement rapprochés ou même confondus en un seul.

— Encycl. Le rapprochement ou la fusion des orbites oculaires en un seul globe n'est, en somme, qu'un caractère secondaire des *cyclocéphales ;* ce caractère est accompagné d'anomalies dans la conformation du cerveau, du crâne, de la face et des organes génitaux. La vie de ces monstres ne se prolonge pas au delà de quelques heures.

CYCLOCÉPHALIE [*sé-fa-lî*] n. f. Monstruosité des cyclocéphales : *La* CYCLOCÉPHALIE *est particulièrement fréquente chez le cochon, le cheval, le chien, le chat, le lapin, la chèvre, le mouton et le bœuf.*

CYCLOCÉPHALIEN [*sé-fa-li-in*] adj. et n. m. Tératol. Syn. de CYCLOCÉPHALE.

CYCLOCITRAL n. m. Aldéhyde isomère du citral résultant de la cyclisation de ce corps.

CYCLOCOSMIE [*koss'*] n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des aviculariidés.

— Encycl. Les *cyclocosmies* sont des mygales remarquables par leur abdomen court et trapu. Une espèce (*cyclocosmia Richetti*) habite la Chine ; les autres sont propres à l'Amérique centrale et au sud des Etats-Unis. Elles vivent dans des terriers verticaux dont elles peuvent obturer l'entrée avec leur abdomen, comme avec un bouchon.

CYCLODIATOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *kuklos*, cercle ; *dia*, à travers, et *tomê*, section). Calcul des directions et des inclinaisons en balistique.

CYCLOGRAPHE [*ghraf'*] n. m. (du gr. *kuklos*, cycle, et *graphein*, écrire). Littér. Poète cyclique.

CYCLOGRAPHE [*graf'*] n. m. (de *cycle*, et du gr. *graphein*, décrire). Appareil servant à tracer des cercles de grand rayon.

CYCLOHEPTADIÈNE n. m. Carbure cyclique diéthylénique de formule C^7H^{10}.

CYCLOHEPTANE n. m. Chim. Syn. de SUBÉRANE.

CYCLOHEXANE n. m. Hydrocarbure saturé cyclanique de formule C^6H^{12}. || Syn. HEXAHYDROBENZÈNE, HEXAMÉTHYLÈNE, NAPHTÈNE.

— Encycl. Le *cyclohexane* est contenu avec ses homologues dans le pétrole du Caucase. On l'obtient par hydrogénation catalytique du benzène. C'est un liquide à odeur éthérée de densité 0,778, bouillant à 81°. Il se congèle par refroidissement et fond vers 7°. La chaîne cyclohexanique est la plus stable de la série cyclanique.

CYCLOHEXANEDIOL n. m. Dialcool dérivé du cyclohexane. (L'un d'eux est la *quinite*.)

CYCLOHEXANEDIONE n. f. Dicétone dérivée du cyclohexane. (L'une d'elles est la *dihydrorésorcine*, une autre la *tétrahydroquinone*.)

CYCLOHEXANETRIOL n. m. Trialcool dérivé du cyclohexane ; l'un d'eux est la phloroglucite.

CYCLOHEXANETRIONE n. f. Tricétone dérivée du cyclohexane. (L'une d'elles constitue une forme tautomère de la phloroglucine.)

CYCLOHEXANIQUE [*nik'*] adj. Qui appartient au cyclohexane ou qui se rapporte à ce corps : *Chaîne* CYCLOHEXANIQUE.

CYCLOHEXANOL n. m. Alcool secondaire de formule $C^6H^{11}OH$ dérivé du cyclohexane. || Syn. HEXAHYDROPHÉNOL.

— Encycl. Le *cyclohexanol* est un liquide à odeur camphrée peu soluble dans l'eau, de densité 0,947, se congelant vers 15°, bouillant à 160°. Le mélange chromique l'oxyde en *cyclohexanone*. L'acide nitrique l'oxyde plus complètement en donnant de l'acide *adipique* par ouverture de la chaîne.

CYCLOHEXANOLONE n. f. Cétone-alcool dérivant du cyclohexane.

CYCLOHEXANONE n. f. Cétone de formule $C^6H^{10}O$.

— Encycl. La *cyclohexanone* s'obtient par oxydation du cyclohexanol. C'est un liquide d'odeur camphrée, de densité 0,947 bouillant à 155°. Elle se combine aux bisulfites alcalins.

CYCLOHEXANONE-CARBONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide β-cétonique dérivé de la cyclohexanone de formule C^6H^9O-CO^2H.

CYCLOHEXÈNE n. m. Carbure éthylénique à chaîne fermée de formule C^6H^{10} obtenu par déshydratation du cyclohexanol ou par action des alcalis sur le bromocyclohexane.

CYCLOHEXÉNOL n. m. Alcool dérivé du cyclohexène.

CYCLOHEXÉNONE n. f. Cétone dérivée du cyclohexène.

CYCLOHEXYLAMINE n. f. Base forte, de formule $C^6H^{11}NH^2$ à odeur de conicine, obtenue par hydrogénation catalytique de l'aniline. || Syn. AMINOCYCLOHEXANE.

CYCLOHEXYLE n. m. Radical monovalent de formule C^6H^{11} dérivé du cyclohexanol par suppression de l'oxhydryle.

CYCLOÏDAL [*sî*], **E, AUX** adj. Géom. Qui a rapport à la cycloïde : *Courbe* CYCLOÏDALE. || *Pendule cycloïdal*. V. PENDULE.

CYCLOÏDE n. f. (du gr. *kuklos*, cercle, et *eidos*, aspect). Géom. Courbe engendrée par un point situé sur une circonférence qui roule sans glisser sur une droite : *Le traité de Pascal sur la* CYCLOÏDE *est un prodige de sagacité et de pénétration.* (D'Alembert.) || *Horloge à cycloïde*, Horloge munie d'un pendule cycloïdal.

— Encycl. Soient Ox la droite fixe, C le centre de la circonférence mobile, M un point de cercle qui s'est d'abord trouvé à l'origine O des coordonnées, ω l'angle MCT dont le cercle a déjà tourné, OP = x et MP = y les coordonnées du point M, la figure donne aisément les relations suivantes, déduites de l'hypothèse que l'arc MT a la longueur OT.

$$x = R\omega - R\sin\omega$$
$$y = R\,(1 - \cos\omega).$$

Les coordonnées d'un point de la courbe sont exprimées en fonction du paramètre ω. Pour avoir l'équation de la courbe, il suffit d'éliminer ω.

La normale à la *cycloïde* passe évidemment à chaque instant par le point de contact de la circonférence mobile avec la droite fixe. La normale en M est MT.

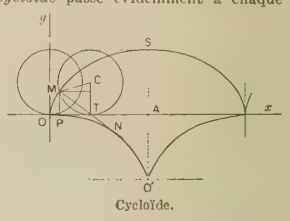

Cycloïde.

Le rayon de courbure ρ = MN, donné par la formule générale, est double de la distance du point décrivant au point de contact de la circonférence mobile avec la base de la cycloïde. On montre facilement que la *développée* de la cycloïde est une autre cycloïde égale ONO', dont le sommet est à l'origine de la première. Réciproquement, la première cycloïde est la *développante* de la seconde.

On établira encore que la longueur d'un arc de la cycloïde, compté à partir du sommet, est double de la portion de la tangente à son extrémité, qui est comprise entre cette extrémité et la tangente au sommet. La cycloïde entière a pour longueur 8R et l'aire de la demi-cycloïde ASO est $\frac{3\pi R^2}{2}$.

La cycloïde jouit de propriétés mécaniques remarquables. V. BRACHISTOCHRONE, TAUTOCHRONE, et PENDULE.

On a aussi étudié les courbes que peuvent engendrer divers points liés au cercle mobile et que l'on a appelées *cycloïdes raccourcies*, ou *cycloïdes allongées*, suivant que le point décrivant était intérieur ou extérieur à la circonférence mobile.

Histoire de la cycloïde. — La *cycloïde*, appelée d'abord *trochoïde* par Roberval, puis *roulette* par Pascal, paraît avoir été étudiée pour la première fois par Galilée.

C'est de 1634 que date, en réalité, l'histoire de la cycloïde. Le P. Mersenne, qui avait en vain tenté de la carrer, proposa en 1628 la question à Roberval : celui-ci résolut la question en 1634, et il étendit même sa solution aux cycloïdes allongées et raccourcies. Le P. Mersenne a publié cette découverte en 1637, dans son *Harmonie universelle*.

L'élégante solution que donna Descartes du problème de la construction de la tangente à la cycloïde est devenue la base d'une nouvelle théorie générale de géométrie.

Ce fut en 1658 que Pascal, sous le nom de Dettonville, porta son fameux défi à tous les géomètres de l'Europe. Il proposait de déterminer la longueur d'un arc quelconque de la courbe, et son centre de gravité ; les aires des surfaces que cet arc engendre en tournant autour de l'axe ou autour de la base, et leurs centres de gravité ; l'aire d'un segment intercepté dans la cycloïde par une ordonnée quelconque, et son centre de gravité ; enfin, les volumes engendrés par ce segment autour de l'axe ou de la base, et leurs centres de gravité. Pascal publia ses solutions sous le titre de *Lettres de A. Dettonville à M. de Carcavi*.

Plus tard, pour réaliser son pendule cycloïdal, Huyghens fut conduit à la théorie des développées, et l'histoire de la cycloïde s'enrichit de la découverte de cette remarquable propriété dont elle jouit, d'avoir sa développée égale à elle-même.

CYCLOÏDOTROPE n. m. (du gr. *kuklos*, cercle, *eidos*, forme, et *tropos*, tour). Appareil à dessin, employé dans les projections lumineuses et qui consiste en un châssis mécanique au milieu duquel une pointe trace des courbes entrelacées.

CYCLOLOBÉ [*sî*], **E** adj. Bot. Qui a l'embryon disposé en cercle ou en anneau. || Syn. CYCLOSPERMÉ.

CYCLOMÉTOPES [*sî*] n. m. pl. Nom sous lequel quelques auteurs réunissent les crustacés décapodes brachyures, à carapace plus ou moins circulaire, sans rostre saillant, à bouche quadrangulaire obturée par la troisième paire de pattes-mâchoires. (Ex. : crabe enragé, tourteau, etc.)

CYCLOMÈTRE n. m. (du gr. *kuklos*, cercle, et *métron*, mesure). Instrument propre à mesurer des cercles.

CYCLOMÉTRIE n. f. (de *cyclomètre*). Art de mesurer les cercles.

CYCLOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui a rapport à la cyclométrie : *Procédés* CYCLOMÉTRIQUES.

CYCLONAL, E, AUX adj. Qui a rapport, qui ressemble aux cyclones : *Mouvement* CYCLONAL *des vents.*

CYCLONE n. m. [le mot a d'abord été du féminin] (du gr. *kuklôn*, cercle). Météor. Ouragan qui se déplace en tournoyant avec une extrême rapidité : *Les* CYCLONES *qui naissent dans la mer des Antilles traversent parfois l'Atlantique entier.*

— Techn. Installation de captage et de transport de déchets industriels (sciures, copeaux, rognures) qui consiste généralement en un grand cylindre de métal dans lequel les déchets issus des machines-outils perdent peu à peu leur force vive en tourbillonnant.

— Encycl. Météorol. On désigne sous le nom de *cyclone* la tempête produite sur une région déterminée par le mouvement circulaire des vents tournant autour d'un centre de

basse pression avec une vitesse croissante à mesure qu'on se rapproche de ce centre. Le mouvement tournant s'effectue en sens inverse des aiguilles d'une montre dans l'hémi-

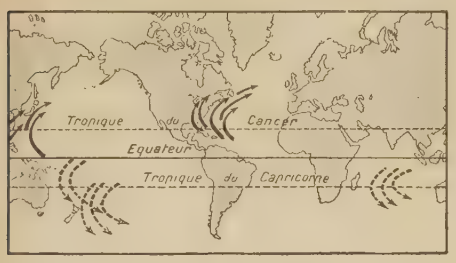

CYCLONE : Régions à cyclones et principales trajectoires. (Les cyclones de l'hémisphère austral sont représentés par des flèches coupées.)

sphère austral ; c'est le contraire qui a lieu dans l'hémisphère boréal. D'une manière générale les cyclones sont circulaires et peuvent être assimilés à une meule aérienne d'un diamètre de plusieurs centaines de kilomètres. Le centre se déplace suivant certaines lois géographiques, en suivant une trajectoire dirigée de l'équateur vers les pôles et dont la forme est approximativement parabolique, la concavité étant tournée vers l'E. La vitesse de translation est en moyenne de 40 à 50 kil. à l'heure ; mais le mouvement tournant, en spirale, des masses aériennes qui convergent vers le centre, atteint, ou dépasse même parfois 200 kil. à l'heure.

Les cyclones prennent naissance dans les régions tropicales, particulièrement aux Antilles où ils causent de nombreux sinistres ; en extrême Orient, ils sont désignés sous le nom de *typhons*.

Dans son mouvement de translation un cyclone s'élargit et s'affaiblit à mesure qu'il avance sur sa trajectoire, en sorte que dans les régions tempérées il a perdu la plupart de ses caractères, pour se confondre le plus souvent avec les tempêtes de ces latitudes.

Les *bourrasques* des régions tempérées sont beaucoup plus étendues en surface que les cyclones, et elles ont un caractère giratoire moins régulier ; les *trombes* et *tornades* des plaines des Etats-Unis ou des déserts africains et asiatiques sont, au contraire, des cyclones à très petit rayon. V. TROMBE, TEMPÊTE, TYPHON, OURAGAN, etc.

Un service de dépêches météorologiques s'efforce de prévoir l'arrivée des cyclones pour prévenir les accidents, et a pu rendre déjà les plus grands services à la marine.

CYCLONIQUE [*nik'*] adj. Qui produit le cyclone. || De la nature du cyclone.

CYCLONOMIE [*mî*] n. f. (de *cyclone*, et du gr. *nomos*, loi). Théorie sur les cyclones.

CYCLONOTE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des hydrophilidés, comprenant de petites formes noires, courtes, convexes, à élytres très ponctués. (Les deux espèces françaises de cyclonotes vivent dans les eaux stagnantes parmi les débris végétaux.)

CYCLOOCTADIÈNE [*klo-ok*] n. m. Carbone diéthylénique de formule C^8H^{12}, toxique, obtenu dans la distillation de certains hydrates d'ammonium quaternaires et se polymérisant facilement.

CYCLOOCTANE [*klo-ok*] n. m. Carbure cyclanique de formule C^8H^{16}, obtenu par hydrogénation du cyclooctadiène.

CYCLOOCTANONE [*klo-ok*] n. f. Chim. Syn. de AZÉLAONE.

CYCLOPE n. m. (gr. *kuklôps ;* de *kuklos*, cercle, et *ôps*, œil). Myth. Nom donné à des géants qui n'avaient qu'un gros œil au milieu du front.
— *Fam.* Homme qui n'a qu'un œil ; borgne.
— Poétiq. Forgeron, serrurier.
— Tératol. Syn. de CYCLOCÉPHALE.
— ENCYCL. Myth. gr. Il y avait plusieurs traditions sur les *cyclopes*. D'après l'*Odyssée*, c'étaient des géants siciliens avec un œil unique au milieu du front ; des géants industrieux, bons bergers, mais anthropophages. Tel le Polyphème d'Ulysse. Cette légende a été reprise par Euripide, Théocrite, Ovide. Pour Hésiode, les cyclopes sont trois : Argès, Brontès, Stéropès ; fils d'Uranus et de Gea, comme les Titans ; emprisonnés par leur père, ils sont délivrés par Zeus, pour qui ils fabriquent la foudre. Ils sont tués par Apollon, qui venge sur eux la mort de son fils Asclépios, foudroyé par Zeus. Plus tard on imagina la légende virgilienne des nombreux cyclopes, défigurés par un troisième œil, qui travaillaient en Sicile, dans les profondeurs de l'Etna, sous la direction d'Héphaistos. Enfin, il y eut les ouvriers surhumains à qui l'on attribuait la construction des vieux murs, dits *cyclopéens* (Mycènes, Tirynthe). A ce titre et comme forgerons, les cyclopes ont été l'objet d'un culte : Pausanias vit au sanctuaire des jeux Isthmiques un autel qui leur était consacré. Ils ont inspiré les poètes et les artistes (voir sur les vases peints les forges d'Héphaistos, Ulysse chez Polyphème, Polyphème et Galatée).

Cyclope (LE), drame satyrique d'Euripide (seconde moitié du Vᵉ s. av. J.-C.). C'est, avec *les Limiers* de Sophocle, le seul drame satyrique qui se soit conservé ; il donne une idée précise du genre. V. DRAME. Le sujet du *Cyclope*, tiré du neuvième chant de l'*Odyssée*, est fort connu : c'est l'épisode d'Ulysse chez Polyphème, mais la présence de Silène et des satyres, ses fils, qui forment le chœur, introduit un élément nouveau dans la donnée homérique. La pièce offre le mélange de gravité tragique et de fantaisie bouffonne qui caractérise le drame satyrique.

Cyclope (LE), une des plus célèbres idylles de Théocrite (IIIᵉ s. av. J.-C.). Elle est adressée à l'un des amis du poète, le médecin Nicias, de Milet, qui souffrait d'un amour malheureux. Théocrite lui conseille d'alléger sa souffrance en la chantant, et il lui cite l'exemple de Polyphème, qu'il représente sur le haut d'un rocher, regardant la mer et essayant par ses chants de calmer sa passion.

CYCLOPE ou **CYCLOPS** n. m. Genre de crustacés copépodes, type de la famille des *cyclopidés*, comprenant de minuscules formes d'eau douce, caractérisées par leur tête soudée avec le premier anneau thoracique.

Cyclope.

CYCLOPÉE [*si*] n. f. Danse-pantomime, dans laquelle figurait un bouffon représentant un cyclope. || Titre du neuvième chant de l'*Odyssée*, où est décrit le séjour d'Ulysse chez les cyclopes.

CYCLOPÉEN [*si, pé-in*], **ENNE** adj. Relatif aux cyclopes. — Hist. Se dit de certaines constructions gigantesques, formées de blocs irréguliers, que la Fable attribuait aux cyclopes. (On dit aussi PÉLASGIQUE.)
— ENCYCL. Archéol. *Monuments cyclopéens*. Les anciens attribuaient aux cyclopes toutes les constructions antérieures à l'architecture proprement dite. Aujourd'hui encore, on nomme couramment *monuments cyclopéens* toutes les vieilles constructions massives et gigantesques de la Grèce propre ou des îles, de l'Asie Mineure, de l'Italie centrale ou méridionale. Tous sont de pierres énormes ; mais ils présentent des différences. Au sens propre, les *murs* ou *appareils cyclopéens* sont ceux de la période tout à fait primitive, en blocs irréguliers, généralement sans mortier, avec des pierres plus petites dans les interstices. Les fortifications de Tirynthe en sont le spécimen le plus complet et le mieux conservé. V. APPAREIL.

CYCLOPENTADIÈNE [*pin*] n. m. Carbure diéthylénique à chaîne fermée de formule C^5H^6, contenu dans le goudron de houille. || Syn. PENTOL.

CYCLOPENTANE [*pin*] n. m. Hydrocarbure cyclanique de formule C^5H^{10}, obtenu par action du zinc sur le bromure de pentaméthylène.

CYCLOPENTANOL [*pin*] n. m. Alcool de formule C^5H^9OH, obtenu par réduction de la cyclopentanone.

CYCLOPENTANONE [*pin*] n. f. Cétone de formule C^5H^8O. || Syn. CÉTOPENTAMÉTHYLÈNE, CÉTONE ADIPIQUE.
— ENCYCL. La *cyclopentanone* se rencontre dans le goudron de bois. On l'obtient par distillation de l'adipate de calcium ou par décomposition de l'éther cyclopentanonecarbonique. C'est un liquide à odeur menthée, bouillant à 130°.

CYCLOPENTANONE-CARBONIQUE [*pin, nik'*] adj. Se dit d'un acide β-cétonique instable de formule $C^5H^7O \cdot CO^2H$ dont l'éther se forme par action du sodium sur l'adipate d'éthyle.

CYCLOPENTÈNE [*pin*] n. m. Carbure éthylénique à chaîne fermée de formule C^5H^8, obtenu par déshydratation du cyclopentanol.

CYCLOPHORIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches.
— ENCYCL. La coquille des *cyclophoridés* ressemble à celle des cyclostomatidés, mais l'animal qui l'habite est très différent. Les cyclophoridés sont des animaux terrestres vivant dans les régions chaudes et tempérées.

CYCLOPHYLLE [*fil'*] adj. (du gr. *kuklos*, cercle, et *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles orbiculaires.

CYCLOPIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de crustacés copépodes nageurs, renfermant les genres *cyclope*, *cyclopine*, etc. (Les cyclopidés sont caractérisés surtout par la séparation nette entre le céphalothorax et l'abdomen. Presque tous habitent les eaux douces.)

CYCLOPIE [*pî*] n. f. Tératol. Réunion de deux yeux en un seul.

CYCLOPIEN [*pi-in*], **ENNE** adj. Tératol. Affecté de cyclopie.

CYCLOPIQUE [*pik'*] adj. Syn. de CYCLOPÉEN, ENNE. (Peu us.)

CYCLOPITE n. f. Minér. Silicate naturel d'aluminium et de calcium.

CYCLOPLÉGIE [*jî*] n. f. (du gr. *kuklos*, cercle et *plessein*, frapper). Méd. Paralysie totale des muscles de l'œil qui atteint à la fois les muscles internes et les muscles externes, ce qui amène l'immobilité complète des yeux en position moyenne avec dilatation fixe des pupilles.

CYCLOPROPANE n. m. Carbure d'hydrogène cyclanique de formule C^3H^6, gazeux, obtenu par action du zinc sur le bromure de triméthylène.

CYCLOPTÈRE n. m. Genre de poissons des mers froides, caractérisés par leurs corps très épais, globuleux, et par la possession d'une ventouse formée par leurs nageoires ventrales. (Une espèce, le *cyclopterus lumpus*, existe sur nos côtes de la Manche mais y est très rare. On le nomme vulgairement *seigneur* et *mollet*. Longueur atteignant 60 cm.)

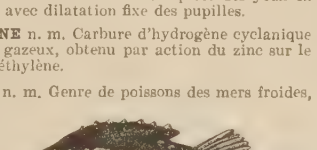
Cycloptère.

CYCLORRHAPHE [*raf'*] adj. Se dit de diptères dont la pupe rompt son enveloppe, au moment de l'éclosion, suivant une ligne de déhiscence annulaire située près de l'extrémité antérieure du puparium.

CYCLOSALPA n. f. Genre de tuniciers pélagiques formant des colonies transparentes d'individus analogues à des salpes qui, au lieu d'être disposés en ligne longitudinale, sont en cercle. (Elles vivent dans le plancton de la Méditerranée, de l'Atlantique, du Pacifique.)

CYCLOSE n. f. Circulation intracellulaire des plantes, par opposition à circulation générale des plantes.

CYCLOSPASME [*klosss-passm'*] n. m. (du gr. *kuklos*, cercle, et *spasmos* de *spaô*, je contracte). Méd. Spasme de l'accommodation par contraction permanente du muscle ciliaire.

CYCLOSPERMÉ, E adj. Bot. Syn. de CYCLOLOBÉ.

CYCLOSPONDYLE [*klosss-pon*] adj. Se dit des vertèbres de certains requins inférieurs, dont la partie calcifiée a la forme d'un cylindre rétréci au milieu, comme deux cônes joints par leur sommet.

CYCLOSTOMA [*klosss-to*] n. m. Genre de mollusques terrestres, type de la famille des *cyclostomatidés*. (Ils ont une coquille turbinée ou déprimée à ouverture subarrondie fermée par un opercule calcaire.)

CYCLOSTOMATIDÉS [*klosss-to*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches. (Ces mollusques qui apparaissent à l'époque crétacée, habitent presque toutes les régions du globe où ils vivent sous les pierres, les détritus végétaux.) Genre principal, *cyclostoma*.

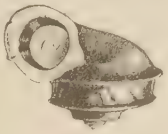
Cyclostome.

CYCLOSTOME [*klosss-tom'*] adj. (du gr. *kuklos*, cercle, et *stoma*, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche en forme de ventouse.

CYCLOSTOMES [*tom'*] n. m. pl. Nom sous lequel on groupe les poissons les plus inférieurs.
— ENCYCL. Les *cyclostomes* s'opposent à l'ensemble des autres vertébrés par leur bouche en forme d'entonnoir ou de ventouse, sans mâchoires mobiles, et tapissée de plaques cornées jouant le rôle de dents. La langue cylindrique sert de piston aspirateur à l'intérieur de la ventouse. Ils ont le corps allongé et leurs nageoires sont réduites à un simple repli sur le dos et le ventre. L'appareil branchial communique avec l'extérieur par un ou plusieurs orifices. Le squelette cartilagineux, rudimentaire, ne comporte ni vertèbres, ni côtes. Les cyclostomes se fixent par leur bouche à des pierres ou autres corps étrangers ; pour se nourrir ils se fixent de même sur le corps des poissons et en attaquent la chair avec leurs dents cornées. Au sortir de l'œuf, les jeunes ne ressemblent pas à leurs parents, mais constituent ces formes larvaires longtemps considérées, sous le nom d'*ammocètes*, comme des espèces particulières. Les principaux cyclostomes sont les *lamproies* et les *myxines*.

CYCLOSTOMES [*klosss-tom'*] n. m. pl. Sous-ordre de bryozoaires gymnolèmes, caractérisé par la forme de l'orifice des loges qui est arrondi, béant et dont les parois sont souvent calcifiées. (Ils sont tous marins, la plupart habitent l'hémisphère Sud ; un grand nombre de genres est fossile.)

CYCLOSTREMA [*klosss*] n. m. (du gr. *kuklos*, cercle, et *tréma*, ouverture). Genre de mollusques, types d'une famille dite des cyclostrématidés, à coquille déprimée, profondément ombiliquée, de coloration pâle et à ouverture circulaire. (Ces animaux habitent toutes les mers.)

Cyclostrema.

CYCLOTHYMIE [*mî*] n. f. (du gr. *kuklos*, cercle, et *thumos*, état d'esprit). Méd. Etat psychique que caractérisent essentiellement des alternatives d'excitation avec euphorie et instabilité motrice et de dépression mélancolique : *La* CYCLOTHYMIE *semble subordonnée à des déviations endocrines et à un déséquilibre nerveux très peu accessible.*

CYCLOTOME n. m. (du gr. *kuklos*, cercle, et *tomê*, section). Instrument qui, dans l'opération de la cataracte, servait autrefois à pratiquer dans la cornée une incision circulaire. || Instrument circulaire qui était destiné à fixer l'œil.

CYCLOTOURISME [*rissm'*] n. m. Tourisme pratiqué au moyen de cycles (vélocipèdes).

CYCLURA [*sî*] n. m. Genre de lézards crassilingues, famille des iguanidés, comprenant de grandes formes à tête plate, anguleuse, à crête moyenne sur le dos et la queue. (Longueur pouvant dépasser 1 m. On en connaît plusieurs espèces de l'Amérique centrale.)

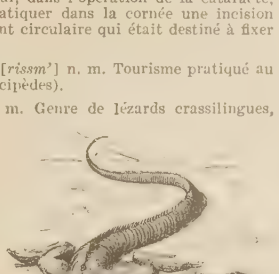
Cyclura.

CYCLURUS [*russ*] n. m. Genre de poissons fossiles ganoïdes, voisins des *amia* actuels et qui ont laissé leurs squelettes dans les terrains oligocènes de France.

CYCNIDÉS [*dé*] n. m. pl. Syn. de CYGNIDÉS.

CYCNOCHE [*sik-nok'*] n. m. Genre d'orchidées épiphytes, comprenant huit espèces de la Guyane et du Mexique. (La beauté de leurs fleurs les fait rechercher pour les serres.)

Cycnoche.

CYCNOS. Myth. gr. Fils d'Apollon. Désespéré de ne pouvoir obtenir un taureau qu'il désirait, il se précipita du haut d'un rocher et fut changé en cygne. — Fils d'Arès et de Pelopia. (Il arrachait aux voyageurs se rendant à Delphes les offrandes destinées à Apollon ; Héraklès le tua en combat singulier.) — Roi des Ligures ; si affligé de la mort de son ami Phaéton, qu'Apollon le changea en cygne. — Fils de Poseidon et roi en Troade.

Sa seconde femme, vainement éprise de son beau-fils, calomnia ce dernier auprès de Cycnos, qui le fit jeter à la mer dans un coffre. Cycnos fut tué par Achille pendant la guerre de Troie, et métamorphosé en cygne.

CYDIA n. f. Nom sous lequel divers entomologistes désignent les papillons du genre carpocapse (v. ce mot).

Cydne.

CYDIMON [*si*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des uraniidés, comprenant de grands papillons ordinairement noirs, veloutés, tigrés de vert cuivreux et métallique, qui habitent l'Amérique méridionale.

CYDIPPE, prêtresse de l'Héraïon d'Argos, connue pour le dévouement de ses deux fils, Cléobis et Biton. V. CLÉOBIS.

CYDNE n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des pentatomidés, comprenant des punaises terrestres de taille petite ou moyenne, noires et blanches, qui vivent enfouies dans les terrains arides. (Les cydnes sont communs en France.)

CYDNUS [*nuss*]. Géogr. anc. Fleuve de Cilicie (Asie Mineure), né dans le Taurus et arrosant Tarse. Alexandre le Grand faillit mourir pour s'être baigné dans ses eaux glacées (333 av. J.-C.); Marc-Antoine y offrit à Cléopâtre des fêtes demeurées célèbres (42 av. J.-C.); l'empereur Frédéric Barberousse s'y noya en 1190. Aujourd. le *Tarsous-tchaï*.

Cydnus (monnaie de bronze de Tarse).

CYDONIA n. m. Nom scientifique du genre cognassier.

CYDONINE n. f. (du gr. *kudônion*, coing). Mucilage que renferment les graines de coing.

CYFFLÉ (Paul-Louis), sculpteur et céramiste flamand, né à Bruges en 1724, mort à Ixelles, près de Bruxelles, en 1806. Fils de l'orfèvre Paul Cyffle, il fut l'élève du peintre Jean Van Hecke, de son oncle, orfèvre à Paris, et de Barthélemy Guibal, de Lunéville, à qui il succéda, en 1757, comme sculpteur de la cour du roi Stanislas de Pologne. En 1777, il retourna dans sa patrie; il fonda ensuite une fabrique de porcelaine à Hastierres-Lavaux (1785). Cyffle avait collaboré avec Guibal pour la restauration du monument de Louis XV à Nancy (1755); en 1756, on inaugura à Nancy, sur la place de l'Alliance, sa fontaine des Rivières et de la Gloire. Mais Cyffle était encore plus célèbre, et le demeure, par ses petits groupes en faïence et ses statuettes en terre de Lorraine, gracieuses figurines souvent piquantes : *les Vendangeurs, le Petit Voleur de pommes, l'Oiseau mort, le Savetier*, etc.; en outre, des objets d'usage mobilier, encriers, corps de pendules, etc.; enfin, des portraits modelés, comme celui d'Henri IV, de Sully, les bustes de Jean-Jacques Rousseau, de Voltaire; des médailles. Ses principales œuvres furent exécutées en faïence, dans des tons marron, bleu clair, ou rouge.

CYGNÆUS (Fredrik), poète et historien finlandais, né à Tawastehus en 1807, mort à Helsingfors en 1881. Il travailla à faire naître un art et un théâtre national, et combattit l'influence suédoise. Il a laissé de nombreux ouvrages, dont six volumes de vers publiés en 1851-1854 et 1870.

CYGNE [*sign', gn* mll.] n. m. (du lat. *cygnus* ou mieux *cycnus*). Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, caractérisés par un cou très long et flexible, un bec large et long, très robuste, à grandes lamelles, à région nasale nue ou recouverte par la cire, les pattes ayant le doigt postérieur libre de toute membrane molle.

— Poétiq. S'est dit de quelques poètes, littérateurs ou musiciens célèbres par la grâce et la pureté de leur style : le *cygne de Dircé*, Pindare; le *cygne de Mantoue*, Virgile; le *cygne de Cambrai*, Fénelon. || *Chant du cygne*, Chant mélodieux attribué autrefois au cygne, particulièrement lorsqu'il était près de mourir; et *au fig.* Dernière œuvre d'un poète, d'un musicien, etc.

— Techn. *Cou de cygne*, Partie de l'avant-train d'une voiture à quatre roues, qui est courbée pour laisser place aux roues, quand on fait tourner le véhicule. V. COL-DE-CYGNE.

— Loc. div. *Cou de cygne*, Cou long, flexible. || *Etre blanc comme un cygne*, Avoir une peau très blanche, ou la barbe et les cheveux tout à fait blancs. || *Faire un cygne d'un oison*, Faire de quelqu'un un éloge dithyrambique et injustifié.

— Encycl. Ornith. Les *cygnes* sont de grands et beaux oiseaux, volant bien, grâce à leurs larges ailes, nageant encore mieux, mais marchant lourdement et mal. Ils se nourrissent d'animaux aquatiques, qu'ils attrapent en fouillant dans la vase. On en connaît neuf espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. Domestiqués de toute antiquité, les cygnes font, par leur beauté, l'ornement des bassins et des pièces d'eau, mais leur méchanceté en fait des hôtes assez dangereux, surtout dans les lieux fréquentés par les enfants. Les cygnes de l'extrême N. traversent l'Europe pour aller hiverner en Afrique et dans l'Inde; beaucoup d'individus s'arrêtent dans la région circaméditerranéenne. Nichant au bord des eaux douces, le cygne sauvage d'Europe (*cycnus musicus* ou *cycnus cycnus*) a une voix assez belle, très forte, susceptible de moduler, et qui n'est pas désagréable à entendre de loin. Les grandes espèces de cygnes sont blanches. L'Europe possède trois espèces de cygnes : le cygne muet (*cycnus olor*), à bec rouge, avec caroncule noire (c'est celui qui est domestiqué); le cygne chanteur (*cycnus cycnus*), à bec jaune à la base, noir à la pointe et sans caroncule. Le cygne nain (*cycnus Bewicki*) qui habite le nord extrême de l'Europe. Le cygne trompette (*cycnus buccinator*) habite l'Amérique du Nord. Le cygne à cou noir (*cycnus melanocoryphus*), jolie espèce blanche à cou et tête noirs, beaucoup plus petit, habite le sud extrême de l'Amérique méridionale; le cygne noir de la Nouvelle-Hollande (*chenopsis atratus*) est une espèce d'Australie aujourd'hui commune dans les jardins publics et privés.

Cygne.

Cygne noir.

La peau du cygne recouverte seulement du duvet constitue une fourrure légère très recherchée.

Cygne (ORDRE DU). Il existait jadis un ordre de ce nom, dont l'origine se rattachait à l'histoire semi-légendaire de Lohengrin. Historiquement, on ne connaît que l'ordre créé en Prusse, en 1442, par l'électeur Frédéric II. Il se composait, outre les princes, de trente nobles et de sept dames, qui s'engageaient à célébrer les fêtes de la Vierge. Eteint en 1539, il fut reconstitué en 1843 par le roi Frédéric-Guillaume de Prusse. Il est donné à ceux qui font vœu de soigner les malades et les pauvres. L'ordre n'a pas de ruban, mais un collier.

CYGNE (le), constellation boréale dont les étoiles principales décrivent une grande croix en pleine voie lactée; elle est composée d'une cinquantaine d'étoiles visibles à l'œil nu; la plus brillante, *α*, est appelée *Deneb*; *β* ou *Albirio* est une des plus magnifiques étoiles doubles du ciel, jaune et bleu saphir. Cette constellation renferme encore d'autres étoiles doubles ou multiples assez nombreuses, et l'une d'elles, la 61e du Cygne, est la première étoile dont la distance à la terre ait été mesurée : on estime son éloignement à 106 trillions de kilomètres.

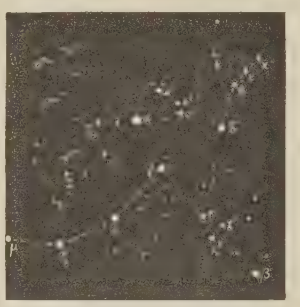
Constellation du Cygne.

CYGNES (RIVIÈRE DES). Géogr. V. SWAN RIVER.

CYGNIDÉS ou **CYGNIDÉS** [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes dont le cygne est le type.

CYGNOÏDE adj. (du gr. *kuknos*, cygne, et *eidos*, aspect). Qui ressemble au cygne.

CYLADE n. f. ou **CYLAS** [*lass*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant de petits charançons bruns (bleus dans le sexe femelle), qui sont originaires des régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie. (Le *cylas formicarius* est un des principaux ennemis des patates dont il attaque les racines tubéreuses.)

CYLICHNA [*lik-na*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, famille des scaphandridés, comprenant des animaux marins pouvant se retirer complètement dans une coquille subcylindrique. (Les cylichnas sont distribuées dans toutes les mers du globe; on les connaît, à l'état fossile, depuis l'éocène.)

CYLIDRE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des clérides, comprenant de petits clairons cylindriques, bleus ou bruns, souvent variés de jaune, qui habitent les régions chaudes de l'ancien monde. (Les cylidres se développent à l'intérieur des galeries que creusent les bostrychidés dans le bois; ils se nourrissent de ces xylophages.)

CYLINDRACÉ, E adj. Qui a la forme d'un cylindre. (Peu us.)

CYLINDRAGE n. m. Action de cylindrer.

— Encycl. Techn. Le *cylindrage des étoffes* consiste à faire passer sous pression une étoffe entre deux cylindres : l'un métallique, intérieurement chauffé à la vapeur, l'autre en bois ou en carton durci. Le cylindrage a pour but, tantôt d'obtenir un étendage régulier de l'étoffe, tantôt de lui donner un certain lustre.

Le *cylindrage des chaussées* a pour objet d'obtenir par des écrasements successifs une liaison homogène des pierres cassées dont on couvre leur surface. Pour cette opération, on fait usage de gros rouleaux ou *cylindres compresseurs*, en fonte, que l'on charge progressivement, et que traînent des chevaux; souvent, aussi, on emploie des rouleaux ou *cylindres à vapeur*.

CYLINDRE [*si*] n. m. (lat. *cylindrus*, gr. *kulindros*). Géom. Corps à base circulaire ou elliptique, dans lequel toutes les sections parallèles à la base sont égales à cette base. || *Cylindre droit*, Celui dont l'axe est perpendiculaire à la base. || *Cylindre oblique*, Celui dont l'axe est oblique à la base.

Cylindre.

— Ameubl. Globes de verre sous lesquels on abrite les pendules, vases de fleurs artificielles, couronnes de mariées, etc.

— Archéol. Pierre taillée en forme de cylindre et ornée de figures gravées, ayant servi d'amulette ou de cachet : CYLINDRES *babyloniens, persépolitains*.

— Art milit. Pièce principale de la culasse mobile, dans les armes à feu. || *Cylindre incendiaire*, Paquet de mèche à étoupille, entourée de ficelle salpêtrée, introduit, avec de la poudre fine, dans les obus transformés en projectiles incendiaires. || *Cylindre lunette*, Instrument vérificateur du diamètre des projectiles. || *Cylindre mort*, Dans les tirs contre avions, Zone dans laquelle le tir devient inefficace. V. la partie *encycl.* (Artill.)

— Autom. Pièce d'un moteur à explosion généralement en fonte et dans laquelle se produit l'inflammation du mélange gazeux et se meut le piston. V. MOTEUR.

— Bot. *Cylindre central*, Nom que l'on donne, en anatomie végétale, à la région d'une tige ou d'une racine qui entoure l'axe de cet organe et qui est elle-même entourée par l'écorce.

— Géogr. Sommet montagneux de forme cylindrique : *Le* CYLINDRE *de Marboré*.

— Imprim. *Cylindre de pression*, Celui sur lequel se place la feuille à imprimer, dans une machine. || *Cylindre de registre*, Sorte de tambour sur lequel la feuille imprimée d'un côté se retourne pour l'impression du côté de deux, dans les machines à réaction.

— Mar. Pièce cylindrique de la roue du gouvernail, sur laquelle sont faits les tours de la drosse.

— Mécan. Corps de pompe. || Tube cylindrique dans lequel se meut le piston d'une machine à vapeur. V. MACHINES A VAPEUR.

— Méd. Nom que l'on donne quelquefois au stéthoscope. || *Cylindres urinaires*, Eléments microscopiques, d'aspect cylindrique, qui se produisent dans les tubes urinifères et en revêtent la forme. (On les observe dans le dépôt des urines de malades atteints de néphrite grave. Leur nature est variable : épithéliale, muqueuse, hyaline, fibrineuse, graisseuse, etc. Ils sont le signe de lésions profondes du rein.)

— Métall. Partie principale du laminoir, réalisée en fonte trempée ou en acier. V. LAMINOIR.

— Mœurs et cout. *Cylindre à prières*. V. la partie *encycl.*

— Mus. Dans les orgues mécaniques, Pièce de bois cylindrique, sur la surface de laquelle sont implantées de petites pointes, qui viennent soulever les touches lorsque le cylindre est en mouvement.

— Techn. Rouleau dont on se sert pour broyer ou comprimer diverses matières (papier, métal, etc.) || Chacun des rouleaux ou ensouples du métier à tisser. (Peu us.) || *Cylindre à vapeur, cylindre de compression* ou *compresseur*, Gros cylindre en fonte, pour comprimer et écraser les matériaux d'empierrement répandus sur les chaussées. || *Cylindre défibreur, défileur, raffineur*, Dans les papeteries, Organes des piles à défiler ou raffiner, qui défibrent, déchiquètent le bois ou le chiffon. || *Cylindres sécheurs*, Cylindres traversés par un courant d'air chaud ou d'eau chaude et sur lesquels la pâte de papier encore humide et quittant les feutres se sèche complètement.

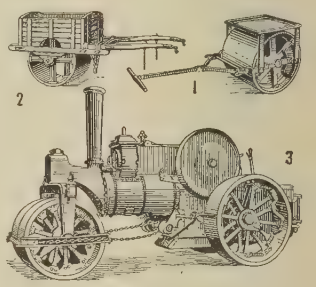
CYLINDRES COMPRESSEURS : 1. A bras (pour trottoirs et petites allées); 2. Hippomobile; 3. A vapeur.

— Télégr. électr. *Cylindre creux du frein*, Cylindre de l'appareil Hughes, à l'intérieur duquel le sabot du frein vient s'appuyer.

— Encycl. Géom. On nomme généralement *cylindre* ou mieux *surface cylindrique* une surface engendrée par une droite assujettie à rester parallèle à une direction fixe, et dont le mouvement est déterminé par une condition spéciale. Cette condition, que doit remplir la droite mobile, peut être de rencontrer toujours une courbe donnée, qui prend alors le nom de *directrice du cylindre*, ou de rester tangente à une surface donnée, et auquel cas le cylindre est dit *circonscrit* à la surface donnée.

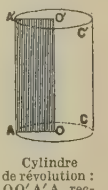
Cylindre de révolution : OO′A′A rectangle générateur, OO′ axe ou hauteur du cylindre; CC′ cercle de base; AA′ génératrice.

On nomme *cylindre de révolution* la surface engendrée par une droite mobile tournant autour d'un axe auquel elle est parallèle. Plus particulièrement encore, on désigne sous le nom de « cylindre » la surface précédente limitée à deux plans perpendiculaires à son axe; ou même le volume compris entre la surface ainsi limitée et les plans des bases. On a ainsi le cylindre droit étudié en géométrie élémentaire. (On peut encore le considérer comme un solide engendré par un rectangle tournant autour d'un de ses côtés.)

La surface latérale du cylindre droit, qu'on peut assimiler à celle d'un prisme régulier, a pour mesure le produit des mesures de la circonférence de la base et de l'arête ou $2\pi RH$. La mesure de son volume, déduite de celle du prisme, est πR^2H.

— Artill. Dans le tir contre aéronefs, il existe une partie de l'espace dans laquelle un aéronef ne peut être attaqué par un canon anti-aérien, en raison même de l'organisation des affûts : le pointage d'un canon anti-aérien étant un *pointage direct* dans lequel les pointeurs doivent toujours suivre dans leur lunette l'avion qu'on veut attaquer, il arrive un moment où la vitesse angulaire de l'avion devient trop grande pour que les pointeurs puissent continuer à suivre l'objectif, le canon cesse alors d'être pointé et le tir devient inutile. Le cylindre de révolution fictif dont l'axe vertical passe par le pivot de la pièce, et dont le diamètre de la base est tel, que l'avion qui se trouve à l'intérieur de ce cylindre, a une *vitesse angulaire* supérieure à la vitesse angulaire de rotation du matériel, permise par l'organisation des mécanismes de pointage, est dit *cylindre mort*. Son diamètre dépend de la vitesse de l'avion et de l'organisation du matériel.

— Mécan. Les machines à vapeur à pistons, les moteurs à explosion et à combustion, les moteurs à air comprimé, les pompes, les presses, moteurs et ascenseurs hydrauliques, etc., ont pour organe principal des *cylindres* alésés intérieurement et dans lesquels se déplacent des pistons. Ces pièces sont souvent en fonte : elles constituent, lorsque le piston se déplace, un vase clos, à volume variable, où

le fluide moteur peut se détendre en développant du travail.

Les machines à imprimer, à faire le papier, à laminer, etc., comportent des cylindres rotatifs tournés extérieurement, qui agissent par pression sur la matière à travailler. Les *cylindres de laminoirs* sont lisses pour fabriquer les tôles ordinaires, ou bien ils sont à empreintes, ou encore ils sont pourvus de cannelures circulaires de forme appropriée pour la fabrication des rails et des fers profilés.

— Archéol. On donne le nom de *cylindres,* à cause de leur forme, à des sceaux utilisés en Orient depuis le 4e millénaire av. J.-C. jusqu'au temps des Perses. On les trouve d'abord en Elam et en Sumer, où ils remplacent les cachets plats primitifs. De là ils se répandent dans toute l'Asie antérieure et jusqu'en Egypte, sans toutefois y faire disparaître les autres sceaux. En Assyrie et en Babylonie, ils sont seuls en usage jusqu'au VIIIe siècle, où l'usage du cachet plat commence à se répandre pour être seul employé après la chute de l'Empire perse.

La matière des cylindres varie selon les époques et les régions : columelle, terre cuite, pierres tendres, pierres dures, bois, ivoire, métaux. Ils sont d'ordinaire percés suivant l'axe pour recevoir une tige au moyen de laquelle on les déroulait sur l'argile des tablettes ou des bulles, et ils portent, gravées en creux sur la nappe, des scènes le plus souvent religieuses, parfois accompagnées d'une inscription.

— Relig. hind. *Cylindre à prières,* Moulin à prières (tibétain *khkor-lo*), ustensile sacré, d'un usage universel dans toutes les contrées lamaïques. Il se compose d'un cylindre creux en métal, qui tourne sur un axe. Sur sa surface se lit la célèbre prière à six syllabes *Om Ma-ni Pa-dmé Hum,* et dans l'intérieur sont renfermées des bandes de papier ou d'étoffe couvertes de prières.

Cylindre à prières.

Chaque fois qu'on le fait tourner de droite à gauche (la rotation en sens contraire détruit l'efficacité de l'acte), on acquiert les mêmes mérites que si l'on avait lu d'un bout à l'autre tout ce qui est écrit à l'intérieur.

On a trouvé des moulins à prières en Assyrie et en Perse.

CYLINDRE-AXE n. m. Histol. Prolongement protoplasmique cylindrique qui émerge du pôle basal du corps cellulaire du neurone. V. ANONE.

CYLINDRÉE n. f. Masse de gaz aspirée par un moteur à explosion ou à combustion pendant la période d'aspiration. V. CYCLE. || Se dit aussi du volume engendré par le fond du piston pendant la course correspondante.

— ENCYCL. La *cylindrée* d'un moteur à plusieurs cylindres est le total des cylindrées de chacun de ses cylindres. La quantité de combustible aspirée par un moteur dans sa période d'admission, et par conséquent sa puissance, dépendent de la cylindrée. C'est d'après la cylindrée que sont fixées les taxes fiscales et que sont formées les catégories de voitures automobiles pour les diverses épreuves. La cylindrée des voitures de tourisme varie de 1 l,5 à 5 litres. (L'orientation actuelle est aux petites cylindrées.)

CYLINDRELLE n. f. Genre de mollusques pulmonés, type de la famille des *cylindrellidés,* et renfermant plus de deux cents espèces des Antilles.

CYLINDRELLIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes stylommatophores, comprenant les genres *cylindrelle, lia, macroceramus, pineria,* tous caractérisés par une coquille turriculée, souvent tronquée et dont le dernier tour est plus ou moins détaché. (Ces animaux habitent tous l'Amérique, avec maximum aux Antilles.)

CYLINDRER [*dré*] v. tr. Donner la forme d'un cylindre à : CYLINDRER *une pièce de bois.*

— Passer au cylindre ou soumettre au rouleau : CYLINDRER *une route, du papier, du drap.*

— ***Cylindré, e,*** part. pass. du verbe *Cylindrer : Une chaussée* CYLINDRÉE.

— ***Se cylindrer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre cylindré.

CYLINDREUR, EUSE n. et adj. Ouvrier chargé de cylindrer un objet.

CYLINDRICITÉ n. f. Etat de ce qui est cylindrique.

CYLINDRIER [*dri-é*], **ÈRE** n. Dans les filatures, Ouvrier, ouvrière qui prépare, garnit les cylindres sur lesquels passent les fils.

CYLINDRIFORME adj. En forme de cylindre.

CYLINDRIMÈTRE n. m. (de *cylindre,* et du gr. *métron,* mesure). Instrument propre à exécuter avec précision les roues et les diverses pièces cylindriques employées en horlogerie.

CYLINDRIQUE [*drik'*] adj. Relatif au cylindre : *Surface* CYLINDRIQUE. || Qui a la forme d'un cylindre : *Tuyau* CYLINDRIQUE.

— Anat. *Epithélium cylindrique,* Epithélium formé de cellules cylindriques.

CYLINDRIQUEMENT [*ke-man*] adv. En forme de cylindre.

CYLINDRISTACHYÉ [*sta-ki*], **E** adj. (de *cylindre,* et du gr. *stakhus,* épi). Bot. Dont les fleurs sont en épis cylindriques.

CYLINDROCARPE adj. (de *cylindre,* et du gr. *karpos,* fruit). Bot. Qui a des fruits cylindriques. (Peu us.)

CYLINDRO-CONIQUE [*nik'*] adj. Qui tient du cylindre et du cône : *Balle* CYLINDRO-CONIQUE.

CYLINDROGRAPHE [*ghraf'*] n. m. (du gr. *kulindros,* cylindre, et *graphein,* écrire). Appareil photographique panoramique dû à P. Moëssard, dans lequel l'image, une pellicule sensible tendue sur un demi-cylindre, est balayée par le faisceau lumineux issu d'un objectif qui tourne autour de l'axe du cylindre, cet axe contenant le point nodal d'émergence de l'objectif.

CYLINDROÏDE adj. (de *cylindre,* et du gr. *eidos,* aspect). Qui a la forme d'un cylindre : *Antennes* CYLINDROÏDES. (On dit aussi CYLINDRIFORME.)

— Minér. *Cristaux cylindroïdes,* Cristaux prismatiques, qui, par suite de causes diverses, ont passé à un état plus ou moins voisin d'un cylindre. || *Groupes cylindroïdes,* Groupes composés d'aiguilles ou de fibres qui partent toutes d'un axe commun.

— N. m. Géom. Nom donné par Cayley à la surface $z(x^2 + y^2) = kxy$, k étant une constante. (Le cylindroïde est un conoïde dans lequel les pieds des normales qu'on peut mener à cette surface par un point extérieur sont sur une courbe plane.)

— Méd. Se dit des cylindres urinaires d'origine surtout muqueuse.

CYLINDRO-OGIVAL [*si, ji*], **E, AUX** adj. Balist. Se dit de la forme sous laquelle se présentent les projectiles des armes rayées. (C'est un cylindre surmonté d'une *ogive* qui se raccorde avec lui et présente dans la région du raccord un léger renflement destiné à centrer le projectile dans l'âme du canon et à éviter les battements.)

CYLINDROSOME adj. (de *cylindre,* et du gr. *soma,* corps). Zool. Qui a le corps cylindrique. (Peu us.)

CYLINDRURIE [*ri*] n. f. (de *cylindre,* et du gr. *ourein,* uriner). Méd. Présence dans l'urine de cylindres d'origine rénale. V. CYLINDRES URINAIRES.

CYLLABAROS ou **COMÉTÈS.** Myth. gr. Argien qui séduisit Egialé, femme de Diomède. A son retour de Troie, devant les embûches que lui tendirent Cyllabaros et sa femme, Diomède s'enfuit en Italie.

CYLLAROS. Myth. gr. Centaure dans Ovide. || Cheval de Castor ou de Pollux.

CYLLEN. Myth. gr. Fils d'Elatos, éponyme du mont Cyllène, en Arcadie.

CYLLÈNE. Géogr. anc. Montagne du Péloponnèse, en Arcadie, aux confins de l'Achaïe, d'où Hermès tirait le surnom de *Cyllénios.* Aujourd. le mont *Ziria* (2.374 m.). — Ville d'Elide, sur la mer Ionienne. Aujourd. *Clarentza.*

CYLLINE (saint), en latin *Cyllinius,* évêque de Fréjus, mort en 406. — Fête le 13 février.

CYLON, eupatride athénien de l'époque légendaire (VIIe s. av. J.-C.) qui essaya de s'emparer de la tyrannie à Athènes. Il occupa l'Acropole pendant une fête. Bloqué, manquant de vivres et d'eau, il put s'échapper ; ses partisans se réfugièrent près de l'autel d'Athéna. L'archonte Mégaclès leur persuada de se présenter en jugement, et, pour conserver leur droit d'asile, d'attacher à la statue de la déesse un fil qu'ils tiendraient à la main. Mais le fil se rompit et tous furent massacrés. Ce meurtre fit accuser Mégaclès de sacrilège et l'on appela Epiménide pour purifier Athènes.

CYMAISE [*mèz'*] n. f. Archit. V. CIMAISE.

CYMATIFORME adj. Qui a la forme d'une cymaise.

CYMATILE n. f. (du lat. *cymatile,* vêtement couleur des flots ; du gr. *kuma,* flot). Archéol. rom. Vêtement féminin couleur d'eau de mer, dont l'étoffe était fabriquée avec la laine des chèvres du Sangarius et d'Angora.

CYMATOLITHE n. f. (Les minéralogistes écrivent CIMATOLITE.) Substance minérale, résultant d'un mélange de muscovite et d'albite.

Cymatophore.

CYMATOPHORE [*for'*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des *cymatophoridés,* comprenant des papillons hétérocères ayant le faciès des noctuelles et dont plusieurs espèces habitent la France.

CYMATOPHORIDÉS [*fo, si*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères ressemblant aux noctuelles mais apparentés surtout aux notodontidés.

— ENCYCL. Les *cymatophoridés* sont propres à l'hémisphère boréal. Leurs chenilles se métamorphosent dans un cocon fixé aux feuilles. Ce sont les noctuobombycites des anciens auteurs.

CYMBALAIRE [*sin, lèr'*] n. f. Nom vulgaire d'une espèce de linaire, dite communément *ruine-de-Rome.* (C'est une petite plante annuelle, rampante, à fleurs d'un violet tendre, croissant sur les murs.)

Cymbalaire : *a,* fleur.

CYMBALE [*sin*] n. f. (lat. *cymbalum ;* gr. *kumbalon ;* de *kumbos,* objet creux). Chez les anciens, Instrument de musique fait d'un airain sonore. || N. f. pl. Aujourd'hui, Instrument composé de deux plaques de métal sonore, qu'on frappe l'une contre l'autre. || Jeu d'orgue de mutation, à bouche et en étain. || Dans le moyen âge, Série de clochettes que l'on agitait pour produire une sorte de carillon.

— ENCYCL. La *cymbale* est empruntée à l'antiquité ; mais, au moyen âge, cet instrument prit un autre nom, tandis que le mot «cymbale» était employé pour désigner un instrument de musique du genre des triangles et muni de grelots. Au XVIIe siècle, les femmes appelaient *cymbales* ou *cliquettes* leurs grands pendants d'oreilles.

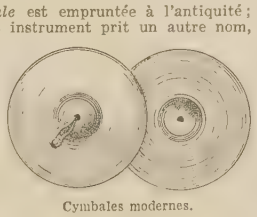
Cymbales modernes.

Dans le sens moderne du mot, les cymbales se composent de deux plaques minces de forme ronde, en cuivre ou en bronze. Le centre de chaque cymbale est creusé d'une petite cavité qui sert à faciliter la production du son, qu'on obtient en les heurtant vivement ou en les frottant légèrement l'une contre l'autre, selon la nature de l'effet qu'on veut obtenir.

CYMBALER [*sin, lé*] v. intr. Faire un bruit semblable à celui des cymbales.

CYMBALIER [*sin, li-é*] n. m. Joueur de cymbales. (On dit aussi CYMBALISTE.)

CYMBALOÏDE [*sin*] adj. Qui ressemble à une cymbale.

CYMBALUM [*lom'*] n. m. Mus. V. CIMBALUM.

Cymbalum mundi [*sin-ba-lom'-mon-di*], par Bonaventure Despériers (1537). Cet ouvrage, qui comprend quatre dialogues d'une forme enveloppée et obscure, paraît être une satire allégorique des croyances humaines, qui, aux yeux de l'auteur, ne méritent pas plus de fixer l'attention que le bruit des cymbales. Il est adressé par Thomas Du Clénier (anagramme de Incrédule) à Pierre Tryocan (Croyant). Le livre fut condamné dès son apparition.

CYMBE [*sinb'*] n. f. (du gr. *kymbê,* même sens). Antiq. Barque de rivière, aux extrémités recourbées.

CYMBÉCARPE [*sin*] adj. (du gr. *kumbê,* nacelle, et *karpos,* fruit). Bot. Qui a des fruits en forme de nacelle. (Peu us.)

Cymbeline, drame de Shakespeare, composé vers 1608-1610. L'intrigue, assez embrouillée, est fondée sur une histoire un peu libre, fréquemment traitée au moyen âge (*Roman de la Violette ; Roman du comte de Poitiers ; Décaméron,* de Boccace, II, 9, etc.). Imogène, fille de Cymbeline, roi en Angleterre, est la vertueuse épouse de Posthumus Leonatus, exilé à Rome. Un certain Jachimo parie avec Leonatus qu'il séduira sa femme. Il se rend en Angleterre, se cache en un coffre dans la chambre d'Imogène, aperçoit un certain signe sur le corps de la jeune femme et, fort de la connaissance de ce détail intime, fait croire à Leonatus qu'il a triomphé d'Imogène. Finalement l'innocence de celle-ci est démontrée. Le caractère d'Imogène est un des plus touchants du théâtre de Shakespeare.

CYMBELLE [*sin*] n. f. Genre de diatomacées-raphidées, renfermant des algues qui croissent dans les ruisseaux ou les eaux tranquilles. || Nom donné aux corpuscules reproducteurs qui, chez quelques diatomées, présentent la forme d'une nacelle.

CYMBIDIE [*sin, dî*] n. f. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, au nombre de trente espèces toutes tropicales. (Plusieurs sont cultivées en serre chaude.)

CYMBIFOLIÉ, E adj. (du gr. *kumbê,* nacelle, et du lat. *folium,* feuille). Bot. Dont les feuilles sont en forme de nacelle. (Peu us.)

CYMBIFORME [*sin*] adj. (du gr. *kumbê,* nacelle, et de *forme*). Qui a la forme d'une nacelle. || Syn. NAVICULAIRE.

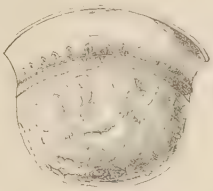
Cymbium.

CYMBIUM [*sin-bi-om'*] n. m. (gr. *kumbion,* même sens). Antiq. Vase à boire rond, profond, sans pied ni anses. || Vase rappelant la nacelle (*cymbe*).

CYME n. f. (lat. *cyma*). Bot. Mode d'inflorescence défini, c'est-à-dire dans lequel chaque pédicelle se termine par une fleur et est arrêté dans sa croissance.

— ENCYCL. Dans une *cyme,* l'axe de l'inflorescence est terminé par une fleur, au-dessous de laquelle il émet un rameau latéral (*cyme unipare*) ou deux rameaux opposés (*cyme bipare* ou *dichotome*) ou un verticille de rameaux (*cyme multipare*) ; les cymes sont dites aussi *biflores, triflores, multiflores,* suivant le nombre de leurs fleurs. Dans la cyme unipare, les fleurs peuvent être réparties tout autour du sympode (*cyme hélicoïde*), ou insérées seulement d'un côté du sympode, qui s'enroule alors en spirale (*cyme scorpioïde*).

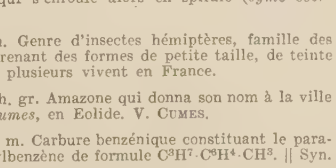

CYMES : 1. Bipare ; 2. Unipare (scorpioïde) ; 3. Unipare (hélicoïde).

CYME n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des lygéidés, comprenant des formes de petite taille, de teinte jaunâtre, dont plusieurs vivent en France.

CYMÉ. Myth. gr. Amazone qui donna son nom à la ville de *Cyme* ou *Cumes,* en Eolide. V. CUMES.

CYMÈNE n. m. Carbure benzénique constituant le paraméthylisopropylbenzène de formule $C^3H^7{\cdot}C^6H^4{\cdot}CH^3$. || Syn. PARA-CYMÈNE.

— ENCYCL. Le *cymène* est contenu dans les essences de cumin, de ciguë, de thym, d'eucalyptus globulus, etc. On l'obtient par l'action de l'anhydride phosphorique sur le thymol, le carvacrol, le camphre, par déshydrogénation du pinène. C'est un liquide à odeur agréable de densité 0,865 bouillant à 175°. Deux phénols en dérivent : le *thymol* et le *carvacrol.*

CYMÉNOTATE n. m. Sel ou éther de l'acide cyménotique.

CYMÉNOTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{10}H^{14}O^3$ qu'on obtient par l'action de l'acide carbonique et du sodium sur le méta-isocyméno1.

CYMETTE n. f. (dimin. de *cyme*). Rejeton de chou, qu'on appelle aussi CHOU DE BRUXELLES.

CYMIDINE n. f. Arylamine, $(C^3H^7)C^6H^3(CH^3)NH^2$ obtenue par réduction du nitrocymène et conduisant au thymol par diazotation.

CYMINDIS [*diss*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, dont on connaît plus de cent espèces, réparties dans les diverses régions de l'hémisphère boréal. (Les cymindis vivent dans les endroits secs, découverts, sous les pierres ou enterrés. Quatre espèces se trouvent aux environs de Paris.)

Cymindis.

CYMODOCÉE n. f. Genre de plantes marines submergées, de la famille des potamées, comprenant trois espèces qui croissent au bord des mers tempérées ou chaudes.

CYMODOCÉE. Dans la mythologie, Néréide. — Une des nymphes dont les vaisseaux d'Enée prirent la forme, par le pouvoir de Cybèle, lorsque les Rutules voulurent les incendier.

Cymodocée, héroïne des *Martyrs* de Chateaubriand ; jeune païenne qui, pour devenir l'épouse du chrétien Eudore, embrasse sa religion, et souffre le martyre avec lui.

CYMOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *kumos,* artère, et *graphein,* écrire). Méd. Nom donné à un instrument qui servait à mesurer la pression du sang dans les artères.

CYMOL n. m. Syn. vulgaire de CYMÈNE.

CYMOPHANE [*fan'*] n. f. Minéral. Aluminate naturel de glucinium. (Il répond à la formule : Al^2O^3GlO.) || Syn. CHRYSOBÉRYL.

CYMOPHÉNOL [*fé*] n. m. Chim. Syn. de CARVACROL.

CYMOTHOA n. m. Genre de crustacés, type d'une famille dite des *cymothoïdés,* qui se comportent comme des parasites, mais dont l'organisation externe ne diffère pas sensiblement de celle des isopodes libres. (Ils infestent la chambre branchiale, la bouche ou la peau de divers poissons. Un grand nombre d'entre eux sont hermaphrodites.)

CYMRIQUE [*sym'-rik'*] adj. V. KYMRIQUE.

CYMYLE n. m. Radical représentant soit le carvacryle, soit le thymyle.

CYMYLIQUE [*lik'*] adj. *Alcool cymylique,* Synonyme désuet de ALCOOL CUMINIQUE.

Cynæthos. Myth. gr. Un des fils de Lycaon, éponyme de Cynætha, ville d'Arcadie.

CYNAMOLGES [*jess*] n. m. (du gr. *kuôn, kunos,* chien, et *amelgein,* traire). Antiq. Peuplade éthiopienne qui se nourrissait, dit-on, de lait de chienne.

CYNANCHINE [*kin'*] n. f. Produit du dédoublement du cynanchol.

CYNANCHOCÉRINE [*ko*] n. f. Produit du dédoublement du cynanchol.

CYNANCHOL [*kol'*] n. m. Ether phénolique de formule $C^{15}H^{21}O$, extrait du *cynanque* des bords de l'Amou-Daria, et qui se dédouble en deux autres corps, la *cynanchocérine* et la *cynanchine.*

CYNANCIE [*si*] n. f. Pathol. V. ESQUINANCIE.

Cynane ou **Cynna,** sœur d'Alexandre le Grand, morte vers 320 av. J.-C. Elle épousa son cousin Amyntas, qu'Alexandre fit périr en 336. Elle était reine d'une partie de l'Illyrie. Après la mort d'Alexandre, elle voulut marier sa fille Adea à Arrhidée (323), mais Perdiccas et Antipater, redoutant son influence, la firent mettre à mort.

CYNANQUE [*nank'*] ou **CYNANCHE** n. m. Genre de plantes de la famille des asclépiadacées, dont les nombreuses espèces croissent dans l'Europe méridionale, l'Asie, l'Afrique, l'Australie.

— ENCYCL. Les *cynanques,* herbes ou sous-arbrisseaux, sont des plantes volubiles à suc laiteux, à feuilles opposées, à fleurs en cymes ombelliformes.

Le latex de différentes espèces a servi longtemps de succédané de l'émétique ou de l'ipécacuana ; mais c'est un purgatif si violent qu'il est aujourd'hui complètement abandonné.

CYNANTHROPIE [*pî*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos,* chien, et *anthrôpos,* homme). Path. Hallucination dans laquelle le malade se croit changé en chien.

CYNAPION n. m. Bot. Syn. d'ÉTHUSE ou PETITE-CIGUË.

CYNARA n. m. (du gr. *kunara,* sorte d'artichaut). Genre de composées, renfermant des plantes herbacées, à grandes feuilles et à fleurs en capitules bleus, pourpres, violacés ou blancs. (On connaît environ six espèces originaires de la région circaméditerranéenne et des îles Canaries. Les deux espèces les plus importantes sont le *cynara scolymus* [artichaut] et le *cynara cardunculus* [cardon]).

CYNARÉ, E ou **CYNAROCÉPHALE** adj. Bot. V. CARDUACÉ.

CYNARINE n. f. (du gr. *kunara,* artichaut). Chim. Principe amer de l'artichaut.

CYNAROÏDÉES [*dé*] n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des composées qui comprend les genres *chardon, centaurée,* etc.

CYNÉGÉTIQUE [*tik'*] adj. (gr. *kunégétikos;* de *kuôn, kunos,* chien, et *agein,* conduire). Qui concerne la chasse : *Plaisirs* CYNÉGÉTIQUES.

— *Substantiv.* et au fém. Art de la chasse, surtout de la chasse au chien courant.

Cynégétiques (LES), poème didactique grec, composé au début du IIIe siècle de notre ère. On l'a attribué longtemps à Oppien de Cilicie, l'auteur des *Halieutika,* ou poème sur la pêche. On admet aujourd'hui que c'est l'œuvre d'un homonyme, presque contemporain, Oppien de Syrie. Les *Cynégétiques,* qui comprennent quatre livres, dédiés à Caracalla, sont, d'ailleurs, un poème médiocre, sans personnalité et sans critique.

CYNÉGIRE, frère du poète Eschyle, combattant de Marathon. Il se jeta à la mer, et saisit l'arrière d'une galère perse qui s'enfuyait. Un coup de hache lui trancha la main. Au récit d'Hérodote, Justin ajoute que Cynégire saisit alors le vaisseau de la main gauche, qui fut tranchée comme la première, et qu'il s'y attacha alors avec les dents, sans vouloir lâcher prise.

CYNEWULF, poète anglo-saxon du VIIIe siècle. Il est considéré comme originaire de la Northumbrie (certains critiques prétendent de la Mercie). Ses poèmes sont contenus dans le recueil d'Exeter et dans celui de Vercelli. Ceux qui lui sont attribués avec certitude sont des *Enigmes,* qui font présumer qu'il était d'un tempérament joyeux et poétique, au début de sa carrière. Un autre poème, *Juliana,* histoire de la vierge-martyre Julienne, révèle une évolution dans sa vie spirituelle. *Saint Guthlac* exprime le chagrin et le repentir. *Crist* (Christ) est le port d'arrivée à la foi et à la sérénité d'âme. *Le Phénix* et la deuxième partie de *Guthlac* lui sont attribués, mais ne sont certainement pas de la même main. *Le Sort des Apôtres* et *Elène* (sainte Hélène) sont plus vraisemblablement de ce poète. Le doute subsiste quant à la paternité de l'*Andreas* et du *Rêve de la Sainte Croix.* Les poèmes de Cynewulf sont des compositions beaucoup plus savantes que l'épopée de *Beowulf,* ou les poésies de Cædmon.

CYNHYÈNE n. m. Zool. Syn. de LYCAON.

CYNIPIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants, renfermant les *cynips* et genres voisins. || Syn. DIPLOLÈMES.

— ENCYCL. Les *cynipidés* sont toujours de petite taille ; ailés ou aptères, ils se développent dans des excroissances dont ils ont déterminé la formation sur les diverses parties des végétaux. Ces excroissances sont nommées galles ou cécidies. Beaucoup d'espèces, dites inquilines, vivent en commensales dans les galles produites par d'autres. Quelques-unes sont de vrais parasites. En général les cynipidés présentent de curieuses particularités biologiques.

CYNIPS n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des *cynipidés* renfermant un assez grand nombre d'espèces propres à l'hémisphère boréal.

Cynips.

— ENCYCL. Les espèces du genre *cynips* vivent exclusivement sur les chênes ; les galles qu'elles déterminent sur ces plantes sont toujours formées aux dépens d'un bourgeon ou d'un fruit. Le *cynips tinctoria* produit la noix de galle tinctoriale ou galle du Levant.

CYNIQUE [*nik'*] adj. (lat. *cynicus ;* gr. *kunikos ;* de *kuôn, kunos,* chien). Relatif au chien. (Peu us.). || Qui appartient à la secte des cyniques. V. art. suiv.

— *Fig.* Impudent, effronté : *Le gamin de Paris n'est pas moins* CYNIQUE *que Talleyrand, mais il est plus honnête.* (V. Hugo.) || Déréglé, obscène : *Rimes* CYNIQUES. (Boileau.) *Mœurs* CYNIQUES. *Langage* CYNIQUE.

— Hist. philos. Qui concernait la doctrine des cyniques : *Antisthène fut le chef de la philosophie* CYNIQUE.

— Méd. *Spasme cynique,* Contraction convulsive des muscles canins par laquelle le malade montre des dents serrées comme fait un chien en courroux.

— *Substantiv.* et au masc. : *C'est un* CYNIQUE. || Philosophe cynique : *Diogène est le plus célèbre des* CYNIQUES. V. art. suiv.

— ANTON. **Chaste, décent, modeste, pudibond, pudique, réservé.**

CYNIQUES [*nik'*] n. m. pl. Secte de philosophes grecs, fondée par Antisthène, disciple de Socrate.

— ENCYCL. Le nom de *cyniques* leur vient du gymnase, le *Cynosarge,* où Antisthène enseignait à ses disciples, ou de leur dédain absolu des opinions et des convenances par où ils méritaient l'épithète de *chiens* (en gr. *kuôn, kunos*). Ils soutenaient que la science est inutile et, qui plus est, impossible ; que la santé, les richesses, les honneurs ne sont pas de vrais biens, et qu'il faut donc les mépriser. L'homme doit s'efforcer de se rendre libre en s'affranchissant du désir. La vertu est le souverain bien ; elle a son modèle dans Hercule. Les cyniques ont été, en morale, les précurseurs des stoïciens. Parmi les principaux cyniques citons, outre Antisthène : Cratès de Thèbes, Diogène, Xéniade, Onésicrite, Hipparchie, Ménippe.

CYNIQUEMENT [*ke-man*] adv. Avec cynisme.

Cynisca [*niss*], fille du roi Archidamos II (milieu du Ve s. av. J.-C.). La première des femmes spartiates, elle remporta à Olympie le prix de la course des quadriges.

CYNISCA [*niss*] n. m. Genre de lézards sans pattes et vermiformes, très voisins des amphisbènes. (Ils vivent en Afrique occidentale et ne dépassent pas les dimensions d'un ver de terre.)

CYNISME [*nissm'*] n. m. (lat. *cynismus ;* gr. *kunismos*). Doctrine des philosophes cyniques : *Diogène perfectionna le* CYNISME. (Condillac.) || Impudence, effronterie, obscénité : *Il est d'un* CYNISME *révoltant.*

— Psychol. Insuffisance de la sociabilité considérée comme disposition instinctive. (Les personnes qui souffrent de cette insuffisance ont tendance à céder aux impulsions élémentaires, sans tenir compte des restrictions qu'impose la vie collective. Les enfants manifestent naturellement de telles tendances, et c'est pourquoi ils ont besoin d'une éducation d'autant plus attentive et ferme qu'ils vivent dans un milieu plus civilisé.)

— ANTON. **Bienséance, chasteté, décence, décorum, modestie, pudeur, pudicité, réserve, retenue.**

— ENCYCL. Phil. V. CYNIQUES.

CYNOCÉPHALE [*fal'*] n. m. (du gr. *kuôn, kunos,* chien, et *képhalê,* tête). Genre de grands singes africains, dont la tête a quelque ressemblance avec celle du chien : *Les Egyptiens firent des* CYNOCÉPHALES *des animaux sacrés.*

Cynocéphale hamadryas.

— ENCYCL. Zool. Autrefois, sous le nom de *cynocéphales,* on comprenait les magots, le cynopithèque nègre, le théropithèque gelada et les papions. Actuellement, les cynocéphales vrais correspondent au genre papion (*papio*).

Les *cynocéphales* vrais, qui appartiennent à la famille des semnopithécidés, sont de grands singes africains, à museau prolongé en avant, avec les narines ouvertes, et à queue assez longue. On en connaît sept espèces (drill, mandrill, hamadryas, etc.). Ils vivent par grandes troupes sous la conduite de vieux mâles, dans les lieux découverts et montueux. Courageux et intelligents, d'esprit très solidaire, ils se défendent avec succès contre l'homme et tous les animaux, en jetant des pierres sur l'agresseur. Dans les ménageries, ces singes se rendent souvent dangereux par leur force et leur méchanceté ; après les anthropoïdes, ce sont les plus grands de tous les singes : certains atteignent 1m,30 de haut.

Cynocéphale (statue égypt.).

Le cynocéphale figuré par les anciens Egyptiens avec les divinités astrales est le *papio Toth,* remarquable par sa crinière ; c'est le *tartarin* (*hamadryas*), répandu de l'Ethiopie à l'Arabie. Le babouin (*papio babuin*) est répandu dans l'Afrique centrale avec le chacma (*papio porcarius*), qui descend jusqu'au Cap, tandis que le papion (*papio sphynx*) habite la région occidentale.

— Archéol. Les Egyptiens, émerveillés par les cris et par les gambades que ces animaux exécutent à l'aube et au crépuscule, croyaient qu'ils adoraient le soleil matin et soir, et donnaient la forme de *cynocéphales* aux génies qui accueillaient la barque solaire au moment où elle pénétrait dans l'Hadès.

CYNOCÉPHALES [*fal'*]. Géogr. et Hist. V. CYNOSCÉPHALES.

CYNODICTIS [*tiss*] n. m. Genre de mammifères carnivores, intermédiaires entre les chiens et les civettes, et dont les ossements abondent dans certains terrains éocènes et oligocènes, notamment dans les phosphorites du Quercy.

CYNODON [*si*] n. m. Paléont. Genre de mammifères carnassiers voisins des *cynodictis,* mais avec des dents moins tranchantes, plus tuberculeuses, marquant une direction vers le type ours. (Fossiles dans l'oligocène de France.)

—Bot. Genre de la famille des graminées, dont l'espèce type est connue sous les noms de CHIENDENT PIED-DE-POULE, CAPRIOLE, etc. || Syn. de CYNODONTE.

CYNODONTA n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des turbinellidés à coquille ovale-oblongue, épaisse, solide, à spire courte et munie de tubercules ou d'épines. (Les cynodontas vivent dans les mers chaudes : mer Rouge, océan Pacifique, mer des Antilles ; on les connaît à l'état fossile dans le miocène des Antilles.)

CYNODONTIENS [*ti-in*] n. m. pl. Paléont. Groupe de reptiles fossiles de l'ordre des théromorphes, caractérisés par leurs grandes canines et dont les principaux genres sont : *cynognathus, galesaurus, diademodon,* tous du trias du sud de l'Afrique.

CYNODROME n. m. (du gr. *kuôn,* chien, et *dromos,* course). Nom donné à la piste sur laquelle on fait courir des lévriers.

CYNOGALE n. f. Genre de mammifères carnivores intermédiaires entre les civettes et les loutres, et qui vit au bord des eaux à Bornéo, Java, Sumatra.

CYNOGLOSSE [*si*] n. f. Genre de borraginacées, comprenant plus de soixante espèces des régions tempérées de l'hémisphère nord.

Cynoglosse : *a,* coupe de la fleur.

— ENCYCL. Les *cynoglosses* sont des herbes à feuilles alternes, offrant quelque ressemblance avec une langue de chien.

La *cynoglosse officinale,* abondante en France, à fleurs rouges, est cultivée pour sa racine, qui, associée à l'opium, sert à préparer les pilules narcotiques dites « de cynoglosse ». Quelques espèces sont cultivées dans les jardins, comme plantes d'agrément. Telle la cynoglosse printanière (*cynoglossum omphalodes*), dont les jolies fleurs bleues, très précoces, font un charmant effet en bordures.

CYNOGNATHUS [*nogh-na-tuss*] n. m. Genre de reptiles fossiles, de l'ordre des théromorphes, provenant du trias de l'Afrique du Sud, et dont le crâne, long de 40 cm., avec dents différenciées (en incisives, canines et molaires), ressemble à un crâne de grand mammifère.

CYNOGRAPHIE [*fî*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos,* chien, et *graphein,* décrire). Histoire du chien.

CYNOMÈTRE n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, qui croissent dans les régions chaudes du globe. (Ce sont des arbres à feuilles paripennées, à fleurs réunies en grappes axillaires, courtes ou ombelliformes. Le fruit d'une espèce, qui est une gousse monosperme, donne une huile employée contre les maladies de la peau.)

CYNOMOIR n. m. Genre de plantes parasites, de la famille des balanophorées, renfermant une seule espèce, qui croît sur les bords de la Méditerranée, et qui a été employée longtemps pour ses propriétés hémostatiques. || On dit aussi CYNOMORION.

CYNOMORPHE [*morf'*] adj. (du gr. *kuôn, kunos,* chien, et *morphê,* forme). Zool. Qui ressemble à un chien.

CYNOMYIA n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des sarcophagidés, comprenant des mouches d'assez grande taille, qui vivent sur les cadavres. (La rare *cynomyia mortuorum,* dont l'abdomen est d'un beau bleu métallique, se rencontre parfois en Europe au printemps sur les cadavres de chiens.)

CYNOMYS [*miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des sciuridés, comprenant des formes lourdes ressemblant aux marmottes.

— ENCYCL. Les *cynomys,* vulgairement nommés *chiens de prairie* à cause de leur cri ressemblant à un jappement, habitent l'Amérique septentrionale et centrale ; ils fouissent en commun des terriers sur de très grands espaces, dans

les plaines, et vivent, dans leurs villages, en bonne intelligence avec des serpents à sonnettes et des chouettes (*speotyto cunicularia*) ; leur fourrure est grise.

CYNOPHILE [*fil'*] adj. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *philos*, ami). Qui aime les chiens.

CYNOPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *phobos*, crainte). Peur maladive des chiens.

CYNOPHONTIDE [*fon*] n. f. Antiq. Fête argienne, dite aussi ARMIDE. Linos, fils d'Apollon et d'une fille du roi d'Argos, fut dévoré par des chiens. Apollon, irrité, envoya une peste dans le pays. Pour l'apaiser, on institua cette fête, durant laquelle on tuait tous les chiens qu'on rencontrait.

CYNOPITHÈQUE [*tèk'*] n. m. Genre de mammifères primates catarrhiniens, famille des cercopithécidés, comprenant une forme malaise, qui établit le passage entre les macaques et les papions. (La seule espèce est le *cynopithèque nègre* ou papion noir, avec les poils du sommet de la tête relevés en huppe. Il est haut d'environ 0m,65 et habite l'île de Célèbes et les Philippines.)

CYNORCHIS [*kiss*] n. m. Genre de plantes, de la famille des orchidées, comprenant vingt-cinq espèces qui croissent à Madagascar et à l'île Maurice. (Le *cynorchis fastigiata* est cultivé dans les serres.)

CYNOREXIE [*rè-ksî*] n. f. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *orexis*, faim). Pathol. Faim canine, exagérée. V. BOULIMIE.

CYNORRHODON [*si*] n. m. Nom donné au réceptacle des rosiers, et particulièrement de l'églantier. (Ce réceptacle devient rouge à la maturité et l'on serait tenté de le prendre pour le fruit ; mais c'est à l'intérieur que se trouvent les akènes qui sont les véritables fruits. On en fait parfois des confitures ; produit tonique et astringent.)

Cynorrhodon.

CYNOSARGE. Géogr. anc. Faubourg d'Athènes, où les Cyniques avaient une école.

CYNOSCÉPHALES ou **CYNOCÉPHALES** (des mots gr. *kuôn, kunos*, chien, et *képhalê*, tête). Géogr. anc. Collines de Thessalie, entre Pharsale et Larisse, dont les sommets calcaires ressemblent à des têtes de chien. Victoires de Pélopidas sur Alexandre, tyran de Phères (365 av. J.-C.), et du consul romain Flamininus sur Philippe V de Macédoine (197 av. J.-C.)

Cynoscéphales (BATAILLE DE), bataille célèbre, où le consul Quinctius Flamininus défit complètement Philippe V, roi de Macédoine (197 av. J.-C.). Les deux armées, comprenant chacune environ 25.000 hommes, se battirent avec acharnement. Le mouvement tournant d'un tribun entraîna la déroute des Macédoniens. Les Romains perdirent 700 hommes, Philippe 13.000, dont 8.000 morts et 5.000 prisonniers. Le prestige de la phalange macédonienne, trop peu mobile, s'évanouit sans retour. Philippe obtint de dures conditions : il garda la Macédoine seule, à condition d'évacuer toutes les villes grecques, de payer un tribun annuel, de rendre aux Romains leurs prisonniers, et de livrer tous ses vaisseaux.

CYNOSURE adj. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *oura*, queue). Hist. nat. Qui a une queue ou un appendice ressemblant à une queue de chien.

CYNOSURE n. f. Genre d'herbes méditerranéennes, de la famille des graminées, dont l'espèce la plus commune est la crételle des prés.

CYNOSURE. Myth. gr. Nymphe de l'Ida, une des nourrices de Zeus ; devint une étoile de la constellation de la petite Ourse.

— N. f. *Fig.* et par antonomase, Ce qui sert de guide : *Cette doctrine fut la* CYNOSURE *de nos ancêtres.*

CYNOSURE n. f. (de *Cynosure* nom mythol.). Astron. Nom donné quelquefois à la constellation de la petite Ourse.

CYNTHIA n. m. Genre de tuniciers fixés, revêtus d'une tunique coriace, dont la branchie, à 6 à 12 plis, est ornée de languettes découpées sur son bord libre. (Commune dans la plupart des mers. Une espèce, *cynthia microcorinus*, est comestible et vendue sur les marchés de la Provence sous le nom de VIOLET.)

CYNTHIE ou **CINTHIE**, nom sous lequel Properce chanta une dame romaine en des vers d'une émouvante sincérité. Elle s'appelait en réalité Hostia et était petite-fille d'un certain Hostius qui, au temps de Jules César, écrivit sur la guerre d'Istrie.

CYNURATE n. m. Sel ou éther de l'acide cynurique.

CYNURE. Myth. gr. Fils de Persée, éponyme de la *Cynurie*.

CYNURÉNATE n. m. Sel ou éther de l'acide cynurénique.

CYNURÉNIQUE [*nik'*] adj. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *ouron*, urine). Se dit d'un acide oxyquinoléine-carbonique de formule $C^9H^5N(OH)CO^2H$, contenu dans l'urine du chien et dédoublé par la potasse fondue en cynurine et gaz carbonique.

CYNURIE. Géogr. anc. Région du sud de l'Argolide (Péloponnèse), au long du golfe Argolique, dont Argiens et Lacédémoniens se disputèrent souvent la possession. Ville principale *Thyrea*.

CYNURINE n. f. (du gr. *kuôn, kunos*, chien, et *ouron*, urine). Oxyquinoléine obtenue à partir de l'acide cynurénique.

CYNURIQUE [*rik'*] adj. Chim. V. CARBOSTYRILIQUE.

CYON [*si*] n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des canidés.

— ENCYCL. Les *cyons* ou *dohles* sont des chiens asiatiques, vivant par troupes dans les endroits les plus sauvages. Ils chassent en installant des relais qui attendent le gibier au passage, attaquent presque tous les ruminants, et savent se faire respecter des grands carnassiers, tigres et panthères. Les cyons sont surtout diurnes, et ne donnent pas de la voix.

CYON (Elie DE), savant et publiciste russe, né à Telchy en 1843, mort à Paris en 1912. Docteur en médecine, professeur à la faculté des sciences et à l'académie de médecine de Saint-Pétersbourg, il fit de nombreuses découvertes physiologiques, notamment celle des nerfs cardiaques vasomoteurs. Il collabora à la *Gazette de Moscou* de Katkov ; et, venu en France, il fut directeur du *Gaulois*, puis de la *Nouvelle Revue*. Il préconisa l'alliance franco-russe. On lui doit des ouvrages politiques : *la Russie contemporaine* (1891) ; *Nihilisme et anarchie* (1892) ; *Histoire de l'entente franco-russe* (1895) ; et des ouvrages scientifiques, parmi lesquels : *Principes d'électrothérapie* (prix Montyon, 1870) ; *Méthodique physiologique, avec atlas* (1876) ; *les Nerfs du cœur* (1905) ; etc.

CYPARISSE. Myth. gr. Fils de Minyas, éponyme d'une ville sur la côte ouest du Péloponnèse. — Jeune homme de Céos, fils de Télèphe, et favori d'Apollon. (Il voulut se donner la mort, par désespoir d'avoir tué un cerf qu'il aimait. Apollon le métamorphosa en cyprès.) — Petite ville sur le Parnasse.

CYPELLE n. f. Genre d'herbes bulbeuses, de la famille des iridacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. (Deux espèces sont cultivées en pleine terre pour la beauté de leurs fleurs abondantes).

CYPÉRACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, dont le genre type est le souchet (*cyperus*). [On dit aussi CYPÉROÏDÉES.]

— ENCYCL. Les *cypéracées* sont des herbes ordinairement vivaces, à rhizome rameux, et qui habitent les lieux humides et marécageux. Les fleurs, quelquefois unisexuées, forment de petits épis groupés de diverses façons ; elles sont trimères et plus ou moins complètement dépourvues de périanthe. La famille des cypéracées renferme plus de trois mille espèces réparties en une soixantaine de genres, dont les principaux sont : *laîche, scirpe, linaigrette, souchet*.

CYPÉRUS [*russ*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre souchet.

CYPHELLE [*fèl'*] n. f. Genre de champignons basidiomycètes, en forme de coupe pédicellée, et qui croissent sur les troncs d'arbres et les toits.

CYPHELLE [*fèl'*] n. f. Petite fossette orbiculaire et bordée, qu'on remarque à la surface inférieure du thalle de certains lichens.

CYPHOCRANE n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des phasmidés, comprenant des phasmes géants, dont le corps atteint 20 cm. de longueur chez la femelle. (Ils habitent surtout la Malaisie et l'Austro-Malaisie.)

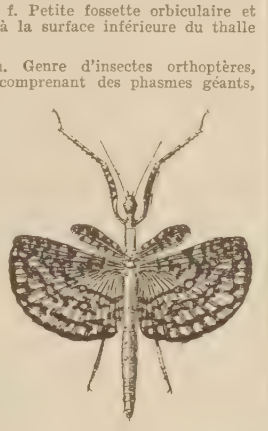
Cyphocrane.

CYPHOÏTE [*si*] n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de magnésium (C'est une variété de serpentine.)

CYPHOMANDRE n. m. Genre d'arbustes de la famille des solanacées, qui croissent en Amérique. (Le cyphomandre bétacé est un arbrisseau de trois à quatre mètres de hauteur, qui produit abondamment des fruits utilisés comme la tomate.)

CYPHON [*fon*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des dascillidés, comprenant de petites formes fauves, ovales, pubescentes, à antennes longues et fines, dont un certain nombre d'espèces habitent l'Europe. (Les cyphons vivent au bord des eaux. Leurs larves sont aquatiques.)

CYPHONAUTE [*si, nôt'*] n. m. Larve d'un bryozoaire marin, *membranipora pilosa*, ayant la forme d'un cône aplati latéralement, dont le sommet porte une touffe de cils vibratiles, et les côtés sont recouverts par deux coquilles chitineuses mobiles. (Après avoir nagé un certain temps l'animal se fixe, et subit une métamorphose au cours de laquelle il perd ses valves, détruit ses organes et les reconstruit. Il forme ainsi la première loge d'une colonie.)

CYPHONISME [*nissm'*] n. m. (gr. *kuphonismos ;* de *kuphôn*, carcan). Antiq. gr. Pilori, exposition publique d'un criminel, attaché à un poteau, les mains liées sur le dos, le cou serré dans un carcan.

CYPHOSCOLIOSE [*foss-ko*] n. f. Déviation complexe de la colonne vertébrale, caractérisée par une convexité postérieure et latérale.

CYPHOSE [*foz'*] n. f. (gr. *kuphôsis ;* de *kuphos*, convexe). Méd. Gibbosité, courbure anormale, à convexité postérieure, de la colonne vertébrale.

— ENCYCL. La *cyphose*, exagération de la courbure normale du dos, est la plus commune des déviations de la colonne vertébrale. Elle est une conséquence du rachitisme, des attitudes vicieuses, etc., et se produit souvent au moment de la croissance, par suite de la prédominance de l'accroissement des os sur celui des muscles et des ligaments.

Le traitement s'adresse à la cause et à l'effet. D'une part, c'est le traitement de la maladie causale ; l'exercice au grand air, les frictions, une alimentation rationnelle ; d'autre part, le traitement local consiste dans le décubitus dorsal et la mise du rachis en hyperextension.

CYPHOTIQUE [*fo-tik'*] adj. Qui se rapporte à la cyphose. || *Bassin cyphotique*, Bassin anormal dont la déformation est corrélative de la cyphose.

CYPRE. Géogr. V. CHYPRE.

CYPRÉE n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, plus connus sous le nom de *porcelaines*.

— ENCYCL. Les *cyprées* (*cypræa*) ont un large pied aplati, des tentacules allongés portant les yeux à leur base externe, un siphon saillant et un manteau étalé en lobes, pourvus d'appendices tentaculiformes souvent ramifiés, lobes recouvrant en partie ou en totalité la face dorsale de la coquille. Cette dernière est ovoïde, ventrue, recouverte d'un émail brillant, à spire cachée et à ouverture étroite. Les cyprées, dont on connaît plus de 150 espèces, habitent les mers chaudes, avec maximum dans l'océan Indien, l'Australie et la Polynésie. Une centaine d'espèces fossiles ont été décrites, quelques-unes du crétacé (Europe, Inde) mais surtout des terrains tertiaires.

CYPRÉIDÉS [*si, dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches comprenant les genres *cyprée* et voisins.

CYPRÈS [*prè*] n. m. (lat. *cypressus* ou *cupressus*). Arbre résineux toujours vert, que l'on plante souvent auprès des tombes. || *Cyprès du Japon*, Nom vulgaire du *cryptomeria Japonica*. || *Petit cyprès*, Nom donné au *chamæcyparis Lawsoniana*, arbre voisin des cyprès, ou encore à diverses plantes (*euphorbia chamæcyparissias*, etc.). || *Cyprès faux-thuya*. Nom vulgaire du *cupressus thuyoides*. || *Cyprès pleureur* ou *Cyprès de Goa*, Nom vulgaire du *cupressus glauca*. || *Cyprès chauve*, Nom vulgaire du taxodier (*taxodium distichum*).

— ENCYCL. Bot. Les *cyprès* sont des arbres monoïques, dont le strobile subsphérique, formé d'un petit nombre d'écailles, dissémine des graines à cotylédons peu nombreux ; leurs feuilles sont décussées, étroitement imbriquées et squamiformes. On en connaît une douzaine d'espèces, des régions chaudes et tempérées de l'hémisphère N. : le cyprès commun (*cupressus sempervirens*) est originaire d'Orient ; le cyprès funèbre (*cupressus funebris*), originaire de Chine ; le cyprès à gros fruit (*cupressus macrocarpa*), à croissance rapide et résistant aux hivers parisiens. Les cyprès sont souvent plantés en avenues comme brisevent. Leur bois d'un grain très fin susceptible d'un beau poli et presque imputrescible est employé en ébénisterie.

Rameau de cyprès et fruit.

— Archéol. Très longtemps, le bois de *cyprès* passa pour incorruptible ; aussi compta-t-il, pendant l'antiquité et le moyen âge, parmi les essences les plus recherchées pour la tabletterie, l'ébénisterie et la construction. Au XIVe siècle, les Anglais, maîtres de la Guyenne, rapportaient dans leur pays comme une curiosité rare des branches de cyprès. Cependant, le cyprès que l'on trouvait alors en France semble venir surtout de l'Orient, particulièrement de Candie.

— Mœurs et cout., et Littér. Le cyprès est un arbre que l'on plante autour des tombes. Par suite, on dit quelquefois : *les cyprès* pour signifier la mort, le deuil, la tristesse : *Changer les lauriers en* CYPRÈS, Changer la victoire en deuil ; faire trouver la mort au sein de la victoire.

CYPRIAQUE [*pri-ak'*] ou **CYPRIQUE** [*prik'*] adj. Ant. Qui appartient à Cypre (Chypre), ou à Aphrodite, déesse de Cypre.

Cypriaques (LES), poème cyclique grec, attribué à Stasinos, de Chypre. Il racontait les événements de la guerre de Troie antérieurs à l'action de l'*Iliade*. A ses récits l'auteur mêlait des considérations théologiques et philosophiques. Zeus et Aphrodite y tenaient, semble-t-il, le principal rôle. Il ne reste que quelques fragments.

CYPRIDINE ou **CYPRIDINA** n. f. Genre de crustacés, type de la famille des *cypridinés* de l'ordre des ostracodes, comprenant de petits animaux marins menant une existence pélagique, en général ; les antennes de la première paire sont simplement sensorielles ; celles de la seconde sont biramées et fonctionnent comme des rames.

CYPRIDINÉS [*né*] n. m. pl. Famille de crustacés ostracodes, à laquelle appartiennent les genres cypridine et cypris.

CYPRIDOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *Kupris, idos*, la déesse de Cypre (Chypre) : Kypris ou Aphrodité, et de *logos*, traité). Partie de la médecine qui traite des maladies vénériennes. (On dit plutôt aujourd'hui VÉNÉROLOGIE.)

CYPRIDOPATHIE [*tî*] n. f. (du gr. *Kupris, idos*, Vénus, et *pathos*, maladie). Maladie vénérienne.

CYPRIDOPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (du gr. *Kupris, idos*, Vénus, et *phobos*, peur). Méd. Peur morbide des maladies vénériennes pouvant conduire jusqu'à l'abstention complète des rapports sexuels.

CYPRIEN (Thascius Cæcilius Cyprianus), évêque et martyr, né probablement à Carthage au commencement du IIIe siècle, mort en 258. Vers 246 il fut converti à la foi chrétienne et reçut le baptême. A la mort de Donat, évêque de Carthage (249), le peuple obligea Cyprien à accepter l'épiscopat. Dès 250 la persécution de Dèce l'obligea à quitter la ville. Lorsqu'il y revint l'année suivante, il dut réparer les ruines accumulées par la persécution, réconcilier les faillis, encourager les faibles, etc. Sa tâche fut compliquée par le schisme de Novat, puis par la peste qui désola Carthage vers 253. Un peu plus tard, en 255, se posa pour lui et pour les évêques d'Afrique la question du baptême conféré par les hérétiques. Lui-même et ses collègues niaient la validité de ce baptême, qui était reconnu par le pape saint Etienne. La controverse fut vive entre Cyprien et Etienne. Seule, la persécution de Gallus et de Valérien mit fin à la discussion. Saint Cyprien confessa sa foi et fut exilé à Curubis, petite ville du nord de l'Afrique. Au bout de quelques mois il subit un nouvel interrogatoire, et fut décapité le 14 septembre 258. Saint Cyprien est un des plus illustres Pères de l'Eglise latine. Il a laissé de nombreux ouvrages : *De unitate Ecclesiæ ; De lapsis ; De exhortatione martyrii ;* etc. — Fête le 16 septembre.

Plusieurs autres saints ont porté ce nom. L'un d'eux fut évêque de Toulon et mourut vers la fin du VIe siècle. Il a écrit la vie de saint Césaire d'Arles. — Fête le 3 octobre.

— Un autre saint Cyprien, appelé aussi saint **Subran**, fut moine dans le Périgord, et mourut vers la fin du VIe siècle. Son ermitage a donné naissance à la petite ville de Saint-Cyprien. — Fête le 9 décembre.

CYPRIENNE n. f. Archéol. Vêtement que portaient les femmes italiennes au XIVe siècle.

— ENCYCL. La *cyprienne* était une longue robe ajustée, sans plis, à corsage décolleté très bas, en carré, avec manches larges ; une série de boutons descendait du haut en bas sur le devant. Les prédicateurs blâmèrent souvent le décolleté de ce vêtement et le luxe de ses boutons.

CYPRIÈRE n. f. Lieu planté de cyprès.

CYPRIN n. m. Genre de poissons d'eau douce, famille des cyprinidés, comprenant la carpe, le carassin et le vulgaire poisson rouge ou cyprin doré. (Les cyprins ont les nageoires anale et dorsale précédées chacune d'un fort aiguillon barbelé.)

CYPRINA [*si*] n. f. Genre de mollusques, type de la famille des cyprinidés.

CYPRINE [*si*] n. f. Silicate naturel appartenant au genre grenat.

CYPRINE adj. f. Myth. gr. *Vénus Cyprine*, Nom donné par quelques poètes à Cypris.

CYPRINICULTURE n. f. (de *cyprin* et de *culture*). Elevage des cyprinidés et plus particulièrement des carpes et des tanches.

— ENCYCL. Cet élevage se pratique dans des étangs aménagés que l'on met à sec pendant quelque temps chaque année, afin de recueillir les poissons destinés à la vente. On en profite pour ensemencer le fond de végétaux qui seront utiles à l'élevage de l'année suivante. La Sologne et la Dombes se prêtent merveilleusement à la cyprinidiculture. Amplement pratiqué en Europe centrale, cet élevage a permis d'obtenir des races de carpes sélectionnées, telles que les *carpes cuir* et les *carpes à miroirs*, qui ont une croissance plus rapide que les carpes ordinaires.

CYPRINIDÉS [*si*] n. m. pl. (de *Cyprine* adj. surnom de Vénus). Famille de mollusques pélécypodes à coquille épaisse, avec des sommets très saillants et parfois enroulés ; les valves sont égales, non nacrées intérieurement. (Le type de la famille est le genre *cyprina* dont les espèces habitent les mers de l'hémisphère boréal [*cyprina islandica*] et que l'on connaît fossiles depuis le crétacé.)

CYPRINIDÉS n. m. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Importante famille de poissons d'eau douce comprenant la plupart des *poissons blancs* ou *blanchaille* de nos rivières, lacs et étangs.

— ENCYCL. Les *cyprinidés* comprennent les cyprins, carpes, tanches, barbeaux, goujons, brèmes, ablettes, gardons, vairons, etc. Tous préfèrent les eaux tièdes des régions basses aux eaux froides des montagnes. Généralement omnivores et sans moyen de défense, puisqu'ils sont dépourvus de dents et d'épines, les cyprinidés sont la proie des autres poissons et ne subsistent que grâce à leur fécondité prodigieuse. C'est pour cette raison que la carpe fut consacrée à Vénus ; elle pond de 100.000 à 150.000 œufs par kilogramme de son poids.

CYPRINODON n. m. Genre de poissons d'eau douce, famille des *cyprinodontidés*, répandus dans les régions désertiques et arides de l'hémisphère boréal. (Petits et extraordinairement agiles, les cyprinodons nagent par troupes et sont vivipares.)

CYPRINODONTIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de poissons des eaux douces et saumâtres des régions chaudes. (Le genre *anableps* est remarquable par ses yeux très saillants dont une partie regarde en haut et l'autre sur le côté. Beaucoup de cyprinodontidés sont vivipares ou mieux ovovivipares. Les mâles et les femelles s'accouplent. Principaux genres : *cyprinodon, anableps, orestias, fundulus*, etc.)

CYPRINOPSIS [*siss*] n. m. Nom de genre appliqué quelquefois aux carassins ou carouches (*carassius vulgaris*) de la famille des cyprinidés.

CYPRIOTE, habitant ou originaire de Chypre : *Les* CYPRIOTES. (On dit plutôt CHYPRIOTE.)
— Adjectiv. : *Costume* CYPRIOTE.

CYPRIOTE. Linguist. Nom de l'ancien dialecte grec parlé dans l'île de Chypre.

— ENCYCL. Ce dialecte, qui appartenait au groupe achéen, était le plus oriental et marquait le point extrême de l'extension de la langue grecque. Il s'écrivait dans un alphabet spécial, de type syllabique, que les Grecs avaient dû trouver en usage dans l'île car on a découvert quelques inscriptions rédigées dans ce même alphabet et dont la langue n'est pas grecque. La plus importante inscription *cypriote* est la tablette d'Edalion, conservée à la Bibliothèque nationale ; on la fait remonter au milieu du Ve siècle avant notre ère. Quelques autres proviennent de Golgoi et de Paphos ; on en a trouvé aussi en Egypte (Abydos, Thèbes).

CYPRIPÈDE ou **CYPRIPEDIUM** [*pé-diom'*] n. m. Genre d'orchidées, comprenant une cinquantaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes et tempérées de l'hémisphère nord.

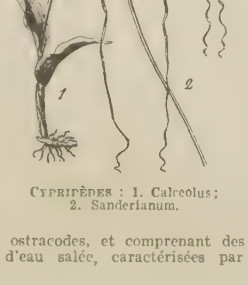

CYPRIPÈDES : 1. Calceolus ; 2. Sanderianum.

— ENCYCL. Les *cypripèdes* ont des fleurs de grande taille, d'une beauté remarquable ; ils sont recherchés comme plantes d'ornement. Ils doivent leur nom scientifique, comme leur nom vulgaire *sabot de Vénus*, à la forme de leurs fleurs. De nombreuses espèces (calceolus, sanderianum, etc.) sont cultivées en serre.

CYPRIQUE [*prik'*] adj. Antiq. Syn. de CYPRIAQUE.

CYPRIS [*priss*] n. f. Genre de crustacés appartenant à la famille des *cypridinés*, de l'ordre des ostracodes, et comprenant des formes d'eau douce ou d'eau salée, caractérisées par leurs antennes supérieures à longues soies, la brièveté du palpe des pattes-mâchoires. (Chez maintes formes d'eau douce, les mâles n'ont jamais été trouvés et l'on suppose que la reproduction se fait par voie parthénogénétique.)

Cypris.

— On désigne sous le même nom un stade larvaire qu'on observe au cours du développement de certains cirripèdes parasites.

CYPRIS. Myth. gr. Surnom d'Aphrodite (et de Vénus), née de l'écume des flots, près de l'île de Cypre (Chypre), où plusieurs sanctuaires célèbres lui étaient consacrés (à Paphos, Amathonte, etc.).

CYPRITE n. f. Minér. Syn. anc. de CHALCOSINE.

CYPRUS [*pruss*], nom ancien de l'île de CHYPRE.

CYPSÉLIDES, dynastie corinthienne, fondée par Cypsélos (milieu du VIIe siècle av. J.-C.). Le plus célèbre en est Périandre.

CYPSÉLIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux fissirostres, comprenant les martinets (*cypselus*) et salanganes, genres ressemblant aux hirondelles, à ailes longues, étroites, falquées, à tarses courts et emplumés, à queue n'ayant que dix rectrices. (On dit aussi MACROPTÉRYGIDÉS.)

— ENCYCL. Tous les *cypsélidés* sont criards, volent très bien et très vite ; ils vivent et nichent en grandes troupes ; leurs nids, maçonnés ou faits de débris végétaux, sont agglutinés avec leur salive visqueuse.

CYPSÉLOS, tyran de Corinthe (VIIe s. av. J.-C.) ; fils d'Etion et, par sa mère Labda, parent des Bacchiades. L'oracle de Delphes annonça que l'enfant de Labda serait fatal aux siens. Aussi les Bacchiades résolurent-ils de le tuer dès sa naissance. Sa mère le cacha dans un coffre (en gr. *kupsélé*). Devenu grand, il se mit à la tête du parti démocratique et s'empara du pouvoir (vers 657). Il rendit Corinthe très puissante et eut pour successeur son fils Périandre (629-585). On consacra à Olympie, dans le temple de Héra, le coffre où Cypsélos avait été caché ; Pausanias vit encore cet ex-voto, célèbre par son magnifique travail.

CYPSELUS [*luss*] n. m. Ornith. Nom scientifique du martinet.

CYPTIS [*sip-tiss*], petite planète, N° 444, découverte par Coggia en 1899.

CYR ou **CYRIQUE** (saint), martyr de Tarse, en Cilicie, au IVe siècle. C'était un enfant de trois ans. Il mourut avec sa mère, sainte Juliette. Fête le 16 juin. — Un autre saint CYR, médecin, souffrit le martyre à Alexandrie, en 311. Fête le 31 janvier.

CYRANO DE BERGERAC (Savinien DE), poète français et fameux duelliste, né et mort à Paris (1619-1655). A sept ans, Cyrano commença ses études chez un curé de campagne, et il les continua au collège de Beauvais jusqu'en 1637. Entré dans l'armée, il dut, en 1640, à la suite d'une grave blessure, renoncer à tout avenir militaire. Il suivit, dit-on, les leçons de Gassendi, puis, en 1653, fit partie de la maison du duc d'Arpajon. Deux ans plus tard il mourait, frappé accidentellement à la tête par une poutre détachée d'une toiture.

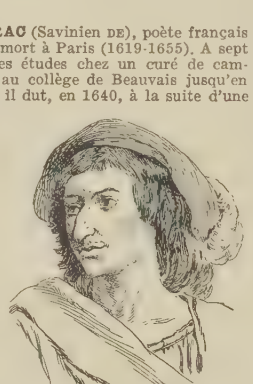
Cyrano de Bergerac.

Maniant la plume aussi bien que l'épée, il a laissé une œuvre courte mais originale, œuvre de philosophe libertin, de précieux et de burlesque. Ses *Lettres* reflètent ces trois aspects de son esprit. On y trouve, au milieu de jeux de plume et de pamphlets, des pages animées d'un agréable sentiment de la nature. Avec *le Pédant joué* (1654), comédie, il introduisit le paysan au théâtre ; avec *la Mort d'Agrippine* (1654), tragédie, il s'efforça de propager les doctrines de la libre pensée. Son *Histoire comique des Etats et Empires de la Lune* (1656) et son *Histoire comique des Etats et Empires du Soleil* (1662), voyage imaginaire aux régions de la Lune, du Soleil, et dans le royaume des Oiseaux, posent et parfois résolvent avec bonheur de graves questions sociales et scientifiques. Il a laissé un *Fragment de physique* et quelques *Poésies*. Considéré comme fou par ses contemporains, il compte, en réalité, parmi les esprits les plus hardis de son temps.

Cyrano de Bergerac, comédie héroïque en cinq actes, en vers, d'Edmond Rostand, représentée à Paris, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 28 décembre 1897. Elle obtint un vif succès, grâce à sa fantaisie comique, à sa grâce morale, à sa fleur chevaleresque. Le sujet en est fort simple : Cyrano, apprenant que Roxane qu'il adore aime Christian de Neuvillette, se dévoue à ce rival, rédige ses lettres d'amour et lui souffle ses déclarations sous le balcon de la jeune fille. Christian est tué au siège d'Arras, mais Cyrano garde son secret et ne le révèle que quinze ans plus tard, à l'article de la mort.

On pourrait objecter que cette comédie, écrite en vers souples et étincelants, s'écarte de la vérité historique et contient beaucoup d'anachronismes ; mais l'excellence de sa composition et son caractère élevé la sauveront de l'oubli.

CYRBASIE [*zi*] n. f. Antiq. Bonnet pointu des Perses.

CYRBE n. f. (gr. *kurbis*). Antiq. gr. Colonnes tournantes, pyramides tournant sur un pivot, où étaient gravées les anciennes lois d'Athènes.

CYRENA n. f. Genre de mollusques pélécypodes, type de la famille des *cyrénidés*. (La coquille, souvent d'assez grande taille, est ovalaire, solide, recouverte d'un épiderme épais. Il en existe environ quatre-vingts espèces vivantes et de nombreuses espèces fossiles.)

CYRÉNAÏQUE [*ik'*]. Géogr. anc. Contrée située sur les rivages africains de la Méditerranée, qui tirait son nom de la ville de *Cyrène*, et qui, dans son sens le plus large, englobait tout l'ensemble du pays de Barka, du fond de la grande Syrte au golfe de Soloun et du littoral de la Méditerranée au groupe des oasis d'Augila. Dans un sens plus restreint, la Cyrénaïque comprenait le plateau montueux borné par la mer de Libye et par le pays des Nasamons, et le littoral adjacent. C'était la région de la *Pentapole cyrénaïque*, dont les cinq grandes villes étaient *Cyrène* (Krennah), *Apollonie* (Marsa-Sousa), *Ptolémaïs* (Tolmeita), *Taucheira* (Tokra) et *Bérénice* (Bengasi). *V.* CYRÈNE.

Monnaie de Cyrénaïque.

CYRÉNAÏQUE, partie orientale de la Libye italienne, qui, de 1919 à 1935, constitua un gouvernement particulier s'étendant sur une superficie de 600.000 km² environ et peuplé de quelque 225.000 hab. Capitale *Bengasi*.

La Cyrénaïque est limitrophe de l'Egypte à l'E. et de la Tripolitaine italienne à l'O. Elle occupe la partie orientale de l'ancienne Régence de Tripoli, de la Tripolitaine des Turcs, c'est-à-dire le vilayet turc de Bengasi, et correspond au pays de *Barka* (v. ce mot) dans son acception la plus large. Physiquement parlant, sa partie essentielle est le Djebel el-Achdhar, le haut plateau de Barka (point culminant, 800 m.), qui s'incline vers l'E. dans la Marmarique et s'affaisse vers le S. jusqu'à la région basse de l'autre côté de laquelle se dresse le plateau de Koufra ; mais la seule partie vraiment vivante est la côte méditerranéenne, avec ses agglomérations urbaines, ses cultures et ses pêcheries. Là vit la grande majorité de la population : Arabes, Berbères, Israélites, Européens (près de 10.000, Italiens surtout, là se trouvent les bons ports : Bengasi, Marsa-Sousa, Derna, etc.

Le climat tempéré de la Cyrénaïque semble propice à l'immigration des Italiens du Sud ; il s'unit aux conditions du sol pour permettre l'élevage du mouton, base d'une importante industrie lainière locale et d'une sérieuse exportation ovine vers l'Egypte. La pêche est encore, toutefois, la principale ressource du pays ; quant à la culture de l'olivier et de l'alfa, ce sont surtout des possibilités, comme aussi l'exploitation des gisements de soufre et des salines naturelles. Les céréales — orge surtout, — les produits de la pêche — éponges, — et les moutons sont les principaux éléments du commerce d'exportation de la Tripolitaine. L'outillage économique commence à peine (165 kil. de voies ferrées, de Bengasi à Regima et à Merj), comme aussi la mise en valeur du pays par la création d'agglomérations rurales analogues aux villages tunisiens.

La Cyrénaïque, reliée à l'Italie par le câble sous-marin Bengasi-Syracuse et par des stations radiotélégraphiques, fut administrée jusqu'en 1935 par un gouverneur particulier nommé par le roi d'Italie et assumant les pouvoirs civil et militaire. Depuis cette date elle constitue, avec la Tripolitaine, une colonie unique, la Libye, sous les ordres d'un gouverneur général.

CYRÉNAÏQUE [*ik'*] ou **CYRÉNÉEN** [*né-in*], **ENNE**, habitant ou natif de Cyrène : *Les* CYRÉNAÏQUES (ou CYRÉNÉENS).

— *Adjectiv.* Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Histoire* CYRÉNAÏQUE (ou CYRÉNÉENNE).

— *Substantiv.* On dit plutôt CYRÉNÉEN que *Cyrénaïque*.

CYRÉNAÏQUE [*ik'*] adj. Pharm. anc. *Suc cyrénaïque*, Espèce de gomme que les anciens tiraient de la Cyrénaïque.

— Philos. Se dit des doctrines et des disciples d'Aristippe, fondateur de l'école de Cyrène : *Les* CYRÉNAÏQUES *plaçaient le souverain bien dans les plaisirs des sens modérés par la raison.*

— ENCYCL. Philos. V. ARISTIPPE. Les principaux représentants de l'*école cyrénaïque* furent : Arété, fille d'Aristippe, Aristippe le Jeune, Théodore l'athée, Eudoxe de Cnide. Hégésias en tira une sorte de pessimisme, qui le faisait conclure au désir de la mort. Annicéris s'efforça, au contraire, au nom des mêmes principes, de réhabiliter les vertus morales. L'école disparut dans les premières années du IVe siècle av. notre ère.

CYRÈNE. Géogr. anc. Ville principale de la Cyrénaïque, sur le rebord septentrional du plateau de la Pentapole, non loin de la Méditerranée (aujourd. *Krennah*, en Cyrénaïque italienne). Fondée au VIIe siècle av. notre ère par des colons doriens venus de Théra (Santorin) et conduits par Battos, cette ville reçut son nom de la nymphe *Cyrène* (v. ce mot). Sa situation géographique et la richesse de son territoire en firent une ville riche et prospère, qui rivalisa avec Leptis et Carthage situées plus à l'O., et qui tint une place importante dans l'histoire de l'hellénisme. Elle avait pour port Apollonie (aujourd. *Marsa-Sousa*). Cyrène fut ruinée au VIIe siècle de notre ère, au temps de l'invasion arabe. Des ruines considérables, une vaste nécropole, attestent encore la grandeur de son rôle ; le gouvernement italien y fait exécuter des fouilles archéologiques, qui ont déjà donné des résultats très intéressants.

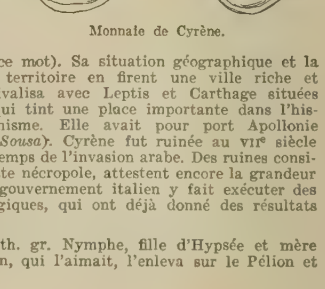
Monnaie de Cyrène.

CYRÈNE. Myth. gr. Nymphe, fille d'Hypsée et mère d'Aristée. Apollon, qui l'aimait, l'enleva sur le Pélion et

la transporta en Libye. Elle donna son nom à la ville de *Cyrène*. — Nymphe aimée d'Arès ; mère de Diomède.

CYRÈNE, petite planète, N° 133, découverte par Watson en 1873.

CYRÉNÉEN [*né-in*], **ENNE**. Ethnogr. Syn. de CYRÉNAÏQUE.

CYRENELLA n. f. Genre de mollusques pélécypodes, type de la famille des *cyrénellidés*.

CYRÉNELLIDÉS [*si, nèl-li-dé*] n. m. pl. Famille de mollusques pélécypodes, comprenant le seul genre *cyrenella* à coquille mince, arrondie, ventrue, couverte d'un épiderme foncé, dont la charnière offre trois dents cardinales à droite et deux à gauche, et dont le ligament est externe. (Ces mollusques habitent les fleuves de l'Afrique occidentale, notamment du Sénégal.)

CYRÉNIDÉS [*si*] n. m. pl. Famille de mollusques pélécypodes, comprenant des animaux d'eau douce ou saumâtre, caractérisés par leur manteau ouvert en avant, leur coquille à valves égales, couverte d'un épiderme, non nacrée, avec deux ou trois dents cardinales à la charnière. (Ces mollusques habitent les régions chaudes de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie.)

CYRIADÈS [*dèss*], usurpateur romain, mort en 259 de notre ère. Aventurier de bonne famille, il s'enfuit en Perse et décida Sapor à faire la guerre aux Romains. A la tête de l'armée perse, il s'empara d'Antioche et de Césarée, prit le titre de César puis celui d'Auguste, terrorisa l'Orient et fut mis à mort par ses propres soldats.

CYRIAQUE [*ak'*] (saint), patriarche de Constantinople (596-606), connu par son conflit avec le pape Grégoire le Grand, lorsqu'il prit et refusa d'abandonner le titre de patriarche œcuménique. Il est célèbre aussi par sa charité, qu'il prouva en donnant asile, au péril de sa vie, à la veuve et aux filles de l'empereur Maurice, que Phocas menaçait de mort. — Fête le 27 octobre.

CYRIAQUE (saint), martyr du IVe siècle. Il souffrit en Arménie, avec ses six frères, dans la persécution de Galère. — Fête le 24 juin.

— Plusieurs autres saints portent aussi ce nom.

CYRIAQUE PIZZICOLLI dit **Cyriaque d'Ancône**, archéologue italien, né à Ancône vers 1391, mort à Crémone vers 1450. Il fit des voyages dont les relations furent publiées trois siècles après sa mort : *Kyriaci Anconitani itinerarium* (1742) ; *Inscriptiones et Epigrammata græca et latina* (1747) ; etc.

CYRILLE (saint), évêque de Jérusalem, né vers 315, mort en 386. Pendant quinze ans, il fut chargé à Jérusalem de l'instruction des catéchumènes, et c'est alors qu'il composa ses *Catéchèses*. Nommé en 350 évêque de Jérusalem, il dut subir trois exils en 357, 360 et 367, et ne put reprendre possession de son siège qu'en 378 ; il assista au concile de Constantinople (381) et y défendit la foi de Nicée. — Fête le 18 mars.

CYRILLE (saint), patriarche d'Alexandrie, né vers 376, mort en 444. Il succéda, sur le siège patriarcal d'Alexandrie, à son oncle Théophile (412), et se montra, dès le début de son pontificat, un ardent défenseur de la foi orthodoxe. Quand éclata l'hérésie nestorienne, Cyrille la condamna dans douze *Anathèmes*, puis il obtint qu'elle fût condamnée par le pape Célestin. Enfin, il présida en 431, en qualité de légat du Saint-Siège, le concile œcuménique d'Ephèse, qui proclama la Sainte Vierge mère de Dieu, et déposa Nestorius. Cyrille, un moment déposé comme son adversaire par ordre de Théodose II fut bientôt rétabli sur son siège, et jusqu'à sa mort il domina l'Orient chrétien. De ses nombreux ouvrages quelques-uns nous sont parvenus : ses *Homélies*, ses *Epîtres*, un traité sur l'*Incarnation* et la moitié de sa *Défense du christianisme*, qui contient une partie du texte de l'ouvrage de l'empereur Julien, intitulé *Discours aux Gentils*. — Fête le 28 janvier.

CYRILLE de Scythopolis, moine et hagiographe du VIe siècle. Il a laissé les *Vies* de saint Euthymius, de Jean le Solitaire et de saint Sabas.

CYRILLE (saint), apôtre des Slaves, né à Salonique en 827, mort à Rome en 869. Il avait reçu au baptême le nom de CONSTANTIN. Il suivit à Constantinople les leçons de Photius. Ordonné prêtre, il fut chargé d'une mission chez les Khazars, dont il aurait converti le khan. Sacré évêque, il prit le nom de Cyrille et, avec son frère Méthode, entreprit la conversion des Slaves établis dans la Dalmatie, la Hongrie et jusque dans la Pologne. A cet effet, il aurait inventé l'alphabet dit « cyrillique » ; il traduisit la Bible et la liturgie grecque en langue slavonne. Vivement attaqué par l'archevêque latin de Ratisbonne, il se rendit à Rome où le pape Adrien II lui donna gain de cause. Saint Cyrille et saint Méthode sont honorés le 9 mars par les Latins, le 6 juin par les Grecs schismatiques. Le pape Léon XIII a étendu leur office à toute l'Eglise catholique.

CYRILLE de Tourov, prédicateur russien du XIIe siècle. Evêque de Tourov entre 1150 et 1180, il écrivit, dans un style très imagé, beaucoup de sermons et de prières. On a conservé de lui neuf sermons et trois instructions aux moines.

CYRILLE Lucaris, patriarche et théologien grec, né en Crète en 1572, mort à Constantinople en 1638. Il fit son éducation en Occident et fut en 1603 élu patriarche d'Alexandrie. En 1621, il devint patriarche de Constantinople ; mais la confession de foi qui parut sous son nom en 1628 et qui ressemblait à la doctrine de Calvin souleva son clergé contre lui. Quatre fois déposé, entre 1621 et 1635, il reprit toujours, après quelques mois, possession de son siège ; réélu une dernière fois en 1637, il fut assassiné peu après (1638).

CYRILLE (Vladimirovitch), grand-duc de Russie, né à Tsarskoïé-Sélo en 1876. Fils du grand-duc Vladimir Alexandrovitch, il est petit-fils du tsar Alexandre II et cousin germain de Nicolas II. Il fut attaché pendant la guerre russo-japonaise à l'état-major de l'amiral Makarov. Après l'établissement du régime soviétique en Russie, il a posé sa candidature au trône, en face de celle du grand-duc Nicolas Nicolaïévitch, et s'est proclamé tsar sous le nom de Cyrille Ier.

CYRILLE, prince héritier de Bulgarie, né en 1895, fils du prince (plus tard roi) Ferdinand de Bulgarie et de Marie-Louise de Parme. Il porte le titre de prince de Preslav. (Son frère aîné est roi de Bulgarie depuis le 3 octobre 1918, sous le nom de Boris III.)

Cyrille et Méthode (ORDRE DES **Saints**), ordre de chevalerie bulgare, fondé par Ferdinand Ier en 1909 et qui ne comprend qu'une classe : celle de chevalier. Il consiste en une croix d'émail bleu-ciel sertie d'or, dont les quatre angles laissent échapper des flammes d'émail rouge. La croix porte en son milieu un écusson où figurent les images des saints éponymes et qu'entoure la légende : *Ex Oriente lux*. Cette croix se porte en sautoir sur l'épaule gauche, suspendue à un ruban orange. Elle est accompagnée d'une plaque (croix d'argent portant un séraphin). Cette décoration est réservée aux souverains et princes étrangers de religion chrétienne ; aux hommes d'Etat étrangers et aux Bulgares qui ont rendu des services à la Bulgarie, aux hommes d'Etat et fonctionnaires (civils, militaires, ecclésiastiques) qui possèdent déjà tous les autres ordres bulgares. C'est la plus haute décoration bulgare. Le nombre des chevaliers ne peut pas dépasser quinze.

CYRILLIQUE [*lik'*] ou **CYRILLIEN** [*li-in*] adj. m. Philol. Se dit de l'alphabet slave, du type de la capitale grecque, attribué à saint Cyrille de Salonique. (L'origine de cet alphabet, commun à tous les Slaves d'Orient, reste discutée. Modifié au XVIIe siècle, sous Pierre le Grand, il est devenu l'alphabet russe. Il est usité chez les Bulgares et chez les Serbes, qui y ont ajouté quelques lettres nouvelles. Il a été employé jusqu'au milieu du XIXe siècle par les Roumains, qui lui ont substitué l'alphabet latin.) || *Littérature cyrillique*, Ensemble des textes ecclésiastiques rédigés au IXe siècle en slavon, et écrits avec l'alphabet cyrillique.

CYRNOS [*noss*], fils de Polypaos, nom d'un Mégarien très souvent mentionné dans les poésies de Théognis (seconde moitié du VIe s. av. J.-C.). C'était un jeune homme de noble famille, peut-être parent du poète, auquel Théognis, qui lui avait dédié un groupe d'élégies, adresse ses exhortations et ses conseils.

Cyropédie (LA), c'est-à-dire *l'Education de Cyrus*, par Xénophon. Cet ouvrage, en huit livres, est assurément l'un des chefs-d'œuvre de l'auteur. Prenant pour héros Cyrus l'ancien, dont il prétend retracer l'éducation, Xénophon a écrit une sorte de roman moral, où il expose ses idées sur l'éducation, le rôle de l'officier, celui du souverain, et l'organisation de l'état monarchique. Il y mêle les souvenirs de Sparte et de l'enseignement socratique à la peinture de la Perse. Là se trouve l'épisode célèbre de Panthée et Abradate.

CYROPÉDIQUE [*dik'*] adj. Relatif à la *Cyropédie* de Xénophon.

CYROSITE n. f. Minér. Variété de marcassite contenant de l'arsenic et du cuivre. || Syn. KYROSITE.

CYRTANDRE [*sir'*] n. m. Genre de plantes, comprenant près de cent soixante-dix espèces, qui croissent dans l'Inde et à Java.

CYRTANDRÉES n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des gesnériacées, ayant pour type le genre *cyrtandre*, et érigée par quelques auteurs en famille distincte, sous le nom de *cyrtandracées*. (Elle comprend une quarantaine de genres.)

CYRTANTHE n. m. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidacées, comprenant quinze espèces, qui croissent au Cap. (Quelques espèces sont cultivées en serre pour la beauté de leurs fleurs éclatantes.)

CYRTARACHNE [*rakn'*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés.

— ENCYCL. Les *cyrtarachnes* sont des araignées de taille moyenne, ordinairement jaunes ou orangées et noires ; elles tendent leurs grandes toiles régulières à la manière de nos épeires. Toutes sont propres aux régions chaudes de l'ancien monde ; deux se trouvent dans la région méditerranéenne et jusqu'en Provence (*cyrtarachne tuberculifer* et *ixoïdes*).

CYRTIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères comprenant des formes remarquables par l'exiguïté de la tête et par la grosseur de l'abdomen qui est renflé et globuleux. (Leurs larves sont parasites des araignées. Ces insectes ont été également désignés sous le nom de ACROCÉRIDÉS.)

CYRTOCALPIS [*piss*] n. m. Zool. Genre de protozoaires radiolaires, famille des monocyrtidés, de forme ovale, à bouche rétrécie.

CYRTOGNATHE [*togh'-nat'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, comprenant de gros priones bruns ou roussâtres, habitant l'Asie et le Maroc. (Le *cyrtognathus forficatus*, du Maroc et de l'Algérie occidentale, vit à l'état de larve dans les souches du palmier nain.)

CYRTOME n. m. Genre de diptères brachycères, famille des empidés, comprenant de petites mouches carnassières qui habitent nos prairies.

CYRTOMÈTRE n. m. (du gr. *kurtos*, cage, et *métron*, mesure). Physiol. Instrument destiné à mesurer le périmètre thoracique. (Il est formé de tiges métalliques articulées et s'applique à la hauteur de l'appendice xiphoïde, en inspiration et en expiration. On s'en sert pour déterminer les variations de l'amplitude thoracique sous l'influence soit d'exercices physiques appropriés, soit de certaines affections des poumons et de la plèvre.)

CYRTOMÉTRIE [*trî*] n. f. (rad. *cyrtomètre*). Méd. Mensuration du périmètre thoracique.

CYRTOPHORE [*for'*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés.

— ENCYCL. Les *cyrtophores* sont des épeires remarquables par leur dimorphisme sexuel, les mâles étant souvent dix fois plus petits que les femelles. Ces araignées, à livrée bariolée de teintes vives, font des toiles horizontales, maintenues par un grand réseau irrégulier placé en dessus et en dessous. On en connaît de nombreuses espèces, répandues surtout dans les régions chaudes. Le *cyrtophora opuntiæ* se rencontre sur les côtes de Provence.

CYRTOPODE n. m. Genre d'orchidées vandées, comprenant vingt espèces qui croissent dans les régions tropicales. (Deux espèces sont cultivées en serre.)

CYRTOSPERME [*toss-pèrm'*] n. m. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, qui habitent les régions tropicales des deux continents.

CYRTOTRACHÈLE [*sir, kèl'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, renfermant des espèces de grande taille, remarquables par le développement des pattes antérieures chez le mâle. (Les *cyrtotrachelus* habitent la région indo-malaise. L'un d'eux se développe dans la pousse terminale des bambous.)

CYRTUSA n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des liodidés, comprenant de très petites espèces globuleuses, lisses, brunes ou roussâtres, qui habitent l'Europe et qui vivent dans les champignons.

CYRUS (en grec *Kuros* ; en persan *Kourash*), nom de plusieurs princes achéménides.

Cyrus II le Grand, roi d'Anzan (558-528 av. J.-C.), est le fondateur de l'empire des Perses. En la troisième année de son règne il détrône Astyage, roi des Mèdes, dont les troupes s'étaient révoltées et le lui avaient livré, s'empare d'Ecbatane, sa capitale, puis peu après se fait proclamer roi des Perses. Crésus, roi de Lydie, voyant disparaître un allié et voulant combattre le nouvel Etat avant qu'il fût devenu plus fort, se prépare à l'attaquer ; Cyrus le devance (546), lui livre une bataille indécise à Ptérium, le poursuit en plein hiver jusqu'à Sardes, sa capitale, dont il s'empare. Laissant à ses lieutenants le soin de terminer la conquête de l'Asie Mineure, il s'en va guerroyer (545-539) entre la Caspienne et l'Indus et en soumet toutes les régions. Puis, avec l'appui du Babylonien Koubarou, gouverneur de la province entre le Zâb et la Dyâla, il conquiert la Babylonie (539) et permet aux Juifs déportés de retourner en Judée. On ignore à peu près les dernières campagnes de ce prince et comment il mourut. Son tombeau, élevé à Pasargades, existe encore aujourd'hui.

Cyrus (bas-relief de Meched-Mourgab).

Cyrus II est l'un des plus grands conquérants. L'empire par lui fondé, d'une étendue supérieure à tout ce que le monde avait vu, dura deux siècles ; il fallut un Alexandre pour le renverser. Encore Cyrus mourut-il trop tôt pour avoir le temps d'organiser son empire, qu'il avait seulement divisé en satrapies.

Les renseignements transmis sur ce prince par les auteurs grecs sont contradictoires et ont entouré son nom de légendes ; les faits historiques certains, trop peu nombreux, sont surtout connus par des documents cunéiformes.

CYRUS le Jeune (424-401), fils de Darius II, nommé par son père satrape de Lydie, est un prince ambitieux. Il tente de tuer son frère Artaxerxès II, le jour même de son couronnement (405). Gracié et renvoyé dans sa satrapie, il conspire avec les Spartiates, et en 401 marche contre son frère à la tête de 100.000 Asiatiques auxquels se sont joints 10.000 mercenaires grecs. Il est tué à la bataille de Cunaxa. Les mercenaires grecs, après sa mort, effectuent la fameuse retraite des Dix Mille, qui démontre aux Grecs d'Europe la faiblesse de l'empire perse.

Cyrus (LE GRAND), roman de Mlle de Scudéry. V. ARTAMÈNE.

CYRUS (Flavius), homme d'Etat, évêque et poète, né à Panopolis en Egypte (Ve s. de notre ère). Il conquit la faveur de l'impératrice Eudoxie par ses hautes qualités, devint préfet de Constantinople et du prétoire d'Orient sous Théodose II, mais tomba en disgrâce en 445. Il entra dans les ordres, et occupa le siège épiscopal de Smyrne.

CYRUS, patriarche d'Alexandrie, mort en 640. Transféré, en 630, de l'évêché de Phasis sur le siège d'Alexandrie, Cyrus s'y montra un des plus ardents partisans du monothélisme. Au moment de l'invasion arabe, il négocia un accord avec les vainqueurs, grâce auquel les chrétiens d'Egypte furent traités avec douceur par le calife Omar.

CYSOING [*zo-in*], ch.-lieu de cant. du Nord, arrond. et à 15 kil. de Lille ; 3.150 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques d'étoffes de laine et de coton, raffineries. Un ancien château mérovingien, puis une abbaye d'augustins, ont été à l'origine de la ville. — Le canton a 14 comm., et 17.185 hab.

CYSTALGIE [*siss-tal-jî*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *algos*, douleur). Pathol. Douleur de la vessie.

CYSTECTASIE [*siss-tèk-ta-zî*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *ektasis*, extension). Pathol. Dilatation de la vessie.

CYSTECTOMIE [*siss-tèk-to-mî*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *tomê*, section). Ablation plus ou moins complète de la vessie.

CYSTÉINE [*siss-té*] n. f. Composé de formule

$$HS\cdot CH^2\cdot CH(NH^2)\cdot CO^2H$$

rencontré dans les produits d'hydrolyse de la corne. (Elle conduit par oxydation à la *cystine* $[\cdot S\cdot CH^2CH(NH^2)CO^2H\cdot]^2$ trouvée dans les calculs urinaires.)

CYSTENCÉPHALE [*siss-tan-sé-fal'*] adj. (du gr. *kustis*, vessie, et de *encéphale*). Zool. Qui a une tête vésiculeuse.

CYSTHÉPATIQUE [*siss-té, tik'*] adj. (du gr. *kustis*, vessie, et de *hépatique*). Qui appartient au foie.

CYSTIBRANCHE [*siss-ti*] adj. (du gr. *kustis*, vessie, et *bragchia*, branchie). Zool. Dont les branchies sont contenues dans des cavités vésiculaires.

CYSTIBRANCHE [*siss-ti*] ou **CYSTIBRANCHUS** [*siss-ti, kuss*] n. m. Genre d'annélides hirudinées, famille des ichtyobdellidés, caractérisés par leur appareil respiratoire qui se compose d'une double série de vésicules rondes.

CYSTICERCOÏDE [*siss-ti*] adj. (de *cysticerque*, et du gr. *eidos*, aspect). Zool. Qui se rapproche, comme aspect, d'un cysticerque.

CYSTICERCOSE [*siss-ti*] n. f. (de *cysticerque*). Art vétér. Ensemble des troubles causés par la présence des cysticerques (forme larvaire du ténia de l'homme) dans les tissus de certains mammifères. (Il convient de rappeler que les viandes renfermant des cysticerques sont assainies par la cuisson ; mais la réfrigération et la congélation, souvent mises en pratique aujourd'hui pour la conservation des viandes, détruisent également les cysticerques.)

Cysticerque de ténia : *a*, embryon.

CYSTICERCOSÉ [*siss-ti*], **E** adj. Art vétér. Atteint de cysticercose : *Bœuf* CYSTICERCOSÉ. *Viande* CYSTICERCOSÉE.

CYSTICERQUE [*siss-ti-sèrk'*] n. m. (du gr. *kustis*, vessie, et *kerkos*, queue). Etat par lequel passent les embryons des vers cestodes, tels que les ténias, et où ils ont la forme d'une vésicule sur les parois de laquelle se développe une tête avec ses crochets.

CYSTICOTOMIE [*siss-ti, mî*] n. f. (de *cystique*, et du gr. *tomê*, section). Incision du canal cystique.

CYSTIDE [*siss-tid'*] n. f. Organe qui se trouve sur certains champignons, et que l'on regarde comme remplissant les fonctions d'anthère.

CYSTIDÉS [*siss-ti-dé*] n. m. pl. (du gr. *kustis, idos*, sac, vessie). Grand groupe d'échinodermes complètement éteint, comprenant des formes fixées, à calice formant une boîte globuleuse composée de plaques calcaires à symétrie peu nette, et ordinairement dépourvu de bras. Les principaux genres sont : *échinosphærites, caryocrinus, pseudocrinus, agelacrinus*, distribués dans les terrains primaires qu'ils caractérisent. (Nombreux surtout dans le silurien.)

CYSTIDICOLE [*siss-ti*] n. m. Genre de vers intestinaux de l'ordre des nématodes, dont l'espèce type est parasite de la truite.

CYSTIDION [*siss-ti*] n. m. Bot. Nom donné à un fruit monosperme, non adhérent au calice, et dont le péricarpe est peu apparent, quoique le cordon ombilical soit distinct.

CYSTIDITOME ou **CYSTIDOTOME, CYSTIDITOMIE** ou **CYSTIDOTOMIE**, autres formes des mots CYSTOTOME, CYSTOTOMIE.

CYSTIGNATHIDÉS [*siss-tigh-na-ti-dé*] n. m. pl. Famille de batraciens anoures, apparentés aux grenouilles et aux rainettes, et renfermant surtout les deux genres *ceratophrys* et *hylodes*. (Ils habitent l'Amérique et l'Australie.)

CYSTIGNATHUS [*siss-tigh'-na-tuss*] n. m. Ancien nom de grenouilles actuellement réparties dans plusieurs genres de la famille des *cystignathidés*.

CYSTINE [*siss*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie). Composé organique azoté et sulfuré trouvé dans l'urine et qui entre dans la constitution des calculs de la vessie : *La* CYSTINE *peut se produire par oxydation de la cystéine.*

CYSTINEUX [*siss-ti-neû*], **EUSE** adj. Qui contient de la cystine. (On dit aussi CYSTINIQUE.)

CYSTINURIE [*siss-ti, rî*] n. f. (de *cystine*, et du gr. *ourein*, uriner). Méd. Elimination de cystine par les urines, souvent sous forme de petits graviers cystineux, qui peuvent causer, à leur passage du bassinet dans la vessie, des coliques néphrétiques, ou bien s'agglomérer dans la vessie et donner naissance à des calculs. (La cystinurie va souvent de pair avec l'uricémie ; aussi l'observe-t-on de préférence, d'une manière notable, dans certaines maladies de la nutrition, comme le diabète, la goutte et la lithiase rénale.)

CYSTIPATHIE [*siss-ti-pa-ti*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *pathos*, maladie). Maladie de la vessie en général.

CYSTIQUE [*siss-tik'*] adj. (du gr. *kustis*, vessie). Anat. Qui a rapport à la vessie ou à la vésicule biliaire. || *Conduit* ou *Canal cystique*, Canal qui s'étend de la vésicule biliaire au canal cholédoque. || *Fossette cystique*, Petit creux du lobe droit du foie, dans lequel est logée la vésicule biliaire. || *Calculs cystiques*, Calculs biliaires.

— Chir. *Tumeurs cystiques*, Tumeurs qui sont principalement composées de plusieurs kystes.

— ENCYCL. Anat. *Canal cystique*. V. BILIAIRE.

CYSTIQUE [*siss-tik'*] n. m. Phase larvaire des divers ténias. (Le cystique étant introduit dans le tube digestif d'un hôte convenable, donne naissance à un ou plusieurs ténias, suivant le nombre de têtes ou *scolex* qu'il renferme.)

CYSTISOME ou **CYSTISOMA** [*siss-ti*] n. m. Genre de crustacés amphipodes, type de la famille des *cystisomidés*. (Le *cystisoma spinosum* est répandu dans les mers tempérées et chaudes.)

CYSTITE [*siss-tit'*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie). Inflammation de la vessie. || *Cystite catarrhale*, Inflammation de la membrane muqueuse de la vessie. (On dit aussi CATARRHE VÉSICAL.)

— ENCYCL. Les *cystites* sont des inflammations dont les agents pathogènes les plus fréquents sont le gonocoque, le streptocoque, le bacille de la tuberculose et le colibacille. Au point de vue symptomatique, elles se divisent en cystite *aiguë* et *chronique*.

La *fréquence* des mictions, la *douleur* pendant et après les mictions, la *présence fréquente du pus* dans l'urine sont les trois symptômes essentiels. L'hématurie peut manquer.

La cystite chronique, qui succède à la cystite aiguë, présente les mêmes symptômes avec des variantes.

Certains médicaments peuvent altérer l'urine et produire de la cystite ; tels sont le sulfate de quinine et la cantharide.

Chez la femme, la cystite est rare ; elle est généralement le résultat d'une propagation d'une infection vaginale ou utérine à la vessie.

Le traitement de la cystite doit se baser sur les causes. La douleur est combattue efficacement par les opiacés en suppositoires, lavements, ou injections hypodermiques. Le pus, lorsque la cystite aura cessé d'être aiguë, sera évacué par des lavages fréquents de la vessie. Les instillations de nitrate d'argent donnent, dans certains cas anciens, de bons résultats.

CYSTITOME [*siss-ti*] n. m. Chir. Syn. de CYSTOTOME.

CYSTOCARPE [*siss-to*] n. m. Nom que l'on donne à l'embryon sporifère qui provient du développement de l'œuf d'une floridée. (C'est, en réalité, l'homologue du sporogone d'une muscinée.)

CYSTOCÈLE [*siss-to*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *kèlê*, tumeur). Chir. Hernie de la vessie.

— ENCYCL. La vessie peut faire hernie, seule ou avec l'intestin ou l'épiploon, soit par l'anneau inguinal (cystobubonocèle), soit par l'anneau crural (cystomérocèle), soit par le périnée (cystocèle périnéale), soit, chez la femme, par le vagin (cystocèle vaginale). Les hernies de la vessie se traitent par la réduction, suivie de l'application d'un bandage approprié, ou par l'opération chirurgicale.

CYSTOCOPE [*siss-to*] n. m. (du gr. *kustis*, vessie, et *kopos*, coup). Méd. Cathéter pourvu d'une plaque destinée à faciliter l'audition du bruit que produisent les calculs au contact de la sonde.

CYSTODYNIE [*siss-to-di-nî*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *odunê*, douleur). Pathol. Douleur de la tunique musculaire de la vessie.

CYSTO-ENTÉROCÈLE [*siss-to-an*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, *entéron*, intestin, et *kèlê*, tumeur). Chir. Hernie de la vessie, accompagnée du déplacement d'une portion de l'intestin.

CYSTO-ÉPIPLOCÈLE [*siss-to*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et de *épiplocèle*). Chir. Hernie de la vessie, accompagnée d'une portion de l'épiploon.

CYSTOFLAGELLÉS n. m. plur. Ordre de protozoaires flagellés ayant pour type le genre noctiluque.

CYSTOÏDE [*siss-to*] adj. (du gr. *kustis*, vessie, et *eidos*, aspect). Qui ressemble à une vessie. || *Tumeur cystoïde*, Kyste. || *Ver cystoïde*, Cysticerque.

CYSTOLITHE [*siss-to*] n. m. (du gr. *kustis*, vessie, et *lithos*, pierre). Pathol. Calcul vésical.

— Bot. Protubérance intracellulaire, fortement incrustée de carbonate de chaux.

— ENCYCL. Bot. Chez les urticacées, certaines cellules épidermiques, plus grandes que les autres et plongeant profondément dans l'écorce, épaississent beaucoup leur membrane cellulosique vers l'intérieur, de manière qu'elle projette vers l'intérieur de la cellule une sorte de protubérance mamelonnée par des cristaux de carbonate de chaux.

Cystolithe (bot.).

CYSTOLITHIQUE [*sis-to, tik'*] adj. (rad. *cystolithe*). Méd. Qui concerne les calculs vésicaux.

CYSTOPE [*siss-top'*] n. m. Genre de champignons de la famille des péronosporées, produisant sur diverses plantes la maladie appelée *rouille blanche* des crucifères.

— ENCYCL. Le *cystope* apparaît sur les feuilles comme des taches blanches dues à de courts filaments blancs portant à leur extrémité une file de sporc s rondes. Ces spores, en germant, donnent des zoospores à deux cils vibratiles, qui pénètrent dans les feuilles par les stomates et y propagent la maladie. Il se forme en outre, dans l'intérieur même des feuilles, des œufs.

CYSTOPEXIE [*siss-to-pè-ksi*] n. f. Opération destinée à remédier à la cystocèle compliquée de colpocèle par fixation de la paroi vésicale du vagin à la paroi abdominale.

CYSTOPHORE [*siss-to-for'*] n. m. Genre de mammifères pinnipèdes, famille des phocidés, comprenant une espèce remarquable par une ampoule érectile placée sur le front des mâles et qui forme capuchon.

Cystophore.

— ENCYCL. Le *cystophore* ou *phoque à capuchon* atteint 8 m. de long ; il est noir bleuâtre, piqueté de blanc, avec la tête et les membres d'un noir pur ; les nouveau-nés sont blancs. Ce phoque, dont la fourrure est très estimée, habite les mers froides boréales.

CYSTOPLASTIE [*siss-to-plass-ti*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *plassein*, former). Chir. Restauration d'une perte de substance de la vessie par autoplastie.

CYSTOPLÉGIE [*siss-to, ji*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *plêgê*, action de frapper). Pathol. Paralysie de la vessie.

CYSTOPTÉRIDE [*siss-to*] n. f. Genre de plantes cryptogames, de la famille des fougères, comprenant plusieurs espèces, propres aux régions tempérées des deux hémisphères. (Quelques espèces sont cultivées dans les serres.)

CYSTOPTOSE [*siss-to*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *ptôsis*, chute). Chir. Chute de la vessie.

CYSTORADIOGRAPHIE [*siss-to, fi*] n. f. Radiographie appliquée à la vessie, avec injection dans celle-ci de substances opaques.

CYSTORRAGIE [*siss-to, ji*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *rhagein*, faire éruption). Pathol. Hémorragie vésicale.

CYSTOSCOPE [*siss-toss-kop'*] n. m. (du gr. *kustis*, vessie, et *skopein*, examiner). Instrument qui tout à la fois éclaire la vessie et permet d'en examiner l'intérieur.

— ENCYCL. Le *cystoscope* a la forme d'une sonde ordinaire rigide ; une petite lampe électrique permet d'éclairer la paroi de la vessie ; un jeu de lentilles renvoie l'image vésicale dans l'intérieur de la sonde, et l'œil placé à l'extrémité externe peut apprécier les lésions.

CYSTOSCOPIE [*siss-toss, pi*] n. f. Examen de la paroi vésicale au moyen du cystoscope.

CYSTOSCOPIQUE [*siss-toss-ko-pik'*] adj. Qui a rapport à la cystoscopie.

CYSTOSPASME [*siss-toss-spassm'*] n. m. (du gr. *kustis*, vessie, et de *spasme*). Pathol. Contraction spasmodique de la vessie.

CYSTOSPASTIQUE [*siss-toss-pass-tik'*] adj. Pathol. Qui dépend du spasme de la vessie.

CYSTOSTOMIE [*siss-toss-to-mî*] n. f. (du gr. *kustis*, vessie, et *stoma*, bouche). Ouverture de la vessie au-dessus du pubis et établissement d'une dérivation de l'urine par l'orifice ainsi créé.

CYSTOTÆNIÉS [*siss-to-té-ni-é*] n. m. pl. Division de la famille des *tæniidés* dont le type est le *cystotænia cenurus*, parasite du mouton et du chien et accidentellement de l'homme, à l'état de larve.

CYSTOTOME [*siss-to*] n. m. (du gr. *kustis*, vessie, et *tomê*, incision). Chir. Instrument servant à inciser la vessie, dans l'opération de la pierre. (On dit aussi CYSTITOME.)

CYSTOTOMIE [*siss-to, mî*] n. f. (rad. *cystotome*). Chir. et Art vétér. Incision de la vessie.

— ENCYCL. Chir. V. TAILLE.

CYTASE n. f. Chim. V. CELLULASE.

CYTE n. f. (du gr. *kutos*, cavité). Cellule mère des produits sexuels au début de la maturation.

— ENCYCL. La réduction chromatique s'effectue en deux temps ; il faut distinguer la *cyte* de premier ordre et les cytes de second ordre ; ce sont les cytes du second temps qui donnent naissance aux produits sexuels définitifs et aux globules d'expulsion.

Les cytes s'appellent « spermatocytes » chez le mâle et « ovocytes » chez la femelle.

CYTHÈRE n. f. Genre de crustacés, type de la famille des *cythéridés* de l'ordre des ostracodes, caractérisés par les antennes de la première paire à cinq ou six articles, celles de la seconde paire à quatre articles, et le telson rudimentaire. (Beaucoup d'espèces sont uniquement marines ; quelques-unes vivent à une grande profondeur.)

CYTHÈRE. Géogr. anc. Ile grecque de la mer de Myrto, au N.-O. de l'île de Crète, près des côtes de Laconie, au S. du cap Malée. Elle était consacrée à Vénus (*Cytherea*, la déesse de Cythère) qui, née de l'écume de l'onde, y aurait pris terre, soit pour la première fois, soit après être apparue à Chypre. Aux environs de Cérigo, de précieux débris artistiques, datant indéniablement de l'antiquité, ont été ramenés du fond de la mer.

Monnaie de Cythère.

— Dans la langue poétique, CYTHÈRE est devenue une île enchanteresse, la patrie allégorique des Amours. Aujourd. *Cérigo*.

— ALLUS. LITTÉR. **Le bataillon de Cythère**, Les femmes galantes.

Cythère (L'EMBARQUEMENT POUR), chef-d'œuvre de Watteau, au Louvre, son tableau de réception à l'Académie (1717). Cette toile, qui est une poétique fantaisie du coloris le plus riche et le plus harmonieux, nous montre des couples amoureux sur le point de partir pour l'île de Vénus ; des Amours voltigent dans l'air.

Une réplique de ce tableau est à Berlin. (V. planche *Beaux-Arts XL*.)

CYTHÉRÉA n. f. Genre de mollusques pélécypodes, dont le nom véritable est *meretrix* (v. ce mot).

CYTHÉRÉE adj. f. Surnom d'Aphrodite, honorée à Cythère.

CYTHÉRÉEN [*ré-în*], **ENNE** habitant ou natif de Cythère : *Les* CYTHÉRÉENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à l'île de Cythère ou à ses habitants : *Rochers* CYTHÉRÉENS.

— *Fig.* Qui est consacré à l'amour : *Les régions* CYTHÉRÉENNES *de la ville.*

CYTHÉRIS, courtisane grecque, du Ier siècle. Elle compta au nombre de ses amants Marc Antoine et le poète Gallus, qui la célébra sous le nom de *Lycoris*. Virgile parle d'elle dans sa dixième églogue.

CYTHÉRODICE n. m. (gr. *kuthêrodikês ;* de *Kuthêra*, Cythère, et *dikê*, justice). Antiq. gr. Magistrat que les Lacédémoniens envoyaient tous les ans dans l'île de Cythère, au temps où elle leur était soumise.

— ENCYCL. Anciennement, *Cythère* appartenait aux Argiens. Elle leur fut enlevée vers 600 av. J.-C. par Sparte qui y entretint désormais un petit corps de troupes commandé par un *kuthêrodikês* (jusqu'en 455, où l'île fut prise par les Athéniens).

CYTINACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *cytinet*.

— ENCYCL. La famille des *cytinacées* renferme des plantes herbacées, parasites, charnues. Les fleurs, qui sont accompagnées de bractéoles, sont ordinairement monoïques, à périanthe tubuleux, campanulé, offrant un limbe à quatre ou six divisions étalées, imbriquées. Le fruit est une baie. Cette petite famille renferme les genres *cytinet*, *rafflésie* et *hydnore*. Elle est voisine des *népenthacées* et des *aristolochiacées*.

CYTINET [*nè*] n. m. Genre de plantes parasites, type de la famille des *cytinacées*, renfermant quatre espèces, qui croissent dans le midi de l'Europe et le sud de l'Afrique. || Syn. CYTINELLE.

Cytise.

CYTISE n. m. (lat. *cytisus*). Genre de légumineuses papilionacées, ornementales, voisin des genêts.

— ENCYCL. Les *cytises* sont des arbrisseaux à fleurs ordinairement jaunes, en grappes, que l'on cultive dans les jardins et les parcs pour la beauté et le parfum de leurs fleurs. On en connaît quarante espèces des régions tempérées. Le *faux ébénier* ou *aubour* est employé en marqueterie. Le *cytise des Alpes* est commun dans les forêts alpestres. Le bois des deux espèces est

employé en ébénisterie. Plus de vingt espèces font l'ornement des parcs et bosquets.

CYTISINE n. f. Alcaloïde de formule $C^{20}H^{27}N^3O$, excessivement toxique, retiré des graines du cytise. || Syn. ULEXINE.

CYTOBLASTE [*blasst'*] n. m. (du gr. *kutos*, cellule, et *blastos*, germe). Petit corps lenticulaire ou sphérique qui constitue le noyau de la cellule végétale. (Peu us.)

CYTOBLASTÈME [*blass*] n. m. Anat. Syn. de BLASTÈME.

CYTOCHROMATINE [*kro*] n. f. (du gr. *kutos*, cellule, et *khrôma*, couleur). Biol. Chromatine du protoplasma différencié ou fonctionnel. (Elle imprègne des granulations, des cordons qui se colorent en noir par l'hématoxyline au fer. On ne sait pas si elle est chimiquement distincte de la chromatine nucléaire.)

CYTODE n. m. (du gr. *kutos*, cellule, et *eidos*, aspect). Plastide dépourvu de noyau ; comme la monère.

CYTODIAGNOSTIC [*agh-noss-tik'*] n. m. (du gr. *kutos*, cellule, et de *diagnostic*). Méd. Méthode de diagnostic basée sur la formule leucocytaire des épanchements des séreuses.

— ENCYCL. Cette méthode, imaginée par F. Widal, part de ce fait que toute inflammation locale détermine un appel de leucocytes et que ces leucocytes varient en nature et en proportion suivant la cause de l'inflammation. Par suite, l'examen de la formule leucocytaire d'un épanchement peut fournir des indications utiles au diagnostic. Cette méthode est employée pour l'étude du liquide céphalo-rachidien, des épanchements pleuraux, articulaires, péricardiques, et des liquides d'hydrocèle.

CYTOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *kutos*, cellule, et *logos*, discours). Partie de l'histologie, qui étudie les cellules au point de vue de leur constitution, de leur morphologie et de leur évolution.

CYTOLOGISTE [*jisst'*] n. m. Celui qui s'occupe de cytologie.

CYTOLYSE n. f. (du gr. *kutos*, cellule, et *lusis*, dissolution). Dissolution des éléments cellulaires sous l'influence d'un agent physique (*lysine*), qui détruit leur état colloïdal et disperse leurs miscelles.

CYTOLYSINE n. f. (du gr. *kutos*, cellule, et *luein*, dissoudre). Biol. Substance hypothétique, que l'on rencontre notamment dans le venin des serpents, et qui aurait la propriété de détruire les cellules par dissolution. (Il s'agit en réalité du conflit de deux colloïdes organiques, entraînant la dispersion miscellaire ou *lyse*.)

CYTOLYTIQUE [*tik'*] adj. Se dit de toute substance et notamment des sérums qui ont la propriété de déterminer la cytolyse.

CYTOMÈTRE n. m. Syn. de GLOBULIMÈTRE.

CYTOMICROSOME n. m. (du gr. *kutos*, cellule, et de *microsome*). Biol. Granulation du protoplasma différencié ou fonctionnel. (Elle fait partie du chondriome et est analogue au microsome et à la mitochondrie.)

CYTOPEXIQUE [*pèk-sik'*] adj. (du gr. *kutos*, cellule, et *pêxis*, fixation). Physiol. Se dit d'une fonction de divers organes et principalement du foie, en vertu de laquelle le tissu de ces organes fixe dans son intimité les cellules normales et pathologiques qui lui sont amenées par le sang, et tend à les détruire.

CYTOPHYLACTIQUE [*fi-lak'-tik'*] adj. Qui a rapport à la cytophylaxie.

CYTOPHYLAXIE [*fi-lak-sî*] n. f. (du gr. *kutos*, cellule, et *phulaxis*, protection). Méd. Nouvelle méthode de protection des cellules et particulièrement des leucocytes.

— ENCYCL. La cytophylaxie a été réalisée non avec des antiseptiques qui, s'ils détruisent les microbes, altèrent aussi les tissus de leur hôte, mais par l'emploi de solutions salines faibles (chlorure de sodium, chlorure de magnésium, nucléinate de soude, solution de Locke), qui ont surtout pour effet de renforcer le pouvoir phagocytaire. Ces solutions rendent de bons services pour les lavages et pansements des plaies infectées.

CYTOPLASMA [*plass-ma*] ou **CYTOPLASME** [*plassm'*] n. m. Protoplasma situé en dehors du noyau dans la cellule vivante. V. CELLULE.

CYTOROS [*ross*]. Myth. gr. Fils de Phrixos. (Il donna son nom à une ville, sur la côte de Paphlagonie.)

CYTOTHÈQUE [*tèk'*] n. f. (du gr. *kutos*, tronc, et *thèkê*, loge). Partie d'une chrysalide, qui forme l'enveloppe extérieure du corselet.

CYTOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *kutos*, cellule, et *thérapeia*, traitement). Méd. Méthode thérapeutique dans laquelle on emploie des émulsions cellulaires. || Se dit aussi des procédés de traitement dérivés de la connaissance des cytotoxines.

CYTOTOXINE [*tok-sin'*] n. f. (du gr. *kutos*, cellule, et *toxikon*, poison). Méd. Substance qui serait contenue dans certains sérums préparés et jouirait de la propriété de détruire par dissolution une catégorie définie de cellules. (Ainsi le sérum de l'animal qui a reçu en injection une émulsion de rein d'un animal d'une autre espèce, contient une substance ou *néphrotoxine*, capable de détruire spontanément les cellules rénales de l'animal auquel a été emprunté le rein qui a servi à préparer l'émulsion. Certains auteurs pensent que c'est l'injection même qui déterminerait l'apparition de la cytotoxine [*autocytotoxine*].) || On appelle aussi *cytotoxines* les déchets solubles nuisibles produits par la cellule.

CYTOTOXIQUE [*tok-sik'*] adj. Se dit d'une substance capable de détruire telle ou telle cellule étrangère et qui joue ainsi à peu près le rôle d'une *cytotoxine*.

CYTOTROPE adj. (du gr. *kutos*, cellule, et *tropein*, diriger). Biol. Exprime la propriété de certaines substances d'être attirées et fixées par les éléments tissulaires.

— *Médicament cytotrope*, Agent chimiothérapique qui se fixe sur certaines substances de l'organisme et non sur ses parasites microbiens. (La morphine, la strychnine, sont des agents cytotropes.)

CYTOTROPISME [*pissm'*] n. m. (du gr. *kutos*, cellule, et *tropein*, diriger). Biol. Attraction qu'exerce une cellule sur d'autres cellules vivantes ou sur des substances chimiques inanimées. (L'attraction des premiers blastomères les uns pour les autres est un exemple du premier cas ; l'attraction de l'hématozoaire pour la quinine, un exemple du second.)

CYTOZOAIRES [*zo-èr'*] n. m. pl. (du gr. *kutos*, cavité, et *zôon*, animal). Nom donné jadis aux animaux sporozoaires, effectuant une partie au moins de leur évolution dans l'intérieur d'une cellule hôte.

CYVRAN (saint), en latin *Cyprianus*, confesseur, honoré dans le Poitou. Probablement le même que saint Cyprien, de Brescia, au VIe siècle. — Fête le 14 juin.

CYZICÈNE n. f. Antiq. Nom que donne Vitruve à de grandes salles d'été, tournées au N. et décorées de verdure, qui furent probablement usitées d'abord à Cyzique. || La monnaie de Cyzique, qui valait 28 drachmes.

CYZICÉNIEN, ENNE, habitant ou natif de Cyzique : *Les* CYZICÉNIENS.

— *Adjectiv.* Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Mœurs* CYZICÉNIENNES.

CYZICOS [*koss*]. Myth. gr. Fils d'Æneus et d'Evanthie. Roi des Dolions, à Cyzique, sur les bords de la Propontide, il accueillit avec bienveillance les Argonautes, qui firent escale en allant en Colchidie. Après leur départ, une tempête nocturne les rejeta sur la côte de Cyzique. Les Dolions, ne les reconnaissant pas, engagèrent avec eux un combat, et Cyzicos fut tué par Jason.

CYZIQUE [*zik'*]. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Phrygie, sur la Propontide. Fondée par les Pélasges de Thessalie, elle s'accrut de plusieurs colonies milésiennes et devint importante après la guerre du Péloponèse et la décheance d'Athènes. Elle devint macédonienne après la victoire d'Alexandre au Granique (333 av. notre ère), résista avec succès à Mithridate, roi du Pont, et fut l'amie de Rome ; elle demeura plus ou moins autonome jusqu'au temps de l'empereur Tibère. Un concile arien se tint en 376 à Cyzique, qui fut prise par les Arabes en 675 et détruite par un tremblement de terre en 943. Ses ruines sont auprès du port d'*Artaki* ou *Erdek*.

Monnaie de Cyzique.

CZACAN [*tcha-kan*] n. m. Instrument à vent et en bois en forme de canne, et qui servait en effet de canne ; (il fut très répandu en Allemagne aux environs de 1800, et on écrivit alors pour cet instrument, dont il ne reste actuellement que peu d'exemplaires, beaucoup de musique.)

CZACKI [*tchat'-ski*], ancienne famille polonaise, dont plusieurs membres se sont signalés : FÉLIX, né en 1723, mort en 1790, s'opposa à l'élection de Stanislas-Auguste Poniatowski (1764) et fut arrêté par les Russes ; — Son fils, MICHEL, né en 1753, mort en 1828, se fit remarquer par le patriotisme de ses opinions ; — THADÉE, frère du précédent, historien et jurisconsulte, né à Poryck (Volhynie) en 1765, mort à Dubno en 1813, se dévoua entièrement à la cause de l'instruction primaire, et établit de nombreuses écoles en Volhynie, en Podolie et en Ukraine. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages.

CZACKI [*tchat'-ski*] (Vladimir), cardinal polonais, né en 1834, mort à Rome en 1888. Il fut, sous les pontificats de Pie IX et de Léon XIII, l'un des plus habiles diplomates de la cour pontificale. En 1879, il fut envoyé en qualité de nonce apostolique à Paris. Lors de l'exécution, en France, des décrets contre les congrégations, il contribua par son tact à empêcher une rupture entre le gouvernement français et le pape. Créé cardinal par Léon XIII, en 1882, il alla se fixer à Rome, où il continua à soutenir une politique de conciliation.

CZAJKOWSKI [*tcha-i-koss-ki*] (Michel), également connu sous le nom de **Sadyk pacha,** littérateur et général polonais au service de la Turquie, né à Helczyniec (Ukraine) en 1808, mort dans le gouvernement de Tchernigov en 1876. Exilé en France après les événements de 1831, il se fit connaître en publiant, de 1837 à 1840, des romans remarquables. Chargé par le prince Czartoryski d'une mission en Orient (1840), il exerça à Constantinople une influence telle que la Russie demanda son expulsion ; mais il se fit musulman sous le nom de SADYK, et continua à servir dans l'armée turque. Sur la fin de sa vie, il se rallia pourtant aux idées russes.

CZAKO [*tcha-ko*] (Sigismond), auteur dramatique hongrois, né à Dezs (Transylvanie) en 1820, mort en 1847. Esprit tourmenté (il se suicida), il a écrit, dans une langue colorée, des drames d'un romantisme hardi, dont le meilleur est *le Testament* (1845).

CZAMARA [*tcha*] ou **CZAMARKA** n. f. Costume slave, porté plus particulièrement en Pologne et en Bohême : *La* CZAMARA *est une sorte de redingote à brandebourgs.*

CZAPSKA n. m. Cost. V. CHAPSKA.

CZAPSKI [*tchap-ski*], nom d'une ancienne famille polonaise, dont les membres les plus connus sont : GEORGES, né en 1460, mort en 1532, qui eut une grande réputation militaire ; — JEAN-CHRYSOSTOME, né vers 1640, mort en 1716, prit part à l'expédition de Vienne (1683) ; — FRANÇOIS-STANISLAS, né en 1752, mort en 1802, se signala pendant la Confédération de Bar ; — CHARLES, fils du précédent, né en 1775, mort en 1860, fut curateur des écoles du gouvernement de Minsk ; — STANISLAS, frère du précédent, né en 1779, mort en 1857, servit la France pendant les campagnes de Russie et de Dresde.

CZAR n. m. V. TSAR.

CZARDAS n. f. (mot hongrois). Chorégr. V. CSARDAS.

CZARÉWITCH n. m. Syn. de CÉSARÉWITCH ou TSARÉWITCH.

CZAREWNA n. f. Fille du tsar. (On dit mieux CÉSAREVNA ou TSAREVNA.)

CZARIEN, ENNE adj. V. TSARIEN, ENNE.

CZARINE ou **TSARINE** n. f. V. TSARITSA.

CZARNA [*tchar-na*], rivière de Pologne (palatinat de Kielce) ; cours, 81 kil. — Dans son bassin, abondants gisements de minerai de fer.

CZARNA HANCZÁ, rivière de Pologne, affl. gauche du Niémen ; prend sa source dans le distr. de Suwalki et forme une partie du canal d'Augustow ; cours, 136 kil.

CZARNA WODA (en allem. **Schwarzwasser**), rivière de Pologne, affl. gauche de la Vistule ; cours, 120 kil.

CZARNECKI [*tchar-nèt'-ski*] (Edouard), théologien et littérateur polonais, né à Szczuczyn en 1774, mort en 1831. Il fut archevêque de Varsovie et primat de Pologne. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les *Principes d'éducation et d'instruction selon Niemeyer.* (1808).

CZARNIECKI [*tchar-nièt'-ski*] (Etienne), général polonais, né à Czarnça (palatinat de Sandomir) en 1599, mort à Sokolowka (Volhynie) en 1665. Lorsque, en 1654, la Pologne fut envahie de toutes parts, il déploya de grands talents militaires et un beau courage. Pour le récompenser, le roi Jean-Casimir lui donna à perpétuité le comté de Tykoczyn, avec Bialystok et ses dépendances. On l'a surnommé en France « le Du Guesclin polonais ».

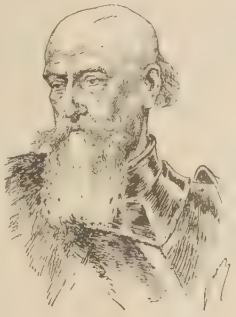

Czarniecki.

CZARNKOW [*tcharn-kouf*] (en allem. **Czarnikau**), ville de Pologne (palatinat de Posnanie), sur la Notec, à la frontière allemande ; 5.140 hab. Ch.-lieu de distr. Minoterie, four à chaux, commerce de céréales et de bétail.

CZARNKOWSKI [*tcharn-ko-ski*] (Jean), ou **JANKO DE CZARNKOW**, chroniqueur polonais du XIVe siècle, mort en 1396. Vice-chancelier du roi Casimir le Grand, il a écrit une très vivante chronique des événements de son temps, publiée seulement au XVIIIe siècle.

CZARNOCKI [*tchar-not'-ski*] (Adam), savant polonais, né en 1784, mort en 1825. Il fut un des premiers ethnographes polonais et a laissé, sous le nom de ZORIAN DOLENGA CHODAKOWSKI, un *Rapport* sur son premier voyage en Russie.

CZARTH [*tchart'*] (Georges), musicien bohème, né à Deutschenbrod en 1708, mort à Manheim en 1774. Il était violoniste de la chapelle de l'électeur palatin. Il a publié six solos pour le violon, six solos pour la flûte, et il a écrit encore une quantité de concertos, de trios et même de symphonies.

CZARTORYSKI [*tchar-to-riss-ki*], famille princière de Pologne, qui descend de Korygiello, fils d'Olgerd, grand-duc de Lituanie au XIVe siècle. Ses principaux membres sont : ALEXANDRE, né vers 1510, mort en 1570 ; palatin de Volhynie, il contribua puissamment à la réunion de la Lituanie et de la Pologne ; — ADAM-CASIMIR, né à Dantzig en 1734, mort à Sieniawa en 1823, fut élu président de la Diète chargée de donner un successeur à Auguste III (1763) ; il représenta le parti qui voulait que la monarchie devînt héréditaire, et il accepta l'intervention de la Russie dans les affaires polonaises ; il a publié un recueil de maximes : *Lettres de Doswiadczynski* (1783) ; — Sa femme, Isabelle **Czartoryska**, fille du comte Fleming, née en 1743, morte en 1835, se fit connaître par son goût pour les lettres et pour les arts ; on a d'elle : *Diverses idées sur la manière de disposer les jardins* (Breslau, 1807) ; — Sa fille aînée, MARIE, née en 1768, morte à Paris en 1854, épousa en 1784 le prince Louis-Frédéric-Alexandre de Wurtemberg ; elle a écrit un roman : *Malvina ou l'Instinct du cœur* (Varsovie, 1816) ; — Adam-Georges **Czartoryski**, né à Varsovie en 1770, mort à Montfermeil en 1861, frère de la précédente. Après le partage de la Pologne, il fut envoyé à Pétersbourg comme otage. Le grand-duc Alexandre se lia avec lui, et, lorsqu'il monta sur le trône, en 1802, il nomma Czartoryski ministre des affaires étrangères. Le prince refusa toujours de croire aux bonnes intentions de Napoléon Ier. Il prit part aux événements de 1831, et, condamné à mort par Nicolas, se réfugia à Paris où il fit de nombreuses démarches auprès des puissances. On a publié ses *Mémoires du prince Adam Czartoryski et sa Correspondance avec l'empereur Alexandre Ier* (Paris, 1887) ; — Sa femme, Anna **Czartoryska,** fille du prince Sapieha, née en 1796, morte en 1864, eut deux fils : WITOLD (1824-1864) et LADISLAS, né en 1828, mort à Neuilly en 1894. Ce dernier épousa en secondes noces la princesse Marguerite d'Orléans, fille du duc de Nemours, morte en 1893, qui lui a donné deux fils : ADAM, né en 1872, et WITOLD, né en 1876 ; — Constantin **Czartoryski,** né à Pulawy en 1773, mort à Vienne en 1860, fut, comme son frère ADAM-GEORGES, envoyé en otage à Pétersbourg (1795). Il fit contre les Russes la campagne de Moscou. Peu après, il se retira en Autriche.

CZECH [*tchèk*] (Joseph), savant polonais, né à Cracovie en 1762, mort à Krzemieniec en 1810. Il fut professeur à l'université de Cracovie, puis directeur du lycée de Krzemieniec. C'est à lui qu'on doit la propagation des sciences mathématiques en Pologne.

CZECH (Svatopluk), écrivain tchèque. Biogr. V. TCHECH.

CZECHOWICE [*tchè-kho-vi-tsè*], ville de Pologne (palatinat de Silésie, distr. de Bielsko) ; 8.900 hab. Raffinerie de pétrole ; fabriques d'allumettes et d'appareils électrotechniques.

CZECHOWICZ [*tchè-ko-vitch*] (Simon), peintre polonais, né à Cracovie en 1689, mort à Varsovie en 1775. Elève à Rome de Carlo Maratta, il se consacra à la peinture religieuse. Parmi ses meilleures œuvres, on cite notamment son *Martyre de saint Laurent,* chez les capucins de

Varsovie, et son *Saint Joseph avec l'Enfant Jésus*, chez les visitandines de cette ville.

CZEGLED [*tzé*], ville de Hongrie (comitat de Pest), dans la Puszta ; 36.900 hab. Nœud de voies ferrées. Centre agricole, vins estimés. Combat entre Hongrois et Autrichiens le 25 janvier 1849.

CZELADZ [*tché-ladj'*], ville de Pologne (palatinat de Kielce, distr. de Bendzin), sur la Brynica ; 17.260 hab. Mines de houille, carrières de chaux.

CZELAKOVSKY [*tché*]. Biogr. V. TCHELAKOVSKY.

CZENSTOCHOWA [*tchen'-sto-ko-va*], ville de Pologne (palatinat de Kielce), sur la Warta ; 80.570 hab. Ch.-lieu de district. Fabriques de cotonnades, toiles, chapeaux, aiguilles, papier, verre, produits chimiques, boutons, gélatine, etc. Célèbre monastère fondé par les paulins à la fin du XIVe siècle et où une Vierge miraculeuse attire annuellement environ 200.000 pèlerins. Pour s'emparer de ses richesses, 9.000 Suédois l'assaillirent, sans succès, en 1655.

CZEREGETTY [*tché-ré-guéti*] (Joseph), peintre tchèque, né à Chrudim en 1742, mort en 1799. Il excellait surtout dans le genre historique, et dans le portrait. Nous citerons parmi ses œuvres : le portrait de la *Princesse d'Auersperg ;* ceux de l'*Impératrice Marie-Thérèse* et de l'*Empereur Joseph II ;* un *Rétable d'autel*, dans l'église Saint-Michel, et un autre dans l'église Sainte-Catherine, à Chrudim.

Czernin. — Cl. P. Petit.

CZERMAK. Biogr. V. TCHERMAK.

CZERNELICA, ville de Pologne (palatinat de Stanislawow, distr. de Horodenka), sur le Dniester ; 3.240 hab. Ruines d'un château.

CZERNICA [*tchèr-ni-tsa*] (en allem. **Czernitz**), bourgade de Pologne (palatinat de Silésie, distr. de Rybnik) ; 1.230 hab. Mines de houille.

CZERNIN (Ottokar-Theobald, comte DE), homme d'Etat et diplomate autrichien, né à Dimokur (Bohême) en 1872, mort à Vienne en 1932. Il n'entra dans la vie publique qu'en 1912, comme membre héréditaire de la Chambre des seigneurs d'Autriche. On lui confia la légation de Bucarest, qu'il occupait en 1914 ; il s'efforça vainement d'entraîner la Roumanie aux côtés des puissances centrales.

En décembre 1916, Czernin remplaça Burian au ministère des affaires étrangères autrichien. Il y apporta le désir de réagir contre les partisans de la guerre à outrance et de conclure une paix de compromis, mais sans abandonner l'alliance allemande ni perdre pour l'Autriche sa position de grande puissance. Il ne put convertir l'Allemagne à ses vues de modération et ne fut pas mis au courant par l'empereur Charles des détails de la tentative de paix séparée avec la France risquée par l'entremise du prince Sixte de Bourbon (mars 1917). Sa situation personnelle, déjà difficile, devint intenable après les désaccords entre alliés auxquels donnèrent lieu les négociations du traité de Brest-Litowsk avec la Russie et de Bucarest avec la Roumanie. Il donna sa démission aussitôt après. Il a publié un livre de *Mémoires* (1919).

CZERNOWITZ. Géogr. V. CERNAUTI.

CZERNY. Biogr. V. KARA et TCHERNY.

CZERNY [*tchèr-ni*] (Charles), pianiste et compositeur autrichien, né et mort à Vienne (Autriche) [1791-1857]. A quatorze ans, il commença à donner des leçons, et son succès dans cette voie fut tel qu'il ne put, en dépit de son rare talent, se produire comme virtuose. Il commença fort jeune à composer et il a laissé près d'un millier d'œuvres, musique religieuse, d'orchestre ou de chambre, d'un style pur et élégant. Il a rendu surtout un grand service par la publication d'un grand nombre d'études et d'ouvrages excellents, destinés à former le mécanisme des élèves, et dont l'utilité sous ce rapport est incontestable. On peut dire de Czerny qu'il fut, dans son genre, un artiste de premier ordre. Il avait reçu les leçons de Beethoven. Son propre enseignement était remarquable. Liszt, Kullak, Jaell, entre autres, ont été ses élèves.

Charles Czerny.

CZERNY (*Vincent*-Joseph), chirurgien allemand, né à Trutnov, en Bohême, en 1842, mort à Heidelberg en 1916, le plus brillant élève de Billroth, qui l'eut comme assistant de 1867 à 1871. En 1871, il fut nommé professeur à l'université de Fribourg et, depuis 1877, il professa et opéra à Heidelberg. Il a consigné ses méthodes dans *Beiträge zur klinischen Chirurgie*, et *Beiträge zur operativen Chirurgie* (1878). Il avait été élu (1900) correspondant de notre Académie des sciences.

CZERSK [*tchèrsk*], ville de Pologne (palatinat de Poméranie, distr. de Chojnice) ; 6.700 hab. Fonderie de fer, fabrique de machines, articles en bois.

CZERWIAKOWSKY [*tchèr'-via-kov-ski*] (Joseph-Raphaël), chirurgien polonais, né en 1743, mort en 1816. Il occupa brillamment, à partir de 1799, la chaire de médecine pratique à l'université de Cracovie, et prit part à la grande guerre de l'Indépendance, sous Kosciusko, en 1794.

CZERWIONKA [*tchèr-vion'-ka*], bourg de Pologne (palatinat de Silésie, distr. de Rybnik) ; 3.050 hab. Mine de houille et four à coke.

CZETWERTYNSKI [*tché-vèr'-tin'-ski*] (Antoine-Stanislas), prince polonais, né en 1750, mort en 1794. Il adhéra à la Confédération de Targowica, qui renversa la Constitution de 1791. Trois ans après, il fut pendu comme traître. — L'une de ses filles, MARIE-ANTONOVNA, née en 1779, morte en 1854, fut la maîtresse du tsar Alexandre Ier.

CZETZ (Jean), général hongrois, né en 1822, mort à Buenos-Aires en 1904. Il fut attaché, en 1848, au ministère de la guerre du gouvernement révolutionnaire. Il se réfugia, après la capitulation de Vilagos, à Hambourg, où il publia son *Histoire de la campagne de Bem en Transylvanie*. Venu à Paris, il fut employé aux travaux du tunnel du Mont-Cenis ; il organisa en 1859 la légion magyare en Italie, puis émigra à Buenos-Aires, où il devint directeur de l'Ecole militaire.

CZIBAKHAZA [*tzi*], bourg de Hongrie (comitat de Jasz-Nagykun-Szolnok), sur la Theiss ; 5.940 hab.

CZIMBALUM [*kzin, lom'*] ou **CYMBALUM** [*sin, lom'*] n. m. Instrument de musique, sorte de xylophone, à cordes frappées, très populaire en Hongrie, où il fait partie des orchestres tziganes : *Le* CZIMBALUM *est monté de trente-cinq cordes d'acier.* (On emploie aussi la forme italienne *cembalo.*)

CZINKOTA [*tchin'*], bourg de Hongrie (comitat de Pest) ; 12.600 hab.

CZOERNIG [*tcheur-nig*] (Karl, baron DE CZERNHAUSEN), statisticien autrichien, né à Czernhausen (Bohême) en 1804, mort à Gœrz en 1889. Après avoir servi dans l'administration à Venise et à Trieste, il fut nommé directeur du bureau de statistique de Vienne en 1841, représenta l'Autriche dans différents congrès statistiques, et occupa plusieurs postes dans la haute administration.

CZORTKOW [*tchort-kouf*], ville de Pologne (palatinat de Tarnopol), sur le Seret ; 5.200 hab. Ch.-lieu de district.

CZUCZOR [*tchu-tchor*] (Grégoire), bénédictin et poète hongrois, né à Andod (comitat de Neutra) en 1800, mort à Pest en 1866. Il composa des épopées : *La bataille d'Augsbourg, Botond* (1833), qui est sa meilleure œuvre, ainsi que de remarquables ballades et poésies lyriques.

CZVITTINGER [*tchvi-tin'-guèr*] (David), biographe hongrois, né à Chemnitz vers la fin du XVIIe siècle. Il composa la première histoire littéraire de son pays, qui a paru, en 1711, à Francfort et à Leipzig, et qui fit sa réputation.

CZYNSKI [*tchin'-ski*] (Jean), homme de lettres polonais, né en 1801, mort à Londres en 1867. Emigré en 1831, il écrivit des articles de journaux, des romans et des pièces médiocres, où il défendait ses idées démocratiques.

[*dé* ou *de*] n. m. Lettre latine correspondant au *delta* (Δ) des Grecs, au *daleth* des Phéniciens. Quatrième lettre et troisième consonne de l'alphabet français : *Un* D *majuscule.* Cette lettre est aussi la quatrième de l'hébreu, ainsi que des langues gréco-latines.

— Paléogr. Tandis que le D sémitique a perdu sa forme triangulaire dans l'hébreu carré pour prendre celle d'une équerre de charpentier et s'arrondir dans l'arabe, il est demeuré un triangle dans le grec classique et dans les alphabets qui en dérivent directement, comme le russe. La forme arrondie de l'éolo-dorien a passé au latin et à nos alphabets. Notre *d* minuscule est une déformation de l'onciale, née elle-même de la capitale. Parmi les transformations que l'écriture cursive a imposées à cette lettre, on remarquera l'obliquité donnée à la haste dans la cursive romaine, qui fait ressembler le *d* à un *a*, l'ouverture de la panse, amenée par la ligature chez les Mérovingiens, la haste arrondie en concurrence avec la haste droite. Le *d* barré, qui, dans les écritures anciennes, marque une abréviation (par exemple : *der*), est une lettre spéciale de l'alphabet finnois. Dans l'écriture avec signes diacritiques (en tchèque, par exemple), l'accent circonflexe renversé [v], qui surmonte le D (remplacé par une apostrophe [']) pour le *d* minuscule), indique le son mouillé de la lettre. A titre de curiosité, notons dans les alphabets antiques l'analogie que la lettre R affecte parfois avec le D (grec des îles, osque) par suite de la suppression presque totale de la queue, et par contre la forme R donnée par l'osque au D, et dans la cursive russe la forme *g* du *d* minuscule.

DÉRIVATION DU **D** LATIN

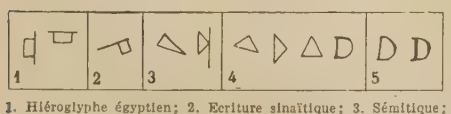

1. Hiéroglyphe égyptien; 2. Ecriture sinaïtique; 3. Sémitique; 4. Alphabets grecs; 5. Latin archaïque.

CAPITALES DU IVe AU XIIe SIÈCLE

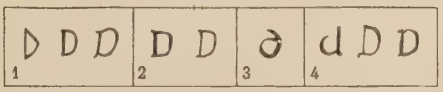

1. Inscriptions antiques; 2. Capitale élégante et capitale rustique au IVe s.; 3. Onciale, VIe s.; 4. Capitales, VIIe s.

1. Capitales, VIIe s.; 2. Onciale, IXe s.; 3. Capitales, Xe s.; 4. Capitales, XIe siècle; 5. Capitales, XIIe s.

CURSIVES ET MINUSCULES DU Ier AU XIIe SIÈCLE

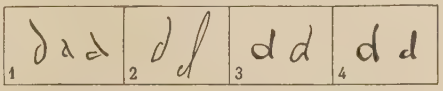

1. Cursives, Ier et IIe s.; 2. Cursives, Ve et VIe s.; 3. Semi-onciales, VIe s.; 4. Semi-onciale et minuscule, VIIIe s.

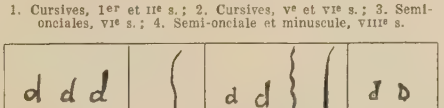

1. Minuscules carolingiennes, IXe-Xe s.; 2. Ecriture diplomatique, IXe s.; 3. Minuscules, XIe s.; 4. XIIe s.

CAPITALES GOTHIQUES

1. XIIe s.; 2. XIIIe s.; 3. XIVe s.; 4. XVe s.; 5. Gothique moderne.

MINUSCULES GOTHIQUES.

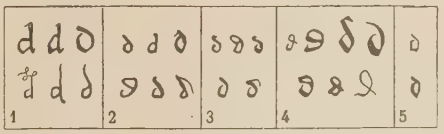

1. XIIe s.; 2. XIIIe s.; 3. XIVe s.; 4. XVe s.; 5. Ecriture moderne.

ÉCRITURES DITES NATIONALES

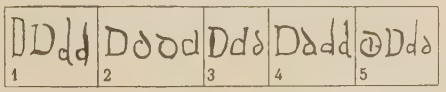

1. Mérovingienne; 2. Irlandaise; 3. Anglo-saxonne; 4. Wisigothique; 5. Lombardique.

ÉCRITURES MODERNES

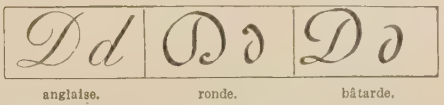

anglaise. ronde. bâtarde.

— *D* final a le son naturel dans certains noms propres : *David, Joad, Obed,* et dans le mot *sud;* mais le *d* final est muet, même dans les noms propres, s'il est précédé de la consonne *r* : *Gérard, Richard.*

— *D* prend le son accidentel de *t* si le mot qu'il termine est un adjectif suivi de son substantif, et que celui-ci commence par une voyelle ou un *h* non aspiré : ainsi *grand homme, profond abîme* se prononcent *gran-tome profon-tabîme.* || Dans le cas où l'adjectif ne serait pas immédiatement suivi de son substantif, le *d* final ne doit pas se faire sentir avant une voyelle. Ainsi, dans cette phrase : *Le chaud aujourd'hui n'est pas grand auprès d'hier,* on ne fera entendre en aucune sorte le *d* de *chaud,* ni celui de *grand.* || *D* final d'un verbe, suivi des mots *il, elle, ou,* se prononce *t,* comme dans *comprend-il?*

— Comme signe numérique romain, le D était généralement employé pour marquer *cinq cents*. C'était la moitié de la lettre chalcidienne Φ (=φ), qui, en latin, n'était plus employée que dans la numération, sous la forme Cl Ↄ, pour désigner 1.000. Cette manière de noter le nombre *cinq cents* par un D avait donné lieu à ce vers :

Littera D. velut A, quingentos significabit.

Pour donner au D la valeur de *cinq mille*, il suffisait de le surmonter d'un trait ou d'une barre transversale. Chez les Grecs, le delta ou D majuscule (Δ), initiale du mot *deka* (dix), marquait la dizaine dans les inscriptions. Le delta minuscule signifiait *quatre* quand il était accentué au haut et à droite (δ'), et *quatre mille* quand il était accentué en bas et à gauche (,δ).

— Comme signe d'ordre, D marque le quatrième objet d'une série. || C'est aussi la quatrième lettre dominicale. (On s'en sert dans les calendriers modernes pour marquer le dimanche, et, dans les calendriers des livres d'office de l'ancien rituel, pour marquer le mercredi, quatrième jour de la semaine.)

— Devant un nom propre, D, suivi d'un point, est l'abréviation de *Dame* dans N.-D. pour « Notre-Dame » ; de *don*, titre que portent les nobles italiens et espagnols, et de *dom*, qui est ou bien le titre des religieux bénédictins et chartreux ou encore, en portugais, le titre correspondant au *don* espagnol : *D. Carlos*, don Carlos, *D. Mabillon*, dom Mabillon, *D. Pedro*, dom Pedro. || Le D indiquait autrefois, en chimie, le sulfate de fer. || Dans les inscriptions et dans les manuscrits, il s'emploie pour *Decius* et *Decimus*, noms propres ; *decuria*, décurie ; *decurio*, décurion ; *dedicavit*, il a dédié ; *dedit*, il a donné ; *devovit*, il a consacré ; *devotus*, dévoué ; *dies*, jour ; *Deus*, Dieu ; *divus*, divin ; *Dii*, les dieux ; *Dominus*, Seigneur ; *domus*, maison ; *donum* ou *datum*, don, présent, offrande ; *decretum*, décret, etc. || Sur les monnaies, D est la marque de la ville de Lyon.

— Mécan. *Tiroir en D*. Nom donné à une forme particulière de l'organe de distribution d'une machine à vapeur, dont Watt est l'inventeur, et qui est dû à la forme spéciale de la section droite du tiroir. V. TIROIR.

— Mus. Cette lettre forme le quatrième degré de l'échelle musicale dans la notation boétienne et dans la notation grégorienne. (Dans cette dernière, le D majuscule caractérise le *ré* grave, et le *d* minuscule l'octave supérieure de ce même *ré*.) || Dans l'alphabet expressif de Romanus, D signifiait que le son devait être affaibli. || Dans la notation de Hermann Contract, le D marquait le diatessaron ou quarte. || La lettre D désigne la finale du premier et du second ton du plain-chant. || Quand D se trouve au bas de la portée, il est l'abréviation de *dolce*, mot italien qui signifie doux, doucement. || En tête d'une partie vocale, il indique que c'est la partie du dessus. || D. C. signifie *da capo* (v. plus loin).

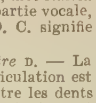

— ENCYCL. Phonét. *De la valeur de la lettre* D. — La disposition des organes pour préparer cette articulation est celle-ci : la pointe de la langue s'applique contre les dents incisives supérieures ; ses côtés présentent de toute part un obstacle à la sortie du souffle. Le son de D est produit quand ce même souffle, au moment où cesse la résistance, fait explosion au dehors, après avoir fait résonner les cordes vocales. Cette dernière partie du phénomène est celle qui distingue le *d* du *t*, pour lequel elle n'existe pas. On appelle *d* une dentale douce ou sonore, par opposition à *t* que l'on appelle une dentale forte ou sourde.

De la consonne D *dans les langues indo-européennes.* — L'indo-européen avait le *d* simple, qui reste *d* en grec et en latin, et le *dh* aspiré, qui devient *θ* en grec, et *f* en latin à l'initiale mais *d* en latin à l'intérieur (ex. : le latin *fumus*, qui répond au sanskrit *dhumas*, fumée, et au grec *thumos*). || Le *d* indo-européen s'affaiblit parfois en *l* ; c'est ce que montre le rapport entre le grec *dakru*, *dakruma*, et le latin *lacryma*. On trouve aussi *r* remplaçant le *d*, notamment en ombrien ; le latin en a un exemple : *meridies*, pour *medidies*.

De la consonne D *dans les langues romanes.* — En passant du latin en français, le D isolé reste tel quel au commencement des mots : *denarium* = *denier* ; tombe entre voyelles : *cadere* = *choir* ; se change en *t* ou reste *d* quand il est devenu final par la chute des désinences latines atones : *viridem* = *vert* ; *nidum* = *nid*. Le D, suivi d'une autre consonne, tombe le plus souvent, comme devant *z*, *m*, *v*. Devant la palatale *i*, il se combine avec elle pour donner un *j* (*g* doux), comme dans *ordium* = *orge* ; *diurnum* = *jour*.

Epenthèse du D. — L'explosive dentale *d* est souvent introduite dans le corps du mot, principalement lorsqu'un *r* se trouve rapproché d'un *n* ou d'un *l* par l'effet d'une syncope, par exemple dans *cinerem*, *cin'rem* = *cendre* ; *tenerum*, *ten'rum* = *tendre* ; *pulverem*, *pul'rem* = *poudre*, *poudre* ; *molere*, *mol're* = *moudre* ; etc. Le même phénomène se produit en grec, par exemple dans *an(d)ros* pour *an'ros* génitif de *anêr*.

D (SYSTÈME) [initiale du mot *débrouillard*]. *Pop.* Façon d'agir des gens débrouillards.

D', abrév. de la prépos. *de* devant une voyelle : *d'abord* pour *de abord*.

DA, particule dont on se sert pour renforcer une affirmation ou une négation : *Oui*-DA. *Nenni*-DA. (Fam.)

DA n. m. (onomatopée). Mus. milit. Petit coup frappé sur la peau du tambour avec la baguette de gauche : *Le* DA *s'oppose au* TA, *qui est produit avec plus de force par la main droite.*

Da [*dgra*]. « Ennemi », un des noms que les Tibétains donnent aux démons, qu'ils considèrent également comme ennemis des dieux et des hommes.

da capo, loc. ital. signif. *à partir de la tête*, et que l'on emploie en musique pour indiquer qu'à un certain endroit d'un morceau il faut reprendre depuis le début. (S'abrège souvent en D. C.)

DA COSTA. Biogr. V. ACOSTA et COSTA.

DA PALERMO (Marc-Antonio), compositeur italien qui vivait à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Il séjourna tour à tour à Palerme, à Rome, à Orezzo et à Florence, et fut l'un des protégés de Ferdinand de Médicis, prince de Toscane, pour lequel il écrivit des opéras, oratorios, de la musique religieuse, etc.

DAATH h. m. Nom donné par les cabalistes à la science suprême.

DAB ou **DABE** n. m. (peut-être abrév. de DABO). Au fém. DABESSE. Argot. Père, maître, patron, souverain. || *Dab de la cigogne*, Procureur général. || *Le grand dab*, Dieu.

DABADIE (Bernard-*Henri*), artiste lyrique français, né à Pau en 1797, mort à Paris en 1853. Après des études juridiques, il étudia le chant au Conservatoire (1820). Il chanta à l'Opéra les rôles de fort baryton en particulier le rôle d'Oreste d'*Iphigénie en Tauride*, crée le rôle de Guillaume dans *Guillaume Tell* (que Rossini avait écrit spécialement pour lui) ; on lui doit encore d'autres créations importantes dans *Moïse*, *le Comte Ory*, *la Muette de Portici*, *la Juive*. — Sa femme, née à Boulogne-sur-Mer en 1795, morte à Paris en 1877, après de brillantes études au Conservatoire chanta à l'Opéra les soprani du répertoire dans *Œdipe à Colone*, *la Vestale*, *Iphigénie en Tauride*, *Fernand Cortez*, *Guillaume Tell* (Jemmy), *Macbeth*. Première récitante à la chapelle du roi Louis XVIII (1821), elle fut cantatrice de la musique de Charles X et première récitante de sa chapelle jusqu'en 1830.

H. Dabadie.

DABBAGE n. m. (de *dabber*). Nom donné à un procédé pictural qui consiste à étendre d'abord irrégulièrement une couleur (ou un vernis) au pinceau et à la répartir ensuite uniformément en tapotant légèrement avec un tampon fait d'un peu de coton enfermé dans un fragment de peau de chevreau.

DABBER [*da-bé*] v. intr. (de l'angl. *to dab*, tapoter, toucher légèrement). Etendre une couleur, un vernis, etc., par le procédé appelé *dabbage*.

DABCHÉLIM, nom que porte le roi de l'Inde dans le recueil de contes persans appelé *Enwâr-i Suhéilî*, de Hussein Wais Kachifi ; il y est l'interlocuteur du sage Bidpaï.

DABELOW (Christophe-Chrétien DE), jurisconsulte allemand, né et mort dans le Mecklembourg-Schwerin (1768-1830). Il professa avec grand éclat le droit romain et le droit germanique. On lui doit une excellente *Encyclopédie et Méthodologie de la jurisprudence allemande* (1793).

DABERT (saint) [en latin *Dagobertus*], évêque de Bourges, mort en 1013. — Fête le 19 janvier.

DABESSE n. f. Argot. V. DAB.

DABIJA (Eustrate), prince de Moldavie, mort en 1666. Il acheta le trône de Moldavie à la mort de Basile le Loup. Mais, ayant joué un rôle équivoque entre les Autrichiens et la Porte, il fut destitué par celle-ci, en 1666.

DABISA (Etienne), ban de Bosnie, mort en 1398. Il succéda en 1391 à Etienne Tvrtko, qui s'était fait couronner « roi de Serbie, de Bosnie et du Littoral ». Il garda le titre de roi, quoiqu'il dût restituer à la Hongrie la Croatie et la Dalmatie. — Sa femme, Hélène GRUBA, lui succéda comme régente.

Dabistan, titre d'un ouvrage persan composé dans l'Inde, au milieu du XVIIe siècle, par Mohammed Mohsin Fâni, et traitant des diverses religions. Il a été traduit en anglais par Shea et Troyer en 1843.

DABITIS [*tiss*]. Logiq. Terme barbare qui désignait un syllogisme dont la majeure était générale affirmative (A), la mineure et la conclusion particulières et affirmatives (*I*). C'est un syllogisme indirect de la première figure auquel les logiciens qui n'admettent pas la quatrième figure ramènent le syllogisme darii.

DABLIAL n. m. Archéol. Reliquaire du XVe siècle, à registres superposés comme une étagère.

DABO n. m. (mot lat. signifiant *je donnerai*). Celui qui donne : *Il est toujours le* DABO. || Maître de maison : *Je suis le* DABO. (VX.)

DABO, comm. de la Moselle, arrond. et à 20 kil. de Sarrebourg, dans les Vosges, au milieu de sapinières ; 3.005 hab. Jadis chef-lieu d'un comté de Lorraine.

DABO, en allemand **Dagsburg** (COMTES et COMTÉ DE). Les comtes d'Eguisheim-Dabo, jusqu'au XIIIe siècle, possédèrent ce comté qui confinait à la Lorraine et s'étendait dans le diocèse de Metz ; il était particulièrement riche en forêts. En 1225, il passa à la famille de Linange qui garda le comté jusqu'au 10 juin 1793, date à laquelle la Convention séquestra tous les biens alsaciens de cette maison. Le château de Dabo, pris en 1677, fut rasé par ordre de Louvois en 1679. A sa place, on éleva une chapelle consacrée en 1825 à la mémoire de saint Léon IX, pape, le plus illustre membre de la famille de Dabo (1002-1054), fils de Hugues III, comte d'Eguisheim.

Dabœcie : *a*, fleur.

DABŒCIE [*bé-sî*] n. f. Genre d'éricacées, dont les fleurs, à corolles roses ou blanches, ressemblent à celles des bruyères. (Originaire des Açores et de l'Europe occidentale, la dabœcie est cultivée dans les jardins.)

DABOIA n. m. Nom commun et ancien nom scientifique d'une vipère (*vipera Russellii*) de l'Inde.

— ENCYCL. Le *daboïa*, qui n'atteint pas 2 m. de longueur est une vipère nocturne vivant près des lieux habités. Il pénètre jusque dans les maisons pour chasser les rats. Sa morsure tue l'homme en quelques heures.

Daboïa.

D'ABORD loc. adv. V. ABORD.

DABOT [*bo*] n. m. (de *dab*). Argot. Préfet de police.

DABOU, poste de l'Afrique-Occidentale Française (Côte d'Ivoire), sur la lagune d'Ebrié ; 1.750 hab. Ch.-lieu de cercle.

DABRINGHAUSEN, ville d'Allemagne (Prusse, prov. du Rhin) ; 2.500 hab. Aciéries, tissage de chanvre.

DAÇARATHA, roi fabuleux de l'Inde, souverain d'Ayodhyâ et père du dieu Râma.

DACCA [*da-ka*], ville de l'Hindoustan (présidence du Bengale), sur le Bari-Gange ou Vieux-Gange ; 138.500 hab. Ch.-lieu de la province homonyme ; université. Marché agricole important. De 1610 à 1704, Dacca fut la capitale du Bengale.

DACCA [*da-ka*], province de l'empire anglais des Indes (présidence du Bengale), à la frontière de la Birmanie, au sud de l'Assam ; 12.840.000 hab. sur 38.960 km². Pays très humide, arrosé par le Brahmapoutra. C'est un grenier de riz, qui produit en outre du sucre, de l'indigo et du coton. Ch.-lieu *Dacca*.

D'ACCORD loc. adv. V. ACCORD.

DACE n. f. Droit de douane prélevé jadis sur les marchandises à entrer ou passant en transit.

DACE ou **DATIUS** (saint), évêque de Milan (élu en 527), mort en 552. Quand, en 539, les Ostrogoths reprirent Milan, il dut s'enfuir à Constantinople, où il soutint fermement, dans la querelle des Trois-Chapitres, le pape Virgile contre Justinien, et où il mourut. — Fête le 14 janvier.

DACE (Pierre DE), ou **Petrus de Dacia**, astronome danois du XIVe siècle. Il vécut à Paris, où il fut directeur du collège de Dace, puis recteur de l'Université (1326). On cite de lui un *Comput ecclésiastique* et un *Traité du calendrier*.

DACÉLO [*sé*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux, famille des alcédonidés, renfermant des formes de taille grande (45 cm.) ou moyenne, vulgairement appelées martins-chasseurs, et comprenant quatre espèces communes dans les forêts australiennes où ces oiseaux vivent surtout de reptiles.

DACES, habitants de l'ancienne Dacie.

— ENCYCL. Ce nom, fort ancien, paraît à côté de celui des Gètes en Europe et en Asie, sous les formes *Daoï* en Thrace, *Dahæ* en Asie, *Daci* enfin depuis Philippe V de Macédoine. Ils se révoltèrent contre leur puissant roi Burbista, qui périt. Divisés en cinq Etats, ils surent encore se rendre redoutables aux Romains, forcèrent Domitien à pensionner leurs chefs, et ne furent soumis que par Trajan. Hérodote prétend que les *Daces* et les Gètes étaient les plus justes et les plus braves des Thraces.

Dace.

DACÉTON [*sé*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des formicidés, comprenant de grandes fourmis propres à l'Amérique du Sud.

DACH (Simon), poète prussien, né à Memel en 1605, mort à Königsberg en 1659, où il était professeur. Auteur de poésies estimées pour leur naturel, Dach a aussi écrit des chants d'église qui ont survécu.

DACHAU, ville d'Allemagne (Bavière), ch.-lieu d'un district de Haute-Bavière, sur l'Amper, sous-affl. du Danube, par l'Isar ; 7.200 hab. Papeterie, brasseries.

DACHE n. m. Argot. *Envoyer quelqu'un à* DACHE, L'envoyer promener.

DACHEF, bourg de la République soviétique ukrainienne (U. R. S. S. A.), gouv. de Kiev, sur la Soba, affluent du Boug ; 4.440 hab. Fabriques de voitures.

DACHEUX (Léon), historiographe français, né et mort à Strasbourg (1835-1903). Il fut curé, chanoine, et professeur, président de la Société des monuments historiques. Son principal ouvrage est *la Cathédrale de Strasbourg*. Il a publié aussi : *Un réformateur catholique à la fin du XVe siècle : Jean Geiler de Kaysersberg* (1876).

DACHKOV (Catherine ROMANOVNA, princesse), écrivain russe, née à Saint-Pétersbourg en 1743, morte près de Moscou en 1810. Fille du général Voronzov, elle prit une part active à la conspiration qui porta Catherine II sur le trône. De 1769 à 1781, elle voyagea en Occident, où elle entra en relations avec la plupart des hommes célèbres du temps. Elle devint, en 1780, présidente de l'Académie des sciences, puis, en 1783, de l'Académie russe, fondée sur son conseil. Elle prit une part à l'élaboration de l'*Encyclopédie russe*, et fut rédactrice de *l'Interlocuteur des Amis de la langue russe*. Outre plusieurs pièces de théâtre, *l'Homme sans caractère* (1785), *la Noce de Fabien* (1799), elle a laissé des *Mémoires* en français, qu'elle écrivit après être tombée en disgrâce en 1793 et dont Herzen a publié en 1840 une version anglaise.

DACHKOVITCH (Ostafi), chef cosaque, mort en 1536. Nommé par la Pologne, en 1514, gouverneur de Tcherkassy, il fut un des premiers organisateurs de la population cosaque du Dniéper, et se rendit célèbre par ses luttes contre les Tatars, qui vinrent l'assiéger à Tcherkassy en 1532. Ses exploits lui ont valu d'être inscrit, à tort, par les chroniques, dans la liste des hetmans de l'Ukraine.

Dachnaktsoutioun, parti révolutionnaire arménien

fondé à Tiflis en 1890 sur l'initiative de Christophor Michaelian et du Dr Loris-Melikov. Son but était d'obtenir l'autonomie de l'Arménie turque, et son organe officiel de combat, le *Druchaq* parut à Genève à partir de 1892. Dès le début, la jeunesse intellectuelle arménienne, groupée autour du parti dachnaktsoutioun, adopta un programme qui se rapprochait du parti socialiste-révolutionnaire russe. La Grande Guerre de 1914 et plus encore la révolution russe de 1917 mirent au second plan les intérêts du parti, qui organisa des corps de volontaires d'abord contre les Turcs, plus tard contre les voisins du Caucase, et lutta pour l'émancipation totale de la nation arménienne.

DACHSHUND [*daks-ound'*] n. m. (mot allemand signif. *chien de blaireau*). Variété de chiens de la race des bassets, très répandus en Allemagne et en Autriche.

— Encycl. Le corps du *dachshund* est très allongé, les oreilles longues et tombantes ; les membres antérieurs sont courts, épais et panards ; les postérieurs sont droits. Le poil, brillant, est noir et feu. La taille ne dépasse pas 20 à 25 cm. Les dachshunds sont utilisés pour la chasse au lapin et la destruction des bêtes puantes. On les nomme encore *bassets à blaireau* ou *chiens de terre*.

DACHSTEIN, culmen du massif neigeux du Salzkammergut (Autriche), à la frontière du Salzbourg, du Tyrol et de la Styrie ; 2.996 m. d'altit.

DACIE [*si*] (lat. *Dacia*). Géogr. anc. Ensemble des pays situés sur la rive gauche du Danube entre Témès et Pruth, et correspondant à la Roumanie actuelle. C'était le pays des Agathyrses d'Hérodote, des Scythes et des Gètes des Grecs, des Daces des Romains ; il était séparé par le Danube, au temps de l'Empire romain, de la province de Mésie. Soumise par les Romains à la suite des guerres *daciques* (v. ce mot), la Dacie (hab. *Daces*) devint une province de l'Empire ; elle fut en 107 de notre ère colonisée, romanisée, organisée complètement, traversée par des routes, et ses mines d'or et de sel furent mises en valeur. *Ulpia Trajana* (la capitale des Daces sous le nom de *Sarmizégéthusa*) et *Apulum*, furent les principales colonies romaines de la province de Dacie, qui s'affranchit vers 256 et fut cédée par Aurélien aux Goths en 271.

Médaille de Dacie.

— A partir de cette date le nom de *Dacie* a désigné, au sud du Danube, l'ancienne Mésie, où Aurélien avait transporté les colons et soldats romains établis auparavant dans la province abandonnée aux Barbares en 271. Dans cette nouvelle Dacie, qui correspond à la Serbie et à la Bulgarie actuelles, on distinguait la *Dacia Ripensis* au long du Danube, c'est-à-dire dans le N., et plus au S., la *Dacia Mediterranea* dans les régions montagneuses balkaniques. Cette seconde Dacie disparut avec l'Empire.

DACIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Syn. de DACIQUE.

— Géol. *Dépôts daciens*. Nom donné à des dépôts d'âge pontien supérieur qui existent dans la région du Danube inférieur.

DACIER (André), philologue français, né à Castres en 1651, mort à Paris en 1722. Il fut, à Saumur, l'élève préféré de Tanneguy Lefebvre, dont il épousa, en 1683, la fille. Protestant, il se convertit, ainsi que sa femme, en 1685. Il collabora à la collection *ad usum Delphini*, et fut nommé à la garde des livres du cabinet du Louvre. En 1695, il entra à l'Académie des inscriptions et médailles et à l'Académie française, dont il devint en 1713 le secrétaire perpétuel. C'est en cette qualité que Fénelon lui adressa sa fameuse *Lettre sur les occupations de l'Académie*. Ses principaux travaux sont des traductions d'Horace, de la *Poétique* d'Aristote, de quelques *Dialogues* de Platon, du *Manuel* d'Epictète, et des *Vies* de Plutarque ; une édition d'*Œdipe* et d'*Electre* de Sophocle ; une *Vie de Pythagore ;* etc. Dacier fut un homme doux et modeste, travailleur acharné, traducteur assez exact, et médiocre écrivain. Sa femme lui fut de beaucoup supérieure.

A. Dacier.

DACIER (Anne Lefebvre, Mme), philologue française, née à Preuilly-sur-Claise en 1654, morte à Paris en 1720. Fille du professeur Tanneguy Lefebvre, elle manifesta de bonne heure une extraordinaire vocation pour l'étude des langues grecque et latine. En 1683, elle épousa son camarade André Dacier. A la mort de son père (1692), elle se rendit à Paris et y acquit un grand renom par les éditions, traductions et commentaires qu'elle donna de Callimaque, Anacréon, Sapho, Aristophane, Térence, Plaute, etc. Dans la collection *ad usum Delphini*, elle édita Florus, Aurelius Victor, Eutrope et Dictys de Crète. Elle mit le comble à sa réputation par les traductions de l'*Iliade* (1699) et de l'*Odyssée* (1708), bien supérieures à toutes celles qu'on avait données jusque-là, par une certaine consciencieuse naïveté qui fait oublier les lourdeurs et les trivialités. Mme Dacier prit une part ardente à la « querelle des anciens et des modernes ». Elle défendit âprement ses chers anciens contre les attaques sacrilèges de La Motte, et publia contre lui *Des causes de la corruption du goût* (1714), factum injurieux auquel La Motte sut faire une réponse spirituelle et courtoise. Mme Dacier fut du reste, en même temps qu'une vraie savante, une femme simple, aimable et modeste.

Mme Dacier.

DACIER (Bon-Joseph, baron), né à Valognes (Manche) en 1742, mort à Paris en 1833. Ami de Foncemagne, il s'associa à ses travaux. En 1772, sa traduction des *Histoires* d'Elien lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions, dont il devint, en 1783, secrétaire perpétuel, après avoir traduit la *Cyropédie* de Xénophon. Très en faveur à la cour, il dut se cacher durant la Terreur, mais sauva sa vie et, en 1795, fit partie de l'Institut. Conservateur de la Bibliothèque nationale (1800), membre du Tribunat (1802), il publia (1810) son *Rapport sur le progrès qu'ont fait depuis 1789 l'histoire et la littérature*. Collaborateur estimé du *Journal des Savants*, il fut élu, en 1823, à l'Académie française.

DACIQUE [*sik'*] adj. Qui a rapport à la Dacie et aux Daces. || *Empire dacique*, Nom que l'empereur Galerius, Dace d'origine, voulut attribuer à l'Empire romain.

— N. m. Surnom pris suivant l'usage par Domitien et par Trajan, après leur succès sur les Daces : *Trajan le* DACIQUE.

Daciques (guerres). Ensemble des campagnes dirigées par Trajan contre les Daces de 101 à 107 de l'ère chrétienne. Depuis Auguste, les empereurs romains avaient dû agir sans cesse contre les Daces, pour les châtier de leurs incursions répétées en territoire romain, en Mésie. Trajan résolut d'en finir en soumettant ce peuple et en portant la frontière de l'Empire au N. du Danube. De là plusieurs campagnes (en 101 et en 102, puis en 105) qui portent le nom de *Guerres daciques*. La première expédition mena Trajan et ses légions, par le Témès et les gorges de la Transylvanie, jusqu'à la capitale du Décébale ou chef des Daces, *Sarmizégéthusa* (Varhély ou Gredistye), dont la prise obligea le Décébale à traiter. Celui-ci n'ayant pas observé le traité, des opérations combinées par l'Aluta et par le Témès encerclèrent les Daces et aboutirent à leur écrasement, à la mort du Décébale et à la soumission de la Dacie (107). Les piles du *pont de Trajan*, près de Turnu-Severin, les traces des travaux de canalisation entrepris aux Portes de Fer, près du village de Sip, les tronçons de la *voie Trajane* taillée dans le roc du défilé de Kazan, enfin et surtout la colonne Trajane à Rome consacrent le souvenir des guerres daciques.

DACITE n. f. (de *Dacie* nom de lieu). Roche d'épanchement, ayant la composition chimique d'une diorite quartzique. (Les feldspaths et les minéraux colorés sont les mêmes que dans les andésites. Le quartz peut se trouver parmi les phénocristaux et dans la pâte, dans laquelle il est souvent poécilitique ou globulaire.)

DACITOÏDE adj. Nom donné par A. Lacroix à une roche qui a la composition chimique d'une dacite, mais qui ne contient pas de quartz exprimé minéralogiquement.

DACKE (Nils), insurgé suédois, mort en 1543 (ou en 1580). Chef des paysans soulevés en 1542-1543 contre Gustave Vasa, il vainquit l'armée royale, négocia avec plusieurs princes allemands, mais échoua devant Kalmar en 1543, fut fait prisonnier et fusillé. D'après une autre version, il mourut en prison en 1580.

DACNADE n. f. (gr. *dacnas ;* de *daknein*, mordre). Antiq. Nom donné par les Grecs à un oiseau inconnu qui, dans les banquets des Egyptiens, servait à tenir éveillés les convives alourdis par la boisson.

DACNIS [*niss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant des formes de taille petite ou médiocre, vulgairement appelées *guits-guits*. (Les dacnis comptent une vingtaine d'espèces, toutes propres à l'Amérique centrale et du Sud.)

DACNOMANIE [*nî*] n. f. (du gr. *daknein*, mordre, et *mania*, folie). Impulsion morbide à mordre observée chez certains dégénérés.

DACNUSE ou **DACNUSA** n. f. Genre d'insectes hyménoptères entomophages, famille des braconidés, comprenant de petites formes parasites de divers diptères (*agromyza, phytomyza*, etc.).

DACOÏT [*ko-ît'*] n. m. Tortures infligées jadis par certains brigands de l'Inde à leurs prisonniers, pour les dépouiller de leurs richesses.

— *Par extens.* Nom donné à ces brigands.

DACO-ROMANISME ou **DACO-ROUMANISME** [*nissm'*] n. m. On nomme ainsi la théorie qui fait descendre les Roumains des colons romains venus en Dacie à la suite des conquêtes de Trajan (101-107 apr. J.-C.).

DACO-ROUMAIN [*min*], **E** adj. Se dit du plus important des dialectes roumains : *Groupe* DACO-ROUMAIN. *Phonétique* DACO-ROUMAINE.

— N. m. : *Etudier le* DACO-ROUMAIN.

— Encycl. La branche des langues romanes, dite *roumaine*, est divisée par les linguistes en trois dialectes : *daco-roumain, macédo-roumain* et *istro-roumain*. Les principales variétés du daco-roumain sont : le valaque, le moldave, et le transylvanien.

DACOSAURE [*zôr'*] ou **DACOSAURUS** [*zô-russ*] n. m. Paléont. Genre de reptiles crocodiliens caractérisés par les dents robustes et courbes, et dont les représentants sont fossiles dans le jurassique d'Europe. (Un squelette complet du musée de Stuttgart mesure 6 m. de longueur.)

Dacryde : *a*, fruit.

DACRYADÉNITE ou **DACRYOADÉNITE** n. f. (du gr. *dakru*, larme, et *adên*, glande). Inflammation des glandes lacrymales.

DACRYDE ou **DACRYDION** n. m. Genre de conifères arborescentes, originaires de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande et du Chili, comprenant une dizaine d'espèces.

— Encycl. Les feuilles des *dacrydes* sont petites, et leurs rameaux souvent pendants ; de leur tige s'écoule un suc résineux, sous forme de larmes (d'où leur nom). L'une des principales espèces est le *dacryde élevé*, dont le bois a des usages industriels. Presque tous les dacrydes peuvent être cultivés en terre froide ou tempérée.

DACRYDIUM [*di-om'*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des mytilidés, qui habitent l'océan Atlantique et les mers arctiques jusqu'à des profondeurs dépassant 5.000 m. (Ils vivent dans une sorte de nid allongé, tissé avec les filaments du byssus.)

DACRYOCYSTE [*sisst'*] n. m. (du gr. *dakruon*, larme, et *kustos*, vessie). Sac lacrymal.

DACRYOCYSTECTOMIE [*siss-tèk'-to-mî*] n. f. (de *dacryocyste*, et du gr. *ektomê*, section). Ablation du sac lacrymal dans le traitement de la dacryocystite.

DACRYOCYSTITE [*siss-tît'*] n. f. (du gr. *dakruon*, larme, et *kustis*, vessie). Méd. Inflammation du sac lacrymal, s'accompagnant le plus souvent d'inflammation du canal nasal.

DACRYOHÉMORRAGIE [*ji*] n. f. (du gr. *dakruon*, larme, et de *hémorragie*). Pathol. Ecoulement de sang par les voies lacrymales.

DACRYOÏDE adj. Bot. Se dit des graines oblongues, légèrement pointues à une extrémité, comme celles du poirier.

DACRYOLINE n. f. (du gr. *dakruon*, larme, et du lat. *oleum*, huile). Chim. biol. Substance organique solide et complexe qui résulte de l'évaporation de l'eau des larmes. (Elle est formée en partie par les matières grasses dérivées des glandes de Meibomius. Aussi se rencontre-t-elle surtout dans l'angle et sur les bords des paupières.)

DACRYOLITHE n. m. (du gr. *dakruon*, larme, et *lithos*, pierre). Pathol. Calcul formé dans les conduits lacrymaux et, le plus ordinairement dans le conduit intérieur.

DACRYOLITHIASE n. f. (rad. *dacryolithe*). Pathol. Formation de calculs lacrymaux.

DACRYOME n. m. (du gr. *dakruon*, larme). Pathol. Larmoiement causé par l'oblitération des points lacrymaux.

DACRYOMYCES [*sèss*] n. m. Genre de champignons gélatineux sessiles, types de la famille des *dacryomycétinées*, dont les individus se développent sur les brindilles sèches.

DACRYOMYCÉTINÉES [*né*] n. f. pl. Famille de champignons gélatineux, voisins des trémellinées dont ils se distinguent par leurs basides fourchues dispores, et dont le genre principal est le *dacryomyces*.

DACRYON n. m. (du gr. *dakruon*, larme). Hist. nat. Gouttelette, larme qui découle de certaines plantes.

— Anat. Point situé sur le côté de la racine du nez, à l'endroit où se rencontrent le frontal, l'unguis et l'apophyse montante du maxillaire supérieur. (Il sert de point de repère en anthropométrie.)

DACRYONOME n. m. (du gr. *dakruon*, larme, et *nomê*, ulcère). Pathol. Ulcère des voies lacrymales.

DACRYOPÉ, E adj. (rad. *dacryops*). Pathol. Qui excite à pleurer. (Telles sont les émanations des oignons et des plantes alliacées.)

DACRYOPS [*opss*] n. m. (du gr. *dakru*, larme, et *ôps*, œil). Méd. Nom donné quelquefois au kyste de la partie palpébrale de la glande lacrymale.

DACRYOPTOSE n. f. (du gr. *dakruon*, larme, et *ptôsis*, chute). Pathol. Chute des larmes.

DACRYOPYOSE n. f. (du gr. *dakruon*, larme, et *puon*, pus). Pathol. Suppuration des voies lacrymales.

DACRYORRHÉE [*ré*] n. f. (du gr. *dakruon*, larme, et *rhéein*, couler). Méd. Ecoulement continu et abondant de larmes.

DACRYOSTAGME [*oss-taghm'*] n. f. (du gr. *dakruon*, larme, et *stagma*, liqueur distillée). Méd. Larmoiement.

DACRYOSTASE [*oss-taz'*] n. f. (du gr. *dakruon*, larme, et *stasis*, arrêt). Méd. Défaut d'écoulement des larmes soit par oblitération du canal lacrymal, soit par dégénérescence des glandes.

DACRYTHERIUM [*té-ri-om'*] n. m. Paléont. Genre de mammifères artiodactyles, famille des anoplothéridés, comprenant des formes fossiles dans les phosphorites du Quercy.

DACTYLE n. m. (du lat. *dactylus* dérivé lui-même du gr. *daktulos*, doigt, soit parce que le doigt est composé de trois parties ou phalanges, dont les petites sont moitié de la grande [d'où, suivant Aristide, le *dactyle*, pied de vers où la longue est double de chacune des deux brèves], soit parce qu'on marquait le temps fort avec le doigt). Métriq. Pied de vers composé d'une syllabe longue suivie de deux brèves, comme dans les mots *algea, tempora : Le* DACTYLE *est le pied propre au vers héroïque, mais il entre dans une dizaine de mètres différents.* (Passerat.)

— Chorégr. antiq. Espèce de divertissement chorégraphique mal connu.

— Métrol. Mesure de longueur des Grecs, qui valait le seizième de leur pied, ou 0m,02 environ.

— Encycl. Métriq. Le *dactyle* est un pied fréquemment employé dans la poésie grecque et dans la poésie latine. Il appartient au *genre égal* (*ison génos*), parce que le demi-pied fort constitué par la longue est égal en durée au demi-pied faible constitué par les deux brèves. Le dactyle et le spondée sont les principaux pieds de la poésie antique. Dans le vers épique, le cinquième pied est ordinairement un dactyle. Les quatre premiers pieds se trouvent être très fréquemment quatre dactyles, si bien que le dactyle est deux fois plus fréquent que le spondée. Le dactyle est de règle au quatrième pied suivi d'une ponctuation bien nette : c'est la *ponctuation bucolique*. Dans le pentamètre, le premier membre peut contenir un ou deux dactyles, et le deuxième est constitué obligatoirement par deux dactyles. Le dactyle peut se rencontrer aux pieds impairs du trimètre iambique. Enfin, il entre dans la composition des différentes sortes de vers lyriques.

DACTYLE n. m. Bot. Genre de graminées fourragères, des régions tempérées.

— ENCYCL. Le *dactyle* pelotonné ou aggloméré (*dactylis glommerata*), appelé communément patte-de-lièvre, herbe des vergers, est un fourrage assez apprécié quand il est vert, mais qui, étant de croissance hâtive, constitue un mauvais foin, car il durcit trop en séchant. Le dactyle feuillu s'harmonise mieux que le précédent avec la plupart des graminées fourragères.

Dactyle : *a*, épillet.

DACTYLÉ, E adj. (du gr. *daktulos*, doigt). Hist. nat. Qui a la forme d'un doigt.

DACTYLER [*lé*] v. tr. S'emploie quelquefois comme synonyme de DACTYLOGRAPHIER.

DACTYLES n. m. pl. Prêtres légendaires de Cybèle, considérés plus tard comme des génies.

— ENCYCL. Ils habitaient surtout l'Ida de Phrygie et l'Ida de Crète. En Phrygie c'étaient des géants métallurgistes; ceux de Crète, connus d'Hésiode, étaient mêlés à la légende de Zeus, avec les corybantes et les curètes. A Olympie, Héraklès était tenu pour un *dactyle*. On leur attribuait l'art de forger le fer, l'invention de la musique, de la lyre, du rythme *dactylique*.

DACTYLÈTHRE n. m. (du gr. *daktulèthra*, gant, ou dé à coudre). Antiq. Instrument de torture, qui écrasait les doigts des pieds ou des mains.

DACTYLICO-TROCHAÏQUE [*cha-ïk'*] adj. et n. m. (de *dactyle* et *trochée*). Se dit d'un vers composé de deux dactyles suivis de deux trochées; c'est le quatrième de la strophe alcaïque. (On l'appelle encore ALCAÏQUE DÉCASYLLABE.)

DACTYLIE [*lî*] n. f. Genre de vers intestinaux, comprenant une seule espèce, d'ailleurs peu commune, qui vit en parasite dans le tube digestif de l'homme.

DACTYLIFÈRE adj. (du lat. *dactylus*, doigt, et *ferre*, porter). Zool. Qui porte des doigts.

DACTYLIN, E adj. (du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Dont les doigts ont quelque particularité remarquable. || Qui a la forme d'un doigt.

DACTYLIOGLYPHE [*ghlif'*] n. m. (du gr. *daktulios*, anneau, et *gluphein*, graver). Graveur ou ciseleur sur bagues, et *par extens.*, sur pierres fines. (Peu us.)

DACTYLIOGLYPHIE [*fî*] n. f. (rad. *dactylioglyphe*). Art de graver sur anneaux. || Art du graveur en pierres fines. || Branche de l'archéologie qui concerne les anneaux et les pierres fines dont ils sont ornés, intailles ou camées.

DACTYLIOGLYPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la dactylioglyphie : *Art* DACTYLIOGLYPHIQUE.

DACTYLIOGRAPHE [*ghraf'*] n. m. (gr. *daktulios*, anneau, et *graphein*, écrire). Qui décrit les pierres précieuses gravées. || Qui étudie l'art de la dactyliographie.

DACTYLIOGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *dactyliographe*). Description des pierres précieuses gravées. || Etude des anneaux qui servent à sceller.

DACTYLIOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la dactyliographie : *Etudes* DACTYLIOGRAPHIQUES.

DACTYLIOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *daktulios*, anneau, et *logos*, traité). Partie de l'archéologie qui traite des anneaux et des pierres précieuses gravées.

DACTYLIOLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la dactyliologie : *Traité* DACTYLIOLOGIQUE.

DACTYLIOLOGUE [*logh'*] n. m. Qui s'occupe de dactyliologie.

DACTYLIOMANCIE [*sî*] n. f. (du gr. *daktulios*, bague, et *manteia*, divination). Prétendue divination, qui interprétait les oscillations d'un anneau suspendu au-dessus d'un vase dont il frappait en divers points le pourtour.

DACTYLIOMANCIEN [*si-in*], **ENNE** n. et adj. Se dit des personnes qui pratiquaient la dactyliomancie.

DACTYLION n. m. (du gr. *daktulios*, anneau). Mus. Petit instrument inventé par H. Herz, qui s'adapte à un piano, et sur lequel on s'exerce à donner aux doigts plus de souplesse et de force.

DACTYLIOTHÈQUE [*tèk'*] n. f. (du gr. *daktulios*, anneau, et *thèkê*, boîte). Antiq. En général, Collection de pierres précieuses et de bagues. || Ecrin à bagues. (L'un d'eux, trouvé à Pompéi, est une boîte à couvercle surmonté d'un bâtonnet sur lequel on enfilait les bagues.)

Dactyliothèque.

DACTYLIQUE [*lik'*] adj. Prosod. Qui tient du dactyle. || *Vers dactylique*, Vers hexamètre dont le dernier pied est un dactyle au lieu d'un spondée, ou vers composé de dactyles à l'exception du spondée final. || Se dit des vers où le pied fondamental est de *genre égal* (v. ce mot). [Tel est, entre autres, le cas des hexamètres, du pentamètre et des vers anapestiques.]

DACTYLITE n. f. (du gr. *daktulos*, doigt). Affection des doigts : *Le panaris est une* DACTYLITE. (S'emploie surtout pour caractériser les accidents syphilitiques tertiaires localisés aux doigts.)

DACTYLO n. f. *Fam.* Abréviation familière de DACTYLOGRAPHE.

DACTYLO-ÉPITRITES adj. Métr. Mélange de dactyles et d'*épitrites seconds* : *Vers* DACTYLO-ÉPITRITES.

— Substantiv. : *Des* DACTYLO-ÉPITRITES.

DACTYLOGRAMME n. m. (du gr. *daktulos*, doigt, et *gramma*, lettre, signe). Empreinte obtenue par l'apposition d'un doigt sur une surface (feuille de papier préparée, substance grasse, colorée, molle, etc.) susceptible de retenir fidèlement la disposition des lignes papillaires, et qui est considérée comme moyen d'identification. V. DACTYLOSCOPIE.

DACTYLOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *daktulos*, doigt, et *graphein*, écrire). S'est dit pour Machine à écrire. (On dit aujourd'hui DACTYLOTYPE.)

— N. et adj. Personne qui écrit au moyen de cet instrument : *Une bonne* DACTYLOGRAPHE. *Dame* DACTYLOGRAPHE.

Dactylographe à sa machine.

DACTYLOGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *dactylographe*). Art de converser au moyen du tact, employé par les sourds-muets aveugles. || Art d'écrire avec le dactylographe.

DACTYLOGRAPHIER [*fi-é*] v. tr. (Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous dactylographiions. Que vous dactylographiiez.*) Ecrire en se servant du dactylographe (machine à écrire) : DACTYLOGRAPHIER *une lettre.* || Absolum. : DACTYLOGRAPHIER *est une occupation réservée le plus souvent à des femmes.*

DACTYLOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la dactylographie : *Signes* DACTYLOGRAPHIQUES.

DACTYLOGYRE ou **DACTYLOGYRUS** [*russ*] n. m. Genre de vers trématodes polystomiens, vivant en parasites sur les branchies de divers poissons d'eau douce.

DACTYLOÏDE adj. (du gr. *daktulos*, doigt, et *eidos*, forme). Qui a la forme d'un doigt.

DACTYLOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *daktulos*, doigt, et *logos*, discours). Art de converser (en général avec des sourds-muets) par le moyen de signes conventionnels faits avec les doigts. (On a dit aussi DACTYLOLALIE.)

DACTYLOLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la dactylologie : *Système* DACTYLOLOGIQUE. (On dit aussi DACTYLOLALIQUE.)

DACTYLOMANCIE [*sî*] n. f. (du gr. *daktulos*, doigt, et *manteia*, divination). Divination qui se pratiquait par le moyen de bagues fondues et ciselées sous l'influence de certaines constellations. (C'est par ces pratiques divinatoires que Gygès prétendait pouvoir se rendre invisible. C'est également par la dactylomancie que, d'après Ammien Marcellin, Théodose fut désigné pour succéder à Valens.)

DACTYLOMÉGALIE [*lî*] n. f. Hypertrophie des doigts ou des orteils. (Elle peut porter sur un seul de ces appendices ou sur plusieurs.)

DACTYLOMYS [*miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des octodontidés, dont on connaît deux espèces sud-américaines, ressemblant à de grands rats fauves et roussâtres, à longue queue un peu velue.

DACTYLON n. m. Nom spécifique du chiendent pied-de-poule (*cynodon dactylon*).

DACTYLONOME n. (du gr. *daktulos*, doigt, et *nomos*, règle). Qui calcule avec les doigts.

DACTYLONOMIE [*mî*] n. f. (du gr. *daktulos*, doigt, et *nomos*, règle). Art d'exprimer des nombres par la position des doigts sur les mains, ou des mains sur le corps.

DACTYLONOMIQUE [*mik'*] adj. Relatif à la dactylonomie : *Combinaisons* DACTYLONOMIQUES.

DACTYLOPHASIE [*fa-zî*] n. f. (du gr. *daktulos*, doigt, et *phasis*, parole). Syn. de DACTYLOLOGIE.

DACTYLOPIUS [*pi-uss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophtires, famille des coccidés, comprenant des cochenilles dont les femelles restent mobiles pendant toute leur existence et sécrètent une matière cireuse, d'aspect cotonneux, qui demeure fixée à leur corps.

— ENCYCL. Parmi les *dactylopius*, les uns, dits « cochenilles des serres », « poux des serres », « pucerons cotonneux », se développent sur toutes les plantes des serres; d'autres vivent, dans le bassin méditerranéen, sur les orangers et citronniers qu'ils recouvrent de leur enduit cotonneux, et favorisent sur ces arbustes le développement de la fumagine. Certains auteurs donnent aux dactylopius le nom de *pseudococcus*.

d, Dactylopodite.

DACTYLOPODITE n. m. (du gr. *daktulos*, doigt, et *pous*, *podos*, pied). Article terminal de la patte des crustacés, qui est le cinquième de l'endopodite et le septième de l'ensemble, et qui a fréquemment la forme d'une griffe recourbée, parfois celle d'une pince.

DACTYLOPTÈRE adj. (du gr. *daktulos*, doigt, et *ptéron*, aile). Hist. nat. Qui a des ailes ou des nageoires munies de rayons libres, que l'on compare à des doigts.

DACTYLOPTÈRE n. m. Genre de poissons à rayons épineux, famille des triglidés, voisins des grondins, renfermant des formes à nageoires pectorales très vastes et qui leur servent d'ailes.

Dactyloptère.

— ENCYCL. Les *dactyloptères* sont représentés dans les mers d'Europe par une seule espèce (*dactylopterus volitans*) vulgairement appelée « hirondelle de mer », qui atteint 50 cm. de long. Commun dans la Méditerranée, ce poisson volant est rare sur les côtes océaniques d'Europe; mais il se retrouve au Brésil et aux Antilles, et va, avec le Gulf-Stream, jusqu'à New-York. Il peut s'élever jusqu'à un mètre au-dessus de l'eau et accomplir des sauts d'une dizaine de mètres de longueur. Il ne faut pas confondre les dactyloptères avec les poissons volants du genre exocet.

DACTYLORHIZE adj. (du gr. *daktulos*, doigt, et *rhiza*, racine). Bot. Qui a des racines en forme de doigts. (Peu us.)

DACTYLOSAURE [*zôr'*] ou **DACTYLOSAURUS** [*sô-russ*] n. m. Paléont. Genre de reptiles sauroptérygiens de la taille d'un lézard, et fossiles dans le trias de la Silésie.

DACTYLOSCOPIE [*loss-ko-pî*] n. f. Procédé d'identification au moyen des empreintes digitales (*dactylogrammes*).

— ENCYCL. La *dactyloscopie*, qui est aujourd'hui un des procédés les plus employés dans l'anthropométrie, est fondée sur cette constatation que les empreintes des doigts ainsi que les dessins épidermiques de la paume de la main sont d'une fixité remarquable chez l'homme, quel que soit

Empreintes dactyloscopiques.

d'ailleurs l'âge du sujet. La marque ou empreinte (dactylogramme) d'un pouce sur une surface molle, telle que la cire, ou, par hasard, sur un meuble, un verre, etc., peut servir à déceler avec une certitude absolue la main qui l'a tracée.

On comprend le profit que peut tirer de ce fait la recherche des criminels. Aussi Bertillon lui fait-il une large place dans sa méthode d'identification anthropométrique. D'autre part, on sait que les anciens souverains orientaux avaient coutume de signer avec la paume de leur main les écrits auxquels ils voulaient donner leur valeur incontestable; et l'on a proposé aux mouleurs, faïenciers, sculpteurs, etc., d'apposer sur la pâte encore molle de leurs œuvres cette preuve inaltérable d'authenticité.

DACTYLOSCOPIQUE [*loss-ko-pik'*] adj. Qui concerne la dactyloscopie : *Empreintes* DACTYLOSCOPIQUES.

DACTYLOTHECA n. m. Genre de fougères fossiles connues par leur fructification. (Cette fructification s'observe sur certains pécopteris, depuis le culm jusqu'au permien.)

DACTYLOTHÈQUE [*tèk'*] n. m. (du gr. *daktulos*, doigt, et *thèkê*, boîte). Portion de peau dont est recouvert chaque doigt des mammifères.

DACTYLOTYPE n. f. (du gr. *daktulos*, doigt, et *tupos*, caractère). Machine à écrire.

— ENCYCL. La *dactylotype* ou *machine à écrire* est d'un emploi universel aujourd'hui, et l'on peut dire qu'elle a puissamment contribué au renouvellement des méthodes commerciales. Il en existe à l'heure actuelle une multitude de modèles. La première idée d'une telle machine revient à l'ingénieur anglais Henry Mill (1714); elle a été reprise et perfectionnée par Charles Thurber (1843), Pierre Foucault (1849), Beach (1856), S.-W. Francès, Thomas Hall, Prat, Remington, etc.; mais c'est seulement vers 1873 qu'elle est entrée dans le domaine de la pratique.

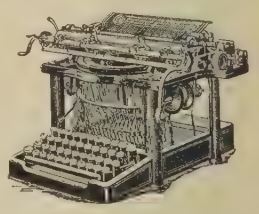
Dactylotype.

Des différents types de machines à écrire (clavier, cadran, manette), le plus courant est le modèle à clavier. Ce système comprend : 1° un ensemble de touches portant chacune la figure d'une lettre, d'un chiffre, d'un signe de ponctuation ou d'accentuation (parfois même plusieurs de ces caractères réunis : la même touche servant par exemple aux majuscules et aux minuscules); 2° un dispositif encreur (ruban ou tampon); 3° un chariot mobile suivant son axe et sur lequel on fixe la feuille de papier; 4° enfin, un jeu de caractères en relief fixés à l'extrémité de leviers articulés mis en action par les touches.

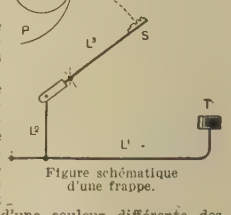

Figure schématique d'une frappe.

Lorsqu'on appuie sur une touche T le caractère correspondant S, actionné par les leviers L^1, L^2, L^3, vient frapper brusquement et en même temps le ruban (R) et le papier P enroulé sur le cylindre C, de sorte que la frappe marque sur la feuille une empreinte visible. Parfois le ruban est bicolore, en sorte que l'on peut signaler un mot quelconque en le frappant d'une couleur différente des mots voisins.

Dans certaines machines il existe des dispositifs spéciaux, notamment le « tabulateur », qui permet de disposer des chiffres en colonnes et de taper ainsi des factures, ou d'autres qui permettent de composer des formules de mathématiques, etc.

DACTYLOZOÏDE adj. et n. m. Zool. Se dit d'un polype qui, dans une colonie d'hydraires, est dépourvu de bouche et n'a que des tentacules rudimentaires.

— ENCYCL. Les polypes *dactylozoïdes* sont couverts de cellules urticantes, les nématoblastes, pourvus d'une forte

musculature qui leur permet de faire d'amples mouvements et de pourvoir à la défense de la colonie, en se portant vers les points attaqués.

DACUS [*kuss*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des trypétidés, comprenant de petites mouches, dont une espèce, le *dacus oleæ*, attaque les oliviers. (Ses larves se développent dans les tissus charnus des olives et causent souvent de grands dégâts.)

Dacus.

DADA n. m. Linguist. Terme enfantin ou plaisant, dont on se sert pour désigner un cheval. || Pl. *Des* DADAS.

— *Fig.* Idée fixe, penchant, projet qu'on caresse toujours, auquel on revient sans cesse : *Chacun a son* DADA.

DADA n. m. Dénomination volontairement vide de sens, adoptée par une école d'art et de littérature apparue vers 1917, et dont le programme, purement négatif, tend à rendre extrêmement arbitraire, sinon à supprimer complètement, tout rapport entre la pensée et l'expression. (On dit aussi DADAÏSME.) || Adjectiv. : *L'école* DADA.

— ENCYCL. Les principaux représentants de l'école *dada* ont été Tristan Tsara, Philippe Soupault (*Rose des vents*), Picabia, Ribemont-Dessaignes (*l'Empereur de la Chine*), Eluard (*Répétitions*), Breton (*Champs magnétiques*, en collaboration avec Ph. Soupault), Aragon (*Feu de joie*, *Anicet*). En faisant la part de l'humour et de la mystification, qui y est très grande, on peut considérer le dadaïsme comme l'extrême limite du divorce possible entre les vocables et la significafion, « le sens, dit l'un d'eux, n'étant pas une propriété des mots qui soit assurée ».

DADABHAI NAOROZJI, Hindou parsi, né à Bombay en 1825, mort en 1912. Il professa les mathématiques, de 1852 à 1854, à l'*Elphinstone Institution*, et se rendit dès 1855 en Angleterre. Il ne tarda pas à faire sentir son influence dans les milieux parlementaires. En 1874, de retour dans l'Inde, il exerça les fonctions de *diwan* (premier ministre) du Gaikowar de Baroda ; mais il fut obligé de se démettre de ses fonctions, par suite d'un désaccord avec l'agent britannique. Revenu à Bombay, il siégea au *Legislative Council*, et au premier *Congrès national* (1885). Il fut élu en 1892 par le *Central Finsbury Committee* (Holborn) : il fut le premier Hindou appelé à siéger au parlement britannique. Rentré dans l'Inde en 1893, il publia de nombreux travaux sur les questions locales, notamment *Poverty of India* (1898).

DADAIS [*dè*] n. m. (orig. douteuse). Jeune homme niais, nigaud, embarrassé dans son maintien : *Voilà un grand* DADAIS !

DADAÏSME [*issm'*] n. m. V. DADA.

DADAÏSTE [*isst'*] n. Partisan ou adepte du dadaïsme.

DADIZEELE, commune de Belgique (Flandre-Occidentale), arrond. admin. de Roulers, sur l'Heule, affluent de la Lys ; 1.900 hab. Agriculture ; fabrique d'huiles et de tourteaux.

DADON (saint), en latin *Audoenus*, d'où l'on a tiré aussi *Ouen*. V. OUEN (saint).

DADOUILLETTE [*dou-yèt'*] n. f. Cuis. Rouelle grasse.

DADRÉ (Jean), ecclésiastique français, né vers 1550 à La Perrière (Orne), mort à Rouen en 1617. Elève de la maison de Navarre (1572), docteur en théologie (1576), théologal et pénitencier de Rouen, fougueux ligueur, il excita les Rouennais à la résistance pendant le siège de 1593 par Henri IV. On a de lui une édition des *Opera* d'Eusèbe (1581) ; *Vita Christi a Ludolfo... disposita ut... concionibus usui esse possit* (1589) ; *Chronologie historiale des archevêques de Rouen*, publiée après sa mort par son neveu Gilles (1618) ; etc.

DADSISAS [*zass*] n. m. Festin funèbre chez les Belges qui était encore en usage au VIIIe siècle et que le concile de Leptines (742, près de Charleroi) interdit à cause de ses rites païens.

DÂDÛ-PANTHI [*doû*], secte vichnouite, fondée vers la fin du XVIe siècle. Dâdû enseignait que la *bhakti* (foi spontanée et irraisonnée) conduisait au salut (c'est-à-dire à l'absorption dans l'âme universelle) plus sûrement que la vertu, l'étude et les mortifications.

DADUQUE [*duk'*] ou **DADOUCHOS** [*koss*] adj. (du gr. *dadoukhos*, qui porte une torche). Antiq. gr. Nom du prêtre qui célébrait avec l'hiérophante les mystères d'Eleusis. (Il portait les flambeaux de Cérès.)

Daduque.

— ENCYCL. Le *daduque* (*dadouchos*) était le second personnage dans la hiérarchie d'Eleusis, mais jouait un rôle mal défini. Il fut choisi à vie dans la grande famille athénienne des *Céryces*, puis, quand elle se fut éteinte, dans celle des *Lycomides*.

DAEBELER (Michel), ivoirier d'origine hollandaise, né vers 1635, mort en 1702 à Berlin, où il eut le titre de sculpteur de la Cour. Il s'était spécialisé dans la production de poignées de cannes richement taillées dans l'ivoire ; on en a conservé plusieurs, notamment au musée des Arts à Berlin et au musée des Hohenzollern. On connaît aussi de lui des manches de sceaux ornés de figurines et d'animaux. De 1674 à sa mort il travailla presque exclusivement pour l'électeur Frédéric-Guillaume.

DAEL (Jean-François VAN), peintre de fleurs flamand, né à Anvers en 1764, mort à Paris en 1840. Il a travaillé en France sous l'Empire et la Restauration. On cite de lui *Corbeille de fleurs posée sur une table*, au palais de Compiègne, et divers tableaux de fruits à Munich, à Anvers, etc.

DAELE (Lucas VAN), faïencier de Delft, reçu maître « plateel-bakker » en 1692. On lui attribue divers travaux fort recherchés, signés L. V. D., peints sur fond vert-olive ou brun rougeâtre et décorés de fleurs et d'insectes.

DAENDELS (Herman Willem), général hollandais, né à Hattem (Gueldre) en 1762, mort à Saint-George de la Mina (Guinée) en 1818. Lors des troubles qui bouleversèrent les Pays-Bas en 1787, il prit parti pour les patriotes, et, après leur défaite, se rendit en France. Pendant les guerres de la Révolution française, il rendit à Dumouriez des services signalés dans sa campagne contre les Pays-Bas. En 1794, il entra au service de la République batave. En 1799, il commandait une des divisions de l'armée batave, et il força à capituler un corps d'Anglo-Russes. En 1806, il passa au service du roi de Hollande. Il fut, peu après, nommé gouverneur général des possessions hollandaises dans les Indes orientales. D'où son ouvrage sur l'*Etat des possessions néerlandaises dans les Indes orientales* (1814). Après son retour, il prit part à la campagne de Russie, en 1812, et fut ensuite chargé d'aller prendre possession de la Guinée, qui avait été restituée à la Hollande, et d'en organiser l'administration.

DÆNDLIKER (Charles), historien suisse, né à Staefa en 1849, mort à Küsnacht en 1910. Professeur d'histoire au séminaire pédagogique de Küsnacht (1872), puis au Polytechnicum de Zurich (1883), il s'est fait connaître par de nombreux travaux sur l'histoire de la Suisse, et du canton de Zurich en particulier. Son *Lehrbuch der Geschichte des Schweizervolkes* (1875) a été traduit en français (*Histoire du peuple suisse*, 1879). L'histoire plus développée qu'il a donnée de sa patrie : *Geschichte der Schweiz* (1883-1891, 3 vol.) est estimée comme l'une des meilleures, et a été souvent réimprimée. Il a publié aussi avec J.-J. Müller un manuel d'histoire générale : *Lehrbuch der allgemeinen Geschichte* (3e édit., 1891).

DAENS (Jean), riche négociant d'Anvers, dont l'histoire légendaire et anecdotique a enregistré un trait piquant. Il avait sollicité de l'empereur Charles-Quint l'honneur de lui offrir à dîner. A la fin du repas, Daens jeta au feu un billet de deux millions, somme qu'il avait prêtée à l'empereur. « Je suis, dit-il, trop payé par l'honneur que m'a fait Votre Majesté. »

DAENS (Adolphe), ecclésiastique et homme politique belge, né et mort à Alost (1839-1907). Il fut député « démocrate-chrétien » d'Alost, inclina vers l'extrême-gauche socialiste, fut interdit par l'autorité religieuse, et se révolta ouvertement. Il fut député de Bruxelles de 1902 à 1906, et après de sombres jours d'abandon et de misère il se réconcilia avec l'Eglise peu avant sa mort.

DAET, ville des Philippines, île de Luçon ; 15.000 hab. Abaca, coprah.

DAFF n. m. Tambour hindou, formé d'un cadre de bois carré, recouvert par des membranes. (Deux cordes à boyau sont tendues intérieurement contre ces membranes.)

DAFFRY ou **D'AFFRY**, célèbre famille de Fribourg (Suisse), dont l'illustration remonte à Guillaume **d'Affry**, qui commandait les Fribourgeois à Morat, contre Charles le Téméraire. (Il était en même temps un diplomate fort apprécié par Louis XI. Ses descendants furent presque tous, comme colonels, au service de la France.) — LOUIS, petit-fils de Guillaume, se signala à Dreux (1567), puis devint avoyer de Fribourg ; il mourut en 1604. — FRANÇOIS-PIERRE, fils de Louis, mort en 1645, était gentilhomme de la chambre de Louis XIII, lieutenant des Cent-Suisses, gouverneur de Neuchâtel (Suisse) pour le duc de Longueville, avoyer de Fribourg en 1644. — FRANÇOIS, petit-fils de François-Pierre, fut tué à Guastalla (1734). — LOUIS-AUGUSTE, fils de François, diplomate et général, né à Versailles en 1713, mort au château de Saint-Barthélemy, près de Lausanne, en 1793. (Capitaine aux gardes en 1734, maréchal de camp après Fontenoy [1748], il fut chargé par Louis XV d'importantes missions diplomatiques, puis devint lieutenant général à l'armée de Hesse [1762] et colonel général des gardes-suisses [1767]. Défenseur du roi avant la fuite à Varennes, il devint suspect de libéralisme après, et fut tenu à l'écart.) — Il eut pour fils LOUIS-AUGUSTIN-PHILIPPE. V. AFFRY.

DAFILA n. m. Genre de canards, dont le type est le pilet (*dafila acuta*), répandu dans tout l'hémisphère boréal, depuis l'Europe jusqu'aux Etats-Unis.

Dag, abréviation de *décagramme*.

DAG, personnification du jour dans la mythologie scandinave ; fils de Delling et de Nott ; son char est traîné par le cheval *Skinfaxi* (A la brillante crinière).

DAGAMI, comm. des Philippines (île de Leyte), sur le Maya ; 23.600 hab.

DAGANA, bourg du Sénégal (A.-O. F.), ch.-lieu du cercle du Oualo occidental ; 3.000 hab. Escale du commerce de la gomme avec les Maures ; centre commercial. — Nom donné à la région basse à l'E. et aux abords du lac Tchad (Afrique-Equatoriale française).

DAGARD [*ghar'*] n. m. Véner. Syn. de DAGUET.

DAGARIS, tribu nègre du Mossi (Haute-Volta), qui a adopté en partie l'islamisme, les armes et le costume des Touareg.

DAGASSE n. f. Dague à lame à deux tranchants (XVe-XVIe s.)

DAGBOG ou **DAGH-BOG**, dieu du jour ou du soleil dans la mythologie des anciens Slaves de l'Est.

DAGENHAM, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'Essex), sur un affluent de la Tamise ; 9.125 hab.

DAGHESTAN [*ghèss-tan*], région montagneuse qui s'étend du N. de la chaîne du Caucase (Ciscaucasie), le long du littoral de la mer Caspienne, et constituée en république autonome soviétique le 20 janvier 1921. Le Daghestan avec ses 32 nationalités compte autant de langues que de tribus ; cependant, ces langues peuvent être ramenées à cinq ou six groupes. La superficie de son territoire équivaut à celle de la Belgique et de la Hollande réunies ; la population est évaluée à un million et demi d'habitants, les Russes formant à peine 2 p. 100 de la population. Capitale, *Makhatch-Kala* (Pétrovsk).

Comme son nom l'indique (*Daghestan* ou Pays de montagnes), c'est une contrée couverte par les ramifications du Caucase ; son climat est continental ; on y pratique l'élevage des bestiaux et la culture des céréales, des arbres fruitiers et de la vigne, selon les endroits. Le sous-sol est très riche en métaux variés (fer, plomb argentifère, nickel), en soufre, en sel gemme, en sources minérales ; mais l'industrie est encore très peu développée, et même en recul sur sa situation antérieure à la révolution russe ; on y fabrique des tapis réputés. La ville la plus importante est Derbent qui devance de beaucoup Bouinak (Temir-Khan-Choura) et Makhatch-Kala (Pétrovsk), la capitale officielle. De 1867 à 1921, le Daghestan a formé, avec le Leghistan, le Derbent et quelques parties de la Géorgie, un des gouvernements de l'Empire russe.

— *Histoire.* Les premières sources historiques se rapportent à l'époque des Khazares ; du VIe au VIIIe siècle, la lutte entre la Perse et les Khazares se concentre autour de Derbent. Avec la conquête arabe les tribus passent à l'Islam : celle des Avares, de toutes la plus importante, l'adopte des premières et en devient le principal défenseur et propagateur. Tamerlan occupe le pays et consolide la religion musulmane. La Perse s'en empare au XVIIe siècle, mais elle ne peut empêcher la constitution d'une série de khanats indépendants. Par le traité de Goulistan en 1813, la Perse cède ses droits à la Russie. En 1818 commence une période de luttes contre la domination russe, lutte particulièrement sanglante sous Chamyl. La lutte continua même après sa reddition (1859) et dura soixante ans. Des mouvements locaux eurent encore lieu après la soumission des tribus, notamment en 1905, en 1908, et pendant la période révolutionnaire russe de 1917 à 1920.

DAGLAN, comm. de la Dordogne, arrond. et à 21 kil. de Sarlat, sur le Céou ; 950 hab. Ch. de f. de la Dordogne. Commerce de truffes.

DAGLY, chimiste, né à Spa vers la fin du XVIIe siècle. C'est à lui qu'est dû le vernis en usage depuis 1713 dans la manufacture des Gobelins, et qui porte encore son nom. (Ce vernis, assez semblable au vernis de Chine, peut s'appliquer à des matières flexibles.)

DAGMAR (Marguerite), reine de Danemark, morte à Ribe en 1212. Fille du roi de Bohême, Przemysl Ottokar Ier, elle épousa Valdemar II en 1205 ; les traditions populaires célèbrent sa douceur et sa piété.

DAGMAR (Marie-Sophie-Frederikke), impératrice de Russie. V. MARIE-FÉODOROVNA.

DAGMERSELLEN, commune de Suisse (canton de Lucerne), dans la vallée de la Wigger ; 1.900 hab. Agriculture, industrie laitière, élève de bétail ; filatures.

DAGNAN (Isidore), paysagiste français, né à Marseille en 1790, mort à Paris en 1873. C'est de Rome qu'il envoya au Salon de 1819 son tableau des *Jeunes filles romaines écoutant un berger*. Il est également l'auteur de paysages sobres et véridiques : *Vue prise en Dauphiné*, *Vue de Paris prise du quai de la Cité*, *Vue d'Angers*.

DAGNAN-BOUVERET (Pascal-Adolphe-Jean), peintre français, né et mort à Paris (1852-1929). Elève de Gérome, il obtint en 1876 le deuxième grand prix de Rome. Ses premiers tableaux sont : *Orphée et les Bacchantes* (1877) ; *Manon Lescaut* (1878) ; *Une noce chez le photographe* (1879) ; *Un accident* (1880), toile qui valut à l'auteur une médaille de 1re classe. La *Bénédiction des jeunes époux en Franche-Comté* (1882) portait la marque d'une poésie personnelle, intime, que les tableaux suivants allaient accentuer encore : *le Pain bénit*, *les Bretonnes au Pardon*, *la Cène* (1896), tableau qui fit une grande impression, et *le Christ et les Pèlerins d'Emmaüs* (1898). Très moderne par son goût de l'individualité, Dagnan-Bouveret se rapproche des maîtres ou de certains primitifs par la naïveté touchante des sentiments qu'il exprime, et par l'idéalisme qui se dégage en général de son réalisme vigoureux. Il est entré à l'Institut, où il a remplacé Vollon en 1900.

Dagnan-Bouveret.

DAGNAUX (Albert-Marie-Adolphe), peintre français, né à Paris en 1861. Paysagiste, il a brossé des coins de Creuse, de Normandie : *le Calvaire de Veules-les-Roses* (1905) ; et surtout des environs de Mantes : *la Vieille Route*, *l'Allée de marronniers*, ou encore des détails de Paris : *l'Esplanade des Invalides* (1891) ; *le Jardin des Invalides* (1895) ; *la Place d'Auteuil sous la neige* (1897) ; *la Place de la Concorde* (1900) ; *le Pont de la Tournelle* (1901). Albert Dagnaux a peint aussi des nus (un *Dos de femme*, de 1898, est au musée de Lille) et de nombreux portraits.

DAGO, **DAGŒ** ou, en eston., **Hiiumaa**, île estonienne de la mer Baltique, à l'entrée du golfe de Finlande ; 17.000 hab. (*Estoniens* et *Suédois*), sur 960 km². Agriculture et pêcheries. Danoise jusqu'en 1645, puis suédoise jusqu'en 1721, Dago est ensuite demeurée russe jusqu'en 1920.

DAGOBERT [*bèr*] n. m. Siège dont la forme rappelle celle du trône de Dagobert.

DAGOBERT Ier, né vers 600, roi des Francs d'Austrasie de 623 à 632, des Francs de Neustrie, de Bourgogne et de Soissons de 628 à 638, d'Aquitaine de 631 à 638, mort

près d'Epinay en 638. Il était fils de Clotaire II et de sa deuxième femme Bertrude. En 623, il fut associé au trône et reçut le gouvernement immédiat de l'Austrasie. Arnulf de Metz et Pépin l'Ancien exerçaient alors l'autorité. C'est par un vrai coup de force que Dagobert, en 628, mit la main sur la Bourgogne et la Neustrie, tandis que Caribert, son frère, ne recevait que l'Aquitaine. L'an d'après, il épousa en Austrasie Ragnetrude. En 631, la mort de son frère Caribert et de son jeune neveu Chilpéric fit de Dagobert le seul chef de l'empire franc. Il restaura l'autorité royale et se fit, notamment en Bourgogne, une réputation de justicier. Ses ministres furent saint Ouen et saint Eloi (Ce dernier, son trésorier, est connu comme le patron des orfèvres). Dagobert protégea les églises, et particulièrement les monastères ; il bâtit la basilique de Saint-Denis. Cependant, ses mœurs étaient dissolues, et il eut à la fois jusqu'à trois femmes, également qualifiées de « légitimes ». Son règne fut marqué par des guerres contre les Slaves, les Thuringiens, les Vascons et les Bretons. Pour satisfaire aux aspirations locales, il céda, de son vivant, à son fils aîné Sigebert III, l'Austrasie, une grande partie de l'Aquitaine et de la Provence, et à son second fils, Clovis II, la Neustrie et la Bourgogne.

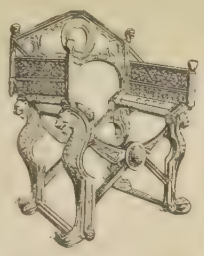

Trône de Dagobert (Cabinet de France).

Tombeau de Dagobert Ier (basilique de Saint-Denis).

DAGOBERT II, dit **le Jeune**, fils de Sigebert III, roi des Francs d'Austrasie depuis 675. Assassiné sur l'ordre de Pépin d'Héristal, à Escurey (Meuse), le 23 décembre 679. Sa piété lui a valu le titre de saint, et on le regarde même comme un martyr. — Fête le 23 décembre.

DAGOBERT III, roi des Francs de Neustrie et de Bourgogne, né vers 699, roi en 711, mort en 715. Il était fils de Childebert III, et Pépin d'Héristal gouverna sous son nom.

Dagobert (LE BON ROI). On ignore à quelle époque et par qui cette chanson burlesque a été composée ; mais le style, le rythme, l'air de chasse sur lequel elle se chante,

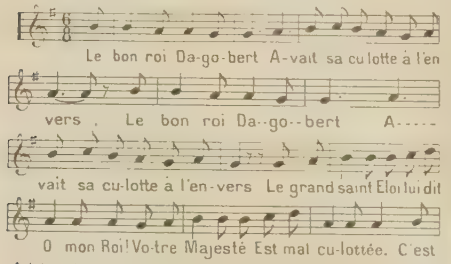

ses anachronismes, tout tendrait à prouver qu'elle n'est pas aussi ancienne qu'on pourrait le croire. Il est certain, cependant, qu'elle est antérieure à la Révolution de 1789. En 1814, elle redevint tout à coup à la mode. On y intercala des couplets satiriques d'actualité. Interdite par la police, elle reprit de plus belle au retour des Bourbons. Elle comporte vingt-quatre couplets.

DAGOBERT, patriarche de Jérusalem. V. DAIMBERT.

DAGOBERT DE FONTENILLE (Luc-Siméon-Auguste), général français, né à La Chapelle, près de Saint-Lô, en 1736, mort à Puigcerda en 1794. Entré au service en 1756, il fit toute la guerre de Sept ans. Maréchal de camp à l'armée des Alpes en 1792, il déploie une bravoure éclatante. Général de division à l'armée des Pyrénées-Orientales (1793), ses premiers succès le firent nommer général en chef. Puis, des échecs dus à l'ingérence des représentants du peuple amenèrent sa destitution. Bien que malade, il alla se justifier devant la Convention. Renvoyé aux Pyrénées avec l'appui de Carnot, il trouva Dugommier à la tête de l'armée, retourna en Cerdagne, battit à Monteilla un corps d'émigrés, et poussa jusqu'à Urgel. Miné par la fièvre, il mourut peu après.

DAGOMARI (Paul), mathématicien italien, appelé souvent **Paul le Géomètre** ou **Maître Paul dell'abbaco**, né à Prato, près de Florence, où il mourut en 1365. Il acquit une grande réputation, inventa divers instruments et eut, le premier, l'idée de composer des almanachs avec des prédictions. Parmi ses ouvrages, on cite surtout son *Liber de abbaco* (Bâle, 1532), qui lui avait valu son surnom.

DAGON, divinité de l'Asie antérieure, représentée par un buste d'homme uni à une queue de poisson. Ce dieu est surtout connu chez les Philistins qui l'honoraient à Asdod, à Gaza et à Ascalon.

DAGORNE n. f. (de *dague* et *corne*). Vache qui a perdu une de ses cornes.

— *Pop.* Femme vieille, laide et chagrine. (Vx.)

DAGRON (René), chimiste français, né à Beauvoir (Sarthe) en 1819, mort à Paris en 1900. On lui doit l'invention du télémètre, et de nombreux perfectionnements à des procédés de chimie industrielle (préparation du collodion, papiers autographiques, encre, teintures, etc.). En 1870, pendant le siège de Paris, il partit sur le ballon *Niepce*, atterrit à Vitry-le-François dans les lignes allemandes mais réussit à s'échapper, et alla organiser à Tours puis à Bordeaux le service des pigeons voyageurs. Grâce aux procédés de microphotographie, il put faire passer à Paris de longues dépêches par pigeons.

DAGUE [*dagh'*] n. f. (espagn. et ital. *daga ;* angl. *dagger*). Arme de main à lame large, courte et pointue.

— Ironiq. *Fin comme une dague de plomb*, Lourdaud, sot, avec des prétentions à la finesse.

— Mar. Poignard en usage dans l'ancienne marine comme arme d'abordage, et comme insigne de service pour les aspirants. || Instrument avec lequel on administrait aux matelots les punitions corporelles, et qui se composait d'un certain nombre de garcettes, réunies à l'une de leurs extrémités par un amarrage, et munies à l'autre de deux ou plusieurs nœuds : *Les marins anglais avaient donné à la* DAGUE *le nom expressif de « chat à neuf queues ».*

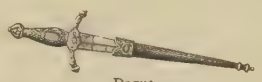

Dague.

— Zool. Chez les cervidés, Pointe qui surmonte une apophyse de l'os frontal, dont elle est séparée par un cercle de tubérosités (ou *meule*). [On dit aussi HÈRE.] || Nom donné aux défenses du vieux sanglier ou *solitaire.*

— ENCYCL. Archéol. L'ancienne *dague* était une arme de main, à lame courte généralement à double tranchant, qui n'apparaît guère avant le XIVe siècle, bien qu'on en puisse rapprocher le badelaire du XIIIe. Elle reste en usage jusqu'au XVIIIe siècle. Comme l'épée, la dague possède une poignée complète avec pommeau, fusée et garde. On distingue : la *dague à quillons*, dès la première moitié du XIVe siècle ; la *dague à rouelles*, ayant deux ronds aux deux bouts de la poignée, fort en usage au XIVe siècle ; la *dague à rognons* ou *à couillettes*, qui semble originaire du nord de l'Europe, portée surtout du XVe au XVIIe siècle (c'est la *dague d'Ecosse* du XVIe siècle) ; la *dague à oreilles* ou *stradiote*, au pommeau en ailes de papillons, originaire d'Orient, d'où le nom *alla Levantina* qu'on lui donne en Italie, en usage au XVe et au XVIe siècle. La *cinquedea* du XVe-XVIe siècle tire son nom de sa lame large de cinq doigts.

Arme civile autant que militaire, la dague est portée d'abord la pointe en bas sur le ventre, puis horizontalement sur la hanche droite, enfin transversalement sur les reins. Elle devient au XVIe siècle une arme de main gauche, dont souvent la lame se fourchant en trois au choc sert à parer le coup de l'adversaire.

DAGUER [*ghé*] v. tr. Frapper avec la dague : DAGUER *un ennemi.* || Frapper des cornes. (En parlant des chèvres.) || Frapper de la garcette ou dague : DAGUER *un mousse.*

— Techn. Battre la filasse suspendue à des pinces mobiles.

— Véner. Saillir sa biche, en parlant du cerf.

— *Intransitiv.* Fauconn. Avoir son plein vol.

— ***Se daguer***, v. pr. — Avec réciprocité : *Les chèvres* SE DAGUENT.

DAGUERRE (Louis-Jacques-Mandé), inventeur du diorama et l'un des inventeurs de la photographie, né à Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise) en 1789, mort à Bry-sur-Marne en 1851. Artiste-peintre, il rénova l'art de la décoration théâtrale, et établit pour l'Opéra de Paris des décors très admirés. Après avoir collaboré avec Pierre Prévost à l'exécution de plusieurs panoramas, il imagine le Diorama (ouvert en 1822), où les combinaisons d'éclairage de la toile par l'avant et par l'arrière permettaient d'obtenir des transformations curieuses, telles que le passage d'un effet diurne à un effet nocturne. Utilisant la chambre noire pour l'exécution des croquis du diorama, il s'efforça de s'associer à Nicéphore Niepce qui, comme il l'apprit par une indiscrétion de l'opticien Chevalier, était parvenu, en 1826, à fixer les images de la chambre noire. Après une longue résistance, Niepce, à peu près ruiné, consentit en 1829 à s'associer à Daguerre pour le perfectionnement de son invention, mais ce n'est qu'après la mort de Niepce, survenue en 1833, que Daguerre créa un mode opératoire pratique, qui fut, à défaut de commanditaires pour son exploitation, acquis par l'Etat français, et rendu public le 30 juillet 1839.

Daguerre (d'après une lithographie de Grenedan).

DAGUERRÉOTYPAGE [*ghè-ré*] n. m. Action de daguerréotyper.

DAGUERRÉOTYPE [*ghè-ré*] n. m. (de *Daguerre* nom de l'inventeur, et du gr. *tupos*, empreinte). Image obtenue par les procédés de Daguerre. || Appareil servant à cet usage. || Art de fixer des images avec cet appareil.

DAGUERRÉOTYPER [*ghè-ré, pé*] v. tr. Reproduire une image par la daguerréotypie.

DAGUERRÉOTYPEUR [*ghè-ré*] n. m. Nom de l'ouvrier ou de l'opérateur qui s'occupe de reproduire les images d'objets, animés ou non, au moyen de la daguerréotypie.

DAGUERRÉOTYPIE [*ghè-ré, pî*] n. f. Procédé photographique imaginé par Daguerre. || Atelier où l'on confectionnait des daguerréotypes.

— ENCYCL. La *daguerréotypie*, aujourd'hui abandonnée, consistait dans l'emploi de feuilles d'argent pur plaquées sur cuivre, soigneusement polies, sensibilisées au moyen de vapeurs d'iode, qu'après une pose variant de 3 à 30 minutes on révélait au moyen de vapeurs de mercure et qu'on fixait dans une solution d'hyposulfite de soude. La daguerréotypie avait l'avantage de donner immédiatement une image positive, mais ne se prêtait pas au tirage des épreuves.

DAGUERRIEN [*ghè-ri-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport aux procédés de Daguerre : *Portraits* DAGUERRIENS. *Images* DAGUERRIENNES.

DAGUET [*ghè*] n. m. (rad. *dague*). Zool. Genre de gracieux cervidés de l'Amérique du Sud (*coassus, cariacous* ou *cerfs de Virginie*), caractérisés par la forme de leur bois réduit à la tige, sans aucune ramification. (Leur taille ne dépasse pas celle du chevreuil d'Europe.

DAGUET [*ghè*] n. m. (de *dague*). Jeune cerf qui porte

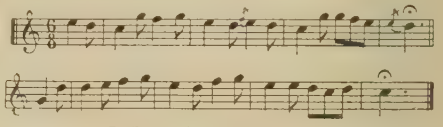

Le Daguet (sonnerie de trompe).

son premier bois. (On dit aussi DAGARD.) || Sonnerie de trompe pour la chasse au daguet.

— Pêch. Nom vulgaire de l'aiglefin.

— Vitic. Nom donné, dans certains départements du Centre, à un sarment à sept ou huit yeux.

DAGUET (Alexandre), historien et pédagogue suisse, né à Fribourg en 1816, mort à Couvet (Suisse) en 1894. Elevé par les jésuites, dont il devait combattre plus tard à outrance les principes d'éducation, il se voua d'abord à l'enseignement, puis accepta, en 1864, la chaire d'histoire à l'académie de Neuchâtel. Son principal ouvrage est l'*Histoire de la Confédération suisse*, paru en 1851 à Neuchâtel, en deux volumes.

DAGUETTE [*ghèt'*] n. f. Archéol. Petite dague.

DAGUIN (Pierre-Adolphe), physicien français, né à Poitiers en 1814, mort à Toulouse en 1884. Il devint professeur de physique à la faculté de Toulouse, où il fut en outre directeur de l'Observatoire. On lui doit des ouvrages estimés : *Traité de physique avec les applications à la météorologie et aux arts industriels* (1855-1859) ; *Cours de physique élémentaire* (1863).

DAGUPAN, ville commerçante des Philippines (île de Luçon), près du golfe de Lingayen ; 20.000 hab.

DAHABIEH [*bi-è*] n. f. Barque dont on se sert sur le Nil pour le transport des voyageurs.

— ENCYCL. La coque des *dahabiehs*, largement arrondie en arrière, va en s'amincissant vers la proue, et se termine en un tailloir tranchant, effilé, gracieusement recourbé. Leurs dimensions sont parfois considérables et dépassent 30 m. de longueur sur 4 ou 5 de largeur. La dahabieh est munie d'un mât et d'une longue antenne supportant une grande voile triangulaire. Elle est armée de plusieurs paires de rames.

Dahabieh.

DAHAK. Mythol. ind. V. ZOHAK.

DAHAREH [*rè*] n. m. Tambour dont le cercle est garni intérieurement de grelots et d'anneaux de cuivre, en usage dans le Caucase.

DAHIA n. m. Nom donné, dans l'histoire serbe, à quatre officiers turcs qui, établis à Belgrade, se révoltèrent contre la Porte et provoquèrent, par leurs actes de tyrannie envers la population serbe, la première prise d'armes de Karageorges, en 1804. (Cette même année, les *dahias* furent mis à mort dans le voisinage d'Orsova.)

DAHIR n. m. Décret du sultan du Maroc contresigné par le Résident général.

DAHL (Jean-Christian-Claude), peintre de paysage norvégien, né à Bergen en 1788, mort à Dresde en 1857. Ses œuvres les plus caractéristiques sont celles dans lesquelles il a représenté la nature septentrionale : *Vue des côtes, près de Bergen ; la Suisse saxonne ; le Grand Paysage d'hiver en Zélande.* — Son fils, Siegwald-Johannes **Dahl**, né et mort à Dresde (1827-1902), est un peintre de genre, de portraits et d'animaux.

DAHL (Vladimir). Biogr. V. DAL.

DAHL (Conrad), écrivain norvégien, né à Warmbo, près de Drontheim, en 1843. Pasteur à Oslo (1903-1919), on lui doit des nouvelles et romans où il évoque les mœurs populaires du Finmark : *le Lion* (1874), *Eda Mansika* (1875), *Arne Livaag*, etc.

DAHLAK, archipel italien de la mer Rouge occidentale, en Erythrée, comptant 122 îles. La plus grande, *Dahlak-Kebir* (900 km²), se dresse près de la côte africaine, devant Massaouah ; 1.900 hab. environ. A l'Italie depuis 1885.

DAHLBERG (Erik-Jönsson, comte), ingénieur suédois, né et mort à Stockholm (1625-1703), le Vauban suédois, fut directeur des forteresses, gouverneur de Livonie, sénateur feld-maréchal, et reçut le titre de « comte ». En 1658, il avait fait passer l'armée de Charles-Gustave sur les glaces des Belts. On lui doit la plupart des dessins de la *Suecia antiqua et hodierna* (1700) et de l'*Histoire de Charles-Gustave*, par Puffendorf (1696).

DAHLBOM (André-Gustave), entomologiste suédois, né à Forssa en 1806, mort à Lund en 1859, où il fut professeur d'entomologie et conservateur du musée. Il a publié de nombreux travaux sur les hyménoptères, notamment : *Hymenoptera Europæa præcipue borealia*.

DAHLE, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie) ; 3.000 hab. Fabrication d'articles métalliques (boucles, fils de fer, etc.), fonderies d'ancres, de chaînes, et matériel naval.

DAHLEN, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Leipzig), sur la *Dahlensche*, affl. de l'Elbe ; 3.000 hab. Forges, tissage de lin, fabrique de voitures ; — Ville de la Prusse-Rhénane. V. RHEINDAHLEN.

DAHLGREN (Charles-Frédéric), poète suédois, né à Qviinge en 1791, mort à Stockholm en 1844. Pasteur, membre de la Diète, il se signala par ses idées libérales et acquit une grande popularité par ses poésies, ses romans, ses nouvelles et ses pièces de théâtre qui sont d'un lyrique et d'un humoriste à la manière de Bellman.

DAHLGREN (John-Adolphe), amiral américain, né à Philadelphie en 1809, mort à Washington en 1870. Directeur du service de l'artillerie au ministère de la marine, il perfectionna le canon qui porte son nom ; il inventa également l'obusier de bateau. En 1863, il remplaça le contre-amiral Dupont dans le commandement de la flotte du Sud-Atlantique et, après dix-huit mois d'un bombardement infructueux, il put occuper Charleston, évacué par les sudistes. Il a laissé plusieurs ouvrages techniques, notamment : *System of boat armament in the United States Navy* (1852) ; *Naval percussion locks and primers* (1852) ; *Shells and shell guns* (1856).

DAHLGREN (Frédéric-Auguste), littérateur suédois, né à Nordmark en 1816, mort à Stockholm en 1895. Employé aux archives, directeur de l'Office de santé et des pauvres, il écrivit, dans le dialecte de son pays natal, des poèmes qui sont devenus populaires. On lui doit aussi des pièces de théâtre (*les Vermlandais*) et des ouvrages divers : *Histoire du théâtre à Stockholm* (1866) ; *Vocabulaire de la langue suédoise* (1873) ; etc.

DAHLGREN (Eric-Guillaume), fils du précédent, géographe et érudit suédois, né et mort à Stockholm (1848-1934). Ce bibliothécaire de l'Académie suédoise des sciences a publié des études estimées sur l'histoire de la géographie et sur le commerce français dans les mers du Sud au XVIIIe siècle.

DAHLHAUSEN-AN-DER-RUHR, ville d'Allemagne (Westphalie), sur la *Ruhr* ; 22.200 hab. Houillères, fours à coke, produits réfractaires, aciéries.

DAHLIA n. m. (de *Dahl* nom d'un botaniste suédois). Bot. Genre ornemental de la famille des composées.

— ENCYCL. Les *dahlias* ont de grands capitules, longuement pédonculés et enveloppés d'un involucre double. Ce sont des herbes, quelquefois frutescentes à la base, à feuilles opposées, à racines fasciculées, tuberculeuses et riches en inuline. Le type de l'espèce principale, *dahlia variabilis*, originaire du Mexique, a un disque jaune entouré d'un seul rayon de demi-fleurons.

DAHLIAS : A, simple ; B, double.

Introduite en France vers 1800, la culture de cette espèce ne s'est répandue dans les jardins qu'à partir de 1814 ; c'est vers 1836 qu'elle a été l'objet de l'engouement le plus vif : les horticulteurs en ont obtenu une infinité de variétés, simples ou doubles, des teintes les plus diverses sauf le bleu. D'autres espèces ont été introduites plus récemment. On multiplie les dahlias soit par semis, soit par bouturage, soit, surtout, par division des tubercules au moment où on les plante (fin mai ou commencement de juin) ; la floraison a son apogée en août, et se continue jusqu'aux gelées.

DAHLIA n. m. Chim. Matière colorante violette obtenue par éthylation de la rosaniline.

DAHLINE n. f. Substance amylacée, très analogue à l'inuline, extraite par Payen des tubercules de dahlia.

DAHLLITE n. f. Phospho-carbonate hydraté, naturel, de calcium, sodium, potassium et fer.

DAHLMANN (Frédéric-Christophe), historien et homme d'Etat allemand, né à Wismar en 1785, mort à Bonn en 1860. Il fit ses études et ses premiers cours à l'université de Copenhague. Professeur des sciences politiques à Gœttingue, il fut expulsé de Hanovre par suite de l'opposition violente qu'il fit au roi, quand celui-ci supprima la Constitution du pays (1837). Il fut appelé comme professeur d'histoire et des sciences politiques à Bonn (1842). Après la révolution de 1848, il devint un des membres les plus influents de l'Assemblée nationale et chef du parti constitutionnel. A la Chambre prussienne, il combattit la politique de réaction ; mais, comprenant l'impuissance de ses efforts, il ne tarda pas à reprendre ses cours à Bonn et ses travaux scientifiques. Ses œuvres principales sont : *Geschichte der englischen Revolution* (1844) ; *Quellen Kunde der deutschen Geschichte ; Geschichte von Dänemark* (1840-1843), et *Geschichte des französischen Revolution* (1854).

DAHMAN n. m. (mot kabyle). Adjoint de l'imâm ou maire, dans les municipalités kabyles d'Algérie.

DAHMAN, un des Izeds, dans la religion parse. (Il conduit au ciel les âmes des justes.)

DAHME, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur la rivière de ce nom, affl. de la Sprée ; 5.200 hab. Ecole d'agriculture. Fabrication de draps. Tabacs. Poteries.

DAHN (Julius-Sophus-*Félix*), historien allemand, né à Hambourg en 1834, mort à Breslau en 1912. Professeur successivement aux universités de Wurtzbourg, Königsberg et Breslau, Dahn fut un historien érudit et un écrivain réputé. Il a publié de nombreux ouvrages qui font autorité, sur les Germains et l'histoire primitive de l'Allemagne, notamment douze importants volumes sur *les Rois des Germains* (1861-1871) ; il a de plus collaboré aux grandes collections historiques de Giesebrecht et de Oncken. Fils d'un acteur, il a composé des drames et des livrets d'opéra, ainsi que des romans historiques. Parmi les œuvres dramatiques, on peut citer : *la Consolation d'Odin* (1880) et *le Roi Roderich* (1875) ; parmi les romans historiques (1882-1911), *Gelimer, Attila, les Batares, A la cour de Charlemagne, Stilicon*. Dans *la Bataille pour Rome*, son chef-d'œuvre en ce genre, il donne une vivante reconstitution de Rome conquise par les Ostrogoths. Dahn prit part à la lutte du Kulturkampf et souleva de grandes polémiques par son attitude en faveur des idées laïques.

DAHNA, désert de l'Arabie centrale. V. ROB-KHÂLI.

DAHOMÉEN [*mé-in*], **ENNE**, originaire du Dahomey ou y habitant : *Les* DAHOMÉENS.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays ou à ses habitants : *Conquête* DAHOMÉENNE.

— Ethnogr. Les nègres du Dahomey sont des hommes de taille élevée, d'une constitution robuste, à traits fortement accusés. Intelligents et belliqueux, ils obéissaient à un roi, qui avait une armée bien organisée, dont faisait partie un corps d'amazones. Chaque année, des expéditions guerrières avaient lieu pour se procurer des prisonniers qui étaient sacrifiés le jour de la fête nationale. Les cases royales d'Abomey avaient des parois en argile ornées de bas-reliefs. Agriculteurs et grands éleveurs, ils sont en même temps industrieux et possèdent un certain sentiment artistique. Ils gravent des calebasses avec goût, sculptent des bancs, des idoles, qu'ils peignent de couleurs très vives.

Dahoméen.

DAHOMEY [*mè*], colonie française de l'Afrique-Occidentale, baignée au S. par le golfe de Guinée et entourée par le Togo de mandat français à l'O., par la colonie du Niger au N., et par la Nigeria britannique à l'E. ; 122.000 km² de superficie, peuplés de 1.095.000 hab. (*Dahoméens*). Ch.-lieu, *Porto-Novo*.

Comme les pays qui l'encadrent à l'O. et à l'E., le Dahomey commence au S. par une côte basse et droite, isolée de l'intérieur par des lagunes. Au nord de celles-ci c'est une brousse épaisse, à laquelle succède la forêt dense, qui couvre les gradins, séparés par des dépressions marécageuses (la *lama*, etc.) par lesquels on accède au plateau nigérien. Celui-ci, que dominent dans l'O. les monts Atakora, est un steppe, d'aspect très différent suivant les saisons, où naissent les fleuves tributaires du golfe de Guinée : l'Ouémé et ses grands affluents l'Ocpara et le Zou, le Mono, dont le cours inférieur seul est dahoméen. Le climat est en général assez salubre, surtout sur le plateau, et particulièrement pendant la saison sèche, où souffle l'*harmattan* (v. ce mot). La flore et la faune sont celles des autres colonies de la Guinée ou du plateau nigérien, suivant les régions.

Les Dahoméens ou Djédjé ou Fons sont les principaux mais non pas les seuls habitants de la contrée. A côté d'eux vivent au Dahomey les Eoués, les Baribas et les Mahis, les premiers dans le sud et les autres dans le haut pays. Partout aussi l'on rencontre des Peuhls pasteurs et des marchands haoussas.

Le Dahomey est dirigé par un lieutenant-gouverneur, qu'assistent un secrétaire général et un conseil d'administration. La colonie est divisée en cercles et a pour villes principales, outre son chef-lieu, Cotonou, Grand-Popo et Ouidah sur la côte, Abomey dans le Moyen Dahomey, Parakou et Djougou dans le haut pays.

Les indigènes, musulmans ou fétichistes, mettent en valeur les richesses agricoles et forestières du sud (maïs, ignames, huile et amandes de palme, noix de kola), cultivent l'arachide et le café, pêchent les poissons dans les lagunes côtières, et se livrent surtout à l'élevage dans les parties nord du pays. L'industrie est encore peu développée ; le commerce, constitué surtout par les produits agricoles de la colonie, se développe avec les progrès de la mise en valeur que facilite l'essor de l'outillage économique du Dahomey. Outre une route accessible aux automobiles reliant la côte à la colonie du Soudan et au Niger, le pays est relié télégraphiquement au même Soudan et, par câble sous-marin, à la Côte d'Ivoire ; il possède deux voies ferrées : le *Central-Dahoméen* (231 kil.) de Cotonou à Bohicon et à Savé, vers Parakou, et l'*Est-Dahoméen* (123 kil.) de Cotonou à Porto-Novo et Pobé, plus deux lignes à voie étroite (Abomey-Bohicon-Zagnanado, 55 kil., et Grand-Popo-Athiémé-Locossa, 56 kil.).

— *Histoire.* L'histoire du Dahomey ne commence qu'avec la venue des Européens dans le pays et leur entrée en rapport avec les féroces rois d'Abomey, qui, grâce au courage de leurs guerriers et de leurs amazones, étendirent leur domination sur une partie des tribus paisibles du voisinage jusqu'à la côte et prélevèrent sur elles les victimes humaines qu'ils égorgeaient en particulier au temps des *grandes coutumes*. Plusieurs traités, passés en 1841, en 1858, en 1878, placèrent le Dahomey sous le protectorat de la France, mais le jour où il s'agit d'établir des Français dans le pays, le roi Behanzin s'y opposa à plusieurs reprises. De là différentes expéditions, en 1890, puis en 1892-1894 (colonne Dodds), qui aboutirent à la destruction du royaume d'Abomey en 1900 et à la consolidation de l'hégémonie française sur celui de Porto-Novo. Des explorations poussées dans l'intérieur avant la fin du XIXe siècle assurèrent l'extension de l'influence française dans les pays du Nord, empêchèrent l'encerclement du Dahomey par les Anglais et par les Allemands et réalisèrent sa jonction avec d'autres territoires soumis à la France.

A peine la conquête du royaume d'Abomey réalisée, la création du Gouvernement général de l'A.-O. F. fit du Dahomey une des colonies du groupe ; ce pays n'a jamais cessé depuis 1895 d'y appartenir. De son territoire sont partis, en août 1914, les détachements français qui ont coopéré avec les Anglais du Goldcoast à la conquête du Togo allemand, et qui ont assuré à la France le mandat de la Société des Nations sur les parties nord et est de ce pays.

Médaille du Dahomey.

Dahomey (MÉDAILLE DU), médaille commémorative de la campagne du Dahomey, créée par la loi du 24 novembre 1892. La médaille est en argent ; le ruban est à sept bandes verticales alternées noires (quatre) et jaunes (trois).

DAHRA (de *dahr*, dos en arabe). Longue et étroite région montagneuse de l'Algérie (départ. d'Alger et d'Oran) comprise entre la Méditerranée et la vallée du Chéliff. Souvent dénudé, peu peuplé, le Dahra dépasse 1.500 m. aux Zaccar, dans sa partie orientale. Son centre principal est le petit port de Ténès.

DAHSHOUR, petit village d'Egypte (Basse-Egypte, prov. de Gizeh), à 6 kil. au S. de Sakkarah. Groupe de pyramides fouillées par de Morgan en 1893-1895, où ont été découverts nombre de documents archéologiques précieux (momies, bijoux, mobilier funéraire).

DAÏA n. m. (mot arabe qui signif. *refuge des eaux*). En Algérie, nom donné à des bassins naturels inondés pendant la saison des pluies, mais asséchés une partie de l'été et qui se couvrent alors d'une végétation abondante. (Ce sont souvent de remarquables pâturages d'hiver.)

DAÏA (MONTS DE), massif calcaire de l'Atlas septentrional, dans le départ. d'Oran (Algérie). Ils s'étendent entre la vallée de l'oued Messoulan et les monts de Saïda et dominent la dépression du chott Ech-Chergui sur les hauts plateaux. Altit., 1.400 m.

DAIGNAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 18 kil. de Libourne, sur la Canodonne, affl. de la Dordogne ; 390 hab. Ch. de f. Orléans. Vins rouges et blancs.

DAIGNAN (Guillaume), médecin français, né à Lille en 1732, mort en 1812. Il fut médecin du roi, et médecin du conseil de santé des armées sous la Convention. Il a laissé de nombreux ouvrages.

DAIGNÉE [*dè, gn* mll., *é*] n. f. Nom donné dans les mines à une veine de houille d'environ 1^m^,30 d'épaisseur.

DAIGNER [*dè-gné, gn* mll.] v. intr. (lat. *dignari ; de dignus*, digne). Trouver digne de, condescendre à : *Calliope jamais ne* DAIGNA *leur parler*. (Boileau.) DAIGNE-*t-elle sur nous au moins jeter les yeux*. (Racine.)

— Formule de politesse à la fin d'une lettre : DAIGNEZ *recevoir mes salutations empressées*.

DAÏGO-TENNÔ, empereur du Japon (898-930), successeur de Uda-Tennô.

DAÏKOKU [*kou*], dieu de la Fortune, au Japon ; souvent représenté à côté de balles de riz.

DAÏKON n. m. Nom du radis de Satzouma ou *radis du Japon*, plante potagère et fourragère, qui occupe de grandes surfaces en Extrême Orient.

Daïkons.

— ENCYCL. Le *daïkon* (ou *daï-co*) se sème en juillet-août pour récolter en novembre et conserver en silo ou en cave fraîche. Sa racine, blanche, de la grosseur du poignet, et du poids de 5 à 10 kg., est tendre, de saveur agréable, et se mange crue, à la croque-au-sel, en salade, confite ou cuite comme le navet. Cette racine et les feuilles sont appréciées du bétail. De Notter en a préconisé la culture en France comme plante potagère et fourragère. Introduit en Europe en 1881, sa culture n'a cependant pas fait de grands progrès chez nous.

DAIL [*daï'*] n. m. ou **DAILLE** n. f. Sorte de faux à manche court. || Pierre à aiguiser les faux.

DAIL EIREANN, nom gaélique que les 29 Sinn Feiners réunis le 29 janvier 1919 à l'Hôtel de Ville de Dublin donnèrent au Parlement qu'ils venaient de constituer. Dans l'Etat libre d'Irlande, le Dail Eireann est proprement la Chambre des députés tandis que le Sénat est appelé *Seanad Eireann*.

DAILLE [*daï'*] n. f. Nom qui sert dans certains pays à désigner le pin sylvestre.

DAILLÉ (Jean), dit **Dallæus**, théologien protestant, né à Châtellerault en 1594, mort à Paris en 1670. L'intimité dans laquelle il vécut avec Du Plessis-Mornay, dont il avait élevé les petits-fils, le désigna pour recueillir les Mémoires de celui-ci. Il avait déjà raconté *les Dernières heures de Mornay* (1624).

D'AILLEURS [*da-yeur*] loc. adv. V. AILLEURS.

DAILLION (Horace), sculpteur français, né à Paris en 1854; auteur de nombreux groupes et figures décoratives : *le Réveil d'Adam* (Petit-Palais), *les Joies de la famille* (Luxembourg).

DAILLON, famille normande issue de Jean DE DAILLON. Gilles **de Daillon**, seigneur du Lude, fut le père de Jean **de Daillon**, chambellan de Louis XI, gouverneur du Dauphiné et de l'Artois, mort en 1480. — Jacques **de Daillon**, seigneur du Lude, l'un des *Grands capitaines français* de Brantôme, mort en 1532 et conseiller de Louis XII et de François Ier. — Parmi les membres de cette famille, qui se distinguèrent sous l'ancien régime, on citera : Gui **de Daillon**, gouverneur du Poitou, sénéchal d'Anjou, mort en 1585; François **de Daillon**, qui servit Henri IV et fut gouverneur de Gaston d'Orléans. Henri **de Daillon**, duc DE LUDE, qui mourut en 1685 sans postérité.

DAILLOT ou **ANDAILLOT** [*da-yo*] n. m. Anneau de bois du foc et des voiles d'étai.

DAILLY (Joseph-François), acteur français, né à Paris en 1839, mort à Asnières en 1897. Il débuta en 1860, joua sur la plupart des théâtres de Paris, obtint un beau succès à l'Ambigu en créant Mes-Bottes de *l'Assommoir* (1878).

DAILY [*dè-lé*] adj. (mot anglais). Quotidien, de chaque jour. (Se dit, en anglais, des journaux qui paraissent chaque jour de la semaine, à l'exclusion du dimanche.)

Les principaux journaux désignés sous ce nom sont les suivants parmi ceux de Londres :

Daily Chronicle (THE), fondé en 1855. A ses débuts, feuille locale ne s'occupant que des intérêts londoniens; Edward Lloyd, en 1877, en fit un grand journal d'intérêt général, avec une ligne d'action libérale et libre-échangiste. Il a suivi la politique de Lloyd George, quelquefois contre la France. Fusionné avec le *Daily News* en 1930.

Daily Mail (THE). Il a été fondé en 1896 par l'éditeur Alfred C. Harmsworth (lord Northcliffe). Depuis 1904, il publie une édition « continentale », à Paris. Il a pour programme l'extension de l'impérialisme anglais.

Daily News (THE), organe du parti libéral, fondé en 1846 par Dilke et Dickens qui y publia ses *Lettres sur l'Italie*. Le nouveau journal s'assura la collaboration des premiers écrivains de l'Angleterre. La *Westminster Gazette* lui a été réunie en 1928 et le *Daily Chronicle* en 1930. Il a pris alors le nom de *New Chronicle*.

Daily Telegraph (THE), libéral, fondé le 29 juin 1855, au prix de 1 penny, ce qui constituait une révolution dans les habitudes de la presse londonienne, dont les prix variaient alors entre 3 et 5 pence. C'est à son initiative que sont dues l'exploration du Congo par Stanley, les fouilles d'Assyrie et de Mésopotamie par l'archéologue George Smith. Il est très conservateur dans sa politique intérieure, très anglais dans sa politique extérieure.

DAIM [*din*] n. m. (lat. *dama*, même sens). Genre de mammifères ruminants, famille des cervidés, caractérisé par les bois palmés, la robe tachetée, la longueur de la queue, le fourreau garni d'un épi de poils; le disque caudal blanc bordé de noir.

— *Fam.* Jeune élégant qui recherche la société des « biches ». || Niais. || Pop. *Daim huppé*, Homme riche et bête.

— Pop. *Puer comme un daim*, Avoir une odeur puante.

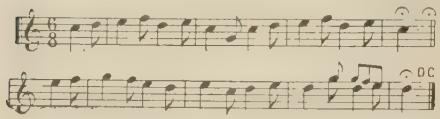

Le Daim (trompe).

— Chass. Sonnerie de trompe ou de cor de chasse.

— ENCYCL. Zool. On connaît deux espèces de *daims* : celui d'Europe (*dama dama*), et celui d'Asie Mineure (*dama Mesopotamicus*), plus grand, de robe plus claire, avec les bois à palmature commençant plus bas et plus étroite au sommet. Il habite les régions montagneuses de la Mésopotamie et de la Perse. En outre, un daim fossile (*dama Brownî*) a vécu à l'époque tertiaire. A l'époque quaternaire, le daim commun existait déjà; ses débris sont nombreux dans le diluvium; aujourd'hui, il est cantonné au sud de l'Europe, aux contrées montueuses circumméditerranéennes, Maroc, Algérie, Asie Mineure, Espagne, Grèce. De l'Europe centrale il a disparu et n'est plus représenté que par des individus qui forment des troupeaux quasi domestiques, dans les parcs. Le pelage de ces daims privés varie beaucoup. Jadis, cet animal était un gibier recherché et on faisait un grand commerce de sa peau qui tient la première place entre tous les chamois par la fermeté et la souplesse. Aujourd'hui, la peau de daim est rare et chère, et on l'imite mal avec celle du mouton chamoisé.

Daim.

DAIMACHOS de Platées, envoyé par Antiochos Sôter (293-261) en ambassade auprès d'un roi de l'Inde, avait écrit sur ce pays un ouvrage qu'Eratosthène disait rempli de fables.

DAIMBERT ou **DAGOBERT**, archevêque de Pise, puis patriarche latin de Jérusalem, né vers 1050, mort à Messine en 1109. Il assista en 1095 au concile de Clermont, et, en 1099, accompagna en Palestine les croisés de Pise; le 25 décembre il fut nommé patriarche de Jérusalem, en remplacement d'Arnoul, que les croisés avaient d'abord choisi et qu'ils ne tardèrent pas à déposer. A la mort de Godefroy de Bouillon, Daimbert eut des démêlés avec Beaudouin, le nouveau roi. Celui-ci finit par le chasser de son siège et rétablit Arnoul. Daimbert se rendit en Italie et le pape Pascal II reconnut ses droits. Il repartit aussitôt pour la Palestine, mais la maladie le força de s'arrêter en Sicile, où il mourut.

DAÏMIAT ou **DAÏMYAT** n. m. Fief d'un *daïmio*. (Depuis 1868 il n'y a plus de daïmiats)

DAIMIEL, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Ciudad-Real), dans la plaine de la Manche; 16.800 hab. Grande culture de céréales.

DAÏMIO ou **DAÏMYÔ** n. m. Nom donné aux princes féodaux du Japon.

— ENCYCL. Les *daïmios* jouissaient d'une complète indépendance. Ils avaient à la cour de leurs pairs, comme à celle du mikado, des agents accrédités. Ils se divisaient en *fudaï*, qui appartenaient à la famille de Toku-gawa ou à leurs vassaux, et en *touzama*, qui n'appartenaient pas à la famille du Shôgoun. Ces derniers, mécontents des fudaï et aidés de la vieille noblesse japonaise, furent les principaux fauteurs de la révolution de 1868 qui amena la chute des daïmios.

DAIMLER (Gottlieb), ingénieur allemand, né à Schorndorf (Wurtemberg) en 1834, mort à Cannstadt en 1900. Issu d'une famille d'ouvriers, il exerça la profession de mécanicien, puis il entra dans la maison Otto spécialisée dans la construction des moteurs à gaz. Après Delamare-Debouteville (v. ce nom), il s'attacha à réaliser un moteur léger actionné par l'inflammation du gaz de pétrole, prit des brevets en France (1887) et, en association avec Panhard et Levassor, construisit les modèles qui donnèrent à l'industrie automobile en France un premier et vigoureux essor.

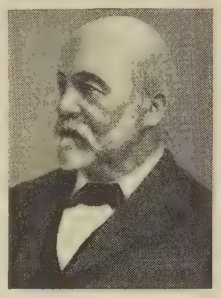

Daimler.

DAIN (OLIVIER LE). V. LE DAIN.

DAINE [*dèn'*] n. f. (tém. de DAIN, anc. forme de *daim*). Femelle du daim. [Les veneurs l'appellent DINE.]

DAINE (Nicolas-Joseph), général belge, né à Andennes en 1782, mort à Charleroi en 1843. Volontaire dans l'armée française en 1795, il fit les campagnes de Hollande, du Rhin, d'Allemagne et de Pologne. Colonel en 1813, il l'était encore en 1830, lors de la révolution belge. Après avoir pris Venloo, il fut mis à la tête de l'armée de la Meuse, puis accusé de trahison, son armée s'étant débandée.

Daï-Nihon-shi, vaste compilation historique entreprise au Japon au XVIIIe siècle, par les historiens de l'Ecole de Mito. Comprend 231 volumes; il a fallu plus de deux siècles pour l'imprimer. Le dernier volume a paru en 1906. Cet ouvrage est une imitation des Annales dynastiques chinoises. Il traite de l'histoire du Japon jusqu'en 1392. Son importance a été très grande dans le mouvement de pensée qui prépara la restauration du pouvoir impérialiste en 1868.

Dainos, chants populaires de la Lituanie. (Une partie, mythologique, remonte à une haute antiquité. Il y a, en outre, des chansons d'amour, des chants funèbres, des chants de guerre la plupart sur un mode triste. Des recueils de *Dainos*, aucun n'a été jusqu'ici traduit en français.)

DAINTIERS [*din-ti-é*] n. m. pl. (lat. *dignitas*). Morceau d'honneur, de choix. || Vénér. Testicules du cerf.

DAINVILLE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 3 kil. d'Arras; 1.150 hab.

DAÏPHRON. Myth. gr. Nom de deux Egyptides, époux l'un de la Danaïde Scea, l'autre de la Danaïde Adiante.

DAÏRA n. f. Nom, en Egypte, des biens personnels du khédive.

DAIRA. Myth. gr. Divinité adorée à Eleusis, fille de Démèter et de l'Océan; aimée d'Hermès, elle eut de lui Eleusis, éponyme de la ville du même nom. (On appelait DAIRITE un prêtre subalterne des mystères d'Eleusis.)

DAÏREN. V. DALNY.

DAÏRI n. m. Nom japonais du palais impérial. || Désigne aussi l'empereur en personne.

DAIRITE n. m. Myth. gr. V. DAIRA.

DAIS [*dè*] n. m. (du lat. *discus*, plateau). Plateau, table, (Vx.) || Couronnement en forme de pavillon au-dessus d'un trône, d'un autel, etc. — *Par anal.* Ciel de lit garni de rideaux pendants. || Abat-voix d'une chaire. || Voûte, objet quelconque qui met à couvert : *Un* DAIS *de feuillage*. || Estrade.

— Fig. : *Et la nature même, sous le* DAIS *de la Nuit, se recueille et s'endort.* (Lamartine.)

— Poét. *Sous le dais*, Sur le trône; dans les palais : [La satire] *Va jusque sous le* DAIS *faire pâlir le vice.* (Boileau.)

— Archit. Sorte de petite voûte saillante, disposée au-dessus de la tête d'une statue, dans les édifices gothiques.

Dais de procession (XVe s.).

— Hist. *Haut dais*, Estrade, surmontée ou non d'un dais, sur laquelle le roi et la reine prenaient place dans les assemblées publiques.

Dais (archit.).

— Liturg. Baldaquin mobile, à quatre colonnes et en soie blanche, d'usage obligatoire pour porter le saint sacrement dans les processions. (Il remonte au moins au XIVe siècle.)

— ENCYCL. Archit. Les *dais* ne commencent guère à faire leur apparition que vers la fin de l'ère romane, au XIIe siècle. Les dais en forme d'édifices (du XIIe et du XIIIe s.), reproduisent généralement des types architecturaux d'une époque antérieure. Ceux qui sont placés dans les ébrasements des portails sont taillés ordinairement sur des modèles différents. A mesure que l'art gothique se développe, les dais prennent des formes plus compliquées et plus finement ornementées. A la Sainte-Chapelle de Paris, les statues des Apôtres adossées aux piliers sont abritées par des édicules crénelés, dont les fenêtres sont garnies de verres bleus ou rouges. A Bordeaux, le portail nord de la cathédrale offre des dais d'une grande richesse.

A partir du milieu du XIIIe siècle, les dais servant d'abri à des statues juxtaposées sont presque toujours semblables entre eux, et figurent une ceinture d'arcades surmontées de pinacles ou de clochetons, et parfois, surtout en Bourgogne, de pyramides très élancées. Au XIVe et au XVe siècle, les dais sont décorés avec le plus grand luxe : ceux qui forment arcade s'appuient quelquefois sur des piliers très déliés, entre lesquels les statues sont placées, sur une saillie continue, de façon qu'elles paraissent faire partie d'une même scène. Au XVIe siècle, on conserva l'usage des dais, mais on les surchargea d'ornements (style flamboyant) ou bien on les orna selon le goût de la Renaissance (pilastres, lanternons).

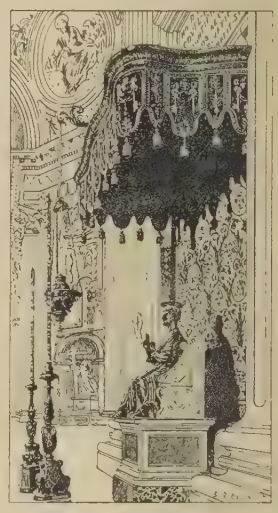

Dais de la statue de saint Pierre (Saint-Pierre de Rome).

— Art décor. Le *dais*, considéré comme marque d'honneur, est un pavillon suspendu ou soutenu, formant abri. Soutenu par des colonnes, le dais est plutôt désigné par le mot « baldaquin ». Simplement maintenu par deux personnes, au-dessus de la tête d'un ou de plusieurs personnages agenouillés ou debout, il prend encore le nom de « poêle ». Quand les rois de France voyageaient à cheval, c'était sous un dais portatif que soutenaient quatre personnages à pied. Au parlement, ou lors des états généraux, le trône royal était sous un dais.

En ameublement, le dais est un élément des sièges, des trônes, des stalles, des chaises; le plus souvent à découpures et ajours gothiques, merveilleusement reproduits par les orfèvres ciseleurs de châsses. Au XVIIIe siècle, on a exécuté de remarquables dais en serrurerie. La place du dais, dans la chambre royale ou seigneuriale, ou dans la salle, était près de la cheminée. Il restait comme insigne d'honneur dans la maison mortuaire pendant toute la durée du grand deuil (sept mois et quinze jours), même dans le cas où les autres meubles étaient vendus ou dispersés. Ils étaient quelquefois d'une grande magnificence, en toile d'or brodée, en velours cramoisi brodé d'or et d'argent, en toile d'argent avec des hermines de velours, etc.; ils ont pour la plupart été détruits; les dais officiels d'aujourd'hui, en velours rouge, moins somptueux, sont aussi moins artistiques.

DAÏS [*da-iss*] n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des thyméléacées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Afrique australe. (Le *daïs cotonifolia*, à fleurs roses, est cultivé dans les serres.)

DAISHI (mot japonais signifiant *Grand Maître*, équivalent du sanskrit Mahâsattva). Figure fréquemment dans les titres donnés aux saints personnages bouddhiques.

DAJASKH [*jask'*] n. m. Plante qui croît à Java et réputée pour être la plus vénéneuse du monde. (De son nom scientifique *antiaris toxicaria*, elle doit ses propriétés à un glucoside, l'*antiarine*, et sert à préparer un poison employé par les Malais pour empoisonner les flèches.)

DAK n. m. Canot en usage sur les bords du Gange.

— ENCYCL. Ce petit bateau, long et effilé, est employé pour le service des dépêches; il est ponté, et doublé en cuivre. On le grée avec deux mâts dans le genre de ceux des chasse-marées. Les avirons sont supportés par une sorte de fourche assez élevée. Les dimensions principales sont : 16 m. de long, $2^m,50$ de large.

DAKALIEH [*li-è*], une des plus fertiles provinces de l'Egypte, en Basse-Egypte; 2.600 km², peuplés de 986.600 hab. Ch.-lieu *Mansourah*.

DAKAR, ville capitale et port principal de l'Afrique-Occidentale Française; ch.-lieu d'une circonscription administrative autonome. Fondée en 1857 sur un « point d'eau » inhabité; aujourd. 76.000 hab. Bon port sur l'Atlantique, au sud de la presqu'île volcanique du Cap-Vert, en face de l'îlot de Gorée; point d'appui de la flotte. Relié à la France par plusieurs câbles et par service aérien. Tête de deux lignes de chemin de fer vers le bas Sénégal

Vue générale de Dakar, avec le palais du Gouvernement. Cl. Fortier.

(Saint-Louis à 260 kil.) et vers le Niger (Koulikoro à 1.250 kil.). Grand commerce d'arachides, gomme, etc.

DAKHEL ou **DAKHLÈH** (OASIS DE), oasis du désert libyque (Egypte), en Haute-Egypte, entre l'oasis de Farafrah au N.-O. et la Grande-Oasis au S.-E.; environ 18.000 hab. (Egyptiens ou Nubiens), groupés dans des bourgades dont El-Kasr est la plus importante. C'est le *Tostesou* des Egyptiens. Intéressantes ruines romaines.

DAKHMA n. m. « Tour du silence », nom donné aux tours dans lesquelles les parsis de l'Inde exposent les corps de leurs morts, afin qu'ils soient dévorés par les vautours, suivant leur rit religieux.

DAKHNÎ n. m. Linguist. V. HINDOUSTANI.

Dakin (LIQUIDE DE), solution d'*hypochlorite de soude* plus faible en chlore que la liqueur de Labarraque (4gr,50 à 5 gr. au lieu de 6gr,35) et possédant un minimum d'alcalinité. (On l'utilise en lotions ou injections pour le pansement ou le lavage des plaies.)

DAKKÈH, village du Soudan égyptien (Nubie), sur la rive gauche du Nil. La *Paselkît* des Pharaons, la *Pselkhè* ou *Pselkis* des géographes gréco-romains. Pétronius y défit les généraux de la Candace éthiopienne (23 apr. J.-C.). Temple dédié à Horus, construit au milieu du IIIe siècle av. J.-C., par le Pharaon éthiopien Ergamène, puis par Ptolémée IV et par Ptolémée IX.

DAKOTA, ancien territoire des Etats-Unis, qui tirait son nom des Indiens *Dakota*, pêcheurs et chasseurs de fourrures ,et qui s'étendait à l'E. du Montana et du Wyoming, entre le Dominion canadien et le Nébraska. Il était arrosé par le Missouri et par son affluent le Dakota ou James River et avait pour capitale *Bismarck* (depuis 1883) après *Yankton*. Il a été divisé et organisé en 1889 entre les deux Etats du *Dakota-Nord* et du *Dakota-Sud* (v. ces mots).

DAKOTA-NORD, Etat du centre des Etats-Unis, formé par la partie septentrionale de l'ancien territoire du Dakota et confinant au N. au Canada (Saskatchewan et Manitoba); 183.460 km²; 686.400 hab., dont près de 9.000 Indiens. Capitale, *Bismarck*.

Le Dakota-Nord ou *North Dakota*, coupé du N.-O. au S.-E. par le coteau du Missouri, est parsemé de lacs (dont le *Devil's Lake* est le plus considérable) et de bois. Il est traversé par de nombreuses rivières dont les unes (Dakota, Cheyenne) y prennent leur source et courent parallèlement à la plus importante d'entre elles, le Missouri; d'autres, dont le Petit-Missouri est la plus considérable, lui sont perpendiculaires et finissent par le grossir sur sa rive droite. Le contraste est grand entre la région orientale du North Dakota, composée de terres noires, fertiles et propres à la culture, et les *Bad Lands* ou « Mauvaises Terres » de l'Ouest, stériles et désertes. L'Etat, dont les ressources minérales sont très maigres, est surtout un pays d'agriculture et d'élevage, dont les industries dérivent des produits de la terre et des troupeaux (minoteries, industries laitières, lait condensé). L'immigration très active y a déterminé un accroissement considérable de la population. La principale ville est, outre *Bismarck*, Fargo.

DAKOTA-SUD, Etat du centre des Etats-Unis, formé par la partie méridionale de l'ancien territoire du Dakota, et délimité au S.-E. par le Missouri et son affluent le Big Sioux; 693 000 hab. dont plus de 22.800 Indiens, sur 201.000 km². Capitale, *Pierre*.

Le Dakota-Sud ou *South Dakota*, où se prolongent les ondulations du coteau du Missouri et que borde à l'E. le coteau des Prairies, présente les mêmes caractères que le Dakota-Nord. Il est incliné du N.-O. au S.-E., parsemé de lacs et de bois, traversé par de nombreuses rivières orientées comme le Missouri dans lequel elles se jettent sur le territoire même de l'Etat (Dakota, Big Sioux) ou perpendiculaires à lui (Big Cheyenne, White River). Ici encore, contraste marqué entre les « Mauvaises Terres » de l'O. et les terres noires de l'E., au sol fertile et mis en valeur; mais l'industrie minière (or, argent, cuivre, plomb, etc.) rivalise d'importance avec les industries fermières (beurre, fromages, minoteries, etc.). L'immigration accroît rapidement la population du Dakota-Sud, dont les principales villes sont, avec *Pierre*, Sioux-Falls et Aberdeen.

DAKOTAS, DACOTAHS, Indiens des Etats-Unis, qui occupaient tout le pays situé entre le Mississipi et les montagnes Rocheuses, depuis la rivière Arkansas au S., jusqu'au Saskatchewan au N. Ils constituaient la plus puissante nation des Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, qui englobait les Sioux, les Minnetaris ou « Gros-Ventres », les « Pieds-Noirs », les Poncas, les Omahas, les Osages, les Mandans, etc. Cette grande nation, désignée également sous le nom de Sioux, comptait environ 30.000 individus au début de ce siècle.

D'une taille de 1m,72 en moyenne, ces Indiens ont le crâne court et les pommettes saillantes; leur physionomie est peu agréable. Chasseurs émérites, ils vivaient sous des tentes en peaux de bison ornées de dessins, qu'ils ont remplacées par des tentes en toile européenne. Ils fournissent de nombreuses fourrures aux commerçants de la région. Ils croient à un être suprême, le Grand-Esprit, et à l'efficacité des amulettes, dont tous sont abondamment pourvus. Beaucoup sont devenus sédentaires.

Dal, abrév. de *décalitre*.

DAL ou **DALELF** (*elf* veut dire en suédois « rivière »), fleuve côtier de Suède, tributaire du golfe de Botnie. Nombreuses cascades. Longueur, 460 kil. V. DALIE.

DAL (Vladimir-Ivanovitch), littérateur et philologue russe, né à Lougansk (gouv. d'Ekaterinoslav), en 1801, mort à Moscou en 1872. D'abord médecin militaire, il entra dans l'administration, mais, dès 1832, il s'occupa de littérature, où il est connu sous le pseudonyme de KOZAK LOUGANSKY. Il conquit la notoriété par des œuvres où il peignait avec simplicité les mœurs du peuple russe : *Récits du Kozak Lougansky* (1846), *Loisirs d'un matelot* (1853), *Loisirs du soldat* (1861), *Tableaux de la vie russe* (1861), etc. On lui doit aussi un *Recueil de proverbes russes* (1862), et surtout un *Dictionnaire explicatif du grand-russe vivant* (Pétersbourg, 1861-1867), qui demeure une œuvre d'importance capitale.

DALADER [*dèr'*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, composé d'espèces d'assez grande taille, remarquables par les côtés du prothorax et de l'abdomen fortement dilatés. (Ils habitent les régions tropicales de l'ancien monde.)

DALADIER (Edouard), homme politique français, né à Carpentras en 1884. Agrégé de l'université, professeur d'histoire, il fut élu député de Vaucluse en 1919 et siégea dans les rangs du parti radical-socialiste. Successivement ministre des colonies en 1924, de la guerre en 1925 et en 1932, de l'instruction publique en 1925, des travaux publics en 1930 et en 1932, il devint, le 30 janvier 1933, président du conseil avec le portefeuille de la guerre.

DALAÏ-LAMA ou plus exactement **TA-LAÏ** n. m. (traduction mongole du tibétain *Gyamtso* [Rgya-mth'so] « Océan »), Titre que l'on donne communément au chef de la religion bouddhique résidant à Lhassa, dont la juridiction spirituelle s'étend non seulement sur le Tibet, mais aussi sur la Mongolie, une partie de la Chine occidentale, le Boutan et le Sikkim.

— ENCYCL. Ce personnage important passe pour être l'*Incarnation* perpétuelle de l'esprit du Bodhisattva Tchanrési (Spyan-ras-gsigs) ou Avalokitêshvara, patron du Tibet. Lorsqu'un *dalaï-lama* meurt, l'esprit divin qui réside en lui descend de nouveau, après un intervalle d'au moins quarante-neuf jours, dans un enfant qui donne généralement dès sa naissance des marques de son origine surnaturelle ou dont l'existence est révélée par le dalaï-lama mourant ou les astrologues Tchosskyong. On soumet alors l'enfant à une série d'épreuves, et, s'il en sort à son honneur, on l'amène en grande pompe à Lhassa, où il est intronisé. Autrefois les procès-verbaux officiels de l'Incarnation étaient soumis au gouvernement chinois, et l'élection confirmée par lui. La puissance temporelle des dalaï-lamas, qui datait seulement de 1742, n'eut qu'une courte durée.

DALARNITE n. f. Minér. Arséniosulfure naturel de fer ou fer arsenical. || Syn. de MISPICKEL.

DALAYRAC ou **D'ALAYRAC** (Nicolas), compositeur français, né à Muret en 1753, mort à Paris en 1809. Attaché aux gardes du corps du comte d'Artois, depuis Charles X, il apprit de Langlé, professeur à l'Ecole royale de chant, les principes de la composition musicale. Il essaya d'abord ses forces dans des duos de violon et des quatuors, qu'il publia sous le couvert de l'anonymat, composa deux petits opéras-comiques, *le Petit Souper* et *le Chevalier à la mode*, qu'il fit représenter en présence de la reine et d'une partie de la cour. Il fit jouer, en collaboration avec un de ses camarades, La Chabeaussière, l'*Eclipse totale* en 1782, et l'année suivante *le Corsaire*, qui furent l'un et l'autre bien accueillis. Dalayrac, dans l'espace de vingt-cinq ans, fit représenter à la Comédie-Italienne et à l'Opéra-Comique plus de cinquante ouvrages remarquables par la grâce et la facilité de l'inspiration mélodique, notamment : *la Dot* (1785); *Nina ou la Folle par amour* (1786); *les Deux Sérénades* (1788); *les Deux Petits Savoyards* (1789); *la Soirée orageuse* (1790); *Camille ou le Souterrain* (1791); *Adolphe et Clara ou les Deux Prisonniers* (1799); *Maison à vendre* (1800).

DALBEATTIE, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Kirkcudbright); 3.000 hab. Petit port de pêche et de cabotage; ganteries, tuileries.

DALBERG (autref. **Dalburg**), ancienne famille seigneuriale allemande, dont le nom a laissé de profonds souvenirs en Prusse. Les Dalberg devinrent très puissants sous les Habsbourg. — Jean **Dalberg**, évêque de Worms, conseiller intime de l'électeur (Palatinat), né en 1445, mort en 1503, prit une part active à la renaissance des lettres en Allemagne. Au début du XVIIIe siècle le seul descendant de la famille Dalberg est PHILIPPE-FRANÇOIS-EBRARD dont descendent les personnages suivants : Charles-Théodore-Antoine-Marie **Dalberg**, né en 1744, mort en 1817. Dernier électeur de Mayence, archi-chancelier allemand après la dissolution de l'Empire, protégé de Napoléon Ier qui le nomma grand-duc de Francfort, président de la Diète et prince-primat de la Confédération du Rhin, il abdiqua après Moscou; ami des lettres. — Wolfgang-Héribert **Dalberg** (baron DE), frère du précédent, né en 1750, mort en 1806. Il fut (1778-1806) intendant du théâtre de Manheim dont il fit la première scène d'Allemagne. Schiller lui dédia une pièce et lui adressa des lettres qui ont été publiées; il a laissé quelques drames. — Emerich-Joseph **Dalberg** (duc DE), fils du précédent, diplomate, né en 1773, mort en 1833. Ambassadeur de Bade à Paris, en relation avec Talleyrand, il entra au service de la France, entama les négociations pour le mariage de Napoléon Ier avec Marie-Louise, participa à la première restauration des Bourbons; naturalisé Français en 1815, ambassadeur à Turin en 1816. — Jean-Frédéric-Hugo **Dalberg** (baron DE), frère de Wolfgang-Héribert, savant et musicien allemand, né à Coblentz en 1752, mort à Aschaffenbourg en 1813, frère aussi du prince-primat de la Confédération du Rhin. Conseiller de l'électeur de Trèves, puis chanoine de Worms, il s'occupa toute sa vie de musique. Pianiste habile, il fut aussi compositeur distingué, et il est l'auteur d'une cantate intitulée *les Plaintes d'Eve*. On lui doit aussi des travaux sur la musique des Indiens et sur la musique instrumentale des Grecs.

DALBERGIE [*bèr'-ji*] n. f. Genre de légumineuses papilionacées renfermant des arbres ou des arbrisseaux des régions tropicales.

— ENCYCL. Le genre *dalbergie* comprend environ quatre-vingt-dix espèces. Le bois de plusieurs espèces est dur, rouge, et estimé pour l'ébénisterie (palissandre de l'Inde). La dalbergie de Cochinchine a une grande réputation dans le pays comme bois d'ébénisterie (bois de trac). Plusieurs dalbergies sont cultivées dans les jardins comme végétaux d'ornement.

Dalbergie : *a*, fleur.

DALBERT ou **D'ALBERT** (Eugène), pianiste et compositeur anglais, né à Glasgow en 1864. En 1880, il se rendit à Vienne, où il reçut des conseils de Liszt. Il commença alors sa brillante carrière de pianiste et entreprit une série de voyages en Europe, aux Etats-Unis et au Mexique, où il fut accueilli triomphalement. Il a fait représenter quelques opéras-comiques et publié deux concertos, une sonate, une suite et plusieurs morceaux pour le piano, ainsi qu'une série de *lieder* dont plusieurs ont conquis en Allemagne une véritable popularité.

DALBIEZ (Victor), homme politique français, né à Corneilla-de-Conflent (Pyrénées-Orientales) en 1876. Député des Pyrénées-Orientales depuis 1909, il donna son nom à la loi du 17 août 1915, visant une juste répartition et une meilleure utilisation des mobilisés et mobilisables, par une révision au point de vue militaire, des diverses catégories d'hommes (fonctionnaires, auxiliaires, et réformés, employés sédentaires et ouvriers des usines de guerre, etc.). Ministre des régions libérées dans le cabinet Herriot (1924), il devint en 1927, sénateur des Pyrénées-Orientales. Il appartient au groupe radical-socialiste.

DALBONO (Edoardo), peintre italien, né et mort à Naples (1843-1915). Fils d'un critique d'art, neveu du paysagiste Carelli, élève d'A. Marchetti à Rome, puis de Morelli et de Palizzi à Naples, il se fit connaître par des toiles romantiques : *L'excommunication du roi Manfred* (1870), *la Légende des Sirènes*. Il est surtout remarquable comme paysagiste, peintre de genre, interprète lumineux des scènes populaires de Naples. Citons encore parmi ses œuvres *le Violoniste*, *les Baigneurs du Pausilippe*, *la Chanson de Piedigrotta*, *Torre del Greco* (1911). Illustrateur, il a donné de vivants et humoristiques dessins aux revues italiennes et françaises. Citons aussi ses dessins pour *le Règne des fées* de Cordélia. En 1897, il était devenu professeur à l'Académie des beaux-arts de Naples.

DALBOR (Edmond), prélat polonais, né à Ostrowa, dans le diocèse de Poznan en 1869, mort à Poznan en 1926. Chanoine du chapitre de Gniezno, il devint, en 1915, archevêque de Poznan et primat de Pologne. Il reçut du pape Benoît XV, en décembre 1919, le chapeau de cardinal.

DALE (Samuel), médecin et pharmacien anglais, né en 1650, mort en 1739. Il introduisit en Europe plusieurs plantes exotiques.

DALE (David), industriel anglais, né à Stewarton en 1739, mort à Glasgow en 1806. D'abord ouvrier, puis manufacturier quelque temps associé avec Arkwright, il a fait construire un village entier, New-Lanark, pour y loger ses ouvriers.

DALEAU n. m. Techn. V. DALOT.

DALÉCARLIE (corrupt. de *Dalarna* ou *Pays des vallées*), ancienne province de la Suède centrale, entre la frontière de Norvège et le golfe de Botnie. Région montagneuse avec lacs, torrents et cascades, peuplée de 255.000 hab. (*Dalécarliens*), d'une race endurante, essaimante, émigrante, qui aida au XVIe siècle Gustave Vasa à reconquérir l'indépendance de la Suède, opprimée par les Danois. — Ch.-lieu *Falun* (la Ville du cuivre). C'est le län actuel de Kopparberg.

DALÉCARLIEN [*lî-in*], **ENNE**, originaire ou habitant de la Dalécarlie : *Les* DALÉCARLIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays ou à ses habitants : *Honnêteté* DALÉCARLIENNE.

DALÉCHAMPIE [*chan-pî*] n. f. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des euphorbiacées, qui comprend environ soixante espèces des régions tropicales.

DALECHAMPS (Jacques), médecin français, né à Caen en 1513, mort à Lyon en 1588. On lui doit des traductions de Pline, Athénée, Galien, Cœlius Aurelianus, et, en outre : *De peste libri tres* (1552); *Chirurgie française* (1570); *Historia generalis plantarum* (1587).

DALÉE n. f. Genre de légumineuses papilionacées d'Amérique, comprenant plus de cent espèces, dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins d'Europe comme ornementales.

DALEMIL ou **DALIMIL**, nom donné, depuis Balbin, à un écrivain tchèque inconnu du XIVe siècle, qui composa entre 1308 et 1314 une chronique rimée allant de Jésus-Christ à 1314. Cette chronique, la première œuvre historique écrite en tchèque, eut un grand succès, et elle a été conservée en quatorze manuscrits. L'édition qui en fut imprimée en 1620 fut entièrement détruite après la bataille de la Montagne-Blanche. Une édition critique en a été donnée en 1882 par J. Jiretchek.

DALEMINZES, peuple slave habitant, du VIIe au IXe siècle, le sud-ouest de la Saxe.

DALEMINZITE n. f. Sulfure naturel d'argent. (Variété orthorhombique d'argyrose.)

DALEN ou **DALE** (Antoine VAN), philosophe et archéologue hollandais, né à Harlem en 1638, mort en 1708.

D'abord commerçant, puis prédicateur anabaptiste, enfin médecin, Dalen écrivit entre autres : *Dissertationes de origine et progressu idolatriæ et superstitionum*, et surtout *De oraculis veterum ethnicorum*, qui a été traduit et abrégé par Fontenelle dans son *Histoire des oracles*.

DALEN (Gustaf), ingénieur suédois, né à Stenstorp en 1869. Elève du Polytechnicum de Zurich, il étudia d'abord les turbines ; mais, en 1905, placé à la tête d'une puissante société d'accumulateurs, il orienta son activité vers une voie nouvelle, et c'est ainsi qu'il imagina un procédé d'allumage automatique des phares à acétylène, qui permit d'établir des feux sur des points dangereux du littoral marin. Cette invention lui valut le prix Nobel en 1912.

DALENPATIUS (anagramme de **Plantadeius**), pseudonyme sous lequel PLANTADE de Montpellier publia, en 1699, la prétendue découverte faite par lui, sous le microscope, d'un petit homme parfaitement constitué dans la tête du spermatozoïde humain.

DALESME (Jean-Baptiste, baron), général français, né à Limoges en 1763, mort à Paris en 1832. Il fit les campagnes d'Allemagne (an IV), et d'Italie sous Schérer ; fut membre du Corps législatif en l'an IX, et gouverneur de l'île d'Elbe en 1815.

DALESZYCE [*da-lè-chi-tsé*], ville de Pologne (palatinat et distr. de Kielce), sur la Belnianka ; 3.600 hab.

DALETH [*lèt'*] n. m. Nom de la quatrième lettre de l'alphabet hébreu, correspondant à notre consonne D. (Comme signe numérique, le daleth sert à désigner *quatre*.)

Daleth.

DALFSEN, bourg des Pays-Bas (prov. d'Overijssel), arrond. de Zwolle, sur le Vecht ; 5.400 hab.

DALHEM, comm. de Belgique (prov. et arrond. admin. de Liége), sur la Berwinne, affl. de la Meuse ; 1.100 hab. Agriculture. Ancien ch.-lieu du comté homonyme, qui formait un des trois cantons du Limbourg, dits « pays d'outre-Meuse ».

DALHOUSIE, station d'été de l'Empire des Indes, au Pendjab, sur le versant méridional de l'Himalaya, par 2.340 m. d'altitude ; 1.450 hab. en hiver, 4.000 en été.

DALHOUSIE (Fox Maule RAMSAY, lord PANMURE, comte DE), homme politique anglais, né en 1801, mort en Ecosse en 1874. Il entra dans l'armée en 1820 et se retira, en 1832, avec le grade de capitaine. Membre libéral de la Chambre des communes à partir de 1835, il entra à la Chambre des lords à la mort de son père, en 1852. Secrétaire d'Etat à la guerre dans les cabinets John Russell (1846-1852), Aberdeen et Palmerston (1855-1858), il dirigea la guerre de Crimée et fut souvent attaqué par la presse au début des opérations. Cousin du gouverneur général de l'Inde, il hérita de son titre, en 1860.

DALHOUSIE (James Andrew BROUN RAMSAY, marquis DE), homme d'Etat anglais, né et mort à Dalhousie Castle (Ecosse, Midlothian) [1812-1860]. Elu membre de la Chambre des communes en 1837, pour le comté d'Haddington, il passa, l'année suivante, à la Chambre des lords, où il occupa le siège de son père. Remarqué par le duc de Wellington et par Robert Peel, il fut nommé, en 1843, vice-président du *Board of Trade*, où, en 1845, il remplaça Gladstone comme président. Il fit preuve, en ce poste, de grands talents d'administrateur et, en 1847, il fut nommé gouverneur général de l'Inde. Son administration fut brillante. Chaque district fut placé sous un chef suprême, pourvu de pouvoirs judiciaires et administratifs, et ayant sous ses ordres des assistants au service civil et militaire. Dalhousie réprima une insurrection des Sikhs, soumit le littoral de la Birmanie, annexa le district d'Oude et le Pendjab, réforma les finances, accrut le commerce, créa des lignes de chemins de fer et des routes, fit creuser le canal du Gange, etc. Lorsque l'état de sa santé le contraignit à se retirer (1856), il laissa l'Inde dans une situation des plus florissantes. Sa politique d'annexion à outrance fut abandonnée par son successeur, sur l'ordre du gouvernement.

James Dalhousie.

DALHUNDEN, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 15 kil. de Haguenau, sur la langue de terre marécageuse qui sépare la Moder du Rhin ; 565 hab. Commande un passage important des célèbres lignes de défense de Stollhofen.

DALIAS, ville d'Espagne (prov. d'Almeria) ; 7.100 hab. Mines de plomb. Sources minérales.

DALIBARD (Thomas-François), botaniste et physicien français, né à Crannes (Maine) en 1703, mort à Paris en 1799. Il est le premier, en France, qui ait adopté le système de Linné. Ses principaux ouvrages sont : *Floræ Parisiensis prodromus* (1740), et *Théorie abrégée de l'électricité* (1752).

DALIBRAY ou **D'ALIBRAY** (Charles VION), poète français, né à Paris, mort en 1665. Outre des traductions et des tragédies, on a de lui deux recueils de poésies : *la Musette D. S. D.* (1647) et *les Œuvres poétiques du Sr Dalibray* (1653).

DALIE, ancienne division administrative de la Gothie occidentale (Suède), répartie entre les läns d'Elfsborg et de Göteborg-et-Bohus.

DALIGÉ DE FONTENAY (Léonard-Alexis), peintre français, né et mort à Paris (1813-1892). On cite de lui : *Vue prise sur le chemin de Maladetta* (musée de Marseille) ; *l'Ile d'Elbe dans le lointain* (musée de Montauban) ; *Vue prise dans la vallée de Lauterbrunnen* (musée de Montpellier). Il est l'auteur d'une notice sur la vie et les travaux du peintre J.-C. Ducornet (1856).

DALILA, courtisane de Gaza, qui, d'après la Bible, fut soudoyée par les Philistins pour parvenir à surprendre le secret de la force de l'Israélite Samson, son amant, qui leur causait beaucoup de mal. Elle obtint de lui l'aveu que sa force l'abandonnerait si sa longue chevelure était coupée. Un jour qu'il reposait, endormi, sur ses genoux, elle lui fit raser la tête et le livra à ses ennemis. Dalila, dont le nom est devenu synonyme de *traîtresse*, personnifie l'influence pernicieuse que certaines femmes peuvent acquérir sur les hommes les plus forts.

DALIN (Olaf VON), poète et historien suédois, né à Vinberg en 1708, mort à Drottningholm en 1763. Son journal, *l'Argus suédois* (1733-1734), où il écrivit des articles de fond, des satires en vers et en prose, eut un succès qui lui valut d'être nommé bibliothécaire royal (1737). Il visita alors l'Europe, devint (1751) précepteur du prince royal, depuis Gustave III, et historiographe du royaume (1755) ; mais la hardiesse de ses satires lui fit perdre une partie de ses fonctions, qui ne lui furent restituées qu'en 1761. Esprit curieux et presque universel, il introduisit en Suède le goût français, et est considéré comme le créateur de la prose suédoise. Il a laissé un très grand nombre d'ouvrages et de pièces en vers et en prose, parmi lesquels on peut citer : une *Histoire du royaume de Suède*, inachevée (1746-1762) ; une traduction des *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains*, de Montesquieu ; une tragédie, *Brunehilde* ; un poème en quatre chants, intitulé *la Liberté suédoise ; Travaux littéraires* (1761-1767), et *Travaux poétiques* (1782-1783) ; etc.

DALINÈRE n. f. Sorte de toile fine de Bretagne.

DALIPHARD (Edouard), peintre français, né à Rouen en 1833, mort en 1877. Il se consacra au paysage. Une de ses dernières toiles, *Mélancolie* (Salon de 1875), fut acquise par le musée de Rouen, qui possède également de lui *Un cimetière au printemps*.

DALJ (en hongr. **Dalja**), ville de Yougoslavie (Croatie-Slavonie), sur le Danube, un peu en aval du confluent de la Drave ; 6.000 hab. (*Serbo-Croates*).

DALKEITH, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, Midlothian), entourée par deux tributaires du Forth ; 7.250 hab. Localité industrielle (brasseries, usines métallurgiques) ; marché aux grains. Eglise gothique et château féodal.

DALKEY, ville de l'Etat libre d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Dublin), à l'entrée de la baie de Dublin ; 3.400 hab. Port fortifié. Station balnéaire.

DALLA BELLA ou **DELLA BELLA** (Domenico), compositeur italien de musique d'église. Il était maître de chapelle de la cathédrale de Trévise, au commencement du XVIIIe siècle. On connaît de lui plusieurs messes, des motets, un *Te Deum* et des psaumes à quatre et huit voix, avec orgue ou orchestre.

DALLÆUS (Jean). Biogr. V. DAILLÉ.

DALLAGE n. m. Technol. Action de paver avec des dalles. || Pavé en dalles.

— ENCYCL. Trav. publ. Le *dallage*, qui, le plus généralement, est fait avec de larges plaques rectangulaires de granit, s'emploie principalement pour le pavage des trottoirs, portiques, vestibules, bassins, citernes, cours, remises, sous-sols, cuisines, ateliers, écuries, terrasses, couloirs, réservoirs, piscines, salles de bains, escaliers, latrines, lavoirs, etc. On fait également usage de dalles en céramique dure, de dalles d'asphalte, de ciment armé, de verre coulé, etc., que l'on pose sur un bain de mortier avec sous-sol en béton ; quelquefois, on remplace le béton par du fin gravier pilonné avec soin.

— Archéol. L'usage de daller les cours, les vestibules, les salles, l'intérieur des palais et aussi celui d'habitations plus modestes, est de tous les temps et de presque tous les pays civilisés. Les *dallages* romains sont souvent en marbre précieux, en granit, en porphyre. Au XIIIe siècle, en France, quand l'habitude d'enterrer dans les églises se fut généralisée, on grava les dalles, à l'effigie des défunts

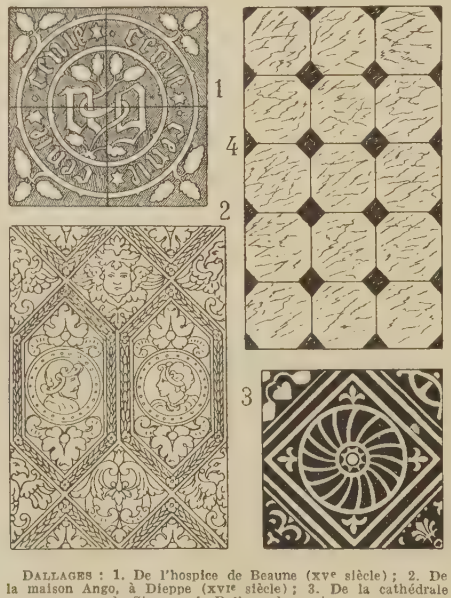

DALLAGES : 1. De l'hospice de Beaune (XVe siècle) ; 2. De la maison Ango, à Dieppe (XVIe siècle) ; 3. De la cathédrale de Sienne ; 4. Dallage de marbre.

ou à leurs armes ; quelques-unes sont de véritables bas-reliefs, et de haut prix. A la même époque, dans l'habitation civile, on commence à exécuter, avec des dalles de petite dimension et de diverses couleurs, des sortes de mosaïques. L'un des plus beaux dallages qui aient pu être conservés est celui de la cathédrale d'Amiens (commencement du XIVe s.). Aux XVIe et XVIIe siècles, le marbre fait sa réapparition. Mais les carrelages céramiques ont toujours fait au dallage une concurrence des plus sérieuses, et ceux-là ont fini par se substituer à peu près complètement à celui-ci, dans les cas où le parquetage n'est pas indiqué.

DALL'ARGINE (Costantino), musicien italien, né à Parme en 1842, mort à Milan en 1877, se fit une renommée comme compositeur de ballets. Il eut l'idée malencontreuse de remettre en musique *le Barbier de Séville* sur le texte même qui avait servi à Rossini. L'ouvrage, représenté à Bologne en 1868, n'eut aucun succès.

DALLAS, ville des Etats-Unis (Texas), sur le Trinity River ; 260.500 hab. Ch.-lieu du comté de Dallas. Mineteries, fabriques. Récolte et commerce de froment, de maïs, de coton.

DALLAS (Robert-Charles), littérateur anglais, né à la Jamaïque en 1754, mort en 1824. Devenu l'ami intime de lord Byron, il écrivit sur l'illustre poète un livre qui fit grand bruit : *Souvenirs sur lord Byron*, publié après la mort de l'auteur.

DALLAS (sir George), publiciste anglais, né à Londres en 1758, mort en 1833. Il partit en 1776 pour l'Inde, y plut à Warren Hastings, et acquit une belle fortune. Il retourna en Angleterre en 1785 et se fit connaître par de nombreuses publications sur les Indes et sur les rapports avec la France, où il défend la politique gallophobe de Pitt.

DALLDORF, bourg d'Allemagne (Prusse, Brandebourg, présidence de Potsdam) ; 3.000 hab.

DALLE n. f. Tablette de pierre pour paver les trottoirs, les églises, faire les revêtements, etc. || Plaque de verre coulé, de lave, de fonte, ayant la même destination.

— Argot. Gorge, gosier. || *S'arroser, Se rincer la dalle*, Boire. || Pièce de cinq francs en argent.

— Archéol. *Dalle tumulaire* ou *funéraire*, Dalle au ras du sol ou sur la paroi d'un édifice, fermant une sépulture et portant ordinairement une épitaphe ou une effigie gravée.

— Géol. *Division en dalles*. Structure de certaines roches volcaniques (phonolithes) due au mode d'émission de la lave à l'état semi-fluide par un orifice étroit. || Structure de certaines roches sédimentaires qui se délitent en plaquettes.

— Mar. Planche creusée ou jumelée et destinée à conduire l'eau ou à recevoir les manches des pompes. || Conduit ménagé en abord pour l'écoulement des eaux.

— Mar. anc. Petite auge servant, dans les brûlots, à contenir la poudre d'inflammation des artifices.

— Techn. Gouttière de fer où arrivent les barres dans une tréfilerie après avoir été travaillées sous le martinet. || Pierre à aiguiser les faux. Syn. DAIL, et DAILLE. || Bassin de zinc ou d'autre métal, situé à la partie supérieure des édifices pour recevoir les eaux de pluie et les déverser dans des tuyaux de descente.

— ENCYCL. Constr. Les matériaux le plus généralement employés pour la fabrication des *dalles* sont les granits, les marbres, les schistes ardoisiers, les produits céramiques durs, les laves, le ciment ; les produits métalliques moulés, comme les fontes ; les produits vitrifiés et coulés.

— Archéol. Comme certains tombeaux comptent parmi les merveilles de l'architecture et de la sculpture, il est des dalles ou plaques funéraires, émaillées ou gravées, qui appartiennent au meilleur domaine de l'art décoratif. Ce ne fut que vers la fin du moyen âge que se développa le luxe des dalles funéraires ; il convient cependant de citer, dans la basilique de Saint-Denis, la plaque tombale de Frédégonde, sans relief, formée d'une marqueterie de pierre, où la reine est figurée couchée ; le visage, les mains et les pieds sont indiqués en silhouette, sans précision de dessin intérieure, coutume généralement répandue pour ce qui concernait les dalles tumulaires des grands personnages. A Nuremberg paraît avoir été le principal centre de fabrication des plaques funéraires en métal gravé, où le mort est figuré couché en costume d'apparat, avec un lion à ses pieds s'il s'agit d'un homme de guerre, un chien s'il s'agit d'une dame mariée, etc. L'émaillerie a été largement employée à l'ornementation de ces plaques ; Limoges en produisit beaucoup ; on peut voir à Westminster (Londres) la tombe émaillée de Guillaume de Valence, un chef-d'œuvre de l'émaillerie limousine.

Dalle tumulaire de Bouchard de Montmorency (église de Magny-les-Hameaux).

DALLEMAGNE (Claude, baron), général de la Révolution, né à Périeux (Ain), en 1754, mort à Nemours en 1813. Il fit les guerres d'Amérique, et se distingua en 1796 en Italie à Lodi, Lonato, Castiglione et Roveredo. Général de division en 1797, commandant de l'armée de Rome en 1798, il passa ensuite à l'armée d'Allemagne. Retraité, il combattit encore en 1809 en Flandre lors de l'invasion de lord Chatam.

DALLER [*da-lé*] v. tr. Garnir ou paver de dalles. || Servir de dallage à.

— ***Dallé, e***, part. pass. du verbe *Daller* : *Passage* DALLÉ. *Cour* DALLÉE.

— ***Se daller*** v. pr. — Au sens passif : *Beaucoup de vestibules se* DALLENT *en damier*.

DALLERY (Pierre), facteur d'orgues français, né à Buire-le-Sec (Pas-de-Calais) en 1735, mort à une date inconnue. On lui doit l'orgue des missionnaires de Saint-Lazare, à Paris. Il construisit en association avec Clicquot les orgues de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle à Paris, de la chapelle royale de Versailles, etc.

DALLERY (Thomas-*Charles*-Auguste), ingénieur français, né à Amiens en 1754, mort à Jouy-en-Josas en 1835. Fils du précédent et doué de remarquables aptitudes pour

la mécanique, il perfectionne d'abord la harpe, puis l'orgue ; il applique son ingéniosité à la construction d'une machine à vapeur, à l'aide de laquelle il actionne d'abord une voiture, puis un martinet d'atelier. La Révolution apporte le trouble dans son existence et, en 1795, l'inventeur est devenu bijoutier. Là encore, il invente ou perfectionne des outils de sa profession ; puis il revient à ses essais de machine à vapeur et à l'application de celle-ci à la propulsion d'une voiture et d'un bateau ; mais faute de numéraire, il est malheureusement obligé d'abandonner une invention (dont un brevet de 1803 donne la description détaillée) qui ferait Dallery, avant Marc Seguin, l'inventeur véritable de la chaudière tubulaire (un rapport de l'Académie des sciences, de 1845, conclut en ce sens). La ville d'Amiens a élevé une statue à Charles Dallery.

DALLEUR [*da-leur*] n. m. Ouvrier employé au dallage.

DALLIER (Henri), organiste et compositeur né à Reims en 1849, mort à Paris en 1934. Elève de Bazin et de César Franck au Conservatoire de Paris il obtint deux premiers prix de fugue et d'orgue. Nommé en 1879 organiste de Saint-Eustache, il recueillit en 1905 la succession de Gabriel Fauré à la Madeleine. Professeur d'harmonie au Conservatoire de 1908 à 1928, Dallier a écrit des pièces pour orgue, piano, des mélodies, et de la musique de chambre.

DALLOZ (Victor-Alexis-Désiré), avocat et homme politique français, né à Septmoncel (Jura) en 1795, mort à Paris en 1869. Avocat à la Cour de cassation en 1826, élu en 1837 député de Saint-Claude (Jura), il siégea sur les bancs de la majorité jusqu'en 1848. Il entreprit, avec son frère Armand, la publication du *Répertoire de législation, de doctrine et de jurisprudence*, qui est, pour le droit moderne, ce que furent, pour le droit ancien, le recueil de Guyot, et pour le droit intermédiaire le recueil de Merlin. Devenu en 1815, rédacteur en chef du *Journal des Audiences*, il le transforma complètement et lui donna en 1824 le titre de *Recueil périodique de Jurisprudence générale*. Cette publication paraît toujours. — Armand **Dalloz**, dit *Dalloz Jeune*, frère du précédent, avocat français, né en 1797, mort en 1867. Outre sa participation aux ouvrages de son frère, il publia un *Dictionnaire général et raisonné de Jurisprudence*. — Edouard **Dalloz**, fils et neveu des précédents, né et mort à Paris (1826-1886). Il remplaça son père à la direction du *Recueil périodique*, et publia divers ouvrages de doctrine et de jurisprudence.

DALLOZ (Paul), publiciste français, frère du précédent, né et mort à Paris (1829-1887). Il collabora, dès 1851, au *Moniteur universel*, sous les auspices de son oncle, Panckoucke, et devint propriétaire et directeur de ce journal, qui fut, jusqu'en 1868, l'organe officiel du Gouvernement. Il créa *le Petit Moniteur* et *la Petite Presse*.

DALLY (Eugène), médecin et physiologiste français, né à Bruxelles en 1833, mort à l'Etang-la-Ville en 1887. Il fut professeur à l'Ecole d'anthropologie et publia de nombreux ouvrages ou mémoires traitant de cette science.

DALMACE (saint), nommé aussi **Dalmatios** par les Grecs, né vers 350, mort vers 432. Archimandrite, c'est-à-dire supérieur de tous les monastères de Constantinople, il combattit l'hérésie de Nestorios, et fit triompher à la cour impériale, au moment du concile d'Ephèse, la cause de Cyrille d'Alexandrie. — Fête le 3 août.

DALMACE (saint), évêque de Rodez, né à Rodez vers la fin du Ve siècle, mort dans cette ville en 580. Elu en 524 évêque de sa ville natale, il fut célèbre par ses austérités, son amour des pauvres, son zèle pour la beauté des églises. — Fête le 13 novembre.

DALMACE. Biogr. V. DELMACE.

DALMANITE [*nit'*] n. f. Paléont. Genre de trilobites, famille des phacopidés, remarquables par leur tête à bords prolongés en pointe, leurs plèvres tronquées, leur pygidium grand, terminé en pointe. (Il en existe plus de cent espèces dans le silurien supérieur d'Europe, d'Asie et d'Amérique.)

DALMANNIE [*nî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des conopidés (comprenant des espèces propres à l'Europe et qui sont très voisines des conops).

DALMATE. Originaire de la Dalmatie ou y habitant : *Les* DALMATES.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays ou à ses habitants : *Mœurs* DALMATES.

DALMATE (ARCHIPEL), groupe d'îles rocheuses, baignées par la mer Adriatique et s'allongeant parallèlement aux côtes occidentales de la péninsule des Balkans depuis le fond du golfe du Quarnero jusqu'au nord de Raguse. Les plus importantes sont Krk (Veglia), Cres (Cherso), Loshinj (Lussin), Pag (Pago), Bratch (Brazza), Hvar (Lesina), Vis (Lissa), Kortchula (Curzola), Lastovo (Lagosta) et Mljet (Meleda). De ces terres plus ou moins considérables, et habitées par des Dalmates, marins et pêcheurs surtout, la plupart relèvent de la Yougoslavie. Jusqu'en 1918, l'archipel Dalmate tout entier, dans lequel on distinguait les îles illyriennes au N. et les îles dalmates au S., depuis la hauteur de Split (Spalato), a suivi le sort de la côte voisine, qu'il défend et qu'il complète ; depuis lors, quelques-unes de ses îles les plus importantes (Cherso et Lussin au N.-O., Lagosta dans le S.) en ont été détachées et sont devenues italiennes.

DALMATIE [*sî*], province de la partie ouest de la péninsule des Balkans, baignée par la mer Adriatique et faisant partie du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes ; 621.500 hab. (*Dalmates*) sur une superficie de 18.730 km². Villes princip., *Split* et *Dubrovnik*.

La Dalmatie se développe du N.-O. au S.-E., au pied des hautes chaînes qui limitent à l'O. les plateaux yougoslaves de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro, depuis le promontoire de Nova, en face de l'île de Pago (Pag), jusqu'aux bouches de Cattaro (Kotor) et même aux abords d'Antivari (Bar) d'Albanie. Ce pays calcaire se compose de deux parties : l'une, continentale, est calcaire, toujours étroite, très longue et très découpée (1.378 kil. de lignes de côtes), arrosée par des résurgences qui finissent dans la mer à peu de distance de leur apparition au jour : Krka (Kerka), Neretva (Narenta), Cetina ; l'autre, insulaire est l'archipel Dalmate proprement dit : Bratch (Brazza), Hvar (Lesina), Kortchula (Curzola), etc.

Le climat serait très agréable si les vents du N.-E. (*bora*), du N.-O. (mistral) et du S.-E. (sirocco) ne le rendaient pas inégal, et si les orages n'étaient pas fréquents. Les habitants, les Dalmates, vivent surtout de la pêche (thon, éponges) et font pousser sur leur sol des vignes et des oliviers. Ils vivent pour la plupart dans la campagne ou sur les côtes ; 110.000 d'entre eux sont groupés dans les villes : Split (Spalato), Kotor (Cattaro), Dubrovnik (Raguse), Shibenik (Sebenico), etc., toutes yougoslaves, et Zara, la capitale du pays que les traités de 1919 ont faite italienne avec l'île de Lagosta, comme l'est aussi devenue, plus au N., Fiume.

DALMATIE (duc DE). V. SOULT.

DALMATIN (Georges), philologue slovène du XVIe siècle, né dans la Carniole méridionale, mort en 1589. Après avoir étudié à Wittenberg, où il fut reçu docteur en philosophie, il devint ministre protestant à Ljubljana (Laybach), où il se consacra à une active propagande en faveur de la Réforme. En recourant, dans cet apostolat, à la langue slovène, il fut un de ceux qui, les premiers, jouèrent un rôle important dans l'histoire de cette langue. Son œuvre principale fut une traduction de la Bible (1584), dont la publication fut assurée et officiellement contrôlée par les Etats de Carniole.

DALMATIOS (saint). V. DALMACE.

DALMATIQUE [*tik'*] n. f. (de *Dalmatie*). Tunique blanche, bordée de pourpre, des empereurs romains.

— Liturg. Vêtement à manches, que revêtent les diacres, les sous-diacres et les évêques lorsqu'ils officient à l'autel.

— ENCYCL. Liturg. Les Romains avaient emprunté la *dalmatique* aux Dalmates, et l'avaient adoptée, comme vêtement de luxe, dès le IIe siècle. Les empereurs Commode et Héliogabale furent les premiers qui la portèrent. Vers le temps de saint Cyprien elle devint un ornement liturgique. Très ample, elle descendait jusqu'aux talons et avait de courtes manches. D'abord réservée au souverain pontife, de bonne heure les papes la décernèrent aux évêques, comme une distinction. Saint Sylvestre en fit l'insigne spécial des diacres de l'Eglise romaine. Puis elle fut permise aux diacres et aux sous-diacres dans toute la chrétienté. Blanches d'abord, les dalmatiques sont maintenant de différentes couleurs, selon la liturgie du jour. Celles que les évêques revêtent sous la chasuble ont à peu près conservé la forme antique. Le temps a un peu modifié celles des diacres et des sous-diacres.

Dalmatique laïque (Espagne, époque de Charles-Quint).

La dalmatique est également en usage dans l'Eglise grecque, et se rapproche davantage de la forme primitive.

On conserve au trésor de Saint-Pierre de Rome une dalmatique byzantine, à fond bleu, brodée d'or et de soie, qui est une merveille. Lors de leur sacre, les rois de France revêtaient une dalmatique.

Au XIVe siècle, les hommes d'armes portèrent souvent des cottes d'armes en forme de dalmatiques ; cette mode persista jusque sous le règne de Louis XII, surtout en Italie et en Espagne.

DALMATOV, ville de la R. S. F. S. R. (gouv. de Perm), sur l'Icet, affluent du Tobol ; 4.350 hab. Foires importantes.

DALMELLINGTON, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Ayr) ; 6.150 hab. Mines de fer et de houille. Industrie cotonnière.

DALNY (mot russe signifiant *lointaine*), ville de la Mandchourie méridionale, dans la péninsule du Liao-tong, au fond du golfe de Talien wan. Construite par les Russes sur le territoire qu'ils s'étaient fait céder à bail par la Chine en 1898, elle a été attribuée au Japon par le traité de Portsmouth de 1905, et porte depuis lors le nom de *Dairen*.

DALOÏDE adj. (du gr. *dalos*, tison, torche, et *eidos*, aspect). Minér. Qui ressemble à un tison éteint : *Houille* DALOÏDE.

DALOT [*lo*] n. m. (rad. *dalle*). Mar. Trou à section circulaire ou ovale, destiné à recevoir un tuyau permettant l'écoulement des eaux. (Les dalots partent des ponts, et débouchent à la flottaison : le tuyau est intérieur.) || *Dalots de mer*, Grandes ouvertures munies de portes, pratiquées dans la muraille du navire, à hauteur du pont, pour faciliter l'écoulement des eaux provenant, à la mer, des lames qui embarquent à bord.

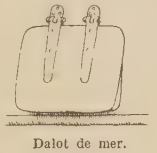

Dalot de mer.

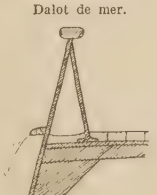

Dalot (mar.).

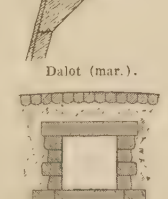

Dalot (ponts et chauss.).

— Ponts et chauss. Petit canal dallé, servant à l'écoulement des eaux. (C'est une sorte de petit aqueduc en maçonnerie de moellons pour les pieds-droits et qui, au lieu d'avoir une voûte, est simplement recouvert d'une dalle qui repose sur ces pieds-droits. Le *dalot* est aussi muni d'un radier ; il sert à faciliter l'écoulement des eaux à travers les remblais des voies ferrées ou des routes.)

DALOU (Jules), sculpteur français, né et mort à Paris (1838-1902). Elève d'Abel de Pujol, de Duret et de Carpeaux, il entra à l'Ecole des beaux-arts en 1853. Il débuta par une *Dame romaine jouant aux osselets*, statuette (1861). Durant la Commune, Dalou, sous-délégué au Louvre, contribua, de concert avec Barbet de Jouy, à la garde des collections, puis dut s'exiler à Londres jusqu'en 1873. Ses principales œuvres sont, depuis cette date : *Mirabeau répondant à M. de Dreux-Brézé*, haut-relief (Palais-Bourbon) ; *le Triomphe de Silène* (1897 ; jardin du Luxembourg) ; *Victor Noir*, au Père-Lachaise, bronze impressionnant de réalité ; *Blanqui*, au même cimetière, œuvre très puissante ; le *monument d'Eugène Delacroix* (jardin du Luxembourg), le *Triomphe de la République* (groupe place de la Nation ; 1899). La série de ses bustes est considérable.

Dalou. — Cl. P. Petit.

Dalou est un observateur pittoresque. Il se rattache à Carpeaux par certains côtés de son talent ; mais il relève des gracieux maîtres du XVIIIe siècle par son esprit, son imprévu, et le calcul de certains effets.

DALPAYRAT (Pierre-Adrien), céramiste d'art français, né à Limoges en 1844. Spécialiste de grès flammés à jaspures rouges et vertes. De ses ateliers de Bourg-la-Reine sont sortis d'admirables vases et de nombreux objets mobiliers de la table et du bureau.

DALRY, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Ayr) ; 7.200 hab. Houille ; tissage de la laine.

DALRYMPLE (sir James, vicomte DE STAIR), homme d'Etat écossais, né en 1619, mort à Edimbourg en 1695. Régent à l'université de Glasgow (1641-1646), magistrat (1657), puis président de la Cour de session (1670), il passa en Hollande, après l'adoption du *Test Act* (1681), ne voulant pas répudier le covenant écossais. Il occupa ses loisirs à l'ouvrage qui a établi sa réputation de juriste : *Institutions of the law of Scotland* (1693), véritable code du droit privé écossais. Rentré avec Guillaume d'Orange, il redevint président de la Cour de session et fut créé vicomte de Stair. Sa fille, morte prématurément en 1669, est l'héroïne du roman de Walter Scott, *Lucie de Lammermoor ;* Dalrymple y figure lui-même sous le nom de sir W. Ashton.

DALRYMPLE (John, comte DE STAIR), avocat et homme d'Etat écossais, fils du précédent, né en 1648, mort en 1707. Après la fuite de son père en Hollande (1682), dénoncé comme puritain par Graham de Claverhouse, il fut emprisonné, et néanmoins servit Jacques II ; mais il le trahit pour Guillaume d'Orange. Secrétaire d'Etat en 1691, il conseilla à Guillaume les mesures les plus rigoureuses pour réduire l'insurrection des Highlands. L'abominable massacre de Glencoe, où le clan jacobite des Macdonalds fut exterminé, est une de ces mesures (1692). A l'avènement de la reine Anne (1702), il entra au conseil privé, fut créé comte de Stair en 1703. Principal conseiller du gouvernement dans les affaires d'Ecosse, l'acte d'Union est son œuvre. Stair a été surnommé par Lockhart « le Judas de l'Ecosse ».

DALRYMPLE (sir James), second fils de James Dalrymple, 1er vicomte de Stair, archéologue écossais, mort après 1714. Avocat, il devint un des principaux clercs de la Cour de session et fut créé baronnet en 1698.

DALRYMPLE (John, second comte DE STAIR), général et diplomate britannique, né et mort à Edimbourg (1673-1747), fils de John premier comte de Stair. Odieux à ses parents parce qu'il avait accidentellement tué son frère aîné, il fut envoyé en Hollande auprès de son grand-père James. A l'université de Leyde, il connut le prince d'Orange, qui, devenu roi d'Angleterre, le protégea activement. Dalrymple servit sous Guillaume III en Flandre, et, de 1703 à 1706, sous Marlborough. Après Malplaquet, il proposa, dit Voltaire, de pousser sur Paris avec sa cavalerie. Ambassadeur en Pologne (1709), il reprenait la campagne dès 1710 et figurait aux sièges de Douai et de Bouchain. L'avènement des tories le rendit à la vie privée. Il se retira à Edimbourg, où il organisa fortement le parti whig. Il épousa, en 1714, Eleanor Primrose dans des conditions romanesques, qui ont fourni à Walter Scott les éléments de son roman *My aunt Margaret's mirror*. George Ier le nomma ambassadeur à Paris (1715) ; il révéla au Régent la conspiration de Cellamare, et il signa la triple et la quadruple alliance. Mais il se compromit dans les spéculations de Law, et fut rappelé (1720). La chute de Walpole le ramena aux affaires. Il fut nommé feld-maréchal et gouverneur de Minorque (1742), puis chargé du commandement en chef de l'armée envoyée en Bavière. Il gagna la bataille de Dettingen, et, blessé de ce que George II n'avait pas voulu accepter ses plans pour la suite de la campagne, il démissionna et ne reprit plus de service actif.

John Dalrymple.

DALRYMPLE (sir DAVID). Voir HAILES (lord).

DALRYMPLE (Alexandre), hydrographe anglais, né à New-Hailes (Ecosse) en 1737, mort à Londres en 1808. Au service de la Compagnie des Indes, il parcourut les mers orientales. Il croyait à l'existence d'un continent austral et engagea à ce sujet avec Cook une longue polémique qu'attestent nombre de ses ouvrages (*the Discoveries made in the South Pacific Ocean* [1768] ; *An historical collection of the several voyages and discoveries in the South Pacific Ocean* [1770], traduit en français par de Fréville [1774] ; *A collection of voyages chiefly in the Southern Atlantic Ocean* [1775] ; etc.). Correspondant (1801) de l'Institut de France.

DALRYMPLE (sir HEW WHITEFORD), général anglais, né en 1750, mort à Londres en 1830. Il servit en Flandre sous le duc d'York (1793), devint gouverneur de Guernesey (1796), puis de Gibraltar (1806), et fut mis, en 1808, à la tête de renforts envoyés en Portugal. Il signa avec Junot la convention de Cintra qui fut désapprouvée par le gouvernement. Dalrymple fut traduit devant une commission d'enquête qui le disculpa. Mais il ne put, par la suite, obtenir un service actif. Il fut promu général, à l'ancienneté, en 1812.

dal segno [*sé, gn* mll.] Musiq. Loc. ital. signif. *Depuis le signe*. (On dit mieux : AL SEGNO.). — S'abrège parfois en D. S.

DALSERF, bourg de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Lanark), sur la Clyde et l'Avon ; 4.500 hab. Houillère.

DALSTEIN (Jean-Baptiste-Jules), général français, né à Metz en 1845, mort à Paris en 1923. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'arme du génie, prisonnier à Metz en 1870, il alla ensuite en Algérie, puis, prit part aux campagnes de Tunisie, du Sud-Oranais (1881), du Tonkin, comme chef d'état-major du corps expéditionnaire (1886). Commandant du 6e corps en 1903, membre du Conseil supérieur de la guerre (1904), il fut nommé gouverneur militaire de Paris de 1906 à 1910.

DALTON in Furness, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Lancashire), sur la mer d'Irlande ; 12.300 hab. Mines de fer et exploitations métallurgiques. — Aux environs, ruines du prieuré de Furness.

DALTON-LE-DALE, comm. de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham), sur la mer du Nord ; 9.500 hab. Commerce de bestiaux.

DALTON (Jean), savant anglais, né à Eaglesfield (Cumberland) en 1766, mort à Manchester en 1844. Dès 1787, il commença ses travaux météorologiques, qu'il poursuivit pendant sa vie entière, et qui comprennent plus de 200.000 observations. Dalton fut d'abord professeur au collège de Manchester (1793-1804). En 1817, il fut élu président de la Société philosophique et littéraire de Manchester, puis devint membre de la Société royale de Londres, et correspondant de l'Institut de France (1816).

John Dalton.

On lui doit la détermination des tensions de la vapeur d'eau aux diverses températures, ainsi qu'une excellente table des chaleurs spécifiques des gaz. Il a étudié sur lui-même la maladie connue aujourd'hui sous le nom de *dyschromatopsie* ou *daltonisme*. Au point de vue chimique, citons ses recherches sur les masses proportionnelles des corps simples et la découverte de la loi dite *de Dalton* ou *des proportions multiples*, qui sert de fondement à la théorie atomique. V. CHIMIE. Dalton s'occupa aussi de linguistique : on possède de lui une grammaire anglaise. Outre de nombreux mémoires, Dalton a laissé trois traités importants : *Meteorological observations and essays* (1793) ; *New system of chemical philosophy* (1808-1810).

DALTON (Alexandre, comte), général français, né à Brives (Corrèze) en 1776, mort à Versailles en 1859. Il servit sous Hoche en Irlande, Murat en Italie, Leclerc à Saint-Domingue et fut nommé colonel après Austerlitz, brigadier en 1808. Gravement blessé à Smolensk en 1812, il défendit glorieusement Erfurt en 1814. La Restauration le fit comte et lieutenant général.

DALTONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Qui est affecté de daltonisme.

— Substantiv. : *Un* DALTONIEN. *Une* DALTONIENNE.

DALTONISME [*nissm'*] n. m. (du physicien anglais *Dalton* qui a le premier décrit cette affection dont il était lui-même atteint). Méd. Trouble de la vue, qui empêche de distinguer soit toutes les couleurs (*achromatopsie*), soit plusieurs couleurs l'une de l'autre, et notamment le rouge et le vert (*daltonisme* proprement dit).

— ENCYCL. Le *daltonisme* est très rarement acquis (traumatisme de l'appareil oculaire), et alors il est parfois guérissable, mais presque toujours congénital ou même héréditaire et alors reste incurable. Il ne présente aucune gravité, mais il interdit, à ceux qui en sont atteints, l'exercice de certaines professions (chemins de fer, navigation) où l'on fait usage de signaux rouges ou verts. Il passe souvent inaperçu du sujet, mais on en fait aisément le diagnostic par l'épreuve des écheveaux de soie de diverses couleurs que le sujet doit correctement classer. On a ainsi reconnu que, à côté du daltonisme pour le vert et le rouge (*anérythropsie*) il existe aussi une cécité pour le bleu (*acyanopsie*), d'ailleurs très peu fréquente. A noter que les oiseaux nocturnes et la taupe, qui vit dans l'obscurité, ne semblent percevoir que les couleurs éteintes, du gris au brun foncé (*polyachromatopsie*).

L'origine du daltonisme est restée quelque temps des plus incertaines. Ce sont seulement les recherches récentes qui ont établi que les cônes et les bâtonnets de la rétine réagissent différemment aux radiations colorées, les cônes ne réagissant qu'aux vibrations les plus longues : rouge, orangé, les bâtonnets qu'aux vibrations les plus courtes : vert-bleu et violet. D'autre part, Helmholtz a indiqué que chaque cône et chaque bâtonnet reçoit une fibrille particulière du nerf optique. Pour expliquer le daltonisme, il suffit donc de supposer que, chez l'individu qui en est atteint, les fibrilles innervant les cônes du rouge ou les bâtonnets du vert ou même les deux manquent, de telle façon que l'individu ne distingue pas le vert du rouge, confond les deux couleurs ou devient ainsi aveugle pour elles.

DALVIMARE (Martin-Pierre), harpiste virtuose et compositeur, né à Dreux en 1772, mort à Paris en 1839. Il fut nommé harpiste de l'Opéra en 1800 et harpiste de la Cour impériale en 1806. On lui doit un certain nombre de compositions pour son instrument.

DALY, fleuve côtier de l'Australie (Australie-Septentrionale), se jetant dans la mer de Timor. Cours, 760 kil.

DALY (César-Denis), architecte et publiciste français, né à Verdun (Meuse) en 1811, mort à Paris en 1894. On lui doit la belle restauration de la cathédrale d'Albi, mais il est surtout connu comme archéologue, par ses recueils de documents architecturaux publiés soit dans la *Revue de l'architecture et des travaux publics*, fondée par lui en 1840, soit dans d'autres publications : *Motifs historiques d'architecture et de sculpture d'ornement* (1864-1869) ; *Architecture funéraire* (1873) ; *Choix de tombeaux modernes* (1879) ; *Motifs divers de serrurerie* (1882) ; *Des hautes études d'architecture* (1889).

DALYELL ou **DALZELL** (Thomas), général écossais, né à Binns (Linlithgow) en 1600, mort à Edimbourg en 1685. Il prit part, en 1628, à l'expédition de La Rochelle, et, en 1650, à Worcester, il commandait l'infanterie royaliste. Alla servir dans l'armée russe contre les Tatars et les Turcs. En 1665, Charles II le mit à la tête des troupes écossaises : il traita les Covenantaires avec cruauté. Depuis la mort de Charles Ier, il laissa constamment croître sa barbe en signe de deuil.

DALZIEL, comm. de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Lanark), sur la Clyde ; 49.500 hab.

Dalziel (AGENCE), ancienne agence d'informations télégraphiques. Elle fut fondée en 1891 par Dalziel, Anglais d'éducation française, qui en avait déjà créé une semblable à Londres et à New-York. Il s'associa avec un rédacteur du *Journal des Débats*, H. Percher (HARRY ALIS), et ils établirent une agence télégraphique au capital de 20 millions de francs, qui transmit des nouvelles à de nombreux journaux abonnés. Elle a disparu peu avant la Grande Guerre.

DAM [*dan*] n. m. (du lat. *damnum*, perte). Préjudice, dommage : *Il y vint à son* DAM. (La Fontaine).

— Théol. *Peine du dam*, Châtiment des damnés, et qui consiste dans la privation éternelle de la vue de Dieu.

— ENCYCL. Théol. V. ENFER.

DAM [*dam'*] n. m. (corrupt. du lat. *dominus*, maître). Vieux mot qui signifiait Seigneur et qui est entré, avec ce sens, dans un certain nombre de mots et particulièrement de noms de lieux dépendant d'une seigneurie, ou constituant eux-mêmes une seigneurie ; tels sont : *vi*DAME, DAM*martin*, DAM*pierre*, etc. (On dit aussi DAN, DANS, DEMP, DENT, DOM, DON et DOMS [en bas latin *domnus*].)

DAM [*dam'*] n. m. Vieux mot hollandais qui signifie Digue pour retenir les eaux, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms de villes possédant des digues de ce genre, comme *Amster*DAM, *Rotter*DAM, *Saar*DAM, *Schie*DAM, *Monicken*DAM.

DAM interj. V. DAME.

dam. Abrév. de *décamètre*.

DAM (Hermann-George), violoniste et compositeur prussien, né et mort à Berlin (1815-1858), musicien de chambre à la chapelle royale de Prusse. Outre plusieurs ouvertures, des cantates et des *lieder*, on lui doit quatre opéras et deux oratorios.

DÂMÂD n. m. (en turc « gendre »). Titre donné aux maris des princesses en Turquie.

DAMAGE n. m. Action de damer la terre au moyen de la *dame* (Dans le sens technologique de *demoiselle* ou *hie*).

DAMAGÈTE, roi d'Ialysos, dans l'île de Rhodes (VIIe s. av. notre ère). Il épousa la fille d'Aristomène, le héros messénien. De cette union naquit Diagoras, célèbre par ses victoires aux jeux Olympiques, et père d'un autre Damagète, pancratiaste renommé.

DAMAGÈTE, poète grec du IIIe siècle avant notre ère. On a de lui une douzaine d'épigrammes dans l'*Anthologie*.

DAMALISQUE [*lissk'*] n. m. Genre d'antilopes africaines, voisines des bubales, dont elles diffèrent par la courbure de leurs cornes dirigée en arrière sans être déjetée de côté.

DAMALURATE n. m. Chim. Sel de l'acide damalurique.

DAMALURIQUE [*rik'*] adj. (du gr. *damalos*, veau, et *ouron*, urine). Chim. Se dit d'un acide qui a été retiré de l'urine de vache.

DAMAN n. m. Genre de mammifères ongulés, famille des procaviidés, comprenant de petites formes courtes, ressemblant à des marmottes, ayant trois doigts aux pieds de derrière, quatre à ceux de devant, tous garnis de petits sabots minces.

— ENCYCL. La dentition des *damans*, *hyrax* ou *procavios* les rapproche à la fois des rongeurs et des pachydermes. Ces singuliers animaux, de la taille d'un petit lapin, habitent l'Asie Mineure et l'Afrique. On en connaît une trentaine d'espèces. On utilisait autrefois l'urine et les excréments du daman pour préparer l'*hyraceum*, substance aromatique employée comme succédané du *castoreum*.

Daman.

DÂMÂNA n. m. Tambour en usage dans les Indes orientales, et dont le récipient est en terre cuite. (On en joue avec une seule baguette).

DAMANHOUR, ville d'Egypte, en Basse-Egypte, sur un canal dérivé du Nil de Rosette ; 47.800 hab. Ch. de f. d'Alexandrie au Caire. Ch.-lieu de la prov. de Beheïra ; évêché copte. Filatures de coton ; foires. Elle s'élève sur l'emplacement de l'ancienne *Hermopolis la Petite* et fut à l'époque byzantine le siège d'un évêché. En 1798, Bonaparte faillit y être pris : « Il n'est pas écrit, s'écria-t-il alors, que je doive être jamais le prisonnier des Mamelouks ; prisonnier des Anglais, à la bonne heure ! »

DAMAO, petit port de l'Hindoustan (Gujrat), portugais depuis 1558 ; 7.000 hab.

DAMAR n. m. Bot. V. DAMMAR.

DAMARA n. m. Taffetas à fleurs du genre des armoisins, fabriqué dans l'Inde. (On écrit aussi DAMARAS.)

DAMARALAND, pays montagneux de l'Afrique australe, placé sous le mandat de l'Union Sud-africaine, avec toute l'Afrique allemande du Sud-Ouest, dont il occupait le centre. Il est peuplé de Hereros et de Bergdamaras.

DAMARAS, population nègre du sud-est de l'Afrique, divisée en *Damaras rouges* ou *Ova-Hereros*, pasteurs de la plaine, et *Damaras noirs* qui se livrent à la chasse dans la montagne. Ce sont de beaux hommes, dont le costume est une sorte de jupe formée de lanières de cuir se terminant par des nœuds. Celui des femmes, également en cuir, est garni de rondelles de fer et de coquilles d'œufs d'autruche. La coiffure du beau sexe consiste en un casque muni de trois morceaux de cuivre dressés comme les oreilles d'un âne. Les Damaras ne semblent pas avoir d'idées religieuses.

DAMARU n. m. Tambourin d'origine fort ancienne, qui ressemble à un sablier. (Les Chinois et les Japonais possèdent un instrument de forme analogue.)

Damaru.

DAMAS [*mâss*], ville de l'Asie antérieure, capitale de l'Etat de Syrie de mandat français, au pied du versant oriental de l'Anti-Liban ; 229.000 hab. (*Damasquins*).

Damas est située à la limite ouest du désert de Syrie, au milieu d'une oasis (la Goûtha) arrosée par le Nahr-Barada, qui la traverse elle-même. C'est à tous égards une ville considérable. En effet, Damas n'est pas seulement la capitale administrative de l'Etat de Syrie et une des villes « saintes » de l'Islam, un point de départ des pèlerinages à La Mecque ; elle est encore une ville d'industrie, de commerce et d'art. Elle ne fournit plus d'armes blanches réputées, mais elle fabrique des soieries, des cotonnades, des manteaux en poil de chèvre, des parfums, des tapis, des articles de sellerie. Elle est un des « ports » du désert de Syrie, et, après avoir été le point de départ des caravanes vers Bagdad, elle est celui des services réguliers d'autos à destination de l'Irak. Une voie ferrée de 146 kil. la relie à Beyrouth et à la Méditerranée, une autre à Alep et au chemin de fer de Bagdad (par Rayak) ; d'elle, part enfin la ligne du Hedjaz. Si ses rues sont obscures et tortueuses, de beaux monuments (mosquée des Omeyades ou Grande-Mosquée, mosquée de Senan-Pacha, citadelle, deux portes de construction romaine, palais), en font une ville intéressante pour l'artiste, et contribuent avec diverses institutions à en faire un centre intellectuel vraiment vivant.

Damas (vue générale). — Cl. Chusseau-Flaviens.

— *Histoire*. L'histoire de Damas remonte à des temps reculés. Cette cité, une des plus vieilles de l'Asie antérieure, déjà florissante au temps du roi David, qui l'unit à son empire, passa ensuite au pouvoir des Assyriens, des successeurs d'Alexandre, des Romains. Prise par Pompée dès 64 av. notre ère, évangélisée par saint Paul, unie à l'empire sous Trajan (105 apr. J.-C.), cette capitale de la Damascène fut conquise par les Arabes dès 639 et fut avec La Mecque une des résidences du calife Omar. Les premiers Abbassides en firent le siège du califat (de 660 à 753) ; quelques siècles plus tard, au temps des

croisades; elle fut l'enjeu de luttes acharnées (siège de 1148 par le roi de France Louis VII et l'empereur Conrad), puis elle tomba aux mains des Mongols de Tamerlan, qui la saccagèrent (1401), des Mameluks d'Egypte, du sultan Sélim Ier (1561), et demeura dès lors jusqu'en 1918 le siège d'un gouvernement ottoman, sauf durant l'éphémère domination égyptienne de Méhémet-Ali (1832-1840). Damas, dont les habitants chrétiens furent massacrés par les musulmans le 9 juillet 1860, est devenue en 1919, après la conquête de la Syrie par les Alliés, la capitale de l'émir Fayçal, sous le mandat de la France; depuis la chute de celui-ci, elle a été la capitale d'abord de l'Etat de Damas, qui a formé par la suite, avec celui d'Alep, l'Etat de Syrie. Elle a été le théâtre de troubles répétés en 1926, lors de l'insurrection du djebel Druse.

— ALLUS. LITTÉR. **Chemin de Damas.** V. PAUL (saint).

DAMAS [*mâ*] n. m. (de *Damas* ville de Syrie). Tissu broché laine et soie ton sur ton, présentant des dessins satinés sur un fond mat genre taffetas. || Linge ouvré présentant des dessins analogues à ceux des étoffes de damas : *Nappe de* DAMAS.

— Armur. Sabre d'un acier très fin tiré jadis du Levant, mais fabriqué en Europe depuis le début du XIXe siècle.

— Bot. Variété de prune estimée. || Nom donné à plusieurs cépages plus connus l'un (damas blanc) sous le nom de *mayorquin blanc*, l'autre (damas noir) sous le nom de *sirah*. || Nom vulgaire de la julienne des jardins.

— Comm. Petit cigare très doux de La Havane.

— ENCYCL. Métall. Le *damas* était un acier d'une nature particulière, qui venait exclusivement de l'Orient; son origine semble être persane; on l'appelle aussi *acier damassé, acier indien* et *acier Wootz*.

Autrefois, on le fabriquait avec des morceaux de fer affinés au bas foyer, que l'on chauffait dans des creusets jusqu'à demi-fusion, en ajoutant des copeaux de bois et des feuilles. L'acier obtenu était le damas indien. Aujourd'hui on le fabrique au moyen de tiges d'acier de dureté différente, que l'on tord ensemble très inégalement; puis on les soude en augmentant leur torsion et on les forge en repliant toutes ces tiges sur elles-mêmes. Il ne reste plus qu'à polir la barre obtenue; la surface offre un aspect moiré. On fabrique souvent de faux damas en traçant à la surface d'objets d'acier, avec un corps gras, des figures qui rappellent plus ou moins les moires; par immersion dans un acide, les zones nues sont attaquées : les surfaces ainsi traitées prennent un aspect fibreux avec creux et reliefs simulant le moiré véritable.

— Archéol. On entendit, du moyen âge au XVIIIe siècle, par *ouvrage de Damas*, toute pièce de métal, de tissu ou de cuir, dont le champ était couvert d'ornements en relief uniforme, valant par l'abaissement de ce champ; c'est le vrai sens du mot *damasquine* (v. ce mot, et DAMASQUIN). L'œuvre de Damas fut assez vite imitée en Occident : à Venise, puis à Paris, à Arras, etc.

En tant que tissu, le damas était un drap de soie, à ramages, dont les dessins, ton sur ton, sont satinés, tandis que le fond est travaillé à la façon des taffetas et a un léger relief. L'art en fut importé à Byzance, puis en Italie au XIIIe siècle. Le nom s'étendit même à des étoffes de Chine. Au XVIe siècle commence l'industrie du linge damassé, qui d'Italie se répandit en France (centre principal Châlons) et aux Pays-Bas. On appelait en France *damas caffard* les imitations de damas de soie en fil, laine ou coton. Les damas de soie au XVIIIe siècle se distinguaient en damas pour robes, pour meubles, liséré, brodé.

— Tissag. Le *damas de soie* est un façonné à chaîne et trame de même couleur, mais dont l'enchevêtrement en armures différentes constitue le dessin.

Le *damas de laine* a une chaîne et une trame en laine simple. On tisse cette étoffe en écru, en fils rectilignes, et on ne lui fait subir l'opération de la teinture qu'après tissage. Les dessins du damas de laine sont, le plus souvent, des ramages de grandes dimensions. Le damas de soie et le damas de laine trouvent principalement leur emploi dans l'ameublement; cependant, le premier est aussi employé dans les ornements d'église.

DAMAS, une des plus anciennes et illustres familles du Forez, se prétendant issue des anciens comtes de Forez et de Lyonnais et remontant à Elziran Damas, ou Dalmas, chevalier, seigneur de Cousan en Forez, vers 1063. La branche aînée s'éteignit en 1423 dans la maison de Lévis, par la mort sans postérité de Guy Damas V et le mariage de sa sœur Alix avec Eustache de Lévis. La branche cadette, des seigneurs de Marcilly, a formé une vingtaine de rameaux : les Damas-Crux, les Damas d'Antigny, etc.

DAMAS D'ANTIGNY (Joseph-François-Louis-*Charles*-César, duc DE), né et mort à Paris (1758-1829). Sous-lieutenant en 1771, capitaine en 1778, aide de camp de Rochambeau en 1780, il fit avec lui les campagnes d'Amérique. Chargé par le marquis de Bouillé de favoriser, à la tête de ses dragons, la fuite de Louis XVI, il fut arrêté à Varennes, avec le roi, le 21 juin 1791. Il émigra. Sous la Restauration il fut nommé duc et pair.

DAMAS D'ANTIGNY (Joseph-Elisabeth-*Roger*, comte DE), frère du précédent, né à Paris en 1765, mort à Cirey (Côte-d'Or) en 1823. Il entra en 1779, comme sous-lieutenant, dans le Régiment du roi. En 1787, il partit pour la Tartarie où il combattit les Turcs sur terre et sur mer, jusqu'en 1789. Il reçut, par la suite, le grade de général dans les armées russes. Il servit ensuite dans l'armée de Condé contre la République française. A la Restauration, il fut élu député de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or.

DAMAS (François-Etienne), général français, né et mort à Paris (1764-1828). Général de brigade en 1793, il se distingua à Mayence et à Neuwied (1796). Il suivit Kléber en Egypte où il prit une part glorieuse à tous les succès de l'expédition. En 1801, Menou l'accusa, avec Reynier, d'avoir causé le désastre d'Aboukir. Mis en non-activité, il fut enfermé à l'Abbaye, lors de l'arrestation de Moreau. Délivré par Murat, et nommé commandant militaire du grand-duché de Berg, il prit part avec les troupes de ce duché à la campagne de Russie (1812). La Restauration lui confia des emplois de son grade.

DAMAS (Anne-Hyacinthe-Maxence, baron DE), né et mort à Paris (1785-1862). Appartenait à une famille bourguignonne. Emmené par ses parents émigrés, il fut élevé à l'Ecole d'artillerie de Saint-Pétersbourg et prit une part active aux guerres de l'Empire dans les armées russes. A la Restauration, il fut nommé lieutenant général; de 1816 à 1822, il commanda la 8e division militaire. Ministre de la guerre en 1823, il devint ministre des affaires étrangères en 1824. En 1828, il devint gouverneur du jeune duc de Bordeaux et, en 1830, le suivit dans son exil. Il revint par la suite en France. Il a laissé d'intéressants Mémoires (1922-1923; 2 vol.)

DAMASCÈNE. Géogr. anc. Division de la Cœlésyrie, qui tirait son nom de *Damascus* (Damas), sa capitale.

DAMASCÈNE [*mass-sèn*]. Anciennem., Originaire de Damas, ou y habitant : *Les* DAMASCÈNES.

— Adj. Myth. gr. Epithète de Jupiter, honoré à Damas.

DAMASCÈNE ou **de Damas** (saint **Jean**) ou saint **Jean Chrysorrhoas.** V. JEAN.

DAMASCÈNE (Nicolas). V. NICOLAS DE DAMAS.

DAMASCÉNINE n. f. Alcaloïde du *nigella damascena*.

DAMASCHINO (François), médecin français, né et mort à Paris (1840-1887). Il fut professeur de pathologie interne à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'hôpital Laënnec, et membre de l'Académie de médecine.

DAMASCIUS [*si-uss*], philosophe néoplatonicien, dernier chef de l'école philosophique d'Athènes, né à Damas vers l'an 480 de J.-C. Il étudia d'abord à Alexandrie, puis à Athènes, où il professa. Justinien ayant défendu l'enseignement de la philosophie païenne (529), Damascius se réfugia auprès de Chosroès, roi de Perse, qui obtint le retour du philosophe dans sa patrie en 533. A l'exemple de Plotin et à la différence de Porphyre et de Proclus, Damascius ne s'est point attaqué à la doctrine chrétienne. Ses principaux ouvrages sont : la *Vie d'Isidore*, qui fut un de ses maîtres, les *Doutes et Solutions sur les premiers principes*.

DAMASCOS [*mass-koss*]. Myth. gr. Fils d'Hermès et d'Halimède, héros éponyme de la ville de *Damascos* ou *Damas*, en Syrie. — Un autre personnage du même nom osa couper les vignes plantées par Dionysos, qui l'écorcha vif.

DAMASE Ier (saint), pape, d'octobre 366 au 10 décembre 384. Né en Portugal, il fut élu à la mort de Libère. Mais un parti de mécontents lui opposa l'antipape Ursinus. Damase dut avoir recours à la force pour se maintenir contre son rival, qui fut exilé par Valentinien. Damase condamna les apollinaristes et les macédoniens, et réunit à Rome plusieurs conciles, dont le plus important fut tenu en 381. Il chargea aussi saint Jérôme de reviser l'ancienne version latine de l'Ecriture, et c'est des travaux de saint Jérôme qu'est sortie la *Vulgate*.

Très dévoué au culte des martyrs, il entreprit d'intéressants travaux dans les Catacombes, et composa en vers latins de nombreuses épitaphes. — Fête le 11 décembre.

DAMASE II, pape du 17 juillet au 8 août 1048. Evêque de Brixen (Tyrol), et candidat de l'empereur Henri III, il fut accueilli par le peuple romain; mais il mourut presque aussitôt, à Palestrina, peut-être empoisonné, après un pontificat de vingt-trois jours.

DAMASICHTHON [*zik'-ton'*]. Myth. gr. Un des fils de Niobé, qui périrent sous les flèches d'Apollon.

Damasiennes (INSCRIPTIONS). Lorsque le pape Damase fit restaurer, dans les Catacombes, les tombes des saints et des martyrs, il composa, pour honorer leur mémoire, des épitaphes en vers latins qu'il fit graver sur des plaques de marbre par un habile calligraphe, Furius Dionysius Philocalus. Les caractères de ces inscriptions, dits *damasiens*, sont remarquables par la netteté et l'élégance de leurs contours. Rossi, dans les fouilles exécutées au cimetière de Callixte, a retrouvé des inscriptions *damasiennes* dans les cryptes des papes, de saint Corneille, de saint Eusèbe, etc.

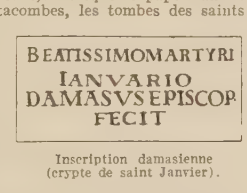

Inscription damasienne (crypte de saint Janvier).

DAMASIPPOS [*zi-poss*]. Myth. gr. Fils d'Icarios et de Péribée, et frère de Pénélope.

DAMASIPPUS (Licinius), Romain du Ier siècle, grand amateur d'objets d'art. Ruiné, il allait se donner la mort, quand le stoïcien Stertinius le convertit. Horace (*Sat.* II, III), le met en scène d'une manière assez ridicule, en lui faisant exposer la philosophie de son maître, qu'il comprend à peine. Il cherche à prouver que tous les hommes sont fous, sauf les stoïciens.

DAMASISTRATE, roi mythique de Platées, qui ensevelit Laïus, tué par Œdipe.

DAMASONIE [*ni*] n. f. Genre de plantes aquatiques, de la famille des alismacées, comprenant environ quatre espèces d'Europe et d'Afrique. (Une espèce existe en France, la damasonie étoilée.)

DAMASOS [*zoss*]. Myth. gr. Héros troyen, tué par Polypète.

DAMASQUETTE [*mass-kèt'*] n. f. Etoffe de soie vénitienne, richement ornementée et renommée au XVIIIe siècle.

DAMASQUIN [*mass-kin*] n. m. Poids en usage en Orient, et appelé aussi ROTTOLO. || Tissu de soie multicolore, de la nature des lampas ou brocatelles, qui s'appelait aussi DAMASQUINE, et CATALOUFFE (XVIe et XVIIe s.).

DAMASQUIN [*mass-kin*], **E,** personne qui habite Damas ou qui y est née : *Les* DAMASQUINS.

— *Adjectiv.* Relatif à cette ville ou à ses habitants. || Se disait d'une arme en acier de Damas : *Glaive* DAMASQUIN.

DAMASQUINAGE [*mass-ki*] n. m. ou **DAMASQUINURE** [*mass-ki*] n. f. (de *Damas*). Art ou action d'incruster dans un objet de métal des filets d'un autre métal en suivant les contours de dessins préalablement tracés. || Résultat de ce travail. (On dit aussi DAMASQUINERIE, TAUCHIE.)

— *Par extens.* Ensemble d'ornements variés sur un objet quelconque.

— *Damasquinage héliographique.* Procédé imaginé par Niepce au moyen duquel on produit sur un métal des dessins d'un autre métal, à l'aide de l'action de la lumière et de la pile.

— ENCYCL. Bien que l'étymologie paraisse assigner Damas pour origine à l'art de damasquiner, celui-ci fut connu et pratiqué dans les temps les plus reculés. Les Egyptiens y ont été des maîtres; la table Isiaque, retrouvée lors du sac de Rome en 1527 (actuellement au musée de Turin) en est une précieuse preuve. Les Romains paraissent avoir connu le *damasquinage*, mais c'est surtout l'Orient qui y a excellé. En 1070, les portes de bronze de Saint-Pierre-Hors-les-Murs, à Rome, furent fondues et damasquinées par des artistes byzantins. Au musée du Louvre, la cuve circulaire de cuivre damasquiné, connue sous le nom de Baptistère de Saint-Louis, est un ouvrage arabe du XIIIe siècle. Au XVe siècle, la damasquinerie reparaît en Italie, mais c'est surtout dans l'armurerie qu'on la rencontre; des artistes y acquirent une telle réputation que l'un d'eux, Paolo Azzimino, donna son nom à cet art : *lavoro all' Azzimina*. Venise et Milan devinrent les centres les plus réputés, avec les Vénitiens Paolo Azzimino et Paolo Rizzio, les Milanais Giovanni-Pietro Figino, Bartolomeo Piatti, Martino Ghinello, Francesco Pellizone; les armures milanaises sont justement célèbres. Ce n'est que tout à fait à la fin du XVIe siècle que la damasquinerie fleurit en France, avec Cursinet, armurier d'Henri IV. L'Espagne seule, parmi les nations modernes, a conservé le goût des belles damasquinures : voir le tombeau du général Prim, à Madrid, en fer damasquiné, et les belles pièces de Zuluaga (Madrid) et d'Alvarez (Tolède).

Travail de damasquinage.

DAMASQUINE [*mass-kin'*] n. f. (de *Damas*). Mode d'ornementation sur cuir ou métal, consistant à abaisser le fond autour d'ornements qui doivent s'y détacher en relief.

— ENCYCL. Tout à fait distincte du damasquinage, la damasquine consiste à abaisser le fond à l'acide ou au burin, en régularisant et en avivant les contours des ornements réservés en relief. (Ex. : cor de François Ier, au Louvre.)

Travail de damasquine.

DAMASQUINER [*mass-ki-né*] v. tr. (de *damas*). Incruster de petits filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier : DAMASQUINER *une arme*.

DAMASQUINERIE [*mass-ki, ri*] n. f. Syn. de DAMASQUINAGE.

DAMASQUINEUR [*mass-ki*] n. et adj. m. Ouvrier qui damasquine.

DAMASQUINURE [*mass-ki*] n. f. Syn. de DAMASQUINAGE.

DAMASSADE n. f. Etoffe damassée, soie et fil.

DAMASSER [*ma-sé*] v. tr. Fabriquer en donnant une façon de damas (en parlant du linge). DAMASSER *une toile*. || Donner au fer, à l'acier, la façon du damas : DAMASSER *de l'acier*. V. DAMAS (armur.). || Façonner des ornements de vannerie, semblables à ceux du linge damassé.

— ***Damassé, e,*** part. pass. du verbe *Damasser*.

— Tiss. Se dit du linge agrémenté de dessins comme les damas, et représentant le plus souvent des fruits, des fleurs, des personnages.

Linge damassé.

— Substantiv. : *Du* DAMASSÉ. (Ce linge se fabriquait exclusivement jadis avec des fils de lin; mais, aujourd'hui, on mélange fréquemment le lin et le coton. Les Flandres française et belge produisent le damassé en grande quantité. On donne encore le nom de damassé à la toile à matelas fabriquée avec des fils de lin et dont les dessins sont faits avec des fils de coton.)

— ***Se damasser,*** v. pr. — Au sens passif : *L'acier* SE DAMASSE *par l'action des acides*.

DAMASSERIE [*ri*] n. f. Fabrique de linge damassé. || Dessin du linge damassé.

DAMASSEUR, EUSE n. et adj. Qui travaille à la fabrication du damas.

DAMASSIN n. m. Etoffe plus légère et moins forte que le damas ordinaire.

DAMASSURE n. f. Dessin du linge damassé. || Travail subi par la toile pendant le tissage, pour obtenir le damassé.

DAMASTÈS [*tèss*] Myth. gr. Nom du brigand surnommé *Procroustès* ou *Procuste*.

DAMASTÈS de Sigée, historien grec (vers 400 av. J.-C.). Il écrivit une *Histoire grecque*, des généalogies des héros de la guerre de Troie, un catalogue ethnographique, un traité *Sur les poètes et les sophistes*. Il reste de lui quelques fragments.

DAMASTOR. Myth. gr. Titan de la Gigantomachie. Il prit pour arme le cadavre de son frère Pallas, qu'Athéna venait de pétrifier avec la tête de Méduse, et le lança contre les dieux.

DAMAT [*ma*] n. f. Nom donné en Turquie aux princesses de la famille impériale, DAMAD étant le titre porté par les gendres du Sultan.

DAMATRIAS, femme de Sparte; elle tua elle-même son fils qui avait fui dans un combat.

DAMAZAN, ch.-lieu de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 22 kil. de Marmande, près de la Garonne; 1.350 hab. (*Damazanais, aises*). Ancienne bastide du XIIIe siècle. — Le canton a 11 comm., et 6.010 hab.

DAMBACH, ville du Bas-Rhin, arrond. et à 9 kil. de Sélestat, au pied des Vosges; 2.030 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Vignobles importants, l'un des crus alsaciens les plus renommés. C'est aussi une des villes les plus pittoresques de l'Alsace, qui a gardé intacts ses remparts du moyen âge (fossés, tours et portes), et de nombreuses maisons en bois. Ancien fief des comtes lorrains de Dabo, conquis en 1227 par l'évêque de Strasbourg, Berthold de Teck, et fortifié, Dambach fut assiégé en 1444 par le futur Louis XI, alors dauphin, puis en 1642 par le duc de Lorraine. Patrie du général A. Braun.

DAMBEZA (Léon-Eugène-Jérôme), peintre français, né et mort à Paris (1865-1931). Élève de Jules Lefebvre, il abandonna la peinture d'histoire pour le paysage, avec l'*Automne en Touraine*, la *Halte de bohémiens*, la *Maison du garde* (1897), le *Bois de châtaigniers* (1899), le *Passeur* (1902), la *Mare* (1906). Le musée de Nemours conserve de lui une toile importante, *Coucher de soleil sur la Loire*.

DAMBONITE n. f. Ether diméthylique de l'inosite inactive. V. INOSITE.

DAMBOSE n. f. Chim. Syn. de INOSITE INACTIVE. V. INOSITE.

DAMBOURNEY (Louis-Auguste), chimiste et naturaliste français, né et mort à Rouen (1722-1795). Le premier, en 1748, il songea à acclimater la garance dans son pays, et la cultiva en grand dans les plaines d'Oissel. Il eut aussi l'idée d'employer les racines fraîches pour la teinture; il parvint à fixer solidement sur le fil de lin la teinture rouge des Indes. Mais, ce qui a surtout rendu son nom célèbre, ce sont ses recherches sur les couleurs qu'on peut tirer des végétaux indigènes de France. Ces résultats sont consignés dans un ouvrage imprimé aux frais de l'Etat (1783). C'est à Oissel que Dambourney fit toutes ses expériences, aidé des conseils de son ami Delafollie. Il a publié : *le Coup d'œil pur*in, poème burlesque en patois normand (Rouen, 1774); *Recueil de procédés et d'expériences sur les teintures solides que nos végétaux indigènes communiquent aux laines et lainages* (1786); *Instruction sur la culture de la garance* (1788); *Histoire des plantes qui servent à la teinture* (1792).

DAMBRAY (Charles-Henri, vicomte), magistrat et homme politique français, né à Rouen en 1760, mort à Dieppe en 1829, devint avocat général d'abord à la Cour des aides (1779), puis au parlement de Paris (1788). Il réussit à vivre dans ses terres, sans être inquiété, pendant la Révolution. Député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents en 1797, il rentra dans la retraite jusqu'en 1814. Nommé par Louis XVIII chancelier de France, poste qu'avait en dernier lieu occupé Barentin, son beau-père, il fut en outre président de la Chambre des pairs et garde des sceaux; il perdit cette dernière charge après les Cent-Jours, mais conserva les deux premières jusqu'à sa mort.

DAMBROWA. V. DOMBROWA.

DAMBROWSKI (Samuel), théologien luthérien polonais, né en Lituanie en 1577, mort en 1625. Pasteur, en 1601, de la commune réformée de Posen, en 1615, il dut se retirer à Wilna. Son *Recueil de sermons* (Thorn, 1620-1621) a longtemps servi aux théologiens protestants polonais.

DAM CHEN CHOS RGYAL, nom de la divinité tutélaire du grand lama de Tachilhoumpo; elle a mission de défendre le bouddhisme contre les attaques des infidèles.

DAMCKE (Berthold), musicien allemand, né à Hanovre en 1812, mort à Paris en 1875. Après avoir occupé des postes importants en Allemagne, en Russie et en Belgique, il se fixa à Paris et fut l'exécuteur testamentaire de Berlioz. Il a laissé divers ouvrages dramatiques ou symphoniques, de la musique religieuse, des chœurs, et de nombreuses compositions pour le piano. Il a revu les partitions d'opéra de Gluck pour l'édition Pelletan.

DAME n. f. (du holland. *dam*, digue; allem. *damm*). Métall. Petit mur incliné, qui forme la partie antérieure du creuset d'un haut fourneau et par-dessus lequel s'écoulent les laitiers. || Fortif. Sorte de massif en maçonnerie, tronconique, construit sur la crête des batardeaux dans les fossés d'un ouvrage, pour empêcher de pénétrer dans celui-ci en marchant sur cette crête. || *Dame de mine*, Monceau de terre resté debout au milieu de plusieurs fourneaux qui ont sauté d'un même coup.

DAME n. f. (du lat. *domina*, maîtresse). Autref., Femme d'un seigneur ou d'un chevalier; femme noble possédant un fief : *Cette veuve est* DAME *de ce bourg.* || Femme noble à laquelle un chevalier consacrait ses soins et faisait hommage de ses exploits : *Combattre, Mourir pour sa* DAME. *Porter les couleurs de sa* DAME. || Femme mariée de certaines villes ou certains États anciens : *Une* DAME *romaine. Une* DAME *carthaginoise.*

— Aujourd., Titre que portent toutes les femmes mariées : *Les jeunes filles n'aspirent qu'à devenir des* DAMES. || Maîtresse de maison : *Les domestiques sont seuls, la* DAME *est sortie.* || Titre donné aux chanoinesses et à certaines religieuses (v. plus bas). || Titre honorifique donné aux femmes de distinction : *Haute* DAME, *Grande* DAME. *Les* DAMES *de la bourgeoisie.* || Femme aimée : *Jurer fidélité à sa* DAME. || Nom sous lequel on désigne toutes les personnes du sexe féminin : *Faire la cour aux* DAMES.

— *Fam.* Titre donné par civilité à des personnes du peuple : *Les* DAMES *de la Halle.* DAME *Nicole.* DAME *Françoise.* || Titre donné par plaisant. à la femelle d'un animal : DAME *fourmi.* DAME *margot* (la pie). [La Fontaine.] || Personnification d'un être abstrait : DAME *Justice.*

— Astrol. Nom donné aux astres dominants dont le nom est féminin (Lune, Vénus).

— Chem. de f. *Compartiment de dames seules*, Compartiment de wagon réservé aux dames ou jeunes filles désirant voyager seulement entre elles.

— Hist. *Dames de France, Dames d'honneur, Dames de la cour* ou *du palais, Dame d'atours, Dame du lit, Dame de lingerie, Dame à carreau.* V. la partie *encycl.* (rubr. Mœurs et cout.).

— Hist. monast. Titre qui se donnait aux religieuses professes d'une abbaye, et aux chanoinesses, et que portent encore certaines communautés religieuses : DAMES *du Sacré-Cœur, Brignoles* ou *Filles du Calvaire, de l'Assomption, de Sainte-Clotilde, de Saint-Louis, de Saint-Maur.* || *Dames de chœur*, Religieuses professes (par opposition aux novices et aux sœurs converses). || *Pauvre dame*, Clarisse.

— Jeux. Nom de la seconde figure d'un jeu de cartes, qui représente une femme. (Les dames de cœur, de carreau, de pique et de trèfle se nomment, respectivement, Judith, Rachel, Pallas et Argine. On les appelle aussi *reines.*)

Les quatre dames.

— Fam. *Courtiser, Taquiner la dame de pique*, Aimer les cartes. || Aux échecs, Seconde grande pièce du jeu (appelée aussi *reine*). || Au jeu de dames, Chacune des cases blanches ou noires formant la première rangée, du côté de chaque joueur. (*Mener un pion à dame, Aller à dame*, Conduire un de ses pions sur une de ces cases, dans le jeu de son adversaire. Un pion conduit sur l'une de ces cases devient une *dame.*) || Au jacquet, Nom des disques dont on se sert pour jouer. — *Dame découverte, dame recouverte*, etc., Dame placée seule sur une flèche, Dame qui en porte une seconde, etc. — *Dames de retour*, Les deux dames placées au bout de la table de droite de l'adversaire, qui permettent le *bouchage* au départ. — *Sortir les dames*, Au retour, les retirer de la table de droite de son adversaire. — *Dame touchée dame jouée*, Toute pièce touchée doit être jouée, à moins d'impossibilité. (Pour remettre en place une pièce mal casée, il faut déclarer : « J'adoube », avant de la toucher.) || Au jeu de bagues, *Course pour les dames*, Course pour l'honneur, non récompensée d'un prix.

— Mar. Appareil ou instrument destiné à servir de point d'appui à l'aviron pendant la nage et consistant, soit en un évidement du bordage, ordinairement garni de cuivre, soit en une sorte de fourche faisant corps avec un tolet qui lui sert de tige, et dans laquelle repose l'aviron. (On dit aussi DAME DE NAGE.) || Nom de deux chevilles de fer plantées sur l'arrière d'une embarcation, de chaque côté d'un grelin, pour le fixer.

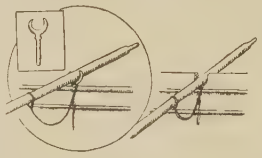
Dames (mar.).

— Relig. *Notre-Dame*, Titre de la Vierge Marie : *Fêtes de* NOTRE-DAME. NOTRE-DAME *de Bon-Secours.* || Nom des églises qui lui sont dédiées : NOTRE-DAME *de Paris.*

— Superst. *Dames blanches*, Nom d'êtres surnaturels, que les Allemands et les Ecossais croyaient attachés à la destinée de certaines familles.

— Techn. Espèce de pilon. Syn. DEMOISELLE, HIE.

— LOC. DIV. *Dame de compagnie*, Celle qui tient compagnie à une personne âgée ou malade, et fait les honneurs de la maison. || *Dame de comptoir*, Celle qui est chargée de la caisse et de la vente dans certaines maisons de commerce. || *Dame de lettres*, Femme écrivain. (On dit plutôt FEMME DE LETTRES.) || *Dame de charité*, Personne d'une association de bienfaisance, désignée pour recueillir les aumônes. (On disait autrefois DAME DE PAROISSE.) || *Dame patronnesse*, Personne qui soutient de son nom, de son action, de ses deniers une œuvre de bienfaisance : *Les* DAMES PATRONNESSES *du dispensaire.* || *Dame galante*, Femme de mœurs légères. || *Faire la dame, la grande dame*, Affecter des manières de femme de haut rang, Se donner des airs d'importance. (On dit dans le même sens, en parlant des petites filles : *Jouer à la dame, à la grande dame.*)

— PROV. ANC. **Vides chambres font dames folles**, Le besoin, la gêne au logis font commettre aux femmes des folies.

— *Adjectiv.* Astrol. Se disait de chacune des planètes dominantes dont le nom est féminin.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Au moyen âge, le titre de *dame* s'appliquait aux femmes de haut rang et aux femmes des chevaliers, les femmes d'écuyers n'ayant droit qu'au titre de *damoiselle*. A la fin du XVIe siècle, Montaigne constate que « dame » s'applique à la fois au haut et au plus bas de l'échelle sociale, « demoiselle » demeurant aux femmes de la classe moyenne, usage qui persistait à la fin du XVIIe siècle. Dès la fin du XVe siècle, les femmes nobles attachées à la personne de la reine de France s'appellent dames : dames de la maison de la reine, dames de la cour, du palais, dame d'honneur. Les princesses et duchesses ont aussi une dame d'honneur; les personnes de moindre noblesse (comtesses et au-dessous) n'ont que des dames de compagnie. La dame d'atours présidait au choix des toilettes; la dame du lit assistait la reine à son lever et à son coucher. Les fonctions et les privilèges de ces dames étaient assez rigoureusement fixés, ce qui n'empêchait pas toujours les conflits d'intérêt et d'influence.

On donnait le titre de « dames de France » aux filles du roi. Une dame à carreau était celle qui avait le droit de se faire porter à l'église un carreau de velours. On appelait dame de lingerie la personne chargée de surveiller la lingerie dans les maisons royale ou princières.

On donnait aussi le nom de dames aux femmes faisant partie de certains corps, comme les dames des Halles, à Paris.

La dame des filles de joie, au XVIe siècle, était la surintendante des courtisanes suivant la cour.

— Jeux. Le *jeu de dames*, « à la Polonaise », seul usité en France, se joue à deux, sur un damier divisé en cent cases blanches et noires. Le damier est placé entre les joueurs de telle sorte que la grande diagonale des cases se trouve à la gauche de chacun d'eux. Chaque joueur a vingt pions (blancs pour l'un, noirs pour l'autre) qu'il est d'usage de placer sur les cases noires. Les pions en place, il reste entre les deux camps deux lignes horizontales de cases vides. Le jeu consiste à s'emparer de tous les pions de son adversaire. A tour de rôle, les joueurs poussent un de leurs pions, de case en case, en avant et diagonalement, soit à droite, soit à gauche, sans jamais reculer, sauf pour prendre. Pour prendre, il faut se trouver diagonalement contre un pion ennemi derrière lequel il y a une case vide. Si au lieu d'un pion ennemi isolé, il s'en trouve plusieurs à la file, séparés entre eux par une case vide, le pion preneur passe successivement au-dessus de chacun d'eux et s'arrête sur la dernière case vide. Le pion preneur se déplace dans tous les sens, en avant ou en arrière, mais toujours en diagonale. Et les pièces prises sont enlevées du damier dès que le pion preneur a terminé sa course. Le joueur qui conduit un de ses pions sur la première ligne horizontale du jeu de son adversaire « va à dame »; et le pion arrêté sur l'une des cases de cette ligne devient *une dame.* Pour le distinguer, on le couvre alors d'un second pion de même couleur. Au lieu de marcher pas à pas comme le pion, la *dame* peut sauter plusieurs cases vides et prendre toutes les pièces non gardées qui se trouvent sur la diagonale qu'elle commande.

La partie est gagnée par le joueur qui s'empare de toutes les pièces de son adversaire ou qui le met dans l'impossibilité de jouer.

— Superst. Une légende populaire qui a cours en pays allemand, à Berlin, Anspach, Bayreuth, Clèves et jusqu'en Bohême, prétend qu'une femme, habillée de blanc (*die weisse Frau*), masquée et gantée de noir, apparaît à minuit et parfois à midi. Cette apparition annonce, dit-on, à ceux qui en ont été témoins, la mort du chef de la famille ou d'un grand personnage. Elle eut lieu pour la première fois, en 1486, à Plassenbourg, près de Bayreuth; en 1677, à Bayreuth même; en 1812, dans le même lieu, en présence de Napoléon Ier à son départ pour la campagne de Russie, et, plus tard, en 1840 et 1850. L'apparition aurait annoncé, en 1888, la mort de l'empereur d'Allemagne Guillaume Ier. Cette légende se retrouve avec des variantes dans d'autres pays; par exemple, dans les pays scandinaves, en Ecosse, en Yougoslavie.

— Iconogr. Un tableau du Titien, au Louvre, porte le titre de la *Dame à sa toilette.* On a supposé qu'il représentait Laura Dianti, maîtresse du duc de Ferrare Alphonse Ier qu'on apercevrait dans l'ombre; selon d'autres, elle représenterait Isabella Boschetti, maîtresse du duc de Mantoue, Frédéric de Gonzague; *la Dame au collier*, de J. Vermeer, figure au musée de Berlin; *la Dame au gant* (musée du Luxembourg) est la meilleure œuvre de Carolus-Duran (1869). C'est le portrait de sa femme. (V. planche *Beaux-Arts XLI.*)

Dame à la licorne (LA), célèbre tapisserie, suite de six tentures du XVe siècle, conservée au musée de Cluny. Elle porte les armes de la famille Le Viste, et fut composée pour une demoiselle Le Viste à l'occasion de son mariage. Le lion, symbole de force et de noblesse d'épée, et la licorne, symbole de la pureté et de noblesse de robe, y signifient l'alliance de deux familles. Le personnage principal de cette vaste composition est une jeune dame revêtue, dans chacun des six panneaux, d'une robe de cour différente. Le fond est uniformément d'un rouge garance, sur lequel viennent s'établir, en une ordonnance pleine de charme, maints petits animaux et des fleurs des champs. La dame, au centre, est sur un tertre, d'un beau bleu foncé, fleuri de fleurs rustiques.

Dame aux camélias (LA), roman (1848) d'Al. Dumas fils. Une femme du demi-monde, Marguerite Gautier, aime un jeune homme, Armand Duval, dont elle est adorée. Les deux amants jouissent durant quelques mois d'un bonheur sans mélange, quand arrive le père d'Armand, qui conjure Marguerite de lui rendre son fils. Elle finit par céder, consent à quitter Armand à qui elle laisse croire qu'elle l'abandonne et le trahit volontairement. Armand s'éloigne, meurtri et indigné. Et Marguerite, après avoir essayé en vain de reprendre son ancienne existence, languit, dépérit peu à peu, et meurt enfin au moment même où Armand, informé de son sacrifice, revient auprès d'elle. Ce drame poignant, vêtement brillant d'une théorie sociale, celle de la régénération des femmes perdues, par l'amour des honnêtes gens, eut, en 1848, et a conservé depuis, un immense succès. — De ce roman, Dumas fils tira une comédie en 1852, dont le succès fut une date pour le théâtre.

Dame blanche (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de Boieldieu, représenté à l'Opéra-Comique le 10 décembre 1825. C'est l'un des ouvrages les plus justement célèbres du répertoire de ce théâtre.

Scribe en a puisé le sujet légendaire dans deux romans de Walter Scott, *le Monastère* et *Guy Mannering.* Un jeune officier, George Brown, arrive au manoir des comtes d'Avenel sans savoir qu'il est le dernier rejeton de cette famille. Aidé de la Dame blanche, qui apparaît la nuit dans le château, il triomphe des intrigues de l'intendant Gaveston, rentre dans ses biens et épouse la jeune orpheline Anna, qui a joué le rôle tutélaire de la Dame blanche.

Sur ce livret Boieldieu a écrit un chef-d'œuvre de grâce, de fraîcheur, de poésie. Il faut citer notamment dans cette partition : au premier acte, le chœur des montagnards : *Sonnez, cors et musettes!* l'air d'entrée de George : *Ah! quel plaisir d'être soldat!* la ballade de la Dame blanche, le duo de la peur et la scène de l'orage; au second, les couplets de la vieille Marguerite, la cavatine de George : *Viens, gentille dame*, son duo avec Anna et la scène de la vente, qui à elle seule constitue un chef-d'œuvre; au troisième, le chœur : *Chantez, joyeux ménestrel*, et la scène des souvenirs d'enfance de George et de sa reconnaissance.

Dame-Blanche (ORDRE DE LA), ordre de chevalerie fondé le 11 avril 1399 par le maréchal Boucicaut, pour la défense des dames et damoiselles nobles « oppressées et travaillées d'aucuns puissants hommes, qui par leur force et puissance les vouloient déshériter de leurs terres ». Il comprit d'abord treize chevaliers, puis soixante, qui, devaient porter au bras une « targe d'or esmaillée de vert, à tout une dame blanche dedans ».

Dames-de-la-Bande, de-l'Echarpe ou **du-Cordon** (ORDRE DES) [*Damas de la banda*], ordre fondé en 1380 par Jean Ier de Castille en l'honneur des femmes qui avaient défendu Plasencia contre les Anglais. Il fut dans la suite, uni à l'ordre des chevaliers du même titre.

Dame de Monsoreau (LA). V. MONSOREAU (*la dame de*).

Dame de pique (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Halévy, représenté à l'Opéra-Comique le 28 décembre 1850. Le sujet est emprunté à une nouvelle du célèbre poète russe Pouchkine; la partition d'Halévy n'obtint qu'un demi-succès.

Dame de pique (LA), opéra russe en trois actes, paroles de Modeste Tchaïkovsky, musique de son frère Pierre Tchaïkovsky, représenté au théâtre Marie, de Saint-Pétersbourg, en 1890. L'action est empruntée, comme celle du précédent, à la nouvelle de Pouchkine. La musique se recommande par l'élégance de l'inspiration et de la forme.

Dame du lac (LA), nom d'un roman et d'un personnage appartenant au cycle de la Table ronde. La Dame du lac, appelée aussi Viviane, est une fée que les conteurs firent intervenir dans l'histoire de Merlin et de Lancelot. Aimée

du premier, elle sut, par ses artifices, lui arracher les secrets de ses enchantements et se servit de ces armes pour l'enfermer dans une retraite d'où il ne peut sortir. C'est là que Merlin resta ignoré des hommes jusqu'au jour où Arthur envoya à sa recherche un chevalier dont la *quête* n'eut d'autre succès que d'obtenir du fameux enchanteur l'aveu du sort que lui faisait Viviane.

La Dame du lac joue également un rôle dans le roman de Lancelot. Elle emporte ce dernier tout jeune encore, après la mort du roi Ban, son père, dans le lac où se trouve sa demeure, et qui n'a, d'ailleurs, d'un lac que les apparences. C'est une vaste forêt remplie de belles maisons, où elle élève Lancelot avec le plus grand soin, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de dix-huit ans. Alors, il se rend à la cour d'Arthur, et accomplit les prouesses qui ont rendu son nom célèbre.

Dame du lac (LA) [*the Lady of the lake*], poème de Walter Scott (1810). La scène se passe dans le voisinage du lac Katrine, en Écosse. Cette pastorale a pour sujet une irruption de montagnards écossais dans les Basses Terres, où les mœurs présentent le contraste le plus saillant, où le paysage offre ses plus belles lignes à la description, où le clan sauvage est si voisin de la résidence de la cour que ses déprédations peuvent être rattachées sans invraisemblance aux aventures romanesques d'un roi déguisé, d'un lord exilé, d'une belle dame de haute naissance. Ce poème est supérieur aux autres œuvres poétiques de W. Scott par l'originalité de la conception, l'intérêt de la fable, et la richesse du pittoresque.

Dame du lac (LA), opéra en quatre actes, représenté à l'Odéon le 31 octobre 1825. C'était une adaptation française de *la Donna del lago* de Rossini, faite par Lemière de Corvey sur des paroles d'Epagny et Auguste Rousseau. V. DONNA DEL LAGO (LA).

Dames (CHASTOIEMENT DES), petit poème didactique fort curieux pour la connaissance des mœurs, où Robert de Blois (vers 1250) s'est proposé d'enseigner aux femmes du monde les règles de la courtoisie. Il a été publié par Méon au tome II de ses *Fabliaux et Contes* (1808).

Dames (PAIX DES). V. CAMBRAI (*paix de*).

Dames chevalières de la Cordelière (ORDRE DES). Fondé après la mort de Charles VIII, par Anne de Bretagne, à l'usage des dames nobles, en 1498. V. CORDELIÈRE.

Dames-de-la-Hache (ORDRE DES). En 1149, Raymond Bérenger, comte de Barcelone, institua cet ordre en l'honneur des femmes de Tortose, qui s'étaient distinguées durant le siège de cette ville par les Maures. L'insigne était une hache rouge brodée sur le manteau.

Dames de Saint-Michel, nom donné vulgairement aux religieuses de Notre-Dame de Charité, fondées en 1641 par saint Jean Eudes dans le but d'aider au relèvement des âmes pénitentes dans des refuges et à la préservation dans des asiles. Supprimées en 1792, rétablies sous l'Empire. En 1900, elles avaient encore 33 maisons en France, en Amérique et en Angleterre. La maison de Paris est actuellement à Chevilly. — Les *dames du Bon-Pasteur d'Angers*, fondées en 1829, en sont un rameau détaché.

Dames esclaves de la Vertu (ORDRE DES), ordre institué par l'impératrice Eléonore de Gonzague, veuve de Ferdinand III, empereur d'Allemagne, en 1662, pour récompenser les dames nobles de sa cour qui se recommandaient par leurs sentiments de piété et de sagesse. L'impératrice était grande maîtresse de l'ordre, qui comptait trente membres. La décoration (un médaillon d'or avec un soleil entouré de deux branches de laurier) se portait suspendue à une chaîne d'or.

Dames françaises (ASSOCIATION DES). Société de secours aux blessés, fondée en 1879. Reconnue d'utilité publique par décret du 16 novembre 1883, cette association, dont le siège est à Paris, a pour objet de fournir des secours aux militaires blessés ou malades, en cas de guerre, et des secours à tous dans les calamités publiques. Elle reçoit des instructions des ministres de la guerre et de la marine, auprès desquels elle est représentée par des membres de son Conseil supérieur; les ministres, de leur côté, désignent pour les représenter auprès d'elle des médecins militaires. L'Association des Dames françaises est l'une des trois sociétés qui constituent la Croix-Rouge française. V. CROIX-ROUGE.

Dames illustres (VIE DES), par Pierre de Bourdeilles, abbé de Brantôme. L'épître dédicatoire placée par Brantôme en tête de ses œuvres explique le sujet du livre : « Pour le *Recueil des Dames*, il est rédigé en deux grands volumes. Le premier [qui est *la Vie des Dames illustres*, titre donné au XVIIe siècle], contient plusieurs longs et grands discours : le premier parle et traite de la reine Anne de France, duchesse de Bretagne [la femme de Charles VIII et de Louis XII] ; le deuxième de la reine mère de nos derniers rois [Catherine de Médicis] ; le troisième de la reine d'Ecosse et reine douairière de France [Marie Stuart] ; etc. »

On voit que c'est une sorte de répertoire historique. Sa valeur est fort inégale. Il arrive que Brantôme fasse appel à ses souvenirs et à ceux du monde où il vivait, et ce qu'il raconte a son prix. Mais Brantôme parle aussi souvent de ce qu'il ignore ; il recourt alors soit à des écrits antérieurs où il prend sans critique, soit même à des commérages et traditions sans aucune valeur.

Dames galantes (VIE DES), par Pierre de Bourdeilles, abbé de Brantôme. Brantôme nous a exposé lui-même dans l'épître dédicatoire de ses œuvres le récit de l'ouvrage : « Le second volume du *Recueil des Dames* [que les éditeurs nommèrent au XVIIe siècle *Vie des Dames galantes*] contient aussi plusieurs beaux discours : le premier traite de l'amour de plusieurs femmes mariées et qu'elles n'en sont si blâmables comme l'on disait ; le tout sans rien nommer et à mots couverts ; le deuxième, savoir qui est la plus belle chose en amour, la plus plaisante et qui contente le plus : ou la vue, ou la parole, ou le touchement ; le troisième traite de la beauté d'une belle jambe ; etc. »

Il n'y a dans tout cela ni philosophie, même galante, ni morale, ni goût. Mais le cynisme même de Brantôme, son indifférence à tout principe font de lui un observateur impartial. Il était curieux de toutes les aventures de la vie et il a conté celles de ses dames galantes avec une bonne humeur pittoresque. Il est souvent certain, il est presque toujours probable qu'il y a, sous toutes ces anecdotes, des réalités historiques fort précises. Comme ses dames galantes sont de grandes dames et que leurs galanteries sont fort souvent grossièrement brutales, la galerie de Brantôme est un document fort précieux pour connaître les mœurs du XVIe siècle.

DAME D'ONZE HEURES n. f. Nom vulgaire de l'*ornithogale à ombelles*, dont la fleur s'ouvre le matin, vers onze heures.

DAME! (pour *Notre Dame!*) ou **DAM!** interj. qui renforce une affirmation, une négation, ou bien marque l'étonnement, la surprise: DAME, *oui;* DAME, *non,* DAME, *vous m'en direz tant!...*

DAMÉ (Ernest), statuaire français, né à Saint-Florentin (Yonne) en 1845. Il est l'auteur de nombreux monuments (*Fugit Amor*, groupe en bronze placé au Ranelagh, statue de *Claude Chappe*, boulevard Saint-Germain, *la Charité recueillant la Vieillesse*, groupe en marbre dans la chapelle de l'hospice des Petites-Sœurs des pauvres, à Levallois-Perret).

DAMÉAS, sculpteur grec de la fin du VIe siècle, né à Crotone. Il exécuta en bronze la statue du célèbre athlète Milon. — Un autre DAMÉAS, né à Kleitor, en Arcadie, fit les statues de Poseidon, d'Artémis et de Lysandre pour l'exvoto delphique de Sparte après Ægos-Potamos.

Dame-blanche.

DAME-AUBERT [*ô-bèr*] n. f. invar. Variété de prune jaune de médiocre qualité et peu juteuse.

DAME-BLANCHE n. f. Diligence à deux compartiments, de couleur blanchâtre, en usage vers 1830. || Pl. *Des* DAMES-BLANCHES.

Dame-jeanne.

DAME-JEANNE [*jann'*] n. f. (provenç. *damajano*). Grosse bouteille de grès ou de verre, le plus souvent clissée, et servant à transporter les liquides. || *Pl. Des* DAMES-JEANNES.

DAMEL [*mèl'*] n. m. Titre du prince qui gouvernait la province de Cayor (Sénégambie).

DAMELOPRE n. f. (du hollandais *damlooper*). Bâtiment hollandais, à fond plat et d'un fort tonnage, qui servait à la navigation intérieure.

DAMELOT [*lo*] n. m. Variété de pomme douce à cidre.

DAMER [*mé*] v. tr. Accorder le brevet, le titre de « dame » à : *Le roi* A DAMÉ *mademoiselle une telle.* (Vx.) || *Fam.* Amener à l'état de dame : DAMER *une fille.*

— Artill. Fouler également la charge d'un mortier se chargeant par la bouche.

— Jeux. *Damer un pion,* Rendre un pion « *dame* » en le couvrant d'un autre pion de même couleur, quand il a traversé le damier pour se fixer sur une case de la ligne des dames de l'adversaire. || Fig. et fam. *Damer le pion à quelqu'un,* L'emporter sur quelqu'un, le surpasser, le supplanter : *Pour le sentiment, en revanche il n'en est aucun* À QUI *nous ne* DAMIONS LE PION. (Diderot.)

Damelopre.

— Techn. Battre, tasser, enfoncer uniformément avec la dame : DAMER *une allée.* DAMER *des pavés.*

DAMER (Anna SEYMOUR, Mrs), femme sculpteur anglaise, née et morte à Londres (1748-1828). [Statue en marbre de *George III*, à Edimbourg ; bustes de *Nelson*, à l'hôtel de ville de Londres, de la *comtesse d'Alesbury*, sa mère, de *Joseph Banks*, de *sir Humphry Davy*, de la *duchesse de Devonshire*, etc.]

DAMERET [*rè*] n. m. (de *dame*). Homme d'une élégance efféminée, fort empressé auprès des dames : *Un certain* DAMERET. (Scarron.)

— Adjectiv. *Un vieillard* DAMERET. *Peindre Caton galant et Brutus* DAMERET. (Boileau.)

— Carross. *Chariot dameret,* Nom que l'on donna aux premiers carrosses suspendus.

— Vitic. Variété de cépage cultivé dans le Limousin.

— SYN. **Dameret, damoiseau.** Le *damoiseau* est toujours un jeune ; le *dameret,* non.

DAMERGOU, pays de l'Afrique-Occidentale française (Niger). Capit., *Taghelel.*

DAMERIE [*rî*] n. f. Fam. Qualité, titre de dame ; cette même qualité personnifiée : *C'est pour complaire à votre* DAMERIE, *ma femme, que je fais cette sottise.* (Balzac.) || Ensemble des dames : *Il y avait à cette cérémonie toutes les autorités et toute la* DAMERIE *de la ville.* (Grimm.)

DAMERON (Emile-Charles), paysagiste français, né et mort à Paris (1848-1908). Elève de Pelouse. On cite parmi ses toiles : *la Vallée et le Château d'Angles-sur-Anglin* (*Vienne*), qui appartient à l'Etat ; *le Moulin de Poupenot, près Montbard; les Foins, bords de la Seine.* Il a donné aux Salons annuels : en 1901, *Antibes* (*le Fort-Carré*) et *Luchon* (*chemin de Vénasque*) ; en 1902, deux vues de *Montbard;* en 1904, *le Hameau, à Trianon,* et *Tournant de rivière, à Montbard;* en 1906, *Chenonceaux.*

DAME-RONDE n. f. Cône de maçonnerie construit sur l'arête d'un mur ou d'un batardeau. || Pl. *Des* DAMES-RONDES.

DAMEROW (Heinrich Philipp August), médecin aliéniste allemand, né à Stettin en 1798, mort à Halle en 1866. Il fut surtout célèbre comme directeur de l'Institut provisoire des aliénés de Halle ; c'est là qu'il appliqua son système de classification et d'isolement des aliénés, encore usité aujourd'hui. Il a fondé en 1844 le *Journal général de psychiatrie.*

DAMERY, comm. de la Marne, arrond. et à 7 kil. d'Epernay ; 1.555 hab. Ch. de f. Est. Eglise des XIIe-XVIe siècles, endommagée au cours de la Grande Guerre. Vignobles fournissant des vins estimés. Patrie de la tragédienne Adrienne Lecouvreur.

DAMESME (Léonard-Adolphe-Marie-Déodat), général de brigade, né à Fontainebleau en 1807, mort à Paris en 1848. Il sortit de l'école de Saint-Cyr en 1827, pour entrer dans le régiment de Hohenlohe, fit la campagne de Belgique (1832), passa dans l'armée d'Afrique, devint colonel du 11e léger en 1847, général de brigade et commandant de la garde mobile le 9 juin 1848. En enlevant une barricade, dans la terrible journée du 24, rue de l'Estrapade, il reçut une blessure qui lui fracassa la jambe. Transporté au Val-de-Grâce, il succomba à l'amputation. Une statue de bronze lui a été élevée sur une place de sa ville natale.

DAMGAN, comm. du Morbihan, arrond. et à 19 kil. de Vannes, sur le golfe de la Vilaine ; 900 hab. Station balnéaire.

DAMGHAN, ville de l'Iran (prov. de Tabaristan), sur le versant sud de l'Elbourz ; 13.000 hab. environ. Ch.-lieu de district. Victoire de Nadir-chah sur les Afghans. (Ville aujourd'hui déchue.)

DAMIA. Myth. gr. Déesse de la Fertilité, adorée à Epidaure et à Egine, avec Auxesia. V. AUXESIA.

DAMIANA n. m. Bot. Syn. de TURNÈRE.

DAMIANE, DAMIANISTE ou **DAMIÉNISTE** [*nisst'*] n. f. (du nom de saint *Damien*). Nom sous lequel on désignait, à l'origine, les clarisses, parce que sainte Claire vivait dans le monastère de Saint-Damien.

— N. m. Membre d'une secte chrétienne fondée par Damien, évêque d'Alexandrie. (On disait aussi DAMIANITE.)

DAMIANITCH (Janos), général hongrois de la révolution de 1848-1849, né à Stasa en 1804, mort à Arad en 1849. Il servit d'abord dans un régiment des *confins militaires*, puis entra en relation avec Kossuth qui le fit nommer, par le gouvernement révolutionnaire, commandant de deux bataillons de honveds. Nommé colonel, il se distingua ensuite aux batailles de Hatvan, Aszod, Gœdœllœ, Waitzen, Comorn où il perdit une jambe ; il prit, mal guéri, le commandement de la place d'Arad, qu'après la capitulation de Vilâgos (13 août 1849) il dut rendre aux Russes. Ceux-ci le remirent aux Autrichiens. Il fut pendu après avoir assisté au supplice des onze autres officiers ses camarades.

DAMIATRIX [*triksss*] n. f. (rad. *Damia* nom mythol.). Mythol. Prêtresse de la déesse Damia (Cybèle), qui offrait chez les Romains le sacrifice nommé *damium.*

DAMIATTE, comm. du Tarn, arrond. et à 22 kil. de Castres, sur l'Agout ; 1.105 hab. Ch. de f. Midi. Bastide fondée à la fin du XIIIe siècle.

DAMIEN (saint). V. CÔME.

DAMIEN, patriarche d'Alexandrie, mort en 601. Il admettait la divinité de la Sainte Trinité, tout en niant celle de chacune des trois personnes. Il fonda la secte des *damianites.*

DAMIEN (saint Pierre), cardinal-évêque d'Ostie, l'un des plus ardents promoteurs de la réforme du clergé au XIe siècle, né en 988, mort en 1072. Il passa sa première enfance dans la misère, élevé par son frère Damianus, fit de brillantes études, et enseigna à son tour les belles-lettres. Puis il se retira parmi les ermites de Fonte-Avellano. C'est alors qu'il entreprit la réforme du clergé. Il écrivit d'abord à ce sujet aux papes Grégoire VI et Clément II. En 1049, il publia, dans son livre intitulé *Gomorrhianus* (le Gomorrhéen), une vive peinture des vices qui déshonoraient le clergé. Nommé par le pape Etienne IX cardinal-évêque d'Ostie (1057), il se lia avec le moine Hildebrand, pape plus tard sous le nom de Grégoire VII. Dès ce moment, animés de la même pensée, ces deux hommes unirent leurs efforts pour arriver au même but. Toute la vie de Pierre Damien fut désormais employée à la défense des droits du Saint-Siège et au renouvellement des mœurs. Il mourut en 1072, accablé d'infirmités. Fête le 23 février.

DAMIEN DE VEUSTER (le P. Joseph), missionnaire belge, membre de la congrégation belge *de Picpus*, né à Tremeloo (près de Louvain) en 1840, mort de la lèpre à Molokaï, dans les îles Sandwich, en 1889, après avoir passé plusieurs années au milieu des lépreux. — Son frère, Pamphile **Damien,** le remplaça dans son œuvre de charité.

DAMIÉNISTE [*nisst'*] n. f. Hist. ecclés. V. DAMIANE.

DAMIENS (Robert-François), né à Tieulloy, près d'Arras, en 1715, écartelé à Paris en 1757. Issu d'une famille de fermiers déchus, ayant servi chez les jésuites, chez quelques grands, chez des gens de parlement et une femme galante, il se crut désigné pour *avertir* Louis XV et le rappeler à ses devoirs par une légère blessure. C'était un déséquilibré, et aussi un voleur. Son attentat, en pleine querelle des jésuites et des jansénistes, eut un grand retentissement. Le 5 janvier 1757, il porta un coup de canif au côté droit du roi, dont la blessure fut insignifiante. Emprisonné, Damiens fut soumis aux plus affreuses tortures. Il fut supplicié le 28 mars 1757. On lui brûla la main qui avait tenu le couteau. On lui versa du plomb fondu, de l'huile bouillante sur ses plaies. Puis on procéda à l'écartèlement. Il fallut l'achever. Il mourut courageusement. Malgré les bruits qui coururent, on ne lui trouva point de complice.

DAMIER [*mi-é*] n. m. (rad. *dame*). Jeux. Tableau de bois, divisé en cent cases, alternativement blanches et noires, sur lequel on joue le jeu de dames « à la polonaise », le seul en usage en France. (Au moyen âge, le jeu « à la française » se jouait sur un damier de soixante-quatre cases, semblable à l'échiquier.)

— *Fig.* :

> Ou comme Bonaparte ou bien François Ier,
> Prendre, joueur d'échec, l'Europe pour *damier.*
> V. HUGO.

— Archit. Ornement composé de moulures en carrés ou rectangles alternativement saillants et creux.

— Art décor. Surface couverte de carreaux de deux couleurs alternant d'une façon régulière et rappelant la disposition du tableau sur lequel on joue aux dames.

— Chem. de f. Abréviatif désignant un signal dont le voyant carré ou rectangulaire comporte un damier en couleurs alternées blanches et vertes. (Ce signal attire l'attention du mécanicien sur la proximité d'un signal d'arrêt situé en avant. Un voyant en damier rouge et blanc prescrit l'arrêt absolu en deçà du mât du signal correspondant.)

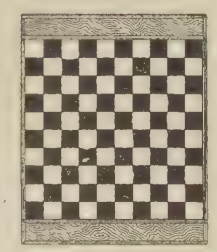

Damier.

— Min. Exploitation des mines par piliers et galeries.

— Tiss. Surface divisée, comme un damier, en carrés contigus, en parlant d'une étoffe, d'un tissu.

— ENCYCL. Originaire de l'Orient, le jeu de dames fut importé chez nous à l'époque des Croisades, et fut fort en honneur dans toute l'Europe dès le XIIIe siècle, sous le nom de « jeu de table ». Les anciens *damiers* ou *tabliers* (tel était le nom qu'on leur donnait alors), sont souvent — jusqu'au XVIIe siècle — de véritables joyaux enrichis d'argent, de nacre, d'ébène, d'ivoire. Jusqu'aux environs de 1750, le damier se confondait avec l'échiquier, et ne comportait que soixante-quatre cases ; la fabrication des damiers en faïence coïncide à peu près avec l'apparition des damiers modernes, à cent cases.

DAMIER [*mi-é*] n. m. Entom. Nom vulgaire de plusieurs papillons diurnes du genre mélitée. || Nom vulgaire du cône marbré et de ses variétés, que les auteurs anciens appelaient CORNET À DAMIER.

DAMIETTE (en arabe **Doumyât**), ville d'Egypte, en Basse-Egypte, sur le Nil de Damiette ; 31.000 hab. Fabrication d'étoffes de coton et de soie. Cette ville, qui a gardé son aspect médiéval, est l'ancien bourg gréco-romain de *Thamiatis*, bâti plus près de la côte de la Méditerranée ; elle prit un réel essor au XIe siècle, sous les califes fatimites, et devint au temps des Croisades le principal port du Delta du Nil. Conquise en 1249 par Saint Louis qui la rendit aux Sarrasins pour sa rançon-l'année suivante, Damiette fut alors détruite, et reportée en 1251 par le sultan Bibars sur son emplacement actuel. Les Français la prirent en 1798, et Kléber y battit les Turcs (1er nov. 1799).

DAMIETTE, comm. d'Algérie, départ. d'Alger, arrond. et à 3 kil. de Médéa ; 4.150 hab. Ch. de f.

da mihi nesciri! (mots lat. signif. : *Mon Dieu ! faites que je sois ignoré !...*), vœu de l'auteur de l'*Imitation* (liv. III), qui n'a été que trop exaucé. L'érudition est restée impuissante à déterminer quel fut le véritable auteur de cet important monument de la foi mystique du moyen âge. (On emploie en littérature ces mots : *Da mihi nesciri*, pour exprimer la vérité impersonnelle, l'abnégation de soi, le renoncement à la vanité d'auteur, etc.)

DAMILAVILLE (Etienne-Noël), littérateur français, né et mort à Paris (1723-1768). Ses fonctions de commis au bureau des Vingtièmes lui permirent d'envoyer en franchise à Voltaire, dont il devint l'ami, des ouvrages prohibés. Il se lia aussi avec les encyclopédistes, et devint un ardent ennemi du christianisme. Il passa pour l'auteur du *Christianisme dévoilé* (1756), du pamphlet *l'Honnêteté théologique* (1767), qui parurent sous le nom de BOULANGER, etc. : le premier de ces ouvrages est du baron d'Holbach, le second fut au moins arrangé par Voltaire.

DAMIRI (Mohammed ibn Moussa ibn Kamal ad-Din, AD-), naturaliste égyptien du XIVe siècle, auteur d'une *Vie des animaux*, en forme de dictionnaire.

DAMIRON (Nicolas), médecin militaire français, né à Belleville (Rhône) en 1785, mort en 1833. Connu par ses travaux sur la variole et par sa thèse : *Dissertation sur la sensibilité* (Paris, 28 prairial an XIII).

DAMIRON (Jean-Philibert), philosophe spiritualiste français, né à Belleville (Rhône) en 1794, mort à Paris en 1862, frère du précédent. Elève de Cousin, puis professeur, il avait concouru avec Jouffroy à la fondation du *Globe* ; l'*Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XIXe siècle*, qui est la réunion de ses articles parus dans ce journal, le mit en évidence. Après 1830 Damiron devint maître de conférences à l'Ecole normale, puis professeur à la Sorbonne. On venait de décider que la philosophie serait enseignée en français ; Damiron écrivit son *Cours complet de Philosophie*. Il fut membre de l'Académie des sciences morales en 1836. En 1842, il publia les *Nouveaux Mélanges philosophiques* de Jouffroy. Si les œuvres de ce philosophe éclectique manquent d'originalité, elles ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des idées. Parmi ses autres travaux, citons : *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XVIIe siècle*, *Mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie au XVIIIe siècle*.

DAMIS, de Ninive, historien grec d'Assyrie (Ier s. de notre ère) ; disciple et compagnon d'Apollonios de Tyane, sur qui il rédigea des mémoires dont Philostrate s'est servi pour écrire l'histoire d'Apollonios.

DAMITE n. f. Comm. Sorte de toile de coton.

DAMITHALÈS. Myth. gr. Héros qui donna l'hospitalité à Déméter cherchant sa fille.

DAMIUM [*mi-om'*] n. m. (de *Damia* nom myth.). Myth. Sacrifice offert, à Rome, à la déesse Damia (Cybèle).

DAMLOUP [*dan-lou*], comm. de la Meuse, arrond. et à 12 kil. de Verdun, au pied des Hauts-de-Meuse, sur la plaine de Woëvre ; 137 hab. Le village, déjà détruit, fut pris par les Allemands, le 9 mars 1916, lors de l'attaque de Verdun ; la *batterie de Damloup*, ouvrage de flanc du fort de Vaux, devint le théâtre de sanglants combats. Elle résista du 3 juin au 3 juillet 1916, fut perdue le 3, reprise le 4, reperdue le 12, et finalement reconquise le 24 octobre. C'est le théâtre des exploits de l'armée de Mangin.

DAMM ou **ALT-DAMM**, ville d'Allemagne (Prusse, Poméranie), à l'embouchure de la Plöne dans le *lac de Damm* épanouissement de l'Oder ; 3.000 hab. Pêche.

DAMM, bourg d'Allemagne (Bavière, Franconie), sur l'Aschaff, affl. du Main ; 3.400 hab. Huilerie, faïencerie, papeterie.

DAMMAN (Benjamin-Auguste-Louis), peintre-graveur français, né à Dunkerque (Nord) en 1835, élève de Robert-Fleury et de Charles Waltner. On lui doit des gravures d'après Rembrandt, Murillo, Millet, Lhermitte, et une série de timbres gravés pour les colonies françaises.

DAMMAR n. m. Chim. Sorte de résine, que donnent des arbres (*dammaras*) originaires de l'archipel malais et de la Nouvelle-Zélande. (On écrit aussi DAMAR.)

— ENCYCL. La résine de *dammar* est formée d'un mélange de produits résineux, de terpène, $C^{10}H^{16}$, et de ses hydrates. En épuisant cette résine par l'alcool, on obtient une solution renfermant l'acide *dammarylique* ($C^{15}H^{72}O^3$ et le *dammaryle* $(C^{10}H^{16})^n$.

DAMMARA n. m. (de *dammar* nom malais de la plante). Genre de conifères, du groupe des araucariées.

— ENCYCL. Bot. Les *dammaras* sont de grands arbres à feuilles opposées ou subopposées, coriaces et ordinairement obtuses au sommet. On en connaît quatre espèces, originaires des Moluques, de la Nouvelle-Calédonie et de la Nouvelle-Zélande. La plus connue est le *kaur* ou *kauri* ou *dammara Australis*, dont le bois, blanc et résineux, peut être, bien que peu durable, employé aux constructions. Les dammaras fournissent d'importantes résines, dites « résines dammar », employées surtout pour les vernis : le *dammar puti* ou *battu* vient du *dammara Orientalis* ; le *dammar austral* ou *kauri*, du *dammara Australis* ; le *dammar aromatique*, importé d'Amboine, est le plus recherché à cause de sa parfaite solubilité dans l'alcool.

DAMMARIE, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 12 kil. de Chartres ; 980 hab.

DAMMARIE-LES-LYS, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 4 kil. de Melun ; 5.075 hab. Tramways Sud Seine-et-Marne. Ruines (XIIIe s.) de l'abbaye du Lys, fondée par Blanche de Castille.

DAMMARINE ou **DAMARINE** n. f. Résine de dammar.

DAMMARTIN (comte DE). V. CHABANNES.

DAMMARTIN-EN-GOËLE, ch.-lieu de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 20 kil. de Meaux ; 1.535 hab. Ch. de f. Nord. Plâtre. Eglises Saint-Jean (porche du XIIIe s.) et Notre-Dame (nef du XIIIe s. ; mausolée d'Antoine de Chabannes, XVe s.) ; Hôtel-Dieu, en partie du XIIIe siècle. Siège d'une ancienne seigneurie qui appartint notamment aux maisons de Vergy, de Chabannes, de Montmorency et de Bourbon-Condé.

C'est à Dammartin que les éclaireurs de l'armée von Kluck ont arrêté, le 3 septembre 1914, leur marche vers Paris. — Le canton a 23 comm., et 10.265 hab.

DAMMARYLE n. m. Chim. V. DAMMAR.

DAMMARYLIQUE [*lik'*] adj. Chim. V. DAMMAR.

DAMME, ville de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Bruges), sur le *canal de Damme* ; 1.250 hab. Agriculture. Damme, dont le port sur le Zwin a été comblé avec ce golfe de la mer du Nord, a un hôtel de ville du XIVe siècle ; son église Sainte-Marie est du XIIe siècle. Une flotte française y fut anéantie en 1213. Patrie du poète flamand Jacques Van Maerlant (1235-1300). — Le CANAL DE DAMME unit Bruges à l'Ecluse.

DAMMOUSE (Albert-Louis), céramiste et sculpteur français, né à Paris en 1848, mort à Sèvres en 1926. Elève du sculpteur Jouffroy, à l'Ecole des beaux-arts, il fut surtout célèbre pour ses applications de pâte d'émail et de couleurs au grand feu. Il s'attacha aussi à produire des grès flammés. En décoration, il marque une constante prédilection à l'égard de motifs tirés du règne végétal. De bonnes pièces de Dammouse se trouvent dans les musées de Sèvres, de Limoges, du Luxembourg, des Arts décoratifs, et à Galliéra.

DAMNABLE [*da-nabl'*] adj. (lat *damnabilis* ; de *damnare*, condamner). Qui est capable d'attirer la damnation éternelle : *La simonie est honteuse et* DAMNABLE. (Pascal.) || Qui mérite d'être damné : *Un homme* DAMNABLE.

— *Fig.* Qui mérite réprobation, qui est détestable, pernicieux : *Passion* DAMNABLE, *Maximes* DAMNABLES.

DAMNABLEMENT [*da-na, man*] adv. D'une façon damnable.

DAMNATION [*da-na-si-on*] n. f. (lat. *damnatio*). Condamnation aux peines éternelles : *Echapper à la* DAMNATION. || Action de se damner : *La* DAMNATION *est sûre pour qui vit ainsi.*

— *Par exagér.* Peine, tourment, torture : *Toutes les* DAMNATIONS *de notre espèce ont pour cause le Serpent.* (Toussenel.)

— *Interjectiv.* Juron inspiré par la colère, le désespoir ou l'indignation : *Mort et* DAMNATION ! *Enfer et* DAMNATION !

— *Jurer sur sa damnation*, Jurer en acceptant sa damnation comme châtiment du parjure, si parjure il y avait.

— N. f. pl. Nom donné par le Code pénal (art. 416, texte primitif) à toute « proscription », c'est-à-dire à toute mise en quarantaine prononcée par les ouvriers soit contre l'un d'eux, soit contre le patron.

— Anton. **Salut, sainteté.**

— ENCYCL. Relig. D'après la foi catholique, la vie actuelle est un temps d'épreuve, au sortir duquel tout homme doit être jugé par Dieu. Une récompense sans fin attend les justes ; un châtiment éternel est le partage des méchants. Toutefois, le bonheur des uns et le malheur des autres ne seront complets qu'après la résurrection des morts et le jugement général. Il y a donc pour les réprouvés une *damnation éternelle*, de même qu'il y a un salut éternel pour les élus. L'Eglise appuie ce dogme sur de nombreux textes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Elle ajoute qu'entre le bien et le mal il doit y avoir une différence essentielle qui n'existerait pas si, l'éternité des peines étant supprimée, ils arrivaient finalement au même but.

Damnation de Faust (LA), légende dramatique en quatre parties, musique d'Hector Berlioz, exécutée à l'Opéra-Comique le 6 décembre 1846. Cette œuvre, dont les *Huit scènes de Faust*, écrites en 1828, constituent les pages les plus caractéristiques, était d'une conception et d'une forme si nouvelles, qu'elle ne fut pas comprise et dérouta le public et la critique. A partir de 1877, où, dans son intégralité elle fut exécutée, simultanément, aux concerts Pasdeloup et à ceux du Châtelet, elle commença à produire sur le public une impression profonde. Les concerts Lamoureux s'en emparèrent à leur tour.

La marche hongroise, le chœur de la fête de Pâques, la scène des bords de l'Elbe, la chanson latine des étudiants, la ballade si curieuse du roi de Thulé, la romance de Marguerite : *D'amour l'ardente flamme ;* la sérénade de Méphistophélès, l'admirable invocation à la nature, et la course à l'abîme, sont les pages les plus fameuses de cette partition étonnante par la variété, la couleur, l'invention orchestrale, où tout a sa place : la passion, la grandeur, la poésie, le sentiment de la nature et du pittoresque, et qui demeure l'œuvre la plus populaire de Berlioz.

Damné par manque de foi (LE) [en espagn. *el Condenado por desconfiado*] (XVIIe s.), drame espagnol, de Tirso de Molina, une de ses conceptions les plus puissantes. Un ermite, tenté par le diable, jette le froc aux orties et se fait le compagnon d'un voleur de grands chemins, Enrico, homme de sac et de corde. Enrico est sauvé, car il n'a jamais douté de Dieu et s'est saintement confessé à sa dernière heure, tandis que l'ermite, qui a refusé les sacrements, doutant que Dieu pût lui pardonner de si grandes fautes, est précipité dans l'enfer. Ce drame a été traduit par A. Royer en 1862.

DAMNEMENT [*da-ne-man*] n. m. Etat de ceux qui sont damnés. (Vx.)

DAMNER [*da-né*] v. tr. (du lat. *damnare*, condamner). Condamner aux peines éternelles : *Dieu* DAMNE *les mauvais riches.* || Causer la damnation de : *Les plaisirs innocents* ONT DAMNÉ *le mauvais riche pour avoir été trop goûtés.* (Bossuet.) || Déclarer digne de la damnation : *Et garde-toi surtout de* DAMNER *ton semblable.* (Voltaire.)

— Fam. *Faire damner quelqu'un*, Le faire tomber en péché mortel, par exemple en le mettant en colère ; — puis, *par extens.* Tourmenter, irriter, exaspérer : *C'est un sexe engendré pour* DAMNER *tout le monde.* (Molière.) *Enfant qui* FAIT DAMNER *les domestiques.*

— *Dieu me damne !* Locution interjective qui marque l'étonnement, etc. : DIEU ME DAMNE ! *voilà son portrait véritable.* (Molière.)

— ***Damné, e,*** part. pass. du verbe *Damner*. Condamné aux peines éternelles.

— *Fam.* Qui tourmente comme un démon : *Ces* DAMNÉES *femelles ne savent ce qu'elles veulent.* (Balzac.) || Qui a la finesse, la ruse d'un démon : *Ces* DAMNÉS *marchands.* || Personne détestable, abominable : *Un* DAMNÉ *fournisseur.* || Funeste, fatal : *Une* DAMNÉE *curiosité.*

— Loc. FAM. *Etre damné comme la poule à Simon*, Se disait des personnes de mauvaise conduite. || *Etre l'âme damnée de quelqu'un*, Etre d'un dévouement aveugle pour quelqu'un.

— *Substantiv.* Personne condamnée aux supplices de l'enfer : *Un* DAMNÉ. *Une* DAMNÉE. || *Souffrir comme un damné*, Eprouver des douleurs horribles.

— ANTON. **Bienheureux, élu, juste, saint.**

— ***Se damner,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Attirer sur soi la damnation : *Il y a des gens qui* SE DAMNENT *si sottement.* (Pascal.) *La dame était si belle, Qu'un saint du paradis* SE FÛT DAMNÉ *pour elle.* (Th. Gautier.)

— Avec réciprocité, Déclarer damnable : *Ils* SE DAMNENT *mutuellement matin et soir.*

— ANTON. **Sauver.**

— ENCYCL. V. DAMNATION, et ENFER.

DAMNIANOVITCH (Raïa), homme politique serbe, né en 1811, mort en 1858. Il fut plusieurs fois ministre, de 1847 à 1855. En 1857, il conspira contre le prince Alexandre Karageorgevitch. Arrêté, il mourut dans sa prison.

DAMNO. Myth. gr. Fille de Bélos, et épouse d'Agénor ; mère de Phénix, d'Isée et de Mélie.

DAMNUM EMERGENS [*nom'-e-mèr'-jins*] n. m. (litt. *dommage apparaissant*). Etendue de la perte causée à une personne, dans le patrimoine qu'elle possédait auparavant, par l'effet de la faute commise par une autre personne. (Le *damnum emergens* entre dans la détermination des dommages-intérêts à payer à la victime par l'auteur de la faute. Pour le calcul de ces dommages-intérêts, on tient également compte du *lucrum cessans*, c'est-à-dire du manque à gagner que la victime de la faute subit par l'effet de cette dernière.)

DAMNUM INFECTUM [*nom', tom'*] n. m. Dr. rom. Chez les Romains, Dommage possible, imminent, par opposition au dommage réalisé (*damnum factum*).

— ENCYCL. Il y avait *damnum infectum*, par exemple, si le mauvais état d'un immeuble voisin menaçait de causer un dommage. Il existait une *legis actio* pour ce cas. Elle a été remplacée par la *cautio damni in infecti* du droit prétorien.

DAMO, fille de Pythagore. Dès son enfance, elle cultiva, sous la direction de son père, les sciences et la philosophie. Elle ouvrit une école, à laquelle accoururent un grand nombre de jeunes filles qui devaient promettre le célibat. Quand Pythagore mourut, ce fut à Damo qu'il confia ses écrits, mais avec défense de les publier, défense qu'elle observa rigoureusement.

DAMOCLÈS [*klèss*], courtisan familier de Denys l'Ancien, tyran de Syracuse (vers 400 av. J.-C.), qu'il fatiguait en exaltant sans cesse le bonheur de la royauté. « Je veux t'en faire juge », lui dit le tyran qui lui cède sa place pendant un jour. Damoclès nage dans les délices ; mais, au milieu du banquet, il voit, suspendue au-dessus de sa tête, une épée nue, que retenait seulement un crin de cheval. Eperdu, il conjure Denys de mettre un terme à sa royauté.

(« L'épée de Damoclès » sert fréquemment à désigner un danger toujours menaçant.)

DAMOCRATES ou **DEMOCRATES** (Servilius), médecin grec (Ier s. de notre ère). Il vivait à Rome au temps de Néron ; il était client de la *gens Servilia*, à laquelle il doit son nom de Servilius. Galien lui a fait beaucoup d'emprunts.

DAMOCRITE, général grec du commencement du IIe siècle av. notre ère, né à Calydon (Etolie). Implacable adversaire des Romains. Elu stratège des Etoliens, il fit partie, en 198, d'une ambassade à Rome ; de retour en Grèce, il négocia une alliance avec Nabis, tyran de Sparte. La guerre éclata ; les Etoliens furent vaincus à Héraclée (191), Damocrite fait prisonnier, conduit à Rome et jeté dans le Tullianum ; il parvint à s'échapper, mais, sur le point d'être repris, il se perça de son épée.

Damœus.

DAMOCRITE, historien grec (Ier s. av. ou apr. J.-C.), auteur de deux ouvrages perdus : *l'Art de ranger une armée en bataille,* et un livre antisémite sur *les Juifs.*

DAMŒUS [*mé-uss*] n. m. Genre d'acariens, famille des oribatidés, comprenant de petites formes globuleuses, ou bombées en cloche, avec des pattes grêles, souvent très longues.

— Encycl. On connaît quelques espèces de *damœus,* répandues un peu partout surtout dans la région méditerranéenne ; toutes sont très petites, et vivent sur les feuilles de divers arbres, dans les mousses, sous les pierres, etc.

DAMOH, ville de l'Empire des Indes (Provinces-Centrales, divis. de Jabalpour) ; 17.000 hab. Ch.-lieu de district.

DAMOISEAU [*moi-zô*] ou **DAMOISEL** [*zèl'*] n. m. (lat. *dominicellus ; — [donzel, dauzet, daudet,* dans le Midi ; *domenger,* dans le Béarn, en sont l'équivalent]). Nom donné, dans la première période du moyen âge, aux fils des chevaliers et des seigneurs ; plus tard à l'aspirant-chevalier, et au noble non armé chevalier.

— Encycl. Les *damoiseaux* remplissaient les fonctions domestiques auprès des seigneurs ; ceux qui n'avaient pas les moyens de se faire armer chevaliers restaient damoiseaux toute leur vie. Le titre est rarement attaché à une seigneurie, comme Commercy. Après la Renaissance, le mot « damoiseau » qualifia les jeunes galants empressés auprès des dames. Molière l'emploie avec une nuance de dénigrement et de raillerie.

DAMOISEAU (Marie-Charles-Théodore, baron DE), astronome français, né à Besançon en 1768, mort à Issy en 1846. Membre du Bureau des longitudes et de l'Académie des sciences (1825). Ses principaux ouvrages sont : *Théorie et Tables de la lune* (1824) ; *Tables éclipliques des satellites de Jupiter* (1836).

DAMOISEL n. m. Féod. Syn. de DAMOISEAU.

DAMOISELLE n. f. (bas lat. *dominicella*). Féod. Titre donné, au moyen âge, aux filles nobles, avant le mariage, puis aux femmes des damoiseaux. (On donna ce nom à celles qui dans les maisons de moindre noblesse, remplissaient des fonctions analogues à celles des filles d'honneur dans les maisons princières. Enfin, le mot « damoiselle », transformé en *demoiselle,* en vint à désigner toute fille non mariée : *Damoiselle d'une aulne de velours* désignait une fille du commun faisant la demoiselle.

Damoiselle à atourner.

— Archéol. *Damoiselle à atourner.* Au moyen âge, Guéridon de toilette à plate-forme tournante, avec des bras tenant miroir et pelote ou vide-poche, et une tête de bois ou de carton destinée aux atours.

Damoiselle élue (LA), poème lyrique pour voix de femmes, chœurs et orchestre, de Claude Debussy, d'après Dante-Gabriel Rossetti (1887). Cette cantate, qui répondait au goût préraphaélite de l'époque, fut composée à Rome, à la Villa Médicis. Elle ne fut exécutée que le 8 avril 1893, à la Société nationale.

DAMOLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide qui a été retiré avec l'acide damalurique de l'urine de vache.

DAMON d'Athènes, musicien et philosophe grec (Ve s. av. J.-C.), disciple de Prodicos et maître de Socrate. Suivant Platon, il avait écrit sur la rythmique et la métrique. Dans sa vieillesse, il subit l'ostracisme, comme ami de Périclès.

DAMON et **PYTHIAS** [*ass*], philosophes pythagoriciens qui vivaient à Syracuse vers 360 av. J.-C., au temps de Denys le Jeune, et célèbres par l'amitié qui les unissait. Pythias, condamné à mort, ayant demandé au tyran un délai pour régler ses affaires, Damon consentit à mourir à la place de son ami dans le cas où celui-ci ne serait pas de retour au moment fixé. L'heure du supplice venue, Damon allait être exécuté, lorsque Pythias se présenta pour subir sa peine. Denys, rempli d'admiration, gracia le condamné et demanda, mais en vain, aux deux philosophes de l'admettre en tiers dans leur amitié.

DAMOPHILE [*fil'*], poétesse grecque pamphylienne (VIe s. av. J.-C.), élève et amie de Sapho. (On lui attribuait des hymnes et des chansons amoureuses.)

DAMOPHILE, philosophe et écrivain grec, peut-être du IIe siècle de notre ère, dont aucun de ses nombreux ouvrages ne nous est parvenu.

DAMOPHON, sculpteur grec, né à Messène, contemporain, probablement, de la Ligue achéenne. Il exécuta, d'après Pausanias, les statues de *Cybèle* et d'*Artémis Laphria,* à Messène ; d'*Hermès* et d'*Aphrodite,* à Mégalopolis ; d'*Hygie* et d'*Asclepios,* à Ægion ; enfin le groupe colossal de Lycosoura, en Arcadie, etc. Il tailla plusieurs de ces statues dans le marbre ; les autres, sauf la tête, les mains et les pieds, étaient de bois. Il fut choisi pour réparer le Zeus Olympien de Phidias.

DAMOREAU [*rô*] (Laure-Cinthie MONTALANT, épouse), cantatrice française, née et morte à Paris (1801-1863). Elle créa de nombreux rôles à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, et fut professeur au Conservatoire. Elle a laissé un recueil de romances, et une *Méthode de Chant* qui a été adoptée par le Conservatoire.

DAMOT, pays d'Ethiopie, dans l'ancien royaume de Godjam ; ch.-lieu *Dembetcha.*

DAMOUR (Augustin-Alexis), minéralogiste français, né et mort à Paris (1808-1902). Il était sous-directeur au ministère des affaires étrangères, lorsqu'il donna sa démission, en 1854, pour se livrer exclusivement aux études minéralogiques. Il s'est fait remarquer par de nombreuses analyses de minéraux rares ou peu connus. Membre libre de l'Académie des sciences (1878).

DAMOURITE n. f. (de *Damour* n. propr. du minéralogiste). Variété de mica appartenant au genre *muscovite.*

DAMOURITISATION [*za-si-on*] n. f. Minér. Transformation par altération, des feldspaths en une variété de muscovite, désignée sous le nom de *damourite.*

DAMOXÈNE, auteur comique grec (IVe s. av. J.-C.), l'un des représentants de la comédie nouvelle. Il ne nous est connu que par trois fragments cités par Athénée.

DAMOYE (Pierre-Emmanuel-Alphonse), peintre français, né à Paris en 1847. Disciple de Corot et Daubigny, il a peint d'agréables paysages : *le Moulin de Merlimont ; Un étang en Sologne ; Chemin des Dames, et le Marais d'Arleux.*

DAMPIER, détroit des mers d'extrême Orient, séparant la grande presqu'île nord-ouest de la Nouvelle-Guinée et l'île de Vaïgheou ; 120 kil. de longueur, sur 50 à 75 kil. de largeur.

DAMPIER [*dan-pi-é*] (William), navigateur anglais, né à East-Coker (Somerset) en 1652, mort à Londres en 1715. Il travailla d'abord sur une plantation à la Jamaïque, puis devint flibustier après 1678 et passa alors dans l'océan Pacifique, d'où il gagna les Indes orientales, visitant et pillant différents points du littoral chinois, les Moluques, la Nouvelle-Hollande et les Nicobar. Après avoir parcouru les rivages du sud de l'Asie, il rentra en Angleterre (1691) et y publia son *Voyage autour du monde.* Quelques années plus tard, il explore les parties ouest de la Nouvelle-Hollande et nord de la Nouvelle-Guinée et y fait plusieurs découvertes intéressantes : la Terre de Dampier au N.-O. de l'Australie, le détroit de Dampier sur les côtes de la Nouvelle-Guinée. Après un séjour en Angleterre (1701-1708), il repart, avec Wood-Rodgers comme premier pilote, pour une nouvelle croisière dans les mers du Sud. Ce fut la dernière expédition de Dampier, dont les relations sont très intéressantes (*Voyage autour du monde,* 1697 ; *Voyages et Descriptions,* 1699).

DAMPIERRE [*dan*], ch.-lieu de cant. du Jura, arrond. et à 21 kil. de Dôle, sur le Doubs ; 580 hab. Minerai de fer. Forges. — Le canton a 15 comm., et 5.000 hab.

DAMPIERRE [*dan*], comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 17 kil. de Rambouillet ; 595 hab. Célèbre par son château que le cardinal de Lorraine fonda en 1550 et qui fut remanié par Mansard, au XVIIe siècle. Acquis en 1664 par la maison de Luynes, le château fut restauré, au milieu

Château de Dampierre. — Cl. H. Leforestier.

du XIXe siècle, sur les plans de l'architecte Duban, par le duc Honoré de Luynes, qui orna sa demeure de nombreux objets d'arts : statue de Pénélope par Cavelier, Minerve Chryséléphantine de Simart (restitution au quart de la Minerve du Parthénon), statue en argent de Louis XIII par Rude. Parc superbe, étang, canaux. Dans l'église (XVIe s.), au clocher roman, chapelle funéraire de la famille de Luynes.

DAMPIERRE, comm. de l'Aube, arrond. et à 34 kil. de Troyes ; 360 hab. Berceau de la famille des Dampierre comtes de Flandre.

DAMPIERRE (Gui DE), comte de Flandre (1225-1305). Ses entreprises contre les échevinages de Gand lui aliénèrent l'aristocratie bourgeoise. Les fiançailles de sa fille Philippine avec le fils aîné du roi d'Angleterre (1294) lui aliénèrent son suzerain Philippe le Bel, qui prononça la confiscation du comté et fit occuper la Flandre par une armée (1297). Gui vint se constituer prisonnier en 1300. Il vécut jusqu'à sa mort à Compiègne, dans une captivité d'ailleurs fort douce.

DAMPIERRE (Hugues DE CHASTILLON, comte DE), grand maître des arbalétriers de France en 1363, mort en 1390. Il servit Charles V contre les Navarrais et les Anglais, fut nommé capitaine général dans la Picardie, l'Artois et le Boulonnais, prit part à la bataille de Rosebecque (1382).

DAMPIERRE (Jacques DE CHASTILLON, sire DE), amiral de France (1363-1415). Sous Charles VI prit part à l'expédition faite contre les Liégeois par le duc de Bourgogne, au parti duquel il était attaché, reçut la mission de signer une trêve avec l'Angleterre en 1410, puis perdit sa charge d'amiral, rendue à Louis de Brébant par les armagnacs vainqueurs. Il vivait depuis quelque temps dans la retraite, lorsque, la guerre avec les Anglais ayant recommencé, il rejoignit l'armée royale et combattit à Azincourt, où il trouva la mort.

DAMPIERRE (marquis DE), capitaine des chasses de Louis XV et premier écuyer de la reine ; auteur de nom-

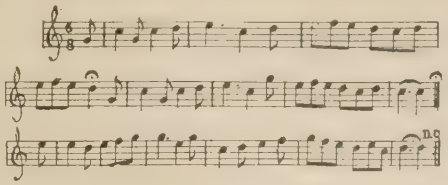
La Dampierre (sonnerie de trompe).

breuses fanfares de cor (XVIIIe s.) : *la Royale, la Dampierre,* etc.

DAMPIERRE (Auguste-Henri-Marie PICOT, marquis DE), général français, né à Paris en 1756, mort à Valenciennes en 1793. Au service de 1772 à 1788, il y rentra en 1791 comme lieutenant-colonel. Brillant à Quiévrain (1792), il commanda une division à Valmy, à Jemappes (1792), et se distingua à Nerwinde (1793). Commandant l'armée de Belgique après la désertion de Dumouriez, il fut blessé à mort en dégageant Condé (8 mai). — Son petit-fils, commandant des mobiles de l'Aude, fut tué au combat de Bagneux, près de Paris, le 13 octobre 1870.

DAMPIERRE (marquis Elie DE), homme politique et agronome français, né au château du Saumon (Lot-et-Garonne), en 1813, mort à Paris en 1896. Fils d'un ancien pair de France, il fut élu député des Landes en 1848, combattit la politique personnelle du prince Napoléon, et, après le coup d'Etat du 2 décembre, rentra dans la vie privée. Député des Landes à l'Assemblée nationale en 1871, il siégea à droite, contribua à renverser Thiers en 1873, appuya la politique du duc de Broglie, et vota contre la Constitution de 1875. Non réélu en 1876, il se consacra à l'agriculture, et devint président de la Société des agriculteurs de France, de 1878 jusqu'à sa mort.

DAMPIERRE (DU VAL DE). V. DU VAL DE DAMPIERRE.

DAMPIERRE-LES-BOIS, comm. du Doubs, arrond. et à 10 kil. de Montbéliard, sur le canal du Rhône au Rhin ; 1.740 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de quincaillerie, serrurerie.

DAMPIERRE-SUR-BOUHY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 55 kil. de Nevers ; 970 hab.

DAMPIERRE-SUR-SALON, ch.-lieu de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 40 kil. de Vesoul ; 780 hab. Ch. de f. de Gray à Jussey. — Le canton a 31 comm., et 6.565 hab.

DAMPMARTIN (Anne-Henri CABOT, vicomte DE), littérateur français, né à Uzès en 1755, mort à Paris en 1825. Ancien officier, il émigra en 1792, publia à Berlin le *Journal de littérature,* revint en France après le 18-Brumaire, puis fut membre du Corps législatif, censeur des journaux en 1815 et bibliothécaire au dépôt de la guerre. On lui doit de nombreux ouvrages, notamment : *Histoire de la rivalité de Rome et de Carthage* (1789) ; *Evénements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution française* (1792) ; *la France sous ses rois* (1810) ; etc.

DAMPOSCOPE [*dan-poss-kop'*] n. m. (de l'angl. *damp,* vapeur, et du gr. *skopein,* voir). Instrument inventé par l'Anglais Ferbes et servant à déterminer la proportion de grisou que contient l'atmosphère des mines de houille. (L'appareil, basé sur les lois de la propagation des vibrations sonores, a pour principal organe un diapason vibrant devant un tuyau télescopique. L'intensité de la vibration dépend de la quantité de grisou existant dans l'atmosphère de la galerie.)

DAMPREMY, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Charleroi), près de la Sambre ; 14.000 hab. Mines de houille. Fabrique de verres à vitres, laminoirs, tréfileries. (C'est un faubourg de Charleroi, distant de 2 kil.)

DAMPRICHARD [*dan-pri-char'*], comm. du Doubs, arrond. et à 48 kil. de Montbéliard ; 1.240 hab. Ch. de f. Franche-Comté. Le pays, situé à la frontière suisse, sur les hauts plateaux, a d'importantes fabriques d'horlogerie.

DAMPT (Jean-Auguste), sculpteur français, né à Venarey (Côte-d'Or) en 1858. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Dijon, puis de Jouffroy et de Dubois à Paris, il débuta au Salon de 1879 avec *Ismaël.* Son *Saint Jean* (1881) fut acheté par le musée du Luxembourg. Ses statues en pied sont relativement rares (*Coquette, Diane pleurant Actéon, Faunette*). Plus nombreux sont ses bustes, ses cires perdues ou ses motifs de demi-caractère : *le Baiser de l'aïeule* et *Cavalier arabe* (Luxembourg), Epris des belles matières, il a fait de charmantes statuettes en acier, ivoire, argent et or : *la Fée Mélusine et le Chevalier Raymondin.* Dampt a prêté son souple talent aux intéressantes tentatives qui ont renouvelé la décoration et l'ameublement d'art. Membre de l'Académie des beaux-arts (1919).

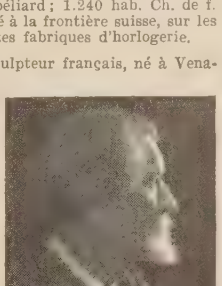
Dampt. — Cl. Vizzavona.

DAMRÉMONT ou **DANRÉMONT** (Charles-Marie-Denis, comte DE), général français, né à Chaumont en 1783, tué devant Constantine en 1837. Colonel en 1813, lieutenant général en 1830, pair de France en 1835. Il remplaça Clausel après l'échec de la première expédition de Constantine. Mis à la tête de la seconde, il fut tué d'un coup de canon le 12 octobre, au moment de l'assaut.

DAMROSCH (Léopold), violoniste, compositeur et chef d'orchestre, né à Posen en 1832, mort à New-York en 1885. Il s'efforça de propager les théories de Richard Wagner, et

fonda à New-York un théâtre d'opéra allemand ainsi que diverses sociétés chorales et symphoniques. Comme compositeur, Damrosch a écrit des ouvertures, des sérénades, des *lieder*, et plusieurs concertos de violon. — Ses deux fils FRANK-HEINE et WALTER-JOHANNES, nés à Breslau en 1859 et 1862, ont continué son œuvre tant à l'Opéra allemand qu'au concert.

DAMSE (Joseph), chanteur et compositeur russe, né à Sokolow en 1788, mort à Rudno en 1852. Il écrivit un grand nombre de danses et de chants polonais, un ballet, plusieurs opéras, des vaudevilles et des œuvres importantes de musique religieuse.

DAMVILLE, ch.-lieu de cant. de l'Eure, arrond. et à 19 kil. d'Evreux, sur l'Iton ; 1.180 hab. Ch. de f. Etat. Eglise des XVe et XVIe siècles. Chef-lieu d'une baronnie qui appartint, de 1285 au XVIIe siècle, à la maison de Montmorency, et dont le dernier titulaire fut Henri de Montmorency, gouverneur du Languedoc, décapité à Toulouse en 1632. — Le canton a 22 comm., et 4.870 hab.

DAMVILLERS [*dan-vi-lèr*], ch.-lieu de cant. de la Meuse, arrond. et à 20 kil. de Verdun, sur la Tinte ; 635 hab. Ch. de f. de Verdun à Montmédy. Patrie du maréchal Gérard et du peintre Bastien-Lepage. — Le canton a 23 comm., et 4.155 hab.

DAMVIX, comm. de la Vendée, arrond. et à 32 kil. de Fontenay, sur la Sèvre Niortaise, dans le Marais ; 1.180 hab.

DAMYSE. Myth. gr. Le plus agile des géants. Achille, à sa naissance, fut jeté au feu par sa mère Thétis, et sauvé par son père Pelée, mais il avait eu le talon droit consumé. Chiron déterra le cadavre de Damyse, lui enleva le talon droit et l'adapta au pied d'Achille, qui y gagna la légèreté de Damyse. Plus tard, lorsque Achille fuyait devant Apollon, le talon se détacha ; le héros fut atteint et tué par le dieu.

DAN, fils de Jacob et de Bala, servante de Rachel, père de l'une des douze tribus israélites.

DAN (TRIBU DE), l'une des tribus d'Israël. Lors du partage de Chanaan, elle reçut en lot une bande de territoire située le long de la Méditerranée, et occupée par les Philistins. Les *Danites*, ne pouvant parvenir à chasser les Philistins, se réunirent à la tribu de Juda, sauf un groupe de 700 hommes, qui alla s'établir au nord de la Palestine dans la ville de Laïs, et lui donna le nom de *Dan*. Après le retour de la captivité, il n'est plus question de la tribu de Dan. Saint Jean ne la mentionne pas dans son énumération des tribus d'Israël.

DAN. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans le territoire de la tribu de Dan, près des sources du Jourdain. Appelée d'abord *Laïs*, elle reçut le nom de la tribu israélite qui s'en empara. Son sanctuaire fut un des centres religieux du royaume du Nord. L'expression : « de Dan à Bersabée » signifiait l'ensemble de la Palestine, ces deux villes étant respectivement à l'extrême nord et à l'extrême sud du pays.

DAN, nom de rois légendaires de Danemark. Saxo en désigne trois dont l'un, ancêtre du peuple danois, aurait été le frère d'Angal, ancêtre du peuple anglais. Plusieurs légendes rattachent à ce nom la création du titre royal.

DAN Ier, Bassarab, prince de Valachie (1385-1386), fils aîné du prince Radul Bassarab. Son frère cadet, Mircea, lui ayant disputé le trône, il s'en empara à l'aide des Turcs. Il fut tué par Chichman, tsar des Bulgares de Tirnovo, et remplacé par Mircea. — **Dan II**, fils du précédent, régna en Valachie de 1420 à 1425 et de 1427 à 1430. Il parvint au trône après avoir chassé, à l'aide des Turcs, le prince Michel, fils de Mircea. Renversé par Radul Praznaglava, il se réfugia chez les Hongrois, qui l'aidèrent à reconquérir le trône. — **Dan III**, fils de Dan II, régna en Valachie à deux reprises (1439-1442 et 1446-1452). Il combattit contre les Turcs à la bataille de Merlea où il fut tué.

DANA (Richard-Henry), poète et critique américain, né à Cambridge (Massachusetts) en 1787, mort à Boston en 1879. Il entra au barreau en 1811 et devint en 1818 co-directeur de la *North-American Review* où il publia la plupart de ses œuvres. Ses romans sont invraisemblables ; citons pourtant : *Tom Thornton*, et *Paul Felton*. Ses poésies, inspirées en partie de l'œuvre de Wordsworth, sont surtout remarquables par l'élévation de la pensée. Les plus populaires sont *le Corbeau mourant* (1821) et *le Boucanier* (1827). Mais c'est dans ses travaux critiques que se manifeste la supériorité intellectuelle de Dana et son talent le plus personnel.

DANA (Richard-Henry), fils du précédent, écrivain américain, né à Cambridge (Massachusetts) en 1815, mort à Rome en 1882. Il publia, en 1840, le récit d'un voyage en Californie, sous le titre de *Deux années devant le grand mât*, dont le succès fut aussi grand que celui de *Robinson Crusoë*. Dana, avocat de talent, se fit remarquer par son opposition aux principes esclavagistes. Il prit une part active au mouvement républicain de 1856. Parmi ses œuvres, nous citerons : *l'Ami du Marin* (1841) et *Voyage à Cuba et retour* (1859). Il a également publié les *Eléments de Droit international* de Wheaton.

DANA (Jacques DWIGHT), naturaliste et professeur américain, né à Utica (Etat de New-York) en 1813, mort à Newhaven (Connecticut) en 1895. Il fut adjoint, en 1838, comme géologue et minéralogiste, à la mission chargée par les Etats-Unis, sous la direction de Wilkes, d'explorer le Grand Océan. A son retour, ses travaux furent publiés aux frais des Etats-Unis. En voici les titres : *Etudes sur les zoophytes* (1846) ; *Etudes sur la géologie de l'océan Pacifique* (1849), et *Etudes sur les crustacés* (1852-1854). On doit encore à Dana des traités de minéralogie et de géologie, un intéressant travail sur les coraux, etc. Correspondant de l'Académie des sciences (1873). — Son fils, Edouard Salisbury **Dana**, né en 1849, a produit des travaux intéressants de cristallographie et de minéralogie.

DANA (William P. W.), peintre américain, né à Boston (Etats-Unis) en 1833. D'abord marin, puis élève de Picot et Le Poittevin, il se spécialisa dans les marines. En 1878, il donna : *Solitude, Une bourrasque, la Plage de Dinard ;* en 1889 : *le Christ marchant sur les eaux, Effet de clair de lune*, et deux *Vues de la Tamise*.

DANACÉE n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des cantharidés téléphoridés, comprenant de petites formes allongées, pubescentes, apparentées aux dasytes.

— ENCYCL. Les *danacées* habitent surtout la région méditerranéenne. Elles fréquentent les fleurs, sur lesquelles on les rencontre souvent en grand nombre.

DANAÉ. Myth. Fille d'Acrisios, roi d'Argos, et d'Eurydice.

— ENCYCL. Averti par un oracle qu'il serait tué par l'enfant qui naîtrait de *Danaé*, Acrisios relégua celle-ci dans une tour. Mais Zeus s'introduisit amoureusement près d'elle sous la forme de pluie d'or ; et elle mit au monde un fils, Persée. Acrisios, irrité, livra à la merci des flots la mère et l'enfant, enfermés dans un coffre, qui fut porté par les courants jusqu'à l'île de Sériphos : des pêcheurs les sauvèrent. Plus tard, Danaé fut ramenée dans Argos par Persée, qui conformément à l'oracle, tua, sans le vouloir, Acrisios. Dans le Latium, on racontait que Danaé avait abordé en Italie, épousé Pilumnus, et fondé Ardée, capitale des Rutules. V. ACRISIOS.

— Iconogr. La fable de *Danaé* a inspiré de nombreux artistes. Corrège a peint une *Danaé* qui est dans la galerie Borghèse, à Rome. Van Dyck a représenté *Danaé recevant la pluie d'or* (galerie de Dresde). Le Titien a aussi composé un chef-d'œuvre sur le même sujet (Louvre), *la Danaé*, de Rembrandt, est au musée de l'Ermitage, à Leningrad. On voit une esquisse de François Boucher au musée d'Angers, représentant Danaé qui reçoit la pluie d'or. (V. planche *Beaux-Arts XLI*.)

DANAÉ, petite planète, N° 61, découverte par Goldschmidt en 1860.

DANAÉE n. f. (de *Danaé* nom mythol.). Genre de fougères, de la famille des marattiacées, comprenant une douzaine d'espèces des régions humides de l'Amérique tropicale. (La danaée noueuse est une curieuse espèce cultivée dans les serres.)

DANAENS [*na-in*] (gr. *Danaoï* ; lat. *Danai*). Myth. gr. Descendants de Danaos, fondateur légendaire d'Argos. — Nom poétique des Argiens, et même de tous les Grecs, lors de la guerre de Troie.

DANAÏDE n. f. ou **DANAIS** [*na-iss*] n. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant des papillons d'assez grande taille, dont la plupart habitent les régions chaudes de l'ancien monde.

Danaïde.

— Bot. Genre de rubiacées-cinchonées, à fleurs polygames, pentamères. (Les danaïdes, au nombre de vingt espèces, sont des arbustes grimpants, des îles orientales de l'Afrique. Le *danais fragrans* a des racines tinctoriales.)

— ENCYCL. Entom. Le *danais chrysippus*, qui a les ailes d'un jaune vif avec bordure noire et taches blanches, habite l'Afrique et une partie de l'Asie. On le rencontre en quelques points de l'Europe méridionale. On a prétendu l'avoir trouvé en France. Sa chenille vit sur les asclépiadées.

DANAÏDES, filles de Danaos, roi légendaire d'Argos.

— ENCYCL. Myth. gr. Danaos, qui avait fui l'Egypte à la suite de querelles avec son frère Ægyptos, feignit de se prêter à une réconciliation et de consentir au mariage de ses cinquante filles avec les cinquante fils d'Ægyptos. Apollodore nous a conservé les noms traditionnels des cinquante *Danaïdes* et de leurs fiancés. La nuit des noces, sur l'ordre de Danaos, chacune égorgea son mari. Seule, Hypermnestre épargna Lyncée. Les Danaïdes, purifiées par Hermès et Athéné, se remarièrent à des Pélasges, et donnèrent naissance à la race des Danaens. Plus tard, elles furent tuées, comme leur père, par Lyncée, et condamnées, aux Enfers, à verser éternellement de l'eau dans un vase sans fond (Allusion, peut-être, aux katavothres d'Argolide). — Une vieille épopée : *Danaïs*, détaillait cette fable.

Danaïdes.

Le *tonneau des Danaïdes* symbolise un travail inutile, ou un prodigue qui dissipe à mesure qu'il reçoit.

— Iconogr. Le supplice des filles de Danaos a inspiré les artistes de tous les temps. Ovide et Properce parlent des statues des *Danaïdes* qui décoraient le temple d'Apollon Palatin. Les peintres de la Renaissance ont traité ce sujet et, de nos jours, Hector Leroux et Tony Robert-Fleury ont peint *les Danaïdes aux Enfers*.

Danaïdes (LES), opéra en cinq actes, paroles du bailli du Roullet et du baron de Tschudi, musique de Salieri, joué à l'Opéra de Paris le 26 avril 1784 sous le nom de Gluck jusqu'à ce que le succès s'en fût affirmé, après douze représentations.

DANAÏDINE n. f. Chim. V. DANAÏNE.

DANAÏNE n. f. Glucoside extrait de la racine de *danais fragrans* et dédoublable en un sucre et en *danaïdine*.

DANAÏS. Myth. gr. Nymphe, mère de Chrysippe, qu'elle eut de Pélops. — Fille de Danaos, roi d'Argos ; Danaïde. — En général, Une Argienne.

DANAÏTE n. f. Arséniosulfure naturel de fer et de cobalt. (Variété cobaltifère de mispickel.)

DANAKÉ n. m. Antiq. Petite monnaie d'argent des Perses Achéménides, équivalant à peu près à l'obole grecque, et, par extension, l'obole qu'on mettait dans la bouche des morts, pour payer à Charon le passage du Styx.

DANÂKIL (au sing. *Dankali*), nom donné par les Arabes à une population pastorale qui vit entre les montagnes de l'Ethiopie et la mer Rouge et qui s'appela elle-même *Afar*.

Danâkil.

Les Danâkil sont de beaux hommes qui, malgré leur teint foncé, souvent noir, leurs cheveux un peu frisés et leurs lèvres un peu épaisses, ne peuvent être classés parmi les Nègres. Leurs traits sont fins, et ils ne présentent pas de prognathisme ; ils rentrent dans le groupe éthiopien. Nomades, ils ne se construisent que de petites huttes hémisphériques. Ce sont des pillards d'une grande bravoure, qui vont toujours armés de la lance et du bouclier. Chaque tribu a un chef supérieur (*dardar*) à sa tête. Ce chef est assisté d'un vizir et de chefs secondaires ou *ras*. Tout ce qui intéresse la collectivité est d'ailleurs décidé dans des assemblées générales, à la majorité des voix.

DANALITE n. f. Silicate sulfurifère naturel de fer, de zinc, de glucinium, de manganèse, appartenant au genre grenat. (C'est une substance rose ou grise, cristallisant dans le système cubique, en octaèdres et rhombododécaèdres.)

DANAOS [*oss*], fils mythique de Bélos et de Anchiroé, petit-fils de Poseidon, et père des Danaïdes. Il régna d'abord en Egypte, avec son frère Ægyptos. Puis il se brouilla avec lui, et partit avec ses cinquante filles. Il débarqua en Argolide, y détrôna le roi Gélanor et régna cinquante ans sur la contrée, où il creusa les premiers puits. (Pour la légende de ses cinquante filles, v. DANAÏDES.) Plus tard, Danaos périt sous les coups de Lyncée.

DANAOU ou **DANAOUNA**, ancien peuple de la côte méridionale de l'Asie Mineure qui fut en rapport avec les Egyptiens et prit part à l'invasion de la Syrie que repoussa Rhamsès III.

DANBÉ (Jules), violoniste et chef d'orchestre français, né à Caen en 1840, mort à Paris en 1905. Après sa sortie du Conservatoire, il fut successivement premier violon aux orchestres du Vaudeville, du Théâtre-Lyrique, de l'Opéra-Comique et de l'Opéra (Paris), et organisa au Grand-Hôtel, en 1871, des concerts symphoniques. En 1876, Vizentini l'appela en qualité de chef d'orchestre au Théâtre-Lyrique institué par lui à la Gaieté. Presque aussitôt il devint le successeur de Lamoureux à la tête de l'orchestre de l'Opéra-Comique. Il remplit ces fonctions de 1877 à 1898. Dans le même temps, il appartenait à la Société des concerts du Conservatoire, où il était élu second chef. En 1899, le théâtre de la Renaissance s'étant transformé en Théâtre-Lyrique, Danbé y devint chef d'orchestre et directeur de la musique. Il y monta l'*Iphigénie en Tauride* de Gluck. Danbé a publié un certain nombre de compositions pour le violon : une Méthode, divers recueils d'études, divertissements, etc.

DANBURITE n. f. Silicoborate naturel de calcium ($CaB^2Si^2O^8$) isomorphe avec la topaze.

DANBURY ou **DANBURG**, ville des Etats-Unis (Connecticut), sur le Still River, affluent du Housatonic ; 18.940 hab. Ch.-lieu de comté. Fabrication de chapeaux, machines à coudre. Brûlée par les Anglais en 1777.

DANBY (Thomas OSBORNE, comte DE). V. OSBORNE.

DANBY (Francis), peintre anglais, né près de Wexford (Irlande) en 1793, mort à Londres en 1861. Il fut reçu membre associé de l'Académie royale en 1825. Ses effets de lumière, la poésie de ses sites, sont remarquables. Rappelons, parmi ses meilleures pages : *Un rayon de soleil après l'orage ; le Christ marchant sur les eaux ;* les *Derniers feux du soleil ; le Canon du soir*, qui parut en 1855.

DANCHET (Antoine), poète dramatique français, né à Riom (Puy-de-Dôme) en 1671, mort à Paris en 1748. Membre de l'Académie française, associé de l'Académie des inscriptions. Il a écrit des tragédies, des ballets, des livrets d'opéras (pour Campra, et dont le meilleur est *Hésione* [1700]) ; quelques dissertations archéologiques.

DANCING [*dan'-sin'gh*] n. m. (mot angl.). Etablissement public où l'on danse. || Bal public.

DANCING-CAR [*dan'-sin'gh-kar*] n. m. Compartiment réservé, en Amérique, aux voyageurs qui désirent se livrer au plaisir de la danse dans le train.

DANCKELMANN ou **DANKELMANN** (Eberhardt-Christophe-Balthasar, baron), homme d'Etat prussien, né à Lingen en 1643, mort à Berlin en 1722. Il devint précepteur du futur roi Frédéric Ier de Prusse, sut gagner la confiance du père du jeune prince, le grand électeur, et fut nommé, en 1695, premier ministre. Dur pour ses administrés, il se fit beaucoup d'ennemis, et, peu favorable aux Hanovriens, s'aliéna l'électrice Sophie-Charlotte. En 1697, il fut emprisonné et injustement condamné à la prison perpétuelle. En 1702 il fut relâché. Frédéric-Guillaume Ier le rappela même à la cour et le consulta, mais son procès ne fut jamais revisé.

DANCKELMANN (Henri-Guillaume-Auguste-Alexandre, comte DE), homme d'Etat prussien, né à Clèves en 1768, mort en 1830. Président de la Régence de la Haute-Silésie en 1800, des Régences de Varsovie (1805) et de Glogau (1816), il fut en 1807 et en 1816 un des commissaires chargés de régler, avec la France et la Russie, les frontières de la Prusse.

DANCKELMANN (Bernard DE), forestier allemand, né en 1831, mort en 1901. Il organisa la station et l'académie forestières d'Eberswald, et publia le *Journal de sylviculture et de chasse*, et quelques ouvrages techniques fort estimés sur les mêmes sujets.

DANCKERTS (les), famille de graveurs hollandais. Les plus connus sont : Cornelis **Danckerts,** né à Amsterdam en 1561, mort à Anvers en 1617, auteur des portraits de *Gustave-Adolphe* et de *Corneille de Witt*, et de *Vues hollandaises*, etc. ; — Pierre **Danckerts,** dit aussi DANCKERTS *le Jeune*, son fils et son élève, né et mort à Anvers (1600-1660). Ses gravures d'après Berghem sont d'une vigueur qui traduit excellemment les paysages de son modèle ; — Henri **Danckerts,** fils aîné de Pierre, né à Anvers en 1624, mort à Londres vers 1687. On lui doit le *Portrait de Schrevelius* (1658) ; les *Cinq Musiciens* (1661) ; *Vue d'Amsterdam* (1663). Il a également publié *Antiqua monumenta in insula Walcheren*, ouvrage archéologique ; — Jean **Danckerts,** second fils de Pierre, né à Anvers vers 1627, mort à Londres vers 1692, surtout connu comme dessinateur d'ornements ; — Juste **Danckerts,** né et mort à Amsterdam (vers 1630, entre 1690 et 1695).

DANCLA (Jean-Charles), violoniste et compositeur français, né à Bagnères-de-Bigorre en 1818, mort à Tunis en 1907. Élève du Conservatoire, il remporta le premier prix de violon en 1833, fut nommé professeur dans cet établissement en 1857. Il a écrit de nombreuses œuvres pour le violon, de la musique de chambre ; *Christophe Colomb*, scène dramatique pour orchestre ; un volume de *Notes et Souvenirs* (1893), et deux brochures : *Miscellanées*, et *les Compositeurs chefs d'orchestre*. — Son frère puîné, Arnaud **Dancla,** né et mort à Bagnères-de-Bigorre (1820-1862), fut un violoncelliste distingué. — Léopold **Dancla,** violoniste, frère des précédents, né à Bagnères-de-Bigorre en 1822, mort à Paris en 1895. C'est surtout comme violoniste fort habile qu'il se fit connaître.

DANCO (TERRE DE), partie de l'Antarctide américaine, en Terre de Graham, limitée par le détroit de Gerlache. (Découverte en 1898 par le Belge de Gerlache, elle porte le nom d'un de ses compagnons, mort au cours de l'hivernage de la *Belgica*.)

DANCOURT (Florent CARTON, sieur D'ANCOURT, dit), acteur et auteur dramatique français, né à Fontainebleau en 1661, mort à Courcelles-le-Roi (Loiret) en 1725. Il était d'origine noble. Il fit son droit, et obtint le diplôme d'avocat. Mais, ayant enlevé et épousé la fille du comédien La Thorillière, il embrassa la carrière du théâtre. Il demeura trente-trois ans à la Comédie-Française (1685-1718), et s'y fit applaudir dans les rôles comiques. Il fut, en même temps, un auteur très fécond. Il excella à représenter les hommes de son temps, avec leurs vices, leurs ridicules et leurs manies. Il peignit aussi des scènes villageoises et fit, en somme, avec esprit, la chronique satirique des mœurs de l'époque. Des soixante comédies qu'il a composées, les plus jolies sont : *le Chevalier à la mode* (1687) ; *la Maison de campagne* (1688) ; *les Vendanges de Suresnes*, et *la Foire de Bezons* (1695) ; *les Bourgeoises de qualité* (1700) ; etc. (v. art. suiv.)

Dancourt.

DANCOURT (Thérèse LENOIR DE LA THORILLIÈRE, dame **Carton-**), actrice française, femme du précédent, née à Paris en 1663, morte en 1725. Elle était fille d'un comédien. Dancourt l'enleva, l'épousa, et ils débutèrent ensemble à la Comédie-Française, en 1685. Elle y joua les rôles d'amoureuses jusqu'à sa retraite, en 1720. — Ses deux filles : Manon **Dancourt** (1684-1745) et Mimi **Dancourt** (1685-1779) entrèrent aussi au théâtre et s'y firent un nom par leur beauté et leur talent.

DANCOURT (L.-H.), auteur dramatique et acteur français, né en 1725, mort à Paris en 1801. On a de lui : *les Deux Amis* (1762) ; *Esope à Cythère ; Diogène fabuliste ;* etc. Son meilleur ouvrage est son apologie de la comédie et des comédiens, intitulée : *L.-H. Dancourt, arlequin de Berlin, à J.-J. Rousseau, citoyen de Genève* (1759).

DANDELIN (Germinal-Pierre), ingénieur français, né au Bourget en 1794, mort à Bruxelles en 1847. Élève de l'École polytechnique, il se fixa en Belgique, où il se fit naturaliser (1816), et devint professeur à l'École des mines de Liége et colonel du génie. On lui doit un théorème relatif aux sections coniques, qui porte son nom. Parmi les mémoires qu'il a publiés, citons : *Mémoire sur quelques propriétés remarquables de la focale parabolique* (1822) ; *Mémoire sur l'hyperboloïde de révolution et sur les hexagones de Pascal et Brianchon* (1824) ; *Mémoire sur l'emploi des projections stéréométriques en géométrie* (1825). On lui doit, en outre : *Leçons sur la mécanique et sur les machines* (1827), etc.

DANDIN (onomatopée) n. m. Grelot, sonnette qu'on attachait au cou des chevaux, des bestiaux. (Vx.)

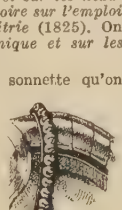
Dandin (XVIe s.).

DANDIN n. m. (de *dandiner*). *Fam.* Homme niais, sot, aux manières gauches, empruntées.

— *Perrin Dandin*, Nom sous lequel on personnifie le juge à la fois ridicule et rapace. Ce nom fut créé dans le *Pantagruel* par Rabelais, qui fait de ce personnage un bon bourgeois du pays de Lusignan, lequel, pris pour arbitre, termine tous les procès de la manière la plus expéditive. Racine en a fait dans ses *Plaideurs* le type du juge fanatique de sa profession. La Fontaine a résumé en quelques traits le personnage dans sa fable : *l'Huître et les Plaideurs*.

— SYN. **Dandin, dadais.** V. DADAIS.

Dandin, personnage de Molière. V. George DANDIN.

DANDINAGE n. m. Syn. de DANDINEMENT.

DANDINANT [*nan*], **E** adj. Qui dandine.

DANDINE n. f. Tringle de fer pour fouetter le vin pendant le collage.

DANDINEMENT [*man*] n. m. Mouvement de celui qui dandine, ou se dandine. (On dit aussi DANDINAGE.)

— Autom. Oscillation périodique des roues avant d'une voiture automobile autour de leur position moyenne. (Le dandinement entraîne alternativement des déviations à droite et à gauche, de toute la voiture, et cause des vibrations dans la direction et le châssis.)

DANDINER [*né*] v. intr. (Se balancer comme la cloche, qui fait *dan, din*). Donner à son corps un mouvement gauche et nonchalant : *Chamillard était un grand homme qui marchait en* DANDINANT. (Saint-Simon).

— Transitiv. Balancer : DANDINER *une jambe. Quel troupeau de mulets* DANDINANT *leurs sonnettes?* (Musset.)

— Pêch. Pêcher à la dandinette.

— ***Se dandiner,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se balancer : *Le canard* SE DANDINE *en marchant.*

DANDINETTE n. f. Pêche à la ligne, qui s'exécute à l'aide d'un poisson d'étain garni d'hameçons et qu'on laisse descendre dans l'eau pour le remonter par petites saccades. || Ce poisson factice lui-même.

Dandinette.

DANDOLINER [*né*] v. tr. (fréquentat. de *dandiner*). *Fam.* : DANDOLINER *la tête de haut en bas.* (On dit mieux DODELINER.)

DANDOLO, une des plus illustres familles de Venise, et qui a fourni plusieurs doges à cette République :

Dandolo (Henri), doge de Venise, mort en 1205, à l'âge de cent ans. Il a joué un rôle capital dans un des événements les plus considérables du moyen âge. Chargé, en 1171, par la République de réclamer des sujets vénitiens détenus par l'empereur d'Orient, Manuel Comnène, il excita la colère de Manuel, qui se vengea en lui plaçant devant les yeux, dit-on, des bassins enflammés, qui compromirent gravement sa vue. De là la haine implacable vouée aux Grecs par Dandolo. Elu doge en 1192, il reprit Pola-d'Istrie aux Pisans. Sa politique astucieuse détourna la quatrième Croisade vers Zara, puis vers Constantinople. La ville fut prise. Mais les Grecs se soulevèrent bientôt. Constantinople, prise d'assaut, fut saccagée de fond en comble et presque entièrement détruite. Dandolo refusa la couronne impériale, mais obtint, dans le démembrement de l'Empire d'Orient, Candie, les îles de l'Archipel et les ports de la Morée. En signe de victoire, il chaussa les brodequins de pourpre, et s'intitula « seigneur du quart et demi de l'Empire romain ». Il mourut l'année suivante.

Dandolo (Jean), doge de Venise, mort en 1289, Il fut élu en 1280, après l'abdication de Jacques Contarini. Venise, favorable aux Aragonais, lutta contre le pape Martin V, favorable à Charles d'Anjou. La République fut mise en interdit. Le pape Honoré IV leva l'interdit en 1286. C'est sous ce règne que furent frappés les premiers sequins.

Dandolo (François), doge de Venise, surnommé *le Chien*, mort en 1339. Elu doge en 1328, il soutint une guerre heureuse contre Martin della Scala, podestat de Vérone, à qui il enleva Trévise et Bassano.

Dandolo (Andréa), doge de Venise, mort en 1354. Elu doge en 1342, il signa, en 1346, un traité glorieux avec les Turcs, et reprit Zara après un siège célèbre. Il eut à soutenir contre les Génois une guerre cruelle, où Venise ne triompha qu'à grand'peine par l'alliance de l'empereur d'Orient et du roi d'Aragon. Il a écrit des *Annales* sur Venise.

DANDOLO (Vincenzo, comte), savant et homme politique italien, né à Venise en 1758, mort à Varese en 1819. Il prit part au mouvement révolutionnaire dans sa ville natale, se réfugia à Milan après le traité de Campo-Formio, et se fixa à Varese, où il se livra à d'utiles travaux d'agriculture. De 1804 à 1809, il gouverna la Dalmatie avec le titre de provéditeur. En 1809, il revint à Venise comme comte et sénateur et, en 1814, fixé dans sa propriété de Varese, il y étudia l'art d'élever les vers à soie. — Son fils, TULLIO, né à Varese en 1801, mort à Urbin en 1870, a publié des récits de voyage et une intéressante *Histoire de la pensée dans les temps modernes* (1864-1871).

DANDOLO (Girolamo), écrivain italien, né en 1797, mort en 1867, directeur des archives des *Frari* à Venise, et auteur d'une histoire des dernières années de la République de Venise : *la Chute de la République de Venise* (1855).

DANDREA ou **D'ANDREA** (Jérôme), cardinal-évêque de Sabine, né à Naples en 1812, mort à Rome en 1868. Archevêque de Mitylène il fut nommé, en 1852, cardinal-évêque de Sabine et préfet de l'Index. En 1861, après l'invasion des Etats romains, il entra en relations avec le nouveau roi d'Italie, Victor-Emmanuel. Son attitude lui mérita la disgrâce de Pie IX, et il se retira à Naples. En 1868, d'Andrea, rentré à Rome, obtint son pardon.

DANDRÉ-BARDON (Michel-François), écrivain et peintre français, né à Aix en Provence en 1700, mort à Paris en 1783, élève de J.-B. Vanloo. Il fut reçu académicien en 1735. En 1748, il obtint la charge de peintre des galères du roi à Marseille ; il fonda une académie dans cette ville et en fut nommé directeur (1753) sans cesser cependant de séjourner à Paris. L'œuvre capitale de Dandré-Bardon est le *Christ* du musée de Marseille. On cite encore son morceau de réception à l'Académie en 1735 : *Tullie faisant passer son char sur le corps de son père*, au musée de Montpellier. On a de ce peintre les ouvrages suivants : *Livre des principes à dessiner* (1754) ; *Vie de Carle Vanloo* (1765) ; *Traité de peinture, suivi d'un Essai sur la sculpture et d'un Catalogue raisonné des plus fameux peintres, sculpteurs et graveurs de l'école française, etc.* (1765) ; *Histoire universelle, traitée relativement aux arts de peindre et de sculpter* (1769).

DANDRELIN n. m. Hotte en tissu d'osier très serré, pour la vendange. (On dit aussi DANDERLIN.)

DANDRIEU (Jean-François), organiste français, né et mort à Paris (1684-1740). Il occupa les tribunes de Saint-Merri et de Saint-Barthélemy. Il a publié trois livres de pièces de clavecin, parmi lesquelles il en est de charmantes, un livre de pièces d'orgue, une suite de noëls, deux recueils de sonates pour deux violons et basse, des pièces pour violon, et un *Traité de l'accompagnement du clavecin.*

DANDY n. m. (mot. angl.). Elégant d'une espèce particulière. V. la partie *encycl.* || Plur. *Des* DANDYS (en angl. DANDIES).

— ENCYCL. On appela *dandys*, pendant le premier tiers du XIXe siècle, un groupe de jeunes gens appartenant à la plus haute société anglaise et formant une sorte d'association tacite qui s'attribuait le droit exclusif de donner le ton et de régler la mode en toutes choses, mais surtout en matière de toilette. Le dandysme est fait de flegme, d'impertinence polie et de goût. George Brummel, dandy célèbre, disait : « Pour être bien mis, il ne faut pas être remarqué. » Brummel exerça une grande influence sur Byron, dandy lui-même. Musset a reflété quelque peu le dandysme britannique. Barbey d'Aurevilly, dans son livre piquant *Du dandysme et de George Brummel*, a décrit la physiologie du dandy.

DANDY n. m. Petite embarcation à voile.

— ENCYCL. Le *dandy* est gréé comme le *yawl*, c'est-à-dire avec un tapecu placé à l'arrière de la tête du gouvernail et une grand'voile de cotre. Cependant le véritable dandy, aujourd'hui peu employé, ne porte pas de gui à sa grand'voile, et a une voile de tapecu triangulaire.

DANDYQUE [*dik'*] adj. Relatif au dandysme.

DANDYSME [*dissm'*] n. m. Manières d'être, façons de dandy.

— *Fig.* Prétention au suprême bon ton : DANDYSME *littéraire qui fait perdre beaucoup de temps.* (Champfleury.)

— ENCYCL. V. DANDY.

DANEAU [*nô*] n. m. (rad. *daim*). Jeune daim. (Peu us.)

DANEAU (Lambert), théologien de l'Eglise réformée de France, né à Beaugency vers 1530, d'une ancienne famille anoblie par Charles VII, mort à Castres en 1593. Il étudia d'abord le droit sous Anne Dubourg, dont le supplice le remua si profondément, qu'il embrassa la Réforme. Il fut nommé pasteur de l'église de Gien (1562). Retiré en Suisse après la Saint-Barthélémy, il devint pasteur de l'église de Vandœuvres, et fut nommé professeur de théologie à Genève. Il s'établit, en 1593, à Castres, où il remplissait la double charge de ministre et de professeur. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *les Sorciers* (1574) ; *Traité des danses, auquel est amplement résolue la question à savoir s'il est permis aux chrétiens de danser* (1579).

Danebrog (ORDRE DU), ordre de chevalerie, fondé, dit-on, par Valdemar II, en souvenir d'un événement miraculeux : l'armée danoise, sur le point d'être battue par les Livoniens (1219), aurait repris courage en voyant tomber du ciel le *danebrog* (force des Danois), étendard rouge à croix blanche, et remporta la victoire.

L'ordre du Danebrog, définitivement institué par Christian V en 1671, réformé par Frédéric VI en 1808, est destiné à récompenser le mérite civil et militaire, et compte quatre classes : grands commandeurs, grands-croix, commandeurs, chevaliers. La croix de l'ordre, suspendue à un ruban blanc à liséré rouge, est en or, émaillée de blanc, et porte l'inscription *Gudo'g Kongen* (Dieu et le Roi). — Une croix d'argent est accordée aux *danebrogs mænd* (ou hommes du Danebrog) qui n'ont point de titres suffisants pour être chevaliers.

Ordre du Danebrog.

DANEGELD n. m. Tribut payé par les populations anglo-saxonnes aux envahisseurs scandinaves, au IXe siècle.

— ENCYCL. Cet impôt, de deux sous par *hide* ou mesure de 40 arpents de terre continua à être levé longtemps après que les incursions danoises eurent cessé : Edouard le Confesseur le supprima ; Guillaume le Conquérant le rétablit ; en 1163, il fut aboli définitivement.

DANEI (Paul-François), fondateur des passionnistes, plus connu sous le nom de PAUL-DE-LA-CROIX (v. ce mot.)

DANEMARK (en danois **Danmark**), pays de l'Europe septentrionale, le plus méridional des trois Etats scandinaves ; superficie 42.925 km², peuplés de 3.550.000 hab. (*Danois*). Capitale, *Copenhague.*

— GÉOGRAPHIE. *Géographie physique.* Le Danemark se compose, au point de vue physique, de deux parties distinctes : une partie continentale située au nord de l'Allemagne et en constituant un prolongement (c'est la péninsule du Jutland, qui forme transition entre les plaines de l'Europe centrale et les parties orientales de la péninsule scandinave), et une partie insulaire, l'archipel danois, dont Sjaalland et Fyn (Fionie) sont les terres principales, et enfin l'île plus éloignée de Bornholm. Il est baigné par les deux mers du Nord à l'O. et Baltique à l'E., et aussi par les détroits du Skagerrak et du Kattegat qui, au N., séparent le Danemark de la péninsule scandinave ; ses principaux sommets sont de simples collines de 153 à 172 m. d'altitude (Himmel Bjerg et Ejer-Bavnehœj).

Le climat résulte de la situation maritime du pays ; peu de glaces, peu de froids violents, mais des neiges, des pluies froides, des vapeurs, d'impénétrables brouillards. Néanmoins, les habitants, de race scandinave, d'idiome dérivé de l'ancien norse, de culte luthérien, savent tirer bon parti d'un sol dont les températures d'hiver (de — 4° à — 3° C.) et d'été de + 15° à + 22° C.) ne présentent pas des différences trop exagérées. Ils ont fait de leur patrie un pays riche et bien ordonné, où l'agriculture, mais plus encore l'élevage, est en honneur, où poussent l'avoine, l'orge et le seigle, et (beaucoup moins) le blé, la pomme de terre, la betterave, le sarrasin, etc. Aussi le Danemark importe-t-il des céréales et des fourrages ; il exporte, par contre, en quantités considérables, des œufs et du beurre qui font prime en Angleterre et en Allemagne, du fromage, de la graisse, du lard, de la viande de porc. Les Danois soignent aussi beaucoup leurs forêts où dominent le hêtre, les résineux (les pins surtout).

— *Géographie économique.* Le Danemark est un pays de petite et de moyenne propriété, où la classe paysanne, qui forme la majorité de la population, est laborieuse et instruite, recourt à la coopération pour ses opérations de production, de vente et de crédit. L'industrie est, par suite de la prépondérance de l'agriculture, surtout agricole ; distilleries, sucreries, brasseries, etc., utilisent les récoltes tirées de la terre, et ajoutent encore, par leur production, au caractère agricole des exportations.

— *Géographie politique.* Le Danemark est une monarchie constitutionnelle et héréditaire, dont le souverain exerce le pouvoir exécutif avec l'assistance, d'après la charte ou *Grundlov* de juin 1849, d'un Conseil d'Etat ou

Statsraadet dont les membres sont les ministres. Le pouvoir législatif est confié au roi et à une Diète ou *Rigsdag* composée de deux Chambres : le *Folketing* ou Chambre des députés, et le *Landsting* ou Sénat, aux membres élus, ici au suffrage universel des deux sexes, et là soit par les citoyens des deux sexes au second degré, soit par le Landsting lui-même d'après le système proportionnel. La capitale du royaume est *Copenhague ;* Aarhus, Odense, Aalborg sont ensuite les villes principales du Danemark, qui est partagé en huit divisions. Il faut ajouter à cet ensemble continental et insulaire les dépendances du Danemark qui sont les îles Færoé, et le Groenland, et enfin l'Islande, qui, depuis 1918, est devenue autonome avec union réelle avec le Danemark par la personne du souverain.

— *Religion.* Le culte luthérien, introduit en Danemark en 1536, est religion d'Etat ; mais tous les autres cultes, qui ne possèdent que peu d'adeptes, jouissent de la liberté la plus complète. L'Eglise luthérienne nationale compte 7 diocèses (Seeland, Fionie, Laaland-Falster, Aalborg, Viborg, Aarhus, Ribe).

— Histoire. L'histoire primitive du Danemark n'est connue que par les récits légendaires des sagas et les découvertes archéologiques : les bijoux et les armes des tombeaux témoignent de relations anciennes avec Rome et Byzance. Vers la fin du VIIIe siècle commencent les expéditions des Vikings en Angleterre, qui inaugurent une tradition historique mieux connue : le roi jutlandais Godfred guerroie contre Charlemagne ; son neveu et successeur Hemming fait la paix (811), et la limite entre le Danemark et l'Empire est fixée à l'Eider. Le petit-fils de Godfred, Harold Klak, chassé par des dissensions intérieures, se réfugie auprès de Louis le Pieux (826), se fait baptiser et ramène (827) Ansgar, qui sera l'apôtre de la Scandinavie.

La grandeur du Danemark unifié commence avec Sven à la barbe fourchue, qui impose le *danegeld* au roi anglo-saxon (1013), et son neveu Knut le Grand, qui soumet l'Angleterre, achève la conversion de son peuple et domine la Suède et la Norvège ; à la mort de Knut (1035), son empire se disloque ; en 1042, l'Angleterre s'affranchit. La dynastie des Estritides, d'abord occupée à réprimer des guerres civiles et à lutter contre les pirates vendes, atteignit un haut degré de puissance avec Valdemar le Grand (1157-1182), Knut VI (1182-1202), et Valdemar le Victorieux (1202-1241), qui soumirent les Vendes et conquirent tout le rivage oriental de la Baltique jusqu'au golfe de Finlande ; mais Valdemar perdit ses conquêtes avant sa mort : ses successeurs demeurèrent impuissants, absorbés par des luttes contre le clergé et la noblesse, et l'ordre ne reparut qu'avec Valdemar Atterdag (nouveau jour) [1340-1375]. La fille de ce dernier, Marguerite, veuve de Hakon, roi de Norvège, réunit les couronnes de Norvège et de Danemark, et bientôt celle de Suède (Union de Kalmar, 1397). Cette union fut très instable : les Suédois se soulèvent avec Engelbrekt (1412-1439) et élisent un président, Charles Knutsson. L'union refaite par Christophe de Bavière, rompue en 1448 par l'élection de Charles Knutsson au trône de Suède, rétablie par Christian Ier (1448-1481), est de nouveau brisée par la victoire de Sten Sture, élu président à la mort de Knutsson. L'union fut enfin définitivement compromise par les cruautés de Christian II, et abolie en 1523, date de l'élection de Gustave Vasa au trône de Suède.

Sous Frederik Ier (1523-1533) et Christian III (1533-1559), le luthéranisme pénètre en Danemark, et devient la religion d'Etat (1536). La noblesse, victorieuse dans la *Guerre du comte,* exerce désormais une grande influence sur les affaires, et s'emploie dans de longues guerres contre la Suède sous Frederik II (1559-1588), et Christian IV (1588-1648). Christian IV prend une part malheureuse à la guerre de Trente ans (paix de Lubeck, 1629), et, vaincu par les Suédois, signe le désastreux traité de Brœmsebro (1645). Frederik III (1648-1670) perd les provinces scaniennes (traités de Rœskilde [1658], de Copenhague [1660]). La noblesse, rendue responsable des désastres, se voit enlever son pouvoir par la Diète de Copenhague, où les bourgeois unis au clergé font proclamer l'hérédité du pouvoir royal reconnu absolu : la *Loi royale* rédigée en 1665, promulguée en 1709, devait demeurer près de deux siècles en vigueur. Christian V (1670-1699) dans la guerre de Scanie (1675-1679) et Frederik IV (1699-1730) dans la guerre contre Charles XII de Suède essayent inutilement de reconquérir les provinces scaniennes ; Frederik IV s'empare du duché de Slesvig (1713). Pendant le reste du XVIIIe siècle, le Danemark ne prend part à aucune guerre : sa politique extérieure est habilement conduite par les deux Bernstorff. Sous les règnes de Christian VI (1730-1746), Frederik V (1746-1766), Christian VII (1766-1808), la vie économique de la nation se développe à la faveur des réformes dues à des hommes tels que Struensée, et le XVIIIe siècle s'achève dans la prospérité.

Armoiries du Danemark.

Pendant les guerres du début du XIXe siècle, le Danemark entre dans la ligue des neutres contre l'Angleterre, dont la flotte attaque Copenhague le 2 avril 1801, puis bombarde et prend la capitale danoise le 7 septembre 1807. Fidèle allié de la France, le Danemark doit, en 1814, signer la paix de Kiel, qui lui enlève la Norvège. Les années qui suivent sont employées à reconstituer les forces du pays, ruiné par les guerres ; elles sont marquées par un riche développement littéraire et un progrès des idées libérales, qui aboutit à la création des Etats provinciaux consultatifs (1831-1834), première concession du gouvernement absolu.

L'avènement de Christian VIII (1839) encourage les libéraux, mais Christian, devenu roi, est absolutiste, et se consacre tout entier à la lutte contre ses sujets allemands du Holstein. Le parti libéral, qui réclamait l'unification des duchés de Slesvig et de Holstein, obtinrent enfin de Frederik VII (1848-1863) une Constitution (1849), modifiée en 1854 et en 1855. Frederik VII soumet les duchés révoltés (1848-1850), et la succession du Danemark et des duchés est attribuée par les puissances européennes (conférence de Londres, 1852) à Christian de Glucksbourg, qui, à la mort de Frederik VII, monte sur le trône sous le nom de Christian IX (1863). La promulgation de la Constitution de 1863 provoque un soulèvement des duchés, et bientôt, une guerre avec la Prusse et l'Autriche (1864), qui enlèvent les duchés au Danemark. Aussitôt après la paix, le gouvernement prépare et fait voter (1866) la Constitution définitive du Danemark, qui instituait deux Chambres : le *Folketing,* élu par un système de suffrage très étendu, et le *Landsting,* élu au suffrage restreint. L'opposition de la gauche, et surtout de la gauche démocratique (*Amis des paysans*), qui demandait une réduction des dépenses, grandit rapidement dans le Folketing, et aboutit à un conflit constitutionnel, le roi soutenant ses ministres en s'appuyant sur le Landsting. Le ministère de combat Estrup (1875-1894), après avoir dissous plusieurs fois (1876, 1878, mai 1881, juill. 1881) inutilement le Folketing, gouverné à l'aide des lois provisoires de finances décrétées par le roi, et imposé à la nation un régime d'exception analogue à un état de siège, découragea enfin la résistance, obtint la majorité en 1894, et se retira avec les remerciements du roi. Un autre conflit entre le gouvernement danois et la Chambre islandaise (*Althing*) élue en vertu de la Constitution spéciale de 1874 s'est terminé en 1893 ; l'Althing comprenait désormais deux Chambres : l'Islande recevait une administration autonome.

Maison de Sonderbourg-Glucksbourg (*Holstein*). — La branche aînée de Holstein-Oldenbourg s'étant éteinte en 1863 en la personne de Frédéric VII, le prince Christian de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg lui succéda conformément au traité de Londres de 1852 et prit le nom de Christian IX.

Le départ du ministère Estrup permit au Danemark de revenir à un régime de légalité. Le ministère présidé par le baron de Reedtz Thott et appuyé par les modérés et la droite réussit à faire voter des lois importantes. Mais à la suite des élections générales de 1895, le Landsting, que présidait Estrup, et qui comptait une majorité de droite, reprocha au ministère, avec lequel il était cependant, en principe, en conformité d'opinion, ses concessions à la gauche, et il refusa de voter le budget.

Un nouveau cabinet, constitué après une longue crise, le 23 mai 1897, fut présidé par Hugo Hœrring, ministre de l'intérieur dans le précédent ministère, mais les radicaux et socialistes, qui avaient gagné des sièges aux élections de 1898, adoptèrent une attitude obstructionniste contre le cabinet, qui démissionna en 1900. Un nouveau ministère de droite (de Séhested), soutenu par le Landsting mais combattu par le Folketing, ne dura que jusqu'aux élections de 1901. Alors se constitua le premier cabinet

DANEMARK : Tableau généalogique.

CHRISTIAN IX
Né 1818, m. 1906.
4e fils de Guillaume, duc de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg (né 1785, m. 1831) et de Louise, princesse de Hesse (née 1789, m. 1867).
Roi de Danemark 1863.
Ep. 1842 Louise, princesse de Hesse-Cassel; née 1817, m. 1898.

Frédéric
Roi en 1906, sous le nom de Frédéric VIII.
Né 1843, m. 1912.
Ep. 1869 Louise, fille de Charles XV, roi de Suède; née 1851, m. 1926.

Alexandra
Née 1844, m. 1925.
Ep. 1863 Albert-Edouard, prince de Galles (depuis Edouard VII, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande); né 1841, m. 1910.

Guillaume (Georges)
Roi des Hellènes 1863.
Né 1845, m. 1913.
Ep. 1867 Olga, fille du grand-duc Constantin de Russie; née 1851, m. 1926.

Dagmar
Impératrice douairière de Russie (Marie-Féodorovna).
Née 1847, m. 1928.
Ep. 1866 Alexandre, grand-duc héritier de Russie (depuis Alexandre III); né 1845, m. 1894.

Thyra
Née 1853, m. 1933.
Ep. 1878 Ernest-Auguste, duc de Cumberland, prince de Grande-Bretagne; né 1845, m. 1923.

Valdemar
Né 1858.
Ep. 1885 Marie, princesse d'Orléans, fille du duc de Chartres; née 1865, m. 1909.

Christian
Né 1870.
Roi en 1912 sous le nom de Christian X.
Ep. 1898 Alexandrine, duchesse de Mecklembourg; née 1879.

1° Frédéric, né 1899. Ep. 1935 Ingrid, princesse de Suède; née 1910.
2° Knud, né 1900. Ep. 1933 Carolina-Mathilde, princesse de Danemark; née 1912. Enfant : Elisabeth, née 1935.

Charles
Né 1872.
Monté sur le trône de Norvège en 1905 sous le nom d'Haakon VII.
Ep. 1896 Maud, princesse de Grande-Bretagne; née 1869.

Alexandre
Reçoit en 1905 le nom d'Olaf, né 1903.
Ep. 1929 Martha, princesse de Suède; née 1901.

1° Ragnhild, née 1930.
2° Astrid, née 1932.

Louise
Née 1875, m. 1906.
Ep. 1896 Frédéric, prince de Schaumbourg-Lippe; né 1868.

Harald
Né 1876.
Ep. 1909 Hélène, princesse de Sonderbourg-Glucksbourg.
Née 1888.

Ingeborg
Née 1878.
Ep. 1897 Charles, prince de Suède, duc de Westrogothie; né 1861.

Thyra
Née 1880.

Gustave
Né 1887.

Dagmar
Née 1890.
Ep. 1922 Jörgen Castenskiold.
Né 1893.

1° Feodora, née 1910.
2° Carolina-Mathilde, née 1912.
Ep. 1933 Knud, prince de Danemark; né 1900.
3° Alexandrine-Louise, née 1914.
4° Gorm, né 1919.
5° Olaf, né 1923.

Margaretha
Née 1899.
Ep. 1919 Axel, prince de Danemark.
Né 1888.

Martha
Née 1901.
Ep. 1929 Olaf, prince de Danemark.
Né 1903.

Astrid
Née 1905, m. 1935.
Ep. 1926 Léopold, duc de Brabant, roi des Belges en 1934

Charles
duc d'Ostrogothie.
Né 1911.

1° Aage, comte de Rosenborg; né 1887. Ep. 1914 Mathilde Calvi di Bergolo; née 1885. Enfants : 1° Georg, né 1920; 2° Flemming, né 1922.
2° Axel, né 1888. Ep. 1919 Margaretha, princesse de Suède; née 1899. Enfant : Georges, né 1920.
3° Erik, comte de Rosenborg; né 1890. Ep. 1924 Lois Booth, née 1897. Enfants : 1° Alexandra, née 1927; 2° Christian, né 1932.
4° Viggo, comte de Rosenborg; né 1893. Ep. 1924 Eleanor Green, née 1895.
5° Marguerite, née 1895. Ep. 1921 Renatus, prince de Bourbon-Parme; né 1894.

exclusivement composé de membres de la gauche (Deuntzer). La gauche se transforma en parti ministériel et se déclara prête à examiner les projets concernant la réforme judiciaire, l'organisation de la défense nationale, la réforme des impôts.

En septembre 1902, les élections pour le Landsting y déplacèrent la majorité, qui passa à la gauche. Les élections au Folketing, en 1903, consacrèrent une forte majorité au profit de la gauche réformiste et portèrent de 14 à 16 le nombre des députés socialistes.

L'opposition que fit la gauche au projet de Madsen, ministre de la guerre, relativement aux fortifications de Copenhague, amena sa démission et la chute du cabinet, auquel succéda un ministère Christensen, de caractère agraire et modéré.

Le roi Christian IX, mort le 29 janvier 1906, eut pour successeur Frédéric VIII, mort en 1912, à qui succéda Christian X.

Le Danemark sut sauvegarder sa neutralité pendant la Grande Guerre, terminer une vieille querelle par la réforme de sa Constitution (1915 et 1920), et se vit restituer au traité de Versailles une partie du Slesvig. En 1918, l'Islande a été déclarée Etat souverain, uni au Danemark en « union personnelle ».

— Armée et Marine. *Armée.* Aux termes de la loi militaire de 1922, le service militaire est obligatoire, mais le nombre d'hommes appelés sous les drapeaux chaque année est limité à 9.000. Le contingent est incorporé en deux fois dans l'infanterie, en une seule fois dans les autres armes. La durée du service est de 150 jours ou cinq mois pour l'infanterie, de 215 jours ou sept mois pour l'artillerie, 425 pour la cavalerie.

L'éducation physique et la préparation militaire sont assurées par des associations qui ont, soit un caractère militaire, soit un caractère uniquement sportif. Les premières ont toutes pour origine le mouvement qui a pris naissance en 1657 au moment du siège de Copenhague par les Suédois, lorsque le danger démontra à toutes les classes de la population la nécessité de contribuer à la défense de la patrie. De ces associations, la plus vivante reste celle des « étudiants » ou Akademisk Skyttekorps.

Les Danois qui ne sont pas incorporés dans l'armée active reçoivent une instruction militaire sommaire de deux mois : ils peuvent ainsi servir dans le landstorm, armée de seconde ligne.

Les troupes actives forment trois divisions. L'infanterie comprend huit régiments, chacun à deux bataillons d'active, deux de réserve et une compagnie de mitrailleuses. La Garde est forte de un bataillon d'active, un bataillon de réserve et une compagnie de mitrailleuses, soit en tout 34 bataillons.

La cavalerie se compose de trois régiments, chacun à deux escadrons d'active et un de réserve.

L'artillerie, répartie entre trois régiments, comprend 24 batteries de 75 et 18 batteries d'artillerie lourde.

— *Marine.* La marine nationale comprend 4 garde-côtes, 18 mouilleurs de mines, 20 torpilleurs de haute mer, 14 sous-marins.

Les dépenses annuelles s'élèvent en moyenne à un peu plus de 60 millions de couronnes, dont un peu moins des deux tiers pour l'armée, un peu plus du tiers pour la marine.

Un projet de désarmement présenté par le gouvernement socialiste Stauning en 1924, puis un autre projet présenté en 1925 par les membres radicaux de la commission de désarmement du Folketing, ont provoqué de nombreuses divergences en Danemark et abouti au prolongement du *statu quo*.

La tenue « gris fer » adoptée après la grande guerre a été modifiée en 1925. Le nouvel uniforme de campagne sera en drap kaki foncé. Les coiffures sont le casque genre anglais, la calotte de campagne genre français, la casquette genre anglais et belge. Les armes et services se distinguent par un insigne porté sur le côté gauche; les grades par un insigne porté sur les pattes d'épaule. La Garde conserve son ancienne tenue de parade.

— Langue. V. danois (Linguist.).

— Littérature. Sauf les inscriptions runiques, aucun témoignage écrit n'est demeuré de l'époque païenne, qui semble avoir possédé une littérature épique, prose et vers, traitant de sujets nordiques ou empruntés aux autres peuples germaniques. Par la suite, à ce fonds national se mêle la culture latine et chrétienne. C'est en latin qu'on écrit les premiers ouvrages historiques tels que les *Gesta Danorum* (1157), de Saxo Grammaticus. L'idiome national est conservé dans les anciens textes législatifs. Aux XIIIe et XIVe siècles, grande floraison de chansons populaires. En 1495 est imprimée la *Chronique rimée danoise*. Après la Réforme, qui crée un vigoureux mouvement intellectuel et national, la Bible est traduite en danois (1550). Au XVIIe siècle, Arrebo crée la métrique danoise moderne, mais la poésie est surtout représentée par des traductions, sauf les poèmes religieux de Kingo et quelques œuvres de Bording et du Norvégien Petter Dass. Citons aussi les savants Tycho Brahé, Th. Bartholin, Steno, etc., les historiens Vedel, Arild Huitfeld. Au XVIIIe siècle, Holberg crée la scène nationale et importe les idées occidentales (Bayle, Locke); un groupe d'historiens et de philologues — Hans Gram, Langebek, A. Magnussen, Erik Pontoppidan (le Jeune), J. Hoysgaard — renouvelle l'histoire nationale, l'histoire des sciences, en même temps que sont créées la Société des Sciences et la Société pour l'étude de l'histoire et de la langue de la patrie. La seconde moitié du XVIIIe siècle est dominée par la philosophie des lumières. Le Norvégien Tullin publie *Maidagen*, imitation des *Seasons* de Thomson. Nordahl Brun écrit *Zarine*, tragédie imitée des Français, que va bientôt parodier J.-H. Wessel. Sous l'influence allemande, Johannes Ewald remet en honneur les vieux sujets nordiques. Rahbek, P.-A. Heiberg et M.-C. Brunn vulgarisent les idées de la Révolution française. Dès le début du XIXe siècle, le romantisme triomphe avec Adam Œhlenschlæger et Grundtvig, suivis des lyriques S. Staffeldt, Ingemann et Hauch, J.-L. Heiberg et Henrik Hertz. Suit un riche développement littéraire : parmi beaucoup d'autres, il faut citer un génial penseur, Kirkegaard, « le Pascal danois »; les poètes et conteurs Andersen, Holst, Hansen Aarestrup, Aakjaer, S. Claussen, Joh. Jörgensen, Stuckenberg, etc.; les romanciers J.-P. Jacobsen, H. Bang, Pontoppidan, G. Wied, K. Larsen, J.-V. Jensen, J. Knudsen, H. Hjorto, A. Nexö, Kidde, etc.; les écrivains féminins : Karin Michaëlis, J.-T. Fenger, A. Henningsen; le critique G. Brandès, etc. Toutes les sciences ont été brillamment cultivées; rappelons entre autres les historiens Allen, C. Paludan-Müller, Erslev, Steenstrup, Troels-Lund; les historiens de la littérature G. Brandès, Vedel, V. Andersen, A. Olrik; les philologues Madvig, Verner, V. Thomsen, Wimmer, K. Nyrop, Rask, K. Verner. Jespersen, Pedersen, etc.

— Théâtre. Le théâtre, florissant en Danemark, mérite une mention spéciale : la première scène de langue danoise s'ouvre à Copenhague en 1722, avec un privilège accordé aux Français Montaigu et Capion, qui jouent Molière en traduction, et Holberg. Holberg, Norvégien de naissance, est le fondateur d'une glorieuse tradition (v. son nom). Après lui, Wessel parodie le goût français dans l'*Amour sans bas* (1773). Ewald, auteur de la *Mort de Balder*, crée la tragédie nationale. Au XIXe siècle citons, entre beaucoup d'autres, Œhlenschlæger, le vaudevilliste Heiberg, les auteurs de comédies Hertz et Hostrup, puis Etmann, Ed. Brandès, frère du critique, Schandorph, Wied, et surtout Drachmann, etc.

— Philosophie. La philosophie danoise a subi la triple et profonde influence des philosophies allemande, anglaise et française. Nielsen (1809-1884), qui fut professeur pendant quarante-deux ans à l'université de Copenhague, et dont l'enseignement et les ouvrages (*Philosophie de la Religion, Nature et Esprit, Principes généraux de la Science*), eurent une vogue immense, fit prédominer d'abord l'hégélianisme; sa doctrine se distingue, toutefois, sur quelques points, de celle de Hegel : la foi, pour Nielsen, est affaire de volonté, elle ne peut être ni confirmée ni combattue par la science. Wilkens introduisit la sociologie dans la philosophie danoise en publiant ses *Principes de la communauté sociale*. Kromann, dans la *Connaissance de la nature*, se plaça au point de vue de la critique kantienne en cherchant dans les principes directeurs des sciences l'application de certaines lois constitutives de l'intelligence humaine. Le représentant le plus connu de la philosophie danoise contemporaine est Harold Höffding (v. ce nom), qui a conçu la psychologie comme une science, admis en métaphysique la légitimité de certaines inductions, et dans la morale, tout en subissant l'influence de Kant, fait au sentiment sa part légitime. Le Dr Lange, professeur de physiologie à l'université de Copenhague, a apporté une précieuse contribution à la psychologie des émotions (1886), ramenant ce qu'il y a de proprement effectif dans l'émotion à des sensations organiques et formulant une théorie analogue à celle de William James aux Etats-Unis.

— *Beaux-Arts. Architecture. Peinture. Sculpture. Gravure.* C'est en Danemark, dans les dolmens du Jutland et des îles, que l'on a recueilli les objets les plus nombreux et les plus remarquables des époques préhistoriques. Les beaux-arts ne se développèrent qu'assez tard en Danemark. L'architecture, toutefois, y produisit, dès le moyen âge, quelques œuvres remarquables; entre autres, la cathédrale, de style byzantin, de Röskilde, le Saint-Denis des rois de Danemark. Mais les principaux édifices datent de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle. Le règne de Christian IV (1588-1648) est le point de départ d'une sorte de renaissance. C'est à cette époque que fut élevé le château de Fredericksborg.

Ce ne fut guère qu'au XVIIIe siècle que le Danemark commença à compter quelques peintres de talent. Ismaël Mengs, père du célèbre Raphaël Mengs, né à Copenhague en 1690, étudia sous le peintre anglais Cooper, et devint directeur de l'Académie de Dresde. Henri Krock (1671-1738), se forma à Rome sous la direction de Carle Maratte. Le Norvégien Magnus Berg (1666-1739), qui cultiva la peinture et la sculpture en ivoire, eut pour élève le Danois Pierre Andersen. Un des peintres les plus remarquables du XVIIIe siècle est Jens Juel (1745-1802), qui, après avoir travaillé en Italie et en France, vint se fixer dans son pays natal, où il exécuta un grand nombre de portraits, des paysages, des tableaux de fleurs et de fruits. Son contemporain Nicolas Abildgaard (1744-1809) se distingua comme peintre d'histoire. La famille Lund a produit plusieurs bons peintres : Jean-Louis Lund, peintre d'histoire, qui florissait vers la fin du XVIIIe siècle et qui travailla principalement à Kiel; J.-C. Lund, qui séjourna à Rome en 1810; F.-C. Lund; Troels Lund, peintre de décors.

Parmi les peintres danois du XIXe siècle, nous rappellerons : Chrétien-Albert Jensen, portraitiste; Jean-Laurent Jensen (1800-1856), élève de Fritzsch, peintre de fleurs, de fruits et de nature morte; C. Dalgas (1821-1851), peintre d'animaux; Ditlef Blunk (1800-1853), peintre d'histoire et de genre; Christophe-Guillaume Eckerberg (1783-1853), peintre d'histoire, de portraits et de marine. C. Baalsgaard et Mlle Neergaard, peintres de fleurs et de fruits, etc.

La plus grande illustration artistique du Danemark est le sculpteur Thorwaldsen (1779-1844), qui travailla à Rome un assez long temps. Thorwaldsen est un maître classique.

L'école danoise a eu, au XVIIIe siècle, un graveur de talent, J.-F. Clemens (1757-1831), élève de Preissler et de Wille, qui travailla à Berlin, à Genève, et finit par se fixer à Copenhague.

— *Art décoratif.* Le génie artistique du Danemark se manifesta pendant des siècles dans l'art populaire : poteries du Jutland, points à l'aiguille de Hedebo, dentelles de Tönder, peintures murales des églises. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les rois et la noblesse firent surtout venir des artistes de l'étranger. Ce n'est que vers 1800 qu'un artiste Danois, N. Abildgaard (1743-1809) chercha à éveiller chez les artisans de son pays le sens artistique; le classicisme trouva, en la personne de l'architecte G.-F. Hansen (1756-1845), un sévère imitateur; ces efforts furent continués par C.-F. Hetsch (1788-1864), qui avait étudié à Paris chez Percier, et qui, jusqu'à nos jours, a laissé à l'art décoratif danois l'empreinte de notre style Empire. Vers le milieu du siècle passé, nouvelle stagnation. Le commencement du réveil date d'environ 1880. Ce fut l'architecte Thorvald Bindesboll qui exerça dès lors la plus grande influence; son style personnel s'imprima bientôt à toutes les branches des arts décoratifs; c'est principalement comme céramiste qu'il a produit ses plus belles œuvres, parfois en collaboration avec Joachim Skovgaard et August Jerndorff. Dans l'art du livre, l'influence du xylographe Fr. Hendriksen (né en 1874) est à noter surtout;

il convient encore de citer les typographes K. Kongstadt (né en 1867) et Simon Bernstein (1849-1920), les relieurs Jacob Baden (né en 1861), Anker Kyster (né en 1864). L'une des plus anciennes industries du Danemark est la fabrication des porcelaines. Cette industrie fut inaugurée par la Manufacture royale de porcelaines, fondée en 1775, et dont la réputation s'affirma surtout par les services décorés en bleu d'après un motif oriental. La Manufacture a développé, depuis, de nouvelles formes de décoration. En 1907, un groupe d'artisans et d'artistes fonda la Société des arts décoratifs. La simplicité et la sobriété sont les caractéristiques actuelles des arts décoratifs danois. Après la céramique et l'art du livre, il faut signaler l'orfèvrerie et l'art de travailler l'argent ; les orfèvres du Danemark savaient, dès la plus haute antiquité, travailler à la perfection les métaux précieux. Au début du XXe siècle, les bijoux en argent danois, souvent incrustés de pierreries ou d'ambre, eurent un succès qui s'étendit à la majeure partie de l'Europe ; le créateur de ces bijoux était Georg Jansen, qui avait d'abord été sculpteur. Plusieurs autres orfèvres méritent une mention : Mogens Ballin, Just Andersen, Kay Bojesen, Erik Magnussen, etc.

Dès l'âge du bronze, d'importants travaux textiles ont été exécutés en Danemark, ce dont témoignent les plus anciens vêtements d'Europe, trouvés dans les marais du Jutland.

— MUSIQUE. En Danemark, la musique était fort en honneur dès le XVIe et le XVIIe siècle. Dès cette époque, en effet, le Danemark, qui s'est montré toujours très hospitalier envers les artistes étrangers, en recevait plusieurs, tels que l'Anglais John Dowland et l'Allemand Henri Schütz. Dans la suite, quelques-uns s'y fixèrent définitivement. C'est Jean Hartmann, qui fut à Copenhague maître de concert du duc de Ploen, et à qui l'on doit la musique du chant national et populaire. Celui-là fit souche de compositeurs : son petit-fils, Jean-Pierre-Emile, et son arrière-petit-fils Emile furent des musiciens distingués. C'est Jean-Abraham-Pierre Schulz (1747-1800), qui fut maître de chapelle de la cour. C'est Frédéric-Louis-Emile Kunzen (1761-1819), qui succéda à Schulz dans ses fonctions. C'est Frédéric Kuhlau (1786-1832), fameux comme flûtiste et comme compositeur, qui fait appel au fonds populaire et est considéré avec Weyse (1774-1842) comme le restaurateur de l'opéra national danois. C'est l'Italien Giuseppe Siboni (1782-1839), qui fut un des chanteurs les plus applaudis du Théâtre-Royal, et dont le fils, Erik, devint compositeur dramatique. C'est Frolich, qui fut, vers 1830, directeur de ce même théâtre.

Mais le Danemark a eu ses musiciens nationaux. On peut citer, au XVIe siècle, Preston, Arnöld de Jine, Coelcous. Au XVIIe siècle, on y trouve, sans compter le célèbre organiste Buxtehude qui, né à Elseneur, fit sa carrière à Lubeck, un savant artiste, Melchior Borchgrevinck, organiste de la cour du roi de Danemark. Plus tard, c'est un théoricien nommé Niels Hansen ; puis P. Groenland, et surtout Christophe-Ernest-Frédéric Weyse. En même temps que celui-ci, vivait Georges-Nicolas de Nissen, second époux de la veuve de Mozart, qui donna la première biographie importante de l'auteur de *Don Juan*.

Au XIXe siècle, on se trouve tout d'abord en présence de quatre artistes d'un ordre exceptionnel : André-Pierre Berggreen ; Jean-Pierre-Emile Hartmann ; Jean-Christian Lumbye, et Niels-Guillaume Gade. Berggreen, maître de Niels Gade et de Heise, maître de chapelle de l'église métropolitaine de Copenhague, a écrit de la musique de scène pour les drames d'Œhlenschlæger et des ballades. Son confrère, J.-P.-E. Hartmann, maître de chapelle particulier du roi, directeur du Conservatoire de Copenhague,

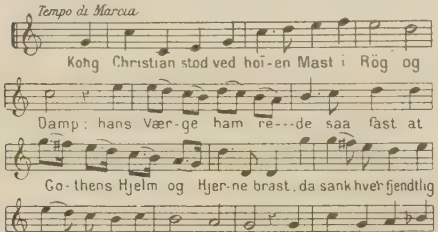

Air national danois.

Traduction : *Le Roi Christian est debout à côté du grand mât, au milieu de la fumée et du brouillard. — Ses armes frappent si fort qu'elles brisent le casque et broient la cervelle des Goths. — Alors s'abattent les mâts et les voiles des navires, au milieu de la fumée et du brouillard. — « Fuyez, crie-t-il, vous tous qui pouvez fuir, qui résistez à Christian de Danemark dans le combat. »*

est le véritable fondateur de l'école danoise. Niels Gade, chef d'orchestre du Théâtre-Royal de Copenhague, a excellé dans tous les genres. On lui doit huit symphonies et de nombreuses œuvres de musique de chambre. Quant à Lumbye, qu'on a surnommé « le Strauss du Nord », il s'était fait une spécialité de la musique de danse. Siegfried Saloman a obtenu de brillants succès avec plusieurs opéras représentés à Copenhague.

Plus près de nous, il faut signaler Emile Hartmann et Erik Siboni.

Parmi les musiciens danois contemporains, Edouard Lassen vient en première ligne. Mais Lassen, qui a fait son éducation musicale à Bruxelles, s'est, depuis, fixé en Allemagne, où il a fourni toute sa carrière. Asger Hamerik, connu par deux opéras et diverses compositions symphoniques, est depuis longtemps déjà établi à Baltimore. Plusieurs noms sont encore à citer : Emile-Christian Horneman, qui s'est fait applaudir comme compositeur dramatique ; Pierre-Arnold Heise ; le violoniste et chef d'orchestre Henri-Ernest Kayser ; le pianiste Antoine Rée ; Cornelius Gurlitt, auteur de sonates et de *lieder* ; Henri Böie, à qui l'on doit des opéras-comiques, des ouvertures, des *lieder*, et une musique pour *la Cloche* de Schiller ; Jules Beehgard ; Victor-Emmanuel Bendix, qui s'est fait connaître par des symphonies, des suites d'orchestre, des trios, des compositions vocales ; enfin, E. Rung Andersen, flûtiste ; Ludwig Schyte, pianiste, tous deux compositeurs ; Fritz Bendix, violoncelliste distingué, et Alfred Giessing, son élève, etc. Mais l'artiste sur lequel surtout l'attention de ses compatriotes est fixée en ce moment est le plus jeune de tous, Auguste Enna, d'origine italienne et qui a vécu en Allemagne avant de se fixer à Copenhague, qui a fait représenter trois opéras : *la Sorcière, Cléopâtre, Aucassin et Nicolette*, dont les deux premiers, particulièrement, ont obtenu un éclatant succès. Il a écrit également de la musique de chambre et des ouvertures.

La musique danoise révèle actuellement plusieurs tendances. Le néo-romantisme a rallié Louis Glass, Geng Hoerberg (1842), Gustav Helsted (1854), Alfred Tofft (1865) auteur d'un opéra, *Vifandaka*, Fini Henriques (1867), Ludolf Nielsen (1876), Hakon Borressen (1876). Parmi les néo-classiques il faut citer avant tout Carl Nielsen (1865), auteur de nombreux et importants ouvrages, et fondateur d'une école de musique dont la doctrine a été féconde. Le mouvement actuel se manifeste dans les œuvres de Peder Gram (1881), président de l'Association Dansk-Tonckunstner-Jorening et Poul Von Klenan (1883) particulièrement orienté vers la musique dramatique. Rud Panggaard (1893) a subi d'abord l'ascendant de Liszt mais s'en est affranchi. Les recherches polytonales enfin ont trouvé en Knudage Rüsager (1897) un adepte audacieux. L'activité de la génération contemporaine affirme une personnalité de plus en plus caractéristique et dégagée des influences étrangères, notamment de l'influence allemande.

DANEMORA, ville de Suède (prov. d'Upsal) ; 1.165 hab. Mines de fer.

DANEMORITE n. f. Minér. Syn. de DANNEMORITE.

DANÈS (Pierre), en latin *Danesius*, helléniste français, né et mort à Paris (1497-1577). Elève de Budé et de Jean Lascaris, il fut professeur de grec au Collège royal (1530), où il eut Amyot pour élève. En 1537, il condamna Ramus, au sujet d'Aristote ; en 1545, il fut envoyé par François Ier au concile de Trente, puis il devint évêque de Lavaur (1557). On lui doit des éditions classiques : *Florus, Pline*, des *Eloges et Opuscules*, publiées en 1737.

DANET, souverain de la branche sassanide de Géorgie du début du VIe siècle, fils de Vakhtang Ier *Gourgaslan*, qui établit sa capitale à Tiflis aux environs de l'an 500.

DANET (Charles-Louis-Albert), avocat français, né à Privas en 1846, mort à Paris en 1909. Membre du conseil de l'ordre de 1890 à 1894, il plaida dans de nombreuses affaires importantes, civiles ou criminelles : affaire du Panama, Pranzini, Lucien Fenayrou, Gouffé. Membre de la Société de médecine légale de France, il en fut le président en 1890-1891.

DANEV (Sloian), homme d'Etat bulgare, né à Shumen en 1858. Avocat et publiciste, il devint, après la mort de Stamboulov, vice-président de l'Assemblée nationale, ministre des affaires étrangères en 1901, et président du conseil en 1902. Il céda la place, en 1903, à un cabinet présidé par le général Petrov. De nouveau à la tête des affaires lors des guerres balkaniques de 1912-1913, il suivit dans sa disgrâce le général Savov, qui avait conseillé la guerre contre la Serbie (1913).

Danevirke (*ouvrage danois*), ensemble de fortifications élevées aux temps païens pour protéger le Slesvig contre les incursions des Wendes et des Saxons. Le rempart que le roi Gottfried fit construire au début du IXe siècle a servi de modèle à celui que firent faire un peu plus au sud quelques-uns de ses successeurs au début du siècle suivant. La ligne du Danevirke, plusieurs fois restaurée par la suite, ne put être défendue par l'armée danoise en 1864, et fut rasée par les Prussiens après la paix.

DANEZY n. m. Cépage blanc cultivé dans l'Allier.

DANGÉ, ch.-lieu de cant. de la Vienne, arrond. et à 15 kil. de Châtellerault ; 910 hab. Ch. de f. Orléans. Foires importantes. — Le canton a 9 comm., et 6.864 hab.

DANGEARD (*Pierre*-Augustin-Clément), botaniste français, né à Ségrie (Sarthe) en 1862. Préparateur puis maître de conférences, et professeur de botanique à la Faculté des sciences de Caen, il devint en 1894 professeur de botanique à la Faculté des sciences de Poitiers puis, en 1908, chargé de cours et enfin professeur à la Faculté des sciences de Paris. Il s'est occupé spécialement des végétaux inférieurs. On lui doit de beaux travaux sur la sexualité chez les champignons inférieurs. Membre de l'Académie des sciences (1917).

DANGEAU, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 18 kil. de Châteaudun, sur l'Ozanne, affl. du Loir ; 1.135 hab. (*Dangeautins, ines*). Tramways d'Eure-et-Loir. Siège du marquisat dont fut titulaire au XVIIe siècle l'écrivain-courtisan Dangeau.

DANGEAU (Philippe DE COURCILLON, marquis DE), mémorialiste français, né à Chartres en 1638, mort à Paris en 1720. Arrière-petit-fils de Duplessis-Mornay, il se convertit de bonne heure au catholicisme, et il fit ses premières armes en Flandre sous Turenne. En 1665 il obtint le commandement du régiment du roi. Il résigna ses fonctions pour être attaché à la personne de Louis XIV. Le marquis, par ses qualités de courtisan, son habileté au jeu, avait réussi à se rendre agréable au roi. Les deux reines, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, l'estimaient, parce qu'il leur parlait de leur nation dans leur langue. A tous ces talents, il joignait celui de tourner des vers avec facilité. Au plus fort de la passion du roi et de Mme de Montespan, Dangeau fut le confident de leur correspondance. Il protégea Boileau, qui lui adressa sa satire sur la noblesse. En 1668, Dangeau remplaça Scudéri à l'Académie française. En 1667 il avait été nommé gouverneur de Touraine. En 1704 il devint membre de l'Académie des sciences. Il remplit plusieurs missions à l'étranger. Après la mort de sa première femme, Françoise Morin, fille du seigneur de Châteauneuf, il épousa en 1686 la comtesse de Lœvenstein, d'une branche mésalliée de la maison palatine, et fille d'honneur de la Dauphine. Le marquis en eut un fils, qui eut une jambe emportée à la bataille de Malplaquet. Après la mort de Louis XIV, le marquis ne se mêla à la politique que pour prêter son appui au duc du Maine, en opposition avec le Régent.

Dangeau, d'après H. Rigaud.

Dangeau (MÉMOIRES DU MARQUIS DE) *ou Journal de la cour de Louis XIV*. Ces *Mémoires* vont de 1684 à 1720. Dangeau ne s'occupe guère des événements militaires et politiques. En revanche, Louis XIV apparaît dans ses conseils, dans sa vie privée, au milieu de sa famille et de ses domestiques ; souvent, aussi, dans toute la pompe des fêtes de la cour. Le cérémonial et l'étiquette tiennent une très grande place. Dangeau enregistrait les événements au jour le jour, sans parti pris ni commentaires. Saint-Simon et Voltaire, qui l'ont raillé, ont copieusement utilisé ses mémoires d'une précision chronologique absolue. Les *Mémoires* de Dangeau ont l'intérêt de véritables annales, mais leur lecture est fatigante et sans intérêt littéraire. La première édition complète des *Mémoires* de Dangeau a été donnée, en 1854, par Soulié et Dussieux.

DANGEAU (Louis DE COURCILLON, abbé DE), littérateur français, frère du précédent, né et mort à Paris (1643-1723). Il se convertit au catholicisme par la lecture de l'*Exposition de la doctrine catholique* de Bossuet. Tout d'abord plénipotentiaire en Pologne, il devint ensuite lecteur du roi. C'était lui qui devait présenter à Louis XIV le journal des grâces annuelles accordées aux gens de lettres. Ses confrères, sauf La Fontaine, n'eurent qu'à se louer de lui. En 1687, titulaire de nombreux bénéfices ecclésiastiques, il vendit sa charge. A la mort de Cotin (1682), il entra à l'Académie française. Indépendamment de ses dissertations de grammaire et de quelques ouvrages théologiques, il avait imaginé un tableau de la chronologie, monté sur une sorte de dévidoir perpétuel fait de deux rouleaux à la façon de certains essuie-mains ; de plus, il avait mis sous forme de jeu de l'oie toute la série des rois de France. Il écrivit aussi sur le blason.

DANGER [*jé*] n. m. (du lat. pop. *dominiarium*, seigneurie ; de *dominus*, seigneur). Autref. Puissance. (Vx.) || Situation où l'on est à la merci de quelqu'un : Résistance. || Aujourd., Situation où l'on a à redouter un mal quelconque ; péril, risque : *Vous avez pressenti jusqu'au moindre* DANGER. (Racine.) *C'est dans les grands* DANGERS *qu'on voit les grands courages.* (Regnard.)

— Conséquences mauvaises, risque, inconvénient : *Le* DANGER *des mauvaises doctrines. Le* DANGER *d'une instruction trop hâtive. Il n'y a point de* DANGER *à agir ainsi.* || Ecueil : *En littérature, faire trop est un* DANGER. (Sainte-Beuve.)

— Fam. *Il n'y a pas de danger !* Cela n'est pas à craindre de ma part, Je me garderai bien de cela : *Lui prêter de l'argent,* IL N'Y A PAS DE DANGER.

— *En danger*, loc. adv. Dans une situation périlleuse.

— Dr. féod. Droit de dixième payé au suzerain pour la vente d'une terre. || *Tiers de danger*, Droit du tiers et un dixième dû au roi sur les coupes de bois, particulièrement en Normandie. || *Fief de danger*, Fief dont le seigneur ne pouvait, sous peine de commise, prendre possession avant d'avoir prêté foi et hommage au suzerain.

— Mar. Epave, écueil qui peuvent rendre la navigation dangereuse : *La côte nord de la Bretagne présente de nombreux* DANGERS.

— ALLUS. LITTÉR. :

Hé! mon ami, tire-moi du *danger ;*
Tu feras après ta harangue.

Vers de La Fontaine (*l'Enfant et le Maître d'école*). Un maître d'école semonce longuement un enfant qui se noie, et ne le remet au bord que lorsqu'il a tout dit.

GRAMM. — Le mot *danger* peut être suivi des prépositions *à, de*, ou de la conjonction *que*, suivant les cas : *Quel* DANGER *y a-t-il à le fréquenter ? Ils ne songent à sauver leur âme que lorsqu'ils sont en* DANGER DE *perdre leur corps.* (Bossuet.) *Il n'y a pas de* DANGER QUE *j'agisse par haine ou par vengeance.* (Pascal.)

— SYN. **Danger, hasard, péril, risque.** *Danger* se dit de toutes les situations où il y a lieu de craindre un mal quelconque. *Péril* est un terme moins général que *danger ;* c'est proprement une *épreuve* pressante, immédiate, où il y va de la vie. Avec *risque* et *hasard* c'est le sens de chance aléatoire qui domine : ils expriment moins l'idée de danger que la simple inquiétude. (Toutefois, *risque* a un sens plus péjoratif que *hasard.*)

— ANTON. **Sécurité, sûreté.**

DANGER (Henri-Camille), peintre français, né à Paris en 1860. Elève de Gérome et Aimé Millet. Parmi ses tableaux, il faut mentionner : *Que nous nous aimions les uns les autres* (1893) ; *les Grands Artisans de l'arbitrage et de la paix* (1898) ; *Une séance de la Conférence de La Haye* (1903) ; *Mon royaume n'est pas de ce monde* (1905).

DANGEREUSEMENT [*man*] adv. D'une façon dangereuse : *Etre* DANGEREUSEMENT *malade.*

— Fig. : *L'ironie blesse* DANGEREUSEMENT.

DANGEREUX [*reû*], **EUSE** adj. *Au prop. et au fig.* Qui offre du danger : *Maladie* DANGEREUSE. *Passage* DANGEREUX. || Qui est nuisible, à qui on ne peut se fier : *Rien n'est si* DANGEREUX *qu'un ignorant ami.* (La Fontaine.) || Qui est pernicieux (du point de vue moral, politique, etc.) : *Lecture* DANGEREUSE. *Un ouvrage* DANGEREUX, *écrit en français, est une déclaration de guerre à toute l'Europe.* (De Bonald.)

— Dr. anc. *Sergent dangereux*, Sergent qui veillait aux propriétés sur lesquelles le roi avait droit de danger, c'est-à-dire juridiction, profits de justice, paisson, glandée, part dans les coupes de bois.

— GRAMM. *Dangereux* à ne s'emploie que suivi d'un infinitif : *Cet ouvrage n'est ni mauvais ni* DANGEREUX À *publier.* (Pascal.) || *On dit Livre* DANGEREUX POUR *la jeunesse.*

— ANTON. **Assuré, sain** (en parlant d'une côte, d'un parage), **sûr.**

DANGEVILLE (Claude-Charles BOTOT, dit), acteur français, né et mort à Paris (1665-1743). Il fut attaché, de

1697 à 1740, à la Comédie-Française. Ses meilleurs rôles étaient Chicaneau, des *Plaideurs*, et le maître de philosophie, du *Bourgeois gentilhomme*. — Sa femme, Marie-Hortense Racot de Grandval, née en 1682, morte à Paris en 1769, joua à la Comédie-Française de 1700 à 1739.

Dangeville (Charles-Etienne Botot, dit), acteur français, neveu du précédent, né et mort à Paris (1707-1787). Il joua à la Comédie-Française, de 1730 à 1763, les rôles comiques.

Dangeville (Marie-Anne Botot, dite), comédienne française, sœur du précédent, dite **Mme Antoine**, née et morte à Paris (1714-1796). En 1730, elle débuta à la Comédie-Française. Elle y joua jusqu'en 1763 les soubrettes, les grandes coquettes et les travestis.

Dangier, personnage du *Roman de la Rose*, dont le rôle consiste à écarter l'Amant de la Rose qui symbolise la femme aimée. (Le mot signifie du reste, dans l'ancienne langue, « refus » ou « résistance ».)

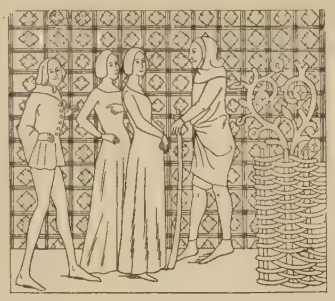

Dangier prié par Franchise et Pitié d'avoir merci de l'Amant (manuscrit du XIVe s.).

Dangolsheim, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 7 kil. de Molsheim, au pied des collines qui précèdent les Vosges; 470 h. Crus célèbres de vignes en étages sur les collines.

Dangu, comm. de l'Eure, arrond. et à 22 kil. des Andelys, sur l'Epte; 410 hab. Ch. de f. Etat. Château fort célèbre, disputé du XIe au XIIIe siècle entre les rois de France et d'Angleterre (Louis le Gros et Philippe Auguste, Richard Cœur de Lion). Le remarquable château actuel date de la Renaissance.

Danguin [*ghin*] (Jean-Baptiste), peintre et graveur français, né à Frontenas (Rhône) en 1823, mort à Paris en 1894. On cite de lui : *Marie-Antoinette, Louis XVII, Henri Ier de Condé, l'Impératrice Eugénie, Balthazar Castiglione*, d'après le Raphaël du Louvre, *Portrait de femme*, d'après Rembrandt, *Jeune homme au bord de la mer*, d'après Flandrin (pour la Chalcographie du Louvre).

Danhauser [*da-nô-zèr'*] (Joseph), peintre autrichien, né et mort à Vienne (1805-1845). Il s'adonna d'abord à la peinture historique et religieuse (*Etienne le Bienheureux offrant la couronne de Hongrie à la mère de Dieu* [1832]). Mais on a surtout de lui des scènes humoristiques, où son esprit observateur fait revivre les mœurs de la vie autrichienne: *Guéri sans le savoir; l'Oculiste; le Prodigue; l'Ouverture du testament; la Soupe du couvent; Vin, femme et chanson; Juge et Avocat*, et *Un soir de fête*, son dernier ouvrage.

Danhauser ou **Dannhauser** (Adolphe-Léopold), musicien français, né et mort à Paris (1835-1898). Il obtint, en 1862, le second grand prix de Rome. Devenu professeur de solfège au Conservatoire, puis inspecteur de l'enseignement du chant dans les écoles de la Ville de Paris, il se consacra à l'enseignement. Il a publié des mélodies, une *Théorie de la musique*, et, sous le titre de *Soirées orphéoniques*, un recueil de chœurs à trois voix sans accompagnement; enfin, un drame musical, *le Proscrit*.

Danic ou **Danik** n. m. Métrol. Poids pour l'or et l'argent, usité chez les Arabes et valant 0gr,5092.

Danican (Louis-*Auguste*), général français, né à Paris en 1763, mort à Itzehoe (Holstein) en 1848. Simple soldat en 1789, il devint en moins de trois ans colonel de hussards et général de brigade. Battu par les Vendéens, destitué en 1794, réintégré en 1795, il dirigea les sections de Paris révoltées contre la Convention, le 13 vendémiaire. Battu par Bonaparte, condamné à mort par contumace, il s'enfuit à Londres, et y vécut misérablement à la solde de l'Angleterre; la Restauration refusa de reconnaître ses services, et il alla finir ses jours dans le Holstein.

Danican, dit **Philidor**, nom d'une famille de musiciens français. V. Philidor.

Danicheff (Les), pièce en quatre actes, en prose, de P. Newsky, pseudonyme collectif de Dumas fils et de Pierre de Corvin-Kroukowski (1876). Le comte Wladimir Danicheff aime la jeune serve Anna et fait d'elle sa femme, malgré l'opposition de sa famille, grâce au dévouement du serf Ossip, qui sacrifie son amour pour Anna. Pièce intéressante, bien faite, et semée de mots étincelants.

Daniel, l'un des grands prophètes, vécut au VIIe siècle avant Jésus-Christ. Il fut, d'après la Bible, emmené captif à Babylone (606) et élevé avec trois de ses compagnons à l'école du palais. Fidèle observateur de la loi de Moïse, il gagna cependant la confiance de ses maîtres; éclairé par Dieu, il expliqua un premier songe de Nabuchodonosor et démontra l'innocence de la sainte veuve Suzanne, injustement accusée. Le roi le nomma « gouverneur de toutes les provinces de Babylone » (Daniel II, 48). Plus tard, il interprêta un deuxième songe de Nabuchodonosor, et fut appelé au palais pour expliquer la fameuse inscription du festin de Balthazar. Après la conquête de Babylone par les Perses, il devint le premier des trois ministres de l'empire. Ses ennemis le firent jeter deux fois dans une fosse aux lions, et il en sortit deux fois sain et sauf. Darius le Mède et Cyrus lui accordèrent leurs bonnes grâces. Il eut sa dernière vision en 534, sur les bords du Tigre. Il mourut probablement à Suse où un monument, élevé dit-on sur son tombeau, attire chaque année un grand nombre de pèlerins.

— Iconogr. L'épisode que les artistes de l'antiquité chrétienne semblent avoir représenté de préférence est celui où Daniel empoisonne le dragon des Babyloniens, qui était adoré comme une divinité. Un autre sujet souvent traité est *Daniel dans la fosse aux lions*. Dans toutes les œuvres traitant ce sujet, on retrouve la figure du prophète Habacuc, qui avait apporté des aliments à Daniel dans la fosse aux lions. Parmi les œuvres d'art modernes représentant Daniel dans la fosse aux lions, nous citerons un tableau du Cortone (Venise), un tableau de François Snyders (Vienne).

Daniel (Livre de), un des livres de l'Ancien Testament. Le canon des Juifs le place parmi les *kethoubim* (*hagiographes*); le canon de l'Eglise catholique le compte au nombre des ouvrages prophétiques. Il est écrit en deux dialectes différents : l'introduction et les chapitres VIII-XII sont en hébreu; le reste est en araméen, sauf les chapitres III, XIII et XIV, dont il reste seulement la traduction grecque. Les théologiens chrétiens distinguent dans le livre de Daniel une partie historique (ch. I à VI); et une partie prophétique : dans cette dernière se trouve la prophétie des soixante-dix semaines d'années. Cette vision célèbre établit que, depuis l'édit qui doit mettre fin à la captivité jusqu'à la complète rédemption d'Israël par le Saint des saints, il y aura à peu près soixante-dix semaines d'années. Les commentateurs font remarquer que la mort sanglante du Messie est clairement indiquée dans le texte, qui la place au cours de la dernière semaine. Le livre se termine par quatre appendices (histoire de Suzanne, imposture des prêtres de Bel, mort du serpent sacré, l'intervention miraculeuse du prophète Habacuc envoyé par Dieu pour sauver Daniel).

L'authenticité du livre de Daniel est proclamée par la tradition juive et l'autorité de l'Eglise catholique. Les rationalistes la nient généralement: leur principal argument est tiré de la clarté des prophéties de Daniel, qui leur paraissent trop précises pour avoir été composées avant les événements.

Daniel (saint), surnommé **le Stylite**, né près de Samosate, en 410, mort en 490. Il resta par mortification plus de trente-trois ans sur une colonne, du haut de laquelle il combattit l'hérésie monophysite de l'usurpateur Basiliscos (475). — Fête le 11 décembre.

Daniel, archevêque de Narbonne au VIIIe siècle. Il succéda à Aribert en 769 et présida à Narbonne, en 791, un concile où furent condamnées les doctrines nestoriennes de Félix d'Urgel.

Daniel, évêque de Winchester au VIIIe siècle. Contemporain de Bède, il est un des premiers historiens de l'Angleterre. Son principal ouvrage a pour titre : *De rebus gestis Australium Saxonum* (Gestes des Saxons du Sud).

Daniel, dit **le Pèlerin**, écrivain et prélat russe du XIIe siècle, mort en 1122. Il fut hégoumène d'un monastère et probablement évêque de Iouriev (Tartu). Après avoir visité la Palestine et la Syrie, il écrivit un ouvrage, *le Pèlerin ou Voyage de Daniel hégoumène de la terre russe*, qui jouit d'une grande popularité au moyen âge.

Daniel (saint), de l'ordre des frères mineurs, décapité au Maroc par les musulmans. — Fête le 15 octobre.

Daniel ou **Danilo** (Romanovitch), prince de « Galicie et Lodomérie » et roi de « Ruthénie », né en 1201, mort en 1264. Fils aîné de Roman, prince de Volhynie, il était encore en bas âge quand son père mourut (1205). Il fut reconnu prince de Galicie, mais les guerres civiles ne lui permirent pas d'arriver au pouvoir avant 1228. Il épousa la fille de Mstislav le Téméraire, avec qui il combattit les Polonais, la Russie-Rouge ayant été ravagée par les Mongols, il la repeupla en y appelant des Arméniens, des Allemands et des juifs. Il finit par se soumettre à la Horde. Il promit à Rome de se joindre à une croisade contre les Mongols et de s'employer à la réunion des deux Eglises, à la suite de quoi le pape Innocent IV lui accorda le titre de « roi de Ruthénie ». Il fut couronné par le légat pontifical en 1254, mais ses projets n'aboutirent pas. Son frère Vassilko lui succéda.

Daniel, prince moscovite du XIIIe siècle, mort en 1303. Fils d'Alexandre Nevski, il reçut en apanage la bourgade de Moscou. Il agrandit peu à peu son patrimoine et fut ainsi le véritable fondateur de la principauté de Moscou. Il fut enseveli dans le monastère Danilovski, fondé par lui. Il eut pour successeurs ses fils Georges et Ivan Kalita.

Daniel ou **Danilo**, archevêque et écrivain serbe du moyen âge, mort en 1338. Il fut hégoumène du monastère de Khilandar, au mont Athos, et administra l'Eglise serbe de 1325 à 1337. Dans un ouvrage intitulé *Rodoslov* (Généalogie), il a raconté l'histoire des princes Etienne Ouroch, Dragoutine, Milan et Etienne Detchansky. Cet ouvrage, dont le manuscrit est au mont Athos, fut continué jusqu'en 1376 par des auteurs anonymes. Il a été publié en 1866 par Danitchitch.

Daniel (Samuel), poète anglais, né près de Taunton (comté de Somerset) en 1562, mort à Beckington en 1619. Il fit ses études à Oxford, visita l'Italie et occupa divers emplois à la cour de Jacques Ier, dont il fut un temps le « poète lauréat bénévole ». Il devint l'ami de Shakespeare et de Chr. Marlowe, mais se trouva en rivalité avec Ben Jonson. Son œuvre comprend des sonnets, des épîtres, des masques et des tragédies. Son œuvre capitale est une *Histoire des guerres civiles d'York et de Lancastre*, poème en huit chants (1604). Ses *Epîtres* passent pour la meilleure partie de son œuvre. Ses tragédies: *Cléopâtre* (1593) et *Philotas* sont calquées sur le modèle des pièces de Sénèque et inspirées des dramaturges français (Robert Garnier). *L'Arcadie de la Reine* et *le Triomphe d'Hymen* (1615) sont des tragi-comédies pastorales. Citons encore de Daniel : *Musophilus*, « défense universelle des sciences »; *la Défense de la Rhyme* (1602); *la Complainte de Rosemonde*, et *la Fête de Thétys* (1610).

Daniel, portier de Cromwell, qui adopta les opinions, le langage, l'attitude et les gestes de Cromwell et arriva à faire mille excentricités qui le conduisirent à Bedlam, le Charenton de l'Angleterre. Il avait cependant réussi à faire quelques prosélytes, qui le regardaient comme un saint et un prophète.

Daniel (Gabriel, **le P.**), historien français, né à Rouen en 1649, mort à Paris en 1728. Ce savant jésuite enseigna dans divers collèges; devenu en 1692 le bibliothécaire de la maison professe à Paris, il se consacra à l'histoire. Il publia à partir de 1696 une *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, où il se préoccupe avant tout des sièges et des batailles. Mais ses qualités sérieuses d'érudit sont incontestables. Il les a montrées encore plus dans son *Histoire de la milice française* (1721), qui peut être utilisée avec profit même de nos jours. Philosophe et théologien, il a attaqué les doctrines de Descartes, et tenté une réfutation des *Provinciales* de Pascal dans ses *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe* (1694).

Daniel (Salvador), musicien français, né vers 1830, mort à Paris en 1871. Il devint professeur de musique à l'école arabe d'Alger. C'est alors qu'il publia : *la Musique arabe, ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien*, suivi d'un *Essai sur l'origine des instruments* (1863), et d'un *Album de chansons arabes, mauresques et kabyles*, transcrites pour piano. Daniel prit part au mouvement insurrectionnel de 1871; c'est dans ces circonstances qu'il eut un instant le titre de directeur du Conservatoire. Pris les armes à la main par les troupes régulières, il fut fusillé.

Daniel (don Salvador), musicien espagnol. Obligé de se réfugier en France à la suite de l'insurrection carliste de 1830, il se fixa à Bourges, où il devint organiste de la cathédrale et professeur de musique au collège royal et à l'Ecole normale. Il y publia : *Grammaire philharmonique* (1836); *Alphabet musical* (1838); *Cours de plain-chant* (1845); *Commentaires de l'Alphabet musical et de la Grammaire philharmonique* (1839).

Daniel (Henri-Joseph Du Commun du Locle, dit), sculpteur français. V. Du Commun.

Daniel, prince de Monténégro. V. Danilo.

Daniel (Charles), jésuite français, né à Beauvais en 1818, mort à Paris en 1892. Fils d'un magistrat, lui-même docteur en droit à vingt-deux ans, il entrait dès 1841, à Saint-Acheul, dans la Compagnie de Jésus. Ordonné en 1848, il se fit connaître dès 1852 par la part qu'il prit à la querelle des classiques et publia : *Des études classiques dans la société chrétienne* (1853). En 1856, il fonda, avec le P. Gagarin, Russe converti, le recueil périodique si connu sous le nom de *Etudes*. Il le dirigea jusqu'en 1870. Citons encore: *Les Jésuites instructeurs de la jeunesse française* (1880), et un recueil posthume de ses articles: *Questions actuelles* (1895).

Daniel de Volterra. V. Ricciarelli.

Daniel Cortis, roman d'Antonio Fogazzaro (1885). Daniel Cortis aime sa cousine Hélène, mariée à un homme méprisable, et il est aimé d'elle; mais il triomphe de sa passion et décide Hélène à suivre dans l'exil son indigne époux. Ce roman est un hymne à la volonté.

Daniele (Francesco), antiquaire napolitain, né à Caserte en 1740, mort en 1812. Nommé historiographe royal en 1778, il prit part aux fouilles d'Herculanum et devint, sous Joseph Bonaparte, directeur de l'Imprimerie royale. Les plus estimés de ses ouvrages sont : *le Forche Caudine illustrate* (Caserte, 1778); *Monete antiche di Capua* (Naples, 1802).

Daniell (Jean-Frédéric), physicien et chimiste anglais, né et mort à Londres (1790-1845). Il devint en 1814 membre de la Société royale de Londres, et fonda en 1816, avec le concours de Brande, la *Revue trimestrielle de la science et de l'art* (*Quarterly Journal of science and art*). Daniel devint successivement directeur de la Compagnie continentale du gaz, professeur de chimie au *King's College* (1831). On a de lui: *Essais météorologiques* (1823), *Essai sur le climat artificiel* (1824), *Introduction à la philosophie chimique* (1839). Il a laissé en outre un grand nombre de *mémoires*. On lui doit l'invention de la pile à deux liquides et celle de l'hygromètre à condensation.

Daniella n. m. Genre de légumineuses-cæsalpiniées, habitant les régions chaudes de l'Afrique. (Les daniellas sont des arbres résineux, dont une espèce, le *daniella thurifera*, produit une sorte d'encens. Il en existe d'ailleurs plusieurs variétés dont le bois [brun, jaune ou rose] est utilisé en gainerie, pour la fabrication des coques de bateaux de plaisance, etc.)

Danielli (Stephano), médecin italien, né à Butrio (Etats de Bologne) en 1656. Professeur à l'université de Bologne, il combattit les idées de Malpighi fondées cependant sur l'observation des faits. — Sa fille, Laure, fut célèbre par son érudition.

Danielson (Johan-Richard), historien et homme politique finlandais, né à Hauho en 1853. « Docent » d'histoire à l'université d'Helsingfors (1878), puis professeur (1880), il publia une œuvre considérable : *die Nordische Frage in den Jahren 1746-1751*. Ensuite il s'occupa de défendre son pays contre la politique de russification; de là le livre populaire *l'Union de la Finlande et de l'Empire russe* (1890). Membre de la Diète, il y fut un des avocats les plus écoutés des droits de la Finlande et, dès le début du conflit de 1899, l'un des plus fermes adhérents du parti des Vieux-Fennomanes. Il a été anobli en 1904.

Danien [*ni-in*] n. m. Etage le plus élevé de la série crétacée. (Le type en est le calcaire bryozoaire du Danemark.)

Danilevski (Nicolas Iakovlévitch), publiciste et savant russe, né à Moscou en 1822, mort à Tiflis en 1885. Chargé de missions pour l'étude de l'industrie de la pêche, il écrivit sur cette matière plusieurs ouvrages techniques très appréciés. On lui doit une importante étude sur *le Darwinisme* (1885-1887). Il est surtout connu par son livre *la Russie et l'Europe* (1871; 3e édit. en 1888), où il étudie, dans un esprit très nationaliste, « les rapports intellectuels et politiques du monde slave et du monde germano-roman », et qui est une des productions caractéristiques de l'école dite slavophile.

Danilevski (Grégoire Pétrovitch), romancier russe, né à Danilovka, dans le gouvernement de Kharkov en 1829, mort à Saint-Pétersbourg en 1890. Il fut fonctionnaire au ministère de l'instruction publique (1859) et rédacteur en chef du *Journal officiel*. Il a laissé un ouvrage sur *les Antiquités de l'Ukraine* (1866), mais surtout des romans, dont beaucoup sont construits sur un thème historique et évoquent la vie de la Russie méridionale : *les Réfugiés* (1864); *Mirovitch* (1879); *Potemkine sur le Danube* (1878); etc. Plusieurs ont été traduits en français.

Danillowicz (Stanislas), gentilhomme polonais, né

en 1609, mort en 1636, célèbre par sa bravoure et son patriotisme. Il consacra ses biens à la défense de son pays et prit part aux expéditions contre les Moscovites et les Suédois. Fait prisonnier par les Tatars, en Ukraine, il mourut en captivité, assassiné.

DANILO, nom de plusieurs princes de Monténégro : Pétrovitch-Niégosh **Danilo**, né à Niégosh en 1677, mort à Cetinjé en 1735, fut le premier *vladika* (prince-évêque) de la dynastie Pétrovitch-Niégosh. Elu en 1697, il fut un ennemi acharné des Turcs et, pour lutter contre eux, noua des relations avec la Russie en 1711. Il fit massacrer, en 1702, tous les Monténégrins passés à l'islamisme ou partisans de la Porte. — Pétrovitch-Niégosh **Danilo Ier**, né près de Cattaro en 1826, mort assassiné dans cette ville en 1860, devint prince de Monténégro en 1851, après la mort de son oncle Pierre II. Il fut tout dévoué à l'idée « yougoslave ». Il lutta contre la Turquie en 1852-1853. Après la guerre de Crimée, au Congrès de 1856, il réclama vainement à l'Europe l'abrogation de la suzeraineté ottomane et l'agrandissement territorial du Monténégro. Les Turcs lui déclarèrent la guerre. Leur invasion fut arrêtée à Grahovo, où le pacha Hussein subit une défaite complète. L'Europe mit fin aux hostilités (1858) et la Turquie, l'année suivante, reconnut à moitié l'Etat monténégrin. A l'intérieur, l'œuvre capitale de Danilo fut de substituer au régime théocratique un gouvernement laïque. Il promulgua un Code pénal. Il eut pour successeur son neveu Nicolas. — **Danilo-Alexandre**, né en 1871 à Cetinjé, fils aîné du prince Nicolas Ier et de la princesse Milena. Il épousa en 1899 Militsa, duchesse de Mecklembourg.

Danilo Ier (ORDRE DE) ou **de l'Indépendance**, ordre monténégrin, fondé en 1852 par Danilo Ier et composé de quatre classes. Le ruban est blanc, avec liséré rouge sur chaque bord. (Depuis la réunion du Monténégro au royaume des Serbes, Croates et Slovènes, cet ordre a cessé d'être conféré.)

DANILOV, ville de la R. S. F. S. R. (gouv. de Iaroslav), sur la Pelenda, affluent de la Lounka ; 7.630 hab. Ch.-lieu de district. Fabriques de couleurs et de bougies ; blanchisseries. Au début du XVIIe siècle, victoire des troupes impériales sur les partisans du faux Dimitri.

DANILOV (Kircha *ou* Cyrille), poète et rapsode cosaque du XVIIe siècle, originaire de la région de Kiev. Il fut le premier en Russie à entreprendre de rassembler les contes et chants populaires. Ses recueils, abondants mais de valeur douteuse, ne furent publiés qu'en 1804, à Moscou, puis en 1818, par les soins du comte Roumiantsov. Une commission officielle a édité, en 1878, les *Anciennes Poésies russes* réunies par lui.

DANILOV (Maxime), littérateur russe, né en 1722, mort vers 1785. Il écrivit de curieux *Mémoires*, qui s'arrêtent au règne de Catherine II, et qui ont été publiés à Moscou en 1842.

DANILOVKA, bourg de R. S. F. S. R. (gouv. de Saratov), sur un sous-affluent du Don par la Medvieditza ; 4.100 hab. Céréales.

DANILOVKA Bolchaïa, bourg de la République soviétique ukrainienne (gouv. de Kharkov) ; 2.500 hab.

DANILOVSKAÏA, bourg de la R. S. F. S. R. (gouv. et faubourg industriel de Moscou), sur la Moscova ; 4.000 hab. Forges, fabrication de machines, toiles, étoffes de laine et de coton.

DANILOWICK (Ignace), jurisconsulte polonais, né à Hryniewicze en Podlachie en 1789, mort à Grefenberg en 1843 ; auteur de *Recherches historiques sur les Tsiganes* (1824) ; *Coup d'œil historique sur le droit lituanien* (1837) ; etc.

DANILOWSKI (Gustave), romancier polonais, né à Tsivilsk (gouv. de Kazan) en 1871, mort à Varsovie en 1927. Il est le représentant le plus marquant de l'école de Zeromski, dont l'influence est sensible d'abord dans ses poésies, parmi lesquelles *Dans une île* (1901), poème social allégorique qui fixa l'attention sur lui, puis dans ses romans et nouvelles : *les Jours passés* (1902) ; *l'Hirondelle* (1907), considéré comme sa meilleure œuvre ; *Marie-Madeleine* (1912) ; *Lilli* (1917) ; *le Bruit des pas* (1919) ; etc.

DANIS (Marie-Henry-*Robert*), architecte français, né en 1879 à Belfort (Haut-Rhin). Elève de Deglane il fut d'abord nommé architecte de Trianon. Technicien de grand goût, il a construit en ciment armé un charmant hôtel, rue de Remusat, à Paris, installé la chapelle du paquebot *Ile-de-France* et élevé le monument national de l'Hartmannswillerkopf ainsi que la nouvelle église Saint-Jean, à Rouen. Directeur des Beaux-Arts, à Strasbourg en 1919, il a fondé là l'Ecole régionale d'architecture. On lui doit des études sur Kléber et sur le Trianon de porcelaine.

DANISCHMEND [*nich'-mènnd'*] n. m. (mot persan signifiant *savant, lettré*). En Turquie, on donne ce nom aux plus avancés des *softas* étudiants qui veulent devenir *ulémas*. Ils sont souvent appelés comme assesseurs dans les tribunaux.

DANISCHMEND n. m. pl. Nom d'une dynastie orientale turkmène fondée par un maître d'école turkoman, un *danischmend*, auquel le sultan Alp-Arslan *le Seldjoukide* confera l'émirat en 1063, dynastie qui régna pendant le XIIe siècle sur une partie de l'Anatolie et fut renversée par le sultan Kilidj-Arslan en 1174.

DANITCHITCH (Georges), philologue serbe, né à Novisad ou Neusatz (Hongrie) en 1825, mort à Zagreb (Agram) en 1882. Il étudia à Budapest, puis à Vienne, où il fit la connaissance de Karadjitch. Il devint, en 1867, secrétaire de l'Académie yougoslave de Zagreb, puis, en 1873, professeur de philologie slave à Belgrade. Revenu à Zagreb en 1877, il y fut chargé de publier le *Dictionnaire serbo-croate* édité par l'Académie, mais n'eut pas le temps d'achever sa tâche. Par ses nombreux articles et mémoires, comme par ses ouvrages, tels que la *Syntaxe de la langue serbe* (1858), le *Dictionnaire de l'ancienne langue serbe* (1862-1863), les *Racines de la langue serbo-croate* (1877), il a élevé l'érudition serbe à un haut niveau et a été, avec Karadjitch, le créateur de la langue serbo-croate littéraire. Le centenaire de sa naissance a été célébré en 1925 par la Yougoslavie et, à cette occasion, l'Académie royale serbe a réuni et réédité ses principaux travaux sur l'accentuation du serbo-croate.

DANITES, membres de la tribu de *Dan*. V. DAN.

DANJOU (Jean-Louis-Félix), musicien et écrivain français, né à Paris en 1812, mort à Montpellier en 1866, organiste de Notre-Dame, à Paris (1840). Il découvrit dans le midi de la France et en Italie de nombreux manuscrits musicaux du moyen âge et publia, avec Cimber, les *Archives curieuses de l'histoire de France...* ou *Collection de pièces rares, etc.* Il s'associa à la maison de facture d'orgues Daublaine et Callinet. On lui doit des répertoires de musique religieuse et de nombreux articles, notamment *De l'état et de l'avenir du chant ecclésiastique en France* (1844). Comme compositeur, il a publié trois messes et un *Tantum ergo*.

DANJOUTIN, comm. du Territoire et à 2 kil. de Belfort, sur la Savoureuse ; 2.730 hab. Ch. de f. Territ. Belfort. Forts importants. Fabriques de câbles.

DANKALI (PAYS), région de l'Ethiopie orientale s'étendant au pied des hautes terres, au long de la mer Rouge et du golfe d'Aden, au nord du golfe de Tadjoura. Ce pays aride et peu peuplé est habité par les *Danâkil* ou *Afar*. V. DANÂKIL.

DANKOV, ville de la R. S. F. S. R. (gouv. de Riazan), sur une hauteur dominant le Don ; 10.470 hab.

DANKOVSKY (Grégoire), philologue hongrois, né à Teltch en 1781, mort à Presbourg en 1857. Il écrivit de nombreux ouvrages relatifs aux origines et à la langue des Magyars, notamment *Magyaricæ linguæ lexicon criticoetymologicum* (Presbourg, 1833).

DANLOUX (Pierre), peintre français, né et mort à Paris (1753-1809). Après avoir étudié en Italie, il travailla à Paris puis en Angleterre et exécuta un grand nombre de portraits, notamment ceux du *général Gordon*, de l'*amiral Keithe*.

DANNAT (William T.), peintre américain, né à New-York en 1853. S'étant rendu très jeune en Europe, il étudia à Munich et à Paris en 1879. Le musée de New-York conserve le *Quatuor* (1884), et celui de Chicago la *Sacristie en Aragon* (1885) ; le *Portrait de la mère de l'artiste* suivit en 1886, et la *Femme en rouge* (musée du Luxembourg) parut à l'Exposition de 1889 (Paris). En 1890, il envoya au Salon *Femme espagnole et Contrebandier*, effet de lumière artificielle (musée de Philadelphie) ; une autre toile de *Femmes espagnoles* (1893) et le portrait de la *Belle Otero* (1895).

DANNECKER (Johann-Heinrich VON), sculpteur allemand, né et mort à Waldenbuch, près de Stuttgart (1758-1841). En 1780, il devint sculpteur de la cour ; il visita Paris en 1783, et travailla dans l'atelier de Pajou. A Rome en 1785, il revint en 1790 dans son pays, fut professeur de sculpture à la *Karlsacademie*, et fut employé par le duc Charles à la décoration de ses châteaux. On lui doit *Sapho couchée*, la fameuse *Ariane à la panthère*, commencée en 1806 et achevée en 1814 ; un *Christ* colossal, dont il fit deux exemplaires : l'un pour une église de Moscou, l'autre pour le mausolée de la famille Tour-et-Taxis, à Ratisbonne, etc.

DANNEMARIE, ch.-lieu de cant. du Haut-Rhin, arrond. et à 10 kil. d'Altkirch ; 1.270 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Occupée le 7 août 1914, abandonnée le 11, réoccupée le 16, abandonnée le 25 et enfin définitivement reprise au début de septembre 1914, Dannemarie fait partie du coin d'Alsace que la France a gardé toute la Guerre. Elle a été sérieusement endommagée. — Le canton a 32 comm., et 9.250 hab.

DANNEMOINE, comm. de l'Yonne, arrond. d'Avallon, et à 5 kil. de Tonnerre ; 405 hab. Vins rouges d'un bouquet délicat (côte des Olivottes, etc.)

DANNEMORA, paroisse de Suède (län d'Upsala) ; 1.300 hab. Mines de fer, exploitées depuis 1481.

DANNEMORITE [*da-ne*] n. f. (de *Dannemora* nom de lieu). Substance minérale, appartenant au genre amphibole. (Variété d'actinote.) [On écrit aussi DANEMORITE.]

DANNER [*da-nèr'*] (Louise-Christine RASMUSSEN, comtesse DE), épouse morganatique du roi de Danemark Frédéric VII, née à Copenhague en 1815, morte à Gênes en 1874. Issue d'une famille pauvre, elle inspira une vive passion au prince royal qui, à son avènement, en 1848, la nomma baronne puis comtesse, et deux ans plus tard l'épousa.

DANNESKJOLD-SAMSOE, nom d'une famille noble de Danemark qui descend des fils légitimés de Christian V et de Sophie-Amélie Moth, comtesse de Samsoe : l'aîné, CHRISTIAN-GYLDENLOEVE (1674-1703), fut feld-maréchal et vice-roi de Norvège ; — Son fils FRÉDÉRIC, comte de Danneskjold-Samsoe (1703-1770) devint chef de la marine et ministre d'Etat. — Plusieurs autres membres de cette famille ont occupé de hautes fonctions en Danemark.

DANOIS [*noi*], **E** habitant ou originaire du Danemark : *Les* DANOIS.

— *Adjectiv.* Relatif au Danemark ou à ses habitants : *La littérature* DANOISE.

— Hist. *Impôt danois*, Dénomination sous laquelle on désigne parfois le DANEGELD (v. ce mot).

— Zool. *Chien danois*, ou substant. *Danois*, Chien à poil ras, originaire du Danemark. V. la partie *encycl.* || *Race danoise*, Race de moutons originaire du Danemark, et dont les représentants se rencontrent dans toute l'Europe septentrionale (Russie, Suède, Norvège, Danemark, Allemagne, France, Ecosse, Irlande) : *Les moutons de* RACE DANOISE *ont été introduits en France par Sully.*

— N. m. Langue danoise : *Etudier le* DANOIS.

— N. f. Art milit. Sorte de hache d'armes pareille à celle dont se servaient les Danois.

— ENCYCL. Linguist. Le *danois* forme, avec le suédois, le norvégien et l'islandais, le rameau septentrional ou scandinave des langues germaniques. Il se parle dans le royaume de Danemark, la partie nord du Slesvig, l'île Bornholm, la Norvège, où il est la langue des lettrés, à l'exclusion du norvégien resté un idiome populaire, et sur quelques points de la Suède méridionale. Le danois du Jydland et du Slesvig diffère sensiblement du danois insulaire et du dialecte de Bornholm. Le danois littéraire est celui des îles ; c'est une langue douce, moins harmonieuse cependant que le suédois. Son vocabulaire contient une forte proportion d'éléments étrangers : les mots allemands y entrent pour un tiers. L'histoire scientifique de la langue danoise n'est pas encore faite.

Chien danois.

— Zool. Il y a deux races de *chiens danois* : le *petit danois* appelé encore *chien de Dalmatie*, de la taille d'un petit braque, et le *grand danois*, le plus haut des chiens, aux formes élancées et robustes. Les danois sont peu intelligents, apathiques et peureux, ce qui les rend dangereux. On les fait descendre de l'ancien chien de chasse au sanglier dénommé autrefois *alan* ou *vautre*. La taille du grand danois atteint $0^m,75$ à $0^m,90$ au garrot. Le poil est ras et serré ; la robe est tantôt fauve unicolore, tantôt bringée, tantôt tachetée (fond blanc avec taches noires ou grises irrégulières).

DANRÉE n. f. Métrol. Anc. mesure agraire de la Champagne, valant environ $5^a,6$.

DANRÉMONT [*mon*]. Biogr. V. DAMRÉMONT.

DANRIT [*ri*]. Biogr. V. DRIANT.

DANS [*dan*] prépos. (de la prépos. *de* et de l'anc. franç. *ens* dérivé du lat. *intus*, dedans). *Dans* avait au XVIIe siècle un sens plus étendu qu'aujourd'hui et s'employait plus souvent à la place de *à* (DANS *l'occasion* [Bossuet]), de *en* (DANS *le public* [Bossuet]), de *chez* (DANS *les vieillards* [Bossuet]), de *de la part de* (DANS *un homme mourant* [Bossuet]), de *sur* (DANS *la scène de « Priam »* [Racine]), de *selon* (DANS *les bonnes règles* [Bossuet]), de *vu* (DANS *les bontés que vous avez pour moi* [Molière]).

— *Dans* marque des rapports de lieu, de temps, de situation physique, matérielle ou morale, de convenance ou conformité :

Le lieu : *Etre* DANS *Paris, sa chambre. Serrer le linge* DANS *une armoire. L'ennemi est* DANS *nos murs. Inscrire un angle* DANS *un cercle. Jeter le papier* DANS *le feu. Rentrer* DANS *la ville. Rome n'est plus* DANS *Rome, elle est toute où je suis.* (Corneille.) ; — et *par extens.* Au milieu de : *Faire périr quelqu'un* DANS *les flammes.* DANS *l'assemblée.* DANS *le peuple.* || Au sens de *chez* : DANS *les histoires.* DANS *les dialogues de Platon.* DANS *Cicéron.* || En tirant de : *Boire* DANS *la rivière. Dérober quelque chose* DANS *une maison.*

— *Fig.* : DANS *les hommes sensés.* DANS *notre esprit.* DANS *la pensée d'un despote, les peuples sont faits pour les rois. Se précipiter* DANS *les désordres. Non, ne descendez point* DANS *ces humilités.* (Molière.) *La témérité, qui est une qualité* DANS *un soldat, devient un défaut chez un général.* (La Rochefoucauld.) ;

Le temps : DANS *les siècles passés. Il vint* DANS *la nuit. Travailler* DANS *le jour.* DANS *le repas. Il est* DANS *sa quinzième année.* DANS *trois jours il sera là.* DANS *une heure il ne sera plus temps.* DANS *combien de temps te verrai-je?* DANS *ces circonstances. Les vieillards vivent* DANS *le passé, les jeunes gens* DANS *l'avenir, l'homme mûr et sage* DANS *le présent.* (Mme de Maintenon.) *Tous les chiens de ses basses-cours composaient une meute* DANS *le besoin* [à l'occasion]. (Voltaire.)

La situation physique, matérielle, morale, etc. : DANS *l'âge mur,* DANS *la vieillesse. Etre* DANS *la joie,* DANS *le deuil,* DANS *l'embarras. Etre* DANS *la misère. Etre* DANS *l'armée, la magistrature. Vivre* DANS *l'oisiveté. Vivre* DANS *l'attente,* DANS *l'espérance.* DANS *vos brusques chagrins je ne puis vous comprendre.* (Molière.) *Quiconque se possède* DANS *son âme et* DANS *son corps, celui-là est libre.* (Lacordaire.) *Versé* DANS *les sciences.* DANS *la pensée, le dessein, l'intention de...* (Avec la pensée, etc., de...) ;

La convenance, la conformité : *Nombres qui sont entre eux* DANS *un rapport voulu. Contrat qui est* DANS *les formes. Terme qui ne peut entrer* DANS *une conversation choisie. Prendre un mot* DANS *ses diverses acceptions.* DANS *la mesure de ses forces, de ses obligations. Adorer Dieu* DANS *ses créations.*

— *Il est dans,* Il appartient, il convient à : IL EST DANS *la jalousie de l'ambition de détruire pour posséder.* (Raynal.)

— GRAMM. *Dans* et *En*. Ces deux prépositions ont souvent une même signification ; par exemple dans ce vers de Boileau sur le jeune homme : *Est vain* DANS *ses discours, volage* EN *ses desseins.*

Toutefois on emploie *dans* plutôt que *en* devant un nom déterminé (bien qu'on dise aussi : EN *l'absence de,* EN *l'honneur de,* EN *la présence de,* EN *ce moment,* etc.) : *Conduire* EN *prison. Renfermer* DANS *la prison de la Santé. Ranger les troupes* EN *bataille. Avoir un cheval tué* DANS *le combat.*

A cause du sens plus précis de *dans*, on l'emploie de préférence devant un nom de ville, et *en* devant un nom de contrée ou de région (sauf quand ce nom est précédé de l'article) : DANS *Paris,* DANS *Madrid.* EN *France,* EN *Espagne.* DANS *la France.* — La présence ou non de l'article joue donc un rôle prépondérant dans l'emploi de *dans* ou de *en*. Ainsi l'on dit, selon les cas : EN *paix,* EN *guerre,* EN *colère,* EN *songe,* ou DANS *la paix, la guerre,* etc. (Mais, lorsque l'article est élidé, *en* peut parfois remplacer *dans* : EN *l'état où je suis.* — De plus, *en* s'accommode aussi bien que *dans* de tous les pronoms et de tous les équivalents de l'article ; ici aucun choix ne s'impose : on dit tout aussi bien EN *cette occasion,* que DANS *cette occasion.*)

Quand il s'agit du temps, on ne peut pas employer indifféremment *dans* et *en*. *Dans* en effet marque la date, et *en* la durée d'une action : *Je partirai* DANS *trois jours. Il est mort* EN *trois heures.*

— Une dernière remarque s'impose : *En*, en langage commercial, s'emploie de préférence à *dans* pour marquer l'état, la qualité : *Un ouvrier* EN *chambre, Un négociant* EN *soieries.*

Égypte
Ménades
Grèce
Pyrrhique
Rome
Kermesse
Pastourelle
Bal sous Henri III
Pavane
Ballet des Fées
Menuet
Danseur grotesque paysan
Gavotte
Bal costumé sous Louis XV
Ballet de la nuit
Louis XIV en soleil
Ballet d'opéra XVIIIe S.
Ronde
Valse
Quadrille

DANSE

Bayadere
Danseuse Hindoue
Danseuses Cambodgiennes
Aimee
Danse Ecossaise
Danse Gitane
Danse Japonaise
Tarentelle
Danse Espagnole
Danse acrobatique
L'Oiseau de feu Ballet Russe
Danse moderne
avec orchestre de jazz
Ronde Bretonne
Bourree
Classe de danse

DANSABLE adj. Qui peut être dansé : *Valses non* DANSABLES.

DANSAILLER [*sa-yé*] v. intr. (péjor. de *danser*). *Fam.* Danser maladroitement.

DANSANT [*san*], **E** adj. Qui danse, aime à danser : *Grâces* DANSANTES. *Jamais je n'ai vu une petite fille si* DANSANTE *naturellement.* (Mme de Sévigné.) || Où l'on danse : *Une soirée* DANSANTE. || Propre à faire danser : *Un air* DANSANT. *Les notes* DANSANTES. (A. Chénier.)

DANSE n. f. (subst. verbal de *danser*). Suite de mouvements cadencés du corps, le plus souvent réglés par la musique ; art de danser : *La* DANSE *peut se compter parmi les arts, parce qu'elle est asservie à des règles.* (Voltaire.) || Ensemble de pas portant ordinairement un nom particulier, comme le menuet, la gavotte, la polka, la valse, le black-bottom, le charleston, etc. : *Une nouvelle* DANSE. || Manière de danser : *Avoir une* DANSE *vive et légère.* || Action de plusieurs personnes qui dansent ensemble : *Commencer la* DANSE. DANSE *interrompue.* || *Pop.* Lieu où l'on danse : *Revenir de la* DANSE.

— *Danse basse* ou *Danse noble* ou *terre à terre,* Danse tranquille, grave, dans laquelle on ne quitte pas terre : *Le menuet est une* DANSE BASSE. || *Danse par haut,* Danse vive, légère, dans laquelle on s'enlève de terre : *La gavotte était une* DANSE PAR HAUT. || *Danse de caractère,* V. CARACTÈRE, et la partie *encycl.* || *Danse d'expression,* Sorte de pantomime. || *Danse d'imitation,* Imitation grotesque du maintien ou du langage de certaines personnes. || *Danse sur la corde,* Exercices sur une corde tendue. || *Danse de l'épée,* Sorte de danse pyrrhique, qui était autrefois en usage chez les Suisses.

— *Pop.* Correction manuelle, ou simplement grosse réprimande : *Donner, Recevoir une* DANSE.

— Loc. div. *Mener, Ouvrir, Commencer la danse,* En diriger l'exécution, danser le premier ; et *au fig.* Entrer le premier en action, ou Souffrir le premier quelque chose de fâcheux. || *En danse,* En train. || *Entrer en danse,* Commencer à danser ; et *au fig.* Commencer à agir. || *Avoir l'air à la danse,* Etre disposé à danser ; et *au fig.* Etre disposé à agir ; être gai. || *Avoir le cœur à la danse,* Etre dispos, de bonne humeur.

— Loc. prov. **Cela vient comme tambourin en danse,** Cela vient fort à propos. (Le tambourin était un instrument de danse.) || **Après la panse, la danse,** Après avoir festiné, on songe ordinairement à danser, ou à se divertir de quelque autre manière.

— Mus. *Air de danse,* ou simplement *Danse,* Air composé pour faire danser : *Ecrire, Jouer une* DANSE, *un* AIR DE DANSE. || *Danse d'ours,* Composition musicale dans laquelle un violon exécute un air villageois, tandis que les basses ronflent en pédale, ce qui imite le son de la musette.

— Pathol. *Danse de Saint-Guy.* Syn. de CHORÉE.

— Encycl. Hist. La *danse* est aussi vieille que le monde. Comme son rythme est essentiellement lié à celui de la musique, c'est en chantant, sans doute, que les premiers hommes accompagnèrent leurs danses primitives, parfois aussi avec les battements de leurs mains ; et, plus tard, c'est au son du chalumeau qu'ils réglèrent leurs mouvements, en attendant qu'ils eussent trouvé dans la lyre et la harpe des instruments plus harmonieux.

De tout temps, dans l'antiquité, la danse s'est produite sous deux formes : danse sacrée ou hiératique, participant aux cérémonies religieuses, et danse profane, destinée aux divertissements publics et populaires. Et, précisément, les peuples sauvages conservent ces deux caractères de la danse : ils ont des danses religieuses et parfois funèbres, et des danses joyeuses.

La Bible nous apprend que la danse était d'un usage fréquent chez les Hébreux. On sait que David dansa devant l'arche. Dès sa sortie d'Egypte, le peuple de Moïse avait des danses sacrées et régulières, danses mystérieuses qui faisaient partie du culte, ce que prouve d'ailleurs, par corruption, celle à laquelle il se livrait dans le désert autour du Veau d'or. Les Hébreux avaient aussi des danses nobles, que les vierges d'Israël exécutaient dans les cérémonies publiques pour célébrer d'heureux événements, tels que les victoires remportées sur les ennemis, et pour exalter la gloire des héros de la patrie.

Chez les Egyptiens aussi, la danse fut profondément en honneur. Mais c'est chez les Grecs, peuple essentiellement artiste, où elle entrait dans l'éducation nationale, qu'elle atteignit son plus haut point de splendeur. Elle faisait partie non seulement de toutes les cérémonies solennelles, religieuses ou civiles, mais de toutes les réjouissances, de tous les jeux publics, prenant toutes les formes et se prêtant à tous les sujets. Tous les monuments nous rappellent l'extrême variété et l'étonnante multiplicité des danses grecques. Il y avait les danses militaires, telles que la Pyrrhique (pratiquée surtout en Thrace et dans la Thessalie), la Prylide, l'Opoplocia, la Memphitique, dont on attribuait l'invention à Minerve, et qui se dansait avec l'épée, le javelot et le bouclier, la Castoréenne ; les danses modestes, comme la Caryatis, familière aux vierges de Laconie ; les danses joyeuses, comme l'Anagogie ; les voluptueuses, comme l'Ionienne ; les bachiques, comme la Gymnopédice ; les obscènes, comme la Phallique, aussi en l'honneur de Bacchus.

Il y avait encore la Cordace, l'Emmeleia et la Sicinnis, qui étaient des danses théâtrales, la Pourprée, consacrée à Diane, la Bibasis, danse lacédémonienne, le Choréion, l'Hormus, la Kallynique, l'Eclatèsma ; puis les danses Nuptiales, de l'Hymen, de l'Innocence, etc.

Des Grecs la danse passa chez les Romains, mais elle n'y parut que tard, et combien dégénérée ! Elle perdit, chez ce peuple lourd et sans grâce, tout son charme et la fleur de sa poésie. Les Romains dédaignèrent la danse pour eux-mêmes ; ils n'admirent la danse que comme spectacle. Celle-ci n'eut donc, chez eux, aucun caractère particulier, et fut surtout mêlée à la pantomime. S'ils s'en montrèrent friands au théâtre, s'ils couvraient d'or et d'applaudissements un Bathylle ou un Pylade, pourtant ils la méprisaient à ce point qu'un chevalier était à jamais privé de sa noblesse lorsqu'il avait commis la faute de s'y livrer.

En France, les anciennes danses étaient, dans le genre noble et pompeux : la sarabande, la pavane, la courante, puis la passacaille, la gavotte, le menuet ; dans le genre vif et gai, la gaillarde, la mariée, les canaries, le passepied, le rigaudon, le tambourin, les tricotets, le trihori, la volte ; puis encore la chaconne, la bocane, la loure, le branle, la guimbarde, la romanesque, la musette, les manches vertes, la babette, la duchesse, le tordion, la trèche. En regard des danses de ville, il faut citer les danses villageoises, telles que la bourrée d'Auvergne, la villanelle, la farandole, et les danses caractéristiques de certaines fêtes, telles que la Saint-Jean, la danse des brandons, etc.

Les mœurs dansantes se sont depuis longtemps modifiées. La contredanse, d'abord, est devenue universelle ; la contredanse, qui a changé son nom en celui de quadrille, et dont les cinq figures s'appelaient pantalon (ou chaîne anglaise), été (ou avant-deux), poule, pastourelle (ou trénitz) et boulangère (ou finale).

Avec la contredanse, devenue le quadrille, c'est la valse qui, pendant longtemps, en France, régna en souveraine. La valse (que naguère on écrivait *walse*) passe généralement pour être d'origine allemande ; d'aucuns affirment pourtant qu'elle est bien française et qu'elle dérive exactement de notre ancienne volte, danse tournante, comme elle, à trois temps musicaux. Quoi qu'il en soit, elle fut, avec le quadrille, la danse la plus en faveur dans les bals, dont le répertoire se complétait avec la polka, la mazurka, la redowa, qui nous venaient de Pologne, la scottish qui, comme son nom l'indique, nous venait d'Ecosse, et deux variétés de quadrille : le quadrille des lanciers, qui était d'importation anglaise, et le quadrille américain. Quant au galop, qui est simplement une sorte de sauteuse, il servait de finale facultatif au quadrille ou au cotillon. Ajoutons à ces danses le pas de quatre, la berline, le pas des patineurs, etc. Nous ne parlerons pas du cancan, qui, comme le chahut, n'était qu'une basse déformation du quadrille.

Vers 1890, le boston, qui nous venait d'Amérique (les Américains disent *the waltz*), fit son apparition en France et ne tarda pas à conquérir tous les suffrages et à détrôner la vieille valse à trois temps. Aujourd'hui encore, sous le nom de valse hésitation, on danse un boston légèrement transformé. Puis vers 1910 apparut le tango, qui, après bien des vicissitudes et très modifié comme musique et comme pas, fut admis par tout le monde.

Après la Grande Guerre, on vit paraître le one-step et le fox-trott. Le shimmy ne fit qu'une courte apparition. Enfin, en 1926, la société s'engoua du charleston, d'origine nègre, dont l'allure excentrique scandalisa bien des gens, mais qui cependant obtint lui aussi le plus grand succès.

Chaque peuple a ses danses particulières, d'un caractère national bien déterminé. En Espagne, les danses sont nombreuses et essentiellement originales, généralement accompagnées par la guitare, les castagnettes et le tambour de basque, souvent même avec des battements de mains et des frappements de pieds, sur une musique qui est généralement à trois temps plus ou moins vifs, parfois à six-huit. Tantôt morbides et languissantes, tantôt impétueuses et effrénées, ces danses sont souvent voluptueuses jusqu'à la lasciveté : ce sont le fandango, le boléro, la cachucha, le jaleo, la jota, le tango, la gallegada, la séguedille, le zapateado, le zorongo, dont beaucoup sont des souvenirs des anciens Maures envahisseurs. En Italie, la danse, aussi très caractéristique, est seulement joyeuse et d'un entrain endiablé. C'est la tarentelle napolitaine, la sicilienne, la saltarelle des environs de Rome, la forlane des gondoliers de Venise, la trévisane du Frioul. Chez les Allemands, et surtout en Autriche, c'est la valse qui règne en souveraine, entourée, comme chez nous, de la polka et de la mazurka. A part l'allemande, dont on ne parle plus guère, on ne voit pas de ce côté de danses originales. C'est la Pologne surtout qui nous offre des danses caractéristiques, avec la chevaleresque polonaise, au rythme plein de noblesse et d'élégance ; avec la sémillante cracoviak ; avec la mazurka, illustrée par tant de musiciens, en tête desquels il faut surtout citer Chopin ; avec la polka, qui depuis un demi-siècle s'est répandue par toute l'Europe. L'Angleterre ne brille pas sous ce rapport, et si la gigue est bien un fruit du terroir, cette danse n'a assurément avec « l'art de Terpsichore » qu'une parenté bien lointaine. Il en est autrement de la Hongrie, qui se présente à nous, d'une part avec la hongroise, danse élégante et fière, qui n'est pas sans une sorte d'analogie avec la polonaise, d'autre part avec l'entraînante csarda, que tant de musiciens ont popularisée.

La Russie a certainement, dans diverses parties de son immense territoire, des danses originales d'une saveur particulière, mais les noms en sont peu connus en Occident ; quand nous aurons mentionné la canaïca et la cosaque, il nous restera à dire que les danses petites-russiennes, les danses circassiennes et celles de l'Ukraine, entre autres la kastachok, sont surtout réputées. Les Grecs modernes ont la candiote, l'ionienne, l'angrismène, quelques autres encore, dans lesquelles se retrouvent de nombreux vestiges des antiques traditions.

Pour terminer cette énumération, nous signalerons encore la valaque, la matelote, danse burlesque qui est, en Hollande, celle des gens de mer, puis, pour la Turquie, la danse des derviches, peinte d'une façon si saisissante par Beethoven dans ses *Ruines d'Athènes,* et la danse des almées ; mais ces dernières sont des danses professionnelles, de même que dans l'Inde la danse des bayadères, et, en Egypte, la danse du ventre. Cela sert à prouver, toutefois, que la danse est chose universelle, puisqu'on la retrouve encore en Afrique avec la chica, à Java et à Ceylan avec le tantac, chez les Indiens sauvages de l'Amérique avec la danse du feu, la danse du scalp, la danse des funérailles.

— Iconogr. Les Grecs avaient personnifié la *danse* en Terpsichore, l'une des neuf Muses (v. TERPSICHORE) ; mais elle n'était pas la seule divinité antique amie de cet art. Les autres Muses, les Grâces, les Bacchantes, les Nymphes des bois, des prairies et des eaux, et quelques dieux rustiques, tels que les Faunes et les Satyres, ont été souvent représentés par les poètes et les artistes comme formant des chœurs, en compagnie des Ris et des Amours.

On a donné le nom de *bacchanales* aux danses formées par les bacchantes et les faunes. Cette désignation a été appliquée quelquefois aussi aux danses d'Amours. V. BACCHANALES. Le musée des Offices, à Florence, possède des bas-reliefs de Donatello, où sont figurés des sujets analogues. Mantegna et le Poussin ont représenté la *Danse des Saisons ;* Jules Romain a peint la *Danse des Muses ;* l'Albane, la *Danse des Amours* (musée de Milan).

Après les danses mythologiques et allégoriques, l'art s'est appliqué à représenter les danses, plus ou moins élégantes, de notre monde. Breughel le vieux, Ostade, Teniers, et beaucoup d'autres artistes néerlandais ont peint avec plus ou moins de réalisme des *Danses de paysans,* de joyeuses *Kermesses.* Le Louvre a de Rubens un tableau sur ce sujet, peint avec une verve extraordinaire. Watteau, Pater, Lancret, ont peint aussi des *Danses villageoises* ou *champêtres,* mais leurs bergers et leurs bergères enrubannés ont une coquetterie qu'on ne trouve que dans les pastorales de l'opéra-comique. Le Bas a gravé, d'après Ch. Parrocel, une *Danse à l'italienne ;* J.-B. Le Prince a montré la *Danse russe.* Un curieux tableau de P. Aertsen, au Riik museum d'Amsterdam, représente la *Danse des œufs.* La *Danse,* groupe allégorique par Carpeaux, qui décore la façade du théâtre de l'Opéra, à Paris, est une des œuvres les plus fougueuses de la statuaire contemporaine (1869). [V. planches *Beaux-Arts XLI et XLII.*]

Danse macabre ou **Danse des morts.** On appelle ainsi une représentation allégorique où toutes les conditions humaines, depuis le pape, l'empereur et la grande dame jusqu'au dernier mendiant, entraient tour à tour dans une danse fantastique dont la Mort était le coryphée. Ces sortes de compositions ne remontent qu'au XIVe siècle, et elles sont encore en honneur au XVIIIe siècle. La danse macabre s'étalait généralement dans les chapelles, les églises et les cimetières.

Danse macabre (la Mort et le Couple).

Dans la chapelle baptismale de Sainte-Marie, de Lubeck, une ronde macabre fut peinte en 1463. Dans l'église de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), vers la fin du XVe siècle, on peignit une danse macabre, maintenant presque entièrement détruite. Une procession des morts, sculptée en pierre calcaire, dans l'église de Cherbourg, remonte à la fin du XVe siècle. Berne possède une danse macabre due au peintre Nicolas Manuel. Il l'exécuta de 1515 à 1520. Les trente et une colonnes du cloître Saint-Maclou, à Rouen, portent chacune, à leur chapiteau, deux figures sculptées, représentant un personnage vivant entraîné dans la tombe par un cadavre (1525).

Les danses des morts imprimées et gravées se réduisent à trois types : 1° la *Danse macabre,* imprimée à la fin du XVe siècle, dont la première édition connue est de 1485 ; 2° la *Danse des morts* de Bâle ; 3° les figures de la Mort, gravées d'après Jean Holbein.

A l'époque du concile de Bâle, et lorsque la peste venait de ravager cette ville, les pères du concile firent peindre à fresque, sur un mur de l'église Saint-Jean, une danse des morts. Les Bâlois attribuèrent longtemps ces fresques à Holbein. Le nom du véritable auteur ne nous est point parvenu. Au commencement du XIXe siècle, le mur sur lequel elles étaient appliquées fut abattu, et on en détacha un petit nombre de panneaux assez bien conservés, que l'on voit aujourd'hui à la bibliothèque de Bâle.

Danse macabre, titre d'une œuvre de Franz Liszt, pour piano et orchestre, et d'un célèbre poème symphonique de Camille Saint-Saëns (1874) : une première version de cette dernière œuvre a existé sous forme d'une mélodie, pour chant et piano (1873). Elle a été orchestrée par la suite.

DANSER [*sé*] v. intr. (du francique *dintjan,* se mouvoir de ci de là). Exécuter des danses, mouvoir le corps en cadence : *David* DANSE, *avec le reste de son peuple, autour de l'arche.* (Massillon.)

— *Par anal.* Faire une série de mouvements réguliers et rapides : *Rayon de lumière qui* DANSE *au plafond. L'ombre joyeuse* DANSE *autour du noir foyer.* (V. Hugo.) *Les chèvres* DANSENT *sur les rochers. Faire* DANSER *son cheval.* || Faire une série de mouvements rapides, particulièrement par suite de trop de place : *Objets qui* DANSENT *dans une malle.*

— Fig. : *Cœur qui* DANSE *dans la joie.*

— *Maître à danser,* Professeur de danse. || Nom donné par certains ouvriers à un compas de forme particulière. V. COMPAS.

— Loc. div. *Danser sur la corde,* Exécuter des pas cadencés sur un câble tendu ; — et *au fig.* Se livrer à une entreprise difficile ou dangereuse. || *Danser sur rien, Danser en l'air,* Etre pendu. || *Faire danser, Faire danser sans violons,* Donner bien de l'exercice, de l'embarras à quelqu'un pour l'amener à ce qu'on veut : *Je l'ai bien* FAIT DANSER. — Dissiper, gaspiller : FAIRE DANSER *les écus de son père.* — Escamoter : FAIRE DANSER *tout ce qui tombe sous la main.* || *Faire danser l'anse du panier,* Exagérer le prix des achats faits pour un maître, et se ménager ainsi des profits illégitimes. (On a dit *gouverner l'anse du panier.*) || *Payer les violons pour faire danser les autres,* Faire des dépenses, se donner du mal pour que d'autres en profitent seuls. || *Vin à faire danser les chèvres,* Vin très vert, très dur, âpre. || *Ne savoir sur quel pied danser,* Etre dans l'embarras, ne savoir que décider.

— Typogr. Se dit d'une composition manquant d'aplomb, dont les lignes ou les lettres ne s'alignent pas.

— Vén. *Danser sur* ou *dans la voie.* S'égarer alternativement à droite et à gauche de la voie (En parlant des limiers).

— Prov. **Toujours va qui danse,** Il suffit de danser, bien ou mal, peu importe, pour s'amuser.

— Allus. hist. **Nous dansons sur un volcan,** Phrase prononcée par Henri Salvandy dans un bal donné par le duc d'Orléans au roi de Naples, peu de temps avant la révolution de juillet 1830.

— Allus. littér. :

Vous chantiez ! J'en suis fort aise.
Eh bien ! *dansez* maintenant,

Vers de La Fontaine (*La Cigale et la Fourmi*). V. CHANTER.

— V. tr. Exécuter en dansant : DANSER *une polka, un charleston.* || *Danser un air,* Danser en réglant ses pas sur cet air.

— Pop. *La danser,* Etre battu, châtié ; Etre obligé de payer. || *Faire danser un branle de sortie,* Chasser, expulser. (Vx.)

— Techn. *Danser la pâte à biscuit*, La travailler pour la rendre ferme.

— ***Se danser***, v. pr. — Au sens passif : *Pas qui ne* SE DANSE *plus. Air qui* SE DANSE.

DANSEUR, EUSE n. Chorégr. Qui danse. || Qui aime à danser. || Qui fait profession de danser : *Célèbre* DANSEUSE. *Il fallait un calculateur, ce fut un* DANSEUR *qui l'obtint* [le poste]. (Beaumarchais.) || *Danseur de corde*, Nom donné aux anciens funambules.

— Adjectiv : *Chien* DANSEUR. *Chienne* DANSEUSE. || Se dit d'une traverse de voie ferrée lorsqu'elle ne repose pas sur son moule de ballast, mais reste suspendue au rail et se trouve, de ce fait, soumise à des vibrations verticales sous le passage des essieux.

— PROV. **Jamais danseur ne fut bon clerc,** Qui se livre à des amusements frivoles n'arrive à rien de bon.

— ENCYCL. Chorégr. Parmi les plus célèbres danseurs de théâtre, il faut citer Beauchamp, Pécourt, Blondy, Laval, Dupré, Vestris, Gardel, Dauberval, Vestris fils, Noverre, Gardel cadet, Duport, Mérante, Petipa, Saint-Léon, Aveline, Nijinski, Jean Borlin. Parmi les danseuses : Mmes La Fontaine, la première danseuse qui ait paru à l'Opéra (les rôles de femmes étant tenus jusque-là par des hommes), Subligny, Dangeville, Prévost, Camargo, Sallé, Vestris, Allard, Guimard, Saulnier, Chameroy, Clotilde, Taglioni, Pauline Leroux, la Cerrito, Thérèse et Fanny Elssler, Carlotta Grisi, Ferraris, Emma Livry, Beaugrand, Rosita Mauri, Subra, Zambelli, Karsavina, Trouhanova, Pavlova, Loïe Fuller.

— Iconogr. Il convient de mentionner, dans l'antiquité, les six statues de bronze trouvées à Herculanum, et qui comptent parmi les merveilles du musée de Naples. Elles représentent la danse grave, lente, d'une époque sévère. La solidité et la proportion des figures paraissent se rattacher à l'école du Péloponnèse. D'un tout autre caractère sont les très belles peintures découvertes en 1811, à Pompéi, dans une maison qu'on a appelée pour cela la *Maison des danseuses*. Ces fresques ont été transportées au musée de Naples. Citons encore le bas-relief des *Danseuses* du cimetière de Selani, près de Philippes (Macédoine). — Signalons, dans les temps modernes : les trois *danseuses* de marbre de Canova (1812) ; — le *Danseur napolitain*, statue en bronze de Duret (1833). [Tout est finesse, nerf et robustesse dans cette charmante figure.] ; — la *Danseuse arabe*, statue de Saint-Marceaux (1886) ; — la *Danseuse égyptienne*, statue de marbre, par Falguière (1873) ; du même auteur, *Danseuse* (1896).

Degas a peint de très nombreux tableaux qui ont pour sujet des danseuses. Les plus célèbres sont la *Danseuse au bouquet*, et *les Danseuses à la barre* (Louvre). [V. planche *Beaux-Arts XLI.*]

— Acrob. *Danseur de corde.* Cet art, le plus ancien de l'acrobatie, est à peu près perdu. On lui a vu jeter son dernier éclat sous l'Empire, en la personne du père Ravel, de Mme Saqui et surtout de Forioso, lequel, en 1808, jour de la Saint-Napoléon, parcourut au-dessus de la Seine, et sur une corde tendue, tout l'espace compris entre le pont de la Concorde et le Pont-Royal.

Les Romains, qui affectionnaient ce genre de spectacle, en répandirent le goût en Italie et en France. Un Génois lors de l'entrée d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, était descendu le long d'une corde du haut des tours de Notre-Dame, et avait déposé une couronne sur la tête de la reine au moment où elle traversait un des ponts de la Cité. Ce trait d'audace fut accompli à la nuit tombante ; pour être aperçu au loin de la foule, l'acrobate portait un flambeau de chaque main. Archange Tuccaro, à la fin du XVIe siècle, fut le saltarin attitré de Maximilien II, et ensuite des rois de France Charles IX, Henri III et Henri IV. C'est à ce dernier souverain qu'il dédia un ouvrage ayant pour titre : *Trois dialogues de l'exercice de sauter et voltiger en l'air, avec les figures qui servent à la parfaite intelligence et démonstration dudit art* (Paris, 1599). Parmi les plus célèbres danseurs de corde, citons encore la Restier, Colin, Gandon, les Bienfait, Gillot, Prévot, Nicolet (chef de la troupe des danseurs du roi sous Louis XV), enfin Blondin, mort en 1897, qui a traversé le Niagara.

DANSEURS n. m. pl. Secte qui se forma à Aix-la-Chapelle en 1373 et se répandit dans le pays de Liége, le Hainaut et la Flandre. Ses membres se mettaient tout à coup à danser jusqu'à ce qu'ils tombassent à la renverse, presque inanimés. Ils prétendaient être favorisés, durant leur danse, de visions extraordinaires. Ils mendiaient de ville en ville, et méprisaient toute autorité religieuse, tout culte établi. On les prit à Liége pour des possédés et plusieurs furent exorcisés.

DANSOMANE n. Qui est affecté de *dansomanie*.

DANSOMANIE [*nî*] n. f. (de *danse* et *manie*). Passion de la danse.

DANSOTTER [*so-té*] v. intr. (péjorat. de *danser*). *Fam.* Danser lourdement ; danser un peu.

DANSOYER [*soi-ié*] v. intr. (péjorat. de *danser*). Danser sans goût. (Peu us.)

DANSSE DE VILLOISON. Biogr. V. VILLOISON.

DANTAN (Antoine-Louis), statuaire français, né et mort à Saint-Cloud (1798-1878). Élève de Bosio, grand prix de Rome en 1828, il fut un sculpteur élégant et habile. Citons parmi ses œuvres : statue de *Villars*, le *Dauphin de France*, la *Dauphine Marie-Josèphe de Saxe* (1844), à Versailles ; *Juvénal des Ursins*, figure monumentale pour l'Hôtel de Ville de Paris (1838) ; buste de *Rachel* (1839) ; statue de *Duquesne* (1844, Dieppe) ; *Malherbe* (1847, Caen) ; buste du *baron Mounier* (1843, au musée du Luxembourg).

DANTAN (Jean-Pierre), dit **Dantan jeune**, statuaire français, frère du précédent, né à Paris en 1800, mort à Bade en 1869. Élève de Bosio. Il fut d'abord un sculpteur caricaturiste qui connut la grande popularité, puis devint un portraitiste de talent. Parmi les figurines amusantes qu'il exécuta, et qui étaient groupées au « Musée Dantan », au coin du passage des Panoramas, figuraient Paganini, Rossini, Victor Hugo, Balzac, Dumas, et lui-même. Statuaire, on lui doit de nombreux bustes (Rose Chéri, Velpeau, Thalberg), les statues de Boieldieu à Rouen, de Ph. Delorme (Louvre). Il travailla également en Angleterre (*lord Wellington, lord Brougham*), en Egypte (buste du *vice-roi*). — Pérignon a fait de Dantan un beau portrait.

DANTAN (Joseph-Edouard), peintre français, né à Paris en 1848, tué à Villerville dans un accident de voiture en 1897. Élève de Pils, il s'est occupé d'abord de peinture d'histoire ou de peinture religieuse, puis s'est adonné à la peinture de genre. Citons, parmi ses œuvres : *Coin d'atelier* (1880), œuvre fine et délicatement lumineuse (musée du Luxembourg) ; *le Déjeuner du modèle* (1881) ; *Enterrement d'un enfant à Villerville* (musée du Havre) ; *l'Entr'acte d'une première à la Comédie-Française* (1886), curieuse galerie de portraits.

DANTAS (Jules), poète et auteur dramatique portugais, né à Lisbonne en 1875, auteur de *Celui qui mourut d'amour*, *le Souper des cardinaux*, *Viriathe tragique*, où s'affirme un vigoureux talent littéraire.

DANTE (saint) [en lat. *Dantus*]. Il périt avec saint Saturnin, saint Datif et quarante-neuf autres, qui d'Abitine furent conduits à Carthage, où ils souffrirent pour leur foi pendant la persécution de Dioclétien. — Fête le 11 février.

DANTE, nom de plusieurs personnages italiens, plus connus sous celui de DANTI (v. ce nom).

DANTE ALIGHIERI, le plus grand poète de l'Italie, né à Florence en 1265, mort à Ravenne en 1321. (DANTE, abréviation de *Durante*, est le prénom du poète : Il ne faut donc pas dire en français *le Dante*, ce qui est contraire à la règle italienne.)

Il appartenait à une famille guelfe de la grande bourgeoisie. Son enfance ne dut pas être gaie : de bonne heure il perdit sa mère, et son père se remaria peu après. Brunetto Latini le conseilla dans ses études, et Dante a conservé pour lui une touchante affection. Le grand événement de sa jeunesse est son amour pour Béatrice (v. ce nom), sans doute la fille de Folco-Portinari, qu'il a célébrée dans *la Vie nouvelle* (*la Vita nuova*), composée vers 1292 (v. VITA NUOVA) ; cette pure figure de Béatrice animera plus tard la grande œuvre du poète. A côté de cet amour tout idéal, Dante éprouva sans doute d'autres passions, moins éthérées, auxquelles il fait allusion, dans certaines poésies, et à la fin du *Purgatoire*. Il est permis de supposer qu'il eut jusqu'à son exil une vie mondaine et qu'il se mêla aux fêtes qui étaient alors nombreuses à Florence, malgré les luttes politiques ; il fut l'ami de poètes célèbres, notamment de Guido Cavalcanti, et fut le chef de la nouvelle école poétique du « doux style nouveau » (*dolce stil nuovo*). Peut-être appartient à cette époque la composition d'un poème, *la Fleur*, publié sous le nom d'un certain « Ser Durante » qui pouvait bien être Dante lui-même. Dante par la suite a déploré cette période de sa vie où il négligeait son salut spirituel, et c'est elle qu'il rappelle au début de *la Divine Comédie*, lorsqu'il dit qu'au milieu de sa vie il était égaré dans la forêt obscure. Une autre cause de cet égarement était son activité politique. La vie publique était fort troublée à Florence à cette époque : après l'écrasement du parti gibelin, le parti guelfe, resté seul maître de la ville, s'était scindé en deux fractions : *guelfes noirs* (le parti avancé) et *guelfes blancs* (le parti modéré), qui se faisaient une lutte acharnée, exaspérée encore par les jalousies et les haines des grandes familles, les Cerchi et les Donati surtout. Le nom de Dante apparaît dès 1295 dans certains actes publics, et son intervention dans les affaires se fait de plus en plus active, lorsqu'il démêle les ambitions temporelles du pape Boniface VIII qui, s'appuyant sur le parti noir, veut profiter de ces troubles de Florence pour établir son pouvoir sur la ville. En mai 1300, Dante est chargé d'une ambassade à San-Gimignano, pour combattre ces entreprises pontificales, et du 15 juin au 15 août de la même année il est l'un des six *prieurs* du parti blanc qui forment le gouvernement de la ville : *la Seigneurie*. C'est peut-être lui qui fut alors le promoteur d'une mesure qui certes fait honneur à son esprit de justice, mais qui ne fut guère heureuse au point de vue politique : pour essayer de mettre un terme aux luttes civiles, on exila les principaux chefs de l'un et l'autre partis, et parmi les proscrits se trouvait le plus cher ami de Dante, Guido Cavalcanti. Cette mesure n'apaisa pas les discordes, et l'année suivante Boniface VIII envoya à Florence, sous le prétexte de mettre la paix, le prince français Charles de Valois, qui entra en maître dans la ville le 1er novembre 1301. Les *noirs* triomphaient, et les principaux chefs *blancs* furent proscrits ou condamnés à mort : Dante, accusé de concussion, fut condamné, le 27 janvier 1302, au bannissement et au payement d'une forte amende, et, le 10 mars, une nouvelle sentence le condamnait au bûcher. Heureusement, depuis l'automne 1301, il était absent de Florence, chargé peut-être d'une mission auprès du pape.

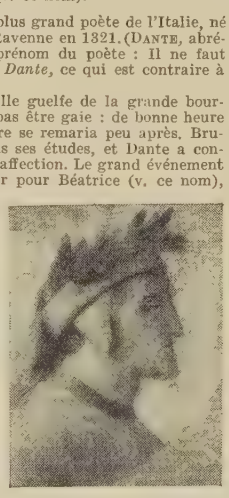

Dante, d'après Raphaël. Cl. Brogi.

Alors commence pour lui la période la plus triste de sa vie, mais aussi la plus féconde : c'est aux douleurs de l'exil que sans doute nous devons *la Divine Comédie*. Dante ne se résigne pas à cet exil, et longtemps il espéra rentrer dans sa Florence que toujours, malgré sa sévérité pour elle, il aima d'un amour profond. En juin 1302, il assiste à une réunion que tiennent dans le Mugello (vallée entre la Toscane et la Romagne) les proscrits de tous les partis ; mais, écœuré de leur égoïsme et de leur sottise, il se sépare d'eux pour « former un parti à lui seul ». Jusqu'à sa mort il éprouvera « combien il est amer le pain d'autrui, et comme c'est un dur chemin que de gravir et descendre l'escalier d'autrui ». Il est souvent difficile de suivre l'exilé dans ses pérégrinations : il est d'abord, à Vérone, l'hôte de Bartolomeo ou Alboino della Scala ; puis on le retrouve dans la Lunigiana, aux confins de la Toscane et de la Ligurie (en 1306). Par la suite, il vécut peut-être dans la docte Bologne, dans le recueillement et l'étude, et c'est à ces années (1306-1308) que se rapporterait la composition de deux traités dogmatiques : *le Banquet* et le *De vulgari eloquentia*, où il expose ses théories sur la langue italienne. Certains biographes lui prêtent un voyage à Paris, et même en Angleterre, mais rien ne prouve cette hypothèse. Entre 1308 et 1313, un grand événement vint ranimer les espoirs de l'exilé : le nouvel empereur, Henri VII, à la différence de ses prédécesseurs, cessait de négliger l'Italie, « le jardin de l'Empire », et prétendait y faire sentir sa domination. Son triomphe eût marqué la fin de la tyrannie des *noirs* à Florence, et eût rouvert à Dante les portes de sa patrie. C'est sans doute à cette occasion qu'il écrivit son traité *De monarchia*, où il expose ses théories sur les rapports de la papauté et de l'Empire ; il manifesta aussi son enthousiasme dans une lettre solennelle adressée aux seigneurs d'Italie ; mais ces espoirs devaient rester vains, et Henri VII mourait en 1313 à Buonconvento, près de Sienne, sans avoir réalisé son dessein.

Cependant le grand poème de Dante (*la Divine Comédie*) était déjà fort avancé : sans qu'on puisse fixer les dates exactes de sa composition, une hypothèse séduisante voudrait que *l'Enfer* ait été écrit dans la première partie de l'exil, jusqu'en 1308, *le Purgatoire* pendant l'entreprise de Henri VII, et *le Paradis* après l'échec de cette entreprise, lorsque le poète, désabusé, se tourne tout entier vers le Ciel. Mais, même dans cette dernière période, Dante a encore une illusion : il espère que ses concitoyens seront touchés par la grandeur de son œuvre. En fait, il y eut, peut-être vers 1315, des négociations engagées pour le retour de l'exilé, mais on lui imposait des conditions humiliantes, et sa grande âme fière et dédaigneuse n'y voulut pas souscrire : au lieu du retour espéré, il vit une nouvelle condamnation (fin de 1315) le frapper, lui et ses fils, comme rebelles (il s'était marié entre 1290 et 1300, et avait eu quatre enfants). Dante passa les dernières années de sa vie dans l'Italie du Nord, d'abord à Vérone, auprès de Can Grande della Scala (c'est là qu'il aurait composé la *Quæstio de aqua et terra*, traité de physique dont l'attribution est du reste incertaine), puis à Ravenne, où la protection d'un prince cultivé, Guido Novello da Polenta lui permit de goûter enfin le repos. C'est là que, le 14 septembre 1321, il mourut, au retour d'une ambassade à Venise, et c'est là qu'il fut enterré. Son tombeau est encore, à Ravenne, objet, depuis six siècles, de la vénération universelle.

Par sa vie, Dante a donné l'image d'une âme belle et forte, incapable de bassesse ; et son œuvre, par sa complexité et sa richesse, est sans doute le monument le plus surprenant de l'esprit humain : à côté d'une érudition où se concentrent toute la science et toute la pensée du moyen âge, on y trouve une vie passionnée et frémissante, et une imagination ardente unie à l'esprit le plus clair et le plus ordonné.

Dante (ICONOGRAPHIE DE). Le masque de Dante fut moulé sur nature après sa mort à Ravenne. L'auteur de *la Divine Comédie* avait le nez long et pointu, les yeux enfoncés, la lèvre inférieure un peu forte, le menton proéminent, les pommettes saillantes. Giotto a fait un portrait de Dante, dans une fresque de l'ancienne chapelle du Podestà, au palais du Bargello, à Florence, retrouvée en 1840. La cathédrale de Florence renferme une fresque où Dante est représenté debout, la tête ceinte d'une couronne de lauriers, la main gauche tenant le livre de *la Divine Comédie*. Cette peinture, qui a longtemps passé pour être d'Orcagna, a été reconnue comme étant de Domenico di Francesco, dit *Michelino*, qui l'exécuta en 1465. Parmi les portraits anciens que l'on a de Dante, nous citerons encore les médailles publiées par Morzuchelli ; celle du Putinatti ; celle du cabinet impérial de Vienne ; une statue provenant de l'ancienne façade de la cathédrale de Florence, et qui a été transportée dans la villa du Poggio.

La figure de Dante a inspiré plusieurs artistes de notre époque. Nous citerons, en France : *Dante et Virgile aux Enfers*, d'E. Delacroix, (v. BARQUE DU DANTE) ; *Dante et Béatrix*, d'Ary Scheffer ; *Dante et Virgile voyant les ombres de Françoise de Rimini et de Paolo*, d'A. Scheffer, (v. FRANÇOISE DE RIMINI) ; *la Première rencontre de Dante et de Béatrice*, par Henry Holiday (Liverpool) ; *le Songe de Dante*, par D.-G. Rossetti, une des œuvres les plus caractéristiques de l'école préraphaélique (1870, Liverpool) ; *la Jeunesse de Dante*, statue de marbre de Saint-Marceaux ; *Dante Alighieri*, statue d'Aubé (1879) ; *Dante rencontrant Matilda*, grande toile de Maignan (1881). [V. planche *Beaux-Arts XLII.*]

Dante, drame lyrique en quatre actes, paroles d'Edouard Blau, musique de Benjamin Godard, représenté à Paris sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 13 mai 1890. C'est une des œuvres les plus faibles de l'auteur.

Dante-symphonie, symphonie en deux parties, pour orchestre avec chœurs de femmes, de Franz Liszt. La première partie décrit l'Enfer ; la seconde est un tableau du Purgatoire qui s'achève par une vision du Paradis (1847-1855).

DANTE DA MAIANO, poète italien du XIVe siècle, né à Maiano (Toscane). Dante Alighieri, son contemporain, lui adressa un sonnet. Ses vers, imités des troubadours, ont été publiés dans le recueil : *Sonetti e Canzoni di diversi antichi autori toscani* (1727).

DANTÈS (Charles-Victor-Alfred LANGUE, dit), biographe français, né et mort à Passenans (Jura) [1830-1891]. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Tables biographiques et bibliographiques des sciences, des lettres et des arts* (1865-1866), et *Dictionnaire biographique et bibliographique, alphabétique et méthodique des hommes les plus remarquables dans les lettres, les sciences et les arts* (1875-1876).

DANTESQUE [*tèssk'*] adj. Qui est particulier à Dante, dans la manière de Dante : *Poésie* DANTESQUE.

— Substantiv. : *Le grandiose* DANTESQUE *de Liszt.* (Balzac.)

DANTHONIE [*nî*] n. f. ou **DANTHONIA** n. m. Genre d'herbes cespiteuses, à feuilles planes, de la famille des graminées, renfermant plus de cent espèces répandues dans presque toutes les régions du globe. (Le *danthonia decumbens* se rencontre aux environs de Paris.)

Danthonie : *a*, épillet.

DANTI ou **DANTE** (Pietro-Vincenzo RAINALDI, connu sous le nom de), mathématicien et poète italien, mort en 1512. Architecte et mathématicien, il a laissé un commentaire italien sur la *Sphère de Sacrobosco*, imprimé à Pérouse en 1544. — Son fils, Jules **Danti,** natif de Pérouse

et mort en 1575, architecte distingué, construisit, avec A. Alessi, la belle église de Sainte-Marie-des-Anges, près d'Assise. — Sa fille, Theodora **Danti,** élève du Pérugin en même temps que Raphaël, a laissé quelques tableaux estimés.

DANTI ou **DANTE** (Ignace), mathématicien et dominicain italien, né à Pérouse en 1536, mort en 1586. Il professa les sciences à Florence, puis fut chargé par Grégoire XIII de réformer le calendrier, de lever des cartes et des plans. On lui doit, entre autres ouvrages : *Traité de l'astrolabe* (1569) ; *le Stenze matematiche redotte in tavole* (1577), offrant 45 curieux tableaux synoptiques ; etc.

DANTIER (Henri-Alphonse), littérateur français, né à Noyon en 1810, mort en 1882. S'étant distingué par un ouvrage intitulé : *Coup d'œil sur l'art chrétien*, suivi de la description de Notre-Dame de Noyon (1844), Dantier fut chargé par le gouvernement de recueillir, en France et à l'étranger, la correspondance inédite des bénédictins de Saint-Maur. Cet érudit a publié : *Histoire du moyen âge* (1852) ; *Etudes sur les bénédictins* (1854) ; *Elisabeth Seton* (1870) ; *les Monastères bénédictins d'Italie. Souvenirs d'un voyage littéraire au delà des Alpes* (1866) ; *Italie, étude historique* (1874) ; *les Femmes dans la société chrétienne* (1878).

DANTINE (François), *en religion* **dom Maur,** religieux et savant écrivain français, né à Gourieux en 1688, mort à Paris en 1746. Bénédictin de Saint-Maur (1712), il a traduit des *Psaumes* (1738), collaboré au *Recueil des historiens des Gaules*, à la nouvelle édition du *Glossarium mediæ latinitatis* de Du Cange, et il est le principal auteur de *l'Art de vérifier les dates,* publié par dom Clémencet après sa mort (1750).

DANTISCUS [*tiss-kuss*] (en polon. **Dantiszek**) [Jean Flachsbinder, dit], poète latin polonais, né à Dantzig (d'où son surnom) en 1485, mort à Frauenbourg en 1548. Vers 1509, il devint secrétaire de Sigismond le Vieux, avec qui, en 1515, il se trouva au congrès de Vienne. Il fut chargé de nombreuses missions diplomatiques auprès du pape Clément VII, des empereurs Maximilien et Charles-Quint ; il décida ce dernier à signer la paix avec les Vénitiens. Il entra dans les ordres et fut nommé évêque de Kulm, puis prince-évêque d'Ermeland, en 1537. Ses œuvres recueillies et publiées par Bœhm (1764) se distinguent par la pureté de l'expression, plus que par le sentiment poétique. Il a laissé de nombreuses poésies latines dont le thème est emprunté aux circonstances.

DANTON (Georges-Jacques), conventionnel, né à Arcis-sur-Aube en 1759, mort à Paris en 1794. Fils d'un procureur au bailliage d'Arcis, il fut avocat au conseil du roi de 1785 à 1791. Dès 1790, il fonda le club des Cordeliers, mais son importance ne commença que l'année suivante, après la fuite du roi, dont il demanda la déchéance, et lorsque, après un séjour de quelques semaines en Angleterre, il eut été élu substitut du procureur de la commune de Paris (nov. 1791). Il put, dans ce poste, participer à l'organisation du Dix-Août et fut nommé aussitôt après ministre de la justice. La question de sa vénalité est très discutée. Il en est de même de sa responsabilité dans les massacres de septembre. Son caractère et sa politique réprouvaient-ils de semblables violences ? S'étant solidarisé avec la Commune, voyait-il dans les massacres un moyen de faire peur aux complices de l'invasion et de donner à réfléchir aux Girondins ? A-t-il vu sans indignation l'assassinat des prisonniers et, sans en être coupable, en a-t-il assumé la responsabilité ? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne fit rien pour les empêcher et qu'il n'inquiéta pas les massacreurs.

Danton.

Il avait exercé sur les masses une influence souveraine par sa voix puissante, son geste impétueux, son éloquence hardie : élu à la Convention il siégea à la Montagne. Il en imposa à l'Assemblée par la fougue de sa volonté et ses conceptions audacieuses. Malgré diverses tentatives, il ne put s'entendre avec les girondins, et se consacra presque exclusivement aux affaires extérieures. Après avoir posé le principe des frontières naturelles, il fut le principal organisateur de la défense nationale, ayant, au lendemain de Valmy, proclamé que, pour vaincre les ennemis de la patrie, il fallait « de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace ». Il commença par pousser à une guerre de propagande, jetant à l'Europe « une tête de roi », celle de Louis XVI. L'échec, puis la trahison de Dumouriez, avec lequel il avait eu d'étroites relations politiques, l'inclina à plus d'opportunisme. Il fit déclarer par la Convention qu'elle ne s' « immiscera dans le gouvernement des autres puissances » et qu'elle savait « allier la politique aux vertus républicaines ». Instigateur de la levée de trois cent mille hommes (avril 1793), du tribunal révolutionnaire, du comité de Salut public, Danton qui domina le premier comité d'avril à juillet 1793, y poursuivit une politique de violence à l'intérieur, poussant à la ruine des girondins, à la répression violente de la guerre civile (soyons terribles pour éviter au peuple de l'être), mais cherchant, à l'extérieur à démembrer la coalition, entamant des négociations secrètes à Londres, à Berlin, à Turin, renonçant même à obtenir les frontières naturelles. Combattu par les hébertistes et les robespierristes, il fut arrêté le 31 mars 1794 sur l'ordre de Robespierre, condamné à mort et exécuté : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut bien la peine ! » dit-il au bourreau au moment de mettre sa tête sous le couperet.

DANTONISME [*nissm'*] n. m. Doctrines politiques de Danton.

DANTONISTE [*nisst'*] n. et adj. Se dit des partisans de Danton, de ses doctrines politiques.

DANTUMADEEL, ville des Pays-Bas (prov. de Frise, arrond. de Leeuwarden) ; 10.000 hab.

DANTZELL (Joseph), graveur en médailles français, né à Lyon en 1805, mort à Paris en 1877. Le premier ouvrage qu'il exécuta fut la médaille frappée en 1826 par la Ville de Lyon au profit des Hellènes. Signalons également la médaille de l'expédition de Rome (1849) ; celle de la visite de l'empereur et de l'impératrice à la Monnaie en 1854, celle des Halles centrales. Dantzell était un talent sérieux, sobre, harmonieux.

DANTZIG ou **DANZIG** (en polonais **Gdansk**), ville et port de la plaine allemande du Nord, constituant avec le territoire avoisinant, la « Ville libre de Dantzig » ; 265.000 hab. (*Dantzicois*). Située sur la rive gauche du bras occidental du delta de la Vistule, à 6 kil. de la baie de Dantzig (mer Baltique), cette ville doit son surnom de « Nuremberg du Nord » à ses maisons gothiques et à son aspect archaïque ; elle est entourée d'une enceinte fortifiée au delà de laquelle s'étendent ses faubourgs et possède des monuments remarquables : un hôtel de ville du XVe siècle, *l'Artushof* ou Bourse, l'hôtel de ville de l'Altstadt ou vieille ville, la cathédrale de Sainte-Marie, commencée en 1343, etc. Constructions navales et chantiers maritimes ; fabrication de la liqueur dite *Danziger Goldwasser*, etc. Foire annuelle en mars ; commerce d'exportation (des bois et charbons de la Pologne surtout) et d'importation de denrées alimentaires, d'engrais et de coton.

Armes de Dantzig.

Dantzig, port allemand d'importance secondaire jusqu'en 1914, a pris un réel essor grâce à son incorporation au territoire douanier polonais ; de 2.200.000 tonnes en 1913, le mouvement total du port a passé à plus de 3.000.000 tonnes. Une zone franche est réservée à la Pologne dans le port de Dantzig, que desservent quarante lignes régulières de navigation, venant de l'O. et de l'E. de la Baltique. C'est aussi un centre important de lignes aériennes.

— Histoire. Dès le Xe siècle de notre ère, Dantzig était le plus grand centre de la Poméranie supérieure ; après son évangélisation par Adalbert, évêque de Prague, elle appartint successivement au Danemark, à la Poméranie, à la Pologne et à l'Ordre teutonique, entre 1185 et 1358, date où elle devint ville hanséatique. Environ un siècle plus tard, elle prend pour protecteur Casimir IV de Pologne et jouit dès lors d'une quasi-autonomie jusqu'au moment où en 1793 elle fut annexée par la Prusse. Dantzig, qui avait embrassé la Réforme dès 1523, subit entre 1577 et 1813 des sièges nombreux ; elle joua, comme chef-lieu de la Prusse-Occidentale et du district de son nom, comme port de sortie des pays de la Vistule aussi, un certain rôle politique et économique dans l'Etat prussien jusqu'au jour où, en 1919, elle en fut séparée et devint le centre de la « Ville libre de Dantzig ». Cette ville est la patrie du physicien Fahrenheit, de l'historien Archenholz et du philosophe Schopenhauer.

Dantzig (sièges de). Dantzig a soutenu quatre sièges, dans l'espace d'un siècle :

I. *Siège de 1734.* Stanislas Leczinski, roi de Pologne, bloqué par 10.000 Russes, fut vainement secouru par 1.500 Français du comte La Peyrouse auquel s'était joint Plelo, ambassadeur de France à Copenhague. Ils ne purent entrer dans Dantzig, qui se rendit le 9 juillet, Stanislas ayant réussi à sortir déguisé en matelot.

II. *Siège de 1793.* Après Valmy, la Prusse se fit donner Dantzig comme prix de son concours à la coalition ; le général prussien von Blomer mit le siège devant la ville qui se rendit dès la menace du bombardement (9 juill. 1793).

III. *Siège de 1807.* C'est le plus célèbre. Le vieux maréchal Kalkreuth défendait la place avec 14.000 Prussiens et 4.000 Russes. Dix-huit mille Français l'assiégeaient, aux ordres du maréchal Lefebvre avec Lariboisière comme artilleur, Chasseloup-Laubat comme général du génie. Le 19 mars, Schramm occupa le Nehrung, qui relie Dantzig à Kœnigsberg. Le 1er avril, la tranchée fut ouverte devant le Hagelsberg, à l'ouest de la place. Le 24 avril, premier bombardement. Dans la nuit du 5 au 6 mai, Gardanne occupa l'île de Holen à l'embouchure de la Vistule. Le 8 mai, assaut du chemin couvert. Le 15, 10.000 Russes sortis de Königsberg se portèrent au secours de Dantzig ; Lannes, Schramm et Oudinot les repoussèrent. L'assaut général fixé au 21 mai, Kalkreuth préféra se rendre et signa la capitulation le 26. Lefebvre fut créé « duc de Dantzig ».

IV. *Siège de 1813.* Cette fois, 35.000 Français furent assiégés dans Dantzig. Rapp commandait, assisté des généraux Lepin et Campredon. Cinquante mille Russes investirent la ville le 1er janvier 1813. Leur assaut général du 5 mars fut repoussé. Dès lors, le duc de Wurtemberg qui avait remplacé Platow, se borna à un blocus que Rapp essaya de rompre le 9 juin. Le bombardement du 4 septembre brûla une partie de la ville. La famine survint, et le 27 novembre Rapp se résigna à traiter.

DANTZIG (golfe de), anfractuosité des côtes méridionales de la mer Baltique, fermée à l'O. par la flèche sablonneuse ou Nehrung que termine le phare polonais de Hela, et largement ouverte à l'E. La Vistule y finit par un delta dont la branche orientale, le Nogat, aboutit au Frisches-Haff, que le Frische-Nehrung isole presque complètement du reste du golfe. Putzig, Neufahrwasser et Pillau sont, après Dantzig situé dans les terres, les principaux ports de cette partie de la Baltique, dont les rivages sont partagés entre la Pologne, la Ville libre de Dantzig et la Prusse-Orientale.

DANTZIG (Régence de), ancienne circonscription administrative du royaume de Prusse, qui, avec la régence de Marienwerder, composait la province de Prusse-Occidentale ; elle était peuplée de 742.600 hab. en 1918 et avait pour ch.-lieu *Dantzig,* et pour villes principales Elbing et Marienbourg.

DANTZIG (duc de), maréchal de France. V. Lefebvre.

DANUBE (en allem. **Donau;** en serbe **Dunav;** en tchèque **Dunaj;** en bulgare **Dunab;** en roumain **Dunarea;** en lat. *Danubius,* ou, pour le bas fleuve, **Ister**), fleuve de l'Europe centrale et de la péninsule des Balkans, tributaire de la mer Noire. Cours, 2.900 kil.

Le plus long et le plus puissant fleuve de l'Europe après le Volga, se forme à Donaueschingen par la réunion de la Brege et de la Brigach descendues de la Forêt-Noire, mais doit son nom à une simple source du parc de la même ville, la Donau. Il perd une partie de ses eaux en traversant les pays calcaires du plateau souabe et ne devient navigable qu'à Ulm en Bavière. Après avoir traversé le plateau bavarois jusqu'à Passau, il s'engage dans une série alternante de défilés et de plaines ou de bassins plus ou moins étendus, qui se succèdent à travers les pays démembrés de l'ancienne monarchie austro-hongroise jusqu'au défilé de Kazan et aux Portes de Fer. En aval de cet étranglement, le Danube coule en plaine, à travers les parties les plus septentrionales de la péninsule des Balkans, avant de finir dans la mer Noire par un vaste delta dont les trois branches portent les noms de Kilia, de Sulina et de Saint-Georges.

Sa direction est toujours imposée au Danube par les montagnes plus ou moins proches. Par les Alpes d'abord, puis par le plateau de Bohême, par le plateau et par les Alpes de Transylvanie et par les chaînes balkaniques. Elle est d'ordinaire Ouest-Est ; parfois néanmoins — dans la plaine hongroise, puis dans la plaine roumaine, — elle devient Nord-Sud, ou encore Sud-Nord. Ainsi le cours du Danube est commandé par le relief des pays qu'il traverse. Directement, ou par l'intermédiaire de ses tributaires, il est le grand égout collecteur de ces mêmes régions et aussi de celles qu'il longe à plus ou moins grande distance et que remontent ses affluents jusqu'en plein cœur des massifs montagneux constituant les véritables châteaux d'eau de l'Europe. En Bavière déjà, l'Altmühl et la Naab apportent au fleuve, sur sa rive gauche, les eaux des terrasses de Franconie et du Fichtelgebirge, tandis que le Lech, l'Isar et surtout l'Inn et son affluent la Salzach pénètrent fort avant dans le massif alpin, comme le font l'Enns et la Drave plus en aval. Tous ces cours d'eau sont des affluents de rive droite, comme aussi la Save plus en aval ; mais celle-ci, alpestre encore par son origine, apporte surtout au fleuve, grâce à ses tributaires de droite, les eaux du plateau bosniaque et de la Shumadiia serbe, également drainée par la Morava. Au contraire, la Morava de Moravie, issue des Sudètes, le Vaag et le Gran sortis des Tatras, et enfin la grande rivière de la Puszta hongroise, la Tisza, et ses affluents, récoltent les eaux tombées à l'intérieur du grand arc de cercle des Karpates et les amènent au fleuve. L'Isker et la Yantra issus des monts Balkans, les rivières roumaines, enfin, nés le plus souvent sur les pentes extérieures des Karpates, la Siret et le Prut, mais parfois dans le cœur même de la Transylvanie (Oltu), viennent encore ajouter, en aval des Portes de Fer, leurs eaux à celles des autres tributaires du Danube. Ainsi ce fleuve est alimenté par les versants nord et est des Alpes, par la concavité karpatique et par le plateau de Transylvanie, enfin par le revers septentrional des Balkans et par le revers extérieur des Karpates ; son bassin couvre quelque 817.000 km².

L'importance du Danube n'est pas seulement géographique ; elle est aussi politique, de par le nombre des Etats traversés par ce fleuve (Bade, Wurtemberg, Bavière, Autriche, Hongrie, Yougoslavie) ou encore séparés par lui (Yougoslavie et Bulgarie, isolés de la Roumanie en aval de Bazias). Elle est plus encore économique. De tout temps en effet, comme l'attestent les documents archéologiques, les traditions mythiques et les faits historiques, le Danube a constitué une voie de communication très importante entre les pays de l'Europe occidentale et centrale et ceux du Levant, une route commerciale et un chemin de pénétration de premier ordre. Il en est surtout ainsi depuis l'essor de la navigation à vapeur et la déclaration de la liberté de la navigation sur ce fleuve (traité de Paris, 1856). Des travaux de dragage, de rectification et d'endiguement, le dérochement du défilé de Kazan, l'établissement d'un chenal dans les rapides des Portes de Fer ont fait disparaître graduellement les obstacles qui entravaient naguère la circulation fluviale et fait du Danube, depuis ses embouchures jusqu'à Ulm, un véritable « chemin qui marche » dont les ports sont les grandes villes établies sur les rives mêmes du fleuve : Ulm à la frontière du Wurtemberg et de la Bavière, Ratisbonne, Passau, Linz, Vienne, Presbourg, Budapest, Belgrade, Vidin, Svishtov, Russé, Silistrie, Braïla, Galatzi, Ismaïl et Kilia. Ses affluents, en partie navigables, le canal qui le rattache au bassin du Main, contribuent encore à accroître son importance économique, qu'atteste l'existence de la « Commission européenne du Danube ». V. plus loin.

— Hist. *Les invasions préhistoriques. La vallée du Danube.* Les sources du Danube furent découvertes sous Jules César (100-44 av. J.-C.). Dès le 1er siècle apr. J.-C., ce fleuve devient la frontière septentrionale de l'Empire romain. Comme le Rhin, il fut garni de forts et formait une ligne de défense contre les Germains, appelée *limes Danubianus,* s'étendant jusqu'au delà de Vienne. Le *limes Danubianus* fut renversé par les invasions germaniques ; néanmoins, les anciennes forteresses romaines servirent de noyaux aux nouvelles villes danubiennes, évangélisées et réorganisées par les agents des rois francs. Vers 620, Eustaze, abbé de Luxeuil, prêche en Rhétie et en Norique ; vers 650, Emmeran, évêque de Poitiers, fonde l'évêché de Ratisbonne ; vers 690, Rudpert de Worms celui de Salzbourg ; vers 715 Corbinien, natif d'Arpajon, celui de Freising-Munich, etc. Ainsi, la Bavière et l'Autriche s'organisent et reçoivent le souffle d'une première vie politique.

Sur le bas Danube, la vie romaine disparaît, submergée par des invasions. Vers 679, le peuple oural-altaïque des Bulgares se fixe au milieu des Slaves du bas Danube, se slavise, fonde le royaume bulgare sur la rive droite ; sur la rive gauche, des éléments slaves, oural-altaïques et romains se fondent en la nationalité roumaine qui, au XIVe siècle, commence à former la Valachie et la Moldavie. Vers 896, le bassin karpatien, envahi dès le IVe siècle par les Huns et les Avares, est occupé par les Magyars qui, en 1000, y fondent le royaume de Saint-Etienne (la Hongrie). Dès le XIIIe siècle, tous ces Etats sont menacés ou détruits par l'invasion ottomane, refoulée seulement à partir de la fin du XVIIe siècle.

— Allus. littér. **Paysan du Danube,** Allusion à l'apologue célèbre de La Fontaine (*Fables,* XI, 7). On appelle « paysan du Danube » un homme d'un extérieur grossier, qui fait entendre des vérités avec une franchise brutale, et non sans éloquence même.

— Dr. intern. La situation internationale du Danube fut réglée pour la première fois par le traité de Paris du 30 mars 1856, qui créa deux commissions : la Commission européenne et la Commission riveraine du Danube. La

première seule devait, à la suite de prorogations successives, durer jusqu'à la Grande Guerre. Les traités de Versailles, de Saint-Germain et de Neuilly rétablirent la Commission européenne qui avait cessé de fonctionner pendant les hostilités. Elle comprend des représentants de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la Roumanie ; sa compétence s'étend de Braïla à la mer. Les mêmes traités placèrent le reste du fleuve (de Braïla à Ulm) sous l'autorité d'une commission internationale comprenant deux représentants des Etats allemands riverains, un représentant de chaque autre Etat riverain et un représentant de chacun des quatre Etats non riverains de la Commission européenne.

Une convention du 23 juillet 1921 organisa le régime international du Danube :

1° La *Commission européenne du Danube* exerce sa juridiction sur le Danube maritime (de la mer Noire à Braïla). Ses pouvoirs sont ceux dont elle était investie avant la Guerre ; il n'a été rien changé aux droits, attributions et immunités qu'elle tenait des actes internationaux relatifs au Danube et ses embouchures. Elle a son siège à Galatzi ;

2° La *Commission internationale*, qui exerce sa juridiction sur le Danube fluvial (de Braïla à Ulm), surveille la navigation, établit le programme des travaux d'amélioration, autorise la perception des taxes, etc. Elle élabore les règlements de navigation et de police. Son siège est à Bratislava ;

3° Dans le secteur du Danube compris entre Turnu-Séverin et Modoua, dit des « Portes de Fer » et des « Cataractes », il s'est de plus constitué, en accord entre les Etats riverains et la Commission internationale, des services techniques et administratifs ayant leur siège à Orshova.

Danube (OPÉRATIONS SUR LE) **en 1918.** Après la victoire des Alliés en Macédoine et lors de la poursuite en direction de Belgrade, le haut commandement avait constitué (octobre 1918), sous les ordres du général Berthelot, une *armée du Danube* forte de trois divisions. Elle avait pour mission de protéger le flanc droit de l'opération principale sur Belgrade et de couvrir le flanc gauche de l'opération secondaire sur Constantinople. Le 10 novembre 1918, les éléments avancés de cette armée franchissaient le fleuve à Giurgevo, Svishtov et Nicopolis, et organisaient de solides têtes de pont. Ce même jour, la Roumanie décrétait la mobilisation de ses troupes. Mackensen, qui commandait les forces ennemies, avait renoncé à défendre la rive gauche du Danube et se disposait à battre en retraite par la Transylvanie ; mais il en fut empêché par l'irruption des Franco-Serbes en Hongrie, et il dut mettre bas les armes.

Danube (CROIX DU PASSAGE DU), décoration commémorative roumaine, instituée en 1878, pour être conférée aux militaires et assimilés qui ont franchi le Danube pendant la campagne contre la Bulgarie (1877-1878). Le bijou est une croix en acier oxydé, de forme byzantine, bordée de blanc, portant un médaillon noir bordé de gris d'acier chargé à l'avers de la légende *Trecerea Dunarei, 1877*, et au revers du chiffre royal de Carol Ier. Le ruban est rouge foncé à deux bandes noires.

Danube (OIE FRISÉE DU), oie de petite taille à plumage blanc chez les deux sexes, caractérisée par la présence de plumes frisées sur la tête, le cou et les ailes. On l'élève à cause de son originalité.

DANUBE (CERCLE DU), division administrative du Wurtemberg, peuplée de 585.000 hab. ; ch.-lieu *Ulm*. Région alpestre, traversée par le Danube et la Lauter ; pays d'élevage, de filatures de laine, d'industrie du bois, d'horlogerie.

DANUBIEN [*bi-in*], **ENNE** adj. Relatif au Danube ; situé non loin de ses bords : *Les principautés* DANUBIENNES.

DANUGUE [*nugh'*] n. m. Cépage provençal, à grandes feuilles glabres et lisses et à maturité tardive. (Les fruits, ellipsoïdes, ont une chair ferme, juteuse et sucrée, enfermée dans une peau très épaisse.) || D'après V. Pulliat, syn. de ESPAGNOL NOIR, BARLANTIN, GROS-GUILLAUME, etc.

DANVERS, bourg des Etats-Unis (Massachusetts, comté d'Essex) ; 11.100 hab. Cordonnerie, forge.

DANVERS (Henri), comte DE DANBY, général anglais, né en 1573, mort en 1644. Il s'attacha d'abord à Maurice de Nassau, puis à Henri IV, et les servit tous deux brillamment. De retour en Angleterre, il fut envoyé en Irlande comme lieutenant général de cavalerie et major général de l'armée, sous le comte d'Essex, sous Montjoy. Jacques Ier le créa comte de Danby et gouverneur à vie de Guernesey.

DANVILA (Manuel), historien espagnol né en 1830, mort en 1906, auteur d'une *Histoire critique des Communautés de Castille* (1897-1900.)

DANVILLE, ville des Etats-Unis (Kentucky) ; 5.100 hab. Ch.-lieu du comté de Boyle. Machines agricoles, minoteries. Faculté de théologie presbytérienne. — Ville de Pensylvanie ; 6.950 hab. Ch.-lieu du comté de Montour. Mines de fer et d'anthracite. Centre manufacturier. Fonderies, hauts fourneaux ; fabrication de rails de chemins de fer. — Ville de Virginie ; 21.500 hab. (avec North-Danville). Commerce de tabac, graines, farine, coton, etc.

DANVILLE. Biogr. V. ANVILLE (D').

DANYAU (Antoine-Constant), médecin français, né et mort à Paris (1803-1871). Il fut chirurgien de la Maternité, professeur agrégé à la Faculté, et devint membre de l'Académie de médecine en 1850. Ce fut un remarquable obstétricien qui se fit remarquer par l'éclat de ses leçons à la Maternité.

DANYCAN (Noël), sieur DE L'ESPINE, armateur français, né et mort à Saint-Malo (1658-1735). D'une famille de marins, il arma, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, de nombreux corsaires. En 1696, une expédition, équipée par lui et commandée par ses frères Louis-Joseph et Paul-Servan, s'empara de différents ports de l'île de Terre-Neuve colonisés par les Anglais. Organisateur, en 1698, de la Compagnie royale de la mer du Sud, il ouvrit au commerce français les ports du Chili et du Pérou, jusque-là interdits par les Espagnols aux étrangers. L'un de ses capitaines, Carman-Eon, découvrit en 1705, à l'E. du détroit de Magellan, un archipel qu'il baptisa les îles *Malouines* (aujourd. les Falkland), et, au S. de l'archipel quelques îlots qu'il appela les îles *Danycan* (les *Sea Lion islands* des cartes actuelles). L'or et l'argent rapportés du Pacifique, et que Danycan mit à la disposition de l'hôtel des Monnaies pour « contribuer aux besoins de l'Etat », conjurèrent la crise monétaire de la France. En 1711, ses deux frères, avec des vaisseaux armés par lui, accompagnèrent Duguay-Trouin lors de l'expédition de Rio de Janeiro. Louis XIV et Louis XV le comblèrent de titres et d'honneurs. Il employa une partie de son immense fortune à fonder l'hôpital de Saint-Malo, le couvent des Récollets et la communauté de la Croix à Saint-Servan.

DANZ (Johann-Traugott-Leberecht), théologien allemand, né à Weimar en 1769, mort à Iéna en 1851. Il devint professeur de théologie à Weimar ; il appartenait au parti rationaliste. Parmi ses ouvrages, il faut citer : *Manuel d'histoire ecclésiastique* (1818-1822) ; *Encyclopédie théologique* (1832).

DANZÉ, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 15 kil. de Vendôme ; 960 hab. Tramways de Vendôme à Droué. Gouffre où se perd le Boulon, affluent du Loir.

DANZÉ n. m. Masse de fer, sur laquelle le verrier appuie l'outil qui lui sert à puiser dans le creuset le verre fondu.

DANZEL (Théodore-Wilhelm), philosophe allemand et disciple de Hegel, né à Hambourg en 1818, mort à Dantzig en 1850. Danzel a écrit : *Du spinozisme de Gœthe* (1843) ; *Esthétique de la philosophie d'Hegel* (1844) ; *Gottsched et son époque* (1848) ; *Gotthold Ephraïm Lessing, sa vie et ses œuvres* (1850-1853).

DANZER (Jean-Melchior), théologien catholique et savant allemand, né à Ober-Aybach (Bavière) en 1739, mort en 1800. Entré dans les ordres, il consacra tous ses loisirs à l'étude des sciences physiques et mathématiques, qu'il professa. Il s'appliqua d'une façon particulière à réformer l'instruction dans son pays et composa plusieurs ouvrages.

DANZER (Jacques), théologien catholique allemand, né à Langesfeld (Souabe) en 1743, mort à Burgau en 1796. Il fut accusé de pélagianisme et dut se retirer à Burgau. Ses principaux ouvrages sont : *Influence de la morale sur le bonheur* (1789) ; *Idées sur la réforme de la théologie* (1793).

DANZI (François), musicien allemand, né à Manheim en 1763, mort à Carlsruhe en 1826. Il a fait représenter plusieurs opéras : *Cléopâtre, Azakia, Iphigénie en Aulide*. Il a écrit des cantates, trois messes, un *Te Deum*, quatre symphonies, des concertos et sonates, etc. Il avait épousé la cantatrice Margarète Marchand.

DANZIG. Géogr. V. DANTZIG.

DAOS [*da-oss*] n. f. Nom que l'on donne, dans les Comores, à des embarcations d'une chétive construction, d'une grande largeur pour leur longueur (15 à 18 m.), pontées, et ayant pour gréement un seul mât portant une voile à antenne.

DAOUD, nom que les musulmans donnent au roi David, qu'ils vénèrent comme un prophète. (C'est à lui qu'Allah révéla les psaumes ; la légende ajoute que le fer devenait entre ses mains comme une cire molle.)

DAOUD, surnommé **Kilidj Arslan**, second sultan seldjoukide du pays de Roum, né dans la première moitié du XIIe siècle de notre ère, mort en 1108. Il monta sur le trône en 1092, et employa les premières années de son règne à batailler contre les Grecs. La première croisade interrompit ces succès ; d'abord vainqueur des bandes sans cohésion de Pierre l'Ermite et de Gautier sans Avoir, Godefroy de Bouillon lui infligea une série de défaites et lui prit sa capitale, Nicée (1097) ; en 1101, Kilidj Arslan anéantit trois armées chrétiennes. Ce prince périt en luttant contre le souverain d'Edesse, qu'il voulait dépouiller de ses Etats.

DAOUD EL-ANTAKI, médecin arabe, mort à La Mecque en 1105 de l'hégire (1716 de J.-C.). Il habitait l'Egypte, mais il demeura principalement à Antioche, d'où son nom de « el-Antaki » ; on l'appelle également *el-Basir* (le Voyant). Il a composé plusieurs ouvrages médicaux, dont le plus important : *Tezkivet aoula el-elbab wa djami liladjeb liladjab*, a été traduit en persan et en arabe.

DAOUD PACHA, général ottoman, Albanais d'origine, beylerbey de Roumélie, s'empara de Kroja en Albanie (1478). Devenu grand vizir en 1482, il le resta quatorze ans, et fut mis à la retraite en 1497. Il a construit une mosquée à Constantinople et a donné son nom au faubourg où se réunissaient autrefois les troupes destinées aux expéditions en Europe.

DAOUD PACHA, grand vizir de l'Empire turc, né en Bosnie vers le milieu du XVIe siècle, mort à Constantinople en 1623. Il devint successivement beylerbey de Roumélie, capitan-pacha, et épousa la sœur du sultan Mustapha Ier. Ce prince ayant été renversé par Osman II, Daoud-pacha fit assassiner le nouveau sultan et rétablit sur le trône son beau-frère, qui l'en récompensa par la charge de grand vizir ; mais les janissaires tirèrent vengeance de Daoud pacha en l'étranglant dans la forteresse des Sept-Tours.

DAOUD PACHA, dernier gouverneur indépendant de Bagdad, ancien esclave géorgien, né en 1774, mort à Constantinople en 1851. Nommé gouverneur de Bagdad en 1817, il essaya en vain de secouer le joug de l'Empire ottoman et fut vaincu (1831).

DAOULAS [*lâ*], ch.-lieu de cant. du Finistère, arrond. et à 20 kil. de Brest, sur la rade de Brest ; 970 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise et cloître du XIe siècle, restes d'une abbaye. Foires à bestiaux. Fabrique de porcelaine. — Le canton a 10 comm., et 18.080 hab.

DAOULETABAD, ville de Perse (Tabaristan), au pied du col Tang-i-Asnab ; 4.500 hab. Vergers.

DAOUNA, lac de l'Afrique-Occidentale française (Soudan.), à l'O. de Tombouctou, entre le Niger et le lac Faguibine, avec lequel il communique pendant les hautes eaux.

DAOURIE [*rî*], pays montagneux de la Sibérie (R. S. F. S. de Russie), au sud-est du lac Baïkal, en Transbaïkalie, arrosé par les rivières Ingoda et Onon, dont la réunion forme la Chilka. Ville princ. *Nertchinsk*. Sources minérales, pâturages et forêts. (La Daourie doit son nom aux *Daours*, une tribu mongole des Toungouses méridionaux ; elle a été enlevée à la Chine par les Russes dès le milieu du XVIIe siècle.)

DAOURITE n. f. (de *Daourie* nom de lieu). Borosilicate naturel d'aluminium. || Syn. de TOURMALINE.

DAOURS, tribu des Toungouses méridionaux établie dans la province russe de l'Amour et en Mongolie nord-orientale jusqu'au confluent du Nonni et du Soungari. (Ce sont des marchands très adroits, très économes et très ordonnés).

DAPÊCHE n. m. Minér. Syn. de ÉLATÉRITE.

DAPEDIUS [*pé-di-uss*] n. m. Paléont. Genre de poissons ganoïdes, famille des stylodontidés, au corps comprimé latéralement, ovale, fusiforme ; à écailles épaisses, allongées. (Fossiles dans le trias et surtout le lias.)

DAPÉDOGLOSSE ou **DAPEDOGLOSSUS** [*glo-sus*] n. m. Paléont. Genre de poissons téléostéens, fossiles dans les terrains éocènes du Wyoming (Etats-Unis) et voisins des ostéoglosses actuels.

DAPHNÆ [*daf-né*] (aujourd. **Tall-Défenneh**). Géogr. anc. Ville d'Egypte, dans l'isthme de Suez, sur l'ancienne route des caravanes et des armées entre la Syrie et l'Egypte. Au début de la XXVIe dynastie, Psammétique Ier y installa ses mercenaires ioniens et cariens pour défendre le Delta contre l'Assyrie (vers 650) ; une partie des Juifs s'y réfugia vers 587, après la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. Ahmasis supprima le camp des mercenaires vers 565, et en transporta la population à Memphis.

DAPHNÆOS [*daf-né-oss*], général syracusain (fin du Ve s. av. J.-C.), à la tête des troupes envoyées par Syracuse au secours d'Agrigente, qu'assiégeaient les Carthaginois ; il ne put empêcher Himilcon de s'emparer de la ville (406). De retour dans sa patrie, Daphnæos fut accusé par Denys et mis à mort.

DAPHNÉ [*daf-né*] n. m. Bot. Genre de thyméléacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux qui croissent dans les Alpes. || Nom donné aux fibres d'un arbre originaire du Brésil et de la Jamaïque, le *lagetta*, appelé également *bois dentelle*, et dont le liber est employé à la fabrication de câbles très solides et d'une sorte de papier.

Daphné.

— ENCYCL. Les *daphnés* sont des arbustes à fleurs blanches, jaunes ou roses, dont l'écorce contient une résine âcre et douée de propriétés vésicantes. On en connaît plus de quatre-vingts espèces des forêts européennes. Les plus répandues sont le *bois gentil* ou *bois joli* (*daphne mezereum*) à baies vénéneuses ; le *garou* ou *bois garou* (*daphne gnidium*), dont l'écorce est emménagogue et qui entre dans la composition de la pommade épispastique au garou ; le *daphné lauréolé* (*daphne laureola*) dont la feuille a été utilisée contre la furonculose. On cultive dans les jardins d'agrément une quinzaine d'espèces. Un daphné d'Indochine donne un excellent papier.

DAPHNÉ. Myth. gr. Nymphe, personnification du laurier d'Apollon. Elle était fille d'un dieu-fleuve. Voulant fuir Apollon qui l'aimait, elle invoqua la Terre sa mère, et fut changée en laurier. D'après une autre tradition, Daphné est aimée de Leucippe, fils d'Œnomaos, roi de Pise, qui se déguise en jeune fille pour l'approcher. Sur le conseil d'Apollon, Daphné et ses compagnes prennent un bain ; Leucippe est découvert, et tué par elles. — Nymphe assimilée à la sibylle Delphique. — Fille du devin Tirésias.

Daphné. (Villa Borghèse.)

— Iconogr. Une statue antique de Daphné figure à la Villa Borghèse. Un célèbre groupe de Bernin (Rome, Villa Borghèse) représente *Apollon poursuivant Daphné*. G. Tiepolo a peint *Apollon et Daphné* (Louvre). [V. planche *Beaux-Arts XLII*.]

DAPHNÉ, petite planète, N° 41, découverte en 1856 par Goldschmidt.

DAPHNÉ. Géogr. anc. Village de la Syrie de mandat français, sur l'Oronte, au sud d'Antioche, et regardé comme un faubourg de cette ville. On y célébrait tous les ans, dans un bois de lauriers, les fêtes d'Apollon Daphnéen. Séjour favori des Séleucides, Daphné était tenu pour un lieu de plaisirs et même de débauche.

DAPHNÉEN [*daf'-né-in*], **ENNE** adj. (du gr. *daphné*, laurier). Mythol. Surnom d'Apollon et d'Artémis, qui avaient un temple commun, au milieu des lauriers, à Daphné, près d'Antioche, en Syrie.

DAPHNÉLÉON [*daf-né*] n. f. (du gr. *daphné*, laurier, et *élaion*, huile). Huile de laurier, en usage chez les anciens Grecs.

DAPHNÉPHAGE [*daf-né-faj*] n. m. (du gr. *daphné*, laurier, et *phagein*, manger). Nom donné à des devins qui mangeaient des feuilles de laurier pour exciter en eux l'inspiration.

DAPHNÉPHORE [*daf-né-for*] n. m. (gr. *daphnéphoros* ; de *daphné*, laurier, et *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Participant aux daphnéphories. || Epithète d'Apollon, à cause du laurier qui avait un rôle dans son culte.

DAPHNÉPHORIES [*daf-né-fo-rî*] n. f. pl. (rad. *daphnéphore*). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait tous les huit ans en Béotie, notamment à Thèbes, en l'honneur d'Apollon Isménios.

— ENCYCL. En tête de la procession, on portait le *kôpô*, branche de laurier chargée de feuilles, de fleurs et de bandelettes avec des globes de tailles différentes figurant peut-être le soleil, la lune et les étoiles. Derrière marchait le *daphnéphoros*, jeune Béotien qui représentait le dieu. Autour de lui, un chœur de jeunes filles chantait des hymnes.

DAPHNÉTINE [*daf*] n. f. Produit de dédoublement de la daphnine, isomère de l'esculétine et constituant la

3.4 dioxycoumarine. (Elle fond à 255°. L'acide correspondant, l'*acide daphnétique* ou 2.3.4 trioxycinnamique n'est pas stable.)

DAPHNÉTIQUE [*daf-né-tik'*] adj. V. DAPHNÉTINE.

DAPHNIE [*daf-ni*] ou **DAPHNIA** n. f. Genre de crustacés, type d'une famille dite des *daphniidés*, comprenant des formes d'eau douce à carapace gaufrée, terminée en arrière par deux épines. (Les daphniidés sont caractérisés par leur cinq paires de pattes thoraciques; la quatrième paire est assez largement séparée de la cinquième.)

Daphnie.

DAPHNINE [*daf*] n. f. Glucoside $C^{15}H^{16}O^9 + 2H^2O$, isomère de l'esculine, qui existe dans le daphne mezereum, et qui se dédouble en glucose et daphnétine.

DAPHNIS [*daf-niss*]. Myth. gr. Héros des bergers de Sicile et de la poésie bucolique. D'après Diodore, il était fils d'Hermès et d'une nymphe sicilienne, et fut élevé par des nymphes. Il possédait de grands troupeaux de bœufs, qu'il menait paître. Pour charmer ses loisirs, il jouait de la flûte, et il inventa les chants bucoliques. Il mourut jeune, et fut pleuré par les dieux et les bergers. D'après Stésichore et Elien, Daphnis était aimé d'une nymphe, à qui il avait juré fidélité; étant ivre, il manqua à sa parole, et devint aveugle. Il se consola par des chants. Théocrite conte les amours de Daphnis avec la nymphe Naïs, sa passion malheureuse pour Xenca, sa victoire poétique sur Ménalque, la douleur de toute la nature à sa mort. Ovide prétend que Daphnis fut changé en pierre.

Daphnis, idylle de Salomon Gessner, inspirée par le roman de Longus. Au moment où l'œuvre parut, les censeurs de Zurich se récrièrent contre la liberté de certains passages; il fallut couper et faire paraître l'œuvre sous forme anonyme (1754). Ce poème commença la réputation de Gessner. Il vaut par le charme et la fraîcheur des détails.

Daphnis et Chloé, roman grec, en quatre livres, du genre pastoral, attribué à Longus. Daphnis et Chloé, deux enfants trouvés par des bergers, grandissent ensemble. Un jour, Daphnis voit Chloé se baigner, et devient amoureux d'elle, sans s'en douter. Un autre berger, Dorcon, s'éprend de Chloé; et une lutte de beauté et de chants a lieu entre lui et Daphnis, à qui la bergère donne la victoire en l'embrassant. Daphnis et Chloé sont tour à tour enlevés et délivrés. Une femme mariée, Lycénion, fait l'éducation amoureuse de Daphnis, qui met à profit, auprès de son amie, sa science si nouvelle. Les deux jeunes gens sont retrouvés par leurs parents, qui les marient. Le roman, malgré le caractère scabreux du sujet, vaut surtout par la grâce du récit, par la fraîcheur des tableaux rustiques, par l'élégance de la forme, très raffinée avec des airs de naïveté. Il a toujours été très goûté des lettrés, surtout en France, où il a été popularisé d'abord par la traduction d'Amyot, puis par celle de Courier, qui avait découvert à Florence un nouveau fragment de l'ouvrage.

Daphnis et Chloé, tableau de Gérard, au musée du Louvre. — Ce tableau, peint en 1824, est un pendant à la *Psyché* que Gérard avait exposée trente ans auparavant. Il se recommande de la même qualité : une grâce un peu molle. Avant Gérard, Hersent avait peint *Daphnis retirant une épine du pied de Chloé;* cette composition a été exposée au Salon de 1817. Mais bien supérieures à ces œuvres sont les charmantes compositions dessinées par Prud'hon pour illustrer l'édition Didot de *Daphnis et Chloé.* La pastorale de Longus a d'ailleurs inspiré, depuis, nombre de tableaux et de statues; ces œuvres n'offrent guère qu'un intérêt historique. Citons, cependant : Hamon (1847); Emile Lévy (1864 et 1869); — en sculpture : Cortot (au Louvre); Jules Dalou (1869); etc. (V. planche *Beaux-Arts XLII.*)

Daphnis et Chloé, symphonie chorégraphique en trois tableaux, de Maurice Ravel, d'après un scénario de Michel Fokine. Ce ballet, qui compte parmi les plus belles pages orchestrales de Ravel, fut créé à Paris, lors de la saison des Ballets russes de 1912, avec une décoration somptueuse de Léon Bakst.

DAPHNITE [*daf-nit'*] n. f. (du gr. *daphnê,* laurier). Joaill. Nom donné à une pierre dans la masse de laquelle se trouvent figurées naturellement des feuilles de laurier. — Minér. Variété de chlorite, que l'on rencontre sur les cristaux de mispickel et de quartz.

DAPHNOMANCIE [*daf-no, sî*] n. f. (du gr. *daphnê,* laurier, et *manteia,* divination). Divination pratiquée soit en observant la combustion d'une branche de laurier, soit en mâchant des feuilles de laurier (pour exciter l'esprit prophétique).

DAPHNOPATÈS [*daf-no-pa-tess*] (Théodore), écrivain byzantin du xe siècle. Premier secrétaire de la ville de Constantinople, il composa divers ouvrages de théologie.

DAPHYLLITE [*fi-lit'*] n. f. Sulfotellurure naturel de bismuth.

DAPIFER [*fèr'*] n. m. (du lat. *dapes, itis,* mets, et *ferre,* porter). A l'origine, Celui des officiers de la maison royale qui servait le souverain à table.

— ENCYCL. Le *dapifer* devint le premier dignitaire du royaume. Il avait la direction de la maison du roi; il commandait l'armée à défaut du souverain, il présidait en son absence la cour de justice. Il se confondit à l'époque capétienne avec le sénéchal. Le dernier dapifer fut Thibaut V, comte de Blois (1191).

DAPIFÉRAT [*ra*] n. m. Dignité et office de dapifer.

DAPITAN, ville des Philippines (île Mindanao); 5.000 hab. Port de commerce.

DA PONTE (Lorenzo). V. PONTE (Lorenzo da).

DAPPER (Olfert ou Olivier), médecin et géographe hollandais, mort en 1690, auteur de nombreux ouvrages géographiques, qui ont pour la plupart été traduits en français. Les principaux sont : *Description d'Amsterdam* (1663); *Nouvelle Description des pays africains* (1668); *Expédition mémorable des Néerlandais sur les côtes et dans l'Empire de Taising ou de Chine* (1670); *Description de l'Amérique et de la Terre du Sud* (1673); *Nouvelle Description des îles d'Afrique* (1676); *Nouvelle Description de l'Asie* (1680); etc.

DAPPES (VALLÉE DES), vallée du Jura, par où passe la route des Rousses à la Faucille. Après de longues contestations, la Suisse la céda à la France en 1862 et reçut en retour un territoire sur les pentes occidentales du Noirmont.

D'APRÈS loc. adv. V. APRÈS.

DAPSANG ou **GODWIN AUSTEN,** montagne de l'Asie centrale, dans le Cachemire (Inde septentrionale), point culminant des monts Karakoroum; 8.620 m. La « brillante apparition » a pour principal glacier le Baltoro, long de 90 kil. (C'est le pic K^2 des anciennes cartes.)

DAPSE n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des endomychidés, comprenant des formes petites, oblongues, pubescentes, convexes, qui vivent dans les champignons. (Les *dapses* [*dapsa*], peu nombreuses en espèces, sont brunes ou roussâtres. Elles habitent la région méditerranéenne et l'Europe moyenne.)

DAPTE ou **DAPTUS** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant des formes courtes (1 cm), à corselet cordiforme, rousses ou jaunâtres, variées parfois de brun. (Le *daptus vittatus,* répandu depuis le midi de la France jusqu'en Chine, habite un terrier qu'il creuse dans les argiles salées.)

Dapte.

DAPYX, chef gète, mort vers l'an 30 av. J.-C. Assiégé par Licinius Crassus, il se défendit vaillamment et se donna la mort avec tous ses compagnons d'armes.

DAQUIN (Antoine), médecin français, né en 1639, mort à Vichy en 1696. Il fut médecin de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, puis premier médecin de Louis XIV. Il encourut la disgrâce du roi en 1693.

DAQUIN ou **D'AQUIN** (Louis-Claude), organiste français, né et mort à Paris (1694-1772). Enfant prodige, à douze ans il devint organiste des chanoines réguliers de Saint-Antoine. Il obtint aussi le titre de « organiste du roi ». On connaît de lui des pièces d'orgue, un recueil de pièces de clavecin, de noëls, un *Te Deum,* des motets, des leçons de ténèbres et la musique de plusieurs cantates de Jean-Baptiste Rousseau. — Son fils, Pierre-Louis **Daquin,** né et mort (1797) à Paris, a publié un livre intitulé : *Lettres sur les hommes célèbres dans les sciences, la littérature et les arts, sous le règne de Louis XV* (1752).

DAR, terme géographique d'origine arabe, qui veut dire *pays,* principalement dans le Soudan oriental, et *maison,* principalement en Afrique maghrebine. Exemple : *Dar-Fôr,* Pays des Fôr (*Darfour*).

Dar el-Alem (*Maison de la Science*) [de l'arabe *dar el-ilm*]. Nom de l'université islamique de Fez, qui fut jadis très florissante, où Averrhoès commenta Aristote, et Ibn-Khaldoun écrivit sa *Chronique.* Son siège en est la grande mosquée Karouiyin, et ses étudiants étrangers à la ville logent dans les médersas voisines, bâties à leur intention par les souverains mérinides des XIIIe et XIVe siècles, et par la suite.

DAR EL-BEÏDA. Géogr. V. CASABLANCA.

DAR EL-ISLAM, terre canoniquement musulmane (par opposition à *Dar el-Harb* « territoire de guerre », c'est-à-dire tout pays hors des limites du Dar el-Islam et destiné à lui être annexé par la force).

Dar el-Maghzen (mot arabe, signifiant : *maison du gouvernement; palais*). Palais du sultan du Maroc. De là est venue l'habitude de désigner, avant l'établissement du protectorat français, les parties du Maroc reconnaissant l'autorité du sultan sous le nom de *pays maghzen,* par opposition au *pays sîba* ou insoumis.

DAR ES-SALAM, capitale du territoire (sous mandat britannique) du Tanganyika, sur l'océan Indien; 33.000 hab. environ. Assez bon port, tête du chemin de fer central jusqu'au lac Tanganyika. Cédé par le sultan du Zanzibar à la Compagnie allemande de l'Afrique orientale en 1885. Dar es-Salam fut la capitale de la Deutsch-Ostafrika jusqu'à la prise de la colonie par les Alliés en 1916.

DAR FERTIT, pays du cœur de l'Afrique équatoriale, aux sources de tributaires du Bahr-el-Ghazal (bassin du Nil), de l'Oubangui (bassin du Congo), et du Chari (bassin du Tchad). Ce plateau de 500 à 800 m. d'altitude, couvert de savanes, a été dépeuplé par les traitants arabes au XIXe siècle; ses habitants sont des noirs Zandé ou Niam-Niam. Il est partagé entre l'Afrique-Equatoriale française et (surtout) le Soudan anglo-égyptien. Ses premiers explorateurs sont Schweinfurth (1870-1871) et Gessi (1878).

DARA n. m. Instrument indien qui rappelle le tambour de basque. (Les mendiants se servent de ce tambour pour accompagner leurs chants.)

DARA ou **DARAB,** nom donné par les historiens musulmans aux deux derniers souverains de la dynastie des Kéanides (Achéménides).

DARABANI, comm. de Roumanie (Moldavie, départ. de Dorohoi), à la source du Baseu; 6.000 hab.

DARABGIRD ou **DÉRABGERD,** ville de l'Iran méridional (Farsistan); 15.000 à 20.000 hab. Toiles, tapis, poteries. Mines de sel gemme aux environs.

DARÂBOUKKEH n. m. Instrument de musique des Egyptiens modernes. (On dit aussi DERBOUKA.)

— ENCYCL. Le *darâboukkeh* est un tambourin de terre cuite, qui a la forme d'un vase rond, à long col, renversé. La main gauche exécute une sorte de roulement sur la membrane, tandis que la main droite en frappe le centre. Le darâboukkeh fait partie essentielle des orchestres arabes.

Darâboukkeh.

DARA-CHIKOH ou **SHEKOUH** (Mohammed Hanefi Kadiri), prince indien, fils de l'empereur Chah Djahan, né en 1616, mort en 1643. Chah Djahan avait choisi Dara pour lui succéder. L'empereur étant tombé gravement malade, Dara prit la régence; mais ses frères Aurangzeb et Mourad levèrent l'étendard de la révolte, et une guerre terrible éclata entre Dara et Aurangzeb; battu par deux fois, Dara fut livré par un gouverneur nommé Djihân khan, qu'il avait sauvé de la mort. Aurangzeb, victorieux, fit assassiner Dara-Chikoh dans la prison de Delhi, où il avait été enfermé. Ce prince a fait traduire du sanskrit en persan les oupanishads des quatre Védas; il composa une vie des saints, et un ouvrage, le *Medjnia el bahrein,* pour concilier l'islamisme et le brahmanisme.

DARADE n. f. Bot. L'un des noms de l'alaterne, dans le midi de la France. (On dit aussi DARADEL n. m.)

DARAISE [*rèz'*] n. f. Déversoir ou déchargeoir d'un étang.

DARALIPTON. Logiq. V. DARAPTI.

DARAN (Jacques), médecin français, né à Saint-Frajou (Haute-Garonne) en 1701, mort à Paris en 1784. Il donna l'exemple d'un médecin dévoué, dans la peste de Messine. Son traitement des rétrécissements urétraux par la dilatation au moyen de bougies l'a surtout fait connaître. Jean-Jacques Rousseau, dit-on, y eut recours.

DARANTASIA. Géogr. anc. Ville de la Gaule, ch.-lieu de la *civitas Centronum;* auj. *Moutiers en Tarentaise.*

DARANYI (Ignace), homme politique hongrois, né à Budapest en 1849. Avocat, député à la Diète hongroise pour la ville de Budapest (1881), vice-président de cette assemblée, il devint en 1895 ministre de l'agriculture et donna sa démission en 1903.

DARAPSKITE n. f. Sulfoazotate hydraté naturel de sodium.

DARAPTI, mot scolastique qui servait à désigner un syllogisme de la troisième figure, dont la majeure et la mineure sont générales affirmatives (A, A), la conclusion particulière affirmative (I). [Syn. DARALIPTON.]

DARAZIENS [*zi-in*] n. m. pl. Nom donné aux premiers Druses, du nom de Neshtekin Darazi.

— ENCYCL. Le calife fatimite Hakim, voulant se faire passer pour dieu, chargea un nommé Hamza de répandre sa doctrine en Egypte; parmi ses fidèles se trouvait un Persan, nommé *Darazi,* missionnaire de la secte des ismaïliens; cet individu poussa l'audace jusqu'à venir lire l'exposé de leurs dogmes dans une des grandes mosquées du Caire; les assistants se précipitèrent sur ses partisans et les massacrèrent. Quant à lui, il ne dut son salut qu'à une prompte fuite. Il se rendit en Syrie, près de Banias; il y gagna beaucoup de gens à sa doctrine. V. DRUSES.

DAR-BANDA, pays de l'Afrique-Equatoriale française (Oubangui-Chari), aux confins du Bahr el-Ghazal (Soudan anglo-égyptien), arrosé par des affluents du Mbomou, tributaire de l'Oubangui, et habité par les Niam-Niam.

DARBHANGA, ville de l'empire des Indes (Béhar-et-Orissa), sur la Petite Baghmati, affluent de la Gougri; 54.000 hab. Ch.-lieu d'un district très fertile de la plaine alluviale du Gange.

DARBISME [*bissm'*] n. m. Hist. rel. V. DARBYSME.

DARBLAY (Aimé-Stanislas), dit **Darblay jeune,** industriel français, né à Auvers (Seine-et-Oise) en 1794, mort à Saint-Germain en 1878. Il perfectionna la fabrication des farines, et établit à Corbeil une des premières usines à fabriquer les huiles de graines. Il entreprit aussi de relever, dans la vallée d'Essonne, l'industrie de la papeterie, et fonda des établissements prospères sur divers points du territoire français et jusqu'en Orient.

DARBLEY ou **D'ARBLAY.** Biogr. V. BURNEY.

DARBO n. m. Récipient où les cloutiers jettent les clous qui sont terminés. (Vx.)

DARBONNAGE [*bo-naj'*] n. m. Façon culturale donnée à la vigne dans le Beaujolais et qui consiste à accumuler la terre en petits tas (*darbons*) entre les rangs de ceps, pour l'aérer et faciliter la nitrification.

DARBOUX (Jean-*Gaston*), mathématicien français, né à Nîmes en 1842, mort à Paris en 1917. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il y devint maître de conférences (1873-1881), puis fut nommé professeur de géométrie supérieure à la faculté des sciences en 1881, doyen de la faculté des sciences en 1889. En dehors d'un grand nombre de travaux insérés dans les recueils spéciaux, il a publié différents ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Sur les théorèmes d'Yvory, relatifs aux surfaces du second degré* (1872); *Mémoire sur une classe remarquable de courbes et de surfaces algébriques* (1873); *Mémoire sur l'équilibre astatique* (1877); *Sur le problème de Pfaff* (1882); *Leçons sur la théorie générale des surfaces et les applications géométriques du calcul infinitésimal* (1887). En 1876, l'Académie des sciences lui décerna le grand prix de mathématiques pour son remarquable *Mémoire sur les solutions singulières des équations aux dérivées partielles.* On doit encore au même auteur des éditions de la *Géométrie analytique* de Bourdon (1880); du *Cours de mécanique* de Despeyrous (1885); des *Œuvres scientifiques de Fourier* (1888-1890). Membre de l'Académie des sciences (1884), il en devint secrétaire perpétuel en 1900.

G. Darboux. — Cl. P. Petit.

DARBOY (Georges), archevêque de Paris, né en 1813 à Fays-Billot (Haute-Marne), fusillé en 1871, à Paris. Evêque de Nancy en 1859, il devint archevêque de Paris en 1863. Au concile du Vatican (1869-1870) il se prononça contre l'opportunité de la définition de l'infaillibilité pontificale. Lorsque éclata l'insurrection de la Commune, il fut incarcéré comme otage dans la prison de Mazas. Le 24 mai, il fut fusillé. Il avait composé plusieurs ouvrages théologiques.

DARBY (John Nelson), théologien anglais, né à Londres en 1800, mort à Bournemouth en 1882. Avocat, il entra, malgré l'opposition de son père, dans le clergé anglican;

mais il se joignit bientôt à des dissidents de Dublin, en 1832, qui professaient une opinion schismatique, à laquelle son adhésion fit donner dans la suite le nom de « darbysme ». Il voyagea beaucoup et réussit à provoquer, dans quelques Eglises protestantes, des discussions et même des schismes. Il a publié l'interprétation de la Bible (en particulier des prophéties), et de nombreux ouvrages dus à son système ecclésiastique. (V. art. suiv.)

DARBYSME [*bissm'*] n. m. Secte protestante. (On écrit aussi DARBISME.)

— ENCYCL. Malgré son nom, le *darbysme* eut pour fondateur, non pas Darby, mais A.-N. Groves, qui, en 1829, avait commencé à réunir autour de lui, à Dublin, des personnes pieuses, lesquelles, sans sortir de l'Eglise anglicane, s'occupaient de mission intérieure. L'idée du sacerdoce universel prit, dans ces conventicules, une telle importance qu'on en vint à se demander si la succession apostolique, sur laquelle repose l'Eglise anglicane, n'avait pas subi des interruptions. On ne tarda pas à déclarer que l'Eglise avait apostasié et que nul homme n'avait le droit de se dire *ministre* à l'exclusion d'autres. Le mouvement prit une grande importance, dès que Darby lui eut donné son adhésion, en 1832. Il eut son centre principal à Plymouth. Darby estimait que l'Eglise visible était dissoute et qu'il n'y avait plus que des « assemblées » relevant uniquement du sacerdoce universel. Il y a encore des communautés darbystes en Suisse et en France. Les prophéties bibliques sur la fin du monde y sont très étudiées.

DARBYSTE [*bisst'*] n. Qui professe le darbysme.

DARC (Jeanne). V. ARC (Jeanne D').

DARÇANA, nom générique des sept écoles ou systèmes orthodoxes de la philosophie brahmanique : *Nyâya, Vaiçechika, Sâmkhya, Yoga, Pûrvâ, Mîmâmsâ, Vedânta*. Les *soutras* ou textes fondamentaux de ces systèmes ont été rédigés pour la plupart entre le Ier et le IIIe siècle de notre ère ; ils enseignent ce qu'on doit connaître pour se soustraire à la transmigration.

DARCE n. f. Mar. V. DARSE.

DARCEL (Alfred), archéologue français, né à Rouen en 1818, mort à Paris en 1893. D'abord directeur à Rouen d'une usine de produits chimiques, il fut (1852) attaché au service des expositions, puis au musée du Louvre, devint (1871) administrateur, puis (1885) directeur du musée de Cluny, qu'il classa méthodiquement. On lui doit : *les Arts industriels du moyen âge et de la Renaissance* (1858) ; *Album de Villard de Honnecourt* (1858) ; *l'Art architectural en France depuis François Ier jusqu'à Louis XIV*, avec E. Rouyer (1859-1860 ; 2 vol.) ; *les Arts industriels du moyen âge en Allemagne* (1863) ; *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines* (1864) ; *Notice des faïences peintes italiennes, hispano-mauresques et françaises, et des terres cuites émaillées du musée de la Renaissance* (1864) ; *Recueil de faïences italiennes* (1869) ; *les Tapisseries décoratives du Garde-Meuble* (1878-1881 ; 2 vol.).

DARCET (Jean), médecin et chimiste français, né à Douazit (Gascogne) en 1725, mort à Paris en 1801. Montesquieu se l'attacha comme précepteur de son fils, et l'emmena à Paris en 1742. En 1762, il fut reçu docteur régent de la faculté de médecine de Paris ; en 1774, professeur au Collège de France, et fut le premier qui fit ses cours en français. Directeur de la manufacture de Sèvres, inspecteur général des essais des monnaies et de la manufacture des Gobelins, il perfectionna les méthodes suivies dans ces établissements. Membre de l'Académie des sciences (1784). Tous les travaux de Darcet ont eu pour but l'application de la chimie aux arts et à l'industrie : extraction de la gélatine des os, de la soude du sel marin, fabrication des savons, invention d'un alliage métallique (8 parties de bismuth, 5 de plomb, 3 d'étain) fusible dans l'eau bouillante, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Sur l'action d'un feu égal, violent et continué pendant plusieurs jours, sur un grand nombre de terres, de pierres et de chaux métalliques* (1766-1771) ; *Mémoire sur le diamant et sur quelques autres pierres précieuses traitées par le feu* (1771) ; *Expériences sur plusieurs diamants et pierres précieuses* (1772) ; *Rapport sur l'électricité dans les maladies nerveuses* (1783) ; etc.

DARCET (*Jean*-Pierre-Joseph), fils du précédent, né et mort à Paris (1777-1844). Il fut, comme son père, un chimiste éminent et il a publié un grand nombre de mémoires. On lui doit l'art de tremper l'alliage de cuivre et d'étain pour la fabrication des cymbales ; la fabrication du bicarbonate de soude, de l'écaille artificielle ; des perfectionnements à la fabrication industrielle de l'acide sulfurique et à celle des savons ; des améliorations dans les divers systèmes de chauffage ; la fabrication de la colle forte obtenue par le traitement des peaux, etc. Membre de l'Académie des sciences (1823).

DARCIER (Joseph LEMAIRE, dit), chanteur et compositeur français, né et mort à Paris (1820-1883) ; auteur de chansons populaires, qu'il interprétait lui-même, et de pièces de théâtre : *le Violoneux, le Roi de la Gaudriole, le Bataillon de la Moselle, la 32e Demi-brigade*, etc. — Sa sœur, CÉLESTINE, dite Mlle DARCIER, morte à Paris, fut une cantatrice de talent et fit de nombreuses créations à l'Opéra-Comique (1818-1870).

DARCINE n. f. Mar. V. DARSINE.

DARCY (*Henri*-Philibert-Gaspard), ingénieur français, né à Dijon en 1803, mort à Paris en 1858. Ingénieur en chef de la Côte-d'Or de 1839 à 1848, son œuvre principale a été la dérivation et la distribution des sources qui alimentent la ville de Dijon. Nommé ingénieur en chef du service municipal de la ville de Paris, il compléta des expériences antérieures sur le mouvement des eaux dans les tuyaux de conduite et, par là, contribua aux progrès de la science hydraulique. On lui doit *les Fontaines publiques de Dijon* (1856) ; *Recherches expérimentales sur le mouvement de l'eau dans les tuyaux* (1857) ; *Recherches expérimentales sur le mouvement de l'eau dans les canaux découverts* (publié après sa mort par son collaborateur H. Bazin, 1865). Une place de Dijon, aménagée en 1879-80 par l'architecte Vionnois, porte son nom.

DARCY (Denis), architecte français, né au Cateau-Cambrésis en 1823, mort à Asnières en 1904. Elève de Henri Labrouste, Lassus et Viollet-le-Duc, il étudia les monuments français du moyen âge et fut membre de la Commission des monuments historiques. Architecte de la basilique de Saint-Denis et des édifices diocésains de Reims et d'Evreux.

DARCY (Henry), administrateur français, né à Troyes en 1840, mort à Sèvres en 1926. Fils de l'ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, il débuta dans la carrière préfectorale, puis se consacra aux grandes affaires industrielles. C'est lui qui fonda le Comité central des Houillères de France et la Confédération générale de la production française.

DARD [*dar'*] n. m. (orig. germ. ; anglo-saxon *daradh*). Arme de jet ancienne, formée d'une hampe de bois dur et d'une pointe de fer. V. DARDE.

— Aiguillon de certains insectes, etc. : *Le* DARD *d'une guêpe. Le* DARD *du scorpion.*

— Poétiq. Langue du serpent, qui est tout à fait inoffensive, mais dans laquelle l'imagination des poètes anciens avait vu un organe fort redoutable. (Les vibrations rapides que l'animal lui imprime l'avaient multipliée à leurs yeux, et ils prêtent fréquemment *trois dards* à la gueule du serpent.) || Fig. : *Les* DARDS *d'un soleil brûlant.*

Dard franc.

— *Fig.* Effet profond, vive impression : *L'éloquence doit laisser le* DARD *dans le cœur.* (Nicole.) || Trait acéré : *Les* DARDS *de la satire, de la calomnie, de l'envie.* || *A triple dard*, Très piquant, d'une malignité pénétrante : *Plaisanterie à* TRIPLE DARD. (Balzac.) — *Langue à triple dard*, Méchante langue.

— *Pop.* Elancement, douleur lancinante : *Dent gâtée qui fait souffrir par* DARDS. || *Filer comme un dard*, Fuir, s'en aller rapidement.

— Arboric. Rameau fructifère, très court, que l'on observe chez le poirier et le pommier, et terminé par un œil ou bourgeon. (L'œil terminal produit fleurs et fruits quelquefois au bout d'une année, plus habituellement après deux et trois ans. Les dards sont toujours épargnés au moment de la taille.)

— Archit. Ornement taillé en flèche, qui sépare les oves.

— Arqueb. Mandrin d'acier servant à vérifier l'intérieur des canons de fusil. || Couvercle des poires à poudre mesurant la poudre d'une charge ordinaire.

— Art milit. Pièce métallique renforçant l'extrémité d'un fourreau de sabre. || Bâti qui porte un artifice incendiaire ou éclairant.

— Bot. Pistil des fleurs.

— Géod. Petite pointe servant à fixer le trou oculaire de la visière dans la direction de l'objet.

— Mar. Nom que l'on donne à la foène ou au harpon. || *Dard à feu*, Baguette armée à son extrémité antérieure d'une pointe barbelée et munie d'artifices à sa partie postérieure. (Vx.)

— Techn. Extrémité de la flamme d'un chalumeau. || Outil à l'aide duquel les cordonniers lissent la semelle du soulier à sa jonction avec l'empeigne.

DARD [*dar'*] n. m. Nom vulgaire de la vandoise. (*Dard* est un vieux nom lorrain, reproduit par Rondelet au XVIe siècle.

DARD, nom donné quelquefois à la constellation du *Javelot*.

DARD (Henri-Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Vienne (Dauphiné) en 1779, mort à Paris en 1840. Avocat à la Cour de cassation, il acquit une certaine notoriété pendant la première Restauration par un écrit intitulé : *De la restitution des biens des émigrés considérée sous le rapport du droit public, du droit civil et de la politique*, etc. (1814). Il contribua à faire adopter la loi d'indemnité du 27 avril 1825, par ses *Réflexions sur les moyens de faire cesser la différence, qui existe dans l'opinion, entre la valeur des biens patrimoniaux et des biens dits « nationaux »* (1821).

DARDANAIRE [*nèr'*] n. m. (de *Dardanus* sorcier phénicien qui détruisait les récoltes). Nom que les Romains donnaient aux spéculateurs qui accaparaient les denrées.

DARDANELLES (DÉTROIT DES) ou de Gallipoli, bras de mer reliant la mer de l'Archipel à la mer de Marmara et séparant la péninsule européenne de Gallipoli (Balkans) de l'asiatique Anatolie. Ce véritable fleuve marin, long d'environ 70 kil. et large de 1.200 à 1.300 m., au courant violent, déverse les eaux de la mer Noire dans la Méditerranée. Il coule du N. au S. entre des collines ou des plateaux que dominent du côté asiatique des montagnes plus hautes (mont Ida, 1.770 m.). Il commence peu en amont de la ville de Gallipoli et finit entre le cap Helles et l'embouchure du Mendereh. Comme il constitue du côté du S., la clef des « Détroits » et de Constantinople, le détroit des Dardanelles, l'*Hellespont* des anciens (v. HELLESPONT), a été soigneusement fortifié par les Turcs, au temps où ils furent les maîtres de ces rives ; c'est ce que prouvent l'existence et le nom des forts ou « châteaux » élevés sur ses bords, qui l'ont défendu quand on a, plus d'une fois (en 1807, en 1915) tenté de le forcer. La Convention dite « des Détroits » en a interdit le passage aux navires de guerre (1841). Une convention nouvelle l'a remplacée en 1923, lorsque la rive européenne ou occidentale des Dardanelles devint grecque, alors que leur rive asiatique ou orientale demeurait turque. Cette convention, signée à Lausanne le 24 juillet 1923, « reconnaît et déclare le principe de la liberté de passage et de navigation par mer et dans les airs dans le détroit des Dardanelles », mais détermine avec soin les règles à suivre pour le passage des navires et des aéronefs de commerce et des bâtiments et aéronefs de guerre ; elle démilitarise les deux rives du canal et les îles qui en commandent les issues ; elle confie le contrôle de ses eaux et de ses côtes à une commission internationale dite « Commission des Détroits », qui siège à Constantinople et remplit sa mission sous les auspices de la Société des Nations.

DARDANELLES (Châteaux des), localités situées à 1.800 m. l'une de l'autre, au plus resserré du détroit des Dardanelles. Ainsi appelées de deux châteaux ou forts défendant le passage : *Kalé-i-Soultaniyé* (ou Tchanak-Kalessi [Serrure du Sultan]) en Asie, et *Kilid Bahr* [Verrou de la mer] en Europe.

Dardanelles (EXPÉDITION DES), expédition franco-britannique dirigée contre la Turquie au cours de la Grande Guerre (mars-octobre 1915).

La Turquie s'étant rangée du côté de l'Allemagne, les Alliés comprirent toute l'importance d'une opération qui, frappant un coup décisif sur Constantinople, ouvrirait une voie de communication facile avec la Russie. Et le gouvernement britannique eut l'idée de forcer le passage des Dardanelles pour attaquer Constantinople par la mer de Marmara.

Arrêtée avec l'assentiment de la France, l'action, purement navale, commença le 19 février 1915 par le bombardement des forts de l'entrée du détroit et le dragage des mines. Mais l'opération de forcement, exécutée le 18 mars, sous le commandement de l'amiral anglais sir Robeck, échoua, et nous coûta de grosses pertes : le *Bouvet* fut coulé par une mine, ainsi que trois cuirassés anglais ; le *Suffren* et le *Gaulois* furent grièvement endommagés.

On décida alors de renouveler l'entreprise avec l'appui d'un corps expéditionnaire sous les ordres du général anglais J. Hamilton. Rassemblé en Egypte, puis à Lemnos, base de l'opération, ce corps comprit à l'origine quatre divisions britanniques (dont deux australiennes) et une division française d'environ 65.000 hommes. Il débarqua le 25 avril, partie à Seddul-Bahr (Français), partie à Sulva et Gaba-Tépé. Après avoir repoussé les attaques des Turcs et s'être installé, au prix de très grosses pertes, sur une bande de côte malsaine et étroite, à l'extrémité occidentale de la presqu'île de Gallipoli, il prit l'offensive contre les positions dominantes de Krithia, d'Atchi-Baba et de Sari-Baïr.

Français et Anglais s'usèrent pendant plusieurs mois dans une guerre de siège lente et méthodique, entrecoupée de violents combats (notamment ceux des 6 mai, 28 juin, 12 juillet), sans pouvoir enlever les positions que les Turcs avaient depuis longtemps organisées avec le concours des Allemands. Les pertes furent considérables. Le général Gouraud, qui avait pris, après le départ du général d'Amade, le commandement du contingent français (deux divisions d'infanterie à la fin de mai), fut grièvement blessé le 30 juin et dut être remplacé à son tour par le général Bailloud.

L'opération traînait en longueur quand, en octobre 1915, intervint dans les Balkans la poussée allemande contre laquelle les Alliés résolurent de réagir. L'évacuation des Dardanelles eut lieu du 20 décembre 1915 au 8 janvier 1916 ; une partie des forces françaises fut transportée à Salonique pour y servir de noyau à la future armée d'Orient.

La tentative des Alliés, fâcheuse pour leur prestige en Orient, décima du moins l'armée turque.

Dardanelles (MÉDAILLE DES), médaille commémorative française de l'expédition des Dardanelles, créée en 1926. Le ruban est blanc rayé verticalement de cinq bandes vertes.

Médaille des Dardanelles.

DARDANIE [*nî*] (en lat. *Dardania*). Géogr. anc. Contrée du cœur de la péninsule des Balkans, au sud de la Mésie supérieure, qui fut réunie de nom à l'empire d'Alexandre et forma sous Dioclétien le Grand une prélature du diocèse de Mésie. Villes principales : *Naïssus* et *Serdica*. — Partie du nord-ouest de l'Asie Mineure, qui devait son nom au fils de Jupiter, Dardanus, lequel y construisit une ville de Dardanos, sur les Dardanelles, et eut pour petit-fils Tros ; dès lors, le nom de *Troade* se substitua à celui de Dardanie. — Ile de la mer Egée, où séjourna Dardanus avant de passer en Troade ; aujourd. *Samothrace*.

DARDANT [*dan*] **E** adj. Qui darde : *Des rayons* DARDANTS.

— N. m. Argot. *Le dardant*, l'Amour.

DARDANUS [*nuss*] héros éponyme des Dardaniens et de la ville de Dardanos, sur l'Hellespont. Fils de Zeus et d'Electre, il avait épousé en Arcadie Chrysé, qui lui apporta en dot le *Palladion*. Il tua son frère Jasion et quitta le pays. Il séjourna à Samothrace, où il aurait institué les mystères. Fuyant un déluge, il passa ensuite en Troade, où il épousa la fille du roi Teucros, et régna plus tard, donnant son nom à la dynastie royale de Troie, même à tout le peuple des Troyens (*Dardanides*).

Dardanus, tragédie-opéra, représentée à l'Opéra le 19 novembre 1739, paroles de La Bruère, musique de Rameau, une de ses plus belles œuvres. Citons l'ouverture, le duo *Mânes plaintifs*, l'air d'Iphise, la scène des songes et le rigaudon qui est resté fameux.

Dardanus, opéra en quatre actes, livret de La Bruère, arrangé et réduit par Guillard, musique de Sacchini, représenté à l'Opéra le 30 novembre 1784. *Dardanus* ne put être joué que six fois. On le réduisit alors en trois actes, et il fut repris ainsi en 1786. La partition est une des belles œuvres de l'auteur.

DARDE n. f. Art milit. Javelot en usage au moyen âge, à hampe courte et fer à deux tranchants (XIVe s.). || Au XVIe siècle, le nom de darde fut donné à la demi-pique.

— Mar. Instrument servant à darder une pièce de bois.

DARDEL, ELLE adj. Qui se lance comme un dard.

DARDELLE n. f. Petit dard qu'on lançait avec l'arbalète.

DARDEMENT [*man*] n. m. Action de darder.

DARDER [*dé*] v. tr. Frapper d'un dard ou d'une arme lancée à la manière des dards : DARDER *une baleine.* || Lancer vivement, comme un dard : DARDER *un javelot.* || Lancer en général, en parlant d'une arme de trait. || Frapper, piquer avec, en parlant des animaux pourvus de dards.

— *Par extens.* Elancer, porter raide et fixe : *L'acacia* DARDE *ses épines acérées.* || Faire vibrer : *Le serpent* DARDE *sa langue.*

— *Fig.* Lancer vivement des rayons, des regards : *Le soleil* DARDE *ses rayons. L'aube vive* DARDAIT *sa flèche de lumière.* (Leconte de Lisle.) DARDER *sur quelqu'un des regards furieux.* || Lancer vivement, décocher : DARDER *des sarcasmes acérés, des traits piquants.*

— *Pop.* Faire éprouver une douleur vive et aiguë : *Avoir une dent qui vous* DARDE.

— Mar. *Darder une pièce de bois,* La creuser dans le sens de sa longueur, de ses fibres.

— Syn. **Darder, lancer.** *Darder* ajoute à l'idée de *lancer* celle de percer, de pénétrer dans un corps et d'y produire une impression pénible ou funeste. *Lancer* exprime simplement l'action de jeter en avant avec force.

DARDIÈRE n. f. Piège à chevreuil.

DARDILLE [*diy'*] n. f. (rad. *dard*). Arqueb. Petit dard pour l'arbalète. (On disait aussi DARDELLE.)

— Hortic. Queue d'œillet.

DARDILLER [*di-yé*] v. intr. (de *darder*). Piquer comme avec un aiguillon, un dard.

— Hort. Pousser ses dardilles, en parlant des fleurs et particulièrement de l'œillet.

DARDILLON [*di-yon*] n. m. Petit dard.

— Pêch. Languette pointue de l'hameçon.

DARDILLONNER [*di-yo-né*] v. tr. (de *dard*). Lancer des paroles piquantes.

DARDILLY, comm. du Rhône, arrond. et à 8 kil. de Lyon; 1.125 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Patrie de saint J.-B. Vianney, curé d'Ars.

DARDIS ou **DARDOUS,** peuple indo-aryen vivant au sud du Pamir. Ils sont d'une taille un peu inférieure à la moyenne et ont la peau assez foncée et les cheveux noirs, mais leurs traits réguliers et leur nez à la fois fin et saillant les classent parmi les Blancs. Dans le Dardistan, ils forment la caste dominante.

DARDISTAN, pays des Dardis ou Dardous, situé au N.-O. de l'Inde, au versant sud du Pamir, sur de torrentueux affluents de l'Indus et du Caboul. C'est une expression ethnographique, plutôt que politique. Les Dardis sont incontestablement aryens, par leur origine et par leur langue.

DARDJILING. Géogr. V. DARJEELING.

DARE-DARE ou **DARE DARE** loc. adv. (onomatopée. — De *dare,* interject. pop. qui marque un mouvement précipité.) Promptement, en toute hâte: *Partir* DARE-DARE. DARE, DARE, DARE, *voilà un homme qui vient en cabriolet.* (Diderot.)

DAREMBERG [*rin-bèr'*] (Charles-Victor), médecin et érudit français, né à Dijon en 1817, mort au Mesnil-le-Roi (Seine-et-Oise) en 1872. Il devint bibliothécaire de l'Académie de médecine (1846), puis de la Mazarine (1849), et fut nommé en 1871 professeur d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris. Dans ce domaine, il a laissé de nombreux ouvrages, traduction des écrivains médicaux de l'antiquité (Hippocrate, Oribase, Galien, Philostrate, Rufus d'Ephèse) : *la Médecine dans Homère* (1865); *Recherches sur l'état de la médecine durant la période primitive de l'histoire des Indous* (1867); *Etat de la médecine entre Homère et Hippocrate* (1866); *Histoire des sciences médicales* (1870). Dans les dernières années de sa vie, il entreprit avec Saglio la publication du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* Il a laissé une remarquable collection de livres anciens concernant la médecine, qui est actuellement à l'Académie de médecine.

DARÈS le Phrygien. Dans *l'Iliade,* Darès est un prêtre troyen d'Hephaistos, qui fut tué par Diomède. Les Alexandrins en faisaient un Phrygien. (Un Darès, compagnon d'Enée, le suivit en Italie; il fut vaincu par Entelle aux jeux funèbres en l'honneur d'Anchise.) Un mythographe mensonger, Ptolémée Chennos (fin du Ier siècle de notre ère), attribuait à Darès le Phrygien une épopée sur la guerre de Troie, antérieure à Homère. Vers la fin du Ve siècle, un auteur latin inconnu composa une *Historia de excidio Trojæ,* donnée pour une adaptation de Darès, et précédée d'une lettre apocryphe de Cornelius Nepos à Salluste; une sorte de roman historique, inspiré d'un original grec, qui fut en vogue au moyen âge, et a été utilisé par Benoît de Sainte-More pour son *Roman de Troie.*

DARESSY (Georges), égyptologue français, né à Sourdon (Somme) en 1864. Conservateur adjoint des musées de Boulaq (1887), de Gizeh (1891) et du Caire (1902); secrétaire général du Service des antiquités de l'Egypte (1914-1923), il a poursuivi le déblaiement des temples de Louxor et de Medinet-Habou, et pris part à la découverte de la sépulture des prêtres d'Amon de la XXIe dynastie. Outre un très grand nombre de mémoires ou d'articles parus dans les différentes revues égyptologiques, il a publié, entre autres ouvrages (dans le *Catalogue général des Antiquités égyptiennes du musée du Caire*) : *Ostraca* (1901); *Fouilles de la vallée des Rois* (1902); *Textes et Dessins magiques* (1903); *Statues de Divinités* (1905-1906); *Cercueils des cachettes royales* (1909).

DARESTE (Gabriel-Madeleine-Camille), naturaliste français, né et mort à Paris (1822-1899). Il professa l'histoire naturelle en province, puis devint directeur du laboratoire à l'Ecole des hautes études à Paris et président de la Société d'anthropologie. Son principal ouvrage, *Recherches sur la production artificielle des monstruosités ou Essais de tératogénie expérimentale* (1877), lui valut le grand prix de physiologie à l'Académie des sciences.

DARESTE DE LA CHAVANNE (Antoine-Elisabeth-Cléophas), historien français, né à Paris en 1820, mort à Lucenay-lès-Aix (Nièvre) en 1882. Formé aux méthodes de l'érudition par l'Ecole des chartes, reçu la même année (1843) archiviste paléographe et docteur ès lettres, il fut appelé à la chaire d'histoire de l'université de Grenoble (1847), et bientôt à celle de Lyon (1849), dont il devint recteur en 1873. Son *Histoire de France* (1865-1873, complétée en 1879 par un neuvième volume, de 1830 à nos jours) demeure une des plus solides, par la conscience des recherches, par la modération des jugements, par la clarté de l'exposition qui a obtenu deux fois le prix Gobert. Dareste a encore écrit: *Histoire de l'administration en France et des progrès du pouvoir royal* (1848) et *Histoire des classes agricoles en France depuis Saint Louis jusqu'à Louis XVI* (1854).

DARESTE DE LA CHAVANNE (*Rodolphe*-Madeleine-Cléophas), magistrat et érudit français, frère du précédent, né et mort à Paris (1824-1911), conseiller à la Cour de cassation (1877), membre de l'Institut (1878). Il a publié : *Essai sur François Hotman* (1850); *De la propriété en Algérie* (1852; 2e édit., 1864); *la Justice administrative en France* (1862; 2e édit., 1897); *Du prêt à la grosse chez les Athéniens* (1867); *François Hotman, sa vie et sa correspondance* (1876); *Etudes d'histoire de droit* (1889); *la Science du droit en Grèce* (1893); *Nouvelles études d'histoire de droit* (1902-1906); *Recueil des inscriptions juridiques grecques* (1891-1904, avec B. Haussoullier et Th. Reinach). Il a édité les *Institutions du droit français* de Claude Fleury (1858); traduit les *Plaidoyers civils et politiques* de Démosthène (1875-1879), ceux d'Isée (1898), et commenté nombre de législations étrangères.

DARET (Pierre), dessinateur et graveur français, né et mort à Paris (1604-1678). La partie la plus précieuse de son œuvre est l'iconographie: portraits de Louis XIII, de Charles Ier, de Gaston d'Orléans, de Cinq-Mars, des poètes Adam Billaut, Théophile de Viau, François Maynard et Scarron, de Françoise de Chantal, de Tristan l'Hermite, etc. Il a illustré le livre curieux *la Doctrine des mœurs,* composé par Malleville pour l'éducation de Louis XIV, et qui contient des portraits intéressants.

DARFIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur la Dearne; 6.000 hab.

DARFO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), sur l'Oglio, dans le val Camonica; 4.050 hab. Métallurgie et filatures de soie.

DARFOUR, une des provinces occidentales du Soudan anglo-égyptien; 376.580 km², peuplés de 524.000 hab. Ch.-lieu, *El-Fâcher.*

Le Darfour est un pays de savanes, situé au sud du désert Libyque, et un plateau sablonneux et aux pluies rares, que domine le massif ou djebel Marrah, entre les deux bassins du Nil et du Tchad. Ses habitants sont surtout des Fôrs, Fours ou Fôriens (de là son nom, *Dar Fôr* ou *Pays des Fôrs*) de race noire, d'agriculture et d'industrie encore rudimentaires, puis des Berbères et des Arabes. Cet ancien Etat du Soudan oriental a été d'abord conquis en partie par le marchand d'esclaves Ziber; le gouvernement égyptien en acheva la pénétration en 1879, en fut expulsé en 1880. Les Anglais y revinrent en 1900. Après la ruine de l'Empire des Derviches, le Darfour fut englobé, avec le reste du Soudan égyptien, dans le Soudan anglo-égyptien (v. ce mot), et sa pacification achevée en 1917.

DARGENT (Jean, ou en breton **Yan**), dessinateur et peintre français, né à Saint-Servais, près de Landerneau (Finistère) en 1824, mort à Paris en 1899. Artiste d'une imagination très souple, il a illustré avec agrément nombre d'ouvrages pour la jeunesse. Il a décoré de peintures murales la cathédrale de Quimper, l'église de Ploudalmezeau, etc.

DARGENVILLE. Biogr. V. DÉZALLIER.

DARGILAN, grotte du départ. de la Lozère, une des plus belles d'Europe, s'ouvrant sur le causse Noir à 5 kil. de Meyrueis. Découverte dès le XVIIIe siècle, retrouvée en 1880, explorée par Martel en 1888, elle a été aménagée et rendue accessible à tous les visiteurs. Elle s'étend sur une longueur de plus de 2.800 mètres. La *Mosquée,* l'*Escalier de Cristal,* l'*Eglise,* la *Salle du clocher* en sont quelques-unes des principales curiosités.

DARGNIES, comm. de la Somme, arrond. et à 27 kil. d'Abbeville, dans le Vimeu; 1.220 hab. Fonderies de cuivre.

DARGOMIJSKY (Alexandre SERGUIÉVITCH), compositeur russe, né dans un village du gouvernement de Toula en 1813, mort à Saint-Pétersbourg en 1869. Ses débuts, tant comme pianiste que comme compositeur, furent précoces. Il faisait représenter en 1847 son premier opéra : *la Esmeralda,* traité d'ailleurs dans le style de l'époque. La *Roussalka* (1856) marque une évolution dans le sens de la déclamation lyrique. Le *Convive de pierre,* composé sur le texte même de *Don Juan* et représenté en 1872, après avoir été terminé par César Cui et orchestré par Rimsky-Korsakov, rompt avec la tradition et substitue aux formes mélodiques en usage une sorte de récitatif et d'expression directe qui fait songer à Moussorgsky. On lui doit également l'esquisse d'un opéra, *Rogdana,* des mélodies, un ballet *le Triomphe de Bacchus,* etc. Son nom est resté populaire en Russie grâce surtout à sa *Roussalka,* qui est un des modèles de l'opéra national.

DARI ou **DOURA** n. m. Nom vulgaire du grand millet, dit aussi *sorgho des Indes.* V. SORGHO.

DARIB n. m. Anc. mesure de capacité usitée en Egypte, et valant de 221 à 321 litres, selon les localités.

DARIDAS [*dass*] n. m. Taffetas importé des Indes, en usage au XVIIIe siècle, et fabriqué avec des fibres végétales.

DARIEL (DÉFILÉ DE) ou **col de la Croix,** défilé de la chaîne du Caucase, situé à l'E. du mont Kazbek, près de la source du Terek, et faisant communiquer l'Europe avec l'Asie, Vladicaucase avec Tiflis. Altitude, 1.250 m. Ce sont les *Portes caucasiques* des anciens.

DARIEN [*ri-in*], partie méridionale de l'isthme et de la République de Panama, pédoncule par lequel l'Amérique centrale s'ajuste à l'Amérique du Sud, sous le 9e degré de latitude N. Le Darien lève ses monts boisés (serrania del Darién) entre le golfe de Darien, continué au S. par le golfe d'Uraba (Atlantique) et le golfe de Panama (Pacifique). C'est un pays de climat malsain, de grandes forêts, habité par de rares aborigènes caraïbes, où l'on a projeté naguère de faire passer le Canal interocéanique.

DARIEN (GOLFE DE), golfe de la partie ouest de la mer des Antilles, entre l'isthme de Panama et la Colombie. Il se termine par le golfe de Uraba. (L'isthme de Panama est parfois dit *isthme de Darien.*)

DARIEN (COLONIE DE), établissement fondé en 1698 par l'Ecossais Paterson, avec l'assentiment du Parlement écossais et l'autorisation du roi Guillaume III d'Angleterre, dans la « Nouvelle-Calédonie », au *Nouveau-Saint-André,* à environ 80 kil. au nord du golfe du Darien. Ce fut un échec rapide et complet.

DARIER (Jean), médecin français, né à Genève en 1856. Spécialiste des affections cutanées, médecin honoraire de l'hôpital Saint-Louis, secrétaire général de l'Association française pour l'étude du cancer, il a été élu membre de l'Académie de médecine en 1919.

DARIÈS (Louis DE LA MOTTE, seigneur DE), mort en 1585. Il était consul de Marseille, et en profita pour soulever le peuple en faveur de la Ligue, dont il était partisan. Le duc d'Angoulême (Henri, bâtard de Henri II), gouverneur de Provence, le fit pendre.

DARIÈS (Joachim-George). Biogr. V. DARJÈS.

DARIGRAND (Edme-François), jurisconsulte français, mort en 1771. Le plus intéressant de ses écrits est son *Antifinancier ou Relevé de quelques-unes des malversations dont se rendent généralement coupables les fermiers généraux* (1763). Ce pamphlet le fit jeter à la Bastille (janvier-février 1764). — On l'a confondu à tort avec J.-B. **Darigrand,** qui vivait encore en 1789, date à laquelle il a publié un *Mémoire pour les habitants de la banlieue de Paris.*

Darii, mot scolastique qui, dans des vers mnémotechniques, désignait un syllogisme de la première figure dont la majeure est générale affirmative (A), la mineure et la conclusion particulières affirmatives (I, I).

DARIMI (Abou Mohammed Abdallah **al-**), puriste musulman et traditionniste célèbre, né et mort à Samarkande (797-869). Auteur d'un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels un recueil de traditions *al-Musnad,* qui parut à Cawnpore en 1293.

DARIMON (Louis-Alfred), homme politique et publiciste français, né à Lille en 1819, mort à Paris en 1902. D'abord secrétaire de Proudhon, puis directeur d'un journal démocratique (*la Presse*), il fut élu comme l'un des *Cinq* qui, en 1857, représentèrent la première opposition à Napoléon III, et obtint le renouvellement de son mandat aux élections de 1863. Rentré dans la vie privée en 1869, il consacra sa retraite à retracer dans une série de volumes, en partie autobiographiques, l'histoire intérieure et l'évolution constitutionnelle du second Empire.

DARIN n. m. Toile de chanvre commune, fabriquée autrefois en Champagne.

DARIO (Félix-Ruben GARCIA-SARMIENTO, dit **Ruben**), poète hispano-américain, né à Metapa (Nicaragua) en 1867, mort à Leon (Nicaragua) en 1916. Il était de sang mêlé. Il publia en 1885 ses *Primeras notas, epistolas y poemas,* puis les *Abrojos* (Chardons; 1887), œuvre d'ironie, *Rimas* (1888), et son premier grand succès, *Azul* (Azur; en 1888), recueil mêlé de prose et de poésie. Après un voyage en Espagne et à Paris (1892), il publie *los Raros* (les Rares; 1896), études critiques; et un recueil de vers : *Prosas profanas y otros poemas* (1896) où l'on trouve ses plus beaux poèmes. De 1908 à 1911, il est ministre du Nicaragua à Madrid. Ses *Cantos de vida y esperanza* (1905) sont des chants désespérés. Son lyrisme ardent, qui mêle à la tradition espagnole l'imitation du Parnasse et du symbolisme français, a introduit dans la poésie hispano-américaine une musique nouvelle. On lui doit encore, en prose : *España contemporanea* (1901), *Peregrinaciones* (1901), *la Caravana pasa* (1903), *Tierras solares* (1904), *Todo al vuelo* (1909), sa *Vie* (1912), et le roman *el Oro de Mallorca* (1914).

DARIOLE n. f. (de *dariolette*). Sorte de flan qui eut une grande vogue à Paris et qui consistait en un petit feuilletage creux rempli d'une crème cuite aromatisée au chocolat, aux amandes, au marasquin, etc.

DARIOLETTE [*lèt'*] n. (de *Dariolette* confidente de l'infante Elisène, dans l'*Amadis de Gaule,* qui introduisait les billets galants de deux amants dans de petites pâtisseries). Entremetteuse : *En un cas de nécessité, elle eût été* DARIOLETTE. (Scarron.)

(Le masc. *dariolet* est peu usité, bien que l'on trouve chez Régnier: *Donc, la même vertu... le rend* DARIOLET.)

DARIOLEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui fait et vend des darioles : *Les pâtissiers* DARIOLEURS *étaient, en 1856, au nombre de cent vingt-huit à Paris.* (P. Vinçard.)

DARIQUE [*rik'*] n. f. Monnaie d'or royale des Perses Achéménides, frappée à partir du règne de Darius Ier, fils d'Hystaspe (521-486 av. J.-C.) Elle était d'or pur, et pesait de 8 gr,35 à 8 gr,42. Elle était à l'effigie du roi de Perse en archer, un genou en terre. Elle équivalait à la solde mensuelle d'un fantassin à l'époque de la retraite des Dix mille, vers 400 av. J.-C.

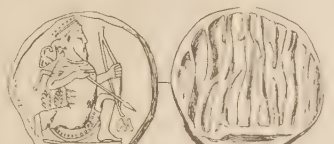

Double darique d'or.

DARIUS [*uss*] (gr. *Dareios;* du perse *Dârajavahush*). Nom de plusieurs rois et de nombreux princes perses.

DARIUS le Mède, roi de Babylone, d'après le livre de *Daniel* qui fait de lui un roi de Perse, de Médie et de Chaldée, successeur de Balthazar et prédécesseur de Cyrus. Ce passage de Daniel a suscité de nombreuses hypothèses. Tour à tour on a voulu identifier Darius le Mède avec Darius Ier, avec Darius II, avec un Darius qui, sous Darius II, se révolta en Médie, même avec d'autres personnages comme Cyaxare II.

DARIUS Ier, roi de Perse, fils d'Hystaspe, de la race des Achéménides, né vers 550 av. J.-C., mort en 486. Il fut l'un des sept nobles qui détrônèrent, après que sa fraude eut été reconnue, l'usurpateur Smerdis le Mage (521). Il eut à reconquérir l'empire, dont les provinces s'étaient soulevées, et fit sculpter dans la montagne, à Bisoutoun, un monument commémoratif de la restauration de l'autorité des Achéménides, après sept années de lutte, et le rétablissement de l'unité. Il organisa l'empire en satrapies ou gouvernements généraux, fit construire une route royale entre Sardes et Suse, sur une longueur d'environ 2.400 kilomètres, avec service de postes, relais et hôtelleries, développa l'agriculture et l'élevage, éleva des palais à Suse et à Persépolis. En 514, il passa en Europe pour attaquer les Scythes et s'avança au delà du Danube, dans des steppes où l'ennemi se dérobait, où l'armée perse perdit beaucoup de monde par les maladies et les difficultés du ravitaillement. Les Grecs ayant soutenu l'Ionie révoltée contre lui, Darius résolut de conquérir la Grèce; alors commença la première guerre médique, qui devait se terminer, en 490, par la sanglante défaite de Marathon, dont l'effet moral fut immense. Darius s'occupait de réduire l'Egypte soulevée contre lui, quand il mourut, après trente-six ans de règne, à l'automne de 486. Il fut enterré dans la montagne près de Persépolis.

DARIUS II, surnommé **Nothus** (le Bâtard), fils naturel d'Artaxerxès Longue-Main, roi de Perse de 424 à 406 av. J.-C. Il s'appelait OCHUS et prit le nom de *Darius* à son avènement. Il arriva au pouvoir en détrônant son frère Sogdianus, qui lui-même avait tué leur frère commun Xerxès II, fils légitime et successeur d'Artaxerxès. Il se laissa gouverner par des eunuques et par sa femme Parysatis. Il prit une part indirecte à la guerre du Péloponnèse, en autorisant les satrapes Pharnabaze et Tissapherne à soutenir alternativement les deux partis. Sous son règne, se produisirent de nombreuses révoltes : celle de son frère Arsitès, celle des Mèdes (408), celle de Pissuthnès, satrape de Lydie, enfin celle de l'Egypte, qui, en 413, réussit à reprendre sa vie indépendante. Darius II mourut à Babylone en 406, laissant plusieurs fils, dont deux qui se disputèrent l'empire : Artaxerxès II Mnémon et Cyrus le Jeune.

DARIUS III, Codoman, roi de Perse de 336 à 330 av. J.-C. Porté au trône par l'eunuque Bagoas, qui venait d'empoisonner le roi Arsès, Codoman prit alors le nom de *Darius*. Il fit exécuter Bagoas, qui complotait déjà contre lui. Puis il chercha à défendre son empire contre Alexandre. Son lieutenant Mithridate fut d'abord vaincu au Granique (334) et Darius lui-même fut battu à Issus (332), puis à Gaugamèle ou Arbelles (331). Poursuivi par Alexandre, il s'enfuit à Ecbatane, puis dans les provinces du nord. Trahi et blessé mortellement par le satrape Bessus, pris par la cavalerie macédonienne, il mourut un peu avant l'arrivée du conquérant macédonien. Il fut enseveli solennellement dans la nécropole des rois de Perse. Avec lui finit la race des Achéménides et l'histoire de la Perse indépendante.

DARIUS, fils aîné d'Artaxerxès Mnémon, roi de Perse, né vers 415 avant notre ère. Son père le désigna comme héritier de la couronne ; mais il entra dans un complot contre Artaxerxès et fut mis à mort vers 365.

Darius (LA FAMILLE OU LA TENTE DE), tableau de Le Brun, au musée du Louvre. — Cette peinture, exécutée en 1660 à Fontainebleau, sous les yeux de Louis XIV, décida de la fortune de l'artiste. Alexandre, maître du camp des Perses après la sanglante victoire d'Issus, se présenta à la tente de Darius, accompagné seulement d'Ephestion que les princesses prirent d'abord pour le vainqueur. Mais, ayant reconnu son erreur, Sisygambis, mère de Darius, se jeta aux pieds d'Alexandre en le priant d'excuser sa méprise. Alexandre la releva en lui disant : « Celui-ci aussi est Alexandre ». On rattache ce tableau à la série des *Batailles d'Alexandre*. (V. planche *Beaux-Arts XLII.*)

DARIVETTE n. f. Perche qui sert à construire les trains de bois flottants et à réunir leurs diverses parties pour en faire un tout résistant. (On dit aussi DARIVOTTE.)

DARJEELING, DARJILING ou **DJARJILING,** ville de l'Empire des Indes (Bengale), sur les flancs de l'Himalaya, à l'altitude de 2.185 m. ; 22.250 hab. Climat excellent, et station d'altitude très fréquentée d'avril à octobre, par les Anglais de Calcutta, à laquelle elle est reliée par voie ferrée. C'est la résidence d'été du lieutenant-gouverneur du Bengale, et un marché actif entre le Tibet et l'Inde. Darjeeling, acheté en 1835 au rajah de Sikkim, est un ch.-lieu de district.

DARJÈS ou **DARIÈS** (Joachim-Georges), philosophe allemand, né à Gustrow en 1714, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1791. Après avoir étudié la philosophie, la théologie et la jurisprudence, Darjès professa pendant vingt-cinq ans la philosophie et le droit à Iéna. En 1763, Frédéric II lui conféra le titre de conseiller intime et le nomma professeur à Francfort-sur-l'Oder ; il devint directeur de cette université en 1772. Ses théories sont voisines de celles de Wolf. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Elementa metaphysica ; Institutiones jurisprudentiæ universalis ; Jurisprudentiæ romano-germanicæ institutiones ; Premiers fondements de la philosophie morale ; Améliorations dans l'économie rurale.*

DARKEHMEN, ville d'Allemagne (Prusse, Province-Orientale), sur l'Angerapp, affl. du Pregel ; 3.400 hab. Ch.-lieu de district. Haras.

DARLAC, province de l'Indochine française (Annam). Ch.-l. *Ban Me-Thuot.*

DARLASTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Stafford), près du canal Bentley, qui joint le Trent et l'Humber ; 18.200 hab. Houille, carrières. Quincaillerie et petites fonderies.

DARLEY, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby), sur le Derwent, affl. du Trent ; 3.200 hab. Manufacture de bas et de cotonnade, filature de lin.

DARLEY (George), poète, critique et romancier irlandais, né à Dublin en 1795, mort à Londres en 1846. Il publia, en 1822, son premier poème : *les Erreurs de l'extase*, dialogue en vers blancs entre un mystique et la Muse. Sous le pseudonyme de JOHN LACY il collabora au *London Magazine*, où parut son meilleur roman, *Liliane de la vallée*. Ses *Travaux d'un oisif* (1826) sont un recueil de contes, publié sous le nom de GUY PERCEVAL. En 1827, Darley fit paraître *Sylvia ou la Reine de Mai ;* puis il entra comme critique à la revue *Athenæum*. Ses poèmes *Nepenthé* et le *Lammergeyer* furent imprimés pour ses seuls amis. Il composa deux drames : *Thomas A Becket* (1840), et *Ethelstan* (1841) et plusieurs traités de mathématiques.

DARLING [*dar-lin'gh*] n. (mot angl.). Chéri, chérie ; bien-aimé.

DARLING, grande rivière de l'Australie orientale, affluent droit du Murray. Il naît sur le versant oriental du New-England Range, porte les noms de Mac Intyre et de Barwon avant de devenir le Darling, et une fois sorti du pays montagneux décrit en Nouvelle-Galles du Sud, sur le plateau, une vaste courbe vers le S.-O. Après avoir drainé par lui-même ou par ses affluents (le Macquarie à gauche, le Condamine, le Warrego et le Paroo à droite) les eaux du plateau, il conflue dans le Murray à Wentworth. Il a un domaine plus étendu que celui de ce fleuve (c'est le plus long cours d'eau de l'Australie) mais son régime est moins bien compensé et il n'est navigable qu'au temps des pluies. Cours 2.450 kil.

DARLINGTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham), sur le Skerne ; 72.000 hab. Brasseries, corderies, briqueteries ; grande usine sidérurgique ; fabriques de chaussures et de meubles. Vieille église de 1160. — Dès 1825, George Stephenson fit entre Darlington et Stockton ses premières expériences pour l'établissement d'un chemin de fer.

DARLUC (Michel), médecin et naturaliste français, né à Grimaud en 1717, mort à Aix (Provence) en 1783. Il professa la botanique à l'université d'Aix, où il fonda un jardin botanique.

DARMÈS (Marius-Ennemond) né à Marseille en 1797, mort à Paris en 1841. Il fut tour à tour domestique, concierge, frotteur. Ses opinions politiques étaient fort avancées. Il attenta sans succès, le 15 octobre 1840, à la vie du roi Louis-Philippe. Accusé de faire partie d'une société secrète de communistes, Darmès fut condamné à mort, et exécuté le 31 mai 1841.

DARMESTETER (Arsène), philologue français, né à Château-Salins en 1846, mort à Paris en 1888. Nommé, en 1873, répétiteur pour les langues romanes à l'Ecole des hautes études, il passa, en 1881, à la Faculté des lettres de Paris comme professeur de langue et littérature françaises du moyen âge. Il a publié : *Traité de la formation des mots composés dans la langue française* (1873) ; *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent* (1877) ; *la Vie des mots étudiée dans leur signification* (1887) ; etc. Il avait entrepris, avec Ad. Hatzfeld, la publication d'un dictionnaire français qui n'a commencé à paraître qu'après sa mort, par les soins de son collaborateur et d'Antoine Thomas (*Dictionnaire général de la langue française depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, 1890-1900). Ses principaux articles ont été réunis par son frère JAMES en un volume intitulé : *Arsène Darmesteter, Reliques scientifiques* (Paris, 1890).

A. Darmesteter.

DARMESTETER (James), orientaliste français, frère du précédent, né à Château-Salins en 1849, mort à Maisons-Laffitte en 1894. Elève de Bréal, il étudia particulièrement la linguistique de l'ancien Iran. Il devint professeur au Collège de France. Il a publié : *Haurvata et Ameretat, essai sur la mythologie de l'Avesta* (1875) ; *Ormazd et Ahriman, leurs origines et leur histoire* (1877) ; *Etudes iraniennes* (1883) ; une traduction française du *Zend-Avesta ; les Prophètes d'Israël* (1892) où il s'attache à démontrer la ressemblance de l'esprit des prophètes avec l'idéal moderne ; et des ouvrages littéraires : *Essais de littérature anglaise* (1883) ; *Lettres sur l'Inde* (1889) ; *la Légende divine* (1890).

DARMESTETER (Mme MARY FRANCÈS). V. DUCLAUX (M.-F. Robinson).

DARMSTADT, ville d'Allemagne, capitale de l'Etat de Hesse, sur la *Darm*, affl. du Rhin ; 93.200 hab. Ses deux quartiers d'*Altstadt* (la vieille ville) et de *Neustadt* (la ville moderne), à l'industrie et au commerce médiocres, renferment plusieurs édifices intéressants : le château ducal, datant pour partie du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle et contenant de précieuses collections artistiques et scientifiques, le palais ducal, l'hôtel de ville (Renaissance). Darmstadt n'était encore qu'un village au début du XIVe siècle ; elle ne devint résidence ducale qu'en 1567, après la mort de Philippe le Magnifique, et fut dès lors la capitale du grand-duché de « Hesse-Darmstadt ». Elle fut occupée en 1920 par les troupes françaises. Patrie de l'historien Gervinus et du chimiste Liebig.

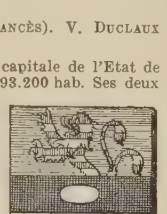

Armes de Darmstadt.

DARMSTADT (grand-duché de **HESSE**-). V. HESSE.

DARNAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 16 kil. de Bellac, 1.225 hab. Ruines et donjon du château de la Côte-au-Chapt.

DARNAGASSE [*ghass'*] n. f. Nom vulgaire de la piegrièche grise. (Dialectal.)

DARNALT (Jean), historiographe français. Avocat à Bordeaux au commencement du XVIIe siècle, il a écrit la continuation de la *Chronique bordelaise de Gabriel Lurbeo de 1594 à 1619* (1619-1620).

DARNAMAS [*ma*] n. m. Coton provenant de Smyrne.

DARNAUD (Jacques, baron), général français, né à Bricy (Loiret) en 1768, mort à Paris en 1830. Il se distingua aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, alla en Italie et se signala à Novi (1799) comme général de brigade. Amputé de la jambe gauche après la Castegna, il fut nommé gouverneur de Gênes, général de division, baron, et gouverneur des Invalides (1811).

DARNE n. f. (du bas breton *darn*, morceau, tranche). Tranche de poisson : *Une* DARNE *de thon, de saumon.*

DARNÉTAL, ch.-lieu de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 4 kil. de Rouen, sur l'Aubette et le Robec, affl. de la Seine ; 7.710 hab. Ch. de f. Etat et Nord. Filatures, tissages et fonderies. Belle église flamboyante de Long-Paon (XVe s.) et clocher de Carville (XVIe s.). — Le canton a 21 comm., et 23.450 hab.

DARNETTE n. f. Un des noms vulgaires de la folle-avoine. (Dialectal.)

DARNEY, ch.-lieu de cant. des Vosges, arrond. et à 31 kil. d'Epinal, sur la Saône ; 1.245 hab. Ch. de f. Est. Fabrication de cuillers et fourchettes en fer et en étain ; meules à aiguiser ; broderies. — Le canton a 20 comm., et 6.360 hab.

DARNEY (FORÊT DOMANIALE DE), forêt du département des Vosges, arrond. d'Epinal, cant. de Darney et Monthureux-sur-Saône.

Située à 20 kil. environ au sud-ouest d'Epinal, elle occupe, sur le revers méridional des monts Faucilles, les versants qui dominent le bassin supérieur de la Saône, à une altitude qui varie de 240 à 450 m.

D'une contenance de 5.287 ha., elle constitue avec les bois communaux et particuliers voisins un massif forestier dont la surface totale n'est pas inférieure à 10.000 ha.

Les essences dominantes sont : le chêne, le hêtre et le charme auxquels se joignent quelques pins sylvestres.

Le traitement appliqué est celui de la futaie régulière à la révolution de 160 ans.

Arbres remarquables : au canton des Etangs, « le Gros Chêne » de 4 m. de circonférence à 1^m^,30 du sol, 26 m. de fût et 32 m. de hauteur totale ; au canton de la Fontaine-aux-Ordons, un hêtre de 2^m^,60 de tour, 17 m. de fût et 32 m. de hauteur totale, d'un âge approximatif de 160 ans.

DARNLEY (Henri STUART, lord), cousin et époux de Marie-Stuart, reine d'Ecosse, né à Temple-Newsam (Yorkshire) en 1541, mort en 1567. Il descendait des Tudors par sa mère Marguerite Douglas, nièce de Henri VIII. Son mariage avec Marie Stuart, qui réunissait en un seul faisceau tous les droits aux couronnes d'Ecosse et d'Angleterre, eut lieu le 29 juillet 1565. Mais Darnley était catholique. D'autre part, son caractère violent et ses habitudes d'intempérance lui aliénèrent le cœur de sa femme qui sembla, dès lors, manifester des préférences pour son secrétaire intime, l'Italien Rizzio. Darnley, jaloux, fit tuer son rival, sous les yeux mêmes de la jeune reine. Atteint quelque temps après de la petite vérole, il fut transporté dans une maison de campagne près d'Edimbourg, à Kirk-of-Field. Dans la nuit du 8 au 9 février 1567, la maison sauta ; le cadavre de Darnley et celui de son écuyer furent retrouvés, le lendemain, poignardés dans le jardin. On soupçonna un crime, et la voix publique l'imputa à un nouveau favori de Marie Stuart, le comte de Bothwell. Darnley fut le père de Jacques Ier qui devint roi d'Angleterre.

DAROCA, ville d'Espagne (prov. de Saragosse), sur le Jiloca, affluent du Jalon ; 4.000 hab. Anciennes murailles mauresques. Ville prise sur les Maures, par Alphonse Ier, en 1121.

DARON n. m. (orig. inconnue). Le maître de la maison. || Vieux rusé. (Vx.)

— Argot. Père. || *Daron de la rousse* ou *de la raille*, Préfet de police.

DARONDEAU (Henri-Benoît-François), musicien français, né à Strasbourg en 1779, mort à Paris en 1865. A peine sorti du Conservatoire il fit représenter plusieurs opéras-comiques ou ballets-pantomimes ; et, avec Gianella, *Acis et Galatée*, joué à l'Opéra en 1805. Son dernier ouvrage en ce genre fut le ballet de *Faublas* (1835), dont il fit la musique avec Alexandre Piccini. On lui doit encore la musique de nombreux mélodrames, des romances, des sonates pour le piano, des fantaisies et variations sur des opéras en vogue, et une foule de petits airs, tels que ceux de *Colalto, Préville et Taconnet, En amour comme en amitié*, écrits pour le théâtre des Variétés et qu'on trouve dans *la Clef du Caveau.*

DARONDEAU (Benoît-Henri), dit **Benoni,** ingénieur-hydrographe, né et mort à Paris (1805-1869). Il sortit en 1826 de l'Ecole polytechnique, prit part, en 1828 et 1829, au travail des sondes d'atterrage des côtes occidentales de la France, puis, de 1831 à 1835, à la reconnaissance hydrographique des côtes septentrionales. Il a fait paraître un très grand nombre d'importants ouvrages sur *l'hydrographie, le magnétisme terrestre*, etc.

DARONNE n. f. Argot. Mère. || *Daronne du Mec des mecs* ou *du Grand Havre*, La Mère de Dieu, la Sainte Vierge. || *Daronne du Dardant*, La mère de l'Amour : Vénus.

DAROUDJ n. m. Nom des mauvais génies dans le mazdéisme. V. AMSCHASPANDS.

DARQUIER (ou **D'ARQUIER**) **DE PELLEPOIX** (Augustin) astronome français, né à Toulouse en 1718, mort en 1802. Il fit construire un observatoire dans sa maison. Correspondant de l'Académie royale des sciences (1757). On a de lui : *Uranographie* (Paris, 1771) ; *Lettres sur l'astronomie pratique* (1786) ; etc.

DARRANG, district de l'Empire des Indes (Assam), entre les avant-monts de l'Himalaya et le Brahmapoutre ; 377.000 hab. Ch.-lieu, *Tezpur.*

DARRAS (Joseph-Epiphane), historien ecclésiastique, né à Troyes en 1824, mort à Paris en 1878. Il fit ses études au petit et au grand séminaire de Troyes et devint professeur au premier de ces établissements, puis précepteur du prince de Bauffremont. Il donna en 1854 une *Histoire générale de l'Eglise depuis la naissance de Jésus-Christ*, en 4 vol., qui fut fort goûtée et n'eut pas moins de 15 éditions. Un travail plus développé : *Histoire générale de l'Eglise depuis la création*, ne put être poussé par lui que jusqu'en 1118 (1862-1877 ; 25 vol.). L'abbé Bareille l'a continuée jusqu'à Clément VII et Mgr J. Fèvre jusqu'au 44e volume et au pontificat de Léon XIII. On a souligné dans cet ouvrage (le P. de Smidt, entre autres) le manque d'esprit critique.

DARRIULE (Jean, baron), général français, né à Arudy (Basses-Pyrénées) en 1774, mort à Bernes (S.-et-O.) en 1850. Il fit les campagnes de la République et de l'Empire, se distingua à Tudela, Saragosse (1808) et pendant la campagne de France (1814), où il fut fait général de brigade et baron. En demi-solde sous la Restauration, il fut commandant de Paris en 1831, lieutenant général en 1832, pair de France en 1837.

DARROR, fleuve de l'Afrique orientale, en Somalie anglaise et italienne. Il naît dans les monts Sangheli et coule d'O. en E. pour finir dans l'océan Indien au sud du ras Hafoun. Cours, 400 kil. environ.

DARSE ou **DARCE** n. f. (ital. *darsena* qui se rapporte lui-même à l'arabe *dâr çanah*, maison de travail, atelier). Nom donné aux bassins dans certains ports, surtout de la Méditerranée.

— ENCYCL. Ce nom est encore très usité, principalement à Toulon, où il sert à désigner tous les bassins de l'arsenal

et l'ancien port, appelé *vieille darse*. La Méditerranée n'ayant pas de marées, les *darses* sont en communication constante avec l'extérieur. A Marseille, l'ancien port s'appelle indistinctement *vieux port* ou *vieille darse*, mais le nom de bassin a prévalu pour toutes les constructions nouvelles du port de commerce.

DARSICH (Georges), prêtre et écrivain serbe, né à Raguse vers 1470. On ignore la date de sa mort. Il fut l'initiateur de l'école poétique ragusaine. Ses ouvrages se distinguent par l'élégance du style.

DARSINE ou **DARCINE** n. f. Mar. Petite darse.

DARSONVALISATION. V. ARSONVALISATION (d').

DART [*dar*] n. m. S'est dit pour DARD.

DART [*dar*] n. m. Variété de papier à pâte grise.

DARTE (les), famille de céramistes, qui exploitait à Paris, rue de Charonne, une manufacture de porcelaines célèbre. En 1819, ils obtinrent une médaille d'argent. En 1825, cette famille se composait du père, Louis-Joseph **Darte,** fournisseur breveté du duc de Bordeaux ; de ses fils, FRANÇOIS et AUGUSTE. Auguste Darte s'associa en 1828 avec Lemaire pour fonder une autre manufacture à Paris, puis il fut appelé en Russie par A.-M. Miklachewsky et il fonda à Wolokitin une nouvelle manufacture dont il conserva la direction. Le musée de Sèvres possède quatre beaux vases des frères Darte.

DARTFORD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur le Darent ; 26.000 hab. Patrie de Wat-Tyler et de John Spielman, qui introduisit en Angleterre la fabrication du papier, sous le règne d'Elisabeth. Papeteries, tanneries.

DARTHÉ (Augustin-Alexandre), révolutionnaire français, né à Saint-Pol (Pas-de-Calais) en 1769, mort à Vendôme en 1797. Etudiant en droit à Paris, il prit part à tous les mouvements révolutionnaires, notamment à la prise de la Bastille. En 1792, il fut nommé administrateur du Pas-de-Calais. En 1793, il devint accusateur public. Arrêté pendant la Terreur, il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire. Il fut impliqué, en 1796, dans la conspiration de Babeuf, et guillotiné le 8 prairial an V (25 mai 1797).

DARTMOOR, plateau granitique du massif de Cornouailles (Angleterre), dans le Devonshire, hérissé de croupes dites *tors*, qui se dressent à 500 ou 600 m. d'alt. Il ressemble aux landes bretonnes, est froid, humide et stérile ; population clairsemée.

DARTMOUTH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Devonshire), sur l'*estuaire du Dart ;* 7.200 hab. Port de pêche.

DARTMOUTH, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur la baie Buzzard ; 6.500 hab. Port de pêche.

DARTOÏQUE [*to-ik'*] adj. Qui est en rapport avec le dartos ; qui dépend du dartos : *Fibres* DARTOÏQUES. || Quelquef., synon. de ÉLASTIQUE : *Couche* DARTOÏQUE *d'une artère.* (On dit aussi DARTOÏDE.)

DARTOIS [*toi*] n. m. Gâteau feuilleté, à la frangipane ou aux confitures. (Syn. GÂTEAU À LA MANON.)

DARTOIS (Louis-Armand-Théodore D'ARTOIS DE BOURNEVILLE, dit), littérateur français, né à Beaurains en 1786, mort à Paris en 1845. On lui doit des poèmes, des chansons, *le Père tuteur*, comédie (1822), et des pièces en collaboration avec ses frères et d'autres écrivains. — Un de ses frères, François-Victor-*Armand* **Dartois,** né à Beaurains en 1788, mort à Paris en 1867, fut un des vaudevillistes les plus féconds de son temps. Il écrivit plus de deux cents pièces, en collaboration avec ses frères, avec Théaulon, Brazier, Dumersan, etc. Nous citerons : *les Femmes soldats* (1809) ; *la Partie carrée* (1811) ; *le Perruquier et le Coiffeur* (1824) ; *Monsieur Pique-Assiette* (1824) ; *le Château de mon oncle* (1827) ; *le Curé de Champaubert* (1835) ; *le Flagrant délit* (1841) ; etc. — Son autre frère, Charles-Achille **Dartois,** né en 1791, mort à Versailles en 1868, écrivit également pour le théâtre. Citons de lui une tragédie : *Caïus Gracchus ou le Peuple et le Sénat* (1833).

DARTOIS (Jules-François-Armand D'ARTOIS DE BOURNONVILLE, dit), poète et auteur dramatique français, petit-fils de Victor-Armand, né et mort à Paris (1845-1912), est devenu conservateur à la bibliothèque Mazarine. Outre des poésies, on lui doit des romans et un assez grand nombre de pièces de théâtre, la plupart en collaboration, parmi lesquelles : *le Capitaine Ripaille* (1867) ; *le Nid des autres* (1878) ; *l'Affaire Clémenceau* (1877) ; *Une idylle tragique* (1896) ; *les Antibel* (1899) ; etc.

DARTON, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur un canal ; 8.600 hab. Houillères.

DARTOS [*tôss*] n. m. (du gr. *dartos*, écorché). Anat. Membrane immédiatement sous-jacente à la peau du scrotum.

— ENCYCL. Le *dartos* est constitué par des fibres élastiques et aussi par de nombreuses fibres musculaires lisses. Il forme, dans le scrotum, un sac divisé en deux compartiments par la cloison dartoïque.

Chez la femme, les deux sacs dartoïques se retrouvent doublant la peau des grandes lèvres.

DARTRE n. f. (probablem. d'origine celtique). Pathol. Mot employé jadis pour caractériser les affections cutanées les plus diverses. (N'est plus guère employé que pour désigner le *pityriasis facieï* ou *impetigo sec* du visage.) Les dartres se traitent par les lavages à l'acide salicylique, les onctions avec des mixtures boratées, et l'emploi du savon au goudron.

— Fonder. Nom donné aux rugosités qui affectent la surface d'une pièce fondue. (Les dartres sont dues au soulèvement provoqué par les gaz, lors de la coulée, des parties de sable du moule trop serrées, et, qui par suite, s'opposent au dégagement des vapeurs.)

— Art vétér. En art vétérinaire, le mot *dartre* possède une signification très étendue, mais aussi très vague ; il désigne beaucoup de maladies de la peau toutes différentes l'une de l'autre, généralement chroniques, que l'on considérait comme formant un genre spécial des affections cutanées. Cette altération n'est pas contagieuse ; elle est due à une prédisposition spéciale héréditaire ou acquise généralement de nature herpétique ou arthritique ; elle récidive à intervalles réguliers avec persistance du type initial. En vétérinaire ce mot a perdu toute valeur, il n'est plus que rarement employé pour désigner une affection du corps muqueux et de la couche papillaire du derme, accompagnée de dépilation, d'exfoliation furfuracée, et qui a de la tendance à s'étendre, à changer de siège et à récidiver. Les dartres sont des affections chroniques qui se manifestent par poussées aux changements de saison. On les désigne plutôt sous le nom de « eczéma » et de « herpès » ; elles diffèrent des gales, en ce que celles-ci sont toujours dues à des acariens. La dartre farineuse ou *pityriasis* se rencontre surtout chez les chiens âgés : la peau est recouverte d'abondantes pellicules blanchâtres. Le traitement de la dartre exige des dépuratifs internes arsenicaux ou iodurés, et des modificateurs locaux pyrogénés ou sulfureux. V. ECZÉMA, HERPÈS, PITYRIASIS, PRURIGO, PSORIASIS.

DARTREUX [*treû*], **EUSE** adj. Pathol. Qui est de la nature des dartres : *Affection* DARTREUSE. || Qui a des dartres : *Personne* DARTREUSE. (Se dit également d'une pièce de fonderie qui présente des rugosités à la surface.)

— Substantiv. : *Un* DARTREUX.

DARTRIER [*tri-é*] n. m. Nom vulgaire du *cassia alata*. (Les graines de cet arbre sont employées, dans l'Inde et les Antilles, à faire une pommade qui, dit-on, guérit les dartres.)

DARU (*Pierre*-Antoine-Noël-Mathieu BRUNO, comte), homme d'Etat et littérateur français, né à Montpellier en 1767, mort près de Meulan en 1829. Sous-lieutenant en 1783, puis commissaire des guerres, il fut nommé successivement chef de division au ministère de la guerre (1797) et commissaire ordonnateur de l'armée du Rhin (1799). Après le 18 Brumaire, il s'attacha à la fortune de Napoléon, fut secrétaire général au ministère de la guerre (1800), membre du Tribunat (1802), conseiller d'Etat, intendant général de la Grande Armée dans les pays conquis en Autriche (1805 et 1809), en Prusse (1806-1807). Ministre secrétaire d'Etat en 1811, il prépara les approvisionnements nécessaires à la campagne de Russie. Il reprit du service pendant les Cent-Jours, et en fut puni par une disgrâce qui ne prit fin qu'en 1819 ; il entra alors à la Chambre des pairs. Quelques épîtres et traductions lui avaient valu un fauteuil à l'Académie française (1806) ; il fut nommé membre libre de l'Académie des sciences en 1828. Pendant sa retraite, il composa l'ouvrage : *Histoire de la République de Venise* (1819).

P. Daru.

DARU (Martial-Noël-Pierre, baron), administrateur français, frère du précédent, né à Montpellier en 1774, mort à Paris en 1827. Il devint commissaire des guerres (1793), inspecteur général de la cavalerie et de l'artillerie (1805), et intendant de la couronne à Rome (1811).

DARU (Napoléon, comte), homme politique français, né et mort à Paris (1807-1890), fils du précédent. Il fit partie de la Chambre des pairs de 1832 à 1848. Représentant de la Manche à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative (1849), il fut arrêté au Deux-Décembre. Il s'adonna alors à l'histoire, entra en 1860 à l'Académie des sciences morales et politiques. Député de la Manche en 1869, il devint ministre des affaires étrangères dans le cabinet Ollivier (1870). Les difficultés que rencontra sa diplomatie au concile du Vatican et son opposition au Plébiscite le déterminèrent à donner bientôt sa démission. Après la guerre de 1870, il fut envoyé par le département de la Manche à l'Assemblée nationale (1871-1873), puis au Sénat (1876-1879).

DAR-UL-AMAN, nouvelle capitale de l'Afghanistan, fondée en 1923 près de Kaboul.

DARUVAR, station climatique de Yougoslavie (Croatie, cercle de Osek [Esseg]) ; 2.460 hab. Sources thermales connues depuis l'époque romaine (*Thermæ Jasornenses*).

DARVAND. Mazd. V. DEV.

DARVAZ (*daroz*, la Porte ouverte), pays montagneux de la République socialiste soviétique autonome du Tadjikistan (U. R. S. S.), appartenant à la région prépamirienne de la Boukharie et parcouru par des torrents sauvages, tributaires de l'Amou-Daria ; de 40.000 à 50.000 hab. musulmans chiites, au langage dérivé du sanskrit, Tadjiks montagnards ou *Galtchas*. Capitale, *Kala-i-Khoumb*.

— *Histoire.* On connaît imparfaitement l'histoire de ce pays, qui fut longtemps gouverné par ses propres chahs. Sous Tamerlan, le Darvaz faisait partie de son empire ; il redevint autonome à la mort de l'émir de Boukharie, Abdullah khan ; il forma même un Etat assez puissant sous Mahmoud chah qui régna soixante ans, mais il ne tarda pas à s'affaiblir en des luttes intestines et en des guerres extérieures. Il retomba bientôt et simultanément sous l'influence des khans de Kokan et des émirs de Boukharie. L'un d'eux, l'émir Seïd-Mouzaffar, ayant entrepris une expédition militaire dans le pays, le chah Seradjidin (1870-1876) s'enfuit chez le khan de Kokan qui le livra à l'émir. Après la prise de Kala-i-Khoumb, la capitale, en 1877, le Darvaz fut annexé à la Boukharie. En 1881, les habitants essayèrent vainement de se soulever contre le beg boukhare.

DARVYRA n. f. Flûte grecque percée de six trous latéraux, longue de 43 cm., et qui donne une succession chromatique.

DARWEN, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Lancashire) ; 37.900 hab. Centre de tissage de coton, fabriques de papier et de papiers peints, faïenceries et verreries.

DARWIN (Erasme), médecin et poète anglais, né à Elston-Hall en 1731, mort à Derby en 1802. Il acquit une grande réputation de physiologiste et de poète. Comme savant, sa brillante imagination l'entraîna dans des théories hasardées, auxquelles se joignent des observations ingénieuses, des vues profondes et neuves. Son principal ouvrage poétique a pour titre : *le Jardin botanique* (1791).

DARWIN (*Charles*-Robert), illustre naturaliste anglais, petit-fils du poète Erasme Darwin, né à Shrewsbury en 1809, mort à Down (Kent) en 1882. Etudiant à Edimbourg, puis à Cambridge, il prit ses grades universitaires en 1831 et, la même année, partit comme naturaliste dans l'expédition du capitaine Fitzroy qui visita l'Amérique du Sud et les îles du Pacifique. Il rapporta de ce voyage une quantité de documents et d'observations, qui furent la base de son œuvre gigantesque. De 1840 à 1843, il publia ses notes de voyage (*Zoology of the voyage of the Beagle*). En 1851, il fit paraître une remarquable monographie des *cirripèdes*. C'est en 1859 qu'il publia son livre célèbre : *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle*. Les vues originales qu'il exposa dans cet ouvrage et dans plusieurs autres sur la variabilité des espèces, d'après ses innombrables observations, forment un corps de doctrine transformiste qu'on a appelé *darwinisme*. Jusqu'à sa mort (1882), il publia une série d'ouvrages pour développer son idée maîtresse ; les principaux sont : *De la fécondation des orchidées par les insectes et des bons effets du croisement* (1862) ; *De la variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication* (1860) ; *la Descendance de l'homme et la Sélection sexuelle* (1871) ; *l'Expression des émotions chez l'homme et les animaux* (1873) ; *les Mouvements et les habitudes des plantes grimpantes* (1875) ; *les Plantes insectivores* (1875) ; *les Effets de la fécondation directe et de la fécondation croisée dans le règne végétal* (1877) ; etc. Darwin a été très discuté et longtemps mal compris ; sa candidature à l'Académie des sciences de Paris fut l'objet de polémiques acrimonieuses ; il fut enfin, cependant, élu correspondant de la section de botanique, en 1878.

Ch. Darwin.

DARWIN (*George* Howard), naturaliste anglais, second fils du précédent, né à Down (Kent) en 1845, mort à Newnham-Grange (Cambridge) en 1912. Professeur d'astronomie et de philosophie expérimentale à Cambridge (1883), et membre du conseil du Bureau de météorologie (1885), correspondant de l'Académie des sciences (1907). Parmi ses travaux, nous citerons : *De l'influence des transformations géologiques sur le mouvement de l'axe de la terre* (1876) ; *De l'histoire primitive de la terre* (1878) ; *Théories et prévisions des marées* (1882) ; etc.

DARWINIE [*rou-i-nî*] n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, comprenant vingt espèces, qui croissent dans l'est de l'Australie. (Plusieurs sont cultivées dans les serres pour leur élégance.)

DARWINIEN [*rou-i-ni-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport à la doctrine de Darwin : *Doctrine* DARWINIENNE.

DARWINISME [*da-rou-i-nissm'*] n. m. (de *Darwin*). Biol. Théorie imaginée par Ch. Darwin pour expliquer les variations des espèces.

— ENCYCL. Bien avant Darwin on s'était déjà préoccupé des causes qui modifient les espèces vivantes et peuvent expliquer leur filiation. Buffon d'abord et surtout Lamarck avaient ainsi entrevu les moyens que la nature emploie pour transformer peu à peu les espèces en des espèces nouvelles. Darwin ne s'est pas tout de suite préoccupé de l'origine des variations ; il s'est contenté de chercher à en établir le mécanisme. Constatant que les éleveurs et les horticulteurs sont capables de créer des races nouvelles en sélectionnant les reproducteurs, il pensa que le même phénomène peut s'opérer dans la nature et par des moyens, sinon identiques, du moins de même ordre. Tandis que dans la *sélection artificielle* des éleveurs, ceux-ci font un choix guidé par la qualité des caractères qu'ils recherchent, dans la nature ce choix doit dépendre de circonstances toutes différentes. Ce sont les lois de Malthus qui ont, à cet égard, orienté Darwin. Le nombre des germes produits dépasse de beaucoup celui des germes qui arrivent à maturité, parce qu'il existe, dans l'ambiance, une foule de causes de destruction et que, notamment, pour chaque espèce en particulier, les ressources alimentaires se trouvent forcément limitées. Par suite, entre les individus de l'espèce et, pour la même raison, entre toutes les espèces, il s'établit une lutte pour la conquête de la pâture. Dans cette lutte, qui constitue la *lutte pour l'existence* (*struggle for life*), l'emportent nécessairement ceux qui ont des qualités (force, vitesse, résistance, etc.) que ne possèdent pas les autres et ceux-ci finiront par disparaître. Il y aura de la sorte *sélection naturelle* ou *survivance des plus aptes*. Il en résulte que ceux qui ont survécu possèdent des qualités qui ne feront que s'accentuer, à la condition que les reproducteurs, possédant eux-mêmes quelques-uns de ces caractères ou de ces qualités, contribuent, par leur union, à les perpétuer ou même à les perfectionner : telle est la *sélection sexuelle* de Darwin, qui porte de préférence sur les caractères ornementaux des mâles et des femelles, et qui n'a toute l'importance que son auteur lui attribuait, que si ces variations ornementales accompagnent les modifications somatiques générales favorables de l'espèce.

Cette théorie suppose que les caractères acquis, dont la sélection profite et grâce auxquels la série des êtres s'est constituée par descendance, sont héréditaires, ce qui a été nié par les néo-darwiniens ; mais si l'hérédité n'intervenait pas, il serait impossible de comprendre le perfectionnement successif des espèces et le nombre immense qu'elles atteignent. Aussi pour expliquer la transmission héréditaire des caractères acquis, Darwin avait-il imaginé l'hypothèse des *gemmules*, qui sont les particules représentatives des caractères. Quand un caractère nouveau apparaît, par adaptation ou spontanément, chez un individu, il s'exprime, dans les cellules germinales, par une particule qui le représente et qui, passant dans les cellules-filles, lors de la reproduction, transmet ce même caractère aux êtres nouveaux qui en sortent.

L'hypothèse des gemmules, comme celle de toutes les particules représentatives, se heurte à la difficulté de comprendre comment la foule immense des caractères qui se trouvent dans chaque être et le différencient de tous les autres peut être représentée dans la masse infime des chromosomes, surtout quand il s'agit d'êtres très complexes et très perfectionnés comme les vertébrés et l'homme. D'ailleurs, des objections encore plus sérieuses ont été dressées contre le système de Darwin. La survivance des plus aptes, la sélection naturelle ne sont que des constatations *a posteriori* et non des explications ; elles ne créent rien et se bornent à maintenir ou à supprimer. Comment se crée la variation qui va pouvoir donner prise à la sélection ? Il est impossible de le savoir à moins d'admettre le hasard et sa conséquence. V. MUTATION. Si la sélection est un fait, elle n'apporte pas de renseignements sur l'origine même des espèces et n'aboutit en réalité qu'à une tautologie, l'avantage sélectif n'étant apprécié que par la survivance et réciproquement. Ne sait-on pas, au surplus, qu'elle peut s'exercer dans un sens tout à fait différent de celui auquel croient les darwiniens et que la lutte pour l'existence peut aboutir à la survivance d'êtres très mal doués, comme l'a montré Et. Rabaud, car les animaux prédateurs, par exemple, dévorent tout aussi bien une proie saine qu'une proie malingre. Aussi le *darwinisme* perd-il quelque peu de son éclat et de sa valeur explicative à mesure qu'on examine de plus près les phénomènes vitaux et que l'on pénètre davantage dans l'intimité des réactions de la matière vivante. V. LAMARCKISME, et TRANSFORMISME.

DARWINISTE [*rou-i-nisst'*] n. m. Partisan de la doctrine de Darwin.

DARWINITE [*rou-i*] n. f. Arséniure naturel de cuivre, que l'on rencontre sous forme de nodules d'un blanc d'étain.

das., abréviation de *décastère*.

DÂSAS, peuples anciens de l'Inde, probablement de race drâvidienne, qui luttèrent longtemps contre les conquérants aryens. Leur nom serait synonyme de « esclave ». On les a dépeints comme athées et anthropophages.

DASCALUL (Siméon), chroniqueur moldave du XVIIe siècle. Il écrivit une *Chronique* (1650), où il se servit beaucoup des œuvres similaires écrites par des historiens polonais et hongrois.

DASCH [*dach'*] n. m. Comm. Nom que l'on donne, sur les côtes occidentales de l'Afrique, aux objets ajoutés comme cadeaux aux pacotilles vendues.

DASCHKOV. Biogr. V. DACHKOV.

DASCILLE ou **DASCYLLUS** [*sil-luss*] n. m. Ichtyol. Genre de poissons de la famille des pomacentridés, comprenant des formes très comprimées et courtes, à rayons épineux, à dents en velours, habitant les mers chaudes du globe.

Dascille.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *dascillidés*, comprenant des formes de taille moyenne, répandues dans les régions tempérées et semi-tropicales du globe, mais faisant défaut en Afrique. (On trouve en France le *dascillus cervinus*, espèce grisâtre, très pubescente ; ses larves rongent les racines de diverses graminées, dans les régions montagneuses.)

DASCILLIDÉS [*si-li-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, comprenant les dascilles et autres formes caractérisées notamment par leurs antennes serriformes et leurs hanches postérieures creusées pour la réception des cuisses. (Ils comptent des représentants sur toute la surface du globe ; on les considère comme se rattachant aux formes primitives des élatéridés.)

DASENT (sir George Webbe), publiciste et folkloriste anglais, né à l'île Saint-Vincent en 1817, mort à Londres en 1896. Il fut rédacteur en second du *Times* (1845-1870), et professeur de littérature et d'histoire à l'université de Londres (1853-1866). Ses principaux travaux sont relatifs à la langue et au folklore scandinaves : *Grammaire islandaise* ; traduction de *l'Edda en prose* (1842) ; *Contes populaires norduques* (1859), et *Contes du Fjeld* (1874), ces deux derniers ouvrages traduits du norvégien d'Asbjörnsen. Notons encore une traduction (en vers) de *la Saga de Njal le Brûlé* (1861), et de l'*Histoire de Gisli le Bandit* (1866), œuvres islandaises. En outre, il traduisit les Sagas des *Orcades* et de *Hakon*, et écrivit quatre romans : *Annales d'une vie bien remplie*, *Trois contre un*, *Une demi-vie*, et *les Vikings de la Baltique*.

DASH [*dach'*] (Gabrielle-Anne DE CISTERNE DE COURTIRAS, vicomtesse de POILLOÜE DE SAINT-MARS, connue sous le pseudonyme de **comtesse**), femme de lettres française, née à Poitiers en 1804, morte à Paris en 1872. Elle a écrit un nombre considérable de romans au style agréable et facile, dans lesquels elle s'est attachée à peindre les mœurs aristocratiques. Outre ces romans, pour la plupart oubliés, on lui doit : *les Galanteries de la cour de Louis XV : la Régence*, *la Jeunesse de Louis XV*, *les Maîtresses du roi*, *le Parc aux cerfs* (1861) ; *Monsieur Napoléon et sa cour* (1871), etc., et des souvenirs anecdotiques intéressants, les *Mémoires des autres* (1896-1897).

Comtesse Dash.

DASH-POT [*dach'-pott*] n. m. (de l'angl. *to dash*, jeter, et *pot*, vase). Piston à air employé pour obtenir le retour rapide et sans choc d'un organe déclenché, par exemple la fermeture de la soupape d'admission dans une machine à vapeur à déclic. V. DÉCLIC.

DASH-WHEEL [*dach-wil*] n. f. (de l'angl. *dash*, jeter, et *wheel*, roue). Sorte de machine à laver, que l'on emploie dans la teinture et l'impression des étoffes.

— ENCYCL. Cette machine a été imaginée par l'Anglais Betham, dont elle porte aussi le nom, et introduite dans l'industrie française de la teinture et impression sur étoffes, en 1810. On l'appelle souvent, dans l'industrie, *roue* tout court. Elle est constituée par une sorte de tambour cylindrique de bois, divisé en quatre compartiments, qui communiquent entre eux au moyen de trous percés dans les cloisons. La roue est mise en mouvement dans l'eau. Au fur et à mesure qu'elle tourne, les étoffes placées dans les compartiments s'élèvent et retombent successivement, et le lavage s'opère rapidement.

DASS (Peder), poète norvégien, né à Nord-Herœ [Nordland] en 1647, mort en 1708. Il devint, en 1689, pasteur de la paroisse d'Alstahaug. Son chef-d'œuvre est un poème descriptif : *le Trompette du Nordland* (1739). On lui doit de beaux poèmes religieux écrits non pour les lettrés, mais pour le peuple.

DASTOUR n. m. Rel. hind. V. DESTOUR.

DASTRE (Jules-Frank-*Albert*), physiologiste français, né et mort à Paris (1844-1917). Élève de Claude Bernard et de Paul Bert, il succéda à ce dernier en 1887 comme professeur de physiologie générale à la Sorbonne. Membre de l'Académie des sciences (1904) et de l'Académie de médecine. Ses travaux ont porté principalement sur les vaso-moteurs, les anesthésiques, les matières colorantes du foie et de la bile. Son ouvrage le plus connu a pour titre : *la Vie et la Mort* (1903).

DASTROS [*tross*] ou **D'ASTROS** (Jean-Guilhem), poète gascon, né à La Garde-Fimarcon, près de Lectoure, vers 1600. Vicaire à Saint-Clar-de-Lomagne, contemporain de Goudouli, il contribua à la renaissance de la langue d'oc. Son principal ouvrage a pour titre : *le Triomphe de la langue gasconne avec le plaidoyer des quatre saisons et des quatre éléments devant le pasteur de Lomagne* (1642). Il a composé, en outre, des poésies détachées, des litanies, des prières, des noëls très populaires en Gascogne et un *Dictionnaire gascon-français*, publié en 1863.

DASUMIEN [*mi-in*], **ENNE** adj. Dr. rom. Se dit d'un senatus-consulte (*senatus-consultum dasumianum*) qui était relatif à l'héritier chargé par fidéicommis d'affranchir un esclave.

DASYCÉPHALE [*fal'*] adj. (du gr. *dasus*, velu, et *képhalê*, tête). Zool. Qui a la tête velue. (Peu us.)

DASYCÈRE ou **DASYCERA** [*sé*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant des teignes dont les chenilles vivent dans le bois pourri. (Plusieurs espèces de dasycères habitent l'Europe.)

DASYCERUS [*sé-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des lathridiidés, comprenant de petites formes, courtes, bombées, sillonnées, avec les antennes longues et très fines. (Les *dasycerus* habitent l'Europe et vivent sur les champignons.)

DASYCHIRE [*kir'*] ou **DASYCHIRA** [*ki*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des liparidés, comprenant des papillons bombyciformes, à abdomen terminé par une brosse chez le mâle, par une bourre soyeuse chez la femelle.

Dasychire.

— ENCYCL. Les *dasychires* sont de taille moyenne ; leurs chenilles, couvertes de poils serrés et ras, vivent sur les arbres et les arbustes et se chrysalident dans de légers cocons soyeux. On trouve en France la *dasychira pudibunda*, la *patte étendue* des anciens auteurs, dont la coloration est gris blanchâtre, variée de gris brun ; la chenille vit sur les arbres fruitiers, le charme, le peuplier, etc., et se rend parfois très nuisible.

DASYLIRION n. m. Genre de plantes, de la famille des liliacées, comprenant cinquante espèces du Mexique et du Texas. (Quatre ou cinq espèces sont cultivées dans les serres, et même en plein air dans le midi de la France.)

DASYMÈTRE n. m. (du gr. *dasus*, épais, et *métron*, mesure). Nom donné par Fouchy, en 1780, à un instrument propre à mesurer les variations de la densité de l'air, dans les différentes couches de l'atmosphère.

DASYMYS [*miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, comptant trois espèces propres à l'Afrique centrale et méridionale. (Ils font le passage des rats vrais aux golundas.)

DASYOUS ou **DASYUS** n. m. pl. Dans la mythologie védique, démons ennemis d'Indra et des hommes. Ils hantent l'atmosphère et cherchent à pénétrer dans le ciel. Les « dasyous à la peau noire » semblent représenter les habitants primitifs du Dekkan, refoulés par les Hindous.

Dasype.

DASYPE n. m. Genre de mammifères édentés, type de la famille des *dasypodidés*, comprenant des tatous dont la carapace est composée de bandes zonales mobiles. (On en connaît cinq ou six espèces habitant l'Amérique du Sud.)

DASYPELTIS n. m. Genre de serpents non venimeux d'Afrique.

— ENCYCL. Les *dasypeltis* sont remarquables par la possession de dents pharyngiennes formées par les apophyses de leurs vertèbres cervicales. Ils se nourrissent principalement d'œufs d'oiseaux qu'ils broient avec leurs dents pharyngiennes. Ce sont les *eijervreter* (mangeurs d'œufs) des Boërs. On en connaît une seule espèce (*dasypeltis scabra*), dont la longueur n'atteint pas 1 m.

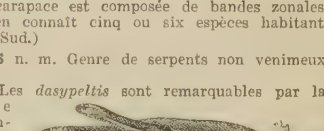
Dasypeltis.

DASYPHORE [*for'*] ou **DASYPHORA** [*fo*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant des mouches bleues ou vertes, métalliques, de taille médiocre, voisines des pollénies, et, comme elles, vivant sur les fleurs. (On en connaît cinq ou six espèces qui habitent l'Europe.)

DASYPHYLLE [*fil'*] adj. (du gr. *dasus*, velu, et *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles épaisses : *Orpin* DASYPHYLLE. || Qui a des feuilles velues.

DASYPODE n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, comprenant des abeilles solitaires, à longues jambes postérieures très velues, assez communes en France. (Les dasypodes creusent des terriers qu'elles approvisionnent avec le pollen récolté sur les fleurs de composées, et dont elles façonnent des boulettes sphériques.)

Dasypode.

DASYPODIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères édentés américains comprenant toutes les formes munies d'une carapace écailleuse disposée par arceaux qui leur permettent de se rouler en boule (*dasypes*, *tatous*, *chlamydophores*, etc.).

DASYPODIUS (Pierre RAUCHFUSS, dit **Petrus**), humaniste et lexicographe, né à Frauenfeld, en Suisse, mort à Strasbourg en 1559. Il quitta la Suisse après la bataille de Cappel (1531) et se lia, à Strasbourg, avec les réformateurs Bucer, Hédion, Capiton, et l'historien Sleidan. On a de lui : un *Dictionnaire latin-allemand* (1535-1537) ; un *Lexique grec-latin* (1539), et le *De schola urbis Argentinensis* (1556). — Son fils, Conrad **Dasypodius**, né à Frauenfeld en 1529 ou 1530, mort à Strasbourg en 1600, fut professeur de mathématiques à l'université strasbourgeoise. Parmi ses ouvrages, il faut citer *Heron mechanicus* (1580), contenant la description de l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg, qui avait été construite vers 1570 d'après ses plans, et qui a été remplacée, de 1838 à 1842, par celle à peu près analogue de Schwilgué.

DASYPOGON n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des asilidés, comprenant de grandes mouches carnassières à livrée ordinairement noire, variée de jaune, de roux ou de blanc, et dont l'article terminal des antennes, long et grêle, est muni d'un style aigu.

DASYPTERA n. f. Genre d'insectes diptères némocères, famille des tipulidés, comprenant des formes de taille médiocre, grises, très grêles, qui habitent les sous-bois marécageux, en Europe. (Certains auteurs donnent à ce genre le nom de *ormosia*.)

DASYPTILE ou **DASYPTILUS** [*luss*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, comprenant des perroquets gris et noirs de la Nouvelle-Guinée.

DASYSTÉMONE [*ziss-té*] adj. (du gr. *dasus*, velu, et *stêmôn*, filament, étamine). Bot. Qui a les étamines velues. (Peu us.)

DASYSTOME [*ziss-tom'*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant une espèce d'Europe, la *dasystoma salicella*, dont la chenille vit sur les saules, les aunes, le prunellier, etc.

DASYTE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des mélyridés, renfermant de petites formes allongées, à téguments mous, velus, ordinairement métalliques ou veloutées.

— ENCYCL. Les nombreuses espèces de *dasytes* vivent dans les régions tempérées du globe, surtout dans l'hémisphère boréal ; on les trouve sur les fleurs ; leurs larves se développent dans le bois pourri.

DASYURE n. m. Genre de mammifères marsupiaux, type de la famille des *dasyuridés*, comprenant des animaux ressemblant à des genettes. (Leur pelage est brun ou roux, souvent marqué de blanc. Ils sont nocturnes et vivent dans les arbres, où ils font la chasse aux oiseaux et à leurs œufs. On en connaît six espèces en Australie et en Nouvelle-Guinée, ce sont des martres à bourse.)

Dasyure.

DASYURIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, comprenant, avec les dasyures, les thylacines, les sarcophiles, et les phascologales, qui tous appartiennent à la faune australienne.

DATA n. m. pl. (mot lat. signif. *choses données*). Données, objets connus et servant de base aux recherches : *Partir des* DATA *pour arriver aux desiderata*.

DATABLE adj. Qu'on peut dater : *Les recueils sans nom d'auteur, non datés, sont difficilement* DATABLES.

DATAIRE [*tèr'*] n. m. (du lat. ecclés. *datarius*). Officier de la cour pontificale qui préside à la *daterie*.
— Adjectiv. : *Cardinal* DATAIRE.

DATAME, satrape de Cappadoce. Il fut chargé par le roi Artaxerxès II de réprimer une révolte de son parent Thyos, satrape de Paphlagonie, qu'il fit prisonnier. Puis il commanda une expédition en Egypte, où il échoua. Calomnié auprès du roi et menacé de mort, il se déclara indépendant, étendit son autorité sur une grande partie de l'Asie Mineure, et s'y maintint contre Artaxerxès. Un satrape, nommé Mithridate, l'appela à une entrevue, et le fit assassiner vers 362.

DATCHITSKY (Nicolas), écrivain tchèque, né en 1555 à Kutna Hora, mort en 1626. Il a laissé, sous le titre *la Vérité nue* (1620), des vers satiriques où apparaît son patriotisme et sa haine du catholicisme. On lui doit aussi des *Mémoires* qui restent un document historique important sur la période antérieure à la bataille de la Montagne-Blanche.

DATE n. f. (de *data*, part. pass. fém. du verbe lat. *dare*, donner [sous-entend. *littera*, lettre], premier mot d'une expression qui servait à indiquer la date sur les actes). Chronol. Indication du temps et du lieu où un acte a été dressé, un écrit rédigé : *La* DATE *d'un contrat, d'une lettre.* || Temps précis où un fait a eu lieu ; cet événement lui-même : *La chronologie est la science des* DATES. *La prise de la Bastille est une grande* DATE *de la Révolution.* || Temps précis où l'on se propose de faire quelque chose : *Fixer la* DATE *d'une réunion.*

— Comm. Délai pour payer : *Lettre de change à trente jours de* DATE.

— Chancell. rom. Inscription sur un registre lors de l'arrivée d'une procuration de résignation ou d'une demande de bénéfice. (On dit ordinairement PETITE DATE, pour la distinguer de celles qui s'apposent au bas des bulles et des signatures, et qu'on appelle GRANDES DATES.)

— Loc. DIV. *Date authentique*, Date consacrée par un officier public. || *Sans date*, au fig., Qui remonte à une époque fort reculée. || *De vieille date*, Ancien. || *De fraîche date*, Récent. || *De longue date*, Depuis longtemps. || *Faire date*, Faire époque ; marquer un moment important. || *Prendre date*, Déterminer l'époque d'une action, d'une réunion, etc. Être noté comme méritant d'être retenu. Faire enregistrer sa supplication (en matières bénéficiales). || *Être le premier en date*, Avoir l'antériorité.

— ENCYCL. Chronol. La *date* d'un acte est l'énoncé du temps et du lieu où il a été rédigé. D'après la législation romaine, tout acte, pour avoir une valeur, devait être daté de l'année et du jour. Cette prescription passa dans les lois barbares et s'est conservée jusqu'à nous bien que, au moyen âge, surtout du IXe au XIIIe siècle, beaucoup d'actes, notamment les notices, ne soient pas datés. La date est généralement indiquée en une seule teneur et annoncée par le mot *datum* ou *data* (donné), d'où « date », ou par *actum, factum* ou *scriptum*. La date est généralement placée à la fin des documents, avant les souscriptions ou signatures. Lorsque les documents débutent par la date, on dit qu'ils sont rédigés en forme de procès-verbaux. Les chancelleries ont eu généralement pour la datation un formulaire rigoureusement fixé. La date peut être celle de l'acte (par exemple de la conclusion d'un contrat) et non celle de sa consignation par écrit.

— Dr. *Date certaine*. Dans les actes, la *date* s'exprime par l'indication du millésime de l'année et du quantième du mois. Une indication plus précise du moment n'est exigée que d'une manière exceptionnelle ; par exemple, pour les contrats d'assurances maritimes (Code comm., art. 332) et surtout pour les actes de l'état civil (art. 34, Code civ.).

Les *actes authentiques* font foi de leur date, dont l'exactitude est garantie par l'officier public. V. ACTE.

Les *actes sous seing privé*, même reconnus, ne font foi de leur date qu'entre les parties : vis à vis des tiers, c'est-à-dire ici des ayants cause à titre particulier des parties, ils ne font preuve de leur date que s'ils ont acquis *date certaine* (Code civil, art. 1328), du jour où ils ont été enregistrés, ou du jour de la mort d'une des parties ou du jour où leur substance est constatée dans un acte authentique.

Les exigences de l'art. 1328 ne sont cependant pas appliquées par la jurisprudence aux quittances, ni aux actes commerciaux.

Dates (ART DE VÉRIFIER LES), l'un des titres de gloire de la congrégation des bénédictins de Saint-Maur. C'est dom Maur Dantine qui le conçut et en commença l'exécution, continuée après sa mort par dom Charles Clémencet et dom Ursin Durand qui le publièrent en 1750 (Paris). Dom François Clément en prépara une édition remaniée, complétée et corrigée (1770, Paris). Dom Clément donna en 1783-1787 une troisième édition fort augmentée, surtout par les listes chronologiques et qui est encore la plus consultée. Une quatrième édition par Saint-Allais, Jullien de Courcelle et Fortia d'Urban fut imprimée de 1818 à 1844, en 44 volumes in-8°, ou en 11 volumes in-4°. Elle contient, en plus des précédentes, la chronologie antérieure à l'ère chrétienne préparée par dom Fr. Clément et des suites chronologiques de 1783 à 1844.

Dates célèbres. Il y a, dans l'histoire, des dates qui marquent les étapes importantes de l'humanité. Nous noterons : *Avant Jésus-Christ :* 753, Fondation de Rome ; 721, Destruction du royaume d'Israël ; 588, Destruction du royaume de Juda ; 490, Combat de Marathon ; 480, Combat des Thermopyles ; 451-450, Loi des Douze tables à Rome ; 445, Puissance de Périclès ; 399, Mort de Socrate ; 330, Chute de l'empire perse des Achéménides ; 323, Mort d'Alexandre le Grand ; 216, Bataille de Cannes ; 146, Conquête de Carthage et de la Grèce par les Romains ; 58, Conquête des Gaules par César ; 44, Assassinat de César ; 31, Bataille navale d'Actium ; 29, Etablissement de l'empire d'Auguste. — *Après Jésus-Christ :* 70, Destruction de Jérusalem ; 79, Eruption du Vésuve et destruction de Pompéi et d'Herculanum ; 395, Partage de l'Empire romain entre Arcadius et Honorius ; 451, Défaite d'Attila aux Champs catalauniques ; 476, Ruine de l'Empire d'Occident ; 496, Conversion de Clovis et des Francs au christianisme ; 622, Hégire (fuite de Mahomet de La Mecque) ; 632, Mort de Mahomet ; 800, Couronnement de Charlemagne comme empereur d'Occident ; 843, Traité de Verdun ; 1096, Début des croisades ; 1291, Fin de l'empire latin de Jérusalem ; 1337, Début de la guerre de Cent ans ; 1346, Bataille de Crécy, premier emploi des bouches à feu en campagne ; 1378, Début du grand schisme d'Occident ; 1436, Premiers essais typographiques de Gutenberg ; 1453, Prise de Constantinople par les Turcs ; 1457, Premier livre imprimé portant une date (Psautier de Mayence) ; 1486, Découverte du cap de Bonne Espérance ; 1492, Découverte de l'Amérique ; 1513, Avènement de Léon X, dont on donne le nom au siècle ; 1517, Début de la Réforme de Luther ; 1534, Fondation de la Compagnie de Jésus ; 1582, Réforme du calendrier par Grégoire XIII ; 1598, Edit de Nantes ; 1610, Assassinat de Henri IV ; 1618, Début de la guerre de Trente ans ; 1620, *Norum Organum* de Fr. Bacon ; 1628, Démonstration par Harvey de la circulation du sang ; 1637, *Discours de la Méthode*, de Descartes ; 1648, Traité de Westphalie ; 1682, Lois de la gravitation universelle, de Newton ; 1690, Machine à vapeur de Papin ; 1713-1714, Traités d'Utrecht ; 1767, Machine à vapeur de Watt ; 1772-1775, Premier voyage autour du monde, par Cook ; 1776, Proclamation de l'indépendance des Etats-Unis ; 1783, Premières ascensions en ballon ; 1789, Début de la Révolution française ; 1791, Introduction du système métrique ; 1792, Télégraphie optique de Chappe ; 21 septembre 1792, Proclamation de la République en France ; 1799, Bonaparte premier consul ; 1803, Bateau à vapeur de Fulton ; 1804, Proclamation de l'Empire en France ; 1809, Traité de Vienne, apogée de l'Empire ; 1815, Waterloo ; Congrès et traités de Vienne ; 1821-1829, Guerre d'indépendance de la Grèce ; 1822, Invention de la photographie par Niepce ; 1825, Premier essai de transport de voyageurs sur chemin de fer, de Stockton à Darlington ; 1830, Inauguration du premier chemin de fer, de Liverpool à Manchester ; 1830, Indépendance de la Belgique ; 1830, Journées de Juillet et mouvements européens ; 1832, Télégraphe électrique ; 1848, Journées de Février et révolutions européennes ; 1851, Coup d'Etat du 2 décembre ; 1855, Première exposition universelle de Paris ; 1856, Congrès et traités de Paris ; 1859, Publication de *l'Origine des espèces* de Darwin ; 1859, Début des guerres de l'unité italienne ; 1861, Début de la guerre de Sécession aux Etats-Unis ; 1866, Bataille de Sadowa ; 17 novembre 1869, Inauguration du canal de Suez ; 1870-1871, Guerre franco-allemande ; 4 septembre 1870, Proclamation de la IIIe République française ; 18 janvier 1871, Proclamation de l'Empire allemand ; 1877-1878, Guerre russo-turque et Congrès de Berlin ; 1877, Invention du phonographe par Edison et du téléphone par Bell ; 1882, Triple-Alliance germano-austro-italienne ; 1884, Ballon dirigeable de Renard et Krebs ; 1885, Vaccin antirabique de Pasteur ; 1895, Cinématographe des frères Lumière ; 1895, Télégraphie sans fil ; 1895, Rayons X de Rœntgen ; 1897, Ader effectue le premier vol sur un plus lourd que l'air ; 1900, Découverte du radium ; 1904, Guerre russo-japonaise ; 1906-1907, Premiers vols de Santos-Dumont, Voisin, sur appareil à moteur ; 1909, Traversée de la Manche en aéroplane par Blériot ; 1914-1918, Grande Guerre mondiale ; 11 novembre 1918, Armistice ; 28 juin 1919, Traité de Versailles avec l'Allemagne ; 10 septembre, Traité de Saint-Germain avec l'Autriche ; 27 novembre, Traité de Neuilly avec la Bulgarie ; 10 août 1920, Traité de Sèvres avec la Turquie.

date obolum Belisario, loc. lat. signif. *Donnez une obole à Bélisaire*, c'est-à-dire Tendez la main à l'homme éminent qu'a abattu la fortune. (C'est dans ce sens qu'on applique la locution latine, née d'ailleurs d'une tradition reconnue fausse.)

DATER [*té*] v. tr. Inscrire la date : DATER *une lettre, un contrat.* || Assigner un commencement à : *C'est depuis ce dîner que je puis* DATER *sa connaissance.* (J.-J. Rousseau.)

— V. intr. Faire époque : *Evénement qui* DATE *dans l'histoire.* || En parlant d'un objet de toilette, d'ameublement, etc. : *Les étoffes de couleur claire ont l'inconvénient de* DATER.

— *Dater de*, Remonter à, commencer à : *La première idée des ballons* DATE DU *XVIIe siècle. Notre amitié* DATE DE *loin ;* et Fam. : *Personne qui* DATE DE *loin*, Personne très vieille, ou personne qui parle de faits arrivés pendant sa jeunesse. (On dit aussi : *Cet homme, cette chose ne* DATE *pas d'hier.*) || Commencer à compter depuis : *Vous effacerez tout le passé, et je ne* DATERAI *plus que* DU *jour que je vous aurai connu.* (Mme du Deffand.)

— ***Se dater,*** v. pr. — Au sens passif : *Les testaments* SE DATENT *en toutes lettres.*

DATERIE [*rî*] n. f. Tribunal de la chancellerie de la cour de Rome. || Charge et dignité de datoire.

— ENCYCL. La *daterie*, créée en Avignon, et constituée définitivement par Innocent VIII (1484-1492) et Paul V (1605-1621), expédie les affaires réglées par le pape en dehors du consistoire, en particulier les *grâces* et les *dispenses* qui relèvent du *for extérieur*. Ses principaux officiers sont le *datoire* ou *prodataire*, le *sous-dataire*, les *préfets* des trois bureaux, les *reviseurs* des suppliques et les théologiens *examinateurs*. — On nomme *componendes* les taxes que les parties intéressées doivent acquitter.

Pie X, par la constitution *Sapienti consilio* du 29 juin 1908, a retiré à la daterie les dispenses d'irrégularités et d'empêchements de mariage, lui laissant la décision sur la dignité des pétitionnaires de bénéfices. Il a supprimé le titre de prodataire.

DATEUR n. m. Appareil servant à imprimer les dates à la main.

DATHAN, un des principaux Hébreux qui avec Coré se révoltèrent contre Moïse pendant la marche du peuple d'Israël à travers le désert.

Dâthâvamça, poème épique célébrant les aventures miraculeuses de la *Daladâ* (Relique de la dent du Bouddha), composé en *élou* (langue primitive des Cingalais) vers 310 de notre ère, puis traduit en *pâli* au XIIIe siècle par Dhammakitti Théro. Il en existe une version anglaise de sir Mutu Coomârasvâmy, et une traduction française (1884).

DATHOLITE n. f. Minér. V. DATOLITE.

DATI (Goro [dimin. de Gregorio]), historien, mathématicien et poète italien, né à Florence en 1363, mort en 1436. Il fut prieur, puis gonfalonier (1428) de sa ville natale et composa une *Histoire du duc de Milan Galéas Visconti* (1435), et un poème scientifique italien en octaves : *la Spera* ou *Sfera*.

DATI (Augustin), historien italien, né à Sienne en 1420, mort de la peste en 1478. Elève de Philelphe, il professa avec éclat à Urbin de 1442 à 1444, puis à Sienne. Corrigé du bégayement comme Démosthène, et orateur admiré, il devint secrétaire de la République en 1457 et fut chargé d'en écrire une histoire dont Nicolas **Dati,** son fils et successeur (1457-1498), n'osa publier que des fragments. Les œuvres complètes du père avec des opuscules du fils ont été publiées, pour la première fois, en 1516.

DATI (Carlo), écrivain et savant italien, né et mort à Florence (1619-1675). Il fut membre des académies du *Cimento* et de la *Crusca* (Il collabora au *Dictionnaire* de la *Crusca*) et enseigna les belles-lettres grecques et latines à Florence. Dans ses écrits : *Proses florentines* (1666), *Vies des peintres anciens* (1667), etc., il a su éviter le mauvais goût si fréquent à son époque.

DATIA, principauté indigène de l'Empire des Indes (Inde centrale) dans l'Agence du Bundelkhand, peuplée de 155.000 hab. Capit., *Datia* (17.300 hab.).

DATIF n. m. (lat. *dativus ;* de *dare*, donner). Gramm. Dans les déclinaisons sanskrite, grecque, latine, etc., Cas qui désigne en général l'attribution, la destination, c'est-à-dire le rapport qui se marque communément en français (les deux cas que l'anc. français avait gardés de la déclinaison latine n'ayant pas subsisté) par la préposition à : *Mettre un nom au* DATIF. *Verbe qui gouverne le* DATIF.

— ENCYCL. Gramm. grecque et lat. Dans la déclinaison parisyllabique, la désinence *ay* ou *ey* qui marquait le *datif* en indo-européen a pour effet d'allonger le radical au datif singulier en grec et en latin : ἵππῳ, *equo* (pour *equoi*) ; χώρᾳ, *terræ* (pour *terrai*). Le datif pluriel se forme en ajoutant *s* au datif singulier ἵπποις (pour ἵππφις) ; *equis* (pour *equois*) ; χώραις, *terris* (pour *terrais*). Dans la déclinaison imparisyllabique, le datif singulier est généralement marqué par la désinence *i* du locatif indo-européen : πόλει (*ruri*). Le datif pluriel est indiqué en grec par la désinence σι d'un locatif pluriel primitif, et, en latin, par la désinence *bus*, qui correspond à un instrumental indo-européen.

— Gramm. franç. Seuls certains pronoms personnels ont les formes particulières appelées cas, suivant qu'ils sont sujets ou compléments. *Je, tu, il, elle* font, par exemple, au *datif* singulier : *me, te, se, lui,* et au datif pluriel : *nous, vous, se, leur.*

DATIF, IVE adj. (lat. *dativus ;* de *dare*, donner). Dr. Donné, établi par le juge ou par testament, et non par la loi : *Tutelle* DATIVE. *Un tuteur* DATIF.

— Gramm. Qui a le sens du datif : *La préposition « à » est une préposition* DATIVE.

DATIF (saint), martyr, mort à Carthage vers 303. Il était sénateur d'Abitine et remplissait dans l'église les fonctions de lecteur. Il refusa de livrer les saintes Ecritures, fut conduit à Carthage, soumis à la torture, et mourut de faim dans sa prison. — Fête le 11 février.

DATILLE [*tiy'*] n. f. Variété de prune rouge, très juteuse et sucrée.

DATION [*si-on*] n. f. (lat. *datio*). Dr. Action de donner : DATION *d'une tutelle, d'un conseil judiciaire.* || Se dit aussi de l'action de transférer à quelqu'un la propriété ou un droit réel : DATION *d'un usufruit,* DATION *en payement.*

— ENCYCL. Dr. rom. Une *dation* était toute translation d'un droit réel quelconque, civil ou prétorien, et particulièrement toute aliénation de la propriété quiritaire ou bonitaire réalisée par les modes habituels : mancipation, tradition, *in jure cessio*, etc., selon les cas.

— Dr. fr. La *dation en payement* (*datio in solutum*) est l'opération par laquelle le débiteur se libère en donnant en payement une chose autre que la chose due. Elle suppose le mutuel accord du créancier et du débiteur (art. 1243 Code civ.). Cette opération est de nature complexe. C'est un payement et, comme telle, elle éteint la dette principale et ses accessoires. Mais elle se rapproche par certains côtés de la vente : on applique ici les règles de la transcription, de l'action en rescision, du privilège du vendeur, de la garantie des vices ; le fisc perçoit les droits de mutation. L'assimilation n'est cependant pas complète : 1° Le créancier évincé a seulement droit à sa créance primitive, qui revit avec ses accessoires, sauf en ce qui touche la caution, qui reste libérée (art. 2038 Code civ.) ; 2° Les dations en payement faites en période suspecte sont annulées de plein droit par l'article 446 Code comm. ; 3° Tandis que les ventes entre époux sont prohibées, l'art. 1595 Code civ. permet la dation en payement dans trois cas : *a*) celui où l'un des époux cède des biens à l'autre, séparé judiciairement d'avec lui, en payement de ses droits ; *b*) celui où la cession que le mari fait à sa femme, même non séparée, a une cause légitime, telle que le remploi par exemple ; *c*) celui où la femme cède des biens à son mari, en payement d'une somme qu'elle lui a promise en dot, et lorsqu'il y a exclusion de communauté.

DATIS, général perse. Avec Artapherne, il fut chargé par Darius Ier de commander une grande expédition contre la Grèce, mais fut battu par Miltiade, à Marathon (490 av. J.-C.).

DATISCACÉES [*tiss-ka-sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales inférovariées. (Ce sont, soit des herbes à port de chanvre [datisque], soit de grands arbres à feuilles entières [tétramèle].)

DATISCÉTINE n. f. Chim. V. DATISCINE.

DATISCINE [*tiss-sin'*] n. f. Substance de formule $C^{21}H^{24}O^{11},2H^2O$, extraite du datisque et dédoublable en rhamnose et *datiscétine* $C^{15}H^{12}O^6$.

Datisi, mot scolastique qui, dans certains vers mnémotechniques, désignait un syllogisme de la troisième figure dont la majeure est générale affirmative (A), la mineure et la conclusion particulières affirmatives (I. I).

DATISME [*tissm'*] n. m. (du nom de *Datis* personnage perse qu'Aristophane fait figurer dans une de ses comédies et qu'il fait parler d'une manière tautologique). Emploi oiseux de synonymes multipliés, comme : *Je viendrai, je serai là, je m'y trouverai, comptez sur moi, je n'y manquerai pas.* || *Par extens.* Vice de prononciation ou de langage.

DATISQUE [*tissk'*] n. m. Genre de plantes, type de la famille des *datiscacées*.

— ENCYCL. On connaît trois ou quatre espèces de *datisques*, originaires de l'Asie centrale, du Népaul ou de Java. Le *datisque du Levant* ou chanvre de Crète (*datisca cannabina*) rappelle un peu l'aspect du chanvre ; la décoction de ses feuilles donne une belle couleur jaune ; sa tige, qui peut être rouie, fournit une assez bonne filasse. C'est une espèce très rustique, qui supporte bien les hivers d'Europe.

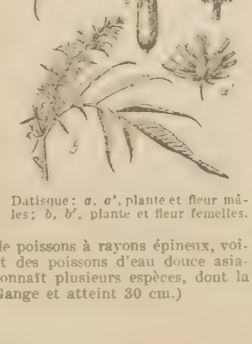

Datisque : *a, a'*, plante et fleur mâles ; *b, b'*, plante et fleur femelles.

DATNIA n. m. Genre de poissons à rayons épineux, voisins des perches. (Ce sont des poissons d'eau douce asiatiques et malais ; on en connaît plusieurs espèces, dont la plus commune habite le Gange et atteint 30 cm.)

DATO È IRADIER (Eduardo), homme politique espagnol, né à La Corogne en 1856, assassiné par un terroriste à Madrid en 1921. Député de Vitoria en 1883, il s'attacha au parti conservateur modéré avec Silvela d'abord, puis avec Maura, chef des conservateurs réactionnaires. En 1913, il se sépara de lui. Il s'opposa à la limitation du droit de grève; il dota l'Espagne d'une loi sur les accidents du travail (1900), d'une loi sur le relèvement des enfants abandonnés (1904). Il créa l'Institut du travail, pour la préparation des lois sociales. Il institua les administrations provinciales autonomes (*mancomunidades*).

DATOLITE n. f. Borosilicate hydraté naturel de calcium, répondant à la formule $BSi^2O^{10}Ca^2H^2$. || Syn. CHAUX BORATÉE SILICEUSE.

DATSCHITZ (en tchèque **Datchice**), ville industrielle de Tchécoslovaquie, en Moravie, sur la Thaya; 2.675 hab. Ch.-lieu de district.

DATTE n. f. (lat. *dactylus;* du gr. *daktulos,* doigt.) Bot. Fruit du dattier. || *Noix de datte,* Noyau de la datte.

— Par extens. *Datte de mer,* Nom donné aux vésicules renflées des varechs. || Nom vulgaire du *lithodomus lithophagus,* en raison de son aspect. V. LITHODOME.

— ENCYCL. Bot. La *datte,* fruit excellent et très nourrissant (72 p. 100 d'hydrates de carbone), se récolte à l'automne. Il en existe plus de deux cents variétés, réparties en dattes molles, grosses, onctueuses, très sucrées, qui paraissent sur nos tables, et en dattes petites, sèches, peu sucrées, qui forment la base de la nourriture dans les pays producteurs; elles y remplacent le pain. Les dattes, desséchées et moulues, donnent une farine; écrasées fraîches dans l'eau, elles fermentent et donnent une boisson agréable (vin de dattes).

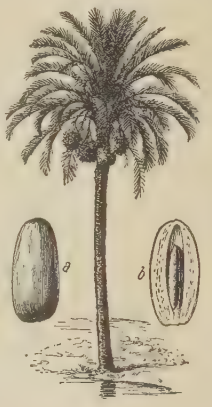

Dattier: *a,* fruit; *b,* fruit coupé montrant la graine.

DATTENFELD, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane), sur le Sieg, affl. du Rhin; 3.000 hab. Manufacture de cigares.

DATTIER [*da-ti-é*] n. m. Espèce de palmiers appartenant au genre phœnix : *Le* DATTIER *demande à la fois un sol humide et un ardent soleil.*

— ENCYCL. Les dattiers (*phœnix dactylifera*) atteignent de 15 à 30 mètres de hauteur; ils vivent entre le quinzième et le trentième degré de latitude, « le pied dans l'eau et la tête dans le feu ». Ces arbres fournissent un régime de fruits charnus sucrés très alimentaires; ce sont les dattes. Ils sont très cultivés, et produisent vers la douzième année; on sème généralement deux cents arbres par hectare. On emploie le bois pour le chauffage, la sève fournit le *vin de palme;* les feuilles servent à faire des nattes, des corbeilles, etc. Le dattier est très cultivé dans le Sul-algérien, en Tunisie, Egypte, Arabie, Perse, etc.

DATURA n. m. invar. Genre de solanacées, comprenant une douzaine d'espèces.

— ENCYCL. Les *datura* sont des herbes ou des arbrisseaux à fleurs blanches ou violettes; on les cultive comme ornementaux; ils jouissent de propriétés délétères. Le datura le plus remarquable est le *datura stramonium,* plus connu sous le nom de *stramoine* ou *pomme épineuse.* Le datura est employé en médecine comme antispasmodique, notamment dans l'asthme et la coqueluche. Les semences servent à la préparation de la teinture et de l'extrait de stramoine ou de datura; les feuilles sont employées à la confection de cigarettes anti-asthmatiques. Les *datura arborea, suaveolens,* etc., sont cultivés pour la beauté de leurs fleurs.

Datura : *a,* fruit; *b,* graine.

DATURATE n. m. Sel ou éther de l'acide daturique.

DATURÉ, E adj. Qui ressemble au datura.

DATURINE n. f. Alcaloïde qui existe dans les semences de *datura stramonium.*

DATURIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide gras de formule $C^{17}H^{34}O^2$ trouvé à l'état de glycéride dans les semences de *datura stramonium.*

dat veniam corvis, vexat censura columbas (*La censure est indulgente aux corbeaux; elle s'acharne contre les colombes*), vers de Juvénal (sat. II, v. 63). [On cite ce vers chaque fois que des innocents timides sont persécutés, tandis qu'on épargne des méchants parce qu'ils ont bec et ongles pour se défendre.]

Daü (HUILE DE). Chim. V. GURGU.

DAUB (Charles), philosophe allemand, né à Cassel en 1765, mort à Heidelberg en 1836. Il fut successivement professeur à Magdebourg et à Heidelberg, et conseiller ecclésiastique à Bade. Daub fut un des esprits spéculatifs les plus éminents de l'Allemagne du XIXe siècle. Il fut influencé tour à tour par les philosophies de Kant, Schelling et Hegel. Son ouvrage le plus original est : *Judas Iscariote ou Considérations sur le mal dans ses rapports avec le bien.* Daub avait souvent exprimé le vœu de mourir *docendo* (en enseignant); son vœu se réalisa un jour qu'il récitait à ses élèves un vers de Schiller.

DAUBAN [*dô*] (Charles-Aimé), littérateur français, né et mort à Paris (1820-1876). Il fut professeur d'histoire, puis conservateur, sous-directeur des estampes à la Bibliothèque impériale. Parmi ses nombreux ouvrages, citons une *Etude sur Mme Roland et son temps* (1864); *la Démagogie en 1793, à Paris* (1867); *Paris en 1794 et 1795* (1869); *les Prisons de Paris sous la Révolution* (1870).

DAUBAN (Jules-Joseph), peintre français, né à Paris en 1822, mort au château de Graveron (Gironde) en 1908. Il devint, en 1849, directeur du musée et de l'Ecole des beaux-arts d'Angers. Parmi les toiles qu'il a exposées, nous rappellerons : *Réception d'un étranger chez les trappistes* (1864); *la Mort du trappiste* (musée d'Angers); *Mme Roland se rendant au tribunal révolutionnaire* (1873).

DAUBE [*dôb'*] n. f. (ital. *dobba*). Manière de faire cuire certaines viandes à la braisière : *Bœuf en* DAUBE (ou *à la* DAUBE). || Viande ainsi préparée.

— ENCYCL. Cuis. La *daube* se fait avec de la noix de bœuf, du gigot de mouton, du carré de porc frais, des oies, dindes ou poules grasses. Bien larder et assaisonner la viande mise en daube et mettre dans une daubière avec légumes, vin blanc sec, un peu de bonne eau-de-vie, des bardes de lard et, facultativement des tranches de veau et de jambon assaisonnées (fines herbes, oignons, carottes, thym, laurier, clous de girofle, poivre et sel); couvrir avec soin et faire cuire à feu décroissant, trois ou quatre heures, feu dessous et dessus. Se sert indifféremment chaud ou froid.

DAUBE (Jean-Frédéric), musicien allemand, né à Hesse-Cassel en 1730, mort à Vienne en 1797. On connaît de lui un recueil de sonates pour le luth, et deux symphonies. Mais il mérite surtout l'attention pour ses ouvrages théoriques, notamment *l'Harmonie en trois accords, d'après les règles des auteurs anciens et modernes* (1756).

DAUBENTON (Guillaume), jésuite français, né à Auxerre en 1648, mort à Madrid en 1723. La Dauphine le choisit pour confesseur. Il dirigea ensuite le collège de Strasbourg. En 1700, Louis XIV le nomma confesseur du jeune roi d'Espagne, Philippe V. Ecarté par les intrigues de Mme des Ursins, il revint en France en 1705; l'année suivante, il se rendit à Rome, où il fut nommé assistant du général des jésuites, pour la nation française. Philippe V le rappela auprès de lui en 1716, et lui rendit toute sa confiance.

DAUBENTON [*dô-ban*] (Louis-Jean-Marie D'AUBENTON, dit), naturaliste français, né à Montbard en 1716, mort à Paris en 1800. Démonstrateur au Jardin du Roi en 1742, titulaire de la chaire de zoologie générale au Collège de France en 1778, de celle d'économie rurale à Alfort en 1783, professeur de minéralogie au Muséum en 1793, d'histoire naturelle à l'Ecole normale en 1795, il fut nommé sénateur en 1799, et ne siégea qu'une fois au Sénat, où il mourut d'apoplexie, en pleine séance. Il s'occupa surtout d'acclimatation. En 1776, il créa le troupeau de Montbard, source des mérinos de Bourgogne. Il collabora à l'*Histoire naturelle* de Buffon pour les descriptions anatomiques des mammifères. Il fut membre de l'ancienne Académie des sciences en 1760 et membre de l'Institut (1795).

Daubenton.

DAUBER [*dô-bé*] v. tr. (suivant les uns, du germ. *duban,* frapper, ou plutôt suivant les autres du lat. *dealbare,* blanchir, enduire, crêpir). Frapper, rouer de coups : DAUBER *quelqu'un d'importance.* || Apprêter, accommoder une viande de certaine manière.

— *Fig.* Accommoder quelqu'un de la belle façon; se moquer de : *Je les* DAUBERAI *tant, qu'à la fin ils se rendront sages.* (Molière.) *Ridicule jamais ne* FUT *si bien* DAUBÉ. (Piron.)

— Art culin. Mettre en daube : DAUBER *une oie.*

— Intransitiv. : *Quel plaisir de* DAUBER *sur ce troupeau de farceurs illustres!* (L. Veuillot.) *Votre langue en tout temps* A DAUBÉ *d'importance.* (Molière.)

— ***Se dauber,*** v. pr. — Avec réciprocité : *Ecoliers qui* SE DAUBENT.

DAUBÉRITE [*dô*] n. f. Sulfate hydraté naturel d'uranium. || Syn. de ZIPPÉITE.

DAUBERMESNIL (François-Antoine), homme politique français, né à Salles (Tarn) en 1748, mort à Perpignan en 1802. Il fut élu à la Convention, fit partie du Conseil des cinq-cents, fut un des opposants au coup d'Etat du 18 brumaire. Il a été un des principaux promoteurs du culte des théophilanthropes. Il a écrit : *Extraits d'un manuscrit intitulé : « Le culte des adorateurs de Dieu »* (1796).

DAUBERVAL (Louis BERCHER, dit), acteur français, né en 1728, mort en 1803. Il tint à la Comédie-Française, de 1760 à 1780, l'emploi des grands confidents.

DAUBERVAL (Jean BERCHER, dit), danseur et chorégraphe français, né à Montpellier en 1742, mort à Tours en 1806; fut surnommé « le Préville de la danse », parce qu'il excellait dans la pantomime et la danse comique. En 1778, il se rendit à Bordeaux où il fut maître des ballets.

DAUBEUR [*dô*], **EUSE** n. et adj. Qui aime à dauber : *Les* DAUBEURS *ont leur tour, d'une ou d'autre manière.* (La Fontaine.)

DAUBEUR n. m. Métall. Celui qui bat le fer que lui présente le forgeur. (On écrit aussi DOBEUR.)

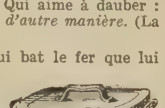

Daubière.

DAUBIÈRE [*dô*] n. f. Braisière pour cuire les viandes en daube.

DAUBIGNY (Jean-Louis-Marie VILLAIN D'AUBIGNY ou), révolutionnaire français, né à Saint-Just en 1754, mort déporté à Cayenne en 1801. Procureur au parlement de Paris, il siégea à la Commune, et joua un rôle dans l'organisation de la journée du Dix-Août. Protégé par Robespierre, il fut arrêté au lendemain du 9 Thermidor, puis en 1795, mais échappa à toute sanction. Après l'attentat de la machine infernale, il fut déporté à la Guyane avec un grand nombre d'autres « jacobins », bien que sa culpabilité n'eût pas été établie.

DAUBIGNY (Edme), dit **Daubigny l'aîné,** paysagiste français, né et mort à Paris (1789-1843). Il débuta, au Salon de 1819, par une *Vue de Ménilmontant.* Vers 1833, il exposa diverses vues d'Italie, exécutées dans le style du temps. — Son frère cadet, Pierre **Daubigny,** né vers 1793, mort en 1858, se distingua comme miniaturiste.

DAUBIGNY (Charles-François), paysagiste français, né et mort à Paris (1817-1878), fils du précédent. Il travailla quelque temps dans l'atelier de Paul Delaroche, puis fit le voyage d'Italie. Son premier envoi au Salon date de 1838 (*Vue de Notre-Dame de Paris*). De 1843 à 1848, il exposait huit importants paysages, empruntés à Choisy-le-Roi, à Fontainebleau, au Morvan. Les années suivantes, Daubigny menait de front le paysage et l'eau-forte, et donnait un *Soleil couché* (1849); *les Iles vierges de Bezons* et *les Bords de la rivière d'Oullins* (1851); des *Vues de la vallée d'Optevoz, l'Entrée d'un village* (1852); une *Ecluse dans la vallée d'Optevoz,* une *Mare au bord de la mer,* un *Pré à Valmondois, les Bords du ru à Orgivaux* (1855); *le Printemps, la Vallée d'Optevoz, le Soleil couché,* une *Futaie de peupliers* (1857); *les Graves au bord de la mer à Villerville,* un *Soleil couchant,* les *Champs au printemps,* un *Lever de lune* et *les Bords de l'Oise* (1859). Après 1860, il prit insensiblement une facture plus puissante, plus large : *Bords de l'Oise, Lever de lune* (1868); *Mare dans le Morvan, Verger* (1869); *Moulin à Dordrecht* (1872); *Maison de la mère Bazot* (1874); *Lever de lune, Vue de Dieppe* (1877); *Verger au printemps* (1878). Observateur délicat des verdures, des rivières et des effets printaniers, Daubigny a laissé une œuvre d'une grande finesse et d'une continuité rare.

Daubigny. — Cl. Nadar.

DAUBIGNY (Karl-Pierre), fils du précédent, né à Paris en 1846, mort à Auvers-sur-Oise en 1886. Elève de son père, il exposa de nombreux paysages, empruntés presque tous à la Normandie ou à la forêt de Fontainebleau : *l'Oise à Auvers, Pré des Graves à Villerville, Retour de pêche à Trouville, le Tréport, les Sables d'Arbonne-Fontainebleau.*

DÄUBLER (Theodor), poète lyrique et écrivain allemand, né à Trieste en 1876. Däubler appartient à l'école expressionniste. Sa poésie, qui est de haute tenue, s'attaque de préférence aux problèmes d'ordre philosophique et cosmogonique et abonde en visions originales. Son œuvre essentielle est *Lumière du Nord* (1910), épopée en trois parties. Däubler s'est essayé, non sans succès, dans la critique littéraire et musicale.

DAUBRAY (Michel-René THIBAULT, dit), acteur français, né à Nantes en 1837, mort à Paris en 1892. Une obésité précoce et un enrouement obstiné le forcèrent à abandonner l'emploi des amoureux et à jouer les rôles comiques, dans lesquels il excella d'ailleurs. Il fut au Palais-Royal un des comiques les plus applaudis, de 1879 jusqu'à sa mort. On lui doit une opérette : *la Maison du mandarin* (1885), et une amusante comédie, *Chez Philémon* (1886).

DAUBRÉE (Gabriel-*Auguste*), géologue et minéralogiste français, né à Metz en 1814, mort à Paris en 1896. Sorti de l'Ecole polytechnique, dans le corps des mines, en 1834, il devint professeur de minéralogie et géologie à la Faculté de Strasbourg (1839). Doyen de la Faculté en 1852, ingénieur en chef en 1855, il publia, en 1860, un remarquable travail sur le métamorphisme, et fut nommé membre de l'Académie des sciences (1861) dont il devint président en 1879. Successivement professeur de géologie au Muséum, professeur de minéralogie à l'Ecole des mines, inspecteur général des mines en 1867, directeur de l'Ecole des mines en 1872. Parmi ses nombreux ouvrages citons : *Description géologique et minéralogique du département du Bas-Rhin* (1852); *Observations sur le métamorphisme* (1858); *Recherches expérimentales sur le striage des roches, dû aux phénomènes erratiques* (1858); *Substances minérales* (1866); *Etudes synthétiques de géologie expérimentale* (1879); *les Météorites et la Constitution du globe* (1886); *les Eaux souterraines à l'époque actuelle* (1887); *la Génération des minéraux métalliques* (1890); etc.

DAUBRÉELITE [*dô-bré-lit'*] n. f. (de *Daubrée* géologue). Sulfure de fer et de chrome trouvé dans le fer météorique.

DAUBRÉITE [*dô*] n. f. Oxychlorure hydraté naturel de bismuth et de fer.

DAUCHEZ [*dô-ché*] (André), peintre français, né à Paris en 1870. Paysagiste, il s'est presque entièrement consacré à la Bretagne; il en aime les horizons bas, les ciels gris, les pins tordus par le vent, les petites maisons; il les dessine avec sûreté, ce qui ne l'empêche pas de brosser ses toiles d'une manière très large. Parmi ses principales œuvres, il faut citer : *les Brûleurs de goémon* (1898); *le Troupeau* (1901); *la Baie de Douarnenez* (1915); *Lavoir près du Conquet* (1925); *la Rivière de Quimper* (1927); *la Rivière de Pont-l'Abbé* (1927); *le Vieux pin* (1928). André Dauchez a en outre gravé de nombreuses eaux-fortes et il a illustré *le Foyer Breton* d'Emile Souvestre (1911) et *la Mer dans les bois* d'André Chevrillon (1928).

DAUCIFORME [*dô*] adj. (du lat. *daucus,* carotte). Bot. Qui a la forme d'une racine de carotte.

DAUCIPÈDE [*dô-si*] adj. (du lat. *daucus,* carotte, et *pes, pedis,* pied). Bot. Qui a un pied en fuseau, en forme de carotte.

DAUCUS [*dô-kuss*] n. m. Nom scientifique latin du genre *carotte.*

DAUDÉ de Pradas, troubadour du XIIIe siècle. Né à Prades (Aveyron, arrond. de Rodez), il est l'auteur de deux poèmes didactiques : l'un sur *les Quatre vertus cardinales* (sagesse, courtoisie, mesure, droiture), l'autre sur les *Oiseaux de chasse,* et d'une vingtaine de poésies lyriques.

Danaé, par Titien.

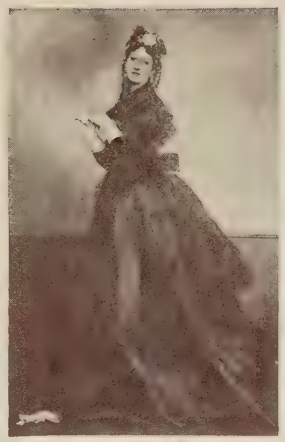

La Dame au gant, par Carolus-Duran.

Danaé, par Rembrandt.

Danseuses antiques, bas-relief de Selani (Macédoine).

La Danse des amours, par l'Albane.

Dame à sa toilette, par Titien.

La Dame au collier, par J. Vermeer.

La Danseuse au bouquet, par Degas.

Danse champêtre, par Lancret.

Danse de paysans, par David Teniers.

(Photos *Braun, Neurdein, Larousse, Hanfstaengl, Anderson, Druct.*)

Louis David, par lui-même.

Première rencontre de Dante et Beatrice, par Holiday.

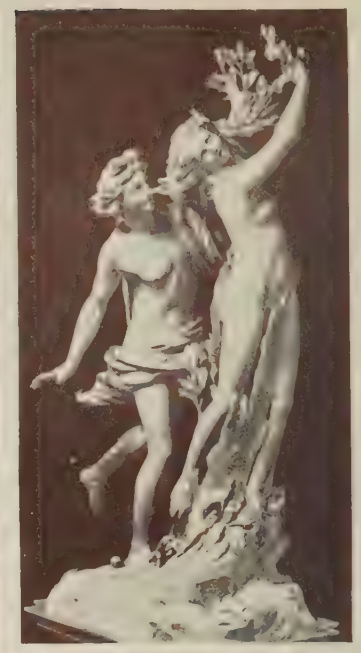

Daphné et Apollon, par Bernin.

La Danse, par Carpeaux.

La Danse des ceufs, par P. Aertsen.

Daphnis et Chloé, par Gérard.

David, par Michel-Ange.

La Famille de Darius, par Ch. Le Brun.

Daphné et Apollon, par Tiepolo.

(Photos *Neurdein, Giraudon, Larousse, Hanfstaengl, Lévy fils, Alinari.*)

DAUDET (*Ernest*-Louis-Marie), historien et romancier français, né à Nîmes en 1837, mort aux Petites-Dalles (Seine-Inférieure) en 1921. Frère aîné d'Alphonse Daudet, il devint secrétaire du duc de Morny et débuta par un roman : *Thérèse* (1859). Il devint directeur du *Journal Officiel* (1873) et du *Petit Moniteur* (1876). Parmi ses romans les meilleurs sont sans doute ses romans historiques : *Fils d'Emigré* (1890), *Drapeaux ennemis* (1896), etc. Parmi ses livres d'histoire, sérieusement documentés, nous citerons : *le Cardinal Consalvi* (1866) ; *le Ministère de M. de Martignac* (1875) ; *Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la Révolution* (1881) ; *Histoire de l'Emigration* (2e éd., 1904-1907 ; 3 vol.) ; *la Terreur blanche* (1887) ; *la Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire* (1895) ; *Louis XVIII et le duc Decazes* (1899) ; *la Conjuration de Pichegru* (1901) ; *l'Ambassade du duc Decazes en Angleterre* (1910) ; *Soixante années du règne des Romanoff* (1919) ; et ses souvenirs : *Mon frère et moi* (1882).

E. Daudet. — Cl. Manuel.

DAUDET (Alphonse), romancier français, frère du précédent, né à Nîmes en 1840, mort à Paris en 1897. Après une jeunesse assez vagabonde il dut pour vivre accepter une place de maître d'études au collège d'Alais. Soutenu par son frère il vint à Paris tenter la fortune littéraire. Le recueil de vers *les Amoureuses* (1858) commença sa réputation. Il fut célèbre à partir de la publication des *Lettres de mon moulin* (1866). Il écrivit successivement *le Petit Chose* (1868), mémoires de sa jeunesse ; *Tartarin de Tarascon* (1872) ; *Contes du lundi* (1873) ; *Fromont jeune et Risler aîné* (1874) ; *Jack* (1876) ; *le Nabab* (1877) ; *les Rois en exil* (1879) ; *Numa Roumestan* (1881) ; *l'Evangéliste* (1883) ; *Sapho* (1884) ; *Tartarin sur les Alpes* (1885) ; *l'Immortel* (1888) ; *Port-Tarascon* (1890) ; *la Petite Paroisse* (1895) ; *Soutien de famille* (1898) ; deux volumes de souvenirs : *Souvenirs d'un homme de lettres* (1888) ; *Trente ans de Paris* (1888). La meilleure de ses pièces de théâtre est *l'Arlésienne* (1872) pour laquelle Bizet a écrit une belle musique de scène. Il fit partie de l'Académie Goncourt dès la fondation.

A. Daudet appartient au groupe des romanciers réalistes et naturalistes, sans d'ailleurs s'être affilié nettement à aucune école. Il a voulu écrire des œuvres fondées sur une très exacte observation de la réalité, et même, comme disaient les naturalistes, des œuvres « documentaires ». Presque tous ses romans rappellent des anecdotes, parfois des scandales contemporains ; ce sont, dans une certaine mesure, des romans à clef. Daudet lui-même nous a raconté comment l'histoire de *Jack* est l'histoire, plus ou moins arrangée, d'un jeune homme qu'il avait tenté d'arracher à sa triste destinée. Dans le détail même de ses œuvres Daudet se propose d'être vrai, presque scientifiquement, sans rien laisser au caprice de l'imagination. Cette précision d'observation, ce souci de partir de la vie sont, dans une certaine mesure, la raison de ce qu'il y a de vivant et de vigoureux dans ses romans.

A. Daudet. — Cl. Pirou.

Mais ce n'est pas là l'originalité véritable de Daudet. Il a été beaucoup moins scrupuleux sur cette exactitude de l'observation et des documents qu'un Flaubert ou un Zola ; ou plutôt il n'a pas cru qu'il suffisait à un roman d'être exact pour être vrai. Les êtres et les choses n'intéressent pas Daudet en eux-mêmes ; il ne se pique pas d'être un observateur impartial, « objectif », de la vie. Il ne raconte que ce qui l'émeut, que ce qui touche profondément sa sensibilité. Et il est doué de la sensibilité la plus vive, la plus frémissante, d'une sensibilité presque maladive : sensibilité d'artiste qu'exaltent les beautés et les grâces des choses, qu'attristent les laideurs ; sensibilité humaine qui le fait haïr les méchants et les pervers, mais plus fréquemment encore plaindre les faibles et les coupables, défendre les victimes.

Enfin la vérité et l'émotion sont le plus souvent transformées, éclairées d'une lumière neuve par ce qui fait l'originalité la plus rare de Daudet et qui est presque indéfinissable : une sorte de grâce et de charme où il entre de l'esprit, un peu d'ironie émue, une sorte de faculté à saisir les gentillesses et les douceurs de la vie, même dans ses drames. Cette grâce de Daudet et cette ironie sont manifestes dans ces œuvres bien connues : *Lettres de mon moulin, Contes du Lundi, Tartarin de Tarascon, Tartarin sur les Alpes*, etc. Mais on les retrouve dans les plus graves de ses romans. Dans toutes ses œuvres ou presque, même dans celles qui sont profondément sombres, on trouve non pas une sorte de pessimisme amer, mais, au moins par éclaircies, comme les lumières heureuses de la vie. Malgré tout Daudet aime la vie, les tendresses, les grâces, les amusements de la vie.

DAUDET (*Julie*-Rosalie-Céleste ALLARD), femme d'Alphonse Daudet, née à Paris en 1847. Elle fut souvent la collaboratrice de son mari, et écrivit différents ouvrages : *Impressions de nature et d'art* (1879) ; *l'Enfance d'une Parisienne* (1883) ; *Fragments d'un livre inédit* (1884) ; *les Enfants et les Mères* (1889). Des recueils de poésies et des livres de souvenirs : *Reflets sur le sable et sur l'eau*, poésies (1903) ; *Miroirs et Mirages* (1905) ; *Au bord des terrasses*, poésies (1906) ; *Souvenirs autour d'un groupe littéraire* (1909) ; *les Archipels lumineux*, poésies (1913) ; *Lumières et Reflets* (1919) ; *Journal de famille et de guerre, 1914-1919* (1920) ; etc.

DAUDET (Léon), journaliste et écrivain français, fils d'Alphonse Daudet, né à Paris en 1868. Il commença par faire des études médicales, puis se tourna vers les lettres. Journaliste né, il collabora au *Figaro*, au *Gaulois*, au *Soleil*, à *la Libre Parole*, où il seconda Drumont dans sa campagne antisémite. Finalement, il adhéra au nationalisme intégral de Charles Maurras et fonda avec lui en 1907 *l'Action française* quotidienne, où il a déployé son talent violent, sa robuste gaieté rabelaisienne, sa verve satirique et amère. Dans son œuvre abondante et variée — plus de soixante-dix volumes — on compte : 1° des romans : *Hæres* (1892), sur l'hérédité ; *l'Astre noir* (1893) ; *les Morticoles* (1894), roman satirique contre les médecins ; *les Kamchatka* (1895) ; *le Voyage de Shakespeare* (1896) ; *le Partage de l'Enfant* (1905) ; *Sylla et son destin* (1925) ; etc. ; 2° des livres de psychologie et de médecine : *l'Hérédo* (1917) ; *le Monde des images* (1919) ; *l'Homme et le Poison* (1925) ; *le Rêve éveillé* (1926) ; 3° des ouvrages politiques : *Une campagne d'action française* (1910) ; *l'Avant-guerre* (1913), où Léon Daudet eut le mérite de prévoir l'attaque ; *la Guerre totale* (1918) ; *l'Agonie du régime* (1925) ; 4° des livres de critique littéraire : *le Stupide XIXe siècle* (1922) ; 5° enfin différents volumes de souvenirs, qui constitueront sans doute la partie la plus durable de son œuvre : mémoires satiriques, partiaux, passionnés, mais animés, amusants, pleins de caricatures inoubliables : *Alphonse Daudet* (1898) ; *Fantômes et Vivants* (1914) ; *Devant la douleur* (1915) ; *l'Entre-deux guerres* (1915) ; *Salons et Journaux* (1917) ; *Au temps de Judas* (1920) ; *Vers le roi* (1921) ; *Etudes et milieux littéraires* (1927) ; *Charles Maurras et son temps* (1928). Il est devenu membre de l'Académie Goncourt en remplacement de son père, en 1897. Il a été député de la Seine, de 1919 à 1924. — Il avait épousé en 1891 Jeanne **Hugo**, petite-fille de Victor Hugo ; un divorce les sépara en 1895. Il se remaria en 1903 avec sa cousine Marthe **Allard**, qui, sous le nom de PAMPILLE a fait apprécier un talent fin et délicat.

L. Daudet. — Cl. Manuel.

DAUDIN (François-Marie), naturaliste français, né et mort à Paris (1774-1804). Il a publié, outre des mémoires et des articles, des ouvrages ornés de planches dont sa femme exécuta les dessins, notamment : l'*Histoire naturelle des reptiles* (1802 et 1803), et l'*Histoire naturelle des rainettes, des grenouilles et des crapauds* (1803).

DAUENDORF, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 10 kil. d'Haguenau, au bord de la forêt d'Haguenau ; 1.170 hab.

DAUGAN (Albert-Joseph-Marie), général français, né à Rennes en 1866. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie en 1890, breveté d'état-major en 1903, il servit ensuite en Algérie et Tunisie et fit partie en 1910, comme capitaine, de l'état-major des troupes débarquées à Casablanca. Il s'y distingua, ainsi qu'à la tête de nombreuses colonnes chez les Tadla, autour de Fez et à Ksiba. Promu chef de bataillon en 1911, il partit en 1914 pour la Grande Guerre avec le 4e régiment de zouaves et se fit remarquer à Charleroi, pendant la retraite, à la bataille de la Marne et dans la Course à la mer. En 1915, à la tête du 4e régiment de tirailleurs, il mérita plusieurs citations à l'ordre de l'armée, dont une pour avoir enlevé le « bois Sabot », en Champagne. En 1916, il remplit les fonctions de chef d'état-major de la 8e armée et fut promu colonel. Général de brigade en septembre 1917 et nommé au commandement de la fameuse division marocaine, il prit une part brillante aux opérations de 1918, d'abord en avril, en Picardie, puis fin mai, au sud de Soissons, où ses troupes contribuèrent à l'arrêt de l'attaque allemande ; du 18 au 20 juillet, il enleva, entre Aisne et Ourcq, une succession de positions puissamment fortifiées. Les événements du Maroc le ramenèrent, en 1922, sur la terre africaine où il reçut, en 1923, sa troisième étoile. Commandant de la région de Marrakech, il dirigea les opérations du territoire de Tadla et du cercle d'Azillal. En 1926, le général Daugan fut nommé commandant du 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand.

DAUGAVPILS. Géogr. V. DVINSK.

DAUGIER (François-Marie-Eugène, comte), vice-amiral français, né à Courthézon (Vaucluse) en 1764, mort à Paris en 1834. Il entra dans la marine en 1782, combattit, en juin 1795, contre les Anglais et assista au combat de Groix. Quelque temps après, il escortait un convoi, lorsqu'il rencontra à l'entrée de la baie d'Audierne les navires anglais, qu'il força à la retraite. En 1802, il devint membre du Tribunat. Il seconda Bonaparte dans son projet de descente en Angleterre, en repoussant les attaques incessantes de l'ennemi. En 1807, il contribua à la capitulation de Dantzig. Envoyé en Espagne (1808), il combattit à Baylen, et revint en France en 1809. Sous la Restauration, il devint contre-amiral, comte, et vice-amiral. Il fut député de 1815 à 1830.

DAUKANTAS ou **DOVKONT** (Simon), patriote et littérateur lituanien, né à Kiviliai (Lituanie russe) en 1793, mort à Papile (Popielany) en 1864. Il fut l'écrivain lituanien le plus estimable de son temps. Après avoir étudié à l'université de Wilna, il servit l'Etat russe à Riga et à Pétersbourg. Sous divers pseudonymes, il publia des écrits variés, parmi lesquels *Vies et Œuvres des grands Lithuaniens* (1845). Il a laissé en manuscrits un *Dictionnaire polono-lithuanien*, une *Histoire de la Samogitie*, et une *Histoire de la Lithuanie*.

DAULE, ville de la République de l'Equateur (prov. de Guayas), sur la rivière de son nom, affluent du rio Guayaquil ; 7.000 hab. Port. Commerce de fruits.

DAULIN [*dô*] n. m. Nom vulgaire de la *bécassine double*. (Dialectal.)

DAULIS. Myth. gr. Nymphe, fille du Céphise ; éponyme de *Daulis*, en Phocide. || *L'oiseau de Daulis*, L'hirondelle ou Procné.

DAULIS [*dô-liss*] ou **DAULIUM.** Géogr. anc. Ville de Grèce, en Phocide, à l'ouest de Chéronée et au sud-ouest de Delphes. L'antiquité y plaçait les légendaires aventures de Philomèle et de Procné. Aujourd. *Dalia*.

DAULLÉ (Jean), graveur français, né à Abbeville en 1709, mort à Paris en 1763. Ses planches les plus remarquables sont : la *Madeleine au désert*, d'après le Corrège ; les *Deux filles de Rubens*, d'après ce peintre ; le *Triomphe de Vénus* et les *Quatre saisons*, d'après Boucher. On lui doit aussi de nombreux portraits : celui de la *comtesse de Feuquières*, d'après Mignard, peut-être le plus beau de son œuvre ; celui d'*Auguste III de Pologne*, d'après Rigaud.

DAUM (Auguste), né à Bitche en 1846, mort à Nancy en 1909, et **DAUM** (Antonin), né à Bitche en 1864, mort à Nancy en 1930, maîtres verriers français. Dans la verrerie dirigée par leur père à Nancy, ils se consacrèrent à des recherches sur l'emploi de l'acide fluorhydrique, sur les superpositions à chaud de verres colorés, enfin, en 1900, sur les décorations de grand feu par l'intercalation à chaud dans le verre en fusion de motifs destinés à jouer au travers des parois même de l'objet fini. Ces travaux déterminèrent la création depuis 1896 d'ateliers d'art où tous les procédés de transformation artistique du verre sont combinés. Le thème de ces compositions infiniment variées s'inspire directement des aspects de la nature.

DAUMAS (Louis-Joseph), sculpteur français, né à Toulon en 1801, mort à Paris en 1887. Il fut élève de David d'Angers et de l'Ecole des beaux-arts (*Cavalier romain*, groupe, au pont d'Iéna [1849], *Jérémie sur les ruines de Jérusalem* [1867], *Annibal désignant à son armée les plaines d'Italie*, groupe équestre, statues et monuments à Toulon, Compiègne, etc.).

DAUMAS (Melchior-Joseph-Eugène), général et écrivain français, né à Délémont (Suisse) en 1803, mort à Camblanes (Gironde) en 1871. Engagé en 1822, il alla en Algérie en 1835, et se distingua dans les délicates fonctions de consul auprès d'Abd el-Kader, à Mascara, en 1837. Lamoricière puis Bugeaud lui accordèrent leur confiance. Colonel, il accompagna l'émir en France après sa défaite (1847), puis prit part, comme général, aux expéditions contre les tribus insoumises. Il fut ensuite directeur des affaires d'Algérie en 1850, général de division en 1853, sénateur en 1857, enfin commandant de la division militaire de Bordeaux. Il a beaucoup écrit sur l'Algérie, entre autres : *Mœurs et Coutumes de l'Algérie* (1857) et *les Chevaux du Sahara* (1858).

DAUMER (George-Frédéric), philosophe et poète allemand, né à Nuremberg en 1800, mort à Wurtzbourg en 1875. Elève de Schelling, il renonça à l'enseignement pour raison de santé et s'adonna à l'étude de la philosophie. Il publia, entre autres ouvrages : *Histoire primordiale de l'esprit humain ; Philosophie, religion et antiquité ; Esquisse d'une nouvelle philosophie ; les Mystères de l'antiquité chrétienne*. Il tenta ensuite de substituer à l'orthodoxie protestante une sorte de panthéisme chrétien. En 1858, il abjura le protestantisme, se fit catholique et défendit avec ardeur ses idées nouvelles dans *Ma conversion ; le Christianisme et son fondateur ; le Miracle* ; etc. On lui doit encore des poésies, des études poétiques sur l'Orient, surtout des traductions de Hafiz. Il publia deux ouvrages sur Gaspard Hauser.

DAUMERAY, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 28 kil. d'Angers ; 1.200 hab.

DAUMESNIL (Pierre), général français, né à Périgueux en 1776, mort à Vincennes en 1832. Il servit très jeune à l'armée d'Italie, puis en Egypte. Chef d'escadron en 1806, il perdit une jambe à Wagram. Général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, gouverneur de Vincennes, baron, il se distingua d'abord en 1814 en répondant aux Coalisés : « Je rendrai Vincennes quand on me rendra ma jambe », puis lors de la seconde Restauration, par sa fière réponse à Blucher lui offrant par écrit trois millions, s'il rendait la place. De nouveau gouverneur de Vincennes après 1830, malgré ses vingt-trois blessures, lieutenant général en 1831, il mourut en 1832 du choléra. Il a sa statue à Vincennes et à Périgueux.

Daumesnil.

DAUMET (Pierre-Jérôme-Honoré), architecte français, né et mort à Paris (1826-1911). Il obtint le prix de Rome en 1855, et fut chargé, avec Léon Heuzey, d'une mission en Macédoine. A l'Exposition universelle de 1867, il envoya sa *Restauration de la villa Tiburtine*, et, à celle de 1878, *le Théâtre d'Orange, état actuel*, et *le Palais de Justice de Paris*, en collaboration avec Duc. On lui doit encore : *Acropole d'Athènes, vue du théâtre d'Hérode-Atticus* (1880) ; *Propylées de l'Acropole d'Athènes, perspective* (1881). Nommé, en 1875, architecte ordinaire du Palais de Justice de Paris, il prit une grande part à sa restauration. Vers la même époque, il fut chargé de la restauration du château de Chantilly, terminée à la fin de 1887. Il devint, en 1884, architecte de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre ; mais, à la suite d'incidents fort vifs, il fut remplacé. En 1885, il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts.

DAUMIER (Honoré), caricaturiste français, né à Marseille en 1808, mort à Valmondois (Seine-et-Oise) en 1879. En 1832, il était collaborateur à la *Caricature*, et son *Gargantua*, qui représentait un roi avalant de gros budgets, lui valait six mois de prison. Daumier reproduisit les traits de quelques-uns des *inamovibles*. Tous ces portraits sont signés du pseudonyme ROGELIN. De 1832 à 1852, le crayon de Daumier harcèle Thiers sans merci ; derrière le dessinateur, il est vrai, se montre toujours Philippon, qui souligne le dessin par une spirituelle légende.

Des masques, Daumier passe aux portraits en buste. Le *Charivari* de 1833 en contient plusieurs. Enfin, le caricaturiste reprend en pied, dans leur allure habituelle, les familiers de la cour citoyenne. Tout relève désormais

de sa satire : *les Assassins de la rue de Vaugirard, les Juges des accusés d'avril, la Lecture du « Constitutionnel » au Palais-Royal, la Pêche aux actionnaires*, etc. ; puis *les Divorceuses, les Femmes socialistes, les Philanthropes du jour, les Grecs, les Bons Bourgeois, les Bals de la cour, les Pastorales, Locataires et Propriétaires, les Papas, les Beaux Jours de la vie.*

Daumier. — Cl. Nadar.

Après la révolution de 1848, Daumier présenta à un concours public une toile sérieuse, traduction de la devise : *« La République nourrit ses enfants et les instruit »*. Au Salon de 1849, il exposa une libre interprétation de La Fontaine : *le Meunier, son fils et l'âne*. On lui doit aussi diverses séries de peintures grassement brossées, des *Amateurs d'estampes*, un *Don Quichotte*, et *la Blanchisseuse* (musée du Louvre), ainsi que des maquettes, des pochades sculptées, d'une grande verve.

Parmi ses albums citons encore : *Idylles parlementaires*, et *les Représentants représentés*.

En quinze ans, Daumier a composé, sous le nom de *Actualités*, une sorte de journal personnel : toutes les nouvelles, tous les faits du jour y sont relatés avec une fidélité historique. En 1860, ses peintures de la vie contemporaine redoublent de vie et de relief, et, jusqu'en 1875, il a continué à faire grouiller ses masques. En 1875, il devint aveugle. Il fut noblement secouru par Corot et reçut une pension de l'Etat.

DAUMONT (Arnulphe), médecin français, né à Grenoble en 1720, mort en 1800, professeur à la faculté de médecine de Valence. Il a rédigé un grand nombre d'articles pour la grande *Encyclopédie* de d'Alembert.

Daumont (ATTELAGE À LA). V. AUMONT.

DAUN, vieille famille noble allemande, émigrée en Autriche au XVIIe siècle, originaire d'un château près du bourg de Daun dans la région de Trèves. Souche : Richard DE **Daun** (1104-1136) ; elle se divisa au XVIe siècle en trois branches, dont deux s'éteignirent. Deux membres de la troisième prirent du service en Autriche et furent élevés au rang de comte (1655) par Ferdinand III. — Parmi leurs descendants il faut citer : Philip Lorenz, comte DE **Daun**, prince de Thiano, marquis de Rivoli, né en 1668, mort en 1741 à Vienne, général autrichien qui participa à la guerre de succession d'Espagne (1701-1714). Il chassa Villars d'Italie, conquit le royaume de Naples dont il fut deux fois vice-roi (1708 et 1713) ; il fut successivement feld-maréchal puis gouverneur des Pays-Bas (1728) et de Milan (1733). — Son fils, Joseph-Marie-Léopold **Daun**, héritier de tous ses titres, né à Vienne en 1705, mort en 1766, d'abord lieutenant, fit les campagnes contre les Turcs et la guerre de succession de Pologne (1733-1738) et joua un rôle brillant dans la guerre de succession d'Autriche (1741-1748), où il chassa les Français de Bohême. Auteur, en 1749, d'un règlement pour la réorganisation de l'armée, fondateur et directeur de l'académie militaire de Wiener-Neustadt, feld-maréchal (1754), il fut surnommé le *Fabius Cunctator autrichien*, à la suite de ses victoires pendant la guerre de Sept ans ; à Kollin (1757), il chassa de Bohême Frédéric II ; il gagna la bataille de Hochkirch en 1758, mais fut défait par Frédéric II plus actif et mobile, à Leuthen et à Torgau. Il devint président du conseil supérieur de guerre. Général de talent, il fut trop circonspect et trop prudent, attendant pour prendre des décisions les ordres du cabinet de Vienne.

J.-M.-L. Daun.

DAUNIE (en lat. *Apulia Daunia* ou *Dauniorum*). Géogr. anc. Contrée de l'Italie, qui était située au nord de l'Apulie et dont *Argos Hippium, Cannes* et *Venusia* étaient les villes principales. Ses habitants (*Dauniens*) formaient un des éléments anciens, d'origine non italique, venus de la péninsule hellénique, mêlés aux Italiens parlant un dialecte osque. Ce pays, dont les poètes étendent le nom à l'Apulie et même à toute l'Italie méridionale, avait été conquis par Daunus, un des fils de l'autochtone Lycaon, qui soutint le Grec Diomède dans sa lutte contre les Messapiens.

La Terre de Bari et une partie de la Capitanate couvrent aujourd'hui le territoire de la Daunie, au sens étroit du mot.

DAUNOU (Pierre-Claude-François), érudit et homme politique français, né à Boulogne-sur-Mer en 1761, mort à Paris en 1840. Oratorien puis membre du clergé assermenté, il fut élu par le Pas-de-Calais à la Convention. Il vota la proscription de Louis XVI, protesta contre l'exclusion des girondins, et fut incarcéré jusqu'au 9 Thermidor. Il prit une part importante à l'organisation de l'instruction publique, puis de l'Institut, où il fut aussitôt admis. Principal auteur de la Constitution de l'an III, membre du Conseil des Cinq-Cents, il fut chargé en 1798 de l'organisation de la République romaine. D'esprit trop libéral pour approuver le coup d'Etat du 18 brumaire, il s'efforça de mettre d'accord les conceptions de Bonaparte et de Sieyès dans la Constitution de l'an VIII ; Bonaparte modifia son projet. Membre du Tribunat, puis exclu pour son esprit d'indépendance, il fut cependant nommé archiviste de l'Empire. Destitué en 1815, il devint sous la Restauration professeur au Collège de France, et député. Nommé à la Chambre des pairs en 1839, il consacra toute la seconde partie de sa vie à l'étude de l'histoire du moyen âge. Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, membre de l'Académie des sciences morales, il collabora à la publication des *Historiens de France* et à l'*Histoire littéraire de la France* pour laquelle il a composé un remarquable *Discours sur l'état des lettres en France au XIIIe siècle*.

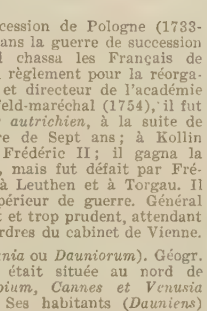

Daunou.

DAUNUS, nom de plusieurs personnages des temps héroïques. DAUNUS, fils de Pilumnus et de Danaé, fut le père ou l'aïeul de Turnus, roi des Rutules. — DAUNUS, fils de Lycaon, quitta l'Arcadie, sa patrie, alla s'établir dans l'Apulie et devint roi d'une partie de cette contrée, qui prit le nom de *Daunie*. (Diomède, jeté par une tempête en Apulie, y fut bien accueilli de Daunus, qui lui donna en mariage sa fille Erippé.)

DAUPHIN [*dô-fin*] n. m. (lat. *delphinus*, même sens). Genre de mammifères cétacés carnivores denticètes, de la famille des *delphinidés*.

— Ichtyol. Nom vulgaire des poissons du genre coryphène.

— Antiq. Masse de plomb, en forme de dauphin, que les anciens suspendaient aux antennes de leurs galères, pour les laisser tomber sur les navires ennemis durant le combat. || Images de poisson qu'on plaçait sur la spina du cirque, à Rome, à chaque nouvelle course.

— Artill. anc. Nom donné, jusque vers la fin du XVIIIe siècle, aux anses des canons, qui figuraient souvent l'animal de même nom.

— Comm. Fromage fabriqué dans les environs d'Avesnes et remarquable par la finesse de son goût.

— Constr. Partie inférieure d'un tuyau de descente recourbé, qui sert à rejeter les eaux dans un caniveau. || Pierre que l'on place au pied d'un tuyau de descente, creusée d'une sorte de caniveau pour diriger et retenir les eaux.

Dauphins (antiq.).

— Iconogr. Image de dauphin, qui, dans les monuments chrétiens, est le symbole de la migration des âmes, la figure de Jésus, l'attribut de saint Lucien.

— Mar. Pièces symétriques placées de chaque côté de la guibre et en reliant les différentes parties. (On dit aussi JOTTEREAU.)

— Pyrotechn. Pièce d'artifice qui s'enfonce dans l'eau et en ressort.

Dauphin (constr.).

Dauphins (motif de fontaine du XVIe s.).

— ENCYCL. Zool. Les *dauphins*, dont on connaît treize espèces réparties dans toutes les mers, ne dépassent guère 3 m. de longueur ; ils vivent par troupes comme les marsouins et fréquentent surtout les régions tempérées et tropicales ; ils sont ordinairement bruns ou gris foncé en dessus, blancs en dessous, parfois entièrement d'un gris sale ; ils sont caractérisés par un rostre long et séparé du front par un sillon en forme de V. L'espèce qui remonte le plus au nord, jusqu'en Ecosse, est le dauphin commun *delphinus delphis* qui habite les mers tempérées et tropicales ; c'est le *bec-d'oie* des pêcheurs. La plus petite est le *delphinus roseiventris*, des parages néo-guinéens, qui ne dépasse guère 1^m^,50 de long. On détruit ces animaux par quantités énormes pour en tirer de l'huile, comme de tous les cétacés grands et petits. Leurs mœurs sont celles des marsouins.

A. Dauphins.

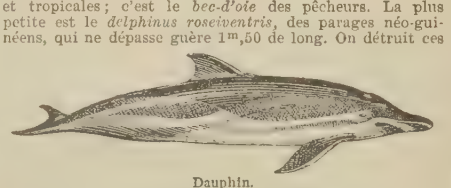

Dauphin.

— Blas. Comme meuble héraldique le *dauphin* est une figure très employée. Sa position normale est en demi-cercle la tête (hure) en chef et à dextre. Il est *pâmé*, quand sa gueule est béante ; *couché* ou *versé*, quand sa queue et sa tête sont tournées vers la pointe de l'écu ; *allumé, loré, crêté, oreillé, barbé de...* suivant que son œil, ses nageoires, sa crête, ses oreilles, ses barbules sont d'un émail particulier.

De gueules au dauphin versé d'or, la hure au point dextre de la pointe.

— Symbol. Dans l'antiquité païenne, le *dauphin* était regardé comme l'ami des hommes ; on rapportait même qu'il en avait sauvé plusieurs des flots. (Arion.) C'était sur des dauphins que les artistes anciens représentaient les âmes bienheureuses voguant vers les îles fortunées. Les premiers chrétiens ont fait du dauphin l'image du Sauveur, Jésus-Christ. D'autant que le dauphin était considéré comme un poisson, et que les chrétiens primitifs voyaient dans le mot grec (*ichthus, poisson*) l'anagramme de la phrase grecque *Iesous Christos, Theou Uios, Sôter*, c'est-à-dire Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur. Depuis les Catacombes jusqu'à nos jours, le dauphin a servi à l'ornementation des monuments chrétiens.

DAUPHIN n. m. Titre féodal remplaçant celui de comte ou duc et usité spécialement en Viennois et en Auvergne. (Les seigneurs qui portaient ce titre adoptèrent le *dauphin* comme symbole dans leurs armes.)

— ENCYCL. Hist. Les comtes de Viennois s'intitulèrent *dauphins* à partir de 1130 environ. Le mot *dauphin* paraît avoir été d'abord un surnom, puis un « prénom de règne ». Du nom de ses dauphins, le pays prit lui-même le nom de *Dauphiné*. On disait *Dauphiné de Viennois* et, de même, *Dauphiné d'Auvergne*.

Le Dauphiné de Viennois fut vendu par le dauphin Humbert II au roi Philippe VI de Valois, à la condition que le titre delphinal fût porté par le roi lui-même ou par son fils aîné, héritier présomptif de la couronne de France.

Couronne du Dauphin.

Le *dauphin*, héritier présomptif, occupait dans le royaume le premier rang honorifique après le roi. Sous Louis XIV, le Dauphin était communément appelé « Monseigneur », sans autre qualification, de même que le frère du roi était appelé « Monsieur ».

— La femme du dauphin était la *dauphine*. Voici la succession des princes qui ont porté le titre de *dauphin* :

Dauphins du Viennois. — Le premier qui porta ce titre fut Guigue IV, qui mourut en 1142 à La Bussière, d'une blessure reçue sous les murs de Montmélian. Son fils, Guigue V, lui succéda sous la tutelle de sa mère Marguerite de Bourgogne. Il mourut, jeune encore, en 1162, au château de Vizille, ne laissant qu'une fille de sa femme, Béatrix de Montferrat. Celle-ci épousa, en secondes noces, Hugues III, duc de Bourgogne, dont elle eut André, qui fonda la deuxième race des dauphins du Viennois. Hugues III mourut en 1192. André épousa Béatrix, fille du comte de Forcalquier, dont il se sépara. De Béatrix de Montferrat, il eut Guigue VI père de Jean Ier. Guigue VI est le premier qui mit l'emblème du Dauphin dans ses armes. Jean mourut, âgé de moins de vingt ans, en 1283. Le Dauphiné passa entre les mains d'Anne, sœur de Jean Ier. Celle-ci épousa Humbert de La Tour, qui fonda la troisième race des dauphins du Viennois. Humbert mourut, en 1307, laissant sa couronne au fils qu'il avait eu de sa femme Anne, Jean II. Celui-ci fut un des meilleurs souverains du pays. Son fils, Guigue VII, lui succéda en 1318. Guigue VII, étant mort sans enfant (1333), eut pour successeur son frère Humbert II qui vendit le Dauphiné à la France, en 1349. A partir de cette date, les fils aînés des rois de France portèrent le titre de « dauphin ».

Dauphins de France. — Ce furent Charles V ; Charles VI, puis ses fils : Charles (mort en 1386), Charles (mort en 1400), Louis (mort en 1415), Jean (mort en 1416), et Charles VII ; Louis XI, puis son fils Joachim, mort dans la première enfance ; Charles VIII, puis deux de ses fils, tous deux nommés Charles.

Sceau du dauphin Charles V.

Louis XII monta sur le trône sans avoir été dauphin. Il eut deux fils, morts en bas âge, qui portèrent le titre. Puis le nom fut donné au fils de François Ier, appelé François, mort en 1536. Ensuite viennent successivement Henri II, François II. Henri IV ne fut pas dauphin. Sous son règne Louis XIII porta le titre, puis Louis XIV, Louis dit le *grand dauphin* ou *le Dauphin* (mort en 1711), Louis duc de Bourgogne (mort en 1712) ; le fils de celui-ci, Louis, duc de Bretagne (mort en 1712) ; le frère de celui-ci, qui devint Louis XV ; Louis, fils de Louis XV (mort en 1765) ; Louis XVI ; Louis-Joseph, fils de Louis XVI (mort en 1789) ; Louis-Charles, duc de Normandie, connu sous le nom de Louis XVII ; enfin, Louis-Antoine, duc d'Angoulême, fils de Charles X.

Les faux dauphins. — V. LOUIS XVII.

Dauphin (MANUFACTURE DU). Célèbre fabrique de porcelaines, fondée à Lille en 1784 par Leperre Durot, et dont les productions, ornées de peintures et de dorures, sont marquées d'un dauphin tracé en rouge ou en noir selon la valeur des pièces.

DAUPHIN [*dô*], **INE** adj. Bibliogr. Qui a travaillé aux *ad usum Delphini : Les critiques* DAUPHINS. || Qui appartient, est relatif à ces ouvrages : *Une édition* DAUPHINE.

— Hist. *Gendarmes dauphins*, Nom donné à un corps de la maison militaire du Grand Dauphin, fils de Louis XIV, créé en 1686.

— N. m. Ouvrage imprimé pour l'usage du Grand Dauphin : *L'édition des* DAUPHINS, *qui contient 64 volumes in-4°, coûta 400.000 livres.* V. AD USUM DELPHINI.

Constellation du Dauphin.

DAUPHIN (LE), Petite constellation de l'hémisphère boréal, composée de dix étoiles visibles à l'œil nu ; la plus brillante n'est que de 4e grandeur.

DAUPHIN, lac du Dominion canadien (Manitoba), qui se déverse dans le lac Winnipegosis (bassin de la baie d'Hudson par le fleuve Nelson) par le Mossy River. Superficie, 600 km^2^. (C'est un des restes du grand *lac Agassiz* des géologues.)

DAUPHIN D'AUVERGNE, poète provençal des XIIe et XIIIe siècles, identique à Robert Ier, dauphin de 1169 à 1234. Protecteur des poètes, il est lui-même auteur d'une dizaine de pièces lyriques.

DAUPHINE [*dô*] n. f. Bot. Variété de poire. || Variété de prune reine-Claude. || Variété hâtive de la laitue pommée du printemps.

— Chorégr. Sorte de danse.

— Comm. Belle étoffe de soie à semis de fleurs, que l'on fabriquait au dernier siècle pour robes de cour ou de grande toilette. || Droguet de laine ou de soie et de laine, jaspé de diverses couleurs, qu'on fabriquait au métier à deux marches, dans les manufactures de Reims et d'Amiens.

Dauphine.

— Mobil. *Chaise à la dauphine*, Chaise pourvue de deux doubles pieds en X, parfois pliante. || *Lit à la dauphine*, Lit dont le ciel, petit, est soutenu par quatre montants qui se chantourment pour se rapprocher dans le haut. (Le ciel lui-même, circulaire ou à bords chantournés, est parfois orné de panaches et forme dôme en son milieu; les montants sont dissimulés dans les plis des rideaux formant cantonnière. Cette variété de lit date de la seconde moitié du XVIIIe s.)

— Encycl. Comm. La *dauphine*, très somptueuse étoffe, de principe analogue au droguet pour la fabrication, enrichie de nombreuses trames de couleurs diverses, date de l'époque où l'archiduchesse Marie-Antoinette, épouse du dauphin futur Louis XVI, parut à la cour de Louis XV, c'est-à-dire vers 1770. C'est à Lyon que la « dauphine » fut exclusivement fabriquée, pour les robes simples ou les robes de cour, ainsi que pour les habits et gilets d'homme. La dauphine, au XVIIIe siècle, trouva également son emploi dans l'ameublement, comme tenture et couverture de sièges.

DAUPHINE [*dô*]. Femme du Dauphin de France. || Femme d'un Dauphin viennois; dame possédant par héritage la seigneurie du Dauphiné.

Dauphine (PLACE), à Paris, ainsi nommée en l'honneur de Louis XIII alors dauphin, construite en 1607 sur le terre-plein constitué par la réunion des deux îlots dits des Vaches ou de la Gourdaine et des Juifs, concédés à Achille de Harlay. De plan presque triangulaire, elle était bordée de maisons toutes de même forme, en brique avec chaînes de pierre blanche. Un obélisque et un arc de triomphe construits en l'honneur du mariage de Louis XIV a été détruit. La Révolution la qualifia place de Thionville, et on y érigea en l'an IX la fontaine de Desaix, par Percier et Fontaine, qui en fut retirée en 1874, et exilée à Riom en 1904. (La maison d'angle du quai de l'Horloge fut habitée par Jeanne Philipon, la future Mme Roland.)

DAUPHINÉ, province de l'ancienne France, d'une étendue de 20.000 km.² environ, entre les Alpes à l'E., le Rhône à l'O., la Savoie au N., la Provence et le comtat Venaissin au S. Elle se divisait en Bas-Dauphiné (basses vallées : Royannez et Grésivaudan, et bords du Rhône : Viennois, Valentinois, Tricastinois et Baronnies) et en Haut-Dauphiné, plus montagneux (Champsaur, Embrunais, Oisans, Briançonnais, etc.). Le sud de la province, bien qu'en ayant fait partie au temps de sa plus grande extension ainsi que de la généralité de Grenoble aux XVIIe et XVIIIe siècles, se rattache plutôt à la Provence par le dialecte, et par son climat déjà sec : c'est le cas pour toute la vallée de la Durance, le Tricastinois et les Baronnies; mais l'influence économique de Grenoble y demeure encore aujourd'hui prépondérante.

Armes du Dauphiné.

Le Dauphiné, qui était habité autrefois par deux peuples principaux : les Allobroges et les Voconces, fut occupé par les Romains dès la fin du IIe siècle av. J.-C. De nombreuses colonies romaines ou latines y furent ensuite établies, et Vienne occupa une place importante parmi les cités de la Gaule; elle fut aussi l'une des premières, avec Lyon, à accueillir l'Evangile.

Le pays passa ensuite sous la domination burgonde, et, lors du partage de l'empire carolingien, fit partie du domaine de Lothaire, puis de l'éphémère royaume de Bourgogne. Morcelé ensuite entre une foule d'autorités laïques ou ecclésiastiques, il fut peu à peu réuni sous la domination des comtes d'Albon qui, du Viennois, étendirent au XIIIe siècle leur autorité sur presque toute la province.

En 1349, pressé d'argent, le dauphin Humbert II cédait la province au roi de France en la personne du petit-fils de Philippe VI, le futur Charles V : dès lors, le fils aîné du roi porta le nom de *dauphin*. La province fut dévastée par les guerres de Religion. — Pays de droit écrit, elle possédait un parlement particulier à Grenoble depuis 1463.

De son démembrement ont été formés les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes.

C'est un pays de contrastes : montagnes élevées, neigeuses et boisées ici, sèches et arides là; de hautes vallées fermées où les anciennes habitudes pastorales se sont maintenues jusqu'à nos jours, et basses vallées ensoleillées riches en vergers et en vignobles; et aussi (entre Lyon, Vienne et Grenoble), plateaux marécageux et peu peuplés des « terres froides ».

Aujourd'hui, le Dauphiné est le pays par excellence de la « houille blanche » (vallées de l'Isère, du Drac et de la Durance); il est appelé à devenir une des grandes régions industrielles françaises.

DAUPHINÉ d'Auvergne, petite principauté de basse Auvergne, formée en 1169 par le démembrement du comté d'Auvergne. Elle comprenait la rive droite de l'Allier, Issoire, une partie de Clermont, plusieurs seigneuries en Limagne, et devait son nom à son premier seigneur, Guillaume le Jeune, descendant par sa mère des dauphins de Viennois. Elle passa par mariage dans la maison de Bourbon-Montpensier en 1428, et fut réunie à la couronne en 1693. Capitale, *Issoire*.

DAUPHINELLE [*dô, nèl'*] n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées.

— Techn. Pinces à mâchoires recourbées, courtes et très solides, dont les dentistes se servent quelquefois pour extraire les dents.

Dauphinelle : *a*, coupe de la fleur; *b*, fruit.

— Encycl. Bot. Les *dauphinelles* ou *pieds-d'alouette*, qu'on appelle aussi *delphinelle, delphinette*, sont des herbes à feuilles alternes, palmatilobées ou découpées, à fleurs zygomorphes dont le sépale supérieur, avec les deux pétales voisins, se prolonge au-dessous de la fleur par un éperon nectarifère; les carpelles, peu nombreux (de 1 à 5) fournissent autant de follicules polyspermes. On en connaît une soixantaine d'espèces des régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal, dont plusieurs sont cultivées pour l'ornement : la *dauphinelle des champs* (*delphinium consolida*), à laquelle on attribuait jadis des propriétés vulnéraires, diurétiques, vermifuges; la *dauphinelle des jardins* (*delphinium Ajacis*), en laquelle aurait été métamorphosé, d'après la Fable, Ajax, fils de Télamon; la *dauphinelle staphysaigre* (*delphinium staphysagria*), dont les graines, très âcres, jouissent de propriétés émétiques, drastiques, anthelminthiques. (Médicament à peu près abandonné aujourd'hui.)

DAUPHINERIE [*dô, rî*] n. f. Jeux des dauphins entre eux (Chez Scarron).

DAUPHINITE [*dô*] n. f. Oxyde naturel de titane implanté en cristaux dans certains gneiss.

DAUPHINOIS [*dô, noi*], **OISE,** habitant ou natif du Dauphiné : *Les* DAUPHINOIS.

— *Adjectiv.* Relatif à ce pays ou à ses habitants : *Coutumes* DAUPHINOISES.

— N. m. Linguist. Ensemble des dialectes romans parlés dans la région nord du Dauphiné, correspondant à peu près au département de l'Isère. (Ces dialectes forment une transition insensible entre le domaine de la langue d'*oïl* et celui de la langue d'*oc* : d'où leur intérêt pour le linguiste. Il y a une littérature dauphinoise, qui commence au milieu du XVIe siècle avec Laurent de Briançon. De nos jours, l'influence du français a pour résultat d'éliminer les éléments provençaux des dialectes dauphinois, et de leur enlever leur originalité.)

— Zootechn. *Porc dauphinois*. Porc commun du Dauphiné, de robe ordinairement brune ou foncée. (Il a été amélioré par l'introduction de quelques reproducteurs *berkshire* et surtout de *craonnais*. Outre les denrées alimentaires ordinairement employées, dans la Drôme les porcs utilisent normalement, après cuisson, les feuilles de mûrier et les litières de vers à soie.)

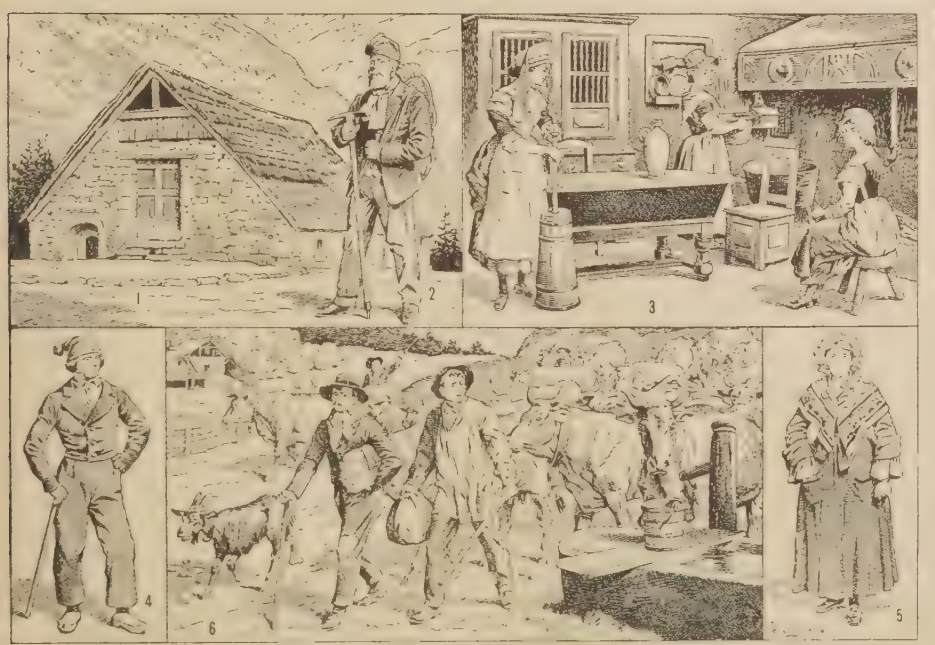

Dauphiné : 1. Habitation dans la montagne (Hautes-Alpes); 2. Guide; 3. Intérieur dauphinois et paysannes de l'Isère; 4. Montagnard de Saint-Christophe-en-Oisans (Isère); 5. Montagnarde des Hautes-Alpes; 6. Descente des troupeaux transhumants (Alpes dauphinoises).

DAUPRAT (Louis-François), musicien français, né et mort à Paris (1781-1868). Dès la création du Conservatoire il y avait été reçu, et il devint professeur de cor dans cette école (1802). Il fut musicien de la chambre de Napoléon Ier et de Louis XVIII. Il a publié pour son instrument des compositions remarquables et une grande *Méthode de cor*.

DAURADE [*dô*] n. f. (du provenç. *daurada*, dorée). Genre de poissons à rayons épineux, famille des sparidés, dont le nom scientifique est *chrysophrys*.

— Encycl. Les *daurades* sont des poissons de mer à corps oblong couvert de petites écailles, à tête forte, à dents antérieures coniques, les postérieures en molaires arrondies, et qui se nourrissent de coquillages. Les nombreuses espèces de ce genre sont répandues surtout dans les mers chaudes. Une espèce [*chrysophrys aurata*] est commune en Méditerranée. Sa chair est très estimée. Sa longueur atteint 50 cm. Elle a, vivante, de très belles couleurs bleues et jaunes à reflet doré. V. DORADE.

Daurade.

DAURADOR [*dô*] n. m. (du lat. *deaurare*, dorer). Nom des orfèvres, au moyen âge, dans le midi. (On disait aussi DAURAIRE.)

DAURAT [*dô-ra*] n. m. Pêch. Syn. de DAURADE.

DAURIAC (*Lionel*-Alexandre), philosophe français, né à Brest en 1847, mort à Paris en 1923. Entré à l'École normale en 1867, agrégé de philosophie en 1872 et docteur ès lettres en 1878, il a professé aux universités de Lyon, de Montpellier et de Paris. Il se rattache à l'école néo-criticiste. Il a publié les ouvrages suivants : *De Heraclito Ephesio* (1879); *Des notions de matière et de force dans les sciences de la nature* (1878); *les Deux morales* (1884); *Sens commun et raison pratique* (1887); *Croyance et Réalité* (1889); *le Réalisme de Reid* (1889); *la Psychologie dans l'opéra français* (1897); *Essai sur l'esprit musical* (1904); *Rossini* (1905); *le Musicien-poète Richard Wagner* (1908); *Meyerbeer* (1921). Un recueil d'articles dus à sa plume a paru en 1925 sous ce titre : *Contingence et Rationalisme*.

DAUSCH (Constantin), sculpteur allemand, né à Waldsee (Wurtemberg) en 1841, mort en 1908. Élève de l'Ecole des beaux-arts de Munich, il alla à Rome de 1869 à 1873. On lui doit surtout des groupes mythologiques ou allégoriques : *les Quatre saisons; le Jour et la Nuit*, basreliefs; *la Jeunesse et la Vieillesse* [Brême], *la Charité* [Brême], groupe, etc.

DAUSSE (Marie-François-Benjamin), ingénieur français, né et mort à Grenoble (1801-1890). Il s'est fait connaître par des études hydrologiques et a formulé des principes connus sous le nom de *lois de Dausse* (La hauteur de la pluie annuelle croît, en général, avec l'altitude jusqu'à une certaine limite; les pluies d'été ne profitent point aux cours d'eau). Nombreux sont les articles et brochures qu'il a publiés. Il avait été élu correspondant de l'Académie des sciences en 1879.

DAUSSET (Louis), professeur et homme politique français, né à Tarbes en 1866. Agrégé des lettres, professeur à Angoulême, puis au collège Stanislas à Paris, il fut révoqué en 1900 par le ministre de l'instruction publique, pour la part qu'il avait prise à la fondation de « la Patrie française ». Peu après, il était élu conseiller municipal de Paris par le quartier des Enfants-Rouges en 1900, président de cette assemblée en 1901, rapporteur du budget de la Ville de Paris de 1908 à 1911. Elu sénateur de la Seine en 1920, comme républicain modéré.

DAUSSOIGNE-MÉHUL (Joseph), compositeur français, neveu et fils adoptif de Méhul, né à Givet en 1790, mort à Liége en 1875. Il obtint à l'Institut le grand prix de Rome en 1809. Après quelques tentatives malheureuses, il parvint à faire représenter à l'Opéra un acte intitulé *Aspasie et Périclès* (1820) et *les Deux Salem* (1824). Il acheva et mit au point avec un discernement et une habileté remarquables *Stratonice* et *Valentine de Milan* de Méhul. En 1827, Daussoigne accepta la direction du conservatoire de Liége, dont il fit une école de premier ordre.

DAUSSY (Pierre), savant français, né et mort à Paris (1792-1860). Il fut ingénieur-hydrographe en chef, directeur du Dépôt des cartes et plans du ministère de la marine, membre de l'Académie des sciences (1855) et du Bureau des longitudes. Outre des cartes nautiques, on a de lui des *Tables des positions géographiques des principaux lieux du globe* (1847).

D'AUTANT loc. adv. V. AUTANT.

DAUTHENDEY (Max), poète et littérateur allemand, né à Würzbourg en 1867, mort à Mallang (Java) en 1918. Impressionniste et philosophe, Dauthendey a noté dans ses poésies les subtiles et exactes actions qu'exerce sur nous le monde extérieur et il s'est, d'autre part, appliqué à construire à l'aide de l'orientalisme un monde moral dépouillé des idées de divinité et d'humanité. Il possédait un rare don de la forme. Il a écrit des drames et des romans inférieurs à sa poésie lyrique ou épique.

DAUTRESME [*dô-trèm'*] (Lucien), homme politique et compositeur français, né à Elbeuf en 1826, mort à Paris en 1892. Élève de l'Ecole polytechnique, il fut, en 1848,

secrétaire d'Emmanuel Arago, commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône. Puis il s'adonna à la musique, et fit représenter deux opérettes : *Sous les charmilles*, et *Tardillac*. Après 1870, il revint à la politique, fut élu député de la Seine-Inférieure en 1876, siégea au centre-gauche et fit partie des 363. Constamment réélu par la suite, il fut ministre de l'agriculture en 1885 et ministre du commerce en 1887. Il fut élu sénateur en 1891.

DAUTRICHE (Jacques), ébéniste français, né en 1717, mort en 1777, fournisseur de la cour sous Louis XV. Sa veuve habitait encore en 1781 le faubourg Saint-Antoine et continuait d'exploiter son atelier. On trouve une commode de Jacques Dautriche au musée du Louvre ; elle est en amarante et bois de rose, finement marquetée. Ses œuvres font aujourd'hui de très gros prix en ventes publiques.

DAUVERGNE (Antoine), compositeur français, né à Clermont-Ferrand en 1713, mort à Lyon en 1797. En 1752, il donna à l'Opéra son premier ouvrage : *les Amours de Tempé*, et un an plus tard, à l'Opéra-Comique de la Foire, *les Troqueurs*, qui furent le premier essai de ce qu'on appela bientôt les « pièces à ariettes ».

Après avoir exercé au théâtre ou à la cour les fonctions de chef d'orchestre, il fut nommé surintendant de la musique du roi. Il a fait représenter à l'Opéra : *Enée et Lavinie* (1758) ; *les Fêtes d'Euterpe* (1758) ; *Canente* (1760) ; *Hercule mourant* (1761) ; *Polyzène* (1763) ; *la Vénitienne* (1768) ; *le Prix de la valeur* (1771). Il écrivit aussi, pour le service de la cour, *Persée* (1770) et *Callirhoé* (1773). On doit encore à Dauvergne de nombreuses œuvres de musique symphonique ou de musique de chambre.

DAUVERNÉ (François-Georges-Auguste), musicien français, né et mort à Paris (1800-1874). En 1833, il fut choisi pour diriger une classe de trompette au Conservatoire. Il a publié diverses compositions pour son instrument.

DAUVET (Jean), magistrat français, de famille angevine, né en 1400, mort en 1471, fut successivement président du parlement de Toulouse (1461), et premier président du parlement de Paris (1465). Il joua un rôle important dans le procès de Jacques Cœur, puis dans celui de Jacques V d'Armagnac. Chargé de diriger l'exploitation des mines que Jacques Cœur possédait dans le Lyonnais et le Beaujolais, il rédigea un règlement général fort curieux pour l'époque.

DAUW ou **DAW** n. m. Nom vulgaire d'une espèce de zèbre (zèbre de Burchell), dont le nom scientifique est *hippotigris Burchelli*.

— Encycl. Le *dauw* est le plus commun des zèbres ; c'est celui qu'on voit le plus souvent dans les jardins zoologiques. Répandu dans toute l'Afrique orientale et australe, des pays somalis jusqu'au Limpopo et au fleuve Orange, il se distingue par sa livrée qui est, parmi ses congénères, la moins rayée après celle du couagga. Le zèbre de montagne (*hippotigris zebra*), de la taille de l'âne, qui vivait jadis dans la Colonie du Cap, est considéré maintenant comme étant le vrai dauw. V. zèbre.

DAUZAT (Albert), linguiste et écrivain français, né à Guéret en 1877. Diplômé de l'Ecole pratique des hautes études, docteur en droit en 1899, docteur ès lettres en 1906, il débuta dans le journalisme à Paris, accomplit de nombreux voyages en Suisse, en Belgique, en Italie, en Espagne, et se consacra spécialement aux études linguistiques. Suppléant de Paul Passy à l'Ecole pratique des hautes études (1910), il y fut chargé de conférences en 1913 et directeur d'études en 1921. On lui doit : 1° des ouvrages de linguistique où les derniers résultats des méthodes nouvelles sont vulgarisés avec clarté : *Essai de méthodologie* (1906) ; *Etudes linguistiques sur la basse Auvergne* (1897-1899, 1906, 1915) ; *la Philosophie du langage* (1912) ; *les Argots franco-provençaux* (1917) ; *l'Argot de la Guerre* (1918) ; *Essais de géographie linguistique* (1921-1928) ; *la Géographie linguistique* (1922) ; *les Noms de personne* (1924) ; *les Noms de lieux* (1926) ; *les Patois* (1927) ; 2° de folklore : *Légendes, prophéties et superstitions de la guerre* (1919) ; 3° d'esthétique : *le Sentiment de la nature* (1914) ; *Toute la montagne* (1924) ; 4° des livres de voyage très attrayants : *l'Italie nouvelle* (1909) ; *la Suisse moderne* (1910) ; *Mers et montagnes d'Italie* (1911) ; *l'Espagne telle qu'elle est* (1912) ; *la Suisse illustrée* (1913) ; *les Environs de Paris* (1925).

DAUZATS (Adrien), peintre français, né à Bordeaux en 1804, mort à Paris en 1868. Il collabora aux *Voyages pittoresques* du baron Taylor, et, de ses nombreux voyages (en France, en Espagne, en Allemagne, en Egypte, en Algérie, où il accompagna le duc d'Orléans) il rapporta un grand nombre de tableaux, d'aquarelles, très remarquables par la finesse de l'exécution et la vérité de couleur locale. A son retour d'Asie Mineure, il a rapporté le sujet d'un livre charmant et pittoresque : *Quinze jours au Sinaï*, qu'Alexandre Dumas père a signé avec lui. Les principaux tableaux qu'il a laissés sont : *les Mosquées d'El-Azhar ; Saint-Sauveur de Bruges ; Chœur de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi*.

DAVAINE (Napoléon-Emmanuel), ingénieur français, né à Saint-Amand (Nord) en 1804, mort à Arras en 1864. Elève de l'Ecole polytechnique, il devint ingénieur en chef des ponts et chaussés, et construisit, dans le Nord et dans le Pas-de-Calais plusieurs voies ferrées. On lui doit de savants mémoires sur le frottement des engrenages coniques, sur la construction des vis d'Archimède, sur la résistance des matériaux, sur le calcul des terrassements.

DAVAINE (Casimir-Joseph), médecin français, né à Saint-Amand-les-Eaux en 1812, mort à Garches en 1882. Sa découverte, en 1850, de la bactéridie du *charbon*, en fait un véritable précurseur de Pasteur. Il était membre de l'Académie de médecine.

DAVAINITE [*vè*] n. f. Roche composée essentiellement de hornblende brune avec très peu de feldspath.

DAVALLIE [*va-li*] n. f. Bot. Genre de fougères polypodiées, comprenant sept ou huit espèces, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents et de l'Océanie. (Quatre ou cinq espèces sont cultivées en serre pour l'élégance de leurs frondes légères.)

DAVANNE (Louis-Alphonse), chimiste et vulgarisateur français, né à Paris en 1824, mort à Saint-Cloud en 1912. Il s'est adonné spécialement à la chimie photographique et pendant plus d'un demi-siècle a donné toute son activité à cette occupation. Il est l'auteur de nombreux travaux sur la photographie.

DAVANTAGE adv. (contract. de *de* et *avantage*). Plus, en plus grande quantité, à un plus haut degré : *Je n'en sais pas* davantage. *On a beau dire du bien de nous, nous en pensons encore* davantage. || Plus longtemps : *Ne pouvoir rester* davantage. || De plus, en outre : *Les langues sont la clef des sciences, et rien* davantage. (La Bruyère.)

— Gramm. *Davantage* ne peut plus s'employer pour *le plus*, comme dans cette phrase de La Bruyère : *Vous rayez les endroits... où* [l'auteur] *se complaît* davantage. De même il ne peut plus se placer aujourd'hui devant un adjectif ou un nom (*davantage savant, davantage d'ennuis* ne se peuvent dire) ; il ne peut plus, enfin, signifier *plus* au sens d'un comparatif avec complément (encore que Mme de Sévigné ait écrit : *La solitude lui plaît* davantage que *la cour*, et Molière : *Il n'y a rien assurément qui chatouille* davantage que *les applaudissements ;* et Pascal, et Bossuet, etc.).

— Syn. **Davantage, plus.** *Plus* précise aujourd'hui d'une façon plus forte que *davantage*, par cette seule raison que la comparaison se trouve établie d'une façon plus stricte, plus rigoureuse : *Jean est* plus *grand que Jacques*, au lieu de : *Jacques est grand ; mais Jean l'est* davantage.

— Anton. **Moins.**

DAVANZATI (Chiaro), poète italien, né à Florence, mort avant 1280. Bien qu'il ait le plus souvent imité les Provençaux, ses vers ont parfois du naturel et de l'originalité. Ses quatre-vingt-dix *canzoni* et sonnets ont été publiés dans les recueils de *Vers anciens en langue vulgaire...* (5 vol. d'Ancona et Comparetti ; 1875-1888).

DAVANZATI DE BOSTICHI (Bernardo), écrivain italien, né et mort à Florence (1529-1606), membre de plusieurs académies. Parmi ses œuvres, écrites dans une langue vive et savoureuse, la plus célèbre est sa traduction de Tacite (1600, puis 1637), où il essaya d'arriver à la plus grande concision possible. Il publia aussi le *Schisme d'Angleterre* (1602), traduit du jésuite anglais Nicolas Sanders, un *Traité de la culture des vignes et des arbres en Toscane* (1600), et quelques poésies sans grande valeur.

DAVAO ou **VERGARA**, ville des Philippines (île de Mindanao), au fond du golfe du même nom et au pied du volcan d'Apo ; 4.000 hab. Commerce du riz, du cacao et de la gomme.

DAVAUX (Jean-Baptiste), musicien français, né à La Côte-Saint-André en 1737, mort à Paris en 1822. Il a publié des quatuors, des trios, des symphonies concertantes, qui lui valurent une certaine renommée, et fait représenter à la Comédie-Italienne deux petits opéras-comiques : *Théodore* (1785), et *Cécilia* (1786).

DAVAYÉ, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 6 kil. de Mâcon ; 430 hab. Bons vins.

Dave (en lat. *Davus*), type de l'esclave rusé et intrigant, dans la comédie latine (*Phormion* et *Andrienne* de Térence), et, ensuite, dans les *Satires* d'Horace et de Perse.

DAVEL (Jean-Daniel-Abraham), patriote vaudois, né à Cully, près de Lausanne en 1670, exécuté à Vidy, près de Lausanne en 1723. D'un tempérament mystique et exalté, il se crut de bonne heure destiné à de grandes choses. Il prit du service en Piémont, puis passa en Hollande, où il parvint au grade d'aide-major. De 1708 à 1712, on le trouve sous les drapeaux de la France, et il se retira alors chez lui avec le grade de « major ». Mais surtout il se distingua dans la dernière guerre de Villmergen entre protestants et catholiques, du côté calviniste (1712). Témoin de la haine que provoquait dans le pays de Vaud la domination bernoise, il résolut de délivrer son pays de cette oppression. En 1723, il réunit les milices à Cully, marcha sur Lausanne et s'en empara. Arrêté le lendemain par les magistrats de la ville, il fut soumis à la torture, condamné à mort et exécuté. Sa mort n'eut comme conséquence que la réforme de quelques abus. Ses compatriotes qui ont fait de lui un héros symbolique lui ont élevé un monument à Cully, sur les bords du lac.

DAVELUY (Amédée), érudit français, né en 1799, mort à Athènes en 1867. Elève de l'Ecole normale, successivement professeur en province et à Paris. Daveluy fut nommé en 1846 directeur de l'Ecole d'Athènes, qui venait d'être créée et qu'il organisa et administra avec autant d'habileté que de zèle. Il collabora au *Dictionnaire latin-français* de Quicherat, à la *Revue archéologique*, etc.

DAVENANT (Jean), théologien de l'Eglise anglicane, né à Londres en 1570, mort en 1641. Il occupa une chaire de théologie à Cambridge en 1609, devint principal du collège de la Reine et fut nommé, en 1621, évêque de Salisbury. Il s'efforça d'opérer un rapprochement entre les chrétiens des diverses communions. Il a laissé plusieurs ouvrages.

DAVENANT (sir William), poète et dramaturge anglais, né à Oxford en 1606, mort à Londres en 1668. Son père tenait à Oxford une auberge où Shakespeare avait l'habitude de s'arrêter ; aussi une légende veut-elle que Davenant soit le fils naturel du grand poète. Il fut page de la duchesse de Richmond, puis de lord Brooke. En 1628, il commença d'écrire pour le théâtre. *Albovine, roi de Lombardie* est de l'année suivante. Dix ans plus tard, à la mort de Ben Jonson, Davenant fut nommé poète lauréat. Il devint, en 1639, directeur du théâtre de Drury-Lane. Prenant le parti du roi, lors des troubles politiques, il dut s'enfuir en France. Il en revint et fut nommé baronet en 1643. Il s'exila à nouveau en 1648, et écrivit en France une partie de son *Gondibert*. Il fut capturé par un navire anglais alors qu'il cinglait vers la Virginie. Emprisonné à la Tour de Londres de 1650 à 1652, il ne dut son salut qu'à l'intervention de Milton. Durant son incarcération, il publia son poème épico-philosophique de *Gondibert* (1651). En 1656, il instaura le genre de l'opéra en Angleterre avec son *Siège de Rhodes*. Il a écrit vingt-cinq pièces d'une verve assez rude et parfois épicée : *les Beaux esprits* (1633) ; *les Amants platoniques* (1636) ; *les Amants malheureux* (1643) ; *l'Amour et l'Honneur* (1649).

DAVENANT (Charles), écrivain politique anglais, fils aîné du précédent, né en 1656, mort en 1714. Docteur en droit civil, membre du Parlement en 1685, en 1698 et en 1700. Nommé, en 1703, inspecteur général des importations et des exportations, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort, il publia un grand nombre de pamphlets, dont le plus remarquable est *the True Picture of a modern whig* (1701).

DAVENPORT, ville des Etats-Unis (Iowa), sur le Mississipi ; 56.720 hab. Ch.-lieu du comté de Scott. Scieries, fonderies, forges, savonneries, fabriques de machines agricoles, de locomotives, etc.

DAVENPORT (Ira *et* William), prestidigitateurs américains nés, le premier vers 1840, le second en 1842. Ce dernier est mort en Australie en 1877. Ayant acquis dans certains tours une habileté extraordinaire, ils eurent l'idée de se faire passer pour des médiums en relation avec les esprits, et ils donnèrent avec un très grand succès des séances aux Etats-Unis et en Angleterre. Précédés d'une grande réputation, ils se rendirent en 1865 à Paris, et, comme ils ignoraient le français, ils prirent pour interprète un homme de lettres, Derosne, et organisèrent des séances dont les prestidigitateurs français Robert-Houdin et Robin dévoilèrent les trucs ; les prétendues manifestations spirites n'étaient que de l'escamotage.

DAVENTRY ou **DAINTREE**, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northampton) ; 3.500 hab. Manufactures de chaussures. Vestiges d'un camp romain. Cette ville s'élève sur les ruines des stations romaines de *Benavenna* et de *Isanavatia*.

DAVESNE (Robert), dessinateur et ferronnier français, né et mort à Paris (1603-1689), célèbre pour avoir publié en 1675 un *Livre de serrurerie*, avec de nombreux projets et dessins de grilles et serrures.

DAVID [*vid'*] n. m. Instrument qu'emploient les tonneliers pour saisir et rapprocher les douves d'un tonneau.

DAVID, ville de la République de Panama (départ. de Chiriqui), sur le rio côtier homonyme ; 5.600 hab. Mines d'or. — Son port est *Pedregal*, sur la *baie de David* (océan Pacifique). Détruite par un tremblement de terre en 1934.

DAVID, deuxième roi des Israélites, vers 1055-1014 av. J.-C. Fils d'un riche propriétaire de Bethléem, il gardait les troupeaux de son père, lisons-nous dans la Bible, quand le prophète Samuel lui donna l'onction royale et lui promit la succession de Saül, rejeté par Dieu. Vainqueur du géant Goliath, dans un combat singulier qui détermina la défaite des Philistins, David devint un des chefs de l'armée d'Israël, l'écuyer favori et le gendre du roi, dont il calmait les accès de mélancolie par les accords de sa harpe. Mais la popularité du jeune héros, grandissant avec ses victoires, excita contre lui la jalousie de Saül. Quand Saül eut succombé, il fut proclamé roi par la tribu de Juda. Après avoir régné pendant sept ans et demi à Hébron, Isboseth, fils de Saül, étant mort, il fut reconnu par les autres tribus d'Israël. Il conquit Jérusalem, forteresse des Jébuséens et en fit sa capitale. En peu de temps, il devint le prince le plus puissant de l'Asie occidentale. La fin de son règne fut attristée par la peste, envoyée par Dieu pour abaisser son orgueil et punir l'adultère qu'il commit avec Bethsabée, dont il fit périr le mari, enfin par la révolte et le succès éphémère d'Absalon, un de ses fils. Malheureux et coupable, David parut plus grand encore par sa constance et son repentir que dans la prospérité. Poète et prophète, il a laissé dans ses psaumes l'image vivante de son âme. Il mourut chargé d'années, après avoir désigné pour son successeur son fils Salomon.

— Allus. hist. **David dansant devant l'arche** (II. *Rois*. VI. 14). David, en paix avec ses voisins et devenu tranquille possesseur de son royaume, résolut de faire transporter à Jérusalem l'arche sainte, restée dans la maison du lévite Abinadab. David, revêtu d'un éphod de lin, dansait devant l'arche, au son des trompettes. Sa femme, Michol, fille de Saül, qui l'avait vu danser, et qui ne comprenait pas cette allégresse, s'en moqua en lui reprochant d'avoir paru comme un bouffon devant ses sujets. (En littérature, on fait quelquefois allusion au saint enthousiasme de David.)

David (représentations de). Parmi les œuvres de l'art chrétien, on ne peut guère citer qu'une belle peinture de voûte du cimetière de Calliste, représentant l'épisode de David et du géant Goliath.

Une peinture de H.-S. Beham, au Louvre, représente en quatre compartiments les principaux épisodes de la vie de David. Le combat de David avec Goliath et David triomphant ont été représentés par une foule d'artistes. La plus belle œuvre dans ce genre, est la colossale statue de marbre de Michel-Ange, à gauche de la porte d'entrée du Palais-Vieux, à Florence, commencée en 1501. En 1502, Michel-Ange fut chargé par le gonfalonier Soderini d'exécuter, pour Florence, une statue également de David, mais en bronze, qui a disparu depuis. Nous mentionnerons encore une statue de *David vainqueur*, par Donatello, placée au musée des Offices, et le *David* de Verrocchio (musée national, à Florence).

David, d'après Michel-Ange.

Parmi les peintures, il faut signaler le *David tuant Goliath*, tableau à double face, par Daniel de Volterra, au Louvre.

Le Louvre possède encore : *David vainqueur de Goliath*, par le Guide ; un *David sacré roi par Samuel*, de Claude Lorrain ; *David jouant de la harpe*, tableau du Dominiquin ; *David vainqueur de Goliath*, marbre de Francheville, etc. Au musée de Dresde, nous trouvons des tableaux de D. Feti, de Piazetta, de G.-G. Diamanti et de Al. Turchi, qui représentent *David tenant la tête de Goliath*. Le même sujet a été traité par Giorgione, par Caravage, par Romanelli, par Pietro della Vecchia (Vienne), et par Poussin (musée de Madrid). Le couple *David et Bethsabée* a été représenté par L. Cranach (musée de Berlin) et par J. Metsys (musée du Louvre).

Le musée de l'Ermitage contient le célèbre tableau de Van der Werf, *David et Abisaïg* (ou *Abigaïl*), sujet risqué, mais peinture achevée. En Angleterre, les préraphaélites, notamment D.-G. Rossetti et Rooke, ont consacré à l'histoire de David quelques-unes de leurs plus belles toiles. En France, les Salons récents ont vu maintes représentations originales de David : tel le *David* de Gustave Moreau (1878), d'une si mélancolique et poétique majesté ; tel le *David vainqueur*, statue, par Antonin Mercié (1892). (V. planches *Beaux-Arts XLII* et *XLIII*.)

David (BOUCLIER DE), talisman des cabalistes juifs (en hébreu : *Magen David*) ; médaille avec un hexagramme formé par deux triangles équilatéraux accompagné de signes hébraïques ; on le trouve sur des tombes du IIIe siècle ; il a été pris pour insigne par le Congrès sioniste de Bâle (1897). C'était aussi un pain muni du monogramme *Aghela*, signifiant : *Seigneur, vous êtes puissant éternellement*, et qu'on jetait dans le feu pour éteindre les incendies.

David pénitent, cantate à trois voix seules, chœur et orchestre, écrite par Mozart sur paroles italiennes d'un auteur inconnu, fut exécutée au Burgtheater, de Vienne, les 13 et 15 mars 1785.

DAVID, philosophe arménien du Ve siècle. Elève du patriarche Isaac Ier et de Mesrob, l'inventeur de l'alphabet arménien, il fut envoyé par ses maîtres à Edesse, Constantinople, Athènes et Alexandrie. On a de lui des *Commentaires* sur Aristote, Porphyre ; une *Définition des principes de toutes choses*, etc. David s'est efforcé de répandre parmi ses compatriotes le goût des idées grecques.

DAVID (saint), évêque de Ménévie et patron du pays de Galles (Angleterre), mort en 544. Il fonda plusieurs monastères, dont le principal était situé dans la vallée de Ross. Ses religieux s'appliquaient sans relâche au travail des mains, cultivaient la terre sans employer d'animaux domestiques. Devenu évêque de Ménévie, David combattit l'hérésie de Pélage. Il mourut dans un âge très avancé. Fête le 1er mars. — Un autre saint DAVID fut évêque de Bourges, et mourut en 802. — Fête le 17 juin.

DAVID ou **DAVITH**, nom de six rois de Géorgie, de la dynastie des Bagratides : **David Ier** (950-980) régna conjointement avec son neveu Bagrad III (960-1014). — **David II le Constructeur**, roi de Géorgie de 1089 à 1125. Témoin de la ruine de son pays par les Turcs seldjoukides, il sut lui rendre sa liberté et sa prospérité ; il étendit les limites de son royaume de la mer Noire à la Caspienne et de la chaîne du Caucase aux confins méridionaux de l'Arménie. Il fut le premier des souverains de Géorgie qui eut une armée permanente ; il construisit des routes, des églises, des couvents parmi lesquels celui de Guelat, près de Koutaïs. Protecteur des lettres, poète lui-même, il fit de Guelat un centre universitaire et intellectuel. Juste et tolérant, il fut vénéré de tous ses sujets. Il fut enterré dans le monastère de Guelat qu'il avait fondé. — La reine Thamar, fille de Georges IV, épousa Soslan, qui prit le nom de **David III**, sous lequel il régna de 1193 à 1209. — **David IV** et **David V**, fils de Georges IV, régnèrent de 1243 à 1272 ; ils étaient sous la domination des Mongols. — **David VI** (1290-1310), fils de Dimitri II.

DAVID de Volhynie, prince russien, né en 1059, mort en 1112. Il était fils d'Igor, prince de Vladimir en Volhynie, et petit-fils du grand-prince de Kiev. Il soutint des luttes sanglantes contre ses neveux Volodar et Vassilko et fit arracher les yeux à ce dernier (1097). Désavoué par le grand-prince Sviatopolk et vaincu par une coalition, malgré les appuis qu'il chercha en Pologne et en Hongrie, il dut se contenter de quatre villes. Il prit part, en 1111, à une expédition contre les Polovtses.

DAVID Ier, né en 1084, mort en 1153, roi d'Ecosse en 1124, défendit les droits de Mathilde, fille de Henri Ier Beauclerc, à la couronne d'Angleterre, contre son compétiteur Etienne de Blois. Mais il fut vaincu par ce dernier à la bataille de Cutton-Moor.

DAVID II, roi d'Ecosse. V. BRUCE (David).

DAVID de Dinant, théologien et philosophe scolastique du XIIe siècle. Ses deux ouvrages : *Quaterni* ou *Quaternuli* et *De tomis* ayant été brûlés pour cause d'hérésie, on ne connaît ses doctrines que par quelques lignes d'Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin. Il semble que David professa le plus pur panthéisme. « Il disait, écrit saint Thomas, que les corps, les âmes et Dieu sont une seule et même chose, et partant que toutes choses ne font qu'un par essence. » Quoi qu'il en soit, David de Dinant vécut plusieurs années à la cour du pape Innocent III.

DAVID EL-DAVID ou **DAVID EL-ROÏ** (*le Voyant*), illuminé juif du XIIe siècle, natif d'Amaria (Arabie). Il acquit une grande influence sur les juifs du mont Haphtan, il leur persuada qu'il était le Messie, et il les fit se révolter contre le roi de Perse (1161). Incarcéré, il s'évada et fut tué par son beau-père.

DAVID, négus d'Abyssinie, mort en 1401. Il eut à soutenir successivement deux guerres contre les émirs Hakk-Eddin et Saad-Eddin. Vainqueur de ce dernier à Zeila, il le fit périr, annexa ses possessions et y transforma les mosquées en églises.

DAVID, négus d'Abyssinie, né en 1500, mort vers 1540. Il monta sur le trône en 1507, avec son aïeule Hélène comme régente. Celle-ci implora l'assistance des Portugais contre Sélim Ier qui, après avoir conquis l'Egypte, menaçait d'envahir l'Abyssinie. Mais les secours du Portugal n'arrivèrent qu'après que les musulmans eurent occupé le pays ; David dut s'enfuir dans les montagnes. Il y mourut de misère peu de temps après, laissant le trône à son fils Clodius.

DAVID II Comnène, dernier empereur de Trébizonde (1458-1462). Il essaya vainement, contre Mahomet II, de s'appuyer sur les Turcomans blancs ; quand en 1462 le Sultan attaqua sa capitale, il capitula presque sans résistance. Transporté en Thrace, il inquiéta les Turcs par ses intrigues et, ayant refusé de se convertir à l'Islam, il fut mis à mort avec ses sept fils et son neveu (entre 1466 et 1472).

DAVID (Gérard), peintre flamand, né à Oudewater (Hollande) vers 1460, mort à Bruges en 1523. Ce peintre, tombé longtemps en oubli, et dont les œuvres étaient confondues avec celles de Memling, n'est connu que depuis les travaux de James Weale, en 1866. Il fut reçu en 1483 dans la corporation de Saint-Luc, et, en 1501, promu à la dignité de doyen. Il fut enterré sous la tour de l'église Notre-Dame de Bruges. Voici quelques-unes des œuvres qu'on a pu lui restituer : à Bruges, l'*Histoire du juge prévaricateur*, en deux panneaux, peintures vigoureuses et d'un fini merveilleux ; au musée de Rouen, *la Généalogie de la Vierge* (à l'angle supérieur de gauche est le portrait du peintre) ; à la chapelle du Saint-Sang, à Bruges, *Jésus descendu de la croix* ; de plus, *le Baptême de Jésus-Christ*, à Bruges, et enfin, le grand triptyque du palais municipal de Gênes, *la Vierge et l'Enfant entre saint Benoît et saint Jérôme*. Gérard David est le plus beau maître de l'art néerlandais à la veille du « romanisme » de la Renaissance.

DAVID de Pomis, médecin et linguiste juif, né à Spolète en 1525, mort vers 1600. Ses principaux ouvrages sont : *De senum affectibus* (Venise, 1588), et surtout *Germe de David* (1587), dictionnaire hébraïque, précieux pour ses savantes remarques.

DAVID (Jacques-*Louis*), peintre français, né à Paris en 1748, mort à Bruxelles en 1825. Il entra comme élève dans l'atelier de Boucher, son grand-oncle, qui le confia au peintre Vien. Ce ne fut qu'au cinquième concours pour le prix de Rome, en 1775, qu'il obtint le premier prix. Vien, nommé directeur de l'Académie de France à Rome, emmena son élève. David revint à Paris en 1780. Il peignit le *Bélisaire*, qui le fit admettre comme agréé à l'Académie royale de peinture. En 1783, parut l'*Andromaque pleurant la mort d'Hector* (son tableau de réception). Vers la fin de 1783, David avait reçu du directeur des bâtiments du roi la commande d'un tableau représentant le *Serment des Horaces*. Cet ouvrage fut exposé au Salon de 1785. David envoya au Salon suivant (1787), *la Mort de Socrate*. En 1788, il exécuta *les Amours de Pâris et d'Hélène* (Louvre). Le tableau des *Licteurs rapportant à Brutus les corps de ses fils* (1789) mit de nouveau en relief son énergie sombre. David prit, dès l'origine, l'intérêt le plus vif à la Révolution. Nommé membre de la Convention, il se signala par le républicanisme le plus exalté. Sur sa proposition, la Convention supprima l'Académie royale et l'Académie de Rome. Il peignit *les Derniers moments de Michel Lepeletier de Saint-Fargeau*. Son admiration pour Marat lui inspira son chef-d'œuvre dans le genre réaliste : *Marat assassiné dans sa baignoire*. David exerça, sous la Révolution, la dictature des arts. Déjà membre du comité d'instruction publique et du comité de sûreté générale, David fut nommé à la présidence de la Convention. Il était complètement dévoué à Robespierre. Arrêté après le 9 Thermidor, il fut rendu à la liberté et obtint de rentrer à la Convention. Dès lors, il s'enferma dans son atelier pour exécuter son tableau des *Sabines*, 1799 (Louvre). A cette époque, David commença le portrait de Bonaparte : il ne le termina jamais et n'eut que le temps d'ébaucher la tête, fort ressemblante.

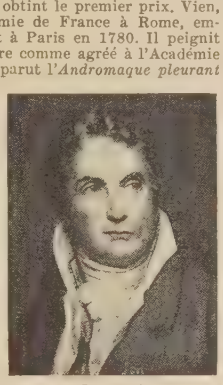

L. David.
(D'après un tabl. de Rouget.)

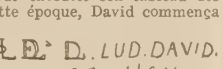

Après Marengo, David exécuta le portrait équestre de *Bonaparte gravissant le Saint-Bernard*. Devenu empereur, Napoléon nomma David son premier peintre, et lui commanda quatre grands tableaux destinés à la décoration de la salle du Trône : *le Couronnement*, *la Distribution des aigles*, *l'Intronisation de l'Empereur à Notre-Dame* et *l'Entrée de l'Empereur à l'Hôtel de Ville*. Les deux premiers ont seuls été peints. Il reste des esquisses des deux autres.

Pendant la première année de la Restauration, David vécut retiré, cherchant à se faire oublier. (*Léonidas aux Thermopyles*, 1814). Il n'hésita pas, pendant les Cent-Jours, à signer les *Actes additionnels*. A la seconde Restauration, il prit le chemin de l'exil, pour n'avoir pas à solliciter son amnistie comme « régicide ». Il se fixa à Bruxelles, où il exécuta : *l'Amour quittant Psyché ; Télémaque et Eucharis ; la Colère d'Achille ; Mars désarmé par Vénus et les Grâces ; Apelle peignant Campaspe* (non terminé) et divers portraits. David mourut à Bruxelles, où son atelier fit époque dans l'art belge. David exerça, pendant plus de trente ans, une influence capitale sur l'école française. Il a rompu avec l'art aimable du XVIIIe siècle pour se tourner vers l'imitation de l'art antique. Cette partie de son enseignement est caduque ; mais David a laissé aussi des œuvres pleines de réalité, comme le *Marat*, le *Lepeletier* et le *Sacre*, et d'incomparables portraits. (V. planche *Beaux-Arts XLII*.)

— Un petit-fils de l'artiste, Jacques-Louis-Jules **David** (1829-1886), élève de Cogniet et Picot, peintre assez distingué, a publié, en 1880, un très important ouvrage sur son grand-père : *le peintre Louis David. Souvenirs et Documents inédits*.

DAVID (Charles-Louis-Jules), helléniste et administrateur français, fils du peintre Louis David, né et mort à Paris (1783-1854). En 1815, il accompagna à Bruxelles son père, exilé comme régicide, se rendit en Grèce, professa à Chio (1816) et à Smyrne (1818-1820) et revint en France, où, de 1831 à 1840, il professa la littérature grecque à la Faculté des lettres de Paris. Il a publié un *Parallèle synoptique des langues grecques ancienne et moderne* (1820) et une *Méthode pour étudier la langue grecque moderne* (1821).

DAVID (Louis), harpiste français, né à Paris vers 1765, Attaché à la musique particulière de Louis XVI, il a publié des compositions pour son instrument.

DAVID KHAN DAVDIANTZ, médecin arménien du Caucase, né en 1786, mort à Téhéran en 1851. Diplômé de l'Ecole de médecine de Calcutta, il fut pendant quelque temps médecin dans l'armée britannique des Indes et put en cette qualité observer la première épidémie de choléra en 1816. Il écrivit à ce sujet un traité sur le choléra (Tiflis, 1823). Devenu médecin de la cour du chah de Perse Feth-Ali, il fut honoré du titre de khan.

DAVID d'Angers (Pierre-Jean), sculpteur français, né à Angers en 1788, mort à Paris en 1856. Elève de l'Ecole centrale d'Angers, il se rendit à Paris en 1808, entra dans l'atelier de Roland et obtint le prix de Rome en 1811 avec la *Mort d'Epaminondas*. Rentré à Paris, il débuta par la statue de *Condé* (cour d'honneur de Versailles) ; le monument de *Bonchamp* à Saint-Florent ; celui du *général Foy*, au Père-Lachaise ; les statues du *roi René*, à Aix ; de *Fénelon*, à Cambrai. A partir de 1830, les ouvrages de David se multiplient avec une rapidité prodigieuse. Il exécute dans l'espace de dix-huit années près de 40 statues, 75 bas-reliefs, 120 bustes, 38 statuettes, 30 médaillons de proportions colossales et 500 portraits modelés dans des médaillons de moyenne grandeur. Nous ne pouvons que rappeler au hasard les statues d'*Armand Carrel*, à Saint-Mandé ; de *Cuvier*, de *Talma*, d'*Ambroise Paré* à Laval ; de *Cheverus* à Mayenne ; de *Riquet* à Béziers ; de *Jean Bart* à Dunkerque ; etc. ; le *fronton du Panthéon* à Paris ; les bustes de *Gœthe*, de *Bentham*, de *Chateaubriand*, de *Lamartine*, de *Victor Hugo*, œuvres où paraît une grande intensité de vie. Il fut nommé membre de l'Institut et professeur à l'Ecole des beaux-arts, en 1826.

David d'Angers.
Cl. Pierre Petit.

Les médaillons ont immortalisé David d'Angers. Ses cinq cents effigies, modelées en cire sur des pierres d'ardoise et fondues en bronze représentent les illustrations de la première moitié du XIXe siècle : *le général Bonaparte*, *Ney*, *David* (le peintre), *Gros*, *Gérard*, *Girodet*, *Rossini*, *Auber*, *Paganini*, *Théophile Gautier*, *Alfred de Vigny*, *Madame Récamier*, *George Sand*, *Alfred de Musset*, etc. Entre temps, David sculptait son *Philopœmen*, œuvre savante dans laquelle il revenait aux traditions de l'art classique.

En 1848, David fit partie de la commission chargée par le Gouvernement provisoire de réformer l'Académie de France et l'Ecole des beaux-arts, et il fut nommé membre de l'Assemblée constituante. Exilé au Deux-Décembre, il se réfugia en Belgique, puis partit pour la Grèce, d'où il revint à Nice, et obtint enfin de rentrer en France. Il mourut peu après. David d'Angers est intéressant par le mélange de romantisme et de classicisme qu'offre son œuvre. Mais son œuvre est trop inégale, il a trop cédé à sa facilité et à son don d'improvisation.

DAVID (Giovanni), chanteur italien, fils du ténor italien Giacomo David, né à Naples en 1790, mort, croit-on, à Saint-Pétersbourg vers 1850. Il a joui, en Italie et dans les grandes villes d'Europe, d'une renommée éclatante. Rossini a écrit pour lui un certain nombre de rôles.

DAVID (Maxime), peintre miniaturiste français, né à Châlons-sur-Marne en 1798, mort à Paris en 1870. Citons parmi ses meilleurs morceaux les portraits de : la *Reine Amélie*, le *Roi Louis-Philippe*, le *Duc de Nemours*, le *Prince Napoléon*, *Ab el-Kader*.

F. David. — Cl. Bertail.

DAVID (Félicien), compositeur français, né à Cadenet (Vaucluse) en 1810, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1876. Orphelin, le jeune Félicien fut élevé par une sœur aînée qui le fit entrer, à huit ans, comme enfant de chœur, à la maîtrise de l'église Saint-Sauveur, à Aix. Plus tard, gagné par les idées religieuses des saint-simoniens, David composa des hymnes, qui furent publiés pour l'usage de la communauté. Après le procès des saint-simoniens quelques-uns résolurent de se rendre en Orient pour y prêcher la nouvelle religion. Et parmi eux, David.

De retour en France en 1835, David publia, sous le titre de : *les Brises d'Orient*, un recueil des chants qu'il avait réunis, puis il écrivit deux symphonies (*en fa* et *en mi*), une série de vingt-quatre petits quintettes pour instruments à cordes, deux *nonetti* pour instruments de cuivre, puis toute une série de mélodies charmantes et caractéristiques : *le Bédouin*, *l'Egyptienne*, *la Rêverie*, *l'Ange rebelle*, *le Chibouk*, *la Pensée des morts*, et surtout *les Hirondelles*.

En 1844, il faisait exécuter, dans la salle du Conservatoire, son ode-symphonie *le Désert*, et de ce jour son nom devint célèbre. David donna à l'Opéra un oratorio en deux parties : *Moïse au Sinaï* (1846), qui échoua. Il se releva avec une nouvelle ode-symphonie, *Christophe Colomb* (1847) ; mais *l'Eden*, « mystère » en deux parties exécuté à l'Opéra (1848), fut froidement accueilli. Enfin, David aborda directement la scène en donnant au Théâtre-Lyrique (1851) *la Perle du Brésil*, dont le succès fut complet. Il ne songea plus alors qu'au théâtre, et donna successivement : *Herculanum* (1859), *Lalla-Roukh* (1862), et *le Saphir* (1865). En réalité, David, génie contemplatif et rêveur, n'était doué que très incomplètement des qualités nécessaires au théâtre. Il n'en reste pas moins un artiste à l'inspiration pleine de tendresse et de poésie, et *le Désert* marque une date dans la musique descriptive.

DAVID (Ferdinand), violoniste allemand, né à Hambourg en 1810, mort à Kloster (Suisse) en 1873. En 1836, sur la proposition de Mendelssohn, il fut nommé *Konzertmeister* des concerts du Gewandhaus à Leipzig, et devint professeur au Conservatoire lors de sa fondation. On lui doit de nombreuses compositions pour son instrument, deux symphonies, un opéra et une excellente méthode de violon.

DAVID (*Jérôme*-Frédéric-Paul, baron), homme politique français, né à Rome en 1823, mort à Langon (Gironde) en 1882, petit-fils du peintre Louis David. Officier sous l'Empire, député de La Réole en 1857, il fut ministre des travaux publics dans le ministère Palikao, et devint en 1876 député de Bazas.

DAVID (Ernest), musicographe français, né à Nancy en 1825, mort à Paris en 1886. On a de lui : *la Musique chez les Juifs* (1873) ; les *Mendelssohn-Bartholdy et Robert Schumann* (1886) ; *la Vie et les Œuvres de J.-S. Bach* (1884) ; *la Vie et les Œuvres de G.-Fr. Hændel* (1886).

Son ouvrage le plus important est celui qu'il a donné avec Mathis Lussy sous ce titre : *Histoire de la notation musicale depuis ses origines* (1882).

DAVID (l'abbé Armand), missionnaire, naturaliste et voyageur français, né à Espelette en 1826, mort à Paris en 1900, explorateur de la Chine. Correspondant de l'Académie des sciences (1872). En dehors de ses relations de voyages parues dans les *Archives du Muséum* sous le titre de : *Journal de mon troisième voyage d'exploration dans l'Empire chinois* (1875), on a de lui beaucoup de publications sur l'histoire naturelle, parmi lesquelles il faut citer : *les Oiseaux de la Chine* (1877), et *Plantæ Davidianæ ex Sinorum imperio* (1890).

DAVID (Samuel), compositeur français, né et mort à Paris (1836-1895). Il obtint, en 1858, le premier grand prix de Rome et fut nommé, en 1872, directeur de la musique des temples israélites à Paris. Il a publié *l'Art de jouer en mesure*, des chœurs, des mélodies vocales, etc. Il a donné à la scène : *la Peau de l'ours*, opérette (1858) ; *Mademoiselle Sylvia* (1868) ; *la Fée des bruyères*.

DAVID (Edouard), écrivain et homme politique allemand, né à Ediger-sur-Moselle en 1863, mort à Berlin en 1930. Employé de commerce à Berlin, il étudia les lettres et l'histoire à Giessen, et y devint professeur au gymnase. Rédacteur du journal socialiste de Mayence (1894), il fut élu député à la Chambre hessoise en 1896, au Reichstag en 1903, et en 1906 devint secrétaire général du parti socialiste hessois à Offenbach. Après avoir rédigé en 1895 avec Liebknecht un projet de programme agraire qui fut rejeté par le congrès général du parti socialiste, il publia un grand ouvrage sur *le Socialisme agraire*, dans lequel il se montra partisan de la propriété individuelle partielle des petits paysans, et devint un des principaux théoriciens du socialisme réformiste en Allemagne. — Sa femme, Gertrude **David**, prit une part active au mouvement coopératif en Allemagne et a collaboré régulièrement à la revue de Bernstein : *Cahiers mensuels du socialisme*.

DAVID (Fernand), homme politique français, né à Annemasse (Haute-Savoie) en 1869 ; avocat au barreau de Paris, il fut député radical-socialiste de la Haute-Savoie de 1898 à 1920, où il fut élu sénateur. Il se spécialisa dans l'étude des questions économiques et fut ministre du commerce dans le cabinet Poincaré (1912), ministre des travaux publics dans le cabinet Doumergue (1913-1914), ministre de l'agriculture dans les cabinets Briand (1913), Viviani (1914-1915), Ribot (1917), Painlevé (1917). Le gouvernement lui confia, en 1925, les fonctions de commissaire général de l'Exposition des arts décoratifs.

DAVID (Fernand), sculpteur français, né et mort à Paris (1872-1926). Élève de Léon Fagel, il essaya de remonter à la tradition du XVIIIe siècle français. En même temps il étudiait les sculpteurs grecs. Une exposition rétrospective de son œuvre a été faite au Petit Palais. Elle comprenait des bustes, vivants et vrais, une figure simple comme *le Violoniste* (1902), le groupe *Consolation* (1905), *les Mains* (1906) ; on voit au Petit Palais son petit *Bacchus* et à Bagatelle *Sérénité*.

David Copperfield, roman de Charles Dickens (1849). On peut considérer cet ouvrage comme une sorte d'autobiographie romanesque de l'auteur. C'est l'histoire d'un petit orphelin maltraité qui, après mille cruelles vicissitudes, arrive au bonheur paisible. Les personnages variés que Dickens présente sont devenus populaires : Mrs Trotwood, tante de David, est le type de la bonté bourrue ; Peggotty est la servante dévouée ; Agnès, figure poétique et charmante, le bon ange de David ; Dora, la femme-enfant, représente la fragilité humaine ; le couple original et comique des Micawber ; Uriah Heep, onctueux, hypocrite et lâchement cruel ; et enfin David, l'âme du livre, autour de qui se meut ce monde fictif qui prend toute l'apparence de la réalité.

DAVIDA, petite planète, N° 511, découverte en 1903 par Dugan.

DAVIDET [*dè*] n. m. Sorte de levier employé en tonnellerie pour assembler les pièces de fond des tonneaux.

DAVIDGORODOK, bourg de la République soviétique blanc-russienne (U. R. S. S. R., gouv. de Minsk), sur le Goryn, affluent du Pripet ; 3.500 hab. Brasseries.

DAVIDIQUE [*dik'*] adj. Noble et inspiré comme le style du roi David : *Avoir dans son style un souffle* DAVIDIQUE. — N. m. V. DAVIDISTE.

DAVIDISTE [*disst'*] ou **DAVIDIQUE** n. m. Nom donné aux membres de deux sectes protestantes. L'une tire son nom de François David ou Davidis, né à Klausenburg, en 1510, mort à Deva (Hongrie) en 1579. Après avoir embrassé le luthéranisme et être devenu curé luthérien de Klausenburg (1556) il se fit en Transylvanie le propagateur du calvinisme, puis de l'unitarisme, et fut jeté en prison en 1579 par Christophe Bathory. L'autre a été fondée par un peintre-verrier, Jean Joris (Georgius George), né à Gand ou à Bruges en 1501 ou 1502, mort à Bâle en 1556. D'abord luthérien, puis anabaptiste (1534), il se disait le troisième David, neveu de Dieu ; ses nombreux partisans, dits davidistes ou joristes, lui donnèrent de grosses sommes d'argent avec lesquelles il se retira à Bâle et y acquit un château sous le nom de JEAN DE BRUGES. Il y mourut après avoir annoncé qu'il ressusciterait au bout de trois ans. En 1559 le conseil de Bâle exhuma son cadavre et en dispersa les cendres. Cette secte disparut au cours du XVIIe siècle, tandis que la première a encore des adhérents en Transylvanie, en Angleterre et aux Etats-Unis.

DAVIDOV (Denys Vasilievitch), général et littérateur russe, né en 1781, mort en 1839. Il fut aide de camp de Bagration et organisa, en 1812, un corps de partisans qui fit beaucoup de mal à l'armée napoléonienne. Il écrivit plusieurs ouvrages d'histoire et de stratégie, notamment une *Théorie de la guerre de partisans*, qui fut traduite en français, ainsi que des vers légers, *Epigrammes* et *Chansons*, qui eurent beaucoup de succès. Ses *Mémoires* inédits ont paru à Londres en 1863, et ses œuvres complètes ont été publiées en 1866.

DAVIDOV (Jean), philologue et philosophe russe, né en 1794, dans le gouvernement de Tverk, mort en 1863. Il introduisit en Russie l'enseignement de la grammaire comparée, et publia des ouvrages classiques, entre autres : *De la critique dans la philologie ancienne* (1814) ; *De la philosophie considérée comme science* (1826) ; *Cours sur la littérature* (1837-1838), etc.

DAVIDOV (Charles), violoncelliste russe, né à Goldingen (Courlande) en 1838, mort à Moscou en 1889. Il fut professeur au Conservatoire de Leipzig, puis au Conservatoire de Saint-Pétersbourg. Virtuose des plus remarquables, il s'est distingué aussi comme compositeur, pour le violoncelle principalement.

DAVIDOVITCH (Démètre), publiciste et homme d'Etat serbe, né à Semlin en 1788, mort à Semendria en 1838. Il fut le fondateur du journalisme serbe. Il publia à Vienne, de 1817 à 1822, le premier journal rédigé en cette langue, les *Srpske Novine* (les Nouvelles serbes), organe qui parut ensuite à Belgrade. En 1831, il entra au service de la Serbie, devint le secrétaire du prince Milan et ministre de l'intérieur. On lui doit une *Histoire de la nation serbe*, traduite en français (1848).

DAVIDS (Thomas-William-Rhys), orientaliste anglais, né à Colchester en 1843, mort à Londres en 1922. Il fut nommé, en 1883, professeur de pâli et de littérature bouddhique à l'University College de Londres et, en 1904, professeur de religion comparée à Manchester. Parmi ses ouvrages il faut citer : *les Anciennes Monnaies et Mesures de Ceylan* (1877) ; *Leçons sur l'origine et le développement de la religion expliqués par le bouddhisme de l'Inde* (1881) ; *le Bouddhisme* (1878) ; *Textes Vinaya* (en collaboration avec Oldenberg, de Berlin ; 1881-1885) ; *les Suttas bouddhiques* (1881) ; *les Questions du roi Milinda* (1890) ; *l'Inde bouddhiste* (1903) ; *le Bouddhisme primitif* (1908) ; etc.

DAVIDSON (John), médecin et voyageur anglais, né en 1797, assassiné à Souékéya (Sahara) en 1836, en tentant de se rendre à Tombouctou et après avoir exploré une partie du Maroc et le désert sableux d'Iguîdi. Son journal de voyage a paru sous le titre de *Notes taken during travels in Africa by the late John Davidson* (1839).

DAVIDSON (Thomas), géologue et paléontologiste anglais, né à Edimbourg en 1817, mort à Londres en 1885. Il passa la plus grande partie de sa jeunesse en Italie et en France. Il étudia surtout les brachiopodes. Son grand ouvrage : *British Fossil Brachiopoda* (1856) est une monographie complète et achevée.

DAVIDSON (Thomas), écrivain et philosophe anglais, né à Deer (Ecosse) en 1840, mort à Montréal (Canada) en 1900. Elève de l'université d'Aberdeen, il enseigna en Ecosse, en Angleterre et aux Etats-Unis, voyagea en Grèce et en Italie. Il publia *the Parthenon frieze* (1882) ; *Henry Wadsworth Longfellow* (1882) ; *the Philosophical system of Antonio Rosmini Serbati* (1883) ; *Giordano Bruno and the relation of the philosophy to free thought* (1886) ; *Aristotle and ancient educational ideals* (1892) ; *Education of the greek people* (1894) ; *Rousseau and education according to nature* (1898) ; *A history of education* (1900).

DAVIDSON (John), poète et auteur dramatique écossais, né à Barrhead (Renfrewshire) en 1857, mort à Penzance en 1909. Il fut d'abord chimiste puis instituteur dans diverses écoles. Après avoir publié *Bruce*, drame historique (1886) ; *Smith*, farce tragique (1888) ; *Scaramouche à Naxos* (1889), il fit paraître successivement *Perfervid*, roman (1890), et une série de recueils poétiques d'une amertume qui ira croissant jusqu'au pessimisme morbide : *Dans un Music-hall* (1891) ; *Eglogues de Fleet-Street* (1893 et 1895) ; *Ballades et Chansons* (1894, 1896) ; *le Lac des Baptistes* (1894) ; *la Dernière Ballade* (1898) ; *Godfrida* (œuvre dramatique, 1898) ; puis une série de « testaments » exposant une sorte de philosophie d'un nietzschéisme exaspéré : *Testament d'un vivisecteur ; d'un hors-la-Loi ; d'un bâtisseur d'empire* (1902) ; *d'un Premier ministre* (1904). Il disparut en mars 1909. On retrouva son cadavre dans la Tamise.

DAVIDSONITE n. f. (de *Davidson* nom pr.). Silicate naturel d'aluminium et de glucinium. (Variété bacillaire de béryl.)

DAVIEL (Jacques), oculiste français, né à La Barre, près d'Evreux, en 1693, mort à Genève en 1762. Il se distingua dans l'épidémie de peste qui sévit en 1720 à Marseille, exerça longtemps ensuite la chirurgie dans cette ville, et, à partir de 1728, se consacra aux maladies des yeux. Il fut nommé (1749) chirurgien et oculiste du roi, et c'est lui le premier qui tenta l'opération de la cataracte par extraction. Il formula, dans un mémoire à l'Académie, les règles exactes de cette merveilleuse opération. Le peintre Devosge qu'il avait opéré (1756) lui dédia, en reconnaissance, un dessin allégorique. Une statue due au sculpteur Alph. Guilloux, lui a été érigée à Bernay en 1891.

DAVIEL (Alfred), magistrat français, né à Evreux en 1800, mort à Paris en 1856, petit-neveu du précédent. Nommé procureur général (1850), il eut, pendant quelques semaines, en 1851, le portefeuille de la justice, et fut élevé à la dignité de sénateur (1854). Son principal écrit est le *Traité de la législation et de la pratique des cours d'eau* (1824).

DAVIER [*vi-é*] n. m. (de *David* nom pr.). Instrument employé pour arracher les dents.

— Art vétér. *Davier à bascule de Plasse,* Forte tenaille servant à l'extraction des molaires du cheval. (Ses mors, hérissés de pointes, s'implantent dans la dent.)

Davier de dentiste.

— Mar. Pièce de bois servant autrefois à supporter les pattes de l'ancre. || Rouleau mobile en bois ou fer, placé sur un navire ou une embarcation, pour permettre aux cordages de courir facilement sans frottement. (Les pêcheurs au tramail ont souvent un *davier d'étambot* permettant de relever plus facilement leurs filets.)

Daviers.

— Techn. Barre de fer munie d'anneaux et de crampons, qui sert à saisir et à transporter sur l'enclume la pièce que l'on veut forger. || Instrument de menuisier formé d'une barre de fer coudée à l'un des bouts, portant une pièce mobile et servant à serrer et à assembler les pièces.

— ENCYCL. Chir. Les *daviers* sont d'un usage courant dans la chirurgie dentaire. Leurs mors sont de formes variées appropriées aux diverses sortes de dents de chacune des mâchoires. Les daviers présentent sur les autres instruments d'extraction l'avantage de ne prendre appui ni sur les dents voisines de celle qu'on extrait ni sur le maxillaire. La dent étant bien saisie entre les mors au-dessous de la couronne, l'opérateur tire la dent en lui imprimant de légers mouvements de rotation autour de son axe.

D'autres daviers sont construits en vue de diverses opérations chirurgicales intéressant les os.

DAVIES (John), dit **de Hereford,** poète gallois et calligraphe, né en 1565 (?), mort en 1618 (?). Il a copieusement écrit sur des sujets philosophiques et théologiques. Ses œuvres les plus notoires sont *Mirum in modum* (1602), discussion sur la forme de l'âme et la gloire de Dieu ; *Microcosmus* (1603), vague traité de psychophysiologie ; le *Portrait d'un homme heureux* (1612), poème bourré d'antithèses et de jeux de mots ; *le Bedlam de l'esprit* (1617), ainsi que de nombreux sonnets et épigrammes.

DAVIES (sir John), jurisconsulte, diplomate et poète anglais, né à Westbury (Wiltshire) en 1569, mort en 1626. Encore étudiant en droit, il publia (1596) son curieux *Orchestra, poème sur la Danse* « en forme de dialogue entre Pénélope et l'un de ses prétendants [Antinoüs] ». Trois ans plus tard (1599), Davies publie ses vingt-six *Hymnes à Astrée* [la reine Elisabeth], écrits en acrostiches, ainsi qu'un long poème en quatrains sur l'immortalité de l'âme : *Nosce te ipsum* (1599). Membre des parlements de Londres et d'Irlande, chargé de divers offices et fonctions diplomatiques, Davies a laissé plusieurs traités de jurisprudence et de politique, et publié en idiome franco-normand un recueil de « *Cas et Matters in Ley* resolues et adjugees en les Courts del Roy en cest Realme » [c'est-à-dire en Irlande].

DAVIES (William-Henry), poète anglais, né à Newport en 1870. Il émigra en Amérique, et y mena l'existence des vagabonds. Il a écrit (en prose) *l'Autobiographie d'un super-vagabond* (1908). Son recueil de poésies : *le Destructeur de l'âme* (1908) l'avait sauvé de la misère. Son art est d'une spontanéité absolue, d'une émouvante naïveté d'inspiration. Ses *Poésies complètes* (1916) et ses *Quarante nouveaux poèmes* (1918) renferment ses meilleures productions. Citons encore : *Feuillage ; l'Oiseau de paradis ; Un chant de vie ; l'Heure magique* (1922).

DAVIES (Hubert-Henry), auteur dramatique anglais, né à Woodley (Cheshire) en 1869, mort par suicide en 1917. Auteur de *Cousine Kate* (1903), *le Mollusque* (1907), et de diverses comédies satiriques.

DAVIESITE [*vî*] n. f. Oxychlorure naturel de plomb

DAVIGNON (Julien), homme politique belge, né à Saint-Josse-ten-Noode en 1854, mort à Nice en 1916. Représentant catholique de l'arrondissement de Verviers depuis 1898, il fut, en 1907, ministre des affaires étrangères dans le cabinet de Trooz. C'est lui qui, le 2 août 1914, reçut l'ultimatum de l'Allemagne et transmit à celle-ci la réponse de la Belgique.

DAVILA (Enrico-Caterino), historien italien, né à Pieve-di-Sacco, près de Padoue, en 1576, mort près de Vérone en 1631. Il fut amené en France en 1582 et devint page de Catherine de Médicis. De retour en Italie, il passa au service de Venise. Il fut tué dans une rixe. Son *Historia delle guerre civili di Francia* (Venise, 1630), divisée en quinze livres, est un ouvrage intéressant, mais trop vanté, sur les années qui vont de 1559 à 1598.

DAVILA (Charles), médecin et général italien, né à Parme en 1828, mort à Bucarest en 1884. Davila fut envoyé par le gouvernement français en mission en Roumanie pour y organiser les hôpitaux. Le prince Couza le nomma général. Après la révolution de 1866, il joua, comme pacificateur, un rôle considérable. Pendant la guerre franco-allemande de 1870 il s'enrôla, à la Croix-Rouge, dans les hôpitaux français.

DAVILER ou **D'AVILER** (Charles-Augustin), architecte français. V. AVILER (d').

DAVILLIER (Jean-Charles, baron), collectionneur et historien d'art français, né à Rouen en 1823, mort à Paris en 1883. Il a publié : *Histoire des faïences hispano-mauresques à reflets métalliques* (1861) ; *Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, Marseille, etc.* (1863) ; *le Cabinet du duc d'Aumont et les Amateurs de son temps* (1870) ; *l'Espagne* (1874) ; *Fortuny, sa vie, son œuvre, sa correspondance* (1874).

DAVIOUD (Gabriel-Jean-Antoine), architecte français, né et mort à Paris (1823-1881). Second prix de Rome en 1849, sa première œuvre fut le théâtre d'Etampes. Il fut conducteur des travaux de la mairie du Panthéon (1851), et inspecteur général des travaux d'architecture de Paris (1871). Le Bois de Boulogne lui doit les pavillons des gardes, le kiosque de l'île, le Pré-Catelan, etc. Sur ses plans ont été exécutés et embellis plusieurs squares, la fontaine Saint-Michel et plusieurs autres fontaines. Il restaura celle du Châtelet, construisit le pont du parc Monceau, le Théâtre-Lyrique (aujourd'hui théâtre Sarah-Bernhardt) et le théâtre du Châtelet. Le plan du monument de dom Pedro, à Lisbonne, est de lui. Enfin, on lui doit, ainsi qu'à son collaborateur Bourdais, le palais du Trocadéro (1878). Davioud a publié : *le Bois de Boulogne architectural,* avec Vacquer (1860).

G. Davioud.

DAVIS (John), navigateur anglais, né à Sandridge (comté de Devon) vers 1550, tué par des pirates japonais dans le détroit de Malacca en 1605. Il découvrit

en 1585 le *détroit de Davis*, qui unit la mer de Baffin à l'Atlantique, au cours du premier des trois voyages qu'il entreprit de 1585 à 1587 à la découverte d'un passage au nord de l'Amérique. Il accompagna ensuite Cavendish dans les mers du Sud et fit cinq voyages dans les Indes orientales. Davis a inventé un instrument à vision directe, perfectionnement de l'arbalète, dont on se servit pour prendre la hauteur du soleil en mer jusqu'à l'invention du sextant par Hadley. Il a publié une *Description hydrographique de l'univers* (1595), et *les Secrets du marin* (1595).

DAVIS (DÉTROIT OU CANAL DE), bras de mer de l'Amérique du Nord, large de 320 kil. dans sa partie la plus étroite, qui sépare le Groenland de la Terre de Baffin, et fait communiquer l'océan Atlantique avec la mer de Baffin. Davis l'a découvert en 1585.

DAVIS (Jefferson), officier et homme d'Etat américain, né dans le Kentucky en 1808, mort à La Nouvelle-Orléans en 1889. Elève de l'école militaire de Wespoint il servit comme officier, devint, en 1845, membre de la Chambre des représentants de Washington, et s'y fit remarquer par ses théories esclavagistes. Il fit la campagne du Mexique (1847) avec le grade de colonel, et se distingua à Monterey. Elu sénateur, il combattit le fédéralisme. En 1853, nommé ministre de la guerre, il fit preuve d'une extraordinaire activité. Réélu sénateur par le Mississipi, en 1857, il soutint, après l'élection du président Abraham Lincoln, qu'aucune conciliation n'était possible entre les Etats du Sud et ceux du Nord et poussa à la sécession. Elu président de la Confédération sudiste, énergique, habile, infatigable, il crée des armées, les équipe, les anime. Peu s'en faut qu'il ne triomphe, et, lorsque sa cause est perdue, il résiste encore pendant deux ans. Après la chute de Richmond (1865), il s'enfuit. Fait prisonnier, il est détenu au fort Monroë pendant deux ans. Ce traitement rigoureux le rendit un peu sympathique et le retour des démocrates au pouvoir, en 1887, lui donna l'occasion de parcourir l'Alabama et la Georgie en prononçant des discours qui lui rendirent une popularité éphémère. Dans ses écrits il s'est montré fort injuste pour ses collaborateurs.

Jefferson Davis.

DAVIS (Thomas Osbourne), publiciste et poète irlandais, né à Mallow (comté de Cork) en 1814, mort à Dublin en 1845. Il fit ses études à Dublin. Admis au barreau en 1838, il se passionna pour la politique et s'adonna au journalisme. En 1842, il fut l'un des fondateurs du parti « jeune-irlandais » et du journal *la Nation*, qui se dressa contre le « libérateur » O'Connell et les patriotes de l'ancienne école. Davis composa une suite de ballades patriotiques recueillies sous le titre *l'Ame de la Nation*. Il publia les *Discours de John Philpot Curran*.

DAVIS (Henry-William Banks), peintre et sculpteur anglais, né à Finchley (Middlesex) en 1833. Elève de l'Académie de Londres, il passa plusieurs années à Boulogne, et exposa des paysages à partir de 1862 : *Vue de la côte française* (1863) ; *le Troupeau égaré* (1865) ; *Après-midi d'automne* (1873), etc. En sculpture, son principal ouvrage est un *Taureau trottant*, bronze (1872). Il fut nommé en 1877 membre de l'Académie de Londres.

DAVIS (Richard Harding), romancier et publiciste américain, né à Philadelphie en 1864, mort en 1916. Il se fit connaître par de brillants articles dans les journaux de New-York, puis écrivit des récits entraînants : *Gallegher* (1891) ; *Soldats de fortune* (1897) ; *la Princesse Aline, Van Bibber, Dans la brume, le Capitaine Macklin, Vrais soldats de fortune* (1906), *la Voiture écarlate* (1908), *la Route perdue* (1913). Il a écrit des pièces de théâtre, ainsi que le récit de ses voyages.

DAVIS (Henry William Carless), historien, né à Ebley en 1874, mort à Oxford en 1928. Il fit ses études à Oxford et fut membre (1891-1895) du Collège de Baillol, dont il a écrit l'histoire (1899) et dont il devint *fellow* de 1902 jusqu'en 1921. Il fut alors nommé professeur d'histoire moderne à l'Université de Manchester. Il avait pris en 1920 la direction du *Dictionary of national biography*. Parmi ses nombreux écrits, nous signalerons : *Charlemagne* (1900) ; *England under the Normans and Angevins* (1905) ; *Medieval Europe* (1911) ; *Political thought of Treitschke* (1914) ; *England 1815-1846* (1923). Il a pris une part active à l'*Encyclopedia britannica*, au *Dictionary of church history* de Monbray (1912) et à l'*History of Peace conference* de Temperley (1920).

DAVISON (James-William), critique musical anglais, né et mort à Londres (1813-1885). Après s'être livré à la composition il devint critique musical du *Times*, en même temps qu'il dirigeait *the Musical World*. Davison prit une part fort importante à la création des célèbres *Monday popular Concerts* de Londres, dont il rédigea jusqu'à sa mort les programmes analytiques.

DAVITE n. f. Sulfate hydraté naturel d'aluminium.

DAVITT (Michael), homme politique irlandais, né à Straide (May) en 1846, mort à Dublin en 1906. Il débuta à douze ans dans une filature de lin et eut le bras droit broyé dans un engrenage. Il devint alors employé dans la presse et s'instruisit comme journaliste. Catholique fervent, il prit part au mouvement irlandais du fenianisme et fut condamné à quinze ans de servitude pénale, subit toutes les rigueurs d'un implacable régime à Dartmoor et à Portland. Relâché, repris en 1883 et jugé en vertu d'une loi d'Edouard III pour discours séditieux, il parle cinq jours de suite pour se défendre d'avoir créé la Ligue irlandaise. Elu aux Communes son élection est cassée. Libre enfin, il court le monde entier, prêchant pour l'Irlande martyre, recueillant des millions, tantôt uni avec Parnell, tantôt en lutte avec lui ; il est le tribun prolétaire et catholique de l'Union dont Parnell est le chef protestant, et il est tantôt glorieux, tantôt honni pour sa vie privée.

DAVOLI, bourg d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro) ; 3.300 hab. Récolte de soie et de coton.

DAVOS, commune de Suisse (canton des Grisons), dans la *vallée de Davos ;* 10.000 hab. Station climatique très fréquentée, surtout en hiver. Vastes sanatoriums.

DAVOUT (Louis-Nicolas), duc D'AUERSTÆDT et prince D'ECKMÜHL, maréchal de France, né à Annoux (Yonne) en 1770, mort à Paris en 1823. Entré en 1781 à l'Ecole militaire de Paris, sous-lieutenant de cavalerie en 1788, il embrassa la cause révolutionnaire et se fit élire chef d'un bataillon de volontaires de l'Yonne (1792). Brillant aux armées du Nord (1792), de Belgique (1793), du Rhin (1795-1797), d'Egypte (1798-1799), où il cherche à s'attirer la faveur de Bonaparte, général de division en 1800, commandant de la cavalerie d'Italie (1800-1801), il reçut le bâton de maréchal de France en 1804. Pendant la campagne de 1805, il commande le 3e corps de la Grande Armée, avec lequel, en 1806, il s'illustre à Auerstædt (14 octobre) seul contre le gros de l'armée prussienne qu'il met en déroute. Gouverneur du grand-duché de Varsovie en 1807, duc d'Auerstædt en 1808, prince d'Eckmühl après Wagram, il commanda l'armée d'Allemagne en 1810 et prit une part brillante à la campagne de Russie (1812). Commandant de Hambourg en 1813, il résista avec une indomptable fermeté aux Russes jusqu'à la chute de Napoléon Ier. Ministre de la guerre pendant les Cent Jours (20 mars-14 juillet 1815), disgracié par les Bourbons, il entra à la Chambre des pairs en 1819. Par ses talents stratégiques et la rigueur de son commandement, il fut peut-être le lieutenant le plus capable de Napoléon.

Davout.

DAVOUT (Louis-Alexandre-Edme-François, baron), général français, né à Etivey en 1773, mort à Rovières en 1820, frère du précédent. Il fit les campagnes de la République et de l'Empire, se distingua en Egypte, à Austerlitz, à Iéna, à Wagram.

DAVOUT (Léopold-Claude-Etienne-Jules-Charles), duc D'AUERSTÆDT, général français, né à Escolives (Yonne) en 1829, mort à Paris en 1904. Petit-neveu du maréchal, distingué en Italie (1859), il combattit vaillamment à Saint-Privat (1870) comme colonel du 95e de ligne. Blessé d'une balle à la tête pendant la Commune, général de brigade en 1871, divisionnaire en 1877, gouverneur de Lyon en 1885, il fut grand chancelier de la Légion d'honneur de 1895 à 1901. On lui doit un *Projet de réorganisation militaire* (1871).

DAVREUXITE n. f. Silicate hydraté naturel, appartenant à la famille des micas et contenant de l'aluminium, du magnésium, du manganèse, du calcium et du fer.

Davus sum, non Œdipus (*Je suis Davus, et non pas Œdipe*), expression de Térence (*Andrienne*, v. 194). Davus est le type de l'esclave un peu simple. Œdipe, au contraire, est le héros subtil, qui a deviné l'énigme du Sphinx. (Citer ce proverbe équivaut à dire : Je ne suis qu'un pauvre homme ; ce n'est pas à moi, mais à d'autres, plus habiles, qu'il appartient d'éclaircir un cas difficile.)

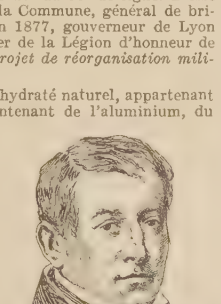
Humphry Davy.

DAVY (sir Humphry), chimiste anglais, né à Penzance (Cornouailles) en 1778, mort à Genève en 1829. Sa mère, restée veuve, le plaça chez un pharmacien comme aide-apprenti. Encouragé par un des fils du célèbre Watt, il adressa au Dr Thomas Beddoes, plusieurs mémoires pour le recueil scientifique qu'il publiait. Beddoes s'empressa de l'appeler auprès de lui dans son Institution pneumatique, établissement médical où il traitait les maladies du poumon. C'est là que Davy reconnut, en 1800, l'action *exhilarante* du protoxyde d'azote, et qu'il fit sur lui-même une série d'expériences relatives aux actions physiologiques de la vapeur du charbon.

Le comte de Rumford venait de fonder à Londres l'Institution royale, destinée à propager les découvertes scientifiques applicables à l'industrie et à tous les arts utiles ; il y fit venir Davy, qui fut nommé membre de la Société royale en 1803, puis président de cette Société.

Dès 1801, Davy avait construit une pile puissante, différente de celle de Volta ; en 1802, il donnait les premiers exemples de décompositions chimiques par la pile ; en 1806, il formulait cette idée hardie que *l'affinité chimique n'est autre que l'énergie des pouvoirs électriques opposés ;* peu de temps après, il découvrait le *potassium* et le *sodium*. C'est Davy qui proclama le chlore un corps simple, et détruisit la théorie de Lavoisier sur la formation des acides. Les découvertes de l'iode et du fluor vinrent bientôt après confirmer la théorie de Davy. Il inventa encore la lampe des mineurs, lampe de sûreté qui porte son nom. V. LAMPE. Pendant les hivers de 1827 et de 1828, qu'il passa en Italie, où il s'occupait des fouilles d'Herculanum, il écrivit, sous le titre de *Salmonia*, le récit intéressant de ses voyages et de ses observations sur l'histoire naturelle, et *les Consolations en voyage*, que Cuvier appelle l'œuvre d'un Platon mourant, et où l'on retrouve les douces rêveries et les vagues pensées qui avaient enchanté sa jeunesse. Sa veuve fonda en souvenir de lui un prix de chimie, que l'Académie de Genève décerne tous les deux ans. Davy était correspondant de l'Académie des sciences (1813).

DAVY (John), compositeur dramatique anglais, né à Upton-Helion, près d'Exeter, en 1763, mort à Londres en 1824. Il a fait représenter avec succès des opéras et comédies lyriques. On doit aussi à Davy une ouverture pour *la Tempête* de Shakespeare, et plusieurs mélodies.

DAVYL (Ludovic-Joseph-Gonzalve-Amédée POUPART, dit **Louis**), auteur dramatique et romancier français, né à Ancenis en 1835, mort à Paris en 1890. Citons parmi ses pièces : *la Maîtresse légitime* (1874), *Coq-Hardy* (1876), *la Comtesse de Lérins* (1876), *les Abandonnés* (1878), etc. Il écrivit aussi sous le pseudonyme de PIERRE QUIROUL.

DAVYNE n. f. (de *Davy* chimiste angl.). Silicate naturel d'aluminium, de sodium et de potassium. (Variété hydratée de *néphéline*, contenant un peu d'acide carbonique.)

DAVYTE n. f. (de *Davy* chimiste angl.). Variété de sulfate d'aluminium trouvée à Bogota.

DAVYUM [*vi-om'*] n. m. Nom d'un métal qui aurait été trouvé par Kern dans un sable platinifère, après la séparation de l'iridium et du rhodium.

DAWANT (Albert-Alphonse-Pierre), peintre français, né et mort à Paris (1852-1923). Il débuta au Salon de 1879 avec un tableau d'histoire, *Saint Thomas Becket*, et donna ensuite *Henri IV d'Allemagne fait amende honorable devant le pape Grégoire VII* (1880) ; *Saint Jean l'Hospitalier* (1885). L'artiste a peint encore des scènes modernes : *Embarquement d'émigrants, le Sauvetage* (1889 ; musée d'Amiens) ; *En Alsace* (Roubaix, 1892) ; *Maîtrise d'enfants* (*Souvenir d'Italie*, 1888).

DAWDON, ville d'Angleterre (comté de Durham), comptant, avec Seaham-Harbour, 16.900 hab .

DAWE (George), peintre et graveur anglais, né et mort à Londres (1781-1829). Il a peint quelques scènes d'histoire, *Achille à la mort de Patrocle* (1803), *Andromaque*, et surtout des portraits de personnages de la cour d'Alexandre Ier de Russie.

DAWES (Charles Gates), homme politique et financier américain, né à Marietta (Etats-Unis) en 1865. Ingénieur des chemins de fer avant de faire son droit, il s'établit avocat d'affaires à Lincoln (1887). Il soutint en 1896 la candidature de Mac Kinley à la présidence. Il exerça pendant quatre ans les fonctions de contrôleur du Trésor (1898-1902). Mais sa notoriété date surtout de l'intervention des Etats-Unis dans la guerre européenne. Débarqué en France dès juillet 1917 et investi des fonctions d'intendant général du corps expéditionnaire, il en assura les transports et le ravitaillement avec une maîtrise qui lui valut le grade de général de brigade et la réputation d'un organisateur hors de pair. Il fut désigné cinq ans plus tard (1923), comme délégué des Etats-Unis, dans le Comité des experts chargé par la Commission des réparations de garantir les intérêts des créanciers de l'Allemagne, en étudiant les moyens de parer à la crise économique qui menaçait de la rendre insolvable. Il fit adopter et exécuter les conclusions d'un rapport (*le plan Dawes*), où il proposait la création d'une banque d'émission pour stabiliser la monnaie de l'Allemagne, celle de ressources spéciales (notamment les recettes des chemins de fer) pour lui permettre d'éteindre sa dette, etc. Dawes fut nommé en 1925 président du Sénat.

DAWID (Gouramis Chwili), poète géorgien, né vers 1705 à Lomis-Kan (Caucase), mort vers 1798. Il a écrit, sous le titre de *Dawityanin*, un poème de sept ou huit mille vers, dans lequel il peint les mœurs de son pays.

DAWID (Aloïsius), astronome tchèque, né en 1757, mort en 1836, professeur d'astronomie à Prague. Auteur de nombreux ouvrages sur l'astronomie et la géographie de sa patrie, et de recherches sur le calendrier.

DAWIDGRODEK, ville de Pologne (palatinat de Polésie, distr. de Luniniec), près du confluent de l'Horyn et du Pripet ; 9.840 hab. Centre commercial actif.

DAWKINS (sir William Boyd), géologue et ostéologiste anglais, né à Buttington en 1837, mort en 1929. Il devint, en 1874, professeur titulaire et président de la Société de géologie de Manchester. En 1875, il entreprit un voyage scientifique autour du monde, pendant lequel il séjourna assez longtemps en Australie et dans la Nouvelle-Zélande. En 1882, il dirigea les études entreprises sur les côtes française et anglaise en vue de la construction du tunnel sous-marin de la Manche. Il a publié de nombreux travaux.

DAWLEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Salop), sur le Shrewsbury-Canal ; 7.600 hab. Houillères, mines de fer.

DAWLISH, village d'Angleterre (comté de Devon), sur la Manche ; 5.600 hab. Port de pêche. Bains de mer.

DAWSON (John-William), géologue et naturaliste canadien, né à Picton (Nouvelle-Ecosse) en 1820, mort à Montréal en 1899. Il se consacra à l'étude de l'histoire naturelle de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, où il accompagna Ch. Lyell en 1842 et en 1852. Il consigna le résultat de ses recherches dans un ouvrage intitulé : *Acadian Geology* (1868), et publia, deux ans plus tard, *la Flore dévonienne et carbonifère de l'Amérique nord-orientale*. Il faut citer encore : *Archaia ou Etudes sur la cosmogonie des livres hébreux* (1858) ; *Histoire de la terre et de l'homme*, ouvrage dirigé contre le transformisme (1872) ; *l'Origine du monde* (1877) ; *les Hommes fossiles et leurs représentants modernes* (1878) ; *les Changements de la vie dans les temps géologiques* (1880) ; *Histoire géologique des plantes* (1888) ; *Idées modernes sur l'évolution* (1890) ; *l'Age glaciaire au Canada* (1893) ; etc. Il fut chancelier de l'université Mac-Gill de Montréal.

DAWSON (George Mercer), géologue canadien, né à Picton (Nouvelle-Ecosse) en 1849, mort à Ottawa en 1901. Fils du précédent ; il fut attaché aux commissions d'exploration et de délimitation de la Colombie britannique, puis entra au Geological Survey du Canada, dont il devint directeur en 1895, après avoir, le premier, mené à bien l'étude géologique de la Colombie britannique et des provinces du Nord-Ouest. Ses principaux ouvrages sont : *Descriptive sketch of the physical geography and geology of the Dominion of Canada* (1884 ; en collaboration avec A. R. C. Selwyn) ; *the Mineral Wealth of British Columbia* (1888) ; *Observations of the Bering Sea* (1892).

DAWSON CITY, petit port du Canada, capitale du territoire du Yukon, sur la rive droite du Yukon. Cette ville fondée en 1896 lors de la découverte de l'or dans le Klondike atteignit bientôt 20.000 habitants. Elle n'en compte plus que 3.000.

DAWSONITE ou **DAWSONIA** n. f. (de *Dawson*, nom pr.).

Carbonate hydraté naturel d'aluminium et de sodium que l'on trouve au Canada en couches très minces ou en aiguilles biréfringentes, déposées sur des feldspaths.

DAX, ch.-lieu d'arrond. des Landes, à 52 kil. de Mont-de-Marsan, sur l'Adour ; 12.390 hab. (*Dacquois, oises*). Ch. de f. Midi. Etablissement thermal réputé où l'on emploie les eaux et surtout les boues sulfatées ferrugineuses, calciques et magnésiennes contre les rhumatismes. La source, très chaude, jaillit à 64°. Peu de monuments anciens (quelques vestiges des remparts romains ; le vieux château du XIVe s.). La cathédrale n'est que du XVIIIe siècle. Cette très ancienne ville gauloise (*Aquæ Tarbellicæ*, puis *Aquæ Augustæ*) fut capitale de la Novempopulanie et devint évêché dès les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Armes de Dax.

Au moyen âge, elle fut le chef-lieu d'une vicomté du Béarn. Patrie du mathématicien Borda et du consul Roger-Ducos. — L'arrondissement a 12 cant., 153 comm., et 134.750 hab. Le canton a 21 comm., et 27.430 hab.

DAXENBERGER. Biogr. V. FERNAU.

DAXLANDEN, bourg d'Allemagne (Bade), sur le Federbach, affl. du Rhin ; 3.200 hab.

DAY (John), dramaturge anglais, né à Cawston (Norfolk), en 1574, mort en 1640. Ses œuvres n'ont été identifiées qu'en 1881. Il fit ses études à l'université de Cambridge. Il collabora avec Dekker et avec Chettle ; il est, isolément, l'auteur de trois amusantes comédies : *l'Ile des Dupes* (1606), *Astuces judiciaires* (1608), et *l'Humour hors d'haleine* (1608). Son œuvre la plus originale est une sorte de masque qui semble composé d'une série d'églogues : *le Parlement des Abeilles* (1607). Il a également écrit un traité allégorique : *Peregrinatio scholastica*.

DAY (Thomas), philanthrope et littérateur anglais, né à Londres en 1748, mort en 1789. Il fut admis en 1775 au barreau de Londres, mais ne pratiqua point. Disciple convaincu et excentrique de J.-J. Rousseau, il éleva deux petites orphelines selon les principes exposés dans l'*Emile*, afin que l'une devînt sa femme : toutes deux refusèrent de l'épouser. Il expérimenta des projets de réformes sociales dans ses propriétés agricoles de l'Essex et du Surrey.

De ses onze ouvrages, deux seulement ont survécu : *le Nègre expirant* (1773), poème antiesclavagiste, écrit en collaboration avec James Bicknell, et l'*Histoire de Sandford et Merton* (3 vol. ; 1783-1789), roman pédagogique et rousseauiste, qui semblable à son auteur, est « parfois ridicule, mais toujours excellent ».

DAY (Jeremiah), mathématicien américain, né à New-Preston en 1773, mort à New-Haven en 1867. Il professa les mathématiques et la physique au collège de Yale. On a de lui, outre certains ouvrages scientifiques, des *Recherches sur le pouvoir autonome de la volonté* (1838).

DAYA n. f. Nom donné aux dépressions où s'amassent, dans le Sahara algérien, temporairement, les eaux venues des hauteurs voisines. (Une abondante végétation de bétoums et de jujubiers les entoure.)

DAYAKS, DAYAS ou **DYAKS,** tribus de Bornéo qui ont été refoulées à l'intérieur de l'île par les Malais. Par leur taille supérieure à la moyenne, leur peau d'un blanc jaunâtre, leurs traits réguliers, leurs yeux horizontaux et leur nez saillant, ils représentent le type indonésien assez pur. Ils se livrent à la chasse, à la pêche et à l'agriculture, et étaient naguère anthropophages. Ce sont de grands chasseurs de têtes humaines. Plus un homme a de crânes suspendus devant sa case, plus il est considéré. Au centre de chaque village se trouve une vaste case servant de lieu de réunion et de logement pour les étrangers, qui est abondamment pourvue de trophées.

Les Dayaks ont de grandes aptitudes pour la gravure, la sculpture et la musique. Ils travaillent le fer, l'or, le laiton ; ils fabriquent des lances, des poignards et des boucliers qu'ils décorent avec soin. La polygamie est en usage chez eux, et, si quelques-uns ont embrassé l'islamisme, la plupart sont idolâtres.

Jeune guerrier dayak.

DAYÂNANDA SARASVATÎ, un des principaux promoteurs du déisme hindou contemporain. Il fonda la secte déiste appelée Arya-Samâadj. Il mourut à Ahmetdâbâd (1883).

DAYAS (PAYS DES), partie du nord du Sahara algérien, qui doit son nom à ses nombreuses cuvettes d'eau douce temporaires ou *dayas* et qui est située au sud de l'oued Messad et de l'oued Djedi.

DAYKA (Gabriel), poète hongrois, né en 1768, mort en 1796. Ses poésies, classiques de facture et d'inspiration, ont été publiées par Kzinczy (1813), puis par Toldy (1833).

DAYNES-GRASSOT (Brigitte-Corinne), actrice française, née à Lyon en 1832, morte à Gan (près de Pau) en 1926. Elle débuta à l'âge de huit ans au Gymnase enfantin, dans *le Chat botté*, puis tint longtemps en province l'emploi des soubrettes et des Déjazet. Appelée à Paris vers 1882, elle prit dès lors l'emploi des duègnes comiques, où elle fit preuve d'une verve irrésistible, notamment dans *la Flamboyante, les Surprises du divorce*, etc. Elle excella aussi dans des rôles émouvants de mère (*la Course du Flambeau, la Robe rouge*). Sa dernière création fut *la Belle Aventure* (1913).

DAYOT (*Armand*-Pierre-Marie), critique d'art français, né à Paimpol (Côtes-du-Nord) en 1857. On lui doit de nombreux « salons », et des ouvrages d'art intéressants : *les Maîtres de la caricature française* (1888) ; *Raffet et son œuvre* (1892) ; *Charlet et son œuvre* (1893) ; *les Trois Vernet* (1898) ; *Napoléon raconté par l'image* (1894) ; *la Peinture française au XVIIIe siècle* (1899) ; *l'Image de la femme dans l'art.* Dayot s'est consacré aussi à l'enseignement de l'histoire par l'image : c'est à ses recherches qu'on doit la suite de ces albums intéressants sur *la Révolution* (1896), *le Premier Empire, la Restauration, les Journées révolutionnaires (1830-1848) ; le Second Empire, l'Invasion, le Siège* et *la Commune ; De la Régence à la Révolution* (*la Vie française au XVIIIe siècle*) ; etc., où des milliers d'estampes sont chronologiquement classées et commentées avec soin. Il a aussi publié deux volumes de récits et de contes : *l'Aventure de Briscart* (1888) ; *Le long des routes* (1897), et un recueil de notes et de souvenirs de voyages sur *l'Espagne, le Portugal et l'Italie.* Il a fondé la revue *l'Art et les Artistes.*

DAYTON, ville des Etats-Unis (Ohio), au confluent du Mad River et du Great Miami, affluent de l'Ohio ; 152.560 hab. Ch.-lieu du comté de Montgomery. Ville industrielle et commerciale, unie au lac Erié par le canal du Miami. Nombreux édifices publics, hôtel de ville en marbre copié sur le Parthénon.

DAZA (Hilarion GROSOLÉ), homme d'Etat bolivien, né à Sucre en 1840, mort à Uyuni (Bolivie) en 1894. Entré tout jeune dans l'armée libérale, il prit part à toutes les luttes intestines qui, de 1860 à 1870, agitèrent la Bolivie. Il aida à renverser le président Melgarejo en 1871 et le dictateur Morales le nomma général et ministre de la guerre. Puis, en 1876, il s'empara du pouvoir, qu'il conserva pendant plusieurs années. En 1879, il déclara la guerre au Chili, mais les Boliviens ayant été battus, Daza s'enfuit à l'étranger. Réfugié en Europe, il habita longtemps Paris, puis se fixa à Puno, au Pérou. Il était allé près du petit village d'Uyuni, d'où il cherchait à raviver le zèle de ses partisans, quand la justice bolivienne lança contre lui un mandat d'arrêt. Il fut pris et tué d'une balle tirée par derrière.

DAZINCOURT ou **D'AZINCOURT** (Joseph-Jean-Baptiste ALBOUIS, dit), comédien français, né à Marseille en 1747, mort en 1809. Il débuta à la Comédie-Française, en 1776, dans le rôle de Crispin des *Folies amoureuses*, fut reçu sociétaire en 1778, et créa Figaro dans le *Mariage de Figaro* (1784). Marie-Antoinette voulut recevoir de lui des leçons de déclamation. Emprisonné sous la Terreur, il prit part, en 1799, à la réorganisation de la Comédie-Française, et fut nommé, par Napoléon Ier, directeur des spectacles de la cour. (Les *Mémoires de Dazincourt*, publiés en 1810, ne sont pas de lui.)

DBOUMAPA, nom tibétain de l'école Mâdhyamika, forme bouddhique de la philosophie Védânta et branche du système Mahâyâna, introduite au Tibet sous le règne du roi Khri-srong-Ldé-Bean (748-786) par les pandits indiens Çânta Rakchita et Padma Sambhava, et définitivement établie après la victoire du moine Kamala, leur disciple, sur le missionnaire chinois Hwa-chang qui prêchait les doctrines mystiques de l'école Yogâchârya. Supplantée dans la faveur populaire, à partir de 1041, par la doctrine tantrique et polydémoniste dite Kâla-chakra (« Cercle du temps »), elle ne s'est en partie conservée que dans la secte Ou-rgyan-pa, fondée, dit-on, par Padma Sambhava lui-même.

DBU-MED [*ou-med*] n. m. Ecriture cursive des Tibétains, dont l'aspect ne rappelle en rien le tibétain typographique.

— ENCYCL. Le *dbu-med* ne s'emploie que pour les besoins de la vie courante, ne s'imprime pas, et son étude est négligée en Europe. On lui donne le nom de *dbu-med* « sans tête » parce que ses caractères, liés entre eux, et présentant des raccourcis, manquent de la barre horizontale supérieure qui caractérise ceux de l'alphabet officiel appelé *dbu-tchan.*

DBU-TCHAN [*out-chan*]. Alphabet lapidaire et typographique du Tibet, imité des caractères indiens dits *devanâgari*, et dont la tradition attribue l'invention (vers 630 de notre ère) à Thonmi Sambhota, ministre du roi Srong-btsan Sgam-po, qui fit deux fois le voyage de l'Inde dans le but de doter son pays d'un système d'écriture approprié au génie de sa langue et propre à la transcription des vocables religieux sanskrits.

ALPHABET DBU-TCHAN

ou encore dans le corps des mots :

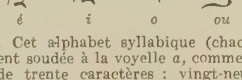

— ENCYCL. Cet alphabet syllabique (chaque consonne est normalement soudée à la voyelle *a*, comme en sanskrit) se compose de trente caractères : vingt-neuf consonnes et une voyelle, *a*, que l'on modifie au moyen d'un signe supérieur ou inférieur, de façon à représenter les sons *é, i, o, u* (ou) ; les mêmes signes adaptés aux consonnes en modifient le son de la même manière. Le nom de *dbu-tchan* (*caractère à tête*) lui a été donné parce que la ligne horizontale qui unit les caractères dévanâgari a été transformée en une sorte de *tête de clou* surmontant le caractère tibétain et le faisant ressembler un peu aux cunéiformes de la Chaldée et de l'Assyrie. Le même alphabet s'emploie pour écrire les manuscrits religieux, philosophiques et historiques, et les documents officiels.

D. C. Mus. Abréviation des mots DA CAPO.

DE prép. (lat. *de* [*dé*], du haut de, venant de, etc. — *De* se contracte avec *le* en *du*, avec *les* en *des*, s'élide en *d'* devant une voyelle ou un *h* muet.) La préposition *de* s'employait fréquemment au XVIIe siècle pour les autres prépositions : Pour *à* : *Sans cette participation* DES *bénéfices.* (Bossuet.) ; Pour AVEC : *Courant* D'*une telle fureur.* (Bossuet.) ; Pour PAR : *Importuné* D'*un ami pauvre.* (La Bruyère.) ; Pour DEPUIS : *Je ne connais la cour que* D'*un jour.* (Racine.) ; Pour *à* CAUSE DE : D*u même fond d'orgueil dont on s'élève fièrement au-dessus des autres.* (La Bruyère.) ; Pour AU SUJET DE : *On sème de sa mort d'incroyables discours.* (Racine.) ; Pour SUR : *S'appuyer* DE *petits princes.* (La Fontaine.) — Elle s'employait aussi plus librement qu'aujourd'hui avec un sens comparatif (à la place de *que*), ou un sens explétif, ou encore après certains verbes que nous construisons sans préposition (*espérer de*) ou que nous construisons avec *à* (*forcer de, consentir de*).

Aujourd'hui *de* marque encore les relations les plus nombreuses entre les personnes ou les choses et a les significations les plus diverses, voire les plus confuses et les plus opposées. En tout cas, il ne faut pas oublier que le sens primitif est : le point de départ.

RAPPORT DE POINT DE DÉPART. — *De* marque le point de départ : *L'an mille* DE *l'Incarnation* (A compter de...). *Cela date* D'*un an. Un ami* DE *toujours. Venir* DE *Londres. Sortir* DE *prison. Parler* DE *près*, DE *loin.* D'*après cela*, D'*après lui.* DE *ma vie, je n'ai fumé. Près* DE *l'église, loin* DE *l'école.* DE *puissance à puissance.* DE *plus en plus. Le prendre* DE *haut avec quelqu'un. Faire une chose* DE *soi-même. Apprécier quelqu'un* D'*après sa fortune.* D'*après le décret, la loi...* DU *moment où.* DE *tel jour à tel jour.* DE *Paris à Lyon. Libre* DU *matin au soir. Il vient* DE *sortir.* DE *soldat devenu laboureur.* DE *la colère à la rage.* DU *haut en bas.* || La séparation, la distance, la différence : *Vous ne pouvez m'écouter que* D'*une* (d'ici à) *heure entière.* (La Bruyère.) *Effacer* DE *sa mémoire. Rayer cela* DE *ses papiers. Arracher l'épée* DES *mains. Détourner quelqu'un* DE *son devoir. Etre loin* DE *ses parents. Il est à deux doigts* DE *sa perte. L'emporter* DE *peu. Il y a une réelle différence* DE *l'un à l'autre.* || L'origine, la provenance, l'extraction : *Originaire* DE *Normandie. Denys* D'*Halicarnasse. Henri* DE *Guise. Recevoir une lettre* DE *quelqu'un. Ne pas croire quelque chose* DE *quelqu'un. Le cri* DU *cœur. Le malaise* D'*indigestion. Le vent* DU *Nord. Le tirage* DE *la loterie. Un souvenir* D'*enfance. Les fumées* DE *l'encens. Les tourments* DE *la jalousie. Le sentiment* DE *l'honneur. Une impression* D'*horreur. La crise* DE *la puberté. Légiste* DE *culture et* D'*esprit.* (Michelet.) *Les légumes* DU *marché. L'eau* DU *puits. Le charbon* DE *terre. Camarades* DE *régiment*, DE *collège.*

RAPPORT D'ACTION. — *De* marque le temps et le lieu : *Travailler* DE *jour*, DE *nuit. Le déjeuner* DU *matin. Les hommes* D'*aujourd'hui. Le marché* DES *Batignolles. La fête* DE *Saint-Cloud. Les grandes eaux* DE *Versailles.* || La cause, l'auteur, l'agent : *Les vols* DE *l'aviateur. La crainte* DES *ennemis* (qu'ils inspirent). *Les protestations* DES *contribuables. Le bruit* DES *autos. Aimé* DE *tous. Le crime* DE *Sylvestre Bonnard. Les ouvrages* DE *Cicéron. Les tragédies* DE *Corneille. L'Iliade* D'*Homère.* || La cause, le motif, la raison : *Accablé* DE *chagrin. Mourir* DE *faim. Fier* DE *ses succès. Accusé* DE *trahison. Se repentir* D'*avoir trop parlé. Cris* DE *joie. Souffrir* DE *la goutte. La récompense* DES *efforts.* || La direction, le sens ; l'objet, le but, la destination : *Il s'approche* DE *la ville. Venez* DE *ce côté. Il souhaite* DE *partir pour l'Amérique. Je te plains* DE *tomber dans ses mains redoutables.* (Racine.) *Avide* DE *gloire. Soucieux* DE *plaire. Altéré* DE *sang. L'amour* DE *la patrie*, DE *ses enfants. L'amour* DU *beau. Le mépris* DE *la mort. Le plaisir* DE *pardonner. Ami* DE *liberté. Essais* DE *marche. La crainte* DE *tomber. Cesser* DE *jouer. Une salle* DE *spectacle. Robe* DE *bal. Maison* DE *jeu. L'hôtel* DES *postes. Cabinet* DE *travail. L'Ecole* DES *maris. Plan* DE *bataille. Institution* DE *crédit. Agent* DE *change. Femme* DE *ménage. Chambre* DE *commerce. Les facultés* DES *lettres*, DES *sciences. Les soins* DE (envers) *son amante.* (Racine.) *Dis-lui que* DE (envers) *son fils l'amour est assez fort* (Racine.) *La foi* DE (envers) *la Providence.* (Bossuet.) *La charité* DE (envers) *nos frères.* (Bossuet.) || L'objet, la matière, ce sur quoi porte l'action : *La mort* D'*un parent. La chute* DU *ministère. L'assassinat* DU *notaire. La démolition* DE *la maison. La ruine* DU *banquier. Connaître* D'*une affaire. Parler* D'*une question. Parler* DE *quelqu'un. Se jouer* DE *quelqu'un. On a trop écrit* DE *l'autruche et pas assez* DU *tangou.* (Buffon.) *Répondre* DE *quelqu'un. La clef* DE *l'énigme. Foin* DE *moi. La peste soit* DU *maraud. S'acquitter* DE *ses dettes. Plus* DE *joie. Trop* DE *liberté. La perte* D'*un ami. Le défaut* D'*argent. Le manque* D'*intelligence. Informer quelqu'un* DE *son arrivée. Il y va* DE *ma vie.* || L'effet, l'aboutissement, la conséquence : *La lecture est* D'*une grande fatigue pour les malades. En grand danger* D'*échouer. La façon* D'*envisager les choses.* || L'instrument, le moyen, la manière : *Frapper* D'*un bâton, de la main. Montrer* DU *doigt. Signe* DE *tête. Coup* DE *pied. Son* DE *cloche. Calcul* DE *tête.* DE *son tempérament il eût encor vécu.* (La Fontaine.) *User* DE *ruse. Agir* DE *force. Aller* D'*un bon pas. Traiter quelqu'un* DE *belle façon. Jouer* DE *bonheur. Regarder* DE *face*, DE *travers. Parler* D'*abondance. Régner* DE *fait. Ecrire* D'*une jolie plume.*

RAPPORT DE POSSESSION OU DE DÉPENDANCE. — *De* marque la possession, la propriété : *Le livre* DE *Pierre. Le magasin* DU *marchand. Les vertus* DU *peuple. La crainte* DES *ennemis* (qu'ils ressentent). *Les honneurs* DES *dieux. Les récompenses* DES *héros. Les opinions* DE *Jean. La force* DU *lion. Les armées* DE *la République. La clef* DE *l'armoire. Au clair* DE *la lune. L'éveil* DE *l'intelligence. La douleur* DES *parents. Les progrès* DE *l'élève. Les amis* DE *Pascal. Les ennemis* DE *Voltaire.* || La convenance, la conformité : *C'est le propre* DE... *C'est le fait* DE... *Ce n'est pas* D'*un honnête homme d'agir ainsi. Il est* DE *mon devoir de partir. Etre ou n'être pas* DE *l'avis de quelqu'un.* || L'appartenance, la dépendance : *Chef* D'*atelier, Chef* DE *rayon. Père* DE *famille. Maître* DE *pension. La fermeture* DES *portes.* || La parenté, l'alliance : *Le père* DE *Rodrigue. Le neveu* DE *Rameau.* || La dénomination : *Le titre* DE *marquis. La qualité* D'*ambassadeur. Le mois* D'*octobre.* || La qualité, la nature, l'espèce : *Accès* DE *fièvre*, DE *folie. Homme* DE *cœur. Acte* DE *courage. Vie* DE *sacrifice. Dévots* DE *cœur. Jeune homme* D'*un bon naturel. Ecrivain* DE *talent. Une villa* DE *prince. Homme* D'*esprit. Un temps* DE *chien. Feuillage* D'*un

beau vert. Etoffe D'*une rare solidité. Vieillard* DE *grand âge. Tazer quelqu'un* D'*hypocrisie. Bois* D'*acajou. Oiseau* DE *proie. Poisson* D'*eau douce.* || Le prix, la valeur : *Billet* DE *cinquante francs. Livre* DE *vingt francs.* || La matière : *Bouteille* DE *verre. Perron* DE *marbre. Figures* DE *bois. Plein* D'*eau. Je vis* DE *bonne soupe et non* DE *beau langage.* (Molière.) || La dimension, la mesure, le poids, la distance : *Enfant* DE *petite taille. Long* DE *six pieds. Lourd* DE *cinq kilos. Course* DE *vingt kilomètres.* || Le nombre : *Flotte* DE *vingt navires. Armée* DE *cent mille hommes.* || Le contenant ou le contenu : *Le vin* DU *tonneau. Le linge* DE *l'armoire. Panier* DE *figues. Verre* DE *bière. Bouteille* DE *vin.* || La localisation ou la partie : *Inflammation* D'*intestins. Mal* DE *dents. Maladie* DE *vessie. Fracture* DU *genou.*

De PARTITIF. — *De* marque le complément partitif : *Le bout* DU *nez. Un* DE *nos amis. Qui* DE *nous? Des trois les deux sont morts.* (Corneille.) DE *tous les orateurs Démosthène ne craignait que Phocion.* (Mably.) *Une armée* DE *barbares. La plupart* DES *écrivains. Manger* DE *bon pain,* DE *bons fruits,* DE *bonne viande. — Par extens.,* il est employé comme article partitif : *Manger* DU *pain,* DES *fruits. Il a* DE *la science.*

De EXPLÉTIF. — Par dégradation, d'article partitif *de* n'est plus devenu qu'un mot explétif : *Il est bon* DE *faire son devoir. On l'a traité* DE *lâche. La ville* DE *Bordeaux. Rien* DE *mauvais. Quoi* DE *neuf? Ce monseigneur* DU *lion-là. Quel chien* DE *métier! Un fripon* D'*enfant. Et flatteurs* D'*applaudir.* (La Fontaine.) [Ce dernier exemple illustre également ce qu'on appelle l'infinitif historique ou de narration, qui n'est qu'une conséquence de *de* explétif.] — *De* demeure explétif dans les expressions *qu'est-ce de, que de :* QU'EST-CE *toutefois* DE *ce grand appareil.* (Racine.) *Hélas! si l'on n'aimait pas.* QUE *serait-ce* DE *la vie.* (Molière.)

— Substantiv. : *Donner le* DE *à quelqu'un, Prendre le* DE, Donner, Prendre la particule.

— Loc. DIV. *De par,* Au nom, par l'ordre de : DE PAR *la Loi.* || *De plus,* En sus, en outre. || *De rien,* Sans relation, sans rapport : *Fille perdue, qui n'est plus* DE RIEN *pour sa famille.* — Expression familière par laquelle on répond à une personne qui s'excuse ou remercie : « *Pardon, madame.* — DE RIEN, *monsieur.* »

— GRAMM. *De* se répète généralement avant chaque complément partiel : *Une longue suite* DE *malheurs et* DE *souffrances.* Cependant, on peut ne l'exprimer qu'une fois, devant plusieurs adjectifs de nombre : *Faire un emprunt* DE *deux ou trois mille francs;* — et l'on ne doit l'exprimer qu'une fois quand plusieurs substantifs de suite ne servent à désigner qu'une seule chose : *La fable* DE *l'Alouette, ses Petits et le Maître d'un champ est un chef-d'œuvre,* — ou encore, quand les divers substantifs forment une sorte de locution : *Occupons-nous* DES *tenants et aboutissants.*

— Dans quel cas *le complément du nom, de l'adjectif, etc.,* se met-il au singulier ou au pluriel? Il se met au singulier quand il ne comporte que l'idée d'un seul objet, ou une idée de généralité, d'uniformité de l'ensemble : *Plein* D'*esprit,* DE *verve,* D'*érudition.* DES *prières* DE *femme. Des colères* D'*homme. Des crêtes* DE *coq. Du sucre* DE *pomme. Sirop* DE *groseille. Un souper* DE *roi. Un parfum* DE *violette. Tant* DE *bonté m'étonne.* Il se met au pluriel quand il comporte l'idée de plusieurs objets ou quand on considère la quantité, la variété, la diversité du détail : *Plein* DE *qualités,* DE *défauts. Un dîner* D'*anciens élèves. Une assiette* DE *crevettes. Un bouquet* DE *roses. Coulis* D'*écrevisses. Seigneur, tant* DE *bontés ont lieu de me confondre.* (Racine.) — On voit donc qu'on peut écrire, *selon les cas : Des manteaux* DE *femme ou* DE *femmes; des murs* DE *brique ou* DE *briques. Plein* DE *bruit ou* DE *bruits.*

Préfixe. — *De,* préfixe, devient le plus souvent *dé.* Il représente ou le *de* [*dé*] latin, exprimant alors soit un mouvement de haut en bas (par ex. *descendre, décliner, déchoir*), soit le renforcement ou le commencement de l'action (*définir, débiner, démonter, démarcation*), soit l'origine (*descendre,* au sens fig.) ; ou le *dis* latin (devenu d'abord *dés*) et marque dans ce cas l'éloignement, la séparation, la négation (par ex. : *désaccord, débaucher, dégénérer, décréditer, discussion*). [C'est le *de* privatif.]

Particule. — La particule *de, du, de la, des* précédant le nom n'est qu'un élément de celui-ci. Elle n'est pas signe de noblesse. Dans l'ancien droit, elle n'a jamais été considérée comme une qualification nobiliaire : à la vérité, sous l'ancien régime, la presque totalité des nobles, se faisant désigner par des noms de fiefs, portaient la particule ; mais d'innombrables bourgeois en portaient aussi, ayant adjoint des noms de terre à leurs noms patronymiques ; cela servait d'ailleurs souvent à distinguer les uns des autres les membres d'une même famille.

Il n'est pas douteux cependant que, l'opinion commune attachant à la particule une signification nobiliaire, son usurpation pourrait être poursuivie en vertu de l'art. 259 C. pén., qui punit l'usurpation d'une distinction honorifique.

— *De* devant les noms flamands n'est pas une particule nobiliaire : c'est la traduction de l'article *le.* Ex. *De Costers; De Brauwere; De Decker.*

De l'Angélus de l'aube à l'Angélus du soir, recueil de vers de Francis Jammes (1898). Le poète avec un mélange curieux de piété, de douceur et d'ironie chante les humbles, les déshérités, les malheureux, toutes sortes de créatures un peu ridicules, infiniment attendrissantes, et tout à fait résignées. Cette poésie est d'un rythme subtil, d'un charme séduisant.

DÉ n. m. (du lat. *datum,* ce qui est donné par le sort). Jeux. Petit cube d'os, d'ivoire, etc., portant des points sur chacune de ses six faces, depuis un jusqu'à six. || Pièce rectangulaire, marquée sur l'une de ses faces de deux séries de points, qui sert à jouer aux dominos. || *Dé pipé* ou *chargé,* Dé qui porte un supplément de poids près d'une de ses faces, de façon à tomber plus souvent sur cette face ; — et *au fig.* Fraude, tromperie : *Les hommes jouent tous et toujours avec des* DÉS PIPÉS. (Diderot.) || *Coup de dé* ou *de dés,* Nombre de points amenés en jetant les dés : *Quel beau* COUP DE DÉS! ; — et *au fig.* Coup de hasard : *Tout est* COUP DE DÉ *en ce monde.* (Voltaire.) || *Avoir, Tenir le dé,* Avoir à jouer le coup qui va suivre ; — et *au fig.* Diriger la conversation : *Car madame à jaser,* TIENT LE DÉ *tout le jour.* (Molière.) || *Quitter les dés,* Abandonner le cornet à dés pour le porter à un autre joueur. — *Rompre les dés,* Les arrêter quand ils sortent du cornet et qu'ils sont encore en mouvement, pour annuler le coup ; — et *au fig.* Brouiller, empêcher ce qu'un autre veut faire. — *Flatter le dé,* Le lancer doucement, avec précaution, comme pour amener, par adresse, des coups dus d'ordinaire au hasard ; — et *au fig.* Déguiser sa pensée, l'adoucir en ménageant ses termes. || *Avancer un dé,* Jouer un dé ou domino. — *Couvrir un dé,* Poser un dé ou domino qui réduit l'adversaire à bouder, au moins sur ce côté. — *Ouvrir un dé,* Poser un dé ou domino qui permette au partenaire ou à l'adversaire de jouer. — Fam. *Dé culotté,* Domino qui est le seul de son espèce dans la main d'un joueur.

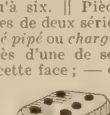
Dé à jouer.

— LOC. DIV. *A vous le dé.* A vous de lancer les dés ; — et *au fig.* A vous de parler, d'agir. — Signifie aussi, avec sens défavorable, C'est à vous que ceci s'adresse, A votre tour : A VOUS LE DÉ, *monsieur.* (Molière.) || *Faire quitter le dé à quelqu'un,* Obliger le joueur qui tient le cornet à le céder à un autre ; — et *au fig.* Obliger quelqu'un à lâcher pied. || *Jeter quelque chose à trois dés,* N'y attacher aucune importance. (VX.) || *Le dé en est jeté. Le dé est lancé,* Même sens que : *le sort en est jeté,* qui se dit plus ordinairement. (V. SORT.) || *C'est un coup de dés* ou *de dé,* C'est une affaire où le hasard aura le rôle principal.

— *Par extens.* Jeu : *Beaucoup de gens ne vivent que des* DÉS.

— Archit. Pierre de forme cubique faisant partie d'un piédestal, ou servant à tout autre usage.

A. Dé (archit.).

— Art milit. Mandrin de fer pour vérifier les calibres. || Pièces de boucleries dans le harnachement. || Garniture métallique au bas de la hampe du drapeau.

— Chem. de f. Pierre de taille cubique, sur laquelle on fixait jadis, au moyen de chevilles de fer scellées dans la pierre, dans les premières voies de chemin de fer, les coussinets supportant les rails.

— Céram. Petite cale isolante empêchant les faïences de coller entre elles pendant la cuisson.

— Mar. *Dé de poulie, Dé de réa,* Garnitures logées dans les joues de la poulie ou dans le trou du réa pour supporter l'axe et empêcher l'usure. || Cylindre de bois dur encastré entre deux pièces de charpente, pour les empêcher de glisser. || *Dé de voilier,* Plaque de fer dont est garnie la paumelle du voilier et sur laquelle on applique l'aiguille pour faire effort.

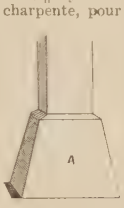

A. Dé (constr.).

— Pyrotechn. *Dé de fer,* Morceau de fer carré dont on se sert pour remplir les cartouches.

— Techn. Chacun des compartiments dont l'ensemble forme un panneau de vitrail. || Nom donné à des tampons de bois servant à boucher les trous des nœuds du bois debout. || Morceau de bronze ou de métal dit *antifriction,* rapporté dans une pièce servant de support au tourillon d'un arbre. || Plaque métallique percée de trous qui reçoivent les pièces d'orfèvrerie à restreindre. || Pierre supportant la partie inférieure d'un poteau pour qu'il ne touche pas la terre.

— ALLUS. LITTÉR. **Les dés du juge de Rabelais,** Le juge Bridoie, qui a passé sa vie à appointer des procès, à la grande satisfaction des plaideurs, se voit, sur la fin de sa carrière, appelé à donner les motifs d'un arrêt contre lequel on s'est inscrit. Bridoie qui a, dans ce cas comme dans tous les autres, appliqué la méthode dont il s'est toujours si bien trouvé, n'y comprend rien ; cependant, confesse-t-il, peut-être *se sera-t-il trompé de dés.* A ce mot, on se récrie : « Des dés! Qu'est-ce à dire?... expliquez-vous. » Il s'explique. Il y a des gros et des petits dés, selon l'importance des procès ; or il n'y a pas de plus sûr moyen de juger sainement les causes que de les tirer aux dés. Il pense que tous ses confrères, et ceux-là mêmes qui lui demandent compte de sa conduite, n'en usent pas autrement. Que si, cette fois, il y a eu erreur, cela ne prouve pas contre la méthode, au fond ; c'est une simple méprise dans la forme, une malheureuse confusion de dés, que l'on doit pardonner à son grand âge.

(Les dés de Bridoie sont, on le conçoit, l'objet de nombreuses allusions.)

— ENCYCL. Archéol. Les *dés* à jouer étaient connus des Assyriens, des Egyptiens, de l'Inde. Les Grecs, qui en attribuaient l'invention à Palamède, y jouaient avec passion, notamment dans les tripots d'Athènes. Les Romains y étaient aussi adonnés et l'empereur Claude écrivit un traité du jeu. Les dés servaient aussi à la divination (*cléromancie*). Les *tesseræ* d'Herculanum étaient semblables à nos dés. Ceux du moyen âge, de bois dur, d'os ou d'ivoire, étaient fabriqués par des *déciers.* Le jeu faisait fureur même parmi les étudiants. Saint Louis dut l'interdire sans pouvoir en arrêter la vogue. Les Flamands en étaient les grands pourvoyeurs, même au XVIIe siècle.

DÉ n. m. (anc. franç. *deel;* lat. *digitale* de *digitus,* doigt). Petit cône tronqué, généralement fermé à l'une de ses extrémités, que les femmes mettent au doigt (majeur) pour coudre. (Les dés, dont la surface est travaillée de petites fossettes, se font en métal, en os, en galalithe, en argent, etc. — Le *dé des tailleurs* est ouvert à ses deux extrémités et ne protège pas le bout du doigt. — Le *dé des aveugles* est garni d'une petite aspérité permettant l'enfilage des aiguilles.)

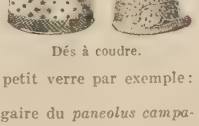
Dés à coudre.

— *Fam.* On dit quelquefois d'un objet très petit, d'un très petit verre par exemple : *C'est un* DÉ À COUDRE.

— Bot. *Dé à coudre,* Nom vulgaire du *paneolus campanulatus.*

— ENCYCL. Archéol. Le *dé à coudre* était connu des anciens. On a trouvé des dés romains de métal et d'ivoire. On en faisait au XIIe siècle en laiton. On distingua, du moyen âge au XVIIIe siècle, des dés ordinaires, les *déaux,* plus forts, à bout découvert, pour les tapissiers, cordonniers, etc. Du XIVe au XVIe siècle les dés étaient ornés d'armoiries, rinceaux, etc. On en faisait en métal précieux, parfois au XVIe siècle ornés de pierreries ; le centre de fabrication de ces dés d'orfèvrerie était Blois au XVIIe et au XVIIIe siècle. Au XVIIIe siècle on fit des dés de porcelaine.

de auditu mots lat. signif. *par ouï-dire : Ne savoir une chose que* DE AUDITU.

DEAD-HEAT [*dèd-hit'*] n. m. (de l'angl. *dead,* morte, et *heat,* épreuve). Turf. Epreuve dans laquelle des chevaux arrivent tête à tête au poteau ; *par extens. :* DEAD-HEAT *pour la seconde ou la troisième place.*

DEADWOOD, ville des Etats-Unis (Dakota du Sud), dans les Black Hills ; 3.000 hab. environ. Gisements aurifères aux alentours.

DEAGEANT DE SAINT-MARTIN (Guichard), homme politique français, né à Saint-Marcellin en Dauphiné, mort en 1639. Premier commis des finances, puis sous de Luynes secrétaire d'Etat, il fut disgracié sous Richelieu, et fit cinq ans de séjour à la Bastille. Envoyé à Grenoble il mourut premier président de la chambre des comptes du Dauphiné. Ses *Mémoires* ont été publiés à Grenoble, en 1668, par son petit-fils.

DÉAK (François), homme d'Etat hongrois, né à Sojtôr (comitat de Zala) en 1803, mort à Budapest en 1876. Issu d'une ancienne famille noble, il fut élu député en 1832, fit partie de diverses législatures, et prit le portefeuille de la justice dans le premier cabinet magyar constitutionnel, sous la présidence du comte Louis Batthyanyi, en 1848. Le triomphe de Louis Kossuth et du parti de l'indépendance lui fit quitter la scène politique. Elu député de Pest en 1860, Déak proposa à la couronne un arrangement plus en conformité avec la charte hongroise ; ses propositions furent rejetées, et la Diète hongroise dissoute. En 1865, Déak publia dans le *Pesti Naplo* son fameux article dit « de Pâques », point de départ du compromis austro-hongrois. Il sut, en effet, imposer ses idées à la Diète hongroise, et devint ainsi le principal artisan de la Constitution dualiste de 1867. Bien qu'il refusât de former le premier cabinet de la nouvelle ère, dont la présidence fut confiée à Jules Andrassy, il resta la personnalité parlementaire la plus influente de son pays. La nation hongroise lui fit, à Budapest, des funérailles royales.

F. Déak.

DÉAKISTE [*kisst'*] n. m. Partisan de Déak.

— ENCYCL. Les *déakistes* constituèrent un parti qui s'était groupé autour de François Déak, en 1861, et créa avec lui le dualisme austro-hongrois. En février 1875, ce parti fusionna avec le centre-gauche et prit le nom de « parti libéral ». Il resta au pouvoir jusqu'aux élections de janvier 1905.

DEAL, ville et port de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur la mer du Nord ; 13.000 hab. Station balnéaire. C'est un des « Cinq Ports », situé au centre de la rade des Downs, et protégé par les Goodwin Sands. Il est dominé par son château construit par Henri VIII (en 1539).

DÉAL, AUX n. m. Archéol. V. DÉ (à coudre), à la partie *encycl.*

DÉALBATION [*si-on*] n. f. (du lat. *dealbatum,* supin de *dealbare,* blanchir). Passage à la couleur blanche.

DÉAMBULATION [*an-bu-la-si-on*] n. f. (rad. *déambuler*). Marche lente et interrompue.

DÉAMBULATOIRE [*an-bu*] adj. Incertain ; errant çà et là. || Qui a rapport à la marche, à la promenade : *Les fatigues de ces nuits* DÉAMBULATOIRES. (Th. Gautier.)

— N. m. Bas côté qui tourne autour de l'abside d'une église : *L'ampleur et la beauté de certains* DÉAMBULATOIRES *des cathédrales gothiques françaises* (Amiens, Bourges, etc.) *sont justement célèbres.*

DÉAMBULER [*an-bu-lé*] v. intr. (lat. *deambulare*). Se promener, marcher.

DE AMICIS (Edmondo), écrivain italien, né à Oneglia en 1846, mort à Bordighera en 1908. D'abord officier, il abandonna vite la carrière militaire pour se consacrer à la littérature, où il acquit une popularité considérable. Ecrivain de second ordre, il exposa, avec un certain sentimentalisme, des idées honnêtes et généreuses ; sa forme est alerte, aisée, souple, mais il est peu artiste. Le nombre de ses ouvrages, traitant toutes sortes de sujets, souvenirs personnels, impressions de voyage, questions sociales ou littéraires, est considérable : *Vie militaire* (1868) ; *Souvenirs de 1870-71* (1872) ; *Espagne* (1872) ; *Hollande* (1874) ; *Maroc* (1876) ; *Constantinople* (1878-79) ; *les Amis* (1883) ; *Aux portes d'Italie* (1884) ; *Cuore* (1886), journal d'un écolier, un des plus grands succès de librairie, traduit en vingt-cinq langues ; — la traduction française est intitulée : *Grand cœur ;* — *Sur l'océan* (1889), où il étudia l'émigration italienne ; *le Roman d'un maître* (1890) ; *la Voiture de tout le monde* (1899) ; *Souvenirs d'enfance et d'école* (1901) ; *Luttes civiles* (1901) ; *le Beau Langage* (1905), sur la langue italienne ; *Pages joyeuses* (1906) ; etc.

De Amicis.

DEAMICIS (Anne), cantatrice italienne, née à Naples vers 1740. Elle se fit une grande renommée dans le genre bouffe, puis dans le genre dramatique. Chrétien Bach écrivit expressément un rôle pour elle. L'historien musical anglais Burney rapporte que cette cantatrice fut la première qui exécuta les gammes en *staccato* dans un mouvement rapide, jusqu'au contre-*mi* aigu.

DEANI (Marc-Antoine), connu sous le nom de **Père Pacifique,** franciscain italien, né à Brescia en 1775, mort en 1824. Il acquit une grande réputation comme prédicateur.

DEARBORN (Henry), général américain, né à Hampton (New-Hampshire) en 1751, mort à Roxbury en 1829. Médecin, il s'engagea dès le début de la guerre de l'Indépendance, participa à l'expédition d'Arnold sur Québec et au siège de Yorktown (1781). Il fut ministre de la guerre de Jefferson. En 1813, lors de la guerre contre l'Angleterre, il prit York (Haut-Canada), et le fort George. Il fut ministre des Etats-Unis en Portugal (1822-1824).

DEARHAM, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Cumberland) ; 2.075 hab.

DEARING (James), général sudiste, né en 1842, mort en 1865. Brigadier général en 1864, il se distingua en Virginie, contre Grant. Il battit la cavalerie fédérale à Deam, et dirigea le mouvement audacieux du général Wade Hampton contre les lignes fédérales (13 sept.). Il fut mortellement blessé à la retraite de Pétersbourg.

DEARLY (Rolland Lucien-Max, dit **Max**), acteur comique français, né à Paris en 1874. Il débuta au Havre (1891), se fit d'abord connaître au music-hall, puis remporta de grands succès sur la scène des Variétés, où, dans les pièces de de Flers et Caillavet, notamment, il fit applaudir son originale et cocasse fantaisie.

DÉAURATION [*ô-ra-si-on*] n. f. Action, art de dorer : *La* DÉAURATION *des métaux.* (On dit plutôt DORURE.)

DEAUVILLE, comm. du Calvados, arrond. et à 26 kil. de Lisieux, sur l'estuaire de la Touques ; 4.210 hab. Ch. de f. Etat. Bains de mer ; plage de sable, créée par le duc de Morny et devenue très mondaine ; hippodrome.

DÉAZOTISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *azote*). Priver d'azote. (Peu us.)

DÉBA ou **DÉPA** n. m. Titre tibétain, qui correspond à celui de chef de village.

— Encycl. Les *débas* sont habituellement des laïques : leur nomination appartient au dalaï-lama et à ses quatre ministres.

DEBAB n. m. Trypanosomiase du chameau, observée en Egypte, en Algérie, et qui est encore appelée *tahaga.*

DÉBÂCHAGE n. m. Action de débâcher : *Le* DÉBÂCHAGE *d'une voiture.*

DÉBÂCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bâche*). Oter la bâche de : DÉBÂCHER *une voiture.*

DÉBÂCLAGE n. m. ou **DÉBÂCLE** n. f. (rad. *débâcler*). Mar. Démarrage rapide des navires à poste dans un port ou dans un bassin ; action de débâcler : *Le* DÉBÂCLAGE *d'un port, d'une rivière.*

DÉBÂCLE n. f. (subst. verb. de *débâcler*). Rupture des glaces, entraînées alors irrésistiblement par le courant.

— *Fig. et fam.* Rupture, désordre, destruction : *La retraite de Russie amena la* DÉBÂCLE *de l'Empire.*

— Jeux. Au jeu du *nigaud,* lorsqu'un joueur se débarrasse d'une grosse suite de cartes, il réussit la *débâcle.*

— Mar. Syn. de DÉBÂCLAGE.

— Encycl. Géol. La *débâcle* est la dissociation et le charriage des glaces résultant des *embâcles* de cours d'eau. Le premier résultat du dégel, en provoquant la fonte des glaces, est d'amener la débâcle, puis l'augmentation rapide du débit du cours d'eau ou crue. La débâcle permet un transport de matériaux importants. Ainsi on a trouvé dans les alluvions anciennes de la Seine, à Paris même, un morceau de filon de quartz pesant $1^{k}11,500$, enfoui à une profondeur de $4^{m},50$ dans les graviers. Le rôle géologique des glaces hivernales explique la présence des gros blocs que le courant liquide est incapable de déplacer.

Débâcle (La), roman, par Emile Zola (1892). Dix-neuvième et avant-dernier volume de la série des *Rougon-Macquart.* L'action se déroule pendant la guerre de 1870-71 et la Commune. De dramatiques épisodes (défense de Bazeilles, journée de Sedan, camp de la Misère, etc.) soutiennent l'intérêt d'une action qui oppose, sous la figure symbolique des deux héros, Maurice et Jean, la France du second Empire, lasse et corrompue, et la France de l'avenir, saine et vivace.

DÉBÂCLEMENT [*man*] n. m. Mouvement de débâcle. (Inus.) || Le moment de la débâcle des glaces.

— Mar. Opération par laquelle on débâcle un port.

DÉBÂCLER [*klé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bâcler*). Débarrasser des bateaux vides (en parlant d'un port) : DÉBÂCLER *un grand port.* || Faire sortir du port (en parlant des bateaux vides) : DÉBÂCLER *des navires.*

— *Fam.* Ouvrir ce qui était bâclé : DÉBÂCLER *une porte.*

— *Par extens.* Déménager les marchandises exposées à une foire.

— *Intransitiv.* Se dit d'une rivière dont la glace rompue est emportée par le courant : *Rivière qui* DÉBÂCLE.

— *Fam.* Subir une débâcle, une déroute.

— ***Se débâcler,*** v. pr. — Au sens passif : *Port qui* SE DÉBÂCLE.

DÉBÂCLEUR n. m. Préposé au débâclage d'un port.

DEBACQ (Charles-Alexandre), peintre français, né et mort à Paris (1804-1852), élève du baron Gros. Il a peint d'abord des sujets religieux, puis des tableaux d'histoire, dont plusieurs sont au musée de Versailles : *la Mort de Jean Goujon* (1834) ; *Bernard Palissy alimentant, avec ses meubles, le feu de son fourneau* (Sèvres, 1837) ; *la Mort de Molière* (1839) ; *la Reddition de Tripoli ; la Prise de Smyrne par les Chevaliers de Rhodes* (1845).

DÉBADINER [*né*] v. intr. Au jeu de cartes de l'*impériale,* Démarquer les points acquis, à la suite d'avantages obtenus par son adversaire. (Vx.)

DÉBAGOULER [*lé*] v. intr. (du préfixe *dé,* et de l'anc. franç. *bagoulet* [V. BAGOUT]). *Pop. et bas.* Vomir.

— *Transitiv. :* DÉBAGOULER *son dîner.*

— *Fig.:* DÉBAGOULER *un torrent d'injures.*

DÉBAGOULEUR, EUSE n. Personne qui débagoule.

DÉBAIGNÉE [*bè-gné, gn* mll.] n. f. (de la partic. *dé,* et de *baigner*). Nom que l'on donne, à Barèges, aux bains du deuxième degré : *Prendre une* DÉBAIGNÉE.

DÉBAIL [*bay'*] n. m. (du préfixe privat. *dé,* et de *bail*). Anc. dr. Cessation de bail. || Etat de liberté que retrouve une femme par la mort de son conjoint.

DÉBAILLER [*ba-yé*] v. intr. Tirer de l'arbalète par une meurtrière, appelée autrefois *baille.*

DÉBÂILLONNER [*bâ-yo-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bâillon*). Débarrasser du bâillon : DÉBÂILLONNER *un prisonnier ;* — et *au fig.* DÉBÂILLONNER *la presse.*

— ***Se débâillonner,*** v. pr. réfléchi, et réciproque.

DEBAIN (Alexandre-François), facteur d'instruments de musique, né et mort à Paris (1809-1877). Il s'occupa surtout du perfectionnement des orgues expressives à anches libres, qu'il dota de quatre registres distincts de sonorité. A ces instruments, il donna le nom d'*harmonium.* On lui doit également divers instruments automatiques : l'*antiphonel,* destiné à accompagner le plain-chant, un piano mécanique, l'harmonicorde, le piano-écran, un nouvel orgue expressif appelé *concertino,* etc.

DÉBALLAGE n. m. Action de déballer. || Commerce de marchandises vendues généralement à bas prix. || Etalage de marchandises dans un endroit quelconque.

— *Pop.* Action, chez une femme, de se débarrasser de certains accessoires de sa toilette qui jouent le rôle d'appâts ou d'attraits factices. || *Etre volé au déballage,* Etre déçu, au déshabillé, sur les charmes d'une femme.

— *Fig. et fam.* Aveu, confession : *Voyons, qu'as-tu, gros chéri ! Faisons notre petit* DÉBALLAGE... (Balzac.)

— Anton. **Emballage.**

— Encycl. Dr. *Vente au déballage.* V. VENTE.

DÉBALLER [*ba-lé*] v. tr. (du préfixe priv. *dé,* et de *balle*). Défaire une balle, un ballot, une caisse, etc. : DÉBALLER *des marchandises.* || Etaler sur le marché des marchandises de la balle. || Ouvrir (en parlant d'un emballage quelconque) : DÉBALLER *des caisses.*

— *Intransitiv.* Etaler des marchandises. || Tirer les objets d'une caisse, d'une malle. || *Fam.* Vider son cœur, faire des confidences : *Nous avions fini par causer, et enfin nous* AVONS DÉBALLÉ *en grand.* (A. Karr.)

— *Pop.* Faire ses besoins.

— Techn. Opération préalable au débit en planches parallèles sur les quatre faces et qui consiste à équarrir une grume sur trois ou quatre de ses faces par l'enlèvement des dosses. (Ce travail s'effectue habituellement avec une grande circulaire à plateau de 1 m. à $1^{m},50$ de diamètre et appelée scie à déballer. Le sciage qui suit, appelé sciage sur dosses déballées, s'emploie surtout pour les bois destinés à l'emballage ou à la charpente.)

— ***Se déballer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se déshabiller. (Pop.)

— Au sens passif : *Caisse qui* SE DÉBALLE *facilement.*

— Anton. **Emballer.**

DÉBALLES n. f. pl. Planches diamétralement opposées que l'on enlève à une pièce de bois équarrie à la hache. (L'enlèvement de ces planches, remplies de flaches, permet d'obtenir une pièce présentant quatre faces planes.)

DÉBALLEUR [*ba-leur'*] n. m. Marchand ambulant, qui va de marché en marché exposer ses marchandises. || Ouvrier qui déballe les marchandises.

DÉBANDADE n. f. Situation de ce qui est débandé ; Rupture des rangs : *La* DÉBANDADE *d'une armée.*

— *A la débandade,* En désordre, au hasard : *Troupes qui s'enfuient* À LA DÉBANDADE ; et au fig. : *Parler* À LA DÉBANDADE. *Vivre* À LA DÉBANDADE.

DÉBANDEMENT [*man*] n. m. Action de se débander. (Peu us.)

DÉBANDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bande*). Débarrasser de sa bande ou de son bandeau : DÉBANDER *une plaie.* DÉBANDER *les yeux de quelqu'un ;* — et *au fig.:* DÉBANDER *les yeux à quelqu'un,* Lui faire perdre ses illusions sur une personne ou une chose. || Détendre ce qui était bandé : DÉBANDER *un arc ;* — et au fig. : *Les voyages* DÉBANDENT *l'esprit.* || Détacher d'une troupe (réunie sous une même bannière) des soldats : *Pour le moins devait-il* DÉBANDER *quelques légères troupes pour renforcer ces pauvres combattants.* (Amyot.) || Rompre, mettre en désordre, disperser : DÉBANDER *un régiment d'ennemis.*

— ***Se débander,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉBANDER *les yeux ;* — et *au fig.:* SE DÉBANDER *l'esprit. Soldats qui* SE DÉBANDENT (se détachent) *pour aller marauder.*

— Au sens passif, Etre débandé, en désordre : *Toute l'armée* SE DÉBANDA. *Arc qui* SE DÉBANDE ; et *au fig.* S'adoucir : *Le temps* SE DÉBANDE.

— Anton. **Se former, se rallier.**

DÉBANQUAGE [*kaj'*] n. m. Tiss. Roquet peu garni de fil de laine, de coton, de chanvre ou de lin ; petite quantité de fil dévidé ; restant de la chaîne ; action de retirer les roquets de la cantre.

— Jeux. Perte de tout l'argent possédé par le banquier.

DÉBANQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *banque*). Gagner toute la banque, tout l'argent que le banquier a devant lui pour tenir le jeu.

DÉBANQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *banc*). Dégarnir de ses bancs une embarcation.

— *Pop.* Partir, déguerpir.

— *Intransitiv.* Quitter un banc de pêche, — et particulièrem. le banc de Terre-Neuve.

— ***Débanqué, e,*** part. pass. du verbe *Débanquer.*

— Substantiv. : *Les* DÉBANQUÉS [de Terre-Neuve] *sont attendus.*

DÉBAPTISER [*ba-ti-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *baptiser*). Priver des effets du baptême. (Ne s'emploie guère que dans la locution familière *Se faire débaptiser plutôt que de...* (Accepter les plus dures extrémités) : *Il* SE FERAIT PLUTÔT DÉBAPTISER QUE DE *reconnaître son erreur.*

— *Fam.* Changer le nom d'une personne, la dénomination d'une chose : *La Convention* DÉBAPTISA *un grand nombre de rues de Paris.*

— ***Se débaptiser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Si l'on me prive de la belle,... je l'enlève et* ME DÉBAPTISE. (Voltaire.)

— Fam. : *Qui diable vous a fait aussi vous aviser, A quarante-deux ans, de* VOUS DÉBAPTISER ? (Molière.)

DÉBARAQUEMENT [*ke-man*] n. m. (du préfixe privat. *dé,* et de *baraque*). Action d'enlever les palissades qui protégeaient d'une manière provisoire le pied d'un édifice quelconque.

DÉBARBARISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *barbare*). Faire sortir de l'état de barbarie : DÉBARBARISER *un peuple.*

— *Fig.* Façonner, polir : *Nos Welches du parterre, qu'on a eu tant de peine* À DÉBARBARISER. (Voltaire.)

— ***Se débarbariser,*** v. pr. — Au sens passif : *Nation qui* SE DÉBARBARISE *peu à peu.*

DÉBARBER [*bé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *barbe*). Dépouiller quelqu'un de sa barbe. || *Par extens.* Dépouiller des racines superficielles (en parlant d'une plante) : DÉBARBER *une vigne.*

DÉBARBOUILLAGE [*bou-yaj'*] n. m. Action de débarbouiller, de laver : *Le* DÉBARBOUILLAGE *des enfants.*

DÉBARBOUILLER [*bou-yé*] v. tr. (du préfixe *dé,* et de *barbouiller*). Laver, nettoyer : DÉBARBOUILLER *le visage, un tableau.*

— *Fig. et fam.* Tirer d'embarras. || *Pop.* Eclaircir, expliquer : *Je n'y comprends rien ;* DÉBARBOUILLE-*moi ça.*

— ***Se débarbouiller,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Enfant qui* SE DÉBARBOUILLE *mal ;* — et au fig. : *Voilà un gamin qui sait* SE DÉBARBOUILLER *en toutes circonstances.*

— Au sens passif, Se déniaiser : *Personnes qui commencent à* SE DÉBARBOUILLER. || S'éclaircir : *Voilà le temps qui* SE DÉBARBOUILLE.

DÉBARBOUILLOIR [*bou-yoir'*] n. m. ou **DÉBARBOUILLOIRE** [*bou-yoir'*] n. f. *Fam.* Serviette pour se débarbouiller.

DÉBARCADÈRE n. m. (de *débarquer,* avec un suffixe d'origin. espagnole). Mar. Terme générique servant à désigner l'endroit d'un port où l'on peut aisément débarquer passagers et marchandises.

— Chem. de f. Lieu préparé pour faciliter le chargement et le déchargement des voitures de chemins de fer. (Le débarcadère est constitué, dans son ensemble, par une gare qui comporte des quais de hauteur variable, aménagés pour la montée et la descente des voyageurs, et pour le chargement et le déchargement des marchandises.)

— Encycl. Mar. Le nom de *débarcadère* s'applique aussi bien aux appontements qu'aux échelles permettant le débarquement. Les échelles, escaliers ou cales sont réservés aux petits bateaux et embarcations ; les appontements, quais, wharfs, munis de grues de déchargement, sont disposés pour les grands navires, qui communiquent avec la terre par un pont volant. Dans certains ports du Midi, les navires n'accostent pas à quai, et le débarcadère consiste, comme cela arrive souvent en rivière, en chalands amarrés au quai et collés contre les flancs du navire.

DÉBARDAGE n. m. Action de décharger et de transporter dans des endroits appropriés les bois de charpente et autres qui sont contenus dans un chaland. || Action de transporter hors d'une forêt les bois abattus. || Action de transporter hors d'un champ les racines (betteraves, carottes, rutabagas, etc.).

— Encycl. Techn. Le *débardage* des bois, qui comprend d'abord la sortie du bois des coupes ou débûchage, nécessite l'adoption d'engins de manutention, de dispositifs de chargement et de moyens de transport qui varient avec l'emplacement des coupes, l'inclinaison du sol, l'importance des exploitations forestières.

Pour éviter le défonçage rapide des routes forestières par les triqueballes et les camions, il faut autant que possible confectionner soit des chemins paillés comportant une couche épaisse de 30 cm. environ de petits arbrisseaux à tiges sèches et résistantes disposés sur du sable, soit des chemins recouverts d'un bachonnage formé de deux lignes parallèles de rondins disposés bout à bout comme des rails de chemins de fer et sur lesquels on dispose des rondins de la grosseur du bras appelés *bachons.* Les voies ferrées forestières sur lesquelles circulent des wagons à grumes remorqués par de petites locomotives ou bien par des chevaux ou des mules sont très recommandables pour les coupes importantes. Dans les grandes exploitations forestières en montagne, on peut utiliser soit des funiculaires spéciaux dans lesquels le poids des wagons descendants est utilisé pour monter les wagons vides, soit des câbles aériens, soit des canaux étanches en bois alimentés par des lacs ou des sources et qui transportent par flottage les pièces de bois.

DÉBARDÉE (À LA) loc. adv. À la débandade. (Vx.)

DÉBARDER [*dé*] v. tr. (du préfixe *dé,* et de *bard*). Décharger, débarquer à quai, en parlant des marchandises et particulièrement des bois amenés par la rivière : DÉBARDER *des cotrets, un train de bois.* || Transporter hors du taillis le bois qu'on y a coupé. || Démolir (en parlant des bateaux hors de service).

— ***Se débarder,*** v. pr. — Au sens passif : *Bois qui* SE DÉBARDE *lentement.*

DÉBARDEUR n. m. Ouvrier qui travaille au débardage. *Autrefois, les* DÉBARDEURS *de Paris formaient une corporation sous la juridiction du prévôt des marchands.*

— Adjectiv. : *Ouvrier* DÉBARDEUR. || *Maître débardeur,* Surveillant de débardage ; entrepreneur de débardage.

Débardeur.

DÉBARDEUR, EUSE n. Personnage de carnaval, vêtu d'un costume qui rappelle celui des ouvriers débardeurs. || Costume de ce personnage : *Acheter un* DÉBARDEUR.

— Encycl. Le *débardeur* fut mis à la mode après 1830 et popularisé surtout par le spirituel crayon de Gavarni. Le costume du débardeur se compose d'un large pantalon de velours, laissant paraître la cheville, et d'un bourgeron entré dedans, avec ceinture rouge flottante et petit bonnet de police incliné sur une perruque touffue tombant au milieu du dos. Il est porté par les deux sexes.

DÉBARONISER ou **DÉBARONNISER** [*ro-ni-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *baron*). Priver de la qualité de

baron ou du titre de baronnie : DÉBARONISER *un seigneur, une seigneurie.*

DÉBARQUAGE [*kaj'*] n. m. Action de tirer d'une barque.

DÉBARQUEMENT [*ke-man*] n. m. Action de débarquer : DÉBARQUEMENT *de marchandises, de troupes. Opérer un* DÉBARQUEMENT. || Action d'une personne qui descend à terre : *Arrêter quelqu'un à son* DÉBARQUEMENT.

— Mar. *Débarquement administratif,* Décision disciplinaire du conseil du bord, ordonnant qu'un officier ou un matelot quittera le navire sur lequel il était embarqué. (Le débarquement peut aussi avoir lieu pour une cause normale, lorsque l'officier ou le matelot est appelé à d'autres fonctions ou qu'il a terminé son temps de service à bord.)

— *Compagnie de débarquement.* V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Mar. *Compagnies de débarquement.* A bord de chaque navire de guerre, une partie de l'équipage, ayant comme cadre des marins fusiliers, forme un corps de débarquement, destiné à opérer à terre pour prêter main-forte aux militaires ou agir militairement sur un point donné. On adjoint à ces compagnies des batteries de canons de 65 mm., manœuvrés à bras d'hommes, et un détachement de torpilleurs mineurs, chargé de faire sauter les obstacles ou de détruire les œuvres d'art.

Débarquement de marchandises, Il doit avoir lieu, sauf force majeure, dans les limites des ports où s'exerce l'action du bureau des douanes. V. CHARGEMENT. Il ne peut, en principe, être effectué que de jour, en présence des préposés et après présentation d'un permis délivré par le bureau des douanes. Les débarquements de nuit font l'objet d'une autorisation spéciale. V. DÉCLARATION.

Le débarquement avec permis, en dehors des heures légales, entraîne la confiscation des marchandises. Le débarquement sans permis est puni d'amende.

DÉBARQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *barque*). Tirer, enlever d'une barque, d'un navire, etc. : DÉBARQUER *des marchandises, des passagers.*

— *Fig.* Se débarrasser d'une personne gênante : DÉBARQUER *un ministre, un associé.* DÉBARQUER *sa maîtresse.*

— *Intransitiv.* Descendre, sortir du navire : *Voyageur qui* DÉBARQUE *à Marseille.*

— *Par extens.* Arriver, descendre : *Les nouveaux arrivants* DÉBARQUENT *avec cet air ouvert, étonné et bête, qui est la joie de l'aubergiste.* (V. Hugo.)

— *Substantiv.* et au masc. Débarquement : *Arrêter quelqu'un au* DÉBARQUER.

— ***Débarqué, e,*** part. pass. du verbe *Débarquer.*

— Substantiv. *Nouveau débarqué,* ou simplement *Débarqué,* Personne nouvellement arrivée, et qui, ignorant les usages, est embarrassée : *Avoir l'air d'un* DÉBARQUÉ.

— ANTON. **Embarquer.**

— ***Se débarquer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Je* ME DÉBARQUERAI *bientôt de cette affaire.* (Fam.)

— Au sens passif : *Bateau qui* SE DÉBARQUE *trop lentement.*

DÉBARRAGE n. m. Action de débarrer.

— ENCYCL. Le *débarrage* est une opération de l'industrie drapière et de l'industrie de la teinture, qui fait disparaître les irrégularités se manifestant dans l'étoffe finie ou teinte sous forme de *barres* longitudinales ou transversales, et qui, dans ce cas, prennent le nom de *rayons.* Ce travail s'exécute avec une plume trempée dans une encre spéciale, une brosse imprégnée de teinture, ou à l'aide de crayons dits « pastels ».

DÉBARRAS [*ba-râ*] n. m. Cessation de ce qui embarrassait : *Voilà un bon* DÉBARRAS. || Lieu où l'on met les objets encombrants : *Cabinet qui sert de* DÉBARRAS.

— ANTON. **Embarras.**

DÉBARRASSEMENT [*man*] n. m. Action de débarrasser ; résultat de cette action. (Peu us.)

DÉBARRASSER [*sé*] v. tr. (du préfixe priv. *dé,* et du radical *embarrasser*). Dégager de ce qui embarrasse : DÉBARRASSER *quelqu'un d'un fardeau, ses épaules d'un manteau.*

— *Fig.* : DÉBARRASSER *quelqu'un d'un ennemi, d'un importun.* DÉBARRASSER *quelqu'un de ses soucis, de ses inquiétudes.* DÉBARRASSER *une question de tout l'accessoire.*

— Ironiquem. *Débarrasser quelqu'un de son argent,* Le lui enlever.

— ***Se débarrasser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉBARRASSER *d'un paquet ;* — et au fig. : SE DÉBARRASSER *d'un ennemi* (en le tuant). SE DÉBARRASSER *d'un mauvais domestique.* SE DÉBARRASSER *d'une entreprise délicate.*

— ANTON. **Embarrasser.**

DÉBARRER [*ba-ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *barrer*). Oter la barre de : DÉBARRER *une porte.*

— Dr. anc. Décider entre plusieurs personnes d'avis différent ; ôter, en quelque sorte, la barre qui les divise : DÉBARRER *des juges.*

— Mus. Oter l'âme de (en parlant d'un instrument) : DÉBARRER *un violon.*

— Techn. *Débarrer une étoffe,* En faire le débarrage.

— ***Se débarrer,*** v. pr. — Au sens passif : *Porte qui* SE DÉBARRE *sans difficulté.*

DÉBARREUR, EUSE n. et adj. Qui débarre les étoffes.

DÉBARRICADER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *barricader*). Débarrasser de ses barricades, ouvrir : DÉBARRICADER *une rue, une maison.*

— ***Se débarricader,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il* S'EST *enfin* DÉBARRICADÉ.

— Au sens passif : *Maisons, rues qui* SE DÉBARRICADENT *peu à peu.*

DÉBASSAIRE [*ba-sèr'*] n. f. Nom vulgaire d'une variété de mésange. (Dialectal.)

DÉBASTILLEMENT [*bass-ti-ye-man*] n. m. Action de débastiller.

DÉBASTILLER [*bass-ti-yé*] v. tr. (du préfixe priv. *dé,* et de *Bastille*). Faire sortir de la Bastille.

DÉBAT [*ba*] n. m. (subst. verbal de *débattre*). Discussion, contestation : *Soulever, Apaiser, Vider un* DÉBAT. *Nos* DÉBATS *actuels paraîtront des luttes puériles aux yeux de la postérité.* (Chateaubriand.) *Petits princes, videz vos* DÉBATS *entre vous.* (La Fontaine.)

— Fam. *A eux ou Entre eux le débat,* Je ne me mêle pas de cela ; je les laisse s'arranger entre eux.

— N. m. pl. Polit. Discussion réglée dans une assemblée politique ou judiciaire : *Les* DÉBATS *du Sénat, du Reichstag.* || Dr. V. la partie *encycl.*

— Comm. et Fin. *Débats de compte,* Discussion sur un compte.

— Féod. *Débats de tenure,* Contestation entre deux seigneurs sur la mouvance d'une terre. || Mandat d'un juge royal qui assigne les seigneurs en contestation.

— SYN. **Débat, altercation, contestation,** etc. V. ALTERCATION.

— ENCYCL. Polit. *Débats parlementaires.* Depuis que des assemblées représentatives existent en France, les différentes Constitutions se sont en général appliquées, quoique à des degrés divers, à assurer la liberté et la publicité des débats parlementaires.

Les membres de la Chambre des députés et du Sénat jouissent d'une immunité parlementaire qui les met à l'abri de poursuites à l'occasion de l'exercice même de leurs fonctions. Seule, l'action disciplinaire du président et les dispositions du règlement peuvent apporter des limitations à l'usage de la tribune.

Sous un régime de suffrage universel, l'opinion publique doit être mise à même de connaître avec exactitude les débats des Assemblées ; à cet effet, la *publicité* des débats est aujourd'hui largement assurée. Le public doit être admis aux séances sous réserves de certaines mesures de police nécessaires à la sécurité de l'Assemblée ; mais, à la demande d'un certain nombre de membres, la Chambre ou le Sénat peuvent se former en comité secret.

Sous le second Empire, la publication du compte rendu analytique dressé par la présidence fut d'abord seule permise, puis la publication *in extenso* des débats fut également permise. Aujourd'hui, chaque journal peut publier un compte rendu à condition qu'il soit fait de bonne foi.

— Dr. *Débats judiciaires.* On nomme *débats,* dans une instance civile, criminelle ou correctionnelle, la discussion contradictoire qui a lieu à l'audience, et prépare le jugement du litige.

En principe, tous débats doivent avoir lieu publiquement ; cependant, les tribunaux ont la faculté d'ordonner le huis clos, lorsque la publicité peut faire scandale ou présente des dangers pour la sécurité de l'Etat ; la direction des débats appartient au magistrat qui préside l'audience.

Dans les instances civiles, le président clôt les débats par cette formule, que l'usage a consacrée : « La cause est entendue. » — Au criminel, la clôture des débats est ordonnée suivant cette formule : « Les débats sont terminés. »

— Hist. littér. Le *débat* (*dispute* ou *desputoison*), genre très cultivé au moyen âge, consiste dans l'échange de répliques entre des personnages généralement allégoriques ; c'est ce qui le distingue de la tençon et du jeu-parti, qui mettent aux prises des interlocuteurs réels. Il faut chercher les origines du genre dans cette manie d'abstraction et de personnification qui sévit dans la littérature latine de la décadence. La *Psychomachie* de Prudence, où nous voyons lutter la Foi et l'Idolâtrie, l'Orgueil et l'Humilité, la Chasteté et la Licence, est un véritable débat sous forme narrative. La forme dramatique apparaît, vers le VIIIe siècle, dans le débat entre l'Hiver et le Printemps, puis dans ceux entre l'Ame et le Corps, le Vin et l'Eau, le Cœur et l'Œil, etc.

De la littérature latine, le débat se répandit de bonne heure dans les littératures en langue vulgaire : les spécimens en sont nombreux dans toutes celles de l'Europe. En français, le débat est parfois dissimulé sous une forme narrative : ainsi, dans le *Tournoiement Antechrist,* de Huon de Meri, le *Mariage des sept Arts et des sept Vertus,* la *Bataille des sept Arts,* de Henri d'Andeli, la *Bataille des Vins,* etc. D'autres débats affectent la forme dramatique, comme celui des *Deux Troveors ribauz,* où deux jongleurs se reprochent leur ignorance, et *du Croisé et du Décroisé,* où Rutebeuf agite la question de l'utilité des croisades. La vogue du débat s'atténue au XIVe siècle pour renaître avec plus d'intensité au XVe : on en trouve de nombreux exemples chez Christine de Pisan, Alain Chartier, Guillaume Alecis, Coquillart.

C'est la Renaissance qui marque la fin de ce genre ; mais, dédaigné par les lettrés, il se réfugie dans la littérature populaire, où il est toujours vivant : les vieux débats entre l'Hiver et le Printemps, l'Ame et le Corps, l'Eau et le Vin ont été retrouvés sur différents points de l'Europe : c'est un curieux exemple de l'extraordinaire vitalité de certaines formes littéraires.

Débat des deux Amants, poème de Christine de Pisan, où est agitée, entre un chevalier et un jeune écuyer, la question de savoir si l'amour est un bien ou un mal. L'auteur, n'osant trancher la question, en remet le jugement au prince Louis d'Orléans, à qui le poème est dédié. Cette œuvre, écrite en 1400 et 1402, a été imprimée au tome II de l'édition publiée par Maurice Roy (Paris, 1891), pour la Société des anciens textes français.

Débats (JOURNAL DES). Fondé, le 29 août 1789, par Baudoin, imprimeur de l'Assemblée nationale, pour rendre compte de ses discussions, le *Journal des Débats* fut acheté, en 1799, par les frères Bertin, moyennant 20.000 francs. Ceux-ci en firent un vrai journal politique et littéraire. Napoléon Ier lui donna, en 1805, un censeur en la personne de Fiévée, puis, le 18 février 1811, le confisqua complètement. Plus d'un « premier-Paris » sortit de la plume impériale. Lors de la première Restauration, Bertin rentra en possession de son journal, qui se rallia de nouveau à l'Empereur pendant les Cent-Jours, et à Louis XVIII après Waterloo. Sous Charles X, il fut le défenseur ardent d'un régime parlementaire qui contrôlait et limitait le pouvoir du souverain. Il défendit sous Louis-Philippe la politique ministérielle ; à la révolution de Février, la candidature du général Cavaignac ; fit à l'Empire une guerre d'autant plus terrible qu'elle était modérée dans la forme, et, après la guerre de 1870, se rallia à la République conservatrice. Après Edouard Bertin, mort en 1871, les *Débats* eurent pour directeurs Léon Say et J. Bapst, ses gendres ; puis successivement Patinot (1885), gendre de Bapst, et Etienne de Nalèche (1895).

DÉBATELAGE n. m. Navig. fluv. Déchargement d'un bateau.

DÉBATELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bateau*). Navig. fluv. Retirer du bateau : DÉBATELER *des marchandises.*

DÉBÂTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bât*). Oter le bât à : DÉBÂTER *un âne.*

— ***Débâté, e,*** part. pass. du verbe *Débâter.*

— PROV. **Etre content comme un âne débâté,** Se dit d'un homme paresseux et sot.

DEBATER [*di-bé-teur*] n. m. (mot angl.). Orateur versé dans la discussion politique.

DÉBÂTIR v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bâtir*). Démolir ce qui était bâti : *Quelle rage est la sienne de bâtir et de* DÉBÂTIR ! (Mme de Sévigné.) || Découdre, démonter les bâtis d'un corsage, d'une robe.

— *Fig.* DÉBÂTIR *complètement un roman. Bâtir et* DÉBÂTIR *des châteaux en Espagne.*

— ***Se débâtir,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.).

DÉBÂTISSAGE n. m. Confect. Action qui consiste : 1° à démonter une pièce ou un vêtement entièrement assemblé au point de bâti ; 2° à enlever les bâtis d'un ouvrage, une fois celui-ci cousu et fini.

DEBAT-PONSAN (Edouard-Bernard), peintre français, né à Toulouse en 1847, mort à Paris en 1913. Elève de Cabanel, il a peint des tableaux d'histoire et des portraits : *le Premier Deuil* (1874) ; *la Fille de Jephté* (1876) ; *la Porte du Louvre le jour de la Saint-Barthélemy* (1880).

DÉBATTABLE adj. Qui peut être débattu : *Des assertions contestées et* DÉBATTABLES.

DÉBATTEMENT [*man*] n. m. Action de se débattre.

DÉBATTRE v. tr. (du préfixe *dé,* et de *battre*). Lutter pour discuter, examiner contradictoirement : DÉBATTRE *une question.* || *Débattre un compte,* En discuter les articles.

— Intransitiv. : *Amusez-le du moins à* DÉBATTRE *avec vous.* (Corneille.)

— ***Débattu, e,*** part. pass. du verbe *Débattre : Tout* DÉBATTU, *tout bien pesé.* (La Fontaine.) *Compte bien* DÉBATTU. || *Par extens.* Contesté : *Ce titre par aucun ne leur est* DÉBATTU. (Molière.)

— ***Se débattre,*** v. pr. S'agiter vivement, se démener : *Il* SE DÉBAT *comme un beau diable. Je l'ai vu dans leurs mains quelque temps* SE DÉBATTRE. (Racine.) ; — et au fig. : SE DÉBATTRE *contre la mort.*

— Au sens passif : *Cette question* SE DÉBAT *en ce moment même.*

— LOC. PROV. **Se débattre de la chape à l'évêque,** Se disputer une chose qu'on ne peut avoir ni l'un ni l'autre. || **Il se débat comme un procureur qui se meurt,** Comme un procureur qui a peur d'être damné.

— SYN. **Débattre, agiter, discuter, traiter.** V. AGITER.

DÉBAUCHAGE [*bô*] n. m. Action de faire abandonner son travail, son poste, à un ouvrier, à un soldat, etc. (Le débauchage fait encourir au coupable, s'il est civil, un emprisonnement de deux mois à cinq ans, et s'il est militaire la peine dont est puni le déserteur.)

DÉBAUCHE [*bôch'*] n. f. (subst. verbal de *débaucher*). Incontinence outrée, habitude vicieuse des plaisirs charnels : *La* DÉBAUCHE *est un abus réfléchi et volontaire du plaisir.* (J. Joubert.) || Dérèglement dans le manger ou le boire. || Petits excès de table inaccoutumés : *Etre en* DÉBAUCHE. *Faire de temps en temps une petite* DÉBAUCHE. || *Fig.* Usage excessif de quelque chose : *Faire une* DÉBAUCHE *de calembours, d'esprit.* || Profusion : *Une véritable* DÉBAUCHE *de balcons, de vérandas, de minarets.* (Baudelaire.) || Désordre : *Une raison malade et toujours en* DÉBAUCHE. (Molière.)

— Dr. crim. *Débauche* (Excitation de mineurs à la). V. MINEUR.

— SYN. **Débauche, crapule.** V. CRAPULE.

— ANTON. **Innocence, sagesse, vertu.**

Débauché (LA CARRIÈRE DU), *ou la Vie du libertin* (*Rake's Progress*), série de huit compositions peintes par Hogarth, qui sont conservées maintenant au musée Soane, et qu'il reproduisit une première fois en autant de gravures. Vers la fin de sa vie, en 1763, Hogarth donna une seconde édition des huit estampes de *la Carrière du débauché.* Hogarth a non seulement montré dans ces œuvres un sens profond de l'observation et de la satire, mais aussi de rares qualités de dessinateur large et de peintre habile.

DÉBAUCHEMENT [*bô-che-man*] n. m. Syn. de DÉBAUCHAGE.

DÉBAUCHER [*bô-ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bauche* anc. mot dont l'origine est inconnue et qui a le sens de « lieu de travail »). *Débaucher* signifie donc proprement Détourner de l'atelier, et par suite, séduire : *Les grévistes ont* DÉBAUCHÉ *tous les ouvriers du chantier.* DÉBAUCHER *les troupes, les alliés, les domestiques de quelqu'un.* || Détourner de ses devoirs : DÉBAUCHER *une fille, une femme, un mari.* || Détourner quelqu'un de ses occupations, le déranger : *On tâche ici de me* DÉBAUCHER *pour me mener en compagnie.* (Racine.) *Un de ces jours, j'irai vous* DÉBAUCHER. || Jeter dans la débauche : *Les mauvaises fréquentations l'ont* DÉBAUCHÉ. *L'empereur Caligula* DÉBAUCHA *toutes ses sœurs.* (Brantôme.)

— Fig. : *Les mauvais livres* DÉBAUCHENT *l'esprit.*

— ***Débauché, e,*** part. pass. du verbe *Débaucher.*

— *Substantiv.* Personne livrée à la débauche : *Alcibiade était le plus élégant* DÉBAUCHÉ *d'Athènes.*

— ANTON. **Rangé, sage, vertueux.**

— ***Se débaucher,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se détourner de : *Etant jeune je* ME DÉBAUCHAI *de mes études.* (Segrais.) || Se détourner de la vie régulière, se jeter dans la débauche : *Il s'est* DÉBAUCHÉ *jeune.* || Avec réciprocité : *Les jeunes gens* SE DÉBAUCHENT *mutuellement.*

— Au sens passif : Devenir débauché : *La jeunesse* SE DÉBAUCHE *plus vite dans une grande ville.*

DÉBAUCHEUR [*bô*], **EUSE** n. Qui débauche : *Louis d'Orléans, qui fut tué à la porte Barbette, était grand* DÉBAUCHEUR *des femmes de la cour.* (Brantôme.)

DEBAUVE (Alphonse-Alexis), ingénieur français, né aux Mureaux (Seine-et-Oise) en 1845, mort en 1906. Ancien professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, il devint inspecteur général des ponts et chaussées. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel de l'ingénieur des ponts et chaussées ; Traité des procédés généraux et des matériaux de construction ; Dictionnaire administratif des travaux publics.*

DÉBAVER [*vé*] v. tr. Débarrasser les cocons de la soie folle.

DÉBAVURE n. f. (de *débaver*). Bave ou soie folle retirée des cocons.

DEBAY (Jean-Baptiste-Joseph), sculpteur français, né à Malines en 1779, mort à Paris en 1863. Artiste académique, il a exécuté nombre d'œuvres aux sujets historiques ou allégoriques (*statues* des façades de la Bourse, à Nantes ; *Louis XIV*, à Montpellier ; *Périclès*, aux Tuileries ; *Charles-Martel*, à Versailles ; *Colbert*, au Luxembourg ; sculptures religieuses, etc.).

DEBAY (Jean-Baptiste-Joseph), sculpteur français, fils aîné du précédent, né à Nantes en 1802, mort à Paris en 1862. Prix de Rome en 1829 avec la *Mort d'Hyacinthe*, il a exécuté de nombreux ouvrages : entre autres, *Anne de Bretagne* (au musée du Luxembourg). Il s'est distingué dans les sujets gracieux. La meilleure de ses œuvres est sa *Jeune Esclave* (Mâcon).

DEBAY (Auguste), médecin français, frère du précédent, né à Clermont-Ferrand en 1802, mort à Colombes, près de Paris, en 1890. D'abord médecin militaire, il s'est fait connaître par des ouvrages de vulgarisation relatifs à l'hygiène, à la physiologie, au magnétisme, etc. *Histoire naturelle de l'homme* (1845) ; *Hygiène du mariage* (1848).

DEBAY (Auguste-Hyacinthe), sculpteur et peintre français, frère du précédent, né à Nantes en 1804, mort à Paris en 1865. Il s'adonna au genre historique, *les Enrôlés volontaires de 92*, *l'Entrevue du Camp du drap d'or*, peintures, à Versailles ; *Mausolée de Mgr Affre ; les Vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse*, pour Saint-Pierre de Chaillot ; *le Berceau primitif* (Expos. de 1855) ; etc.

DEBDOU, petite ville de l'Est du Maroc français ; 3.000 hab. environ, dont la moitié israélite. — Le *plateau de Debdou*, dans un des sillons duquel se trouve le bourg, fait partie des hauts plateaux ou Gadas marocains.

DÉBECQUETER [*bè-ke-té*] v. tr. et intr. *Pop.* Vomir.

debellare superbos, mots lat. signif. *écraser les superbes*. Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. VI, v. 853). La ligne de conduite que Virgile prête au peuple romain est : « Epargner ceux qui se soumettent, et écraser les superbes » (Entendez : ceux qui résistent). V. PARCERE SUBJECTIS.

DÉBELLATOIRE adj. (de *débeller*). Victorieux, triomphant : *Arguments* DÉBELLATOIRES. (Vx.)

DEBELLE (Alexandre-Joseph), peintre français, né à Voreppe (Isère) en 1805, mort à Grenoble en 1897. Elève de Gros, il débuta dès 1837 par des paysages. On lui doit d'importantes décorations murales d'un puissant effet : l'église de Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris, renferme de ce peintre *Moïse et Elie ;* l'hôtel de ville de Grenoble possède : *Grenoble assiégée par les Alliés*.

DÉBELLER [*bèl-lé*] v. tr. (lat. *debellare*). Triompher par les armes, dompter : DÉBELLER *ses ennemis*. || Venir à bout de, réduire : *La nullité d'une cour entièrement* DÉBELLÉE *et asservie*. (Saint-Simon.)

Debemur morti, nos nostraque (mots lat. signif. *Nous sommes destinés à la mort, nous et tout ce qui nous appartient*). Commencement d'un vers d'Horace (*Art poétique*, 63). Le poète, comparant les langues, dont les termes se renouvellent, aux arbres dont les feuilles tombent périodiquement, est amené à songer aux hommes, à la brièveté de leur vie et de ce qui les touche.

DEBENEY (Marie-Eugène), général français, né à Bourg en 1864. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie, puis breveté d'état-major, il était, en 1914, lieutenant-colonel professeur du cours de tactique appliquée d'infanterie à l'Ecole supérieure de guerre, lorsqu'il partit, au mois d'août, comme sous-chef d'état-major de l'armée Dubail (1re armée). Il en devint bientôt le chef d'état-major, puis en janvier 1915, chef d'état-major, toujours avec le général Dubail, du groupe d'armées de l'Est qui venait d'être créé. Général de brigade, successivement à la tête des 57e et 25e divisions, il défendit le Mort-Homme devant Verdun en 1916 ; il prit part ensuite à la bataille de la Somme avec le 38e, puis le 32e corps d'armée. Général de division au début de 1917, il commanda la 7e armée en Alsace et, de mai à décembre 1917, devint major général des armées du Nord et du Nord-Est, sous Pétain. Il quitta le G. Q. G. pour reprendre le commandement d'une armée (la 1re), et lors des attaques allemandes du printemps 1918 il maintint la liaison entre les forces françaises et britanniques ; son armée se distingua particulièrement à Montdidier où l'effondrement du front de Ludendorff eut une importance décisive, et à Saint-Quentin où fut forcée la ligne Hindenburg. En octobre 1918, après la 2e bataille de Guise, la 1re armée rejeta l'envahisseur au delà de la frontière. Membre du conseil supérieur de la guerre, après la victoire de 1918, Debeney fut chargé de réorganiser l'Ecole supérieure de guerre et le Centre des hautes études militaires. Il succéda en 1924 au général Buat, décédé, dans le poste de chef d'état-major général de l'armée, poste dans lequel il prit une part importante à la réorganisation en cours de l'armée française.

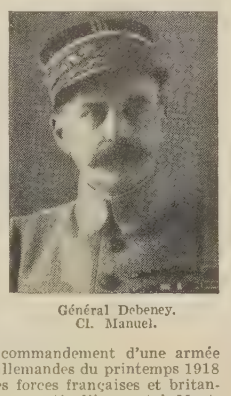

Général Debeney.
Cl. Manuel.

DEBENTUR [*dé-bin-tur'*] n. m. (mot lat. qui signifie *sont dus*). Dr. anc. Quittance délivrée au roi par les officiers des cours souveraines, lorsqu'ils touchaient leurs honoraires.

DÉBENZOLAGE [*bin*] n. m. Action de débenzoler. V. BENZOL.

DÉBENZOLER [*bin*] v. tr. Enlever le benzène du gaz de houille.

— ***Débenzolé, e,*** part. pass. du verbe *Débenzoler : Gaz* DÉBENZOLÉ.

DEBERLE (Alfred-Joseph), littérateur français, né à Compiègne (Oise) en 1835, mort à Paris en 1877. Il collabora à des journaux, à des revues, au *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*. Il a publié : *les Jeudis de l'institutrice* (1870), avec Pierre Larousse, et *Histoire de l'Amérique du Sud* (1876).

DÉBESILLER [*zi-yé*] v. tr. *Pop.* Gaspiller, rendre impropre à servir : DÉBESILLER *du pain, du drap*.

DÉBET [*bè*] n. m. (mot lat. qui signifie *il doit*). Somme dont un comptable public est déclaré débiteur : *Etre en* DÉBET. *Rester en* DÉBET.

— Cout. anc. *Payer une charge en débet,* Payer une charge en acquittant les dettes du vendeur.

— ENCYCL. Admin. Le *débet* est le chiffre dont un comptable public est jugé débiteur, soit par le conseil de préfecture, soit par la Cour des comptes, tant en raison des sommes qu'il était chargé de recouvrer que de celles qu'il a détournées de leur destination après les avoir reçues, ou qu'il a employées à des payements irréguliers.

En matière d'impôts, une chose est inscrite « en débet » lorsque celui qui doit l'acquitter a un délai ; on inscrit de suite ce qui est dû pour la régularité du compte, sauf à opérer plus tard le recouvrement.

Aucune remise totale ou partielle de débet ne peut être accordée à titre gracieux à un comptable public que par décret, sur rapport du ministre liquidateur et avis du ministre des finances.

— On dit d'un acte qu'il est *enregistré en débet* lorsqu'il est soumis à la formalité de l'enregistrement sans que le payement des droits soit perçu. Il reste dû, et n'est exigible que si certaines conditions viennent à se réaliser. Tels sont les actes de procédure criminelle.

DÉBEURRER [*beu-ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *beurre*). Débarrasser du beurre.

— ***Débeurré, e,*** part. pass. du verbe *Débeurrer : Cacao* DÉBEURRÉ.

DEBIDOUR (Elie-Louis-Marc-Marie-Antoine, dit *Antonin*), universitaire et historien français, né à Nontron en 1847, mort à Paris en 1917. Professeur et doyen de la faculté des lettres de Nancy, puis professeur à la Sorbonne, inspecteur général de l'instruction publique, il a laissé entre autres ouvrages une thèse remarquée sur *l'Impératrice Théodora* (1875-1885) ; une *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat* (1898) ; le *Recueil des Actes du Directoire exécutif* (1910-1911) et (c'est son œuvre maîtresse) une *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Berlin jusqu'à nos jours*, 1re partie : *la Paix armée, 1878-1904* (1916) ; 2e partie : *Vers la Grande Guerre, 1904-1914* (1917).

DÉBIELLER [*bi-è-lé*] v. tr. Démonter une bielle d'une machine à vapeur.

DEBIERNE (André-Louis), chimiste français, né à Paris en 1874. Ancien élève de l'Ecole de physique et chimie, il devint chef des travaux puis professeur de chimie dans cette même école en même temps que maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris. On lui doit la découverte de l'actinium dans la pechblende (1900). En collaboration avec Mme Curie, il a obtenu le radium pur.

DÉBIFFER [*bi-fé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *biffer*). *Fam.* Détraquer, altérer : *La débauche* DÉBIFFE *l'estomac. Les veilles* DÉBIFFENT *le visage*.

— ***Se débiffer,*** v. pr. — Au sens passif : *Figure qui* SE DÉBIFFE.

DÉBILE adj. (lat. *debilis ;* formé de *de* privat., et de *habilis*, qui peut se tenir, apte à). Qui ne peut se tenir, qui manque de vigueur constitutive ou qui l'a perdue : *Enfant* DÉBILE. *Membres* DÉBILES. *Santé* DÉBILE.

— Fig. : *Esprit, Jugement* DÉBILE. || *Dessin débile,* Dessin qui manque de vigueur.

— Bot. Se dit de la tige et des branches des végétaux, quand elles sont trop faibles pour se soutenir sans appui : telles sont les lianes.

— SYN. **Débile, faible, fragile, frêle.** *Débile* représente la faiblesse comme résultant de la perte des forces. Ce qui est *faible*, c'est, au sens étymologique, ce qui manque de force au point d'attirer la pitié, les larmes. *Fragile* et *frêle* sont deux mots d'un même radical, celui-ci mot d'origine populaire, celui-là d'origine savante : c'est ce qui se brise facilement. Toutefois, *fragile* s'emploie plus que *frêle* au propre, et s'applique davantage à des choses sujettes à être réellement brisées.

DÉBILEMENT [*man*] adv. D'une manière débile.

DÉBILITANT, E adj. Méd. Qui débilite.

— ANTON. **Fortifiant, réconfortant, restaurant, tonique.**

— ENCYCL. *Médications débilitantes.* Elles ont été employées surtout autrefois pour combattre l'excès d'énergie vitale ; c'étaient : la diète, la saignée, les bains tièdes prolongés, les purgations répétées. Ces médications ont été conservées dans la thérapeutique actuelle, mais sont utilisées dans un dessein défini : le jeûne et la purgation, contre les intoxications d'origine viscérale ; la saignée contre l'hypertension sanguine, la pléthore et l'azotémie ; les bains tièdes contre l'hypersthénie nerveuse, etc. Elles agissent donc non pour obvier à un excès de force, mais pour parer à des troubles provenant soit de l'accumulation des déchets de fonctionnement, soit du déséquilibre du système nerveux.

DÉBILITATION [*si-on*] n. f. (du lat. *debilis*, faible). Méd. Diminution de la vigueur physique et mentale.

— ENCYCL. La *débilitation* se reconnaît à un certain degré d'impuissance physique et d'inaptitude aux travaux intellectuels ; elle résulte de l'action d'une maladie, ou de divers facteurs dépressifs : surmenage, misère physiologique, préoccupations, chagrins, qui ont pour effet, par la diminution conséquente de l'appétit ou la réduction de la ration alimentaire, par l'épuisement venu de la fièvre ou de la douleur, par l'accumulation des poisons organiques ou microbiens, d'intoxiquer peu à peu l'organisme et de supprimer progressivement ses forces de résistance. Aussi la débilitation constitue-t-elle un processus dangereux, dont il faut arrêter les progrès par tous les moyens (bonne alimentation, repos, séjour à la campagne, retour à la tranquillité morale, etc.), car il expose l'organisme, privé de ses défenses naturelles, à l'emprise de toutes les infections.

DÉBILITÉ n. f. (du lat. *debilis*, faible). Physiol. Etat de faiblesse générale. (C'est la forme statique de la débilitation).

— ANTON. **Verdeur, vigueur.**

— ENCYCL. Physiol. La *débilité* reconnaît les mêmes causes et présente les mêmes symptômes que la débilitation ; elle est aussi l'effet naturel des progrès de l'âge.

On distingue plusieurs variétés de débilité :

La *débilité congénitale* est un état de faiblesse que présente à la naissance l'enfant né avant terme ou de parents trop vieux ou tarés (syphilis, alcoolisme, vésanies) ; elle est essentiellement caractérisée par une grande insuffisance de poids et un certain état de dénutrition ; elle commande des soins attentifs, car une part importante de la mortalité infantile de 0 à 1 an est due à la débilité congénitale.

La *débilité motrice* est un syndrome caractérisé par l'exagération des réflexes, l'absence du réflexe plantaire, les syncinésies, la paratonie et la maladresse chez les sujets atteints de débilité mentale.

La *débilité mentale* est un trouble congénital essentiellement constitué par le développement tardif et partiel de l'intelligence. Cet état est souvent attribuable à des insuffisances glandulaires : aussi peut-on quelquefois l'améliorer par des extraits de thyroïde, d'hypophyse et de thymus, et, suivant le sexe et l'âge par des extraits ovariens ou orchitiques.

La *débilité sénile* est due aux effets de l'âge, à l'accumulation des déchets de fonctionnement insolubles, à la sclérose des artères et des tissus ; d'où l'affaiblissement de la force et de la résistance des vieillards. Elle peut être précoce chez les gens qui ont abusé de la vie. Une hygiène très attentive, l'emploi de suc orchitique (chez les deux sexes), la greffe testiculaire, peuvent, pendant quelque temps, produire parfois une amélioration appréciable.

DÉBILITER [*té*] v. tr. (lat. *debilitare*). Rendre débile : *Régime qui* DÉBILITE *l'estomac*.

— *Fig. :* DÉBILITER *le courage de quelqu'un.*

— ***Se débiliter,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉBILITER *par l'étude*.

— Au sens passif : *Son estomac* SE DÉBILITE.

— ANTON. **Conforter, corroborer, enforcir, raffermir, réconforter, renforcer, restaurer, vivifier.**

DÉBILLAGE [*bi-yaj'*] n. m. Action de débiller.

DÉBILLARDEMENT [*yar-de-man*] n. m. Action de débillarder : *Le* DÉBILLARDEMENT *d'une poutre*.

DÉBILLARDER [*yar-dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *billard*). Tailler une pièce de bois, en abattant les arêtes, soit pour l'arrondir, soit pour en multiplier les plans. || Enlever le billot ou la cale qui tient une caisse élevée au-dessus du sol : DÉBILLARDER *une caisse à fleurs*. || En serrurerie, *Débillarder un fer plat*, Le cintrer et le contourner suivant la forme de la pièce de bois sur laquelle il doit s'appliquer.

DEBILLEMONT (Jean-Jacques), musicien français, né à Dijon en 1824, mort à Paris en 1879. Il fit ses études musicales au Conservatoire, et fit représenter d'abord à Dijon, puis à Paris, un certain nombre de pièces, dont, en dernier lieu : *Roger Bontemps* (1869) ; *le Miroir magique* (1876) ; *les Trois sultanes*. On lui doit également plusieurs cantates, une messe, des mélodies. Sa musique, convenablement écrite, manquait d'originalité.

DÉBILLER [*bi-yé*] v. tr. (du préfixe *dé*, et de *bille*). Dételer un cheval qui tire un bateau de halage.

DEBILLY (Jean-Louis), général français, né à Dreux en 1763, mort en 1806. Professeur de mathématiques en 1789, il s'engagea dans la garde nationale parisienne, fut élu capitaine en 1792 et servit sous Luckner et Dumouriez. Lors de l' « amalgame » en 1793, il reçut le grade d'adjoint aux adjudants généraux et résista à Nantes aux Vendéens insurgés. Aux armées de la Moselle et du Rhin en 1795, sous Kléber et Marceau, comme chef d'état-major, il se distingua par ses qualités d'organisateur. Sous le Consulat, employé au ministère de la guerre, puis à l'armée d'Allemagne où il se signala par sa bravoure à Hohenlinden. De même à Austerlitz. Il fut mortellement blessé en 1806 à la tête de sa brigade dans la division Morand, à Auerstædt.

DÉBINAGE n. m. *Pop.* Action de débiner.

DÉBINE n. f. (orig. douteuse). *Pop.* Etat misérable et piteux : *Tomber dans la* DÉBINE.

— SYN. **Dèche, panne, purée.**

DÉBINER [*né*] v. tr. (du préfixe *dé*, et de *biner*). Agric. Biner, labourer une seconde fois : DÉBINER *une vigne*. (On dit mieux BINER.)

— *Fam.* Dénigrer : DÉBINER *un confrère*. || *Débiner le truc,* Révéler le secret de quelque chose.

— *Intransitiv.* Tomber dans la débine. (Pop.)

— ***Se débiner,*** v. pr. Se sauver, s'en aller : *Ils n'ont pas tardé à* SE DÉBINER. (Pop.)

— Avec réciprocité, Se dénigrer : *Les femmes* SE DÉBINENT *par jalousie*. (Fam.)

— Au sens passif : *Vigne qui* SE DÉBINE *mal. Ouvrage qui* SE DÉBINE *fort*.

DÉBINEUR, EUSE n. *Pop.* Qui débine. || Qui dévoile une chose secrète.

DÉBIRENTIER [*ran-ti-é*] n. m. (de *débit* et *rentier*). Celui qui doit une rente. (Vx.)

— ANTON. **Crédirentier.**

DÉBIT [*bi*] n. m. (lat. *debitum*). Comm. Compte de toutes les sommes ou marchandises livrées par un commerçant à une autre personne et considérées comme lui étant dues par cette dernière. || Vente, et, plus souvent, Vente active et rapide : *Avoir un grand* DÉBIT. || Boutique de débitant : *Ouvrir un* DÉBIT *de vin, un* DÉBIT *de liqueurs*. || Droit de vendre certaines marchandises dont l'Etat a le monopole : *Obtenir un* DÉBIT *de tabac*.

— Admin. *Débit de boissons.* V. BOISSON.

— Hydraul. V. la partie *encycl.*

— Littér. Manière de lire, de réciter, de prononcer un discours : *Le* DÉBIT *d'un écolier, d'un acteur, d'un avocat, d'un ministre*.

— Mus. Manière de chanter très rapide, qui tient le milieu entre la parole et le chant proprement dit. (Les chants qu'on exécute ainsi sont appelés des « récitatifs ».)

— Physiq. Quantité de liquide ou de gaz débitée par une source, une fontaine ou un appareil quelconque : *Un gazomètre ne règle pas mais mesure seulement le* DÉBIT.

— Techn. Manière de débiter, de découper les bois à des dimensions déterminées, selon l'usage qu'on veut en faire.

— ANTON. **Vente ou Commerce en gros.** — **Crédit.**

— Encycl. Techn. Le *débit* des bois est réalisé par l'un des procédés ci-après :

Le *débit par sciage*, qui est le plus souvent employé et qui fournit aux dimensions voulues les pièces de bois de diverses formes utilisées dans la construction et dans les arts ;

Le *débit par tranchage*, dans lequel un couteau animé d'un mouvement alternatif divise en feuillets le bois préalablement ramolli dans une étuve à vapeur ;

Le *débit par déroulage*, dans lequel la pièce de bois disposée entre pointes est animée d'un mouvement de rotation devant un couteau qui détache un feuillet continu de bois de l'épaisseur voulue ;

Enfin le débit *par fente* qui permet d'obtenir les merrains pour tonneaux.

Les feuillets provenant du tranchage et du déroulage servent à fabriquer le bois contre-plaqué.

Le débit par fente ne s'applique qu'à des billes courtes ne dépassant pas 2 m. de longueur, sans nœud et de droit fil.

Le débit par sciage comporte des variantes qui se rattachent à trois types principaux : le débit sur dosses,

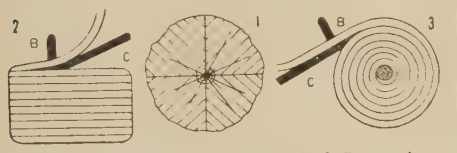

Débit des bois : 1. Par sciage (sur mailles) ; 2. Par tranchage ; 3. Par déroulage (B, barre d'appui ; C, couteau).

le débit sur mailles, et le débit sur quartiers et faux quartiers. V. verso des planches BOIS.

— Comptab. et Fin. En comptabilité privée ou publique, le *débit* d'un compte est son « doit », et le *crédit* est son « avoir ». Dans la comptabilité à partie double, tout compte est ouvert par débit et crédit, l'un et l'autre de ces éléments devant toujours avoir sa contre-partie dans un autre compte. Le total des débits et celui des crédits forme le bilan ou balance, précisément parce que, si la comptabilité est tenue correctement, ces deux totaux doivent aboutir à la même somme. Le principe fondamental de la comptabilité est que : Qui reçoit est débité, qui paye est crédité. Sur les registres de comptes, on porte généralement le débit à gauche et le crédit à droite.

— Hydraul. Le *débit* des rivières est la quantité d'eau que déplace un cours d'eau sur une section quelconque de son parcours durant une seconde. On distingue le *débit minimum* ou d'étiage, le *débit maximum* ou de crue, et le *débit moyen*.

— Littér. V. DÉCLAMATION.

DÉBITABLE adj. Qui peut être débité.

DÉBITAGE n. m. Action de débiter.

— Techn. Syn. de DÉBIT.

DÉBITANT [*tan*], **E** n. Qui vend au détail. || *Spécialem.*, Marchand de boissons au détail.

— N. m. Techn. Sorte de laminoir de petites dimensions.

DÉBITE n. f. (de *débit*). Vente de papiers timbrés : de timbres-poste, etc. : *Si quelque bureau présentait une* DÉBITE *excédant celle des trimestres précédents...* (Circul. ministér.)

DÉBITER [*té*] v. tr. (de *débit*). Ouvrir un compte de débit : *On* DÉBITE *le négociant de tout ce qu'il reçoit, on le crédite de tout ce qu'il donne.* || Vendre au détail : DÉBITER *du tabac, du vin.* || Détailler, découper par morceaux : DÉBITER *un chêne.* || Fournir en un temps donné. V. plus loin.

— *Fig.* Mettre en circulation : DÉBITER *des nouvelles,* DÉBITER *des sottises.* DÉBITER *de l'esprit.* || Réciter : DÉBITER *des vers.* || Exposer, avancer : *Tout ce qu'on* A DÉBITÉ *là-dessus est inexact.*

— Fam. *Débiter sa marchandise*, Parler, pérorer, réussir : *Orateur qui* DÉBITE *bien* SA MARCHANDISE. || *Débiter de l'ouvrage*, En faire beaucoup.

— Mus. Chanter, en parlant d'un récitatif.

— Physiq. Fournir (En parlant d'un liquide ou d'un gaz) : *Source qui* DÉBITE *quinze litres d'eau à la seconde.*

— Techn. Détailler, diviser en parties, en vue d'un emploi ultérieur : DÉBITER *des bois, des marbres, du drap.* || Découper, en parlant de la viande destinée à être vendue : DÉBITER *un bœuf.*

— ***Se débiter,*** v. pr. — Avec réciprocité : SE DÉBITER *des mensonges.*

— Au sens passif, Etre vendu : *Quand un livre au Palais se vend et* SE DÉBITE. (Boileau.) ; et au fig. : *Le blâme et la louange au hasard* SE DÉBITE. (Régnier.) || Etre récité : *Croyez-vous que les scènes de Corneille, de Racine, même de Shakespeare puissent* SE DÉBITER *avec votre voix de conversation ?* (Diderot.)

DÉBITEUR, EUSE n. Qui débite, répand des nouvelles, des racontars : *Une* DÉBITEUSE *de cancans.*

DÉBITEUR, TRICE n. (lat. *debitor, trix ;* de *debitum*, supin de *debere*, devoir). Celui, celle qui doit (par opposition à *créancier*) : *Autrefois, le* DÉBITEUR *insolvable devenait l'esclave de son créancier.*

— *Fig.* Qui a obligation à quelqu'un : *De la façon qu'il a agi envers moi, je demeure son* DÉBITEUR.

— Adjectiv. *Compte débiteur*, Compte du débit, par opposition au « compte créditeur ».

— Anton. **Créancier, créditeur.**

— Encycl. Comptab. Le *débiteur* est la personne ou la chose dont le compte a été plus débité qu'il n'a été crédité. Le débiteur doit l'excédent de son débit sur son crédit. Dans un bilan, l'ensemble des comptes débiteurs forme l'*actif*, et l'ensemble des comptes créditeurs le *passif*.

— Dr. Le *débiteur* est celui qui est tenu d'une obligation. C'est en sa faveur (art. 1162 C. civ.) que dans le doute doit s'interpréter la convention. C'est à son domicile (art. 1247 C. civ.) qu'en principe le payement doit s'effectuer. Le débiteur doit exécuter l'obligation à l'échéance : il ne peut être contraint de le faire avant cette date. Dans le droit moderne le débiteur n'est plus responsable de l'exécution sur sa personne ; depuis l'abolition de la contrainte par corps, il n'est plus exposé à être emprisonné. Il répond de sa dette sur son patrimoine, qui sert de gage général à ses créanciers.

DÉBITIF, IVE adj. Comm. Qui doit être débité. || Compte que le commerçant fait figurer au débit.

DEBITIS (DE) [*tiss*] loc. adv. (du lat. *debitus*, dû). Dr. anc. *Lettres de debitis*, Lettres de grande ou de petite chancellerie, ayant pour effet de rendre un contrat obligatoire dans un ressort autre que celui où il avait été formé, ou à l'égard d'une juridiction autre que celle qui l'avait reçu.

DÉBITTER [*bi-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *bitte*). Mar. Dérouler de dessus la bitte : DÉBITTER *le câble.*

DÉBITUMINISATION [*za-si-on*] n. f. Action de débituminiser.

DÉBITUMINISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *bitumen, inis*, bitume). Dépouiller de bitume : *On* DÉBITUMINISE *le charbon de terre pour le convertir en coke.*

DÉBLAI [*blè*] n. m. Action de déblayer. || Ouvrage qu'on fait en déblayant. || Matériaux qu'on extrait en déblayant.

— Fig. : *Le* DÉBLAI *des préjugés est long à opérer.* || *C'est un bon déblai*, C'est un bon débarras. (Vx.)

— Chem. de f. *Voie en déblai*, Celle qui a dû être établie dans une tranchée aménagée par déblayement du terrain.

— Anton. Remblai.

— Encycl. Trav. publ. Le *déblai* consiste à pratiquer une excavation dans le sol, à ciel ouvert ou souterrainement, pour la construction des routes, des chemins de fer, des canaux, des ouvrages d'art, des fondations d'édifices, etc. Lorsque la fouille a de grandes dimensions, on emploie la méthode dite « par abatage », qui consiste à attaquer la masse en la creusant en dessous, et à faire tomber ensuite les terres retenues par la cohésion.

DÉBLAIEMENT [*blê-man*] n. m. V. DÉBLAYEMENT.

DÉBLANCHI n. m. Action de déblanchir une cuve à indigo.

DÉBLANCHIR v. tr. Faire disparaître le blanc. || Enlever la croûte d'oxyde sur un métal en fusion. || Epuiser toute la couleur bleue contenue dans une cuve d'indigo.

— Monn. Séparer, au moyen du coupoir, la pièce de monnaie qui reste attachée à la matrice.

— ***Se déblanchir,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir déblanchi : *Métal, lame qui* SE DÉBLANCHIT.

DÉBLATÉRATION [*si-on*] n. f. Action de déblatérer ; paroles violentes : *Mettre un terme aux* DÉBLATÉRATIONS *de quelqu'un.*

DÉBLATÉRER [*ré*] v. tr. (du lat. *deblaterare*, criailler, bavarder. — Prend un accent grave sur l'avant-dernier *e* devant une syllabe muette : *Je déblatère. Que tu déblatères ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *Je déblatérerai. Nous déblatérerions*). Déclamer violemment : DÉBLATÉRER *des sottises.*

— *Intransitiv.* Se répandre en violences : DÉBLATÉRER *contre quelqu'un.* DÉBLATÉRER *contre la sottise humaine.*

DÉBLAVE n. f. Transport des produits ruraux, des champs à la ferme. (N'est plus us. que dans l'express. : *Chemin de* DÉBLAVE, Chemin d'exploitation.)

DÉBLAVER [*vé*] v. tr. (du préfixe *dé*, et du lat. *bladum*, blé). Couper et enlever les blés de : DÉBLAVER *un champ.*

— Anton. **Emblaver.**

DÉBLAYAGE [*blè-yaj'*] n. m. Opération qui consiste à déblayer, à écarter les obstacles ou les objets gênants.

— Théâtr. Action de débiter très vite les parties peu importantes d'un rôle, pour faire mieux valoir les parties essentielles.

DÉBLAYEMENT [*blè-ye-man*] ou **DÉBLAIEMENT** [*blè-man*] n. m. Action de déblayer.

DÉBLAYER [*blè-yé*] v. tr. (vx franç. *desbléer, desbléier, desbleyer ;* du préfixe *dé*, et du lat. *bladum*, blé. — Se conjugue comme *balayer.*) Econ. rur. Débarrasser un terrain du blé qui le couvre. (Vx.) || Enlever des terres, des décombres : *Après avoir démoli, il faut* DÉBLAYER. DÉBLAYER *un terrain.*

— *Par extens.* Dégager de ce qui encombre : DÉBLAYER *une salle de fatras.* DÉBLAYER *les prisons.*

— Fig. *Déblayer le terrain*, Aplanir d'avance les difficultés : *Les écrivains qui ont un but doivent toujours* DÉBLAYER LE TERRAIN. (Balzac.)

— Théâtr. Négliger entièrement toutes les phrases incidentes, pour produire un effet ; courir prestement au but.

— ***Se déblayer,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.) : *Le terrain* SE DÉBLAIE.

— Anton. **Remblayer.**

DÉBLÉURE n. f. Blé coupé, mais non enlevé. (Vx.)

DÉBLOCAGE n. m. Action de débloquer : *Le* DÉBLOCAGE *d'une ville.*

— Chem. de f. Action de débloquer (des freins ou une section de block-system.)

— Filat. Opération qui, dans la filature, consiste à enlever au moyen d'un peigne, des extrémités du fil de lin, les pailles ou chènevottes qui y sont restées attachées.

— Typogr. Action de débloquer.

DÉBLOCUS [*kuss*] n. m. Art milit. Syn. de DÉBLOQUEMENT.

DÉBLOQUEMENT [*ke-man*] n. m. Action de débloquer une place, un port. || Syn. DÉBLOCUS.

DÉBLOQUER [*ké*] v. tr. (de *dé* et *bloquer*). Obliger l'ennemi à lever un blocus : *L'armée gauloise ne put* DÉBLOQUER *Alésia.*

— Chem. de f. Desserrer les freins d'un véhicule. || Action de remettre à voie libre le signal interdisant l'entrée d'une section de voie munie du block-system, et précédemment mis à l'arrêt.

— Filat. *Débloquer le lin*, En faire le déblocage.

— Typogr. Oter et remplacer par d'autres, en parlant des lettres, chiffres, mots bloqués ou renversés : DÉBLOQUER *des caractères.*

— ***Se débloquer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *La garnison put* SE DÉBLOQUER *en quelques jours.*

— Au sens passif : *On aura beau faire, cette garnison ne* SE PEUT DÉBLOQUER.

— Jeux. Au billard, Se dit quand on dégage d'une blouse une bille.

DÉBO (LAC), expansion lacustre du Niger, dans le Massina (Soudan français, A.-O. F.).

DÉBOIRE n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *boire*). Arrière-goût désagréable d'une boisson : [Ce vin] *N'avait rien qu'un goût plat et qu'un* DÉBOIRE *affreux.* (Boileau.)

— *Fig.* Déception, désagrément : *Vie pleine de* DÉBOIRES. *Les honneurs ont leurs* DÉBOIRES.

DÉBOIRE v. intr. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). *Pop. et bas.* Rendre, vomir une boisson.

DÉBOISEMENT [*ze-man*] n. m. Action de déboiser. || Son résultat : *Le* DÉBOISEMENT *des montagnes a favorisé la formation des torrents.*

— Encycl. Sylvic. Le *déboisement* présente des inconvénients graves, au point de vue de la météorologie et des crues de rivières. La disparition des forêts augmente l'écart des températures extrêmes : dans les régions déboisées, le thermomètre monte plus haut en été et descend plus bas en hiver, et en outre la pluviosité y est moindre pour le plus grand préjudice des cultures et des prairies ; enfin, les pays déboisés se défendent difficilement contre le vent. Dans les régions déboisées les rivières prennent un caractère torrentiel, car les eaux pluviales n'étant pas retenues par l'écran de feuillage, l'humus, les racines, ruissellent immédiatement, érodent les pentes et se précipitent dans les vallées.

L'ancien régime avait soumis les propriétaires au système des aménagements et des réserves suivi pour les forêts domaniales, mais ce système a été abandonné à la Révolution, au grand dommage de régions comme les Pyrénées ou les Alpes, dans lesquelles le développement des torrents s'est fâcheusement accentué. On a essayé, depuis, de remédier à cette déplorable situation en réglementant le déboisement et en favorisant (loi du 4 avril 1882) le reboisement des zones montagneuses menacées. V. REBOISEMENT.

DÉBOISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *bois*). Dépouiller de bois, de forêts : DÉBOISER *les montagnes.*

— ***Se déboiser,*** v. pr. — Au sens passif : *Terrain qui* SE DÉBOISE.

DÉBOISEUSE [*zeuz'*] n. f. Charrue permettant de cultiver le sol d'un bois défriché.

DÉBOÎTAGE n. m. Action de déboîter. || Action de retirer un livre de la reliure.

DÉBOÎTEMENT [*man*] n. m. Déplacement d'un os hors de son articulation. (Syn. de LUXATION.)

— Art milit. Manœuvre consistant à faire sortir un élément de troupe d'une colonne pour gagner le flanc de celle-ci. (On passe de la colonne à la ligne par des déboîtements.)

DÉBOÎTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *boîte*). Disloquer, ôter de sa place (en parlant d'un objet qui se trouvait encastré dans un autre) : *Chute qui* A DÉBOÎTÉ *l'épaule.* DÉBOÎTER *une montre, un tuyau.* DÉBOÎTER *un pied de la table.* || Déjoindre : DÉBOÎTER *une porte à force de la pousser.*

— V. intr. Art milit. Exécuter un déboîtement.

— Hydraul. Séparer, en défaisant leurs joints, deux tuyaux contigus dans une conduite d'eau.

— ***Se déboîter,*** v. pr. — Au sens passif : *Son talon* SE DÉBOÎTE ; — et par extens. et exagér. : *Hanches qui* SE DÉBOÎTENT *à chaque pas.*

— Anton. **Assembler, emboîter, emmancher, remboîter.**

DEBOLI DE BEAULIEU, famille polonaise, d'origine française, qui prit le nom de *Deboli* après avoir reçu l'indigénat en 1662. Henri **de Beaulieu** accompagna en Pologne, en 1646, Louise de Gonzague, femme du roi Ladislas IV. — Antoine-Augustin **Deboli,** qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, fut ministre de Pologne à Saint-Pétersbourg et, lors des partages, servit de médiateur entre Stanislas-Auguste et la Diète. Il se dévoua plus tard à la cause de Kosciusko.

DÉBOMBER [*bon-bé*] v. tr. Aplanir sur une forme : DÉBOMBER *un chapeau.*

DÉBOMBOIR [*bon*] n. m. Forme pour débomber les chapeaux.

DEBON ou plutôt **DE BON** (Jacques), né à Saint-Pierre de Miquelon en 1768, mort à Saint-Malo en 1853. Sur *le Dauphin* en 1790 comme capitaine en second, puis sur *l'Audacieux* (1797) et *la Sorcière* (depuis (1804) comme capitaine, il fit d'intrépides croisières dans la Manche et dans l'Atlantique, et fut fait prisonnier par les Anglais en 1811.

DEBON (François-Hippolyte), peintre français, né et mort à Paris (1807-1872). Elève de Gros et d'Abel de Pujol, il continua comme eux à cultiver le genre de la peinture historique et envoya aux divers Salons : *la Bataille d'Hastings* (1845) ; *Henri VIII et François Ier* (1846), tableau placé depuis au musée de Versailles ; *Défaite d'Attila à Châlons* (1848). Il faut ajouter à son œuvre deux compositions peintes pour l'hôtel de ville de Dreux : *le Siège de La Rochelle* et *l'Hôtel de Rambouillet.*

DÉBONDANT [*dan*], **E** adj. Qui laisse débonder, couler en abondance.

DÉBONDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *bonde*). Ouvrir en ôtant la bonde : DÉBONDER *un tonneau.*

— Fig. : *Il faut, comme dit l'autre, que je* DÉBONDE *mon cœur.* (Molière.)

— *Pop. et triv.* Faire évacuer par le bas, en parlant d'une personne constipée.

— *Intransitiv.* Sortir à flots et subitement : *Lac qui* A DÉBONDÉ *tout à coup et inondé la vallée.*

— *Fig.* S'épancher : *J'ai le cœur plein, il faut que je* DÉBONDE. (Voltaire.)

— *Pop.* Evacuer par le bas.

— ***Se débonder,*** v. pr. — Au sens passif : *Le tonneau* SE DÉBONDE. *L'étang* SE DÉBONDE ; — et au fig. : *Un cœur qui* SE DÉBONDE.

DÉBONDOIR n. m. Techn. V. DÉBONDONNOIR.

DÉBONDONNEMENT [*do-ne-man*] n. m. Action de débondonner.

DÉBONDONNER [*do-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *bondon*). Oter le bondon de : DÉBONDONNER *un muid.*

DÉBONDONNOIR [*do-noir*] ou **DÉBONDOIR** n. m. Instrument pour enlever la bonde d'un tonneau.

DÉBONNAIRE [*bo-nèr'*] adj. (de l'express. : *de bon aire* [*Aire* n. m., d'étymologie douteuse, signifiait *disposition*]). De bonne nature, doux : *Homme* DÉBONNAIRE. *Esprit* DÉBONNAIRE. *Un roi n'est point aimé s'il n'est pas*

DÉBONNAIRE. (Voltaire.) *Et l'humeur* DÉBONNAIRE *est ma grande vertu.* (Molière.) || Qui est bon jusqu'à la faiblesse : *Parents* DÉBONNAIRES. *Mari* DÉBONNAIRE (Signifie aussi Qui ferme les yeux sur les légèretés de sa femme).

— *Substantiv.* Personne débonnaire : *Les historiens ont nommé* LE DÉBONNAIRE *celui qu'ils n'osaient nommer le Sot.* (Guez de Balzac.)

— ANTON. **Cruel, dur, méchant, redoutable, terrible.**

DÉBONNAIRE (les), orfèvres parisiens du XVIIe siècle. — Girard *et* Philippe **Débonnaire** travaillèrent ensemble, en 1654, à un reliquaire qui se trouve aujourd'hui au Musée des arts décoratifs. Cet ouvrage était destiné à l'église de l'abbaye du Val-de-Grâce. Philippe Débonnaire avait déjà exécuté en 1639 un reliquaire en forme de chef pour l'église Saint-Martin de Tours. Girard Débonnaire travailla en 1664-65 dans le palais de Versailles, et doit être mort avant 1682 ; certains textes font supposer qu'il bénéficia d'un logement au Louvre. — En 1645, il est question d'un autre Débonnaire : ANTOINE, orfèvre du roi, et l'on trouve en 1630 la mention d'un Marc **Débonnaire,** orfèvre de qualité. — En 1642, un autre Débonnaire encore, LOUIS, livra un calice en argent doré destiné à la chapelle du palais de Fontainebleau.

DÉBONNAIREMENT [*bo-nè-re-man*] adv. Avec débonnaireté : *Traiter* DÉBONNAIREMENT *les vaincus.* || Avec une patience empreinte de faiblesse : *Subir* DÉBONNAIREMENT *le joug.*

DÉBONNAIRETÉ [*bo-nè*] n. f. Bonté poussée jusqu'à la faiblesse.

— SYN. **Débonnaireté, bénignité, bienfaisance, bienveillance, bonté, humanité.** V. BÉNIGNITÉ.

DÉBONNETER [*bo-ne-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bonnet*). Dégarnir de son bonnet.

— Art milit. *Débonneter une fusée,* Enlever ou crever le papier qui en couvrait l'amorce.

— *Intransitiv.* Perdre la corolle séchée qu'a laissée la fleur (en parlant d'un fruit) : *Les raisins* ONT DÉBONNETÉ.

DÉBOQUETER [*ke-té*] v. tr. Dégarnir un pilotis des planches dont il était environné.

DÉBORAH (en hébr. *l'Abeille*), prophétesse et juge d'Israël. Par son ordre, Barac marcha contre Sisara, général de Jabin, roi des Cananéens. Déborah célébra la victoire dans un cantique fameux dont la beauté littéraire est universellement admirée. (*Juges,* IV.)

Déborah, oratorio, paroles de Humphreys, musique de Hændel, exécuté à Londres, au Théâtre royal de Haymarket, le 17 mars 1733. (C'est un des chefs-d'œuvre du compositeur.)

DÉBORD [*bor*] n. m. (subst. verbal de *déborder*). Ecoulement considérable : DÉBORD *d'humeurs.*

— Chem. de f. *Voie de débord,* Voie établie le long ou au travers d'une cour à marchandises, pour permettre le chargement ou le déchargement direct des wagons dans les voitures.

— Monn. Partie de la pièce, qui se trouve en dehors du cordon de la légende.

— Techn. Doublure qui dépasse l'étoffe et forme passepoil. || Partie d'une route longée par un pavage. || Élévation du niveau des eaux d'une rivière, par suite d'une crue subite.

DÉBORDANT [*dan*], **E** adj. Qui déborde : *Des vases* DÉBORDANTS.

— Fig. : *Enthousiasme* DÉBORDANT. *Reconnaissance* DÉBORDANTE.

DÉBORDEMENT [*man*] n. m. Action de se déverser au delà de ses bords (en parlant d'un cours d'eau) : *Les* DÉBORDEMENTS *de la Loire sont fréquents.* || Action de priver de son bord, de sa bordure : *Le* DÉBORDEMENT *d'une robe.*

— *Par extens. et vulg.* Pathol. Ecoulement, évacuation soudaine et abondante : *Un* DÉBORDEMENT *de bile, d'humeurs.*

— *Fig.* Irruption d'une multitude : *Le* DÉBORDEMENT *des barbares emporta l'Empire romain.* || Excès des passions, etc. : *Pour ses* DÉBORDEMENTS *j'en ai chassé Junie.* (Corneille.) || Expansion : *Le* DÉBORDEMENT *des idées nouvelles.* (Lamartine.) || Profusion : *Un* DÉBORDEMENT *d'injures, de louanges.*

DÉBORDER [*dé*] v. tr. (du préfixe *dé,* et de *bord*). Dépasser le bord : *C'est la Seine en fureur qui* DÉBORDE *son onde.* (Malherbe.) || Avoir plus de front ou d'étendue que : *Pierre qui* DÉBORDE *le mur ;* — et par extens. : *Corps de troupes, navires qui en* DÉBORDENT *d'autres.* || Aller au delà de, dépasser : *Ville qui* DÉBORDE *son enceinte.*

— *Fig.* Dépasser, surpasser : *La réalité* DÉBORDE *toujours nos conceptions.* (E. Scherer.) || Envahir : *La politique nous* DÉBORDE, *on la trouve partout.* (Balzac.)

— Enlever le bord ou la bordure : DÉBORDER *un chapeau, une robe, etc.*

— Mar. *Déborder un navire,* Enlever les bordages. || *Déborder une embarcation,* Empêcher qu'elle ne frotte contre la carène d'un navire, ou la pousser au large. || *Déborder une voile,* Empêcher la toile de se prendre quelque part pendant qu'on hisse la voile. || *Déborder les avirons,* Les rentrer complètement en dedans. (Syn. de DÉSARMER.) — Au fig. : *Déborder quelqu'un avec une gaffe,* Le tenir à l'écart.

— Techn. Ecarter des bois de flottage du bord de la rivière. || Faire subir à des peaux l'opération du palissonnage, consistant à les ouvrir et à les étaler. || Couper avec le débordoir les bords irréguliers d'une table de plomb.

— *Intransitiv.* Dépasser le bord : *Fleuve qui* DÉBORDE. || Se répandre hors des bords : *Vase qui* DÉBORDE. || S'écouler en grande quantité : *Bile qui* DÉBORDE. || Dépasser les objets environnants : *Bourrelet de chair qui* DÉBORDE. *Frange qui* DÉBORDE.

— *Par extens.* Se répandre, s'étendre au delà : *On eut beau reculer les enceintes, Paris* DÉBORDAIT *toujours.* || S'éloigner, se détacher (v. plus bas, rubr. Mar.). || En parlant des bois de flottage, S'écarter du bord.

— Fig. : *Un cœur plein d'un sentiment qui* DÉBORDE *aime à s'épancher.* (J.-J. Rousseau.) *Joie qui* DÉBORDE. *Laisser sa colère* DÉBORDER. || *Faire déborder le vase,* Combler la mesure, pousser la patience à bout.

— *Pop. et triv.* Vomir.

— Mar. Se détacher d'un navire qu'on avait abordé. || S'en aller, s'éloigner : *L'embarcation* A DÉBORDÉ *du quai à deux heures.* || *Débordez !,* Ordre à une embarcation de pousser au large.

— PROV. **Une goutte d'eau suffit pour faire déborder un vase plein,** Un rien suffit pour qu'une patience mise à une longue épreuve échappe subitement.

— ***Débordé, e,*** part. pass. du verbe *Déborder : Fleuve* DÉBORDÉ. *Lit* DÉBORDÉ. Etc. || *Particulièrem.,* Rogné (en parlant d'une monnaie) : *Un louis* DÉBORDÉ.

— *Fig.* Déchaîné : *Toutes les passions* DÉBORDÉES. || Dissolu, débauché : *Une vie* DÉBORDÉE. || Accablé : *Ouvrier* DÉBORDÉ *par l'ouvrage.* || *Il a été débordé par les événements,* Il n'en a pas été maître.

— ***Se déborder,*** v. pr. — Au sens passif, Etre débordé, répandu : *Le Rhin* S'ÉTAIT DÉBORDÉ *tout à coup.* (Boileau.) *La bile* SE DÉBORDE ; — et au fig. : *Un torrent* [d'ennemis] *qui* SE DÉBORDE. *Leur éloquence* S'EST DÉBORDÉE *en invectives.* (Bossuet.)

— ENCYCL. Milit. *Déborder* est une manœuvre généralement décisive par laquelle on s'étend au delà du front de l'adversaire pour menacer ses ailes, ses flancs ou ses derrières. Pour l'exécuter, il faut disposer d'une supériorité d'effectifs qui permette de rester assez fort sur son front afin d'éviter toute rupture de ce front. On pare au débordement par des réserves échelonnées en arrière de l'aile menacée. En 1914, les Allemands voulaient déborder notre aile gauche en passant par la Belgique ; de notre côté, nous pensions percer le front allemand en attaquant en Lorraine.

DÉBORDEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui coupe la laine des peaux d'agneaux.

DÉBORDOIR n. m. Plane recourbée de tonnelier ou de plombier, munie d'un manche à chaque extrémité.

DÉBOSQUAGE [*boss-kaj'*] n. m. (du préfixe *dé,* et du lat. *boscus,* bois). Transport hors d'une forêt, du bois coupé. (Syn. DÉBARDAGE.)

DÉBOSSELER [*bo-se-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bosse.* — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je débosselle. Tu débosselleras.*) Faire disparaître les bosses : DÉBOSSELER *un bassin de cuivre.*

— ***Se débosseler,*** v. pr. — Au sens passif : *Bassin qui* SE DÉBOSSELLE *difficilement.*

DÉBOSSER [*bo-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bosse*). Mar. Démarrer, larguer les bosses frappées sur : DÉBOSSER *un câble.*

— ***Se débosser,*** v. pr. Etre débossé.

DÉBOTTER [*bo-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *botte*). Oter les bottes à : DÉBOTTER *un cavalier.*

— *Intransitiv.* Quitter ses bottes : *Se hâter de* DÉBOTTER.

— *Substantiv.* et au masc. L'instant où l'on ôte les bottes, le moment de l'arrivée : *Se trouver au* DÉBOTTER *d'un ami.* (On écrit aussi DÉBOTTÉ.)

— Fig. : *Au débotter,* à l'improviste : *Surprendre quelqu'un au* DÉBOTTER. (Au moment où il revient de promenade, de voyage, etc.).

— ***Se débotter,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Encore tout poudreux et sans* ME DÉBOTTER. (Boileau.)

DÉBOUCHAGE n. m. Action de déboucher.

— Artill. Action de déboucher l'évent d'une fusée.

DÉBOUCHÉ n. m. Issue d'un défilé, extrémité élargie d'un lieu resserré : *Le* DÉBOUCHÉ *d'une rue. Lyon est au* DÉBOUCHÉ *des principales routes des Alpes.*

— *Fig.* Issue, point d'exportation pour les marchandises : *Les colonies assurent des* DÉBOUCHÉS *naturels à l'industrie de la métropole.* || Issue, point d'arrivée pour les personnes : *Il devint conseiller d'Etat,... qui est le* DÉBOUCHÉ *ordinaire des prévôts des marchands.* (Saint-Simon.)

— Chem. de f. Tracé représenté par une ligne fictive limitant le profil (établi perpendiculairement au rail) de la zone dans laquelle peut circuler un véhicule ou un chargement sans heurter aucun des obstacles situés le long de la voie (appareils de signalisation, travaux d'art, etc.). V. GABARIT.

— Milit. Point où doit se présenter la tête d'une troupe venant prendre part à une action. || *Débouché de sape,* Opération qui consiste à faire passer une sape à travers le parapet d'une tranchée déjà établie.

— Ponts et chauss. *Débouché d'un pont,* Distance entre ses culées.

— ENCYCL. Ponts et chauss. Le *débouché* d'un pont doit être de dimension suffisante pour permettre l'écoulement des eaux ; lorsque cette dimension est trop petite, les eaux produisent des affouillements, déracinent les points d'appui et renversent l'ouvrage ; si elle est trop grande, il se forme des atterrissements qui peuvent faire prendre au courant une direction oblique, dangereuse à l'époque des grandes crues.

— Econ. polit. Toutes les fois qu'un besoin de produits, de capitaux, de travail, de services est né ou va naître chez des individus qui, par l'échange, peuvent ou pourront y satisfaire, on dit qu'un *débouché* est ouvert ou va s'ouvrir. Les besoins créent donc les débouchés.

Chaque perfectionnement apporté à la production : les inventions, l'emploi des machines, les progrès de la division du travail, les améliorations des moyens de transport, bref, tout ce qui abaisse le prix des objets, plus particulièrement des objets de première nécessité, permet aux individus de satisfaire à des besoins auxquels ils n'avaient pu songer, et ainsi s'ouvrent de nouveaux débouchés. Certains économistes, Sismondi en particulier, ont prétendu que l'emploi des machines, qui permet de réduire les prix de revient, a pour conséquence de multiplier les produits dans de telles proportions qu'une surproduction générale devient inévitable, et que par suite les débouchés qu'on se flattait de créer se trouvent engorgés. J.-B. Say a répliqué qu'il n'y a pas en réalité de crise de surproduction générale, mais seulement des crises partielles dues au fait que les différentes branches de la production n'ont pas eu un développement parallèle. Le remède à ces crises doit donc être trouvé dans un accroissement de la production là où cette production est insuffisante ; car les produits s'échangent contre les produits. C'est la « loi des débouchés » formulée par J.-B. Say.

DÉBOUCHEMENT [*man*] n. m. Action d'enlever ce qui bouche : *Le* DÉBOUCHEMENT *d'un flacon, d'un tuyau.*

— Issue d'un lieu resserré : *Le* DÉBOUCHEMENT *d'une vallée.* (Peu us.)

— *Fig.* Débouché : *Trouver un* DÉBOUCHEMENT *pour des billets.* (Peu us.)

DÉBOUCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *boucher*). Oter ce qui bouche : DÉBOUCHER *une bouteille, un tonneau.* || Dégager ce qui obstrue : DÉBOUCHER *une rue, une porte, une fenêtre.*

— *Fig. et fam. :* DÉBOUCHER *un enfant, l'intelligence d'un enfant.*

— *Fam.* Faire cesser la constipation de : DÉBOUCHER *un malade.*

— Artill. *Déboucher l'évent d'une fusée,* Percer la fusée d'un obus à un endroit déterminé suivant la distance ou la hauteur où doit éclater l'obus, au moyen d'un *débouchoir.*

— *Intransitiv.* (orig. douteuse ; de *boucher,* ou de *bois*). Sortir d'un lieu resserré, passer dans un lieu plus ouvert : DÉBOUCHER *des montagnes, d'un bois.* || Avoir son issue, son embouchure : *Cette rue* DÉBOUCHE *sur la grand'place. Le Rhône* DÉBOUCHE *dans la Méditerranée.*

— *Substantiv.* et au masc. Syn. de DÉBOUCHÉ.

— ***Se déboucher,*** v. pr. — Au sens passif : *Le conduit* SE DÉBOUCHA *à la fin ;* — et au fig. : *Ecolier qui se débouche,* Dont l'esprit s'ouvre.

DÉBOUCHEUR n. m. Celui qui débouche.

DÉBOUCHOIR n. m. Instrument qui sert à déboucher. || Bâton qui sert à débarrasser le soc de la charrue de la terre qui l'encrasse.

— Artill. Appareil servant à déboucher les évents des fusées fusantes.

— ENCYCL. Artill. Avant la mise en service des canons à tir rapide, le débouchage des évents se faisait à la main, à l'aide d'un *débouchoir à vrille,* simple vrille que l'on enfonçait dans le *barillet* de la *fusée* pour sectionner le tube contenant la composition fusante. Avec le matériel de Bange, on employa une *pince-débouchoir.* Cette opération était assez longue et prêtait à erreurs. Aussi, lorsqu'apparut le canon de 75, le capitaine Sainte-Claire Deville étudia-t-il un *débouchoir automatique* qui fut adopté en 1897. Le *débouchoir double* du 75 a la forme d'une boîte prismatique fermée par un couvercle. Il se compose de deux *boîtes d'ogives,* d'un *cadran mobile* gradué de 0 à 6.900 m., mû par une *manivelle ;* d'un *secteur de correcteur* gradué de 0 à 40 millièmes, et d'un *correcteur* portant un *trait de repère* et une *oreille de serrage* permettant de fixer le trait de repère devant une division du secteur gradué. A l'intérieur de la boîte, une série d'engrenages est mise en mouvement par la rotation de la manivelle et fait tourner le cadran mobile et les boîtes d'ogives. Enfin, deux tiges *portelames,* à l'extrémité desquelles sont fixées les *lames-débouchoirs,* font saillie à droite et à gauche du débouchoir ; elles sont commandées par deux leviers de manœuvre qui par leur abaissement les entraînent vers l'avant et enfoncent les *lames-débouchoirs* dans le barillet de la fusée. Il suffit, par la rotation de la manivelle, d'amener la distance indiquée devant le repère du correcteur, d'abaisser à fond l'un des leviers et de le relever ensuite pour déboucher l'évent. Le projectile éclatera alors à la distance de la bouche à feu inscrite sur le débouchoir.

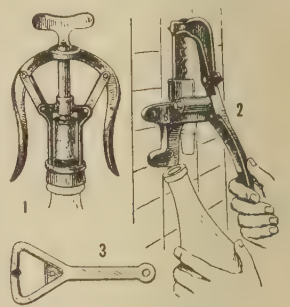

DÉBOUCHOIRS à bouteilles : 1. A double levier ; 2. A levier simple ; 3. Décapsuleur pour bouteilles d'eau minérale.

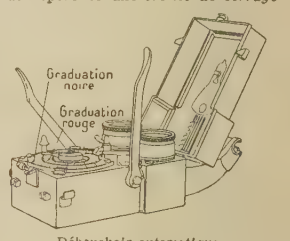

Débouchoir automatique du canon de 75.

Les débouchoirs des autres canons (105 L, 155 C. T. R. Rimailho, 155 G. P. F. Filloux, etc.) sont établis d'après les mêmes principes.

DÉBOUCHURE n. f. Ce qu'on retire en débouchant.

— Métall. Petit disque enlevé par le poinçon d'une machine-outil.

DÉBOUCLER [*klé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *boucle*). Détacher la boucle ou ce qui tient lieu de boucle : DÉBOUCLER *son ceinturon ;* — et *au fig. :* DÉBOUCLER *sa ceinture,* Se disposer à donner de l'argent.

— Défaire, déranger les boucles : DÉBOUCLER *ses cheveux.*

— *Pop.* Faire sortir de prison : DÉBOUCLER *un détenu.*

— ***Se déboucler,*** v. pr. — Au sens passif : *Souliers qui* SE DÉBOUCLENT. *Vos cheveux* SE DÉBOUCLENT.

DÉBOUILLAGE [*bou-yaj'*] n. m. Techn. Syn. de DÉBOUILLISSAGE.

DÉBOUILLI [*bou-yi*] ou **DÉBOUILLISSAGE** [*bou-yi-saj'*] ou **DÉBOUILLAGE** [*bou-yaj'*] n. m. Immersion dans l'eau bouillante d'une étoffe pour en éprouver la teinture.

DÉBOUILLIR [*bou-yir*] v. tr. (du préfixe *dé* et de *bouillir*). Soumettre à l'eau bouillante une étoffe ou des écheveaux qu'on veut éprouver au point de vue de la solidité de la couleur.

— ***Débouilli, e,*** part. pass. du verbe *Débouillir.*

— *Substantiv.* et au masc. Syn. de DÉBOUILLISSAGE. || Nom donné à certains liquides de composition déterminée à l'aide desquels on classe les couleurs en grandes et petites teintes.

— *Par extens.* Action analogue par ses effets au débouillissage.

DÉBOULER [*lé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *boule,* rouler). Proprem., Rouler de haut en bas. || Partir à l'improviste devant le chasseur (en parlant du lièvre, du lapin) : *Un lapin* DÉBOULANT *du terrier.*

— *Fam.* Partir subitement, promptement : *Allons, il faut* DÉBOULER. || Tomber, s'écrouler : *Prenez garde, ce mur va* DÉBOULER. || Dégringoler : DÉBOULER *du haut en*

bas de l'escalier. || Accoucher (et cesser d'être ronde comme une boule).

— ***Déboulé, e,*** part. pass. du verbe *Débouler: Mur* DÉBOULÉ.

— *Substantiv.* et au masc. (Chass.) : *Tirer un lièvre au* DÉBOULÉ. (On dit aussi AU DÉBOULER.)

— Turf. Course de courte distance au cours de laquelle les chevaux fournissent du départ à l'arrivée le maximum de leur vitesse : *Un* DÉBOULÉ *de 800 mètres.*

DÉBOULER [*lé*] n. m. Chass. Syn. de DÉBOULÉ.

DÉBOULONNAGE [*lo-naj'*] n. m. Action de déboulonner. || Résultat de cette action.

DÉBOULONNEMENT [*lo-ne-man*] n. m. Techn. Syn. de DÉBOULONNAGE.

DÉBOULONNER [*lo-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *boulon*). Démonter ce qui était boulonné.

— *Fig.* Démolir : DÉBOULONNER *la réputation de quelqu'un.*

DÉBOULONNEUR [*lo-neur*], **EUSE** n. Qui déboulonne.

DÉBOUQUEMENT [*ke-man*] n. m. Action de débouquer, de sortir d'un chenal étroit. || Chenal, passage étroit entre deux terres.

DÉBOUQUER [*ké*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bouque* ancienne forme du mot BOUCHE). Sortir d'une passe, d'un chenal.

DÉBOURBAGE n. m. Action de débourber.

— Min. Lavage en eau courante, que l'on fait subir au minerai au sortir de la mine pour le dégager des matières argileuses ou de la boue qui parfois l'enveloppent.

— Œnol. Opération qui consiste à abandonner dans de grands foudres le moût destiné à devenir « vin de Champagne », pour qu'il laisse tomber les impuretés (enveloppes du grain, pépins, rafles, parcelles ligneuses, etc.) qu'il tient en suspension au sortir du pressoir.

— Pêch. Moyens employés pour faire perdre au poisson le goût de bourbe, ce qui se fait ordinairement en le laissant quelque temps vivre dans l'eau claire : *Le* DÉBOURBAGE *des tanches.*

DÉBOURBER [*bé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bourbe*). Oter la bourbe de : DÉBOURBER *un bassin, un fossé, un étang.* || Tirer de la bourbe : DÉBOURBER *une voiture.*

— *Fig.* Tirer de la fange, d'une condition inférieure, d'un embarras.

— Art culin. Dépouiller du goût de bourbe (en parlant du poisson) : DÉBOURBER *des carpes.*

— Econ. rur. Décanter, avant ou après la fermentation (en parlant du vin) : DÉBOURBER *un moût.*

— Métall. Séparer de la boue (en parlant d'un minerai).

— ***Se débourber,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et au fig. : *L'heureux Villars* SE DÉBOURBA. (Saint-Simon.)

— Au sens passif : *La voiture put* SE DÉBOURBER.

— ANTON. **Embourber.**

DÉBOURBEUR n. m. Qui débourbe des minerais.

— Adjectiv. : *Ouvrier* DÉBOURBEUR.

DÉBOURBEUR n. m. Appareil à débourber, et spécialement Appareil destiné à séparer la lie du moût.

— ENCYCL. Œnol. Le *débourbeur* de moûts est constitué par un cylindre de toile métallique en forme de tronc de cône et monté sur une tige horizontale faisant l'office d'arbre et que met en mouvement une roue dentée placée du côté de la petite base ; l'extrémité opposée de l'arbre est pourvue d'une roue à came, dont la rotation a pour effet de soulever tout le cône métallique pour le laisser retomber brusquement. Le moût entre dans l'appareil par le côté de la petite base, et, par l'effet de la rotation et des chocs du cylindre, traverse la toile métallique, tandis que les lies (pellicules, pépins, etc.) cheminent vers la grande base pour s'échapper au dehors.

Débourbeur de moûts.

DÉBOURGEOISER [*joi-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bourgeois*). Faire dépouiller les façons bourgeoises à : DÉBOURGEOISER *un enfant de famille.* (Regnard.)

— ***Se débourgeoiser,*** v. pr. Contracter une alliance au-dessus de la classe bourgeoise : *Elle est ravie de* SE DÉBOURGEOISER.

— Au sens réfléchi, Se dépouiller de ses façons bourgeoises : *Elle est habile à* SE DÉBOURGEOISER.

DÉBOURRAGE n. m. Action de débourrer. || Résultat de cette action.

— Arqueb. Action d'enlever la bourre qui maintient dans un fusil à baguette, ou dans la cartouche d'un fusil à broche, à percussion centrale, la charge de poudre ou de plomb en place.

— Art milit. *Débourrage de mine.* Enlèvement, après l'explosion, des matériaux qui ont servi à bourrer les galeries d'un fourneau de mine.

— Œnol. Se dit parfois pour DÉBOURBAGE.

DÉBOURREMENT [*man*] n. m. Epanouissement des bourres (bourgeons) des arbres.

DÉBOURRER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bourre*). Oter la bourre de : DÉBOURRER *un fusil, un fauteuil.* || Vider de tabac : DÉBOURRER *sa pipe.*

— Pop. : *Débourrer sa pipe ;* et intransitiv. : *Débourrer,* Faire ses besoins.

— *Fig.* Déniaiser, façonner : DÉBOURRER *un jeune homme.*

— Chem. de f. *Débourrer une traverse,* Briser et amollir la partie compacte du ballast placée sous cette traverse.

— Manèg. Assouplir un cheval ou lui faire perdre un embonpoint excessif : DÉBOURRER *un poulain.*

— Techn. Enlever la bourre qui encrasse les dents des cardes, dans les manufactures. || Faire disparaître, par l'opération du débourrage, le poil recouvrant les peaux destinées à être tannées.

— *Intransitiv.* Bot. Sortir de la bourre, en parlant des bourgeons.

— ***Se débourrer,*** v. pr. Au sens réfléchi et au fig. : *Se débourrer le cœur,* Exprimer les sentiments qui vous oppressent. || Se façonner, se déniaiser soi-même : *A force d'énergie, il* SE DÉBOURRA *réellement.*

— Au sens passif : *Pipe qui ne peut pas* SE DÉBOURRER ; et au fig. : *Ecoliers qui ne* SE DÉBOURRENT *guère.*

DÉBOURREUR, EUSE n. Personne, machine qui débourre une carde. || Mécanisme adapté à une carde, pour en faire le débourrage. (On dit aussi DÉBOURREUX.)

— Adjectiv. : *Ouvrier* DÉBOURREUR. *Cylindre* DÉBOURREUR.

DÉBOURRIN [*bou-rin*] n. m. *Pop.* Cendre, résidu de tabac qui sort de la pipe débourrée.

DÉBOURROIR n. m. Crochet de bourrelier, pour enlever la vieille bourre des colliers.

DÉBOURRURE n. f. Déchet de laine qui provient du débourrage des cardes.

DÉBOURS [*bour*] n. m. (subst. verbal de *débourser*). Argent avancé pour le compte de quelqu'un (s'emploie surtout au plur.) : *Rentrer dans ses* DÉBOURS. (On dit aussi DÉBOURSÉ dans le langage usuel, mais non dans le langage de la pratique commerciale.)

— ENCYCL. Les *débours* sont d'ordinaire des petits frais accessoires de correspondance, de transport, de voitures, etc., que l'on ajoute au principal sur la lettre de voiture, le mémoire, le compte de retour, etc.

DÉBOURSÉ n. m. Comm. V. DÉBOURS.

DÉBOURSEMENT [*man*] n. m. Action de débourser. || Résultat de cette action.

— ANTON. **Remboursement.**

DÉBOURSER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bourse*). Tirer de sa bourse, de sa caisse, pour un payement : *On* DÉBOURSE *beaucoup d'argent en voyage.*

— ANTON. **Empocher, rempocher.**

DÉBOUSCAILLER [*bouss-ka-yé*] v. tr. Argot. Décrotter la chaussure.

DÉBOUSCAILLEUR [*bouss-ka-yeur'*] n. m. Argot. Décrotteur.

DEBOUT [*bou*] adv. (du préfixe *de,* et de *bout*). Sur un de ses bouts : *Mettre un tonneau, une colonne* DEBOUT. || Droit sur ses pieds : *La marmotte mange* DEBOUT *comme l'écureuil.* (Buffon.)

— *Par extens.* Hors du lit, levé : *Vespasien voulut mourir* DEBOUT. || Se dit particul. en parlant d'un malade : *Rester* DEBOUT *volontairement. Il est* DEBOUT. || Vivant : *Dieu merci, je suis encore* DEBOUT ! || Existant, non encore détruit : *Certains monuments romains sont encore* DEBOUT.

— *Fig.* Sur un bon pied, en bon état : *Vieil empire encore* DEBOUT. || Dans une attitude digne, ferme : *Il crut qu'un évêque plus qu'un empereur devait mourir* DEBOUT *et dans l'exercice de sa charge.* (Fléchier.) *Je resterai proscrit, voulant rester* DEBOUT. (V. Hugo.)

— Douan. *Passer debout,* Se dit des marchandises qui, ayant leur destination déclarée au delà d'une localité, la traversent sans pouvoir y être vendues ni même déchargées. V. PASSE-DEBOUT.

— Jurispr. *Magistrature debout.* On désigne ainsi les magistrats du ministère public, parce qu'ils remplissent debout leur rôle, qui est de prendre la parole au nom de la société.

— Mar. *Mâts debout,* Mâts verticaux. || *Vent debout,* Vent contraire à la direction du navire. — Fam. *Avoir une figure de vent debout,* Faire une mine de mauvaise humeur. || *Mer debout,* Mer que le vent chasse contre l'avant du navire. || *Se tenir debout à la lame,* Lui présenter l'avant. || *Debout au plein,* Accostage ou abordage perpendiculairement au rivage. || *Debout les avirons !,* Ancien commandement remplacé par : « Mâtez ! » || *Debout au quart !* Cri poussé par les hommes de service, pour réveiller ceux appelés à prendre le quart.

— Techn. *Bois debout,* Bois travaillé perpendiculairement au sens de ses fibres.

— Véner. *Mettre une bête debout,* La lancer.

— *Interjectivem.* Lève-toi ; il est temps de : DEBOUT ! *il faut partir.* DEBOUT ! *dit l'Avarice, il est temps de marcher.* (Boileau.)

— LOC. DIV. : *Laisser quelqu'un debout,* Ne pas le faire asseoir. || *Dormir debout,* Eprouver un besoin de dormir irrésistible. — *Conte à dormir debout,* Récit des plus ennuyeux, ou encore des plus invraisemblables. || *Tomber debout,* Se tirer heureusement d'une circonstance critique. || *Mourir debout,* Montrer de l'activité jusqu'à la mort. || *Tenir* ou *Se tenir debout,* Avoir de la valeur, des qualités propres, en parlant d'une opinion, d'un raisonnement, d'une œuvre quelconque : *Ce raisonnement ne* TIENT *pas* DEBOUT. *Roman, Pièce qui ne* TIENT *pas* DEBOUT. || *Mettre debout,* Faire, mener à bien : *Il faut longtemps pour* METTRE DEBOUT *une bonne comédie.*

— ALLUS. HIST. **Debout ! les morts,** Cri lancé, au Bois-Brûlé, par l'adjudant Péricart, le 8 avril 1915, alors que les Allemands s'élançaient à l'attaque d'une tranchée dont presque tous les défenseurs étaient morts ou mortellement blessés.

— ALLUS. LITTÉR. :

Mieux vaut goujat *debout,* qu'empereur enterré.

vers de La Fontaine (*la Matrone d'Ephèse*), que l'on cite pour donner à entendre que le premier de tous les avantages, c'est d'être vivant.

— ANTON. **Assis, couché.**

DEBOUT (*Henri*-Théophile), prélat et historien français, né à Arras en 1857. Ordonné prêtre en 1880, il fut de 1912 à 1919 archiprêtre de Calais ; devint protonotaire apostolique et directeur général de la Société des prêtres de Saint-François de Sales. Prédicateur estimé, auteur d'une Vie populaire de *Saint Vincent de Paul* (1889) et d'une *Histoire du calvaire d'Arras* (1899), il est surtout connu comme historien de Jeanne d'Arc, à la famille de qui il se rattache et à laquelle il a consacré plusieurs ouvrages, dont le principal est : *Jeanne d'Arc, grande histoire illustrée* (1905-1906 ; 2 vol.).

DÉBOUTANCE [*tanss'*] n. f. Action de débouter.

DÉBOUTÉ n. m. Jugement par lequel on est déclaré déchu d'une demande en justice : *Un* DÉBOUTÉ *d'opposition.* || Plaideur dont la demande est rejetée.

DÉBOUTEMENT [*man*] n. m. Action de débouter.

DÉBOUTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bouter*). Proprem., Pousser dehors. || Dr. Déclarer, par arrêt, quelqu'un déchu d'une demande en justice : DÉBOUTER *le demandeur de ses prétentions.*

— *Par anal.* Rejeter la demande de : DÉBOUTER *quelqu'un de sa demande en mariage.*

— Tiss. Arracher ou faire disparaître sur une carde une partie des dents, afin de faciliter l'enroulement des rubans de carde sur les cylindres ou tambours.

DÉBOUTONNER [*to-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *bouton*). Faire sortir les boutons de la boutonnière : DÉBOUTONNER *son gilet.*

— Fam. *Déboutonner sa conscience, son cœur,* Dire ce qu'on a sur la conscience, sur le cœur.

— Escrim. *Déboutonner un fleuret,* En ôter le bouton. (On dit aussi DÉMOUCHETER.)

— ***Déboutonné, e,*** part. pass. du verbe *Déboutonner* (au propre et au fig.).

— Fam. *A ventre déboutonné,* Avec excès, à satiété : *Rire, Manger* À VENTRE DÉBOUTONNÉ. || *A cœur déboutonné,* À cœur ouvert.

— ***Se déboutonner,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉBOUTONNER *pour respirer plus librement ;* — et au fig. : *Il* S'EST DÉBOUTONNÉ *longuement. Le duc* SE DÉBOUTONNA *sur tous ceux qui avaient part aux affaires.* (Saint-Simon.)

— Au sens passif : *Faux col qui* SE DÉBOUTONNE *sans cesse.*

DEBOVE (*Maurice*-Georges), médecin français, né et mort à Paris (1845-1920). Médecin des hôpitaux en 1877, agrégé en 1878, professeur de pathologie, puis de clinique médicale, membre de l'Académie de médecine en 1893 (il en devint le secrétaire perpétuel en 1913), doyen de la Faculté en 1901, président du Comité consultatif d'hygiène de France. Il a abordé à peu près tous les chapitres de la médecine et a surtout été un des premiers à prôner l'hygiène sociale, la lutte contre les grands fléaux comme la tuberculose, la syphilis et l'alcoolisme. Il fut un professeur excellent, original et spirituel. Il a laissé de nombreux ouvrages, notamment un *Traité des maladies de l'estomac* (en collaboration avec Rémond) et un *Précis de pathologie interne* (en collaboration avec Saillard).

Debove. — Cl. Manuel.

DÉBRAILLÉ [*bra-yé*] n. m. (du préfixe privat. *dé,* et de *brail,* ceinture d'où *braie,* lange d'enfant). Mise d'une négligence excessive : *Evitons dans notre mise le* DÉBRAILLÉ. || Personne dont la mise est par trop négligée : *Danton était un superbe* DÉBRAILLÉ.

— Fig. : *Le* DÉBRAILLÉ *de Mme de Sévigné et ses commérages allaient bien à une femme.* (Prince de Ligne.)

DÉBRAILLER [*bra-yé*] v. tr. (du subst. *débraillé*). Ouvrir, mettre à découvert : *Pourquoi ne pas* DÉBRAILLER *ce saint ? Pourquoi n'en vois-je ni la poitrine, ni le cou ?* (Diderot.)

— ***Débraillé, e,*** part. pass. du verbe *Débrailler.* Particulièrem., Se dit d'une personne à la mise désordonnée : *Un garçon* DÉBRAILLÉ.

— ***Se débrailler,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se découvrir : *Elle* SE DÉBRAILLE *outrageusement ;* et *au fig.* Prendre une allure libre, abandonnée : *Toute cette famille* SE DÉBRAILLE *de gaieté de cœur.*

DÉBRAISAGE [*brè-zaj'*] ou **DÉBRAISEMENT** [*brè-ze-man*] n. m. Action de débraiser.

DÉBRAISER [*brè-zé*] v. tr. Oter la braise d'un four.

DÉBRANCHEMENT [*man*] n. m. Chem. de f. Action de débrancher, c'est-à-dire de séparer, sur différentes voies, les wagons d'une rame ou d'un train.

DÉBRANCHER [*ché*] v. tr. Faire descendre un oiseau de la branche sur laquelle il est perché.

— Chem. de f. Séparer, dans une gare de triage, les wagons d'une rame, et les diriger sur des voies de classement.

DÉBRAQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *braquer*). Déranger ce qui était braqué : DÉBRAQUER *un canon, une lunette, ses yeux.*

DEBRA-TABOR (mot à mot, *mont Thabor*), localité d'Ethiopie, en Amhara, dans le bassin du lac Tana. Anc. capit. du négus Théodoros, aujourd'hui ruinée.

DEBRAUX (Paul-Emile), chansonnier français, né à Ancerville (Meuse) en 1796, mort à Paris en 1831. Il fut le poète du peuple, comme Béranger celui de la bourgeoisie instruite. Comme son modèle, il attaqua violemment la Restauration et tourna contre elle les souvenirs de l'Empire. Il donna : *la Colonne, le Prince Eugène, la Veuve du soldat, Marengo, le Mont Saint-Jean, Fanfan la Tulipe, Soldat, t'en souviens-tu ?* Il composa des pots pourris, à la façon de Désaugiers, moitié vers et moitié prose (*le Cheval de Caligula*) et des tableaux empruntés aux mœurs contemporaines (*le Carabin*).

DEBRAY (Henri), chimiste français, né à Amiens en 1827, mort à Paris en 1888. Elève de l'Ecole normale, il devint préparateur de H. Sainte-Claire Deville, dont il resta le collaborateur assidu et fut le continuateur. Il fut élu à l'Académie des sciences en 1877. A la mort de Sainte-Claire Deville, en 1881, il le remplaça comme professeur à la Faculté des sciences de Paris, et comme maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. Il fut, en outre, essayeur à la garantie de l'Hôtel des Monnaies, et examinateur à l'Ecole polytechnique. Debray n'a publié en volume que deux ouvrages : son *Cours élémentaire de chimie* (4e édit., 1888, en collaboration avec Joly), et un *Abrégé de chimie.* Il a cependant laissé une œuvre considérable : il collabora avec Deville dans les travaux de celui-ci sur l'aluminium, puis il a étudié seul le glucinium et ses combinaisons, le molybdène, le platine et les métaux

du groupe du platine. Enfin, il a continué les travaux de Deville sur la dissociation.

DÉBRAYAGE [*brè-yaj'*] n. m. Action de débrayer. (On dit aussi DÉSEMBRAYAGE.) Opération inverse de l'embrayage : action de séparer deux arbres solidarisés par l'embrayage, de façon à les rendre indépendants et à obtenir l'arrêt de l'arbre conduit, tout en laissant l'arbre conducteur en mouvement.

— ENCYCL. Mécan. Tant que le *débrayage* ne fut utilisé que pour réunir ou séparer une machine-outil de la transmission de l'atelier, l'emploi d'une courroie voyageant à volonté d'une poulie clavetée sur une poulie folle, et réciproquement, fut suffisant (*fig.* 1. — On voit la fourchette entre les dents de laquelle passe la courroie et qui permet de la faire glisser d'une poulie sur l'autre). Mais peu à peu se rencontrèrent des cas où de grandes puissances devaient être transmises, nécessitant la création de nombreux et fort dissemblables appareils réalisant mécaniquement le débrayage, — certains permettant aussi

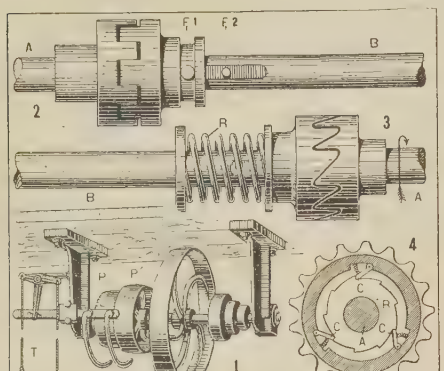

DÉBRAYAGE : 1. Par poulies (la courroie que retient la griffe G passe de la poulie P sur la poulie P' par la manœuvre des tirettes T); 2. A crans (A, arbre de transmission; B, arbre secondaire); 3. A dents (le débrayage se produit automatiquement quand l'arbre A tourne dans le sens de la flèche; s'il tourne en sens inverse, le ressort R ramène le manchon mobile sur l'arbre B et celui-ci est entraîné); 4. A cliquets pour roue libre de bicyclette (l'arbre A tournant dans le sens des aiguilles d'une montre commande l'embrayage par les cliquets C; s'il tourne en sens inverse, les dents du rochet R passent sur les cliquets et la roue est débrayée).

l'embrayage ou opération inverse du débrayage.

Nous séparerons ces appareils en deux classes :

1° Appareils permettant momentanément l'entraînement d'un des arbres par l'autre à une vitesse inférieure à la sienne propre. (Ces appareils permettent donc le *démarrage* de l'arbre débrayé et sa remise en vitesse. Ils sont surtout intéressants comme embrayages.) V. EMBRAYAGE.

2° Appareils permettant seulement la suppression de la liaison entre les deux arbres, pour l'arrêt de l'un d'eux par exemple. Ce sont des *débrayages* proprement dits. En voici quelques types :

Débrayage à crans, à dents ou *à griffes* (*fig.* 2 et 3). — Cet appareil, le plus simple de tous, permet d'accoupler ou de séparer à volonté deux arbres, mais seulement lorsqu'ils ne transmettent aucun effort de l'un à l'autre. L'un des manchons à crans, celui de l'arbre *B*, peut coulisser sur son arbre pour le débrayage. Le débrayage s'obtient en amenant de F_1 à F_2 la *fourchette* de débrayage qui commande le manchon mobile.

En inclinant les dents d'un côté (*fig.* 3), on permet à l'un des arbres d'entraîner l'autre dans un certain sens de rotation sans l'entraîner dans l'autre sens. Ce mécanisme se retrouve dans le remontoir des montres : le bouton molleté tourné dans un sens agit sur le ressort, et dans l'autre ne produit aucune action. La roue libre des bicyclettes, qui réalise le même principe par des cliquets, des billes, ou tout autre dispositif, rentre dans le même type d'appareil (*fig.* 4). Ce mécanisme s'appelle aussi ENCLIQUETAGE.

Ces derniers appareils débrayent automatiquement pour un certain sens de marche. On construit aussi des *débrayages automatiques* qui agissent lorsque la vitesse de rotation ou l'effort transmis atteignent des valeurs déterminées à l'avance.

Dans les voitures automobiles le débrayage permet de freiner la voiture et de faire les manœuvres de changement de vitesse sans arrêter le moteur. Il s'effectue généralement au pied par le conducteur.

DÉBRAYAGE [*brè-yaj'*] n. m. Action de faire disparaître un enduit de *brai* qui recouvre un objet.

DÉBRAYER [*brè-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *embrayer*). Supprimer la liaison qui existait entre un arbre moteur ou conducteur et un arbre entraîné ou conduit. (On dit aussi DÉSEMBRAYER.)

DÉBRAYER [*brè-yé*] v. tr. (Se conjugue comme *balayer*). Enlever un enduit de *brai* recouvrant un objet.

DÉBRAYEUR [*brè-yeur*] n. m. Mécanisme qui opère le débrayage.

DEBRECEN ou **DEBRECZEN** [*de-brè-tsèn'*], ville de Hongrie, ch.-lieu du comitat de Hajdu, dans l'angle nord-est de l'Alföld; 117.275 hab. C'est le centre des calvinistes hongrois (d'où son surnom de *Rome calviniste hongroise*); évêché réformé, université. Située au centre d'un pays d'agriculture et d'élevage, la ville a un caractère agricole nettement marqué, qui se retrouve dans son industrie (fabriques de savons, de brosses; moulins à vapeur; construction de machines) et son commerce (important marché aux bestiaux). Ville depuis 1360, Debrecen fut le siège du concile réformé de 1567, souffrit beaucoup des guerres turques et fut en 1849, du 9 janvier au 30 mai, le siège du gouvernement hongrois et de la Diète; Kossuth y proclama, le 19 avril 1849, l'indépendance de la Hongrie.

DEBRECEN (PLAINE OU PUSZTA DE) [en hongr. **Hortobàgyer puszta**] (*horto-badi-èr'-pouss-ta*), plaine de 2.900 km² située à l'ouest de Debrecen et arrosée par la rivière *Hortobagyi;* elle est consacrée à l'élevage (chevaux, moutons, bêtes à cornes). On y rencontre des lacs dits « lacs blancs », qui se dessèchent périodiquement en été, en laissant des efflorescences de carbonate de soude sous forme de croûte de 1 à 2 cm. d'épaisseur. Cette croûte qui se renouvelle tous les trois ou quatre jours, sert à la fabrication du savon dit « de Debrecen ».

DÉBREDOUILLER [*dou-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *bredouille*). Au jeu de trictrac, Faire cesser d'être bredouille.

— *Fig. et fam.* Changer en bien une chance mauvaise : *Ces trois jours* ONT DÉBREDOUILLÉ *le chevalier.* (Mme de Sévigné.) || *Débredouiller quelqu'un,* Le tirer d'embarras.

— *Intransitiv.* Etre débredouillé : *Je crois que je vais* DÉBREDOUILLER.

— ***Se débredouiller,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et *au fig.* Se tirer d'embarras : *Il* S'EST DÉBREDOUILLÉ, *non sans laisser des plumes.*

DEBRET (Jean-Baptiste), peintre d'histoire français, correspondant de l'Académie des beaux-arts, élève de David, né et mort à Paris (1768-1848). Il remporta le second prix de Rome en 1791, fut, en 1815, au nombre des artistes choisis pour former l'Académie des beaux-arts de Rio de Janeiro, devint premier peintre de dom Pedro Ier. De retour à Paris, il a publié : *Voyage pittoresque et historique au Brésil* (1834-1837).

DEBRET (François), architecte français, frère du précédent; élève de Percier, né à Paris en 1777, mort à Saint-Cloud en 1850. Membre de l'Institut, 1825. Il était l'auteur de la Salle Louvois, démolie après l'attentat de Louvel, de l'ancien Opéra (rue Le Peletier) et de l'ancien théâtre des Nouveautés (place de la Bourse). L'Ecole des beaux-arts (rue Bonaparte) lui doit ses fondations.

DEBREYNE (Pierre-Jean-Corneille), médecin français, né à Quaëdypre, près de Dunkerque en 1786, mort à la Trappe en 1867. Après avoir été quelque temps médecin du célèbre monastère de la Trappe, près de Mortagne (Orne), il se fit lui-même trappiste, vers 1840; il s'est surtout consacré à l'étude de la vie génitale dans ses rapports avec le dogme catholique.

DÉBRICOLER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *bricole*). Débarrasser de la bricole.

— Vén. Démonter les filets tendus pour prendre des cerfs, des daims ou des chevreuils.

DÉBRIDÉE n. f. (du préfixe privat. *dé*, et de *bride*). Courte halte où l'on ne fait que débrider son cheval. || Ce qu'on paye dans une auberge où l'on débride son cheval pour le faire manger. || Troupe de gens qui font halte, qui débrident.

DÉBRIDEMENT [*man*] n. m. Action de débrider, d'ôter la bride à une bête de somme.

— Chir. Action de débrider une plaie, opération qui consiste à inciser les brides ou les portions de tissus qui empêchent le pus de sortir d'une plaie ou étranglent un organe. || *Débridement des hernies,* Opération qui consiste à agrandir l'anneau qui étreint le collet d'une hernie.

DÉBRIDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *brider*). Oter la bride à : DÉBRIDER *un cheval;* — et Absol. : *La cavalerie vient de* DÉBRIDER.

— *Fig et fam.* Faire vite, dire à la hâte, expédier : DÉBRIDER *sa leçon, son bréviaire.* || Manger avidement : DÉBRIDER *son dîner.*

— *Pop.* Ouvrir. || Déflorer : DÉBRIDER *une fille.*

— Chir. Opérer le débridement de : DÉBRIDER *une hernie.*

— LOC. DIV. *Sans débrider,* De suite, sans interruption : *Travailler dix heures* SANS DÉBRIDER. || *Débrider les yeux à quelqu'un,* Les lui dessiller.

— *Substantiv.* et au masc. Action de débrider : *Procéder au* DÉBRIDER *des bêtes de somme.* || Lieu où l'on débride : *Arriver au* DÉBRIDER.

— ***Débridé, e,*** part. pass. du verbe *Débrider.* A quoi l'on a lâché la bride; excessif : *Une langue* DÉBRIDÉE. *Appétits* DÉBRIDÉS.

— ***Se débrider,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Cheval qui* SE DÉBRIDE *constamment.*

— Au sens passif : *Cheval qui* SE DÉBRIDE *facilement.*

DÉBRIDEUR, EUSE n. Celui, celle qui débride un cheval. || *Fig. et fam.* Personne qui expédie lestement ce qu'elle fait : *Un* DÉBRIDEUR *de grand'messes.*

— Pop. *Débrideur de filles,* Séducteur qui déflore.

DÉBRIDOIR [*do-ar*] n. m. Argot, Clef.

DÉBRILLANTER [*yan-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *brillanter*). Oter le brillant de : DÉBRILLANTER *une dorure.*

DÉBRIS [*bri*] n. m. (subst. verbal du verbe inusité *débriser*). Action de briser, de se briser, bris (ne s'emploie ainsi qu'au singulier) : *Du* DÉBRIS *d'un vieux vase.* (La Fontaine). *On lui paya tout le* DÉBRIS; — et au fig. : *Seul reste du* DÉBRIS *d'une illustre famille.* (Racine.) || Reste d'une chose brisée, écroulée; ce qui reste après un cataclysme (s'emploie ainsi surtout au pluriel) : *Les* DÉBRIS *d'un verre, d'un vase, d'une statue. Les* DÉBRIS *d'un naufrage.* || Restes d'un ou de plusieurs êtres organisés : *Des* DÉBRIS *fossiles.* || Restes d'un homme ou d'un animal mutilé : *Ces* DÉBRIS *humains que les conquérants sèment sur leur passage.* (Th. Gautier.)

— Par extens. : *Les* DÉBRIS *d'un empire, d'une fortune, d'une armée.*

— Fam. : *Les* DÉBRIS *d'un pâté.*

— Fig. : *Les* DÉBRIS *d'une gloire éteinte, d'une grandeur déchue.*

— Géol. *Cônes de débris.* Appareils volcaniques, généralement de type strombolien, formés exclusivement d'entassement de bombes et de lapilli, empilés en couches inclinées vers la périphérie du volcan.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et ces deux grands *débris* se consolaient entre eux.

Vers de Delille (*Jardins,* chant IV). [Le poète fait allusion à Marius assis sur les ruines de Carthage; mais les applications de ce vers sont presque toujours plaisantes.]

— SYN. **Débris, décombres, ruines.** Les *débris* sont les parties détachées dont on peut se servir pour faire une œuvre nouvelle. *Décombres* est un terme vulgaire, il désigne de méchants matériaux de démolition. *Ruines* désigne au contraire les restes d'un édifice important, d'une ville, etc., et elles sont aussi bien la conséquence de l'action destructive du temps que de toute autre destruction.

— ENCYCL. Econ. municip. V. VOIRIE.

DÉBROCHAGE n. m. Action de débrocher.

DÉBROCHER [*ché*] v. tr. Retirer de la broche. || Défaire la brochure d'un livre.

DEBROSSE (Salomon). Biogr. V. BROSSE (Salomon DE).

DEBROSSE (Jean Ier). Biogr. V. BROSSE (Jean Ier DE).

DE BROSSES. Biogr. V. BROSSES (DE).

DÉBROUILLABLE [*brou-yabl'*] adj. Qui peut être débrouillé : *Intrigue peu* DÉBROUILLABLE.

— ANTON. Indébrouillable.

DÉBROUILLAGE [*brou-yaj'*] n. m. Action de se débrouiller. (On dit plus rarement DÉBROUILLEMENT.)

DÉBROUILLARD [*brou-yar*], **E** n. et adj. *Fam.* Qui sait se débrouiller, se tirer d'embarras : *Un* DÉBROUILLARD. *Le Parisien est généralement* DÉBROUILLARD.

DÉBROUILLEMENT [*brou-ye-man*] n. m. Action de débrouiller une chose embrouillée : *Le* DÉBROUILLEMENT *d'un écheveau de fil, de paperasses.*

— Fig. : *Le* DÉBROUILLEMENT *d'une affaire.*

DÉBROUILLER [*brou-yé*] v. tr. (du préfixe privat, *dé*, et de *brouiller*). Démêler : DÉBROUILLER *du fil.* || *Par extens.* Mettre en ordre : DÉBROUILLER *des papiers, des comptes.*

— *Fig.* Eclaircir : DÉBROUILLER *une intrigue.* || Distinguer : *Ne pouvoir rien* DÉBROUILLER *aux ratures d'une lettre.* || Expliquer : DÉBROUILLER *une énigme.*

— Mar. *Débrouiller les cordages,* Parer les cordages qui gisent sur le pont après une manœuvre, les lover à leur poste ou dans les bailles.

— ***Se débrouiller,*** v. pr. Se tirer d'affaire, d'embarras : *Un soldat français* SE DÉBROUILLE *toujours.*

— Au sens passif, Etre débrouillé : *Echeveau de laine qui* SE DÉBROUILLE *mal. Papiers qui* SE DÉBROUILLENT; — et *au fig.* S'éclaircir, etc. : *Temps qui* SE DÉBROUILLE. *Affaires qui* SE DÉBROUILLENT. *Esprit qui commence à* SE DÉBROUILLER.

DÉBROUILLEUR [*brou-yeur*], **EUSE** n. Personne, chose qui débrouille, qui aide à débrouiller : DÉBROUILLEUR *de manuscrits. Les événements, grands* DÉBROUILLEURS *de la politique.* (Chateaubriand.)

DÉBROUSSAILLEMENT [*brou-sa-ye-man*] n. m. Action de débroussailler.

DÉBROUSSAILLER [*brou-sa-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *broussaille*). Enlever les broussailles par coupe ou par arrachement.

— ENCYCL. Le *débroussaillement* d'un bois, appelé encore *essartage* est fait soit avant la coupe pour rendre celle-ci plus facile et donner de l'aisance pour le façonnage des produits, soit comme mesure préventive contre les incendies de forêts, soit aussi (dans les futaies de pins maritimes) pour accroître la production résineuse par l'ensoleillement des parties basses des arbres. Il a été imaginé des machines dites « débroussailleuses », basées sur l'action de lames qui en glissant les unes contre les autres coupent les arbustes qui constituent le sous-bois.

DÉBROUSSAILLEUR [*sa-yeur*] n. m. Ouvrier qui débroussaille.

DÉBRÛLER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *brûler*). Faire l'opération inverse de la combustion; désoxygéner. (Peu us.)

DÉBRUTALISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *brutaliser*). Corriger de sa brutalité : DÉBRUTALISER *son caractère.* (Peu us.)

— ***Se débrutaliser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il essaye en vain de* SE DÉBRUTALISER.

DÉBRUTIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *brut*). Dépouiller ce qui est brut, rude : DÉBRUTIR *du marbre.*

DÉBRUTISSEMENT [*man*] n. m. Action de débrutir; résultat de cette action : *Le* DÉBRUTISSEMENT *des glaces.*

DEBRY ou **DE BRY.** Biogr. V. BRY (DE).

DEBS (Eugène-Victor), socialiste américain, né et mort à Terre-Haute (Indiana) [1855-1926]; fils d'un républicain alsacien émigré après le Coup d'Etat de 1851, il débuta comme aide-chauffeur aux chemins de fer de Pensylvanie, s'instruisit lui-même. Il organisa le parti socialiste aux Etats-Unis, en devint le chef et fut candidat à la présidence. Il obtint 96.000 voix en 1900, et près de dix fois plus en 1912. L'ardeur de sa polémique et de son opposition au service militaire obligatoire, en 1918, le fit condamner à dix ans de prison. Il subit trois années cette peine, qui ruina sa santé sans diminuer son énergie. Relâché en 1921, il reprit sa propagande, mais avec moins de succès.

DÉBUCHAGE n. m. Dans les exploitations forestières, travail qui consiste à rouler, traîner et culbuter les grumes abattues jusqu'à un endroit d'où l'on puisse les transporter.

DÉBUCHÉ n. m. Vén. Syn. de DÉBUCHER n. m.

DÉBUCHER [*ché*] v. intr. (de la partic. *dé*, et de *bûche* au sens de bois). Vén. Sortir du bois (en parlant des bêtes fauves, des bêtes carnassières, ou des bêtes noires) : *Le cerf* DÉBUCHE *rapidement.*

— Fig. : *D'Effiat ne voyait que des gens obscurs; avec des créatures de même espèce,* DÉBUCHANT *parfois en bonne compagnie courtement.* (Saint-Simon.)

— V. tr. Faire débucher : DÉBUCHER *un cerf.*

— Sylvic. Effectuer le débuchage.

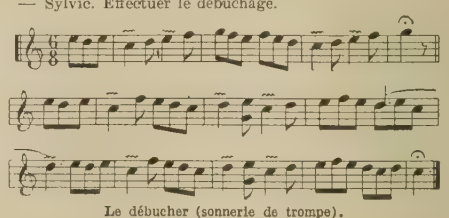

Le débucher (sonnerie de trompe).

— *Substantiv.* et au masc. Véner. Moment où la bête débuche. || Sonnerie de trompe pour en avertir. (On écrit aussi DÉBUCHÉ.)

DEBUCOURT (Philibert-Louis), peintre et graveur français, né à Paris en 1755, mort à Belleville en 1832. Il se fit connaître par des tableaux de genre : *les Bouquets ou la Fête de la grand'-maman, Annette et Lubin, la Cruche cassée, la Promenade au Palais-Royal, le Retour de la chasse*, etc. Il fut reçu membre de l'Académie de peinture en 1782 et nommé peintre du roi peu de temps après. Vers 1785, il se livra à des essais de gravure à la manière noire et à l'aquatinte. Ses gravures les plus estimées en ce genre sont : *le Menuet de la mariée, la Noce de village, la Fête du grand-papa*, et une suite d'estampes d'après Carle Vernet. Debucourt est un observateur avisé de la vie de son temps, et un dessinateur spirituel ; il possède en outre comme graveur un métier très savant et très personnel.

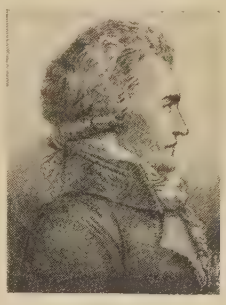
Debucourt.

DEBUIRE (Louis), chansonnier français, connu sous le pseudonyme de DU BUC, né et mort à Lille (1814-1897). Il a composé un grand nombre de chansons en patois de Lille. Il a écrit aussi des chansons en français. Ses principaux ouvrages sont : *les Lilloises, chansons* (1857) ; *Notice historique sur les sociétés chorales de Lille* (1858) ; *Chansons lilloises* (1862) ; *Chansons en français* (1862) ; *Nouveau Glossaire lillois* (1867) ; *les Chansons du Nord : les Lilloises, la Cigarière* (1887) ; etc.

DEBURAU (Jean-Baptiste-Gaspard), mime français, né à Neukolin (Bohême) en 1796, mort à Paris en 1846. Après avoir eu une enfance misérable et fait l'acrobate dans des baraques de saltimbanques, il joua la pantomime au théâtre des Funambules et y créa avec un énorme succès le type de *Pierrot*. D'une physionomie spirituelle, il traduisit les sentiments les plus divers par un clignement d'yeux, par un pli de la bouche, par un froncement de sourcil, par un geste furtif. Un jour, Deburau fit une chute sur la scène, et il en mourut. — Son fils, Charles **Deburau**, né à Paris en 1829, mort à Bordeaux en 1873, tenta de le remplacer comme mime dans les rôles de Pierrot, mais il fut loin de l'égaler.

Deburau.

DEBURE (Guillaume-François), libraire et bibliographe, né à Paris en 1731, mort en 1782. Il publia : *Bibliographie instructive ou Traité de la connaissance des livres rares et singuliers* (1763-1768), ouvrage très estimé. — Son cousin, Guillaume **Debure**, né et mort à Paris (1734-1820), rédigea les catalogues de ventes célèbres.

DÉBUSCABLE [*buss*] adj. Qui peut être débusqué : *Ennemi* DÉBUSCABLE.

DÉBUSQUEMENT [*buss-ke-man*] n. m. Action de débusquer. || Résultat de cette action.

DÉBUSQUER [*buss-ké*] v. tr. (doublet d'orig. ital. de *débucher*). Chasser d'un poste avantageux : DÉBUSQUER *une armée à coups de canon.*

— *Par extens.* Supplanter : DÉBUSQUER *un favori ;* et *au fig.* Déloger : DÉBUSQUE-*t-on la vanité d'une position? Elle s'installe dans une autre.* (Balzac.)

— Véner. Faire sortir du bois, du terrier ou du gîte : DÉBUSQUER *le cerf, un lièvre.*

— *Intransitiv.* Passer d'un endroit dans un autre : DÉBUSQUER *de l'Océan dans la Méditerranée.*

— Véner. Quitter le bois, son gîte, son terrier.

DÉBUSQUER [*buss-ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *busc*). Ôter les buscs de : DÉBUSQUER *une robe.*

DEBUSSY (Achille-*Claude*), compositeur français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1862, mort à Paris en 1918. Élève de Marmontel et d'Ernest Guiraud au Conservatoire, il concourut pour la première fois à l'Institut en 1883, où il obtint le premier second prix, et, l'année suivante, il remportait le premier grand prix de Rome pour la cantate intitulée *l'Enfant prodigue*. Après son séjour réglementaire en Italie et en Allemagne, il revint en France. De ses trois envois de Rome, le premier, *Almanzor*, a été perdu. Le *Printemps* n'ayant pas été agréé par l'Institut, Debussy refusa de laisser exécuter *la Damoiselle élue*, où il s'est inspiré d'un poème de Dante-Gabriel Rossetti ; wagnérien fervent à la suite d'un voyage à Bayreuth en 1889, il ne tarda pas à réagir. Entre temps il avait séjourné en Russie et après s'être initié à *Boris Godounow*, de Moussorgski, il s'enthousiasma pour cet art direct et visionnaire. Désormais il avait trouvé sa voie. Il y rencontra d'abord *les Ariettes oubliées* (1888), *les Cinq poèmes* (d'après Baudelaire, 1890), *le Quatuor* (1893), *les Chansons de Bilitis* (1898). La fréquentation des cénacles littéraires où il retrouvait notamment Jules Laforgue, Maeterlinck, Mallarmé, acheva de le révéler à lui-même. Il se libère des formules traditionnelles. Il tend vers l' « impressionnisme » qui néglige la représentation des objets pour « exprimer directement *l'impression* qu'en ressent l'artiste ». Le *Prélude à l'après-midi d'un Faune* (1892), dédié à Mallarmé, semble l'émanation de la nature même. La musique ne traduit plus la sensibilité en équivalents conventionnels ; elle est l'expression spontanée *et comme involontaire*, le « reflet », l' « image » de la sensation, et elle atteint ainsi au plus profond de notre inconscient. Les *Nocturnes* (1900), *Pelléas et Mélisande* (opéra-comique, 1902), achèvent de caractériser l'art debussyste : nouveauté, subtilité des rythmes et des mouvements mélodiques, abolition du privilège des modes majeur et mineur, extension et libre enchaînement des accords, le sens le plus délicat de la sonorité et le don de créer une atmosphère. *La mer* (1905) semble inaugurer une nouvelle manière, un style moins évocateur, mais plus « serré, plus déterminé, plus classique ». Elle est suivie des *Images* (1909), du *Martyre de saint Sébastien*, en collaboration avec d'Annunzio (1911), d'un ballet, *Jeux* (1911). On a exécuté en avril 1928 une *Ode à la France*, élaborée en 1917, mais inachevée et dont la reconstitution a soulevé de vives controverses.

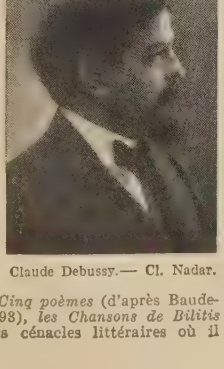
Claude Debussy.— Cl. Nadar.

Les principales œuvres de Debussy comprennent en outre, Piano : *Arabesque* (1888), *Suite bergamasque* (1890), *Petite suite* (1894), *Pour le piano* (1901), *Estampes* (1903), *Images* (1905 et 1907), *Children's corner* (1908). Mélodies : *Fêtes galantes* (1892 et 1904), *Proses lyriques* (1893), *Trois chansons de France* (1904), *Trois chansons de Charles d'Orléans pour voix mixtes* (1908), *Le Promenoir des deux amants* (1910), *Trois ballades de François Villon* (1910), *Trois poèmes de Mallarmé* (1913). Musique de chambre : trois *Sonates* pour piano et violon, et piano et violoncelle, et pour flûte, harpe et alto (1916). Il faut ajouter aux œuvres symphoniques déjà citées, *les Danses* pour harpe chromatique et orchestre (1904), la musique de scène pour *le Roi Lear* (1904), deux *Rhapsodies* pour saxophone et orchestre (1903), pour clarinette et orchestre (1910), une légende dansée, *Khamma* (1912).

Debussy a écrit de nombreux articles de critique musicale dans *la Revue Blanche* et *le Gil-Blas* principalement. Un certain nombre ont été recueillis sous le titre de *Monsieur Croche, antidilettante*. L'influence de Debussy a été considérable tant en France qu'à l'étranger.

DÉBUT [*bu*] n. m. (subst. verbal de *débuter*). Jeux. Au jeu de boule, Action d'écarter du but, de dégager le but. || Premier coup, à certains jeux, comme au billard, à la boule, au mail, etc. : *Faire un beau* DÉBUT.

— *Fig.* Premiers pas dans une carrière : *Faire son* DÉBUT *dans les lettres, dans la magistrature.* || Premier ouvrage : « *Hernani* » *a été le* DÉBUT *de Victor Hugo au théâtre.* || Commencements d'une chose quelconque : *Le* DÉBUT *d'une maladie, de la guerre, d'un discours.*

— N. m. pl. Théâtr. Premiers essais d'un acteur engagé par l'administration d'un théâtre, et jouant devant le public pour être agréé ou rejeté par lui.

— ANTON. **Clôture, conclusion, consommation, dénouement, fin, retraite, terme.**

DEBUT (Jean-*Didier*), statuaire français, né à Moulins (Allier) en 1824, mort à Paris en 1893. Élève de David d'Angers, il obtint un second grand prix de Rome en 1851 avec un *Patrocle* (musée de Moulins). Parmi ses œuvres, de facture très consciencieuse, il faut citer : *Faune et Bacchante* (marbre, 1855) ; les *Danaïdes* (bas-relief en plâtre, 1869) ; la statue de l'*impératrice Eugénie*, qui fut brisée en 1871 par les membres de la Commune ; des statues de *Rollin* et de *La Rochefoucauld*, ainsi que de nombreuses figures décoratives pour le Tribunal de Commerce, l'Opéra, l'Hôtel de Ville, à Paris.

DÉBUTANT [*tan*], **E** n. Qui débute dans le monde, dans une carrière, particulièrement au théâtre.

— *Fam.* Homme sans expérience, novice.

DÉBUTER [*té*] v. tr. (de la partic. *dé*, et de *but*). Jeux. Ecarter du but, le dégager : DÉBUTER *une boule.*

— V. intr. Jouer le premier coup au mail, à la boule, au billard ou à tout autre jeu : *A vous de* DÉBUTER. || S'en remettre au sort pour savoir qui jouera le premier.

— Faire ses premiers pas dans une carrière : DÉBUTER *au barreau.* || Faire sa première apparition, sa première entrée : DÉBUTER *dans le monde.* || Faire paraître son premier ouvrage : *Il a* DÉBUTÉ *par un petit chef-d'œuvre.* || Commencer, et *particulièrem.* Commencer à parler : *Il* DÉBUTE *bien.* || Commencer par : *Le poème de Lucrèce* DÉBUTE *par une invocation à Vénus.*

— Théâtr. Faire ses débuts : *Mlle Mars* DÉBUTA *à la Comédie-Française au commencement de 1772.*

— ***Se débuter,*** v. pr. — Au sens passif : *Boule qui ne* SE DÉBUTE *pas facilement.*

DÉBUTTAGE n. m. Agric. Syn. de DÉCHAUSSEMENT.

DÉCA [*ka*] préf. (du gr. *déka*, dix), préfixe qui indique la multiplication par dix, dans les unités de mesure : *Un* DÉCA*litre vaut dix litres.*

DEÇÀ adv. (de *de* et *çà*). De ce côté-ci (par opposition à *delà*, de ce côté-là) : *Toute l'Allemagne ne vaut pas un faubourg de* DEÇÀ. (Voltaire.)

— LOC. ADV. *De deçà, par deçà, en deçà : Venez* PAR DEÇÀ, EN DEÇÀ ; — et au fig. : *L'expression reste* EN DEÇÀ. — *Deçà et delà* ou *Deçà delà*, D'un côté et de l'autre : *La navette du tisserand va* DEÇÀ ET DELÀ. || De côté et d'autre : *Peuples, qui errez* DEÇÀ DELÀ *sur des chariots.* (Bossuet.) ; — et au fig. : *L'esprit se plaît à voltiger* DEÇÀ ET DELÀ. (D'Ablancourt.) || *Jambe deçà, jambe delà*, Une jambe d'un côté, une jambe de l'autre ; à califourchon.

— Prépos. : DEÇÀ *la rivière.* DEÇÀ ET DELÀ *les Alpes.*

— LOC. PRÉPOS. *En deçà, au deçà : Vérité* AU DEÇÀ *des Pyrénées, erreur au delà.* (Pascal.) EN DEÇÀ *des Pyrénées ;* — et *au fig.* De ce côté, sans aller jusqu'à : *Les Gascons vont toujours au delà de la vérité, les Normands restent toujours* EN DEÇÀ. *Accoutumez votre fille à se réjouir* EN DEÇÀ *du péché.* (Fénelon.)

DÉCABILLOTTER [*yo-té*] v. tr. Mar. Enlever le cabillot qui réunit deux cordages.

DÉCABOCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *caboche*). *Pop.* Détacher de son opinion, de sa pensée, de ses illusions : DÉCABOCHER *quelqu'un de ses préjugés.*

DÉCABRISTES [*brisst'*] ou **DÉCEMBRISTES** [*san-brisst'*] n. m. pl. (*décembre* se dit en russe « dekabr »). Membres de la conspiration qui s'organisa à Saint-Pétersbourg, au début du règne de l'empereur Nicolas Ier : *Un* DÉCABRISTE ou DÉCEMBRISTE.

— ENCYCL. Cette conspiration, qui réunissait les membres de différentes sociétés secrètes, avait pour objet d'écarter du trône Nicolas, dont on connaissait les idées absolutistes, et de lui substituer le grand-duc Constantin, son aîné, qui avait renoncé au trône pour vivre à Varsovie et auquel on prêtait des idées libérales. Grâce à lui, les conjurés espéraient introduire le régime constitutionnel en Russie. Plusieurs, comme Pestel, tendaient à un régime de république égalitaire. Le 14/26 décembre 1825, ils réussirent à soulever une partie des troupes de Pétersbourg en leur persuadant que la renonciation de Constantin était apocryphe. Ils leur firent crier : Vive Constantin ! et même *Vive la Constitution !* Les soldats, ignorants, s'imaginaient que *Konstitoutsia* était la femme de Constantin. Nicolas, à l'aide des troupes restées fidèles, étouffa promptement la conjuration.

Cinq des principaux chefs furent condamnés à être pendus. Cent vingt furent déportés en Sibérie. Ceux qui survivaient en 1856 revinrent en Russie, à la suite d'une amnistie accordée par l'empereur Alexandre II.

DÉCACHETABLE adj. Qui peut être décacheté : *Paquet* DÉCACHETABLE.

DÉCACHETAGE n. m. Action de décacheter. (On dit aussi DÉCACHÈTEMENT.)

DÉCACHÈTEMENT [*man*] n. m. Techn. Syn. de DÉCACHETAGE.

DÉCACHETER [*té*] v. tr. (double le *t* devant une syllabe muette : *Je décachette. Tu décachetteras.*) Rompre le cachet de : DÉCACHETER *une lettre, un paquet.*

— ***Se décacheter,*** v. pr. — Au sens passif, Etre décacheté : *Une lettre étrangère ne peut honnêtement* SE DÉCACHETER. || Perdre son cachet, s'ouvrir : *Lettre qui* SE DÉCACHETTE.

DÉCACHORDE [*kord'*] ou **DÉCACORDE** n. m. (gr. *dékakhordon ;* de *déka*, dix, et *khordê*, corde). Instrument ancien de l'espèce des harpes simples ou trigones, et qui était monté de dix cordes.

DÉCADACTYLE adj. (du préfixe *déca*, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Qui a dix doigts. (Se dit du test d'un oursin divisé en dix digitations.)

DÉCADAIRE [*dèr'*] adj. Qui se rapporte aux décades du calendrier républicain : *Fêtes* DÉCADAIRES. || Qui vient tous les dix jours : *Journal* DÉCADAIRE.

DÉCADAIREMENT [*dè-re-man*] adv. A chaque décade. (Peu us.)

DÉCADARCHIE [*chî*] n. f. (du gr. *dékas, dos*, dizaine, et *arkhia*, commandement). Antiq. gr. Gouvernement des Dix, institué par les Spartiates en beaucoup de villes, après la prise d'Athènes. || Un autre, en Thessalie, sous l'autorité de Philippe de Macédoine. || Décemvirat, à Rome.

DÉCADARQUE [*dark'*] n. m. (du gr. *dékas, dos*, dizaine, et *arkhos*, chef). Hist. gr. Chef de dix soldats. || Membre du gouvernement des Dix, à Athènes. || Décemvir à Rome.

DÉCADE n. f. (du gr. *dékas, ados*, dizaine). Antiq. gr. Nombre de dix objets. || Groupe de dix soldats grecs, l'équivalent de la décurie des Latins. || Le tiers du mois dans la chronologie grecque.

— Chronol. Période de dix jours : *Les mois grecs étaient divisés en trois* DÉCADES. || Se dit particulièrement de la période de dix jours adoptée par la République française, en 1792, pour remplacer la semaine.

— Métriq. Groupe de dix vers : *Poème composé de* DÉCADES. || Réunion de dix livres, de dix chapitres, etc.

— ENCYCL. Philos. gr. *Décade pythagoricienne.* Pour les pythagoriciens, les éléments des nombres sont les éléments de tous les êtres. Les nombres sortent de l'unité. Si nous partons de l'unité, le nombre nous paraît infini, car l'unité peut indéfiniment s'ajouter. *Deux* représente à son tour l'infini comme étant le premier signe qui se présente à nous de la multiplicité ; c'est une sorte d'unité secondaire. *Trois* est la somme de *un* et de *deux*, du premier impair et du premier pair ; il ne peut se partager et il exprime la limite (avec trois points on a une figure limitée, le triangle) ; on peut donc le considérer comme une nouvelle unité. De même que le premier pair et le premier impair composent la triade, de même les deux premiers impairs, un et trois, composent le quaternaire et le premier carré. Enfin, la somme des quatre premiers nombres forme la *décade*, qui est la grande et décisive unité de la nature.

Décade philosophique, littéraire et politique (LA), revue qui paraissait trois fois par mois. Fondée par Ginguené, elle parut du 10 floréal an II au 21 septembre 1807. En l'an XIII, elle prit le titre de *Revue philosophique*, et finit par se fondre avec *le Mercure.*

Décades (LES) de Tite-Live. Titre sous lequel est connue l'histoire de Tite-Live, dont le titre exact était : « A partir de la fondation de Rome livres... » (*Ab urbe condita libri...*). Cette division est très ancienne, mais ne remonte pas à Tite-Live, qui expose les différentes périodes en un nombre de livres très variable (5, 8, 10, 16, 18, 20). L'ouvrage, qui s'étendait depuis la fondation de Rome jusqu'à la mort de Drusus, petit-fils d'Auguste (11 av. J.-C.), comprenait 142 livres. Nous n'en possédons plus que 35 complets, les dix premiers sur les origines de Rome, les livres 21 à 30 sur la guerre contre Hannibal, 31-40 sur les années 201-179 (mort de Philippe de Macédoine), 41-45 sur les années suivantes. Le reste de l'œuvre nous est connu par des extraits et des résumés. Sur les mérites et les défauts de l'œuvre, V. TITE-LIVE.

Décade de Tite-Live (*Discours sur la première*), par N. Machiavel. Cette étude, divisée en trois livres, commencée avant le *Prince*, mais terminée plus tard (1516), renferme à peu près les mêmes idées. Pour Machiavel, le récit de Tite-Live n'est qu'un prétexte soit à étudier les faits et à en tirer des réflexions politiques, soit à les rapprocher de tel ou tel épisode de l'histoire contemporaine. Les objets de comparaison, tant anciens que modernes, jaillissent pour ainsi dire à chaque instant. Ainsi que le constate H. Taine, Machiavel n'a étudié l'histoire romaine qu'en vue d'en tirer des maximes de gouvernement et une théorie politique.

DÉCADENASSER [*na-sé*] v. tr. Enlever le cadenas de : DÉCADENASSER *une porte, une malle.*

DÉCADENCE [*danss*] n. f. (doublet savant de *déchéance* subst. verbal de *déchoir*). Etat de ce qui tombe, tend à sa ruine ; commencement de dégradation, de destruction : *Aller, Tomber en* DÉCADENCE.

— Fig. : *La* DÉCADENCE *d'un empire, des institutions, des affaires, de la santé.*

— *Absolum.* Décadence des mœurs, des lettres, des arts : *Une époque de* DÉCADENCE. *C'est un écrivain de* DÉCADENCE. *La* DÉCADENCE *est tout autant la faute des lecteurs que celle des écrivains.* || Epoque littéraire (celle des derniers siècles de l'Empire romain) : *Les poètes de la* DÉCADENCE.

— Système, théorie, école des décadents.

— SYN. **Décadence, déclin, décours.** La *décadence* est l'état d'une chose qui tombe ou qui, par la rapidité avec laquelle elle descend, semble menacée d'une chute prochaine. Le *déclin* est simplement l'état d'une chose qui suit une pente descendante, ou encore qui touche à son terme, à sa fin. *Décours* est un terme astronomique.

— **Décadence, chute, renversement,** etc. V. CHUTE.

— ANTON. **Progrès.**

— ENCYCL. L'état normal d'un peuple qui progresse est caractérisé par l'union harmonieuse et proportionnée d'éléments d'ordre distinct : conditions physiques, économiques, intellectuelles et morales. L'un de ces éléments vient-il à manquer, se développe-t-il au contraire d'une façon excessive ou insuffisante, il y a alors *décadence,* c'est-à-dire adaptation imparfaite d'une nation (ou d'un individu) à son milieu, arrêt dans son progrès, infériorité dans la lutte pour l'existence, obstacle à sa conservation.

Pour Bossuet, la décadence d'un peuple tient à l'affaiblissement chez lui du sentiment religieux ; pour Montesquieu, à la défectuosité des institutions politiques ; pour d'autres, enfin, tels que Vico, tout peuple est un être vivant, qui naît, grandit et meurt. On ne peut assigner une cause unique à la civilisation ou à la décadence. Les influences qui s'exercent sur elles sont infiniment variées et multiples.

Décadence et chute de l'Empire romain, par Gibbon. Ce livre, l'un des plus importants ouvrages historiques qu'ait produits l'Angleterre, commence aux Antonins, ne se termine qu'au XIVe siècle, avec la tentative de restauration classique de Rienzi. Il parut de 1776 à 1787. La fécondité des vues, l'abondance des faits, une foule d'études épisodiques rattachées à ce sujet déjà si vaste, expliquent et justifient son succès. Toutefois la composition ne laisse pas que d'être confuse, le style est trop oratoire ; enfin, entraîné par son idéal politique, à savoir l'Empire romain, Gibbon apprécie avec rigueur l'œuvre du christianisme. Traduit en plusieurs langues, il l'a été en français d'abord par Leclercq de Sept-Chênes (prête-nom, a-t-on dit, de Louis XVI), pour les quatre premiers livres, puis par Mme Guizot, avec des notes de son mari sur le christianisme (1828-1829).

DÉCADENT [*dan*], **E** adj. Qui est en décadence : *Une monarchie* DÉCADENTE.

— N. m. pl. S'est dit, à la fin du XIXe siècle, d'artistes ou littérateurs qui se plaisaient dans les extrêmes raffinements du symbolisme, par réaction contre la raideur des Parnassiens.

— ENCYCL. Le terme de *décadents* fut, dit-on, suggéré par l'amusant volume de parodies : *les Déliquescences d'Adoré Floupelte* (1885), œuvre de G. Vicaire et H. Beauclair. Lancé par la critique contre les symbolistes, il fut adopté par eux et approuvé par Verlaine qui le jugeait « tout miroitant de pourpre et d'or ». Anatole Baju fonda la revue *le Décadent* qui parut de 1886 à 1889 (31 numéros), à laquelle collaborèrent Verlaine, Maurice du Plessys, Ernest Raynaud, Jean Lorrain, Laurent Tailhade. Le groupe des Décadents se réclamait de Baudelaire, Barbey d'Aurevilly, Villiers de l'Isle-Adam, Stéphane Mallarmé, Tristan Corbière. Mais le « décadisme » comme doctrine ne subsista guère, et se fondit dans le mouvement plus vaste du symbolisme.

DÉCADENTISME [*dan-tissm'*] n. m. Qualité de décadent ; caractère de ce qui se rapporte aux décadents.

DÉCADI n. m. (du gr. *déka,* dix, et du lat. *dies,* jour). Jour chômé (le dixième et dernier jour de la décade, dans le calendrier républicain) : *Le Directoire défendit que l'on travaillât le* DÉCADI *et que l'on se reposât le dimanche.* (Napoléon Ier.)

DÉCADISER [*zé*] v. intr. Fêter le décadi.

DÉCADISME [*dissm'*] n. m. Syn. de DÉCADENTISME.

DÉCADISTE [*disst'*] ou **DÉCADENTISTE** [*dan-tisst'*] adj. et n. Qui appartient à l'école littéraire dite des *décadents.*

DÉCADRACHME [*drakm'*] n. m. Monnaie de dix drachmes.

— ENCYCL. Athènes a émis exceptionnellement des *décadrachmes* d'argent, du poids d'environ 43 gr., au début du Ve siècle avant notre ère, peut-être à l'occasion de la victoire de Marathon, aux types de la tête d'Athéna et de la chouette. Sous les Lagides, en Egypte, on frappa des décadrachmes d'or et d'argent. Carthage émit des décadrachmes d'électrum et d'argent. Le *demarétion* (v. ce mot) de Syracuse équivaut à un décadrachme de poids attique.

DÉCAÈDRE adj. (du gr. *déka,* dix, et *êdra,* face). Géom. Qui a dix faces : *Solide* DÉCAÈDRE.

— N. m. Solide qui a dix faces.

DECAEN (Charles-Mathieu-Isidore, comte), général français, né à Creully, près de Caen, en 1769, mort à Ermont, près de Montmorency, en 1832. Engagé dans l'artillerie de marine en 1787, adjudant-major en 1792, brigadier à l'armée du Rhin, divisionnaire en 1800, il gouverna de 1804 à 1811 les Etablissements français de l'Inde. A son retour, il commanda l'armée de Catalogne. En 1814, Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis et grand-cordon de la Légion d'honneur. Au retour de l'île d'Elbe, après avoir protesté de sa fidélité aux Bourbons, il reçut le général Clausel. Emprisonné pendant quinze mois après les Cent-Jours, il fut ensuite mis en disponibilité jusqu'en 1830.

DECAEN (Claude-Théodore), général français, né à Utrecht en 1811, mort à Metz en 1870, fils du précédent. Sorti de Saint-Cyr en 1827, il fit dans l'infanterie, en Algérie, une rapide et brillante carrière. Colonel en Crimée, il gagna ses étoiles de brigadier à Malakof. A Magenta, en 1859, il fut nommé divisionnaire en remplacement d'Espinasse. Commandant une division du 3e corps en 1870, il fut mis à la tête de ce corps quand Bazaine prit le commandement de l'armée du Rhin. Blessé au genou à Borny, il refusa de quitter le champ de bataille. Peu après, son cheval fut tué ; lui-même eut la jambe fracassée ; il mourut quelques jours après. C'était un des chefs les plus vigoureux et les plus appréciés de l'armée du Rhin.

Decaen.

DÉCAFÉINATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* de *caféine,* et du suffixe *ation* marquant l'action). Opération ayant pour but de priver le café d'une grande partie de la caféine qu'il renferme. (On dit aussi DÉCAFÉINISATION.)

DÉCAFÉINER [*né*] v. tr. Soumettre à la décaféination. (On dit aussi DÉCAFÉINISER.)

DÉCAFIDE adj. (du gr. *déka,* dix, et du lat. *fissus,* fendu). Bot. V. DÉCEMFIDE.

DÉCAGER [*jé*] v. tr. (du préfixe *dé,* et de *cage*). Mettre hors de cage : DÉCAGER *un oiseau.*

— Intransitiv. *Pop.* Sortir de prison.

DÉCAGONAL, E, AUX adj. Qui se rapporte au décagone, qui tient du décagone. || Qui a pour base un décagone : *Prisme* DÉCAGONAL.

Décagone.

DÉCAGONE n. m. (du gr. *déka,* dix, et *gônia,* angle). Géom. Polygone qui a dix angles et, par conséquent, dix côtés.

— *Adjectiv.* Qui a dix angles : *Un bassin* DÉCAGONE. (On dit plutôt DÉCAGONAL.)

— Fortif. Ouvrage composé de dix bastions.

— ENCYCL. Il existe deux *décagones* réguliers inscrits dans un cercle : le décagone régulier *convexe* dont le côté sous-tend un arc de 36° et le décagone régulier *étoilé* dont le côté sous-tend un arc de 108°. On obtient les côtés de ces deux décagones en partageant, avec la règle et le compas, le rayon du cercle en moyenne et extrême raison. V. RAISON.

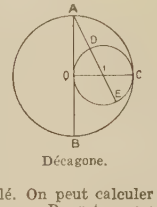

Décagone.

AB étant le diamètre, OC le rayon perpendiculaire, on décrira un cercle sur OC comme diamètre et on tracera le diamètre de ce cercle passant par A. Le segment AD est le côté du décagone régulier convexe, le segment AE est le côté du décagone régulier étoilé. On peut calculer aisément ces deux côtés en fonction du rayon R, on trouve :

$$AD = \frac{R}{2}(\sqrt{5}-1) \text{ et } AE = \frac{R}{2}(\sqrt{5}+1).$$

DÉCAGRAMME n. m. (du préfixe *déca,* et de *gramme*). Métrol. Mesure de masse qui vaut 10 gr. V. MESURE. [Abrév. *dcg.*]

DÉCAGYNE adj. (du gr. *déka,* dix, et *gunê,* femelle). Qui a dix pistils ou organes femelles.

DÉCAGYNIE [*ji-nî*] n. f. (rad. *décagyne*). Bot. Ordre de la dixième classe du système de Linné, comprenant les genres dont les fleurs ont dix pistils ou organes femelles.

DÉCAHYDRONAPHTALÈNE [*naf'*] n. m. Carbure d'hydrogène de formule $C^{10}H^{18}$ bouillant à 188° obtenu par hydrogénation du naphtalène en présence de nickel. || Syn. DÉCAHYDRONAPHTALINE, DÉCALINE.

DÉCAILLER [*ka-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *caillé*). Ramener à l'état liquide (en parlant d'un produit caillé) : DÉCAILLER *du lait.*

DECAISNE (Henri), peintre belge, né à Bruxelles en 1799, mort à Paris en 1852. Il reçut à Paris les leçons de Girodet et de Gros. Cet artiste a d'abord exécuté un grand nombre de tableaux d'histoire et de genre (*Milton aveugle dictant « le Paradis perdu » à ses filles ; Adieux d'Anne de Boleyn à sa fille Elisabeth*). Mais, une fois ressaisi dans son pays par les influences nationales, il ne suivit plus que la voie de ce qu'on peut appeler le romantisme flamand. Sa page capitale, dans ce genre, est la grande toile des *Belges illustres* (musée de Bruxelles).

DECAISNE (Joseph), botaniste, frère du précédent, né à Bruxelles en 1807, mort à Paris en 1882. Attaché au Jardin des plantes de Paris en 1824, il fut nommé professeur de statistique agricole au Collège de France, et professeur de culture du Muséum national. Decaisne a publié un grand nombre de mémoires et d'articles ; en particulier, son *Jardin fruitier du Muséum* donne la description de toutes les espèces cultivées dans cet établissement. Il était membre de l'Académie des sciences depuis 1847.

DÉCAISSEMENT [*kè-se-man*] ou **DÉCAISSAGE** [*kè-saj'*] n. m. Action de décaisser.

DÉCAISSER [*kè-sé*] v. tr. (du préfixe *dé,* et de *caisse*). Comm. Tirer d'une caisse : DÉCAISSER *des marchandises.* || Tirer de l'argent de la caisse : DÉCAISSER *une grosse somme.*

— Hortic. Enlever de sa caisse (en parlant d'une plante, d'un arbuste qu'on veut transplanter en pleine terre).

— ***Se décaisser,*** v. pr. — Au sens passif : *Une grosse somme ne* SE DÉCAISSE *pas à la légère.*

— ANTON. **Encaisser.**

DÉCALÂBRER [*bré*] v. intr. Détacher de la muraille des ardoisières, avec une barre de fer, les blocs qui menacent de tomber.

DÉCALAGE n. m. Action de décaler. || Déplacement dans l'espace ou le temps ; quantité dont on opère ce déplacement : *Produire un* DÉCALAGE *dans les positions. Le* DÉCALAGE *de l'heure.* || Distance ou angle mesurant l'intervalle qui sépare deux pièces décalées.

DÉCALAMINAGE n. m. Action de décalaminer.

DÉCALAMINER [*né*] v. tr. Enlever la calamine qui s'est déposée sur la tête d'un piston de moteur à explosion. (Il est nécessaire de décalaminer périodiquement les pistons de moteur, soit par des chiffons ou grattoirs, soit en brûlant la calamine avec de l'oxygène sous pression.)

DÉCALCAGE ou **DÉCALQUAGE** [*kaj'*] n. m. Syn. de DÉCALQUE.

DÉCALCIFICATION [*si-on*] n. f. Médec. Perte du calcium contenu dans l'organisme et nécessaire à son fonctionnement.

— Géol. Phénomène par lequel, dans la nature, le calcaire disparaît d'une roche, généralement par dissolution sous l'influence des eaux chargées d'acide carbonique. (Il est généralement remplacé par une autre matière [silice, etc.]. Ex. : la meulière.)

— ENCYCL. Méd. Tous les tissus de l'organisme contiennent du calcium, et notamment le sang et le squelette, sous forme de combinaisons organiques et le plus souvent à l'état colloïdal. En outre l'ion calcium contribue, en partie, à maintenir la légère basicité du sérum. Par suite, si le taux de l'élimination calcique dépasse celui de l'absorption alimentaire, il en résulte divers troubles qui portent principalement sur l'appareil osseux et dentaire (rachitisme, ostéoporose, ostéomalacie). Les principaux facteurs de la *décalcification* sont : l'hyperchlorhydrie, les aliments et les fermentations acides et la formation de savons de chaux. L'insuffisance thyroïdienne et glandulaire nuit plutôt à la fixation du calcium et n'en augmente qu'indirectement l'élimination. Certaines maladies sont décalcifiantes, comme le diabète, par la production de corps acides (acide diacétylacétique, acide β-oxybutyrique, etc.) ; d'autres, comme la tuberculose, par le défaut d'oxydation et l'autophagie ; c'est également l'autophagie qui est une des raisons de l'effet décalcifiant du jeûne. Le traitement de la décalcification, en général, est surtout diététique : abstention de corps gras et des aliments donnant des dérivés acides ; viande avec modération, usage des végétaux et des farines riches en chaux et des préparations calciques pouvant être suffisamment assimilées.

DÉCALCIFIER [*fi-é*] v. tr. Faire subir la décalcification.

— ***Se décalcifier,*** v. pr. Subir la décalcification.

DÉCALCOMANIE [*nî*] n. f. (de *décalquer* et *manie*). Procédé qui permet de transporter des images coloriées sur la porcelaine, le verre, le papier, etc. || Image ainsi obtenue.

— ENCYCL. Pour préparer les dessins destinés à la *décalcomanie,* on enduit une feuille de papier d'un mélange d'alun, d'alumine et de gomme adragante, puis, sur cette couverture on dessine, peint ou imprime les figures à transporter. En appliquant la partie préparée sur l'objet qui doit retenir le sujet à reproduire, on humecte avec un peu d'eau le papier sur la face opposée au dessin. En quelques instants, l'image se détache et se fixe sur l'objet, et l'on enlève le papier.

— Art décor. Les Anglais, au XVIIIe siècle, ont appliqué sur les céramiques le décor par impression ; ce décor s'obtenait au moyen de la *décalcomanie ;* le chimiste Wall, fondateur, en 1751, de la fabrique de Worcester, est considéré comme l'inventeur du procédé d'impression ou décalquage sur biscuit. Wall imita de la sorte, particulièrement, le décor japonais bleu.

De nos jours on a fait servir la décalcomanie à la décoration des murs d'appartements.

DÉCALENGÉ [*lan-jé*], **E** adj. Dr. anc. Qui n'est point accusé, ni arrêté, ni saisi : *Biens* DÉCALENGÉS.

DÉCALER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *caler*). Oter, enlever les cales de : DÉCALER *un meuble, une table.*

— Déplacer l'une par rapport à l'autre deux pièces ayant des mouvements identiques.

— Aviat. *Avion à plans décalés,* Se dit d'un avion biplan ou triplan dont les plans ou les ailes sustentatrices ne sont pas placés exactement l'un au-dessus de l'autre, de façon que les qualités sustentatrices du plan inférieur ne soient pas diminuées par la présence du plan placé au-dessus de lui.

— Chem. de f. *Décaler les joints d'une voie,* Placer ceux d'une des files de rails en retrait par rapport à ceux de l'autre file. || *Décaler deux horaires,* Retarder l'un d'eux par rapport à l'autre.

— ***Se décaler,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir décalé : *Table qui* SE DÉCALE *constamment.*

DÉCALINE n. f. Nom commercial du décahydronaphtalène. (On emploie la décaline en solution dans le benzol pour augmenter son pouvoir calorifique en vue de l'emploi dans les moteurs à explosion.)

DÉCALITRE n. m. (du préfixe *déca,* et de *litre*). Mesure de dix litres. [Abrév. *dal.*]

DÉCALOBÉ, E adj. (du gr. *déka,* et de *lobe*). Bot. Qui a le limbe partagé en dix lobes.

DÉCALOGUE [*logh'*] n. m. (du gr. *déka,* dix, et *logos,* parole). Théol. Les dix commandements de Dieu donnés à Moïse sur le Sinaï : *Les préceptes du* DÉCALOGUE.

— ENCYCL. V. COMMANDEMENT.

DÉCALOTTER [*lo-té*] v. tr. Oter la calotte : DÉCALOTTER *un enfant de chœur.* || Oter le dessus : DÉCALOTTER *un dôme.*

— ***Se décalotter,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il ne* SE DÉCALOTTE *même pas devant les dames.*

— Au sens passif, Etre décalotté, privé du dessus : *Edifice qui* SE DÉCALOTTE.

DÉCALQUAGE [*kaj'*] ou **DÉCALCAGE** n. m. Action de décalquer. Résultat de cette action.

— ENCYCL. Le *décalquage* a pour but de reproduire sur une feuille de papier, sur une toile, sur un panneau, un dessin quelconque. Il suffit d'interposer entre le dessin original et la feuille, toile ou panneau, un papier spécial

(*papier à décalquer*), obtenu en imprégnant une feuille de papier ordinaire d'un mélange de graisse de porc, de plombagine et de térébenthine. Il ne reste plus qu'à repasser les traits du dessin avec une pointe à tracer. La substance onctueuse se dépose alors sur la surface destinée à recevoir la reproduction du dessin.

DÉCALQUE [*kalk'*] n. m. Résultat d'un décalquage. (On dit plus ordinairement CALQUE.)

DÉCALQUER [*ké*] v. tr. Reporter le calque d'un dessin, d'un tableau sur une toile, une planche de cuivre, une poterie, etc.

DÉCALVANT [*van*], **E** adj. (du lat. *decalvare*, tondre, rendre chauve). Méd. Qui rend chauve. V. TEIGNE.

DÉCALVATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *calvus*, chauve). Anc. dr. pén. Peine qui consistait à raser la chevelure des condamnés, parfois aussi à les scalper et à leur arracher les cheveux et la peau de la tête.

— ENCYCL. Les peuples d'origine germanique portaient les cheveux longs, comme un signe de noblesse. De là est venue l'idée d'infamie attachée à l'ablation de la chevelure. La *décalvation* est consignée comme peine dans de nombreuses législations anciennes.

Les cheveux ras furent, au moyen âge, la marque des races dégradées. En France, des ordonnances, rendues contre les bohémiens, leur ordonnaient de quitter le royaume; en cas de résistance, les hommes étaient envoyés aux galères, la barbe et les cheveux rasés, et, quant aux femmes, on leur coupait la chevelure. Au moyen âge, on a aussi coupé la chevelure aux femmes convaincues d'adultère. Depuis, la peine de la décalvation a été appliquée dans les bagnes.

DÉCAMÈRE adj. Syn. de DÉCAPARTI.

DÉCAMÉRIDE n. f. (du gr. *déka*, dix, et de *méride*). Nom d'un des éléments de l'ingénieux système de tempérament découvert par Sauveur et présenté par lui, en 1701, dans un des remarquables mémoires qu'il fit parvenir à l'Académie des sciences. (Chaque décaméride représente la 3.010e partie d'une octave. Cette division permet d'exprimer en nombres entiers les moindres intervalles musicaux.)

DÉCAMÉRIDER [*dé*] v. tr. (de *décaméride*). Diviser en dix parties. (Peu us.)

DÉCAMÉRON n. m. (du gr. *déka*, dix, et *hêméra*, jour). Ouvrage contenant le récit des événements de dix jours, ou une suite de récits faits en dix jours: *Le « Décaméron » de Boccace.*

Décaméron (LE), recueil de contes composé par Boccace à Florence entre 1348 et 1353. Ce titre curieux, comme celui de beaucoup d'autres œuvres du conteur, vient du grec (*déka*, dix, et *hêméra*, jour) et s'explique par le cadre dans lequel Boccace a enchâssé ses nouvelles. Il suppose que, au plus fort de la peste de 1348, dont il décrit dans une peinture célèbre les effets physiques, moraux et sociaux, sept jeunes femmes et trois jeunes hommes se rencontrent dans l'église de Sainte-Marie-Nouvelle. Ils parlent naturellement des malheurs présents, et décident, pour essayer d'échapper au fléau, de se retirer dans une villa des environs de Florence. Là, puisque aussi bien ils peuvent mourir d'un moment à l'autre, ils vivent le plus joyeusement possible, et leurs journées se passent en banquets, dont le programme et les thèmes sont fixés par l'un ou l'autre, roi ou reine à tour de rôle. Au bout de dix jours, l'intensité de la peste a diminué, chacun a exercé sa royauté, et tout le monde rentre à Florence.

Ces contes forment un ensemble infiniment plus riche et varié qu'on n'imagine généralement, en se rappelant seulement leur caractère licencieux. Bon nombre d'entre eux, certes, sont fort égrillards, mais, à côté, il y en a aussi qui racontent des histoires touchantes, tragiques, romanesques, des mots d'esprit, etc. En même temps que l'universelle et éternelle sottise humaine, ils peignent des aspects très particuliers de la vie italienne du XIVe siècle (*Frère Cipolla*, par exemple, ou *Andreuccio de Pérouse*). Les sujets mêmes n'en sont pas originaux : Boccace n'a sans doute inventé aucune de ses nouvelles; mais ce qui lui appartient en propre c'est l'art consommé avec lequel il a su renouveler ces vieux récits que les générations se transmettaient, et l'admirable parti qu'il a su tirer de la prose italienne, en la modelant, peut-être parfois avec excès, sur la prose latine.

Les nouvelles de Boccace ont servi de modèle à la plupart des conteurs italiens qui ont suivi. Chez nous, George Dandin de Molière, et bien des héros de La Fontaine ou de Musset, ont leur prototype dans le *Décaméron*.

Décaméron (LE), tableau de Winterhalter. Les conteurs du *Décaméron* sont groupés sur le gazon, dans un parc. Assise au milieu, Fiammetta raconte quelque historiette. Ce tableau, exposé au Salon de 1837, a été popularisé par la gravure de F. Girard. (V. planche *Beaux-Arts XLIII.*)

DÉCAMÈTRE n. m. (du préfixe *déca*, et de *mètre*). Mesure de longueur de dix mètres. V. MESURE. (Abrév. : *dam.*)

— Arpent. Ruban ou chaîne de 10 mètres de longueur, que l'on emploie pour mesurer le terrain. (Le décamètre est un ruban d'acier avec indication des divisions métriques; ou il est formé par une chaîne en fer formée de cinquante maillons, ayant chacun 20 *centimètres* de longueur. Les deux extrêmes, plus courts que les autres, ont leurs dimensions complétées par les deux poignées.)

DÉCAMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Relatif au décamètre.

DÉCAMPEMENT [*kan-pe-man*] n. m. Milit. Opération jadis délicate à proximité de l'ennemi et qui consiste à lever un camp. (Inus. aujourd'hui.)

DÉCAMPER [*kan-pé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *camp*). Lever le camp: *Armée obligée de* DÉCAMPER. || *Par extens.* Se retirer précipitamment: DÉCAMPONS *au plus vite, il n'est que temps.* DÉCAMPER *devant la police.* || Quitter la place; *Selon ce qu'il dira, chacun de nous* DÉCAMPERA. (La Fontaine.)

DÉCAMPILLER [*kan, yé*] v. intr. *Pop.* Décamper.

DECAMPS (*Alexandre*-Gabriel), peintre français, né à Paris en 1803, mort à Fontainebleau en 1860. Il entra en apprentissage chez Bouchot, puis il passa chez Abel de Pujol. Entre temps, il se formait dans les musées en copiant Murillo, Rembrandt, Poussin. Des caricatures, des lithographies satiriques, pleines de mordant et d'observation, le firent d'abord connaître. Mais le vrai Decamps date des voyages que l'artiste accomplit en Orient, dans les dernières années de la Restauration.

Decamps. — Cl. P. Petit.

Sa passion de la lumière, de la couleur, du clair-obscur, trouvait ample matière dans ces mœurs exotiques, qu'il découvrait le premier. La fougue avec laquelle il brossa ses architectures mauresques ou ses simples murailles, ses terrains secs et colorés, ses ciels d'azur, le rangea parmi les romantiques. Il donna coup sur coup : *le Soldat de la garde d'un vizir* (1827); la *Maison turque*, la *Patrouille turque* (1831), et une série de toiles de mœurs, où les *écoles*, les *bazars*, les *marchés* du Levant grouillaient en harmonies multicolores. C'était la part de l'observateur. Celle de l'humoriste se retrouvait dans ces études où Decamps nous intéressait à : la *Halte d'animaux savants*, *l'Hôpital des galeux*, et la série fantaisiste de ses singeries : *Singes experts* (1839), *Singe peintre*, *Singe musicien*, etc.

Dès 1833, sa *Chasse au héron* et son *Paysage turc* révèlent un maître du paysage. La page du *Pâtre* est une des plus remarquables. L'œuvre de Decamps abonde aussi en études de nature : chasses, paysages, que l'artiste traitait, avec une égale facilité, à l'aquarelle, au fusain, à l'huile ou au pastel.

Il voulut prouver de quoi il était capable dans la grande peinture. C'est ainsi qu'on a de lui *la Défaite des Cimbres*, et des dessins ou tableaux sur *l'Histoire de Samson* (1845), *Joseph, Eliézer et Rébecca, Moïse, le Christ au prétoire, Josué*. Mais c'est à son inspiration orientale qu'il faut rapporter ses toiles les plus célèbres : le *Boucher turc*, *le Supplice des crochets*, *la Lecture du firman* (aquarelle), le *Village turc*, *la Sortie de l'école*, le *Corps de garde sur la route de Smyrne à Magnésie*.

DÉCAN n. m. (lat. *decanus*; du gr. *déka*, dix). Antiq. rom. Bas officier qui commandait dix soldats. || Chef des hommes employés dans les funérailles.

— Astron. Nom donné par les anciens astronomes à chaque dizaine de degrés de chacun des signes du zodiaque. || Nom des régions du ciel, dans l'astronomie égyptienne.

— Hist. ecclés. Chef de dix religieux dans les monastères; doyen.

— ENCYCL. Antiq. rom. Les *décans* ou *dizainiers*, appelés aussi *décurions* ou *capita contubernii* (têtes de chambrée), étaient les plus bas officiers de l'infanterie légionnaire. Ils n'avaient autorité que sur les dix soldats composant une chambrée. Il devait y avoir quatre cent vingt dizainiers par légion.

— Astron. Les Egyptiens comptaient trente-six régions célestes ou *décans* auxquelles étaient préposés autant de génies, appelés également *décans*. Jadis, lorsque l'astrologie et l'astronomie étaient confondues, les décans jouaient un rôle important dans l'établissement des horoscopes.

DÉCANAILLER [*na-yé*] v. tr. (du préfixe *dé* et de *canaille*). Tirer de la canaille : *Les héritages* DÉCANAILLENT *les gens.*

DÉCANAL, E, AUX adj. Hist. ecclés. Qui appartient à un décan ou doyen, à un décanat.

DÉCANAT [*na*] n. m. (du lat. *decanus*, doyen). Dignité, fonction du doyen : *Le* DÉCANAT *de la Faculté des sciences, des lettres.* || Exercice des fonctions de doyen : *Il n'a pas voulu conserver le* DÉCANAT.

DÉCANDRE adj. (du gr. *déka*, dix, et *anêr, andros*, mâle). Qui a dix étamines ou organes mâles.

DÉCANDRIE [*drî*] n. f. (rad. *décandre*). Dixième classe du système de Linné, comprenant les genres à fleurs hermaphrodites et munies de dix étamines libres, comme l'œillet.

DÉCANE n. m. Nom des carbures d'hydrogène saturés de formule $C^{10}H^{22}$. (Le décane normal bout à 173°.)

DECANI, ville d'Italie (Istrie, prov. de Capo-d'Istria); 6.300 hab.

DÉCANILLER [*ni-yé*] v. intr. Argot. S'en aller, décamper.

DÉCANISATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *canis*, chien). Mot formé par analogie avec *dératisation*, et que l'on a employé pour désigner la suppression des chiens dans certaines villes de la Turquie.

DÉCANISER [*zé*] v. intr. (rad. *décan*). Dr. anc. Occuper la place, remplir les fonctions de doyen.

DÉCANISER [*zé*] v. tr. Débarrasser de ses chiens : DÉCANISER *une ville.*

DÉCANOÏQUE [*no-ik'*] n. m. Chim. Syn. de ACIDE CAPRIQUE.

DÉCANONISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *canoniser*). Rayer de la liste, retrancher du canon des saints : DÉCANONISER *un saint.*

DÉCANTAGE n. m. Action de décanter un liquide. (On dit mieux DÉCANTATION.)

— ENCYCL. Céram. Opération qui consiste à séparer (dans le délayage d'une matière argileuse ou kaolinique dans l'eau) le dépôt sableux, lourd et impur, de l'eau surnageante contenant l'argile pure ou le kaolin qu'on recueille ensuite après dépôt.

DÉCANTATION [*si-on*] n. f. Action de séparer la partie clarifiée d'un liquide du dépôt abandonné par lui au fond du récipient où il a séjourné.

— ENCYCL. La *décantation* n'a sur le filtrage que l'avantage de la rapidité, et ne donne pas toujours un produit parfaitement clair. Pour décanter un liquide, on l'abandonne à lui-même plus ou moins longtemps et, quand le dépôt qu'il tenait en suspension s'est amassé peu à peu au fond du récipient, on recueille la partie claire, soit en inclinant doucement le vase, soit en se servant d'une pipette ou d'un siphon. Quand on opère en grand, les vases à décantation sont munis de robinets latéraux placés à différentes hauteurs, ce qui permet de laisser ainsi s'écouler la partie complètement clarifiée du liquide.

La décantation peut servir aussi à séparer deux liquides qui ne se dissolvent pas l'un l'autre et dont les poids spécifiques diffèrent assez pour qu'ils se séparent en deux couches.

DÉCANTER [*té*] v. tr. (du lat. *de*, hors, et *canthus*, coin, côté étroit, bec d'une cruche). Transvaser doucement un liquide d'un récipient dans un autre de manière à laisser le dépôt dans le premier : DÉCANTER *du vin.*

— ***Se décanter***, v. pr. — Au sens passif : *Liqueur qui* S'EST *bien* DÉCANTÉE.

DÉCANTEUR n. m. Appareil qui sert à opérer la décantation d'un mélange, et spécialement à débarrasser de ses impuretés l'eau destinée à l'alimentation des chaudières. (Le décanteur est généralement constitué par un réservoir de fort volume où les eaux séjournent quelque temps à leur sortie des appareils d'épuration.)

DÉCANTHÈRE adj. (du gr. *déka*, dix, et de *anthère*). Bot. Qui a dix anthères. (Peu us.)

DÉCANTRER [*tré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *cantre*). Retirer les roquets du cantre.

DÉCAPAGE ou **DÉCAPEMENT** [*man*] n. m. Action de décaper : DÉCAPAGE *à l'acide azotique.*

— ENCYCL. Techn. Le *décapage* a pour but de nettoyer d'une manière parfaite la surface de pièces métalliques.

Il est nécessaire de décaper les métaux avant de les souder, de les braser, de les étirer, de les emboutir, de les dorer, argenter, etc., afin de mettre à nu le métal ou pour éliminer des oxydes qui donneraient à l'emboutissage ou à l'étirage des surfaces rugueuses.

Le décapage précède ainsi toujours les opérations d'usinage sur les pièces brutes de fonderie ou de forge. La croûte de calamine, dure et dangereuse pour les outils, est ainsi en partie éliminée, ce qui permet de découvrir quelquefois des défauts graves.

Cette opération peut s'effectuer soit par des moyens *mécaniques* (frottement au moyen de brosses métalliques, de grès pulvérisé, jet de sable) ou *chimiques* (acides, etc.).

DÉCAPANT [*pan*] n. m. Corps utilisé pour enlever les oxydes recouvrant un métal.

— ENCYCL. Les *décapants* sont le plus souvent des acides dilués dans l'eau. Ils décomposent les sels et mettent ainsi le métal à nu.

On les emploie soit en solutions très étendues, soit en plaques.

Pour la soudure du zinc on emploie l'acide chlorhydrique, pour le laiton et le fer blanc on emploie le même acide décomposé par addition de déchets de zinc.

Pour la soudure à la forge de deux pièces d'acier on utilise des plaques ou poudres à souder qui en même temps que le rôle de décapant jouent celui de fondant (borax, 500 gr.; sel ammoniac, 70 gr.; prussiate de potassium, 70 gr., limaille de fer, 35 gr.).

Enfin, le décapage avant usinage des pièces mécaniques se fait par immersion de un quart d'heure dans un bain d'acide sulfurique à 4° Baumé à la température de 80°.

DÉCAPARTI, E ou **DÉCAPARTIT, E** adj. (du gr. *déka*, dix, et du lat. *partitus*, partagé). Bot. Qui est divisé jusqu'à sa base en dix parties. (Se dit surtout des calices et des corolles.) [On dit mieux DÉCAMÈRE.]

DÉCAPELAGE ou **DÉCAPÈLEMENT** [*man*] n. m. Action de décapeler.

DÉCAPELAGE n. m. Mines. Mise au jour d'une veine de houille à une faible profondeur et exploitée en *galerie* ou en *travers-banc*.

DÉCAPELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *capeler*. — Double la consonne *l* devant un *e* muet : *Je décapelle. Tu décapelleras.*) Oter un capelage : DÉCAPELER *les haubans.* || Faire dépasser une amarre de l'endroit où elle est capelée : DÉCAPELER *l'aussière du pieu.*

— *Fig.* Enlever un vêtement : *En été, les matelots* DÉCAPÈLENT *leurs vareuses pour nager en embarcation.*

DÉCAPEMENT [*man*] n. m. Action de décaper une chaussée empierrée ou l'accotement d'une chaussée en en repiquant la surface.

DÉCAPER v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *cape*). Enlever la couche d'oxyde (la *cape*) qui recouvre une surface métallique. || *Décaper une chaussée*, Enlever, ou simplement piocher la partie superficielle afin de faciliter la prise du macadam de rechargement.

DÉCAPER [*pé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé* et de *cap*). Dépasser un cap pour gagner la haute mer : *Navire qui* A DÉCAPÉ.

DÉCAPÉTALE adj. (du gr. *déka*, dix, et de *pétale*). Bot. Se dit d'une corolle composée de dix pétales : *Corolle* DÉCAPÉTALE. (On dit aussi DÉCAPÉTALÉ, E.)

DÉCAPEUR n. et adj. m. Ouvrier qui décape les métaux.

DÉCAPHYLLE [*fil'*] adj. (du gr. *déka*, dix, et *phullon*, feuille). Bot. Qui est composé de dix sépales, de dix feuilles.

DÉCAPIDE adj. (du gr. *déka*, dix, et du lat. *pes, pedis*, pied). Zool. S'est employé parfois comme syn. de DÉCAPODE.

DÉCAPITALISATION [*si-on*] n. f. Action de décapitaliser une ville.

— ENCYCL. En 1871, l'Assemblée nationale avait dû *décapitaliser* Paris, à raison de l'invasion d'une partie du territoire. Pendant cinq mois environ, elle siégea d'abord à Bordeaux, puis à Versailles. Une loi du 22 juillet 1879 rendit à Paris son titre de capitale parlementaire, mais décida que l'Assemblée nationale siégerait à Versailles.

DÉCAPITALISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *capitale*). Priver de son titre de capitale : DÉCAPITALISER *une ville.*

DÉCAPITATION [*si-on*] n. f. Action de décapiter, de trancher la tête.

— ENCYCL. La *décapitation*, qui était en France, sous l'ancien régime un supplice réservé aux gentilshommes, est devenue, depuis la Révolution, qui a substitué à la

décapitation par le glaive ou la hache, encore en usage dans certains pays étrangers, la décapitation par la guillotine, le mode général d'exécution de la peine de mort (C. pénal, art. 12). La loi ne prévoit d'exception que pour les individus condamnés à mort par un conseil de guerre ou un tribunal de la marine (ils sont fusillés), et encore aujourd'hui à la condition, en temps de paix, qu'il s'agisse d'un crime exclusivement militaire (loi du 30 déc. 1911).

Physiol. — La *décapitation* est une section de la moelle au voisinage du bulbe, entraînant la mort par arrêt des mouvements respiratoires et cardiaques et par hémorragie. Chez les animaux décapités, l'excitation portée sur les membres détermine encore des mouvements de défense, ce qui prouve l'existence dans la moelle de centres nerveux commandant à ces réflexes.

Médecine légale. — La *décapitation* par la hache, le sabre ou le couperet de la guillotine est utilisée dans divers pays et notamment en France pour appliquer aux criminels la peine capitale. Ce procédé semble moins cruel que la pendaison, le garrot et l'électrocution. En tout cas, le visage des guillotinés exprime moins de douleur que celui des pendus et des électrocutés. Cela proviendrait, d'après Brouardel, de ce que, en dehors de l'action dépressive des préparatifs et de l'état mental des condamnés, le choc du couperet produit une inhibition immédiate qui suffit à abolir la souffrance. Les mouvements que présente parfois la face des exécutés sont des mouvements réflexes, dépourvus de toute sensibilité. Les expériences faites à ce sujet sur quelques guillotinés célèbres le prouvent péremptoirement.

DÉCAPITÉ, E n. Qui a subi la décapitation.

Décapité parlant, truc célèbre qui est la base d'une quantité d'illusions fondées sur l'emploi des glaces étamées. Ce truc montre une tête vivante posée sur une table : la tête est bien isolée, le corps n'existe pas pour les spectateurs, et cependant la tête vit, elle parle : le corps est simplement sous la table, mais l'illusion du vide est donnée par deux glaces formant angle droit, rejoignant les pieds de la table et reflétant les côtés de la salle qui, dans les glaces, semblent être le fond. Ce truc fut présenté par Talrich, le mouleur de l'Ecole de médecine, au Salon de cires qu'il ouvrit en 1865, boulevard des Capucines (local actuel du théâtre des Capucines). Il avait acheté au Dr Lynn, et non pas, comme on l'a dit souvent, à Tobin, secrétaire de la Polytechnic Institution de Londres, le principe du truc ; mais c'est Talrich, qui a eu l'idée de sa présentation sensationnelle et artistique, qui a fait son succès.

DÉCAPITER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *caput, itis*, tête). Trancher la tête, par autorité de justice : DÉCAPITER *un criminel.* || *Par extens.* Oter l'extrémité, la tête de : *Tarquin* DÉCAPITA *les plus hauts pavots de son jardin.*

— *Fig.* Priver de ce qu'il y a de principal : DÉCAPITER *une classe de ses meilleurs élèves. La mort de ces deux écrivains* A DÉCAPITÉ *l'Académie. Il a réussi à* DÉCAPITER *en lui les deux meilleures facultés humaines : le sens commun et le sens moral.* (H. Taine.)

— Techn. *Décapiter des rivets,* Faire sauter à la tranche la tête de ces rivets.

— ***Décapité, e,*** part. pass. du verbe *Décapiter* (au propr. et au fig.).

— ***Se décapiter,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et au fig. : *Agir ainsi, c'est* SE DÉCAPITER *de gaieté de cœur.*

DÉCAPODE adj. (du gr. *déka,* dix, et *pous, podos,* pied). Qui a cinq paires de pattes : *Le homard est un crustacé* DÉCAPODE.

— Chem. de f. Type de locomotive à vapeur comportant un bissel à l'avant et cinq essieux couplés. (Ce type de grande puissance est généralement utilisé pour la traction des trains de marchandises.)

DÉCAPODES n. m. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Sous-ordre de crustacés thoracostracés podophtalmaires, comprenant ceux qui, comme les crabes, les écrevisses et les crangons, possèdent cinq paires de pattes ambulatoires, dont certaines sont armées de pinces.

— Malacol. Une des deux divisions des mollusques céphalopodes dibranches, caractérisée par la présence de dix

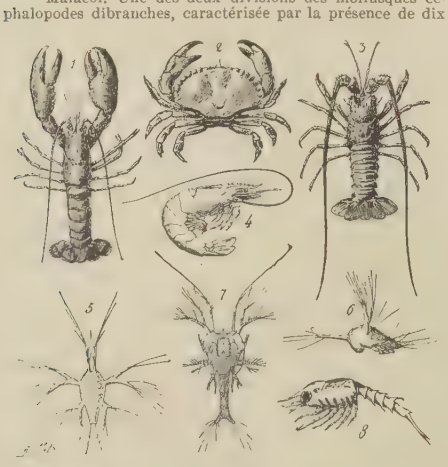

DÉCAPODES : 1. Homard ; 2. Crabe ; 3. Langouste ; 4. Penœus ; 5. Nauplius de penœus ; 6. Metanauplius de penœus ; 7. Larve de penœus ; 8. Larve de homard.

bras porteurs de ventouses (seiche, calmar), opposée aux octopodes, qui n'en ont que huit (pieuvre).

— ENCYCL. Crust. Les *décapodes* ont ordinairement la tête et la région thoracique soudés en une masse commune ou céphalothorax, revêtue d'une carapace solide ; l'abdomen est très long comme chez les homards, ou très court comme chez les tourteaux. On les divise en *macroures,* à abdomen très développé comme l'écrevisse, le homard et la langouste, et *brachyures,* à abdomen court et souvent replié sous le thorax, comme le crabe-tourteau. La larve caractéristique du décapode de beaucoup de crustacés est le *nauplius,* à trois paires d'appendices, qui deviendront respectivement, d'avant en arrière, les antennules, les antennes, et les mandibules ; ce stade est suivi, chez certaines formes, comme chez le *dauæus* du stade *métanauplius.*

Les décapodes sont des animaux carnassiers ; la plupart sont marins ; il en est aussi un certain nombre qui vivent dans les eaux douces, et d'autres qui peuvent mener une existence terrestre, dans des endroits humides.

DÉCAPOLE. Géogr. anc. Territoire de la Palestine groupant dans le nord de la Pérée, autour du lac de Tibériade et sur les rives du Jourdain, dix villes dont faisaient partie Amman, Beisan, Philadelphie et Gerasa. — Autre groupe de dix villes en Cilicie (Asie Mineure). — Au VIIIe siècle de notre ère, la pentapole italienne de Ravenne devint une décapole.

DÉCAPOTABLE adj. Se dit d'une carrosserie automobile ordinairement fermée, dont le toit et les côtés vitrés peuvent être enlevés et dissimulés dans la partie inférieure de la caisse, de façon à transformer la voiture fermée en voiture découverte.

DÉCAPSULAGE n. m. Action de décapsuler.

DÉCAPSULATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *capsule*). Opération chirurgicale, par laquelle on sépare le rein de sa capsule propre, mode de traitement des néphrites chroniques.

DÉCAPSULER [*lé*] v. tr. Retirer la capsule : DÉCAPSULER *une bouteille.*

DÉCAPSULEUR n. m. Outil (débouchoir) pour enlever les capsules des bouteilles d'eau minérale.

DÉCAPTIVER [*vé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *captiver*). Mettre en liberté. (Vx.)

DÉCAPUCHONNER [*cho-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *capuchon*). Oter, enlever le capuchon de : DÉCAPUCHONNER *un enfant, un domino.*

— *Fig.* Rendre à la vie séculière : DÉCAPUCHONNER *des moines.*

— ***Se décapuchonner,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il sait* SE DÉCAPUCHONNER ; et au fig. : *Trop de religieux* SE DÉCAPUCHONNENT.

DÉCARACTÉRISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *caractériser*). Altérer le caractère. (Peu us.)

DÉCARBONATER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *carbonate*). Chim. Enlever à une substance l'acide carbonique avec lequel elle est combinée et qui en fait un carbonate.

— ***Se décarbonater,*** v. pr. Etre décarbonaté.

DÉCARBONISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *carboniser*). Chimie. Oter d'une substance le carbone qu'elle contient.

— ***Se décarboniser,*** v. pr. Etre décarbonisé, perdre son carbone : *Le sang* SE DÉCARBONISE *dans son parcours.*

DÉCARBOXYLATION [*si-on*] n. f. Chim. biol. Opération réalisée principalement par les bactéries de la putréfaction et qui consiste dans l'amputation, aux acides aminés, d'un groupe CO^2. (Cette opération peut se combiner à la désamination.)

DÉCARBURANT [*ran*], **E** adj. (rad. *décarburation*). Chim. Qui a la propriété d'enlever le carbone uni dans un corps à d'autres substances et dont la présence en fait un carbure : *Le manganèse rend les scories très fluides et sert à ralentir leur action* DÉCARBURANTE *sur la fonte.*

DÉCARBURATEUR, TRICE adj. Chim. Qui produit la décarburation.

DÉCARBURATION [*si-on*] n. f. Opération à l'aide de laquelle on obtient, par affinage, la disparition de l'excès de carbone qui se trouve dans le fer.

— ENCYCL. Métall. La *décarburation* consiste à enlever tout ou une partie du carbone dans une fonte ou dans un acier, et ceci soit à l'état liquide, soit à l'état solide.

L'affinage de la fonte pour obtention d'acier commence généralement par une décarburation ; dans le procédé au convertisseur Bessemer ou Thomas, le carbone est entraîné, à l'état de gaz carbonique, par un violent courant d'air qui traverse la masse liquide ; au four Martin, la fonte liquide est décarburée par des additions de minerai oxydé ; dans le puddlage, ce sont des scories qui, avec l'air en surface de bain, apportent l'oxygène nécessaire.

Comme exemple de décarburation à l'état solide, on a la fabrication de la fonte malléable européenne : les pièces sont chauffées au milieu d'oxyde de fer pulvérisé ; c'est en somme l'inverse d'une cémentation profonde. Enfin, le chauffage de pièces en fonte ou en acier dans un four à atmosphère oxydante se traduit par des décarburations superficielles.

DÉCARBURER [*ré*] v. tr. Opérer la décarburation de : DÉCARBURER *de la fonte.* V. DÉCARBURATION.

DÉCARCASSER [*ka-sé*] **(SE)** v. pr. *Pop.* Se démener, s'agiter en criant, se donner beaucoup de peine.

DÉCARCHIE [*chî*] n. f. (gr. *dékarchia ;* de *déka,* dix, et *archos,* chef). Antiq. gr. Syn. rare de DÉCADARCHIE.

DÉCARDINALISER [*zé*] v. tr. Rayer de la liste des cardinaux.

DÉCARÊMER [*mé*] **(SE)** v. pr. (du préfixe privat. *dé,* et de *carême*). *Fam.* Se dédommager, se régaler de viande après le carême. || *Par extens.* Se dédommager largement d'une privation quelconque.

DÉCARGYRE n. m. (du gr. *déka,* dix, et *arguros,* argent). Antiq. Petite monnaie d'argent du Bas-Empire, créée par Honorius, qui devait valoir un soixantième du sou d'or.

DÉCARNISATION [*za-si-on*] n. f. (du préfixe *dé,* et du lat. *caro, carnis,* chair). Action, coutume de décharner un squelette, d'enlever les parties les plus molles du cadavre, en laissant seulement subsister les os et quelquefois les ligaments les plus solides. *L'étude des squelettes de la sépulture de Vendrest (Seine-et-Marne) a démontré que la pratique de la* DÉCARNISATION *était constante pendant la période néolithique.*

DÉCARQUE [*kark'*] n. m. (gr. *dékarkhos ;* de *déka,* dix, et *arkhos,* chef). Antiq. gr. Chef d'un peloton de dix soldats. (On dit aussi DÉCADARQUE.) || Décemvir, à Rome.

DÉCARRADE n. f. (de *décarrer*). Fuite, évasion ; sortie.

DÉCARRELAGE n. m. Action de décarreler. || Résultat de cette action.

DÉCARRELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *carreau.* — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je décarrelle. Tu décarrelleras.*) Oter les carreaux : DÉCARRELER *une cuisine.*

DÉCARRER [*ka-ré*] v. intr. Argot. S'enfuir, s'évader. || *Décarrer de belle,* Sortir de prison sans être mis en jugement.

DÉCARTONNER [*to-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *cartonner*). Enlever le carton de : DÉCARTONNER *un livre.*

— ***Se décartonner,*** v. pr. — Au sens passif : *Ce livre* SE DÉCARTONNE.

— Argot. Perdre ses forces.

DÉCARVER [*vé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *écart*). Mar. Maintenir l'écart de deux pièces de charpente au moyen d'une troisième, qui est chevillée transversalement.

DÉCASEMENT [*man*] n. m. (subst. verbal de *décaser*). Action d'ôter de sa case ou des cases.

DÉCASER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *caser*). Oter de sa case, de son casier : DÉCASER *des papiers.* || *Par extens.* Faire sortir de son logement : DÉCASER *un locataire.*

— *Fig.* Déplacer : DÉCASER *un fonctionnaire.*

— Jeux. Faire partir d'une case, en parlant d'une pièce aux échecs, aux dames ou au jacquet.

— ***Se décaser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il* S'EST DÉCASÉ *de lui-même.*

— Au sens passif : *Notes, papiers qui* SE DÉCASENT *continuellement.*

DÉCASERNEMENT [*zèr-ne-man*] n. m. (du préfixe privat. *dé,* et de *casernement*). Suppression du casernement. || *Par extens.* Suppression de l'internat dans les lycées et collèges.

DÉCASERNER [*zèr'-né*] v. tr. Modifier un établissement en ce qui le faisait ressembler à une caserne : DÉCASERNER *les lycées.*

DÉCASQUER [*kass-ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *casque*). Oter le casque à : DÉCASQUER *un soldat.* (Peu us.)

— ***Se décasquer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Soldat qui* SE DÉCASQUE *volontiers.*

DÉCASTER [*kass-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *caste*). Exclure d'une caste.

DÉCASTÈRE [*kass*] n. m. (du gr. *déka,* dix, et de *stère*). Mesure de dix stères, ou dix mètres cubes. [Le décastère est l'unité de gros pour le bois de feu. Le commerce de ces bois achète au décastère en gros et revend au stère ou au poids en détail.] V. MÉTRIQUE (*système*). (Abrév. : *dast.*)

DÉCASTHÈNE [*kass*] n. m. Unité de force dans le système M. T. S., qui vaut dix sthènes. V. MESURES (Abrév. : *dasn.*)

DÉCASTYLE [*kass*] adj. (du gr. *déka,* dix, et *stulos,* colonne). Dont le front est orné de dix colonnes : *Temple* DÉCASTYLE.

— N. m. Edifice décastyle : *Un* DÉCASTYLE.

DÉCASYLLABE adj. (du gr. *déka,* dix, et de *syllabe*). Qui a dix syllabes : *Un mot* DÉCASYLLABE. *Un vers* DÉCASYLLABE. (On dit aussi DÉCASYLLABIQUE.)

— N. m. Vers composé de dix syllabes.

— ENCYCL. Le *décasyllabe* est de beaucoup le plus ancien de tous les vers épiques français. On le rencontre pour la première fois, en français, dans la *Chanson de saint Alexis.* Il a été employé dans la *Chanson de Roland,* ce type des épopées françaises. Il est même, le plus souvent, une preuve de l'ancienneté d'une pièce. Le décasyllabe épique comporte deux accents toniques : l'un sur la 4e syllabe, l'autre sur la 10e. Il en est de même si la 4e ou la 10e syllabe sont suivies d'une atone : celle-ci ne compte pas dans la mesure. Le vers peut donc avoir dix, onze ou douze syllabes. La césure médiane vient après la 4e syllabe non suivie d'une atone ou après la 5e syllabe atone. Ex. :

Carle li reis, — nostre emperère magne,
De nos ostages — ferat trancher les testes.

Dans le décasyllabe moderne, il faut que l'atone qui suit la 4e syllabe accentuée s'élide ; sinon, le vers serait faux :

Dans certain cont [e] — en rimes barbouillé.
VOLTAIRE.

Des poètes contemporains ont employé le décasyllabe coupé en deux hémistiches égaux de cinq pieds :

Comme un grand lys d'or — au bord d'un étang.
G. VICAIRE.

En me promenant — ce soir au rivage
Où pendant une heure — à vous j'ai rêvé.
J'ai laissé tomber — mon cœur sur la plage :
Vous veniez après — et l'avez trouvé.
A. DUMAS fils.

Le décasyllabe a eu une fortune singulière : c'est de lui que dérivent, avec quelques transformations, le vers de Dante, de Pétrarque, de l'Arioste, du Tasse, d'Alfieri et de Léopardi ; le vers de Camoëns, celui de Chaucer, Spenser, Shakespeare, de Milton, de Byron, de Tennyson, etc. ; et encore celui de Lessing, de Gœthe et de Schiller. Quelle est l'origine du décasyllabe lui-même ? Des métriciens l'ont fait dériver de l'hexamètre latin, en se fondant sur la ressemblance de ce dernier vers, au point de vue de l'accentuation rythmique, avec le décasyllabe qui contient deux atones, et a, en réalité, douze syllabes.

DÉCASYLLABIQUE [*bik'*] adj. (de *décasyllabe*). Qui a dix syllabes : *Un mot, Un vers* DÉCASYLLABIQUE.

DÉCATHOLICISER [*si-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *catholique*). Faire cesser d'être catholique : *Changez la matière de l'enseignement, et vous* DÉCATHOLICISEZ *le royaume.* (Proudhon.)

— ***Se décatholiciser,*** v. pr. — Au sens passif. Devenir décatholicisé : *Nation qui* SE DÉCATHOLICISE *rapidement.*

DÉCATIR v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *catir*). Oter le cati, l'apprêt que le fabricant a donné à une

étoffe de laine : DÉCATIR *du drap.* || Démêler le poil d'une peau destinée à la fabrication des chapeaux. || Séparer les brins d'un écheveau que l'humidité a collés ensemble.

— *Fig et fam.* Faire perdre l'éclat, la fraîcheur, la force : *Rien ne* DÉCATIT *les femmes comme l'emploi des fards.*

— ***Se décatir,*** v. pr. — Au sens passif : *Etoffe qui* SE DÉCATIT *bien.* || Au fig. et fam. : *On* SE DÉCATIT *vite par l'abus des plaisirs.*

— SYN. **Décatir, délustrer.**

DÉCATISSAGE n. m. Action de décatir ; son effet. (On dit aussi DÉLUSTRAGE.)

— ENCYCL. Techn. Le *décatissage* des draps s'opère en exposant ceux-ci à l'action de la vapeur d'eau à l'aide de machines appelées *boîtes à vapeur, table à décatir, machine à décatir sans plis.* La laine, écrasée par un premier apprêt, gonfle. Les draps sont ensuite empilés les uns sur les autres, ce qui permet au poil de se redresser ; on les recouvre de toiles entre des feuilles de zinc, et on les place sous une presse qui chasse l'humidité conservée par eux. Cela fait, on les brosse pour relever le poil et leur donner un aspect velouté. On décatit également les toiles de lin, de chanvre ou de coton, en les passant à l'eau de savon et en les étirant en tous sens avant qu'elles ne soient sèches.

Tous les tissus de laine, de coton, de fil et même quelques-uns en soie doivent être décatis avant leur utilisation dans la confection des vêtements et sous-vêtements.

DÉCATISSEUR, EUSE n. et adj. Qui fait le décatissage chez les apprêteurs.

DECATUR, ville des Etats-Unis (Illinois), sur la rivière Sanzamon ; 43.800 hab. Ch.-lieu de comté. Point de convergence de voies ferrées. Entrepôt des produits agricoles des territoires environnants. — Ville de Géorgie, réputée pour son climat salubre et la beauté de ses environs ; 6.150 hab. Ch.-lieu de comté.

DECAUVILLE (Paul), industriel et homme politique français, né à Petit-Bourg (Seine-et-Oise) en 1846, mort à Neuilly en 1922. Il s'occupa d'abord d'agriculture, puis créa à Petit-Bourg une usine où il construisit le matériel de petits chemins de fer portatifs, à voie étroite, destinés surtout aux grandes exploitations agricoles.

Decauville (CHEMIN DE FER), nom donné au chemin de fer imaginé par l'industriel du même nom, et constitué par une voie portative de faible largeur 0m,40 à 0m,60.

Les rails rivés sur des traverses métalliques rendent la voie facilement démontable et transportable par tronçons droits ou courbes.

Le matériel utilisé est constitué par des wagonnets, wagons à boggies, plaques tournantes, locomotives à vapeur ou à essence, susceptibles de s'inscrire dans des courbes de faible rayon.

Un tel chemin de fer peut être installé en peu de temps, avec le minimum de travaux, et son emploi est tout indiqué dans les entreprises, aux colonies, à proximité du front des armées combattantes, etc. V. les planches CHEMIN DE FER.

DECAUX (Louis-Victor BLACQUETOT, vicomte), général français, né à Douai en 1775, mort à Saint-Germain en 1845. Il se distingua pendant les guerres de la Révolution, devint chef d'état-major en 1806, et arma les côtes de l'Escaut en 1809, lors de l'expédition de Walcheren. Conseiller d'Etat en 1817, lieutenant général en 1823, Martignac le prit comme ministre de la guerre.

DÉCAVAGE n. m. Etat d'une personne décavée.

DÉCAVAILLONNER [*va-yo-né*] v. tr. Enlever les cavaillons que la déchausseuse a laissés le long des ceps de vigne.

Décavaillonneuse.

DÉCAVAILLONNEUSE [*va-yo-neuz'*] n. f. Charrue de forme spéciale, qui sert à décavaillonner.

DÉCAVER [*vé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *cave*). Gagner toute la cave d'un joueur, tout l'argent qu'il a devant lui.

— *Fam.* Ruiner.

— ***Décavé, e,*** part. pass. du verbe *Décaver.* Etre privé de sa cave, être en perte, être sans le sou.

— *Substantiv.* Qui a perdu toute sa cave : *Un* DÉCAVÉ.

DECAZES (Elie, duc), homme d'Etat français, né à Saint-Martin-de-Laye (Gironde) en 1780, mort à Decazeville en 1860. Il fut d'abord avocat à Libourne, juge au tribunal de la Seine (1806), conseiller de cabinet de Louis Bonaparte roi de Hollande (1807), puis conseiller à la Cour d'appel de Paris (1811) ; mais sa fortune politique ne commença qu'avec la Restauration. Rallié aux Bourbons, il fut tour à tour préfet de police en juillet 1815, puis ministre de la police en septembre. Favori de Louis XVIII, il devint ministre de l'intérieur en janvier 1819 et puis président du conseil en novembre. D'accord avec le roi pour suivre une politique libérale : « royaliser la nation, nationaliser le royalisme », il fut violemment attaqué par les ultras qui osèrent le déclarer complice de l'assassinat du duc de Berry (févr. 1820). Nommé duc et pair, il fut envoyé à Londres comme ambassadeur et y resta quelques mois. A son retour, il demeura à l'écart tant que dura la Restauration, mais fut grand référendaire de la Chambre des pairs de 1834 à 1848. D'une intelligence pratique, il s'intéressa aux affaires et créa au milieu du bassin minier de l'Aveyron des forges importantes et l'établissement de Decazeville.

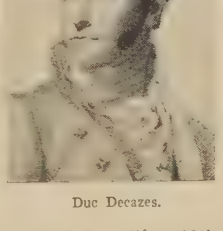
Duc Decazes.

DECAZES (Louis-Charles-Amadieu, duc DE GLÜCKSBERG), homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1819, mort au château de Graves (Gironde) en 1886. Diplomate de carrière sous la monarchie de Juillet, retiré dans la vie privée de 1848 à 1871, député de la Gironde à l'Assemblée nationale, il siégea au centre-droit, et, après un court passage à l'ambassade de Londres, reçut, en novembre 1873, le portefeuille des affaires étrangères, qu'il devait garder pendant quatre ans. En cette qualité, il représenta avec prudence et dignité (notamment lors de l'alerte de 1875) la politique de recueillement et de relèvement qui permit à la France de reprendre, après ses désastres, sa place dans le concert européen. Elu député de Paris en 1876, il se présenta l'année suivante à Puget-Théniers, mais vit son élection invalidée par la Chambre.

DECAZEVILLE, ch.-lieu de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 39 kil. de Villefranche, près du confluent du Rieumort et du Lot ; 15.210 hab. (*Decazevilliens, ennes*). Ch. de f. Orléans. Bassin houiller important, parfois exploité à ciel ouvert. Fonderies et aciéries. La ville, simple hameau au début du XIXe siècle, doit son développement et son nom au duc Decazes. — Le canton a 7 comm., et 19.970 hab.

DECCAN ou **DEKKAN,** partie de l'Hindoustan constituant à proprement parler l'Inde péninsulaire et s'opposant à l'Inde continentale située plus au N. Géographiquement parlant, c'est le vaste plateau triangulaire que délimitent la Nerbuddah au N. et les plis des Ghâtes à l'O. et à l'E. et qu'arrosent le Godavéry et le Kistna. Il est haut de 400 à 500 m. en moyenne et composé de longues plaines s'inclinant doucement de O. en E. et de collines tabulaires. Climat tempéré et sain ; culture du riz, de la canne à sucre et du café. Les limites du Deccan ont varié avec les époques. Les provinces centrales, les pays de Bombay et de Madras, les Etats indigènes de Hyderabad, de Bombay, de Madras et de Mysore en font maintenant partie.

Décébale.

DÈCE, empereur romain. V. DECIUS.

DÉCÉBALE, roi des Daces. (Il est probable que ce nom est l'appellation par laquelle, en langue dacique, on désignait le roi ou le chef.) Il opposa aux prétentions romaines une énergie farouche et contraignit Domitien sinon à lui payer tribut, du moins à conclure avec lui un arrangement. Trajan le vainquit en 103 et lui laissa la couronne, mais Décébale se souleva bientôt, et vaincu se donna la mort (105). La colonne Trajane fut élevée en mémoire de cette lutte. V. DACIE.

DÉCÉDER [*dé*] v. intr. (du lat. *decedere,* s'en aller. — Se conjugue comme *accélérer.* Prend toujours l'auxiliaire ÊTRE.) Mourir de mort naturelle (en parlant de l'homme).

— ***Décédé, e,*** part. pass. du verbe *Décéder.*

— Substantiv. : *Sonner pour un* DÉCÉDÉ.

— ANTON. **Naître, ressusciter.**

DÉCEINDRE [*sindr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *ceindre*). Oter la ceinture à : DÉCEINDRE *un enfant.* (Peu us.) || Oter, détacher de sa ceinture : *Ayant* DÉCEINT *son cimeterre.* (Diderot.)

DÉCELABLE adj. Qui peut être décelé.

DÉCÈLEMENT [*man*] n. m. Action de déceler ; résultat de cette action : *Le* DÉCÈLEMENT *d'un complot.*

DÉCELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *celer.* — Prend un è ouvert devant une syllabe muette : *Je décèle. Je décèlerai. Je décèlerais.*) Faire connaître quelqu'un ou quelque chose qui est celé, caché : DÉCELER *un voleur, un crime.* || Faire connaître l'existence ou la présence de : *La vue des plantes marines* DÉCÈLE *au pilote le voisinage de la terre.* || Faire connaître, être l'indice de, prouver : *Sa colère me plaît et* DÉCÈLE *une amante.* (A. Chénier.) *Ses papiers* DÉCELÈRENT *le libertinage du jeune homme.* (Saint-Simon.) *L'impression d'un même sceau sur des productions diverses* DÉCÈLE *le manque de génie.* (Buffon.) || Faire connaître la nature, le caractère de : *Il y a toujours dans nos manières, dans notre maintien, quelque chose qui nous* DÉCÈLE. (Balzac.)

— ***Se déceler,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il* S'EST DÉCELÉ *par une parole imprudente.* — Avec réciprocité : *Ils passent leur temps à* SE DÉCELER *les uns les autres.*

— Au sens passif : *Sa vertu* SE DÉCELAIT *dans toutes ses actions.*

— Vén. Quitter sa retraite (en parlant du cerf).

— SYN. **Déceler, découvrir, dévoiler, révéler.** *Déceler,* c'est faire deviner, amener indirectement à connaître ce qu'une personne mettait tous ses soins à tenir caché. *Découvrir,* c'est proprement ôter ce qui couvre. *Dévoiler,* c'est écarter le voile, rendre net ce qui n'apparaît qu'imparfaitement, ce qui se déguise sous des dehors trompeurs. *Révéler,* c'est aussi retirer le voile, mais c'est plus particulièrement produire au jour ce qui se dérobe complètement à la vue, ce qui est tenu secret, ou encore ce qui échappe à l'intelligence et à la raison de la foule, d'un public, d'une personne.

DÉCELEUR, EUSE n. Qui décèle.

DÉCÉLIE [*lî*] (en lat. *Decelium*). Géogr. anc. Ville de la Grèce, en Attique, près des sources du Céphise, une des douze cités de la confédération ionienne. (Sur le conseil d'Alcibiade, les Spartiates s'y fortifièrent en 413 et ravagèrent de là sans répit les meilleures terres de l'Attique. — Le tombeau de Sophocle se trouvait à Décélie.)

Décélie (GUERRE DE), Nom donné parfois à la dernière partie de la guerre du Péloponnèse, de 413 à 404 av. notre ère, parce que les Spartiates établis à Décélie, à l'entrée d'un défilé entre le Parnès et le Pentélique, ne cessèrent depuis lors d'empêcher les paysans de l'Attique de cultiver leurs champs et enlevèrent à Athènes toute sécurité.

DÉCEM [*sèm'*], préfixe tiré du lat. *decem* et qui indique un nombre de dix.

DÉCEMBRAILLARDS [*san-bra-yar'*] ou **DÉCEMBRISEURS** [*san*], ou **RATAPOILS** n. m. pl. Noms donnés, de 1849 à 1851, aux membres de la société bonapartiste du Dix-Décembre.

— ENCYCL. Un grand nombre de *décembraillards* s'étaient donné pour tâche d'accueillir le prince-président, à sa sortie de l'Elysée, par de bruyantes acclamations. Par extension, cette appellation s'étendit aux auteurs et exécuteurs du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

DÉCEMBRE [*sanbr'*] n. m. (lat. *december ;* de *decem,* dix). Douzième mois de l'année moderne, ainsi nommé parce qu'il était le *dixième* de l'année romaine.

— Poétiq. Saison d'hiver.

— ENCYCL. Chronol. Dans le premier calendrier romain, qui commençait au mois de mars, le dixième mois s'appelait naturellement *décembre,* et il conserva ce nom depuis que l'édit de Charles IX (1564) a fait commencer l'année au mois de janvier. L'empereur Commode donna le nom

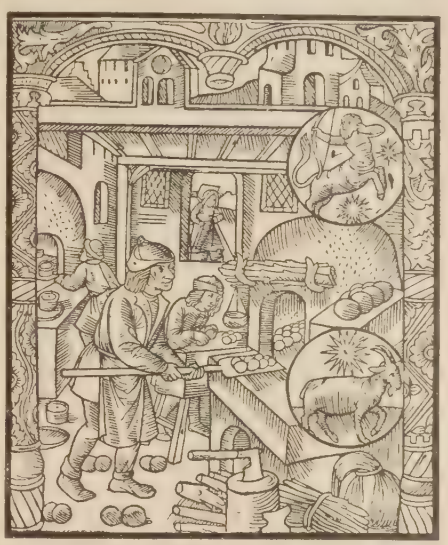
DÉCEMBRE
D'après le Grand Calendrier et Compost des Bergers (fin du XVe s.).

de « Amazone » à ce mois, en l'honneur d'une dame dont il possédait, dans un anneau, le portrait représenté en amazone. Cette galante dénomination ne dura point.

Vers le 21 ou le 22 décembre, le soleil entre dans le signe du Capricorne, et l'hiver commence. C'est le jour le plus court de l'année.

Calendrier agricole. — Le mois de décembre, le plus froid de l'année et celui où les journées sont les plus courtes, doit être mis à profit pour établir les comptes de l'année. *Aux champs,* il faut attaquer ou continuer les labours de défoncement, les défrichements, transporter et enfouir les fumiers, marnes, composts et amendements divers ; examiner les clôtures, et les réparer si besoin est ; curer les fossés, épierrer les prairies. *A la ferme,* surveiller le battage et le nettoyage des grains, l'engraissement du bétail (tenir au chaud les bœufs que l'on engraisse, ainsi que les vaches laitières) ; tenir la bergerie à l'abri du froid et de l'humidité, tenir au chaud les bêtes porcines, nettoyer et réparer machines et outils. *Au verger,* pratiquer les émoussages, chaulages et sulfatage des arbres fruitiers, continuer les plantations de remplacement. *Au potager,* il faut surtout protéger les couches contre le froid ; c'est l'époque où l'on fait blanchir en cave les chicorées (barbe de capucin, endive). *Aux vignes,* les travaux sont à peu près suspendus, sauf les labours de défoncement et traitements d'hiver (ébouillantage des ceps et des échalas, écorçage des souches, etc.) contre les parasites. *Au rucher,* les ruches sont laissées en repos et l'apiculteur se préoccupe uniquement de les protéger contre le froid et l'humidité.

Décembre 1851 (COUP D'ETAT DU DEUX), nom donné couramment au coup d'Etat exécuté, le 2 décembre 1851, par Louis-Napoléon, alors président de la République française.

Hanté par le rêve d'une restauration napoléonienne, qu'il avait tenté de réaliser déjà à Boulogne et à Strasbourg, le prince Louis-Napoléon se voyait, une fois président de la République, à portée de sa suprême ambition : l'Empire, avec son gouvernement personnel. L'Assemblée était divisée, impopulaire ; elle avait voté la mutilation du suffrage universel ; elle n'avait pour elle ni le peuple ni l'armée. Le prince fit déposer, pour séduire le premier, un projet de loi rétablissant le suffrage universel ; pour être le maître de la seconde, il destitua Changarnier, commandant de la garnison de Paris, s'entoura de généraux, donna le ministère de la guerre à Saint-Arnaud, la préfecture de police à Maupas, le commandement des troupes au général Magnan ; Morny dirigeait toute la conspiration. Dans la nuit du 1er au 2 décembre, elle éclata. Des décrets et proclamations furent imprimés en grand secret et affichés dès le matin. Par l'un de ces décrets, l'Assemblée était dissoute, le suffrage universel rétabli, le peuple convoqué dans ses comices, l'état de siège institué. Dans une proclamation, Louis-Napoléon promettait de soumettre à la nation une constitution inspirée des institutions du Consulat. Cette même nuit, seize représentants, entre autres Bedeau, Changarnier, Lamoricière, Cavaignac, Le Flô, Charras, Thiers, etc., étaient arrêtés et enfermés à Mazas, et Magnan mettait sur pied toute la garnison. Deux cent vingt députés réunis sous la présidence de Berryer, à la mairie du Xe arrondissement, venaient de proclamer la déchéance de Louis-Napoléon, lorsque le général Forey fit évacuer le local et conduire les représentants à la caserne du quai d'Orsay, d'où ils furent dirigés sur Vincennes ou sur le Mont-Valérien. La résistance légale était vaincue. Restait l'insurrection : Victor Hugo, Michel de Bourges, Carnot, Jules Favre, Madier de Montjau, de Flotte, Schœlcher tentèrent de l'organiser. Après avoir fait approuver ses actes par le suffrage universel (7.439.216 *oui*), Louis-Napoléon mit en état de siège trente-deux départements, fit emprisonner plus de cent mille citoyens, et institua des commissions mixtes qui renvoyèrent aux conseils de guerre, déportèrent ou expulsèrent

de France tous les suspects. La nouvelle constitution fut promulguée le 14 janvier 1852. Elle conservait le nom de la République, et confiait le gouvernement pour dix ans à Louis-Napoléon qui se fit bientôt proclamer empereur, sous le nom de Napoléon III.

DECEMBRIO (Pier Candido), humaniste italien, né à Pavie en 1399, mort à Milan en 1477. Après avoir dirigé un instant la République de Milan, il fut à Rome secrétaire apostolique de Nicolas V. Il a écrit en latin une *Vie de Filippo-Maria Visconti* (1625), et une *Vie de François Sforza.*

DÉCEMBRISADE [*san*] n. f. Se dit des violences exercées à Paris contre les ennemis du coup d'Etat de décembre 1851.

DÉCEMBRISEURS [*san*] n. m. pl. Hist. V. DÉCEMBRAILLARDS.

DÉCEMBRISTES [*san-brisst'*] n. m. pl. V. DÉCABRISTES.

DÉCEMDIURNE [*sèm'*] adj. (du préfixe *décem,* et de *diurne*). Qui a lieu tous les dix jours.

DÉCEMFIDE [*sèm'*] adj. Bot. Qui est divisé en dix lanières ou lobes étroits. (On dit aussi DÉCAFIDE.)

DECEMJUGIS [*dé-sèm', jiss*] n. m. (du lat. *decem,* dix, et *jugis,* qui se rapporte à l'attelage). Char à dix chevaux attelés de front, dont les Romains faisaient quelquefois usage dans les triomphes ou dans les jeux.

Decemjugis.

DÉCEMLOCULAIRE [*sèm', lèr'*] adj. (du préfixe *décem,* et du lat. *loculus,* logette). Divisé en dix loges.

DÉCEMMENT [*sa-man*] adv. D'une manière décente : *Etre vêtu* DÉCEMMENT.

— *Par extens.* Convenablement, raisonnablement : DÉCEMMENT, *on ne peut pas agir d'autre façon.* DÉCEMMENT, *il ne peut pas faire un tel mariage.*

— ANTON. **Indécemment, imprudemment.**

DÉCEMNOVAL [*sèm'*], **E, AUX** adj. Qui dure dix-neuf ans : *Cycle* DÉCEMNOVAL.

DÉCEMPARTI [*sèm'*], **E** adj. (du préfixe *décem,* et du lat. *partitus,* divisé). Divisé jusqu'à la base en dix parties.

DÉCEMPÉDATEUR [*sèm'*] n. m. (lat. *decempedator;* formé de *decempeda*). Antiq. rom. Arpenteur qui prenait ses mesures avec une mesure de 10 pieds appelée *decempeda.*

DECEMPRIMI [*dé-sèm'*] n. m. pl. Dr. rom. A Rome et dans beaucoup de colonies et de municipes, les dix premiers sénateurs dont le rang était le plus élevé. || Sous le Bas-Empire, Officiers de la maison de l'empereur, qui venaient après le *primicerius.* || Sing. *Un* DECEMPRIMUS [*muss*].

DÉCEMRÈME [*sèm'*] n. f. (du préfixe *décem,* et du lat. *remus,* rame). Navire de guerre à dix rangs de rames.

— ENCYCL. La question des rangs de rames dans la marine antique n'a jamais reçu de solution définitive. Cependant, devant l'impossibilité de concevoir l'agencement de nombreux rangs de rames superposés verticalement, on est forcé d'admettre que le mot *rang* a désigné parfois dans les écrits anciens un autre dispositif que la simple juxtaposition des rames et des rameurs. Depuis les travaux de l'amiral Serre, de Morel-Fatio, de Pacini, il est démontré que l'on n'a jamais dépassé deux ou trois rangs de rames; encore, la superposition n'affectait-elle pas les rameurs eux-mêmes.

DÉCEMVIR [*sèm'*] n. m. (du lat. *decem,* dix, et *vir,* homme). Hist. Nom donné à dix magistrats qui furent créés à Rome pour rédiger un code qui fut appelé *Lois des Douze Tables.* || *Decemviri litibus judicandis,* Juges de la plus ancienne époque qui, depuis Auguste, firent partie du tribunal des centumvirs. || *Décemvirs sacerdotaux (decemviri sacris faciundis),* Collège d'interprètes des livres sibyllins. || *Décemvirs militaires,* Bas officiers qui commandaient dix soldats. V. DÉCANS.

— *Par extens.* Membre de toute commission composée de dix personnes nommées légalement.

— ENCYCL. Hist. Les *décemvirs* étaient des magistrats exceptionnellement chargés à Rome, au Ve siècle av. J.-C., de la rédaction des lois. En 462, le tribun Terentilius Arsa fit adopter un plébiscite portant que cinq citoyens seraient chargés de codifier les coutumes. Le sénat résista. Après huit ans de lutte une commission de dix membres fut élue pour un an et, en outre, revêtue de l'*imperium* remplaça tous les autres magistrats. Le tribunat même fut suspendu. Les décemvirs rédigèrent dix lois, complétées par deux autres l'année suivante par une nouvelle commission nommée pour un an. Ce fut la célèbre *Loi des Douze Tables.* Mais les décemvirs se maintinrent arbitrairement et gouvernèrent tyranniquement. L'attentat commis par l'un d'eux, Appius Claudius, sur la fille du tribun Virginius détermina la plèbe à se retirer sur le mont Sacré, ce qui obligea les décemvirs à abdiquer.

DÉCEMVIRAL [*sèm'*], **E, AUX** adj. Hist. rom. Qui appartient aux décemvirs : *Autorité* DÉCEMVIRALE. || *Lois décemvirales,* Lois des Douze Tables, portées par les décemvirs.

DÉCEMVIRAT [*sèm', ra*] n. m. Dignité de décemvir, magistrature décemvirale : *Le peuple romain se constitua lui-même en établissant le* DÉCEMVIRAT. || Epoque des décemvirs : *Pendant le premier* DÉCEMVIRAT.

DÉCENCE [*sanss*] n. f. (lat. *decentia;* de *decens,* ce qui convient). Respect extérieur des bonnes mœurs : *Ne pas choquer la* DÉCENCE. || Bienséance qu'on doit observer quant aux lieux, aux temps et aux personnes : *La* DÉCENCE, *à l'égard du monde, est la conformité d'action et de langage avec les usages reçus.* (Marmontel.) || Bienséance dans le langage, les manières : *Garder de la* DÉCENCE *dans son langage. Etre vêtu avec* DÉCENCE. || Particulièrem., Réserve pudique : *Un maintien plein de* DÉCENCE. *Cette jeune fille s'habille avec beaucoup de* DÉCENCE.

— Rhét. *Décence oratoire,* Harmonie parfaite entre la contenance, les gestes, l'accent de l'orateur et son sujet.

— SYN. **Décence, modestie, pudeur, pudicité.** La *décence* regarde la tenue, le maintien, l'habillement. La *modestie,* c'est proprement, par rapport à décence, la modération dans ses actes, ses paroles, ses manières d'être, une sorte de *décence* intime, tandis que la décence serait une sorte de *modestie sociale.* La *pudeur,* c'est la vive appréhension, la sensation nette de ce qui peut blesser la décence, l'honnêteté, les mœurs, d'où un sentiment de honte; la *pudicité,* c'est la qualité même de la pudeur chez telle ou telle personne, le respect intime de la chasteté.

— ANTON. **Immodestie, incongruité, indécence, inconvenance et disconvenance, licence, messéance, obscénité.**

DÉCÈNE n. m. Chim. Syn. de DÉCYLÈNE.

DÉCENNAIRE [*sèn'-nèr'*] adj. (du lat. *decem,* dix). Qui procède par dix : *Numération* DÉCENNAIRE.

DÉCENNAL [*sèn'-nal*], **E, AUX** adj. (lat. *decennalis;* de *decem,* dix, et *annus,* année). Chronol. Qui dure dix ans : *Magistrature* DÉCENNALE. || Qui revient tous les dix ans : *Fêtes* DÉCENNALES. *Prix* DÉCENNAUX.

— Hist. *Tribunal décennal* ou *Tribunal, Conseil des Dix,* Celui qui, à Venise, connaissait des affaires criminelles.

Monnaie annonçant les premières décennales d'Antonin le Pieux.

DÉCENNALES [*sèn'-nal'*] n. f. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Antiq. rom. Fêtes instituées par Auguste.

— ENCYCL. Les *décennales* furent instituées par Auguste, l'an 726 de Rome, lorsque le sénat lui renouvela pour dix ans ses pouvoirs. Les mêmes fêtes eurent lieu aux prorogations suivantes. Les successeurs d'Auguste célébrèrent aussi les décennales au commencement de chaque *decennium,* comme si c'eût été l'époque de la prorogation de leur autorité. Les fêtes décennales étaient encore célébrées sous Constantin.

DÉCENNIE [*sèn'-nî*] n. f. (du lat. *decem,* dix, et *annus,* année). Période de dix ans, nombre d'années que l'on compte pour exploiter un bois ou une partie de forêt.

DÉCENT [*san*], **E** adj. (lat. *decens*). Conforme à la décence : *Bal* DÉCENT. *Mise* DÉCENTE. *Langage* DÉCENT. *Maintien des plus* DÉCENTS.

— *Par extens.* Raisonnable, sain : *Risquer sa fortune à la Bourse, est-ce* DÉCENT?

— N. m. *La différence du* DÉCENT *et de l'indécent.*

— ANTON. **Déshonnête, immodeste, incongru, inconvenant** et **disconvenant, indécent, licencieux, malséant** et **messéant, obscène.**

DECENTIUS MAGNUS, César romain, qui reçut ce titre à Milan, en 351, de son frère Magnence, que l'assassinat de Constant Ier avait fait empereur. Il se fit battre dans les Gaules par les Alemanni. A la nouvelle de la défaite et de la mort de son frère, il s'étrangla à Sens (353).

Décentoir.

DÉCENTOIR [*san*] n. m. (corrupt. de *décintroir*). Outil de carreleur, qui sert à préparer l'aire destinée à recevoir des carreaux, des dalles. (On dit aussi DÉCINTROIR.)

DÉCENTRAGE [*san*] n. m. Action de décentrer en parlant d'un instrument d'optique. (Syn. de DÉCENTRATION.)

DÉCENTRALISABLE [*san*] adj. Qui peut être décentralisé : *Administration* DÉCENTRALISABLE.

DÉCENTRALISANT [*san, zan*], **E** adj. Qui opère la décentralisation.

DÉCENTRALISATEUR [*san*], **TRICE** adj. Qui concerne la décentralisation.

— N. m. Partisan de la décentralisation : *Les* DÉCENTRALISATEURS.

DÉCENTRALISATION [*san, si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *centralisation*). Action de décentraliser; système qui tend à ce résultat : *L'Angleterre est allée très loin dans la voie de la* DÉCENTRALISATION.

— Dr. La réorganisation administrative du territoire français, après la Révolution, a été conçue spécialement sous le Consulat et l'Empire (loi du 28 pluviôse de l'an VIII), dans un esprit de centralisation permettant aux décisions du pouvoir central d'être exécutées sans modifications et sans discussions sur tous les points du territoire. Mais au cours du XIXe siècle un courant très net de décentralisation se dessina en France. Divers moyens furent mis en œuvre. Les assemblées délibérantes du département, de l'arrondissement et de la commune sont devenues électives; les pouvoirs propres de décision de ces assemblées se sont constamment élargis; enfin, si le préfet, agent exécutif du département, est encore un fonctionnaire nommé par décret, le maire, agent exécutif de la commune, est élu par le conseil municipal. Les lois les plus importantes qui ont marqué les étapes de cette évolution sont celles du 21 mars 1831, du 18 juillet 1837, du 18 juillet 1866, du 24 juillet 1867, et surtout celles du 10 août 1871 et du 5 avril 1884. Enfin, le Gouvernement prit, en vertu de la loi du 3 août 1926, une série de décrets-lois qui augmentèrent largement l'autonomie des départements et des communes (décrets des 6 septembre, 5 novembre, 31 décembre 1926). Les pouvoirs propres des conseils généraux et des conseils municipaux furent accrus, leur champ d'activité élargi, en même temps que le pouvoir central se déchargeait par voie de *déconcentration* (v. ce mot) d'une partie de ses attributions. La *décentralisation administrative,* qui permet de mieux utiliser les initiatives locales, ne doit pas être confondue avec la *décentralisation politique* ou *fédéralisme* (v. ce mot), qui peut être dangereuse pour l'unité nationale.

DÉCENTRALISER [*san, zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *centraliser*). Donner une certaine autonomie aux pouvoirs locaux par rapport au pouvoir central.

— ***Se décentraliser,*** v. pr. — Au sens passif : *La France a de la peine à* SE DÉCENTRALISER.

DÉCENTRALISME [*san, lissm'*] n. m. Système de décentralisation : *Les idées de la Gironde étaient un* DÉCENTRALISME *politique.*

DÉCENTRALISTE [*san, lisst'*] adj. Qui professe le décentralisme : *Les girondins étaient* DÉCENTRALISTES.

— Substantiv. : *Un* DÉCENTRALISTE.

DÉCENTRATION [*san-tra-si-on*] n. f. S'emploie parfois comme syn. de DÉCENTREMENT.

DÉCENTREMENT [*san-tre-man*] n. m. Défaut de concordance des axes optiques des éléments d'un système catadioptrique; action qui produit ce défaut.

— Phot. Déplacement de l'objectif en hauteur ou en largeur pour modifier, sans déformation du sujet, la hauteur de l'horizon ou la position du point principal de fuite : *Appareil à* DÉCENTREMENT.

DÉCENTRER [*san-tré*] v. tr. Effectuer le décentrement de.

— Physiq. Opérer la décentration des lentilles.

DÉCÉNYLÈNE n. m. Chim. Syn. de DÉCINE.

DÉCEPTEUR, TRICE n. Qui déçoit. (Vx.)

DÉCEPTIF, IVE adj. Propre à décevoir : *Présent* DÉCEPTIF. (Corneille.) [Vx.]

DÉCEPTION [*sèp'-si-on*] n. f. (lat. *deceptio*). Action de décevoir, tromperie : *La* DÉCEPTION *est ce que les hommes pardonnent le moins.* || Action d'être déçu, erreur, fausse attente : *De cruelles* DÉCEPTIONS *nous attendent tous dans la vie.*

DÉCEPTIVEMENT [*sèp, man*] adv. D'une manière déceptive, frauduleuse.

DE CE QUE loc. conj. Parce que (marque la cause, le principe) : DE CE QUE *vous avez réussi, ne concluez pas que vous êtes habile.*

DÉCERCLER [*sèr'-klé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *cercler*). Oter les cercles, les cerceaux de : DÉCERCLER *des tonneaux.*

— ***Se décercler,*** v. pr. — Au sens passif : *Tonneau qui* SE DÉCERCLE.

DÉCÈRE n. f. Antiq. rom. V. DÉCEMRÈME.

DÉCERNEMENT [*sèr-ne-man*] n. m. Action de décerner : *Le* DÉCERNEMENT *des récompenses.*

DÉCERNER [*sèr'-né*] v. tr. (lat. *decernere*). Décréter. (Vx.) || Décider une mesure, ordonner juridiquement : DÉCERNER *un mandat d'arrêt.* || Attribuer, distribuer une récompense : DÉCERNER *les honneurs divins à quelqu'un.* DÉCERNER *un prix.*

— Fig. *Décerner la palme à quelqu'un,* Le déclarer supérieur à tous ses concurrents, à tous ses rivaux.

— ***Se décerner,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉCERNER *la palme du bien dire.*

— Au sens passif : *Récompenses qui* SE DÉCERNENT *chaque année.*

DÉCERVELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *cervelle*). Arracher la cervelle : *Egorgeons, étripons,* DÉCERVELONS *les républicains.* (Anatole France.)

DÉCÈS [*sé*] n. m. (du lat. *decessus,* départ). Mort d'une personne : *Tout* DÉCÈS *doit être constaté par le médecin de l'état civil. Acte de* DÉCÈS.

— SYN. **Décès, mort, trépas.**

— ANTON. **Naissance, résurrection.**

— ENCYCL. Dr. La preuve du *décès* résulte d'un acte de décès rédigé, à la mairie du lieu où le décès s'est produit, sur les registres de l'état civil.

L'acte de décès obéit aux règles générales posées par le Code civil (art. 34 et suiv.) pour la rédaction des actes de l'état civil. Le code a d'ailleurs édicté à son sujet (art. 77 et suiv.) quelques règles particulières. Aucune inhumation ne peut se faire sans une autorisation délivrée par l'officier de l'état civil, qui doit la refuser s'il y a des signes de mort violente. Le maire doit constater lui-même le décès (art. 77) : en pratique cette constatation est généralement confiée à un médecin. L'acte de décès est dressé sur la déclaration d'un parent ou d'une personne renseignée, sans qu'il soit nécessaire d'avoir d'autres témoins. L'acte de décès doit contenir le jour, l'heure et le lieu du décès et des indications relatives à l'état civil du défunt, de ses père et mère, de son conjoint et du déclarant (v. art. 79). Le code prévoit les formalités spéciales à accomplir quand le défunt est décédé en dehors de la commune où il est domicilié (art. 80), ou en prison (art. 84), ou en cas de voyage en mer (art. 86), ou aux armées (art. 93).

Quand la constatation du décès sur le cadavre est impossible, la preuve du décès s'opère à l'aide d'un jugement déclaratif de décès : des textes spéciaux ont prévu la procédure à suivre pour faire ainsi constater le décès des victimes d'accidents de mines, de naufrages, ou des disparus de la guerre.

DÉCESSER [*sè-sé*] v. intr. Barbarisme populaire pour CESSER.

DECETIA. Géogr. anc. Ville de la Gaule celtique, chez les Eduens, sur la Loire. César y réunit le sénat des Eduens. Aujourd. *Decize.*

decet imperatorem stantem mori (*Un empereur doit mourir debout*), mot de Vespasien. V. MOURIR.

DÉCEVABLE adj. (de *décevoir*). Trompeur adj. (Vx.) || Sujet à être trompé.

DÉCEVANCE n. f. Action de décevoir. (Vx.)

DÉCEVANT [*van*], **E** adj. Qui déçoit, abuse, trompe : *Espoir* DÉCEVANT. *Apparences* DÉCEVANTES. *L'imagination... c'est cette partie* DÉCEVANTE *dans l'homme, cette maîtresse d'erreurs.* (Pascal.)

DÉCEVOIR v. tr. (lat. *decipere;* de *capere,* prendre. — Se conjugue comme *recevoir.*) Proprem., Tirer du haut, faire déchoir de. || Abuser, tromper par quelque chose d'apparent, d'engageant, de spécieux : *Un peu trop d'ardeur malgré moi l'a* DÉÇUE. (Corneille.) *Leurs propositions ne tendent qu'à* DÉCEVOIR.

— Abuser, Ne pas répondre aux espoirs donnés : *Alcibiade* DÉÇUT *la confiance des Athéniens. Mais l'ouvrier vous a* DÉÇUS. (La Fontaine.) *Les résultats nous* DÉÇOIVENT *toujours.*

— ***Déçu, e,*** part. pass. du verbe *Décevoir : Espoirs* DÉÇUS. *Il est tout* DÉÇU.

— ***Se décevoir,*** v. pr. — Au sens réfléchi, S'abuser : *Si je ne* ME DÉÇOIS, *ce mal te vient d'aimer.* (Régnier.)

— Avec réciprocité : *Ils* SE DÉÇOIVENT *à qui mieux mieux.*

— Syn. **Décevoir, abuser, amuser, attraper, donner le change, duper, embabouiner, enjôler, en imposer, leurrer, surprendre, tromper.** V. ABUSER.

DÉCHAGRINER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *chagriner*). Dissiper le chagrin : DÉCHAGRINER *un joueur malheureux.*

— ***Se déchagriner,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et Avec réciprocité : *Essayer de* SE DÉCHAGRINER.

— Au sens passif : *Qui ne* SE DÉCHAGRINE *pas, quoi qu'on fasse.*

DÉCHAÎNEMENT [*chê, man*] n. m. Action de déchaîner; état de ce qui est déchaîné : *Le* DÉCHAÎNEMENT *des chiens de garde pendant la nuit.*

— *Fig.* Action de ce qui se déchaîne, sévit avec violence : *Le* DÉCHAÎNEMENT *des vents, de la tempête. Le* DÉCHAÎNEMENT *des passions. Le* DÉCHAÎNEMENT *de l'envie contre le mérite.*

DÉCHAÎNER [*chê-né*] v. tr. (du préfixe privat *dé*, et de *chaîne*). Délivrer de la chaîne : DÉCHAÎNER *des captifs, un chien.*

— *Fig.* Donner libre cours à la violence de : DÉCHAÎNER *les vents, les flots, la tempête.* || Mettre en liberté, exciter, soulever : DÉCHAÎNER *la haine.* DÉCHAÎNER *les passions, la colère de quelqu'un contre* (une personne ou une chose).

— ***Déchaîné, e,*** part. pass. du verbe *Déchainer* (au propre et au fig.).

— Fam. *Personne déchaînée, Diable déchaîné,* Personne qui se permet tout, ne garde aucune mesure, Enfant mutin et volontaire. || *Le diable est déchaîné,* Tout va mal, tout est en désordre. (Cette expression est analogue à la locution populaire allemande : *der Teufel ist los.*)

— ***Se déchaîner,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il a pu* SE DÉCHAÎNER *lui-même;* et *au fig.* Se répandre en paroles contre : *On vous voit, en tous lieux,* VOUS DÉCHAÎNER *sur moi.* (Molière.)

— Au sens passif et fig. : *Tempête qui* SE DÉCHAÎNE. *Passions qui* SE DÉCHAÎNENT.

— Anton. **Enchaîner.**

DÉCHALANDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *chaland*). Faire perdre les chalands à : DÉCHALANDER *un magasin.*

— Rem. Ce mot, qui était dans le Dictionnaire de l'Académie de 1718, a été remplacé par DÉSACHALANDER.

DÉCHALASSER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *échalas*). Oter les échalas : DÉCHALASSER *une vigne.* (On dit aussi DÉSÉCHALASSER.)

DÉCHALER [*lé*] v. intr. Baisser, descendre (en parlant de la mer) : *La mer* DÉCHALE. || Etre à découvert (en parlant de la carène d'un bâtiment échoué) : *Carène qui* DÉCHALE.

DECHÂLES (Claude-François MILLIET), mathématicien italien, né à Chambéry en 1611, mort en 1678, professeur à Clermont-Ferrand, Marseille et Turin. Outre une édition d'Euclide, longtemps classique en France, on a, sous le titre de : *Mundus mathematicus* (1690), un recueil de ses nombreux écrits.

DECHAMBRE (Amédée), médecin français, né à Sens en 1812, mort à Paris en 1885. Docteur en 1844, il fut rédacteur principal de la *Gazette médicale* de 1844 à 1853, fondateur de la *Gazette hebdomadaire,* et consacra la plus grande partie de sa vie à la direction de l'important *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.*

DECHAMBRE (*Paul*-Alfred), vétérinaire et zootechnicien français, né à Passy (Yonne) en 1868. Professeur à l'école de Grignon, puis à l'école d'Alfort, Dechambre a publié en 1894, avec Rossignol, des *Eléments d'hygiène et de zootechnie* (2 vol.); puis, en 1903, avec Curot, *les Aliments du cheval;* et seul *les Aliments du bétail* (1906). Depuis 1907 se sont succédé les divers volumes de son *Traité de zootechnie* (Zootechnie générale, les Equidés, les Bovins, le Porc, le Mouton, le Chien, la Vache laitière, etc.). Il a en outre collaboré au *Larousse agricole.* Dechambre est membre de l'Académie d'agriculture.

DECHAMPS (Adolphe), homme d'Etat belge, né et mort à Melle (1807-1875). Partisan des idées de Lamennais, il devint un des chefs du parti catholique belge. Elu membre de la Chambre en 1834, il fut nommé, en 1843, ministre des travaux publics, et, en 1845, ministre des affaires étrangères. On lui doit plusieurs ouvrages : *l'Empire jugé par l'Empereur* (1865) ; *la France et l'Allemagne, Situation de la Belgique* (1865) ; *l'Ecole dans ses rapports avec l'Eglise, l'Etat et la Liberté* (1868).

DECHAMPS (Victor-Auguste), prélat belge, né à Melle en 1810, mort à Malines en 1883, frère du précédent. Evêque de Namur en 1865, il fut nommé archevêque de Malines en 1867. Au concile du Vatican (1869-1870), il fut l'un des plus éloquents orateurs de la majorité. Cardinal depuis 1874, il lutta contre la loi scolaire belge de 1879.

DÉCHANGER [*jé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *changer*). Revenir sur un changement qu'on a fait. (Peu us.)

DÉCHANOINISER [*zé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *chanoine*). Faire sortir de l'ordre des chanoinesses ; enlever son titre à un chanoine.

DÉCHANT [*chan*] n. m. (du lat. du moyen âge *discantus*, double chant). Dans le plain-chant, Sorte de contrepoint « mesuré » primitivement à deux parties. || Partie d'ornement ajoutée au plain-chant par les chantres ou les fidèles.

— Encycl. Le *déchant* était une harmonie en quelque sorte barbare, écrite ou improvisée, qu'on employait au moyen âge. Auparavant, et exclusivement dans le plain-chant, on se servait de la *diaphonie* ou *organum,* qui était un semblant d'harmonie à deux parties, note contre note, à intervalles presque toujours semblables et d'où la notion de mesure était absente.

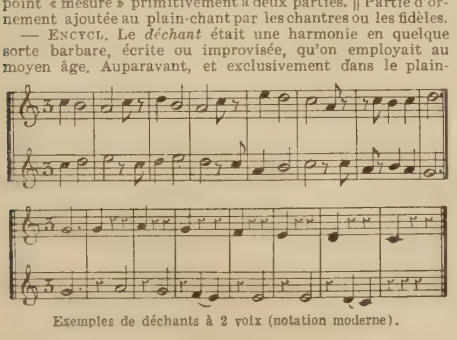

Exemples de déchants à 2 voix (notation moderne).

On possède des déchants du XIIe et du XIIIe siècle, qui nous renseignent sur les procédés très primitifs du déchant. On s'emparait d'un chant liturgique quelconque qui servait de thème principal et auquel on adaptait quelque autre chant, profane ou religieux, dont la contexture mélodique paraissait pouvoir s'harmoniser avec ce thème.

On en vint à réaliser, par le même procédé, des déchants à trois voix (*triplum*) et à quatre voix (*quadruplum*). De tels mélanges offraient les contrastes les plus bizarres sinon les plus choquants. Les divers exécutants ne chantaient point les mêmes paroles ; ils conservaient celles de chacun des chants employés par eux.

Néanmoins, le déchant était déjà une sorte de progrès sur la diaphonie, et son emploi peut être considéré comme une des étapes de la formation si laborieuse de l'harmonie.

DÉCHANTER [*té*] v. intr. (rad. *déchant*). Mus. anc. Chanter en partie ; exécuter le déchant.

DÉCHANTER [*té*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *chanter*). Cesser de chanter : *Grisette qui ne* DÉCHANTE *pas de la journée.* (Fam.)

— *Fig.* Changer de ton, rabattre de ses prétentions, de ses espérances : *Je m'en vais le faire* DÉCHANTER. (Beaumarchais.) *Il* DÉCHANTE, *à cette heure.*

DÉCHANTEUR n. m. (rad. *déchant*). Mus. anc. Chanteur qui exécutait des accords sur le chant principal.

DÉCHAPELLEMENT [*man*] n. m. Action d'enlever avec une pince la couronne d'une dent cariée dont on veut conserver la racine.

DÉCHAPEMENT [*man*] n. m. Action de déchaper.

DÉCHAPER [*pé*] v. tr. Retirer la chape ou chemise du modèle qui a servi à fondre.

DÉCHAPERONNER [*ro-né*] v. tr. Fauconn. Enlever le chaperon d'un oiseau de proie dressé pour le vol. || *Par extens. :* DÉCHAPERONNER *un mur,* En enlever le chaperon.

DÉCHARGE n. f. (subst. verb. de *décharger*). Action d'ôter, de descendre (en parlant d'un objet qui sert de charge) : *La* DÉCHARGE *des marchandises.* || Action de débarrasser de sa charge : *La* DÉCHARGE *d'un navire, d'un camion. La* DÉCHARGE *d'un colporteur, d'un portefaix.* (Dans ces deux sens, on dit plus ordinairement DÉCHARGEMENT.)

— Action de diminuer une charge : *La* DÉCHARGE *d'un plancher, d'un navire trop chargé.* || *Payer tant à la décharge de quelqu'un, à la décharge d'un compte,* Payer tant en déduction de ce que doit quelqu'un, de ce qui est porté sur un compte. || *Porter une somme en décharge,* Indiquer sur les livres, sur un compte, que cette somme a été acquittée.

— *Par extens.* Action de se débarrasser du trop-plein ; Lieu où on s'en débarrasse : *Chambre de* DÉCHARGE. *Une* DÉCHARGE. || *Décharge publique,* Lieu où tout le monde peut se débarrasser des gravois, ordures, etc.

— *Fig.* Soulagement, allégement matériel : *C'est une sérieuse* DÉCHARGE *pour l'Etat.* || Soulagement moral : *Je vous confie la chose pour la* DÉCHARGE *de ma conscience.* || Libération, Justification : *A la décharge de* (v. pl. loin).

— *Fam.* Coups vifs et répétés : *Une* DÉCHARGE *de coups de bâton.*

— Admin. Acte par lequel on dispense un contribuable d'acquitter des droits indûment imposés.

— Archit. Mode de construction ayant pour but de soulager une partie d'édifice au-dessus d'un vide ou de parties faibles, et de reporter la charge des maçonneries sur des points d'appui solides.

— Art milit. Action de tirer. || S'emploie plutôt quand il s'agit du tir simultané de plusieurs armes : *Une* DÉCHARGE *d'artillerie.* (Dans ce cas, on dit également une SALVE.)

— Charp. Pièce de bois inclinée à 60° qui est destinée dans les charpentes en pans de bois où dans les cintres à reporter sur les poteaux d'huisserie ou sur les appuis une partie de la charge des pièces supérieures. (On dit aussi ÉCHARPE.)

— Chem. de f. *Voie de décharge,* Voie de terrassement où sont amenés les wagons destinés à être déchargés des terres ou détritus destinés au remblai.

— Dr. Acte, quittance, mainlevée, etc., constatant la libération d'un engagement, d'une dette, ou d'une gestion. || Justification, avantage qui résulte, pour l'accusé, des circonstances favorables : *Témoins à* DÉCHARGE. — Par anal. *A la décharge,* Comme excuse.

— Electr. Passage d'une charge électrique d'un conducteur à un autre ou annulation de cette charge électrique par une quantité d'électricité de nom contraire. || *Décharge d'un condensateur,* Opération qui tend à ramener au même potentiel les deux armatures d'un condensateur et à faire ainsi disparaître sa charge. || *Décharge d'un accumulateur,* Opération par laquelle l'énergie emmagasinée dans un accumulateur électrique est dépensée dans un circuit extérieur. (Lors de cette opération, la différence de potentiel entre les bornes de l'accumulateur reste sensiblement constante [2 volts environ pour les accumulateurs au plomb] pendant la majeure partie de la décharge, puis baisse rapidement [vers 1,8 volt pour les accumulateurs au plomb] à la fin de l'opération, qui doit alors être arrêtée sous peine de détériorer les appareils. La décharge est dite *conductive* lorsqu'elle se produit à travers un corps conducteur, et *disruptive* lorsqu'elle traverse un corps isolant tel que l'air ; elle se fait alors brusquement et s'accompagne de phénomènes sonores et lumineux. V. DISRUPTIF. || *Décharge atmosphérique,* Décharge qui se produit entre deux régions de l'atmosphère placées à des potentiels différents (généralement deux nuages, ou entre un nuage et le sol) : *La foudre est un cas particulier de* DÉCHARGE ATMOSPHÉRIQUE *disruptive.* || *Décharge en aigrettes.* V. AIGRETTE. || *Décharge oscillante.* Se dit lorsque la durée de la décharge augmente et que la résistance diminue. (Dans ces conditions, les étincelles oscillent d'une armature à l'autre, avec une intensité graduellement croissante.)

— Fauconn. Action d'un héron qui vomit la nourriture qu'il a dans l'estomac.

— Hydraul. Appareil servant à faire écouler les eaux qui se sont accumulées dans un étang, un bassin. || *Tuyau de décharge,* Conduit par lequel s'écoulent les eaux.

— Imprim. Feuille de papier placée sur une forme, afin d'enlever l'excès d'encre.

— Mécan. Dans une machine à vapeur, *Tuyau de décharge :* 1° Conduit qui mène dans la bâche d'alimentation les eaux de condensation refoulées par la pompe à air ; 2° Diminution du poids que l'on applique sur le levier de la soupape de sûreté ou de la tension du ressort de la balance. || *Décharge accidentelle,* Tuyau qui, dans le condenseur à surface, laisse écouler le trop-plein de la bâche à l'extérieur, soit par suite de fuites produites, soit pour toute autre cause.

Dans les moteurs hydrauliques, *Canal de décharge,* Canal permettant l'évacuation des eaux d'amont sans passer par le moteur. (La *vanne de décharge* permet de régler le passage de l'eau par ce canal.)

— Monn. Poinçon appliqué sur des pièces d'orfèvrerie pour indiquer que les droits dus au fisc ont été acquittés.

— Physiol. Expulsion, déjection.

— Serrur. Barre de fer ajustée obliquement en travers d'une grille, ou carrément dans un châssis, pour en consolider les parties.

— Télégr. *Appareils de décharge,* Nom donné au dispositif utilisé, dans certains cas, pour mettre un instant la ligne en communication avec la terre, au moment où le transmetteur, après l'envoi d'un courant sur la ligne, revient à sa position de repos.

— Turf. Diminution du poids que régulièrement devrait porter un cheval de course.

DÉCHARGEMENT [*man*] n. m. Action de décharger un navire, un bateau, une arme à feu, etc.

— Mar. Opération consistant à changer de bord le chargement, et même à couper la mâture d'un navire engagé, afin de le relever.

— Anton. **Chargement.**

— Encycl. Artill. Le *déchargement d'un projectile* est l'enlèvement de la poudre, des balles, etc., qui constituent le chargement des projectiles creux. Cette opération s'exécute dans les arsenaux pour tirer parti des matériaux qui ont servi à préparer des projectiles devenus inutiles.

On ne doit jamais décharger ni même ramasser un projectile *qui a été tiré* et *n'a pas éclaté,* mais le signaler à l'autorité militaire qui prend ses mesures pour le faire éclater sur place. Toute tentative de déchargement, parfois même le simple transport peut faire éclater le projectile et causer les plus graves accidents.

Le déchargement d'une arme consiste à enlever la charge d'un canon ou d'un fusil, au lieu de faire *feu.* Après un *raté,* on ne doit décharger une arme qu'après avoir attendu quelques secondes. Avec les poudres colloïdales actuellement employées, il se produit parfois un *long feu* et l'ouverture précipitée de la culasse peut provoquer un accident grave.

DÉCHARGEOIR [*joir*] n. m. Endroit où l'eau se décharge. || Conduit ou vanne par où s'écoule le trop-plein d'un bassin.

— Mécan. Nom que l'on donne quelquefois au tuyau de décharge des machines à vapeur.

— Techn. Rouleau qui, dans le métier à tisser, sert à enrouler l'étoffe à mesure qu'elle est fabriquée.

DÉCHARGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *charge.* — Prend un *e* muet après le *g* devant les voyelles o et A. *Il déchargea. Nous déchargeons.*) Oter, descendre la charge : DÉCHARGER *des pierres, du blé.* || Débarrasser de sa charge : DÉCHARGER *un crocheteur, un cheval, un bateau.* || Retirer le chargement : DÉCHARGER *un fusil.*

— *Par extens.* Diminuer la charge de : DÉCHARGER *un plancher, une table ;* — et *au fig. :* DÉCHARGER *sa conscience* (v. plus loin).

— *Fig.* Soulager d'une charge : DÉCHARGER *un peuple de tout impôt.* || Dispenser, débarrasser : DÉCHARGER *de la tutelle d'un mineur.* DÉCHARGER *d'un soin.* || Témoigner en faveur de quelqu'un, dire des choses qui tendent à le justifier : *Témoins qui* DÉCHARGENT *l'accusé.* || Déclarer quitte d'une obligation, d'une dette, d'un dépôt, etc.

— Débarrasser du trop-plein : DÉCHARGER *une armoire ;* — et *au fig. :* DÉCHARGER *son cœur, etc.* (v. plus loin).

— Débarrasser une arme à feu de sa charge en faisant partir le coup : DÉCHARGER *son fusil sur quelqu'un ;* — et *par extens. : Décharger un coup sur quelqu'un,* Le frapper fortement.

— Loc. div. *Décharger son estomac, son ventre,* Se soulager par quelque évacuation. || *Décharger le cerveau,* Le dégager. || *Décharger sa conscience,* Mettre à couvert sa responsabilité morale ; faire des aveux. || *Décharger sa mémoire,* Se soustraire, par un aveu, à un souvenir poignant. || *Décharger son cœur,* S'épancher : *Il faut que je* DÉCHARGE *mon cœur.* (Molière.) || *Décharger sa bile, sa rate, sa colère,* Donner libre cours à sa mauvaise humeur, à sa colère. || Fam. : *Décharger le plancher,* Sortir de la maison, de la chambre.

— Arboric. Couper et enlever les branches qui fatiguent un arbre, et aussi les fruits malingres qui pourraient nuire au développement des autres.

— Comm. *Décharger un registre, un contrat, une minute,* Y inscrire la quittance de ce qu'on a reçu. || *Décharger un compte, Décharger son livre,* Rayer d'un compte, de son livre, les articles qui ont été payés. || Annuler au débit, par une inscription équivalente au crédit, et *vice versa.* (Un compte actif se charge par un débit, se décharge par un crédit.) || *Décharger la feuille d'un livreur,* Y inscrire le récépissé des marchandises ou autres objets qu'on a reçus.

— Dr. *Décharger quelqu'un d'accusation, d'une accusation,* Prononcer, reconnaître que quelqu'un est innocent de ce qu'on lui avait imputé.

— Electr. Egaliser le potentiel électrique entre deux points. || Action d'effectuer la décharge : DÉCHARGER *un condensateur.*

— Mar. Mettre le chargement à terre. || *Décharger un navire engagé,* Enlever tous les poids qui le tiennent couché sur le flanc. || *Décharger une voile,* Orienter une voile masquée de manière qu'elle ait le vent dedans. || *Décharger la mâture,* Dépasser les mâts de perroquet, de cacatois, au besoin même les mâts de hune, quand le vent devient trop fort.

— Typogr. *Décharger une forme, un rouleau,* A l'aide d'une feuille de papier dite *décharge,* faire disparaître l'encre en excès.

— *Intransitiv.* Maculer, faire tache : *Encre, Couleur qui* DÉCHARGE *beaucoup.*

— Techn. Déteindre, en parlant d'une étoffe.

— ***Déchargé, e,*** part. pass. du verbe *Décharger.*

— Hippol. *Cheval déchargé* ou *déchargé d'encolure,* Cheval qui a l'encolure fine.

— ***Se décharger,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉCHARGER *d'un fardeau;* — et *au fig.* : SE DÉCHARGER *d'une obligation, d'un soin, d'une affaire, du fardeau du gouvernement.* SE DÉCHARGER *d'une colère rentrée.* || *Se décharger sur quelqu'un de,* Lui laisser le soin de. || *Se décharger d'une faute sur quelqu'un,* Rejeter sur un autre la faute commise ou imputée.

— Au sens passif : *Le navire* SE DÉCHARGE *par trop lentement. Le trop-plein du lac Erié* SE DÉCHARGE *dans le lac Ontario;* — et au fig : *Bile qui* SE DÉCHARGE *par trop souvent. L'avenir* SE DÉCHARGE *dans le passé en coulant par le présent.* (Nicole.) || Devenir moins chargé, moins épais : *Les nuages* SE DÉCHARGENT. *Encre qui* SE DÉCHARGE.

DÉCHARGEUR n. m. Qui décharge : *Les* DÉCHARGEURS *du port, de la halle.*

— Admin. milit. anc. Officier préposé au soin de faire décharger les poudres et autres munitions de guerre.

— Chem. de f. Appareil destiné à assurer le déchargement d'un véhicule. (On emploie des appareils basculeurs qui inclinent, renversent ou retournent complètement le wagon; des appareils hydrauliques qui entraînent le contenu sous l'action d'un puissant jet d'eau, ou d'autres dispositifs appropriés à la nature du chargement.)

— Electr. Système destiné à combattre les effets perturbateurs causés aux circuits télégraphiques par les courants de traction et les lignes de transport de force (bouchon Marius Latour, déchargeur Pérégo, etc.).

— Techn. Nom que l'on donne, dans les manufactures, au cylindre sur lequel sont ajustés les hérissons d'une carde.

DECHARME (Paul), helléniste français, né à Beaune en 1839, mort à Vaudrémont (Haute-Marne) en 1905. Il fut élève de l'Ecole normale, membre de l'Ecole d'Athènes, doyen de la faculté de Nancy, professeur de poésie grecque à la Sorbonne. Il a publié : *Recueil d'inscriptions inédites de Béotie; les Muses* et *De Thebanis artificibus,* thèses de doctorat (1869); *Mythologie de la Grèce antique* (1879), ouvrage d'une érudition solide et d'une forme élégante; *Euripide et l'esprit de son théâtre* (1894); *la Critique des traditions religieuses chez les Grecs, des origines au temps de Plutarque* (1904).

DÉCHARMER [*mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *charmer*). Délivrer d'un charme, désensorceler. (Vx.) || *Fig.* Désenchanter, désillusionner. (Vx.)

— ANTON. Charmer.

DÉCHARNEMENT [*man*] n. m. Etat de ce qui est décharné.

DÉCHARNER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *charn* anc. forme de CHAIR). Oter les chairs : DÉCHARNER *un cadavre.* (Acad.) || *Par exagér.* Oter l'embonpoint de, amaigrir : *La maladie nous* DÉCHARNE.

— *Fig.* Rendre maigre, sec : DÉCHARNER *son style. La raison a fait tort à la littérature, comme à la religion : elle l'a* DÉCHARNÉE. (Voltaire.)

— Fauconn. *Décharner un leurre,* En enlever la viande.

— ***Décharné, e,*** part. pass. du verbe *Décharner.* Privé de chair, très maigre : *Un visage* DÉCHARNÉ. || *Fig.* Sec, aride : *Un récit, un style* DÉCHARNÉ.

— Agric. *Arbre décharné,* Arbre taillé trop court, auquel on a ôté trop de bois.

— ***Se décharner,*** v. pr. — Au sens passif : *Son corps* SE DÉCHARNE *à vue d'œil;* et au fig. : *Plus il écrit, plus son style* SE DÉCHARNE.

DÉCHARPIR v. tr. (lat. *discerpere*). Séparer avec effort, déchirer, mettre en charpie : DÉCHARPIR *des chiffons.* (Vx.); — et *au fig.* : Séparer de force des gens qui se battent avec acharnement : DÉCHARPIR *des combattants.* (Vx.)

DÉCHASSÉ n. m. Pas de danse fait vers la gauche, par opposition au *chassé.* (N'est plus us.)

DÉCHASSEMENT [*man*] n. m. Action de chasser, de faire sortir de force, en parlant d'une cheville.

DÉCHASSER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat *dé,* et de *chasser*). Chasser, renvoyer éloigner : *Ils vinrent se saisir de la Gaule et en* DÉCHASSER *les premiers habitants.* (Montaigne.) [Vx.]

— Techn. Faire sortir de force. (En parlant d'une cheville). Chasser une cheville en sens contraire.

— V. intr. Faire un chassé vers la gauche, après en avoir fait un vers la droite :

Sur le pont d'Avignon,
L'on y chasse et l'on *déchasse;*
Sur le pont d'Avignon,
L'on y danse tous en rond.
(*Ronde populaire.*)

DÉCHATONNER [*to-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *chaton*). Art vétér. Se dit du placenta des femelles de ruminants qui viennent de mettre bas, quand on introduit la main dans l'utérus pour détacher ce placenta des chatons ou cotylédons, dans l'opération de la délivrance à la main.

DÉCHAULAGE [*chô*] n. m. Enlèvement de la chaux.

DÉCHAUMAGE [*chô*] n. m. Action de déchaumer.

— ENCYCL. Econ. rur. Le *déchaumage* est, en somme, un labour superficiel opéré à l'aide du scarificateur ou de la déchaumeuse, et qui a pour but d'arracher et de retourner les chaumes, en même temps que les mauvaises herbes, provoquant ainsi une germination hâtive des graines de celles-ci, de sorte qu'au premier labour véritable les plantes issues de ces graines seront détruites à leur tour. On fait suivre le déchaumage d'un hersage, qui permet de réunir en tas les herbes arrachées, qu'on laisse ensuite sécher sur place, ou, mieux, que l'on incinère. Cette incinération est de toute nécessité quand on a affaire à des plantes possédant des racines vivaces, comme le chiendent, les agrostis, le liseron, etc.

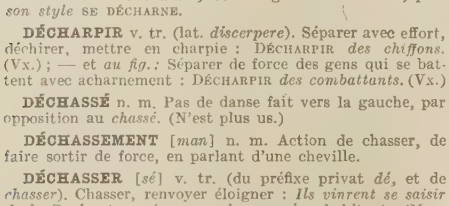

Déchaumeuse.

DÉCHAUMER [*chô-mé*] v. tr. Enterrer le chaume avec la bêche ou la charrue. || Donner un premier labour.

DÉCHAUMEUR [*chô*] n. m. ou **DÉCHAUMEUSE** [*chô-meuz'*] n. f. Charrue qui sert à effectuer le déchaumage.

DÉCHAUSSAGE [*chô-saj'*] n. m. Mise à nu du collet des plantes par l'action combinée du gel et du dégel sur la couche superficielle d'un sol cultivé.

— ENCYCL. L'eau se dilatant quand elle se solidifie, le gel détermine un exhaussement de la couche arable, surtout quand celle-ci est trop humide à l'automne; les plantes elles-mêmes sont soulevées en même temps que le sol; quand arrive le dégel, la terre s'affaisse, mais, la plante ne s'enfonçant pas, son collet, et souvent même une partie de ses racines, sont mis à nu. Fréquent surtout chez les céréales, le *déchaussage* est combattu par un roulage exécuté au printemps, quand la terre s'est asséchée.

DÉCHAUSSANT [*chô-san*], **E** adj. Qui est sujet au déchaussement (en parlant des terres arables).

DÉCHAUSSEMENT [*chô-se-man*] n. m. Action de déchausser, d'ôter les souliers.

— Action de déchausser une dent avant de l'arracher. || Etat d'une dent déchaussée.

— Agric. Façon qu'on donne aux arbres et aux vignes, lorsqu'on les laboure au pied en faisant usage de la charrue appelée « déchausseuse », pour les recouvrir avec du terreau ou du fumier. || Action d'une cause accidentelle qui dénude en partie les racines des végétaux; état d'une plante ainsi dénudée.

— Constr. Etat d'une construction qui est déchaussée; action de la déchausser.

— ENCYCL. Vitic. Le *déchaussement* est une opération pratiquée surtout en viticulture et que l'on effectue au printemps, pour nettoyer le sol des mauvaises herbes qui l'ont envahi, faciliter la destruction des dragcons ou l'enfouissement des engrais.

On déchausse la vigne en creusant avec la houe un godet circulaire et profond de 15 à 20 cm. au pied du cep, ou bien en exécutant à la déchausseuse une double raie de labour entre chaque rangée de ceps, la terre soulevée formant un ados qui occupe l'intervalle des lignes; les ceps sont encore enchâssés dans une étroite bande de terre (*cavaillon*) qu'on ameublit à la houe.

DÉCHAUSSER [*chô-sé*] v. tr. (lat. *discalceare;* de *dis* et *calcem,* talon, — d'où vient notre mot *chausse* qui a donné *chausser, chaussure*). Oter, retirer la chaussure de : DÉCHAUSSER *son maître.* || Oter, en parlant des éperons.

— Fig. *N'être pas digne de déchausser quelqu'un,* Lui être fort inférieur en talents, en mérite.

— *Par extens.* Dépouiller par le pied ou la base : DÉCHAUSSER *un mur.* || Mettre à nu jusqu'à la racine. Montrer jusqu'à la racine, en parlant des dents : DÉCHAUSSER *une dent. Eh! eh! s'écria-t-il avec un rire qui* DÉCHAUSSAIT *ses dents.* (V. Hugo.)

— Agric. Action de mettre à nu le collet des plantes (en parlant des intempéries). V. DÉCHAUSSAGE. || Labourer la terre au pied d'une plante. V. DÉCHAUSSEMENT.

— ***Déchaussé, e,*** part. pass. du verbe *Déchausser* (au propre et au fig.).

— Hist. relig. *Moines, Carmes déchaussés* ou *déchaux,* Carmes de la réforme de Sainte-Thérèse qui ne portent point de bas et qui n'ont que des sandales. || Frères mineurs de l'étroite observance en Espagne, qui se distinguaient ainsi des religieux de l'étroite observance d'Italie, appelés *réformés.* || Au temps de saint Augustin, hérétiques qui prétendaient que, pour être sauvé, il fallait aller nu-pieds.

— ***Se déchausser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *M. le Duc* SE DÉCHAUSSE *lui-même.* (Mme de Sévigné.)

— Au sens passif : *Mur qui* SE DÉCHAUSSE, *Dent qui* SE DÉCHAUSSE.

— Véner. Se dit du chien et du loup, quand ils rejettent la terre avec les pieds sur leurs excréments.

— PROV. **Il ne faut pas se déchausser pour manger cela,** Exclamation d'un gaillard de bon appétit, à la vue d'un mets qui le tente et qu'il veut avaler aussitôt. (Loc. pop. qui vient, selon Huet, de ce que les anciens quittaient leurs chaussures avant de se placer sur les lits autour de la table.)

Déchausseuse.

DÉCHAUSSEUSE [*chô-seuz'*] n. f. Charrue au moyen de laquelle on pratique le déchaussement de la vigne.

DÉCHAUSSIÈRE [*chô*] n. f. V. DÉCHAUSSURE.

DÉCHAUSSOIR [*chô*] n. m. Instrument de chirurgie pour déchausser les dents. || Instrument pour déchausser les arbres.

DÉCHAUSSURE [*chô*] n. f. Véner. Egratignure que le loup ou la louve font sur le sol quand ils ont fienté. (S'emploie surtout au plur.) [On dit aussi DÉCHAUSSIÈRE.]

DÉCHAUX [*chô*] adj. m. (de *déchausser*). Déchaussé. (Vx.)

— Fam. *Pied déchaux,* Homme sans naissance ou sans fortune, qui se donne des airs de grand seigneur. (Vx.)

— *Carmes déchaux.* V. DÉCHAUSSÉ.

DÈCHE n. f. (peut-être de *déchoir*). *Pop.* Gêne excessive, misère : *Etre en* DÈCHE. *Tomber dans la* DÈCHE.

DÉCHÉANCE n. f. Action de faire déchoir : *La* DÉCHÉANCE *de Louis XVI fut proclamée par la Convention.* || Etat d'une personne déchue : *Napoléon Ier supporta avec peine sa* DÉCHÉANCE. || Perte d'une autorité quelconque, d'une influence : *La* DÉCHÉANCE *des dieux, des grands.*

— *Fig.* Chute, dégradation : *La* DÉCHÉANCE *de l'homme* (dépouillé de l'état d'innocence par le péché originel).

— Dr. Perte d'un droit, par l'inaccomplissement d'une obligation ou d'une formalité : *Délai prescrit à peine de* DÉCHÉANCE.

— ENCYCL. Polit. La *déchéance* est la privation de fonction qui atteint un chef d'Etat ou une personne investie d'un mandat électif. Le 21 septembre 1792, en déclarant la royauté abolie, la Convention prononça virtuellement la déchéance de Louis XVI. De lui-même, Napoléon Ier prononça la déchéance des Bourbons d'Espagne et de Naples. Le 3 avril 1814, le Sénat conservateur le déclara déchu à son tour. Vinrent ensuite les déchéances de Charles X (7 août 1830), de Louis-Philippe (25 févr. 1848), de Napoléon III (1er mars 1871).

Celui qui a, au cours de l'exercice d'un *mandat électif,* encouru une condamnation entraînant la perte de sa capacité politique, ne peut continuer à représenter le collège électoral qui l'a nommé. S'il est sénateur, député, ou conseiller général, sa déchéance est prononcée par l'assemblée dont il fait partie, sur le vu des pièces justificatives. S'il est conseiller municipal, il est « immédiatement déclaré démissionnaire par le préfet, sauf réclamation au Conseil de préfecture dans les dix jours de la notification, et sauf recours au Conseil d'Etat ».

— Admin. fin. Certaines créances tombent *en déchéance* si elles n'ont pas été exigées dans un certain délai. Les créances sur l'Etat sont soumises à la déchéance quinquennale, c'est-à-dire que l'Etat est libéré si elles n'ont pas été liquidées, ordonnancées et payées dans un délai de cinq années, à partir de l'ouverture de l'exercice auquel elles appartiennent. Les sommes versées aux agents des postes, les valeurs déposées aux bureaux ou enfermées dans des lettres que l'Administration n'a pu remettre à destination et non réclamées par les expéditeurs, sont acquises à l'Etat au bout de certains délais. Les arrérages des pensions rayées après trois années, puis rétablies sur réclamation des titulaires, sont déchus. En matière d'impôts directs les poursuites doivent être exercées dans les quatre ans de la mise en recouvrement, à peine de déchéance du percepteur (loi du 12 juill. 1922). Les sociétés par actions peuvent inscrire dans leurs statuts une clause qui les libère au bout de cinq ans de tout dividende ou d'intérêt échu depuis plus de cinq ans et non encaissé. La loi du 25 juin 1920, art. 111, attribue à l'Etat les coupons, titres négociables et soldes créditeurs des comptes des banques atteints par la prescription.

— Dr. féod. Il y eut, sous le régime féodal, quatre façons de perdre la noblesse : la *déchéance,* la dégradation, la dérogeance et la bâtardise. La peine de la déchéance nobiliaire atteignait les nobles qui prenaient des biens à ferme ou qui s'attribuaient des revenus de bénéfices; ceux qui ne prenaient point les armes, suivant l'obligation de leurs fiefs; enfin, ceux qui se dérobaient au payement de diverses taxes royales.

DÉCHELETTE (Joseph), archéologue français, né à Roanne en 1862, mort au champ d'honneur, dans l'Aisne, en 1914. Il dirigea d'abord une importante industrie puis se consacra à l'archéologie. Il publia, en collaboration avec C. Beauverie, l'abbé Reure et G. Trévoux une étude sur les *Peintures murales du moyen âge et de la Renaissance en Forez* (1900). Mais bientôt il se spécialisa dans la préhistoire et l'archéologie celtique et gallo-romaine. Il continua les fouilles du mont Beuvray, étudia le tchèque pour faire des rapprochements entre les monnaies recueillies dans l'oppidum de Bibracte et d'autres, découvertes en Bohême, et publia : *l'Oppidum de Bibracte* (1903); *les Fouilles du mont Beuvray de 1897 à 1901* (1904); *les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine* (1904), ouvrage récompensé par l'Académie des inscriptions de la première médaille au concours des antiquités de la France. Le livre capital de Déchelette est *le Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine,* où il a rassemblé toutes les connaissances contemporaines sur ce vaste sujet (1908-1913). Déchelette était conservateur du musée de Roanne et membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1911.

DÉCHENAUD (Adolphe), peintre français, né à Senneccy-le-Grand (Saône-et-Loire) en 1868, mort à Neuilly en 1926. Elève de Boulanger, de Benjamin Constant et de Jules Lefebvre, prix de Rome en 1894, membre de l'Académie des beaux-arts (1918) en remplacement de Raphaël Colin, il obtint sa première récompense au Salon de 1899 avec : *Philosophe* et *Etude de femme;* en 1901 il obtenait une première médaille avec le très beau *Portrait de mon père.* Depuis il a donné *Vendangeurs* (1902), la *Bonne prise* (Petit Palais), les *Noces d'Or* (musée de Dijon), *le Marché, Dans l'atelier,* et de nombreux portraits d'hommes, d'artistes notamment. Dessinateur exact, il a peint dans une gamme sobre de beaux visages énergiques, de classique allure. Une exposition rétrospective de ses œuvres, au Salon de 1928, a consacré le mérite de ce consciencieux artiste.

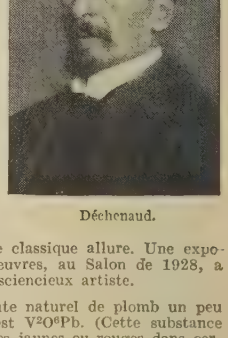

Déchenaud.

DÉCHÉNITE n. f. Vanadate naturel de plomb un peu zincifère, dont la formule est V^2O^6Pb. (Cette substance minérale se trouve en veinules jaunes ou rouges dans certains grès de la Bavière-Rhénane.)

DECHEPARE (Bernard), prêtre et poète basque du XVIe siècle. On a de lui un recueil de vers en langue basque, publié à Bordeaux en 1545 et réimprimé en 1847, avec une traduction française par Archu. Dechepare est le plus ancien auteur dont on ait des écrits en basque.

DÉCHET [*chè*] n. m. (substant. verbal de *déchoir*). Action de déchoir. (Vx.) || Ce qui tombe d'une matière qu'on travaille : *Des* DÉCHETS *de laine.* || Débris : DÉCHETS *de viande.* || Perte qu'une chose éprouve dans son volume, sa valeur, etc. : *Il y a du* DÉCHET *dans la fonte des monnaies.*

— *Fig.* Diminution, altération : *Sa réputation a éprouvé quelque* DÉCHET.

— LOC. FAM. *Il y a du déchet,* Il y a de la diminution, du mécompte, au propr. et au fig. : *Il y a du* DÉCHET *dans le talent de ce peintre. Il y a un* DÉCHET *dans notre âge*

raisonnable, par rapport à la spontanéité primitive. (Renan.) || *Il y a bien du déchet sur la filasse,* Se dit à propos d'espérances pécuniaires ou autres qui ne se sont qu'imparfaitement réalisées.

— ENCYCL. Techn. Les *déchets* des matières textiles (laine, coton, jute, chanvre, soie) reçoivent de nombreuses applications industrielles, notamment pour la production de nouveaux tissus. V. SCHAPPE.

Les déchets de peaux et de cuirs, dits *déchets animaux,* s'emploient pour la fabrication des colles fortes, des engrais, du noir animal. On en tire également des couleurs par un traitement chimique.

Les déchets métalliques ont aussi leur valeur, soit qu'on les soumette à une fusion nouvelle pour les régénérer, soit qu'on sépare, sans trop de frais, les divers métaux qui y sont contenus. Enfin, grâce aux progrès de la chimie, on arrive aujourd'hui à traiter des lessives, des eaux mères, des résidus considérés autrefois comme inutilisables et à en extraire de véritables richesses industrielles. Les déchets des industries du bois (sciures et copeaux) peuvent être employés comme combustibles, soit à l'état naturel soit après avoir été transformés en briquettes. La sciure de bois peut être utilisée à la fabrication de l'alcool et de l'acide oxalique. On l'emploie également dans la fabrication de la dynamite, l'emballage des fruits et des objets fragiles, le filtrage des huiles, l'épuration du gaz d'éclairage, le séchage des divers objets manufacturés (robinetterie, etc.)

DÉCHETEUX [*teû*], **EUSE** adj. Qui offre du déchet : *Soie* DÉCHETEUSE.

DÉCHEUX [*cheû*], **EUSE** adj. et n. *Pop.* Qui est en déche.

DÉCHEVELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *cheveu.* — Double la lettre *l* devant un E muet : *Je décheveller. Tu décheveleras.*) Mettre en désordre la chevelure de : DÉCHEVELER *une femme.*

— ***Décheveler, e,*** part. pass. du verbe *Décheveler : Personne* DÉCHEVELÉE ; — et au fig. : *Des noirs sapins les fronts* DÉCHEVELÉS. (Th. Gautier.)

— *Substantiv.* au fém. et fig. : *Faire la déchevelée,* Affecter une profonde douleur.

— ***Se décheveler,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉCHEVELER *par coquetterie.*

— SYN. **Décheveler, échevelер.** *Echeveler* est moins fort que *décheveler,* et marque un désordre moins grand.

DÉCHEVÊTRER [*tré*] v. tr. Enlever le licou ou chevêtre d'une bête de somme.

— Constr. Enlever les chevêtres.

— ***Se déchevêtrer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Oter son chevêtre ; et *au fig.* Se débarrasser d'une entrave quelconque.

DÉCHEVILLER [*vi-yé*] v. tr. Oter les chevilles de : DÉCHEVILLER *un meuble.*

DECHEZ (Louis-Alexandre-Hippolyte), littérateur français, dit **Jenneval,** né à Lyon en 1801, mort à Lierre en 1830. Il se fit acteur et joua en province, à Paris, à Bruxelles. Lorsque éclata la révolution belge, en 1830, il se lança dans le mouvement, composa *la Brabançonne,* qui devint le chant national des Belges, et fut tué, en combattant, par un boulet hollandais. Après sa mort, on publia un volume de ses *Poésies.* Un monument lui a été élevé à Bruxelles, en 1897.

DECHEZEAUX DE LA FLOTTE (Georges), homme politique français, né à La Flotte (Charente-Inférieure) en 1760, mort à Rochefort en 1794. Député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, par la Charente-Inférieure, il vota pour la réclusion et le bannissement de Louis XVI ; protesta contre le décret qui frappait les girondins, et donna sa démission de député. Mis hors la loi, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de La Rochelle, et exécuté.

DÉCHIFFONNER [*fo-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *chiffonner*). Arranger, redresser un objet chiffonné : DÉCHIFFONNER *une jupe.*

— ***Se déchiffonner,*** v. pr. — Au sens passif : *Jupe qui* SE DÉCHIFFONNE *à la longue.*

DÉCHIFFRABLE adj. Qui peut être déchiffré : *Ecriture, lettres* DÉCHIFFRABLES.

— ANTON. **Indéchiffrable.**

DÉCHIFFRAGE n. m. Action de lire de la musique à première vue.

DÉCHIFFREMENT [*man*] n. m. Action de déchiffrer : *Officier chargé du* DÉCHIFFREMENT *des dépêches.* || *Par extens.* Ecrit déchiffré : *M. de Pomponne ne reçut les* DÉCHIFFREMENTS *que le vendredi au soir.* (Mme de Sévigné.)

DÉCHIFFRER [*fré*] v. tr. (de la partic. *dé,* et de *chiffre*). Expliquer ce qui est écrit en chiffres : *Il faut une grande habileté pour* DÉCHIFFRER *les dépêches, les correspondances secrètes.*

— *Par extens.* Lire ce qui est mal écrit ou difficile à lire : DÉCHIFFRER *un manuscrit, de vieux parchemins,* etc.

— *Fig.* Démêler ce qui est obscur, compliqué : *Je ne sais si je pourrai* DÉCHIFFRER *cela.* (Voiture.) DÉCHIFFRER *les secrets de la terre et des cieux.* (Boileau.) DÉCHIFFRER *une intrigue, les intentions de quelqu'un.* || Fam. *Déchiffrer quelqu'un,* Saisir son caractère ou ses intentions : *J'avais un voisin à* DÉCHIFFRER *à ma droite.* (Diderot.)

— Mus. Lire et exécuter à première vue, à livre ouvert, un morceau qu'on ne connaît pas.

— ***Se déchiffrer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il ne peut* SE DÉCHIFFRER *lui-même.*

— Au sens passif : *Manuscrit qui* SE DÉCHIFFRE *difficilement.*

DÉCHIFFREUR, EUSE n. Qui déchiffre, sait déchiffrer, est chargé de déchiffrer.

DÉCHIQUETER [*ke-té*] v. tr. (de la partic. *dé,* et de *chiqueter.* — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je déchiquette. Tu déchiquetteras.*) Couper menu et par taillades : DÉCHIQUETER *la chair, une étoffe.* || Couper maladroitement : DÉCHIQUETER *un perdreau.*

— *Par extens.* Déchirer, mettre en lambeaux : *La grêle* DÉCHIQUETTE *les fleurs.*

— *Fig.* Maltraiter en paroles, diffamer : DÉCHIQUETER *ses voisins. Ils* [Voltaire et J.-J. Rousseau] *ont été déchirés vivants,* DÉCHIQUETÉS *morts.* (V. Hugo.) || Torturer : *Idée fixe qui* DÉCHIQUETTE *le cerveau.*

— Techn. Faire des trous à une pièce de poterie dans l'endroit où l'on veut appliquer un manche, une oreille, une anse ou autre partie accessoire.

— ***Déchiqueté, e,*** part. pass. du verbe *Déchiqueter : Feuilles* DÉCHIQUETÉES (dont les bords sont découpés inégalement).

— *Par extens.* Court, haché : *Petites phrases isolées, décousues,* DÉCHIQUETÉES. (D'Olivet.)

— Bot. Se dit : 1° Des organes foliacés divisés en lanières nombreuses et étroites (on dit mieux LACINIÉ) ; 2° Des feuilles dont le bord présente des découpures inégales.

— Géogr. Se dit d'une forme du sol aux nombreuses découpures naturelles ou accidentelles : *Une côte* DÉCHIQUETÉE.

— ***Se déchiqueter,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il* SE DÉCHIQUETA *lui-même avec rage.*

— Au sens passif : *Feuille qui* SE DÉCHIQUETTE ; — et au fig. : *Le style de cet auteur* SE DÉCHIQUETTE *par trop.*

DÉCHIQUETEUR [*ke*], **EUSE** n. Qui déchiquette, aime à déchiqueter : *Les petites filles sont de grandes* DÉCHIQUETEUSES *de chiffons.*

DÉCHIQUETURE [*ke*] n. f. Taillade maladroite faite avec des ciseaux dans une étoffe. || *Par anal.* Découpure accidentelle ou naturelle : *Les* DÉCHIQUETURES *des montagnes.*

— Tissag. Trou que la navette produit accidentellement dans une pièce d'étoffe au moment de son tissage.

DÉCHIRAGE n. m. Action de défaire un train de bois flotté, de dépecer un bateau hors de service. || Bois qui en provient : *Brûler du* DÉCHIRAGE.

DÉCHIRANT [*ran*], **E** adj. Qui déchire le cœur : *Cris, Remords* DÉCHIRANTS. || Qui déchire l'oreille : *Certains oiseaux poussent des cris* DÉCHIRANTS.

DÉCHIREMENT [*man*] n. m. Action de déchirer ; résultat de cette action : *Le* DÉCHIREMENT *des habits, du sol, des muscles.*

— *Par anal.* Forte douleur physique ou morale : *Des* DÉCHIREMENTS *d'entrailles. Le départ d'un être cher cause un grand* DÉCHIREMENT.

— N. m. pl. *Fig.* Troubles, désordres : *L'Europe est en proie à de grands* DÉCHIREMENTS.

— Chir. et Art vétér. V. DÉCHIRURE.

DÉCHIRER [*ré*] v. tr. (de la partic. *dé,* et de l'anc. haut allem. *skerrân,* déchirer). Diviser en morceaux, mettre en pièces, démolir : DÉCHIRER *une étoffe, du papier, du linge.* DÉCHIRER *un bateau hors d'usage. Le tigre* DÉCHIRE *sa proie et dort.* (Chateaubriand.) *Souvent,le battoir* DÉCHIRE *le linge.* || Faire une déchirure à ; faire une blessure à : DÉCHIRER *sa robe.* DÉCHIRER *le bras, la main, la peau de quelqu'un.* || Déchirer les vêtements de : *Enfant qui, en jouant,* DÉCHIRE *son camarade.*

— *Par anal.* Causer une sensation vive, Affecter désagréablement : *Des douleurs qui* DÉCHIRENT *la poitrine. Cris qui* DÉCHIRENT *les oreilles.*

— *Poétiq.* Fendre, ouvrir, traverser : *La foudre* DÉCHIRE *la nue. La terre ne produit que sous le soc qui la* DÉCHIRE. *Le chant du coq au loin* DÉCHIRAIT *l'air brumeux.* (Baudelaire.)

— *Fig.* Troubler cruellement : *La jalousie* DÉCHIRE *le cœur.* || Emouvoir profondément : *Le P. Honoré écorche les oreilles et* DÉCHIRE *les cœurs.* (Bourdaloue.) || Agiter, troubler, maltraiter : DÉCHIRER *sa patrie, sa famille. Il* DÉCHIRE *la main qui le nourrit.* || Troubler, outrager, diffamer : *Nous* DÉCHIRONS *comme des tigres tout ce qui réussit.* (Diderot.) || Rompre, violer : DÉCHIRER *un contrat.*

— LOC. DIV. *Déchirer une blessure,* La rouvrir ou l'agrandir ; — et *au fig.* Renouveler ou accroître une cause de douleur. || *Déchirer un bateau, un train de bois,* Le dépecer, en désassembler les parties. || *Déchirer un acte,* Renoncer au bénéfice de son exécution. || *Déchirer le voile de,* et *au fig.* Mettre à nu : *Le premier chagrin un peu gros* DÉCHIRE LE VOILE DES *illusions.* || *Déchirer quelqu'un à belles dents,* Médire outrageusement de lui. || *Ne pas se déchirer,* Parler avantageusement de soi. || *Ne pas se faire déchirer son manteau,* Ne pas se faire prier, accéder de bon cœur, par allusion à la légende de Joseph et de la femme de Putiphar.

— Argot. *Déchirer son tablier,* Mourir.

— Art milit. *Déchirer la cartouche.* Autref., Ouvrir avec les dents l'extrémité de la cartouche, pour introduire la charge dans le fusil. || *Déchirer de la toile,* Exécuter sans ensemble un feu de salve.

— *Intransitiv.* Devenir déchiré : *Etoffe qui* DÉCHIRE *facilement.*

— ***Déchiré, e,*** part. pass. du verbe *Déchirer* (Au propr. et au fig.) : *Robe* DÉCHIRÉE. *Poitrine, Oreilles* DÉCHIRÉES (affectées désagréablement.) *De mon fils* DÉCHIRÉ *fuir la sanglante image.* (Racine.) *Sur mon cœur* DÉCHIRÉ *viens poser ta main pure.* (A. de Vigny.) *La religion* DÉCHIRÉE *par tant de sectes.* (Bossuet.)

— Fam. *N'être pas trop déchiré, N'être pas si déchiré,* N'être pas laid ; être assez bien. (Se dit surtout d'une femme d'un certain âge, qui garde des restes de beauté.)

— Anat. *Trous déchirés.* Deux orifices de la base du crâne portent ce nom : l'un, *trou déchiré antérieur,* est situé à l'extrémité externe de la suture pétro-occipitale ; l'autre, *trou déchiré postérieur,* à l'extrémité postérieure de cette même suture. (Ce dernier livre passage à la veine jugulaire et aux nerfs pneumogastrique, glosso-pharyngien et spinal.)

— PROV. **Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée,** Il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs.

— ***Se déchirer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Les juives d'Afrique, pour témoigner de leur douleur,* SE DÉCHIRENT *le sein et le visage. Le malheureux lion* SE DÉCHIRE *lui-même.* (La Fontaine.)

— Avec réciprocité : *Deux chiens qui* SE DÉCHIRENT ; — et au fig. : *Ecrivains qui ne cessent de* SE DÉCHIRER.

— Au sens passif : *Etoffe qui* SE DÉCHIRE *au moindre contact. Le calicot* SE DÉCHIRE *très régulièrement ;* — et au fig. : *Une page* SE DÉCHIRAIT *brusquement dans le livre humain.* (V. Hugo.) *Mon cœur* SE DÉCHIRE *à cette pensée.*

— Hydraul. Se séparer avant de tomber dans le bassin inférieur, en parlant d'une nappe d'eau.

DÉCHIREUR, EUSE n. Qui déchire.

— N. m. Qui achète ou dépèce les vieux bateaux, les trains de bois, etc.

DÉCHIRURE n. f. Rupture faite en déchirant : *Faire une* DÉCHIRURE *à son habit.*

— *Par anal.* Division des tissus par un effort violent.

— Par extens. : *Les* DÉCHIRURES *de l'écorce terrestre.*

— Aéron. *Panneau de déchirure,* Morceau de l'enveloppe d'un aéronef préparé en vue de la déchirure par le pilote, pour permettre à l'appareil de se dégonfler plus rapidement à l'atterrissage et éviter que la nacelle ne soit traînée au sol.

— Pathol. Division des tissus produite par une violence extérieure.

— ENCYCL. Pathol. Les *déchirures* produisent toujours une plaie, à bords irréguliers, frangés, et le plus souvent fortement contus. Les principales plaies de ce genre sont les plaies par *morsure* et les déchirures qui compliquent le travail de l'accouchement : déchirure de l'utérus, déchirure du périnée. La déchirure de l'utérus peut porter sur le corps ou sur le col de cet organe. La déchirure du périnée peut se produire à trois degrés différents ; elle peut : 1° n'atteindre que la fourchette (cas ordinaire) ; 2° entamer le périnée plus ou moins loin ; 3° s'étendre jusqu'à l'anus. Les déchirures du périnée exigent des sutures immédiates, quand elles sont un peu étendues (colporaphie, périnéoraphie), et, dans tous les cas, une bonne antisepsie.

DÉCHLORURATION [*klo, si-on*] n. f. Méd. Procédé thérapeutique pour débarrasser l'organisme du chlorure de sodium qu'il contient en excès et qui produit l'œdème.

— ENCYCL. Le rein normal paraît pouvoir éliminer une quantité presque illimitée de sel, pourvu qu'on lui fournisse l'eau nécessaire à sa dilution. Il n'en est pas ainsi si le rein est lésé (*néphrite hydropigène*). Suivant l'importance de la lésion, le rein ne peut plus éliminer qu'une quantité limitée de sel par 24 heures, et si la quantité de sel ingérée dans le même temps dépasse la quantité éliminée, le sel s'accumule dans le sang (*chlorurémie*) et, comme il ne peut pas y exister à une teneur supérieure à 7 ou 8 pour 1.000, il retient l'eau absorbée et déshydrate les tissus, en infiltrant les appareils conjonctifs ou muqueux. Cette rétention d'eau a pour effet d'abord de ramener la proportion du sel des humeurs à 8 p. 1.000, et en second lieu de diminuer la diurèse.

On pare aux dangers, qui peuvent être parfois mortels, de la rétention chlorurée par la *cure de déchloruration,* qui consiste à prescrire, pendant des périodes de temps variables (dix jours en moyenne) et renouvelées, le *régime déchloruré,* dans lequel on supprime le sel culinaire et on ne permet que les aliments (lait surtout) les plus pauvres en chlorure de sodium. Comme, avec ce régime, la quantité de sel ingérée est inférieure à celle qui peut être éliminée par les reins malades, une partie du sel retenu est quotidiennement rejetée, entraînant avec elle, une quantité d'eau correspondante ; la diurèse augmente par suite et les œdèmes s'atténuent progressivement jusqu'à disparaître. La guérison peut survenir, mais elle est assez rare, car la cure de déchlorurationne ne répare pas, par elle-même, la lésion rénale ; il faut donc la reprendre systématiquement et parfois pendant plusieurs années ; il arrive d'ailleurs que, l'imperméabilité rénale étant presque complète, la cure ne suffise pas à éliminer l'excès de sel et à amener une amélioration appréciable. D'autre part, il convient de ne pas prolonger la durée du régime déchloruré parce qu'il entraîne la perte de l'appétit, le dégoût des aliments et une diminution considérable de l'acidité gastrique.

DÉCHLORURER [*klo-ru-ré*] v. tr. Débarrasser du chlorure de sodium : DÉCHLORURER *l'organisme.*

— ***Déchloruré, e,*** part. pass. du verbe *Déchlorurer.*

— Méd. *Régime déchloruré,* Régime alimentaire dépourvu à peu près complètement de chlorure de sodium. V. DÉCHLORURATION.

DÉCHOIR v. intr. (de la partic. *dé,* et de *choir.* — *Je déchois, tu déchois, il déchoit* ou *déchet, nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient.* Pas d'imparfait. *Je déchus, nous déchûmes. Je décherrai, nous décherrons. Je décherrais, nous décherrions* (on dit aussi *je déchoirai, je déchoirais*). *Déchois, déchoyons, déchoyez. Que je déchoie, que nous déchoyions, que vous déchoyiez. Que je déchusse, que nous déchussions. Déchu, e.* Prend l'auxil. AVOIR ou ETRE, selon qu'on exprime l'action ou l'état.) Tomber du haut de, et spécialem. Tomber d'une situation, d'un état supérieur : DÉCHOIR *de son rang, de sa condition, de sa popularité.* DÉCHOIR *dans l'estime de ses amis.* || Etre affaibli par l'âge, perdre ses avantages physiques : *Le corps de l'homme n'est pas plus tôt arrivé à son point de perfection qu'il commence à* DÉCHOIR. (Buffon.)

— *Fig.* Diminuer, faiblir : *Crédit qui commence à* DÉCHOIR. *La peinture* DÉCHET *dans ma description.* (La Fontaine.) || Dégénérer : DÉCHOIR *de son ancien courage.*

— Mar. Dévier de sa route. (Vx.)

— ***Déchu, e,*** part. pass. du verbe *Déchoir : Un souverain* DÉCHU. *L'homme est* DÉCHU *de son état d'innocence. Hélas qu'il* [Fouquet] EST DÉCHU *de ce bonheur suprême.* (La Fontaine.)

— Théol. Qui a perdu, par le péché, la grâce et les faveurs divines qui y sont attachées. || *Les anges déchus,* Les démons.

— *Substantiv. :*

... L'ange du blasphème
Est, de tous les *déchus,* le plus audacieux.
A. DE MUSSET.

— ANTON. **Monter, progresser.**

DÉCHOUEMENT [*choû-man*] n. m. Mar. V. DÉSÉCHOUEMENT.

DÉCHOUER [*chou-é*] v. tr. V. DÉSÉCHOUER.

DÉCHRISTIANISATEUR [*kriss-ti*], **TRICE** n. et adj. Qui se propose de détruire le christianisme et ses enseignements.

DÉCHRISTIANISATION [*kriss-ti, za-si-on*] n. f. Action de déchristianiser, de se déchristianiser.

DÉCHRISTIANISER [*kriss-ti, zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *christianiser*). Faire cesser d'être chrétien ; faire renoncer à la foi chrétienne : DÉCHRISTIANISER *un peuple, un pays.*

— ***Se déchristianiser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il veut* SE DÉCHRISTIANISER *le plus tôt possible.*

— Au sens passif : *Région qui* SE DÉCHRISTIANISE *rapidement.*

DÉCHU, E, part. pass. du verbe *Déchoir* (v. ce mot).

DECHY, comm. du Nord, arrond. et à 4 kil. de Douai ;

4.745 hab. En partie détruit pendant la Grande Guerre. Mines de houille. Métallurgie.

DÉCI préf. (du lat. *decem*, dix). Préfixe qui sert, dans le système métrique, à désigner une unité dix fois plus petite que l'unité principale : DÉCI*gramme*, DÉCI*mètre*, etc.

DECIA (GENS), maison consulaire de la classe plébéienne de l'ancienne Rome. La branche de cette maison, qui portait le nom de Mus, s'illustra par l'héroïsme de trois de ses membres. V. DECIUS MUS.

DECIANUS (C. Plautius), général romain, consul en 329 et 328, et censeur en 312. Il obtint le triomphe en 329.

DÉCIARE n. m. Dixième partie d'un are (10 mètres carrés). [Inus.] V. MÉTRIQUE (*système*).

DÉCIATES ou **DÉCÉATES**. Géogr. anc. Peuple de la Gaule (Ire Narbonnaise), entre le Var et Antipolis (Antibes).

DÉCIATINE n. f. Mesure agraire russe, valant 2.400 sagènes carrées, soit $1^{ha},0925$.

DECIBEL n. m. Unité pratique de puissance sonore. Le decibel vaut 1/10 de bel. L'échelle d'audibilité normale est de 130 decibels. V. BEL.

DÉCIDÉMENT [*man*] adv. D'une manière décidée : *Prendre* DÉCIDÉMENT *son parti.* || Certainement, positivement, après examen : DÉCIDÉMENT, *cet homme est malade.*

DÉCIDENCE [*danss*] n. f. (du lat. *decidere*, tomber). Pathol. Affaissement : DÉCIDENCE *du ventre.*

DÉCIDENT [*dan*], **E** adj. Bot. Syn. de DÉCIDU, E.

DÉCIDER [*dé*] v. tr. (lat. *decidere*, du préfixe *de*, et *cædere*, couper). Couper, trancher, fixer une chose contestée : DÉCIDER *une question.* DÉCIDER *un point de droit.* || Mener à conclusion, terminer : DÉCIDER *un différend. Pharsale* A DÉCIDÉ *ce qu'ils n'osaient juger.* (Corneille.) || Fixer, régler : DÉCIDONS *ce qu'il y a à faire. Il ne faut au goût qu'un coup d'œil pour* DÉCIDER *son suffrage.* (Rivarol.) *C'est par son vouloir que l'homme* DÉCIDE *sa destinée.* (Le P. Félix.) || Arrêter, décréter : *L'Assemblée* DÉCIDA *la guerre. Le Gouvernement* A DÉCIDÉ *que les impôts seraient augmentés.* || Fixer, amener à : DÉCIDER *quelqu'un à agir, à se marier, à se taire.* || Amener, être cause de : *L'éducation* DÉCIDE *le progrès des peuples.*

— Absolum. : *Je pourrais* DÉCIDER, *car ce droit m'appartient.* (La Fontaine.) *La sagesse hésite quand la sottise* DÉCIDE. (La Rochefoucauld.) *Ces gens qui* DÉCIDENT *toujours et parlent de toutes choses sans s'y connaître.* (La Bruyère.) *Le grand nombre des juges* DÉCIDE *à la fin d'après les voix du petit nombre éclairé.* (Voltaire.)

— *Intransitiv.*, et suivi de la prép. *de*, en général. Disposer de : *Les juges* DÉCIDENT DE *la vie et* DE *la fortune des hommes.* || Prononcer sur, Donner une conclusion, une solution : *Ces grands événements qui* DÉCIDENT *tout à coup* DE *la fortune des empires.* (Bossuet.) *La manœuvre* DÉCIDA DU *combat. Chacun* DÉCIDE DES *questions suivant ses intérêts particuliers.* || Déterminer : *Les exemples des grands* DÉCIDENT *presque toujours* DES *mœurs publiques.* (Massillon.)

— *En décider*, Résoudre la chose dont il est question : *Le sort* EN DÉCIDERA.

— SYN. **Décider, juger, prononcer.** *Décider* marque une action prompte et souvent peu réfléchie. *Juger* suppose, en général, une opération plus lente, plus réfléchie ; on juge d'après la loi, d'après la logique, d'après les œuvres, etc. *Prononcer*, c'est exprimer avec une sorte de solennité la décision ou le jugement.

— **Déterminer, résoudre.** *Déterminer* exprime quelque chose de moins absolu que *décider* et *résoudre*. Il fait entendre seulement qu'on met fin à l'indécision. *Résoudre* exprime, comme *décider*, une volonté bien fixée, mais qui dépend moins, assez souvent, de l'influence des raisons que de celle d'une force, d'une autorité, de la nécessité.

— ***Décidé, e,*** part. pass. du verbe *Décider.*

— Fixé : *Affaire* DÉCIDÉE. || Résolu, ferme : *Un homme* DÉCIDÉ. *Avoir un air, un ton très* DÉCIDÉ. || Net, déterminé : *Il est bien dangereux, pour qui n'a nulle fortune, de n'avoir aucun talent* DÉCIDÉ, *aucun but réel.* (Voltaire.) || Tranché, signalé : *Avoir une supériorité* DÉCIDÉE *sur quelqu'un.*

— ANTON. **Chancelant, flottant, incertain, indécis, indéterminé, irrésolu, perplexe, vacillant.**

— ***Se décider,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se déterminer à : SE DÉCIDER *à rester garçon. Rien de plus difficile, et pourtant de plus précieux que de savoir* SE DÉCIDER. (Napoléon Ier.) || *Se décider pour*, Se déclarer pour, se déterminer à : *Entre plusieurs maux, il faut* SE DÉCIDER POUR *le moindre.*

— Au sens passif : *Son sort* SE DÉCIDE *à cette heure. Tout* SE DÉCIDAIT *par l'intérêt et par la force.* (Bossuet.)

— GRAMM. L'infinitif placé après *décider* prend la préposition DE, et après *se décider* la préposition À : *Nous* DÉCIDONS DE *rester. Nous* NOUS DÉCIDONS À *rester.*

DÉCIDEUR n. m. Qui décide, qui tranche les questions : DÉCIDEUR *impitoyable,... tu cherches les bornes de ton esprit?... Elles sont au bout de ton nez!* (Voltaire.)

DÉCIDU, E adj. (du lat. *deciduus*, qui tombe). Bot. Qui se détache et tombe naturellement quand la vie a cessé : *Feuilles* DÉCIDUES. || Se dit par opposition à PERSISTANT, E. (On dit aussi DÉCIDENT, E.)

DÉCIDUALE adj. (du lat. *deciduus*, qui tombe). *Membrane déciduale.* Nom donné parfois à la caduque ou muqueuse de l'utérus gravide. (On écrit de même : *Une endométrite* DÉCIDUALE, *Une hydrorrhée* DÉCIDUALE.)

DÉCIDUATES ou **DÉCIDUÉS** n. m. pl. Noms employés jadis pour désigner un groupe de mammifères, comprenant ceux qui, comme les éléphants, ont une membrane caduque qui est éliminée avec le petit qui vient au monde. (Les mammifères déciduates comprennent les *proboscidiens*, les *rongeurs*, les *insectivores*, les *pinnipèdes*, les *carnivores*, les *chiroptères*, les *prosimiens* (ou *lémuriens*) et les *primates*.)

DÉCIDUODÉCIMAL, E, AUX adj. (du préfixe *déci*, et de *duodécimal*). Min. Se dit d'un cristal à dix pans, terminé par un sommet à douze faces.

DÉCIDUOME n. m. (du lat. *deciduus*, qui se détache, et du suffixe *ome* [indiquant tumeur]). Tumeur de la caduque utérine. (Les déciduomes bénins sont de petites tumeurs du genre adénome ; le déciduome malin est un chorio-épithéliome, tumeur maligne d'origine fœtale qui envahit les organes maternels.)

DÉCIER ou **DÉICIER** [*si-é*] n. m. Fabricant de dés à jouer, de jeux d'échecs, de dames et de trictrac.

DÉCIGRADE n. m. Dixième de grade. (Abrév. : *dgr.*)

DÉCIGRAMME n. m. Mesure de masse qui vaut la dixième partie du gramme. (Abrév. : *dg.*) V. MÉTRIQUE (*système*).

DÉCIL ou **DEXTIL** n. m. (du lat. *decem*, dix). Position de deux planètes, éloignées l'une de l'autre de la dixième partie du zodiaque (36 degrés).

DÉCILITRE n. m. Mesure de capacité, qui vaut la dixième partie du litre. (Abrév. : *dl.*) V. MESURE.

DÉCILLER [*si-yé*] v. tr. V. DESSILLER.

DECIMA, l'une des Parques, chez les Romains. Elle était ainsi nommée parce qu'elle présidait à la vie de l'enfant pendant la grossesse des femmes.

DÉCIMABLE adj. Sujet à la dîme : *Terre* DÉCIMABLE.

DÉCIMAIRE [*mèr'*] (et mieux **DÉCIMAL**) adj. Qui procède par dix : *Numération* DÉCIMAIRE. V. DÉCIMAL.

DÉCIMAL, E, AUX adj. (lat. *decimalis ;* de *decem*, dix). Arithm. Qui procède par dix ou par puissances de dix : *Unités* DÉCIMALES. *Calcul* DÉCIMAL. *La division* DÉCIMALE *forme la base de l'arithmétique.*

— *Numération décimale*, Numération dans laquelle la base est dix. V. NUMÉRATION. || *Fraction décimale*, Fraction simple dont le dénominateur est une puissance de dix. || *Nombre décimal*, Nombre composé d'une partie entière qui peut être nulle et d'une seconde partie (*partie décimale*) inférieure à l'unité et exprimée à l'aide de chiffres dits « décimaux » : $4^m,25$. || *Calcul décimal*, Calcul des nombres décimaux. || *Système décimal*, Système de poids et mesures dans lequel les multiples et les sous-multiples des unités principales sont des puissances décimales de ces unités.

— Alg. *Logarithmes décimaux*, Système de logarithmes dont la base est *dix*. V. LOGARITHME. || Syn. LOGARITHMES VULGAIRES.

— Bibliogr. *Classification décimale*, Classification bibliographique inventée par l'Américain Melvil Dewey et dans laquelle les connaissances humaines sont réparties en dix classes, lesquelles se subdivisent à leur tour par dizaine et ainsi de suite.

— Féod. Qui appartient à la dîme ; qui concerne la dîme.

— N. f. : *Une* DÉCIMALE. *La seconde* DÉCIMALE *dans un nombre décimal représente des centièmes.* || Chacun des chiffres qui concourent à exprimer la partie décimale d'un nombre décimal : *Calculer le rapport du diamètre à la circonférence jusqu'à la trentième* DÉCIMALE.

— ENCYCL. *Système décimal.* V. MÉTRIQUE (*système*). *Numération décimale.* — V. ARITHMÉTIQUE. *Fractions décimales.* — V. FRACTION.

DÉCIMALISATION [*za-si-on*] n. f. Réduction au système décimal, de toutes les mesures.

DÉCIMALISER [*zé*] v. tr. Réduire au système décimal.

DÉCIMALITÉ n. f. Caractère de ce qui est décimal.

DÉCIMANE adj. f. (du lat. *decimus*, dixième). Se dit d'une fièvre intermittente qui revient tous les dix jours.

DÉCIMATEUR n. m. (du lat. *decima*, dîme). Celui qui avait le droit de lever la dîme dans une paroisse. (On disait aussi DÉCIMEUR.) || *Par anal.* Celui qui prélève une partie d'un produit quelconque : *Des* DÉCIMATEURS *d'avenir.* (Fourier.)

— ENCYCL. A Rome, on nommait *decimani* ou *decumani* des entrepreneurs qui achetaient la ferme et la perception des dîmes publiques, *decima pars*, d'où le terme de *décimateur.*

Dans l'ancienne France, le décimateur était celui qui avait droit à la « dîme ». Le décimateur de droit, dans la paroisse, était le curé. Tout autre décimateur ne pouvait réclamer la dîme sans fournir un titre ou prouver une possession de quarante ans.

DÉCIMATION [*si-on*] n. f. Action de décimer, châtiment qui consistait à faire périr un homme sur dix : DÉCIMATION *de prisonniers.* || *Par anal.* Diminution opérée dans une classe de personnes, proportionnellement à leur nombre total.

— ENCYCL. Antiq. Lorsqu'on ne voulait pas mettre à mort tous les prisonniers de guerre ou tout un corps coupable de révolte ou de lâcheté, on tirait au sort, et le dixième, le vingtième nom (etc.) qui sortait était désigné pour le supplice. Cet usage atroce remonterait au Ve siècle av. J.-C. ; les exemples en sont nombreux dans l'histoire romaine. La *décimation* fut longtemps maintenue au moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle. Pépin décima les captifs saxons ; sous Charlemagne, la décimation fut pratiquée comme peine de la lâcheté ou de l'indiscipline ; en 1675, le maréchal de Créqui décima la garnison française de Trèves qui avait capitulé ; Menschikov, le favori de Pierre le Grand, opérait sur ses soldats la décimation. La décimation a disparu du code des nations civilisées ; l'Autriche la conserva longtemps.

DÉCIME n. m. (du lat. *decima* [*pars*], dixième partie). Dixième partie du franc. V. MESURE.

— Fin. *Décime pour franc*, Impôt supplémentaire d'un dixième par franc ou principal de certains droits. || *Double décime.* V. la partie *encycl.*

— Adjectiv. : *Liqueur décime*, Solution de sel marin dont il faut un litre pour précipiter 1 gramme d'argent. || *Liqueur décime d'argent*, Solution de sel marin qui renferme 1 gramme d'argent dans un litre.

— ENCYCL. Fin. *Double décime.* Une loi du 22 mars 1924 décida qu'en addition aux recettes autorisées il serait perçu deux décimes sur tous les impôts, droits et taxes recouvrés au profit de l'Etat. Pour les impôts directs, le double décime ne porte que sur le montant des droits simples et en principal.

— Métrol. V. MÉTRIQUE (*système*).

DÉCIME n. f. Sous l'ancien régime, Taxe perçue par le roi sur le clergé.

— *Décimes ecclésiastiques.* Contribution demandée par le roi au clergé pour subvenir aux dépenses de l'Etat, et consistant dans un impôt ordinairement fixé au dixième du revenu des bénéfices ecclésiastiques.

— ENCYCL. Dr. ecclés. L'origine de la *décime* est dans la levée de subsides accordée aux rois par le pape en faveur des croisades et notamment dans la dîme saladine établie en 1188 sur la chrétienté : ecclésiastiques et laïques, pour subvenir aux frais de la lutte contre Saladin. Des impôts analogues ont été accordés par les papes aux rois de France au cours du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle. Au XVIe siècle, la contribution, volontaire en principe, concédée au roi par l'assemblée du clergé devint en fait régulière. Dès 1557 des receveurs des décimes furent créés en titre d'office. Le mot « décime » demeura à cette contribution du clergé, « dîme » étant réservé à l'impôt prélevé par le clergé sur la population. La décime n'atteignait pas en réalité, malgré son nom, le dixième des revenus ecclésiastiques. Des édits de 1580 et 1585 instituèrent des *chambres ecclésiastiques* ou *bureaux des décimes* pour juger les contestations sur la matière : à Paris, Lyon, Rouen, Tours, Bourges, Toulouse, Bordeaux et Aix ; chaque diocèse avait un syndic et plusieurs des bureaux particuliers.

DÉCIMER [*mé*] v. tr. (lat. *decimare ;* de *decem*, dix). Mettre à mort un sur dix de : DÉCIMER *un régiment.*

— *Fig.* Faire périr un grand nombre de personnes : *La peste* DÉCIMA *l'armée de Saint Louis devant Tunis. Si du moins au hasard il* [le Sort] DÉCIMAIT *les hommes!* (Lamartine.)

DÉCIMÈTRE n. m. (du préfixe *déci*, et de *mètre*). Mesure de longueur, qui vaut la dixième partie du mètre. (Abrév. : *dm.*) V. MESURE. || Instrument en forme de règle divisée en centimètres et millimètres et dont la longueur est un décimètre.

— *Double-décimètre*, Instrument analogue au précédent ayant pour longueur 20 cm.

— *Décimètre carré*, Mesure de superficie équivalente à un carré ayant 1^{dm} de côté. (Abrév. : dm^2.)

— *Décimètre cube*, Mesure de volume équivalente à un cube ayant 1^{dm} pour arête. (Abrév. : dm^3.)

DÉCIMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Relatif au décimètre.

DÉCIMEUR n. m. Fin. V. DÉCIMATEUR.

DÉCIMILLI, préfixe indiquant la division d'une grandeur par 10.000. (Abréviation : *dm.*)

DECIMIUS (Numerius), général samnite. Il amena des troupes à Q. Fabius Maximus et contribua à la victoire que ce dictateur remporta sur Annibal, en 217 av. J.-C.

DECIMO adv. (mot lat.). Dixièmement.

DÉCINE n. m. Nom des carbures acétyléniques de formule $C^{10}H^{18}$.

DÉCINES-CHARPIEU, comm. de l'Isère, arrond. et à 32 kil. de Vienne, dans la banlieue industrielle de Lyon ; 3.600 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Usines de soie artificielle, de produits pharmaceutiques et de teinturerie.

DÉCINTRAGE n. m. Action de décintrer : *Le* DÉCINTRAGE *d'une voûte, d'une porte.* || Syn. DÉCINTREMENT.

DÉCINTREMENT [*man*] n. m. Syn. de DÉCINTRAGE.

DÉCINTRER [*tré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *cintre*). Archit. Oter les cintres qu'on avait placés pour construire une voûte, une arcade.

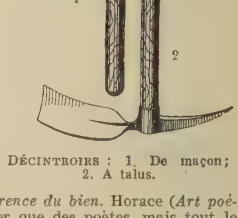

DÉCINTROIRS : 1. De maçon ; 2. A talus.

— ***Se décintrer,*** v. pr. Etre, devenir décintré.

DÉCINTROIR n. m. Marteau de maçon, à deux taillants. Pioche ayant une partie plate et une en pointe. V. DÉCENTOIR.

DÉCIOCTONAL, E, AUX adj. (du préfixe *déci*, et du lat. *octo*, huit). Min. Se dit d'un cristal qui présente dix-huit faces.

decipimur specie recti, mots lat. signif. *Nous sommes trompés par l'apparence du bien.* Horace (*Art poétique*, 25) prétend ne parler que des poètes, mais tout le monde peut être dupe de la même illusion.

DÉCIPINE n. f. (rad. *décipium*). Oxyde naturel de décipium.

DÉCIPIUM [*pi-om'*] n. m. Nom donné à un métal spectroscopique, qui semble être un mélange de samarium et de didyme.

DÉCIQUATUORDÉCIMAL [*kou-a*], **E** adj. (du préfixe *déci*, et du lat. *quatuordecim*, quatorze). Min. Se dit d'un cristal dont une partie est à dix faces, et l'autre à quatorze.

DÉCIRCONCIRE v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *circoncire*). *Fam.* Faire renoncer au judaïsme ou à l'islamisme, religions dans lesquelles on pratique la circoncision.

— ***Décirconcis, e,*** part. pass. du verbe *Décirconcire.*

— Substantiv. : *Un* DÉCIRCONSIS.

DÉCIRCONCISION [*zi-on*] n. f. (rad. *décirconcire*). Action de renoncer au judaïsme ou à l'islamisme.

DÉCIRER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *cire*). Enlever la cire ou le cirage de : DÉCIRER *un meuble, un parquet, sa chaussure.*

— Grav. Faire disparaître la cire qui recouvrait une planche de cuivre, après que le graveur a fait mordre l'acide.

— ***Se décirer,*** v. pr. — Au sens passif : *Chaussures qui* SE DÉCIRENT *rapidement.*

DÉCISIF, IVE adj. Qui décide, qui fait cesser toute indécision : *La pièce* DÉCISIVE *d'un procès. Une bataille* DÉCISIVE. || En parlant des personnes, Qui décide hardiment : *Les Pamphiles sont... vifs, hardis et* DÉCISIFS *avec ceux qui ne savent rien.* (La Bruyère.) || Qui annonce la décision, qui est prompt, délibéré, assuré, tranchant : *Un jugement ferme, solide,* DÉCISIF *dans les affaires.* (La Bruyère.) *L'air* DÉCISIF *impose aux personnes peu éclairées.* (Nicole.)

— SYN. **Décisif, dogmatique, péremptoire, tranchant.** Une opinion *décisive* entraîne la conviction ; l'homme *décisif*, plein de confiance en lui-même, prend promptement

sa détermination. Dans *dogmatique* (qui, en ce sens, ne s'applique qu'aux personnes) domine l'idée d'autorité, et, par suite, celle de pédantisme. *Péremptoire* et *tranchant* ont tous deux un sens très fort : *péremptoire*, c'est ce qui annule tout ce qu'on pourrait opposer, ce qui est en quelque sorte sans appel ; *tranchant*, c'est ce qui coupe d'une façon nette, sèche, et impose le silence, la soumission, etc.

DÉCISION [*zi-on*] n. f. (lat. *decisio*). Action de décider. Résultat de cette action : *Les* DÉCISIONS *des conciles, du Gouvernement.* DÉCISION *judiciaire, administrative. Prendre une* DÉCISION. || Résultat final : *Attendre la* DÉCISION *d'une affaire.*

— Facilité à prendre ses résolutions : *Montrer de la* DÉCISION. || *Esprit de décision,* Habitude de décider promptement. || Fermeté : DÉCISION *de caractère. Concision dans le style, précision dans la pensée,* DÉCISION *dans la vie.* (V. Hugo.) || Disposition au ton décisif : *M. de La Rochefoucauld n'avait pas cet air de* DÉCISION *et d'autorité qu'avait M. de Montausier.* (Segrais.)

— Art milit. Dans la cavalerie et l'artillerie, Communication des détails du service journalier aux officiers d'un corps. (Dans les troupes à pied, la *décision* s'appelle RÉPONSE AU RAPPORT.)

— SYN. **Décisions, canons, décrets.** V. CANONS.

— ANTON. **Hésitation, incertitude, indécision, irrésolution, perplexité, tatillonnage, tergiversation, vacillation.**

— ENCYCL. Admin. Dans son acception la plus large, la *décision* est la solution à laquelle s'est arrêté un agent de l'administration. Dans la plupart des cas, une décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux, qui permet d'en discuter la régularité.

— La loi du 17 juillet 1900 assimile à une *décision de rejet* le silence de l'administration pendant quatre mois après qu'une décision expresse a été sollicitée.

Décisions de Justinien ou **Cinquante décisions** (*les*). Série de constitutions de Justinien ayant eu spécialement pour but de trancher d'anciennes controverses, et rendues la plupart en 529 et 530.

DÉCISIONNAIRE [*zi-o-nèr'*] n. m. Qui décide vite et avec assurance : *Je n'ai jamais vu un* DÉCISIONNAIRE *si universel.* (Montesquieu.)

DÉCISIVEMENT [*man*] adv. D'une manière décisive. (Peu us.)

DÉCISOIRE (du lat. *decidere*, décider) ou **LITIS-DÉCISOIRE** [*tiss, si-zoir'*] (du lat. *lis, litis*, procès, et *decidere*, décider), adj. Dr. Décisif : ne s'emploie guère que pour désigner le *serment décisoire*, ou *litis-décisoire*, qui intervient au cours d'une instance et tranche définitivement le différend. (Il est déféré par une partie à l'autre qui est obligée, sous peine de succomber dans sa prétention, de le prêter ou de le référer, c'est-à-dire de sommer la personne qui le réclame de le prêter elle-même.) V. SERMENT.

DÉCISTÈRE [*siss*] n. m. Mesure de volume usitée pour la mesure des bois et qui est la dixième partie du stère. (Abrév. : *dst.*) V. MESURE.

DÉCISTHÈNE [*siss*] n. m. Unité de force du système M. T. S., qui vaut un dixième de sthène. (Abrév. : *dsn.*) V. MESURE.

DÉCITRAGE n. m. Sorte de binage.

DECIUS ou **DÈCE** (Cneius Messius Quintus Trajanus), empereur romain de 249 à 251, né en 201 dans la Pannonie inférieure, mort sur les bords du Danube en 251. Proclamé empereur par les légions de Mésie, il vainquit, près de Vérone, Philippe, qui fut tué peu après. Il commença aussitôt, contre les chrétiens, une terrible persécution. Il combattit les Goths qui avaient passé le Danube, et les chassa du territoire romain. De retour à Rome, il rétablit la censure qui avait été exercée par l'empereur depuis la dixième année du principat d'Auguste. Il fut tué avec son fils, dans une nouvelle guerre contre les Goths.

Decius (statue du Capitole).

DECIUS (Josse-Louis), historien allemand du XVIe siècle. Il fut secrétaire de Sigismond, roi de Pologne. Il a publié : *De vetustatibus Polonorum* et *De regis Sigismundi temporibus* (1521).

DECIUS JUBELLIUS, tribun des soldats romains. Il défendit Rhegium contre Pyrrhus en 282 av. J.-C., puis, tenté par les richesses de cette ville, il s'en rendit maître, de connivence avec ses officiers, se livra au massacre et au pillage, contraignit les femmes à épouser les Romains. Pour venger ses concitoyens, un médecin l'aveugla sous prétexte de le guérir d'un mal d'yeux. Dix ans plus tard les Romains prirent Rhegium, et châtièrent les soldats coupables tandis que Decius se tuait lui-même (270).

DECIUS MAGIUS, citoyen de Capoue, défenseur de cette ville contre Annibal.

DECIUS MUS [*dé-si-uss-muss*], nom de trois Romains qui se dévouèrent aux dieux infernaux pour assurer la victoire aux armées romaines : le premier, PUBLIUS, se dévoua à Véséris, dans une guerre contre les Samnites (340 av. J.-C.) ; son fils, à Sentinum, dans une guerre contre les Gaulois de l'Ombrie (295 av. J.-C.) ; le petit-fils, à Asculum, dans la guerre contre Pyrrhus (279 av. J.-C.). Le nom de *Decius* a passé dans la langue pour désigner ceux qui se dévouent aux intérêts de la patrie.

Monnaie d'argent de Decius Mus.

DÉCIVILISABLE adj. Susceptible d'être déciviliſé.

DÉCIVILISANT [*zan*], **E** adj. (de *déciviliser*). Qui détruit la civilisation ou ses effets : *Doctrines* DÉCIVILISANTES.

DÉCIVILISATEUR, TRICE adj. (de *déciviliser*). Qui porte atteinte à la civilisation : *Théories* DÉCIVILISATRICES.

DÉCIVILISATION [*si-on*] n. f. Action de déciviliser.

DÉCIVILISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *civiliser*). Détruire la civilisation de : *On chercherait en vain à* DÉCIVILISER *la France.*

— ***Se déciviliser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Travailler à* SE DÉCIVILISER.

— Au sens passif : *Peuple qui* SE DÉCIVILISE *de gaieté de cœur.*

DÉCIZE n. f. Sorte de bateau plat, en usage sur la Loire. || Sur les bords du Rhône, Action de descendre ce fleuve à la nage. || Dans les mêmes pays, Débâcle des glaçons.

DECIZE, ch.-lieu de cant. de la Nièvre, arrond. et à 34 kil. de Nevers, sur une île rocheuse de la Loire, à la naissance du canal du Nivernais ; 4.310 hab. (*Decizois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Verreries, poteries, forges ; petit bassin houiller exploité. Eglise Saint-Aré en partie moderne, mais sur crypte romane ; ruines du château des ducs de Nevers.

La ville, ancienne cité gallo-romaine des Eduens (*Decetia*), fut ruinée par les Italiens en 1530 et de nouveau en 1554. Patrie de l'historien Gui Coquille de Romenay (XVIe s.) et du conventionnel L. de Saint-Just. — Le canton a 14 comm., et 16.610 hab.

DÉCIZELER [*lé*] v. tr. Tirer d'une rivière, en les empilant les uns sur les autres, des bois flottés qui étaient enfoncés dans l'eau.

DECK (Joseph-Théodore), artiste céramiste et industriel français, né à Guebwiller (Haut-Rhin) en 1823, mort à Sèvres en 1891. Après avoir voyagé et travaillé en Allemagne et en Autriche, il s'établit à Paris en 1856. Il a créé un genre nouveau s'apparentant aux céramiques chinoises et persanes. Il étudia particulièrement et résolut le problème des émaux transparents et celui des rouges de cuivre chinois sur porcelaine. Son art et sa technique ont créé des nuances limpides et variées comme le bleu turquoise Deck. Ses recherches et ses procédés sont exposés dans son livre : *la Faience* (1887). Deck fut mis à la tête de la manufacture de Sèvres.

DECKEN (Karl Klaus, baron von der), explorateur allemand, né à Kotzen (Brandebourg) en 1833, mort à Berdera en 1865. De 1860 à 1865, il visita des contrées équatoriales de l'Afrique orientale, demeurées jusqu'alors inexplorées, au cours de trois voyages dont le premier lui permit de gravir le Kilima-Ndjaro jusqu'à l'altitude de 4.200 m., et le dernier fut une reconnaissance du fleuve Djouba. Entre temps, le baron de Decken avait étudié les Comores, les Seychelles et les Mascareignes. Son compagnon O. Kersten a publié la relation de ces voyages (*Baron K. K. von der Deckens Reisen in Ostafrika ;* Berlin, 1869-1879, 6 vol.).

DECKENSCHOTTER [*dè-kèn-cho-tèr*] n. m. Géol. Nom donné aux plus anciennes terrasses de cailloutis glaciaires d'âge quaternaire. (On distingue souvent un deckenschotter ancien [gunzien], un deckenschotter plus récent [mindélien].)

DECKER (Adolphe), navigateur du XVIIe siècle, né à Strasbourg. De 1624 à 1627, il prit part à des expéditions dirigées par les Hollandais contre les Espagnols au Pérou et dans les îles malaises. De retour en Europe en 1628, il publia à Strasbourg, en allemand, un *Journal* de son voyage, dont *les Petits Voyages* des frères de Bry contiennent une traduction latine, et *les Voyages de la Compagnie des Indes orientales* une traduction française (1705).

DECKER ou **DEKKER** (Jérémias DE), poète hollandais, né à Dordrecht vers 1610, mort en 1666. On lui doit des épigrammes et des poèmes, dont le plus célèbre, l'*Apologie de l'avarice* (*Lof der Geldzucht*), a été placé au même rang que le *Moriæ Encomium* d'Erasme.

DECKER (Cornelis Gerrits), peintre et graveur hollandais, né et mort à Harlem (1643-1678). En 1667, il exécuta à Delft une série d'eaux-fortes qui devaient servir à l'illustration de la *Description de la ville de Delft* par le bourgmestre Bleyswyck. Sa manière est large et hardie. Les tableaux de Decker ne sont pas inférieurs à ses eaux-fortes. Il s'y montre paysagiste plein de conscience et d'habileté. Un *Paysage* de Decker, au Louvre, renferme des personnages attribués à Van Ostade.

— L'histoire mentionne encore trois peintres du même nom. Houbraken signale un Jacques DECKER. — Van Gool cite un François DECKER, né à Harlem en 1684, mort en 1757. Il était élève de Romeryn de Hoogh. Il peignait le portrait, l'histoire, les sujets grotesques, les caricatures. — Enfin, le troisième, Cornélis DECKER, est bien connu par ses intérieurs dans le genre de Van Ostade.

DECKER (Paul), architecte, peintre et graveur allemand, né à Nuremberg en 1677, mort à Bayreuth en 1713. Directeur des bâtiments de la cour de Bayreuth, il a décoré plusieurs palais de Berlin, publié un *Traité d'architecture* (1711) et une *Architectura theorico-practica* (1720). Decker avait un frère, qui lui succéda dans les fonctions qu'il occupait à Bayreuth, et qui fut peintre de genre.

DECKER (Pierre-Jacques-François DE), homme d'Etat et publiciste belge, né à Zèle (Flandre-Orientale) en 1812, mort à Bruxelles en 1891. Il entra à la Chambre des représentants en 1839, comme catholique. En 1855, il fut appelé à former un ministère, dans lequel il prit le portefeuille de l'intérieur, et qui tomba en 1857. De Decker se retira de la politique en 1866. Administrateur des sociétés financières Langrand-Dumonceau il fut atteint par leur banqueroute formidable. Nommé gouverneur du Limbourg en 1871, il fut obligé de démissionner devant l'improbation générale. On a de lui : *Religion et Amour* (1835) ; *Recueil de poésies ; Du pétitionnement en faveur de la langue flamande* (1840) ; *De l'influence du clergé en Belgique* (1843) ; etc.

DECK-HOUSE [*dèk-a-ouss*] n. m. Mar. Grand rouf placé généralement à la partie centrale d'un yacht à vapeur, ou à moteur, de fort tonnage.

DÉCLAMATEUR, TRICE n. Celui, celle qui déclame : *Un excellent* DÉCLAMATEUR. || Rhéteur qui faisait des exercices d'éloquence dans une école. (Vx.) || Orateur, écrivain emphatique, ampoulé : *L'orateur est occupé de son sujet, et le* DÉCLAMATEUR *de son rôle.* (Joubert.) *Un style de* DÉCLAMATEUR *qui arrête l'action et la fait languir.* (La Bruyère.) ; — et *par anal.* Toute personne qui parle avec emphase, sur un fond banal : *Faisons taire cet ennuyeux* DÉCLAMATEUR. (La Fontaine.)

— *Adjectiv.* Qui déclame avec emphase : *Tribun* DÉCLAMATEUR. || Qui caractérise les déclamateurs ; ampoulé : *Ton* DÉCLAMATEUR. *Ecrivain* DÉCLAMATEUR.

DÉCLAMATIF, IVE adj. Qui caractérise la déclamation. (Peu us.)

DÉCLAMATION [*si-on*] n. f. Action, manière, art de déclamer : DÉCLAMATION *oratoire.* DÉCLAMATION *théâtrale. Professeur de* DÉCLAMATION.

— Morceau d'éloquence que l'on composait à Rome pour s'exercer : *Les* DÉCLAMATIONS *de l'école. Devenir un sujet de* DÉCLAMATION.

— *Par extens.* Etalage pompeux de choses banales : *C'est de la pure* DÉCLAMATION. || Discours banal rempli de recherche et d'affectation : *Une* DÉCLAMATION *de collège.* || Discours banal et violent : *Les* DÉCLAMATIONS *d'un sectaire.* || Phrases, morceaux parasites : *Est* DÉCLAMATION *tout ce qui n'appartient pas au sujet, fût-ce une vérité incontestable.* (C. Martha.)

— Mus. Art de rendre, par les inflexions et le nombre de la mélodie, l'accent grammatical et l'accent oratoire qui conviennent aux paroles.

— ENCYCL. Littér. anc. Les *déclamations*, imaginées à Athènes aux environs de 400 av. J.-C., pour préparer à l'éloquence, constituèrent à Rome, surtout au premier siècle de l'ère chrétienne, une gymnastique permanente de l'esprit. Elles y sont enseignées par des rhéteurs grecs ou latins. On arrive à leur école vers seize ou dix-sept ans et l'on y passe de nombreuses années. Les exercices cultivés sont les *suasoriæ*, qui sont censées préparer à l'éloquence politique, laquelle a disparu, et les *controverses*, qui appartiennent à l'éloquence judiciaire, laquelle est, elle aussi, singulièrement restreinte sous l'Empire. Sénèque le père nous en a transmis un recueil.

Les déclamations ont exercé sur la littérature latine une influence très grande et souvent fâcheuse. Les sujets traités sont extraordinaires et manquent de précision ; comme on exige de l'orateur une certaine abondance, il doit introduire plus ou moins habilement des lieux communs et des descriptions. Elèves et professeurs traitent le sujet proposé non dans son entier, mais partie par partie ; ainsi l'art de composer disparaît. Les élèves passent plusieurs années à l'école ; ils traitent tous successivement toutes les parties de sujets qui sont en nombre limité et reviennent continuellement ; ils essayent donc de se faire remarquer par les subtilités et les exagérations dans le fond et dans la forme, d'où l'abus de l'esprit et la confusion sans cesse plus marquée de la poésie et de la prose.

— Théâtr. La *déclamation* consista longtemps, pour les comédiens, à débiter leur rôle avec emphase. Lekain, la Clairon, Talma furent parmi les premiers à réagir contre ce genre solennel et ampoulé, et introduisirent à la scène l'art d'être vrai sans cesser d'être tragique. Aujourd'hui, le mot « déclamation », faute d'un autre plus juste, désigne l'acte du débit scénique, quelles que soient d'ailleurs les inflexions, les nuances que comporte le rôle.

Il existe au Conservatoire deux classes de déclamation : la classe de déclamation lyrique reçoit les élèves qui se destinent à l'opéra et à l'opéra-comique ; ceux qui se destinent à la comédie font partie des classes de déclamation spéciale.

Déclamation contre Catilina, ouvrage latin anonyme, composé au IIe siècle de notre ère.

Déclamations, titre porté par différents recueils de controverses. Deux sont attribués à Quintilien, *les Grandes Déclamations*, où dix-neuf sujets sont traités, et les *Petites Déclamations*, contenant des extraits de cent quarante-cinq controverses, partie d'un ouvrage qui en comprenait trois cent quatre-vingt-huit. Le troisième, beaucoup plus court, a été composé par le rhéteur Calpurnius Flaccus, qui vivait à l'époque d'Adrien.

DÉCLAMATOIRE adj. Qui relève de la déclamation : *Art* DÉCLAMATOIRE. || Qui a le caractère de la déclamation : *Ouvrage, style* DÉCLAMATOIRE.

— Substantiv. : *Le* DÉCLAMATOIRE *de Lefranc de Pompignan.* (Voltaire.)

DÉCLAMATOIREMENT [*man*] adv. D'une manière déclamatoire.

DÉCLAMER [*mé*] v. tr. (lat. *declamare ;* de *clamor*, cri). Réciter à haute voix, avec le ton et les gestes convenables : DÉCLAMER *des vers, une tirade.* || Prononcer avec emphase : DÉCLAMER *en parlant.* || Prononcer avec emphase des banalités : *Quel supplice que d'entendre* DÉCLAMER *pompeusement un froid discours !* (La Bruyère.)

— *Intransitiv.* Parler avec chaleur contre quelqu'un, contre quelque chose : DÉCLAMER *contre le luxe.*

— ***Se déclamer,*** v. pr. — Au sens passif : *Poésie qui doit* SE DÉCLAMER *avec feu.*

DÉCLANCHE n. f. Linguist. V. DÉCLENCHE.

DÉCLANCHEMENT [*man*] n. m. Linguist. V. DÉCLENCHEMENT.

DÉCLANCHER [*ché*] v. tr. V. DÉCLENCHER.

DÉCLANCHEUR n. m. Mécan. V. DÉCLENCHEUR.

DÉCLAQUER [*ké*] v. intr. *Pop.* Dire ce qu'on a sur le cœur.

DÉCLARABLE adj. Qui peut ou doit être déclaré : *Marchandises* DÉCLARABLES.

DÉCLARATEUR, TRICE n. Qui déclare, qui proclame : *Loin que le tribunal censorial soit l'arbitre de l'opinion du peuple, il n'en est que le* DÉCLARATEUR. (J.-J. Rousseau.)

DÉCLARATIF, IVE adj. Dr. Se dit d'un acte par lequel on déclare, on constate l'existence d'un droit préexistant.

— ENCYCL. Les jugements sont en général *déclaratifs :* quelques jugements seuls, comme les jugements d'adjudication, les jugements de divorce, sont constitutifs de droits. Le partage est aussi déclaratif. V. PARTAGE.

Les actes déclaratifs portant sur des droits immobiliers ne sont pas soumis *à transcription.*

DÉCLARATION [*si-on*] n. f. Action de déclarer ; acte, écrit, discours par lequel on déclare : DÉCLARATION *de foi.* DÉCLARATION *publique, authentique, solennelle. La* DÉCLARATION *que Dieu nous fait sur ce point est générale.* (Nicole.) *La célèbre* DÉCLARATION *de Constantin.* || Aveu, confession : *La* DÉCLARATION *de nos sentiments. La* DÉCLARATION *de nos fautes au tribunal de la pénitence. Je lui ai fait ma* DÉCLARATION *que je ne pouvais être son ami.* (La Rochefoucauld.) || Enonciation, énumération : *Donner une* DÉCLARATION *de son bien.*

— *Déclaration,* Aveu de son amour : *Il n'appartient qu'à un homme de peu d'expérience de faire une* DÉCLARATION *en forme.* (Ninon de Lenclos.)

— Chem. de f. *Déclaration d'expédition,* Note de remise, obligatoire pour toute expédition (sauf les bagages), établie et signée par l'expéditeur, et comportant tous renseignements nécessaires pour l'acheminement du wagon, les conditions, la nature du chargement, etc. (Elle doit être sincère, et engage l'expéditeur, sous peine de contravention, quant à la nature de la marchandise.)

— Dr. anc. Ordonnance royale en interprétation, révocation ou réformation d'un édit. || *Déclaration de décime,* Bulle pontificale déterminant les bases de l'assiette de la décime ecclésiastique. || *Déclaration seigneuriale,* Acte récognitif qu'un seigneur était en droit d'exiger et qui comprenait l'aveu, le dénombrement et la reconnaissance censuelle, mainmortable et en franche aumône.

— Dr. et Procéd. *Déclaration de naissance, de décès,* Celle par lequelle on fait connaître à l'officier de l'état civil une naissance ou un décès. || *Déclaration de douane* ou *en douane,* Celle qu'on doit faire aux bureaux des douanes et de l'octroi pour la libre circulation des marchandises soumises aux droits. || *Déclaration de valeurs contenues dans les correspondances,* Celle qui est exigée par l'administration des postes pour le transport de ces valeurs. || Témoignage porté devant un officier de police ou un juge d'instruction. || *Déclaration d'absence,* Jugement rendu un certain temps après qu'un individu a disparu de son domicile, pour constater son absence. || *Déclaration d'hypothèque,* Celle qui fait connaître l'affectation hypothécaire d'un bien à la sûreté d'une créance. || *Déclaration de command.* V. COMMAND. || *Déclaration de faillite.* V. FAILLITE. || *Déclaration d'utilité publique.* V. UTILITÉ PUBLIQUE. || *Déclaration affirmative,* Déclaration que le débiteur d'une créance saisie-arrêtée est appelé à faire pour reconnaître l'existence de sa dette.

Déclaration de naturalité. — Lettre patente délivrée à un étranger pour lui conférer le titre de citoyen français.

— Hyg. V. la partie *encycl.*

— Mar. Pièce signée des autorités du bord à l'appui d'une opération ou d'un événement. || *Déclaration d'avaries,* Procès-verbal fait après accident de mer en vue de la réclamation des assurances. || *Déclaration en douane,* Dépôt à l'administration des douanes des papiers concernant la cargaison. || *Déclaration d'entrée, de sortie,* Pièces ayant trait au débarquement, à l'embarquement des marchandises. || *Déclaration de marchandises en douane,* Faite au sujet de marchandises en dépôt, pour lesquelles il n'a pas été encore fait de formalités, ni acquitté de droits. || *Déclaration de cargaison,* Signature du manifeste ou liste des marchandises.

— Polit. *Déclaration du gouvernement* ou *ministérielle.* Communication par laquelle un ministère fait connaître aux Chambres : à sa naissance, son programme ; au cours de son existence, ses vues sur telle question pendante.

— ENCYCL. Admin. La *déclaration* est l'acte par lequel on porte un fait à la connaissance de l'Administration. L'Etat civil, l'Enregistrement. (V. ENREGISTREMENT), les Contributions directes et indirectes, les Douanes, etc., sont en droit d'exiger des déclarations.

L'*acte de mariage* énonce la déclaration des contractants de se prendre pour époux, la déclaration qu'il a été fait, ou non, un contrat de mariage. On note encore, en droit civil, les déclarations d'absence, de domicile, d'adoption, de succession, du testateur qu'il ne sait signer, de renonciation à la communauté, de remploi, d'hypothèque, la déclaration du jury, etc.

L'*Enregistrement* perçoit des droits sur toute mutation de propriété, par vente ou par succession ; il en résulte que l'acquéreur ou l'héritier doit faire une déclaration à cet effet.

Les impôts cédulaires et l'impôt général sur les revenus sont basés sur une déclaration faite chaque année par le contribuable à l'administration chargée de l'assiette des impôts.

Toute marchandise importée ou exportée par mer ou par terre doit être déclarée à la *douane.* Tout porteur ou conducteur d'objets assujettis à l'*octroi* est tenu d'en faire la déclaration au préposé.

Les tenanciers des *débits de boissons* doivent faire, préalablement à l'ouverture, une déclaration écrite à la mairie.

— Avant la publication de tout *journal* ou écrit périodique, il doit en être fait déclaration, sous peine d'amende, au procureur de la République.

Toute *réunion publique* doit être précédée d'une déclaration faite : à Paris, au préfet de police ; dans les départements au préfet, au sous-préfet ou au maire.

Les *candidats aux élections législatives* doivent faire leur déclaration de candidature à la préfecture.

Tout négociant dans l'impossibilité de satisfaire à ses engagements doit faire au greffe du tribunal de commerce une déclaration de faillite. V. FAILLITE.

La loi sur la protection de la santé publique prescrit aux médecins la déclaration de certaines maladies, obligatoire ou facultative, suivant les cas.

Les propriétaires et détenteurs d'animaux atteints d'une *maladie contagieuse* doivent en faire la déclaration à l'autorité.

Une déclaration est exigée des *étrangers* lorsqu'ils arrivent en France pour s'y fixer, et à chaque changement de résidence.

— Hist. *Déclaration royale.* Ces déclarations servaient de commentaires aux édits et aux ordonnances. Ce fut surtout à partir de François Ier qu'on les distingua des édits et des ordonnances. Le mot *édit* s'appliqua à des matières particulières ; le mot *ordonnance* était réservé pour les matières générales, et surtout pour les règlements qui embrassaient toute l'administration de la justice. Enfin, on appela *déclaration royale* l'interprétation des ordonnances. La déclaration contient cependant souvent une réglementation principale et nouvelle, quoique ordinairement d'importance secondaire. Elle peut être comparée à nos modernes règlements d'administration publique.

— Hist. rel. *Déclaration du clergé de France.* On nomme ainsi quatre articles rédigés par Bossuet et acceptés, le 12 mars 1682, par une assemblée composée de trente-cinq évêques et trente-cinq prêtres, au plus fort des démêlés que l'affaire de la régale suscita entre Louis XIV et le pape Innocent XI. V. RÉGALE. Ils affirmaient l'indépendance absolue du roi au point de vue temporel ; la supériorité des conciles œcuméniques sur le pape, et les libertés de l'Eglise gallicane. Après la conclusion du concordat de 1801, le Premier consul fit insérer dans les articles organiques une clause ordonnant aux professeurs des séminaires de souscrire la Déclaration de 1682. — Depuis la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale par le concile du Vatican en 1870, cette adhésion serait hérétique.

— Polit. *Déclaration des droits de l'homme.* A diverses reprises, on a cru nécessaire de rappeler en tête des Constitutions certains principes fondamentaux de droit naturel. En 1688 le Parlement d'Angleterre, qui venait de prononcer la déchéance de Jacques II, adopta une *Déclaration des droits,* qui substituait la royauté consentie à la royauté de droit divin. Le 4 juillet 1776, les représentants des Etats-Unis d'Amérique, assemblés en congrès, votaient à l'unanimité une *Déclaration de droits,* qui se terminait par cette affirmation que « les Colonies-Unies sont et ont droit d'être des Etats libres et indépendants ». A son tour, l'Assemblée constituante vota la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.*

L'adoption de cet exposé doctrinal donna lieu, en juillet-août 1789, à de vifs débats (auxquels prit part Mirabeau), soit sur le texte, soit même sur l'opportunité de la Déclaration. Divers projets furent proposés aux députés, dont le choix se fixa sur celui qui se recommandait du patronage de La Fayette et de Sieyès. En octobre, il fut soumis à l'approbation du roi, qui ne lui accorda sa sanction qu'après un simulacre de résistance, et, en 1791, il fut inscrit en tête de la Constitution. Il comprenait 17 articles proclamant successivement l'égalité de tous devant la loi, la souveraineté de la nation et son exercice, les garanties individuelles des citoyens et les libertés inaliénables de tout être humain vivant en société.

Cet exposé fut inspiré aux constituants moins par la Déclaration américaine et par les idées de Rousseau que par les doctrines des physiocrates et les vœux des Cahiers. Elle est bien française, et elle reste à la base de notre droit public. V. DROITS DE L'HOMME.

— Hyg. *Déclaration des maladies contagieuses.* Tout docteur, officier de santé, sage-femme, est tenu, sous peine d'amende, de faire à l'autorité publique, son diagnostic établi, la déclaration des maladies épidémiques tombées sous son observation.

Les maladies soumises à la déclaration sont : la fièvre typhoïde, le typhus exanthématique, la variole et la varioloïde, la scarlatine, la rougeole, la diphtérie (croup et angine couenneuse), la suette miliaire, le choléra et les maladies cholériformes, la peste, la fièvre jaune, la dysenterie, les infections puerpérales, l'ophtalmie des nouveaunés (lorsque le secret au sujet de la grossesse n'aura pas été réclamé), la méningite cérébro-spinale.

— Dr. intern. Le mot *déclaration,* en droit international, désigne, dans un premier sens, les actes par lesquels plusieurs Etats arrêtent une ligne de conduite qu'ils s'engagent à suivre en vue d'une situation déterminée : ainsi par la Déclaration de Pilnitz l'empereur d'Allemagne, Léopold II, et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, décidèrent d'aider le roi de France à affermir le pouvoir monarchique. Dans un autre sens, ce mot désigne l'acte par lequel les Etats posent des règles qu'ils s'engagent à respecter dans l'avenir. Exemples : Déclarations de Bruxelles de 1874, sur les lois et coutumes de la guerre ; de Saint-Pétersbourg du 11 décembre 1868, sur les balles explosives.

Déclaration de guerre. — L'Etat qui veut sortir de la paix doit prévenir les autres de son intention. La plupart des théoriciens du droit public exigent un avertissement préalable aux hostilités ; quelques-uns, principalement les Anglais, estiment cependant que la guerre commence, *ipso facto,* au premier acte d'hostilité. Dans les temps modernes, la plupart des guerres ont été précédées d'une déclaration.

La déclaration de guerre entraîne nécessairement la rupture des relations diplomatiques. Les traités ne sont pas tous rompus ou suspendus par une déclaration de guerre ; les traités ayant un caractère politique, comme les traités d'alliance ou de subside, et les traités ayant pour objet ou pour but le maintien ou la consolidation des relations pacifiques, sont rompus ou résolus ; les traités se référant au droit privé ou au droit public dans ses rapports avec les intérêts privés sont maintenus. La déclaration de guerre produit encore des effets à l'égard des Etats unis avec un des Etats belligérants par un traité d'alliance : elle les met en mesure de déclarer leurs intentions. Quant aux Etats qui ne sont point liés aux belligérants, elle donne naissance à la situation de neutralité.

Déclaration de neutralité. — Emises au début d'une guerre, les déclarations de neutralité émanant des belligérants indiquent aux neutres les facultés et les devoirs qu'ils leur reconnaissent ou exigent d'eux ; celles qui émanent des neutres manifestent la volonté de ceux-ci de rester en termes de bonne amitié avec tous les belligérants.

DÉCLARATOIRE adj. Dr. Qui porte déclaration juridique : *Acte* DÉCLARATOIRE. *Sentence* DÉCLARATOIRE.

DÉCLARER [*ré*] v. tr. (lat. *declarare ;* de *clarus,* clair, évident). Rendre clair, visible, manifeste : DÉCLARER *ses intentions, son amour, sa faute, ses dettes. Le dernier jour ne fait pas la lassitude, il la* DÉCLARE. (Montaigne.) [Dieu] DÉCLARE *son amour dans l'Incarnation.* (Bossuet.) || Désigner nettement, dénoncer : *On le força à* DÉCLARER *ses complices.* || Proclamer, révéler : *Les Athéniens* DÉCLARÈRENT *Jupiter le seul roi d'Athènes.* (Bossuet.) *Je leur* DÉCLARERAI *l'héritier de leurs maîtres.* (Racine.) *La nature m'*A DÉCLARÉ *que Dieu existe.* (Voltaire.) *Galilée* DÉCLARA *que la terre tournait.* (J. Simon.) || Signifier par un acte formel : DÉCLARER *la séance ouverte, la nullité d'un contrat, la guerre ;* — et *au fig. :* DÉCLARER *la guerre aux préjugés, aux abus.* DÉCLARER *quelqu'un coupable, innocent.* || Rendre public : DÉCLARER *son mariage.*

— Admin. et Comm. *Déclarer des marchandises,* En faire connaître la quantité et la nature, en vue des droits auxquels elles peuvent être soumises.

— ***Déclaré, e,*** part. pass. du verbe *Déclarer.*

— Hist. *Maîtresse déclarée,* Nom qu'on donnait autrefois à la maîtresse en titre du roi.

— ***Se déclarer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Sa grande âme* SE DÉCLARA *tout entière.* (Bossuet.) *Pyrrhus* SE DÉCLARA. (Racine.) *Ma folle ardeur malgré moi* SE DÉCLARE. (Racine.) *L'amour par un soupir quelquefois* SE DÉCLARE. (Corneille.) *Il ne veut point* SE DÉCLARER *sur ce point.* SE DÉCLARER *satisfait, coupable.* SE DÉCLARER *l'auteur d'un ouvrage. Que Rome* SE DÉCLARE *ou pour ou contre nous.* (Corneille.) || Déclarer son amour : *Enfin, il* S'EST DÉCLARÉ.

— Au sens passif, Etre, devenir manifeste : *Le mal* SE DÉCLARE *enfin. L'orage* SE DÉCLARE. || Etre signifié : *La guerre* SE DÉCLARAIT *solennellement, jadis.*

— SYN. **Déclarer, annoncer, découvrir, manifester.** V. ANNONCER.

DÉCLASSEMENT [*man*] n. m. Action de déclasser ; résultat de cette action : *Procéder au* DÉCLASSEMENT *d'une partie de sa bibliothèque. Le* DÉCLASSEMENT *des places fortes.*

— Chem. de f. Action du voyageur qui se déclasse dans une voiture de chemin de fer.

— Mar. Radiation définitive des rôles de l'inscription maritime, d'un matelot ou inscrit cessant d'exercer la profession de marin. || Suppression d'un navire, de la cote du « Veritas ». || Suppression d'un navire de la liste de la flotte.

— ENCYCL. Milit. Opération par laquelle on fait passer un objet : effet, arme, place, d'une catégorie dans une autre.

On déclasse un effet d'habillement en le faisant passer de la catégorie « neuf » à la catégorie « bon », puis à « instruction » et enfin H. S. (hors service). Les armes passent du « matériel de guerre » au « matériel d'exercice ». Les places fortes déclassées sont celles reconnues inutiles à la défense. Elles ne peuvent l'être qu'en vertu d'une loi, après avis du conseil supérieur de la guerre.

DÉCLASSER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *classer*). Faire sortir d'un classement, d'une catégorie, d'un groupe : DÉCLASSER *les médailles d'une collection. L'ambition est la cause qui* DÉCLASSE *le plus fréquemment les hommes.* || Faire disparaître le classement : *La centralisation* DÉCLASSE *la société en la nivelant.*

— Mar. Rayer du rôle de l'inscription maritime (en parlant d'un marin) : DÉCLASSER *des matelots.* || Supprimer un navire de la cote du « Veritas », ou de la liste de la flotte.

— ***Déclassé, e,*** part. pass. du verbe *Déclasser.*

— *Personne déclassée,* Qui est hors de la classe à laquelle elle appartenait. || *Valeurs déclassées,* Valeurs qui, n'étant pas gardées par les acheteurs, reviennent sur le marché. || *Ville déclassée, Fort déclassé,* Dont les fortifications ne sont pas entretenues.

— Substantiv. : *Les* DÉCLASSÉS *pullulent.*

— ***Se déclasser,*** v. pr. — Au sens réfléchi, péjor., Se mettre hors de sa classe, de sa catégorie : *Personnes qui* SE DÉCLASSENT *par leur conduite honteuse.*

— Chem. de f. Prendre, dans un train de chemin de fer, une autre classe que celle à laquelle on a droit par son billet. (Le voyageur qui se déclasse s'expose à l'amende, s'il voyage dans un compartiment de classe supérieure à celle indiquée par son billet et sans y avoir été réglementairement autorisé par le chef de train.)

— Au sens passif : *Livres, papiers qui* SE DÉCLASSENT *on ne sait comment.*

DÉCLASSIFIER [*fi-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *classifier*). Défaire une classification.

DÉCLAT (Gilbert), médecin français, né à Saint-Martin-d'Estréaux (Loire) en 1827, mort à Nice en 1896. Il s'est surtout fait connaître en préconisant, dès 1861, l'emploi de l'acide phénique comme antiseptique dans le traitement des plaies et d'un grand nombre de maladies.

DÉCLAVETER [*té*] v. tr. Enlever la clavette qui fixe une pièce sur une autre.

DÉCLENCHE [*klanch'*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *clenche*). Appareil destiné à séparer deux pièces d'une machine pour permettre le libre mouvement de l'une d'elles ; c'est le contraire de l'*enclenchement* (v. ce mot). [On dit aussi DÉCLENCHEMENT et l'on écrit, à tort, DÉCLANCHE.]

— ENCYCL. On emploie principalement la *déclenche* pour rendre facultative la liaison de la tige du tiroir avec celle de la bielle d'excentrique, et pour rendre indépendant le mouvement du tiroir de celui de la bielle motrice. Pour obtenir ce résultat, on fait mouvoir un organe appelé *couteau de déclenche :* c'est une languette métallique, manœuvrée par une poignée à ressort. Un butoir sert à maintenir le couteau dans la position qu'on lui a donnée, jusqu'au moment où l'on veut enclencher de nouveau.

DÉCLENCHEMENT [*klan-che-man*] n. m. Action de déclencher : *Le* DÉCLENCHEMENT *d'une porte.* (Syn. de DÉCLENCHE. On écrit à tort, DÉCLANCHEMENT.)

— Mécan. Mécanisme qui produit l'effet contraire de l'enclenchement.

— Méd. *Rythme de déclenchement,* Altération du rythme cardiaque consistant dans le raccourcissement de la durée du petit silence, avec tachycardie. (Ce rythme constitue un symptôme grave de l'affaiblissement du cœur.)

DÉCLENCHER [*klan-ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *clenche*). Oter la clenche d'une porte. || Manœuvrer la déclenche pour séparer deux pièces qui étaient liées ; et *au fig.* Mettre en mouvement : DÉCLENCHER *une attaque.* (On écrit à tort DÉCLANCHER.)

— ***Se déclencher,*** v. pr. — Au sens passif, Se séparer par accident (En parlant de deux pièces qui travaillaient ensemble). || Se mettre en mouvement : *L'offensive* SE DÉCLENCHE. *La hausse* SE DÉCLENCHE.

— *Pop.* : SE DÉCLENCHER *le bras,* Se démettre le bras.

DÉCLENCHEUR [*klan*] n. m. Mécan. Organe destiné à séparer deux pièces d'une machine réunies par un enclenchement. || Organe d'une déclenche.

DÉCLÉRICALISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *cléricaliser*). Rendre moins clérical, faire qu'on ne soit plus clérical.

— ***Se déclericaliser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il essaie en vain de* SE DÉCLÉRICALISER *lentement.*

— Au sens passif : *Pays qui* SE DÉCLÉRICALISE.

DÉCLIC [*klik'*] n. m. (subst. verbal de *décliquer*). Mécanisme disposé pour faire cesser, à un moment donné, la solidarité qui existe entre deux pièces d'une même machine.

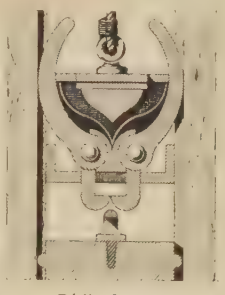

Déclic de mouton.

— ENCYCL. Les *déclics* s'emploient par exemple pour accrocher un mouton dans le battage des pieux, afin de le laisser retomber brusquement lorsqu'il est parvenu à une hauteur déterminée. Le plus souvent, un crochet s'engage dans l'œil que le mouton porte à sa partie supérieure. Ce crochet est mû par un levier qui le fait basculer. Les déclics sont à simple ou à double crochet.

— Mécan. Dans certaines machines à vapeur, dites *à déclic*, la soupape d'admission est ouverte par le mécanisme de distribution, puis un déclic agit au moment voulu par le mécanicien ou le régulateur pour la laisser libre ; elle est alors fermée par un ressort ou un dash-pot.

DÉCLIMATER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *climat*). Changer de climat ; dépouiller des habitudes de la nature qui proviennent du climat : DÉCLIMATER *un animal, une plante, un enfant.*

— Fig. *Déclimater quelqu'un*, Le changer de société, de groupe, d'habitudes par suite. (On dit aussi DÉSACCLIMATER.)

— ***Se déclimater,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Il faut* SE DÉCLIMATER *de temps en temps.*

— Au sens passif, Devenir, être déclimaté.

— ANTON. **Acclimater.**

DÉCLIN n. m. (de *décliner*). Action de décliner : *Le* DÉCLIN *d'un astre. Le jour est à son* DÉCLIN.

— Fig. : *Le* DÉCLIN *de la vie, des forces, de l'intelligence. Auteur, acteur à son* DÉCLIN ; — et *par extens.* Mort : *Cependant Claudius penchait vers son* DÉCLIN. (Racine.)

— Astron. *Déclin de la lune*, Période de décroissement du disque éclairé, depuis la pleine jusqu'à la nouvelle lune.

— SYN. **Déclin, décadence, déclinement, décours.** V. DÉCADENCE, et DÉCLINEMENT.

— ANTON. **Croissance, progrès.**

DÉCLIN n. m. (pour *déclinc* autre forme de DÉCLIC). Armur. anc. Ressort qui fait abattre le chien sur le bassinet ou sur la capsule, dans les armes à feu. (Vx.)

DÉCLINABILITÉ n. f. Qualité d'un mot déclinable : *La* DÉCLINABILITÉ *des noms.*

DÉCLINABLE adj. Qui peut être décliné : *Les mots* DÉCLINABLES *sont : le nom, l'adjectif et le pronom.* || Qui varie pour s'accorder avec un autre mot.

— ANTON. **Indéclinable.**

DÉCLINAISON [*nè-zon*] n. f. (rad. *décliner*). Astron. Distance d'un astre ou d'un point quelconque du ciel à l'équateur, mesurée par un arc de grand cercle perpendiculaire à l'équateur. || *Déclinaison boréale* ou *positive*, La distance à l'équateur d'un astre, d'un point situé dans l'hémisphère boréal. || *Déclinaison australe* ou *négative*, Distance à l'équateur d'un astre ou d'un point situé dans l'hémisphère austral. || *Déclinaison apparente*, Distance du lieu apparent d'un astre à l'équateur. || *Déclinaison réelle*, Distance du lieu réel d'un astre à l'équateur. || *Cercles de déclinaison.* V. la partie *encycl.*

— Astron. Distance d'un astre à l'équateur céleste. (Elle est Nord ou Sud, suivant que l'astre est dans l'hémisphère Nord ou Sud.)

— Gnomon. *Déclinaison d'un cadran vertical*, Angle du plan du cadran avec celui du méridien.

— Gramm. Modification désinentielle des thèmes nominaux suivant les genres, les nombres ou les cas. || Chacune des classes de mots qui se déclinent de la même manière : *La première, la deuxième* DÉCLINAISON.

— Magnét. *Déclinaison magnétique*, Angle formé par le méridien magnétique et le méridien géographique en un point de la surface de la terre. || *Boussole de déclinaison*, Boussole qui sert à évaluer cet angle.

— Philos. *Déclinaison des atomes*, Mouvement en quelque sorte spontané des atomes qui, d'après Epicure, leur permet de se rencontrer et de s'agréger pour former des corps.

— ENCYCL. Gramm. Dans les langues à flexion, la *déclinaison* distingue le cas, et, le plus souvent, le genre et le nombre. Certaines de ces langues possèdent trois genres : le masculin, le féminin et le neutre ; et trois nombres : le singulier, le duel et le pluriel. Le nombre des cas varie suivant les idiomes.

Le sanskrit, type des langues indo-européennes, comprend dans ses deux déclinaisons (1° thèmes terminés par une voyelle ; 2° thèmes terminés par une consonne) les trois genres, les trois nombres, enfin huit cas.

Le grec renferme trois déclinaisons, du moins pour les noms, et a les trois genres et les trois nombres, mais seulement cinq cas. La langue latine n'a que deux nombres, mais trois genres ; elle compte cinq déclinaisons, et elle possède un cas de plus que le grec (l'ablatif). La déclinaison allemande a quatre cas, trois genres, deux nombres. la déclinaison russe compte sept cas. La déclinaison n'existe pas ou plutôt n'existe plus dans notre langue.

La langue d'oïl posséda, dès sa naissance, une déclinaison parfaitement régulière, à deux cas : cas sujet *murs* (*murus*), cas régime *mur* (*murum*) qui représentait l'accusatif et les autres cas obliques (génitif, datif, ablatif) du latin. Elle disparut au XIVe siècle, laissant dans la langue moderne maints débris.

Cette déclinaison a trois paradigmes qui correspondent aux trois premières déclinaisons latines :

	SINGULIER		PLURIEL	
1° Sujet ..	*Rosa*	} rose.	*Rosæ*	} roses.
Régime.	*Rosam*		*Rosas*	
2° Sujet ..	*Murus*	— mur.	*Muri*	— murs.
Régime.	*Murum*	— mur.	*Muros*	— murs.
3° Sujet ..	*Pastor*	— pâtre.	*Pastores*	— pasteurs.
Régime.	*Pastorem*	— pasteur.	*Pastores*	— pasteurs.

On disait au cas sujet singulier : *la rose est belle, li murs est haut, li pâtre est venu ;* au cas régime singulier : *j'ai vu la rose, le mur, le pasteur* (*li* est le nominatif singulier de l'article, et *le* l'accusatif).

Cette déclinaison était encore trop compliquée pour les esprits du XIIIe siècle, et l'analogie fit réduire à un seul les trois paradigmes. La deuxième déclinaison fut prise comme type. Or sa caractéristique était un *s* au cas sujet du singulier. On dit alors : *li pastres* comme on disait *li murs*. Notre déclinaison reposait ainsi sur un fait purement artificiel et arbitraire, l'adjonction du *s* ne reposant plus, comme auparavant, sur les lois naturelles de la dérivation.

Mais au XIVe siècle, sous certaines influences, nouveau changement : plus de distinction entre le cas sujet et le cas régime. Et, chose bizarre, ce fut le cas régime (sans *s* au singulier, avec *s* au pluriel) qui l'emporta. C'est ainsi que l'*s* devint pour notre langue la marque du pluriel.

Cette perte des cas est ce qui a établi entre le vieux français et le français moderne, une démarcation profonde. Il resta, cependant, quelques vestiges importants de l'ancienne déclinaison française ; par ex. quelques débris du cas sujet dans : *fils* (filius), *fonds* (fundus), *lacs* (laqueus), *legs* (legatus), *lez* (latus), *puits* (puteus), *sœur* (soror), *ancêtre* (antecessor), *traître* (traditor), etc. || Dans beaucoup d'autres mots les deux formes, sujet et régime, ont subsisté parallèlement ; mais, au lieu de rester les deux cas d'un même mot, elles devinrent des mots différents ; tels sont : *chantre* (cantor), *chanteur* (cantorem), *pâtre* (pastor), *pasteur* (pastorem), *sire* (senior), *seigneur* (seniorem), etc.

— Astron. On appelle *cercle de déclinaison* ou *méridien* d'un astre le grand cercle qui passe par cet astre et par les pôles de la sphère céleste, et simplement *déclinaison* la distance de l'astre à l'équateur céleste, comptée sur le cercle de déclinaison. La déclinaison se compte de 0 à 90° à partir de l'équateur ; elle est positive pour les astres situés dans l'hémisphère Nord, négative pour ceux de l'hémisphère Sud. La déclinaison et l'ascension droite sont les deux coordonnées au moyen desquelles on détermine et l'on reconnaît la position d'un astre dans le ciel. Tous les points situés sur un même parallèle de la sphère céleste ont même déclinaison.

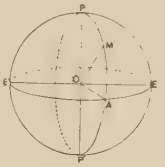

Déclinaison : PP', ligne des pôles ; EE', équateur ; PMP', cercle de déclinaison ; AM, déclinaison de l'astre M.

Pour obtenir la déclinaison d'un astre, on se sert du cercle mural, s'il passe au méridien, ou de l'équatorial, si cet astre n'est pas dans le plan du méridien. Les mesures ainsi effectuées donnent la déclinaison apparente de l'astre. Pour obtenir ensuite la déclinaison réelle, des calculs de correction sont nécessaires, qui

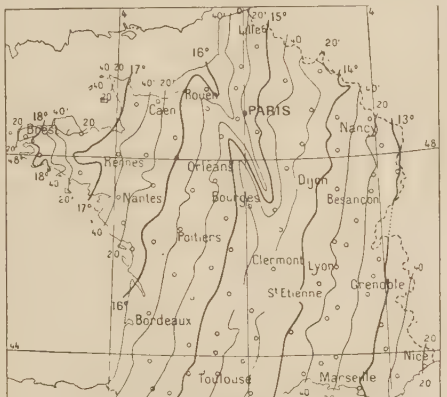

Déclinaison magnétique : lignes d'égale déclinaison au 1er janvier 1896. (Ann. du Bur. des long. [1899].)

doivent tenir compte de la réfraction, de l'aberration, de la nutation et de la parallaxe pour le soleil, la lune et les planètes.

— Magnét. Ce furent les navigateurs du XVe siècle qui reconnurent que l'axe d'une aiguille aimantée librement suspendue ne se trouve pas dans le méridien du lieu. Le plan vertical qui passe par les pôles de l'aiguille s'appelle *méridien magnétique*, et la déclinaison est l'angle que le méridien magnétique fait avec le méridien géographique.

La déclinaison magnétique se mesure à l'aide des *boussoles de déclinaison*. V. BOUSSOLE. Les lignes joignant les points de la terre ayant la même déclinaison magnétique sont appelées *lignes isogones*. Elles ont été figurées pour la première fois sur des cartes dressées par Barlow et Duperrey, vers 1825. Les lignes isogones aboutissent à deux points que l'on appelle *pôles magnétiques ;* en ces points, l'inclinaison est de 90°. Parmi les lignes isogones, il en existe une de déclinaison nulle ; elle traverse le Brésil dans sa partie orientale, puis l'Amérique du Nord et coupe l'ancien continent du cap Nord au golfe Persique ; cette ligne passait par Paris en 1663. Elle divise le globe en deux parties : dans l'une la déclinaison est occidentale ; dans l'autre elle est orientale. Toutes ces lignes isogones sont essentiellement variables. D'ailleurs la déclinaison présente encore des variations, tantôt périodiques, tantôt irrégulières. Les variations régulières sont *diurnes, annuelles* et *séculaires*. Les premières sont très faibles. Quant aux variations annuelles, elles furent découvertes en 1786, par Cassini. De l'équinoxe du printemps au solstice d'été, l'extrémité nord de l'aiguille aimantée marche vers l'E. ; pendant le reste de l'année, elle marche vers l'O. L'amplitude ne dépasse pas 15′ à 18′.

— En France, la déclinaison est partout occidentale, c'est-à-dire que le pôle Nord de l'aiguille aimantée se dirige à l'ouest du Nord géographique. La déclinaison diminue de 10′ à 11′ par an.

DÉCLINANT [*nan*], **E** adj. Qui décline vers : *Exposition un peu* DÉCLINANTE *au Nord.* (Buffon.) ; — et *au fig.* Qui s'affaiblit : *Activité* DÉCLINANTE.

— Gnomon. *Cadran déclinant*, Cadran dont le plan coupe obliquement le plan du méridien. || *Plan déclinant*, Tout plan, vertical ou non, qui fait un angle avec le premier plan vertical ou méridien.

DÉCLINATEUR n. m. (rad. *décliner*). Gnomon. Instrument de gnomonique, par le moyen duquel on détermine la déclinaison, l'inclinaison et même la réclinaison du plan d'un cadran.

— Géod. Syn. de DÉCLINATOIRE.

DÉCLINATIF, IVE adj. Qui se décline, qui appartient à la partie déclinable des mots : *Syllabes* DÉCLINATIVES.

DÉCLINATION [*si-on*] n. f. (lat. *declinatio*). Pente. (Vx.)

— *Fig.* Déclin. || Détour.

DÉCLINATOIRE adj. Procéd. Qui a pour but de décliner une juridiction : *Exceptions* DÉCLINATOIRES.

— N. m. Contestation sur la compétence d'un tribunal.

— Géod. Petit instrument comportant une aiguille aimantée permettant de décliner la planchette. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Procéd. Les *déclinatoires* prétendent repousser la juridiction du tribunal saisi soit pour *incompétence* de ce tribunal, soit pour *litispendance*, lorsque l'affaire est identique à celle déjà soumise à un autre tribunal, soit pour *connexité*, lorsqu'elle présente d'étroits rapports avec un autre litige dont un tribunal est déjà saisi. Si le déclinatoire est repoussé, et si l'on aboutit à trouver deux tribunaux en même temps saisis, ou s'il est admis, c'est si aucun tribunal ne veut se reconnaître compétent, les parties se pourvoient en *règlement de juges* (v. ce mot). Le déclinatoire, sauf en cas d'incompétence absolue, doit être présenté avant toute défense au fond.

Lorsqu'un différend s'élève au sujet des limites de la compétence civile et administrative, le *conflit* ressort du *tribunal des conflits*. V. CONFLIT. L'autorité judiciaire qui aurait été saisie d'un litige administratif voit alors le *déclinatoire* soulevé par le préfet au moyen d'un mémoire envoyé par celui-ci au procureur de la République.

— Topogr. Le *déclinatoire* est un instrument qui sert à orienter un angle ou un plan et à déterminer l'inclinaison ou la déclinaison des plans sur lesquels on veut tracer des cadrans solaires ; il se compose d'une aiguille aimantée placée dans une boîte rectangulaire un peu longue, dont les grands côtés, parallèles à la direction OO du limbe, servent de règles pour tracer l'orientation de l'angle ou du plan. A chaque extrémité de la boîte se trouve un limbe qui porte la même division de 0° à 35°, à droite et à gauche du diamètre OO.

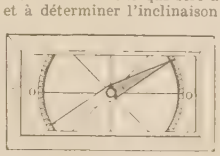

Déclinatoire (topogr.).

Le déclinatoire est placé sur une planchette en station, de façon qu'on puisse lui donner une position parallèle à celle qu'il occupait à la station précédente. Pour tracer la direction du méridien magnétique, on fait tourner le déclinatoire jusqu'à ce que l'aiguille vienne coïncider avec le diamètre OO du limbe ; on trace alors une droite avec l'un des grands côtés de la boîte comme règle, et cette ligne est la direction cherchée ; en une autre station, on placera le déclinatoire contre la ligne tracée et on fera tourner la planchette jusqu'à ce que l'aiguille reprenne la direction OO ; la planchette est alors orientée.

DÉCLINEMENT [*man*] n. m. Action de décliner.

— SYN. **Déclinement, déclin.** *Déclinement* exprime l'acheminement vers la décadence, et non pas la décadence même, qui est exprimée par *déclin*.

DÉCLINER [*né*] v. intr. (lat. *declinare*). S'écarter d'un point fixe, de la ligne verticale : *C'est un mouvement qui* DÉCLINE *un peu de la ligne droite.* (Fénelon.) || Pencher, être incliné : *D'un côté, la Savoie* DÉCLINE *d'une seule pente rapide sur les riches plaines du Piémont, vers Turin.* (Lamartine.) || Redescendre après avoir atteint le point culminant de sa course : *Le soleil* DÉCLINE. *Le jour* DÉCLINE. || Déchoir, pencher vers sa fin : *Vieillard qui* DÉCLINE. *Les forces* DÉCLINENT *avec l'âge. Beauté qui* DÉCLINE. || Dégénérer en : *Economie qui* DÉCLINE *en avarice.*

— Astron. S'approcher de l'horizon, après avoir dépassé le méridien, en parlant des astres. || S'éloigner de l'équateur, par des variations de déclinaison : *Le soleil* DÉCLINE, *entre les tropiques, tantôt au Nord, tantôt au Sud.*

— Géod. *Décliner la planchette*, Régler le déclinatoire d'une planchette de manière qu'il suffise à une station quelconque de ramener l'aiguille aimantée entre ses repères pour que les lignes tracées ou à tracer sur la planchette soient parallèles aux projections horizontales des lignes correspondantes du terrain.

— Physiq. S'écarter du Nord vrai, en parlant de l'aiguille aimantée.

— *Transitiv.* Ecarter, récuser : DÉCLINER *la responsabilité de quelque chose.* DÉCLINER *une juridiction.* || Refuser : DÉCLINER *une fonction, un honneur.*

— Par extens. *Décliner son nom, sa qualité*, Faire connaître qui l'on est.

— Faire passer un nom, un pronom, etc., par tous ses cas et flexions.

— Gramm. Faire varier dans sa désinence un nom, etc., pour marquer l'accord avec un autre mot.

— ***Décliné, e,*** part. pass. du verbe *Décliner* (au propr. et au fig.).

— ***Se décliner,*** v. pr. — Au sens passif : *Charge, honneur qui ne peut* SE DÉCLINER. *Les noms, pronoms, adjectifs* SE DÉCLINENT *en latin et en grec.*

— ANTON. **Monter, progresser, se relever.**

DÉCLINOMÈTRE n. m. (de *déclinaison*, et du gr. *métron*, mesure). Boussole imaginée par Gauss, destinée à la mesure de la déclinaison magnétique.

DÉCLINQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *clin*). Mar. Dépouiller de son bordage en parlant d'une embarcation à clins : DÉCLINQUER *un canot.* || Syn. de DISLOQUER.

— ***Déclinqué, e,*** part. pass. du verbe *Déclinquer.*

— *Pop.* Dont les membres sont comme disloqués : *Cheval* DÉCLINQUÉ.

DÉCLIQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *cliquet*). Mécan. Faire partir subitement le déclic soutenant un mouton pour le battage des pieux.

— Artill. Au moyen âge, Faire jouer une machine de guerre, en agissant sur le déclic dont elle était pourvue. || Après l'invention de l'artillerie à poudre, Décharger un canon : *Ceux du Quesnoy* DÉCLIQUÈRENT *canons et bombardes, qui jetaient grands carreaux.* (Froissart.) [Vx mot actuellement inusité.]

DÉCLIQUETAGE [*ke*] n. m. Mécan. Action de déclIqueter : *Une roue à rochet est le type des organes de* DÉCLIQUETAGE.

DÉCLIQUETER [*ke-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *cliquet*). Dégager le cliquet des dents d'une roue à *rochet* (montres, pendules, treuils, etc.).

— ANT. **Encliqueter.**

DÉCLIQUETIS [*ke-ti*] n. m. Syn. de DÉCLIC.

DÉCLIVE adj. (lat. *declivis*). Qui va en pente, incliné : *La partie* DÉCLIVE *d'une toiture.*

— *Substantiv.* Pente, inclinaison : *Chaussée en* DÉCLIVE.

— N. f. Chir. Partie basse d'une cavité, d'une plaie ou d'un foyer purulent.

DÉCLIVER [*vé*] v. intr. (de *déclive*). Etre incliné. S'incliner.

DÉCLIVITÉ n. f. (du lat. *declivis*, incliné). Inclinaison, état d'un objet incliné, penché : *La* DÉCLIVITÉ *d'un terrain.*

— *Par extens.* Terrain incliné.

— ENCYCL. Trav. publ. et Chem. de f. On appelle *déclivité* l'inclinaison que le profil en long d'une route, d'une ligne de chemin de fer, présente dans un sens ou dans l'autre. Lorsque la déclivité permet de gagner un point plus élevé que celui marquant l'origine du départ, elle prend le nom de *rampe*. Si, au contraire, elle se dirige en sens inverse, on l'appelle *pente*.

On calcule le maximum de déclivité à donner à une route, pour la rendre carrossable, au moyen de la formule algébrique : $P = \frac{K}{K + x}$; quand il s'agit d'une rampe, P représente le poids que l'on peut traîner sur un palier, K est le coefficient de frottement, x est la déclivité que l'on doit donner à la route pour traîner le poids P.

DÉCLOCHAGE n. m. Action d'enlever les cloches qui protègent des plantes : *Le* DÉCLOCHAGE *des laitues.*

— ANT. **Clochage.**

DÉCLOCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *cloche*). Enlever les cloches qui abritaient des plantes : DÉCLOCHER *des melons.*

DÉCLOÎTRER [*tré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *cloître*). Retirer du cloître : *La Révolution* DÉCLOÎTRA *les religieuses.*

— ***Se décloîtrer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Renoncer à la vie religieuse.

DÉCLORE v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *clore*. — Se conjugue comme *clore*). Oter la clôture de : DÉCLORE *un chantier, un parc.*

— *Par extens.* Ouvrir.

— ***Déclos, e,*** part. pass. du verbe *Déclore*. Qui n'est plus fermé : *Parc* DÉCLOS *en plusieurs points.*

— ANTON. **Clore.**

DÉCLÔTURE n. f. Action de déclore : *La* DÉCLÔTURE *d'un jardin.* || Clôture ouverte, brisée.

— ANTON. **Clôture.**

DÉCLÔTURER [*ré*] v. tr. Enlever la clôture de : DÉCLÔTURER *un bois, un champ.*

DÉCLOUER [*klou-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *clou*). Défaire ce qui était cloué, enlever les clous de : DÉCLOUER *une tapisserie, une serrure, une planche.* || Détacher d'un clou : DÉCLOUER *un tableau.*

— *Pop.* Dégager du mont-de-piété : DÉCLOUER *son matelas.* || Rendre la liberté à quelqu'un.

— ***Se déclouer,*** v. pr. — Au sens passif : *Malle qui* S'EST DÉCLOUÉE.

— ANTON. **Clouer.**

DÉCOAGULATION [*si-on*] n. f. Action de décoaguler ou de se décoaguler ; résultat de cette action : *Un peu moins, un peu plus de chaleur produisent la* COAGULATION *ou la* DÉCOAGULATION *des substances oléagineuses.*

— ANTON. **Coagulation.**

DÉCOAGULER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *coaguler*). Ramener à l'état liquide un corps coagulé.

— ***Se décoaguler,*** v. pr. — Au sens passif : *Corps qui* SE DÉCOAGULE *rapidement.*

— ANTON. **Coaguler.**

DÉCOCHAGE n. m. Fonder. Opération qui a pour but de sortir du moule où elle a été coulée une pièce de fonderie. (Dans le moulage en sable on brise le moule à coups de pics et de marteaux. Le décochage des pièces de fonte ne doit être fait qu'après refroidissement complet pour avoir des pièces facilement usinables. Le décochage des pièces de bronze est souvent effectué aussitôt après la coulée pour faciliter la rupture des coulées.)

DÉCOCHEMENT [*man*] n. m. Action de décocher : *Le* DÉCOCHEMENT *d'une flèche.*

— Fig. : *Le* DÉCOCHEMENT *d'un trait satirique.*

— Tissag. Décalage des points de liage en passant d'une dent à une autre dans une armure de tissu. (Si l'on suit le décalage de liage d'une duite à une autre, le décochement est *en chaîne;* si au contraire, on passe d'un fil à un autre, le décochement est *en trame.*) || Se dit aussi des petits gradins qui déterminent les contours sur la mise en carte.

DÉCOCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *coche*, entaille). Arqueb. Lancer avec un arc ou appareil analogue : DÉCOCHER *une flèche.* || *Fig.* Lancer, émettre, dire, avec quelque intention maligne ou sournoise : DÉCOCHER *des épigrammes.* DÉCOCHER *une œillade, un sourire.* || Fig. et fam. *Décocher un compliment,* Lancer un compliment à l'improviste, d'une façon inattendue ou hors de propos.

— Fonder. Sortir une pièce de fonderie du moule où elle a été coulée.

— Tissag. Faire le décochement sur la mise en carte.

— V. intr. Fauconn. Fondre comme un trait sur le gibier (En parlant de l'oiseau de proie).

— ***Se décocher,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉCOCHER *à soi-même mainte raillerie.*

— Avec réciprocité : *Ils* SE DÉCOCHENT *maintes épigrammes.*

— Au sens passif : *Une raillerie* SE DÉCOCHE *avec plaisir.*

DÉCOCHEUR n. m. Ouvrier chargé du décochage dans une fonderie.

DÉCOCONNAGE [*ko-naj'*] n. m. Action de décoconner.

DÉCOCONNER [*ko-né*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *cocon*). Détacher les cocons des bruyères ou autres objets sur lesquels le vers à soie les avait filés : *Il faut savoir* DÉCOCONNER *en temps utile.*

DÉCOCTÉ n. m. (du lat. *decoctus*, cuit). Pharm. Produit d'une décoction.

— ENCYCL. Les *décoctés* ont perdu beaucoup de leur importance en pharmacie. Citons pour mémoire le célèbre *décocté blanc de Sydenham*, appelé aussi *apozème de mie de pain composé, apozème blanc, hydrolé de gomme et de corne de cerf calcinée,* ainsi que les décoctés de cousso et d'écorce de racine de grenadier employés comme ténifuges.

DÉCOCTION [*si-on*] n. f. (lat. *decoctio;* de *decoctum* supin de *decoquere*, faire cuire). Action de plonger les corps dans un liquide froid, et de porter celui-ci à l'ébullition qu'on maintient un certain temps.

— ENCYCL. La *décoction* permet d'obtenir les principes insolubles à froid ou difficiles à extraire des plantes, mais elle présente l'inconvénient de leur faire subir souvent des altérations. Si l'on se trouve en présence de substances volatiles la décoction doit être opérée en vase clos. Le liquide obtenu constitue le *décocté* ou *decoctum.*

DÉCOCTUM [*tom'*] n. m. Pharm. Syn. de DÉCOCTÉ.

DECŒUR (Henri-Alexis), officier et explorateur français, né en 1855, mort à Dakar en 1900. Il explora l'arrière-pays du Dahomey et fonda Carnotville en 1893 ; dans une seconde expédition (1894-1895), il s'avança jusqu'à Say sur le Niger et assura à la France la possession du haut Dahomey.

DÉCŒURAGE n. m. Techn. Action de décœurer, en parlant de certains arbres.

Décœurage.

— ENCYCL. Il arrive parfois que les arbres en grume destinés au débitage présentent dans leur partie centrale (cœur) des défectuosités (cœur rouge, carié, étoile) qui les déprécient. Il convient d'éliminer les parties inutilisables soit en adoptant un sciage (sciage sur quartiers, par exemple) qui néglige la partie atteinte, soit en reprenant les planches obtenues pour leur enlever (à la scie ou à la hache) la partie défectueuse. C'est cette opération qui constitue le décœurage.

DÉCŒURER [*keu-ré*] v. tr. Enlever la partie centrale d'une bille de bois, quand elle est inutilisable.

DÉCOGNOIR [*gn* mll.] n. m. Impr. Coin de buis ou instrument en fer, pour serrer ou desserrer les formes.

— Argot des typogr. Nez proéminent.

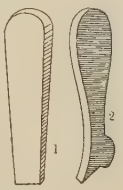

Décognoirs : 1. En bois ; 2. En fer.

DÉCOHÉRER [*ré*] v. tr. Ramener à son état initial la résistance d'un cohéreur après qu'il a été influencé par les ondes électromagnétiques.

DÉCOHÉREUR n. m. Radiotechn. Petit marteau qui dans le radio-conducteur ou cohéreur de Branly, frappe sur le tube pour obliger les limailles à reprendre leur état primitif et, par suite, interrompre le courant. V. DÉTECTEUR.

DÉCOIFFAGE n. m. (de *décoiffer*). Action d'enlever la coiffe d'une fusée de projectile.

DÉCOIFFEMENT [*man*] n. m. Action de décoiffer.

DÉCOIFFER [*koi-fé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *coiffer*). Oter ou défaire la coiffure de : DÉCOIFFER *une mariée.* || Déranger la coiffure de : *Femme que le vent* A DÉCOIFFÉE.

— *Par anal.* Enlever ce qui surmonte, ce qui est appelé coiffe : DÉCOIFFER *une fusée.* || Oter l'enveloppe qui entoure un bouchon ; déboucher : DÉCOIFFER *une bouteille.*

— *Fig.* Débarrasser d'une idée fixe ou d'une passion.

— *Fig. et fam.* Débarrasser une personne de ce dont elle était coiffée, entêtée : *Je voudrais bien le* DÉCOIFFER *d'un dessein aussi extravagant.*

— Mar. *Décoiffer un navire,* Le faire tourner de manière à mettre le vent dans les voiles.

— ***Se décoiffer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Elle* S'EST DÉCOIFFÉE *en un tour de main;* et au fig. : SE DÉCOIFFER *d'une personne, d'une opinion.*

— Avec réciprocité : *Enfants qui* SE DÉCOIFFENT *les uns les autres.*

— Au sens passif : *Personne qui* SE DÉCOIFFE *au moindre vent.*

DÉCOINCEMENT [*man*] n. m. Action de décoincer ou de se décoincer ; résultat de cette action : *Le* DÉCOINCEMENT *des rails.*

DÉCOINCER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *coin*. — Le *c* prend une cédille devant o et A : *Nous décoinçons. Il décoinça.*) Enlever les coins de : DÉCOINCER *des rails, une pièce calée.*

— ***Se décoincer,*** v. pr. Au sens passif : *Pièce qui* S'EST DÉCOINCÉE *hier.*

DÉCOLÉRER [*ré*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *colère*. — Prend un accent grave sur l'avant-dernier *e* devant une syllabe muette : *Il décolère;* excepté au fut. de l'ind. et au condit. prés., où l'on dit : *Je décolérerai. Tu décolérerais.* Se conjugue comme *accélérer.*) Cesser d'être en colère : *Il y a des gens qui ne* DÉCOLÈRENT *pas.*

DÉCOLLAGE n. m. Action de décoller. || Résultat de cette action.

DÉCOLLATION [*kol-la-si-on*] n. f. Action de trancher le cou : *La* DÉCOLLATION *de saint Denis.*

— Chir. Séparation de la tête du fœtus d'avec le tronc, dans un accouchement artificiel.

— Hortic. Séparation spontanée ou accidentelle des greffes ou des jeunes bourgeons.

— Liturg. *Décollation de saint Jean-Baptiste,* Fête que l'Eglise catholique célèbre en souvenir du martyre de ce saint.

— ENCYCL. Iconogr. *Décollation de saint Jean-Baptiste.* Cette scène a été représentée par Taddeo Gaddi et B. Luini (Louvre) ; par Daniel de Volterra (Turin) ; par Andrea del Sarto (Galerie antique et moderne à Florence) ; par Vasari (San-Giovanni, à Florence) ; par Luca Cambiaso (Sainte-Marie-des-Anges, à Gênes) ; par J.-B.-M. Pierre (Louvre).

Dans la plupart de ces compositions, la scène se passe, conformément au texte évangélique, dans l'intérieur même de la prison, et c'est Salomé qui reçoit la tête dans le bassin. C'est à tort que quelques iconographes désignent Hérodiade comme recevant des mains du bourreau le chef de saint Jean. Plusieurs artistes modernes, notamment Henner et Gustave Moreau, se sont attachés à la représentation spéciale d'Hérodiade ou de Salomé. (V. planche *Beaux-Arts XLIII.*)

DECOLLATURA, comm. d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro) ; 4.970 hab.

DÉCOLLEMENT [*ko-le-man*] n. m. Action de décoller. Résultat de cette action.

— Chir. Séparation anormale de tissus naturellement adhérents.

— Mar. Raccourcissement du tenon d'un mât.

— Techn. Entaille pratiquée par le charpentier, du côté de l'épaulement, pour déguiser la mortaise.

— ENCYCL. Chir. Le terme *décollement* s'applique à un certain nombre de lésions chirurgicales différentes. Les décollements primitifs de la peau s'observent dans les plaies par arrachement, notamment du cuir chevelu. Les décollements primitifs du squelette ne portent que sur des points non ossifiés, et sur les cartilages épiphysaires.

Le décollement du périoste s'observe primitivement dans les points où l'os est sous-cutané ; la face interne du tibia et la voûte cranienne en sont le lieu d'élection.

Les décollements consécutifs résultent le plus souvent de la formation d'un abcès. Quand ils succèdent à des plaies virulentes, telles que celles qui suivent l'adénite inguinale accompagnant un chancre mou, leur guérison est lente et exige une sérieuse antisepsie.

Le décollement de la *rétine* se fait sous l'influence d'hémorragies, presque toujours chez des sujets myopes.

DÉCOLLER [*ko-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *coller*). Détacher ce qui était collé : DÉCOLLER *un meuble, du papier.*

— *Par extens.* Séparer, faire cesser le contact de : DÉCOLLER *deux mains jointes.*

— Jeux. Au billard, Ecarter de la bande une bille qui la touchait.

— Typogr. Détacher un texte (du contexte, d'un filet, d'une accolade, etc.), au moyen d'une ou plusieurs interlignes ou de lingots.

— Intransitiv. *Fam. et au fig.* S'en aller : *Ne pas* DÉCOLLER *d'un endroit.* || Se séparer, divorcer.

— Aviat. Quitter le sol pour s'élever. (Un avion *décolle* du sol quand sa vitesse, acquise sous l'influence de l'hélice, est suffisante pour assurer la sustentation dans l'atmosphère.)

— Arboric. Se dit des greffes qui se détachent du sujet par une cause quelconque.

— Sports. Se dit d'un coureur cycliste qui ne peut plus suivre son entraîneur.

— ***Se décoller,*** v. pr. Au sens réfléchi (Fam. et au fig.) : SE DÉCOLLER *d'une société.*

— Au sens passif : *Meuble qui* SE DÉCOLLE.

— Jeux. Au billard : *Se décoller,* Ecarter sa bille de la bande.

— Sports. Se dit d'un coureur (course à pied, à bicyclette, etc.), qui réussit à prendre de l'avance sur ses concurrents.

DÉCOLLER [*ko-lé*] v. tr. (lat. *decollare;* de *collum*, cou). Décapiter.

— Pêch. Couper la tête de la morue.

DÉCOLLETAGE n. m. Action de mettre à nu le cou, la gorge, etc. : *Des* DÉCOLLETAGES *inconvenants.* || Action de décolleter une robe. || Partie échancrée du corsage : *Un* DÉCOLLETAGE *carré.*

DÉCOLLETAGE n. m. (rad. *décolleter*). Agric. Action de couper le collet et les feuilles de certaines racines cultivées (betterave, carotte, etc.), pour prévenir le développement ultérieur du bourgeon, quand on veut les conserver en silo.

— Monn. Opération qui a pour but de limiter la profondeur de pénétration des deux coins dans la virole qui enserre le *flan,* et qui porte l'empreinte de la gravure devant être reproduite sur la tranche de la pièce.

— Techn. Fabrication de pièces diverses (vis, boulons, etc.), obtenues en les découpant les unes à la suite des autres dans une barre de métal. || *Laiton de décolletage,* Laiton particulièrement apte au travail de décolletage. (Il contient environ 60 p. 100 de cuivre et une petite quantité de plomb, ce dernier métal facilitant sur le tour la formation de fins copeaux.)

— ENCYCL. Techn. La nécessité de produire en grande quantité et à bon marché — particulièrement dans l'automobile, — a amené l'industrie mécanique à rechercher l'emploi de méthodes et d'outillages perfectionnés n'exigeant qu'une main-d'œuvre peu expérimentée et par suite peu coûteuse.

On a été ainsi conduit pour les pièces tournées dont l'usinage est le plus facile, à l'emploi de tours équipés pour n'exiger de l'ouvrière que des gestes simples (tours semi-automatiques) tels que l'avancement ou la rotation d'une

tourelle jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée dans son mouvement par une butée, et de tours à fonctionnement entièrement automatique, commandés par des jeux de cames.

Cette partie de la fabrication mécanique s'est appelée *décolletage*.

Longtemps réservé aux petites pièces de visserie (vis, bouchons) et de boulonnerie (boulons, écrous, goujons, goupilles), le décolletage s'est étendu aux moyennes pièces (poulie de frein, volant d'embrayage d'automobile) d'usinage plus complexe et à opérations beaucoup plus nombreuses.

Un atelier de décolletage est composé de tours revolvers, semi-automatiques et automatiques, manœuvrés le plus souvent par des femmes. Quelques régleurs, seuls professionnels, suffisent pour assurer la mise au point des machines lors des changements de fabrication, et l'affûtage des outils de coupe.

Les pièces décolletées devant être montées à leur sortie de l'atelier de décolletage, on adjoint souvent à cet atelier des tonneaux de polissage et des lapidaires pour l'ébavurage des pièces avant montage. V. TOUR.

DÉCOLLETER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *collet*. — Le *t* se double devant une syllabe muette : *Je décollette, Je décolletterai.*) Découvrir plus ou moins le cou, les épaules, la gorge et les bras : *Mère qui se plaît à* DÉCOLLETER *sa fille.* || Rabattre ou couper le collet d'un vêtement : DÉCOLLETER *une robe.*

— Agric. Faire le décolletage.

— Monn. *Décolleter un coin*, En dégager la partie supérieure et lui donner les dimensions qu'il doit avoir.

— Techn. Fabriquer des pièces à l'aide d'une machine spéciale (décolleteuse, tour à décolleter, tour revolver, etc.).

— Intransitiv. : *Robe qui* DÉCOLLETTE *un peu trop.*

— ***Décolleté, e,*** part. pass. du verbe *Décolleter* : *Corsage trop* DÉCOLLETÉ.

— *Fig.* Libre, licencieux : *Propos* DÉCOLLETÉS.

— N. m. Partie de la gorge et des épaules mise à nu : *Avoir un beau* DÉCOLLETÉ. || Bord supérieur d'une robe, d'un corsage, ou d'une pièce de lingerie : DÉCOLLETÉ *de la chemise, de la combinaison.* (Les différentes formes des *décolletés* prennent des noms divers : *décolleté rond*, très petit, dit « à la vierge » ; *décolleté en pointe*, dit en « cœur » ; *décolleté en pointe sur les épaules*, dit « bateau » ; *décolleté en carré ; décolleté Empire ;* etc.)

— ***Se décolleter,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Jeune fille qui a l'habitude de* SE DÉCOLLETER *un peu trop.*

— Au sens passif, et fig. : *Les conversations* SE DÉCOLLETTENT *de plus en plus.*

DÉCOLLETEUR, EUSE n. Techn. Ouvrier, ouvrière travaillant au décolletage.

DÉCOLLETEUSE n. f. Techn. Machine-outil employée pour le décolletage.

DÉCOLLEUR, EUSE n. Qui décolle : *Un habile* DÉCOLLEUR.

— N. m. Couteau à décoller. || Pêcheur chargé de couper la tête et la langue des morues.

— Techn. Organe adjoint aux presses à emboutir, ou aux montages d'emboutissage, pour décoller l'embouti du poinçon où il reste souvent accroché.

DÉCOLORANT [*ran*], **E** adj. Qui décolore : *La propriété* DÉCOLORANTE *du charbon.*

— N. m. Substance chimique, jouissant de la propriété de faire disparaître les colorations que possèdent certains corps : *Le noir animal est un* DÉCOLORANT.

— ANTON. **Colorant.**

— ENCYCL. Techn. V. DÉCOLORATION.

DÉCOLORATION [*si-on*] n. f. (de *décolorer*). Destruction ou perte de la couleur naturelle.

— *Par exagér.* Affaiblissement de la couleur : *L'obscurité amène la* DÉCOLORATION *des végétaux.*

— *Fig.* Absence de couleur dans le style : *La* DÉCOLORATION *du style naît de la froideur de l'âme.*

— ENCYCL. Techn. On utilise dans l'industrie les agents de *décoloration* soit pour blanchir les tissus, soit pour purifier les solutions organiques incolores par elles-mêmes, mais souillées par des matières étrangères. V. BLANCHIMENT, NOIR ANIMAL, RAFFINERIE.

Dans l'impression des tissus, certains dessins s'obtiennent par décoloration ; si une étoffe est uniformément teinte à l'aide d'un *mordant*, on décolore les parties devant constituer le dessin avec une dissolution appelée *rongeant*. Au lavage, le dessin apparaît blanc sur le fond teint. Le rongeant agit sur le mordant par réduction (chlorure d'étain) ou par oxydation (acide chromique, eau oxygénée). La lumière agit aussi comme décolorant, surtout sur les teintes fournies par les colorants d'aniline. L'acide sulfureux est également un énergique décolorant.

DÉCOLORER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *colorer*). Oter, effacer, affaiblir la couleur de : *Le soleil* DÉCOLORE *les nuances vives. Le vinaigre* DÉCOLORE *les lèvres.*

— *Fig.* Rendre terne : *Trop de sagesse et d'exactitude* DÉCOLORE *le style.* || Affadir : *Le bonheur qu'on imagine* DÉCOLORE *celui qu'on a.*

— ***Se décolorer,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.).

DÉCOLORIMÈTRE n. m. (de *décolorer*, et du gr. *métron*, mesure). Instrument pour mesurer soit la force décolorante, soit le degré de décoloration de certaines substances.

DÉCOLORIS [*ri*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *coloris*). Perte du coloris.

DÉCOMBANT [*kon-ban*], **E** adj. (lat. *decumbens*). Se dit des parties des végétaux qui se dirigent vers le bas, par faiblesse ou flexibilité.

DECOMBE (Ferdinand-Albert, dit **Albert**), danseur français, né à Bordeaux en 1789, mort à Fontainebleau en 1865. En 1808, il débuta brillamment à l'Opéra, où il obtint d'éclatants succès, jusqu'à sa retraite en 1836. Il créa des rôles importants dans les ballets : *Cendrillon, le Carnaval de Venise, Mars et Vénus, la Belle au bois dormant*, etc. Il donna à l'Opéra trois ballets : *le Séducteur au village* (1818) ; *Cendrillon* (1823) et *la Jolie Fille de Gand* (1842) ; ce dernier en société avec Saint-Georges. — Sa femme, née Louise **Himm**, connue d'abord sous ce nom, puis sous celui de **Mme Albert-Himm**, née à Paris en 1791, fut élève du Conservatoire, obtint le premier prix de chant, débuta à l'Opéra à quinze ans, dans *Œdipe à Colone*, et quitta de bonne heure le théâtre.

DÉCOMBINAISON [*kon, nè-zon*] n. f. (du préfixe privat. *dé* et de *combinaison*). Chim. Action par laquelle ce qui était combiné se sépare. (Peu us.) [On dit plutôt DÉCOMPOSITION.]

DÉCOMBLEMENT [*kon-ble-man*] n. m. Action de décombler.

DÉCOMBLER [*kon-blé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *combler*). Débarrasser de ce qui comble : DÉCOMBLER *un puits.*

DÉCOMBREMENT [*kon-bre-man*] n. m. Action de décombrer : *Le* DÉCOMBREMENT *d'une rue.*

DÉCOMBRER [*kon-bré*] v. tr. Débarrasser de décombres : DÉCOMBRER *un terrain, une salle ;* et au fig. : *Il faut* DÉCOMBRER *la route du progrès.*

DÉCOMBRES [*konbr'*] n. m. pl. (orig. celtique). Débris provenant d'un édifice démoli ou écroulé : *Samson s'ensevelit sous les* DÉCOMBRES *du temple de Dagon.*

— Fig. : *Les* DÉCOMBRES *de l'ancien régime. Il est plus difficile qu'on ne croit de trouver dans les* DÉCOMBRES *de la barbarie de quoi construire un bâtiment qui plaise.* (Voltaire.)

— Min. Terres et graviers qu'on tire de la partie supérieure d'une carrière pour aller jusqu'à la bonne couche.

— SYN. **Décombres, débris, ruines.** V. DÉBRIS.

DÉCOMMANDEMENT [*ko-man-de-man*] n. m. Action de décommander.

DÉCOMMANDER [*ko-man-dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *commander*). Annuler une commande : DÉCOMMANDER *un repas, une toilette, une voiture.* || Avertir qu'une commande, une invitation, est annulée : DÉCOMMANDER *des déménageurs, des invités.*

DÉCOMMETTAGE [*ko-mè-taj'*] n. m. Mar. Action de décommettre.

DÉCOMMETTRE [*ko-mètr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *commettre*). Mar. Détordre un cordage en séparant ses éléments.

de commodo et incommodo, loc. lat. signif. *de l'avantage et de l'inconvénient*, et qui est presque exclusivement administrative : *Ordonner une enquête, « de commodo et incommodo » sur des travaux publics.*

DÉCOMPLÉTER [*kon, té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *compléter*. — Se conjugue comme *accélérer*.) Rendre incomplet : DÉCOMPLÉTER *un ouvrage, une collection.*

DÉCOMPLIQUER [*kon, ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *compliquer*). Simplifier : *Est-il possible de* DÉCOMPLIQUER *tout ce qui complique l'exercice du droit électoral ?*

DÉCOMPOSABLE [*kon*] adj. Qui peut être décomposé : *Les alchimistes croyaient que l'or est* DÉCOMPOSABLE. *Mot* DÉCOMPOSABLE.

— ANTON. **Indécomposable.**

DÉCOMPOSANT [*kon, zan*], **E** adj. Qui provoque la décomposition : *Des agents* DÉCOMPOSANTS.

DÉCOMPOSER [*kon, zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *composer*). Séparer en ses éléments : DÉCOMPOSER *l'eau, l'air. Analyser, c'est* DÉCOMPOSER.

— Altérer profondément, corrompre : *La chaleur* DÉCOMPOSE *les matières animales ;* — et au fig. : *La douleur* DÉCOMPOSE *le visage.*

— *Par extens.* Diviser en parties : *On* A DÉCOMPOSÉ *les grandes propriétés.* || Remplacer un objet par plusieurs : *On* DÉCOMPOSA *le consulat et on en forma plusieurs magistratures.* (Montesquieu.) || Analyser, étudier dans ses éléments : DÉCOMPOSER *un mouvement, une force, un syllogisme, un discours, une phrase.*

— Math. *Décomposer un polynome,* Le mettre sous forme de produit de plusieurs facteurs. || *Décomposer un nombre en un produit de facteurs premiers,* Mettre en évidence tous les facteurs premiers du nombre.

— Physiq. *Décomposer un mouvement, une force,* Les ramener aux mouvements élémentaires, aux forces élémentaires. || *Décomposer la lumière,* Faire apparaître, à l'aide du prisme, les couleurs simples qui la composent.

— Techn. *Décomposer une étoffe,* Analyser ses composants. || Reproduire, au moyen de la mise en carte, le croisement dont elle est formée.

— ***Décomposé, e,*** part. pass. du verbe *Décomposer.*

— Bot. Se dit des tiges qui se ramifient beaucoup dès leur base, comme celles de l'ajonc ou de la bruyère. || Se dit des feuilles partagées en nombreuses divisions ou folioles portées par les nervures secondaires, comme celles des mimosées. || Se dit de tout organe composé au deuxième degré ou découpé d'une manière diffuse ou irrégulière.

— ***Se décomposer,*** v. pr. — Au sens passif : *L'air* SE *peut* DÉCOMPOSER. *Cette viande* S'EST DÉCOMPOSÉE ; et au fig. : *Son visage* SE DÉCOMPOSE. *Phrase qui* SE DÉCOMPOSE *en plusieurs propositions.*

DÉCOMPOSITION [*kon, si-on*] n. f. Résolution d'un corps en ses éléments ; action de décomposer : *La* DÉCOMPOSITION *de l'eau.* || Désagrégation, putréfaction : *La* DÉCOMPOSITION *du sang. Viande en état de* DÉCOMPOSITION ; et *au fig.* Altération, désorganisation : *La* DÉCOMPOSITION *du visage, des traits. La* DÉCOMPOSITION *d'une société. L'arabe vulgaire n'est pas le résultat de la* DÉCOMPOSITION *de l'arabe littéral.* (Renan.)

— *Par extens.* Division en parties : *La* DÉCOMPOSITION *des grandes propriétés.* || Analyse, réduction aux éléments simples : DÉCOMPOSITION *d'une phrase.*

— Arithm. *Décomposition d'un nombre en un produit de facteurs premiers.* V. PREMIER.

— Mécan. *Décomposition des forces.* V. FORCE.

— Physiq. *Décomposition de la lumière.* V. SPECTRE.

— *Décomposition d'une étoffe,* Opération qui consiste à analyser une étoffe en l'effilochant de manière à distinguer la chaîne de la trame, la nature et le caractère des différents fils.

— SYN. **Décomposition, analyse.** *Décomposition* appartient à la langue vulgaire. *Analyse* a un sens plus précis, plus rigoureusement scientifique. Toute analyse est réellement une décomposition, mais une décomposition scientifique, c'est-à-dire un procédé de l'esprit qui suit une méthode rigoureuse.

— ANTON. **Combinaison, composition.**

— ENCYCL. Physiol. On donne le nom de *décomposition* au travail moléculaire qui modifie la constitution des substances organiques placées en dehors des conditions de la vie.

Le début de la décomposition est, aux yeux de beaucoup de médecins, la seule preuve irréfragable du décès, et sa constatation évidente chasse toute crainte possible d'inhumation précipitée.

Décomposition de la pensée (DE LA), par Maine de Biran. Cet ouvrage, couronné par la classe des sciences morales et politiques de l'Institut le 8 mars 1805, révèle le travail de la pensée du philosophe, au moment de sa crise décisive. Maine de Biran rompt ouvertement avec l'école de Condillac. Tout en reconnaissant la réalité des faits d'un ordre purement sensitif, il établit avec une grande nouveauté d'analyse les fonctions de la volonté et place dans le fait de la libre activité du « moi » le fondement de toutes les notions suprasensibles.

DÉCOMPÔT [*kon-pô*] n. m. Action de changer l'ordre des soles d'une terre.

DÉCOMPOTER [*kon-po-té*] v. tr. Changer le mode des semences et le temps des engrais.

DÉCOMPRESSEUR [*kon*] n. et adj. m. Techn. Se dit d'un appareil qui sert à ramener peu à peu à la pression normale l'air comprimé, le gaz ou la vapeur que contient une enceinte hermétiquement close. || L'appareil lui-même.

DÉCOMPRESSION [*kon*] n. f. Action de décomprimer, ou diminution de la pression.

— Autom. Opération qui supprime momentanément la compression dans le cylindre d'un moteur à explosion pour faciliter la mise en route à la main : *Robinet de* DÉCOMPRESSION.

— Hydraul. Diminution de pression qui s'opère fortuitement à l'intérieur du caisson immergé, dans les travaux hydrauliques.

— Physiol. Modification produite dans un organisme par son passage de la pression barométrique normale à une pression plus basse.

— ENCYCL. Physiol. La *décompression* s'observe dans les ascensions de montagne, en ballon et en avion ; elle se traduit par divers troubles : oppression respiratoire, maux de tête, hémorragies, mais son effet essentiel est le dégagement dans le sang de bulles gazeuses pouvant entraîner des embolies. Ces phénomènes ne se produisent d'ailleurs que lorsque la décompression est trop brusque, comme il arrive chez les ouvriers travaillant dans des caissons où la pression est sensiblement supérieure à la normale. Quand la décompression est suffisamment ménagée, l'organisme s'y adapte très bien, ainsi qu'on le voit chez les habitants des hauts plateaux de l'Anahuac et du Tibet. Il semble même que le séjour dans un milieu décomprimé, à air pur et vif, favorise l'hématose par multiplication des hématies, et les processus nutritifs, d'où la *cure d'altitude*, qui donne de bons résultats chez les convalescents anémiques et certains tuberculeux. On a d'ailleurs préconisé la méthode décompressive dans certaines maladies pulmonaires, telles que l'emphysème, la bronchite, la pleurésie. Les appareils dont on se sert dans ce but sont disposés de telle sorte que le changement de pression soit assez lent et que l'expiration se fasse seule dans l'air décomprimé.

DÉCOMPRIMER [*kon-pri-mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *comprimer*). Faire cesser ou diminuer la compression.

— ANTON. **Comprimer.**

DÉCOMPTABLE [*kon*] adj. (de *décompte*). Se dit des mouvements de sonneries qui décomptent.

— ANTON. **Indécomptable.**

DÉCOMPTE [*kont'*] n. m. (de *décompter*). Décomposition d'une somme, reçue ou payée, en ses éléments de détail. || Déduction à faire sur un compte que l'on solde : *Le président lui a fait son* DÉCOMPTE *et lui a prouvé qu'en vivant sobrement...* (Voltaire.)

— Argot. Blessure mortelle (dans le langage des soldats).

— Loc. DIV. *Faire le décompte,* Déduire sur un compte ; et *au fig.* Tenir compte des inconvénients, en calculant les avantages : *Il faut savoir toujours* FAIRE *à tout propos* LE DÉCOMPTE *de chaque événement, quelque fortuné qu'il puisse être.* (Balzac.) || *Payer le décompte,* Payer après avoir fait le décompte d'une somme à retrancher. || *Trouver du décompte,* Ne pas trouver dans une affaire les avantages attendus.

— ENCYCL. Le *décompte* est un calcul qui a pour but de retrancher par soustraction certains frais d'agio, de commission, d'intérêt, etc., en vue d'obtenir le net restant à payer à la personne qui présente un compte. — Le décompte est aussi ce qui est à payer par le débiteur, à recevoir par le créancier, toutes déductions faites.

DÉCOMPTER [*kon-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *compter*). Faire le décompte : DÉCOMPTER *les sommes avancées.*

— Jeux. Démarquer ses points.

— Absolum. et *au fig.* Rabattre de ses espérances : *On trouverait beaucoup à* DÉCOMPTER *des espérances conçues.* (Bourdaloue.)

— V. intr. Horloger. Se dit d'un mouvement de sonnerie qui peut ne pas être en concordance avec l'heure indiquée par les aiguilles.

— Mus. Faire passer la voix par tous les degrés d'un intervalle, pour le saisir plus sûrement.

DÉCONCENTRATION [*san-tra-si-on*] n. f. Admin. Action de déléguer aux représentants du Gouvernement dans les départements des décisions réservées auparavant au pouvoir central.

— ENCYCL. Tandis que la *décentralisation* confère un pouvoir de décision à des autorités élues qui ne sont pas dans la dépendance hiérarchique du pouvoir central, la *déconcentration* dessaisit les administrations centrales au profit des autorités régionales ou locales. L'administration est ainsi plus rapide et mieux adaptée aux besoins des administrés sans que le pouvoir exécutif perde rien de son autorité. Le second Empire (décret du 25 mars 1852) a surtout procédé par voie de déconcentration ; les décrets-lois pris en exécution de la loi du 3 août 1926 (décrets des 10 sept. 1926 et 5 nov. 1926) ont procédé à la fois par voie de *décentralisation* et par voie de *déconcentration.*

DÉCONCERT [*sèr'*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *concerter*). Défaut de concert, d'entente, mésintelligence : *Dans beaucoup de ménages, le* DÉCONCERT *succède vite à l'entente.* || Action de se déconcerter : *Résolution de jouer sans* DÉCONCERT *son rôle jusqu'au bout.*

DÉCONCERTANT [*sèr'-tan*], **E** adj. Qui déconcerte : *Réponse* DÉCONCERTANTE. *Personne* DÉCONCERTANTE. *La* DÉCONCERTANTE *impassibilité que donne l'habitude de la critique.* (Balzac.)

DÉCONCERTEMENT [*sèr'-te-man*] n. m. Action de déconcerter ; son résultat. || Dérangement de mesures concertées : *Le* DÉCONCERTEMENT *de nos projets.* || Etat d'une personne déconcertée : *Le* DÉCONCERTEMENT *était peint sur leur visage.*

DÉCONCERTER [*sèr'-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *concerter*). Troubler un concert musical : *Une note fausse peut tout* DÉCONCERTER. (Peu us.) || Déranger, disjoindre, décomposer : DÉCONCERTER *la machine du corps.* (Fénelon.) [VX.] || Troubler un arrangement, un accord, etc. : DÉCONCERTER *une ligue.*

— Fig. : *Souvent le hasard* DÉCONCERTE *le projet le mieux conçu. L'histoire est pleine de ces événements mémorables qui* DÉCONCERTENT *les plus belles spéculations.* (J. de Maistre.) || Troubler (en dérangeant les mesures, les projets) : *Attaque qui* DÉCONCERTE *l'ennemi.* || Embarrasser, décontenancer : *Réponse qui* DÉCONCERTE. *Juge qui* DÉCONCERTE *l'accusé.*

— ***Déconcerté, e,*** part. pass. du verbe *Déconcerter* (au propre et au fig.).

— SYN. **Confondu, consterné**, etc. V. CONFONDU.

— ***Se déconcerter,*** v. pr. — Avec réciprocité : *Ils* SE DÉCONCERTENT *l'un l'autre.*

— Au sens passif : *Des voix qui* SE DÉCONCERTENT. *Des ressorts qui se démontent et* SE DÉCONCERTENT. (Bossuet.) ; — et *au fig.* : Se troubler, perdre son assurance : *L'esprit* SE DÉCONCERTE *facilement chez la plupart des gens. Il* SE DÉCONCERTE, *il s'étourdit, c'est une courte aliénation.* (La Bruyère.)

DÉCONCLURE v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *conclure*. — Se conjugue comme *conclure.*) Rompre une convention arrêtée, une chose conclue. (Peu us.)

DÉCONFÈS [*fè*], **ESSE** adj. (du préfixe privat. *dé*, et de *confès*). Qui ne s'est point confessé : *Mourir* DÉCONFÈS. || *Par extens.* Se disait aussi de ceux qui mouraient sans avoir fait de testament, ou qui ne faisaient aucun legs charitable pour le repos de leur âme.

— Substantiv. : *Les* DÉCONFÈS *ou intestats avaient leurs biens envahis par le seigneur.* (Chateaubriand.)

DÉCONFIRE v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *confire ;* — Se conjugue comme *confire.*) Démolir ; et *spécialem.*, Défaire complètement dans une bataille : DÉCONFIRE *l'armée ennemie.*

— *Fam.* Abattre, épuiser, déconcerter : *Mon cœur* EST DÉCONFIT. (Corneille.) DÉCONFIRE *quelqu'un par son sang-froid.*

— ***Déconfit*** [*fi*], ***e,*** part. pass. du verbe *Déconfire* (Au propre et au fig.).

DÉCONFITURE n. f. (de *déconfire*). Déroute complète : *Faire de l'armée ennemie une horrible* DÉCONFITURE. || *Par extens.* Carnage, destruction :

> Un chat nommé Rodilardus
> Faisait de rats telle *déconfiture,*
> LA FONTAINE.

— Dr. civ. Etat d'une personne non commerçante dont l'actif est inférieur au passif : *La* DÉCONFITURE *est la faillite du non-commerçant.* || *Par extens.* Ruine, chute, en général.

— ANTON. **Triomphe, victoire, bataille gagnée, succès.**

— ENCYCL. Dr. La *déconfiture* est l'état d'un débiteur non commerçant dont le passif excède l'actif. Contrairement à la faillite des commerçants, elle n'est pas légalement réglementée, de sorte que les seuls créanciers payés sont ceux qui se montrent les plus diligents dans leur poursuite. La déconfiture a seulement pour effet de rendre immédiatement exigibles toutes les dettes de celui qui y tombe, de pouvoir mettre fin aux mandats à lui donnés et aux sociétés civiles dont il était membre.

DÉCONFORT [*for*] n. m. Ce qui enlève la force ou le courage.

DÉCONFORTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *confort*). Décourager, affliger.

— ***Se déconforter,*** v. pr. Avec réciprocité : *Ils ne laissaient pas de* SE DÉCONFORTER *par leurs réflexions amères.* (VX.)

— Au sens passif : Devenir découragés : *Ils* SE DÉCONFORTAIENT. (P.-L. Courier.)

DÉCONGÉLATION [*si-on*] n. f. Action de décongeler.

DÉCONGELER [*lé*] v. tr. (Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *Il décongèle.*) Ramener un corps congelé à son état ordinaire.

— ANTON. **Congeler.**

DÉCONGESTIONNER [*jèss-ti-o-né*] v. tr. Faire cesser la congestion : *Les révulsifs* DÉCONGESTIONNENT *les poumons.*

DÉCONNAISSANCE [*nè-sanss*] n. f. Action de déconnaître. (VX.)

DÉCONNAÎTRE [*ko-nêtr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *connaître*). Ne pas connaître, ne pas reconnaître. (VX.)

DÉCONSACRER [*kré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *consacrer*). Effacer la consécration de : DÉCONSACRER *une église, un vase, une religieuse.*

— ANTON. **Consacrer.**

DÉCONSEILLER [*sé-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *conseiller*). Conseiller de ne pas faire : *M. de Talleyrand se vantait d'*AVOIR DÉCONSEILLÉ *à Napoléon la fatale invasion de l'Espagne.* (Lamartine.) || Détourner, dissuader : DÉCONSEILLER *quelqu'un d'une entreprise.* (Peu us.)

— ANTON. **Conseiller.**

DÉCONSIDÉRATION [*si-on*] n. f. (de *déconsidérer*). Perte de la considération ; mésestime : *Tâchez de ne donner prise ni au ridicule ni à la* DÉCONSIDÉRATION. (Balzac.)

— ANTON. **Considération.**

DÉCONSIDÉRER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *considérer*. — Se conj. comme *accélérer.*) Faire perdre la considération à, rabaisser : *Les dernières années de Louis XV* DÉCONSIDÉRÈRENT *la Monarchie. Plus sa fortune s'accroît, plus elle le* DÉCONSIDÈRE.

— ***Déconsidéré, e,*** part. pass. du verbe *Déconsidérer* : *Un personnage* DÉCONSIDÉRÉ.

— ***Se déconsidérer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il* SE DÉCONSIDÈRE *par une telle conduite.*

DÉCONSIGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *consigner*). Affranchir de la consignation : DÉCONSIGNER *des troupes.* || Retirer de la consigne : DÉCONSIGNER *un colis.*

DÉCONSOLÉ, E adj. (du préfixe privat. *dé*, et de *consoler*). Qui est sans consolation.

DÉCONSOLIDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *consolider*). Faire perdre la solidité à : DÉCONSOLIDER *un mur.*

DÉCONSTIPER [*konss-ti-pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *constiper*). Faire cesser la constipation. (Fam.)

DÉCONSTITUTIONNALISATION [*konss-ti-tu-si-o-na-li-za-si-on*] n. f. Action de déconstitutionnaliser.

DÉCONSTITUTIONNALISER [*konss-ti-tu-si-o-na-li-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *constitutionnel*). Soustraire au régime constitutionnel : DÉCONSTITUTIONNALISER *une nation.*

— ***Se déconstitutionnaliser,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Peuple qui veut* SE DÉCONSTITUTIONNALISER.

— Au sens passif, Devenir déconstitutionnalisé.

DÉCONSTITUTIONNALISME [*konss-ti-tu-si-o-na-lissm'*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *constitutionnalisme*). Doctrine politique opposée au constitutionnalisme ; absolutisme.

DÉCONSTRUCTION [*konss-truk-si-on*] n. f. Action de déconstruire, de désassembler : DÉCONSTRUCTION *d'un meuble, d'une machine.*

— Gramm. Action de déplacer les mots d'une phrase écrite dans une langue, pour les disposer dans l'ordre usité dans une autre, afin d'en expliquer plus facilement le sens.

DÉCONSTRUIRE [*konss*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *construire*. — Se conjugue comme *construire.*) Défaire ce qui était construit : DÉCONSTRUIRE *une maison, une machine.*

— Gramm. Faire la déconstruction de : DÉCONSTRUIRE *une phrase.*

— Littér. *Déconstruire des vers,* En rompre la mesure et en supprimer la rime, pour en faire de la prose.

— ***Se déconstruire,*** v. pr. Au sens passif : *Maison qui* SE DÉCONSTRUIT *en toute hâte.*

DÉCONTENANCE n. f. (de *décontenancer*). Action d'être décontenancé : *Parler avec volubilité, pour cacher sa* DÉCONTENANCE.

DÉCONTENANCEMENT [*man*] n. m. Action de se décontenancer, état d'une personne décontenancée.

DÉCONTENANCER [*sé*] v. tr. (du préfixe *dé*, et de *contenance*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Nous décontenançons. Vous décontenançâtes.*) Faire perdre contenance à : *Je n'aurais jamais cru qu'un petit-maître fût si aisé à* DÉCONTENANCER. (J.-J. Rousseau.) *Il y eut un rire éclatant d'écoliers qui* DÉCONTENANÇA *le pauvre garçon.* (Flaubert.)

— ***Se décontenancer,*** v. pr. Au sens passif, Perdre contenance : *Personne qui* SE DÉCONTENANCE *facilement.*

— ANTON. **Rassurer, enhardir.**

DÉCONTRACTION [*trak-si-on*] n. f. Méd. Suppression d'une contraction.

DÉCONVENANCE n. f. (du préfixe privat. *dé*, et de *convenance*). Défaut de convenance : *La* DÉCONVENANCE *d'une parole, d'une conduite.* || Parole ou action inconvenante : *Commettre une* DÉCONVENANCE. (Peu us.)

DÉCONVENIR v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *convenir*). *Fam.* Se dédire de ce qui était convenu : *On convient aujourd'hui, on* DÉCONVIENT *demain.*

DÉCONVENUE [*nû*] n. f. (du préfixe privat. *dé*, et de *convenir*). Insuccès inattendu : *Il mourait d'envie de me conter sa* DÉCONVENUE. (Mme de Sévigné.) || Désappointement : *Il n'est point la cause de votre* DÉCONVENUE.

— SYN. **Déconvenue, malencontre, mésaventure.** La *déconvenue* suppose une espérance trompée. La *malencontre*, c'est proprement ce qui se rencontre mal, ce qui vient à contretemps ; la *mésaventure* est une fâcheuse aventure, et qui le plus souvent prête à rire.

DÉCONVERTIR [*vèr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *convertir*). Faire retomber dans l'irréligion, dans une autre religion ou dans une erreur quelconque d'opinions : DÉCONVERTIR *des convertis.*

— ***Se déconvertir,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Je* ME DÉCONVERTIRAIS *volontiers.*

DÉCOORDINATION [*si-on*] n. f. (du préfixe *dé*, et de *coordination*). Méd. Destruction de la coordination des organes ou des éléments organiques.

DECOPPET (Auguste-Louis), ministre protestant, né à Paris en 1836, mort à Etretat en 1906. Nommé pasteur à Alais, en 1864, il s'y fit remarquer par son talent oratoire et fut appelé, en 1869, à Paris. Il a publié : *Histoire sainte* (1860), avec Bonnefon ; *Paris protestant, ses églises, ses pasteurs* (1876) ; *Sermons* (1876) ; *Poésies de la Bible, mises en vers* (1880) ; *Méditations pratiques, à l'usage du culte domestique ou des églises sans pasteur* (1881) ; *les Grandes Scènes de l'Apocalypse* (1884) ; *les Grandes Voix* (1885).

DÉCOR n. m. (subst. verbal de *décorer*). Ce qui sert à décorer (une maison, un appartement) : *Certains architectes ne s'occupent que du* DÉCOR *et négligent la commodité.* || *Par extens.* Disposition de certains objets, produisant un effet ornemental : *Les stalactites et les stalagmites forment de pittoresques* DÉCORS.

— *Fig.* Apparences : *Tout cela n'est qu'un vain* DÉCOR.

— Franc-maçonn. Nom donné aux bijoux, cordons, tabliers qui forment les insignes de chaque grade, et aux ornements qui décorent la loge.

— Théâtr. Ensemble des toiles peintes, des portants, des praticables qui décorent la scène d'un théâtre : *Les* DÉCORS, *autrefois secondaires, tiennent aujourd'hui une place considérable dans le succès d'une œuvre.*

— ENCYCL. *Décor de théâtre.* Le *décor* se compose de diverses parties, dont chacune a son nom propre, mais surtout de deux parties principales : les *rideaux* et les *châssis ;* ces derniers se divisent eux-mêmes en *châssis de coulisses* et en *fermes.* Tout ce qui, occupant sur la scène une position verticale et se tenant debout n'est ni ferme, ni châssis, est rideau. Les rideaux, roulés dans le cintre, descendent en se déroulant ; les châssis de coulisses sont guindés sur des mâts, de chaque côté de la scène ; toutes les autres parties du décor sont des fermes, à l'exception des frises et des plafonds. Lorsqu'un fond de salon, ou de palais, ou de prison monte du dessous en ligne droite, c'est une ferme, car il est monté sur châssis ; un décor fermé du fond et des deux côtés se compose donc de trois fermes, une pour le fond, et deux obliques pour les côtés, plus le plafond. Si une chaumière se trouve placée à un point quelconque de la scène, ou un arbre, un buisson, une fontaine, chacun de ces objets est monté sur châssis, et, dans la machinerie théâtrale, prend le nom de *ferme.* Dans le théâtre antique le décor consistait dans une disposition fixe de la scène avec trois portes au mur du lointain : la porte du milieu figurait l'entrée du palais ou de la maison ; celle de droite, le logement des hôtes ; celle de gauche, un sanctuaire, une prison, etc. ; la mise en scène était complétée par des praticables et machineries très simples, tels que des estrades roulantes introduites par les portes du fond, la grue qui enlevait l'acteur dans les airs, les trappes par lesquelles montaient les apparitions, etc. A l'époque romaine, ces décors primitifs se développèrent très grandement ; il y eut tout un système de décoration mobile ayant plus ou moins d'analogie avec nos décors à coulisses, et il se peut fort bien que les treuils, moufles, chariots et autres éléments de la machinerie moderne aient été connus à cette époque.

Au moyen âge, au temps des mystères, le décor était simultané ; sur une même estrade, large de 50 m., et de 25 m. de profondeur, on voyait en même temps un pavillon représentant la ville de Nazareth ; un second pavillon, figurant un temple ; une muraille, représentant Jérusalem ; le palais d'Hérode ; au devant de la scène, un bassin carré, représentant le lac de Tibériade ; à droite, la gueule du Dragon simulait l'entrée de l'Enfer, et, au milieu de tout, au lointain, se trouvait le Paradis où trônait le Père Eternel ; la décoration était faite avec des papiers peints, des toiles, des étoffes, du carton, des charpentes en bois, supportant des acteurs à divers étages, des branches d'arbres feuillées, des fleurs et des fruits naturels. Les décors du répertoire de l'hôtel de Bourgogne étaient fort simples ; l'action se transportait dans les lieux les plus divers sans grand effort des machinistes, les acteurs se bornaient à passer d'un point à un autre de la scène ; la perspective établie d'un point central placé au fond du théâtre, les châssis diminuaient de hauteur au fur et à mesure de leur éloignement de la rampe. Servandoni, l'architecte de Saint-Sulpice, vers 1750, révolutionna, en France, l'art du décor, en modifiant complètement le système de plantation par l'emploi des perspectives obliques ; à partir de 1830, on compléta la plantation théâtrale par l'intervention des praticables. C'est depuis cette époque que l'art de la mise en scène est arrivé en France à son apogée, et s'y est maintenu grâce aux artistes-peintres décorateurs et dessinateurs de costumes qui se sont succédé jusqu'à nos jours. Au nombre des peintres décorateurs célèbres il faut citer Vigarani, associé de Lulli, qui fit les décors de *Cadmus* et des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus ;* Jean Bérain, à qui l'on doit ceux d'*Amadis* et d'*Armide ;* au XVIIIe siècle, Pietro Algieri, Watteau, Boucher, Tramblin, Bocquet, en dehors de l'illustre Servandoni ; Lemaire, Gaetan Brunetti et son fils Paul Brunetti, peintres spécialisés dans le décor de la Comédie-Italienne ; Clarici, Pièrre, Baudon, Guillet père et fils, Beleuse, Dubois ; à l'Opéra-Comique c'était Boucher, Guillet père et Deleuse, Moulin ; à la Comédie-Française, Louis Debray, Brunetti, Servandoni, Lesueur, Moreau. Plus tard, à la création du théâtre de Monsieur, on voit débuter Degotti père, Dussaulx, Matis. Au XIXe siècle, Ciceri, Isabey, Bouton, Daguerre, Gué, Jouanais, Cambon, Diéterle, Chéret, Cappelli, Corlin, etc. Plus près de nous, Jusseaume, Chambon, etc.

De nos jours, après une période où les progrès de la machinerie incitèrent à l'imitation toujours plus servile, sur la scène, de la nature et des cadres de la vie, on est revenu à la conception du décor suggestif, bien que de nombreux théâtres soient demeurés fidèles à la formule réaliste. L'unité artistique est ce que l'on recherche avant tout, en demandant à des peintres de composer des décors et des costumes en harmonie avec l'esprit et le sens de l'œuvre à représenter. La recherche acharnée du décor *exact* connut son apogée avec Antoine, au Théâtre-Libre. Dès 1890, cependant, Paul Fort, au Théâtre d'Art, inaugurait le mouvement moderne vers la fantaisie décorative et la synthèse expressive ; dans le même sens travaillaient Vuillard, Bonnard, Maurice Denis. En 1892, le Théâtre d'Art devient le Théâtre de l'Œuvre, fondé par Lugné-Poë, avec Camille Mauclair et Edouard Vuillard ; et déjà les principes mis au point plus tard par les Russes et les Allemands étaient trouvés et appliqués : simplification du décor, choix des éléments plastiques indispensables à chaque scène en créant l'atmosphère, stylisation et harmonie complète du décor et du costume, renoncement au trompe-l'œil. La danseuse Loïe Fuller mettait en œuvre les ressources nouvelles des magies de l'électricité. Des jeux d'orgues électriques remplacèrent, en 1898, à l'Opéra-Comique et au Châtelet, les jeux d'orgues à gaz. La lumière devenait un élément de création aussi essentiel que la couleur. Le plus considérable des théoriciens de l'art de la mise en scène moderne est l'Anglais Gordon Craig : « Pas de réalisme, mais du style », telle est sa formule. La rénovation de la décoration théâtrale s'est poursuivie depuis 1900 en Allemagne, sous la direction de Georg Fuchs et du Suisse Adolphe Appia, par les efforts de Fritz Erler et Oscar Graf à Munich, et de Max Reinhardt à Berlin. Une date importante est celle (1909) de la présentation en France des Ballets russes, sous la direction de Serge de Diaghilev, dont l'influence fut réelle et profonde sur l'ensemble de nos arts décoratifs. C'était la révélation d'un mouvement de rénovation, commencé dès 1898 à Moscou, lors de la fondation du Théâtre d'Art par Stanislawsky, Meyerhold et Dantchenko.

PRINCIPALES DÉCORATIONS ÉTRANGÈRES

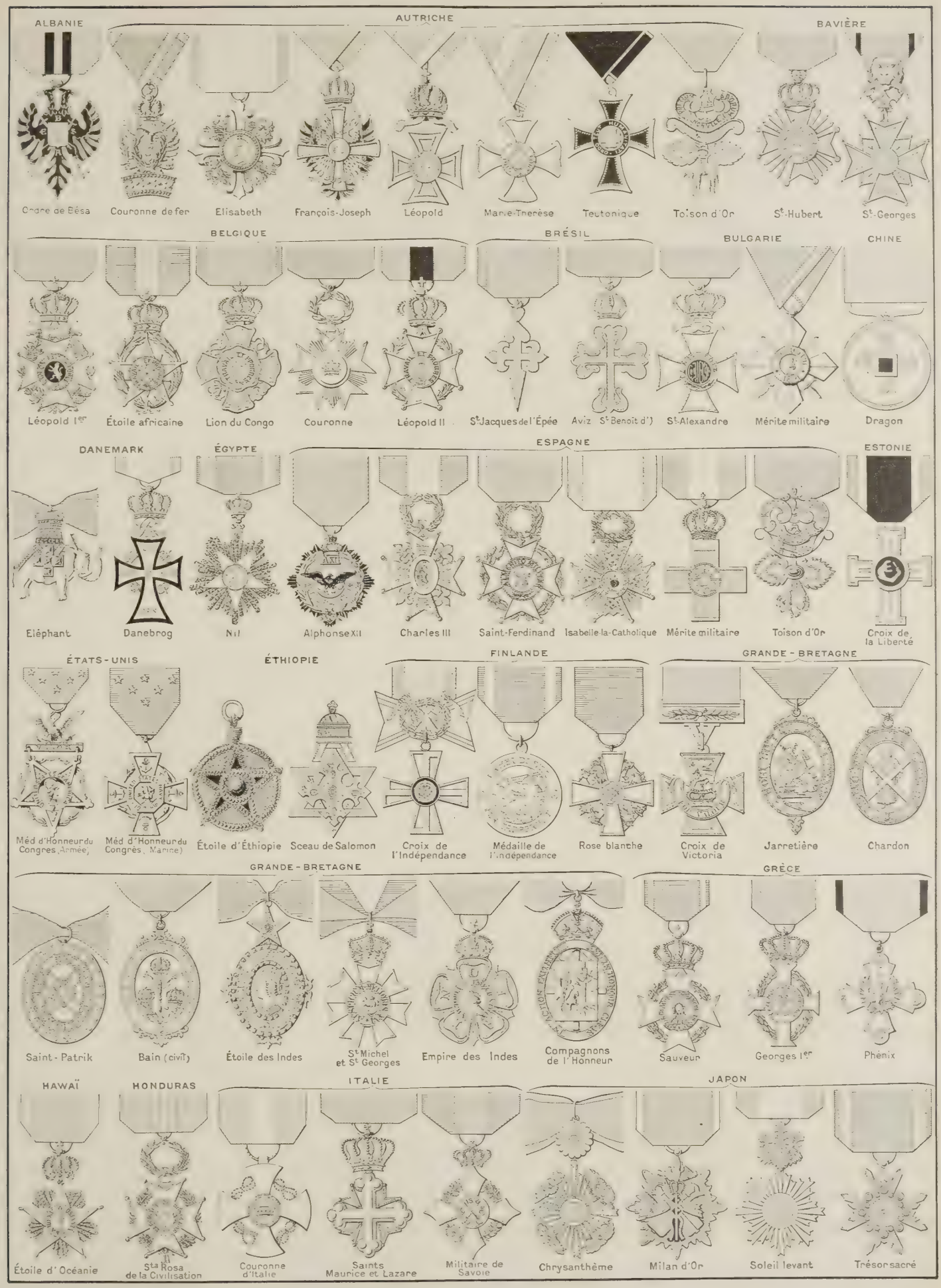

DÉCORATIONS FRANÇAISES

DÉCORATIONS. — *PLANCHE I.* **Décorations anciennes :** 1. Croix de l'ordre de Saint-Michel; 2. Collier de Saint-Michel; 3. Cordon du Saint-Esprit; 4. Collier du Saint-Esprit; 5. Ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel; 6. Collier de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel; 7. Ordre de Saint-Hubert; 8. Ordre de Saint-Louis; 9. Ordre du Mérite militaire; 10. Médaillon de vétérance (armée de terre); 11. Légion d'honneur (modèle de 1804); 12. Collier de Napoléon (Légion d'honneur); 13. Ordre de la Couronne de fer; 14. Ordre de la Réunion; 15. Brassard de Bordeaux; 16. Décoration du Lis; 17. Décoration de la Fidélité; 18. Croix de juillet (1830); 19. Médaille de juillet (1830). **Ordres coloniaux :** 20. Dragon de l'Annam; 21. Cambodge; 22. Etoile noire du Bénin; 23. Nichan El-Anouar; 24. Etoile d'Anjouan. **Médailles commémoratives de campagnes :** 25. Sainte-Hélène; 26. Pontificale (1849); 27. Crimée; 28. Baltique; 29. Italie; 30. Chine (1860); 31. Mexique; 32. Pontificale (1867).

DÉCORATIONS FRANÇAISES

DÉCORATIONS. — *PLANCHE II.* **Décorations modernes :** 1. Croix de la Légion d'honneur (chevalier) ; 2. Grand collier de l'ordre ; 3. Plaque de grand officier et grand-croix ; 4. Médaille militaire ; 5. Croix de guerre ; 6. Croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieurs. **Médailles commémoratives :** 7. Médaille de la Grande Guerre ; 8. Médaille de la Victoire (interalliée) ; 9. Médaille de 1870-1871 ; 10. Coloniale ; 11. Tonkin ; 12. Madagascar (1883-1886) ; 13. Dahomey ; 14. Madagascar (1895) ; 15. Chine (1900-1901) ; 16. Maroc ; 17. Orient ; 18. Syrie-Cilicie ; 19. Dardanelles ; 20. Haute-Silésie ; 21. Evadés (de la Grande Guerre). **Universitaires et agricoles :** 22. Palmes académiques ; 23. Mérite agricole. **Médailles de dévouement :** 24. Médaille des actes de courage et de dévouement ; 25. Médaille des épidémies. **Médailles d'honneur :** 26. Médaille de la Famille française ; 27. Médaille de la Reconnaissance française ; 28. Prévoyance sociale ; 29. Assurances sociales ; 30. Hygiène ; 31. Assistance publique ; 32. Instituteurs ; 33. Sapeurs-pompiers ; 34. Préposés forestiers ; 35. Douaniers ; 36. Police municipale et rurale ; 37. Mutualité ; 38. Postes ; 39. Administration pénitentiaire ; 40. Administration pénitentiaire coloniale ; 41. Contributions directes ; 42. Octroi. **Médailles du travail :** 43. Des ministères de l'Intérieur et du Commerce ; 44. Médaille de la voirie ; cantonniers (Ministère des Travaux publics).

PRINCIPALES DÉCORATIONS ÉTRANGÈRES

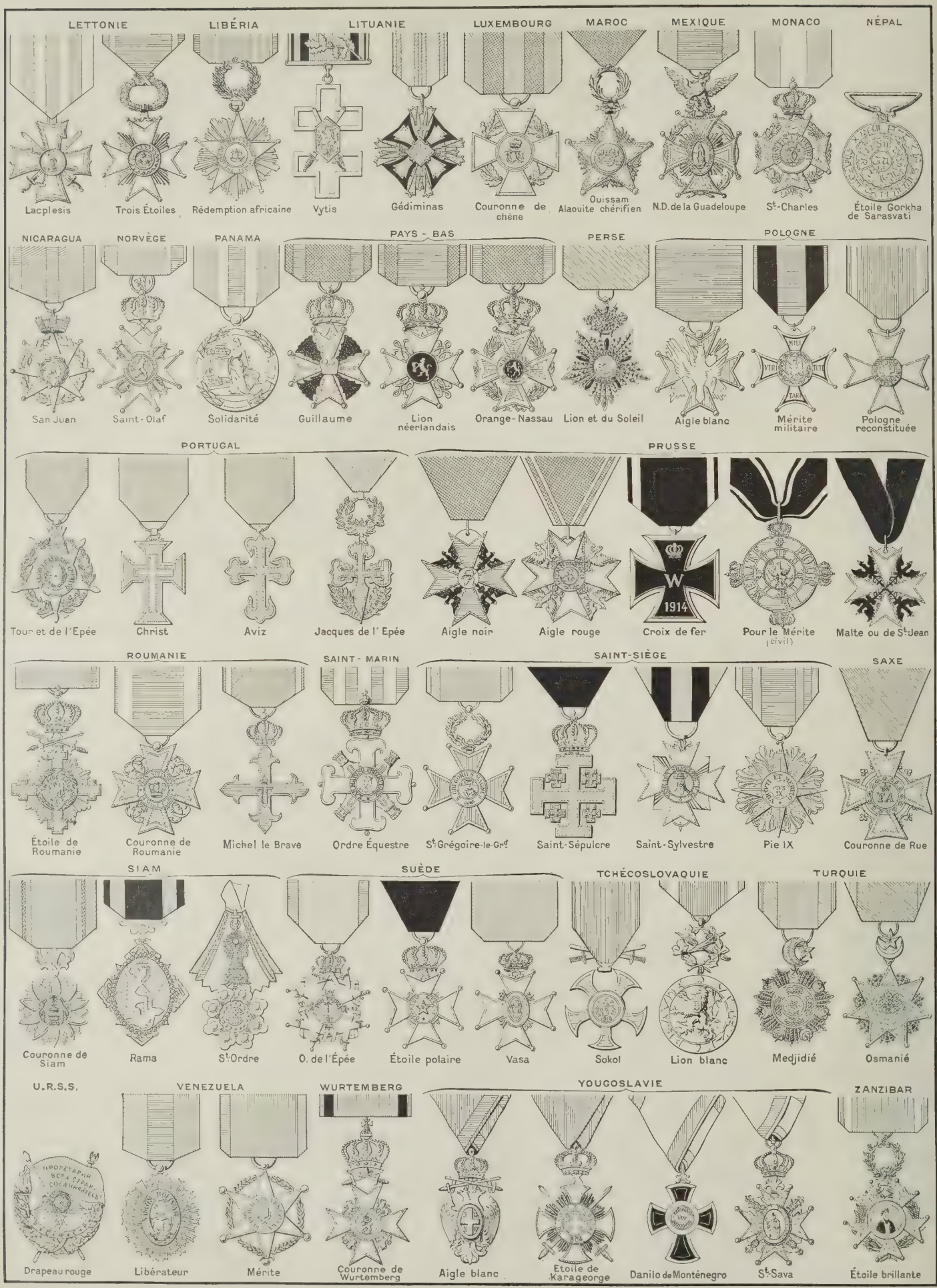

Les décors de Léon Bakst pour *Shéhérazade* et ceux d'Alexandre Benois pour *Petrouchka* produisirent l'impression la plus considérable, ainsi que, plus tard, sur l'avant-garde, ceux de Goutcharova et Larionov pour le *Coq d'or*. Chez nous, de 1910 à 1913, au Théâtre des Arts, c'était Jacques Rouché qui fixait les principes d'une mise en scène nouvelle avec la collaboration de peintres comme Dethomas, Drésa, Piot, Guérin, d'Espagnat, Desvallières, Segonzac, Albert André, Prinet, Georges Delaw, Hémard, Bonfils, Hermann-Paul, Laprade, Carlègle, Francis Jourdain, et le couturier Paul Poiret. Jacques Rouché a depuis été appelé à appliquer ses principes sur la scène de l'Opéra. André Derain, Matisse, Picasso, tous les jeunes peintres de l'art moderne, collaborent aujourd'hui à la décoration théâtrale. Le Russe Nicolas Evréinov s'est distingué comme théoricien de la décoration et l'on doit citer, comme champions actifs du théâtre rénové : Jacques Copeau et Charles Dullin, Gaston Baty et Louis Jouvet. Et notons enfin l'introduction du cinéma au nombre des ressources de la mise en scène.

DÉCORABLE adj. Qui peut être décoré : *Salle aisément* DÉCORABLE. || A qui l'on peut donner la décoration.

DÉCORATEUR, TRICE n. Qui fait des décorations, des décors : *Les* DÉCORATEURS *de l'Opéra.*

— Adjectiv. : *Peintre* DÉCORATEUR.

— *Fig.* Qui pare, orne, embellit : *La nature est le grand prêtre, le grand* DÉCORATEUR. (Lamartine.)

— ENCYCL. Pendant tout le XIXe siècle, on a appelé peintres *décorateurs*, architectes décorateurs ou sculpteurs décorateurs les différents artistes spécialisés dans la décoration intérieure ou extérieure des édifices et considérés comme d'un genre moins relevé que les peintres et les statuaires. De nos jours, on appelle artiste décorateur tout artiste pratiquant les arts décoratifs, c'est-à-dire s'occupant de tapisserie ou de céramique, de verrerie ou d'ébénisterie, d'orfèvrerie ou de dinanderie, etc. Le qualificatif de peintre décorateur s'applique également aux peintres en bâtiment, employés à imiter en peinture les bois, les marbres, les stucs. Les plus grands artistes, aux XIVe et XVe siècles, et les peintres du roi eux-mêmes, ne dédaignaient pas de peindre des meubles, des bannières, des étendards, des armoiries. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les plus illustres artistes de la France furent chargés de décorer Saint-Germain et Fontainebleau. Cependant, certains se spécialisèrent, exercèrent une influence sur l'ensemble du décor intérieur, sur le style de leur temps, et il convient de citer, pour le XVIe siècle, Philibert Delorme et Du Cerceau ; pour le XVIIe siècle, Charles Le Brun, avec les deux Marot, Bérain, Lepautre, Delaporte ; pour le XVIIIe, Robert de Cotte, Germain, Blondel, Meissonier, Laforge, Laborde, Ranson ; sous l'Empire, Percier et Fontaine. Au XIXe siècle, si l'on trouve encore des peintres capables d'exécuter des peintures murales et des plafonds, par exemple Delacroix et Chassériau, on en trouve peu qui sachent dessiner une étoffe, un carton de tapisserie, etc. Aujourd'hui, en revanche, on a vu se produire une véritable renaissance de la peinture décorative. V. ARTS DÉCORATIFS.

Décorateurs (SOCIÉTÉ DES ARTISTES). Société fondée en 1902, et groupant les artistes fabricants exploitant les créations d'autres artistes décorateurs, les critiques d'art et les ouvriers d'art. Sa première exposition eut lieu en 1904 au Petit-Palais et depuis soit dans des expositions propres, soit en collaborant à des exploitations générales.

DÉCORATIF, IVE adj. Qui forme décoration : *Bas-reliefs* DÉCORATIFS. || Propre à la décoration : *Jean Goujon possédait à un haut point le génie* DÉCORATIF.

— Qui produit l'effet d'une décoration : *Les monuments de la Décadence ont, en général, des allures* DÉCORATIVES. || Se dit familièrement d'une personne qui a une belle prestance, une mise brillante : *Un convive très* DÉCORATIF.

— *Musique décorative*, Musique uniquement orchestrale, qui se fait entendre sans chant, dans certaines parties du drame musical.

— *Arts décoratifs*. V. ARTS.

— ENCYCL. *Classification des éléments décoratifs*. On compte vingt classes, comportant chacune l'application de règles déterminées par une technique ou des qualités qui leur sont propres : 1) Pierre, marbre, taillés, sculptés, découpés ; granit, porphyre, etc. ; 2) Bois sculpté, tourné, découpé ; ébénisterie et menuiserie massives ; ivoire travaillé ; 3) Bronze fondu et ciselé ; étain fondu ; galvanoplastie ; 4) Fer forgé ; tôle martelée ; serrurerie d'art ; armurerie ; fonte de fer ; 5) Cuivre, plomb, repoussés ; zinc estampé et fondu ; Métaux découpés ; 6) Orfèvrerie ; bijouterie ; joaillerie ; 7) Gravure sur métal ; nielure ; damasquinure ; gravure sur pierre et marbre ; graffiti ; 8) Marqueterie ; bois plaqués ; marqueterie à reliefs ; incrustations métalliques ; dallages de marbre et de ciments colorés ; 9) Emaux sur métal, cloisonnés, champlevés, peints et repoussés ; émaux divers ; orfèvrerie et bijouterie émaillées ; 10) Mosaïque de marbre et d'émail ; 11) Verrerie soufflée ; cristallerie taillée et gravée ; verrerie coulée ; émaux sur verre ; cristallerie d'orfèvrerie ; 12) Vitraux teints et peints, peinture sur verre ; vitrerie gravée ; 13) Stucs, plâtres moulés et estampés, cartons-pâtes, staff ; simili-pierre, simili-bois, laque moulée ; 14) Terre cuite pétrie, tournée, moulée, estampée ; formes céramiques à reliefs en argile, kaolin, grès et lave ; céramique monumentale ; 15) Terre cuite décorée en couleurs ; peinture sur faïence, porcelaine et lave ; revêtements d'architecture ; carrelages colorés ; 16) Cuirs travaillés, frappés, estampés ; reliure ; toiles et papiers gaufrés ; sellerie ; gainerie ; étoffes frappées ; 17) Papiers peints et toiles peintes ; étoffes imprimées ; 18) Tapisseries de tenture et d'ameublement ; tapis de pied ; tapisserie au point carré ; 19) Etoffes tissées, brochées ; cachemires de l'Inde ; damas, lampas et brocatelles ; broderies, dentelles, guipures ; applications, soutaches et passementeries ; 20) Peintures décoratives fixes, panneaux et plafonds ; camaïeux et grisailles ; écrans, éventails, stores ; imprimerie, enluminures, calligraphie.

DÉCORATION [*si-on*] n. f. Action de décorer : *La* DÉCORATION *d'une ville, d'un jardin.* || Art de décorer : *Entendre bien la* DÉCORATION || Ensemble de ce qui décore : *Les* DÉCORATIONS *d'un salon.*

— Fig. : *L'affreuse* DÉCORATION *d'incrédulité dont ils se parent.* (Massillon.)

— *Particulièrem.* Marque d'honneur, signe distinctif d'un ordre : *Porter une* DÉCORATION *en diamants.* || Titre qui donne le droit de porter une décoration : *Accorder à quelqu'un la* DÉCORATION *de la Légion d'honneur.* || Absolum. La Légion d'honneur.

— Théâtr. Toiles peintes et autres objets servant à décorer le théâtre et à représenter le lieu de la scène. — *Spécialem.*, Mobilier, accessoires de théâtre, par opposition au décor. || *Fig.* Ornements plus brillants que solides : *Le monde est une pièce misérable, qui se soutient un peu par les machines et les* DÉCORATIONS. (Chamfort.)

— ENCYCL. *Décoration architecturale.* — On peut classer les ornements décoratifs en quatre genres distincts : 1° les ornements *architectoniques*, empruntés aux données mêmes de la construction, tels que les refends, les bossages, les moulures, les corniches, les chapiteaux, etc. ; 2° les ornements *imitatifs*, tels que les feuilles d'acanthe, les feuilles d'eau, les fleurs, les oves, etc. ; 3° les ornements *géométriques*, tels que les mosaïques, les entrelacs, les grecques, etc. ; 4° les ornements *symboliques* ou *historiques*, tels que les armoiries, les blasons, les statues, les bas-reliefs, etc.

Dans le style égyptien, les obélisques, les colonnades et les pylônes sont couverts d'emblèmes et d'hiéroglyphes ; dans le style hindou, la décoration est fantastique et irrégulière ; dans le style chinois, elle est composée de peintures et de sculptures symboliques. Dans les styles hébreu et phénicien, la décoration se compose d'un mélange de porphyre, d'ivoire, d'or et de cèdre ; dans le style assyrien, elle est formée de sculptures et d'inscriptions. Dans le style grec, la décoration est plus rationnelle ; les statues, les colonnades, les frontons, les bas-reliefs entrent dans l'ordonnance des édifices ; des règles immuables sont établies ; des rapports sont calculés pour chaque espèce de construction. Le style étrusque sait allier dans sa décoration une grande vigueur de masse à une grande pureté dans la forme et dans le détail. La décoration, dans le style romain, se distingue par la pureté de ses formes et est caractérisée par la force et la richesse. La décoration, dans le style byzantin, se fait remarquer par les assises de pierres à couleurs alternes, disposées en bandeaux ou en damiers ; les riches mosaïques d'or et de pierreries et les grandes figures assises ou debout se détachent sur des fonds d'or mat ou guilloché. Dans le style arabe, les ornements sont variés à l'infini et se font remarquer par l'absence de formes empruntées à la nature organique. Dans le style roman (1000 à 1180) la décoration se distingue par la variété des chapiteaux, la richesse des portes, formées par plusieurs cintres successifs en retrait les uns sur les autres ; l'emploi très fréquent de colonnettes de marbre, de porphyre ou d'autres pierres d'un grand prix. La décoration, à l'époque gothique ou ogivale (1160 à 1480), a pour caractères la richesse des ornements et des sculptures symboliques ; les peintures, les mosaïques, les verrières jouent un grand rôle dans la décoration extérieure et intérieure. La décoration, à l'époque de la Renaissance (1480 à 1610), est un mélange des idées antiques avec celles du moyen âge ; elle se fait remarquer par la finesse des ornements. Sous Louis XIII, la décoration est simple, ferme et sévère ; sous Louis XIV, elle est opulente et majestueuse ; sous Louis XV, elle est coquette et gracieuse ; enfin, sous Louis XVI, elle est sobre ; les réminiscences de Rome et de Pompéi envahissent le goût français de 1789 à 1830. De nos jours, la décoration des édifices a tendance à se simplifier.

Décoration intérieure. — Les anciens n'employèrent presque exclusivement que la peinture dans la décoration de leurs appartements. Leurs pièces, de dimensions en général assez restreintes, faiblement éclairées par de rares ouvertures, ne comportaient point d'ornementation en relief. Les vestibules étaient décorés de mosaïques ou ornés de pavements en pierres naturelles, telles que marbres, porphyres, jaspes, agates. Aux XIe et XIIe siècles, en France, les murs des pièces d'habitation furent décorés de peintures plates où le brun, le rouge, le vert et le jaune dominaient ; le plafond était le plus souvent en rouge sur les solives, en vert dans les fonds ; ces teintes plates, plus tard, furent rehaussées de fleurs de lis en étain découpé, argentées ou dorées, et appliquées, tandis que l'emploi d'un mélange de colle et de blanc d'œuf permettait peu à peu d'adjoindre à la série des couleurs primitives presque tous les gris. Au XIIIe siècle, les baies prennent plus d'importance, et les principaux effets de couleur sont réservés à la peinture sur vitraux. La cheminée est circulaire, et sa hotte est décorée de peintures. Au XIVe siècle, la cheminée est riche ; les solives et poutres des plafonds sont moulurées avec soin. Au XVe siècle, les parois des murailles sont entièrement boisées ; les fenêtres sont larges et les solives du plafond forment une suite de caissons. Sous la Renaissance, les lambris en bois sont ordinairement divisés en compartiments ; à la partie inférieure, on trouve souvent des motifs dits *serviettes*, sculptés en forme de draperie pliée en deux et dont les extrémités sont recourbées. Les artistes italiens appelés à décorer le château de Fontainebleau introduisirent dans ces dispositions générales des peintures encastrées entre des reliefs de stuc peints et dorés. Les plafonds restèrent tantôt à poutres et solives apparentes, tantôt à losanges sculptés et peints, tantôt encore à compartiments triangulaires décorés de rinceaux et de figurines dont les nervures aboutissaient à une clef centrale, le tout en bois doré et soutenu par des cariatides. Les parquets de bois font de plus en plus place aux carrelages. Les cheminées constituent encore un élément très important de décoration, avec leurs grands manteaux droits, aux panneaux sculptés. Des tapis épais remplacèrent les nattes, les murs se couvrirent de tapisseries, de drap rouge et noir orné d'or. Les cuirs de Cordoue apparaissent au XVIe siècle ; les portes sont ornées d'arabesques, et les plafonds, en noyer ciré, sont à caisson. Les tapisseries cessent de servir de cloisons mobiles. Sous Louis XIII, des peintures sont exécutées directement sur les panneaux des murs, ou sur des toiles marouflées. Sous Louis XIV, les pièces sont hautes et éclairées par de vastes baies ; l'aménagement intérieur est des plus somptueux, avec de grandes figures sculptées, des ors éclatants, des trophées enchevêtrés, des cartouches, des boucliers, des guirlandes, tout étant ordonné en vue de l'apparat, sans souci du confortable. Le solivage des plafonds est complètement dissimulé par des surfaces étendues qui reçoivent de vastes compositions picturales. La Régence rompt avec l'étiquette de Louis XIV ; le style rocaille se développe dans la décoration intérieure avec les fifres, les pipeaux, les cornemuses, les tambourins et les trophées champêtres d'Oppenord ; tout serpente et ondule sous l'empire du style Louis XV, rien n'est rectiligne ; les pièces, plus petites, garnies d'objets d'art et de meubles gracieux, remplacent les pièces d'apparat du siècle précédent ; la boiserie est moulurée, sculptée, peinte et dorée ; les dessus de porte sont décorés de peintures sur toile ; la cheminée est en marbre blanc, accompagnée, en vis-à-vis, de grandes glaces encadrées de baguettes enguirlandées de fleurs ; la corniche à voussure, de même que la rosace centrale du plafond, sont en pâtisserie ; sous Louis XVI, la découverte de Pompéi et d'Herculanum a sa répercussion sur la décoration intérieure comme sur la ligne des meubles ; les panneaux de la boiserie, sculptés dans le goût des pastorales, sont encadrés de moulures à perles, et les reliefs blanc et or se détachent sur un fond vert d'eau ; sous la corniche une rangée de petites consoles fait le tour de la pièce ; les plafonds sont unis et de teinte claire. Le Directoire et l'Empire poussent la tendance du retour à l'antiquité égyptienne, grecque et romaine, à l'austérité et à la solennité. Le romantisme fait retour, en matière de décoration intérieure, à la formule du moyen âge ; le pittoresque individuel se substitue à l'unité de style, et les principes caractéristiques de la décoration du logis bourgeois sous Louis-Philippe et sous le second Empire ne sont pas encore clairement définis. Aujourd'hui, pour les vestibules, les halls d'entrée, la tendance moderne est de se complaire aux larges surfaces blanches, à peine rehaussées de bas-reliefs en frise, de chapiteaux, de dessus de porte, en pierre naturelle ou artificielle, ou céramique ; la cheminée tend à disparaître, remplacée par le radiateur ; les parquets en bois font place aux planchers en béton, aux parquets sans joints, aux dallages lumineux, aux planchers de verre ou de béton translucide ; sur les murs, revêtements céramiques ; les ferronniers cherchent à donner un caractère d'art à la cage d'ascenseur, au radiateur ; le nickel triomphe dans les cuisines et les salles de bain ; le bois se recouvre de peintures polychromes, et la technique du contre-plaqué permet de réaliser l'identité de la matière entre les murs et les meubles, et les intérieurs ordinaires s'ornent d'étoffes et de papiers peints.

— Blas. et Hist. On comprend sous le nom de *décorations* une grande variété d'insignes, de croix et rubans, étoiles, colliers, plaques, médailles, palmes, etc., décernés, à titre de distinction ou de récompense, aux militaires et aux civils. L'antiquité y avait vu un encouragement à la bravoure des soldats. Les Grecs donnaient des couronnes, élevaient des monuments ; les Romains donnaient des armes, des objets différents suivant la nature des actions d'éclat. L'ancienne monarchie française observa cette tradition. Il y eut les décorations des ordres de chevalerie hospitaliers militaires (ordres du *Saint-Sépulcre* et de *Saint-Lazare de Jérusalem*), celles des ordres politiques de l'*Etoile* (Jean le Bon), de *Saint-Michel* (Louis XI), du *Saint-Esprit* (Henri III), de *Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel* réunis (Henri IV), de l'ordre militaire de *Saint-Louis* (Louis XIV), de l'ordre du *Mérite militaire* pour les protestants (Louis XV), le *médaillon de vétérance* pour les bas-officiers et soldats (Louis XV). La Constituante supprima en 1791 tout ordre de chevalerie, toute décoration ou signe extérieur qui suppose des distinctions de naissance. L'époque révolutionnaire décerna des couronnes civiques, des lettres de satisfaction, des félicitations, des armes d'honneur, etc. Mais les décorations reparurent, sous l'Empire, avec la *Légion d'honneur* créée par Bonaparte, premier consul, avec l'ordre de la *Couronne de fer* et l'ordre de la *Réunion*. La Restauration ressuscita les décorations du *Saint-Esprit*, de *Saint-Louis*, du *Mérite militaire*, de *Saint-Michel*, de *Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel* qui ne furent plus conférées après 1830. Elle créa aussi les décorations du *Lis* et de la *Fidélité*. Louis-Philippe institua la *croix* et la *médaille de Juillet*. Un décret de 1852 créa la *Médaille militaire*. Les *médailles commémoratives* de guerres ou expéditions apparurent sous et depuis le second Empire : d'abord les médailles anglaises de Crimée et de la Baltique, ensuite les médailles françaises de Sainte-Hélène, d'Italie, de Chine, du Mexique. La IIIe République distribua les médailles du Tonkin, de Madagascar 1886 et 1895, du Dahomey, la Médaille coloniale, celles du Maroc, de 1870-1871, de la Victoire ou interalliée, de la Reconnaissance française, des Victimes de l'invasion, de la Grande Guerre, de Syrie-Cilicie, d'Orient, de l'Yser, des Evadés, la médaille de la Fidélité française. Une loi de 1915 commémora par la *Croix de guerre* les citations individuelles à l'ordre du jour pour faits de guerre contre l'Allemagne et ses alliés. Il y a également une croix de guerre pour les *théâtres d'opérations extérieurs*. D'autres décorations récompensent des services spéciaux : telles, les *Palmes universitaires*, le *Mérite agricole*, les *Ordres coloniaux*. Enfin, d'innombrables *médailles d'honneur* ont pour objet de reconnaître des actes de dévouement, les longs services dans les diverses administrations de l'Etat.

Les *décorations étrangères* sont reconnues en France lorsqu'elles sont conférées par une puissance souveraine. Les Français ne peuvent les accepter et les porter qu'après avoir obtenu l'autorisation du président de la République qui est accordée par décret, après avis du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. Toute demande de cette nature doit être adressée hiérarchiquement au grand chancelier de la Légion d'honneur, par l'intermédiaire du ministre dont on relève si l'on est fonctionnaire, ou du préfet du département où l'on réside si l'on n'exerce aucune fonction publique.

Pour les rubans qui contiennent du rouge permettant les confusions avec la Légion d'honneur, les décrets d'autorisation spécifient que le ruban ou la rosette ne peut être porté qu'avec une décoration d'un diamètre au moins égal à la largeur du ruban.

La grande chancellerie de la Légion d'honneur délivre un brevet spécial lorsque l'autorisation est accordée.

Les personnes autorisées à porter des décorations étrangères acquittent divers droits de chancellerie et sont soumises aux règlements disciplinaires de la Légion d'honneur.

PORT DE DÉCORATIONS. — Les décorations françaises sont placées les premières, dans l'ordre suivant, sur le côté gauche et en partant du milieu de la poitrine : croix de la Légion d'honneur, Médaille militaire, Croix de guerre 1914-1918, croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, médaille de la Victoire, ordres coloniaux, médailles commémoratives, palmes universitaires, Mérite agricole, médailles d'honneur. Tous les insignes à l'effigie de la République doivent présenter la face sur laquelle se trouve l'effigie.

Les décorations étrangères sont portées à la suite et à gauche des décorations françaises, sans ordre imposé.

Un décret du 6 novembre 1920 a fixé les manières de porter les décorations françaises ou étrangères.

Sur les uniformes et les tenues civiles officielles, les insignes sont de dimensions réglementaires.

Sur l'habit de cérémonie, les décorations peuvent être portées en modèle réduit avec ou sans ruban, épinglées sur le revers gauche de l'habit.

Port illicite de décorations. — L'article 259 du Code pénal punit d'un emprisonnement de six mois à deux ans toute personne qui aura publiquement porté une décoration qui ne lui appartient pas.

Décorations (Affaire des). En novembre 1887, le général Caffarel, sous-chef d'état-major général de l'armée, Lorentz Bayle et les femmes Limouzin, Ratazzi et Courteuil-Véron furent poursuivis pour trafic de décorations, et, au cours des perquisitions chez la femme Limouzin, on saisit des lettres compromettantes de Wilson, député d'Indre-et-Loire, gendre du président de la République Jules Grévy. La Chambre, saisie d'une demande en autorisation de poursuites contre Wilson, dut l'accorder, et le chef de l'Etat, accusé de faiblesse, fut contraint de résigner ses fonctions le 2 décembre 1887. Poursuivi avec ses coaccusés, Wilson fut condamné en première instance, mais acquitté en appel ; quant au général Caffarel, il fut condamné à 3.000 francs d'amende, et la femme Limouzin à six mois de prison. Pour prévenir le retour de pareils scandales, le Parlement ajouta à l'article 177 du Code pénal (loi du 4 juillet 1889) une disposition punissant de la dégradation civique et d'une amende toute personne investie d'un mandat électif qui aurait trafiqué de son influence.

DÉCORATIVEMENT [*man*] adv. D'une manière décorative.

Decorchemont (François-Emile), artiste-peintre et céramiste français, né à Conches (Eure) en 1880. Il fit ses études à l'Ecole nationale des arts décoratifs. De 1898 à 1907, il exposa au Salon des artistes français des paysages, et se spécialisa plus tard dans l'art de la céramique. Il s'occupa surtout de pâtes de verre, et travailla d'après des modèles d'Henri Cros et de Dammouse.

DÉCORDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *corde*). Détortiller, séparer les brins d'une corde : Décorder *un câble.* || Débarrasser d'une corde, détacher : Décorder *des bœufs.*

— ***Se décorder,*** v. pr. Au sens passif : *Câble qui* se décorde.

DÉCORDONNAGE [*do-naj'*] n. m. Action de décordonner les pilons d'un moulin à poudre.

DÉCORDONNER [*do-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et *cordonner*). Enlever à coups de maillet en bois la croûte qui s'attache aux pilons d'un moulin à poudre.

— ***Se décordonner,*** v. pr. Au sens passif : *Les pilons doivent* se décordonner *fréquemment.*

DÉCOREMENT [*man*] n. m. Action de décorer ; état de ce qui est décoré.

DÉCORER v. tr. (lat. *decorare*). Orner de décors ou de décorations : Décorer *un temple, une église, un théâtre, un salon, un jardin.* || Servir d'ornement à : *Meubles, tableaux, tapisseries qui* décorent *une salle.*

— Fig. : *La grâce* décorait *son front et ses discours.* (A. Chénier.) || Honorer : *Les règnes oisifs, loin de* décorer *nos histoires, ne font que les obscurcir.* (Massillon.) || Rendre plus beau ou plus éclatant : *La modestie* décore *la valeur.* (Voltaire.) || Conférer des honneurs, des titres, des dignités : Décorer *un parvenu du titre de comte.* || Conférer une décoration à : Décorer *un soldat.* || Parer ambitieusement : Décorer *du nom de poésie des banalités.* || Orner de, couvrir, dissimuler : *Vous* décorez *cette bizarrerie du nom de vertu.* (Diderot.) Décorer *d'une belle étiquette une chose honteuse.*

— ***Décoré, e,*** part. pass. du verbe *Décorer* (au propre et au fig.).

— Fam. et par plaisant. *Etre décoré d'une croix de bois,* Etre mort.

— Arachn. Se dit de quelques araignées du genre épeire, dont l'abdomen est, sur sa partie supérieure, traversé par des bandes de diverses couleurs, ou orné de grosses taches vivement colorées.

— Substantiv. : *Les* décorés *de Juillet.*

— ***Se décorer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et au fig. : *Il* se décore *d'un titre usurpé.*

— Au sens passif : *Edifice qui* se décore *bien.*

— Syn. **Décorer, embellir, orner, parer.** *Décorer* fait penser à quelque chose de grand, d'éclatant, de précieux ; c'est aussi ajouter à un objet des choses qui plaisent à la vue ; *embellir,* c'est proprement rendre beau ; *parer,* c'est préparer, apprêter (avec l'idée particulière de grâce, d'élégance) ; *orner,* c'est arranger, disposer (avec l'idée particulière d'ordre, d'addition de valeur).

— Anton. **Dégrader, déparer, désorner, gâter.**

Decori (*Félix*-Alfred-Barthélemy), avocat français, né et mort à Paris (1860-1915). Inscrit au barreau de Paris en 1883, il se signala par son éloquence brillante et châtiée, servie par une voix chaude et vibrante, dans mainte affaire sensationnelle : affaire Gouffé, où il défendit l'assassin Eyraud (1891) ; affaire des insurgés de Mostaganem, affaire de l'incendie de l'Opéra-Comique. Avocat d'assises, il sut devenir un remarquable avocat d'affaires. En août 1914, il fut choisi comme secrétaire général de la présidence de la République. Fin lettré, il écrivit des poèmes, et il publia la correspondance de George Sand et d'Alfred de Musset, illustrée de curieux dessins.

Decori (Louis), acteur et auteur dramatique français, frère du précédent, né à Paris en 1858, mort à La Varenne-Saint-Hilaire en 1909. Il débuta à la Gaîté, en 1882, dans *Monte-Cristo,* puis joua à l'Odéon, où il créa : *le Chemineau, le Passé* et *les Truands ;* à l'Ambigu, où il se montra dans *la Glu, les Deux Gosses ;* à la Renaissance, aux Nouveautés, au Nouveau-Théâtre et au Châtelet. Il a fait représenter à l'Ambigu plusieurs drames écrits par lui en collaboration : *la Fille du garde-chasse,* avec Fontane (1901) ; *Amant de cœur,* avec le même (1902) ; *le Ruban rouge,* avec Pierre Salles (1903).

DÉCORISTE [*risst'*] adj. et n. Peintre de décors de théâtre.

DÉCORNAGE n. m. Action de décorner ; résultat de cette action : *Le* décornage *des ruminants est le plus souvent accidentel.*

DÉCORNER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *corne*). Démunir de ses cornes : Décorner *un bœuf.* || *Vent, Bise à décorner les bœufs,* Vent très violent.

— Faire disparaître les cornes, les plis aux angles de : Décorner *une feuille de papier, un livre.*

— ***Se décorner,*** v. pr. Au sens passif, Etre décorné.

DÉCOROMANIE [*nî*] n. f. (de *décor* et *manie*). Manie de décorer les objets par des imitations de peinture. || *Fig.* Sorte de maladie qui porte soit à prodiguer les décorations, soit à les rechercher avec frénésie.

DÉCORPORATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé*, et de *corporation*). Dissolution d'un corps de troupe : *La* décorporation *des gardes nationales.*

DÉCORTICAGE n. m. Action de décortiquer les graines comme le riz, l'arachide, le café, les amandes, etc. || S'emploie comme synonyme de écorcement (En parlant des bois).

DÉCORTICANT [*kan*], **E** adj. Qui produit la décortication.

DÉCORTICATION [*si-on*] n. f. Action de gratter superficiellement l'écorce des branches des arbres ou des arbustes, pour détruire les végétations ou les insectes parasites. (Quand il s'agit d'enlever le tégument des graines, on dit décorticage.)

— Bot. Chute ou ablation de l'écorce. (Elle peut être naturelle ou artificielle.)

— Chir. Opération qui consiste à isoler une tumeur, un organe malade ou une production morbide des tissus qui l'entourent. (La décortication du rein est signalée au mot décapsulation. La décortication pleuro-pulmonaire a été préconisée par Delorme dans les pleurésies purulentes anciennes avec formation de fausses membranes et d'adhérences.)

— Encycl. La *décortication,* qu'il ne faut pas confondre avec l'écorcement, est pratiquée uniquement comme moyen de destruction des parasites animaux ou végétaux :

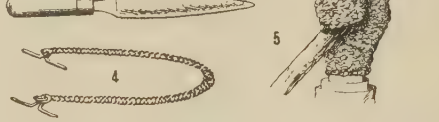

Décortication : 1, 2, 3. Râpes de diverses formes ; 4. Chaîne métallique ; 5. Gant métallique.

c'est ainsi que l'on décortique la vigne pour détruire les œufs d'hiver du phylloxéra, les arbres fruitiers pour faire disparaître les lichens et les mousses qui porteraient préjudice à la nouvelle végétation.

On exécute la décortication en hiver, pendant le sommeil de la végétation, et l'on fait usage soit de gants ou de chaînes métalliques, soit de raclettes de diverses formes.

DÉCORTIQUER [*ké*] v. tr. (lat. *decorticare ;* du préfixe privat. *dé*, et du lat. *cortex, icis,* écorce). Effectuer le décortique ou la décortication : Décortiquer *du riz, des amandes, des noix.*

— ***Se décortiquer,*** v. pr. Au sens passif : *Chêne qui* se décortique *bien.*

DÉCORTIQUERIE [*ke-rî*] n. f. Usine où se pratique le décortique du riz, des arachides, etc.

DÉCORTIQUEUR [*keur*], **EUSE** n. Qui décortique.

— Adjectiv. : *Ouvriers* décortiqueurs.

DÉCORTIQUEUR n. m. et **DÉCORTIQUEUSE** n. f. Noms donnés à différents appareils à l'aide desquels on effectue le décortique ou l'écorcement.

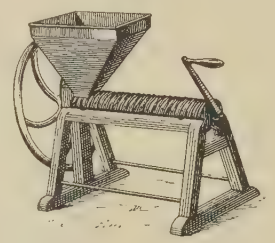

Décortiqueur pour graines.

— Encycl. Techn. Les *décortiqueuses* servant à l'écorcement des billes de bois sont constituées par un plateau circulaire vertical portant des couteaux dépassant légèrement le plateau et devant lesquels passent les billes à écorcer.

Les décortiqueuses pour bûches et rondins destinés à la fabrication de la pâte à papier consistent en un *trommel* ou cylindre percé de trous et garni intérieurement de fers en U dont les ailes sont dirigées vers le centre ; pendant le mouvement de rotation, les rondins roulent les uns sur les autres et sont constamment arrosés pour faciliter l'enlèvement de l'écorce.

Les décortiqueurs ou décortiqueuses pour les graines sont constitués par des cylindres ou des disques animés de mouvements inverses qui broient les téguments mais respectent les graines. Un appareil séparateur (tamis, ventilateur, etc.) élimine les déchets.

DÉCORUM [*rom'*] n. m. (mot lat. ; neutre de *decorus,* ce qui orne, ce qui sied). Convenances, bienséances : *Garder, Observer le* décorum. *Le vers* (classique) *ayant le* décorum *pour loi.* (V. Hugo.)

— Syn. **Décorum, convenance, bienséance, décence.** V. bienséance.

De Coster (*Charles*-Théodore-Henri), écrivain belge, né à Munich en 1827, mort à Ixelles en 1879. Après un passage aux archives royales, il devint en 1870 professeur de littérature à l'Ecole de guerre de Bruxelles. Il fit une étude approfondie de l'ancienne langue française et c'est en français du XVIe siècle qu'il écrivit ses deux œuvres principales : *Légendes flamandes* (1857) pleines de couleur et de pittoresque, qui révélèrent un écrivain de race, et surtout *la Légende de Thyl Uylenspiegel et de Lamme Goedzak* (1867) qu'il mit dix ans à préparer. Dans ce livre, il prend pour héros le vieux type du farceur populaire, mais le transforme et lui donne une valeur plus haute. Le Roman de Renart, le folklore flamand, Gœthe, Schiller, lui fournissent les éléments septentrionaux de son œuvre, mais il lui donne une beauté française par l'emploi de notre langue du XVIe siècle, si bien adaptée au sujet. Longtemps méconnu, De Coster est remis à sa vraie place, qui est celle d'un véritable artiste littéraire. Il a encore écrit en français moderne : *Contes brabançons* (1861) ; *le Voyage de noces* (1872), roman ; *Voyage en Zélande.* Après sa mort, Ch. Potvin a publié ses *Lettres à Elisa,* qui révèlent une âme tendre.

De Coster.

DÉCOSTUMER [*koss-tu-mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *costumer*). Oter le costume. (Peu us.)

— ***Se décostumer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Elle* s'est décostumée *aussitôt rentrée.*

DÉCOTER [*té*] v. intr. Cesser : *Ce maudit gars ne* décota *pas d'être en malice.* (G. Sand.) [Dialectal.]

DÉCOTTAGE n. m. Fonder. Opération qui consiste à séparer le modèle du moule en imprimant à celui-ci un mouvement de va-et-vient.

DÉCOUCHER [*ché*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *coucher*). Coucher hors de chez soi : *Ménalque...* découche *la nuit de ses noces.* (La Bruyère.) || *Découcher de,* Coucher par exception hors de : Découcher de *sa maison.* || *Découcher d'avec,* Cesser de coucher avec : *Louis XIV, malgré ses galanteries et ses infidélités, ne* découcha *jamais* d'avec *la reine.* (Voltaire.)

— Transitiv. : Découcher *quelqu'un,* Le faire coucher hors de son lit. (Vx.)

— *Substantiv.* et au masc. : *N'aimer guère le* découcher. || *Frais de découcher,* Allocation allouée à des agents, à des employés obligés de découcher pour les besoins du service.

— ***Se découcher,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre hors du lit, se lever : *Et dès le point du jour, je* m'étais découché. (Molière.) [Vx.]

DÉCOUDRE v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *coudre.* — Se conjugue comme *coudre.*) Défaire la couture de : Découdre *une robe.*

— *Par extens.* Retirer ce qui était enfermé au moyen d'une couture : Découdre *une lettre cachée dans la doublure d'un habit.*

— *Par anal.* Ouvrir, desserrer : *Ne pas oser* découdre *les lèvres.* || Déchirer, ouvrir par une blessure : *Le sanglier, le cerf* décousent *leurs adversaires.*

— *Intransitiv.* Fam. *En découdre,* En venir aux mains, particulièrem. l'épée au poing ; — et *au fig.* Engager une dispute, entrer en contestation : *S'il veut plaider, il faut bien* en découdre. || S'attaquer au jeu : En découdre *aux échecs, aux cartes, aux dominos.* || *Pop.* Se sauver.

— Mar. Détacher (En parlant d'une pièce du bordage).

— ***Décousu, e,*** part. pass. du verbe *Découdre : Habit* décousu.

— *Fig.* Manquant de suite, de logique : *Propos* décousus. *Ecrivain* décousu. || *Vie décousue,* Vie manquant d'ordre.

— Manèg. *Cheval décousu,* Se dit d'un animal dont les différentes parties ne sont pas régulièrement proportionnées entre elles, principalement quand il y a excès de la longueur des membres relativement au volume du corps. (Les chevaux décousus sont les produits ordinaires d'accouplements mal entendus.)

— *Substantiv.* Défaut d'ordre, de suite : *On passe* le décousu *à Montaigne, parce que tout lui va bien.* (Le prince de Ligne.)

— Anton. **Cousu, conséquent, lié, suivi.**

— ***Se découdre,*** v. pr. — Au sens passif : *Robe qui* se découd ; — et au fig. Se desserrer : *Amitié qui* se découd. *Les affaires commencent à* se découdre, Elles vont mal.

DÉCOUENNAGE [*kou-a-naj'*] n. m. Action de découenner ; résultat de cette action : *Le* découennage *d'un porc.*

DÉCOUENNER [*kou-a-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *couenne*). Dépouiller de sa couenne : Découenner *un porc.*

— ***Se découenner,*** v. pr. Au sens passif, Etre découenné.

DÉCOULANT [*lan*], **E** adj. Qui découle : *La Terre promise était* découlante *de lait et de miel.*

DÉCOULEMENT [*man*] n. m. Flux de ce qui coule peu à peu : *Le* découlement *des humeurs.* (Vx.)

DÉCOULER [*lé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *couler*). Couler de, couler directement, peu à peu : *Visage, Blessure, dont la sueur, le sang* découle.

— *Fig.* Venir de, résulter : *De l'ignorance de soi-même* découlent *tous les vices.* (Nicole.) *Il y a un souverain bien duquel tous les biens* découlent *dans cet univers.* (Bossuet.) *De ces lois, comme d'autant d'axiomes,* découlent *une prodigieuse quantité de lois partielles.* (Taine.)

— Syn. **Découler, dériver, émaner, procéder, provenir.** *Découler,* c'est venir directement et naturellement d'une chose, comme l'eau coule naturellement d'un point élevé à un point plus bas. *Dériver* suppose un écart, un détour : ce qui dérive ne suit pas la direction du courant principal, mais s'en éloigne comme les saignées qu'on dérive d'un fleuve. *Emaner,* c'est s'échapper (En parlant des molécules subtiles). *Procéder* et *provenir* signifient tous deux : tirer son origine de ; mais tandis que *procéder* appartient en général au domaine de l'esprit et marque plutôt la conséquence logique, l'effet d'une cause, *provenir* appartient davantage au domaine matériel.

DÉCOUPAGE n. m. Action de découper.

— Imprim. Travail consistant à découper dans une feuille de mise en train, les parties d'une gravure qui viennent trop noires et à coller des épaisseurs de papier sur celles qui viennent grises, de manière à harmoniser les teintes au tirage.

— Métall. Opération consistant à diviser une pièce en

plusieurs parties, ou à prélever, au moyen de matrices tranchantes, des ébauches ou flans de formes déterminées, dans une tôle, pour obtention ultérieure de pièces finies grâce à des déformations mécaniques convenables.

— Encycl. Le *découpage* des tôles peut se pratiquer de différentes manières. Longtemps il se fit à la cisaille à main, au burin ou à la perceuse. Aujourd'hui on emploie partout les cisailles mécaniques, le chalumeau oxhydrique ou électrique et surtout les presses à découper. Il est devenu une opération mécanique à l'égal du fraisage et du tour.

Le découpage au chalumeau est surtout employé en chaudronnerie et en charpente métallique pour le découpage et le chanfreinage des tôles épaisses (15 à 20 m/m). Il est basé sur la fusibilité à haute température des oxydes de fer. Un jet d'oxygène à 3 kgr. de pression arrivant au centre du chalumeau provoque l'oxydation du métal porté au rouge par la combustion de l'acétylène ou par l'arc électrique. L'oxyde fusible s'écoule alors, laissant un fossé profond, amorce de la coupure. Portatif et peu encombrant, ce procédé est employé dans les chantiers de construction et sur les échafaudages les plus légers. Le découpage au chalumeau oxyacétylénique peut se faire sous l'eau.

Le découpage à la presse employé à la fabrication des petites et moyennes pièces de chaudronnerie, de ferblanterie et d'automobile, précède les opérations d'emboutissage et de repoussage chaque fois qu'elles sont nécessaires.

Un poinçon monté sur le coulisseau d'une presse, et ayant comme forme extérieure le profil de la pièce à découper, cisaille et fait passer la tôle au travers d'une matrice possédant le même profil. On obtient ainsi des pièces de formes complexes, sans aucun tracé et avec une main-d'œuvre peu coûteuse. L'outillage est simple et robuste, d'un entretien facile et d'une usure extrêmement réduite, mais il exige l'emploi de presses puissantes, l'effort nécessaire pour cisailler le métal étant très grand.

Il existe de nombreux types de presses à découper depuis les presses à main (découpoirs pour rondelles) jusqu'aux presses puissantes découpant des flans de fortes dimensions. La course est donnée au coulisseau par excentrique ou par came, le bâti porte la table, épaisse plaque de fonte solidement encastrée.

Pour le découpage des petites pièces (couvercles de boîte, rondelles) on rend automatique le mouvement d'avance de la bande et on incline la table pour avoir une évacuation naturelle des flans. Un même ouvrier peut ainsi s'occuper de plusieurs presses, ce qui amène une réduction de la main-d'œuvre et du prix de revient.

Le découpage des papiers, cartons, cuirs, tissus, etc., se fait soit au moyen d'emporte-pièce frappés au maillet sur une plaque de plomb, soit à l'aide de presses mécaniques analogues à celles qu'on utilise pour les métaux.

On nomme aussi découpage le travail d'amateur consistant à découper au moyen d'une scie très fine des plaques de bois mince suivant des dessins déterminés pour assembler ensuite les fragments obtenus en boîtes, coffrets, étagères, etc.

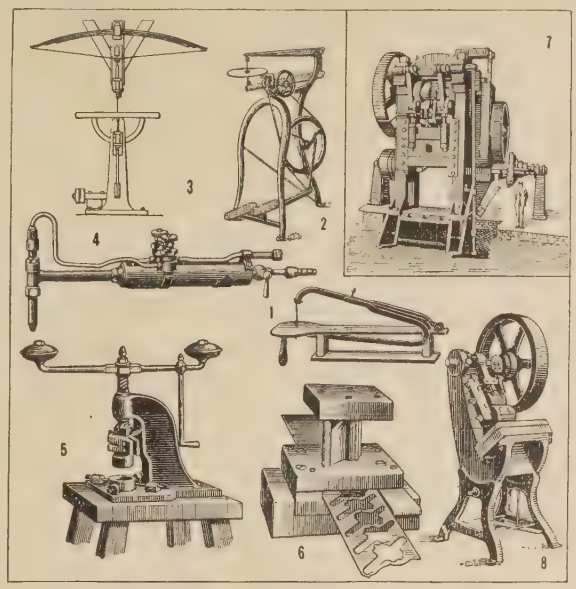

Découpage : 1. Scie à découper à main; 2. Scie à découper à pédale; 3. Scie à découper alternative dite « sauteuse »; 4. Chalumeau oxygaz pour découpage des métaux; 5. Découpoir à main; 6. Outil à découper, à glissière; 7. Presse à découper (grande puissance); 8. Presse à découper (petite puissance).

DÉCOUPE n. f. Entaille, découpure faite à une étoffe, en guise d'ornement.

— Techn. Section supérieure de la tige d'un arbre séparant le bois ouvrable (bois d'industrie ou de service) de celui qui ne peut faire que du chauffage (sommet du tronc, branches) : *Pour les arbres feuillus, on fait généralement la* découpe *à la première couronne de grosses branches.*

DÉCOUPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *couper*). Couper par morceaux, régulièrement : Découper *une volaille; et par extens.* Partager : *Napoléon résolut de* découper *l'Europe à ses frères.* || Couper avec art : Découper *une étoffe.* || Tailler : Découper *du papier, du carton.* || Détacher du fond, Tailler en suivant les contours d'un dessin : Découper *des images.* || Former des coupures ou des lignes dans, échancrer : *Collines qui* découpent *une plaine. Golfes qui* découpent *une côte.*

— *Fig.* Détacher du fond, profiler, dessiner : *Lune* découpant *un croissant d'or sur l'azur. Un château* découpant *son profil sur la nue.* (Th. Gautier.)

— Métall. Effectuer un *découpage* (v. ce mot).

— Typogr. *Découper la frisquette*, En mettre à jour les parties qui correspondent aux points de la forme destinés à fournir l'impression.

— *Substantiv.* et au masc. Moment où l'on découpe les viandes : *Au* découper *du rôti.*

— ***Découpé, e,*** part. pass. du verbe *Découper : Volaille* découpée. *Carton* découpé. *Image* découpée. *Parterre bien* découpé (bien taillé, dessiné).

— Chem. de f. *Joints découpés.* Syn. de joints alternés. V. alterner.

— Peint. Tranchant durement sur le fond : *Figures* découpées.

— *Substantiv.* Hortic. Parterre divisé en pièces de diverses formes : *Dessiner, Planter un* découpé.

— ***Se découper,*** v. pr. — Au sens passif : *Le canard* se découpe *assez facilement. Image qui* se découpe *mal. La Pologne ne* se découpa *pas, jadis, sans heurts entre les copartageants.*

— Fig. : *Les galeries suspendues en l'air* se découpaient *sur les fonds du ciel.* (Chateaubriand.)

DÉCOUPEUR, EUSE n. Qui travaille en découpure. || Qui découpe les viandes.

— Adjectiv. : *Ouvrier* découpeur.

DÉCOUPEUR n. m. ou **DÉCOUPEUSE** n. f. Machine à découper la laine; à découper les tissus brochés; à découper le bois, les métaux, etc.

— Encycl. Techn. La *découpeuse* à bois, appelée encore *scie à découper* et *sauteuse*, est une lame animée d'un mouvement de va-et-vient qui permet de découper les faibles épaisseurs de bois suivant des courbes de toutes formes (v. découpage fig. 3). Le mouvement alternatif de la scie est assuré par un ressort, et la table peut être inclinée de façon à permettre les sciages obliques.

DÉCOUPLE ou **DÉCOUPLER** [*plé*] n. m. Action de détacher des chiens couplés pour la chasse.

DÉCOUPLER [*plé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *coupler*). Détacher des chiens courants couplés : *Le cerf lancé, le veneur* découple *les chiens.*

— *Fig.* Lancer à la poursuite, mettre aux trousses : Découpler *une troupe d'huissiers à un débiteur.*

— Chem. de f. Séparer deux véhicules, deux voitures motrices électriques, deux essieux moteurs réunis par une bielle, etc.

— *Substantiv.* et au masc. Syn. de découple.

— ***Découplé, e,*** part. pass. du verbe *Découpler.*

— *Fig.* De belle taille, bien pris : *D'Aubigné était très* découplé *de corps et d'esprit.* (Saint-Simon.)

— Blas. *Chevron découplé,* Chevron dont on a ôté la pointe, et dont les branches ne tiennent plus ou presque plus l'une à l'autre. (Peu us.) [On dit aussi déjoint.]

DÉCOUPOIR n. m. Instrument qui sert à faire des découpures (dans le métal, le cuir, le papier, etc.) : Découpoir *à main.* || Ciseau à découper. || Taillant d'une machine à découper. || Machine à balancier, qui travaille comme à l'emporte-pièce. (On dit dans les mêmes sens : découpeuse.)

DÉCOUPURE n. f. Action ou art de découper : *Apprendre la* découpure. || Découpage du bois, d'une étoffe brochée, d'un métal, etc. || Objet découpé : Découpures *de papier.*

— *Par anal.* Accident brusque dans le contour : *Ile avec des* découpures *de baies, de caps.* || Objet détaché d'un autre : *Les îles sont des* découpures *des continents.*

— Encycl. Art décor. Les meubles anciens sont quelquefois décorés de *découpures* de bois ou de métal, qui sont des ornements découpés à la scie ou autrement. En ébénisterie, on appelle *découpeur* un ouvrier dont la spécialité est de chantourner à la scie les profils compliqués. Des découpures de fer, en usage dès le XIe siècle, trouvent également leur emploi dans les travaux de forge : ouvrages de serrurerie, grilles, rampes, balcons, etc. Pendant le moyen âge et la Renaissance, la mode fut de découper des étoffes pour les appliquer sur d'autres servant de fond; on désignait ce travail sous le nom de « taillure » ou de « entretaillure », et il était exécuté par les brodeurs; des ameublements complets, revêtus de ces applications, représentent des scènes de chasse et d'amour, et des batailles. Au XVIIe siècle, ces taillures tombent en mésestime, par suite de la possibilité nouvelle de brocher les étoffes, et la fabrication du velours de Gênes leur porte le dernier coup. Ils reprirent momentanément, au XVIIIe siècle, une partie de leur faveur. Aujourd'hui, les découpures sont encore en usage dans la tapisserie, mais d'une façon exceptionnelle.

DÉCOURAGEABLE [*jabl'*] adj. Que l'on peut décourager; qui se laisse décourager.

DÉCOURAGEANT [*jan*], **E** adj. Propre à décourager : *Paroles, nouvelles* décourageantes.

— Anton. **Encourageant.**

DÉCOURAGEMENT [*man*] n. m. (de *décourager*). Perte du courage, de l'énergie, abattement moral : *Le* découragement *est la mort morale.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.)

— Syn. **Découragement, désespoir.** Le *découragement*, qui abat toute énergie, se manifeste par la tristesse et par l'inaction. Le *désespoir* est la perte de toute espérance, et par suite un état accentué de *découragement*, qui se manifeste en général par des larmes, des cris, et qui va même parfois jusqu'à la fureur.

DÉCOURAGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *courage*. — Prend un *e* muet après le *g*, devant a et o : *Il découragea. Nous décourageons.*) Abattre le courage, l'énergie : Décourager *quelqu'un. Nouvelle qui* découragea *l'armée. L'injustice* décourage *les bonnes volontés.* || Détruire ou diminuer l'essor de : Décourager *l'industrie, les beaux-arts.* || Oter l'envie de : Décourager *quelqu'un d'écrire, de peindre,* etc.

— ***Se décourager,*** v. pr. — Avec réciprocité : *Ils* se découragent *mutuellement de gaieté de cœur.*

— Au sens passif, Devenir, être découragé : *On* se décourage *parfois au premier obstacle.*

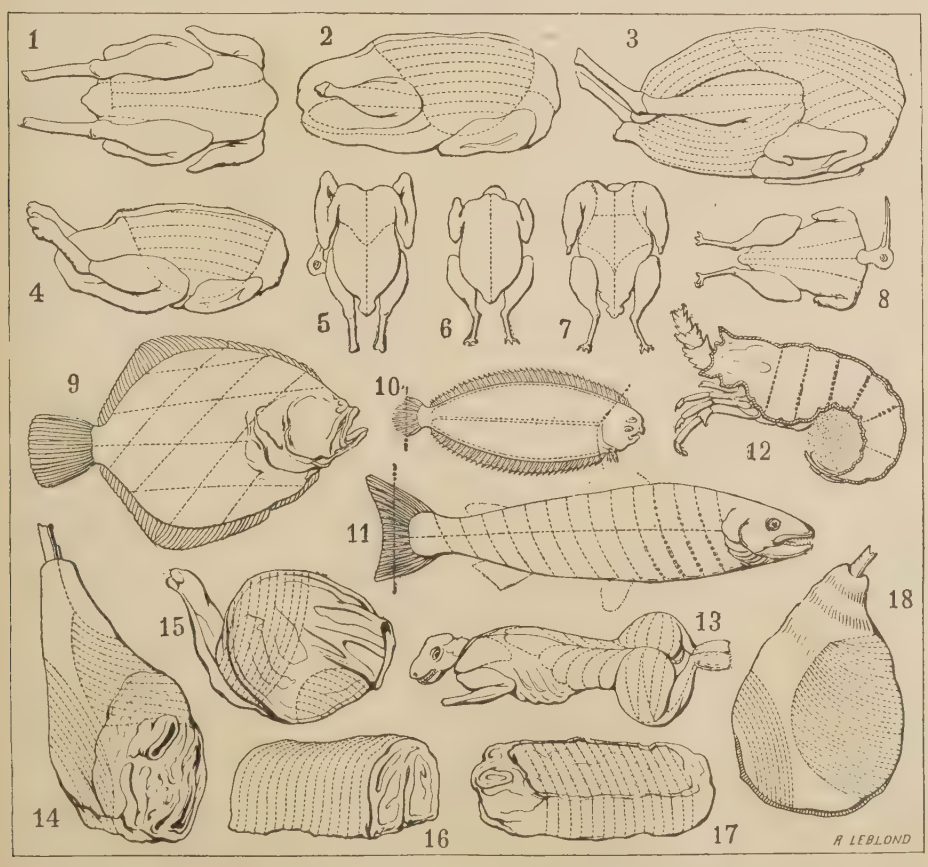

Manière de découper la volaille, le gibier, le poisson, la viande de boucherie : 1. Poulet; 2. Oie; 3. Dinde; 4. Canard; 5. Pigeon; 6. Caille; 7. Perdrix; 8. Bécasse; 9. Turbot; 10. Sole; 11. Saumon; 12. Langouste; 13. Lièvre; 14. Gigot de mouton; 15. Epaule de mouton; 16 et 17. Rôti de bœuf; 18. Jambon.

— ANTON. **Encourager, animer, électriser, raffermir, ranimer, rassurer.**

DÉCOURAGEUR, EUSE adj. et n. Qui décourage.

DÉCOURANT [*ran*], **E** adj. (du lat. *decurrens*, courant le long de). Bot. V. DÉCURRENT.

DÉCOURBER [*bé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *courber*.) Redresser ce qui est courbé : DÉCOURBER *une planche.*

— ***Se décourber,*** v. pr. Au sens passif : *Bâton qui* SE DÉCOURBE *mal.*

DECOURCELLE (Pierre-Henri-*Adrien*), auteur dramatique français, né à Paris en 1821, mort à Etretat en 1892. Il abandonna le barreau pour la littérature dramatique, et débuta, en 1845, par une comédie en vers : *Une soirée à la Bastille*, jouée à la Comédie-Française. Il écrivit ensuite, le plus souvent en collaboration avec Deslandes, Labiche, Barrière, Thiboust, d'Ennery, un grand nombre de pièces de genres divers, entre autres le célèbre drame : *Jenny l'ouvrière* (1850). Il collabora aussi au *Figaro* sous le pseudonyme de DOCTEUR GRÉGOIRE.

DECOURCELLE (Pierre), auteur dramatique et romancier français, fils du précédent, né et mort à Paris (1856-1926). Après s'être occupé de banque, il fit du journalisme et écrivit des romans populaires, tels que *le Chapeau gris* (1886) ; *le Crime d'une sainte* (1889) ; *les Deux Gosses* (1889) ; *la Buveuse de larmes* (1892) ; *la Voleuse d'honneur* (1898) ; *la Bâillonnée* (1902) ; *la Môme aux beaux yeux* (1903) ; *le Million maudit* (1906) ; *les Marchands de patrie* (1917) ; etc. Il aborda également le théâtre avec *l'As de trèfle* (1883), puis, avec divers collaborateurs, donna des mélodrames, dont certains eurent un énorme succès, comme *Gigolette*, avec Tarbé (1893) ; *les Deux Gosses*, avec P. Berton (1896) ; *Papa la Vertu*, avec R. Maizeroy (1898) ; *Sherlock Holmes*, avec W. Gillette (1907). Il fit représenter aussi au Châtelet des pièces à spectacle : *la Poudre de Perlinpinpin*, avec E. Blum (1898) ; *Robinson Crusoë* (1899) ; *le Petit Chaperon rouge* (1900). On lui doit, avec H. Crémieux, une adaptation de *l'Abbé Constantin* (1887), et une comédie avec A. Maurel, *la Rue du Sentier* (1912).

P. Decourcelle. — Cl. Manuel.

DECOURCY. Biogr. V. COURCY.

DECOURDEMANCHE (Alphonse), jurisconsulte et avocat français, né et mort à Paris (1797-1871). Outre des articles publiés dans divers recueils, on lui doit : *Lettres sur la législation dans ses rapports avec l'industrie et la propriété* (1841) ; *Proposition relative aux rentes sur l'Etat* (1850) ; *Actes du Saint-Siège dans l'ordre temporel pendant les années 1868-1869* (1869) ; etc.

DECOURDEMANCHE (Jean-Adolphe), orientaliste français, né et mort à Paris (1844-1914). Membre de la Société asiatique de Paris, il a publié des études sur les langues orientales, et des traductions d'ouvrages : *les Plaisanteries de Nasr-ed-Din Hodja* (1876) ; *Sottisier de Nasr-ed-Din Hodja, bouffon de Tamerlan* (1878) ; *Mille et un proverbes turcs* (1878) ; *le Livre des femmes de Fazil-bey* (1879) ; *Fables turques* (1882) ; *les Ruses des femmes* (1896) ; *Etudes sur les racines arabes, sanscrites et turques* (1898) ; *le Miroir de l'avenir* (1899). Il fut aussi rédacteur financier au journal *le Globe.*

DÉCOURONNEMENT [*ro-ne-man*] n. m. Action de découronner : *Le* DÉCOURONNEMENT *d'un roi.* || Etat d'un arbre, d'un édifice, etc., découronné.

DÉCOURONNER [*ro-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *couronner*). Priver, dépouiller de sa couronne : DÉCOURONNER *un roi.* || *Par anal.* Priver de ce qui paraît comme une couronne : *L'âge* DÉCOURONNE *le front. La tempête* DÉCOURONNE *les arbres.* DÉCOURONNER *une crête par un tir d'artillerie.*

— *Fig.* Effacer le prestige de : DÉCOURONNER *un héros.*

— ANTON. **Couronner.**

DÉCOURS [*kour*] n. m. (lat. *decursus*). Période décroissante du cours de la lune. || Période décroissante d'une maladie : *Fièvre à son* DÉCOURS.

— Astron. Temps de décroissement continu, qui s'écoule depuis la pleine lune jusqu'à la nouvelle.

— SYN. **Décours, décadence, déclin.** V. DÉCADENCE.

DÉCOUSURE n. f. Endroit décousu.

— Vénér. Plaie faite à un chien par un coup d'andouiller de cerf ou de défense de sanglier.

DÉCOUVERT [*vèr*] n. m. (de *découvrir*). Avance de fonds ou crédit que fait un banquier à un commerçant. || En terme d'assurances, La partie non assurée d'une chose.

— Terrain découvert : *De grands* DÉCOUVERTS.

— *A découvert*, loc. adv. Sans être couvert : *Paupière coupée qui laisse l'œil à* DÉCOUVERT. || A ciel ouvert : *Se promener à* DÉCOUVERT. (Peu us.) || Sans défense : *Rester à* DÉCOUVERT, *exposé aux coups de l'ennemi.* || *Fig.* En toute sincérité : *Parler à* DÉCOUVERT.

— Chem. de f. Dans un tiroir de locomotive, Position de réglage telle, que le tiroir permet la communication des deux lumières, de chaque côté du piston, avec l'orifice d'échappement.

— Comm. *Crédit à découvert*, Avances faites par acceptations ou débours de caisse, sans être garanties par des connaissements, des marchandises consignées ou autres contre-valeurs. || *Vente à découvert*, Vente de titres qu'on ne possède pas et dont on espère se couvrir, c'est-à-dire se rendre acquéreur pour le moment où on devra les livrer.

— Escr. Position où le corps est exposé à la lame ennemie.

— Fin. Dépenses soldées à l'aide de ressources autres que les revenus votés et perçus. || Déficit : *Combler un* DÉCOUVERT. || *Découverts du Trésor*, Avances de la Trésorerie, pour solder les déficits budgétaires de l'Etat.

— Techn. En matière de travail des bois, Nom par lequel on désigne les faces planes d'une pièce équarrie.

DÉCOUVERTE [*vèrt'*] n. f. Action de découvrir ce qui était caché : *La* DÉCOUVERTE *d'un trésor ;* — et au fig. : *La* DÉCOUVERTE *d'un complot.* || Action de découvrir ce qui était inconnu : *La* DÉCOUVERTE *de l'Amérique ;* — et *au fig.* Action de découvrir ce qui était ignoré, Résultat de cette action : *La* DÉCOUVERTE *de la vérité. Les grandes* DÉCOUVERTES *dans la science ne sont pas des idées complètes, mais des idées fécondes.* (De Bonald.) || Aperçu nouveau, amélioration partielle d'une chose : *C'est une* DÉCOUVERTE *intéressante.* || *Voyage de découverte*, Voyage fait dans le but de découvrir des terres inconnues ; — et *au fig.* Exploration, examen attentif.

— Art milit. Troupe détachée pour découvrir l'ennemi ou reconnaître une position : *Etre envoyé en* DÉCOUVERTE.

— Escr. Action de se découvrir.

— Mar. *Découverte* ou *Navire en découverte*, Nom que l'on donnait aux bâtiments légers qui précédaient une flotte pour éclairer la marche et signaler l'ennemi. (Auj., on dit : *Un* ÉCLAIREUR.) || Vigie de veille dans la mâture.

— Techn. Changement qu'éprouve l'acier pendant la trempe, et qui consiste en ce que les parties oxydées par le feu quittent le métal, lequel prend alors une couleur gris blanc. (On dit aussi DÉPOUILLE.)

— Théâtr. Châssis de décor, qui se place derrière une fenêtre ou toute autre ouverture par laquelle le public pourrait voir dans les coulisses.

— *A la découverte*, loc. adv. Pour découvrir, pour étudier, pour connaître.

— SYN. **Découverte, invention.** V. DÉCOUVRIR.

— ENCYCL. Avant les Grecs, les Egyptiens avaient visité tous les rivages de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Mais seuls les Grecs ont dressé l'inventaire, d'abord livresque puis cartographique, de la découverte de la planète, et conservé ainsi le souvenir des notions acquises. Le premier de ces inventaires se trouve dans les poèmes homériques, qui résument les connaissances des contemporains du poète sur les contrées voisines de la leur et même sur l'ensemble de la Méditerranée si (comme le veut Victor Bérard) l'île de Calypso se trouve tout près du détroit de Gibraltar. Grâce à leurs expéditions coloniales, commerciales et militaires, les Grecs ne tardèrent pas à étendre la découverte ; Hérodote, Pythéas de Marseille, Xénophon, Alexandre le Grand reculèrent si bien l'horizon géographique grec qu'Eratosthène put, au IIIe siècle av. notre ère, étendre la terre habitée (*Œcumène*) de l'Ibérie à l'Inde, de Thulé à la côte cinnamomifère de l'Afrique. Par ailleurs, le Carthaginois Hannon, héritier des vieux marins phéniciens, explora les côtes occidentales de l'Afrique, peut-être jusqu'au Sierra-Leone ou même au Cameroun.

Les Romains ont surtout précisé la connaissance de la terre. Ils ont cependant commencé à découvrir le monde celtique et germanique, se sont avancés en plein Sahara jusqu'à l'Aïr et au Fezzan, ont cherché les sources du Nil et longé les côtes de la mer des Indes à l'O., au delà de Zanzibar, en Asie jusqu'à l'Indochine (*Cattigara*). D'autre part, leurs caravanes ont atteint le pays des Sères à travers l'Asie intérieure. Mais en résumant les connaissances des Romains au IIe siècle de notre ère, Ptolémée a commis de grossières erreurs ; il a fait de l'océan Indien une mer fermée.

Au cours du moyen âge, la découverte de l'Europe septentrionale et orientale, de l'Extrême Orient et de l'Afrique moyenne s'est poursuivie grâce à Charlemagne et aux Normands, aux Arabes, aux croisés et aux marchands italiens. Les pèlerinages arabes vers La Mecque et les voyages des négociants italiens au Soudan occidental ont accru les notions acquises sur l'Afrique du Nord ; les itinéraires de Du Plan-Carpin, de Rubruquis, de Marco Polo, etc., ont précisé les connaissances sur l'Asie centrale et orientale. Les pays producteurs des épices sont devenus, avec le mystérieux royaume du « Prêtre Jean », un des objectifs des navigateurs portugais du XVe siècle ; de là ont résulté la découverte des côtes de l'Afrique et du cap de Bonne-Espérance et le voyage de Vasco de Gama de Lisbonne aux Indes (1498), sinon l'expédition de 1492, qui aboutit à la découverte du nouveau monde par Christophe Colomb.

A la suite de Colomb, les *conquistadores* espagnols ont mené de front la découverte et la conquête des terres neuves et des grands empires de l'Amérique, du Mexique, du Centre-Amérique (Cortez), du Pérou (Pizarre). Cependant Magellan exécutait le premier voyage autour du monde et constatait l'existence de l'énorme masse marine du Grand Océan (1519-1522). Tôt après, les principales lignes des contours des grandes masses continentales du globe sont tracées de tous les côtés, sauf au N. ; et c'est alors par les abords du pôle arctique que différents navigateurs cherchent des passages entre l'Europe et l'Extrême Orient, tandis que d'autres se lancent dans la mer du Sud, au sud de l'itinéraire de Magellan, pour y découvrir un « continent austral » faisant contrepoids à la masse des terres groupées dans l'hémisphère boréal. De là résulta, dès le XVIIIe siècle, la découverte de l'Australie et des îles et archipels de la Polynésie ; et celle aussi, au XIXe siècle, des deux passages, peu ou pas praticables, du Nord-Ouest et du Nord-Est. Par là s'est trouvée achevée la découverte des principaux traits physiques du globe, de ses masses océaniques et de ses continents.

Mais il fallait déterminer, après les contours extérieurs, les grands traits intérieurs des continents. Ce travail, amorcé dès l'antiquité, a été repris et mené à bien au XIXe siècle par une foule d'explorateurs qui ont traversé de part en part l'Afrique, l'Asie, l'Australie et les deux Amériques, gravi leurs montagnes, descendu leurs cours d'eau et parcouru leurs déserts. D'autres explorateurs ont poursuivi, au nord des deux passages du Nord-Est et du Nord-Ouest, la découverte du bassin arctique et sont, au début du XXe siècle, parvenus jusqu'au pôle lui-même (Peary et Amundsen) ; d'autres encore ont commencé la découverte des régions les plus australes de notre planète, visité ses plateaux glacés et atteint le pôle Sud (Amundsen et Scott).

Il semble donc que, dans le second quart du XXe siècle, la découverte de la terre soit achevée, et il en est effectivement ainsi si l'on ne pense qu'aux grandes lignes des masses terrestres ; mais bien des cantons de la planète sont encore inconnus ou à peine connus, les profondeurs des océans demeurent pleines de mystères, les plus hauts sommets ne sont pas gravis, et les lois des courants atmosphériques nous échappent encore. A côté d'une œuvre de détail qui demeure tout entière à entreprendre, de véritables trouvailles demeurent donc encore à réaliser, et, en fait, la découverte de la terre n'est nullement terminée.

DÉCOUVERTURE [*vèr'*] n. f. Action d'enlever la couverture d'un édifice.

DÉCOUVRABLE adj. Qu'on peut découvrir.

DÉCOUVRANT [*vran*], **E** adj. Qui découvre. (Peu us.)

DÉCOUVREMENT [*man*] n. m. Quantité dont la barrette du tiroir découvre les ouvertures ou orifices permettant l'accès de la vapeur au cylindre : *Le* DÉCOUVREMENT *est d'autant plus petit que la détente est plus considérable.* (On dit aussi que plus le découvrement est considérable, plus l'avance du tiroir est accentuée.)

DÉCOUVREUR, EUSE n. Qui découvre : *Les marins portugais du XVIe siècle furent de grands* DÉCOUVREURS.

DÉCOUVRIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *couvrir*. — Se conjugue comme *couvrir*.) Oter ce qui couvrait : DÉCOUVRIR *un plat, une maison, une statue, un malade.* || Cesser de couvrir, laisser à découvert : *La mer basse* DÉCOUVRE *des rochers ;* — et *au fig.* Dévoiler, révéler : DÉCOUVRIR *son âme, ses secrets. Dieu nous* DÉCOUVRE *sa volonté par les événements.* (Pascal.) *Enfin, Burrhus, Néron* DÉCOUVRE *son génie.* (Racine.) *Je ne risque rien à me* DÉCOUVRIR. (A. France.) || Dégarnir ce qui protégeait : *Général qui* DÉCOUVRE *son aile gauche.* DÉCOUVRIR *une place forte.*

— *Par extens.* Trouver ce qui était caché : DÉCOUVRIR *un trésor ;* — et *au fig.* Parvenir à connaître, faire connaître : DÉCOUVRIR *les desseins, les menées de quelqu'un, une conspiration,* DÉCOUVRIR *la mèche.* V. MÈCHE. || Voir, reconnaître et faire connaître le premier : DÉCOUVRIR *une île ;* — et *au fig.* Trouver ce qui était ignoré : DÉCOUVRIR *la vérité.* DÉCOUVRIR *l'art de guérir.* DÉCOUVRIR *un problème de mathématiques.* || Apercevoir à distance, commencer à voir : DÉCOUVRIR *un village du haut d'une montagne.*

— Grav. *Découvrir la planche*, La dépouiller du vernis, après que l'eau-forte a mordu.

— Jeux. Aux échecs, *Découvrir une pièce*, Ne plus la protéger par d'autres pièces. || Au trictrac, *Découvrir une dame*, La laisser seule dans une case. || Aux cartes, *Découvrir son jeu*, Le laisser voir ou le faire connaître à son adversaire ; — et *au fig.* Laisser pénétrer ses desseins.

— Techn. *Découvrir un outil*, Enlever, après la trempe, la croûte qui recouvre sa surface, en l'enfonçant à diverses reprises dans de la pierre ponce.

— Loc. DIV. *Découvrir quelqu'un*, Trouver une personne qui se cache ou qui demeure dans un lieu qu'on ignore : DÉCOUVRIR *un voleur.* || Parvenir à connaître : DÉCOUVRIR *l'auteur d'un libelle.* || Cesser de protéger, de garantir : *Ministre qui* DÉCOUVRE *ses subordonnés.*

— PROV. **Découvrir le pot aux roses**, Découvrir une intrigue cachée, le secret d'une chose.

— V. intr. Mar. Etre mis à sec par le retrait de la mer : *Rocher qui* DÉCOUVRE *à la basse mer.*

— Techn. Se dit de l'acier lorsque, dans la trempe, il se débarrasse de la pellicule noirâtre dont il est enveloppé.

— ***Découvert, e,*** part. pass. du verbe *Découvrir* (au propre et au fig.).

— *Pays, terrain découvert*, Peu boisé, ou sans constructions.

— *A visage découvert*, Sans masque ni voile ; — et *au fig.* Sans déguisement, sans détour.

— Chem. de f. *Wagon découvert*, Wagon sans toiture, plat avec ou sans bords, destiné aux matériaux ne craignant pas les intempéries.

— Dr. *A deniers découverts*, En argent comptant.

— Entom. Se dit des ailes des insectes quand elles dépassent les élytres, comme chez les forficules. || Se dit des élytres, quand ils ne sont pas couverts par un mésothorax en forme d'écusson, comme chez certains hémiptères.

— Hortic. *Allée découverte*, Allée dont les branches d'arbres ne se joignent pas au-dessus de la tête des promeneurs.

— Mar. *Bateau découvert*, Bateau non ponté. || *Batterie découverte*, Dans la marine ancienne, Batterie placée sur le pont supérieur. (On disait aussi BATTERIE BARBETTE.)

— *Substantiv.* V. DÉCOUVERT n. m.

— ***Se découvrir,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉCOUVRIR (Oter son chapeau) *devant un vieillard.* SE DÉCOUVRIR *les pieds. Corps d'armée qui* SE DÉCOUVRE *maladroitement ;* — et *au fig.* Se dévoiler, se révéler : *Sans* NOUS DÉCOUVRIR. (Racine.) *J'aime un esprit aisé qui se montre et qui s'ouvre. Et qui plaît d'autant plus que plus il* SE DÉCOUVRE. (Boileau.)

— Au sens passif, Devenir visible, connu, manifeste : *Trésor qui ne peut* SE DÉCOUVRIR. *Village qui* SE DÉCOUVRE *enfin. Le temps* SE DÉCOUVRE, S'éclaircit ; — et au fig. : *Complots qui* SE DÉCOUVRENT. *Vérités qui* SE DÉCOUVRENT. *Et les siècles obscurs devant moi* SE DÉCOUVRENT. (Racine.) *Le mérite* SE DÉCOUVRE *toujours.* (A. France.)

— SYN. **Découvrir, inventer, trouver.** *Découvrir* se dit des choses qui étaient cachées, secrètes, inconnues. *Trouver* signifie simplement rencontrer, par hasard ou non, qu'il s'agisse d'une chose cachée ou d'une chose nouvelle. *Inventer*, c'est créer quelque chose qui n'existait en aucune façon, sous aucune forme.

— **Découvrir, annoncer, déclarer, manifester.** V. ANNONCER.

— **Découvrir, apercevoir, percevoir,** etc. V. APERCEVOIR.

— **Découvrir, déceler, dévoiler, révéler.** V. DÉCELER.

DECRAIS (Pierre-Louis-Albert), homme politique français, né à Paris en 1838, mort à Mérignac en 1915. Il parcourut d'abord une carrière préfectorale qu'il termina en 1879 au Conseil d'Etat, entra ensuite dans la diplomatie comme ministre à Bruxelles, occupa les ambassades de Rome-Quirinal (1882), de Vienne (1886), de Londres (1893-1894). Plus tard député (1897) puis sénateur (1903) de la Gironde, il fut ministre des colonies dans le cabinet Waldeck-Rousseau (1899-1902).

DÉCRAMPILLER [*kran-pi-yé*] v. tr. Démêler (En parlant de la soie qui vient d'être teinte).

DÉCRAMPONNER [*kran-po-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *cramponner*). Enlever les crampons de : DÉCRAMPONNER *une poutre.*

— *Par extens.* Faire lâcher prise à : DÉCRAMPONNER *un prisonnier des barreaux de sa fenêtre.*

— *Intransitiv. Fam. et fig.* Lâcher prise, s'en aller : *Importun qui ne veut plus* DÉCRAMPONNER.

— ***Se décramponner,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE DÉCRAMPONNER *d'un importun.*

— Avec réciprocité : *Personnes qui ne peuvent* SE DÉCRAMPONNER *les unes des autres.*

— Au sens passif : *Poutre qui ne* SE DÉCRAMPONNE *pas aisément.*

DÉCRASSAGE n. m. Action de décrasser.

— Techn. Opération qui a pour objet de débarrasser la grille d'un foyer des scories et des cendres qui s'opposent à l'accès de l'air nécessaire à la combustion. || Action d'agiter un métal (ou du verre) en fusion, afin de séparer de sa masse les crasses qui s'y trouvent.

DÉCRASSEMENT [*kra-se-man*] n. m. Action de décrasser (au propre et au fig.) : *Le* DÉCRASSEMENT *d'un fusil. Le* DÉCRASSEMENT *d'une intelligence. Le* DÉCRASSEMENT *d'un parvenu.*

— Techn. Syn. de DÉCRASSAGE.

DÉCRASSER [*kra-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *crasse*). Oter la crasse de : DÉCRASSER *des cheveux, un peigne.* || Oter, par un premier lavage, les saletés les plus apparentes du linge. || Nettoyer un fusil.

— *Fig.* Tirer d'une ignorance crasse : DÉCRASSER *un cancre.* || Polir, former, façonner : *La fréquentation du monde l'a quelque peu* DÉCRASSÉ. *Jamais la Cour ne le* [un pédant] DÉCRASSERA. (La Fontaine.) || Tirer d'une basse condition, revêtir d'une charge, d'un titre : *Le roi l'a* DÉCRASSÉ. *Saint-Laurent fit prendre le petit collet à Dubois pour le* DÉCRASSER. (Saint-Simon.) *Il n'est vilain qui pour se faire un peu* DÉCRASSER *n'aille du roi à l'usurpateur et de l'usurpateur au roi.* (P.-L. Courier.)

— *Pop.* Débaucher.

— Fam. *Décrasser ses écus,* Faire oublier, par des dépenses libérales, l'origine trop vulgaire de sa fortune.

— Techn. Procéder au décrassage.

— ***Se décrasser,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Il passa le reste de la journée à* SE DÉCRASSER. (Hamilton.)

— Au sens passif : *Cet écolier* SE DÉCRASSE. || Fig. : *Nous étions de misérables barbares, quand déjà les Arabes* SE DÉCRASSAIENT. (Voltaire.) *Il a acheté une charge pour* SE DÉCRASSER.

DÉCRASSOIR n. m. Sorte de peigne à dents fines et rapprochées, qui sert à décrasser les cheveux. || Appareil (brosse, crinière, petit balai de fils métalliques, etc.) pour décrasser les peignes.

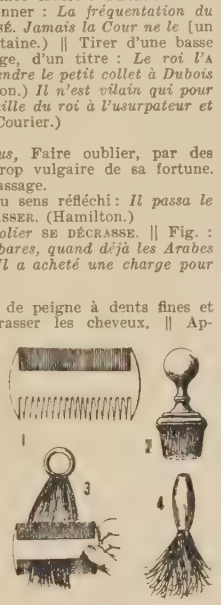

DÉCRASSOIRS : 1. Peigne; 2. Brosse à décrasser; 3. En crins; 4. En fils métalliques.

DÉCRAVATER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *cravater*). Oter ou déranger la cravate de quelqu'un : DÉCRAVATER *un enfant. Il l'a* DÉCRAVATÉ *méchamment.*

— ***Se décravater,*** v. pr. Au sens réfléchi, Oter sa cravate.

DÉCRAYONNAGE [*krè-io-naj'*] n. m. Oter ce qui encrasse la grille, le tuyau d'un fourneau.

DÉCRÉDITEMENT [*man*] n. m. Action de décréditer.

DÉCRÉDITER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *créditer*). Porter atteinte au crédit de : *On* DÉCRÉDITE *un homme d'affaires par des bruits mensongers.*

— *Fig.* Porter atteinte au crédit, à la considération, à l'influence de : *L'abus des récompenses les* DÉCRÉDITE *rapidement. Il fallait commencer par le* [Socrate] DÉCRÉDITER *dans le public.* (Fénelon.) *Conduite qui* A DÉCRÉDITÉ *quelqu'un. Abus qui* ONT DÉCRÉDITÉ *une doctrine, un remède.*

— ***Se décréditer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Il* SE DÉCRÉDITE *de gaieté de cœur.*

— Au sens passif : *Maison de banque, doctrine, remède qui* SE DÉCRÉDITE *chaque jour.*

— SYN. **Décréditer, décrier, dénigrer, déshonorer, diffamer, discréditer, noircir.** *Discréditer* est simplement un mot plus moderne que *décréditer*, et signifie proprement faire tomber dans le discrédit, rendre le crédit difficile. *Décrier*, c'est proprement crier contre, signaler comme méprisable ou mauvais; *dénigrer*, c'est rendre noir, mais avec le simple sens de déprécier, tandis que *noircir* c'est présenter sous les plus noires couleurs (particulièrement la vie, le caractère de quelqu'un). *Diffamer*, c'est porter partout par ses paroles atteinte à la réputation de quelqu'un. *Déshonorer*, enfin, c'est faire perdre réellement l'honneur.

— ANTON. **Accréditer.**

DÉCRÉMAGE n. m. Action de décrémer le lait. (On dit mieux ÉCRÉMAGE.) || Opération qui débarrasse de ses impuretés la soie passée au bain de soude, d'huile de palme et de résine.

DÉCRÉMENT [*man*] n. m. (du lat. *decrementum*, décroissance). Radiotechn. Décroissance d'oscillations ou d'un courant.

— ENCYCL. Radiotechn. L'amortissement des oscillations électromagnétiques se représente par le logarithme népérien du rapport $\frac{I^1}{I^2}$ de deux amplitudes consécutives de même sens; la formule du *décrément* est $S = L \frac{I^1}{I^2}$. Tandis que dans les ondes amorties la signification du décrément n'est qu'approximative, il représente, dans les ondes entretenues, le rapport entre l'énergie dépensée par demi-période et celle qui est emmagasinée dans le circuit.

Décrément linéaire d'un courant alternatif linéairement amorti. — Rapport constant de la différence de deux amplitudes de courant successives et de même sens, à la plus grande d'entre elles.

Décrément logarithmique d'un courant alternatif exponentiellement amorti. — Logarithme du rapport constant de deux amplitudes successives et de même sens d'un courant alternatif.

DÉCRÉMER [*mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *crème*. — Se conjugue comme *accélérer*.) Retirer la crème qui s'est formée sur le lait. (On dit mieux ÉCRÉMER.) || Procéder au décrémage.

DÉCRÉMÈTRE n. m. (de *décré* première partie du mot *décrément*, et de *mètre*). Radiotechn. Appareil utilisé pour mesurer directement le décrément logarithmique d'un circuit à courant alternatif ou d'un train d'ondes électromagnétiques.

DÉCRÉPIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *crépir*). Enlever le crépi : DÉCRÉPIR *un mur.*

— *Pop.* Endommager : DÉCRÉPIR *la figure à quelqu'un.*

— ***Se décrépir,*** v. pr. — Au sens passif : *Mur qui* SE DÉCRÉPIT; et au fig. : *Avec l'âge, l'esprit* SE DÉCRÉPIT.

DÉCRÉPISSAGE n. m. Action de décrépir ou de se décrépir.

DÉCRÉPIT [*pi*], **E** adj. (lat. *decrepitus;* de *de* et *crepare*, crever, se fendre comme un vieil arbre). Qui est au summum de la décadence physique : *Vieillard* DÉCRÉPIT. || *Age décrépit,* Age de la décrépitude, extrême vieillesse. || Qui a pris, par l'effet du temps, une apparence chétive : *Chêne* DÉCRÉPIT.

— Substantiv. : *L'objet de la terre le plus hideux est une* DÉCRÉPITE. (Voltaire.)

DÉCRÉPITANT [*tan*], **E** adj. Qui décrépite : *Le sel de cuisine est le plus* DÉCRÉPITANT *de tous les sels connus.*

DÉCRÉPITATION [*si-on*] n. f. (rad. *décrépiter*). Chim. Pétillement que font entendre certains sels, quand on les projette sur des charbons incandescents. || Opération qui consiste à faire décrépiter des sels.

— ENCYCL. La *décrépitation* provient quelquefois, comme pour le sel de cuisine, de la vaporisation brusque de l'eau interposée entre les lamelles cristallines; quelquefois aussi il résulte de la rupture des cristaux, dont les parties se dilatent inégalement, par suite de leur peu de conductibilité pour la chaleur.

DÉCRÉPITER [*té*] v. intr. (lat. *decrepitare* fréquentat. de *decrepere*, produire un bruit). Produire de la décrépitation, pétiller au feu.

— V. tr. *Décrépiter du sel,* Calciner le sel jusqu'à ce qu'il ne crépite plus dans le feu.

DÉCRÉPITUDE n. f. (de *décrépit*). Etat d'une personne décrépite : *Etre dans une complète* DÉCRÉPITUDE. || Dernier terme de la vieillesse : *La* DÉCRÉPITUDE, *qui succède à la caducité, commence en général à quatre-vingts ans.*

— Géol. Nom donné au stade d'évolution des rivières où celles-ci se perdent dans leurs propres alluvions. (Ex. : cours d'eau du Sahara central.)

— *Fig.* Extrême décadence : *La* DÉCRÉPITUDE *d'un peuple.*

— SYN. **Décrépitude, caducité.** V. CADUCITÉ.

DECRÈS (Denis, duc), marin français, né à Châteauvillain (Haute-Marne) en 1762, mort à Paris en 1820. Il servit pendant la guerre d'Amérique, sous les ordres du comte de Grasse, puis fut chargé de différentes missions. Promu capitaine de vaisseau en 1791, il devint, en 1798, contre-amiral, prit part au débarquement des troupes françaises à Malte et à la bataille d'Aboukir. En 1800, il essaya de forcer le blocus de la flotte anglaise autour de l'île de Malte, et de gagner Toulon, mais il dut se rendre après une défense héroïque. A son retour d'Angleterre, l'amiral Decrès fut appelé par Bonaparte à la préfecture maritime de Lorient, au commandement de l'escadre de Rochefort, et enfin, au ministère de la marine. Il demeura à ce poste jusqu'à la fin de l'Empire, et y déploya les talents d'un administrateur remarquable. Rappelé au ministère de la marine pendant les Cent-Jours, Decrès fut mis à la retraite à la seconde Restauration. Il mourut, cinq ans après, des suites d'une tentative d'assassinat.

DECRESCENDO [*dé-krè-chèn'-do*] adv. (mot ital.). Mus. En diminuant progressivement l'intensité des sons. (S'abrège en *decresc.*, ou s'indique par le signe >.)

— N. m. : *Un* DECRESCENDO.

— ANTON. **Crescendo.**

DÉCRESCENT [*krè-san*], **E** adj. (lat. *decrescens*). Bot. Qui décroît insensiblement.

DÉCRET [*krè*] n. m. (du lat. *decretum* supin de *decernere*, décider, décréter). Décision d'un pouvoir souverain, d'une autorité quelconque : DÉCRET *du gouvernement, du peuple. Les* DÉCRETS *du pape, des conciles.*

— *Par extens.* Volonté, intention : *Dieu nous tient ses* DÉCRETS *cachés.* (Bossuet.)

— Dr. anc. Jugement. V. la partie *encycl.* || *En décret,* Saisi, mis en vente par un décret forcé :

> La femme d'un joueur peut voir, en moins d'un an,
> Ses terres *en décret* et son lit à l'encan.

— Dr. actuel. Acte du pouvoir exécutif dont l'objet est d'assurer le fonctionnement des services publics ou l'exécution des lois.

Décret-loi, Acte du pouvoir exécutif ayant la même valeur qu'une loi.

— Dr. ecclés. Décision de l'autorité ecclésiastique : *Les* DÉCRETS *des conciles.* || Décision de l'ancienne Sorbonne : *Un* DÉCRET *de Sorbonne.* || Recueil d'anciens canons : *Le* DÉCRET *de Gratien.*

— ENCYCL. Dr. rom. A Rome, le *décret* était une décision prise après examen par un magistrat. — On appelle aussi *decreta* les jugements rendus par l'empereur en vertu de son droit d'évocation.

— Législ. Dans l'ancien droit français, on appelait *décrets* les jugements rendus contre un accusé, soit pour l'obliger à subir son interrogatoire, soit pour ordonner ou ajourner sa prise de corps. On désignait encore ainsi le jugement d'adjudication rendu sur saisie immobilière. C'était le *décret forcé* qu'on opposait au *décret volontaire* obtenu d'accord par les parties pour parvenir à la purge des hypothèques grevant un héritage. Les assemblées de la Révolution et de l'Empire se servirent du mot *décret* pour qualifier leurs décisions. Après avoir été remplacé par le mot *ordonnance*, de 1814 à 1848, il fut repris par le Gouvernement provisoire, la Constituante, la Législative, le second Empire. Il s'applique exclusivement, aujourd'hui, aux actes du pouvoir exécutif. Les décrets sont : 1° *généraux*, portant règlement d'administration publique et délibérés en conseil d'Etat, ou réglementaires proprement dits sur le rapport des ministres; 2° *spéciaux*, et dits « gouvernementaux », lorsqu'ils se rattachent au droit constitutionnel, ou « administratifs » lorsqu'ils se réfèrent à des matières administratives (nominations de fonctionnaires, autorisations départementales ou communales, etc.). Aux termes de l'article 3 de la loi du 25 février 1875, tout décret du président de la République doit être contresigné par le ministre au département duquel ressortit l'affaire sur laquelle il statue.

— Dr. actuel. On distingue les *décrets généraux* ou *réglementaires* et les *décrets spéciaux* ou *individuels.*

Les premiers complètent la loi. Tantôt ils sont rendus par le président de la République en vertu du droit propre qu'il tient de la Constitution (*décrets gouvernementaux*), et, en ce cas le président est libre de consulter ou de ne pas consulter le Conseil d'Etat; tantôt ils sont rendus par délégation spéciale du Parlement, lorsque la loi laisse à un *décret portant règlement d'administration publique* le soin de pourvoir à l'exécution de certaines dispositions; en ce cas, le Conseil d'Etat doit toujours délibérer en assemblée générale. Ils ont la même force que la loi elle-même.

Les décrets *spéciaux* ou *individuels* sont : ou des décrets simples, par exemple ceux qui nomment à une fonction ou accordent une pension, ou des décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique, c'est-à-dire après que le Conseil d'Etat a été entendu en assemblée générale (par exemple, les décrets de concessions de mines).

Les décrets du président de la République sont toujours contresignés par un ministre.

La loi du 3 août 1926 a autorisé le gouvernement à procéder par décrets, sauf ratification législative, à certaines réformes administratives et judiciaires.

Décrets-lois. — Les décrets-lois du premier Empire sont considérés par la jurisprudence comme obligatoires parce qu'ils n'ont pas été déférés au Sénat comme inconstitutionnels, et les colonies françaises sont, en principe, sous le régime des décrets-lois. Pendant les périodes révolutionnaires ou pendant les périodes de guerre (on l'a vu en 1914), les gouvernements prennent des décisions de fait qui imposent des obligations légales. Mais, la séparation des pouvoirs étant d'ordre constitutionnel, lorsque la Constitution ne prévoit pas une délégation expresse, les décrets-lois empiètent sur les attributions du pouvoir législatif et la question se pose de savoir si les tribunaux ne pourraient pas se refuser à les appliquer. La loi du 3 août 1926 a autorisé le gouvernement à procéder momentanément à des réorganisations ou suppressions d'emplois ou de service, sous réserve, en certains cas, de la ratification des Chambres : on s'est demandé, en doctrine, s'il s'agit de décrets-lois ou simplement d'actes réglementaires, auquel cas ne se posait pas la question de leur caractère inconstitutionnel.

— Dr. colon. *Décrets coloniaux.* Sous l'empire de la loi du 24 avril 1833, la législation coloniale, à la Réunion, aux Antilles et à la Guyane, avait en principe sa source dans des *décrets* coloniaux votés par le conseil colonial établi dans chacune de ces colonies. Ce système a pris fin en 1848.

Régime des décrets. Nom donné au régime en vertu duquel la législation coloniale a sa source dans des *décrets* pris par le pouvoir exécutif, au lieu d'être contenue dans des lois votées par les Chambres. Ce régime est la règle pour toutes les colonies autres que les Antilles et la Réunion, en vertu de l'article 18 du sénatus-consulte de 1854. Pour les Antilles et la Réunion, le régime des décrets existe aussi en principe, mais de nombreux tempéraments sont apportés à la règle.

DÉCRÉTALE n. f. (du lat. *decretalis* [*epistola*], lettre portant décret). Dr. can. Décision papale sur une consultation, donnée sous forme de lettre.

— ENCYCL. Le mot *décrétale* désigne, d'après les canonistes, une réponse donnée par le pape, sous forme de lettre, à une consultation particulière, et qui sert de règle générale pour tous les cas semblables. La plus ancienne décrétale qui nous soit parvenue dans son texte authentique est une lettre écrite en 385 par le pape saint Sirice à un évêque espagnol nommé Himère. Dès le VIe siècle, on entreprit de rassembler les Décrétales, mais ce fut Gratien qui, en 1159, fit paraître, sous le titre de *Décret*, le premier recueil vraiment complet et disposé par ordre de matières. Au *décret* de Gratien vinrent s'ajouter, dans la suite, les *Décrétales* de Grégoire IX et de Boniface VIII, les *Clémentines ou Extravagantes* de Clément V, les *Clémentines communes* d'Urbain IV à Sixte IV. V. CANON.

Fausses décrétales. — On nomme ainsi un recueil qui contient un grand nombre de lettres attribuées aux papes des six premiers siècles. Le recueil, œuvre d'un faussaire du IXe siècle, fit longtemps autorité dans les écoles. Les papes même les citèrent dans leurs actes officiels. Il est aujourd'hui avéré qu'aucune des pièces qui le composent n'est authentique.

DÉCRÉTALISTE [*lisst'*] n. m. Jurisconsulte expert dans la connaissance des décrétales.

DÉCRÉTER [*té*] v. tr. (de *décret*. — Se conjugue comme *accélérer*.) Décider par décret : *La Convention* DÉCRÉTA *la levée en masse contre l'étranger.*

— *Par extens.* Décider, déclarer : *On* DÉCRÈTE *aisément qu'un adversaire est un sot.*

— Dr. *Décréter quelqu'un,* Rendre un décret contre lui : DÉCRÉTER *quelqu'un d'accusation, de prise de corps.* || Signifie aussi Rendre un décret pour faire vendre les biens de quelqu'un. || *Décréter une coutume,* L'autoriser par des lettres patentes, pour lui donner force de loi. || *Décréter une terre, une maison,* En poursuivre la vente par décret.

— ***Se décréter,*** v. pr. — Au sens passif : *Cette loi* SE DÉCRÉTERA *aujourd'hui même.*

DÉCRÉTISTE [*tisst'*] n. m. Théol. Docteur en droit canon, chargé d'expliquer le décret de Gratien. || Se dit aussi pour DÉCRÉTALISTE. || Nom donné parfois à l'officier qui poursuivait la vente par décret, d'un bien saisi réellement.

DÉCRÉTOIRE adj. (du lat. *decretorius*, décisif; de *decernere*, décider). Méd. Période décisive pendant laquelle la maladie évolue définitivement vers la guérison ou la mort. V. CRISE.

DÉCREUSAGE n. m. Techn. V. DÉCRUSAGE.

DÉCREUSEMENT [*man*] n. m. Techn. V. DÉCRUSEMENT.

DÉCREUSER [*zé*] v. tr. Techn. V. DÉCRUSER.

DÉCRI n. m. (de *décrier*). Acte public par lequel on annonce la dépréciation de quelque chose, particulièrement

d'une monnaie, ou par lequel on intime une défense ou prohibition : *La veille, le lendemain du* DÉCRI. (La mise en circulation des monnaies, sous l'ancien régime, était annoncée par le *cri* fait par les prévôts du roi ou du seigneur. Les espèces étaient démonétisées par voie de *décri*.)

— *Par extens.* Action de crier en dépréciant, discrédit : *Dans le grand* DÉCRI *de l'idolâtrie.* (Bossuet.) || Perte de l'estime, de la considération, de la valeur : *Tomber dans le* DÉCRI *public. Les patois, dans l'opinion vulgaire, sont en* DÉCRI. (Littré.) *N'être pas de leurs adhérents, c'est le souverain* DÉCRI. (Bourdaloue.)

DÉCRIER [*kri-é*] v. tr. (de *cri*. — Se conjugue comme *prier*.) Notifier publiquement une prohibition ou une dépréciation officielle.

— *Par extens.* Crier contre, signaler comme méprisable ou mauvais, décréditer : DÉCRIER *ses voisins, ses collègues, un auteur. On les a* DÉCRIÉS *et noircis dans les chaires et les livres.* (Pascal.)

— ***Décrié, e,*** part. pass. du verbe *Décrier*.

— Fam. *Décrié comme la fausse monnaie, Plus décrié que la fausse monnaie,* Perdu complètement de réputation.

— Loc. prov. **Décrier sa marchandise,** Nuire à ses affaires par sa propre manière d'être.

— ***Se décrier,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Les Français ont la manie de* SE DÉCRIER.

— Avec réciprocité : *Ils* SE DÉCRIENT *sans cesse.*

— Au sens passif : *Marchandises qui* SE DÉCRIENT *à juste titre.*

— Syn. **Décréditer, dénigrer,** etc. V. DÉCRÉDITER.

— Anton. **Célébrer, exalter, préconiser, prôner, vanter.**

DÉCRIRE v. tr. (lat. *describere;* de *scribere,* écrire. — Se conjugue comme *écrire.*) Représenter, dépeindre par l'écriture ou par la parole : DÉCRIRE *un site, une ville, un animal, un combat.* || Tracer : DÉCRIRE *un cercle, une ellipse.* || Suivre dans sa marche, dans son mouvement : *Le cercle que Saturne* DÉCRIT.

— ***Se décrire,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Il* SE DÉCRIT *avec complaisance.*

— Au sens passif : *Site qui ne* SE DÉCRIT *qu'imparfaitement.*

DÉCRISTALLISATION [*kriss-ta-li-za-si-on*] n. f. Décomposition d'un corps amené à la forme cristalline. || *Fig.* Décomposition d'un sentiment.

DÉCRIVANT [*van*], **E** adj. Géom. *Ligne, Surface décrivante.* || Syn. de GÉNÉRATEUR, TRICE.

DÉCROCHAGE n. m. Syn. de DÉCROCHEMENT.

— *Fam. et fig.* Rupture d'une liaison, d'un collage : *Pour le* DÉCROCHAGE, *il fallait ruser, manœuvrer.* (A. Daudet.)

— Electr. Arrêt d'un moteur électrique asynchrone par suite de surcharge excessive. || Rupture du synchronisme entre deux alternateurs accouplés électriquement.

DÉCROCHEMENT [*man*] n. m. Action de décrocher ; résultat de cette action.

— Constr. Dans la maçonnerie d'un ouvrage d'art, d'un bâtiment, Retrait de la surface verticale du parement, provoquant un angle rentrant dans la continuité de cette dernière.

— Géol. Phénomène par lequel toute une région, tout un bassin est déplacé. (Ce phénomène est dû à des failles transverses et résulte d'irrégularités dans le mouvement de poussée en avant qui a déterminé la formation des plis.)

DÉCROCHER v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *croc*). Oter du croc, Détacher un objet accroché : DÉCROCHER *un tableau, une enseigne.*

— *Fam.* Oter de, déplacer, renverser : *Retz sentit qu'il ne pourrait jamais* DÉCROCHER *le Mazarin.* (Sainte-Beuve.) || Déplacer en quelque sorte pour soi, atteindre, obtenir : DÉCROCHER *une récompense.* || *Décrocher la timbale,* Atteindre un but difficile (au propr., Atteindre le prix au jeu du mât de cocagne).

— *Pop.* Retirer du mont-de-piété : DÉCROCHER *sa montre.* || Abattre, renverser, tuer. — *Se faire décrocher,* Se faire fusiller. || DÉCROCHER *un enfant,* Le mettre au monde ; — et, *par extens.* Avorter ou Faire avorter. || DÉCROCHER *ses tableaux,* Fouiller dans son nez avec ses doigts.

— Electr. Se dit de deux alternateurs accouplés électriquement lorsque leur synchronisme est rompu. || Se dit également d'un moteur asynchrone qui s'arrête par suite de surcharge.

— ***Se décrocher,*** v. pr. Au sens passif : *Rideau qui* SE DÉCROCHE *continuellement.*

— Loc. fam. *Rire, Bâiller à se décrocher la mâchoire,* Se livrer à de grands éclats de rire, à de grands bâillements.

— Anton. **Accrocher.**

DÉCROCHEZ-MOI-ÇA [*ché*] n. m. invar. *Pop.* Vêtements d'occasion. || Boutique de fripier : *Acheter un complet au* DÉCROCHEZ-MOI-ÇA.

DÉCROCHOIR n. m. Instrument pour décrocher.

DÉCROIRE v. tr. *Fam.* Ne pas croire : *Cette plaisante foi qui ne croit ce qu'elle croit, que pour n'avoir pas le courage de le* DÉCROIRE. (Montaigne.) [Vx.]

— *Intransitiv.* Ne pas ajouter foi : *Je n'y crois ni* DÉCROIS. (Diderot.) [Vx.]

— *Substantiv.* et au masc. Comm. V. DUCROIRE.

DÉCROISEMENT [*man*] n. m. Action de décroiser ; résultat de cette action : *Le* DÉCROISEMENT *des fils.*

— Chapell. Action de changer, dans la fabrication des chapeaux, le pli que possède une capade.

DÉCROISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *croiser*). Défaire, déplacer ce qui était croisé : DÉCROISER *deux bâtons.* DÉCROISER *ses jambes.*

— Art milit. *Décroiser les échelons,* Redresser les échelons obliques de l'infanterie, pour les remettre perpendiculairement en bataille.

— Mar. *Décroiser des chaînes, des câbles,* Les mettre clairs quand ils ont des tours les uns avec les autres. || *Décroiser les vergues hautes,* Les apiquer pour les amener sur le pont. || *Décroiser les perroquets, les cacatois,* Descendre ces vergues sur le pont.

DÉCROISSANCE n. f. Etat de ce qui décroît : *La* DÉCROISSANCE *de la population.*

— Fig. : *La* DÉCROISSANCE *de la fièvre.*

— Syn. **Décroissance, décroissement.** *Décroissance* ne s'applique qu'aux êtres organisés ou à ce qui leur est comparé. *Décroissement* marque de préférence le mouvement continu de ce qui décroît.

DÉCROISSANT [*san*], **E** adj. Qui décroît, qui diminue : *Vitesse progressivement* DÉCROISSANTE.

DÉCROISSEMENT [*man*] n. m. (de *décroître*). Mouvement continu de ce qui décroît : *Le* DÉCROISSEMENT *des jours, de la lune, des forces.*

— Minér. Théorie imaginée par Haüy pour rendre compte de la structure des cristaux, ainsi que de l'arrangement et de la forme de leurs éléments constituants. V. CRISTALLOGRAPHIE.

— Syn. **Décroissement, décroissance.** V. DÉCROISSANCE.

— Anton. **Accroissement, accroît, augmentation, croissance, croît, crue, progrès, redoublement, surcroissance, surcroît.**

DÉCROÎT [*kroî*] n. m. Astron. Période de décroissance apparente de la partie éclairée de la lune : *La lune est dans son* DÉCROÎT.

— Dr. Diminution du capital en bestiaux, dans les baux à cheptel.

DÉCROÎTRE v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *croître.* — Se conjugue comme *croître.*) Diminuer progressivement : *Les jours* DÉCROISSENT. *La rivière* DÉCROÎT.

— *Par extens.* S'affaiblir : *Lumière, Son qui* DÉCROÎT.

— Fig. : *La réputation, comme l'amour,* DÉCROÎT *dès qu'elle cesse de croître.* (Chateaubriand.) *Ecrivain, peintre qui* DÉCROÎT.

— ***Décru, e,*** part. pass. du verbe *Décroître.* (Ne prend pas d'accent circonflexe sur l'*u*). *Les eaux* ONT DÉCRU (marque l'action). *Les eaux* SONT DÉCRUES (marque l'état).

— Anton. **S'accroître, augmenter, croître, grandir, grossir, profiter, progresser, surcroître.**

DECROIX (Emile), vétérinaire français, né à Savy (Pas-de-Calais) en 1821, mort à Paris en 1901. Elève de l'Ecole d'Alfort, il devint vétérinaire militaire et prit sa retraite en 1878. Il se fit connaître par son active propagande contre l'abus du tabac, au sujet duquel il publia des brochures. Il fonda la Société contre l'abus du tabac.

DÉCROTTAGE n. m. Action de décrotter : *Le* DÉCROTTAGE *de la chaussure.*

DÉCROTTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *crotte*). Oter la crotte de : DÉCROTTER *des habits.* || Spécialem., Nettoyer et cirer la chaussure. || *Décrotter quelqu'un,* Décrotter sa chaussure ou ses habits.

— *Fig. et fam.* Dépouiller de sa rusticité, de son ignorance, etc. : DÉCROTTER *un rustre.* DÉCROTTER *un enfant.*

— Dépouiller jusqu'à l'os : DÉCROTTER *un gigot.*

— ***Se décrotter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Oter la crotte que l'on a sur soi. Oter la crotte de ses chaussures ; et *au fig.* Se façonner, se polir : *Gamin qui* SE DÉCROTTE *lui-même par un travail assidu.*

— Au sens passif : *Chaussures qui* SE DÉCROTTENT *avec peine ;* et au fig. : *Ecoliers qui* SE DÉCROTTENT *difficilement.*

DÉCROTTEUR, EUSE n. Qui décrotte et cire des chaussures de son métier.

— *Fam.* Individu qui retouche pour de l'argent les écrits d'un autre.

DÉCROTTEUSE [*teuz'*] ou **DÉCROTTOIRE** [*kro-toar'*] n. f. Brosse pour décrotter.

DÉCROTTOIR n. m. Lame de fer ou boîte garnie de

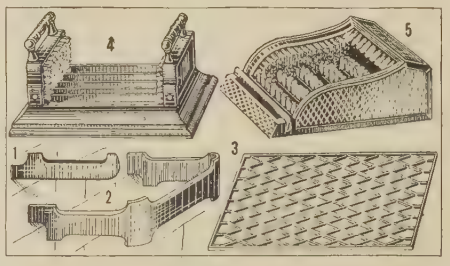

DÉCROTTOIRS : 1 et 2. Lames de fer; 3. Grille-décrottoir; 4. En lames métalliques et brosses; 5. En brosses.

brosses à l'entrée d'un appartement, d'une maison, pour permettre de décrotter les chaussures.

DÉCROTTOIRE n. f. Brosse pour nettoyer les chaussures. (On l'appelle aussi DÉCROTTEUSE.)

DECROUSAZ. Biogr. V. CROUSAZ (DE).

DÉCROÛTAGE n. m. Action de décroûter.

DÉCROÛTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *croûte*). Vener. Oter ce qui encroûtait : *Les cerfs* DÉCROUTENT *leur tête au frayoir.*

— Enlever la croûte terreuse qui recouvre le diamant brut.

— ***Se décroûter,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Les daims, les chevreuils, les cerfs* SE DÉCROÛTENT *la tête contre les arbres, après la chute du bois.*

DÉCRUAGE n. m. Techn. Syn. de DÉCRÛMENT.

DÉCRUE [*krû*] n. f. (de *décroître*). Action de décroître, en parlant des eaux : *La* DÉCRUE *d'un fleuve.* || Quantité dont elles ont décru : *Une* DÉCRUE *de 1 mètre.* || Cas où le front d'un glacier recule vers l'amont.

DÉCRUER [*kru-é*] v. tr. Syn. de DÉCRUSER.

DÉCRUEUR ou **DÉCRUSEUR** n. m. Celui qui décrue, qui fait le décrusage.

DÉCRÛMENT [*man*] ou **DÉCRUSEMENT** [*man*] n. m. Syn. de DÉCRUSAGE.

DÉCRUSAGE n. m. Techn. Opération de l'industrie des apprêts et blanchiment, qui consiste à dépouiller la soie de l'enduit naturel ou vernis qui la recouvre. (Ce dépouillement s'effectue dans des lessives chaudes de savon blanc, puis rinçage à l'eau claire.) [On dit aussi DÉCRUAGE, DÉCRUSEMENT, DÉCREUSAGE.]

DÉCRUSEMENT [*man*] n. m. Techn. Syn. de DÉCRÛMENT.

DÉCRUSER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du lat. *crusta,* croûte). Procéder au décrusage. (On dit aussi DÉCREUSER, et DÉCRUER.)

— ***Se décruser,*** v. pr. Au sens passif : *Les cocons* SE DÉCRUSENT *à l'eau bouillante.*

DÉCRUSEUR n. m. Qui fait le décrusage. (On dit aussi DÉCRUEUR.)

DÉCRYPTEMENT n. m. (de *décrypter*). Traduction en texte clair d'un texte rendu inintelligible par un chiffrement dont on n'a pas la clef : *La Section du chiffre a dans ses attributions le* DÉCRYPTEMENT *des dépêches interceptées.*

DÉCRYPTER [*krip-té*] v. tr. (du grec *kruptos,* caché). Art milit. et Diplom. Retrouver le sens clair d'un message chiffré en écriture secrète, sans connaître le *chiffre* ou convention ayant servi à le transcrire (ce qui distingue l'opération du *déchiffrement,* où la transcription se fait grâce à la connaissance du procédé).

— Encycl. La transformation du texte clair en chiffré inintelligible s'est faite soit en changeant chaque lettre en une autre, soit chaque syllabe ou chaque mot en un groupe convenu de chiffres ou de lettres (système dit *à répertoire*), soit en changeant la disposition des lettres. Dans le premier cas, chaque lettre claire peut être remplacée par une autre lettre, signe ou nombre toujours le même, ou bien tantôt par l'une, tantôt par une autre, et cela soit en suivant une règle périodique qui ramène une même traduction à intervalles fixes, soit d'après une convention qui ne provoque nul retour périodique. De là trois systèmes de transcription unilittérale : constante, à variation périodique, à variation désordonnée. On *décrypte* le premier système en tenant compte de la fréquence relative des lettres (en français, une sur six représente E, une sur neuf environ S, A, N, R...) et surtout de leurs groupements par deux ou par trois. Dans le second cas, le retour fréquent de la clef donne quelques réapparitions de bigrammes et trigrammes dont on note les écartements. Le dernier cas est très difficile à résoudre ; il faut beaucoup de tâtonnements méthodiques et basés sur des indices. Il en est de même pour les méthodes à dictionnaires ou répertoires, où l'on recherche les réapparitions de groupes semblables ou analogues de lettres ou de chiffres.

Si les lettres du texte sont conservées telles quelles mais changées de place, cette transposition ne peut se faire que suivant une convention à loi bien définie, que le décrypteur arrive à retrouver par étude des groupements possibles ou impossibles des lettres ; il faut de longs tâtonnements.

DÉCRYPTEUR (du rad. *décrypter*) n. m. Celui qui effectue un décryptement.

DECSI (Samuel), un des fondateurs du journalisme hongrois, né à Rimaszombat en 1748, mort en 1816. Il a rédigé à Vienne le *Magyar Kurir* et son supplément littéraire *Magyar Musa.* Son ouvrage principal est l'*Osmanographia* (1788-1789), description géographique et historique de la Turquie.

Dectique.

DECTIQUE [*dèk'-tik'*] ou **DECTICUS** [*dèk'-ti-kuss*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant des sauterelles robustes, à ailes bien développées. (L'une des deux espèces françaises est le *decticus verrucivorus,* gros et lourd insecte dont les mandibules peuvent entamer la peau de l'homme.)

DÉÇU n. m. Linguist. V. DESSU.

DÉÇU, E, adj. et part. pass. du verbe *décevoir.* V. DÉCEVOIR.

DÉCUBITUS [*tuss*] n. m. (du lat. *decubare,* être couché). Méd. Attitude de l'homme ou d'un animal couché sur un plan horizontal. (Quand l'homme est couché sur le dos, c'est le *décubitus dorsal ;* sur le ventre, le *décubitus ventral ;* sur le côté, le *décubitus latéral* droit ou gauche, etc.) || *Décubitus aigu,* Escarre à marche rapide observée dans l'hémiplégie et les affections graves du système nerveux. (Son siège est déterminé par le décubitus adopté par le malade et la localisation de la lésion nerveuse.)

— Encycl. Méd. Le *décubitus* est pour l'homme une attitude de repos, de détente musculaire ; mais il est certaines attitudes du décubitus qui sont symptomatiques de maladie.

— Art vétér. Quelques animaux domestiques peuvent dormir debout. Les vieux chevaux dorment très bien ainsi, et on en voit qui ne se couchent jamais ; certains oiseaux dorment aussi debout, la tête cachée sous l'aile. On distingue plusieurs sortes de décubitus : le *décubitus latéral* est le plus commun chez les animaux, ainsi que le *décubitus ventral* ou en *sphynx,* ou en *chien ;* ce sont les décubitus physiologiques. D'autres décubitus indiquent un état très grave et ne se montrent guère que pendant certaines coliques, comme le *décubitus dorsal,* qui est généralement le signe du volvulus intestinal. Le *décubitus court,* alternant avec des relevers brusques, des piétinements, des chutes sur le sol, s'accompagnant d'une face grippée et anxieuse, est un symptôme grave chez le cheval.

Dans les étables et les écuries où les animaux sont serrés, ils ne prennent le décubitus latéral que dans les maladies très graves. Le décubitus est supprimé dans les affections étendues des poumons et du cœur.

DÉCUIRASSEMENT [*man*] n. m. Action d'ôter la cuirasse qui garnissait un navire.

DÉCUIRASSER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *cuirasser*). Oter la cuirasse de : DÉCUIRASSER *un soldat, un navire.*

DÉCUIRE v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *cuire*). Corriger l'excès de la cuisson de sirops, de confitures, en y ajoutant de l'eau, afin de les rendre plus fluides.

‖ *Décuire le sucre,* Remettre le sucre dans l'état où il était avant la cuisson.

— ***Décuit, e,*** part. pass. du verbe *Décuire.*

— *Substantiv.* et au masc. Etat d'une substance décuite : *Le* DÉCUIT *d'un sirop.*

— ***Se décuire,*** v. pr. Au sens passif, Se liquéfier : *Cette confiture* SE DÉCUIT.

DE CUJUS n. Premiers mots de la locution juridique latine : *de cujus bonis agitur* (Celui ou celle des biens de qui il s'agit), qu'on emploie par abréviation : *Les dernières volontés du* DE CUJUS.

DÉCULASSEMENT [*man*] n. m. Action de déculasser : *Le* DÉCULASSEMENT *des fusils.*

— ENCYCL. Artill. L'arrachement de la culasse d'un canon au cours d'un tir est un accident qui peut se produire lorsque la culasse a été mal fermée, ou bien avec les canons dans lesquels l'écrou de culasse est vissé dans le canon (canon de 138 mm. en bronze). Dans les matériels modernes, le *déculassement* ne peut se produire que par suite de la fermeture incomplète de la culasse. Pour parer à un accident possible, le système de culasse comporte une *pièce de sécurité* qui empêche de mettre le feu tant que la culasse n'est pas complètement fermée.

DÉCULASSER [*la-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *culasse*). Oter la culasse de : DÉCULASSER *une carabine.*

— ***Se déculasser,*** v. pr. Au sens passif, Etre déculassé.

DÉCULOTTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *culotte*). Dépouiller de sa culotte ou de son pantalon : DÉCULOTTER *un enfant.*

— Intransitiv. *Pop.* Faire faillite.

— ***Déculotté, e,*** part. pass. du verbe *Déculotter.*

— Fam. *Homme déculotté,* Homme qui, pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, a placé son bien sous le nom de sa femme.

— ***Se déculotter,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Enfant qui sait* SE DÉCULOTTER *tout seul.*

DÉCUMAN, E ou **DÉCUMATE** adj. (du lat. *decumus* pour *decimus,* dixième, et *manus,* troupe). Nom donné à des terres appartenant à l'Etat romain et dont les colons payaient la dîme du revenu.

— *Porte décumane,* Porte d'un camp romain s'ouvrant du côté opposé à l'ennemi.

— ENCYCL. Vers la fin du Ier siècle de notre ère, on appela *champs décumans* un territoire de près de trois cents milles, placé entre la rive droite du Rhin et le Danube. On le protégea par des travaux de défense, dus surtout à Tibère et à Trajan, et dont il reste des ruines (*Mur du Diable*).

DÉCUPLE adj. (lat. *decuplus;* de *decem,* dix). Qui a dix fois une grandeur, une valeur déterminée : *Vingt est* DÉCUPLE *de deux. Cent est* DÉCUPLE *de dix.*

— Substantiv. : *Soixante est le* DÉCUPLE *de six.*

— Monn. *Décuple de Naples,* Pièce d'or valant 10 onces, ou, au XIXe siècle, 129 fr. 91.

DÉCUPLEMENT [*man*] n. m. Action de décupler.

DÉCUPLER [*plé*] v. tr. (de *décuple*). Porter au décuple une grandeur, une valeur déterminée : *Il* A DÉCUPLÉ *son bien.*

— *Fig.* Augmenter considérablement : *La colère* DÉCUPLAIT *ses forces.*

— Intransitiv. : *Fortune qui* DÉCUPLE.

— ***Se décupler,*** v. pr. Au sens réfléchi et *au fig.* Porter au décuple son activité : SE DÉCUPLER *pour faire face à tout.*

— Au sens passif : *Ses forces* SE DÉCUPLAIENT.

DÉCURIE [*rî*] n. f. (lat. *decuria;* de *decem,* dix). Subdivision de la centurie. ‖ Troupe de dix soldats. ‖ Tout groupement politique de dix personnes, chez les Romains.

— Art milit. anc. Chacune des divisions de la bande, au moyen âge.

— ENCYCL. Antiq. rom. A l'origine, chaque centurie était divisée en dix *décuries.* La décurie était, d'ailleurs, tout groupe politique de dix personnes : dix chevaliers, dix sénateurs, etc.

DÉCURION n. m. (lat. *decurio*). Antiq rom. Chef d'une décurie civile ou militaire : 1° A l'origine chaque *gens* était représentée au Sénat par son chef, qui portait le titre de décurion. Quand la cité fut partagée en trois tribus, trente centuries, trois cents décuries, il y eut au Sénat trois cents décurions ; 2° Chef des dix cavaliers fournis par chaque tribu ; 3° Les collèges ou corporations étant ordinairement partagés en décuries, leur chef s'appela aussi *décurion ;* 4° Membres d'une assemblée municipale. On leur donnait aussi le titre de *sénateurs.* Ils étaient héréditaires ou élus. La charge était obligatoire sauf pour certaines catégories privilégiées, et plus tard les clercs. La fonction embrassait l'édilité, la police, la justice, les finances, l'administration du municipe et de son territoire. Les décurions répartissaient et levaient les impôts, entretenaient les édifices publics, etc., obligations qui entraînaient de lourdes responsabilités et des sanctions pénales, certaines limitations de la liberté dans les transactions privées, de lourdes dépenses. Les décurions devaient payer au prince un impôt spécial : *l'or coronaire.* De grands honneurs compensaient mal ces charges qui à la fin de l'Empire parurent si lourdes que les décurions cherchèrent à s'y soustraire par mille moyens : absence, entrée dans la cléricature, etc. En vain les empereurs luttèrent contre ces subterfuges ; 5° *Decurio cubicullariorum,* Sous l'Empire, Officier attaché au palais, sorte de chambellan.

DÉCURIONAL, E, AUX adj. (lat. *decurionalis;* de *decurio, onis,* décurion). Hist. rom. Relatif au décurion ou au décurionat : *Les fonctions* DÉCURIONALES.

DÉCURIONAT [*na*] n. m. Hist. rom. Dignité et fonctions du décurion : DÉCURIONAT *civil.* DÉCURIONAT *militaire.*

DÉCURRENCE [*ku-rans'*] n. f. Etat d'un organe décurrent.

DÉCURRENT [*ku-ran*], **E** adj. (du lat. *decurrere,* se prolonger). Bot. Se dit de tout organe qui semble se prolonger au-dessous de son insertion (étamines, feuilles, folioles, lames de champignons).

DÉCURSIF, IVE adj. Syn. de DÉCURRENT.

DÉCURSION n. f. (lat. *decursio*). Antiq. rom. Marche d'entraînement. (On faisait marcher les soldats tout armés par les chemins les plus difficiles.) ‖ Défilé des troupes, aux funérailles d'un général.

Décursion.

DÉCURTATION [*si-on*] n. f. (du lat. *decurtatio,* action de raccourcir). Suppression naturelle ou artificielle d'une partie de rameau, qui a pour effet de lui conserver une tige courte et de favoriser le développement des rameaux latéraux : *On applique la* DÉCURTATION *aux ormes, aux tilleuls, etc., pour former des abris impénétrables aux rayons du soleil.*

DÉCURTÉ adj. et n. m. (lat. *decurtatus,* raccourci ; du préfixe privat. *de,* et de *curtus,* court). *Fam.* Circoncis. (Diderot.)

DÉCUSCUTAGE [*kuss-ku*] n. m. ou **DÉCUSCUTATION** [*kuss-ku, si-on*] n. f. Action de décuscuter. (Le décuscutage des luzernières se pratique par fauchage de la zone contaminée et enfouissement de la légumineuse, que l'on remplace par une graminée. Le décuscutage des graines fourragères s'exécute dans des appareils appelés *décuscuteuses.*)

DÉCUSCUTER [*kuss-ku-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *cuscute*). Eliminer la cuscute ou les graines de cuscute : DÉCUSCUTER *une luzernière.*

DÉCUSCUTEUSE [*kuss-ku*] n. f. Sorte de trieur au moyen duquel on débarrasse les graines fourragères de la cuscute qu'elles renferment.

DÉCUSSATIF, IVE adj. Bot. Syn. de DÉCUSSÉ.

DÉCUSSATION [*si-on*] n. f. (lat. *decussatum* supin de *decussare,* croiser). Croisement en forme de X : *La* DÉCUSSATION *des nerfs optiques.*

— Physiol. *Décussation des pyramides,* Croisement, à la base du bulbe, de certains cordons sensitifs et des cordons moteurs latéraux, qui se portent en avant pour constituer les pyramides antérieures. (Quant aux fibres des cordons moteurs antérieurs et des cordons sensitifs latéraux de la moelle, elles paraissent se croiser à différents niveaux dans la moelle elle-même. Il résulte de la décussation que les fibres nerveuses d'un côté du corps aboutissent à l'hémisphère cérébral du côté opposé.)

— Physiq. *Point de décussation,* Se disait pour Foyer, dans l'ancienne optique.

DÉCUSSÉ, E adj. (du lat. *decussatus,* croisé). Bot. Se dit des feuilles opposées dont les paires successives se croisent à angle droit, comme les feuilles des labiées, des caryophyllacées, etc.

Décussis.

DÉCUSSIS [*ku-siss*] n. m. (du lat. *decem,* dix, et *as, assis,* as). Antiq. rom. Pièce de cuivre qui valait 10 as. ‖ Centre géométrique du temple augural.

DÉCUVAGE n. m. ou **DÉCUVAISON** [*vè-zon*] n. f. Action de retirer le vin de la cuve après fermentation.

— ENCYCL. Œnol. Le *décuvage* s'opère soit au moyen d'un siphon, soit à l'aide d'un robinet placé à la partie inférieure de la cuve et muni d'un tamis en toile métallique s'opposant au passage des pépins, rafles et pellicules. On recueille ainsi tout le vin clair ; c'est le *vin de goutte,* puis on soumet au pressurage le marc qui reste au fond de la cuve pour obtenir le *vin de presse.* Le résidu de ce pressurage est parfois additionné d'eau pour fournir une *piquette* comestible, d'autres fois distillé (eau-de-vie de marc). Il peut être utilisé comme engrais.

DÉCUVAISON [*vè-zon*] n. f. Œnol. Syn. de DÉCUVAGE.

DÉCUVER [*vé*] v. tr. Opérer le décuvage.

DÉCYLATE n. m. Chim. Syn. de CAPRATE.

DÉCYLÉNATE n. m. Sel ou éther de l'acide décylénique.

DÉCYLÈNE n. m. Carbure éthylénique de formule $C^{10}H^{20}$.

DÉCYLÉNIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide éthylénique de formule $C^8H^{13}.CH:CH.CH^2.CO^2H$ préparé à partir de l'acide hexylparaconique.

DÉCYLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un alcool de formule $C^9H^{19}CH^2OH$ bouillant à 231° et de l'acide correspondant appelé communément acide *caprique* (v. ce mot).

DEDABRICHVILI (Chio **Aragvispireli**), écrivain géorgien, né en 1869, mort à Tiflis en 1926. Créateur d'un genre de littérature dite « miniature » très expressive, il commença à écrire en 1890 et sous le nom de ARAGVISPIRELI qui signifie « des bords de l'Aragve » fait paraître quelques Nouvelles. Ses études de la vie géorgienne, extrêmement courtes bien que complètes, sont d'un réalisme remarquable. Ses œuvres réunies en quatre tomes portent les noms laconiques suivants : *Scènes, Tableaux, Etudes, Sur la vie.*

DÉDAIGNABLE [*dè-gnabl', gn* mll.] adj. Qui mérite d'être ou qui peut être dédaigné : *La vie n'est pas* DÉDAIGNABLE, *tant que l'on peut faire du bien.* (Montaigne.)

DÉDAIGNER [*dè-gné, gn* mll.] v. tr. (lat. *dedignari;* de *de* privat., et *dignus,* digne). Mépriser, regarder avec dédain : DÉDAIGNER *les sots. Aucune vérité n'est à* DÉDAIGNER. DÉDAIGNER *les injures, la richesse.* (B. Constant.) ‖ Repousser, rejeter avec dédain : *J'*AI DÉDAIGNÉ *pour toi les vœux de tous nos princes.* (Racine.)

— *Dédaigner de,* Ne pas daigner : DÉDAIGNER DE *répondre.*

— ***Se dédaigner,*** v. pr. Avec réciprocité : *Ils* SE DÉDAIGNENT *tous à qui mieux mieux.*

— Au sens passif : *Un tel homme ne peut pas* SE DÉDAIGNER.

— ANTON. **Admirer.** — **Apprécier, estimer, considérer, respecter, vénérer.**

DÉDAIGNEUR [*dè-gneur, gn* mll.] n. m. Qui dédaigne. (Vx.)

— *Adjectiv.* Anat. anc. Syn. de DÉDAIGNEUX.

DÉDAIGNEUSEMENT [*dè-gneu, gn* mll., *man*] adv. D'une manière dédaigneuse.

DÉDAIGNEUX [*dè-gneû, gn* mll.], **EUSE** adj. Qui ressent du dédain : *L'ignorance est* DÉDAIGNEUSE. ‖ *Par extens.* Qui marque le dédain : *Un air, Un ton* DÉDAIGNEUX.

— *Dédaigneux de,* Qui dédaigne : *Etre* DÉDAIGNEUX DES *honneurs.* ‖ Qui ne daigne pas : DÉDAIGNEUX DE *s'instruire.*

— Anat. anc. *Muscle dédaigneux,* Muscle abducteur de l'œil, ainsi nommé par les vieux anatomistes parce qu'il se contracte quand le visage exprime le dédain.

— Substantiv. *Faire le dédaigneux,* Affecter du dédain.

— SYN. **Dédaigneux, altier, fier, haut, hautain, impérieux.** V. ALTIER.

— ANTON. **Respectueux, révérencieux.** — **Humble.**

DÉDAIN [*din*] n. m. (subst. verbal de *dédaigner*). Mépris orgueilleux : *L'orgueil et le* DÉDAIN *sont peints sur son visage.* (Racine.) ‖ Marques extérieures de mépris : *Des* DÉDAINS *affectés. Essuyer les* DÉDAINS *d'un millionnaire.*

— *Prendre en dédain,* Prendre du dédain, du mépris pour.

— SYN. **Dédain, mépris.** Le *mépris* ne vient pas seulement de l'orgueil, il marque aussi un jugement, une estimation ; il résulte donc le plus souvent de la personne ou de l'objet considérés, qui ne méritent pas d'être estimés, qui sont de vil prix. Le *dédain* vient de la haute idée qu'une personne a d'elle-même ; il ne suppose pas que l'objet dédaigné soit mauvais en soi, mais seulement qu'on le juge indigne de son attention.

— ANTON. **Admiration.** — **Considération, estime, respect, vénération, déférence.**

Dédain pour dédain (en espagn. *El desden con el desden*), comédie de Moreto, tirée de *los Milagros del desprecio* de Lope de Vega. Diane, fille du comte de Barcelone, est courtisée à la fois par les comtes d'Urgel et de Foix et le prince de Béarn. Les deux derniers se ruinent en fêtes pour plaire à Diane, également rebelle à tous trois ; le premier, Carlos, plus avisé, oppose dédain à dédain ; Diane veut vaincre la froideur du comte et se prend à son propre piège. Cette œuvre, remarquable par la délicatesse de l'analyse psychologique, a été imitée par Molière dans *la Princesse d'Elide.*

DÉDALA n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes de Béotie à Platées, en l'honneur de Dédale.

— ENCYCL. Il y avait deux sortes de *dédala* : les petites, qui avaient lieu tous les ans à Platées, et les grandes (décrites par Pausanias et Eusèbe), célébrées tous les soixante ans, en mémoire du retour des Platéens, exilés de leur patrie pendant ce laps de temps. L'époque arrivée, quatorze des principales villes de Béotie préparaient chacune une statue de bois, dite *dédalon* (dédale), soigneusement lavée et parée. Une dame, dite *nympheutria,* montait sur un char à côté de cette statue, et, suivie des pèlerins de sa ville, la portait sur le mont Cithéron, où l'on avait préparé un bûcher gigantesque. Les quatorze statues y étaient placées avec quatorze taureaux, en l'honneur de Zeus, et quatorze génisses en l'honneur de Héra. Après quoi, le feu était mis au bûcher.

DÉDALE n. m. (de *Dédale* nom propre). Labyrinthe, lieu où l'on ne peut que s'égarer : *Le* DÉDALE *des rues.*

— *Par extens.* Objet composé de parties compliquées, agencées avec art : *Que d'esprit n'ai-je pas jeté dans le* DÉDALE *duveté de cette merveilleuse oreille !* (P. Valéry.)

— *Fig.* Chose obscure, compliquée, inextricable : *Le* DÉDALE *des lois. Le cœur humain est un* DÉDALE. (La Rochefoucauld.) *O châtiment,* DÉDALE *aux spirales funèbres.* (V. Hugo.) ‖ Complication habile, ingénieuse : *Un* DÉDALE *d'aventures merveilleuses. Le* DÉDALE *d'une intrigue comique.*

— SYN. **Dédale, labyrinthe.** *Labyrinthe* s'emploie de préférence pour désigner un édifice, un lieu plein de détours, où il est presque impossible de se reconnaître. Il est moins poétique, pris au fig., que *dédale,* et ne concentre l'attention que sur l'enchevêtrement même dont on parle.

Dédale (LE), pièce en cinq actes, de P. Hervieu (Comédie-Française, 1903) ; peinture émouvante de la situation inextricable où se débat une femme divorcée qui est reconquise par son premier mari. Marianne, contrainte au divorce par l'inconduite de son mari Max de Pogis, s'est remariée avec Guillaume Le Breuil. Une maladie de leur enfant remet les anciens époux en présence : Marianne, qui n'a jamais cessé d'aimer Max, tente vainement de lui résister et redevient sienne. Elle en fait l'aveu à Guillaume, qui s'élance à la recherche de Max, le jette dans un précipice et s'y jette après lui. Malgré l'intensité de l'action, la pièce est un peu abstraite et s'égare parfois en de longs raisonnements.

Dédale fabriquant les ailes.

DÉDALE. Myth. gr. Héros qui personnifiait les origines de la charpente et de la sculpture sur bois. Son nom vient de *daïdallein* (travailler artistement). Il passait pour l'inventeur de la scie, de la hache et de divers instruments. Quelques-uns faisaient de lui un artiste athénien ; ayant tué par jalousie son neveu Talos, qui excellait dans son art, il fut exilé par l'Aréopage. Il se rendit en Crète, construisit pour Minos le fameux Labyrinthe, mais s'attira la colère du roi en fabriquant un taureau de bois pour Pasiphaé. Enfermé dans le Labyrinthe

par ordre de Minos, avec son fils Icare, il se fabriqua des ailes avec des plumes et de la cire, et s'envola avec son fils. Celui-ci s'étant trop approché du soleil, la cire de ses ailes fondit, et il tomba dans la mer Egée (v. ICARE.) Quant à Dédale, il atterrit heureusement et, après de nombreux travaux, mourut, selon les uns en Italie, selon d'autres en Egypte. Toutes les légendes relatives à Dédale correspondent aux progrès de l'art : dans tout le monde grec on lui attribuait les primitives idoles de bois et les plus vieux monuments. Aussi l'on finit par lui prêter une réalité historique ; on le représenta comme un sculpteur crétois. A Platées, des fêtes (les *dédala*) étaient célébrées en son honneur.

Dédale et Icare, tableau de Vien. Dédale et Icare fabriquent les ailes qui vont leur permettre de s'enfuir du Labyrinthe de Crète.

DÉDALÉE n. f. Genre de champignons basidiomycètes, voisin des polypores. (Les dédalées ont un chapeau subéreux, en console à feuillets sinueux et anastomosés. (On les rencontre sur les souches de chênes abattus dont elles décomposent le bois.)

DÉDALÉEN [*lé-in*], **ENNE** adj. Construit par Dédale : *Diodore de Sicile donne à quelques grands ouvrages de la Sardaigne le nom de* DÉDALÉENS.

— *Par extens.* Compliqué, inextricable : *Les dessous de Paris sont* DÉDALÉENS. (On a dit DÉDALIEN dans ce sens.)

DÉDALIEN [*li-in*], **ENNE** adj. Myth. V. DÉDALÉEN, ENNE.

DÉDALION. Myth. gr. Frère de Céyx, et père de Chioné. Désespéré de la mort de sa fille, il se précipita du sommet du Parnasse, et fut changé en épervier par Apollon.

DÉDALIQUE [*lik'*] adj. (de *Dédale* nom propre). Ingénieux. (Peu us.)

DÉDALLER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *daller*). Oter les dalles de : DÉDALLER *une cour, un trottoir.*

DÉDAMER [*mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *dame*). Aux dames, Faire mouvoir une dame placée sur le rang le plus proche du joueur auquel elle appartient. || Enlever le pion dont on recouvre une dame.

DÉDAMNER [*da-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *damner*). Faire cesser la damnation.

DEDANS [*dan*] prépos. Dans l'intérieur : *Va* DEDANS *les enfers plaindre ton Curiace.* (Corneille.) ; — et au fig. : *Voulez-vous demeurer* DEDANS *la rêverie.* (Corneille.) [Vx.]

— Adv. Dans, à l'intérieur de : *Tous les maux sont depuis longtemps hors de la boîte de Pandore, mais l'espérance est encore* DEDANS. (Marmontel.)

— Loc. ADV. *Là-dedans,* Dans ce lieu-ci ; — et *au fig.* En cela : *Il y a* LÀ-DEDANS *quelque chose que je ne comprends pas.* (Marivaux.) *Je n'entre pas là-dedans,* Je ne prends aucune part à cela, cela me laisse indifférent. || *Par dedans,* Par l'intérieur.

— Loc. DIV. : *Mettre dedans,* Mettre en prison ; — et *au fig.* Tromper, attraper, et aussi Vaincre, battre dans une discussion ou un assaut quelconque. || *Donner dedans,* Donner dans un piège, se laisser tromper. || *Etre dedans,* Etre pris de vin. || *Ne savoir si l'on est dedans ou dehors,* Etre dans l'incertitude, entre deux possibles. || *N'être ni dedans ni dehors,* Etre dans une position douteuse, incertaine.

— *En dedans, par dedans,* A l'intérieur, du côté intérieur : *Tube noirci* EN DEDANS. || Du côté du corps ou d'un objet principal, ou dans une direction principale : *Marcher les pieds* EN DEDANS. *Tourner la main* EN DEDANS ; — et *au fig.* Dans l'âme : *Les gens flegmatiques et froids, si doux, si patients, si modérés à l'extérieur,* EN DEDANS *sont haineux, vindicatifs, implacables.* (J.-J. Rousseau.) || *Etre en dedans,* Etre concentré, peu communicatif. || *Esprit, caractère en dedans,* Esprit, caractère timide, ou sournois.

— *Au dedans de,* loc. prép., au fig. : *C'est* AU DEDANS DE *nous-mêmes que sont nos plus redoutables ennemis.* (J.-J. Rousseau.) *J'ai mes brouillards et mon beau temps* AU DEDANS DE *moi.* (Pascal.) || *Par dedans,* au sens de *Par dedans de :* PAR DEDANS *la maison.*

— *En dedans de,* A l'intérieur de, du côté intérieur de : *Marcher* EN DEDANS DU *mur.*

— REM. Aujourd. on n'emploie plus guère *dedans, dehors, dessus, dessous* suivis d'un complément, à moins qu'ils ne soient précédés de *par* ou de *de,* ou opposés deux à deux : PAR DEDANS *la ville.* DE DESSUS *la table.* DESSUS *et* DESSOUS *le toit.*

— Chorégr. *Etre en dedans,* Avoir les hanches et les genoux mal posés.

— Jeux. Au jacquet, *Mettre dedans,* c'est Placer une dame sur une flèche inoccupée. — Fig. et fam. *Mettre en plein dedans,* Réussir un coup en le jouant comme il devait l'être. || A la belote, Le joueur qui, après avoir fixé l'atout, ne totalise pas un nombre de points supérieur à celui de son adversaire est déclaré DEDANS.

— Manèg. *Mettre dedans la tête* ou *l'épaule d'un cheval,* Diriger la tête ou l'épaule du cheval du côté où l'on veut le faire tourner. || *Mettre le cheval dedans,* Le maintenir correctement de la main et des jambes.

— Mar. *Avoir vent dedans,* Se dit en parlant d'une voile qui reçoit le vent dans sa partie postérieure, de manière à imprimer au navire une impulsion en avant. || *Donner dedans,* Parvenir à entrer dans un port, dans un fleuve. || *Etre en dedans d'un cap, d'une île,* Pour un navire, Se trouver moins avancé au large que ce cap ou cette île.

— Sports. Côté sur lequel tourne un patineur, en penchant son corps *en dedans* de l'aplomb. || Exercice qu'il exécute dans cette position. || *Etre en dedans de son action.* Ne pas employer tous ses moyens.

— Vénér. *Mettre dedans,* Appliquer à la chasse, en parlant d'un oiseau de proie. || Les chiens de meute *sont bien dedans,* lorsqu'ils suivent la voie de la bête sans s'en écarter. (On dit aussi que l'on *met les chiens dedans,* lorsqu'on les fait chasser souvent et qu'on leur donne curée.)

— *Substantiv.* et au masc. Partie intérieure : *Le* DEDANS *d'une maison, d'un fruit.* || Partie intérieure d'un Etat, Etat lui-même, par opposition au dehors ou aux Etats étrangers : *Des citoyens s'instruisent du* DEDANS *et du* DEHORS *du royaume.* (La Bruyère.) || Intérieur du ménage : *La femme est réservée pour les affaires du* DEDANS. (Rollin.) || Partie située du côté du corps ou d'un objet principal : *Le* DEDANS *du pied. Le* DEDANS *du bras.*

— *Fig.* Ame, esprit : *Ruminer un projet en son* DEDANS.

— Manèg. Côté sur lequel le cheval tourne : *Rêne du* DEDANS. *Jambe du* DEDANS.

— Mar. *Le dedans d'une voile,* La partie qui regarde l'arrière, et que le vent doit frapper pour produire un effet utile.

— Loc. ADV. *Au dedans,* Dans la partie intérieure : *Le nid des moineaux est composé de foin au dehors et de plumes* AU DEDANS. (Buffon.) || Dans l'Etat : *On est bien près de former des vœux pour l'ennemi du dehors, quand on désire que les choses aillent très mal* AU DEDANS. (Sainte-Beuve) ; — et *au fig.* Dans l'âme : *C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps, Qui tout blancs au dehors sont tout noirs* AU DEDANS. (Boileau.)

— ANTON. **Dehors, extérieur.**

DEDEAGATCH ou **DEDEAGH,** auj. ALEXANDROPOLIS, port de Grèce, en Thrace, sur le golfe d'Enos (mer de l'Archipel) ; 14.400 hab. environ. Ce port, turc jusqu'en 1912, fut bulgare de 1913 à 1920 ; la Bulgarie, écartée de la mer, y jouit d'une situation privilégiée.

DÉDÉIFIER [*fi-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *déifier*). Priver du titre de dieu.

DEDEKIND (Frédéric), poète allemand, né à Neustadt-sur-la-Leine aux environs de 1525, mort en 1598 à Lüneburg où il était pasteur. L'ouvrage qui lui a valu le plus de réputation est une satire en vers latins : *Grobianus* (1549), où il flagelle les travers et les vices en les poussant à l'extrême par des éloges.

DEDEKIND (Jules-Levin-Ulrich), jurisconsulte allemand, né à Holzminden (Brunswick) en 1795, mort à Brunswick en 1872. Il a publié : *le Droit de succession des cognats dans l'Allemagne ancienne et médiévale* (1819) ; *les Districts entre l'Elbe, la Saale, l'Unstrutt, la Werra et le Weser au Xe et au XIe siècle* (1821) ; *Histoire de l'agriculture allemande* (1871).

DEDELAY D'AGIER (Pierre-Claude-Noël), publiciste et homme politique français, né à Romans (Drôme) en 1750, mort à Bourg-de-Péage en 1827. Elu député suppléant aux Etats généraux, il y siégea à partir de 1790. Député de la Drôme au Conseil des cinq-cents, membre du Corps législatif après le 18-Brumaire, il fut nommé sénateur puis comte sous l'Empire, enfin pair de France par Louis XVIII puis par Napoléon Ier. Rayé de la Chambre haute en juillet 1815, il fut réintégré en 1819. Il fonda à Bourg-de-Péage des établissements de bienfaisance. Il publia divers opuscules d'économie politique et financière.

De Deo et homine, par Spinoza. Ouvrage qui resta longtemps inconnu du public, bien qu'il ait été certainement révélé par l'auteur à ses intimes. L'original latin a été perdu ; les deux manuscrits qui en ont été conservés en donnent une traduction en hollandais. P. Janet a traduit l'ouvrage en français sous ce titre : *Dieu, l'Homme et la Béatitude* (Paris, 1878). Il se compose du traité lui-même, de dialogues, d'un appendice. Le traité a dû être écrit entre 1656 et 1661. Il n'est pas sous forme géométrique, et il ne commence pas comme l'*Ethique* par la théorie de la substance : ce qui tend à prouver que le spinozisme n'est déterminé ni par cette théorie ni par la méthode géométrique. Il se divise en deux parties. La première traite de Dieu, de son existence, de son essence, de ses rapports avec le monde. La seconde partie est moins détaillée que la première ; pourtant les théories, que l'on retrouvera dans l'*Ethique,* sur l'âme humaine, sur les passions et leur esclavage, sur la liberté, y sont déjà arrêtées.

DEDHAM, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Charles River ; 10.790 hab. Ch.-lieu du comté homonyme. Ville industrielle et commerçante (coton, tabac).

DÉDICACE n. f. (lat. *dedicatio ;* de *dedicare,* dédier). Consécration d'un édifice destiné au culte : *La* DÉDICACE *d'une église.* || Fête annuelle en mémoire de la consécration d'une église : *La* DÉDICACE *de Saint-Pierre de Rome.* || Fête patronale, dans les Ardennes. || *Fête des dédicaces,* Fête instituée, chez les Juifs, en mémoire de la nouvelle dédicace du temple par Judas Macchabée.

— Antiq. Consécration solennelle d'un édifice quelconque.

— *Par extens.* Hommage qu'un auteur ou un artiste fait de son œuvre à quelqu'un. || Epître, discours, dissertation, etc., qui est cet hommage.

— ENCYCL. Littér. Si la *dédicace,* semble-t-il, consiste simplement à écrire en tête d'un livre le nom de celui à qui l'on en fait hommage ou sous le patronage duquel on se place, il n'en a pas toujours été ainsi, loin de là. Des formules de respect, de reconnaissance, d'affection s'y joignirent vite ; puis elle prit la forme d'une épître en vers ou en prose, où la flatterie se donna bientôt libre carrière. Le poète latin Stace, dans ses *Silves,* nous en donne un triste et curieux exemple.

Cette dédicace — fleurie et intéressée — fut en honneur chez nous aux XVIe et XVIIe siècles, époques où les écrivains étaient dans la nécessité d'en appeler à la générosité ou à la protection des puissants de ce monde : celle de *Cinna* de Corneille est demeurée célèbre à juste titre. Elle ne meurt pas au XVIIIe siècle, même avec Voltaire. Toutefois, la dédicace prend alors, chez celui-ci et d'autres, un nouveau caractère : elle devient l'occasion d'apologies ou de satires, de discussions littéraires ou morales, d'exposés de doctrines.

Aujourd'hui, on peut dire qu'elle prend toutes les formes : ici, simple témoignage ou d'admiration ou de gratitude ; là, dissertation sur les sujets les plus divers, sur les théories les plus anciennes ou les plus nouvelles, etc. ; et il arrive que cette dissertation soit le meilleur de l'ouvrage.

— Liturg. L'usage de consacrer, par une cérémonie spéciale, les temples et les lieux destinés au culte, était pratiqué chez les Grecs et les Romains. Les Juifs l'observaient. L'Eglise chrétienne adopta cet usage, probablement dès les premiers siècles. Les cérémonies de la *dédicace* datent peut-être du IVe siècle dans leurs éléments essentiels. Elles sont réservées aux évêques et comportent l'aspersion avec de l'eau bénite des murs de l'église à l'extérieur et à l'intérieur, la consécration de l'autel majeur, la déposition des reliques, l'onction et la bénédiction des croix figurées sur les murs. Elles se terminent par la messe solennelle. Seules les églises importantes sont aujourd'hui dédicacées ; pour les autres il suffit, avant de les livrer au culte, qu'elles soient bénies par l'évêque ou par un prêtre délégué par lui. L'anniversaire de la dédicace est, dans chaque église métropolitaine ou cathédrale l'objet d'une fête spéciale. Les autres églises de France célèbrent l'anniversaire de leur dédicace à la date commune du 6 novembre.

DÉDICACER [*sé*] v. tr. (Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *il dédicaça, nous dédicaçons.*) *Fam.* Pourvoir d'une dédicace : DÉDICACER *un livre.*

DÉDICATAIRE [*tèr'*] n. Celui à qui un ouvrage est dédié.

DÉDICATEUR, TRICE n. Qui aime à faire des dédicaces.

DÉDICATION [*si-on*] n. f. (lat. *dedicatio*). Dr. rom. Acte par lequel on conférait à une chose le caractère de *res sacra,* en l'affectant aux dieux. V. PROFANATION.

DÉDICATOIRE adj. Qui contient la dédicace : *Inscription* DÉDICATOIRE. *Epître* DÉDICATOIRE. || Qui relève de la dédicace : *Le style* DÉDICATOIRE.

DÉDIER [*di-é*] v. tr. (lat. *dedicare ;* de *dicare,* consacrer. — Se conjugue comme *prier.*) Consacrer au culte sous une invocation spéciale : DÉDIER *un autel à la Vierge.* || *Par anal.* Consacrer au service religieux : DÉDIER *un enfant à Dieu.*

— *Par extens.* Consacrer à quelqu'un, placer sous le patronage de (un livre, une œuvre d'art) : *Il* DÉDIE *toujours ses livres à des amis. J'aime ces amants de la poésie qui vénèrent trop lucidement la Déesse pour lui* DÉDIER *la mollesse de leur pensée.* (P. Valéry.)

— *Fig.* Attacher, vouer par certaines cérémonies : *Le peuple a été amené à penser qu'un rit pieux ne* DÉDIAIT *personne au trône.* (Chateaubriand.) || Livrer, donner à : DÉDIER *sa vie au plaisir.*

— ***Dédié, e,*** part. pass. du verbe *Dédier : Chapelle* DÉDIÉE *à saint Antoine de Padoue. Dans ces jours solennels à l'orgueil* DÉDIÉS. (Racine.)

— ***Se dédier,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et au fig. : SE DÉDIER *aux lettres.*

— Au sens passif : *Un si bel autel ne* SE *peut* DÉDIER *qu'à la Vierge même.*

DÉDIEUR n. m. Qui dédie un livre, une œuvre d'art.

De dignitate et augmentis scientiarum (*De la dignité et de l'accroissement des sciences*). Première partie parue en 1605 de l'*Instauratio magna,* de François Bacon, dont la seconde partie est le *Novum organum.* Bacon y critique la philosophie scolastique et l'enseignement fondé sur l'autorité des Grecs et surtout d'Aristote, au nom desquels on empêchait, selon lui, tout progrès scientifique. L'esprit doit s'instruire dans le livre de la nature. Bacon propose ensuite sa célèbre classification des sciences, fondée sur la distinction des trois facultés : mémoire, imagination, et raison, auxquelles correspondent respectivement l'histoire, la poésie, et la philosophie.

DÉDIRE v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *dire.* — Se conjugue comme *dire,* sauf à la 2e pers. du plur. de l'indic. : *Vous dédisez,* et à l'impérat. : *Dédisez.*) Désavouer quelqu'un de ce qu'il a fait ou dit : DÉDIRE *un mandataire. Et moi, je n'ai pas osé l'en* DÉDIRE. (Marivaux.)

— ***Se dédire,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se désavouer : SE DÉDIRE *d'un engagement. Je ne* ME DÉDIS *point de ce que j'en ai dit.* (Molière.) || Revenir sur une promesse : *Il n'y a pas moyen de vous en* DÉDIRE. (Guez de Balzac.)

— Fam. *Normand qui s'en dédit,* Sorte de formule par laquelle on s'engage à ne pas se dédire (Allusion à l'ancienne coutume de Normandie, d'après laquelle on avait vingt-quatre heures pour se dédire). || *Un bon Picard ne se dédit pas, il se ravise,* c'est-à-dire : *Change d'avis sans en informer personne.*

— PROV. **Il vaut mieux se dédire que se détruire,** Il vaut mieux reconnaître qu'on s'est trompé dans une affaire que d'y persévérer et d'y trouver sa ruine.

— SYN. **Dédire, contredire.** V. CONTREDIRE.

— SYN. **Se dédire, se rétracter,** *Se dédire,* c'est dire qu'on a changé d'avis ou qu'on revient sur une promesse. *Se rétracter* est faire l'aveu d'un mensonge, ou déclarer qu'on ne tiendra pas un engagement important, une promesse prise plus ou moins solennellement.

— ANTON. **Appuyer, confirmer, maintenir, ratifier, sanctionner.**

DÉDIT [*di*] n. m. (de *dédire*). Action de se dédire. || Refus d'exécuter les clauses d'une convention. || Somme à payer ou peine à encourir par la personne qui se dédira, qui refusera d'exécuter les clauses d'un contrat : *Les* DÉDITS *sont fréquents dans les contrats de théâtre.* || Acte dans lequel le dédit est stipulé : *Signer un* DÉDIT.

— Fam. *Avoir son dit et son dédit,* Avoir le droit ou l'habitude de se dédire.

— PROV. **Le Normand a son dit et son dédit,** Le Normand est sujet à manquer à sa parole.

— SYN. **Dédit, arrhes, clause pénale, denier à Dieu.**

— ENCYCL. V. ARRHES, et CLAUSE PÉNALE.

DÉDITICES [*tiss'*] n. m. pl. (lat. *dediticii*). Dr. rom. Peuples qui, après avoir été vaincus par les Romains, s'étaient rendus à discrétion.

— ENCYCL. Quoique libres, les *déditices* n'avaient ni la cité romaine, ni aucun statut local ; il en résultait qu'ils ne pouvaient invoquer d'autres institutions que celles du *jus gentium.* Ce même régime fut appliqué par la loi *Ælia Sentia,* aux affranchis qui, avant leur affranchissement, avaient subi des peines infamantes. Sous Caracalla, le droit de cité fut étendu aux pérégrins déditices, sauf certaines réserves. D'après une interprétation de Beckermann, après que les provinciaux eurent obtenu le droit de cité par application de la « Constitution Antonine » (212), l'édit de Caracalla (213) l'aurait étendu aux barbares immigrés ayant embrassé la religion romaine, à l'exclusion des *dediticii* incorporés immédiatement à titre de *soldats,* sans avoir reçu d'autre condition juridique.

DÉ-DOC n. m. Chef militaire des troupes d'une province, au Tonkin.

DÉDOLATION [*si-on*] n. f. Action de dédoler.

DÉDOLER [*lé*] v. tr. (du lat. *dedolare,* couper avec la doloire). Chir. Entailler avec un instrument tranchant tenu obliquement, pour détacher une mince portion de la surface.

DÉDOMMAGEMENT [*da-ma-je-man*] n. m. Action de

dédommager : *Recevoir une somme en* DÉDOMMAGEMENT *d'un accident.*

— *Fig.* Compensation : *Il n'y a pas de* DÉDOMMAGEMENT *possible pour quiconque renonce à tout.* (J.-J. Rousseau.) *L'homme de bien trouve dans sa conscience un ineffable* DÉDOMMAGEMENT. (Lacordaire.)

— SYN. **Dédommagement, indemnité.** *Dédommagement* est un terme du langage usuel, et il n'implique que l'idée d'une compensation approximative. *Indemnité*, terme de droit et d'administration, marque le payement d'une somme égale au montant de la perte.

DÉDOMMAGER [*do-ma-jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *dommage*. — Prend un *e* muet après le *g*, devant A et O : *Nous dédommageons. Je dédommageai.*) Réparer un dommage, donner une compensation : DÉDOMMAGER *quelqu'un de ses pertes, des tracas qu'on lui a causés;* et au fig. : *Les victoires d'un maître ne* DÉDOMMAGENT *pas le peuple de sa tyrannie.* (Saint-Simon.)

— ***Se dédommager,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Il* S'EST *habilement* DÉDOMMAGÉ *des pertes subies;* et au fig. : *L'orgueil* SE DÉDOMMAGE *toujours et ne perd rien lors même qu'il renonce à la vanité.* (La Rochefoucauld.)

DEDON-DUCLAUX ou **DU CLOS** (François-Louis), général français, né à Toul en 1762, mort à Vannes en 1830. Il fit avec distinction les guerres de la Révolution. Général de division en 1806 à l'armée de Naples sous le roi Joseph, il eut des difficultés de service avec Paul-Louis Courier, alors chef d'escadron d'artillerie. Passé en Espagne avec Joseph, il en revint pour prendre part à la campagne de Russie en 1812. Rallié à Louis XVIII en 1814, on lui doit plusieurs publications militaires.

DÉDORAGE n. m. ou **DÉDORURE** n. f. Action de dédorer : *Le* DÉDORAGE *d'un cadre.*

— ENCYCL. Techn. Le *dédorage* est une industrie qui a pour objet de récupérer l'or recouvrant les objets les plus divers, métalliques ou autres. Pour dédorer une pièce métallique, on la plonge dans de l'acide azotique concentré, qui dissout le métal, tandis que l'or se dépose au fond du récipient. S'il s'agit de fer ou d'acier, l'objet à dédorer est suspendu au pôle positif d'une pile, puis on le plonge dans un bain de cyanure de potassium que traverse le courant électrique. On dédore l'argent en plongeant la pièce brusquement dans un bain d'acide sulfurique, de chlorure de sodium et de salpêtre. Pour dédorer les bois, on les plonge plus ou moins longtemps dans de l'eau bouillante. Quant aux porcelaines, on les traite par l'eau régale.

DÉDORER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *dorer*). Dépouiller de sa dorure : DÉDORER *un cadre, un vase.*

— ***Se dédorer,*** v. pr. Au sens passif : *Statuette qui* SE DÉDORE.

DÉDOREUR, EUSE n. et adj. Qui enlève la dorure.

DÉDORMIR v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *dormir*). Cesser de dormir : *Malade qui ne* DÉDORT *pas.* (Peu us.)

DÉDOSSEMENT [*man*] n. m. Techn. Action de dédosser, de tailler à vive arête une pièce de bois : *Le* DÉDOSSEMENT *des billes.* || Jardin. Action de partager en plusieurs autres touffes une grosse touffe de racines vivaces.

DÉDOSSER [*do-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *dos*). Techn. Dédosser une pièce de bois, la mettre à vive arête en faisant usage de la scie : DÉDOSSER *des grumes.* || Jardin. Diviser une grosse touffe de racines vivaces en plusieurs petites touffes.

DÉDOTALISATION [*za-si-on*] n. f. (de *dédotaliser*). Action de dédotaliser : *La* DÉDOTALISATION *d'un bien.*

DÉDOTALISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *dot*). Dépouiller de son caractère de dot : DÉDOTALISER *un bien.*

DÉDOUANAGE n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *douane*). Action de dédouaner. || Résultat de cette action. (On dit aussi DÉDOUANEMENT.)

DÉDOUANEMENT [*man*] n. m. Syn. de DÉDOUANAGE.

DÉDOUANER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *douane*). Faire sortir de l'entrepôt de la douane en acquittant les droits. || Enlever le plomb dont l'administration des douanes a marqué un ballot : DÉDOUANER *un colis venant de l'étranger.*

DÉDOUBLABLE adj. Qui peut se dédoubler.

DÉDOUBLAGE n. m. Action de dégarnir un objet de sa doublure, un navire de son doublage : *Le* DÉDOUBLAGE *d'un bâtiment.* || Résultat de cette action.

— Comm. *Dédoublage de l'alcool,* Action de couper l'alcool, d'en abaisser le degré en l'additionnant d'eau.

DÉDOUBLANT [*blan*], **E** adj. Qui opère le dédoublement.

DÉDOUBLÉ n. m. V. DÉDOUBLER (au part. pass.)

DÉDOUBLEMENT [*man*] n. m. Action de dédoubler : *Le* DÉDOUBLEMENT *d'une classe.* || *Par extens.* Objet provenant d'un objet dédoublé : *Planche qui est un* DÉDOUBLEMENT *d'une planche plus épaisse.*

— Art milit. Opération exécutée à la mobilisation par laquelle une unité de paix en forme deux nouvelles avec l'apport des réserves. (La valeur de ces unités nouvelles dépend de la proportion des éléments actifs versés ou maintenus dans chacune d'elles. On prévoit aussi pour certaines unités le *détriplement*, ou formation de trois unités.)

— Bot. Augmentation des pièces qui composent la corolle ou le périanthe des fleurs doubles ou pleines, laquelle semble produite, en quelque sorte, par la séparation d'un organe en deux.

— Chem. de f. *Voie de dédoublement,* Voie parallèle à une voie unique, et reliée à cette dernière par un aiguillage, ou branchement, à chacune de ses extrémités. (La voie de dédoublement permet le garage d'un train, ou le croisement de deux trains circulant sur voie unique.)

— Pathol. *Dédoublement de la personnalité,* Forme de pathologie mentale où, dans le même individu, deux ou plusieurs individus coexistent ou se succèdent.

DÉDOUBLER [*blé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *double*). Partager en deux : DÉDOUBLER *un régiment, une classe.* || *Dédoubler une pierre,* La séparer en deux dans la longueur. || Défaire, déplier ce qui est plié en double : DÉDOUBLER *une feuille de papier.* || Séparer deux choses dont l'une sert de doublure à l'autre : DÉDOUBLER *un habit.*

— Fig. : *Pélisson est laid, mais qu'on le* DÉDOUBLE *on lui verra une belle âme.* (Mme de Sévigné.)

— Chem. de f. *Dédoubler un train,* Mettre en marche un train ayant le même horaire que le précédent, mais avancé ou retardé sur ce dernier, d'une même quantité tout le long de son trajet.

— Chim. *Dédoubler une substance,* La séparer en deux autres qui sont ses composantes.

— Mar. *Dédoubler un navire,* En enlever le doublage. || *Dédoubler les rabans,* Défaire plusieurs tours des rabans qui tiennent les voiles ferlées.

— Phys. Distinguer, à l'aide d'un instrument, les parties d'un objet qui paraît simple sans ce secours : DÉDOUBLER *une étoile.*

— Techn. Séparer en couches distinctes, en parlant des pierres fines.

— ***Dédoublé, e,*** part. pass. du verbe *Dédoubler* : *Classe* DÉDOUBLÉE.

— *Substantiv.* et au masc. Eau-de-vie obtenue en dédoublant de l'alcool. (On dit aussi RECOUPE.)

— ***Se dédoubler,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig. :* Dédoubler son être, sa personnalité : *Il est des circonstances où il faudrait* SE DÉDOUBLER *à chaque instant.*

— Au sens passif : *Classe qui peut* SE DÉDOUBLER.

DÉDOUBLURE n. f. Partie de l'épaisseur d'une tôle non soudée. || Grave défaut dû à l'existence de soufflures dans le lingot avant laminage.

DEDREUX (Alfred) et non **DE DREUX**, peintre de genre français, né et mort à Paris (1808-1860). De 1835, date de sa véritable notoriété, jusqu'à sa mort, il a été le peintre du cheval. Son type fut le cheval anglais aux jambes d'acier, au long col. Il fréquenta l'atelier de Coignet. Deux toiles intéressantes : *Intérieur d'écurie* et *Jeune poulain sautant un fossé,* furent ses débuts (1831). Ce succès le lança dans le monde du sport. Une grande vogue accueillit ses moindres toiles. En 1848, durant son séjour à Londres, il étudia diverses variétés de races de chevaux et de chiens anglais. A son retour en France, il obtint quelques commandes officielles; notamment, le portrait équestre du souverain. Ce portrait passe pour avoir fait naître une altercation à la suite de laquelle Alfred Dedreux aurait été tué en duel, en 1860.

DÉDUCTIF, IVE adj. (rad. *déduire*). Philos. Qui tient de la déduction, par opposition à inductif : *Système* DÉDUCTIF.

DÉDUCTION [*duk-si-on*] n. f. (lat. *deductio*). Soustraction motivée, retranchement : *Faire* DÉDUCTION *des sommes payées d'avance.* || Exposé détaillé et suivi : *Faire une longue* DÉDUCTION *de ses plaintes, de ses griefs.* || Conséquence tirée d'un raisonnement : *La* DÉDUCTION *est un des procédés les plus familiers à l'esprit.*

— Dr. rom. V. la partie *encycl.*

— Log. Opération de l'esprit par laquelle on passe d'un jugement à un autre qu'on y enchaîne, par application des lois logiques.

— ENCYCL. Logiq. La *déduction* est caractérisée par le mouvement intérieur de la pensée, qui va d'une idée à une autre idée; elle s'oppose ainsi à l'induction, qui est le passage des faits aux idées. La déduction peut être le passage d'un genre à une idée plus spéciale, comme dans certains syllogismes, ou d'un genre à un autre genre, ou même d'une espèce à un genre, comme dans la déduction mathématique.

Les anciens et les scolastiques ont décrit uniquement les formes de déduction résultant du fait que les idées s'impliquent ou s'excluent les unes les autres, en tant que genres et espèces. Ce sont les formes que l'on retrouve dans la pensée morale et juridique, ou dans la pensée familière, le langage les y faisant ressortir par l'emploi des mots *or, donc,* etc. On distingue, de ce point de vue, les déductions *immédiates,* où l'on passe du principe à la conclusion sans intermédiaire : la *conversion* ou l'*opposition;* et les déductions *médiates,* qui se font par intermédiaires ou moyens termes : l'exemple le plus étudié en est le syllogisme.

La logique moderne et contemporaine fait voir dans la déduction un procédé plus actif, qui, comme en mathématiques, construit les notions par une sorte de manipulation idéale, et dont la fonction est de systématiser les lois et les idées. La déduction donne ainsi aux sciences de la nature non seulement des moyens de dérivation qui préparent les vérifications ou même des découvertes, mais aussi les formes de construction des théories.

— Dr. rom. La *déduction* (*deductio*) était une sorte de compensation que faisait le *bonorum emptor,* c'est-à-dire l'adjudicataire des biens d'un insolvable, lorsqu'il poursuivait les débiteurs de ce patrimoine. Il n'obtenait condamnation contre eux que déduction faite de leurs créances contre la masse.

— Mus. Relation ascendante des notes d'un même tétracorde dans la musique grecque. Chaque tétracorde ayant sa nature particulière par rapport à celui auquel il succédait, il en résulte, dans le système grec de solmisation, qu'on ne pouvait passer de l'un à l'autre sans opérer une modification et sans changer la formule. Et c'est pour constater en quelque sorte cette modification qu'on attribuait à l'ensemble des quatre degrés d'un tétracorde le mot de *déduction,* parce que ces quatre notes, formant une série particulière et n'étant entre elles l'objet d'aucun changement, se déduisaient pour ainsi dire les unes des autres.

DÉDUCTIONNISTE [*duk-si-o-nisst'*] n. Qui fait des déductions : *Un* DÉDUCTIONNISTE *subtil.* (Peu us.)

DÉDUCTIVEMENT [*man*] adv. Par déduction : *Raisonner* DÉDUCTIVEMENT. (Peu us.)

DÉDUIRE v. tr. (du lat. *deducere,* tirer de, extraire, détourner, et *par extens.* divertir). Anciennem., Divertir. V. DÉDUIT. || Soustraire, retrancher : DÉDUIRE *d'une dette les acomptes payés.* DÉDUIRE *ses frais.*

— Exposer en détail, avec logique : *Gibbon excelle à analyser et à* DÉDUIRE *les parties compliquées de son sujet.* (Sainte-Beuve.) *Les raisons en seraient trop longues à* DÉDUIRE. (La Fontaine.)

— Conclure, inférer : *Démontrer, c'est* DÉDUIRE *une proposition inconnue d'une proposition connue. J'en* DÉDUIRAI *plus au long les conséquences.* (Bossuet.)

— Fam. *En déduire,* En rabattre : *Voilà ce qu'il dit, mais il faut* EN DÉDUIRE.

— ***Déduit, e,*** part. pass. du verbe *Déduire* : *Acomptes* DÉDUITS. *Donc, j'en conviens, voilà* DÉDUITS *en style honnête tous mes forfaits.* (V. Hugo.) *Nouvelles* (au sens de récits) *bien* DÉDUITES. (La Fontaine.) *Conclusion bien* DÉDUITE.

— ***Se déduire,*** v. pr. Au sens passif : *Cela doit* SE DÉDUIRE *de votre compte. Cela* SE DÉDUIT *nécessairement des prémisses.*

DÉDUIT [*du-i*] n. m. (vx. mot). Divertissement : *N'ayant d'autre* DÉDUIT *que d'y ruminer jour et nuit.* (La Fontaine.) || Plaisirs amoureux : *Même au fort du* DÉDUIT, *parfois.* (Voltaire.) [Vx.]

— Vén. Equipage de chasse complet, avec veneurs, chiens, oiseaux, etc.

DÉDUPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *duper*). Détromper. (Vx.)

DÉDUPLICATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé*, et de *duplication*). Bot. Se dit du mode de dédoublement des desmidiées et des diatomées.

DÉDURAILLER [*ra-yé*] v. tr. Argot, Délivrer un condamné de ses fers.

DÉDURCIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *durcir*). Ramollir un corps dur.

— ***Se dédurcir,*** v. pr. — Au sens passif : *Matière qui* SE DÉDURCIT.

DEE [pronc. angl. *dî*], fleuve côtier d'Angleterre, originaire du pays de Galles, qui baigne Chester et finit dans la mer d'Irlande par un estuaire long de 25 kil. Cours, 129 kil. — Fleuve côtier d'Ecosse, qui se jette dans la mer du Nord à Aberdeen. Cours, 140 kil.

DEE (John), mathématicien et astrologue anglais, né à Londres en 1527, mort à Mortlake (Surrey) en 1608. Astrologue de la reine Elisabeth, puis de l'empereur Rodolphe II et d'Etienne roi de Hongrie, il connut l'opulence et la misère. Il laissa une bibliothèque magnifique et un remarquable cabinet de curiosités. Il a écrit divers ouvrages qui furent publiés pour la plupart par Méric Casaubon (1659).

DEE (Arthur), alchimiste et médecin anglais, fils du précédent, né à Mortlake (Surrey) en 1579, mort en 1651. Premier médecin du tsar, puis de Charles Ier, il suivit les aberrations de son père et mourut dans l'indigence.

DEECKE (Wilhelm), philologue allemand, né à Lübeck en 1831, mort à Strasbourg en 1897. Ses travaux les plus estimés sont relatifs aux anciens idiomes de l'Italie.

DEERHOUND [*dir-ha-ound*] n. m. (mot angl.). Nom employé souvent pour désigner le *lévrier d'Ecosse.*

— ENCYCL. Le nom de *deerhound* vient de ce que ce chien était utilisé, en Ecosse, pour chasser le daim (*deer*). La taille du deerhound est de 70 à 75 cm.; le poil est long, épais, rude et hérissé, plus court aux pattes. La robe est de couleurs variées. Les plus communes sont : le fauve, le roux, le gris ou le mélange de jaune et de noir, de gris et de noir. Ce chien est courageux et intelligent, ayant même, contrairement à la plupart des lévriers, assez de finesse de nez.

DEERLYCK, commune de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Courtrai), sur le Gaverbeke; 6.000 hab. Fabriques de coton, de laine, de tissus; huileries.

DÉESSE n. f. (du lat. *dea* fém. de *deus,* dieu). Mythol. Divinité du sexe féminin. || *Grandes déesses,* Celles qui étaient classées parmi les dieux d'un ordre supérieur, à savoir : Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus. || *Déesses mères,* Celles qui présidaient à la génération et à la fécondité, comme Cybèle, Rhéa, Déméter-Cérès, Isis, etc. || *La Bonne Déesse,* Cybèle. V. BONA DEA.

— Etre féminin, que l'on personnifie à la manière des divinités du paganisme : *La* DÉESSE *de la Vérité.* || Femme d'un port très noble et d'une grande beauté.

DÉFÂCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *fâcher*). Apaiser, remettre en bonne humeur : DÉFÂCHER *quelqu'un par une habile réponse.*

— *Intransitiv.* Cesser d'être fâché : *Bourru qui ne* DÉFÂCHE *pas.*

— ***Se défâcher,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Je* ME DÉFÂCHERAI *si cela me plaît.*

— Au sens passif, Devenir apaisée : *Personne qui* SE DÉFÂCHE *facilement : il suffit de lui sourire.*

DÉFAÇONNER [*so-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *façon*). Détruire la façon de : DÉFAÇONNER *une maquette.* || Déformer, défigurer.

— *Fig.* Faire perdre les bonnes façons, la bonne tournure de : DÉFAÇONNER *un jeune homme.*

— ***Se défaçonner,*** v. pr. Au sens passif, et *au fig.* Perdre les bonnes façons : *Ils* SE DÉFAÇONNENT *par les mauvais exemples.*

DEFACQZ (Henri-*Eugène*-Marie), homme politique et jurisconsulte belge, né à Ath en 1797, mort à Bruxelles en 1872. Avocat au moment où éclata en Belgique la révolution de 1830, il fut nommé député au Congrès national, et vota contre l'élection du roi Léopold. Il devint premier président de la Cour de cassation. Jurisconsulte éminent, Defacqz a publié *Ancien droit belgique ou Précis des lois et coutumes observées en Belgique avant le Code civil* (1846-1873, 2 vol.).

de facto (*sur le fait* ou *de fait*), formule diplomatique, opposée à la formule *de jure* (de droit), et usitée pour la reconnaissance d'un fait politique par l'existence du fait même. (Ainsi, les gouvernements qui ont admis naguère l'annexion de l'Italie au royaume de Sardaigne ont reconnu *de facto* le titre de roi d'Italie à Victor-Emmanuel.)

DÉFAILLANCE [*fa-yanss*] n. f. (de *défaillir*). Défaut, manque, suppression : *Si la* DÉFAILLANCE *de la race masculine d'Aaron eût dû arriver, Dieu l'aurait prévue.* (Fénelon.) || *Par extens.* Affaiblissement des forces physiques : *La vieillesse cherche des appuis pour soutenir sa* DÉFAILLANCE. (Bossuet.) || Evanouissement, pâmoison : *Selon Saint-Foix, le chevalier Bacon tombait en* DÉFAILLANCE *toutes les fois qu'il y avait une éclipse de lune.*

— *Fig.* Affaiblissement des forces morales : *Chacun a ses moments de* DÉFAILLANCE.

— Autrefois, en astronomie, Eclipse; en chimie, Déliquescence.
— Dr. Non-exécution, au terme fixé, d'une clause, d'une condition.
— Méd. Premier degré de la syncope.

DÉFAILLANT [*fa-yan*], **E** adj. (de *défaillir*). Qui fait défaut, qui manque : *A la place de la branche aînée* DÉFAILLANTE, *la branche cadette occupa le trône.* || Qui est privé de, manquant de : *Le seul par où je m'estime quelque chose, c'est ce en quoi jamais homme ne s'estima* DÉFAILLANT. (Montesquieu.) || *Par extens.* Qui s'affaiblit, manque de forces : *Vieillard* DÉFAILLANT. *Main* DÉFAILLANTE. *Mémoire* DÉFAILLANTE.
— *Fig.* Qui manque de force morale : *Chef* DÉFAILLANT.
— Dr. Qui fait défaut : *La partie* DÉFAILLANTE.
— *Substantiv.* Personne qui fait défaut.
— ANTON. Dr. **Comparant.**

DÉFAILLEMENT [*fa-ye-man*] n. m. Manque, défaut, cessation.

DÉFAILLIBLE [*fa-yibl*] adj. Qui peut défaillir. (Vx.)

DÉFAILLIR [*fa-yir*] v. intr. (Ne s'emploie qu'aux personnes et aux temps suivants : *Nous défaillons, vous défaillez, ils défaillent. Je défaillais. Je défaillis. J'ai défailli*, etc., et les autres temps composés. *Défaillez. Défaillir. Défaillant.* — Toutefois, on trouve chez quelques auteurs : *Je défaux, tu défaux, il défaut. Je défaudrai. Je défaudrais*, etc. Quant à : *Je défaille, tu défailles, il défaille*, ce sont purs barbarismes). Faire défaut, manquer : *Leur âge* DÉFAUDRA *plutôt que la matière.* (Boileau.) [Vx.] || Soustraire, être infidèle à : DÉFAILLIR *à son devoir.* || S'éteindre, cesser : *Certaines espèces de poissons* ONT DÉFAILLI *pour toujours.* (Michelet.) || *Par extens.* Perdre ses forces, s'affaiblir : *Je m'aperçois que ta vie mortelle* DÉFAUT. (Chateaubriand.) || Dépérir : *Je rends grâce à Dieu de voir* DÉFAILLIR *mon corps avant mon esprit.* (Bossuet.) || Tomber en défaillance : *J'ai senti* DÉFAILLIR *ma force et mes esprits.* (Racine.) *Des brises tièdes qui font* DÉFAILLIR *le cœur.* (Maupassant.)
— *Fig.* Perdre ses forces morales : *Errez,* DÉFAILLEZ, *pécheZ, mais soyez des justes.* (V. Hugo.)
— ***Se défaillir,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Faire défaut à soi-même : *Je ne veux pas* ME DÉFAILLIR *à moi-même.* (Descartes.) [Vx.]

DÉFAIRE [*fèr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *faire*. — Se conjugue comme *faire.*) Changer ce qui a été fait, ramener à un état antérieur : DÉFAIRE *un ouvrage, un mur, un nœud, le couvert, une malle;* — et au fig. : *Ce sont les passions qui font et* DÉFONT *tout en ce monde.* (Fontenelle.) || Changer au point de renverser, détruire : *Dieu qui fait et* DÉFAIT *les empires.* (Bossuet.) || Détruire, mettre en déroute : DÉFAIRE *l'ennemi;* — et *au fig.* Eclipser : *Personne qui en* DÉFAIT *une autre. Le rebut de la cour est reçu à la ville... où il* DÉFAIT *le magistrat même en cravate et en habit gris.* (La Bruyère.) || Déconcerter : *Courage, seigneur!... ne vous* DÉFAITES *pas.* (Molière.) || L'emporter dans une discussion : DÉFAIRE *son contradicteur.* || Détruire, affaiblir, décomposer : *La maladie l'A bien* DÉFAIT. *La peur* DÉFAIT *le visage.* || Détruire, mettre le désordre dans : DÉFAIRE *son corsage, sa veste, ses souliers*, etc.
— *Défaire de.* Délivrer, débarrasser : DÉFAIRE *quelqu'un* DE *ses chaînes,* D'*un imposteur,* D'*un paquet;* — et au fig. : *Elle est ravie que je la* DÉFASSE D'*un tel embarras.* (Mme de Sévigné.)
— Mar. *Défaire de la toile,* Oter de la voile au vent.
— Vénер. Découper les parties du corps d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil.
— ***Défait, e,*** part. pass. du verbe *Défaire* (au propre et au fig.) : *Avoir la mine* DÉFAITE.
Se défaire, v. pr. — Au sens réfléchi, Se tuer : *Faire bien le jaloux et vouloir* SE DÉFAIRE. (Régnier.) *Ne va pas répandre le bruit que ton frère* S'EST DÉFAIT *lui-même.* (Voltaire.) [Vx.] || Enlever ses habits : *Il* SE DÉFAIT *en ce moment même.*
— *Se défaire de :* SE DÉFAIRE D'*un fâcheux,* DE *sa marchandise;* — et *au fig. :* SE DÉFAIRE DE *ses préjugés.* DE *ces chimères-là, vous devez* VOUS DÉFAIRE. (Molière.)
— Au sens passif : *Nœud qui* SE DÉFAIT. *Coiffure qui* SE DÉFAIT ; — et au fig. : *Visage qui* SE DÉFAIT. *Cela ne peut aucunement* SE DÉFAIRE. *Si l'ancien décor* SE DÉFAIT, *c'est que les sentiments qu'il annonçait* SE DÉFONT. (Taine.)
— SYN. **Défaire, battre, vaincre.** V. BATTRE.

DÉFAISABLE [*fe-zabl*] adj. Qui peut être défait.

DÉFAISEUR [*fe-zeur*], **EUSE** n. Qui défait : DÉFAISEUR *de ministères. Warwick, le faiseur et* DÉFAISEUR *de rois.*

DÉFAITE [*fèt'*] n. f. (de *défaire*). Action de se défaire. *Marchandises d'une* DÉFAITE *facile.* || *De défaite,* Dont on se défait aisément : *Marchandises* DE DÉFAITE. (Le Sage.)
— Fam. *Fille de défaite,* Fille pour laquelle on peut aisément trouver un parti.
— *Par extens. et au fig.* Moyen de se défaire, de se tirer d'embarras ; échappatoire, prétexte : *Il ne reste qu'une* DÉFAITE *aux mystiques.* (Bossuet.) *Et vous avez toujours quelque* DÉFAITE *prête.* (Regnard.)
— Perte d'une bataille : *Après la* DÉFAITE *de Cannes les Romains...;* et *au fig.* (terme de galanterie), Sujétion d'un cœur à un autre : *Et qui sait si l'ingratе... N'a point de l'empereur médité la* DÉFAITE? (Racine.)
— SYN. **Défaite, déroute.** La *défaite* est la perte d'une bataille après une lutte régulière. La *déroute*, c'est la fuite en désordre d'une armée après une défaite ou une terreur panique.
ANTON. **Triomphe, victoire.**

DÉFAITISME [*fè-tissm'*] n. m. Pendant la Grande Guerre, Opinion et politique de ceux qui ne croyaient pas à la victoire, ou qui estimaient la défaite moins onéreuse que la continuation de la guerre.

DÉFAITISTE [*fè-tisst'*] adj. et n. Relatif au défaitisme ; partisan du défaitisme : *Journal* DÉFAITISTE. *Un* DÉFAITISTE *notoire.*

DÉFAIX [*fè*] n. m. Dr. anc. Lieu interdit comme réservé au seigneur : *Les garennes, les étangs étaient des* DÉFAIX.

DÉFALCATION [*si-on*] n. f. Syn. de DÉDUCTION, SOUSTRACTION, RETRANCHEMENT, DIMINUTION, DÉCOMPTE.

DÉFALQUER [*ké*] v. tr. (bas lat. *defalcare ;* de *de*, et *falx, falcis*, faux ; retrancher avec la faux.) Retrancher, déduire d'une somme, d'une quantité : DÉFALQUER *les centimes.* DÉFALQUER *le poids de la caisse.*
— Fonder. *Défalquer un moule,* En faire disparaître l'humidité par un chauffage lent et progressif du sable à mouler qui le constitue.
— ***Se défalquer,*** v. pr. Au sens passif : *Cette somme* SE *doit* DÉFALQUER.

DÉFANATISABLE adj. Qui peut être défanatisé : *Fanatique qui n'est pas* DÉFANATISABLE.

DÉFANATISANT [*zan*], **E** adj. Qui est propre à défanatiser : *L'instruction est essentiellement* DÉFANATISANTE.

DÉFANATISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *fanatiser*). Détruire le fanatisme de : DÉFANATISER *les peuples.*

DÉFARDE n. f. Pieds, ventre, foie et entrailles du veau.

DÉFARDELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *fardeau*). Comm. Défaire, ouvrir un ballot : DÉFARDELER *une balle de marchandises.*

DÉFARDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *farder*). Oter le fard de : DÉFARDER *son visage.*
— ***Se défarder,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Elle* SE DÉFARDE *tant qu'elle peut pour se coucher.*
— Au sens passif : *Visage qui* SE DÉFARDE *le soir.*

DÉFATIGUER [*ghé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *fatiguer*). Délasser : *Le bain tiède vous* DÉFATIGUE.

DEFAUCONPRET (Auguste-Jean-Baptiste), littérateur français, né à Lille en 1767, mort à Fontainebleau en 1843. Il fut notaire à Paris, puis alla se fixer à Londres. Outre des romans historiques et des ouvrages : *Une année à Londres* (1819) ; *Londres en 1819, 1820, 1821, 1822, 1823 et 1824* (1822-1825), etc., on lui doit des traductions françaises, généralement exactes, de Walter Scott, de Fenimore Cooper, de Washington Irving, de Marryat, etc. — Son fils, Charles-Auguste **Defauconpret,** né à Saint-Denis (Seine) en 1797, mort en 1865, devint directeur du collège Rollin, et a pris part à un grand nombre de traductions de son père. Il fut un des auteurs du *Dictionnaire français-grec* entrepris avec Alexandre et Planche.

DÉFAUFILAGE [*fô*] n. m. (de *défaufiler*). Action de démonter une faufilure : DÉFAUFILAGE *d'un habit, d'une robe.*

DÉFAUFILER [*fô-fi-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *faufiler*). Défaire en parlant d'un objet faufilé : DÉFAUFILER *une jaquette.*

DÉFAUSSER [*fô-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *fausser*). Redresser : DÉFAUSSER *une tringle.*
— ***Se défausser,*** v. pr. Au sens passif : *Epée qui* SE DÉFAUSSE *difficilement.*
— Jeu. Jeter les cartes fausses, celles qu'on juge inutiles, sans valeur, ou dangereuses.

DÉFAUT [*fô*] n. m. (subst. verbal de *défaillir*). Manque, absence, pénurie : DÉFAUT *de jugement, de courage.* DÉFAUT *de charité.* (Pascal.) *Le* DÉFAUT *d'exercice est nuisible.* DÉFAUT *de vivres, de marchandises. Le* DÉFAUT *de la grammaire déshonore toute la théologie.* (Guez de Balzac.)
— Insuffisance de la quantité d'une chose : *Pécher par excès et par* DÉFAUT. || Imperfection matérielle, corporelle : *Drap, Diamant qui a un léger* DÉFAUT. *C'est un* DÉFAUT *dans un cheval que d'avoir le ventre gros.* || Imperfection morale, habitude fâcheuse, déterminée : *On est aveugle sur ses* DÉFAUTS, *clairvoyant sur ceux des autres.* (La Rochefoucauld). *Homme qui a le* DÉFAUT *de boire.* || Imperfection par rapport aux règles de l'art, du goût, etc. : *Critiquer les* DÉFAUTS *d'un poème, d'un tableau. Il veut voir des* DÉFAUTS *à tout ce qu'on écrit.* (Molière.)
— *Par extens.* Fin, endroit où un objet se termine : *Glisser au* DÉFAUT *du trottoir. Etre frappé au* DÉFAUT *des côtes;* — et *au fig.* Lacune, point faible : *Fuyez un ennemi qui sait votre* DÉFAUT. (Corneille.) — *Défaut de la cuirasse, de l'armure,* Intervalle entre deux pièces contiguës d'une cuirasse, d'une armure ; — et au fig. : *Toute passion est un* DÉFAUT DE LA CUIRASSE.
— Dr. *Défaut, faute de défendre, affirmer ou reprendre,* Jugement qui s'accordait contre le défendeur, lorsque, après avoir constitué procureur, il ne faisait pas signifier ses défenses, affirmations ou reprises. || *Profit du défaut,* Avantage résultant, pour la partie qui comparaît, de la non-comparution de l'autre partie. || *Défaut profit joint,* Défaut d'un des défendeurs, les autres comparaissant, auquel cas le profit du défaut est joint au procès, c'est-à-dire réservé jusqu'à la sentence à intervenir au sujet du non-comparant. || *Défaut contre partie* ou *Défaut faute de comparaître,* Jugement faute de comparution du défendeur. || *Défaut contre avoué* ou *Défaut faute de conclure,* Jugement faute par l'avoué d'avoir déposé les conclusions de sa partie. || *Défaut-congé,* Non-comparution du demandeur. || *Par défaut,* Quoique n'ayant pas comparu : *Etre condamné* PAR DÉFAUT. || *Donner défaut,* Donner acte de non-comparution. || *Rabattre un défaut,* Rapporter un jugement de défaut prononcé contre une partie qui conclut à l'audience même où avait été pris le défaut. V. JUGEMENT.
— Vénер. *En défaut,* Se dit quand les chiens ont perdu la voie : *Cerf qui a mis les chiens* EN DÉFAUT.
— Zootechn. En parlant d'un animal, Vice de caractère, comme la rétivité, la méchanceté; ou l'imperfection et l'irrégularité des proportions (En ce dernier sens on emploie plus souvent DÉFECTUOSITÉ).
— LOC. DIV. *Faire défaut,* Manquer : *Triste situation quand le travail* FAIT DÉFAUT ! — Faillir : FAIRE DÉFAUT *à ses engagements;* — Ne pas comparaître en justice. || *Etre en défaut,* Se dit des chiens qui ont perdu la voie ; et, *au fig.* Commettre une infraction à une règle, à un ordre, à une convention : *Surveillants* EN DÉFAUT. || *Mettre en défaut,* Tromper, surprendre, faire commettre une erreur : *Les fautes des sots sont quelquefois si difficiles à prévoir qu'elles* METTENT *les sages* EN DÉFAUT. (La Bruyère.) || *A défaut de, au défaut de,* A la place de, faute de : A DÉFAUT DE *compère, on fait ses affaires soi-même.* (Viennet.) A DÉFAUT DE *ton bras, prête-moi ton épée.* (Racine.)
— LOC. PROV. **C'est là son moindre défaut,** Se dit du défaut d'une personne, par rapport à d'autres plus considérables chez cette personne même : **c'est le défaut qu'on peut le moins lui reprocher.**
— SYN. **Défaut, faute, manque, privation.** *Manque* exprime simplement l'absence d'une chose ; *défaut* marque aussi cette absence en y ajoutant l'idée que c'est un mal, une imperfection ; *privation* fait entendre que celui à qui la chose manque en est affecté ; *faute* n'est synonyme des autres mots que dans certaines locutions elliptiques : *Si je ne vous ai pas répondu, c'est* FAUTE *de loisir.*
— **Défaut, défectuosité, imperfection, vice.** *Défaut* désigne ce qui est mauvais dans le caractère des personnes ou dans la manière d'être des choses, et il le désigne purement et simplement, sans adoucissement comme sans aggravation. *Défectuosité* est de toute façon un mot au sens moins fort que *défaut. L'imperfection,* c'est proprement ce qui empêche une chose, une personne d'être parfaite. Le *vice* est le mot le plus fort : c'est un défaut grave, qui corrompt tout l'être.
— ENCYCL. Constr. On donne le nom de *défauts* aux parties vicieuses que l'on rencontre dans les matériaux de construction. Les défauts des pierres sont le plus souvent les fils et les moyes. De plus, elles peuvent être gélives, moulinées ou ferrées.
Dans les métaux, ces défauts sont les cendrures, grains durs, criques, doublures, pailles, piqûres, etc. Les bois présentent les défauts suivants : les vides, l'aubier, la pourriture, les chancres, les gerçures, les excroissances, les flaches, les gélivures, les vermoulures, les nœuds, etc.

DÉFAUTE [*fôt'*] n. f. (rad. *défaillir*). Dr. féod. *Défaute de droit,* Déni de justice.
— ENCYCL. On appelait *défaute* la non-exécution d'une obligation féodale. *La défaute de droit* ou *déni de justice* consistait dans le refus, de la part du suzerain, de rendre justice au vassal. Celui-ci pouvait alors porter la cause devant le seigneur supérieur, et, le cas échéant, de degré en degré, devant le roi. Le seigneur convaincu de défaute perdait ses droits de suzeraineté ou, s'il s'agissait d'un roturier, ses droits de juridiction.

DÉFAUX [*fô*] n. m. Dr. cout. Amende due au seigneur pour refus de cens.

DÉFAVEUR n. f. (du préfixe privat. *dé*, et de *faveur*). Cessation de la faveur, discrédit : *Sait-on combien une* DÉFAVEUR *immérité accable les gens timides!* (Balzac.) *Actions tombées en* DÉFAVEUR *à la Bourse.*
— Disposition défavorable : *Il s'attache une sorte de* DÉFAVEUR *à la laideur.*
— SYN. **Défaveur, disgrâce.** La *défaveur* est l'affaiblissement ou la cessation de la faveur. *Disgrâce* est bien plus fort que défaveur et comporte de bien plus graves conséquences.

DÉFAVORABLE adj. (du préfixe privat. *dé*, et de *favorable*). Qui n'est pas favorable : *Opinion* DÉFAVORABLE. *Juges* DÉFAVORABLES. || Opposé, nuisible : *Mesure* DÉFAVORABLE *aux intérêts de quelqu'un.* || Hostile : *Académiciens* DÉFAVORABLES *à un candidat.*

DÉFAVORABLEMENT [*man*] adv. D'une manière défavorable.
— ANT. **Favorablement.**

DÉFAVORISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *favoriser*). Priver de sa faveur. (Peu us.)

DÉFÉCATEUR n. m. Chim. Appareil pour opérer la défécation.

DÉFÉCATION [*si-on*] n. f. (du lat. *de* préfixe privat. et de *fæx, fæcis*, lie). Physiol. Expulsion des matières fécales.
— Chim. Séparation du sédiment suspendu dans un liquide, par le simple effet du repos.
— Techn. Opération qui a pour but de précipiter ou d'éliminer les matières solides en suspension dans les sirops de sucre.
— ENCYCL. Physiol. Quand les matières fécales se trouvent en quantité suffisante, elles sont chassées vers le rectum par les contractions péristaltiques. Si le sphincter anal, normalement légèrement contracté, se laisse dilater, l'expulsion ou *défécation* a lieu ; si, au contraire, il ne se laisse pas dilater, les matières fécales remontent vers l'S iliaque. La défécation est la conséquence d'un réflexe dont le point de départ se trouve dans la distension du rectum par l'accumulation des matières, distension qui entraîne une sensation de pesanteur dans la région du périnée. Les actes d'expulsion sont indirectement influencés par la volonté, comme en témoignent, d'une part, les efforts de défécation, de l'autre, les efforts pour se retenir. Mais, dans ce dernier cas, la résistance de l'anneau musculeux du sphincter anal n'est pas illimitée et il arrive bientôt un moment où le réflexe de défécation l'emporte, qui rejette à l'extérieur les matières fécales.
— Techn. Dans les sucreries, la *défécation* a pour objet de commencer l'épuration des jus sucrés qui s'est faite longtemps à l'aide de l'acide sulfurique, seul ou mélangé avec de la chaux ou de l'alun ; elle s'opère aujourd'hui à l'aide de la chaux hydratée pure. On amène les jus dans des chaudières cylindriques de cuivre rouge appelées *chaudières à défécation* ou *défécateurs*, qui sont munies d'un double fond chauffé à la vapeur ; un robinet permet de ne soutirer du défécateur que le jus éclaircі. V. SUCRE.

DÉFECTIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est défectible : *La* DÉFECTIBILITÉ *de la nature humaine.*

DÉFECTIBLE adj. (du lat. *defectum*, supin de *deficere*, manquer). Imparfait, incomplet : *Toute créature est* DÉFECTIBLE.

DÉFECTIBLEMENT [*man*] adv. D'une manière défectible.

DÉFECTIF, IVE adj. (du lat. *defectum* supin de *deficere*, manquer). Gramm. Qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes ou toutes ses personnes (en parlant d'un verbe) ; qui n'a pas tous ses cas, ses genres ou ses nombres (en parlant d'un mot déclinable).
— Géom. *Hyperbole défective,* Courbe hyperbolique du 3e degré, qui n'a qu'une seule asymptote rectiligne. (On dit aussi DÉFICIENTE.)
— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel quatre angles solides du cube primitif sont remplacés par autant de facettes.
— GRAMM. Les verbes *défectifs* sont ceux qui ne s'emploient qu'à certains temps, modes ou personnes. Quelquefois, ce sont des verbes appartenant au vieux langage

comme : *accroire, querir, choir, férir, bruire, sourdre, gésir, seoir.* D'autres fois, c'est leur signification même qui ne permet pas de les employer dans toutes les circonstances qu'embrasse le paradigme ordinaire : *pouvoir* et *valoir*, par ex., sont privés d'impératif. D'autres verbes manquent de certaines formes pour des raisons d'euphonie ; d'autres, parce que tel ou tel temps a été remplacé par le temps correspondant d'un verbe de même signification ; d'autres, sans autre raison que l'usage. Il va de soi que tout verbe impersonnel est défectif.

DÉFECTION [*fèk'-si-on*] n. f. (lat. *defectio;* de *defectum* supin de *deficere,* manquer). Action d'abandonner tel parti, telle cause : *La* DÉFECTION *des alliés. La* DÉFECTION *des troupes. Les alliances politiques sont le champ de la* DÉFECTION *et de l'ingratitude.* (Proudhon.) || *Par extens.* Action de se retirer en général : DÉFECTIONS *parmi des invités.*

— Fig. : *Que sa chute* (de l'âme) *a été funeste! Que fera Dieu pour la punir de sa* DÉFECTION ? (Bossuet.)

— Astrol. Eclipse : DÉFECTION *de la lune.*

— ENCYCL. Hist. Parmi les *défections* modernes les plus connues, on peut citer celle du corps prussien qui faisait partie de la Grande Armée pendant la campagne de Russie, celle des Bavarois en 1813, celle des Saxons et Wurtembergeois accomplie à Leipzig, en plein champ de bataille, et celle des Russes en 1917, au cours de la Grande Guerre, après que la révolution bolchevique eût abattu le tsarisme.

DÉFECTIONNAIRE [*fèk-si-o-nèr'*] n. Qui fait ou a fait défection : *Les nouveaux gouvernements s'appuient sur les* DÉFECTIONNAIRES *du gouvernement renversé.* (Peu us.)

— Adjectiv. : *Les troupes* DÉFECTIONNAIRES. (Peu us.)

DÉFECTIONNER [*fèk-si-o-né*] v. intr. Faire défection : DÉFECTIONNER *au moment du combat.*

DÉFECTIVITÉ n. f. Caractère d'un mot défectif.

DÉFECTOSCOPE [*toss-kop'*] n. m. (de *défectuosité*, et du gr. *skopein*, examiner). Chem. de f. Appareil destiné à déceler les défectuosités dans les rails de chemin de fer (variation de nature du métal, présence d'impuretés, fissures, etc.), et généralement basé sur la variation des propriétés électromagnétiques du rail, en chacun des points examinés. (En principe, on fait circuler sur le champignon du rail une bobine magnétique d'exploration, et on note les variations du courant induit, sur un galvanomètre. Il existe déjà divers dispositifs de réalisation et appareils basés sur ce principe.)

DÉFECTUEUSEMENT [*tu-eû-ze-man*] adv. D'une manière défectueuse : *Phrases* DÉFECTUEUSEMENT *construites.*

DÉFECTUEUX [*tu-eû*], **EUSE** adj. (du lat. *defectus*, manque ; de *deficere*, manquer). Qui manque des qualités requises, qui a certaines imperfections : *Loi* DÉFECTUEUSE. *Travail* DÉFECTUEUX. *Organisation* DÉFECTUEUSE.

— Gramm. V. DÉFECTIF.

— ANTON. **Correct, exact, parfait.**

DÉFECTUOSITÉ n. f. Etat défectueux : *La* DÉFECTUOSITÉ *de la taille. Etoffe pleine de* DÉFECTUOSITÉS ; — et fig. : *Voilà la source de cet amour et la cause de sa* DÉFECTUOSITÉ *et de ses excès.* (Pascal.) *La* DÉFECTUOSITÉ *de la naissance.* (Massillon.)

— SYN. **Défectuosité, défaut, imperfection, vice.** V. DÉFAUT.

DÉFÉMINISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *féminiser*). Dépouiller de la nature, des allures, des habitudes féminines : *Les mœurs actuelles tendent à* DÉFÉMINISER *les femmes.*

— ***Se déféminiser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Jeunes filles qui ne cherchent qu'à* SE DÉFÉMINISER.

DÉFEND [*fan*] n. m. Eaux et forêts. V. DÉFENS.

DÉFENDABLE [*fan*] adj. Qui peut être défendu : *Cause, Parti* DÉFENDABLE. *Poste* DÉFENDABLE. *Opinion* DÉFENDABLE.

— ANTON. **Indéfendable.**

DÉFENDANT (saint), en latin **Defendens,** martyr en Provence vers l'an 290. Il périt durant la persécution de Maximien. — Fête le 25 septembre.

DEFENDERS [*défenseurs*] n. m. pl. Association politique secrète formée en Irlande (après la victoire de Guillaume III sur Jacques II) [1690], entre catholiques contre les orangistes. || Au sing. : *Un* DEFENDER.

— ENCYCL. Les *defenders* jouèrent un grand rôle dans le soulèvement de 1797-1798, lors de l'expédition de Hoche pour l'affranchissement de l'Irlande. Un traître, Reynold, dénonça les conjurés. Les fils et petits-fils des *defenders* formèrent la « Ligue de justice », qui soutint Daniel O'Connell.

DÉFENDEUR [*fan*], **ERESSE** n. Personne contre laquelle est intentée une action en justice.

— ANTON. **Demandeur.**

— ENCYCL. En appel, le *défendeur* prend le nom d'*intimé*. En règle générale, le défendeur doit être assigné devant le tribunal de son domicile : *actor sequitur forum rei ;* mais il y a des exceptions nombreuses. V. COMPÉTENCE. Il bénéficie d'une situation favorisée en ce que, pour gagner le procès, il n'a aucune preuve à faire mais seulement à repousser celle qui incombe au *demandeur.*

DÉFENDRE [*fandr'*] v. tr. (du lat. *defendere*, heurter, repousser). Protéger en venant en aide : DÉFENDRE *sa patrie, sa famille, sa vie, sa liberté, son honneur.* DÉFENDRE *les petits et les faibles.* DÉFENDRE *une ville, des alliés, ses amis, une femme. Ciel, qui nous* DÉFENDRA, *si tu ne nous* DÉFENDS ! (Racine.) || *Par extens.* Venir en aide par la parole ou par la plume : DÉFENDRE *un accusé.* DÉFENDRE *sa propre cause avec talent.* DÉFENDRE *telle opinion, telle doctrine.* DÉFENDRE *la noblesse, le peuple.* DÉFENDRE *un projet de loi.* || Protéger en préservant, en mettant à l'abri : *Une batterie* DÉFEND *l'entrée du port. Les fourrures* DÉFENDENT *les animaux contre le froid. Nos paupières sont* DÉFENDUES *par la palissade des cils ;* — et *au fig.* : DÉFENDRE *les jeunes gens contre les séductions du siècle.* || Protéger, empêcher de faire ce qui peut être nuisible, interdire : DÉFENDRE *le vin à un malade, un mauvais livre à un enfant.* || Empêcher, interdire légitimement ou illégitimement : *La loi* DÉFEND *les cris séditieux. Le tyran* DÉFEND *même de sortir. On nous* DÉFEND *même de parler.* || *Faire défendre sa porte,* En interdire l'entrée.

— Dr. *Absol.* Soutenir un procès poursuivi contre vous : DÉFENDRE *dans une affaire.*

— Mar. Interdire l'entrée de quelque chose : *Les vents* DÉFENDENT *le canal.* (Bougainville.) || Déborder une embarcation accostée contre un navire. || *Défendre à l'arrivée, Défendre à l'aulofée,* Expressions anciennes remplacées par *Veille à l'arrivée* ou *Défie l'arrivée.*

— LOC. DIV. *Défendre de* ou *que,* Commander de ne pas : DÉFENDRE DE *sortir.* || *Défendre de,* Garantir : *Montagne qui* DÉFEND *une maison* DU *vent du Nord.*

— ***Défendant,*** part. prés. du verbe *Défendre : A son corps défendant,* En se défendant contre une attaque à main armée : *Tuer son antagoniste* À SON CORPS DÉFENDANT ; et *au fig.* À contre-cœur : *Le peuple le plus spirituel du monde ne progresse qu'à* SON CORPS DÉFENDANT. (E. About.)

D'argent à une hure arrachée d'azur défendue du premier.

— ***Défendu, e,*** part. pass. du verbe *Défendre* (au propre et au fig.).

— Blas. Se dit des animaux armés de défenses, lorsque celles-ci sont d'un émail autre que celui du corps.

— Mar. *Navire bien défendu,* Navire auquel ses formes permettent de bien s'élever à la lame. || *Côte, Port bien défendu,* Bien abrité des effets du vent ou de la mer.

— *Fruit défendu,* Fruit dont Adam et Eve mangèrent malgré la défense de Dieu ; — et *au fig.* Objet qui tente violemment.

— Impersonnellem. *Il est défendu de,* Il y a défense, interdiction de.

— SYN. **Défendu, prohibé.** *Défendu* a un sens tout à fait général. *Prohibé* ne se dit guère que des choses qui sont proscrites par une loi humaine.

— ANTON. **Licite, permis, toléré.**

— ***Se défendre,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Soldats qui* SE DÉFENDENT *courageusement.* SE DÉFENDRE *éloquemment.* || *Se défendre* (en parlant des femmes), Résister par vertu. || SE DÉFENDRE *du froid, du chaud.* || SE DÉFENDRE *stoïquement tout plaisir,* SE DÉFENDRE *toute action mesquine ;* — et *par extens.* Se dispenser de, refuser, s'empêcher de : *Prince, de ce devoir je ne puis* ME DÉFENDRE. (Racine.) *Elle* SE DÉFEND *du nom, mais non point de la chose.* (Molière.) *Ne pouvoir* SE DÉFENDRE *de pleurer. Je ne puis* ME DÉFENDRE *de faire réflexion que les hommes sont plus délicats au jeu que dans les affaires sérieuses.* (A. France.) || Se disculper, nier, cacher : SE DÉFENDRE *d'une calomnie, d'un meurtre.* SE DÉFENDRE *de faire des vers. Elle* SE DÉFEND *fort d'apprendre la philosophie.* (Mme de Sévigné.)

— Au sens passif : *Cette ville* SE DÉFEND *facilement. Cette cause, cette opinion, cette théorie ne* SE *peut* DÉFENDRE.

— Manèg. En parlant d'un cheval, Se refuser à exécuter un mouvement demandé. || *Se défendre des lèvres,* Résister au mors.

— Mar. *Se défendre à la lame* (en parlant d'une embarcation), S'élever bien à la vague, et embarquer peu de paquets de mer.

— REM. Quoique *défendre* ait de l'analogie avec *empêcher,* il n'appelle pas *ne* devant le verbe de la proposition complétive qui lui est jointe par *que* : *Il* DÉFENDIT QU'*aucun étranger entrât dans la ville.* (Voltaire.)

Quand ce verbe est transitif, il ne doit pas s'employer sans un régime direct.

— SYN. **Défendre, soutenir, protéger.** On *défend* ce qui est attaqué. On *soutient* ce qui ne se tient pas debout par soi-même ; on *protège* ce qui a besoin d'être couvert, mis à l'abri, encouragé.

DÉFENDS [*fan*] n. m. Eaux et forêts. V. DÉFENS.

DÉFENDURE [*fan*] n. f. (provenc. *defendudo*). Dr. anc. Dans la coutume de Provence, terrain où le pacage était défendu, quoiqu'il fût situé au milieu de fonds assujettis.

DÉFENDURE [*fan*] n. f. Morceau de bois garni de paille, ou petite branche, qu'on place dans les champs pour indiquer que les bestiaux ne doivent pas y aller paître.

DÉFÉNESTRATION [*nèss-tra-si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé*, et de *fenêtre* qui s'est écrit *fenestre*). *Fam.* Action de jeter des personnes par les fenêtres.

Défénestration de Prague. La première eut lieu en 1418, au commencement de la guerre des Hussites : le peuple jeta par les fenêtres du château de Prague les conseillers de Wenceslas. — La seconde fut le signal de la guerre de Trente ans (1618). Elle fut commise par les protestants de Bohême, irrités de la violation par Mathias des lettres de majesté par lesquelles il avait reconnu leurs droits religieux. Conduits par le comte de Thurn, ils envahirent le château de Prague et jetèrent par la fenêtre deux des quatre gouverneurs, Martinitz et Slavata, et leur secrétaire Fabricius. Ils tombèrent sur un tas de fumier et ne se firent aucun mal.

DÉFENÊTRER [*tré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *fenêtre*). Oter les fenêtres. (VX.)

DÉFENS, DÉFEND ou **DÉFENDS** [*fan*] n. m. (lat. *defensum*). Interdiction faite au propriétaire d'un bois d'y pratiquer des coupes. || Interdiction du pacage dans un bois.

DÉFENSABILITÉ [*fan*] n. f. Qualité de ce qui est défensable.

DÉFENSABLE [*fan*] adj. Se dit de bois suffisamment forts pour être à l'abri des ravages des bestiaux et où l'on peut, par conséquent, les mener paître : *Les bois sont toujours en défens tant qu'ils n'ont pas été déclarés* DÉFENSABLES.

DÉFENSE [*fanss'*] n. f. (lat. *defensio*, de *defendere*, défendre). Action de défendre ou de se défendre : *Combattre pour la* DÉFENSE *de son pays. Prendre la* DÉFENSE *de quelqu'un ;* — et *par extens.* Action de défendre ou de se défendre par la parole, la plume : *La belle* DÉFENSE *d'un accusé. La* DÉFENSE *est difficile pour un avocat si jeune. Belfort a fait en 1870 une belle* DÉFENSE ; — et au fig. : *Faire une belle défense,* Résister à des offres séduisantes : *Cette femme a fait une belle* DÉFENSE. *Les journaux sont plus propres à l'attaque qu'à la* DÉFENSE. (De Bonald.) || Action de préserver, de mettre à l'abri : *Ouvrages pour la* DÉFENSE *d'une ville. Mettre en état de* DÉFENSE *un camp.*

— *Par extens.* Moyens de défense (au propre et au fig.) : *Ville sans* DÉFENSE. *Ame sans* DÉFENSE. *La conscience est la* DÉFENSE *de l'âme, comme les armes sont la* DÉFENSE *du corps.* || Action d'interdire, de prohiber ce qui peut être nuisible : DÉFENSE *de cracher sur les parquets. Faire* DÉFENSE *de fumer à un enfant.* || Action d'interdire, de prohiber par autorité légitime ou illégitime, par violence : DÉFENSE *de fumer dans cette salle.* DÉFENSE *d'afficher.* DÉFENSE *de remuer, de bouger.* DÉFENSE *de laisser les prisonniers prendre l'air.*

— Loc. div. *Se mettre en défense, en état de défense,* Se préparer à résister, à se défendre ; s'apprêter à repousser une attaque quelconque. || *Prendre, Embrasser la défense de,* Protéger, prendre parti pour...

— Art milit. *Place de défense,* Place susceptible de soutenir un siège. || *Ligne de défense,* Position dans laquelle une armée peut résister aux attaques de l'ennemi.

— Au plur. Travaux qui servent à protéger une place de guerre, à couvrir les soldats qui la défendent : *Ruiner les* DÉFENSES *d'une ville.* || *Défenses accessoires,* Obstacles artificiels (réseaux de fils de fer, chevaux de frise, etc.) que l'on ajoute à une fortification pour arrêter l'ennemi sous les feux nourris du défenseur.

— Blas. Dent du sanglier saillante hors de la hure. || *Hérisson en défense,* Hérisson roulé et qui présente ses aiguillons dressés. || *Licorne en défense,* Licorne qui baisse la tête et présente sa corne. (Les animaux munis de défenses figurés ordinairement sur les blasons sont les sangliers et les éléphants, et, quand ces défenses sont d'un émail différent de celui du corps, ils sont dits : *défendus de sable, d'azur,* etc.)

— Bot. Epines, aiguillons qui couvrent et protègent certaines plantes.

— Chass. Personnes qui forment un cordon pour empêcher les loups de passer alors qu'on les traque, et les forcer à se jeter dans les filets ou du côté des tireurs.

— Dr. *La défense,* La partie qui se défend. || Exposition que l'avocat présente en faveur de l'accusé ou du défendeur. || Ensemble des moyens de l'accusé ou du défendeur. || Ce qu'on répond par écrit et par ministère d'avoué à la demande de sa partie.

— Au plur. Conclusions. || Jugement qui défend de passer outre à l'exécution : *Signifier* DÉFENSES *et arrêt.* || *Défenses générales,* Lettres de chancellerie ou jugement qu'obtenait un débiteur contre ses créanciers pour faire suspendre toutes poursuites civiles contre lui. || *Défenses au contraire,* Clause d'un jugement laissant la liberté à l'une des parties de répondre par écrit à ce qui a pu être dit à son préjudice. || *Défenses par atténuation,* Exceptions que pouvait autrefois proposer un accusé pour détruire les preuves que l'accusateur employait contre lui.

— Dr. crim. Violence autorisée, dans certains cas, pour repousser une agression injuste. (Se dit, dans le langage vulgaire, pour signifier Emploi de moyens extrêmes ou violents justifiés par une injuste agression.) || *Légitime défense.* V. la partie *encycl.*

— Hort. Appareil quelconque dont on entoure les jeunes arbres nouvellement plantés pour les mettre à l'abri de toute injure.

— Manèg. Action du cheval qui se défend.

— Mar. Morceaux de bois, tampons de cordages, ceintures des embarcations ayant pour but de préserver des chocs deux bateaux qui sont accostés. (Les défenses sphériques en cordages tressés que l'on place le long d'un bâtiment portent plus généralement le nom de BALLONS.) || Bout-dehors poussé à l'extérieur pour déborder un navire qui tombe sur un autre.

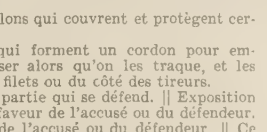

Défenses (mar.).

— Physiol. *Procédés naturels de défense,* Procédés dont les organismes disposent pour se protéger contre les agressions, tant physiques et chimiques qu'organiques.

— Techn. Corde de sûreté à laquelle s'attache le couvreur. || Latte croisée suspendue par une corde à une maison à laquelle on travaille, pour indiquer qu'il est défendu de passer auprès. || Feuille de papier collée à l'intérieur d'une reliure.

— Zool. Dent d'un mammifère, qui prend une très grande extension, comme chez l'éléphant, ou une moyenne, comme chez le sanglier ou certains cerfs. (Les défenses sont ordinairement les canines de l'une ou l'autre mâchoire. D'une façon générale, les défenses sont toujours plus développées chez les mâles que chez les femelles.)

DÉFENSES : 1. D'éléphant ; 2. De dinotherium ; 3. De morse ; 4. De babiroussa.

— SYN. **Défense, inhibition, prohibition.** *Défense* appartient au langage ordinaire et exprime la volonté formelle, l'ordre qu'une chose ne soit pas faite. *Prohibition* est un terme de législation, de palais, d'administration, s'appliquant uniquement aux actes futurs ; l'*inhibition*, terme surtout employé en physiologie, exprime l'empêchement apporté à la continuation d'un phénomène.

— **Défense, apologie, justification.** V. APOLOGIE.

— ANTON. **Agression, attaque, offense, provocation. — Permission, tolérance, permis, licence.**

— ENCYCL. Dr. La *défense* devant les tribunaux est l'ensemble des moyens que le défendeur oppose à la demande formée contre lui, pour la faire déclarer mal fondée.

Devant le tribunal civil, la défense peut être présentée par la partie elle-même ou son avocat, mais toujours avec

l'assistance d'un avoué. Devant le juge de paix ou le tribunal de commerce elle peut être portée par la partie elle-même ou son mandataire, les avoués ou avocats étant dispensés de procuration spéciale. Devant les cours d'assises et devant les tribunaux militaires, l'assistance d'un défenseur est obligatoire. En matière correctionnelle, cette assistance n'est que facultative, sauf le cas où une poursuite de nature à entraîner la relégation est engagée.

La défense se trouve protégée par une immunité spéciale qui affranchit, en principe, de toute action en diffamation, injure ou outrages les discours prononcés ou les écrits produits devant les tribunaux.

Légitime défense. — L'article 328 du Code pénal déclare : Il n'y a ni crime ni délit lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même ou d'autrui. Les criminalistes s'accordent généralement à élargir la formule et à considérer comme justifiée par la légitime défense toute infraction ayant pour but de repousser une attaque injuste, à la condition tout au moins que la défense soit proportionnée à l'attaque.

— En droit international, le *droit de légitime défense* consiste dans la prérogative qui appartient aux Etats de se défendre contre une agression contraire au droit, et contre laquelle l'emploi de la violence est l'unique recours possible. Il fait partie des droits naturels des Etats, et il a été reconnu comme tel par tous les actes internationaux ayant pour but de prohiber la guerre entre peuples, notamment les accords de Locarno, et lors des discussions relatives au Pacte de renonciation à la guerre du 27 août 1928. V. LOCARNO et PACTE DE RENONCIATION À LA GUERRE.

— Art milit. Le mot *défense* est pris dans des acceptions différentes. L'ensemble des mesures organiques, législatives, économiques ou militaires prises ou prévues pour le temps de guerre, constitue ce que l'on appelle la *défense nationale.* Le mot s'applique encore à la mise en œuvre des places fortes ou ouvrages fortifiés établis pour arrêter, contenir, canaliser l'invasion de l'ennemi : la *défense de Verdun.* Il s'applique enfin aux opérations d'une armée en campagne chargée, sur une position déterminée de terrain, de retarder la marche de l'ennemi.

Le système général de défense d'un pays a varié selon les époques. Jadis, le territoire était couvert de places fermées ou fortifiées qui, en se défendant individuellement, assuraient tant bien que mal la défense du territoire. Vauban, le premier, conçut un système coordonné de défense stratégique des frontières. Avant 1914, la défense du territoire reposait sur des rideaux défensifs formés de grandes places, musoirs de défense, reliées entre elles par des forts se flanquant mutuellement entre eux. Entre les rideaux, des trouées dépourvues de fortifications permettaient les opérations des armées de campagne. Ce système, établi après 1870 sur le front de Lorraine : à Verdun-Toul et Epinal-Belfort, amena les Allemands à le tourner par le Nord en 1914, en violant la neutralité de la Belgique. Des positions de seconde ligne et des forts d'arrêt barrant les principales voies ferrées complétaient le système. La défense de ces fortifications n'a pu être assurée de façon efficace au cours de la Grande Guerre qu'avec des troupes combattantes nombreuses et de première qualité.

Aujourd'hui, la défense d'un pays semble devoir consister, au point de vue de la fortification du territoire, dans la préparation de vastes zones de terrain sur lesquelles les armées de campagne livreraient bataille en s'aidant de toutes les ressources de l'ingénieur militaire, permanentes ou improvisées. Plus de grandes places ni de forts isolés qui sont des « nids à projectiles » ; mais des abris-cavernes pour troupes, des organes de flanquement, des postes de commandement, des observatoires, des destructions préparées, un réseau de communications nombreuses et sûres constituent désormais les meilleures dispositions de défense.

— Mar. Il existait autrefois dans chaque port de guerre une direction des *défenses sous-marines,* placée sous le commandement d'un capitaine de vaisseau, et qui comprenait la *défense fixe,* chargée spécialement des torpilles fixes mouillées dans les passes, et la *défense mobile* qui s'occupait des torpilles et des torpilleurs. Aujourd'hui ces dénominations ont disparu et ces services ont été modifiés avec l'organisation nouvelle des fronts de mer et de la défense des côtes.

— Physiol. *Défenses des organismes.* On distingue des procédés de défense généraux, qui résultent de fonctions agissant à peu près chez tous les individus, et des procédés de défense spécifiques, dépendant de dispositions spéciales à certaines espèces seulement.

1° *Défenses générales.* Elles s'exercent : *a*) Contre le chaud et le froid, chez les animaux à sang chaud, au moyen du tégument cutané, des poils et des plumes, de la dilatation ou de la vaso-constriction des vaisseaux périphériques, de l'augmentation ou de la diminution des combustions intra-organiques et encore de la sudation contre la chaleur, du frisson et du tremblement contre le froid. — *b*) Contre les traumatismes, par le revêtement cutané, les poils, plumes, écailles, carapaces ; par des dispositions anatomiques protégeant les organes sensibles : cerveau, moelle, œil, artères, intestins, poumons, etc. ; par la coagulation du sang qui arrête les hémorragies, et enfin la cicatrisation qui bouche définitivement, par la réparation des tissus, la brèche ouverte dans le sac clos de l'organisme. — *c*) Contre la pénétration des corps étrangers, par l'éternuement, la toux, qui expulsent les particules étrangères des fosses nasales, de la muqueuse trachéale et bronchique ; par la nausée, le vomissement qui rejettent au dehors les corps étrangers ayant réussi à pénétrer dans l'estomac. Certaines dispositions anatomiques protègent également l'œil : sourcils, cils, paupières, clignement, larmoiement. Quand le corps étranger a pénétré dans l'intérieur de l'organisme, il peut être rendu inoffensif, soit par dissolution, soit par enkystement. — *d*) Contre les poisons, par le revêtement cutané, l'éternuement, l'arrêt de la respiration, s'ils sont gazeux, et, s'ils sont liquides, par la salivation, le vomissement et finalement la diarrhée ; si ces derniers ont pénétré dans la circulation, ils sont arrêtés par le foie, qui les transforme, et éliminés par les reins. — *e*) Contre les microbes, par la peau qui, si elle n'a pas subi d'effraction, résiste à toute pénétration microbienne ; la salive, qui est légèrement antiseptique ; les sécrétions muqueuses des fosses nasales, de la trachée et des bronches qui englobent les microbes et les expulsent par l'éternuement, la toux et l'expectoration ; l'acidité gastrique et la bile, qui possèdent un certain pouvoir antiseptique. Quand les microbes ont réussi à franchir ces barrières extérieures, ils trouvent encore devant eux deux sortes de défenses organiques : les défenses cellulaires représentées par les phagocytes, qui englobent et digèrent les microbes pathogènes, mais sont souvent tués par les endotoxines de ces microbes et servent ainsi à constituer le pus ; les défenses humorales, représentées par les humeurs de l'organisme et le sérum sanguin, qui sont normalement bactéricides par suite de la présence de l'alexine et qui détruisent les microbes par *agglutination* et dissolution ou *lyse,* et leurs toxines par *floculation.*

2° *Défenses spécifiques.* Elles n'appartiennent qu'à certaines espèces et changent avec celles-ci. Les principales sont : *a*) l'homochromie, par laquelle l'animal se confond avec le milieu ; *b*) le mimétisme, qui imite certains objets incomestibles ou des êtres redoutables ; *c*) les défenses de l'animal qui ne craint pas d'être vu : cuirasses, piquants, griffes, cornes, organes électriques, poisons et venins ; *d*) les couleurs prémonitrices que revêtent des animaux inoffensifs pour échapper à leurs ennemis en imitant les couleurs d'êtres redoutables ; *e*) le commensalisme dans lequel un animal, mal défendu, vit à l'abri d'un être mieux défendu, sans rien lui emprunter, et la symbiose dans laquelle deux êtres tirent respectivement profit l'un de l'autre, et vivent mieux grâce à cette association. Quelques biologistes contemporains sont portés à considérer ces procédés de défense spécifiques comme des conceptions anthropomorphiques ne répondant qu'exceptionnellement à ce qui se passe, en réalité, dans la nature vivante.

Défense nationale (GOUVERNEMENT DE LA), gouvernement qui se constitua le 4 septembre 1870, après la déchéance du second Empire, en prenant comme programme la lutte contre l'invasion. Il comprenait onze députés républicains de Paris, qui se partagèrent les ministères et choisirent pour président le général Trochu, gouverneur de la place. Ses premiers actes furent des tentatives de paix. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, en indiqua les conditions dans une circulaire (6 septembre), mais ne put accepter celles que lui fit Bismarck à l'entrevue de Ferrières (19-20 septembre) et tenta de les rendre plus favorables en envoyant Thiers solliciter, inutilement d'ailleurs, l'intervention des grandes puissances (Octobre). Après l'investissement de Paris (17 septembre), l'insuccès des premières sorties et la nouvelle de la capitulation de Metz provoquèrent contre le Gouvernement une émeute communiste (31 octobre) qui le retint un instant prisonnier et le détermina à se faire confirmer ses pouvoirs par un vote populaire (3 novembre). Une autre insurrection, plus facilement réprimée, eut lieu le 22 janvier 1871 et amena la démission de Trochu comme président. Quelques jours plus tard, les progrès du bombardement et le manque de vivres rendirent une capitulation inévitable, et Jules Favre se rendit à Versailles pour conclure avec Bismarck (28 janvier 1871) un armistice qui s'étendit à la France entière mais qui négligea la désastreuse situation de l'armée de l'Est, finalement obligée de se réfugier en Suisse.

Ce fut surtout à la lutte en province que le Gouvernement de la défense nationale attacha son nom. Il y avait envoyé une *délégation* de deux membres, qui s'établit d'abord à Tours, puis à Bordeaux (9 décembre) et que rejoignit Gambetta, parti en ballon de Paris (7 octobre). Il fut secondé par Freycinet, qui imprima une énergique impulsion à la défense nationale, leva des armées, découvrit et suscita des généraux (Chanzy, Faidherbe), remporta même quelques victoires (Coulmiers, Bapaume) et, malgré l'échec final de ses troupes improvisées, continuait encore la résistance quand elle fut interrompue par la capitulation de Paris. Conformément aux clauses de l'armistice, une Assemblée nationale avait été élue le 8 février. Elle se se réunit à Bordeaux le 16, et, le lendemain, le Gouvernement de la défense nationale remit entre ses mains les pouvoirs qu'il avait exercés pendant cinq mois.

Défense nationale (*Conseil supérieur de la*). V. CONSEIL.

Défense et Illustration de la langue française, ouvrage de Joachim du Bellay, paru en 1549. Du Bellay présente son œuvre comme le manifeste de l'école de Ronsard ou de la *Pléiade.* Il demande qu'on renonce à la vieille poésie de l'école des rhétoriqueurs et de Marot, aux genres à forme fixe : rondeau, ballade, virelai, etc. ; à la place de ces vieilleries on imitera les genres pratiqués par les anciens : l'ode, l'élégie, l'épopée, la tragédie, la comédie, etc. Le véritable poète ne copiera d'ailleurs pas. Par un travail assidu il convertira ses lectures en « sang et en nourriture » ; il se fera une sorte d'âme antique. Enfin il faudra enrichir la langue en créant, prudemment, des mots composés, en empruntant à l'ancienne langue, aux langues techniques, etc. Ce manifeste est intéressant par l'esprit qui l'anime, par son assurance et sa ferveur, plus que par son fond. Les développements de du Bellay restent souvent vagues et confus ; les idées qu'il développe étaient moins neuves qu'il ne semble le croire. Par exemple, toute la partie qui traite de la langue n'est guère qu'une traduction d'un dialogue où l'Italien Speroni enseignait à enrichir la langue italienne.

DÉFENSEUR [*fan*] n. m. (lat. *defensor*). Qui défend : *Le* DÉFENSEUR *d'un enfant, d'une ville, d'une cause, d'une théorie, d'un procès.*

— Dr. Avocat chargé de défendre un accusé. || *Défenseur officieux,* Nom donné aux avocats pendant la Révolution. || *Défenseur d'office,* Avocat nommé d'office pour défendre un accusé. || *Défenseurs* ou *Avocats défenseurs,* Nom donné, aux colonies, à des officiers ministériels qui concilient la postulation et la plaidoirie. (Les défenseurs, dont le nombre est limité, sont nommés par le gouverneur. On dit aussi quelquefois AVOCATS-DÉFENSEURS. Une institution analogue a fonctionné autrefois en Algérie.)

— Hist. anc. Officier de l'Eglise et de l'Empire, chargé de veiller au bien public, de protéger les malheureux et de défendre les intérêts des églises et des monastères. || *Défenseurs de la cité* (*defensores civitatis*), Magistrats créés en 364 par Valentinien, pour protéger les habitants de la cité contre les vexations des gouverneurs, des notables et des percepteurs d'impôts, et, au besoin, en référer à l'empereur.

— *Défenseur de la foi,* Titre décerné par Léon X (bulle *Ex supernæ dispositionis* du 11 octobre 1521) à Henri VIII qui venait de publier son *Assertio septem sacramentorum* contre Luther. (Le nom de Défenseurs de la foi fut pris en Espagne en 1825 par des membres de la société secrète absolutiste de la Conception, qui s'en séparèrent pour travailler particulièrement au rétablissement de l'Inquisition.)

— REM. DÉFENSEUR se dit d'une femme comme d'un homme.

— ANTON. Agresseur, assaillant, offenseur, provocateur. — Adversaire, antagoniste, ennemi, opposant.

— ENCYCL. Hist. Elu par le suffrage universel, agréé par le préfet ou l'empereur, le *défenseur* (*defensor*) n'exerçait pas une magistrature, mais un patronage.

Il veillait à ce que tout se passât régulièrement dans la levée des légions, la perception des impôts, le choix des décurions, et en général dans toutes les parties de l'administration qui touchaient aux rapports avec la population. Battue en brèche par les administrations intéressées, l'autorité du *defensor* périclita, et fut bientôt réduite à celle d'une sorte de juge de paix. Le choix des populations se porta souvent sur les évêques, dont plusieurs s'efforcèrent d'exercer cette fonction conformément à l'esprit qui en avait inspiré l'institution.

DÉFENSIBLE [*fan*] adj. (lat. *defensibilis*). Défendable. (Vx.)

DÉFENSIF [*fan*], **IVE** adj. (lat. *defensus* part. pass. de *defendere,* défendre). Destiné, propre à la défense : *Ligue* DÉFENSIVE. *La position* DÉFENSIVE *est antipathique au caractère français.* (Chateaubriand.) ; — et au fig. : *La richesse égoïste et stationnaire est l'armée* DÉFENSIVE *des institutions.* (Lamartine.)

— *Arme défensive,* Arme exclusivement propre à protéger contre les coups de l'ennemi. (Se dit par opposition à *arme offensive*) ; et *au fig.* Moyen de protection : *L'ironie est une arme à la fois* DÉFENSIVE *et offensive.* || *Art défensif,* Art de la défense des places de guerre.

— *Substantiv.* et au masc., et *Adjectiv.* Chir. Se dit de certains topiques destinés à garantir la partie sur laquelle on les applique : *Un* DÉFENSIF. *Bandage* DÉFENSIF.

— ANTON. Offensif.

DÉFENSIVE [*fan*] n. f. Attitude de celui qui se borne ou qui est prêt à se défendre, au propre et au fig. : *Etre, Se tenir sur la* DÉFENSIVE.

— ANTON. Offensive.

— ENCYCL. Système de guerre opposé à l'*offensive ;* il consiste à repousser les attaques de l'ennemi et ne peut donc amener de décision s'il n'est pas combiné avec l'offensive. Avec les armes à feu modernes, la *défensive-offensive* passe pour être la forme la plus puissante de la guerre.

On distingue la *défensive tactique,* celle des troupes sur le champ de bataille, et la *défensive stratégique,* celle du commandement en chef sur son théâtre d'opérations. Elles peuvent être respectivement combinées avec l'*offensive stratégique* et l'*offensive tactique.* L'*offensive stratégique* est possible aux généraux à qui la formation de leurs armées permet de prendre l'*initiative* des opérations.

La défensive *passive* est rigoureusement interdite par tous les règlements militaires ; elle doit être *active,* c'est-à-dire consister en résistances organisées en certains points ou à certains moments, et en attaques en d'autres.

DÉFENSIVEMENT [*fan, man*] adv. D'une manière défensive, sur la défensive : *Opérer* DÉFENSIVEMENT.

DEFENSOR, titre sous lequel Hercule était honoré à Rome, surtout par les soldats et les gladiateurs libérés.

DÉFÉQUER [*ké*] v. tr. (lat. *defæcare ;* du préfixe privat. *de,* et de *fæx, fæcis,* lie. — Se conjugue comme *accélérer.*) Clarifier, purifier : DÉFÉQUER *un liquide, un suc.* || Procéder à la défécation des jus sucrés, dans une fabrique de sucre de betteraves ou de cannes à sucre.

— ***Se déféquer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre déféqué.

DÉFÉRANT [*ran*], **E** ou **DÉFÉRENT** [*ran*], **E** adj. Qui a de la déférence : *Humeur douce et* DÉFÉRANTE.

DÉFÉRENCE [*ranss*] n. f. (de *déférer*). Condescendance respectueuse : *La* DÉFÉRENCE *mutuelle rend les hommes sociables.* (Bossuet.) || Acte de respect, de condescendance : *Toutes les* DÉFÉRENCES *extérieures sont odieuses aux quakers.* (Raynal.)

— SYN. **Déférence, égard, considération, complaisance.** V. CONSIDÉRATION.

— **Déférence, condescendance, complaisance.** V. COMPLAISANCE.

— ANTON. **Dédain, arrogance, insolence.**

DÉFÉRENT [*ran*], **E** adj. (lat. *deferens,* qui porte de haut en bas). Qui conduit, qui porte dehors.

— Anat. *Canal* ou *Conduit déférent,* Canal excréteur des testicules.

— Astron. *Cercle déférent,* ou substantiv. *Déférent,* Cercle imaginé par les anciens astronomes pour expliquer l'excentricité, le périgée et l'apogée des planètes : *Képler a changé les* CERCLES DÉFÉRENTS *en ellipses dont le foyer occupe le foyer commun.* (De Lalande.)

— Bot. *Canal déférent,* Principal organe de la circulation de la sève.

— N. m. Monnaie. V. DIFFÉRENT.

— N. f. ou Adj. Géom. : *Une* DÉFÉRENTE *Courbe* DÉFÉRENTE. V. ANALLAGMATIQUE.

— ENCYCL. Anat. Le *canal déférent* amène la sécrétion testiculaire au canal de l'urètre. Il naît au niveau de la queue de l'épididyme, qu'il prolonge, passe par le canal inguinal et vient s'unir, dans le bassin, sur les côtés de la vessie, au canal excréteur des vésicules séminales, pour constituer le canal éjaculateur.

— Astron. Le *déférent* d'un astre est le cercle que les anciens donnaient pour trajectoire au centre du cercle nommé « épicycle » que cet astre était censé décrire. La combinaison de deux mouvements uniformes, de vitesses convenables, sur l'épicycle et le déférent, pouvait reproduire à peu près les circonstances du mouvement apparent du soleil et des planètes.

DÉFÉRENTIEL [*ran-si-èl'*], **ELLE** adj. (rad. *déférent*). Anat. *Artère déférentielle,* Une des artères accompagnant le canal déférent dans le cordon spermatique.

DÉFÉRER [*ré*] v. tr. (lat. *deferre ;* du préfixe *de,* et de *ferre,* porter. — Se conjugue comme *accélérer.*) Porter d'un endroit à un autre, traduire devant une juridiction : DÉFÉRER *un coupable à la justice. Les évêques* DÉFÉRAIENT *tout à l'autorité de Bernard.* (Bossuet.) || Attribuer, donner, décerner : *Les rois* DÉFÉRAIENT *au peuple le pouvoir souverain.* (Bossuet.) DÉFÉRER *le commandement, une dignité.* || Accorder par égard, condescendance : *Il faut savoir* DÉFÉRER *quelque chose à la faiblesse des vieillards, à l'impatience des enfants.*

— Dr. Attribuer à une juridiction : DÉFÉRER *une cause à telle cour.* || Dénoncer à une autorité : DÉFÉRER *un livre à la cour de Rome.*

— *Déférer le serment à quelqu'un,* Lui imposer le serment. V. SERMENT.

— Intransitiv. : *La bienséance nous oblige à* DÉFÉRER *aux usages du monde.*

— ***Se déférer,*** v. pr. Au sens passif : *Honneurs qui ne* SE DÉFÈRENT *pas facilement.*

— SYN. **Déférer, conférer.** V. CONFÉRER.

DÉFERLAGE [*fèr'-laj'*] n. m. Action de déferler. || Etat d'une voile déferlée.

DÉFERLANT [*fèr'-lan*], **E** adj. Qui déferle : *Vagues* DÉFERLANTES.

DÉFERLER [*fèr'-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *ferler*). Mar. Larguer un pavillon ferlé ou des voiles ferlées au moyen de rabans.

Voile déferlée. Lame déferlante.

— *Intransitiv.* Se dérouler avec impétuosité et se briser en écume (en parlant des vagues ou de la mer) : *Comme un flot qui* DÉFERLE *à la grève prochaine.* (F. Bataille.) — *Substantiv.* etaum. : *Le* DÉFERLER *des vagues.*

— ***Se déferler,*** v. pr. — Au sens passif : *Les voiles* SE DÉFERLENT *au moment de faire route.*

— ANTON. **Carguer** (en parlant des voiles).

DÉFERMER [*fèr'-mé*] v. tr. Ouvrir : DÉFERMER *une porte. Et l'aurore déjà veut* DÉFERMER *les cieux.* (Desportes.) || Ouvrir la porte à : DÉFERMER *un chien.* || Détacher : DÉFERMER *un bateau.* (Peu us.)

— ***Se défermer,*** v. pr. Au sens passif, S'ouvrir. (Peu us.)

DEFERMON DES CHAPELIÈRES (Joseph, comte), homme politique français, né à Maumusson en 1752, mort à Paris en 1831. Avocat, puis procureur au parlement de Rennes, il fut nommé député aux états généraux de 1789. Député à la Convention en 1792, il vota contre la mort de Louis XVI, prit parti pour les girondins, fut condamné à mort, mais s'échappa. Il rentra à l'Assemblée après Thermidor, et fut membre du Conseil des Cinq-Cents (1797), membre du Tribunat et conseiller d'Etat après le 18-Brumaire, directeur de la dette publique, ministre d'Etat, directeur des finances sous l'Empire. Il fut exilé en 1816, quoique non régicide. Il ne rentra en France qu'en 1822.

DÉFERRAGE [*fè-raj'*] ou **DÉFERREMENT** [*fè-re-man*] n. m. Action de déferrer.

— Métall. Traitement ayant pour but l'enlèvement total ou partiel du fer dans un minerai ou un semi-produit. (Dans la métallurgie du cuivre par exemple, le déferrage est réalisé par action de la silice qui enlève à l'état de silicate le fer préalablement oxydé.)

— Econ. rur. V. DÉFERREMENT.

DE FERRARI (Serafino), compositeur italien, né et mort à Gênes (1824-1886). Directeur du conservatoire de Gênes, il a fait représenter en Italie plusieurs opéras : *Don Carlo* (1853) [remanié et reproduit plus tard sous le titre de *Filippo II*] ; *Pipelè ; il Matrimonio per concorso* (1858) ; *il Menestrello* (1861) ; *il Cadetto di Guascogna* (1864).

DÉFERRE [*fèr'*] n. f. Fers provenant d'un cheval déferré ; vieux fers de cheval : *On fait des fers neufs avec la* DÉFERRE. || Vêtements qu'on a quittés. (Vx.) || Pillage : *Courir à la* DÉFERRE.

— *Fig.* Vieux restes : *De vieilles* DÉFERRES *d'amours.* (Charles d'Orléans.)

DÉFERREMENT [*fè-re-man*] n. m. Action de démonter, d'enlever les ferrures qui consolidaient un objet quelconque. (On dit aussi DÉFERRAGE.) || Action d'enlever les vieux fers des pieds d'un cheval.

DÉFERRER [*fè-ré*] v. tr. Oter le fer de : DÉFERRER *une malle, une roue, un lacet.* || Oter un fer, les fers, des pieds d'une bête de somme : DÉFERRER *un cheval, un âne.* || Dans les prisons et les bagnes, Oter les fers aux prisonniers, aux forçats.

— *Fam.* Déconcerter : *Il se fit une huée qui* DÉFERRA *le témoin.* (D'Ablancourt.) || *Etre déferré d'un œil,* Avoir perdu un œil.

— *Déferrer un navire,* Appareiller par gros temps, en abandonnant les ancres au fond et filant les chaînes par le bout.

— *Intransitiv.* Dégainer, tirer le fer. (Vx.)

— ***Se déferrer,*** v. pr. Au sens passif : *Cheval qui* SE DÉFERRE ; et au fig. : *Homme qui ne* SE DÉFERRE *pas facilement.*

DÉFERRISATION [*fèr'-ri-za-si-on*] n. f. Action de déferriser : *Il est souvent indispensable de soumettre à la* DÉFERRISATION *certaines eaux avant leur passage dans les canalisations.*

DÉFERRISER [*fèr'-ri-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du lat. *ferrum, ferri,* fer). Débarrasser du fer ou des sels de fer : DÉFERRISER *de l'eau.*

DÉFERRURE [*fè-rur'*] n. f. Action de déferrer ou de se déferrer.

DÉFERTILISANT [*fèr', zan*], **E** adj. Qui défertilise : *Des eaux crues et* DÉFERTILISANTES.

DÉFERTILISATION [*fèr', si-on*] n. f. Action de défertiliser ; résultat de cette action : *Le déboisement est une cause prochaine de* DÉFERTILISATION.

DÉFERTILISER [*fèr',zé*] v. tr. Rendre stérile : *Le déboisement inconsidéré des montagnes* DÉFERTILISE *les plaines.*

— ***Se défertiliser,*** v. pr. Au sens passif : *Terrain qui* SE DÉFERTILISE.

DÉFERVESCENCE [*fèr'-vè-sanss'*] n. f. (du lat. *defervescere,* se refroidir). Absence ou diminution d'effervescence.

— Méd. Chute progressive de la fièvre, qui annonce la convalescence des maladies aiguës.

DÉFET [*fè*] n. m. (du lat. *defectus,* manque). Défaut. (Vx.)

— Imprim. Nom donné aux feuilles imprimées qui restent après l'assemblage.

DÉFEUILLAGE [*feu-yaj'*] n. m. Action de défeuiller pour faciliter la maturité du fruit.

DÉFEUILLAISON [*feu-yè-zon*] n. f. Chute des feuilles ; l'époque où elle a lieu : *La* DÉFEUILLAISON *se produit généralement à l'automne.* (On dit aussi DÉFOLIATION.)

DÉFEUILLER [*feu-yé*] v. tr. Enlever les feuilles d'un arbre : DÉFEUILLER *des mûriers.*

— ***Se défeuiller,*** v. pr. Au sens passif : *Arbre qui* SE DÉFEUILLE.

DÉFEUTRAGE n. m. Opération qui consiste à redresser les fils de la laine et à les rendre complètement parallèles pour donner au ruban la régularité et la résistance.

DÉFEUTRER [*tré*] v. tr. Disposer la laine peignée de manière à empêcher le feutrage.

DÉFEUTREUR n. m. Machine à défeutrer la laine.

DÉFEUTREUSE n. f. Machine où se fait le défeutrage. (Elle comporte un râtelier porte-bobines placé sur des broches des cylindres d'alimentation, un cylindre peigneur garni d'aiguilles, puis des cylindres inférieurs rayés de fines cannelures. Les machines ont de 6 à 12 groupes de cylindres, chacun travaillant un ruban.)

DEFFAND (Marie DE VICHY-CHAMROND, marquise DU), née au château de Chamrond en 1697, d'une famille noble, morte à Paris en 1780. A vingt-deux ans, elle épousa le marquis du Deffand, qu'elle n'aimait pas, et se lança dans une vie de dissipation et de galanterie. Mais elle était spirituelle, merveilleusement intelligente. Dans les salons où elle fréquentait, elle se lia avec tous les beaux esprits et les philosophes du temps : Fontenelle, Voltaire, le président Hénault. En 1747, elle se retire décemment dans un des appartements que le couvent de Saint-Joseph louait à des dames seules. C'est là qu'elle organise le salon qui allait succéder à ceux de Mme de Lambert, de Mme de Tencin, rivaliser avec celui de Mme Geoffrin. On y rencontre très vite tous les Français et tous les étrangers illustres : Voltaire, Montesquieu, d'Alembert, la duchesse de Choiseul, Hume, etc. En 1753, Mme du Deffand devient aveugle. Puis sa lectrice, Mlle de Lespinasse, se sépare d'elle en entraînant une partie des habitués, parmi lesquels d'Alembert. Mais, à force d'esprit et d'intelligence vivante, elle continue à régner dans un salon où l'on se fait gloire d'être présenté. En 1765, elle se prend pour Walpole, qui avait vingt ans de moins qu'elle, d'une sorte d'ardente amitié amoureuse qui fit le tourment et le charme de sa vieillesse.

Mme du Deffand.

Il nous reste de Mme du Deffand une abondante correspondance avec Voltaire, la duchesse de Choiseul, etc. qui a d'ailleurs été en partie mutilée. Nous possédons cependant le texte intégral de sa correspondance avec H. Walpole (publié par Mrs Pagel Toynbee). Cette correspondance est extrêmement vivante. Mme du Deffand a une intelligence merveilleusement agile et lucide ; elle juge avec pénétration. Elle est fort spirituelle, et écrit dans un style net et incisif. Enfin, elle s'y peint elle-même avec une sincérité cruelle et pathétique : une femme qui n'a trouvé dans le plaisir que la satiété, qui a souffert du cruel ennui de n'aimer personne ni rien, et qui découvre enfin, dans son amitié inquiète pour Walpole, à près de soixante-dix ans, une raison de vivre et du bonheur.

DEFFÈS (Pierre-Louis), compositeur français, né et mort à Toulouse (1819-1900). Il fut élève au Conservatoire de Paris, et obtint le premier grand prix de Rome en 1847. Deffès fit ses débuts de compositeur en donnant à l'Opéra-Comique, en 1855, un petit acte, *l'Anneau d'argent,* et, deux ans après, *la Clef des champs.* Ses principaux ouvrages, qui se recommandent par l'élégance de la facture, sont : *Broskovano* (1858) ; *les Petits Violons du roi* (1859) ; *le Café du roi* (1861) ; *les Bourguignonnes* (1862) ; *Passé minuit* (1864) ; *la Boîte à surprise* (1865) ; *les Croqueuses de pommes* (1868) ; *Petit bonhomme vit encore* (1868) ; *les Noces de Fernande* (1878) ; et *Jessica* (1898). Deffès a aussi composé plusieurs chœurs sur des paroles languedociennes, dont l'un, *la Toulousaine,* est devenu populaire. Il fut nommé, en 1883, directeur du conservatoire de Toulouse.

DEFFIANCE n. f. Dr. féod. V. DÉFIANCE.

DÉFI n. m. (de *défier*). Provocation au combat : *Envoyer un* DÉFI *par un héraut. Quand je suis seul, je fais au plus brave un* DÉFI. (La Fontaine.) [En chevalerie, on disait DÉFI D'ARMES.] || Provocation en général : *Porter à quelqu'un un* DÉFI *aux échecs. Les Ordonnances de Charles X parurent un* DÉFI *à l'opinion publique.* || *Mettre quelqu'un au défi de,* Déclarer comme impossible qu'il fasse la chose dont il est question : METTRE AU DÉFI DE *soulever un poids,* DE *prouver une assertion.*

— *Se porter défi* ou *un défi,* Se valoir à peu près : *Ces raisons* SE PORTENT DÉFI : *elles sont aussi mauvaises les unes que les autres.*

— ENCYCL. Dr. féod. Le droit de guerre était, au moyen âge, un privilège des nobles ; mais, pour qu'une guerre privée s'ouvrît légalement, il fallait que les actes d'hostilité fussent précédés d'un *défi,* soit par lettres, soit par héraut. Le défi ne pouvait avoir lieu, entre suzerain et vassal, qu'après que le suzerain avait sommé son feudataire de comparaître devant sa cour, et l'avait fait condamner, soit présent, soit par défaut. La coutume voulait qu'un certain temps s'écoulât entre le défi et l'ouverture des voies de fait. Dans le cérémonial régulier, le roi d'armes du souverain devait se présenter devant l'autre souverain, sa dalmatique armoriée, ou *drap d'or,* pliée sur le bras, et il ne la mettait que quand le royal auditeur lui en avait donné licence. Alors, seulement, le roi d'armes parlait officiellement. Les défis et les sommations, quand il s'agissait de moindres personnages, étaient portés par des hérauts d'armes ou des trompettes. Dans le défi personnel, le provocateur faisait jeter un gant d'armes, ou un gantelet, devant le provoqué, et celui-ci faisait relever le gant par ses commettants, s'il acceptait l'ajournement. Les chevaliers errants, quand ils ouvraient un pas d'armes, envoyaient porter leur défi par un écuyer, ordinairement accompagné de ménestrels et autres musiciens. L'esprit procédurier et méticuleux des XIVe et XVe siècles multiplia les formalités du défi, dont on ressuscita les pratiques jusqu'au milieu du XVIe siècle. François Ier, attaqué dans son honneur par Charles-Quint, l'appela publiquement en champ clos, comme Richard Cœur de Lion avait fait à l'égard de Philippe Auguste, et Edouard III à l'égard de Philippe de Valois. Ces trois provocations n'eurent pas de suite. Un autre défi est celui qu'Henri IV adressa au duc de Mayenne et qui fut aussi sans résultat. Enfin, le dernier défi public autorisé en France a été celui de Chabot de Jarnac contre La Châteigneraie. Les défis disparaissent pratiquement avec le XVIe siècle.

Défi de Phœbus et de Pan (LE), cantate profane de J.-S. Bach (1731). Cette œuvre comique aurait un objet satirique : Bach s'y serait vengé, sous les traits de Midas, d'un critique malveillant.

DÉFIANCE [*fi-anss*] n. f. (lat. *diffidentia ;* de *diffidere*). Défaut habituel de confiance, crainte d'être trompé : *La* DÉFIANCE *est fille du malheur.* || Action d'être en garde contre : *Ecartez d'injustes* DÉFIANCES. (J.-J. Rousseau.)

— *Défiance de soi,* Manque de confiance en soi : *La* DÉFIANCE DE SOI *paralysa Louis XIII.* (Se prend en bonne part : *La* DÉFIANCE DE SOI-MÊME *est le commencement de la sagesse.*)

— Dr. féod. Défi, provocation. || Pillage exercé après un défi.

— PROV. **Défiance est mère de sûreté,** Il ne faut pas être trop confiant, si l'on ne veut pas être trompé. (On emploie plutôt MÉFIANCE.)

— SYN. **Défiance, méfiance.** Quand on a de la *méfiance,* on ne se fie pas du tout ; quand on a de la *défiance,* on ne se fie qu'avec précaution. L'homme *méfiant* croit qu'il sera trompé ; l'homme *défiant* craint de l'être.

— ANTON. **Assurance, confiance, sécurité.**

DÉFIANCE, ville des Etats-Unis (Ohio), sur le Maumee ; 8.880 hab. Ch.-lieu du comté de son nom.

DÉFIANCER [*an-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *fiancer.* — Le *c* prend une cédille devant les voyelles A *et* O : *Nous défiançâmes. Nous défiançons.*) Rompre les fiançailles de : DÉFIANCER *des jeunes gens.*

— ***Se défiancer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Je suis décidé à* ME DÉFIANCER.

— Avec réciprocité : *Ils* SE DÉFIANCENT *d'un commun accord.*

DÉFIANT [*fi-an*], **E** adj. Qui est sur ses gardes, qui craint continuellement d'être trompé : *L'homme qui a beaucoup souffert a d'ordinaire l'esprit* DÉFIANT. || Inspiré par la défiance : *Paroles* DÉFIANTES. *Regards* DÉFIANTS.

— ANTON. **Communicatif, confiant, crédule, expansif, sûr** et **assuré, tranquille.**

DÉFIBRAGE n. m. Action de défibrer.

— Techn. Opération qui a pour but d'obtenir de longs et minces copeaux (*fibre* ou *laine de bois*) destinés à l'emballage. (On fabrique la laine de bois surtout avec l'épicéa, le sapin et le pin, et accessoirement avec le peuplier, le tremble, le marronnier, l'aune, le tilleul et le noisetier.) || Opération qui consiste à séparer mécaniquement les fibres du bois (épicéa, sapin, pin, tremble, aune) dans la fabrication du papier. || Dans les sucreries coloniales, Action de défibrer la canne à sucre, afin de faciliter la sortie du jus.

DÉFIBRER [*bré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *fibre*). Oter les fibres de : *On* DÉFIBRE *la canne à sucre pour faciliter la sortie du jus.*

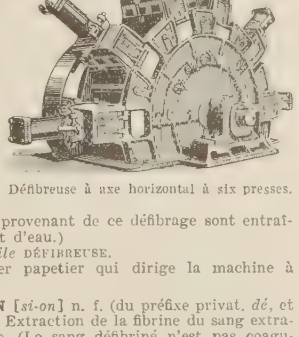

Défibreuse à axe horizontal à six presses.

DÉFIBREUR n. m. ou **DÉFIBREUSE** [*breuz'*] n. f. Machine à défibrer. (Les défibreuses sont des sortes de meules gisantes soit en grès, soit en nickel, dont la couronne est pourvue d'aspérités contre lesquelles un mécanisme pousse les bûches de bois : les fibres provenant de ce défibrage sont entraînées par un courant d'eau.)

— Adjectiv. : *Pile* DÉFIBREUSE.

— N. m. Ouvrier papetier qui dirige la machine à défibrer le bois.

DÉFIBRINATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *fibrine*). Physiol. Extraction de la fibrine du sang extravasé par le battage. (Le sang défibriné n'est pas coagulable mais continue de contenir les éléments figurés et le sérum.)

DÉFIBRINER [*né*] v. tr. Priver de fibrine : *Une nourriture trop peu substantielle* DÉFIBRINE *le sang.*

DÉFICELER [*se-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *ficelle.* — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je déficelle. Je déficellerai.*) Oter la ficelle de : DÉFICELER *un paquet.*

— ***Se déficeler,*** v. pr. Au sens passif : *Le paquet ne* SE DÉFICELLERA *pas aisément.*

DÉFICHAGE n. m. Action de déficher. (En viticulture, on dit aussi DÉCHALASSEMENT.)

DÉFICHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat *dé,* et de *fiche*). Enlever, arracher une fiche. || Enlever les échalas de : DÉFICHER *les vignes.*

DÉFICIENCE [*si-anss'*] n. f. (lat. *deficientia*). Action de faire défaut : *Une* DÉFICIENCE *du vouloir.* (Bergson.)

DÉFICIENT [*si-an*], **E** adj. (lat. *deficiens*). Qui fait défaut.

— Arithm. Se dit d'un nombre dont les parties aliquotes, ajoutées ensemble, font une somme moindre que le nombre lui-même. (Ex. : 8, dont les parties aliquotes 1, 2 et 4 font 7 au total.)

— Géom. *Hyperbole déficiente.* V. DÉFECTIF.

— N. m. Nom donné par les médecins aux individus dont l'intelligence est originairement atrophiée, qui manquent de certaines facultés.

DÉFICIT [*sit'*] n. m. (du lat. *deficit,* il manque). Ce qui manque pour que les recettes soient en balance avec les dépenses : *Budget en* DÉFICIT. || Pl. *Des* DÉFICITS (ou DÉFICIT).

— Admin. Manquant constaté par l'administration des douanes dans le nombre des objets déclarés.

— Comm. Objet qui manque dans un inventaire. || *Déficit de caisse,* Somme qui ne se trouve pas dans la caisse, bien que le livre des recettes et des dépenses en fasse ressortir la réalité.

— Fin. Excédent des dépenses sur les recettes publiques : *Un* DÉFICIT *budgétaire.*

— Hist. *Monsieur et madame Déficit,* Surnom donné, sous la Révolution, à Louis XVI et à Marie-Antoinette.

DÉFICITAIRE [*tèr'*] adj. (de *déficit*). Qui se solde par un déficit : *Budget* DÉFICITAIRE.

DÉFIER [*fi-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *fier* ; du préfixe privat. *dis,* et de *fidare,* pour *fidere,* — d'où *diffidere*). Provoquer au combat, à une lutte, une rivalité quelconque : *Chevalier qui* DÉFIE *son ennemi.* DÉFIER *quelqu'un à la marche,* AU *billard. Je te* DÉFIE EN *vers, prose, grec et latin.* (Molière.) || Déclarer incapable, mettre au défi : DÉFIER *quelqu'un* DE *faire quelque chose. Je vous* EN DÉFIE.

— *Fig.* L'emporter sur, triompher de : *Produit qui* DÉFIE *toute comparaison. La nature* DÉFIE *l'imitation.* || Braver, affronter : DÉFIER *le danger, la mort, la fortune. L'homme en place doit* DÉFIER *la médisance, braver la calomnie.* (De Bonald.)

— Mar. Se prémunir contre quelque chose, affaiblir l'effet : DÉFIE *l'embardée !* DÉFIE *l'aulofée !* || *Défier la terre,* En embarcation, Ne pas s'en approcher (en tirant des bordées à la voile). || *Défier le vent,* Veiller à ne pas ralinguer.

— PROV. **Il ne faut jamais défier un fou,** Il ne faut jamais mettre au défi un fou de faire une chose extravagante.

- ***Se défier,*** v. pr. — Etre en défiance, douter : SE DÉFIER DE *ses forces. Le silence est le parti le plus sûr pour celui qui* SE DÉFIE DE *lui-même.* (La Rochefoucauld.) || Etre en garde contre : *Il faut* SE DÉFIER DE *l'ambition. Il se* DÉFIE *même* DE *ses amis.* || Se douter : *Une chose vous manque, Arcis ; vous ne vous* EN DÉFIEZ *point, c'est l'esprit.* (La Bruyère.) *Il commence* À SE DÉFIER DU *contraire.* (Pascal.)

— Avec réciprocité, Se provoquer : *Ils* SE SONT DÉFIÉS AU *combat.*

— *Se défier que,* Se douter que : *Sur quoi je commençai* À ME DÉFIER QUE *vous agissiez avec passion.* (Pascal.) || Craindre : *On doit* SE DÉFIER QU'*ils ne viennent.* (Le *ne* tombe quand *se défier* est employé lui-même avec la négative.)

— REM. Comme le montrent les exemples cités plus haut, *Défier* dans le sens de *provoquer* se construit avec la préposition à ; dans le sens de *déclarer incapable, mettre au défi,* avec la préposition DE. SE DÉFIER dans le sens de *Se provoquer* se construit avec la préposition À ; dans le sens d'*être en défiance* ou d'*être en garde contre,* avec la préposition DE.

DÉFIEUR n. m. Qui défie. (Vx.)

DÉFIGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *figer.* — Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Il défigea. Nous défigeons.*) Ramener à l'état liquide ce qui est figé : DÉFIGER *de l'huile.*

— *Fig. et fam.* Rendre quelqu'un moins froid, moins réservé : *Cette nouvelle l'*A DÉFIGÉ. *Il est difficile de* DÉFIGER *un quaker.*

— ***Se défiger,*** v. pr. Au sens passif : *Huile qui* SE DÉFIGE ; et au fig. : *Il* S'EST *enfin quelque peu* DÉFIGÉ.

DÉFIGURANT [*ran*], **E** adj. Qui défigure : *Cicatrice* DÉFIGURANTE.

DÉFIGURATION [*si-on*] n. f. Action de défigurer ; état de ce qui est défiguré.

DÉFIGUREMENT [*man*] n. m. Etat de ce qui est défiguré. (Peu us.)

DÉFIGURER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *figurer*). Gâter la forme, la figure de : *La même parure qui a embelli autrefois sa jeunesse* DÉFIGURE *enfin sa personne.* (La Bruyère.) *La petite vérole l'*A DÉFIGURÉ.

— *Fig.* Altérer, dénaturer : *Il va, ce scrupule, jusqu'à* DÉFIGURER *notre langue.* (Molière.) DÉFIGURER *la vérité, un auteur.* || Donner une idée fausse de : *Souvent une traduction* DÉFIGURE *l'idée première.* DÉFIGURER *l'histoire.*

— ***Se défigurer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Personne qui* SE DÉFIGURE *de gaieté de cœur.*

— Au sens passif : *Visage qui* SE DÉFIGURE ; — et au fig. : *La vérité* SE DÉFIGURE *nécessairement en passant de bouche en bouche.*

DÉFILADE n. f. Mar. Action de défiler : *La* DÉFILADE *de la flotte.* || *Feu de défilade,* Feu de vaisseaux qui tirent en défilant.

— *Fam.* Série de morts successives : *Chaque hiver amène une* DÉFILADE.

DÉFILAGE n. m. Action d'enlever les fils. || Mise du chiffon en charpie dans la fabrication du papier. (On dit aussi EFFILOCHAGE.)

DÉFILATEUR n. m. Techn. Instrument au moyen duquel on effectue le défilage.

DÉFILÉ n. m. (de *défiler,* venant de *fil*). Passage étroit entre deux hauteurs : *Les Thermopyles étaient un* DÉFILÉ *qui n'avait quevingt-cinq pieds de largeur.* (Rollin.) || *Par extens.* Passage étroit quelconque.

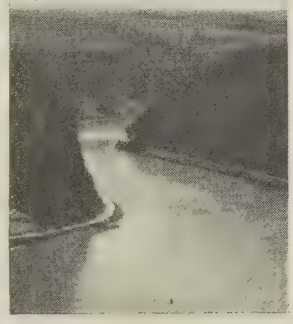

Défilé du Rhin à Saint-Goar (La Loreley).

— *Fig.* Situation embarrassante : *On les fait passer par un* DÉFILÉ *bien étroit, je veux dire entre la vie et leur argent.* (Montesquieu.)

— Milit. Passage étroit qui oblige une troupe à réduire son front, donc à s'allonger et ralentir sa marche : rue, pont, col, etc. (Dans la formation d'un dispositif de marche, on doit prévoir les passages de défilés.)

— Techn. Pâte à papier telle qu'elle sort des piles défileuses, et qu'on appelle aussi DEMI-PÂTE.

— SYN. **Défilé, col, détroit,** etc. V. COL.

DÉFILÉ n. m. (de *défiler* venant de *file*). Art milit. Action de marcher par colonnes (en parlant d'une troupe) : *Commander le* DÉFILÉ. *Aller voir le* DÉFILÉ ; — et *au fig.* Action de marcher à la file. || Série d'objets qui se succèdent : *Le raout,.. ce* DÉFILÉ *d'amours-propres...* (H. de Balzac.)

— ENCYCL. Milit. Le *défilé* d'une troupe permet de se rendre rapidement compte des effectifs, de la tenue et de la discipline.

On l'exécute souvent pour rendre les honneurs, qui diffèrent selon le personnage devant lequel les troupes défilent : tantôt les drapeaux s'inclinent, les officiers saluent du sabre, et tantôt les officiers se bornent à fixer des yeux la personne à laquelle on rend les honneurs.

Les troupes défilent aussi devant un condamné. V. EXÉCUTION.

— Jadis, le *défilé administratif* consistait à faire passer les hommes un à un devant l'intendant, pour lui permettre de compter les effectifs.

DÉFILEMENT [*man*] n. m. Art de régler le relief des ouvrages de fortification, l'emplacement d'une troupe arrêtée ou le cheminement d'une troupe en marche, de manière à mettre le défenseur ou la troupe à l'abri des vues ou des coups de l'ennemi. (On est ainsi défilé soit aux vues, soit aux coups.) || Disposition des obstacles dans un stand de tir, pour empêcher les balles de s'égarer.

— Techn. Quantité dont le diamètre ou la circonférence d'un arbre diminue pour chaque mètre de longueur. (On obtient le taux de défilement en retranchant l'un de l'autre les diamètres ou les circonférences mesurés au quart ou aux trois quarts de la longueur, puis on divise le nombre trouvé par la demi-longueur.)

— ENCYCL. Fortif. Pour résoudre le problème du *défilement,* on adopte habituellement une hauteur de 2 m. au-dessus du sol ou terre-plein de l'ouvrage pour rendre hommes et chevaux invisibles. D'autre part, on admet que l'œil ou le point de départ des coups sont à $1^{m},50$ au-dessus du sol. Le défilement est donc assuré si les crêtes courantes de l'ouvrage atteignent le plan imaginaire passant à $1^{m},50$ au-dessus des plus hauts points occupés par l'ennemi et à 2 m. du terrain occupé par la troupe à couvrir. De là les traverses, parados, cavaliers, etc., nécessaires dans la fortification. On obtient de cette façon le *défilement par le profil.*

On peut l'obtenir également *par le tracé,* c'est-à-dire par la direction donnée aux travaux d'approche, tranchées, sapes, boyaux que l'on ne peut surélever ; c'est la recherche du défilement qui provoque le tracé en zigzag bien connu des travaux d'approche.

Pratiquement, sur le terrain, on détermine le *plan de site* qui rase le terrain dangereux et l'on relève de $1^{m},50$ pour obtenir le *plan de défilement* qui donne la hauteur des crêtes dans le profil d'un ouvrage de fortification passagère.

Le défilement met à l'abri des coups de plein fouet, non du tir indirect ou plongeant.

— Artill. Il importe de ne point déceler à l'ennemi l'emplacement des batteries et de les établir derrière une crête ou un masque (bois, mur, etc.) de façon à les cacher tout en leur permettant de tirer sur les objectifs qui leur ont été désignés. C'est en cela que consiste le problème du *défilement.* Mais le *défilement aux vues* de l'ennemi n'est pas suffisant pour celer l'emplacement d'une batterie ; si ses lueurs sont visibles, cette batterie peut être facilement repérée ; il faut donc chercher à la défiler *aux lueurs.* Suivant les matériels cette hauteur de défilement varie entre 6 et 10 m.

DÉFILER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *fil*). Oter le fil qui enfile : DÉFILER *un collier, des perles.* || *Défiler son chapelet,* Faire glisser les grains entre les doigts, en récitant des prières ; — et *au fig. et fam.* : Parler sans s'arrêter, dire tout ce qu'on a à cœur de dire.

— Techn. Diviser les chiffons pour en faire de la pâte à papier.

— Fortif. et Art milit. *Défiler un ouvrage de fortification.* V. DÉFILEMENT. || *Défiler des troupes,* Les établir dans une situation qui les mette à l'abri des coups.

- ***Se défiler,*** v. pr. — *Fam.* S'esquiver ; s'enfuir : *Invité qui* SE DÉFILE. — S'esquiver moralement, se dérober : *Prêteur, Ami qui* SE DÉFILE.

— Art milit. Se mettre à l'abri de l'enfilade : SE DÉFILER *des batteries ennemies.*

— Au sens passif, Etre, devenir défilé : *Collier qui* SE DÉFILE *sans cesse.*

— Fam. *Le chapelet* SE DÉFILE, Se dit quand des personnes d'une même famille, d'un même groupe, meurent successivement.

DÉFILER [*lé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *file*). Aller, se présenter à la file : *Témoins qui* DÉFILENT. *Regarder* DÉFILER *un cortège.*

— Art milit. Marcher en colonnes, par rangs, par files (en parlant des soldats) : *Armée qui* DÉFILE. || *Défiler la parade.* Défiler après la parade. — *Pop.* Mourir.

— *Par anal.* Quitter, abandonner la place les uns après les autres ; — et *au fig. et fam.* Mourir l'un après l'autre : *Notre Académie* DÉFILE ; *j'attends mon heure.* (Voltaire.)

— Mar. *Faire défiler les embarcations,* Les faire passer à poupe de l'amiral.

— *Substantiv.* Action de défiler (en parlant des troupes) : *Assister au* DÉFILER. (On dit plutôt DÉFILÉ.)

DÉFILEUR, EUSE n. Qui défile.

DÉFILEUR n. m. Pêch. Nom que l'on donne aux bâtiments de pêche pour la morue, qui sont presque continuellement sous voiles et préparent leur pêche à bord.

— Papet. Syn. de DÉFILEUSE et de PILE DÉFILEUSE.

DÉFILEUSE n. f. Papet. Machine à diviser les chiffons en vue de la préparation de la pâte à papier. (On dit aussi EFFILOCHEUSE et PILE DÉFILEUSE.)

DÉFILOCHAGE n. m. Syn. de EFFILOCHAGE.

DÉFILOCHER [*ché*] v. tr. Syn. de EFFILOCHER.

De finibus bonorum et malorum, ouvrage philosophique de Cicéron composé en 45 av. J.-C. C'est une théorie métaphysique du devoir. Dans les cinq livres de l'ouvrage, Cicéron oppose et discute les doctrines morales des écoles philosophiques les plus importantes. On désigne ordinairement ce traité par les premiers mots de son titre : *De finibus.*

DÉFINIR v. tr. (lat. *definire ;* de *finis,* fin, terme). Donner la définition de : *On* DÉFINIT *le triangle une figure qui a trois côtés et trois angles.* || Fixer, déterminer, préciser, indiquer : DÉFINIR *le temps où telle chose se fera, le lieu dans lequel telle chose est arrivée. — Définir un mot,* En déterminer la signification. — *Définir une personne,* En déterminer le caractère exact.

— Dogmat. Décider que : *Les conciles* ONT DÉFINI *que...*

— Dr. can. Fixer officiellement un point de doctrine : *Les conciles* DÉFINISSENT *les dogmes.*

— ***Défini, e,*** part. pass. du verbe *Définir.* Expliqué, déterminé : *Mot, terme mal* DÉFINI.

— Gramm. Se dit d'un mot employé dans un sens particulier et déterminé. || *Article défini,* Celui qui ne s'emploie qu'avec un nom qui désigne un objet individuellement déterminé : *Le, la, les sont des* ARTICLES DÉFINIS *et un, une, des sont des articles indéfinis.* || *Passé défini,* Temps qui exprime un passé entièrement écoulé : *Je le* VIS *hier. Il* FIT *tout ce qu'il était possible de faire.* || *Mode défini,* Mode dans lequel sont déterminées les circonstances de temps, de personne et de nombre : *L'indicatif est un* MODE DÉFINI, *et l'infinitif un mode indéfini.*

— Bot. Se dit d'un œil dont la végétation s'arrête définitivement à partir d'un certain moment. || Se dit aussi des étamines quand leur nombre ne dépasse pas douze et se montre constant dans une espèce donnée. || *Inflorescence définie,* Celle qui a lieu lorsque la tige se termine par une fleur qui porte à la base de son pédicelle deux bractées opposées.

— *Substantiv.* et au masc. Objet défini, déterminé par une définition : *Vous voulez que je substitue la définition à la place du* DÉFINI. (Pascal.) || Ce qui est défini, précisé, déterminé : *Le* DÉFINI *et l'indéfini.*

— ***Se définir,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE *bien* DÉFINIR *soi-même n'est pas chose aisée.*

— Au sens passif : *Chose qui* SE DÉFINIT *en peu de mots.*

— ANTON. **Indéfini, vague, indistinct.**

DÉFINISSABLE adj. Qui peut être défini.

— ANT. **Indéfinissable.**

DÉFINISSEUR n. m. Qui aime à donner des définitions : *Locke est un grand* DÉFINISSEUR *et un mauvais logicien.* (Napoléon Ier.)

DÉFINITEUR n. m. (bas lat. *definitor*). Religieux délégué au chapitre de son ordre pour y traiter des questions disciplinaires, administratives, etc.

— ENCYCL. La plupart des constitutions monastiques ordonnent la tenue régulière de chapitres ou assemblées chargées de pourvoir aux besoins et aux intérêts de l'ordre. Les délégués que chaque couvent élit pour le représenter sont appelés, dans quelques ordres, *définiteurs.* Pendant la tenue des chapitres, l'autorité est remise entre les mains des définiteurs.

DÉFINITIF, IVE adj. (de *définir,* et du lat. *definitio*). Qui termine une chose, ce sur quoi on ne peut revenir, qu'on ne doit plus retoucher : *Règlement* DÉFINITIF. *Épreuve* DÉFINITIVE. *Rien n'est* DÉFINITIF *sur la terre.* (B. Constant.)

— Dr. *Jugement définitif,* Jugement qui statue sur le fond. || Jugement non susceptible d'appel.

— *Substantiv.* et au masc. Ce qui est définitif : *Le* DÉFINITIF *ne se laisse voir qu'aux morts.* (V. Hugo.)

— ANTON. **Provisoire, provisionnel.**

DÉFINITION [*si-on*] n. f. (lat. *definitio*). Enonciation des qualités propres et essentielles d'un objet : *Une bonne* DÉFINITION *doit comprendre tout le défini et rien que le défini.* DÉFINITION *exacte, inexacte.*

— Dogmat. Décision.

— Dr. can. Décision officielle en matière de doctrine : *Les* DÉFINITIONS *des conciles.*

— Log. *Définition nominale,* ou *de nom,* ou *de mot,* Celle qui explique la signification propre d'un mot. || *Définition de chose,* ou *définition réelle,* Enumération qu'on fait des attributs essentiels et distinctifs d'une chose. || *Définition universelle,* ou *adéquate,* Celle qui convient à tout ce qui est contenu dans l'espèce définie. || *Définition particulière,* Définition dont le caractère est de ne convenir qu'à la chose définie.

— Rhétor. Enumération des caractères essentiels d'une personne ou d'une chose.

— Hist. ecclés. Syn. de DÉFINITOIRE.

— ENCYCL. Logiq. La *définition* est une proposition affirmative qui a pour but de faire connaître exactement l'extension et la compréhension d'un terme, et de l'idée correspondante. Toute définition doit être *réciproque,* c'est-à-dire pouvoir se convertir simplement sans changer de quantité ; par exemple : *L'homme est un* ANIMAL RAISONNABLE et, réciproquement, *Tout animal raisonnable est* HOMME. De plus, elle doit être *adéquate,* c'est-à-dire convenir à tout le défini et au seul défini. Enfin elle doit être claire et aussi brève que possible. La définition se fait par l'énoncé du genre prochain et de la différence spécifique ; par exemple : *Un triangle est un* POLYGONE (genre prochain) *à trois* CÔTÉS (différence spécifique).

Il n'y a pas lieu de distinguer, comme le faisait la *Logique de Port-Royal,* les définitions de choses ou *réelles* et les définitions de mots ou *nominales,* car définir les mots c'est définir la nature des choses qu'on leur fait désigner.

Il faut distinguer les définitions *mathématiques,* qui sont construites *a priori* par l'esprit, et les définitions *empiriques,* qui sont formées à l'aide de l'expérience. Les premières sont des principes, des points de départ, et les secondes des points d'arrivée, des résumés du savoir antérieurement acquis ; les premières sont immuables, les secondes sujettes à des revisions et perfectionnements par le fait du progrès des sciences.

DÉFINITIVE n. f. Situation définitive, dernier état. (Inus.) || *En définitive,* Après tout, décidément : EN DÉFINITIVE, *un peu vaut mieux que rien.* — Par jugement

définitif : *Gagner son procès* EN DÉFINITIVE. (On a dit aussi EN DÉFINITIF.)

DÉFINITIVEMENT [*man*] adv. D'une manière définitive : *Juger* DÉFINITIVEMENT. || En définitive : *On ne sait jamais* DÉFINITIVEMENT *à quoi s'en tenir.*

— ANTON. **Provisoirement, provisionnellement.**

DÉFINITOIRE n. m. Lieu où s'assemblent les définiteurs. || Assemblée de ces officiers.

DÉFLAGRANT [*gran*], **E** adj. (de *déflagrer*). Qui a la propriété de déflagrer : *Des matières* DÉFLAGRANTES.

DÉFLAGRATEUR n. m. Appareil destiné à mettre le feu à des matières explosibles.

DÉFLAGRATION [*si-on*] n. f. (de *déflagrer*). Combustion très active d'un corps, avec flamme ou étincelles : *La* DÉFLAGRATION *du salpêtre, du phosphore. Il disait que l'univers finirait par une* DÉFLAGRATION *universelle.* (Diderot.)

— Ensemble des phénomènes ignés qui précèdent l'éruption d'un volcan.

— *Fig.* Action violente, qui se propage avec rapidité : *La* DÉFLAGRATION *des passions.*

— ENCYCL. Chim. Lorsque, dans une combustion, le dégagement de chaleur est tellement vif que des parcelles de la matière en combustion sont lancées de tous les côtés avec accompagnement de petites détonations et de lumière, comme dans la réaction qui se produit lorsque l'on jette du sodium ou du potassium dans de l'eau, il y a *déflagration.*

DÉFLAGRER [*gré*] v. intr. (lat. *deflagrare*). S'enflammer avec explosion et fracas : *Une étincelle suffit à faire* DÉFLAGRER *une poudrière.*

DÉFLATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* et du lat. *flatus,* souffle). Cessation du vent. || *Spécialem.,* Brusque diminution de vitesse d'un courant aérien, qui permet le dépôt des matières qu'il tenait en suspension.

— Fin. Réduction de volume de la circulation fiduciaire, par opposition à l'*inflation,* qui consiste dans la multiplication des moyens de payement.

— ENCYCL. Fin. La théorie de la *déflation,* qui compte sur la réduction des moyens de payement pour abaisser le niveau des prix, est considérée par certains économistes comme simpliste : l'expérience, dit Charles Rist, montre que la déflation, à elle seule, n'agit pas sur le niveau général des prix, ou n'agit qu'avec une extrême lenteur.

Divers éléments s'opposent à cette réduction, notamment la répugnance que montrent les ouvriers à accepter des diminutions de salaires, les producteurs à réaliser des abaissements dans les prix de vente. Des menaces de crise se manifestent. L'Etat ne peut plus demander à l'impôt des sommes aussi importantes, alors qu'une partie considérable des dépenses publiques va rester immuable, notamment celle qui correspond aux arrérages de la Dette. C'est pourquoi des financiers estiment qu'une politique de déflation aboutit nécessairement à la réduction du taux des rentes et des fonds d'Etat.

DÉFLÉCHIR v. intr. (lat. *deflectere*). S'écarter de sa direction naturelle : *Rayons qui* DÉFLÉCHISSENT.

— *Transitiv.* Changer la direction de : DÉFLÉCHIR *une tige.*

— *Fig.* Détourner, dévier : *Ils se laissent* DÉFLÉCHIR *par mille obstacles qui les détournent du vrai but.* (J.-J. Rousseau.)

— Obstétr. Opérer la déflexion.

— ***Défléchi, e,*** part. pass. du verbe *Défléchir.*

— Bot. Syn. de RECOURBÉ, E. (Se dit des tiges qui, après s'être élevées à une certaine hauteur, décrivent un arc et retombent vers la terre.)

— ***Se défléchir,*** v. pr. Au sens passif, Obstétr. Se redresser (en parlant de la tête du fœtus fléchie sur la poitrine).

DÉFLECTEUR [*flèk'*] n. m. (du lat. *deflectum* supin de *deflectere,* défléchir.) Mar. Appareil servant à déterminer la déviation des compas des navires pour régler leur compensation.

— Techn. Appareil servant à changer la direction d'un courant gazeux. || Plaque de fonte ou de tôle placée à l'intérieur et au-dessus de la porte de foyer, pour rabattre sur celui-ci et perpendiculairement au courant des gaz chauds l'air aspiré par la jointure de la porte.

DÉFLEGMATEUR [*flègh'*] n. m. Partie de l'alambic où s'opère la déflegmation. (Syn. de RECTIFICATEUR.)

DÉFLEGMATION ou **DÉPHLEGMATION** [*flègh'-ma-si-on*] n. f. Action de déflegmer.

DÉFLEGMER [*mé*] ou **DÉPHLEGMER** [*flègh'-mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *flegme*). Dépouiller l'alcool des flegmes. (On dit plus souvent RECTIFIER.)

DÉFLEURAISON [*rè-zon*] n. f. Bot. Syn. de DÉFLORAISON.

DÉFLEURIR v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *fleurir*). Détruire ou enlever les fleurs de : *La gelée et le vent* DÉFLEURISSENT *les arbres fruitiers.*

— *Par extens.* Oter le velouté ou la fleur de certains fruits : *On* DÉFLEURIT *les prunes en les touchant trop.*

— *Fig.* Enlever le charme, la fraîcheur, la candeur : *Ce funeste positif qui* DÉFLEURIT *l'imagination et tue le génie.* (Ch. Nodier.)

— *Intransitiv.* Perdre ses fleurs : *Certaines plantes fleurissent et* DÉFLEURISSENT *rapidement.*

— ***Se défleurir,*** v. pr. Au sens passif : *Jardin qui* SE DÉFLEURIT.

DÉFLEXION [*flèk-si-on*] n. f. (lat. *deflexio*). Action de défléchir.

— Gramm. Modification de la partie vocalique d'une racine.

— Obstétr. Mouvement d'extension de la tête de l'enfant au cours de l'accouchement.

DÉFLORAISON [*rè-zon*] n. f. (lat. *defloratio ;* du préfixe privat. *de,* et de *flos, floris,* fleur). Chute ou flétrissure naturelle des fleurs. || Epoque où ce phénomène a lieu.

DÉFLORANT [*ran*], **E** adj. Qui déflore : *Il y a des hommes dont les éloges mêmes sont* DÉFLORANTS. (Mme Emile de Girardin.)

DÉFLORATEUR n. m. Qui déflore une fille.

— *Adjectiv.* et au fig. : *L'esprit* DÉFLORATEUR *de Louis XVIII.* (Balzac.)

DÉFLORATION [*si-on*] n. f. Physiol. Action de priver une fille de sa virginité.

— *Fig.* Perte de la candeur pudique : *Toute situation honteuse, tout état indécent dont une fille est obligée de rougir intérieurement, est une vraie* DÉFLORATION. (Buffon.)

— ENCYCL. Physiol. Normalement, la *défloration* est, chez la femme, le fait du premier rapprochement sexuel. Elle consiste essentiellement dans la rupture, ordinairement sanglante, de la membrane *hymen,* ou au moins dans la dilatation de son orifice. Ce signe n'est pourtant pas un témoin irrécusable de la perte de la virginité proprement dite.

DÉFLOREMENT [*man*] n. m. Action de déflorer ; résultat de cette action.

— Féod. *Droit de déflorement,* Droit, légendaire, qu'aurait eu le seigneur de déflorer les nouvelles mariées roturières.

DÉFLORER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du lat. *flos, floris,* fleur). Faire perdre la virginité de : DÉFLORER *une fille.* || *Par exagér.* Faire perdre la candeur pudique.

— *Fig.* Enlever la fraîcheur, la candeur, le charme primitif à : *La publicité* DÉFLORE *les choses du cœur.* (Lamartine.) || *Déflorer un sujet,* Lui enlever sa fraîcheur, sa nouveauté, son brillant (en le traitant mal ou incomplètement).

— ***Défloré, e,*** part. pass. du verbe *Déflorer* (au propre et au fig.) : *Sujet* DÉFLORÉ.

— ***Se déflorer,*** v. pr. Au sens passif, Perdre sa fleur : *L'anthère* SE DÉFLORE *en émettant son pollen ;* et au *fig.* Perdre sa fraîcheur, etc. : *Sujet qui ne peut que* SE DÉFLORER *sous une telle plume.*

DÉFLUER [*flu-é*] v. intr. (lat. *defluere*). Couler en bas, découler. (Inus.)

— Astron. Se dit d'une planète qui, après avoir passé en conjonction d'une autre planète, commence à s'en éloigner.

DÉFLUXION [*fluk-si-on*] n. f. (lat. *defluxio*). Action de défluer. || Catarrhe. (Vx.)

DEFODON (Jacques-Charles), pédagogue français, né à Rouen en 1832, mort à Paris en 1891, professeur de français à l'Ecole normale des instituteurs de la Seine, puis bibliothécaire du Musée pédagogique et inspecteur primaire ; a publié, entre 1867 et 1889, des livres scolaires et des rapports sur des expositions scolaires. Mais c'est surtout comme rédacteur en chef du *Manuel général de l'instruction publique,* qu'il a joué un rôle de pédagogue.

DEFOE (Daniel), publiciste et romancier anglais, né à Londres vers 1660, mort à Moorfields en 1731. Né d'une humble famille de dissidents, il fut élevé dans une école de Newington. Destiné à être pasteur presbytérien, il s'y refuse et s'enrôle dans l'armée du duc de Monmouth aux côtés duquel il se bat à Sedgmoor en 1685, après avoir mis sa plume au service de sa cause. Quand Monmouth est vaincu, Defoe échappe au ressentiment du roi, et en 1688, se fait le défenseur de Guillaume III. Homme d'action autant et plus qu'homme de lettres, il tente du commerce, devient chemisier, puis armateur, fait banqueroute et s'enfuit sur le continent pour échapper à ses créanciers. Il revient, se fait nommer auditeur du Bureau des droits (1695-1699), et se met à écrire inlassablement — on compte de lui plus de deux cents pamphlets identifiés, et divers poèmes politiques — pour défendre d'abord la cause whig et non-conformiste, puis la cause tory en tant qu'agent du ministre Harley. Parmi ses écrits politiques les plus importants, signalons l'*Essai sur les Projets* (1698) et *le Véritable Anglais* (1701) dans lequel Defoe prend la défense de Guillaume III contre ceux qui qualifient ce souverain d' « étranger ». En 1702, il publie *Le plus court moyen d'en finir avec les Dissidents,* ouvrage ironique qui fut interprété à contresens et valut à son auteur d'être exposé au pilori. Cet incident lui inspira ses *Hymnes au pilori* (1704). Après avoir séjourné quelque deux ans à la prison de Newgate, il en sortit pour fonder sa *Revue* qui parut de 1704 à 1713. Ce périodique, où il prenait la défense des idées libérales, est un modèle des recueils de ce genre. En dépit des soupçons que faisait concevoir sa sincérité, le gouvernement de la reine Anne utilisa ses talents d'homme d'affaires en envoyant Defoe en Ecosse, en 1706, négocier les clauses de l'Union. Cette même année, il fit paraître une satire politique, *De jure Divino,* qui fut suivie en 1709 de l'*Histoire de l'Union des royaumes de Grande-Bretagne,* puis des *Guerres de Charles XII* (1715). Entre temps, Defoe, de nouveau arrêté, avait passé quelques mois en prison (1713). Tant de déboires déterminèrent Defoe à abandonner ostensiblement la lutte politique pour se consacrer à la littérature d'imagination. Le premier et le plus célèbre de ses récits, *la Vie et les Aventures de Robinson Crusoe,* parut en 1719 et 1720. Un récit d'une stricte simplicité, fait d'une succession de petits détails concrets, sans rien de prétentieux ou d'artificiel ; telle est cette œuvre qui fournit le modèle d'un genre nouveau : le roman naturaliste. *Robinson* fut suivi du *Capitaine Singleton* (1720), de *Moll Flanders* (1721), roman picaresque mettant en scène une fille de mauvaise vie ; du *Colonel Jacque* (1722) ; du *Journal de l'Année de la peste* (1722) ; des *Mémoires d'un Cavalier* (1724), ouvrages si dépouillés de romanesque, qu'ils furent longtemps regardés comme des narrations authentiques. Vinrent ensuite : *Lady Roxana* (1724), un *Nouveau Voyage autour du monde* (1725), et le *Capitaine Carlton* (1728). Defoe a laissé aussi des *Considérations sur le crédit public* (1724) ; un traité sur les *Fiançailles religieuses* (1722) ; *le Parfait Négociant anglais* (1725-1727) ; *le Parfait Gentleman anglais* (publié en 1890). Citons encore une *Histoire politique du Diable* (1726) et un *Système de magie* (1727). Defoe, pauvre et traqué, mourut mystérieusement en 1731. Defoe a une imagination puissante mais strictement concrète et sans nulle fantaisie déformante. Son style direct, simple et nerveux, est l'expression rigoureuse de son absolu réalisme mental.

Defoe.

DÉFOLIATION [*si-on*] n. f. Bot. Chute des feuilles V. DÉFEUILLAISON.

DÉFONÇAGE ou **DÉFONCEMENT** [*man*] n. m. Action de défoncer.

— Agric. Labour profond donné à un terrain.

— Techn. Opération qui, dans le corroyage, consiste à ramollir le cuir dans l'eau, puis à le frapper fortement avec une masse de bois ou un marteau. || Opération qui a pour effet de dégrossir une cavité à l'intérieur d'une pièce à usiner. (Pour les métaux, cette opération se fait à la fraise, pour le bois à l'aide de la défonceuse.)

— Tonnell. Action d'enlever des fonds d'une futaille, d'un tonneau.

— ENCYCL. Agric. Le *défonçage* ne doit être pratiqué que lorsque le sous-sol a une composition analogue à celle du sol. Il a pour objet de ramener à la surface du sol les parties non encore fatiguées par la culture, ou bien d'ameublir le sol assez profondément pour le préparer à recevoir des plantes arbustives ou des arbustes (arbres fruitiers, vigne) ou des plantes herbacées à racines longuement pivotantes (luzerne, chicorée à café, garance, etc.). Il a toujours pour effet un assainissement et une amélioration notables des propriétés physiques du sol, et souvent l'enrichissement en éléments chimiques par le mélange des couches profondes avec les couches superficielles.

Cette opération s'exécute soit à la bêche et à la pioche, soit à la charrue (*défonceuse*) ; la profondeur des défonçages varie entre 40 cm. et 1 m., suivant l'objet qu'on se propose. L'époque la plus favorable pour exécuter les défonçages est la fin de l'automne ou les premiers jours de l'hiver.

DÉFONCE n. f. Syn. de DÉFONÇAGE.

DÉFONCEMENT [*man*] n. m. Action de défoncer ; état de ce qui est défoncé : *Le* DÉFONCEMENT *d'un tonneau.*

— Agric. Syn. de DÉFONÇAGE.

DÉFONCER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *fond.* — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Je défonçai. Nous défonçons.*) Oter le fond de : DÉFONCER *un tonneau.* || Dégrader, effondrer : DÉFONCER *une route.* || Briser, enfoncer : *Poids qui* DÉFONCE *un parquet.* || *Par extens.* Culbuter une troupe.

— Agric. Fouiller à une profondeur qui peut aller jusqu'à 1 m.

— Mar. *Défoncer une voile,* La déchirer au fond, vers le centre (en parlant du vent).

— Techn. Dégrossir une cavité dans une pièce à usiner.

— ***Se défoncer,*** v. pr. Au sens passif : *Tonneau qui* SE DÉFONCE. *Parquet qui* SE DÉFONCE. || *Navire qui se défonce,* Navire qui se crève.

DÉFONCEUSE [*seuz'*] n. f. Agric. Puissante charrue employée pour défoncer le terrain : *Les* DÉFONCEUSES *sont souvent montées en charrues-balances.*

— Techn. Machine à travailler le bois, ayant l'aspect d'une perceuse.

— ENCYCL. Techn. Les *défonceuses* sont analogues aux machines à fraiser verticales. Elles comprennent un bâti

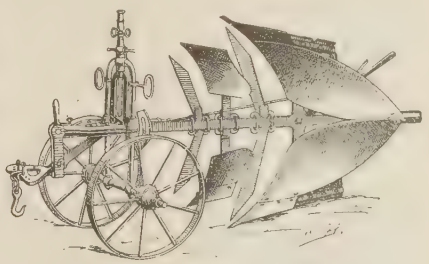

Défonceuse.

en col de cygne, portant à sa partie supérieure une tête, mobile dans le sens vertical, qui reçoit l'outil, et à sa partie inférieure une table mobile en hauteur qui porte un chariot longitudinal et un chariot transversal.

La pièce est fixée sur un étau placé sur la table. On fait pénétrer l'outil dans un trou de la pièce, et on déplace celle-ci sous l'outil suivant le tracé du trou à obtenir.

DE FOREST (Lee), docteur, né à Council-Bluffs (Iowa, Etats-Unis) en 1873, spécialiste de la T. S. F. depuis 1896, auteur d'expériences sur les courants de haute fréquence ; créateur de l'audion, en intercalant la grille entre les deux électrodes de la valve. V. LAMPE.

DÉFORESTATION [*rèss-ta-si-on*] n. f. Action de détruire les forêts. (Syn. DÉBOISEMENT.)

DEFORGES (Philippe-Auguste PITTAUD, dit), auteur dramatique français, né à Paris en 1805, mort à Saint-Gratien en 1881. Il a écrit, le plus souvent en collaboration, un grand nombre de vaudevilles pleins de verve et de gaieté, des livrets d'opéras-comiques et des drames : *Henri IV en famille* (1828) ; *Vert-Vert* (1832) ; *Sophie Arnould* (1832) ; *le Père Lathuille* (1836) ; *le Forgeron de Saint-Patrick* (1840) ; *Une nuit au sérail* (1841) ; *Jean Bart* (1850) ; *la Butte des Moulins* (1852) ; *le Bijou perdu* (1855) ; etc.

DÉFORIS (Jean-Pierre, dom), moine bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Monthrison en 1732, guillotiné en 1794. Il est surtout connu par son édition des *Œuvres de Bossuet* (1772-1790).

DÉFORMABLE adj. Qui peut être déformé.

DÉFORMATEUR, TRICE adj. Qui déforme ou corrompt.

— Substantiv. : *Que de réformateurs ne sont que des* DÉFORMATEURS !

DÉFORMATION [*si-on*] n. f. (de *déformer*). Altération de la forme normale : DÉFORMATION *du corps.*

— Chem. de f. *Déformation de voie,* Modification

insolite ou accidentelle produite dans le tracé de la voie, et risquant de rendre dangereuse la circulation. (Une déformation *en profil* est généralement provoquée par un affaissement de la plate-forme ou du support de la voie. Une déformation *en plan* peut avoir pour cause le glissement de la plate-forme, l'action de la chaleur lorsque la dilatation des rails devient impossible dans l'éclissage, etc.)

— Géom. V. DÉFORMER (SE).

— Métall. Nom donné à des modifications que l'on constate dans les pièces après certains traitements thermiques, et qui sont dues soit à des malfaçons dans la fabrication, soit aux transformations internes subies par le métal, ou aux tensions engendrées par le traitement.

— ENCYCL. Méd. Plusieurs causes peuvent amener la *déformation* d'un organe ou d'une partie du corps : l'atrophie ou l'hypertrophie des muscles, des os, le rachitisme et l'ostéomalacie, les tumeurs, les contractures, les rétractions cicatricielles, les luxations et les fractures. — Les déformations de la colonne vertébrale prennent le nom de *déviations*.

— Techn. Sous l'action des forces, même les plus faibles, tous les corps se déforment. Suivant l'intensité des forces appliquées ils reprennent, lorsque l'effort a cessé d'agir, leur forme primitive ; on a alors une déformation élastique, ou restent à leur nouvelle position d'équilibre : la déformation est permanente.

Tous les corps employés à la construction ne doivent subir, pour la sécurité, que des déformations élastiques, c'est-à-dire, tout au moins pour les métaux, pratiquement inappréciables. Calculer la résistance des matériaux c'est chercher les dimensions des parties constituant un ouvrage (construction mécanique ou ouvrage d'art) telles que dans des conditions de travail déterminées (les plus fortes qu'aient à supporter la construction) les déformations subies restent élastiques.

Certaines industries, au contraire, cherchent à dépasser cette déformation, et à réaliser des déformations permanentes. C'est le cas de l'emboutissage, du forgeage, du repoussage et du sertissage.

La déformation subie par un corps auquel on applique une force n'atteint sa valeur maximum qu'au bout d'un certain temps, d'autant plus long que le métal est plus ductile. Cette propriété est dangereuse pour les corps subissant des efforts répétés.

DÉFORMEMENT [*man*] n. m. Action de déformer. || Etat de ce qui est déformé.

DÉFORMER [*mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *former*). Altérer la forme de : *Le corset* DÉFORMAIT *la taille des femmes. Les miroirs concaves* DÉFORMENT *les images.*

— *Fig.* Changer en mal : DÉFORMER *le goût.*

— ***Se déformer,*** v. pr. Au sens passif : *Pieds qui* SE DÉFORMENT *par la fatigue ;* et au fig. : *Caractère qui* SE DÉFORME.

— Géom. On dit qu'une figure géométrique *se déforme* lorsqu'elle se modifie d'une façon continue, ce qu'on exprime analytiquement en supposant que les paramètres des équations de la courbe ou de la surface dépendent d'une variable.

DÉFORMITÉ n. f. Syn. anc. de DIFFORMITÉ.

DÉFORTIFIER [*fi-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *fortifier*). Démolir les fortifications de : DÉFORTIFIER *une place.*

DÉFORTUNE n. f. (du préfixe privat. *dé* et de *fortune*). Mauvaise fortune succédant à la prospérité.

DÉFORTUNÉ, E adj. Qui est tombé dans la défortune. (Vx.)

DÉFOUETTER [*fou-è-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *fouet*). Oter la ficelle (*fouet*) dont on se sert dans la reliure pour serrer un livre et en marquer les nerfs.

DÉFOUIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *enfouir*). Tirer de terre : DÉFOUIR *un trésor.*

DÉFOUL n. m. Dans le pays d'Avranches, Verger planté de pommiers.

DÉFOURNAGE ou **DÉFOURNEMENT** [*man*] n. m. Action de retirer du four.

DÉFOURNE n. m. Diminution que produit l'équarrissage sur une pièce de bois en grume, un tronc d'arbre.

DÉFOURNEMENT [*man*] n. m. Action de retirer du four : *Le* DÉFOURNEMENT *du pain, des briques, des poteries, du coke.*

DÉFOURNER [*né*] v. tr. Tirer du four : DÉFOURNER *des porcelaines.*

— Jeu. A l'ancien jeu de billard, Faire revenir la bille dans la passe par l'endroit opposé à celui où elle avait d'abord passé.

— ANTON. **Enfourner.**

DÉFOURNEUR n. m. (rad. *défourner*). Techn. Ouvrier qui fait tomber le coke hors du four. || Appareil à l'aide duquel on opère le défournage.

DÉFOURNIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *fournir*). Dégarnir. (Peu us.)

— ***Défourni, e,*** part. pass. du verbe *Défournir.*

— *Substantiv.* et au masc. Constr. Partie vide qui altère les dimensions d'une pièce de construction.

DÉFOURRER [*fou-ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *fourrer*). Oter la fourrure de : DÉFOURRER *un manteau.*

— Agric. Faire sortir le grain de l'épi en battant les gerbes au fléau.

— Mar. Enlever la garniture d'un cordage appelée « fourrure ».

— Techn. Enlever la fourrure d'un bijou.

DÉFOURRURE n. f. Gerbe battue au fléau et livrée aux moutons pour qu'ils recherchent les épis où il a pu rester quelques grains. (Dialectal.)

DÉFOXAGE [*fok-saj'*] n. m. Action de défoxer. (Le défoxage s'obtient par des collages, filtrations sur charbon, aération.)

DÉFOXER [*fok-sé*] v. tr. Faire disparaître le goût foxé que possèdent certains raisins américains (noah, concord, etc.) ou les vins qui en proviennent.

DÉFRAI [*frè*] n. m. Action de défrayer : *Le* DÉFRAI *de ce prince* [Pierre le Grand] *coûtait 600 écus par jour.* (Saint-Simon.)

DÉFRAÎCHIR [*frè*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *frais*). Faire perdre la fraîcheur de : DÉFRAÎCHIR *une robe, un chapeau.*

— ***Défraîchi, e,*** part. pass. du verbe *Défraîchir* : *Vêtements, légumes, fruits* DÉFRAÎCHIS.

— ***Se défraîchir,*** v. pr. Au sens passif : *Robe qui* SE DÉFRAÎCHIT.

DEFRANCE (Jean-Pierre), architecte et sculpteur rouennais, mort vers 1771. Il travailla surtout en Normandie, à Caen, à Rouen (Gros-Horloge).

DEFRANCE (Jean-Marie-Antoine, comte) général français, né à Wassy en 1771, mort à Epinay en 1835. Il se distingua à Zurich (1799), à Wagram (1809), en Russie (1812), en Saxe (1813), et se couvrit de gloire à Montmirail (1814).

DÉFRANCISATION [*za-si-on*] n. f. Action de défranciser ou de se défranciser. || Son résultat.

DÉFRANCISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *franciser*). Faire perdre la qualité de Français : *La naturalisation à l'étranger* DÉFRANCISE *nos compatriotes.* — Faire perdre les mœurs, les habitudes, les sentiments de Français : *Le séjour à l'étranger* DÉFRANCISE.

— ***Se défranciser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Renoncer à la qualité, aux mœurs, etc. de Français : *Il n'a jamais voulu* SE DÉFRANCISER.

— Au sens passif, Etre dépouillé de la qualité de Français : *L'Alsace n'a jamais pu* SE DÉFRANCISER *complètement après 1870.*

DÉFRAPPER [*pé*] v. tr. Mar. Détacher une corde de son point d'attache.

DEFRASSE (Alphonse-Alexandre), architecte français, né à Paris en 1860. Elève de Jules André, il obtint le prix de Rome en 1886, et en 1893 la médaille d'honneur pour sa *Restauration de l'enceinte sacrée d'Epidaure*, qui reparut à l'Exposition universelle de 1900 avec des études sur la *Ca d'Oro* et *la Frise des Masques à Pompéi*. Il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1928.

DÉFRAYEMENT [*frè-ye-man*] n. m. Syn. de DÉFRAI. (Vx.)

DÉFRAYER [*frè-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *frais*, dépense. — Se conjugue comme *balayer.*) Payer la dépense de, le repas de : *Monsieur, mettez-vous à table, nous vous* DÉFRAYERONS. (Voltaire.)

— *Fig.* Faire les frais de, alimenter : *Une demi-douzaine de lieux communs* DÉFRAYENT *le monde depuis la création.* (Th. Gautier.) *Il inventait mille histoires extraordinaires, de quoi* DÉFRAYER *vingt romans-feuilletons.* (A. Daudet.) || *Défrayer la compagnie,* Lui donner matière à rire. || *Défrayer la conversation,* Y prendre la principale part, et aussi En faire le sujet. || *Défrayer la chronique,* Faire parler de soi.

— ***Se défrayer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Payer sa dépense : *N'avoir pas de quoi* SE DÉFRAYER *à l'hôtel.*

DÉFRAYEUR [*frè-ieur*], **EUSE** n. Qui défraye, paye la dépense. (Peu us.)

DEFREGGER (François DE), peintre autrichien, né à Stronach, dans le Tyrol oriental en 1835, mort à Munich en 1921. Elève de Piloty, à Munich, il se consacra à la peinture des scènes populaires tyroliennes. Il a également excellé dans la peinture d'histoire ; son tableau : *l'Arrière-ban*, épisode du soulèvement tyrolien de 1809 contre Napoléon Ier et la Bavière (1874), à la galerie impériale de Vienne, est connu par une multitude de reproductions.

DEFRÉMERY (Charles), orientaliste français, né à Cambrai (Nord) en 1822, mort à Saint-Valery-en-Caux en 1883. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre du conseil de la Société asiatique, professeur de langue et de littérature arabes au Collège de France, il a publié outre des *Mémoires d'histoire orientale*, des textes ou traductions d'ouvrages persans et arabes (œuvres de Mirkhond, de Khondémir, de Sadi, etc.).

DÉFRETTER [*frè-té*] v. tr. Enlever une frette à un tuyau, à un arbre, à un pieu, etc.

DÉFRICHABLE adj. Qui peut être défriché : *Terre* DÉFRICHABLE.

— ANTON. **Indéfrichable.**

DÉFRICHAGE n. m. Agric. Syn. de DÉFRICHEMENT.

DÉFRICHE n. f. ou **DÉFRICHÉ** n. m. Terrain défriché.

DÉFRICHEMENT [*man*] n. m. Action de défricher ; résultat de cette action : *Le* DÉFRICHEMENT *des landes.* || Terrain défriché : DÉFRICHEMENT *qui est en plein rapport.*

— *Fig.* Premier travail, débrouillement : *Toute civilisation commence par un pénible* DÉFRICHEMENT.

— ENCYCL. Eaux et forêts. Le *défrichement* des terrains boisés est une opération aléatoire, car les terres trop pauvres gagnent à rester boisées, et les terres boisées, mais fertiles, ont été depuis longtemps défrichées. Le défrichement des landes profondes et saines est une opération avantageuse ; on les défriche en deux labours, faits en automne et au printemps. Les landes granitiques doivent être, avant l'exécution du premier labour, phosphatées, puis, après le labour, chaulées.

La nécessité de conserver les bois et forêts pour assurer l'équilibre des agents atmosphériques, entretenir les sources et cours d'eau, opposer un obstacle aux inondations torrentielles, a amené le législateur à restreindre les droits des propriétaires. Aucun particulier ne peut arracher ou défricher ses bois qu'après en avoir fait la déclaration à la sous-préfecture, au moins quatre mois à l'avance, et si, après enquête, l'administration n'y fait point opposition. En cas de contravention, le propriétaire est passible d'une amende calculée à raison de 500 francs au moins et de 1.500 francs au plus par hectare défriché. Les jeunes bois, pendant les vingt premières années de leur semis, les parcs clos ou attenants à l'habitation, les bois non clos de moins de 10 hectares situés hors les sommets ou pentes d'une montagne ne sont pas soumis à ces dispositions prohibitives.

DÉFRICHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *friche*). Mettre en culture un terrain resté en friche, ou Rendre propre à la culture un terrain inculte.

— *Fig.* Eclaircir, démêler, débrouiller pour la première fois : *Amyot est un des premiers écrivains qui* DÉFRICHÈRENT *notre langue. Les arts encouragés* DÉFRICHAIENT *ton pays.* (Voltaire.)

— ***Se défricher,*** v. pr. — Au sens passif : *Terrain qui* SE DÉFRICHE *mal.*

DÉFRICHEUR, EUSE n. Qui défriche : *Les* DÉFRICHEURS *ont joui longtemps des terres qu'ils avaient défrichées.*

— *Fig.* Qui débrouille, éclaircit une question, un fait quelconque.

— N. m. ou f. Agric. Charrue à soc très tranchant pour effectuer les défrichements.

DÉFRIMOUSSER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *frimousse*). *Pop.* Dévisager.

DÉFRIPEMENT [*man*] n. m. Action de défriper.

DÉFRIPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *friper*). Faire qu'une chose ne soit plus fripée : *Mouiller et repasser une étoffe pour la* DÉFRIPER.

— ***Se défriper,*** v. pr. — Au sens passif : *Cette étoffe* SE DÉFRIPE *enfin.*

DÉFRISEMENT [*man*] n. m. Action de défriser ; état de ce qui est défrisé : *Le* DÉFRISEMENT *d'une chevelure.*

— *Fam.* Désappointement.

DÉFRISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *friser*). Défaire la frisure.

— *Fig.* et *Pop.* Désappointer : *Voilà qui me* DÉFRISE.

— ***Défrisé, e,*** part. pass. du verbe *Défriser* : *Chevelure* DÉFRISÉE ; — et *au fig.* et fam : *Il est tout défrisé,* Tout désappointé.

— ***Se défriser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Elle* SE DÉFRISE *exprès.*

— Au sens passif : *Cheveux qui* SE DÉFRISENT *constamment.*

— ANTON. **Friser.**

DÉFRONCEMENT [*man*] n. m. Action de défroncer ; état de ce qui est défroncé : *Le* DÉFRONCEMENT *d'une robe. Le* DÉFRONCEMENT *des sourcils.*

DÉFRONCER [*sé*] v. tr. (Prend une cédille sous le *c* devant un A ou un O : *Nous défronçons. Il défronça.*) Oter, défaire les fronces de : DÉFRONCER *un manteau.* || *Défroncer les sourcils,* Ne plus les tenir froncés ; — et *au fig.* : DÉFRONCER *le sourcil,* Reprendre un air serein.

— ***Se défroncer,*** v. pr. — Au sens passif : *Manteau qui* SE DÉFRONCE.

DÉFROQUE [*frok'*] n. f. (subs. verbal de *défroquer*). Le peu que laisse un religieux à sa mort : *La* DÉFROQUE *d'un moine appartenait à l'abbé.* || *Par extens.* Meubles, vêtements de valeur minime que quelqu'un abandonne ou laisse en mourant : *On ne donne pas la* DÉFROQUE *de sa défunte à une étrangère.* (G. Sand.) || Vêtements qu'une personne ne porte plus : *Domestique habillé de la* DÉFROQUE *de son maître.*

— *Fig.* Vieux thèmes, idées ressassées : *Vieux galons de Rousseau,* DÉFROQUE *de Voltaire.* (Musset.)

DÉFROQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe *dé*, et de *froc*). Faire quitter le froc, l'habit et l'état monastique, ecclésiastique à : DÉFROQUER *un moine, un prêtre.*

— ***Défroqué, e,*** part. pass. du verbe *Défroquer.*

— *Substantiv.* Religieux, religieuse qui a quitté le froc ; ecclésiastique qui a renoncé à son état. (Ne se dit qu'avec une nuance ironique ou méprisante.)

— ***Se défroquer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Luther* SE DÉFROQUA. (Michelet.)

— ANTON. **Enfroquer.**

DÉFRUCTU n. m. (soit de l'express. lat. *curare de fructu*, s'occuper du fruit ; soit des premiers mots de l'antienne : *De fructu ventris tui*, etc., chantée la veille de Noël, aux secondes vêpres.) S'est dit : 1° D'un repas offert la veille de Noël par un notable séculier au clergé de la paroisse ; 2° De la dépense que faisait celui qui prêtait sa table pour un pique-nique ; 3° Des débris d'un bon repas : *Un copieux* DÉFRUCTU.

DÉFRUITEMENT [*man*] n. m. Action de défruiter, d'enlever les fruits.

DÉFRUITER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *fruit*). Dépouiller de ses fruits, cueillir les fruits de : DÉFRUITER *un arbre.* || Enlever le goût, le parfum du fruit : DÉFRUITER *de l'huile d'olive.*

DÉFRUSQUINER [*fruss-ki-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *frusque*). *Pop.* Dépouiller de ses vêtements. (On dit aussi DÉFRUSQUER.)

DEFRUTUM [*dé, tom'*] n. m. (mot lat.) Antiq. Vin nouveau que les vignerons romains cuisaient, jusqu'à le réduire à moitié de son volume, en présence d'essences aromatiques. (Il servait à renforcer les vins faibles.)

DEFTERDÂR n. m. (du persan *defterdâr*, secrétaire). Dans l'ancienne administration turque, ce mot désignait les intendants qui tenaient les registres des recettes et des dépenses. (Il y avait trois grands officiers de ce nom : le *bouyouk defterdâr*, ministre des finances ; le second *defterdâr*, chargé du recouvrement de l'impôt établi par le sultan Sélim III sous le nom de *nizami djedid ;* le *defterdâr* qui avait la charge de l'administration de Constantinople, remplaçant les quatre *defterdârs* institués par les Sultans précédents pour gérer les finances de la Turquie d'Europe, d'Asie, de Syrie et d'Egypte, de Hongrie et des provinces du Danube.)

DEFTINGE, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Audenarde), sur le Molenbeek ; 1.850 hab. Agriculture.

DÉFUBLER [*blé*] ou **DÉFULER** [*lé*] v. tr. (du préfixe privat *dé*, et du radic. de *affubler*). Oter (un vêtement). [Vx.] (Mieux : DÉSAFFUBLER.)

DEFUISSEAUX (Alfred), homme politique belge, né et mort à Mons (1823-1901). Avocat, il publia le *Catéchisme du peuple*, organisa la grève de 1888, se rendit en France, puis fut impliqué dans l'affaire dite du « grand complot » et condamné à quinze ans de réclusion. Député de 1894 à 1901 ; il était le chef reconnu de la fédération socialiste borine. — Son frère Léon **Defuisseaux,** homme politique belge, né à Mons en 1841, mort à Bruxelles en 1906, secrétaire de Jules Favre (1862-1863), il fut élu membre de la Chambre des représentants pour Mons, de 1870 à 1881. Socialiste militant, il siégea à l'extrême-gauche, réclama le suffrage universel intégral et la revision de la Constitution. Il démissionna, prit une part active au mouvement socialiste, et fut impliqué dans un complot contre la sûreté de l'Etat (1904).

DÉFUNER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du lat.

funis, corde). Mar. Dégarnir de ses cordages en parlant d'un mât : DÉFUNER *le grand mât*. || *Défuner une tente*, L'amener sur ses funes pour la serrer ou la ranger en soute.

DÉFUNT [*fun*], **E** adj. (lat. *defunctus*; de *defungi*, qui s'est acquitté de sa tâche). Mort, décédé : *Le roi* DÉFUNT. || Qui a cessé d'être : *Royauté* DÉFUNTE.

— Substantiv. : *Les* DÉFUNTS *ont toutes les vertus.*

— ANTON. **Vif, vivant, survivant.**

DÉGAERIE [*gâ-rî*] n. f. Charge du dégan. (Vx.)

DÉGAGEMENT [*man*] n. m. Action de dégager ce qu'on a donné en gage : *Le* DÉGAGEMENT *d'une montre, de dentelles;* — et au fig. : *Le* DÉGAGEMENT *d'une parole, d'une promesse.* || Action de retirer ce qui est engagé dans quelque chose : DÉGAGEMENT *du bras, de la jambe;* — et *au fig.* Détachement : *Un entier* DÉGAGEMENT *de toutes les expéditions d'affaires épineuses.* (Fénelon.) *La plaisanterie est la plus sûre marque du* DÉGAGEMENT *de mon cœur.* (Bussy-Rabutin.) || Action de débarrasser de ce qui encombre. DÉGAGEMENT *d'une voie, d'un appartement;* — et *au fig.* Action de débrouiller : *Voilà le mot de l'énigme, voilà le* DÉGAGEMENT *de tout l'embarras.* (Bossuet.)

— Emanation, production et diffusion : *Un* DÉGAGEMENT *d'acide carbonique.*

— Archit. Communication soit d'une pièce à une autre, soit de l'intérieur à l'extérieur.

— Escr. V. la partie *encycl.*

— Grav. Action de repasser la pointe autour des traits gravés, pour enlever le métal ou le bois des vides.

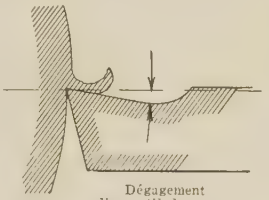
Dégagement d'un outil de coupe.

— Méd. Action de faciliter les fonctions des organes : *Le* DÉGAGEMENT *de la tête, de la poitrine.*

— Obstétr. Temps de l'accouchement, comprenant les évolutions à l'aide desquelles la tête du fœtus, préalablement engagée dans la cavité pelvienne, franchit le détroit inférieur et les commissures de la vulve.

— Techn. Angle que fait un outil avec le plan normal de la pièce à travailler, pour permettre aux copeaux qu'il détache de se dégager facilement. || Gorge faite dans une pièce à rectifier, afin de permettre à la meule d'aller à fond de course sans entamer la face adjacente.

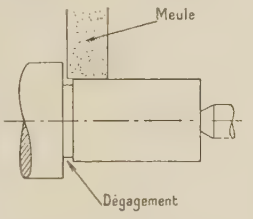

Dégagement d'une pièce à rectifier.

— ENCYCL. Escr. Le *dégagement* consiste à faire, à l'aide d'un doigt, passer la pointe de son épée du côté opposé à celui où elle est engagée. Le dégagement se fait en dessous du fer. Le double dégagé ou une-deux, ainsi que son nom l'indique, consiste en deux dégagés successifs; le une-deux-trois se compose de trois dégagés; mais ces deux derniers coups, très brillants dans la salle d'armes, sont peu usuels sur le terrain. Les dégagés se parent le plus communément par une simple opposition de la main et du fer; les une-deux et une-deux-trois réclament plus souvent des contres de quarte ou de tierce.

DÉGAGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gage*. Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous dégageons. Il dégagea.*) Rendre libre, retirer une chose donnée en gage : DÉGAGER *sa vaisselle, ses bijoux;* — et *au fig.* Libérer par l'exécution d'une chose promise : DÉGAGER *sa parole, sa promesse.* || Délivrer, libérer de : DÉGAGER *sa main prise dans un engrenage.* DÉGAGER *quelqu'un de la foule.* DÉGAGER *un régiment cerné par l'ennemi;* — et *au fig.* : DÉGAGER *quelqu'un d'une promesse.* DÉGAGER *son esprit des préjugés, de l'erreur.* || Tirer de prison : DÉGAGER *des prisonniers.* || Débarrasser de ce qui encombrait : DÉGAGER *un passage, la voie publique;* — et *au fig.* Séparer, mettre à part : DÉGAGER *la vérité de l'erreur.*

— Faire ressortir, donner un air dégagé à : *Habit qui* DÉGAGE *bien la taille;* — et *au fig.* Donner de l'aisance : DÉGAGER *son style.*

— *Particulièrem.* Produire une émanation, un dégagement de : *Fleurs qui* DÉGAGENT *un parfum délicieux. Toute fermentation* DÉGAGE *de l'acide carbonique;* — et au fig. : *Orateur qui* DÉGAGE *de l'enthousiasme. La poésie* DÉGAGE *de l'héroïsme.* (V. Hugo.)

— Archit. Pratiquer un dégagement.

— Chim. Séparer d'une combinaison : DÉGAGER *l'hydrogène de l'eau.*

— Escr. Faire un dégagement.

— Grav. Repasser la pointe autour des traits gravés, pour enlever le métal ou le bois des vides.

— Mar. Mettre de l'ordre : DÉGAGER *un coin de batterie.* || Faire évacuer une partie quelconque d'un navire : DÉGAGER *le gaillard d'avant.* || *Dégager un cordage*, Le faire parer quand il est engagé. || *Dégager un navire*, Le faire redresser quand il a engagé. || *Pont dégagé, Gréement dégagé*, Pont facile à parcourir, où règne l'ordre, Gréement simple, bien tenu, bien ordonné.

— Méd. Délivrer d'une congestion, d'une oppression : DÉGAGER *le cerveau, la poitrine.*

— Techn. *Dégager une pierre*, La dépouiller de la matière superflue. || *Dégager une moulure*, La détacher de son champ.

— *Intransitiv.* Chorégr. Action de faire un dégagé.

— ***Dégagé, e,*** part. pass. du verbe *Dégager* (au propre et au fig.) : Libre, aisé : *Taille* DÉGAGÉE. *Air* DÉGAGÉ. || *Avoir des airs dégagés*, Avec un peu trop d'assurance.

— *Substantiv.* et au masc. Manière dégagée, laisser-aller : *Mme de Sévigné a du* DÉGAGÉ *dans le style.*

— Chorégr. Action de glisser à terre de côté, en avant ou en arrière, un pied qui se trouve devant ou derrière l'autre. (Il y a des dégagés en seconde, en quatrième devant ou en quatrième derrière.)

— Escr. Syn. de DÉGAGEMENT.

— ANTON. **Engagé, embarrassé, engoncé, gêné, gauche.**

— ***Se dégager,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE DÉGAGER *de ses liens;* — et *au fig.* : SE DÉGAGER *de la promesse faite.* (On dit en ce sens, tout simplement : SE DÉGAGER).

— Au sens passif, Sortir, devenir libre, s'exhaler : *Astre qui* SE DÉGAGE *des nuages. La rue* S'EST DÉGAGÉE. *Le futur vers* SE DÉGAGE *Du logis très précieux.* (Mallarmé.) *De doux parfums* SE DÉGAGENT *des fleurs;* — et au fig : *Subitement la faculté maîtresse* S'EST DÉGAGÉE *et déployée.* (Taine.) *Une certaine chasteté* SE DÉGAGE *de toute poésie vraie.* (V. Hugo.)

— Méd. Etre délivré d'une congestion, d'un embarras (en parlant des organes).

— ANTON. **Engager.**

DÉGAGNAC, comm. du Lot, arrond. et à 11 kil. de Gourdon; 1.050 hab. Ch. de f. Orléans.

DÉGAINE [*ghèn'*] n. f. (de *dégainer*). Action de dégainer, façon dont on dégaine. (Vx.) || *Fam.* Démarche, attitude (Dans un sens désavantageux) : *Voyez donc cette* DÉGAINE !

— *Fig et fam.* Façon, manière : *Oui, tu m'aimes d'une belle* DÉGAINE ! (Molière.)

DÉGAINEMENT [*ghê-ne-man*] n. m. Action de dégainer.

DÉGAINER [*ghê-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gaine*). Tirer de sa gaîne (une arme) : DÉGAINER *son sabre.*

— *Par extens.* Tirer, exhiber : DÉGAINER *ses écus.*

— *Substantiv.* et au masc. Action de dégainer. || *Etre brave jusqu'au dégainer*, Se dit d'un fanfaron, qui recule lorsqu'il s'agit de tirer l'épée; ou d'un homme qui promet beaucoup, mais qui n'agit pas.

DÉGAINEUR [*ghé*] n. m. Ferrailleur, bretteur, duelliste.

DÉGALAGE n. m. Action de dégaler les peaux.

DÉGALER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gale*). Débarrasser (les peaux) des souillures.

DÉGALONNER [*lo-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *galon*). Oter les galons de : DÉGALONNER *un habit.*

DÉGAN n. m. Au moyen âge, Officier qui, dans nombre de paroisses, était chargé de l'administration temporelle. (Sa charge s'appelait *dégaerie.*)

DÉGANTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gant*). Retirer les gants de : DÉGANTER *un enfant.*

— ***Se déganter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Oter ses gants.

DÉGARNIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *garnir*). Dépouiller de ce qui garnit : DÉGARNIR *un salon, une cheminée, un chapeau.* DÉGARNIR *un navire de ses agrès.* || Laisser sans défense : DÉGARNIR *une place.* || Oter des branches : DÉGARNIR *un arbre.*

— Art milit. Retirer les troupes, l'artillerie, les munitions : DÉGARNIR *une place, une frontière, une côte.*

— Chem. de f. *Dégarnir une voie*, Enlever le ballast qui entoure ou recouvre les traverses d'une voie ferrée.

— Mar. Enlever les garnitures d'une vergue, d'une voile. || *Dégarnir le cabestan*, Enlever les barres et dégarnir la chaîne. || *Dégarnir la chaîne*, Faire sortir les mailles de la chaîne du barbotin de cabestan. || *Dégarnir les perroquets*, Défrapper les cargues et les mettre prêts à être apiqués. || *Dégarnir les avirons d'une chaloupe*, Rentrer ces avirons en dedans. || *Dégarnir un navire*, Le désarmer en lui enlevant toutes les pièces mobiles.

— Imprim. Enlever le châssis et les garnitures d'une forme.

— ***Dégarni, e,*** part. pass. du verbe *Dégarnir.*

— Blas. Se dit des épées et des poignards qui n'ont ni garde ni poignée. (Peu us.)

— ***Se dégarnir,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se vêtir plus légèrement. (Vx.)

— Au sens passif : *Arbre qui* SE DÉGARNIT. *Tête qui* SE DÉGARNIT. *La salle* S'EST DÉGARNIE *à son départ.* || Commerc., Se démunir d'argent comptant.

DÉGARNISSAGE n. m. (rad. *dégarnir*). Action de défaire le jointement d'une muraille.

— Chem. de f. Résultat de l'action de dégarnir les traverses d'une voie ferrée.

DÉGARNISSEMENT [*man*] n. m. Action de dégarnir, état qui en résulte.

DEGAS (Hilaire-Germain-*Edgar*), peintre et graveur français, né et mort à Paris (1834-1917). Elève de Lamothe, il reçut de lui l'amour d'Ingres. En 1856 il partit pour l'Italie, et y étudia les maîtres de la Renaissance, notamment Ghirlandajo et Mantegna. Il fit également des copies de Poussin et d'Holbein. Ses premières œuvres témoignent de ce goût des anciens; Degas a laissé des études de draperies qui sont tout à fait dans leur manière. Au Salon de 1865 il exposa les *Malheurs de la ville d'Orléans;* il fit la guerre de 1870 comme engagé, puis en 1874 participa aux expositions des Impressionnistes; il resta membre du groupe jusqu'en 1886; il fit en 1893, à la galerie Durand-Ruel, une dernière exposition de paysages.

E. Degas.
(D'après J.-E. Blanche.)
Cl. Crevaux.

Mais Degas est surtout classique, ainsi qu'en témoignent ses premiers portraits *Bonnat, la Femme aux fleurs, Portrait de famille, la Dame aux mains croisées, Mme D. Dihau* (Louvre). Son coloris est alors assez sobre, à base de gris et de bruns. Peu à peu Degas délaisse les sujets légendaires, comme sa *Sémiramis*, pour étudier la vie moderne. En même temps que le modelé des formes, il cherche à exprimer le mouvement. Il se tourne vers les sujets de courses et les danseuses. Le Louvre conserve de lui : *le Foyer de la Danse* (1872), *la Classe de danse* (1874) [coll. Camondo], *l'Orchestre.* L'artiste s'y montre déjà plus libre que dans ses précédentes œuvres comme le *Bureau de coton à la Nouvelle-Orléans*, du musée de Pau. Sa mise en page est plus imprévue, et il aime à couper les objets et les personnages par le cadre (*la Place de la Concorde*). En même temps, Degas se met au pastel (*la Danseuse au bouquet*, musée du Luxembourg); il trouve là un moyen d'enrichissement singulier de son coloris, ses études largement crayonnées deviennent de plus en plus magistrales; la liberté de la facture, la justesse des mouvements, le grand caractère des formes y sont réunis. On trouvera de bons exemples de cette manière dans ses *Modistes* et ses *Repasseuses.*

Degas a aussi été un graveur à l'eau-forte ferme et plein d'accent (*Portrait de Manet*) et un sculpteur étonnant de chevaux et de figures; parmi ces dernières il faut retenir surtout *la Petite Danseuse.*

DÉGASCONNER [*ghass-ko-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *Gascon*). Faire perdre les manières, le parler ou l'accent gascon à : *Montaigne et Montluc ont rempli leurs écrits de gasconismes; on ne saurait* DÉGASCONNER *leurs ouvrages.*

— ***Se dégasconner,*** v. pr. Au sens réfléchi : *On ne* SE DÉGASCONNE *pas facilement.*

DÉGÂT [*gâ*] n. m. (subst. verbal de l'anc. verbe *dégâter* doublet de *dévaster*). Destruction, détérioration de choses, par une cause violente (grêle, tempête, passage d'une armée, etc.) : DÉGÂTS *causés par la tempête.* || *Faire le dégât, du dégât*, Ravager, dévaster (terme de guerre). [Vx.] || Détriment, dommage : *La chasse, avant la rentrée des moissons, cause de sérieux* DÉGÂTS *dans les champs.* || *Par extens.* Gaspillage : *Faire un grand* DÉGÂT *de bois, de vin.*

— ANTON. **Réparation, restauration.**

— ENCYCL. Admin. milit. Les *dégâts* commis par des troupes logées ou cantonnées chez l'habitant donnent lieu à indemnisation des propriétaires, si ces derniers les font constater par le maire, par l'officier laissé en arrière pendant trois heures, ou à son défaut par le juge de paix.

Les dégâts causés aux récoltes sur pied en cours de manœuvres sont à la charge de l'Etat. Une commission présidée par un fonctionnaire de l'intendance et comprenant, avec des représentants de l'autorité militaire, un membre civil nommé par le préfet, reçoit pendant trois jours les réclamations. La commission évalue et, en cas d'accord, le dommage est réglé sur-le-champ. Dans le cas contraire, la réclamation est portée devant le juge de paix ou le tribunal de première instance, selon le montant de la somme réclamée.

DÉGAUCHIR [*ghô*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gauchir*). Redresser une pièce qu'un traitement mécanique ou thermique a déformée. Ex. : Les bielles d'automobiles sont dégauchies après mandrinage. || Fixer la position d'une pièce sur une machine-outil où elle doit subir une opération d'usinage. || Dresser deux faces adjacentes d'une pièce de bois ou de métal.

— *Fig. et fam.* Corriger la gaucherie de : DÉGAUCHIR *un enfant.*

— ***Se dégauchir,*** v. pr. Au sens passif, Devenir moins gauche : *Le voilà enfin qui* SE DÉGAUCHIT.

DÉGAUCHISSAGE [*ghô*] ou **DÉGAUCHISSEMENT** [*ghô-chi-se-man*] n. m. Action de dégauchir.

— ENCYCL. Le *dégauchissage* du bois a pour but de dresser une des surfaces brutes de sciage d'une pièce de bois, c'est-à-dire de la planer et de mettre l'un des bords de cette pièce de bois à l'équerre avec la face planée. La régularisation de l'épaisseur et de la largeur de la pièce de bois est faite par le rabotage.

DÉGAUCHISSEUSE [*ghô*] n. f. Machine-outil à travailler le bois, ayant pour objet de dresser l'une des faces d'une planche et de mettre son bord d'équerre avec cette face.

— ENCYCL. La *dégauchisseuse* est constituée par deux tables métalliques entre lesquelles est un fer coupant qui tourne à la vitesse de 3.000 à 4.000 tours par minute.

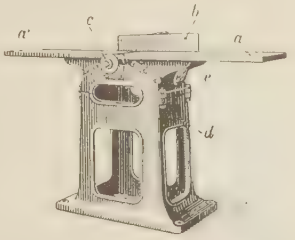

Dégauchisseuse : *a*, table avant; *a'*, table arrière; *b*, guide; *c*, outil; *d*, bâti; *e*, mécanisme de commande des tables.

L'ouvrier présente le bois sur la table avant et le fait avancer en appuyant. La différence de hauteur entre la table avant et la table arrière détermine le plan de dégauchissage et la hauteur du copeau.

La hauteur des tables peut se régler par des vis sans fin et des volants qui les font glisser le long de deux plans inclinés sur lesquels elles reposent. Un guide permet d'appuyer l'un des bords de la planche à dresser.

Il existe des dégauchisseuses à fers hélicoïdaux dans lesquelles la vitesse circonférentielle des fers est moindre que dans les dégauchisseuses à fers plans.

DEGAULLE (Jean-Baptiste), ingénieur de la marine, né à Attigny (Champagne) en 1732, mort à Honfleur en 1810. Il se fixa au Havre, où il professa l'hydrographie. Il inventa divers instruments nautiques, publia de bonnes cartes marines, construisit des phares sur les jetées du Havre et de Honfleur. On a de lui divers écrits, entre autres : *Usage d'un nouveau calendrier perpétuel astronomique et maritime* (1768); *Construction et usage du sillomètre* (1782); etc. Correspondant de l'Académie des sciences (1782).

DÉGAZAGE n. m. Action de dégazer.

DÉGAZER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gaz*). Expulser les gaz de : DÉGAZER *un liquide.*

DÉGAZER [*zé*], v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gaze*). Oter la gaze de : DÉGAZER *un lustre.*

— *Fig. et fam.* Rendre plus libre, moins décent : DÉGAZER *son style.*

DÉGAZEUR n. m. Appareil dans lequel s'effectuent les dégazages.

DÉGAZONNAGE [*zo-naj'*] ou **DÉGAZONNEMENT** [*zo-ne-man*] n. m. Action d'enlever le gazon : *Le* DÉGAZONNAGE *d'un pré.*

— ENCYCL. Le *dégazonnage* permet d'opérer le nivellement, l'exhaussement, etc., d'une pelouse sans qu'on ait à redouter de voir celle-ci privée de gazon pendant un certain temps. On découpe des carrés de gazon, soit à la bêche, soit à la hache à dégazonner, soit, mieux encore, avec la charrue dégazonneuse, et on les soulève, puis on les place les uns sur les autres (l'herbe de l'un en contact

avec l'herbe de l'autre), pour les conserver ainsi jusqu'au moment où les travaux sont achevés ; on les replace alors

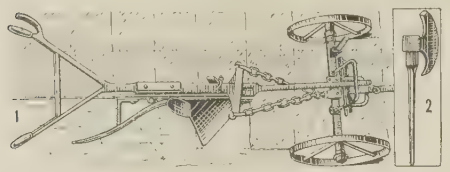

Dégazonnage: 1. Charrue dégazonneuse; 2. Hache à dégazonner.

les uns à côté des autres ; un arrosage abondant, précédé d'un battage, en hâte la reprise.

DÉGAZONNER [*zo-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gazon*). Enlever le gazon de : DÉGAZONNER *un terrain.*

— ***Se dégazonner,*** v. pr. — Au sens passif, Perdre son gazon ; et *Pop.* Perdre ses cheveux.

Degeerie.

DÉGAZONNEUSE [*zo-neuz'*] n. f. Charrue spéciale à soc plat et large, au moyen de laquelle on découpe et soulève le gazon en tranches.

DEGEERIE [*ji-rî*] n. f. (de *De Geer*, nom propr.). Genre d'insectes collemboles, comprenant de petites formes cylindriques, velues, à antennes de quatre articles.

— ENCYCL. Les *degeeries*, que l'on nomme aussi *entomobrya*, ont les mœurs des podures ; leurs nombreuses espèces sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal où on les trouve à la surface du sol ou sous les écorces. La *degeeria nivalis*, ou puce des glaciers, vit dans les Alpes à la hauteur des neiges éternelles.

DÉGEL n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *gel*). Fonte des neiges, des glaces, par suite de l'élévation de la température : *Le* DÉGEL, *au printemps, cause souvent des inondations.* || *Pop.* Mortalité, hécatombe.

— ANTON. **Congélation, gel.**

DÉGELÉ, E n. (de *dégel*). *Pop. et par antithèse,* Refroidi, c'est-à-dire Cadavre.

DÉGELÉE n. f. *Pop.* Volée de coups.

DÉGÈLEMENT [*man*] n. m. Action de dégeler ou de se dégeler.

DÉGELER [*lé*] v. tr. (de *dégel.* — Prend un *è* ouvert devant une syllabe muette : *Il dégèle. Il dégèlera*). Faire cesser la congélation de : DÉGELER *de l'huile, de l'eau, en l'approchant du feu.* || *Par extens.* Chauffer : DÉGELER *ses pieds.*

— *Fig.* Réchauffer, tirer de sa froideur, de son indifférence : *Un peu d'amour suffit pour* DÉGELER *un cœur.*

— *Pop. et par antithèse,* Refroidir, c'est-à-dire Tuer.

— *Intransitiv.* Cesser d'être gelé : *Rivière qui* DÉGÈLE.

— *Fig.* Perdre sa froideur, son flegme : *Il* DÉGÈLE *enfin, grâce à vos bonnes paroles.* || *Pop.* Mourir.

— Impersonnellem. : *Il dégèle,* Les glaces, les neiges fondent.

— ***Se dégeler,*** v. pr. Au sens passif : *Rivière qui* SE DÉGÈLE ; et au fig. : *Personne qui commence à* SE DÉGELER.

— ANTON. **Congeler, geler.**

DÉGÉNÉRANT [*ran*], **E** adj. Qui dégénère : *La civilisation* DÉGÉNÉRANTE. || Qui n'a pas la nature de l'être dont il s'agit : *Toute comparaison, lorsqu'il s'agit de Dieu, est d'une nature imparfaite et* DÉGÉNÉRANTE. (Bossuet.)

DÉGÉNÉRATEUR, TRICE adj. Qui produit la dégénération : *Doctrines* DÉGÉNÉRATRICES.

DÉGÉNÉRATIF, IVE adj. Qui a le caractère de la dégénération.

DÉGÉNÉRATION [*si-on*] n. f. Action de dégénérer ; résultat de cette action : *La* DÉGÉNÉRATION *d'une famille.*

— Méd. *Dégénération lenticulaire.* Maladie familiale des enfants et des jeunes gens, à terminaison presque toujours fatale, et caractérisée simultanément, d'une part, par une hépatite nodulaire avec cirrhose, et de l'autre par une dégénérescence du corps strié.

— SYN. **Dégénération, dégénéfescence.** La *dégénération* est le passage d'une nature meilleure à une nature pire. La *dégénérescence* est un état avancé de dégénération continue : *La* DÉGÉNÉRESCENCE *de l'espèce humaine.* V. DÉGÉNÉRESCENCE.

— ENCYCL. Biol. La *dégénération* est le phénomène par lequel un organisme ou ses éléments anatomiques perdent plus ou moins complètement leurs aptitudes fonctionnelles et se dégradent. La dégénération reconnaît deux causes : ou bien une modification défavorable de l'ambiance, ou bien une altération physico-chimique de la matière vivante des cellules, provenant de ce non-activité trop prolongée. C'est le cas des spores ou des œufs qui restent longtemps à l'état de vie latente. Si les conditions du milieu redeviennent favorables ou si la cellule vient à récupérer, par assimilation fonctionnelle, le principe déficient, la dégénération peut faire place à une sorte de *régénération* qui équivant à une reprise de la vie normale. La dégénération est un processus normal dans l'histoire des êtres, car elle peut aboutir à la variation et, par exemple, à la simplification des parasites qui continuent néanmoins de vivre.

DÉGÉNÉRER [*ré*] v. intr. (lat. *degenerare;* du préfixe privat. *dé*, et du lat. *genus, eris,* race. — Se conjugue comme *accélérer*, et s'emploie avec l'auxiliaire AVOIR ou avec l'auxiliaire ÊTRE, selon que l'on veut exprimer l'action ou l'état : *Il* A DÉGÉNÉRÉ ou *il* EST DÉGÉNÉRÉ.) S'abâtardir, perdre les qualités de sa race : *Races, familles, personnes, animaux qui* DÉGÉNÈRENT. || Passer à un état intérieur : *Le blé* DÉGÉNÈRE *dans un mauvais terrain.*

— *Fig.* Perdre de l'éclat de sa naissance, de sa noblesse, de son mérite : *Tout* DÉGÉNÈRE, *tout se dégrade chez une nation dont la pensée est esclave.* (B. Constant.) || *Dégénérer de,* Déchoir, s'éloigner de : *Tout ce qui n'est pas parfait* DÉGÉNÈRE DE *la perfection.* (Bossuet.) || *Dégénérer en,* Se changer (en mauv. part) : *La liberté* DÉGÉNÉRA EN *licence. Trop de bonté* DÉGÉNÈRE EN *bêtise.*

— Méd. Se dit quelquefois à propos d'une maladie qui, de bénigne, devient grave.

— ***Dégénéré, e,*** part. pass. du verbe *Dégénérer* : *Race* DÉGÉNÉRÉE.

— *Substantiv.* Personne chez laquelle on constate une dégénérescence physique, intellectuelle ou morale : *Les criminels ne sont parfois que des* DÉGÉNÉRÉS.

— Méd. Nom donné quelquefois, aujourd'hui encore, aux personnes atteintes de tares graves, congénitales ou acquises, d'ordre somatique et surtout mental.

DÉGÉNÉRESCENCE [*rè-sanss*] n. f. Biol. Altération cellulaire entraînant la destruction du protoplasma et du noyau.

— Méd. *Dégénérescence mentale,* Affaiblissement des facultés mentales observé chez les héréditaires et résultant de la transmission de tares qui ont laissé leurs traces dans la structure de l'encéphale, sous forme de lésions plus ou moins perceptibles. || *Dégénérescence cireuse, dégénérescence cholestéarique,* et *dégénérescence lardacée.* Syn. de MALADIE AMYLOÏDE.

— Physiol. *Dégénérescence wallérienne,* Nom donné aux lésions que subit un nerf dans la partie qui se trouve séparée par la section du corps cellulaire du neurone. (La dégénérescence est *ascendante* quand elle se produit au-dessus du point lésé, par exemple de la moelle vers le cerveau ; *descendante,* quand une lésion cérébrale entraîne l'atrophie d'un cordon médullaire. Dans tous les cas, elle est centrifuge. La dégénérescence wallérienne est un exemple typique de mérotomie). || *Réactions de dégénérescence,* Diminution ou perte de l'excitabilité faradique d'un muscle, accompagnée d'une augmentation de l'excitabilité galvanique, qui aboutit à l'inversion de la formule normale de la loi des secousses musculaires.

— ENCYCL. Biol. On confond parfois, à tort, *dégénération* et *dégénérescence ;* la première est un processus normal qui s'observe, à un moment donné, chez tous les êtres vivants ; — la seconde est un processus morbide qui aboutit soit à la mort immédiate, s'il s'agit d'un être unicellulaire, soit à des troubles plus ou moins graves et finalement à la mort, s'il s'agit des cellules d'organes essentiels chez un être complexe.

La *dégénérescence cellulaire* porte sur le protoplasma et le noyau, ou sur le protoplasma seulement quand il y a infiltration ou surcharge, comme dans les cellules adipeuses ou muqueuses où, le noyau restant normal, la vie de la cellule peut continuer. Dans les dégénérescences protoplasmiques, le protoplasma entre en dissolution (dégénérescence aqueuse) ou bien se coagule. Dans ce dernier cas, le corps cellulaire s'hypertrophie et se charge de granulations (dégénérescence granuleuse), ou devient homogène et transparent comme du verre (dégénérescence hyaline). Ces deux formes de dégénérescence résultent de modifications dans l'état colloïdal du protoplasma. En d'autres circonstances, celui-ci élabore des substances anormales en quantité notable, telles que des graisses (dégénérescence graisseuse) ; des hydrates de carbone (dégénérescence glycogénique) ; des matières azotées (dégénérescence muqueuse, amyloïde, pigmentaire) ; des matières minérales (dégénérescence calcaire).

Dans la *dégénérescence nucléaire,* le noyau peut conserver son intégrité en cas de surcharge, comme dans les cellules adipeuses, et alors la vie cellulaire peut continuer. Mais, si le noyau est atteint, la mort de la cellule est fatale. La dégénérescence nucléaire est indiquée par l'état de la chromatine qui, tantôt se réunit en un bloc, tantôt se sépare en petites boules qui s'amassent à la face interne de la membrane nucléaire et qui se dispersent et se fragmentent dans le protoplasma quand cette membrane vient à disparaître (caryorrhexis) ; tantôt enfin se dissout dans le corps cellulaire à travers la membrane nucléaire qui se plisse (caryolyse). Quand la dégénérescence nucléaire se produit au cours de la *mitose* (v. ce mot), les figures deviennent asymétriques et peuvent se multiplier, présentant jusqu'à quatre ou cinq pôles (mitoses pluripolaires).

La dégénérescence apparaît primitive dans le noyau ou dans le protoplasma ; dans le premier cas, la dégénérescence gagne fatalement le protoplasma ; dans le second, le noyau n'est atteint que secondairement, et jusqu'à ce moment la cellule subsiste. C'est par le mécanisme de la dégénérescence cellulaire que se lèsent et se détruisent les organes au cours des maladies. Si le nombre des cellules détruites est suffisamment élevé, l'organe cesse de pouvoir remplir sa tâche et, s'il est essentiel, sa déficience fonctionnelle entraîne la mort de l'organisme.

DÉGÉNÉRESCENT [*rè-san*], **E** adj. Qui subit une dégénérescence : *Tissu* DÉGÉNÉRESCENT.

DEGENFELD, famille allemande, originaire d'Argovie, puis établie en Souabe, dont les principaux membres sont CHRISTOPHE-MARTIN, baron, né à Eybach en 1599, mort à Durnan en 1653, qui combattit sous Wallenstein et Tilly, passa au service de Gustave-Adolphe, puis de la France (1635). En 1642, nous le trouvons chez les Vénitiens ; il combat les Turcs et Urbain VIII, et, en 1645, il est gouverneur de Dalmatie. Il eut six fils, dont l'un, HANNIBAL, eut une carrière tout aussi aventureuse (1648-1691), et une fille, MARIE-SUZANNE-LOUISE (v. art. suiv.) ; — Christophe-Martin, comte **de Degenfeld-Schomberg** ou **Schomburg** (1689-1762), lequel servit l'empereur, le Palatinat et la Prusse, où il devint ministre de la guerre ; — Auguste, comte **de Degenfeld-Schomberg,** général autrichien, né à Nagy-Kanisza en 1798, mort à Altmünster en 1876. (Il prit part en 1848 à la bataille de Novare. Il était chef du 8e corps en 1859, et, après Magenta, il obtint le commandement du littoral vénitien. Enfin, il devint ministre de la guerre de 1860 à 1864) ; — Un autre, Alfred-Ludwig **Degenfeld,** né à Gernsheim (Bade) en 1816, et qui commandait une brigade allemande en 1870-1871. (Il prit part au siège de Strasbourg et à divers combats en Bourgogne et Franche-Comté, dont celui de Villersexel.)

DEGENFELD (Marie-Suzanne-Louise, baronne DE), fille du premier baron Christophe-Martin, née en 1636, morte à Heidelberg en 1677, renommée par sa beauté et ses rares qualités de cœur et d'esprit. Dame d'honneur, en 1650, de la princesse palatine Charlotte, elle fut bientôt distinguée par l'électeur Charles-Louis, et devint sa maîtresse. L'électeur chassa Charlotte et épousa, morganatiquement, la baronne de Degenfeld, avant même que le divorce fût prononcé. Il en eut quatorze enfants, qui tous portèrent le titre de *raugraf.*

DEGEORGE (Charles-Jean-Marie), graveur en médailles et statuaire français, né à Lyon en 1837, mort à Paris en 1888. Il obtint, en 1866, le prix de Rome pour la gravure en médailles avec *la France protégeant l'Algérie.* Il est aussi l'auteur de plusieurs bustes, notamment de celui de *Henri Regnault,* placé sur le monument du peintre à l'Ecole des beaux-arts. Degeorge a aussi exécuté le Fronton dans la cour d'honneur de la Bibliothèque nationale, et quatre statues de marbre pour la fontaine de la place des Jacobins, à Lyon (*Philibert Delorme, Coustou, Gérard Audran* et *Hippolyte Flandrin*).

DÉGERMAGE [*jèr'*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *germe*). Action de dégermer. (On dit aussi ÉGERMAGE.)

DÉGERMER [*jèr'-mé*] v. tr. Enlever le germe de l'orge, dans les brasseries.

DÉGERMEUR [*jèr'*] n. m. ou **DÉGERMEUSE** [*jèr-meuz'*] n. f. Instrument employé dans les brasseries pour enlever le germe de l'orge.

DÉGÉROÏTE n. f. (de *Deger* minéralogiste). Silicate hydraté naturel de fer et de magnésium.

DEGERSHEIM, comm. de Suisse (canton de Saint-Gall) ; 3.300 hab. Broderie.

DE GEYTER (Jules), écrivain belge, né à Lede (Flandre-Orientale) en 1830, mort à Anvers en 1905. C'est un des représentants distingués de la littérature flamande. Son *Poème sur l'indépendance nationale* fut couronné en 1855. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : *Fleurs sur une tombe,* poésies (1857) ; *Trois hommes du berceau à la tombe,* épopée contemporaine (1861) ; *Henri et Rose* (1868) ; *l'Empereur Charles et les Pays-Bas,* poème en douze chants (1888), son œuvre capitale.

DEGGENDORF ou **DECKENDORF,** ville d'Allemagne (Basse-Bavière), sur le Danube ; 7.800 hab. Ch.-lieu de district.

DEGGUT [*dé-gu*] n. m. Huile empyreumatique, obtenue en distillant l'essence de bouleau, et employée pour préparer le cuir de Russie. || Goudron provenant de la distillation des pétroles bruts. (On écrit aussi DÉGUT.)

DÉGINGANDAGE ou **DÉGINGANDEMENT** [*jin, man*] n. m. Etat, aspect d'une personne dégingandée.

DÉGINGANDER [*jin, dé*] v. tr. (forme plus anc. DEHINGANDER, d'origine inconn.). Donner comme un air disloqué à la taille, à l'attitude, à la marche : DÉGINGANDER *sa taille.*

— ***Dégingandé, e,*** part. pass. du verbe *Dégingander.*

— Fig. : *Un style tout* DÉGINGANDÉ.

— *Substantiv.* Personne dégingandée : *Un grand* DÉGINGANDÉ.

— ***Se dégingander,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se rendre dégingandé.

DÉGÎTER [*jî-té*] v. tr. Chass. Faire quitter son gîte : DÉGÎTER *un lièvre.*

DÉGLABRATION [*si-on*] n. f. Syn. de DÉCALVATION.

DÉGLAÇAGE [*saj'*] ou **DÉGLACEMENT** [*se-man*] n. m. Action de déglacer : *Un jour viendra où l'homme opérera le* DÉGLACEMENT *des pôles.* (Toussenel.) || Enlèvement de la glace ou de la neige sur les voies publiques.

DÉGLACER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *glacer.* — Prend une cédille sous le *c* devant A et O ; *Je déglaçai. Nous déglaçons*). Détruire l'état de glace de : DÉGLACER *un bassin.*

— *Fig.* Réchauffer : *Faire un bon feu pour* DÉGLACER *un voyageur.*

— Techn. Enlever le lustre : DÉGLACER *du papier.*

— ***Se déglacer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être déglacé (au propre et au fig.) : *Tout mon corps* SE DÉGLACE. (Corneille.)

DEGLANE (Henri-Adolphe-Auguste), architecte français, né et mort à Paris (1855-1931). Prix de Rome en 1881, il obtint en 1888 la médaille d'honneur pour sa *Restitution du palais des Césars sur le Palatin, à Rome.* Il collabora à la construction du Grand-Palais pour l'Exposition de 1900 et fut titulaire du grand prix à la même Exposition. Il fut membre de l'Académie des beaux-arts.

DÉGLOBULISATION [*si-on*] n. f. Diminution progressive des globules rouges du sang par suite de processus hémolytiques.

DÉGLOUTERONNER [*ro-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *glouteron*). Débarrasser des glouterons (en parlant de la laine).

DÉGLUBER [*bé*] v. tr. (lat. *deglubare;* du préfixe privat. *de*, et de *glubare,* écorcer). Oter l'écorce de : DÉGLUBER *un arbre, un fruit.*

DÉGLUEMENT [*glû-man*] n. m. Action de dégluer ; son résultat : *Le* DÉGLUEMENT *doit se faire avec précaution.*

DÉGLUER [*glu-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *glu*). Débarrasser de la glu : DÉGLUER *un bâton.* || Par extens. *Dégluer les yeux,* Oter la chassie qui colle les paupières.

— ***Se dégluer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se débarrasser de la glu : *Les oisillons* SE DÉGLUÉRENT.

DÉGLUTINER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *glu*). Faire disparaître la glu attachée au plumage d'un oiseau.

DÉGLUTIR v. tr. (lat. *deglutire*). Avaler, ingurgiter : DÉGLUTIR *le bol alimentaire.*

DÉGLUTITION [*si-on*] n. f. (lat. *deglutitio*). Physiol. Opération par laquelle les aliments passent de la bouche dans l'estomac.

— ENCYCL. Broyés et insalivés, les aliments sont rassemblés en boule par la langue qui, s'appuyant sur la voûte palatine, les pousse sous la luette. A partir de ce moment, la boule ou bol alimentaire échappe à l'action de la volonté, car la présence de ce bol produit un mouvement ascendant réflexe du pharynx, lequel est suivi d'un mouvement descendant. Simultanément, le voile du palais se relève pour fermer l'ouverture de l'arrière-cavité nasale

et empêcher que les aliments n'y entrent ; par ailleurs, la glotte se clôt ; l'œsophage et le larynx remontent, et l'épiglotte, en contact avec la base de la langue, se renverse et ferme la trachée. Toutefois, si des particules solides ou liquides pénètrent sous l'épiglotte, une violente quinte de toux ne tarde pas à les expulser. Dès que le bol alimentaire a franchi l'isthme du pharynx, il pénètre dans l'œsophage, lequel, par ses contractions, le force à descendre dans l'estomac sans qu'aient à agir les lois de la pesanteur. Le point de départ des réflexes de la *déglutition* réside dans l'excitation de la partie antérieure du voile du palais, puisque, si l'on anesthésie cette région avec de la cocaïne, ces réflexes ne se produisent plus.

Dego, ville d'Italie (Ligurie, prov. de Savone), sur la Bormida ; 2.305 hab. Le 13 avril 1796, Bonaparte y vainquit les Autrichiens, déjà battus la veille à Montenotte.

DÉGOBILLAGE [*bi-yaj'*] n. m. *Pop.* Action de dégobiller. (On dit aussi DÉGOBILLADE n. f.) || *Par extens.* Matières vomies : *Le* DÉGOBILLAGE *d'un ivrogne.*

— *Fig.* Paroles, discours, écrits ignobles ; verbiage sans valeur : *La belle matière à remuer pour vous, que son* DÉGOBILLAGE. (P.-L. Courier.)

DÉGOBILLER [*bi-yé*] v. tr. et intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *gobiller,* diminut. de *gober*). *Pop.* Vomir.

— *Fig.* Débiter avec volubilité ; dégoiser.

— ***Se dégobiller,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.).

DÉGOBILLIS [*bi-yi*] n. m. (de *dégobiller*). *Pop.* Matières vomies, dégobillées.

— *Fig.* Injures, paroles ordurières.

DÉGOGNADE [*gn* mll.] n. f. Action de se dégogner.

DÉGOGNER [*gn* mll.] (**SE**) v. pr. Au sens réfléchi, Se dégingander, particulièrement en dansant : *L'on* SE DÉGOGNE *extrêmement* [dans la bourrée]. (Mme de Sévigné.) [Vx.]

DÉGOISEMENT [*man*] n. m. Action de dégoiser : *Le* DÉGOISEMENT *des commères.* || *Par extens.* Gazouillement : *Le* DÉGOISEMENT *des oisillons.* (Vx.) || Babillage, bavardage : *Le* DÉGOISEMENT *des petits enfants.* (Vx.)

DÉGOISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du radic. inconnu de *gosier*). Anciennem., Gazouiller, chanter (en parlant des oiseaux) : *Les oiseaux* DÉGOISENT *leurs chansonnettes.* || Débiter avec volubilité : DÉGOISER *des injures.* || Dire ce qu'on devrait taire : *Il a stupidement tout* DÉGOISÉ. || *Pop.* Faire entendre : DÉGOISER *une chanson.*

— *Intransitiv.* Jaser, bavarder : *Peste, madame la nourrice, comme vous* DÉGOISEZ ! (Molière.)

— ***Se dégoiser,*** v. pr. — Au sens passif, Etre dégoisé.

Degola (André-Louis), musicien italien, né à Gênes en 1778. Il fut maître de chapelle à Chiavari, puis organiste à Versailles. On connaît de lui de la musique religieuse, des symphonies, de la musique de chambre et des ouvrages didactiques. — Giocondo **Degola,** musicien italien, né et mort à Gênes (1803-1845), fils du précédent. Il est l'auteur de plusieurs opéras, d'une messe à deux chœurs, de nocturnes à deux voix, etc.

DÉGOLFER [*fé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *golfe*). Mar. Sortir d'un golfe.

DÉGOMMADE n. f. (de *dégommer*). *Pop.* Extrême vieillesse, décrépitude ; état d'une personne usée par les excès.

— *Fig* et *fam.* Congé, destitution.

DÉGOMMAGE n. m. (rad. *dégommer*). Autom. Action de décoller les segments du piston d'un moteur à explosion.

— Techn. Opération qui a pour but d'enlever la colle ou parement dont on imprègne l'étoffe pour faciliter le tissage. (On l'appelle aussi *macération.*)

— ENCYCL. Autom. Quand un moteur est resté longtemps arrêté, les segments (v. ce mot) sont collés au piston ou au cylindre par de l'huile séchée ; il n'y a plus étanchéité parfaite et le déplacement du piston devient difficile. Une goutte de pétrole versée par le robinet de décompression suffit à cette opération, rendue moins fréquente aujourd'hui à cause de la meilleure qualité des huiles qui se résinifient moins vite que ne le faisaient celles employées il y a quelques années, avec lesquelles le *dégommage* était nécessaire presque à chaque mise en route.

— Techn. On procède au *dégommage* des tissus en faisant séjourner l'étoffe dans de l'eau légèrement chauffée, où se produit une fermentation qui dure de vingt-quatre à trente-six heures. Les principaux bains de dégorgeage sont des bains alcalins ou huileux ou le bain de fiente de mouton, pour la teinture des cotons en écheveaux et en grand teint. Pour les mordants en indienne, on prend plutôt de la bouse de vache, et l'opération s'appelle alors : *bouser* ou *passer en bouse.*

DÉGOMMER [*gho-mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *gommer*). Oter la gomme, effectuer le dégommage. || *Fig, et fam.* : Destituer, priver quelqu'un d'un emploi, d'une place.

— ***Se dégommer,*** v. pr. Au sens passif : *Papier qui* SE DÉGOMME *difficilement.*

DÉGONDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *gond*). Tirer de ses gonds : DÉGONDER *une porte.*

DÉGONDOLER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *gondoler*). Ramener à la forme plane : DÉGONDOLER *des planches.*

— ***Se dégondoler,*** v. pr. Au sens passif : *Planche qui* S'EST *bien* DÉGONDOLÉE.

— ANTON. **Gondoler.**

DÉGONFLEMENT [*man*] n. m. Action de dégonfler ou de se dégonfler ; résultat de cette action : DÉGONFLEMENT *d'un ballon, d'une tumeur.*

— *Fig.* Soulagement d'une sorte d'oppression morale : *Les larmes opèrent le* DÉGONFLEMENT *du cœur.*

DÉGONFLER [*flé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *gonfler*). Faire cesser le gonflement. || Evacuer à l'air libre ou dans un autre ballon le gaz contenu dans un aérostat : DÉGONFLER *un ballon, une vessie.* || Faire cesser l'enflure de : *Une application de sangsues* DÉGONFLE *un point malade.*

— *Fig.* Soulager d'une oppression morale : *Les larmes* DÉGONFLENT *le cœur.* (Mirabeau.) || *Dégonfler son cœur,* S'épancher. || *Dégonfler la rate,* Faire passer la colère.

— ***Se dégonfler,*** v. pr. Au sens passif, Devenir ou Etre dégonflé : *Tumeur qui* SE DÉGONFLE ; — et *au fig.* S'épancher. || *Fam.* Perdre son assurance.

DÉGOR n. m. (de *dégorger*). Tuyau à l'intérieur duquel s'écoule le liquide que l'on vient de distiller.

DÉGORGEAGE [*jaj'*] n. m. V. DÉGORGEMENT.

— Techn. S'emploie parfois comme synonyme de dégommage.

— Œnol. Opération qui fait disparaître le dépôt qui macule le vin mousseux pendant la fermentation en bouteille. (On dit aussi DÉGORGEMENT.)

DÉGORGEMENT [*man*] n. m. Action de dégorger ce qui engorge : DÉGORGEMENT *de la bile, des humeurs.* || Action de vomir ce que l'on avait mangé ou bu.

— Par extens. *Dégorgement d'une foule,* Ecoulement de cette foule.

— *Fig.* Emission subite et abondante : DÉGORGEMENT *d'injures, de bavardage emphatique.*

— Méd. Ecoulement de matières qui distendaient les vaisseaux, les organes : DÉGORGEMENT *de bile d'un abcès.*

— Œnol. Syn. de DÉGORGEAGE.

— Techn. Tuyau servant de décharge à un réservoir quelconque. || Ecoulement d'eau chargée d'immondices ; endroit où se produit cet écoulement. || Syn. de DÉGORGEAGE.

DÉGORGEOIR [*joir'*] n. m. (de *dégorger*). En général, Issue par où s'écoulent des liquides.

— Artill. Petit poinçon emmanché que l'on emploie pour déboucher le *canal de lumière* d'un canon. || *Dégorgeoir à vrille,* Dégorgeoir dont la tige est filetée en forme de vrille. (Il sert à extraire du *canal de lumière* les *étoupilles* qui, s'étant gonflées ou fendues en partant se sont coincées dans ce canal.)

DÉGORGEOIRS : 1. A manche ; 2. D'enclume ; 3. De pêcheur.

— Comm. Endroit couvert, où on laisse les amandes du cacaoyer se débarrasser de la matière gluante et visqueuse qui les recouvre.

— Mar. *Dégorgeoir de voile,* Fausse cargue secondant la cargue-bouline.

— Pêch. Tringlette de métal, fendue en forme de fourche à l'une de ses extrémités, et que l'on emploie pour sortir l'hameçon de la bouche ou de la gorge du poisson, sans se blesser.

— Techn. Extrémité d'un tuyau par lequel se déverse au dehors l'eau d'un réservoir ou d'une pompe. || Outil de forgeron, qui sert à obtenir des congés dans les pièces forgées. (Il existe deux sortes de dégorgeoirs : le dégorgeoir à manche qui se place sur la pièce et qui est tenu à la main, et le dégorgeoir d'enclume qui est fixé dans l'œil de l'enclume.) || Appareil employé pour tendre la laine pendant son nettoyage. || Outil pour creuser les moulures appelées *gorges.*

DÉGORGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *gorge.* — Prend un *e* muet après le second *g,* toutes les fois que la syllabe suivante commence par un A ou un O : *Nous dégorgeons. Il dégorgea.*) Rendre par la gorge, vomir : DÉGORGER *de la nourriture.* || Vider par la gorge, faire rendre la nourriture à : DÉGORGER *des sangsues.* || En parlant du poisson, Le tenir dans l'eau claire et courante, pour ôter à sa chair le goût de vase contracté dans les marécages : DÉGORGER *une tanche.*

— *Par extens.* Déverser, écouler des liquides : *Gouttière qui* DÉGORGE *un flot fangeux.* || *Par anal.* Ecouler avec abondance : *Train qui* DÉGORGE *de nombreux voyageurs.*

— *Fam.* Rendre, restituer : *Faire* DÉGORGER *de l'argent à un usurier.*

— Artill. *Dégorger une pièce,* En dégager la lumière avec le dégorgeoir.

— Art vétér. Faire disparaître un engorgement. (Lorsque après une fatigue de courte durée les tendons du cheval sont engorgés, on fait disparaître cet engorgement par des douches, des massages, de petites promenades. — On dit aussi que le tendon SE DÉGORGE.)

— Techn. Pratiquer à l'aide du dégorgeoir des congés sur des pièces forgées, en les étirant. || *Dégorger la laine,* La nettoyer en la débarrassant de l'excédent de mordant non combiné. || Tondre la laine lors de l'opération du nettoyage. || *Dégorger le fer,* Couper le fer à chaud. || Nettoyer, dépouiller des matières étrangères.

— *Intransitiv.* Déborder, avoir issue : *Egout qui* DÉGORGE *dans une rivière.*

— Art culin. *Faire dégorger,* Faire tremper certaines viandes dans l'eau froide pour les débarrasser du sang et de certaines impuretés solubles.

— Mar. Tirer dans le fond d'une voile cargueé le plus possible de toile, pour en faciliter le ferlage, afin qu'elle soit bien roulée.

— *Pop.* Avouer. || Vomir.

— ***Se dégorger,*** v. pr. Avoir issue dans : *Tuyau qui* SE DÉGORGE *dans un bassin.*

— Au sens passif, Etre dégorgé, en général.

— Techn. Se nettoyer en séjournant dans un liquide : *Des laines qui* SE DÉGORGENT.

— ANTON. **Engorger, obstruer.**

DÉGORGEUR n. m. Ouvrier qui, dans la fabrication des vins mousseux, procède au dégorgement des bouteilles.

DÉGOTAGE ou **DÉGOTTAGE** n. m. (de *dégoter*). *Pop.* Supériorité marquée.

DÉGOTER ou **DÉGOTTER** v. tr. (orig. inconn.). *Fam.* Détrôner : *J'ai peur qu'on ne la* [l'Impératrice de Russie] DÉGOTE ; *il ne me restait plus que cette tête couronnée ; il m'en faut une absolument.* (Voltaire.) || Surpasser : *Quel style ! ça* DÉGOTE Mme *de Sévigné.* (Labiche.)

— *Intransitiv.* Avoir bon air.

— ***Dégoté, e,*** part. pass. du verbe *Dégoter. Fam.* Privé de son poste, renversé : *Voilà la marquise* DÉGOTÉE *de ses principales fonctions.* (D'Argenson.)

— *Pop.* Abattre avec un projectile : DÉGOTER *une cruche d'un coup de pierre.* || Apercevoir, découvrir.

DÉGOU ou **DÉGU** n. m. Nom spécifique d'un rongeur du genre octodon. V. OCTODON.

DÉGOUDRONNAGE [*dro-naj'*] ou **DÉGOUDRONNEMENT** [*man*] n. m. Action de dégoudronner ; résultat de cette action : *Le* DÉGOUDRONNAGE *d'un cordage.*

DÉGOUDRONNER [*dro-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *goudron*). Oter le goudron de : DÉGOUDRONNER *une toile, un navire.* || Faire perdre le goût du goudron à : DÉGOUDRONNER *un liquide, une boisson.*

DÉGOUDRONNEUR [*dro-neur*] n. m. Appareil, Ouvrier qui fait du dégoudronnage.

DÉGOUDRONNOIR [*dro-noir*] n. m. Tenailles à mâchoires demi-circulaires, pour enlever la cire au goulot des bouteilles.

DÉGOULINAGE n. m. Ecoulement lent.

DÉGOULINER [*né*] v. intr. *Pop.* Couler lentement, goutte à goutte : *Larmes qui* DÉGOULINENT.

DÉGOUPILLER [*pi-yé*] v. tr. Retirer une goupille de son logement.

DÉGOURDI n. m. (rad. *dégourdir*). Céram. Première cuisson d'une pièce de porcelaine avant qu'on l'ait recouverte du vernis appelé couverte ou glaçure. || Nom que porte la portion du four à céramique, dans laquelle s'opère cette première cuisson. (On l'appelle aussi GLOBE.) || Pièces de céramique soumises à cette première cuisson.

DÉGOURDIR v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *gourd*). Faire revenir de son engourdissement : DÉGOURDIR *ses membres.*

— Chauffer légèrement : DÉGOURDIR *de l'eau.*

— *Fig.* Rendre, donner de l'activité à : DÉGOURDIR *dans son intelligence des pensées jusqu'alors inertes.* (Balzac.) || Faire perdre sa gaucherie, sa timidité : *Le mariage forme et* DÉGOURDIT *les gens.* (Voltaire.) || Déniaiser : DÉGOURDIR *quelqu'un.*

— ***Dégourdi, e,*** part. pass. du verbe *Dégourdir.* Fig. Adroit, avisé. || *Femme dégourdie,* Qui a des manières trop libres.

— *Substantiv.* Personne dégourdie : *Un* DÉGOURDI *qui fera son chemin.*

— ***Se dégourdir,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Je* ME SUIS DÉGOURDI *en marchant.* || Fig. : *Avec de l'argent et de l'esprit un parvenu* SE DÉGOURDIT *vite.* (Taine.)

— Au sens passif : *Eau qui commence à* SE DÉGOURDIR.

— Fig. : *Jeune homme qui ne* SE *peut facilement* DÉGOURDIR.

— ANTON. **Engourdir.**

DÉGOURDISSEMENT [*di-se-man*] n. m. Action par laquelle l'engourdissement se dissipe : *Le* DÉGOURDISSEMENT *se fait sentir par un picotement dans les nerfs.* || Action de dégourdir un liquide : *Le* DÉGOURDISSEMENT *de l'eau.*

DÉGOURMER [*mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *gourmer*). Oter la gourmette : DÉGOURMER *un cheval.*

— *Fig.* Faire perdre l'air grave et empesé à : *L'habitude du monde* DÉGOURME *un jeune homme.*

— ***Se dégourmer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être dégourmé (au propre et au fig.).

Degousée (Joseph-Marie-Anne), ingénieur et homme politique, né à Rennes en 1795, mort en 1862. Elu, après la révolution de 1848, représentant de la Sarthe à la Constituante, il fut questeur de l'Assemblée. Ingénieur distingué, il s'occupa particulièrement du forage des puits artésiens. On lui doit : *Guide du sondeur ou Traité théorique et pratique des sondages* (1847).

DÉGOUT [*ghou*] n. m. (subst. verbal de *dégoutter*). Autref., Ecoulement, chute de liquide :

> L'eau du haut des maisons tombait d'un tel *dégout*
> Que les chiens altérés pouvaient boire debout.
> Mathurin RÉGNIER.

DÉGOÛT [*ghoû*] n. m. (subst. verbal de *dégoûter*). Manque d'appétit, de goût : *Combattre le* DÉGOÛT *par la diète et les amers. Le soir elle eut un grand* DÉGOÛT. (Molière.) || Répugnance très vive pour certains aliments, qui suit la satiété : *Avoir du* DÉGOÛT *pour le vin.*

— *Fig.* Répugnance très vive pour telle ou telle chose : *Le* DÉGOÛT *de l'étude, du monde. La paresse n'est, dans certains esprits, que le* DÉGOÛT *de la vie.* (Rivarol.) *Voilà donc le* DÉGOÛT *qu'apporte l'hyménée.* (Corneille.) || Répulsion pour certaines personnes : *Le* DÉGOÛT *des honnêtes gens pour les trompeurs. Il a pris un grand* DÉGOÛT *pour cette femme.* || Amertumes, déplaisirs, mortifications : *Abreuver quelqu'un de* DÉGOÛTS. *Chaque condition a ses* DÉGOÛTS. *Mille* DÉGOÛTS *viendront, dit le prophète ermite.* (La Fontaine.) || Mépris, dédain : *Vos* DÉGOÛTS *pour lui n'ont été que trop marqués.* (Marivaux.) [Peu us.]

— Jeu. Au jeu de l'hombre, Pavement.

— SYN. **Dégoût, répugnance.** Le *dégoût* suppose qu'on a goûté de quelque chose, qu'on en a fait usage plus ou moins longtemps, et que la satiété est venue. La *répugnance* se rapporte, en général, aux choses dont on n'a pas encore goûté, aux personnes avec lesquelles on n'a pas encore été en commerce, mais qui inspirent un recul plus ou moins instinctif.

— ENCYCL. Physiol. Le *dégoût* est le sentiment pénible, parfois nauséeux, que l'on éprouve à la vue et à l'odeur de choses et d'êtres répugnants : déjections, matières en putréfaction, araignée, chenille, crapaud, serpent, etc. Le dégoût est un moyen de défense qui nous protège contre des objets qui pourraient être dangereux ; il représente une modalité de la peur, mais n'est pas, comme celle-ci, subordonnée surtout à l'inconnu et à la surprise. Il peut être héréditaire ou acquis et est, en partie, soumis à l'éducation, car l'habitude notamment l'atténue ou le dissipe. Conscient, il déclenche les réflexes sympathiques et moteurs qui l'accompagnent : envie de vomir, gestes de répulsion, etc.

DÉGOÛTAMMENT [*ta-man*] adv. *Fam.* D'une façon dégoûtante.

DÉGOÛTANT [*tan*], **E** adj. Qui inspire le dégoût : *Une malpropreté* DÉGOÛTANTE.

— *Fam.* Qui inspire de la répugnance, qui est déplaisant : *Il y a des gens* DÉGOÛTANTS *avec du mérite, et d'autres qui plaisent avec des défauts.* (La Rochefoucauld.) *Rien n'est plus* DÉGOÛTANT *que le respect que l'on est tenu de feindre pour des coquins.* || Qui inspire un sentiment de révolte : *Rien de plus* DÉGOÛTANT *qu'une telle conduite. Choix* DÉGOÛTANT.

— SYN. **Dégoûtant, fastidieux.** *Dégoûtant* peut seul exprimer une sensation physique. Au moral, *fastidieux* est moins fort que *dégoûtant* et ne s'applique guère qu'à ce qui ennuie, fatigue, rebute, soit par l'uniformité ou la monotonie, soit par une durée excessive, soit par des répétitions trop fréquentes.

— ANTON. **Ragoûtant.**

DÉGOUTATION [*si-on*] n. f. *Pop.* Personne ou chose répugnante.

DÉGOÛTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *goût*). Oter le goût, l'appétit : *La vue de ce mets nous* A DÉGOÛTÉS ; — et au fig. : *Celui qui dit tout, il nous saousle et nous* DÉGOÛTE. (Montaigne.) || Oter le goût d'un aliment : *L'usage habituel du pain ne nous en* DÉGOÛTE *pas.*

— *Fig.* Inspirer du dégoût, de l'aversion à : *Cette personne me* DÉGOÛTE. *Cela me* DÉGOÛTE. || Inspirer du dégoût, de l'aversion, de l'éloignement pour quelqu'un ou quelque chose : DÉGOÛTER *de la vie, ce n'est pas fortifier le courage.* (Mme de Staël.) *On l'a* DÉGOÛTÉ *de cette personne. La ville* DÉGOÛTE *de la province.* (La Bruyère.) || Dissuader, détourner : *On avait de la peine à* DÉGOÛTER *les gentilshommes de voler sur les grands chemins.* (Raynal.) || Ennuyer, fatiguer : *La prolixité* DÉGOÛTE *le lecteur.* (Voltaire.) || Absolum. : *Le fat lasse, ennuie,* DÉGOÛTE. (La Bruyère.)

— ***Dégoûté, e,*** part. pass. du verbe *Dégoûter* (au propre et au fig.). Qui éprouve du dégoût : *Estomac* DÉGOÛTÉ. *Cœur* DÉGOÛTÉ.

— Fam. et ironiq. : *N'être pas* DÉGOÛTÉ, Prétendre à des choses difficiles, de grand prix, etc.

— Substantiv. : *Faire le* DÉGOÛTÉ, Faire le difficile, le délicat : *Le monarque irrité, l'envoya chez les morts faire le* DÉGOÛTÉ. (La Fontaine.)

— PROV. **Au dégoûté le miel est amer,** Les personnes par trop difficiles trouvent amers les plats les plus doux.

— ***Se dégoûter,*** v. pr. *Il en est arrivé jusqu'à* SE DÉGOÛTER *lui-même.*

— *Se dégoûter de,* Eprouver le dégoût de (au propre et au fig.) : SE DÉGOÛTER DU *vin,* DE *l'étude,* DU *monde. On ne doit pas* SE DÉGOÛTER DE *l'amitié. Une honnête femme ne* SE DÉGOÛTE *jamais* DE *son mari.* (Molière.)

— ANTON. **Ragoûter.**

DÉGOUTTANT [*ghou-tan*], **E** adj. Qui dégoutte : *Des feuilles* DÉGOUTTANTES *de pluie, de rosée.*

DEGOUTTE (Jean-Marie-Joseph), général français, né à Charnay (Rhône) en 1866. Sorti de Saint-Cyr en 1890 au 4e zouaves, il fit en 1895 la campagne de Madagascar, entra à l'Ecole supérieure de guerre en 1899 et partit l'année d'après avec le corps expéditionnaire de Chine sous le général Bailloud. Directeur des étapes à Casablanca (Maroc) en 1911, il vint ensuite, comme lieutenant-colonel, suivre les cours du Centre des hautes études militaires. Pendant la Grande Guerre, il était chef d'état-major de l'armée de Langle de Cary (IVe armée) lors des attaques de septembre 1915 en Champagne. Général de brigade en mars 1916, il joua un rôle glorieux à la tête de la division marocaine sur la Somme et en Champagne. Divisionnaire en avril 1917 et commandant du 21e corps, il mène avec ce corps la vigoureuse et brillante attaque de la Malmaison. En 1918, mis à la tête de la 4e armée renforcée de trois divisions américaines, il exécuta de concert avec l'armée Mangin, le 28 juillet, en Champagne, une victorieuse offensive contre l'armée Bœhm. Peu après, Degoutte fut désigné pour remplir les fonctions de major général auprès du roi des Belges, qui avait sous ses ordres sa propre armée, une armée britannique et une armée française. Le général Degoutte enleva la crête des Flandres, Lens, Armentières, la région de Lille, etc. Nommé membre du Conseil supérieur de la guerre en février 1920, Degoutte fut peu après nommé commandant en chef des forces alliées d'occupation dans les territoires rhénans. Il présida en 1923 à l'occupation de la Ruhr et ne quitta le commandement de l'armée du Rhin qu'après l'évacuation de la Ruhr en 1925.

Général Degoutte.
Cl. Manuel.

DÉGOUTTEMENT [*man*] n. m. Action de dégoutter : *Le* DÉGOUTTEMENT *des arbres.* || Ce qui dégoutte d'un objet : *Le* DÉGOUTTEMENT *du frêne passe pour endommager tous les végétaux qu'il atteint.*

DÉGOUTTER [*té*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *goutte*). Couler goutte à goutte : *L'eau qui* DÉGOUTTE *d'un parapluie. La sueur qui* DÉGOUTTE *du front.* || Laisser couler un liquide goutte à goutte : *Mon glaive* DÉGOUTTAIT *d'un sang immonde.* (Ballanche.)

— PROV. **A la cour, s'il n'y pleut, il y dégoutte,** Il y a toujours quelque chose à espérer de la faveur des grands. || **Quand il pleut sur le curé, il dégoutte sur le vicaire,** On a part au bien ou mal qui arrive à qui nous touche de près.

— *Transitiv.* Verser goutte à goutte : *Voûte qui* DÉGOUTTE *de l'eau salpêtrée.*

— *Fig.* Laisser échapper, manifester au dehors : *Tordez-les ; ils* DÉGOUTTENT *l'orgueil, l'arrogance, la présomption.* (La Bruyère.)

DÉGOUTTURE n. f. Liquide qui dégoutte : *Les* DÉGOUTTURES *du toit.*

DÉGRADANT [*dan*], **E** adj. Qui dégrade, avilit : *Action, Conduite* DÉGRADANTE.

DÉGRADATEUR n. m. (rad. *dégrader*). Photogr. Sorte de cache dont les bords sont estompés ou dentelés, et qu'on place en avant ou en arrière de l'objectif, lors de la prise du cliché, ou entre la source de lumière et le négatif lors du tirage des photocopies, pour obtenir des images dégradées.

Dégradateur photographique.

DÉGRADATIF, IVE adj. Gramm. Qui indique une dégradation (Péjoratif.) : *La terminaison « âtre » est* DÉGRADATIVE *dans la plupart des cas.*

DÉGRADATION [*si-on*] n. f. (de *dégrader*). Action de dégrader quelqu'un. (V. plus loin.)

— *Fig.* Avilissement : *La* DÉGRADATION *de l'âme. La* DÉGRADATION *morale produit quelquefois la* DÉGRADATION *physique.*

— *Par extens.* Action d'endommager. || Résultat de cette action : *L'humidité amène la* DÉGRADATION *des murs. La* DÉGRADATION *des monuments est un délit que punit la loi.* || Dégât, dommage : *Il y eut de nombreuses* DÉGRADATIONS *dans nos bois. Je pensai pleurer en voyant la* DÉGRADATION *de cette terre.* (Mme de Sévigné.)

— Peint. Nom sous lequel on désigne, dans une peinture, certains affaiblissements graduels.

— Teint. Diminution de l'intensité d'une couleur.

— ENCYCL. Moyen âge. *Dégradation de chevalier.* Cette pénalité accessoire intervenait toujours après une condamnation capitale, et avait pour but d'effacer chez le condamné, avant qu'il ne fût livré au bourreau, la dignité que lui avait conférée la chevalerie. Pour cette lugubre cérémonie, deux estrades étaient élevées. Dans l'une, le chevalier condamné était entouré de prêtres chantant les vigiles des morts ; dans l'autre, vingt ou trente chevaliers faisant fonction de juges. Un roi d'armes, après avoir reproché au condamné sa félonie, lui enlevait, à la fin de chaque psaume, une pièce de son armure, et terminait en brisant son écu à coups de marteau et en lui inondant la tête d'eau chaude pour effacer toute trace de chevalerie. Puis on se rendait à l'église, où l'office des morts était psalmodié sur le condamné couvert d'un drap mortuaire ; il était ensuite exécuté.

Temps modernes. *Dégradation civique.* — La *dégradation civique* est une peine criminelle, tantôt principale, tantôt accessoire, qui consiste à ôter à perpétuité à un individu la jouissance des droits civiques et politiques et même de certains droits de famille. (C. pén., art. 34.)

Dégradation militaire. — La dégradation a pour effet de priver le militaire de son grade et du droit de porter aucun insigne ou décoration ; elle supprime tous ses droits à pension pour les services passés, et lui interdit de servir à aucun titre dans l'armée. Elle entraîne de plus les mêmes incapacités que la dégradation civique.

Autrefois, le condamné qui devait subir la dégradation était conduit en grande tenue devant la troupe commandée pour la *parade d'exécution.* Après lecture du jugement, le commandant de la troupe prononçait la formule : « X..., vous êtes indigne de porter les armes ; au nom du peuple français, nous vous dégradons ! » Puis, tous les insignes de grade et décorations du condamné lui étaient arrachés. On le faisait ensuite passer devant le front des troupes. — La loi du 9 mars 1928 porte que le jugement est simplement mis à l'ordre du jour.

DÉGRADEMENT [*man*] n. m. Action de dégrader ; dégradation. (Peu us.)

DÉGRADER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *gradus*, degré). Dépouiller de son grade, de son rang, de sa dignité : DÉGRADER *un officier, un chevalier de la Légion d'honneur.*

— *Fig.* Avilir, faire tomber dans un état de dégradation morale ou intellectuelle : *Lorsque j'apprends quelque trait qui les* DÉGRADE. (Diderot.) *Le propre du despotisme est d'avilir et de* DÉGRADER *les âmes.* (Helvétius.)

— *Par extens.* Endommager, détériorer : DÉGRADER *un mur.*

— Peint. et Grav. Affaiblir insensiblement et méthodiquement : DÉGRADER *les teintes, les lumières.*

— Techn. Saper par le pied, en parlant d'une construction : DÉGRADER *une tour.*

— ***Se dégrader,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se faire déchoir de son rang : *Un gentilhomme sans cœur* SE DÉGRADE *lui-même.* (Bossuet.) ; — et *au fig.* S'avilir : *Les grands veulent qu'on* SE DÉGRADE *non pour un bienfait, mais pour une espérance.* (Chamfort.)

— Au sens passif, Se détériorer : *Maison, monument qui* SE DÉGRADE.

— Peint. et grav. Diminuer insensiblement.

— SYN. **Dégrader, déprimer, dépriser.** *Dégrader,* c'est faire descendre d'une hauteur. *Déprimer,* c'est presser du haut en bas, et par suite faire baisser, amoindrir. *Dépriser,* c'est montrer qu'une chose est sans prix ou n'a qu'une valeur insignifiante.

DÉGRAFÉE [*fé*] n. f. *Fam.* Femme galante : *C'est une* DÉGRAFÉE.

DÉGRAFER [*fé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *agrafe*). Détacher l'agrafe ou les agrafes de : DÉGRAFER *une robe, son ceinturon.*

— Mar. *Dégrafer un navire.* Enlever les grappins d'abordage, pour s'éloigner de l'ennemi.

— ***Se dégrafer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Personne qui* SE DÉGRAFE *elle-même.*

— Au sens passif : *Robe qui* SE DÉGRAFE *sans cesse.*

— ANTON. **Agrafer.**

DÉGRAISSAGE [*ghrè-saj'*] n. m. Action de dégraisser, d'enlever la graisse, et *par extens.*, les taches d'une étoffe ou les impuretés d'une matière textile. || Lieux où l'on dégraisse, où l'on fait le dégraissage. || Dans la technique de différents métiers, Opération consistant à frotter, nettoyer, polir une matière en vue d'une manipulation ultérieure.

— ENCYCL. Le *dégraissage* consiste à débarrasser les laines des matières grasses insuffisamment enlevées par le dessuintage, ou à éliminer des tissus les huiles ou graisses introduites pour faciliter la fabrication, parties non solubles dans l'eau. Les procédés usuels sont basés soit sur des actions mécaniques : traitement à l'argile, ou à l'action combinée de l'humidité, de la chaleur et de la pression ; soit sur des actions chimiques : traitement aux alcalis, potasse, soude, ammoniaque caustique, sels de soude, savons, etc. ; soit sur des actions physiques : dissolvants divers tels que la benzine, le sulfure de carbone, etc.

Le dégraissage à l'argile est le plus ancien, puisque la *terre à foulon,* employée généralement dans cette opération, était déjà connue des Romains. Cependant, l'action de l'argile, qui est purement mécanique et ne consiste que dans l'absorption des graisses, n'est efficace qu'autant que celles-ci n'ont subi aucune altération à l'air. Le traitement se fait au foulon.

Le dégraissage chimique consiste à faire passer les laines ou les tissus de laine dans un bain alcalin d'une température de 50 degrés. Après une demi-heure de lissage dans le bain, on lave et on sèche.

Le traitement aux dissolvants se fait généralement en vase clos, quand l'agent employé est la benzine, le trichloréthylène, etc. Avec le sulfure de carbone, on procède à froid ; car, à chaud, il cède du soufre à la laine, et la jaunit.

Le dégraissage des déchets de coton, de lin ou de chanvre qui ont servi au nettoyage des machines ou de leurs organes, a pour but de récupérer la majeure partie de l'huile qu'ils contiennent. On emploie des dissolvants chimiques ou des lessives alcalines.

DÉGRAISSANT [*ghrè-san*], **E** adj. Qui a la propriété de dégraisser : *Substances* DÉGRAISSANTES.

— *Substantiv.* et au masc. Substance qui a la propriété de dégraisser : *Les alcalis sont des* DÉGRAISSANTS.

DÉGRAISSE [*ghrèss'*] n. f. Mar. Etat d'une pièce de bois dégraissée.

DÉGRAISSEMENT [*grê-se-man*] n. m. V. DÉGRAISSAGE.

— Céram. Diminution de la plasticité d'une pâte ou d'une argile par mélange avec des substances non plastiques.

DÉGRAISSER [*ghrê-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *graisse*). Oter la graisse d'un corps : DÉGRAISSER *un mouton, les boyaux, la viande.* || Dépouiller une chose de la matière grasse qui la couvre ou la pénètre : DÉGRAISSER *le pot au feu. La poudre* DÉGRAISSE *les cheveux.* || Oter les taches de graisse et autres : DÉGRAISSER *un habit, une robe.*

— *Fam.* Rendre moins gras : *L'exercice* DÉGRAISSE *les obèses.*

— *Fig.* Anciennem. Appauvrir, épuiser : DÉGRAISSER *une province.* || Rançonner : *Bois-le-Comte, neveu de Villegagnon, qui, passant au cap de Saint-Vincent,* DÉGRAISSA *plusieurs navires espagnols et portugais.* (D'Aubigné.) || Nettoyer, dépouiller de sa première apparence : *Nous* DÉGRAISSÂMES *notre proposition ; nous la revêtîmes de ce qui pouvait lui donner de la couleur et de la force.* (De Retz.)

— Céram. Rendre moins plastique une pâte ou une argile par adjonction de substances non plastiques dites : dégraissants.

— Œnol. *Dégraisser le vin,* Remédier à la maladie qu'on appelle *graisse.* V. GRAISSE.

— Techn. Faire l'opération du dégraissage.

— ***Se dégraisser,*** v. pr. Au sens passif : Devenir, être dégraissé : *Les viandes* SE DÉGRAISSENT *par la cuisson.*

— *Fam.* Etre moins gras ; et *au fig.* Etre moins riche.

DÉGRAISSEUR [*ghrê-seur*], **EUSE** n. Qui dégraisse, qui fait profession de dégraisser des étoffes : *Porter un habit au* DÉGRAISSEUR.

— *Fig.* Qui appauvrit, rançonne, ruine : *Les contrôleurs généraux étaient d'habiles et hardis* DÉGRAISSEURS.

— *Pop.* Garçon de recette.

DÉGRAISSEUR [*ghrê-seur*] n. m. ou **DÉGRAISSEUSE** n. f. Machine au moyen de laquelle on effectue le dégraissage de la laine.

— ENCYCL. La *dégraisseuse* est composée de trois à quatre bassins à double fond où se trouve l'eau de savon. La première bassine sert au trempage et la quantité de savon diminue jusqu'à la dernière bassine, dite de rinçage. On remonte la laine avec des fourches. L'opération est finie quand la laine ne colle plus dans la main en prenant une poignée et en frottant. Des machines plus récentes opèrent sous l'action d'un courant électrique par l'électrolyse d'une solution des sels de potasse de la laine.

DÉGRAISSIS [*ghrê-si*] n. m. Ce qu'on enlève par l'opération du dégraissage.

DÉGRAISSOIR [*ghrê-soir*] n. m. Instrument pour dégraisser.

DÉGRAMER [*mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *gramen*, gazon). Après le labour d'un champ, Enlever le chiendent pour le brûler : DÉGRAMER *un champ.*

DEGRANGES ou **DESGRANGES** (Michel), prédicateur de l'ordre de Saint-François, né et mort à Lyon (1734-1822). Il devint célèbre, sous le nom de **frère Archange,** comme orateur populaire, et composa plusieurs ouvrages de polémique.

DÉGRAPPAGE n. m. Syn. de ÉGRAPPAGE (v. ce mot).

DÉGRAPPER [*ghra-pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *grappe*). Syn. de ÉGRAPPER.

DÉGRAPPINER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *grappin*). Mar. anc. Débarrasser un vaisseau des grappins d'abordage qui y sont accrochés. || Relever un grappin mouillé. || Retirer un navire du milieu des glaces, à l'aide de grappins.

DÉGRAPPOIR n. m. Vitic. V. ÉGRAPPOIR.

DÉGRAS [*ghrâ*] n. m. (de *dégraisser*). Mélange d'huile de poisson et d'acide nitrique, dont se servent les corroyeurs pour la préparation des peaux.

DÉGRAT [*ghra*] n. m. (du provenç. *degrat*, degré). Départ d'un bateau qui se rend à la pêche de la morue. || *Etre en dégrat,* Se dit d'un bateau qui a quitté le port pour aller à la pêche de la morue.

— *Par extens.* Syn. de DÉBARCADÈRE. || Lieu où se débarquent des marchandises : *A Cayenne, le marché s'appelle le* DÉGRAT.

DE GRAVE (Charles-Joseph), jurisconsulte et écrivain belge, né à Ursel en 1736, mort à Saint-Denis-lez-Gand en 1805. Il fut nommé, en 1797, par le département de l'Escaut, membre du Conseil des anciens, où il siégea jusqu'au 18 Brumaire. On lui doit un ouvrage curieux : *la République des Champs-Elysées ou le Monde ancien* (1806), sur les mythes antiques, et où il place l'Atlantide en Flandre, sa propre patrie.

DÉGRAVELER [*lé*] ou **DÉGRAVER** [*vé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gravelle*, gravier. — Double la lettre *l* devant un *e* muet : *Je dégravelle. Tu dégravelleras*). Débarrasser de gravier : DÉGRAVELER *un tuyau.*

DÉGRAVELLEMENT [*man*] n. m. Action de retirer le gravier.

DÉGRAVER [*vé*] v. tr. Techn. Syn. de DÉGRAVELER.

DÉGRAVOIEMENT ou **DÉGRAVOÎMENT** [*man*] n. m. (de *dégravoyer*). Effet d'une eau courante qui dégrade, déchausse un mur, ou enlève le gravier de son propre lit.

DÉGRAVOYER [*voi-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gravoi* anc. sing. de GRAVOIS. — Se conjugue comme *aboyer.*) Dégrader, déchausser (en parlant de l'eau courante) : *L'eau* A DÉGRAVOYÉ *ce mur, ces pilotis.* || Enlever le gravier : DÉGRAVOYER *un bras de rivière.*

DEGRÉ n. m. (lat. pop. *degradus*). Chaque marche d'un escalier : *Monter, Descendre les* DEGRÉS. *Des* DEGRÉS *de marbre, de pierre, de bois.* || Chacune des marches qui conduisent à l'entrée d'un édifice : *Les* DEGRÉS *de l'Hôtel de Ville.* || *Par extens.* Perron, escalier : *Le* DEGRÉ *d'honneur d'un palais.* (Vx.)

— *Fig.* Situation considérée par rapport à une série d'autres, progressivement supérieures ou inférieures ; échelon : *Monter, descendre les* DEGRÉS *de l'échelle sociale. S'élever de* DEGRÉ EN DEGRÉ. *Le plus haut* DEGRÉ *de perfection. L'histoire des peuples est une échelle de misère dont les révolutions forment les différents* DEGRÉS. (Chateaubriand.) || Série d'échelons, échelle : *Il y a bien des* DEGRÉS *dans la vertu. Dans l'honneur il n'y a point de* DEGRÉS. *Il y a dans la famille* (anglaise) *un* DEGRÉ *d'autorité que nous ne connaissons pas.* (Taine.) || Moyens mis en œuvre pour un but quelconque : *Toutes ces cruautés sont les* DEGRÉS *sanglants dont Auguste a fait choix, Pour monter sur le trône et nous donner des lois.* (Corneille.) || Transition, acheminement : *Les premières connaissances ont servi de* DEGRÉ *aux autres.* (Pascal.) *Dieu fait quelquefois du plus haut point de notre élévation le premier* DEGRÉ *de notre décadence.* (Massillon.) || Différence du plus au moins, intensité relative : DEGRÉ *de chaleur, de froid, de force.* DEGRÉ *d'affliction, de sainteté.*

— Astrol. V. la partie *encycl.*

— Algèbre. Le *degré* d'un monôme entier par rapport à une lettre déterminée est l'exposant de cette lettre dans le monôme entier. || Le *degré complet* d'un monôme entier est la somme des exposants des lettres que renferme le monôme, celles qui n'entrent qu'à la première puissance étant affectées de l'exposant 1 ($3ab^2x^3$ est un monôme du 6e degré, du 3e par rapport à x).

— Dr. *Degré de juridiction*, Chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement appelée.

— Enseignem. Ce terme désignait dans l'ancienne Université les *grades* de bachelier, de licencié et de docteur, conférés par une faculté.

— Généal. Distance qui sépare des parents consanguins ou par alliance. (En droit civil, chaque génération forme un degré ; en ligne collatérale, les degrés se comptent en remontant d'un parent à l'ancêtre commun et en redescendant de celui-ci à l'autre parent : deux frères sont parents au deuxième degré, l'oncle et le neveu au troisième, etc. — En droit canon, on ne compte les degrés que d'une ligne, en choisissant en cas d'inégalité la plus longue : deux frères sont parents au premier degré, l'oncle et le neveu au deuxième, etc.) || *Degré de noblesse.* Il se mesurait par les quartiers ou générations nobles tant dans la ligne maternelle que dans la paternelle.

— Géogr. *Degré de latitude*, Une des 90 divisions de la surface terrestre comprise entre l'équateur et un des deux pôles. — Un des 90 cercles parallèles à l'équateur, exprimant cette division dans chacun des deux hémisphères boréal et austral. V. LATITUDE. || *Degré de longitude*, Une des 360 divisions de la surface du globe allant d'un pôle à l'autre et coupant l'équateur à angle droit, de façon à former autour de la terre 180 cercles tous égaux les uns aux autres. — Un des 360 demi-cercles figurant cette division par moitié dans l'hémisphère oriental et par moitié dans l'hémisphère occidental à partir d'un méridien initial déterminé. V. LONGITUDE.

— Géod. *Degrés du méridien.* V. MÉRIDIEN.

— Géom. Chacune des divisions de la circonférence : *Le cercle a été divisé en trois cent soixante* DEGRÉS. (Abrév. : °.)

— Gramm. *Degrés de comparaison* ou *de signification*, Les trois formes de l'adjectif, nommées *positif, comparatif, superlatif.*

— Mus. Position relative, sur la portée, des notes de la gamme.

— Pathol. *Degré d'une maladie*, Chacune des périodes que parcourt ordinairement cette maladie.

— Philos. *Degrés métaphysiques*, Différentes propriétés d'un objet, en commençant par la propriété la plus générale et en finissant par la plus particulière : *On trouve dans le terme « homme » cinq* DEGRÉS *métaphysiques : l'être, la substance, la vie, l'animalité, la rationalité.* || *Table des degrés* (*Tabula comparationis sive graduum*), Procédé de la méthode baconienne, qui consiste à comparer des cas dans lesquels un même fait existe à des degrés différents et à observer quels autres faits varient en même temps que lui et dans le même sens. V. BACON. INDUCTION.

— Phys. Chacune des divisions d'une échelle adaptée à un appareil : *Les* DEGRÉS *du thermomètre, du baromètre.*

— Techn. Chez les lapidaires, Facette de forme carrée, allongée en biseau, taillée dans une pierre précieuse.

— *Par degrés*, loc. adv., ou, moins régulièrement, *Par degré*, Graduellement : *Le son s'affaiblit* PAR DEGRÉS.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ainsi que la vertu, le crime a ses *degrés*.

Vers de Racine (Phèdre, IV, 2).

— SYN. **Degré, marche.** *Degré* est un mot poétique et oratoire. *Marche*, au propre, ne comprend pas comme *degré*, soit une idée d'élévation, soit une idée de montée ou de descente : c'est proprement la place disposée pour les pieds.

— ENCYCL. Alg. Dans un monôme fractionnaire dont les deux termes sont rationnels, le degré est la différence des degrés du numérateur et du dénominateur. — Le degré d'une équation entière ou d'un polynôme entier est la somme des exposants des inconnues dans le terme où cette somme est la plus forte.

Le degré d'une courbe plane algébrique est le degré de son équation en coordonnées cartésiennes.

— Astrol. Chacun des douze signes du zodiaque étant divisé en 30 degrés, certains de ces degrés sont bénéfiques ou lumineux, d'autres sont maléfiques ou ténébreux. Ceux qui ne sont ni bons ni mauvais sont dits : vides. Enfin, les degrés dits d'Azemen sont ceux correspondant aux infirmités du corps.

— Mus. Chaque note d'une gamme constitue un *degré* dans cette gamme, et chaque degré a un nom particulier. Prenant pour type la gamme la plus simple, celle de *do* majeur, nous avons :

Do,	premier degré,	est appelé....	*tonique ;*
Ré,	second degré,	—	*sus-tonique ;*
Mi,	troisième degré,	—	*médiante ;*
Fa,	quatrième degré,	—	*sous-dominante ;*
Sol,	cinquième degré,	—	*dominante ;*
La,	sixième degré,	—	*sus-dominante ;*
Si,	septième degré,	—	*note sensible ;*
Do,	huitième degré,	—	*octave* ou *tonique.*

C'est par la position de la tonique que se calculent les degrés, et la tonique forme toujours le premier degré de la gamme. Dans la gamme de *do*, la tonique étant *do*, c'est le *ré* qui est le second degré ; dans la gamme de *ré*, la tonique étant *ré*, c'est le *mi* qui est le second degré.

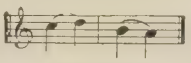

Degrés conjoints.

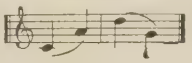

Degrés disjoints.

Le mot « degré » reçoit aussi une acception un peu différente, lorsqu'il s'agit d'établir les relations des notes entre elles. C'est ainsi qu'on reconnaît deux espèces de degrés : le *degré conjoint* et le *degré disjoint*. Le degré conjoint ou diatonique est celui qui sépare deux notes se suivant immédiatement dans la gamme, soit en montant, soit en descendant. Le degré disjoint est toujours composé de plusieurs degrés conjoints et, par conséquent, embrasse un intervalle supérieur à la seconde.

DEGRÉ (Alajos), romancier hongrois, descendant d'une famille française, né en 1820, mort en 1896. On lit surtout ses nouvelles. Parmi ses ouvrages : *les Mémoires du Diable, la Fille de l'exilé, le Sang bleu, Deux ans de la vie d'un avocat, le Héros du jour* sont les plus réussis. Il publia ses *Mémoires* (1883).

DÉGRÉAGE ou **DÉGRÉEMENT** [*man*] n. m. Action de dégréer un vaisseau ; résultat de cette action.

DÉGRÉER [*gré-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gréer*. — *Je dégrée, tu dégrées, il dégrée, nous dégréons, vous dégréez, ils dégréent. Je dégréais, nous dégréions. Je dégréai, nous dégréâmes. Je dégréerai, nous dégréerons. Je dégréerais, nous dégréerions. Dégrée, dégréons, dégréez. Que je dégrée, que nous dégréions. Que je dégréasse, que nous dégréassions. Dégréant. Dégréé, e.*) Mar. Oter les agrès de : DÉGRÉER *un navire.* || *Dégréer les perroquets, les cacatois*, Mettre en bas les vergues de perroquet, de cacatois, dans un mauvais temps. (Dans l'anc. marine on disait DÉSAGRÉER.)

DÉGRÉNAGE ou **DÉGRENAGE** n. m. Action de dégréner.

DÉGRÉNER [*né*] ou **DÉGRENER** v. tr. Retirer du broyeur-malaxeur les matières destinées à produire les pâtes céramiques.

DÉGRESSIF [*grè-sif'*], **IVE** adj. Qui va en diminuant.

— Fin. *Impôt dégressif*, Impôt dont le taux diminue en même temps que les facultés imposables des contribuables.

DÉGRESSION [*grè-si-on*] n. f. (de *dégressif*). Qualité de ce qui marche en arrière, de ce qui suit un ordre décroissant. || *Dégression de l'impôt*, Caractère d'un impôt dont le taux diminue en même temps que les facultés imposables des contribuables.

DÉGRÈVEMENT [*man*] n. m. (rad. *dégrever*). Diminution d'impôt ou de taxe. || Action de dégrever.

— ENCYCL. En matière d'impôt, le *dégrèvement* est ou *général*, ou *particulier* ou *individuel*. S'il profite à un seul contribuable, il est accordé par voie administrative, à la suite d'une réclamation basée sur une erreur matérielle (disparition de la matière imposable par exemple), ou sur une erreur d'appréciation du contrôleur. Il prend alors le nom de *décharge* ou *réduction*. V. IMPÔT. Le dégrèvement général, qui profite à la masse des contribuables, est l'œuvre du Parlement.

DÉGREVER [*vé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *grever*, charger. — Change le second *é* fermé en è ouvert devant une syllabe muette : *Je dégrève. Il dégrèvera. Que tu dégrèves*). Décharger d'impôt, d'une partie d'impôt, de taxe : DÉGREVER *un contribuable.* DÉGREVER *une marchandise. L'alcool destiné aux usages industriels est* DÉGREVÉ, *mais on le dénature.* || Décharger une propriété des hypothèques : DÉGREVER *un immeuble.*

DE GREY, fleuve côtier d'Australie, en Westralie. Il parcourt le district aurifère de Pilbarra-Nullagin et finit dans l'océan Indien. Cours : 450 kil. environ.

DÉGRILLER [*gri-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *grille*). Retirer des grilles, faire sortir du couvent : *La mort du comte de Verne* DÉGRILLA *sa femme.* (Saint-Simon.) || Oter la grille de : DÉGRILLER *une fenêtre.*

DÉGRINGOLADE n. f. *Fam.* Action de dégringoler ; résultat de cette action.

— Fig. : *La* DÉGRINGOLADE *du franc, d'un financier.*

DÉGRINGOLÉE n. f. *Fam.* Dégringolade ; objets qui dégringolent : *Une* DÉGRINGOLÉE *de chèvres.* (Taine.)

DÉGRINGOLER [*lé*] v. intr. (origine dout.). Rouler précipitamment de haut en bas : DÉGRINGOLER *du haut de l'escalier.*

— *Fig.* Déchoir rapidement : *Maison de commerce qui* DÉGRINGOLE.

— *Transitiv.* : DÉGRINGOLER *un escalier.*

— Argot. Tuer : DÉGRINGOLER *un pante.*

DÉGRISEMENT [*man*] n. m. *Fam.* Action de dégriser ; résultat de cette action (au propre et au fig.).

DÉGRISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gris*). Faire cesser d'être gris : *Le sommeil* DÉGRISE *un homme.*

— *Fig.* Faire cesser d'être grisé : *Cet échec l'a* DÉGRISÉ. *Eh, eh, mon ami,... cela vous* DÉGRISE *un peu.* (Beaumarchais.)

— ***Se dégriser,*** v. pr. Cesser d'être gris ou grisé.

DÉGRONDER [*dé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé* et de *gronder*). *Fam.* Cesser de gronder.

DE GROOT (Guillaume), statuaire belge, né à Bruxelles en 1839, membre de l'Académie royale de Belgique et correspondant de l'Institut de France. Parmi ses œuvres : *le Génie des arts* (1879) et *la Musique* (1880), Palais des beaux-arts de Bruxelles ; *le Travail* (1880), *la Jeunesse* (1904), au musée de Bruxelles. Monument de *Charles Rogier* (place de la Liberté), bustes de *Van Volxem*, de *Van der Borght*, de *Banning*, etc.

DÉGROSSAGE n. m. Action de dégrosser un lingot d'or, d'argent.

DÉGROSSER [*gro-sé*] v. tr. Amincir les lingots pour les faire passer à la filière.

DÉGROSSIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gros*). Oter le plus gros de la matière, pour la préparer à recevoir la forme voulue : DÉGROSSIR *un bloc de marbre.*

— *Fig.* Faire une première ébauche de : DÉGROSSIR *un drame, un discours.* || Rendre moins grossier, moins ignorant : DÉGROSSIR *un écolier.* || Commencer à débrouiller, à éclaircir : DÉGROSSIR *une affaire.*

— Techn. Donner une forme approchée à une pièce en cours d'usinage.

— ***Dégrossi, e,*** part. pass. du verbe *Dégrossir.* (au propre et au fig.).

— *Substantiv.* et au masc. Techn. Première partie de l'opération appelée *douci*, ayant pour objet, dans les fabriques de glaces coulées, de rendre les deux faces d'une glace parfaitement planes et parallèles.

— ***Se dégrossir,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être dégrossi (au propre et au fig.).

DÉGROSSISSAGE [*ghro-si-saj'*] ou **DÉGROSSISSEMENT** [*ghro-si-se-man*] n. m. Action de dégrossir, de donner la première façon à un ouvrage. || Techn. Commencement d'étirage au laminoir.

— ENCYCL. Techn. Le *dégrossissage* est une opération d'ébauche. Il se fait avec les passes les plus fortes et les vitesses les plus grandes pour les outils de coupe, sans que l'on fasse intervenir l'état des surfaces usinées, le but du finissage étant de polir les surfaces et de leur donner leur forme et leurs dimensions définitives. On emploie pour le dégrossissage des aciers à grands rendements.

A la forge, le dégrossissage se fait au pilon ou à la presse sur des matrices d'ébauche.

DÉGROSSISSEUR [*ghro-si-seur*], **EUSE** n. Personne ou machine qui dégrossit un objet : *Train* DÉGROSSISSEUR, *Machine* DÉGROSSISSEUSE.

— N. m. Laminoir ou appareil ayant pour but de commencer le travail mécanique de pièces brutes.

DE GROUX (*Charles*-Corneille-Auguste DEGROUX, dit), peintre belge, né à Comines (Belgique) en 1825, mort à Bruxelles en 1870. Elève de Navez, qui était lui-même élève de David, c'est le peintre de genre exact, ingénieux, et très coloré, des mœurs populaires, des scènes de taverne et de boutique. Quoique élevé à l'école classique, De Groux avait une palette très chaude, et il rendait avec beaucoup de vivacité et de verve des scènes très observées. Sa *Promenade* (1855), son *Bénédicité*, etc., sont des œuvres populaires.

DE GROUX (*Henri*-Jules-Charles-Corneille DEGROUX, dit), peintre belge, né à Bruxelles en 1867, mort à Marseille en 1930, fils du précédent. Elève de Portaels, il exposa d'abord dans sa ville natale : *le Pendu, le Meurtre, le Pèlerinage de Saint-Colomban* (1886), *la Flandre mystique*, et, en 1890, aborda les grandes surfaces avec le *Cortège de la fiancée*, la *Procession*, puis le *Christ aux outrages*, qui figura au Salon des Vingt de Bruxelles. Si le peintre s'y montrait trop insouciant de la vérité des formes, il faisait preuve d'une rare puissance d'imagination et de coloris, d'un grand sens du dramatique et de l'expressif. Ces qualités sont celles qu'on retrouve dans les œuvres suivantes : *la Procession des archers de Machelen, Moïse sauvé des eaux, la Tribu prophétique, Circé, la Mort de Siegfried, la Chevauchée des Walkyries, les Vendanges*, et toute une série de sujets napoléoniens, d'*Austerlitz* à la *Retraite de Russie* et au *Rarin de Waterloo*. Il est également l'auteur d'un grand nombre de pastels et de lithographies ; parmi celles-ci on doit rappeler toute une suite de portraits, *Dante, R. Wagner, Baudelaire* ainsi que le *Grand Duc, le Soir*, et *le Nocturne*.

DEGTIAREV (Etienne), musicien russe, né en 1766, mort en 1813. Il se fit connaître comme compositeur par des œuvres importantes de musique religieuse. On lui doit aussi sous ce titre : *la Délivrance de la Russie en 1612*, un grand oratorio et de nombreux chœurs. La plupart des compositions de Degtiarev sont restées en manuscrit.

DÉGUENILLER [*ghe-ni-yé*] v. tr. Déchirer, mettre en guenilles : DÉGUENILLER *ses habits.* || *Par extens.* Ruiner, réduire à la misère : DÉGUENILLER *un banquier.*

— *Pop.* Maltraiter de paroles.

— ***Déguenillé, e,*** part. pass. du verbe *Dégueniller.* Vêtu de guenilles : *Un mendiant* DÉGUENILLÉ.

— *Substantiv.* Personne déguenillée : *Je veux qu'on soit nu ou vêtu : je n'aime pas les* DÉGUENILLÉS. (Taine.)

DÉGUERPIR [*ghèr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de l'anc. franç. *guerpir* d'origine germ. signifiant abandonner, céder quelque chose à quelqu'un, — et au sens neutre Quitter, laisser, délaisser). Dr. Sortir de, abandonner la possession de : DÉGUERPIR *une maison, une rente. Héritage* DÉGUERPI. || *Par extens.* Faire sortir : DÉGUERPIR *un lapin de son terrier.* (Inus.)

— *Intransitiv.* Se retirer précipitamment, le plus souvent contraint et forcé : *Et je serais encor contraint de* DÉGUERPIR. (Regnard.) *Mieux vaut* DÉGUERPIR *de la vie quand on est jeune, que d'en être chassé par le temps.* (Chateaubriand.)

DÉGUERPISSEMENT [*ghèr, man*] n. m. Dr. Abandon de la possession d'un bien : *Le* DÉGUERPISSEMENT *d'un héritage.* || Action de déguerpir, de se retirer.

— Dr. anc. *Déguerpissement volontaire*, Celui qui, étant accepté par le vendeur, ne se trouvait soumis à aucune formalité particulière. || *Déguerpissement forcé*, Celui qui n'était point accepté et se faisait par acte au greffe du tribunal, avec notification et assignation au bailleur.

— Dr. féod. Abandon d'un fief par un vassal. || Renonciation d'un serf qui, ne pouvant supporter les charges qui lui étaient imposées, abandonnait sa ferme.

— ENCYCL. Dr. Le *déguerpissement* est l'acte par lequel le détenteur d'un immeuble grevé d'une rente ou d'une charge foncière déclare, pour s'exonérer de ses obligations, se désister de la propriété et de la possession de cet immeuble.

Dans l'ancien droit, le déguerpissement était matière assez pratique. On le distinguait du *délaissement*, opéré par le détenteur de l'immeuble hypothéqué. Le déguerpissement s'opérait au profit de l'ancien propriétaire, qui avait cédé son fonds à charge d'une rente foncière et qui le reprenait ; le délaissement avait lieu au profit du créancier hypothécaire, qui avait seulement le droit de faire vendre le fonds, sans pouvoir le garder. Le déguerpissement

supposait la capacité d'aliéner et était interdit, sans autorisation, aux gens de mainmorte, aux mineurs, aux femmes mariées. Il s'opérait soit en justice, soit par acte notarié, soit par acte sous seing privé.

Le Code civil, ne reconnaissant pas la rente foncière proprement dite, n'a pas parlé du déguerpissement. On peut en rapprocher le droit, pour le copropriétaire d'un mur mitoyen, d'en abandonner la mitoyenneté (art. 656), ou le droit pour le propriétaire d'un fonds grevé de servitude, assujetti par son titre à l'entretien, d'abandonner la partie du fonds où s'exerce la servitude pour se soustraire à ses charges (art. 699), ou le droit du colon de faire *exposse* dans le bail à domaine congéable.

DÉGUERPISSEUR [*ghèr'*] n. m. Dr. Celui qui fait abandon d'un bien.

DEGUERRY (l'abbé Gaspard), prêtre et prédicateur français, né à Lyon en 1797, fusillé comme otage de la Commune en 1871. Il était curé de la Madeleine à Paris, lorsqu'il fut arrêté et mis à mort. Il a laissé plusieurs recueils de sermons.

DÉGUEULADE [*gheu*] ou **DÉGUEULETTE** [*gheu-lèt'*] n. f. *Pop. et triv.* Action de vomir. || Choses vomies.

DÉGUEULASSE [*gheu-lass*] adj. *Triv.* Répugnant, dégoûtant.

DÉGUEULÉE [*gheu*] n. f. *Triv.* Ce qui est rendu à chaque effort pour dégueuler : *Rendre tout son dîner en trois* DÉGUEULÉES.

— *Fig.* Injures, invectives.

DÉGUEULEMENT [*gheu-le-man*] n. m. *Triv.* Action de dégueuler.

DÉGUEULER [*gheu-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *gueule*). *Triv.* Vomir : DÉGUEULER *son dîner.*

— *Fig.* : DÉGUEULER *des injures.*

DÉGUEULEUX [*gheu-leû*] ou **DÉGUEULEUR** [*gheu*] n. m. (rad. *déguculer*). Archit. Nom donné aux gros masques de pierre ou de plomb dont on orne les cascades, et qui vomissent l'eau dans un bassin. (Vx.)

DÉGUEULIS [*gheu-lî*] n. m. *Triv.* Choses vomies.

DÉGUIGNONNER [*ghi-gn* mll., *o-né*] ou **DÉSENGUIGNONNER** [*zan-ghi-gn* mll., *o-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *guignon*). Faire cesser le guignon : *Il suffit d'une circonstance pour* DÉGUIGNONNER *un théâtre.*

— ***Se déguignonner,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Il a changé de partenaire pour* SE DÉGUIGNONNER.

DÉGUISABLE [*ghi*] adj. Qui peut être déguisé : *Le sentiment de l'amour n'est pas* DÉGUISABLE.

DÉGUISEMENT [*ghi-ze-man*] n. m. Action de déguiser ou de se déguiser. || Ce qui sert à déguiser : DÉGUISEMENT *qui rend méconnaissable.* || Etat d'une personne déguisée.

— *Par extens.* Manière d'accommoder un aliment : *Il y eut douze sortes de viandes et de* DÉGUISEMENTS. (Voltaire.)

— *Fig.* Fausse apparence : *Il sait prendre toutes sortes de* DÉGUISEMENTS. || Dissimulation : *Les hommes droits et simples agissent sans* DÉGUISEMENT. (Fénelon.)

DÉGUISER [*ghi-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *guise*). Modifier la guise, la manière d'être, le costume de façon à rendre difficile à reconnaître : DÉGUISER *un enfant, une petite fille. Le rouge vieillit* (les femmes) *et les* DÉGUISE. (La Bruyère.) || *Déguiser les mets, les viandes,* Les apprêter de façon qu'on les reconnaisse difficilement.

— *Fig.* Revêtir d'apparences trompeuses, cacher, dissimuler : DÉGUISER *son nom, son état, sa voix, sa démarche.* DÉGUISER *sa peine sous un front serein.* DÉGUISER *l'orgueil sous des dehors modestes.* || *Déguiser son jeu,* Donner le change sur ses projets, sur ses intentions. || *Déguiser sa cocarde,* Affecter des opinions politiques différentes de celles qu'on a. || Dénaturer : *Ils suppriment quelques noms pour* DÉGUISER *l'histoire.* (La Bruyère.) *Ministres qui* DÉGUISENT *la vérité.*

— ***Déguisé, e,*** part. pass. du verbe *Déguiser* (au propre et au fig.) : *Petite fille* DÉGUISÉE. *Sentiments* DÉGUISÉS, etc.

— *Substantiv.* Masque de carnaval : *Au mardi gras, il y a plus de curieux que de* DÉGUISÉS.

— ALLUS. HIST. **La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée.** V. PAROLE.

— ***Se déguiser,*** v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : *Le roi d'Israël* SE DÉGUISA *avant de donner la bataille.* (Sacy.) *Il* (Néron) SE DÉGUISE *en vain, Je lis sur son visage.* (Racine.) *Nous sommes si accoutumés à* NOUS DÉGUISER *aux autres qu'à la fin nous* NOUS DÉGUISONS *à nous-mêmes.* (La Rochefoucauld.) *Le bon sens, de peur d'ennuyer,* SE DÉGUISE *en plaisanterie.* (Voltaire.)

— Au sens passif, et au fig. : *La vérité ne peut* SE DÉGUISER *longtemps.*

— SYN. **Déguiser, travestir.** *Déguiser,* c'est montrer une chose aux autres sous une apparence qui l'empêche d'être reconnue. *Travestir,* c'est, au propre, vêtir quelqu'un d'une façon qui n'appartient ni à son âge, ni à sa condition, ni à son sexe, c'est faire en quelque sorte de quelqu'un un personnage tout autre ; et, par suite, au figuré, c'est complètement dénaturer comme fit Scarron par exemple pour l'*Enéide.*

— **Déguiser, cacher, celer,** etc. V. CACHER.

DÉGUISEUR [*ghi-zeur*], **EUSE** n. Qui déguise (au propre et au fig.). (Vx.)

DÉGUSTATEUR [*ghuss*], **TRICE** n. Qui est chargé de déguster les vins, etc. : *Des* DÉGUSTATEURS *experts.*

— Fig. : *Le Français est le* DÉGUSTATEUR *intellectuel de toutes les productions de la pensée dans le monde.* (Lamartine.)

Adjectiv. : *Un commissaire* DÉGUSTATEUR.

DÉGUSTATION [*ghuss-ta-si-on*] n. f. Action de déguster : *La langue joue un grand rôle dans le mécanisme de la* DÉGUSTATION. (Brillat-Savarin.)

— Fig. : *La* DÉGUSTATION *d'une poésie. La* DÉGUSTATION *d'un mystère ! cela ressemble à la primeur d'un esclandre.* (V. Hugo.)

— ICONOGR. Un tableau du musée de Dijon attribué à Adriaan Brauwer est intitulé *Un dégustateur,* assurément par ironie, car il a plutôt l'air de goûter un médicament amer qu'un vin délicieux. (V. planche *Beaux-Arts XLIV.*)

DÉGUSTER [*ghuss-té*] v. tr. (lat. *degustare ;* de *gustus,* goût). Goûter avec soin un liquide pour en apprécier la qualité : DÉGUSTER *du vin, de l'eau-de-vie.* DÉGUSTER *son café, une liqueur.*

— *Fig.* Apprécier, savourer : DÉGUSTER *une poésie.* DÉGUSTER *tous les charmes d'une exquise société, d'une existence indépendante.*

— ***Se déguster,*** v. pr. Au sens passif : *Le vin* SE DÉGUSTE *mal avec les fruits.*

de gustibus et coloribus non disputandum (*Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer*), adage latin des scolastiques du moyen âge, qui est devenu français : Chacun est libre de penser, d'agir comme il lui plaît.

DÉGUT [*gu*] n. m. Comm. V. DEGGUT.

DÉGUTTÉ [*ghu-té*], **E** adj. (du lat. *gutta,* goutte). Couvert de gouttes. || Taché comme par des gouttes d'eau.

DÉHACHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *hacher*). Déchirer, mettre en pièces. (Vx.)

DEHAISNES (Chrétien-César-Auguste), historien et archéologue français, né à Estaires (Nord) en 1825, mort à Lille en 1897. Professeur au collège Saint-Jean, archiviste de Douai, puis du département du Nord (1872-1882), il prit une part active à l'organisation des facultés catholiques de Lille dont il fut secrétaire général, puis vice-recteur (1882-1888). Parmi ses très nombreux ouvrages, citons : *les Origines de l'université de Douai* (1864) ; *la Domination française à Douai et dans la Flandre wallonne jusqu'en 1667* (1868) ; *les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast* (1871) ; *la Tapisserie de haute lice à Arras avant le XVe siècle* (1879) ; *Des documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut,* et *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle* (1886), monument d'érudition qui lui valut un prix Gobert ; *le Nord artistique et monumental* (1897).

DEHAIT [*de-ê*] n. m. (du préfixe privat. *dé,* et de l'anc. fr. *hait,* disposition morale). Fauconn. Maladie des oiseaux de proie (sorte de paralysie de l'aileron), qui les empêche de voler franchement.

DEHAITER [*ê-té*] v. tr. (de *dehait*). Rendre malade ; affliger, dérouter. (Vx.)

— ***Dehaité, e,*** part. pass. du verbe *Dehaiter.*

— Fauconn. : *Faucon dehaité, Crécerelle dehaitée,* Crécerelle ou Faucon qui ne volent pas de bon gré, par suite d'une atteinte de dehait.

DÉHALER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *haler*). Mar. Haler hors du port ; relever au vent à l'aide d'embarcations, de remorques ou d'amarres. (En parlant d'un navire tombé en dérive ou qui a été affalé sous quelque côte) : DÉHALER *un bâtiment.*

— ***Se déhaler,*** v. pr. En parlant d'un navire, Se relever en faisant de la voile ou par ses propres moyens ; et *au fig.* Se débrouiller : *Ce matelot sait bien* SE DÉHALER.

— Au sens réfléchi, et *fam.* Se relever : *En revenant de maladie, on a peine à* SE DÉHALER ; et *au fig.* Se retirer de : *Mauvaise affaire dont on aura de la peine à* SE DÉHALER.

DÉHÂLER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *hâler*). Faire disparaître le hâle de : *Pommade qui* DÉHÂLE *le teint.*

— ***Se déhâler,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE DÉHÂLER *la peau.*

— Au sens passif : *Teint qui* SE DÉHÂLE *lentement.*

DÉHANCHEMENT [*man*] n. m. Action de se déhancher ; résultat de cette action. || Manière de marcher molle et abandonnée, ou manière voluptueuse de danser : *Les* DÉHANCHEMENTS *des danseuses d'Orient.*

DÉHANCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *hanche*). Démettre, rompre les hanches à : *Faute de précaution, on* DÉHANCHE *quelquefois les très jeunes enfants.*

— *Fig.* Disloquer, détruire la liaison de : DÉHANCHER *ses vers.* (Viennet.)

— ***Déhanché, e,*** part. pass. du verbe *Déhancher.* Qui a les hanches disloquées : *Enfant* DÉHANCHÉ. — Fig. : *La raison va toujours et torte et boiteuse et* DÉHANCHÉE. (Montaigne.) || Qui se dandine sur les hanches : *Femme toute* DÉHANCHÉE. — *Fig.* Qui a mauvaise tournure.

— Art vétér. *Cheval déhanché,* Se dit d'un cheval chez lequel la saillie de la hanche est effacée par suite de la fracture de l'angle externe de l'os iliaque (ou os de la hanche).

— SYN. **Déhanché, éhanché.** Ces deux mots devraient différer entre eux en ce que le premier seul exprimerait la rupture ou la dislocation réelle de la hanche, tandis que l'autre n'en exprimerait que l'apparence résultant d'une démarche mal assurée.

— ***Se déhancher,*** v. pr. Remuer les hanches d'une certaine façon : *Danseuse habile à* SE DÉHANCHER. || Se balancer, affecter une démarche molle et abandonnée : *Il* SE DÉHANCHE *toujours en marchant.*

— Au sens passif, Devenir déhanché ; et au fig. : *Il n'y a pas là de quoi* SE DÉHANCHER, Cela ne réclame pas d'efforts pénibles.

DÉHARDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *harde,* corde). Détacher (en parlant de chiens qui étaient liés quatre à quatre ou six à six).

DÉHARNACHEMENT [*man*] n. m. Action de déharnacher : *Le* DÉHARNACHEMENT *des chevaux.*

DÉHARNACHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *harnacher*). Ôter le harnais de : DÉHARNACHER *des chevaux.*

— *Fam.* Débarrasser d'un vêtement lourd, d'un accoutrement incommode.

— ***Se déharnacher,*** v. pr. Au sens réfléchi, et fam. *Il* SE DÉHARNACHE *avec plaisir.*

— Au sens passif, Devenir, être déharnaché.

DEHÈQUE (Félix-Désiré), helléniste, né à Paris en 1794, mort en 1870, fut membre libre de l'Académie des inscriptions (1859). Ses principaux ouvrages sont : un *Dictionnaire grec-français moderne* (1825) ; *les Poésies cypriques d'Andréadis* (1837) ; texte et traduction des *Poésies de Christopoulos* (1831) ; la traduction complète (publiée anonyme) de l'*Anthologie grecque* (1863) ; etc.

DEHÉRAIN (Pierre-Paul), agronome français, né et mort à Paris (1830-1902). Il fut professeur au Muséum, à l'Ecole de Grignon, et membre de l'Académie des sciences (1887). On lui doit des ouvrages estimés d'agronomie pratique et de chimie agricole. Citons notamment : *Travaux de la station agronomique de l'Ecole d'agriculture de Grignon* (1889) ; *les Engrais, les ferments de la terre* (1895) ; *les Plantes de grande culture* (1897) ; etc.

DEHÉRAINIE [*nî*] n. f. (de *Dehérain* nom propr.). Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrsinées, comprenant une espèce du Mexique, la dehérainie à fleurs émeraude (*deherainia smaragdina*), cultivée en serre chaude.

DÉHÉRITE n. m. (arabe *dehrî*). Nom donné à des philosophes arabes matérialistes, qui croient le monde éternel.

DEHERME (Georges), sociologue français, fondateur des universités populaires, né à Marseille en 1870. D'abord typographe, puis comptable à la « Moissonneuse », société coopérative de consommation, il propageait les doctrines positivistes et, plus particulièrement, celles de tolérance, de libre discussion et de coopération. De 1896 à 1900, on le trouve secrétaire de la rédaction du Bulletin de l' « Union pour l'action morale ». En 1894, il crée la *Coopération des idées,* et, en 1898, la première université populaire où il n'a cessé de défendre ses idées.

Dehio (ÉPREUVE DE). Méd. Epreuve utilisée chez les malades atteints de bradycardie. (Elle consiste à injecter sous la peau un milligramme de sulfate d'atropine. Si le ralentissement du cœur est d'origine vagotonique, le cœur s'accélère à la suite de l'injection ; si, au contraire, le ralentissement est d'origine musculaire, le rythme cardiaque n'est pas modifié.)

DÉHISCENCE [*i-sanss'*] n. f. (du lat. *dehiscere,* s'ouvrir). Bot. Action par laquelle un organe clos (anthère, fruit, sporange, etc.) s'ouvre naturellement et régulièrement, suivant une loi déterminée par sa structure.

— ENCYCL. La *déhiscence* de l'anthère se fait ordinairement par des fentes longitudinales (*déhiscence longitudinale*), quelquefois par des pores terminaux (*déhiscence poricide :* solanum), par un couvercle terminal (pyxidanthera), par des petits clapets latéraux (épine-vinette), etc. — La nature de la déhiscence est déterminée dans chaque cas par la disposition spéciale d'une *assise,* dite *mécanique,* dont chaque cellule épaissit et lignifie sa membrane suivant certaines bandes inégalement réparties sur les diverses faces. La déhiscence est provoquée par la sécheresse de l'air, qui contracte moins fortement les parties lignifiées de la membrane que les parties restées à l'état de cellulose pure (Leclerc du Sablon).

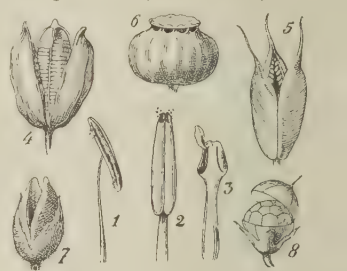

DÉHISCENCE : *Etamines :* 1. De lis ; 2. De solanum ; 3. D'épine-vinette. *Fruits :* 4. D'iris ; 5. De colchique ; 6. De pavot ; 7. De tabac ; 8. De mouron rouge.

La déhiscence du fruit peut se faire par des fentes longitudinales (*follicule, gousse, silique*) ; ces fentes, qui se forment de haut en bas, découpent dans le péricarpe des *valves* ou des *dents* (œillet), suivant qu'elles s'étendent plus ou moins loin ; quand le fruit est pluriloculaire, la déhiscence longitudinale est dite *loculicide* (lis, iris, tulipe), *septicide* (colchique, tabac), suivant que les fentes sont situées sur la ligne médiane et dorsale des loges, au niveau des cloisons de séparation des loges, sans ou avec rupture de celles-ci contre la paroi du péricarpe. La déhiscence peut encore se faire par une fente transversale (*pyxide*) : mouron rouge, jusquiame, ou par des trous (*déhiscence poricide*) : pavot.

DÉHISCENT [*i-san*], **E** adj. (du lat. *dehiscere,* s'ouvrir). Bot. Se dit des organes clos qui s'ouvrent à leur maturité le long d'une suture préexistante : *Les gousses des légumineuses sont des fruits* DÉHISCENTS.

DEHMEL (Richard), poète allemand, né à Wendisch-Hermsdorf en 1863, mort à Blankenese, près de Hambourg, en 1920. Il fit des études de philosophie, de sciences naturelles, de philologie, de théologie et d'économie politique aux universités de Berlin et de Munich de 1882 à 1886, fut jusqu'à 1895 secrétaire de l'Association des sociétés allemandes d'assurances contre l'incendie, puis se fixa après divers voyages à Blankenese. Dehmel est un des plus grands poètes lyriques de l'Allemagne contemporaine. Doué d'une forte personnalité et d'une rare vigueur intellectuelle, il s'élève dans ses vers à des conceptions métaphysiques et a rencontré le panthéisme. Ses poésies « sociales » ne sont pas l'œuvre d'un homme de parti, mais d'un cœur généreux, sensible aux misères des humbles. Plusieurs d'entre elles sont devenues populaires. D'un tempérament porté à l'élan, il a célébré l'amour avec ardeur et divinisé la nature. Ses meilleures œuvres lyriques sont : *Mais l'amour* (1893), *Feuillet de la vie,* et *la Femme et le monde* (1896), remarquables par la concise beauté de la forme et la nouveauté du rythme autant que par l'élévation de la pensée. Ses drames : *Notre prochain* (1895), *Lucifer* (1899) et *Michel Michael* (1911) sont médiocres et au-dessous de ses récits pour enfants.

DEHN (Siegfried-Wilhelm), théoricien et musicographe allemand, né à Altona en 1799, mort à Berlin en 1858. Bibliothécaire de la section de musique de la Bibliothèque royale de Berlin, il publia nombre de manuscrits de compositions importantes, de Jean-Sébastien Bach notamment, ainsi que toute une collection de compositions à quatre, à dix voix, de maîtres des XVIe et XVIIe siècles, sous ce titre : *Sammlung von Musikstücken aus dem XVIten und XVIIten Jahrhundert.* On lui doit deux traités : *Science théorique et pratique de l'harmonie* (1840) ; *Science du contrepoint, du canon et de la fugue.*

DEHODENCQ (Edme-*Alfred*-Alexis), peintre français, né et mort à Paris (1822-1882). Il suivit, à l'Ecole des beaux-arts, l'atelier de Léon Cogniet et débuta par des tableaux religieux : *Sainte Cécile en adoration* (1844) ; *le Doute* (1845) ; *Saint Etienne traîné au supplice* (1846). Il fit ensuite plusieurs voyages en Espagne et en Afrique. Désormais, ce furent les scènes de genre qu'il affectionna. Citons : *Course de taureaux en Espagne* (1851) ; *Bohémiens et Bohémiennes au retour d'une fête en Andalousie* (1853) ; *Concert juif chez un caïd marocain* (1855) ;

Mariée juive à Tanger (1861) ; *une Fête juive au Maroc* (1865) ; *la Justice du pacha* (1866) ; *Arrestation de Charlotte Corday* (1868) ; portrait de *Théodore de Banville* (1868) ; *la Sortie du pacha* (1869) ; *Fête juive à Tanger* (1870) ; *le Conteur marocain*, souvenir de Tanger (Salon de 1877). — Son fils EDMOND, peintre, né à Cadix (Espagne) en 1862, mort en 1887. Il commença à exposer au Salon à l'âge de onze ans, et donna ensuite : *Italienne* (1876) ; *Deux portraits* (1879) ; *Départ pour le labour* (1882) ; portrait de *Mme D. B.* ; *Guignol* (1887).

DEHOL n. m. Tambour caucasien dont la caisse est en bois.

DÉHONTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *honte*). Déshonorer : DÉHONTER *une fille*. (VX.)

— ***Déhonté, e***, part. pass. du verbe *Déhonter*. Ehonté, sans honte, sans pudeur : *C'est un homme* DÉHONTÉ, *une femme tout à fait* DÉHONTÉE.

— Substantiv. : *Un* DÉHONTÉ. *Une* DÉHONTÉE.

DEHORS [*de-or*] adv. (anc. prépos. ; de *de*, et *hors*). Hors du lieu : *Dieu n'est ni dedans ni* DEHORS *le monde.* (Fénelon.) || *Mettre, Jeter quelqu'un dehors*, Le chasser, lui donner congé, le mettre à la porte.

— Fam. et au fig. : *Ne savoir si l'on est dedans ou dehors. Ne pas savoir si quelqu'un est dedans ou dehors. N'être ni dedans ni dehors*, Etre incertain de ses affaires, du parti à prendre, de sa situation auprès de quelqu'un ; ignorer les opinions, les vues de quelqu'un.

— Mar. En pleine mer, au large, par opposition à la situation des rades, des ports, des côtes ou du navire lui-même. || *Mettre les perroquets dehors*, Les établir. || *Toutes les voiles, Toutes voiles dehors*, Toutes les voiles déployées.

— Fig. *Toutes voiles dehors*, Partir, filer avec toute la rapidité possible. || *Mettre toutes voiles dehors*, Bannir tout scrupule, toute réserve ; ne garder aucun ménagement.

— LOC. ADV. : *Au dehors*, A l'extérieur.

— *De dehors*, De l'extérieur : *Venir* DE DEHORS.

— *En dehors*, A l'extérieur, par l'extérieur : *Porte qui s'ouvre* EN DEHORS. || *Marcher les pieds en dehors*, Marcher les talons rapprochés et les pointes éloignées l'une de l'autre. || Chorégr. : *Etre en dehors*, Avoir les hanches ouvertes, les genoux et les pieds tournés en dehors. || *Mettre en dehors*, Manifester : *Par style, j'entends la passion, le naturel, l'âme* MISE EN DEHORS *par la parole.* (Villemain.) || Mar. *Les bancs d'en dehors*, ou *du large*, par opposition à *en dedans*. || *Etre en dehors*, Etre au delà : *Etre* EN DEHORS *des jetées ;* — et au fig. *Etre en dehors, tout en dehors*, Etre d'une extrême franchise ou d'une grande exubérance.

— *Par dehors*, Par l'extérieur : *Maison belle* PAR DEHORS.

— LOC. PRÉPOS. *Au dehors de*, A l'extérieur (au propre et au fig.) : AU DEHORS DE *la ville.* AU DEHORS DE *l'égoïsme.*

— *En dehors de*, Hors de, à l'extérieur de : EN DEHORS D'*une ligne ;* et *au fig.* Sans, Indépendamment : EN DEHORS DU *bien, tout est mal.* (Lacordaire.)

— *Par dehors*, Par l'extérieur : *Passer* PAR DEHORS.

— GRAMM. On ne peut placer un substantif après *dehors*, sans préposition intermédiaire, que lorsqu'il est joint à *dedans* pour marquer une opposition, ou lorsqu'il est précédé de la préposition *par* : DEDANS ET DEHORS *la maison ;* PAR DEHORS *la ville.* — *Dehors* peut être suivi de la préposition *de* et d'un substantif, et employé substantivement ou précédé de *au, en* : EN DEHORS DE *la chambre,* EN DEHORS DE *ses limites. Les* DEHORS DU *camp.*

— ANTON. **Dedans.**

— *Substantiv.* et au masc. Partie extérieure d'une chose : *Le* DEDANS *et le* DEHORS *d'une maison.* || L'extérieur : *Les bruits du* DEHORS. || Pays étrangers : *Travailleurs venus du* DEHORS. || Avenues, avant-cour, parc et autres dépendances extérieures d'un château, d'une maison : *Château qui a de beaux* DEHORS. || Fortifications extérieures, ouvrages détachés de la place.

— Ensemble des affaires extérieures d'un ménage, d'une famille : *L'homme prend soin des affaires du* DEHORS, *et la femme de celles du* DEDANS.

— *Fig.* Apparence, extérieur : *Apprends à te défier des faux* DEHORS *d'amitié. Un sage* DEHORS, *L'humble* DEHORS *d'un respect affecté.* (Boileau.) *Quelques* DEHORS *civils que l'usage demande.* (Molière.) || Qualités extérieures de politesse. *Celui-là* (le peuple) *a un bon fond et n'a pas de* DEHORS. (La Bruyère.) *Garder les dehors*, Observer les convenances, Sauver les apparences.

— Ascét. Le monde, les affaires temporelles, extérieures, par opposition à l'âme, à la conscience : *Les objets du* DEHORS *nous tentent.* (Pascal.)

— Escr. Ligne de sixte. (Syn. DESSUS.) || *Dehors bas*, Ligne d'octave.

— Manèg. Côté opposé à celui sur lequel le cheval tourne. || *Jambe, Rêne du dehors*, Jambe, Rêne qui sont du côté du mur du manège.

— Sports. Côté sur lequel tourne un patineur, en penchant son corps en dehors de l'aplomb. || Exercice qu'il exécute, en glissant, sur un patin, le corps penché du côté opposé à la jambe qu'il lève.

— SYN. **Dehors, apparence, extérieur.** V. APPARENCE.

— ANTON. **Dedans, intérieur.**

— ENCYCL. Fortif. Les *dehors* étaient, du temps de l'ancienne artillerie lisse, les ouvrages établis *en dehors, en avant* du *corps de place* pour le couvrir et retarder le moment de son attaque par l'assiégeant. Demi-lune, tenaille, places d'armes et contre-garde sont des *dehors*.

La protection est réciproque entre le corps de place et ses dehors. Les communications entre eux doivent être faciles ; il est cependant nécessaire qu'ils restent distincts les uns des autres. La puissance de l'artillerie moderne a sensiblement réduit l'importance des dehors qui se sont transformés en défenses avancées.

DÉHORTATION [*si-on*] n. f. (du lat. *dehortari*, détourner, dissuader de). Anc. Discours par lequel on exhorte à ne pas faire une chose. (Latinisme cher à Amyot.)

DÉHORTATOIRE adj. Diplom. Qui engage à ne pas faire une chose : *Instructions* DÉHORTATOIRES. (VX.)

DÉHOUILLEMENT [*ou-ye-man*] n. m. (rad. *déhouiller*). Action d'enlever toute la houille d'une couche exploitée. (On dit aussi DÉPILAGE.)

DÉHOUILLER [*ou-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *houille*). Min. Faire le déhouillement d'une couche.

DÉHOUILLEUSE [*ou-yeuz'*] n. f. Nom générique des machines destinées à l'abatage mécanique du charbon dans les galeries de mines. (Peu us.)

DÉHOURDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *hourdis*). Constr. Oter le hourdis de : DÉHOURDER *les lambourdes d'un plancher.*

DÉHOUSER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *housseau*). Oter les housseaux, les bottes : DÉHOUSER *un chasseur.*

— Dépuceler : DÉHOUSER *une fille.* (VX.)

DEHRA, ville de l'Inde anglaise (Province du Nord-Ouest, Mirat), sur l'Assân oriental, affluent du Gange ; 47.300 hab. Ch.-lieu du service trigonométrique de l'Inde et du district de *Dehra-Dun*.

DEHWAR [*dé-ouar*] n. m. Dialecte persan. V. PERSE.

DÉHYDRACÉTATE n. m. Sel de l'acide déhydracétique.

DÉHYDRACÉTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un corps à caractère acide ($C^8H^8O^4$) obtenu par ébullition de l'éther acétylacétique.

DÉHYDROCAMPHORATE [*fo*] n. m. Sel ou éther de l'acide déhydrocamphorique.

DÉHYDROCAMPHORIQUE [*fo-rik'*] adj. Se dit d'un diacide éthylénique de formule $C^{10}H^{14}O^4$ fondant à 202° obtenu par action de la quinoléine sur les éthers chloro- ou bromocamphoriques.

DÉHYDROCINCHONINE [*ko*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{19}H^{20}N^2O$ obtenu par action des alcalis sur le dibromure de cinchonine.

DÉHYDROMORPHINE [*fin'*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{34}H^{33}N^2O^6,3H^2O$ existant dans l'opium et extrait du chlorhydrate de morphine préparé par le procédé de Grégory. || Syn. PSEUDOMORPHINE.

DÉHYDROQUININE [*ki*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{20}H^{22}N^2O^2$ obtenu par action des alcalis sur le dibromure de quinine.

DÉHYDROTHIOTOLUIDINE n. f. Composé thiazolique de formule $CH^3{\cdot}C^6H^3[N,S]C{\cdot}C^6H^4{\cdot}NH^2$ préparé par action du soufre sur la para-toluidine à l'ébullition.

— ENCYCL. La *déhydrothiotoluidine* est cristallisée et fond à 191°. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. On l'obtient toujours mélangée de primuline. Elle conduit à des colorants importants : la *thioflavine*, le *jaune thiazol*, le *jaune chloramine*.

DEI n. m. Chronol. Mois de l'année persane, correspondant à notre mois de décembre.

Dei gratia, mots lat. signif. *Par la grâce de Dieu*, formule latine empruntée au langage religieux.

DÉICIDE adj. (du lat. *Deus, Dei*, Dieu, et *cædere*, tuer). Qui est meurtrier de Dieu, c'est-à-dire du Christ : *Les Juifs* DÉICIDES. || Qui a servi ou concouru à la mort du Christ : *La lance* DÉICIDE.

— Ascét. Qui a profané le sacrement de l'eucharistie : *Des chrétiens* DÉICIDES.

— *Substantiv.* et au masc. Meurtrier de Dieu : *Judas est le plus coupable des* DÉICIDES. || Le meurtre même : *Coupable de* DÉICIDE.

DÉICOLE adj. (du lat. *deus, dei*, dieu, et *colere*, honorer). Qui rend un culte à une divinité.

— Substantiv. : *Les* DÉICOLES *ou théistes.*

DÉICOLE (saint), né en Irlande vers 550, mort en 625. Moine du monastère de Bangor, il accompagna saint Colomban en France (585). Le roi Clotaire II lui confia la direction de l'abbaye de Lure (Haute-Saône). — Fête le 18 janvier.

DÉICOON. Myth. gr. Fils d'Hêraklès et de Mégare. — Troyen, ami d'Enée ; tué par Agamemnon.

DÉIDAMIE. Myth. V. HIPPODAMIE.

DÉIDAMIE. Myth. gr. Fille de Lycomède, roi de Scyros. Séduite par Achille, que sa mère Thétis venait d'envoyer dans cette île sous des habits de femme, elle mit au monde Pyrrhos ou Néoptolème. Plus tard, Lycomède consentit au mariage ; mais le jour même des noces, Achille quittait l'île pour toujours. (C'est le sujet du poème de Stace, *Achille à Scyros.*) — Fille de Bellérophon, femme d'Evandre, roi de Lycie, et mère de Sarpédon. — Femme de Thestios, roi d'Etolie.

DEIDESHEIM, ville d'Allemagne (Bavière, Palatinat) ; 2.500 hab. Fabrique d'armes. Vins réputés.

DEIDIER (Antoine), médecin français, mort à Marseille en 1746. Il se fit remarquer par son dévouement et son habileté lors de l'épidémie de peste qui sévit, en 1720, à Marseille, et fut professeur à Montpellier.

DÉIFICATION [*si-on*] n. f. (lat. *deificatio*). Action de déifier : *La* DÉIFICATION *d'Hercule.* || *Par exagér.* Action d'exalter : *La* DÉIFICATION *de la richesse.*

— ENCYCL. V. APOTHÉOSE.

DÉIFIER [*fi-é*] v. tr. (du lat. *deus, dei*, dieu, et *facere*, faire. — Se conjugue comme *prier*.) Placer au nombre des dieux, diviniser : *Les Romains* DÉIFIÈRENT *la plupart de leurs empereurs. Le poison abominable de la flatterie, qui le* (Louis XIV) DÉIFIA. (Saint-Simon.)

— *Fig.* Vénérer à l'égal des dieux : *L'esprit de parti* DÉIFIE *la cause qu'il adopte.* (Mme de Staël.) || Donner un caractère sacré à : *Loin des sots préjugés que l'erreur* DÉIFIE. (Lamartine.) || Rendre heureux comme un dieu : *Le sourire d'une femme suffit pour* DÉIFIER *un jeune homme.*

— ***Se déifier***, v. pr. — Au sens réfléchi : *A force de forfaits, tu t'*ES DÉIFIÉ. (Voltaire.)

Déile.

DÉIFIQUE [*fik'*] adj. (lat. *deificus*). Qui élève à la dignité de dieu : *Vertus* DÉIFIQUES. || Qui produit quelque chose de divin : *C'est là que se produit cette union* DÉIFIQUE *entre l'époux et l'épouse.* (Bossuet.)

DÉIFORME adj. (du lat. *deus, dei*, dieu, et de *forme*). Qui a la forme divine.

DÉILE ou **DILUS** [*luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, comprenant une seule espèce circaméditerranéenne. (Le *dilus fugax* est d'un vert obscur bronzé, avec la base des antennes et des cuisses rouges ; il vit sur les genêts, et se trouve dans la France orientale.)

DÉILÉON. Myth. gr. Fils de Déimachos, et frère de Phlogios et d'Autolycos. Il se joignit à Hêraklès contre les Amazones, puis aux Argonautes.

DÉILÉPHILE [*fil'*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des sphingidés, comprenant des sphinx à antennes longues, terminées par un petit crochet, à ailes inférieures ordinairement roses variées de noir.

Déiléphile.

— ENCYCL. Les *déiléphiles*, qui sont parmi les plus beaux sphinx, habitent surtout les régions tempérées du globe. Leurs chenilles, lisses et marquées de teintes vives, portent une corne sur le onzième segment. Le *déiléphile de l'euphorbe* est le sphinx le plus commun en France.

DÉILOCHOS. Biogr. V. DÉIOCHOS.

DÉIMACHOS [*koss*] Myth. gr. Père d'Autolycos, de Déiléon et de Phlogios, Thessalien qui suivit Hêraklès dans son expédition contre les Amazones.

DEIMOS [*dé-i-moss*] n. m. (du gr. *deimos*, crainte). Satellite de Mars, découvert par Asaph-Hall, en 1877. (Il effectue sa révolution sidérale en 1 j. 6 h. 17 m. 54 s.)

DÉINCLINANT [*nan*] adj. (du préfixe privat. *dé*, et de *inclinant*). Gnomon. *Cadran déinclinant*, Cadran solaire qui incline et décline à la fois. (On dit aussi DÉINCLINÉ.)

DÉIOCHOS [*koss*] ou **DÉILOCHOS** [*koss*], très ancien historien grec, natif de Proconnèse, auteur d'une histoire de Cyzique.

DÉION ou **DÉIONÉE**. Myth. gr. Roi légendaire de Phocide, fils d'Eole. Il eut de Diomédé plusieurs enfants ; entre autres, Céphale. — Fils d'Eurytos, roi d'Œchalie. Il épousa Périgounê, fille du brigand Sinnis, d'abord mariée à Thésée. — Fils d'Hêraklès et de Mégare.

DÉIONÉ. Myth. gr. Mère de Miletos, qu'elle eut d'Apollon.

DÉIOPÉE. Myth. gr. Nymphe du cortège de Héra. Elle fut, d'après Virgile, promise à Eole par la déesse, à condition qu'il soulèverait une tempête contre la flotte d'Enée.

DÉIOPÉE, petite planète, n° 184, découverte en 1878 par Palisa.

DÉIOPIE [*pî*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des arctiidés, qui renferme une espèce, *deiopia pulchella*, répandue dans la plus grande partie de l'ancien monde et dont la chenille vit notamment sur l'héliotrope et la vipérine.

DÉIOPITÈS. Myth. gr. Bâtard de Priam ; tué par Ulysse.

DÉIPHOBÊ (un des noms de **la Sibylle de Cumes**) ; fille de Glaukos et d'Hécate. Elle avait été aimée d'Apollon qui, sur sa demande, lui accorda de vivre mille ans. Elle avait sept cents ans quand Enée arriva en Italie. Le sixième livre de l'*Enéide* débute par la visite du chef troyen à la sibylle, en son antre effrayant. Sous l'empire du délire prophétique, elle prédit à Enée son destin et lui enseigne le moyen de parvenir aux enfers. Cet épisode, où Virgile n'imite aucun modèle grec, procède des traditions romaines.

DÉIPHOBOS [*boss*]. Myth. gr. Fils de Priam et d'Hécube ; il se distingua au siège de Troie. Après la mort de Pâris, il épousa Hélène. Celle-ci le trahit, la nuit où Troie fut prise ; elle le livra à Ménélas et à Ulysse, qui jetèrent sur le bord de la mer son cadavre mutilé. Dans Virgile, Enée lui élève un *tumulus*. — Fils d'Hippolyte d'Amyclée. Il purifia Hêraklès du meurtre d'Iphitos.

DÉIPHON [*fon*] n. m. Genre de trilobites, famille des cheiruridés, remarquables par leur glabelle globuleuse, leurs joues atrophiées, les longues épines de leur pygidium. (On les trouve dans le silurien d'Europe.)

DÉIPHONTÈS [*fon-tess*] Myth. gr. Roi légendaire d'Argolide ; fils de l'Héraclide Antimachos, il épousa Hyrnetho, fille de Téménos, roi d'Argos. Téménos fut tué par ses fils, jaloux de son gendre. Ceux-ci expulsés, Déiphontès devint roi d'Argos. Suivant Pausanias, Keisos, le fils aîné, resta maître d'Argos, et Déiphontès s'empara d'Epidaure, où il fut bientôt attaqué par ses beaux-frères. Dans la lutte, Hyrnetho fut tuée par son frère Phalkès. Déiphontès lui éleva un *hêroon ;* on montrait aussi le tombeau d'Hyrnetho dans le bois sacré *Hyernethion*, et à Argos, où une tribu portait le nom de *Hyrnathia*. A ces légendes se rapportait sans doute la tragédie d'Euripide intitulée *les Téménides*.

DÉIPNOPHORES [*for'*] n. f. pl. (gr. *deipnophoros ;* de *deipnon*, souper, et *phoros*, porteur). Antiq. gr. Auxiliaires du culte chargées de servir le repas sacré à la fête des oschophories, à Athènes.

DÉIPNOPHORIES [*fo-rî*] n. f. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Antiq. gr. Fêtes athéniennes, consistant à offrir un repas aux filles de Cécrops, Hersé, Pandrosos et Aglauros.

DÉIPNOSOPHISTE [*fisst'*] n. m. (du gr. *deipnon*, repas, et *sophistès*, sage). Antiq. Nom donné à ceux qui dissertaient à table sur des questions de philosophie, de littérature, de science ou d'art.

Déipnosophistes (LES), ouvrage d'Athénée. V. BANQUET DES SOPHISTES.

DÉIPYLÉ ou **DÉIPHILÉ** [*fi*]. Myth. gr. Fille d'Adraste, roi d'Argos, et d'Amphithée ; épouse de Tydée, et mère de Diomède.

DÉIPYLOS [*loss*]. Myth. gr. Fils de Jason et d'Hypsipyle. — Compagnon de Sthénélos au siège de Troie. — Fils de Polymnestor, roi de Thrace, et d'Ilione ; égorgé par son père, qui croyait faire périr Polydore, le plus jeune des fils de Priam.

DÉIPYROS [*ross*]. Myth, gr. Héros grec, tué devant Troie par Hélénos, fils de Priam.

DÉIR ou **DÊR**, mot arabe qui signif. *couvent*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques.

DÉIR EL-ABYAD (*le Couvent blanc*), appelé aussi du nom de son fondateur, le saint copte Chenoudi, *Déir-Amba-Chenouda*. Il est situé dans la province de Sohag, à l'ouest de la ville de Sohag. Belle basilique à trois nefs, qui date du Ve ou du VIe siècle.

DÉIR EL-AHMAR (*le Couvent rouge*), appelé aussi *Déir-Amba-Bishaï*, d'après le nom du saint copte Bishaï. (Il est situé à 6 kil. au nord-ouest du précédent.)

DÉIR EL-BAHRI (*le Couvent septentrional*), vieux monastère copte d'Egypte, en Haute-Egypte, près du Nil. Il s'élevait sur les ruines, assez bien conservées, du temple funéraire de la reine Hatshipoutsi, fille de Thoutmosis Ier, dans l'angle nord-ouest de la nécropole de Thèbes, et fut abandonné au XVIe siècle. Ses derniers débris furent enlevés par Naville qui, de 1893 à 1895, dégagea le temple antique.

DÉIR EL-KAMAR (*le Couvent de la lune*), localité de la République libanaise sous mandat français, au flanc occidental du Liban ; 8.000 hab. (surtout Maronites). Ancienne capitale des Druses et de la province du Liban.

DÉIR EL-MÉDINÈ (*le Couvent de la ville*), d'après la ville des Memnonia, de laquelle il dépendait. Un des couvents de l'Egypte (Haute-Egypte) qui s'élevèrent, à partir du Ve siècle, sur les ruines des temples de la nécropole thébaine. Détruit par les Turcs dans la première moitié du XVIe siècle, avec la ville des Memnonia, dont il dépendait.

DEIRA n. m. Cavalier indigène chargé, dans les communes mixtes d'Algérie, de porter les ordres des administrateurs.

DEIRA n. m. Syn. de DOUAR.

DEIRA, petit royaume fondé en Grande-Bretagne par les Angles vers le début du VIe siècle entre la Tyne et le Humber ; capit. York. Il s'unit à la Bernicie, longtemps sa rivale, à la fin du même siècle, et forma la Northumbrie.

DÉISME [*issm'*] n. m. (du lat. *Deus*, Dieu). Système de ceux qui, rejetant toute révélation, croient seulement à l'existence de Dieu et à la religion naturelle. || Croyance en Dieu.

— ANTON. Athéisme.

— ENCYCL. Clarke (mort en 1729) réunit quatre idées sous le mot de *déisme :* 1° idée d'un Dieu créateur sans gouvernement providentiel ; 2° idée d'un Dieu sans attributs moraux ; 3° idée d'un Dieu et d'une providence sans immortalité de l'âme humaine ; 4° idée d'un Dieu créateur, providence dans la vie présente et justicier dans la vie future, mais sans révélation ni surnaturel.

Kant appelait spécialement *déisme* l'affirmation d'une cause première, d'un Absolu, sans attributs moraux, et *théisme* celle d'un Dieu personnel, providence du monde, et justicier dans la vie future. Mais plusieurs écrivains et philosophes connus dans l'histoire sous le nom de déistes (par ex. Voltaire et Jean-Jacques Rousseau) ont admis cette dernière conception. Ce qui caractérise le déisme, que sa conception de Dieu soit proche ou éloignée de celle des religions, c'est son caractère purement philosophique, c'est-à-dire son indépendance totale, voire même son hostilité, à l'égard de toute révélation religieuse.

Dès le temps de la Renaissance, le déisme s'était déjà annoncé dans les écrits de certains humanistes, par ex. dans l'*Utopie* de Thomas Morus. C'est en Angleterre qu'il se développa au XVIIIe siècle, pour se répandre de là sur le continent. Son père fut Edouard Herbert, lord Cherbury (mort en 1648). Le comte de Shaftesbury (mort en 1713) accentua l'hostilité contre le christianisme. Tindal (mort en 1733) fut surnommé le grand apôtre du déisme : « La vraie religion, dit-il, est l'exercice de la moralité considérée comme obéissance à Dieu. » Montesquieu, Voltaire et Rousseau sont, en France, au XVIIIe siècle, les principaux représentants du déisme. En Allemagne, il trouva le plus grand nombre de ses adeptes dans l'école wolfienne.

DÉISTE [*isst'*] n. Qui professe le déisme.

— Adjectiv. : *Les philosophes* DÉISTES.

DÉITÉ n. f. (lat. *deitas*). Divinité, dieu ou déesse : *Les* DÉITÉS *terrestres. Les* DÉITÉS *infernales.* || Personne à laquelle on rend une sorte de culte : *C'est votre* DÉITÉ.

— Fig. : *Et l'argent et l'amour, aveugles* DÉITÉS. (A. Chénier.)

DEITERS (Otto-Friedrich-Karl), médecin allemand, né à Bonn en 1834, mort en 1863, à vingt-neuf ans, sans avoir pu achever son ouvrage sur le système nerveux de l'homme et des mammifères. Il fut complété par Max Schultze.

Deiters (PROLONGEMENT DE). Histol. Nom donné au prolongement cylindrique unique émanant de la partie basale des cellules nerveuses. V. AXONE.

Deiters (SYNDROME DU NOYAU DE). Méd. Syndrome caractérisé par du vertige, le dérobement des jambes, des troubles oculo-moteurs, des douleurs dans la région du trijumeau, des troubles passagers de l'audition et un état nauséeux et anxieux. (Ce syndrome est considéré comme dépendant d'une lésion de la région du bulbe appelée *noyau de Deiters.*)

DEIVIRIT [*ri*], **E** adj. (du lat. *deus, dei*, dieu, et *vir*, homme). Théol. Qui est à la fois divin et humain. (On dit plutôt THÉANDRIQUE.)

DEJ, ville de Roumanie, en hongrois **Dees**, dans les Karpates, sur le Szamos ; 11.450 hab. Mines de sel. Importante communauté protestante.

DÉJÀ adv. (de *dès*, et *jà ;* lat. *jàm*). Dès à présent : *Le moment où je parle est* DÉJÀ *loin de moi.* (Boileau.) *Oubliez-vous* DÉJÀ *que vous êtes chrétien?* (Corneille.)

— Dès lors, dès ce moment-là par rapport soit au passé soit à l'avenir : *Je serrais les bras..., mais j'avais* DÉJÀ *perdu ce que je tenais.* (Bossuet.) *Continuez une telle vie, et vous serez* DÉJÀ *vieux à trente ans.* || Auparavant : *Je vous ai* DÉJÀ *dit ce que je pensais.* || Même ainsi : *Gagner son pain, fût-ce en se tuant de travail, c'est* DÉJÀ *beaucoup.*

— GRAMM. Avec les temps simples *déjà* se place après le verbe : *Il revient* DÉJÀ, *Il finit* DÉJÀ ; sauf quand on le met en relief en tête de la phrase : DÉJÀ *frémissait dans son camp l'ennemi confus et déconcerté.* (Fléchier.) — Avec les temps composés, il se met entre l'auxiliaire et le participe : *Il* EST DÉJÀ REVENU. *Il* A DÉJÀ FINI.

DEJADA n. f. (de l'espagn. *dejar*, laisser, abandonner). Au jeu de la pelote basque, Balle renvoyée très doucement.

DÉJALER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *jas*). Mar. Enlever le jas d'une ancre, ou Rabattre le jas mobile d'une ancre en fer contre la verge.

DÉJANIRE. Myth. gr. Héroïne guerrière, recherchée, à cause de sa beauté, par nombre de prétendants ; préférant le plus fort, elle se donna à Héraklès, vainqueur d'Achéloos. Les deux époux, se rendant à Trachine, furent arrêtés par le fleuve Evénos. Le centaure Nessus porta Déjanire sur l'autre rive, mais voulut lui faire violence : Héraklès le frappa d'une flèche empoisonnée. Avant de mourir, le centaure remit à Déjanire sa tunique teinte de son sang qui lui rendrait le cœur de son époux si jamais celui-ci lui devenait infidèle. Délaissée plus tard pour Iole, Déjanire envoya la tunique à Héraklès qui, l'ayant revêtue, se sentit dévoré de douleurs telles que, pour s'y soustraire, il se brûla sur le mont Œta. Déjanire se tua de désespoir. Leur fils, Hyllos, fut l'ancêtre des Héraclides. Cette légende a inspiré à Sophocle ses *Trachiniennes ;* à Sénèque, son *Hercule au mont Œta.*

— Iconogr. *L'Enlèvement de Déjanire* a été représenté par le Guide, dans un tableau qui est au Louvre. Les figures forment un groupe élégant et hardi, la couleur est forte et harmonieuse. Le même sujet a été traité par Rubens, à trois reprises différentes ; par Luca Giordano (Offices à Florence) ; par P. Véronèse, par Gabbiani, Regnault, Lagrenée l'aîné, etc. (V. planche *Beaux-Arts XLIV.*)

Déjanire, tragédie en quatre actes, en prose rythmée, de Louis Gallet, d'après les *Trachiniennes* de Sophocle, avec musique de Saint-Saëns, représentée aux Arènes de Béziers le 28 août 1898 et à l'Odéon de Paris le 11 novembre 1898. La musique commente, soit par des chœurs, soit par de courts mélodrames, l'action. Il faut citer l'introduction du troisième acte, *Hymne à Eros,* et le chœur dansé *Au son des flûtes de Phrygie.*

DÉJANIRE, petite planète, N° 157, découverte en 1875 par Borrelly.

DÉJARRER [*ja-ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *jarre*). Débarrasser une pelleterie des jarres, pour ne laisser que le duvet.

DÉJAUGEMENT [*man*] n. m. (rad. *déjauger*). Mar. Diminution du tirant d'eau.

DÉJAUGER [*jé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *jauger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant un A ou un O : *Nous déjaugeons. Je déjaugeai.*) Mar. N'être plus dans ses lignes d'eau, soit par suite de l'enlèvement du poids, soit après un échouage.

DEJAURE (Jean-Elie BEDENC), auteur dramatique, né et mort à Paris (1761-1799). Il a donné un certain nombre d'opéras-comiques, qui durent surtout leur succès aux compositeurs. Nous citerons : *Lodoïska* (1791), de Kreutzer ; *la Dot de Suzette* (1798), de Boieldieu ; *Montano et Stéphanie* (1799), de Berton ; etc.

DÉJAZET (Pauline-*Virginie*), actrice française, née et morte à Paris (1797-1875). Elle débuta à cinq ans au théâtre des Capucines, puis joua au théâtre des Jeunes-Elèves, aux Variétés, en province (1817-1821), au Gymnase, où elle prit le goût du travestissement masculin. On la vit ensuite aux Nouveautés, au Palais-Royal, aux Variétés, à la Gaîté, au théâtre Déjazet, dont son fils Eugène eut la direction. Elle ne cessa d'être applaudie et fêtée. Déjazet fut une grande comédienne dans un petit genre. Elle était un mélange de finesse et d'entrain, de grâce et de bonne humeur, de malice et d'esprit, et avait créé un genre bien à elle ; longtemps on a joué les Déjazet, comme on joue les Dugazon et les Falcon. Parmi ses innombrables créations, nous nous bornerons à citer : *les Ecoliers en vacances, la Petite Lampe merveilleuse, Bonaparte à Brienne, Vert-Vert, Sophie Arnould, Frétillon, les Premières armes de Richelieu, Gentil Bernard, le Marquis de Lauzun, la Marquise de Prétintuille, la Comtesse du Tonneau, la Douairière de Brionne, Monsieur Garat, les Prés Saint-Gervais,* etc.

Virginie Déjazet.

DÉJAZET (Eugène), compositeur français, fils de la précédente, né en 1820, mort à Paris en 1880. Il commença à se faire connaître par des airs qu'il écrivait pour des vaudevilles que jouait sa mère. En 1852, il donna un opéra-comique, intitulé : *Un mariage en l'air.* En 1859, il prit la direction du petit théâtre des Folies-Nouvelles, qu'il appela « théâtre Déjazet », et où il fit représenter plusieurs opérettes. — Une sœur de cet artiste, Herminie **Déjazet,** a fait jouer aussi sur ce théâtre, en 1859, une opérette en un acte, intitulée : *le Diable rose.*

Déjazet (THÉÂTRE). Ce théâtre, situé à Paris boulevard du Temple, s'ouvrit en 1859, sous la direction d'Eugène Déjazet. Il portait auparavant le nom de *Folies-Nouvelles,* et avait été construit en 1854, sur l'emplacement d'un café-concert, ouvert en 1852, sous le nom de *Folies-Meyer,* puis de *Folies-Concertantes.* On y avait jusque-là joué des opérettes et des pantomimes avec Paul Legrand. Déjazet, malgré quelques bonnes pièces où jouait sa mère, dut abandonner, en 1869, une entreprise ruineuse. De 1876 à 1880, Ballande dirigea ce théâtre, qu'il appela *Troisième Théâtre-Français.* Il reprit ensuite son nom primitif, fut refait et agrandi en 1882, et, depuis, on y joue surtout le vaudeville.

DEJEAN (Jean-François-Aimé, comte), général français, ingénieur ordinaire du roi, né à Castelnaudary en 1749, mort à Paris en 1824. Il se distingua sous Dumouriez en 1792 et Pichegru en 1793 et devint général de division. Il fut désigné par Bonaparte, premier consul, pour organiser la République ligurienne. Ministre de la guerre de 1802 à 1809, pair de France sous la première Restauration, grand chancelier de la Légion d'honneur pendant les Cent-Jours, Gouvion-Saint-Cyr le chargea, en 1818, de la direction générale des subsistances.

DEJEAN (Pierre-François), général et entomologiste français, né à Amiens en 1780, mort à Paris en 1845, fils du précédent. Général de brigade en 1810, de division en 1813, exilé par les Bourbons de 1815 à 1819, il fut élevé à la pairie à la mort de son père et prit part à l'expédition d'Anvers. Auteur de plusieurs ouvrages d'histoire naturelle.

DEJEAN (Louis), sculpteur français, né à Paris en 1872. Elève de l'Ecole des arts décoratifs, il s'est d'abord adonné à la petite sculpture de genre dans des statuettes de terre cuite (*deux Têtes riantes,* 1902 ; *Baigneuses,* 1906). Plus tard, il adopta un style plus plein et plus large : *Maternité* (1910) ; *Boxeur au repos ; Femme assise ; Narcisse ; Jeune lutteur,* et un beau *Torse* de femme (1926).

DÉJECTEUR [*jèk'*] n. m. Organe adjoint à certaines chaudières et destiné à épurer l'eau de tous les corps qu'elle porte en suspension. Un déjecteur se compose de cloisons qui en obligeant l'eau à serpenter, la forcent à déposer une partie des corps qu'elle entraîne.

DÉJECTION [*jèk-si-on*] n. f. (lat. *dejectio ;* de *de*, hors, et *jacere*, jeter). Pathol. Evacuation des excréments : *Faciliter la* DÉJECTION, *les* DÉJECTIONS. || Les matières elles-mêmes : DÉJECTIONS *alvines.*

— Fig. : *De tels êtres sont les* DÉJECTIONS *de l'humanité.*

— Astrol. *Déjection* ou *Chute d'une planète,* Signe du zodiaque opposé à celui où la planète avait le plus d'influence.

— Géol. *Cône de déjection.* V. CÔNE.

DÉJERINE (Jules), médecin neurologiste français, né à Genève de parents français, en 1849, mort à Paris en 1917. Docteur en 1879, il devint médecin des hôpitaux de Paris en 1882 et agrégé en 1886. Il fut chargé d'un cours auxiliaire d'anatomie pathologique et suppléa Peter en 1893 à la clinique de Necker. Il parvint au professorat en 1901, et devint, à la Salpêtrière, le successeur de Raymond, qui avait lui-même remplacé Charcot. Ses nombreux travaux ont porté presque exclusivement sur le système nerveux et ses maladies. Il a laissé notamment une remarquable *Anatomie du système nerveux* (en collaboration avec Mme Déjerine) et un *Traité des maladies de la moelle épinière* (en collaboration avec A. Thomas). Il avait été nommé membre de l'Académie de médecine en 1908. — Sa femme, **Déjerine** Augusta, née Klumpke, née en 1859, à San-Francisco, docteur en médecine, est la première femme qui ait conquis le titre d'interne des hôpitaux de Paris. Spécialisée en pathologie nerveuse, elle a été pour son mari une précieuse collaboratrice.

Déjerine-Klumpke (SYNDROME DE). Méd. Association d'une paralysie radiculaire inférieure du plexus brachial et de troubles oculaires, enophtalmie et myosis. (Ce syndrome dépend d'une lésion de la première paire rachidienne dorsale.)

Déjerine-Sottas (TYPE DE). Méd. Une des formes de la névrite hypertrophique familiale, caractérisée par les signes de Romberg et d'Argyll-Robertson, des douleurs fulgurantes et de l'ataxie, du nystagmus et une atrophie musculaire généralisée. (On désigne aussi ce type sous le nom de GOMBAULT-DÉJERINE [*type de*].)

DÉJETER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *jeter*. — Se conjugue comme *jeter.*) Déformer une chose de manière qu'elle se porte plus d'un côté que de l'autre : *L'humidité* DÉJETTE *les bois.*

— Chem. de f. *Déjeter la voie,* La pousser hors de son alignement, ou de son tracé, par suite d'une action extérieure (mouvements violents des véhicules, trop grande dilatation des rails, etc.).

— ***Déjeté, e,*** part. pass. du verbe *Déjeter.* Contourné, dévié (en parlant de certaines parties du corps) : *Taille* DÉJETÉE.

— *Pop.* Laid, mal fait. || ***N'être pas déjeté,*** Avoir bonne tournure.

— Géol. *Plis déjetés,* Nom donné à des plis dont le plan axial est incliné et dont les deux flancs ne présentent pas la même inclinaison.

— ***Se déjeter,*** v. pr. Au sens passif, Devenir déjeté, se gauchir, se contourner : *Poutre, bois, arbre qui* SE DÉJETTE. *Taille, Corps qui* SE DÉJETTE.

DÉJETTEMENT [*jè-te-man*] n. m. Action de ce qui se déjette. || Résultat de cette action.

DÉJEUNER [*né*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *jeûner ;* proprem. *cesser de jeûner*). Faire le repas du matin ou de midi : DÉJEUNER *de bon appétit. Ça,* DÉJEUNONS, *dit-il.* (La Fontaine.)

— Fig. : *Le Désordre* DÉJEUNE *avec l'Abondance, dîne avec la Pauvreté, soupe avec la Misère, et va se coucher avec la Mort.* (Franklin.) [L'abbé Pellegrin] DÉJEUNANT *de l'autel et soupant du théâtre.* (Voltaire.)

— *Déjeuner de,* Manger pour son déjeuner : DÉJEUNER D'*un pâté.* || *Déjeuner avec,* Déjeuner en compagnie de : DÉJEUNER AVEC *un ami.*

DÉJEUNER [*né*] ou plus rarement **DÉJEUNÉ** n. m. Le repas du matin : DÉJEUNER *composé de chocolat et de pain beurré.* || Le repas de midi : *Manger trois plats à son* DÉJEUNER. || Les mets eux-mêmes : *Un* DÉJEUNER *froid. Servir le* DÉJEUNER.

— *Déjeuner à la fourchette,* Repas du matin où l'on mange de la viande et où l'on boit du vin, par opposition aux déjeuners où l'on ne prend que du café, du thé ou du chocolat. — *Pop.* Duel. || *Déjeuner-dîner* ou *Déjeuner dînatoire,* Grand déjeuner qui se fait assez tard dans la journée et qui tient lieu de dîner.

— *Fam.* Se dit pour désigner un objet sans importance ou de peu de durée (le déjeuner ayant été longtemps le nom donné au seul repas du matin, repas bien moindre que le repas de midi [ou *dîner*] et que le repas du soir [ou *souper*]). || *C'est un déjeuner de soleil,* Se dit soit d'une étoffe dont le soleil fanera la couleur en très peu de temps, soit d'un visage dont la grâce passera vite. || *Il n'y en a pas pour un déjeuner,* Se dit en parlant d'un bien qui peut être aisément dissipé en peu de temps, d'un objet qui ne saurait offrir une longue durée ou une longue résistance. || *Déjeuner de perroquet,* Biscuit trempé dans du vin.

— Chass. Sonnerie de trompe pour annoncer le déjeuner.

— Mobil. Petit plateau garni de tasses, d'un sucrier, etc. : *Un* DÉJEUNER *de vermeil.* || Tasse munie de sa soucoupe, pour le déjeuner du matin : *Un* DÉJEUNER *en porcelaine.*

— ENCYCL. Art décor. Ce n'est pas avant le XVIIIe siècle, c'est-à-dire après l'introduction du café et du chocolat dans notre alimentation, que le mot *déjeuner* a commencé à désigner un petit service de table, en faïence, porcelaine, cristal, argent ou vermeil, et composé d'un plateau, de

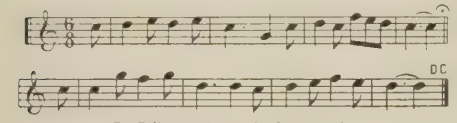

Le Déjeuner (sonnerie de trompe).

tasses, de soucoupes, sucrier, cafetière, chocolatière, pot au lait, etc. La Manufacture de Saxe et celles de Vincennes et de Sèvres en fabriquèrent, au XVIIIe siècle, de fort estimés, variés de formes et de décoration. Louis XVI se servait d'un déjeuner en cristal de roche. On continue de nos jours à fabriquer, à Sèvres et à Limoges notamment, des déjeuners d'un goût charmant. On en fait en argent aussi, ou d'argentés par le procédé Ruolz; en faïence également, décorés dans le goût rustique.

— Iconogr. Le *Déjeuner de jambon* est un des chefs-d'œuvre de David Teniers. Dans l'intérieur d'un cabaret flamand, des personnages sont réunis. Les uns boivent, les autres fument et causent; d'autres, enfin, servent, dansent. Le clair-obscur a beaucoup de transparence : le coloris est léger, harmonieux. Un tableau de même titre est dû à Lancret (musée de Chantilly). Citons encore : le *Petit déjeuner* de F. Boucher (Louvre); le *Déjeuner sur l'herbe* de Watteau (musée de Berlin); le *Déjeuner sur l'herbe*, tableau de Manet (1869) : le déjeuner est sur sa fin, une servante apporte une cafetière; le *Déjeuner du modèle*, tableau d'Edouard Dantan (1881). Pendant que l'artiste nettoie ses pinceaux, le modèle déjeune : une belle fille vêtue à l'antique, c'est-à-dire peu vêtue. Autour d'eux, c'est le piquant désordre d'un intérieur d'artiste. (V. planches *Beaux-Arts XLIII et XLIV.*)

DÉJEUNEUR, EUSE n. Personne qui déjeune.

DEJOB (Charles), professeur français, né et mort à Paris (1847-1916). Elève de l'Ecole normale supérieure (1867), docteur ès lettres (1881), maître de conférences de littérature française à la Faculté des lettres de Paris, il fut nommé professeur adjoint de littérature italienne en 1900. Il a publié : *De l'influence du concile de Trente sur la littérature et les beaux-arts chez les peuples catholiques : essai d'introduction à l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV* (1884); *Mme de Staël et l'Italie, avec une bibliographie de l'influence française en Italie de 1796 à 1814* (1890); *Etudes sur la tragédie française et la tragédie italienne* (1897); *les Femmes dans la comédie française et dans la comédie italienne au XVIIIe siècle* (1899); etc.

DÉJOCÈS (en assyrien **Dajakkou**), prince mède qui, d'après Hérodote, fut le premier à grouper tous les Mèdes en un seul royaume; il établit sa capitale à Ecbatane, vers la fin du VIIIe siècle av. J.-C.

DÉJOINDRE v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *joindre*. — Se conjugue comme *joindre*.) Séparer ce qui était joint : DÉJOINDRE *les mains. Le soleil* DÉJOINT *les planches.*

— ***Déjoint, e,*** part. pass. du verbe *Déjoindre.*

— Fig. *Déjoint de* ou *d'avec*, Séparé de : *Saint Augustin ne souffre pas d'être* DÉJOINT D'AVEC *les autres docteurs anciens.* (Calvin.) [Vx.]

— Blas. Se dit du chevron dont les montants sont séparés l'un de l'autre. (Peu us.) [V. DÉCOUPLÉ, part. pass. du verbe *Découpler.*]

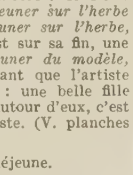

D'azur à trois chevrons déjoints d'or.

— ***Se déjoindre,*** v. pr. Au sens passif : *Planches qui* SE DÉJOIGNENT.

— SYN. **Déjoindre, disjoindre.** *Déjoindre* marque une séparation plus complète; *disjoindre* ne marque qu'un commencement de séparation.

DEJOTARUS [*russ*], roi de Galatie, né vers 115, mort vers 40 av. J.-C. Il avait secondé Lucullus, puis Pompée, dans la guerre contre Mithridate, et reçu du sénat le titre de « allié et ami du peuple romain ». De simple tétrarque, il fut créé roi par le sénat. Dans la guerre civile, il soutint Pompée, puis se réconcilia avec César. Accusé d'avoir voulu faire périr ce dernier, il fut défendu par Cicéron, qui prononça son beau discours *Pro rege Dejotaro.* Après le meurtre de César il secourut Brutus, et mourut après la bataille de Philippes.

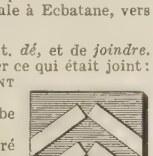

Monnaie de Dejotarus.

Dejotarus (POUR) [*Pro rege Dejotaro*], discours prononcé par Cicéron en octobre ou novembre 45 av. J.-C., pour défendre ce prince galate contre l'accusation d'avoir voulu attenter aux jours de César. A la suite de ce discours, si le dictateur ne rendit pas entièrement sa faveur au roi, il lui laissa, du moins, la liberté et ses Etats.

DEJOTARUS II, fils du précédent. Son père aurait fait périr ses autres enfants pour lui permettre de lui succéder. On ne sait rien de Dejotarus II, sinon que le sénat lui donna le titre de « roi ».

DÉJOUER [*jou-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *jouer*. — Se conjugue comme *jouer*.) Faire manquer le jeu de quelqu'un, et, *par extens.*, Faire échouer un projet, un dessein, une intrigue : *Richelieu* DÉJOUA *les complots des grands. Il y a beaucoup de choses qu'il faut* DÉJOUER *en ne les remarquant pas.* (Prince de Ligne.) || *Déjouer quelqu'un,* Empêcher l'effet nuisible des paroles, des actions, des démarches de quelqu'un; le dépister : DÉJOUER *un espion, la police.*

— *Intransitiv.* Jeux. Aux échecs et aux dames. Retirer une pièce qu'on vient d'avancer, pour jouer autrement. || Ne pas jouer aussi bien qu'à l'habitude. Mal jouer.

— Mar. En parlant d'un pavillon, Etoffer au gré du vent.

— ***Se déjouer,*** v. pr. — Au sens passif : *Il est des intrigues qui ne* SE DÉJOUENT *pas aisément.*

DÉJOUR n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *jour*). Vide qui existe entre les jantes d'une roue de voiture.

Déjoutement.

DÉJOUTEMENT [*man*] n. m. (du préfixe *dé*, et de *ajouter*). Charpent. Coupe biaise que l'on exécute sur les faces de deux pièces de bois qui se contre-butent et forment un angle aigu, en s'assemblant dans une même mortaise.

DEJOUX (Claude), sculpteur français, né à Vadans (Jura) en 1732, mort à Paris en 1816. Elève de Pigalle, reçu académicien avec *Saint Sébastien mourant* (1779) [Louvre], il exécuta une statue de *Catinat* (1783), *Ajax enlevant Cassandre* (1787). La République lui commanda, pour couronner le dôme du Panthéon, une *Renommée* qui n'a pas été coulée en bronze, puis une statue équestre de *Desaix.*

DÉJUC [*juk*] n. m. Heure matinale à laquelle les poules quittent les juchoirs.

DÉJUCHER [*ché*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *jucher*). En parlant des poules, Quitter le juchoir : *Les poules ont* DÉJUCHÉ. || *Fam.* Se lever, quitter le lit.

— *Transitiv.* Faire quitter le juchoir à : DÉJUCHER *des volailles.* || Fam. *Déjucher, Faire déjucher quelqu'un,* Lui faire quitter un lieu, une place, un poste.

DÉJUDAÏSER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *judaïsme*). Faire abandonner le culte, faire perdre le caractère juif.

DÉJUGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *juger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Je déjugeai. Nous déjugeons.*) Revenir sur un jugement, l'annuler par un jugement contraire : DÉJUGER *son propre arrêt.* (Peu us.)

— ***Se déjuger,*** v. pr. Revenir sur une opinion, un jugement : *Il* SE DÉJUGE *constamment. Le tribunal* S'EST DÉJUGÉ.

DÉJUGUER [*ghé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *jugum*, joug). Détacher du joug : DÉJUGUER *un attelage de bœufs.*

de jure. Diplom. et Dr. V. DE FACTO.

DÉKABRISTES. V. DÉCABRISTES.

DEKALB, ville des Etats-Unis (Illinois); 7.870 hab.

DEKEN (Agathe), femme de lettres hollandaise, née près d'Amsterdam en 1741, morte à La Haye en 1804. Elle entra, en 1777, comme demoiselle de compagnie, chez Elisabeth Wolff, née Bekker. Toutes deux écrivirent en collaboration et on les regarde comme les créatrices du roman hollandais. Parmi leurs œuvres, nous citerons : *Sara Burgerhart* (1782), et *Histoire de Guillaume Levend* (1784), où l'on trouve d'excellents tableaux de mœurs; *Lettres d'Abraham Blankaert* (1777); *Chansons populaires* (1781); *Fables* (1784); etc.

DEKKAN. Géogr. V. DECCAN.

DEKKELÉ n. m. Plante indienne, graminée, désignée aussi sous le nom de *maïs noir.*

DEKKER (Thomas), auteur anglais, né à Londres vers 1570, mort en 1641. Il eut une vive querelle avec Ben Jonson, qui le ridiculisa dans son *Poetaster,* et que Dekker maltraita à son tour dans son *Satiromastix* (1602). Dekker a laissé un certain nombre d'écrits satiriques en prose, parmi lesquels : *l'Année mémorable* (1603); *le Festin du célibataire* (1603) [inspiré des *Quinze Joyes de mariage*]; *le Veilleur de nuit de Londres* (1608) et sa suite : *Lanternes et Chandelles* (1609), peinture animée de la vie des vagabonds anglais; *les Sept Péchés capitaux* (1606); *les Nouvelles de l'Enfer* (1606), et *l'Abécédaire du Parfait Galant,* amusante peinture de la vie mondaine à Londres sous Jacques Ier. Dramaturge, Dekker a écrit, seul ou en collaboration, une vingtaine de pièces, dont : *le Jour de fête du Cordonnier* (1600); *le Vieux Fortunatus* (1600); *la Courtisane honnête* (1604), la plus connue de ses œuvres; *la Turbulente* (1611); *la Vierge martyre* (avec Massinger; 1622); *la Sorcière d'Edmonton* (avec Ford et Rowley; 1628); *Sir Thomas Wyat, Northward ho!, Westward ho!* (toutes trois avec Webster). Ses pièces se signalent par d'indéniables qualités de vie, de poésie, et même de tendresse.

DEKKER (Edouard Douwes), connu sous le pseudonyme de MULTATULI (en lat. *J'ai beaucoup supporté*), écrivain hollandais, né à Amsterdam en 1820, mort à Niederingelheim en 1887. Fils d'un capitaine au long cours, il obtint en 1838 un emploi à Java. Voyant les populations de son district pressurées par un régent indigène que protégeait le résident hollandais, il essaya vainement d'obtenir justice, d'abord sur place, puis, ayant démissionné, après son retour en Hollande (1858). Il écrivit alors son roman-pamphlet : *Max Havelaar* (1860) qui le rendit fameux. Plein de pitié pour les malheureux, il s'en prenait avec flamme à l'hypocrisie des égoïstes et des pharisiens. Il publia ensuite *Minnebrieven* (1861), lettres d'amour adressées à sa Fantaisie; *Mille et quelques chapitres sur les spécialités; Essais millionesques* (1872), études d'une ville d'eaux; *Dialogues japonais; Idées* (7 vol.; 1862-1877).

DEKKING (Henri), littérateur hollandais, né à Rotterdam en 1871. Rédacteur au journal *Rotterdamsch Nieuwsblad,* il a écrit trois pièces de théâtre : *les Grands Jours; le Poulet d'or; le Nouveau Pont,* et deux romans : *les Accablés* (1904); *le Petit Roi d'hiver* (1906). Il a traduit en vers : *Cyrano de Bergerac,* de Rostand; *Don Quichotte,* de Richepin; *Monna Vanna,* de Maeterlinck.

DEKOBRA (Maurice TESSIER), littérateur français, né à Paris en 1885. Dix-huit ans journaliste, collaborateur des principaux quotidiens de Paris, il a, soit comme envoyé des journaux, soit comme conférencier, voyagé dans toutes les parties du monde. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : les *Mémoires de Rat-de-cave ou du Cambriolage considéré comme un des beaux-arts* (1913); *le Voyage sentimental de Lord Littlebird* (avec René Caire, 1914); *Messieurs les Tommies* (1917); *Sammy, volontaire américain* (1918); *Grain d'Cachou* (1918); *le Gentleman burlesque* (1920); *Prince ou pitre* (1920). Les suivants ont eu dans le public un succès très étendu : *Mon cœur au ralenti* (1924); *la Madone des Sleepings* (1925); *la Gondole aux chimères* (1926); auxquels il faut ajouter *Flammes de velours* (1927); *Sérénade au bourreau* (1928); des traductions de l'anglais. Dekobra a présenté la vie cosmopolite avec beaucoup d'imagination et d'humour.

del. ou **delt,** abrév. de *delineavit* (v. ce mot).

DELÀ prép. Plus loin que, de l'autre côté de : DELÀ *la rivière.* DELÀ *les monts.* (Vx.)

— Adv. Là-bas : *Ecrivez-moi de* DELÀ. (Vx.)

— *Au delà, par delà, en delà.* loc. adv. Plus loin, immédiatement après, pour le lieu ou le temps : *L'homme atteint quelquefois cent ans, mais ne va guère* AU DELÀ. || Plus encore : *Cela vaut cent francs et* AU DELÀ.

— *Deçà et delà,* ou *deçà delà.* V. DEÇÀ. || *Jambe deçà, jambe delà,* A califourchon sur.

— Loc. prépos. *Par delà, de delà, au delà de,* Plus loin que : *Habiter* PAR DELÀ *les monts. Venir* DE DELÀ *les monts. Aller* AU DELÀ *des monts ; et au fig.:* AU DELÀ DES *intentions, des espérances.*

— *L'au-delà* n. m. L'autre monde, la vie future : *La crainte de* L'AU-DELÀ.

— ANTON. **Deçà.**

DELABARRE (Christophe-François), médecin français, né à Lisieux en 1787, mort en 1862, connu par son habileté dans l'art dentaire. — Son fils, ANTOINE-FRANÇOIS-ADOLPHE, paraît s'être servi le premier de l'anesthésie par l'éther en odontologie.

DELABORDE (Louis-*Jules*, comte), jurisconsulte et écrivain français, né à Paris en 1806, mort près de Lausanne (Suisse) en 1889. Avocat au Conseil d'Etat, puis conseiller à la Cour de cassation, passé du catholicisme au protestantisme, il publia des études sur les grandes figures de la Réforme : *Gaspard de Coligny, amiral de France* (1879-1882); *Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange* (1887); *Henri de Coligny, seigneur de Chastillon* (1887); et d'autre part : *Traité des avaries sur marchandises* (1838), et *Liberté religieuse* (1840).

DELABORDE (vicomte puis comte Henri), peintre et critique d'art français, né à Rennes en 1812, mort à Paris en 1899. Elève de Delaroche, on cite de lui quelques toiles à Dijon, à Raismes, à Amiens et à Versailles. Il a aussi peint la chapelle des fonts à Sainte-Clotilde à Paris. Il fut conservateur du Cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, de 1855 à 1885. Il a publié en volumes : *Lettres et pensées d'Hippolyte Flandrin* (1865); *Ingres, sa vie, ses travaux, sa doctrine* (1870); *l'Académie des beaux-arts* (1891); etc. Elu en 1868 membre libre de l'Académie des beaux-arts, il en fut le secrétaire perpétuel de 1874 à 1898.

Delaborde. — Cl. E. Pirou.

DELABORDE (comte Bénigne-Marie-*Henri-François*), historien et érudit français, fils du précédent, né à Versailles en 1854, mort à Lausanne en 1927. Ancien élève de l'Ecole des chartes, membre de l'Ecole française de Rome, il entra aux Archives nationales, où il devint sous-chef de la section historique. En 1904, il fut chargé, à l'Ecole des chartes, du cours des « Sources de l'histoire de France ». Successeur de P. Viollet à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1917. On lui doit, entre autres ouvrages : *Etude sur la chronique en prose de Guillaume le Breton* (1881); *l'Expédition de Charles VIII en Italie* (Paris, 1888); *Jean de Joinville et les Seigneurs de Joinville* (1894); *Jean Froissart et son temps* (1895); *Etude sur la constitution du Trésor des chartes* (1909); *le Texte primitif des enseignements de Saint Louis à son fils* (1912). Il a édité les œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe Auguste (1882-1886); *la Vie de Saint Louis,* de Guillaume de Saint-Pathus, le tome V des *Layettes du Trésor des chartes* (1909), et le tome Ier du *Recueil des Actes de Philippe Auguste* (1916).

DÉLABREMENT [*man*] n. m. Etat d'une chose délabrée : *Le* DÉLABREMENT *d'une maison.* || Etat de dépérissement, et *au fig.* Affaiblissement des forces morales ou intellectuelles : *Le* DÉLABREMENT *de l'esprit accompagne en général le* DÉLABREMENT *du corps.*

DÉLABRER [*bré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *lamberare*, mettre en lambeaux). Déchirer, mettre en lambeaux : *A force de tendre et de détendre cette tapisserie, on l'a toute* DÉLABRÉE. || Détériorer, mettre en mauvais état : DÉLABRER *une machine, des meubles.*

— *Fig.* Détériorer, affaiblir, ruiner : *Les liqueurs* DÉLABRENT *la santé. Le jeu* DÉLABRE *les plus belles fortunes. Les excès* DÉLABRENT *l'esprit et le cœur.*

— ***Délabré, e,*** part. pass. du verbe *Délabrer* (au propr. et au fig.) : *Une santé* DÉLABRÉE.

— ***Se délabrer,*** v. pr. — Au sens passif : *Meubles qui* SE DÉLABRENT; et au fig. : *Sa santé, ses affaires* SE DÉLABRENT.

DÉLACER [*sé*] v. tr. (Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Je délaçais. Nous délaçons.*) Relâcher ou retirer le lacet de : DÉLACER *un corset, des bottines.* || *Par extens.* Délacer le vêtement de : DÉLACER *une femme.*

— Mar. *Délacer une voile,* Retirer le petit cordage qui servait à lacer momentanément une portion de voile supplémentaire et à l'attacher à une voile basse.

— ***Se délacer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Petite fille qui* SE DÉLACE *toute seule.*

— Au sens passif : *Souliers qui ne* SE DÉLACENT *pas aisément.*

DELACHENAL (Roland), érudit et historien français, né à Lyon en 1854, mort à Paris en 1923, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a publié une *Histoire de l'ordre des avocats au Parlement de Paris (1306-1600)* en 1885; *les Grandes Chroniques de France* pour les règnes de Jean II et de Charles V, le *Cartulaire*

de la commanderie du Temple de Vaulx en Dauphiné en 1897. Mais l'œuvre qui a consacré sa réputation c'est son *Histoire de Charles V*, modèle d'érudition, de critique dans la recherche, d'art et de clarté dans la composition, de pénétration psychologique affinée. C'est une synthèse lumineuse et magistrale d'un règne de relèvement national.

Delacour (Alfred-Charlemagne Lartigue, dit), médecin et vaudevilliste français, né à Bordeaux en 1815, mort à Paris en 1883. Il abandonna l'exercice de la médecine, pour écrire, le plus souvent en collaboration, des vaudevilles : *Célimare le bien-aimé* (1853), et *la Cagnotte*, avec Labiche ; *le Procès Veauradieux* (1876) ; *les Dominos roses* (1876) ; *le Phoque* (1878), avec Hennequin ; *le Courrier de Lyon*, drame, avec Siraudin ; *la Veuve du Malabar* (1872) ; *Jeanne, Jeannette et Jeanneton* (1877) ; *Fatinitza* (1879), opéras-comiques, etc.

Delacroix de Contaut (Charles), homme politique français, né à Givry (Marne) en 1741, mort à Bordeaux en 1805. Il fut élu, en 1793, député de la Marne à la Convention, siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Devenu ministre des relations extérieures sous le Directoire (1795), il fut nommé, en 1797, ministre de la République à La Haye. Le Consulat en fit un préfet, d'abord à Marseille (1800), puis à Bordeaux. Il fut le père d'Eugène Delacroix.

Delacroix (Jacques-Vincent), avocat et publiciste français, né à Paris en 1743, mort à Versailles en 1832. Avocat déjà renommé avant la Révolution, il réclama des adoucissements dans la procédure. Il soutint l'incompétence de la Convention pour juger Louis XVI ; acquitté par le tribunal révolutionnaire, il entra plus tard dans la magistrature. Parmi ses écrits, on cite : *Mémoires d'un Américain* (1770) ; *Réflexions philosophiques sur l'origine de la civilisation et sur les moyens de remédier à quelques-uns des abus qu'elle entraîne* (1781-1783) ; *Réflexions morales sur les délits publics et privés* (1807).

Delacroix (Ferdinand-Victor-*Eugène*), peintre français, né à Saint-Maurice (Seine) en 1799, mort à Paris en 1863. A dix-huit ans, il entra à l'atelier de Guérin, mais il était rebelle à l'enseignement académique. Géricault exerça sur lui une profonde influence. Le premier tableau de Delacroix : *Dante et Virgile traversant le lac qui entoure la ville infernale de Dité* (1822), fit scandale. V. barque du Dante. Le *Massacre de Scio* (1824), *le Christ au jardin des Oliviers, Marino Faliero, Milton aveugle dictant le « Paradis perdu », l'Apparition de Méphistophélès à Faust, Justinien composant ses lois, la Mort de Sardanapale*, le firent acclamer chef de l'école coloriste.

E. Delacroix. — Cl. P. Petit.

Il prit part au mouvement romantique avec *la Liberté sur les barricades, l'Assassinat de l'évêque de Liége, le Cardinal de Richelieu dans sa chapelle du Palais-Royal* (détruit en 1848), *Cromwell dans le château de Windsor, Raphaël dans son atelier*. Delacroix partit pour le Maroc d'où il rapporta, en 1834 : les *Femmes d'Alger* (Louvre), la *Rue de Méquinez*; etc. Nouveaux succès au Salon de 1835, avec un *Christ en croix, le Prisonnier de Chillon, les Natchez*, etc. Delacroix fut chargé, en 1836, de décorer le salon du roi à la Chambre des députés.

Delacroix peignit pour l'Exposition de 1837 la *Bataille de Taillebourg* (Versailles). Au Salon de 1838 parurent la *Médée* (Lille), *les Convulsionnaires de Tanger, la Dernière Scène de « Don Juan »;* au Salon de 1839, *Cléopâtre, Hamlet et les fossoyeurs;* au Salon de 1840, *la Justice de Trajan* (Rouen) ; au Salon de 1841, *la Prise de Constantinople par les Croisés* (Louvre) ; la *Noce juive dans le Maroc* (Louvre) ; etc.

En 1845, il commença les peintures de la bibliothèque du palais du Luxembourg, représentant les héros, les poètes et les philosophes les plus célèbres de l'antiquité, sans cesser de tenir une grande place aux Salons de 1845, 1846, 1847. A la bibliothèque de la Chambre des députés, il peignit l'origine et la chute de la civilisation antique : *Orphée enseignant aux Grecs les arts de la paix*, et *Attila foulant aux pieds de son cheval l'Italie conquise et ses monuments*. Le gouvernement de 1848 le chargea de peindre le plafond de la galerie d'Apollon, au Louvre. Delacroix y représenta *Apollon vainqueur du serpent Python*. Jusqu'en 1853 il continua à produire de nombreuses toiles. A cette dernière date, Delacroix peignit dans le Salon de la Paix, à l'Hôtel de Ville de Paris, un grand plafond circulaire représentant *la Paix venant consoler les hommes;* huit caissons représentant *Vénus, Bacchus, Mars, Mercure, la Muse, Neptune, Minerve, Cérès*, et onze dessus de portes et de fenêtres représentant *les Travaux d'Hercule*.

A l'Exposition universelle de 1855 il donna comme œuvres nouvelles une *Chasse aux lions* et *les Deux Foscari*. L'Académie l'élut enfin à la place de Delaroche. Il exposa encore *Ovide chez les Scythes, Saint Sébastien, le Christ au tombeau* (1859). Deux ans après, il terminait à Saint-Sulpice les peintures murales de la chapelle des Saints-Anges, représentant *Héliodore chassé du temple, la Lutte de Jacob et de l'ange*, et *Saint Michel terrassant le démon* (plafond).

Dessin fier et accusé, modelé souple et puissant, peinture grasse, ferme et solide, telles sont les qualités qui caractérisent l'exécution du peintre ; mais celles qui priment et qui font de Delacroix un maître sont la vie, la passion, la puissance dramatique.

Son œuvre a été décrit par Alfred Robaut et Chesneau ; sa correspondance a été publiée par Ph. Burty ; sa biographie écrite par Moreau-Nélaton, Véron, Rosenberg, Ch. Blanc, etc. ; sa bibliographie par Maurice Tourneux ; enfin, son *Journal* a paru par les soins de Paul Flat. Un monument, dû au ciseau de Dalou, lui a été érigé dans le jardin du Luxembourg.

Delacroix (monument de), par Dalou, au Jardin du Luxembourg. (V. planche *Beaux-Arts XLIV*.) — *Hommage à Delacroix*, tableau de Fantin-Latour (1865), où l'on voit, réunis, un groupe d'artistes.

Delacroix (Hugues-Charles-Alphonse), architecte et archéologue français, né à Dôle (Jura) en 1807, mort à Besançon en 1878. On lui doit la découverte des mines de sel gemme du Doubs. Il a publié notamment : *Alésia* (1856) ; *Note incomplète sur Alaise* (1861) ; *la Question d'Alaise et d'Alise* (1863) ; etc.

Delacroix (Auguste), peintre et aquarelliste français, né et mort à Boulogne-sur-Mer (1809-1868). On lui doit : *Plage et Port de Boulogne, le Port de Saint-Valéry, la Marée basse au port, le Lendemain du naufrage, la Maison du pêcheur, le Départ pour la pêche*, tableaux d'un sentiment très juste.

Delacroix (Henri-Edmond, dit **Cross**), peintre français, né à Douai en 1856, mort en 1910. Il exposa au Salon de 1881 : *Coin de cuisine*, et, en 1883, *Vieilles choses*. Bonvin lui ayant fait observer combien était lourd à porter pour un peintre ce nom de Delacroix, il prit le pseudonyme de Cross. Séduit par les œuvres de Monet, H.-E. Cross s'orienta vers l'impressionnisme, et prit part à diverses expositions. Il a envoyé au Salon de la Société nationale : *Un après-midi au Luxembourg* (1891) ; *les Moneghetti, environs de Monaco* (1893). Très intéressé par les recherches de Seurat et de Signac, il employa le mélange optique à partir de 1891. Il appartint depuis cette époque au groupe néo-impressionniste ; il a laissé des aquarelles remarquables par le rythme du dessin et l'éclat du coloris.

Delacroix (Léon), homme politique belge, né en 1865, mort à Baden-Baden en 1929. Membre du parti catholique, président du conseil et ministre des finances, il joua un rôle important dans les négociations du traité de Versailles et dans les négociations belgo-allemandes du printemps 1920. Carton de Viart lui succéda le 19 novembre 1920.

Delacroix (Henri), professeur et psychologue français, né à Paris en 1873. Agrégé de philosophie en 1894, il étudia pendant deux ans à Berlin, Heidelberg et Munich ; docteur ès lettres en 1900, il enseigne à la Sorbonne depuis 1909. Après avoir acquis une exceptionnelle maîtrise dans l'analyse des doctrines mystiques (*Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne au XIVe siècle*, 1900 ; *Etudes d'histoire et de psychologie du mysticisme. Les grands mystiques chrétiens*, 1908), il aborda le problème esthétique (*la Psychologie de Stendhal*, 1918), puis recueillit et critiqua une très riche information pour étudier la pensée d'une part sous le biais de la foi, de l'autre sous le biais du langage, ces deux aspects de l'activité spirituelle dont l'influence stimulatrice ou déformante a été signalée par tous les mystiques (*la Religion et la Foi*, 1922 ; *le Langage et la Pensée*, 1924). Sa contribution au tome II du *Traité de psychologie* de G. Dumas est d'importance (1924). Doyen de la Faculté des lettres de la Sorbonne en 1928.

Delacuisine (Elisabeth-François), magistrat et érudit français, né à Chalon-sur-Saône en 1795, mort à Dijon en 1874. Il a publié un grand nombre d'ouvrages : *De l'administration de la justice criminelle en France depuis la réforme de la législation* (1841) ; *Traité du pouvoir judiciaire dans la direction des débats criminels* (1843) ; *le Parlement de Bourgogne* (1857) ; etc.

Delafond (Mamert-Onésime), médecin vétérinaire français, né à Saint-Amand (Nièvre) en 1805, mort en 1861. Il fut professeur puis directeur de l'école d'Alfort (1860), et membre de l'Académie de médecine. On a de lui des ouvrages remarquables, notamment : *De la morve chez les solipèdes* (1837) ; *Traité de thérapeutique générale vétérinaire* (1838-1844), avec Andral ; *Traité sur la police sanitaire des animaux domestiques* (1838) ; etc.

Delaforge (Louis), médecin et philosophe français du XVIIe siècle. Ami de Descartes, il écrivit un commentaire sur le *De homine*. Mais son ouvrage le plus estimé est intitulé : *Traité de l'âme humaine, de ses facultés, de ses fonctions et de son union avec le corps, d'après les principes de Descartes* (1664). Delaforge réduit à deux causes celles qui président à l'union de l'âme et du corps : la volonté divine et la volonté humaine.

Delafosse (Jean-Charles), architecte et dessinateur d'ornements, né et mort à Paris (1703-1789), agréé de l'Académie de Bordeaux en 1781. Ses œuvres principales sont des séries de gravures décoratives : *Nouvelle Iconologie historique ou Attributs hiéroglyphiques* (1768) ; *Décorations, sculptures, et ornements divers; Ameublement ;* ce sont des projets et des croquis de toutes sortes, gravés par Delaforge lui-même ou par Berthault, Daumont, Foin, Joly, Tardieu, Mlle Thouvenin et d'autres, des emblèmes, des trophées, des façades, des portes, des cheminées, des monuments, des meubles, de la vaisselle, des pièces d'orfèvrerie religieuse, des pendules, etc., le tout dessiné largement et de la façon la plus habile ; c'est le répertoire complet du style Louis XVI. Le nom de Delafosse signifie, dans le langage de la décoration, ce style lui-même, caractérisé par ses guirlandes de laurier et de feuilles de chêne déployées sur une architecture assez froide mais d'un raffinement aigu.

Delafosse (Gabriel), minéralogiste français, né à Saint-Quentin en 1796, mort à Paris en 1878. Il occupa une chaire de minéralogie à la Faculté des sciences de Paris et à l'Ecole normale, et fut nommé, en 1857, membre de l'Académie des sciences. Il a montré, le premier, les relations qui existent entre le sens du pouvoir rotatoire des substances minérales et le sens de l'orientation des facettes hémiédriques qui les modifient.

Delafosse (Jules-Victor), homme politique français, né à Pontfarcy (Calvados) en 1843, mort à Paris en 1916. Après quelques essais dans le journalisme, il devint député du Calvados de 1877 à 1898 et de nouveau à partir de 1902. Bonapartiste, et orateur influent de la droite, il prit une très grande part aux discussions, notamment sur les questions de politique extérieure, dans lesquelles il était fort compétent ; il appuya assez vivement le boulangisme et combattit la politique du cabinet Combes. Il a publié : *Hommes et Choses* (1888)) ; *A travers la politique* (1889) ; *Etudes et Portraits* (1894) ; *Vingt ans au Parlement* (1898) ; *Figures contemporaines* (1899) ; *Théorie de l'ordre* (1901) ; *Psychologie du député* (1904).

Delafossite n. f. (de *Delafosse* nom propr. du minéralogiste). Aluminate naturel de magnésium. (Variété cuprifère de spinelle.)

Delage (Yves), zoologiste et biologiste français, né à Avignon en 1854, mort à Sceaux (Seine) en 1920. Docteur en médecine, puis préparateur de Lacaze-Duthiers (1881), il aborda avec des prédispositions remarquables et une habileté peu commune les recherches zoologiques. Maître de conférences à la Faculté des sciences, il fut appelé à Caen en qualité de professeur de zoologie (1883), puis nommé (1884) directeur du laboratoire de Luc-sur-Mer. Professeur d'anatomie comparée à la Faculté des sciences de Paris (1886), sous-directeur du laboratoire de Roscoff, et directeur (1901) à la mort de Lacaze-Duthiers. Il fit de ce laboratoire un établissement doté de tous les perfectionnements nécessaires aux recherches de morphologie zoologique et de biologie. En 1904, atteint de cécité presque complète, il dut renoncer à ses travaux micrographiques mais continua ses études de biologie. Delage, grand travailleur et professeur remarquable, a exercé une influence prépondérante sur la science moderne. On lui doit : *l'Evolution de la sacculine* (1884), *Histologie des planaires acèles* (1886), des mémoires sur *l'Embryologie et la Classification des éponges* (1889), sur *l'Anatomie des cynthiadées* (1889), sur *la Reproduction des congres*, sur *les Baleinoptères*. Comme biologiste il s'est livré à des études sur la fécondation artificielle et a écrit un ouvrage fondamental : *la Structure du protoplasma, l'hérédité et les grands problèmes de biologie générale;* en collaboration avec son élève Mlle Goldsmith, un ouvrage sur *les Théories de l'évolution*, et un autre sur *la Parthénogénèse naturelle et expérimentale;* puis, avec un autre de ses collaborateurs fidèles, Hérouard, un *Traité de zoologie concrète* qui est l'œuvre de ce genre la plus considérable qui ait jamais été entreprise. Il avait fondé un recueil unique au monde : *l'Année biologique*. Il était membre de l'Académie des sciences (1901).

Delage. — Cl. Pierre Petit.

Delagoa (baie), vaste anfractuosité de la côte africaine de l'océan Indien, en Afrique-Orientale portugaise. V. Lourenço-Marquès (*baie de*).

Delahaye (Dominique), homme politique français, né à Angers en 1848. Sous-lieutenant de mobiles en 1870, industriel, fondateur de l'Association des présidents des chambres de commerce de France, il fut élu sénateur monarchiste de Maine-et-Loire en 1903.

Delahaye (Jules), homme politique français, frère du précédent, né à Angers en 1851, mort à Paris en 1925. Archiviste-paléographe, ardent monarchiste, tour à tour favorable au boulangisme et au nationalisme, il fut député d'Indre-et-Loire de 1889 à 1893, et de Maine-et-Loire de 1907 à 1920, où il fut élu sénateur. Il joua un grand rôle dans l'affaire de Panama, et, à la suite de ses accusations contre un grand nombre de députés obtint de la Chambre la nomination d'une commission d'enquête. Il a écrit : *Essai sur l'histoire de la réforme ecclésiastique au XIe siècle* (1880) ; *les Assassins et les Vengeurs de Morès* (1905).

Delahaye (Ernest-Jean), peintre français, né à Paris en 1855. Elève de Gérome, il débuta au Salon de 1875 par un *Portrait d'homme*. Il a peint des portraits, des scènes de genre, *le Lavoir* (1880 ; musée de Limoux), *Maréchalerie* (1885), des tableaux militaires : *la Charge de Marengo* (1887 ; commandé par l'Etat), *Sedan* (1888 ; à la ville de Barcelone). On lui doit aussi des *peintures décoratives* pour l'hôtel de ville de Saint-Denis (Seine).

Delaherche (Auguste), céramiste français, né à Beauvais en 1857. Elève en 1877 et de 1879 à 1883, à l'Ecole des arts décoratifs, il travailla dans différents établissements. Dans un atelier construit par lui, à La Chapelle-aux-Pots, où il se fixa définitivement en 1894, il a accompli presque toute son œuvre. Il obtint le grand prix à l'Exposition universelle de 1900. Ses premiers travaux (1883-1886) sont des éléments de céramique architecturale et des vases, simples, mats ou avec engobe coloré ou bien encore avec un ornement incisé dans l'engobe. Suivirent des vases à ornements géométriques, linéaires, d'un style sévère, ou bien agrémentés de fleurs et de fruits ou de plumes de paon, avec glaçures flammées et comme ruisselantes. Plus tard, les décorations géométriques ou empruntées au règne végétal disparaissent, et sont remplacées par des effets de pure céramique, résultant de calculs délicats, où les hasards du feu n'ont pas toute l'importance qu'on a quelquefois dite. Ses porcelaines ajourées sont parmi les ouvrages les plus remarquables de la céramique moderne. A la fin, Delaherche s'attache surtout à la pureté des formes, renonce à la couleur, et revêt sobrement ses ouvrages de gris, de brun ou de vert uni.

DÉLAI [*lè*] n. m. (subst. verbal de *délayer* pour *dilayer*). Temps laissé pour s'acquitter d'une obligation : *Demander, Obtenir un* délai, *un* délai *de huit jours*. || Retard, remise : *Sans* délai. *Le* délai, *même fondé, dans le commencement des grandes affaires, est toujours dangereux.* (Cardinal de Retz.)

— Chem. de f. *Délai d'attente*, Délai prévu pour l'attente d'un train par un autre, dans une gare de correspondance, délai au delà duquel la correspondance n'est pas assurée.

— Dr. Temps reconnu nécessaire et accordé par la loi, le juge ou les parties, pour accomplir une obligation, produire un acte, comparaître devant le juge : Délai *d'appel*. *Bref* délai. || *Délai de grâce*, Délai que le juge accorde au débiteur. || *Délai de repentir*, Espace légal de temps laissé entre la disparition d'un soldat absent et le terme de rigueur fixé par la loi.

— Dr. intern. *Délai de faveur* ou *indult*, Faculté laissée aux navires belligérants qui se trouvent ou entrent dans

un port ennemi au moment de la déclaration de guerre, d'en sortir dans un certain délai.

— Encycl. Dr. L'inobservation des *délais* a généralement pour sanction la déchéance ou la nullité, quelquefois des dommages-intérêts ou des peines pécuniaires. Les délais se comptent ordinairement par jours, par mois et par années. Le point de départ (*dies a quo*) n'est pas, en principe, compris dans le délai. Il est *franc* lorsqu'il ne comprend aucun des jours termes ; si le dernier jour est un jour férié, le délai est prorogé au lendemain. C'est le cas général des délais de procédure (art. 1033 C. civ.). Les art. 5 et 73 de ce même code indiquent les augmentations que subissent ces délais pour les actes à signifier à grande distance (L. 13 mars 1922).

Délai-congé. — I. En matière de louage de choses, le bail fait pour un temps déterminé cesse de plein droit à l'expiration du terme fixé, sans qu'il soit nécessaire de donner congé (art. 1737). Mais si le bail est fait pour un temps indéterminé, il dure jusqu'au moment où une des parties donne congé à l'autre, en se conformant aux stipulations convenues ou à l'usage des lieux (art. 1736). Le congé doit être en principe donné pour un terme d'usage. Dans certains cas la loi, dans le silence des parties, a fixé la durée du bail (art. 1757 pour le bail de meubles meublants, art. 1758 pour le bail d'appartement meublé, art. 1774 pour les baux ruraux) : toutefois, en cas de baux ruraux, le bail ne cesse à l'expiration du terme déterminé par la loi que si un congé a été donné par écrit six mois au moins avant ce terme.

II. En matière de louage de services, tout contrat conclu sans fixation de durée peut être rompu par la volonté unilatérale d'une des parties. Toutefois la convention, expresse ou tacite, des parties ou l'usage des lieux et de la profession peut imposer un délai de préavis, dit *délai-congé*. Ce délai a une base contractuelle formelle ou présumée ; il en résulte que sa violation donne lieu en principe à des dommages-intérêts, mais que l'accord des parties peut porter renonciation audit délai.

— Chem. de f. Les *délais de transport* (marchandises) constituent l'une des obligations les plus importantes pour les compagnies de chemins de fer.

Ils sont fixés par des règles particulières reprises au cahier des charges et dans divers arrêtés, et tiennent compte, le cas échéant, des changements de réseau, des livraisons à domicile, s'il y a lieu, etc.

Délais de la justice divine (Des), dialogue de Plutarque. L'objection principale d'Epicure contre la Providence est la lenteur de la justice divine dans le châtiment des coupables. Cette lenteur, démontre Plutarque, est conforme à la raison, et l'homme doit imiter la sagesse divine.

DÉLAIEMENT [*lè-man*] n. m. Linguist. V. DÉLAYEMENT.

DÉLAINAGE [*lè-naj'*] n. m. Opération ayant pour but d'enlever la laine des peaux de mouton après l'écorchage de l'animal tué, afin d'utiliser séparément la laine et le cuir.

— Encycl. Le *délainage* s'opère le plus souvent mécaniquement, au moyen d'un appareil composé de deux cylindres, dont l'un, recouvert de caoutchouc, reçoit la peau à délainer ; ce cylindre tourne à proximité d'un second dont la surface est munie de lames hélicoïdales qui coupent au ras du cuir la toison et l'étalent.

DELAINE n. m. Variété de mousseline de laine.

DÉLAINER [*lè-né*] v. tr. Dégarnir de sa laine.

— Tech. Procéder au délainage.

— ***Se délainer,*** v. pr. Au sens passif, Perdre sa laine.

DÉLAINEUSE [*lè-neuz'*] n. f. Machine à l'aide de laquelle on effectue le délainage des peaux de mouton avant le tannage.

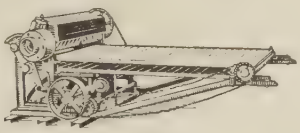

Délaineuse.

Delair (Paul) littérateur, poète et auteur dramatique français, né à Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne) en 1842, mort à Paris en 1894. Il appartint à l'administration des beaux-arts et fut conservateur du musée de sculpture du Trocadéro. Comme poète, il publia : *les Nuits et les Réveils* (1870) ; *les Contes d'à présent* (1881) ; *la Vie chimérique* (1891) ; *Chansons épiques* (1897). Il fit jouer : *Garin*, drame en vers (1880) ; *l'Aîné* (1883) ; *les Rois en exil* (1884) ; *Hélène* (1891) ; *la Mégère apprivoisée* (1891). Il a écrit aussi quelques romans.

DÉLAISSEMENT n. m. Action de délaisser : *Jésus au milieu de ce* DÉLAISSEMENT *universel.* (Pascal.) || Résultat de cette action : *Etre dans un grand* DÉLAISSEMENT.

— *Fig.* Abandon : *Le* DÉLAISSEMENT *des vieux préjugés est un pas vers les idées saines.* (Salvandy.)

— Dr. et Comm. Abandon que l'on fait d'un bien ou d'un droit. || *Délaissement par hypothèque,* Abandon que fait un tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué, pour se libérer des poursuites d'un créancier envers lequel il n'est pas personnellement obligé.

— Dr. marit. Acte d'un assuré qui abandonne à l'assureur la chose assurée et tous les droits résultant de l'accident, en réclamant par avance le payement de l'indemnité d'assurance totale.

— Encycl. Dr. Le *délaissement* est, dans le droit moderne, la faculté, qui appartient au détenteur d'un immeuble hypothéqué, d'abandonner la possession de l'immeuble. Pour pouvoir délaisser il faut (art. 2172 C. civ.) n'être pas personnellement obligé à la dette et avoir la capacité d'aliéner. Le délaissement se fait par une déclaration au greffe du tribunal de la situation de l'immeuble : le tribunal nomme un curateur contre lequel l'expropriation est poursuivie. Jusqu'à l'adjudication le tiers détenteur reste propriétaire et peut reprendre l'immeuble, l'excédent du prix lui appartient.

— Dr. marit. Le *délaissement*, sauf police contraire, est possible dans les cas suivants : 1° *prise du navire ;* 2° *naufrage,* c'est-à-dire perte totale du navire par submersion ; 3° *bris du navire ;* 4° *innavigabilité par fortune de mer,* c'est-à-dire l'impossibilité où se trouvent le navire de continuer sa route et le capitaine d'en affréter un autre pour continuer le trajet ; 5° *arrêt de prince* (embargo) ; 6° *perte ou détérioration des trois quarts des objets assurés ;* 7° *cas où il s'est écoulé un temps déterminé sans que l'assuré ait reçu des nouvelles du navire.* (C. com., art. 373 et 374). La facilité de délaisser doit s'exercer à bref délai, et l'assureur doit être averti dans les trois jours après le moment où l'assuré a connu l'accident.

DÉLAISSER [*lè-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *laisser*). Laisser de côté, abandonner une chose : DÉLAISSER *un travail.* || Abandonner quelqu'un, le laisser sans assistance : *Vous me* DÉLAISSEZ, *mon Dieu, mais je ne vous* DÉLAISSERAI *point.* (Bourdaloue.)

— Dr. Renoncer à une chose dont on était en possession : DÉLAISSER *un héritage.* || Ne pas continuer, renoncer à : DÉLAISSER *des poursuites.*

— Mar. Faire abandon à l'assureur de la chose assurée contre payement de l'assurance par *délaissement.*

— *Substantiv.* et au masc. Action de délaisser. || Abandon, état de délaissement : *La saison des chaleurs augmente le* DÉLAISSER *de la cité.* (Chateaubriand.)

— ***Délaissé, e,*** part. pass. du verbe *Délaisser.* Qui est à l'abandon : *Terres* DÉLAISSÉES. || Dont on a fait abandon : *Biens* DÉLAISSÉS. *Enfants* DÉLAISSÉS. || Qui est laissé seul, sans appui : DÉLAISSÉE *de toute la terre dès ma naissance.* (Bossuet.)

— ***Se délaisser,*** v. pr. Au sens réfléchi et avec réciprocité : *Les hommes, même par intérêt, ne devraient jamais* SE DÉLAISSER.

— Au sens passif : *Une œuvre en bonne voie ne* SE *peut* DÉLAISSER.

— Syn. **Délaisser, laisser.** *Laisser* ne marque qu'une séparation pure et simple. *Délaisser* y ajoute l'idée d'un abandon total.

— **Abandonner, quitter, renoncer.** V. ABANDONNER.

DELAISTRE (François-Nicolas), sculpteur français, né et mort à Paris (1746-1832). Prix de Rome en 1772, on a de lui : *l'Amour et Psyché,* au Louvre ; *Phocion,* à Bordeaux ; une *Vierge,* à l'église Saint-Nicolas-des-Champs ; *le Roi Joseph,* à Versailles ; des bas-reliefs au Panthéon ; etc.

DELAISTRE (Louis-Jean-Désiré), graveur français, né et mort à Paris (1800-1871). On cite de lui : *Hercule combattant le fleuve Achéloüs,* d'après un groupe de Bosio ; *le Naufrage de la « Méduse »,* d'après Géricault ; *Raphaël et la Fornarina,* d'après A. Devéria.

DÉLAITEMENT ou **DÉLAITAGE** n. m. Action de délaiter.

DÉLAITER [*lè-té*] v. tr. Enlever le petit-lait : DÉLAITER *le beurre.*

DÉLAITEUSE [*lè-teuz'*] n. f. Machine pour débarrasser le beurre du petit-lait dans la fabrication du beurre : *On* DÉLAITE *le beurre soit en le lavant à plusieurs reprises dans la baratte au moyen d'eau pure, soit en le passant dans une délaiteuse centrifuge.*

DELALAIN, famille d'imprimeurs et libraires parisiens : Nicolas-Augustin, le premier de la famille, fut reçu libraire en 1764.— Son fils, Jacques-Auguste (1774-1852), acquit, en 1808, le fonds d'imprimerie et de librairie des Barbou. — Il eut pour successeur son fils Auguste-Henri-Jules (1810-1877), un des promoteurs du Cercle de la librairie. On lui doit : *Législation de la propriété littéraire et artistique* (1858) ; *Historique de la propriété des brevets d'imprimeur* (1869) ; etc. — A sa mort, la maison passa à ses fils : Henri-Marie, né en 1838, et Paul-Adolphe, né en 1840. Ils entreprirent l'impression du *Chartularium Universitatis Parisiensis,* édité par le P. Denifle et E. Chatelain. On doit encore à Paul Delalain : l'*Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires composant la collection du Cercle de la librairie* (1888), et, en collaboration avec Lyon-Caen, *les Lois françaises et étrangères sur la propriété littéraire et artistique* (1890).

DELALANDE (Pierre-Antoine), naturaliste et explorateur français, né à Versailles en 1787, mort à Paris en 1823. De ses voyages, et surtout du dernier (dans le pays des Hottentots, et en Cafrerie) il rapporta d'importantes collections de minéraux. On a de lui : *Précis d'un voyage entrepris au Cap de Bonne-Espérance* (1822).

DELAMARE (Nicolas), jurisconsulte français, né en 1639, mort à Paris en 1723. A la demande du président de Lamoignon, il composa son *Traité de la police, où l'on trouve l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les lois et tous les règlements qui la concernent.* Cette œuvre magistrale fut continuée par Leclerc du Brillet.

De La Mare (Walter), poète et romancier anglais, né dans le Kent en 1873. Sous le nom de Walter Ramal, il publia, en 1902, ses *Chansons d'enfance ;* en 1904, un roman, *Henry Brocken,* que suivirent en 1910 *les Trois Mulla-Mulgars,* histoire d'un singe, et *le Retour,* roman psychique de l'au-delà. Son art est parent de celui d'un Blake ou d'un Coleridge ; son symbolisme évoque le nom de Maeterlinck.

Parmi ses principaux recueils de vers, citons : *les Auditeurs* (1912), *Pâté de paon* (1913), *Poèmes* (1918), *le Voile* (1921). Citons encore : *les Mémoires d'un insecte,* 1921 ; *l'Enigme,* 1921 ; *Viens ici,* 1923 ; *Ding Dong Bell,* 1924.

Delamarre-Debouteville (Edouard), ingénieur français, né à Rouen en 1856, mort à Fontaine-le-Bourg en 1901. Il réalisa le premier véhicule à pétrole (moteur à explosions) qui ait circulé sur une route (expérience décisive le 21 mai 1883). Il prit un brevet le 12 février 1884, un an avant celui de Belmond, deux ans avant ceux de Benz et de Daimler.

J.-B. Delambre.

Delambre (Jean-Baptiste-Joseph), astronome français, né à Amiens en 1749, mort à Paris en 1822. Elève de Lalande, il fut, en 1792, élu à l'unanimité membre de l'Académie, après avoir présenté ses tables des satellites de Jupiter et celles de Saturne. Avec Méchain, il mesura l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone ; cette opération ne put être terminée qu'en 1799. Membre de l'Institut dès sa première organisation, en 1795, il en devint secrétaire perpétuel en 1803. En 1807 il obtint, au Collège de France, la chaire d'astronomie, laissée vacante par la mort de Lalande. En 1815, admis à la retraite, Delambre se consacra à l'histoire de la science astronomique ; il possédait une vaste érudition, lisant toutes les langues. Sa probité scientifique, selon la belle expression de Cuvier, n'avait d'égale que sa modestie. Parmi ses principaux ouvrages, citons : *Tables de Jupiter et de Saturne* (1789) ; *Base du système métrique décimal ou Mesure de l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone ; Tables astronomiques,* publiées par le Bureau des longitudes de France ; *Tables du Soleil ; Tables de Jupiter et de Saturne ; Tables elliptiques des satellites de Jupiter* (1806-1807) ; *Traité complet d'astronomie théorique et pratique* (1814) ; *Histoire de l'astronomie ; Astronomie ancienne* (1817) ; *Astronomie du moyen âge* (1819) ; *Astronomie moderne* (1821).

DÉLAMPOURDAGE [*lan*] n. m. Action de délampourder les laines.

DÉLAMPOURDER [*lan, dé*] v. tr. Enlever les lampourdes accrochées à la laine.

Delance (Paul-Louis), peintre français, né à Paris en 1848, mort à Paris en 1924. Il a débuté par la peinture d'histoire et la peinture religieuse, puis il a incliné vers la peinture décorative et le paysage. Au Salon de 1888, il obtint une première médaille avec sa *Légende de saint Denis.* Il exposa en 1900 : *les Hauteurs de Montmartre* (à la Ville de Paris) ; *l'Eau,* panneau décoratif, et *l'Entrée d'une mine* (ministère des travaux publics) ; en 1901 : *le Père Didon ;* en 1906, des *Paysages : Saint-Trojan, l'Oise et la Seine à Conflans.* Une Exposition rétrospective de son œuvre et de celle de sa femme (Julie Delance-Feurgard, née et morte à Paris (1859-1892), au Salon de la Nationale de 1926, montrait des toiles importantes, comme la *Grève à Saint-Ouen,* avec d'intéressantes esquisses, et des toiles de chevalet de l'un et de l'autre artiste, également appréciables.

Deland (*Margaretta* Wade Campbell Mrs), femme de lettres américaine, née à Alleghany (Pensylvanie) en 1857. Après avoir donné un volume de vers, *le Vieux Jardin* (1886), elle publia un roman où elle met en conflit, avec une tragique tendresse, la conscience d'un pasteur calviniste et l'agnosticisme de sa femme : *John Ward, prédicateur* (1888). Elle a publié depuis lors environ vingt-cinq romans, dont : *Un séjour en Floride* (1889) ; *Sidney* (1890) ; *Philip et sa femme* (1894) ; *la Sagesse des sots* (1897) ; *Contes de Chester* (1898) ; *la Famille du Dr Lavendar* (1903) ; *Comme tout le monde* (1904) ; *l'Eveil de Helena Richie* (1906) ; *la Voix* (1912) ; *Associés* (1913) ; *les Mains d'Esaü* (1914) ; *Autour de Chester* (1915) ; *la Marée montante* (1916) ; *la Flamme véhémente* (1922).

Delandine (Antoine-François), littérateur français, né et mort à Lyon (1756-1820). Avocat au parlement, membre correspondant de l'Académie des inscriptions. Son *Histoire des Assemblées nationales en France,* parue en 1788, le fit nommer membre de la Constituante. Delandine y défendit les idées monarchiques. Emprisonné pendant la Terreur, il fut délivré par le 9-Thermidor, et nommé alors professeur de législation à l'Ecole centrale (1795), puis, en 1803, bibliothécaire à Lyon : il a laissé des travaux sur Lyon, et réédita le *Dictionnaire historique* de Chaudon. — Son fils aîné, François-Eléonore-Madeleine Romanet **Delandine,** entra dans la magistrature et publia, en 1824, un volume du *Catalogue de la bibliothèque de Lyon.* — Un autre de ses fils, Jérôme **Delandine,** né à Lyon en 1787, fut nommé par Louis XVIII commissaire du roi dans les départements du Midi (1815), combattit auprès du duc d'Angoulême, et reçut, par ordonnance royale, le nom de Saint-Esprit, en récompense des services rendus par lui à ce prince fait prisonnier à Pont-Saint-Esprit.

Delangle (Claude-Alphonse), magistrat et ministre français, né à Varzy (Nièvre) en 1797, mort à Paris en 1869. Après une brillante carrière judiciaire qui le conduisit à la Cour de cassation, puis à la première présidence de la cour d'appel de Paris, Delangle, qui avait été précédemment député de Cosne, se rallia au prince-président, entra au Sénat et, en 1858, remplaça au ministère de l'intérieur le général Espinasse. Il prit, l'année suivante, le portefeuille de la justice. Nommé premier vice-président du Sénat en 1863, il remplaça, en 1865, Dupin aîné comme procureur général de la Cour de cassation.

Delannoy (Edmond-Léopold-Emile), acteur comique français, né à Arras en 1817, mort à Paris en 1888. Il entra, en 1848, au Vaudeville, à Paris, où il resta presque sans interruption jusqu'en 1882. Il joua ensuite à la Gaîté et à la Renaissance. On lui doit des vaudevilles et de nombreuses chansonnettes.

Delany (Patrick-Bernard), ingénieur irlandais, né dans le comté de King en 1845, émigré aux Etats-Unis ; auteur d'un système de télégraphie multiple basé sur le synchronisme d'organes identiques et sur le principe de la répartition, dans le temps, de l'usage de la ligne entre les divers correspondants.

Delapalme (Emile), magistrat et écrivain pédagogique, né à Paris en 1793, mort en 1868. Entré dans la magistrature en 1815, il devint conseiller à la Cour de cassation en 1847. Il s'occupa beaucoup d'instruction populaire et publia, sous le titre de « Bibliothèque de l'instituteur et des écoles primaires » (1829-1831) de petits livres d'éducation morale et civique, d'une forme agréable et d'un esprit très modéré, dont le succès dura longtemps.

Delaplanche (Eugène), sculpteur français, né et mort à Paris (1836-1891). On lui doit : une charmante *Eve avant le péché* (1870 ; jardin des Tuileries) ; *Sainte Agnès* (1873) ; *l'Afrique,* bronze doré ; *la Musique,* marbre ; *la Vierge au lis, l'Aurore* (jardin du Luxembourg) ; une statue d'*Auber,* pour le foyer de l'Opéra, etc. Artiste au style gracieux et pur.

Delaporte (Michel), vaudevilliste français, né et mort à Paris (1802-1872). D'abord peintre et caricaturiste, il fit jouer, seul ou en collaboration, un grand nombre de pièces légères ; entre autres : *le Masque de velours* (1859) ;

le Pied de mouton (1860) ; *les Trois fils de Cadet Roussel* (1860) ; *Monsieur et Madame Denis* (1862) ; etc.

DELAPORTE (Louis-Marie-Joseph), marin et explorateur français, né à Loches en 1842, mort à Paris en 1925. Il fit d'abord partie de la mission d'exploration du Cambodge de 1866-1868, puis visita le Cambodge dont il étudia les monuments khmers (1872), et où il envoya plusieurs missions par la suite. Il fonda le Musée khmer, installé d'abord à Compiègne, puis au Trocadéro, et étudia l'art khmer d'abord dans son *Voyage au Cambodge* (1880), puis dans ses *Monuments du Cambodge* (1915-1925).

DELAPORTE (Louis-Joseph), orientaliste français, né à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche) en 1874. Suppléant de Clermont-Ganneau au Collège de France en 1910-1911, il fit un cours sur les *Epigraphes araméens* des tablettes cunéiformes (1912) ; en 1921 il fut nommé professeur d'histoire de l'Orient à l'Institut catholique de Paris. Ses principales publications sont : *Catalogue des cylindres* du musée Guimet (1909) ; *Catalogue des cylindres* de la Bibliothèque nationale (1910) ; *Catalogue des cylindres* du musée du Louvre (1922-1923). Il a publié en outre la première traduction de la *Chronographie de Mâr Elie bar Shinaya* (1910), des textes coptes, un *Catalogue sommaire des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale : Manuscrits bohaïriques* (1913) ; le tome IV de l'*Inventaire des tablettes de Tello* conservées au musée de Constantinople (1913) ; *la Mésopotamie, les civilisations babylonienne et assyrienne* (1923) ; *Grammaire hittite* (1929). Il a collaboré au *Larousse du XXe siècle*.

DELARBRE (Jules), administrateur français, né à Sainte-Adresse en 1821, mort à Paris en 1903. Directeur au ministère de la marine et des colonies, trésorier général des Invalides (1877), président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, il a publié : *le Conseil d'Etat, son organisation et ses attributions* (1876) ; *Honneurs et Préséances* (1876) ; *les Colonies françaises, leur organisation, leur administration* (1877) ; *la Liberté du commerce aux colonies* (1879) ; *la Marine militaire de la France, son organisation et son administration* (1877) ; *la Légion d'honneur : Histoire, organisation, administration* (1887) ; *Tourville et la Marine de son temps* (1889) ; *la Caisse des invalides de la marine* (1890).

DÉLARDEMENT [*man*] n. m. Enlèvement du lard qui recouvre la viande de porc.

— *Par extens.* Enlèvement d'une des arêtes vives d'une pièce équarrie. || Coupe oblique du dessous d'une marche d'escalier en pierre.

DÉLARDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *lard*). Dépouiller le cochon de son lard, de sa graisse.

— Archit. Diminuer d'une partie du lit (en parlant d'une pierre). || Couper obliquement par-dessous (En parlant d'une marche d'escalier). || Amincir en piquant avec le marteau (En parlant d'une pierre).

— Art culin. Oter le lard, les lardons de : DÉLARDER *des mauviettes, un fricandeau*.

— Charpent. Equarrir, amener à la forme d'un prisme rectangulaire : DÉLARDER *une pièce de bois*.

— ***Délardé, e,*** part. pass. du verbe *Délarder* : *Volaille* DÉLARDÉE. || Archit. : *Pierre* DÉLARDÉE.

DELAREY. Biogr. V. LA REY (DE).

DELAROCHE (Hippolyte-*Paul*), peintre français, né et mort à Paris (1797-1856). Elève de Watelet, puis de Gros, il débuta au Salon de 1822 avec *Joas sauvé par Josabeth* et un *Christ descendu de la croix*. Il reçut ensuite les conseils de Géricault et exposa en 1827 *la Mort d'Elisabeth*, et *la Mort du président Duranti* ; en 1831 : *Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier* (Nîmes) ; *les Enfants d'Edouard* (Louvre) ; *Mazarin mourant* et *Richelieu remontant le Rhône* (Louvre). Cette année même, il entrait à l'Académie.

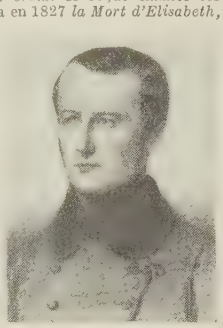
P. Delaroche.

En 1834, il exposa sa *Mort de Jane Grey*, un de ses meilleurs tableaux, une *Sainte Amélie* et un *Galilée*. Il fit un voyage en Italie avec l'intention de préparer la décoration de l'église de la Madeleine, mais ce travail fut confié à Ziégler. Au Salon de 1835 parut la toile considérée comme son chef-d'œuvre : *l'Assassinat du duc de Guise* (Chantilly). Le *Strafford conduit au supplice* et le *Charles Ier insulté par les soldats de Cromwell*, qui parurent au Salon de 1837, obtinrent un moindre succès. Paul Delaroche cessa, dès lors, de paraître aux Salons. Il se consacra, de 1837 à 1841, à l'*Hémicycle du Palais des beaux-arts*, représentant l'*Assemblée des artistes les plus célèbres du moyen âge et des temps modernes*. C'est une grande page décorative, un peu trop voisine de l'imagerie, et d'une science trop froide. Très louée alors, elle fut depuis peut-être trop dédaignée. Le romantisme mitigé de classicisme pratiqué par Paul Delaroche ne lui a guère survécu. Ses portraits demeurent excellents. Sa peinture religieuse est digne de grande estime, à une époque où cet art fut en général très médiocre. Citons, notamment : *la Fille d'Hérodiade, le Repas de la Sainte-Famille ou la Vierge au lézard ; le Christ à Gethsémani, le Christ en croix, la Vierge au pied de la croix* (1853) ; *Moïse exposé sur le Nil, Une martyre au temps de Dioclétien*, œuvre très délicate, etc. Il faut enfin citer, parmi ses dernières compositions historiques, *les Girondins*, petit tableau qui est peut-être le meilleur de Delaroche.

DELARUE (l'abbé Gervais), ecclésiastique et érudit français, né et mort à Caen (1751-1835). Professeur à l'université de Caen, il émigra en 1793, et se rendit à Londres où il étudia l'histoire et la littérature du moyen âge français. Son principal ouvrage : *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands* (1834) est une revendication des titres de la poésie du nord de la France, que Raynouard se refusait à reconnaître.

DE LA RUE (Warren), industriel et savant anglais, né à Saint-Pierre-Port (Guernesey) en 1815, mort à Londres en 1889. Fabricant de papier, il inventa des machines pour l'impression en couleurs, et pour le pliage des enveloppes. Il s'occupa aussi d'astronomie et de photographie céleste, et publia : *Recherches sur la physique solaire*. On lui doit une pile qui porte son nom. Correspondant de l'Académie des sciences (1880).

DELARUE-MARDRUS (Lucie), femme de lettres française, née à Honfleur en 1880. A dix-sept ans elle fut couronnée aux Jeux Floraux. Elle épousa en 1900 le Dr Mardrus, traducteur des *Mille et une Nuits*, et publia cette année même son premier recueil de vers *Occident*, que suivirent *Ferveurs* (1902), *Horizons* (1903), *la Figure de proue* (1908), *Par vents et marées* (1910), *Souffles de tempête* (1914), *A Maman* (1920). Ame ardente et romantique, profondément attachée à son pays normand, Mme Delarue-Mardrus ne se montra ni moins passionnée ni moins inquiète dans les romans qu'elle écrivit à partir de 1908 — *Marie fille-mère* (1908), *le Roman de six petites filles* (1909), *l'Acharnée* (1910), *Comme tout le monde* (1910), *Tout l'amour* (1911), *la Monnaie de singe* (1912), *l'Inexpérimentée* (1912), *Douce moitié* (1913), *Un cancre* (1914), *Deux amants* (1917), *l'Ame aux trois visages* (1919), *Toutoune et son amour* (1919), *l'Apparition* (1921), *l'Ex-voto* (1921), *le Pain blanc*, — que dans ses poèmes et dans son théâtre : *Sapho désespérée, Reine de mer, Prêtresse de Tânit*. Romantique par l'imagination Lucie Delarue-Mardrus peint avec un réalisme vigoureux les milieux qu'elle veut représenter : paysans, marins ou gens des villes. Mme Delarue-Mardrus a écrit en 1926 un très beau livre sur *Sainte Thérèse de Lisieux*.

DELASALLE (Angèle), femme peintre française, née à Paris vers 1870. Elève de J.-P. Laurens, de Benjamin-Constant et de Jules Lefebvre, elle obtint une deuxième médaille avec le *Retour de la chasse* et la *Grand'mère* ; en 1899, elle expose le *Terrassier* et *Un soir à Saint-Cloud* et, en 1900 (Exposition universelle [Paris]), un *Portrait du peintre Benjamin Constant*. Un autre portrait de *Benjamin Constant* paraissait au Salon de 1901 ; un troisième au Salon de 1902 ; en 1903, *le Parc de Greenwich* ; en 1904, *Une matinée brumeuse à Paris*, et des portraits ; en 1906, un panneau décoratif : *le Repas*. Son talent se recommande par une grande sûreté et une remarquable largeur de facture.

DÉLASSANT [*la-san*], **E** adj. Qui délasse : *Un bain tiède est très* DÉLASSANT.

DÉLASSEMENT [*la-se-man*] n. m. Ce qui délasse le corps ou l'esprit ; repos ou divertissement : *Avoir besoin de* DÉLASSEMENT. *La lecture est un* DÉLASSEMENT *pour l'esprit. La comédie fut toujours le* DÉLASSEMENT *des grands hommes*. (Saint-Evremont.)

Délassements-Comiques (THÉÂTRE DES), théâtre de Paris. La première salle qui porta ce nom fut construite boulevard du Temple en 1785, et brûlée en 1787. On la reconstruisit peu après et on y joua d'abord la pantomime, puis la comédie et l'opéra-comique jusqu'en 1807. Un nouveau théâtre des Délassements-Comiques fut construit en 1841 sur le même boulevard et donna surtout des féeries. Un troisième théâtre des Délassements-Comiques, construit en 1866, boulevard du Prince-Eugène (aujourd'hui boulevard Voltaire), joua le vaudeville et l'opérette, et fut incendié en 1871. L'année suivante, le théâtre des Nouveautés du Faubourg-Saint-Martin reçut le nom de Délassements-Comiques ; il cessa d'exister vers la fin de 1877.

DÉLASSER [*la-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *lasser*). Tirer de l'état de lassitude le corps ou l'esprit : *Le repos* DÉLASSE *le corps. Allons nous* DÉLASSER *à voir d'autres procès.* (Racine.) *Les simplicités nous* DÉLASSENT *des grandes spéculations.* (Vauvenargues.)

— Absolum. : *Car qui* DÉLASSE *hors de propos, il lasse.* (Pascal.)

— ***Se délasser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il* SE DÉLASSAIT *à écouter des hommes savants.* (Fénelon.)

— Au sens passif : *L'esprit* SE DÉLASSE *par la variété.* (Diderot.) || *Se délasser de : Pour* ME DÉLASSER *d'avoir été assise toute la matinée.* (Marivaux.)

— ANTON. **Fatiguer, lasser.**

DELASTRIA [*lass*] n. m. Genre de champignons voisin des truffes et des élaphomyces. (Le *delastria rosea* est abondant dans le Poitou, d'octobre à février.)

DÉLATEUR, TRICE n. (lat. *delator, trix* ; de *delatum* supin de *deferre*, rapporter). Qui fait métier de dénoncer : *C'est un rôle infâme que celui de* DÉLATEUR. *Dans la monarchie, le tribunal de l'Inquisition ne peut faire que des* DÉLATEURS *ou des traîtres.* (Montesquieu.)

— *Adjectiv.* Qui dénonce, trahit le coupable : *Glaive, Sang* DÉLATEUR.

— *Substantiv.* et au masc. Techn. Pièce adaptée à certaines serrures de sûreté pour indiquer si l'on a fait quelque tentative pour les ouvrir avec des fausses clefs ou pour les forcer : *Serrure à* DÉLATEUR.

— SYN. **Accusateur, dénonciateur.** V. ACCUSATEUR.

— ENCYCL. Hist. V. DÉLATION.

DÉLATION [*si-on*] n. f. (lat. *delatio*). Dénonciation intéressée, méprisable : *La* DÉLATION *secrète est encore plus dangereuse que la* DÉLATION *publique*.

— Dr. Action de déférer : *La* DÉLATION *du serment*.

— ENCYCL. La *délation* n'a plus aujourd'hui l'importance sociale qu'elle eut jadis chez les Romains. Les art. 103 et suiv. C. pén., qui frappaient de peines rigoureuses la non-révélation de crimes contre la sûreté de l'Etat, ont été abrogés par la loi du 28 avril 1832. Mais le Code d'instruction criminelle (art. 29 et 30) déclare encore que « tout fonctionnaire ou officier public qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquerra la connaissance d'un crime ou d'un délit » et même « toute personne qui aura été témoin d'un attentat, soit contre la sûreté publique, soit contre la vie ou la propriété d'un individu » seront tenus d'en donner avis au procureur de la République. Et, dans une série d'hypothèses, le Code pénal et les lois spéciales accordent au coupable qui dénonce ses complices une excuse absolutoire.

DELATOUR (Albert), administrateur et économiste français, né à Brienne (Aube) en 1858. Entré au ministère des finances (1879), il devint directeur général des contributions indirectes, directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. Professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Paris et à l'Ecole libre des sciences politiques. Il fut pendant dix ans à la tête de la délégation française de la commission permanente des sucres à Bruxelles. Lauréat de l'Institut à vingt-six ans pour ses ouvrages sur *Adam Smith*, et l'*Incidence des impôts*, collaborateur au *Dictionnaire des Finances* de Léon Say, il publia des ouvrages sur la *Caisse des dépôts et consignations*, la *Caisse des retraites pour la vieillesse*, les *Caisses nationales d'assurances*. On lui doit encore des *Etudes sur les variations de la consommation* des produits taxés, sous l'influence des modifications du tarif des impôts, et une notice sur *la Vie et les Travaux de Gabriel Monod*, auquel il succéda en 1912 à l'Académie des sciences morales et politiques.

DÉLATTER [*la-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *latter*). Oter les lattes d'un toit, d'un plafond.

— ***Se délatter,*** v. pr. — Au sens passif. Perdre ses lattes : *Ce toit* SE DÉLATTE.

DELATTRE (le P. Alfred-Louis), archéologue français, né à Deville-lès-Rouen (Seine-Inférieure) en 1850, mort à Carthage en 1932. Prêtre de la Société des missionnaires d'Alger, il devint chapelain de Saint-Louis à Carthage, et conservateur du musée Lavigerie qu'il avait fondé. La plus grande partie de sa vie fut consacrée à des fouilles et à des recherches sur Carthage, qui donnèrent des résultats capitaux pour l'archéologie punique et chrétienne. Ses travaux lui valurent d'être élu membre correspondant de l'Académie des inscriptions. Outre de nombreux mémoires et articles, on lui doit : *les Tombeaux puniques de Carthage* (Lyon, 1890) ; *Saint-Louis de Carthage, musée archéologique* (Tunis, 1893) ; *Petit guide du voyageur à Carthage* (Saint-Cloud, 1895) ; *Description de l'Afrique du Nord*, publiée par ordre du ministre de l'instruction publique (1899-1900) 3e série, *Archéologie chrétienne : Un pèlerinage aux ruines de Carthage et au musée Lavigerie* (Lyon, 1902) ; *le Culte de la Sainte Vierge en Afrique, d'après les monuments archéologiques* (1907).

DELATYN, ville de Pologne (palatinat de Stanislavôv), sur le Prut ; 5.600 hab. Source d'eau salée ; salines appartenant à l'Etat. — Le *col de Delatyn* (931 m.), dans les Beskides orientales, conduit de la vallée du Prut à celle de la Theiss.

DELAUDUN (Pierre), sieur D'AIGALIERS, poète et critique français, né à Uzès en 1575, mort au château d'Aigaliers en 1629. Après un séjour à Paris, il devint, vers 1605, juge temporel de l'évêque d'Uzès. Il a publié, dans un recueil intitulé : *la Diane, poème, mélanges*, etc. (1596), des petites pièces de vers composées d'un quatrain et d'un tercet, auxquelles il donna le nom de *demi-sonnets*. On lui doit aussi deux tragédies : *le Martyre de saint Sébastien* et *Horace* (1596), et *l'Art poétique français* (1598) ; etc.

DELAULNE (Etienne), dessinateur et graveur français, né à Orléans vers 1518 ou 1519. Il habitait Strasbourg, et vivait encore en 1585. Il dessina et grava, sous Henri II, pour la Monnaie de Paris, d'où l'on peut conclure qu'il fut également orfèvre. Il a produit un nombre considérable de pièces, la plupart de petites dimensions. Elles se distinguent par la facilité d'invention, l'élégance, l'extrême légèreté du burin. Il a gravé, cependant, plusieurs pièces de grandes dimensions, parmi lesquelles : *le Serpent d'airain*, d'après Jean Cousin ; la *Léda*, d'après Michel-Ange ; *l'Enlèvement d'Hippodamie*, d'après le Rosso. Ses estampes sont ordinairement signées STEPHANUS F. ; d'autres portent un S, ou les lettres S. F.

DELAUNAY d'Angers (Joseph), homme politique français, né à Angers en 1752, mort à Paris en 1794. Avocat à Angers, il fut élu suppléant aux Etats généraux, mais n'accepta pas. Commissaire du roi près le tribunal du district d'Angers, il représenta le département de Maine-et-Loire à la Législative et à la Convention. Il siégea à la montagne, vota la mort de Louis XVI, demanda le mariage des prêtres, et combattit les girondins. Accusé de favoriser les agiotages de la Compagnie des Indes, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire avec Danton, Fabre d'Eglantine, etc., avec lesquels il fut guillotiné.

DELAUNAY (*Charles*-Eugène), astronome français, né à Lusigny (Aube) en 1816, mort à Cherbourg en 1872. Elève de l'Ecole polytechnique, puis ingénieur des mines, il occupa une chaire de mécanique à l'Ecole polytechnique et à la Faculté des sciences de Paris, puis fut nommé membre de l'Institut (1855), et du Bureau des longitudes. En 1870, il succéda à Le Verrier comme directeur de l'Observatoire. Il se noya à Cherbourg, dans une promenade en mer. Il a publié un certain nombre de mémoires, entre autres : *Sur une nouvelle théorie analytique du mouvement de la lune* (1846) ; un *Mémoire sur le calcul des variations* ; une *Théorie des marées* ; *Ralentissement de la rotation de la Terre* (1866) ; *Rapport sur les progrès de l'astronomie* (1867) ; *les Saisons* (1868) ; etc.

Louis-Arsène Delaunay.
Cl. Pierre Petit.

DELAUNAY (Louis-Arsène), acteur français, né à Paris en 1826, mort à Versailles en 1903. Elève de Provost au Conservatoire, il débuta à l'Odéon en 1846, fut engagé à la Comédie-Française en 1848, et devint sociétaire en 1850. Delaunay se montra le jeune premier le plus accompli de Paris, et excella dans l'ancien comme dans le nouveau répertoire. Il prit sa retraite en 1887. Il avait été nommé, en 1877, professeur de déclamation dramatique au Conservatoire.

DELAUNAY (Jules-*Elie*), peintre français, né à Nantes en 1828, mort à Paris en 1891, élève de Lamothe et de H. Flandrin. Il remporta le prix de Rome en 1856. De retour en France, il a exposé des œuvres remarquables par l'élévation du style et la science du dessin. Rappelons :

le Serment de Brutus, Mort de la nymphe Hespérie, la Communion des Apôtres, Vénus, la Peste à Rome, son œuvre capitale ; *le Secret de l'amour ; Mort de Nessus, le Calvaire, Diane, David triomphant,* belle figure d'un modelé savant ; *Ixion précipité dans les Enfers,* morceau d'une grande vigueur ; etc. Citons encore les peintures qu'il a exécutées dans la chapelle des Dames de la Visitation Sainte-Marie, à Nantes ; douze figures personnifiant les Ministères, au Conseil d'Etat ; les quatre grands prophètes, à l'église Saint-François-Xavier ; etc. Quatre tableaux de Delaunay ont été longtemps au musée du Luxembourg : *la Peste à Rome, la Communion des Apôtres, Diane,* et la *Mère de l'artiste.*

Elie Delaunay.

En 1879, l'Institut l'appelait à remplacer Alexandre Hesse. Artiste d'inspiration délicate et élevée, original et subtil dans ses formes, exquis dans le portrait, précis et gras à la fois dans sa touche, il eût sûrement donné toute sa mesure dans son *Attila et sainte Geneviève* du Panthéon, si la mort ne l'eût arrêté (Ce tableau a été achevé par Courselle-Dumont). Les travaux préparatoires et les dessins de cette grande composition sont très remarquables. On lui doit encore la peinture du *Parnasse,* au foyer de l'Opéra, les voussures de la salle des assemblées générales au Conseil d'Etat, une *Assomption, Isaïe* et *Ezéchiel,* dans la chapelle de la Vierge, à l'église de la Trinité, et la décoration de l'escalier de l'Hôtel de Ville de Paris.

DELAUNAY-BELLEVILLE (Louis), ingénieur français, né à Corbeil en 1843, mort à Cannes en 1912. Elève à l'Ecole polytechnique en 1862, puis à l'Ecole du génie maritime de 1864 à 1867, il entra dans l'industrie comme associé de la maison Belleville, déjà spécialisée dans la fabrication des chaudières pour bâtiments à vapeur. On doit à Delaunay-Belleville, entre autres publications remarquables : *Lois et règlements concernant les appareils à vapeur, en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique.*

DELAUNAY-DESLANDES (Pierre), né à Vergoncey (Manche) en 1726, mort en 1803. Directeur de Saint-Gobain, il apporta des améliorations et des simplifications à la fabrication des glaces en accommodant les fourneaux au chauffage par la houille, en supprimant le soufflage et en étendant le procédé du coulage.

DE LAUNAY. Biogr. V. LAUNAY.

DELAUNEY (Félix-*Julien*), officier et météorologiste français, né à Bordeaux en 1843. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, officier d'artillerie de marine, il se livra à des recherches d'astronomie, de météorologie et de balistique. Il est surtout connu pour sa prédiction de l'éruption du Krakatoa (1883), fondée sur certains principes exposés dans les *Lois des grands tremblements de terre* (1884).

DÉLAVAGE n. m. Action de délaver. || Son résultat.

DELAVAUD (*Louis*-Charles-Marie), diplomate français, né à Rochefort-sur-Mer en 1860, mort à Stockholm en 1924. Il fut ministre de France à Christiania de 1905 à 1911 et à Stockholm de 1918 à 1923. Auteur de divers travaux historiques appréciés, tels que *le Marquis de Pomponne* (1911) ; *Lettres de Marie-Antoinette-Thérèse, princesse des Asturies, à Mme de Mandels* (1913) ; *les Pages des ambassadeurs et l'Opéra-Comique au XVIIIe siècle* (1916). Il fut chargé par la Société de l'Histoire de France de la publication des *Mémoires du Cardinal de Richelieu* (1913).

DÉLAVER [*vé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *laver*). Enlever ou affaiblir avec de l'eau une couleur étendue sur du papier : DÉLAVER *une aquarelle.* || Mouiller, détremper : *Les grandes pluies* DÉLAVENT *les terres*

— ***Délavé, e,*** part. pass. du verbe *Délaver.* Mouillé, détrempé : *Terrain* DÉLAVÉ *par la pluie.*

— *Teint délavé,* D'une couleur fade.

— ***Se délaver,*** v. pr. Au sens passif. Etre délavé ; être détrempé.

DELAVIGNE (Germain), auteur dramatique français, né à Giverny (Eure) en 1790, mort à Montmorency, près de Paris, en 1868. Il a composé des vaudevilles, des comédies et des livrets d'opéras. Parmi ses livrets d'opéras comptent surtout ceux de *la Muette de Portici* (1828), de *Robert le Diable* (1831), de *la Nonne sanglante* (1854 ; en collaboration avec Scribe).

DELAVIGNE (Casimir), poète et auteur dramatique français, frère du précédent, né au Havre en 1793, mort à Lyon en 1843. Après de brillantes études au lycée Napoléon, il s'essaya avec succès dans les concours académiques. Puis la gloire lui vint subitement avec ses *Messéniennes,* poèmes patriotiques qui furent salués par des transports d'enthousiasme (1816-1822). Delavigne fut pour un temps, avec Béranger, le poète national. Toutes ces pièces ont vieilli. Peut-être leur faut-il préférer celles des *Derniers Chants,* d'une inspiration plus familière. Au reste, c'est surtout comme poète dramatique qu'il mérite de survivre. Non certes qu'on puisse remettre à la scène aujourd'hui ses tragédies, même ses meilleures, son *Louis XI* (1832) ou ses *Enfants d'Edouard* (1833) qui succédèrent aux *Vêpres siciliennes* (1818, un énorme succès), au *Paria* (1821), à *Marino Faliero* (1829), et qui ne sont, comme *Don Juan d'Autriche* (1835), *Une famille au temps de Luther* (1836), *la Fille du Cid* (1839), qui vinrent après, que d'habiles compromis entre les anciennes et les nouvelles tendances littéraires, mais ses comédies, et particulièrement *l'Ecole des Vieillards* (1823), *la Princesse Aurélie* (1828), *la Popularité* (1838), ne méritent pas le discrédit où elles sont tombées, à beaucoup près. Ni la verve, ni l'esprit, ni la fine psychologie n'y font défaut. Casimir Delavigne a écrit aussi, en collaboration avec son frère GERMAIN, le livret de l'opéra d'Halévy *Charles VI.* Il était entré à l'Académie dès 1825.

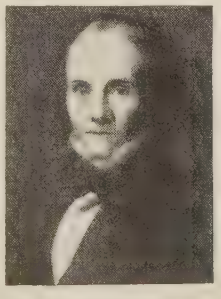

C. Delavigne.

DELAVRANCEA (Barbo-Stefanesco), littérateur et homme d'Etat roumain, né à Bucarest en 1858, mort à Jassy en 1918. Après avoir étudié le droit à Paris, il devint avocat, puis entra dans la politique. Il fut député, maire de Bucarest, ministre des travaux publics, et acquit une réputation de grand orateur. Il écrivit des nouvelles remarquables par la saveur de la langue, et plusieurs pièces, telles que *Hagi Tudore,* comédie, et *Coucher de soleil,* drame historique sur Etienne le Grand, qui se distinguent par la vivacité du dialogue.

DELAWARE n. m. Vitic. Cépage américain dont le fruit possède un goût foxé.

DELAWARE [*ouér'*] (LA), fleuve côtier des Etats-Unis, tributaire de l'Atlantique, formé de deux rivières nées dans les monts Catskill (Etat de New-York). Une fois les rapides de Trenton franchis, elle devient navigable pour les vapeurs et subit l'influence de la marée. Elle arrose Philadelphie et finit dans la *baie Delaware ;* cours, 500 kil. Navigation très active. — La Delaware est unie par un canal à l'Hudson et à la baie de Chesapeake.

DELAWARE (BAIE), large estuaire de forme triangulaire prolongeant le cours du fleuve Delaware jusqu'à l'Atlantique. Cette baie, longue de 86 kil. et large de 3 à 40 kil., s'ouvre entre les caps Henlopen et May, et reçoit les plus gros navires.

DELAWARE, Etat de l'Union américaine, riverain de l'océan Atlantique ; 6.138 km². peuplés de 235.000 hab. Capitale, *Dover.*

Le Delaware, le plus petit des Etats de la Confédération des Etats-Unis d'Amérique après le Rhode-Island, est presque exclusivement compris dans la péninsule que délimitent la baie de Chesapeake à l'O. et, à l'E., la baie Delaware, à qui il doit son nom. Il en occupe la partie nord-orientale et est arrosé par l'estuaire du fleuve Delaware, par le Brandywine et le Christiania. Sa population n'est pas très dense (36 hab. en moyenne par km²) et il ne compte, dans les trois comtés entre lesquels il est divisé, qu'une seule grande ville, Wilmington. Le Delaware est un pays surtout agricole et d'élevage ; ses habitants se livrent aussi à la pêche et à l'ostréiculture ; il possède une importante industrie sidérurgique, des chantiers de constructions navales et des fabriques de conserves. Il est un des Etats originaires de l'Union américaine. — Plusieurs comtés d'autres Etats de l'Union portent le nom de *Delaware.*

DELAWARE, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-lieu du comté de même nom ; 8.750 hab. Université wesleyenne. Centre industriel et commercial.

DELAWARES ou **LENI-LENAPES,** Indiens Peaux-Rouges de Pensylvanie qui se sont jadis battus vaillamment contre les Anglais et sont aujourd'hui des « citoyens » fort paisibles des Etats-Unis. Volontiers chasseurs, ils se livrent néanmoins à l'agriculture et élèvent de nombreux troupeaux. Ils ont la peau cuivrée, les cheveux noirs, la face un peu large, avec des yeux horizontaux et un nez souvent aquilin.

DELAWARITE n. f. Silicate naturel d'aluminium et de potassium qui est une variété de feldspath orthose.

DÉLAYABLE [*lè-yabl'*] adj. Qui peut être délayé : *Substances* DÉLAYABLES *dans l'eau, dans l'alcool.*

DÉLAYAGE [*lè yaj'*] ou **DÉLAYEMENT** ou **DÉLAIEMENT** [*lè-man*] n. m. Action de délayer. || Résultat de cette action.

— *Fig.* Diffusion du style : *Le* DÉLAYAGE *gâte les meilleures pensées.*

DÉLAYANT [*lè-yan*], **E** adj. Qui délaye, qui est propre à délayer : *Liquides* DÉLAYANTS. || Qui augmente la fluidité du sang et des humeurs.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* DÉLAYANT.

— ENCYCL. Thérap. On désignait sous le nom de *délayants* certains agents médicinaux, auxquels on attribuait la propriété d'augmenter la fluidité du sang et des humeurs.

On accordait la propriété délayante à toutes les boissons faites avec de l'eau tenant en dissolution des principes gélatineux ou mucilagineux (bouillons de veau, de poulet, de grenouilles ; petit-lait, décoctions de racine de mauve, de guimauve ; émulsions ; sucs d'orange, de groseilles, etc.) étendus d'eau. Toutes ces boissons ne devaient être chargées que d'une petite quantité de principes médicinaux et être administrées à une température peu élevée.

DÉLAYEMENT [*lé-ye-man*] n. m. V. DÉLAYAGE.

DÉLAYER [*lè-yé*] v. tr. (orig. inconnue. — Se conj. comme *balayer.*) Dissoudre, détremper dans un liquide : DÉLAYER *de la farine, des jaunes d'œufs, une couleur.*

— Fig. : *La solitude et le repos de Grignan* DÉLAYENT *un peu les idées.* (Mme de Sévigné.) || Exprimer d'une manière diffuse : DÉLAYER *sa pensée.*

— ***Se délayer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre détrempé.

DÉLAYER [*lè-yé*] v. tr. (de *délai*). Retarder, différer : DÉLAYER *une audience.* (VX.)

DÉLAYURE [*lè-yur'*] n. f. Résultat d'un délayage.

DELBEKE (Louis-Auguste-Corneille), peintre belge, né à Poperinghe en 1821, mort à Schaerbeek-lez-Bruxelles en 1891. En 1849, il remporta le second grand prix de Rome et séjourna dans cette ville jusqu'en 1854. Il retourna alors en Belgique, où son art archaïque et compliqué de préoccupations ésotériques fut peu apprécié. On lui doit de grandes compositions historiques et satiriques. Il décora, à Bruxelles, en collaboration avec Jean Verhas, la loge des Amis philanthropes, et exécuta une série de peintures murales dans les halles d'Ypres (1880).

DELBEKE (Auguste), homme politique belge, né à Courtrai en 1853. Docteur en droit, avocat à Anvers en 1874, il se mêla de bonne heure au mouvement politique et littéraire. Directeur du *Journal d'Anvers,* collaborateur à la *Revue générale,* il publia d'importants travaux d'esthétique et de numismatique. Conseiller provincial, puis député d'Anvers, il joua un grand rôle dans les discussions relatives à l'amélioration du port d'Anvers. Président de l'Association belge pour la défense des détenteurs de fonds publics, il fut, en 1907, titulaire du portefeuille des travaux publics dans le ministère de concentration catholique de Trooz.

DELBÈNE (Alphonse), prélat et historien français, né à Lyon en 1540 de la famille florentine des del Bene, mort à Albi en 1608. Abbé de Haute-Combe (1560) qu'il échangea plus tard contre l'abbaye de Maisières (Côte-d'Or), et évêque d'Albi (1588), il fut lié avec Ronsard et Juste Lipse. Il a écrit : *De principatu Sabaudiæ* (1581) ; *De gente ac familiæ Hugonis Capeti origine* (1596) ; *De regno Burgundiæ Transjuranæ et Arelatis* (1601).

DELBET (Pierre), chirurgien français, né à La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne) en 1861. Fils d'Ernest Delbet (1831-1908), médecin et homme politique, Pierre Delbet, agrégé en 1892, fut chirurgien des hôpitaux en 1893, et nommé en 1909 professeur de clinique chirurgicale. Membre de l'Académie de médecine depuis 1921.

DELBŒUF (Joseph-Rémy-Léopold), philosophe et mathématicien belge, né à Liége en 1831, mort à Bonn en 1896. On lui doit : *Prolégomènes philosophiques de la géométrie* (1860) ; *De la moralité en littérature* (1861) ; *Essai de logique scientifique* (1865) ; *De la psychologie comme science naturelle ; son présent et son avenir* (1876) ; *Logique algorithmique ; essai d'un système de signes appliqués à la logique* (1877) ; *Eléments de psychophysique générale et spéciale* (1883) ; *Questions de philosophie et de science* (1883) ; *le Sommeil et les rêves* (1885) ; *la Matière brute et la matière vivante,* étude sur la nature de la vie et de la mort (1887) ; *De l'origine des effets curatifs de l'hypnotisme* (1887), étude qui l'a fait rattacher à l'école de Nancy (celle de Liébeault et de Bernheim), d'après laquelle la suggestibilité est la base de l'hypnose.

Delbœuf (LOI DE). Biol. Loi que Delbœuf a formulée ainsi : « Quelque faible que soit le nombre des individus variés par rapport à celui des non-variés, le nombre des variés ira toujours en croissant et finira par dépasser celui des individus ayant conservé le type primitif. » Par cette loi, Delbœuf pensait démontrer que la sélection naturelle est, à elle seule, capable de produire des espèces nouvelles, ce que n'a pas vérifié l'observation.

DELBOS (Etienne-Marie-Justin-*Victor*), philosophe français, né à Figeac (Lot) en 1862, mort à Paris en 1916. Elève de l'Ecole normale supérieure (1882), agrégé de philosophie (1885), docteur ès lettres (1902), il devint professeur de philosophie à la Sorbonne, fut élu à l'Académie des sciences morales et politiques en 1911. Tous ses travaux concernent l'histoire de la philosophie.

Son premier ouvrage, *le Problème moral dans la philosophie de Spinoza et dans l'histoire du spinozisme* (1893), rattache au spinozisme l'essor philosophique allemand de l'époque romantique. — Sa thèse latine *De posteriore Schellingii philosophia quatenus Hegelianæ doctrinæ adversatur* nous montre Schelling critiquant dans Hegel une systématisation factice de concepts vides.

Sa thèse française *Essai sur la formation de la philosophie pratique de Kant* (1902) étudie la genèse et le développement de la morale kantienne jusqu'au moment où elle entre en possession de son « principe définitif, le principe de l'autonomie de la volonté ou de la raison pratique ».

On doit encore à Delbos une traduction des *Fondements de la métaphysique des mœurs,* de Kant (1907) ; *le Spinozisme, cours professé à la Sorbonne en 1912-1913* (Paris, 1915) ; enfin, *Figures et Doctrines de philosophes* (1918) et *la Philosophie française* (1919), ces deux ouvrages publiés par les soins de Maurice Blondel.

DELBOULLE (Achille-Jacques-Arsène), professeur et philologue français, né à Dancourt (Seine-Inférieure) en 1834, mort à Grandcourt (Seine-Inférieure) en 1905. Il resta dans l'Université de 1856 à 1890. Très versé dans la connaissance des origines et des dialectes de la langue française, il a publié : *Glossaire de la vallée d'Yères* (haut normand) [1876-1877], d'importants *Matériaux pour servir à l'histoire du français* (1880) ; le *Livre de l'institution de la femme chrestienne,* par J. Loys Vivès, traduit par Pierre de Changy (1889) ; une édition d'Anacréon avec les imitations des poètes du XVIe siècle (1891) ; etc.

DELBREL (Pierre), conventionnel français, né et mort à Moissac (1764-1846). Procureur de sa commune, il démissionna en 1791 et s'enrôla comme volontaire. Elu à la Convention, il vota la mort de Louis XVI avec sursis. Envoyé en mission aux armées, il se battit à Hondschoote et sauva Cambrai assiégé. A l'armée des Pyrénées occidentales, il dirigea les troupes jusqu'à la paix (1795). Elu au Conseil des Cinq-Cents, il fit une vive opposition au Dix-huit-Brumaire. De 1808 à 1814, il présida le tribunal de première instance de Moissac. Exilé comme régicide (1816), il put rentrer en France en 1818.

DELBRUCK, nom d'une famille prussienne, originaire de l'île de Rugen, qui a fourni à la Prusse et à l'Allemagne toute une série de savants, d'administrateurs et d'hommes politiques remarquables, parmi lesquels :

Delbruck (Martin-Frédéric-*Rodolphe* von), né et mort à Berlin (1817-1903), homme d'Etat, qui joua un rôle important dans l'unification de l'Allemagne. Entré en 1848 au ministère du commerce, nouvellement créé, il y devint directeur de la section du commerce et de l'industrie. Par sa politique commerciale habile, il obligea les Etats du sud de l'Allemagne, jusque-là acquis aux intérêts de l'Autriche, à se rallier aux principes du *Zollverein ;* il obtint, en outre, de la France un traité de commerce accordant à cette union douanière les mêmes avantages que ceux reconnus à l'Angleterre et à la Belgique (1864). En récompense de ses services, il fut nommé président de la chancellerie fédérale (1867), titre qu'il devait échanger plus tard pour celui de président de la chancellerie d'Empire (12 mai 1871). Après avoir créé l'unité commerciale de l'Allemagne il prit une part active à son unification politique et contribua notamment à la conclusion des traités de Versailles (novembre 1870). Elu au Reichstag en 1874 et 1875, il résigna son mandat pour être plus libre de se consacrer aux travaux de la chancellerie qu'il abandonna cependant le 1er juin 1876, ne voulant pas suivre le prince Bismarck dans son retour au protectionnisme. Il se retira entièrement de la vie politique en 1881.

Delbruck (Berthold), linguiste allemand, neveu du précédent, né à Putbus en 1842, mort à Iéna en 1922. Il fut professeur de sanskrit et de grammaire comparée à l'université d'Iéna (1869), et devint un maître dans les études de syntaxe comparée indo-européenne. Il a publié : *Recherches de syntaxe* (1871-1888) ; *Syntaxe comparée des langues indo-germaniques* (1893-1900).

Delbruck (Hans), historien allemand, né à Bergen en 1848, mort à Berlin en 1929. Il venait de terminer ses études universitaires quand il fut choisi par le kronprinz Frédéric comme précepteur de son plus jeune fils, le prince Waldemar (1874-1879). A la mort de celui-ci il entra dans la carrière universitaire et enseigna l'histoire moderne à l'université de Berlin. Il fit partie du Landtag prussien et du Parlement d'Empire. Esprit très indépendant, il critiqua, en 1898, dans les *Preussische Jahrbücher*, dont il était directeur, les expulsions de sujets danois au Slesvig-Holstein et fut condamné à une amende. Citons parmi ses ouvrages : *la Stratégie de Périclès expliquée par la stratégie de Frédéric le Grand* (1890) ; *Frédéric, Napoléon, Moltke, ancienne et nouvelle stratégie* (1892) ; *Guerre et Politique 1914-1917* (2 vol. ; 1918-1919) ; *Histoire universelle* (t. I. *Antiquité* 1924 ; t. II. *Moyen âge*, 1925). Au moment des négociations pour la paix, Hans Delbruck fut expert pour la question de la *responsabilité* de l'Allemagne. Après sa retraite, il réunit autour de lui un groupe d'adversaires de la propagande annexionniste.

Delbruck (Klemens-Gottlieb-Ernst von), né à Halle-sur-Saale en 1856, mort à Iéna en 1921. Il entra en 1879 dans l'administration provinciale, devint en 1902 président supérieur de la Prusse-Orientale et en 1905 ministre prussien du commerce. En 1909 il remplaça Bethmann-Hollweg comme secrétaire d'Etat de l'intérieur, et en cette qualité il attacha son nom à l'élaboration d'une nouvelle loi sur la nationalité (v. ci-après). De 1912 à 1916, Delbruck fut vice-président du Staatministerium prussien, et il dirigea la mobilisation économique pendant la Grande Guerre. Il donna sa démission en 1916, professa un instant à Iéna et rentra dans la vie administrative pour devenir pendant deux mois (octobre-novembre 1918) le dernier chef du cabinet civil de Guillaume II. Après la chute de ce dernier, il siégea à l'Assemblée nationale de Weimar comme membre du parti populiste-national allemand. En 1920, élu au Reichstag, il y représenta le même parti. — Son fils a publié ses mémoires sous le titre : *Die wirtschaftliche Mobilmachung Deutschlands* (1924).

Delbruck (Loi). Aux termes de cette loi (22 juillet 1913), l'Allemand qui, avant d'acquérir une nationalité étrangère, aurait obtenu, sur sa demande, de l'autorité compétente de son Etat d'origine l'autorisation écrite de conserver sa nationalité, la conserverait effectivement. L'effet d'un semblable privilège était de permettre à un Allemand de jouir, dans le pays qui l'accueillait, des bénéfices de la naturalisation sans perdre aucun des avantages de la nationalité allemande.

DELCASSÉ (Théophile), homme politique français, né à Pamiers en 1852, mort à Nice en 1923. D'abord journaliste, il entra au Parlement comme député de Foix en 1889, et s'essaya aux grandes affaires comme sous-secrétaire d'Etat, puis comme ministre des colonies (janv. 1893-janv. 1895). En juin 1898, il recevait le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet Brisson, et il le conserva pendant sept années consécutives, plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs depuis 1848. Cette longévité ministérielle lui permit de mener à bien une œuvre diplomatique complexe et considérable. Sa première tâche fut de liquider l'affaire de Fachoda (mars 1899), et sa pensée maîtresse de transformer la tension qui en était résultée avec l'Angleterre en une « entente cordiale », qui, patiemment préparée, trouva sa consécration dans l'accord colonial du 7 juillet 1904. Un rapprochement avec l'Italie, commencé par un traité de commerce (novembre 1898), une série de voyages de souverains à Paris, des conventions avec l'Espagne et l'Angleterre au sujet du Maroc, fortifièrent la situation de la France et firent ressortir pour l'Allemagne un isolement qu'elle dénonça comme un encerclement prémédité. En présence des difficultés que son opposition soulevait pour le règlement de la question du Maroc, Delcassé se retira (6 juin 1905), sans être retenu par ses collègues ni par le président du Conseil, Rouvier.

Delcassé. — Cl. Manuel.

Il ne sortit de sa retraite volontaire que quatre ans plus tard pour prononcer (juillet 1909), dans un débat sur la marine, un discours qui amena la chute du cabinet Clemenceau. Ministre lui-même de la marine pendant deux ans (mars 1911-janv. 1913), il déploya dans la gestion de ce département ses qualités d'activité organisatrice. Il le quitta pour aller comme ambassadeur à Pétersbourg (févr. 1913) resserrer les liens de l'alliance franco-russe. Il était de retour depuis quelques mois, quand éclata la Grande Guerre. Appelé par Viviani à prendre les affaires étrangères dans le ministère de Défense nationale du 26 août 1914, il travailla efficacement à amener l'intervention italienne, mais il se retira au bout d'un an quand les événements eurent démenti ses prévisions sur l'attitude de la Bulgarie et sur l'importance du front oriental. Il vécut dans une retraite complète jusqu'à sa mort.

DELCOUR (Jean), sculpteur wallon, né à Hamoir-sur-Ourthe vers 1627, mort à Liége en 1707. Elève de Girard Douffet et du moine sculpteur Heurard, il termina son éducation artistique en Italie sous la direction du Bernin, puis revint se fixer à Liége. Parmi ses œuvres qui ne manquent ni de caractère, ni de vigueur, ni de grâce, citons nombre de Vierges, d'anges d'autels comme ceux de Hasselt, de saints répandus dans les églises du pays de Liége, *les Trois Grâces*, un *Calvaire* comprenant sept personnages, un *saint Jean-Baptiste* colossal, en bronze (Liége). — Son frère puîné, Jean-Gille, né à Hamoir en 1632, mort à Liége en 1695, se consacra à la peinture.

DELCROIX (Désiré), romancier et auteur dramatique belge, né à Deynze (Flandre) en 1823, mort à Bruxelles en 1887. Il a publié en flamand des romans : *Geld of hiefde* [Argent ou Amour] (1855) ; *Morgen, Middag en Avond* [Matin, Midi et Soir] (1858) ; et des drames estimés : *Philippine de Flandre, Lena* et *Elisa*.

DELDEN, ville des Pays-Bas (prov. d'Overijsel, arrond. d'Ameloo) ; 2.300 hab. Ville hanséatique déchue. Filatures.

DELDEVEZ (Edouard-Marie-Ernest), violoniste et compositeur français, né et mort à Paris (1817-1897). Elève du Conservatoire, il obtint le premier prix de violon en 1833, le premier prix de fugue en 1838, et, dans la même année, il remportait à l'Institut le second grand prix de Rome. Il devint premier chef d'orchestre de l'Opéra, en 1872, en même temps que premier chef d'orchestre de la Société des concerts du Conservatoire, et dirigea la classe d'orchestre du Conservatoire. Il a écrit des ballets, de la musique de chambre, de la musique religieuse. Deldevez s'est fait connaître aussi comme littérateur musical par les ouvrages : *l'Art du chef d'orchestre* (1878) ; *la Société des concerts du Conservatoire* (1887) ; *la Notation de la musique classique comparée à la notation de la musique moderne* ; etc.

DELEANOS (Pierre), chef de la révolte qui, sous le règne de Michel IV, souleva, en 1040, la Bulgarie soumise par Basile II. Se donnant comme le petit-fils du grand tsar Samuel, il remporta d'abord des succès éclatants. Mais la résistance de Thessalonique brisa l'élan des insurgés ; bientôt, les compétitions qui éclatèrent entre un autre prince bulgare, Alonsianos, et Deleanos amenèrent la chute de ce dernier. Aveuglé par ordre de son rival (1041), il tomba aux mains des Impériaux.

Deleaster.

DELEASTER [*dé-lé-ass-tèr'*] n. m. invar. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant des staphylins élégants, de petite taille.

— Encycl. Les *deleaster*, qui habitent l'hémisphère boréal, ne comptent en Europe qu'un représentant, roux brillant, avec l'abdomen et la tête noirs. Il vit sous les pierres au bord des eaux.

DELEATUR [*dé-lé*] n. m. invar. (mot lat. signif. *qu'il soit effacé*). Signe typographique, indiquant une suppression.

Deleatur.

DELEAU (Nicolas), médecin français, né à Vézelise (Meurthe-et-Moselle) en 1797, mort à Paris en 1862. Il acquit une grande réputation dans le traitement des affections de l'oreille, particulièrement de la surdi-mutité.

DELEBECQUE (Alphonse-Joseph), jurisconsulte belge, né à Mons en 1801, mort à Bruxelles en 1857. Conseiller à la Cour de cassation, il a écrit des traités et des commentaires estimés, notamment un *Traité sur la législation des mines*.

DELEBECQUE (Alphonse-Charles), général français, né à Douai en 1824, mort à Vincelles (Yonne) en 1893. Sorti de Saint-Cyr en 1845, il partit comme capitaine pour l'armée d'Orient et prit part au siège de Sébastopol en 1855. Il fit la campagne d'Italie et fut blessé à Magenta. Chef de bataillon en 1860, il fut envoyé au Mexique et se distingua à Nochixtlan. Colonel en 1868, il fut, en 1870, blessé devant Metz, et, comme général de brigade, fait prisonnier en 1871. Général de division en 1879, il commanda la division d'Oran, fit la campagne de Tunisie et dirigea une colonne en Algérie.

DÉLÉBILE adj. (lat. *delebilis* ; de *delere*, effacer). Qui peut être effacé : *Encre, Caractère* DÉLÉBILE.

— Anton. **Indélébile, ineffaçable.**

Delécluze.

DELÉCLUZE (Etienne-Jean), peintre, littérateur et critique français, né à Paris en 1781, mort à Versailles en 1863. Ses débuts dans la peinture, au sortir de l'atelier de David, ne furent pas sans quelque éclat ; mais, dès 1816, il cessa de peindre pour se livrer à la critique. Lié avec toute la jeunesse littéraire de la Restauration, admis dans un grand nombre de salons de l'époque, il a dépeint plusieurs d'entre eux dans ses *Souvenirs de soixante années* (1862). Il publia : *Mademoiselle Justine de Liron*, roman (1832) ; *Notice sur la vie et les ouvrages de Léopold Robert* (1838) ; *Louis David, son école et son temps* (1855).

DÉLECTABILITÉ [*lèk*] n. f. Qualité de ce qui est délectable.

DÉLECTABLE [*lèk*] adj. (lat. *delectabilis* ; de *delectare*, délecter). Qui délecte : *Vin* DÉLECTABLE. *Séjour* DÉLECTABLE.

— *Substantiv.* et au masc. *Le délectable*, Ce qui est délectable :

Ils auront joint l'utile avec *le délectable*.
RÉGNIER.

— Syn. **Délectable, délicat, délicieux, exquis.** *Délectable* est moins fort que les autres mots ; sa terminaison même indique qu'il signifie plutôt ce qui est propre à délecter que ce qui délecte réellement. *Délicat*, c'est proprement ce qui est fin, ce qui plaît aux personnes d'un goût exercé, voire raffiné ; *délicieux*, ce qui fait nos délices, cause un plaisir extrême ; *exquis*, ce qu'il y a de plus digne d'être recherché, par suite ce qu'il y a de meilleur parmi les objets délicieux.

DÉLECTABLEMENT [*lèk, man*] adv. D'une façon délectable.

DÉLECTATION [*lèk, si-on*] n. f. (de *délecter*). Plaisir qu'on savoure, qu'on goûte avec une sorte de sensualité réfléchie : *Boire, Manger, Se promener, Lire avec* DÉLECTATION. *La vaine* DÉLECTATION *des louanges.* (Bossuet.) *La grâce médicinale de Jésus-Christ consiste dans une* DÉLECTATION *intérieure.* (Fénelon.)

DÉLECTER [*lèk-té*] v. tr. (lat. *delectare*). Charmer vivement, réjouir : *Ils cherchent tout ce qui les flatte et ce qui les* DÉLECTE. (Bossuet.)

— ***Se délecter,*** v. pr. Prendre un vif plaisir à : *De peur qu'ils ne* SE DÉLECTENT *dans le péché.* (Bossuet.) SE DÉLECTER *à l'étude, à la peinture.*

DELEDDA (Grazia), romancière italienne, née à Nuoro (Sassari) en 1875, morte en 1936. Son île natale, où elle a passé la première partie de sa vie, lui a inspiré bon nombre de ses romans et nouvelles, et elle a décrit avec une simplicité savoureuse les mœurs et le caractère des gens de sa Sardaigne, frustes et violents. Par son mariage (1900) avec un fonctionnaire du ministère de la guerre, elle s'est fixée à Rome ; elle a continué à écrire des romans sardes, puis sardo-romains, où l'élément sarde a été de plus en plus éliminé. Enfin elle a étudié, en des analyses psychologiques compliquées, les gens raffinés de la société moderne, et ses héros tourmentés, souvent tarés, ont fait regretter les personnages de ses idylles sardes. Voici ses principaux romans, dont plusieurs ont été traduits en français : *Elias Portolù* (1900 : son premier grand succès) ; *Récits sardes* (1893) ; *Ames honnêtes* (1895) ; *la Voie du mal* (1896) ; *le Trésor* (1897) ; *la Justice* (1901) ; *Après le divorce* (1902) ; *Cendres* (1903) ; *Nostalgies* (1905) ; *Dans le désert, les Fautes d'autrui, la Mère, le Secret de l'homme solitaire* (1921) ; etc. Elle a reçu le prix Nobel (littérature) en 1926.

Grazia Deledda. Cl. Eva Barrett.

DÉLÉGANT [*ghan*], **E** n. Qui délègue : *Le* DÉLÉGANT *et le délégué.*

DÉLÉGATAIRE [*tèr'*] n. Dr. Celui au profit de qui est faite une délégation.

DÉLÉGATEUR, TRICE n. Personne qui fait une délégation.

DÉLÉGATION [*si-on*] n. f. (lat. *delegatio*). Action de déléguer. || Commission en vertu de laquelle on agit pour un autre : *Agir en vertu d'une* DÉLÉGATION. || *Délégation de pouvoirs, de fonctions,* Transmission de pouvoirs, de fonctions : *Les magistrats rendent la justice en vertu d'une* DÉLÉGATION *de la puissance publique.*

— Armée et Marine. Droit pour le militaire ou le marin de déléguer, sous certaines conditions, une partie de sa solde.

— Comm. La *délégation* (invitation à payer, comme la lettre de crédit) est l'acte par lequel une personne charge une autre de satisfaire pour la première à une obligation envers une troisième. Ainsi les banquiers délèguent souvent leurs correspondants à un client en voyage.

— Contrib. *Délégation de contributions,* Acte par lequel un propriétaire délègue à son fermier les cotes foncières des biens qu'il possède dans une même commune.

— Dr. civ. Opération par laquelle une personne (le délégant) ordonne à une autre (le délégué) de faire ou de s'engager à faire une prestation à une troisième (le délégataire).

— Enseign. *Délégation cantonale,* Réunion des délégués cantonaux. V. DÉLÉGUÉ.

— Fin. Mandat de virement, donné par un client à un agent de change sur un autre agent lorsqu'il a à payer chez le premier et à recevoir chez le second, pour la même liquidation. || Titres auxquels certains droits ont été conférés ou délégués. (C'est ainsi que les *délégations de Suez* furent créées en représentation des coupons à toucher, de 1870 à 1893, sur les 176.602 actions souscrites par le vice-roi d'Egypte.) || Bons de 500 francs, à 5 p. 100, délivrés sous l'Empire, par la préfecture de la Seine, et par délégation sur les revenus de la ville de Paris, pour payer les entrepreneurs qui les faisaient escompter par le Crédit foncier.

— Hist. Nom donné à des divisions administratives de l'ancien royaume lombard-vénitien et des anciens Etats de l'Eglise. || Nom donné au Parlement d'Alsace-Lorraine sous le régime allemand. || Nom donné dans l'ancienne monarchie austro-hongroise aux deux commissions nommées l'une par le Parlement autrichien, l'autre par le Parlement hongrois et qui se réunissaient tous les ans, tantôt à Vienne, tantôt à Budapest, pour discuter le budget commun des affaires étrangères, de la guerre, ainsi que celui de la Bosnie et de l'Herzégovine.

— Instr. crim. *Délégation judiciaire,* Délégation par le procureur de la République ou le juge d'instruction, de ses pouvoirs d'officier de police judiciaire.

— Se dit particulièrement des rescrits ou commissions par lesquels le pape commet des juges.

— *Délégations financières.* Assemblées délibérantes instituées en Algérie et à Madagascar. V. la partie *encycl.*

— *Délégation municipale.* Réunion d'habitants d'une commune, dont le nombre varie de 3 à 7, qui sont désignés par décret pour exercer les fonctions de pure administration lorsque le conseil municipal a été dissous ou que tous les membres du conseil municipal sont démissionnaires, ou encore qu'il n'a pas été possible de constituer le conseil par suite de l'abstention ou du refus des électeurs.

— Encycl. Admin. La *délégation* c'est l'acte par lequel le dépositaire direct d'un pouvoir public transmet tout ou partie de ce pouvoir à une autre personne.

On admet en général que les assemblées parlementaires, délégataires du corps électoral, ne peuvent subdéléguer leur pouvoir, à moins cependant qu'elles ne se réservent un droit de ratification des actes pris par subdélégation. Les autorités administratives reçoivent souvent de la loi elle-même la faculté de déléguer temporairement une partie de leurs attributions.

— Admin. milit. *Délégation de solde.* Tout militaire à solde mensuelle en campagne peut déléguer jusqu'à la moitié de sa solde en faveur de sa femme, de ses ascendants ou descendants et jusqu'au quart en faveur de toute

autre personne. Le sous-officier de carrière servant dans un corps d'outre-mer ne peut faire de délégation en faveur de tiers. Par suite de la rapidité de la mobilisation en août 1914, le gouvernement avait institué, pour la durée de la Grande Guerre, une délégation d'*office* résultant d'une décision ministérielle prise sur la demande des femmes, ascendants ou descendants mineurs des militaires intéressés.

Les officiers mariniers et marins (sauf les matelots embarqués à titre correctionnel, les apprentis marins et novices) peuvent faire *délégation* à une personne quelconque d'une fraction de leur solde, qui varie d'après le montant de cette solde. Les hautes payes d'ancienneté, indemnité de logement, primes de réadmission ou de rengagement, peuvent être déléguées. Des délégations dont le taux est variable peuvent être imposées, après enquête faite par l'autorité maritime, aux mêmes personnes, en faveur de parents nécessiteux. En cas de présomption de perte du bâtiment, les délégations cessent d'être servies un an après la date fixée, par décision ministérielle, comme étant celle des dernières nouvelles.

— Dr. civ. La *délégation* (Code civ., art. 1275) intervient généralement entre personnes que lient des rapports antérieurs. Le délégant ordonnant à son débiteur, le délégué, de payer ce qu'il doit à une autre personne (le délégataire) créancière du délégant. La délégation est parfaite lorsque, suivant la volonté des parties, elle produit un effet novatoire et éteint les obligations préexistantes : elle est imparfaite dans le cas contraire. L'effet essentiel de la délégation est d'engager le délégué envers le délégataire, sans qu'il puisse lui opposer les moyens de défense qu'il avait contre le délégant.

— Instr. crim. Le procureur de la République et le juge d'instruction ont le droit, et même parfois le devoir, de déléguer partie des pouvoirs qui leur appartiennent comme officiers de police judiciaire. Il existe même à Paris des commissaires de police spécialement appelés à recevoir ces délégations : les *commissaires aux délégations judiciaires*.

— Instit. polit. *Délégations financières*. On donne ce nom en Algérie à une assemblée délibérante dont le rôle essentiel est de voter le budget. Il y a trois délégations, la première représentant les colons, la seconde les Européens non colons, la troisième les indigènes. Les deux premières comprennent chacune 24 membres, nommés à l'élection; pour être électeur, il faut être âgé de 25 ans et résider en Algérie depuis trois ans au moins. La troisième délégation comprend 21 membres, dont 6 forment une section kabyle, qui aujourd'hui sont également tous nommés à l'élection; le corps électoral comprend, dans les communes de plein exercice, tous les indigènes inscrits sur les listes électorales, et dans les communes mixtes les membres indigènes des commissions municipales et de djemaas. Chaque délégation délibère séparément et uniquement sur les questions qui l'intéressent.

Des délégations économiques et financières ont été créées également à Madagascar par un décret du 7 mai 1924. Elles comprennent une section française (12 membres élus par les chambres de commerce, 12 membres élus par les conseils municipaux et les commissions municipales, 4 membres non fonctionnaires désignés par le gouverneur général) et une section indigène (24 délégués des différents groupes ethniques, 2 indigènes désignés par le gouverneur général).

DÉLÉGUÉ [*ghé*], **E** n. Qui a reçu une délégation, qui a commission de quelqu'un : *Les* DÉLÉGUÉS *du peuple*.

— Admin. *Délégué sénatorial, délégué cantonal, délégué mineur, délégué au Conseil supérieur des colonies* : V. la partie *encycl.* || En 1871, nom des membres de la Commune de Paris qui prirent possession des administrations centrales lorsque le gouvernement se fut retiré à Versailles.

— Dr. Celui qui dans une délégation s'engage sur l'ordre du délégant, envers le délégataire. V. DÉLÉGATION.

— Hist. *Cour des délégués*, Juridiction devant laquelle etaient portés les appels de certaines causes ecclésiastiques en Angleterre. S'appliquait aussi à des cours devant lesquelles étaient portés en appel des procès intéressant l'amirauté; l'université d'Oxford avait des tribunaux de ce nom jugeant des affaires de presse, de police et de discipline religieuse.

— Polit. *Délégués sénatoriaux*, On nomme ainsi des *délégués* nommés sans débat par les conseils municipaux pour former, avec des électeurs de droit (députés, conseillers généraux et d'arrondissements), le collège électoral sénatorial. D'après la loi du 24 février 1875 chaque commune élisait *un délégué* quelle que fût l'importance de sa population. Le Sénat apparaissait ainsi comme la représentation des communes; il était, suivant le mot de Gambetta : « le grand conseil des communes de France ». La loi du 9 décembre 1884 a décidé que le nombre des délégués varierait avec le nombre des conseillers municipaux de la commune (art. 5), mais ce système laisse encore une prépondérance marquée aux communes rurales et aux bourgs de faible ou moyenne importance, aussi certaines propositions tendent-elles à faire élire le Sénat au suffrage universel.

Les délégués sont tenus de prendre part aux scrutins à peine d'amende, à moins d'excuse légitime. Sur leur demande ils reçoivent une indemnité de déplacement.

— ENCYCL. Admin. *Délégués au Conseil supérieur des colonies*. Les colonies qui ne sont pas représentées au parlement élisent des délégués au Conseil supérieur des colonies. 14 délégués sont ainsi élus au suffrage universel par les citoyens français dans les colonies suivantes : Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Soudan et Haute-Volta, Afrique-Equatoriale Française, Madagascar (région est), Madagascar (région ouest), Comores, Nouvelle-Calédonie, Etablissements de l'Océanie, Saint-Pierre et Miquelon, Cambodge, Annam, Tonkin.

— Enseign. *Délégués cantonaux*. On nomme ainsi les personnes désignées dans chaque canton pour trois ans par le conseil départemental de l'instruction publique afin de surveiller les écoles primaires publiques et privées sous le rapport de l'installation matérielle, de l'hygiène et de la fréquentation scolaire. Les délégués cantonaux peuvent être consultés sur la convenance des locaux, la tenue des écoles, les demandes de création de nouveaux postes, etc. (loi du 15 mars 1850.) La *délégation cantonale* est la réunion des délégués cantonaux.

— Mines. Les *délégués mineurs*, chargés de visiter les travaux souterrains des mines, minières ou carrières, sont élus par les ouvriers français travaillant au fond. Ils doivent, deux fois par mois au moins, visiter toutes les galeries de leur circonscription, et dresser dans les vingt-quatre heures un rapport, que les compagnies peuvent contredire et qui est mis à la disposition des ouvriers.

Ils sont chargés d'examiner les conditions de sécurité et d'hygiène pour le personnel occupé aux travaux, de déterminer les circonstances dans lesquelles se produisent les accidents, de signaler les infractions aux dispositions concernant le travail des femmes et des enfants, la durée du travail, le repos hebdomadaire.

Les pourvois relatifs à l'élection des délégués mineurs, ainsi que les pourvois contre les décisions statuant sur des récusations, sont portés devant la Cour de cassation.

DÉLÉGUER [*ghé*] v. tr. (lat. *delegare*. — Change le second *é* fermé en è ouvert devant les syllabes muettes : *Je délègue*, etc.; excepté au fut. et au condit. prés. : *Je déléguerai*, etc. *Je déléguerais*, etc.) Députer, commettre, envoyer avec pouvoir d'agir, d'examiner, de juger : DÉLÉGUER *quelqu'un pour connaître de quelque chose*. || Transmettre par délégation : DÉLÉGUER *son autorité, ses pouvoirs*. || *Par extens.*, Confier, remettre le soin de : *Les peuples* DÉLÈGUENT *les choses difficiles aux hommes supérieurs*. (Mignet.)

— ***Délégué, e,*** part. pass. du verbe *Déléguer* (aux divers sens).

— Dr. *Débiteur délégué*, Personne chargée par délégation de payer la dette d'une autre personne.

— *Substantiv.* et au masc. V. DÉLÉGUÉ n. m.

— ***Se déléguer,*** v. pr. Au sens passif : *Un tel pouvoir ne* SE *peut* DÉLÉGUER.

DELEHAYE (le P. Hippolyte), bollandiste belge, né à Anvers en 1859. Entré en 1876 dans la Compagnie de Jésus, il fut attaché en 1891 à la société des Bollandistes, réorganisée par le savant P. Ch. de Smedt. Il en devint à son tour président, conquit dans le monde savant une haute réputation par la sévérité de sa critique. Son attitude courageuse pendant la Grande Guerre, les services qu'il rendit à la cause belge et qui le firent jeter en prison par les Allemands, lui méritèrent la reconnaissance des Alliés. Il publia notamment, outre sa collaboration aux *Acta sanctorum* et aux *Analecta bollandiana : les Stylites* (1895); *les Légendes hagiographiques* (1905); *les Légendes grecques des saints militaires* (1907); *les Origines du culte des martyrs* (1912); *les Passions des martyrs et les genres littéraires* (1921); *A travers trois siècles. L'œuvre des Bollandistes* (1920).

DELEHELLE (Jean-Charles-Alfred), compositeur français, né et mort à Paris (1826-1893). Il obtint, en 1851, le premier grand prix de Rome. Il a fait représenter, en France, une opérette: *l'Ile d'amour;* un opéra-comique: *Monsieur Polichinelle*, et en Hollande un opéra: *Don Spavento*.

DELÉMONT (en allem. **Delsberg**), ville de Suisse (canton de Berne), dans le Jura, près du confluent de la Sorne et de la Birse; 6.600 hab. Ch.-lieu de district. Horlogerie. — Aux environs, petite mine de fer, la seule exploitée en Suisse.

delenda Carthago ou **delenda est Carthago** mots lat. signif. *Il faut détruire Carthage*, paroles par lesquelles Caton l'Ancien (Florus, Epît. 1, 31, 4) terminait tous ses discours, sur quelque sujet que ce fût. S'emploient pour exprimer l'acharnement à réaliser une idée qui occupe l'esprit.

DÉLENTER [*lan-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *lente*). Débarrasser des lentes ou œufs de poux : DÉLENTER *une chevelure*.

DÉLENTOIR [*lan*] n. m. Peigne à délenter.

DELEPIERRE (Octave), littérateur belge, né à Bruges en 1804, mort à Londres en 1875. Consul général à Londres, il a publié : *les Traditions et Légendes des Flandres* (1834); *la Belgique illustrée par les sciences, les arts et les lettres* (1840); *Histoire littéraire des fous* (1860); *la Parodie* (1871); *Supercheries littéraires, pastiches, suppositions d'auteur* (1872); *Essai historique et bibliographique sur les rébus* (1874); *Tableau de la littérature du centon chez les anciens et chez les modernes* (1875); etc.

DELÉPINE (Stéphane-*Marcel*), chimiste français, né à Etocquigny (commune de Saint-Martin-le-Gaillard, Seine-Inférieure), en 1871. Docteur ès sciences physiques avec une thèse *Sur les amines et amides dérivées des aldéhydes* (1898), pharmacien des hôpitaux de Paris (1902), agrégé (1904) puis professeur (1913) à la Faculté de pharmacie de Paris. Il fut préparateur de Marcellin Berthelot (1895-1902). Ses travaux ont porté sur les aldéhydes, leurs dérivés azotés, sur une multitude de composés sulfurés et la singulière autoxydabilité de certains d'entre eux, sur les acétals, les amines, les aminonitriles, sur le pinène, sur l'essence de christe-marine, etc. On lui doit aussi des recherches étendues sur les complexes de l'iridium, du rhodium, une préparation du tungstène, et des aperçus intéressants sur la racémie. Seul ou avec son maître Berthelot, il a publié des déterminations thermo-chimiques nombreuses. Il fut le collaborateur d'Armand Gautier pour la dernière édition de son *Cours de chimie organique* et publia diverses conférences. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1930.

DELESCLUZE (Louis-Charles), publiciste et homme politique français, né à Dreux en 1809, mort à Paris en 1871. Il prit une part active aux révolutions de 1830 et de 1848. Condamné à la déportation sous l'Empire, il revint après le 4 Septembre 1870 et fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale et membre de la Commune (1871). Délégué civil à la guerre, il dirigea la lutte contre l'armée régulière et se fit tuer sur les barricades (25 mai).

DELESPINE (Pierre-Jules), architecte français, né à Paris en 1756, mort en 1825. Descendant de Mansard, membre de l'Institut, en 1824, il est l'auteur du Marché des Blancs-Manteaux à Paris.

DELESSE (*Achille*-Ernest-Oscar-Joseph), ingénieur français, né à Metz en 1817, mort à Paris en 1881. Membre de l'Académie des sciences (1879). On lui doit : *De l'azote et des matières organiques dans l'écorce terrestre* (1861); *Recherches sur l'origine des roches* (1865); *Etudes sur le métamorphisme des roches* (1868); *Lithologie des mers* (1872); etc.

DELESSERT (Etienne), banquier français, né à Lyon en 1735, mort à Paris en 1816. Il fonda, en 1782, la première compagnie d'assurance contre l'incendie, et créa la première banque d'escompte. Après avoir été emprisonné sous la Terreur, il s'occupa d'agronomie, introduisit en France 8.000 mérinos, ainsi que des machines agricoles.

DELESSERT (Benjamin), industriel, financier et philanthrope français, fils du précédent, né à Lyon en 1773, mort à Paris en 1847. Il fonda à Passy la première filature de coton (1801), et créa une usine pour la fabrication du sucre de betterave, ce qui lui fit donner par Napoléon le titre de « baron ». Régent de la Banque de France, il fut député de Paris. Philanthrope éclairé, il fonda des institutions utiles; entre autres, la Société d'encouragement pour l'industrie et surtout les caisses d'épargne dont il s'occupa jusqu'a sa mort. Il avait constitué un immense herbier qui fut donné à la ville de Genève, et une importante bibliothèque qui appartient aujourd'hui à l'Institut. Membre libre de l'Académie des sciences (1816). On lui doit divers écrits, entre autres : *Des avantages de la Caisse d'épargne* (1835); *Guide du bonheur* (1839). Il avait publié à ses frais deux beaux ouvrages sur ses collections : *Icones selectæ plantarum* (1820-1846), et *Recueil de coquilles inédites* (1842). — Son frère, François-Marie **Delessert**, né à Paris en 1780, mort en 1868, membre libre de l'Académie des sciences (1852). Il s'occupa des caisses d'épargne et d'œuvres philanthropiques. — Gabriel-Abraham-Marguerite **Delessert**, frère des précédents, né et mort à Paris (1786-1858). Il fit sa carrière dans l'Administration et devint préfet de police en 1836. Il a fait publier une *Collection officielle des ordonnances de police de 1830 à 1844* (Paris, 1844).

DELESSITE n. f. (de *Delesse* nom propre). Silicate hydraté naturel d'aluminium, de fer et de magnésium que l'on trouve en écailles vertes, appartenant au genre chlorite. (C'est la « terre verte » de certains porphyres.)

DÉLESTAGE [*lèss*] n. m. Mar. Action de délester; déchargement du lest d'un bâtiment.

DÉLESTER [*lèss-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *lest*). Oter le lest de : DÉLESTER *un navire*.

— *Fam.* Alléger de : DÉLESTER *quelqu'un d'un fardeau*, || *Par extens.* Dévalisr, Alléger quelqu'un de sa bourse, de son argent.

DÉLESTEUR [*lèss*] n. m. Qui déleste; qui est chargé de faire délester les bâtiments. || Bateau employé au délestage.

— Adjectiv. : *Bateau* DÉLESTEUR.

DELESTRE (Jean-Baptiste), peintre, esthéticien, physiognomoniste, homme politique français, né à Lyon en 1800, mort à Paris en 1871. Il fut élève de Gros, dont il devint plus tard le biographe. Il a peint un certain nombre de compositions : *la Carmélite, le Meurtre des enfants de Clodomir, Jésus faisant appel aux surchargés de travail, le Repentir de Pierre;* mais Delestre est principalement connu par ses écrits. Dès 1829, il publiait le *Tableau synoptique d'un cours sur la philosophie de la peinture*, sorte de théorie des passions, à l'usage du peintre. Un second ouvrage : *Etudes des passions appliquées aux beaux-arts* (1833), complète le premier. En 1866, il donna son œuvre capitale : la *Physiognomonie*, texte, dessins, gravures. Elu, en 1847, membre du conseil municipal de Paris, Delestre prit une part active à la révolution de 1848. Il se retira de la vie publique en 1851.

DELESTRE-POIRSON (Charles-Gaspard POIRSON, dit), vaudevilliste et directeur de théâtre français, né et mort à Paris (1790-1859). Fils du géographe Poirson, il écrivit des vaudevilles avec Scribe, Mélesville, etc. Il dirigea le Gymnase de 1830 à 1844. Citons parmi ses pièces le livret du *Comte Ory*, avec Scribe.

DÉLÉTÈRE adj. (du gr. *dêlêtêrios*, destructeur). Qui attaque la santé, la vie : *Plantes* DÉLÉTÈRES. *Sucs* DÉLÉTÈRES. *Emanations* DÉLÉTÈRES.

— *Fig.* Qui corrompt : *Doctrine, exemples* DÉLÉTÈRES.

— Chim. Se dit plus particulièrement d'un gaz ou mélange de gaz susceptible de produire une intoxication.

— ANTON. **Respirable, vital, salubre.**

DELETTES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 17 kil. de Saint-Omer, sur la Lys; 900 hab. Ch. de f. d'Aire à Berck-Plage. Château d'Upen d'Amont construit par les avoués de Thérouanne au XIVe siècle.

DELEUZE (Jean-Philippe-François), naturaliste français, né à Sisteron en 1753, mort à Paris en 1835. Aide-naturaliste au Muséum, dont il devint bibliothécaire en 1828, il s'adonna particulièrement à l'étude du magnétisme animal, et publia divers ouvrages sur ce sujet. On lui doit encore : *Histoire et description du Muséum d'histoire naturelle* (1823).

DELEYRE (Alexandre), littérateur français, né à Portets, près de Bordeaux, en 1726, mort à Paris en 1797. D'abord jésuite, il adopta ensuite les idées les plus hardies des philosophes, et collabora à l'*Encyclopédie*. Partisan enthousiaste de la Révolution, il fut député de la Gironde à la Convention, où il vota la mort du roi, puis devint membre du Conseil des Anciens (1795) et de l'Institut (1795). Ses principaux ouvrages sont : *Analyse de la philosophie de Bacon* (1755); *le Génie de Montesquieu* (1758); *Esprit de Saint-Evremond* (1761); etc.

DELEZENNE (Camille), physiologiste français, né à Genech (Nord) en 1868, mort à Paris en 1932, professeur à l'Institut Pasteur, membre de l'Académie de médecine. Ses principaux travaux ont porté sur la coagulation du sang, la physiologie du pancréas et du duodénum, les venins, le zinc constituant cellulaire des organismes vivants.

DELFICO (Melchior), historien et homme d'Etat italien, né à Scogmano en 1744, mort à Teramo en 1835, s'adonna à l'étude de l'économie politique, devint sous la domination française ministre de l'Intérieur, puis conseiller d'Etat, et reçut de la Restauration la présidence de la Commission générale des archives.

DELFINO, famille vénitienne qui remonte au IXe siècle: Pierre **Delfino,** doge de Venise en 1356, mort en 1361, soutint contre Louis de Hongrie une guerre que la révolte des villes d'Illyrie et de Dalmatie rendit désastreuse. Il dut signer le traité de Zara (1358), qui enlevait à la République l'Illyrie et la Dalmatie, et mourut de douleur. — Pierre **Delfino,** camaldule, né à Venise en 1444, mort en 1525. Elu général de son ordre en 1480, il lutta contre un projet d'union et de réforme qui l'obligeait à se démettre de ses dignités. Condamné par Léon X en 1513, il ne se

soumit qu'en 1515. — Joseph **Delfino,** capitaine général de la République en 1654, se distingua au combat des Dardanelles contre les Turcs. — Jérôme **Delfino,** provéditeur général de la République. Conquérant de l'Albanie et de la Bosnie sur les Turcs, de 1694 à 1699, il assista, en 1714, à la ruine définitive de la puissance vénitienne en Grèce. — Jean **Delfino,** poète, né à Venise en 1617, mort à Udine en 1699. Il fut patriarche d'Aquilée et cardinal en 1667. On a de lui quatre tragédies : *Cléopâtre, Lucrèce, Crésus* et *Médor,* publiées en 1733, à Padoue, par Comino, sous le titre : *le Tragedie di Giovanni Delfino. senatore veneziano.*

DELFINO (Frédéric), médecin et astronome italien, né à Padoue en 1477, mort en 1547. Il exerça son art à Venise, puis à Padoue, où il professa l'anatomie. On a de lui des traités, dont deux : *De fluxu et refluxu aquæ maris* et *De motu octavæ sphæræ,* ont été publiés à Venise (1559).

DELFT, ville des Pays-Bas (Hollande-Méridionale, arrond. de Rotterdam), à 9 kil. de La Haye, sur le Schie; 48.700 hab. Ecole polytechnique, école de fonctionnaires coloniaux. Vieille église (tombeau de l'amiral Tromp), église neuve (monument de Guillaume le Taciturne et tombeau du philosophe Grotius). Nombreuses industries, parmi lesquelles celle de la faïence. Patrie de Grotius. Superbe hôtel de ville, restauré en 1838.

Hôtel de ville de Delft.

Delft (VUE DE), tableau de Van der Meer de Delft (musée de La Haye). La vue est prise des bords du canal qui met Delft en communication avec La Haye. Cette peinture, d'un coloris éclatant et très juste, est un des chefs-d'œuvre du maître. (V. planche *Beaux-Arts XLIV.*)

Delft (FAÏENCE DE). Delft a été le foyer de production céramique le plus considérable de l'Europe. C'est aux dernières années du XVIe siècle qu'il faut placer les premiers essais de fabrication de faïences à Delft, et aux premières années du XVIIe qu'il faut attribuer les premiers produits commercialement fabriqués. Dès les origines, la faïence de Delft affecte des caractères distinctifs qu'elle conservera jusqu'à la dernière heure; les œuvres les plus archaïques, qui sont parvenues jusqu'à nous, nous montrent déjà cette même pâte jaunâtre, légère, mais résistante et sonore, capable de se plier à toutes les fantaisies; déjà la couverte et l'émail ont cet éclat spécial qui les fera toujours reconnaître. L'ornementation, comme dans toutes les époques d'enfantement, est tourmentée, chargée, compliquée à l'excès; les motifs principaux sont formés, le plus souvent, par des agglomérations de personnages, tandis que les encadrements sont fournis par un entassement de guirlandes et de rinceaux, de fleurs, de fruits, d'enfants, de cornes d'abondance; presque tous ces décors sont dessinés en camaïeu. Au milieu du XVIIe siècle, la faïencerie de Delft revêt un caractère artistique tout à fait exceptionnel et prend une importance décisive. Abraham de Cooge s'avère alors comme le plus grand maître de l'école de Delft, et de l'art céramique en général. Ses émules s'appellent Aelbregt de Keizer, Frytom, Fictoorsz, Kleynoven, les Eenhoorn, etc. Avec le XVIIIe siècle, l'industrie des *plateelbakkers* subit une nouvelle transformation; à ce moment, l'emploi de la faïence se généralise et se démocratise; ce ne sont plus exclusivement des « maîtres » qui dirigent les fabriques, mais des « winkel-houders », c'est-à-dire des négociants et des capitalistes. La fabrication se façonne sur le goût de sa nouvelle clientèle; les qualités vraiment artistiques tendent peu à peu à disparaître; c'est aussi l'époque où l'on commence à décorer à petit feu. La glorieuse manufacture de Delft touchait, dès lors, à son déclin. L'importation de faïences de Deft fut énorme en France pendant tout le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe. Les faïenceries établies chez nous sous le règne de Louis XIV le furent sur le modèle des fabriques de Hollande. Par une singulière aberration géographique, Delft, en France, se prononçait et s'écrivait *Delphes,* comme l'attestent maints inventaires. La *faïence de Delft* fut également désignée, pendant plus d'un siècle, sous le nom de « porcelaine de Hollande ».

Faïences de Delft.

DELFTSHAVEN, ancienne ville des Pays-Bas, englobée en 1885 dans la commune de Rotterdam, dont elle est un des faubourgs maritimes.

DELFZIJL, ville des Pays-Bas (prov. et arrond. de Groningue), sur le Dollart, en face d'Emden; 9.700 hab. Débouché maritime de Groningue, depuis la construction du canal de l'Ems en 1876 et l'approfondissement du port à 7m,35.

DELGA, ville d'Egypte (Haute-Egypte, prov. de Siout), près du Bahr-Youssef; 11.000 hab. environ.

DELGADO (CAP), probablement le *Prasum promontorium* des anciens, cap de l'Afrique Orientale portugaise, à l'entrée nord du canal de Mozambique.

Delhemeh, roman d'aventures arabe, plus connu sous le nom de *Siret-el-Modjahidin* (Vie des Héros). Il ne comprend pas moins de cinquante-cinq volumes, et donne le récit des aventures d'une princesse nommée Doulhimma (ou Delhemeh), sœur de l'émir Mazloum Ibn el-Sahsah; après une guerre malheureuse, elle devint l'esclave d'un cheik arabe, Haris. Ses deux fils, Abd el-Wahhab et Abou-Mohammed el-Battal, ne tardent pas à devenir les principaux personnages du roman, dont l'action se passe à l'époque du calife Haroun al-Rachid (fin du VIIIe siècle) comme dans les *Mille et une Nuits.*

DELHI, ville de l'Inde anglaise, capitale de l'Empire, dans l'enclave de Delhi, sur la Jumna; 447.450 hab. dont 115.000 musulmans. La ville moderne, entourée de murailles bastionnées, est constituée par des maisons (en brique surtout) bordant des rues étroites. Elle possède des bâtiments importants, des mosquées, le Koutab (XIIIe s.), le Fort ou Palais mongol, bâti de 1638 à 1648, et les constructions récentes de sir D. Lutjens. C'est un centre industriel et commercial important (joaillerie, travail de l'ivoire, de l'argent, du cuivre, broderies, filatures de coton, etc.; exportation de tabac, de sucre, etc.).

— *Histoire.* La ville actuelle date de 1631; elle fut élevée par Chah-Djahân, au nord des ruines des anciennes villes dont l'origine est inconnue. Il y en eut plusieurs, florissantes et populeuses, dont l'avant-dernière, siège de l'empire hindou jusqu'en 1193, fut prise et pillée par Tamerlan en 1393, puis abandonnée pour Agra. Les Anglais s'emparèrent de Delhi en 1806, et assignèrent cette ville comme résidence au grand Mogol. En 1857, elle tomba aux mains des cipayes; elle redevint capitale de l'Inde en 1911.

DELHI (DIVISION DE), petite province de l'Inde anglaise englobant la capitale de l'Empire; 636.250 hab., sur 1.442 km².

Delhi, la Mosquée d'or. — Cl. M. L. Shugan Chand.

DELHOMME (Léon-Alexandre), sculpteur français, né à Tournon (Ardèche) en 1841, mort à Paris en 1895, élève de Dumont. On cite de lui : *Gaulois blessé, Démocrite,* statue en bronze; *Martyre de Jeanne d'Arc,* statue en plâtre; *Louis Blanc,* statue en bronze érigée sur la place Monge à Paris, en 1886.

DELI n. m. (du turc *deli,* fou). Nom des gardes du corps du grand vizir, au nombre de cinquante, et qui se recrutaient parmi les Bosniaques ou les Albanais. (Leur chef se nommait *Deliler Bachi.*)

DELI, résidence néerlandaise de l'île de Sumatra (Insulinde), sur la côte orientale, ayant pour capitale *Deli,* sur le fleuve homonyme. — Un petit royaume indigène de ce nom existait jadis à Sumatra.

DELIA, ville d'Italie (île de Sicile, prov. de Caltanisetta), dans le val Mazzara; 5.600 hab. Fabriques de poteries.

DÉLIA, petite planète, N° 395, découverte en 1894 par Charlois.

DÉLIA ou **Théoris** navire sacré qui transportait les députés athéniens (*déliastes*) aux fêtes de *Délos.*

DÉLIADES. Myth. gr. Fils de Glaucos et frère de Bellérophon.

DÉLIAGE n. m. Action de délier; résultat de cette action : *Le liage et le* DÉLIAGE *des paquets.*

— Dr. anc. Droit prélevé par le seigneur sur les voitures et sur diverses marchandises ou denrées.

DÉLIAISON [*é-zon*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *liaison*). Jeu qui se produit entre les pièces d'un navire.

DELIANOV (Ivan Davidovitch), homme d'Etat russe, né en 1818, mort en 1897. D'origine arménienne, il fit ses études à Moscou et entra dans l'administration. Ministre de l'instruction publique en 1888, il promulgua un nouveau statut pour les universités. Il fut membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. En 1888, l'empereur lui conféra le titre de comte.

DELIANUOVA, ville d'Italie (Calabre, prov. de Reggio); 6.160 hab.

DÉLIAQUE [*ak'*], habitant ou natif de Délos (la plus petite des Cyclades) : *Les* DÉLIAQUES.

— *Adjectiv.* Qui appartient à Délos ou à ses habitants : *L'airain* DÉLIAQUE *était fort estimé des anciens.*

— Géom. *Problème déliaque,* Problème de la duplication du cube, qui fut proposé par un oracle aux habitants de Délos.

— *Substantiv.* et par antonomase. Nom qu'on donnait, dans l'antiquité grecque, aux marchands d'œufs et de volailles, et à ceux qui chaponnaient les coqs. (Les habitants de Délos, en effet, pratiquèrent les premiers le chaponnage.)

DÉLIASTE [*asst'*] n. m. (du gr. *Délios*), surnom d'Apollon). Antiq. gr. Nom donné aux théores que les Athéniens envoyaient tous les cinq ans à Délos pour la célébration des fêtes d'Apollon.

— ENCYCL. Les *déliastes,* ambassadeurs aux Délies, étaient choisis à Athènes dans les meilleures familles. Ils avaient pour chef un archithéore. Ils surveillaient les préparatifs de l'ambassade sacrée, qui comprenait aussi des hiéropes ou inspecteurs des sacrifices. Ils étaient transportés à Délos par la *Délia* ou *Théoris,* vieux navire qui, suivant la tradition, datait de Thésée. Ils représentaient Athènes dans les diverses cérémonies officielles de l'île.

DÉLIBATION [*si-on*] n. f. (du lat. *delibatum* supin de *delibare,* goûter). Action de goûter. (Peu us.)

— Dr. anc. Détail article par article : *Rendre un compte par* DÉLIBATION. || Démembrement, partie : *Le legs est une* DÉLIBATION *de l'héritage.* || Prélèvement : *Le préciput se prend par* DÉLIBATION *sur la masse des biens.*

DÉLIBÉRANT [*ran*], **E** adj. Qui délibère (Se dit surtout des assemblées politiques) : *La tribune d'une assemblée* DÉLIBÉRANTE *ressemble à un puits : quand un seau* [pour *sot*] *descend, l'autre monte.* (Dupin aîné.)

— *Substantiv.* Qui délibère ou qui a voix délibérative.

DÉLIBÉRATIF, IVE adj. (lat. *deliberativus*). Qui a pour objet la délibération : *Le suffrage universel est* DÉLIBÉRATIF, *non consultatif.*

— *Voix délibérative* (par oppos. à *Voix consultative*), Droit de suffrage dans les délibérations d'une assemblée, d'un tribunal : *Avoir* VOIX DÉLIBÉRATIVE. || En général, Droit d'exprimer et de défendre son opinion : *Les connaisseurs, ou ceux qui se croient tels, se donnent* VOIX DÉLIBÉRATIVE *et décisive sur le spectacle.* (La Bruyère.)

— Rhét. *Genre délibératif,* Genre de discours par lequel l'orateur conseille ou dissuade, se propose de faire adopter ou rejeter une résolution dans une affaire publique mise en délibération : *Au* GENRE DÉLIBÉRATIF *appartiennent les sujets qui sont du ressort de l'éloquence politique.*

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* DÉLIBÉRATIF *et le judiciaire.*

— ENCYCL. Rhét. Le genre *délibératif* est celui des grandes assemblées, où se discutent les grands intérêts : la paix, la guerre, l'administration, la législation, etc. C'est dans le genre délibératif que l'éloquence se manifeste et fait appel à tous ses moyens; c'est en présence des luttes, des résistances et des interruptions, que l'orateur trouve les accents susceptibles d'entraîner une foule ou une assemblée.

DÉLIBÉRATION [*si-on*] n. f. Action de délibérer : *Mettre une affaire en* DÉLIBÉRATION. *La* DÉLIBÉRATION *du jury.* || Résultat de cette action : *Exécuter une* DÉLIBÉRATION.

— *Fig.* Examen intérieur, discussion que l'on fait en soi-même : *Un homme prudent n'agit qu'après mûre* DÉLIBÉRATION.

— *Salle des délibérations,* Salle où les juges se retirent pour délibérer.

— ENCYCL. On distingue, dans l'action volontaire proprement dite, quatre moments : la conception, la *délibération,* la décision, l'exécution. Cette dernière est le résultat d'un choix qui résulte lui-même de la délibération. Celle-ci n'est point un simple état d'équilibre et d'hésitation résultant d'un conflit d'idées ou de sentiments, conflit auquel la conscience se contenterait d'assister. « Les motifs, dit très justement Renouvier, c'est nous qui les évoquons, retenons, écartons. Délibérer ce n'est pas contempler les motifs et attendre que le plus fort nous entraîne; c'est donner aux motifs, par l'attention, une puissance que l'on ne saurait prévoir. La liberté et la responsabilité sont donc dans la délibération elle-même. »

DÉLIBÉRATIVEMENT [*man*] adv. D'une manière délibérative.

DÉLIBÉRATOIRE adj. Dr. Qui a rapport à la délibération : *Forme* DÉLIBÉRATOIRE.

DÉLIBÉRÉ, E adj. (lat. *deliberatus;* de *liber,* libre). Résolu, libre, décidé : *Jeune homme* DÉLIBÉRÉ. *Avoir l'air* DÉLIBÉRÉ. *Marcher d'un pas* DÉLIBÉRÉ. *Certains esprits vains, légers, familiers,* DÉLIBÉRÉS. (La Bruyère.)

— *Substantiv. :*

> Je sais des officiers de justice altérés,
> Qui sont, pour de tels coups, de vrais *délibérés.*
> MOLIÈRE.

DÉLIBÉRÉMENT [*man*] adv. D'une manière décidée.

DÉLIBÉRER [*ré*] v. intr. (lat. *deliberare.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Peser, examiner, consulter ensemble : *Jury qui* DÉLIBÈRE *longtemps. Ne faut-il que* DÉLIBÉRER, *la cour en conseillers foisonne.* (La Fontaine.) || Peser, examiner en soi-même : *L'animal, en bien des occasions, pense, raisonne et* DÉLIBÈRE *avec lui-même.* (L. Figuier.)

— *Délibérer de,* Prendre le parti de; se déterminer à : *Quand saint Pierre et les Apôtres* DÉLIBÉRÈRENT D'*abolir la circoncision...* (Pascal.) [VX.] — A signifié Délibérer au sujet de : *C'est une chose déplorable de voir tous les hommes ne* DÉLIBÉRER *que* DES *moyens, jamais* DE *la fin.* (Pascal.)

— *Transitiv.* Décider, résoudre : *Et le hasard a fait ce que la prudence des pères* AVAIT DÉLIBÉRÉ. (Molière.) *Les Chambres* DÉLIBÈRENT *librement les lois, la magistrature les applique.*

— Manèg. Dresser à certaines allures : DÉLIBÉRER *un cheval à cabrioler.* (VX.)

— ***Délibéré, e,*** part. pass. du verbe *Délibérer* : *Questions mûrement* DÉLIBÉRÉES.

— *De propos délibéré,* En vertu d'une décision volontaire : *Rendre un mauvais office* DE PROPOS DÉLIBÉRÉ.

— *Substantiv.* et au masc. Dr. Délibération entre les juges d'un tribunal, avant l'arrêt : *Affaire en* DÉLIBÉRÉ. || Mode d'instruction dans lequel les pièces ayant été déposées et soumises à l'examen d'un juge, celui-ci fait un rapport public le jour de l'audience : *Mise en* DÉLIBÉRÉ. || *Vider un délibéré,* Statuer sur l'objet d'un délibéré. || *Délibéré sur rapport,* Délibéré précédé du rapport d'un magistrat commis par la cour ou le tribunal et auquel les pièces du procès sont remises.

— ANTON. **Indélibéré, irréfléchi.**

— ***Se délibérer,*** v. pr. Au sens passif, Etre en délibération.

DELIBES (Léo), compositeur français, né à Saint-Germain-du-Val (Sarthe) en 1836, mort à Paris en 1891. Il fut au Conservatoire l'élève de Le Couppey, de Bazin et d'Adolphe Adam, et débuta par une opérette en un acte : *Deux sous de charbon* (1855). Musicien instruit et doué d'une imagination fertile, esprit délicat, Delibes ne pouvait manquer de réussir à la scène. Dans l'espace de quelques années, il fit représenter successivement : *Deux Vieilles gardes* (1855) ; *Six demoiselles à marier* (1856) ; *Maître Griffard*s(1857) ; *l'Omelette à la Follembuche* (1859) ; *Monsieur de Bonne-Etoile* (1860) ; *les Musiciens de l'orchestre* (en collaboration ; 1861) ; *le Jardinier et son seigneur* (1863) ; *la Tradition* (1864) ; *le Serpent à plumes* (1864) ; *le Bœuf Apis* (1865) ; puis deux autres opérettes écrites pour le Kursaal d'Ems : *Mon ami Pierrot* (1862), et *les Eaux d'Ems*.

L. Delibes. — Cl. P. Petit.

Devenu chef des chœurs à l'Opéra, il écrivit pour ce théâtre, en 1866, avec la collaboration d'un jeune compositeur, Minkous, la musique d'un ballet : *la Source*. Puis il revint à l'opérette avec *Malbrough s'en va-t-en guerre* (en collaboration ; 1867) ; *l'Ecossais de Chatou* (1869), et *la Cour du roi Pétaud* (1869). Enfin, il donna à l'Opéra la musique de *Coppélia ou la Fille aux yeux d'émail*, ballet (1870).

Dès lors, Delibes fut l'un des compositeurs favoris du public. Il fit représenter avec un succès retentissant : *Le roi l'a dit* (1873) ; *Sylvia ou la Nymphe de Diane* (1876) ; *Jean de Nivelle* (1880) ; *Lakmé* (1883), et enfin *Kassya*, qui ne fut mis à la scène qu'après sa mort, en 1893.

Il a écrit, en outre, de la musique de scène et plusieurs airs de danse pour la reprise de *Le roi s'amuse* à la Comédie-Française ; il a publié deux recueils de mélodies, quelques œuvres de musique religieuse, ainsi que toute une série de chœurs pour voix de femmes avec accompagnement d'orchestre. Enfin, on lui doit un assez grand nombre de chœurs orphéoniques. Delibes, qui avait été nommé professeur de composition au Conservatoire, fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1884.

DELIBLAT, bourg de Yougoslavie, dans le Banat ; 5.400 hab.

DELICADO (Francisco), écrivain andalou du XVIe siècle, probablement curé de Valle-de-Cabezuela, et auteur d'un roman assez cynique, mais d'une richesse verbale surprenante : *la Lozana Andaluza* (1528), traduit en français par A. Bonneau en 1888 sous le titre de *la Belle Andalouse*.

DÉLICAT [*ka*], **E** adj. (lat. *delicatus ;* du préfixe privat. *de*, et de *lacere*, — qui a donné le verbe popul. *delicere*, attirer, — d'où *delicior*, etc. V. DÉLIÉ, E adj.). En parlant des choses, Qui attire, plaît, parce que non grossier, non vulgaire ; qui est choisi, distingué, fin, au propr. et au fig. : *Mets* DÉLICATS. *Chère* DÉLICATE. *Chair* DÉLICATE. *Plaisirs, sentiments* DÉLICATS. *Louanges, attentions* DÉLICATES. *Langage, style* DÉLICAT. || Qui est façonné avec soin, adresse : *Sculpture, ciselure, miniature* DÉLICATE. || Qui agit avec légèreté, adresse : *Ciseau, pinceau* DÉLICAT. *D'une main* DÉLICATE. *Un toucher* DÉLICAT, — et au fig. : *Obliger quelqu'un d'une façon* DÉLICATE. || Fin, léger, ténu : *Dentelle* DÉLICATE ; — et *par extens.* Doux, moelleux : *Duvet* DÉLICAT. || Fin, ténu, qui est difficilement perceptible : *Ce vaste mur n'est lui-même qu'un point très* DÉLICAT *à l'égard de celui que les astres qui roulent dans le firmament embrassent.* (Pascal.) ; — et *au fig.* Qui échappe à l'esprit : *Différence si* DÉLICATE *qu'elle échappe à beaucoup de personnes.* || Qui présente des nuances subtiles ; difficile, embarrassant, scabreux : *Question, Matière* DÉLICATE. *Se tirer d'un pas bien* DÉLICAT. || Fin, ténu, sensible à l'action extérieure, qui demande des ménagements, frêle : *Peau* DÉLICATE. *Teint* DÉLICAT, *Couleurs, fleurs* DÉLICATES. *Vue* DÉLICATE. *Des yeux si* DÉLICATS *ne seront-ils pas offensés?* (Bossuet.) *Santé* DÉLICATE. || *Avoir le sommeil délicat,* Etre facilement réveillé. || Sensible, impressionnable ; doué d'une grande finesse d'appréciation, facile à choquer : *Estomac* DÉLICAT. *Goût* DÉLICAT. *Oreille* DÉLICATE (Ouïe très fine). *Esprit* DÉLICAT (qui juge finement). *Oreilles* DÉLICATES (difficiles). *Esprits difficiles et* DÉLICATS (exigeants). || Sensible, du point de vue moral, difficile à contenter, susceptible : *Conscience* DÉLICATE. *Une volonté...* DÉLICATE *sur tout ce qui la blesse.* (Bourdaloue.) *L'amour n'est pas si* DÉLICAT *que l'amour-propre.* (Vauvenargues.) || Conforme aux bienséances : *Procédé peu* DÉLICAT.

— En parlant des personnes, Sensible à l'excès en matière de jouissances matérielles ou spirituelles : *Etre fort* DÉLICAT *sur le manger ; fort peu* DÉLICAT *sur les plaisirs. Ce qui rend les gens du monde si* DÉLICATS *sur leurs amusements, c'est leur profonde oisiveté.* (Diderot.) *Ce ne sont point des* DÉLICATS *de salon, comme nos marquis du XVIIIe siècle.* (Taine.) *Où il* (Rabelais) *est bon, il va jusqu'à l'exquis, et... il peut être le mets des plus* DÉLICATS. (La Bruyère.) || Sensible à l'excès en matière morale, très scrupuleux : *Il est par trop* DÉLICAT *dans sa conduite.* DÉLICAT *sur la probité, le point d'honneur.* || Sensible à l'excès, facile à froisser, susceptible : *Ils deviennent si* DÉLICATS *que tout ce qui n'est point flatteur les blesse et les irrite.* (Fénelon.) *Quelque* DÉLICAT *que l'on soit en amour, on pardonne plus de fautes que dans l'amitié.* (La Bruyère.) || *Délicat et blond,* Sensible, susceptible, difficile à contenter. (Vx.)

— *Substantiv.* Personne qui est ou qui affecte d'être délicate (au propre ou au fig.) :

> Les *délicats* sont malheureux.
> Rien ne saurait les satisfaire.
> LA FONTAINE.

— *Le délicat* n. m. La manière délicate : *Le* DÉLICAT *tourne vite au didactique et à l'alambiqué.* (Sainte-Beuve.)

— SYN. **Délicat, délectable, délicieux,** etc. V. DÉLECTABLE.

— **Délicat, délié, fin, subtil.** Ce qui est *délicat,* plaît, touche, est plein de grâce. Tous ces mots au propre ont le même sens. Au figuré, *Délié* c'est plus particulièrement ce qui est très souple, très habile : un esprit *délié* est autre qu'un esprit *délicat.* Un esprit *fin,* c'est celui qui pénètre au fond des choses, discerne les nuances ; un esprit *subtil,* celui qui, lui aussi, est aiguisé, pénétrant, mais qui l'est souvent jusqu'à l'excès, jusqu'au raffinement.

DÉLICATEMENT [*man*] adv. Avec délicatesse (dans tous les sens de ce mot).

DÉLICATER [*té*] v. tr. Traiter avec trop de délicatesse : *On gâte les enfants à force de les* DÉLICATER. (Peu us.)

DÉLICATESSE n. f. Qualité de ce qui est délicat (au propre et au fig.) : *La* DÉLICATESSE *des mets, de la chère, Les* DÉLICATESSES *de la table* (Les mets délicats). *La* DÉLICATESSE *des sentiments, des louanges, des attentions. La* DÉLICATESSE *du langage, du style. Une grande* DÉLICATESSE *de pinceau. Une grande* DÉLICATESSE *de main. Les fils des toiles d'araignées sont d'une extrême* DÉLICATESSE. *La* DÉLICATESSE *de la peau, des traits, de la santé, de la constitution. Des sons d'une grande* DÉLICATESSE. DÉLICATESSE *du sentiment, de l'esprit, du goût.* || Caractère de ce qui est trop fin : *Toutes ces subtilités et* DÉLICATESSES *de l'école.* (Bossuet.) || Caractère de ce qui est trop doux, trop tendre : *Enfant élevé avec* DÉLICATESSE.

— Disposition à faire quelque chose d'une façon délicate, matériellement parlant : *Porter, placer des objets avec beaucoup de* DÉLICATESSE.

— Disposition à être délicat, difficile, raffiné en toutes choses, et par suite choqué, blessé (En bonne et en mauv. part) : *Etre d'une grande* DÉLICATESSE *de goût, de sentiment, d'honneur. Quelle doit être la* DÉLICATESSE *d'un chrétien sur le plaisir des louanges.* (Bossuet.) *Parler, écrire, peindre avec* DÉLICATESSE. *Avoir des procédés pleins de* DÉLICATESSE. *Traiter une affaire, une question avec* DÉLICATESSE. *J'ai une* DÉLICATESSE *furieuse pour tout ce que je porte, et, jusqu'à mes chaussettes, je ne puis rien souffrir qui ne soit de la bonne ouvrière.* (Molière.) *La bonne façon d'en juger... est de se laisser prendre aux choses et de n'avoir ni prévention aveugle..., ni* DÉLICATESSE *ridicule.* (Molière.) *Des* DÉLICATESSES *d'orgueil qui n'ont point de nom.* (Bossuet.) *C'est un paradoxe, qu'un violent amour sans* DÉLICATESSE. (La Bruyère.)

— *Etre en délicatesse avec quelqu'un,* Etre en froideur avec lui, au point de se blesser d'un mot, d'un rien.

— ANTON. **Indélicatesse, grossièreté, force, vigueur.**

DÉLICATISSIME adj. (lat. *delicatissimus* superlat. de *delicatus,* délicat). *Fam.* Délicat au suprême degré : *Des huitres* DÉLICATISSIMES.

DÉLICE n. m. sing. (lat. *deliciæ*). Très vif plaisir (au propre et au fig.) : *C'est un grand* DÉLICE *que de boire frais.*

— N. f. pl. (lat. *deliciæ*). Plaisir extrême : *Vous qui goûtez ici des* DÉLICES *si pures.* (Racine.) *Souffrir et mourir pour Jésus-Christ, ce sont leurs plus chères* DÉLICES. (Bourdaloue.) || *Faire, Etre les délices de quelqu'un,* En être très aimé : *Télémaque, dont Minerve* FAIT SES DÉLICES. (Fénelon.) || *Lieu de délices,* Lieu où on se plaît infiniment. || En mauv. part, Vie voluptueuse, plaisirs raffinés et malsains : *On ne doit pas élever les enfants dans de trompeuses* DÉLICES. *Les* DÉLICES *des grands font la misère des petits.*

— Hist. rom. *Délices de Baïes,* Nom donné par les anciens poètes aux environs de Baïes, en Campanie. || *Délices de Capoue.* V. CAPOUE.

— Hist. sainte. *Jardin des délices,* Paradis terrestre. || *Par extens.* Endroit délicieux : *La Côte d'Azur est un* JARDIN DES DÉLICES.

— ENCYCL. Gramm. *Délice* est toujours masculin au singulier ; il est le plus généralement féminin au pluriel : *De* PURES DÉLICES. *Il fait ses plus* CHÈRES DÉLICES *de l'étude.* (Mais on trouve aussi : *Pour aller jouir avec vous de nos* DÉLICES COMMUNS. [Guez de Balzac.])

DELICETO, ville d'Italie (Apulie, prov. de Foggia) ; 5.425 hab. Vieux château.

DÉLICIEUSEMENT [*si, màn*] adv. Avec délices, d'une manière délicieuse.

DÉLICIEUX [*si-eû*], **EUSE** adj. (lat. *deliciosus*). Autref., Plongé dans les délices : *Notre siècle* DÉLICIEUX. (Bossuet.) || Auj., En parlant des choses, Plein de délices : *Vie* DÉLICIEUSE. *Lieu* DÉLICIEUX. *Il y a de bons mariages, mais il n'y en a point de* DÉLICIEUX. (La Rochefoucauld.) || Qui flatte extrêmement les sens : *Un goût, Un parfum, Un son* DÉLICIEUX. || Qui flatte extrêmement l'esprit ou le cœur : *Roman, Livre* DÉLICIEUX. *Lettre* DÉLICIEUSE. || *Ironiq.* (En parlant d'une chose peu ordinaire, peu vraisemblable) : *C'est vraiment* DÉLICIEUX !

— En parlant des personnes, Très agréable par les manières, le cœur, l'esprit : *Une* DÉLICIEUSE *maîtresse de maison. Quel homme* DÉLICIEUX !

— SYN. **Délicieux, délectable, délicat,** etc. V. DÉLECTABLE.

— ANTON. **Amer, exécrable, fade, insipide.**

DÉLICIEUX (Bernard DELICIOSI, en français), religieux franciscain, né à Montpellier vers 1260, mort en 1320. Entré en 1284 dans l'ordre de Saint-François, il se déclara, en 1300, contre les abus des inquisiteurs. Il fut impliqué dans une conspiration contre l'autorité du roi de France, Philippe le Bel, qui le fit emprisonner. Gracié en 1307, il fut, en 1315, accusé de « magie et de révolte contre l'Inquisition » ; finalement il fut dégradé (1318) et condamné à la prison perpétuelle.

DÉLICOQUENTIEUSEMENT [*kan-ti-eu-ze-man*] adv. Allongement fantaisiste du mot *délicieusement.* (Peu us.)

DÉLICOTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *licou*). Oter le licou de : DÉLICOTER *un cheval.*

— ***Se délicoter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se dit d'un cheval qui se débarrasse de son licou.

delicta juventutis meæ, mots lat. signif. *les fautes de ma jeunesse.* Expression de l'auteur des *Psaumes,* qui demande sans cesse à Dieu qu'il lui pardonne les fautes de sa jeunesse (*Psaumes,* XXIV, 7).

DÉLICTIF, IVE adj. (du lat. *delictum,* délit). Qui tient du délit, constitue un délit : *Sujet* DÉLICTIF *de contrefaçon.* (Plus ordinairement : DÉLICTUEUX.)

DÉLICTUEUX [*lik-tu-eû*], **EUSE** adj. (du lat. *delictum,* délit). Qui tient du délit, qui a le caractère d'un délit : *Fait* DÉLICTUEUX. *Intention* DÉLICTUEUSE. (On dit aussi : DÉLICTIF, IVE.)

DÉLIE, dame romaine aimée de Tibulle. C'est pour elle qu'il composa la première élégie de son livre, la plus touchante de tout le recueil. Némésis fut, après Délie, la plus aimée, et Ovide nous peint les deux amantes se disputant les derniers baisers du poète.

DÉLIÉ, E adj. (lat. *delicatus.* — *Délié* est le doublet popul. de *délicat.*) En parlant des choses, Menu, grêle, mince : *Trait de plume fort* DÉLIÉ. *Taille* DÉLIÉE. *Fil* DÉLIÉ. || Léger, fin : *Onuphre... porte des chemises très* DÉLIÉES. (La Bruyère.) *Cette coiffe est un peu* DÉLIÉE ; *j'en vais querir une autre plus épaisse.* (Molière.) || Mobile, propre à s'insinuer, en parlant d'un liquide : *Des humeurs* DÉLIÉES. || Clair et ténu, en parlant d'un son : *Un son* DÉLIÉ. *Une voix* DÉLIÉE.

— *Fig.* Subtil : *Argumentation* DÉLIÉE. || Net, facile et délicat : *Ils avaient dans leur langage je ne sais quoi de plus fin et de plus* DÉLIÉ. (Voltaire.)

— En parlant des personnes, Souple, pénétrant, habile : *Ragon,* DÉLIÉ *courtisan.* (Saint-Simon.) *Les Suisses n'étaient pas réputés les hommes les plus* DÉLIÉS. (Voltaire.)

— Vénер. Se dit des fumées de cerf quand elles sont bien moulées.

— *Substantiv.* et au masc. Calligr. Partie fine et déliée d'une lettre, par opposition au plein : *La lettre* o *a deux pleins et deux* DÉLIÉS.

— SYN. **Délié, fin, grêle, menu, mince, ténu.** *Délié* se dit de tout ce qui est effilé, c'est-à-dire long, menu et souple, comme un fil. *Menu* désigne ce qui a un très petit volume, ce qui occupe peu de place en tous sens. *Mince* s'oppose à *épais ;* il ne limite l'étendue que dans une seule dimension. *Ténu* est un terme savant, qui s'emploie surtout en parlant des liquides ou des fluides considérés comme étant composés de parties plus ou moins subtiles.

— SYN. **Délié, délicat, fin,** etc. V. DÉLICAT.

— ANTON. **Épais, gros, lourd.**

DÉLIEMENT [*li-man*] n. m. Action de délier. || Son résultat.

DÉLIEN, ENNE, ou **DÉLIAQUE.** De Délos (surnom d'Apollon et de Diane). V. DÉLIAQUE.

DÉLIENNE n. f. Danse sacrée dansée chez les anciens à Délos par les jeunes gens et les jeunes filles formant des rondes et se tenant les uns les autres par des guirlandes de fleurs, en l'honneur de Vénus et de Diane.

DÉLIER [*li-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *lier.* — Se conjugue comme *prier.*) Dégager du lien : DÉLIER *une gerbe, un fagot.* || Dénouer, supprimer ce qui lie, enchaîne une chose à une autre : DÉLIER *des cordons, des rubans* et, au fig. : DÉLIER *les scènes d'une pièce.*

— *Fig.* Dégager de : DÉLIER *un médecin du secret professionnel.*

— LOC. DIV. *Délier la langue,* Permettre de parler : DÉLIER LA LANGUE *à un témoin.* — Faire parler : *Le vin* DÉLIE LA LANGUE. *L'or* DÉLIE *bien* DES LANGUES. || *N'être pas digne de délier les cordons des souliers de quelqu'un.* V. CORDON. || Fam. *Sans bourse délier,* Sans qu'il en coûte

— Théol. Absoudre. || Absol. : *Il appartient aux évêques de lier et de* DÉLIER.

— ***Délié, e,*** part. pass. du verbe *Délier* (au propre et au fig.).

— Littér. ital. *Vers déliés,* Vers non rimés, dans lesquels le poète n'observe d'autres règles que la cadence et la mesure.

— Mar. *Navire délié,* Navire dont la coque est fatiguée, dont la charpente a perdu sa rigidité, par suite d'un gros temps ou d'un échouement.

— ***Se délier,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉLIER *les mains ;* et au fig. : *Il* S'EST DÉLIÉ *de cette obligation.*

— Au sens passif : *Liens, cordons qui* SE DÉLIENT.

— Mar. Se désemparer, être ébranlé, se disjoindre.

DÉLIES [*liî*] n. f. pl. Antiq. Fêtes célébrées : 1° à Délos en l'honneur d'Apollon ; 2° à Délion (Béotie), où existait un temple d'Apollon Délios, depuis la victoire des Béotiens sur les Athéniens, en 424 av. J.-C.

— ENCYCL. Les fêtes de Délos en l'honneur d'Apollon Délios, d'Artémis et de Latone, que la tradition athénienne faisait remonter à Thésée, étaient célébrées en commun par toutes les cités ioniennes des rivages de l'Egée. Chaque Etat envoyait à Délos une ambassade sacrée (théores, prêtres et chœurs) ; la fête comprenait des sacrifices, des danses, des courses de chevaux et de chars, des concours de gymnastique, de musique. Vers le milieu du ve siècle, les *délies* étaient tombées peu à peu en désuétude. En 426, elles furent restaurées pour et par Athènes ; les petites délies avaient lieu annuellement ; les grandes tous les quatre ans. Après des interruptions prolongées, les délies disparurent, lors de l'invasion de Mithridate, en 86.

DÉLIGATION [*si-on*] n. f. (du lat. *deligare,* lier). Application des bandages, des appareils et des médicaments externes.

DÉLIGATOIRE adj. Qui appartient à la déligation.

DELIGEORGIS (Epaminondas), homme politique grec, né en 1829, mort en 1879. Avocat à Athènes, il fut élu député à la Chambre (1859), où il devint un des chefs du parti qui renversa le roi Othon en 1862, et il obtint le portefeuille de l'instruction publique dans le Gouvernement provisoire, puis la présidence de l'Assemblée nationale en 1864. Sous le règne du roi Georges, il fut à diverses reprises ministre et président du Conseil. Il s'efforça d'empêcher son pays de prendre part à la guerre russo-turque. Après le congrès de Berlin, Deligeorgis quitta définitivement le pouvoir (1878). Ses *Discours politiques* ont été publiés à Athènes (1880).

DÉLIGNAGE [*gn* mll.] n. m. Opération effectuée dans les scieries, en vue d'obtenir des feuillets, des planches ou des plateaux dont les côtés soient des plans parallèles et ne présentent pas des biseaux qui constituent les *flaches.* (Le délignage, qui à pour but d'obtenir des pièces de bois ayant la forme de parallélépipèdes rectangles, laisse des déchets appelés *élaves.*)

DELIGNY (Edouard-Jean-Etienne), général français, né et mort à Ballan (Indre) [1815-1902]. Distingué en

Algérie, général de division en 1859, commandant du camp de Châlons en 1869, il fut mis à la tête d'une division de la garde en 1870. Prisonnier à Metz, il devint ensuite commandant du 4e corps d'armée (1873-1879).

DELIGNY (Eugène), auteur dramatique et romancier, né et mort à Paris (1816-1881). Il écrivit des comédies, des vaudevilles, des ballets : *Hermann l'Ivrogne*, avec Bouchardy (1836) ; *Rigobert* (1839) ; *Une fille terrible* (1847), qui eut un vif succès ; etc. Il publia aussi des romans : *les Enfants sans souci* (1843) ; *Mémoires d'un dissipateur* (1868) ; *une Famille d'arlequins* (1877) ; etc.

DELILLE (abbé Jacques), poète français, né à Aigueperse (Auvergne) en 1738, mort à Paris en 1813. Enfant naturel, élevé comme boursier au collège de Lisieux, Delille fit de brillantes études, devint professeur au collège de La Marche, à Paris. Une adroite traduction en vers des *Géorgiques* de Virgile (1769) le rendit célèbre. L'Académie l'admit à trente-quatre ans (1772). Il publia ensuite un poème des *Jardins* (1782), puis toute une série de poèmes « descriptifs » : *l'Homme des champs* (1800), *l'Imagination* (1806), *les Trois Règnes de la nature* (1809), *la Conversation* (1812) ; des traductions de l'*Enéide* de Virgile (1804) et du *Paradis perdu* de Milton (1805). La plupart de ces œuvres eurent un succès retentissant. Delille fut inquiété pendant la Révolution, mais le Consulat lui rendit sa chaire de poésie au Collège de France. A quelque temps de là, il devint aveugle. Le titre d'abbé qu'il portait lui venait de l'abbaye de Saint-Séverin, dont il avait été pourvu avant la Révolution. Mais il ne fut jamais engagé dans les ordres ; il était même marié. A sa mort, Delille fut honoré comme un homme de génie. Ses œuvres ne sont plus aujourd'hui que des documents historiques. Elles ont réussi parce que Delille y a mis, adroitement, avec une rhétorique ingénieuse, toutes les idées à la mode : des peintures de la nature, de la « sensibilité », de l' « humanité », des curiosités scientifiques et vaguement philosophiques, et même d'apparentes audaces de goût. Mais il n'y a ni sincérité, ni inspiration, et la poésie trop souvent noyée dans une stérile abondance, n'apparaît que rarement. Toutefois Delille fut un bon ouvrier en vers ; on peut lui faire grief d'avoir mis à la mode cette ennuyeuse poésie descriptive qui sévit au début du XIXe siècle, et lui reprocher, avec Victor Hugo, d'avoir « gâté son beau talent en adoptant un genre qui ne demande que de l'esprit ». Il n'est pas moins vrai que c'est dans les poèmes de Delille que les poètes de la génération de 1820 apprirent les rudiments de leur métier.

J. Delille.

DÉLIMITATEUR, TRICE n. (de *délimiter*). Qui pose des limites, des bornes : DÉLIMITATEUR *d'un champ*.

DÉLIMITATION [*si-on*] n. f. Action de délimiter ; résultat de cette action : *La* DÉLIMITATION *des frontières*.
— *Fig.* Classement par catégories : *La* DÉLIMITATION *des espèces végétales*.

DÉLIMITER [*té*] v. tr. (lat. *delimitare*). Fixer, tracer les limites de : DÉLIMITER *des frontières*.
— *Fig.* : DÉLIMITER *un sujet, une question*. DÉLIMITER *les attributions, le pouvoir de quelqu'un*.

DELI MOHAMMED (Mohammed *le Fou*). D'abord agha des spahis, puis dey de Tunis, il conclut avec la France le traité de commerce du 28 juin 1699. Il trouva la mort dans une révolution de palais.

DÉLIMONER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *limon*). Faire disparaître le limon et les mucosités qui recouvrent la peau ou les écailles d'un poisson.

DÉLINÉAMENT [*man*] n. m. (de *délinéer ;* du préfixe lat. *de*, et de *linea*, ligne). Contour, forme générale.

DÉLINÉATEUR n. m. (de *délinéer*). Arts. Artiste qui exécute des dessins au trait, d'une manière exclusive.

DÉLINÉATION [*si-on*] n. f. (lat. *delineatio ;* de *linea*, ligne). Action de tracer le contour d'un objet au simple trait : *Américo Vespuce fit la* DÉLINÉATION *des côtes de la Guyane, de la Terre-Ferme et du Brésil*. (Chateaubriand.) || Figure qui résulte de ce tracé : *La* DÉLINÉATION *d'un plan*.

DELINEAVIT, mot lat. signif. *a dessiné*. C'est-à-dire : *dessiné par*. (Les dessinateurs font suivre leur nom de ce mot, abrégé en *del.* ou *delt.*)

DÉLINÉER [*né-é*] v. tr. (lat. *delineare ;* du préfixe lat. *de*, et de *linea*, ligne). Tracer au simple trait le contour de : DÉLINÉER *un plan*.

DÉLINQUANT [*kan*], **E** n. Personne qui a commis un délit : *Punir un* DÉLINQUANT, *des* DÉLINQUANTS.

DÉLINQUER [*ké*] v. intr. (lat. *delinquere*). Commettre un délit. (Peu us.)

DÉLIOS (de la ville de *Delos*). Surnom d'Apollon. V. DÉLIES, et DÉLIAQUE.

DELIPHRUM [*from'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant de petits staphylins oblongs, aplatis, à tête triangulaire, munie d'ocelles, à élytres assez longs. (Les *deliphrum* habitent l'Europe et vivent dans les champignons, sous les écorces.)

Deliphrum.

DÉLIQUESCENCE [*kès-sanss'*] n. f. (de *deliquescent*). Propriété qu'ont certains corps de se désagréger en absorbant l'humidité de l'air.
— Argot littér. Décadence absolue de style, résultant de la violation de toutes les règles précédemment reçues.
— ENCYCL. Certains corps solides soumis à l'action de l'air humide absorbent peu à peu la vapeur d'eau que cet air renferme, et finissent par devenir liquides. On disait autrefois d'un corps *en déliquescence* qu'il était « en défaillance » ; ainsi, les anciens chimistes nommaient *huile de tartre par défaillance*, du carbonate de potasse qui avait absorbé l'humidité de l'air au point de devenir liquide. On dit quelquefois, aujourd'hui, d'un corps en cet état qu'il est *en déliquium*. Cette déliquescence provient de ce que certains corps forment une dissolution dans l'eau, ou encore qu'ils forment avec l'eau de véritables combinaisons. La potasse et la soude caustiques, employées en médecine pour établir des cautères, n'agissent qu'en désorganisant les tissus vivants par l'absorption de l'eau qu'ils renferment.

DÉLIQUESCENT [*kès-san*], **E** adj. (lat. *deliquescens ;* de *liquere*, être liquide). Qui a la propriété d'attirer l'humidité de l'air et de se résoudre en liquide.
— *Fam. et fig.* Qui est tout à fait en décadence.
— Bot. Se dit des végétaux ou de leurs organes, quand leur tissu mou se résout promptement en une eau gélatineuse, comme dans les champignons appelés « coprins ».

DÉLIQUESCENTS [*kès-san*] n. m. pl. Nom donné à des poètes décadents, dans un petit opuscule satirique, *les Déliquescences*, par ADORÉ FLOUPETTE, pseudonyme pris par Gabriel Vicaire et Henri Beauclair (1885).

DELIQUIUM [*dé-li-kui-om'*] n. m. (mot lat.). Etat d'un corps devenu liquide en absorbant l'humidité de l'air : *Tomber en* DELIQUIUM. || Substance tombée en déliquescence : *Recueillir et analyser le* DELIQUIUM. V. DÉLIQUESCENCE.
— *Fig.* Souillure, corruption.

DÉLIRANT [*ran*], **E** adj. Pathol. Qui est en délire : *Malade* DÉLIRANT. || Qui fait délirer : *Fièvre* DÉLIRANTE.
— *Fig.* Excessif, désordonné : *Joie* DÉLIRANTE. *Imagination* DÉLIRANTE. || *Fam.* Enivrant, délicieux, étourdissant : *Partie de plaisir* DÉLIRANTE. *Femme* DÉLIRANTE.
— Substantiv. : *Les* DÉLIRANTS *doivent être surveillés avec le plus grand soin*.
— N. m. Médicament qui cause le délire : *Tous les* DÉLIRANTS *sont des narcotiques*.
— ENCYCL. Pharm. On désignait par le nom de *délirants* toute une classe de médicaments narcotiques, qui, pris à une dose même très faible, obscurcissent la vision, dilatent la pupille, occasionnent de la dysphagie, de l'aphonie et du délire, etc. Les plus usités sont : la belladone, la jusquiame, la stramoine, la morelle et le mêtel, ainsi que leurs préparations et les alcaloïdes qu'ils renferment : atropine, hyoscyamine, solanine, daturine, etc.

DÉLIRE n. m. (lat. *delirium*, de *delirare*, sortir du sillon). Pathol. Etat morbide, caractérisé par des divagations, des hallucinations et une altération des facultés intellectuelles.
— *Fig.* Agitation extrême, trouble, exaltation qu'excitent dans l'âme les passions, les sensations violentes ; enthousiasme : *Le* DÉLIRE *de l'ambition, de la liberté*, etc. || Inspiration : *Le* DÉLIRE *sacré du poète*.
— *Délire des sens*, Surexcitation des organes des sens. || Exaltation de l'esprit, qui trouble les fonctions des sens.
— SYN. **Délire, égarement, frénésie.** Le *délire* est proprement l'état d'un malade à qui l'ardeur de la fièvre fait « battre la campagne » ; c'est un état d'exaltation où l'imagination crée des fantômes qu'on prend pour des réalités. L'*égarement* est le trouble qui suit le délire, un état plus durable : ce n'est plus seulement le fait d'être « hors du sillon », de *divaguer*, c'est l'action d'être hors du droit chemin, de tourner le dos à la raison ; aussi ce mot ne peut-il pas se prendre en bonne part comme il arrive pour *délire*. Quant à la *frénésie*, c'est un égarement qui tient de la fureur et qui va jusqu'aux excès les plus violents.
— ANTON. **Bon sens, saine raison, sang-froid.**
— ENCYCL. Pathol. On distingue plusieurs formes de *délire* : le *délire aigu*, caractérisé par une extrême agitation, des hallucinations, des phobies, et se terminant ordinairement par le collapsus et la mort. (Il est accompagné de fièvre et de symptômes généraux, répondant parfois à une toxi-infection. En effet, l'examen microscopique démontre à l'autopsie la chromatolyse des cellules nerveuses et de leurs prolongements) ; le *délire chronique*. V. PERSÉCUTION (*délire de la*), et PARANOÏA ; le *délire rétrospectif*, interprétation délirante donnée à des événements anciens antérieurs au début du délire actuel de persécution ; le *délire systématisé*, dans lequel il paraît exister un lien logique entre les idées et les actes, mais dont seulement le point de départ est illégitime ou faux. (Au délire systématisé appartiennent le *délire de persécution*, le *délire de grandeur* et le *délire mystique*) ; le *délire stéréotypé* ou *stéréotypie* (v. ce mot), délire systématisé dans lequel les conceptions ont abouti à la répétition invariable des mêmes gestes et des mêmes mots ; le *délire du toucher*, phobie du contact de certaines personnes et de certains objets (velours, satin, soie, etc.) ; le *délire de transformation*, dans lequel les malades se croient transformés en d'autres personnes, en animaux, et même en objets divers. Il provient de troubles de la *cénesthésie* (v. ce mot), et s'accompagne de modifications dans l'appréciation du temps et de l'espace ; le *délire alcoolique*. V. DELIRIUM TREMENS.

Les *délires* aigus primitifs ne sont guère curables ; les délires aigus secondaires disparaissent parfois en même temps que cèdent les toxi-infections qui les ont provoqués. Les autres délires, qui rentrent dans la catégorie des délires chroniques, dépendent d'une thérapeutique qui se résume dans l'isolement, l'hydrothérapie sous des formes variées, un régime alimentaire spécial, la psychothérapie, et parfois l'opothérapie.

DÉLIRER [*ré*] v. intr. (lat. *delirare ;* du préfixe lat. *de*, hors de, et de *lira*, sillon). Avoir le délire, être en délire : *Malade qui commence à* DÉLIRER.
— *Fig.* Etre en proie à quelque sentiment exalté : DÉLIRER *d'amour, de joie, de colère*. || Déraisonner : *L'esprit de parti fait* DÉLIRER.

DELIRIUM CORDIS [*ri-om', diss*] n. m. (en lat. *délire du cœur*). Méd. Tachyarythmie d'origine myocardique. V. ARYTHMIE.

DELIRIUM TREMENS [*ri-om', tré-mins*] n. m. (en lat. *délire tremblant*). Méd. Délire alcoolique aigu.
— ENCYCL. Méd. Le *delirium tremens* est essentiellement caractérisé par une agitation extrême, des tremblements, l'augmentation de l'excitabilité réflexe, des hallucinations terrifiantes, des convulsions, une fièvre très élevée. La crise peut être provoquée, chez les alcooliques chroniques, soit par un abus excessif d'alcool, soit par une infection et surtout la pneumonie, une émotion, un traumatisme, et aussi par la suppression brusque et totale d'alcool ; sa durée est de trois à huit jours ; la mort peut quelquefois y mettre fin, principalement quand les crises se sont déjà produites plusieurs fois ou que la température a atteint ou dépassé 42° C. Pour calmer l'agitation on emploie de préférence les injections de morphine à doses faibles et répétées ; quand il y a de l'adynamie, il faut recourir au camphre ; en tout état de cause, ne jamais supprimer l'alcool d'un coup, mais l'administrer à doses décroissantes, de préférence sous forme de boissons vineuses. Le patient doit garder le lit et se nourrir sobrement, notamment de lait. Quand la cure de désintoxication (purgation et jeûne) est applicable, elle raccourcit sensiblement la durée de la crise.

DELISLE [*lil'*] (Claude), historien et géographe français, né à Vaucouleurs en 1644, mort à Paris en 1720. Entre autres ouvrages, on lui doit une *Relation historique du royaume de Siam* (1684), et un *Atlas historique et généalogique* (1718). Ses quatre fils ont laissé un nom dans l'histoire des sciences.

DELISLE (Guillaume), géographe, fils aîné du précédent, né et mort à Paris (1675-1726). Dès 1700, il publia des cartes d'Europe, d'Asie et d'Afrique, un globe céleste et un globe terrestre. Jusqu'alors, les géographes s'en étaient rapportés aux seules longitudes données par Ptolémée. Delisle, à l'instigation de son maître Cassini, assigna sur les cartes, à chaque région du globe, sa place exacte à l'aide de tous les renseignements dignes de confiance. Aussi fut-il admis dès 1702 à l'Académie des sciences et devint-il premier géographe du roi (1718). Outre ses cartes, il a laissé un *Traité du cours des fleuves*, et des travaux insérés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*. Il a été copié par Nolin, qui l'a injustement accusé de plagiat.

DELISLE (Simon-Claude), historien français, frère du précédent, né et mort à Paris (1675-1708). Il a publié la traduction française des *Tables chronologiques* du P. Petau (1708) et collaboré à la *Défense de l'antiquité de la ville et du siège épiscopal de Toul* (1702).

DELISLE (Louis), nommé aussi **Delisle de La Croyère,** astronome, mort à Avatcha (Kamtchatka) en 1741, frère des deux précédents. Il entra à l'Académie des sciences (1725), accompagna en Russie son frère Joseph-Nicolas, voyagea en Laponie et en Sibérie, et y mourut de fatigue. Il a laissé des *Mémoires* insérés dans le *Recueil de l'Académie des sciences*.

DELISLE (Joseph-Nicolas), astronome, frère des précédents, né et mort à Paris (1688-1768). Membre de l'Académie (1714) et professeur au Collège de France. De 1727 à 1747 il séjourna en Russie, pour y fonder une école d'astronomie. C'est là qu'il publia ses ouvrages les plus importants ; entre autres : *Mémoires pour servir à l'histoire et au progrès de l'astronomie, de la géographie et de la physique* (1738). On y trouve l'exposition de la première méthode exacte pour déterminer les coordonnées héliocentriques des taches du soleil, et pour obtenir le pôle de rotation de l'astre. Citons encore : *Eclipses circumjovialium sive Immersiones et emersiones quatuor satellitum Jovis ad annos 1734, 1738 et menses priores 1739* (1734) ; *Avertissement aux astronomes sur l'éclipse annulaire du Soleil que l'on attend le 25 juin* (1748).

DELISLE (*Léopold*-Victor), érudit et administrateur français, né à Valognes en 1826, mort à Chantilly en 1910. Elève de l'Ecole des chartes. Il publia, dès 1848, une étude remarquable sur les *Monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts ;* ses *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge* (1851) sont demeurées le modèle des travaux de ce genre. Entré au Cabinet des manuscrits (1852), conservateur (1871), il devint administrateur de la Bibliothèque nationale (1874). Il a largement travaillé au Catalogue des manuscrits, et fait connaître l'histoire de ce dépôt dans le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (1868-1881 ; 3 vol.). Par ses mesures il assura le rapide inventaire de tous les anciens fonds. C'est à lui qu'est due l'impression du *Catalogue général*, commencée en 1897. Il a aussi inauguré le système des expositions. L'Académie des inscriptions l'avait élu dès 1857. De ses multiples publications, dont le seul catalogue dressé en 1902 par Paul Lacombe (avec supplément en 1911) comprend près de 20.000 articles, nous citerons seulement : *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe le Hardi* (1852) ; *Mémoires sur les actes d'Innocent III* (1857) ; *Catalogue des actes de Philippe Auguste* (1866) ; *Histoire du château... de Saint-Sauveur-le-Vicomte* (1867) ; *Chronique de Robert de Torigni* (1872-1873 ; 2 vol.) ; *Mandements et Actes divers de Charles V* (1874) ; *Mémoire sur les opérations financières des Templiers* (1889) ; *Catalogue sur les livres imprimés... à Caen avant le milieu du XVIe siècle* (1903-1904 ; 2 vol.) ; *Recueil des Actes de Henri II, roi d'Angleterre* (1909) ; *Recherches sur la librairie de Charles V* (1907 ; 2 vol.) ; *Matériaux pour l'édition de Guillaume de Jumièges* (1910).

L. Delisle. — Cl. P. Petit.

DELISLE DE LA DRÉVETIÈRE (Louis-François), auteur dramatique français, né à Suze-la-Rousse (Drôme), mort en 1756. S'étant rendu à Paris, il écrivit plusieurs comédies : *Arlequin sauvage* (1721) ; *Timon le Misanthrope* (1722) ; *Arlequin au banquet des Sept sages* (1723) ; *les Caprices du cœur et de l'esprit* (1739) ; *Arlequin astrologue*, etc., où l'on trouve un dialogue facile, naturel, et parfois des idées philosophiques. Citons encore de lui un poème : *Essai sur l'amour-propre* (1738).

DELISLE DE SALES (Jean-Claude IZOUARD, dit), littérateur français, né à Lyon en 1741, mort à Paris en 1816. Il quitta l'Oratoire pour vivre dans le monde, se lia avec les philosophes et devint membre de l'Institut. Parmi les très nombreux ouvrages de cet écrivain bizarre, érudit original, dont le style est diffus et emphatique, nous mentionnerons : *Philosophie de la nature* (1769), qui eut un très grand succès ; *Paradoxes par un citoyen* (1773) ; *Histoire philosophique du monde primitif* (1779) ; *Histoire des hommes* (1781) ; *Ma république* (1791) ; *Mémoire en faveur de Dieu* (1802) ; etc.

DÉLISSAGE n. m. (de *délisser*). Pap. Opération de la papeterie ancienne, qui consistait à découper les chiffons à une dimension déterminée. || Triage des feuilles de papier.

DÉLISSER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *lisser*). Défaire ce qui était lissé.
— Papet. Procéder au délissage.
— ***Se délisser***, v. pr. — Au sens passif : *Pour faire le papier, les chiffons* SE DÉLISSENT *tout d'abord.*

DÉLISSEUR, EUSE n. Qui fait le délissage des chiffons. (On dit aussi TRIEUR, et GUILLOTIER.)

DÉLISSOIR n. m. Atelier où se fait le délissage des chiffons. || Endroit d'une papeterie, où l'on classe les feuilles de papier.

DÉLIT [*li*] n. m. (lat. *delictum* ; de *delinquere*, délaisser). Dr. Violation de la loi, celle particulièrement qui est punie de peines correctionnelles : *Commettre un* DÉLIT. || *Délit rural*, Infraction portant atteinte aux propriétés de campagne ou aux récoltes. || *Délit forestier*, Dégât commis dans les bois et forêts. || *Bois, Arbres de délit*, Bois, Arbres coupés en fraude. || *Délit à garde faite*, Délit volontaire commis dans un bois par un pâtre gardant les bestiaux. || *Délit civil*, Faute intentionnelle portant préjudice à autrui et donnant naissance à une action civile en dommages-intérêts. || *Corps du délit*, Elément matériel de l'infraction. || *Flagrant délit*, Délit ou crime constaté au moment même où il est commis. || *Quasi-délit*. V. ce mot à son ordre, et, ci-après, la partie *encycl.*
— *Fig.* Manquement, erreur : *Les écrivains puissants commettent parfois des* DÉLITS *contre le goût.*
— Fam. *Délit de l'épine du dos*, Nom que l'on donnait anciennement au crime de sodomie : *Quelques-uns furent brûlés à la Grève pour avoir commis le* DÉLIT DE L'ÉPINE DU DOS. (Monstrelet.)
— Dr. anc. *Délit de grand criminel*, Méfait qui entraîne une peine afflictive ou infamante.
— Dr. can. *Délit commun* ou *Délit ecclésiastique*. Crime commis par un clerc et dont la connaissance appartenait au juge ecclésiastique.
— ENCYCL. Dr. On entend, en droit civil, par *délit* toute faute quelconque de l'homme, causant un dommage à autrui et, plus spécialement, la faute intentionnelle, à laquelle on oppose, sous le nom de *quasi-délit*, la faute d'imprudence.
En droit pénal, le mot *délit* désigne : dans un premier sens, toute infraction, c'est-à-dire tout acte ou omission punissable ; dans un deuxième sens, l'infraction intentionnelle, par opposition à l'infraction non intentionnelle qualifiée de *contravention ;* dans un troisième sens, l'infraction de gravité moyenne, punie de peines correctionnelles, qui se range au-dessous des crimes et au-dessus des contraventions de simple police.
— Dr. rom. Un *délit* était un acte illicite frappé d'une peine. Les délits publics, lésant l'intérêt général, entraînaient des peines corporelles ou pécuniaires. Les délits privés ne lésaient que des intérêts privés. Ils étaient punis d'une *pœna*, amende due à la victime et poursuivie par elle. Les Institutes citent quatre délits privés : 1° le *furtum* (vol) ; 2° la *rapina*, ou vol avec violence ; 3° l'*injuria ;* 4° le *damnum legis Aquiliæ*. V. AQUILIA. — Pour les obligations *quasi ex delicto*. V. QUASI-DÉLIT.

Délits et des Peines (TRAITÉ DES), ouvrage publié en 1764 par l'Italien Beccaria et qui a eu dans le monde entier un retentissement considérable. Il a dénoncé les vices du droit pénal de l'ancien régime et formulé les principes qui sont à la base des législations modernes : égalité dans les châtiments, modération dans la distribution des peines, certitude de la répression, proportionnalité des délits et des peines.

DÉLIT [*li*] n. m. (subst. verbal de *déliter*). Côté d'une pierre opposé au lit qu'elle avait dans la carrière. || Joint ou veine d'un bloc d'ardoise ou d'autre roche. || *Poser une pierre en délit*, La poser verticalement ou obliquement à son lit de carrière.

DÉLITAGE n. m. Action de changer la litière des vers à soie. (On dit aussi DÉLITEMENT.)

DÉLITATION [*si-on*] n. f. (rad. *déliter*). Techn. Syn. de DÉLITEMENT.

DÉLITÉ, E adj. (du préfixe privat. *dé*, et de *lit*). Qui est sorti de son lit : *Malade* DÉLITÉ.

DÉLITEMENT [*man*] n. m. (rad. *déliter*). Techn. Opération qui consiste à diviser des pierres suivant le sens des couches qui les constituent. (On dit aussi DÉLITATION.)
— Magnan. Syn. de DÉLITAGE.

DÉLITER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *lit*). Techn. Placer une pierre de taille dans un sens qui n'est pas celui de son lit de carrière. || Couper une pierre de taille parallèlement à la face de son lit de carrière.
— Magnan. Changer la litière des vers à soie.
— ***Se déliter***, v. pr. Au sens passif, Se dit des pierres qui, sous l'action successive de la gelée et du dégel, s'écaillent ou se fendent.

DÉLITESCENCE [*tè-sanss*] n. f. (rad. *se déliter*). Chim. Phénomène en vertu duquel un cristal perd son eau de cristallisation et se détache en parcelles. || Action d'un corps qui se désagrège en absorbant l'eau.
— Pathol. Disparition subite d'une tumeur, ou, plus généralement, des phénomènes inflammatoires.
— ENCYCL. Chim. Certains cristaux ne conservent leur forme nette et bien accusée que grâce à la présence d'une certaine quantité d'eau, appelée « eau de cristallisation ». Quand, sous l'influence de causes diverses et, entre autres, de l'état hygrométrique de l'atmosphère, cette eau disparaît, le cristal perd sa forme première et prend l'aspect d'une poudre fine et amorphe : le passage de la forme cristalline définie à l'état pulvérulent a reçu le nom de *délitescence.*

DÉLITESCENT [*tès-san*], **E** adj. Qui est soumis à la délitescence.

DÉLITEUR, EUSE n. Personne qui délite les vers à soie.

DÉLITOIR n. m. Châssis où l'on place les vers à soie que l'on vient de déliter.

DELITZSCH, ville d'Allemagne (Saxe, prov. de Merseburg), sur la Lober ; 14.900 hab. Ancienne ville fortifiée. Ancien centre lainier. Fabrique de cigares et de savons. Minoteries.

DELITZSCH (Franz), théologien et philologue allemand, né et mort à Leipzig (1813-1890). Il devint professeur de théologie à Rostock (1846) et à Erlangen (1850), et fut un des représentants les plus remarquables de cette dernière école. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : *Histoire de la poésie judaïque* (1836) ; *Sacrement du vrai corps et du sang de Jésus-Christ*, écrit ascétique qui eut un grand succès (1844) ; *Nouvelles recherches sur l'origine des évangiles canoniques* (1853) ; *Système de psychologie biblique* (1855) ; *Vie des artisans juifs au temps de Jésus* (1868) ; etc. — Son fils, Friedrich **Delitzsch,** né à Erlangen en 1850, mort à Langenschwalbach en 1922, a obtenu à Leipzig la première chaire d'assyriologie qui ait été fondée en Allemagne. Sa publication la plus retentissante, *Babel et la Bible* (1902) est un ouvrage de libre critique, que Guillaume II crut devoir réfuter. Son œuvre la plus importante est le *Dictionnaire manuel assyrien* (1896), dont il préparait une nouvelle édition au moment de sa mort. Citons encore : *l'Epopée babylonienne de la création* (1897) ; *Au pays de l'antique paradis* (1903).

DELIUM, Géogr. anc. Bourg de Grèce, en Béotie, où lors d'un combat entre les Thébains et les Athéniens, Socrate sauva la vie à Xénophon (414 av. J.-C.).

DÉLIVRANCE n. f. Action de délivrer, de rendre libre ; résultat de cette action : *La* DÉLIVRANCE *d'un prisonnier. Toute guerre de* DÉLIVRANCE *est sacrée ; toute guerre d'oppression est maudite.* (Lacordaire.) || Action de débarrasser de ce qui nuit ; résultat de cette action : *Qui nous apportera la* DÉLIVRANCE *de toutes nos peines?*
— Livraison, action par laquelle on remet quelque chose entre les mains de quelqu'un : DÉLIVRANCE *de titres, de pièces, de fonds.*
— Chir. Evacuation de l'arrière-faix, complément de l'accouchement : *La* DÉLIVRANCE *s'opère par le même mécanisme que la sortie du fœtus.* || Accouchement lui-même : *Une* DÉLIVRANCE *douloureuse.*
— Dr. V. la partie *encycl.*
— Eaux et for. Autorisation spéciale donnée à l'usager par les agents forestiers ou le propriétaire d'une forêt pour exercer son droit. || Livraison des bois adjugés. || Action de livrer les arbres ou les coupes. || *Martelage en délivrance*, Signe particulier dont on marque les arbres à abattre, par opposition au martelage en réserve dont on marque les arbres à conserver.
— Monn. Autorisation de donner cours aux monnaies préalablement vérifiées.
— ANTON. **Arrestation, détention, emprisonnement, incarcération, captivité.**
— ENCYCL. Chir. Comme l'accouchement, la *délivrance* est l'œuvre de la nature ; mais, dans un certain nombre de cas, l'accoucheur intervient pour la faciliter.
Le mécanisme de la délivrance présente trois temps : décollement du placenta, passage du placenta avec les membranes de l'œuf dans le vagin, expulsion au dehors.
La délivrance a lieu chez la femme environ une demi-heure après l'accouchement ; elle doit être surveillée très attentivement par le médecin ou la sage-femme, pour prévenir les hémorragies. On peut l'aider en exerçant des pressions légères sur le fond de l'utérus. Lorsque la délivrance ne peut se faire par les simples contractions naturelles, on doit, avec toutes les précautions d'asepsie nécessaires, aller avec la main décoller le placenta, et faire la *délivrance artificielle*. Quand la délivrance n'est pas complète, c'est-à-dire quand des débris de placenta ou de membranes sont demeurés dans l'utérus, il faut, dans certains cas, faire un curettage. — Jamais on ne doit donner d'ergotine à une femme qui n'est pas délivrée.
— Art vétér. Chez les femelles des animaux domestiques, dont le placenta est uni (jument, truie, chienne), la *délivrance* s'effectue soit en même temps que le part, soit immédiatement après. Mais, chez les femelles des ruminants, grands ou petits, le placenta étant multiple ou à cotylédons, la délivrance est toujours plus retardée et nécessite souvent l'intervention de la main. Pour opérer cette délivrance artificielle, il faut introduire la main dans la matrice de la femelle et décoiffer successivement tous les cotylédons des renflements placentaires qui les coiffent.
Lorsqu'une partie du délivre pend hors de la vulve, il convient d'attendre, pour exercer des tractions légères et continues, le moment où l'utérus se contracte et fait effort pour se débarrasser, et de ne point augmenter notablement les douleurs de la femelle en tirant le délivre. Si la délivrance ne se produit pas, ou n'a lieu qu'incomplètement, les enveloppes fœtales restent parfois quelques semaines dans la cavité utérine et occasionnent des troubles graves.
Les femelles de tous les carnivores mangent le placenta aussitôt qu'il est expulsé. On voit des juments et des vaches le manger également, sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour leur santé.
— Dr. Les obligations de transférer la propriété emportent l'obligation accessoire de délivrer la chose (par ex. en cas de vente). A moins de convention contraire, la *délivrance* doit s'effectuer chez le vendeur et immédiatement, et la chose doit être délivrée dans l'état où elle était lors de la vente (C. civ., art. 1245 et 1614).
En cas de louage, le bailleur doit délivrer au preneur la chose louée en bon état avec tous ses accessoires. Le légataire universel doit demander la délivrance des objets compris dans son legs à l'héritier réservataire saisi. Le légataire à titre particulier demande la délivrance de son legs à l'héritier réservataire ou au légataire universel saisi. V. LEGS.

DÉLIVRANDE (LA), hameau de la comm. de Douvres, arrond. de Caen (Calvados). Chapelle de Notre-Dame de La Délivrande, pèlerinage célèbre détruit par les Normands en 830. (L'église actuelle date de 1854-1880.)

Délivrande (RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME DE **La**), congrégation de femmes fondée à La Délivrande (Calvados) en 1831, par Mlle Le Forestier d'Osseville, en religion sœur Sainte-Marie, pour l'éducation des petites filles pauvres. Le cardinal Wiseman appela en Angleterre une colonie de ces religieuses.

DÉLIVRE n. m. (subst. verbal de *délivrer*). Chir. Arrière-faix, placenta et enveloppe du fœtus, que les femelles expulsent peu de temps après l'accouchement. || Syn. de PLACENTA.
— Techn. Nom donné, dans certains marais salants de l'Ouest, aux canaux d'alimentation qui font communiquer les bassins supérieurs avec les bassins inférieurs.

DÉLIVRE adj. (adj. verbal de *délivrer*). Dégagé. (Vx.) || *A délivre*, A l'aise. || *Etre fort à délivre*, Fauconn. Se dit d'un oiseau de chasse, comme le faucon, qui est maigre et n'a pas de corsage.

DÉLIVRER [*vré*] v. tr. (lat. *deliberare ;* de *liber*, libre). Mettre en liberté : DÉLIVRER *un prisonnier.*
— Livrer, remettre : DÉLIVRER *de la marchandise, de l'argent, des papiers, un médicament.* || *Fam.* Appliquer, donner : DÉLIVRER *des coups de bâton.*
— *Fig.* Affranchir, dispenser, débarrasser : DÉLIVRER *sa patrie des guerres intestines.* DÉLIVRER *d'un danger.* DÉLIVRER *d'une corvée.* DÉLIVREZ-*moi des importuns. Mon Dieu,* DÉLIVREZ-*moi de mes amis ; je me charge de mes ennemis.* (Voltaire.)
— Chir. Accoucher : *Médecin qui* DÉLIVRE *une femme.* || Débarrasser du délivre : *Femme que l'on a accouchée, mais non encore* DÉLIVRÉE.
— Constr. *Délivrer des ouvrages*, Donner des travaux à faire à un entrepreneur. || Confect. Rendre de l'ouvrage terminé, confectionné. (Vx en ce sens.)
— Mar. *Délivrer un bordage*, L'enlever pour le remplacer.
— *Délivrer une voile*, En enlever la toile usée.
— ALLUS. LITTÉR. :

Qui nous *délivrera* des Grecs et des Romains?

Vers qui sert de début à une *Elégie* de Berchoux, dans laquelle le poète s'élève avec une verve comique contre la tyrannie que la langue et l'histoire des Grecs et des Latins exerçaient sur la littérature française. Berchoux n'aurait fait, dit-on, que reprendre les termes du critique Clément.
— ***Se délivrer,*** v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : SE DÉLIVRER *de ses liens.* SE DÉLIVRER *de l'esclavage.* SE DÉLIVRER *d'occupations insipides.* || *Se délivrer de quelqu'un*, Spécialem., S'en débarrasser en satisfaisant à ses réclamations. || Accoucher. (Vx en ce sens.)
— SYN. **Délivrer, affranchir.** V. AFFRANCHIR.
— **Délivrer, livrer.** *Livrer* marque la livraison pure et simple, la remise d'une chose entre les mains d'une autre personne, sans qu'il s'y joigne nécessairement l'idée d'une obligation régulière ou de formalités indispensables. *Délivrer* exprime la même chose en y ajoutant l'idée d'une obligation régulière dont on se décharge, ou celle d'une action soumise à certaines formalités que l'on observe.
— ANTON. **Asservir, enchaîner, maîtriser, soumettre, subjuguer. — Enfermer, renfermer, emprisonner.**

DÉLIVREUR, EUSE n. (de *délivrer*). *Fam.* Qui délivre.
— N. m. Officier du roi qui était chargé de distribuer les vivres.
— Manèg. Domestique qui donne l'avoine aux chevaux.
— Techn. Appareil qui dans certaines machines (les cardes notamment) distribue la matière qui doit être travaillée.

DELL (Floyd), romancier américain, né à Barry (Illinois) en 1887. Il est l'auteur du *Veau de la lune* (1920), du *Buisson de bruyère* (1921), du *Fugitif* (1925) où l'auteur, se dégageant des entraves du réalisme, se livre en toute liberté à son imagination et à sa fantaisie. Dans *L'Amour à Greenwich Village*, il peint l'amoralisme de la bohème artistique de New-York.

DELLA CIAJA (Azzolino Bernardino), musicien italien, né à Sienne en 1671, mort à Pise en 1755, à la fois organiste, compositeur et facteur d'orgues. Il fit don à l'église des chevaliers de Saint-Pise d'un orgue de plus de cent registres, construit sous sa direction, et qui fut considéré comme l'un des plus beaux de l'Europe. On connaît de lui de nombreuses compositions en tous genres.

DELLA MARIA (Domenico), musicien français, d'origine italienne, né à Marseille en 1768, mort à Paris en 1800. Il prit, en Italie, des leçons de Paisiello et se rendit à Paris où, dans le cours de la seule année de 1798, il fit représenter coup sur coup cinq ouvrages : *le Prisonnier*, qui fut accueilli avec faveur ; *le Vieux château, l'Oncle valet*, etc. Il donna ensuite, au théâtre Favart, un sixième ouvrage, intitulé *la Maison du Marais*. Il mourut subitement et mystérieusement, la nuit, dans la rue.

DELLA ROCCA (Enrico, comte MOROZZO), général italien, né à Turin en 1807, mort à Lucerne en 1897. Officier d'état-major, ami personnel de Charles-Albert, il fit, comme général de division, les campagnes de 1848-1849 contre les Autrichiens. Ministre de la guere, à l'avènement de Victor-Emmanuel, il prit part, quelques années après, aux guerres nationales de 1859, 1860 et 1866. Il a laissé des Mémoires (*Ricordi storici e aneddotici*, 1897-98). — Sa femme, la comtesse Irène, née VERASIS DI CASTIGLIONE (en 1829), a écrit, en français, sous le pseudonyme de CAMILLE HENRY, deux romans (*Doria ou le Roman d'une femme laide* et *Une nouvelle Madeleine*) et en italien, sous le nom de CORDULA, *le Pagine di una donna*. — Deux frères du comte Henri furent officiers généraux dans l'armée italienne : ROBERTO (1805-1860), et FREDERICO (1811-1870).

DELLE, ch.-lieu de cant. du Territoire de Belfort, à 18 kil. de cette ville, sur l'Allaine ; 2.950 hab. Ch. de f. Est, P.-L.-M., et gare frontière. Possession, au VIIIe siècle, de l'abbaye de Murbach. Delle fit partie du comté de Ferrette qui passa à la maison d'Autriche au XIVe siècle. Il fut cédé à la France en 1648. Patrie du général B. Schérer. — Le canton a 30 comm., et 18.880 hab.

DELLE (Claude), dominicain français, né à Paris, mort en 1699. Il professa la théologie au couvent de Saint-Honoré de Paris et a écrit : *Histoire ou Antiquités de l'état monastique et religieux* (1698-1699 ; 4 vol.).

DELLÉNITE n. f. (du lac *Dellen*, Suède). Roche volcanique composée de quartz, d'orthose et de plagioclase, avec ou sans pyroxène, amphibole ou mica.

DELLÉNITOÏDE n. m. Roche volcanique ayant la composition chimique de la dellénite, mais dont le quartz n'apparaît pas, parce qu'il est dissimulé dans la pâte vitreuse.

DELLEY (Alphonse-Léon, comte DE BLANCMESNIL), écrivain français, né à Paris en 1801, mort à Versailles en 1874. Officier de la guerre d'Espagne de 1823, il donna sa démission à la chute de Charles X. Il a écrit : *Etude sur les éléments constitutionnels des sociétés* (1864) ; *Notices sur quelques anciens titres* (1866), ouvrage important pour les faux de la collection Courtois ; *le Comte de Bismarck et le droit de la force* (1871) ; *la France en face du suffrage universel* (1874).

DELLING. Myth. scandin. Troisième mari de Nott (la Nuit), et père de Dag (le Jour).

DELLINGER (Rodolphe), compositeur allemand, né à Graslitz (Bohême) en 1857, mort à Coswig, près de Dresde, en 1910 ; auteur d'opérettes : *Don César* (1885), *la Chansonnette, le Dernier Jonas, le Capitaine Fracasse*, etc. Il a été chef d'orchestre au théâtre Karl-Schultze à Hambourg et au théâtre de la Résidence à Dresde.

DELLINGSHAUSEN (Nicolas, baron DE), physicien russe, né à Kattenack (Estonie) en 1827, mort à Riga en 1896. Il quitta l'armée pour étudier les sciences en Allemagne et, de retour en Russie, il continua ses travaux scientifiques. Ses principaux ouvrages sont : *Principes de la théorie des vibrations dans la nature* (1872) ; *les Formules rationnelles de la chimie, basées sur la théorie mécanique de la chaleur* (1874) ; *le Problème de la gravitation* (1880) ; etc.

DELLIUS (Quintus), historien romain du Ier siècle avant notre ère. Il s'attacha tour à tour aux divers partis et finalement se rallia à Auguste. Il avait composé, sur l'expédition d'Antoine contre les Parthes, un ouvrage aujourd'hui perdu.

DELLON (Gabriel), médecin et voyageur français, né vers 1649. Il se rendit dans l'Inde en 1668, en touchant à l'île Bourbon et à Madagascar, et après de multiples péripéties rentra en France, où il fut attaché comme médecin à la personne du prince de Conti, qu'il accompagna, en 1685, en Hongrie. On ignore l'époque de sa mort. Dellon a laissé divers ouvrages, dont le plus intéressant est sa *Relation d'un voyage aux Indes orientales* (1693).

DEL LUNGO (Isidore). V. LUNGO (*Isidoro* DEL).

DELLWIG, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie), sur la Ruhr, affl. du Rhin ; 2.500 hab. Vignobles.

DELLYS [*liss*], comm. et port d'Algérie (dép. d'Alger, arrond. et à 30 kil. de Tizi-Ouzou), sur le littoral de la Grande-Kabylie ; 17.260 hab. Ch. de f. Pipes de bruyère.

DELLYSIEN, ENNE adj. (de *Dellys*). Géol. Nom donné à des poudingues et à des grès de l'Algérie, constituant un faciès local du stampien.

DELMACE ou **DALMACE** (lat. *Delmasius* ou *Dalmatius*), fils de Constance Chlore et frère de Constantin le Grand. Il dirigea l'enquête sur saint Athanase, accusé du meurtre de l'évêque Arsenius, et réprima la rébellion de Calocerus, dans l'île de Chypre.

DELMACE (Flavius Julius), fils du précédent. César sous Constantin en 335, avec la Thrace et la Macédoine. Il fut égorgé par les soldats, après la mort de Constantin.

DELMAS (Jean-François), chanteur français, né à Lyon en 1861, mort à Paris en 1933. Il remporta, en 1886, le premier prix de chant au Conservatoire de Paris, et débuta cette même année, dans le rôle de Saint-Bris des *Huguenots*, à l'Opéra. Il a créé de nombreux rôles, entre autres dans *le Mage* (1891), *Salammbô* (1892), *Thaïs* (1894), *l'Etranger*. Il s'est surtout distingué dans le répertoire wagnérien.

DELME, ch.-lieu de cant. de la Moselle, arrond. et à 17 kil. de Château-Salins ; 770 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. La ville est dominée par la *Côte de Delme*, curieuse butte isolée (403 m.) qui, fortifiée par les Allemands, brisa l'offensive de la 2e armée française (général de Castelnau) le 20 août 1914. Ancienne station romaine sur la route de Metz à Strasbourg. — Le canton a 35 comm., et 6.230 hab.

DELMENHORST, ville d'Allemagne (Oldenbourg), sur la *Delme*, affl. du Weser ; 24.700 hab. Filature et tissage de jute. Fabrique de bouchons ; manufactures de tabac ; brasseries.

DELMET (Paul), chansonnier français, né et mort à Paris (1862-1904). Elève de Massenet, il cultiva la chanson, qu'il composa et chanta lui-même dans les cabarets artistiques de Montmartre. Beaucoup de ses compositions sont charmantes : telles les *Stances à Manon*, *Mélancolie*, *Envoi de fleurs*, *Petite brunette aux yeux doux*, *les Petits pavés*, *le Vieux mendiant*, etc.

DELMOTTE (Henri-Philibert-Joseph), auteur dramatique belge, né à Baudour (Belgique) en 1822, mort à Bruxelles en 1884. Il a fait jouer avec succès, dans cette dernière ville, plusieurs de ses comédies dont la plus agréable est *Monsieur Dubois* (1845). Parmi ses écrits, nous citerons : *Poésies* (1846) et *Comédies* (1873).

DELNA (Marie LEDAN, dite), cantatrice française, née et morte à Paris (1875-1932). Elle débuta, en 1892, à l'Opéra-Comique, dans le rôle de Didon des *Troyens* où sa voix de contralto fit sensation. Elle créa avec succès, à ce théâtre : *Werther* (1893) ; *l'Attaque du moulin* (1893) ; *Falstaff* (1894) ; *la Vivandière* (1895) ; *la Jacquerie* (1895) ; etc. Elle débuta, en 1898, à l'Opéra dans Fidès du *Prophète*.

DELNICE, bourg de Yougoslavie (Karst), non loin de l'Adriatique ; 2.700 hab.

Delobelle, type de comédien manqué, prétentieux, se croyant un grand artiste méconnu, qui a été imaginé par A. Daudet dans son roman de *Fromont jeune et Risler aîné*. (Le nom a passé dans la langue, comme celui de *Tartarin* ; on dit : *Un* DELOBELLE.)

DÉLOCALISATION [*si-on*] n. f. Action de se délocaliser, ou de dépouiller du caractère local quelqu'un ou quelque chose.

DÉLOCALISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *localiser*). Oter le caractère local à.

DELOCHE (Jules-Edouard-*Maximin*), administrateur et érudit français, né à Tulle (Corrèze) en 1817, mort à Paris en 1900. Il commença sa carrière comme avocat au barreau de Bordeaux (1836), partit pour l'Algérie où il fut tour à tour directeur des travaux publics à Alger, puis des affaires civiles de Constantine. Il revint en France en 1850, entra au ministère de l'agriculture (1853) et devint directeur de la comptabilité centrale. Il prit sa retraite en 1880 pour se donner tout entier aux travaux d'érudition, dans lesquels il s'était acquis une notoriété qui lui valut le grand prix Gobert en 1859 et un siège à l'Académie des inscriptions en 1871. On lui doit : *Etienne Baluze* (1856) ; *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu* (1859) ; *Etude sur la géographie historique de la Gaule* (1861-1864) ; *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* (1863) ; *le Port des anneaux dans l'antiquité romaine et dans les premiers siècles du moyen âge* (1892) ; etc.

DÉLOGEMENT [*je-man*] n. m. (de *déloger*). Action de déloger. (On dit auj. DÉMÉNAGEMENT.)

— *Fig.* Trépas : *Puisque Dieu nous donne le loisir de disposer de notre* DÉLOGEMENT, *préparons-nous-y*. (Montaigne.)

— Art milit. Départ de gens de guerre logés par étapes ; décampement : DÉLOGEMENT *fait à la hâte*.

DÉLOGER [*jé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *loger*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il délogea. Nous délogeons.*) Quitter un logement pour un autre. || *Fam.* Sortir, quitter le lieu où l'on est : *Mon père, si matin qui vous fait* DÉLOGER ? (Racine.)

— Fig. : *Elle sent chaque jour* DÉLOGER *quelques ris, quelques jeux, puis l'Amour.* (La Fontaine.) || Mourir : *Tôt ou tard, il faut* DÉLOGER. || Chasser, dissiper : *Faire* DÉLOGER *la fièvre*.

— Art milit. Quitter une étape ou un casernement. || Décamper.

— Fam. *Déloger sans tambour ni trompette*, Se retirer secrètement, sans bruit, soit pour ne pas payer ce qu'on doit, soit pour éviter ce dont on est menacé : *Il faut d'ici* DÉLOGER *sans trompette*. (Molière.)

— *Transitiv.* Faire quitter un logement à : DÉLOGER *un locataire*. || *Fam.* Chasser de sa place, de son poste : DÉLOGER *un fonctionnaire*.

— *Substantiv.* et au masc. Action de déloger : *Rencontrer quelqu'un à son* DÉLOGER. (Vx.)

DÉLOKANIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un composé acide, constituant une matière colorante brun-cerise, soluble en brun rouge dans les alcalis, et qu'on prépare en chauffant l'acide lokanique du lokao (vert de Chine) avec de la potasse.

DELOLME (Jean-Louis), jurisconsulte et publiciste suisse, né à Genève en 1740, mort à Seewen (canton de Schwiz) en 1806. Avocat à Genève, il fut banni en 1787 pour ses opinions démocratiques, et se rendit à Londres. Il publia : *Constitution de l'Angleterre* (1771), traduit par lui en anglais [1772] ; *Parallèle entre le gouvernement anglais et celui de Suède* (1772) ; *Histoire des flagellants* (1782) et *Essai sur l'union de l'Ecosse et de l'Angleterre* (1796).

DELONCLE (Antoine-Benoît-*Charles*), homme politique et ingénieur agronome français, né à Montauban, en 1866. Député radical-socialiste de la 1re circonscription de Sceaux de 1903 à 1914, il s'acquit dans les questions agricoles une situation importante. Il fut élu sénateur en 1920.

DELONEY (Thomas), chansonnier et conteur anglais, né vers 1543, mort à Londres vers 1600. Il fut tisseur de soie à Norwich d'où il vint à Londres vers 1585. Il composa une cinquantaine de complaintes populaires et satiriques, dont une *Ballade sur la disette du blé* qui causa quelque agitation en 1596. Sa réputation repose sur trois romans : *Jack de Newbury* (1597), *le Noble Métier* (1597-1598), et *Thomas de Reading* (1600), qui, mettant en scène ses compagnons de travail, nous offrent une peinture inégalée de la vie des classes ouvrières anglaises à la fin du XVIe siècle.

Deloney est un bon narrateur, très direct et très saisissant. Il a l'instinct du conteur, sait choisir le détail qui frappe et le rendre avec netteté. Par leur peinture sincère de la vérité objective dans ses détails matériels, par l'humour dont ils sont assaisonnés, les récits de Deloney ont ouvert la voie au roman réaliste anglais du XVIIIe siècle.

DÉLONGER [*jé*] v. tr. (Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Je délongeai. Nous délongeons.*) Débarrasser de sa longe [un faucon]. (On dit aussi DÉLONGIR.)

DÉLOQUETÉ [*ke*], **E** adj. Qui est en loques.

DELORD (Taxile), publiciste français, né à Avignon en 1815, mort à Paris en 1877. Il collabora à divers journaux, notamment au *Charivari* dont il fut le rédacteur en chef de 1848 à 1858. Sous divers pseudonymes, il publia des articles pleins de verve, de gaieté et de raillerie. Il siégea à l'Assemblée nationale comme député de Vaucluse, de 1871 à 1876. Il a publié : *Physiologie de la Parisienne* (1841) ; *les Matinées littéraires* (1860) ; *les Troisièmes Pages du journal « le Siècle »*, portraits (1861) ; et une *Histoire du Second Empire* (1868-1875), intéressante mais incomplète.

DELORME ou **DE L'ORME**, nom d'une famille d'architectes français célèbres. TOUSSAINT, maître d'œuvre, travaillait au début du XVIe siècle au château de Gaillon. — PIERRE, maître d'œuvre et sculpteur, est surtout connu pour ses travaux considérables à Gaillon également (1506-1510). — JEAN, maître d'œuvre de Lyon, père de Philibert et de Jean. — PHILIBERT fut l'un des plus célèbres architectes de la Renaissance, né à Lyon vers 1515, mort à Paris en 1570. Après être allé à Rome (1534) pour y étudier les monuments antiques, il revint à Lyon, puis se rendit à Paris sur l'appel de son protecteur, le cardinal Jean du Bellay. Devenu architecte du roi, et inspecteur des bâtiments, Delorme dirigea de 1543 à 1559 les travaux de Fontainebleau, éleva en 1549 le petit château de la Muette, près de Saint-Germain. Il travailla aux châteaux de Saint-Germain et de Villers-Cotterets. Il construisit pour Jean du Bellay le château de Saint-Maur, pour Diane de Poitiers Anet (1552-1556), pour le cardinal de Lorraine le château de Meudon, pour Catherine de Médicis la galerie de Chenonceaux (1556). Il donna les plans du tombeau de François Ier à Saint-Denis, et enfin construisit pour Catherine de Médicis les Tuileries (1563). On lui doit plusieurs autres ouvrages, et des traités d'architecture d'une importance capitale pour l'étude de l'art de la Renaissance (*Inventions pour bien bâtir et à petits frais*, 1561 ; *Architecture*, 1567). Philibert Delorme a orienté l'architecture dans cette voie « classique » dont elle n'est pas encore sortie de nos jours. — JEAN, frère du précédent, fut son disciple et son aide (mort après 1570).

Philibert Delorme.

DELORME ou **DE LORME** (Jean), médecin français, né et mort à Moulins (1547-1637). Professeur à la Faculté de Montpellier, il vint s'établir à Paris, où il devint médecin de Henri III, de Marie de Médicis, de Louis XIII. — Son fils **Charles**, né à Moulins en 1584, mort à Paris en 1678, lui succéda comme médecin de Louis XIII. Tout à fait homme de cour, il fut cinquante ans le médecin à la mode. Surintendant des eaux de Bourbon, il mit cette station à la mode.

DELORME ou **DE LORME** (Marion), courtisane française, née à Baye (Marne) en 1611, morte à Paris en 1650. Née au château de Baye, dont la baronnie appartenait à son père, Marion était fille de Jean Delon, seigneur de Lorme, trésorier de Champagne, et de Marie Chastelain. Initiée à l'amour par l'épicurien Desbarreaux, qui lui inculqua son scepticisme, elle le quitta, peu après, pour Cinq-Mars alors dans tout l'éclat de la faveur royale. Unie, dit-on, par un mariage clandestin au grand écuyer, dont elle prend un instant le nom (on l'appelait alors Mme la Grande), elle voit défiler chez elle tout ce que Paris compte de plus élégant et de plus lettré. Son étoile pâlit avec celle de Cinq-Mars qui est décapité en 1642. Marion n'avait pas attendu ce tragique événement pour courir à de nouvelles amours. Sur la liste de ses favoris, les contemporains ont inscrit les noms de Saint-Evremond, de Buckingham, de Grammont, de Condé, du surintendant Emery et même celui du cardinal de Richelieu. La mort de Marion Delorme a fourni matière aux plus invraisemblables légendes. Certains biographes l'ont fait vivre plus de cent ans. La vérité, établie par un acte de succession conservé aux Archives nationales, est qu'elle a succombé à une courte maladie, âgée seulement de trente-neuf ans.

Marion Delorme (d'après une lithographie de Delpech).

Delorme (MARION), drame en cinq actes et en vers, de Victor Hugo, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 11 août 1831. La pièce portait d'abord le titre de *Un duel sous Richelieu* et était terminée dès 1829. Mais la Censure, sous le prétexte d'allusions politiques, avait interdit la représentation. La courtisane Marion est aimée d'un jeune homme de naissance obscure, Didier, qui la croit pure et qu'elle aime elle-même passionnément, régénérée par son amour. Elle est reconnue par un jeune seigneur libertin, Gaspard de Saverny, qui fut son amant. Didier provoque Saverny. Duel. Mais les duels ont été interdits, sous peine de mort, par Richelieu. Après diverses péripéties, Didier et Saverny sont exécutés ; Didier a pardonné à Marion.

Malgré de beaux couplets lyriques, la pièce manque profondément de vérité. Hugo y a appliqué les principes du drame romantique : évocations d'histoire moderne (qui prêtent d'ailleurs à Richelieu et Louis XIII des caractères historiquement faux) ; mélange du tragique et du comique (dans le rôle de Saverny) ; antithèses grandiloquentes entre Didier, le roturier généreux, Saverny le gentilhomme débauché, et Richelieu, « l'homme rouge ».

DELORME (Adrien). V. DELORME-FAIZELOT.

DELORME (Pierre-Claude-François), peintre français, né et mort à Paris (1783-1859), élève et imitateur de Girodet. Ses principales œuvres furent : *la Mort d'Abel* (1810) ; *Jésus ressuscitant la fille de Jaïre* (1817), dans l'église Saint-Roch ; *Descente du Christ dans les limbes* (1819), à Notre-Dame de Paris ; *Céphale enlevé par l'Aurore* (1822), au Louvre.

DELORME (Jean-*André*), sculpteur français, né et mort à Sainte-Agathe-en-Donzy (Loire) [1831-1905]. On lui doit un *Mercure* (1876) devenu populaire.

DELORME (Demesvar), homme politique haïtien, né au Cap en 1835. Député et membre du parti des réformes, il fut obligé, en 1865, à la suite de troubles intérieurs, de s'exiler en Europe, où il séjourna à Bruxelles, dans l'intimité de Victor Hugo. Rentré dans sa patrie deux ans plus tard, réélu député, et nommé ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique, il dut de nouveau s'exiler en Europe, durant dix années. En 1878, il pouvait définitivement rentrer à Haïti, où il fut presque immédiatement appelé à la présidence de la Chambre des représentants. On lui doit : *les Théoriciens du pouvoir* (1870) ; *Francesca*, roman historique, écrit à Rome (1872) ; *le Damné* (1877).

DELORME (Edmond), médecin français, né à Lunéville en 1847, mort à Paris en 1929. Médecin-inspecteur général de l'armée, professeur de clinique chirurgicale au Val-de-Grâce, membre et ancien président de l'Académie de médecine. A publié de nombreux travaux de pathologie et technique chirurgicales. Son nom a été donné à l'opération de la décortication pleuro-pulmonaire dans les pleurésies purulentes anciennes.

DELORME-FAIZELOT (Adrien), ébéniste parisien, né en 1722, mort en 1791, connu sous le nom de **Delorme**. Il exécuta dans le style chinois des meubles qui sont aujourd'hui d'un très haut prix. A l'Exposition du goût chinois en Europe au XVIIIe siècle, qui eut lieu à Paris en 1910, on remarquait de Delorme une boîte en laque décorée d'un paysage et encadrée de bronzes, ainsi qu'une commode cambrée. — Il a existé un autre **Delorme-**

Faizelot, ébéniste également, mort à Paris en 1768, et un Alexis **Delorme-Faizelot,** reçu maître-ébéniste en 1772.

DELORMEL (Lucien), chansonnier français, né et mort à Paris (1847-1899). Il est l'auteur de cinq à six mille chansons, d'une cinquantaine de pièces en un acte, d'autant de revues et d'une dizaine d'opérettes. Il a écrit avec Villemer les chansons d' « Alsace-Lorraine » *le Maître d'école alsacien, la Tombe dans les blés,* et, en collaboration avec Léon Garnier, tous les grands succès du chanteur populaire Paulus : *En revenant de la revue* et *le Père la Victoire,* etc.

DELORT (Jacques-Henri, baron), général français, né à Vic-Fezensac en 1769, mort à La Chaussée Saint-Victor, en Touraine, en 1846. Avocat au parlement de Paris, il s'engagea en 1792 et fut élu capitaine aux volontaires du Gers. Moncey le prit comme aide de camp à l'armée des Pyrénées-Orientales. Sous l'Empire, il fut sous-chef (1805) puis chef d'état-major (1809) du 2e corps de la Grande-Armée, général de brigade en 1811, prisonnier à Fère-Champenoise (1814). Retraité en 1826, il reprit du service de 1831 à 1834 comme chef d'état-major de Clauzel en Algérie.

DELORT (Jacques-Antoine-Adrien, baron), général français, né et mort à Arbois (Jura) [1773-1846]. Volontaire en 1791, colonel à Austerlitz (1805), général de division à Montereau (1814), il se distingua en outre à Waterloo. La Restauration le mit en demi-solde. Député du Jura en 1830, il fut fait pair de France en 1837.

DELORT (Joseph), historien français, né à Mirande (Gers) en 1789, mort à Paris en 1847. Auteur de l'*Histoire de l'homme au masque de fer* (1825), — qu'il prétend avoir été le comte Mattioli, secrétaire d'Etat du duc de Mantoue, — mais surtout de l'*Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes* (1829), qui contient des documents intéressants.

DELORT (Charles-Edmond), peintre français, né à Nîmes en 1841, mort à Saint-Eugène, près d'Alger, en 1895. Elève de Gleyre et Gérome, il se consacra surtout aux scènes de genre et d'histoire : *Chloé* (1866), au musée de Nîmes ; *Fauconnier* (1870) ; *Embuscade* (1872) ; *Maraudeurs* (1874) ; *Embarquement de Manon Lescaut* (1875) ; *Braconnier* (1880) ; *Retour de chasse* (1888) ; *Retour d'exil* (1889).

DÉLOS, petit îlot rocheux des Cyclades, près de Mykonos (auj. inhabité).

— *Histoire.* Délos (l'Apparente) ou *Ortygie* (île des Cailles) eut déjà vers 2000 av. J.-C. un port et un sanctuaire-oracle ; les Ioniens y apportèrent de nouveaux cultes : Léto errante y avait, disait-on, enfanté Apollon. Au VIIe siècle, l'île fut le centre d'une amphictyonie des insulaires, dont Athènes prit l'hégémonie dès le temps de Pisistrate, puis de la 1re Ligue maritime (477) ; Athènes, en 454, retira le trésor fédéral et mit la main sur le sanctuaire ; depuis 426, elle administrait l'île par quatre amphictyons. La défaite d'Ægos-Potamos ne l'empêcha pas de reconstituer la Ligue (378). Mais vers 315 Délos recouvra l'indépendance ; centre à nouveau d'une confédération insulaire, elle connut, sous un régime de cité démocratique, une grande prospérité.

En 250 arrivent les premiers Romains, suivis de gens d'affaires italiens, les Hermaïstes. En 166 le Sénat expulse les indigènes, fait de l'île une clérouchie athénienne, où il est maître en réalité. Déclarée port franc, Délos devient un centre commercial cosmopolite. En 88, elle est retirée aux Athéniens, alliés de Mithridate, qui y répand le pillage et la destruction. Sylla la reconquit (87) ; les Romains la rebâtirent ; mais, livrée aux pirates, elle décline jusqu'à devenir, sous l'ère chrétienne, une carrière de marbre et un parc à bestiaux.

Ancienne monnaie de Délos.

Les fouilles françaises, commencées dès 1873, ont été particulièrement actives entre 1877 et 1888 et depuis 1903. On distingue dans les ruines : 1° l'Hiéron d'Apollon Délien, englobant un sanctuaire d'Artémis. On a retrouvé des fragments de la statue colossale du dieu, les vestiges de trois temples, auprès desquels se répartissaient les chapelles d'offrandes. Plus à l'E., le « sanctuaire des Taureaux » avec « l'autel des cornes », souvenir d'un culte d'origine crétoise, et au N. le portique d'Antigone Gonatas ; 2° la ville basse, comprenant l'Agora des Hermaïstes, devant le lac sacré bordé d'autre part d'une palestre et d'un groupe de maisons avoisinant le synode des Poseidoniastes de Bérytos ; 3° la ville haute, avec le quartier du théâtre. Une longue rue flanquée de maisons et boutiques y donne l'impression d'un Pompéi plus ancien (IIe s. av. J.-C.) ; elle a facilité l'étude de la demeure hellénistique. Plus haut, le quartier de l'Inopos, avec le sanctuaire des dieux orientaux ; enfin le temple du Cynthe, ou caverne du Dragon ; 4° la ville maritime, ports et docks conquis sur la mer (fin du Ier s. av. J.-C.). Les fouilles ont procuré quantité d'inscriptions et d'objets divers conservés au musée local.

DÉLOT [*lo*] n. m. (de *del* anc. forme de *dé*). Doigtier de cuir du calfat, de la dentellière et de certaines couturières.

DÉLOVER [*vé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *lover*). Dérouler un câble qui était lové ou enroulé en cercle : DÉLOVER *un cordage.*

— ***Se délover,*** v. pr. — Au sens réfléchi. Se dérouler (en parlant d'un serpent) : *Boa qui* SE DÉLOVE.

— Au sens passif : *Câble qui* SE DÉLOVE.

DÉLOYAL [*loi-yal*], **E, AUX** adj. Qui a de la déloyauté :

O le plus *déloyal* que la terre ait produit!
CORNEILLE.

|| Qui annonce la déloyauté : *Conduite* DÉLOYALE. *Procédé* DÉLOYAL. *Ce monsieur Loyal porte un air bien* DÉLOYAL. (Molière.)

— *Substantiv.* Personne déloyale.

— SYN. **Déloyal, infidèle, perfide, traître.** *Déloyal* exprime un manque de bonne foi, de probité, une infidélité qui a quelque chose de lâche. *Infidèle,* c'est proprement qui manque de foi, de fidélité ; *perfide,* qui transgresse la foi jurée ; *traître,* qui trahit, c'est-à-dire livre, abandonne ceux qui se sont fiés à lui, et par suite son pays, etc.

DÉLOYALEMENT [*loi-ya-le-man*] adv. Avec déloyauté : *Rompre* DÉLOYALEMENT *une trêve.*

DÉLOYAUTÉ [*loi-yô*] n. f. Manque de loyauté : *La* DÉLOYAUTÉ *est un vice qu'on ne saurait trop mépriser.* || Acte déloyal : *Commettre une* DÉLOYAUTÉ.

DÉLOYE (Jean-Baptiste-Gustave), sculpteur français, né à Sedan en 1845, mort à Paris en 1899. Elève de Jouffroy et de Dantan jeune, il inclina vers la sculpture ornementale, la petite composition polychrome et les industries d'art (*monument de Garibaldi,* à Nice ; nombreux médaillons et statuettes.)

DELPECH (Jacques-Mathieu), chirurgien français, né à Toulouse en 1777, mort à Montpellier en 1832. Candidat, en 1812, à la chaire de clinique chirurgicale de Paris, il fut battu par Dupuytren, mais obtint la même chaire à Montpellier. Delpech fut un brillant professeur et un clinicien distingué ; il était, en outre, musicien habile, peintre de talent, causeur attrayant. Correspondant de l'Académie des sciences (1814). Pour des motifs encore ignorés, il fut frappé d'une balle au cœur par un assassin. — Son neveu AUGUSTE-LOUIS-DOMINIQUE, né à Paris en 1818, mort près de Paris en 1880, fut un praticien distingué, et membre de l'Académie de médecine.

DELPECH (François-Séraphin), dessinateur et critique d'art, né à Paris en 1778, mort en 1825. Il est surtout connu par son *Iconographie des contemporains* (1823 et années suiv.).

DELPHACIDÉS [*dèl-fa-si-dé*] n. m. pl Famille d'insectes hémiptères homoptères, du groupe des fulgores, comprenant les genres *delphax, asiraca,* etc., caractérisés par la longueur des antennes, les tibias postérieurs armés d'une grande épine.

DELPHAX [*dèl-faks*] n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des *delphacidés.*

Delphax.

— ENCYCL. Les *delphax* sont de petits homoptères sauteurs ayant, dans la même espèce, les ailes courtes ou longues ; on en connaît plus de quatre-vingts espèces d'Europe et du bassin méditerranéen.

DELPHES [*dèlf'*] (*Delphi,* anc. **Delphoi**). Géogr. anc. Ville de la Grèce anc., en Phocide, sur le versant sud-ouest du Parnasse, dans un cirque entre les Phaedriades (« Resplendissantes ») et le Kirphis. Ses ruines se trouvent aujourd'hui en Attique-et-Béotie et portent le nom de *Kastri.*

— *Histoire.* Les séismes, les vapeurs et les sources (*Castalie, Cassôtis*) sortant du calcaire donnèrent un caractère sacré à ce haut lieu, d'abord appelé *Pythô* (rac. gr. *puth,* consulter) ; il possédait un oracle (v. PYTHIE) ; puis l'importation du dieu insulaire *Apollon Delphinios,* adoré sous la forme d'un *dauphin,* fit prévaloir le nom de « Delphes ». Après divers conflits, une amphictyonie se forma ; d'autres dieux s'adjoignirent à Apollon, et Delphes, vraie ville sacerdotale (hab. : *Delphiens, ennes*), s'immisça sans cesse dans les affaires du monde grec.

Les pèlerins abordaient à Kirrhe (golfe de Lépante), où on les exploitait : de là, au temps de Solon, la première Guerre sacrée ; le territoire de Kirrhe fut consacré à Apollon, et Delphes devint autonome. Sa prospérité fut troublée par les événements : la venue des Perses, les rivalités des grands Etats, les tremblements de terre. En 357,

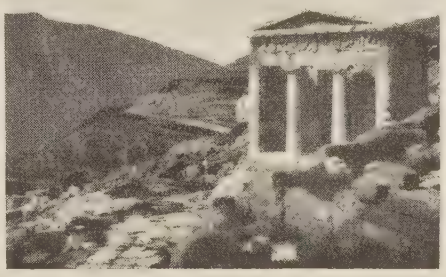

Delphes. — Cl. Alinari.

les Phocidiens, condamnés à l'amende pour avoir cultivé la terre d'Apollon, ouvrent une deuxième Guerre sacrée, qui amène l'intervention de Philippe et la suzeraineté macédonienne. Ensuite vient celle des Etoliens, qui repoussent une invasion gauloise (279), puis la tutelle romaine. L'oracle est atteint par l'indifférence religieuse, et aussi — en dépit de quelques bons vouloirs (Auguste, les Antonins) — par les pillages, où rivalisèrent Sylla, Néron et les empereurs chrétiens.

L'exploration des ruines, commencée en 1838, n'a été faite en grand que sous la direction d'Homolle (1892-1903). L'enceinte forme un long parallélogramme ; la Voie sacrée, partant du S.-E., y circule en zigzags, bordée d'ex-voto, notamment des célèbres *trésors* : ceux de Sicyone, Cnide, Siphnos, par les débris mutilés de leurs sculptures, ont apporté une véritable révélation sur l'art ionien ; celui des Athéniens, plus récent, était couvert d'inscriptions donnant les actes publics de Delphes. On a dégagé les soubassements du temple et de la Lesché, le stade et le théâtre. Au musée sont abritées les trouvailles : des bronzes (dont l'*Aurige*), les fragments de métopes, frises et pièces de fronton, le sphinx de Naxos, les Cariatides, les *Kouroi,* la Colonne d'acanthe, l'*Agias,* etc. Hors de l'enceinte, à l'E., se trouvait le gymnase ; plus loin, à *Marmaria,* le sanctuaire d'*Athéna Pronaia,* avec sa merveilleuse rotonde, le *Tholos.*

DELPHIDIUS (Attius Tiro), rhéteur gallo-romain du IVe siècle, fils d'un rhéteur de Bordeaux. Delphidius acquit très jeune, dans cette ville, une grande réputation. En 358, il plaida contre le préfet de la Narbonnaise, accusé de concussion. Plus tard, il embrassa le parti de Procope, révolté contre Valens et n'échappa qu'avec peine au châtiment. Il renonça à la politique, et ouvrit avec succès une école d'éloquence. Il mourut prématurément. Sa veuve et sa fille tombèrent dans le priscillianisme. Sa fille fut déshonorée par Priscillien, et sa veuve décapitée à Cologne comme hérétique par ordre de Maximien (388).

DELPHIEN [*fi-in*], **ENNE,** habitant ou natif de Delphes : *Les* DELPHIENS.

— Myth. Surnom d'Apollon, adoré à Delphes.

— *Adjectiv.* Relatif à Delphes ou à ses habitants : *L'oracle* DELPHIEN.

DELPHIN ou **DELPHINUS,** nom d'une puissante famille gallo-romaine établie à Lyon : on a prétendu en faire dériver le nom de la province du Dauphiné. — Sigonius **Delphinus,** nommé duc de Lyon par Dagobert, fut le père de saint ENNEMOND, évêque de Lyon, et de DELPHIN, qu'il eut pour successeur dans le gouvernement de Lyon. Très aimés de Clovis II, les deux frères déplurent, sous Clotaire, à Ebroïn, qui fit condamner Delphin à mort, et le peuple de Lyon le considéra comme un martyr. Quant à saint Ennemond, il fut assassiné quelque temps après par l'ordre d'Ebroïn, près de Chalon-sur-Saône.

DELPHIN (saint), évêque de Bordeaux, mort en 403. Il lutta contre les priscillianistes et les condamna dans un concile tenu à Bordeaux. Il fut l'ami de saint Paulin de Nole. — Fête le 24 décembre.

DELPHINAL [*fi*], **E, AUX** adj. (du lat. *delphinus,* dauphin). Hist. Qui appartient aux *dauphins.*

DELPHINAPTÈRES [*fi*] n. m. pl. Genre de cétacés, famille des *delphinidés,* caractérisé par son museau court et l'absence de nageoire dorsale. (Le dauphin blanc [*delphinaptère leucas*] habite les mers du Nord ; long. : 5 m.)

DELPHINE [*fin'*] n. f. Chimie. Alcaloïde $C^{44}H^{35}NO^4$ retiré des semences du *delphinium staphisagria.* (C'est un poison très actif.)

DELPHINE DE GLANDÈVES (sainte), née en Provence en 1283, morte à Apt en 1369, fille de Sinna, seigneur de Puimichel. Mariée à Elzéar de Sabran, comte d'Arian, dans le royaume de Naples, elle fit vœu, avec son époux, de vivre dans la continence. Devenue veuve, elle vendit tous ses biens pour secourir des familles pauvres. En 1343, elle retourna en Provence, et décida la reine Sancie à se faire clarisse. Delphine vivait encore quand son mari fut canonisé. On l'avait surnommée **la sainte Comtesse.** — Fête le 26 septembre.

Delphine, roman de Mme de Staël, paru en 1803, à Genève. C'est un roman par lettres, dans la manière de *la Nouvelle Héloïse.* C'est aussi un roman à thèse, comme l'indique l'épigraphe : « Un homme doit savoir braver l'opinion, une femme s'y soumettre. » Delphine d'Albémar est une jeune veuve, fière, indépendante, qui, forte de sa conscience, croit pouvoir suivre la seule impulsion de son cœur et dédaigner l'opinion du monde : aussi accumule-t-elle les légèretés sur les imprudences, naïvement, héroïquement. L'opinion se venge et la fait cruellement souffrir : Delphine, désespérée, finit par se tuer (Dans un autre dénouement l'auteur la fait mourir de consomption). L'intérêt littéraire du roman est médiocre. Mme de Staël ne sait pas faire vivre des caractères, les personnages ne semblent être là que pour représenter les idées, les conceptions de la vie que l'auteur veut mettre aux prises. Mme de Staël n'est pas davantage artiste : elle ne sait pas animer les décors. Mais l'œuvre reste très intéressante comme document autobiographique. Delphine (comme Corinne) c'est Mme de Staël, avec ses curiosités d'esprit, ses expériences sentimentales, ses espoirs et ses déceptions. Le roman est également un témoignage des doctrines féministes vers 1800. Il marque une date.

DELPHINELLE ou **DELPHINETTE** [*fi*] n. f. Syn. de DAUPHINELLE.

DELPHINIDÉS [*fi-ni-dé*] ou **DELPHINIENS** [*ni-in*] n. m. pl. Famille de mammifères cétacés carnivores, groupe des denticètes, comprenant les cétacés les moins gros, mais les plus nombreux en espèces. (Ce sont les dauphins, narvals, delphinaptères, marsouins, orcelles, orques, globicéphales, grampes, etc.)

DELPHINIES [*fi-ni*] n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Egine, à Delphes, à Athènes et ailleurs, en l'honneur d'Apollon Delphinios. (Elles avaient lieu au printemps, et étaient en honneur dans le monde des marins.)

DELPHININE [*fi*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{32}H^{35}NO^8$ contenu dans la semence du *delphinium staphisagria* (graine de capucin) à côté de *delphinoïdine* $C^{42}H^{68}N^2O^7$, de *delphisine* et de *staphisagrine.*

DELPHINION [*fi-ni-on'*] n. m. (du lat. *delphinus,* dauphin). Antiq. gr. Temple d'Apollon Delphinios, à Athènes, près duquel se tenait un tribunal jugeant les meurtriers.

DELPHINIOS [*fi-ni-oss*] Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui, suivant un hymne homérique, avait pris la forme d'un dauphin pour diriger vers Delphes une colonie crétoise. (Apollon Delphinios était l'objet d'un culte à Cnosse, Delphes, Egine, Athènes, Théra, Milet, etc.).

DELPHINITE [*fi*] n. f. (de *Delphinatus* nom lat. du Dauphiné). Silicate hydraté naturel d'aluminium, de fer et de calcium, que l'on rencontre particulièrement dans le Dauphiné. (Variété d'épidote.)

DELPHINIUM [*fi-ni-om'*] n. m. Bot. Nom scientifique du genre *dauphinelle.*

DELPHINOÏDE [*fi*] adj. (du lat. *delphinus,* dauphin, et du gr. *eidos,* forme). Qui a l'apparence d'un dauphin.

DELPHINOÏDINE [*fi*] n. f. Chim. V. DELPHININE.

DELPHINULE [*fi*] n. f. (de *delphinus*, dauphin). Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type de la famille des *delphinulidés*.

Delphinule.

— ENCYCL. Le genre *delphinule* (*delphinula*) comprend des animaux à pied très développé; coquille épaisse, nacrée, ornée d'épines et de rugosités, en forme de cône ou de disque aplati, avec très large ombilic et une ouverture orbiculaire fermée par un opercule. Les delphinules habitent les mers chaudes : océan Indien, côtes des îles Philippines et de l'Australie. Les espèces fossiles, voisines des formes actuelles, sont connues depuis le jurassique.

DELPHINULIDÉS [*fi, dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches à coquilles turbinées ou discoïdales, nacrées, épaisses, fortement sculptées et à ouverture circulaire. (L'animal ressemble à celui des troques, mais en diffère par l'absence de palmettes céphaliques entre les tentacules et par les caractères de la radula. Les delphinulidés habitent les mers chaudes [*delphinula, liotia*] et sont connus, à l'état fossile, depuis le silurien.)

DELPHIQUE [*fik'*] adj. Syn. de DELPHIEN.

DELPHISINE [*fi*] n. f. Chim. V. DELPHININE.

DELPHOCURARINE [*fo*] n. f. Alcaloïde extrait des racines du *delphinium bicolor*.

DELPHOS [*foss*]. Myth. gr. Héros éponyme de Delphes. Il était fils d'Apollon ou de Poseidon, suivant les traditions, et fut le père de Pythès, qui régna sur la région du Parnasse.

DELPHYNÈ [*fi*]. Myth. gr. Monstre à qui Typhon confia la garde de Zeus vaincu. — Autre nom du serpent Python, qui gardait l'oracle de Delphes. (On trouve aussi DELPHYNÈS.)

DELPIT (Albert), littérateur et poète français, né à La Nouvelle-Orléans (Etats-Unis) en 1849, mort à Paris en 1893. Secrétaire d'Alexandre Dumas, engagé volontaire en 1870 et décoré pour faits de guerre, il a beaucoup publié : des vers, des romans, des pièces. *Le Fils de Coralie* (1879), *Solange de Sainte-Croix* (1885), *Belle Madame* (1892) sont parmi ses romans ceux qui ont eu le plus de vogue. Parmi ses pièces, il faut citer de préférence : *le Fils de Coralie* (1880) tirée du roman et dont le succès fut longtemps très vif, *les Mauvaix* (1883), et *le Père de Martial* (1883). C'était un écrivain qui ne manquait pas, à ses heures, de nerf et d'originalité. — Son frère aîné EDOUARD, littérateur français, né à La Nouvelle-Orléans en 1844, mort à Québec en 1900, auteur d'un grand nombre de romans, de pièces de théâtre, d'un volume de vers : *les Mosaïques* (1871).

A. Delpit. — Cl. Reutlinger.

DELPORTE (Augustin), officier et savant belge, né à Tournai en 1844, mort à Manyanga (Etat indépendant du Congo) en 1891. Il fut un des principaux pionniers scientifiques de l'Etat indépendant, où il exécuta des déterminations astronomiques, des levers topographiques, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Astronomie et Cartographie pratiques à l'usage des explorateurs de l'Afrique* (1889); *Exploration du Congo* (1890).

DELRIEU (Etienne-Joseph-Bernard), auteur dramatique français, né à Rodez en 1761, mort à Paris en 1836. On peut citer de lui deux tragédies : *Artaxerce* (1808), et *Démétrius* (1815) qui eurent du succès, et une comédie, *le Jaloux malgré lui* (1797).

DELRIO ou **DEL RIO** (Martin-Antoine), savant néerlandais, né à Anvers en 1551, mort à Louvain en 1608. Vice-chancelier des Pays-Bas, il entra dans la Compagnie de Jésus (1580) et professa à Douai, Liége, Graz et Salamanque. Il écrivit entre autres : *Commentaria de tumultu belgico* publiés à Bruxelles en 1869-1871, et *Disquisitionum magicarum libri sex* (1599), traduit en français par André Duchesne (1611).

DELSARTE (*François*-Alexandre-Nicolas-Chéri), chanteur et professeur français, né à Solesmes (Nord) en 1811, mort à Paris en 1871. Il débuta à l'Opéra-Comique, joua aux Variétés, puis s'enrôla dans le saint-simonisme. Il ouvrit des cours et donna des concerts historiques. Delsarte s'est fait connaître aussi comme compositeur par des œuvres de musique religieuse. Il a publié encore, sous le titre de *Archives du chant*, un recueil des plus beaux morceaux lyriques des XVIIe et XVIIIe siècles.

DELSOR (Nicolas), prêtre et homme politique alsacien, né et mort à Strasbourg (1847-1927). Il fut un des principaux chefs du parti catholique d' « Alsace-Lorraine », dont il préconisa la fusion avec le parti du centre allemand, fut envoyé au Reichstag comme député protestataire (1898), et créa en 1900 un journal quotidien à Strasbourg, *le Messager du Peuple*. Il fut curé dans diverses paroisses de l'Alsace. Il se signala comme prédicateur et conférencier en langue française et en langue allemande, fonda (1882) la *Revue catholique d'Alsace*. En 1904, il se rendit en France pour faire une conférence à Lunéville, mais soupçonné d'y venir combattre le ministère Combes, il fut expulsé, d'où violents incidents au Parlement français. Il avait défendu, comme journaliste, l'idée d'un particularisme catholique alsacien; mais, après la Grande Guerre, nommé président du Conseil national d'Alsace et de Lorraine, il prononça un discours mémorable (5 décembre 1918) : il y condamnait l'agitation neutraliste et saluait comme définitivement indiscutable la réintégration des provinces annexées par l'Allemagne en 1871. Elu sénateur du Bas-Rhin aux élections du 11 janvier 1920, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat.

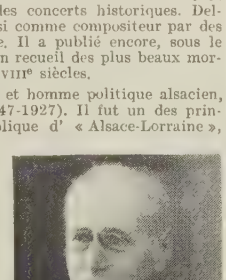
Delsor. — Cl. Manuel.

DELTA n. m. Quatrième lettre de l'alphabet grec ancien, qui, majuscule, a la forme d'un triangle : *Le* DELTA *se prononce comme le D français.*

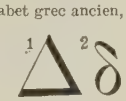
Delta : 1. Majuscule ; 2. Minuscule.

— *Par extens.* Objet quelconque ayant la forme d'un triangle.

— Blas. Figure héraldique représentant un triangle évidé, et qui est d'un usage très restreint.

— Géogr. et Géol. Espace de terre de forme triangulaire, compris entre les branches principales d'un fleuve qui se divise vers son embouchure en deux ou plusieurs branches : *Le* DELTA *du Nil, du Pô, du Rhône, du Gange.*

— Numér. S'emploie dans certaines énumérations pour *quatrième* ou *quatrièmement*. (Alors, l'énumération commence par les premières lettres grecques *alpha, bêta, gamma.*)

— Relig. *Delta mystique.* Triangle entouré de rayons, dans lequel on dessine un œil ou les quatre lettres hébraïques qui composent le nom de Dieu.

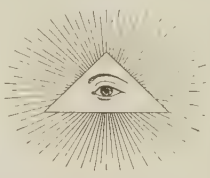
Delta mystique.

— REM. Ce n'est que lorsqu'il désigne la quatrième lettre de l'alphabet grec ancien, que le mot *delta* reste invariable : *Des* DELTA *majuscules.* — Par contre : *Le plus grand des* DELTAS *connu est celui du Gange.*

— ENCYCL. Géol. Le *delta* est la résultante du dépôt formé par les matériaux (limons, sables, graviers, galets, végétaux) charriés par un fleuve à l'endroit où ses eaux entrent en contact avec des eaux calmes. Ces dépôts, qui s'accroissent sans cesse, constituent une sorte d'éventail en avant de l'estuaire primitif et affectent la forme triangulaire du delta (Δ) grec, — de là leur nom; la tête en est constituée par le fleuve lui-même, et la base courbe et convexe par la bordure même du rivage. Il existe des deltas *lacustres* (tel celui du Rhône dans le Léman) et des deltas *marins* (ceux du Nil, du Pô, du Rhône dans la Méditerranée, du Mississipi dans le golfe du Mexique), mais les conditions générales de formation sont partout les mêmes.

Comme les dépôts ne cessent de s'accroître, les deltas ne cessent de progresser aux dépens des mers où ils sont formés. Ils sont délimités par des branches maîtresses et traversés par un véritable chevelu de bras et de canaux plus ou moins importants, plus ou moins fixes. Les eaux salées ont accès dans les deltas marins; aussi leur faune groupe-t-elle à la fois des formes d'eau douce et des formes d'estuaire.

DELTA, constellation boréale, plus connue sous le nom de TRIANGLE.

DELTACISME [*sissm'*] n. m. Méd. Trouble de la prononciation portant sur les *d* et parfois les *t*.

DELTAÏQUE [*ik*] adj. Relatif à un delta et spécialement au delta du Nil : *Les terrains* DELTAÏQUES *sont généralement très fertiles.*

DELTEIL (*Loys*-Henri), graveur français, né est mort à Paris (1869-1927). Il a exposé aux Salons, où il a envoyé des eaux-fortes, parmi lesquelles des portraits et *Baiser de l'aïeule*, d'après Dampt; *Paysages et Marines*, d'après Eugène Boudin. On lui doit : le *Catalogue de l'œuvre lithographique de Daumier* (1904), en collaboration avec N.-A. Hazard; le *Catalogue raisonné des estampes du musée Dobrée, à Nantes* (1904); enfin, *le Peintre-graveur illustré* (1906 et suiv.), précieux recueil donnant des fac-similés des estampes décrites.

DELTHYRIDIUM [*om'*] n. m. Zool. Chez les brachiopodes, Espace compris entre la ligne articulaire de la valve inférieure et le trou de sortie du pédoncule. (Le *delthyridium* serait ouvert si deux petits volets calcaires [*deltidium*] ne le fermaient plus ou moins complètement.)

DELTIDIAL, E adj. Zool. Qui se rapporte au deltidium : *Région* DELTIDIALE. || Syn. DELTOÏDIEN.

DELTIDIUM [*om'*] n. m. Zool. Chez les brachyopodes, Ensemble de deux petits volets calcaires qui obstruent le delthyridium. (Variables de forme et de dimensions, ces opercules ont une grande importance pour la distinction des genres des brachyopodes articulés vivants ou fossiles.)

DELTOCÉPHALE [*sé-fal'*] ou **DELTOCEPHALUS** [*luss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des jassidés, représenté en Europe par de nombreuses espèces. (Ces cicadelles fréquentent les endroits herbus.)

DELTODE ou **DELTODUS** [*duss*] n. m. Genre de poissons plagiostomes, famille des cochliodontidés, comprenant des squales. (Les deltodes sont fossiles dans le calcaire carbonifère de l'Amérique du Nord, de l'Angleterre et de la Belgique. On en connaît une quinzaine d'espèces, dont le type est le *deltodus lævis.*)

DELTOÏDE adj. (du gr. *delta*, et *eidos*, forme). Qui a la forme triangulaire de la lettre grecque delta (Δ) : *Figure* DELTOÏDE.

A. Muscle deltoïde.

— Bot. Se dit des feuilles qui sont triangulaires, ce qui arrive chez quelques arroches, chénopodes, etc.

— Anat. *Muscle deltoïde*, ou simplem. *Deltoïde* n. m., Muscle épais en forme de delta renversé, qui recouvre l'articulation de l'épaule.

— ENCYCL. Anat. Très en relief chez l'homme bien musclé, le *deltoïde* constitue ce qu'on appelle le moignon de l'épaule. Par sa base supérieure il s'insère à la ceinture scapulaire. Par son sommet inférieur, tendineux, il vient s'attacher sur la face externe de l'humérus. Le deltoïde est un muscle important; c'est lui qui élève le bras et l'écarte du tronc. Sa paralysie entraîne l'impotence du membre.

DELTOÏDES [*id'*] n. m. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Groupe d'insectes lépidoptères apparentés aux noctuidés et que l'on rattache aujourd'hui à cette famille.

— ENCYCL. Le nom de *deltoïdes* a été donné à ces papillons à cause de leur façon de tenir leurs ailes, au repos, étroitement appliquées au corps, se touchant seulement par leurs bords internes et formant ensemble un triangle. Ils sont représentés en Europe notamment par les *hypena* et les *herminia.*

DELTOÏDIEN [*di-in*], **ENNE** adj. Qui a rapport au muscle deltoïde : *Insertions* DELTOÏDIENNES. || Syn. DELTIDIAL.

DELTOTON n. m. (rad. *delta*). Triangle formé par plusieurs étoiles auprès de la constellation d'Andromède.

DELTOUR (Nicolas-Félix), professeur et écrivain français, né et mort à Paris (1822-1904). Outre des articles, des histoires des littératures française, grecque et latine, des éditions classiques, on lui doit surtout une étude intéressante sur *Les ennemis de Racine* (1859).

DELUBRUM [*dé, brom'*] n. m. (mot lat. formé du préfixe *de*, et de *lubrum*, bassin). Antiq. Nom que les Romains donnaient à la place qui entourait l'autel des sacrifices devant un temple, et où se trouvaient des bassins destinés soit à se laver les mains, soit à laver les cadavres. || Temple pourvu de ces derniers bassins; temple en général.

DE LUC (Jean-André), physicien et naturaliste suisse, né à Genève en 1727, mort à Windsor, près de Londres, en 1817. Vécut en Allemagne, puis à Londres où il fut lecteur de la reine. Il était correspondant de l'Académie des sciences (1803). Parmi les ouvrages de De Luc, nous citerons : *Nouvelles idées sur la météorologie* (1786); *Lettres à Blumenbach, sur l'histoire physique de la Terre* (1798); *Précis de la philosophie de Bacon* (1802); *Introduction à la physique terrestre par les fluides expansibles* (1803); *Abrégé des principes et des faits concernant la cosmologie et la géologie* (1803); *Traité élémentaire sur le fluide électro-galvanique* (1804); etc.

DELUERMOZ (Henri), peintre français, né à Paris en 1878. Elevé dans un milieu d'entraîneurs et de gens de courses, il commence à travailler au Jardin des plantes et au Jardin d'acclimatation. Elève de Gustave Moreau, puis de Roll, il débute à la Société nationale des Beaux-arts en 1910 avec un portrait, puis envoie *la Ruée* (1911), *Haro sur le baudet* (1912), *le Lasso* (1913), *le Cri de guerre* (1914). Mobilisé aux tirailleurs algériens, il expose en 1919 *le Vainqueur*, puis *le Cheval blessé, Bagheera* (1921), *le Cavalier rouge, le Cow-boy, Lion marchant* (1926), *Mowgli* (1927). La plupart des œuvres de Deluermoz sont consacrées aux animaux; il les interprète en styliste qui sait donner au dessin conçu largement une expression intense.

DÉLUGE n. m. (lat. *diluvium;* tiré de *diluere*, laver, noyer). Le débordement universel des eaux, d'après la Bible et les diverses traditions de l'Orient classique : *Le* DÉLUGE *de Noé.* (En ce sens, on dit aussi *le* DÉLUGE *universel.*)

— *Par anal.* Inondation, cataclysme : *Le* DÉLUGE *de Deucalion. Les Américains indigènes parlent d'un* DÉLUGE *arrivé autrefois dans leur pays.*

— *Par extens.* Pluie torrentielle : *Fleuves gonflés des* DÉLUGES *de l'hiver.* (Chateaubriand.) || Grande quantité de liquide versé : *Un* DÉLUGE *de pleurs.*

— *Fig.* Quantité considérable, abondance extrême : *Un* DÉLUGE *de pierres, de paroles, d'épigrammes, de mauvais livres. Un* DÉLUGE *de barbares, de gens, de soldats.* || *Fam.* Epoque très reculée : *Cela date du* DÉLUGE. *Cela remonte au* DÉLUGE.

— ALLUS. LITTÉR. :

— Avocat, ah! passons au *déluge*,
RACINE (*les Plaideurs*, III, 3).

Dans l'application, on fait entendre par ces mots à quelqu'un qu'il reprend de trop loin le récit d'un événement, ou simplement qu'il est trop long, qu'il doit abréger.

— ALLUS. HIST. **Après moi le déluge!** On rapporte ordinairement que Louis XV, dérangé dans ses plaisirs par le soin de résoudre les difficultés de l'heure, aurait dit : « Les choses, comme elles sont, dureront bien autant que moi! Mon successeur s'en tirera comme il pourra! Après moi le déluge! » Si l'on en croit l'historien Chuquet, le mot aurait été dit en présence du peintre La Tour, qui l'a rapporté, non pas par Louis XV, mais par Mme de Pompadour, cherchant à consoler le roi de la défaite de Rossbach : « Il ne faut point s'affliger, vous tomberiez malade. Après nous le déluge! » (Le mot se rappelle pour marquer qu'on se désintéresse complètement de ce qui surviendra après soi).

— ENCYCL. Exégèse. Le récit du *déluge* est contenu sous deux formes distinctes dans la Genèse, et sous quatre formes dans les textes cunéiformes; on le trouve aussi dans Bérose et dans Abydénos qui l'a résumé. M. Hillion a comparé, en 1925, ces divers documents; il est arrivé à la conclusion que tous remontent à une tradition primitive commune, car toutes les ressemblances ne sont pas purement accidentelles; mais on ne peut pas soutenir que les récits bibliques sont un emprunt direct aux textes cunéiformes.

Une tradition analogue se rencontre chez les Hindous, les Iraniens, les Grecs, les Scandinaves.

Les exégètes interprètent les récits bibliques de diverses manières. Les anciens commentateurs estimaient que le déluge avait été universel dans le sens le plus large du mot; les commentateurs modernes font observer, pour la plupart, que la « terre entière » désigne souvent dans le Pentateuque la partie du monde connue du rédacteur. L'Eglise n'a pas d'ailleurs condamné l'hypothèse de Cuvier et d'autres savants, d'après laquelle certaines branches de l'humanité primitive auraient échappé à la catastrophe. Quant aux causes du cataclysme, les uns y voient l'une des dernières révolutions physiques du globe; les autres n'admettent pas cette hypothèse, parce que, d'après les textes, le déluge s'est produit par des moyens qui n'indiquent aucun grand bouleversement naturel.

Déluge (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DU). Parmi les

principales, il faut citer *le Déluge*, fresque de Michel-Ange, dans la chapelle Sixtine (Rome) ; le *Déluge universel*, fresque de Raphaël, dans les loges du Vatican ; le *Déluge*, tableau de Poussin (musée du Louvre). Ce chef-d'œuvre fait partie d'une suite de quatre compositions que Poussin peignit pour le duc de Richelieu, et dans lesquelles il a retracé quatre épisodes de l'histoire sainte ; *le Déluge*, tableau d'Antoine Carrache, au musée du Louvre ; *Une scène du déluge*, tableau de Girodet, au musée du Louvre (1810). Le déluge a été traité encore par Véronèse (Louvre), par Gustave Doré, par Kaulbach dans une série de tableaux à la nouvelle pinacothèque de Munich ; par Schnorr (même musée), par le Titien, par Franz Floris, par Turner. (V. planche *Beaux-Arts XLIV*.)

DÉLURÉ, E adj. et part. pass. du verbe *délurer* (v. ce mot).

DÉLURER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *leurre*). Déniaiser, dégourdir : *Il n'est rien comme les filles pour* DÉLURER *les garçons.*

— ***Déluré, e,*** part. pass. du verbe *Délurer : Une fille* DÉLURÉE.

— Substantiv. : *Un* DÉLURÉ. *Une* DÉLURÉE.

— ***Se délurer,*** v. pr. Au sens passif : *Ces jeunes gens* SE DÉLURENT.

DÉLUSOIRE adj. (du lat *delusus*, trompé). Propre à tromper : *Argument* DÉLUSOIRE.

DE LUSSE (Charles), flûtiste français, né à Paris en 1731, mort en 1780. Il donna, en 1759, un petit opéra-comique intitulé *l'Amant-statue*. Il a publié une méthode dite *l'Art de la flûte traversière* et diverses compositions pour son instrument. De Lusse construisit des flûtes et hautbois d'excellente qualité.

DÉLUSTRAGE [*luss*] n. m. Opération qui consiste à enlever le lustre, c'est-à-dire le brillant d'un tissu : *Un vêtement trop porté devient lustré et doit être soumis au* DÉLUSTRAGE.

DÉLUSTRER [*luss-tré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *lustrer*). Oter le lustre et le poli de : DÉLUSTRER *un drap, une étoffe.* || Fig. : *Ceux qui ne sentent pas en eux la force de s'illustrer veulent tout* DÉLUSTRER. (L. Veuillot.)

— ***Délustré, e,*** part. pass. du verbe *Délustrer : Vêtement* DÉLUSTRÉ.

— ***Se délustrer,*** v. pr. Au sens passif, Perdre son lustre (au propre et au fig.).

DÉLUTAGE n. m. Action d'enlever le lut : DÉLUTAGE *d'une cornue.* || Action d'enlever le coke des cornues à gaz.

DÉLUTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *lut*). Oter le lut d'un vase.

DÉLUTEUR n. m. Ouvrier chargé du délutage.

DELVAU (Alfred), littérateur français, né et mort à Paris (1825-1867). Delvau avait fait une étude particulière des dessous de Paris et il aimait à en révéler les types curieux. En 1861, il publia dans *le Figaro*, avec Alphonse Duchesne, sous le pseudonyme collectif de JUNIUS, une série d'articles qui furent réunis sous le titre de *Lettres de Junius* (1862). On lui doit : *Histoire de la révolution de Février* (1850) ; *les Murailles révolutionnaires* (1851) ; *Mémoires d'un vieux sou* (1859) ; *les Dessous de Paris* (1860) ; *Histoire anecdotique des cafés et cabarets de Paris* (1861) ; *les Cythères parisiennes* (1864) ; *Histoire anecdotique des barrières de Paris* (1865) ; *Dictionnaire de la langue verte* (1867) ; etc.

DELVAUX (Laurent), sculpteur flamand, né à Gand en 1695, mort à Nivelles en 1778. Il séjourna longtemps à Rome (1727-1733). Parmi ses œuvres citons une statue colossale d'*Hercule*, au vieux palais de Bruxelles ; les chaires de Saint-Bavon de Gand et de l'église du chapitre de Nivelles.

DELVAUXINE [*vôk-sin'*] ou **DELVAUXÈNE** [*vôk-sèn'*] n. f. Phosphate hydraté naturel de fer. (Variété de dufrénite.)

DELVIGNE (Henri-Gustave), inventeur français, né à Hambourg en 1799, mort à Toulon en 1876. On lui doit la « carabine Delvigne », à balle forcée, des carabines rayées, des canons doubles rotatifs, des mousquetons de cavalerie, des obusiers de campagne, des balles cylindro-coniques, des balles-obus, un canon porte-amarre, etc.

DELVINCOURT (Claude-Etienne), jurisconsulte français, né à Reims en 1762, mort à Paris en 1831. Il fut chargé d'un cours de Code civil à la Faculté de Paris, et devint doyen de cette faculté en 1810. Ses ouvrages sont : *Institutes du droit civil français* (1808) ; *Juris romani elementa* (1812) ; *Cours de Code civil* (1824) ; *Institutes du droit commercial* (1830).

DELVINO, ville d'Albanie (distr. d'Argyrocastro) ; 7.000 hab. Huiles d'olive et fruits.

DELWARDE ou **DELEWARDE** (Michel), historien belge, né et mort à Mons (1650-1721). Il entra dans la congrégation de l'Oratoire (1668) et devint prévôt des maisons de l'ordre en pays wallon. Il a publié une *Histoire générale du Hainaut* (Mons, 1718).

DELWIG (Antoine Antonovitch, baron), poète russe, né à Moscou en 1798, mort à Saint-Pétersbourg en 1831. Il fut, au collège de Tzarskoié-Selo, le condisciple de Pouchkine, et débuta, en 1814, dans le *Messager de l'Europe*, par une ode sur la prise de Paris. On a de lui un recueil de *Poésies* (1832), les *Fleurs du Nord*, qui parurent sous forme d'Almanach, de 1825 à 1830, et des œuvres poétiques posthumes publiées par son ami Pouchkine.

DELYANNIS (Théodore), homme d'Etat grec, né à Kalavryta en 1826, assassiné à Athènes en 1905. Il commença à jouer un rôle important à l'Assemblée constituante qui se réunit après la chute du roi Othon, en 1862. Ministre plénipotentiaire à Paris, il fut à plusieurs reprises ministre des affaires étrangères ; c'est en cette qualité qu'après le traité de San-Stefano (1878), il fit envahir la Thessalie par l'armée grecque, et ne consentit à évacuer cette province que sur la promesse de l'Angleterre qu'elle défendrait, au congrès de Berlin, la cause des Grecs de Turquie. En 1885, à la suite de la révolution rouméliote, Delyannis étant président du Conseil, la Grèce adressa aux puissances une note dans laquelle elle demandait à entrer en possession des territoires qui lui avaient été promis à Berlin. L'armée fut mobilisée, et une guerre entre la Turquie et la Grèce semblait inévitable, lorsque les puissances, la France exceptée, contraignirent la Grèce à s'arrêter. Delyannis démissionna. Revenu au pouvoir, il dut démissionner de nouveau après l'issue malheureuse de la guerre de 1897, mais ne tarda pas à reprendre un portefeuille. Président du Conseil en 1904, il fut assassiné le 13 juin 1905, en entrant à la Chambre, par un individu nommé Gherakaris, joueur de profession, qui voulait se venger des mesures prises par le ministre contre les maisons de jeu. Des funérailles nationales lui furent faites.

Delyannis. — Cl. Pirou.

DELY-IBRAHIM, comm. d'Algérie, arrond. et à 11 kil. d'Alger, dans le Sahel d'Alger ; 920 hab. Vins, primeurs.

DELZANT (Alidor), littérateur français, né à Condé-sur-Escaut (Nord) en 1848, mort à Parays, près d'Astaffort (Lot-et-Garonne), en 1905. Lié avec Paul de Saint-Victor, il fut chargé, avec le bibliophile Jacob, de publier son œuvre. Il fut aussi, à la mort d'Edm. de Goncourt, l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il avait réuni une bibliothèque d'environ 50.000 volumes et une collection de pièces curieuses sur presque tous les grands littérateurs du XIXe siècle. Parmi ses ouvrages, citons *Paul de Saint-Victor* (1887) ; *les Goncourt* (1889) ; *Gabrielle Delzant* (1904), et ses *Lettres*, ouvrages consacrés à la mémoire de sa femme, née FIQUEPEAU DE CARITAN.

DELZONS (Alexis-Joseph), général français, né à Aurillac en 1775, tué à Malo-Iaroslawetz en 1812. Volontaire de 1791, il se distingua en Italie et en Egypte. De 1805 à 1809, il avait secondé Marmont en Dalmatie et, général de division, organisé les Provinces illyriennes (1810-1811).

DÉMACADAMISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *macadamiser*). Oter le macadam.

— ***Se démacadamiser,*** v. pr. Au sens passif, *Chaussée qui se* DÉMACADAMISE.

DEMACHY (Jacques-François), chimiste français, né et mort à Paris (1728-1803). Il fut un des adversaires de Lavoisier et de la réforme chimique. Outre des traductions, des poésies, etc., on lui doit : *Instituts de chimie* (1766) ; *Economie rustique* (1769) ; *l'Art du distillateur des eaux-fortes* (1775) ; *l'Art du distillateur liquoriste* (1775) ; *l'Art du vinaigrier* (1780) ; etc.

DÉMACLAGE n. m. Action de démacler.

DÉMACLER [*klé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *macler*). Remuer le verre fondu dans le creuset avec une barre de fer.

DÉMAÇONNAGE [*so-naj'*] n. m. Action de démaçonner ; résultat de cette action.

DÉMAÇONNER [*so-né*] v. tr. Défaire la maçonnerie de : DÉMAÇONNER *un pan de mur.*

DÉMADE, orateur d'Athènes, né vers 384, mort vers l'an 320 avant notre ère. Il n'apparaît dans l'histoire que vers le temps de la bataille de Chéronée (338). Fait prisonnier par Philippe, il devint son homme d'affaires et fut renvoyé en Attique pour négocier la paix. Démade resta à Athènes l'un des chefs du parti macédonien. Après le sac de Thèbes en 335, Alexandre exigea qu'on lui livrât huit des principaux orateurs athéniens ; Démade obtint leur grâce. En reconnaissance, les Athéniens lui élevèrent une statue. Puis il remplit d'importantes fonctions financières, et fut stratège. A la suite d'une reddition de comptes, il fut exilé quelque temps et, dans l'affaire d'Harlape, condamné pour corruption. C'est lui qui, après la mort d'Alexandre, fit voter par le peuple la mort de Démosthène et des autres orateurs qui s'étaient enfuis. Mais, convaincu de trahison par les Macédoniens, il fut mis à mort avec son fils. Homme d'Etat sans scrupules et vénal, il avait une éloquence âpre et rude. Il n'a rien écrit.

DÉMAGNÉTISANT [*gn* mll., *zan*] adj. Qui fait cesser l'état magnétique.

— Phys. *Champ démagnétisant*, Valeur qu'il faut retrancher d'un champ magnétisant d'origine extérieure pour obtenir le champ réel dans un barreau aimanté. || *Facteur démagnétisant*, Facteur par lequel il faut multiplier l'intensité moyenne d'aimantation d'un barreau de métal magnétique placé dans un champ uniforme, pour obtenir le champ magnétisant.

DÉMAGNÉTISATION [*gn* mll., *za-si-on*] n. f. Action de démagnétiser ; résultat de cette action : DÉMAGNÉTISER *une montre. La* DÉMAGNÉTISATION *d'un somnambule.*

DÉMAGNÉTISER [*gn* mll., *zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *magnétiser*). Détruire l'état magnétique : DÉMAGNÉTISER *une montre.* || Tirer de l'état de somnambulisme magnétique.

DÉMAGNÉTISEUR [*gn* mll.] n. m. Celui qui démagnétise : *Le magnétiseur fait lui-même l'office de* DÉMAGNÉTISEUR.

DÉMAGOGIE [*jî*] n. f. (gr. *dêmagôgia*). Polit. Etat politique dans lequel le pouvoir est abandonné à la multitude ; abus de la domination populaire : *La* DÉMAGOGIE *est l'hypocrisie du progrès.* (Proudhon.) || Excitation des passions populaires : *Tomber dans la* DÉMAGOGIE.

DÉMAGOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la démagogie : *Des opinions, Des principes* DÉMAGOGIQUES.

DÉMAGOGISER [*zé*] v. intr. Faire de la démagogie.

DÉMAGOGISME [*jissm'*] n. m. Opinion, conduite de ceux qui poussent à la démagogie.

DÉMAGOGUE [*ghogh'*] n. m. (gr. *dêmagôgos ;* de *dêmos*, peuple, et *agein*, conduire). Chef d'une faction populaire ; homme qui fait de la démagogie.

— Adjectiv. : *Un orateur* DÉMAGOGUE.

— ENCYCL. Le *démagogue* est, d'après l'étymologie grecque du mot, le « conducteur du peuple ». Chez les Grecs, le mot *démagogue* désignait primitivement les chefs du parti populaire ; mais déjà il avait pris le sens défavorable qu'il a conservé dans les langues modernes. La « démagogie », c'est le déchaînement des passions bonnes ou mauvaises, quelquefois bonnes et mauvaises en même temps, s'exerçant sans direction ni contrôle. Elle est la négation de la « démocratie ». Le démagogue, c'est l'agitateur qui flatte les passions de la foule au lieu d'éclairer sa raison.

DÉMAIGRIR [*mè*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *maigrir*). Devenir moins maigre : *Il n'est pas engraissé, mais il* A DÉMAIGRI, *il* EST DÉMAIGRI, *il n'*EST *que* DÉMAIGRI.

— *Transitiv.* Rendre moins maigre.

— ANTON. **Maigrir, dégraisser.**

DÉMAIGRIR [*mè*] v. tr. (du préfixe *dé*, et de *maigre*). Techn. Rendre moins épais : DÉMAIGRIR *une pierre, une poutre.*

DÉMAIGRISSEMENT [*mè, man*] n. m. Techn. Action de démaigrir, résultat de cette action : *Le* DÉMAIGRISSEMENT *d'une pièce de bois.* || La partie démaigrie.

DÉMAILLAGE [*ma-yaj'*] n. m. Action de démailler une chaîne.

DÉMAILLER [*ma-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *maille*). Défaire les mailles de : DÉMAILLER *un filet, un bas.*

— Mar. *Démailler une chaîne*, La séparer de l'ancre à laquelle elle était fixée ; en séparer les bouts. || Mar. anc. *Démailler une bonnette*, La délacer de la voile quand elle est maillée dessus.

— ***Démaillé, e,*** part. pass. du verbe *Démailler : Bas* DÉMAILLÉS.

— ***Se démailler,*** v. pr. Au sens passif : *Bas qui* SE DÉMAILLE.

DÉMAILLONNER [*ma-yo-né*] v. tr. Détacher les sarments de l'échalas, après la vendange. (Dialectal.)

— Mar. et Techn. Syn. de DÉMAILLER. || S'applique plus exactement à l'opération qui consiste à ouvrir le maillon à vis réunissant les deux parties d'une chaîne.

DÉMAILLOTER [*ma-yo-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *maillot*). Oter du maillot : DÉMAILLOTER *un enfant.*

— ***Démailloté, e,*** part. pass. du verbe *Démailloter : Enfant* DÉMAILLOTÉ.

— ***Se démailloter,*** v. pr. Au sens passif, Devenir démailloté : *Cet enfant ne fait que* SE DÉMAILLOTER.

— ANTON. **Emmailloter.**

DEMAIN [*min*] adv. (du lat. *de*, du, et *mane*, matin). Au jour qui doit suivre immédiatement celui où l'on est : *Mais c'est* DEMAIN *qu'il faut tout de bon écouter.* (La Fontaine.)

— *Par extens.* Bientôt, à une époque assez rapprochée : *On triomphe des mauvaises habitudes plus aisément aujourd'hui que* DEMAIN. (Confucius.) *Aujourd'hui dans le trône, et* DEMAIN *dans la boue.* (Corneille.)

— *Substantiv.* et au masc. Jour qui suit celui où l'on est : *Rien ne ressemble plus à aujourd'hui que* DEMAIN. (La Bruyère.) *Non,* DEMAIN *n'est à personne.* (V. Hugo.)

— Elliptiquem., *A demain*, A revoir demain ; remettons cela à demain. || *Jusqu'à demain*, Longtemps : *Il bavarderait* JUSQU'À DEMAIN. || Fam. *Aujourd'hui pour demain*, Dès à présent, ou d'un moment à l'autre.

— ALLUS. HIST. **A demain les affaires sérieuses !** V. ARCHIAS.

DÉMANCHEMENT [*man*] n. m. Action de démancher ; état de ce qui est démanché.

— *Fig.* Dislocation, division.

— Mus. V. la partie *encycl.* (On dit aussi DÉMANCHÉ.)

— ENCYCL. Mus. On appelle ainsi, pour les instruments à archet : violon, alto, violoncelle, contrebasse et aussi pour la guitare, l'action de changer la position normale et primitive de la main pour lui faire parcourir le manche dans des positions plus élevées.

DÉMANCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *manche*). Oter le manche de : DÉMANCHER *un complot, un balai.*

— *Fig.* Disloquer, désunir : DÉMANCHER *un complot.*

— *Intransitiv.* Mus. Porter subitement la main gauche vers le corps du violon, de l'alto, de la basse, du violoncelle, de la guitare, de manière à tirer des sons plus aigus.

— ***Démanché, e,*** part. pass. du verbe *Démancher* (au propre et au fig.).

— *Substantiv.* Personne ayant des allures disloquées : *Un grand* DÉMANCHÉ. (Peu us.)

— N. m. Musiq. Syn. de DÉMANCHEMENT : *L'art du* DÉMANCHÉ.

— ***Se démancher,*** v. pr. Au sens passif : *Couteau qui* SE DÉMANCHE ; — et *au fig.* Se disloquer : *Complot qui* SE DÉMANCHE. || *La machine n'*EST *pas encore* DÉMANCHÉE, *mais elle* SE DÉMANCHE *chaque jour.* (Mme de Sévigné.)

— *Pop.* Se démener, se donner beaucoup de mal : *Qu'avez-vous besoin de tant* VOUS DÉMANCHER ? (Littré.)

— ANTON. **Emmancher.**

DÉMANCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *manche*). Oter la manche ou les manches de : DÉMANCHER *une chemise.*

— *Intransitiv.* Mar. Sortir d'une manche ou bras de mer : *Notre vaisseau* A DÉMANCHÉ *tel jour et est entré dans l'Océan.*

DEMANDABLE adj. Qui peut être demandé : *Faveur qui n'est pas* DEMANDABLE.

DEMANDANT [*dan*], **E** adj. Qui demande : *Compagnie* DEMANDANTE.

DEMANDE n. f. Action de demander : *Faire une* DEMANDE. || Chose demandée : *Accorder une* DEMANDE. || Ecrit qui contient une demande : *Mettre une* DEMANDE *à la poste. Apostiller une* DEMANDE.

— Démarche par laquelle on demande une fille en mariage : *Faire sa* DEMANDE.

— Question : DEMANDE *indiscrète. Catéchisme par* DEMANDES *et par réponses.*

— Dr. Action qu'on intente en justice pour faire reconnaître un droit : *La* DEMANDE *s'introduit ordinairement par*

exploit d'huissier, quelquefois par requête d'avoué à avoué. || *Demande principale,* Celle qui sert de base à un procès, lors de l'introduction de l'instance. || *Demande accessoire,* Celle qui se rattache à la demande principale. || *Demande incidente,* Celle qui est formée dans le cours de l'instance. || *Demande nouvelle,* Celle qui se produit seulement en appel. || *Demande préjudicielle,* Celle qui doit être jugée avant le fond || *Demande reconventionnelle,* Celle qui est opposée par le défendeur au demandeur. || *Demande subsidiaire,* Celle qui est faite pour le cas d'échec de la demande principale. || *Demande provisoire,* Celle qui tend à faire prononcer un jugement provisoire.

— Econ. polit. Somme des produits ou des services demandés : *L'offre et la* DEMANDE. V. OFFRE.

— Mar. *Filer un câble une chaîne, un cartahu à la demande,* Les laisser échapper lentement, au fur et à mesure de leur tension, en se tenant prêt à arrêter leur mouvement d'une manière presque instantanée.

— Mus. Dans une fugue ou une symphonie, Sujet ou motif que l'on propose à imiter : *La phrase qui correspond à la* DEMANDE *se nomme la réponse.*

— Techn. *Pièce de bois à la demande, allant à la demande,* Pièce de bois travaillée exactement selon la place qu'elle doit occuper.

— LOC. DIV. : *Voilà une belle demande!* ou simplem. *Belle demande!* Cela va sans dire. || *A la demande générale,* En vertu des sollicitations du public.

— PROV. **A folle (A sotte) demande point de réponse,** On n'a rien à répondre à qui fait une demande ridicule.

→ ANTON. **Acceptation, admission, concession, obtention, réception, recette.** — **Offre.** — **Réponse.**

DEMANDER [*dé*] v. tr. (du lat. *demandare,* confier à, remettre, et *par extens.* Attendre quelque chose de quelqu'un). Solliciter quelque chose de quelqu'un (au propre et au fig.) : DEMANDER *de l'argent, une aumône, un service, un congé, une gratification, une réponse, un rendez-vous, une explication, un renseignement, l'heure, la permission de, la main d'une jeune fille.* DEMANDER *justice.* Etc. || Exprimer le désir que, souhaiter : *Il* DEMANDE *à parler, à travailler, à manger;* — et avec la prép. *de* ou la conj. *que : Il* DEMANDE DE *ne pas vous accompagner à la gare. Il* DEMANDE QU'*il vienne plus tard.* — *Ne demander qu'à,* Ne rien souhaiter d'autre que : *Il ne* DEMANDE QU'*à travailler. Tout le peuple* NE DEMANDE QU'*à ne pas mourir de faim.* (Benjamin Constant.) ; — et au fig. : *La terre* NE DEMANDE QU'*à enrichir ses habitants.* (Fléchier.) || Faire connaître le besoin qu'on a de : DEMANDER *son déjeuner, son habit, son auto,* DEMANDER *tels et tels livres à son libraire.* DEMANDER *une cuisinière, un employé, un commanditaire.* DEMANDER *le médecin, un prêtre.* || Faire appel à : *C'est au travail qu'il faut* DEMANDER *un remède contre la douleur.* || Interroger, questionner : *Il est toujours* À DEMANDER *quelque chose.* || Réclamer, avoir besoin de : DEMANDER *secours à ses alliés. Enfants qui* DEMANDENT *leur mère;* — et au fig. : *La terre* DEMANDE *de la chaleur et de l'eau. Le travail* DEMANDE *le silence, la solitude.* || Réclamer, désirer : *Quel prix* DEMANDEZ-VOUS *pour ce tableau?* || Réclamer, exiger : DEMANDER *son dû, des dommages et intérêts, le châtiment d'un coupable, une explication* (de paroles ou d'actes) ; — et au fig. : *Santé qui* DEMANDE *de grands ménagements. Ne pensez qu'aux devoirs que vos pays* DEMANDENT. (Corneille.) *Va marcher à leur tête où l'honneur te* DEMANDE. (Corneille.) || *Par extens.* Réclamer la présence de : DEMANDER *un témoin;* — *et fam. :* DEMANDER *après quelqu'un.* || Former une demande en justice : DEMANDER *une enquête, un jugement.* || Enjoindre, prescrire : *Dieu* DEMANDE *que nous soyons bons envers tous. Le maître* DEMANDE *à ses élèves un complet silence.*

— LOC. DIV. : *Ne pas demander mieux,* Consentir volontiers. || *Demander son pain, Demander l'aumône, la charité,* ou simplem. *Demander,* Implorer autrui pour en obtenir les choses nécessaires à la vie. (On a dit aussi DEMANDER SA VIE.) || *Demander en mariage,* ou simplem. *Demander,* Demander pour femme. || *Demander la bourse ou la vie,* Demander à quelqu'un son argent, en menaçant de le tuer s'il le refuse. || *Demander merci,* Demander grâce. || *Demander raison à quelqu'un,* Lui demander réparation par les armes ; — et *au fig.* Réclamer une explication : *Allons subitement,* LUI DEMANDER RAISON *de cet enlèvement.* (Racine.) || Fam. *Ne demander que plaies et bosses,* Souhaiter le mal, les querelles, les batailles, partout et toujours, par intérêt ou par instinct. || *Ne demander qu'amour et simplesse.* Ne désirer que d'être laissé en repos et d'y laisser les autres. || *Ne pas demander son reste.* Se soustraire aussi rapidement que possible aux reproches, aux injures, aux coups. || *Demandez-moi pourquoi,* Se dit en parlant d'une chose qu'on ne saurait expliquer. || *Je vous demande un peu,* Se dit pour appeler l'explication d'une chose, ou pour faire entendre qu'elle est absurde ou impossible à concevoir.

— Hipp. *Demander à un cheval,* L'actionner, au moyen des aides, pour lui faire exécuter un mouvement. — Aux courses, Exiger de lui un effort.

— Mar. *Demander du câble,* Avoir besoin de filer du câble (en parlant d'un navire qui cule).

— *Substantiv.* et au masc. Action de demander. (Vx.)

— GRAMM. Quand ce verbe doit avoir pour complément direct un infinitif dont l'action doit être faite par une autre personne que celle qui demande, on emploie la prép. *de : Je vous* DEMANDE DE *m'écouter.* — Quand c'est la même personne qui fait les deux actions, on emploie plutôt la préposition *à : Je* DEMANDE À *présenter une observation. Il* DEMANDAIT À *entrer.*

— ***Se demander,*** v. pr. — Au sens réfléchi, S'interroger, examiner, hésiter : *Je* ME DEMANDE *si j'irai.*

— Avec réciprocité, Se consulter l'un l'autre : *Ils* SE DEMANDENT *ce qu'ils doivent faire.*

— Au sens passif, Etre sollicité, demandé : *Une telle faveur ne* SE DEMANDE *pas.* || Etre l'objet d'une question : *Cela ne* SE DEMANDE *pas.* (Signifie aussi, Cela ne fait pas question, cela va de soi.)

— SYN. **Demander, interroger, questionner.** *Demander* diffère des deux autres verbes en ce qu'il a toujours pour complément la chose qu'on veut obtenir ou qu'on veut connaître, tandis que ceux-ci ont pour complément la personne à qui s'adresse la demande ou les demandes. *Interroger,* c'est proprement demander de l'un à l'autre, puis demander particulièrement à quelqu'un des réponses nettes et précises. (Le mot suppose donc qu'on a une certaine autorité sur la personne interrogée). *Questionner,* c'est bien au propre une recherche par interrogation, mais l'idée d'autorité ne subsiste pas, et le mot marque aussi bien la simple et vaine curiosité que le désir honorable de connaître, de s'instruire.

— ANTON. **Accepter, admettre, recevoir.** — **Décommander, contremander.** — **Répondre.**

DEMANDEUR, EUSE n. Qui demande : *Et la vue d'un* DEMANDEUR *lui donne des convulsions.* (Molière.) || Qui fait métier de demander ; qui a toujours quelque demande à faire ; Questionneur.

— Comm. Acheteur (par opposition à vendeur).

DEMANDEUR, ERESSE [*rèss'*] n. Dr. Partie qui formule une demande en justice (par opposition au *défendeur,* contre qui la demande est faite).

— *Par extens.* Qui revendique un droit réel ou supposé.

— ANTON. **Défendeur, eresse.**

DÉMANDIBULER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *mandibule*). S'est dit pour DÉMANTIBULER.

DEMANGE (Charles-Gabriel-Edgar), avocat français, né à Versailles en 1841, mort à Paris en 1925. Il se signala, à la fin du second Empire, en défendant le prince Pierre Bonaparte meurtrier du journaliste Victor Noir. Il servit au cours de la guerre de 1870, puis il se fit, tout d'abord, aux côtés de Lachaud, une place éminente parmi les avocats d'assises. Il plaida dans presque toutes les grandes affaires de la fin du XIXe siècle : affaires Pranzini, Fenayrou, Wilson, du Panama, défendit devant le conseil de guerre le capitaine Dreyfus et s'attacha à provoquer la revision du procès. Au lendemain de la Grande Guerre, il plaida devant la Haute-Cour pour Joseph Caillaux. Il a laissé la réputation d'un orateur puissant et sobre et d'un avocat consciencieux.

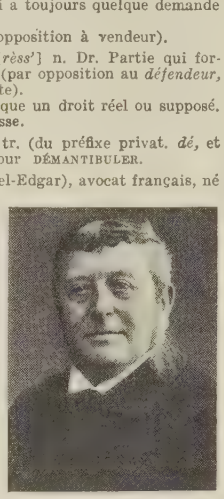

Demange. — Cl. Gerschel.

DEMANGE-AUX-EAUX, comm. de la Meuse, arrond. et à 16 kil. de Commercy, sur l'Ornain et le canal de la Marne au Rhin ; 945 hab. Ch. de f. Est. Forges et tissages.

DÉMANGEAISON [*jè-zon*] n. f. (de *démanger*). Titillation, prurit qui occasionne un besoin de se gratter : *Les boutons de la petite vérole occasionnent des* DÉMANGEAISONS *très vives.*

— *Fam.* Envie, désir cuisant : *La* DÉMANGEAISON *de parler, d'écrire. Une* DÉMANGEAISON *d'innover sans fin.* (Bossuet.) *J'ai des* DÉMANGEAISONS *de mariage aussi.* (Molière.)

— ENCYCL. Les *démangeaisons* existent dans la plupart des maladies de peau, en particulier dans l'eczéma, le psoriasis, le strophulus, la gale, etc. Lorsqu'elles ne sont pas d'origine parasitaire, on emploie pour les calmer des pommades ou des onguents à base de menthol, de camphre, de chloral, etc., ou des poudres comprenant les mêmes éléments associés à l'oxyde de zinc, la poudre d'amidon, etc. Souvent même un poudrage au talc y suffit. Quand, au contraire, l'origine parasitaire est indéniable, il faut tout d'abord tuer l'agent causal par des solutions de sublimé, des onguents mercuriels, soufre, etc., puis prendre des bains tièdes prolongés. Le nom scientifique de la démangeaison est *prurit.*

DEMANGEAT (Joseph-Charles), jurisconsulte français, né à Nantes en 1820, mort à Paris en 1896. Professeur à la Faculté de Paris en 1852. Il fut nommé conseiller à la Cour de cassation en 1870. Il a publié : *Histoire de la condition civile des étrangers en France* (1844) ; *Des obligations solidaires en droit romain* (1858) ; *De la condition du fonds dotal en droit romain* (1860) ; *Cours élémentaire de droit romain* (1864-1876) ; des éditions annotées du *Traité de droit commercial* de Bravard-Veyrières, du *Traité du droit international privé* de Fœlix, des *Répétitions écrites sur le Code Napoléon* de Mourlon (1873-1874).

DEMANGEON (Albert), géographe français, né à Cormeilles (Eure) en 1872. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, il s'est spécialisé dans les études de géographie régionale et économique. Chargé de cours à l'université de Lille, professeur à la Sorbonne, on lui doit les ouvrages suivants : *la Picardie et les régions voisines* (1905) ; *les sources de la géographie de la France aux Archives nationales* (1905) ; un *Dictionnaire manuel illustré de géographie* (1907) ; *le Déclin de l'Europe* (1920) ; *l'Empire britannique* (1923), et dans la collection de la « Géographie universelle » : *Belgique, Pays-Bas, Luxembourg* (1927), *les Iles Britanniques* (1928).

DÉMANGER [*jé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *manger.* — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il démangea. Nous démangeons.*) Causer une démangeaison : *Blessure qui* DÉMANGE. || Eprouver une démangeaison : *La tête me* DÉMANGE.

— *Fig.* Eprouver l'envie de, *J'ai peine à me tenir et la main me* DÉMANGE (J'ai grande envie de le battre). (Molière.) *La main me démange* signifie aussi J'ai grande envie d'écrire : *Muse, c'est donc en vain que* LA MAIN ME DÉMANGE? (Boileau.) || *Les mains lui démangent,* Il a grande envie de livrer bataille : *M. de Luxembourg* À QUI LES MAINS DÉMANGENT *furieusement.* (Mme de Sévigné.) — *La langue lui démange,* Il a grande envie de parler.

— LOC DIV. : *La gorge lui démange,* Il fait tout ce qu'il peut pour se faire pendre. (Vx.) || *Le dos lui démange,* Il fait si bien qu'il se fera battre. || *Gratter quelqu'un où il lui démange,* Flatter ses goûts, entrer dans ses sentiments.

DÉMANILLAGE [*ni-yaj'*] n. m. Mar. Action de séparer des objets unis par des manilles. (On dit aussi DÉMAILLAGE.)

DÉMANILLER [*ni-yé*] v. tr. Séparer des objets unis par des manilles.

DEMANTE (Antoine-Marie), jurisconsulte et homme politique français, né et mort à Paris (1783-1856). Avocat à Paris en 1813, il devint professeur titulaire à la Faculté de droit en 1821. Il siégea en 1848 à l'Assemblée constituante et en 1849 à l'Assemblée législative. Il a publié un remarquable *Cours analytique de Code civil* (1848-1855), continué par Colmet de Santerre.

DEMANTE (Auguste-Gabriel), jurisconsulte français, fils du précédent, né à Paris en 1821, mort à Castelnaudary en 1909. Après avoir été professeur de droit romain, il fut nommé, en 1864, professeur de droit civil à la Faculté de Paris. On lui doit : *De la loi et de la jurisprudence en matière de donations déguisées* (1855) ; *Etudes sur la réhabilitation des condamnés* (1849) ; *Exposition raisonnée des principes de l'enregistrement* (1857) ; *Définition légale de la qualité de citoyen* (1869).

DÉMANTÈLEMENT [*man*] n. m. (rad. *démanteler*). Opération par laquelle on met les ouvrages d'une place forte hors d'état de servir à la défense : *Le déclassement d'une place forte n'entraîne pas toujours son* DÉMANTÈLEMENT.

DÉMANTELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du vx franç. *mantel,* manteau. — Prend un *è* ouvert devant une syllable muette : *Je démantèle.*) Démolir les murailles d'une ville, les fortifications d'une place : *Richelieu fit* DÉMANTELER *de nombreux châteaux forts.*

— *Fig.* DÉMANTELER *une doctrine, une monarchie.*

— ***Se démanteler,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Les places ennemies furent obligées de* SE DÉMANTELER *elles-mêmes.*

— Au sens passif, Devenir démantelé : *Forteresse qui ne* SE DÉMANTÈLE *pas sans heurts avec la population voisine.*

DÉMANTIBULER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du lat. *mandibula,* mâchoire). Rompre ou démettre (en parlant de la mâchoire) : DÉMANTIBULER *la mâchoire à quelqu'un.*

— *Par extens.* Démonter maladroitement, rendre impropre à fonctionner ou à servir : DÉMANTIBULER *un meuble, une montre.*

— ***Se démantibuler,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Bâiller à* SE DÉMANTIBULER *la mâchoire.*

— Au sens passif : *Meuble qui* SE DÉMANTIBULE.

DÉMANTOÏDE n. f. Substance minérale appartenant au genre grenat. (Variété vert éclatant de mélanite.)

DÉMAQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *maque,* maille, dans certaines contrées). Dégager, retirer le poisson retenu dans les mailles du filet : DÉMAQUER *du poisson.*

DÉMAQUILLER [*ki-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *maquiller*). Enlever le maquillage de.

— Argot. Défaire ; déranger (en parlant d'un engagement pris, d'un projet combiné).

— ***Se démaquiller,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Enlever son maquillage.

DEMARATA, fille d'Hiéron II, roi de Syracuse, morte l'an 214 av. notre ère. Elle engagea son époux Andronodore à s'emparer du trône après la mort d'Hiéronyme. Les Syracusains, redevenus libres, firent mettre à mort Demarata et toute la famille royale.

DÉMARATE, riche Corinthien de la famille des Bachiades (VIIe s. av. J.-C.). Il se rendit en Etrurie, et s'établit dans la ville de Tarquinies, dont il devint roi. Démarate avait amené avec lui des artistes et des savants. Il eut deux fils, dont l'un fut Tarquin l'Ancien, roi de Rome.

DÉMARATE, roi de Sparte (commencement du Ve s. av. J.-C.). En lutte avec son collègue Cléomène, celui-ci le fit déposer. Démarate se retira en Perse et s'efforça de dissuader Xerxès d'entreprendre contre les Grecs une guerre dont il prévoyait les résultats. Xerxès ayant persisté dans sa résolution, Démarate en avisa les Grecs. Il accompagna Xerxès dans la deuxième guerre médique.

DÉMARCAGE n. m. Mauv. orthographe de DÉMARQUAGE.

DÉMARCATIF, IVE adj. Qui indique la démarcation : *Ligne, borne* DÉMARCATIVE.

DÉMARCATION [*si-on*] n. f. Action de démarquer, de tracer les limites qui séparent : *La* DÉMARCATION *des frontières de deux Etats.* || *Ligne de démarcation,* ou simplem. *Démarcation,* Ligne naturelle ou de convention qui sert de limite commune : *Les chaînes de montagnes forment entre les différentes contrées de grandes* LIGNES DE DÉMARCATION *naturelle.* (A. Maury.)

→ Fig. : *La* DÉMARCATION *des classes, des peuples. La* DÉMARCATION *des droits, des attributions.*

DEMARÇAY (Marie-Jean, baron), général et homme politique français, né en Poitou, à Martaizé (Vienne), en 1772, mort à Paris en 1839. Après avoir fait les campagnes de la Révolution et de l'Empire, il se retira en 1810 comme général de brigade. Député de la Vienne, il signa l'adresse qui précipita la chute des Bourbons en 1830. Il appuya d'abord le gouvernement de Juillet, puis passa à l'opposition.

DEMARÇAY (Eugène), chimiste français, né en 1852, mort en 1903. Elève de Cahours, répétiteur à l'Ecole polytechnique, Demarçay, outre la découverte de l'acide tétrique et de ses homologues, des recherches sur les sulfures d'azote, a surtout étudié la séparation des terres rares par la méthode spectroscopique, préparant les sels purs de néodyme, praséodyme, samarium, et isolant, le premier, un métal de ce groupe, l'*europium.*

DÉMARCHE n. f. (du préfixe *dé,* et de *marche*). Pas, premier pas : *Il a fait une chute dès sa première* DÉMARCHE. (Vx.) || Marche : *Ma* DÉMARCHE *timide.* (Racine.) || Port, allure, manière de marcher : DÉMARCHE *fière. A la femme de Paris le génie de la* DÉMARCHE! (Balzac.) || Allées et venues : *Nombreuses* DÉMARCHES.

— *Fig.* Progrès qu'on fait dans une certaine voie : *Quelles grandes* DÉMARCHES *ne fait-on pas au* (vers le) *despotisme par cette indulgence.* (La Bruyère.) || Moyens pour atteindre un but, conduite, procédés : *Le prince de Condé fit quelques* DÉMARCHES *qui n'eurent aucun effet.* (Bossuet.) *Une fausse, une heureuse* DÉMARCHE. *La* DÉMARCHE *est singulière.* || Manière d'agir, action : *Sentir le mérite et... le bien traiter, deux grandes* DÉMARCHES *dont la plupart des grands sont fort incapables.* (La Bruyère.) *La foi est la dernière* DÉMARCHE *de la raison.* (Pascal.)

— Techn. Endroit d'un drap qui n'a pas été tondu d'assez près : *Drap qui est plein de* DÉMARCHES.

— SYN. **Démarche, allure.** V. ALLURE.

DÉMARCHEMENT [*man*] n. m. Changement des marches dans le métier à tisser.

DÉMARCHER [*ché*] v. intr. (du préfixe *dé,* et de *marcher*). Marcher. (Vx.)

— ***Se démarcher,*** v. pr. Marcher d'un air important. (Vx.)

DÉMARCHEUR, EUSE adj. et n. Qui fait des démarches. (Se dit en particulier des employés de maisons financières chargés de visiter les clients pour leur recommander des valeurs au moment du lancement.)

DÉMARCHIE [*chî*] n. f. (du gr. *dêmos*, peuple, et *arkheia*, souveraineté). Antiq. gr. Fonction de démarque, à Athènes et dans beaucoup d'Etats grecs. || Juridiction d'un démarque. || A Rome, Charge de tribun du peuple. || Dans la Grèce moderne, Mairie.

DÉMARÉTION n. f. Numism. Monnaie frappée à Syracuse, vers 480 av. J.-C.

— ENCYCL. Les historiens rapportent que les *démarétions* furent frappées en l'honneur de Démarète, femme de Gélon, tyran de Syracuse (491-478 av. J.-C.), avec le produit d'une couronne valant 100 talents d'or, que les Carthaginois avaient offerte à cette princesse pour la remercier de ce qu'elle avait décidé son mari, leur vainqueur à la bataille d'Himère, en 480, à ne pas leur imposer des conditions trop onéreuses. La démarétion était une grosse pièce d'argent de 50 *litræ*, soit 10 drachmes attiques. C'est le duc de Luynes qui le premier l'identifia avec les beaux décadrachmes dont nous avons conservé quelques rares exemplaires.

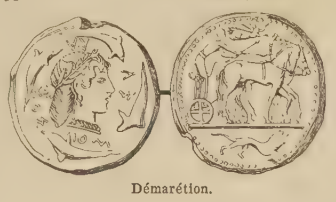

Démarétion.

DÉMARGARINATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé*, et de *margarine*). Opération qui consiste à débarrasser les huiles grasses de la margarine qu'elles contiennent naturellement : *La* DÉMARGARINATION *s'obtient par refroidissement, puis filtrage ou centrifugation.*

DÉMARGARINER [*né*] v. tr. Opérer la démargarination. (Se dit spécialement en parlant des huiles.)

DÉMARGARINEUR n. m. ou **DÉMARGARINEUSE** n. f. (de *démargariner*). Appareil, machine dont on se sert pour débarrasser les huiles de la margarine qu'elles tiennent en suspension.

DÉMARGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *marge*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il démargea. Nous démargeons.*) Oter la marge ou ce qui est en marge : DÉMARGER *une feuille.*

— Verrer. Déboucher les ouvreaux, dans un four de verrerie.

— *Intransitiv.* Argot. S'enfuir, s'en aller, se sauver. (On dit aussi DÉMURGER.)

DÉMARGUER [*ghé*] v. tr. Techn. Enlever et démancher le marteau ou le martinet.

DÉMARIAGE n. m. Action de démarier.

— Agric. Opération consistant à enlever un certain nombre de betteraves pour éclaircir les plants et ne laisser en place que les sujets les plus beaux.

DÉMARIER [*ri-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier*.) Séparer juridiquement deux époux.

— Econ. rur. *Démarier des betteraves, des carottes,* Enlever un certain nombre de betteraves, de carottes, afin d'éclaircir le plant.

— ***Se démarier,*** v. pr. Au sens passif, Etre démarié.

DÉMARIEUSE [*euz'*] n. f. Sorte de herse mécanique, utilisée plutôt à l'éclaircissage des betteraves qu'au démariage (cette dernière opération ne pouvant être faite efficacement qu'à la main).

DEMARNE (Jean-Louis), dit **Demarnette,** peintre français, né à Bruxelles en 1744, mort à Paris en 1829. Elève de Briard, il abandonna la peinture d'histoire pour suivre les traces des « petits grands maîtres » flamands et hollandais. En 1784, il exposa un *Paysage avec animaux,* dans la manière de Dujardin. Cette peinture lui valut le titre de « agréé de l'Académie », mais il ne devint pas académicien. Ses *Grandes Routes* eurent du succès. Trois de ses toiles sont au Louvre : *Une route, Une foire à la porte d'une auberge,* et le *Départ pour une noce de village.* Demarne est un observateur spirituel et fin. Il a laissé en outre de nombreux dessins rehaussés de lavis, et d'agréables eaux-fortes.

DEMAROOS. Myth. Roi fabuleux, puis dieu de Phénicie. Dagon avait épousé sa mère, déjà enceinte de lui.

DÉMARQUAGE [*kaj'*] n. m. Action de démarquer ; son résultat ; *Le* DÉMARQUAGE *du linge.*

— *Fig.* Altération superficielle d'une œuvre littéraire, afin de s'en attribuer la paternité : *Beaucoup de pièces étrangères ne sont que des* DÉMARQUAGES *d'œuvres françaises.*

DEMARQUAY (Jean-Nicolas), chirurgien français, né et mort à Lougueval (Somme) [1814-1875]. Célèbre par son habileté opératoire et par son dévouement dans la guerre de 1870-1871, il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Traité des tumeurs de l'orbite* (1860) ; *Traité clinique des maladies de l'utérus* (1876).

DÉMARQUE [*mark'*] n. m. (du gr. *dêmos*, dème, et *arkhê*, commandement). Antiq. Chef élu d'un dème, en Attique et dans certains pays grecs. || Auj. Maire d'une commune en Grèce.

DÉMARQUE [*mark'*] n. f. (de *démarquer*). Jeux. Partie dans laquelle un des joueurs diminue le nombre de ses points d'une quantité égale à celle des points pris par l'autre joueur.

— Admin. anc. *Commis à la démarque,* Employé de l'administration des aides chargé de démarquer les tonneaux qui avaient payé les droits.

— Comm. Action d'enlever les étiquettes de marchandises défraîchies pour les mettre en solde. Moment où cette opération se fait. (Fam.)

DÉMARQUEMENT [*ke-man*] n. m. (de *démarquer*). Action de démarquer. || Enlèvement d'une marque faite à un arbre qui doit être conservé, dans une coupe ou un lot, par l'acquéreur de la coupe ou du lot, et cela dans le but d'abattre frauduleusement cet arbre.

DÉMARQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *marquer*). Oter la marque de : DÉMARQUER *du linge.* DÉMARQUER *la page d'un livre.* || Rayer, effacer le nom de : DÉMARQUER *un écolier consigné.*

— Fig. : *On ne* DÉMARQUE *pas une nation comme un mouchoir.* (V. Hugo.)

— Eaux et for. V. DÉMARQUEMENT.

— Littér. S'inspirer d'une œuvre, l'imiter en la modifiant ou en l'altérant de façon à dissimuler l'emprunt.

— *Intransitiv.* Hipp. *Cheval qui démarque,* Cheval dont les dents sont trop usées pour qu'on puisse connaître son âge.

— Jeux. V. DÉMARQUE.

— ***Se démarquer,*** v. pr. Au sens passif : *Linge qui* SE DÉMARQUE.

DÉMARQUEUR [*keur*], **EUSE** n. Qui démarque.

DÉMARQUISER [*ki-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *marquis*). *Fam.* Enlever le titre de marquis à.

DÉMARRAGE n. m. (de *démarrer*). Mar. Opération d'un navire qui rentre ses amarres, soit pour appareiller, soit pour se déplacer. || Rupture accidentelle des câbles.

— Mécan. Action de démarrer, de commencer à rouler (en parlant d'un véhicule : automobile, avion, locomotive, cycle, etc., ou d'un moteur). || Action de lancer un moteur : *Le* DÉMARRAGE *électrique s'effectue d'après différents systèmes.* V. DÉMARREUR.

— *Par extens.* Effort par lequel un coureur s'efforce de distancer à l'improviste ses concurrents : *Un* DÉMARRAGE *foudroyant.*

— Pêch. Temps qu'un pêcheur reste en mer sans revenir à terre. (Dialectal.)

DÉMARRER [*ma-ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du rad. de *amarre*). Mar. Détacher les amarres de : DÉMARRER *un vaisseau, un canon.*

— *Intransitiv.* Mar. Quitter le port, l'amarrage. || Rompre ses amarres par accident.

— Mécan. Commencer à rouler (en parlant d'un véhicule), à tourner (en parlant d'un moteur).

— *Fam.* Partir ; Quitter un lieu, une place : *Convoi, Train qui* DÉMARRE. *Il ne* DÉMARRE *pas de chez moi.* || Fig. *Ne pas en démarrer,* Ne pas démordre d'une opinion, ne pas se désister.

— ***Se démarrer,*** v. pr. — Au sens passif. Mar. Lever l'ancre. || Rompre ses amarres. || Syn. de LARGUER : *Nœud qui* SE DÉMARRE.

— ANTON. Amarrer.

DÉMARREUR n. m. Appareil de lancement d'un moteur électrique ou d'un véhicule.

— ENCYCL. Mécan. La plupart des moteurs actuels sont mis en mouvement par des appareils dits *démarreurs,* dont le plus simple est un rhéostat constitué par des conducteurs résistants qui absorbent une partie de l'énergie nécessaire à la mise en marche et évitent ainsi de brûler les enroulements des moteurs.

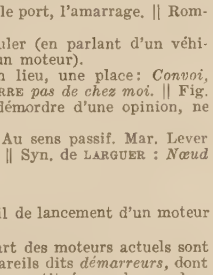

Démarreur électrique de voiture automobile (avec pignon baladeur dit *bendix*).

Sur les anciennes voitures automobiles, le lancement du moteur était effectué à la manivelle, opération pénible et parfois dangereuse ; aujourd'hui, le lancement à la manivelle est généralement remplacé par un démarreur électrique qui reçoit le courant des accumulateurs et entraîne le moteur de la voiture. Il est monté soit sur l'arbre même du moteur, soit sur le côté du carter. Dans ce dernier cas, il se termine par un petit pignon (bendix) qui s'engrène avec une couronne dentée portée par le moteur de la voiture. Quand ce dernier est lancé, le pignon abandonne le moteur et revient automatiquement à sa position initiale.

De même les moteurs d'avions se lançaient à la main par l'intermédiaire de la pale de l'hélice. Ce procédé, très dangereux pour le mécanicien chargé de la manœuvre, est devenu impraticable avec les puissances de 400 à 600 CV. ; il a été remplacé par des démarreurs à cartouche, à air comprimé, à acétylène dissous ou à vapeur d'essence, qui envoient des gaz comprimés dans les cylindres du moteur, la répartition se faisant par un distributeur spécial. Le départ est provoqué par l'inflammation de ce mélange au moyen d'une magnéto fixée à portée du pilote.

DEMARTEAU (Gilles), dessinateur et graveur français, né à Liége en 1722, mort à Paris en 1776. Il inventa la gravure à la roulette imitant le crayon et reproduisit, à l'aide de ce procédé, des dessins à la sanguine, à deux et à plusieurs crayons, d'après Boucher, Cochin, Huet, Vanloo, Watteau, etc. Il entra à l'Académie royale en 1769, et fut nommé pensionnaire du roi.

DEMAS [*dé-mass*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des liparidés ou lymantriidés, comprenant un papillon nocturne, le *demas coryli,* dont la chenille vit dans nos bois sur le bouleau, le charme et le hêtre.

Demas.

DÉMASCLAGE [*mass-klaj'*] n. m. Enlèvement du *liège mâle* sur un chêne-liège. (Cette récolte se fait en moyenne tous les dix ans, période de temps nécessaire pour que l'épaisseur du liège soit de 2cm,5 à 3cm,2. Comme cette récolte ne commence que lorsque le chêne est âgé de trente ans, un chêne-liège de cent ans peut donner sept récoltes. Le démasclage se fait au moment de la sève ascendante.)

DÉMASCLER [*mass-klé*] v. tr. (du provenç. *desmascla,* émasculer). Pratiquer le démasclage.

DÉMASQUER [*mass-ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *masquer*). Enlever le masque du visage : DÉMASQUER *une femme au bal ;* et *au fig.* Montrer sous son jour véritable : DÉMASQUER *un traître, un fourbe.* || *Par extens.* Découvrir, rendre visible : DÉMASQUER *une porte secrète ;* — et *au fig.* Dévoiler en dépouillant des dehors trompeurs : DÉMASQUER *le vice, l'hypocrisie, l'imposture.*

— Art milit. *Démasquer une batterie,* La découvrir, la débarrasser de ce qui en empêchait le tir.

— Fig. *Démasquer ses batteries,* Faire voir à nu ses projets.

— Techn. Dans l'industrie du champagne, Eliminer le *masque* (dépôt) formé sur la paroi intérieure des bouteilles.

— ***Se démasquer,*** v. pr. — Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : *Il* S'EST DÉMASQUÉ. *L'orgueil ne* SE DÉMASQUE *jamais tout à fait.* (Massillon.) *Eh bien!* DÉMASQUONS-NOUS. (V. Hugo.)

— Au sens passif : *Caractère qui* SE DÉMASQUE *aisément.*

DÉMASTIQUAGE [*mass-ti-kaj'*] n. m. Action de démastiquer.

DÉMASTIQUER [*mass-ti-ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *mastiquer*). Enlever le mastic.

— ***Se démastiquer,*** v. pr. Au sens passif, Etre démastiqué.

DÉMÂTAGE ou **DÉMÂTEMENT** [*man*] n. m. (rad. *démâter*). Mar. Perte de la mâture d'un vaisseau. || Action de démâter un bâtiment.

DÉMÂTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *mâter*). Mar. Enlever la mâture de : DÉMÂTER *un navire.* || Abattre violemment la mâture de : DÉMÂTER *un navire*

Navire démâté.

à coups de canon. || *Tirer à démâter,* Diriger le pointage des canons de manière à démâter le navire ennemi. (Vx.)

— *Fig. et fam.* Décontenancer, Déconcerter : DÉMÂTER *l'interlocuteur.*

— *Intransitiv.* Perdre sa mâture : *Le vaisseau* DÉMÂTA.

— ***Se démâter,*** v. pr. Etre démâté, perdre sa mâture. || Abattre sa propre mâture, la mâture de son propre navire.

— *Fig. et fam.* Se décontenancer.

DÉMATÉRIALISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *matérialiser*). Séparer de la matière. || Soustraire aux doctrines matérialistes : DÉMATÉRIALISER *la philosophie.*

— Chim. anc. Séparer l'essence des matières plus grossières.

DÉMATOPHORE [*for'*] n. m. Champignon qui cause la maladie appelée *pourridié,* et qui attaque la vigne et les arbres. (C'est surtout son mycélium, formé de plaques ténues ou de fins cordons. V. POURRIDIÉ.)

DÉMATRICULER [*lé*] v. tr. Enlever le numéro matricule sur un effet d'équipement militaire.

DEMAVEND ou **DAMAVEND,** cime maîtresse de la chaîne persane de l'Elbourz, au nord du plateau de l'Iran, dans le Mazandéran ; altit. 5.670 m.

DEMAY (Jean-Gabriel), corsaire boulonnais, qui s'est illustré de 1808 à 1811 par de brillantes croisières devant Calais et Boulogne.

DEMAY (Jean-Germain), archéologue français, né à Aiguillon (Lot-et-Garonne) en 1818, mort à Paris en 1886. Entré aux Archives nationales, il y devint chef de la section historique et se fit un nom comme sigillographe. On lui doit : *Inventaire des sceaux de la Flandre* (1873 ; 2 vol.) ; *le Costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du moyen âge* (1875) ; *Des pierres gravées employées dans les sceaux du moyen âge* (1877) ; *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie* (1877) ; *le Costume au moyen âge d'après les sceaux* (1880) ; *Inventaire des sceaux de la Normandie* (1881) ; *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault* (1885-1886 ; 2 vol.).

DEMBARRÈRE (Jean, comte), général français, né à Tarbes en 1747, mort à Lourdes en 1828. Ingénieur militaire en 1770, commandant du génie à l'armée du Nord, il fut fait général de brigade en 1793 et divisionnaire en Vendée après la bataille de Doué (1794). Commandant en chef du génie à l'armée d'Italie, il fortifia la ligne du Var et la défendit avec héroïsme (1800). Sénateur en 1805, comte en 1808, il vota en 1814 la déchéance de Napoléon Ier. Louis XVIII le nomma à la Chambre des pairs. Il a écrit des ouvrages sur la fortification.

DEMBÉA [*din*], haut plateau d'Ethiopie, au sud de l'Amhara et au nord du Godjam, contenant le lac homonyme.

DEMBÉA, TSANA ou **TANA** (LAC), lac d'Ethiopie, sur le haut plateau de Dembéa. Il est alimenté par l'Abaï, qui s'en échappe par l'extrémité sud et devient alors le Nil Bleu. Superficie, 3.600 km².

DEMBICA, ville de Pologne (palatinat de Cracovie, distr. de Ropczyce), sur la Wisloka ; 7.500 hab. Petits établissements industriels.

DEMBINSKI (Henri), général polonais, né près de Cracovie en 1791, mort à Paris en 1864. Il entra dans les légions polonaises qui servirent Napoléon Ier. Nommé général de division et gouverneur de Varsovie, lors de l'insurrection de 1830, il ne réalisa pas les espérances que sa bravoure avait fait concevoir. En 1833, on le trouve en Egypte, où il participe à l'organisation de l'armée de Méhémet-Ali ; en 1849, il est à la tête de l'armée hongroise, mais il perd la bataille de Temesvar, qui décide du sort de la révolution. Il se réfugia en Turquie avec Kossuth, puis passa en France (1850). On a de lui : *Mémoires sur la campagne de Lithuanie* (1832) ; *Coup d'œil sur les derniers événements de la révolution de la Pologne* (1837).

D'EMBLÉE loc. adv. V. EMBLÉE.

DEMBLIN, village de Pologne (palatinat de Lublin, distr. de Pulawy), au confluent du Wieprz et de la Vistule. 300 hab. Palais des Mniszek, datant du XVIIIe siècle. Les Russes y bâtirent, en 1842, une place forte, appelée *Ivangorod*, qui subsista jusqu'en 1915, et qui a été remplacée par un camp militaire.

DEMBLON (Célestin), homme politique belge, né à Neuville-en-Condroz en 1859, mort à Bruxelles en 1924. Révoqué comme instituteur, il s'adonna activement au journalisme et à la propagande socialiste. Il fonda *le Wallon* en 1884. Il devint député de Liége. Il occupa en 1894 à l'université nouvelle de Bruxelles la chaire de l'histoire de la littérature française. Il a publié : *Contes mélancoliques* (1883) ; *Lord Rutland et Shakespeare* (1913).

DEMBNO, bourg de Pologne (palatinat de Cracovie, distr. de Brzesko) ; 2.000 hab. Château avec tours du XVe siècle, d'abord gothique, puis remanié dans le style Renaissance.

DEMBOWSKA, petite planète, N° 349, découverte par Charlois en 1892.

DEMBOWSKI (Antoine-Sébastien), littérateur et prélat polonais, né à Zambrow (Podlachie) en 1682, mort à Bentkow en 1763. Secrétaire du roi Auguste II, évêque de Plock, puis de Kouïavie, il a laissé des comédies, des écrits théologiques, des *Mémoires sur le gouvernement de Pologne*, et un traité *De libertate Polonorum*.

DEMBOWSKI (Louis-Matthieu, baron), général polonais, né à Gora en 1769, mort à Valladolid en 1812. En 1795, il se réfugia en France et devint colonel de la légion polonaise. Il accompagna Rochambeau à Saint-Domingue et prit part aux campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1807), et à celle d'Espagne (1809). Promu général en 1810, il mourut à la suite d'un duel.

DEMBOWSKI (Jean), général polonais, né à Gora en 1773, mort à Milan en 1823, frère du précédent. Entré dans la légion polonaise, il fit les campagnes d'Italie, fut nommé général de brigade (1810), prit part à la guerre de Russie (1812), puis revint en Italie, où il commanda la place de Milan, et fut gouverneur de Ferrare. Il avait épousé Mathilde Visconti, dont Stendhal parle avec admiration dans sa correspondance et dans la *Vie de Henri Brulard*.

DEMCHINSK, ville de la R.S.F.S.R. (gouv. de Tambov), sur un affluent du Voronèje ; 6.000 hab. Toiles.

DÈME n. m. (du gr. *démos*, peuple). Hist. gr. Bourg, division administrative de l'ancienne Grèce. || Dans la Grèce moderne, Division administrative dont plusieurs forment une éparchie.

— ENCYCL. Hist. gr. Le mot *dème* désigne d'abord l'ensemble des citoyens jouissant de tous les droits, puis, spécialement à Athènes, la principale subdivision de la cité. Elle a son autonomie sous le contrôle de la cité.

Clisthène réorganisa, en 509, les dèmes attiques et en fit la base de l'organisation politique ; ce fut à la fois une portion du territoire, une circonscription administrative et une association religieuse. Clisthène en créa cent ; leur nombre augmenta par la suite. Ils étaient urbains ou ruraux.

L'assemblée des *démotes*, chaque année, procédait à l'inscription sur un registre des nouveaux citoyens (majeurs de dix-huit ans) et des étrangers admis à la cité.

Le *démarque*, élu pour un an, représentait le dème et l'administrait ; intermédiaire entre le bourg et la cité, il était assisté de plusieurs magistrats : *trésoriers, logiste, euthyne*, etc.

Le dème avait ses cultes, principalement celui du héros éponyme, avec ses desservants particuliers. Les frais des fêtes étaient payés par des contributions extraordinaires ; des *liturgies* étaient imposées aux riches. C'est par dèmes qu'on levait les impôts, qu'on dressait les listes de soldats ou marins, qu'on tirait au sort les membres du Sénat. Dans les grandes cérémonies, les citoyens étaient classés par dèmes.

Le dème est une cité en miniature, mais dépendant d'une plus grande.

Dème de siphonophore.

DÈME n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Biol. Quatrième degré de complication des organismes, considérés comme des colonies cellulaires. (Edm. Perrier.)

— ENCYCL. Biol. La cellule simple, isolée, constitue une individualité élémentaire ou de premier ordre. En se divisant, elle donne naissance à des colonies de plus en plus compliquées qui sont : les *mérides* ou deuxième degré de complication (par exemple : *nauplius* ou larve des crustacés) ; les *zoïdes* ou complication du troisième degré, dont les représentants, tels les vers de terre, sont composés de segments analogues ; enfin, les *dèmes* ou complication du quatrième degré, dans lesquels il peut exister une extrême différenciation adaptive de leurs divers éléments constitutifs, comme chez les siphonophores.

DÈME n. f. Loupe ou tronc d'arbre sur lequel les forgerons assujettissent l'enclume.

DÉMÊLAGE n. m. Action de démêler.

— Brass. Syn. de BRASSAGE.

— Tiss. Opération qui consiste à rendre les filaments textiles parallèles au moyen de la peigneuse ou de la carde.

DÉMÊLÉ n. m. Débat, querelle : *A tous nos* DÉMÊLÉS *coupons chemin, de grâce.* (Molière.) *Il y avait de grands* DÉMÊLÉS *entre lui et Luther.* (Bossuet.)

— SYN. **Démêlé, altercation, contestation.** V. ALTERCATION.

DÉMÊLEMENT [*man*] n. m. Action de démêler ; résultat de cette action : *Le* DÉMÊLEMENT *des cheveux.*

— Fig. : *Le* DÉMÊLEMENT *d'une intrigue. Voilà ce duc dans le* DÉMÊLEMENT *des plus grandes affaires.* (Mme de Sévigné.) || Dénouement (en parlant d'une pièce de théâtre).

DÉMÊLER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *mêler*). Faire cesser l'emmêlement, l'embrouillement de : DÉMÊLER *une pelote de fil.*

— Fig. : DÉMÊLER *une intrigue. Qui* DÉMÊLERA *cet embrouillement?* (Pascal.) *Que d'intérêts à* DÉMÊLER. (Mme de Sévigné.) || Eclaircir : DÉMÊLER *un malentendu. Et courez* DÉMÊLER *un pareil embarras.* (Molière.) *Pour* DÉMÊLER *entre eux tout ce différend-là.* (La Fontaine.) || Mettre de l'ordre dans : DÉMÊLER *ses affaires.* || Distinguer, dégager, séparer : *Ceux au contraire que la naissance* DÉMÊLE *d'avec le peuple.* (La Bruyère.) DÉMÊLER *le bien du mal, le beau d'avec le laid.* DÉMÊLER *la vertu d'avec les apparences.* (Molière.) || Discerner, pénétrer : *Il* (le philosophe) *use ses esprits à en* (des hommes) DÉMÊLER *les vices et les ridicules.* (La Bruyère.) *Nous n'acquérons des connaissances qu'à proportion que nous* DÉMÊLONS *une plus grande quantité de choses.* (Buffon.) *Nous devenons d'autant plus maîtres de notre destinée que nous* DÉMÊLONS *plus exactement les attaches des choses.* (Taine.) DÉMÊLER *les véritables intentions, le vrai caractère de quelqu'un.* || *Démêler quelqu'un*, Le bien connaître, pénétrer ses vues, ses projets. || Débattre, être en contestation : *N'ayez rien à* DÉMÊLER *avec un fripon. Qu'ont-ils à* DÉMÊLER *ensemble? Il vaut mieux n'avoir rien à* DÉMÊLER *avec la justice.*

— Vén. *Démêler les voies de la bête*, Distinguer les traces d'une bête qu'on a lancée, d'avec celles d'autres bêtes de même espèce.

— ***Démêlé, e,*** part. pass. du verbe *Démêler* (au propre et au fig.) : *Cheveux bien* DÉMÊLÉS.

— ***Se démêler,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE DÉMÊLER *les cheveux ;* et *au fig.* Se dégager, se séparer de : SE DÉMÊLER *d'un embarras. On verra cet homme si obscur, si méprisé,* SE DÉMÊLER *de la foule.* (Massillon.)

— *Par extens.* Se tirer adroitement de : *Voilà un acteur qui s'en* DÉMÊLE *parfois.* (Molière.)

— SYN. **Démêler, discerner, distinguer.** Si *démêler* est proprement défaire ce qui est mêlé, faire cesser l'embrouillement, *distinguer* c'est proprement diversifier, différencier, ne pas confondre, faire une séparation, une sorte de départ entre les choses, les personnes ou les idées ; et *discerner*, c'est trier par la vue, pénétrer avant dans les choses, les personnes ou les idées, en saisir les différences ou les nuances les plus délicates.

DÉMÊLEUR, EUSE n. Qui fait le démêlage de la laine. || Ouvrier briquetier ou potier, qui corroie la terre pour la préparer à servir à la fabrication des briques ou des poteries et céramiques.

DÉMÊLOIR n. m. Instrument pour démêler. || Peigne à dents espacées, dont on se sert pour démêler les cheveux.

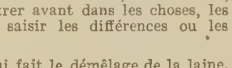

Démêloir.

— Pop. *Apportez un démêloir !... Vous faut-il un démêloir?* Se dit, par ironie, à une personne qui bredouille et ne parvient pas à s'exprimer clairement.

DÉMÊLURES n. f. pl. Cheveux qui tombent pendant qu'on se démêle.

DÉMEMBRATION [*man, si-on*] n. f. Action de démembrer ; son résultat. (Vx.)

DÉMEMBREMENT [*man-bre-man*] n. m. Action de couper, de séparer les membres de. (Peu us.) || N'est plus usité qu'au fig. Partage : *Les* DÉMEMBREMENTS *de la Pologne. Le* DÉMEMBREMENT *de l'empire de Charlemagne.*

— Dr. féod. *Démembrement d'un fief.* Division de l'unité, de l'intégrité d'un fief, pour en faire plusieurs tenus également et séparément du même suzerain. || Partie démembrée, détachée d'une unité féodale : *Fief qui est un* DÉMEMBREMENT *de telle terre.*

— Dr. act. *Démembrement de la propriété,* Action de détacher certains droits de la propriété pour les transférer à d'autres qu'au propriétaire. || Droit réel dont l'exercice comporte un ou plusieurs attributs de la propriété : ainsi l'usufruit, l'usage, les servitudes.

— ALLUS. HIST. **Démembrement de l'empire d'Alexandre.** On sait que les capitaines du conquérant se disputèrent sa succession par les armes et se partagèrent son empire.

DÉMEMBRER [*man-bré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *membre*). Détacher, arracher les membres de : DÉMEMBRER *un poulet. On* DÉMEMBRE *messire Loup.* (La Fontaine.)

— Fam. *Il se ferait plutôt démembrer*, Se dit de quelqu'un prêt à tout endurer plutôt que de faire une chose.

— *Fig.* Partager, diviser : DÉMEMBRER *un pays, une propriété.*

— Féod. *Démembrer un fief,* Décomposer un fief, le diviser en plusieurs autres.

— ***Démembré, e,*** part. pass. du verbe *Démembrer* (au propre et au fig.).

D'argent à une aigle démembrée d'azur.

— Blas. Se dit de tout animal, plus particulièrement des oiseaux, dont les pattes sont retranchées.

— ***Se démembrer,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.).

DÉMEMBREUR [*man*], **EUSE** n. Qui opère un démembrement.

DÉMÉNAGEMENT [*man*] n. m. (de *déménager*). Action de déménager : *Un* DÉMÉNAGEMENT *est chose ennuyeuse et coûteuse.*

— PROV. **Trois déménagements valent un incendie,** Ils occasionnent les mêmes pertes.

— *Par extens.* Départ, fuite, abolition : *Le* DÉMÉNAGEMENT *de la Royauté.*

— ANTON. **Emménagement.**

— ENCYCL. Dr. Le propriétaire qui n'a pas reçu le payement de ses loyers peut s'opposer au *déménagement* du locataire. Il peut, en outre, lorsqu'il existe un bail, empêcher le locataire de quitter les lieux avant l'expiration de ce bail, à moins que le locataire ne paye le prix de tous les loyers à courir. Lorsque le locataire veut déménager sans avoir rempli les obligations qui lui sont imposées, le propriétaire peut demander l'assistance du commissaire de police. Si le locataire a opéré furtivement son déménagement, le propriétaire doit, assisté de deux témoins, en faire la déclaration au commissaire de police.

Un locataire ne peut déménager : 1° sans avoir, au préalable, reçu ou donné congé par écrit, dans les délais prescrits ; 2° sans avoir fait les réparations locatives qui sont à sa charge, suivant l'usage ou d'après l'état des lieux ; 3° avant d'avoir prouvé, par une quittance du percepteur, qu'il a acquitté toutes ses contributions.

DÉMÉNAGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *ménage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Je déménageai. Nous déménageons.*) Transporter des meubles d'une maison dans une autre : DÉMÉNAGER *ses meubles, sa bibliothèque.* || Retirer les meubles de : DÉMÉNAGER *une maison.* || Fam. : *Les voleurs* ONT DÉMÉNAGÉ *cette villa.*

— *Pop.* Expulser. || *Déménager son dîner,* ou absolum. *Déménager,* Vomir.

— *Intransitiv.* Transporter ses meubles d'un logement dans un autre : *On* DÉMÉNAGE, *en général, à l'époque du terme.*

— *Par extens.* Changer de demeure : *Tremblante pour ses œufs, la fourmi* DÉMÉNAGE. (La Fontaine.)

— *Fig. et fam.* Perdre l'esprit, déraisonner : *En vieillissant, on* DÉMÉNAGE. || Sortir de ce monde, mourir.

— Pop. *Déménager par la cheminée,* Brûler ses meubles. || *Déménager à la ficelle* ou *à la cloche de bois,* Enlever ses meubles par la fenêtre ou de toute autre manière furtive, pour en empêcher la saisie par le propriétaire.

— LOC. PROV. **On n'est jamais si riche que quand on déménage,** On découvre toujours alors quelque objet qu'on ne croyait pas posséder. || **On est toujours trop riche quand on déménage,** On a toujours trop de meubles, etc., à emporter.

— ANTON. **Emménager.**

DÉMÉNAGEUR [*jeur*], **EUSE** n. Qui fait les déménagements des autres. || Qui fait un déménagement. (Le fém. est peu usité.)

DÉMENCE [*manss'*] n. f. (lat. *dementia ;* du préfixe privat. *de*, et du lat. *mens, mentis*, esprit). Perte ou tout au moins affaiblissement considérable des fonctions intellectuelles, accompagné parfois de perversion des instincts.

— *Par exagér.* Conduite, action insensée : *C'est pure* DÉMENCE. *De toutes les* DÉMENCES, *la* DÉMENCE *la plus ridicule est de se faire esclave quand on est libre.* (Voltaire.)

— ENCYCL. La *démence* est une régression des fonctions intellectuelles et morales vers l'état élémentaire de la petite enfance. C'est par là qu'elle se distingue de l'idiotie qui est un arrêt de développement des mêmes fonctions à la phase infantile. Elle peut se produire à tout âge et dépend de causes multiples parmi lesquelles il convient de mentionner l'hérédo-alcoolisme et l'hérédo-syphilis, diverses toxicomanies (alcool surtout) et infections acquises (syphilis).

La démence présente diverses modalités :

1° La *démence paralytique,* d'origine syphilitique (V. PARALYSIE GÉNÉRALE) ;

2° La *démence précoce,* qui apparaît chez les jeunes, principalement au moment de la nubilité (V. HÉBÉPHRÉNIE) ;

3° La *démence sénile,* qui est généralement un effet de l'âge. Elle résulte de lésions cérébrales, déterminées par la sénilité, lésions qui consistent en athérome des grosses artères cérébrales et sclérose des petites, altération d'un grand nombre de corps cellulaires des neurones, prolifération de la névroglie, etc. Tous les vieillards ne deviennent pas nécessairement déments, mais certaines circonstances et notamment les intoxications chroniques (alcoolisme, surmenage), les émotions pénibles, les traumatismes, facilitent et hâtent la production des lésions démentielles. C'est après soixante ans, que ces lésions commencent à entraîner les troubles de la maladie. Les premiers signes sont généralement consécutifs à un choc émotionnel violent ou à une affection somatique grave ; ils évoluent d'une manière insidieuse et ne s'expriment d'abord que par des modifications du caractère et une légère perte de la mémoire. Puis, une fois constitué, l'affaiblissement psychique comporte les éléments suivants : faiblesse de l'attention et ralentissement des associations d'idées ; perception inexacte du monde extérieur entraînant de nombreuses illusions ; troubles de la mémoire, amnésies antérograde et rétrograde, illusions mnésiques qui sont à la base des récits imaginaires, souvent absurdes ou puérils, du malade ; diminution du nombre des idées, les anciennes s'évanouissant sans être remplacées par des nouvelles : d'où le rabâchage ; perte du jugement ; diminution de l'affectivité et irritabilité morbide, d'où, d'une part, l'indifférence du malade, et de l'autre ses colères sans motif et ses tendances tyranniques ; automatisme des réactions, qui fait de lui tantôt un agité, avec excitation génitale psychique, tantôt un apathique, doux et sans défense. Chez l'un comme chez l'autre, le gâtisme est fréquent à un stade avancé de la maladie.

A ces signes mentaux, s'ajoutent certains stigmates physiques : peau pâle et ridée, système pileux atrophié, pupille paresseuse, cercle péricornéen, hypoesthésie sensorielle, mouvements incertains et maladroits, diminution de la force musculaire, tremblements accentués surtout à la tête et aux mains, troubles cardio-vasculaires liés à l'artériosclérose et à la dégénérescence du myocarde, pouvant entraîner l'hémorragie ou le ramollissement cérébral. Enfin, l'appétit est presque supprimé, ou au contraire très exagéré (boulimie des vieillards).

La démence sénile est à marche progressive ; les rémissions sont rares et incomplètes. Il n'y a pas d'autre traitement que des soins hygiéniques ;

4° *Démences vésaniques,* Nom sous lequel on groupe les états d'affaiblissement permanent, progressif et définitif des fonctions intellectuelles, morales et affectives, consécutifs aux psychoses. (Deny.)

— Dr. La *démence* est une cause de nullité des actes juridiques : celui qui l'invoque doit prouver son existence au moment où l'acte a été passé. On ne peut attaquer les actes d'un individu après sa mort pour cause de démence, sauf s'il s'agit de libéralités, ou si l'interdiction a été provoquée.

Le dément peut être l'objet d'un jugement d'interdiction, qui a pour effet sa mise en tutelle et le rend incapable ; tous actes accomplis postérieurement sont nuls de droit, sans que l'on ait à rapporter la preuve de la démence et sans que l'on puisse démontrer la lucidité.

Le dément peut être interné sans être interdit : il est présumé incapable ; ses actes sont nuls, mais on peut démontrer qu'ils ont été accomplis durant un intervalle lucide.

La démence est une cause de non imputabilité en matière de responsabilité civile ou pénale.

DÉMENÉ, E adj. Dr. cout. Réglé. || *Démené de forain,* Réglé par la loi foraine.

DÉMÈNEMENT [*man*] n. m. (rad. *démené*). Dr. cout. Moyen qu'on employait à Lille contre un bourgeois forain pour le soustraire à la juridiction échevinale.

DÉMENER [*né*] v. tr. (du préfixe *dé* [lat. *dis,* de côté et d'autre], et de *mener.* — Se conjugue comme *mener.*) Mener avec force, agiter. (Vx.)

— ***Se démener,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'agiter vivement : *Le tigre* SE DÉMÈNE *dans sa cage;* et *au fig.* Se donner beaucoup de peine : *Pour le moindre résultat, il faut beaucoup* SE DÉMENER.

DÉMÉNÈTE. Myth. gr. Arcadien qui fut changé en loup pour avoir mangé d'une victime humaine immolée à Zeus. Plus tard, il recouvra sa première forme et fut vainqueur aux jeux Olympiques. — Surnom d'Asclèpios, à qui un certain Démainétos avait élevé un temple sur les bords de l'Alphée.

DÉMENT [*man*], **E** adj. (du lat. *demens, entis,* insensé). Tombé en démence.

— Substantiv. : *Un* DÉMENT. *Une* DÉMENTE.

DÉMENTI [*man*] n. m. (de *démentir*). Action de démentir : *Donner un* DÉMENTI. *En politique un* DÉMENTI *vaut très souvent un aveu.* (Mme Roland.) || Chose qui fait ressortir la fausseté d'une autre : *L'accroissement de la misère est un* DÉMENTI *donné au progrès.*

— *Fig.* Affront, honte résultant d'un échec : *Je n'en aurai pas le* DÉMENTI.

— ENCYCL. Les Grecs et les Romains acceptaient un *démenti* sans en être offensés, estimant que signaler à quelqu'un l'erreur dans laquelle il tombe involontairement n'est pas l'outrager.

Au moyen âge, le démenti ne pouvait se laver que dans le sang. A tout homme en accusant un autre d'avoir commis telle mauvaise action, celui-ci répondait que son accusateur *en avait menti, menti par la gorge.* Le juge, alors, ordonnait le combat judiciaire. Ainsi s'établit la coutume de considérer le démenti, et bientôt le simple démenti non plus d'une accusation, mais d'une affirmation, d'une parole, comme un affront exigeant une réparation immédiate.

Alciat, dans son livre *De singulari certamine,* propose cette question : « Un démenti auquel on ajoute *sauf son honneur* ou *sans l'offenser* cesse-t-il d'être injurieux? » Il décide que cette réserve n'efface point l'injure. Lorsqu'on voulut défendre le duel, des lois prohibèrent les démentis qui en étaient la principale cause et les punirent sévèrement.

Aujourd'hui, un démenti n'amène plus guère de réparation par les armes.

DÉMENTIEL [*si-èl*], **ELLE** adj. Qui appartient à la démence : *Un accès* DÉMENTIEL.

DEMENTIEVKA, ville de l'U. R. S. S. R. (République soviétique d'Ukraine, gouv. de Kharkof), sur la Lopane, affluent de l'Ouda ; 3.500 hab.

DÉMENTIR [*man*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *mentir.* — Se conjugue comme *mentir.*) Contredire nettement par ses paroles : DÉMENTIR *un témoin. Ose me* DÉMENTIR, *dis-moi ce que tu vaux.* (Corneille.) || Contredire, nier la vérité de : DÉMENTIR *des bruits calomnieux. le faux bruit de la mort de quelqu'un;* — et *par extens.* S'inscrire en faux contre, désavouer : DÉMENTIR *un billet. Tiens, perfide, regarde et* DÉMENS *cet écrit.* (Racine.) DÉMENTIR *ses propres yeux.* || Contredire par ses actes les actes de quelqu'un, contrecarrer : *Il courut* DÉMENTIR *une mère infidèle.* (Racine.) *Puisse aucun revers ne* DÉMENTIR *son noble et périlleux effort.* (A. Thierry.) || Protester contre la conduite de, désavouer : *L'univers vous* DÉMENT, *et votre propre cœur.* (Voltaire.) || Contredire par sa conduite, être en contradiction avec, ne pas répondre à (en parlant des personnes et des choses) : *Et ne voyais-tu pas que ma bouche* DÉMENTAIT *mon cœur à tout moment.* (Racine.) *Il* DÉMENTAIT *en tout son origine.* (La Fontaine.) DÉMENTIR *son rang, son caractère. Que de gens dont la conduite* DÉMENT *les paroles. Les événements* DÉMENTENT *souvent nos prévisions.*

— ***Démenti, e,*** part. pass. du verbe *Démentir : Personne* DÉMENTIE. *Nouvelle* DÉMENTIE. *Epître* DÉMENTIE. || Qui ne s'accomplit pas : *Projets* DÉMENTIS. *Union* DÉMENTIE.

— ***Se démentir,*** v. pr. S'est dit autrefois des choses qui perdent leur solidité : *Maison qui* SE DÉMENT ; et au fig. : *Rien encore ne* SE DÉMENT *dans cette grandeur qu'il a acquise.* (La Bruyère.) || *Par extens.* Ne pas durer, faiblir, s'émousser : *La fidélité des soldats ne* S'EST *point* DÉMENTIE. *Ma sagesse ne* SE DÉMENT *pas, même dans la prospérité.* (A. France.)

— Manèg. On dit aussi qu'un cheval *se dément,* quand son ardeur diminue.

— Au sens réfléchi, Se contredire soit par ses paroles, soit par ses actes.

— Avec réciprocité : *Ils* SE SONT *mutuellement* DÉMENTIS (contredits en paroles).

— ANTON. **Appuyer, avérer, confirmer, corroborer, ratifier, sanctionner.**

DEMER, rivière de Belgique, affluent de la Dyle, passant à Bilsen, Hasselt, Diest, Sichem et Aerschot. Cours : 95 kil.

DEMERARA, fleuve côtier de la Guyane anglaise, tributaire de l'Atlantique, qui arrose Georgetown. Cours, 300 kil. Il donne son nom à un comté de la Guyane britannique, dont le chef-lieu est la capitale même de la colonie, Georgetown.

DÉMERDEMENT [*man*] n. m. *Pop. et bas.* Action de démerder, de se démerder ; résultat de cette action.

DÉMERDER [*dé*] v. tr. *Pop. et bas.* Débarrasser des excréments qui souillaient : DÉMERDER *un enfant.* || *Fig.* Tirer quelqu'un de ses ennuis, de sa misère.

— ***Se démerder,*** v. pr. Se débrouiller. Se tirer d'embarras.

DÉMERGEMENT [*man*] n. m. (de *démerger*). Mar. Diminution du tirant d'eau. (Peu us.)

DÉMERGER [*jé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et du lat. *mergere,* enfoncer dans l'eau. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il démergea. Nous démergeons.*) Mar. Subir un démergement, une diminution dans le tirant d'eau. (Peu us.)

— *Transitiv.* Remettre à sec ce qui était submergé ou envahi par les eaux : DÉMERGER *une exploitation minière.* (Peu us.)

DÉMÉRITE n. m. (de *démériter*). Action de démériter ; résultat de cette action : *Il faut fonder votre réputation sur vos vertus, et non sur le* DÉMÉRITE *des autres.*

— Théol. Caractère d'un acte qui mérite des châtiments dans l'autre vie.

DÉMÉRITER [*té*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *mériter*). Agir de façon à se rendre indigne de : DÉMÉRITER *de son pays.* DÉMÉRITER *de la bienveillance de quelqu'un.* || Agir mal, remplir mal les fonctions dont on est chargé : *En quoi* AI-*je* DÉMÉRITÉ?

→ Théol. Se priver de la grâce divine.

DÉMÉRITOIRE adj. Par quoi l'on démérite : *Acte* DÉMÉRITOIRE.

DEMERSUS [*dé-mèr'-suss*] adj. (mot lat. signif. *submergé*). Se dit des plantes qui vivent recouvertes par les eaux. || Syn. SUBMERSUS.

DÉMESURE n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *mesure*). Manque de mesure ; violence, orgueil. (Vx.)

DÉMESURÉ, E adj. (de *démesure*). Qui dépasse la mesure ordinaire : *Taille* DÉMESURÉE.

— *Fig.* Extrême : *Ambition* DÉMESURÉE.

— *Substantiv.* Personne qui ne sait pas garder de mesure : *En liberté comme en musique, les Français ne seront jamais que des* DÉMESURÉS. (Fourier.) [Peu us.]

— SYN. **Démesuré, énorme, excessif, exorbitant, immodéré, outré.** *Démesuré* (hors de la mesure) se dit de choses qui peuvent être bonnes ou indifférentes par elles-mêmes, mais qui dépassent par leur étendue la proportion, la mesure ordinaire. *Enorme,* c'est proprement ce qui est hors de la règle, hors de toute mesure ; *excessif,* ce qui sort des bornes légitimes ; *exorbitant,* ce qui sort de son orbite, dépasse les bornes voulues, paraît par suite extraordinaire, incroyable ; *immodéré,* c'est ce qui manque de modération ; *outré,* c'est ce qui va au delà, ce qui est exagéré, ce qui manque à la fois de mesure et de modération.

DÉMESURÉMENT [*man*] adv. D'une façon démesurée ; sans mesure.

DÉMÈTER. Myth. gr. Une des grandes divinités grecques, personnification de la Terre féconde. D'après la légende ordinaire, Démèter est fille de Khronos et de Rhéa. Elle parcourt la terre à la recherche de sa fille Perséphoné, ou Korê (en dorique **Kora**), enlevée par Hadès. Bien accueillie à Eleusis, elle enseigne à Triptolème l'agriculture. Elle protège en outre le mariage, autre force productrice. Elle eut des temples nombreux ; en une foule d'endroits l'on célébrait en son honneur de grandes fêtes. Mais le centre de son culte était dans son sanctuaire d'Eleusis, où elle présidait aux mystères avec sa fille. Son type figuré n'a guère varié : les terres cuites primitives la représentent assise, coiffée du polos, avec un voile, des colliers et des bijoux. Dans l'art classique, c'est une femme à la physionomie sévère, souvent voilée ; pour attributs : le polos, le flambeau, la gerbe de blé, le porc, le serpent. A Rome, on l'identifia avec la Cérès italique, qui n'en fut plus qu'une copie. V. CÉRÈS.

Démèter (REPRÉSENTATIONS ANTIQUES DE). Des grandes déesses de l'Olympe, Démèter serait une des plus représentées dans nos collections, d'après les vieux répertoires. Mais nombre de statues, où l'on a cru la retrouver, furent restaurées arbitrairement, et on l'a souvent confondue avec Héra ou Hestia. Son type archaïque nous est rendu par une terre cuite de Camarina (Sicile) : sévère, long-vêtue, coiffée du *calathos* éleusinien, elle tient le porcelet du sacrifice et un pavot (parfois une grenade). La tête se rencontre aussi, flanquée de la torche, sur une monnaie de Métaponte, couronnée d'épis sur une pièce de Syracuse. Elle se confond aisément avec Korê et certaines sculptures les juxtaposent, identiques. Sur le célèbre relief d'Eleusis, la mère se reconnaît à son grand sceptre. La Démèter de Cnide, assise (British Museum), traduit sa douleur muette après l'enlèvement de son enfant. Sur les sarcophages, elle paraît dans un char traîné par des serpents ailés. Les reliefs ou fresques d'époque romaine la représentent trônant sur la cyste mystique ou ayant devant elle la corbeille surchargée d'épis.

DÉMÈTRE (saint). Plusieurs saints ont porté ce nom, particulièrement saint Démètre, martyr de Thessalonique et, en France, saint Démètre, évêque de Gap à une époque inconnue. — Fête le 15 octobre.

DÉMÉTRIADE. Géogr. anc. Ville de Grèce (Thessalie), sur le golfe de Pagases, fondée en 290 av. J.-C. par Démétrios Poliorcète, de qui elle tira son nom. || Ce fut par la suite, avec Chalcis et Corinthe, une des trois clefs de la Grèce.

DÉMÉTRIADE, fille d'Olibrius et de Julienne, qui vivait au commencement du Ve siècle. L'invasion des Goths la contraignit de se réfugier à Carthage. Elle s'y choisit un époux. Mais ayant entendu saint Augustin, dans un de ses sermons, faire l'éloge de la virginité, elle renonça au mariage et résolut de se consacrer à Dieu. Cette décision eut un immense retentissement. Saint Jérôme, saint Prosper, lui écrivirent, ainsi que Pélage, encore orthodoxe, mais dont les tendances apparaissent déjà assez dans cette lettre pour que saint Augustin en écrivît une autre à Démétriade afin de les réfuter. Ces deux lettres sont le premier épisode de la lutte du pélagianisme.

Demetrias.

DEMETRIAS [*dé-mé-tri-ass*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant des formes élégantes, allongées, aplaties, testacées, jaunâtres ou variées de brun, et qui vivent au bord des marécages, parmi les roseaux, ou sur les buissons. (Deux espèces de *demetrias* sont communes en France.)

DÉMÉTRIES [*trî*] n. f. pl. (de *Démèter*). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Démèter. || Fêtes d'Athènes en l'honneur de Démétrios Poliorcète.

DÉMÉTRIÔN n. m. Antiq. gr. Nom donné par les Athéniens au mois de *munychion,* en l'honneur de Démétrios Poliorcète.

DÉMÉTRIOS (saint). On connaît plusieurs saints de ce nom. Le plus célèbre, martyrisé à la fin du IIIe siècle, était au moyen âge le protecteur de Thessalonique, où il était très vénéré. — DEMETRIUS ou DMITRI, surnommé *le Thaumaturge,* est l'un des patrons de la Russie. Il vivait au XIVe siècle. — DMITRI (saint), fut évêque de Rostov et Yaroslav (1665-1709).

DÉMÉTRIOS, bronzier athénien, du dème d'Alopéké (fin du Ve s. et début du IVe s. av. J.-C.). On citait de lui des statues d'Athéna, de Lysimaché la vieille prêtresse, de Simon, théoricien de la cavalerie, et du stratège corinthien Pélichos. C'était un réaliste curieux du type individuel.

REPRÉSENTATIONS ANTIQUES DE DÉMÈTER (*Cérès*) : 1. Buste de Démèter voilée ; 2. Démèter colossale du Vatican ; 3. Démèter de Cnide (British Museum) ; 4. Statuette du palais Doria (Rome) ; 5. Peinture de vase ; 6, 7. Terres cuites de Tégée ; 8. Peinture murale de Pompéi ; 9. Démèter et le serpent d'Eleusis (terre cuite) ; 10. Démèter et Korê (terre cuite de Préneste).

DÉMÉTRIOS, architecte grec, qui termina, avec Pœonios d'Éphèse, vers 450 av. J.-C., l'Artémision d'Éphèse, commencé auparavant par Chersiphron.

DÉMÉTRIOS de Phalère, homme d'Etat et orateur grec, né vers le milieu du IVe siècle av. J.-C., mort vers 283. Elève et ami de Théophraste, il appartenait, au temps de l'affaire d'Harpale, au parti macédonien. Condamné à mort, il parvint à s'échapper (318). Cassandre le mit à la tête d'Athènes qu'il gouverna (318-307) avec sagesse et douceur, réprimant le luxe et accroissant les revenus publics. Lui-même menait d'ailleurs une vie fastueuse; les Athéniens l'accablèrent de flatteries, et lui élevèrent trois cent soixante statues. Il fut chassé par Démétrios Poliorcète et se réfugia auprès de Ptolémée Sôtèr, roi d'Egypte, qui, sur ses conseils, fonda la bibliothèque d'Alexandrie. Mais, à l'avènement de Ptolémée Philadelphe (283), qu'il s'était aliéné, Démétrios de Phalère fut exilé dans la haute Egypte, où il mourut peu après. Il avait écrit sur une foule de sujets : des mémoires historiques sur son gouvernement d'Athènes, un traité de rhétorique, des discours, lettres, déclamations, poésies, commentaires sur les poèmes homériques, biographies de philosophes et d'orateurs, traités sur la politique, une apologie de Socrate, etc. Du tout, il nous reste quelques fragments. Il passait pour un habile orateur et un styliste qui renouvelait l'atticisme en lui donnant plus d'éclat.

DÉMÉTRIOS dit **Poliorcète** ou *Preneur de villes* (337-283 av. J.-C.). Fils d'Antigone le Borgne, qui le chargea de défendre la Syrie contre Ptolémée Ier, Démétrios, vaincu à Gaza (312), ne put empêcher Séleucos de s'emparer de la Babylonie. Sur ces entrefaites, Antipatros étant mort, et son fils Cassandre s'étant emparé de toute la Grèce, Démétrios s'empara de l'Attique et chassa Démétrios de Phalère, qui y gouvernait au nom de Cassandre; les Athéniens décernèrent à leur prétendu libérateur les honneurs divins. Puis Poliorcète conduit sur Ptolémée l'île de Chypre, mais ne put débarquer en Egypte, ni se rendre maître de Rhodes (305). Il traita avec les Rhodiens, et retourna combattre Cassandre. Il força celui-ci à lever le siège d'Athènes, le défit près des Thermopyles, délivra le reste de la Grèce dont il fut proclamé généralissime. Cependant la puissance de Démétrios et d'Antigone effraya et unit les autres successeurs d'Alexandre : Cassandre, Lysimaque, Ptolémée et Séleucos. Démétrios accourut en Asie, mais la bataille d'Ipsos (301), où périt Antigone, réduisit Poliorcète à la possession d'un petit nombre de villes en Asie et en Grèce. Les Athéniens alors le repoussèrent. Après avoir erré quelque temps avec sa flotte, Démétrios profita de la mort de Cassandre pour s'emparer de la Macédoine, où il se maintint de 295 à 287 contre Lysimaque. Enfin, obligé de fuir, il alla ravager les Etats de Séleucos; mais celui-ci s'empara de lui et l'enferma dans une de ses forteresses, où il finit dans la débauche.

Monnaie de Démétrios Poliorcète.

DÉMÉTRIOS II l'Etolique, roi de Macédoine, né vers 278 av. J.-C., mort en 229. Fils d'Antigone Gonatas, il vainquit les Etoliens, et, devenu roi de Macédoine (239), mourut après dix ans d'un règne agité.

DÉMÉTRIOS, roi de Bactriane vers 190 à 175 av. J.-C., successeur de son père Euthydème Ier. Suivant Strabon, il conquit de vastes territoires dans l'Inde; mais Eucratide le détrôna.

DÉMÉTRIOS Ier, dit **Sôtèr** (*le Sauveur*), roi de Syrie de 162 à 150 av. J.-C., fils de Séleucos IV. Il fut envoyé à Rome comme otage. Quand son père vint à mourir, son oncle, Antiochos Epiphane, prit la couronne, et ensuite le fils de celui-ci, Antiochos Eupator, lui succéda. Démétrios parvint à s'échapper, mit à mort Eupator, et se concilia la faveur de Rome par des présents. Roi incontesté, il vainquit les Machabées en Judée, délivra les Babyloniens de la tyrannie de Timarque et d'Héraclide, et détrôna le roi de Cappadoce, Ariarathe. Mais ce dernier se ligua avec les rois de Pergame, d'Egypte et le prince des Juifs, qui suscitèrent au roi de Syrie un rival : Alexandre Bala, prétendu fils d'Antiochos Epiphane. Démétrios fut vaincu et tué.

Monnaie de Démétrios Sôtèr.

DÉMÉTRIOS II, dit **Nicator** (*le Vainqueur*), roi de Syrie de 146 à 125, fils du précédent. Il reprit sur Bala possession de la Syrie, mais dut lutter contre Tryphon, ancien général de Bala, qui avait fait proclamer roi le fils de celui-ci, Antiochos VI. Démétrios entreprit ensuite une expédition malheureuse contre les Parthes, qui le retinrent prisonnier (138) dix ans, puis le relâchèrent, mécontents de son frère Antiochos VII Sidétès, devenu maître de la Syrie. Ce dernier fut vaincu et tué par les Parthes, et Démétrios remonta sur le trône (129), mais il s'aliéna ses sujets. Vaincu près de Damas par Alexandre II Zébina, prétendu fils de Bala, et repoussé par sa femme Cléopâtre, il périt dans les tortures.

DÉMÉTRIOS III, dit **Eukairos** (*l'Heureux*), roi de Syrie de 95 à 88 av. J.-C. Fils d'Antiochos VIII, avec l'aide de l'étranger il chassa Antiochos X Eusèbe, puis partagea la Syrie avec son frère Philippe Ier. Mais la brouille survint; Démétrios, vaincu, mourut de maladie chez les Parthes.

DÉMÉTRIOS de Pharos, général illyrien, né à Pharos, île de l'Adriatique, mort vers 214 av. J.-C. Chef de Corcyre, pour Teuta, reine d'Illyrie, il livra l'île aux Romains et reçut en récompense une partie de l'Illyrie. Plus tard, il fit alliance avec Antigone Doson et combattit à Sellasie (223). Puis il se permit à l'égard des Romains des actes de piraterie. Attaqué par Paul-Emile, Démétrios se réfugia en Macédoine auprès de Philippe III. Pour servir son hôte, il tenta l'assaut du mont Ithôme et y fut tué.

DÉMÉTRIOS l'Épicurien, philosophe grec, qui vécut au milieu du IIe siècle av. notre ère. Il dirigea l'école épicurienne. Avec lui, la doctrine conserve encore son caractère de renoncement. C'est le moment où elle se répand dans l'empire romain.

DÉMÉTRIOS de Scepsis, érudit grec, du IIe siècle av. J.-C. Il avait composé un traité en trente livres, intitulé : *Catalogue des Troyens,* commentaire du catalogue de l'*Iliade* (chant II) riche en informations sur les antiquités grecques et troyennes.

DÉMÉTRIOS de Bithynie, poète grec, auteur de deux épigrammes sur la vache de Myron, insérées dans l'*Anthologie grecque.*

DÉMÉTRIOS de Byzance, philosophe péripatéticien, qui composa un traité *Sur les poètes* ou *Sur les poèmes.*

DÉMÉTRIOS Ixion, grammairien grec de l'époque alexandrine. Elève d'Aristarque, il était l'auteur de divers ouvrages de grammaire et d'un commentaire sur Homère.

DÉMÉTRIOS d'Alexandrie, rhéteur et philosophe péripatéticien (Ier s. av. J.-C.). On croit qu'il est l'auteur d'un intéressant ouvrage sur l'élocution, attribué à tort à Démétrios de Phalère.

DÉMÉTRIOS, affranchi, compagnon d'armes et favori de Pompée qui, à sa demande, fit rebâtir Gadara, patrie de Démétrios, détruite par les Juifs.

DÉMÉTRIOS de Magnésie, grammairien grec, contemporain de Cicéron et d'Atticus, auteur d'un livre sur les vies des auteurs et des poètes homonymes.

DÉMÉTRIOS le Cynique, philosophe grec, né dans l'Attique au Ier siècle de notre ère. S'étant rendu à Rome, il devint l'ami de Thraséas. Ses dures critiques le firent exiler par Néron, puis par Vespasien. Il recommandait le mépris de la science et la pratique de la vertu, et il prêcha d'exemple.

DÉMÉTRIOS, métropolitain de Cyzique, vivait au Xe siècle. Il composa une *Exposition des hérésies* des jacobites monophysites.

DÉMÉTRIOS Cydonès, théologien grec, né à Thessalonique vers 1310. Ministre et ami de Jean Cantacuzène, plus tard conseiller de Jean V, il fit plusieurs voyages en Italie et mourut dans un couvent de Crète vers 1400. Il a écrit des ouvrages de dogmatique, de polémique, de rhétorique; il a traduit en grec saint Thomas d'Aquin.

DÉMÉTRIOS Moschos, grammairien et poète grec, du XVIe siècle de notre ère, né à Lacédémone. Il professa le grec à Ferrare. Auteur d'un petit poème : *De nuptiis Helenæ et Paridis* (1510).

DÉMÉTRIOS (Pepanus *ou* Pepano), théologien grec, né dans l'île de Chio vers 1620. Il professa le grec à Rome, tout en s'adonnant à l'étude des lettres, de la médecine et de la théologie; relevé de ses vœux ecclésiastiques, il retourna dans sa patrie où il se maria (1649). Zélé catholique, il travailla à l'union des Eglises.

DÉMÉTRIUM [*tri-om'*] n. m. (de *Démèter* nom mythol.). Chim. Un des noms du métal appelé aujourd'hui CÉRIUM.

DÉMÉTRIUS. Biogr. V. DMITRI.

DÉMETTRE v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *mettre*). Déplacer, mettre hors de sa position naturelle (en parlant d'un os) : DÉMETTRE *un bras, une jambe à quelqu'un.*

— *Fig.* Mettre hors, destituer : DÉMETTRE *un homme de ses fonctions.*

— Dr. Débouter : DÉMETTRE *quelqu'un de son appel.*

— ***Démis, e,*** part. pass. du verbe *Démettre* (au propre et au fig.).

— ***Se démettre,*** v. pr. Subir une dislocation à : *Il* S'EST DÉMIS *le bras, l'épaule.*

— Au sens passif, Etre disloqué : *Son poignet* S'EST DÉMIS. || *Fig.* Se mettre volontairement hors de : SE DÉMETTRE *d'une charge, de son emploi.*

— ALLUS. HIST. : **Se soumettre ou se démettre.** V. SOUMETTRE.

— Syn. **Démettre (se), abdiquer, résigner.** V. ABDIQUER.

DEMETZ (Frédéric-Auguste), magistrat et philanthrope français, né et mort à Paris (1796-1873). Il est surtout connu par la fondation, en 1840, de la Colonie pénitentiaire et agricole de Mettray pour les jeunes détenus.

DÉMEUBLÉ, E adj. Qui n'a pas de meubles. || Fam. *Bouche démeublée,* Bouche sans dents.

DÉMEUBLEMENT [*man*] n. m. Action de démeubler; état de ce qui est démeublé : *Le* DÉMEUBLEMENT *d'une chambre.*

DÉMEUBLER [*blé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *meubler*). Dégarnir de ses meubles : DÉMEUBLER *un appartement.*

— ***Se démeubler,*** v. pr. — Au sens passif : *Maison qui* SE DÉMEUBLE. || Fam. : *Bouche qui* SE DÉMEUBLE.

DÉMEUNIER ou **DESMEUNIER** (Jean-Nicolas), constituant français, né à Nozeroy (Jura) en 1751, mort à Paris en 1814. Il fit des traductions d'ouvrages anglais, devint secrétaire du comte de Provence, censeur royal, et fut élu député aux Etats généraux par la sénéchaussée de Paris; il chercha à sauver Louis XVI de la déchéance, après l'arrestation de Varennes. Il passa aux Etats-Unis les années les plus critiques de la Révolution, accueillit à son retour le 18 Brumaire avec enthousiasme, fut tribun (1800) et sénateur (1802).

DEMEURABLE adj. (de *demeurer*). Habitable. (Peu us.)

DEMEURANT [*ran*], **E** adj. (de *demeurer*). Anciennem., Qui est encore là (par opposition à ce qui reste). || Aujourd., Qui demeure, habite. (Ne s'emploie au fémin. qu'en style du Palais.)

— *Substantiv.* Personne qui reste, qui survit : *Quelquefois, des chefs se présentent pour conduire ces* DEMEURANTS *d'un autre âge.* (Chateaubriand.) || Personne qui habite : *La demeure influe sur le* DEMEURANT.

— N. m. Ce qui reste : *Le* DEMEURANT *des rats tint chapitre en un coin.* (La Fontaine.)

— *Au demeurant,* loc. adv. Au reste, somme toute : AU DEMEURANT, *la vie a de bons moments.*

— ALLUS. LITTÉR. **Au demeurant, le meilleur fils du monde,** Vers de C. Marot dans l'épître où il raconte avec finesse, à François Ier, qu'il a été volé par son valet :

> Gourmand, ivrogne et assuré menteur,
> Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
> Sentant la hart de cent pas à la ronde;
> Au demeurant, le meilleur fils du monde.

DEMEURE n. f. (de *demeurer*). Action de tarder, retard, délai : *Sans plus longue* DEMEURE. *Oui, sans plus de* DEMEURE. (Corneille.) [Ne s'emploie plus guère que dans la locution : *Il y a péril* EN LA DEMEURE *ou à* DEMEURE. Il y a péril à tarder plus longtemps.] — *Par extens.* Obligation, retard dans l'acquittement d'une dette matérielle ou morale. || *Etre en demeure envers quelqu'un,* Se trouver l'obligé de quelqu'un; être en reste de services ou d'obligeances avec lui. || *Etre en demeure avec quelque chose,* Avoir des reproches à se faire au sujet de cette chose. || *Mettre en demeure,* Sommer, signifier : METTRE *quelqu'un* EN DEMEURE *de payer, de partir.* || *Se mettre en demeure de,* S'arranger de façon à, s'obliger à : *S'accoutumer à écrire comme on parle et comme on pense, n'est-ce pas déjà* SE METTRE EN DEMEURE DE *bien penser ?* (Sainte-Beuve.)

— Domicile, lieu où l'on habite ou bien où l'on séjourne, réside : *Embellir sa* DEMEURE. *C'est des ministres saints la* DEMEURE *sacrée.* (Racine.) *Lieux où la cour faisait sa* DEMEURE *ordinaire.* (Bossuet.) || Durée du séjour qu'on fait en un lieu : *Faire une longue* DEMEURE *à la campagne.* (Vx.)

— Dr. Retard apporté par le débiteur dans l'exécution de son obligation, constaté par une interpellation du créancier. (La *demeure du créancier* est le refus par celui-ci d'accepter le payement.) || *Mise en demeure,* Sommation de remplir une obligation.

— Véner. Retraite du cerf. || *Bonne demeure,* Taillis fourré. || *Demeure douce,* Taillis de cinq à six ans.

— LOC. DIV. *Demeure mortelle,* La terre. || *Demeure de l'âme,* Corps de l'homme. || *Dernière demeure, Demeure des morts, Demeures souterraines, Sombres demeures,* etc., Cimetière, tombeaux. || *Demeure céleste, éternelle,* Ciel, paradis. || *Demeure sacrée, divine,* Temple, église. || *Faire sa demeure,* Habiter, demeurer.

— *A demeure,* loc. adv. D'une manière fixe, stable.

— SYN. **Demeure, domicile, résidence, séjour.** *Domicile,* comme *demeure,* exprime quelque chose de plus fixe, de plus stable que *résidence* et *séjour,* qui marquent quelque chose de passager, et aussi quelque chose de plus vaste, de plus important. D'autre part, *domicile* et *résidence* sont des termes moins communs que *demeure* et *séjour. Domicile* est du style de la jurisprudence ou de l'administration; *résidence* se rapporte à un personnage considérable.

— ENCYCL. Dr. rom. Pour que le débiteur fût *in mora* (c'est-à-dire *en demeure*), il fallait une *interpellatio.* Cette mise en demeure mettait les risques à la charge du débiteur si la chose était un corps certain, et elle faisait courir les intérêts s'il s'agissait d'une somme d'argent. — La mise en demeure du créancier avait pour effet de permettre au débiteur de se débarrasser de la chose par un dépôt ou autrement, et de le décharger des risques.

— Dr. mod. Le débiteur est *constitué en demeure* par une sommation, ou par un acte équivalent. Il est mis en demeure par la seule arrivée du terme, quand telle a été la convention des parties ou lorsque l'obligation est telle que l'exécution tardive ne serait d'aucune utilité pour le créancier. Les effets de la demeure du débiteur sont : 1° de mettre à sa charge les risques de la chose due; 2° de le rendre comptable des fruits perçus depuis la mise en demeure, et passible de dommages-intérêts (art. 1146 C. civ.).

Le créancier est en demeure lorsqu'il refuse d'accepter le payement et que le débiteur a fait des offres réelles, suivies de consignation. La demeure du créancier a pour effet de mettre la chose aux risques du créancier et d'arrêter le cours des intérêts.

DEMEURER [*ré*] v. intr. (lat. *demorari;* de *mora,* retard). Tarder, tarder en chemin : DEMEURER *longtemps à venir. Oui, c'est trop* DEMEURER *sans doute à l'accomplir.* (Molière.) || Tarder, rester : DEMEURER *longtemps à table, à la campagne.* || Mettre un certain temps à, s'attarder à : *Les courriers les plus prompts* DEMEURENT *huit jours à aller de Paris à Rome.* (Furetière.) DEMEURER *une heure à écrire une lettre.* || Rester momentanément en quelque endroit : *Vous, Cinna,* DEMEUREZ, *et vous, Maxime, aussi.* (Corneille.) *N'allons pas plus avant,* DEMEURONS, *chère Œnone.* (Racine.) *M. de Turenne dit au petit d'Elbœuf : « Mon neveu,* DEMEUREZ *là. »* (Mme de Sévigné.) || Rester, séjourner, se fixer; Avoir sa demeure, son domicile : DEMEURER *à l'hôtel, à la ville, à la campagne. Nous vînmes au logis où ce monsieur* DEMEURE. (Régnier.) || Rester par nécessité, Etre arrêté : *Un de mes beaux chevaux* DEMEURA *dès Palaiseau.* (Mme de Sévigné.) *Absalon* DEMEURA *pendu par les cheveux. Où la guêpe a passé, le moucheron* DEMEURE. (La Fontaine.)

— *Fig.* En parlant des personnes, Tarder, s'arrêter sous le coup de : DEMEURER *indécis, silencieux, stupide,* etc. V. Loc. div. || Se fixer, persister : *S'ils* (les anciens) *fussent* DEMEURÉS *dans cette retenue de n'oser rien ajouter aux connaissances qu'ils avaient reçues.* (Pascal.)

— En parlant des choses, Subsister d'une manière permanente : *Tache, louange, gloire qui* DEMEURE *éternellement.* || Subsister dans un certain état : *Maison qui* DEMEURE *peu agréable.* || Rester en la possession de : *La victoire nous* DEMEURE. *Le bien de la mère* DEMEURE *aux enfants. Ce qui* DEMEURE *de ma fortune.* || Rester en suspens, être négligé : *Les soins publics seraient abandonnés, les affaires* DEMEURERAIENT. (Massillon.) || Ne pas être employé, rester inutile : *Rarement un festin* DEMEURE. (La Fontaine.) [Vx.]

— Loc. DIV. *Demeurer au théâtre,* ou simplem. *Demeurer,* Continuer à être représenté : *Certaines pièces* DEMEURENT, *malgré le mauvais accueil qu'elles reçoivent au début.* || *Demeurer court, tout court,* Rester interloqué, ne savoir que dire, que répondre. || *Demeurer d'accord,* S'entendre, après discussion ou explication. S'accorder pour une action à faire. || *Demeurer en repos,* Ne pas travailler. Rester tranquille, ne pas se tourmenter. || *Demeurer en chemin, en beau chemin,* Ne plus avancer, rester stationnaire,

malgré les chances de succès. || *En demeurer là,* Ne pas avoir de suite : *L'affaire n'*EN DEMEURERA PAS LÀ, DEMEURONS-EN LÀ, Cessons. || *Demeurer au-dessous,* Demeurer inférieur à : *Il* EST DEMEURÉ AU-DESSOUS *de lui-même,* || *Demeurer en reste, en arrière,* Rester l'obligé, le débiteur; ne pas payer de retour, ne pas rendre la pareille. || *Ne pas demeurer, Ne pouvoir demeurer en place,* S'agiter, se mouvoir sous l'effet de l'impatience, de l'anxiété. || *En demeurer là,* Ne pas aller plus avant, s'arrêter, discontinuer. || *Demeurer sur la place, Y demeurer,* Etre tué raide; tomber mort sur le lieu du combat. || *Demeurer sur le cœur, sur l'estomac,* Rester gravé dans la mémoire, inspirer de la rancune, du ressentiment; et *au propre* Ne pas être facilement digéré. || *Demeurer sur la bonne bouche,* S'en tenir à une sensation agréable, dans la crainte d'altérer cette impression; et *au propre:* Ne pas détruire le bon goût qui reste d'un aliment, etc. || *Demeurer sur son appétit,* Sortir de table sans avoir complètement assouvi sa faim; et *au fig.* Ne pas se laisser aller complètement à un désir, à une passion. || *Demeurer pour les gages,* Signifiait autrefois Etre tué ou fait prisonnier dans un engagement dont les autres sortent sains et sauf. — Aujourd. Etre retenu par un restaurateur pour payer des dépenses faites en commun avec d'autres qui se sont enfuis.

— Jeux. Ne pas lancer la boule assez loin.

— Manèg. Se dit d'un cheval n'allongeant pas assez le pas : *Ce cheval* DEMEURE.

— *Impersonnellem.* Rester : *Il y* DEMEURA *quelque cinq cents hommes sur la place.* (D'Ablancourt.)

— SYN. **Demeurer, rester.** *Demeurer,* suppose une plus longue durée et exprime, sans aucune idée accessoire, l'action de continuer à être ou à se tenir dans un lieu. *Rester* marque davantage une durée courte; c'est proprement se tenir en réagissant contre quelqu'un ou quelque chose.

— **Gîter, habiter, loger.** *Habiter* a un sens plus général encore que *demeurer,* précise moins. *Loger* ne s'emploie guère que par rapport à la petite maison ou partie de maison occupée. *Gîter* ne se dit, en général, que des animaux; s'il s'applique à l'homme, il n'exprime qu'un séjour de courte durée avec une nuance de dénigrement ou de plaisanterie.

— ANTON. **S'en aller, décamper, déguerpir, démarrer, désemparer, filer, partir, se retirer.**

DEMI, E adj. (lat. *dimidius*). Qui est la moitié de : *Une* DEMI-*heure.* || *Par extens.* Incomplet, imparfait : *Un* DEMI-*savant. Un* DEMI-*consentement.* || Inférieur : *Un* DEMI-*dieu.* || Faible, peu intense : DEMI-*jour.* DEMI-*obscurité.*

— *Et demi,* Et quelque chose de plus : *A fripon, fripon* ET DEMI. *A trompeur, trompeur* ET DEMI. *A menteur, menteur* ET DEMI. || *En diable et demi,* A l'excès, très fortement : *Battre quelqu'un* EN DIABLE ET DEMI.

— N. m. La moitié : *N'avoir pas le* DEMI *du revenu qu'il faudrait.* (Inus.)

— Arithm. Demi-unité : *Quatre plus un* DEMI.

— Mœurs et Cout. Verre à bière dont la contenance est approximativement d'un demi-litre. || Son contenu.

— N. f. Demi-unité : *Ne pouvant en avoir une, j'en ai pris une* DEMIE. || Demi-heure : *La* DEMIE *n'a pas sonné.*

— *Adverbial.* A moitié, presque : DEMI-*mort.* DEMI-*cuit.* DEMI-*vêtu.*

— *A demi,* loc. adv., A moitié, presque : A DEMI *mort.* A DEMI *cuit.* A DEMI *vêtu.* || Imparfaitement, d'une façon incomplète : *Ce n'est vivre qu'à* DEMI *que de n'oser penser qu'à* DEMI. (Voltaire.)

— *A demi-mot.* V. DEMI-MOT (À).

— Sports. Au football rugby, le rôle du *demi de mêlée* est de sortir le ballon pour le passer *au demi d'ouverture* qui « sert » les *trois quarts.* — Au football association, les trois demis forment une ligne intermédiaire entre les avants et les arrières, le *demi centre* étant chargé, plus spécialement de distribuer le ballon à ses avants.

— GRAMM. Il a été de règle pendant les deux derniers siècles de laisser devant le nom *demi* invariable, en lui prêtant une valeur adverbiale : *Une* DEMI-*heure. Des* DEMI-*remèdes.* Il est permis aujourd'hui, en le considérant comme adjectif, de le faire accorder avec le nom, comme dans l'ancienne langue. On peut écrire DEMIE *heure* (sans trait d'union) aussi bien que DEMI-*heure,* des DEMIS *remèdes* aussi bien que des DEMI-*remèdes.* Placé après le nom, *demi* a toujours été et demeure adjectif; il s'accorde donc avec le substantif auquel il se rapporte : *Une heure et* DEMIE (une heure et une demie heure). *Deux litres et* DEMI (deux litres et un demi litre).

— *Demi* devant un nom ou un adjectif et suivi d'un trait d'union, forme avec le nom ou l'adjectif un mot composé, et reste invariable.

— *Demi,* employé comme nom, est masculin en terme d'arithmétique et prend le signe du pluriel : *Deux* DEMIS *font un entier;* mais, en parlant des heures, il est du féminin : *Pendule qui ne sonne pas les* DEMIES.

— REM. *Demi* pouvant entrer en composition avec presque tous les noms et tous les adjectifs, nous ne donnerons à leur place alphabétique que les mots composés dont ce préfixe modifie le sens d'une façon plus ou moins étrangère à sa signification propre, ou qui exigent une explication spéciale, comme, par exemple, DEMI-DEUIL, DEMI-LUNE, etc.

DEMIA (abbé Charles), prêtre et instituteur français, né à Bourg en Bresse, en 1636, mort à Fourvière en 1695. Il fonda en 1666 la Congrégation des frères de Saint-Charles, pour l'instruction des enfants pauvres. Il créa dans la suite une association de femmes vouées à l'éducation des petites filles. En 1686, un édit de Louis XIV établit un comité pour la surveillance des écoles du royaume et en nomma président l'abbé Demia.

DEMI-ACCULÉ, E adj. Mar. Se dit des varangues situées entre les varangues plates et les varangues acculées.

DEMI-ACCULEMENT [*man*] n. m. Mar. Acculement moyen entre les varangues plates et les varangues acculées.

DEMI-AIR [*èr'*] n. m. Demi-volte d'un cheval. || Pl. *Des* DEMI-AIRS.

DEMI-ANTENNE n. f. Mar. Vergue des voiles à bourcet. || Pl. *Des* DEMI-ANTENNES.

DEMI-APOLLON n. m. Nom vulgaire d'un papillon du genre parnassius (le *parnassius delius*), qui habite les Alpes, notamment en Savoie.

DEMI-APONÉVROTIQUE [*tik'*] adj. Physiol. Syn. de DEMI-MEMBRANEUX.

DEMIARD [*mi-ar'*] n. m. Nom sous lequel on désigne, dans l'ouest de la France, un quart de litre.

DEMI-ARPENTEUSE [*pan*] adj. Se dit des chenilles qui n'ont que trois paires de pattes membraneuses, ce qui les fait marcher en relevant le milieu de leur corps en arc, parce que ces pattes membraneuses sont placées à la région postérieure du corps. (Les chenilles des noctuelles du genre catocale sont demi-arpenteuses.)

DEMI-AUNE [*ôn'*] n. f. Métrol. anc. Mesure de longueur, égale à la moitié de l'aune : *Une* DEMI-AUNE *de velours.*

— Argot. Bras. || *Tendre la demi-aune,* Tendre la main, mendier.

DEMI-AUTOUR [*ô*] n. m. Autour de taille moyenne.

DEMI-AZYGOS [*ghoss*] adj. et n. f. Anat. Syn. de PETITE AZYGOS. V. AZYGOS.

DEMI-BAIN [*bin*] n. m. Bain ou baignoire dans lesquels le corps ne plonge que jusqu'à la ceinture. || Pl. *Des* DEMI-BAINS.

Demi-bain.

DEMI-BANDE ou **DEMI-CARÈNE** n. f. Mar. Position d'un navire abattu en carène et incliné seulement jusqu'à la moitié de la carène. || Pl. *Des* DEMI-BANDES ou DEMI-CARÈNES.

— Mécan. On dit qu'un ressort est à demi-bande, lorsque sa tension n'équivaut qu'à la moitié de l'effort auquel il est susceptible de résister.

DEMI-BAS [*bâ*] n. m. invar. Bas plus court de moitié que le bas ordinaire.

DEMI-BASTION [*bass-ti-on*] n. m. Ouvrage de fortification, qui se compose d'un seul flanc et d'une seule face. || Pl. *Des* DEMI-BASTIONS.

DEMI-BÂTON n. m. Mus. Barre tracée perpendiculairement sur deux lignes de la portée, qui indique un silence de deux mesures. || Pl. *Des* DEMI-BÂTONS.

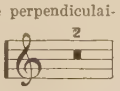

Demi-bâton.

DEMI-BATTERIE [*rî*] n. f. Mar. anc. Ensemble des bouches à feu comprises entre le pied du grand mât et l'avant ou l'arrière du bâtiment. || Pl. *Des* DEMI-BATTERIES.

DEMI-BATTOIR n. m. Au jeu de paume, Battoir de dimensions réduites. || Pl. *Des* DEMI-BATTOIRS.

DEMI-BAU [*bô*] n. m. Mar. Chacune des pièces qui composent un bau d'assemblage. || Pl. *Des* DEMI-BAUS.

DEMI-BÉLANDRE n. f. Bélandre dont les dimensions ne dépassent guère la moitié de celles de la bélandre ordinaire. || Pl. *Des* DEMI-BÉLANDRES.

DEMI-BOIS [*boi*] n. m. invar. Arbre fruitier, qui tient le milieu entre une demi-tige et un arbre nain.

DEMI-BOSSE n. f. Sculpture qui tient le milieu entre la ronde bosse et le bas-relief : *Buste en* DEMI-BOSSE. || Pl. *Des* DEMI-BOSSES.

DEMI-BOTTE n. f. Botte qui s'arrête à mi-jambe. || Pl. *Des* DEMI-BOTTES.

— Escr. Botte qui n'est pas poussée à fond. (Mouvement dont l'effet est plus avancé que l'appel ou la feinte, et moins avancé que la botte.)

DEMI-BOUTEILLE [*tèy'*] n. f. Bouteille d'une capacité moins grande que la bouteille entière. || Contenu de cette bouteille. || Pl. *Des* DEMI-BOUTEILLES.

Demi-botte.

DEMI-BRIGADE n. f. Art. milit. Nom par lequel la Convention avait remplacé celui de « régiment ». || Pl. *Des* DEMI-BRIGADES.

— ENCYCL. En 1793, la Convention, pour supprimer les anciennes appellations, transforma les *régiments* en *demi-brigades.* Cette décision coïncida avec l'*amalgame,* qui forma chaque demi-brigade de deux bataillons de volontaires et un bataillon de ligne.

DEMI-BRIQUE [*brik'*] n. f. Tissag. Valeur de la moitié d'un carreau, représentant une corde ou deux fils, dans la mise en carte des châles. || Pl. *Des* DEMI-BRIQUES.

— Constr. Brique qui n'a que la moitié des dimensions d'une brique ordinaire.

DEMI-BROCHE n. f. Techn. Moitié du nombre des fils contenus dans une des dents du peigne du métier à tisser. || Pl. *Des* DEMI-BROCHES.

DEMI-CACHEMIRE n. f. *Pop.* Syn. de DEMI-CASTOR.

DEMI-CADENCE n. f. Mus. Cadence transitoire qui se fait de l'accord parfait de la tonique à celui de la dominante.

DEMI-CADRATIN n. m. Typogr. Cadratin qui a pour épaisseur la moitié de sa force de corps.

DEMI-CANON n. m. Art milit. Pièce d'artillerie de 11 pieds de longueur, dont on se servit jusque vers le commencement du XVIIIe siècle. || Pl. *Des* DEMI-CANONS.

DEMI-CAPONNIÈRE n. f. Art milit. V. CAPONNIÈRE.

DEMI-CARÈNE n. f. Carénage appliqué seulement à une partie de la carène. || Pl. *Des* DEMI-CARÈNES.

DEMI-CARRAQUE [*rak'*] n. f. Petit navire du XIVe siècle. || Pl. *Des* DEMI-CARRAQUES.

DEMI-CASE n. f. Au jacquet, Flèche sur laquelle il n'y a qu'une seule dame. || Pl. *Des* DEMI-CASES.

DEMI-CASTOR n. m. Chapeau dans la fabrication duquel il entre moitié poil de castor et moitié laine.

— *Pop.* Se disait d'une femme de demi-vertu, gardant des apparences de femme honnête. (On disait aussi DEMI-CACHEMIRE.) || Pl. *Des* DEMI-CASTORS.

DEMI-CEINT [*sin*] n. m. Archit. Colonne à moitié encastrée dans un mur. V. DEMI-COLONNE. || Pl. *Des* DEMI-CEINTS.

— Mod. Ceinture en usage depuis le haut moyen âge jusqu'au XVIIe siècle.

— ENCYCL. Mod. Du VIe au XIIIe siècle, le *demi-ceint* est une ceinture étroite commune aux deux sexes. Depuis le XIVe, le nom s'applique à une ceinture de femme, très lâche, qui se faisait en bisette et aussi en orfèvrerie; au lieu de boucle, elle était terminée par deux mordants, l'un avec agrafe, l'autre avec une chaînette qui permettait de l'élargir à volonté; elle était parfois munie d'un étui avec chaîne pour y pendre divers objets. Au XVIe siècle elle commença de n'être plus portée que par les personnes de condition modeste, et au XVIIe elle se réfugia chez les gens de la campagne et du peuple.

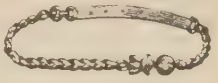

Demi-ceint.

DEMI-CEINTIER [*sin-ti-é*] n. m. Ouvrier qui faisait des demi-ceints pour les femmes. || Pl. *Des* DEMI-CEINTIERS.

DEMI-CERCLE [*sèrkl'*] n. m. Géom. Moitié d'un cercle, limitée par une demi-circonférence et un diamètre. (Se dit souvent, par abus, pour DEMI-CIRCONFÉRENCE.) || Nom que l'on donne quelquefois au graphomètre. || Pl. *Des* DEMI-CERCLES.

Demi-cercle.

— Escr. Sorte de parade que l'on appelle également CERCLE.

— Fam. : *Pincer, Repincer quelqu'un au demi-cercle,* L'arrêter au passage au moment où il ne s'y attend pas, lui revaloir un mauvais tour.

DEMI-CHAÎNE [*chèn'*] n. f. Techn. Fil de laine qui, ayant reçu un degré de torsion de force moyenne, peut au besoin servir pour trame. || Pl. *Des* DEMI-CHAÎNES.

— Chorégr. Pas qui n'est que la moitié de la chaîne : DEMI-CHAÎNE *des dames.* DEMI-CHAÎNE *anglaise* (dans les quadrilles).

DEMI-CHAMPIGNON [*gn* mll.] n. m. Bot. Nom donné aux agarics et polypores ayant un pied latéral. (Peu us.) || Pl. *Des* DEMI-CHAMPIGNONS.

DEMI-CHEBEC [*bèk'*] n. m. Petit bâtiment ayant la forme d'un chebec, mais d'une plus faible dimension. || Pl. *Des* DEMI-CHEBECS.

DEMI-CHEMISE n. f. Techn. Vêtement de toile à une seule manche, dont se servent les verriers pour leur travail. || Pl. *Des* DEMI-CHEMISES.

DEMI-CIEL n. m. Edifice de tapisserie en façon de dais qui servait, au moyen âge, à surmonter un siège de cérémonie. (Il se composait du couronnement, des trois pentes et du dossier.) || Pl. *Des* DEMI-CIELS.

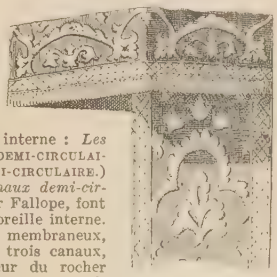

Demi-ciel (XVe s.).

DEMI-CIRCULAIRE [*lèr'*] adj. Anat. Se dit de trois conduits de l'oreille interne : *Les conduits ou canaux* DEMI-CIRCULAIRES. (On dit aussi SEMI-CIRCULAIRE.)

— ENCYCL. Les *canaux demi-circulaires,* découverts par Fallope, font partie intégrante de l'oreille interne. Ce sont trois conduits membraneux, épousant la forme de trois canaux, creusés dans l'épaisseur du rocher (canaux demi-circulaires osseux). Ils sont disposés dans trois plans rectangulaires. Leur rôle est mal connu; on a voulu y voir les organes du sens de l'équilibre et de la direction. V. OREILLE.

DEMI-CLEF [*klé*] n. f. Nœud fait du bout d'un cordage replié sur lui-même. || *Demi-clefs à capeler, Demi-clefs renversées,* Nœuds marins simples et aussi faciles et rapides à faire qu'à larguer. V. le groupe NŒUDS.

DEMI-COLONNE n. f. Archit. Colonne engagée de la moitié de son diamètre. V. DEMI-CEINT. || Pl. *Des* DEMI-COLONNES.

DEMI-CONCAMÉRATION [*si-on*] n. f. Archit. Forme d'une voûte qui s'arrête à moitié de la courbe. || Pl. *Des* DEMI-CONCAMÉRATIONS.

DEMI-CONTRE n. m. Escr. Parade d'un dégagement ou d'un coup droit, qui consiste à décrire avec l'épée un demi-cercle au-dessous ou au-dessus de l'épée de l'adversaire, de façon à se trouver en opposition. || Pl. *Des* DEMI-CONTRES.

DEMI-CORPS [*kor'*] n. m. Chir. Chacun des deux demi-bandages qui, se réunissant en arrière par une courroie, forment un bandage complet pour double hernie.

DEMI-COUP n. m. Escr. Syn. de DEMI-BOTTE.

DEMI-COUPÉ n. m. Chorégr. Pas de danse. || Pl. *Des* DEMI-COUPÉS.

— ENCYCL. Les pas composés se commencent généralement par un *demi-coupé,* soit du pied droit, soit du pied gauche. Supposant que ce soit du pied droit, Compan décrit ainsi ce pas dans son *Dictionnaire de danse:* « Vous portez le pied droit contre le gauche, à la première position, et vous pliez également les deux genoux, ayant toujours le corps posé sur le pied gauche, le droit en l'air, sans qu'il pose à terre, les deux genoux pliés également et tournés en dehors, la ceinture non pliée, et la tête fort en arrière. »

DEMI-COURBETTE n. f. Manèg. Courbette dans laquelle le cheval s'élève moins que dans la courbette ordinaire. || Pl. *Des* DEMI-COURBETTES.

DEMI-COURONNE n. f. Monnaie anglaise d'argent, valant 2 shillings six pence. || Pl. *Des* DEMI-COURONNES.

DEMI-CROIX n. m. Nom par lequel on désignait, dans l'ordre de Malte, les oblats de l'ordre.

DEMI-CUIRASSE n. f. Cuirasse qui, n'étant composée que d'un plastron, protégeait seulement le devant de la poitrine. || Pl. *Des* DEMI-CUIRASSES.

DEMI-CUISSARD [*sar'*] n. m. Partie de l'armure qui protégeait le devant des cuisses, tandis que le cuissard, à l'usage des fantassins, entourait complètement le membre. || Pl. *Des* DEMI-CUISSARDS.

DEMI-CYLINDRIQUE [*drik'*] adj. Qui n'est qu'à moitié cylindrique. || Pl. *Tuyaux* DEMI-CYLINDRIQUES.

DEMI-DAME n. f. Femme qui n'appartient pas à la haute société et qui, pourtant, est au-dessus de la classe populaire. (Peu us.) || Pl. *Des* DEMI-DAMES.

DEMI-DÉESSE n. f. Fille d'un dieu et d'une mortelle, ou d'un mortel et d'une déesse. (On dit quelquefois HÉMITHÉE, forme grecque du même mot.) || Pl. *Des* DEMI-DÉESSES.

DEMI-DENT [*dan*] n. f. Dent du peigne du métier à tisser, laquelle n'embrasse que la moitié des fils contenus dans les autres dents du même peigne. || Pl. *Des* DEMI-DENTS.

DEMI-DEUIL [*deuy'*] n. m. Vêtement mi-parti noir et blanc, ou de toute couleur sombre, porté dans la dernière moitié du deuil. || Pl. *Des* DEMI-DEUILS.

— Bot. *Demi-deuil*, Arbre de petite dimension ne dépassant pas 15 m. de hauteur de fût que l'on trouve au Gabon et au Cameroun et dont le bois convient pour l'ébénisterie et le placage. (Le cœur et l'aubier de ce bois sont différenciés, le cœur est noir et l'aubier est blanc jaunâtre.)

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon diurne, l'*arge Galatea*, satyre blanc et noir qui est commun en France.

DEMI-DIAMÈTRE n. m. Le demi-diamètre d'un astre est la correction qu'il faut faire à une observation d'astre à diamètre apparent pour ramener au centre, la hauteur observée d'un de ses bords. || Pl. *Des* DEMI-DIAMÈTRES.

DEMI-DIEU n. m. Mythol. Etre immortel participant de la nature des dieux, comme les faunes, les nymphes, les satyres, etc. || Nom donné aux héros, fils d'un dieu et d'une mortelle, ou bien d'un mortel et d'une déesse. || Nom donné à des mortels déifiés. || Pl. *Des* DEMI-DIEUX.

— *Par extens.* Homme exceptionnel par son génie, sa gloire, ses bienfaits, ou par les honneurs qu'on lui rend : *C'est fort peu de chose qu'un* DEMI-DIEU, *quand il est mort.* (Voiture.)

— ENCYCL. Mythol. L'esprit grec avait façonné la plupart des dieux à l'image de l'homme ; ce qui facilita l'apothéose des grands hommes. On honora d'abord comme *demi-dieux* les héros que la légende faisait fils d'une divinité, puis les ancêtres des principales tribus ou familles, fondateurs des cités, guerriers ou rois, bienfaiteurs de l'humanité. Même à l'époque historique, nombre de personnages furent assimilés aux *demi-dieux* des temps héroïques. Ils étaient l'objet d'un culte, analogue à celui des dieux.

DEMIDOF. Biogr. V. DEMIDOV.

DEMIDOFITE n. f. (de *Demidof* nom propr.). Substance minérale, résultant d'un mélange de chrysocolle et de phosphate de cuivre, qui recouvre la malachite de Nijni-Tagilsk, dans la Sibérie ouralienne.

DEMI-DOUBLE n. m. Sorte de dégagement d'un appartement. (Vx.) || Pl. *Des* DEMI-DOUBLES.

— *Adjectiv.* Se dit d'un verre à vitres un peu plus épais que le verre simple.

DEMI-DOUBLURE n. f. Nom donné par les tisseurs à tout croisement dont l'effet de trame ne se produit qu'une fois sur trois duites. || Pl. *Des* DEMI-DOUBLURES.

DEMI-DOUX [*dou*] adj. Métall. Se dit de certains aciers ordinaires suivant leur teneur en carbone, comprise entre 0,20 et 0,30 p. 100 environ.

DEMIDOV ou **DEMIDOF**, célèbre famille russe, qui remonte au XVIIe siècle et s'enrichit par l'exploitation des mines. Elle doit son origine à NIKITA (1656-1725), qui établit en 1699 une usine métallurgique à Névianskii (district d'Ekaterinenbourg). Pierre le Grand l'anoblit et le chargea de fondre ses canons. — Ses petits-fils, PROCOPE (1710-1781) et NIKITA, dotèrent la Russie d'un grand nombre d'institutions philanthropiques. — PAUL GREGORIEVITCH (1738-1821) constitua un musée minéralogique et fonda le jardin botanique de Moscou. — NICOLAS NIKITITCH, né à Saint-Pétersbourg en 1773, mort à Florence en 1828, se distingua dans les guerres contre les Turcs et pendant la campagne de 1812. Fixé à Florence, il s'occupa d'économie politique et d'agriculture. — Son fils PAUL (1798-1840) fut philanthrope et protecteur des lettres. — ANATOLE, prince **Demidov**, duc DE SAN-DONATO, fils de Nicolas, né à Moscou en 1813, mort à Paris en 1870, fut d'abord attaché d'ambassade. Son mariage avec une catholique, la princesse Mathilde, fille du roi Jérôme Bonaparte, lui attira la disgrâce de l'empereur Nicolas Ier. Il divorça, d'ailleurs, dès 1845. Il passa le reste de sa vie à voyager, à collectionner des objets d'art (sa collection était célèbre) et à fonder ou à subventionner des institutions charitables. Il a publié en plusieurs volumes le récit de ses voyages.

DEMIDOV (princesse). V. BONAPARTE (Mathilde).

DEMIDOVITE n. f. Minér. Syn. de DEMIDOFITE.

DEMI-DROIT n. m. Amende fiscale fixée à la moitié du droit non déclaré dans les délais. || Pl. *Des* DEMI-DROITS.

DEMI-DROITE n. f. Droite ayant une extrémité fixée par un point, l'autre extrémité à l'infini. || Pl. *Des* DEMI-DROITES.

DEMI-DUR adj. Métall. Se dit de certains aciers ordinaires suivant leur teneur en carbone, comprise entre 0,30 et 0,40 p. 100 environ. || Pl. *Aciers* DEMI-DURS.

DEMIE [*mî*] n. f. V. DEMI.

DÉMIELLER [*mi-é-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et *miel*). Enlever le miel de la cire.

DEMI-ÉPAGNEUL [*gn* mll.] n. m. Nom donné à un métis obtenu par croisement de l'*épagneul* et du *braque*.

DEMI-ÉPINEUX [*neû*] adj. et n. m. invar. Anat. Se dit des faisceaux du transverse épineux.

DEMI-ESPADON [*ess-pa*] n. m. Ancienne arme d'estoc, sabre droit tranchant d'un seul côté, plus étroit et plus court que l'espadon. || Pl. *Des* DEMI-ESPADONS.

DEMI-FEMME [*fam'*] n. f. *Fam.* Homme efféminé. || Pl. *Des* DEMI-FEMMES.

DEMI-FIN, E adj. Comm. Se dit des bijoux dont la matière est faite d'un alliage où la quantité de métal fin est réduite de moitié environ : *Collier* DEMI-FIN. || Pl. *Des bijoux* DEMI-FINS.

— *Substantiv.* et au masc. : *Bracelet en* DEMI-FIN.

— Calligr. Se dit d'une écriture un peu plus grande que l'ordinaire : *Ecrire en* DEMI-FIN.

DEMI-FIXE adj. Mécan. Se dit d'une machine qui n'est ni scellée sur ses fondations comme une machine fixe, ni montée sur roues comme une machine locomobile. || Pl. *Des machines* DEMI-FIXES.

DEMI-FLEURON n. m. Nom des fleurs irrégulières des composées. || Pl. *Des* DEMI-FLEURONS.

DEMI-FLORIN n. m. Monnaie d'argent, valant la moitié d'un florin et variant suivant les pays. || Pl. *Des* DEMI-FLORINS.

DEMI-FLOSCULEUX [*floss-ku-leû*], **EUSE** adj. invar. Se dit des fleurs, ou mieux des capitules des composées, quand ils ne renferment que des demi-fleurons, comme dans le pissenlit, la chicorée, le salsifis. (On dit aussi SEMI-FLOSCULEUX, DEMI-FLEURONNÉ, et LIGULIFLORE.)

DEMI-FOLLE n. f. Filet de pêche, plus petit que la « folle ». || Pl. *Des* DEMI-FOLLES.

DEMI-FOND n. m. invar. Sports. Course de moyenne distance. (En course à pied le 400 et le 800 m. sont des épreuves de demi-fond.)

DEMI-FORTUNE n. f. Autref. Sorte de voiture à quatre roues et à un seul cheval. || Pl. *Des* DEMI-FORTUNES.

DEMI-FOU, FOLLE n. Malade atteint de troubles nerveux temporaires ou permanents, sans abolition totale de la conscience : *Les kleptomanes, les érotomanes, les dipsomanes sont des* DEMI-FOUS.

DEMI-FRÈRE n. m. Frère de père ou de mère seulement. || Pl. *Des* DEMI-FRÈRES.

DEMI-FUTAIE [*tê*] n. f. Bois dont les arbres ont de quarante à soixante ans d'âge. || Pl. *Des* DEMI-FUTAIES.

DEMI-GALÈRE n. f. Petit bâtiment à rames employé aux XVIe et XVIIe siècles. || Pl. *Des* DEMI-GALÈRES.

DEMI-GARNITURE n. f. Tuyau de cuir qui conduit l'eau à la lance, dans les pompes à incendie. || Pl. *Des* DEMI-GARNITURES.

DEMI-GLACE n. f. Moitié d'une glace (sorbet). || Pl. *Des* DEMI-GLACES.

DEMIGNOT (Vittorio), tapissier italien, né et mort à Turin (1671-1743). Tapissier de la cour de Savoie, il termina ses études en Flandre, et vécut à Rome en 1715. Il exécuta dans cette ville une tapisserie représentant la Madone avec l'Enfant endormi ; de 1716 à 1737, il fut au service de la cour de Toscane. En collaboration avec L. Bernini, il exécuta, entre 1719 et 1730, une suite de quatre grandes tapisseries, les *Quatre Parties du monde*, d'après les dessins de Giovanni Sagrestani, qui se trouvent aujourd'hui dans le passage qui relie au Palais Pitti le Musée des Offices. De 1738 à sa mort, il dirigea à Turin le nouvel atelier ducal de basse lice, et son fils Francesco lui succéda dans cette charge qu'il occupa jusqu'en 1784.

DEMIGNY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 18 kil. de Chalon-sur-Saône, sur la Dheune ; 1.150 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles, distilleries.

DEMI-GORGE n. f. Fortif. Ligne qui va de l'angle de la courtine au centre du bastion. || Pl. *Des* DEMI-GORGES.

DEMI-GROS [*ghrô*] n. m. invar. Commerce qui tient le milieu entre la vente en gros et la vente au détail.

DEMI-GUÊTRE [*ghêtr'*] n. f. Guêtre courte qui ne prend pas tout le mollet. || Pl. *Des* DEMI-GUÊTRES.

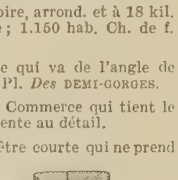

Demi-guêtre.

DEMI-GUINÉE [*ghi-né*] n. f. Ancienne monnaie d'or d'Angleterre, valant la moitié d'une guinée, soit 10 shillings et demi. || Pl. *Des* DEMI-GUINÉES.

DEMI-HEURE n. f. Moitié d'une heure. || Pl. *Des* DEMI-HEURES. V. DEMI.

DEMI-HIATUS [*tuss*] n. m. invar. Gramm. Sorte d'hiatus permis en poésie, et consistant dans la rencontre de deux voyelles séparées par un *h* aspiré ou par une élision. Le mot lui-même en offre un exemple. En voici deux autres :

Le corbeau *honteux* et confus...
LA FONTAINE.

L'honneur est comme une île escarpée *et* sans bords.
BOILEAU.

DEMI-HOLLANDE n. f. Nom donné autrefois à des toiles de lin blanches et assez fines, qui se fabriquaient surtout en Picardie, et notamment à Compiègne et à Beauvais. (Ce nom leur vient de ce qu'elles ressemblaient aux toiles de Hollande.) || Pl. *Des* DEMI-HOLLANDES.

DEMI-HUMEUR n. f. Techn. Chez les tanneurs, Humidité modérée, dont une peau est imprégnée. || Pl. *Des* DEMI-HUMEURS.

DEMI-JEU n. m. Manière de jouer d'un instrument, qui consiste à en affaiblir la sonorité. || Pl. *Des* DEMI-JEUX.

DEMI-JOUR n. m. Jour faible, comme celui qui annonce le levér du soleil. || Pl. *Des* DEMI-JOURS.

DÉMILITARISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *militariser*). Oter le caractère militaire. || Rendre à la vie privée.

DEMI-LOGE n. f. Bot. Intervalle qui existe entre des cloisons incomplètes ou des demi-cloisons, comme dans la capsule du lin. || Pl. *Des* DEMI-LOGES.

DEMI-LOUIS [*lou-i*] n. m. invar. Autrefois, Pièce française de dix francs en or.

DEMI-LUNAIRE [*nèr'*] adj. Astron. Syn. de SEMI-LUNAIRE.

DEMI-LUNE n. f. Fortif. Sorte de grand redan, que l'on élève pour couvrir la courtine et les demi-bastions voisins. || *Demi-lune simple*, Demi-lune ordinaire. || *Demi-lune double* ou *à lunettes*, Celle qui contient une autre demi-lune dans son enceinte. || *Demi-lune à flancs*, Celle dont une face ou les deux faces forment un petit retour. || *Demi-lune à tenailles*, Celle dont les faces sont couvertes par des demi-contre-gardes. || *Demi-lune détachée*, Sorte de bastion peu élevé. || *Demi-lune accornée*, Sorte de demi-lune contre-gardée par deux cornes de fortification dirigées vers la campagne, et précédée d'une lunette destinée à couvrir l'entre-deux des cornes et l'angle flanqué de la demi-lune. || *Demi-lune couronnée*, Celle qui est couverte d'un ouvrage à couronne. || Pl. *Des* DEMI-LUNES.

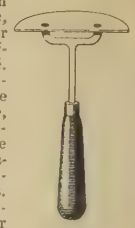

Demi-lune de maçon.

— *Par extens.* Plan demi-circulaire auquel aboutissent plusieurs chemins ou sur lequel on élève la façade d'un édifice, les murs ou les maisons qui bordent une place.

— Archit. Construction en forme de demi-cercle. || *Demi-lune d'eau*, Sorte d'amphithéâtre élevé dans un jardin, orné de pilastres, de jets d'eau et de statues.

— Chem. de f. Voie accessoire aménagée à l'aide de deux aiguillages le long d'une voie de service, pour permettre l'évitement d'un ou plusieurs véhicules.

— Mob. Meuble demi-circulaire : *Une commode* DEMI-LUNE.

— Techn. Outil de maçon, en forme de truelle à plaque arrondie et qui sert à dégrader les joints ou à les lisser. || Pièces de bois obtenues en enlevant dans une grume de chêne, d'orme ou de cerisier la planche passant par le cœur de l'arbre, ainsi que les deux arêtes latérales sur une hauteur d'environ 20 cm.

Demi-lune : A. Demi-lune ; B. Réduit ; C. Tenaille ; D. Glacis.

— ENCYCL. Fortif. L'un des dehors les plus importants de la fortification bastionnée, la *demi-lune*, forme un angle plus ou moins ouvert dont le sommet est tourné vers l'ennemi. Elle permet de battre le terrain en avant des bastions et fait de leur saillant un rentrant. D'abord demi-circulaires, d'où leur nom, Pagan vers le milieu du XVIIe siècle leur donna leur forme angulaire. Successivement Vauban, Cormontaigne, etc., les agrandirent au point qu'elles gênèrent les vues et le tir des bastions et nécessitèrent de nombreuses traverses pour mettre leurs longues faces à l'abri des coups d'enfilade.

Dans le système polygonal, la demi-lune s'appelle *ravelin*.

DEMI-MAIN [*min*] n. f. Comm. Moitié d'une main de papier. || Pl. *Des* DEMI-MAINS.

— Techn. Chez les batteurs d'or, Série de douze coups de marteau qui se frappent sans discontinuer sur les quartiers.

DEMI-MAL n. m. *Fam.* Mal, inconvénient moins grave que celui qu'on aurait pu redouter. || Pl. *Des* DEMI-MAUX.

DEMI-MEMBRANEUX [*man, neû*] adj. et n. m. invar. Se dit d'un muscle situé à la partie postérieure de la cuisse et qui contribue à former le bord interne du creux poplité.

— ENCYCL. Le *demi-membraneux* s'attache en haut à l'ischion. Ce tendon donne naissance par sa face antérieure aux fibres musculaires, s'épanouit en arrière en une belle aponévrose brillante et nacrée, qui a valu au muscle son nom. Le tendon d'insertion inférieure se fixe sur le bord postérieur et sur le bord latéral de la tubérosité interne du tibia. Ce muscle est fléchisseur de la jambe sur la cuisse, et extenseur de la cuisse sur le bassin.

DEMI-MESURE n. f. Moitié d'une mesure. || Pl. *Des* DEMI-MESURES.

— Démarche, précaution à laquelle on ne donne pas toute l'étendue qu'elle devrait avoir et qu'il faudrait qu'elle eût : *Les* DEMI-MESURES *sont presque toujours illusoires.*

DEMI-MÉTAL n. m. Nom qu'on donnait autrefois aux substances métalliques qui sont cassantes et non ductiles (arsenic, bismuth, antimoine). || Pl. *Des* DEMI-MÉTAUX.

DEMI-MÉTALLIQUE [*lik'*] adj. Qui a le caractère des demi-métaux : *Corps* DEMI-MÉTALLIQUES.

DEMI-MÉTOPE n. m. Archit. Métope tronqué, qui se trouve aux angles de la frise dorique. || Pl. *Des* DEMI-MÉTOPES.

DEMI-MONDAIN [*din*], **AINE** adj. *Fam.* Qui fait partie du demi-monde.

— *Substantiv.* et au fém. Femme galante. || Pl. *Des* DEMI-MONDAINES.

DEMI-MONDE n. m. Mot dû à Alexandre Dumas fils, et ainsi défini par lui dans la préface de sa comédie *le Demi-monde* : *« Etablissons donc ici, pour les dictionnaires à venir, que le* DEMI-MONDE *ne représente pas, comme on le croit, comme on l'imprime, la cohue des courtisanes, mais la classe des déclassées. Il est séparé des honnêtes femmes par le scandale public, des courtisanes par l'argent. »* Mais l'usage a prévalu, malgré Dumas, de confondre sous cette dénomination femmes déclassées et femmes de mœurs vénales.

Demi-monde (LE), comédie en cinq actes, de Dumas fils (1855). Œuvre énergique et éloquente, dont le titre a servi depuis à désigner une certaine classe de la société. Suzanne, baronne d'Ange, demi-mondaine ambitieuse, rêve d'épouser M. de Nanjac, riche gentilhomme ; elle y arriverait, sans l'habileté d'Olivier de Jalin, qui déjoue ses projets. Peu de comédies de Dumas fils sont aussi vives de dialogue et mieux conduites.

DEMI-MORT [*mor'*] adj. Mort à demi : *Des hommes* DEMI-MORTS *de faim. Des femmes* DEMI-MORTES *de froid.*

— *A demi-mort*, loc. adv. V. DEMI.

DEMI-MOT (À) loc. adv. *Entendre, Comprendre à demi-mot*, Entendre, Comprendre vite, sans qu'il soit nécessaire à celui qui parle de tout dire. || *Parler à demi-mot*, Avec des réticences.

DEMI-MOULINET [*nè*] n. m. Terme de danse. V. MOULINET.

DÉMINÉRALISATION [*za-si-on*] n. f. Méd. Elimination, par la voie rénale, d'une quantité de matières minérales, constitutives des tissus, supérieure à celle qu'apporte l'alimentation normale.

— ENCYCL. Ainsi que l'ont montré Gaube et Albert Robin, chaque tissu a sa dominante minérale propre, dont l'élimination en excès est le signe de sa destruction. A l'état de croissance, les tissus fixent plus de matières minérales qu'ils n'en éliminent par le jeu du fonctionnement ; à l'état adulte, ces deux quantités s'équilibrent ; mais si, par une cause quelconque, le fonctionnement est troublé ou insuffisant, l'élimination l'emporte sur la fixation. C'est le cas ordinaire dans tous les états cachectiques et chez les personnes d'âge avancé. L'analyse des urines permet de reconnaître le tissu lésé et qui, par conséquent, se déminéralise. Ainsi, dans les affections du système nerveux, le phosphore et le magnésium s'éliminent en grande quantité ; dans les maladies des os, ce sont surtout les sels de calcium, principalement sous forme de phosphates ; dans certaines infections comme la tuberculose, la fièvre typhoïde, la pneumonie, etc., ce sont aussi des sels calciques, des urates de sodium et de calcium ; dans les anémies, ce sont des dérivés ferriques (pigments), etc. ; dans la grossesse normale, il y a toujours déminéralisation calco-magnésienne des tissus de la mère, mais cette déminéralisation peut ne pas être apparente dans l'urine parce que les matières minérales que perd la mère sont utilisées, en grande partie, pour la formation des tissus de l'embryon.

Le rôle des matières minérales est très important dans les phénomènes vitaux puisque les propriétés des micelles colloïdales dépendent de la nature de l'atome métal ou métalloïde qu'elles absorbent. C'est pourquoi la déminéralisation d'un tissu ou de l'organisme en général doit être surveillée de très près par des analyses urinaires fréquentes. On pare à la déminéralisation par l'administration de substances minérales correspondantes : phosphates et glycérophosphates, combinaisons organiques diverses, etc. Mais l'assimilation et par conséquent l'utilisation de ces substances artificielles est très réduite. Aussi faut-il leur préférer les matières minérales nécessaires sous la forme *vitalisée*, c'est-à-dire telles qu'elles existent dans les tissus vivants. En d'autres termes, si un malade a besoin d'être reminéralisé en phosphore, par exemple, il est préférable de le lui administrer sous les espèces d'une cervelle de mouton, que sous celle d'un phosphate de chaux ordinaire.

DÉMINÉRALISER [*zé*] v. tr. Faire perdre ses sels minéraux : DÉMINÉRALISER *l'organisme*.

— ***Se déminéraliser***, v. pr. Au sens passif : *Organisme qui* SE DÉMINÉRALISE.

Démion (XVe s.).

de minimis non curat prætor, mots lat. signif. *Le préteur ne s'occupe pas des affaires de minime importance*, Axiome que l'on cite pour signifier qu'un homme dans une certaine situation n'a pas à s'occuper de vétilles.

DÉMION n. m. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, contenant à peu près une demi-chopine, soit un quart de litre. || *Par extens.* Vase calibré de cette contenance : *Un* DÉMION *d'étain*. (Expression des XVe et XVIe s.)

DEMI-ONCIAL, E, AUX adj. Paléogr. Se dit d'une

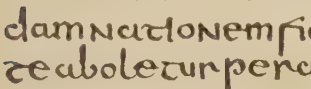

Ecriture demi-onciale.

écriture plus petite que l'onciale : *Caractères* DEMI-ONCIAUX. V. ONCIALE.

— N. f. : *Manuscrit en* DEMI-ONCIALE. (On dit aussi SEMI-ONCIALE.)

DEMI-OPALE n. f. Nom donné par Werner au quartz résinite, qui est terne, et plus particulièrement à celui dont la couleur est d'un blanc laiteux. || Pl. *Des* DEMI-OPALES.

DEMI-OSTADE [*oss-tad'*] (et par corrup. **miostade**) n. f. Tissu du genre des serges dites *ostades*, mais de contexture moins forte, qui se fabriquait dans le nord de la France. (Il est fait mention des demi-ostades à partir du XVIe siècle ; au XVIIIe, celles d'Amiens étaient particulièrement estimées.) || Pl. *Des* DEMI-OSTADES.

DEMI-PAON [*pan*] n. m. Nom vulgaire d'un insecte lépidoptère, le smérinthe ocellé. V. SMÉRINTHE. || Pl. *Des* DEMI-PAONS.

DEMI-PARALLÈLE n. f. Bout de parallèle ménagé entre les parallèles véritables (dites aussi *places d'armes*), pour y mettre les troupes destinées à soutenir les travailleurs. || Pl. *Des* DEMI-PARALLÈLES.

DEMI-PARTI n. m. Résolution insuffisante, qui ne mène qu'à moitié chemin : *Homme de* DEMI-PARTI. || Pl. *Des* DEMI-PARTIS.

DEMI-PASSION [*pa-si-on*] n. f. Passion sans force et sans durée. || Pl. *Des* DEMI-PASSIONS.

DEMI-PÂTE n. f. Nom que l'on donne, dans les papeteries, à la pâte à papier, quand elle sort de la machine à défiler. || Pl. *Des* DEMI-PÂTES.

DEMI-PAUME [*pôm'*] n. f. Raquette légère et de petite dimension, avec laquelle on joue au jeu de paume. || Pl. *Des* DEMI-PAUMES.

DEMI-PAUSE [*pôz'*] n. f. Mus. Signe de durée qui indique un silence de deux temps, et qui se place sur la troisième ligne : *La durée de la* DEMI-PAUSE *est invariablement égale à la valeur d'une blanche*. || Pl. *Des* DEMI-PAUSES.

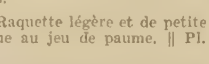

Emploi de la demi-pause.

DEMI-PÉLAGIEN [*ji-in*], **ENNE** n. et adj. Syn. moins us. de SEMI-PÉLAGIEN, ENNE.

DEMI-PENSION [*pan*] n. f. Etat de demi-pensionnaire. Ce qu'il paye. || Pl. *Des* DEMI-PENSIONS.

DEMI-PENSIONNAIRE [*pan-si-o-nèr'*] n. Qui n'est pensionnaire qu'à moitié. || Ecolier qui déjeune au collège, assiste aux études, mais couche dans sa famille. || Pl. *Des* DEMI-PENSIONNAIRES.

DEMIPHON, roi légendaire. La peste ravageant ses Etats, l'oracle lui ordonna de sacrifier tous les ans une jeune fille noble, désignée par le sort. Le roi excepta ses enfants ; mais un nommé Mastusios, dont la fille avait été ainsi immolée, invita par vengeance le roi et sa famille, égorgea les filles du prince, et lui fit boire leur sang. Demiphon fit jeter Mastusios à la mer, avec la coupe. La mer reçut le nom de Mastusique, et la coupe fut placée au rang des constellations.

DEMI-PIÈCE n. f. La moitié d'une pièce d'étoffe. || La moitié d'une pièce de vin (tonneau de 110 litres environ). || Pl. *Des* DEMI-PIÈCES.

DEMI-PINTE n. f. Ancienne mesure de capacité usitée en France et dans d'autres pays, et qui valait la moitié d'une pinte : 46 décilitres environ. || Pl. *Des* DEMI-PINTES.

DEMI-PION n. m. Aux dames et aux échecs, Avantage que le joueur le plus fort donne au plus faible en lui faisant remise d'un pion toutes les deux parties. || Pl. *Des* DEMI-PIONS.

DEMI-PIQUE [*pik'*] n. f. Pique à manche raccourci en usage chez les *piquiers* dans le corps à corps. || Pl. *Des* DEMI-PIQUES.

— ENCYCL. Connue des Grecs et des Romains, la demi-pique reparut au moyen âge. Après l'adoption de l'arme à feu, les officiers d'infanterie la portèrent comme insigne de commandement ; encore raccourcie et allégée, elle devint bientôt l'*esponton*.

DEMI-PLACE n. f. Place à moitié prix. || Pl. *Des* DEMI-PLACES.

DEMI-PLACE D'ARMES n. f. Milit. V. DEMI-PARALLÈLE, et PLACE D'ARMES.

DEMI-PLAN n. m. Surface plane limitée par une ligne droite. || Pl. *Des* DEMI-PLANS.

DEMI-PORCELAINE [*lèn'*] n. f. Nom donné improprement à une variété de faïence fine. || Pl. *Des* DEMI-PORCELAINES.

DEMI-PORTÉE n. f. Allée ou venue des fils qui parcourent toute la longueur de la chaîne d'une étoffe. || *Demi-portée de chaîne*, Réunion de quarante fils de chaîne. || *Demi-portée de peigne*, Réunion de quarante dents de peigne. || Pl. *Des* DEMI-PORTÉES.

DEMI-QUARANTE-CINQ [*sink'*] n. m. invar. Sport. Au jeu de paume, *Donner demi-quarante-cinq*, Donner quarante-cinq dans un jeu, trente dans le jeu suivant, en alternant successivement. V. DEMI-TRENTE.

DEMI-QUART [*kar'*] n. m. Moitié du quart, huitième. || Pl. *Des* DEMI-QUARTS.

— Mar. Moitié de la division de la rose des vents appelée *quart*. (Antérieurement à la division en 360 degrés la rose était divisée en 32 *quarts*, valant chacun 11°15'. Les demi-quarts étaient marqués d'un point entre les deux quarts voisins.) || *Gouverner sur le demi-quart*, Faire route entre deux quarts consécutifs.

DEMI-QUEUE [*keû*] n. f. Chorégr. V. QUEUE.

DEMI-QUEUE [*keû*] n. m. invar. Piano à queue d'un modèle réduit.

DEMIR n. m. Mot turc qui signifie *fer*, et dont la forme ancienne, qui se rencontre dans les dialectes orientaux de la famille ouralo-altaïque, est *timour*, en mongol *tamir*. V. TIMOUR.

DEMIR (Jovan MITROVITCH), brigand serbe, né en Herzégovine vers 1762, mort à Drajénovitch (Serbie) en 1852. Il joua un rôle important dans les guerres des Serbes contre les Turcs (1804-18).

DEMIRDJI, localité de la Turquie (Anatolie, prov. d'Aïdin ou de Smyrne), au pied du *Demirdji-dagh* et à la source du *Demirdji-tchai*. Fabrication de tapis.

DEMI-RELIURE n. f. Reliure dans laquelle le dos seul est en peau, les plats étant recouverts de papier ou de toile. || Pl. *Des* DEMI-RELIURES.

DEMI-REMISE n. f. Avantage que le joueur le plus fort accorde au plus faible qui bénéficie du gain de la partie s'il réussit à faire deux parties nulles de suite. || Pl. *Des* DEMI-REMISES.

DEMI-REVÊTEMENT [*man*] n. m. Revêtement imaginé par Vauban pour certains bastions, et qu'on n'élevait pas au delà du sol naturel, afin de le soustraire aux vues et aux coups. || Pl. *Des* DEMI-REVÊTEMENTS.

DEMIR-HISSAR (*le Château de Fer*), le **Siderokastro** des Grecs, ville de Grèce (Macédoine, dép. de Seres), sur la Kurshova, affluent gauche de la Strouma ; 8.000 à 10.000 hab. Sources thermales.

DEMIR-KAPOU (*Portes de fer*), nom turc du défilé, long de 20 kil., que suit le Vardar entre la plaine d'Uskub et Bania en Macédoine. Le défilé de Demir-Kapou est une limite climatique entre l'Europe centrale et l'Europe méditerranéenne. Le fleuve est longé dans le défilé par la route et par le chemin de fer de Nish à Salonique. Une grande bataille y fut livrée en décembre 1915 par les troupes françaises qui protégeaient la retraite serbe, contre les Bulgaro-Allemands. Le défilé fut repris le 22 septembre 1918 par la 2e armée serbe, après la victoire du *Dobropolje* (v. ce mot), et cette reprise acheva la déroute des armées germano-balkaniques.

Demi-rond.

DEMI-ROND n. m. Couteau de corroyeur. || Pl. *Des* DEMI-RONDS.

DEMI-RONDE n. f. Lime plate d'un côté, arrondie de l'autre. || Pl. *Des* DEMI-RONDES.

DEMI-ROSINE n. m. Ancienne monnaie d'or de Toscane, qui valait environ 10 fr. 75. || Pl. *Des* DEMI-ROSINES.

DEMI-RYDER [*dèr'*] n. m. Ancienne monnaie d'or de Hollande, qui valait 15 francs. || Pl. *Des* DEMI-RYDERS.

DEMI-SAISON [*sé*] n. f. *Vêtements de demi-saison*, Se dit de vêtements moins chauds que les vêtements d'hiver et que l'on porte au printemps et à l'automne : *Pardessus de* DEMI-SAISON.

— *Absolum.* et au masc. invar. : *Un* DEMI-SAISON.

DEMI-SANG [*san*] n. m. invar. Cheval provenant de reproducteurs dont un seul est de pur sang, ou de deux demi-sang.

— ENCYCL. En France ces croisements ont été réalisés avec presque tous nos types légers : limousins, bretons, auvergnats, tarbais, navarrais, normands, cheval du Morvan, de la Vendée, du Nivernais etc. Il en résulte de nouvelles variétés que l'on a eu quelque peine à classer. Actuellement on distingue nettement comme *demi-sang* : les anglo-arabes, les anglo-normands produits par le croisement du pur sang anglais avec l'arabe ou avec l'ancienne variété normande, et les demi-sang divers qu'on a classés dans les groupes suivants :

Demi-sang breton ; demi-sang vendéen et charentais ; demi-sang du Midi ; demi-sang du Centre ; demi-sang du Nord, de l'Est et du Sud-Est.

DEMI-SATIN n. m. Tissu de soie tramé de fil, en usage aux XVe et XVIe siècles, et qui servait surtout aux ouvrages de tapisserie, de sellerie, comme rideaux, draperies, housses de chevaux. (On distinguait les demi-satins à feuillages, ondés, etc. ; quand ils étaient unis, on les nommait plutôt *satins de Bruges*, etc.) || Pl. *Des* DEMI-SATINS.

DEMI-SAVANT [*van*] n. m. Homme qui n'a qu'un savoir médiocre. || Pl. *Des* DEMI-SAVANTS.

DEMI-SAVOIR n. m. Connaissances superficielles. || *Des* DEMI-SAVOIRS.

DÉMISE n. f. (de *démettre*). Défroque, vêtement que l'on ne met plus. (Peu us.)

DEMI-SEL n. m. invar. Fromage frais, préparé avec de la crème légèrement salée.

DEMISELLAGE n. m. (de *demisel* pour *damoisel*). Célibat. (Vx.)

— Cout. anc. de Lille. *Biens en demisellage*, Biens acquis par un homme avant le mariage.

DEMI-SETIER [*ti-é*] n. m. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui avait à Paris la même valeur que la demi-chopine, soit $0^{lit},233$ environ. (A Paris, on dit encore aujourd'hui *un demi-setier* pour « un quart de litre ».) || Pl. *Des* DEMI-SETIERS.

DEMI-SHILLING [*che-lin*] n. m. Monnaie d'argent anglaise, valant la moitié d'un shilling. || Pl. *Des* DEMI-SHILLINGS.

DEMI-SŒUR n. f. Sœur de père ou de mère seulement. || Pl. *Des* DEMI-SŒURS.

DEMI-SOIE n. f. invar. Etoffe à trame ou chaîne mi-partie unie, mi-partie laine ou coton.

DEMI-SOLDE n. f. Moitié de la solde, appointements d'un militaire en non activité. || Pl. *Des* DEMI-SOLDES.

— N. m. invar. Officier placé en demi-solde : *Les* DEMI-SOLDE.

— ENCYCL. Ce terme, aujourd'hui à peu près inusité, fut appliqué, sous la deuxième Restauration, aux officiers de l'armée impériale placés, après la journée de Waterloo et le licenciement de l'armée de la Loire, dans la position de disponibilité, avec réduction de moitié de la solde. Plusieurs d'entre eux ayant été remplacés par d'anciens émigrés, l'hostilité fut très violente entre les officiers royalistes et les *demi-solde*, et se traduisit par d'innombrables duels ; et les demi-solde formèrent les éléments principaux des conjurations dites libérales, mais en réalité surtout bonapartistes, qui troublèrent le gouvernement des *ultras*. Le ministère du duc Decazes, rouvrit à beaucoup d'entre eux les rangs de l'armée. Le gouvernement de Charles X leur fut moins clément ; la plus grande partie dut attendre, pour obtenir satisfaction, la révolution de Juillet.

DEMI-SOLDIER [*di-é*] n. m. Celui qui touche une demi-solde. (Peu us.) || Pl. *Des* DEMI-SOLDIERS.

DEMI-SONNERIE [*so-ne-rî*] n. f. Montre ou pendule à répétition, qui ne sonne que les quarts. || Pl. *Des* DEMI-SONNERIES.

DEMI-SOUPIR n. m. Musiq. Silence équivalent à la moitié d'un soupir. || Signe qui l'indique : *La durée du* DEMI-SOUPIR *est égale à la valeur d'une croche*. (Le demi-soupir, dont la forme rappelle assez celle du chiffre arabe 7, peut être suivi d'un point qui augmente sa valeur de moitié, ou de deux points qui augmentent sa valeur de moitié plus un quart.) || Pl. *Des* DEMI-SOUPIRS.

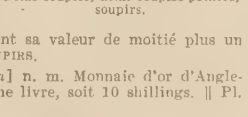

Demi-soupirs, demi-soupirs pointés, soupirs.

DEMI-SOUVERAIN [*rin*] n. m. Monnaie d'or d'Angleterre valant la moitié d'une livre, soit 10 shillings. || Pl. *Des* DEMI-SOUVERAINS.

DÉMISSION n. f. (du lat. *dimissio*, renvoi). Action de se démettre d'une charge, etc. ; acte par lequel on signifie sa volonté de se démettre : *Donner, Envoyer sa* DÉMISSION. || Autref., Destitution d'une personne en place : *Les intérêts de M. de Pomponne ne sont pas encore réglés ; il a sa* DÉMISSION *et n'a pas encore d'argent*. (Mme de Sévigné.)

Dr. anc. *Démission de biens*, Genre de disposition à titre gratuit, par laquelle une personne se dépouillait immédiatement de l'universalité de ses biens pour en saisir par anticipation ses héritiers présomptifs.

Dr. can. Renonciation entre les mains du collateur à un bénéfice ou à un office.

— SYN. **Démission, abdication.** V. ABDICATION.

— ENCYCL. Polit. et Admin. La *démission* du président de la République est donnée par voie de Message adressé aux Chambres. Celle des ministres est reçue par le président de la République ; celle des sénateurs ou députés est remise au Sénat ou à la Chambre ; celle des conseillers généraux, au président du conseil général ; celle des conseillers d'arrondissement ou municipaux et celle des maires et adjoints, aux préfets. Lorsque, sans motif légitime, un conseiller municipal a manqué à une session, ou lorsqu'un conseiller municipal a manqué à trois convocations successives, ils peuvent être déclarés démissionnaires par le préfet. — Les fonctionnaires peuvent se démettre suivant leurs convenances ; mais le Code pénal punit de la dégradation civique la démission collective en vue d'entraver l'exécution des lois.

— Admin. milit. La *démission* d'un officier doit être acceptée par le chef de l'Etat, et la loi n'oblige pas le ministre de la guerre à la soumettre à son acceptation.

En principe, les offres de démission sont toujours refusées en temps de guerre. — L'officier démissionnaire qui se trouverait encore lié au service actif devrait continuer à servir comme simple soldat. — Un officier de réserve ou de territoriale ne peut offrir sa démission au moment d'une convocation, ou après avoir obtenu un sursis. Si la démission a été acceptée, il est replacé comme simple soldat. — Les militaires *commissionnés* peuvent démissionner comme les officiers.

— Dr. franç. anc. La *démission de biens* consistait dans l'abandon de ses biens par le chef de famille à ses enfants. Primitivement elle équivalait à une sorte de quasi-interdiction, à une sorte de mort civile; l'ascendant vivant avec ses enfants était réduit à une situation inférieure, ne pouvait acquérir de nouveaux biens, ni contracter de nouvelles dettes. Plus tard, il perdit ses biens, mais conserva sa capacité; il put donc avoir des biens à venir et des dettes futures. De là la nécessité d'un règlement à son décès. Le nom de « démission de biens » a disparu dans le Code civil, mais l'institution s'y retrouve confondue avec le partage d'ascendants (art. 1075).

DÉMISSIONNAIRE [*nèr'*] adj. Qui donne, a donné sa démission : *Officier, Député* DÉMISSIONNAIRE. || En faveur de qui l'on faisait la démission de ses biens : *L'héritier* DÉMISSIONNAIRE.

— *Substantiv.* Qui se démet : *Un* DÉMISSIONNAIRE.

DÉMISSIONNER [*mi-si-o-né*] v. intr. Donner sa démission.

DÉMISSOIRE adj. Dr. can. Syn. de DIMISSOIRE.

DEMI-TASSE n. f. Tasse à café, de petite taille; son contenu. (Vx.) || Pl. *Des* DEMI-TASSES.

DEMI-TEINTE [*tint'*] n. f. Peint. et Grav. Partie qui n'est ni dans l'ombre ni dans la lumière; ombre claire : *Les* DEMI-TEINTES *harmonisent le passage de l'ombre à la lumière.*

— *Fig.* Éclat peu brillant : *Esprit tout en* DEMI-TEINTE. (Balzac.) || Pl. *Des* DEMI-TEINTES.

DEMI-TENDINEUX [*tan, neû*] n. m. et adj. invar. Se dit d'un muscle situé à la partie postérieure de la cuisse et constituant le bord interne du creux poplité.

— ENCYCL. Arrondi et charnu supérieurement, le *demi-tendineux* est formé dans son tiers inférieur par un tendon long et grêle. Son insertion supérieure sur l'ischion se confond avec celle du biceps crural. En bas, son tendon mince et grêle concourt à former, à la partie supérieure de la face interne du tibia, l'insertion de la *patte-d'oie*. Comme les autres muscles ischio-jambiers, il fléchit la jambe et étend la cuisse.

DEMI-TERME n. m. Moitié d'un terme de location : *Ne passer qu'un* DEMI-TERME *dans un logement.* || Date qui marque la fin de cette période : *Déménager au* DEMI-TERME. || Somme due pour la moitié d'un terme. || Pl. *Des* DEMI-TERMES.

— Méd. Moitié du temps ordinaire de la grossesse : *Accoucher à* DEMI-TERME.

— Mod. Ajustement qu'ont porté les femmes, lorsqu'elles étaient arrivées à la moitié de la durée de leur grossesse.

DEMI-TIGE n. f. Arbre fruitier dont on a arrêté la croissance à une hauteur moyenne. (Syn. DEMI-VENT.) || Pl. *Des* DEMI-TIGES.

DEMI-TOMAN n. m. Ancienne monnaie persane d'or, sous-multiple du toman, et qui a valu selon les époques de 6 à 7 francs. || Pl. *Des* DEMI-TOMANS.

DEMI-TON n. m. Mus. Valeur de la moitié d'un ton : *Il y a un* DEMI-TON *du « mi » au « fa » naturel. La gamme majeure se compose de cinq tons et de deux* DEMI-TONS.

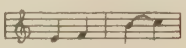

Demi-tons diatoniques.

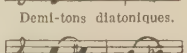

Demi-tons chromatiques.

— ENCYCL. Les *demi-tons* sont ou diatoniques ou chromatiques. Le demi-ton diatonique se trouve entre deux notes de nom différent; le demi-ton chromatique se trouve entre deux notes de même nom, quand l'une de ces notes est altérée par un dièze ou par un bémol. V. TON, GAMME.

DEMI-TOUR n. m. Mar. Croix dans les chaînes. || Pl. *Des* DEMI-TOURS.

— Techn. Pêne en biseau maintenu en place par un ressort et que la clef chasse en ne faisant qu'un demi-tour.

— Milit. Manœuvre pour placer face en arrière un soldat, une voiture ou une troupe.

DEMI-TRANSLUCIDE [*transs*] adj. Qui est quelque peu translucide, se laisse un peu traverser par la lumière : *Des verres* DEMI-TRANSLUCIDES.

DEMI-TRANSPARENCE [*transs-pa-ranss*] n. f. Transparence incomplète. || Pl. *Des* DEMI-TRANSPARENCES.

DEMI-TRANSPARENT [*transs-pa-ran*], **E** adj. Qui a une demi-transparence : *Pierres* DEMI-TRANSPARENTES.

DEMI-TRENTE [*trant'*] n. m. Au jeu de paume, Donner trente dans un jeu et quinze dans l'autre, en alternant. || *Donner demi-trente.* V. DEMI-QUARANTE-CINQ.

DÉMITRER [*tré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *mitre*). Oter la mitre, la dignité d'évêque ou d'abbé.

DÉMIURGE n. m. (du gr. *dêmiourgos*, proprem. « ouvrier »; de *dêmos*, peuple, et *ergon*, ouvrage). Philos. Nom du dieu créateur chez les platoniciens.

— ENCYCL. Le mot *démiurge*, qui signifie « ouvrier, artisan, architecte », se rencontre pour la première fois dans la philosophie platonicienne. Il y désigne Dieu, en tant qu'ordonnateur suprême du monde. Le Dieu qui, dans le *Timée*, sépare la lumière des ténèbres, est le même qui, dans le *Parménide*, est le soleil des intelligences. Le mot de « démiurge » reparaît dans le néo-platonisme; mais il y désigne un principe qui est distinct de l'Un et du *Noûs* (Intelligence), et qui, sous le nom d'*âme universelle*, organise le monde des créatures sensibles. Le démiurge se retrouve chez les gnostiques. Selon Valentin, il est la dernière émanation de l'Etre primordial, *Bythos* (ou *l'Abîme*); il n'est, par sa nature, ni esprit ni matière, mais il tient de l'un et de l'autre. Tous les gnostiques regardent la Divinité de l'Ancien Testament comme le démiurge, et envisagent le judaïsme comme sa révélation; mais les uns considèrent le démiurge comme un être bon, et les autres comme un être malfaisant.

DÉMIURGIQUE [*jik'*] adj. Relatif au démiurge : *Nature* DÉMIURGIQUE.

DEMI-VARANGUE [*rangh'*] n. f. Mar. Pièce de construction moins longue que la varangue et la doublant du côté de la quille. || Pl. *Des* DEMI-VARANGUES.

DEMI-VARLOPE n. f. Rabot à deux poignées, plus petit que la varlope. || Pl. *Des* DEMI-VARLOPES.

DEMI-VENT [*van*] n. m. Vent qui frappe de côté. (Vx.) || Pl. *Des* DEMI-VENTS.

— Hortic. Syn. de DEMI-TIGE. (En ce sens on dit au pl. *Des* DEMI-VENT.)

DEMI-VIERGE n. f. Jeune fille qui est encore vierge au sens rigoureusement physiologique du mot, mais que des flirts audacieux ont cependant défloré moralement. (Le mot a été lancé par Marcel Prévost.)

Demi-vierges (LES), roman par Marcel Prévost (1894). Maud de Rouvre a gardé de la jeune fille juste ce que Dumas fils appelait *le capital;* tout le reste, elle l'a prodigué à Julien de Suberceaux, qui est follement épris d'elle. Ambitieuse, elle veut s'évader de la misère prochaine par un mariage d'argent, et elle conquiert dans cette intention le cœur de Maxime de Chantel, riche et rigide gentilhomme campagnard. Julien, qui ne peut se résoudre à n'avoir été qu'un « allumeur », fait crouler cette union; Maud se vend au banquier Aaron... Julien n'a plus qu'à se tuer. A côté de ces personnages principaux, beaucoup d'autres évoluent, notamment tout un lot de demi-vierges, par exemple Jacqueline, la sœur de Maud, qui plus rouée qu'elle se fera épouser par le déflorateur professionnel qu'est Luc Lestrange.

Ce roman est d'une psychologie à la fois hardie et subtile, encore que scabreuse. L'auteur en a tiré une comédie en trois actes (1895).

DEMI-VIN n. m. Syn. de PIQUETTE. || Pl. *Des* DEMI-VINS.

DEMI-VOL n. m. Blas. Pièce héraldique, représentant l'aile sénestre d'un oiseau. (Le demi-vol est exactement une aile étendue seule, posée en pal, le dossier à dextre, la pointe vers le chef de l'écu.) || Pl. *Des* DEMI-VOLS.

D'argent à un demi-vol d'azur.

DEMI-VOLTE n. f. Manèg. Changement de main qui s'opère en faisant faire au cheval un demi-cercle suivi d'une diagonale le ramenant sur la piste à la main opposée. || Pl. *Des* DEMI-VOLTES.

DEMMIN, ville d'Allemagne (Prusse, Poméranie), sur la Peene; 12.800 hab. Industrie métallurgique, construction de machines; sucreries. Centre commercial.

DEMNAT, bourg du Maroc de protectorat français, dans le Moyen-Atlas. Vergers et olivettes.

DÉMO. Myth. gr. Une des filles de Céléos, roi d'Eleusis, qui se portèrent à la rencontre de Déméter errante et la conduisirent chez leur père.

DÉMOBILISATION [*za-si-on*] n. f. (rad. *démobiliser*). Acte par lequel on fait rentrer dans leurs garnisons ou foyers les troupes qu'on a mobilisées.

— *Prime de démobilisation*, Une somme fixe de 250 francs, plus une indemnité mensuelle de 20 ou 15 francs selon le temps passé dans les unités combattantes ou non combattantes a été allouée comme prime de démobilisation aux soldats de la Grande Guerre, en 1919.

DÉMOBILISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *mobiliser*). Procéder à la démobilisation de : DÉMOBILISER *un corps d'armée.*

DÉMOCÈDE, médecin grec du VIe siècle av. J.-C. Né à Crotone, il alla à Athènes, puis à Samos, auprès de Polycrate; il suivit ensuite Darius, roi des Perses, et opéra à la cour nombre de guérisons. Il revint enfin à Crotone, où il épousa une fille du célèbre athlète Milon.

DÉMOCHARÈS, orateur et historien d'Athènes, né vers 355-350 av. J.-C. Neveu de Démosthène, il fut l'un des chefs du parti des patriotes, remplit d'importantes fonctions et joua surtout un rôle au temps de Démétrios Poliorcète. Il fut exilé par celui-ci en raison de son caractère indépendant. En 280, il fit voter une statue à Démosthène. Après cette date, on perd sa trace. Il avait écrit une Histoire de son temps, dont nous avons quelques fragments.

DÉMOCHARÈS (Antoine DE MOUCHY, dit). V. MOUCHY.

DÉMOCLÈS de Phygela, écrivain grec du Ve ou IVe siècle av. J.-C., dont il nous reste un seul fragment; il était curieux des antiquités de sa région.

DÉMOCOON. Myth. gr. Fils naturel de Priam. D'Abydos, où il gardait les haras de son père, il vint au secours de Troie, et fut tué par Ulysse.

DÉMOCRATE, philosophe grec pythagoricien, qui paraît avoir vécu sous le règne d'Auguste. On n'a de lui que des maximes morales.

DÉMOCRATE n. m. (de *démocratie*). Partisan de la démocratie, des idées démocratiques.

— Aux Etats-Unis d'Amérique, Partisan de la décentralisation du pouvoir et de l'autonomie des Etats.

— Adjectiv. : *Ecrivain* DÉMOCRATE.

— ANTON. Aristocrate, monarchiste, royaliste ou légitimiste. — Républicain (aux Etats-Unis).

— ENCYCL. V. DÉMOCRATIE.

DÉMOCRATIE [*si*] n. f. (gr. *démokratia;* de *démos*, peuple, et *kratos*, autorité). Gouvernement du peuple par lui-même; puissance souveraine du peuple : DÉMOCRATE, *en bon langage, a toujours signifié « le peuple se gouvernant lui-même ».* (Vacherot.) || Parti démocratique : *Puisque la France n'a pas d'aristocratie puissante, qu'elle ait donc au moins une* DÉMOCRATIE *instruite.* (E. de Girardin) || Prédominance du pouvoir populaire dans un gouvernement quelconque, même monarchique.

— ANTON. Aristocratie, royalisme, théocratie.

— ENCYCL. La *démocratie*, au sens strict du mot, consiste dans l'exercice, soit direct, soit indirect, du pouvoir par le peuple. Cette organisation politique implique un état social caractérisé par ce fait que tous sont égaux devant la loi, que tous possèdent les mêmes droits. Les fonctions sont accessibles à tous, et la loi, sinon les mœurs, les passions et les préjugés, n'édicte aucune incapacité radicale originelle, ne constitue aucune classe distincte de « gouvernants » et de « gouvernés ». Les citoyens devant être de plus en plus appelés à la vie intellectuelle et morale, et de plus en plus mis en état d'exercer, d'une façon efficace et raisonnée, la part de pouvoir qui leur est attribuée, l'Etat démocratique a l'obligation d'instituer des œuvres d'instruction et d'éducation, et des œuvres de solidarité. Le régime démocratique a pour instrument le suffrage universel et pour cadre plus particulièrement approprié la forme républicaine. Le but d'une démocratie est de remplacer une autorité imposée, par une autorité voulue et exercée par l'accord unanime des citoyens.

Démocratie en France (LA), ouvrage politique publié par Guizot en 1849. Guizot composa ce livre au lendemain de la révolution de 1848, puis exposa à quelles conditions la paix sociale sera assurée sous un régime dont il considère les progrès comme inévitables. Ces conditions sont : 1° dans l'ordre civil : la famille, la propriété, le travail, qui s'appuient sur l'unité des lois et l'égalité des droits; 2° dans l'ordre politique : les partis qui représentent des groupes d'intérêts, des traditions, qui peuvent s'affaiblir et se combattre, non se détruire, chacun exprimant, à sa façon, des intérêts essentiels, des habitudes indestructibles. Le salut doit venir de leur union garantie par les institutions politiques. La décentralisation permettra aux forces conservatrices d'agir sur tous les points, de façon que la démocratie s'élève sans rien renverser; 3° dans l'ordre moral, la liberté animée de l'esprit de famille, de l'esprit politique, de l'esprit religieux. La démocratie, ainsi organisée et contenue, armée du suffrage universel, gratifiée des libertés publiques, religieuses et de la liberté d'enseignement, pourra travailler à soustraire de plus en plus l'homme à l'esclavage de la misère.

Démocratie en Amérique (DE LA), ouvrage que composa Alexis de Tocqueville à son retour d'Amérique (1835-1840), et qui eut un grand retentissement. Royer-Collard appelait cette étude pénétrante « une continuation de Montesquieu ». C'est à la fois une analyse de la république américaine, une appréciation de l'état démocratique, et un enseignement indirect pour les nations qui tendent à cet état. Dans un premier volume surtout descriptif, l'auteur expose l'organisation de la démocratie en Amérique, avec des traits caractéristiques : égalité complète des citoyens, intervention du peuple dans toutes les affaires, large décentralisation par l'application du régime fédératif. Dans un second volume, surtout philosophique, il montre l'influence de l'organisation démocratique sur l'ordre social, l'état intellectuel, la vie morale de la société américaine.

DÉMOCRATIQUE [*tik'*] adj. Qui appartient, qui a rapport à la démocratie : *Le parti* DÉMOCRATIQUE.

— ANTON. Aristocratique, monarchique, théocratique.

DÉMOCRATIQUEMENT [*ti-ke-man*] adv. D'une façon démocratique.

DÉMOCRATISATION [*za-si-on*] n. f. Action de démocratiser : *La* DÉMOCRATISATION *du crédit.*

DÉMOCRATISER [*zé*] v. tr. Conformer, organiser d'après les principes démocratiques : DÉMOCRATISEZ *la propriété, non en l'abolissant, mais en l'universalisant.* (V. Hugo.) || Mettre à la portée du peuple : DÉMOCRATISER *la science.*

— *Intransitiv.* Se donner aux idées démocratiques, travailler à les propager : DÉMOCRATISER *avec ardeur.*

— ***Se démocratiser,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'organiser démocratiquement : *Société qui* SE DÉMOCRATISE.

— Au sens passif, Devenir organisé démocratiquement. || Etre populaire, répandu : *Opinions, Connaissances qui* SE DÉMOCRATISENT.

DÉMOCRATISME [*tissm'*] n. m. Penchant aux idées démocratiques. (Peu us.)

DÉMOCRITE, philosophe grec. Ce philosophe était né à Abdère, en Thrace, vers 460 av. J.-C. Il mourut la même année qu'Hippocrate. Il avait beaucoup voyagé, et il raconte qu'il passa cinq années auprès des géomètres de l'Egypte. Leucippe fut son maître et son ami. Les *Homœoméries* d'Anaxagore lui auraient donné, dit-on, la première idée des *atomes*. Il fut très lié avec Hippocrate de Cos. On prétend qu'il vécut à Athènes sans voir Socrate. Platon ne le nomme pas. A son retour dans sa patrie, la vie de Démocrite est tout entière dans ses idées. Une tradition raconte que, pour mieux méditer, il se serait crevé les yeux. C'est peut-être une façon de dire qu'il fermait les yeux à toutes les distractions du dehors et concentrait toute son activité dans la pensée. Une légende le représente comme riant de tout, par opposition à *Héraclite* qui pleurait de tout. C'est que la philosophie d'Héraclite ne voit dans les choses que le côté tragique, déplore la fuite du temps, les vicissitudes et les incertitudes des choses créées, tandis que celle de Démocrite, par un optimisme raisonné, cherche à recueillir tout ce qui est bon dans le monde, sans trop se plaindre qu'il ne soit pas parfait.

Démocrite.

Les écrits de Démocrite, très célèbres dans l'antiquité, ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Voici les titres de quelques-uns, d'après Diogène Laërce : *De la tranquillité d'âme, De la nature de l'homme, Des enfers, De la triple génération, Des causes célestes de l'harmonie, Des nombres,* etc.; sans compter le *Petit* et le *Grand Diakosmos.*

Démocrite (SYSTÈME DE). Pour les éléates, l'Etre est permanent et identique; il est l'Un. Le mouvement et le vide ne sont pas. Selon Démocrite, au contraire, l'Etre consiste en un nombre infini de particules éternelles, indivisibles et identiques qui se meuvent dans le vide infini : ce sont les *atomes* (v. ce mot). Ensuite, *Rien ne se fait de rien;* donc, tous les corps particuliers peuvent naître et mourir (par l'union ou la séparation des atomes), mais non la matière elle-même. *Le semblable attire et perçoit le semblable:* C'est la loi cosmique, qui explique toutes les attractions et toutes les répulsions des atomes, lesquels

produisent, par leurs combinaisons, selon le mode et l'intensité du mouvement qui les entraîne, les corps les plus divers. Les atomes possèdent : l'étendue, la solidité, la figure. Démocrite ne leur attribue pas la pesanteur, innovation faite plus tard par Epicure.

En psychologie, il fait de *l'âme* un composé d'atomes subtils, ronds, légers, chauds, etc., qui circulent à travers le corps ; ils entrent et sortent par la respiration. Enfin, partagé, en logique, entre l'éloge du raisonnement et celui des sens, il est, en morale, le prédécesseur d'Epicure.

Démocrite (REPRÉSENTATIONS DE). Salvator Rosa a peint un *Démocrite et Protagoras* qui est au musée de l'Ermitage. D'après ce que nous apprend Baldinucci, Salvator Rosa fit un autre tableau représentant *Démocrite méditant sur la fragilité humaine*. Cette composition a été reproduite par le maître dans une eau-forte. Le sculpteur Delhomme a exposé au Salon de 1868 une statue de *Démocrite méditant sur le siège de l'âme*. François Etcheto a exposé une autre statue de *Démocrite* au Salon de 1883.

DÉMOCRITE le Mystagogue, également connu sous le nom de **Pseudo-Démocrite,** écrivain grec dont un traité intitulé *Physica et Mystica* est parvenu jusqu'à nous. Ce traité est le plus ancien des nombreux ouvrages faussement attribués à Démocrite, qui jouent un rôle si considérable dans l'histoire des origines de l'alchimie. C'est surtout par cette littérature que les sciences occultes et les recettes d'Egypte et de Chaldée se sont transmises au moyen âge.

DÉMOCRITIQUE [*tik'*] adj. Relatif, appartenant à Démocrite : *Ecole* DÉMOCRITIQUE. *Théorie* DÉMOCRITIQUE.

DÉMOCRITISER [*zé*] v. intr. (du nom du philosophe grec *Démocrite*). Rire de tout, à tout propos. (Mot dû à Rabelais.)

DÉMOC-SOC [*mok-soss*] n. m. Abrév. populaire de Démocrate-socialiste. || Pl. *Des* DÉMOCS-SOCS.

DÉMODÉCIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'acariens, comprenant de petites mites vermiformes, allongées, dont le demodex est le type.

— ENCYCL. Les *démodécidés* sortent de l'œuf munis seulement de trois paires de pattes et avec un abdomen beaucoup plus long que celui des adultes. Ces acariens sont tous parasites et vivent dans les glandes sébacées et les follicules pileux des animaux et de l'homme, chez lequel ils produisent de l'acné ; chez les chiens, ils produisent une sorte de gale.

DÉMODER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *mode*). Faire passer la mode de : *Les couturières et les tailleurs ont seuls intérêt à mettre de nouveaux habits à la mode et à les* DÉMODER.

— ***Démodé, e,*** part. pass. du verbe *Démoder*. Passé de mode : *Chapeau, Habit* DÉMODÉ ; — et au fig. : *Le moyen d'avoir raison dans l'avenir est, à certaines heures, de savoir se résigner à être* DÉMODÉ. (Renan.)

— ***Se démoder,*** v. pr. — Au sens passif : *Les chapeaux de femme* SE DÉMODENT *bien vite.*

DEMODEX [*dé, dèkss*] n. m. Genre d'acariens, de la famille des *démodécidés*, comprenant des formes microscopiques qui vivent dans les matières grasses des follicules sébacés des mammifères, où ils peuvent produire, par leur pullulement, des maladies cutanées.

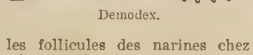
Demodex.

— ENCYCL. Le *demodex folliculorum* est souvent très commun dans les follicules des narines chez l'homme, et y produit l'acné ponctuée. Il faut extraire les acariens et laver la peau avec des solutions salicylées ou de l'alcool.

Des espèces voisines ou des variétés envahissent les follicules pileux des chiens, des chats, de diverses chauves-souris.

DÉMODICÉ, femme de Créthée, fils d'Eole. Ayant conçu une passion violente pour Phrixos, et se voyant repoussée, elle l'accusa d'avoir voulu attenter à son honneur. Créthée la crut et voulut faire périr Phrixos ; mais le jeune prince se sauva en Colchide avec sa sœur Hellé. V. ATHAMAS, PHRIXOS.

DEMODOCOS, aède qu'Homère représente, à la cour du roi des Phéaciens, chantant en présence d'Ulysse les propres exploits du roi d'Ithaque.

DEMOGEOT (Jacques-Claude), professeur et littérateur français, né et mort à Paris (1808-1894). Outre des articles de revues, des traductions, on lui doit : *les Lettres et l'Homme de lettres au XIXe siècle* (1856) ; *Histoire des littératures étrangères, considérées dans leurs rapports avec le développement de la littérature française* (1880) ; etc., et surtout une *Histoire de la littérature française depuis son origine jusqu'à nos jours* (1851), qui fut longtemps classique.

DÉMOGÉRONTE [*jé*] n. m. (du gr. *dêmos,* peuple, et *gerôn, ontos,* vieillard). Antiq. gr. Nom donné aux anciens du peuple. || Dans l'*Iliade,* Les chefs.

DEMOGES (Alphonse-Louis-Théodore), vice-amiral français, né en Normandie en 1789, mort en 1850. En 1809, il défendit contre les Anglais l'entrée de l'Escaut. En 1830, il prit part à l'expédition contre le dey d'Alger. Sous Louis-Philippe, il administra la Martinique. Il se préoccupa, au point de vue de ses conséquences dans les guerres navales, de la découverte de la vapeur et du prochain déclin de la marine à voiles.

DÉMOGRAPHE [*graf'*] n. et adj. (du gr. *dêmos,* peuple, et *graphein,* décrire). Se dit d'une personne qui s'occupe de démographie : *Un* DÉMOGRAPHE. *Un médecin* DÉMOGRAPHE.

DÉMOGRAPHIE [*fî*] n. f. (du gr. *dêmos,* peuple, et *graphein,* décrire). Anthropol. Etude statistique des collectivités humaines et des rapports d'influence de leurs divers facteurs.

— ENCYCL. Le mathématicien belge Quetelet est le premier qui ait étudié les collectivités au point de vue statistique, en s'intéressant particulièrement à leurs éléments communs ; il voulait surtout en dégager les lois des rapports sociaux : d'où le nom de *physique sociale* qu'il donnait à ses recherches. Mais c'est le médecin français Adolphe Bertillon qui jeta les bases de la *démographie,* en tant que science autonome, reliée intimement à l'anthropologie et à l'économie politique et sociale.

On peut étudier statistiquement une population à deux points de vue : 1° au point de vue du nombre absolu des individus vivants et des diverses catégories auxquelles ils appartiennent : âges, sexes, races, états civils (célibataires, mariés, divorcés, veufs), professions, habitat (ruraux, citadins), et des rapports existant entre ces divers groupements, par exemple, entre mariés et célibataires, hommes et femmes, ruraux et citadins, etc. : c'est la *démographie statique ;* 2° au point de vue des mouvements intérieurs (naissances, décès, émigrations, immigrations) se produisant dans les collectivités et dont l'étude constitue la *démographie dynamique.* De ces mouvements, A. Bertillon d'abord, puis Turquan, Collignon, Tarde et d'autres savants ont déduit un certain nombre de lois qui permettent de déterminer la valeur d'une collectivité donnée (ville, province ou Etat) et de prévoir assez exactement ses transformations prochaines. Parmi ces lois, il convient de mentionner, comme intéressant particulièrement la France : la *loi des densités,* en vertu de laquelle un Etat insuffisamment peuplé, eu égard à la richesse de son sol et de son sous-sol, exerce un appel sur les populations étrangères plus denses, pour combler le déficit démographique et rétablir une espèce d'équilibre ; la *loi des migrations intérieures,* qu'on peut formuler en disant que les grands centres urbains tendent à grouper la population et à dépeupler les campagnes, sous l'influence non seulement des conditions économiques, mais aussi du développement des attractions ; la *loi de récupération,* suivant laquelle une collectivité, fortement décimée par une épidémie, une famine, une guerre, tend à augmenter, dès que la catastrophe a pris fin, le taux de sa natalité, au moins pendant quelques années. Le fait que cette dernière loi ne s'est vérifiée, en France, que pendant les deux ou trois années qui ont suivi la fin de la Grande Guerre, témoigne de l'affaiblissement physique, et surtout moral, dont notre population est frappée.

DÉMOGRAPHIER [*fi-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Faire la démographie de.

DÉMOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la démographie.

DEMOISELLE n. f. (lat. *dominicella* dimin. de *domina,* dame, maîtresse). A signifié d'abord Fille et même Femme née de parents nobles : *Ah ! qu'une femme* DEMOISELLE *est une étrange affaire !* (Molière.) *Mettre des bourgeoises là où le roi ne veut que des* DEMOISELLES, *c'est tromper les intentions du roi.* (Mme de Maintenon.) || Signifia plus tard Bourgeoise mariée : *Avant la Révolution, les femmes de la bourgeoisie prenaient le titre de* MADEMOISELLE *au lieu de celui de « madame », qui était réservé aux femmes nobles.*

— Auj., Personne du sexe féminin, qui n'a point encore été mariée : *Rechercher une* DEMOISELLE *en mariage.*

— Adjectiv. : *Personne qui est* DEMOISELLE.

— *Ironiq.* Femme de mœurs légères : *Dépenser ses revenus avec des* DEMOISELLES. || *Ces demoiselles,* Les « filles », en général.

— *Demoiselle d'honneur,* Jeune fille attachée à la cour d'une reine, d'une princesse ; Jeune fille qui accompagne la mariée à l'église et à la mairie. || *Demoiselle de compagnie,* Jeune fille payée pour tenir compagnie à une personne. || *Demoiselle de comptoir, de magasin,* ou simplement *Demoiselle,* Personne employée dans un magasin à la vente ou à la recette.

— Pop. *Casser le cou à la demoiselle,* Déboucher une bouteille. || *Demoiselle du Pont-Neuf,* Femme qui accorde très facilement ses faveurs. (Inus.)

— Géol. Nom donné à des pyramides de terre, souvent coiffées d'un galet, qui sont les restes d'une boue glaciaire jadis continue enlevée par l'érosion.

— Techn. Instrument pour enfoncer les pavés, et appelé également *hie.* || Instrument de bois à deux branches pour élargir les doigts de gants. || Jambe de force placée sous le banc d'âne des scieurs de long.

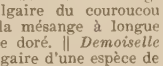
Demoiselle de gantier.

— Zool. Nom vulgaire du courroucou à ventre rouge, de la mésange à longue queue et du troupiale doré. || *Demoiselle de Numidie,* Nom vulgaire d'une espèce de grue, l'*ardea virgo.* || Nom vulgaire de la donzelle, du marteau, de la girelle et de quelques autres poissons. || Synonyme populaire de LIBELLULE.

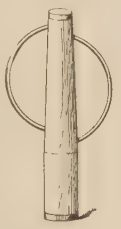
Demoiselle de paveur.

— ENCYCL. Les dames du moyen âge avaient dans leur garde-robe des *demoiselles,* ou *damoyselles à atourner,* sortes de mannequins, qui servaient soit à l'essayage des robes, soit à disposer des coiffures, soit encore à fixer le miroir dans lequel on se regardait pendant qu'on se faisait coiffer. A partir du XVe siècle, la « demoiselle à atourner » disparaît du vocabulaire courant, mais non pas absolument du mobilier des dames, où elle est remplacée par la table de toilette, la coiffeuse, le mannequin, la tête à coiffure.

DEMOISELLES n. f. pl. Paysans de l'Ariège insurgés en 1829 contre le nouveau code forestier, qui recurent ce nom des grandes blouses blanches dont ils se déguisaient et qui, des sapinières où ils vivaient, portaient la terreur dans la contrée. L'insurrection fut réprimée dès 1830. Les *demoiselles* avaient déjà joué un rôle sous Louis XVI.

DEMOISILLON [*zi-yon*] n. m. *Fam.* Petite demoiselle. (Peu us.)

DÉMOISIR v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *moisir*). Débarrasser des moisissures : DÉMOISIR *du papier.* (Peu us.)

DE MOL (François-Marie), musicien belge, né à Bruxelles en 1844, mort à Ostende en 1883. Au conservatoire de cette ville, il obtint les premiers prix d'harmonie, de composition et d'orgue. Organiste à Bruxelles, puis à Marseille, où il devint professeur d'harmonie au conservatoire. En 1876 il retourna à Bruxelles, où il fit représenter, au théâtre de la Monnaie, un opéra intitulé : *le Chanteur de Médine* (1881), et mourut peu après. — Son frère puîné, Guillaume **De Mol,** né à Bruxelles en 1846, mort à Marseille en 1874, avait obtenu, au conservatoire de Bruxelles, le grand prix de Rome en 1871. C'est en se rendant en Italie qu'il mourut. Il avait écrit deux oratorios flamands : *De Levenstyden* et *De Laatiste Zonnestraal.*

DEMOLDER (Eugène), littérateur belge, né à Bruxelles en 1862, mort à Essonnes (Seine-et-Oise) en 1917. Après avoir fait ses études de droit à l'université de Bruxelles, collaboré à *la Jeune Belgique* et à *la Société nouvelle,* il publia en 1895 son premier livre, *la Légende d'Yperdamme* avec quelques dessins de Félicien Rops. Le *Royaume authentique du grand saint Nicolas* (1896), *le Quatuor, Sous la robe,* suivirent. Mais son chef-d'œuvre est la *Route d'émeraude* (1899), roman plein de sève, de lumière et de couleur, où, en une suite de tableaux rembranesques, l'auteur dit les aventures du jeune peintre Robus Barent. Depuis, il a fait paraître : *les Patins de la reine de Hollande* (1901), *l'Arche de monsieur Cheunus* (1904) et *le Jardinier de la Pompadour* (1904), tableau charmant et libre des mœurs du XVIIIe siècle. On lui doit, en outre, des critiques d'art sur Rops, H. de Brakeleer, C. Meunier, et un livre d'impressions de voyage, *l'Espagne en auto* (1906).

DÉMÔLE (Charles-Etienne-Emile), homme politique français, né à Charolles (Saône-et-Loire) en 1828, mort à Saint-Julien-de-Civry en 1908. Sénateur de Saône-et-Loire en 1879, en 1882 et en 1891, il fut ministre des travaux publics dans le cabinet Brisson (1885-1886) et de la justice dans le cabinet Freycinet. Il présida le Sénat constitué en haute cour de justice pour juger le général Boulanger.

DÉMOLÉON. Myth. gr. Troyen, fils d'Anténor et de Théano. Il fut tué par Achille. — Centaure tué par Pélée aux noces de Pirithoos. — Fils de Deimachos ; un des Argonautes.

DÉMOLÉOS. Myth. gr. Grec tué par Enée ; sa cuirasse fut donnée comme prix par le héros troyen dans les jeux de Sicile.

DEMOLINS (Edmond), historien et sociologue français, né à Marseille en 1852, mort aux Roches en 1907. Attaché dans sa jeunesse à des vues conservatrices, il publia : *le Mouvement communal et municipal au moyen âge* (1875), et une *Histoire de France* (1877-1880). En 1886, il créa, avec un groupe dissident de l'école de Le Play, la revue *la Science sociale.* Dix ans plus tard il donna, coup sur coup, trois ouvrages qui firent sensation : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons* (1897) ; *les Français d'aujourd'hui* (1898) ; *l'Education nouvelle* (1898). Il écrivit ensuite : *Comment la route crée le type social* (1901-1903) ; *l'Ecole des Roches* (1903), où il expose en matière d'éducation, les idées qu'il chercha à mettre en pratique dans l'établissement de ce nom ; *l'Organisation du travail* (1904) et, en collaboration avec R. Pinot et P. de Rousiers, la *Méthode sociale* (1904), etc.

DÉMOLIR v. tr. (lat. *demoliri*). Abattre, détruire (en parlant d'un édifice) : DÉMOLIR *une maison.* || *Par anal. :* DÉMOLIR *un meuble, un arbre.*

— *Fig. :* Démolir un système, une doctrine : *J'*AI *pris et* DÉMOLI *la bastille des rimes.* (V. Hugo.) *La vapeur est le bélier qui bat, qui perce et qui* DÉMOLIT *toutes les frontières.* (L. Veuillot.) || *Fam.* Ruiner la santé de : *L'alcool* DÉMOLIT *un homme.* || Ruiner l'influence, le crédit, l'autorité de : *Chercher à* DÉMOLIR *un écrivain, un banquier, un ministre. Qu'est-ce qu'ils peuvent ? ...me* DÉMOLIR *auprès du Bey ?... Ça m'est égal.* (A. Daudet.) || *Pop.* Terrasser, blesser, tuer : DÉMOLIR *un homme d'un coup de poing. Il* DÉMOLIRAIT *les premiers qui viendraient pour le prendre.* (P. Loti.)

— Artill. *Tir à démolir,* Anc. express. employée en parlant d'un tir destiné à détruire un objectif : mur, ouvrage, batterie, etc. (On dit maintenant TIR DE DESTRUCTION.)

— Mar. Démonter, défaire, mettre en pièces (en parlant d'un navire) : DÉMOLIR *une frégate.*

— Fr.-maçonn. *Démolir une loge,* La dissoudre par un acte d'autorité.

— ***Démoli, e,*** part. pass. du verbe *Démolir* (au propre et au fig.).

— *Substantiv.* En langage de cirque, Acrobate ou clown qui, par suite d'accident, se trouve dans l'obligation de renoncer aux exercices brillants (C'est en prévision d'accident possible, qu'ils se livrent au dressage des animaux à leurs moments perdus) : *La catégorie des* DÉMOLIS.

— Pop. : *Un vieux* DÉMOLI.

— ***Se démolir,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.).

— SYN. **Démolir, abattre, détruire, renverser, ruiner.** V. ABATTRE.

— **Démolir, démanteler, raser.**

— ANTON. **Bâtir, construire, édifier, fonder.**

DÉMOLISSEMENT [*li-se-man*] n. m. Syn. peu us. de DÉMOLITION.

DÉMOLISSEUR, EUSE n. Qui démolit (au propre et au fig.) : *Le* DÉMOLISSEUR *de ces maisons. Un* DÉMOLISSEUR *de ministères. Je suis grand* DÉMOLISSEUR. (Voltaire.)

— Adjectiv. : *Ouvriers, Philosophes* DÉMOLISSEURS.

DÉMOLITION [*si-on*] n. f. Action de démolir : *La* DÉMOLITION *d'une maison.* || Matériaux provenant d'édifices démolis : *Acheter des* DÉMOLITIONS.

— Fig. : *La* DÉMOLITION *de la Royauté.*

— Art milit. *Démolition des munitions,* Séparation des éléments encore utilisables de munitions (cartouches, gargousses, projectiles divers) devenues inutiles. (Des précautions s'imposent pour éviter les éclatements. C'est pour cette raison que l'on ne doit jamais toucher un obus non éclaté, une fusée, une grenade, etc., abandonnés sur le terrain.)

— ENCYCL. Dr. Avant d'entreprendre la *démolition* d'un immeuble joignant la voie publique, les propriétaires doivent en demander l'autorisation au maire chargé de faire prendre les précautions nécessaires pour éviter les accidents. Si les mesures prescrites n'ont pas été prises, et si le défaut de précautions occasionne des accidents, ceux qui en sont la cause sont passibles de peines correctionnelles (C. pén., art. 319 et 320).

Un particulier, qui a construit en bordure de la voie publique, sans demander l'alignement individuel, peut être contraint de démolir, s'il a empiété sur ladite voie.

La loi a prévu également la démolition des édifices, menaçant ruine, qui longent la voie publique : la procédure diffère selon que le péril est ou non imminent, elle repose sur un arrêté du maire (ou du préfet) appuyé sur des rapports d'experts et une décision du conseil de préfecture (Loi 21 juin 1898).

Les frais de démolition d'un mur mitoyen sont à la charge des copropriétaires et proportionnellement au droit de chacun d'eux (C. civ., art. 655).

DEMOLOMBE (Jean - Charles - Florent), jurisconsulte français, né à La Fère (Aisne) en 1804, mort à Caen en 1887. Professeur de code civil à la faculté de droit de Caen, il en devint doyen en 1853. On a de Demolombe un remarquable commentaire de législation civile en France, sous le titre de : *Cours de Code Napoléon* (1845-1882). L'auteur s'est arrêté à l'art. 1386 du Code civil, et l'ouvrage a été continué par Guillouard.

DÉMON n. m. (du gr. *daimôn*, dieu, génie). Anciennem., Dieu, déesse, divinité. || Génie bon ou mauvais, que l'on supposait attaché à la destinée d'un homme, d'une ville, d'un Etat.

— Dans les auteurs ecclésiastiques et chez les modernes, Diable, ange déchu qui habite l'enfer et tente les hommes : *Combattre le* DÉMON. || *Absolum.* Le diable, Satan : *Etre possédé du* DÉMON. || Génie familier, esprit bon ou mauvais, qui semble nous guider, nous inspirer : *C'est un bon* DÉMON *qui m'a inspiré. Un plus puissant* DÉMON *veille sur vos années.* (Corneille.) *Quel* DÉMON *vous irrite et vous force à médire?* (Boileau.) *Térence n'est pas possédé de ce* DÉMON-*là.* (Diderot.)

— *Fig.* Personnification des vices, des fléaux, des instincts : *Le* DÉMON *de l'envie, de l'ambition, de la guerre, de la curiosité.*

— *Deux* DÉMONS *à leur gré partagent notre vie : J'appelle l'un Amour, et l'autre Ambition.* (La Fontaine.) *Un jour le* DÉMON *de l'alcool vint passer sur leur route.* (P. Loti.)

— *Fam.* Personne dangereuse dont il faut repousser les séductions comme si elles venaient de l'enfer : *Les femmes sont des* DÉMONS *qui nous font entrer en enfer par la porte du paradis.* (Saint-Cyprien.) || Personne méchante, insupportable : *Cette femme est un vrai* DÉMON. || Enfant turbulent, espiègle : *Oh! le petit* DÉMON!

— LOC. DIV. *Démon familier.* Bon génie qui hante une personne. || *Faire le démon,* Etre turbulent, tapageur; s'agiter, tourmenter, obséder. || *Faire le petit démon,* Faire une résistance obstinée et tapageuse. || *Avoir de l'esprit comme un démon,* Avoir prodigieusement d'esprit.

— SYN. **Démon, diable.** Le mot *démon* désigne quelquefois un esprit, un génie qui peut n'être pas essentiellement méchant. *Démon,* pris en mauvaise part, se distingue toujours de *diable* en ce qu'il affaiblit les idées de méchanceté, de laideur, de haine, qui s'attachent à ce mot.

— ENCYCL. Philos. *Le démon de Socrate,* Socrate se prétendait inspiré par un génie particulier, qu'il nommait *son démon* et qui lui suggérait toutes ses résolutions, tous les principes de sa philosophie et de sa conduite. Les uns ont prétendu que c'était un esprit, un agent surhumain; d'autres ont donné ce nom à un sens moral délicat, à un tact naturel, exquis, rapide dans les aperçus et cultivé par une longue expérience. Suivant eux, *le démon de Socrate* n'était autre chose que les révélations intérieures et instantanées de sa conscience et de sa raison sur les matières les plus hautes de la philosophie. Enfin, quelques-uns n'y ont vu qu'un artifice au moyen duquel Socrate espérait réaliser une grande réforme politique.

Il paraît évident que Socrate l'a pris lui-même pour un guide réel, distinct de son sens intime et organe d'une divinité tutélaire. Son langage, lorsqu'il en parlait, sa véracité, le prix dont il a payé cette croyance, puisqu'elle fut un des principaux motifs de sa condamnation, la conviction et la bonne foi de ses disciples, ne permettent guère le doute à cet égard.

— Myth. gr. Les *démons* (*daimônes*) sont dans la littérature grecque depuis Hésiode des êtres intermédiaires entre l'homme et la divinité, et généralement des prérogatives des dieux détachées de leurs personnes et personnifiées à leur tour; ils deviennent des auxiliaires des divinités.

Daimôn, au singulier, personnifie, en général, la Destinée. On distingue même parfois pour chaque homme un *bon* et un *mauvais démon.* Le *genius* des Latins rappelle le *daimôn* des Grecs.

— Relig. V. DIABLE.

Démon (LE), chef-d'œuvre du poète russe Lermontov, traduit en 1860, en vers français, par P. Pelan. Le Démon s'éprend de Tamara, une fille de prince, qu'il aperçoit la veille de son mariage. Comme son fiancé se dirigeait vers elle à travers les montagnes, des gens d'une tribu ennemie le tuent. La nuit suivante, Tamara entend une voix qui lui murmure des paroles d'amour et qui pénètre dans son cœur. Pour fuir cette obsession, elle se réfugie dans un couvent, mais en vain. Le Démon l'y poursuit, et finit par triompher de son innocence. Elle en meurt; mais, au moment où Satan compte s'emparer d'elle, un ange emporte l'âme de la jeune fille, car la clémence divine s'étend sur les péchés involontaires, et le Démon est plongé de nouveau dans la solitude du mal et de la haine.

Démon (LE), opéra en trois actes, livret de Viskovatov, d'après le poème de Lermontov, musique d'Antoine Rubinstein, représenté au théâtre Marie, de Saint-Pétersbourg, le 25 janvier 1875. Sur un sujet éminemment dramatique, Rubinstein a écrit une œuvre pathétique et colorée, que l'on peut considérer comme une de ses meilleures.

Démon de midi (LE), roman, par Paul Bourget (1914), où l'auteur montre les ravages apportés par l'amour dans l'âme et la destinée d'un homme de quarante ans qui a cessé de conformer sa conduite à ses principes et qui est agité par le *demonium meridianum* dont parle le Psalmiste. Le professeur catholique Savignan, veuf, retrouvant mariée la femme qu'il a aimée autrefois, devient son amant, et sa faute entraînera la mort d'un fils bien-aimé. A ce drame est mêlée une figure curieusement fouillée, celle de l'ancien prêtre Fauchon, publiciste moderniste, qui ajoute à l'intérêt psychologique de l'histoire un intérêt en quelque sorte historique. Le roman est construit avec un art savant.

DEMONA (VAL DI), une des trois anc. divis. de la Sicile, et l'actuelle province de Messine. (Son nom lui vient de l'Etna, dont les croyances populaires faisaient le séjour des démons.)

DÉMONARCHISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *monarchie*). Soustraire au gouvernement monarchique : DÉMONARCHISER *l'Europe.*

— ***Se démonarchiser,*** v. pr. Au sens passif, Cesser d'être monarchique.

DÉMONASSA. Myth. gr. Fille d'Amphiaraos et d'Eriphyle; épouse de Thersandre, et mère de Tisamène. — Femme d'Iros, et mère de l'argonaute Eurydamas.

DÉMONAX, philosophe grec, né à Chypre, qui vivait à Athènes et y mourut vers 176 apr. J.-C. Il se donnait pour cynique; mais Socrate était son modèle autant que Diogène. Lucien qui a, croit-on, écrit sa Vie, le représente comme l'idéal du philosophe. Sa douceur, son austérité le rendirent très populaire parmi les Athéniens. Il disait : « Le propre de l'homme est d'errer; celui du sage, de pardonner à l'erreur. » — « Vous ajoutez à votre vertu tout ce que vous retranchez à vos plaisirs. »

DÉMONE n. f. (de *démon*). Fém. peu us. de *démon.*

DÉMONERIE [*rî*] n. f. Action, intervention d'un démon; diablerie, commerce avec les démons : *Se livrer à des* DÉMONERIES *ridicules.* || Façon, manière démoniaque : *La duchesse du Maine s'agitait avec une* DÉMONERIE *infatigable.* (Sainte-Beuve.)

DÉMONÉTISATION [*za-si-on*] n. f. Action de démonétiser; état de ce qui est démonétisé : *La* DÉMONÉTISATION *des anciennes pièces.*

— *Fig.* Perte de réputation, de crédit : *La* DÉMONÉTISATION *d'un chef de parti.*

— ENCYCL. Lorsque des monnaies métalliques ont subi par l'usure des affaiblissements qui en réduisent la valeur, les gouvernements ont recours à la refonte. Ils préviennent le public qu'à partir de telle date les pièces ainsi affaiblies n'auront plus cours. On dit alors de ces pièces qu'elles « sont démonétisées ». Les frais de la *démonétisation* incombent à l'Etat, représentant de la collectivité.

DÉMONÉTISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du lat. *moneta,* monnaie). Priver, dépouiller de sa valeur légale, en parlant d'une monnaie, d'un papier.

— *Fig.* Déprécier, détruire le crédit de : DÉMONÉTISER *un prétendant.*

— ***Démonétisé, e,*** part. pass. du verbe *Démonétiser* (au propre et au fig.).

— ***Se démonétiser,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, Etre démonétisé (au propre et au fig.) : *Ecrivain qui* SE DÉMONÉTISE.

DÉMONIALITÉ n. f. Nature, caractère du démon.

DÉMONIAQUE [*ni-ak'*] adj. (lat. *dæmoniacus*). Qui a rapport aux démons : *Superstition* DÉMONIAQUE. || Qui est sous l'influence du démon, du malin esprit : *Une femme* DÉMONIAQUE.

— *Fam.* Diabolique, méchant, malin : *Une ruse* DÉMONIAQUE.

— *Substantiv.* Personne possédée du démon : *Prendre un ton de* DÉMONIAQUE. (Molière.)

— *Fam.* Personne turbulente, furieuse, passionnée : *Faire le* DÉMONIAQUE.

DÉMONICÉ. Myth. gr. Fille d'Agénor et d'Epicaste, et sœur de Porthaon. Elle eut d'Arès plusieurs fils : Evenos, Molos, Pylos, Thestios.

DÉMONICE, jeune fille légendaire d'Ephèse. Les Gaulois assiégeaient la ville; Démonice offrit secrètement à leur chef, qui accepta, de lui ouvrir les portes en échange des parures dont les ennemis s'empareraient. Le chef lui fit jeter tous les joyaux à la tête; elle périt ainsi, comme lapidée. (Rapprocher la légende de Tarpéia, qui livra le Capitole aux Sabins.)

DÉMONICOLE n. et adj. (du lat. *dæmon, onis,* démon, et de *colere,* adorer). Se dit d'un adorateur de démons.

DÉMONISME [*nissm'*] n. m. Croyance aux démons.

DÉMONISTE [*nisst'*] n. et adj. Qui croit aux démons : *Un* DÉMONISTE. *Philosophes* DÉMONISTES.

DÉMONOCRATIE [*sî*] n. f. (du gr. *daimôn, onos,* démon, et *kratos,* puissance). Théol. Puissance des démons.

DÉMONOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *daimôn, onos,* démon, et *graphein,* décrire). Auteur d'un traité sur les démons.

DÉMONOGRAPHIE [*fî*] n. f. (de *démonographe*). Ouvrage sur les démons : *L'auteur d'une* DÉMONOGRAPHIE.

DÉMONOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Relatif à la démonographie : *Traité* DÉMONOGRAPHIQUE.

DÉMONOLÂTRE n. et adj. (du gr. *daimôn, onos,* démon, et *latreia,* adoration). Théol. Qui adore les démons : *Les* DÉMONOLÂTRES.

DÉMONOLÂTRIE [*trî*] n. f. (de *démonolâtre*). Adoration, culte des démons : *Se livrer à la* DÉMONOLÂTRIE.

— Pathol. Forme de démonomanie dans laquelle le délirant se croit voué au diable et à son culte.

DÉMONOLÂTRIQUE [*trik'*] adj. Relatif à la démonolâtrie.

DÉMONOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *daimôn, onos,* démon et *logos,* discours). Science, traité de la nature des démons.

DÉMONOLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la démonologie ou à la science des démons.

DÉMONOLOGUE [*logh'*] n. m. Qui s'occupe de démonologie : *Les* DÉMONOLOGUES *du moyen âge.*

DÉMONOMANCIE [*sî*] n. f. (du gr. *daimôn, onos,* démon, et *manteia,* divination). Divination exercée sous l'inspiration du démon.

DÉMONOMANCIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Relatif à la démonomancie : *Divination* DÉMONOMANCIENNE. || Qui s'occupe de démonomancie : *Devin* DÉMONOMANCIEN.

— Substantiv. : *Un* DÉMONOMANCIEN.

DÉMONOMANE n. (du gr. *daimôn, onos,* démon, et *mania,* fureur). Personne atteinte de démonomanie.

DÉMONOMANIE [*nî*] n. f. (du gr. *daimôn, onos,* démon, et *manîa,* folie). Délire systématisé d'ordre religieux, causé par la crainte de l'enfer et la peur du diable.

— ENCYCL. La *démonomanie* a été autrefois, et notamment au moyen âge, assez répandue dans les milieux où régnait un mysticisme exagéré. Mais tandis que, dans l'antiquité, on y voyait souvent l'expression d'une inspiration des dieux, le moyen âge n'y apercevait que l'effet d'une action diabolique et mauvaise. Aussi les prétendus possédés furent-ils soumis aux exorcismes et aux tortures de l'Inquisition. Ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle que les médecins commencèrent à soupçonner, sous les extravagances des démoniaques, l'existence d'une maladie mentale, et il faut arriver à Charcot pour que ce point soit définitivement élucidé. L'étude critique des possédées de Loudun (et d'autres sortes d'épidémies de démonomanies) a prouvé que beaucoup de ces malades sont des hystériques ou des délirants, dont l'affection relève du même traitement que les autres délires systématisés.

Démonomanie (LA), ouvrage de Jean Bodin, conseiller en cour de parlement (1582). Ce livre est un des plus curieux qui aient été écrits sur les procès de magie et de sorcellerie. Il est rempli de choses étonnantes, de récits qui passent toute vraisemblance.

DÉMONOPATHIE [*tî*] n. f. (du gr. *daimôn, onos,* démon, et *pathos,* maladie). Méd. Forme de démonomanie dans laquelle le sujet se croit possédé du diable et soumis à son influence. V. DÉMONOMANIE.

DÉMONS (Jean), seigneur d'Hédicourt, écrivain français du XVIe siècle, né à Amiens. Il était, vers 1587, conseiller au présidial de cette ville. On a de lui deux ouvrages, aujourd'hui fort rares, intitulés : *la Démonstration de la quatrième partie de rien, etc.* (1594), et *la Sextessence dialectique et potentielle, etc.* (1595). Ces ouvrages bizarres sont en vers, avec une glose latine et française.

DÉMONSTRABILITÉ [*monss*] n. f. Syn. de DÉMONTRABILITÉ.

DÉMONSTRABLE [*monss*] adj. Linguist. V. DÉMONTRABLE.

DÉMONSTRATEUR [*monss*] n. m. Qui démontre, enseigne, prouve : *Un*e *bon* DÉMONSTRATEUR. — Autref., Titre des professeurs au Muséum : DÉMONSTRATEUR *en chimie au Jardin royal.* || Celui qui donne des explications sur ce qu'il fait voir; cicerone : *Ces* DÉMONSTRATEURS *gagés qui dissèquent aux voyageurs le cadavre de Rome.* (Lamartine.)

— Fig. : *L'art n'est pas un* DÉMONSTRATEUR *invincible.* (G. Sand.)

DÉMONSTRATIF [*monss*], **IVE** adj. (lat. *demonstrativus;* de *demonstrare,* démontrer). Qui démontre, est une véritable preuve : *Argument* DÉMONSTRATIF.

— *Fam.* Qui fait des manifestations extérieures de sympathie, d'amitié, etc. : *Le caractère français est le plus franc, le plus ouvert et le plus* DÉMONSTRATIF *des caractères.* (Alex. Dumas père.) || Qui est l'expression vivace des sentiments : *Physionomie* DÉMONSTRATIVE. *Gestes* DÉMONSTRATIFS.

— Gramm. Se dit des adjectifs, des pronoms qui servent à montrer la personne ou la chose dont il est question, à les préciser. V. la partie *encycl.*

— Milit. *Combat démonstratif.* V. DÉMONSTRATION.

— Rhétor. Se dit du genre d'éloquence qui a pour objet la louange ou le blâme : *Le genre* DÉMONSTRATIF *s'applique aux oraisons funèbres, aux discours officiels, etc.*

— *Substantiv.* et au masc. Genre démonstratif : *Le* DÉMONSTRATIF *et le délibératif.*

— ANTON. **Délibératif, judiciaire. — Antirrhétique.**

— ALLUS. LITTÉR. **Par raison démonstrative,** Allusion à une scène du *Bourgeois gentilhomme.* V. RAISON.

— ENCYCL. Gramm. *Adjectifs démonstratifs.* — Les adjectifs démonstratifs servent à montrer la personne, l'animal ou la chose dont on parle. Les adjectifs démonstratifs sont :

Masc. sing. : *Ce, cet.*
Fémin. sing. : *Cette.*
Plur. des deux genres : *Ces.*

Pronoms démonstratifs. — Les pronoms démonstratifs sont ceux qui tenant la place du nom montrent les personnes, les animaux ou les choses dont on parle. Les pronoms démonstratifs sont :

Masc. sing. : *Celui, celui-ci, celui-là.*
Fém. sing. : *Celle, celle-ci, celle-là.*
Masc. plur. : *Ceux, ceux-ci, ceux-là.*
Fém. plur. : *Celles, celles-ci, celles-là.*
Des deux genres et invariables : *Ce, ceci, cela.*

A ces formes se joignent souvent les adverbes *ci* et *là,* mais qui se mettent après le nom : *Cet homme-*CI, *cette maison-*LÀ. Ils ajoutent à la simple idée d'énonciation une idée de détermination, d'indication précisée, renforcée. (*Ci* indique ce qui est plus rapproché ou ce dont on va parler; *là,* ce qui est plus loin ou dont on a parlé.)

— Gramm. histor. Afin de marquer avec plus de force l'idée d'indication exprimée par les adjectifs démonstratifs, les Latins employaient populairement la préposition *ecce* (voici), jointe à *ille, iste,* qui servaient à la fois d'adjectifs démonstratifs et de pronoms personnels. Ils disaient : *eccillum hominem,* cet homme que voilà; *eccistum hominem,* cet homme que voici. De là viennent les adjectifs démonstratifs de l'ancien français.

Le tableau ci-après résume cette dérivation, au moins pour les formes qui ont subsisté jusque dans le français moderne :

Latin.	Français
SINGULIER	
Masc. ECCILLUM.....	*Icel, cel.*
Fém. ECCILLAM.....	*Icelle, cele, celle.*
PLURIEL	
Masc. ECCILLOS.....	*Icels, cels, ceus, ceux.*
Fém. ECCILLAS.....	*Iceles, celes, celles.*
SINGULIER	
Masc. ECCISTUM.....	*Icest, cest, cet, ce.*
Fém. ECCISTAM.....	*Iceste, ceste, cète, cette.*
PLURIEL	
Masc. ECCISTOS.....	*Icez, cez, ces.*
Fém. ECCISTAS.....	*Icestes, cestes, cez, ces.*

Le latin populaire possédait une autre forme de régime masculin que *ecc*ĭ*llum,* plus allongée, qui était *eccillui;* de là est venu le français *celui* qui s'est substitué à la forme *cel.* Enfin, le latin *ecce hoc* a donné successivement *iceo, içe, ço, ce.* Pour insister sur l'idée démonstrative, on forma à l'aide de ce petit nombre de mots des pronoms composés à l'aide des particules *ci,* pour ici, et *là :* d'où *celui-ci, celui-là, celle-ci, celle-là,* etc., *ceci, cela,* contracté populairement en *ça.* Autrefois, *celui* et *cet* s'employaient aussi bien comme pronoms que comme adjectifs démonstratifs. Aujourd'hui, la langue a fait de *celui* exclusivement un pronom, et de *cet* un adjectif.

— Gramm. comparée. Les *démonstratifs* sont de petits éléments adjectivaux qui se placent auprès des substantifs

pour en souligner la valeur ou en indiquer la position dans l'espace ou dans le temps. Il y a également des pronoms démonstratifs, qui jouent eux-mêmes le rôle de substantifs. Dans les langues qui possèdent un article, c'est d'un ancien démonstratif que l'article est tiré.

— Rhét. *Genre démonstratif.* Le genre démonstratif sert à blâmer ou à louer : il comprend les panégyriques, les oraisons funèbres, les sermons, les éloges académiques, les discours de réception, les remerciements, ou, au contraire, les mercuriales, invectives, etc. Si le genre démonstratif n'offre pas, en général, la variété, l'imprévu du discours ou du plaidoyer, il a le grand avantage de pouvoir se développer librement, et de se prêter à une forme plus châtiée, plus finie, plus parfaite.

DEMONSTRATIO [*dé-monss-tra-si-o*] n. f. Dr. rom. Nom que l'on donnait à celle des parties essentielles de la *formule* où étaient exposés les faits dont le demandeur prétendait faire découler son droit.

— Encycl. La *demonstratio* n'existait que dans les formules dont l'*intentio* était à la fois *in jus* et *incerta*, et où, par suite, l'*intentio* n'aurait pas suffi à donner au juge les indications nécessaires.

DÉMONSTRATION [*monss-tra-si-on*] n. f. Raisonnement par lequel on établit la vérité d'une proposition : *On doit à Newton* la démonstration *de la loi universelle de gravitation.* || Leçon qu'on donne en s'aidant d'un objet matériel. || Marque, témoignage extérieur d'amitié, d'intérêt : *Prodiguer les* démonstrations.

— Art milit. Manœuvres, feintes ayant pour but de dérouter l'ennemi, d'attirer son attention et ses forces sur un point choisi, pour l'amener à dégarnir le point où l'on veut attaquer en réalité.

— Syn. **Démonstrations, protestations, témoignages.** Les *démonstrations* sont toutes les marques extérieures qui annoncent les sentiments intérieurs. Les *protestations* consistent en paroles et non plus en marques extérieures : ce sont des attestations solennelles d'un sentiment ou des promesses formelles, sincères ou non. Les *témoignages* sont presque toujours des preuves réelles d'affection, de dévouement.

— Anton. **Réfutation; antéoccupation, anthypophore et prolepse.**

— Encycl. Logiq. Aristote définit la *démonstration* : le « syllogisme scientifique », c'est-à-dire celui qui produit la science et le savoir. Il l'appelle encore le « syllogisme du nécessaire ». C'est une opération qui consiste à prouver la vérité d'une proposition en montrant qu'elle est la conséquence *nécessaire* d'une autre proposition ou d'un ensemble de propositions antérieurement admises. Elle se fait à l'aide de *définitions*, d'*axiomes* et de *postulats* (v. ces mots), et prend la forme de l'analyse (démonstration *ascendante*) ou de la synthèse (démonstration *descendante*). La *démonstration par l'absurde* prouve une vérité par les absurdités qui s'ensuivraient si on ne l'admettait pas. On ne doit y recourir que lorsqu'on ne peut en donner d'autre. Elle convainc l'esprit sans l'éclairer.

DÉMONSTRATIVEMENT [*monss, man*] adv. D'une façon démonstrative.

DEMONT (*Adrien*-Louis), peintre français, né à Douai en 1851, mort à Wissant en 1928, élève de Jules Breton, dont il épousa la fille en 1880, et de Joseph Blanc. Il débuta au Salon en 1875. Ses principales œuvres sont : *la Nuit, Abel* (qui furent au musée du Luxembourg) ; *Août dans le Nord* (Le Havre) ; *le Moulin* (Amiens) ; *la Briqueterie* (Douai) ; *les Landes du Finistère* (Dunkerque) ; *Marée basse* (Orléans) ; *le Jardin du Vieux* (New-York) ; *Fiançailles* (Lille) ; *Don Quichotte* (Melbourne) ; *le Déluge, la Légende, Eurydice, les Danaïdes, la Terre promise, Nudus in nuda terra*, etc. Cet artiste interprète surtout avec talent la solitude des sites sauvages. On vit ses derniers tableaux au Salon de 1928 : *les Nuages qui passent*, et *les Vérotiers*.

DÉMONTABLE adj. Qui peut être démonté : *Machine* démontable. *Canot* démontable.

DÉMONTAGE n. m. Action de démonter, opération consistant à séparer les diverses pièces d'une machine, d'un instrument, à les désassembler.

— Teintur. Opération consistant dans un traitement par une solution de 10 p. 100 de carbonate de soude chauffée. (On emploie aussi du bichromate de potasse, de l'acide azotique, de l'hydrosulfate de soude. On rince lorsque la décoloration se produit, et les étoffes ou les fibres sont prêtes pour la teinture lorsque le degré de décoloration a été atteint.)

DEMONT-BRETON (Virginie), femme peintre française, née à Courrières (Pas-de-Calais) en 1859, morte à Paris en 1935, fille et élève de Jules Breton, femme du peintre Demont. Ses principales œuvres sont : *les Jumeaux, l'Homme est en mer, Stella maris, la Vague*, qui font partie de diverses galeries de New-York ; *Femme de pêcheur* (Amsterdam) ; *la Famille* (Douai) ; *la Plage* (naguère au musée du Luxembourg, à Paris) ; *les Loups de mer* (Gand) ; *Jean Bart* (Dunkerque) ; *Jeanne à Domremy* (Lille). Elle a obtenu une médaille d'or aux Expositions universelles de 1889 et de 1900 (Paris). Au Salon de 1928, *Epaves*, et *Au cap Gris-Nez*, dans la note habituelle de son ferme et poétique talent.

DEMONTE, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur la *Stura*, affluent du Pô ; 3.800 hab.

DÉMONTE-PNEU n. m. invar. Levier spécial permettant de retirer un pneumatique de voiture automobile ou de cycle, de la jante sur laquelle il est monté.

DÉMONTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *monter*). Jeter à bas de sa monture : Démonter *un cavalier*. || Mettre à pied : Démonter *un escadron*. || *Par extens.* Priver du commandement d'un navire : Démonter *un capitaine de vaisseau*.

— Désunir, défaire : Démonter *un fusil, un lit*. || Détendre le ressort, descendre le poids d'un mécanisme qui est monté : Démonter *une pendule*.

— *Fig.* Donner du relâchement à : Démonter *son esprit*. (Mme de Sévigné.) || Déconcerter, troubler, mettre à bas, révolter, mettre en colère : *Objection qui* démonta *ses adversaires. Les malheurs ont fini par* démonter *cette personne. Certains succès* démontent *le penseur*. || Renverser, détruire : *Les événements* démontent *souvent nos espérances*.

— Artill. Enlever de dessus son affût : Démonter *un canon, un obusier*. || Mettre hors de service : *Boulets qui* ont démonté *deux batteries*. — Fig. et fam. *Démonter les batteries de quelqu'un*, Déconcerter ses projets.

— Chass. *Démonter un oiseau*, Lui casser une aile.

— ***Démonté, e,*** part. pass. du verbe *Démonter* (au propre et au fig.).

— Mar. *Mer démontée*, Mer excessivement houleuse.

— ***Se démonter,*** v. pr. *Fam.* Etre victime d'une dislocation : Se démonter *l'épaule en tombant*. || *Bâiller à se démonter la mâchoire*, Faire de grands bâillements (On dit aussi *à* se décrocher *la mâchoire.*) || *Visage qui se démonte*, Visage très mobile, dont on modifie l'expression à son gré.

— Au sens réfléchi : *Il* se démonte *le visage* (lui donne à son gré les plus diverses expressions).

— Avec réciprocité. Se faire mutuellement tomber de cheval ; et *au fig.* Se déconcerter mutuellement.

— Au sens passif : Etre susceptible d'être démonté : *Cela* se démonte. *Navire qui* se démonte. || Se détraquer : *Cette machine commence à* se démonter ; — et au fig. : *Les vieilles cervelles* se démontent *comme les jeunes.* (Molière.) || Se décontenancer, se troubler, se déconcerter, se fâcher, se révolter : *C'est* se démonter *trop facilement. Il* se démonte *pour un mot, pour une parole.*

DÉMONTEUR, EUSE n. Personne qui démonte.

DÉMONTEUSE n. f. (rad. *démonter*). Ouvrière employée aux filières dans les tréfileries.

DÉMONTRABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est démontrable : *La* démontrabilité *des vérités de l'ordre surnaturel.* (On dit aussi démonstrabilité.)

DÉMONTRABLE adj. Qui peut être démontré : *Ce que vous avancez n'est pas* démontrable. (On dit aussi démonstrable.)

— N. m. *Le démontrable : Dans l'ordre du* démontrable.

— Anton. **Indémontrable.**

DÉMONTRER [*tré*] v. tr. (lat. *demonstrare*). Prouver par une démonstration, d'une manière évidente : Démontrer *l'existence de Dieu.* Démontrer *un problème.* || Enseigner par voie de démonstration : Démontrer *l'anatomie sur un cadavre.*

— Prouver, être un témoignage de : *Rougeur qui* démontre *une faute. Action qui* démontre *la bonté.*

— *Absolum.* Faire des démonstrations extérieures de ses sentiments. (Peu us.).

— ***Démontré, e,*** part. pass. du verbe *Démontrer : On ne devrait jamais consentir qu'aux vérités* démontrées. (Pascal.)

— ***Se démontrer,*** v. pr. Au sens passif : *Les axiomes ne* se démontrent *pas.*

DÉMONTREUR n. m. Celui qui démontre.

DEMONTZEY (Gabriel-Louis-*Prosper*), sylviculteur français, né à Saint-Dié en 1831, mort à Aix en 1898. Envoyé à Nice en 1863, comme chef de la commission de reboisement, il fut nommé inspecteur des forêts en 1868. Dans cette région si souvent dévastée par les torrents, il appliqua toute son énergie à substituer la plantation rationnelle à l'ensemencement et à corriger les lits des torrents. Il a contribué à l'agrandissement du domaine forestier de la France et donné une vigoureuse impulsion à la sylviculture rationnelle. Correspondant de l'Académie des sciences (1882). Ses principaux ouvrages sont : *les Travaux de correction des torrents* (1875) ; *Etude sur les travaux de reboisement et de gazonnement des montagnes* (1878), et *l'Extinction des torrents en France par le reboisement* (1894) ; *Traité pratique du reboisement et du gazonnement* (1882) ; *la Restauration des terrains en montagne* (1889) ; *les Retenues d'eau et le reboisement dans le bassin de la Durance* (1896).

DÉMONYME n. m. (du gr. *dêmos*, peuple, et *onuma*, nom). Pseudonyme général, que porte un ouvrage comme nom d'auteur. (Exemple : *Dictionnaire par* une société d'auteurs et de savants.)

DEMOOR (Jean), savant belge, né à Etterbeck en 1867. Chargé de cours à l'Université libre de Belgique, assistant à l'Institut Solvay, il s'est occupé surtout de la question des localisations cérébrales.

DÉMOPÉDIE [*dî*] n. f. (du gr. *dêmos*, peuple, et *paideia*, éducation). Art d'instruire le peuple. (Peu us.)

DÉMOPHANE [*fan'*], philosophe grec, né à Mégalopolis. Il fut l'élève d'Arcésilas, prit une grande part à la délivrance de sa ville natale opprimée par Aristodème, et à celle de Sicyone, puis, avec Ecdème, il gouverna Cyrène.

DÉMOPHILE [*fil'*]. Myth. Un des noms de la sibylle de Cumes, appelée aussi Déiphobe, Démo, Hiérophyle, etc.

DÉMOPHILE [*fil'*] adj. et n. (du gr. *dêmos*, peuple, et *philos*, ami). Ami du peuple. (Peu us.)

DÉMOPHOON ou **DÉMOPHON**. Myth. gr. Roi légendaire d'Athènes ; fils de Thésée et de Phèdre, frère d'Acamas. Au siège de Troie, il délivra sa grand'mère Æthra, devenue l'esclave d'Hélène. Au retour, il fut jeté par la tempête sur la côte de Thrace, et épousa la fille d'un roi de ce pays, Phyllis. Les traditions variaient beaucoup sur sa fin. — Compagnon d'Enée, tué par la reine Camilla.

DÉMOPTOLÈME. Myth. gr. Prétendant de Pénélope, tué par Ulysse.

DÉMORALISANT [*zan*], **E** adj. Qui démoralise : *Doctrine* démoralisante.

DÉMORALISATEUR, TRICE adj. et n. Qui démoralise : *Romans* démoralisateurs, *Influence* démoralisatrice. *Un* démoralisateur *éhonté.*

DÉMORALISATION [*za-si-on*] n. f. Action de démoraliser ; état de corruption, d'immoralité : *Tôt ou tard, on porte la peine de sa* démoralisation.

DÉMORALISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *moraliser*). Corrompre, rendre immoral : *L'ivrognerie tend* à démoraliser *et à détériorer l'espèce.*

— Déconcerter, décourager : *Les revers* démoralisent.

— ***Démoralisé, e,*** part. pass. du verbe *Démoraliser : Enfants* démoralisés. *Soldats* démoralisés.

DÉMORALISEUR n. m. Qui démoralise. (Peu us.) [On dit mieux démoralisateur.]

DÉMORDRE v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *mordre*. — Se conjugue comme *mordre*.) Lâcher ce qu'on mordait : *La belette mord de toute sa mâchoire, et, au lieu de* démordre, *elle suce le sang de l'endroit entamé.* (Buffon.) [Peu us.]

— *Fig.* Se départir de, renoncer : *C'est un homme qui ne* démordrait *pas d'un iota des règles des anciens.* (Molière.) *Les hommes ne veulent point* démordre *de leurs opinions.* (Rancé.)

DE MORGAN (*William*-Frend), romancier anglais, né à Londres en 1839, mort en 1917. Il était fils du mathématicien Augustus de Morgan (1806-1871). Il étudia les beaux-arts et devint peintre en vitraux, puis céramiste. Il débuta fort tard dans la littérature avec *Joseph Vance*, « Autobiographie mal écrite » (1906), dont le succès considérable l'engagea à publier *Alice-tout-court* (1907), *Passablement bon* (1908), et *Cela n'arrivera plus* (1909), suivi d'une dizaine d'autres titres.

DÉMORPHINER [*fi-né*] v. tr. Désintoxiquer un morphinomane.

DÉMORPHINISATION [*fi, si-on*] n. f. Action de désintoxiquer les morphinomanes en les privant soit brusquement, soit surtout progressivement de morphine.

DEMORY (Charles-Théophile), peintre français, né et mort à Arras (1833-1896). Elève de son père Louis Demory et de Léon Cogniet, il commença à exposer au Salon de 1868 avec *Un garde suisse du pape à la fin du XVIe siècle.* Mais il se spécialisa vite dans la représentation des scènes du pays breton et exposa successivement : *Intérieur breton* (1875), *Joueurs de boules à Pont-Aven* (1878), *Un mariage en Bretagne* (1880). Il se rapprocha ensuite de son pays natal en peignant les types des côtes normandes : *Femmes du Pollet* (1881), *le Père Ferdinand* (1884).

DÉMOSTHÈNE, général athénien (seconde moitié du Ve s. av. J.-C.), qui se distingua dans la guerre du Péloponnèse. En Messénie, il releva et fortifia Pylos (425). Après l'arrivée du démagogue Cléon, il fit prisonniers les Spartiates enfermés dans l'île de Sphactérie. En 413, il fut envoyé au secours de Nicias en Sicile ; mais tous deux furent défaits, obligés de se rendre, et décapités par les Syracusains.

DÉMOSTHÈNE, orateur et homme d'Etat athénien, né en 384 av. J.-C. dans le dème de Pæania, mort en 322. Il fut un enfant chétif, de goûts sérieux, qui aurait entrepris contre lui-même un opiniâtre combat pour former sa voix, fortifier sa poitrine, corriger ses gestes et sa prononciation ; il aurait déclamé de longs morceaux, la bouche pleine de petits cailloux, mais il est difficile de concilier les traditions relatives à son éducation, et d'ajouter foi aux anecdotes suspectes sur sa timidité et son bégaiement. Il eut des débuts pénibles : dès sa majorité, il songea à poursuivre ses tuteurs qui avaient dilapidé sa fortune, et en obtint la restitution partielle. Elève de l'orateur Isée et de l'acteur Satyros, il vécut surtout de son métier de logographe et composa comme tel, notamment, les plaidoyers : *Pour la couronne triérarchique* (vers 359), *Contre Callicles*, *Contre Spoudias*. Quelques-uns touchaient déjà à la politique : discours *Contre Androtion* (355), *Contre Timocrate* (353 ou 352), *Contre Aristocrate* (352). En 355 ou 354, Démosthène prononce son premier discours politique : *Contre la loi de Leptine ;* puis d'autres *Sur les symmories*, *Pour les Mégalopolitains*. De plus en plus tourné vers la politique étrangère, il devine l'ambition de Philippe, et dénonce ses projets dans la *Première Philippique* (351) ; il excite contre lui les Athéniens dans ses trois *Olynthiennes* (351-349). Mais, voyant la partie mal engagée, il prend part à l'ambassade qui aboutit à la paix *de Philocrate* (346), et, par son discours *Sur la paix* (345), persuade ses concitoyens de poursuivre les négociations. Mais Philippe osa demander compte aux Athéniens des attaques dirigées contre lui dans l'Assemblée. Démosthène, en réponse, prononça devant les députés la *Seconde Philippique* (344-343). En même temps, accusant Eschine d'avoir trahi sa patrie dans les ambassades de 346, il lui intenta le procès dit *de l'Ambassade*, mais Eschine fut absous à une majorité de trente voix (343).

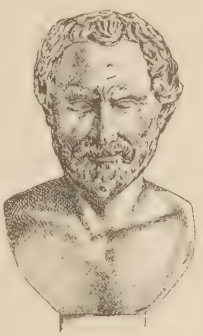

Buste de Démosthène.

Ensuite Démosthène s'efforça de réunir une coalition contre Philippe (discours *Sur les affaires de Chersonèse* [342], dernières *Philippiques* [341-340]). Jusque-là orateur d'opposition, il devint le chef du parti dirigeant (340-338). Quand éclata la Guerre sacrée, Philippe s'empara d'Elatée (339) ; Démosthène aussitôt fit voter l'alliance avec Thèbes ; les confédérés furent vaincus à Chéronée (338). Philippe traita cruellement les Thébains, mais ménagea les Athéniens. A la mort de Philippe, le parti patriote s'agita de nouveau : Alexandre accourut, s'empara de Thèbes, qu'il détruisit, somma les Athéniens de lui livrer Démosthène et neuf autres orateurs, que sauva enfin l'intervention de Démade. Alors se place le procès de la *Couronne*. L'affaire, qui remontait à 337, fut plaidée seulement en 330 ; Eschine, vaincu, s'exila d'Athènes. On ne sait rien sur le rôle de Démosthène jusqu'en 324 où il fut impliqué dans la vilaine affaire d'Harpale, et condamné à une amende de 50 talents ; comme il ne put la payer, il fut jeté en prison ; il s'évada, puis, après la mort d'Alexandre, montra tant d'activité patriotique, qu'on le rappela d'exil, et il rentra en triomphe à Athènes. Seulement, Antipatros, vainqueur, exigea qu'on lui livrât les principaux orateurs. Démosthène s'enfuit vers

Démosthène.
Cl. Anderson.

l'île de Calaurie ; cerné dans le temple de Poseidon, le grand patriote s'empoisonna. Il reste sous son nom soixante discours, mais beaucoup sont considérés comme apocryphes.

Avant tout, Démosthène a été un homme d'action. Il a lutté de toutes ses forces pour qu'Athènes, fidèle à son passé de gloire, ressaisît l'hégémonie et barrât la route à la domination de Philippe. Ce rêve était peut-être irréalisable, et l'événement lui a donné tort : Démosthène n'en a pas moins montré à Athènes où étaient le devoir et l'honneur. Et il a apporté dans ce rôle les qualités d'un grand homme d'État : la volonté tenace, une résistance courageuse à l'aveuglement et à l'inertie de la foule, une clairvoyance toujours en éveil et le sens exact des réalités. Quant à son éloquence, elle est incomparable : Démosthène est le premier orateur de tous les temps. Ses discours, fortement préparés et où se montre une science accomplie de l'art oratoire, ne sentent pourtant jamais l'artifice. Peu soucieux d'amuser ou de plaire, ils vont toujours droit au but, qui est de convaincre. Une dialectique souple, familière, vigoureuse, y déploie la richesse infinie de ses ressources ; une passion ardente, où se mêlent la gravité recueillie, l'indignation, la colère, le sarcasme, les emporte d'un mouvement irrésistible. La puissance et la vie, voilà les caractères distinctifs de cette éloquence sans égale.

— Iconogr. Les Athéniens élevèrent une statue à Démosthène, après sa mort ; exécutée par Polyeucte, elle représentait le grand orateur l'épée au côté. Deux petits bustes en bronze d'Herculanum nous ont conservé les traits de l'orateur, l'un d'eux avec le nom de Démosthène gravé sur le socle en lettres grecques. La ressemblance fait interpréter comme un *Démosthène* un marbre qui se trouve en Angleterre. Le Louvre possède aussi un *Démosthène haranguant*, assis ; le musée du Vatican un *Démosthène* debout, à demi enveloppé d'un manteau roulé, les deux mains abaissées et tenant un *volumen* (C'est une mauvaise restauration : en réalité, les mains étaient croisées).

Démosthène (Lanterne de). Antiq. Nom sous lequel a été longtemps connu, à Athènes, le monument chorégique de Lysicrate, élevé en 335 av. J.-C. Suivant une tradition, d'ailleurs absurde, Démosthène se serait parfois retiré dans ce minuscule monument, pour y méditer.

Démosthène, médecin grec, né à Marseille au Ier siècle de notre ère. Galien nous a transmis de lui quelques formules médicales que C.-G. Kühn a recueillies et publiées.

Démosthène Philalèthe, médecin grec du Ier siècle de notre ère. Il avait eu pour maître Alexandre Philalèthe. Il a écrit, sur le pouls et sur les maladies des yeux, des ouvrages dont Actius et Paul d'Égine nous ont conservé des fragments.

démosthénien [*mouss-té-ni-in*], **enne** adj. Qui est relatif à Démosthène. (On dit aussi démosthénique.)

démotique [*tik'*] adj. (du gr. *démos*, peuple). Se dit d'une écriture égyptienne cursive populaire.

Demotz de La Salle, prêtre et musicien français, né à Romilly (Savoie), mort en 1742, est l'inventeur d'une méthode de notation musicale où il n'était plus fait usage de la portée. Il a publié : *Méthode de plain-chant* (1728) ; *Bréviaire romain* (1728) ; *Méthode de musique* (1728).

démouchetage n. m. (rad. *démoucheter*). Action d'enlever la mouche garnissant l'extrémité d'un fleuret.

démoucheter [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *mouche*. - Prend deux *t* devant une syllabe muette : *Je démouchette.*) Escr. Oter le bouton qui garnit la pointe d'un fleuret.

Ant. Mouchater.

démoulage n. m. Action de démouler : Démoulage *d'une statue*

démouler [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *moule*). Retirer du moule : Démouler *une statue, un gâteau*

Se démouler, v. pr. — Au sens passif : Etre enlevé du moule.

Demours [*mour*] (Pierre), chirurgien français, né à Marseille en 1702, mort à Paris en 1795. Oculiste distingué, il a laissé, comme ouvrages : *Traité des plaies d'armes à feu* (1745) ; *Nouvelles Réflexions sur la tame cartilagineuse de la cornée* (1770). — Son fils, Antoine-Pierre, né à Paris en 1762, mort en 1836, a laissé un *Traité des maladies des yeux* (1818).

Demoustier [*mouss-ti-é*] (Pierre-Antoine), ingénieur français, né à Lassigny en 1755, mort en 1803. Elève et collaborateur de Perronnet, il construisit à Paris le pont Louis XV (aujourd'hui pont de la Concorde), le pont des Arts et l'ancien pont d'Austerlitz, ces deux derniers en fer.

Demoustier [*mouss-ti-é*] (Charles-Albert), littérateur français, neveu du précédent, né à Villers-Cotterêts en 1760, mort à Paris en 1801, descendait, par son père, de Racine, et par sa mère de La Fontaine. Ses *Lettres à Emilie sur la mythologie* (1786-1798), écrites en prose entremêlée de vers, au style souvent précieux et maniéré, ont une grâce ingénieuse. On lui doit, en outre, des poèmes, des livrets d'opéras, des comédies : *le Conciliateur* (1791) ; *les Femmes* (1795) ; *le Tolérant* (1796) ; etc.

démouvoir v. tr. (du préfixe priv. *dé*, et de *mouvoir*). Détourner. (Vx.) || Débouter : Démouvoir *le plaignant de sa demande.* (Usité à l'infinitif seulement.)

Se démouvoir, v. pr. Se désister, renoncer à : Se démouvoir *d'une prétention.*

Dempster (Thomas), savant écossais, né vers 1579, mort à Bologne en 1625. Il se fit recevoir docteur à Paris, fut quelque temps historiographe de Jacques Ier, puis passa en Italie. On lui doit un grand nombre d'ouvrages qui attestent son érudition, mais qui manquent d'esprit critique et parfois de véracité. Le principal est *Historia ecclesiastica gentis Scotorum* (1627), sorte de dictionnaire biographique des Ecossais illustres.

démuétisation [*za-si-on*] n. f. Action de démuétiser : *La* démuétisation *d'une voyelle.*

démuétiser [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *muet*). Rendre une lettre sonore, de muette qu'elle était : Démuétiser *une voyelle.*

démultiplicateur, trice adj. Se dit d'un système de transmission (par chaîne, roues dentées, etc.) qui assure une réduction de vitesse : *Engrenage* démultiplicateur.

démultiplication [*si-on*] n. f. Dans une transmission par chaîne, engrenage, etc., Rapport dans lequel la vitesse est réduite : *La* démultiplication *est l'inverse de la multiplication.*

démultiplier [*pli-é*] v. intr. Assurer une démultiplication (dans une transmission mécanique) : *Pignon qui* démultiplie.

démunir v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *munir*). Enlever les munitions de : Démunir *une forteresse.*

- *Par extens.* Dépouiller : Démunir *un homme de tout ce qui lui restait.*

— ***Se démunir,*** v. pr. Au sens réfléchi : Se démunir *de ses biens au profit des pauvres.*

— Au sens passif : *Magasin qui* se démunit *trop de légumes, de fruits.*

démurer [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *murer*). Enlever la maçonnerie qui murait : Démurer *une fenêtre, une porte.*

- ***Se démurer,*** v. pr. Au sens passif, Etre démuré.

demuret [*rè*] n. m. Pendeloque d'orfèvrerie ou de joaillerie attachée à l'extrémité d'une chaîne (XVIe s.).

démurger [*jé*] v. intr. Argot. Syn. de démarger.

démuseler [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *museler*. — Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *Je démuselle. Tu démuselleras.*) Enlever la muselière : Démuseler *un chien.*

— *Fig.* Déchaîner, rendre libre : Démuseler *les colères.*

- ***Se démuseler,*** v. pr. Au sens réfléchi, et au fig. : *Passions qui* se démuellent *librement.*

- Au sens passif : *Chien qui ne doit pas* se démuseler *avant le départ des étrangers.*

démutisation [*za-si-on*] n. f. Cessation de la mutité. || Ensemble des méthodes de phonation et d'audition mises en pratique pour faire cesser la mutité.

démutiser [*zé*] v. tr. Guérir de la mutité.

Dem-Zeber, ville du Soudan anglo-égyptien, sur le Biri, sous-affluent du Bahr-Diour. Capitale de la province égyptienne du Bahr el-Ghazal entre 1878 et 1886.

Denab. Astron. V. Deneb.

Denain, ch.-lieu de cant. du Nord, arrond. et à 12 kil. de Valenciennes, port sur l'Escaut canalisé ; 27.770 hab. Ch. de f. Nord. Importantes mines de houille découvertes en 1826. Métallurgie, hauts fourneaux et laminoirs. La ville, qui a pour origine une abbaye du VIIIe siècle, a été fortifiée de bonne heure. En 1079, le comte de Hainaut, Baudouin VII, y vainquit le comte de Flandre, Robert le Frison ; en 1712, Villars y infligea une défaite décisive au prince Eugène. — Le canton a 7 comm., et 52.520 hab.

Denain (bataille de), glorieuse victoire française, gagnée le 24 juillet 1712 par Villars sur les Impériaux du prince Eugène de Savoie, et qui mit fin à la guerre de la Succession d'Espagne. Notre situation était critique. Eugène occupait la Flandre et assiégeait Landrecies, dernière place française sur la route de Paris. Il était relié à ses magasins à Marchiennes par la route retranchée de Denain que l'ennemi appelait insolemment le *chemin de Paris.* Après une feinte sur Landrecies, Villars passa rapidement l'Escaut et enleva à la baïonnette les retranchements de Denain défendus par 17 bataillons. Eugène perdit 8.000 hommes, 60 drapeaux, et dut évacuer la Flandre.

- Iconogr. Alaux a peint *la Bataille de Denain* (musée de Versailles). [V. planche *Beaux-Arts XLIV.*]

dénaire [*nèr'*] adj. (lat. *denarius*). Qui est fondé sur le nombre dix : *Système* dénaire. (Peu us.)

- *Substantiv.* Sc. occult. Mot employé par les cabalistes pour désigner le nombre *dix.* (On dit alors *le dénaire*, comme : le quaternaire ou le binaire, qui désignent quatre ou deux.)

dénantir v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *nantir*). Enlever son nantissement à : Dénantir *ses créanciers.*

Se dénantir, v. pr. Au sens réfléchi, Abandonner son nantissement. || *Par extens.* Se démunir : *Il ne faut pas* se dénantir *de ce qu'on possède.*

dénarial n. m. (du lat. *denarius*, denier). Nom qu'on donnait à certains affranchis, chez les Germains. || Pl. *Des* dénariaux.

- Encycl. Le *dénarial* est l'affranchi *par le denier.* Cet affranchissement (par opposition à l'affranchissement par testament ou par serment dit dans la loi salique *hantrada*) avait lieu en présence du roi qui faisait sauter les deniers placés dans la main de l'esclave en disant : « Je veux que cet homme soit libre. » L'affranchi était dès lors *ingénu*, et complètement assimilé à l'homme libre de naissance.

denaro [*dé*] n. m. (du lat. *denarius*, as, monnaie de cuivre ; rad. *deni*, dix). Monnaie de compte de plusieurs Etats de l'Italie, à l'époque où l'Italie n'était pas constituée en royaume.

dénasalement [*man*] n. m. Action de dénasaler : Dénasalement *d'une syllabe, d'une voyelle.*

dénasaler [*lé*] ou **dénasaliser** [*za-li-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *nasal*). Oter le son nasal à : *Les Gascons* dénasalisent *les nasales finales devant un mot qui commence par une voyelle et disent* granet gros *pour* grand et gros.

dénasalisation [*si-on*] n. f. Action de dénasaliser ; transformation de voyelle nasale en voyelle orale.

dénationalisation [*si-o, za-si-on*] n. f. Action de dénationaliser ; résultat de cette action : *La conquête commande la guerre ; la guerre, les détrônements et les* dénationalisations. (Lamartine.)

dénationaliser [*si-o-na-li-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *nationaliser*). Dépouiller du caractère, de l'esprit national : Dénationaliser *un pays.* || Faire perdre le titre de citoyen, faire changer de nationalité à : *Je demande comment un consul pourrait* dénationaliser *des Français.* (Ad. Thiers.) || Détruire fictivement la nationalité de : Dénationaliser *une marchandise.*

— ***Se dénationaliser,*** v. pr. Au sens réfléchi : Se dénationaliser *de gaieté de cœur.*

- Au sens passif, Qui perd son esprit, son caractère national : *Province qui* se dénationalise *rapidement.*

dénatter [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *natter*). Défaire ce qui est natté : Dénatter *ses cheveux, une mèche de fouet.*

— ***Dénatté, e,*** part. pass. du verbe *Dénatter : Chevelure* dénattée.

— ***Se dénatter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Dénatter ses cheveux : *Femme qui* se dénatte.

— Au sens passif, Devenir dénatté : *Cheveux qui* se dénattent.

dénaturalisation [*si-on*] n. f. Action de dénaturaliser ; perte du droit de naturalisation.

— Ant. Naturalisation.

dénaturaliser [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *naturaliser*). Priver de la naturalisation : Dénaturaliser *un individu.*

dénaturant [*ran*], **e** adj. Qui dénature.

De natura rerum (*De la nature des choses*), poème philosophique de Lucrèce. V. Nature des choses (*De la*).

dénaturateur n. m. Employé de la régie des contributions indirectes qui dénature les alcools ou autres denrées. || Celui qui, sous le contrôle du fisc, livre au commerce des alcool, sel, sucre, etc., dénaturés par l'adjonction de certains produits.

dénaturation [*si-on*] n. f. Action de dénaturer. || Spécialem. pour les alcool, sucre, sel, etc., employés à certains usages industriels ou agricoles, Opération consistant à leur ajouter une substance qui les rende impropres à toute autre destination.

— Encycl. Dr. fisc. Les alcools destinés uniquement à la préparation des vernis, couleurs, à l'éclairage ou au chauffage ont un régime fiscal de faveur s'ils sont « dénaturés ». La *dénaturation* consiste à les additionner de substances (*méthylène*) rendant impossible leur régénération ; elle s'opère sous la surveillance des agents de la Régie, à qui sont remis les produits dénaturants. Les droits sur le sucre employé, après dénaturation, au sucrage des vins, cidres et poirés, sont réduits. La dénaturation s'opère chez les propriétaires ou bien dans des dépôts choisis par l'Etat et établis dans certaines communes, en présence des employés de la Régie, et se fait en versant le sucre dans une quantité de moût au moins égale en poids. Le sel dénaturé, destiné à la fabrication des engrais et à l'amendement direct des terres, est exonéré de droits. Sa dénaturation s'opère en l'additionnant de naphtaline, de goudron, de chaux éteinte, etc., suivant l'emploi auquel on le destine. Enfin, l'Administration met à la disposition du public, comme insecticides, des jus de tabac dénaturés.

dénaturement [*man*] n. m. Action de dénaturer : *Les* dénaturements *du sens des mots sont fréquents.* (Inus.)

dénaturer [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *nature*). Changer la nature de, altérer : Dénaturer *un objet volé.* || Mélanger à certaines substances (alcool, sucre, sel, etc.), pour lesquelles l'Etat a consenti des réductions de droits, d'autres substances qui les rendent impropres à leur destination ordinaire.

— *Fig.* Donner une fausse apparence à : Dénaturer *la pensée, les paroles de quelqu'un. L'esprit de parti réussit à* dénaturer *les plus belles actions.* (Mme de Staël.) || Gâter, vicier, corrompre : *L'ambition* dénature *le cœur.* (Mme de Staël.)

— ***Dénaturé, e,*** part. pass. du verbe *Dénaturer : Objet* dénaturé. *Alcool* dénaturé. V. dénaturation.

— *Fig.* Qui a changé de nature : *Caractère* dénaturé. || Qui manque aux sentiments les plus naturels : *Fils* dénaturé. *Père* dénaturé. || Qui sert à un acte contre nature : *Des mains* dénaturées. || Contraire aux lois de nature : *Goût* dénaturé. *Passion* dénaturée.

— Substantiv. : *Un* dénaturé.

— ***Se dénaturer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être dénaturé (au propre et au fig.).

Denayrouze (Louis), auteur dramatique et ingénieur français, né à Espalion en 1848. Sorti de l'Ecole polytechnique, il servit quelques années dans l'artillerie. Il s'est fait connaître : comme auteur dramatique, par diverses pièces : *la Belle Paule* (1872) ; *Mlle Dupare* (1875) ; *Regina Sarpi* (1876) ; comme ingénieur, par l'invention des aérophores qui portent son nom et par celle d'un procédé pour augmenter l'éclairage en combinant du gaz avec l'électricité. Denayrouze fut député d'Espalion de 1884 à 1885, et administrateur de *la République française.* On a encore de lui : *la Poésie de la Science* (1879) ; *le Socialisme de la Science* (1881) ; etc.

Denbigh, ville de la Grande-Bretagne (Pays de Galles, comté de Denbigh), dans la vallée de la Clwyd ; 4.900 hab. Ruines d'un château fort du temps d'Edouard Ier.

Denbigh (comté de), division administrative de la Grande-Bretagne (Pays de Galles), au sol assez montagneux, aux vallées pittoresques et fertiles. Culture de céréales ; élevage de chevaux et bêtes à cornes ; mines de fer, plomb, cuivre et houille ; fabrication d'étoffes de laine. La population est de 157.650 hab. Ch.-lieu *Ruthin.*

D'argent au chef denché de gueules.

denché [*dan*], **e** adj. (bas lat. *denticatus ;* de *dens*, dent). Blas. Découpé en dents de scie, et d'un seul côté.

denchure [*dan*] n. f. Blas. Découpure du filet denché.

dendarus [*din, russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, comprenant des formes de taille moyenne, allongées, ovales, uniformément noires. (Les *dendarus* habitent la région circaméditerranéenne ; ils vivent dans les lieux secs et arides.)

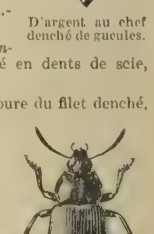

Dendarus.

Denderah, village d'Egypte (Haute-Egypte), sur la rive gauche du Nil, en aval de Keneh. Il est situé près des ruines de la vieille ville égyptienne de Tentyra (la *Tentyris* des Grecs). C'était une cité dédiée à la déesse Hathor, et dont les ruines ont été fouillées à

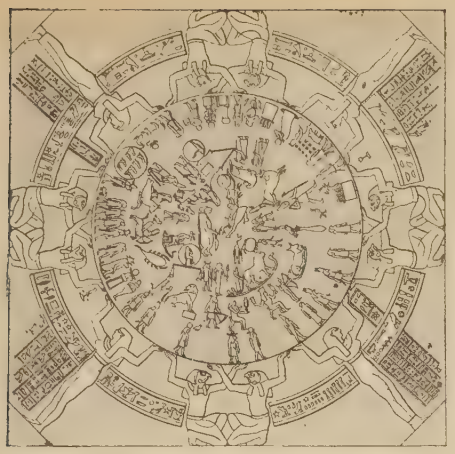

Zodiaque du temple de Denderah.

différentes reprises, ont donné des documents archéologiques importants, entre autres le célèbre *zodiaque* conservé à la Bibliothèque nationale de Paris.

DENDERBELLE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Termonde), près de la *Dendre*, affluent de l'Escaut ; 2.050 hab. Agriculture ; blanchiment de toiles.

DENDERHAUTEM, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost), près de la *Dendre*, affluent de l'Escaut ; 5.500 hab. Eglise du XIe siècle. Agriculture. Tissages de lin. Fabriques de drap.

DENDERLEEUW, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. d'Alost), sur la *Dendre*, affluent de l'Escaut ; 6.300 hab. Agriculture, houblonnières ; fabriques de chicorée ; vannerie ; briqueteries.

DENDERMONDE. Géogr. V. TERMONDE.

DENDERWINDEKE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Alost) ; 3.800 hab. Agriculture ; huileries ; briqueteries ; saboteries. Dentelles à la main.

DENDO n. m. Arbre de la famille des ébénacées, originaire de la colonie portugaise de l'Angola, dont le bois de couleur blanche à la périphérie et rayé de noir au cœur possède un grain fin très serré. (C'est un bois d'ébénisterie recherché.)

DENDRACHATE [*din, kat'*] n. f. (du gr. *dendron*, arbre, et *akhatês*, agate). Nom donné par les anciens aux agates mousseuses. (On a dit quelquefois DENDRAGATE.)

DENDRACIS [*din, siss*] n. m. Paléont. Genre de polypiers hexacoralliaires, famille des poritidés, fossiles dans les récifs coralliaires de l'éocène.

DENDRASPIS [*din-drass-piss*] n. m. Genre de serpents venimeux, voisins des élaps, comprenant quelques espèces d'Afrique, qui vivent sur les arbres. (Longueur, de 2 à 3 m.)

DENDRE [*dan-dr'*] ou **DENDER** [*dan-dèr*] (la), riv. de Belgique, qui se forme à Ath, arrose Lessines, Ninove, Alost, et se jette dans l'Escaut à Termonde (riv. dr.). Cours, 105 kil.

DENDRELAPHIS [*din, fiss*] n. m. (du gr. *dendron*, arbre). Genre de serpents non venimeux comprenant cinq espèces d'Indochine et de Malaisie. (Comme leur nom l'indique, ce sont des serpents d'arbre. Leur taille n'atteint pas 2 m.)

DENDRIFORME [*din*] adj. (du gr. *dendron*, arbre, et de *forme*). Qui est en forme d'arbre. (On dit mieux DENDROÏDE.)

DENDRITE [*din*] n. f. (du gr. *dendron*, arbre). Minér. Nom que l'on donne à des produits d'oxydation qui figurent des végétaux, et qu'on observe fréquemment dans les fissures des roches calcaires.

— Histol. Prolongement protoplasmique issu du corps cellulaire des neurones, dans la région opposée à celle du cylindraxe ou axone.

— ENCYCL. Minér. Les *dendrites* sont des arborisations dues à l'agrégation d'une multitude de petits cristaux qui se groupent à la file, produisant des ramifications dont l'ensemble offre l'aspect d'un petit arbre ; exemple : les cristaux formés par l'or, l'argent et le cuivre natif. Souvent, les cristaux échappent à la vue par leur extrême petitesse et ne forment qu'une sorte d'enduit qui s'étend à la surface de certaines pierres. C'est le cas des dendrites formées d'oxyde de fer et de manganèse, si communes dans les cassures des calcaires, des marnes, des cailloux du diluvium, etc. Cette espèce d'arborisation est superficielle. Les arborisations que présentent certaines agates, et qui donnent à ces pierres la valeur que leur attribue la joaillerie, appartiennent à la catégorie des dendrites profondes.

DENDRITES [*din-drit'*] n. m. pl. Hommes que Lucien met au nombre des habitants de la Lune, et dont il suppose la génération semblable à celle des plantes.

DENDRITIQUE [*din, tik'*] adj. Bot. Se dit des champignons et des lichens, qui ont la forme d'un petit arbre. || Syn. de DENDROÏDE.

— Histol. *Ramifications, Prolongements dendritiques.* Syn. de DENDRITE et de DENDRIFORME.

DENDRITIS [*din, tiss*]. Myth. gr. Epithète d'Hélène, femme de Ménélas, qui, dans la tradition rhodienne, fut pendue à un arbre (*dendron*), par ordre de la reine Polyxo.

DENDROBATES [*din, tèss*] n. m. Genre de batraciens anoures, type de la famille des *dendrobatidés*, constitué par des formes arboricoles de petite taille, dont les doigts sont terminés par des disques adhésifs.

— ENCYCL. Le genre comprend plusieurs espèces de l'Amérique tropicale. L'une d'elles (*dendrobates tinctorius*) fournit un venin que les sauvages du Brésil utilisent pour empoisonner leurs flèches.

DENDROBATIDÉS [*din, dé*] n. m. pl. Famille de batraciens anoures firmisternes, caractérisés par l'absence de dents aux mâchoires et d'élargissement aux apophyses transverses de la vertèbre sacrée. (Comprend en particulier le genre *dendrobates*.)

DENDROBIUM [*omm'*] n. m. ou **DENDROBIE** [*din, bî*] n. f. Genre d'orchidées.

— ENCYCL. Les *dendrobies* sont des herbes indiennes, épiphytes, caulescentes ou à rhizome rampant, pseudobulbifère, à fleurs assez grandes, éclatantes, quelquefois odorantes et très recherchées dans les cultures. On en a décrit plus de trois cents espèces, parmi lesquelles plus de cent cinquante font l'ornement de nos serres chaudes, par ex. : la *dendrobie densiflore* et la *dendrobie de Devon*.

Dendrobie.

DENDROCHILE [*din, kil'*] n. m. Genre d'orchidées, comprenant quatre espèces de plantes épiphytes qui croissent à Java et dont quelques-unes sont cultivées dans nos serres chaudes.

DENDROCHIROTES [*din, kirot'*] n. m. pl. Sous-ordre des holothuries, dont les tentacules forment un panache arborescent. (Les ambulacres sont souvent disséminés à la surface de la peau. Nombreux genres dans toutes les mers, le plus souvent littoraux, rarement abyssaux.)

DENDROCITTE [*din*] ou **DENDROCITTA** [*din*] n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, comprenant des formes de taille assez grande, à bec court, arqué et aplati, à ailes médiocres et arrondies, à pattes moyennes, à queue très longue.

— ENCYCL. Les *dendrocittes* habitent l'Inde, la Chine et l'Insulinde ; on en connaît neuf espèces, qui vivent dans les lieux découverts. L'espèce la plus commune est la *pie vagabonde, dendrocitta rufa* (*kotri* des Hindous).

DENDROCŒLUM [*din, sé-lom'*] n. m. Genre de planaires, famille des planariidés, comprenant des formes à région céphalique munie d'une sorte de suçoir qui joue un rôle actif dans la locomotion.

DENDROCOLAPTE [*din*] ou **DENDROCOLAPTES** [*din, la-ptèss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux, du groupe des trachéophones, type de la famille des *dendrocolaptidés*, comprenant des fourniers dont on connaît une douzaine d'espèces, répandues dans l'Amérique centrale et méridionale.

DENDROCOLAPTIDÉS [*din, dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux ténuirostres trachéophones, comprenant les fourniers des genres *dendrocolapte* et voisins.

DENDROCOMÈTE [*din*] ou **DENDROCOMÈTES** [*din, mé-tèss*] n. m. Genre d'infusoires suceurs, comprenant des formes discoïdes ou plano-convexes, avec tentacules terminés en pointe, très courts et complètement invaginables ; vivent dans l'eau douce.

DENDROCTONE [*din*] n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des scolytidés, comprenant trois espèces propres à l'hémisphère boréal et dont deux habitent l'Amérique du Nord. (Le dendroctone brillant, *dendroctonus micans*, le plus grand des scolytidés, est rare en France, il abonde en Allemagne, où il fait beaucoup de dégâts dans les forêts d'épicéas.)

Dendroctone.

DENDROCYGNE [*din, si-gn* mll.] n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, tribu des anatinés, comprenant des formes, vulgairement appelées *canard des arbres* et *canards-oies*, à cou moyen, à bec mince, à ailes courtes et rondes, dont on connaît une dizaine d'espèces réparties dans les régions chaudes du globe.

DENDROGRAPHE [*din, graf'*] n. m. (du gr. *dendron*, arbre, et *graphein*, décrire). Auteur de traités, d'études sur les arbres. (Peu us.)

DENDROGRAPHIE [*din, fî*] n. f. (rad. *dendrographe*). Traité, étude sur les arbres.

DENDROGRAPHIQUE [*din, fik'*] adj. Qui a rapport à la dendrographie : *Études* DENDROGRAPHIQUES.

DENDROÏDE [*din*] adj. (du gr. *dendron*, arbre, et *eidos*, forme). Bot. Qui est divisé en branches. (Se dit des cryptogames, des coraux, des éponges, etc.)

DENDROLAGUE [*din, lagh'*] n. m. Genre de mammifères marsupiaux, famille des macropodidés, comprenant cinq espèces de kangourous arboricoles qui vivent en Nouvelle-Guinée et en Australie.

Dendrolague.

— ENCYCL. Les *dendrolagues* sont de taille moyenne, lourds de forme, avec les membres antérieurs à peine plus courts que les postérieurs ; ils ont la tête et les oreilles plus petites que les vrais kangourous. Ils grimpent adroitement dans les arbres, mais à terre ils sautent assez lentement. Leur chair a un goût musqué, qui la rend immangeable.

DENDROLIMAX [*din, maks'*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des urocyclidés, très voisin des urocyclus. (Les dendrolimax ont un corps ayant extérieurement l'aspect d'une limace ; ils habitent l'Afrique et les îles du golfe de Guinée.)

DENDROLIMUS [*din, muss*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des lasiocampidés, comprenant une espèce, le *dendrolimus pini* ou bombyx du pin, dont la chenille cause parfois les plus grands dégâts dans les forêts de pins.

DENDROLOGIE [*din, jî*] n. f. (du gr. *dendron*, arbre, et *logos*, discours). Partie de la botanique qui a pour objet l'étude des arbres. || Traité sur les arbres.

DENDROLOGIQUE [*din, jik'*] adj. Qui a rapport à la dendrologie.

DENDROMANCIE [*din, sî*] n. f. (du gr. *dendron*, arbre, et *manteia*, divination). Divination qui se pratiquait par l'inclinaison et la direction des troncs d'arbres, ou l'inspection des bois abattus.

DENDROMÉCON (*din*) n. m. Genre d'arbrisseaux californiens, de la famille des papavéracées, et que l'on cultive dans les jardins.

DENDROMÈTRE [*din*] n. m. (du gr. *dendron*, arbre, et *métron*, mesure). Instrument pour mesurer les dimensions des arbres.

— ENCYCL. Il existe différents types de *dendromètres* : les uns servent à mesurer la hauteur ; d'autres l'accroissement dans un temps déterminé.

Un des plus simples dendromètres du premier type consiste dans une planchette de 0m,10 de largeur portant un fil à plomb à l'un de ses angles et une division en millimètres sur l'arête opposée. Pour se servir de cet instrument on se place à 10 m. de l'arbre AE qu'on veut mesurer, puis on vise le sommet avec l'arête supérieure OR de la règle : le fil à plomb vient rencontrer la règle en un point P qui indique la hauteur cherchée. En effet, les triangles OAB et RDP sont semblables. De plus ils ont OB = 10 m., RD = 0m,10. Donc OB = 100 RD, et par suite AB = 100 DP. En d'autres termes, l'arbre aura autant de mètres de hauteur que la planchette marquera de centimètres ; il faudra seulement y ajouter la hauteur O C de la planchette au-dessus du sol.

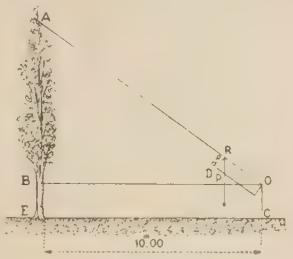

Dendromètre.

A la seconde catégorie appartient le modèle suivant : un châssis polygonal rigide et indéformable, fait de barres d'un métal peu ou pas sensible aux variations de la température, est fixé et ajusté autour de l'arbre par une résistance de blocs de bois. Une aiguille en contact avec le bois lui-même indique par son déplacement l'augmentation du diamètre du tronc. Dans ce genre d'appareils, il a été imaginé aussi des dendromètres enregistreurs dans lesquels le mouvement de l'aiguille est transmis à un stylet qui l'inscrit sur un papier déposé autour d'un cylindre tournant.

DENDROMÉTRIE [*din, trî*] n. f. Mesure des arbres.

DENDROMÉTRIQUE [*din, trik'*] adj. Qui concerne la dendrométrie : *Planchette* DENDROMÉTRIQUE.

DENDROMONADE [*din*] ou **DENDROMONAS** [*din, nass*] n. m. Genre de protozoaires, comprenant des flagellés qui forment, par dichotomie régulière, des arborescences corymbiformes.

DENDROMYS [*din, miss*] n. m. Genre de rongeurs, famille des muridés, comprenant de petits animaux africains ressemblant à des souris, mais à oreilles munies d'un opercule, et ayant l'orteil externe opposable aux autres doigts. (On connaît dix espèces de dendromys, réparties dans les régions chaudes de l'Afrique ; toutes ont un pelage gris perlé avec bande dorsale noire, et elles vivent dans les arbres, mais passent la nuit dans des terriers ou s'abritent dans les vieux nids de tisserins.)

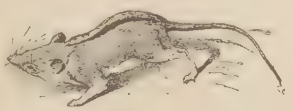

Dendromys.

DENDRONOTIDÉS [*din, dé*] n. m. pl. (du gr. *dendron*, arbre, et *notos*, dos). Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches, caractérisés par les appendices branchiaux du manteau en forme de rameaux ou de papilles disposés sur une ligne longitudinale de chaque côté, par la bouche armée de mandibules et par la radula multisériée.

DENDRONOTUS [*din, tuss*] n. m. Genre de mollusques opisthobranches, type de la famille des dendronotidés. (Animaux marins limaciformes dépourvus de tentacules buccaux, dont les branchies sont arborescentes et disposées en une seule série de chaque côté. Espèces peu nombreuses habitant le nord des océans Atlantique et Pacifique.)

Dendrophage.

DENDROPHAGE [*din, faj'*] ou **DENDROPHAGUS** [*din, ghuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cucujidés, comprenant des formes allongées, très aplaties, à longues antennes. (Les dendrophages sont répandus dans les régions tempérées et froides du globe ; ils vivent sous l'écorce des conifères.)

DENDROPHILE [*din, fil*] ou **DENDROPHILUS** [*din, fi-luss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des histéridés, comprenant de petites formes ovales, bombées, qui habitent l'Europe et l'Amérique du Nord. (Le *dendrophilus pygmæus*, noir brillant, avec les pattes rousses, vit en France, dans les fourmilières de la

formica rufa. Le *dendrophilus punctatus*, à élytres ponctués, vit dans les plaies des arbres.)

Dendrophile.

DENDROPHIS [*din, fiss*] n. m. Genre de serpents non venimeux comprenant une dizaine d'espèces de l'Inde, de la Malaisie, d'Australie et de la Nouvelle-Guinée. (Comme leur nom l'indique, ce sont des serpents d'arbre. Ils se nourrissent de petits oiseaux et d'œufs. Longueur n'atteignant pas 2 m.)

DENDROPHORE [*din, for'*] adj. m. (du gr. *dendron*, arbre, et *phoros*, qui porte). Myth. Surnom du dieu Sylvain.

— N. m. Antiq. gr. Nom donné aux porteurs des arbres symboliques, dans les processions appelées *dendrophories*.

— Hist. rom. Nom donné aux membres de nombreuses corporations d'artisans, au temps de l'Empire romain.

— Encycl. Antiq. En Grèce, les *dendrophores* étaient de petites gens ou des esclaves. Au temps de l'Empire romain, ce sont des artisans considérés, groupés en corporation, et à Rome, le 22 mars, une procession portait au Capitole, dans le temple de la Mère des dieux, un pin sacré, entouré de bandelettes de laine, et escorté par les « dendrophores de la Grande Mère des dieux ». Des confréries analogues existaient dans toute l'Italie et l'ensemble des provinces latines.

Leurs membres étaient voués au travail ou au commerce du bois (charpentiers, bûcherons, marchands de bois, etc.). Ils formaient, avec les *fabri* et les *centonarii*, les *tria collegia principalia*, et prenaient part également aux taurobolies.

DENDROPHORIES [*din, fo-rî*] n. f. pl. Antiq. gr. et rom. Fêtes où l'on portait solennellement des arbres, symboles d'une divinité, spécialement Déméter et Dionysos. A Rome, de tels cortèges, en l'honneur de Cybèle, furent introduits par Claude, à l'imitation d'un usage oriental.

DENDROPHRYNISCIDÉS [*din, fri-ni-si-dé*] n. m. pl. Petite famille de batraciens anoures comprenant les genres *dendrophryniscus* et *batrachophrynus* du Pérou et du Brésil. (Ils sont voisins des crapauds, notamment par l'absence de dents à leurs mâchoires, mais s'en distinguent par leur vertèbre sacrée dont les apophyses transverses ne sont pas élargies.)

DENDROPHYLLIA [*din, fi*] n. m. Genre de madrépores, à polypiers rameux, formant des buissons sous-marins le long des côtes européennes, à 200 mètres de profondeur au moins. (L'animal, d'un beau jaune soufre, est porté au bout des rameaux qui dépassent 1 m. de hauteur et constituent parfois des agglomérations dangereuses pour les chalutiers, qui viennent s'y déchirer.)

DENDROSOME ou **DENDROSOMA** [*din*] n. m. Genre d'infusoires suceurs ressemblant, à la taille près, à une colonie d'hydraires. (Sur des stolons se sont développés des individus ramifiés portant au sommet de chacune des ramifications un bouquet de tentacules.)

DENEB (mot arabe qui signifie *queue*). Nom de l'étoile α du Cygne. (On dit aussi Denab.)

DENEBOLA, étoile β du Lion, dans la queue de cette constellation. (On l'appelle aussi *Cauda lucida* [Queue brillante].)

DENECOURT (Claude-François), forestier et écrivain sylvestre français, né à Val-Saint-Eloi (Haute-Saône) en 1788, mort à Fontainebleau en 1875. Il doit le renom dont il jouit au zèle qu'il a mis à faire connaître les beautés de la forêt de Fontainebleau, à l'embellissement de laquelle il consacra sa petite fortune. En trente ans (de 1844 à 1875) il traça 160 kil. de sentiers et plaça les précieux signes indicateurs qui permettent aux touristes de se diriger vers les sites célèbres. (Son œuvre, sur ce point, a été continuée par son disciple Colinet [mort en 1905], qui ouvrit à son tour plus de 100 kil. de sentiers.) On doit à Denecourt une carte, plusieurs ouvrages sur la forêt et le château de Fontainebleau.

DENEFVE (Jules), musicien belge, né à Chimay en 1814, mort à Mons en 1877, fut élève du conservatoire de Bruxelles. On connaît de lui trois opéras représentés à Mons : *Kettly ou le Retour en Suisse* (1838) ; *l'Echevin Brassart* (1845) ; *Marie de Brabant* (1850) ; *Orlandus Lassus*, cantate (1858), et diverses œuvres symphoniques, religieuses ou de musique de chambre.

DÉNÉGATEUR, TRICE n. (lat. *denegator, trix;* de *denegare*, dénier). Qui dénie.

DÉNÉGATION [*si-on*] n. f. (du lat. *denegatio*). Action de nier, de dénier : Dénégation *judiciaire. Persister dans un système de* dénégations *absolues.* || Action de contester : *La* dénégation *d'un droit.* || *Dénégation d'écriture*, Action de s'inscrire en faux.

— Syn. **Dénégation, déni.** La *dénégation* est l'action de nier, considérée dans la manière dont elle se fait ou par rapport au temps, aux circonstances. Le *déni* c'est aussi l'action de *dénier*, mais c'est plus rarement l'action de nier. De plus, *déni* considère plutôt l'action par rapport à sa nature même, qu'aux circonstances où elle se manifeste.

— Anton. **Aveu, confession, reconnaissance.**

DÉNÉGATOIRE adj. (de *dénier*). Qui a le caractère de la dénégation.

— Dr. : *Exception dénégatoire*, Dénégation.

DENEKAMP, ville des Pays-Bas (Over-Yssel, arrond. d'Almeloo) ; 4.500 hab. Commerce de bestiaux.

DÉNÉRAL n. m. (rad. *denier*). Nom donné aux poids monétaires de l'ancien régime, historiés sur l'un des côtés, au type des monnaies, l'autre côté demeurant lisse. || Pl. *Des* dénéraux.

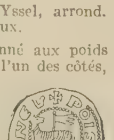
Dénéral de l'agneau.

— Encycl. Ces poids monétaires étaient usités par les monnayeurs, et aussi dans le commerce, pour vérifier sans calcul le poids des pièces courantes. Les *dénéraux* étaient un peu plus petits et plus épais que les monnaies mêmes.

DENEUVRE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 27 kil. de Lunéville ; 700 hab. C'est l'antique *Donabriga* qui commandait le passage de la Meurthe. — Son faubourg, sur la rive droite de la Meurthe, *Baccarat*, l'a supplantée.

DENEUX (Louis-Charles), médecin accoucheur français, né à Heilly (Somme) en 1767, mort à Nogent-le-Rotrou en 1846. Comblé d'honneurs par la duchesse de Berry, qu'il avait accouchée de ses quatre enfants, il eut une fortune aussi inconstante que celle de sa noble cliente, et finit ses jours dans la pauvreté. Il fut professeur à la Faculté de Paris et membre de l'Académie de médecine.

DENFERT-ROCHEREAU (Pierre-Marie-Philippe-Aristide), officier français, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) en 1823, mort à Versailles en 1878. Sorti de l'Ecole polytechnique (1843), il se distingua à Rome (1849), en Crimée (1855) et en Algérie (1860-1864). En 1864, il fut nommé commandant du génie à Belfort. Promu colonel et gouverneur de la place en 1870, il la défendit avec une indomptable énergie, malgré le bombardement, et n'en sortit que sur l'ordre formel du gouvernement de la Défense nationale (18 février 1871). Elu à l'Assemblée nationale, il présida le groupe de l'Union républicaine. Député de Paris en 1876 et en 1877, il siégea également à gauche et soutint la politique de Gambetta.

Denfert-Rochereau.

DENGUE [*dangh'*] n. f. (mot espagn.). Pathol. Affection épidémique observée d'une part dans la région méditerranéenne, de l'autre en Extrême Orient ; sorte de « grippe » épidémique des pays chauds.

— Encycl. La *dengue méditerranéenne*, encore appelée « fièvre à papatacci », est transmise par un insecte, le *phlebotomus papatasii*. Elle est caractérisée par une conjonctivite, de la fièvre, de la prostration, des douleurs, articulaires et musculaires, des éruptions, d'ailleurs inconstantes.

La *dengue d'Extrême-Orient* diffère de la précédente par sa durée, l'intensité des éruptions et la fréquence des rechutes.

DENGYŌ, religieux bouddhiste japonais (Son nom de famille est Saichō). Il naquit en 767. Sous l'influence du bonze chinois Tche-yi, il propagea la doctrine du salut universel et réforma la vieille Eglise bouddhique du Japon où l'on professait que la nature du Bouddha était réservée à un petit nombre d'élus. Son école porte le nom de « Tendai » (du mot chinois *Tien-t'ai*, nom de la montagne où vivait Tche-yi). Il s'efforça d'unifier l'Eglise bouddhique japonaise et il possédait, quand il mourut, en 822, la puissance d'un véritable grand prêtre. Sa prédication était fondée sur le *Lotus de la Bonne Loi*.

DENHAM (sir John), architecte et poète anglais, né à Dublin en 1615, mort en 1669. Il entra fort jeune dans les affaires publiques. En 1647, la reine Henriette le chargea d'un message pour Charles Ier, prisonnier des soldats de Cromwell, et il fut, pendant neuf mois, l'agent de la correspondance secrète des deux époux. Lors de la restauration, Denham, riche et comblé de faveurs, vivait heureux, quand des malheurs conjugaux vinrent troubler sa raison. Ses œuvres sont peu nombreuses : *le Sophi* (1641), tragédie orientale sans grande valeur ; *Cooper's Hill* « la Colline de Cooper », poème descriptif qui est son chef-d'œuvre (1642), et dont on admire le tour classique et l'agréable aisance ; et son *Elégie sur le poète Abraham Cowley* (1667).

DENHAM (Dixon), voyageur anglais, né à Londres en 1786, mort à Freetown en 1828. Parti en 1823 pour l'intérieur de l'Afrique avec Oudney et Clapperton, il parvint avec eux jusqu'au lac Tchad, que n'avait encore vu aucun Européen, puis à Kouka, la capitale du Bornou. De là, il explora seul une partie de la rive occidentale du lac Tchad et les cours inférieurs du Chari et du Logone. Rejoint par Clapperton, après la mort de Oudney, Denham regagna avec lui Tripoli, puis l'Angleterre, où fut publiée, en 1826, la relation de ce voyage. Peu après, il fut nommé surintendant puis gouverneur de la colonie de nègres libres établie au Sierra-Leone, et y mourut.

DENHOLM, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, York, West-Riding) ; 3.000 hab.

DÉNI n. m. (subst. verb. de *dénier*). Action de dénier un droit.

— Dr. *Déni de justice*, Refus illégal de rendre la justice : *Il y a* déni de justice *quand le magistrat néglige de juger une affaire en état et en tour d'être jugée.* — Dans le langage ordinaire, Refus d'une chose légalement due. || *Déni de jugement*, Refus d'un juge de statuer dans une affaire. || *Déni de renvoi*, Refus d'un juge de renvoyer devant la juridiction compétente une affaire dont il ne peut connaître.

— Action de refuser ce qui est dû : Déni *d'aliments* (quand un fils refuse de nourrir ses parents.)

— Encycl. Dr. *Déni de justice.* L'art. 4 du Code civil fait aux juges une obligation stricte de rendre aux parties la justice qu'ils leur doivent. L'art. 185 du Code pénal impose le même devoir aux autorités administratives. Le déni de justice se constate par une double réquisition de statuer faite à intervalles fixés aux juges, par l'intermédiaire du greffier et par le moyen d'un huissier.

La loi attache au déni de justice une double sanction : 1° une sanction civile, qui est la *prise à partie ;* 2° une sanction pénale, consistant en une amende et l'interdiction de l'exercice des fonctions publiques, de cinq à vingt ans. Ce délit, très rare, suppose, de plus, que le magistrat délinquant ait reçu une injonction de ses supérieurs.

DENIA (autref. *Hemeroscopium, Dianium*), ville et port d'Espagne (prov. d'Alicante), sur la Méditerranée ; 12.600 hab. Ville florissante sous les Arabes. Tonnelleries. Vins, fruits. — Aux environs, Méchain, puis Biot et Arago mesurèrent un arc du méridien terrestre.

DÉNIAISEMENT [*ni-è-ze-man*] n. m. Action de déniaiser, de se déniaiser : *Le* déniaisement *d'une villageoise se fait vite à la ville.*

DÉNIAISER [*ni-è-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *niais*). Dépouiller de sa niaiserie, de sa naïveté : *Paris l'a* déniaisé. || Tromper, abuser. (Vx.)

— ***Déniaisé, e,*** part. pass. du verbe *Déniaiser : Fille déniaisée*, Qui a perdu son innocence. || *Joueur déniaisé*, Dépouillé par des tricheurs. (Vx.)

— ***Se déniaiser,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Afin de* me déniaiser, *je suis résolu de voir un peu de monde.* (Voltaire.)

— Au sens passif : *Le monde* se déniaise *furieusement, et les cuistres du XVIe siècle n'ont pas beau jeu.* (Voltaire.)

DÉNIAISEUR [*ni-è*], **EUSE** n. *Fam.* Qui déniaise : *Un* déniaiseur *de jolies filles.*

DÉNICALES n. f. pl. (lat. *dénicales feriæ*, fêtes du onzième jour). Cérémonies que les Romains accomplissaient dix jours après la mort d'une personne, dans la maison du défunt, pour purifier les survivants.

DENICÉ, comm. du Rhône, arrond. et à 6 kil. de Villefranche ; 1.090 hab. Vignobles du Beaujolais.

DÉNICHEMENT [*man*] n. m. Action de dénicher.

DÉNICHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *nid*). Enlever du nid : Dénicher *des oiseaux.* || *Par anal.* En parlant d'une jeune fille : *Joli oiseau, ma foi! difficile* à dénicher. (Beaumarchais.)

— *Fig.* Découvrir dans sa retraite : Dénicher *des brigands dans une caverne.* || Trouver une chose rare : Dénicher *un précieux bouquin, une servante fidèle.* || Débusquer, chasser : Dénicher *les ennemis de leur position.*

— *Intransitiv.* Quitter le nid. || *Par anal.* Quitter le logis, la demeure : Dénichons *de céans, et sans cérémonie.* (Molière.) Dénicher *de la ville.* || *Les oiseaux ont déniché*, Se dit de personnes ou de choses qu'on ne trouve plus où l'on croyait les rencontrer.

— ***Se dénicher,*** v. pr. Au sens passif, Etre enlevé du nid : *La couvée ne* se déniche *pas sans peine ;* et *au fig.* Etre découvert : *Les objets anciens, les bonnes occasions ne* se dénichent *plus facilement.*

DÉNICHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *niche*). Oter d'une niche : Dénicher *une statue.*

DÉNICHEUR, EUSE n. Qui déniche les oiseaux : *Les gamins sont d'incorrigibles* dénicheurs.

— *Fig.* Qui est habile à trouver, à découvrir : Dénicheur *de bibelots, de talents inconnus.* || Qui est habile à débusquer, chasser. || *Dénicheur de merles*, Chevalier d'industrie. — Se dit aussi pour faire entendre à quelqu'un qu'on a pénétré sa malice : *A d'autres,* dénicheur de merles ! || *Dénicheur de fauvettes*, Coureur de filles.

DÉNICHEUR n. m. Qui enlève des statues de leur niche. || *Dénicheur de saints*, Qui cherche à prouver par des textes que certains saints n'ont pas mérité d'être canonisés.

DÉNICOTINISATION [*za-si-on*] n. f. Procédé destiné à diminuer la teneur d'un tabac en nicotine, ou même à supprimer complètement celle-ci, de manière à rendre le tabac moins nocif à l'organisme humain.

DÉNICOTINISER [*zé*] v. tr. Diminuer la teneur en nicotine du tabac ou le priver entièrement de sa nicotine : *On peut* dénicotiniser *le tabac en le traitant par la vapeur d'eau à haute température.*

— ***Dénicotinisé, e,*** part. pass. du verbe *Dénicotiniser : La régie française des tabacs vend du tabac* dénicotinisé, *sous le nom de « caporal doux ».*

— ***Se dénicotiniser,*** v. pr. Au sens passif : *Le tabac français* se dénicotinise *parfaitement.*

DENIER [*ni-é*] n. m. (lat. *denarius*). Ancienne monnaie romaine, valant 10 as. || Ancienne monnaie française, douzième partie d'un sou. (On l'appelait aussi denier tournois.)

— La monnaie en général, le numéraire : *Les* deniers *publics. Acheter à beaux* deniers *comptants. Quatre ou cinq mille écus est un* denier *considérable.* (Molière.)

— *Le denier de la veuve*, Aumône faite par un pauvre.

— Loc. div. *Rendre compte à livres, sous et deniers*, Avec la plus scrupuleuse exactitude. || *Cette chose vaut mieux denier qu'elle ne valait maille*, Se dit d'une chose qui est en meilleur état que par le passé. || *Tirer un bon, un grand denier de quelque chose*, Un grand profit. || *J'y mettrais bien mon denier*, Se dit d'une chose qu'on achèterait volontiers. || *Vendre à beaux deniers comptants*, Vendre cher, ou ne vendre que contre argent reçu ; — et au fig. *Vendre quelqu'un à beaux deniers comptants*, Le trahir ; ou encore, Etre plus avisé que lui : *Il le vendrait* à beaux deniers comptants.

— Banq. et Comm. Intérêt d'un capital. *Vendre une marchandise au denier dix, vingt, trente ou quarante*, Signifie que la marchandise est écoulée de manière que le bénéfice obtenu sur sa vente représente le dixième, le vingtième, le trentième ou le quarantième du prix d'achat. || *Prêter au denier cinq, dix* ou *vingt*, Retirer du capital prêté un intérêt de 1 denier pour 5, 10 ou 20 deniers prêtés, c'est-à-dire vingt, dix ou cinq pour cent.

— Féod. *Deniers d'octroi*, Droits octroyés par le roi au profit des villes et communautés. || *Deniers patrimoniaux*, Revenus et intérêts autres que les deniers d'octroi. || *Deniers royaux*, Droits perçus au profit du trésor royal.

— Manuf. Evaluation conventionnelle du poids des fils de textiles.

— Métrol. anc. *Deniers de boîte* ou *emboîtés*, Pièces que les juges-gardes des monnaies prélevaient sur chaque délivrance d'espèces, afin de vérifier si elles étaient au taux légal.

— Milit. *Denier de solde*, Terme employé autrefois pour désigner le *sou de poche.* — De même le *denier de petit équipement* s'est transformé en *prime d'entretien de la masse d'habillement*, et le *denier d'ordinaire* en *prime d'alimentation.*

— Mœurs et cout. *Denier à Dieu*, Somme qu'on donne au concierge d'une maison où l'on retient un logement, au domestique qu'on veut arrêter, etc. (Le *denier à Dieu* ne doit pas être confondu avec les *arrhes*. Celles-ci s'imputent sur le prix, tandis que le *denier à Dieu* est une libéralité. En cas de contestation, la remise du *denier à Dieu* ne saurait être invoquée comme moyen de preuve.)

— Monn. *Deniers de monnayage*, Nom donné aux pièces de bronze, d'or ou d'argent, prêtes à être livrées à la circulation et qui ont, par conséquent, le poids légal.

— Encycl. Métrol. Le *denier* (*denarius nummus*) fut

l'unité monétaire de l'argent chez les Romains. La première émission de ces pièces eut lieu en 485 de Rome (269 ans av. J.-C.). Le denier pesait, à l'origine, 4 scrupules (4gr,55), ou 1/72e de la livre romaine, c'est-à-dire le poids de la drachme attique. Il portait le chiffre X (10 as) et se subdivisait en deux quinaires (*quinarii*) marqués V (5 as), et en quatre sesterces (*sestertii*) marqués HS (2 as 1/2). Vers 216 av. J.-C., le denier fut réduit et ne pesa plus que 3 scrupules 3/7es. Peu à peu, la marque X fut remplacée par la marque XVI (16 as d'après le système oncial nouvellement adopté), et, vers 89 av. J.-C., toute marque numérale disparut lorsque l'as devint semi-oncial. Ce n'est qu'à partir de Jules César que les monnaies portèrent l'effigie de l'*Imperator*. Néron abaissa le poids et la valeur du denier. En 215, Caracalla frappe l'*argenteus Antoninianus;* considéré d'abord comme un double-denier (*binio*), il valut, sous Valérien et Gratien, 4 deniers (*quaternio*), et, sous Aurélien, 20 deniers. D'autres réformes monétaires furent faites sous Dioclétien, Constantin le Grand, et le titre des monnaies d'argent s'abaissa progressivement. Cassiodore évalue le sou d'or à 6.000 deniers.

Denier d'argent campanien.

Les deniers d'argent avaient été adoptés par les peuples de la Gaule et les Francs. Vers la fin du VIe siècle apparaissent les *saigas* ou deniers mérovingiens. Pépin le Bref frappe des deniers d'argent presque pur du poids de 1gr,10 à 1gr,30 environ. Charlemagne augmente le poids et élargit le flan : la livre d'argent valait 20 sols, et le sol 12 deniers. Le type du denier carolingien porte le nom de *Carolus*, un gros-sier profil, et un temple chrétien. Le monnayage des premiers Capétiens diffère peu de celui des Carolingiens. Les rois francs frappent des deniers et des oboles d'argent, conjointement avec les seigneurs ayant droit de frapper monnaie, parmi lesquels l'abbé de Saint-Martin de Tours dont les produits devaient être pris comme prototypes de la monnaie royale tournois. Sous Louis VIII se montre le denier de billon, avec le denier d'argent; il n'existe plus que deux ateliers monétaires royaux : Paris, qui frappe le denier et l'obole *parisis*, et Tours, qui frappe le denier et l'obole *tournois*. Le premier valait un quart de plus que le second.

Denier de Louis le Débonnaire.

Sous Saint Louis, on donna le nom de *denier* à toute espèce de monnaies, qu'elles fussent d'or (frappées pour la première fois dans le royaume de France), d'argent ou de billon. A partir de Saint Louis jusqu'à la Révolution française, il faut distinguer le *denier de compte*, purement fictif, représentant le douzième du sol, et les diverses monnaies effectives auxquelles on conserva le nom de « denier ». La situation se complique encore à partir de Philippe le Bel; on distingue alors la *monnaie blanche*, en argent presque pur, et la *monnaie noire*, dans laquelle entre beaucoup de cuivre et quelque peu d'argent. Henri III frappe des *deniers tournois*, et Henri IV des *doubles tournois* de cuivre rouge.

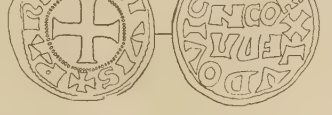
Denier parisis.

— Monn. Le *denier de loi* indique la quantité d'argent fin ou pur contenue dans un lingot. (Le *denier de fin* ou *d'aloi* (*ad legem*) est la quantité d'argent pur ou fin contenue dans une partie d'un lingot d'argent, en supposant ce lingot divisé en douze parties.) Quand la monnaie n'était pas à 10 deniers de fin (833gr,333), elle était considérée comme « billon ». Suivant l'ordonnance de 1640, l'argent d'orfèvrerie devait être à 11 deniers 12 grains de fin (*argent-le-roi*), avec une tolérance, ou *remède*, de 2 grains.

— Relig. cath. *Denier de saint Pierre.* Le denier de saint Pierre fut, dans l'origine, une contribution prélevée sur leurs sujets par les princes chrétiens, pour être envoyée au pape. Il fut établi pour la première fois en Angleterre par Ina, roi de Wessex, et organisé définitivement par Ethelwulf et par Alfred, son fils. Un impôt d'un penny devait être levé annuellement sur chaque feu; il fut aboli sous Elisabeth. Le denier de saint Pierre avait été aussi établi en Suède, en Ecosse, en Danemark, en Bohême. La Réforme l'a supprimé dans ces différents Etats. En France, Charlemagne ordonna à tout propriétaire d'une maison de payer chaque année un denier au trésor pontifical. Cet impôt ne fut jamais perçu d'une façon régulière.

En 1860, après l'invasion des Etats pontificaux par les Piémontais, une œuvre fut fondée en Belgique sous le nom d'*Œuvre du denier de saint Pierre* pour subvenir aux besoins de la papauté. Cet exemple fut rapidement imité par les catholiques des autres nations. Par l'encyclique *Sæpe venerabiles fratres*, du 5 août 1875, le pape Pie IX donna à l'œuvre une sorte de consécration officielle. Les sommes que la générosité des fidèles français verse ainsi spontanément au pape s'élèvent chaque année à plusieurs millions de francs.

En France, depuis la loi de séparation de 1905, le clergé n'est plus payé sur le budget de l'Etat. Pour subvenir à son entretien, les fidèles sont invités à participer à une quête faite dans toutes les paroisses, et dont le produit est appelé *denier du clergé* ou *du culte*. Les sommes recueillies sont centralisées dans chaque évêché, et l'évêque diocésain fait la répartition entre ses prêtres.

— Relig. prot. *Deniers de la libéralité.* Les réformés ayant dû continuer, aux termes de l'édit de Nantes, à payer la dîme, Henri IV, par compensation, leur accorda une somme annuelle : ce furent les *deniers de la libéralité*, distribués aux églises, aux pasteurs, aux académies, jusque vers 1630.

Deniers communs. On appelait ainsi, chez les anciens réformés de France, les sommes données aux églises, par testament ou autrement, sans spécification d'emploi, et qui étaient, en général, consacrées aux frais d'entretien ou de réparation des immeubles.

Denier de César (LE). Iconogr. On sait le trait de la vie de Jésus-Christ rapporté par saint Marc. Des pharisiens demandèrent un jour au Sauveur : « Est-il permis de payer le tribut à César, ou de ne pas le payer? » Et Jésus, ayant fait observer que les pièces de monnaie étaient à l'effigie de César, ajouta : « Rendez donc à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Cette scène, qu'on intitule encore *le Tribut à César*, *le Christ à la monnaie*, *Jésus et les Pharisiens*, a été souvent retracée par les artistes, notamment par le Titien (musée de Dresde), le Caravage (musée de Florence), B. Schidone (musée de Naples), Valentin (musée du Louvre), Bernard Strozzi (musée des Offices), le Calabrèse (musée de Naples). Rubens a représenté plusieurs fois *le Denier à César*. (V. planche *Beaux-Arts XLV*.)

DÉNIER [*ni-é*] v. tr. (lat. *denegare*. — Se conjugue comme *prier*.) Nier, ne pas reconnaître : DÉNIER *une dette, un dépôt.* || Refuser (ce que quelqu'un réclame comme un droit); ne pas accorder : DÉNIER *la justice.* DÉNIER *des aliments à sa vieille mère. On* A *pendant longtemps* DÉNIÉ *la sépulture ecclésiastique aux comédiens. Le ciel m'*A DÉNIÉ *cette philosophie.* (Molière.)

— ***Se dénier,*** v. pr. — Au sens passif, Etre nié, ou refusé : *Ce que veut tout l'Etat* SE *peut-il* DÉNIER? (Rotrou.)

— ANTON. **Avouer, reconnaître, confesser, accorder, allouer, concéder, donner,** etc.

DENIFLE (Joseph), en religion le P. Henri Suso, né à Imst (Tyrol) en 1844, mort à Munich en 1905. Dominicain en 1861, professeur de théologie à Graz (1870), sous-archiviste du Vatican (1883), membre des académies de Vienne, de Berlin, etc., et de l'Académie française des inscriptions (1897). Erudit éminent, il fonda et dirigea, avec le P. Ehrle, de la Société de Jésus, le très important *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters.* Parmi ses travaux, il faut rappeler ceux qui sont relatifs aux mystiques allemands et surtout à l'histoire des universités (*die Universitäten des Mittelalters bis 1400* [1885] ; *les Universités françaises au moyen âge* [1892] ; *Chartularium et Auctarium chartularii Universitatis parisiensis*, avec M. Chatelain [1890-1905 ; 6 vol.] ; *Jeanne d'Arc et l'Université de Paris* [1898] ; *la Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans* [1897-1899 ; 2 vol.]) ; des recherches sur l'évolution théologique de Luther (*Luther und das Luthertum in der ersten Entwickelung* [1904-1906 ; 2 vol.], ouvrage terminé après sa mort par le P. Weiss, qui a soulevé de vives polémiques et a été traduit en français par l'abbé J. Paquier [1910-1914]).

DÉNIGRANT [*ghran*], **E** adj. Qui dénigre; qui aime à dénigrer; qui marque le dénigrement : *Personnes* DÉNIGRANTES. *La médiocrité est* DÉNIGRANTE. *Propos* DÉNIGRANTS.

DÉNIGREMENT [*man*] n. m. Action de dénigrer : *Tout éloge mesuré est considéré comme un* DÉNIGREMENT. *L'esprit de* DÉNIGREMENT.

DÉNIGRER [*ghré*] v. tr. (du lat. *denigrare*, noircir; du préfixe *de*, et de *niger*, noir). Rendre noir, effacer, altérer la bonne réputation de quelqu'un, rabaisser le talent, etc. : DÉNIGRER *un artiste, les œuvres d'un auteur, un homme de bien, un pays.*

— ***Se dénigrer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Ne cessant de* SE DÉNIGRER *par ironie.* (Hamilton.)

— Avec réciprocité : *Ils* SE DÉNIGRENT *à qui mieux mieux.*

— Au sens passif : *La véritable vertu ne* SE *peut* DÉNIGRER *que difficilement.*

— SYN. **Dénigrer, décréditer, décrier,** etc. V. DÉCRÉDITER.

— ANTON. **Exalter, louer, préconiser, prôner, vanter.**

DÉNIGREUR, EUSE n. Qui dénigre, qui se plaît à dénigrer : *La race des* DÉNIGREURS *vivra autant que celle des envieux.*

DENIKER (Joseph), naturaliste et anthropologiste français, né à Astrakan en 1852, mort à Paris en 1918. Bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, il a écrit de nombreux mémoires sur la géographie, l'anthropologie et l'ethnographie des peuples asiatiques. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliographie des travaux scientifiques publiés par les sociétés savantes de France* (1897), et *Races et Peuples de la terre* (1900).

DENIKINE (Anton Ivanovitch), général russe, né en 1872. Il prit part, en 1904-1905, à la guerre russo-japonaise. Kerensky le nomma, en 1917, commandant en chef du front sud-ouest. Après la mort de Kornilov, il prit parti contre les bolcheviks. S'étant échappé dans des conditions romanesques de la prison de Bychov, il organisa, en 1918, « l'armée des volontaires », pour laquelle l'Angleterre lui fournit des armes et des munitions. Il remporta, en 1919, d'importants succès, prit Kiev, Kharkov, arriva jusqu'à Orel, et menaça Moscou. Mais il dut, l'année suivante, renoncer à la lutte, qui fut continuée par Wrangel, et se retira en Angleterre. Il a publié en 1922 un ouvrage sur *la Décomposition de l'armée et du pouvoir, février-septembre 1917.*

Denikine.

DENINA (Carlo), historien italien, né à Revello (Piémont) en 1731, mort à Paris en 1813. Entré dans les ordres, professeur au collège de Turin, il se fit bientôt connaître par son *Discorso sopra le vicende della litteratura* (1761), surtout par ses *Revoluzioni d'Italia* (1768-1772 ; 3 vol.), qui le désignèrent pour la chaire d'éloquence latine à l'Université royale, mais dont certains chapitres lui valurent de violentes animosités ecclésiastiques. Relégué quelque temps à Verceil, ayant perdu sa chaire, il fut invité par Frédéric II à se rendre à Berlin (1782), où, membre de l'Académie des sciences, il bénéficia de la faveur royale, même sous Frédéric-Guillaume II, et où il écrivit, en français, *la Prusse littéraire sous Frédéric II* (1790-1791 ; 3 vol.). La Révolution fit de lui un Français : Napoléon Ier l'appela aux fonctions de bibliothécaire impérial, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

DENIS [*né*] **D'OR** n. m. Nom d'un instrument de musique, sorte d'orchestrion, inventé, vers le milieu du XVIIIe siècle, par un savant bohémien, nommé Procope Diviss, et qui se jouait comme l'orgue.

DENIS (saint) ou **DENYS** (en lat. **Dionysius**), martyr et premier évêque de Paris. Accompagné du prêtre Rusticus et du diacre Eleutherius, saint Denis fut envoyé par le pape dans la petite bourgade de Lutèce, encore confinée dans une île de la Seine. Il y prêcha l'évangile et fut martyrisé avec ses deux compagnons, non sur la colline de Montmartre, mais au village de *Catulliacus* (aujourd. Saint-Denis) : là s'éleva son tombeau, au-dessus duquel fut construite une basilique. Sous Clotaire II, vers 625, Dagobert, alors seulement roi d'Austrasie, fonda, en l'honneur du saint, non loin de la basilique, le célèbre monastère où furent enterrés les rois de France, et, en 626, il fit enlever du tombeau les reliques de saint Denis pour les transporter dans l'église abbatiale.

La mission et la mort de saint Denis datent du IIIe siècle (règne de l'empereur Dèce), et non du Ier siècle, comme on l'a cru quelquefois.

Les *Actes* du martyre de saint Denis n'ont aucune valeur historique. La légende populaire, qui représente le martyr se relevant après sa mort pour porter sa tête, tire son origine de quelque ancienne pierre tombale où, comme cela est arrivé fréquemment pour les martyrs décapités, le saint était figuré tenant sa tête entre ses mains. Ses reliques auraient été, d'après quelques auteurs allemands, dont l'opinion est discutable, soustraites au IXe siècle et transportées à Ratisbonne.

Le *Martyre de saint Denis*, peinture de Bonnat (1888), figure au Panthéon de Paris. (V. planche *Beaux-Arts XLIV*.) — Fête le 9 octobre.

Denis (BASILIQUE DE **Saint**). V. SAINT-DENIS.

DENIS. V. à DENYS les autres personnages de ce nom qui ne se trouvent pas ici.

DENIS ou **DENYS,** roi de Portugal (1272-1325). Il fonda l'université de Coïmbre et l'ordre du Christ, et mérita le titre de *Père de la patrie.*

DENIS le Flamand. Biogr. V. CALVAERT.

DENIS ou **DENYS** (Nicolas), colonisateur français du XVIIe siècle, né à Tours. Il obtint la concession d'une partie de l'Acadie et du Canada, et s'y rendit en 1632, en qualité de « gouverneur-lieutenant général du roi ». Il a laissé une *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale, avec l'histoire naturelle de ce pays* (1672).

DENIS ou **DENYS** (Jean), musicien et facteur d'instruments français, vivait à Paris dans la première moitié du XVIIe siècle. On le cite comme un des facteurs d'épinettes les plus habiles qu'il y eût alors en France. Denis a publié un livre relatif à cet instrument (1650).

DENIS de Gênes, capucin génois, né et mort à Gênes (1636-1695), gardien de plusieurs couvents, puis définiteur de la province de Gênes, a traduit plusieurs ouvrages du P. Yves de Paris et publié : *Vicarius provincialis expensus* (1664) ; *Bibliotheca scriptorum ordinis minorum S. Francisci capuccinorum* (1680), puis (1691) la première bibliographie de son ordre.

DENIS (Jean-Baptiste), médecin français, né à Paris, mort en 1704. Il fut médecin de Louis XIV et pratiqua l'opération de la transfusion du sang.

DENIS (Louise MIGNOT, femme), nièce de Voltaire, née et morte à Paris (1712-1790). Elle se maria, en 1738, et devint veuve en 1744. Pauvre, mais vive et gaie, elle prit un grand ascendant sur son oncle, après la mort de Mme du Châtelet. En 1753, elle vint au-devant de Voltaire quittant l'Allemagne, fut arrêtée avec lui à Francfort et fort maltraitée. Elle le suivit à Colmar, à Genève, aux Délices, à Ferney, où elle gouvernait. Elle jouait les premiers rôles dans les représentations dramatiques. Quelques-uns ont prétendu que Voltaire fut à l'égard de Mme Denis plus qu'un parent. Ce qui est sûr, c'est qu'elle se montra fort tendre avec quelques amis de son oncle et, en particulier, avec son secrétaire Ximénès. De 1768 à 1769, elle fut brouillée avec Voltaire. En 1778, elle accompagna le vieillard à Paris. Elle fut sa légataire universelle. Elle se remaria en 1780 avec Duvivier, commissaire des guerres, plus jeune qu'elle de dix ans. En mourant, elle légua à la Comédie-Française la statue de Voltaire par Houdon. Mme Denis a composé une comédie : *la Coquette punie.*

DENIS (Jean-Népomucène-Michel-Côme), poète, érudit et jésuite allemand, né à Schärding (Bavière) en 1729, mort à Vienne en 1800. Il fut professeur, puis conservateur de la bibliothèque impériale de Vienne. Denis, qui cherchait les sources de son inspiration chez Ossian et les poètes scandinaves, participa au mouvement littéraire appelé *Sturm und Drang.* Sa traduction d'*Ossian* (1768) eut un grand succès. Il a aussi écrit quelques ouvrages relatifs à l'histoire littéraire.

DENIS (*Jacques*-François), professeur et écrivain français, né à Corbigny (Nièvre) en 1821, mort à Caen en 1897. Il enseigna dans plusieurs lycées, puis à l'université de Turin, enfin à la faculté des lettres de Caen. Il publia entre autres, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité* (1856) ; *De sermonis origine* (thèse) ; *Du rationalisme d'Aristote* (thèse, 1847) ; *la Philosophie d'Origène* (1884) ; *la Comédie grecque* (1887).

DENIS (Hector), homme politique et philosophe belge, disciple d'Auguste Comte, né à Braine-le-Comte en 1842, mort à Bruxelles en 1913. Avocat à Bruxelles, il professa ensuite dans les grands établissements de la capitale : Ecole polytechnique, Université libre, dont il devint recteur, Facultés des lettres et de droit. Il prit une part active

au mouvement socialiste et donna à un grand nombre de journaux et de revues des études sur l'organisation du travail, les aspirations du prolétariat, l'histoire des doctrines économiques, les salaires. Membre de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Institut Solvay, il fut élu par l'arrondissement de Liége à la Chambre des représentants. Il fut, en dernier lieu, président de l'Institut international de sociologie. On peut citer parmi ses publications : *l'Impôt sur le revenu* (1883) ; *Recherches sur la natalité en Belgique dans ses rapports avec les prix du blé et de la houille* (1883) ; *la Dépression économique et sociale et l'Histoire des prix* (1895) ; *la Prévision en sociologie* (1910). Il avait commencé une vaste *Histoire des systèmes économiques et sociaux*, dont deux volumes sur *les Précurseurs* parurent en 1904 et 1907.

DENIS (Ernest), professeur et historien français, né à Nîmes en 1849, mort à Paris en 1921. Il s'est consacré surtout à l'étude des peuples slaves et de la Bohême : *Huss et la Guerre des hussites* (1878), thèse de doctorat ; *la Fin de l'indépendance bohême* (1890) ; *la Bohême depuis la Montagne-Blanche* (1903) ; *l'Allemagne, de 1789 à 1810* (1896) ; *l'Allemagne, de 1810 à 1850* (1899), etc. Il a fourni une importante collaboration à *l'Histoire générale* de Lavisse et Rambaud. Cet éminent savant acquit, de son vivant, en Bohême, une très grande popularité. Une statue lui a été élevée à Prague en 1928.

DENIS (Maurice), peintre français, né à Granville (Manche) en 1870. Il débuta au Salon des Champs-Elysées, en 1890, avec un pastel, *Enfant de chœur*, et se classa parmi les peintres de l'école dite « symboliste ». Citons de lui : *le Soir trinitaire, les Fiancées* (1892) ; *le Verger des vierges sages ; les Muses* (1893) ; *l'Annonciation* (1894) ; *la Sainte Famille* (1902) ; *Procession, Caresse maternelle* (1904) ; *la Visitation, les Pèlerins d'Emmaüs* (1895) ; *Jésus chez Marthe* (1896) ; *Femme au lilas, Madones* (1898) ; *Christ aux enfants* (1901) ; *Vierge au baiser, Notre-Dame de l'Ecole* (1903) ; *Scène mythologique* (1904) ; *la Treille, l'Adoration des Mages* (1905) ; *Calypso, Nausicaa, l'Heureux verger, Baigneuses* (1906) ; etc. Il a exécuté des travaux décoratifs pour des églises (Le Raincy, etc.) et pour le théâtre des Champs-Elysées. On lui doit de belles lithographies en couleurs pour *l'Imitation de Jésus-Christ ; les Fioretti de saint François d'Assise ; la Vie de saint Dominique*. La manière de ce peintre est un savoureux mélange d'archaïsme et de modernisme. Son clair coloris, où il réalise d'agréables accords de bleus et de roses, est plein de charme. Il a publié un volume d'essais critiques, *Théories* (1912). Il fut élu membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1932.

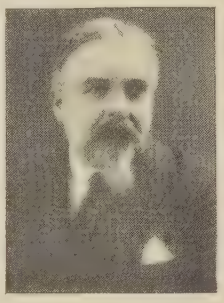

Maurice Denis. — Cl. Manuel.

Denis (Monsieur et Madame), chanson badine de Désaugiers, empreinte d'une grâce vieillotte : dialogue entre deux vieux époux qui se remémorent leurs jeunes

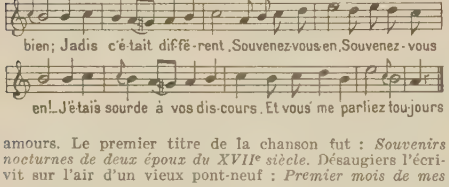

amours. Le premier titre de la chanson fut : *Souvenirs nocturnes de deux époux du XVIIe siècle*. Désaugiers l'écrivit sur l'air d'un vieux pont-neuf : *Premier mois de mes amours*.

DENIS DE LA NATIVITÉ, marin, cosmographe et religieux français, dont le nom séculier était Pierre Berthelot, né à Honfleur en 1600, tué à Achem en 1638. Parti pour les Indes avec Augustin de Beaulieu en 1619, il demeura aux îles de la Sonde, y navigua quelques années et entra, en 1626, au service des Portugais, à qui il fut très utile. Il prit l'habit du Carmel en 1634, et porta dès lors le nom de Denis de la Nativité, mais continua de servir dans la marine, et fut tué par les musulmans d'Achem, où il venait, comme pilote, de conduire une ambassade portugaise.

DENISART (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Iron, près de Guise, en 1713, mort à Paris en 1765. Denisart est l'auteur d'un grand recueil de jurisprudence sous forme alphabétique, sous le titre de : *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence* (1754-1756). Camus et Bayard entreprirent de le compléter ; neuf volumes parurent de 1783 à 1790, sous le titre de *Nouveau Denisart*. Camus ayant dû interrompre ce travail, Calenge donna cinq autres volumes, de 1790 à 1808. Mais l'ouvrage resta inachevé.

DENISE (mont), volcan basaltique du Velay, situé à 3 kil. du Puy (Haute-Loire), et haut de 890 m. Il fut en activité au tertiaire, puis au quaternaire où une de ses coulées forma les « orgues » d'Espaly. L'homme fut sans doute témoin de ses dernières manifestations, comme l'attestent les débris d'ossements trouvés dans des brèches aux flancs du mont.

DENISE (sainte). Une martyre de ce nom est honorée à Alexandrie le 12 décembre ; une autre chez les Ethiopiens, le 8 avril. Une troisième, sœur de sainte Dative et mère de saint Majoric, subit le supplice de la flagellation. — Fête le 6 décembre.

Denise, pièce en trois actes, d'Alexandre Dumas fils (1885). Séduite naguère par Fernand de Thauzette, Denise Brissot est aimée d'André de Bardannes. Pour sauver la sœur de celui-ci d'une union indigne avec le misérable Fernand, Denise n'hésite pas à confesser à André sa chute. Quoique douloureusement frappé, mais jugeant que la malheureuse n'en mérite pas moins son estime, André épouse Denise. Cette pièce est une des œuvres les plus émouvantes et les plus généreuses qu'ait écrites l'auteur. Il y plaide la cause de la femme séduite mais restée foncièrement droite, et digne encore d'être soutenue par l'amour d'un honnête homme.

DENIS-LAGARDE (René-Jean-Marie), marin français, né à Paimpol (Côtes-du-Nord) en 1772, mort à Binic en 1849. Il se distingua en maints combats heureux contre les Anglais en qualité de capitaine de frégate. Capitaine de vaisseau sous la Restauration, il fut mis prématurément à la retraite (1820).

DENISON, ville des Etats-Unis (Etat du Texas), dans la vallée de la rivière Rouge ; 17.000 hab. Minoteries.

DENISONIA n. m. Genre de serpents venimeux, voisins des élaps, et comprenant une vingtaine d'espèces d'Australie et de Tasmanie. (Longueur n'excédant pas 1 m.)

DENISOT ou **DENYSOT** (Nicolas), poète français, né au Mans en 1515, mort à Paris en 1559. Il essaya de faire adopter les vers blancs et mesurés. Denizot leva le plan de Calais alors au pouvoir de l'Angleterre, ce qui permit au duc de Guise de s'emparer de cette ville (1558). On a de lui : *Cantiques et Noëls* (1545). Il signait quelquefois ses vers du nom de Comte d'Alsinoys, anagramme de son prénom.

DÉNITRAGE n. m. Opération qui consiste à détruire les nitrites formés au cours de la fermentation alcoolique dans les mélasses de distillerie.

DÉNITREUR n. m. Appareil dans lequel s'opère le dénitrage des mélasses de distillerie.

DÉNITRIFICATION [*si-on*] n. f. Enlèvement de l'azote dans le sol, dans une substance quelconque.

DÉNITRIFIER [*fi-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Enlever l'azote dans une substance quelconque.

DÉNIVELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *niveler*. — Se conjugue comme *niveler.*) Détruire le niveau de : Déniveler *un parc pour le rendre pittoresque.*

DÉNIVELLATION [*si-on*] n. f. (de *déniveler*). Action de déniveler. || Résultat de cette action. || Différence de niveau se produisant dans des chaudières en communication. || Défaut d'horizontalité dans la ligne d'arbres d'une machine. || Différence de niveau entre deux rails de chemin de fer, ou entre les deux côtés d'une route, d'une piste, etc., dans un virage. (On dit aussi dénivellement.)

DÉNIVELLEMENT [*man*] n. m. Syn. de dénivellation.

DENIZATION [*si-on*] n. f. (rad. *denizen*). Législ. angl. Lettres qui accordent aux étrangers, en Angleterre, certains droits particuliers.

— Encycl. La *denization* est la concession, en vertu de lettres patentes, de l'exercice de certains droits, faite en Angleterre aux étrangers qui y fixent leur domicile. A la différence de la naturalisation proprement dite, la denization ne rend pas citoyen anglais.

La loi du 12 mai 1870 a attribué à tout étranger admis à la denization le droit d'acquérir et de transmettre par succession, ce qui supprime pour lui les principales incapacités. La Cour de cassation française a décidé que la denization ne suffit pas pour priver un Français de sa nationalité.

DENIZEN [*zèn'*] n. m. (mot angl. qui signif. *régnicole*). Législ. angl. Etranger qui a obtenu des lettres lui donnant droit de cité (On dit aussi denizon.)

DENIZLI ou **DENIZLU**, ville de Turquie, en Anatolie, ch.-lieu du vilayet homonyme ; 17.000 hab. environ. — Ruines des villes antiques de Laodicée et de Colosses, aux environs.

DENIZON n. m. Législ. angl. V. denizen.

DENIZOT (Pierre), ébéniste français, né en 1715, mort à Paris en 1782. Il fut reçu maître en 1740. Ses œuvres sont des commodes, des chiffonniers, des bureaux à cylindre, en acajou, bois de rose, de sycomore, richement marquetés et ornés de bronzes ciselés. Il livra notamment au comte d'Artois quatre merveilleuses commodes (1777-1780), et à Marie-Antoinette un petit secrétaire dont elle fit don à sa sœur la grande-duchesse Marianne d'Autriche. Au palais de Bagatelle, il exécuta le Salon des Jeux. Le South-Kensington de Londres possède une commode de Pierre Denizot.

DENK (Jean), théologien allemand, né à Habach (Bavière) en 1495, mort à Bâle en 1527. Il embrassa les croyances des anabaptistes et il fut expulsé par les protestants de Nuremberg, puis d'Augsbourg, pour ses opinions religieuses. Il prétendait que la condamnation des démons n'était pas irrévocable et que viendrait un temps où ils pourraient se réhabiliter.

DENKA ou **DINKA** n. m. Langue du groupe nilo-abyssinien, parlée entre le Nil Blanc et le Nil Bleu, et débordant même à l'est de ce dernier dans la direction du lac Tana.

DENKLINGEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. de Cologne) ; 4.800 hab.

DENMAN (lord Thomas), magistrat et parlementaire anglais, né à Londres en 1779, mort à Stokes-Albany (Northampton) en 1854. Il entra aux Communes, plaida pour la reine Caroline, et, malgré la haine que lui portait George IV, franchit les échelons de la magistrature. Il se fit remarquer comme lord chief Justice et suppléant du chancelier par sa subtilité juridique. Il contribua à rendre la loi plus humaine et plus libérale et à faire abolir l'esclavage.

DENNE-BARON (Pierre-Jacques-René), poète français, né et mort à Paris (1780-1854). Il vécut pauvre, s'adonnant à son goût pour les lettres, et sut mettre dans ses vers du charme et de l'originalité. Ses principales œuvres sont : *Héro et Léandre*, poème (1806) ; *Guirlande à Mnémosyne* (1822) ; *la Nymphe Pyrène* (1825) ; *Fleurs poétiques* (1829). On lui doit, en outre, des traductions estimées, en vers ou en prose, des *Elégies* de Properce, des *Odes* d'Anacréon, de *l'Ane* de Lucien, etc. Il collabora au *Dictionnaire de la conversation*, à *la France littéraire*, etc. — Sa femme, Mme Sophie **Denne-Baron,** a publié : *les Aventures surprenantes de Polichinelle* (1840), des romans, des traductions, etc.

DENNE-BARON (René-Dieudonné), fonctionnaire et musicien amateur français, fils des précédents, né et mort à Paris (1804-1865). On lui doit diverses compositions de musique religieuse ou profane. Il a écrit une *Histoire de l'art musical en France*, et a publié une notice intéressante sur *Cherubini, sa vie, ses travaux et leur influence sur l'art* (1862).

DENNER (Jean-Christophe), facteur d'instruments de musique allemand, né à Leipzig en 1655, mort à Nuremberg en 1707. Denner est l'inventeur de la clarinette.

DENNER (Balthazar), peintre allemand, né à Altona en 1685, mort à Rostock en 1749. Il débuta par le portrait du duc Christian-Auguste, gouverneur de Gottorp, et celui de la nombreuse famille ducale. En 1712, Frédéric IV, roi de Danemark, voulut aussi avoir son portrait de la main de Denner. Quelque temps après, l'artiste se rendit en Angleterre. Vers 1720, il se mit à parcourir l'Allemagne, passa pour la seconde fois en Angleterre, d'où il rapporta le *Portrait de femme* qu'on voit au Louvre, puis revint à Hambourg. C'est de cette époque que datent le portrait du roi de Suède, celui de l'électeur de Cologne, etc. Peu de temps après, Denner fut appelé à la cour de Brunswick. Malgré sa grande vogue, Denner ne brille ni par le dessin, ni par la composition, mais il a poussé aux limites extrêmes le fini apparent.

DENNERY puis **D'ENNERY** (Adolphe Philippe, dit), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1811-1899). Il collabora d'abord à quelques journaux, puis écrivit des pièces de théâtre. Sans grand talent littéraire, mais possédant à un haut degré l'instinct scénique et l'art de charpenter les pièces, il a été, presque toujours en collaboration d'ailleurs, un des plus féconds et des plus heureux metteurs en scène de situations dramatiques. Nous citerons parmi ses drames : *Gaspard Hauser* (1838) ; *la Grâce de Dieu* (1841) ; *les Bohémiens de Paris* (1843) ; *Don César de Bazan* (1844) ; *Marie-Jeanne* (1845) ; *la Prière des naufragés* (1853) ; *le Savetier de la rue Quincampoix* (1859) ; *les Mystères du vieux Paris* (1865) ; *les Deux Orphelines* (1874) ; *le Tour du monde en 80 jours* (1875) ; *les Enfants du capitaine Grant* (1878) ; *Michel Strogoff* (1880). Parmi ses féeries : *les Sept châteaux du diable* (1844) ; *la Poule aux œufs d'or* (1848) ; *Rothomago* (1862) ; *Aladin, ou la lampe merveilleuse* (1863). Il a écrit aussi de nombreux livrets d'opéra, dont : *Si j'étais roi,* musique d'Adam (1852) ; *le Tribut de Zamora,* musique de Gounod (1881) ; *le Cid,* musique de Massenet (1885). Il a légué à l'Etat ses collections d'extrême Orient, réunies en un musée qui porte son nom.

A. Dennery.

DENNEVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 37 kil. de Coutances ; 410 hab. Ch. de f. Etat. Bains de mer.

DENNEWITZ, village d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), à la source de la Nuthe, affluent du Havel ; 310 hab. Défaite de Ney par Bernadotte et Bülow, qui reçut le titre de « comte de Dennewitz » (6 sept. 1813).

DENNIS (John), poète et critique anglais, né à Londres en 1657, mort en 1734. Il fréquenta les hommes politiques du parti whig et la plupart des littérateurs de Londres. Comme auteur dramatique, Dennis est complètement oublié. Ses *Principes de critique* (1704), son essai sur le *Caton* d'Addison (1711), et un autre sur le poème de Pope : *l'Enlèvement de la boucle de cheveux,* sont ses œuvres les plus estimées. Pope se vengea de Dennis, qui l'avait violemment critiqué, en lui réservant une place d'honneur dans *la Dunciade* ou *Sottisiade.* Citons encore de J. Dennis ses tragédies de *Renaud et Armide* (1699) ; *Appius et Virginia* (1709) ; ses *Réflexions critiques et satiriques* (1711), et ses *Trois Lettres sur Shakespeare.*

DENNY, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse), sur le Carran, tributaire du golfe de Forth ; 4.700 hab. Mines de houille et de fer, produits chimiques, papeteries.

DÉNOIRCIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *noircir*). Enlever la couleur noire à : Dénoircir *une peau.*

— *Intransitiv.* Enlever la couleur noire, le hâle : *Le soleil noircit, l'ombre* dénoircit.

— ***Se dénoircir,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être dénoirci.

DÉNOMBREMENT [*non, man*] n. m. (de *dénombrer*). Action de dénombrer : Dénombrement *d'une population, des fortunes d'un pays.* || Revue, énumération : *Le* dénombrement *des illusions, des qualités.* (La Bruyère.)

— Dr. féod. Déclaration détaillée que le vassal devait faire des biens qu'il reconnaissait tenir de son suzerain, et des obligations qu'il avait envers lui.

— Logiq. *Dénombrement imparfait.* V. la partie *encycl.*

— Syn. **Dénombrement, catalogue, état,** etc. V. catalogue.

— Encycl. Féod. On appelait *aveu et dénombrement* la déclaration qu'un vassal était tenu de faire à son seigneur. Dénombrement et aveu étaient synonymes dans la plupart des cas ; cependant, l'aveu se rapportait à la reconnaissance générale inscrite au commencement de l'acte, et le dénombrement se rapportait au détail qui était fait ensuite des dépendances du fief. La foi et l'hommage suffisaient bien pour conserver la mouvance en général ; mais le *dénombrement* était nécessaire pour fixer la situation et l'étendue des tenures féodales.

L'aveu et le dénombrement étaient dus au seigneur dominant, à toutes les mutations de vassal. Le vassal n'avait que quarante jours pour les fournir, à compter du jour où il avait été reçu en foi et hommage ; mais l'acte de foi et hommage pouvait contenir le dénombrement. Le seigneur dominant pouvait saisir le fief servant, faute de

dénombrement. Le dénombrement, écrit devant deux notaires ou devant un notaire et deux témoins, signé par le vassal ou par un fondé de procuration, remplaça la *montrée de terre* du droit féodal primitif.

Les aveux et dénombrements dus au roi étaient présentés aux baillis et sénéchaux, plus tard aux trésoriers de France, vérifiés par les bureaux des finances et les chambres des comptes, et publiés à l'audience et au chef-lieu du bailliage.

— Dr. actuel. V. RECENSEMENT.

— Logiq. *Dénombrement imparfait.* On donne ce nom au paralogisme qui consiste à conclure une proposition générale d'un trop petit nombre d'expériences ou d'expériences peu probantes, ou encore à affirmer d'un genre un certain attribut sans s'être assuré qu'il appartient à toutes les espèces contenues dans ce genre.

DÉNOMBRER [*non-bré*] v. tr. Faire le compte des parties de... : DÉNOMBRER *une armée, une flotte.*

— ***Se dénombrer,*** v. pr. Au sens passif, Etre dénombré.

DÉNOMINATEUR n. m. (du lat. *denominare*, dénommer). Arithm. Celui des deux termes d'une fraction qui indique en combien de parties l'unité a été divisée. || *Dénominateur commun,* Se dit d'un dénominateur qui est le même pour plusieurs fractions : *Pour ajouter plusieurs fractions, on commence par les réduire au même dénominateur et on choisit généralement comme* DÉNOMINATEUR COMMUN *le plus petit commun multiple des dénominateurs des fractions.*

DÉNOMINATIF, IVE adj. (lat. *denominativus*). Qui sert à nommer : *Terme* DÉNOMINATIF.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* DÉNOMINATIF.

DÉNOMINATION [*si-on*] n. f. (lat. *denominatio*). Désignation par un nom, d'une personne ou d'une chose ; d'une catégorie de personnes ou de choses : *Donner à une chose une* DÉNOMINATION *convenable. Grouper des objets sous une même* DÉNOMINATION.

DÉNOMINATION [*si-on*] n. f. (angl. *denomination*). En Angleterre et aux Etats-Unis, Nom servant à désigner les différentes sectes religieuses.

DÉNOMMEMENT [*no-mé-man*] n. m. Action de dénommer, d'énoncer.

DÉNOMMER [*no-mé*] v. tr. (lat. *denominare*). Désigner par son nom : DÉNOMMER *une personne dans un acte.* || Assigner un nom à : DÉNOMMER *un nouveau minéral.*

— ***Dénommé, e,*** part. pass. du verbe *Dénommer.*

— Substantiv. : *Le* DÉNOMMÉ *Pierre. La* DÉNOMMÉE *une telle.*

— ***Se dénommer,*** v. pr. Au sens passif, Etre dénommé.

DENON (Dominique-*Vivant*, baron), homme politique et artiste français, né à Chalon-sur-Saône en 1747, mort à Paris en 1825. Ami du peintre Boucher, du comte de Caylus, de Seroux d'Agincourt, il s'exerça dans la gravure à l'eau-forte, fut chargé du soin de la collection de pierres gravées que Mme de Pompadour avait laissée au roi, puis nommé gentilhomme ordinaire de la chambre et secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg. Il passa ensuite au service du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, et accompagna à Naples l'ambassadeur de France, le comte de Clermont d'Amboise. De son séjour en Italie, il rapporta une partie des illustrations dont est orné le *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile,* commencé par l'abbé de Saint-Non, et il fut reçu à l'Académie des beaux-arts en 1787. Sauvé de l'échafaud par David, Bonaparte l'emmena avec lui en Egypte. Il en rapporta son grand ouvrage illustré : *Expédition d'Egypte.* Napoléon Ier le nomma directeur général des musées. Il fut le premier organisateur du Louvre. Son œuvre comme graveur ne compte pas moins de trois cent vingt-cinq planches.

Denon.

DÉNONCER [*sé*] v. tr. (lat. *denuntiare.* — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Je dénonçai. Nous dénonçons.*) Déclarer, publier : DÉNONCER *la guerre, une suspension d'armes.* || Annoncer la fin de : DÉNONCER *une alliance, un traité.* || Faire connaître : *Il me* DÉNONCE *expressément cette volonté despotique.* (Voltaire.)

— Signaler, déférer à la justice, à l'autorité, etc. : DÉNONCER *un crime, un criminel.* DÉNONCER *un camarade au maître ;* — et *au fig.* Indiquer, révéler : *Notre physionomie nous* DÉNONCE *malgré nous.* (Mme de Girardin.)

— Dr. Signifier par voie légale : DÉNONCER *une saisie.* DÉNONCER *une opposition.*

— ***Se dénoncer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Il* S'EST DÉNONCÉ *spontanément.*

— Avec réciprocité : *Ils* SE SONT DÉNONCÉS *avec âpreté.*

— Au sens passif (au propr. et au fig.) : Etre déclaré, annoncé, signalé. Se trahir, se révéler : *Nos mensonges* SE DÉNONCENT *souvent par notre rougeur.*

DÉNONCIATEUR, TRICE n. Qui dénonce, qui pratique la délation : *Souvent le* DÉNONCIATEUR *égare la justice.* (Guizot.)

— Admin. étrangère. A Jersey, Nom de deux officiers de justice, subordonnés au vicomte, et exerçant à peu près les fonctions des sergents de justice. || *Commis dénonciateurs,* Nommés par les dénonciateurs pour les représenter auprès des tribunaux inférieurs créés à Jersey en 1852.

— Hist. rom. Nom que l'on donnait, sous les empereurs, à des policiers qui faisaient connaître à la justice les crimes et les délits commis dans leur ressort.

— *Adjectiv.* Qui dévoile, dénonce : *Lettre* DÉNONCIATRICE.

— SYN. **Dénonciateur, accusateur, délateur.** V. ACCUSATEUR.

DÉNONCIATIF, IVE adj. Qui dénonce. (Vx.)

DÉNONCIATION [*si-a-si-on*] n. f. (lat. *denuntiatio*). Action de déclarer, de publier : DÉNONCIATION *de guerre.* || Action d'annoncer la fin de : DÉNONCIATION *d'un traité.*

— Action de signaler, déférer à la justice, à l'autorité : *La* DÉNONCIATION *est rarement honorable.*

— Dr. Signification extrajudiciaire d'un acte à des personnes qu'il intéresse : DÉNONCIATION *de protêt.* DÉNONCIATION *d'une opposition, d'un procès-verbal de saisie, de l'ouverture ou de la clôture d'un ordre judiciaire.* || *Dénonciation de nouvel œuvre,* Action possessoire tendant à obliger le voisin à cesser des travaux dangereux pour un fonds. || *Dénonciation calomnieuse,* Fausse accusation, portée de mauvaise foi devant un magistrat.

— Dr. intern. Acte par lequel un Etat manifeste sa volonté de se libérer des obligations mises à sa charge par un traité. (Le droit de dénonciation résulte d'une clause réservant cette faculté, et habituellement insérée dans les conventions à effets successifs ou conclus sans limitation de durée. Le droit de dénonciation a été réglementé par les Conventions de La Haye de 1899 et de 1907.)

— Hist. *Bouche de dénonciation,* Sorte de coffret placé, à Venise, dans la gueule d'un lion de bronze : on y déposait les dénonciations, les avis secrets qu'on voulait faire parvenir au gouvernement. || *Dénonciation civique,* Dans la législation de l'an IV de la République française, Déclaration adressée au juge de paix par le citoyen qui avait été témoin d'un attentat contre la liberté, la vie ou la propriété d'un individu, ou contre la sûreté publique.

— ENCYCL. Dr. pén. L'art. 373 du Code pénal punit d'emprisonnement et d'amende « quiconque aura fait par écrit une *dénonciation calomnieuse,* c'est-à-dire intentionnellement mensongère, contre un ou plusieurs individus, aux officiers de justice ou de police administrative ou judiciaire ». A côté de ces peines correctionnelles, l'art. 727 du Code civil édicte pour le cas particulier du successible qui a porté contre le défunt une « accusation capitale jugée calomnieuse », une espèce de peine civile : l'indignité de succéder.

DENONVILLIERS (Charles-Pierre), chirurgien français, né et mort à Paris (1808-1872). Il obtint, en 1849, la chaire d'anatomie laissée vacante par la mort de Breschet, et devint inspecteur général de l'instruction publique pour la médecine (1858). Son nom a été donné à une aponévrose située dans le petit bassin. Auteur, avec A. Bérard, d'un *Compendium de chirurgie.* Il fut membre de l'Académie de médecine.

Denops.

DENOPS [*dé-nopss*] et mieux **DINOPS** [*nopss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des clérides, comprenant une seule espèce, le *denops albofasciatus.*

— ENCYCL. Ce clairon cylindrique, allongé, d'un beau rouge avec les élytres noirs coupés par une bande jaune, habite l'Europe méridionale ; on le trouve dans le sud de la France ; il vit dans les vieux ceps de vigne, où ses larves font la guerre à celles du *xylonites retusus,* coléoptère xylophage.

DENORMANDIE (Louis-Jules-Ernest), homme politique français, né et mort à Paris (1821-1902). Député de la Seine à l'Assemblée nationale en 1871. Républicain modéré, il fut élu sénateur à vie en 1875, gouverneur de la Banque de France, de 1879 à 1881, ensuite administrateur du Chemin de fer P.-L.-M. et président du Comptoir d'escompte.

DÉNOTATION [*si-on*] n. f. (de *dénoter*). Désignation d'une chose par des signes. (Vx.)

DÉNOTER [*té*] v. tr. (du préfixe *dé,* et de *noter*). Indiquer, marquer : *Les égards pour les femmes* DÉNOTENT *toujours l'homme de bonne compagnie.* (Mme Campan.)

— ***Se dénoter,*** v. pr. — Au sens passif : *Son caractère ne* SE DÉNOTE *que trop par de tels traits.*

DÉNOUABLE adj. Qui peut être dénoué : *Nœud* DÉNOUABLE.

DÉNOUEMENT ou **DÉNOÛMENT** [*man*] n. m. Action de dénouer. (Peu us. au propre.)

— *Fig.* Incident ou accident qui termine : *Waterloo fut le* DÉNOUEMENT *de l'épopée napoléonienne.* || Solution d'une affaire.

— Littér. Partie finale d'une composition littéraire, et spécialement d'une pièce de théâtre, où l'action se dénoue soit grâce à un événement subit, soit par le jeu naturel des sentiments ou des passions : *Un bon, un mauvais* DÉNOUEMENT.

— ENCYCL. Aristote réserve les *dénouements* heureux pour la comédie. Cette règle est — et était déjà de son temps — trop absolue. Il n'est pas juste de dire que toute tragédie se doive terminer par la mort du héros, et que le mariage soit le dénouement nécessaire de toute comédie. Cette conception n'a pas laissé toutefois de dominer la plupart des œuvres pendant des siècles. Uniquement pour respecter la tradition, nombre d'auteurs ont fait, à la fin de la pièce, mourir des héros qui avaient les meilleures raisons de vivre ; et l'on sait qu'un Molière même a donné à la plupart de ses comédies un dénouement heureux, opposé à celui-là même qu'aurait réclamé la logique des caractères.

Laissons donc Aristote, ses règles, et sa « docte cabale ». C'est chose illusoire que de vouloir emprisonner les pièces et les œuvres littéraires dans des cadres par trop étroits. A peine peut-on affirmer qu'il y ait des dénouements naturels et des dénouements artificiels. Naturels, quand ils sont la résultante logique et nécessaire soit de l'intrigue, soit des caractères ; artificiels, quand ils surviennent inopinément, par des voies ou des interventions inattendues (comme le fameux *deus ex machina* des anciens). — Et il faut avouer, en fin de compte, que les dénouements naturels, si propres à flatter le goût des délicats, se sont le plus souvent heurtés et se heurteront probablement toujours à des dispositions et à des aspirations contraires chez le grand public, maître tyrannique s'il en fut et qui sait, soit au nom de la morale, soit à celui de son simple plaisir, faire plier le génie même à ses diverses volontés.

DÉNOUER [*nou-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *nouer.* — Se conjugue comme *nouer.*) Défaire ce qui était noué : DÉNOUER *les cordons de ses souliers.* || *Par anal.* Desserrer ce qui enlaçait : J'AI DÉNOUÉ *ses bras du corps froid de son père.* (Lamartine.)

— *Par extens.* Assouplir : *La gymnastique et l'escrime* DÉNOUENT *les membres.*

— *Fig.* Rompre : *Le temps et l'absence* DÉNOUENT *les liaisons les plus tendres.* || Défaire : *Ne coupez pas ce que vous pouvez* DÉNOUER. || Résoudre : *La guerre ne tranche rien ; la liberté* DÉNOUE *tout.* (E. de Girardin.). || Mener à sa fin : *Incident qui* DÉNOUE *une intrigue.* || *Dénouer la langue,* Faire parler : *Le vin et l'or* DÉNOUENT *les langues.*

— ***Se dénouer,*** v. pr. Au sens passif, Etre dénoué.

DÉNOUEUR, EUSE n. Qui dénoue (au propre et au fig.).

DÉNOÛMENT n. m. V. DÉNOUEMENT.

DÉNOYAGE n. m. Action de dénoyer.

DÉNOYAUTAGE [*noi-yô*] n. m. Syn. de ÉNOYAUTAGE.

DÉNOYAUTER [*noi-yô-té*] v. tr. Enlever les noyaux de : DÉNOYAUTER *des cerises.* (On dit plus correctement ÉNOYAUTER.)

DÉNOYAUTEUR [*noi-yô*] n. m. Syn. de ÉNOYAUTEUR.

DÉNOYER [*noi-yé*] v. tr. Assécher en épuisant l'eau. (Ce terme a été employé surtout depuis la Guerre et s'est appliqué au formidable travail exécuté dans les mines du bassin houiller du Pas-de-Calais et du Nord, que les Allemands avaient systématiquement détruites et *noyées* par éventration des cuvelages retenant l'eau des couches aquifères traversées par les puits d'extraction.)

DENRÉE [*dan*] n. f. (du lat. *denarius,* denier). Proprem., Marchandise d'un denier. || Marchandise destinée à la consommation : *Connaître le prix des* DENRÉES. || *Par extens.* Marchandise quelconque : *Entre autres* DENRÉES, *ce marchand trafiquait d'esclaves.* (La Fontaine.)

— *Fig.* Objet quelconque, considéré sous le rapport de son prix : *C'est chère* DENRÉE, *qu'un protecteur.* (La Fontaine.)

— *Denrées coloniales,* Produits, alimentaires ou non, tirés des colonies. || *Marchand de denrées coloniales,* Nom pris de nos jours par certains épiciers.

— Chem. de f. *Denrées périssables,* Appellation sous laquelle on groupe diverses marchandises faisant l'objet, de par leur fragilité, d'un tarif et de conditions de délais spéciales, pour leur transport en chemin de fer.

— SYN. **Denrée, marchandise, subsistances, vivres.** Quoique *denrée* se dise quelquefois dans le style familier pour une *marchandise* quelconque, il s'applique plus spécialement aux produits de l'agriculture propres à entrer dans la consommation ordinaire des hommes ou des animaux et considérés comme objets de commerce. Le mot *marchandises* s'applique à tout ce qui est objet de commerce. Les *subsistances* sont plus spécialement des denrées tirées de la terre et du pays habités. Les *vivres* sont, en général, des denrées déjà propres à la consommation.

— ENCYCL. Dr. La loi municipale du 5 avril 1884 (art. 97) charge le maire de l'inspection sur la fidélité du débit des *denrées* qui se vendent au poids ou à la mesure. Il peut pénétrer dans les magasins et boutiques ; s'assurer de l'exactitude des poids et mesures employés ; ordonner que les pesées seront faites en présence des acheteurs ; prescrire aux bouchers et charcutiers de délivrer un bulletin de pesée indiquant l'espèce et qualité de la viande, le prix à l'unité de mesure, le poids et le prix des morceaux livrés ; interdire tout débit dans l'arrière-boutique ; prescrire l'affichage dans le magasin et la communication à la mairie des prix à pratiquer ; déterminer le maximum d'os pouvant entrer dans la livraison de la viande ; exiger le rangement des viandes par espèces d'animaux et l'apposition sur chaque morceau d'une étiquette de catégorie et de qualité. Les contraventions aux arrêtés du maire exposent à l'amende ou même à la prison. La répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires ou produits agricoles a été organisée notamment par les lois du 1er août 1905 et du 29 juin 1907 (mouillage et sucrage) ; des recherches, prélèvements et saisies peuvent être effectués par les agents de l'autorité ; des analyses de denrées sont faites dans les laboratoires de l'Etat ou des communes.

DENSE [*danss*] adj. (lat. *densus*). Epais, compact : *Un corps est d'autant plus pesant qu'il est* DENSE. *Le platine est le plus* DENSE *des métaux.*

— *Par extens.* Resserré, nombreux : *Population très* DENSE.

— SYN. **Dense, compact, épais.** V. COMPACT.

— ANTON. **Clair, clairsemé, éclairci, dilaté, rare, raréfié.**

DENSEMENT [*dan-se-man*] adv. D'une manière dense. (Peu us.)

DENSIFLORE [*dan*] adj. (du lat. *densus,* épais, et *flos, oris,* fleur). Bot. Qui a des fleurs nombreuses et serrées entre elles : *La fumeterre* DENSIFLORE.

DENSIFOLIÉ [*dan*], **E** adj. (du lat. *densus,* épais, et *folium,* feuille). Bot. Qui a les feuilles nombreuses et serrées.

DENSIMÈTRE [*dan*] n. m. (du lat. *densus,* épais, et du gr. *métron,* mesure). Appareil servant à mesurer directement la *densité* des corps. (Les densimètres sont surtout employés pour la mesure de la densité des liquides.)

— ENCYCL. Il existe des *densimètres* basés sur un principe analogue aux aréomètres de Nicholson ou de Fahrenheit. Le densimètre de Rousseau se compose d'un tube d'aréomètre ordinaire, qu'on peut surmonter d'un petit chapeau creux en verre portant un trait de repère *mn.* Lorsqu'on plonge ce densimètre dans l'eau distillée et qu'on emplit le chapeau d'eau distillée, l'affleurement du liquide sur la tige se fait à un trait marqué, ce qui signifie que la densité de l'eau est égale à l'unité. Pour prendre la densité d'un liquide déterminé, on substitue à l'eau placée dans le chapeau un même volume du liquide considéré : si ce liquide est plus dense, l'aréomètre s'enfoncera plus que pour l'eau, et inversement si le liquide est plus léger. La graduation est faite à l'aide de liquides ayant des densités connues. Dans ces conditions, l'appareil donne immédiatement la densité d'un liquide quelconque, à la correction près de la capillarité.

Densimètre de Rousseau.

Certains appareils servant à la mesure de la densité des corps en poudre sont quelquefois appelés « densimètres » ; tels sont le densimètre de Bianchi et le voluménomètre de Regnault.

— Fin. La loi soumet au contrôle de l'Etat les *densimètres* employés soit dans les fabriques et distilleries pour

constater la richesse de la betterave, soit dans les brasseries pour déterminer la densité originelle des bières ou des moûts, ainsi que les thermomètres utilisés dans ces opérations. Ces instruments sont, moyennant les mêmes droits que pour les alcoomètres, vérifiés et poinçonnés par le laboratoire d'essais du Conservatoire des arts et métiers.

DENSIMÉTRIE [*dan, trî*] n. f. Physiq. Mesure de la densité.

DENSIMÉTRIQUE [*dan, trik'*] adj. Qui a rapport à la densimétrie : *Balance* DENSIMÉTRIQUE.

DENSITÉ [*dan*] n. f. (lat. *densitas*). Physiq. On appelle *densité* d'un corps le rapport de la masse d'un certain volume de ce corps à la masse d'un même volume d'eau pure à la température de 4° C.

— Par extens. : *La* DENSITÉ *d'une population.*

— Art milit. *Densité de chargement,* Rapport du poids de la charge d'un canon, exprimé en kilogrammes, au volume de la chambre à poudre. (Balistique intérieure.) || *Densité gravimétrique d'une poudre,* Poids de 1 litre de cette poudre non tassée. || *Densité de section d'un projectile,* Rapport du poids du projectile à la surface de sa section perpendiculaire à son axe. (Balistique intérieure et extérieure.) || *Densité balistique de l'air,* Rapport du poids de 1 m³ d'air dans les conditions aérologiques du moment (pression, température, état hygrométrique), au poids de 1 m³ d'air pris à la pression de 750 mm., température de + 15° et état hygrométrique un demi (Balistique extérieure.)

— Electr. *Densité électrique superficielle,* Quotient de la charge portée par un élément de surface d'un conducteur électrisé, par la surface de cet élément. || *Densité électrique volumique,* Quotient de la charge en un point d'un diélectrique, par l'élément de volume correspondant. || *Densité de courant électrique,* Quotient de l'intensité du courant circulant dans un conducteur, par l'aire de la section droite de ce conducteur.

— Photogr. On appelle *densité optique* d'un milieu absorbant, et notamment d'un cliché photographique en un de ses points, le logarithme de l'opacité au point considéré. (La densité optique est proportionnelle à la masse d'argent réduit par unité d'aire du cliché.)

— ENCYCL. Physiq. On confond souvent, à tort, *densité* et *masse spécifique,* qui sont deux choses différentes ; mais cette confusion, qui dans le langage courant n'a pas grand inconvénient, s'explique par ce fait que le même nombre représente à la fois la densité et la masse spécifique d'un corps. Cela tient à ce que, d'une part on définit la masse spécifique, la masse de l'unité de volume du corps, et d'autre part la densité : le rapport de la masse de ce corps à celle du même volume d'eau (à + 4°), et qu'on a pris justement pour unité de masse, la masse de l'unité de volume (le centimètre cube) d'eau à + 4°. Ainsi la masse spécifique du fer est 7,8 grammes, ce qui veut dire que 1 cm³ de fer a pour masse 7 g., 8 et sa densité est 7,8, nombre abstrait qui exprime le *rapport* des masses du même volume (1 cm³) de fer et d'eau et qui signifie que le fer pèse, sous le même volume, 7,8 fois plus que l'eau.

Balance hydrostatique.

DENSITÉ DES SOLIDES. — La méthode générale consiste à évaluer aussi exactement que possible : 1° La masse du corps, et 2° celle du même volume d'eau. Le quotient est la *densité.* Elle comporte plusieurs procédés :

Balance hydrostatique. Ce procédé repose sur le principe d'Archimède. On pèse le corps dans l'air ; soit P sa masse, puis dans l'eau : la différence donne la masse de l'eau déplacée. On en déduit la masse p à + 4° d'un volume d'eau pure égal au volume du corps :

$$D = \frac{P}{p}.$$

Flacon.

Procédé du flacon. Il s'agit toujours de connaître d'une part la masse du corps et, d'autre part, celle du même volume d'eau (pure à + 4°).

Pour cette seconde évaluation, l'on pèse d'abord le flacon plein d'eau jusqu'à un trait marqué v, puis le flacon rempli d'eau à la même température mais où l'on a introduit le corps. On en déduit la masse de l'eau dont le corps tient la place. Le quotient de la masse du corps par cette dernière est la *densité.*

On peut résumer ainsi les opérations successives à faire avec une tare constante T :

T = corps + p.
T = flacon plein d'eau + p'.
T = flacon plein d'eau + corps — eau déplacée + p''.
T — p'''.

Et l'on a : Masse du corps = $p''' - p$, et masse de l'eau déplacée = $p''' + p'' - p' - p$, d'où :

$$D = \frac{p''' - p}{p''' + p'' - p' - p}$$

DENSITÉ DES LIQUIDES. — *Balance hydrostatique.* On équilibre par une tare fixe T une boule de verre lestée suspendue au-dessous du plateau de la balance :

1° Dans l'air ;
2° Dans l'eau ;
3° Dans le liquide étudié,

et l'on a les trois relations :

T = boule + p.
T = boule — *eau* déplacée + p'.
T = boule — *liquide* déplacé + p''.

d'où :

Liquide déplacé (volume de la boule) = $p'' - p$, et eau déplacée (même volume) = $p' - p$, d'où :

$$D = \frac{p'' - p}{p' - p}$$

Procédé du flacon. On remplit successivement le flacon du liquide étudié et ensuite d'eau (exactement jusqu'au point de repère).

Aréomètres. Ils peuvent aussi servir pour les solides. V. ARÉOMÈTRE.

Pour les liquides, ce sont des flotteurs tout en verre (pour pouvoir être plongés dans n'importe quel liquide) lestés et de poids P connu. On les fait plonger jusqu'à l'affleurement au trait de repère v au moyen d'une surcharge :

1° Dans le liquide à étudier : soit p la masse de la surcharge ;

2° Dans l'eau : soit p' la masse de la surcharge.

D'après le principe des corps flottants :

$$\frac{P + p}{P + p'} = \frac{\text{masse du liquide déplacé}}{\text{masse du même volume d'eau}} \text{ c.-à-d. } D.$$

Balance de Mohr. V. BALANCE.

DENSITÉ DES GAZ. — Les densités des gaz sont généralement prises par rapport à l'air et on appelle *densité* d'un gaz le rapport entre les masses de deux volumes égaux de gaz et d'air pris l'un et l'autre à 0° à la pression de 760 mm.

Méthode de Regnault. On détermine la masse d'un ballon de volume connu d'abord plein d'air et ensuite rempli du gaz considéré, dans les mêmes conditions de température et de pression.

Méthode de Bunsen. D'après la loi de Graham, la durée d'écoulement d'un certain volume de gaz par un petit orifice en mince paroi est inversement proportionnelle à la racine carrée de sa densité.

Si donc on mesure cette durée pour l'air, on a $t_1 = K\sqrt{Da}$, Da étant la densité de l'air, puis pour un autre gaz dont on cherche la densité ; on a $t_2 = K\sqrt{D}$ d'où : $D = Da\left(\frac{t_2}{t_1}\right)^2$.

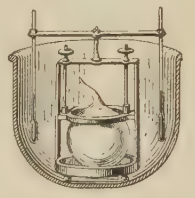

Appareil de Dumas, pour prendre la densité des vapeurs.

DENSITÉ DES VAPEURS. — *Méthode de Dumas.* On introduit dans un ballon de volume V une certaine quantité du liquide dont on veut étudier la vapeur. On place le ballon dans un bain dont la température T produit la vaporisation du liquide, et l'on ferme au chalumeau le ballon rempli de la vapeur. Après refroidissement, on le pèse.

Soit t la température extérieure, H la pression atmosphérique, K et α les coefficients de dilatation du verre et de l'air ; on a :

$$D = \frac{\left[(p - p')(1 + \alpha t)\ 760 + 0{,}001293\,V(1 + Kt)H\right](1 + \alpha t)}{0{,}001293\,V\left[1 + K\,T\right]H\,(1 + \alpha t)},$$

p et p' étant d'ailleurs donnés par les pesées :

Tare = ballon + air + p,
Tare = ballon + vapeur + p'.

Méthode Meyer. Dans un tube plongé dans une enceinte à température constante assez élevée on projette une ampoule de verre contenant un poids p du liquide à vaporiser. La vapeur chasse de l'appareil un volume d'air égal au sien, volume que l'on mesure à la pression atmosphérique ; soit v. On a alors :

$$D = \frac{p \times 760\,(1 + \alpha t)}{0{,}001293\,(H - f)v},$$

H étant la pression atmosphérique, t la température ambiante, et f la tension de la vapeur d'eau.

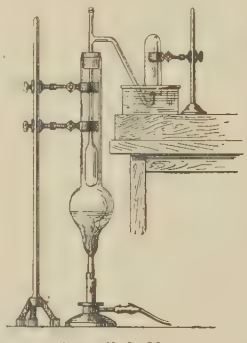

Appareil de Meyer.

— Electr. La *densité électrique* est, en un point d'une surface conductrice, le rapport $\frac{dq}{ds}$ de la quantité d'électricité que possède un élément de surface autour de ce point, à la surface de cet élément.

La sphère est la seule surface où la *densité* soit uniforme. La densité tend à devenir infinie à l'extrémité des pointes.

La *densité magnétique* est la quantité de magnétisme par unité de surface.

— Géol. La *densité des roches* se mesure au moyen de la balance de Walther ou au moyen des liqueurs plus ou moins denses où la roche peut flotter.

DENSITOMÈTRE [*dan*] n. m. (de *densité* et du gr. *métron,* mesure). Nom quelquefois donné aux photomètres employés à la mesure des densités optiques sur images photographiques.

DENSIVOLUMÈTRE [*dan*] n. m. (du lat. *densus,* dense, de *volume,* et du gr. *métron,* mesure). Appareil destiné à mesurer la densité d'un corps par la détermination du volume de ce corps dont le poids est le même qu'un volume déterminé d'eau.

DENSUSHIANU [*dan-sou-chi-a-nou*] (Aron), de son vrai nom **Pop,** littérateur roumain, né en Transylvanie en 1837. Persécuté par ses adversaires politiques, il se rendit en Roumanie, où il fut nommé professeur de littérature à l'université de Iassy. Son œuvre la plus importante est son *Histoire de la langue et littérature roumaines.* Il a laissé, en outre, des travaux critiques et philologiques, ainsi que des œuvres poétiques, parmi lesquelles *Negriada,* poème historique qui raconte les exploits du prince Radu Negru ; *De la vallée de la vie ; Chansons aiguisées.* — Son fils OVIDE, philologue, né à Fagaras en 1873, a écrit une *Histoire de la langue roumaine* (1901).

DENSUSHIANU (Nicolas), frère du précédent, historien roumain, né en Transylvanie en 1846. On lui doit la découverte de la collection historique de Chinecaï (41 vol.) ; du *Chronicon Dacoromanorum,* du même historien, etc. En 1887, il publia l'*Histoire des Valaques de la Croatie méridionale.* Un voyage à Rome eut pour résultat la publication de six volumes de *Documents relatifs à l'histoire des Roumains, 1199-1575.* Son œuvre la plus importante est l'*Histoire du peuple roumain depuis ses origines jusqu'à la fondation des nouvelles Principautés.*

DENT [*dan*] n. f. (lat. *dens, dentis*). Anat. Nom des petits os, enchâssés dans la mâchoire, qui servent à broyer les aliments, ou à mordre : *Une bouche sans* DENTS *est comme un moulin sans meule.* (Damas-Hinard.) || *Dents incisives* ou *cunéiformes ; Dents canines, conoïdes, laniaires, cuspidées ; Dents bicuspidées* ou *Fausses molaires* ou *Petites molaires ; Dents molaires* ou *mâchelières,* ou *Grosses molaires* ou *multicuspidées ; Dents de lait* ou *de première dentition ; Dents de seconde dentition ; Dents de sagesse.* V. la partie *encycl.* || *Dents simples,* Celles qui n'ont de couche d'émail que sur la surface extérieure. || *Dents composées,* Celles dont la masse, divisée par des couches d'émail, donne l'illusion de plusieurs dents réunies en faisceau.

— *Par anal.* Pointe en forme de dent : *Les* DENTS *d'une broderie, d'une scie,* etc.

— *Fig.* Action de mordre, d'attaquer en paroles :

Le moins qu'on peut laisser de prise aux *dents* d'autrui,
C'est le mieux.
LA FONTAINE.

— LOC. DIV. *Faire ses dents,* Se dit des enfants chez lesquels s'opère le travail de la dentition. || *Prendre le mors aux dents,* Se dit d'un cheval qui s'emporte, et qui ne sent plus le mors dans sa bouche ; — et *au fig.* S'emporter, sortir tout à coup de sa torpeur, de son inaction. || *Grincer des dents,* Donner des marques d'une vive fureur. || Au fig. : *Mal de dents,* Amour passionné. || *Arracheur de dents,* Charlatan qui arrache des dents sur la voie publique. — *Mentir comme un arracheur de dents,* Mentir comme les charlatans. || *Vieille sans-dents,* Vieille femme décrépite. || *N'avoir plus mal aux dents,* Etre mort. || Pop. *Avoir de la dent.* A Paris, Etre bel homme ou belle femme. || *Manger de toutes ses dents,* Manger d'un grand appétit. || *Manger du bout des dents,* Manger fort peu et sans appétit. || *Rire du bout des dents,* Rire d'un rire contraint, forcé. || *Mordre à belles dents,* Manger de bon cœur. — *Déchirer à belles dents,* Dénigrer outrageusement quelqu'un. || *Ne pas perdre un coup de dent,* Ne pas s'interrompre, continuer activement son repas sans se laisser détourner ; — et *au fig.* Ne pas s'inquiéter du tout, ne perdre nullement l'appétit. || *Avoir les dents longues,* Avoir faim, n'avoir pas de quoi manger. — *Avoir le temps d'avoir les dents longues,* Etre condamné à une longue disette. || *N'avoir pas de quoi mettre sous la dent,* N'avoir rien à manger. || Au fig. *N'en tâter, N'en casser, N'en croquer que d'une dent,* Ne pas obtenir ce à quoi l'on prétendait. || *Parler entre les dents,* Ne pas articuler distinctement. || *Ne pas desserrer les dents,* Ne pas dire un mot. || *Montrer les dents,* Rire ou Menacer. — *Montrer les dents à quelqu'un,* Lui résister, lui faire voir qu'on ne le redoute pas. — *Montrer les grosses dents,* Réprimander vivement. || *Avoir, Conserver, Garder une dent contre quelqu'un,* Avoir de l'animosité contre lui ; lui conserver rancune. (Si l'on dit *une dent de lait,* cela indique que la rancune est très ancienne.) || *Donner un coup de dent à quelqu'un,* Lancer un mot piquant contre lui. || *Arracher une dent à quelqu'un,* Le soumettre à quelque chose de très pénible. || *Etre sur les dents,* Etre harassé, épuisé (comme quelqu'un qui est abattu sur la face et mord la poussière). || *Mettre quelqu'un sur les dents,* L'épuiser, le harasser. || *Rester sur les dents,* Se trouver dans une position tout à fait fâcheuse. || *Avoir la mort entre les dents,* Etre près de sa fin. || *Prendre la lune avec les dents,* Tenter une chose impossible. || *Etre armé jusqu'aux dents,* Etre très bien armé (au propre et au fig.). || *Etre savant jusqu'aux dents,* Etre très savant. || *Malgré les dents de,* En dépit de, malgré. || *Quand les poules auront des dents,* Jamais. || *Malgré ses dents,* Malgré qu'il en ait. (Vx.).

— Prov. **Œil pour œil, dent pour dent,** V. ŒIL. || **Il lui vient du bien lorsqu'il n'a plus de dents,** Lorsqu'il ne peut plus en profiter. (On dit aussi **Donner des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents.**) || **Quand on lui demande quelque chose, il semble qu'on lui arrache une dent,** Se dit d'une personne très chiche. || **Il n'y en a pas pour sa dent creuse.** V. CREUX.

— Bot. Nom donné aux divisions des organes foliacés, quand elles sont petites et aiguës : *Les* DENTS *du calice, du péristome.* || *Maïs dent de cheval,* Variété de maïs.

— Dentell. Nom donné aux découpures pointues ou arrondies qui forment le bord de certaines dentelles ou broderies.

Dents de dentelle.

— Géogr. Sommet montagneux découpé en forme de canine ou de molaire : *La* DENT *d'Oche, la* DENT *de Vaulion.*

— Manèg. On dit qu'*un cheval est sur les dents* quand, par suite de la grande fatigue qu'il éprouve, il s'appuie des dents sur le mors.

— Mécan. Nom donné aux aspérités de forme variée que l'on ménage sur un outil et qui portent l'arête tranchante : DENTS *de scie,* DENTS *de fraise.* || Aspérités situées sur une roue d'engrenage pour transmettre le mouvement.

— Pathol. *Rage de dents,* Douleur causée par une ou plusieurs dents cariées. || *Feux de dents,* Rougeurs et éruptions qui se produisent à la face des jeunes enfants et qu'on attribue au travail de la dentition.

— Techn. Nom donné à un grand nombre d'outils dont la forme rappelle plus ou moins celle d'une dent humaine ou d'animal.

— Zool. Saillies correspondant à des fossettes dans lesquelles les dents s'engrènent pour constituer la charnière articulaire des coquilles des mollusques bivalves et des brachiopodes. (Leur nombre et leur forme sont utilisés comme base d'une classification de ces mollusques).

— ENCYCL. Anat. La plupart des animaux vertébrés ont un certain nombre d'organes destinés à diviser, lacérer ou broyer les aliments ; ces organes sont appelés *dents.*

Configuration et disposition des dents chez l'homme. Les dents, chez l'homme, sont des productions épidermiques

comme les ongles et les poils. Elles sont encastrées dans les alvéoles des maxillaires inférieur et supérieur ; leur disposition générale est celle d'une double arcade à convexité antérieure.

Coupe d'une molaire : *a*, couronne ; *b*, émail ; *c*, cavité contenant la pulpe dentaire ; *d*, ivoire ; *e*, cément ; A, racines.

Chaque dent a deux parties : l'une cachée dans l'alvéole du maxillaire : la *racine ;* l'autre qui déborde l'alvéole : la *couronne.* La racine est jaunâtre, elle est simple ou multiple, à 2, 3 ou 4 prolongements. Chaque racine est conique et percée à son extrémité d'un orifice qui donne passage aux vaisseaux et aux nerfs dentaires. Entre la racine et la couronne se trouve le *collet.* La couronne est remarquable par sa coloration blanche, sa dureté et sa forme ; la forme de la couronne permet de distinguer : les incisives, les canines, les petites molaires ou prémolaires, et les molaires ou grosses molaires.

Les *incisives* ont leur couronne taillée en biseau. Les *canines,* dites encore *laniaires* ou *unicuspidées,* ont une couronne en forme de cône. Les petites molaires, situées après les canines, ont une couronne munie, sur la face triturante, de deux tubercules ou *cuspides* séparés par un sillon antéro-postérieur. La racine est souvent unique, quelquefois double.

Les *grosses molaires,* ou *multicuspidées,* ont une couronne assez régulièrement cuboïde ; la surface triturante possède quatre cuspides, et les racines sont au nombre de 2, 3, rarement 4.

La formule dentaire de l'homme est la suivante :

$$\begin{matrix}\text{Mâchoire sup}^{\text{re}}\\ \text{Mâchoire inf}^{\text{re}}\end{matrix}\Big\}\ \text{mol.}\ \frac{3}{3}\ \text{prémol.}\ \frac{2}{2}\ \text{can.}\ \frac{1}{1}\ \text{incis.}\ \frac{2=8}{2=8}\Big\}\ 16\times 2=32$$

Structure des dents. La dent est creusée d'une cavité centrale, qui s'ouvre au sommet du cône simple ou multiple de la racine. Cette cavité contient la pulpe dentaire, substance molle où se trouvent les vaisseaux nourriciers et les nerfs sensitifs de la dent. La portion dure se compose d'une partie centrale considérable : la *dentine* ou *ivoire,* recouverte, sur la racine, par le *cément,* et sur la couronne par l'*émail.*

Ordre d'apparition des dents. Les premières dents qui apparaissent chez l'enfant sont ordinairement les incisives médianes inférieures (6 mois), puis les incisives médianes supérieures (8 mois), les incisives latérales supérieures (9 mois), les incisives latérales inférieures (12 mois), les premières prémolaires inférieures (15 mois), les premières prémolaires supérieures (18 mois), les canines inférieures (21 mois), les canines supérieures (24 mois), les deuxièmes prémolaires inférieures (27 mois) et supérieures (30 mois). Toutes ces dents sont dites « dents de lait ». Elles sont remplacées ultérieurement par des dents « permanentes ». L'ordre d'apparition des dents permanentes, qu'elles soient ou non de remplacement, est le suivant : première molaire (6 ans), incisives médianes (7 ans), incisives latérales (8 ans), première prémolaire (9 ans), canines (11 ans), deuxièmes prémolaires (12 ans), deuxièmes molaires (13 ans), troisièmes molaires (18 ans). [Les dates d'éruption données, pour les dents de lait notamment, sont très variables.]

Dents humaines : I. Incisives; C. Canines; M. Molaires.

Dans un grand nombre de cas, l'éruption des dents se fait silencieusement ; quelquefois, il y a des douleurs gingivales avec tuméfaction. L'allaitement devient difficile, l'enfant est irritable ; mais tout rentre bientôt dans l'ordre.

— Physiol. *Rôle des dents.* La plus importante de leurs fonctions est la mastication des aliments solides. La trituration buccale s'accomplit par le jeu simultané des parties dures et des parties molles, dont l'ensemble constitue la bouche. Les incisives coupent les aliments solides ; les canines dilacèrent les parties résistantes ; les molaires broient et triturent. — Les rôles secondaires des *dents* consistent dans la formation de certaines consonnes, et dans l'obstacle qu'elles mettent à l'écoulement de la salive hors de la bouche.

— Pathol. La pathologie dentaire forme aujourd'hui une branche importante de l'art de guérir :

Maladie des dents. Les dents peuvent être le siège d'anomalies, de fractures et de luxations. Mais la maladie la plus commune est la *carie dentaire,* ou altération infectieuse des tissus durs de la dent, aboutissant à la désintégration plus ou moins complète de l'organe. On lui reconnaît quatre degrés : 1° altération de l'émail ; 2° altération de l'émail et de l'ivoire ; 3° altération de la pulpe ; 4° mortification de la pulpe et altération du ligament, ces deux derniers degrés constituant la carie pénétrante. La carie dentaire, souvent très douloureuse, doit être soignée par nettoyage et obturation. — L'avulsion est la ressource suprême.

Dents (Anat. compar.) : 1. Dents de l'homme (*a*, incisives ; *b*, canines ; *c*, petites molaires ; *d*, grosses molaires ; *e*, dernières grosses molaires ou dents de sagesse) ; 2. Schéma des deux dentitions de l'homme ; 3. Dents de carnassier (*chat*) ; 4. Dents de ruminant (*chèvre*) ; 5. Molaire d'éléphant ; 6. Dents de rongeur (*lapin*) ; 7. Dents d'édenté (*paresseux*) ; 8. Dents d'oiseau fossile (*hesperornis*) ; 9. Dents de reptile (*crotale*) ; 10, 11, 12. Dents de squales divers ; 13. Dents de raie.

Hygiène des dents. Elle consiste en leur nettoyage à l'aide du cure-dents et d'une brosse dure, de préférence après chaque repas.

Prothèse dentaire. V. PROTHÈSE.

— Anat. compar. Chez les animaux rayonnés, on trouve, à l'entrée des voies digestives, des organes de composition fibreuse ou calcaire. Chez les oursins cinq dents arquées, à pointe en biseau, poussant par la base à mesure qu'elles s'usent par la pointe, sont insérées chacune dans un support compliqué, mû par des muscles ; leur ensemble constitue l'appareil buccal dit *lanterne d'Aristote.* Chez les articulés, les *dents* sont placées à l'entrée du canal dentaire ou dans son intérieur. Chez les mollusques les dents sont des dépendances de la peau, car il n'y a pas de mâchoires. Chez les vertébrés, les dents sont placées à l'entrée des voies digestives. Chez les poissons cartilagineux, les dents tiennent à la peau ; chez les poissons osseux, elles sont enclavées dans les os. Tous les reptiles, sauf les chéloniens, ont des dents implantées dans les maxillaires. Chez les oiseaux, sauf chez certaines espèces aujourd'hui disparues, il n'y a pas de dents.

Chez les mammifères, le genre baleine a des fanons, et trois autres sont dépourvus de dents ; ce sont : le pangolin, le fourmilier et l'ornithorhynque.

— Art vétér. Les *dents des animaux* sont constituées des mêmes éléments anatomiques que chez l'homme, et, comme chez lui, l'on distingue des *incisives,* des *canines,* des *molaires.* C'est sur les molaires que portent les principales différences : chez les carnassiers, les molaires sont comprimées et tranchantes ; chez les omnivores, les molaires sont garnies de tubercules arrondis ; chez les herbivores (moutons, bœufs, chevaux), les molaires sont terminées par une large surface aplatie et rude ; chez les ruminants, les canines manquent, et ils n'ont d'incisives qu'à la mâchoire inférieure.

Les dents, surtout les incisives, fournissent des caractères précieux pour la détermination de l'âge des animaux. V. ÂGE (Art vétér.).

Les dents sont sujettes à présenter des anomalies. Ainsi, les deux arcades supérieure et inférieure correspondent parfaitement chez les sujets normaux ; elles peuvent être trop avancées inférieurement (bouledogue), ou supérieurement (bec de perroquet). Le cheval et les chiens âgés sont ceux qui en présentent le plus souvent ; les ruminants et le porc, presque jamais. Le cheval présente quelquefois la *carie,* mais à peu près exclusivement aux molaires.

Chez les chiens, les maladies des dents se compliquent d'une maladie de l'alvéole, qui rend les dents branlantes et friables. Le chien conserve d'autant plus longtemps ses dents que son régime est plus normal, c'est-à-dire carnassier. Par contre, les chiens d'appartement, voués aux friandises, perdent leurs incisives de très bonne heure, et acquièrent une haleine infecte.

— Archéol. Les *dents de requins,* souvent garnies d'argent, se pendaient, au XVIe siècle, au cou des enfants pour leur aider à faire leurs dents et pour les garder de la peur. Les dents de loup se mettaient aussi aux hochets des enfants pour un effet analogue.

Dents : 1. D'engrenage ; 2 et 3. De fraises ; 4 à 10. De scies.

— Dr. anc. Les barbares fixaient la compensation due pour une *dent* brisée. Il en est de même de la coutume de Normandie, au commencement du XVIe siècle. Une ordonnance de 1391 condamne celui qui aurait dévasté le champ ou la vigne d'autrui à payer une amende ou à perdre une dent.

— Techn. Les *dents* d'un outil se comportent exactement comme un outil ordinaire de coupe, principalement de *rabotage.* Dans la majorité des cas leur profil est rigoureusement le même que celui de l'outil qui travaillerait la même matière.

Leur grand nombre sur l'outil qui les porte leur permet de mieux résister à la chaleur dégagée et en se partageant le travail de répartir l'effort.

La tendance moderne est de remplacer le plus souvent que cela est possible les outils à une seule arête coupante par des outils à dents dont les conditions de travail sont de beaucoup préférables. C'est ainsi que le fraisage a remplacé dans la majorité des cas le rabotage dans le travail des métaux et que la dégauchisseuse a remplacé la varlope et le rabot dans le travail du bois.

On fait quelquefois pour briser les copeaux qui pourraient être gênants des entailles dans les dents (brise-copeau) et on remplace couramment les dents droites par des dents hélicoïdales qui permettent un travail continu de la matière. V. FRAISE, SCIE.

DENTAIRE [*dan-tèr'*] adj. (lat. *dentarius*). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux dents : *Arcades* DENTAIRES. *La pulpe* DENTAIRE.

— Gramm. Syn. de DENTALE.

— ENCYCL. Anat. *Artères dentaires,* Artères provenant, pour la mâchoire inférieure, de la dentaire inférieure, branche de la maxillaire interne ; pour la mâchoire supérieure : 1° de l'alvéolaire ; 2° de la sous-orbitaire. — Toutes ces artères, au niveau de la racine des dents, émettent un rameau dit « artère pulpeuse. »

Canaux dentaires. On donne ce nom à plusieurs conduits osseux, qui livrent passage aux nerfs et aux vaisseaux dentaires.

Nerfs dentaires, Nerfs provenant des maxillaires supérieurs et inférieurs, branches du trijumeau.

Pulpe dentaire, Substance molle qui occupe la cavité centrale de la dent et qui contient les vaisseaux et les nerfs.

DENTAIRE [*dan-tèr'*] n. f. Genre de plantes, de la famille des crucifères, renfermant environ vingt espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère septentrional. (On fond souvent les dentaires dans le genre cardamine.)

DENTAL [*dan*], **E, AUX** adj. Gramm. Se dit des consonnes qui se prononcent en choquant la langue contre les dents : *Le « d » et le « t » sont des lettres* DENTALES.

— *Substantiv.* et au fém. : *Une* DENTALE.

— ENCYCL. Linguist. Les *dentales,* qui forment une des principales divisions des consonnes, sont ainsi nommées parce qu'on les articule au moyen du contact de l'avant de la langue contre le mur formé par les dents.

Les dentales appartiennent à la classe des *muettes* et se divisent d'abord, comme les consonnes de cette classe, en *fortes* ou *sourdes* (*t*) et en *douces* ou *sonores* (*d*). Les *fortes* et les *douces* peuvent également s'aspirer, ce qui fait que l'on distingue aussi dans plusieurs langues des *dentales aspirées* (*th, dh*).

L'indo-européen, d'où sont sortis le grec et le latin, possédait comme dentales *t, th, d, dh.* Le *th* s'est conservé en grec, mais en latin s'est confondu avec *t.* Le latin a perdu l'aspirée sonore *dh* et la remplace à l'initiale par l'aspirée labiale *f ;* mais à l'intérieur il la conserve sous forme d'un simple *d.*

Le grec a remplacé l'aspirée dentale douce *dh* par l'aspirée dentale forte *th,* qui ultérieurement est devenue une spirante (*th* anglais ou *s*).

DENTALE [*dan*] n. f. Antiq. Nom que les Romains donnaient à la pièce de bois à laquelle le soc de la charrue était fixé.

DENTALE [*dan*] ou **DENTALIUM** [*din, li-om'*] n. m. Moll. Genre de mollusques, type de la famille des *dentaliidés.*

Dentales (moll.).

— ENCYCL. Les *dentales* ont un pied court et trilobé, une coquille en forme de cornet, plus ou moins arquée, diminuant régulièrement de diamètre d'avant en arrière. Ces animaux vivent obliquement enfoncés dans la vase ou le sable, parfois à grande profondeur. On les trouve dans toutes les mers et on les connaît, à l'état fossile, à partir du dévonien.

DENTALIIDÉS [*dan, dé*] n. m. pl. Famille de mollusques formant la classe des scaphopodes. (Les dentaliidés ont une coquille calcaire en forme de tube arqué ouvert aux deux extrémités, l'orifice antérieur étant le plus grand. Il n'existe pas d'opercule.)

DENTARISTE [*dan, risst'*] n. Nom donné à l'ouvrier qui s'adonne à la prothèse dentaire dans le laboratoire. (Ce mot remplace l'appellation *mécanicien dentiste.*)

DENTATUS (Curius). Biogr. V. CURIUS DENTATUS.

DENTATUS (Sicinius). Biogr. V. SICINIUS DENTATUS.

DENT-DE-BREBIS [*bi*] n. f. Un des noms vulgaires des gesses (lathyrus). || Pl. *Des* DENTS-DE-BREBIS.

DENT-DE-CHEVAL n. f. Variété de topaze bleu verdâtre. || Pl. *Des* DENTS-DE-CHEVAL.

Dent-de-chien (sculpt.).

DENT-DE-CHIEN n. f. Ciseau de sculpteur, à pointe fendue.

— Sculpt. Petit fleuron de deux quatrefeuilles, d'où s'échappent des filets semblables à des dents de chien. || Pl. *Des* DENTS-DE-CHIEN.

DENT-DE-LION n. f. Bot. Syn. de PISSENLIT.

DENT-DE-LOUP [*lou*] n. f. Forte cheville pour arrêter la soupente d'une voiture. || Pl. *Des* DENTS-DE-LOUP.

DENT-DE-RAT [*ra*] n. f. Petite boucle bordant des rubans. || Galon de passementerie, généralement employé pour les garnitures de sièges, et dont le dessin forme de petites dents très rapprochées. || Pl. *Des* DENTS-DE-RAT.

DENT-DE-SCIE [*sî*] n. f. Ornement architectural imitant les dents de scie. || Pl. *Des* DENTS-DE-SCIE.

— ENCYCL. Archit. La *dent-de-scie* est un ornement qui rappelle le dessin des dents d'une scie ; né au XIe siècle, il fut fort usité au XIIe. Les dents-de-scie figurent dans les monuments gothiques, soit pour décorer des archivoltes, soit pour imiter les bandeaux ou les tuiles sur le parement extérieur des flèches. D'après Viollet-le-Duc, cet ornement appartient uniquement au moyen âge.

Dents-de-scie (archit.).

dente lupus, cornu taurus petit, mots lat. signif. *Le loup attaque de la dent, le taureau des cornes.* Mots d'Horace (*Satires* II, 1, 52). Chacun se sert des armes que la nature lui a données; chacun se défend comme il peut.

dente superbo, mots lat. signif. *d'une dent dédaigneuse.* Expression figurée d'Horace (*Satires* II, 6, 87), pour peindre le dédain avec lequel le rat de ville goûtait au repas frugal du rat des champs. On applique l'expression aux gens qui font les délicats, les difficiles, les dégoûtés.

DENTÉ ou **DENTEX** [*dîn-tèks*] n. m. Genre de poissons à rayons épineux, famille des sparidés, voisins des daurades. (Ils ont de fortes dents aux mâchoires. Leur longueur peut atteindre 1 m. et leur poids 10 kg. Une espèce [*dentex vulgaris*] est commune en Méditerranée. Les adultes ont souvent une bosse frontale.)

DENTEAU [*dan-tô*] n. m. Dans le Nivernais, Nom donné à l'age de la charrue.

DENTÉE [*dan*] n. f. Coup de dent du chien sur la peau de la bête; du sanglier, aux chiens de meute. (On dit aussi DENTELÉE.)

DENTELAIRE [*dan, lèr'*] n. f. Genre de plantes, de la famille des plombaginées.

— ENCYCL. La *dentelaire* (*plumbago*) est vivace; ses fleurs, bleues, blanches ou roses, sont groupées en cymes terminales. La dentelaire d'Europe (*plumbago Europæa*), habitant la région méditerranéenne, a une racine âcre, employée comme masticatoire, toxique à l'intérieur, et déterminant de la vésication à l'extérieur; elle passait autrefois pour guérir les maux de dents (d'où son nom) et la gale. On compte une douzaine d'espèces de plumbago.

Dentelaire d'Europe: *a*, fleur.

DENTELÉE [*dan*] n. f. (rad. *dent*). Art vétér. Maladie des jeunes porcs, dont ont parlé les anciens vétérinaires et qui n'était probablement qu'une forme de la fièvre aphteuse.

DENTELER [*dan, lé*] v. tr. (de *dent*. Double la lettre *l* devant une syllabe muette: *Je dentelle. Tu dentelleras*). Découper en forme de dents aiguës.

— ***Dentelé, e,*** part. pass. du verbe *Denteler*. Garni de pointes en forme de dents. (On dit aussi CRÉNELÉ, SCIÉ, DENTÉ, ENDENTÉ.)

— Blas. Se dit d'une pièce qui porte des dents ouvertes en angle droit. || Se dit parfois (pour distinguer cet attribut du *denché*) d'une pièce portant des découpures de deux côtés.

D'azur à la bande dentelée d'argent.

Numism. *Monnaies dentelées* ou *dentées*, Monnaies dont les bords étaient découpés en dents de scie (*nummi serrati*), et qui ont été en usage dans l'antiquité chez différents peuples: en Syrie (de 190 à 145 av. J.-C.), en Macédoine, à Carthage. (A Rome, la dentelure ne fut pratiquée que sur les deniers d'argent; mais cet usage, qui s'y établit dès le IIIe siècle av. J.-C., persista jusqu'à la fin de la République.)

Monnaie dentelée.

— *Adjectiv.* Anat. Se dit de certains organes dont les bords sont déchiquetés en dents aiguës. || *Corps dentelé,* Noyau de substance grise inclus dans la substance blanche du cervelet. || *Ligament dentelé,* Bandelette fibreuse festonnée formée par la pie-mère et s'étendant de chaque côté de la moelle épinière dans le canal rachidien. || *Muscles dentelés,* ou Substantiv. *Dentelés,* Divers muscles du tronc portent ce nom, à cause de la forme de leurs insertions sur les côtes. (Le *grand dentelé* s'attache en arrière à l'omoplate et en avant aux neuf premières côtes. Il est abaisseur de l'omoplate. Les petits dentelés, minces et plus profonds, s'étendent de la colonne vertébrale au thorax.)

— ***Se denteler,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être découpé en forme de dents.

DENTELET [*dan, lè*] n. m. Petit cube de pierre que l'on transforme par la taille en ornements appelés *denticules.*

DENTELEUR [*dan*] n. m. Celui qui fabrique les dents de scie.

DENTELIN, duché de la Gaule mérovingienne, ainsi nommé d'un de ses titulaires, qui fut au VIIe siècle l'objet des revendications neustriennes et austrasiennes. D'abord neustrien, il devint en 600 une province du royaume d'Austrasie, puis fit retour à la Neustrie à l'avènement de Clovis II (638). Il comprenait les territoires de Boulogne, Thérouanne, Arras, Noyon, Cambrai et Tournai.

DENTELLE [*dan*] n. f. Tissu à jours, à mailles fines, constituant un fond de réseau décoré de dessins plus opaques de formes variées: DENTELLE *de fil, de soie, d'or.*

— Au plur. Objets de parure faits de dentelle.

— *Par anal.* S'applique à tout ce qui est découpé en dentelle : *Escalier à rampe de* DENTELLE.

— Pop. *De la dentelle,* Des billets de banque.

— Jeux. Jeu d'action que l'on appelle aussi *jeu du labyrinthe.* V. LABYRINTHE.

— Techn. Vignettes servant d'entourage aux pages ou d'ornement aux titres des livres, des chapitres. || Petit brillant dans lequel les arêtes des biseaux sont rabattues par une simple facette. || Chez les relieurs, Dessin poussé sur le bord du livre ou sur le plat (extérieur ou intérieur) de la couverture : *Les reliures* À DENTELLES *sont parmi les plus belles du XVIIIe siècle.*

— ENCYCL. Techn. Tissus légers et clairs exécutés entièrement par la dentellière avec l'aide d'aiguilles, de fuseaux, de crochets, de navettes ou du métier, les *dentelles* se font en soie, en fil ou en coton, suivant leur genre et leur qualité. Elles se divisent en plusieurs catégories : *dentelles à l'aiguille, dentelles aux fuseaux, dentelles au crochet, dentelles à la navette, dentelles au métier, dentelles brodées.*

Les *dentelles à l'aiguille* dérivent de la broderie; elles présentent un tissu à fond clair, avec des dessins mats plus ou moins serrés. Le fond et les ornements sont entièrement exécutés à la main par la dentellière; sur un dessin tracé sur parchemin, elle pose des fils de contours sur lesquels viennent se rattacher les points de dentelle (points de tulle des ornements, points de fond ou barrettes).

Les plus connues et les plus appréciées des dentelles à l'aiguille sont : la *dentelle de Venise,* dont les interprétations ont amené le *point de rose,* le *point d'Alençon,* le *point d'Argentan,* le *point de France,* le *point de Sedan,* le *point de Bruxelles,* le *point Colbert,* le *point de Burano,* et la *dentelle Reticella* qui se caractérise par ses dessins géométriques.

La *dentelle aux fuseaux* s'exécute sur un métier appelé « carreau »; les fils placés sur les fuseaux se déroulent, s'entre-croisent, s'enchevêtrent en passant les uns au-dessus des autres, dans un mouvement de rotation que leur imprime les dentellières. Elles piquent et retiennent chaque point avec des épingles qu'elles changent de place au fur et à mesure que le travail avance.

Les principales dentelles aux fuseaux sont : *le chantilly noir* qui est une dentelle de soie, le *chantilly blanc,* la *blonde* qui est en soie également, la *valenciennes,* la *dentelle de Malines,* le *point de Paris,* le *point d'Arras,* le *point de Gênes* et le *point de Milan,* le *point de Lille* et les *dentelles des Flandres* plus connues sous les noms de : *point de Flandre, point de Bruges, dentelle duchesse, dentelle de Binche.* A ces dentelles légères et de grande valeur il convient d'ajouter les *dentelles du Puy* et de *Craponne,* la *dentelle de Cluny,* la *dentelle de Mirecourt.* Ces dentelles de fil sont copiées en coton : *dentelle au torchon,* et bien souvent imitées et fabriquées à la machine.

La *dentelle au crochet* s'exécute avec un fil bien roulé, brillant et solide, un crochet d'acier plus ou moins fin et une ganse de coton qui sert au bourrage des motifs en relief. La véritable dentelle au crochet est la *dentelle d'Irlande* fine et grosse; mais on fait des copies de dentelles de Venise et de *dentelle de filet.*

La *dentelle à la navette* se fait avec un fil à crochet, un cordonnet fin ou un coton perlé; elle s'exécute sur les doigts, avec une ou deux navettes. Sous le nom de *frivolité,* elle présente des petites bouclettes picotées, se rattachant les unes les autres sous forme de dentelle, d'entre-deux ou de médaillons.

Sous le nom de *dentelle au métier,* il faut comprendre : la *dentelle de Ténériffe,* qui s'exécute en tendant des fils sur les dents d'un petit métier de métal. L'entre-croisement des fils est retenu par des points de reprise passés au centre du motif, et par des points de nœuds qui forment toute la variété des dessins.

Les *dentelles brésiliennes* appelées *sools* se rapprochent beaucoup de la dentelle de Ténériffe.

Dentelles brodées. V. TULLE et FILET.

Presque toutes les dentelles à la main sont actuellement copiées et fabriquées par les machines.

Ces dentelles de moindre valeur sont livrées dans le commerce à des prix abordables, mais elles ne peuvent égaler les véritables dentelles aux fuseaux ou à l'aiguille.

— Hist. La *dentelle* est un aboutissement de la broderie, connue depuis la plus haute antiquité, et qui, durant le moyen âge, devenant de plus en plus légère et aérée, conduisit, au XVe siècle, à entremêler les fils sans le secours d'aucun support d'étoffe. Il semble que c'est d'Italie que nous vinrent les premières dentelles, bien que certains auteurs aient tenté de prouver que le secret en avait été importé en France par les pèlerins espagnols de Saint-Jacques de Compostelle se rendant au Puy et qui, eux-mêmes, le tenaient des Maures. Cet art se répandit rapidement dans tout le bassin méditerranéen, particulièrement en Espagne d'où il parvint en Auvergne et dans les Pays-Bas espagnols.

Dentelles à l'aiguille. Ce n'est qu'à la fin du XVe siècle que nous voyons ce genre de travail devenir d'un usage général et former une industrie. On commença par broder *à fonds clairs, à points coupés,* c'est-à-dire en coupant la toile dans certains espaces réservés entre les motifs brodés; *à fils tirés, à réserver* ou *en épargne.* Puis on élargit de plus en plus les mailles de ces toiles claires, jusqu'à en faire un véritable filet que l'on appela en France, du *lacis.* On broda aussi sur *quintines,* ou canevas clairs. (Des recueils de dessins pour ces broderies à fond clair furent publiés, notamment en 1527 par Pierre Quinty de Cologne.) La mode des fraises nécessita l'emploi d'une quantité énorme de dentelles. La reine Catherine de Médicis avait même appelé à la cour de France pour y faire les « colerettes godronnées », l'Italien Frédéric Vinciolo, qui publia un livre de patrons (1587). Le plus ancien tableau qui montre de la dentelle aux manches d'une robe de dame est de Carpaccio, mort en 1515. La dentelle servit également, dès le début, à la décoration des lits et de la lingerie de corps. Les dentelles de Venise furent les premières à jouir d'une très grande renommée. La dentelle, pendant tout le XVe siècle, s'employa très souvent alliée aux broderies à points coupés, à fils tirés ou sur lacis, à tous ces travaux à fonds clairs dont elle semblait n'être encore qu'une variété. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'elle va réellement conquérir son indépendance. Contrairement à l'opinion générale, ce n'est pas l'influence du goût féminin qui a produit les dentelles les plus remarquables; c'est quand les hommes se sont décidés à porter des dentelles, que les dessins ont pris un caractère artistique très tranché; les pièces les plus dispendieuses ont été exécutées pour les costumes de cour des grands seigneurs et pour les aubes et rochets des prélats. La collerette remplace la fraise, et il n'y a peut-être pas une des estampes d'Abraham Bosse qui ne contienne quelque document sur la forme des cols, des jabots et des manchettes. Les carrosses eux-mêmes étaient garnis de dentelles à l'intérieur et tout autour de leurs grands châssis ouverts. Cinq-Mars, à sa mort, en 1642, laissait plus de trois cents parures de cols et manchettes garnies de dentelles. A la fin du règne de Louis XIII, la dentelle était devenue une industrie franchement séparée de la broderie; en dépit des édits somptuaires qui tendirent à en modérer l'usage, les soixante-dix ans du règne de Louis XIV ont vu naître et parvenir à l'apogée les points les plus illustres : transformation du point de Venise, apparition du point d'Alençon, d'Argentan, de Bruxelles, d'Angleterre. L'édit somptuaire de 1660 provoqua une satire en vers, *la Révolte des passements,* vraiment précieuse par l'énoncé qu'elle fait de tous les noms des dentelles dont on faisait usage en 1661 et la description de chacune d'elles. Colbert accorda, en 1665, un privilège exclusif pour dix années et une gratification de 36.000 livres à une compagnie chargée d'imposer à l'Europe et au monde le *point de France.* Parmi ces dentelles anciennes, on appelle *guipures* toutes dentelles sur fond de barrettes. Le point de France, au début du XVIIIe siècle, produisit une de ses variétés les plus remarquables, *le point de Sedan.* Venise raffina sa manière. Les Flandres copièrent Alençon. Le luxe des dentelles déployé sous Louis XIV dans les salons se reporta sous Louis XV dans les boudoirs et les chambres à coucher. La Révolution fut une ruine pour la fabrication des dentelles à l'aiguille; pendant plus de cinquante ans, Argentan et Venise elle-même ne firent plus de dentelles. Napoléon Ier favorisa la fabrique d'Alençon, dont le point est demeuré, selon une expression consacrée, « la reine des dentelles ».

Dentelle aux fuseaux. La plus ancienne mention connue en Italie du travail aux fuseaux se trouve dans un partage fait à Milan en 1493. Les dentelles aux fuseaux, peut-être d'origine vénitienne, apparurent dans la consommation un peu après les dentelles à l'aiguille, et ses succès ne furent pas d'abord aussi grands. Au XVIIe siècle, cependant, la Belgique, secondée par la commerçante Angleterre, commence à répandre en tous pays ses charmantes dentelles; elle donne aux produits du fuseau leur caractère constitutif, et l'empreinte du génie flamand qui ne s'en effacera plus. En France, Colbert prépare le terrain. Et un élan extraordinaire va se produire sous Louis XV; toutes les dentelles légères et souples vont prendre leur essor, tandis que les dentelles à l'aiguille semblent frappées d'une sorte de décadence après la mort du grand roi. Alors se constitua cette série de productions souples et diaphanes, moelleuses au toucher, gracieuses dans leurs plis, vaporeuses dans leur transparence, qui s'appellent la valenciennes, la malines, l'angleterre, le chantilly, la blonde, dont chacune forme un type bien particulier. La Révolution ne fut pas moins fatale aux dentelles aux fuseaux qu'aux dentelles à l'aiguille. La fabrique de Valenciennes en souffrit tellement, qu'elle ne s'en releva pas. Chantilly en fut très ébranlé, et ne cessa de déchoir. De plus, en 1768, à Nottingham, en Angleterre, un ouvrier nommé Hammond parvenait à faire du tulle uni, genre du réseau de Bruxelles, sur un métier à bas perfectionné. En 1837, l'invention de Jacquard permit de faire des tulles brochés. Et le XIXe siècle a imité à la mécanique à peu près toutes les dentelles anciennes à la main, qui ne se fabriquent plus guère. La dentelle à la main a disparu du costume moderne et se réfugie dans la lingerie d'ameublement, où, d'ailleurs, les débouchés sont modestes. L'Etat a essayé de rendre leur vitalité aux centres dentelliers en instituant, par la loi de 1903, des cours spéciaux dans les écoles primaires des départements intéressés. Des artistes comme Coudyser, Mathurin Méheut, Mme Selmersheim, Mme Deurchemont, l'œuvre active de l'association de « la Dentelle de France », s'efforcent d'appliquer aux anciennes techniques les idées neuves d'aujourd'hui. Mais la dentelle mécanique s'impose par son bon marché, et il est juste de reconnaître que la machine, sans réaliser jamais la valeur humaine du travail à la main, permet cependant de réussir des productions qui ne sont pas tout à fait dépourvues de somptuosité ni de beauté.

— Econ. dom. *Dentelles jaunies.* Pour nettoyer une *dentelle,* on la fixe en la tendant uniformément sur un châssis, puis on prépare de l'eau de savon chaude, qu'on applique doucement avec une brosse fine. Lorsqu'un côté est propre, on lave l'autre de la même manière. On rince ensuite la dentelle toujours tendue, en jetant dessus de l'eau froide dans laquelle on a fait dissoudre un peu d'alun. On fait de l'empois léger, que l'on applique sur l'envers de la dentelle, et, lorsque celui-ci est sec, on procède au repassage du même côté. Si la dentelle n'est pas très sale et qu'on veuille la nettoyer sans la laver, on la fixe encore sur un châssis, puis on la frotte avec de la mie de pain bien fine. Il ne reste plus qu'à épousseter cette mie de pain.

Les dentelles les plus précieuses jaunissent rapidement à l'usage. Pour faire disparaître cette teinte fanée et redonner aux dentelles une coloration qui rappelle celle qu'elles possédaient lorsqu'elles étaient neuves, on procède de la manière suivante : préparer une forte infusion de camomille ou de tilleul, que l'on passe soigneusement à travers un linge fin. Plonger dans ce bain les dentelles et, après une immersion de quelques minutes, les retirer en les séchant immédiatement entre d'épaisses serviettes. Les repasser, enfin, encore un peu humides.

DENTELLERIE [*dan, rî*] n. f. Fabrication, commerce de dentelles. || Ouvrages de dentelles.

DENTELLIER [*dan-tè-li-é*], **ÈRE** n. Qui fabrique ou qui fait de la dentelle.

— *Adjectiv.* Qui a rapport à la dentelle: *Industrie* DENTELLIÈRE.

Dentellière (LA), tableau de Metsu (peint sur bois); galerie de Dresde. Le musée de Vienne possède une autre *Dentellière,* de Metsu. Gérard Dov a traité le même sujet. Son œuvre est au musée de Rotterdam. Slingelandt et D. Van Tol, tous deux élèves et imitateurs de G. Dov, ont peint des *Dentellières.* Un tableau de Van Tol, qui a fait partie de la collection Delessert, représente une *Jeune femme faisant de la dentelle* dans un intérieur d'une grande richesse d'architecture. Mais la plus remarquable des figures peintes sur ce sujet est celle de Vermeer de Delft (Louvre). Ajoutons parmi les tableaux contemporains, *les Dentellières,* tableau de J. Bail (médaille d'honneur du Salon de 1902), remarquable par un bel effet de clair-obscur. (V. planche *Beaux-Arts XLV.*)

DENTELURE [*dan*] n. f. Techn. Découpure faite en forme de dents : *Faire des* DENTELURES *à un morceau de cuir, à une bande de linge.* || *Par anal.* Découpure en

DENTELLE. — Travail a l'aiguille : 1. Point coupé; 2. Point de Venise plat; 3. Point de Venise à gros reliefs; 4. Point à la rose; 5. Point de France; 6. Point d'Alençon; 7. Point d'Argentan; 8. Bride simple au point de feston; 9. Bride à picot ordinaire; 10. Bride à picot point vénitien; 11. Bride à picot au point de poste; 12. Bride à picot festonnné; 13, 14, 15, 16, 17, 18. Différents genres de brides à picots des dentelles de Venise; 19. Disposition du fil de trace pour faire la dentelle de Venise; 20. Brides et festons des dentelles de Venise à gros reliefs; 21. Fond du point de France; 22. Fond du point d'Argentan; 23. Point de toile uni; 24. Point de toile ajouré; 25. Point de tulle; 26, 27, 28. Différents jours piqués du point d'Alençon; 29. Carré au point coupé; 30. Point coupé en cours d'exécution; 31. Modèle de lacets pour la dentelle Renaissance; 32. Manière de froncer un lacet; 33. Point russe simple; 34. Point russe tourné; 35, 36. Entre-deux à jours; 37. Entre-deux à dents; 38. Jour demi-bride; 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45. Différents jours de la dentelle Renaissance. — Travail aux fuseaux : 46. Point de Flandre; 47. Point de Milan; 48. Point de Bruges; 49. Binche; 50. Valenciennes (mailles rondes); 51. Valenciennes (mailles carrées); 52. Malines; 53. Angleterre; 54. Chantilly; 55. Blonde; 56. Cluny; 57. Point de Paris; 58. Dentellières (d'après une gravure de la *Grande Encyclopédie du XVIIIe s.*); 59, 60, 61, 62. Diverses formes de métiers pour la dentelle aux fuseaux; 63. Fuseau; 64. Pointe à piquer le dessin; 65. Dessin du point de grille; 66. Dessin du point torchon; 67. Dessin d'une dentelle en corde à quatre fuseaux; 68. Manière de tourner deux paires de fuseaux; 69. Manière de tourner et de croiser deux paires de fuseaux; 70. Une corde à quatre fuseaux; 71. Une corde à quatre fuseaux avec picots; 72. Manière de croiser trois paires de fuseaux; 73. Manière de croiser quatre paires de fuseaux; 74. Point de toile; 75. Point de grille; 76. Point torchon; 77. Point de tulle; 78. Point à la Vierge; 79. Point mariage; 80. Point d'esprit (ovale); 81. Point d'esprit (carré); 82. Fond grossi des points de neige des dentelles de Binche.

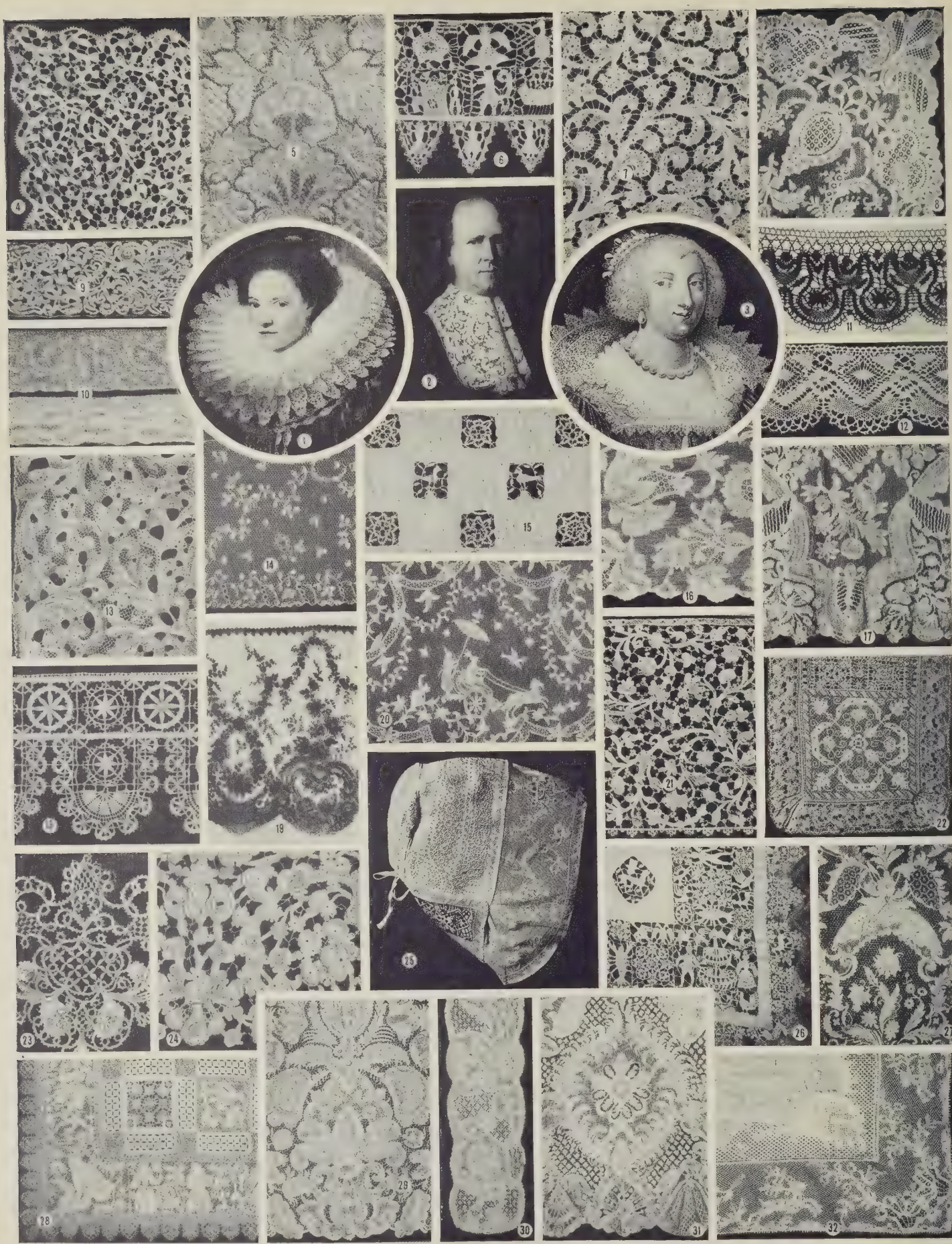

DENTELLE. — Spécimens provenant du musée des Arts décoratifs et de collections particulières (*Abréviations :* A. travail à l'aiguille; F. travail aux fuseaux) : **1.** Grand col à fraise bordé d'une dentelle en point coupé (portrait de femme, fin du XVIe s.); 2. Rabat en dentelle de Venise à gros relief (portrait d'homme, XVIIe s.); 3. Grand col Médicis en point coupé (duchesse de Chevreuse, XVIIe s.); 4. Coin de mouchoir en point de Gênes, XVIIIe s. (F.); 5. Point d'Angleterre (F.); 6. Point de Venise plat, XVIe s. (A.); 7. Point de Milan (F.); 8. Coin de mouchoir en blonde espagnole (F.); 9. Renaissance moderne, imitation du point de Milan (A.); 10. Binche (Flandre, XVIIIe s.) [F.]; 11. Le Puy (F.); 12. Craponne (F.); 13. Point de Flandre sans bride (F.); 14. Point d'Alençon (A.); 15. Point coupé, sur toile blanche (A.); 16. Point de Burano, style italien, XVIIIe s. (A.); 17. Point de Bruges (F.); 18. Cluny (F.); 19. Volant Chantilly (F.); 20. Point d'Angleterre, XVIIIe s. (F.); 21. Point à la rose (A.); 22. Lacis ou broderie ancienne (A.), bordure en dentelle flamande (F.); 23. Passement, XVIIe s.; 24. Venise à gros relief, XVIIe s. (A.); 25. Bonnet campinois brodé, piqué et garni de dentelle Pottekant (F.); 26. Coin de nappe avec incrustations d'entre-deux et de carrés en Venise plat (A.); 27. Point d'Argentan (A.); 28. Coin d'un dessus de lit en linon brodé, carré et dentelle du bord en point coupé, entre-deux et carrés de filet (A); 29. Point de France (A.); 30. Barbe en Valenciennes, XVIIIe s. (F.); 31. Point de Flandre, avec fond à brides, XVIIIe s. (F.); 32. Coin de mouchoir avec bord en dentelle de Malines, XVIIIe s. (F.).

forme de dents aiguës : *La blanche* DENTELURE *des Alpes brille toujours à l'horizon.* (G. de Nerval.)

— Archit. Ouvrage d'architecture dentelé.

— Bot. Nom donné aux dents fines et serrées des bords d'une feuille ou d'un organe analogue.

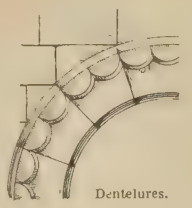
Dentelures.

DENTER [*dan-té*] v. tr. Munir de dents : DENTER *une roue.*

— ***Denté, e,*** part. pass. du verbe *Denter.* Qui est garni de dents : *Mâchoire bien* DENTÉE. || Qui a des saillies en dents : *Roue* DENTÉE.

— *Par extens.* Qui est garni d'organes rappelant la forme des dents : *Feuilles* DENTÉES. (On dit mieux en ce sens DENTELÉ.)

— Blas. Se dit des animaux quand ils ont les dents d'un autre émail (couleur) que la tête.

— Numism. *Monnaie dentée.* V. DENTELÉE.

DENTERGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Thielt), sur un affluent de la Lys; 3.000 hab. Filatures et tissus. Agriculture, huileries, briqueteries.

dentibus albis, mots lat. signif. *à dents blanches,* c'est-à-dire En riant avec modération.

DENTICE (Fabrice), luthiste et compositeur napolitain, vivait à Rome dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il a publié, sous le titre de *Madrigali spirituali,* un recueil de motets, des antiennes, un *Miserere,* des *Lamentations,* etc.

DENTICE (Scipion), musicien napolitain, de la même famille que le précédent, né et mort à Naples (1559-1633). Il cultiva aussi avec succès les sciences philosophiques et mathématiques. Il n'a pas publié moins de cinq recueils de madrigaux à cinq voix, des messes, des hymnes, des antiennes, des motets, etc.

DENTICÈTES [*dan, sèt'*] ou **CÉTODONTES** n. m. pl. Sous-ordre de cétacés, comprenant ceux qui ont des dents (Les *denticètes* ou *cétodontes* sont carnassiers, vivent de poissons et de mollusques, et leurs narines, souvent réunies, forment un évent en demi-cercle. Tels sont les dauphins, les cachalots, les narvals, etc. On divise les denticètes en quatre familles : *delphinidés, zeuglodontidés, physétéridés, platanistidés.*)

DENTICIDE [*dan*] adj. Bot. Se dit de la déhiscence ou de l'ouverture de la capsule, quand elle a lieu par des dents situées au sommet, comme dans l'œillet, la nielle, la primevère, etc.

DENTICOLLIS [*din, kol-liss*] n. m. Entom. V. CAMPYLE.

DENTICULAIRE [*dan, lèr'*] adj. Qui a des denticules.

DENTICULE [*dan*] n. f. (lat. *denticula* dimin. de *dens, dentis,* dent). Très petite dent.

— Hist. nat. Nom donné aux dents, épines ou découpures d'une extrême petitesse.

— Blas. Syn. de GOUTTE (en parlant du lambel).

Denticules.

DENTICULES [*dan*] n. m. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Nom donné à des ornements plats, rectangulaires, alternant avec des creux de même forme, placés au-dessous du larmier.

— ENCYCL. Archit. Les *denticules* semblent avoir été, dans l'origine, placés sous le larmier, comme de petites consoles propres à le soutenir, et permettant de lui donner une saillie plus considérable sur le corps de l'édifice. Le dorique grec n'a pas de denticules, et leur emploi semble postérieur à l'invention de cet ordre. On les trouve plus généralement dans le dorique romain et dans les trois derniers ordres. L'ordre composite est toujours denticulé.

De gueules à la bordure denticulée d'argent.

DENTICULÉ [*dan*], **E** adj. Garni de denticules.

— Blas. Se dit des pièces du crénelé, qui sont mouvantes de côté et forment bordure.

— Bot. Dimin. de DENTÉ (découpé de fines dents).

DENTIER [*dan-ti-é*] n. m. Rang de dents : *Avoir un beau* DENTIER. (Peu us.) || Série de dents artificielles montées sur une même plaque en or, en platine, ou en caoutchouc vulcanisé.

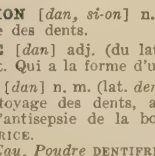
Dentier (apic.).

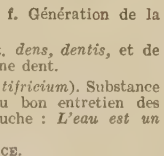
Dentier à ressort.

— Apic. Fil de fer plié, destiné à maintenir l'écartement des cadres dans les ruches.

DENTIFICATION [*dan, si-on*] n. f. Génération de la substance propre des dents.

DENTIFORME [*dan*] adj. (du lat. *dens, dentis,* et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une dent.

DENTIFRICE [*dan*] n. m. (lat. *dentifricium*). Substance destinée au nettoyage des dents, au bon entretien des gencives et à l'antisepsie de la bouche : *L'eau est un excellent* DENTIFRICE.

— Adjectiv. *Eau, Poudre* DENTIFRICE.

— ENCYCL. Pharm. Suivant leur consistance, les *dentifrices* sont secs et pulvérulents, mous ou liquides; *liquides :* ce sont les *eaux* ou *élixirs dentifrices* de formule variable constitués par des solutions alcooliques d'essences (menthe, cannelle, girofle) et de teintures (benjoin, cochenille, etc.), parfois additionnés de médicaments actifs (salol, crème de tartre); ils deviennent troubles en présence de l'eau; *mous,* ils constituent les *pâtes dentifrices* ou les *savons.* Ces pâtes sont obtenues par un mélange de poudres très fines incorporées dans du miel, de la glycérine; *solides,* ces dentifrices sont formés par des poudres extrêmement fines et tamisées, assez tendres pour ne pas rayer les dents ni enlever l'émail, et ce sont le plus souvent des mélanges de carbonate de chaux, d'hydrocarbonate de magnésie, de charbon, de quinquina. On les utilise en se servant d'une petite brosse avec laquelle les dents sont frottées.

Voici quelques formules de dentifrices simples :

Poudres dentifrices : 1° Carbonate de chaux, carbonate de magnésie, quina gris, de chaque 100 gr.; essence de menthe 1 gr.; 2° Crème de tartre 20 gr.; sucre de lait 20 gr.; carmin 0 gr. 40; essence de menthe 1 gr.; 3° Craie blanche 30 gr.; camphre en poudre fine 10 gr.

Pâte dentifrice : Mélanger l'une des poudres ci-dessus avec quantité suffisante de glycérine neutre ou de miel.

Savon dentifrice : Dans 500 gr. de glycérine neutre faire fondre à feu doux 500 gr. de savon blanc râpé, puis ajouter l'une des poudres ci-dessus et agiter jusqu'à homogénéité complète, couler en moules et découper en fragments de grosseur désirée.

Dentifrice liquide : Essence de menthe française 120 gr.; essence de badiane 20 gr., d'anis 30 gr., de girofle 20 gr., de cannelle 10 gr.; eau de rose 500 gr.; crème de tartre 600 gr.; teinture de cochenille 600 gr.; teinture de myrrhe 800 gr.; alcool à 80°, quantité suffisante pour 10 litres.

DENTINAIRE [*dan, nèr'*] adj. Qui concerne la dentine.

DENTINE [*dan*] n. f. Histol. Ivoire des dents, jaune et opaque; plus dur que l'os et contenant 70 à 80 p. 100 de matières minérales, il est partout recouvert par l'émail ou le cément.

DENTIPHONE [*dan, fon'*] n. m. Petit appareil contre la surdité et qui se tient entre les dents.

DENTIROSTRES [*dan, rosstr'*] n. m. pl. (du lat. *dens, dentis,* dent, et *rostrum,* bec). Sous-ordre d'oiseaux passereaux, caractérisés par leur bec à mandibule supérieure échancrée.

— ENCYCL. Les *dentirostres* sont presque tous chanteurs; leur taille varie beaucoup, depuis celle des grands corbeaux jusqu'aux petits gobe-mouches. Répandus sur tout le globe, ils comprennent les plus intelligents, comme aussi les plus beaux de tous les oiseaux (paradisiers); ils sont ordinairement carnassiers, arboricoles; mais leurs pattes vigoureuses leur permettent de marcher à terre et de sauter facilement. Ils sont, le plus souvent, monogames et construisent leurs nids avec beaucoup d'art. Les dentirostres se divisent en plus de vingt-cinq familles, surtout dans la classification actuelle, qui y fait rentrer les rossignols et les fauvettes : *sylviadés, luscinidés, paridés, motacillidés, turdidés, laniidés, corvidés, paradiséidés,* etc.

DENTISTE [*dan-tisst'*] n. m. Chirurgien qui s'occupe spécialement du soin des dents et de la cure de leurs affections.

— Adjectiv. : *Chirurgien* DENTISTE.

— ENCYCL. L'exercice de la profession de *dentiste* est régi par la loi sur la médecine du 30 novembre 1892 et les décrets complémentaires des 25 juillet et 30 novembre 1893.

Nul ne peut exercer la profession de dentiste s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste. Le diplôme de chirurgien dentiste est délivré après trois examens subis devant un jury composé de trois membres, dont deux au moins appartiennent à un établissement d'enseignement supérieur médical de l'Etat.

Dentiste (LE). Trois peintures portant ce titre sont au musée de Dresde. Elles sont dues à Honthorst, Gérard Dov et David Teniers. Nous citerons encore, sur le même sujet, un tableau d'Isaac Van Ostade : *le Dentiste de village,* qui est au musée du Belvédère, à Vienne, et un tableau de J. M. Molenaer au musée de Brunswick. (V. planche *Beaux-Arts XLV.*)

DENTISTERIE [*dan-tiss-te-rî*] n. f. Métier de dentiste; art d'arranger les dents.

DENTITION [*dan-ti-si-on*] n. f. (du lat. *dens, dentis,* dent). Méd. Formation, accroissement et sortie naturelle des dents : *La* DENTITION *est une époque très périlleuse.* (Muret.) || *Dentition de lait* ou *Première dentition,* Formation et éruption des premières dents, qui doivent être remplacées par d'autres. || *Seconde dentition, Dentition permanente* ou *adulte* ou *de remplacement,* Formation et éruption des dents définitives qui remplacent les dents de lait. Il y a deux dentitions chez l'homme : la première correspond à la sortie des dents de lait, la seconde à la sortie des dents permanentes. V. DENT. (Pour désigner l'ensemble des dents, on dit plus correctement : DENTURE.)

DENTO-LABIAL [*din*], **E, AUX** adj. (du lat. *dens, dentis,* dent, et de *labial*). Se dit de certaines consonnes formées par le concours des dents et des lèvres.

DENTO-LINGUALE [*din, ghou-al'*] n. f. Syn. de LINGUALE et DENTALE (en parlant des voyelles).

DENTOME [*dan*] n. m. (de *dent,* et du suffixe *ome* marquant l'enflure). Tumeur des dents.

DENTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre); 17.600 hab. Chapellerie, tuileries, savonneries; houillières.

DENTRECOLLES (François-Xavier), missionnaire et jésuite français, né à Lyon en 1662, mort à Pékin en 1741. Il entra dans la Compagnie de Jésus, fut envoyé en Chine en 1698, et devint supérieur de la mission dans ce pays. Il a laissé beaucoup de renseignements sur la porcelaine, les vers à soie, les fleurs artificielles.

DENTU [*dan*], **E** adj. Armé de dents.

DENTURE [*dan*] n. f. Ensemble des dents d'une personne : *Avoir une belle* DENTURE. || Ensemble des dents d'une roue dentée, d'une crémaillère, d'une scie, etc.

DENUCÉ (Jean-Louis-Paul), chirurgien français, né à Ambarès (Gironde) en 1824, mort à Bordeaux en 1889. Il fut professeur de clinique externe, et doyen de la faculté de médecine de Bordeaux, et associé national de l'Académie de médecine.

DÉNUDATION [*si-on*] n. f. Pathol. et Chir. Etat de ce qui est dénudé, mis à nu, dépouillé : *La* DÉNUDATION *des os spongieux est souvent suivie de carie.* (Focillon.)

— Géol. Déplacement par les agents atmosphériques des matériaux qui constituent le sol et le sous-sol.

— Sylvic. Etat d'un arbre après qu'il a été dépouillé de tout ou partie de son écorce, ou de son feuillage.

— ENCYCL. Chir. La *dénudation* des os est quelquefois pratiquée intentionnellement par le chirurgien, dans les cas de résection, de trépan, etc. Quand elle n'est pas chirurgicale, la dénudation (suite de plaie contuse ou non, d'abcès, de fracture, etc.) a un pronostic assez grave, surtout s'il y a infection, car il y a toujours, alors, nécrose plus ou moins vaste.

Le traitement, dans tous les cas, en dehors même de celui qui convient aux affections générales, doit viser à l'asepsie de la plaie; dans les cas graves, avec nécrose, on doit recourir à l'ablation.

DÉNUDER [*dé*] v. tr. (lat. *denudare*). Mettre à découvert, à nu : DÉNUDER *un os.*

— Par extens. *Dénuder un homme, un animal, un arbre,* Dépouiller un homme de ses vêtements, un animal de sa peau, un arbre de son écorce ou de son feuillage.

— ***Se dénuder,*** v. pr. — Au sens passif, Etre dénudé.

DENUELLE (Dominique-Alexandre), peintre décorateur et archéologue français, né à Paris en 1818, mort à Florence en 1879. Il avait étudié les restes d'Herculanum et de Pompéi. Il a reconstitué des mosaïques, des peintures dont on n'avait que des débris, et il a fait d'excellentes décorations; entre autres, celles des églises Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sulpice, Saint-Eustache, à Paris; Saint-Paul, de Nîmes. — Sa fille épousa Taine.

DÉNUEMENT ou **DÉNÛMENT** [*man*] n. m. Manque complet des choses nécessaires : *Etre dans un* DÉNUEMENT *absolu.*

— SYN. **Dénuement, besoin, disette,** etc. V. BESOIN.

— ANTON. **Abondance, profusion, richesse, surabondance.**

DÉNUER [*nu-é*] v. tr. (du lat. *denudare,* mettre à nu). Priver complètement des choses nécessaires : *Faillite qui a* DÉNUÉ *de tout un commerçant.*

— ***Dénué, e,*** part. pass du verbe *Dénuer :* DÉNUÉ *de ressources, de raison, etc.*

— Absolum. : *On ne peut être plus* DÉNUÉE... *que je ne suis en votre absence.* (Mme de Sévigné.)

— Substantiv. : *Faire le don de ses richesses aux* DÉNUÉS.

— SYN. **Dénué, dépouillé, dépourvu, destitué, privé.** *Dénué* marque un manque absolu. Dans *privé* entre plus particulièrement l'idée de séparation, dans *dépourvu* celle de manque, dans *dépouillé* celle de spoliation, dans *destitué* celle de dépossession.

— ANTON. **Approvisionné, assorti, fourni, garni, muni, nanti, pourvu.**

DÉNÛMENT [*man*] n. m. Linguist. V. DÉNUEMENT.

DÉNUTRITION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *nutrition*). Physiol. Etat d'une cellule, d'un tissu, d'un organisme complexe dans lequel la désassimilation l'emporte sur l'assimilation.

— ENCYCL. La *dénutrition* est un phénomène à la fois normal et pathologique : normal, quand il se produit à la période de vieillesse, c'est-à-dire à un moment où l'assimilation est contrariée par les altérations et destructions progressives des tissus; pathologique, quand il se produit pendant la jeunesse ou l'âge adulte, parce qu'alors l'assimilation doit l'emporter sur la désassimilation (croissance), ou du moins lui être égale (âge adulte). Il faut donc, chez l'enfant ou l'adulte, qu'une cause intervienne, anormale et morbide, qui change les rapports du bilan nutritif. Toutes les maladies ou infections sont causes de dénutrition, même si, comme dans certains cas (obésité, œdème, etc.), le poids paraît augmenter, parce que ce n'est pas en réalité la masse de la matière vivante qui augmente, et par conséquent l'assimilation, mais la masse des réserves ou déchets et des liquides retenus dans l'organisme. C'est pourquoi la diminution de poids n'est pas toujours un critérium absolu de dénutrition, puisque chez les obèses en traitement, par exemple, le poids général diminue tandis qu'augmente celui des muscles. Le seul moyen de connaître exactement l'état de dénutrition est de comparer régulièrement la somme des *excreta* urinaires et pulmonaires, à celle des *ingesta* absorbés.

Le traitement de la dénutrition varie avec sa cause.

DENVER, ville des Etats-Unis, capitale du Colorado, au confluent du Cherry-Creek et du South Platte River. 300.000 hab. Université. Industrie métallurgique.

DENYS l'Aréopagite (saint), évêque et martyr du Ier siècle de l'ère chrétienne. Denys était Athénien, et membre de l'Aréopage. Il fut converti par saint Paul, et devint le premier évêque d'Athènes. On l'a confondu jadis avec saint Denis, premier évêque de Paris. Cette opinion est presque entièrement abandonnée aujourd'hui.

Plusieurs ouvrages attribués à saint Denys l'Aréopagite sont parvenus jusqu'à nous : la *Hiérarchie céleste,* la *Hiérarchie ecclésiastique,* les *Noms divins,* la *Théologie mystique.* Ces ouvrages, cités pour la première fois en 532, sont sûrement apocryphes. Ils datent en réalité de la fin du Ve siècle.

DENYS (saint), évêque de Corinthe vers 171. Ses lettres pastorales, dont Eusèbe nous a donné des analyses et quelques fragments et dans lesquelles il combattait notamment la tendance à falsifier l'Ecriture sainte, eurent un grand retentissement et, de son vivant même, les hérétiques les interpolaient pour les tirer à eux. Les Grecs l'honorent comme martyr, les Latins comme confesseur. — Fête en Orient le 29 novembre, en Occident le 8 avril.

DENYS (saint) **le Grand,** évêque d'Alexandrie, mort vers 265. Converti du paganisme, il fut un des plus brillants et des plus aimés disciples d'Origène et devint en 232 chef de l'école d'Alexandrie. Elevé en 247 sur le siège épiscopal de cette ville, il eut à souffrir des persécutions de Dèce, et fut exilé sous Valérien. Il se mêla activement aux controverses contre les hérétiques. Dans ses écrits contre le patripassionisme, on crut relever des expressions suspectes, qui le firent accuser auprès de son homonyme le pape Denys. Mais les explications qu'il donna firent reconnaître son orthodoxie. Ses œuvres n'ont été conservées qu'à l'état fragmentaire. — Fête le 17 novembre.

DENYS (saint), pape, du 22 juillet 259 au 26 décembre 268. Il joua un grand rôle dans les controverses relatives au baptême des hérétiques et au sabellianisme. Il

réunit à Rome (262) un concile où fut examinée la doctrine attribuée à saint Denys d'Alexandrie d'après laquelle le Fils n'aurait pas été consubstantiel du Père. Il assigna des limites aux paroisses et cimetières de Rome.

DENYS (saint), nommé évêque de Milan en 346. Il souscrivit à la condamnation portée par le concile de Milan (355) contre saint Athanase, mais il se rétracta, lutta contre l'arianisme, et mourut dans l'exil à Cappadoce où l'avait envoyé l'empereur Constance en 374.

DENYS (saint), apôtre des Gaules. V. DENIS (saint).

DENYS de Milet, historien grec (Ve s. av. J.-C.). D'après Suidas, il avait composé une *Histoire de Milet*, dans laquelle entrait aussi l'histoire des Perses après Darius ; il en reste quelques fragments.

DENYS, surnommé **Chalcous,** poète grec, qui vivait à Athènes au Ve siècle avant notre ère. Nous possédons quelques fragments de ses poésies élégiaques, réunis dans les *Poetæ lyrici græci* de Bergk.

DENYS Ier, l'Ancien, tyran de Syracuse, né vers 430 av. J.-C., mort en 367. D'humble naissance, il se mêla de très bonne heure à la vie publique, prit part à un coup de main aristocratique, fut blessé dans la bagarre et laissé pour mort (408). Il sut ensuite gagner le peuple en attaquant les magistrats et les citoyens influents. Élu stratège, il calomnia ses collègues et rivaux, s'assura des partisans par le rappel des exilés. Envoyé à Géla pour y seconder un mouvement démocratique, il partagea entre ses soldats les biens des riches qu'il condamna à mort. Revenu à Syracuse, il se fit donner une garde de mille hommes, et s'établit dans l'île d'Ortygie, d'où il dominait le port et les arsenaux (405). Pour s'affermir, il eut recours aux proscriptions, confiscations et supplices. Assiégé par ses soldats révoltés, il fut délivré par des mercenaires (404). Il reprit la lutte contre les Carthaginois, fortifia Syracuse du côté de la terre, fit construire une grande flotte de guerre et de nombreuses machines, réunit quatre-vingt mille hommes. D'abord vainqueur, il fut en 396 battu par Himilcon qui, avec cent mille hommes, vint assiéger Syracuse. Denys résista vaillamment, et Carthage se décida à traiter. Par la suite, il s'efforça d'étendre son autorité sur toute la Grande-Grèce. Il fonda des comptoirs sur l'Adriatique, donna la chasse aux pirates étrusques, fit alliance avec Sparte et avec les Gaulois vainqueurs de Rome. Puis, il se tourna de nouveau contre les Carthaginois, qu'il somma d'évacuer toute la Sicile (383) ; mais il fut surpris par eux et vaincu sur terre et sur mer. Il mourut laissant la réputation d'un tyran soupçonneux et impie, mais habile politique : il avait assuré à Syracuse une situation prépondérante et il était même intervenu dans les affaires de la Grèce propre. Il avait tenu une cour brillante où il affichait des prétentions littéraires.

DENYS II, le Jeune, tyran de Syracuse (milieu du IVe s. av. J.-C.), fils et successeur de Denys Ier, l'Ancien. D'un caractère faible, occupé surtout de ses plaisirs, il laissa d'abord le pouvoir à son beau-frère Dion, puis il l'exila (360), fit vendre les biens et persécuta la femme de Dion, qui profita d'une absence de Denys pour s'emparer de Syracuse (357) V. DION *de Syracuse*. Denys se retira à Locres, où il se rendit vite odieux. Il réussit à reprendre Syracuse en 346. Ses sujets demandèrent contre lui le secours de Corinthe, qui leur envoya Timoléon. Ce général rendit la liberté à Syracuse (343) ; Denys se retira alors à Corinthe avec ses trésors. Comme son père, il fut un prince fastueux, ami des lettres ; il protégea les savants et les artistes.

DENYS, tyran d'Héraclée, sur le Pont-Euxin (IVe s. av. J.-C.). Fils du tyran Cléarque, il devint seul maître en 337-336, après la mort de son frère Timothée, et profita de la défaite de Darius pour étendre ses Etats, puis épousa une princesse perse, Amastris, et donna à sa cour un train extrêmement fastueux. Il mourut en 305. Ses deux fils, Oxathres et Cléarque, régnèrent après lui.

DENYS de Sinope, poète grec, qui vivait à Athènes vers le milieu du IVe siècle av. J.-C. Il appartenait à la *comédie moyenne*. On possède quelques fragments de ses pièces.

DENYS d'Héraclée, philosophe grec du IIe siècle avant notre ère. Il s'attacha successivement à plusieurs écoles philosophiques, ce qui lui fit donner le surnom de **Métathèménos** (*Transfuge*). Il se laissa mourir de faim, à quatre-vingts ans.

DENYS de Thrace, célèbre grammairien grec (fin du IIe s.-commencement du Ier s. av. J.-C.). Né à Alexandrie, d'une famille thrace, il fut élève d'Aristarque, et professa à Rhodes. Il avait composé divers ouvrages de grammaire ou de critique ; entre autres, un *Traité de grammaire*, dont le succès fut prodigieux, premier essai pour ramener la science grammaticale à un exposé systématique et commode. Denys y reprenait les théories de son maître Aristarque sur l'analogie.

DENYS de Mitylène, écrivain grec du Ier siècle avant J.-C., auteur d'une *Chronique sur les antiquités de Troie*, et de divers ouvrages sur les temps mythologiques.

DENYS d'Halicarnasse, historien et rhéteur grec du temps d'Auguste. Il enseigna d'abord dans sa ville natale, vint à Rome vers l'an 29, et y professa la rhétorique, puis retourna mourir dans sa patrie vers l'an 8 avant notre ère. C'est à Rome qu'il composa ses nombreux ouvrages. Le plus considérable est intitulé : *Antiquités romaines ;* compilation historique destinée à rattacher les Romains à la Grèce, et fort dénuée de critique. Nous possédons encore de lui divers opuscules de rhétorique ou de critique littéraire, où il se montre plus judicieux : *Traité de l'arrangement des mots*, une *Rhétorique*, des *Jugements sur les anciens orateurs grecs*, un *Examen critique de Lysias, Isocrate, Isée et Dinarque*, une *Lettre à Ammée sur Thucydide*, un *Examen critique du style de Thucydide*, une *Dissertation sur l'éloquence de Démosthène*, etc.

DENYS le Musicien, musicien grec du temps de Constantin, auteur d'un traité de technique musicale, dont une partie nous est parvenue.

DENYS (Ælius), dit **l'Atticiste** (IIe s. de notre ère). Grammairien grec du temps d'Hadrien.

DENYS de Milet, rhéteur grec du IIe siècle de notre ère. Il acquit une grande réputation par son éloquence, professa à Lesbos et à Ephèse. Il fut attaché par Adrien au musée d'Alexandrie, et reçut du même empereur le gouvernement d'une province. Quelques fragments de ses discours nous ont été conservés par Philostrate.

DENYS de Byzance, poète grec de la seconde moitié du IIe siècle de notre ère, auteur d'un poème didactique intitulé : *Navigation sur le littoral du Bosphore*, dont il reste quelques fragments.

DENYS le Périégète, géographe grec des premiers siècles de notre ère, né à Byzance ou en Afrique, qui a vécu assez probablement dans la deuxième moitié du IIIe ou au début du IVe siècle de notre ère, et de la vie duquel on ne sait rien. Il a laissé une *Périégèse* (ou Description de la terre), en vers hexamètres, qui lui a valu son surnom.

DENYS d'Antioche, sophiste grec de la fin du IVe ou du début du Ve siècle de notre ère. On a sous son nom quatre-vingt-cinq lettres très courtes, dont tout l'intérêt est dans l'élégante concision de la forme.

DENYS le Petit, écrivain ecclésiastique, né en Scythie à la fin du Ve siècle, mort vers 540. Il vécut à Rome dans un couvent. Il traduisit du grec en latin les canons des conciles. Il fit ensuite une collection des *Décrétales* des papes, depuis saint Sirice jusqu'à saint Anastase II. Il s'occupa aussi de chronologie et fixa la date de la naissance de Jésus-Christ, à partir de laquelle il compta les années : il introduisit de la sorte l'usage de l'ère chrétienne.

DENYS, DENIS ou **DINIZ** (dom DIONIS), roi de Portugal, surnommé **Denis le Libéral,** né à Lisbonne en 1261, mort en 1325. Denis est la figure la plus remarquable de la dynastie bourguignonne des rois de Portugal, Fils d'Alphonse III, auquel il succéda à dix-sept ans, le 16 février 1279, il s'efforça de développer la vie économique de la nation : il creusa des canaux, construisit des aqueducs, organisa une marine, fonda des écoles et des ateliers. Il favorisa surtout l'agriculture, affranchit les serfs, couvrit les dunes de Leiria de plantations de pins qui permirent plus tard la construction de la puissante flotte portugaise. En 1290, il fonda l'université de Lisbonne, qu'il transféra à Coïmbre en 1308. Il fut secondé dans toutes ces entreprises par sa femme Isabelle ou Elisabeth, fille de Pierre III, roi d'Aragon. Pieux, mais ferme vis-à-vis du clergé, il protégea les Templiers, et les reconstitua sous le nom d'*ordre du Christ*. Ses derniers jours furent attristés par la révolte de son fils Alphonse, et par la guerre civile qui s'ensuivit. V. ALPHONSE IV. Il fut surnommé *le Père de la patrie*. On a de lui quelques poésies.

DENYS le Chartreux ou **de Rékel** (du lieu de sa naissance), théologien mystique du XVe siècle, né en Belgique vers 1394, mort en 1471. Entré chez les chartreux de Ruremonde, en 1423, il composa plus de deux cents ouvrages sur la théologie mystique.

DENYS (Pierre), artiste serrurier français, né à Mons (Hainaut) en 1658, mort à Dijon en 1733. Il apprit son métier à Rome et à Paris ; en 1690, il fut juré du « commis » de l'abbaye de Saint-Denis et se fit moine à la même époque. Dans le monastère il exécuta la grille de l'église, les fers forgés où s'attachent les lampes du chœur, dans le même chœur, la balustrade et le lutrin, les fers forgés du grand escalier, etc. Tous ces travaux ont été détruits pendant la Révolution. Pour le cloître de Chelles, il fit la grille du chœur des religieuses. Il prit part à l'exécution de la grille de la cathédrale de Meaux et fournit des dessins pour celle du chœur de Notre-Dame de Paris.

DENZEN (Michel), orfèvre français, né à Blois en 1475, mort à Paris en 1549. A partir de 1510, il eut le titre d'orfèvre du roi, à Paris. En collaboration avec Pierre Mangot, il exécuta, en 1515, une couronne en or pour les funérailles de Louis XII.

DENZINGER (François-Joseph), architecte allemand, né à Liége en 1821, mort à Nuremberg en 1894. Il acheva la reconstruction de la cathédrale de Ratisbonne, l'église des Rois-Mages, à Francfort-sur-le-Mein, dont il a reconstruit la cathédrale, détruite en 1867 par un incendie. Il a encore construit les bains de Kissingen.

DEOBAND, ville de l'Empire des Indes (Provinces-Unies, district de Saharanpour) ; 17.900 hab. Commerce de blé. Nombreuses mosquées. Collège arabe fondé en 1876.

DÉODACTYLE adj. (du gr. *daïô*, je divise, et *daktulos*, doigt). Ornith. Se dit de certains passereaux dont les doigts antérieurs sont divisés, mais réunis comme ceux des syndactyles, ou des zygodactyles. (Les vrais déodactyles sont les passereaux conirostres.)

DÉODAND [*dan*] n. m. (du lat. *Deo*, à Dieu, et *dandum*, qui doit être donné). Dr. angl. anc. Confiscation, au profit de l'Eglise ou du roi, de tout objet qui avait causé la mort d'un homme.

DEODATUS [*dé, tuss*] (du lat. *Deo*, par Dieu, et *datus*, donné ; c'est-à-dire *Accordé* par *Dieu ;* en franç. DÉODAT ou DIEUDONNÉ). Nom que l'on donne quelquefois à des enfants ardemment désirés. C'est ainsi que le duc de Bordeaux, qui vint au monde plusieurs mois après l'assassinat de son père, reçut le nom de *Dieudonné*. Louis XIV, naissant après vingt-trois ans de stérilité d'Anne d'Autriche, sa mère, avait déjà été ainsi appelé.

DÉODORE n. m. Nom scientifique du cèdre de l'Himalaya, à grandes feuilles glauques, piquantes.

DÉODORISATION n. f. V. DÉSODORISATION.

DÉODORISER v. tr. V. DÉSODORISER.

De officiis, traité moral par Cicéron. V. DEVOIRS (*Traité des*).

DEOGARH (*le Château de Dieu*), ville de l'Empire des Indes (Provinces-Centrales) ; 5.500 hab. Ch.-lieu de district. Groupe de temples dédiés à Siva ; centre de pèlerinage hindou. — Capitale de l'Etat vassal de Barma, en Béhar-et-Orissa.

Deo gratias, mots lat. signif. *Grâces soient rendues à Dieu*. Mots qui reviennent fréquemment dans les prières liturgiques. Ils s'emploient familièrement pour faire entendre qu'on est content qu'une chose, qu'un discours qui durait depuis fort longtemps soit fini.

deo ignoto (mots lat. signif. *au dieu inconnu*). Les Athéniens admettaient volontiers toutes les croyances et tous les dieux ; pour ne pas s'exposer à quelque oubli involontaire, ils avaient élevé un temple, avec cette inscription : *Au dieu inconnu*. Lorsque, d'après les *Actes des Apôtres* (XVII, 22 et suiv.), saint Paul arriva devant l'Aréopage : « Athéniens, dit-il, il me semble que la puissance divine vous inspire plus qu'à tous les hommes une crainte religieuse ; car, en traversant votre ville et en contemplant les objets de votre culte, j'ai rencontré un autel avec cette inscription : *Au dieu inconnu*. Ce Dieu que vous adorez sans le connaître, c'est lui que je vous annonce : le Dieu qui a fait le monde... » Il continua longtemps encore, tenant son auditoire sous le charme. Quelques-uns des membres de l'Aréopage se convertirent : entre autres, Denys qui, plus tard, fut le premier évêque d'Athènes.

Deo juvante (mots lat. signif. *Dieu aidant*), locution latine, qui a passé littéralement en français.

DÉOLS (autref. **Le Bourg-Dieu de Déols**), comm. de l'Indre, aux portes de Châteauroux, dont elle forme le faubourg, sur l'Indre ; 3.275 hab. Déols doit son origine à un château dont l'un des seigneurs, Raoul le Large, fonda Châteauroux, et à une abbaye de l'ordre de Cluny du Xe siècle. De l'abbaye, il reste une belle tour romane, et des fortifications de la Porte de l'Horloge flanquée de tourelles. L'église Saint-Etienne (XVe-XVIe s.), sur crypte du XIe siècle, possède les tombeaux des apôtres du Berry : saint Léocade et saint Ludie.

Déols. Porte de l'Horloge. — Cl. Boulanger.

DÉOMÉNÉE. Myth. gr. Fille d'Arcas. Elle avait une statue de bronze à Mantinée.

de omni re scibili et quibusdam aliis (mots lat. signif. *De toutes les choses qu'on peut savoir, et de plusieurs autres*). *De omni re scibili* était la devise du fameux Pic de La Mirandole, qui se faisait fort de tenir tête à tout venant sur tout ce que l'homme peut savoir ; *et quibusdam aliis* est une addition d'un plaisant, peut-être de Voltaire, qui critique d'une manière piquante les prétentions du jeune savant. La devise est passée en proverbe avec son complément, et sert à désigner un profond érudit, ou surtout, ironiquement, un homme qui croit tout savoir et qui, parfois, ne sait rien.

DÉONTOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *deon, ontos*, ce qu'il faut faire, et *logos*, discours). Science qui traite des devoirs à remplir. Ensemble des règles qui régissent la conduite du médecin vis-à-vis de ses malades, de ses confrères ou de la société.

Déontologie ou *Science de la morale* (*Deontology or Science of morality*), par Jérémie Bentham, ouvrage publié à Londres en 1834, deux ans après la mort de l'auteur. L'ouvrage se compose de deux parties, dont la première est une *Théorie de la vertu*, et la seconde un *Traité de la pratique de la vertu*. C'est l'exposition originale d'un utilitarisme s'efforçant d'être scientifique. Bentham institue son « arithmétique morale ». A chaque plaisir et à chaque peine il reconnaît sept caractères : 1° son *intensité ;* 2° sa *durée ;* 3° sa *certitude ;* 4° sa *proximité ;* 5° sa *fécondité ;* 6° sa *pureté ;* 7° son *étendue*. Devant une action à faire, on l'appréciera à ces sept points de vue. En d'autres termes, on range sous ces sept catégories les profits et les pertes ; on établit une balance, et l'action est évaluée.

DÉONTOLOGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la déontologie.

DÉONTOLOGISME [*jissm'*] n. m. (de *déontologie*). Système de morale, fondé sur la notion du devoir.

DÉOPERCULÉ, E adj. (du préfixe *dé*, et de *operculé*). Bot. Se dit des mousses dont l'opercule ne se sépare pas spontanément de l'urne.

Deor (LA PLAINTE DE), poème anglo-saxon. C'est (résume Em. Legouis) l'effusion d'un « scop » ou poète, disgracié par son seigneur en faveur de quelque rival, mais se consolant de ses maux en songeant à l'inconstance ordinaire de la fortune. C'est le seul poème anglo-saxon d'un caractère strophique. Deor invoque les héros et les dieux à qui les tribulations ne furent pas épargnées, et conclut chaque strophe par une manière de refrain : « Son infortune a pris fin ; ainsi pourra finir la mienne. »

DEOTIME, pseudonyme de la poétesse polonaise Hedvige LUSZCZEWSKA, née à Varsovie en 1834, morte en 1908. Son don extraordinaire d'improvisation en vers lui valut, entre 1852 et 1860, une notoriété considérable et le prestige d'une sorte de barde national. Le charme s'évanouit quand elle s'avisa d'écrire des poèmes, tels que *Lech* (1859), *la Guerre des géants* (1860), *Wanda* (1887), *Sobieski à Vienne* (inachevé), écrits selon la formule pseudoclassique. Elle fut plus heureuse avec un roman, *les Recrues en captivité* (1890).

DEO-VAN-TRI (en laotien, **Kan Oum**), né vers 1849, mort à Laï-Chau (Haut-Tonkin) en 1908. Féodal et guerrier indochinois, il succéda à son père comme chef héréditaire de Muong-Lai, sur la rivière Noire. En 1884, fonctionnaire de l'empire d'Annam, il prit part à la guerre contre la France et donna asile en 1885 au régent d'Annam et au jeune empereur Ham Nghi révoltés. En 1888, les Français entrèrent à Laï-Chau ; Deo-van-Tri, sous l'influence de l'explorateur Auguste Pavie, fit sa paix avec eux (1890), devint le gardien de toute la frontière chinoise, du bassin du fleuve Rouge à celui du Mékong, et fut dès lors notre plus fidèle appui dans le Haut-Tonkin. Il facilita beaucoup les explorations de Pavie dans ces régions.

DEPAGE (Antoine), chirurgien belge, né à Boitsfort en 1862, mort à La Haye en 1925. Professeur de pathologie externe et de clinique chirurgicale à la faculté de cette ville, fondateur de la Société belge de chirurgie (1893), président du Congrès français de chirurgie de 1920, organisateur et chirurgien en chef, pendant la guerre 1914-1918, de l'hôpital de l'Océan à La Panne, membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

DÉPAGNOTER [*gn* mll., *o-té*] **(SE)** v. pr. Argot. Sortir de son lit.

DÉPAILLAGE [*pa-yaj'*] n. m. (de *dépailler*). Action de dépailler : DÉPAILLAGE *d'une chaise.*

DÉPAILLER [*pa-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *paille*). Dégarnir de sa paille : DÉPAILLER *une chaise.* || *Pop.* Déménager.

— ***Se dépailler,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être dépaillé.

DÉPAISSANCE [*pè-sanss*] n. f. (du préfixe *dé* et de *paissance*). Lieu où les bestiaux vont paître : DÉPAISSANCE *dans les vallées, sur les montagnes.*

DÉPAISSELAGE [*pè-se*] n. m. Action d'enlever les paisseaux qui soutiennent la vigne.

DÉPAISSELER [*pè-se-lé*] v. tr. Dégarnir les pieds de vigne de paisseaux ou échalas.

DÉPALER [*lé*] v. intr. Se dit d'un navire qui tombe sous le vent, ou est entraîné par le courant loin d'une position qu'on désirait conserver.

DÉPALISSAGE n. m. Action de dépalisser.
— ANTON. **Palissage.**

DÉPALISSER [*li-sé*] v. tr. Rendre libres, détacher les branches d'un arbre fruitier, formant espalier.
— ANTON. **Palisser.**

DÉPÂMER [*mé*] **(SE)** v. pr. Revenir de pâmoison.

DÉPANNAGE [*pa-naj'*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *panne*). Remise en état des automobiles en panne.

DÉPANNEAUTER [*pa-nô-té*] v. tr. Hortic. Enlever les panneaux qui recouvrent les couches.

DÉPANNER [*pa-né*] v. tr. Autom. Remettre en état de marche une voiture en panne.

DÉPANNEUR [*pa-neur*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *panne*). Autom. Ouvrier mécanicien, chargé de réparer les automobiles en panne.

DÉPANNEUSE [*pa-neuz'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Voiture automobile pourvue du matériel nécessaire à un dépannage.

DÉPAPERASSEMENT [*man*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *paperasse*). Action de débarrasser des papiers ou paperasses. (Peu us.).

DÉPAQUETAGE [*ke-taj'*] n. m. Action de dépaqueter.
— ANTON. **Empaquetage.**

DÉPAQUETER [*ke-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *paquet*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je dépaquette. Tu dépaquetteras.*) Défaire ce qui était en paquet : DÉPAQUETER *des marchandises.*
— Mar. *Dépaqueter une voile,* La déplier pour l'enverguer.
— ***Se dépaqueter,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être dépaqueté.
— ANTON. **Empaqueter.**

DÉPARAGEMENT [*man*] n. m. (rad. *déparager*). Dr. anc. Mariage inégal, union dans laquelle il y a disparité entre les époux, quant à la situation ou quant aux biens.

DÉPARAGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *parage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant un A ou un O : *Nous déparageons. Il déparagea.*) Dr. anc. Marier à une personne d'une condition inégale ; mésallier. (On dit aussi DESPARAGER.)
— ***Se déparager,*** v. pr. Se mésallier.

DÉPARALYSER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *paralyser*). Rendre l'action aux membres paralysés : DÉPARALYSER *un bras.*

DÉPARC [*park'*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *parc*). Terme employé dans quelques localités pour indiquer l'acte par lequel on cesse de parquer les troupeaux de moutons.

DEPARCIEUX (Antoine), mathématicien et physicien français, né près d'Uzès en 1703, mort à Paris en 1768. Il s'occupa d'établir des cadrans solaires et fit des recherches théoriques sur la mécanique et l'emploi de l'eau comme moteur. Admis à l'Académie des sciences en 1746, Deparcieux est surtout connu par des tables de mortalité. Ses premières recherches furent publiées sous le titre : *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine.* Ces tables qui portent son nom donnent une valeur trop petite à la durée probable de la vie à chaque âge, et les compagnies d'assurance ne les considèrent plus que comme fournissant les limites en deçà desquelles les bénéfices sont certains.

DÉPAREILLER [*rè-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pareil*). Séparer une chose de choses de même nature : DÉPAREILLER *un service à café, une douzaine de serviettes.* (On a dit DÉSAPPAREILLER.)
— *Fam.* : DÉPAREILLER *deux amants.*
— ***Dépareillé, e,*** part. pass du verbe *Dépareiller : Un volume* DÉPAREILLÉ.
— ***Se dépareiller,*** v. pr. Au sens passif, Devenir dépareillé.
— ANTON. **Appareiller, rappareiller.**

DÉPARER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *parer*). Priver de ce qui pare : DÉPARER *un autel.* || Nuire au bon effet de : *Une mise sans goût* DÉPARE *la plus jolie femme ;* — et au fig. : *La vanité* DÉPARE *les plus belles qualités.*
— Comm. *Déparer des fruits, des légumes,* En retirer ou choisir les plus beaux.
— ***Se déparer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être déparé.

DEPARIA [*dé*] n. f. Genre de fougères dicksoniées originaires des îles Sandwich, et cultivées dans nos serres tempérées.

DÉPARIER [*ri-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du rad. *apparier*. — Se conjugue comme *prier.*) Oter l'une des deux choses qui font la paire : DÉPARIER *des gants, des bas, des tourterelles.* (On dit aussi DÉSAPPARIER.)
— *Fam.* : DÉPARIER *des amants.*
— ***Se déparier,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être déparié.
— ANTON. **Apparier, rapparier.**

DÉPARLER [*lé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *parler*). Cesser de parler. (Ne s'emploie qu'avec la négation) : *L'homme raisonnable se tait souvent, le raisonneur ne* DÉPARLE *pas.* (Diderot.)
— *Fam.* Parler mal, improprement : *Souvent, une pointe de vin fait* DÉPARLER.

DÉPARPAILLÉ [*pa-yé*], **E** adj. *Pop.* Débraillé.

DÉPARQUEMENT [*ke-man*] n. m. Action de déparquer.
— Milit. Faire sortir du parc le matériel qu'on y avait réuni.
— Pêch. Enlèvement des huîtres parquées, pour les livrer à la consommation.

DÉPARQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *parc*). Faire sortir d'un parc (des moutons, etc.).
— ***Se déparquer,*** v. pr. Au sens passif, Etre déparqué.

DÉPART [*par*] n. m. (substantif verbal de *départir*). Action de séparer, de départir : *Faire le* DÉPART *des taxes ;* — et au fig. : *Faire le* DÉPART *du bien et du mal* (c'est le sens le plus ancien). || Action de partir. || *Etre sur son départ,* Etre près de partir.
— *Point de départ,* Lieu d'où l'on part pour fournir une carrière : *Le* POINT DE DÉPART *d'un navire, d'un train. La vitesse d'un projectile diminue depuis son* POINT DE DÉPART. || *Fig.* Commencement, début : *On lui fit entendre que c'était un beau* DÉPART. (A. France.)
— Chem. de f. Ensemble des installations affectées dans une gare au service des voyageurs, bagages, etc., en instance de départ.

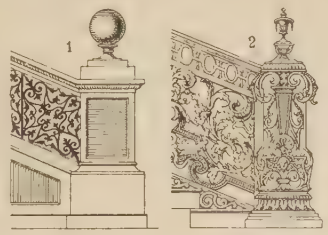

DÉPARTS DE RAMPE : 1. En maçonnerie ; 2. En métal.

— Métall. (dans le sens de « action de séparer »). Opération par laquelle on isole différents métaux et notamment les métaux précieux d'un alliage : *Le* DÉPART *se fait par oxydation, par sublimation ou à l'aide des acides.* (On dit mieux aujourd. AFFINAGE.)
— Post. Ensemble des opérations concernant le timbrage et le tri des correspondances, la confection des dépêches et leur remise au courrier.
— Techn. Dans un escalier, Piédestal contre lequel bute la rampe, et qui marque le point de départ de la montée.
— Turf. *Départ régulier,* Celui qui a lieu quand tous les chevaux commencent la course ensemble. || *Faux départ,* Celui où tous les chevaux ne partent pas ensemble. || *Juge au départ,* Personne chargée de donner le signal du départ et qui peut le faire recommencer jusqu'à ce qu'il soit régulier.

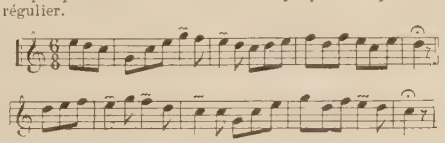
Le départ (sonnerie de trompe).

— Véner. Sonnerie de trompe indiquant le départ pour la chasse.
— ANTON. **Arrivée, venue, retour.**
— ENCYCL. Autom. et Véloc. Les *départs* de courses sur piste ou sur route sont de deux sortes : le *départ arrêté,* et le *départ lancé.* Dans le premier cas, le coureur, en position sur sa machine, attend le signal du départ ; au coup de pistolet, il démarre. Dans le deuxième cas, le coureur effectue un tour de piste, au cours duquel il acquiert une vitesse plus ou moins considérable, et le départ est chronométré, au moment de son passage au poteau. Le *départ lancé* n'est pratiqué que pour les trajets extrêmement courts.
— Yacht. Dans les régates à voiles le départ se donne de plusieurs façons : *départ volant* dans lequel les yachts croisent sous voiles en se tenant tous du même côté de la ligne de départ, puis au signal donné se dirigent vers cette ligne pour la couper au plus vite, car ils sont tous considérés comme partis au moment du signal ; *départ au chronomètre* dans lequel les yachts croisent comme précédemment, mais sont pointés au moment de leur passage sur la ligne, le vainqueur étant celui qui mettra le moins de temps à effectuer le parcours ; *départ successif* pour les handicaps, chaque yacht partant à son tour suivant son allégeance ou rendement de temps, de manière que l'arrivée réelle décide de l'attribution des prix ; *départ au mouillage,* chaque yacht étant mouillé sur la ligne, les voiles amenées, et appareillant au signal. Le mode de départ le plus usité est le départ volant.

Départ (SCÈNES FIGURÉES DE). Le *Départ pour la chasse* a inspiré de nombreux artistes. Ph. Wouwerman compte à lui seul une dizaine de toiles sur ce sujet, dont les plus remarquables sont, au Louvre : *Départ pour la chasse au vol ou le Coup de l'étrier, Départ pour la chasse ;* au musée de Dresde : *Départ pour la chasse au faucon, Départ pour la chasse, Départ de la chasse au vol, Départ pour la chasse aux chiens couchants.* — Au Louvre, on peut voir le *Départ pour la chasse au vol,* tableau de Wynants, et un *Départ pour la chasse,* peint par Frédéric Moucheron et Adrien Van de Velde. Le musée d'Amsterdam possède un autre *Départ pour la chasse,* exécuté par les deux mêmes peintres. Beaucoup d'autres artistes ont peint des *Départs pour la chasse ;* il nous suffira de citer : N. Berghem, K. Van Falens (Dresde) ; Jean Miel ; Ab. Verboom (Bruxelles) ; Abraham Hondius (Offices). Une foule de tableaux représentent des *Départs* plus ou moins pittoresques ; nous nous contenterons de citer : le *Départ pour la promenade,* tableau d'Albert Cuyp (Louvre) ; le *Départ de Jacob pour l'Egypte,* sujet traité par divers artistes, notamment par Sébastien Bourdon, par Ben. Castiglione ; le *Départ des comédiens italiens,* de Watteau ; le *Départ du courrier,* faisant pendant à un *Retour du courrier,* de F. Boucher ; le *Départ pour la course des chevaux,* de Carle Vernet ; le *Départ pour une noce de village,* par de Marne (Louvre) ; *le Départ des pêcheurs de l'Adriatique,* de Léopold Robert, au musée de Neuchâtel. (V. planche *Beaux-Arts XLV.*)

Départ pour la chasse au faucon, d'après Wouwerman.

Départ des volontaires en 1792 (LE), bas-relief de l'arc de triomphe de l'Etoile à Paris ; c'est un des ouvrages les plus remarquables de Rude. Le génie de la guerre, dominant le groupe, appelle les Français aux armes. Cette figure a été quelquefois considérée comme la personnification de *la Marseillaise.* (V. planche *Beaux-Arts XLV.*)

DÉPARTAGE n. m. Opération qui consiste à débiter par la fente (en vue d'obtenir les douves pour tonneaux) les quartiers de bois provenant eux-mêmes d'un premier fendage de la bille de bois. (Ce premier fendage appelé « quarteronnage », consiste à diviser la pièce en huit secteurs par des plans dirigés suivant les rayons de la bille.)

DÉPARTAGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *partager*. Prend un *e* muet après le *g*, devant A ou O : *Nous départageons. Il départagea*). Faire cesser le partage en nombre égal des voix, des opinions : DÉPARTAGER *des juges, des arbitres, des votants.*
— ***Se départager,*** v. pr. Au sens passif, Etre départagé.

DÉPARTEMENT [*man*] n. m. (de *départir*). Action de départir : *Le* DÉPARTEMENT *des tailles.* (VX.) [A signifié aussi DÉPART.]
— Chacune des localités confiées à l'administration de divers employés, dans une répartition. || Chacune des administrations du gouvernement de l'Etat, des branches spéciales d'une administration : *Le* DÉPARTEMENT *de la guerre, des finances. Le* DÉPARTEMENT *du contentieux dans les chemins de fer.* || Attributions : *Ceci n'est pas dans mon* DÉPARTEMENT.
— Archit. Première partie du devis, consistant dans l'ordonnance des diverses parties d'une construction.
— Géogr. Division administrative du territoire français et aussi de l'Algérie : *L'Algérie est divisée en trois* DÉPARTEMENTS. || Plur. La province, par opposition à Paris : *Les modes des* DÉPARTEMENTS.
— Fam. *Le département du Bas-Rhin,* Le derrière, les fesses.
— ENCYCL. Dr. admin. Les circonscriptions administratives de l'ancien régime, dont chacune avait son organisation propre, furent remplacées sous la Constituante par des *départements* (décret du 22 décembre 1789), aujourd'hui au nombre de **90.** Le département est investi de la personnalité civile et financière. — Le *préfet,* représentant du pouvoir central, est chargé d'assurer l'administration du département et d'exécuter son budget. Le *conseil général,* assemblée élective délibérante, discute les affaires départementales et statue soit définitivement, soit sous réserve d'une approbation supérieure. Le décret du 5 novembre 1926 lui donne en principe le pouvoir de voter et régler le budget du département. Une *commission départementale,* créée en 1871, constitue un organe permanent agissant soit en vertu de pouvoirs propres pour trancher de nombreuses questions d'intérêt départemental, soit comme délégué du conseil général dans l'intervalle des sessions. Le *trésorier-payeur général* est comptable des deniers départementaux.
L'organisation administrative des départements a été modifiée par un décret du 6 septembre 1926 supprimant les conseils de préfecture et les remplacant par 22 conseils de préfecture interdépartementaux.
Le décret de décentralisation du 5 novembre 1926 a considérablement accru les pouvoirs des conseils généraux en leur donnant plus de liberté pour statuer sur les affaires départementales. Une loi du 13 août 1926 autorise la création de nombreuses taxes locales perçues au profit du budget des départements avec l'approbation d'un décret. Enfin, des syndicats interdépartementaux peuvent être constitués pour la création et l'administration d'œuvres d'intérêt commun en vue de l'hygiène, de la bienfaisance et du perfectionnement de l'outillage économique ; ces syndicats sont investis de la personnalité civile.
Les principaux services centralisés au budget départemental, avec dans certains cas le concours de l'Etat et des communes, sont ceux de la voirie (vicinalité, chemins de

fer d'intérêt local, tramways, services automobiles), et ceux de l'assistance. Ces derniers, particulièrement importants aujourd'hui, comprennent notamment : les enfants assistés, la protection des enfants du premier âge, les aliénés, l'assistance médicale gratuite, la protection de la santé publique, l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources, l'assistance aux familles nombreuses, l'assistance aux femmes en couches. V. ASSISTANCE, PRÉFET, CONSEIL GÉNÉRAL, etc.

DÉPARTEMENTAL [*man*], **E, AUX** adj. Qui appartient, est relatif au département : *Conseil* DÉPARTEMENTAL. *Les intérêts* DÉPARTEMENTAUX.

— Chem. de f. Réseau ou ligne de chemin de fer à développement limité, établie, construite et souvent subventionnée sous les auspices du conseil général, ou d'une administration départementale.

DÉPARTEMENTALEMENT [*man-ta-le-man*] adv. Par département : *Milice organisée* DÉPARTEMENTALEMENT.

DÉPARTEUR n. m. Ouvrier qui fait le départ des métaux ; ouvrier affineur.

DÉPARTIE [*ti*] n. f. (de *départir*). Séparation, départ. (Vx.)

— *Cruelle départie.* Phrase de *Charmante Gabrielle*, chanson attribuée à Henri IV.

DÉPARTIR v. tr. (du préfixe lat. *de*, et de *partiri*, partager. — Se conjugue comme *mentir*.) Séparer une chose d'une autre : DÉPARTIR *l'or de l'argent.* (Vx.) || Partager : DÉPARTIR *son bien entre ses enfants.* || Accorder, répandre : DÉPARTIR *des bienfaits, des faveurs.*

— Dr. *Départir des causes*, Partager des procès entre les juges, et leur distribuer les pièces qui en dépendent.

— Métall. Faire le départ de : DÉPARTIR *l'or.*

— Véner. *Départir les quêtes*, Assigner à chaque veneur la partie de forêt où il doit quêter.

— ***Départi, e,*** part. pass. du verbe *Départir.*

— *Fig.* Dégagé : *De l'hymen... me voilà* DÉPARTI. (Regnard.)

— *Commissaires départis*, Autref., Intendants des provinces.

— ***Se départir,*** v. pr. Se désister de : SE DÉPARTIR *d'une prétention, d'une demande.* || S'écarter de : SE DÉPARTIR *de son devoir, de l'obéissance.*

— SYN. **Départir, dispenser, distribuer, partager, répartir.** *Partager* et *répartir* ont la même origine que *départir*, mais avec un sens plus accentué ; *partager* marque en général un partage en parties égales, et *répartir* un partage fait d'après certaines conventions, certains droits ; *départir* suppose une haute autorité. *Dispenser* et *distribuer* expriment davantage une idée de diffusion, celui-ci étant d'un usage plus courant, plus familier que celui-là.

Départoir.

DÉPARTITEUR n. m. Dr. Celui qui départage, lorsqu'il s'agit de compter une majorité douteuse : *Juges* DÉPARTITEURS.

DÉPARTOIR n. m. Outil utilisé par l'ouvrier fendeur de merrain pour faire l'opération du départage. (Dans certaines régions le départoir est appelé COUTRE.)

DÉPASSANT [*pa-san*] n. m. Biais d'étoffe, ruche, etc., qui dépasse le col d'un vêtement, le bord d'un corsage.

DÉPASSEMENT [*man*] n. m. Action de dépasser : *Des* DÉPASSEMENTS *de crédits.*

DÉPASSER [*pa-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *passer* v. tr.). Faire sortir un objet de ce dans quoi il était passé, enfilé : DÉPASSER *un ruban, un lacet.*

— Mar. *Dépasser le lit du vent*, Avoir le vent de l'autre bord pendant une évolution à la voile. || *Dépasser la terre*, Avancer plus ou moins vite par rapport aux points que peut relever le navire.

DÉPASSER [*pa-sé*] v. tr. (du préfixe *dé*, et de *passer* v. intr.). Aller au delà de : DÉPASSER *le but.* || Devancer, laisser derrière soi : DÉPASSER *quelqu'un. Il faut* DÉPASSER *l'humanité et s'élever à l'Etre suprême.* (Renan.) || Etre plus haut, plus étendu que : *Le peuplier* DÉPASSE *tous les arbres qui l'entourent.* || Sortir de l'alignement : *Maison qui* DÉPASSE *les autres.*

— *Fig. :* DÉPASSER *ses instructions. Le succès* A DÉPASSÉ *nos espérances.* DÉPASSER *les bornes.* || Etre supérieur à : DÉPASSER *ses condisciples, ses rivaux. Pascal savant* EST DÉPASSÉ ; *Pascal écrivain ne l'est pas.* (V. Hugo.) — *Fam.* Dérouter, causer un vif étonnement : *Cette nouvelle me* DÉPASSE.

— Mar. *Dépasser les mâts de perroquet*, Les amener sur le pont. || *Dépasser les mâts de hune*, Les amener jusqu'à ce que le capelage arrive au tin du bas-mât. || *Dépasser une manœuvre*, La faire sortir du clan, du réa de la poulie dans laquelle elle passe.

— ***Se dépasser,*** v. pr. — Avec réciprocité : *Coureurs s'efforçant de* SE DÉPASSER.

— SYN. **Dépasser, outrepasser, passer, surpasser.** *Passer* exprime simplement l'idée de ne pas s'arrêter là où s'arrêtent d'autres objets : et ne marque pas comme *dépasser* ou *surpasser* une idée de supériorité, de supériorité plutôt physique avec *dépasser*, plutôt morale avec *surpasser*. *Outrepasser* présente toujours une idée d'excès, d'exagération.

DÉPASSIONNER [*pa-si-o-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *passionner*). Oter le caractère de la passion à : DÉPASSIONNER *une discussion, un débat.* || Eteindre les passions : *L'âge ne suffit pas pour nous* DÉPASSIONNER.

DÉPÂTISSER [*ti-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pâté*). Typogr. Trier, distribuer les caractères mis « en pâte », c'est-à-dire mêlés, mélangés : DÉPÂTISSER *des caractères.*

DÉPATRIÉ, E n. et adj. (du préfixe privat. *dé*, et de *patrie*). Qui n'a plus ou qui a changé de patrie.

DÉPATROUILLER [*trou-yé*] v. tr. Argot. Dégriser

— ***Se dépatrouiller,*** v. pr. Argot. Se dégriser.

DEPAUL (Jean-Anne), médecin accoucheur français, né et mort à Morlaas (Basses-Pyrénées) [1811-1883]. Il fut chef de clinique à la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine et professeur de clinique d'accouchement à la Faculté de médecine de Paris. Le tableau de la mortalité à la Maternité de Paris constate que la statistique de Depaul est une des plus brillantes du XIXe siècle. On a de lui, outre de nombreux mémoires d'obstétrique : *Du torticolis* (1844) ; *Traité théorique et pratique d'auscultation obstétricale* (1847) ; *Leçons de clinique obstétricale* (1872-1876).

DEPAULIS (Alexis-Joseph), graveur en médailles, né et mort à Paris (1790-1867). Elève d'Andrieu et de Cartellier, il commença à se faire connaître par la médaille des *Orphelines de la Légion d'honneur.* C'est sous le règne de Louis-Philippe qu'il exécuta ses meilleures œuvres : l'*Avènement de Louis-Philippe ;* la *Fondation du musée de Versailles.* On lui doit aussi la statue de *P. Corneille* à Rouen ; celle de *Du Cange*, à Amiens.

DÉPAVAGE n. m. Action de dépaver. || Résultat de cette action.

DÉPAVER [*vé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *paver*). Oter le pavé de : DÉPAVER *une chaussée.*

— ***Se dépaver,*** v. pr. Au sens passif, Devenir dépavé.

DÉPAYSEMENT [*pè-yi-ze-man*] n. m. Action de dépayser, résultat de cette action.

DÉPAYSER [*pè-yi-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *pays*). Faire changer de pays. || Soustraire aux habitudes d'un pays : *On* DÉPAYSE *les soldats en les faisant changer de garnison.* || Faire perdre son chemin : DÉPAYSER *un étranger.*

— *Fig.* Embarrasser, désorienter, dérouter : DÉPAYSER *les nouvellistes.* (Voltaire.), *les curieux* (Voltaire.) || Donner le change à : DÉPAYSER *le public.* (Hamilton.) || Donner une fausse apparence : *Le voilà donc, ce cher paquet ; vous avez bien fait de le déguiser et de le* DÉPAYSER *un peu.* (Mme de Sévigné.)

— *Dépayser de*, Déshabituer de ; préserver de.

— ***Dépaysé, e,*** part. pass. du verbe *Dépayser : Virgile* EST DÉPAYSÉ *dans son enfer machiné par un autre que lui.* (V. Hugo.)

— ***Se dépayser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Quitter son pays.

— Au sens passif, Etre dépaysé, déshabitué de...

DÉPÉÇAGE n. m. Syn. de DÉPÈCEMENT. (Se dit parfois abusivement pour DÉPOUILLEMENT.)

— Techn. Action d'étirer en tous sens les peaux à l'aide desquelles sont confectionnés les gants.

DÉPÈCEMENT [*se-man*] n. m. Action de dépecer : *Le* DÉPÈCEMENT *d'un bœuf, d'une volaille.* (On dit aussi DÉPEÇAGE.)

— *Fam.* Démembrement : *Le* DÉPÈCEMENT *de la Pologne, aujourd'hui reconstituée, eut lieu en 1772.*

DÉPECER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pièce*. — Se conjugue comme *amener*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Je dépeçai. Nous dépeçons*). Couper en morceaux : DÉPECER *un poulet.* || Mettre en pièces : DÉPECER *une vieille voiture.*

— *Fam.* Démembrer, diviser : *Les Alliés voulaient* DÉPECER *la France, en 1815.* || Morceler : DÉPECER *une propriété.*

— *Fig.* Disséquer, déchirer, éplucher : *Il m'enseigna comment on* DÉPEÇAIT *un livre entier.* (Voltaire.)

— Techn. Ouvrir, détirer dans tous les sens les peaux destinées à faire les gants.

— ***Se dépecer,*** v. pr. Au sens passif, Etre coupé en morceaux.

DÉPECEUR, EUSE n. Qui dépèce : *Un* DÉPECEUR *de vieux bateaux.*

DÉPÊCHE n. f. (de *dépêcher*). Lettre concernant les affaires publiques : DÉPÊCHE *diplomatique.* || Communication faite par voie expéditive : par le télégraphe, etc.

— Post. *Dépêche postale*, Envois de correspondances de toute nature réunis en paquets ou en sacs ficelés et cachetés que les bureaux sédentaires ou ambulants échangent entre eux.

— Télégr. *Dépêche télégraphique*, ou simplem. *Dépêche*, Correspondance manuscrite qui, remise dans un bureau télégraphique et ayant payé la taxe conventionnelle, en général proportionnelle au nombre des mots, est transmise télégraphiquement au bureau destinataire. || *Dépêche télégraphique collationnée*, Dépêche que répètent intégralement, du point de départ au point d'arrivée, tous les bureaux qui concourent à la transmission de la dépêche. || *Dépêche sémaphorique*, Dépêche échangée entre la côte et un navire en mer, au moyen d'un sémaphore.

— ENCYCL. Dr. des gens. Les *dépêches* sont la partie de la correspondance diplomatique entre le ministre des affaires étrangères et ses agents à l'étranger.

Les agents diplomatiques ont la liberté absolue de correspondre avec leur gouvernement. En temps de paix, l'ouverture des dépêches provenant ou à l'adresse des agents diplomatiques constitue une violation du droit des gens.

En temps de guerre, certains auteurs admettent que les agents d'une puissance belligérante résidant en pays neutre peuvent envoyer librement des dépêches à leur gouvernement. On admet aussi que les agents neutres en pays belligérant ont le droit de libre passage pour leurs dépêches adressées à une puissance belligérante. On range, en général, parmi les objets de contrebande de guerre, ne pouvant être transportés par les neutres, les dépêches adressées aux belligérants et relatives à la guerre.

Dépêche (LA), journal politique quotidien, fondé à Toulouse en 1870. La *Dépêche*, très répandue dans le Midi, eut pour premier rédacteur en chef l'avocat Louis Braud ; elle compta parmi ses rédacteurs politiques : Goblet, Clemenceau, Jaurès, C. Pelletan, Ranc, H. Maret, Allain-Targé, Lockroy, etc. ; parmi ses rédacteurs littéraires : Fr. Sarcey, E. Pouvillon, Gustave Geffroy, etc. Elle passa sous la direction de Huc puis sous la codirection de Huc et Maurice Sarraut. Elle est devenue l'organe de l'union des gauches.

DÉPÊCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe *dé* et du radic. de *empêcher*). Enlever l'entrave. || Agir, parler avec précipitation : DÉPÊCHER *sa besogne, son dîner, son discours.* || Envoyer en diligence : DÉPÊCHER *un courrier.* || Envoyer par dépêche : DÉPÊCHER *un ordre de départ.*

— *Fam.* Expédier, en finir vite avec : *Ce messager attend, il faut le* DÉPÊCHER. *Médecin qui* DÉPÊCHE *ses malades.* || Expédier, se défaire de, tuer : DÉPÊCHER *un rival.*

— Absolum. *Dépêchons !* Hâtons-nous !

— *A dépêche compagnon*, Vite et négligemment : *Travail fait à* DÉPÊCHE COMPAGNON.

— ***Se dépêcher,*** v. pr. Se presser, se hâter.

DÉPÊCHEUR, EUSE n. Qui dépêche, qui expédie. (Peu us.)

— Fam. *Dépêcheur d'heures*, Nom que Rabelais donne aux moines qui disent leurs heures en toute hâte.

Dépeçoir de gantier.

DÉPEÇOIR n. m. Instrument de gantier, pour étirer les peaux. || Couteau à dépecer.

DÉPÉCORATION ou **DÉPÉCORISATION** [*si-on*] n. f. (du préfixe *dé*, et du lat. *pecus, oris*, troupeau). Diminution du nombre des troupeaux et en particulier des troupeaux de moutons.

DÉPEIGNER [*pè-gné, gn* mll.] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *peigner*). Déranger la coiffure de : *Femme que le vent* A DÉPEIGNÉE.

— ***Dépeigné, e,*** part. pass. du verbe *Dépeigner : Une femme toute* DÉPEIGNÉE.

— ***Se dépeigner,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE DÉPEIGNER *volontairement.*

— Au sens passif, Devenir dépeigné : *Enfant qui* SE DÉPEIGNE *sans cesse.*

DÉPEINDRE [*pindr'*] v. tr. (Se conjugue comme *peindre*). Peindre. (Vx.)

— Représenter minutieusement, décrire par la parole, la plume : *Si je veux d'un galant* DÉPEINDRE *la figure...* (Boileau.) *S'il rencontre un palais il m'en* DÉPEINT *la face.* (Boileau.)

— ***Se dépeindre,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Auteur qui* S'EST DÉPEINT *dans ses ouvrages.*

— Au sens passif : *Scène qui ne peut* SE DÉPEINDRE.

— SYN. **Dépeindre, peindre.** *Peindre*, par rapport à *dépeindre*, a un sens plus large, plus vague : c'est *dépeindre* à grands traits.

DÉPELOTONNER [*to-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pelotonner*). Dévider ce qui est en peloton.

DÉPENAILLEMENT [*na-ye-man*] n. m. Etat de ce qui est dépenaillé. (Peu us.)

DÉPENAILLER [*na-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pan* dans le sens de *lambeau*). Mettre en lambeaux (en parlant des vêtements). [Peu us.]

— ***Dépenaillé, e,*** part. pass. du verbe *Dépenailler.* En lambeaux : *Vêtement* DÉPENAILLÉ.

— *Par extens.* Défait, pâle, délabré : *Traits* DÉPENAILLÉS. *Santé* DÉPENAILLÉE. *Fortune* DÉPENAILLÉE.

DÉPENDAGE [*pan*] n. m. Action de dépendre.

— Techn. Opération du tissage, qui consiste à séparer les maillons garnis des cordes ou arcades auxquelles ils sont suspendus.

DÉPENDAMMENT [*pan-da-man*] adv. D'une manière dépendante.

— ANTON. **Indépendamment.**

DÉPENDANCE [*pan*] n. f. Action de dépendre, subordination : *Quand on n'a point d'argent, on est dans la* DÉPENDANCE *de toutes choses et de tout le monde.* (Chateaubriand.) *Votre sexe n'est là que pour la* DÉPENDANCE. (Molière.)

— Objet qui est lié à un autre comme partie accessoire : *Les* DÉPENDANCES *d'un domaine, d'un appartement, d'un héritage.*

— *Fig.* Rapport de liaison : *La clarté résulte de l'ordre des pensées et de la chaîne continue de leur* DÉPENDANCE. (Flourens.)

— Féod. Terre qui dépendait juridiquement d'une autre terre.

— Gramm. *Syntaxe de dépendance*, Partie de la syntaxe qui concerne le régime ou complément des diverses espèces de mots.

— SYN. **Dépendance, assujettissement, subordination, sujétion.** V. ASSUJETTISSEMENT.

— ANTON. **Autonomie, indépendance, liberté.**

DÉPENDANCE ou sous la forme anglaise DEPENDENCE n. f. Nom donné par les Anglais aux colonies qui n'ont pas de gouvernement responsable, par opposition aux *dominions.*

DÉPENDANT [*pan-dan*], **E** adj. Qui dépend, qui est sous la dépendance matérielle ou morale : *Des riches en tous lieux le pauvre est* DÉPENDANT. (M.-J. Chénier.) *Nos cœurs n'étaient point faits* DÉPENDANTS *l'un de l'autre.* (Racine.)

— Fig. : *Les propositions* DÉPENDANTES *d'une proposition principale.*

— Féod. Qui relève d'un autre : *Fiefs* DÉPENDANTS.

— Substantiv. : *Il vaut mieux être maître d'une boutique que* DÉPENDANT *d'une grande maison.* (Voltaire.) [Peu us.]

— ANTON. **Autonome, indépendant, libre.**

DÉPENDEUR [*pan*], **EUSE** n. Qui dépend ce qui était pendu. (Peu us.) — A signifié Prodigue. (De *dépendre* dans le sens de *dépenser.*)

— Pêch. Celui qui, dans les saurcries de harengs, a pour fonctions de décrocher ces poissons lorsqu'ils sont suffisamment saurés.

— Fam. *Grand dépendeur d'andouilles*, Homme à qui sa haute taille permettait de dépendre les andouilles et, *par extens.*, chenapan, vaurien :

Fainéants, sucepots, *grands dépendeurs d'andouilles,*
RICHEPIN.

DÉPENDRE [*pandr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pendre*). Détacher ce qui est pendu : DÉPENDRE *un tableau, une enseigne, un pendu.*

DÉPENDRE [*pandr'*] v. intr. (lat. *dependere*, proprem. « être suspendu »). Etre sous l'autorité, la dépendance de quelqu'un ou de quelque chose : DÉPENDRE *de ses parents. Se faire valoir par des choses qui ne* DÉPENDENT *pas des autres, mais de soi seul.* (La Bruyère.) || Etre à la merci de : *Nous* DÉPENDONS *tous de nos passions, de la fortune, etc.* DÉPENDRE *d'un créancier.*

— Etre une dépendance, une annexe, un accessoire : *La Désirade* DÉPEND *de la Guadeloupe.* || Ressortir, être de la juridiction : *Tribunal qui* DÉPEND *de telle cour.*

— *Fig.* Résulter, dériver, découler : *Les effets* DÉPENDENT *des causes. La conclusion* DÉPEND *des prémisses. Du travail* DÉPEND *le succès. De la chaleur* DÉPEND *la qualité*

des fruits. C'est de l'âme avant tout que DÉPEND *notre destinée.* (Vauvenargues.) || Fam. *Cela dépend,* Expression qui fait entendre que telle ou telle chose est subordonnée à telle ou telle autre : CELA DÉPEND *des circonstances.* || Absolum. : *Il faut suer, veiller,* DÉPENDRE, *pour avoir un peu de fortune.* (La Bruyère.)

— Impersonnellem. : IL *ne* DÉPEND *pas de nous de croire ce que l'on veut ni même ce que nous voulons.* (La Bruyère.)

— Mar. Syn. de PRENDRE DU TOUR : *Accoster un navire en* DÉPENDANT. || *Un navire dépend d'un port,* Quand il a ce port comme port d'attache. || *Le vent dépend d'un bord ou de l'autre,* Quand il souffle d'un bord ou de l'autre.

DÉPENDRE [*pandr'*] v. tr. (du lat. *dependere,* peser, payer). Forme anc. du mot DÉPENSER. (Inus.)

— *Etre à quelqu'un à vendre et à dépendre,* Etre tout dévoué à quelqu'un. (VX.)

DÉPENS [*pan*] n. m. pl. (lat. *dispendium*). Dépenses, déboursés : *Payer les* DÉPENS. || *Gagner ses dépens,* Rendre des services égaux aux dépenses qu'on occasionne. (VX.) || Frais de justice : *Etre condamné aux* DÉPENS.

— LOC. DIV. : *Aux dépens de,* Aux frais de : *Tout flatteur vit* AUX DÉPENS DE *celui qui l'écoute.* (La Fontaine.) — Au détriment de : *S'enrichir* AUX DÉPENS D'*autrui. S'amuser* AUX DÉPENS DE *sa santé.* || *Par extens.* Sur le dos de : *S'amuser, Rire, Plaisanter* AUX DÉPENS DES *absents.*

— *A ses dépens, A ses propres dépens, A ses frais et dépens,* Par une coûteuse expérience : *Devenir sage à* SES PROPRES DÉPENS. || Fam. : *Faire la guerre à* SES DÉPENS, Faire des dépenses sans nul profit.

— ENCYCL. Dr. On entend par *dépens* les frais auxquels un procès a donné lieu : émoluments dus aux officiers ministériels, aux experts nommés par le tribunal, et droits perçus par le Trésor, à l'exclusion des honoraires des avocats.

En matière civile, les dépens des deux parties sont à la charge de celle qui perd le procès, sauf toutefois le ministère public. En outre, il peut en être autrement dans les cas où la loi autorise la *compensation* des dépens.

En matière criminelle, l'acquittement met les dépens à la charge de la partie civile, ou, à défaut, du Trésor ; l'absolution ou la condamnation les laisse à la charge du prévenu.

En matière administrative, l'administration en cause et son adversaire gardent en principe chacun la charge de leurs propres dépens.

DÉPENSABLE [*pan*] adj. Qui peut être dépensé.

DÉPENSE [*panss'*] n. f. (lat. *dispendium*). Emploi d'argent : *Celui-là est pauvre, dont la* DÉPENSE *excède la recette.* (La Bruyère.)

— *Fig.* Usage, montre, exhibition : *Toute cette* DÉPENSE *de force industrielle n'est pas perdue.* (Renan.) *Une* DÉPENSE *de temps. Une* DÉPENSE *d'esprit, d'érudition.*

— Compte où se trouve marquée toute somme déboursée : *Porter en* DÉPENSE.

— Pièce d'une maison, d'un établissement, etc., où l'on serre les provisions de bouche, où se font les tractations qui dépendent du *dépensier.* || Liqueur qui se fabriquait avec des prunes ou des pommes.

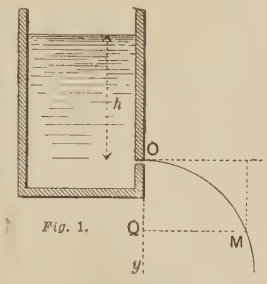

Fig. 1.

— Mar. anc. Endroit où l'on distribue les vivres. (On dit aujourd'hui CAMBUSE.)

— Mécan. *Dépense de vapeur,* Quantité de vapeur qui a été utilisée pendant un temps donné pour obtenir un travail utile déterminé. || *Dépense de combustible,* Quantité de combustible brûlée pour obtenir un certain travail.

— Physiq. Quantité de liquide ou de gaz fournie dans un temps donné.

— LOC. DIV. *Faire la dépense,* Etre chargé des dépenses. || *Faire de la dépense,* Dépenser beaucoup. || *Forcer la dépense, les dépenses,* Les exagérer à dessein. || *Se mettre en dépense,* Faire une dépense inaccoutumée. — *Fig.* Montrer de l'empressement, à, prodiguer sa peine, ses efforts, etc.

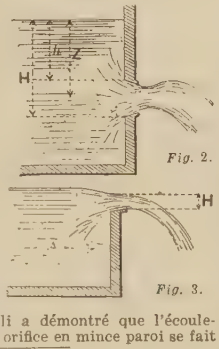

Fig. 2.

— ANTON. **Économie, épargne. — Produit, recette, revenu.**

— ENCYCL. Physiq. La *dépense* d'un liquide ou d'un gaz qui s'écoule d'un récipient est la quantité de ce fluide qui s'échappe en une seconde.

Les théories d'écoulement des liquides et des gaz diffèrent ; car, pour les premiers, la pesanteur joue le principal rôle, tandis que pour le gaz c'est l'élasticité. Bernoulli a démontré que l'écoulement d'un liquide par un petit orifice en mince paroi se fait avec la vitesse $v = \sqrt{2g\left(\frac{h + P\text{-}P'}{d}\right)}$; h étant la hauteur du liquide au-dessus de l'orifice, P et P' les pressions sur la surface libre et à l'orifice, d la densité du liquide.

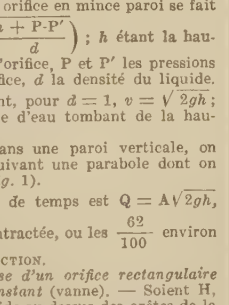

Fig. 3.

Si $P = P'$, la vitesse devient, pour $d = 1$, $v = \sqrt{2gh}$; c'est la vitesse d'une molécule d'eau tombant de la hauteur h.

Si l'on perce un orifice dans une paroi verticale, on constate que le jet s'écoule suivant une parabole dont on obtient aisément la formule (*fig.* 1).

La dépense Q dans l'unité de temps est $Q = A\sqrt{2gh}$, A étant l'aire de la section contractée, ou les $\frac{62}{100}$ environ de la section vraie. V. CONTRACTION.

Détermination de la dépense d'un orifice rectangulaire en paroi plane et à niveau constant (vanne). — Soient H, h (*fig.* 2) les hauteurs du liquide au-dessus des arêtes de la section, Z la hauteur au-dessus d'un élément de l'orifice, l la base de l'orifice, la surface d'un élément sera ldz ; la dépense répondant à cet élément est $dQ = mldz\sqrt{2gz}$, m étant le coefficient de contraction. On aura, en intégrant :

$$Q = \int_h^H mldz\sqrt{2gz} = \frac{2}{3}ml\sqrt{2g}\left(H\sqrt{H} - h\sqrt{h}\right).$$

La dépense d'un déversoir (*fig.* 3) s'obtient en faisant $h = 0$. On a $Q = \frac{2}{3}ml\sqrt{2g}\ H\sqrt{H}$, H étant mesurée au-dessus de l'arête.

DÉPENSER [*pan-sé*] v. tr. (de *dépense*). Employer de l'argent à : DÉPENSER *ses revenus.*

— *Fig.* Faire usage, faire montre de : *Travailler, c'est* DÉPENSER *sa vie.* (Proudhon.) || Donner largement, prodiguer : DÉPENSER *ses forces.*

— Fam. *Dépenser sa salive,* Parler.

— PROV. **Autant dépense chiche que large,** En certains cas, il n'en coûte pas plus de bien faire les choses. || **Il ne dépense guère en espions,** Il ignore ce qu'il lui importe le plus de connaître. || **Journée gagnée, journée dépensée,** Se dit de ceux qui dépensent leur argent à mesure qu'ils le gagnent.

— ***Se dépenser,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE DÉPENSER *en vains efforts.* Se donner, se prodiguer.

— Au sens passif (au propre et au fig.) : Etre dépensé, employé.

— ANTON. **Amasser, conserver, économiser, entasser, épargner, ménager, réserver.**

DÉPENSIER [*pan-si-é*], **ÈRE** adj. Qui dépense facilement : *A parents économes, enfants* DÉPENSIERS. || Qui est propre aux personnes qui dépensent facilement : *Vices* DÉPENSIERS. || Dans les communautés, dans les établissements, Personne chargée de la dépense : *La sœur* DÉPENSIÈRE, ou Substantiv. : *La* DÉPENSIÈRE, *le* DÉPENSIER.

— Mar. anc. Syn. de CAMBUSIER.

— *Substantiv.* Qui aime la dépense : *Quel beau* DÉPENSIER *que Napoléon ! ...Il traitait l'or comme les hommes.* (Balzac.)

— SYN. **Dépensier, dissipateur, prodigue.** *Dépensier* se rapporte à la manière de vivre ; il marque quelque chose de mesquin dans le goût qu'il suppose pour la dépense. Le *prodigue* est celui qui dépense avec moins de mesure encore que le *dépensier ;* le *dissipateur,* celui qui dépense au point de disperser, d'anéantir tout son avoir.

— ANTON. **Econome, épargnant, parcimonieux, regardant, prévoyant, serré.**

DÉPENSIF [*pan*], **IVE** adj. Coûteux. (Vx.)

DÉPERDITION [*per', si-on*] n. f. (du lat. *deperdere,* perdre). Perte, diminution : DÉPERDITION *de calorique.* || *Fig.* Affaiblissement : DÉPERDITION *de volonté.*

DÉPÉRET (*Charles*-Jean-Julien), géologue français, né à Perpignan en 1854, mort à Lyon en 1929. Professeur à la faculté des sciences de Lyon, puis doyen de cette faculté. Il a été élu à l'Académie des sciences (membre non résidant) en 1913. Il a publié des études importantes sur le néogène et le quaternaire.

DÉPÉRIR v. intr. (lat. *deperire*). S'affaiblir, pencher vers sa fin : *Malade qui* DÉPÉRIT *tous les jours.* || Se détériorer (au propre et au fig.) ; perdre de sa valeur première, de sa vigueur, etc. : *Edifices, meubles qui* DÉPÉRISSENT. *Armées, industries, nations, races qui* DÉPÉRISSENT.

— Dr. Devenir de plus en plus difficile à recouvrer : *Créance qui* DÉPÉRIT. || *Preuves qui dépérissent,* Preuves que le temps menace de détruire.

DÉPÉRISSANT [*ri-san*], **E** adj. Qui dépérit : *Futaies* DÉPÉRISSANTES.

DÉPÉRISSEMENT [*man*] n. m. Etat de ce qui dépérit, (au propre et au fig.) : *Le* DÉPÉRISSEMENT *d'un homme, d'un animal, d'un arbre, des arts.*

— Dr. *Dépérissement de preuves.* Altération ou perte de ce qui permet de constater un fait juridique.

DÉPERSUADER [*pèr, dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *persuader*). Faire changer de résolution ou d'avis à : DÉPERSUADER *quelqu'un.* (Peu us.)

DEPERTHES (Pierre-Joseph-Edouard), architecte français, né à Houdilcourt (Ardennes) en 1833, mort à Reims en 1898. On lui doit l'église catholique à Berne, la reconstruction de l'église de Vannes et de la basilique de Sainte-Anne d'Auray, le monument de J.-B. de La Salle à Rouen, l'hôtel de la préfecture à Oran, et la réédification de l'Hôtel de Ville à Paris, en collaboration avec Ballu.

DEPÉRY (Jean-Irénée), prélat français, né à Challex (Ain), en 1796, mort à Gap en 1861. Professeur au petit séminaire de Chambéry, vicaire général de Belley, évêque de Gap (1844), il y excita un mouvement littéraire et fonda à Embrun l'Académie floralpine. Il a écrit : *Histoire hagiologique du diocèse de Belley* (1835), et *du diocèse de Gap* (1852) ; *Histoire politique et religieuse du pays de Gex* (1851) ; etc.

DÉPÊTRER [*tré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du radic. de *empêtrer*). Dégager (particulièrem. les pieds), débarrasser d'une entrave : DÉPÊTRER *un cheval.*

— *Fig.* Délivrer, tirer d'embarras : DÉPÊTRER *quelqu'un d'un procès, d'une mauvaise affaire, d'un importun.*

— ***Se dépêtrer,*** v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : SE DÉPÊTRER *de ses liens, d'une mauvaise affaire.*

— Au sens passif, Etre dépêtré, dégagé.

— ANTON. **Empêtrer.**

DÉPÉTRIFIER [*fi-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *pétrifier*). Faire revenir de sa stupéfaction. (Peu us.)

DÉPEUPLEMENT [*man*] n. m. Action de dépeupler ; état de ce qui est dépeuplé : *Le* DÉPEUPLEMENT *d'un pays. Le* DÉPEUPLEMENT *d'une garenne, d'un étang.*

— ENCYCL. Les populations ont normalement une tendance à s'accroître ; mais le dépeuplement de certaines régions est provoqué par : 1° la guerre (en France, la guerre de 1914 a provoqué dans les populations rurales seules des pertes considérables : 673.000 tués, 500.000 mutilés) ; 2° les épidémies ; 3° l'émigration ; 4° les famines ; 5° la polygamie, le célibat, la corruption des mœurs, qui diminuent le nombre des naissances. V. NATALITÉ. Quant au dépeuplement des campagnes au profit des villes, qui se manifeste plus ou moins dans tous les pays et qui constitue pour eux un affaiblissement, il a pour causes la différence des salaires, plus élevés dans l'industrie que dans la culture, l'extension des voies ferrées, les progrès de la grande industrie, la propagation des machines agricoles, l'attrait du faux luxe et la facilité d'existence que les villes semblent promettre.

Les causes qui ont provoqué l'exode rural sont devenues de plus en plus puissantes. La diminution de la journée de travail dans l'industrie, l'amélioration de la condition des travailleurs urbains, sont des facteurs agissants, et la désertion des campagnes est aggravée par la répugnance qu'ont les jeunes filles à se contenter de l'existence simple et uniforme qu'elles y trouvent, par la difficulté que rencontrent les cultivateurs à fonder un foyer.

En 1846 la population rurale française représentait 75,6 p. 100 de la population totale. En 1921 cette proportion n'était plus que de 53,6 p. 100.

DÉPEUPLER [*plé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *peupler*). Dégarnir d'habitants, totalement ou en partie : *La guerre* DÉPEUPLE *les Etats.* || *Par extens.* Dégarnir, dépouiller : DÉPEUPLER *un bois, une garenne, un étang, une pépinière.*

— ***Dépeuplé, e,*** part. pass. du verbe *Dépeupler* : *Un seul être nous manque et tout est* DÉPEUPLÉ. (Lamartine.)

— ***Se dépeupler,*** v. pr. Au sens passif, Devenir dépeuplé.

— ANTON. **Peupler, repeupler.**

DÉPHASAGE [*fa-zaj'*] n. m. Différence de phase entre deux phénomènes alternatifs de même fréquence, par exemple entre une différence de potentiel et le courant qu'elle produit. || *Angle de déphasage,* Angle fictif des deux vecteurs représentatifs de deux fonctions alternatives de même fréquence. (S'il s'agit d'une différence de potentiel et du courant qu'elle produit, l'angle de déphasage mesure le facteur de puissance.) Si l'on convient qu'un décalage d'une période entière est représenté par une circonférence entière, tout décalage d'une fraction de période sera représenté par un angle proportionnel appelé angle de déphasage. Lorsqu'il s'agit du déphasage d'un courant alternatif par rapport à la différence de potentiel qui le produit, l'angle de déphasage a pour cosinus un nombre qui est appelé facteur de puissance ; ce nombre a une très grande importance parce que la puissance transmise par un courant alternatif lui est proportionnelle en même temps qu'au produit de l'intensité par la différence de potentiel

$$W = U\ I \cos\varphi$$ (φ est l'angle de déphasage).

DÉPHILOSOPHISER [*fi, fi-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *philosophe*). Oter le caractère philosophique.

DÉPHLOGISTIQUER [*flo-jiss-ti-ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *phlogistique*). Chim. anc. Dépouiller du phlogistique, du principe inflammable : DÉPHLOGISTIQUER *de l'air.*

DÉPHOSPHORATION [*foss-fo-ra-si-on*] n. f. Métall. Opération par laquelle on élimine le phosphore de la fonte ou de l'acier. (La déphosphoration des fontes phosphoreuses exige un garnissage basique ; elle se fait au four Martin ou au convertisseur Thomas.) || *Scories de déphosphoration,* Scories provenant de la déphosphoration et contenant une notable quantité de phosphate de chaux, ce qui les rend propres à amender les terres.

— ENCYCL. Le *phosphore,* s'il facilite la fusion de la fonte, la rend, par contre, beaucoup plus cassante à froid. Il rend le fer plus facilement laminable, mais moins résistant au choc. Enfin, le phosphore rend aigre l'acier un peu carburé. Les opérations de la *déphosphoration* se font, soit par le puddlage, soit en faisant usage du convertisseur Bessemer dans lequel on prépare un garnissage basique ; c'est ce qui constitue le procédé basique Thomas ou Bessemer basique.

Ce procédé de *déphosphoration* de la fonte, dû au métallurgiste anglais Sydney-Gilchrist Thomas a été inventé en 1877. Il devait donner une valeur considérable à notre bassin minier de l'Est, dédaigné en 1871 par les Allemands, comme fournissant des fontes trop phosphoreuses.

DÉPHOSPHORER [*foss-fo-ré*] v. tr. Dépouiller de son phosphore.

DÉPIAUTER [*pi-ô-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *piau* pour *peau*). Enlever la peau de. (On écrit aussi DÉPIOTER.)

DÉPICAGE n. m. V. DÉPIQUAGE.

DÉPICATOIRE adj. Qui a rapport au dépiquage.

DÉPIÉ n. m. (de *dépiécer*). Dr. féod. Reprise du fief par le suzerain quand le vassal avait fait une aliénation sans se conformer aux obligations fixées par le droit.

DÉPIÉÇAGE ou **DÉPIÈCEMENT** [*man*] n. m. Action de dépiécer : *Le* DÉPIÉÇAGE *d'une vieille barque.*

DÉPIÈCEMENT [*man*] n. m. Syn. de DÉPIÉÇAGE.

DÉPIÉCER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *pièce.* — Le *c* prend une cédille devant A et O : *Nous dépiéçâmes. Nous dépiéçons.*) Mettre en pièces, en morceaux. (On dit plutôt DÉPECER.)

DÉPIÉTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *pied.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Dénuder (une plante) jusqu'à la racine.

DÉPILAGE n. m. Action d'enlever les poils qui couvrent la plupart des peaux d'animaux.

DÉPILAGE ou **DÉPILEMENT** [*man*] n. m. Mines. Enlèvement de piliers, dans une galerie de mine. || Veine ou galerie déboisée, dans une mine.

DÉPILANT, E adj. Syn. de DÉPILATOIRE.

DÉPILATIF, IVE adj. Syn. de DÉPILATOIRE.

DÉPILATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. lat. *de,* et de *pilus,* poil). Méd. Chute des poils.

— ENCYCL. La *dépilation,* en général, est irréductible ou non. Dans le premier cas, elle dépend de la dégénérescence et de la mort des bulbes pileux ; comme ceux-ci sont organisés une fois pour toutes et qu'un bulbe détruit n'est jamais remplacé par un autre de nouvelle formation, il s'ensuit que cette dépilation est irréparable. C'est pourquoi le nombre des cheveux, par exemple, diminue sans cesse, de la naissance à la vieillesse, quoi qu'on fasse. Dans le second cas, elle est imputable à une mauvaise nutrition des bulbes pileux, soit que la circulation se trouve insuffisante, soit que manquent quelques-uns des principes excitant le fonctionnement du bulbe pileux. C'est le cas de certaines dépilations dérivant d'infections aiguës (fièvre

typhoïde) ou d'intoxications chroniques (arthritisme), sans parler des dépilations saisonnières (printemps et automne), portant principalement sur les cheveux. Cette forme de dépilation est, contrairement à la première, parfaitement curable, tantôt spontanément, tantôt à l'aide d'un traitement répondant à la cause. On reconnaît souvent la dépilation curable à ce fait que les poils et surtout les cheveux ne disparaissent pas réellement, mais sont remplacés par un petit duvet qui indique que les bulbes pileux ne sont pas détruits, mais n'ont pas la force suffisante pour amener une repousse normale.

Chez les mammifères, la dépilation obéit aux mêmes règles que chez l'homme, mais la dépilation saisonnière y est beaucoup plus fortement marquée.

DÉPILATOIRE adj. Méd. et Pharm. Se dit d'une drogue, d'une pâte pour faire tomber le poil, les cheveux : *Pâte* DÉPILATOIRE. (On dit aussi ÉPILATOIRE, DÉPILANT et DÉPILATIF.)

— N. m. : *Un* DÉPILATOIRE.

— ENCYCL. Les *dépilatoires* sont des préparations coupant le poil au ras de la peau en irritant celle-ci. Les principaux sont les sulfures alcalins, le sulfure de baryum, la chaux vive, l'orpiment, qui ont l'inconvénient d'être caustiques et de ne pas empêcher la repousse. L'électrolyse peut seule être considérée comme un dépilatoire à action définitive, mais c'est un moyen très long; on a essayé avec succès les rayons Rœntgen.

Le mélange de chaux vive et d'orpiment constitue le *rusma* des Turcs. On l'applique après l'avoir délayé dans de la lessive des savonniers étendue, on laisse sécher, et on lave à grande eau.

DÉPILEMENT [*man*] n. m. Min. V. DÉPILAGE.

DÉPILER [*lé*] v. tr. (lat. *depilare*). Faire tomber le poil, les cheveux.

— Techn. *Dépiler les peaux*, En enlever le poil.

— ***Se dépiler,*** v. pr. Au sens réfléchi, Faire tomber ses poils.

— Au sens passif, Perdre ses poils ou ses cheveux.

DÉPILER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pile*). Min. Abattre les piliers dans une couche de mine.

DÉPINGLAGE n. m. Action de dépingler : *Le* DÉPINGLAGE *d'une toile.*

DÉPINGLER [*ghlé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *épingle*). Enlever les épingles qui tiennent une toile tendue par les bords : DÉPINGLER *une toile.*

— ***Se dépingler,*** v. pr. Au sens passif, Etre dépinglé.

DÉPIOTER [*té*] v. tr. V. DÉPIAUTER.

DÉPIPER [*pé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pipe*). *Fam.* Oter la pipe de la bouche.

DÉPIQUAGE [*kaj'*] ou **DÉPICAGE** n. m. Action de dépiquer le blé, dont les gerbes sont disposées sur une aire, par piétinement des animaux, combiné ou non avec le passage des rouleaux. || Opération par laquelle on fait sortir le grain de l'épi. (On dit aussi DÉPIQUAISON.)

— *Pop.* Se dit de l'action de dépiquer une reconnaissance du mont-de-piété. (V. DÉPIQUER [de *dé*, et *piquer*].)

DÉPIQUAISON [*kè-zon*] n. f. V. DÉPIQUAGE.

DÉPIQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *épi*). Faire sortir le grain de son épi : DÉPIQUER *le blé, le seigle.*

— Jardin. Sortir de terre une jeune plante venue de graine, afin de la replanter ailleurs.

— ***Se dépiquer,*** v. pr. — Au sens passif : *Les céréales* SE DÉPIQUENT *encore dans le midi de la France.*

DÉPIQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *piquer*). Défaire les piqûres de : DÉPIQUER *une courtepointe.*

— *Pop.* Dégager, du mont-de-piété, une reconnaissance (de dépôt pour prêt).

— *Fig.* Dissiper la pique, consoler : *Ce gain-là me* DÉPIQUE *de toutes mes pertes.* (Voiture.)

— ***Se dépiquer,*** v. pr. Au sens réfléchi (*au fig.*), Se défâcher. (Vx.) || Se dédommager de. (Vx.)

— Au sens passif : Etre dégarni de ses piqûres : *Courtepointe qui* SE DÉPIQUE.

DÉPIQUEUR [*keur*], **EUSE** n. et adj. Personne ou animal employé au dépiquage des grains.

DÉPISTER [*piss-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *piste*). Chass. Découvrir, suivre la piste d'une pièce de gibier quelconque : DÉPISTER *un lièvre* (C'est le premier et le véritable sens du mot). || Faire perdre la piste, la trace, à un chien qui poursuit une pièce de gibier. (On dit alors que le chien *est en défaut.*)

— *Fig.* Découvrir dans sa retraite : DÉPISTER *un débiteur, un criminel.* || Dévoyer, mettre en défaut : DÉPISTER *des recherches, des créanciers.*

DÉPISTEUR [*piss-teur*], **EUSE** n. Qui dépiste : *Un* DÉPISTEUR *de curiosités.*

DÉPIT [*pi*] n. m. (du lat. *despectus*, mépris). Mépris, dédain. (Vx.) || Révolte d'amour-propre, colère : *Crever de* DÉPIT. (Molière.) [Vx.] || Irritation légère ou vive : *Avoir, Concevoir, Ressentir du* DÉPIT.

— *En dépit de*, loc. adv., Malgré : *Faire une chose* EN DÉPIT DE *quelqu'un.* || Nonobstant, par un manque d'égards, d'obéissance, etc. : *Nous serons heureux* EN DÉPIT DU *sort.* (J.-J. Rousseau.) || *En dépit du sens commun, En dépit du bon sens*, A l'encontre du bon goût, de la raison. || *En dépit que j'en aie, que vous en ayez, qu'il en ait*, Malgré que j'en aie, que vous en ayez, qu'il en ait.

— SYN. **Dépit, colère, courroux.** etc. V. COLÈRE.

Dépit amoureux (LE), comédie en cinq actes, de Molière, représentée d'abord à Béziers, devant les Etats, en 1656, ensuite à Paris, sur le théâtre du Petit-Bourbon, en 1658. — Le sujet, emprunté à *l'Intéressé* de Nicolo Secchi, offre un exemple de ces imbroglios chers à la comédie italienne, compliqués de quiproquos, de déguisements, de reconnaissances. Mais le style est plein de mouvement et de chaleur, et il y a deux jolies scènes de brouillerie et de raccommodement entre les deux amants Eraste et Lucile et entre le valet Gros-René et la servante Marinette, qui tiennent à suivre l'exemple de leurs maîtres. Molière a repris cette situation dans le *Tartufe* et dans *le Bourgeois gentilhomme.*

DÉPIT [*pi*], **E** adj. Qui a du dépit. (Vx.)

DÉPITER [*té*] v. tr. (de *dépit*). Mépriser. (Vx.) || *Dépiter quelqu'un de quelque chose*, Le regarder comme incapable de quelque chose. (Vx.) || Causer du dépit à, désappointer, irriter : DEPITER *un enfant, une femme. Rien ne nous* DÉPITE *davantage que de voir qu'elle* (l'imagination) *remplit ses hôtes d'une satisfaction bien autrement pleine et entière que la raison.* (Pascal.)

— ***Dépité, e,*** part. pass. du verbe *Dépiter : Amant* DÉPITÉ.

— ***Se dépiter,*** v. pr. Concevoir du dépit :

...Contre sa fureur ma raison *se dépite.*
RÉGNIER.

— Fam. *Se dépiter contre son ventre*, Se priver de manger, par dépit. (On dit plutôt BOUDER CONTRE SON VENTRE.)

DÉPITEUX [*teû*], **EUSE** adj. Qui a du dépit. (Vx.)

— Fauconn. *Oiseau dépiteux*, Oiseau qui ne veut pas revenir quand il a perdu ou lâché sa proie.

DÉPIVOTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pivot*). Couper le pivot d'une racine.

DÉPLACEMENT [*man*] n. m. Action de déplacer; résultat de cette action : *Le* DÉPLACEMENT *d'un mobilier.* || Action d'une personne qui se déplace, se transporte d'un lieu dans un autre : *Payer les frais de* DÉPLACEMENT *des experts.*

— Action de faire changer de résidence, de place, de situation : *De grands* DÉPLACEMENTS *dans la magistrature. Le* DÉPLACEMENT *d'un ministre.*

— *Fig.* Trouble apporté : *Toute invention nouvelle cause de grands* DÉPLACEMENTS *dans l'industrie.*

— Mar. *Déplacement d'un navire*, Volume d'eau déplacé par la carène, dont le poids est par suite égal au poids du bâtiment. || *Déplacement lège*, Poids de la coque et des accessoires. || *Déplacement en charge*, Poids du navire avec ses approvisionnements, son chargement.

— Pharm. et Techn. Méthode particulière pour épuiser, avec une faible quantité de liquide, les principes solubles d'une substance (v. la partie *encycl.*).

— ENCYCL. Techn. La *méthode de déplacement* fut d'abord une opération purement pharmaceutique; mais l'industrie s'en est emparée. C'est une opération qui se rapproche assez de la lixiviation.

Après avoir réduit en poudre la matière que l'on veut traiter, on la met dans un vase ouvert ou fermé, suivant que le liquide employé n'est pas volatil, comme l'eau, ou est volatil, comme l'éther, l'alcool, etc. Cette poudre est tassée convenablement, pour ne pas offrir de voie trop facile au liquide. On verse peu à peu, sur la substance, le liquide (froid ou chaud) destiné à l'épuiser de ses principes solubles, en le faisant s'écouler, par la partie inférieure du vase, dans un second récipient, jusqu'à ce qu'enfin ce liquide s'échappe sans s'être chargé de matières extractives. Les appareils employés pour cette opération sont dits lixiviateurs, digesteurs, percolateurs, etc.

La méthode de déplacement est, de nos jours, fort employée pour obtenir des solutions très concentrées devant servir à la préparation des extraits.

DÉPLACER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *place*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Nous déplaçons. Il déplaça.*) Changer de place une chose : DÉPLACER *des livres.* || Changer de résidence quelqu'un : DÉPLACER *un sous-préfet.* || Prendre la place de quelqu'un : *Je ne veux* DÉPLACER *personne. Locataire qui en* DÉPLACE *un ancien.*

— *Fig.* Donner une direction qui ne convient pas à : DÉPLACER *la question.*

— Comm. et Econ. soc. *Déplacer les richesses*, Créer de nouveaux moyens de production au détriment d'anciens.

— ***Déplacé, e,*** part. pass. du verbe *Déplacer.*

— Qui n'est pas à la place qui convient : *Il est* DÉPLACÉ *dans cette société.*

— *Fig.* Qui ne convient pas : *Mot* DÉPLACÉ. *Luxe* DÉPLACÉ. *Observation* DÉPLACÉE.

— Comm. *Papier déplacé*, ou Substantiv. *Déplacé*, Effet de commerce payable dans d'autres villes que celles où la Banque de France a des succursales, et surtout Effet payable dans une petite localité où le recouvrement est difficile et coûteux. (On le rend aussi rare que possible en demandant aux clients, qui peuvent le faire, de « domicilier » une partie de leurs traites sur une place. [On dit aussi PAPIER DÉTOURNÉ.])

— ***Se déplacer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Vieillard qui* SE DÉPLACE *difficilement.*

— Avec réciprocité : *Ambitieux qui* SE DÉPLACENT *à qui mieux mieux.*

— Au sens passif : *Meubles qui* SE DÉPLACENT *sans peine;* et au fig. : *Le progrès* SE DÉPLACE *souvent.*

DÉPLAIRE [*plèr'*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *plaire*. — Se conjugue comme *plaire.*) Ne pas plaire, n'être pas agréable : *Voilà qui me* DÉPLAÎT. *Elle me* DÉPLAÎT *fort. Il faut inspirer aux enfants non le désir de plaire, mais la crainte de* DÉPLAIRE. (Mme Necker.) *Il vous* AURAIT DÉPLU *s'il pouvait vous* DÉPLAIRE. (Racine.) || Fâcher, irriter : *L'ami véritable est celui qui ne craint pas de nous* DÉPLAIRE *pour nous éclairer.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.)

— Impersonnellem. *Il me déplaît de, Qu'il ne vous en déplaise*, ou Elleptiquem., *Ne vous en déplaise, Ne vous déplaise*, Que cela ne vous fâche pas : *Je chantais,* NE VOUS DÉPLAISE. (La Fontaine.) || *N'en déplaise à*, Malgré, en dépit de : N'EN DÉPLAISE À *votre austère humeur.* (Molière.)

— ***Déplu, e,*** part. pass. du verbe *Déplaire.* (V. plus bas GRAMM.)

— ***Se déplaire,*** v. pr. Se trouver mal quelque part, s'ennuyer : SE DÉPLAIRE *à Paris.* SE DÉPLAIRE *à la conversation de quelqu'un.* || N'être pas à son aise, N'être pas dans son élément (en parlant des animaux et des plantes) : *Les chevaux* SE DÉPLAISENT *ici. Ces plantes* SE DÉPLAISENT *dans un tel terrain.*

— Au sens réfléchi, Ne pas se plaire à soi-même : *Pour plaire à Dieu, il faut* NOUS DÉPLAIRE *à nous-mêmes.* (Bourdaloue.)

— Avec réciprocité : *Ils* SE DÉPLAISENT *également.*

— GRAMM. *Déplaire* se conjugue avec l'auxiliaire AVOIR; *Se déplaire*, avec l'auxiliaire ÊTRE nécessairement, mais le participe *déplu* est toujours invariable : *Elle ne voulut pas rester ici, elle s'y* ÉTAIT *trop* DÉPLU.

DÉPLAISAMMENT [*plè-za-man*] adv. D'une manière déplaisante. (Peu us.)

DÉPLAISANCE [*plè-zanss'*] n. f. Caractère de ce qui déplaît; désagrément, ennui : *Quelle* DÉPLAISANCE *d'être obligé, comme les plus vils des animaux, de manger et de boire.* (Proudhon.) || Répugnance, dégoût : *Prendre quelqu'un en* DÉPLAISANCE.

DÉPLAISANT [*plè-zan*], **E** adj. Qui déplaît, fâche, irrite : *Jeune homme* DÉPLAISANT. *Ton* DÉPLAISANT. *Maximes* DÉPLAISANTES.

— SYN. **Déplaisant, malplaisant.** *Déplaisant* exprime formellement l'action de déplaire. *Malplaisant*, c'est proprement ce qui plaît mal, ce qui ne plaît guère; et *par extens.*, ce qui déplaît. (Ce mot se rapporte plutôt, en général, au côté, à l'état purement matériel des objets et des choses.)

— ANTON. **Agréable, attrayant, charmant, engageant, plaisant, ragoûtant.**

DÉPLAISIR [*plè*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *plaisir*). Désespoir, douleur, tristesse : *Chimène, je prends part à votre* DÉPLAISIR. (Corneille.) *Parmi les* DÉPLAISIRS *où mon âme se noie.* (Racine.) || Sentiment pénible, contrariété : *Causer, Eprouver un* DÉPLAISIR.

— SYN. **Déplaisir, mécontentement.** Le *déplaisir* peut venir des choses ou des personnes. Dans *mécontentement*, outre l'idée de contrariété, de peine, entre le plus souvent celle d'espérance déçue.

— ANTON. **Aise, contentement, joie, jubilation, plaisir, ravissement, satisfaction.**

DÉPLANCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *planche*). Oter, enlever les planches de : DÉPLANCHER *un grenier, un hangar.*

— ***Se déplancher,*** v. pr. Au sens passif, Devenir déplanché.

DÉPLANER [*né*] v. tr. (lat. *displanare*), Aplanir, unir. (Vx.) || Faire sortir de son plan : DÉPLANER *un astre.* (Fourier.)

de plano, mots lat. (de *de*, et *planus*, plan) signif. Aisément, sans difficulté : *Faire une chose* DE PLANO.

DÉPLANTAGE n. m. ou mieux **DÉPLANTATION** [*si-on*] n. f. Action de déplanter.

— ENCYCL. Hortic. On pratique la *déplantation* quand la végétation est inactive, c'est-à-dire en hiver ou en plein été. En été, les déplantations se font à la fin, ou mieux au commencement du jour; pendant qu'on la transporte, la plante est préservée d'une évaporation trop active; après sa mise en place, elle est arrosée copieusement. Les déplantations d'hiver, préférables, ont lieu quand la température est douce. Les arbres résineux sont déplantés au printemps. Dans tous les cas, il faut éviter de briser les racines et radicelles. On laisse autant que possible la masse des racines principales emprisonnée dans une motte de terre.

DÉPLANTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *planter*). Oter pour planter ailleurs : DÉPLANTER *un arbre.* || Enlever les arbres, les plantes de : DÉPLANTER *un jardin, un bosquet.* || Retirer de terre : DÉPLANTER *un échalas, une tente.*

— *Fig.* Arracher à son milieu, dépayser : DÉPLANTER *un campagnard.*

— ***Se déplanter,*** v. pr. Au sens passif, Etre déplanté.

— ANTON. **Planter, replanter.**

DÉPLANTEUR n. m. Qui déplante des arbres. (Peu us.)

DÉPLANTINAGE n. m. Action de déplantiner.

— ENCYCL. Le *déplantinage* de la luzerne est assez difficile, en raison de la similitude de forme et de grosseur de ses graines et des graines de plantain. On utilise, pour éliminer celles-ci, leur propriété de devenir mucilagineuses au contact de l'eau : des graines à trier, répandues uniformément, et légèrement pressées sur une toile humide, seules les graines de plantain adhèrent.

DÉPLANTINER [*né*] v. tr. (mot mal formé; du préfixe *dé*, et de l'orthographe fautive *plantin* pour *plantain*). Débarrasser les semences fourragères, des graines de plantain qu'elles contiennent.

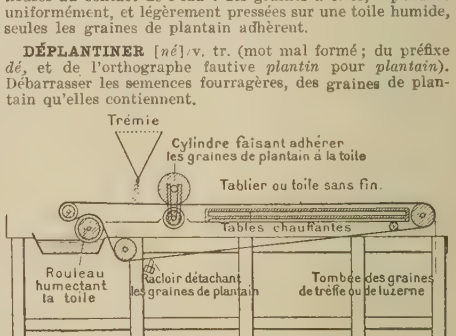

Déplantineuse (système Brimont).

DÉPLANTINEUR, EUSE adj. et n. Qui opère le déplantinage.

— N. f. Sorte de trieur servant à séparer mécaniquement les bonnes semences de la graine de plantain. (On dit aussi DÉPLANTINEUR.)

— ENCYCL. Les *déplantineuses* ou *déplantineurs* sont conçus suivant différentes méthodes et il en existe d'assez nombreux modèles (cribles, trieurs alvéolaires, etc.). L'un des plus pratiques exploite la faculté que possède la graine de plantain de devenir mucilagineuse quand elle est humectée. Une trémie répand sur une toile sans fin et humide les graines à déplantiner. Tandis que celles de plantain s'y collent sous la pression d'un cylindre, les autres sont libérées par un léger réchauffement de la toile et tombent à l'extrémité de la table; le plantain restant adhérent est détaché par un racloir.

Déplantoir.

DÉPLANTOIR n. m. Instrument au moyen duquel on déplante les végétaux de petite taille.

DÉPLÂTRAGE n. m. Action de déplâtrer : *Le* DÉPLÂTRAGE *d'un plafond.* || Elimination du « plâtre » ou sulfate de chaux ajouté au vin.

DÉPLÂTRER [*tré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *plâtrer*). Oter le plâtre de : DÉPLÂTRER *un mur.*

— ANTON. **Replâtrer.**

DÉPLÉTIF, IVE adj. (du lat. *depletum*, supin de *deplere*, vider). Méd. Qui produit la déplétion : *Evacuation* DÉPLÉTIVE.

DÉPLÉTION [*si-on*] n. f. (rad. *déplétif*). Méd. Diminution ou suppression de la réplétion, de l'engorgement.

DÉPLI n. m. Etat de ce qui est déplié.

DÉPLIANT [*pli-an*] n. m. Feuilles d'images en album, lequel se déplie.

DÉPLIÉ n. m. V. DÉPLIER.

DÉPLIER [*pli-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *plier*. — Se conjugue comme *plier*.) Etendre ce qui était plié : DÉPLIER *des étoffes, sa serviette.*

— ***Déplié, e,*** part. pass. du verbe *Déplier*.

— N. m. *Le déplié*, Se dit, dans les magasins de nouveautés, pour désigner toutes les étoffes dépliées de jour et qu'on replie le soir.

— ***Se déplier,*** v. pr. Au sens passif, Etre déplié.

— *Fig.* Se dérouler, s'ouvrir, se laisser pénétrer.

— ANTON. **Plier, replier.**

DÉPLISSAGE n. m. Action de déplisser.

DÉPLISSER [*pli-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *plisser*). Défaire les plis de : DÉPLISSER *une robe, un jabot, un rabat.*

— ***Se déplisser,*** v. pr. Au sens passif, Etre déplissé, perdre ses plis.

— ANTON. **Plisser, replisser.**

DÉPLOIEMENT ou **DÉPLOÎMENT** [*man*] n. m. Action de déployer. || Etat de ce qui est déployé : *Le* DÉPLOIEMENT *d'un drapeau, d'une pièce d'étoffe.* || *Par extens.* Etendue, suite développée : *La France possède un très beau* DÉPLOIEMENT *de côtes.* || Développement : *Le* DÉPLOIEMENT *des biceps.*

— *Fig.* Etalage, emploi : DÉPLOIEMENT *d'éloquence, de richesses, de forces.*

— ENCYCL. Milit. Manœuvre par laquelle une troupe passe de la *colonne* (ordre de marche) à la *ligne* (ordre de combat). On l'achemine progressivement de l'une à l'autre par des formations intermédiaires : *lignes de colonnes*, appliquées à des unités de plus en plus faibles et dans lesquelles les *intervalles* et les *distances* sont variables.

DÉPLOMBAGE [*plon-baj'*] n. m. Action d'enlever le plomb de : *Le* DÉPLOMBAGE *d'un wagon.* || Action de déplomber une dent.

DÉPLOMBER [*plon-bé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *plomber*). Enlever les plombs apposés sur des ballots, des caisses, des sacs, etc. || Dégarnir une dent plombée.

DÉPLORABLE adj. Qui mérite d'être déploré. || Digne de pitié : *Etat, Situation* DÉPLORABLE.

Ce *déplorable* chef du parti le meilleur.
CORNEILLE.

— Très mauvais : *Elève* DÉPLORABLE. *Conduite* DÉPLORABLE. *Style* DÉPLORABLE.

— SYN. **Déplorable, lamentable, pitoyable.** Ce qui est *déplorable* paraît tel aux yeux de la raison. *Pitoyable* signifie, plus complètement encore que *déplorable*, ce qui excite la pitié ; *lamentable*, c'est ce qui est susceptible d'arracher des lamentations, c'est-à-dire des plaintes bruyantes et prolongées.

DÉPLORABLEMENT [*man*] adv. D'une manière déplorable : *Etre* DÉPLORABLEMENT *maigre.*

DÉPLORATION [*si-on*] n. f. (de *déplorer*). Complainte, puis lamentation. (VX.)

DÉPLORER [*ré*] v. tr. (lat. *deplorare*). Pleurer longuement, avec un vif sentiment de compassion :

Alors qu'on les *déplore* ils s'estiment heureux.
CORNEILLE.

|| Pleurer, témoigner de la douleur de : DÉPLORER *la mort d'un ami.* || Faire des plaintes sur, regretter, critiquer : DÉPLORER *la conduite du gouvernement.*

— ***Déploré, e,*** part. pass. du verbe *Déplorer*. S'est dit de tout ce qui était regardé comme perdu, désespéré : *Cause, Santé* DÉPLORÉE.

— ***Se déplorer,*** v. pr. Au sens passif, Etre déploré, regretté.

DÉPLOYER [*ploi-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *ployer*. — Se conjugue comme *ployer, choyer*.) Etendre, développer ce qui était ployé : DÉPLOYER *ses ailes, les voiles.*

— *Fig.* Manifester, étaler : DÉPLOYER *toute son énergie, toute son éloquence, toute sa sottise.* DÉPLOYER *un grand luxe.*

— Poétiq. *La nuit* DÉPLOIE *ses voiles.* || *Déployer l'étendard de la révolte*, Se révolter.

— Fam. *Déployer les jambes*, S'enfuir.

— Art milit. Faire occuper un plus vaste espace, faire prendre l'ordre de bataille à : DÉPLOYER *une armée.*

— Mar. *Déployer le pavillon*, Le laisser flotter au vent.

— ***Déployé, e,*** part. pass. du verbe *Déployer*.

— *Enseignes déployées, A enseignes déployées*, Dans une guerre ouverte : *Combattre* ENSEIGNES DÉPLOYÉES. || *A gorge déployée*, Sans retenue : *Rire à* GORGE DÉPLOYÉE.

Métal déployé.

— Constr. *Métal déployé*, Tôle percée de fentes de petite longueur disposées en quinconce, puis étirée perpendiculairement à ces fentes de façon à former une sorte de grillage.

— ***Se déployer,*** v. pr. — Au sens réfléchi (au fig.), Se manifester : *Le penseur, quand bon lui semble, peut* SE DÉPLOYER *orateur.* (Voltaire.)

— Au sens passif, Devenir, être déployé : *Voiles qui* SE DÉPLOIENT.

— Mar. Se briser et s'épandre (en parlant de la mer lorsqu'elle rencontre un obstacle).

— ANTON. **Ployer, reployer.**

DÉPLUMER [*mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *plume*). Oter les plumes : DÉPLUMER *un canard, un poulet.* (On dit plutôt PLUMER.)

— *Fam.* Faire perdre les cheveux à : *Les excès* DÉPLUMENT *le crâne.*

— *Fig.* Dépouiller : DÉPLUMER *un gogo.*

— ***Déplumé, e,*** part. pass. du verbe *Déplumer* : *Oiseau* DÉPLUMÉ, *Crâne* DÉPLUMÉ. || *Avoir l'air déplumé*, Avoir une apparence misérable, et non plus opulente.

— ***Se déplumer,*** v. pr. Avec réciprocité, S'arracher les plumes mutuellement.

— Au sens passif, Devenir déplumé (au propre et au fig.).

— ANTON. **Emplumer, remplumer.**

DÉPOCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *poche*). *Fam.* Tirer de sa poche, débourser : DÉPOCHER *vingt francs.*

— ANTON. **Empocher.**

DÉPOÉTISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *poétiser*). Faire perdre le caractère poétique à : *Les mœurs actuelles* DÉPOÉTISENT *la femme.*

DÉPOINTAGE [*pouin-taj'*] n. m. Action de dépointer.

— Artill. Action de dépointer une pièce. (Les matériels à tir rapide sont des matériels sans dépointage après que la pièce s'est *assise*, c'est-à-dire après le premier ou le deuxième coup de canon.)

DÉPOINTEMENT [*pouin-te-man*] n. m. (rad. *dépointer*). Dr. cout. En Picardie, Eviction, sans indemnité, d'un fermier qui n'a pas rempli ses obligations.

DÉPOINTER [*pouin-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *point*). Techn. Couper les points qui retiennent une pièce d'étoffe pliée : DÉPOINTER *une pièce pour la montrer aux clients.*

— Artill. *Dépointer une pièce*, La déplacer de sa position de pointage.

— Filat. Opérer le dépointage, soit à la main avec le mule-jenny, ou automatiquement en faisant usage du métier self-acting.

— Dr. cout. Renvoyer sans indemnité un fermier qui n'a pas rempli ses obligations.

DÉPOINTEUR [*pouin*] n. m. Dr. cout. Propriétaire qui dépointe son fermier.

DÉPOISSER [*sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *poisser*). Nettoyer un objet enduit d'une matière gluante.

DÉPOLARISANT [*zan*] adj. Qui dépolarise.

— Substantiv. : *Un* DÉPOLARISANT. || Se dit spécialement d'une substance employée dans la fabrication des piles hydro-électriques pour empêcher les actions électrochimiques du courant de modifier les conditions de fonctionnement de la pile.

DÉPOLARISATION [*si-on*] n. f. Electr. Opération consistant à empêcher l'adhérence des bulles d'hydrogène sur les électrodes de pile ou d'électrolyte.

— ENCYCL. Electr. La *dépolarisation* peut être obtenue : 1° par un procédé mécanique, tel que l'agitation du liquide par un courant d'air ou l'agitation des électrodes elles-mêmes ; 2° par un procédé physique ; par exemple, en rendant l'électrode rugueuse par une couche de mousse de platine (pile Smée) ; 3° par un procédé chimique ; par exemple, en absorbant l'hydrogène au fur et à mesure de sa production, par les corps oxydants, tels que l'acide azotique, les chromates (pile au bichromate) ; 4° par un procédé électrochimique ; par exemple, en mettant l'électrode dans une dissolution d'un de ses sels, on peut s'arranger de façon qu'il y ait dépôt de métal au lieu de bulles d'hydrogène aux endroits où le courant quitte le liquide (piles Daniell, Clark).

DÉPOLARISER [*zé*] v. tr. Détruire l'état de polarisation : DÉPOLARISER *un faisceau lumineux.*

DÉPOLIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *polir*). Oter le poli de : DÉPOLIR *une vitre. Tous les acides* DÉPOLISSENT *facilement le marbre.*

— ***Dépoli, e,*** part. pass. du verbe *Dépolir*.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* DÉPOLI *d'un verre.*

— ***Se dépolir,*** v. pr. Au sens passif, Devenir, être dépoli.

DÉPOLISSAGE n. m. Techn. Action de dépolir. (On dit aussi DÉPOLISSEMENT.)

— ENCYCL. On fait subir le *dépolissage* au verre ou au cristal pour leur enlever leur transparence, tout en les laissant translucides. Le dépolissage des objets plats, obtenu autrefois au moyen de l'émeri en poudre, s'obtient aujourd'hui en les exposant aux vapeurs de l'acide fluorhydrique ou à l'action d'un jet de sable. On dépolit les globes de lampes en agitant à l'intérieur un mélange de sable quartzeux, de gravier et d'eau.

DÉPOLISSEMENT [*man*] n. m. Techn. Syn. peu us. de DÉPOLISSAGE.

DÉPOLISSEUR, EUSE n. Qui dépolit.

DÉPONENT [*nan*], **E** adj. (du lat. *deponens*, qui dépose). Gramm. Se dit de certains verbes latins qui *déposent* la forme active et prennent la forme passive tout en gardant le sens actif.

— Substantiv. : *Les* DÉPONENTS.

DEPONT (Léonce), poète français, né et mort à Surgères (1862-1913). Il a publié successivement : *Sérénités* (1897) ; *Déclins* (1899) ; *Pèlerinages* (1902) ; *le Triomphe de Pan* (1905). En 1903, l'Académie française, qui l'avait déjà couronné deux fois, lui décerna le grand prix de poésie pour son *Ode à Victor Hugo*. Le recueil *la Flûte alexandrine* (1913) est posthume. Depont a subi l'influence de l'anthologie grecque, et aussi celle de Heredia. Ses vers sont d'une harmonieuse mélancolie.

DÉPONTAN n. m. (lat *depontanus ;* du préfixe privat. *de*, et de *pons, pontis*, pont ; proprem. : *exclu des ponts*). Nom donné, à Rome, aux citoyens sexagénaires à qui leur âge enlevait le droit de voter, et qui, par conséquent, ne passaient plus le pont pour aller aux comices.

DÉPONTILLAGE [*ti-yaj'*] n. m. Action de dépontiller.

DÉPONTILLER [*ti-yé*] v. tr. Détacher une pièce de verrerie du pontil auquel elle a été fixée, afin de procéder au travail du polissage.

DÉPOPULARISATION [*si-on*] n. f. Action de dépopulariser. || Perte de la popularité. (Peu us.)

DÉPOPULARISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *populariser*). Faire perdre sa popularité à. (Peu us.)

DÉPOPULATEUR, TRICE adj. Qui contribue à dépeupler. (Peu us.)

DÉPOPULATION [*si-on*] n. f. (lat. *depopulatio ;* du préfixe privat. *de*, et de *populus*, peuple). Action de dépeupler ; résultat de cette action : *La* DÉPOPULATION *des campagnes est le résultat d'une mauvaise organisation politique.* (B. Constant.)

DEPORAUS [*dé, ra-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant des charançons très voisins des rhynchites, et qui habitent l'Europe. (L'un des plus communs est le *rhynchite du bouleau* ou *cigarier.*)

DÉPORT [*por'*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *porter*). Dr. Acte par lequel on se récuse ou on se désiste. (VX.) || *Sans déport*, Sur-le-champ, immédiatement : *Condamné à payer l'amende* SANS DÉPORT. (VX.)

— Dr. can. Privilège qu'avait un évêque ou un autre ecclésiastique de percevoir le revenu des bénéfices vacants. V. la partie *encycl.*

— Econ. rur. Terrain vague, enclos ou non, dans lequel on décharge les décombres provenant des démolitions, etc. (Dialectal.)

— Féod. Droit qu'avait un suzerain de jouir du revenu d'un fief, la première année après la mort du possesseur.

— Fin. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Dr. can. Il arrivait parfois qu'un évêque, récemment nommé, était obligé de faire honneur à des engagements onéreux pris par son prédécesseur. Le pape, alors, lui permettait de percevoir les revenus des bénéfices de son diocèse qui se trouvaient sans titulaires. C'est ce qu'on appelait le *déport*. Ce privilège n'existe plus nulle part.

— Fin. Le *déport* est, en termes de bourse, le loyer d'un titre, prêté à un spéculateur, comme le report est le loyer de l'argent.

Il y a lieu à déport lorsque les opérations de vente à découvert que l'on doit proroger sont plus importantes que les opérations d'achat. Dans ce cas le vendeur, pour se procurer les titres, doit payer aux détenteurs de ces titres une rétribution : un déport.

Le déport est également la rétribution que reçoit un porteur qui prête un titre à un tiers pour qu'il exerce à sa place un droit de souscription.

DEPORT (Joseph-Albert), officier français, né à Saint-Loup (Haute-Saône) en 1846, mort à Houlgate en 1926. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'artillerie, il se spécialisa dans les questions techniques et devint un ingénieur d'artillerie de première valeur. Commandant, directeur de l'atelier de Puteaux en 1892, il prit une part importante à la création de notre canon de campagne de 75mm. Lieutenant-colonel démissionnaire en 1894, il avait alors réalisé un premier modèle de « 75 » avec frein hydropneumatique qui fut mis au point en 1897 par le capitaine Sainte-Claire-Deville. Entré dans l'industrie privée au service des forges de Châtillon-Commentry, Deport créa notamment un nouveau matériel de 75 à tir rapide, caractérisé par un affût à double flèche et qui fut adopté par l'armée italienne peu avant 1914.

Colonel Deport. — Cl. Chusseau.

DÉPORTATION [*si-on*] n. f. (lat. *deportatio*). Dr. Peine consistant en un exil dans un lieu déterminé. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Dr. rom. V. RELÉGATION.

— Dr. mod. La *déportation*, qu'il ne faut confondre ni avec la transportation, ni avec la relégation, est une peine perpétuelle, afflictive et infamante, qui, depuis la loi du 8 juin 1850, se présente sous deux formes : la *déportation dans une enceinte fortifiée* qui a remplacé, pour les crimes politiques, la peine de mort, et la *déportation simple*, que déjà le Code pénal réservait aux criminels politiques. Elles se subissent l'une et l'autre aux colonies (Guyane et Nouvelle-Calédonie) et n'impliquent ni l'une ni l'autre obligation au travail. Mais le régime de la déportation dans une enceinte fortifiée est à maints égards plus sévère que celui de la déportation simple. Il ne faut pas confondre la déportation, peine politique, avec la *transportation*, peine à laquelle sont soumis les condamnés aux travaux forcés, ni avec la *relégation*, peine qui frappe les récidivistes.

DÉPORTEMENT [*man*] n. m. (de *déporter*). Conduite, et surtout Mauvaise conduite. (S'emploie surtout au plur.) :

Je suis bien las de vos *déportements*
MOLIÈRE.

DÉPORTER [*té*] v. tr. (lat. *deportare*). Porter hors du pays ; exiler dans un lieu déterminé.

— Anciennem. Porter. || Favoriser, soutenir. || Exempter.

— ***Déporté, e,*** part. pass. du verbe *Déporter*.

— *Substantiv.* Personne condamnée à la déportation : *Les* DÉPORTÉS *de la Commune.*

— ***Se déporter,*** v. pr. Au sens passif, Etre déporté ; et anciennem. Se conduire. || Se réjouir, s'amuser. || S'abstenir.

— Dr. anc. Se désister : SE DÉPORTER *de ses prétentions.*

DÉPORTUAIRE [*tu-èr'*] n. m. Hist. ecclés. Nom donné en Normandie à celui qui jouissait du déport sur un bénéfice vacant par décès.

DÉPOSABLE adj. Qui peut être mis en dépôt.

DÉPOSANT [*zan*], **E** adj. Qui dépose, témoigne en justice : *Témoins* DÉPOSANTS. || Qui fait un dépôt d'argent : *Les capitalistes* DÉPOSANTS *du Crédit foncier de France.*

— Substantiv. : *Les* DÉPOSANTS.

— ANTON. **Dépositaire.**

DÉPOSE n. f. Constr. Action d'enlever ce qui était posé, scellé ou bâti : *La* DÉPOSE *d'un tuyau, de chambranles. La* DÉPOSE *d'une pierre de taille.*

DÉPOSER [*zé*] v. tr. (lat. *depositum*, supin de *deponere*). Poser ce que l'on porte (pour un temps plus ou moins long) : DÉPOSER *un fardeau, un enfant, sa canne, les ordures ;* — et *au fig.* : DÉPOSER *sa fierté, sa mauvaise*

humeur, son arrogance. || *Déposer le masque,* Cesser de feindre. || *Déposer la couronne, le pouvoir, une charge,* Y renoncer. || *Déposer les armes,* Se rendre.

Déposer le fardeau des misères humaines.
LAMARTINE.

|| Par opposit. et *au fig.* Faire poser à quelqu'un ce qu'il porte, détient; destituer : DÉPOSER *un roi, un ministre.* || Aller poser, porter quelque chose chez : DÉPOSER *un paquet, une lettre chez sa mère;* — et *par extens.* : DÉPOSER *un baiser sur le front d'un enfant.* DÉPOSER *une plainte en police correctionnelle;* — et *au fig.* : DÉPOSER *ses hommages aux pieds de quelqu'un.* || Confier, mettre en dépôt : DÉPOSER *des fonds chez un banquier;* — et *au fig.* : DÉPOSER *le pouvoir entre les mains de quelqu'un.* DÉPOSER *ses secrets dans le sein d'un ami.* || *Déposer son cœur,* Confier à quelqu'un tout ce qu'on pense. || Donner en garantie : DÉPOSER *un cautionnement.*

— En parlant des liquides, Former un dépôt, laisser aller au fond les parties épaisses : *Certaines eaux* DÉPOSENT *des incrustations sur les objets qu'on y plonge;* — et Absolum. : *Certains vins* DÉPOSENT *très longtemps après qu'on les a décuvés.*

— Comm. *Déposer son bilan,* Se déclarer en faillite.

— *Intransitiv.* Faire sa déposition comme témoin, rendre témoignage : *La plupart des témoins se troublent en* DÉPOSANT.

Et les races futures
Contre mes ennemis *déposeront* pour moi.
VOLTAIRE.

|| Etre un témoignage, une preuve : *Son silence* DÉPOSE *contre lui.*

— *Trivialem.* Faire ses besoins naturels.

— ***Déposé, e,*** part. pass. du verbe *Déposer.*

— Admin. et Comm. Se dit d'un modèle que l'on soumet à la formalité du dépôt, pour le mettre à l'abri de la contrefaçon : *Modèle* DÉPOSÉ.

— ***Se déposer,*** v. pr. Au sens passif, Etre précipité par le liquide : *Voyez tout ce limon qui* SE DÉPOSE *ici;* et *au fig.* Etre laissé, abandonné : *Il est des fonctions qui ne* SE DÉPOSENT *pas.*

DÉPOSEUR n. m. Qui dépose, destitue : *Les papes,* DÉPOSEURS *de rois.*

DÉPOSITAIRE [*tèr'*] n. (lat. *depositarius;* de *depositus,* déposé). Personne à qui l'on a confié un dépôt : *Le choix d'un* DÉPOSITAIRE *est embarrassant.* || *Par extens.* et au fig. : *Etre* DÉPOSITAIRE *d'un secret important. Les* DÉPOSITAIRES *de l'autorité.*

De l'espoir des Troyens seule *dépositaire.*
RACINE.

|| Ce qui contient, ce qui recèle : *Le cœur est le* DÉPOSITAIRE *des nobles sentiments.*

— Hist. ecclés. Nom que l'on donnait, sous l'ancien régime, au religieux chargé de la garde des archives et de l'argent de sa communauté.

— ANTON. **Déposant.**

DÉPOSITEUR, TRICE n. Qui tient un dépôt de marchandises. (On dit mieux DÉPOSITAIRE.)

DÉPOSITION [*si-on*] n. f. (lat. *depositio*). Destitution d'une dignité, etc. : *Rien de moins rare, pendant le moyen âge, que les* DÉPOSITIONS *de souverains.* (Lamennais.)

— Bx-arts. *Déposition de la croix,* Nom par lequel on désigne la scène qui représente Joseph d'Arimathie, Nicodème, etc., descendant le Christ de sa croix.

— Dr. Témoignage fourni en justice : *On peut condamner un homme sur la* DÉPOSITION *d'un seul témoin.*

— Dr. can. Acte qui interdit pour toujours à un ecclésiastique les dignités et fonctions attachées à son ordre.

— SYN. **Déposition, déchéance.** V. partie *encycl.* (Polit.).

— ENCYCL. Bx-arts. Iconogr. Le nom de *Déposition de croix* doit être réservé aux compositions où l'on voit l'Homme-Dieu descendu ou *déposé* de la croix. Il convient

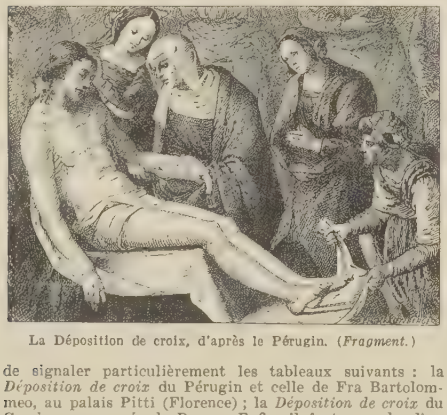

La Déposition de croix, d'après le Pérugin. (*Fragment.*)

de signaler particulièrement les tableaux suivants : la *Déposition de croix* du Pérugin et celle de Fra Bartolommeo, au palais Pitti (Florence) ; la *Déposition de croix* du Corrège, au musée de Parme. Enfin, il faut rappeler l'un des chefs-d'œuvre d'Andrea del Sarto, au même musée. V. DESCENTE DE CROIX.

On cite, en sculpture, la *Déposition* de Jean Goujon, bas-relief du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois ; la *Déposition de croix* par Canova, comprenant trois figures de grandeur naturelle : le Christ, la Vierge, et Madeleine. (V. planche *Beaux-Arts XLV.*)

— Dr. can. La *déposition* est une peine infligée aux ecclésiastiques pour des fautes graves : elle est perpétuelle. Très rarement appliquée aujourd'hui, elle était d'un usage fréquent dans les premiers siècles de l'Eglise. Le prêtre déposé n'était pas rendu à la société civile : il devait faire pénitence dans un monastère. Le pape seul a actuellement le droit de déposer des évêques.

— Polit. La *déposition* d'un souverain diffère de la *déchéance.* La déchéance se présente avec le caractère d'une sanction attachée à certains actes du souverain par la loi ou la coutume. La déposition est un renversement du prince, motivé par ses crimes, ses entreprises sur certains privilèges ; elle peut être la conséquence d'une révolution victorieuse.

DEPOSITO (A) loc. adv. (mots latins signif. *par dépôt.*) A intérêt : *Donner, Prendre* A DEPOSITO. (Vx.)

DÉPOSITOIRE n. m. Lieu où l'on dépose pendant quelque temps les cadavres, avant de les inhumer.

DÉPOSSÉDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *posséder.* — Se conjugue comme *accélérer.*) Priver de la possession d'une chose : *L'Etat peut* DÉPOSSÉDER *un propriétaire pour cause d'utilité publique, moyennant une indemnité.* || Retrancher quelque chose de : *Les chemins de fer n'*ONT *pas* DÉPOSSÉDÉ *les fleuves de tous les transports.*

— ***Dépossédé, e,*** part. pass. du verbe *Déposséder : Ce sont misères de grand seigneur, misères d'un roi* DÉPOSSÉDÉ. (Pascal.)

DÉPOSSESSION [*po-sè-si-on*] n. f. Action de déposséder ; état d'une personne dépossédée.

DÉPOSTER [*poss-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *poste*). Forcer à abandonner une position : DÉPOSTER *l'ennemi.*

DÉPÔT [*pô*] n. m. (lat. *depositum,* supin de *deponere,* déposer). Action de déposer : *Le* DÉPÔT *d'un corps dans un caveau.* || Action de déposer, de confier : *Le* DÉPÔT *d'une somme.* DÉPÔT *d'un testament chez un notaire.* || Objet déposé : *S'approprier un* DÉPÔT ; — et au fig. : *Tout secret confié doit être un* DÉPÔT *inviolable.* [Sa fidèle nourrice] *Gardait ce cher* DÉPÔT (Eliacin). (Racine.) || Lieu où l'on dépose certains objets : *Les* DÉPÔTS *de cannes et de parapluies établis à l'entrée des théâtres, etc.* || Matières solides qu'abandonne un liquide au repos.

— Mach. à vap. Accumulation sur les parois d'une chaudière, des sels contenus dans l'eau d'alimentation. (En élevant la température de l'eau dans les chaudières, on provoque la précipitation des sels calcaires [carbonate, sulfate de chaux], qui s'accumulent lentement sur les parois, s'incrustent dans le métal, et sont une cause de mauvais fonctionnement, puis de détérioration de l'appareil. La dépense de combustible pour un rendement déterminé est augmentée : il faut procéder au détartrage des appareils, ou à leur remplacement ; c'est pourquoi l'eau d'alimentation des chaudières est soumise généralement aujourd'hui à une épuration, préalablement à son admission dans ces appareils. V. ÉPURATION.)

— Bot. Extravasation de la sève dans le tissu vasculaire des plantes.

— Chem. de f. Ensemble d'installations destinées à l'exploitation d'un chemin de fer, et désignant, par abréviation, un dépôt de locomotives. (Le dépôt est constitué par les voies, bâtiments et aménagements nécessaires pour garer, remiser, réparer et ravitailler les locomotives de passage ou qui lui sont rattachées. Un dépôt moderne comprend des bâtiments de visite et d'entretien, avec ateliers équipés pour tous démontages et grosses réparations ; des installations de chargement automatique et rapide du charbon, sable, eau, ingrédients de consommation, etc. ; des bâtiments d'hygiène et de repos pour le personnel correspondant ou de passage dans la gare à laquelle il n'est pas rattaché.)

— Comm. Endroit, magasin, succursale, entrepôt, où un commerçant dépose ses marchandises.

— Dr. Convention, contrat par lequel on confie un objet à charge de le rendre fidèlement. || *Mandat de dépôt,* Ordre du juge d'instruction pour faire incarcérer un prévenu. || *Dépôt de mémoires, de conclusions,* Acte consistant à présenter à un tribunal des mémoires ou des conclusions écrites. || *Dépôt de bilan,* Action pour un commerçant de déposer son bilan.

— Géol. Amas de matériaux détritiques, provenant de la dénudation. (Cônes de déjection édifiés par les torrents, alluvions des cours d'eau, deltas lacustres ou marins, plages de sable et grèves de galets formées par la mer, dunes édifiées par le vent, moraines des glaciers, sont des dépôts qui se font sous nos yeux. Les terrains sédimentaires qui reposent sur les roches primitives sont des dépôts anciens.)

— Mar. *Dépôt des cartes et plans,* Etablissement situé à Paris et centralisant tout ce qui concerne les cartes marines, les instructions nautiques, les chronomètres et les compas. (La bibliothèque du dépôt contient plus de cinquante mille volumes. Cet établissement a été fondé en 1720 et rend les plus grands services.) || *Dépôt des équipages,* Caserne des marins dans les ports militaires.

— Métall. Recouvrement métallique obtenu soit par électrolyse, soit par immersion dans une solution chimique convenable. V. GALVANOPLASTIE.

— Milit. V. la partie *encycl.*

— Œnol. Matière solide plus ou moins abondante, qu'abandonnent les vins au repos.

— Pathol. Accumulation de pus ou d'autres excrétions morbides dans les tissus. || Syn. DÉPÔT, ABCÈS, APOSTÈME, APOSTUME, ÉPANCHEMENT, INFILTRATION.

— Télégr. électr. *Centre de dépôt,* Station ou bureau télégraphique où l'on centralise les dépêches en transit pour les réexpédier dans les directions voulues.

— ENCYCL. Dr. Le *dépôt* est un contrat réel et de bonne foi, synallagmatique, imparfait et gratuit. Il ne peut porter que sur des choses mobilières corporelles (C. civ., art. 1918). Le dépositaire est tenu : 1° de veiller à la conservation de la chose, en y apportant, à moins de convention contraire, les mêmes soins qu'à ses propres affaires ; 2° de restituer la chose quand il plaît au déposant de la réclamer. Le dépositaire n'a droit à aucun salaire, mais il peut réclamer les frais faits pour la conservation de la chose.

Il y a dépôt *irrégulier* (dépôt fait dans les banques) quand le dépositaire est autorisé à se servir de la chose et n'est astreint à restituer que des choses de même espèce, qualité et quantité.

Le dépôt volontaire doit être prouvé par écrit. La preuve testimoniale n'en est pas reçue pour valeur excédant 500 francs. Si le dépôt supérieur à cette somme n'est pas prouvé par écrit, celui qui est attaqué comme dépositaire est cru sur sa déclaration, soit pour le fait même du dépôt, soit pour la chose qui en faisait l'objet, soit pour le fait de la restitution.

La preuve testimoniale peut être reçue, même au-dessus de 500 francs, pour le dépôt nécessaire : celui qu'on est forcé de faire en cas de danger public. V. SÉQUESTRE.

Dépôt de mendicité. — Admin. V. MENDICITÉ.

Dépôt légal. — Destiné à assurer la réunion et conservation aux mains de l'Etat des livres et matériaux graphiques qui font partie du patrimoine intellectuel de la France, le dépôt légal a été réorganisé par la loi du 19 mai 1925. Y sont soumis les imprimés de toute nature, les œuvres musicales, photographiques, cinématographiques, phonographiques. Sont exemptes les impressions « de ville », administratives, de commerce (sauf les catalogues). — D'autre part, la loi sur la presse du 29 juillet 1881 prescrit le dépôt des périodiques.

Le dépôt est effectué, suivant les cas, par l'imprimeur ou le producteur, ou par l'éditeur. Deux exemplaires (sauf pour les ouvrages de luxe et les estampes) doivent être déposés, dès l'achèvement du tirage ou dans le mois de mise en vente. La régie du dépôt légal, organisée par décret du 21 novembre 1925, avec un agent général à Paris et des agents ou délégués en province, reçoit les dépôts, au ministère de l'intérieur pour Paris, et à son bureau dans les départements. Le déposant remet une déclaration et retire un récépissé. Toute infraction donne lieu à procès-verbal et expose à une amende et au payement des frais d'achat dans le commerce de l'ouvrage non déposé ; la pénalité est prescrite par trois ans à dater de la publication. — Le dépôt légal n'a qu'une valeur purement déclarative de droits ; il ne se confond pas avec les dépôts spéciaux administratifs et judiciaires prévus par la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

Dépôt de la Préfecture de police. — Lieu de détention provisoire où l'on amène tout d'abord les personnes arrêtées dans Paris ou le département de la Seine.

La détention au dépôt ne doit pas dépasser et, depuis la loi du 8 décembre 1897 ne dépasse plus, en fait, le délai de vingt-quatre heures.

Dépôts mortuaires. — Etablissements destinés à recevoir, sur la demande des familles, et en attendant les délais ordinaires des inhumations, les corps des personnes décédées. Un *dépôt mortuaire municipal* existe à Paris.

— Douanes. Les marchandises non déclarées en détail dans le délai légal, abandonnées par leur propriétaire, arrivées dans un port non ouvert à leur importation et non réexportées dans les quatre mois, non réclamées après vérification, sont déposées dans des magasins dont l'Administration a seule la clef. Les marchandises non réclamées ou non réexportées sont vendues après un an. Le prix, déposé à la Caisse des dépôts, reste pendant un an à la disposition du propriétaire.

— Fin. La garde de sommes d'argent déposées fut la première opération dont se chargèrent les banques. Etant donné le risque de vol dont elles délivraient les déposants, une rémunération était exigée de ces derniers. Au début, il s'agissait d'un *dépôt* proprement dit, la restitution devant être effectuée en nature. Plus tard, l'idée vint d'employer ces capitaux improductifs, avec l'assentiment des déposants intéressés aux bénéfices de l'opération. Les dépôts sont dits *à vue* lorsqu'ils sont remboursables à tout moment, à la demande du déposant, ou *à terme* lorsque le remboursement a lieu à une échéance plus ou moins lointaine, mais toujours fixée d'avance.

Caisse des dépôts et consignations. — V. CAISSE.

— Milit. *Dépôt d'un corps de troupes.* C'est une portion de ce corps destinée à demeurer dans la garnison quand le reste se mobilise, pour assurer l'entretien de la partie mobilisée. L'instruction des recrues se faisait, autrefois, dans les compagnies de dépôt, et les jeunes soldats ne passaient qu'une fois instruits aux « bataillons de guerre » ; aujourd'hui, l'instruction se fait dans les compagnies actives. Les régiments d'infanterie, en France, n'ont plus de compagnies de dépôt (sauf les zouaves, les tirailleurs algériens et les régiments étrangers). Il n'y a plus, au dépôt, qualifié de *portion centrale,* que le personnel administratif et le *cadre complémentaire* du régiment. Depuis 1927, les attributions du dépôt, en matière de *mobilisation,* sont passées aux centres mobilisateurs, organes nouveaux créés dans le but de ne laisser aux corps de troupes que le souci de l'instruction.

Des *dépôts de convalescents* peuvent être constitués en temps de paix, pour recevoir les hommes sortant de l'hôpital qui ne sont pas en état de reprendre encore leur service. En temps de guerre, il en est également créé sur les lignes de marche et d'évacuation, ainsi que des *dépôts d'éclopés,* créés pour recevoir les hommes laissés en arrière par les corps.

Il est organisé de même des *dépôts de chevaux malades.*

Quant aux établissements militaires d'études, l'un des principaux est le *dépôt central de l'artillerie,* devenu la *section technique* de l'artillerie.

Le *dépôt des fortifications,* créé en 1791, a disparu en 1886, et ses attributions ont été réparties entre divers établissements ou services.

Dépôt de la guerre. — Son origine remonte à 1688. Il fut créé par Louvois pour recevoir les archives de la guerre. Réorganisé en 1814, le dépôt de la guerre fut chargé en outre de s'occuper de tout ce qui concernait les opérations topographiques. Le corps des ingénieurs géographes y fut attaché. Enfin, le dépôt de la guerre a été supprimé en 1887 et remplacé par le *service géographique de l'armée,* tandis que la *section historique* de l'état-major de l'armée héritait de ses attributions historiques. La section historique a été transformée en 1920 en *service historique ;* sa principale attribution étant de rédiger l'historique officiel de la Grande Guerre.

Dépôt des modèles. — Etablissement qui relève du comité technique de l'intendance ; il est installé à Paris, dans l'Hôtel des Invalides, et chargé d'établir et de conserver les modèles-types de tous les effets et ustensiles militaires.

Dépôts de remonte. — Créés pour encourager l'élevage national, ces établissements ne datent que de la Restauration : le premier fut créé à Caen en 1818. Depuis 1882, un nouveau mode de *remonte,* qui consiste à acheter des poulains de trois ans et demi et à ne les envoyer dans les régiments que plus tard, a fait établir des *dépôts d'élevage* ou *de transition.* La tendance actuelle est à leur suppression, en vue de la réalisation d'économies dans le budget de la guerre.

Dépôts de tranchées. — Ce sont des dépôts de matériel et d'outils établis, au cours d'un siège, dans des *tranchées* spécialement creusées pour des troupes du génie et de l'artillerie.

Des dépôts analogues sont installés par le service de l'artillerie, pour recevoir des munitions, des fascinages et les outils nécessaires au service des batteries. On les désigne plutôt sous le nom de *dépôts intermédiaires.*

— Océanogr. Le fond des mers est presque partout recouvert par des sédiments qui masquent le sol primitif, et sont d'origine très diverse. Ces *dépôts* se répartissent sur le fond de telle sorte que les éléments les plus gros sont au bord de la mer, et les plus fins au large. Les types principaux de ces dépôts sont : 1° les dépôts *littoraux* (galets, graviers), provenant de la démolition de la côte par les vagues et les marées, frottés et usés les uns contre les autres, et finissant par se transformer en sable. Les fleuves apportent à la côte d'autres matériaux ; 2° les dépôts *terrigènes*, constitués par les particules fines provenant de l'usure des éléments littoraux, et des apports des fleuves ou du vent, qui sont entraînés non loin des côtes, se déposent lentement sur le fond, y constituent des vases diverses, vertes, bleues, jaunes, souvent riches en hydrogène sulfuré (Elles couvrent le fond des mers closes comme la Méditerranée) ; 3° les dépôts *pélagiques*, dus à l'accumulation des débris d'êtres flottants du large (telles sont les vases à ptéropodes, à radiolaires, à diatomées, à foraminifères ; les unes sont exclusivement calcaires, les autres siliceuses) ; 4° les régions abyssales, très profondes, des océans, sont recouvertes par une argile rouge, à éléments extrêmement fins, qui est l'ultime résidu de tous les autres sédiments, et recouvre 130 millions de kilomètres carrés du sol océanique. Elle contient une minime proportion de calcaire constitué par les quelques coquilles d'animaux pélagiques qui ont pu, sans fondre en route, descendre jusque sur le sol. Les dépôts océaniques ont une grande importance, car ce sont eux qui ont constitué dans les temps géologiques la plupart des roches sédimentaires des terrains, aujourd'hui émergés, de l'écorce terrestre.

— Œnol. On distingue deux sortes de *dépôts :* les dépôts en futailles et les dépôts en bouteilles. Les premiers constituent les lies ; les seconds, variables de couleur et de densité, sont plus ou moins adhérents aux parois des bouteilles ; les dépôts de vins blancs, qu'on appelle *dépôts-pierres*, parce qu'ils sont semblables à du sable fin, sont dus à la formation de tartrates de chaux insolubles. Tous les dépôts des vins contiennent du tartre. La seule manière de séparer les vins en bouteilles du dépôt qu'ils ont formé, c'est de les décanter avant de les servir, ou de les verser avec précaution et en évitant d'agiter la bouteille. Dans la préparation des vins mousseux, on élimine les dépôts provoqués par la fermentation en plaçant pendant un certain temps les bouteilles *sur la pointe* et en les débouchant adroitement pour laisser s'échapper seulement la partie bourbeuse (*dégorgement*).

DÉPOTAGE ou **DÉPOTEMENT** [*man*] n. m. Action de dépoter : *Le* DÉPOTAGE *d'une plante.*

DÉPOTAT [*ta*] n. m. Infirmier à cheval, dans l'armée byzantine.

DÉPOTAYER [*tè-ié*] v. tr. (Se conjugue comme *balayer.*) Vendre du cidre au pot.

— *Substantiv.* Débit de cidre au pot.

DÉPOTEMENT [*man*] n. m. Syn. de DÉPOTAGE.

— Admin. *Tables de dépotement,* Tables dont se sert la Régie pour évaluer la quantité de liquide tiré d'une futaille. (On dit aussi ÉCHELLE PITHOMÉTRIQUE.)

DÉPOTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *pot*). Retirer d'un pot pour remettre ou non dans un autre : DÉPOTER *des fleurs.* || Changer un liquide de vase.

— V. intr. Pyrotechn. Se dit d'une fusée qui lance les artifices contenus dans le pot, avant que toute la composition fusante soit brûlée.

— ANTON. **Empoter.**

DÉPOTOIR n. m. Nom donné aux usines spéciales, destinées à recevoir les matières fécales qu'on retire des fosses d'aisances, les détritus ménagers, les boues des villes, etc. ; et, *par extens.,* Lieu où s'accumulent des choses hétéroclites et généralement malpropres. || Vaste réservoir creusé dans le sol, où l'on vide les barils de pétrole lorsqu'ils arrivent des lieux de production. || Vase destiné à mesurer les liquides. || Lieu où l'on jauge les vins et eaux-de-vie.

DÉPOUDRER [*dré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *poudre.*) Enlever la poussière de : DÉPOUDRER *un habit, un meuble.* || Enlever la poudre à cheveux de : DÉPOUDRER *une perruque.* || *Dépoudrer quelqu'un,* Lui enlever sa poussière ou sa poudre.

— ***Se dépoudrer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Elle* S'EST DÉPOUDRÉE *rapidement.*

— Avec réciprocité : S'ôter la poudre ou la poussière mutuellement.

— Au sens passif : *Habit, Chevelure qui ne* SE DÉPOUDRE *pas complètement.*

DÉPOUILLE [*pouy'*] n. f. (substantif verbal de *dépouiller*). Peau que rejettent certains animaux à l'époque de la mue : *La* DÉPOUILLE *d'un serpent, d'un insecte.* || Peau enlevée à un animal : *Hercule se revêtit de la* DÉPOUILLE *du lion de Némée.* — *Par anal.* Vêtements qu'une personne a rejetés. || Parfois, Vêtement complet : *Acheter une* DÉPOUILLE *neuve.*

— *Par extens.* Vêtements, etc., tout ce que laisse un défunt : *La* DÉPOUILLE *d'un moine appartenait à l'abbé.* || Héritage, succession : *Frontin, neveu d'Aurèle... ne tire de sa* DÉPOUILLE *qu'une légère pension.* (La Bruyère.) || Ce qui est pris, ravi, extorqué, au propre et au fig. : *S'enrichir des* DÉPOUILLES *d'autrui.*

Mais lui qui fait ici le régent du Parnasse
N'est qu'un gueux revêtu des *dépouilles* d'Horace.
BOILEAU.

|| Butin fait sur l'ennemi : *Les* DÉPOUILLES *des vaincus.*

— Poétiq. Produits des champs récoltés : *La* DÉPOUILLE *des champs, des arbres, des vergers.* || Corps d'une personne morte : *Sauver la* DÉPOUILLE *mortelle de quelqu'un.*

— Agric. Action de récolter les produits d'un champ, les fruits d'un arbre, etc. : *Terre qui sera louée après la* DÉPOUILLE.

— Antiq. rom. *Dépouilles opimes.* V. la partie *encycl.*

— Dr. can. *Droit de dépouille,* Droit sur certains objets mobiliers ayant appartenu à un ecclésiastique décédé.

— Grav. *Graver* ou *Tailler en dépouille,* C'est, sur la planche gravée, creuser moins profondément les parties qui doivent constituer le bas de la gravure.

— Sculpt. Un modèle est ou n'est pas *de dépouille,* suivant qu'on peut, ou non, le mouler en bloc.

— Techn. Ensemble des pièces d'un modèle, qui sert à obtenir dans le sable le moule pour la coulée du métal. || Pente donnée aux flancs d'un modèle pour faciliter le démoulage. || Changement qu'éprouve l'acier lors de la trempe : *Plus la* DÉPOUILLE *est blanche, plus l'acier est dur.* (P. Desormeaux.) [On dit aussi DÉCOUVERTE.] || Angle formé par la face coupante d'un outil avec le plan tangent de la pièce à usiner (tournage, fraisage, etc.).

— ENCYCL. *Dépouilles opimes.* Lorsqu'un général romain avait tué un général ennemi et l'avait dépouillé de ses armes, il consacrait ce trophée dans le temple de Jupiter Férétrien, en souvenir de l'offrande faite par Romulus lorsqu'il eut tué Acron, roi des Céciniens. Cet exploit ne se représenta que deux fois après Romulus : Cornelius Cossus remporta les *dépouilles opimes* sur Tolumnius, roi des Véiens, et Claudius Marcellus sur Viridomar, chef des Gaulois.

— Dr. can. *Droit de dépouilles.* D'après les anciens canons, les clercs avaient le droit de subvenir à leur entretien au moyen des biens ecclésiastiques ; mais le surplus de leurs revenus devait retourner à l'Eglise. Dès le Ve siècle, il arriva que des prêtres, à la mort de leur évêque, se crurent le droit de s'emparer de ses meubles. Vers le VIIe siècle, ce fut une coutume universellement établie que, dès qu'un ecclésiastique mourait, tous les objets qu'il laissait appartenaient à ceux de ses confrères qui parvenaient à s'en emparer. C'est ce qu'on appela le *droit de dépouille.* Cet usage ne fut aboli qu'au XIVe siècle. Quelques vestiges en demeurèrent même en France jusqu'à la Révolution.

DÉPOUILLEMENT [*pou-ye-man*] n. m. Techn. Action de dépouiller, d'écorcher ; résultat de cette action : *Le* DÉPOUILLEMENT *d'un mouton.*

— Action de dépouiller une personne de ses biens ; résultat de cette action. (Peu us.)

— *Fig.* Renoncement : *Il est plus grand dans ce* DÉPOUILLEMENT *de sa grandeur.* (Fléchier.)

— *Particulièrem.,* Examen d'un bordereau, d'un inventaire, d'un dossier, etc., pour en faire le relevé, en constater l'exactitude : *Faire le* DÉPOUILLEMENT *d'un compte.* || *Dépouillement d'un scrutin,* Compte des suffrages dans un vote quelconque.

— Séricic. Action d'un ver à soie qui se dégage de son enveloppe.

— Artill. *Dépouillement du tir,* Opération qui a pour but d'épurer les éléments d'un tir (portée, direction, évent), obtenus à un instant donné après *réglage* sur un objectif, afin de pouvoir les utiliser à un autre moment.

— ENCYCL. Techn. Le *dépouillement* des animaux de boucherie se fait ordinairement au couteau ; mais cette méthode a l'inconvénient de détériorer le cuir par des coups de couteau et de lui enlever de sa valeur marchande ; aussi a-t-on essayé d'autres moyens parmi lesquels l'un des plus ingénieux est le dépouillement électrique imaginé par l'inventeur suisse Pfefferkorn. L'appareil utilisé dans ce cas est un disque creux à l'intérieur duquel tourne l'outil constitué par trois ailettes dentées et qui tournant à la vitesse de 2.500 tours à la minute agissent non comme les couteaux mais comme des marteaux pour séparer la peau de la chair.

DÉPOUILLER [*pou-yé*] v. tr. (lat. *despoliare*). Ecorcher, ôter la peau de : DÉPOUILLER *un lapin, une anguille.* || Oter la peau, dénuder : *Chirurgien qui* DÉPOUILLE *une jambe jusqu'à l'os.* DÉPOUILLER *un arbre de son écorce.* || Dégarnir, dénuder : *L'hiver* DÉPOUILLE *les champs ;* — et *au fig. :* DÉPOUILLER *de la gloire.* (Corneille.)

— *Par extens.* Voler les vêtements, l'argent de, etc. : *Voleurs qui* DÉPOUILLENT *un voyageur.* DÉPOUILLER *une église de ses joyaux.* || Réduire à la misère : *L'impôt achève de* DÉPOUILLER *le pauvre.*

— *Dépouiller une voile avariée,* Enlever la partie mauvaise. || *Dépouiller ses vêtements,* Les retirer.

— *Fig.* Priver, déposséder : *L'illusion de la renommée nous* DÉPOUILLE *du bon sens.* (Chateaubriand.) || Dégager, isoler : DÉPOUILLER *ses idées des ornements du style.* || Abjurer, renoncer à :

Dépouille devant tous l'orgueil qui te dévore
Cœur gonflé d'amertume.
MUSSET.

DÉPOUILLER *de plus en plus la matière, telle est la loi.* (V. Hugo.) DÉPOUILLER *tout sentiment d'humanité.*

— Bx-arts. *Dépouiller le moule,* S'en détacher complètement sans qu'aucune des parties soit retenue par les creux de la pièce qu'on a coulée dans le moule, ou sur laquelle le moule a été coulé.

— Grav. *Dépouiller les traits,* C'est, sur la planche gravée, diminuer la profondeur des traits qui se trouvent dans la partie inférieure de la gravure.

— PROV. **Dépouiller le vieil homme, Se dépouiller du vieil homme,** Expression de l'Ecriture sainte, qui signifie Se défaire des inclinations de la nature corrompue.

— ***Dépouillé, e,*** part. pass. du verbe *Dépouiller* (au propre et au fig.) : *Aveu* DÉPOUILLÉ *d'artifice.* (Racine.)

— Jeux. *Roi dépouillé,* Jeu où l'on ôte pièce à pièce les vêtements de celui qu'on a fait roi. || Fig. *Jouer au roi dépouillé,* Se dit quand plusieurs personnes s'attachent à ruiner quelqu'un.

— *Substantiv.* Personne dépouillée : *Presque tous les* DÉPOUILLÉS *aspirent à devenir spoliateurs.*

— SYN. **Dépouillé, dénué, dépourvu,** etc. V. DÉNUÉ.

— ***Se dépouiller,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉPOUILLER *de son manteau.* SE DÉPOUILLER *de sa fortune en faveur de ses enfants ;* et *au fig.* : SE DÉPOUILLER *d'une passion, d'un préjugé.*

— Au sens passif, Etre écorché, dépouillé. || Perdre sa peau : *Les serpents* SE DÉPOUILLENT *tous les ans ;* — et Poétiquem., Perdre ses feuilles, sa verdure : *Arbres qui* SE DÉPOUILLENT.

— Se dit : 1° d'un insecte qui se dégage de sa chrysalyde ; 2° du vin qui dépose ; 3° de l'acier quand, lors de la trempe, les parties oxydées par le feu se détachent et tombent.

— PROV. **Il ne faut pas se dépouiller** (on dit aussi **se déshabiller**) **avant de se coucher,** Il ne faut pas se dessaisir de son bien de son vivant.

DÉPOUILLEUR [*pou-yeur*] n. m. Celui qui dépouille. (Vx.)

DÉPOURPRAGE n. m. Action de dépourprer.

DÉPOURPRER [*pré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *pourpre*). Diminuer, au moyen de lavages alcalins ou acides, la couleur trop vive que possède une étoffe sortant du bain de teinture.

DÉPOURRISSAGE ou **DÉPOURRISSEMENT** [*pou-ri-se-man*] n. m. (du préfixe privat. *dé,* et de *pourrir*). Action d'enlever ce qui est pourri.

DÉPOURVOIR v. tr. (du préfixe privat *dé,* et de *pourvoir.* — Se conjugue comme *pourvoir.*) Priver, dépouiller, dégarnir : DÉPOURVOIR *une citadelle de munitions.* (Peu us.)

— ***Dépourvu, e,*** part. pass. du verbe *Dépourvoir :* DÉPOURVU *de biens, de talent, d'esprit ;* et Absolum. : [La Cigale] *Se trouva fort* DÉPOURVUE. (La Fontaine.)

Né *dépourvu,* dans la foule jeté.
VOLTAIRE.

— *Au dépourvu,* loc. adv., Sans être pourvu du nécessaire, sans être prêt : *Etre pris* AU DÉPOURVU.

— SYN. **Dépourvu, dénué, dépouillé,** etc. V. DÉNUÉ.

— ANTON. **Assorti, garni, muni, nanti, doué.**

— ***Se dépourvoir,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉPOURVOIR *de tout pour ses enfants.* (Peu us.)

DÉPOUSSIÉRAGE n. m. Action d'enlever la poussière et, particulièrement, par des moyens mécaniques.

— ENCYCL. Le *dépoussiérage* en économie domestique est une opération à laquelle les aspirateurs électriques ont apporté la solution la plus pratique et la plus hygiénique à la fois. V. ASPIRATEUR.

Dans l'industrie on pratique depuis longtemps en métallurgie le dépoussiérage des gaz soit pour récupérer des poussières ayant une valeur, soit pour épurer les gaz des hauts fourneaux qui doivent être utilisés dans les cowpers, les chaudières ou les moteurs, et l'on utilise à cet effet des chambres de dépôt, des filtres constitués par des sacs en tissu serré à travers lesquels on fait passer les gaz des laveurs ou des appareils électrostatiques. On a envisagé récemment le dépoussiérage, avant leur évacuation dans l'atmosphère, des gaz provenant des foyers chauffés au charbon pulvérisé. Les fumées, chargées de cendres, passent lentement dans des chambres de dépôt où elles abandonnent leurs particules solides par pesanteur, ou bien sont envoyées dans des appareils de différents systèmes (cyclones, ventilateurs-dépoussiéreurs) ; là elles sont animées d'un rapide mouvement de rotation qui élimine les particules solides par centrifugation.

DÉPOUSSIÉRER [*ré*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer.*) Enlever la poussière de : DÉPOUSSIÉRER *un atelier, un cardage.*

DÉPOUSSIÉREUR n. m. Appareil au moyen duquel on effectue le dépoussiérage.

DEPPING (Georges-Bernard), érudit français, d'origine allemande, né à Munster en 1784, mort à Paris en 1853. Il fut naturalisé Français en 1827. Parmi ses travaux citons : la *Géographie de la France* (1821) ; *la Suisse* (1822) ; *la Grèce* (1823) ; *Histoire des expéditions maritimes des Normands* (1826) ; *les Juifs dans le moyen âge ;* la première édition du fameux *Livre des métiers,* par le prévôt des marchands Etienne Boileau (1837) ; et, dans la *Collection des documents inédits de l'histoire de France,* les trois premiers volumes de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV,* dont le quatrième volume ne fut imprimé qu'après la mort de l'auteur, et par les soins de son fils. Il a écrit, en allemand *Erinnerungen* (Souvenirs).

DEPPING (Guillaume), érudit français, né et mort à Paris (1829-1901). Fils du précédent, il fit sa carrière dans les bibliothèques, passant de la Nationale à l'Arsenal, au Sénat, puis à Sainte-Geneviève, d'où il prit sa retraite comme conservateur honoraire. Il publia en 1855 le t. IV de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV,* commencée par son père. Parmi ses autres ouvrages, il faut signaler : *Schamyl le prophète du Caucase* (1854), sous le pseudonyme de MAJOR WARNER ; *Merveilles de la force et de l'adresse* (1869) ; *Etudes sur le règne de Louis XIII et l'administration de Richelieu ; le Chevalier de Jars* (1881) ; *Une victime de Richelieu : la Marquise du Fargis* (1894).

DÉPRAVANT [*van*] **E,** adj. Qui est de nature à dépraver : *Des leçons* DÉPRAVANTES.

DÉPRAVATEUR, TRICE adj. Qui déprave : *Doctrine* DÉPRAVATRICE.

— Substantiv. : *Un* DÉPRAVATEUR. *Une* DÉPRAVATRICE.

DÉPRAVATION [*si-on*] n. f. Action de dépraver ; état de ce qui est dépravé, dénaturé : DÉPRAVATION *des humeurs, du sang, de l'appétit.*

— *Fig.* Corruption : DÉPRAVATION *de l'âme, des mœurs, du goût, d'une époque.*

— Méd. V. PERVERSION.

DÉPRAVER [*vé*] v. tr. (lat. *depravare*). Altérer, changer en mal : DÉPRAVER *le sang, les humeurs, l'estomac, la digestion, l'appétit ;* — et *au fig.* Pervertir : DÉPRAVER *l'esprit, le cœur, le goût, le jugement, les mœurs.* DÉPRAVER *un enfant.*

— ***Dépravé, e,*** part. pass. du verbe *Dépraver* (au propre et au fig.) : *Goût, Cœur* DÉPRAVÉ.

— Substantiv. : *Un vieux* DÉPRAVÉ.

— ***Se dépraver,*** v. pr. — Avec réciprocité, Se dépraver mutuellement.

— Au sens passif (au propre et au fig.) : [le Français] *est le seul peuple dont les mœurs peuvent* SE DÉPRAVER *sans que le fond du cœur se corrompe.* (Duclos.)

— SYN. **Dépravé, corrompu, pervers,** etc. V. CORROMPU.

— ANTON. **Honnête, intègre, juste, probe, vertueux.**

DEPRÉ (Ernest), auteur dramatique français, né à Paris en 1854. Il a écrit des monologues, des livrets d'opérettes (*Madame Boniface,* avec Clairville ; *les Petites Vestales,* avec Bernède), et des pièces de genres divers : *le Drapeau,* drame, avec E. Moreau ; *Madame l'Avocat,* vaudeville, avec Galipaux (1896) ; *Père naturel,* avec P. Charton (1899) ; etc.

DÉPRÉCATIF, IVE adj. (lat. *deprecativus*). Qui est en forme de prière : *Formule* DÉPRÉCATIVE. (On dit aussi DÉPRÉCATOIRE.)

— ENCYCL. Dans l'Eglise grecque, l'absolution est donnée au pénitent qui vient de confesser ses fautes, sous forme *déprécative.* Dans l'Eglise latine, le prêtre ajoute à la première formule, sous forme de sentence, une seconde formule qui constitue l'essentiel du sacrement.

DÉPRÉCATION [*si-on*] n. f. (lat. *deprecatio*). Prière pour détourner un malheur, ou obtenir un pardon : *Adresser des* DÉPRÉCATIONS *à quelqu'un.*

— Rhétor. Figure oratoire exprimant une supplication.

— Encycl. Rhétor. En principe, la *déprécation* est la figure par laquelle un orateur, un personnage, adresse à la divinité, à une puissance quelconque, une prière afin d'obtenir une protection spéciale ou l'éloignement d'un danger. La déprécation oratoire que Cicéron adresse à César dans son *Pro Dejotaro*, celles de Polyeucte dans la tragédie du même nom (IV, 3), de Josabeth dans *Athalie* (I, 2), de Thésée à la fin de *Phèdre*, sont classiques.

La déprécation peut aussi s'adresser à un homme dont on implore une faveur. La prière de Priam, à genoux aux pieds d'Achille, dans l'*Iliade*, en est un exemple célèbre.

DÉPRÉCATOIRE adj. Qui a la forme d'une déprécation : *Formule* DÉPRÉCATOIRE. (Syn. de DÉPRÉCATIF, IVE.)

DÉPRÉCIATEUR, TRICE adj. Qui déprécie, est porté à déprécier : *Esprit* DÉPRÉCIATEUR.

— *Substantiv.* Qui déprécie systématiquement.

DÉPRÉCIATIF, IVE adj. Gram. Qui tend à déprécier : *Appellation* DÉPRÉCIATIVE.

— *Substantiv.* Forme de langage qui déprécie : *Les* DÉPRÉCIATIFS *furent favorisés par le latin vulgaire.*

DÉPRÉCIATION [*si-on*] n. f. Action de déprécier (au propre et au fig.) : DÉPRÉCIATION *d'une maison.* DÉPRÉCIATION *du mérite.* || Etat de ce qui est déprécié : *La* DÉPRÉCIATION *de l'argent.*

— Encycl. Les *dépréciations* des choses commerciales portent sur la qualité et sur la valeur d'échange de ces choses. Une chose peut avoir subi une dépréciation de qualité et ne pas subir une dépréciation de valeur, relativement à son prix de revient d'entrée dans l'inventaire du commerçant. Cela dépend du cours ou prix auquel cette chose s'échange dans le moment. D'autre part, une marchandise, sans avoir subi de dépréciation de qualité, peut avoir subi une dépréciation de valeur, si le prix de vente de cette chose a baissé. C'est ce qui fait de l'établissement de l'inventaire du commerçant une opération très délicate. Ces difficultés sont particulièrement grandes dans les périodes de trouble économique où l'on enregistre des différences considérables dans les cours des marchandises, notamment par suite de l'instabilité monétaire.

Dépréciation de la monnaie. — Lorsqu'un Etat, par suite de circonstances exceptionnelles, établit le cours forcé et vit sous le régime du papier-monnaie, il cède presque fatalement à la tentation d'émettre une quantité de papier supérieure aux besoins réels de la circulation. Il s'ensuit une dépréciation de la monnaie qu'ont connue presque tous les pays qui ont participé au conflit mondial de 1914. V. INFLATION.

DÉPRÉCIER [*si-é*] v. tr. (lat. *depreciare;* du préfixe privat. *de*, et de *pretium*, prix. — Se conjugue comme *prier.*) Faire baisser, diminuer le prix de : *L'abondance* DÉPRÉCIE *les produits.* || Estimer au-dessous de son prix : DÉPRÉCIER *une marchandise.*

— *Fig.* Rabaisser, ravaler : DÉPRÉCIER *les talents, les vertus est chose courante.*

— ***Se déprécier,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il ne faut pas trop* SE DÉPRÉCIER *soi-même.*

— Avec réciprocité : *Ne* VOUS DÉPRÉCIEZ *pas mutuellement.*

— Au sens passif : Etre déprécié (au propre et au fig.) : *Objets, Mérites qui* SE DÉPRÉCIENT *de jour en jour.*

— Anton. **Exalter, magnifier, rehausser, relever.**

DÉPRÉDATEUR, TRICE n. (lat. *deprædator, trix*). Qui commet des déprédations : *Les Scythes ont été les* DÉPRÉDATEURS *de l'Asie.* (Voltaire.)

— Adjectiv. : *Ministre* DÉPRÉDATEUR.

DÉPRÉDATIF, IVE adj. Qui a le caractère de la déprédation : *Exactions* DÉPRÉDATIVES.

DÉPRÉDATION [*si-on*] n. f. (lat. *deprædatio*). Pillage avec dégât : *Les* DÉPRÉDATIONS *des corsaires.* || Consommation excessive : *Il existe une grande tribu d'oiseaux qui font une prodigieuse* DÉPRÉDATION *sur les eaux.* (Buffon.)

— Malversations, gaspillages : DÉPRÉDATION *des finances, des biens d'un pupille,* etc.

DÉPRÉDER [*dé*] v. tr. (lat. *deprædari.* — Change le second *é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je déprède. Qu'ils déprèdent;* excepté au fut. de l'ind. et au condit. prés. : *Je dépréderai. Tu dépréderais.*) Piller avec dégât : DÉPRÉDER *les récoltes.* || Gaspiller à son profit : DÉPRÉDER *les fonds publics.*

— ***Déprédé, e,*** part. pass. du verbe *Dépréder.*

— Mar. anc. *Marchandises déprédées,* Marchandises provenant du pillage d'un vaisseau naufragé.

DÉPRENDRE [*prandr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *prendre*). Dégager, séparer : DÉPRENDRE *deux feuilles de papier qui s'étaient collées. Avoir de la peine à* DÉPRENDRE *deux dogues, deux boxeurs.*

— *Fig.* Séparer, détacher : *Le meilleur fruit de la critique est de nous* DÉPRENDRE *de nous-mêmes.* (Taine.)

— ***Dépris, e,*** part. pass. du verbe *Déprendre* (au propre et au fig.).

— ***Se déprendre,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se détacher de : *Les richesses ont des liens invisibles dont nos cœurs ne* SE *peuvent* DÉPRENDRE. (Bossuet.).

— Au sens passif : Devenir, être dégagé, séparé.

DÉPRÉOCCUPER [*o-ku-pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *préoccuper*). Tirer d'une préoccupation : *La distraction* DÉPRÉOCCUPE *l'esprit.* (Peu us.)

DÉPRÉPUCÉ [*sé*], **E** adj. (du préfixe privat. *dé*, et de *prépuce*). Circoncis : *Juif* DÉPRÉPUCÉ. *La race* DÉPRÉPUCÉE.

— Substantiv. : *Un* DÉPRÉPUCÉ.

Deprès ou **Des Prés** (Josquin), musicien français, né, croit-on, et mort à Condé (Flandre) [1450-1521]. Il fut considéré comme le premier artiste de son temps et le maître de l'ancienne école gallo-belge. Il fut premier chantre de la chapelle pontificale, à Rome, puis se rendit à la cour du duc de Ferrare, Hercule d'Este, pour lequel il écrivit la messe intitulée *Hercules dux Ferrariæ.* Il fut plus tard premier chantre à la cour de Louis XII, qui lui accorda un canonicat à la collégiale de Saint-Quentin. Enfin, il devint par la suite doyen de la collégiale de Condé, où il termina sa vie. On connaît de Deprès de nombreuses messes à quatre, cinq et six voix, un *Stabat Mater,* un *De profundis* à six voix, des hymnes, des psaumes, quantité de motets, des recueils de chansons françaises, etc. Ses contemporains le surnommèrent « le Prince des musiciens ».

DÉPRESSAGE [*près-saj'*] n. m. (de *dépresser*). Action de *dépresser* (aux différents sens).

DEPRESSARIA [*dé-près-sa*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant de très nombreuses espèces.

— Encycl. Les *depressaria* sont de petites teignes d'Europe, portant leurs ailes à plat sur le dos, et qui sont souvent nuisibles dans les potagers, où leurs chenilles enveloppent de leurs fils soyeux les carottes en fleur, les cumins, etc.

DÉPRESSER [*près-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *presser*). Retirer de la presse un livre fraîchement relié : DÉPRESSER *un volume.* || Détruire le lustre donné par la presse : DÉPRESSER *du drap.* || Dégager de la pression un objet, etc. || Rendre moins pressé, éclaircir : DÉPRESSER *une futaie, un petit bois.*

— ***Se dépresser,*** v. pr. — Au sens passif, Etre retiré de la presse. Etre délustré.

DÉPRESSICAUDE [*kôd'*] adj. (du lat. *depressus,* écrasé, et *cauda,* queue). Zool. Qui a la queue aplatie.

DÉPRESSICOLLE adj. (du lat. *depressus,* écrasé, et *collum,* cou). Zool. Qui a le col ou le corselet aplati.

DÉPRESSICORNE adj. (du lat. *depressus,* écrasé, et *cornu,* corne). Zool. Dont les cornes sont déprimées. || Dont les antennes sont aplaties.

DÉPRESSIF, IVE adj. Qui produit une dépression : *Les bassins des fleuves ont semblé, à tort, formés par des actions* DÉPRESSIVES.

— *Fig.* Qui abat : *Passion* DÉPRESSIVE.

DÉPRESSIOMÈTRE n. m. (de *dépression,* et du gr. *métron,* mesure). Astron. Appareil destiné à faire connaître la dépression de l'horizon. V. DÉPRESSION. (On dit aussi DÉPRESSIMÈTRE.)

DÉPRESSION n. f. (lat. *depressio;* de *deprimere,* déprimer). Abaissement produit par la pression ; enfoncement, aplatissement : *On appelle vallée une* DÉPRESSION *du sol.* (L. Figuier.) || Par anal. : *La* DÉPRESSION *d'une valeur.*

— *Fig.* Abaissement, humiliation : *Craignez de tomber dans cet état de* DÉPRESSION *où l'on est contraint de revêtir la livrée de la misère.* (Balzac.) || Abaissement des facultés : *La perfection des arts mécaniques peut s'allier à une grande* DÉPRESSION *morale et intellectuelle.* (Renan.) || Abaissement, dépréciation : *Parler d'une personne sans louange et sans* DÉPRESSION. (J.-J. Rousseau.)

— Astron. et Géod. *Dépression de l'horizon,* Angle formé par le plan de l'horizon rationnel avec celui de l'horizon sensible, lorsque l'observateur occupe une position élevée au-dessus de la surface du globe.

— Chir. Syn. de ABAISSEMENT (du cristallin).

— Géol. *Dépression centrale,* Sorte de bassin qui correspond à l'emplacement du front d'un ancien glacier. (Elle est souvent transformée en lac ou marais.)

— Météor. *Centre de dépression,* Dans une région à basse pression barométrique, Point où la pression est minimum.

— Pathol. Diminution des forces, affaissement.

— Phys. Affaissement qui se produit à la surface d'un liquide placé dans un tube qu'il ne mouille pas : *La* DÉPRESSION *de la colonne barométrique.*

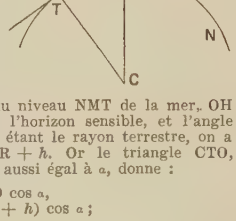

— Anton. **Élévation, exhaussement, soulèvement.** — **Avance, bossage, éminence, proéminence,** saillie.

— Encycl. Géod. Imaginons un plan contenant la verticale OC du lieu. Soit MO = h la hauteur d'une station O au-dessus du niveau NMT de la mer. OH est l'horizon rationnel, OT l'horizon sensible, et l'angle HOT = α la *dépression.* R étant le rayon terrestre, on a CM = CT = R, et CO = R + h. Or le triangle CTO, dans lequel l'angle OCT est aussi égal à α, donne :

$$CT = CO \cos \alpha,$$

ou :

$$R = (R + h) \cos \alpha ;$$

il en résulte :

$$\cos \alpha = \frac{R}{R + h}.$$

On a calculé des tables qui donnent la valeur de la dépression pour des hauteurs comprises entre 0m,50 et 100 m.

Dépret [*prè*] (Louis), poète et littérateur français, né à Lille en 1837, mort à Paris en 1901. Ecrivain subtil, doué de l'esprit observateur du moraliste ; auteur de : *les Demi-vertus* (1862) ; *Si jeunesse pouvait, le Mot de l'énigme* (1868) ; *Comme nous sommes* (1876) ; *Trop fière* (1882) ; etc.

Depretis (Agostino), homme d'Etat italien, né à Mezzano Corti Bottarone, près de Stradella (Piémont) en 1813, mort à Rome en 1887. Avocat à Turin, ami de Mazzini et de Garibaldi, député de Broni dès 1848, l'un des chefs des *Mille* et, quelque temps, prodictateur en Sicile, il joua surtout un rôle parlementaire de premier plan, d'abord comme chef de l'extrême-gauche, puis comme membre ou chef du gouvernement. Il inaugura, par sa première présidence du Conseil (18 mars 1876), l'avènement au pouvoir de l'extrême-gauche, mais il évolua assez habilement pour se maintenir au gouvernement jusqu'à sa mort. Sa tactique parlementaire, sous le nom de *trasformismo,* lui permit de s'entendre avec des hommes d'origine politique diverse, s'unissant dans un programme « d'ordre et de liberté ». Homme d'Etat contesté, il fit, néanmoins, voter des lois importantes ; à l'extérieur, il orienta l'Italie vers la Triplice de 1882.

Depretis.

DÉPRÊTRATION [*tra-si*] ou **DÉPRÊTRISATION** [*za-si-on*] n. f. (rad. *déprêtriser.*) Acte de renonciation à la prêtrise.

— Encycl. Le mot fut créé, en 1793, pour désigner l'acte public, prôné par Chaumette et Cloots et encouragé par la Convention, par lequel un prêtre renonçait aux fonctions sacerdotales en déposant entre les mains de la municipalité ses lettres d'ordination ou de prêtrise.

DÉPRÊTRER [*tré*] ou **DÉPRÊTRISER** [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *prêtre*). Dépouiller du caractère sacerdotal.

— ***Se déprêtriser,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Renoncer au sacerdoce.

DÉPRÉVENIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *prévenir.* — Se conjugue comme *venir.*) Enlever les préventions : DÉPRÉVENIR *des esprits prévenus.* (Peu us.)

Deprez (Marcel), électricien et mathématicien français, né à Aillant-sur-Milleron (Loiret) en 1843, mort à Vincennes, près de Paris, en 1918. En 1882, à l'Exposition de Munich, il exposait avec le Dr Cornelius Herz une petite machine du type Gramme, transmettant à quelques kilomètres l'énergie développée par une machine à vapeur. C'était le premier pas vers la solution de ce problème du transport de l'énergie à distance, qu'il a grandement contribué à résoudre. En outre, Deprez a fait des travaux sur les lois du frottement, la régulation de vitesse des moteurs électriques, l'étude du champ magnétique des machines dynamo-électriques, l'équivalent mécanique de la chaleur, le rôle du noyau de fer dans l'induit, un électro-dynamomètre absolu, etc. Il avait été nommé membre de l'Académie des sciences en 1886 et professeur au Conservatoire des arts et métiers en 1890.

Deprez. — Cl. Manuel.

DÉPRI n. m. (substantif verbal de *déprier*). Dr. féod. Remise partielle des droits seigneuriaux accordée par un suzerain à son vassal lors d'une succession.

— Fin. anc. Déclaration que l'on faisait, au bureau des aides, de l'intention où l'on était de transporter des marchandises d'un lieu dans un autre, pour les vendre.

DÉPRIER [*pri-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *prier.* — Se conjugue comme *prier.*) Retirer une invitation : DÉPRIER *des convives.*

— Révoquer une prière faite. (Vx.)

— Féod. Solliciter une remise sur les droits seigneuriaux, à propos d'une acquisition à faire. || Notifier au seigneur une acquisition faite dans sa censive.

— Fin. anc. Faire le dépri au bureau des aides.

DÉPRIMAGE n. m. Econ. rur. Action de déprimer.

DÉPRIMANT [*man*], **E** adj. Qui déprime : *Force* DÉPRIMANTE.

DÉPRIMER [*mé*] v. tr. (lat. *deprimere*). Affaisser, enfoncer : DÉPRIMER *les os du crâne.* DÉPRIMER *le sol.* || Affaiblir : *La fièvre* DÉPRIME *le malade.*

— *Fig.* Rabaisser : *Si l'homme s'estime trop, tu sais* DÉPRIMER *son orgueil.* (Bossuet.)

— Econ. rur. Faire brouter par les bestiaux la pointe des herbes des prairies qui a été flétrie par les premières gelées du printemps.

— ***Déprimé, e,*** part. pass. du verbe *Déprimer* (au propre et au fig.).

— Chir. et Méd. *Tumeur déprimée,* Tumeur dont le centre est aplati. || *Pouls déprimé,* Pouls faible qui disparaît sous la pression du doigt.

— ***Se déprimer,*** v. pr. — Au sens réfléchi et *au fig.,* Se rabaisser soi-même.

— Avec réciprocité, Se déprécier mutuellement.

— Au sens passif, Devenir, être enfoncé, affaissé, affaibli.

— Syn. **Déprimer, dégrader, dépriser.** V. DÉGRADER.

— Anton. **Elever, exhausser, relever, soulever.** — **Gonfler, enfler, bouffer, dilater, tuméfier.**

DÉPRINCIPISER [*si, zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *princeps, principis,* prince). Priver du titre de prince ou de la principauté : DÉPRINCIPISER *une famille, un pays.* (On dit aussi DÉPRINCIPALISER.)

DÉPRIS [*pri*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *pris*). Action de dépriser. (Peu us.)

DÉPRISABLE adj. Qui mérite d'être déprisé. (Peu us.)

DÉPRISANT [*zan*], **E** adj. (de *dépriser*). Qui déprise : *Homme* DÉPRISANT. || Qui exprime le dépris : *Terme* DÉPRISANT. (Peu us.)

DÉPRISEMENT [*man*] n. m. Action de dépriser. (Peu us.)

DÉPRISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *priser*). Estimer au-dessous de sa valeur : DÉPRISER *une marchandise, un rival.*

— ***Se dépriser,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et Avec réciprocité.

— Syn. **Dépriser, dégrader, déprimer.** V. DÉGRADER.

DÉPRISONNEMENT [*zo-ne-man*] n. m. Action de déprisonner ; son résultat. (Vx.)

DÉPRISONNER [*zo-né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *prison*). Tirer de prison : DÉPRISONNER *quelqu'un.* (Peu us.)

de profundis (mots lat. signif. *Des profondeurs de l'abîme*), premiers mots d'un psaume de la pénitence (Ps. CXXIX), que l'on dit ordinairement dans les prières pour les morts.

— S'emploie substantiv. pour désigner ce psaume lui-même : *Chanter un* DE PROFUNDIS.

DÉPROHIBER [*bé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *prohiber*). Lever la prohibition. (Peu us.)

DÉPROHIBITION [*si-on*] n. f. Action de déprohiber. (Peu us.)

de prole augenda (*Sur la nécessité d'avoir des enfants*), discours de Metellus Numidius, qu'Auguste répandit dans la société romaine, après avoir publié les lois *Julia* et *Poppæa* contre le célibat et sur les familles nombreuses.

DÉPROMETTRE v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *promettre*. — Se conjugue comme *promettre*.) Retirer sa promesse, ce qu'on a promis : *Si je te l'ai promis, je te le* DÉPROMETS. (Molière.) DÉPROMETTRE *sa fille*. (Regnard.)

— ***Se dépromettre,*** v. pr. Revenir sur une promesse mutuelle.

DÉPROPRIEMENT [*prî-man*] n. m. Nom que l'on donnait au testament des grands maîtres de l'ordre de Malte.

DÉPROUVER [*vé*] v. tr. (du préfixe privat *dé*, et de *prouver*). Détruire une preuve. (Vx.)

DÉPROVINCIALISER [*si-a, zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *provincial*). Dépouiller de ses manières provinciales : DÉPROVINCIALISER *un Auvergnat*.

— Détruire la division en provinces : *La Constituante* DÉPROVINCIALISA *la France*.

— ***Se déprovincialiser,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir déprovincialisé.

DEPTFORD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comtés de Kent et de Surrey), contiguë à Greenwich, sur la Tamise ; 112.600 hab. Arsenal, chantiers de constructions ; manufactures d'armes. La ville n'était qu'un petit village de pêcheurs avant la construction de l'arsenal par Henri VIII. Elle porta les noms de *West-Greenwich*, puis de *Deptford-Strand ;* c'est aujourd'hui un faubourg de Londres.

DÉPUCELAGE ou **DÉPUCELLEMENT** n. m. Action de dépuceler ; résultat de cette action.

DÉPUCELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pucelle*. — Se conjugue comme *appeler*.) Faire perdre la virginité à : DÉPUCELER *une fille*.

DÉPUCELEUR n. m. Qui dépucelle. || Fam. *Dépuceleur de nourrices,* Fanfaron en amour ; et *par extens.* Homme qui se vante de choses maintes fois déjà faites par d'autres.

DEPUIS [*pu-i*] prépos. et adv. (de *de* et *puis*). Préposition : Marque le point de départ par rapport au temps, à ce qui représente le temps : DEPUIS *vingt ans*. DEPUIS *la création du monde. Bien des choses ont changé* DEPUIS *la création des chemins de fer*. || Par rapport au lieu : DEPUIS PARIS *jusqu'à Marseille*. || Par rapport à l'ordre, au rang : DEPUIS LE PREMIER *jusqu'au dernier ;* — et au fig. : DEPUIS L'EXTRÊME MISÈRE *jusqu'à l'extrême opulence*. || Par rapport au prix : *Livrés* DEPUIS DIX FRANCS *jusqu'à cent francs*. || Suivi d'un infinitif : DEPUIS AVOIR CONNU *Monsieur votre père*. (Molière.) [Vx.]

— *Depuis peu,* Il y a peu de temps. || *Depuis quand?* A partir de quand dans le passé? || *Depuis toujours,* Toujours dans le passé. || *Depuis lors,* Depuis ce temps-là.

— *Depuis que* loc. conj., Depuis le temps que : *Le monde,* DEPUIS QU'*il est monde, se plaint qu'il s'ennuie*. (Massillon.) || Dès lors que. (Vx.)

— Adverbe : A partir de ce moment :

Et tu sais que *depuis*, à chaque occasion,
CORNEILLE.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et ce même Sénèque et ce même Burrhus,
Qui *depuis*... Rome alors estimait leurs vertus.

Suggestive réticence que Racine, dans sa tragédie de *Britannicus*, met dans la bouche d'Agrippine s'adressant à Néron, et qu'on applique à ceux qui ont renié un passé qui n'était pas sans éclat.

— *Du depuis* loc. adv., Depuis ce temps-là (Vx.)

DÉPULPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pulper*). Réduire en pulpe : DÉPULPER *des betteraves, de la viande*.

DÉPULPEUR n. m. Instrument avec lequel on réduit en pulpe certaines matières (racines, graines, chair, etc.) pour les mélanger à d'autres ou en extraire quelque principe.

DÉPURATEUR, TRICE adj. Qui dépure, sert à dépurer. — *Substantiv.* et au masc. : *Un* DÉPURATEUR *du sang*.

DÉPURATIF, IVE adj. Propre à dépurer le sang, les humeurs : *Le sirop de raifort iodé est* DÉPURATIF.

— *Substantiv.* et au masc. : *Prendre des* DÉPURATIFS.

— ENCYCL. Les *dépuratifs* vrais, susceptibles de débarrasser l'organisme de ses déchets nuisibles, n'existent pas en réalité. On groupait jadis sous ce nom des diurétiques, des balsamiques, des purgatifs et quelques médicaments à action complexe, comme les iodures. Les principales préparations considérées comme dépuratives étaient le sirop de salsepareille, le sirop de raifort, le cresson, le houblon, les iodures, etc.

DÉPURATION [*si-on*] n. f. Action de dépurer ; son résultat : DÉPURATION *du sang, des humeurs*.

— Chim. Opération par laquelle on dégage un corps quelconque des matières qui en altèrent la pureté ou la transparence.

— Pharm. Séparation spontanée des matières qui troublent un liquide, laquelle s'opère quand on laisse le liquide en repos.

— Physiol. Elimination, hors de l'organisme, des déchets de fonctionnement et des corps étrangers (poisons, microbes), qu'il peut contenir.

— ENCYCL. Physiol. La *dépuration* est, au sens physiologique, la suite de la désassimilation, éliminant, hors de l'organisme, les déchets de fonctionnement, de manière à assurer la constance de composition du milieu intérieur. Cette dépuration se fait essentiellement par la voie rénale, intestinale, pulmonaire et cutanée. Mais, dans les états morbides, elle peut ne se réaliser que très incomplètement, par suite de l'élaboration insuffisante soit des aliments, soit des déchets de fonctionnement, soit des poisons et des toxines. Si les défenses de l'organisme ne sont pas à la hauteur de l'effort rendu nécessaire par la maladie, les microbes peuvent échapper à la destruction et à la lyse qui les rend éliminables. De là, les accidents multiples de la maladie. On est donc obligé de faciliter la dépuration par l'emploi de certaines médications qui favorisent l'élimination des substances nocives par les voies rénale (diurétiques), intestinale (purgatifs), pulmonaire (eupnéiques et expectorants), cutanée (diaphorétiques ou sudorifiques). Tous ces médicaments constituent le groupe des dépuratifs. En outre, quand il s'agit d'infections, les sérums et vaccins jouent, dans un certain sens, le rôle de dépuratifs, puisque leur action aboutit à accroître la lyse des microbes en cause.

DÉPURATOIRE adj. Méd. Qui dépure, qui purifie : *Substances* DÉPURATOIRES.

— Pathol. Se disait des maladies que l'on croyait propres à dépurer la masse des humeurs. (On considérait autrefois toutes les maladies éruptives, et spécialement la variole, comme des fièvres dépuratoires, débarrassant l'organisme des humeurs *peccantes*. Cette interprétation est aujourd'hui abandonnée.)

DÉPURER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *pur*). Rendre pur ou plus pur : DÉPURER *le sang, un liquide, un métal*.

— ***Se dépurer,*** v. pr. — Au sens passif : *L'eau* SE DÉPURE *par la distillation*.

DÉPUTATION [*si-on*] n. f. (lat. *deputatio*). Envoi de députés. || Ces députés eux-mêmes : *Recevoir une* DÉPUTATION. || Fonction de député : *Briguer la* DÉPUTATION. || Ensemble des députés d'un département : *La* DÉPUTATION *du Gers*.

— Hist. Assemblée spéciale instituée en 1555 à la diète d'Augsbourg, chargée de décider des affaires que lui renvoyait la diète d'Empire.

DÉPUTÉ n. m. (lat. *deputatus*). Personnage envoyé en mission par une nation, un souverain, etc. || Celui qui est envoyé dans une assemblée élective pour prendre part aux délibérations : *Les* DÉPUTÉS *de Paris, des départements*. || *Chambre des députés,* Assemblée législative élue par la nation.

— Hist. ecclés., Officier subalterne (*dépotatos*) de l'Eglise de Constantinople, chargé de précéder le patriarche et de marcher en tête de la procession des *espèces*.

— SYN. **Député, ambassadeur, envoyé.**

— ANTON. **Electeur, commettant.**

— ENCYCL. Polit. En France, depuis la Constitution de 1875, le pouvoir législatif s'exerce par deux assemblées : la Chambre des Députés, et le Sénat. La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel au scrutin uninominal (loi 21 juillet 1927). Cette loi fixe à 612 le nombre des députés, suivant un tableau qui détermine les circonscriptions électorales d'après le chiffre de la population totale française et étrangère. Pour pouvoir être élu *député*, il faut être Français, âgé de vingt-cinq ans au moins, jouir de ses droits civils et politiques, n'être dans aucun des cas d'inéligibilité ou d'incapacité prévus par la loi. Nul ne peut être candidat dans plusieurs circonscriptions à la fois. Le député est élu pour quatre ans. Ses pouvoirs sont validés par la Chambre. Il ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de la Chambre, sauf dans le cas de flagrant délit. Il touche une indemnité, qui était à l'origine de

Insigne de député.

Chambre des Députés (la salle des séances).

9.000 francs, et a été successivement augmentée pour être portée en 1928 à 60.000. Il prend rang dans les cérémonies nationales, et a droit à une place d'honneur dans les cérémonies publiques, lorsqu'il se présente revêtu de ses insignes.

Le député a l'initiative et le vote des lois, et contrôle le pouvoir exécutif par le jeu du régime parlementaire. Contrairement aux précédents, il n'y a, depuis 1871, pour le député, aucun costume officiel. On a limité les signes extérieurs de sa fonction aux insignes avec écharpe tricolore à franges d'or, portée en sautoir. Le député reçoit en outre une médaille qui lui permet de justifier de son identité.

Médaille de député.

La Chambre est juge de l'éligibilité de ses membres et de la régularité de leur élection ; elle peut seule recevoir leur démission.

Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration de son mandat. En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de deux mois, et la Chambre est réunie dans les dix jours qui suivent la clôture des opérations électorales.

Le *bureau* de la Chambre des députés se compose du président, de huit vice-présidents, de seize secrétaires et de trois questeurs. Les *vice-présidents* remplacent le président empêché. Les *secrétaires* surveillent la rédaction du procès-verbal, en donnent lecture, le signent, inscrivent les orateurs qui demandent la parole, constatent le résultat des scrutins, etc. Les *questeurs* dirigent et contrôlent les services administratifs de la Chambre.

Le bureau est élu chaque année pour la durée de la session et pour toute session extraordinaire qui aurait lieu avant la session ordinaire de l'année suivante. V. ÉLECTIONS, LOI, etc.

Député de Bombignac (LE), comédie en trois actes et en prose, d'Alex. Bisson (1884) ; pièce spirituelle et gaie, qui repose sur une substitution de personnes et sur les quiproquos amusants qui en résultent. Le royaliste Chantelaur prétexte, pour tromper sa femme et venir s'amuser à Paris, une campagne électorale à Bombignac. Il y envoie à sa place son ami Pinteau, qui, sous le nom de Chantelaur, compromet ouvertement une jeune fille et est élu comme républicain.

Député Leveau (LE), par Jules Lemaître, comédie en quatre actes (1890) : histoire d'un député plébéien vaniteux, que la vulgarité des siens humilie et qui rêve de s'introduire dans le grand monde. Cette pièce est remarquable par la vérité à la fois délicate et vigoureuse de l'observation.

DÉPUTER [*té*] v. tr. (du lat. *deputare*, proprem. détacher en coupant). Envoyer en députation, déléguer : DÉPUTER *des représentants à une assemblée*.

DÉPUTOMANIE [*ni*] n. f. (de *député* et *manie*). Manie d'être député. (Peu us.)

DÉQUALIFICATION [*ka, si-on*] n. f. Action de déqualifier ; perte d'une qualification ou d'une qualité.

DÉQUALIFIER [*ka, fi-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *qualifier*. — Se conjugue comme *prier*.) Priver, dépouiller de sa qualification ou de sa qualité : *La Révolution* DÉQUALIFIA *les nobles*.

DÉQUILLER [*ki, yé*] v. tr. Au jeu de quilles, Renverser une quille et l'envoyer au delà des limites du jeu || *Pop* Renverser.

DE QUINCEY (Thomas), écrivain anglais, né à Manchester en 1785, mort à Edimbourg en 1859. Il vagabonda, puis mena la vie de bohème, à Londres, entre 1801 et 1803. Sa famille l'envoya à l'université d'Oxford, où il fit de remarquables études, mais où de fréquentes névralgies l'induisirent à user d'opium et de laudanum en quantité croissante. En 1807, il se lia avec Coleridge, Wordsworth et Southey, et se fixa à Grasmere, dans le pays des lacs, en 1809. Il s'y livra à des études métaphysiques, tout en s'adonnant à l'opium, dont en 1813 il prenait de 8.000 à 12.000 gouttes par jour. Il devint l'ami du publiciste John Wilson, dit « Christopher North », qui l'attira à Edimbourg et le présenta aux cercles littéraires de cette ville. De Quincey se maria en 1816. En 1819 il ébaucha ses *Prolégomènes à tous les systèmes futurs d'économie politique*, qu'il laissa inachevés, et devint directeur de la *Westmoreland Gazette*. Sa carrière littéraire ne commença vraiment qu'en 1821, par la publication, dans le *London Magazine*, des *Confessions d'un mangeur d'opium anglais*.

Th. de Quincey.

De Quincey écrivit ensuite une longue série d'articles, dont certains très considérables, pour les *Magazines de Blackwood* et de *Tait*, la *Gazette littéraire d'Edimbourg*, et le *Hogg's Instructor*. Ces études comprennent *l'Assassinat considéré comme l'un des beaux-arts* (1827), *les Suspiria de profundis* (1845), *la Nonne militaire espagnole* (1847), *la Diligence anglaise*, et *Vision de la mort subite* (1849). Il s'était installé à Edimbourg. De Quincey se range parmi les grands maîtres du style anglais. Son œuvre est diffuse, inégale, gâtée par des digressions et un humour souvent sans saveur. Mais dans les heures d'inspiration sa langue a une force mélodique et une puissance d'évocation incomparables.

DER n. m. Abrév. de *dernier*, usitée chez les écoliers : *Etre le* DER *de sa classe*.

DER (LE) [*pagus Dervansis*], petit pays de Champagne. Sa localité principale était *Montier-en-Der* (Haute-Marne).

Der (FORÊT DOMANIALE DU). Forêt du département de la Haute-Marne, arrond. de Wassy, cantons de Montier-en-Der, Saint-Dizier et Wassy. Occupe, à l'O. et aux portes de Wassy, les versants et le sommet d'un plateau assez accidenté dans sa partie méridionale et qui s'étend à une altitude moyenne voisine de 150 m.

Sa contenance est de 3.656 ha. Les bois particuliers et communaux qui lui sont contigus forment avec elle un massif forestier dont la surface totale n'est pas inférieure à 8.000 ha. Peuplée de chênes, de hêtres, de charmes et de divers feuillus, elle est traitée en taillis sous futaie à la révolution de 25 à 30 ans suivant les cantons.

DERABGHERD ou **DARABGHERD**, ou **DARAB**, ville de l'Iran (prov. de Fars) ; 6.000 hab.

DÉRACINABLE adj. Qui peut être déraciné. || Fig. : *Vice* DÉRACINABLE.

DÉRACINEMENT [*man*] n. m. Action de déraciner ; état de ce qui est déraciné : DÉRACINEMENT *d'une souche*. || *Par extens.* Extraction, extirpation : DÉRACINEMENT *d'une*

dent, d'un cor; et *au fig. :* DÉRACINEMENT *d'un abus.*

— ENCYCL. Sylvic. Pour les bois de valeur comme le noyer, on creuse autour de l'arbre et l'on coupe certaines racines afin d'avoir une plus grande quantité de bois utilisable que si l'on se bornait à abattre l'arbre par la cognée et la scie passe-partout.

DÉRACINER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *racine*). Arracher de terre avec les racines : DÉRACINER *une plante.* || *Par extens.* Arracher de sa base : DÉRACINER *un cor, une dent, un rocher.* || Eloigner, écarter : *Hypocondre qu'on ne peut* DÉRACINER *de sa chambre.*

— *Fig.* Supprimer : DÉRACINER *un mal, un préjugé.*

— ***Déraciné, e,*** part. pass. du verbe *Déraciner.* Arraché de terre : *Un arbre* DÉRACINÉ.

— *Substantiv.* Homme qui a rompu les liens qui le rattachaient à son pays d'origine. (Sens dû à Maurice Barrès. (V. l'art. suiv.)

— ***Se déraciner,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.)

— SYN. **Déraciner, extirper.** *Déraciner,* c'est, proprem., défaire, tirer, rompre les racines, et, seulement par extension, arracher. *Extirper* exprime une action plus rapide, plus violente, plus complète.

Déracinés (LES), par Maurice Barrès (1897). — Ce roman forme la première partie de la série intitulée *le Roman de l'Energie nationale,* qui se complète par l'*Appel au soldat* et *Leurs figures.* Les *Déracinés* sont sept jeunes Lorrains de caractères différents, mais de formation intellectuelle commune. Elèves du professeur Boutellier, ils n'ont gardé de son enseignement kantien que la critique : leur maître « ne leur a donné aucun point d'appui dans la race, dans le sol ». Venus à Paris, dépaysés, ils y seront des individus désarmés. Si la fine sensibilité de Sturel, le principal personnage, ou la fermeté philosophique de Rœmerspacher les gardent contre les pires égarements, il n'en est pas de même de leurs camarades Racadot et Mouchefrin, deux malheureux étudiants déclassés, que le désir de parvenir mène jusqu'à l'assassinat. Des épisodes, comme la visite de Taine à Rœmerspacher, les amours de Sturel avec la belle Arménienne Astiné Aravian, illustrent ce roman.

DÉRACINEUR, EUSE n. et adj. Qui déracine.

DÉRADAGE n. m. Mar. Action de dérader, de quitter la rade ou le mouillage.

DÉRADELPHE [*dèl'f'*] n. m. et adj. (du gr. *dérê,* cou, et *adelphos,* frère). Tératol. Se dit du monstre ayant deux corps réunis par le cou et une seule tête.

DÉRADER [*dé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *rade*). Mar. Quitter une rade ou le mouillage avec l'idée d'obligation impérieuse ; être poussé par un vent violent ou par les courants hors de la rade ou loin du mouillage.

— *Transitiv.* Mettre à sec, retirer de l'eau (en parlant des bateaux de pêche) : *On* DÉRADE *les bateaux après la saison de la pêche.*

DÉRAGER [*jé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *rage.* — Prend un *e* muet devant A et O : *Je dérageai. Nous dérageons.*) Cesser d'être en rage : *Depuis son échec, il ne* DÉRAGE *pas.*

DÉRA-GHAZY-KHAN, ville de l'Inde anglaise (Province de la frontière du N.-O., dans le Pendjab), sur l'Indus ; 20.730 hab. Ch.-lieu de district. Soie et coton.

DERAHIM (ABOU-FATAH-ALI, dit), naturaliste et moraliste arabe, mort en Espagne vers 1341. Auteur, entre autres, d'un *Traité de l'utilité des animaux* (manuscrit, orné de peintures, à l'Escurial).

DÉRAIDIR [*rè*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *raidir*). Diminuer la raideur de, assouplir : DÉRAIDIR *ses membres ;* et *au fig. :* DÉRAIDIR *le caractère.*

DÉRAIDISSEMENT [*rè-di-se-man*] n. m. Action d'enlever la raideur.

DÉRAILLABLE [*ra-yabl'*] adj. Qu'on peut aisément faire dérailler.

— Chem. de f. Se dit de certains véhicules qu'il est facile de retirer des voies.

DÉRAILLAGE [*yaj'*] n. m. Action d'étendre en tous sens le tissu qui vient de recevoir l'apprêt, pour le régulariser.

DÉRAILLEMENT [*ra-ye-man*] n. m. Chem. de f. Accident qui se produit sur une voie ferrée lorsqu'une seule ou plusieurs roues d'un véhicule quittent le rail || *Aiguille de déraillement,* Aiguille établie de façon à provoquer le déraillement d'un véhicule à partir d'un point déterminé pour l'empêcher, le cas échéant, de s'engager sur une voie, route, etc., dans des conditions qui seraient dangereuses pour la sécurité.

— *Fig.* Action de sortir de la bonne voie : *Ne demandons pas trop aux hommes, en ce moment de* DÉRAILLEMENT *intellectuel.* (G. Sand.)

DÉRAILLER [*ra-yé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *rail*). Chem. de f. Sortir des rails : *L'exagération des courbes fait* DÉRAILLER *les trains.*

— *Fig.* Sortir de la bonne voie : *Dumas fils baptisa « demi-mondaines » les mondaines qui* DÉRAILLENT.

— Télégr. électr. On dit de deux appareils synchroniques qu'ils *déraillent,* lorsqu'ils fonctionnent en désaccord.

— ***Déraillé, e,*** part. pass. du verbe *Dérailler* (au propre et au fig.)

— *Substantiv.* Syn. fam. de DÉCLASSÉ.

DÉRAILLEUR [*ra-yeur*] n. m. Dispositif qui permet de provoquer le déraillement.

DERAIN (André), peintre français, né à Chatou en 1880. Après s'être préparé à l'Ecole centrale, il se tourna vers la peinture, étudia les maîtres italiens du quattrocento, et donna une série de toiles dans lesquelles il recherche le grand caractère et le beau volume ; ses dernières œuvres peintes dans des tons bruns se rapprochent un peu des œuvres académiques. Citons de lui : *la Seine au Pecq* (1904) ; *Baigneuses* (1908) ; *Cassis* (1910) ; *Vue de Vers* (1911, musée de Cologne) ; *Martigues* (1913, musée d'Essen) ; portrait du peintre *Kissling ; le Grand pin* (1922) ; *le Modèle* (1922).

DÉRA-ISMAÏL-KHAN, ville de l'Inde anglaise (province de la frontière du N.-O., dans le Pendjab), près du Sindh ; 39.340 hab. Ch.-lieu de district. Une des cités aristocratiques du Pendjab.

DERAISMES (Maria), femme de lettres française, née et morte à Paris (1828-1894). Elle fut une des premières adeptes du féminisme, qu'elle chercha à répandre par la parole et par la plume. On lui doit, outre des pièces de théâtre (*Théâtre chez soi,* 1863), de nombreux écrits d'inspiration féministe (*Eve contre M. Dumas fils* [1872] ; *Eve dans l'humanité* [1891] ; etc.). On a publié ses œuvres complètes (1895-1896). Sa statue, par Barrias, a été érigée à Paris en 1898.

Maria Deraismes.

DÉRAISON [*rè-zon*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *raison*). Défaut de raison.

DÉRAISONNABLE [*rè-zo-nabl'*] adj. (de *déraison*). Qui manque de raison : *Femme* DÉRAISONNABLE. || Qui va contre la raison : *Conduite* DÉRAISONNABLE.

— SYN. **Déraisonnable, irraisonnable.** *Déraisonnable* ne marque qu'un défaut, momentané et partiel, de raison. *Irraisonnable,* c'est ce qui est totalement privé de raison par sa nature même.

DÉRAISONNABLEMENT [*rè-zo-na, man*] adv. D'une manière déraisonnable.

DÉRAISONNEMENT [*rè-zo-ne-man*] n. m. Action de déraisonner. (Peu us.)

DÉRAISONNER [*rè-zo-né*] v. intr. (de *déraison*). Dire des choses dénuées de raison : *Beaucoup d'aliénés ne* DÉRAISONNENT *pas.*

DÉRALINGUER [*ghé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *ralingue*). Mar. Dépouiller de ses ralingues ; déchirer le long des ralingues. || *Fam.* Endommager ; meurtrir : DÉRALINGUER *sa culotte.*

— V. intr. Argot des marins. Mourir.

— ***Se déralinguer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre déralingué.

DÉRAMAGE n. m. Séricic. Action de déramer des cocons de vers à soie.

— Techn. *Déramage des draps,* Action de retirer les draps apprêtés, des rames auxquelles ils étaient accrochés pour obtenir le séchage.

DÉRAMER [*mé*] v. tr. Séricic. Détacher des rameaux (en parlant des cocons de vers à soie).

— Techn. Procéder au déramage des draps.

DERAND (François), architecte français, né près de Metz en 1588, mort à Agde en 1644. Il entra dans l'ordre des jésuites, professa les mathématiques, mais s'occupa surtout de l'étude de l'architecture. On lui doit la construction de la façade de l'église Saint-Louis, à Paris (1634), ainsi qu'un ouvrage estimé : *Architecture des voûtes ou l'Art des traits et coupe des pierres* (1643).

DÉRANGEMENT [*man*] n. m. Action de déranger ; état de ce qui est dérangé : DÉRANGEMENT *d'une machine, des papiers.* DÉRANGEMENT *du temps, de la santé, des affaires.* DÉRANGEMENT *d'esprit.* || Interruption des occupations, changement gênant : *Causer du* DÉRANGEMENT *à quelqu'un. Quel* DÉRANGEMENT ! || *Dérangement de corps,* Diarrhée.

— *Fig.* Conduite irrégulière, déréglée.

— Télégr. Fait s'opposant à l'intercommunication entre deux postes. (Le dérangement peut exister soit sur la ligne [rupture du fil conducteur, perte à la terre, mélange de deux fils], soit dans l'un des postes [rupture du fil, mauvais contact, mise accidentelle à la terre]. On localise les dérangements au moyen du galvanomètre et des appareils de mesure.)

— ANTON. **Arrangement.**

DÉRANGER [*jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *rang.* — Se conjugue comme *ranger.*) Déplacer, mettre en désordre : DÉRANGER *des papiers, des vêtements, une chambre.* || Troubler le fonctionnement, l'ordre naturel de... ; détraquer : DÉRANGER *une machine, une montre, le cerveau, sa fortune, ses affaires. Orage qui* A DÉRANGÉ *le temps. Le melon* DÉRANGE *le corps.* || Contrarier, contrecarrer, gêner : DÉRANGER *des personnes. Incident qui* DÉRANGE *un plan.* || Interrompre :

Rien ne doit *déranger* l'honnête homme qui dîne.
BERCHOUX.

— *Fig.* Détourner de ses habitudes, de ses devoirs : DÉRANGER *un jeune homme par de mauvais conseils.*

— *Absolum.* Détraquer : *Nourriture qui* DÉRANGE. || Gêner : *Visites qui* DÉRANGENT.

— ***Dérangé, e,*** part. pass. du verbe *Déranger : Avoir l'esprit dérangé,* Etre un peu fou. || *Etre dérangé,* Avoir un dérangement de corps.

— ***Se déranger,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Quitter sa place : *Je* ME SUIS DÉRANGÉ *pour lui faire place ;* et *au fig.* Se détourner de ses devoirs : *Il* SE DÉRANGE *de plus en plus chaque jour.*

— Avec réciprocité, Se détourner du travail, etc. : *Enfants qui* SE DÉRANGENT *les uns les autres.*

— Au sens passif, Etre dérangé, détraqué : *Machine qui* SE DÉRANGE ; et *au fig. : Raison qui* SE DÉRANGE.

DÉRANGEUR [*jeur*], **EUSE** n. Qui dérange.

DÉRAPAGE n. m. Action d'une ancre, d'une roue de véhicule, etc., qui dérape.

— ENCYCL. Autom. Le *dérapage* se produit soit en marche normale, soit à la suite d'un coup de frein sur un sol glissant, soit au cours d'un virage trop brusque.

Une roue qui tourne sur le sol peut être considérée comme engagée dans un rail, grâce à une certaine stabilité dans son plan de rotation qui l'empêche de dévier sous l'influence des forces extérieures et qui dépend de l'adhérence du sol. Si le sol est gras ou humide, si l'asphalte ou le bitume est boueux, l'adhérence est faible et la roue glisse sur le côté au moindre effort transversal. De plus, si, pour empêcher ce mouvement, le conducteur donne un brusque coup de frein qui bloque les roues, ces dernières, ne tournant plus, n'ont plus aucune stabilité et glissent dans une direction quelconque en amorçant un virage qui se termine parfois par un « tête-à-queue » complet.

La force centrifuge produit dans un virage trop brusque les mêmes effets de dérapage qui amènent parfois des arrachements du pneumatique, de la jante.

Pour atténuer les risques de dérapage, les bandes de roulement des pneumatiques sont munies de chevrons, de saillies en caoutchouc ou de rivets d'acier, qui offrent une certaine résistance au glissement sur le côté. Ce sont les *antidérapants.*

DÉRÂPEMENT [*man*] n. m. Syn. peu us. de ÉGRAPPAGE.

DÉRAPER [*pé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et du rad. germ. *rapp,* saisir). Détacher ou Se détacher du fond (en parlant d'une ancre). || *Abusivem.* Se dit d'une roue de bicyclette ou d'automobile, qui glisse dans une direction oblique à son propre plan. V. DÉRAPAGE.

DÉRÂPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de l'allem. *rappe,* grappe). Œnol. Syn. peu us. de ÉGRAPPER.

DÉRASEMENT [*ze-man*] n. m. Action de déraser ; résultat de cette action.

DÉRASER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *raser*). Abaisser le niveau de. || Enlever le sommet de : DÉRASER *une digue, un mur.*

DÉRATATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *rate*). Physiol. Ablation de la rate.

DÉRATER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *rate*). Oter la rate à : *On* A *quelquefois* DÉRATÉ *des chiens, pour voir s'ils seraient plus agiles.* V. RATE.

— ***Dératé, e,*** part. pass. du verbe *Dérater.*

— Fam. *Courir comme un chien dératé ;* et substantiv. *Courir comme un dérati,* Courir avec une extrême vitesse. || *C'est un dérati, une dératée,* Se dit d'une personne gaie, alerte, étourdie. || *Petite dératée,* Jeune fille délurée.

— ENCYCL. La rate est un organe qui joue un rôle important dans le métabolisme des substances minérales, possède une sécrétion interne encore mal déterminée, intervient dans la cholestérinémie et la leucocytose, et surtout fait fonction d'organe régulateur de la teneur du sang circulant, en globules rouges.

Pendant la période de repos, la rate se gorge de sang et augmente de volume, tandis que, pendant la période de travail musculaire, elle devient plus petite et se décharge de son sang : d'où la richesse plus grande en globules rouges du sang circulant, ce qui s'explique par la nécessité, qu'impose le travail, d'une hématose plus intense. Il est probable que c'est la constatation empirique du soulagement apporté, à la gêne splénique, par des exercices violents, qui a donné naissance au dicton populaire : « Courir comme un *dérati* ».

DÉRATISATION [*si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *rat*). Destruction des rats qui se trouvent dans un local. || Spécialement, Extermination des rats à bord des bâtiments provenant des pays contaminés de peste : *La* DÉRATISATION *est effectuée par le service sanitaire.* (La destruction des rats se fait en général par l'acide sulfureux. On a employé aussi l'acide cyanhydrique gazeux, la chloropicrine, etc.).

DÉRATISER [*zé*] v. tr. (de *rat*). Débarrasser des rats par extermination.

DÉRAYER [*rè-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *rayer.* — Se conjugue comme *balayer.*) Tracer le dernier sillon d'un champ, pour le séparer du champ voisin.

— Rel. *Dérayer les peaux,* Etendre en tous sens la peau qui doit servir à couvrir la reliure, afin de lui donner une épaisseur uniforme.

DÉRAYURE [*rè-yur'*] n. f. Sillon ou raie qui sépare deux planches de labour.

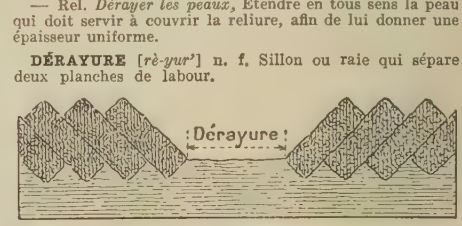

DERBAL n. m. (de l'arabe *derbal, derbala,* vêtement en loques). Burnous composé de vieux morceaux d'étoffe et de lambeaux de tout genre que portent certains derviches algériens, pour marquer leur détachement des choses terrestres.

DERBEND [*bènnd'*] ou **DERBENT** [*bènnt'*], ville et port de la République autonome du Daghestan (R. S. F. S. de Russie), sur la Caspienne, au pied des derniers contreforts nord-orientaux du Caucase ; 18.860 hab. Commerce de produits agricoles, exploitation de pétrole. Derbend (en persan : *la Barrière du Défilé*), dont l'origine remonte à la fin du Ve siècle av. notre ère, a été définitivement perdue par les Persans en 1813 ; elle fut jusqu'en 1921 le chef-lieu du Daghestan. — Aux environs, stations thermales sulfureuses d'Akhty et de Goriatchivé.

DERBIDÉS [*dèr-bi-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, comprenant des cicadelles voisines des fulgores, longuement ailées, très fragiles. (Quelques espèces sont indigènes.)

DERBOUKA n. m. Mus. V. DARÂBOUKKEH.

DERBY [*dèr'bi,* ou à l'anglaise *deur'-bé*] n. m. Turf. Grande course de poulains de trois ans qui a lieu chaque année à Epsom (Angleterre), et fondée par lord Derby en 1780. (On nomme *derby français* la course de chevaux correspondante qui a lieu sur l'hippodrome de Chantilly.)

DERBYS : 1. De sport; 2. De ville.

— Cordonn. Chaussures montantes lacées sur le cou-de-pied, sans talon ni contrefort, servant dans les courses à pied.

— *Par anal.* Chaussure de ville à lacet, rappelant d'assez loin la forme sportive.

— Carross. Voiture à quatre roues très légère, et dont la caisse est à claire-voie. (Elle est à quatre places : deux devant perpendiculaires à la caisse, les deux autres parallèles à cette caisse et se faisant face.)

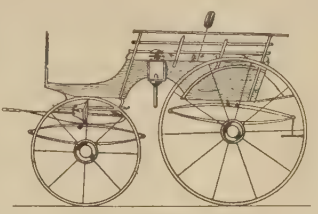

Derby.

DERBY (la *Derventio* des Romains), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre), ch.-lieu du comté de même nom, sur le Derwent ; 130.000 hab. Industries variées ; fabrication de soieries et de cotonnades, passementerie et dentelles ; fonderies ; papeteries. Manufacture de porcelaine fondée en 1751 par Dewsbury. (La marque des productions de Derby est un D. En 1769, on y ajouta une ancre ; en 1773, le D est surmonté d'une couronne fermée, et plus tard deux bâtons croisés sont intercalés entre le D et la couronne.) Beaux monuments : la tour de Tous-les-Saints (*All Saints*), de style gothique flamboyant, l'église de saint Alkmund, etc. Patrie de Richardson et du poète Wright.

DERBY (COMTÉ DE) [en angl. **Derbyshire**], divis. admin. de la Grande-Bretagne, au centre de l'Angleterre. Pop. : 714.000 hab. Région montueuse, riche en minéraux (fer, zinc, cuivre, houille, manganèse, etc.). Elevage. Sources thermales. On y trouve de beaux paysages.

Derby (CANAL DE), voie navigable d'Angleterre (comté de Derby), longue de 27 kil., joignant le Grand Trunk-Canal à Swarkestone.

DERBY (James STANLEY, 7e comte DE), homme politique anglais, né à Knowsley en 1606, mort à Bolton en 1651. (Le titre de « comte de Derby » fut conféré en 1485 pour la première fois à Thomas, second lord Stanley, qui le transmit à ses descendants.) Membre du Parlement pour Liverpool en 1625, James Stanley passa, en 1628, à la Chambre des lords, sous le nom de lord STRANGE. Chevaleresquement dévoué à Charles Ier, il combattit avec ardeur pour Charles II. Battu par Robert Lilburne et grièvement blessé, il réussit pourtant à rejoindre le roi à Worcester, et, après la défaite, l'accompagna à Boscobel. Fait prisonnier peu après, il fut condamné à mort et exécuté.

DERBY (Charlotte DE LA TRÉMOILLE, comtesse DE), fille de Claude de La Trémoille, duc de Thouars, et de Charlotte-Brabantine de Nassau, née à Thouars en 1599, morte à Knowsley (Lancashire) en 1664. Elle fut mariée en 1626 au comte de Derby susmentionné, défendit, en 1644, pendant une absence de son mari, le château de Lathon House contre les « parlementaires ». En 1651, elle subit à Man une seconde attaque des parlementaires. Mais, ayant été trahie, elle se rendit, moyennant la promesse qu'on la laisserait passer librement en Angleterre.

DERBY (Edward-Geoffrey-Smith STANLEY, connu sous le nom de **lord Stanley** jusqu'à la mort de son père, en 1851, puis comte DE), homme d'Etat anglais, né à Knowsley-Park (Lancashire) en 1799, mort en 1869. Elu aux Communes en 1820, par le bourg de Stockbridge, il se rangea d'abord du côté du parti libéral, et fut secrétaire d'Etat des colonies, puis premier secrétaire pour l'Irlande, fonctions qui l'obligèrent d'entrer en conflit avec O'Connell et son groupe irlandais. Ensuite, il devint secrétaire d'Etat pour les colonies, mais se sépara, en 1834, de son parti, et entra dans le parti conservateur. Dans le ministère de sir Robert Peel, il fut ministre des colonies, de 1841 à 1844. Après la retraite de Peel, il fut le chef du parti. En 1852, il constitua un ministère dont firent partie Disraeli et le marquis de Salisbury. Il fut renversé au bout de l'année ; il manquait d'autorité ; ses lieutenants Disraeli et Salisbury l'éclipsaient. En 1866, il revint au pouvoir, mais il dut, en 1868, quitter la direction des affaires, par suite de son mauvais état de santé.

DERBY (lord Edward-Henry-Smith STANLEY, connu sous le nom de **lord Stanley** jusqu'à la mort de son père, en 1869, puis 15e comte DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né à Knowsley-Park (Lancashire) en 1826, mort à Knowsley en 1893. Comme son père, il commença par être conservateur et finit par devenir libéral. Elu aux Communes, à l'âge de vingt-deux ans, il fut sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le cabinet constitué par son père, en 1852, et à partir de ce moment devint, comme sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, puis comme ministre des affaires étrangères, le chef de la diplomatie anglaise dans les cabinets conservateurs Derby et Disraeli. En 1876, il fit acheter par l'Angleterre toutes les actions du canal de Suez possédées par le khédive d'Egypte, ce qui donna à son pays la haute main sur le canal. Survint la guerre russo-turque. Après la victoire de la Russie, Disraeli et Salisbury poussaient à la guerre contre cette puissance. Derby était favorable à la paix. Par suite de cette divergence de vues, lord Derby se tourna vers les libéraux et entra, comme ministre des colonies, dans le ministère Gladstone (1882-1885) ; il se sépara des libéraux, à cause de leur politique irlandaise, et devint libéral-unioniste. A partir de 1893, il renonça à la politique active, et quelques mois après succomba à une crise cardiaque. — Son frère cadet Frédéric-Arthur **Stanley**, né à Londres en 1841, mort à Holwood en 1908, lui avait succédé dans le titre de lord (16e comte de Derby) en 1893. Il avait été gouverneur général du Canada de 1888 à 1893.

Lord Derby.

DERBY (Edward-George-Villiers STANLEY, 17e comte DE), fils de Edward-Henry-Smith, né à Londres en 1865, Servit dans la guerre contre les Boers comme secrétaire de lord Roberts. Directeur général du recrutement en 1915, il imagina un système d'appel méthodique aux volontaires, qui fut remplacé par le service obligatoire. Il devint secrétaire d'Etat de la guerre puis ambassadeur à Paris (1918-1920).

Lord Derby. — Cl. Manuel.

DERCETO ou **DERCETIS**. Myth. Déesse des Syriens, la même qu'Atargatis et Astarté ; adorée surtout à Hiérapolis, ses images sont très variables, comme les aspects de sa nature multiforme. Devenue peu à peu une grande divinité de la nature, elle avait fréquemment un type apparenté à celui de Cybèle.

DERCIS [*dèr'-siss*] n. f. Nom ancien de la constellation des *Poissons*.

DERCYLLIDAS [*dass*], général spartiate (fin du Ve s. - commencement du IVe s. av. J.-C.). Harmoste d'Abydos, puis destitué, il remplaça Thimbron en 399 dans le commandement des troupes lacédémoniennes d'Asie ; il passa deux ans à intriguer avec ou contre les satrapes Pharnabaze et Tissapherne. Il conclut avec eux un armistice, puis céda le commandement à Agésilas (397). En 390, il était harmoste de Sestos et de Abydos ; il disparaît ensuite de l'histoire.

DERCYLLIDÈS [*dèss*], philosophe grec du Ier siècle de notre ère. Il avait composé sur la philosophie de Platon un ouvrage considérable, dont on a quelques fragments.

DERCYLLOS [*sil-loss*], écrivain grec, d'époque incertaine mais très ancienne. On lui attribuait plusieurs ouvrages : *Fondations des villes ; Sur l'Italie ; Sur Argos ; Sur l'Etolie, Sur les pierres ;* etc.

DERCYNOS [*noss*]. Myth. gr. Fils de Poseidon et frère de Alebion ou Albion. (On le nomme aussi BERGYON.)

DERDJ, petite oasis du Sahara central, dépendance de la Libye italienne, au sud de la Tripolitaine, sur l'*oued Derdj*, affluent de l'oued Milha. La plus importante localité de la Hamâda el-Homra.

DERECHEF adv. (des préfixes *de* et *re*, et de *chef*). De nouveau, encore : *Exhorter* DERECHEF *un enfant au travail.*

DERECSKE, ville de Hongrie (comitat de Hajdu) ; 9.860 hab. Au milieu d'un territoire lacustre.

DERECZYN [*dé-rèt'-chin'*], ville de Pologne (palatinat de Nowgrodek, distr. de Slonim), sur la Zelwa ; 2.180 hab. Ancien palais des Sapieha. Tannerie.

DÉRÈGLEMENT [*ghle-man*] n. m. Etat de ce qui est déréglé, irrégulier, désordonné : DÉRÈGLEMENT *des saisons, du pouls, d'une horloge, de l'imagination.*

— *Fig.* Désordre moral : *Vivre dans le* DÉRÈGLEMENT.

DÉRÉGLÉMENT [*ghlé-man*] adv. D'une manière déréglée. (Peu us.)

DÉRÉGLER [*ghlé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *règle*. — Se conjugue comme *accélérer*.) Mettre hors de la règle, de la marche ordinaire ; déranger, détraquer : *Le froid* DÉRÈGLE *les montres. Une indigestion suffit pour* DÉRÉGLER *l'estomac.* || *Fig.* Mettre hors des règles du devoir : DÉRÉGLER *quelqu'un, les mœurs de quelqu'un.*

— PROV. **Il ne faut qu'un mauvais moine pour dérégler tout le couvent,** Une seule brebis galeuse suffit pour contaminer un troupeau.

— ***Déréglé, e,*** part. pass. du verbe *Dérégler*. Irrégulier : *Pouls* DÉRÉGLÉ ; et au fig. : *Vie* DÉRÉGLÉE (immorale).

— ***Se dérégler,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.) : *Pendule qui* SE DÉRÈGLE. *Mœurs qui* SE DÉRÈGLENT.

DERELICT [*dé-ré-likt*] n. m. (mot anglais, du lat. *derelicta*, choses abandonnées). Nom donné par les marins aux épaves flottant à la surface de la mer ou entre deux eaux : *Les* DERELICTS *sont un danger pour les navires circulant à grande vitesse.*

DÉRÉLICTION n. f. (lat. *derelictio*). Etat d'abandon total et de solitude où se trouve une âme que rien ne soutient plus.

DÉRELIER [*li-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *relier*. — Se conjugue comme *prier*.) Oter la reliure : DÉRELIER *un livre.*

— ANT. **Relier.**

DERELOMUS [*dé-ré, muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant des charançons de petite taille qui habitent principalement l'Afrique tropicale, mais dont deux espèces se trouvent dans la région méditerranéenne. (Les *derelomus* vivent sur les inflorescences des palmiers.)

DERÈME (Philippe HUC, dit **Tristan**), poète français, né à Marmande en 1889. Dès sa jeunesse, il joua un rôle actif dans le groupe des poètes fantaisistes. Ses premiers poèmes parurent en 1905 : *le Renard et le Corbeau, le Tiroir secret.* Une charmante sensibilité y apparaissait déjà sous le masque de la fantaisie. D'année en année, il publia *la Chimère vaincue* (1907), *le Parfum des roses fanées* (1908), *les Ironies sentimentales* (1909), *Petits Poèmes* (1910), *la Flûte fleurie* (1913), *le Poème de la Pipe et de l'Escargot* (1920), *le Poème des Chimères étranglées* (1921), *la Verdure dorée* (1922) qui réunit les recueils précédents, *l'Enlèvement sans clair de lune* (1924), *le Zodiaque* (1928), *Poèmes des Colombes* (1929). Avec virtuosité, mais toujours dans les limites des vieilles règles et avec le respect des lois de la rime, Derème chante les thèmes éternels : amours, jeunesse, amitiés, avec une émotion contenue, une délicate ironie et la fantaisie la plus légère.

DERENBOURG (Joseph-Naftali), orientaliste français, né à Mayence en 1811, mort à Ems en 1895. Après ses études aux universités de Giessen et de Bonn, il devint précepteur dans la famille Bischoffsheim d'Amsterdam, puis codirecteur de la pension Coutant, à Paris (1841), et professeur au lycée Henri-IV (1851). Ses publications : *les Séances de Hariri* (1847-1856), *les Fables de Logman* (1850), *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine* (1867), etc., le firent élire en 1870 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a collaboré au *Corpus inscriptionum semiticarum*, et laissé de nombreux ouvrages d'érudition orientale.

DERENBOURG (Hartwig), orientaliste français, né et mort à Paris (1844-1908). Elève de Reinaud à Paris et de Ewald à Gœttingue, il fut attaché à la Bibliothèque nationale et devint professeur d'arabe littéral à l'Ecole des langues orientales (1879), directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (1886) et membre de l'Académie des inscriptions (1900). Cet illustre arabisant a publié notamment : *Essai sur les formes des pluriels arabes* (1867) ; *les Manuscrits arabes de l'Escurial* (1884) ; *Ousoma ibn Mounkielh, un émir syrien au Ier siècle des Croisades* (1886) ; *la Science des religions et l'Islamisme* (1887) ; *Oumara du Yémen* (1897) ; *Opuscules d'un arabisant* (1905).

DERENBURG, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe, régence de Magdebourg), sur la Holzemme, affl. de la Bode ; 3.000 hab. Moulins, brasseries, distilleries.

DÉRENCÉPHALE [*ran-sé-fal'*] n. m. et adj. (du gr. *dérê*, cou, et de *encéphale*). Tératol. Se dit d'une catégorie de monstres dont le crâne est ouvert en arrière et en haut. (Le cerveau n'existe pas à ce niveau.)

— Adjectiv. : *Monstre* DÉRENCÉPHALE.

DÉRENCÉPHALIE [*ran-sé-fa-lî*] n. f. Tératol. Conformation des dérencéphales.

DERENKOVETZ, bourg de l'Ukraine soviétique (U. R. S. S. R., gouv. de Kiev) sur un affluent du Dniéper ; 4.500 hab.

DERENNES (Charles), romancier et poète français, né à Villeneuve-sur-Lot en 1882, mort en 1930. Fils d'un poète de talent, Derennes écrivit, avec une aisance spirituelle, des romans parmi lesquels : *l'Amour fessé* (1906), *Nique et ses cousines* (1909), *les Caprices de Nouche* (1910), *Leur tout petit cœur* (1916), *Cassinou va-t-en guerre* (1917), *le Pèlerin de Gascogne* (1918), et la série du *Bestiaire sentimental* : *Vie de grillon* (1921), *la Chauve-souris* (1922), *Emile et les autres* (1924), histoires de bêtes qui sont remplies d'observation fine et minutieuse. Il a écrit des poèmes : *l'Enivrante angoisse* (1904), *la Tempête* (1906), *la Chanson des deux jeunes filles* (1920), *Perséphone* (1921), *la Fontaine-Jouvence* (1924). Derennes est encore l'auteur de plusieurs volumes de poèmes en langue d'oc.

DERENTCHINE (Marijan), auteur dramatique croate, né à Rieka (Fiume) en 1836, mort à Zagreb en 1908. Il a écrit des comédies et des drames inspirés en général par des sujets locaux, dont les plus connus sont : *l'Opposition à la campagne* et *la Zadruga Malovitch.*

DÉRÉODE ou **DEREODUS** [*dé-ré-o-duss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant des charançons de taille moyenne, écailleux, habitant les régions tropicales de l'ancien monde. (Plusieurs espèces de déréodes se montrent nuisibles dans les plantations de cotonnier.)

DÉRÉPHYSIE [*fi-zî*] ou **DEREPHYSIA** [*dé-ré-fi*] n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des tingidés, comprenant de petites formes aplaties, à demi transparentes, qui habitent les régions tempérées. (La *derephysia foliacea* est commune en France sur l'armoise et le serpolet.)

Déréphysie.

DÉRETOURNER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *retourner*). Remettre à l'endroit ce qui avait été mis à l'envers. (Peu us.)

— ***Se déretourner,*** v. pr. — Au sens passif, Etre déretourné.

DERFFLINGER (Georges, baron DE), général allemand, né à Neuhofen (Haute-Autriche) en 1606, mort à Gusow en 1695. Il entra au service de Gustave-Adolphe, puis de l'électeur de Brandebourg, et fit avec Frédéric-Guillaume toutes les campagnes contre la Pologne, la Suède et la France ; il devint feld-maréchal (1670). Pendant la campagne de 1678-1679, il vainquit près de Tilsitt les Suédois commandés par le général Horn. Il devint gouverneur de la Poméranie.

DERG (LAC) [en lat. *Dernus lacus*], nappe lacustre d'Irlande, formée par le Shannon entre les comtés de Tipperary et de Galway. — Lac d'Irlande (comté de Donegal) contenant, dans l'île de Saint-Davoc, les restes d'un couvent fondé au Ve siècle et une chapelle dite *le Purgatoire de saint Patrick*, fermée en 1650 par ordre du gouvernement anglais.

DERHAM (Guillaume), théologien, savant et philosophe anglais, né à Stoughton, près de Worcester, en 1657, mort à Upminster en 1735. Il fut recteur anglican de Upminster, chapelain du prince de Galles et chanoine de Windsor ; il devint membre de la Société royale de Londres. Outre des mémoires scientifiques insérés dans les *Transactions philosophiques*, on a de Derham plusieurs ouvrages de philosophie religieuse dont le plus important a pour titre : *Physico-Theology*, ou démonstration de l'existence et des attributs de Dieu par les œuvres de sa création ; le complément de cet ouvrage est *Astro-Theology*. On doit à Derham de curieux ouvrages sur l'horlogerie, d'intéressants renseignements sur les guêpes, sur les migrations des oiseaux. Il découvrit que le bruit connu sous le nom d'*horloge de la mort*, qu'on entend dans les vieilles boiseries, est produit par des larves d'insectes.

DÉRI n. m. Idiome persan, appelé aussi *gebri* ou dialecte des Guèbres ; c'est la langue des Parses de Yesd. (L'origine du déri et sa parenté avec les autres dialectes persans sont encore mal déterminées. C'est par confusion que ce nom a été pris pour désigner la langue des Guèbres ; il s'applique en réalité au persan moderne ou *langue de la cour* ou *der.*)

DÉRICINOL n. m. Huile obtenue par action de la chaleur sur l'huile de ricin.

DÉRIDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *rider*). Oter les rides de : DÉRIDER *la peau, le front.*
— *Fig.* Egayer, réjouir : *Le vin* DÉRIDE *un homme grave.* DÉRIDER *un malade.*
— ***Se dérider,*** v. pr. — Au sens passif : *Peau qui* SE DÉRIDE ; et *au fig.* :

> Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être,
> *Se dérident* soudain à voir l'enfant paraître.
> V. HUGO.

DÉRIMER [*mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du rad. *arrimage*). Mar. Déranger l'arrimage de : DÉRIMER *des ballots.*

DÉRIMER [*mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *rime*). *Fam.* Mettre en prose un ouvrage écrit en vers.

DÉRISER [*zé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *ris*). Démarrer, en terme de marine ancienne, dans les galères du XVIe au XVIIe siècle.
— Transitiv. *Alerte à dériser le quart !* Commandement que l'on faisait pour faire démarrer le *quart* ou point d'amure de l'antenne.

DÉRISEUR, EUSE n. (lat. *derisor*). Qui tourne en dérision les personnes ou les choses. (Peu us.)

DÉRISION n. f. (lat. *derisio ;* de *deridere,* se rire de). Moquerie mêlée de dédain : *Tourner en* DÉRISION. *Dire quelque chose par* DÉRISION.
— Fam. *C'est une dérision,* C'est se moquer.
— SYN. **Dérision, ironie, moquerie, persiflage, raillerie, risée.** *Dérision* exprime une moquerie indirecte, qui consiste surtout à montrer le peu de cas qu'on fait d'un objet ou d'une personne. La *moquerie* consiste proprement à jeter le ridicule sur... ; elle a un sens tantôt plus faible, tantôt plus fort que *dérision.* La *raillerie,* elle, est une *moquerie* plus fine, plus délicate, qui ne va pas jusqu'à vouloir rabaisser ou offenser. Le *persiflage* est une raillerie plus légère encore, qui consiste le plus souvent à dire ingénument des choses flatteuses qui sont en contradiction avec l'opinion commune ou la vérité ; quant à l'*ironie,* c'est la forme de raillerie qui consiste à dire le contraire même de ce qu'on veut faire entendre. La *risée* porte l'attention sur la personne aux dépens de laquelle on rit.

DÉRISOIRE adj. Où entre de la dérision : *Proposition, Offres* DÉRISOIRES. || Insignifiant, très minime : *Prix* DÉRISOIRE.

DÉRISOIREMENT [*zoi-re-man*] adv. D'une manière dérisoire.

DÉRIVABLE adj. Qu'on peut dériver : *Cours d'eau* DÉRIVABLE.

DÉRIVANT [*van*], **E** adj. Qui va à la dérive : *Filet* DÉRIVANT. || *Fig.* Qui dérive, qui procède.

DÉRIVATEUR n. m. (rad. *dériver*). Appareil pour rendre inaudibles au téléphone les courants télégraphiques dans le système de téléphonie à grande distance Van Rysselberghe, à l'aide des lignes télégraphiques aériennes. (On dit aussi GRADUATEUR.)

DÉRIVATIF, IVE adj. Méd. Qui produit une dérivation : *Saignée* DÉRIVATIVE.
— Substantiv. : *Les sinapismes sont des* DÉRIVATIFS.
— *Fig.* Action, occupation qui oriente l'esprit vers d'autres pensées : *La lecture est un puissant* DÉRIVATIF *de l'ennui.*
— Gramm. Dérivé : *Formes* DÉRIVATIVES. || *Terminaisons dérivatives,* Terminaisons qui indiquent la dérivation d'un mot. (Vx.)
— ENCYCL. Méd. Les *dérivatifs,* qui devaient attirer vers un point du corps les humeurs, de façon à en débarrasser un autre point, ne sont plus employés de nos jours. On utilise seulement les révulsifs, comme la saignée, les ventouses, les sangsues, les vésicatoires, les sinapismes, etc.

DÉRIVATION [*si-on*] n. f. Action de dériver : *La* DÉRIVATION *d'un cours d'eau. Un canal de* DÉRIVATION.
— *Fig.* Objet qui a son origine dans un autre : *L'hôtel d'Albret et l'hôtel de Richelieu furent les deux grandes* DÉRIVATIONS *de cette première source, l'hôtel de Rambouillet.* (Chateaubriand.)
— Algèbr. *Dérivation d'une fonction,* Opération par laquelle on cherche la dérivée d'une fonction.
— Artill. Distance du point de chute, des tables de tir, au plan de tir.
— Electr. Communication conductrice au moyen d'un second conducteur, entre deux points d'un circuit fermé. (Cette expression s'emploie spécialement pour désigner, sur les lignes télégraphiques, les communications accidentelles d'un conducteur avec la terre.) || *Circuits en dérivation.* Des circuits électriques ou magnétiques sont en dérivation lorsque le courant ou le flux magnétique se partage entre eux. (Syn. CIRCUITS EN PARALLÈLE.)
— Gramm. Manière dont les mots dérivent les uns des autres : *La* DÉRIVATION *des formes est le procédé dominant des langues sémitiques.* (Renan.) || Source d'où un mot est dérivé : *La* DÉRIVATION *des mots est souvent incertaine.*
— Mar. Mouvement par lequel un corps s'écarte de sa direction normale.
— Méd. Action de détourner une cause morbide vers un autre point de l'organisme.
— ENCYCL. Algèbr. V. DÉRIVÉE.
— Balist. Dans les canons rayés à droite, le projectile prend un mouvement rapide de rotation autour de son axe dans le sens des aiguilles d'une montre (en sens inverse

Dérivation.

dans les canons rayés à gauche). Lorsque le projectile s'échappe de la bouche à feu, du fait de cette rotation, la résistance de l'air le fait sortir du *plan* de tir vers la droite (ou la gauche) dans les canons rayés à droite (ou à gauche). La trajectoire du projectile n'est donc pas plane, sa projection horizontale présente la forme d'une courbe dont la convexité est tournée du côté de la trace horizontale du plan de projection. C étant le point de chute, la distance CC_1 s'appelle la *dérivation,* l'angle CPC_1 porte le nom d'*angle de dérivation.* On voit que la *dérivation* et l'*angle de dérivation* augmentent avec la portée.
— Gramm. On distingue deux sortes de *dérivation :* la *dérivation propre,* et la *dérivation impropre.* La première consiste à créer de nouveaux mots soit en ajoutant à la fin ou au commencement des *mots primitifs* les éléments appelés suffixes ou préfixes, soit en réunissant deux ou plusieurs mots ensemble : on a ainsi les *dérivés* (par ex. part*age,* pomm*ier,* pour*suivre,* etc.) et les *composés* (par ex. *grand'mère, entr'acte*). — Dans l'usage courant on appelle aussi *composés* les *dérivés* formés à l'aide de préfixes.
La *dérivation impropre* est celle qui consiste, non plus à former des mots nouveaux par la forme, mais à donner une valeur nouvelle à certains mots en les faisant changer ou de catégorie grammaticale ou d'espèce ou d'emploi (changement de noms communs en noms propres, et vice versa ; de noms en adjectifs ; d'adjectifs, de verbes en noms, etc.) : *La Fontaine, Tartufe ; rose ; le beau, le froid, le boire, le rire ;* etc.
— Hydraul. et Trav. publ. On donne le nom de *dérivation* aux travaux qui ont pour résultat de détourner les eaux d'une source, d'un ruisseau, d'une rivière, pour leur créer un lit artificiel. C'est à l'aide de dérivations que l'on alimente les villes d'eaux de sources, que l'on se procure la force motrice indispensable aux usines hydrauliques, l'eau des canaux d'irrigation, ou l'eau nécessaire à la navigation fluviale.
— Méd. Les cautères, les vésicatoires ont été considérés comme des agents de *dérivation* attirant vers l'extérieur le sang vicié ou les humeurs morbides contenues dans l'organisme. Le seul procédé de dérivation que l'on utilise encore avec fruit est « l'abcès de fixation », appelé du reste aussi *abcès de dérivation.* En réalité, il ne s'agit pas, comme le croyaient les anciens médecins, d'une dérivation de produits morbides d'un point vers un autre, mais plutôt d'une exaltation, provoquée par un moyen artificiel aseptique, de la leucocytose qui s'emploie, elle, à lutter contre les éléments pathogènes de la maladie que l'on veut combattre.

DÉRIVE n. f. (substantif verbal de *dériver*). Mar. Quantité dont un navire est dérangé de sa route, par suite de l'effet du vent ou des courants. || *Angle de dérive,* Angle de la quille du bâtiment avec la route réelle. || *Aller en dérive,* Etre le jouet des flots. || *Avoir de la dérive* ou *belle dérive,* Avoir du champ pour doubler quelque chose malgré la dérive. || Plaque de métal que l'on immerge à volonté soit sous la quille d'un bâtiment, soit sur les flancs pour diminuer la dérive.
— Artill. V. la partie *encycl.*
— Aviat. Dérivation de la route d'un aéronef, causée par les vents.
— Chem. de f. Mise en mouvement spontanée d'un ou plusieurs wagons circulant sur une voie ferrée sous l'action de la déclivité, d'un lancement, du vent, etc. (Cet accident est particulièrement grave lorsqu'il se produit sur une voie principale de circulation. Les aiguilles de déraillement, les arrêts mobiles, les voies d'évitement en cul-de-sac, ont pour but d'éviter que des wagons en dérive sur des voies de garage ne viennent obstruer les voies principales.
— ENCYCL. Mar. Lorsqu'un navire à voiles remonte le vent à l'allure du plus près, il ne fait pas exactement la route indiquée par la direction de sa quille. Sous la pression du vent, contre-balancée par la résistance latérale de la coque, il fait une route présentant cinq à six degrés environ de différence avec la direction de la quille. Cet angle s'appelle *dérive,* et on l'apprécie d'après la direction du sillage.

DÉRIVES : A. Centrale ; B. latérales.

Pour augmenter la résistance latérale de la coque et diminuer ainsi la dérive, certains bateaux comme les yachts emploient une *dérive centrale ;* d'autres, notamment les bateaux hollandais, se servent de *dérives latérales.*
— Artill. Dans les matériels employant pour le pointage une *hausse* avec *planchette mobile,* on appelle *dérive* le nombre de millimètres dont il faut déplacer l'œilleton de la planchette vers la gauche (ou droite) dans les canons rayés à droite (ou à gauche) pour corriger la *dérivation.* Ce déplacement de l'œilleton modifie la *ligne de mire,* en la dirigeant sur l'objectif ; le *plan de tir* de la pièce est donc dévié du côté opposé à la *dérivation.* Dans les matériels à tir rapide qui emploient des instruments de pointage à tour d'horizon complet, on donne le nom de *dérive* à la graduation lue sur l'appareil de pointage ; cette lecture est la somme de la dérive proprement dite, qui porte alors le nom de *correction de dérivation,* et de l'*angle de transport.*
— Aviat. La *dérive* est la principale difficulté des voyages aériens quand on est privé de tout repérage par rapport au sol, car, pour une même vitesse de vent, la dérive des avions est beaucoup plus importante que celle des navires.

DÉRIVÉE n. f. Math. *Dérivée d'une fonction d'une variable,* Limite vers laquelle tend le rapport de l'accroissement que prend cette fonction à l'accroissement attribué à la variable, lorsque ce dernier tend vers zéro.
— ENCYCL. Math. Considérons une fonction d'une variable $y = f(x)$. Donnons à x à partir d'une valeur déterminée x un accroissement h; il en résulte pour la fonction un accroissement correspondant $k = f(x+h) - f(x)$. Si le rapport $\frac{k}{h}$ tend vers une limite finie et déterminée quand h tend vers zéro, suivant une loi quelconque, cette limite s'appelle la *dérivée* de la fonction $f(x)$ pour la valeur considérée de x. On représente la dérivée par la notation y' ou $f'(x)$ ou $\frac{dy}{dx}$. Pour qu'une fonction admette une dérivée pour une valeur de x, il faut qu'elle soit continue pour cette valeur de la variable. Alors, k tend vers zéro en même temps que h. Cette condition nécessaire n'est pas suffisante ; il faut, en outre, que le rapport $\frac{k}{h}$, qui se présente sous la forme $\frac{0}{0}$, ait une limite finie et déterminée.

On peut donner une représentation géométrique de la dérivée. Considérons la courbe dont l'équation rapportée à deux axes quelconques est $y = f(x)$. Soient M et M' les points de cette courbe qui ont pour coordonnées x, y et $x + h$, $y + k$. La corde MM' a pour coefficient angulaire $\frac{k}{h}$. Si nous faisons tendre h vers zéro, la corde MM' a pour position limite la tangente MT à la courbe au point M, et la dérivée pour la valeur de x considérée est le coefficient angulaire de la tangente MT.

Dérivées successives. — $y' = f(x)$ est en général une fonction de x. Si l'on prend la dérivée de $f'(x)$ on obtient la dérivée seconde de $f(x)$, qu'on représente par y'' ou $f''(x)$ ou $\frac{d^2y}{dx^2}$. En prenant la dérivée de $f''(x)$, on obtient la *dérivée troisième* y''' ou $f'''(x)$ ou $\frac{d^3y}{dx^3}$; etc.

Dérivées d'une somme, d'un produit, d'un quotient, d'une puissance. — Soient u, v, w des fonctions de x pourvues de dérivées :

$y = u + v - w$ a pour dérivée $y' = u' + v' - w'$

$y = u.v.w$ — $y' = u'.v.w + u.v'.w + u.v.w'$

$y = \frac{u}{v}$ — $y' = \frac{u'.v. - u.v'}{v^2}$

$y = u^m$ — $y' = m.u^{m-1}u'$

Exemples : *Dérivées de quelques fonctions simples.*

$y = a$ (constante) a pour dérivée $y' = 0.$

$y = x$ — $y' = 1$

$y = a.x^m$ — $y' = m.a.x^{m-1}$

$y = a^x$ — $y' = \frac{a^x \log a}{\log e} = a^x.$ La

$y = \log x$ — $y' = \frac{\log e}{x}$

$y = \sin x$ — $y' = \cos x$

$y = \cos x$ — $y' = -\sin x$

$y = \operatorname{tg} x$ — $y' = \frac{1}{\cos^2 x}.$

DÉRIVEMENT [*man*] n. m. (de *dériver*). Action ou état d'une eau courante qui se répand hors de ses rives.

DÉRIVER [*vé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *rive*). S'éloigner de la rive, du bord. || Etre détourné de son cours : *Pratiquer des rigoles qui font* DÉRIVER *les eaux du fleuve.*
— *Fig.* Tirer son origine : *Mot qui* DÉRIVE *de l'hébreu. Les lois sont les rapports nécessaires qui* DÉRIVENT *de la nature des choses.* (Montesquieu.) *Aujourd'hui tout* DÉRIVE *de là : le principe de la Constitution, la source du pouvoir.* (A. Thierry.)
— Mar. et Navig. S'écarter de sa route, en déviant dans un sens perpendiculaire ou oblique à la quille.
— *Transitiv.* Détourner de son cours : DÉRIVER *un cours d'eau.*
— Algèbr. *Dériver une fonction,* En chercher la dérivée.
— Electr. Etablir une communication au moyen d'un fil dérivé.
— Gramm. Tirer l'origine : DÉRIVER *un mot du grec.*
— Flottage. Eloigner des bords d'un cours d'eau où on l'a lancé le bois flotté qui s'y arrête, en employant la *dérivotte.*
— Techn. Opération qui consiste à paralléliser les bords ou rives des planches.
— *Intransitiv.* Artill. En parlant d'un projectile, S'écarter du plan de tir.
— ***Dérivé, e,*** part. pass. du verbe *Dériver : Navire, Avion* DÉRIVÉ.
— Electr. *Courant dérivé,* Courant qui circule dans une dérivation. || *Circuit dérivé,* Conducteur qui constitue une dérivation.
— Géol. *Roches dérivées,* Nom donné parfois aux roches résultant de la désintégration d'une roche-mère sous l'action des agents atmosphériques.
— *Substantiv.* et au masc. Gramm. Mot qui dérive d'un autre mot.
— Chim. Corps provenant d'un autre par suite de transformations opérées sur celui-ci.
— ***Se dériver,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.).
— SYN. **Dériver, découler, émaner,** etc. V. DÉCOULER.

DÉRIVER [*vé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *river*). Défaire ce qui est rivé : DÉRIVER *une goupille.* || *Dériver une roue dentée,* La faire sortir du pivot sur lequel elle était montée.
— ***Se dériver,*** v. pr. — Au sens passif, Perdre sa rivure.

DÉRIVETER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *rivet.* — Prend deux *t* devant une syllabe muette : *Il dérivettera.*) Enlever les rivets de.

DÉRIVETTE [*vèt'*] ou **DÉRIVONNETTE** [*vo-nèt'*] n. f. Pêche qui se fait en mer avec des filets simples qu'on laisse dériver au courant.

DÉRIVEUR n. m. (rad. *dériver*). Nom donné parfois aux différents systèmes de *dérives* centrales ou latérales. || Voile de mauvais temps, sorte d'artimon. || Nom donné parfois aux bateaux de pêche qui utilisent des filets dérivants. (On dit aussi, par corruption, DRIVEUR.)

DÉRIVOIR n. m. Instrument dont on se sert pour dériver.

DÉRIVOMÈTRE n. m. Aviat. Appareil utilisé à bord d'un aéronef pour mesurer la dérive par rapport au sol.

DÉRIVOTTE ou **DÉRIVOTE** n. f. Grande perche pour dériver les bûches de bois flotté.

DÉRIVURE n. f. Nom donné aux déchets du sciage des grumes par scies alternatives verticales à plusieurs lames dites scies à châssis. (Ce sont les deux dosses que laissent les deux lames de scies extrêmes ; ces dérivures sont, dans

les scieries suédoises, reçues dans des fossés et entraînées, au moyen d'un système d'amenage automatique, jusqu'au foyer des machines qu'elles alimentent au fur et à mesure de leur arrivage.)

DERJAVINE (Gabriel Romanovitch), poète russe, né à Kazan en 1743, mort à Saint-Pétersbourg en 1816. Nommé ministre de la justice en 1802, il donna bientôt sa démission pour s'adonner complètement à la littérature. Il publia des hymnes, des odes érotiques, satiriques et patriotiques, qui eurent beaucoup de succès.

DERKAOUI n. m. Membre d'un ordre religieux musulman fondé par un cheik de Masrata, mort à la fin du XVIIIe siècle. (Cette confrérie se recrute principalement en Algérie et a étendu ses ramifications au Maroc.)

DERMANYSSE n. m. Genre d'acariens, famille des gamasidés, renfermant de petites formes aplaties, ovales, molles, à demi transparentes, à pattes moyennes, égales, à chélicères différant suivant les sexes.

Dermanysse.

— ENCYCL. Les *dermanysses* sont très petits ; ils vivent en parasites sur les oiseaux et sur les chauves-souris, d'où ils passent sur l'homme, et causent de violentes démangeaisons et des tuméfactions. Ils pullulent sur les oiseaux en cage, dans les poulaillers et les pigeonniers ; tous sucent le sang de leurs hôtes. Pour débarrasser un poulailler des dermanysses, il faut désinfecter le local par des badigeonnages à la chaux, et passer les oiseaux à l'épouilleuse.

DERMAPTÈRES n. m. pl. Groupe d'insectes considéré tantôt comme un ordre, tantôt comme un sous-ordre des orthoptères et comprenant les forficules ou perce-oreilles.

— ENCYCL. Les *dermaptères* sont, comme les orthoptères, des insectes broyeurs à métamorphoses incomplètes. Les ailes antérieures, très courtes, sont transformées en élytres, les postérieures se replient en éventail mais seulement dans leur partie terminale. Ce sont des animaux nocturnes, omnivores, chez lesquels la femelle prend soin de ses œufs et de ses jeunes.

DERMATALGIE [*jî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *algos,* douleur). Névralgie cutanée, qui apparaît au cours de certaines myopathies, du rhumatisme, de la goutte, mais en dehors de toute maladie proprement dite de la peau. (On dit aussi DERMALGIE.)

DERMATIE [*tî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau). Inflammation de la peau chez les animaux. (On dit aussi DERMITE.)

DERMATINE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de magnésium. (Variété de serpentine.)

DERMATOBIE [*bî*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des œstridés, comprenant des mouches propres à l'Amérique chaude et dont les larves vivent en parasites sous la peau de divers mammifères et même de l'homme.

Dermatobie.

— ENCYCL. La dermatobie à ventre bleu (*dermatobia cyaniventris*), qui est grise, avec la tête rouge et l'abdomen bleu d'acier, est répandue dans toute l'Amérique intertropicale. Sa larve, appelée *ver macaque* quand elle est jeune, *berne, torcel* ou *moyocuit,* vit pendant trois à quatre mois dans une tumeur cutanée et provoque des phlegmons qui peuvent amener des accidents tétaniques et la mort. Les indigènes combattent ces parasites par des cataplasmes de tabac ; on emploie plus utilement l'acide phénique.

DERMATOBRANCHE ou **DERMATOBRANCHUS** [*kuss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, au corps allongé, déprimé, formant antérieurement un bouclier tentaculaire ovalaire et transversal. (Ils habitent l'océan Indien.)

DERMATOBRANCHIDÉS [*dé*] n. m. pl. (du gr. *derma, atos,* peau, et *bragchios,* branchies). Famille de mollusques opisthobranches, caractérisés par un corps allongé et aplati complètement dépourvu de branchies. (Ces animaux respirent uniquement par les pores de leur peau. Un seul genre : *dermatobranche.*)

DERMATODECTE n. m. Genre d'acariens, famille des sarcoptidés, comprenant des formes très petites qui vivent en parasites sur les bœufs, les chevaux, etc. (Les dermatodectes se tiennent sur l'épiderme de leurs hôtes sans s'enfoncer dans la peau, comme les sarcoptes de la gale.)

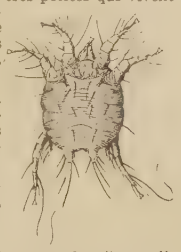
Dermatodecte (tr. grossi).

DERMATODONTE adj. (du gr. *derma, atos,* peau, et *odous, odontos,* dent). Hist. nat. Dont les dents sont implantées sous la peau seulement.

DERMATODYNIE [*nî*] ou **DERMODYNIE** [*nî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *odunê,* douleur). Affection nerveuse de la peau, qui s'observe quelquefois chez le cheval et chez la vache et qui s'accompagne de démangeaisons et de sueurs : *Les animaux atteints de* DERMATODYNIE *lancent fréquemment des ruades.*

DERMATOGÈNE n. m. (du gr. *derma, atos,* peau, et *génésis,* génération). Tissu jeune qui, au sommet de la tige ou de la racine, donne naissance à l'épiderme ou à la coiffe.

DERMATOGRAPHIE [*ghra-fî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau et *graphein,* écrire). Anat. Description de la peau.

DERMATOÏDE adj. (du gr. *derma, atos,* peau, et *eidos,* aspect). Qui a la consistance de la peau ; qui a l'aspect de la peau.

DERMATOL n. m. Gallate basique de bismuth utilisé comme antiseptique.

DERMATOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *logos,* discours, traité). Partie de la médecine qui s'occupe des maladies de la peau. (On dit quelquefois DERMATOPATHOLOGIE.)

— ENCYCL. Les auteurs anciens — et déjà les livres hippocratiques — contiennent des descriptions de maladies cutanées. Mais c'est au XVIIIe et au XIXe siècle qu'il était réservé de constituer la *dermatologie* en corps de doctrine établi sur des bases scientifiques. Les découvertes physiopathologiques du XXe siècle ont permis à cette partie de la pathologie de faire des progrès sensibles.

Les maladies de la peau peuvent se ranger sous deux catégories. Les unes sont des entités morbides, dont nous connaissons la cause et l'évolution ; de ce nombre sont les infections de cause externe, les dermatoses parasitaires, les manifestations cutanées de la syphilis, de la tuberculose, des mycoses, les affections résultant d'intoxications, etc. Les autres n'ont pas une cause unique, et constituent seulement des syndromes. Elles sont parfaitement étudiées au point de vue de leur aspect et de leur diagnostic, mais la cause première ou le mécanisme de leur apparition nous échappe souvent.

Les traitements utilisés en dermatologie sont soit externes et locaux, soit internes et généraux. Localement, les poudres, les pâtes, les pommades, et parfois la chirurgie et la physiothérapie, sont parmi les agents et les moyens les plus employés.

DERMATOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à la dermatologie.

DERMATOLOGISTE [*jisst'*] n. m. Savant qui s'occupe de dermatologie.

DERMATOLYSIE [*zî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *lusis,* relâchement). Maladie consistant en un relâchement de la peau. || Syn. CHALAZODERMIE.

— ENCYCL. Path. Le relâchement de la peau, qui caractérise la *dermatolysie,* s'accompagne de la formation de plis épais qui recouvrent les parties situées au-dessous. Les manifestations de cette maladie s'observent surtout à la face (et notamment aux paupières), et dans la région abdominale.

DERMATOME n. m. (du gr. *derma, atos,* peau, et du suffixe *ome* marquant enflure). Nom général des tumeurs de la peau.

DERMATOMYCOSE n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et de *mycose*). Maladie parasitaire déterminée par des parasites végétaux cantonnés dans le derme et dans le tissu conjonctif sous-cutané. (Chez les solipèdes on trouve l'*actinomycose,* la *lymphangite cryptococcique* ou *épizootique,* la *sporotrichose.* Chez les bovidés : l'*actinomycose,* l'*actinobacillose,* la *dysomycose farcineuse* ou farcin du bœuf. Chez le chien : la *sporotrichose.*)

DERMATOMYOME n. m. (du gr. *derma, atos,* peau, *mus,* muscle, et du suffixe *ome,* marquant enflure). Tumeur développée aux dépens des muscles lisses de la peau.

DERMATO-NEUROSE ou **DERMATO-NÉVROSE** n. f. Affection de la peau consécutive à des modifications du système nerveux.

— ENCYCL. Pathol. La *dermato-neurose* ou *dermato-névrose* comprend plusieurs sortes d'affections, dépendant soit du système nerveux central, soit du système nerveux autonome (sympathique et parasympathique), qui sont : 1° les dermato-névroses *sensitives* (dermalgies) ; 2° les dermato-névroses *motrices* (chair de poule) ; 3° les dermato-névroses *vaso-motrices* (maladie de Raynaud, urticaire) ; et enfin 4° les dermato-névroses *trophiques* dont le type est le mal perforant.

DERMATOPATHIE [*tî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *pathos,* souffrance). Maladie de la peau, en général. (On dit aussi DERMOPATHIE.)

DERMATOPATHOLOGIE [*jî*] n. f. Méd. V. DERMATOLOGIE.

DERMATOPHIDE [*fid'*] n. m. et adj. (du gr. *derma, atos,* peau, et *ophis,* serpent). Hist. nat. Qui a la peau nue. (Peu us.)

DERMATOPHILE [*fil'*] ou **DERMATOPHILUS** [*fi-luss*] n. m. Nom scientifique des puces du genre *chique.*

DERMATOPHOBIE [*fo-bî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *phobos,* peur). Méd. Crainte morbide des lésions cutanées, même les plus légères, et du développement de celles-ci, que l'on observe chez certains névropathes.

DERMATOPSIE [*sî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *opsis,* vue). Propriété que possèdent certains tissus tégumentaires d'être sensibles à la lumière, comme la rétine. (R. Dubois.) [Tel est le tégument externe du siphon de la *pholade dactyle.*]

DERMATOPTÈRES [*ptèr'*] n. m. pl. Zool. Groupe de mammifères insectivores, comprenant les galéopithèques et les chauves-souris. (On dit aussi DERMOPTÈRES.)

DERMATOPTIQUE [*tik'*] adj. *Fonction dermatoptique,* Phénomène de sensibilité à la lumière que présentent les tissus tégumentaires doués de *dermatopsie.*

DERMATORRAGIE [*jî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *rhagê,* rupture). Hémorragie à travers la peau, qui est tout à fait exceptionnelle, si l'on excepte, comme on doit le faire, les pétéchies, le purpura, les accidents de l'hémophilie et les hémorragies dues aux traumatismes.

DERMATORRHÉE n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *rhein,* couler). Sudation abondante. (Peu us.)

DERMATOSCLÉROSE [*toss-klé*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *skléros,* dur). Sclérose, induration du derme. V. SCLÉRODERMIE.

DERMATOSCOPIE [*toss-ko-pî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *skopein,* regarder). Examen microscopique de la peau. (Ce terme est réservé à l'étude microscopique de la surface de la peau chez l'homme vivant.)

DERMATOSE n. f. (du gr. *derma, atos,* peau). Méd. Maladie de peau en général : *L'eczéma est une* DERMATOSE. V. DERMATOLOGIE.

DERMATOSIQUE [*zik'*] adj. (rad. *dermatose*). Pathol. Qui appartient aux maladies de la peau en général.

DERMATOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *derma, atos,* peau, et *therapeia,* traitement). Traitement des maladies de la peau.

DERME n. m. (du gr. *derma,* peau). Anat. Couche profonde de la peau.

— ENCYCL. Situé sous l'épiderme, le *derme* est constitué par des fibres conjonctives, élastiques, musculaires, et des cellules adipeuses. Les fibres musculaires, s'insérant à la base des follicules pileux, déterminent, quand elles se contractent fortement, ce qu'on appelle la *chair de poule.* A la partie superficielle du derme, se trouvent de petites éminences contenant des vaisseaux sanguins ou des corpuscules du tact. Par sa résistance, son élasticité et sa sensibilité, il constitue un organe de protection très efficace contre les effractions et les traumatismes.

DERMESTE [*mèsst'*] ou **DERMESTES** [*mèss-tèss'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *dermestidés,* comprenant des formes de taille moyenne, allongées, pubescentes, dont on connaît de nombreuses espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal.

Dermeste et sa larve.

— ENCYCL. Les *dermestes* sont des insectes très nuisibles, plusieurs d'entre eux se nourrissant surtout de pelleteries, de fourrures. Le dermeste du lard attaque les viandes salées, le fromage ; sa larve abonde dans les recoins obscurs des magasins, chez les charcutiers, et aussi chez les fourreurs, les empailleurs, etc. Diverses espèces recherchent les cadavres de vertébrés abandonnés à l'air libre.

DERMESTIDÉS [*mèss-ti-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, renfermant de nombreux genres remarquables par la présence d'un ocelle sur le front.

— ENCYCL. Répandus surtout dans les régions froides et tempérées, les *dermestidés* se nourrissent, à l'état de larves, de matières animales, aussi bien des cadavres ayant subi un commencement de dessiccation que des cuirs, des fourrures, des provisions, salaisons et conserves. Beaucoup se rendent très nuisibles : les attagènes dévastent les magasins des fourreurs et des plumassiers, avec les dermestes et les anthrènes. Les larves, allongées, velues, sont souvent terminées postérieurement par de grands pinceaux de poils.

DERMINUS [*nuss*] n. m. Bot. Groupe d'agarics, renfermant les formes à spores brun jaunâtre ou ferrugineux (englobant *hebeloma, galera, crepidolus,* etc.)

DERMIQUE [*mik'*] adj. Qui a rapport au derme.

DERMITE n. f. Art vétér. Dermatose pustuleuse du cheval et du bœuf, dont les manifestations apparaissent aux points de contact des harnais. (On l'appelle aussi *maladie de la boue,* car elle affecte plus particulièrement les animaux travaillant en sol boueux.) || *Dermite granuleuse,* Affection parasitaire de la peau, causée par le développement, dans les plaies cutanées, de granulations contenant des larves de *nématodes* (*filaria irritans*). || *Dermite pustuleuse,* Affection cutanée caractérisée par l'apparition successive de foyers de suppuration variant du volume d'un pois à celui d'un œuf de poule.

— ENCYCL. La *dermite granuleuse* se développe au cours de l'été par l'infection d'une plaie banale qui bourgeonne, saigne facilement et est le siège d'un prurit intense. La cicatrisation est rebelle à tout traitement ; l'extension et l'auto-inoculation sont la règle. Le diagnostic est facile ; l'examen microscopique des granulations permet la mise en évidence du nématode. La guérison est difficile à obtenir.

La *dermite pustuleuse* est une furonculose due au bacille de Preisz-Nocard, qui, chez le cheval et le bœuf, revêt tantôt une forme discrète, tantôt une forme confluente. La maladie est assez contagieuse ; il y aura donc lieu de procéder à une rigoureuse désinfection des objets de harnachement, des effets de pansage, etc., qui, souillés par le bacille, peuvent être des agents de transmission. Le traitement consiste à favoriser la maturation des abcès et à évacuer le pus par des ponctions hâtives.

DERMO préf. V., par DERMA ou DERMATO, les mots commençant par ce préfixe, qui ne se trouvent pas ici.

DERMOBLASTE [*blasst'*] n. m. Embryon végétal, dont le cotylédon est formé d'une membrane se rompant irrégulièrement.

DERMOCHELYS ou **DERMATOCHELYS** [*ké-liss*] n. f. Genre de tortues athèques, famille des sphargidés, dont le seul représentant vivant est la tortue-luth, mais qui compte des espèces fossiles depuis l'époque jurassique.

— ENCYCL. La tortue-luth ou tortue-cuir (*dermochelys coriacea*) est le plus grand de tous les chéloniens ; elle peut atteindre 2 m. de longueur, et un poids de 600 kg. Entièrement recouverte d'une enveloppe coriace, présentant sept carènes longitudinales sur le dos, elle est en forme de cœur, et pointue en arrière. Elle n'a pas de carapace véritable. Vivant de poissons et de mollusques, elle fréquente toutes les mers du globe et pond sur les côtes du Brésil et de l'Inde. Rare partout, ne se montrant guère qu'en haute mer, on la trouve parfois échouée sur les côtes de France. Quand on s'en empare, elle pousse des hurlements d'une puissance extraordinaire.

DERMODESME [*dessm'*] adj. (du préfixe *dermo,* et du gr. *desmos,* lien). Terme d'analogie végétale, s'appliquant à des plantes ayant des faisceaux dans l'écorce.

DERMODY (Thomas), poète irlandais, né à Ennis en 1775, mort en 1802. Il gâcha des dons extraordinaires par une dissipation et des débauches précoces. Sa fin misérable lui valut d'être surnommé « le Chatterton irlandais ». Ses poèmes, publiés de son vivant, furent réunis après sa mort, sous le titre collectif de *la Harpe d'Erin* (1807).

DERMODYNIE [*nî*] n. f. (du préfixe *dermo,* et du gr. *odunê,* douleur). Art vétér. Syn. de DERMATODYNIE.

DERMOGÉNÈSE n. f. (du préfixe *dermo,* et du gr. *génésis,* formation). Embryol. Formation des éléments de la peau (épiderme et derme) aux dépens du feuillet externe de l'embryon ou *ectoderme.* (C'est également de ce feuillet que dérivent les corpuscules du tact et les filets nerveux de la peau.)

DERMOGRAPHIE [*fî*] n. f. ou **DERMOGRAPHISME**

[*fissm'*] n. m. (du préfixe *dermo*, et du gr. *graphê*, écriture). Pathol. Propriété que possède la peau de certains sujets de réagir quand on passe, à sa surface, en appuyant légèrement, une pointe mousse.

— Encycl. Neurol. La *dermographie* consiste en une rougeur vive au point touché, rougeur bientôt suivie d'une élevure blanc rosé analogue à celle que donne une piqûre d'orties, mais sans prurit. Elle est de durée plus ou moins longue et se rencontre, en général, chez les névropathes et chez toutes les personnes à vaso-motricité déréglée. Le dermographisme se rattache à la dermato-névrose.

DERMOÏDE adj. (du préfixe *dermo*, et du gr. *eidos*, aspect). Anat. Qui ressemble à la peau.

— Pathol. *Kyste dermoïde*. Kyste dont l'enveloppe est constituée par un tissu semblable à la peau ou à une muqueuse.

— Encycl. Pathol. Les *kystes dermoïdes* sont congénitaux, mais ne se développent parfois que tardivement. Ils siègent surtout dans la région de la queue du sourcil, dans l'ovaire, dans le testicule, au cou, etc. Ces tumeurs renferment le plus souvent des poils, des dents, des lambeaux osseux ou cutanés. Deux théories ont été émises à leur égard : suivant l'une, ils représentent une ébauche de monstre double ; suivant la seconde, plus généralement adoptée à l'heure actuelle, il faut invoquer l'enclavement au sein des tissus embryonnaires d'un repli du feuillet externe du blastoderme.

Les kystes dermoïdes deviennent parfois assez gros pour devoir être enlevés chirurgicalement.

DERMOMYELODESME [*dessm'*] adj. (du préfixe *dermo*, et du gr. *muelos*, moelle, et *desmos*, lien). Anat. végét. Se dit des plantes qui ont des méristèles corticales et des faisceaux cribrovasculaires dans la moelle (mélastomacées).

DERMONCOURT (Paul-Ferdinand-Stanislas, baron), né à Crécy-au-Mont en 1771, mort à Aubevoye (Eure) en 1847. Il fit la campagne de Saint-Domingue et fut nommé aide de camp du général Alexandre Dumas, avec lequel il fit les campagnes de Suisse, d'Italie, d'Egypte. Colonel du 1er dragons il mérita à Friedland les félicitations de l'Empereur, qui le créa baron avec dotation. Sa retraite de Tarragone (déc. 1808) fut un beau fait d'armes. Il rejoignit la Grande Armée à Moscou en 1812, fut fait général en 1813, et le 4 décembre 1815, il reçut de Grouchy l'ordre de se jeter de sa personne dans Neuf-Brisach, et de défendre la place « jusqu'à la dernière goutte de son sang ». Les Autrichiens n'y entrèrent point. Il fit sa soumission à Louis XVIII, mais reprit du service aux Cent-Jours, où il défendit une deuxième fois Neuf-Brisach, et fut mis en disponibilité en septembre 1821. En 1822, il prit part à la conspiration de Belfort, et dut par la suite s'exiler en Allemagne. Commandant le département de la Loire-Inférieure, en 1831, c'est à lui que la duchesse de Berry se rendit (1832), s'en remettant à sa loyauté. Il publia la même année, sur cet incident, avec Alexandre Dumas, *la Vendée et Madame*.

DERMOPATHIE [*tî*] n. f. (du préfixe *dermo*, et du gr. *pathos*, maladie). Maladie de la peau. (On dit aussi DERMATOPATHIE.)

DERMOPHIS [*fiss*] n. m. Genre de batraciens urodèles voisins des salamandres et vivant dans les îles du golfe de Guinée. (Ces animaux sont vivipares.)

DERMOPTÈRES n. m. pl. Zool. V. DERMATOPTÈRES.

DERMORHYNQUE [*rink'*] adj. (du préfixe *dermo*, et du gr. *rhugkhos*, bec). Ornith. Qui a le bec couvert de peau.

DERMOSAPOL n. m. (du préfixe *dermo*, et de *sapol*). Préparation pharmaceutique à base d'huile de foie de morue, de glycérine, de lanoline et d'alcali.

DERMOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du préfixe *dermo*, et du gr. *thérapéia*, traitement). V. DERMATOTHÉRAPIE.

DERMOTHÉRAPIQUE [*pik'*] adj. Qui a rapport à la dermothérapie.

DERMOTROPISME [*pissm'*] n. m. Biol. Aptitude de certains microbes à se fixer électivement sur les tissus cutanés et les muqueuses. (C'est le cas des staphylocoques et peut-être de la bactéridie charbonneuse et d'une variété de tréponèmes donnant lieu aux accidents de la syphilis cutanée.)

DERNA (la *Darnis* des anciens), ville de la Libye italienne, en Cyrénaïque, port au fond d'une baie de la Méditerranée ; 16.000 hab. Pêche, cabotage.

DERNBACHITE n. f. (de *Dernbach* dans le Nassau). Phospho- ou arséniо-sulfate hydraté naturel de plomb et de fer. || Syn. de BEUDANTITE.

DERNBURG [*bourg'*] (Henri), jurisconsulte allemand, né à Mayence en 1829, mort à Berlin en 1907. Professeur à Heidelberg, Zurich, Halle et Berlin, il fit partie de la Chambre des seigneurs, en 1866 et 1873, où il soutint la politique de Bismarck. Son principal ouvrage est le *Traité du droit privé prussien* (1871-1880). On lui doit encore : *Histoire et théorie de la compensation* (1854) ; *le Droit d'hypothèque d'après les principes du droit romain actuel* (1860-1864) ; *le Droit de tutelle de la monarchie prussienne* (1875) ; *le Droit hypothécaire prussien ; Pandectes* (1902-1903) ; etc.

DERNIER [*ni-é*], **ÈRE** adj. (pour *derrenier ;* de l'anc. franç. *derrain ;* lat. pop. *deretranus* de *deretro*, derrière). Qui est, qui vient après tous les autres, dans le temps, le lieu, une catégorie, une série : *L'année* DERNIÈRE. *La nuit* DERNIÈRE. *La* DERNIÈRE *chose qu'on trouve en faisant un ouvrage est de savoir celle qu'il faut mettre la première.* (Pascal.) *La* DERNIÈRE *maison. Le* DERNIER *rang des soldats. Le* DERNIER *élève de la classe. Z est la* DERNIÈRE *lettre de l'alphabet.*

— Après quoi il n'y a, il ne reste plus rien (dans le temps, etc.) : *La* DERNIÈRE *fois. La* DERNIÈRE *heure. Le* DERNIER *gîte.* (La Fontaine.) *Le* DERNIER *sou. Rendre les* DERNIERS *devoirs à quelqu'un. Les* DERNIERS *préparatifs. Mettre la* DERNIÈRE *main à un ouvrage. Les* DERNIERS *confins du monde. Le* DERNIER *échelon* (en haut ou en bas). *Le* DERNIER (l'extrême, en bien ou en mal) *degré de perfection. Le* DERNIER *avilissement. Ce que vous dites est du* DERNIER *bourgeois.* (Molière.) *Les* DERNIÈRES *rigueurs. Le* DERNIER *supplice. Entrer dans les* DERNIERS (les plus extrêmes, les plus petits) *détails. Cela est de la* DERNIÈRE (extrême, décisive) *conséquence. L'hérédité est l'espoir du ménage,... la raison* DERNIÈRE *de la propriété.* (Proudhon.)

— Loc. div. *Dernier bien*, Tout à fait bien : *Coiffure du* DERNIER BIEN. — *Etre du dernier bien avec quelqu'un*, Etre très lié avec : JE SUIS DU DERNIER BIEN *avec Voltaire.* (Mme du Deffand.) *On dit qu'avec Bélise* IL EST DU DERNIER BIEN. (Molière.) || *Dernier mot*, Concessions suprêmes : *C'est mon* DERNIER MOT. — *Au dernier mot*, Sans en rien rabattre ou sans y rien ajouter. || *En dernier lieu*, A la fin, la dernière fois. || *En dernière analyse*, Pour terminer ; en résumé, en définitive. || *C'est le dernier homme, la dernière femme à qui*, C'est à lui, à elle moins qu'à tout autre que. || *Dernier cri.* V. CRI. || *Dernier bateau.* V. BATEAU.

— Cout. anc. *Dernier vivant tout tenant*, Dans les coutumes d'Artois et de Cambrésis, Epoux survivant qui profitait en totalité d'une acquisition faite en commun pendant le mariage, en vertu d'une stipulation expresse que la coutume autorisait.

— Substantiv. : *Le* DERNIER *de la classe. Le* DERNIER *des mendiants est un homme comme le roi.* (Frédéric II de Prusse.) *Le* DERNIER *de sa race. Se faire tuer jusqu'au* DERNIER. *Philopœmen fut le* DERNIER *des Grecs. Le* DERNIER *des braves. Le* DERNIER *des misérables, la* DERNIÈRE *des créatures, le* DERNIER *des cancres.* || Dans l'ordre du discours, Celui dont on vient immédiatement de parler : *Il y a plus d'outils que d'ouvriers, et de ces* DERNIERS *plus de mauvais que d'excellents.* (La Bruyère.)

— Prov. **Aux derniers les bons**, Ce qui reste après le choix des autres, ou Ce qui vient à la fin, est souvent le meilleur.

— N. m. Littér. Dernière syllabe ou dernière partie du mot d'une charade :

> Mon tout sur mon premier fait ouïr mon *dernier*.
> (Charade sur le mot *pinson.*)

— Jeux. A la paume, chacune des deux parties de la galerie les plus éloignées de la corde : *Etre le* DERNIER *à jouer.* || *Avoir le dernier*, Dans certains jeux de main, Etre touché le dernier. — Fig. *Avoir le dernier*, Porter le dernier coup, répliquer le dernier : *Vous n'aurez pas* LE DERNIER *avec cette femme.* (On dit, dans le même sens, *Avoir le* DERNIER *mot.*)

— *Adjectiv.* Jeux. Joueur qui joue après que tous les autres ont joué : *Joueur* DERNIER *en cartes*, ou DERNIER *à jouer.*

— Allus. hist. **Les derniers Romains. Le dernier des Grecs**, Mots qui s'emploient tantôt sérieusement, tantôt ironiquement, par allusion d'une part à Brutus et à Cassius, de l'autre à Philopœmen, pour désigner ceux qui conservent la tradition d'un passé qu'ils sont presque seuls à représenter.

Dernier des Mohicans (LE), roman de Fenimore Cooper, qui est considéré comme son chef-d'œuvre (1826). Ses principaux personnages sont le chasseur blanc Œil-de-Faucon, ses amis les deux chefs delawares : le Grand-Serpent et son fils le Cerf-Agile, qui périt le dernier de sa race. L'auteur met sous les yeux du lecteur une multitude de scènes tantôt gaies, tantôt terribles, propres à peindre le caractère et les habitudes des Indiens sous les aspects les plus divers. Cet ouvrage est, avec *la Prairie*, celui qui met le mieux en relief les qualités de Cooper : le talent descriptif, l'art de soutenir l'intérêt, tout en peignant avec exactitude les mœurs, les usages, les coutumes, la vie accidentée des anciennes peuplades de l'Amérique du Nord.

Dernier jour de Pompéi (LE). V. POMPÉI.

Dernier jour d'un condamné (LE), par V. Hugo (1829). L'écrivain, qui a lutté toute sa vie contre la peine de mort, la combat dans cette œuvre non par des arguments philosophiques, mais en poussant jusqu'à ses extrêmes limites le sentiment de l'effroi. Que l'on se figure un malheureux, condamné au châtiment suprême, et voyant approcher l'heure fatale... Le poète traduit ses pleurs, son râle, son agonie ; il écrit les pensées terrifiantes, horribles, qui doivent se presser en l'esprit d'un condamné à mort, au dernier jour, à la dernière minute de sa vie. « C'est à en devenir fou, » disait Jules Janin.

Dernier jour d'un condamné (LE), tableau de Munkacsy (1870). En Hongrie, quand un homme a été condamné à mort, le public est admis à le visiter dans son cachot durant les trois jours qui précèdent l'exécution. C'est cette coutume que retrace le tableau de Munkacsy. Le condamné est assis, les fers aux pieds, devant une petite table sur laquelle un crucifix se dresse entre deux cierges allumés. Sa femme s'est retournée vers le mur pour cacher sa honte. Sa fillette regarde avec étonnement.

Dernières cartouches (LES). V. CARTOUCHES.

Derniers rebelles (LES), tableau de Benjamin Constant (1880). Devant un grand mur de brique sont couchés, dans un alignement symétrique, les chefs des tribus révoltées, qu'on a amenés, morts ou vifs, devant le sultan. Scène pittoresque, dramatique et colorée.

DERNIÈREMENT [*man*] adv. Depuis peu. En dernier lieu.

DERNIER-NÉ n. m. Le dernier enfant d'une famille. || Pl. et au masc. seulement : *Des* DERNIERS-NÉS.

DERNIS [*niss*], ville de Yougoslavie (Dalmatie), cercle de Sebenico ; 4.200 hab.

DÉROBADE n. f. Turf. Action de se dérober.

DÉROBAGE n. m. Techn. Action d'enlever l'enveloppe (en parlant des gaines) ou l'enrobage (en parlant de certains bonbons.) [Peu us.]

— Anton. **Enrobage.**

DÉROBEMENT [*man*] n. m. Action de dérober, de voler.

DÉROBEMENT [*man*] n. m. (rad. *robe*). Archit. Tracé fait à l'aide de l'épure qu'on rapporte directement sur la pierre équarrie.

DÉROBER [*bé*] v. tr. (du préfixe *dé*, et de l'anc. franç. d'orig. germ. *rober*, voler). Dépouiller de son bien : *Pour aller ainsi vêtu, il faut bien que vous me* DÉROBIEZ. (Molière.) [Vx.] || Voler, prendre furtivement : DÉROBER *de l'argent, des jouets, des vêtements. Prométhée* DÉROBA *le feu aux dieux de l'Olympe.*

— *Par extens.* Extorquer, gagner, s'approprier par des artifices : *Avoir l'art de mettre en œuvre de médiocres qualités* DÉROBE *l'estime et donne souvent plus de réputation que le vrai mérite.* (La Rochefoucauld.) || DÉROBER *à quelqu'un les honneurs, les succès qui lui sont dus, le fruit de ses travaux.* DÉROBER *des chapitres entiers à un auteur ignoré.* || *Dérober un secret*, Le surprendre. || *Dérober un baiser*, Le prendre par surprise.

— *Fig.* Cacher, dissimuler : DÉROBER *sa marche. Les nuages* DÉROBENT *le ciel aux regards.* DÉROBER *son bonheur au monde. Le sommet de la vie nous en* DÉROBE *le déclin.* (Jouffroy.) DÉROBER *quelqu'un à ses préoccupations, aux dangers, au châtiment.* DÉROBER *quelques heures à ses affaires pour ses plaisirs.*

— Mar. *Dérober le vent à un bâtiment*, Le lui intercepter en passant près de lui.

— Vénер. *Dérober la voie*, Se dit du chien qui, à la tête de la meute, chasse sans crier.

— ***Dérobé, e,*** part. pass. du verbe *Dérober.*

— *Par extens.* Caché, secret : *Escalier* DÉROBÉ.

— *Heures dérobées*, Heures qu'on prend sur ses occupations ordinaires : *Lire à ses* HEURES DÉROBÉES.

— Agric. *Culture dérobée*, Culture de courte durée qui peut se faire, en quelque sorte *à la dérobée*, entre deux cultures principales.

— Art culin. Dépouillé de son enveloppe, de sa première peau, de son écorce : *Fève* DÉROBÉE.

— Manèg. Se dit d'un pied dont le bord intérieur de la paroi est déchiqueté et irrégulier par suite de la chute d'éclats de corne. (C'est généralement l'indice de la friabilité de la corne qui est trop sèche. Les bons pieds peuvent cependant être dérobés, lorsque leur fer a été arraché brusquement ou lorsque le cheval a marché quelque temps déferré sur une route pavée ou empierrée.)

— *A la dérobée*, loc. adv., Furtivement, en cachette.

— ***Se dérober,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et *au fig. :* SE DÉROBER *aux regards, au péril, au châtiment.* SE DÉROBER *d'un salon, d'un cercle, d'une société.* || Absolum. *Se dérober*, Se cacher, s'en aller furtivement : *Il va la tête basse, il* SE DÉROBE (Diderot.) ; et *par extens.* Se soustraire à une discussion, à une réponse. || *Il se dérobe*, Il évite de répondre (ou bien Il ne répond pas à ce qu'on attendait de lui).

— *Se dérober sous*, Manquer, faire défaut, faiblir : *La terre* SE DÉROBE SOUS *ses pas. Mes genoux tremblants* SE DÉROBENT SOUS *moi.* (Racine.)

— Au sens passif, Etre volé, dérobé, caché : *Objets qui peuvent* SE DÉROBER *facilement. Maisons qui* SE DÉROBENT *à la vue à mesure que le jour baisse ;* et au fig. : *Quels rapports moraux, politiques ou religieux* SE SONT DÉROBÉS *à Pascal ?* (Chateaubriand.)

— Manèg. Se dit du cheval quand, par un mouvement brusque et inattendu, il échappe à la main de son cavalier : *Ce cheval a le défaut de* SE DÉROBER.

— Turf. Se dit d'un cheval qui refuse soit le départ, soit un obstacle, ou qui s'engage sur une piste autre que celle qu'il devait suivre.

— Syn. **Dérober, attraper, détrousser,** etc. V. ATTRAPER.

— Anton. **Rendre, restituer.**

DÉROBER [*bé*] v. tr. Oter la robe, l'enveloppe : DÉROBER *des amandes, des fèves.*

— Anton. **Enrober.**

DÉROBEUR, EUSE n. et adj. Qui dérobe ou qui se dérobe.

DÉROCHAGE n. m. Métall. Action de dérocher.

— Trav. publ. Syn. de DÉROCHEMENT.

— Encycl. Métall. Le *dérochage* est en réalité un *décapage*, qui donne naissance à des vapeurs nuisibles ; il consiste à faire disparaître les oxydes qui se sont produits sur la surface du métal pendant son recuit. On fait usage de l'acide sulfurique étendu d'eau (10 volumes d'eau pour 1 volume d'acide). On remplace fréquemment l'acide sulfurique par l'acide azotique dans les mêmes proportions. On lave ensuite le métal à l'eau pure.

DÉROCHEMENT [*man*] n. m. Trav. publ. Enlèvement des roches d'un chenal, d'une rivière qu'on approfondit ; d'une terre qu'on veut cultiver. (On dit aussi DÉROCHAGE.)

DÉROCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe priv. *dé*, et de *roche*). Pratiquer le dérochement d'un chenal, d'un cours d'eau, d'un champ. || Enlever de la surface d'un métal précieux, au moyen d'acide sulfurique très étendu d'eau, les corps gras et les oxydes qui se sont produits dans le recuit.

— Forcer (en parlant d'un animal) à quitter le rocher sur lequel il se trouve : *Le faucon* DÉROCHE *les bêtes à quatre pieds en leur portant des coups d'ailes et de serres.* (On dit aussi DÉROQUER en ce sens.)

— ***Déroché, e,*** part. pass. du verbe *Dérocher.*

— *Intransitiv.* Fauconn. Qui s'est élancé de la pointe d'un rocher : *Gibier* DÉROCHÉ.

— ***Se dérocher,*** v. pr. *Fam.* Tomber au cours d'une escalade dans les montagnes.

DÉROCHEUSE [*cheuz'*] n. f. Sorte de drague employée au dérochement.

DÉRODER [*dé*] v. tr. (du préfixe *dé*, et du lat. *rodere*, ronger). Abattre dans une forêt le bois qui dépérit, en enlevant aussi les souches.

DERODON (David), philosophe et théologien protestant, né à Die en 1600, mort à Genève en 1664. Il s'était converti au catholicisme en 1631, mais il ne tarda pas à retourner au protestantisme. Professeur de philosophie à Orange et à Nîmes, il soutint de nombreuses controverses contre les jésuites et contre ses coreligionnaires. Derodon n'admettait d'autre philosophie que celle d'Aristote. Exilé de France, il se retira à Genève.

DÉRODYME n. m. (du gr. *dérê*, cou, et de la terminaison de *didumos*, double). Monstre ayant deux têtes et deux cous sur un seul corps.

DÉROGATION [*si-on*] n. f. (lat. *derogatio ;* de *derogare*, déroger). Action de déroger ; résultat de cette action : DÉROGATION *à une loi, à un traité, à un usage.* DÉROGATION *expresse.* DÉROGATION *tacite.*

— Encycl. Dr. Le pouvoir législatif peut toujours déroger aux lois qui n'émanent que de lui, en les abrogeant ou en les modifiant. Les particuliers ne peuvent pas déroger aux lois qui sont d'ordre public ou qui intéressent les bonnes mœurs, mais ils peuvent déroger à celles qui ne mettent en jeu que des intérêts privés. Quant aux conventions d'ordre privé, les contractants peuvent y déroger en tout ou en partie, par un nouvel accord de leurs volontés. La *dérogation* aux lois ou aux conventions, lorsqu'elle est possible, peut se faire d'une manière expresse ou tacite.

DÉROGATOIRE adj. Dr. Qui contient une dérogation, qui a le caractère d'une dérogation : *Acte* DÉROGATOIRE.

— ENCYCL. Dr. On appelait clause *dérogatoire*, en matière de testament, celle déclarant nuls tous testaments qui pourraient être faits ultérieurement. Ces clauses sont interdites aujourd'hui.

DÉROGEANCE [*janss*] n. f. (de *déroger*). Action de déroger à son origine, à son rang, etc. || Infraction, atteinte : *L'infidélité est une* DÉROGEANCE *à nos engagements.* (Vauvenargues.)

— ENCYCL. Féod. La *dérogeance* était la perte volontaire de la qualité de noble, résultant de l'exercice de certains métiers ou de certaines professions. Il ne faut pas la confondre avec la *déchéance*, conséquence de condamnations infamantes. (On rangeait parmi les *actes dérogeants* tout exercice d'un métier, excepté la verrerie ; tout trafic, excepté le trafic maritime (ordonn. de 1629, art. 452) et le commerce en gros (ordonn. de 1701). Un gentilhomme pouvait cultiver ses terres sans déroger ; mais il dérogeait en exploitant comme fermier les terres d'autrui. Certains postes inférieurs, comme ceux de sergent, procureur, huissier, faisaient aussi déroger.

La dérogeance n'était pas, comme la déchéance, définitive et irréparable. Elle cessait dès que le gentilhomme renonçait à la profession dérogeante. Les *lettres de réhabilitation* lui apportaient un témoignage public qu'il avait cessé de déroger. La nécessité absolue de ces *lettres* n'existait que pour le petit-fils, si le père et le fils avaient continué l'acte dérogeant.

DÉROGEANT [*jan*], **E** adj. Qui commet ou constitue une dérogation ou une dérogeance.

DÉROGER [*jé*] v. intr. (lat. *derogare ;* du préfixe *de*, et de *rogare*, demander. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Je dérogeai. Nous dérogeons.*) Porter atteinte aux stipulations d'une loi, d'une convention, etc. : *Les privilèges* DÉROGENT *au droit commun.* DÉROGER *à un contrat, aux clauses d'un traité.* || Porter atteinte à la dignité de son rang, de sa naissance, de sa réputation : *Le noble ne* DÉROGEAIT *pas en cultivant lui-même sa terre.* || *Déroger à noblesse*, Perdre les prérogatives de la noblesse par l'exercice d'une profession jugée incompatible avec elle. || Condescendre à, s'abaisser (s'emploie surtout ironiq.) : *Il a daigné* DÉROGER *jusque-là.* [Mes talents] *Jusqu'à la prose encor voudront bien* DÉROGER. (Piron.)

DÉROI n. m. Somme que l'on payait chaque jour à la maison où étaient logés les officiers de la bouche du roi, lorsque la cour était en déplacement.

DÉROIDIR v. tr. Anc. forme de DÉRAIDIR.

DÉRÔLEMENT [*man*] n. m. (du préfixe privat. *dé*, et de *rôle*). Action de retrancher du rôle. (On dit mieux DÉSENRÔLEMENT.)

DÉROMPAGE [*ron*] n. m. Action de dérompre.

DÉROMPEUSE [*ron*] n. f. Machine qui est destinée à enlever l'excès d'apprêt que l'on donne aux étoffes et tissus. (Cette machine se compose de deux séries de rouleaux métalliques tournants : les uns lisses, les autres hérissés d'aspérités. On fait passer le tissu entre ces cylindres.)

DÉROMPOIR [*ron*] n. m. Table munie de lames tranchantes, pour diviser les chiffons.

DÉROMPRE [*ronpr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *rumpere*, rompre). Rompre, mettre en pièces : *Plusieurs nations estiment horrible et cruel de tourmenter et de* DÉROMPRE *un homme.* (Montaigne.) [Vx.]

— Agric. *Dérompre un pré*, Le rompre ; en fouir le sol.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie et la précipite à terre par un coup violent.

— Manuf. Enlever l'excès d'apprêt donné à une étoffe, en la soumettant à l'action de la *dérompeuse.*

— Techn. *Dérompre les chiffons*, Les diviser en petits morceaux.

— ***Se dérompre,*** v. pr.— Au sens passif, Etre dérompu.

DÉROQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *roc* ou *roque*). Fauconn. Syn. de DÉROCHER.

— Agric. Extirper les mauvaises herbes d'un terrain rocailleux mais labourable. (Dialectal.)

DEROSNE (François), chimiste et inventeur français, né et mort à Paris (1774-1855). C'est lui qui imagina le *briquet phosphorique*, appareil employé partout avant l'invention des allumettes phosphorées à friction. Il fit connaître la propriété décolorante du charbon, et découvrit le *sel* ou *narcotine de Derosne*, que Sertuener et Robiquet décomposèrent ensuite en morphine et narcotine.

DEROSNE (Louis-Charles), chimiste et mécanicien français, frère du précédent, né et mort à Paris (1780-1846). Il se livra à des recherches sur l'acide pyroacétique fourni par la distillation de l'acétate de cuivre, puis découvrit divers procédés pour blanchir le sucre brut (1808). On lui doit, en outre, l'application du charbon à la purification des sirops de sucre ; la fabrication du noir animal par la carbonisation des os (1813) ; l'appareil distillatoire continu (1817), en usage dans les raffineries de sucre ; etc. Il a publié *la Fabrication du sucre aux colonies*, en collaboration avec J.-F. Cail (1843). En 1825, Charles Derosne s'associa avec Cail et fonda avec lui l'usine de Chaillot pour la fabrication de ses appareils distillatoires. Cette usine devint par la suite une des plus importantes de l'Europe.

DÉROSTOME ou **DEROSTOMA** [*ross*] n. m. Genre de vers turbellariés, type d'une famille dite des *dérostomidés*, comprenant des petites formes d'eau douce, dont le pharynx s'ouvre en une fente étroite.

DÉROTRÈMES n. m. pl. Autre nom des *cryptobranches*, c'est-à-dire des batraciens urodèles qui conservent toute leur vie une paire de fentes branchiales, bien que leurs branchies internes aient disparu au cours de la métamorphose. (Ce sont les *amphiumes* et *ménopomes* des Etats-Unis, ainsi que la *grande salamandre* du Japon.)

DÉROUGIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *rougir*). Effacer la couleur rouge de : DÉROUGIR *le teint.*

— *Intransitiv.* Devenir moins rouge : *Objet qui* DÉROUGIT *à l'air.*

— ***Se dérougir,*** v. pr. — Au sens passif, Perdre de sa rougeur.

DÉROUILLEMENT [*rou-ye-man*] n. m. Action de dérouiller. || Son effet : *Le* DÉROUILLEMENT *du fer.*

DÉROUILLER [*rou-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *rouille*). Oter la rouille de : DÉROUILLER *un couteau, une arme.*

— *Fig.* Ramener à l'état normal, dégourdir : DÉROUILLER *ses jambes ;* et *par extens.* Façonner, polir : *L'exercice* DÉROUILLE *la mémoire.*

— ***Se dérouiller,*** v. pr. — Au sens réfléchi, *au fig. et fam.*, Se dégourdir : SE DÉROUILLER *les jambes, l'esprit, la mémoire.*

— Au sens passif : *Le fer* SE DÉROUILLE *bien ;* et au fig. : *Les manières* SE DÉROUILLENT *dans le commerce du monde.*

DÉROULABLE adj. Susceptible d'être déroulé : *Echeveau* DÉROULABLE.

DÉROULAGE n. m. Action de dérouler. || Son résultat.

— Techn. Opération faite par le mécanisme du métier Jacquard, qui fait revenir les cartons d'une passée sur eux-mêmes et les bloque successivement sur les deux systèmes d'aiguilles. || Opération qui consiste à détacher mécaniquement une feuille mince de la surface d'une pièce de bois rond.

— ENCYCL. Techn. Le *déroulage* du bois fournit des feuilles qui sont débitées ensuite pour la confection soit d'objets d'emballage tels que boîtes à fromage et barils légers, soit de fonds de sièges et de panneaux contreplaqués. Le bois de déroulage est aussi utilisé dans la fabrication des allumettes.

Certains bois tendres comme le peuplier ou l'okoumé peuvent se dérouler tels quels pour les petites épaisseurs. Mais dans la plupart des cas, les bois à dérouler doivent passer à l'étuve pour subir un traitement préalable destiné à les rendre plus tendres et moins cassants. Les bois que l'on peut débiter par déroulage sont, outre le peuplier et l'okoumé déjà cités : l'érable moucheté, le bouleau, le citronnier, la loupe d'orme, la loupe de noyer, le palissandre, et les loupes des bois des îles.

DÉROULÈDE (Paul), littérateur et homme politique français, né à Paris en 1846, mort à Mont-Boron, près de Nice, en 1914. Il donna, en 1869, à la Comédie-Française, un acte en vers : *Jean Strenner*. Engagé dans les chasseurs à pied en 1870, il servit vaillamment, fut décoré et quitta l'armée avec le grade de lieutenant. En 1872, Déroulède publia les *Chants du soldat*, poésies inspirées par l'idée de la Revanche, et suivies des *Nouveaux Chants du soldat* (1875) ; puis il fit jouer à l'Odéon un drame en vers : *l'Hetman*, et écrivit un autre drame : *la Moabite* (1882), dont la représentation fut interdite. Cette même année, il fut un des fondateurs de la Ligue des patriotes. En 1887, il fit une campagne en faveur du général Boulanger. Elu député d'Angoulême en 1889, il donna sa démission en 1892. Réélu député dans la Charente en 1898, comme partisan de la république plébiscitaire, il tenta, en 1899, d'entraîner à l'Elysée le général Roget, pour renverser la république parlementaire, et fut arrêté. Acquitté, en juin, sur ce chef, le ministère Waldeck-Rousseau l'impliqua, en août, dans les poursuites intentées, devant la Haute Cour dans un complot contre la sûreté de l'Etat, et il fut condamné à dix ans de bannissement (1900). Il s'établit à Saint-Sébastien (Espagne) et ne rentra en France qu'après le vote de la loi d'amnistie du 2 novembre 1905. Désormais, il se consacre exclusivement à ses fonctions de président de la Ligue des patriotes. Outre les ouvrages cités, on lui doit : *Marches et Sonneries* (1881) ; *Chants patriotiques* (1882) ; *De l'éducation militaire* (1882) ; *le Premier Grenadier de France ; La Tour d'Auvergne* (1886) ; *Avant la bataille* (1886) ; *le Désarmement* (1891) ; *Chants du paysan* (1894), et trois œuvres dramatiques : *Messire Du Guesclin*, drame (1895) ; *La plus belle fille du monde*, conte dialogué en vers libres (1897) ; et *la Mort de Hoche*, drame (1897).

P. Déroulède.
Cl. Chéri Rousseau.

DÉROULEMENT [*man*] n. m. Action de dérouler. || Son résultat : *Le* DÉROULEMENT *des manuscrits exige de grandes précautions.*

DÉROULER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *rouler*). Défaire, étendre ce qui était roulé : DÉROULER *une pièce d'étoffe, un manuscrit, une carte, la corde d'un treuil.* || Etendre peu à peu : *Fleuve qui* DÉROULE *ses eaux ;* — et *au fig. :* « Le Dies iræ » *déroulait ses amples formules.* (A. France.).

Dérouler le trésor des profondes caresses.
BAUDELAIRE.

— *Fig.* Etaler, développer successivement à l'esprit : DÉROULER *ses plans à ses amis.* DÉROULERAI-*je à vos yeux la tradition de l'Eglise ?* (A. France.)

— ***Se dérouler,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Serpent qui* SE DÉROULE.

— Au sens passif : *Rouleau qui* SE DÉROULE *difficilement ;* — et *au fig. :* [La plaine] *Dont le tableau changeant* SE DÉROULE *à mes pieds.* (Lamartine.) *Et alors, dans le bien-être du repas, par un effet de contraste, il voyait* SE DÉROULER *sa propre existence.* (A. Daudet.) *Drame dont l'action* SE DÉROULE *avec adresse.*

DÉROULEUSE n. f. Machine qui détache d'une bille de bois une feuille mince (comme si cette feuille avait été préalablement enroulée sur elle-même).

— ENCYCL. La bille est placée entre des pointes comme dans un tour ; l'axe de la machine entraîne en tournant la bille de bois ; un couteau amené au contact de celle-ci sous un certain angle détache une feuille de bois de la même façon qu'un tourneur détacherait avec son outil un copeau de bois ; pendant chaque tour complet de la bille le couteau avance d'une façon continue égale à l'épaisseur de la feuille. Par ce moyen la *déroulеuse* donnerait une seule feuille depuis l'écorce jusqu'auprès de l'axe de la bille ; mais pour éviter une aussi longue feuille un trait longitudinal fait dans la bille, avant le déroulage, interrompt la feuille à chaque révolution. Les feuilles obtenues avec les déroulеuses ont habituellement des épaisseurs de 2 à 10 mm. et sont redressées à chaud avant de servir à l'ébénisterie, à la tabletterie, etc.

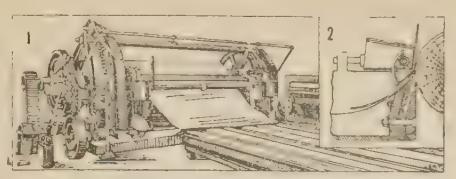

Déroulеuse : 1. Machine en fonctionnement ; 2. Détail des organes de coupe.

DÉROUTANT [*tan*], **E** adj. Qui déroute.

DÉROUTE n. f. (substantif verbal de *dérouter*). Fuite désordonnée de troupes vaincues : *Etre en* DÉROUTE. *Mettre une armée en* DÉROUTE.

— *Fig.* Désordre, ruine : *Affaire en* DÉROUTE. *La société, aux yeux du philosophe, est dans un moment de* DÉROUTE. (Lamartine.)

— SYN. **Déroute, défaite.** V. DÉFAITE.

DÉROUTE (PASSAGE DE LA), chenal formé par la Manche et situé entre l'île de Jersey et la côte ouest du Cotentin. Il est long de 13 kil. environ, et large de 25 kil.

DÉROUTEMENT [*man*] n. m. Action de dérouter ou de se dérouter.

DÉROUTER [*té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *route*). Détourner de la route : DÉROUTER *un touriste.*

— Changer, en cours de route, l'itinéraire prévu, en parlant d'un bateau, d'un train de chemin de fer, etc.

— Dépister, faire perdre sa trace à : *Le lièvre* DÉROUTE *par mille moyens les chasseurs et les chiens.* (Diderot.)

— *Fig.* Faire perdre la voie à, déconcerter : DÉROUTER *la police, les curieux. Difficultés qui* DÉROUTENT *l'esprit.*

— ***Se dérouter,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.), Etre dérouté.

DEROY (Bernard-Erasme, comte), général bavarois, né à Mannheim en 1743, mort près de Polotzk en 1812. Il fit comme allié de la France les campagnes de 1805 et 1806, puis jusqu'en 1809 dirigea les finances du royaume de Bavière. Rentré au service actif en 1809, il s'empara d'Innsbruck après la bataille d'Abensberg. Général d'infanterie en 1811, il commandait les Bavarois en 1812 et mourut des blessures reçues à Polotzk.

DÉROYALISER [*roi-ya-li-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *royal*). Oter les sentiments royalistes.

DERRAMME [*dè-ram'*] n. m. Serment en justice, par lequel on s'engageait à prouver, surtout par témoins, la vérité de ce qu'on avançait.

DERRÉ (Emile), sculpteur français, né à Paris en 1867. Il a conservé dans son œuvre un caractère populaire et il est un des rares artistes contemporains qui ont su sculpter des images charmantes aux portails des maisons (*Chapiteau des baisers ; la Fontaine d'amour* [1902] ; *la Petite Fontaine des Innocents* [1904], pour la Ville de Paris ; *l'Amour, la Maternité et la Mort*, motifs pour une maison du boulevard Raspail, à Paris [1905]).

DERRÉCAGAIX (Victor-Bernard), général et écrivain français, né à Bayonne en 1833, mort à Anglet (Basses-Pyrénées) en 1915. Distingué en Algérie et en 1870, chef d'escadron d'artillerie en 1874, professeur d'art militaire (1880) à l'Ecole supérieure de guerre qu'il commanda en second, comme colonel, en 1884, chef du Service géographique en 1887, divisionnaire en 1895, on lui doit des ouvrages militaires estimés, notamment : *la Guerre moderne : Stratégie, Tactique* (1885).

DERRI [*dè-ri*] n. m. Couche de tourbe, qui se trouve à une petite distance au-dessous de la surface du sol.

DERRICK [*dè-rik*] n. m. (express. américe.). Sorte de grue manœuvrant un trépan qui sert à forer les puits pétrolifères. || Grue légère à longue portée très mobile, facilitant la manutention de pièces légères mais encombrantes (mâts de signaux ou sémaphores, pieux, etc.). V. GRUE.

DERRID n. m. Substance vénéneuse de formule $C^{63}H^{30}O^{10}$ contenue dans une plante javanaise : le *derris elliptica.*

DERRIÈRE [*dé-ri-èr'*] prép. adv. et interject. (du préfixe lat. *de*, et de *retro*, en arrière). Préposition. En arrière de, au dos de : *Marcher* DERRIÈRE *quelqu'un. Se cacher* DERRIÈRE *un arbre ;* et au fig. : *Se retrancher* DERRIÈRE *le secret professionnel.* || *Laisser quelqu'un derrière soi*, Le devancer (au propre et au fig.).

— *Par extens.* Après (dans le temps) : *Il s'élève* DERRIÈRE *nous une génération nouvelle.* || A la suite : *Ils marchaient les uns* DERRIÈRE *les autres ;* — et au fig. : *Le désappointement marche* DERRIÈRE *l'enthousiasme.* (Littré.)

— PROV. **Il ne faut pas regarder derrière soi,** Il ne faut pas s'arrêter une fois engagé dans une entreprise.

— Adverb. : *La peur regarde* DERRIÈRE, *la prudence regarde devant.* (E. de Girardin.)

— *Fig.* Dans une condition inférieure : *Laisser un rival bien loin* DERRIÈRE. || *Etre derrière*, Se dit d'une personne qui mène une affaire d'une façon occulte.

— *Par derrière*, loc. adv. Par le côté du dos : *Saisir, Attaquer* PAR DERRIÈRE : et *au fig.* Sournoisement. || *De derrière*, Du côté opposé à la tête, à la face : *Pattes* DE DERRIÈRE. || *Porte de derrière*, Porte du côté opposé à la façade ; et *au fig.* Faux-fuyant, échappatoire. || *Roues de derrière*, De la partie postérieure.

— *Sens devant derrière*, Au rebours : *Mettre sa perruque, son bonnet* SENS DEVANT DERRIÈRE.

— Interjection. *Derrière !* commandement pour arrêter un chien et le renvoyer derrière soi.

— *Substantiv.* et au masc. Partie postérieure, opposée à la partie principale : *Le* DERRIÈRE *d'une voiture, d'un habit. Le* DERRIÈRE *de la tête.* || *Absolum.*, La partie d'une maison opposée à la façade : *Loger sur le* DERRIÈRE.

— *Particulièrem.*, Partie de l'homme ou d'un animal, comprenant les fesses et le fondement : *Singes assis sur le* DERRIÈRE. *Tomber sur le* DERRIÈRE.

— Pop. *Montrer le derrière* (au propre et au fig.), Fuir dans un combat. Reculer devant l'exécution de ce qu'on

s'était vanté de faire. || *Se torcher le derrière de quelque chose,* En faire très peu de cas. || *Se lever le derrière le premier,* Se lever de mauvaise humeur.

— Mar. Syn. de ARRIÈRE ou de POUPE.

— Au plur. Parties reculées, moins fréquentées, d'une ville : *Prendre les* DERRIÈRES *pour ne pas être vu.* || Partie d'une armée, qui est en arrière : *Fondre sur les* DERRIÈRES *de l'ennemi.*

— ANTON. **Devant, face, front, côté.**

— ENCYCL. Art milit. Les *derrières* d'une armée (on dit aussi les *arrières*) sont constitués par l'ensemble des éléments non combattants ou services de cette armée. Echelonnés suivant leur importance et l'urgence de leur arrivée aux troupes combattantes, ces éléments occupent plusieurs journées de marche en profondeur depuis les trains régimentaires, parcs, convois, ambulances, hôpitaux, boulangeries, parcs de bétail, dépôts et magasins, jusqu'aux approvisionnements de l'intérieur. On les désigne sous le nom général de *Services de l'arrière.*

On appelle aussi *derrières d'une troupe* le terrain situé en arrière d'elle, et l'on dit qu'elle *garde, couvre, assure ses derrières* quand elle évite une attaque de côté ou se ménage une retraite.

DERRIS [*dèr'-riss*] n. m. Genre de plantes de la famille des légumineuses-papilionacées comprenant des arbres ou arbustes de toutes les régions tropicales. (Une espèce, de Madagascar, fournit une sorte de palissandre.)

DERROJA (Joseph-Barthélemy-Xavier), général français, né à Saint-Hippolyte (Pyrénées-Orientales) en 1822, mort à Paris en 1909. Sorti de Saint-Cyr en 1843, il prit part en Algérie à la bataille d'Isly et aux opérations contre Abd el-Kader. Il assista ensuite au siège de Rome et à celui de Sébastopol. Chef de bataillon en 1859, il se distingua à Robecchetto, Magenta et Solférino. Colonel en 1870 après Saint-Privat, il s'évada de Metz, rejoignit Bourbaki dans le Nord et sauva Cambrai de l'occupation allemande. Il participa activement au combat de Villers-Bretonneux, aux batailles de Pont-Noyelles, Bapaume et Saint-Quentin, comme général de brigade. En 1871, avec sa brigade, il concourut à la répression de la Commune à Paris. Divisionnaire en 1879, il commanda en 1881 le corps d'armée d'Amiens.

DERTINA (François), ou **DRTINA**, philosophe et pédagogue tchèque, né en 1861, mort en 1923. Député au Parlement de Vienne de 1907 à 1911, professeur puis doyen à l'université de Prague, ami et collaborateur de Masaryk, il consacra sa vie à préparer l'organisation d'une pédagogie nationale en réaction contre les méthodes allemandes. Il a été, dans la nouvelle République tchécoslovaque, l'organisateur du département de l'instruction publique. On lui doit une série d'ouvrages, tels que : *Esquisse historique de l'enseignement supérieur et des théories pédagogiques en France* (1899), *les Idéals de l'éducation* (1902), *l'Evolution de la pensée européenne* (1912), où se constate une forte influence des idées françaises.

DERTONA ou **JULIA-DERTONA**. Géogr. anc. Ville d'Italie (Ligurie), érigée en colonie romaine par Æmilius Scaurus. Alboin, roi des Lombards, s'en empara en 570. Auj. *Tortone.*

DERTOSA. Géogr. anc. Ville d'Espagne (Tarraconaise), sur l'Ebre, capitale des *Ilercaones.* Elle reçut une colonie romaine sous Auguste. Auj. *Tortose.*

DÉRUELLAGE [*ru-è-laj'*] n. m. Débuttage des souches de vigne au printemps.

DERUELLE (Pierre), céramiste français, fondateur, en 1735, de la célèbre fabrique de porcelaines de Clignancourt, dont les produits sont rares et très recherchés aujourd'hui. Il travailla sous la protection du comte de Provence (plus tard Louis XVIII) et signa ses productions d'abord d'un moulin à vent, puis du chiffre de son protecteur : L.S.X., L.S.X.M., etc.

DERUTA, ville d'Italie (Ombrie, prov. de Pérouse) ; 6.500 hab.

Deruta fut un des plus grands centres et un des plus anciens de fabrication céramique en Italie. On donne comme signe caractéristique de cette fabrique, qui existait dès 1387, une couleur jaune fauve ayant quelque apparence métallique. Elle a été tardivement connue, parce que ses produits sont peu nombreux et que peu d'entre eux portent des signatures. On a supposé, jusqu'à ces dernières années, qu'un élève de Lucca della Robbia, Agostino di Duccio, avait fondé en 1461 la fabrique de Deruta, mais des documents récemment découverts prouvent une production antérieure. Les artistes de Deruta qui se sont fait connaître en signant leurs œuvres sont au nombre de trois : Francesco Urbini (1537), El Frate (1541), Gregorio Caselli (XVIIIe s.). On regarde en général comme provenant de Deruta les pièces qui sont marquées d'un D accompagné d'un paraphe. Les faïences italiennes de la Renaissance tiennent le premier rang dans le domaine de l'art.

DERVAL, ch.-lieu de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 24 kil. de Châteaubriant ; 2.865 hab. Ch. de f. Etat. — Le canton a 6 comm., et 10.735 hab.

DERVAUX (Adolphe), architecte français, né à Paris en 1871. Elève de Vaudremer et Moyaux. Adepte du ciment armé, il a construit avec ce matériau les nouvelles gares de Bayonne et de Rouen et, en respectant la tradition méridionale, le *Palais consulaire* de Cette. Auteur d'un volume sur l'urbanisme, *l'Edifice et le milieu,* il a dressé les plans d'extension en cours de réalisation de Toulon, Perpignan, Ax-les-Thermes, Bandol.

DERVENT, ville de Yougoslavie (Bosnie, cercle de Banjaluka), sur l'Ukrina, affl. de la Save ; 4.000 hab.

DERVICHE n. m. (mot persan qui signifie *pauvre*). Religieux musulman, ayant fait vœu de pauvreté.

— ENCYCL. Parmi les *derviches,* les uns habitent ou ont leurs lieux de réunion dans des couvents, les autres voyagent librement à travers le monde. Les principaux ordres religieux sont les *mevlévis* ou derviches tourneurs, les *rifâïs* ou derviches hurleurs, les *kadria* ou disciples d'Abd el-Kader el-Djilani, les *nakchbendis,* les *tidjanis,* etc. L'enseignement mystique, précédé d'une initiation, qui leur est inculqué, a détaché certains d'entre eux des préceptes coraniques et les a conduits à la débauche et à la pratique de divers vices.

Derviche.

Derviches, Nom donné aux noirs musulmans qui sous la conduite du mahdi Mohammed Ahmed et d'Abdulah ibn Mohammed al-Taaichi, ont conquis le Soudan égyptien entre 1881 et 1885. Ils y ont fondé un Etat éphémère (capitale Omdurman), que les Anglo-Egyptiens ont détruit entre 1896 et 1899.

DERVICHE PACHA, général et diplomate ottoman, né et mort à Constantinople (1817-1896). Il entra de bonne heure dans l'armée, devint en 1853 colonel, en 1862 général de division et commandant d'une expédition contre le Monténégro, en 1866 gouverneur du Liban, en 1875 gouverneur militaire de la Bosnie. Après une année de disgrâce, il commanda pendant la guerre russo-turque l'armée du Caucase, réprima en 1880 une révolte en Albanie, eut moins de succès en Egypte (1882), et fut nommé en 1888 aide de camp du Sultan.

DERVIS [*vi*] n. m. Syn. de DERVICHE.

DERWENT, rivière d'Angleterre qui arrose le comté de Derby, et finit dans le Trent. — Autre rivière d'Angleterre, qui traverse les landes du comté d'York et se jette dans l'Oure. — Dans le comté de Cumberland, un autre DERWENT est tributaire de la mer d'Irlande. — Un autre encore, sépare les comtés de Durham et de Northumberland et tombe dans le Tyne.

DERWENT, fleuve de l'île de Tasmanie, vassal de l'océan Pacifique (baie Storm) après avoir arrosé Hobart.

DERWENTWATER (James RADCLYFFE, comte DE), homme politique anglais, né et mort à Londres (1689-1716). Fils d'Edward Radclyffe et de lady Mary Tudor, fille naturelle de Charles II, il fut élevé à la cour de Saint-Germain, et revint en Angleterre en 1709. Il entra dans la conspiration de 1715, en faveur des Stuarts. Il s'empara de Lancastre, puis de Preston ; mais il capitula entre les mains du général Wills, qui n'avait que des forces inférieures et pas d'artillerie. Le comte de Derwentwater, enfermé à la Tour de Londres, fut jugé par le conseil privé, et condamné à mort. Il fut décapité sur le Tower-Hill. — Son frère, Charles **Radclyffe,** éprouva le même sort en 1746.

DÈS ou **DES** (lat. *dis*), autre forme du préfixe *dé* ; mais *dès* ou *des* sont des préfixes toujours privatifs. (C'est pourquoi nous nous abstiendrons de donner l'étymologie détaillée des mots dont ils font partie, lorsque du moins elle sera suffisamment claire par leur définition même.)

DES [*dè*] art. contract., pour *de les.* (S'emploie comme pluriel de *un, une,* pour désigner un nombre indéterminé) : *Les plus grands esprits n'ont que* DES *lumières bornées.* (Nicole.)

DÈS [*dè*] prép. (lat. *de ex*). Depuis, à partir de (dans le temps ou le lieu) : DÈS *demain.* DÈS *l'enfance. Fleuve navigable* DÈS *sa source. C'est être damné* DÈS *ce monde que d'avoir à plaider.* (Molière.)

— *Dès en,* Même, déjà en : DÈS EN *naissant, nous pleurons.*

— *Dès lors,* loc. adv. A partir de cette époque : DÈS LORS *je le compte au nombre de mes amis.* || En conséquence, par cela que : *On ne peut établir ce fait capital, et,* DÈS LORS, *tombe toute l'accusation.*

Les grands se font honneur *dès lors* qu'ils nous font grâce.
LA FONTAINE.

(On a dit DÈS LÀ, dans les deux sens.)

— *Dès que,* loc. conj. Aussitôt que : DÈS QU'*elle parut. L'admiration, comme la flamme, diminue* DÈS QU'*elle n'augmente plus* (Mme Necker.) || Puisque : DÈS QUE *vous l'affirmez.* DÈS QUE *vous le voulez.*

— *Dès là que,* Aussitôt que : *L'impie était proscrit* DÈS LÀ QU'*il était connu.* (Massillon.) [Vx.]

— *Dès avant,* loc. prépos., Déjà avant : DÈS AVANT *nôtre ère.*

DÉSABONNEMENT [*bo-ne-man*] n. m. Action de désabonner, de se désabonner.

DÉSABONNER [*bo-né*] v. tr. Faire cesser d'être abonné : DÉSABONNER *quelqu'un à un journal.*

— ***Se désabonner,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il a déclaré qu'il* SE DÉSABONNAIT.

DÉSABORDER [*dé*] v. tr. Faire cesser l'abordage. (Vx.)

DÉSABOUTEMENT [*man*] n. m. Joint d'assemblage formé de deux pièces se contre-butant directement et assemblées dans une même mortaise. (Si les deux pièces se contre-butent dans un bossage ménagé dans une troisième pièce, cet assemblage est dit *désaboutement d'armature.*)

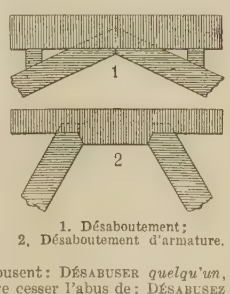

1. Désaboutement ; 2. Désaboutement d'armature.

DÉSABRITER [*té*] v. tr. Oter l'abri de : DÉSABRITER *une plante.*

DÉSABUSABLE adj. Qui peut être désabusé.

DÉSABUSEMENT [*man*] n. m. Action de désabuser. Son résultat.

DÉSABUSER [*zé*] v. tr. Tirer quelqu'un de l'illusion, des espérances qui l'abusent : DÉSABUSER *quelqu'un, l'esprit de quelqu'un.* || Faire cesser l'abus de : DÉSABUSEZ *les enfants des mauvaises subtilités.* (Fénelon.)

— ***Désabusé, e,*** part. pass. du verbe *Désabuser.*

— Substantiv. : *Les* DÉSABUSÉS.

— ALLUS. LITTÉR. :

Je vois, je sais, je crois ; je suis *désabusée,*

Vers de Corneille dans *Polyeucte.* V. VOIR.

— ***Se désabuser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : DÉSABUSEZ-VOUS *de cela, s'il vous plaît.* (Hamilton.)

— SYN. **Désabuser, détromper.** *Détromper,* c'est simplement tirer quelqu'un de l'erreur (en lui montrant la fausseté d'une croyance, d'un fait, etc.). *Désabuser,* c'est plus que détromper : c'est éclairer quelqu'un dont l'erreur entraîne à sa suite des espérances mal fondées, irréalisables.

DÉSACCEPTER [*zak-sèp'-té*] v. tr. Refuser ce qu'on avait accepté. (Vx.)

DÉSACCLIMATEMENT [*man*] n. m. Action de désacclimater, de se désacclimater.

DÉSACCLIMATER [*té*] v. tr. Changer de climat, faire perdre l'habitude du climat à : DÉSACCLIMATER *une personne, une plante, des animaux.* || *Fig.* Enlever à sa classe sociale, à sa société naturelle.

— ***Se désacclimater,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il cherche à* SE DÉSACCLIMATER.

— Au sens passif : *Certains animaux ne* SE *peuvent pas* DÉSACCLIMATER.

DÉSACCOINTANCE [*kouin-tanss*] n. f. Cessation d'accointance, de fréquentation. || *Fig.* Défaut de rapport, éloignement.

DÉSACCOINTER [*kouin-té*] v. tr. Rompre l'accointance de : DÉSACCOINTER *des amants.* (Peu us.)

DÉSACCOMMODER [*ko-mo-dé*] v. tr. Cesser d'accommoder. (Vx.)

DÉSACCOMPAGNER [*kon-pa, gn* mll., *é*] v. intr. Cesser d'accompagner.

DÉSACCORAGE n. m. Opération consistant à enlever les accores d'un navire.

DÉSACCORD [*kor*] n. m. (substantif verbal de *désaccorder*). Manque d'accord dans les sons (dans les instruments, dans les voix).

— *Par anal.* Défaut de convenance, d'harmonie : DÉSACCORD *entre les actes et les pensées.*

— *Fig.* Dissentiment : *Familles en* DÉSACCORD.

DÉSACCORDER [*dé*] v. tr. Mus. Détruire l'accord de : *Le froid, le chaud, l'humidité* DÉSACCORDENT *les instruments.*

— *Par anal.* Détruire l'harmonie, la convenance de : *Draperie voyante qui* DÉSACCORDE *un tableau.*

— *Fig.* Jeter le désaccord, le dissentiment entre : *Il suffit parfois d'un racontar pour* DÉSACCORDER *un ménage.* || *En particulier,* Désunir des fiancés qui ont fait leurs accordailles.

— ***Désaccordé, e,*** part. pass. du verbe *Désaccorder.*

— ***Se désaccorder,*** v. pr. — Au sens passif, Mus. Etre en désaccord, perdre l'accord, et *au fig.* Cesser de s'accorder.

DÉSACCORER [*ré*] v. tr. Enlever les accores.

DÉSACCOUPLEMENT [*man*] n. m. (de *désaccoupler*). Action de désaccoupler ; son résultat : DÉSACCOUPLEMENT *des draps de lit.* || Séparation d'animaux qui étaient accouplés.

DÉSACCOUPLER [*plé*] v. tr. Séparer ce qui était accouplé, mis par paires : DÉSACCOUPLER *des draps de lit.* || Faire cesser l'accouplement de : DÉSACCOUPLER *des pigeons.*

— ***Se désaccoupler,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se dit de chiens courants qui, réunis par la *couple* que tient un valet de chiens, s'en débarrassent subrepticement.

DÉSACCOUTRER [*tré*] v. tr. Oter l'accoutrement de : DÉSACCOUTRER *des masques.*

— ***Se désaccoutrer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Oter son accoutrement.

DÉSACCOUTUMANCE n. f. Action de se désaccoutumer. (Peu us.)

DÉSACCOUTUMER [*mé*] v. tr. Défaire d'une habitude : *On a bien de la peine à* DÉSACCOUTUMER *un ivrogne de la boisson.*

— ***Se désaccoutumer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il faut* SE DÉSACCOUTUMER *de souhaiter quelque chose.* (Mme de Sévigné.)

DÉSACCUMULER [*lé*] v. tr. Détruire une accumulation : DÉSACCUMULER *des matériaux.* (Peu us.)

DÉSACHALANDAGE n. m. (de *désachalander*). Perte des chalands, des pratiques ; état de ce qui est désachalandé.

DÉSACHALANDER [*dé*] v. tr. Faire perdre ses chalands, ses pratiques à : *Un mauvais bruit suffit à* DÉSACHALANDER *un commerçant, une boutique.* (On dit aussi DÉCHALANDER.)

— ***Se désachalander,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désachalandé.

DÉSACIDIFICATION [*si-on*] n. f. (de *désacidifier*). Action de désacidifier.

DÉSACIDIFIER [*fi-é*] v. tr. Techn. Détruire l'acidité : DÉSACIDIFIER *un liquide.*

— ***Se désacidifier,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désacidifié.

DÉSACIÉRATION [*si-on*] n. f. Action de désaciérer.

DÉSACIÉRER [*ré*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer.*) Enlever l'aciération du fer, par détrempe, à l'aide d'un fort recuit. || Enlever l'aciérage d'une planche gravée, etc.

DÉSADAPTATION [*si-on*] n. f. Biol. Perte de l'adaptation.

— ENCYCL. L'habitude conduit à l'adaptation et représente le mécanisme par lequel un organe ou un organisme peut vivre et fonctionner dans des conditions données. L'adaptation entraîne une certaine structure fonctionnelle ; quand les conditions changent, cette structure peut ne plus être adaptée aux circonstances nouvelles ; il y a *désadaptation,* au moins momentanée.

La *désadaptation,* comme l'adaptation, se traduit, au point de vue physiologique, par une modification fonctionnelle et par conséquent structurale, l'organe diminuant dans le premier cas, augmentant dans le second, et, s'il s'agit d'une espèce, le nombre de ses représentants subit nécessairement la même loi.

DÉSADAPTER [*té*] v. tr. Faire cesser l'adaptation : DÉSADAPTER *un organe de sa fonction.*

— ***Se désadapter,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Perdre l'adaptation : SE DÉSADAPTER *d'un climat.*

DÉSAFFAIRÉ [*fè-ré*], **E** adj. Sans affaires, sans occupations. (Peu us.)

DÉSAFFAMER [*mé*] v. tr. Apaiser la grosse faim de : DÉSAFFAMER *un pauvre.* (Peu us.)

DÉSAFFECTATION [*fèk'-ta-si-on*] n. f. Action de désaffecter.
— Admin. Décision administrative portant qu'un immeuble cessera d'être affecté à un usage public.
— Encycl. Dr. Les conseils généraux et les conseils municipaux peuvent, en général, prononcer la *désaffectation*, sous réserve d'approbations de l'autorité supérieure qui varient suivant la nature des biens.

DÉSAFFECTER [*fek'-té*] v. tr. Retirer l'affectation, la destination première : *La Révolution* DÉSAFFECTA *le Panthéon.*

DÉSAFFECTION [*fèk'-si-on*] n. f. Perte de l'affection : *Encourir, Essuyer, Mériter la* DÉSAFFECTION.

DÉSAFFECTIONNEMENT [*fèk'-si-o-ne-man*] n. m. (de *désaffectionner*). Refroidissement de l'affection. (Peu us.)

DÉSAFFECTIONNER [*fèk'-si-o-né*] v. tr. Détruire l'affection de : *L'injustice et l'ingratitude* DÉSAFFECTIONNENT *nos meilleurs amis.*
— ***Se désaffectionner,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉSAFFECTIONNER *tous les cœurs par son mauvais caractère.*
— *Se désaffectionner de,* Perdre peu à peu l'affection qu'on avait pour quelqu'un.

DÉSAFFILIER [*li-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Faire cesser l'affiliation de.
— ***Se désaffilier,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se retirer d'une affiliation.

DÉSAFFLEUREMENT [*man*] n. m. Action de désaffleurer ; état de ce qui est désaffleuré : *Le* DÉSAFFLEUREMENT *des pièces d'un parquet.*

DÉSAFFLEURER [*ré*] v. tr. Détruire l'affleurement de : DÉSAFFLEURER *des dalles.*
— ***Se désaffleurer,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir désaffleuré.

DÉSAFFOURCHAGE n. m. Syn. de DÉSAFFOURCHEMENT.

DÉSAFFOURCHEMENT [*man*] n. m. Action de désaffourcher ; son résultat.

DÉSAFFOURCHER [*ché*] v. tr. Lever une des ancres d'affourche.
— ***Se désaffourcher,*** v. pr. Etre désaffourché.

DÉSAFFRANCHIR v. tr. Annuler l'affranchissement : DÉSAFFRANCHIR *un peuple.*

DÉSAFFRONTER [*té*] v. tr. Faire réparation d'un affront. (Vx.)
— Constr. Faire cesser un affrontement.

DÉSAFFUBLER [*blé*] v. tr. Dépouiller de ce qui affublait. (Peu us.)
— ***Se désaffubler,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se dépouiller de ce dont on était affublé.

DÉSAGENCEMENT [*jan-se-man*] n. m. Action de désagencer ; état de ce qui est désagencé.

DÉSAGENCER [*jan-sé*] v. tr. (Se conjugue comme *agencer.*) Détruire l'agencement de : DÉSAGENCER *une machine.*
— ***Se désagencer,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir désagencé.

DÉSAGRAFER [*fé*] v. tr. Détacher les agrafes de : DÉSAGRAFER *une robe.* (On dit mieux DÉGRAFER.)
— ***Se désagrafer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre, devenir dégrafé.

DÉSAGRÉABLE adj. Qui n'agrée pas, cause une impression pénible : *Goût, Odeur* DÉSAGRÉABLE. *Personne, Discours, Aventure* DÉSAGRÉABLE.

DÉSAGRÉABLEMENT [*man*] adv. D'une manière désagréable.

DÉSAGRÉER [*ghré-é*] v. intr. Ne pas agréer, déplaire. (Peu us.)

DÉSAGRÉER [*ghré-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dés,* et de *agrès*). Mar. V. DÉGRÉER.

DÉSAGRÉGATEUR n. m. Machine employée dans la mouture du blé.

DÉSAGRÉGATION [*si-on*] n. f. (de *désagréger*). Séparation des parties ou molécules qui composent un corps. || Fig. : *La* DÉSAGRÉGATION *d'une coterie.*
— Géol. Décomposition des roches par l'action chimique, mécanique et physique des agents atmosphériques.
— Métall. Opération tendant à faciliter les réactions métallurgiques qui doivent être imposées à un minerai trop compact. (Elle consiste généralement en un simple grillage.)

DÉSAGRÉGEABLE [*jabl'*] adj. Qui peut être désagrégé : *Roche* DÉSAGRÉGEABLE.

DÉSAGRÉGEANT [*jan*], **E** adj. Qui désagrège : *Les substances* DÉSAGRÉGEANTES.
— *Substantiv.* et au masc. : *Un* DÉSAGRÉGEANT.

DÉSAGRÉGEMENT [*man*] n. m. Action de désagréger ; de se désagréger. (Peu us.)

DÉSAGRÉGER [*jé*] v. tr. (Se conjugue comme *abréger.*) Décomposer en ses molécules, en ses parties constituantes : *L'humidité* DÉSAGRÈGE *un grand nombre de corps.*
— *Fig.* Décomposer, désunir : DÉSAGRÉGER *une société.*
— ***Se désagréger,*** v. pr. — Au sens passif : *Corps qui* SE DÉSAGRÈGENT ; et au fig. : *Sociétés qui* SE DÉSAGRÈGENT.

DÉSAGRÉMENT [*man*] n. m. Chose qui désagrée ; sujet de déplaisir : *Les dettes causent de grands* DÉSAGRÉMENTS. || Défaut qui gâte l'agrément de : *Le* DÉSAGRÉMENT *de son visage gâtait toute sa personne.* (Vx.)

DESAGUADERO, fleuve de Bolivie, coulant sur le haut plateau du N.-O. au S.-E. et déversant les eaux du lac Titicaca dans la lagune Aullagas, ou lac Poopo. Cours, 300 kil. environ. — Rivière de l'Argentine, tête du rio Salado, séparant les provinces de Mendoza et de San-Luis.

DÉSAGUERRIR [*ghè-rir*] v. tr. Déshabituer des combats, des dangers ; rendre poltron.
— ***Se désaguerrir,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désaguerri ; devenir poltron.

DÉSAIGNES, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 40 kil. de Tournon ; 2.590 hab. Eaux minérales (alcalines, bicarbonatées sodiques.)

DÉSAIGRIR [*zè*] v. tr. Enlever son aigreur à : DÉSAIGRIR *du vin, du lait.*
— *Fig.* : DÉSAIGRIR *l'esprit, le cœur.*
— ***Se désaigrir,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.) Devenir plus doux.

DÉSAIGUILLETER [*zè-ghui-yè-té*] v. tr. (Double le *t* devant un *e* muet : *Je désaiguillette. Tu désaiguilletteras.*) Détacher les aiguillettes de : DÉSAIGUILLETER *son pourpoint.*
— ***Se désaiguilleter,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Désaiguilleter ses habits : *Etre long à* SE DÉSAIGUILLETER.
— Au sens passif : *Pourpoint qui* SE DÉSAIGUILLETTE *péniblement.*

DÉSAILEMENT [*zé-le-man*] n. m. Action de désailer ; son résultat : *Le* DÉSAILEMENT *des graines de pin.*

DÉSAILER [*zè-lé*] v. tr. Dépouiller certaines semences, certaines graines de leurs appendices en forme d'ailes. || Rogner les ailes d'un oiseau.

DÉSAIMANTATION [*zè, si-on*] n. f. Action de désaimanter. || Etat d'un corps désaimanté.

DÉSAIMANTER [*zé, té*] v. tr. Détruire l'aimantation, ramener à l'état neutre un corps magnétique préalablement aimanté.
— ***Se désaimanter,*** v. pr. — Au sens passif : *Barreau d'acier qui* SE DÉSAIMANTE.

DÉSAIMER [*zè-mé*] v. tr. Cesser d'aimer : *Je l'*AI *aimé et* DÉSAIMÉ. (Michelet.)

DESAINS (François-Edouard), physicien français, né à Saint-Quentin en 1812, mort à Paris en 1865. Auteur de travaux sur la polarisation de la lumière, les phénomènes capillaires, etc.

DESAINS (Quentin-Paul), physicien français, frère du précédent, né à Saint-Quentin (Aisne) en 1817, mort à Paris en 1885. Il fut professeur de physique à la Faculté des sciences de Paris en 1854, et remplaça Babinet, en 1873, à l'Académie des sciences. On lui doit de remarquables travaux sur la chaleur. Parmi ses publications, citons un *Traité de physique* estimé (1855-1859), et son remarquable *Rapport sur les progrès de la théorie de la chaleur* (1868).

DÉSAIRER [*zè-ré*] v. tr. Fauconn. Tirer, faire sortir de son aire, de sa volière : DÉSAIRER *un faucon.*
— ***Se désairer,*** v. pr. Quitter son aire, sa volière.

DESAIX [*zè*] **DE VEYGOUX** (Louis-Charles-Antoine), général français, né au château de Saint-Hilaire-d'Ayat, près de Riom, en 1768, tué à Marengo en 1800. Sous-lieutenant dans Bretagne-infanterie, il accueillit la Révolution avec enthousiasme, mais se fit néanmoins emprisonner en 1792 pour avoir protesté avec Broglie, son chef, contre la suspension du roi. Carnot l'envoya à l'armée du Rhin où comme général de brigade, il couvrit glorieusement l'évacuation des lignes de Wissembourg (1793). Blessé à Lauterbourg, il resta au combat et était nommé divisionnaire (1794). En 1796, sous Moreau, il força le passage du Rhin à Kehl qu'il défendit deux mois durant contre les Autrichiens. En mission auprès de Bonaparte après Leoben, il reçut le commandement de l'avant-garde de l'armée d'Orient et débarqua en Egypte le 1er juillet 1798. Il prit part à la bataille des Pyramides ; puis, chargé de soumettre Mourad bey, il le battit à Sediman, le rejeta dans le désert et organisa le Fayoum. Il l'administra avec tant d'équité que les Egyptiens le surnommèrent *le Sultan juste.* Après le départ de Bonaparte, il signa à contre-cœur la convention d'El-Arisch et s'embarqua pour la France. Prisonnier des Anglais puis libéré, il rejoignit le Premier consul en Italie et reçut le commandement des deux divisions de réserve avec lesquelles il transforma en victoire la défaite de Marengo (14 juin 1800). Tué d'une balle au cœur, il fut unanimement regretté.

Desaix (d'après Guérin).

DÉSAJUSTEMENT [*juss-te-man*] n. m. (de *désajuster*). Action de désajuster ; état de ce qui est désajusté : *Le* DÉSAJUSTEMENT *d'une roue, d'une machine.*

DÉSAJUSTER [*juss-té*] v. tr. Déranger ce qui était ajusté : DÉSAJUSTER *une machine.* || Déranger ce qui était disposé avec un certain ordre : DÉSAJUSTER *la toilette, la coiffure.*
— Fig. : *Un incident imprévu* DÉSAJUSTE *souvent les affaires les mieux combinées.*
— ***Désajusté, e,*** part. pass. du verbe *Désajuster.*
— Manèg. Dont les allures sont dérangées : *Cheval* DÉSAJUSTÉ.
— ***Se désajuster,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir, être désajusté.

DESALEUX (Georges-Raymond), général français, né à Bayonne en 1851. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'artillerie en 1872, colonel en 1898, général de brigade en 1907, divisionnaire en 1912, il était en 1913 commandant supérieur de la défense des places du groupe de Maubeuge, poste qu'il quitta en août 1914 pour s'occuper des fabrications d'artillerie. Il se fit connaître comme technicien par l'invention de la balle et de l'obus D (initiale de son nom) qui présentent un culot à forme ogivale. Cette disposition permet d'atteindre des portées plus grandes qu'avec des projectiles à culot cylindrique.

DÉSALIGNEMENT [*gn* mll., *man*] n. m. Action de désaligner ; état de ce qui est désaligné : *Le* DÉSALIGNEMENT *d'une rue.*

DÉSALIGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. Détruire l'alignement : DÉSALIGNER *une façade, des soldats.*
— ***Se désaligner,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Soldats qui* SE DÉSALIGNENT *constamment.*

DÉSALITER [*té*] v. tr. Faire quitter le lit à un malade.

DÉSALLAITEMENT [*lè-te-man*] n. m. Action de désallaiter, de sevrer. (On dit mieux SEVRAGE.)

DÉSALLAITER [*lè-té*] v. tr. Cesser d'allaiter, sevrer : DÉSALLAITER *un nourrisson.*

DÉSALLIER [*li-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Désunir : *La politique* DÉSALLIE *les peuples.*
— ***Se désallier,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Peuples qui viennent de* SE DÉSALLIER.

DÉSALTÉRANT [*ran*], **E** adj. Propre à désaltérer.

DÉSALTÉRER [*ré*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer.*) Apaiser la soif de : *Le chien sait fort bien que l'eau le* DÉSALTÈRE. || Calmer (en parlant de la soif) : *Une soif que rien ne peut* DÉSALTÉRER.
— *Par extens.* Abreuver : *Pluie qui* DÉSALTÈRE *les plantes.*

Où les fiers souvenirs *désaltèrent* les cœurs.
V. HUGO.

Mais pour *désaltérer* cette amour curieuse.
VALÉRY.

— ***Se désaltérer,*** v. pr. — Au sens réfléchi :

Un agneau *se désaltérait*
Dans le courant d'une onde pure.
LA FONTAINE.

— *Se désaltérer de* ou *dans,* Boire jusqu'à satiété : *Certains animaux, dès qu'ils ont goûté du sang humain, ne peuvent* S'EN DÉSALTÉRER.
— Poétiq. *Se désaltérer de sang* ou *dans le sang,* Le verser abondamment : *Tyran qui* SE DÉSALTÈRE DANS LE SANG *de ses sujets.*

DÉSAMARRER [*ma-ré*] v. tr. Mar. Détacher un bâtiment, un objet amarré : DÉSAMARRER *une barque, une bouée.*
— ***Se désamarrer,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir, être désamarré.

DÉSAMASSER [*ma-sé*] v. tr. Dissiper ce qu'on avait amassé. (Vx.)

DESAMBROIS DE NEVACHE (Louis), homme d'Etat piémontais, né à Oulx (Piémont) en 1807, mort à Rome en 1874. Jurisconsulte éminent, il fut ministre du roi Charles-Albert avant les réformes et signa le « Statut » de 1848. Sénateur, vice-président du Conseil d'Etat, vice-président du Sénat, il fut envoyé, en 1859, plénipotentiaire du Piémont, aux conférences de Zurich, où il négocia et signa le traité avec l'Autriche. Il fut ensuite, pendant quelque temps, ministre de Sardaigne près la cour des Tuileries (1860).

DÉSAMIDONNAGE [*do-naj'*] n. m. Opération précédant le blanchiment pour les tissus de coton ou articles de lingerie ayant subi un apprêt. (Généralement cet apprêt est de l'amidon, de la fécule ou de la dextrine. Le tissu est plongé dans un bain tiède d'extrait de malt ; la diastase de ce produit rend les substances solubles, éliminées par un lavage sous pression dans une solution de soude caustique à 2° B. avec un peu de savon. Cette opération se fait dans une chaudière qui permet l'ébullition ; finalement on lave à l'eau chaude et l'on rince à l'eau froide.)

DÉSAMIDONNER [*do-né*] v. tr. Dépouiller de son amidon : DÉSAMIDONNER *du linge.*

DÉSAMINATION [*si-on*] n. f. Chim. Biol. Se dit de la perte, par les acides aminés, du groupement NH^2.
— Encycl. Les protéines se dédoublent successivement, sous l'action des ferments, en peptides et acides aminés. Sous l'action d'un nouveau ferment, la *désaminase*, l'acide aminé perd son groupe NH^2, sous forme d'ammoniaque. On a admis d'abord que le ferment agit par hydrolyse en produisant l'acide-alcool correspondant à l'acide aminé ; mais, bien que cette réaction puisse effectivement se produire dans l'organisme, on croit généralement que la désamination se fait par oxydation avec formation de l'acide α-cétonique correspondant. Le siège de la désamination est surtout le foie et accessoirement la muqueuse intestinale. La désamination joue un rôle important, surtout chez les carnassiers, dans le maintien de l'équilibre acide-base.

DÉSAMONCELER [*lé*] v. tr. Défaire un monceau.

DÉSAMORÇAGE n. m. Action de désamorcer : *Le* DÉSAMORÇAGE *d'un fusil, d'une pompe, d'une ligne.*
— Electr. Cessation du courant dans une machine dynamo-électrique.
— Encycl. Le *désamorçage* d'une dynamo se produit lorsque l'intensité du courant dans les inducteurs tombe au-dessous d'une certaine valeur dépendant du type de la machine.
Dans les dynamos à excitation en série, le désamorçage se produit soit par une augmentation exagérée de résistance du circuit, soit par une diminution de vitesse faisant baisser la force électro-motrice au-dessous d'une certaine limite dépendant d'ailleurs de la résistance du circuit.
Au contraire, le désamorçage des dynamos excitées en dérivation se produit par une diminution trop considérable de la résistance du circuit ; car, dans ce cas, la différence de potentiel aux bornes des inducteurs diminuant, le courant d'excitation n'est plus suffisant.

DÉSAMORCER [*sé*] v. tr. (Se conjugue comme *amorcer.*) Oter l'amorce de : DÉSAMORCER *un pistolet.*
— Techn. *Désamorcer une pompe.* Faire écouler au dehors, par un robinet placé au bas du corps de pompe, l'eau qui s'y trouve : *On* DÉSAMORCE *les pompes quand il gèle.*

DÉSAMORTIR v. tr. Soumettre aux droits de mutation (en parlant des biens de mainmorte) : DÉSAMORTIR *les biens du clergé.*

DÉSAMORTISSEMENT [*ti-se-man*] n. m. Action de désamortir : *Le* DÉSAMORTISSEMENT *des biens de mainmorte.* (On dit aussi DÉSAMORTISATION n. f.)

DÉSAMOUR n. m. Cessation de l'amour, refroidissement. (Vx.)

DÉSAMOURACHER [*ché*] v. tr. Faire cesser l'amour, arrêter une amourette : DÉSAMOURACHER *un jeune homme.*
— ***Se désamouracher,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Renoncer à un amour, une amourette.

DÉSANCHER [*zan-ché*] v. tr. Oter l'anche de : DÉSANCHER *une clarinette.*

DÉSANCRER [*kré*] v. tr. Mar. Lever l'ancre de : DÉSANCRER *une barque.* || *Fig.* Arracher quelqu'un d'un lieu où il se plaît, où il est retenu depuis longtemps par un attrait quelconque.

— *Intransitiv.* Lever l'ancre.

De Sanctis (Francesco). V. SANCTIS (*Francesco* DE).

DÉSANDAINER [*dè-né*] v. tr. Ramasser (en parlant du foin que le faucheur avait mis en andains). [Dialectal.]

DÉSANIMALISER [*zé*] v. tr. Détruire la transformation des aliments en substance animale : DÉSANIMALISER *des aliments.*

DÉSANIMER [*mé*] v. tr. Oter l'âme, la vie, l'animation.

DÉSANNEXER [*za-nèk-sé*] v. tr. Dr. intern. Restituer un territoire annexé, à l'Etat auquel il était rattaché avant l'annexion.

DÉSANNEXION [*za-nèk-si-on*] n. f. (mot créé par le ministre belge Vandervelde). Dr. intern. Restitution d'un territoire annexé, à l'Etat auquel il était rattaché avant l'annexion : *Le retour de « l'Alsace-Lorraine » à la France est une* DÉSANNEXION, *et non une annexion.* (Vandervelde.)

DÉSANOBLIR v. tr. Faire perdre la noblesse.

DÉSAPPAREILLAGE [*rè-yaj'*] n. m. Action de désappareiller : *Le* DÉSAPPAREILLAGE *d'un navire.*

DÉSAPPAREILLER [*rè-yé*] v. tr. Syn. peu us. de *dépareiller.*

— *Intransitiv.* Mar. Faire le contraire d'appareiller.

DÉSAPPARIER [*ri-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Séparer ce qui était apparié : DÉSAPPARIER *un couple d'oiseaux, une paire de gants.* (On dit aussi DÉPARIER.)

— ***Se désapparier,*** v. pr. Etre désapparié.

DÉSAPPAUVRIR [*pô*] v. tr. Tirer de l'état de pauvreté : DÉSAPPAUVRIR *une famille, une contrée;* — et *au fig.* Enrichir : DÉSAPPAUVRIR *une langue en créant des néologismes.*

DÉSAPPAUVRISSEMENT [*pô, man*] n. m. Action de désappauvrir ; son résultat.

DÉSAPPÉTISSER [*ti-sé*] v. tr. Faire perdre l'appétit.

DÉSAPPLICATION [*si-on*] n. f. (de *désappliquer*). Action d'enlever ce qui était appliqué. || Action de ne plus s'appliquer au travail.

DÉSAPPLIQUER [*ké*] v. tr. Enlever, en parlant d'un objet appliqué sur un autre : DÉSAPPLIQUER *une feuille de papier.*

— Détacher du travail.

— ***Se désappliquer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Enfant qui commence à* SE DÉSAPPLIQUER.

— Au sens passif : *Papier qui* S'EST DÉSAPPLIQUÉ.

DÉSAPPOINTEMENT [*pouin-te-man*] n. m. Action de désappointer quelqu'un. || Etat d'une personne désappointée : *Le* DÉSAPPOINTEMENT *marche en souriant derrière l'enthousiasme.* (Mme de Staël.)

DÉSAPPOINTEMENT (ILES DU), archipel polynésien, au N.-E. des Pomotou.

DÉSAPPOINTER [*pouin-té*] v. tr. Casser ou émousser la pointe de : DÉSAPPOINTER *une aiguille, un outil.*

— *Fig.* Tromper dans son attente, ses espérances : *Que d'accidents* DÉSAPPOINTENT *ceux qui comptent sur l'avenir !*

— Admin. milit. Rayer des cadres de l'armée : DÉSAPPOINTER *un officier, un soldat.* (Vx.)

— ***Désappointé, e,*** part. pass. du verbe *Désappointer.*

— Comm. *Ballot d'étoffe désappointé,* Celui sur lequel on a coupé le fil ou la ficelle qui en retenait les plis.

DÉSAPPRENDRE [*prandr'*] v. tr. (Se conjugue comme *apprendre.*) Oublier ce qu'on avait appris : *Comme ils n'avaient rien appris, du moins ils n'avaient rien à* DÉSAPPRENDRE. (Diderot.)

DÉSAPPROBATEUR, TRICE adj. Qui désapprouve : *Esprit* DÉSAPPROBATEUR. || Qui marque la désapprobation : *Hochement de tête* DÉSAPPROBATEUR.

— Substantiv. : *Un* DÉSAPPROBATEUR *éternel.*

DÉSAPPROBATION [*si-on*] n. f. Action de désapprouver : *Socrate paya de sa vie sa* DÉSAPPROBATION *publique de la mythologie populaire.* (B. Constant.)

DÉSAPPROPRIATION [*si-on*] n. f. Renoncement à la propriété d'une chose.

DÉSAPPROPRIEMENT [*pri-man*] n. m. Syn. de DÉSAPPROPRIATION.

DÉSAPPROPRIER [*pri-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Priver de sa propriété : *Les vœux monastiques* DÉSAPPROPRIENT *ceux qui les prononcent.*

— ***Se désapproprier,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉSAPPROPRIER *de ses biens pour payer les dettes d'un enfant.*

DÉSAPPROUVER [*vé*] v. tr. Anciennem., Ne pas trouver de son goût. || Aujourd., Ne pas approuver, blâmer : DÉSAPPROUVER *quelqu'un, les projets de quelqu'un.*

— ***Se désapprouver,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Le sage* SE DÉSAPPROUVE *souvent lui-même.*

— Avec réciprocité : *Ils* SE DÉSAPPROUVAIENT *d'agir ainsi.*

— Au sens passif : *Conduite qui* SE DÉSAPPROUVE *partout.*

— SYN. **Désapprouver, blâmer, censurer, condamner, critiquer, épiloguer, fronder, improuver, reprendre, réprimander, réprouver.**

DÉSAPPROVISIONNEMENT [*zi-o-ne-man*] n. m. Action de désapprovisionner. Etat de ce qui est désapprovisionné.

DÉSAPPROVISIONNER [*zi-o-né*] v. tr. Priver de son approvisionnement : DÉSAPPROVISIONNER *le magasin d'une arme à feu.*

DÉSAPPUYÉ [*pui-yé*], **E** adj. Qui n'est pas appuyé ; privé de l'appui.

DÉSARBORER [*ré*] v. tr. Abattre, abaisser un objet arboré : DÉSARBORER *un pavillon.*

DÉSARÇONNANT [*nan*], **E** adj. Qui désarçonne. || *Fig. et fam.* Qui confond, déconcerte : *C'est* DÉSARÇONNANT !

DÉSARÇONNEMENT [*so-ne-man*] n. m. Action de désarçonner ; état d'une personne désarçonnée (au propre et au fig.).

DÉSARÇONNER [*so-né*] v. tr. Mettre hors des arçons, démonter : *Cheval qui* A DÉSARÇONNÉ *son cavalier.*

— *Fig.* Démonter, déconcerter : *Certains examinateurs se plaisent à* DÉSARÇONNER *les candidats.*

— ***Se désarçonner,*** v. pr. Au sens passif (au propr. et au fig.).

DÉSARÉER [*ré-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dés,* et du lat. *area,* aire). Faire sortir de son aire, de son orbite : DÉSARÉER *une planète.* (Fourier.)

DÉSARGENTAGE [*jan*] n. m. ou **DÉSARGENTATION** [*jan, si-on*], **DÉSARGENTURE** [*jan*] n. f. Action de désargenter.

DÉSARGENTATION [*jan, si-on*] n. f. Techn. Action de retirer l'argent contenu dans certaines matières.

DÉSARGENTER [*jan-té*] v. tr. Séparer l'argent des minerais de plomb argentifère ; l'argent de l'or auquel il est mélangé. || Extraire l'argent de son minerai propre.

— Dépouiller de son argenture : DÉSARGENTER *un chandelier.*

— *Fig. et fam.* Dépouiller d'argent comptant.

— ***Désargenté, e,*** part. pass. du verbe *Désargenter :* Privé d'argent : *Se trouver momentanément* DÉSARGENTÉ.

— ***Se désargenter,*** v. pr. — Au sens passif : *Objet qui* SE DÉSARGENTE ; et au fig. : *A Paris, on* SE DÉSARGENTE *facilement.*

DÉSARGENTEUR [*jan*] n. m. Ouvrier qui désargente.

DÉSARGENTURE [*jan*] n. f. V. DÉSARGENTAGE.

Desargues (Gérard *ou* Gaspard), géomètre et ingénieur français, né et mort à Lyon (1593-1662). Il fut d'abord militaire et prit part, en cette qualité, au siège de La Rochelle, où il se lia avec Descartes. Quand la paix fut réalisée, il se consacra à l'étude de la géométrie. On lui doit la proposition connue sous le nom de *théorème de Desargues,* et qu'il désignait lui-même sous le nom de *involution de six points,* dénomination qui a été conservée. Ce théorème comprend, comme un cas particulier, celui de Pappus, relativement aux segments déterminés sur une transversale par les diagonales d'un quadrilatère et ses quatre côtés. Desargues avait tiré de son théorème beaucoup de conséquences importantes ; malheureusement, il n'en est rien parvenu jusqu'à nous. L'ouvrage intitulé : *Brouillon projet des coniques,* où il avait consigné ses recherches et qui avait excité l'admiration de Pascal et de Fermat, est entièrement perdu. On doit encore à Desargues la proposition suivante : *Si deux triangles, situés dans l'espace ou dans un même plan, ont leurs sommets placés deux à deux sur trois droites concourant en un même point, leurs côtés se rencontreront deux à deux en trois points situés en ligne droite, et réciproquement.* Ce théorème de Desargues a servi de base au général Poncelet pour sa théorie des figures homologiques. Enfin, Desargues publia sur la perspective, la coupe des pierres et le tracé des cadrans, divers ouvrages qui, malheureusement, ont été perdus comme ses ouvrages de géométrie.

DÉSARISTOCRATISER [*riss-to, zé*] v. tr. Détruire le caractère aristocratique de : DÉSARISTOCRATISER *le pouvoir.*

— ***Se désaristocratiser,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Cesser d'être aristocrate.

— Au sens passif, Cesser d'être aristocratique.

DÉSARMEMENT [*man*] n. m. Action de désarmer || Action de réduire ou de supprimer ses forces militaires.

— Art milit. *Désarmement de soldats faits prisonniers* ou *de soldats libérés,* Opération qui consiste à leur retirer leurs armes. || *Désarmement d'un ouvrage fortifié,* Enlèvement des pièces d'artillerie établies sur cet ouvrage et de tout ce qui en constitue l'*armement.* || *Désarmement d'un pays,* Action d'exiger la remise des armes détenues par la population quand on redoute des émeutes en pays hostile.

— Mar. Action de dégarnir un vaisseau de son artillerie, de son équipage, de ses munitions, de ses agrès. || *Désarmement des avirons,* Action de les rentrer dans une embarcation après s'en être servi.

— ANTON. **Armement.**

— ENCYCL. Dr. intern. Depuis la guerre de 1870-1871, l'Europe vivait sous un régime de paix armée dangereux et coûteux : le *désarmement* apparut donc comme la condition nécessaire d'un état de paix durable. En 1894, en Angleterre, en Belgique, en Autriche, des députés émirent l'idée d'un désarmement général ; puis, au mois d'août 1898, le tsar Nicolas II invita l'Europe à envoyer des délégués à un congrès dont l'objet serait d'assurer, par des mesures appropriées, le maintien de la paix générale et une réduction des armements excessifs qui pesaient sur toutes les nations. Deux conférences se réunirent à La Haye en 1899 et en 1907. En 1912, la Grande-Bretagne tenta vainement de s'entendre avec l'Allemagne pour la limitation réciproque des armements navals, et elle fit sans plus de succès une nouvelle tentative en proposant le « naval holiday », c'est-à-dire la suspension respective des constructions navales pendant une année. Enfin, après la Grande Guerre, qui avait coûté tant de morts et tant de ruines, les Puissances s'attachèrent à prévenir le retour de pareils maux.

La Société des Nations, conformément à l'article 8 du Pacte, s'efforça de trouver une formule générale de sécurité permettant la réduction des armements. En 1923, l'Assemblée établit un projet de traité d'assistance mutuelle, auquel fut substitué le *protocole de Genève* (1924), qui avait une portée générale, mais qui rencontra l'opposition de l'Angleterre. La Société se décida alors pour le système des ententes locales (accords de Locarno), après quoi on prépara une conférence générale de désarmement. Les Etats-Unis, qui n'avaient pas signé le pacte Wilson, s'efforcèrent de résoudre isolément le problème des armements navals ; la Conférence de Washington (1921-1922) statua en ce qui concerne les grandes unités navales, mais la Conférence de Genève (Etats-Unis, Angleterre, Japon) aboutit à un échec (1927), et c'est sur le programme naval que l'accord ne put se faire dans la commission chargée de préparer la conférence, malgré le compromis intervenu en 1928 entre la France et l'Angleterre. Cependant, le 27 août 1928, fut signé à Paris un pacte par lequel les Etats-Unis, la France et un grand nombre de puissances renoncèrent à la force comme instrument de leur politique nationale. La France a fait triompher à Genève la formule qui fait de la sécurité la base même et la condition du désarmement.

DÉSARMER [*mé*] v. tr. Oter l'armure de : DÉSARMER *un cavalier après le combat.* || Faire poser les armes, ôter ses armes à : DÉSARMER *les vaincus, les insurgés.* || Arracher les armes de : DÉSARMER *un malfaiteur, un fou.* || Dégarnir une forteresse de ses canons, etc.

— En parlant d'une arme à feu, Abaisser le chien, ou le mettre au cran de sûreté : DÉSARMER *un fusil, un pistolet.* (On emploie également ce mot en parlant du fonctionnement de certains engins comme *le frein à patins et à corde* de l'artillerie, qu'on *arme* ou qu'on *désarme* suivant qu'on veut le mettre ou non en état de fonctionner.)

— *Fig.* Dépouiller, priver : *Princes que la mort* A DÉSARMÉS *de leur puissance. Mais, ô Dieu,* DÉSARME *d'éclairs ta divine éloquence.* (Corneille.) || Apaiser, calmer, fléchir : DÉSARMER *la colère de quelqu'un.*

L'enfant semble pouvoir *désarmer* le destin.
V. HUGO.

— Escrim. *Désarmer son adversaire,* Faire tomber l'arme de sa main.

— Manèg. *Désarmer un cheval,* Le tenir en sujétion. || *Désarmer les lèvres,* Soulever les lèvres d'un cheval jusqu'à découvrir ses barres.

— Mar. *Désarmer un navire,* Déposer dans un port le matériel et le personnel d'un navire qui était armé. || *Désarmer les avirons,* Les rentrer en dedans de l'embarcation et les mettre en drome. || *Désarmer un canot,* Faire rentrer son équipage à bord, une fois le canot amarré.

— *Intransitiv.* Cesser les hostilités : *Aucun gouvernement ne veut* DÉSARMER *le premier.* || En parlant d'un navire, Etre dépouillé de son équipage, de ses agrès. || *Par extens.* En parlant de l'équipage d'un navire, Quitter le bâtiment ; licencier tout le personnel : *La guerre terminée, on* DÉSARME *dans tous les ports.* || *Désarmer administrativement,* Opération ayant pour but de vérifier tous les trois ans si l'état du matériel du bord correspond bien à celui porté sur les feuilles des maîtres.

D'argent au lion rampant et désarmé de gueules.

|| *Désarmer une pièce, une batterie,* Ramasser le matériel et faire sortir de batterie le personnel.

— *Fig.* Dépouiller tout sentiment hostile : *Les rancuniers ne* DÉSARMENT *jamais.*

— ***Désarmé, e,*** part. pass. du verbe *Désarmer* (au propre et au fig.) : *Soldat* DÉSARMÉ.

— Blas. Se dit de l'aigle qui n'a point d'ongles ou du lion représenté sans griffes.

— ALLUS. LITTÉR. **J'ai ri, me voilà désarmé,** Allusion à un vers de Piron dans *la Métromanie.* V. MÉTROMANIE (*la*).

— *Substantiv.* Personne désarmée.

— ***Se désarmer,*** v. pr. — Au sens réfléchi (au fig.) : *Nul peuple ne doit* SE DÉSARMER *vis-à-vis du pouvoir.*

— Au sens passif, Etre désarmé (au propre et au fig.).

DÉSARRANGER [*jé*] v. tr. Oter les choses de leur arrangement. (Vx.)

DÉSARRIMAGE n. m. Opération, volontaire ou accidentelle, ayant comme conséquence de déranger l'arrimage des marchandises.

DÉSARRIMER [*mé*] v. tr. Enlever les dispositifs, cordes, cales, câbles, etc., qui fixent, qui arriment un chargement sur un véhicule, un bateau, etc.

DÉSARROI n. m. (du préfixe *dés,* et du vx fr. *arroi,* arrangement). Désordre : *Je trouvai les chemins et les postes en grand* DÉSARROI. (Saint-Simon.)

— Fig. : *Le* DÉSARROI *des opinions.*

DÉSARRONDIR v. tr. Détruire la forme ronde de.

DÉSARTICULATION [*si-on*] n. f. Accident ou opération qui fait sortir un os de son articulation. || *Spécialem.,* Amputation pratiquée au niveau d'une jointure articulaire.

— ENCYCL. La *désarticulation* est une amputation dans la contiguïté des os, par opposition aux amputations proprement dites qui se font dans la continuité. Le choix de la désarticulation s'impose généralement, malgré l'importance des sacrifices qu'elle comporte, dans les cas de tumeurs malignes envahissantes, d'infection progressive ascendante ou de lésions proches de l'articulation.

DÉSARTICULER [*lé*] v. tr. Faire sortir de l'articulation. || Amputer dans l'articulation : DÉSARTICULER *le fémur, l'épaule.*

— ***Se désarticuler,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il* S'EST DÉSARTICULÉ *le bras en tombant.*

— Au sens passif : *L'os du bras* S'EST DÉSARTICULÉ.

DÉSASOTTER [*za-so-té*] v. tr. Faire qu'on ne soit plus asotté, sot. (On écrit aussi DÉSASSOTTER.)

DÉSASPIRER [*zass-pi-ré*] v. tr. Détruire l'aspiration de : *Il faudrait* DÉSASPIRER *certaines lettres.*

DÉSASSAISONNER [*sè-zo-né*] v. tr. Oter l'assaisonnement de.

DÉSASSEMBLAGE [*san*] n. m. Action de désassembler ; état de ce qui est désassemblé.

DÉSASSEMBLEMENT [*san-ble-man*] n. m. Linguist. S'emploie parfois pour DÉSASSEMBLAGE.

DÉSASSEMBLER [*san-blé*] v. tr. Disjoindre un assemblage de planches : DÉSASSEMBLER *les planches d'une cloison.*

— ***Se désassembler,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir désassemblé, se disjoindre.

DÉSASSERVIR [*sèr'*] v. tr. Tirer de l'asservissement.

DÉSASSIÉGEMENT [*man*] n. m. Action de désassiéger.

DÉSASSIÉGER [*jé*] v. tr. (Se conjugue comme *siéger.*) Lever le siège de : DÉSASSIÉGER *une ville.*

DÉSASSIMILATEUR, TRICE adj. Physiol. Qui produit la désassimilation.

DÉSASSIMILATION [*si-on*] n. f. Biol. Processus opposé à celui de l'assimilation.

David et Bethsabée, par J. Metzys.

Décollation de saint Jean-Baptiste, par Andrea del Sarto.

Le Déjeuner sur l'herbe, par Manet.

Le Déjeuner de jambon, par Lancret.

Le Déjeuner, par Winterhalter.

David, par Donatello.

David, par Verrocchio.

David et Bethsabée, par Cranach.

Déjeuner sur l'herbe, par Watteau.

David vainqueur de Goliath, par G. Reni.

(Photos *Giraudon, Alinari, Brogi, Hanfstaengl, Neurdein.*)

Le Martyre de saint Denis, par Bonnat.

Le Petit déjeuner, par Boucher.

Déjanire et le centaure Nessus, par G. Reni.

La Bataille de Denain, par Alaux.

Le Deluge, par Poussin.

Vue du Canal de Delft,
par J. Vermeer.

Le Dégustateur,
par A. Brauwer.

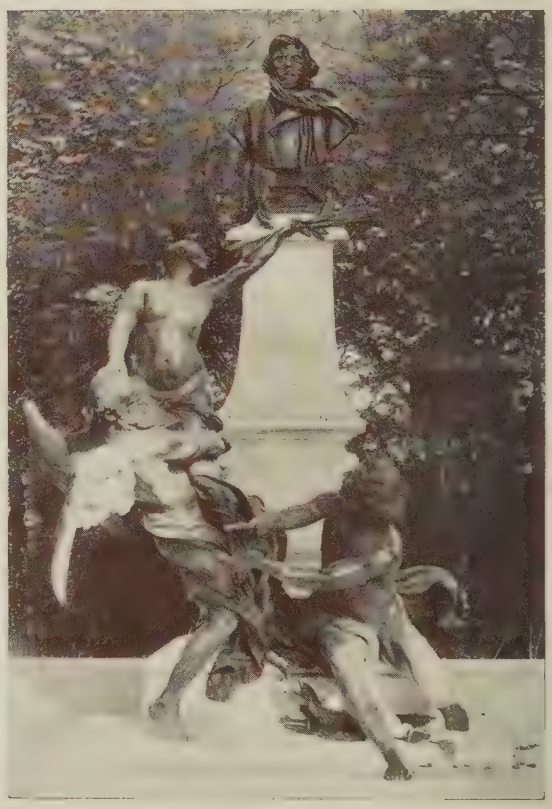

Monument de Delacroix, par Dalou.

Le Déluge, par Antoine Carrache.

(Photos *Neurdein, Giraudon.*)

— Encycl. Cl. Bernard et beaucoup de physiologistes après lui ont cru que l'organisme se détruit par son propre fonctionnement et qu'il ne répare les pertes ainsi subies que dans le repos. Mais l'observation contredit, de la manière la plus formelle, une telle conception. Comme l'ont montré Lamarck d'abord, puis F. Le Dantec, tout organe qui fonctionne augmente de masse vivante, laquelle diminue, au contraire, par le repos. C'est pourquoi le muscle, la glande qui travaillent beaucoup s'hypertrophient, tandis que s'ils cessent de travailler ils s'atrophient. Dans l'ancienne théorie, on supposait donc que la désassimilation représentait l'usure des tissus; dans la nouvelle, elle est tout autre chose; elle englobe : d'une part, les déchets de fonctionnement ou déchets de la synthèse assimilatrice, c'est-à-dire ce qui reste, par exemple, d'un aliment étranger quand il a été élaboré et utilisé pour augmenter la masse d'un protoplasma vivant; de l'autre, les produits de destruction des tissus vivants pendant leur repos fonctionnel. L'ensemble de ces deux sortes de produits représente la *désassimilation*. Elle peut aboutir à la *variation* si, pendant le repos fonctionnel, la destruction de l'un quelconque ou de plusieurs des constituants de la matière vivante considérée n'est pas totale et permet à celle-ci, quand les conditions redeviennent favorables, de reprendre son activité fonctionnelle. Les produits de la désassimilation sont très divers et dépendent du mécanisme physico-chimique (hydrolyse, oxydation, réduction, coagulation), qui est intervenu, mais toujours ils sont plus simples que les substances vivantes dont ils proviennent et souvent perdent leur état colloïdal pour devenir cristalloïdes.

DÉSASSIMILER [*lé*] v. tr. Priver de ses éléments assimilables.

DÉSASSOCIATION [*si-on*] n. f. Action de désassocier, se désassocier.

DÉSASSOCIER [*si-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier*.) Rompre l'association de : *L'intérêt associe, mais* DÉSASSOCIE *aussi les hommes.* || Désunir, séparer : DÉSASSOCIER *le corps de l'âme.*

— ***Se désassocier,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *L'esprit* SE DÉSASSOCIE *bien souvent du corps.* (Montaigne.)

— Avec réciprocité : *Ils* SE SONT DÉSASSOCIÉS *d'un commun accord.*

DÉSASSOMBRIR [*son*] v. tr. Rendre moins sombre : *Abattre des arbres pour* DÉSASSOMBRIR *une habitation.*

— *Fig.* Rendre moins mélancolique : *Caractère que rien ne peut* DÉSASSOMBRIR.

DÉSASSORTIMENT [*man*] n. m. Action de désassortir; état de choses mal assorties.

— *Fig.* Réunion de choses mal assorties : *La barbe faite, avec de grosses bottes crottées, est un* DÉSASSORTIMENT *tout à fait ridicule.* (Mme de Sévigné.)

— Comm. Etat de marchandises qui ne sont plus assorties. || Etat d'une boutique désassortie de ce qu'elle devrait avoir. (On dit aussi DÉSASSORTISSEMENT.)

DÉSASSORTIR v. tr. Défaire l'assortiment de : DÉSASSORTIR *un service de table, des étoffes.* || Dégarnir un commerce de son assortiment de marchandises.

— ***Se désassortir,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désassorti.

DÉSASSORTISSEMENT [*man*] n. m. Comm. Syn. de DÉSASSORTIMENT.

DÉSASSOTTER v. tr. V. DÉSASOTTER.

DÉSASSOURDIR v. tr. Guérir de l'assourdissement, de la surdité. (Peu us.)

DÉSASSURER [*ré*] v. tr. Cesser de faire assurer contre certains risques : DÉSASSURER *sa maison.*

— ***Se désassurer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il* S'EST *sottement* DÉSASSURÉ.

DÉSASTRE [*zasstr'*] n. m. (du préfixe *dés*, et de *astre*, à cause de l'influence attribuée autrefois aux astres). Le fait d'être abandonné par son étoile; calamité, événement funeste : *Le* DÉSASTRE *de Cannes n'abattit pas le courage des Romains.*

— Syn. **Désastre, calamité, catastrophe, infortune, malheur.** V. CALAMITÉ.

DÉSASTREUSEMENT [*zass-treu-ze-man*] adv. D'une façon désastreuse.

— Fam. : *Opéra* DÉSASTREUSEMENT *exécuté.*

DÉSASTREUX [*zass-treû*], **EUSE** adj. Qui cause des désastres, funeste : *Bataille* DÉSASTREUSE. *Temps* DÉSASTREUX. || A qui il arrive un désastre (En parlant des personnes) : *Le* DÉSASTREUX *Ragotin.* (Scarron.) [Vx.]

— *Fam.* Bien regrettable : *Une idée* DÉSASTREUSE.

— Anton. **Avantageux, favorable, heureux, propice, salutaire.**

DÉSATINE, DÉSÆTINE, DESSETINE n. f. Métrol. V. DÉCIATINE.

DÉSATTELER [*lé*] v. tr. Syn. peu us. de DÉTELER.

DÉSATTESTER [*tèss-té*] v. tr. Cesser d'attester.

DÉSATTISER [*zé*] v. tr. Cesser d'attiser.

DÉSATTRISTER [*triss-té*] v. tr. Faire cesser la tristesse de : DÉSATTRISTER *un malade, c'est aider à sa guérison.*

— ***Se désattrister,*** v. pr. Devenir moins triste :

Donnez-lui le loisir de *se désattrister.*
MOLIÈRE.

DÉSAUBAGE [*zô*] n. m. (du préfixe *dés*, et de *aube*). Techn. Action de démonter les aubes d'une roue hydraulique.

DÉSAUBAGE [*zô*] n. m. Cérémonie religieuse dans laquelle on enlevait aux néophytes l'aube ou robe blanche de leur baptême. || Repas qui se donnait le huitième jour après le baptême d'un nouveau-né.

DÉSAUBER [*zô-bé*] v. tr. Techn. Procéder au désaubage.

DÉSAUBER [*zô-bé*] v. tr. (du préfixe privat. *dés*, et de *aube*, robe). Enlever l'aube, la robe blanche à un néophyte.

DÉSAUGIERS (Marc-Antoine), compositeur français, né à Fréjus en 1742, mort à Paris en 1793. Il fit représenter : *Erixène ou l'Amour enfant* (1780); *Florine* (1780); *les Deux sylphes* (1781); *les Deux jumeaux de Bergame* (1782), comédie de Florian, pour laquelle il écrivit trois petits airs, dont un : *Daigne écouter l'amant fidèle et tendre,* devint populaire; *Jeannette et Lucas* (1788); *la Jeune Veuve* (1788); *le Rendez-vous* (1790); *l'Amant travesti* (1791); *le Médecin malgré lui* (1792), adaptation de Molière, où il avait introduit l'air du *Ça ira.*

DÉSAUGIERS (Auguste-Félix), littérateur et diplomate français, né à Fréjus en 1770, mort vers 1836. Il fut consul à Copenhague. Fils aîné du précédent, il composa des livrets d'opéras, dont le meilleur est *Virginie,* musique de Berton (1823).

DÉSAUGIERS (Marc-*Antoine*-Madeleine), chansonnier et vaudevilliste, frère du précédent, né à Fréjus en 1772, mort à Paris en 1827. Pendant la Révolution, il s'expatria d'abord à Saint-Domingue, puis à Philadelphie. Revenu en France, en 1797, il devint professeur de piano, chef d'orchestre, fournisseur attiré des petits théâtres à la mode, auxquels il donnait toute une série de vaudevilles d'une allure franche et rapide. Il devint le président du Caveau et encouragea les débuts de Béranger. En 1815, au retour des Bourbons, il fut nommé directeur du théâtre du Vaudeville. Ce gros épicurien était plein d'obligeance et de générosité, d'une gaieté naturelle intarissable et inoffensive. Ses chansons débordent d'une joie un peu épaisse, mais communicative; on y trouve une pointe de malice et de libertinage, parfois aussi une piquante observation des mœurs du temps (*Pan-pan; le Délire bachique; Quand on est mort, c'est pour longtemps; Monsieur et Madame Denis; Paris à cinq heures du matin;* etc.). Ses parades (*les Cadet-Buteux*) valent moins.

Désaugiers (d'après Deveria).

DÉSAUGMENTER [*zôgh-man-té*] v. intr. Cesser d'augmenter.

DESAULT (Pierre), médecin français, né près de Barèges en 1675, mort à Bordeaux en 1737. Il enseigna trois ans comme professeur intérimaire à l'école de cette ville. Emit des idées très en avance pour son temps, sur la tuberculose et sur la contagion.

DESAULT (Pierre-Joseph), chirurgien français, né à Vouhenans, près de Lure (Haute-Saône) en 1738, mort à Paris en 1795. Après un court apprentissage chirurgical chez un modeste praticien de Belfort, il se rendit à Paris en 1762. Après avoir donné des cours particuliers, il fut nommé professeur à l'Ecole pratique, et chirurgien de l'Hôtel-Dieu. C'est là qu'il fonda la première clinique chirurgicale qui ait existé en France. Bichat, qui fut son élève, défendit la mémoire de son maître, faussement accusé d'avoir hâté la mort de Louis XVII, et publia ses *Œuvres chirurgicales* (1798-1803).

DÉSAURÉOLER [*lé*] v. tr. Dépouiller de son auréole, et *au fig.*, de son prestige.

DÉSAURINE [*zô*] n. f. Nom donné à chacun des composés sulfurés que l'on obtient en traitant les désoxybenzoïnes sodées par le chlorure de thiocarbonyle.

DÉSAUTORISER [*zô, zé*] v. tr. Annuler une autorisation.

DÉSAVANCEMENT [*man*] n. m. Action de désavancer.

DÉSAVANCER [*sé*] v. tr. Annuler l'avance, faire reculer.

DÉSAVANTAGE n. m. Manque d'avantage, infériorité, préjudice : *Avoir le* DÉSAVANTAGE, *du* DÉSAVANTAGE. *Triompher malgré le* DÉSAVANTAGE *du nombre.*

N'en imaginez rien qu'à son *désavantage.*
CORNEILLE.

|| Inconvénient, désagrément : *Toute position sociale à ses* DÉSAVANTAGES.

— *Au désavantage de,* D'une manière peu favorable à : *Etre campé à* SON DÉSAVANTAGE. *Se montrer à* SON DÉSAVANTAGE.

— Anton. **Avantage, bénéfice, profit.**

DÉSAVANTAGER [*jé*] v. tr. (Se conjugue comme *avantager*.) Traiter désavantageusement; frustrer d'une partie de l'héritage : DÉSAVANTAGER *ses enfants au profit de sa femme.*

— Comm. *Désavantager des marchandises,* Leur enlever ce qui en faisait l'attrait et en facilitait l'écoulement.

DÉSAVANTAGEUSEMENT [*man*] adv. D'une manière désavantageuse. (Peu us.)

DÉSAVANTAGEUX [*jeû*], **EUSE** adj. Qui cause du désavantage : *Clause* DÉSAVANTAGEUSE.

DÉSAVENANT [*nan*], **E** adj. Qui n'est pas avenant.

DÉSAVEU n. m. Rétractation d'un aveu, d'une affirmation, d'une croyance : *Les aveux d'un coupable sont souvent suivis de* DÉSAVEUX. *Le* DÉSAVEU *public d'une doctrine.* || Refus de reconnaître, dénégation : *Le* DÉSAVEU *de ses sentiments, d'une action, Le* DÉSAVEU *d'un ouvrage, d'un libelle. Il n'y a rien de si conforme à la raison que le* DÉSAVEU *de la raison dans les choses qui sont de foi.* (Pascal.) || Déclaration par laquelle on désavoue un mandataire : *Gouvernement contraint au* DÉSAVEU *de ses agents.* || *En désaveu : Former une demande en* DÉSAVEU *contre,* Déclarer qu'un mandataire a agi à l'encontre des instructions reçues.

— *Par extens.* Contradiction : *Sa conduite est le plus beau* DÉSAVEU *de ses théories.*

— Dr. *Désaveu de paternité.* V. la partie *encycl.*

— Dr. féod. Refus formel, que le vassal faisait de reconnaître son seigneur.

— Encycl. Dr. féod. Le vassal pouvait légalement désavouer son seigneur naturel et avouer un autre seigneur, c'est-à-dire le reconnaître pour suzerain, quand il pouvait prouver l'infidélité ou le déni de justice de celui à qui il avait prêté hommage. — Un *désaveu mal fondé,* ou *fausse avouerie,* consistait à reconnaître pour seigneur un autre que le suzerain légitime; la sanction était alors la *commise* ou confiscation du fief.

— Dr. actuel. I. *Désaveu de paternité.* L'enfant né pendant le mariage a pour père le mari de sa mère (*pater is est...*) [C. civ., art. 312]. Il ne peut être désavoué que dans les cas suivants : 1° *impossibilité physique de cohabitation* entre les époux pendant le temps légal de la conception (pour cause d'éloignement ou d'accident); 2° *impossibilité morale de cohabitation,* lorsqu'il y a adultère de la femme et recel de l'enfant; 3° *existence d'une instance en divorce* ou *en séparation* lorsqu'il est établi que l'enfant est né 300 jours après que sa femme a été autorisée par le président du tribunal à quitter la maison conjugale, et moins de 180 jours depuis le rétablissement de la vie commune.

L'action en désaveu appartient : 1° au mari seul, tant qu'il vit; 2° aux héritiers du mari, lorsqu'il est mort étant encore maître de son action. Elle doit être intentée dans des délais très brefs, contre l'enfant lui-même s'il est majeur, et, dans l'hypothèse contraire, contre un tuteur *ad hoc* nommé à l'enfant. L'enfant né moins de 180 jours après la célébration du mariage peut être désavoué sans autre preuve par le mari, à moins que celui-ci n'ait eu connaissance de la grossesse avant le mariage ou n'ait assisté à l'acte de naissance ou que l'enfant ne soit pas né viable. La légitimité de l'enfant peut d'ailleurs être contestée par tout intéressé.

II. Le *désaveu* est l'acte par lequel on dément qu'un mandataire se soit effectivement conformé à son mandat. Il s'exerce notamment à l'égard des mandats exercés par les officiers ministériels tels que les avoués, les huissiers, les agréés et les avocats à la Cour de cassation. Les greffiers et les notaires, bien qu'ils aient la qualité d'officiers ministériels, ne peuvent être poursuivis que par la voie d'inscription de faux. Il y a matière à désaveu dans les cas énumérés par l'art. 352 du Code de procédure. Les art. 356 et suivants règlent la compétence.

Quand le désaveu est déclaré fondé, l'acte désavoué est déclaré nul, et l'officier ministériel condamné en tous dommages-intérêts envers les parties lésées sans préjudice des peines encourues dans les cas graves.

DÉSAVEUGLEMENT [*man*] n. m. Action de désaveugler; état d'une personne désabusée.

DÉSAVEUGLER [*glé*] v. tr. Tirer de son aveuglement : *L'évidence ne peut* DÉSAVEUGLER *un esprit prévenu.*

— ***Se désaveugler,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désaveuglé; et *au fig.* Etre désabusé.

DÉSAVOUABLE adj. Qui peut ou doit être désavoué : *Un mandataire qui outrepasse ses instructions est* DÉSAVOUABLE.

DÉSAVOUER [*vou-é*] v. tr. Rétracter un aveu, une croyance : DÉSAVOUER *une doctrine.* || Refuser de reconnaître, dénier : DÉSAVOUER *un livre, sa signature.* || Désapprouver, refuser d'être solidaire de : DÉSAVOUER *un mandataire, un légat.* DÉSAVOUER *la conduite de ses ministres.* || Ne pas reconnaître comme parent ou ami : DÉSAVOUER *un parent, un ami.*

— *Par extens.* Etre en contradiction avec : *La vie de beaucoup de gens* DÉSAVOUE *leurs principes.*

— *Ne pas désavouer,* Juger digne de soi : *Des vers que* NE DÉSAVOUERAIT PAS *Corneille.*

— Dr. Signifier par acte qu'on n'a pas autorisé un mandataire à agir comme il l'a fait : DÉSAVOUER *son chargé d'affaires.* || *Désavouer un enfant,* Déclarer adultérin un enfant né d'une femme avec laquelle on est marié.

— ***Se désavouer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désavoué : *De telles paroles ne* SE *peuvent* DÉSAVOUER.

DÉSAXER [*zak-sé*] v. tr. Eloigner de l'axe. || Faire en sorte que les axes ne se rencontrent pas (On désaxe parfois le cylindre et l'arbre d'un moteur à explosion).

— *Fig.* Faire sortir un être de ses conditions normales, de son équilibre de vie physique ou morale : *La guerre* A DÉSAXÉ *bien des esprits.*

DÉSAZOTATION [*si-on*] n. f. Action de désazoter.

DÉSAZOTER [*té*] v. tr. Chim. Eliminer, soustraire l'azote contenu dans une substance : DÉSAZOTER *de l'air.*

DESBAROLLES (Adolphe), peintre et écrivain français, né et mort à Paris (1801-1886). On cite de lui plusieurs tableaux : *l'Auberge d'Alcoy* (1850); *Un prêche breton dans l'église de Sainte-Croix, à Quimperlé* (1852); etc. Comme écrivain, Desbarolles a publié : *Un mois de voyage en Suisse pour 200 francs* (1840); *Deux artistes en Espagne* (1855). Mais c'est surtout comme chiromancien que Desbarolles se fit connaître. Son livre *les Mystères de la main* (1859) est célèbre.

DES BARREAUX (Jacques VALLÉE, sieur), conseiller au parlement, né à Paris en 1602, mort à Chalon-sur-Saône en 1673. Il avait hérité de l'incrédulité de son grand-oncle, Geoffroy Vallée, pendu et brûlé en 1574, comme auteur d'un livre intitulé *le Fléau de la foy.* Après s'être démis de sa charge, il passa le reste de sa vie dans les plaisirs et les voyages. Sa réputation d'athée et de libertin est bien établie. Un jour, la foudre étant venue à tomber, un vendredi, près d'une auberge de Saint-Cloud, où il mangeait tranquillement une omelette au lard : « Voilà bien du bruit pour une omelette au lard! » s'écria-t-il; mot resté célèbre et auquel fait allusion Boileau dans *la Satire des femmes,* lorsqu'il dit qu'il a vu plus d'un Capanée,

Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux,
Et nous parlant de Dieu du ton de *Des Barreaux.*

Plus tard, il vint à résipiscence, et écrivit sur *la Pénitence* un sonnet célèbre.

DES BARRES (Joseph-Frédéric WALLET), soldat et hydrographe anglais, né d'une famille de huguenots, en 1722, mort à Halifax (Nouvelle-Ecosse) en 1824. Parti pour l'Amérique en 1756, il fit partie de l'armée qui conquit peu à peu le Canada, et exécuta, aussitôt après la prise de Louisbourg (1758); un lever hydrographique du Saint-Laurent. Il dirigea la construction des fortifications de Québec, puis, entre 1763 et 1773, l'hydrographie des côtes de la Nouvelle-Ecosse et des colonies de la Nouvelle-Angleterre révoltées contre la métropole; il en publia les résultats sous le titre de *Neptune Atlantique.* En 1784, Des

Barres reçut le gouvernement de l'île du Cap-Breton et, en 1804, fut nommé lieutenant-gouverneur et commandant en chef de l'île du Prince-Edouard. Il fut le professeur de navigation du capitaine Cook.

DESBILLONS (François-Joseph TERRASSE), poète latin moderne, surnommé **le La Fontaine latin**, né à Châteauneuf en Berry, en 1711, mort en 1789 à Mannheim où il s'était retiré en 1762, après la suppression de l'ordre des jésuites dont il faisait partie. On a de lui quinze livres de fables latines : *Fabulæ Æsopicæ* (1768) ; deux poèmes : *Ars bene valendi* (1788), et *De pace christiana* (1789) ; des *Miscellanea posthuma* (1792).

DESBŒUFS (Antoine), sculpteur et graveur en médailles français, né et mort à Paris (1793-1862) : *le Sacre de George IV*, roi d'Angleterre ; portrait en camée de *Louis XVIII ;* buste de *Napoléon III*, médaille. A partir de 1830 il se livra presque exclusivement aux travaux de sculpture (*le Christ annonçant sa mission aux hommes* [1837] à Notre-Dame-de-Lorette ; *Sainte Anne* [1840], à la Madeleine ; *Saint Bernard* [1840], au musée de Versailles ; *l'Histoire et la Science* [1842], dans la bibliothèque du Sénat ; la *Vierge de Sparte*, au musée d'Agen ; etc.).

DESBOIS (Jules), sculpteur français, né à Parçay (Maine-et-Loire) en 1851. Il entra, en 1872, à l'Ecole des beaux-arts, où il devint élève de Cavelier. Il exposa. en 1875, une statue d'*Orphée ;* en 1877, une statue *Othryadès*, qui fut acquise par l'Etat. Dix ans plus tard, il donna un projet de fontaine : *Acis changé en fleuve*, et un groupe, *Satyre et Nymphe, Léda et le Cygne* (1891) et *la Misère*, bois (1893 ; au Luxembourg) ; un médaillon de *Claude Terrasse* (placé sur sa tombe au cimetière Montmartre) ; etc. Desbois a travaillé pour la Manufacture de Sèvres, et il a exécuté nombre d'objets d'art décoratif en métal (plats, vases). Maître au talent très personnel, plein de vigueur et de souplesse.

DESBOIS DE ROCHEFORT (Louis), médecin français, né à Paris en 1750, mort en 1786. Il fut médecin de la Charité ; donna, l'un des premiers, des leçons cliniques, et fut le maître de Corvisart, qui publia après sa mort son seul ouvrage : *Cours élémentaire de matière médicale, suivi d'un Précis de l'art de formuler* (1789).

DESBORDES-VALMORE (*Marceline*-Félicité-Josèphe DESBORDES, dame VALMORE, ou), femme de lettres française, née à Douai en 1785, morte à Paris en 1859. Elle eut une existence difficile et souvent cruelle. La Révolution ruina sa famille. Pour vivre, elle entra au théâtre qui ne lui donna ni la fortune ni la gloire. Elle s'éprit d'une passion ardente (et dont le héros est resté mystérieux : on a nommé surtout H. de Latouche), fut abandonnée et souffrit cruellement. Elle épousa en 1817 un acteur assez médiocre, Lanchantin, dit **Valmore**, pour qui elle fut une femme dévouée et dont elle tenta vainement de faire un acteur célèbre. Elle fut poursuivie jusqu'à sa mort par la gêne et les deuils. Elle se consola en aimant ses enfants et en écrivant des vers : *Elégies et Romances* (1818) ; *Elégies et Poésies nouvelles* (1824) ; *les Pleurs* (1833) ; *Pauvres Fleurs* (1839) ; *Bouquets et Prières* (1843).

Desbordes-Valmore.

Mme Desbordes-Valmore a l'imagination assez courte. Il y a bien des gaucheries de style dans ses vers, et bien des grâces vieillies ou du pathétique puisé au magasin des accessoires poétiques. Mais il y a dans beaucoup de ses œuvres une sincérité profonde, émouvante, exprimée parfois avec une simplicité pénétrante. Enfin Mme Desbordes-Valmore est musicienne. Il y a dans un certain nombre de ses pièces une grâce fluide, une sorte de langueur et de bercement qui annonce la mélodie poétique d'un Verlaine et dont Verlaine avoue d'ailleurs avoir subi l'influence.

DESBOROUGH, paroisse de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Buckingham) ; 4.100 hab. Fabriques de chaussures.

DESBOULMIERS (Jean-Augustin-Julien), littérateur français, né et mort à Paris (1731-1771). Il se fit connaître par des romans, des contes, des pièces, des récits anecdotiques d'un caractère licencieux : *les Soirées du Palais-Royal* (1762) ; *De tout un peu ou les Amusements de la campagne* (1766-1768) ; *Mémoire du marquis de Solanges* (1766) ; *Histoire anecdotique et raisonnée du Théâtre-Italien* (1769) ; *Histoire du théâtre de l'Opéra-Comique depuis 1712* (1769) ; *la Morale du théâtre* (1768) ; etc.

DESBOUTIN (*Marcelin*-Gilbert), littérateur, peintre et graveur français, né à Cérilly (Allier) en 1823, mort à Nice en 1902. Il étudia la peinture dans l'atelier de Couture, et en Italie. A son retour, il fit jouer à la Comédie-Française *Maurice de Saxe*, drame en vers (avec Jules Amigues ; 1870), et présenta au même théâtre deux autres drames : *le Cardinal Dubois* et *Madame Roland*. Mais c'est surtout comme peintre et comme graveur qu'il s'est fait connaître. Parmi ses meilleures œuvres, nous rappellerons : le portrait du peintre *Leclerc* (1876) ; celui de l'acteur *Dailly*, dans le rôle de Mes-Bottes, de *l'Assommoir* (1878) ; la *Femme au chapeau* (1883). Comme graveur, Desboutin a été l'un des premiers à substituer la pointe sèche à l'eau-forte. Son propre portrait, connu sous le nom de *l'Homme à la pipe* (1879), est le meilleur de tous.

DESBROSSES (Robert), acteur et compositeur français, né à Bonn en 1719, mort à Paris en 1799 ; acteur à la Comédie-Italienne, il fut aussi chargé de composer la musique des ballets et divertissements dansés à ce théâtre. Il y fit représenter quelques opéras-comiques : *les Sœurs rivales* (1762), *le Bon Seigneur* (1763), et *les Deux cousines* (1763). Parmi ses ballets, on peut citer *les Amusements champêtres* (1749), *Vénus et Adonis* (1759).

DESBROSSES (Marie), actrice française, fille du précédent, née et morte à Paris (1763-1856), débuta à la Comédie-Italienne dans l'emploi des jeunes amoureuses. Elle resta cinquante-trois ans à ce théâtre, qui devint l'Opéra-Comique. Elle joua d'abord les grandes amoureuses, puis les duègnes. Elle créa, en 1825, le rôle de dame Marguerite dans *la Dame blanche* de Boieldieu.

DESBROSSES (Jean-Alfred), peintre français, né et mort à Paris (1835-1906). Il débuta au Salon de 1861 par *les Porteuses d'herbe*. Jusqu'en 1872, Desbrosses traita de préférence des scènes champêtres. On peut citer de lui en ce genre : *la Paysanne au rouet* (1863) ; *la Brouille* (1865) ; *la Belle Rougeaude* (1866) ; *la Maison au lierre* (1867) ; *Moissonneurs au repos* (1868). Après, il se consacra plus spécialement au paysage, et peignit le plus souvent des sites empruntés aux pays de montagne : *les Gorges du Chaix* (1881) ; *le Lac Chambon* (1881) ; *Monistrol d'Allier* (1882) ; *le Val de Pralognan* (1883) ; *la Montée du Petit-Saint-Bernard* (1882) ; *le Plateau de Badaillac* (1888). Il fut très influencé par Chintreuil.

DESCA (Edmond), statuaire français, né à Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées) en 1855. Parmi ses œuvres, on cite : *le Chasseur d'aigles*, 1880, au parc des Buttes-Chaumont (Paris) ; *l'Ouragan* (1883) ; *Paix et Fécondité ; le Matador ; Saint Jean-Baptiste* (1904) ; *la Résistance* (1906). Il a élevé à Tarbes, avec Escoula et Mathet, et l'architecte Caddau, la *Fontaine des Quatre-Vallées*.

DESCAMISADOS [*dèss, doss*] n. m. pl. Mot espagnol qui signifie *sans-chemise*, gueux, mendiants, et qui fut appliqué, par mépris, aux libéraux espagnols qui firent la révolution de 1820. || Au sing. : *Un* DESCAMISADO.

— ENCYCL. Ferdinand VII régnait en monarque absolu sur l'Espagne, où il avait été rétabli après la chute de Napoléon Ier. Le but des *descamisados* était d'obtenir de lui le rétablissement de la Constitution libérale de 1812 ; ils y parvinrent un moment, mais des discussions éclatèrent entre eux et des influences étrangères intervinrent pour réprimer un mouvement que les souverains d'Europe tenaient pour dangereux. L'expédition du duc d'Angoulême arrêta et détruisit le mouvement libéral en Espagne. Les *descamisados* furent ensuite traqués partout par Ferdinand VII et son gouvernement.

DESCAMPS (Jean-Baptiste), peintre français, né à Dunkerque en 1706, mort à Rouen en 1791. Il étudia sous Coypel, son oncle maternel, et sous Largillierre travailla pour les tableaux du *Sacre de Louis XV*, retraça les circonstances du voyage de ce prince au Havre dans une suite de dessins gravés par Lebas, ouvrit à Rouen une école de dessin, et fut président de l'Académie de cette ville. Son principal titre à la célébrité est une *Vie des peintres flamands, allemands et hollandais* (1753-1763), ouvrage aujourd'hui dépassé, mais toujours utile à consulter.

DESCAMPS (Jean-Baptiste-Marc-Antoine), peintre français, fils du précédent, né et mort à Rouen (1742-1836) où il fut conservateur du musée de 1809 à 1832. On lui doit : *Notice historique sur Descamps* (1807) ; *Notice biographique sur J.-J. Lebardier, peintre d'histoire* (1826) ; etc.

DESCAMPS (Edouard-Eugène-François, baron), homme politique et jurisconsulte belge, né à Belœil en 1847, mort en 1933. Professeur à l'université catholique de Louvain de 1872 à 1881, il siégea au conseil provincial de Brabant, de 1884 à 1892, fut élu membre du Sénat par l'arrondissement de Louvain, en 1892, devint membre de l'Académie royale de Belgique et correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (1895). Il représenta le gouvernement aux conférences internationales de Bruxelles (1889), Berne (1894), Paris (1896), La Haye (1899). Il fut membre du conseil supérieur de l'Etat indépendant du Congo et membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye. Il devint en 1907, ministre des arts et des sciences dans le cabinet catholique de Trooz. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *l'Action du christianisme dans la science et dans les lois* (1881) ; *les Harmonies du droit naturel et du droit chrétien* (1881) ; *Essais de philosophie juridique selon saint Thomas d'Aquin* (1888) ; *Etudes d'art oratoire et de législation* (1888) ; *la Part de la Belgique dans le mouvement africain* (1889) ; *Africa*, drame en cinq actes en vers (1893) ; *l'Afrique nouvelle* (1903).

DES CARS ou **D'ESCARS** (*Jean*-François DE PÉRUSSE, baron puis duc), né et mort à Paris (1747-1822). Colonel au régiment d'Artois (1774), maréchal de camp en 1783, il émigra, alla représenter les princes en Suède (1791), puis en Prusse (1792), où il prit du service, rentra en France en 1805. Louis XVIII le créa lieutenant général (1815), duc et pair (1816) et premier maître d'hôtel. — Son parent, François-Nicolas-René, comte **d'Escars**, né à Monthoiron en 1759, mort à Paris en 1822, fut attaché au comte d'Artois qui lui confia plusieurs missions, et en fit le commandant de ses gardes. Il devint pair à la Restauration (1815). — AMÉDÉE-FRANÇOIS-RÉGIS, fils de François-Nicolas-René, né à Chambéry en 1790, mort à Cannes en 1868, fut aide de camp du duc d'Angoulême en 1814, maréchal de camp en 1815, pair en 1823. Sa brillante conduite en Espagne, à la prise du Trocadéro, le fit nommer lieutenant général (1823) et Charles X le créa duc en 1825. Il commandait une division en Algérie quand éclata la révolution de Juillet. Il donna sa démission et suivit les princes dans l'exil. Rentré en France en 1840, il ne s'occupa plus de politique active.

DESCARTES, comm. d'Algérie, départ. d'Oran, arrond. et à 30 kil. de Tlemcen ; 1.420 hab.

DESCARTES (René), philosophe et mathématicien français, né à La Haye (Touraine) en 1596, mort à Stockholm en 1650. De huit à seize ans (1604-1612), il fut l'élève des Jésuites au collège de La Flèche. Il hésita longtemps sur le choix d'une occupation, tantôt militaire, tantôt mondain, tantôt retiré dans la solitude. En 1617, il s'engagea comme volontaire dans l'armée de Maurice de Nassau ; en 1619 dans celle de l'électeur de Bavière, en 1621 dans celle du comte de Bucquoy. Il parcourut la Hongrie, l'Allemagne, la Pologne, la Hollande, la Suisse, l'Italie, revenant de temps en temps à Paris ou dans sa famille à Rennes. En 1628, il assista au siège de La Rochelle. En 1629, afin de n'être dérangé par personne dans ses méditations, il se rendit en Hollande, où il resta vingt ans, vivant tantôt dans un endroit tantôt dans un autre : Amsterdam, Leyde, Endegeest, et surtout Egmond près d'Alkmaar : ce séjour fut du reste coupé par un voyage en Danemark et trois voyages en France. La reine Christine de Suède, pleine d'admiration pour lui, le fit venir à Stockholm en septembre 1649. Il y mourut d'une pneumonie en février 1650.

Descartes (d'après Frans Hals). — Cl. Giraudon.

Ses principaux ouvrages sont : le *Compendium Musicæ* (1618) ; les *Regulæ ad directionem ingenii* (1628) ; le *Traité du monde ou de la lumière*, dont faisait partie le *Traité de l'homme* (1633) ; le *Discours de la méthode* publié en même temps que les trois traités auxquels il servait de préface : la *Dioptrique*, les *Météores*, la *Géométrie* (1637) ; les *Méditations*, publiées en latin (1641), puis dans la traduction française du duc de Luynes (1644) ; les *Principia philosophiæ* (1644), traduits en français par l'abbé PICOT (1647) ; *les Passions de l'âme* (1650) ; une vaste *Correspondance* avec nombre de savants, de philosophes, de théologiens, et avec la princesse palatine Elisabeth.

On doit considérer, dans l'œuvre de Descartes, sa méthode de métaphysique, ses vues scientifiques. L'essentiel de sa méthode se résume dans les mots *intuition, déduction ;* elle repose sur l'*évidence* comme critérium de la vérité. Une fois qu'il l'eut conçue, Descartes commença par reviser tous ses jugements ; il révoqua en doute, et tint même provisoirement pour fausses, toutes les opinions qu'il avait jusqu'alors « reçues en sa créance ». On sait comment dans le doute lui-même il perçut intuitivement sa propre existence comme chose pensante (*Cogito ergo sum*), comment de la présence en lui de l'idée de perfection il conclut à l'existence de Dieu, comment enfin il déduisit de la véracité divine l'existence des choses matérielles. Celles-ci n'ont pour attributs que l'étendue géométrique et le mouvement : aucune des qualités sensibles attribuées aux objets par l'opinion commune, aucune des formes substantielles admises par la scolastique n'existent réellement. Tout est pur mécanisme, aussi bien dans les corps vivants que dans les corps bruts. Les animaux sont de simples automates, dépourvus de toute vie mentale : chez l'homme, au contraire, une âme pensante est unie au corps, et Descartes emploie toutes les ressources de son génie à résoudre cette double et terrible difficulté : l'union d'une substance essentiellement spirituelle et inétendue avec un corps, c'est-à-dire avec une chose étendue, l'action réelle de cette âme sur le corps dans la production des mouvements volontaires. Par le fait de cette action, notre conduite est soustraite au déterminisme qui règne dans l'ensemble de l'univers physique. L'âme est libre, d'ailleurs, dans les décisions qu'elle prend intérieurement et d'où résulte notre conduite. Dieu, d'autre part, a librement créé le monde et l'a soumis à des lois qu'il a librement choisies. Plus que tout autre système philosophique, celui de Descartes est une philosophie de la liberté.

Descartes n'est pas moins grand comme savant que comme philosophe : il a simplifié les notations algébriques et surtout il est le créateur de la géométrie analytique, qui a constitué une véritable rénovation des mathématiques. Son génie extraordinaire de mathématicien se reconnaît surtout dans la facilité avec laquelle il résout les problèmes les plus difficiles qui lui sont proposés ; le dernier volume de ses lettres (1667) donne, à ce propos, des exemples remarquables. Il posa les principes de la physique mécaniste et du déterminisme biologique ; il fut, enfin, dans le *Traité de l'homme* et les *Passions de l'âme*, le précurseur de la psychologie scientifique et physiologique moderne. Sa mort prématurée l'empêcha d'édifier sa morale définitive ; mais certaines pages empreintes du plus haut sentiment de la dignité humaine, sa célèbre conception de « l'homme généreux », exempt à la fois d'orgueil et de bassesse, « bienfaisant, affable envers un chacun », ne sont-elles point déjà toute une doctrine ?

Descartes (OVALES DE). V. OVALE.

Descartes (FOLIUM DE). V. FOLIUM.

Descartes (PORTRAIT DE), par Frans Hals [musée du Louvre]. Le célèbre philosophe est représenté la tête découverte, vue de trois quarts. Il porte un manteau noir, un grand col rabattu, et tient un chapeau à la main. — Le Louvre possède un autre portrait de Descartes, peint par Sébastien Bourdon.

DESCAVES (Lucien), littérateur et journaliste français, né à Paris en 1861, est fils d'un graveur. Ecrivain naturaliste, à l'observation aiguë, amère et triste, il a, outre sa collaboration à divers journaux, écrit de nombreux romans : *le Calvaire d'Héloïse Padajou* (1882) ; *Une vieille rate* (1883) ; *la Teigne* (1885), étude sur le monde des graveurs ; *la Caserne, misères du sabre* (1887), et *Sous-offs* (1889), scènes de la vie militaire, qui lui attirèrent des poursuites en cour d'assises, sous l'inculpation d'injures à l'armée et d'outrages aux bonnes mœurs, suivies d'un acquittement (1890) ; *les Emmurés* (1894), roman sur les aveugles ; *En villégiature* (1896) ; *Soupes* (1898) ; *la Colonne* (1902), épisode de la Commune ; *Philémon* (1913) ; *l'Imagier d'Epinal* (1919) ; *l'Hirondelle sous le toit* (1924).

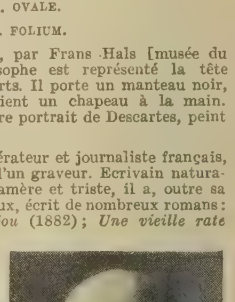

L. Descaves. — Cl. Manuel.

On lui doit aussi des œuvres dramatiques de genres divers : *la Pelote* (1888), avec Bonnetain, *les Chapons* (1890), avec Darien, *la Cage* (1898), œuvres selon la formule naturaliste ; *la Clairière* (1900), et *Oiseaux de passage* (1904), avec Donnay, pièces à tendances sociales ; *l'Attentat* (1906), avec Capus ; *la Préférée* (1906), comédie sentimentale ; *l'As de cœur* (1920), drame de l'après-guerre ; *le Cœur ébloui* (1926),

qui eut un grand succès ; *les Fruits de l'Amour* (1928). En 1900 Descaves devint membre de l'Académie des Goncourt.

DESCELIERS (Pierre), prêtre et savant français du XVIe siècle, né à Dieppe vers 1500, mort après 1558. Ce curé d'Arques, très versé dans les mathématiques, la géographie, la cartographie et l'hydrographie, passe pour le créateur de l'hydrographie française ; il fut le premier à enseigner la science nautique dans un port de France, à Dieppe. On possède de lui trois portulans, datés de 1546, de 1550 et de 1553. Desceliers aurait aussi, sur la demande du duc François de Guise, dressé une carte de toutes les forêts de France.

DESCELLEMENT [*dé-sèl-le-man*] n. m. (de *desceller*). Action de desceller ; état de ce qui est descellé : *Le* DESCELLEMENT *d'une grille.*

DESCELLER [*dé-sè-lé*] v. tr. Enlever de son scellement : DESCELLER *une grille.* || Briser le sceau, le cachet de : DESCELLER *un acte, un diplôme.*

— ***Se desceller,*** v. pr. — Au sens passif, Etre descellé.

DESCEMÉITE ou **DESCEMÉTITE** [*dèss-mé*] n. f. Inflammation de la capsule interne de la cornée ou *membrane de Descemet.*

DESCEMET (Jean), médecin français, né à Paris en 1732, mort en 1810. Il est surtout connu par sa découverte de la membrane interne de la cornée, qui porte actuellement son nom.

DESCENDANCE [*dè-san-danss*] n. f. (de *descendre*). Le fait de descendre, tirer son origine de : *Prouver sa* DESCENDANCE, *Une illustre* DESCENDANCE. || Ceux-mêmes qui sont issus de : *Avoir une nombreuse* DESCENDANCE.

— Biol. *Théorie de la descendance,* Théorie en vertu de laquelle tous les êtres actuels dérivent des êtres antérieurs, par parenté sanguine.

— *Par extens.* Dérivation : *La* DESCENDANCE *des mots.*

— ENCYCL. Biol. La théorie de la *descendance* dont le nom est d'ailleurs assez impropre, est née en même temps et pour les mêmes raisons que la doctrine transformiste. Entrevue par Buffon, soutenue par Lamarck, Geoffroy-Saint-Hilaire et Gœthe, elle a été précisée surtout par Darwin et ses successeurs. Les arguments sur lesquels elle se fonde sont tirés de l'anatomie comparée et surtout de la paléontologie et de l'embryologie, qui permettent d'établir approximativement les passages reliant les êtres actuels aux êtres passés, soit par des formes éteintes, soit par les phases que parcourt l'embryon pendant son développement. Aussi Fr. Muller a-t-il soutenu que l'embryogénie n'est que la reproduction rapide et condensée de la philogénie, c'est-à-dire de l'histoire de l'espèce. Les données ainsi acquises ont eu pour conséquence de modifier complètement les anciennes classifications des êtres et de les remplacer par des arbres généalogiques, malheureusement trop souvent fantaisistes. En effet, d'une part, les lacunes de la paléontologie n'ont pas grande chance d'être comblées, étant donné la nature des débris fossiles ; de l'autre, l'évolution embryologique est tellement modifiée et transformée qu'il est souvent impossible de retrouver les phases par lesquelles une espèce a réellement passé. D'ailleurs, les recherches les plus récentes ne permettent pas d'établir encore une filiation certaine entre les grands embranchements des animaux et des végétaux, et c'est pourquoi plusieurs naturalistes en reviennent à la conception des types irréductibles, analogues à ceux qu'avait imaginés G. Cuvier.

Descendance de l'homme (LA) [1871], important ouvrage de Charles Darwin, dans lequel l'illustre naturaliste a développé son principe de la sélection naturelle et établi un principe secondaire moins important, celui de la *sélection sexuelle.* De tous les livres de Darwin, c'est celui qui a été le plus attaqué, mais il l'a été généralement avec passion et sans discernement. On a prêté, en particulier, à l'auteur, des thèses qu'il n'avait jamais soutenues, et c'est de là qu'est sortie la légende, reçue dans le grand public, que Darwin fait descendre l'homme du singe. V. DARWINISME.

DESCENDANT [*dè-san-dan*], **E** adj. Qui descend : *Chemin* DESCENDANT.

— Anat. *Parties descendantes,* Parties des muscles, des fibres, qui se dirigent vers le bas du corps. || *Aorte descendante,* Partie de l'aorte, qui commence au sommet de sa courbure.

— Arithm. *Progression descendante.* Syn. de PROGRESSION DÉCROISSANTE.

— Art milit. *Garde descendante,* Celle qui ayant fini son service et étant relevée par une autre, se retire de son poste.

— Astrolog. *Maisons descendantes,* Les six maisons situées du côté de l'Occident par rapport au plan méridien passant par l'axe du monde.

— Astron. *Signes descendants,* Signes du zodiaque, par lesquels passe le soleil depuis le solstice d'été jusqu'au solstice d'hiver. || *Nœud descendant,* Point où une planète coupe l'écliptique en se dirigeant du N. au S. : *Le* NŒUD DESCENDANT *de l'orbite de Vénus.*

De gueules à une colombe descendante en bande d'argent.

— Blas. Se dit d'un oiseau dirigeant son vol vers la pointe de l'écu.

— Bot. Se dit des organes qui croissent en se dirigeant vers le sol.

— Chem. de f. *Voie descendante,* Celle où les trains circulent dans le sens inverse du kilométrage de la ligne. (Le sens est donc celui qui se rapproche de la tête de ligne ou de la gare de départ. — On dit aussi : VOIE PAIRE, ou VOIE DROITE, parce que sur les doubles voies des chemins de fer français, les trains circulent sur la voie gauche, dans le sens de leur marche.)

— Généal. *Ligne descendante,* Successsion des individus issus d'un même auteur.

— Mar. *Marée descendante,* Reflux, mouvement de la mer qui se retire.

— Mus. *Gamme descendante,* Suite de sons de la gamme parcourus du son le plus aigu au son le plus grave.

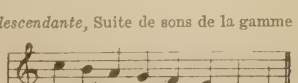

Gamme descendante.

— *Substantiv.* Personne issue de : *Un* DESCENDANT *des croisés. Si nous voulons être estimés leurs véritables* DESCENDANTS. (Molière.) *Travailler pour ses* DESCENDANTS.

DESCENDERIE [*dé-san-de-rî*] n. f. Galerie de mine en pente. || Puits incliné par lequel les mineurs descendent pour gagner leurs postes. (On dit aussi DESCENTE.)

DESCENDRE [*dè-sandr'*] v. intr. (lat. *descendere ;* du préfixe privat. *de,* et de *scandere,* monter). En parlant des personnes, Aller de haut en bas : DESCENDRE *du grenier, d'un arbre, de la montagne, d'auto.* DESCENDRE *à la cave.* || Arriver, aborder, s'établir : DESCENDRE *à l'hôtel.* DESCENDRE *à terre.* DESCENDRE *chez des parents.* || Faire irruption chez : *Napoléon Ier rêva de* DESCENDRE *en Angleterre.*

— *Fig.* Déchoir de son rang, de sa dignité, s'abaisser : DESCENDRE *jusqu'à la familiarité avec ses subordonnés.* DESCENDRE *jusqu'à l'humilité, la bassesse.* DESCENDRE *aux expédients.* || Arriver, venir : *Je* DESCENDRAI *hardiment, le crucifix en main, dans l'éternité.* (Chateaubriand.) || En venir à : DESCENDEZ *aux modernes.* (Voltaire.) || Venir de, tenir son origine de : *Vous* DESCENDEZ *en vain des aïeux dont vous êtes né.* (Molière.)

— En parlant des choses, Aller de haut en bas : *La température augmente à mesure qu'on* DESCEND *sous terre.* || S'étendre jusqu'en bas : *Mine qui* DESCEND *à 1.500 mètres.* || Baisser de niveau : *Le thermomètre* DESCEND. || Etre disposé en pente : *Chemin qui* DESCEND.

— LOC. DIV. *Descendre en soi-même, dans sa conscience, au fond de son cœur,* S'examiner, se sonder. || *Descendre au tombeau, au cercueil, etc.,* Mourir. || *Descendre du trône,* Cesser de régner.

— Dr. Faire une descente, se transporter en un lieu en vertu d'un mandat.

— Mar. *Descendre à terre,* Quitter le bord pour aller à terre. || *Le vent descend,* Lorsqu'il tourne du N. vers le S. || *Descendre en latitude,* Se rapprocher de l'équateur. || *La mer descend,* Quand elle baisse.

— Mus. Passer de l'aigu au grave.

— Turf. *Descendre à la cote,* Se dit d'un cheval lorsque la cote à laquelle il est offert par les donneurs devient de plus en plus faible. (Par exemple, si, après avoir été offert à dix contre un, il tombe à cinq, à deux contre un, ou à égalité.)

— GRAMM. Descendre prend l'auxilliaire AVOIR ou ÊTRE, selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.

— *Transitiv.* Mettre, porter dans un lieu plus bas : DESCENDRE *une barrique à la cave.* || Suivre de haut en bas : DESCENDRE *une colline, un escalier.* || Suivre le cours de : DECENDRE *une rivière.*

— *Par extens.* Faire descendre : *Chemin de fer qui* DESCEND *beaucoup de voyageurs à son terminus ;* et par anal., *Fam.* Jeter à terre, abattre : DESCENDRE *quelqu'un d'un coup de fusil.*

— Fig. : *La vie est une montagne qu'il faut gravir debout et* DESCENDRE *assis.* (Mlle de Lespinasse.)

— Art milit. *Descendre la garde, Descendre la tranchée,* Quitter son poste, Quitter la tranchée pour céder la place à d'autres. (VX.) || Pop. *Descendre la garde,* Mourir.

— Mar. *Descendre un navire,* En parlant d'un navire qui est sur un fleuve, Le diriger vers l'embouchure.

— Mus. *Descendre la gamme,* Passer des notes les plus aiguës de la gamme aux notes les plus graves. || *Descendre les cordes d'un instrument,* Les relâcher pour leur donner un son plus grave.

— Techn. *Descendre un cliché,* Affaiblir.

— ALLUS. HIST. **Ne pouvant s'élever jusqu'à moi, ils m'ont fait descendre jusqu'à eux,** Inscription placardée sur le piédestal de la colonne Vendôme, le lendemain du jour où en fut descendue la statue de Napoléon Ier. V. ÉLEVER.

Et monté sur le faîte, il aspire à *descendre,*

Vers de Corneille dans *Cinna.* V. ASPIRER.

— ***Descendu, e,*** part. pass. du verbe *Descendre.*

— *Substantiv.* et au masc. : *Au* DESCENDU *des carrosses.* (Chateaubriand.) [Peu us.]

— ANTON. **Elever et s'élever, exhausser, hausser, lever, monter, rehausser, relever.**

DESCENSEUR [*dè-san*] n. m. Appareil permettant de descendre d'un étage à l'autre. || *Descenseur à spirale,* Appareil de sauvetage dans lequel le mouvement de descente est freiné par des spires de la corde.

Descenseur.

— ANTON. **Ascenseur.**

DESCENSION [*dè-san*] n. f. Astron. Anton. de ASCENSION. (VX.)

— Balistiq. Courbe que trace le projectile dans sa descente, à partir de son plus haut point d'élévation. || On dit aussi BRANCHE DESCENDANTE DE LA TRAJECTOIRE.

DESCENSIONNEL [*dé-san-si-o-nèl'*], **ELLE** adj. (rad. *descension*). Techn. Qui a ou produit un mouvement de haut en bas : *Vitesse* DESCENSIONNELLE.

— Astron. *Différence descensionnelle,* Différence qui existe entre la descension droite et la descension oblique d'un astre.

DESCENSUM [*dè-sin-som'*] n. m. (du lat. *descendus,* descendu). Chim. anc. Sorte de distillation, que l'on pratiquait en plaçant le feyer au-dessus du liquide à distiller.

— Géol. *Remplissage par descensum.* D'après certaines théories, les minerais ont été amenés dans leurs gisements par des eaux descendantes qui ont dissous et remanié des minerais se trouvant dans des couches plus élevées.

DESCENTE [*dè-sant'*] n. f. (lat. *descendus*). Action d'aller de haut en bas : DESCENTE *d'Enée aux Enfers.* DESCENTE *dans une mine.* || Action d'arriver, d'aborder, de s'établir : DESCENTE *à l'hôtel. Chercher un endroit propice à la* DESCENTE. || Action de faire irruption chez : *Les Normands firent plusieurs* DESCENTES *en Neustrie.* || Action de porter en bas : *La* DESCENTE *d'un tableau, d'une statue.* — *Par extens.* Chemin incliné : DESCENTE *douce.*

— *Fig.* Action de descendre : *La* DESCENTE *sacrée et sombre de la nuit.* (V. Hugo.) || Action de déchoir : *Elévation présomptueuse suivie d'une* DESCENTE *cruelle.* (Bossuet.)

— *Descente de lit,* Tapis, fourrure, que l'on place le long d'un lit, pour poser les pieds dessus quand on se lève. || *Pop.* Habituée des prisons ; prostituée. || *Descente de gosier,* Soif insatiable.

— Archit. Voûte inclinée par rapport au plan horizontal. || *Tuyau de descente,* Tuyau destiné à recevoir et conduire en un endroit voulu les eaux de pluie ou les eaux ménagères. || Rampe d'escalier. || Voûte rampante sous laquelle on loge l'escalier. || Poterie ou chausse d'aisances.

— Art milit. *Descente de chemin couvert,* Communication établie par l'assiégeant pour descendre sur le terre-plein du chemin couvert, quand il se trouve obligé d'établir ses batteries de brèche sur ce terre-plein. || *Descente de fossé,* Galerie souterraine que creuse l'assiégeant pour descendre du chemin couvert dans le fossé de la place assiégée, pour donner l'assaut à la brèche. (Les puissants explosifs modernes permettent de faire sauter la portion de contrescarpe située en face de la brèche.)

— Dr. *Descente de justice,* Moyen officiel pour un magistrat ou même un tribunal tout entier, d'aller sur place recueillir des éléments d'information. (En matière civile, sous le nom de *descente sur les lieux,* le Code de procédure civile [art. 295 et suiv.] n'a prévu que le déplacement d'un seul juge commis par le tribunal d'office ou sur réquisition. En matière pénale, le Code d'Instruction criminelle s'occupe spécialement du *transport sur les lieux* auquel procèdent soit le juge d'instruction et le procureur de la République agissant de concert [art. 53], soit même, en cas de flagrant délit, l'un ou l'autre opérant seul.)

— Géom. *Ligne de la plus courte descente.* Syn. de BRACHYSTOCHRONE.

— Manèg. *Descente de main,* Mouvement brusque de haut en bas que fait le cheval avec son encolure pour tâcher d'arracher les rênes aux mains du cavalier.

— Min. Syn. de DESCENDERIE (v. ce mot).

— Pathol. Nom vulgaire des hernies : *En laissant pleurer les enfants, on leur fait gagner des* DESCENTES. (J.-J. Rousseau.) || *Descente de matrice,* Chute ou prolapsus de l'utérus.

— Radiotechn. *Descente d'antenne,* Partie de l'antenne comprise entre la *nappe* (antenne proprement dite) et l'entrée de poste. (La self effective d'une antenne à capacité terminale et à *descente monofilaire* peut être évaluée approximativement par la self statique de la descente.)

DESCENTES DE BOUVET : 1. A T ; 2. A pompe.

— Techn. *Descente de bouvet,* Accessoire de l'outil de menuisier appelé *bouvet* et qui sert à pousser les moulures. || Dans une perceuse, Mécanisme permettant à un foret de pénétrer dans la pièce à percer.

— ANTON. **Ascension, montée.**

Descente de croix. Se groupent sous ce titre les compositions dans lesquelles Joseph d'Arimathie et Nicodème sont représentés détachant de la croix le corps du Christ, pour le déposer dans le sépulcre. La plus célèbre des *Descentes de croix* est celle de Rubens, qui décore la cathédrale d'Anvers. Le musée d'Anvers possède une petite *Descente de croix* qui passe pour être une répétition de la grande peinture. Le musée de Lille possède une autre *Descente de croix* de Rubens, qui fut peinte pour l'église des capucins de cette ville. L'école flamande revendique à bon droit comme un chef-d'œuvre la *Descente de croix* de Roger Van der Weyden, au musée de Madrid. A l'école de Cologne du XVe siècle appartient la *Descente de croix* anonyme qui figure au Louvre. Citons aussi la *Descente de croix* de Van Mol, élève de Rubens, qui est au Louvre, et la *Descente de croix* ou *le Christ détaché de la croix,* de Rembrandt (1633), au musée de Munich.

Nombreux sont les maîtres des écoles d'Italie qui ont peint des *Descentes de croix ;* Daniel de Volterre, à l'église de la Trinité-des-Monts, à Rome ; le Sodoma, dans l'église de Saint-François, à Sienne ; le Baroche, à Pérouse et à Sinigaglia.

Parmi les peintres français qui ont traité ce sujet, il faut placer en première ligne Le Sueur et Jouvenet dont les œuvres, qui sont au musée du Louvre, méritent aussi d'être mentionnées. Jouvenet a peint deux autres *Descentes de croix :* l'une qui fut exposée au Salon de 1699, l'autre qui parut au Salon de 1704. Le Louvre possède aussi une *Descente de croix* de Sébastien Bourdon. Un ivoire du XIIIe siècle (Louvre) montre Joseph d'Arimathie portant le Christ (V. planche *Beaux-Arts* XLVI.)

Descente du Saint-Esprit (LA), tableau de Le Brun, souvent dénommé *la Pentecôte* (Louvre). La Vierge, entourée des saintes femmes, est à genoux ; le peintre s'est représenté sous la figure de l'un des disciples, vêtu d'un manteau bleu et placé dans l'angle à gauche. — Une *Descente du Saint-Esprit* ou *la Pentecôte,* par Rubens, est au musée de Munich. — Le musée de Berlin renferme une *Descente du Saint-Esprit* par Van Dyck.

DESCEPTRER [*dé-sèp-tré*] v. tr. Oter le sceptre à, détrôner. (Peu us.)

DESCHAMPS [*dé-chan*] (Eustache), poète français, né à Vertus vers 1340, mort vers 1407. Après avoir étudié à Orléans, il voyagea en Europe, en Asie, en Afrique, fut esclave chez les Sarrazins. Revenu en France, il fut attaché au service de Charles V, de Charles VI et de Louis d'Orléans, comme huissier d'armes et maître d'hôtel ; il guerroya à leur côté, fut chargé aussi de quelques missions diplomatiques, et remplit les fonctions de bailli de Senlis. Son principal ouvrage est un recueil de plus de mille ballades, d'un style très personnel, où il nous fournit sur lui-même et les divers aspects de la vie à son époque, les renseignements les plus piquants. Plusieurs sont dirigées contre les Anglais, beaucoup contre les femmes. Son autre grande œuvre, *le Miroir de mariage* (en plus de 12.000 vers), n'est qu'une compilation où sont ressassés les arguments traditionnels pour et contre le mariage. Ses œuvres complètes ont été publiées par le marquis de Queux de Saint-Hilaire et G. Raynaud, pour la Société des anciens textes français (Paris, 1878-1903).

DESCHAMPS (François-Michel-Chrétien), auteur dramatique français, né à Montmorency, près de Troyes, en 1683, mort à Paris en 1747. Il devint premier commis du financier Pâris-Duverney. Pendant ses loisirs, il écrivit plusieurs tragédies, dont l'une, *Caton d'Utique* (1715), obtint beaucoup de succès.

DESCHAMPS (Joseph-François-Louis), chirurgien français, né à Chartres en 1740, mort en 1824. Il fut chirurgien en chef de la Charité et membre de l'Académie des sciences en 1811. Il pratiqua, le premier en France, la ligature des artères principales des extrémités, spécialement dans l'anévrisme de l'artère poplitée, d'après la méthode de Hunter.

DESCHAMPS (Claude-François), instituteur français de sourds-muets, né à Orléans en 1745, mort en 1791. Il entra dans les ordres, puis consacra sa vie à l'éducation des sourds-muets d'après le système de Pereire.

DESCHAMPS (Jean-Marie), littérateur français, né à Paris vers 1750, mort en 1826. Secrétaire du ministre Montmorin, il fut, par la suite, secrétaire des commandements de l'impératrice Joséphine. Outre des traductions, on lui doit des comédies et des vaudevilles, écrits souvent en collaboration, notamment : *la Revanche forcée* (1792) ; *Piron avec ses amis* (1792) ; *Poinsinet* (1793) ; *Charles Rivière-Dufresny ou le Mariage impromptu* (1798) ; etc.

DESCHAMPS (Emile DESCHAMPS DE SAINT-AMAND, dit **Emile**), poète français, né à Bourges en 1791, mort à Versailles en 1871. Il fut avec son frère Antony un des adeptes les plus enthousiastes de l'école romantique, mais aussi un des plus clairvoyants et des plus perspicaces. En 1824, E. Deschamps fonda avec V. Hugo *la Muse française*, qui mena le combat romantique et où il fournit des articles signés : UN JEUNE MORALISTE, en même temps que des poésies et des nouvelles. En 1828, il publia sous le titre d'*Etudes françaises et étrangères* un recueil qui obtint un grand succès et qui par ses traductions ou ses imitations d'œuvres étrangères (le poème de *la Cloche* de Schiller, *la Fiancée de Messine* de Gœthe, des ballades écossaises, des romances espagnoles) contribua à acclimater en France, quelques-unes des formes littéraires étrangères les plus intéressantes. Et la préface, qui en parut un an après la *préface de Cromwell*, en était le manifeste du plus pur des romantiques classiques qui se pût rencontrer. Par la suite, E. Deschamps ne se dépensa plus qu'en travaux divers, en traductions (*Macbeth* et *Roméo*), en préfaces, en articles, en livrets d'opéras, en poésies de circonstance. Epicurien aimable, esprit pénétrant et fin, il vécut aimé et respecté de tous, témoin intelligent et curieux du développement de la poésie au XIXe siècle.

E. Deschamps.

DESCHAMPS (Antoine-François-Marie, dit **Antony**), poète français, frère du précédent, né et mort à Paris (1800-1869). Mêlé au mouvement romantique en 1829, il fut, lui aussi, un poète distingué, comme le prouve sa traduction en vers de *la Divine Comédie*. Il publia aussi, sans parler de ses autres poésies, des *Etudes sur l'Italie* (1834), qui offrent encore aujourd'hui un certain intérêt. Puis, atteint d'une névrose grave, il cessa de produire.

A. Deschamps. — Cl. P. Petit.

DESCHAMPS (Louis-Henri), peintre français, né et mort à Montélimar (Drôme) [1846-1902]. Elève de Cabanel, il exposa successivement : *Moïse sauvé des eaux* (1875) ; *Agar* (1876) ; *la Favorite* (1876) ; *la Petite Cribleuse* (1878). *La Mort de Mireille* (1879) était envoyée par l'Etat au musée de Marseille, et le tableau, inspiré du même poème, qui parut en 1881 sous le titre de *Vincent blessé*, était acquis par le musée d'Avignon. Puis on vit de Deschamps : *la Folle* (La Rochelle) ; *l'Alchimiste*, etc.

DESCHAMPS-JÉHIN (Marie-Blanche), cantatrice scénique française, née à Lyon en 1859, morte à Monte-Carlo en 1923. Elle commença ses études musicales à Lyon, passa un instant au Conservatoire de Paris, puis, en 1879, débuta avec un grand succès dans *Mignon* au théâtre de la Monnaie de Bruxelles. Elle y fit pendant six ans d'importantes créations dans *Hérodiade* et dans *Sigurd*, puis, engagée à l'Opéra-Comique, elle débuta en 1885 dans *une Nuit de Cléopâtre*, créa *Plutus*, *Benvenuto* et *le Roi d'Ys*. Ses principales créations ont été, à l'Opéra-Comique, *Cendrillon*, *Louise* et *la Troupe Jolicœur* ; à l'Opéra, *Samson et Dalila*, *la Walkyrie*, *Messidor*. Blanche Deschamps, qui avait épousé Léon Jéhin, chef d'orchestre du théâtre de Monte-Carlo, a paru sur cette dernière scène notamment dans les deux opéras posthumes de César Franck, *Hulda* et *Ghiselle*. Elle avait chanté pour la dernière fois *Mefistofele* avec Chaliapine en 1914 et s'était consacrée depuis lors à l'enseignement.

DESCHAMPS (Gaston), littérateur, critique, journaliste et homme politique français, né à Melle (Deux-Sèvres) en 1861, mort à Paris en 1931. Elève de l'Ecole normale et de l'Ecole d'Athènes, il voyagea en Asie Mineure, professa la rhétorique, puis entra à la rédaction du *Journal des Débats*. Il remplaça en 1893 A. France comme critique littéraire du *Temps*. Ses principaux ouvrages sont : *la Grèce d'aujourd'hui* (1892) ; *Sur les routes d'Asie* (1894) ; *la Vie et les Livres* (1894-1897) ; *Marivaux* (1897) ; *le Malaise de la démocratie* (1899) ; *Waldeck-Rousseau orateur et homme d'Etat* (1905) ; *le Rythme de la vie*, poésies (1906) ; *Constantinople* (1913).

G. Deschamps. — Cl. E. Pirou.

DESCHAMPS (Léon), littérateur français, né à Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres) en 1863, mort à Paris en 1899. Fils d'un cuisinier, il fut lui-même apprenti-cuisinier, se rendit à Paris en 1879, où il compléta son instruction. Il publia : *A la gueule du monstre*, recueil de vers (1886) ; *Contes à Sylvie*, nouvelles (1887) ; et *le Village*, roman de mœurs paysannes (1888). Il fonda alors une revue : *la Plume* (1889), ouverte largement aux nouvelles écoles : décadents, symbolistes, romanistes, naturistes.

DESCHAMPS (Marie-Hippolyte-*Auguste*), jurisconsulte et économiste français, né et mort à Henrichemont (1863-1935). Docteur de la Faculté de droit de Paris (1889), agrégé des facultés de droit (1890), il fut chargé à Lille (1890) du cours d'économie politique. En 1896, il fut appelé à la Faculté de droit de Paris. Il enseigna aussi au Conservatoire des arts et métiers. L'Académie des sciences morales lui donna en 1919 le fauteuil de Beauregard. On lui doit : *Etude sur la responsabilité civile des incapables* (1889) ; *Du rapport des dettes* (1889) ; *les Caractères juridiques fondamentaux de la mutualité* (1911) ; *Régime normal et Régime de guerre des inventions et brevets* (1917) ; etc.

DESCHAMPS DE PAS (Louis-François-Joseph), archéologue français, né et mort à Saint-Omer (1816-1890). Elève de l'Ecole polytechnique et de celle des ponts et chaussées, il devint ingénieur en chef. Correspondant de l'Académie des inscriptions, il a écrit : *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne* (1863) ; *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche* (1877) ; *Histoire de la ville de Saint-Omer* (1880) ; etc.

DESCHAMPSIE [*dé-chan-psî*] n. f. Genre de plantes herbacées, à panicules rameuses, à épillets pédicellés, de la famille des graminées, qui habite les régions tempérées. (La deschampsie flexueuse est un ornement de nos bois siliceux.)

DESCHANEL (*Emile*-Auguste-Etienne-Martin), littérateur français, né et mort à Paris (1819-1904). Ancien élève de l'Ecole normale, devenu maître de conférences à la Sorbonne, il fut destitué de ses fonctions après la publication de son : *Catholicisme et Socialisme* (1850). Dès lors, il collabora activement à divers journaux. Après le Deux-Décembre, il fut emprisonné, puis banni. Réfugié à Bruxelles, il y ouvrit des conférences publiques. Il rentra en France à la suite de l'amnistie, et, en 1859, devint rédacteur au *Journal des Débats* et au *National*.

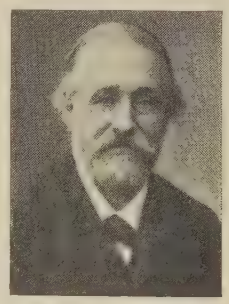
E. Deschanel. — Cl. Gerschel.

Député de la Seine en 1876, il devint professeur de littérature moderne au Collège de France en 1881, et fut cette même année élu sénateur inamovible.

Ecrivain facile et aimable, E. Deschanel a laissé de nombreux ouvrages : *les Courtisanes grecques* ; *le Mal qu'on a dit des femmes* ; *l'Histoire de la conversation* (1857) ; *la Vie des comédiens* (1859) ; *Etudes sur Aristophane* (1867) ; *Benjamin Franklin* (1882). Son *Romantisme des classiques* (1882) n'a pas été sans exercer une certaine influence et ouvrir la voie à des discussions intéressantes. Il a été continué par *Racine* (1884) ; *Pascal*, *La Rochefoucauld*, *Bossuet* (1885) ; *le Théâtre de Voltaire* (1886) ; *Boileau*, *Charles Perrault* (1888) ; *Lamartine* (1893). Son dernier ouvrage, les *Déformations de la langue française* (1898) n'est peut-être pas le moins utile et le moins instructif.

DESCHANEL (*Paul*-Eugène-Louis), homme politique français, fils du précédent, né à Schaerbeek-lès-Bruxelles en 1855, mort à Paris en 1922. Licencié ès lettres et en droit (1874), il entra dans l'administration préfectorale et fut successivement sous-préfet de Dreux, de Brest et de Meaux. Puis il se tourna vers la politique active, fut élu, en 1885, comme républicain, député d'Eure-et-Loir, et, par la suite, constamment réélu. Doué d'une éloquence brillante et littéraire au service d'une érudition solide, il prononça de nombreux et remarquables discours, et prit la direction du parti progressiste. Vice-président de la Chambre des députés (1896-1898) il en fut élu président de 1898 à 1902 et de 1912 à 1920, où il fut élu président de la République. Son état de santé l'obligea à se démettre de ses fonctions au bout de quelques mois (21 septembre 1920). Membre de l'Académie française (1899) et de l'Académie des sciences morales (1918), il fut élu sénateur d'Eure-et-Loir en 1921. Il a publié : *la Question du Tonkin* (1883) ; *la Politique française en Océanie* (1884) ; *les Intérêts français dans l'océan Pacifique* (1887) ; *Orateurs et Hommes d'Etat* (1888) ; *Figures de femmes* (1889) ; *Figures littéraires* (1889) ; *Questions actuelles* (1891), recueil de discours ; *la Décentralisation* (1895) ; *la Question sociale* (1898) ; *l'Organisation de la Démocratie* (1910) ; *Paroles françaises* (1911) ; *Gambetta* (1920) ; etc.

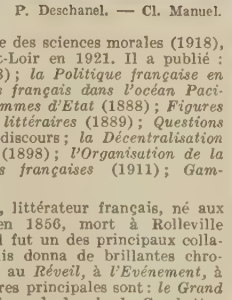
P. Deschanel. — Cl. Manuel.

DESCHAUMES (Edmond), littérateur français, né aux Ternes (Neuilly-sur-Seine) en 1856, mort à Rolleville (Seine-Inférieure) en 1916. Il fut un des principaux collaborateurs du *Chat Noir*, puis donna de brillantes chroniques au *Soir*, au *Voltaire*, au *Réveil*, à *l'Evénement*, à *l'Echo de Paris*, etc. Ses œuvres principales sont : *le Grand Patriote* (1887), étude politique de la vie de Gambetta ; *la Retraite infernale* (1888), étude sur la campagne de l'armée de la Loire ; *le Journal d'un lycéen pendant le siège de Paris* (1889) ; *la Banqueroute de l'Amour* (1896). Comme romancier, il a publié : *Hélène et Jacques* (1893) ; *la Kreutzer* (1898) ; *l'Auteur mondain* (1901) ; *les Jeux de l'amour et du milliard* (1907) ; *la Femme à la tête coupée* (1910) ; *Un monsieur vient de trouver le secret* (1912) ; etc.

DESCHIZAUX (Pierre), botaniste français, né à Mâcon en 1690, mort à Paris en 1730. Il visita la Norvège, la Russie, et créa à Saint-Pétersbourg un jardin botanique. On a de lui : *Mémoire pour servir à l'instruction de l'histoire naturelle des plantes de Russie, etc.* (1725), et *Voyage de Moscovie* (1727).

DESCHNEF ou **DJENEV**, navigateur russe du XVIIe siècle, qui longea en 1648 les côtes sibériennes depuis l'embouchure de la Kolyma jusqu'au golfe d'Anadyr en doublant le cap Oriental. Cette découverte demeura longtemps ignorée. Le nom de cap Deschnef a été donné en 1898 au cap Oriental, pointe extrême de la Sibérie, sur le détroit de Béring.

DES CILLEULS (Alfred), économiste français, né à Cahors en 1838, mort à Paris en 1911. Il appartient à l'école de Le Play. Il a écrit : *Traité de la législation et de l'administration de la voirie urbaine* (1877) ; *la Population de la France en 1789* (1885) ; *le Régime des établissements d'utilité publique* (1891) ; *Histoire et Régime de la grande industrie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles* (1898) ; *Histoire de l'administration parisienne au XIXe siècle* (1900) ; *l'Administration parisienne sous la IIIe République* (1910) ; et divers ouvrages d'administration et de finance, etc.

DESCLAUZAS (Malvina-Ernestine ARMAND, dite **Marie**), actrice française, née à Paris vers 1840, morte à Nogent-sur-Marne en 1912. Son jeu plein de finesse, de verve et de gaieté lui fit remporter de brillants succès dans nombre de féeries, opérettes, comédies, parmi lesquelles : *Cendrillon*, *la Fille de Madame Angot*, *le Petit Duc*, *l'Abbé Constantin* ; etc.

DESCLÉE (*Aimée*-Olympe), actrice française, née et morte à Paris (1836-1874). Elle débuta au Gymnase en 1856, puis joua au Vaudeville, aux Variétés, à Saint-Pétersbourg, en Belgique (1867). Rappelée au Gymnase en 1869, sur la demande de Dumas fils, elle s'y révéla tout à coup grande actrice dans les pièces de cet auteur. Ses *Lettres* révèlent une sensibilité tendre et douloureuse.

DES CLOIZEAUX (Alfred-Louis-Olivier LEGRAND), savant français, né à Beauvais en 1817, mort à Paris en 1897. Il s'adonna de bonne heure à l'étude de la minéralogie et devint successivement maître de conférences à l'Ecole normale supérieure puis professeur au Muséum d'histoire naturelle. Membre de l'Académie des sciences (1869). Ce laborieux savant publia plus de cent mémoires sur divers sujets de minéralogie, notamment sur le pseudomorphisme, l'emploi du microscope, les propriétés optiques des cristaux naturels et artificiels.

DESCLOIZITE n. f. (de *Des Cloizeaux* nom propre). Vanadate hydraté naturel de plomb que l'on trouve en petits cristaux noirs ou bruns orthorhombiques. (Les cristaux les plus gros viennent du Nouveau-Mexique. La *vanadite* et la *psittacinite* sont des variétés de descloizite.)

DESCLOT (Bernat), chroniqueur catalan. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il a été témoin oculaire de l'invasion de la Catalogne par Philippe le Hardi (1285). Il a écrit l'histoire de Jacques Ier (1213-1276), de Pierre III d'Aragon (1276-1285) et de leurs prédécesseurs. Buchon en a publié, pour la première fois, le texte catalan, avec une notice et des notes, dans ses *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIIIe siècle* (1840 ; réimprimé en 1875 dans le *Panthéon littéraire*). On y trouve le récit net, précis, impersonnel et impartial d'événements importants pour l'histoire de France : les Vêpres siciliennes, l'expulsion des Français de Sicile, l'excommunication de Pierre d'Aragon, la concession de son royaume par le pape à Charles de Valois, second fils de Philippe le Hardi, la campagne désastreuse de ce dernier en Catalogne et sa mort à Perpignan.

DÉSCOLARISER [*dèss-ko, zé*] v. tr. Faire perdre le caractère scolaire à.

DESCOLL (Bernat), chroniqueur catalan, mort en 1390. Des documents récemment mis au jour ont démontré sa collaboration à la *Chronique* que le roi Pierre IV d'Aragon (1335-1387) a écrite de son règne.

DESCOMBAZ (Samuel), pasteur protestant et écrivain suisse, né et mort à Lutry, dans le canton de Vaud (1796-1869). Il exerça le pastorat en Suisse, et, en France, au Havre, à Lyon. Ses ouvrages sont des *Commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament* ; une *Histoire des missions* ; un *Abrégé d'histoire ecclésiastique* ; une *Histoire suisse* ; une *Histoire du canton de Vaud* ; une *Histoire de la Réformation*, pour la jeunesse ; un volume de *Nouvelles*, des *Scènes villageoises*, *la Ferme du Chenil* et *le Braconnier*. Il rédigea pendant plusieurs années *l'Avenir*, dans lequel il défendit la cause de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

DESCORT [*dess-kor'*] n. m. Variété de l'ancienne poésie lyrique, également cultivée dans la France du Midi et dans celle du Nord, aux XIIe et XIIIe siècles, où les différentes strophes, au lieu d'être, comme dans la chanson, de structure identique, n'ont entre elles aucun rapport, et suivent chacune une mélodie particulière. Il en reste en provençal une vingtaine, et en ancien français une trentaine, la plupart profanes, quelques-uns religieux. Il y en a une édition, par A. Jeanroy, L. Brandin et P. Aubry (Paris, 1901, in-4°, avec les mélodies).

DESCOUDRES (Louis), peintre allemand, né à Cassel en 1820, mort à Carlsruhe en 1878. Elève de Sohn et de Schadow, à Dusseldorf, il devint en 1854 professeur à l'Ecole des beaux-arts de Carlsruhe. Parmi ses œuvres, nous citerons : *l'Adoration des bergers* (1857) ; *les Saintes femmes et Jean sous la croix du Christ*, panneau décorant l'église de Saint-Nicolas, à Hambourg (1863) ; *la Mise au tombeau* (galerie de Carlsruhe).

DESCRIPTEUR [*dess*] n. m. (lat. *descriptor*). Qui décrit, qui fait des descriptions : *Chateaubriand est un incomparable* DESCRIPTEUR. *Il faut nous défier des témoignages des* DESCRIPTEURS *de cabinet.* (Buffon.)

DESCRIPTIBLE [*dess*] adj. Qui peut être décrit : *Scène à peine* DESCRIPTIBLE.
— ANTON. **Indescriptible.**

DESCRIPTIF, **IVE** [*dess*] adj. Qui a pour objet de décrire : *Genre, Style* DESCRIPTIF. ‖ Qui fait, qui aime à

faire des descriptions : *Voyageur enthousiaste et* DESCRIPTIF. (Th. Gautier.)
— Math. *Géométrie descriptive.* V. GÉOMÉTRIE.
— Mus. Se dit d'un genre de musique ou d'un simple morceau qui a pour but de représenter par des sons l'image des objets matériels.
— Trav. publ. et Chem. de f. *Devis descriptif.* V. DEVIS.
— *Substantiv.* et au masc. Littér. Genre descriptif : *L'abus du* DESCRIPTIF *cause un ennui profond.* || Ecrivain descriptif : *Thomson est un* DESCRIPTIF *large.* (Sainte-Beuve.)

DESCRIPTION [*dess-krip-si-on*] n. f. (lat. *descriptio*). Discours, écrit ou parlé, par lequel on décrit : *La définition d'un corps est la* DESCRIPTION *détaillée de ce corps même.* (D'Alembert.) || Tableau, état détaillé : DESCRIPTION *de la France.*
— Dr. Inventaire détaillé : *Le procès-verbal de saisie contient la* DESCRIPTION *des meubles.*

DESCROCHETS (Charles), bénédictin français, de la congrégation de Cluny, né à Verdun vers 1600, mort en 1664. Il a publié *Ethica seu Philosophia moralis, christiana, religiosa.*

DESCROIZILLES (Fr.-Antoine-Henri), chimiste français, né à Dieppe vers 1745, mort à Paris en 1825. Il perfectionna le procédé du blanchiment par le chlore ; il construisit l'alcalimètre, qu'il fit servir aussi à l'évaluation du titre des vinaigres et de la force des dissolutions de chlore. Outre des Mémoires, on a de lui : *Méthode très simple pour conserver les blés* (1819).
Il aurait inventé : 1° le phare à éclipse ; 2° la cafetière.

DESÇU (AU) loc. adv. V. DESSU (AU).

DESCUBES (Albert), ingénieur français, né à Dijon en 1858, mort à Paris en 1927. Entré très jeune à l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, il se consacra aux questions de chemins de fer, dans le service de la voie, la construction des lignes neuves et de la signalisation comme ingénieur en chef, puis comme directeur des travaux de la Compagnie de l'Est. Il a eu l'occasion de se distinguer lors de l'établissement de projets de construction et de l'amélioration des principales artères de notre frontière de l'E., de l'agrandissement de la gare de l'Est à Paris, de la conception de tables de manœuvres de leviers d'itinéraires pour commander les aiguillages et les signaux d'une grande gare, et enfin lors de la reconstitution du réseau de l'Est après les destructions qu'il avait subies au cours de la Grande Guerre.

DESCURET (Jean-Baptiste-Félix), né à Chalon-sur-Saône en 1795, mort à Châtillon (Rhône) en 1872. Il laissa, entre autres ouvrages de littérature médicale : *la Médecine des passions* (1841).

Desdémone, héroïne d'une tragédie de Shakespeare (*Othello*), et l'une de ses plus touchantes créations. Desdémone, modèle de la femme modeste, tendre et soumise, est restée, en littérature, le type de l'épouse vertueuse, victime de la jalousie masculine.

DÉSÉBORGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. *Par plaisant.* Guérir en parlant d'un borgne. || Eclairer, en parlant d'un ignorant.

DÉSÉCHAFAUDER [*fô-dé*] v. tr. Enlever, retirer les échafaudages de : DESÉCHAFAUDER *un monument.*

DÉSÉCHOUAGE ou **DÉSÉCHOUEMENT** [*chou-man*] n. m. Action de déséchouer, de remettre à flot. (On dit aussi DÉCHOUEMENT.)

DÉSÉCHOUER [*chou-é*] v. tr. Remettre à flot, en parlant d'un navire échoué : *Travailler à* DÉSÉCHOUER *une barque.* (On dit aussi DÉCHOUER.)

DÉSÉDIFIER [*fi-é*] v. tr. Oter l'édification. (Euphémisme pour SCANDALISER).

DESEILLIGNY (Alfred-Nicolas PIERROT-), homme politique français, né et mort à Paris (1828-1875). Directeur des usines du Creusot (1853), gendre de Schneider, il devint administrateur des mines de Decazeville (1867). Représentant de l'Aveyron au Corps législatif en 1869, membre de l'Assemblée nationale de 1871, vice-président du centre-gauche, ministre des travaux publics dans le premier cabinet de Broglie et de l'agriculture et du commerce dans le second cabinet de Broglie. Il vota pour le septennat et pour les lois constitutionnelles. Il a écrit : *De l'influence de l'éducation sur la moralité et le bien-être des classes laborieuses* (1868).

DESEINE (Louis-Pierre), sculpteur français, né et mort à Paris (1749-1822). « Sculpteur du prince de Condé », il exécuta les statues en marbre *Bacchus* et *Hébé* de Chantilly. Demeuré fidèle royaliste, il fut chargé, sous la Restauration, de la plupart des commandes importantes de la cour. On lui doit : *Michel de l'Hospital, Daguesseau,* au Palais-Bourbon (Chambre des députés) ; le *Tombeau du cardinal de Belloy,* à Notre-Dame ; celui du *duc d'Enghien,* à Vincennes ; des bas-reliefs à l'église Saint-Roch ; etc. Il a publié : *Notices historiques sur les anciennes académies de peinture, sculpture et architecture* (1814).

DÉSÉLECTRISER [*zé*] v. tr. Faire qu'un corps ne soit plus électrisé.

DÉSÉLECTRISEUR n. m. Dans les manufactures de soie, Appareil ayant pour objet de parer aux inconvénients que présente l'électrisation de la bourre de soie se produisant dans le travail des étireuses et peigneuses.

DÉSEMBALLAGE [*zan*] n. m. Action de désemballer. (On dit mieux DÉBALLAGE.)

DÉSEMBALLER [*zan-ba-lé*] v. tr. Oter les marchandises du ballot d'envoi, d'une caisse, etc.

DÉSEMBARGO [*zan*] n. m. Levée de l'embargo.

DÉSEMBARQUEMENT [*zan, ke-man*] n. m. Action de désembarquer : *Opérer le* DÉSEMBARQUEMENT *d'une cargaison.*

DÉSEMBARQUER [*zan-bar-ké*] v. tr. Tirer hors du navire ; ne pas garder à son bord (avant le départ ou avant l'arrivée) : DÉSEMBARQUER *un chargement, des troupes.*
— ***Se désembarquer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Sortir du navire où l'on s'était embarqué.
— Au sens passif, Etre désembarqué.

DÉSEMBARRASSER [*zan-ba-ra-sé*] v. tr. Délivrer de ce qui embarrasse.

DÉSEMBÂTONNÉ [*zan*], **E** adj. Qui a perdu son bâton, ou sa lance (*bâton* ayant eu aux XVe et XVIe siècles, le sens de LANCE).

DÉSEMBATTAGE [*zan*] n. m. (rad. *désembattre*). Opération consistant à enlever le bandage métallique d'une roue pour le remplacer. (Cette opération est fréquemment pratiquée dans les chemins de fer, pour changer les bandages usés ou avariés, lesquels sont fixés à force et à chaud sur la roue, à l'aide de boulons, épaulements ou rivets.)

DÉSEMBATTRE [*zan*] v. tr. (Se conjugue comme *battre.*) Action d'enlever le bandage métallique d'une roue.

DÉSEMBELLIR [*zan*] v. tr. Détruire ou diminuer la beauté de : *Cicatrice qui* DÉSEMBELLIT *un visage.*
— Intransitiv. : *Enfant qui* DÉSEMBELLIT *à vue d'œil.*
— ***Se désembellir,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir moins beau.

DÉSEMBELLISSEMENT [*zan, man*] n. m. Diminution ou perte de la beauté.

DÉSEMBOÎTER [*zan, té*] v. tr. Oter d'un emboîtage. || Disloquer, désarticuler, disjoindre. (Dans ce sens, on dit mieux DÉBOÎTER.)
— ***Se désemboîter,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désemboîté.

DÉSEMBOÎTURE [*zan*] n. f. Etat de ce qui est désemboîté.

DÉSEMBOURBER [*zan, bé*] v. tr. Tirer, faire sortir de la bourbe ; — et *au fig.* De la misère, de l'ignorance, etc.
— ***Se désembourber,*** v. pr. — Au sens réfléchi (au propre et au fig.).
— Au sens passif : *L'attelage* SE DÉSEMBOURBA *enfin.*

DÉSEMBOURRER [*zan, ré*] v. tr. Dégarnir de ce qui rembourre. (Vx.)

DÉSEMBRASER [*zan-bra-zé*] v. tr. Faire cesser l'embrasement.

DÉSEMBRASSER [*zan-bra-sé*] v. tr. Faire cesser l'embrassement.

DÉSEMBRAYAGE [*zan-brè-yaj'*] n. m. Syn. de DÉBRAYAGE.

DÉSEMBRAYER [*zan-brè-yé*] v. tr. (Se conjugue comme *balayer.*) Syn. de DÉBRAYER.

DÉSEMBUER [*zan-bu-é*] v. tr. Rendre le brillant à ce que la buée a terni : DÉSEMBUER *un tableau.*

DÉSEMMANCHER [*zan, ché*] v. tr. Enlever le manche de : DÉSEMMANCHER *un outil.* (On dit mieux DÉMANCHER.)
— ***Se désemmancher,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désemmanché : *Lame qui* SE DÉSEMMANCHE.

DÉSEMMARQUISER [*zan, ki-zé*] v. tr. Oter la qualité de marquis.

DÉSEMMUSELER [*zan, lé*] v. tr. Manèg. Retirer la muselière à un cheval méchant.

DÉSEMPAREMENT [*zan, man*] n. m. Action de désemparer ; état d'un objet désemparé : *Le* DÉSEMPAREMENT *d'un vieux navire.*

DÉSEMPARER [*zan, ré*] v. tr. Faire cesser d'être emparé, muni, agencé : DÉSEMPARER *une forteresse, un navire.*
— Disloquer, disjoindre les parties de : DÉSEMPARER *un meuble en le laissant tomber.*
— Cesser d'occuper. (Vx.)
— *Intransitiv.* Quitter la place : *Tenez-vous là et n'en* DÉSEMPAREZ *pas que je ne revienne.*
— *Sans désemparer,* Sans quitter la place ; — et *au fig.* Sur-le-champ, ou D'une façon suivie, continue : *Discuter trois heures durant,* SANS DÉSEMPARER.
— ***Désemparé, e,*** part. pass. du verbe *Désemparer : Navire* DÉSEMPARÉ ; — et *au fig.* pour marquer impuissance, stupéfaction, désillusion : *Il était tout* DÉSEMPARÉ.

Navire désemparé.

Un cœur *désemparé* de ses illusions.
V. HUGO.
Désemparée ainsi qu'un navire qui sombre.
V. HUGO.

— ENCYCL. Mar. Un navire est *désemparé* lorsqu'il a éprouvé dans ses mâts, ses voiles, son gréement, son gouvernail, des avaries telles qu'il est hors d'état de manœuvrer et, dans certains cas, même, de tenir la mer.

DÉSEMPÊCHER [*zan, ché*] v. tr. Oter ce qui empêche.

DÉSEMPELOTER [*zan, té*] v. tr. Fauconn. Faire cesser d'être empeloté.

DÉSEMPELOTOIR [*zan*] n. m. Fauconn. Fer crochu pour tirer du gosier du faucon la viande qu'il ne peut avaler.

DÉSEMPENNER [*zan-pèn-né*] v. tr. Dégarnir de ses empennes une arme de trait : DÉSEMPENNER *une flèche.*

DÉSEMPESER [*zan, zé*] v. tr. (Change l'*e* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je désempèse. Tu désempèseras*). Enlever l'empois de : DÉSEMPESER *un col, un bonnet.*
— ***Se désempeser,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir désempesé.

DÉSEMPÊTRER [*zan-pê-tré*] v. tr. Débarrasser de ce qui empêtre. (On dit mieux DÉPÊTRER.)
— ***Se désempêtrer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se dégager de ce qui empêtre.

DÉSEMPILAGE [*zan*] n. m. Action de désempiler.

DÉSEMPILER [*zan, lé*] v. tr. Démolir ce qui avait été antérieurement mis en pile (tas de bois, notamment). Le désempilage est pratiqué soit pour enlever les bois ou pour les mettre en magasin, soit pour changer la disposition des piles en faisant passer à la partie inférieure les bois ayant séjourné à la partie haute, afin de régulariser le séchage et de vérifier en même temps si certaines pièces ne sont pas altérées. || Retirer de son empile : DÉSEMPILER *un hameçon.*

DÉSEMPLIR [*zan*] v. tr. Enlever en partie ce qui remplissait : DÉSEMPLIR *une bouteille, sa bourse.*
— *Intransitiv.* Cesser d'être plein (ne s'emploie guère qu'avec la négation) : *Maison, boutique qui* NE DÉSEMPLIT PAS.
— ***Se désemplir,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir désempli, se vider.

DÉSEMPLUMER [*zan, mé*] v. tr. Dépouiller, dégarnir de ses plumes : DÉSEMPLUMER *un chapeau.* || *Fig.* Faire éprouver des pertes à quelqu'un.
— ***Se désemplumer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désemplumé, perdre ses plumes ; et *au fig.* Perdre de l'argent ou Perdre ses cheveux.

DÉSEMPOINTER [*zan-pouin-té*] v. tr. Couper les points retenant les plis d'une étoffe, pour la déplier.

DÉSEMPOISONNEMENT [*zan-poi-zo-ne-man*] n. m. Action de désempoisonner ; son résultat.

DÉSEMPOISONNER [*zan-poi-zo-né*] v. tr. Soulager, guérir quelqu'un d'un empoisonnement.

DÉSEMPOISSONNER [*zan-poi-so-né*] v. tr. Détruire, enlever tout le poisson de : DÉSEMPOISSONNER *un étang, une rivière.*
— ***Se désempoissonner,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir désempoissonné.

DÉSEMPRISONNER [*zan-pri-zo-né*] v. tr. Faire sortir de prison : DÉSEMPRISONNER *un accusé.* || *Par extens.* Délivrer.
— ***Se désemprisonner,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se tirer de prison.
— Au sens passif, Etre désemprisonné.

DÉSENAMOURER [*zan-na, ré*] v. tr. Faire perdre l'amour.
— ***Se désenamourer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se guérir d'un amour.

DÉSENCADRER [*zan-ka-dré*] v. tr. Retirer de son cadre. (On dit aussi DÉCADRER.)

DÉSENCANAILLER [*zan, na-yé*] v. tr. Rendre moins canaille. Faire perdre les manières canailles.
— ***Se désencanailler,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Mettre tous ses soins à* SE DÉSENCANAILLER.
— Au sens passif : *Il est difficile, à un certain âge, de* SE DÉSENCANAILLER.

DÉSENCAPUCHONNER [*zan, cho-né*] v. tr. Dépouiller de son capuchon, de son froc ; faire quitter la vie monastique.

DÉSENCARTAGE [*zan*] n. m. Action de désencarter.

DÉSENCARTER [*zan, té*] v. tr. Typogr. Enlever ce qui est encarté : DÉSENCARTER *une page.*
— Comm. et Industr. Enlever certains objets, tels que des échantillons, de dessus les cartes ou cartons.

DÉSENCASTAGE [*zan-kass*] n. m. Action d'enlever les poteries de leur encastage.

DÉSENCASTER [*zan-kass-té*] v. tr. Tirer les poteries de leur encastage.

DÉSENCHAÎNER [*zan-chê-né*] v. tr. Délivrer de ses chaînes : DÉSENCHAÎNER *un captif.*
— ***Se désenchaîner,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Briser ses liens, s'en délivrer.

DÉSENCHANTANT [*zan, tan*], **E** adj. Qui désenchante.

DÉSENCHANTEMENT [*zan, man*] n. m. Action de faire cesser un enchantement, un charme magique ; état de ce qui est désenchanté : *Aladin redoutait le* DÉSENCHANTEMENT *de sa lampe merveilleuse.*
— *Fig.* Le fait d'être désenchanté ; désillusion : *La vie est pleine de* DÉSENCHANTEMENTS.

DÉSENCHANTER [*zan, té*] v. tr. Faire cesser l'enchantement, le charme magique de : DÉSENCHANTER *un bois, un château.*
— *Fig.* Désillusionner, faire retomber dans une réalité vulgaire : *La passion a cela de particulièrement terrible, qu'elle décolore et* DÉSENCHANTE *tous les autres aspects de la vie.* (J. Sandeau.)
— ***Se désenchanter,*** v. pr. Devenir désenchanté : *Plus l'on vit, plus l'on* SE DÉSENCHANTE.

Désenchantées (LES), roman de P. Loti (1906), où l'auteur suppose que trois jeunes femmes turques font confidence à un Français des souffrances et des aspirations de la femme turque de ce temps-là.

DÉSENCHANTEUR [*zan*], **ERESSE** adj. Qui désenchante : *La raison est souvent* DÉSENCHANTERESSE. *Il n'y a rien de si* DÉSENCHANTEUR *que la réalité.*
— Substantiv. : *Un* DÉSENCHANTEUR. *Une* DÉSENCHANTERESSE.

DÉSENCHÂSSER [*zan-châ-sé*] v. tr. Retirer de sa châsse : DÉSENCHÂSSER *une relique.* || Enlever de son enchâssure une pierre précieuse : DÉSENCHÂSSER *un rubis.*

DÉSENCLAVER [*zan, vé*] v. tr. Faire cesser l'enclavement.

DÉSENCLOUAGE [*zan*] n. m. Action de désenclouer.

DÉSENCLOUER [*zan-klou-é*] v. tr. Autref., Oter le clou qui avait été enfoncé dans la lumière d'un canon pour le rendre inutilisable par l'ennemi : DÉSENCLOUER *un canon.* (Le désenclouage a disparu avec l'encloueage, par suite de l'adoption des canons à chargement par la culasse.) || Oter un clou du sabot d'un animal.

DÉSENCOLLAGE [*zon-ko*] n. m. Opération succédant au dégraissage des draps, et consistant en un lavage qui a pour double but de débarrasser le drap des matières qui chargent la trame, et d'enlever la colle de la chaîne.

DÉSENCOMBREMENT [*zan-kon-bre-man*] n. m. Action de désencombrer.

DÉSENCOMBRER [*zan-kon-bré*] v. tr. Débarrasser de ce qui encombrait : DÉSENCOMBRER *une boutique, la voie publique.*

DÉSENCROÛTEMENT [*zan-kroû-te-man*] n. m. Techn. Action de désencroûter : *Le* DÉSENCROÛTEMENT *des chaudières.*
— *Fig.* Action de dégrossir, de dégourdir quelqu'un.
— Cosmogr. Rupture des croûtes qui, d'après Descartes, se seraient condensées à la surface des tourbillons et auraient formé les planètes.

DÉSENCROÛTER [*zan-kroû-té*] v. tr. Débarrasser de ses incrustations : DÉSENCROÛTER *des conduites d'eau.*
— *Fig.* Dégrossir, dégourdir.
— ***Se désencroûter,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir désencroûté (au propre et au fig.).

DÉSENCUIVRAGE [*zan*] n. m. Artill. Enlever le cuivre qui s'est déposé dans les rayures d'un canon.
— ENCYCL. Par suite de la température élevée qui règne dans l'âme d'un canon au cours d'un tir rapide de quelques projectiles, des parcelles de cuivre de la ceinture se déposent dans les rayures et y adhèrent fortement ; ce dépôt nuit à la précision du tir et doit être enlevé lorsqu'il atteint une certaine importance. Le *désencuivrage* s'exécute par le tir rapide de quelques coups effectué avec des cartouches ou des charges contenant un alliage d'étain et de plomb ; ce tir s'appelle *tir de désencuivrage.*

DÉSENDETTER [*zan-dè-té*] v. tr. Faire que quelqu'un n'ait plus de dettes.
— ***Se désendetter,*** v. pr. — Au sens réfléchi, S'acquitter de ses dettes.

DÉSENDORMIR [*zan*] v. tr. Réveiller. || *Fig.* Enlever à quelqu'un l'air endormi, apathique.

DÉSENDUIRE [*zan*] v. tr. Enlever l'enduit de : DÉSENDUIRE *un mur.* (Peu us.)

DÉSÉNERVER [*nèr'-vé*] v. tr. Oter l'énervement à : *La suppression des excitants* DÉSÉNERVE *certains malades.*
— ***Se désénerver,*** v. pr. *Au fig.* : DÉSÉNERVONS-NOUS... *pensons à autre chose.* (H. Bataille.)

DÉSENFILER [*zan, lé*] v. tr. Retirer (en parlant d'une chose enfilée) : DÉSENFILER *une aiguille, des perles.*
— ***Se désenfiler,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désenfilé.

DÉSENFLAMMER [*zan-fla-mé*] v. tr. Etouffer la flamme de : DÉSENFLAMMER *un tison.*
— *Fig.* Eteindre la passion, l'amour de.
— ***Se désenflammer,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.).

DÉSENFLAQUER [*zan, ké*] **(SE)** v. pr. Argot. Sortir de prison.

DÉSENFLEMENT [*zan-fle-man*] n. m. Action de désenfler. || Etat de ce qui est désenflé. (On dit mieux DÉSENFLURE.)

DÉSENFLER [*zan-flé*] v. tr. Faire disparaître l'enflure de : DÉSENFLER *un membre malade.* || Dégonfler : DÉSENFLER *un ballon.* (Peu us.)
— *Intransitiv.* Cesser d'être enflé, devenir moins enflé : *Jambe qui commence à* DÉSENFLER.
— ***Se désenfler,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir moins enflé, gonflé.

DÉSENFLURE [*zan*] n. f. ou **DÉSENFLEMENT** [*zan-fle-man*] n. m. Diminution ou cessation d'enflure. (Peu us.)

DÉSENFOUIR [*zan*] v. tr. Retirer ce qui était enfoui.

DÉSENFOURNER [*zan, né*] v. tr. Sortir quelque chose du four.

DÉSENFUMER [*zan, mé*] v. tr. Faire sortir la fumée de ; débarrasser de l'odeur de : DÉSENFUMER *un appartement, un plat.*
— Peint. *Désenfumer un tableau,* Le débarrasser des matières qui s'étaient amassées dessus et l'obscurcissaient.

DÉSENGAGEMENT [*zan-gha-je-man*] n. m. Action de désengager ou de se désengager.

DÉSENGAGER [*zan-gha-jé*] v. tr. (Se conjugue comme *engager.*) Libérer de son engagement : DÉSENGAGER *des soldats, des ouvriers.*
— ***Se désengager,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉSENGAGER *d'une invitation acceptée, d'un engagement contracté.*

DÉSENGAGEUR [*zan*] n. m. Chem. de f. Appareil destiné à désolidariser l'organe de commande d'un appareil de signalisation d'avec l'organe chargé de sa manœuvre. (Il a donc pour but d'empêcher, à volonté, d'un point donné, la manœuvre intempestive d'un organe de signalisation ou de sécurité, commandé lui-même d'un autre point.)

DÉSENGAINER [*zan-ghè-né*] v. tr. Tirer de sa gaine.

DÉSENGEANCEMENT [*zan-jan-se-man*] n. m. Action de débarrasser d'une mauvaise engeance. (Vx.)

DÉSENGEANCER [*zan-jan-sé*] v. tr. Débarrasser, purger de l'engeance de : DÉSENGEANCER *ses terres des courtilières.* (Vx.)

DÉSENGER [*zan-jé*] v. tr. (du préfixe *dés* et d'*enger*). Débarrasser d'une engeance : *On ne saurait* DÉSENGER *la ville des coupeurs de bourse.* (Furetière.)

DÉSENGORGEMENT [*zan, man*] n. m. Action de désengorger : *Le* DÉSENGORGEMENT *d'un tuyau.*

DÉSENGORGER [*zan-ghor-jé*] v. tr. (Se conjugue comme *engorger.*) Déboucher ce qui est engorgé : DÉSENGORGER *un chenal.*

DÉSENGOUER [*zan-ghou-é*] v. tr. Faire cesser l'engouement.
— ***Se désengouer,*** v. pr. Perdre son engouement.

DÉSENGOURDIR [*zan*] v. tr. Faire cesser l'engourdissement.

DÉSENGRENAGE [*zan*] n. m. Etat de ce qui n'est plus dans l'engrenage. || Système pour défaire l'engrenage.

DÉSENGRÈNEMENT [*zan, man*] n. m. Accident qui, à la suite d'une fourbure, se traduit chez le cheval par un décollement de la corne des pieds, entre le bord externe de la sole et le bord interne de la paroi.

DÉSENGRENER [*zan, né*] v. tr. (Se conjugue comme *engrener.*) Faire cesser l'engrenage de : DÉSENGRENER *les roues d'une machine.*
— ***Se désengrener,*** v. pr. — Au sens passif. Etre désengrené.

DÉSENGRENEUR [*zan*] n. m. Instrument pour désengrener les mailles des câbles-chaînes.

DÉSENIVREMENT [*zan-ni, man*] n. m. Action de désenivrer, de se désenivrer : *Le* DÉSENIVREMENT *par l'ammoniaque est rapide.*

DÉSENIVRER [*zan-ni-vré*] v. tr. Tirer de l'ivresse : *Quelques heures de repos suffisent souvent pour* DÉSENIVRER *un homme.*
— *Fig.* Réveiller d'une illusion.
— *Intransitiv.* Sortir de l'ivresse : *Il ne* DÉSENIVRE *pas.*
— ***Se désenivrer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il* S'EST DÉSENIVRÉ *en prenant de l'ammoniaque.*
— Au sens passif, Etre désenivré (au propre et au fig.) : *Je suis en danger de ne* ME DÉSENIVRER *que l'année prochaine.* (Guez de Balzac.)

DÉSENLACEMENT [*zan, man*] n. m. Action de désenlacer.

DÉSENLACER [*zan, sé*] v. tr. (Se conjugue comme *enlacer.*) Débarrasser des lacs, des liens : DÉSENLACER *un oiseau.* DÉSENLACER *les membres d'un prisonnier.* || Faire cesser l'enlacement.
— ***Se désenlacer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se délivrer de ses liens.
— Au sens passif, Etre désenlacé.

DÉSENLAIDIR [*zan-lè*] v. tr. Corriger ou diminuer la laideur de : *Une expression de franchise et de bonté suffit à* DÉSENLAIDIR *une physionomie.*
— *Intransitiv.* Perdre de sa laideur : *Certains enfants* DÉSENLAIDISSENT *en grandissant.*
— ***Se désenlaidir,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Corriger sa laideur : *Femme qui est habile à* SE DÉSENLAIDIR.
— Au sens passif, Devenir moins laid : *Fillette qui* SE DÉSENLAIDIT *de jour en jour.*

DESENNE (Alexandre-Joseph), dessinateur français, né et mort à Paris (1785-1827), s'est acquis une grande réputation comme dessinateur de vignettes. Il a illustré ainsi la plupart des classiques français : Boileau, Racine, Molière, Voltaire et J.-J. Rousseau.

DÉSENNUI [*zan*] n. m. Action de faire cesser l'ennui. (Peu us.)

DÉSENNUYER [*zan-nui-yé*] v. tr. (Se conjugue comme *ennuyer.*) Dissiper l'ennui : *La lecture* DÉSENNUIE.
— ***Se désennuyer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se distraire.

DÉSENORGUEILLIR [*zan-nor'gheu-yir'*] v. tr. Rabattre l'arrogance de : *Il n'est que les revers pour* DÉSENORGUEILLIR *un homme.*

DÉSENRAYEMENT [*zan-rè-ye-man*] n. m. Action de désenrayer. || Etat de ce qui est désenrayé : *Le* DÉSENRAYEMENT *d'une roue.*

DÉSENRAYER [*zan-ré-yé*] v. tr. (Se conjugue comme *rayer.*) Détacher, rendre libre (en parlant d'un objet enrayé).
Se désenrayer, v. pr. — Au sens passif, Etre désenrayé.

DÉSENRHUMER [*zan-ru-mé*] v. tr. Guérir d'un rhume.
— ***Se désenrhumer,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir désenrhumé.

DÉSENRÔLEMENT [*zan, man*] n. m. Action de désenrôler : *Le* DÉSENRÔLEMENT *des volontaires.*

DÉSENRÔLER [*zan, lé*] v. tr. Annuler l'enrôlement de : DÉSENRÔLER *des soldats.*
— ***Se désenrôler,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Rompre son propre enrôlement.
— Au sens passif, Etre désenrôlé.

DÉSENROUEMENT [*zan-rou-man*] n. m. Cessation de l'enrouement.

DÉSENROUER [*zan-rou-é*] v. tr. Guérir d'un enrouement : DÉSENROUER *un chanteur.*
— ***Se désenrouer,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir désenroué.

DÉSENSABLEMENT [*zan, man*] n. m. Action de désensabler. || Etat de ce qui est désensablé.

DÉSENSABLER [*zan, blé*] v. tr. Dégager du sable : DÉSENSABLER *un bateau, un chariot.*

DÉSENSEIGNER [*zan-sè, gn* mll., *é*] v. tr. Faire oublier ce qui avait été enseigné.

DÉSENSELLER [*zan-sèl'-lé*] v. tr. Manèg. En parlant d'un cheval, Faire perdre la selle à son cavalier.

DÉSENSEVELIR [*zan*] v. tr. Tirer de la sépulture. (On dit mieux EXHUMER.)
— *Par extens.* Tirer de terre.

DÉSENSEVELISSEMENT [*zan, man*] n. m. Action de désensevelir.

DÉSENSIBILISATION [*san, si-on*] n. f. Photogr. Immersion d'une préparation sensible dans une solution de diverses matières, incolores (chlorhydrate de diamidophénol) ou colorées (safranines, etc.), au cours de laquelle la sensibilité de l'émulsion est suffisamment réduite pour que le développement puisse être effectué en éclairage jaune très abondant : *La* DÉSENSIBILISATION *n'affecte pas de façon appréciable les caractères de l'image développée.* (Luppo-Cramer.)

DÉSENSIBILISER [*san, zé*] v. tr. Détruire, faire cesser la sensibilité (en parlant des préparations sensibles à la lumière).

DÉSENSORCELER [*zan-sor, lé*] v. tr. (Se conjugue comme *ensorceler*). Délivrer de l'ensorcellement : *S'attribuer le pouvoir d'ensorceler et de* DÉSENSORCELER.
— *Fig.* Faire sortir de la mauvaise chance : *Rien ne peut* DÉSENSORCELER *certaines personnes.*

DÉSENSORCELLEMENT [*zan-sor-sè-le-man*] n. m. Action de désensorceler.

DÉSENTASSEMENT [*zan-tâ-se-man*] n. m. Action de désentasser.

DÉSENTASSER [*zan-tâ-sé*] v. tr. Défaire le tas : DÉSENTASSER *des meubles.*

DÉSENTERRER [*zan-tè-ré*] v. tr. Retirer de la terre, exhumer : DÉSENTERRER *un pot.* DÉSENTERRER *un corps.*
— *Fig.* Faire sortir de l'oubli : DÉSENTERRER *de vieilles accusations.*

DÉSENTÊTEMENT [*zan, man*] n. m. Action de désentêter ou de se désentêter.

DÉSENTÊTER [*zan, té*] v. tr. Faire cesser l'entêtement, la prévention. (Vx.)
— Guérir d'une lourdeur de tête. (Vx.)
— ***Se désentêter,*** v. pr. — Au sens passif, Perdre peu à peu son entêtement.

DÉSENTHOUSIASMER [*zan-tou-zi-ass-mé*] v. tr. Faire revenir de son enthousiasme.
— ***Se désenthousiasmer,*** v. pr. — Au sens passif, Perdre peu à peu son enthousiasme.

DÉSENTOILAGE [*zan*] n. m. (rad. *désentoiler*). Action de plier les toiles qui garnissent les ailes d'un moulin à vent, d'enlever la toile qui garnit les plans d'un avion. || Action de désentoiler un tableau.
— ENCYCL. Peint. Cette opération se pratique de la manière suivante : on colle sur le tableau une feuille de papier, une seconde, une troisième, etc., de manière que ces feuilles superposées forment une sorte de carton. Attaquant alors le tableau par derrière, on enlève un à un les fils qui constituaient l'ancienne toile, si bien qu'il ne reste plus que les couleurs sur la feuille de papier qui a été collé la première.
Pour rentoiler, on applique une nouvelle toile sur la peinture, puis on procède au décollage des feuilles de papier.

DÉSENTOILER [*zan-toi-lé*] v. tr. Enlever la toile de : DÉSENTOILER *un tableau, les ailes d'un moulin, les plans d'un avion.*

DÉSENTORTILLER [*zan, ti-yé*] v. tr. Démêler ce qui était entortillé : DÉSENTORTILLER *du fil, des rubans.*
— *Fig.* Débrouiller : DÉSENTORTILLER *une affaire.*
— ***Se désentortiller,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désentortillé.

DÉSENTRAVER [*zan, vé*] v. tr. Débarrasser des entraves : DÉSENTRAVER *un cheval.*
— Fig. : DÉSENTRAVER *une affaire.*

DÉSENTRELACER [*zan, sé*] v. tr. (Se conjugue comme *enlacer.*) Détruire l'entrelacement de : DÉSENTRELACER *des fils.*

DÉSENVASER [*zan, zé*] v. tr. Curer, purger de vase : DÉSENVASER *un égout, un port.*

DÉSENVELOPPER [*zan, lo-pé*] v. tr. Dépouiller de son enveloppe : DÉSENVELOPPER *un ballot.*
— ***Se désenvelopper,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désenveloppé.

DÉSENVENIMER [*zan, mé*] v. tr. Détruire le venin de : DÉSENVENIMER *une morsure.* || Rendre moins envenimé : DÉSENVENIMER *une plaie.*
— Au fig. : *Rien ne saurait* DÉSENVENIMER *le langage de certaines gens.*
— ***Se désenvenimer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir désenvenimé.

DÉSENVERGUER [*zan-vèr-ghé*] v. tr. Dépouiller de ses vergues. || Détacher de la vergue. (On dit plutôt DÉVERGUER.)
— ***Se désenverguer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désenvergué.

DESENZANO sul Lago, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia) ; 6.600 hab. Port de tourisme et de pêche sur le *lac de Garde,* au milieu de vignobles renommés qui produisent le *vino santo.*

DÉSÉPERONNER [*ro-né*] v. tr. Enlever les éperons à : *On* DÉSÉPERONNAIT *un chevalier en signe de dégradation.*

DÉSÉPINGLER [*ghlé*] v. tr. Oter les épingles de.

DÉSÉQUILIBRE [*ki*] n. m. Manque d'équilibre, surtout d'équilibre mental.

DÉSÉQUILIBRER [*ki-li-bré*] v. tr. Faire perdre l'équilibre (au propre et au fig.) : DÉSÉQUILIBRER *un échafaudage.* DÉSÉQUILIBRER *les facultés.*
— ***Déséquilibré, e,*** part. pass. du verbe *Déséquilibrer.* Qui a perdu l'équilibre mental : *Les criminels sont tous, plus ou moins, des* DÉSÉQUILIBRÉS.
— Substantiv. : *Un* DÉSÉQUILIBRÉ. *Une* DÉSÉQUILIBRÉE.

DÉSÉQUIPER [*zé-ki-pé*] v. tr. Désarmer (en parlant d'un navire). || En parlant d'un soldat, Enlever l'équipement militaire.
— Théâtr. Disloquer les équipes qui concourent à la représentation d'une pièce à spectacle : DÉSÉQUIPER *une féerie pour commencer les répétitions générales de la suivante.*

DÉSERGOTER [*zèr, té*] v. tr. Couper les ergots de : DÉSERGOTER *un coq.*

DÉSERT [*zèr'*] **E** adj. (du lat. *desertum,* supin de *deserere,* abandonner). Déserté, abandonné. (Vx.) || Qui n'est pas habité ou qui paraît tel : *Une contrée* DÉSERTE.

Dans l'orient *désert* que devint mon ennui?
RACINE.

|| *Par exagér.* Peu habité, peu fréquenté : *Rue* DÉSERTE.
— Poétiq. *Désert de,* Privé de. (Vx.)
— Dr. anc. *Appel désert,* Appel qui n'avait pas été relevé dans les délais voulus par celui qui l'avait interjeté.
— SYN. **Désert, inhabité, sauvage, solitaire.** *Désert* exprime proprement l'idée d'abandon, il représente les lieux comme nus, incultes. *Inhabité* ne comporte que l'idée de manque d'habitants. Dans *sauvage* entre l'idée de quelque chose d'effrayant ; c'est un lieu plutôt habité par des bêtes féroces. *Solitaire* marque seulement l'éloignement du monde, l'isolement.
— ANTON. **Habité, peuplé, fréquenté.**

DÉSERT [*zèr'*] n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Vaste région inhabitée :

Fuir dans un *désert* l'approche des humains.
MOLIÈRE.

|| *Particulièrem.* Contrée qu'un régime des vents dépourvu d'humidité rend sèche et prive par suite de vie végétale et animale.

— *Fig.* Grande solitude morale : *Il ne voit personne ; il vit dans un véritable* DÉSERT. || Manque total de : *Que d'écrivains prodiguent un déluge de mots dans un* DÉSERT *d'idées !* (Buffon.)

— *Prêcher dans le désert,* Parler en vain. || *Voix dans le désert.* V. VOIX. (Locut. tirées de l'Evangile.)

— Argot de l'Ecole polytechn. Cabinets d'aisances.

— ENCYCL. Géogr. Tout pays *désert,* c'est-à-dire dépourvu d'habitants, n'est pas, de ce fait même, inhabitable ; il n'existe de *désert,* au sens géographique du mot, que là où l'absence ou la grande rareté des pluies rend difficile l'établissement permanent d'êtres humains, et surtout d'agglomérations humaines. C'est entre les 20° et 30° lat. que se trouvent, au nord et au sud de la région tropicale des pluies, des zones de ce genre, à très faible pluviosité ; les déserts du Sahara, de l'Arabie, de l'Iran et du nord-ouest de l'Inde dans l'hémisphère nord, ceux de Kalahari et de l'Australie dans l'hémisphère sud, comme aussi les *llanos* du Venezuela et les steppes de l'Argentine, constituent les principaux de ces espaces désertiques. Mais les plus rudes mêmes sont aujourd'hui occupés par l'homme, qui a fondé des agglomérations importantes en plein désert de la Westralie, et en constituera ailleurs le jour où il y trouvera son avantage.

— Hist. relig. Après la révocation de l'édit de Nantes (1685), un certain nombre de protestants continuèrent à célébrer leur culte en secret dans les bois, les cavernes, les montagnes, les lieux inhabités et d'un accès difficile. Ces *églises* ou *assemblées du désert* durèrent, à travers mille vicissitudes, de 1685 à 1792. A Mont-Désir, près d'Anduze (Gard), un « musée du Désert » groupe tous les souvenirs de cette histoire.

DÉSERT (le), ancien petit pays du Fougerais (Bretagne), compris dans le départ. actuel d'Ille-et-Vilaine. — Ancien pays du Dauphiné, dans le départ. de la Drôme. — Lieudit de la comm. de Saint-Laurent-du-Pont (Isère) sur le bord du massif de la Grande-Chartreuse et qui est intéressant comme station basse (690 m.) du rhododendron. — Site côtier du Calvados, dans la comm. d'Auberville. C'est un plateau chaotique qui domine les Vaches-Noires et a été constitué par l'éboulement des falaises. Il présente des surfaces tourmentées recouvertes de graminées, et sur la face bordant la mer, des pentes à pic. On y a retrouvé des fossiles intéressants (ichtyosaures, téléausaures).

Les protestants du XVIIIe siècle appelaient *Désert* le plateau inculte et pierreux qui s'étend au N.-O. de Nîmes, où s'étaient réfugiés les « pasteurs du Désert ». V. l'art. précéd. (Hist. relig.).

Désert (LE), ode-symphonie en trois parties, paroles d'Auguste Colin, musique de Félicien David, exécutée, à Paris, dans la salle du Conservatoire, le 8 décembre 1844. *Le Désert,* où David a réussi à traduire et à suggérer les impressions pittoresques de son voyage en Orient, fut une véritable révélation et en quelque sorte le début de l'exotisme en musique. Les pages les plus fameuses de cette partition sont : le premier chœur, *Allah ! Allah !,* la marche de la caravane, la tempête au désert, l'hymne à la nuit, la danse des almées, la rêverie du soir : *Ma belle nuit, le Lever du soleil,* et le *Chant du muezzin.*

Désert (CHÂTEAU DU), château situé aux portes de Versailles, et qui a été chanté par Delille :

Les Grâces en riant dessinèrent Montreuil,
Maupertuis, *le Désert,* Rinay, Limours, Auteuil.

Bâti sous Louis XV, il appartenait à de Monville, qui en avait dessiné les jardins. Il était très fréquenté en 1781 par les gens de cour, qui avaient fait du Désert une sorte de lieu de rendez-vous. La reine Marie-Antoinette l'avait pris en affection. Lorsque survint la Révolution, en 1789, le Désert était la promenade à la mode.

DÉSERTABLE [*zèr'*] adj. Que l'on doit fuir.

DÉSERTER [*zèr'-té*] v. tr. Autref., Rendre désert. (Vx.) || Quitter, abandonner un lieu : DÉSERTER *un pays, sa maison.* || Délaisser : DÉSERTER *une société.* || Abandonner lâchement : DÉSERTER *son poste.*

— *Fig.* : DÉSERTER *son devoir, son parti.*

— Intransitiv. : *La maison n'est plus tenable, je* DÉSERTE.

— Milit. Abandonner son drapeau, se soustraire au service militaire : *Soldat qui* A DÉSERTÉ. V. DÉSERTION.

DÉSERTES [*zèrt'*] n. f. pl. Sortes de cisailles peu tranchantes, à l'usage des tondeurs de drap.

DÉSERTEUR [*zèr'*] n. m. Soldat qui a déserté.

— *Fam.* Personne qui quitte une réunion, ou reste longtemps sans venir dans un endroit.

— Fig. *Déserteur de : Un* DÉSERTEUR DE *son parti.*

— Le mot *déserteuse,* n. et adj. f., a été créé par Brieux dans une pièce en quatre actes, de ce nom, en 1904.

— SYN. **Déserteur, transfuge.**

— ENCYCL. Milit. Le soldat qui abandonne son unité, s'absente irrégulièrement ou ne rentre pas à la fin d'une permission régulière est *déserteur.*

La désertion est déclarée *dix jours* après constatation de l'absence au corps, *un mois* après pour les jeunes soldats incorporés depuis moins de trois mois ; *quinze jours* après la date à laquelle le militaire devait rentrer de permission régulière. Un officier n'est considéré comme déserteur qu'au bout de *quinze jours* d'absence et sur un territoire en état de guerre ou de siège. Ces délais ne visent que la désertion *à l'intérieur* en *temps de paix.* A l'étranger, la désertion est déclarée trois jours après constatation de l'absence. En *temps de guerre,* tous ces délais sont réduits des *deux tiers.* Le soldat qui passe à l'ennemi est dit *déserteur à l'ennemi.* V. DÉSERTION.

— Mar. *Armée navale.* Le marin, comme le militaire, peut être *déserteur* à l'ennemi, à l'étranger, à l'intérieur ; à l'ennemi, quand il le sert contre sa patrie ; à l'étranger, quand, en temps de paix, il a quitté de plus de deux heures de marche le territoire national ; à l'intérieur, quand il reste absent plus de trois jours sans permission, ou quand, en congé régulier, il ne rejoint pas son bord huit jours après l'expiration de sa permission.

Déserteur (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, représenté à la Comédie-Italienne le 6 mars 1769. La partition, l'une des meilleures de l'auteur, est écrite sur un livret pathétique et émouvant.

DÉSERTICOLE [*zèr*] adj. (du lat. *desertum,* désert, et *colere,* habiter). Qui habite les régions désertiques : *Insectes* DÉSERTICOLES.

DÉSERTINES, comm. de l'Allier, arrond. et à 3 kil. de Montluçon ; 2.890 hab. — Comm. de la Mayenne, arrond. et à 31 kil. de Mayenne ; 1.050 hab.

DÉSERTION [*zèr'-si-on*] n. f. (lat. *desertio*). Milit. et Mar. Action de déserter son poste, de passer à l'ennemi ou de se soustraire au service militaire : *La* DÉSERTION *à l'ennemi est punie de mort.*

— *Fig.* Abandon, reniement : *Tout le monde me quitte ; c'est une véritable* DÉSERTION. *Tous les partis politiques ont à enregistrer des* DÉSERTIONS.

— Dr. anc. *Désertion d'un héritage,* Action de laisser en friche un héritage. || *Désertion d'appel,* Mise à néant d'un appel qui n'a pas été relevé dans les délais voulus.

— ENCYCL. Code milit. La loi du 9 mars 1928, portant revision du Code de justice militaire pour l'armée de terre, distingue :

La *désertion à l'intérieur,* dont la peine, au moins en temps de paix et à défaut de circonstance aggravante, n'est que de 6 mois à 3 ans d'emprisonnement ;

La désertion *à l'étranger,* pour laquelle est prévu un système de répression analogue mais plus sévère ;

La désertion *à l'ennemi* ou *en présence de l'ennemi,* la première, passible de mort avec dégradation militaire, la seconde, en principe, de la détention seulement ;

La désertion *avec complot,* effectuée de concert par plus de deux militaires et qui comporte peine aggravée, surtout pour le chef du complot.

La même loi punit, à côté des déserteurs, ceux qui provoquent ou favorisent la désertion, ceux qui recèlent les déserteurs, les soustraient ou tentent de les soustraire aux poursuites, et édicte une série de mesures particulièrement draconiennes (confiscation générale, imprescriptibilité de l'action ou de la peine) à l'égard de ceux qui, en temps de guerre, se soustraient à leurs obligations militaires et, ensuite, refusent de se livrer à la justice de leur pays.

La prescription du délit de *désertion* commence à courir seulement du jour où le déserteur a atteint l'âge de 47 ans.

La prescription contre l'action publique étant de 3 ans, c'est à 50 ans accompli que les déserteurs recherchés en vain doivent être rayés des contrôles de la désertion. En temps de guerre, la désertion est en certain cas qualifiée crime ; la prescription de l'action publique est alors de 10 ans.

DÉSERTIQUE [*zèr'-tik'*] adj. Qui appartient au désert, a les caractères du désert : *Région* DÉSERTIQUE.

DÉSESPÉRADE [*zèss*] n. f. Coup de désespoir. || *A la désespérade,* Par un coup de désespoir. (Vx.)

DÉSESPÉRAMMENT [*zèss-pé-ra-man*] adv. D'une façon désespérante, décourageante : *Etre* DÉSESPÉRAMMENT *naïf.*

DÉSESPÉRANCE [*zèss-pé-ranss'*] n. f. Etat de celui qui a perdu l'espérance.

DÉSESPÉRANT [*zèss-pé-ran*], **E** adj. Qui met au désespoir : *Recevoir une nouvelle* DÉSESPÉRANTE. || Qui chagrine, contrarie, irrite : *Un enfant* DÉSESPÉRANT. || Qui décourage l'émulation : *Chanter avec une perfection* DÉSESPÉRANTE.

DÉSESPÉRATION [*zèss, si-on*] n. f. Action de mettre au désespoir ; son résultat. (Peu us.)

DÉSESPÉRÉMENT [*zèss, man*] adv. D'une façon désespérée : *Lutter* DÉSESPÉRÉMENT. || D'une façon qui désespère, décourage : *Preuve* DÉSESPÉRÉMENT *accablante.*

DÉSESPÉRER [*zèss-pé-ré-*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer*). Mettre au désespoir : *Tel événement qui vous* DÉSESPÈRE *peut vous conduire au bonheur.* (Mme de Puiseux.) *Jeune homme qui* DÉSESPÈRE *sa famille.* || *Par exagér.* Chagriner, contrarier vivement : *Avec la migraine seule, une femme peut* DÉSESPÉRER *un mari.* (H. de Balzac.) || Décourager : *Artiste dont le talent* DÉSESPÈRE *tous ses rivaux.*

— *Intransitiv.* Cesser d'espérer : *Ne* DÉSESPÉRONS *jamais.*

— *Désespérer de,* Ne plus rien attendre de : DÉSESPÉRER DU *salut commun.* DÉSESPÉRER D'*un enfant.* DÉSESPÉRER DE *vaincre.*

— ***Désespéré, e,*** part. pass. du verbe *Désespérer.* Qui marque le désespoir :

Les plus *désespérés* sont les chants les plus beaux.
A. DE MUSSET.

|| Plongé dans le désespoir : *Famille* DÉSESPÉRÉE.

— Dont on désespère : *Combat* DÉSESPÉRÉ. *Malade* DÉSESPÉRÉ. || Extrême : *Prendre un parti* DÉSESPÉRÉ.

— *Substantiv.* Personne qui a perdu tout espoir : *Une* DÉSESPÉRÉE. || *Crier, Courir comme un désespéré,* Crier, Courir de toutes ses forces.

— ***Se désespérer,*** v. pr. Se livrer au désespoir.

— ALLUS. LITTÉR. :

Belle Philis, on *désespère,* alors qu'on espère toujours ;

Fin du Sonnet d'Oronte, dans *le Misanthrope,* de Molière ; exemple de pointe, de trait précieux.

DÉSESPOIR [*zèss*] n. m. Perte de toute espérance : *Le* DÉSESPOIR *est une abdication.* || Résolution violente qu'inspire une situation désespérée :

...Qu'il mourût
Ou qu'un beau *désespoir* alors le secourût.
CORNEILLE.

— Chagrin violent, cruelle affliction : *Enfant qui fait le* DÉSESPOIR *des siens. Une femme serait au* DÉSESPOIR *si la nature l'avait faite telle que la mode l'arrange.* (Mlle de Lespinasse.) || *Par exagér.* Grand déplaisir, vif regret : *Etre au* DÉSESPOIR *de ne pouvoir partir.* || Action, œuvre qui désespère, décourage : *Peintre dont les tableaux sont le* DÉSESPOIR *des coloristes.*

— *En désespoir de cause,* A bout de ressources, ou bien En essayant d'une dernière ressource.

— SYN. **Désespoir, découragement.** V. DÉCOURAGEMENT.

Désespoir (LES SOLDATS DU), nom donné, en 1848, aux insurgés de Juin. Ils furent ainsi appelés par le poète populaire Gustave Leroy, dans une chanson qu'il leur consacra sous ce titre, parce que beaucoup d'entre eux furent poussés à la révolte par le manque de pain.

DÉSESPOIR-DES-PEINTRES n. m. Nom donné à une petite plante extrêmement frêle, la *saxifrage ombreuse* ou *mignonnette,* dont la fleur est très difficile à reproduire par la peinture. (On dit aussi DÉSESPOIR-DU-PEINTRE.)

DESESSARTS (Alexis), théologien français, né et mort à Paris (1687-1774). Il prit parti pour les jansénistes. — Son frère, Jean-Baptiste **Desessarts,** surnommé **Poncet,** né et mort à Paris (1681-1762), a laissé quatorze livres *Sur les convulsions.*

DESESSARTS (Jean-Louis-Charles), médecin français, né à Bragelogne (Aube) en 1729, mort à Paris en 1811. Il fut doyen de la Faculté de médecine de 1776 à 1778, et membre de l'Institut (Académie des sciences). Il s'est fait connaître par de nombreux mémoires, éloges et discours, notamment un mémoire sur le croup et un *Traité de l'éducation corporelle des enfants* dont s'est inspiré J.-J. Rousseau pour écrire son *Emile.*

DESESSARTS (Denis DECHANET, dit), comédien français, né à Langres en 1740, mort à Barèges en 1793. Pris de passion pour le théâtre, il abandonna son étude de procureur, joua en province, et entra en 1772 à la Comédie-Française, où il tint avec le plus grand succès l'emploi des financiers et des rôles à manteau. Cet acteur était d'une grosseur extraordinaire.

DESESSARTS (Nicolas-Toussaint LEMOYNE, dit), littérateur français, né à Coutances en 1744, mort à Paris en 1810. Il fut successivement avocat et libraire-éditeur à Paris, et composa des ouvrages qui, pour la plupart, sont des compilations. Nous citerons, entre autres : *les Causes célèbres* (1773-1789) ; *Choix de nouvelles causes célèbres* (1785-1787) ; *Essai sur l'histoire générale des tribunaux anciens et modernes* (1778-1784) ; *Procès fameux* (1786-1789) ; *Dictionnaire universel de police* (1786-1790) ; etc.

DES ESSARTS (Alfred-Stanislas **LANGLOIS**), littérateur français, né à Paris en 1811, mort à Clermont-Ferrand en 1893. Attaché, en 1846, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, il en devint conservateur. Nous citerons parmi les poésies de cet écrivain délicat : *Chants de la jeunesse* (1846) ; *De l'aube à la nuit* (1883) ; et parmi ses romans : *les Deux Veuves* (1862) ; *le Champ de roses* (1864) ; *les Masques d'or* (1870) ; *le Roman d'un vieux garçon* (1879) ; *Pulcinella* (1884) ; etc.

DES ESSARTS (*Emmanuel*-Adolphe **LANGLOIS**), littérateur français, fils du précédent, né à Paris en 1839, mort à Lempdes (Haute-Loire), en 1909. Sorti de l'Ecole normale supérieure, il devint professeur de littérature à la faculté de Dijon, puis à la faculté de Clermont. Outre ses thèses de doctorat : *Du type d'Hercule dans la littérature grecque* (1871) et *De veterum poetarum tum Græcæ, tum Romæ, apud Miltonem imitatione* (1871), il a publié : *Poésies parisiennes* (1862) ; *les Elévations,* poésies (1864) ; *Origines de la poésie lyrique en France au XVIe siècle* (1873) ; *Du génie de Chateaubriand* (1876) ; *Poèmes de la Révolution* (1879) ; *Pallas Athéné* (1887) ; *Portraits de maîtres* (1888) ; etc.

DÉSESSENCIER [*zèss-san-si-é*] v. tr. Retirer l'essence contenue dans une substance : DÉSESSENCIER *des pétroles.*

DÉSESTIMER [*zèss-ti-mé*] v. tr. Cesser d'estimer.

DÉSÉTABLIR v. tr. Détruire l'établissement de.

DÉSÉTABLISSEMENT [*man*] n. m. Action de désétablir. || En Angleterre, séparation des Eglises et de l'Etat.

— ENCYCL. Le mot anglais *disestablishment,* qui signifie littéralement le « retrait du support » de l'Etat à une Eglise *établie,* correspond assez bien à ce que nous entendons en France par *séparation* des Eglises et de l'Etat. L'Eglise d'Angleterre et l'Eglise d'Ecosse sont encore aujourd'hui des Eglises établies. Quant à l'Eglise protestante d'Irlande, unie à l'Eglise d'Angleterre de 1801 à 1870, elle a été *désétablie* par un Acte du Parlement de 1869 (32 et 33 vict., cap. 42). Le désétablissement de l'Eglise du Pays de Galles a été voté en 1914 et appliqué en 1920.

C'est Gladstone qui, le 1er mars 1869, déposa un projet de loi dans lequel il demandait que l'Eglise d'Irlande fût dépouillée de tout caractère officiel et devînt une Eglise libre. Le clergé et les fidèles devaient élire un conseil de direction, qui serait reconnu par le gouvernement et aurait l'existence légale. Le parti conservateur, dirigé par Disraeli, lutta contre la loi à la Chambre des communes avec une indomptable énergie. L'opposition à la Chambre des lords, conduite par lord Derby, fut également extrêmement vive. Malgré tout, la réforme fut votée. Le 26 juillet 1869, la reine donnait sa sanction au « disestablishment » de l'Eglise d'Irlande. On fixa au 1er janvier 1871 la date de l'exécution de la réforme. L'agitation tomba au bout de quelques semaines.

DÉSÉTAMAGE [*zé*] n. m. Action de désétamer.

DÉSÉTAMER [*mé*] v. tr. Enlever l'étamage de.

DÉSÉTOUPER [*pé*] v. tr. Enlever l'étoupe de : DÉSÉTOUPER *un vaisseau, un joint.*

DÉSEXCOMMUNIER [*zèks-ko-mu-ni-é*] v. tr. Relever d'une excommunication.

DESÈZE ou **DE SÈZE** (Romain), avocat et magistrat français, né à Bordeaux en 1748, mort à Paris en 1828, appartenait à une famille de robe. Avocat à Bordeaux puis à Paris, il y fut vite remarqué. Lors de l'affaire du Collier, la reine le choisit pour conseil. En 1789, il défendit le baron de Besenval, accusé d'avoir fait tirer sur le peuple la veille de la prise de la Bastille, et réussit à le faire acquitter. Lorsqu'en décembre 1792 Louis XVI fut traduit devant la Convention, il l'adjoignit à ses défenseurs, Tronchet et Malesherbes. Emprisonné en octobre 1793, Desèze fut libéré par le 9-Thermidor. Resté fidèle aux Bourbons, il fut nommé premier président de la Cour de cassation, obtint le cordon de Saint-Michel et la pairie (1815). En 1816, enfin, il remplaçait Ducis à l'Académie française, où il fut reçu par Fontanes.

Desèze.

DESFAUCHERETS (Jean-Louis BROUSSE), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1742-1808). Membre du directoire de la Seine en 1791, incarcéré comme suspect en 1793, il devint censeur au ministère de la police. On lui doit quelques pièces dont une seule, *Mariage secret* (1786), obtint un légitime succès.

DESFONTAINEA [*dé, tè-né-a*] n. m. Genre d'arbustes de la famille des loganiacées, dont on cultive en serres froides et dans les orangeries quelques espèces, notamment le *desfontainea Hookeri*, à fleurs écarlates, originaire du Pérou.

DESFONTAINES (Jean), compositeur français, dont les premières œuvres connues datent de 1678, et les dernières de 1731 ; il a laissé des *Airs sérieux et à boire* dans les Recueils de Ballard, d'autres dans des recueils hollandais, de cantates, des airs religieux français, des motets latins, et une Pastorale, *le Désespoir de Tirsis* (1688).

DESFONTAINES (Pierre-François GUYOT), littérateur français, né à Rouen en 1685, mort à Paris en 1745. Jésuite, il avait professé la rhétorique à Bourges ; il quitta son ordre en 1715 et se rendit à Paris. Collaborateur du *Journal des savants*, du *Nouvelliste du Parnasse*, etc., il fut accusé d'un crime honteux, et, condamné aux galères, n'obtint sa mise en liberté que par l'intercession de Voltaire. Il eut l'ingratitude de diriger contre son protecteur, notamment dans ses *Observations sur les écrits modernes* (1735), des attaques qui l'irritèrent vivement. Voltaire répliqua par un libelle : *le Préservatif*, où il rappelait les malheurs judiciaires de Desfontaines ; Desfontaines, dans *la Voltairomanie* (1738) et *le Médiateur* (1739), rendit injures pour injures. Mais il tomba dans le mépris public. On a de lui : *Dictionnaire néologique* (1726), une traduction du *Gulliver* de Swift (1727), et des ouvrages anonymes ou pseudonymes.

DESFONTAINES (René LOUICHE), botaniste français, né à Tremblay (Ille-et-Vilaine) en 1750, mort à Paris en 1833. Il entra, en 1783, à l'Académie des sciences. En 1786, il est nommé professeur au Jardin des plantes. On a de lui un grand nombre de publications, parmi lesquelles on doit citer : *la Flore atlantique* (1798), où il donne la description de plus de trois cents espèces de plantes nouvelles, recueillies pendant un voyage de deux ans dans les pays barbaresques ; *Catalogue des plantes du jardin du roi, 1815-1830* ; etc. Son dernier travail a pour titre : *Expériences sur la fécondation artificielle des plantes*.

DESFONTAINES-LAVALLÉE (Guillaume-François FOUQUES-DESHAYES, connu sous le nom de), littérateur français, né à Caen en 1733, mort à Paris en 1825. Outre des chansons et des romans, il a fait jouer, le plus souvent en collaboration, un grand nombre de comédies, de vaudevilles, des farces, etc. Citons : *la Chaste Suzanne* (1793) ; *le Divorce* (1793) ; *le Mariage de Scarron* (1797) ; *Monsieur Guillaume* (1800), un de ses meilleurs vaudevilles ; *Voltaire* (1802) ; *Sophie Arnoult* (1805) ; etc.

DESFORGES (Pierre-Jean-Baptiste CHOUDARD, dit), littérateur français, né et mort à Paris (1746-1806). Il eut une vie aventureuse, fut acteur à la Comédie-Italienne, puis se rendit à Saint-Pétersbourg. Il écrivit une vingtaine de comédies ou d'opéras-comiques, dont les meilleurs sont : *l'Epreuve villageoise*, opéra bouffon, musique de Grétry (1783) ; *la Femme jalouse*, comédie en vers (1785) ; *le Sourd* ou *l'Auberge pleine*, comédie (1790). Il a composé aussi une sorte d'autobiographie : *le Poète ou Mémoires d'un homme de lettres* (1798), où il raconte les aventures licencieuses de sa jeunesse.

DESFORGES-MAILLARD (Paul), poète français, né au Croisic en 1699, mort à Paris en 1772. N'ayant pas réussi dans ses premiers essais littéraires, il adressa, en 1732, au *Mercure de France* des lettres en vers et en prose signées Mlle MALCRAIS DE LA VIGNE, et qui excitèrent l'admiration des poètes de l'époque, notamment de Destouches et de Voltaire. Mais, ayant eu la maladresse de lever le masque, il fut sifflé par ceux qu'il avait trompés. Piron a trouvé dans cet incident le sujet de *la Métromanie*. Outre les *poésies de Mlle Malcrais de La Vigne* on lui doit : *Œuvres en vers et en prose* (1759).

DESFOSSÉS (Romain-Joseph), amiral français, né à Gouesnou (Finistère) en 1798, mort à Paris en 1864. Marin depuis 1807, il assista à la prise d'Alger, à l'expédition de Vera-Cruz et Saint-Jean d'Ulloa, et traita avec l'iman de Mascate. Ministre de la marine de 1849 à 1851, sénateur en 1855.

DESFOURNAUX (Edme-Etienne BORNE, comte), général français, né à Vézelay (Yonne) en 1767, mort à Paris en 1849. Sergent en 1789, lieutenant-colonel en 1792, il se distingua à Saint-Domingue qu'il débarrassa des Anglais en 1797. Gouverneur de la Guadeloupe, les Anglais le firent prisonnier en 1801 à la tête des renforts que Bonaparte envoyait en Egypte. Revenu en Amérique, il mit fin à la révolte de Toussaint-Louverture. Disgracié sous l'Empire pour indépendance de caractère, il siégea aux Chambres de 1811, 1814, 1815. Louis XVIII le fit comte.

DESFOURS DE LA GENETIÈRE (Claude-François), né à Lyon vers 1757, mort en 1819. Elève du collège de Juilly, il unit, pendant toute sa vie, à une grande austérité de mœurs une singularité d'opinions plus grande encore. Défenseur passionné de la doctrine et du parti jansénistes, il se fit l'apologiste des convulsionnaires de Lyon. Il écrivit de violents pamphlets contre la Révolution, et aussi contre le Concordat. En même temps, il déployait un grand zèle pour la conversion des juifs. Tombé dans la misère, il voulut être administré, à son lit de mort, par un prêtre interdit. On peut citer parmi ses ouvrages imprimés clandestinement : *les Trois états de l'homme* (1788) ; *Notion de l'œuvre des convulsions et des secours* (1788) ; *Recueil de prédictions* (1792).

Desfoux.

DESFOUX [*dé-fou*] n. f. (du nom du chapelier qui en avait la spécialité). Casquette de forme bouffante portée par les bouviers, toucheurs de bestiaux, laitiers, bouchers en gros, etc.

DESFRICHES (Aignan-Thomas), dessinateur français, né et mort à Orléans (1715-1800), auteur de charmants paysages au crayon généralement exécutés sur papier pâtré.

DESGABETS (Robert), bénédictin français de la congrégation de Saint-Vannes, né près de Verdun en 1620, mort à Breuil, près de Commercy, en 1678. Il contribua beaucoup à donner à son ordre une impulsion littéraire et scientifique. Disciple passionné de Descartes, il voulait appliquer les principes de sa méthode à l'étude des questions théologiques.

DES GACHONS (Jacques-Stéphane PEYROT), littérateur français, né à Torcé (Sarthe) en 1868. Il publia, en 1894, avec son frère André, l'*Album des légendes*. Les deux frères fondèrent ensuite le *Théâtre minuscule*. Au théâtre, Jacques des Gachons a donné : *la Dinette, Il suffit, le Retour précipité* et *le Pape et l'Empereur* (théâtre du Grand-Guignol, 1903). Mais il est surtout connu par ses agréables romans : *N'y touchez pas* (1900) ; *la Maison des dames Renoir* (1904), qui fut couronné par l'Académie française ; *le Mauvais Pas* (1905) ; *Frivole* (1908) ; *le Chemin de sable* (1910), couronné par l'Académie française ; *Dans l'ombre de mes jours* (1914) ; *les Patins de Gargantua* (1924) ; *Avec son temps* (1928). Parmi ses ouvrages pour la jeunesse, citons : *Gens de France au labeur*, où il eut, le premier, l'idée de raconter, heure par heure, la journée de quelques-uns de nos grands hommes. — Son frère, André **Peyrot des Gachons**, aquarelliste et illustrateur, né à Ardentes (Indre) en 1871. Il commença à dix-neuf ans ses expositions au Salon. Parmi ses envois les plus remarqués, nous citerons : *les Trois princesses ; Au seuil d'un rêve ; A l'Oratoire, la Maison forestière*. — Pierre **Peyrot des Gachons**, frère des deux précédents. V. QUERLON (*Pierre de*).

Desgenais, personnage des *Filles de marbre*, de Th. Barrière et Lambert-Thiboust (1853) ; type de raisonneur sentencieux.

DESGENETTES ou mieux **DES GENETTES** (Nicolas-René DUFRICHE), médecin militaire français, né à Alençon (Orne) en 1762, mort à Paris en 1837. Docteur de la faculté de Montpellier, il servit à l'armée d'Italie, fut médecin en chef de l'armée d'Egypte. Il y ranima, par un geste héroïque, la confiance des soldats en s'inoculant le pus d'un bubon pesteux. Il eut, à propos du sort des pestiférés, une vive discussion avec Bonaparte. Il fut ensuite inspecteur général du Service de santé, suivit la campagne de Russie, fut fait prisonnier et mis en liberté par l'empereur de Russie. Il assista à la bataille de Waterloo, fut professeur à la Faculté de Paris, destitué en 1822, et médecin en chef des Invalides. Il fut membre libre de l'Académie des sciences.

Desgenettes.

DESGODETS (Antoine), architecte français, né et mort à Paris (1653-1728). En 1674, Colbert l'envoya en Italie, avec mission de faire graver les plus beaux monuments de l'antiquité. Ses dessins le furent par Le Clerc, P. et J. Le Pautre, Châtillon, Guérard, Brèbes, Bonnart, de La Boissière, Tournier et Marot, et *les Edifices antiques de Rome*, bel ouvrage qui coûta des sommes énormes, parut en 1682. Desgodets fut contrôleur des bâtiments du roi, et membre de l'Académie. En 1718, il obtint la place de professeur à l'Académie et publia, en 1719, un *Traité sur les ordres*.

DESGOFFE (Alexandre), peintre d'histoire et paysagiste français, né et mort à Paris (1805-1882). Elève d'Ingres, il débuta, en 1834, par *Un site près d'Arbonne*. *Le Repos* et *les Joueurs de palet* (Salon de 1849), *le Christ aux Oliviers*, *le Sommeil d'Oreste* (1857) marquent le plus beau moment de la carrière du peintre.

DESGOFFE (*Blaise*-Alexandre), peintre français, neveu du précédent, né et mort à Paris (1830-1901). Elève de Flandrin et de Bouguereau, il fit une étude spéciale des bijoux, coupes, armes, coffrets, etc., de la Renaissance.

DES GOUTTES (Philippe), marin français, mort en 1649. Il avait fait son apprentissage sur mer dans les caravanes de l'Ordre de Malte, qui couronna plus tard sa carrière en le nommant grand prieur d'Auvergne. Capitaine de vaisseau de la marine royale en 1618, sa capacité lui valut le commandement du *Saint-Louis*, qui porta successivement le pavillon de Sourdis, l'amiral-archevêque, et de Brézé, le grand-maître de la navigation. L'intrépide marin, à la tête des enfants perdus du comte d'Harcourt, reprend sur les Espagnols, le 28 mars 1637, Sainte-Marguerite, l'une des îles Lérins. Le 22 août 1638, la flotte de Sourdis, qu'il guide, écrase et anéantit dans le port de Guetaria l'escadre de Lope de Hocès. Puis Des Gouttes participe à la prise de Laredo (1639) et à la victoire navale de Cadix (1640). Promu chef d'escadre en 1640, il défait deux galions espagnols à Vinaroz (1642), en capture six sur la côte de Barcelone et se signale, le 4 septembre 1643, à la bataille navale du cap de Gata. Lieutenant général des armées navales en 1644, il commande l'escadre destinée au siège de Rosas (1645) et la division de renfort expédiée en Italie au duc de Brézé et qu'il dérobe, par une brillante manœuvre, à l'étreinte espagnole (1646).

DES GRANGES (Charles-Marc), professeur et littérateur français, né au Mans en 1861. Agrégé et docteur ès lettres, il professa au collège Stanislas, aux lycées Henri-IV et Charlemagne, et fit un cours libre à la Sorbonne à partir de 1918. On lui doit : *Geoffroy et la critique dramatique* (thèse, 1897) ; *La comédie et les mœurs sous la Restauration* (1905) ; *La presse littéraire sous la Restauration* (1908) ; une *Histoire de la littérature française illustrée*, et des éditions d'auteurs classiques.

DESGRANGES (le P. Michel). Biogr. V. DEGRANGES.

DESGRAVIERS (Augustin-Claude LECONTE, chevalier), écrivain français, né et mort à Paris (1749-1822). Légataire universel du prince de Conti, il réclama à Louis XVIII des sommes dues sur une vente du domaine de L'Isle-Adam ; un procès s'ensuivit, qui fit grand bruit, que Desgraviers perdit en cassation, non sans en avoir publié toutes les pièces.

DESGREZ (Alexandre), chimiste français, né à Bannes (Haute-Marne) en 1863, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine (1919) et de l'Académie des sciences (1924). Il a réalisé la synthèse des acétones et de l'aldéhyde ordinaire et la décomposition de l'eau par le bioxyde de sodium. Desgrez a également institué d'intéressantes méthodes pour le dosage du carbone, de l'urée, de l'oxyde de carbone, et la régénération de l'air en espace clos.

Des Grieux, héros du roman de *Manon Lescaut*, par l'abbé Prévost. C'est le type de l'amoureux assez aveugle pour ne pas voir l'indignité de sa passion, et capable, pour la satisfaire, de tous les sacrifices.

DESGROUAIS, grammairien français, né à Magny, près de Paris, en 1703, mort en 1766. Il fut professeur au collège de Toulouse, et publia les *Gasconismes corrigés*, ouvrage souvent réédité.

DES GUERROIS (Charles), littérateur français, né et mort à Troyes (1817-1916). Venu à Paris, il fut secrétaire de Sainte-Beuve, puis retourna vivre en province. C'était un poète d'instinct et d'inspiration, dont le fond est supérieur à la forme qui est harmonieuse et pure, mais manque de couleur. Parmi ses très nombreux ouvrages, nous citerons : *Paysages de Champagne* (1854) ; *Le Président Bouhier ; Sonnets et petits poèmes* (1884) ; *Paroles de poésie* (1887) ; *Dans le monde de l'art* (1892) ; *Chansons et rayons* (1895) ; *De la poésie populaire en Angleterre* (1895) ; *Poèmes inquiets* (1896) ; *Poèmes apaisés* (1897) ; *Poèmes anthologiques* (1899) ; *Automnes et rêveries* (1903), et nombreuses études d'histoire littéraire.

DÉSHABILITATION [*dé-za, si-on*] n. f. Dr. Action de déshabiliter. (Peu us.)

DÉSHABILITER [*dé-za, té*] v. tr. Dr. Déclarer incapable, inhabile : *La loi* DÉSHABILITE *certains condamnés*. (Peu us.)

DÉSHABILLER [*za-bi-yé*] v. tr. Dépouiller de ses habits : DÉSHABILLER *un enfant*.

— *Par exagér.* Laisser à découvert certaines parties du corps : *Beaucoup de toilettes de soirée* DÉSHABILLENT *la femme*.

— *Fig.* Mettre à nu : DÉSHABILLER *un hypocrite*.

— Mar. *Déshabiller un mât, une vergue*, Les dégréer en ne laissant que les pièces d'attache.

— *Substantiv.* et au masc. Action de se déshabiller ; état d'une personne déshabillée : *Surprendre quelqu'un à son* DÉSHABILLER.

— LOC. PROV. **Déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul**, Faire une dette pour en acquitter une autre ; se tirer d'une difficulté en s'en créant une nouvelle.

— ***Déshabillé, e,*** part. pass. du verbe *Déshabiller*.

— *Substantiv.* et au masc. Vêtement de chambre : *Un coquet* DÉSHABILLÉ.

— LOC. PRÉPOS. *Dans le déshabillé, En déshabillé*, Incomplètement ou négligemment habillé ; — et *au fig.* Dans l'intimité, sans façons.

— Archéol. Au XVIIe siècle, Coffret où l'on mettait des mouchoirs ou du linge de nuit avec des sachets parfumés.

— ***Se déshabiller,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se dépouiller de ses habits.

— PROV. **Il ne faut pas se déshabiller avant de se coucher.** V. DÉPOUILLER.

DÉSHABILLEUR [*za, yeur*] n. m. Organe des minoteries à cylindre, qui enlève l'écorce du grain et le germe. (On dit aussi DÉSAGRÉGATEUR.)

DÉSHABITER [*za, té*] v. tr. Ne plus habiter : DÉSHABITER *une ville, une maison*. (Peu us.)

DÉSHABITUDE [*dé-za*] n. f. Perte d'une habitude : *La* DÉSHABITUDE *du travail*. (Peu us.)

DÉSHABITUER [*dé-za, tu-é*] v. tr. Défaire d'une habitude : DÉSHABITUER *un enfant de mentir*.

— ***Se déshabituer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Se* DÉSHABITUER *de mentir*.

DESHAIRS (Léon), historien d'art français, né à Chalon-sur-Saône en 1874. Ancien élève de l'Ecole du Louvre, il est devenu conservateur de la Bibliothèque des arts décoratifs en 1904, professeur, puis directeur (1931), à l'Ecole des arts décoratifs, et rédacteur en chef d'*Art et Décoration* en 1920. Parmi ses principales publications : *Documents inédits sur la chapelle du château de Versailles* (1906) ; *le Petit Trianon, le Grand Trianon* (1907-1908) ; *le Château de Maisons* (1907) ; *Architecture et Décoration au XVIIIe siècle : Bordeaux, Dijon, Aix-en-Provence* (1908-1910) ; *Nicolas et Dominique Pineau* (1911) ; *le Château de Bercy* (1911) ; *les Arabesques de Watteau* (1912) ; *Gustave Moreau* (1913) ; *l'Art décoratif français 1918-1925* (1925), chapitres sur *la Tapisserie et le Mobilier* dans l'*Histoire de l'Art* d'André Michel (1920-1927).

DÉSHARMONIE [*zar, nî*] n. f. Défaut d'harmonie ; désaccord : *La* DÉSHARMONIE *dans les opinions*.

DÉSHARMONIEUSEMENT [*zar, man*] adv. Sans harmonie.

DÉSHARMONIEUX [*zar, ni-eû*], **EUSE** adj. Qui n'est pas harmonieux. (Inus.)

DÉSHARMONIQUE [*zar, nik'*] adj. Qui manque d'harmonie. (Inus.)

DÉSHARMONISATION [*zar, si-on*] n. f. Action de troubler l'harmonie, de désharmoniser. (Peu us.)

DÉSHARMONISER [*zar, zé*] v. tr. Déranger, troubler l'harmonie de. (Peu us.)

DESHAUTERAYES (Michel-Ange-André LE ROUX, dit), orientaliste français, né à Conflans-Sainte-Honorine, près de Pontoise, en 1724, mort à Rueil en 1795. Etienne Fourmont, son oncle, lui apprit à la fois l'hébreu, l'arabe, le syriaque et le chinois. En 1745, il fut attaché à la Bibliothèque du roi, en qualité d'interprète, et, en 1752, il fut nommé professeur d'arabe au Collège de France : il occupa cette chaire pendant trente-deux ans.

DESHAYES (Prosper-Didier), compositeur français. On

ignore la date exacte de sa naissance (vers 1760), et celle de sa mort. Deshayes se fit connaître d'abord par deux oratorios exécutés au Concert spirituel : *les Macchabées*, en 1780, et *le Sacrifice de Jephté*, en 1786. Puis il fit représenter un certain nombre de vaudevilles et d'opéras-comiques. On lui doit encore trois cantates, exécutées à la Société académique des enfants d'Apollon : *Achille seul dans sa tente, Diane*, et *la Chute de Phaéton*.

DESHAYES (Gérard-Paul), naturaliste français, né à Nancy en 1795, mort à Boran (Oise) en 1875. Il s'adonna à l'étude des coquilles fossiles et devint professeur administrateur du Muséum, à Paris. Outre de nombreux mémoires, on a de lui : *Description des coquillages fossiles des environs de Paris* (1824-1839) ; *Traité élémentaire de conchyliologie* (1834-1858) ; *Conchyliologie de l'île de la Réunion* (1863) ; etc. Il a continué l'*Histoire des mollusques terrestres et fluviatiles* de Férussac (1838-1851), et publié *les Mollusques décrits et figurés d'après la classification de Georges Cuvier*.

DESHAYS (Jean-Baptiste), peintre français, surnommé **le Romain,** né à Rouen en 1729, mort à Paris en 1765. Il reçut des leçons de son père, puis de Restout, et Vanloo. En 1751 il obtint le grand prix de peinture et composa *Psyché évanouie* et *Céphale enlevé par l'Aurore*. De retour à Paris, il épousa la fille de Boucher, et entra à l'Académie en 1758. Le musée de Montpellier possède son morceau de réception à l'Académie : *Vénus jetant des fleurs sur le corps d'Hector*, esquisse vaillante et magistrale. Citons encore : *la Flagellation de saint André* (musée de Rouen) ; *Jupiter et Antiope ; la Charité romaine*, et surtout *Saint Benoît mourant*.

DÉSHERBAGE [*zèr'*] n. m. Action de désherber : *le* DÉSHERBAGE *des allées d'un jardin*.

— ENCYCL. Hortic. Le *désherbage* des allées d'un jardin s'effectue soit au moyen de la houe à main (piocher jusqu'aux racines) qui retourne les plantes, soit chimiquement par épandage de l'une des solutions suivantes : sulfate de fer à 10 p. 100 ; sulfate de cuivre à 5 p. 100 ; acide sulfurique à 3 p. 100, ou bien encore d'un mélange à parties égales et bien émulsionné, d'eau et d'huile lourde de goudron. On peut enfin répandre du sel dénaturé (à la dose de 200 kilogr. à l'are).

DÉSHERBER [*zèr'-bé*] v. tr. Enlever les mauvaises herbes, sarcler : DÉSHERBER *des plates-bandes*.

DES HERBIERS DE L'ÉTANDUÈRE (Henri-François), marin français, né à Angers en 1682, mort à Rochefort en 1750. Il servit sous les ordres de l'amiral comte de Toulouse, de Pointis et de Du Casse, participa à l'expédition de Duguay-Trouin contre Rio de Janeiro, figura brillamment au combat livré en 1741 dans les eaux de Saint-Domingue par le chevalier d'Epinay. Il en était en 1747 à sa vingt-troisième campagne et commandait en qualité de chef d'escadre *le Tonnant*, de 80 canons, quand il fut chargé de conduire aux Antilles un grand convoi de 250 voiles. Il avait huit vaisseaux et une frégate. Le 25 octobre, à 88 lieues du cap Finisterre, il tombait au milieu des vingt vaisseaux de guerre de l'amiral Hawke. Couvrant intrépidement le convoi, nos vaisseaux se sacrifièrent ; six d'entre eux tombèrent au pouvoir des Anglais, seuls, *le Tonnant* et *l'Intrépide*, après un combat terrible, échappèrent aux vainqueurs. « Jamais vaisseaux ne se battirent mieux », déclarait un officier anglais.

DÉSHÉRENCE [*dé-zé-ranss*] n. f. (rad. *déshériter*). Absence d'héritiers naturels : *Succession en* DÉSHÉRENCE.

— ENCYCL. Une succession est en *déshérence* lorsqu'il est constant que le défunt n'a laissé pour la recueillir ni héritier testamentaire, ni parents connus au degré successible, ni conjoint survivant. Dans ces conditions, aux termes de l'art. 723 du Code civil, la succession est dévolue à l'Etat.

L'administration des domaines, après avoir fait apposer les scellés et fait procéder à un inventaire, doit demander l'envoi en possession au tribunal civil du lieu où la succession s'est ouverte. Les héritiers qui, à l'origine, ne se sont pas révélés, peuvent par la suite exercer utilement, pendant trente ans, leur action en pétition d'hérédité. Le droit attribué à l'Etat peut s'exercer également sur la succession d'un étranger décédé en France sans héritiers réguliers ni irréguliers.

DÉSHÉRITEMENT [*zé, man*] n. m. Action de déshériter ; son résultat. (Peu us.)

DÉSHÉRITER [*zé-ri-té*] v. tr. Priver de sa part d'héritage : *Menacer un parent de le* DÉSHÉRITER.

— *Fig.* Priver, frustrer d'avantages : *La nature* A *par trop* DÉSHÉRITÉ *cette province. Les grandes villes absorbent toutes les forces et* DÉSHÉRITENT *les campagnes.*

— ***Déshérité, e,*** part. pass. du verbe *Déshériter : Parent* DÉSHÉRITÉ.

Et déchu du bonheur, *déshérité* des cieux.
TH. GAUTIER.

Le peuple, chez nous, est DÉSHÉRITÉ *de la vie intellectuelle.* (Renan.)

— *Substantiv.* Héritier naturel dont la part légale de succession a été réduite. || *Par extens.* Personne dépourvue de dons naturels, ou de certains biens que les autres possèdent : *Les* DÉSHÉRITÉS *de la vie.*

— SYN. **Déshériter, exhéréder.** *Déshériter*, c'est priver quelqu'un de l'héritage sur lequel il pouvait compter. *Exhéréder*, c'est déclarer par un acte formel la volonté d'exclure quelqu'un d'un héritage ; c'est de plus un terme de législation qui ne s'emploie guère qu'en parlant des anciens.

DÉSHEURER [*zeu-ré*] v. tr. Déranger dans ses heures réglées, ses habitudes. (Vx.)

— *Intransitiv.* Horlog. Se dit d'un instrument d'horlogerie (montre, pendule) à sonnerie, quand les heures sonnées ne correspondent pas aux heures indiquées par les aiguilles : *Cette pendule* DÉSHEURE.

— ***Se désheurer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre dérangé dans ses habitudes. (Vx.)

DÉSHIVERNER [*zi-vèr-né*] v. tr. Faire sortir des quartiers d'hiver : DÉSHIVERNER *un corps d'armée.* (Peu us.)

DÉSHONNÊTE [*zo*] adj. Contraire à l'honnêteté, à la bienséance, aux bonnes mœurs : *Ecrit, Pensée, Parole, Action* DÉSHONNÊTE. *Lieu* DÉSHONNÊTE.

— SYN. **Déshonnête, malhonnête.** Une action *déshonnête* est contraire à la pureté, à la pudeur. Ce qui est *malhonnête* peut être non seulement contraire aux bienséances, mais encore à la probité.

DÉSHONNÊTEMENT [*zo, man*] adv. D'une façon déshonnête.

DÉSHONNÊTETÉ [*zo*] n. f. Caractère de ce qui est déshonnête : *La* DÉSHONNÊTETÉ *dans les discours, dans les actions.* || Manière d'agir déshonnête.

DÉSHONNEUR [*zo-neur*] n. m. Perte de l'honneur ; état d'une personne déshonorée : *Tomber dans le* DÉSHONNEUR. *Faire quelque chose à son* DÉSHONNEUR. || Commerce criminel (en parlant des femmes).

— *Prier quelqu'un de son déshonneur,* Lui demander une chose qui pourrait le déshonorer, ou Solliciter de lui une chose qui lui coûte beaucoup : *Demander de l'argent à un avare, c'est* LE PRIER DE SON DÉSHONNEUR. (Vx.)

— SYN. **Déshonneur, honte, ignominie, infamie, opprobre, turpitude.** La *honte*, c'est le sentiment humiliant qu'on éprouve de sa conduite, de son *déshonneur ;* la *turpitude*, c'est la laideur morale dans ce qu'elle a de plus honteux. L'*opprobre*, c'est le *déshonneur public ;* l'*infamie*, la flétrissure imprimée par la loi ou par l'opinion ; l'*ignominie*, enfin, est le comble du *déshonneur*, de l'avilissement, de l'humiliation.

DÉSHONORABLE [*zo*] adj. Qui n'est pas honorable. (Peu us.)

DÉSHONORABLEMENT [*zo, man*] adv. D'une façon déshonorable. (Peu us.)

DÉSHONORANT [*zo, ran*], **E** adj. Qui déshonore : *Conduite* DÉSHONORANTE. *Trafics* DÉSHONORANTS.

— ANTON. **Glorieux, honorable.**

DÉSHONORER [*zo-no-ré*] v. tr. Priver de l'honneur, dégrader, avilir : *Cette conduite le* DÉSHONORE. DÉSHONORER *sa famille. Une grâce payée avilit celui qui la reçoit, et* DÉSHONORE *celui qui la fait.* (Duclos.) || Séduire (en parlant d'une femme) : DÉSHONORER *une jeune fille.*

— *Par extens.* Faire du tort à : *Le ridicule* DÉSHONORE *plus que le déshonneur.* (La Rochefoucauld.) DÉSHONORER *un monument par de maladroites restaurations.*

— ***Déshonoré, e,*** part. pass. du verbe *Déshonorer.*

— Substantiv. : *Epouser une* DÉSHONORÉE.

— ***Se déshonorer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Les erreurs par lesquelles l'homme abusé* SE DÉSHONORE *lui-même.* (Bossuet.) *Je ne veux plus* ME DÉSHONORER *pour l'amour de vous.* (Voltaire.)

— SYN. **Déshonorer, décréditer, décrier.** V. DÉCRÉDITER.

DESHOULIÈRES [*dé-zou-li-èr'*] (Antoinette DU LIGIER DE LA GARDE, Mme), femme de lettres française, née et morte à Paris (1638-1694). Elève du poète libertin Jean Hénault, elle apprit le latin, l'italien, l'espagnol, et la philosophie. En 1677, elle fut l'âme de la cabale qui préféra la *Phèdre* de Pradon à celle de Racine. Elle jouit, en son temps, d'une grande réputation poétique. On lui fait tort, aujourd'hui, en ne se souvenant plus que de sa pièce un peu mièvre *sur les petits moutons.* Mais cette « bergère » fut aussi une moraliste délicate : outre des idylles, elle composa des églogues, des odes, des énigmes, des madrigaux, des élégies, même une tragédie. Ses meilleures pièces sont des poésies religieuses écrites vers la fin de sa vie. — Sa fille, Antoinette-Thérèse **Deshoulières** (1662-1718), fut aussi une femme de lettres et s'adonna à la poésie ; mais son plus clair mérite fut d'éditer les poésies de sa mère, en 1695.

Mme Deshoulières (d'après une gravure de Van Schuppen).

DES HOUX (Henri). Biogr. V. DURAND-MORIMBEAU.

DÉSHUILER [*zu-i-lé*] v. tr. Techn. Séparer de l'eau de condensation l'huile dont la vapeur s'est chargée au passage dans le cylindre d'une machine à vapeur. || Faire disparaître par le foulage l'huile dont on avait imbibé des peaux, des tissus, etc.

DÉSHUILEUR n. m. Appareil effectuant dans les machines à vapeur la séparation de l'huile d'avec la vapeur qui l'entraîne.

DÉSHUMANISER [*zu, zé*] v. tr. Faire perdre le caractère humain.

DÉSHYDRATATION [*dé-zi, si-on*] n. f. Chim. Action de déshydrater : *La* DÉSHYDRATATION *des sels.*

— Physiol. Perte de l'eau des tissus organiques.

— ENCYCL. Physiol. La *déshydratation* peut être la conséquence soit d'une action osmotique intense, entraînant au dehors une grande quantité d'eau du sérum, puis des tissus (purgatifs, diurétiques, toxines du choléra), soit de l'intervention de diastases déshydratantes, comme dans la transformation du glucose en glycogène qui s'opère dans la cellule hépatique. Dans ce dernier cas, la déshydratation est un processus biochimique normal ; dans le premier, au contraire, elle constitue un processus morbide qui peut avoir des résultats sérieux et même mortels.

DÉSHYDRATER [*dé-zi, té*] v. tr. Chim. Priver d'eau : DÉSHYDRATER *de la chaux.*

DÉSHYDROGÉNATION [*zi, si-on*] n. f. Action de déshydrogéner.

DÉSHYDROGÉNER [*zi, né*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer.*) Enlever l'hydrogène d'une substance.

DÉSHYPOTHÉQUER [*dé-zi, té-ké*] v. tr. Purger d'hypothèques : DÉSHYPOTHÉQUER *un immeuble.*

DESIDERATA n. m. pl. V. DESIDERATUM.

DÉSIDÉRATIF [*zi*], **IVE** adj. (du lat. *desiderium*, désir). Qui exprime l'idée de désir : *Verbe* DÉSIDÉRATIF.

DESIDERATUM [*dé-zi-dé-ra-tom'*] n. m. (mot lat. signif. *chose dont on regrette l'absence*). Lacune à combler, problème à résoudre : *La paix est le* DESIDERATUM *des hommes de progrès.* || Au plur. : *Toute science a ses* DESIDERATA.

DESIDERI (Ippolito), missionnaire et jésuite italien, né à Pistoie en 1684, mort à Rome en 1733. Il se rendit au Tibet, où il resta onze ans (1716-1726). Il a traduit le *Kangiar* de Zoubaka, livre religieux du Tibet, en 108 volumes.

DESIDERIO ou **DESIDERIO da Settignano,** sculpteur florentin, né à Settignano en 1428, mort à Florence en 1464. Elève de Donatello, il fut un des artistes les plus gracieux et les plus charmants de la Renaissance florentine. Parmi ses œuvres, il faut citer l'autel du Saint-Sacrement, à Saint-Laurent ; la statue de la *Madeleine*, en bois, à Santa-Trinita ; le *mausolée de Carlo Marsuppini*, à Santa-Croce, son chef-d'œuvre ; et des bustes, statuettes, dans les églises, dans les musées de Florence, etc.

DESIDERIUS (saint). V. DIDIER (saint).

DÉSIGNATEUR [*gn* mll.] n. m. Antiq. rom. Nom qui s'appliquait à plusieurs fonctionnaires.

— ENCYCL. Au théâtre, le *désignateur* conduisait les spectateurs à leurs places. Aux jeux du cirque, le désignateur était un officier de police qui prenait les dispositions nécessaires et distribuait les prix. Enfin, on appelait « désignateurs », dans les cérémonies funèbres, ceux qui ordonnaient les convois et présidaient les jeux funèbres dont ils étaient les juges. Ils commandaient au personnel subalterne préposé aux funérailles. Ces désignateurs étaient choisis par les consuls, et leurs fonctions étaient honorées.

DÉSIGNATIF [*gn* mll.], **IVE** adj. (du lat. *designatus*, désigné). Qui désigne, spécifie : *La faux est l'emblème* DÉSIGNATIF *de la mort.*

DÉSIGNATION [*gn* mll., *a-si-on*] n. f. Action de désigner, de signaler avec précision : *La* DÉSIGNATION *de la demeure est essentielle dans les exploits d'huissier.* || Dénomination, appellation : *Personne connue sous telle* DÉSIGNATION. || Choix : DÉSIGNATION *d'un successeur.*

DÉSIGNER [*gn* mll., *é*] v. tr. (lat. *designare ;* du préfixe *de*, et de *signare*, marquer). Indiquer de façon à faire reconnaître : *Les Egyptiens* DÉSIGNAIENT *l'éternité par la figure d'un serpent qui se mord la queue.* || Etre le signe, la marque de : *La fraîcheur du teint* DÉSIGNE *la santé.* || Choisir : DÉSIGNER *un arbitre. Auguste* DÉSIGNA *Tibère pour son successeur.* || Signaler, appeler l'attention sur : DÉSIGNER *un homme à la haine, à l'admiration publique.* || Fixer : DÉSIGNER *le lieu de la rencontre.*

— Dénommer, servir à appeler : *Le nom d'Hébreux* DÉSIGNA *d'abord toute la branche de l'émigration de Tharé qui traversa l'Euphrate.* (Renan.)

— ***Désigné, e,*** part. pass. du verbe *Désigner.*

— Hist. rom. *Consuls, Tribuns désignés,* Nom que portaient les consuls et les tribuns élus, jusqu'au moment de leur entrée en fonction.

— ***Se désigner,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Le mérite* SE DÉSIGNE *de lui-même à l'attention.*

— Au sens passif : *Ces objets* SE DÉSIGNENT *par un seul et même nom.*

— SYN. **Désigner, indiquer, marquer.** *Désigner*, c'est faire connaître par un signe. *Indiquer*, c'est dire ou montrer, mais d'une façon plus vague que *désigner*, où se trouve quelque chose. *Marquer*, c'est séparer nettement par une empreinte spéciale une chose d'une autre pour la faire reconnaître sans peine.

— **Désigner, assigner.** V. ASSIGNER.

DÉSILLUSION [*zi-on*] n. f. Perte de l'illusion : *L'expérience amène la* DÉSILLUSION.

DÉSILLUSIONNANT [*o-nan*], **E** adj. Qui désillusionne.

DÉSILLUSIONNEMENT [*o-ne-man*] n. m. Perte de l'illusion ; action de désillusionner.

DÉSILLUSIONNER [*o-né*] v. tr. Faire perdre ses illusions à : *La vérité qui nous* DÉSILLUSIONNE *est souvent cruelle.*

— ***Désillusionné, e,*** part. pass. du verbe *Désillusionner.*

— Substantiv. : *Le nombre des* DÉSILLUSIONNÉS *grossit chaque jour.*

— ***Se désillusionner,*** v. pr. — Au sens passif, Perdre ses illusions.

DÉSIMPOSER [*zé*] v. intr. Typogr. Sortir des pages de composition du châssis où elles avaient été disposées pour l'imposition.

DÉSIMPOSITION [*zi-si-on*] n. f. Typogr. Action de désimposer.

DÉSINCAMÉRATION [*si-on*] n. f. Action de désincamérer.

DÉSINCAMÉRER [*ré*] v. tr. (Change le second *é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je désincamère. Qu'ils désincamèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je désincamérerai. Tu désincamérerais*). Annuler l'incamération, l'annexion de : *Le duc de Parme arma contre le pape pour* DÉSINCAMÉRER *son bien.* (Voltaire.)

DÉSINCARNÉ, E adj. Terme usité par les spirites pour désigner ceux qui sont débarrassés de leur enveloppe charnelle (les morts, les esprits). V. SPIRITISME.

— *Substantiv. Les* DÉSINCARNÉS.

DÉSINCORPORATION [*si-on*] n. f. Action de désincorporer : DÉSINCORPORATION *des bataillons de guerre.*

DÉSINCORPORER [*ré*] v. tr. Séparer une chose ou une personne du corps auquel elle avait été incorporée : DÉSINCORPORER *des soldats.*

DÉSINCRUSTANT [*kruss-tan*] n. m. Substance que l'on ajoute à l'eau des chaudières pour empêcher l'incrustation des parois.

DÉSINCRUSTATION [*kruss-ta-si-on*] n. f. Action de désincruster.

DÉSINCRUSTER [*kruss-té*] v. tr. Oter les incrustations : DÉSINCRUSTER *les parois d'une chaudière.*

DÉSINCULPATION [*si-on*] n. f. Action de désinculper : *La* DÉSINCULPATION *d'un accusé.*

DÉSINCULPER [*pé*] v. tr. Dégager d'une inculpation : DÉSINCULPER *un accusé.*

DÉSINENCE [*nanss*] n. f. (du lat. *desinere*, finir). Gramm. Dernières lettres ou dernières syllabes d'un mot : *Il faut éviter d'employer de suite plusieurs mots ayant la*

même DÉSINENCE. || Terminaison qui exprime les flexions d'un mot.

— Bot. Terminaison des organes ou parties d'organes.

— ENCYCL. Gramm. Il y a deux sortes de *désinences* : les *désinences casuelles*, qui, dans la *déclinaison des noms*, servent à marquer les cas, le genre et le nombre ; les *désinences personnelles*, qui, dans la *conjugaison des verbes*, indiquent les personnes, la voix et le temps.

DÉSINENTIEL [*nan-si-èl'*], **ELLE** adj. Gramm. Qui termine un mot. || Qui a des désinences, des terminaisons variables suivant les cas, les nombres, les personnes : *Langues* DÉSINENTIELLES. *Formes* DÉSINENTIELLES.

DÉSINFATUATION [*si-on*] n. f. Action de désinfatuer : *La* DÉSINFATUATION *d'un sot est chose impossible.*

DÉSINFATUER [*tu-é*] v. tr. Guérir quelqu'un de son infatuation : DÉSINFATUER *un sot.* || Guérir quelqu'un de ses préventions : *Dans nos derniers temps les hommes* ONT ÉTÉ DÉSINFATUÉS *des sortilèges.* (Voltaire.)

DÉSINFECTANT [*fèk-tan*], **E** n. et adj. Se dit des substances ou des agents qui désinfectent : *Le chlore est* DÉSINFECTANT, *est un* DÉSINFECTANT.

— *Fig.* Ce qui détruit la corruption des mœurs : *Le mariage est un* DÉSINFECTANT. (L. Veuillot.)

— ENCYCL. Les *désinfectants* détruisent les germes nocifs ou morbides et masquent les odeurs désagréables. Ils sont physiques ou mécaniques comme la lumière, le feu, la ventilation, les corps inertes (terre, charbon, argile, chaux éteinte pulvérisée) qui font masse avec les gaz méphitiques et les emprisonnent, ou encore ceux qui, comme les essences, goudron, résine, joignent à leur action chimique la propriété de déguiser les odeurs désagréables.

Mais les désinfectants les plus répandus sont les agents chimiques qui peuvent être employés sous trois formes :

1° *Sous la forme gazeuse* (vapeurs de formol, de chlore, d'acide sulfureux) ; 2° *Sous la forme liquide* (solutions de phénols, de crésylols, de bichlorure et de cyanure de mercure, de sulfate de cuivre, de sulfate de fer, de permanganate de potassium, de formol, d'hypochlorite de sodium [liqueurs de Labarraque et de Dakin], de chloral, eau oxygénée, teinture d'iode) ; 3° *Sous la forme solide* ou de liquide épais (chaux, chlorure de calcium, trioxyméthylène, salol).

En thérapeutique on peut encore avoir à pratiquer la désinfection interne de l'organisme : tube gastro-intestinal, voies urinaires. On a alors recours au sous-nitrate de bismuth, au naphtol, au benzo-naphtol, au salol, à l'urotropine.

DÉSINFECTER [*fèk-té*] v. tr. Purger de ce qui infectait : DÉSINFECTER *de l'eau, une chambre.*

— *Fig.* Purifier : *Le travail peut* DÉSINFECTER *un peuple corrompu.*

— ***Se désinfecter,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉSINFECTER *les mains.*

DÉSINFECTEUR [*fèk*] adj. et n. m. Qui est propre à désinfecter : *Appareil* DÉSINFECTEUR.

DÉSINFECTION [*fèk-si-on*] n. f. Action de désinfecter : *Pratiquer la* DÉSINFECTION *d'un vêtement. La* DÉSINFECTION *des wagons de chemins de fer est obligatoire après le transport des animaux.* || Résultat de cette action.

— *Fig.* Action de purifier.

— ENCYCL. La *désinfection* n'a pas seulement pour but de détruire les mauvaises odeurs, elle vise à la destruction des germes contagieux qui proviennent des malades et des objets qui ont été en contact avec ceux-ci. Il faut distinguer la *désinfection* et la *stérilisation* : la première détruit seulement les germes *nocifs* et *pathogènes*, alors que la seconde les détruit tous d'une manière absolue, qu'ils soient pathogènes ou non. La désinfection est suffisante dans un grand nombre de cas et il est plus facile et plus pratique de l'obtenir. Elle devra non seulement s'appliquer au malade, à tous les objets qu'il touche, à son linge, à ses crachats, à ses déjections, mais s'étendre au personnel qui le soigne, aux personnes qui le visitent, à sa literie, aux locaux où il est renfermé et à leur mobilier, aux murs et aux planchers.

La désinfection des locaux antérieurement habités par des malades atteints de maladies contagieuses : scarlatine, typhoïde, variole, choléra, tuberculose, est obligatoire. Elle s'effectue soit par des vapeurs (formol, anhydride sulfureux, chlore), ou par l'inflammation de mélanges préparés à l'avance et qui émettent des vapeurs désinfectantes, soit par des pulvérisations d'une solution antiseptique (sublimé, acide phénique, formol, etc.).

Quand il s'agit de la désinfection d'instruments de médecine et de chirurgie, ou de pièces de pansement, on utilise la flamme, les étuves à chaleur sèche et surtout les autoclaves où l'on place les instruments, les pièces de pansement, les vêtements de malades.

Les industriels dont les établissements dégagent des vapeurs ou des odeurs nuisibles doivent détruire ou désinfecter ces vapeurs.

— Art vétér. La *désinfection sanitaire* s'applique aux animaux atteints de maladies contagieuses qui répandent dans les locaux où ils sont enfermés, sur les chemins qu'ils suivent, dans les abreuvoirs, les pâturages où ils sont conduits, etc., des produits virulents contenus dans leur jetage, leur salive, leurs déjections et leurs *excreta* de toutes sortes. Ces produits virulents peuvent transmettre la maladie à des animaux sains et constituent un danger permanent de propagation de la maladie. Leur destruction constitue une des mesures les plus importantes de la police sanitaire.

La désinfection est régie par la loi du 21 juin 1898, par divers décrets et circulaires ministérielles.

— Adm. et Fin. Un décret du 10 juillet 1906 a déterminé l'organisation et le fonctionnement du service de désinfection institué par la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique, ainsi que le mode d'établissement des taxes pour remboursement des dépenses.

Suivant l'importance des communes, le service est départemental ou municipal.

Des taxes sont établies, à titre de remboursement de frais de désinfection et de transport, proportionnellement à la valeur locative de l'ensemble des locaux d'habitation dont fait partie la pièce occupée par le malade. La désinfection est gratuite pour les indigents.

— Agric. On a voulu voir dans la stérilité de certains sols soumis à des cultures intensives l'action de toxines sécrétées par les plantes elles-mêmes, ou par la présence ou la multiplication de bactéries, moisissures, etc. ; et, en s'inspirant des théories de l'asepsie, on a tenté de revivifier ces terres en les traitant soit par la chaleur, soit par la vapeur d'eau (procédés d'ailleurs onéreux et applicables seulement en horticulture), soit à l'aide d'antiseptiques comme le sulfure de carbone (à la dose de 2 à 4 kg. à l'are injecté au moyen d'un pal) ou le sulfocarbonate de potasse (épandu à la dose de 4 à 6 kg. à l'are et enfoui par un labour). Les résultats obtenus par les divers procédés de *désinfection du sol* ont donné jusqu'ici des résultats très encourageants.

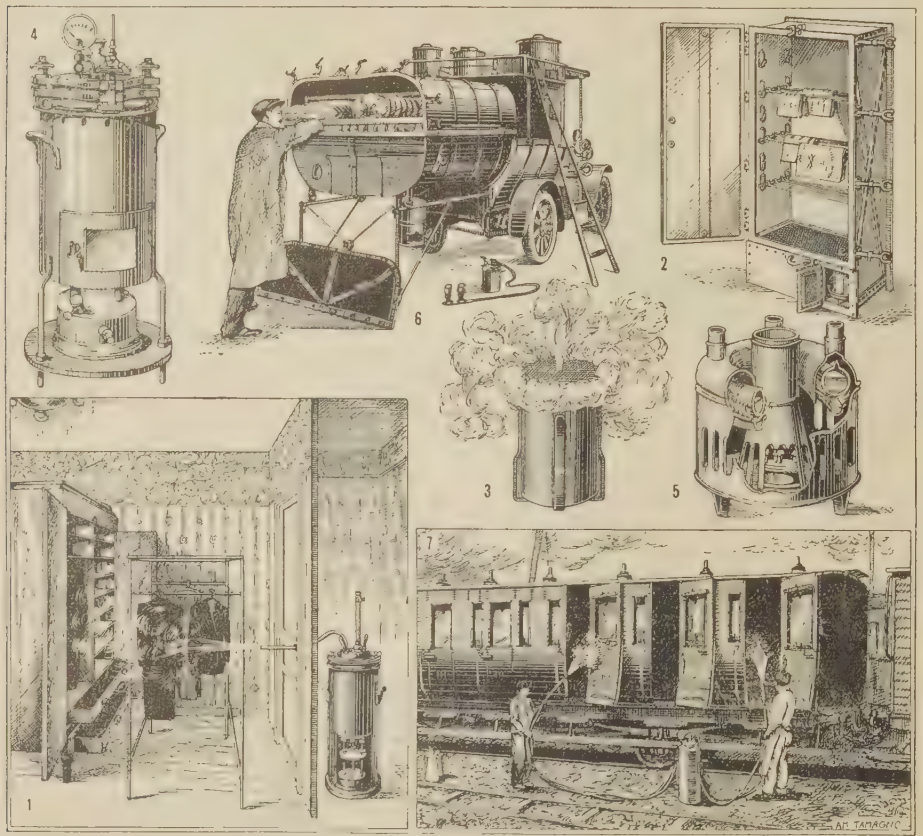

DÉSINFECTION : 1. Dispositif pour désinfection d'une pièce par des vapeurs de formol ; 2. Armoire métallique pour désinfection de menus objets (livres, etc.) ; 3. Fumigatoire (type « Fumigator » Gonin) ; 4. Appareil producteur de vapeurs de formol (système Dehaitre) ; 5. Formogène (système Hélios) ; 6. Etuve mobile du Service des Etuves municipales de Paris ; 7. Désinfection de wagons par pulvérisation d'hypochlorite.

DÉSINFECTOIRE [*fèk'*] n. m. Lieu où l'on désinfecte.

DÉSINFLUENCER [*an-sé*] v. tr. Soustraire à une influence dominante : DÉSINFLUENCER *des juges.*

desinit in piscem, mots lat. signif. *finit en queue de poisson,* allusion au passage de l'*Art poétique* d'Horace (v. 4), où le poète compare une œuvre d'art sans unité à un beau buste de femme qui se terminerait en queue de poisson. (Se dit des choses dont la fin ne répond pas au commencement.)

DÉSINSECTION [*sèk-si-on*] n. f. Pratique d'hygiène qui a pour but la destruction des insectes (mouches, moustiques, vers, larves, punaises) capables de véhiculer certains germes et produits pathogènes : *Le gaz sulfureux, l'essence de térébenthine, le pétrole sont des agents efficaces de* DÉSINSECTION.

DÉSINTÉGRATEUR n. m. Appareil rotatif à lames métalliques, que l'on adapte à l'avant d'une drague pour désagréger le fond et faciliter l'enlèvement des matériaux.

DÉSINTÉGRATION [*si-on*] n. f. Action de désintégrer.

— Géol. Phénomène de décomposition des roches, sous l'action des agents atmosphériques (pluie, eau de circulation, etc.). Il ne reste plus alors que les éléments insolubles de la roche primitive, ou roche-mère (sables quartzeux, argiles réfractaires, peroxydes de fer, etc.).

DÉSINTÉGRER [*ghré*] v. tr. Détruire l'intégrité, l'état d'une chose qui a toutes ses parties.

DÉSINTÉRESSEMENT [*rè-se-man*] n. m. Détachement de son propre intérêt : *Faire preuve de* DÉSINTÉRESSEMENT.

— ANT. **Calcul, égoïsme.**

DÉSINTÉRESSÉMENT [*rè-sé-man*] adv. Avec désintéressement. (Vx.)

DÉSINTÉRESSER [*rè-sé*] v. tr. Satisfaire les intérêts de, dédommager : DÉSINTÉRESSER *un associé, des créanciers.*

— *Fig.* Mettre hors de cause : DÉSINTÉRESSER *l'amour-propre, c'est délivrer la raison d'une tutelle tyrannique.*

— ***Désintéressé, e,*** part. pass. du verbe *Désintéresser.* Qui n'est pas intéressé dans une affaire. || Qui n'est pas mû par l'intérêt : *Un flatteur est rarement* DÉSINTÉRESSÉ. || Qui n'est pas inspiré, dicté par l'intérêt : *Amitié* DÉSINTÉRESSÉE. *Conseils* DÉSINTÉRESSÉS.

— Substantiv. : *Nous estimons les* DÉSINTÉRESSÉS, *par intérêt même.*

— ANTON. **Avare, avide, cupide, intéressé.**

— ***Se désintéresser,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se mettre hors de cause : *Il n'est pas possible à la charité de* SE DÉSINTÉRESSER *à l'égard de la béatitude.* (Bossuet.) || *Se désintéresser de, Se désintéresser sur,* Ne plus prendre intérêt à, Ne pas agir en vue de.

DÉSINTÉRÊT [*rê*] n. m. Absence d'intérêt, indifférence. (Mot employé par Stendhal.)

DÉSINTERLIGNAGE n. m. Action de désinterligner.

DÉSINTERLIGNER [*tèr', gn* mll., *é*] v. tr. Typogr. Enlever les interlignes dans une composition.

DÉSINTOXICATION [*tok-si-ka-si-on*] n. f. Thérap. Procédé de traitement ayant pour but d'éliminer hors de l'organisme les poisons et déchets, causes de maladies.

— ENCYCL. La cure de *désintoxication* a été, de tout temps, employée empiriquement sous forme de vomitifs, purgatifs, saignées, lixivations à l'aide de boissons abondantes, sudorifiques, etc., mais c'est G. Guelpa qui, en 1908, en a précisé les termes. Cette cure se ramène à des purgations avec jeûne absolu, employés simultanément pendant une durée variable. La purgation a pour but de débarrasser l'intestin de toutes les matières de déchet qu'il retient et d'attirer, en outre, au dehors, par l'action osmotique ou irritante des purgatifs employés, certains des poisons qui circulent dans le sang. Quant au jeûne, il a pour effet de parfaire les oxydations intra-organiques et d'activer l'action des macrophages sur les cellules usées ou vieillies des tissus. Cette cure est d'une grande simplicité : elle consiste à prendre, à jeun, un purgatif salin, à dose un peu forte, et à s'abstenir, pendant la journée, de toute espèce d'aliments, même liquides, tels que le lait et le bouillon. En revanche, on peut et l'on doit boire abondamment des eaux très peu minéralisées, de manière à augmenter la diurèse et à favoriser l'élimination des déchets par la voie rénale. Ce traitement est continué pendant trois à cinq ou six jours consécutifs. Quoi qu'on en puisse penser, il ne produit pas d'affaiblissement marqué.

La désintoxication a été employée d'abord, avec un réel succès, contre le diabète grave avec acidose et contre la goutte qui est une intoxication alcalino-terreuse. On l'a également utilisée contre les intoxications d'origine digestive, l'azotémie compensée, l'hypertension d'origine vasoconstrictive et les dilatations cardiaques consécutives ; chez les grands intoxiqués à la suite de plaies infectées, et même pour faciliter la démorphinisation. Cette cure ne peut être pratiquée sans l'avis du médecin, ni continuée trop longtemps. Dans la plupart des cas, quelques jours de purgation et de jeûne sont suffisants, mais il est souvent nécessaire de la reprendre tous les quinze jours ou tous les mois.

DÉSINTOXIQUER [*tok-si-ké*] v. tr. Méd. Délivrer d'une intoxication.

DÉSINVERTIR [*vèr'*] v. tr. Faire cesser d'être inverti, ramener à l'état premier, naturel : DÉSINVERTIR *l'ordre de la marche.*

DÉSINVESTIR [*vèss*] v. tr. Faire cesser d'être investi, débloquer : DÉSINVESTIR *une place.*

— ***Se désinvestir,*** v. pr. Renoncer à une fonction, à un pouvoir.

DÉSINVESTISSEMENT [*vèss-ti-se-man*] n. m. Action de désinvestir.

DÉSINVITER [*té*] v. tr. Retirer l'invitation faite.

DÉSINVOLTE adj. (de l'ital. *disinvolto,* qui n'est pas enveloppé, qui est dégagé). Qui a l'allure dégagée :

Personne DÉSINVOLTE. || Qui est dégagé, sans embarras ni gêne, dans sa manière d'être : *Noailles y parut, tout* DÉSINVOLTE *qu'il est, fort empêtré.* (Saint-Simon.)

— *Substantiv.* et au masc. Désinvolture : *Un étonnant* DÉSINVOLTE. (Vx.)

DÉSINVOLTURE n. f. Allure ou manière d'être désinvolte (libre, dégagé).

— *Par extens.* Allure ou manière d'être trop libre : *La* DÉSINVOLTURE *frise parfois l'impertinence.*

— *Fig.* Trop libre, lâché : *La* DÉSINVOLTURE *du langage, du style.*

DESIO, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Milan); 11.500 hab. Importante cité industrielle pour le tissage de la soie et de la laine. En 1277, victoire des Visconti sur les Della Torre, qui leur assura la souveraineté du Milanais.

desipere in loco (mots lat.). Horace (liv. IV, ode XII, v. 28) dit à Virgile :

Misce stultitiam consiliis brevem;
Dulce est *desipere in loco.*

Mêle à la raison un grain de folie; il est bon de « *faire à propos quelque folie* ».

DÉSIR n. m. (substantif verbal de *désirer*). Action de désirer : *Former un* DÉSIR. *Satisfaire un* DÉSIR. *Avoir le* DÉSIR *de s'enrichir, de s'illustrer. Savoir borner ses* DÉSIRS *est le secret du bonheur.*

Pauvres grands cœurs perdus à qui manque un *désir.*
J. TELLIER.

— Objet désiré : *La paix est mon seul* DÉSIR.

— *Particulièrem.*, Appétit sensuel.

— Dr. anc. *Au désir de*, Suivant qu'il est réglé par : AU DÉSIR DE *la loi*, DE *l'ordonnance.*

— ANTON. **Apathie, inappétence, indifférence.** — **Crainte.**

— ENCYCL. Philos. Le *désir* est une inclination consciente vers un objet déterminé. Si l'on définit la sensibilité la faculté d'éprouver du plaisir ou de la douleur, il est impossible de réduire le désir à un phénomène de la sensibilité, car il contient quelque chose d'éminemment actif. Dès lors, la question principale est la distinction du désir et de la volonté. Condillac et d'autres sensualistes veulent effacer cette distinction. Les partisans de son maintien établissent entre les deux faits les principales différences suivantes : 1° le désir peut porter sur l'impossible, tandis que la volonté ne porte que sur des choses qui dépendent de nous; 2° le désir peut se borner à la fin sans s'adresser aux moyens, et la volonté ne veut jamais la fin sans les moyens; 3° le désir peut passer par tous les degrés, et la volonté est indivisible; 4° enfin et surtout la volonté est une décision consciente et réfléchie prise en vue de fins librement choisies, alors que la liberté et la pleine possession de soi sont, à des degrés divers, absentes du désir pur et simple. Mais tous les philosophes sont d'accord sur un point : il n'y a pas de volonté qui ne soit accompagnée de désir.

— Relig. hind. *Région du désir.* Dans leur cosmologie, les bouddhistes désignent quelquefois sous le nom de « région du désir » (*kâma-loka* ou *kâma-dhâtu*) la partie moyenne de l'univers, située immédiatement au-dessus de l'enfer (terre et atmosphère), qui renferme les diverses résidences des êtres soumis au pouvoir des désirs sensuels (*kâma* « amour ») et revêtus de corps plus ou moins matériels; ce sont : celles des animaux, des démons affamés ou *prétas*, des génies *asuras*, des hommes, et les *dêva-lokas*, demeures des dieux inférieurs.

DÉSIRABLE ou **DESIRABLE** (Vx.) adj. Qui mérite d'être désiré :

O *désirable* fin de leurs peines passées!
MALHERBE.

— Qui fait naître des désirs (en parlant d'une personne) : *Beaucoup de femmes qui ne sont pas jolies sont néanmoins fort* DÉSIRABLES.

— N. m. *Le désirable : Aristote définissait Dieu :* LE *suprême* DÉSIRABLE. (E. Saisset.)

DÉSIRADE (LA), une des plus petites Antilles françaises, dépendance de la Guadeloupe, située à 10 kil. au sud-ouest; 1.560 hab. (*Désidéradiens, ennes*) sur 27 km² de superficie. Cette île volcanique, dont le plus haut coteau a 278 m., est baignée par l'Atlantique; sa meilleure anse est celle du Galet; elle produit le meilleur coton des Antilles, du sucre et du café; elle forme une commune du canton de Saint-François (Guadeloupe). Découverte en novembre 1493 par Colomb qui *désirait* rencontrer la terre; de là son nom.

DÉSIRANT [*ran*], **E** adj. Qui désire.

DÉSIRAT (saint) [en lat. **Desideratus**], évêque de Clermont, en Auvergne, mort en 602. Ses reliques sont honorées à Saint-Alyre. — Fête le 11 février.

DÉSIRÉ (saint), évêque de Cahors. V. DIDIER (saint).

DÉSIRÉ (saint), évêque de Besançon vers la fin du IVe siècle (fête le 27 juillet). — Saint DÉSIRÉ, évêque de Bourges au VIe siècle (fête le 8 mai). — Saint DÉSIRÉ, religieux de Fontenelle (fête le 18 décembre). — Saint DÉSIRÉ, ermite à Gourdon, près de Chalon-sur-Saône, au VIe siècle (fête le 30 avril).

DÉSIRÉ (Amable COURTECUISSE, dit), acteur français, né à Lille en 1822, mort à Asnières en 1873. Il joua d'abord en province, puis fut engagé en 1857 aux Bouffes-Parisiens où, pendant de longues années, il créa des rôles importants, notamment dans *Orphée aux enfers*, *Geneviève de Brabant*, etc. Il joua aussi à l'Athénée, au Palais-Royal et aux Variétés.

DÉSIRÉ n. m. Archéol. Sorte de linge ouvré, au XVIe et au XVIIe siècle : *Nappe en* DÉSIRÉ *ou façon* DÉSIRÉ.

DÉSIRÉE, petite planète, N° 344, découverte par Charlois en 1892.

DÉSIRÉE (Bernardine-Eugénie), reine de Suède, née à Marseille en 1777, morte à Stockholm en 1860; était la fille d'un négociant de Marseille, François Clary. Sa sœur aînée, Julie, ayant épousé Joseph Bonaparte en 1794, elle fut elle-même courtisée par Bonaparte puis épousa (1798) le général Bernadotte. Elle resta à Paris pendant les campagnes de son mari, et y tint un salon fort couru. Bernadotte étant devenu prince royal de Suède (1808), elle fit un séjour en ce pays (1810-11) et, bien que reine à Stockholm, elle n'y reparut qu'en 1823, pour y jouer le rôle le plus effacé.

DÉSIRÉ-LUCAS, peintre français, né à Fort-de-France (Martinique) en 1869, élève de Bouguereau, T. Robert-Fleury et Jules Lefebvre. Il exposa en 1893 et 1894 des portraits de jeunes femmes, puis représenta la vie bretonne avec la *Tricoteuse* (1897), le *Conte de grand'mère* (1898), le *Vœu du petit mousse* (1900), toiles peintes dans une manière assez sombre. Parmi ses autres tableaux, il faut citer : *le Bénédicité* (1901); *le Vieux loup de mer* (1904); *l'Homme des champs; Sous le pommier* (1905); *le Déjeuner des enfants; le Village de Saint-Cado dans la brume* (1906), où sa peinture s'est heureusement éclaircie. Il a lui-même traduit par la lithographie ou l'eau-forte quelques-unes de ses toiles.

DÉSIRER [*ré*] ou **DESIRER** [*ré*] (Vx.) v. tr. (du lat. *desiderare*). Souhaiter la possession, la réalisation de : DÉSIRER *la fortune, la santé.* DÉSIRER *le succès de ses amis.* || Souhaiter la présence ou la naissance de : *Heureux celui que l'on* DÉSIRE! *Ménage qui* DÉSIRE *un fils.*

— *Particulièrem.*, Convoiter : *C'est un vilain amant que celui qui vous* DÉSIRE *plus qu'il ne vous aime.* (Marivaux.)

— *Se faire désirer*, Faire attendre sa présence. || *Laisser à désirer*, Etre défectueux, n'être pas irréprochable.

— PROV. **Cœur qui soupire n'a pas ce qu'il désire,** Les soupirs que l'on pousse prouvent qu'on n'est pas entièrement satisfait.

— ALLUS. HIST. :

On ne peut *désirer* ce qu'on ne connaît pas.

Vers de Voltaire. V. CONNAÎTRE.

— GRAMM. La préposition DE, mise entre le verbe *désirer* et l'infinitif suivant, annonce qu'il s'agit d'une chose difficile, ou encore d'un désir vif, ardent : *Si la chose était possible, tous les hommes* DÉSIRERAIENT *d'avoir du génie. Il* DÉSIRERAIT DE *l'anéantir.* (Malebranche.)

— ***Désiré, e,*** part. pass. du verbe *Désirer.* Que l'on désire.

— N. m. *Le* DÉSIRÉ *des nations*, Le Messie.

— ***Se désirer,*** v. pr. — Avec réciprocité, Désirer la présence ou la possession l'un de l'autre.

— Au sens passif, Etre désiré : *Rien ne* SE DÉSIRE *tant que la fortune.*

— SYN. **Désirer, convoiter, avoir envie,** etc. V. CONVOITER.

DÉSIREUX [*reû*], **EUSE** adj. Qui désire : *Homme* DÉSIREUX *de domination. Femme* DÉSIREUSE *de plaire.*

DÉSIS [*ziss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides comprenant des araignées de taille moyenne, brunâtres, couvertes de poils, et qui vivent au bord de la mer dans les régions tropicales. (Les désis font leur coque soyeuse dans les trous des récifs de coraux et vivent de petits crustacés marins; à marée haute, ils restent submergés.)

DÉSISTEMENT [*ziss-te-man*] n. m. Jurispr. Action de se désister. || Acte par lequel on renonce à une procédure commencée : *Signer son* DÉSISTEMENT. *Envoyer son* DÉSISTEMENT. DÉSISTEMENT *d'appel.*

— Polit. Fait, pour un candidat à un mandat électif, de se retirer avant le second tour de scrutin, soit purement et simplement, soit en faveur d'un autre candidat.

— ENCYCL. Jurispr. Le *désistement* doit être accepté par le défendeur, qui peut, s'il le préfère, suivre le procès. Il se fait généralement par acte d'avoué, quelquefois par déclaration à l'audience. Une fois accepté, le désistement remet les choses au même état qu'avant la demande et laisse les frais à la charge de celui qui s'est désisté. Il ne l'empêche pas de recommencer ensuite le procès, sauf si au *désistement de l'instance* se joint le *désistement de l'action*, c'est-à-dire la renonciation au droit litigieux.

En procédure criminelle : 1° tout prévenu condamné peut se désister du recours par lui formé contre la condamnation; 2° le ministère public ne peut se désister; 3° le désistement de la partie civile est sans effet au point de vue de l'exercice de l'action publique.

DÉSISTER [*ziss-té*] (**SE**) v. pr. (du lat. *desistere*, cesser). Se départir de quelque chose, y renoncer : SE DÉSISTER *d'une prétention.* SE DÉSISTER *d'un appel.*

— *Absolum.* Renoncer, après un premier tour de scrutin, à briguer un mandat électif : SE DÉSISTER *en faveur d'un concurrent.*

DÉSITALIANISER [*zé*] v. tr. Dépouiller des habitudes, des mœurs italiennes : *L'Autriche n'a jamais pu* DÉSITALIANISER *ses provinces italiennes.*

DESJARDINS (Martin VAN DEN BOGAERT, dit), sculpteur hollandais, né à Bréda (Hollande), mort, en 1694, en France où il passa toute sa vie. Il fut un des principaux décorateurs de Versailles. (Statues équestres de *Louis XIV*, à Lyon, et à Paris place des Victoires, détruites en 1792; *Hercule couronné par la Victoire*, au Louvre; *Artémise, Diane chasseresse*, à Versailles).

DESJARDINS (Marie-Catherine), dite **Mme de Villedieu,** femme auteur française, née à Alençon vers 1640, morte près de Saint-Rémy-du-Plain (Sarthe) en 1683. Elle mena une vie aventureuse et acquit, de son temps, une grande renommée. Parmi ses œuvres, on remarque surtout : *les Désordres de l'amour; Portrait des faiblesses humaines; Cléonice; Carmente; Galanteries grenadines; les Amours des grands hommes; les Exilés de la cour d'Auguste; Annales galantes;* enfin, deux tragédies : *Manlius Torquatus* et *Nitetis.*

DESJARDINS (Jacques JARDIN, dit), général français, né à Angers en 1759, mort à Landsberg en 1807. Fils d'un pauvre voiturier, engagé au régiment de Vivarais (1776), il devint, en 1791, adjudant-général de la garde nationale de sa ville natale et, dès la levée des troupes volontaires, commandant du 2e bataillon. Il fut nommé général de brigade en 1793 après Jemmapes, Nerwinde, et Landrecies, et, en l'an II, général de division. Il commanda l'armée des Ardennes et servit à l'armée du Nord jusqu'à l'an V. Commandant d'une division de la Grande-Armée, il se distingua à Austerlitz, et, à Eylau, lancé sur le centre des Russes, il fut frappé d'un éclat d'obus à la tête en ralliant ses troupes. Il fut enterré à Landsberg, et son nom figure sur l'Arc de triomphe de l'Etoile.

DESJARDINS (Antoine), architecte français, né à Lyon en 1814, mort en 1882. Elève de Duban à l'Ecole des beaux-arts de Paris, il fut architecte diocésain et architecte en chef de la Ville de Lyon. On lui doit de nombreuses restaurations et constructions de monuments religieux. Il a publié : *Monographie de l'hôtel de ville de Lyon* (1863-1871); *Souvenir d'un voyage à Rome* (1870); *l'Art des Etrusques et leur nationalité* (1875); *Naples et ses environs* (1875); *Rome, le mont Palatin* (1875); *Florence* (1876); *Ravenne* (1876); etc.

DESJARDINS (Louis-Joseph-Isnard), graveur français, né et mort à Paris (1814-1894). Son nom est devenu populaire, à cause de la découverte qu'il fit de la *chromotypographie*, ou impression *fac-similé*, appelée aussi *gravure Desjardins*, et qui produit, au moyen de quatre planches d'acier chargées des couleurs nécessaires, l'aspect de la peinture reproduite.

DESJARDINS (Jacques-Jules-*Abel*), érudit français, né à Paris en 1814, mort à Douai en 1886. Il fut nommé membre correspondant de l'Académie des inscriptions. Ses principaux ouvrages sont, outre sa thèse de doctorat sur l'empereur Julien : *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* (Paris, 1859-1886); *Vie de Jeanne d'Arc* (1854); *Charles IX* (1874); *la Vie et l'Œuvre de Jean de Bologne* (1883).

DESJARDINS (*Ernest*-Emile-Antoine), historien français, frère du précédent, né à Noisy-sur-Oise en 1823, mort à Paris en 1886. Professeur d'épigraphie et d'antiquités romaines au Collège de France en 1886, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres en 1875. Il a publié de savants ouvrages : *la Table de Peutinger, d'après l'original conservé à Vienne* (1869-1876); *Géographie de la Gaule, d'après la table de Peutinger* (1870); *les Antonins d'après les documents épigraphiques* (1875), et surtout sa *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* (1876-1885). — Son fils, Paul **Desjardins,** né à Paris en 1859, élève de l'Ecole normale, puis professeur de rhétorique, a brillamment collaboré au *Journal des Débats*, au *Figaro*, à la *Revue bleue.* Il se révéla philosophe et homme d'action en fondant l'*Union pour l'action morale* (1892) et l'*Union pour la vérité* (1906). Nous citerons de lui : *Esquisses et Impressions* (1888); *le Devoir présent* (1892), petit livre qui a fait grand bruit; *le Devoir d'aînesse* (1896); *Poussin* (1908); *la Méthode des classiques français* (1904); *Catholicisme et Critique : Réflexions d'un profane sur l'affaire Loisy* (1905).

DESJARDINS (Achille-*Arthur*), magistrat français, né à Beauvais en 1835, mort à Paris en 1901. Avocat général près la Cour de cassation (1875), membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1882), on lui doit : *De l'aliénation et de la prescription des biens de l'Etat, des départements, des communes* (1862); *les Devoirs. Essai sur la morale de Cicéron* (1865); *les Etats généraux* (1871); *la Nouvelle organisation judiciaire* (1872); *Traité de droit commercial maritime* (1878-1890); *De la liberté politique dans l'Etat moderne* (1894); *P.-J. Proudhon* (1896).

DESJARDINS (Michel-Albert), écrivain et homme politique français, frère du précédent, né et mort à Beauvais (Oise) [1838-1897]. D'abord professeur de droit, il fut député de l'Oise à l'Assemblée nationale (1871-75), où il siégea au centre droit, et sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique (1873), puis à l'Intérieur (1875). Rentré dans la vie privée en 1876, il reçut l'année suivante la chaire de législation et de procédure criminelle à la Faculté de droit de Paris, et devint en 1887 membre de l'Académie des sciences morales. On lui doit des ouvrages estimés de jurisprudence et de morale, notamment *les Moralistes français du XVIe siècle* (1870), *les Cahiers des Etats généraux de 1789 et la Législation criminelle* (1883); *les Sentiments moraux au XVIe siècle* (1886).

DESJARDINS (Maxime-Julien), acteur français, né à Auxerre en 1863. Au sortir du Conservatoire, il débuta à l'Odéon dans Néron de *Britannicus* (1888). Il passa ensuite à l'Ambigu, à la Porte-Saint-Martin (où il créa le rôle de Guiche dans *Cyrano de Bergerac*), au théâtre Sarah-Bernhardt, à la Gaîté. Revenu à l'Odéon, il y joua pendant douze ans tout le répertoire, et fut engagé en 1919 à la Comédie-Française, où il tient l'emploi des pères nobles.

DESLANDRES (Adolphe-Edouard-Marie), organiste et compositeur français, né à Paris en 1840, mort en 1911. Il obtint, en 1860, le second grand prix de Rome. Deslandres, maître de chapelle et organiste de l'église Sainte-Marie des Batignolles, a publié de nombreuses œuvres de musique religieuse, des cantates, des morceaux d'orgue et de piano, de nombreuses mélodies vocales, etc. Au théâtre, il a donné les opéras-comiques : *Dimanche et Lundi* (1872); *Fridolin* (1875); *le Chevalier Bijou* (1876); *le Baiser* (1884).

DESLANDRES (*Henri*-Alexandre), astronome français, né à Paris en 1853. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il entra dans le corps du génie, mais une fois capitaine et breveté d'état-major il quitta l'armée pour s'adonner à la science (1883). Astronome à l'Observatoire de Paris, puis à l'observatoire de Meudon dont il devint directeur (1907). Ses principales recherches se rapportent à la spectroscopie céleste et à ses applications; grâce à son invention du *spectrohéliographe*, on peut en tout temps étudier la *chromosphère* et les *protubérances solaires.* Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1902, et depuis 1927 jusqu'à sa retraite en 1929, les observatoires de Paris et de Meudon furent réunis sous son unique direction.

DESLAURIERS, dit **Bruscambille,** comédien français. V. BRUSCAMBILLE.

DÈS LORS loc. adv. V. DÈS.

DESLYS (Charles COLLINET, dit), littérateur et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1821-1885). Il fut pendant quelques années acteur en province, puis, en 1846, se mit à écrire des nouvelles, des romans, où il y a de la verve et de l'imagination : *les Bottes vernies de Cendrillon* (1849); *le Millionnaire* (1852); *Rigobert le Rapin* (1854); *les Compagnons de minuit* (1857); *la Marchande de plaisirs* (1860); *les Récits de la grève* (1862); *le Canal Saint-Martin* (1862); *les Compères du roi* (1867); *la Maison du Bon Dieu* (1875); *le Capitaine Minuit* (1880); etc. Il a écrit pour le théâtre des livrets d'opéras-comiques et des drames : *le Pont rouge* (1858); *le Casseur de pierres* (1867); etc.

DESMAHIS (Joseph-François-Edouard de CORSEMBLEU), poète français, né à Sully-sur-Loire en 1722, mort à Paris en 1761. Il débuta dans les lettres sous les auspices de Voltaire, se fit connaître par des poésies fugitives, agréables et gracieuses, et écrivit pour le théâtre de petites comédies, dont une, *le Billet perdu ou l'Impertinent*, en vers (1750), eut du succès. Une de ses meilleures productions est *le Voyage de Saint-Germain ou Voyage d'Epône.*

DESMAISEAUX (Pierre), critique et historien français, né en Auvergne en 1666, mort à Londres en 1745. Il s'était réfugié dans cette ville après la révocation de l'édit de Nantes, et y était devenu secrétaire de la Société royale. On a de lui diverses biographies : *Vie de Saint-Evremond* (1711) ; *Vie de Boileau-Despréaux* (1712) ; *Vie de Bayle* (1722) ; etc. Il a, en outre, édité les *Œuvres diverses de Bayle* (1727-1731), les *Lettres de Bayle publiées sur les originaux* (1729), les *Mélanges curieux de Saint-Evremond* (1706).

DESMAN [*dèss*] n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des talpidés, comprenant des animaux d'assez petite taille, vivant au bord des eaux comme les loutres, dont ils ont la fourrure.

Desman des Pyrénées.

— Encycl. On connaît deux espèces de *desmans :* la plus grande (*myogale moschata*), desman musqué ou de Moscovie, grosse comme un fort écureuil, brune, habite la Russie méridionale et orientale ; la plus petite (*myogale Pyrenaica*) vit dans les Pyrénées. Le desman musqué est chassé pour sa fourrure ; il possède sous la queue des glandes musquées très odorantes (taille 25 cm.). Les desmans vivent d'insectes aquatiques et de petits poissons.

DESMARAIS (Régnier), littérateur et grammairien français. V. Régnier.

DESMARCHAIS (Renaud), navigateur français de la première moitié du XVIIIe siècle. Entré au service de la Compagnie des Indes, il en conduisit plusieurs fois des navires et visita de 1724 à 1726 les côtes de la Guinée et de la Guyane. C'est surtout à l'aide de ses documents que le P. Labat a rédigé son *Voyage du chevalier Desmarchais en Guinée, dans les îles voisines et à Cayenne* (1730).

DESMARES (Toussaint-Gui-Joseph), prédicateur et écrivain français, né à Vire en 1599, mort à Liancourt en 1669. Il prêcha les doctrines jansénistes qu'il défendit en 1656 devant le pape Innocent X.

DESMAREST (Nicolas), physicien et géologue français, né à Soulaines (Champagne) en 1725, mort à Paris en 1815. Fils d'un maître d'école de village, il publia, en 1753, sur la question de savoir si l'Angleterre et la France avaient été autrefois réunies, un mémoire qui le fit connaître du monde savant. Il faut citer aussi son *Dictionnaire de géographie physique*, ses remarques sur les basaltes et sur diverses autres roches dont il a démontré l'origine ignée, etc.

DESMAREST (Anselme-Gaëtan), fils du précédent, zoologiste français, né à Paris en 1784, mort à Alfort en 1838. Professeur, en 1815, à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, où il occupa successivement les chaires de zoologie, d'anatomie et de botanique, membre de l'Académie de médecine, membre correspondant de l'Académie des sciences, il a laissé quelques travaux descriptifs, dont le plus important est la *Mammalogie* (1820-1822). — Son fils, Eugène **Desmaret** (1816-1889), a été aide-naturaliste à la chaire d'anatomie comparée du Muséum d'histoire naturelle et secrétaire, pendant plus de trente ans, de la Société entomologique de France. Il a laissé quelques mémoires sur les insectes.

DESMARETS (Jean), avocat général au parlement de Paris, né vers 1312, supplicié à Paris en 1383. Il joua un rôle important dans les luttes civiles de la guerre de Cent ans, lutta contre Robert le Coq et les partisans de Charles le Mauvais, soutint le duc d'Anjou contre les ducs de Berry et de Bourgogne. Il rendit à la cause royale les plus grands services. Charles VI, à l'instigation de ses conseillers, le fit arrêter et condamner à mort comme fauteur de troubles et de séditions.

DESMARETS de Saint-Sorlin (Jean), littérateur français, né et mort à Paris (1596-1676). Il étudia non seulement les lettres, mais encore la musique, la peinture et l'architecture. Une adroite flatterie à l'adresse de Richelieu lui valut la faveur du ministre qui le comprit dans le premier groupe des académiciens et parmi les auteurs à sa solde. On a de lui : *Scipion l'Africain*, *Roxane*, tragi-comédies ; *Erigone*, tragi-comédie en prose (1639) ; *Europe*, pièce allégorique ; *Mirame*, dont le cardinal avait indiqué le sujet et à laquelle il travailla, dit-on, lui-même. Une autre, *les Visionnaires* (1637), eut un succès inouï, dû aux nombreuses allusions que l'on y vit contre les femmes célèbres de l'époque.

Desmarets de Saint-Sorlin.

Richelieu le nomma conseiller du roi, contrôleur de l'extraordinaire des guerres, secrétaire général de la marine du Levant. A partir de 1645, Desmarets passa de l'excès du relâchement à la dévotion la plus vive. Cette conversion s'opéra pendant qu'il écrivait son poème de *Clovis ou la France chrétienne*, en vingt-six chants (1657), œuvre médiocre. Il composa dans le même esprit les poèmes de *Marie-Magdeleine ou le Triomphe de la Grâce* (1669) et *Esther*. Son traité : *De la comparaison de la langue et de la poésie française avec la grecque et la latine* (1670), ouvrit la « querelle des anciens et des modernes ». Il devint un adversaire fougueux des jansénistes. Il fit condamner au bûcher un fou, Simon Morin, qui se croyait le fils de Jésus-Christ.

DESMARETS (Samuel), en lat. **Maresius**, théologien protestant français, né à Oisemont (Picardie) en 1599, mort à Groningue en 1673. Consacré au synode de Charenton (1620), il occupa plusieurs postes en France, puis accepta (1643) une place de pasteur à Groningue, où la chaire d'histoire ecclésiastique lui fut d'autre part confiée. C'est là qu'il mourut. Il a écrit 104 volumes qui sont complètement oubliés.

DESMARETS ou **DES MARETS**. Biogr. V. Mares (*Nicolas* des).

DES MARETS (Jean-Baptiste-François). Biogr. V. Maillebois.

DESMARETS [rè] (Henri), compositeur français, né à Paris en 1662, mort à Lunéville en 1741. Il fit représenter à l'Opéra : *Didon* (1693) ; *Circé* (1694) ; *Théagène et Chariclée* (1695) ; *les Amours de Momus* (1695) ; *Vénus et Adonis* (1697) ; *les Fêtes galantes* (1698) ; *Iphigénie en Tauride* (1704). Réfugié en Espagne (à la suite d'un mariage clandestin), il devint maître de chapelle ; puis il se rendit à Lunéville, où le duc de Lorraine le nomma surintendant de sa musique. Rentré en France sous la Régence, il reparut encore à l'Opéra, avec un ouvrage intitulé : *Renaud ou la Suite d'Armide* (1722). Un certain nombre de ses motets ont paru sous le pseudonyme de Goupillier.

DESMARETS (Charles), chef de la police sous le Consulat et l'Empire, né et mort à Compiègne (1763-1832). Il a laissé des *Mémoires* publiés en 1833.

DESMARRES (Louis-Auguste), médecin français, né à Evreux en 1810, mort à Neuilly en 1882. Il fit faire de grands progrès à l'oculistique, pratiqua le premier l'iridectomie, joignit à une grande habileté dans son art une inépuisable charité, et eut De Graefe pour élève.

DESMASURES (Louis), en lat. **Masurius**, poète français, né à Tournay vers 1510, mort vers 1580. Secrétaire de Catherine de Danemark, duchesse de Lorraine, près de laquelle il vécut à Nancy, il embrassa le protestantisme et se réfugia en Allemagne. Plus tard, il rentra en Lorraine et devint ministre à Metz, à Sainte-Marie-aux-Mines et à Strasbourg. On a de lui, outre des traductions en vers, de Virgile, des *Psaumes* de David, des *Echecs* de Jérôme Vida : *Chant pastoral sur le parlement de France* (1559) ; *David combattant, triomphant et fugitif, tragédies saintes* (1565), etc.

DESMATODON [*dèss*] n. m. Genre de mousses pottiacées, caractérisées par la réunion à leur base des dents du péristome, et qui vivent sur les rochers des Alpes, où elles atteignent la limite des neiges éternelles.

DESMAZES (*Charles*-Adrien), magistrat et écrivain français, né à Saint-Quentin en 1820, mort à Paris en 1900. Il entra en 1845 dans la magistrature, fit partie, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, de la Commission mixte de l'Aisne, devint en 1856 chef de la première division de la sûreté publique au ministère de l'intérieur, en 1860 juge d'instruction au tribunal de la Seine, et en 1865 conseiller à la cour d'appel. Il prit sa retraite en 1880. Il a écrit plusieurs ouvrages, parfois curieux, sur son pays natal et sur des institutions judiciaires : *le Châtelet de Paris* (1854 ; 3e édit., 1870) ; *le Parlement de Paris* (1852 ; 2e édit., 1860) ; *Curiosités des parlements de France* (1863) ; *Formulaire des magistrats* (1863) ; *P. Ramus* (1864) ; *Trésor judiciaire de la France, curiosités des anciennes justices* (1867) ; *les Métiers de Paris d'après les ordonnances du Châtelet* (1874) ; *le Reliquaire de M. Quentin de La Tour* (1874) ; *l'Université de Paris, la Nation de Picardie* (1876) ; *Histoire de la médecine légale en France* (1880) ; *La Picardie, Saint-Quentin-en-Vermandois* (1882) ; *Infanterie française, le Régiment de Picardie* (1888) ; etc.

DESMAZIÈRES (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), botaniste français, né à Lille en 1862, a réuni une riche collection de cryptogames, qui est au Muséum de Paris.

DE SMEDT (Charles). V. Smedt (*de*).

DESMICHELS (Louis-Alexis, baron), général français, né à Digne en 1779, mort à Paris en 1845. Volontaire à quinze ans, il alla en Italie et en Egypte et fut fait colonel à Essling (1809). Le prince Eugène en Italie le nomma général de brigade, mais il ne fut confirmé dans son grade qu'en 1823, après être resté en demi-solde sous la Restauration. Commandant de la province d'Oran en 1833, il battit Abd el-Kader, mais signa avec lui le traité de février 1834 qui porte son nom et qui accordait à l'émir des privilèges excessifs. Rappelé pour ce fait, il devint inspecteur général de la cavalerie.

DESMICHELS (Ovide-Chrysanthe), historien français, né au Val (Var) en 1793, mort à Hyères en 1866. Entré en 1812 à l'Ecole normale, professeur de collège, puis recteur des académies d'Aix (1831) et de Rouen (1838), il a écrit notamment une *Histoire générale du moyen âge* (1827).

Des Michels (Abel), linguiste français, né à Paris en 1833, mort à Hyères en 1910. Professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes et annamitisant distingué, il a traduit en français les principaux monuments littéraires de l'Annam, entre autres le poème de *Luc-vantiên ca diên*.

DESMIDE ou **DESMIDIE** [*dèss, dî*] n. f. Bot. Genre d'algues, type de la famille des *desmidiées* et qui habitent les eaux douces stagnantes.

DESMIDIÉES [*dèss, di-é*] n. f. pl. Famille d'algues, de l'ordre des chlorophycées.

— Encycl. Les *desmidiées* (desmide, cosmare, staurastre, clostère, etc.), sont des algues vertes et microscopiques qui habitent les eaux douces, limpides et dormantes, surtout les flaques où vivent des sphaignes. Leurs cellules, isolées ou réunies en filaments, contiennent du sulfate de calcium et sécrètent extérieurement une sorte de gaine muqueuse : souvent, elles sont divisées en deux segments symétriques par un étranglement médian ; elles sont animées d'un mouvement propre qui les porte vers la lumière. Elles se multiplient par déduplication : une cloison se forme au niveau de l'étranglement ; puis chaque moitié de la cellule initiale se complète en produisant contre la cloison une nouvelle moitié, symétrique de la première. Elles se reproduisent par isogamie : deux cellules, s'étant rapprochées, et ordinairement disposées en croix, émettent deux protubérances qui se fusionnent en un œuf.

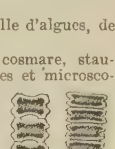

Cellules de desmidiées. (très grossies).

DESMIDOPHORE [*dess, for'*] ou **DESMIDOPHORUS** [*dess, fo-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant des charançons de taille moyenne, bruns ou noirs tachetés de jaune et de gris, avec des tubercules ou des faisceaux de poils sur les élytres. (Les *desmidophores* habitent l'Asie chaude et Madagascar.)

DESMINE [*dess*] n. f. Silicate hydraté naturel de potassium, de sodium et de calcium, appartenant à la classe des zéolithes. || Nom par lequel on désigne, en Allemagne, la stilbite.

DESMIOSPERMÉES [*dess-mi-oss-pèr'-mé*] n. f. pl. Bot. Série d'algues de la famille des floridées, qui comprend les *corallinées*, les *chondrées*, les *rhodomélées*, etc.

DESMOCERAS [*dess-mo-sé-rass*] n. m. Genre d'ammonites dont la coquille est à tours arrondis, à côtes peu saillantes, et présente quelques constrictions ou varices. (Nombreuses espèces dans tout le crétacé.)

DESMODE [*dèss*] n. m. Genre de mammifères chiroptères, de la famille des phyllostomidés, comprenant des chauves-souris, de taille médiocre, propres à l'Amérique tropicale. (On a trouvé souvent le desmode roux [*desmodex rufus*] suçant le sang des chevaux.)

DESMODIE [*dess, dî*] n. f., ou **DESMODE** [*dess*] n. m. Genre de plantes légumineuses.

— Encycl. Les *desmodies* (*desmodium*), légumineuses papilionacées-hédysarées, sont des herbes ou des sous-arbrisseaux dont la gousse se divise, comme celle des sainfoins, en une série d'articles monospermes et indéhiscents ; leurs feuilles sont ordinairement trifoliolées, avec deux folioles latérales souvent très petites. La plupart des espèces, très nombreuses (plus de cent cinquante), sont tropicales. Le trèfle ou sainfoin oscillant (*desmodium gyrans*) est une plante bisannuelle du Bengale, haute d'environ 1 m., remarquable par les mouvements spontanés de ses feuilles : quand la plante est exposée à une température d'au moins 22°, chacune des deux petites folioles latérales tourne lentement autour de sa base, de manière à décrire un tour complet dans un temps qui varie entre deux et cinq minutes, tandis que la grande foliole reste immobile. On cultive dans les serres la *desmodie du Canada* à cause de ses longues grappes, et la *desmodie oscillante* pour les curieux mouvements de ses folioles.

Desmodie.

DESMODROMIQUE [*dess, mik'*] adj. (du gr. *desmos*, lien, et *dromos*, course). Mécan. Une liaison entre deux points, dans un mécanisme, est dite desmodromique lorsque la vitesse de l'un d'eux entraîne une vitesse bien déterminée pour l'autre. (Ainsi une transmission par courroie n'est pas desmodromique, à cause des glissements possibles.)

DESMODYNIE [*dess, nî*] n. f. (du gr. *desmos*, ligament, et *odunê*, douleur). Méd. Douleur dans les ligaments.

DESMOGNATHES [*dess-mogh-nat'*] n. m. pl. Division d'oiseaux, établie par Huxley et renfermant les formes chez lesquelles les maxillaires et les palatins sont unis directement ou par l'intermédiaire d'ossifications de la cloison nasale, le vomer manquant ou restant rudimentaire. (Vx.)

DESMOGNATHUS [*dess-mogh-na-tuss*] n. m. Genre de batraciens urodèles voisins des salamandres et vivant dans les cours d'eau des Etats-Unis. (Remarquable par les soins que les parents prennent de leurs œufs.)

DESMOGRAPHIE [*dess, fî*] n. f. (du gr. *desmos*, ligament, et *graphein*, décrire). Anat. Description des ligaments.

DESMOÏDE [*dess*] adj. (du gr. *desmos*, lien, et *eidos*, forme). Employé dans l'expression *desmoïde-réaction*, réaction employée pour l'examen du chimisme gastrique. (Elle consiste à faire avaler, au malade dont on veut connaître l'état stomacal, un petit sachet lié par un fil de catgut et renfermant du bleu de méthylène. Le catgut ne se dissout que dans l'estomac normal, et le bleu de méthylène passe alors facilement dans les urines qu'il colore en bleu-vert. Si donc, après ingestion du sachet, l'urine se colore, c'est que le fonctionnement gastrique est normal.)

Des Moines, rivière du centre des Etats-Unis, née dans un groupe de lacs du Minnesota ; elle traverse l'Etat d'Iowa où elle arrose la ville de Des Moines, et finit dans le Mississipi (rive droite) en aval de Keokuk. Cours, 700 kil., dont la moitié navigable.

Des Moines, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat d'Iowa, sur la *rivière Des Moines ;* 142.900 hab. Ch.-lieu de comté. Important centre industriel et commercial. Université. Ville fondée en 1846.

Des Moines (système), nom donné par les Américains aux couches moyennes de leur carbonifère (*middle coal measures*).

DESMOLOGIE [*dess, jî*] n. f. (du gr. *desmos*, lien, et *logos*, traité). Anat. Etude, traité des ligaments.

DESMOMÉTOPE ou **DESMOMETOPA** [*dess*] n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, remarquables par le commensalisme qu'ils pratiquent à l'égard de certaines mouches et punaises carnassières. (Lorsque ces prédateurs ont capturé une proie, les *desmométopes* se jettent sur celle-ci pour prélever leur part de sang exsudant des blessures.)

DESMON [*dess*] n. m. (du gr. *desmos*, lien). Biol. Syn. de sensibilisatrice ou ambocepteur.

DESMONCEAUX, oculiste français, né et mort à Paris (1734-1806). Il entra dans les ordres, s'occupa des maladies des yeux et imagina divers remèdes. Grâce à une pension que lui fit Louis XVI, il put distribuer gratuitement ses spécifiques.

DESMONCUS [*dess, kuss*] ou **DESMONQUE** [*dess-monk'*] n. m. Genre de palmiers américains, à tige grêle, à port de roseau, qui habitent du Mexique au Brésil.

(Plusieurs espèces très jolies dans leur jeunesse sont cultivées dans les serres.)

DESMOND (comtes DE), ancienne famille irlandaise, qui eut, au moyen âge, une influence considérable. Les principaux membres de cette famille sont : MAURICE FITZTHOMAS, créé comte de Desmond en 1329. Il appuya Edouard III contre l'Ecosse (1335), puis se révolta et devint le chef du parti de la noblesse anglaise née en Irlande, qui résista à main armée aux prétentions sur l'Irlande des Anglais nés en Angleterre. Battu par Ralph d'Ufford (1346), il reçut son pardon en 1349 et fut vice-roi d'Irlande de 1355 à 1356 ; — GERALD FITZGERALD, 4e comte de Desmond, fils du précédent, justicier d'Irlande en 1367, fut un des agents les plus dévoués de la cause royale dans le Munster ; — THOMAS FITZGERALD, 8e comte (1426-1468), fut adjoint en 1463 au duc de Clarence dans le gouvernement de l'Irlande. Il appuya vivement l'opposition de Warwick au mariage d'Edouard IV, et fut impliqué dans un complot irlandais. Jugé sommairement, il fut exécuté à Drogheda ; — JAMES FITZJOHN FITZGERALD, 14e comte, lequel se lança dès 1536 dans la révolte du comté de Thomond (aujourd. Clare) et mourut en 1558 ; — GERALD FITZGERALD, 15e comte, mort en 1583, lutta sans cesse, sous Elisabeth, contre ses voisins les comtes d'Ormond et fit cause commune avec Philippe II. Fait prisonnier à diverses reprises, il réussit d'audacieuses évasions. Finalement il fut surpris, et décapité dans le bois de Glanaginty.

DESMOPATHIE [*dèss, tî*] n. f. (du gr. *desmos*, lien, et *pathos*, douleur). Affection des ligaments.

DESMOPHYLLUM [*dèss-mo-fi-lom'*] n. m. Genre d'anthozoaires madréporaires, à polypier pierreux, dépourvus de columelle, vivant dans les grandes profondeurs des mers.

DESMORRHEXIE [*dess, rèk-sî*] n. f. (du gr. *desmos*, ligament, et *rhêxis*, rupture). Pathol. Rupture ou déchirure des ligaments.

DESMOSITE [*dess*] n. f. Roche résultant de la transformation des schistes argileux au contact de la diabase. (Cette roche est dure, compacte, et rayée de blanc, de rouge ou de vert foncé.)

DESMOTROPE [*dess*] adj. Chim. Syn. de TAUTOMÈRE.

DESMOTROPIE [*dess, pî*] n. f. (du gr. *desmos*, lien, et *tropos*, changement). Propriété en vertu de laquelle une molécule chimique peut passer d'un équilibre à un autre par une migration intérieure de ses atomes. || Syn. de TAUTOMÉRIE.

DESMOTROPIQUE [*dess, pik'*] adj. Qui résulte de la desmotropie : *Etat* DESMOTROPIQUE.

DESMOULIN [*dé*] (Fernand), graveur français, né à Javerlhac en 1853, mort à Venise en 1914. Il a gravé de nombreux portraits de littérateurs et savants célèbres.

DESMOULINS (Laurent), poète satirique français, né au XVe siècle, mort vers 1525. Il était prêtre à Chartres. On a de lui un ouvrage en vers, intitulé *Catholicon des maladvisez, autrement dit le Cymetière des malheureux* (1512), satire dirigée contre les ivrognes, les paresseux, les avarés, les simoniaques, et écrite en style aussi coloré que virulent, la *Déploration de la feue royne de France*, à l'occasion de la mort d'Anne de Bretagne (1514).

DESMOULINS (Lucie-Simplice-*Camille*-Benoist), publiciste et homme politique français, né à Guise en 1760, mort à Paris en 1794. Il fut, au collège Louis-le-Grand, le camarade de Robespierre, et entra, en 1785, au barreau de Paris. Dès 1788, il annonça l'approche de la Révolution, dans une brochure intitulée *la Philosophie du peuple français ;* il en hâta la marche en appelant aux armes la foule réunie dans le jardin du Palais-Royal et agitée par la nouvelle du renvoi de Necker (12 juill. 1789) ; il essaya enfin d'en diriger les destinées par ses discours au club des Cordeliers et surtout par les publications dans lesquelles il donnait carrière à sa verve généreuse et à ses idées républicaines : *la France libre, le Discours de la Lanterne aux Parisiens, les Révolutions de France, la Tribune des patriotes*. Ayant pris une part active à la journée du Dix-Août, il devint le secrétaire de Danton et fut nommé député de Paris à la Convention où, malgré son jacobinisme, il n'obtint pas comme député autant de succès que comme pamphlétaire. Il continua, d'ailleurs, ses campagnes de presse, d'abord contre les girondins, qu'il attaque dans l'*Histoire des Brissotins*, puis contre les hébertistes, en vue desquels il fonda *le Vieux Cordelier* (déc. 1793). Ce journal excita la défiance de Robespierre lorsqu'il soutint la politique de Danton et des *indulgents* et la formation d'un *comité de clémence*. Aussi Camille Desmoulins fut-il enveloppé dans la disgrâce des dantonistes. Arrêté le 31 mars 1794, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 5 avril suivant. — Sa femme, *Anne-Louise* DUPLESSIS-LARIDON, connue sous le nom de Lucile **Desmoulins,** née à Paris en 1771, morte en 1794, était la fille d'un premier commis à l'administration des finances. Quand son mari fut arrêté, Lucile Desmoulins protesta dans une lettre indignée adressée à Robespierre ; accusée elle-même de complicité, elle fut condamnée à mort, et exécutée le 13 avril.

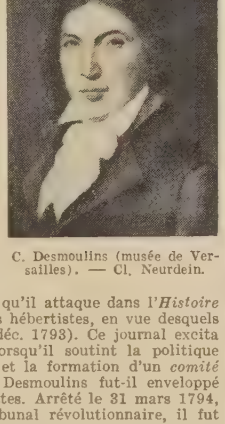

C. Desmoulins (musée de Versailles). — Cl. Neurdein.

DESNA, rivière de Russie, affluent droit du Dniéper, qui naît sur un plateau dans l'est de Smolensk et conflue un peu en amont de Kiev. Cours, plus de 1.000 kil., navigable sur plus de 500 kil.

DESNOIRESTERRES (Gustave LE BRISOYS), littérateur français, né à Bayeux en 1817, mort à Paris en 1892. Il publia un certain nombre de romans, de nouvelles, etc., mais s'est surtout occupé du XVIIIe siècle dont il a fait revivre avec habileté l'intéressante physionomie : *Intérieurs de Voltaire* (1855) ; *les Cours galantes* (1859-1864 ; 4 vol.) ; *la Musique française au XVIIIe siècle ; Gluck et Piccini* (1872) ; *Voltaire et la Société française au XVIIIe siècle* (1867-1876 ; 8 vol.), son ouvrage capital ; *Grimod de La Reynière et son Groupe* (1877) ; *Epicuriens et Lettrés, XVIIe et XVIIIe siècles* (1879) ; *Iconographie voltairienne* (1879) ; *la Comédie satirique au XVIIIe siècle* (1884) ; *le Chevalier Dorat et les Poètes légers au XVIIIe siècle* (1887).

DESNOS (Charles-Jules-Pierre), ingénieur français, né et mort à Paris (1832-1882). Elève de l'Ecole centrale, il se fit une spécialité des questions techniques concernant le droit industriel. Nous citerons, parmi ses publications : le journal *l'Invention* (1854-1873) ; *le Régime de l'invention* (1862), en collaboration avec Breulier, avocat à la cour de Paris ; *l'Annuaire des inventeurs*.

DESNOYER (Louis-François-Charles), auteur dramatique français, né à Amiens en 1806, mort à Paris en 1858. Il fut, de 1829 à 1852, un des grands fournisseurs des théâtres du Boulevard. Parmi ses meilleures pièces, nous citerons : *le Naufrage de « la Méduse »*, drame en cinq actes (1839) ; *le Roi de Rome* (1850) ; *la Bergère des Alpes* (1852).

DESNOYERS (Auguste-Gaspard-Louis BOUCHER, baron), dit **Boucher-Desnoyers,** graveur français, né et mort à Paris (1779-1857). Membre de l'Institut en 1816, Desnoyers fut nommé graveur du roi en 1825, et reçut, en 1828, le titre de « baron ». Parmi les œuvres du baron Desnoyers, il faut citer, d'après Raphaël : *la Belle Jardinière* (1804) ; *la Vierge à la chaise* (1814) ; *la Vierge de Saint-Sixte* (1846).

DESNOYERS (Jules-Pierre-François-Stanislas), géologue et historien français, né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) en 1800, mort en 1887. Secrétaire de la Société géologique de France (1830), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1862). Parmi ses ouvrages citons : *Mémoire sur la craie* (1825) ; *Observations sur quelques systèmes de la formation oolithique du nord-ouest de la France* (1825) ; *Recherches géologiques et historiques sur les cavernes à ossements* (1845) ; etc. Puis : *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge et dans les temps modernes jusqu'en 1790* (1853-1854) ; *Instruction pour les recherches à faire en Orient sur les colonies gauloises de l'Asie Mineure* (1855) ; etc.

DESNOYERS (*Louis*-Claude-Joseph-Florence), journaliste et romancier français, né à Replonges (Ain) en 1802, mort à Paris en 1868. Il collabora à de nombreux journaux, puis fonda avec Philipon *le Charivari* et contribua largement au succès du *Journal des Enfants*, en y publiant en feuilletons l'un de ses deux meilleurs ouvrages : *les Mésaventures de Jean-Paul Choppart* (1836) ; l'autre, *Aventures de Robert-Robert et de son ami Toussaint-Lavenette*, parut dans *le Siècle* lors de sa fondation (1840), et qui obtint également un très grand succès.

DESNOYERS (Fernand), littérateur français, né et mort à Paris (1828-1869). Cet écrivain, quelque peu bohème, ne manquait pas d'originalité. On a de lui : *le Bras noir*, pantomime (1856) ; *le Salon des refusés* (1863) ; *Petit Tableau de Paris illustré : Mœurs, curiosités, etc.* (1864) ; *Chansons parisiennes* (1865) ; *Poésie française* (posthume : 1869). Parmi ses fantaisies poétiques, on cite surtout : *Madame Fontaine, l'Amour dans les blés*, les *Poèmes du vin*, les *Vers fantasques*, et la célèbre apostrophe *A Casimir Delavigne :*

Habitants du Havre, Havrais!
Je viens de Paris tout exprès
Pour jeter à bas la statue
De Delavigne (Casimir) :
Il est des morts qu'il faut qu'on tue!...

Ce dernier vers est passé en proverbe.

DESNOYERS DE BIÉVILLE. Biogr. V. BIÉVILLE.

DÉSOBÉIR v. intr. Ne pas obéir à : DÉSOBÉIR *à ses parents, à ses maîtres.* || Enfreindre : DÉSOBÉIR *à la loi.* — SYN. **Désobéir, contrevenir, enfreindre,** etc. V. CONTREVENIR.

DÉSOBÉISSANCE n. f. Action de désobéir ; infraction à : DÉSOBÉISSANCE *aux parents, aux chefs.* DÉSOBÉISSANCE *aux lois. La* DÉSOBÉISSANCE *dans le service, avec refus formel devant témoins, entraîne la comparution devant un conseil de guerre.* || Habitude de désobéir : *Il faut sévèrement réprimer la* DÉSOBÉISSANCE *chez les enfants.*

DÉSOBÉISSANT [*san*], **E** adj. Qui désobéit, a l'habitude de désobéir : *Enfants* DÉSOBÉISSANTS. — Substantiv. : *Les* DÉSOBÉISSANTS *ne méritent pas d'indulgence.*

DÉSOBLIGEAMMENT [*ja-man*] adv. D'une manière désobligeante.

DÉSOBLIGEANCE [*jans'*] n. f. Action de désobliger ; acte désobligeant.

DÉSOBLIGEANT [*jan*], **E** adj. Qui désoblige, a l'habitude de désobliger : *Procédés* DÉSOBLIGEANTS. *Il ne faut presque rien pour être cru fier, incivil, méprisant,* DÉSOBLIGEANT. (La Bruyère.) — *Substantiv.* et au masc. Caractère de ce qui est désobligeant : *Défiance qui est du dernier* DÉSOBLIGEANT. (H. de Balzac.) — N. f. Voiture à deux places, très incommode. (Vx.)

DÉSOBLIGER [*jé*] v. tr. (Se conjugue comme *obliger.*) Dégager d'obligation. (Vx.) || Rendre de mauvais offices : *Ces ornements les déshonorent, ces faveurs les* DÉSOBLIGENT. (Guez de Balzac.) || Causer de la peine, du déplaisir : *En obligeant les uns, on* DÉSOBLIGE *les autres.* — ***Se désobliger,*** v. pr. — Avec réciprocité, Se desservir mutuellement.

DÉSOBSTRUANT [*zobss-tru-an*], **E** adj. Méd. Qui est de nature à dissiper les obstructions : *Médicament* DÉSOBSTRUANT. (On dit aussi DÉSOBSTRUCTIF, IVE.) — N. m. Remède employé contre les obstructions.

DÉSOBSTRUCTIF [*zobss-truk'*], **IVE** adj. Méd. Syn. de DÉSOBSTRUANT, E. — *Substantiv.* et au masc. : *Un* DÉSOBSTRUCTIF.

DÉSOBSTRUCTION [*zobss-truk-si-on*] n. f. Action de désobstruer ; son résultat. — Méd. Action de mettre fin à l'obstruction des tissus ou des organes ; état des organes désobstrués.

DÉSOBSTRUER [*zobss-tru-é*] v. tr. Débarrasser de ce qui obstrue : DÉSOBSTRUER *un chenal.* — Méd. Dissiper l'obstruction de : DÉSOBSTRUER *le foie.* — ***Se désobstruer,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir désobstrué.

DÉSOCCUPATION [*zo, si-on*] n. f. Manque d'occupation : *La* DÉSOCCUPATION *est un état pénible pour ceux qui ont passé leur vie dans les affaires.* (Peu us.) — SYN. **Désoccupation, désœuvrement, inaction, inactivité, inertie, loisir, oisiveté.** Les quatre mots *désoccupation, désœuvrement, loisir, oisiveté* marquent le défaut d'un travail réglé ; les trois autres mots font entendre qu'on n'agit pas, qu'on reste en quelque sorte immobile. Le *désœuvrement* marque un état plus passager que *désoccupation. L'oisiveté* suppose un caractère enclin à la paresse. Le *loisir* est le repos d'un moment, une halte dans les occupations ordinaires, un repos souvent nécessaire. L'*inaction* est moins voulue que l'*inactivité*, qui vient du caractère, ou bien encore est l'inaction passée en habitude. Quant à l'*inertie*, c'est l'inactivité complète, absolue.

DÉSOCCUPER [*pé*] v. tr. Enlever à ce qui occupait : *Dieu* DÉSOCCUPE *l'âme d'elle-même en l'occupant de lui.* (Fénelon.) — ***Désoccupé, e,*** part. pass. du verbe *Désoccuper.* Qui est sans occupations ; désœuvré. — Substantiv. : *Une vie de* DÉSOCCUPÉS. (Voltaire.)

DÉSODORISANT [*zan*], **E** adj. et n. m. Propre à désodoriser.

DÉSODORISATION [*si-on*] n. f. Action de désodoriser. (On dit aussi DÉODORISATION.)

DÉSODORISER [*zé*] v. tr. Dépouiller de son odeur : DÉSODORISER *une huile.* (On dit aussi DÉODORISER.)

DESŒILLETS (Louise), comédienne française, née en 1621, morte à Paris en 1670. Elle joua au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, dans les premiers rôles tragiques. Louis XIV disait que, pour que le rôle d'Hermione, dans *Andromaque*, fût parfaitement rempli, il fallait que Mlle Desœillets jouât les deux premiers actes, et Mme Champmeslé les deux derniers. Elle créa aussi Agrippine, de *Britannicus.*

DÉSŒUVREMENT [*zeu, man*] n. m. Etat de celui qui est désœuvré ; inaction : *Rester dans le* DÉSŒUVREMENT. *Le* DÉSŒUVREMENT *est chose funeste à tous égards.* — Techn. V. DESSEUVREMENT. — SYN. **Désœuvrement, désoccupation, inaction,** etc. V. DÉSOCCUPATION.

DÉSŒUVRER [*zeu-vré*] v. tr. Jeter dans le désœuvrement : *Il faut éviter de* DÉSŒUVRER *les jeunes gens.* — Techn. V. DESSEUVRER. — ***Désœuvré, e,*** part. pass. du verbe *Désœuvrer.* — *Substantiv.* Personne qui n'a rien à faire ; qui ne sait pas s'occuper : *Il y a tant de* DÉSŒUVRÉS, *de gens actifs sans occupations.* (Mme de Maintenon.)

DÉSOLABLE adj. Qui peut être désolé.

DÉSOLANT [*lan*], **E** adj. Qui désole : *Nouvelle* DÉSOLANTE. || *Par exagér.* Contrariant, ennuyeux : *Pluie* DÉSOLANTE. — ANTON. **Consolant, désopilant, exhilarant, hilarant, ravissant, réjouissant.**

DÉSOLATEUR, TRICE adj. Qui cause la désolation : *Guerre* DÉSOLATRICE. — *Substantiv.* et au masc. : *Un conquérant est toujours un* DÉSOLATEUR.

DÉSOLATION [*si-on*] n. f. Action de désoler : *Attila portait avec lui la* DÉSOLATION *et la ruine.* || Affliction extrême : *Etre plongé dans la* DÉSOLATION. — *Par extens.* Ennui, contrariété : *Temps qui met dans la* DÉSOLATION. — *Abomination de la désolation,* Désolation la plus profonde. (Est employé dans le style de l'Ecriture.) — SYN. **Désolation, affliction, amertume, douleur, mal, peine, souffrance, tourment.** V. AFFLICTION. — ANTON. **Consolation.**

DÉSOLATION (CAP DE LA), Pointe de l'extrême sud-ouest du Groenland.

DÉSOLATION (TERRE DE LA), la plus occidentale des îles constituant l'archipel des Kerguélen.

DÉSOLER [*lé*] v. tr. (lat. *desolare ;* du préfixe *de,* et de *solus,* seul). Faire la solitude, dépeupler. || Dévaster, ruiner : *Les sciences et les arts ont consolé la terre pendant que les guerres la* DÉSOLAIENT. (Voltaire.) || Accabler de vexations : DÉSOLER *une province par des taxes nombreuses.* || Affliger profondément : *Cette mort me* DÉSOLE. *L'abandon de Madrid* DÉSOLA *Napoléon Ier.* — *Par extens.* Tourmenter, importuner, contrarier : *Enfant qui* DÉSOLE *par sa turbulence. Temps qui* DÉSOLE. — ***Désolé, e,*** part. pass. du verbe *Désoler : Pays* DÉSOLÉ. *Mère* DÉSOLÉE. — Substantiv. : *Consolez les* DÉSOLÉS. — ***Se désoler,*** v. pr. Se livrer à la désolation. — Au sens passif, Etre désolé ; être contrarié. — SYN. **Désoler, dévaster, infester, ravager, ruiner, saccager.** *Désoler* un pays, c'est proprement y mettre la solitude. *Infester*, c'est harceler par des incursions répétées, et par suite *désoler* sans cesse un pays. *Ravager* marque plus particulièrement l'impétuosité de l'action qui ravit, entraîne tout sur son passage. *Dévaster*, c'est proprement rendre vide un pays, au point d'en faire une sorte de désert, et par suite ce mot ne diffère guère de *désoler. Ruiner* marque la destruction de tout ce qui enrichissait un pays, de façon à n'y laisser plus que des débris, des *ruines*. Enfin, *saccager*, c'est mettre à sac, piller, livrer au carnage, employer le fer et le feu, traiter comme une ville prise d'assaut après une longue résistance. — ANTON. **Consoler, réjouir.**

DÉSOLIDARISER [*so, zé*] v. tr. Rompre un lien de solidarité. — ***Se désolidariser,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DÉSOLIDARISER *de ses collègues.*

DÉSOLLICITER [*so,té*] v. tr. Cesser de solliciter. (Peu us.)

DÉSOPERCULATEUR n. m. Couteau pour désoperculer les rayons de miel.

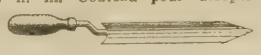

Désoperculateur.

DÉSOPERCULATION [*si-on*] n. f. Action de désoperculer.

DÉSOPERCULER [*lé*] v. tr. Enlever les opercules qui ferment les cellules des rayons de miel.

DÉSOPILANT [*lan*], **E** adj. Méd. Propre à désopiler la rate : *Une potion* DÉSOPILANTE. (On a dit aussi DÉSOPILATIF, IVE.)

— *Fig.* Qui excite à une grande gaieté (la mélancolie et le marasme ayant été attribués à une opilation de la rate) : *Pitre* DÉSOPILANT. *Anecdote* DÉSOPILANTE.

— Substantiv. : *Les* DÉSOPILANTS.

DÉSOPILATIF, IVE adj. Méd. Syn. de DÉSOPILANT, E.

DÉSOPILATION [*si-on*] n. f. Méd. Action de désopiler ; guérison d'une obstruction.

— Fig. *Désopilation de la rate*, ou simplement *Désopilation*, Grande gaieté succédant à la mélancolie : *Spectacle qui produit la* DÉSOPILATION DE LA RATE.

DÉSOPILER [*lé*] v. tr. (du préfixe *dés* et du lat. *opilare*, boucher). Méd. Déboucher, débarrasser de l'opilation : DÉSOPILER *la rate*.

— Fig. *Désopiler la rate*, ou simplement *Désopiler*, Exciter une grande gaieté (particulièrem. chez les personnes mélancoliques).

— ***Se désopiler,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et *au fig.*, Se livrer à la joie : SE DÉSOPILER *la rate*.

DESOR (Edouard), géologue français, né à Friedrichsdorf en 1811, mort à Nice en 1882. On lui doit des travaux sur la géologie et la préhistoire en Suisse. Il a publié : *Synopsis des échinides fossiles* (1858) ; *Palafittes du lac de Neuchâtel*, etc.

DÉSORBITER [*té*] v. tr. Faire sortir de son orbite. (Fourier a employé le même verbe en supprimant le pronom régime.)

— ***Se désorbiter,*** v. pr. — Au sens passif, Etre sorti de son orbite.

DÉSORCELER [*sor, lé*] v. tr. Anc. syn. de DÉSENSORCELER

DÉSORDONNÉ [*zor-do-né*], **E** adj. Qui manque d'ordre : *Une maison, Une administration* DÉSORDONNÉE. || Déréglé, inégal : *Une marche* DÉSORDONNÉE. *Des mouvements* DÉSORDONNÉS.

— *Fig.* Qui manque d'ordre dans sa conduite : *Ecolier* DÉSORDONNÉ. *Vie* DÉSORDONNÉE. *Un esprit aussi* DÉSORDONNÉ *que le vôtre.* (Voltaire.) || Qui est excessif : *Dépenses* DÉSORDONNÉES. *Passion* DÉSORDONNÉE.

— Substantiv. : *Un* DÉSORDONNÉ. *Une* DÉSORDONNÉE.

DÉSORDONNÉMENT [*do-né-man*] adv. D'une façon désordonnée, irrégulière (au propre et au fig.) [Vx.]

DÉSORDONNER [*do-né*] v. tr. Mettre en désordre : DÉSORDONNER *les rangs d'une armée.* (Vx.) || Intervertir l'ordre de : DÉSORDONNER *les événements.* (Vx.)

— *Fig.* Jeter le trouble dans : DÉSORDONNER *la société.*

— ***Se désordonner,*** v. pr. — Au sens passif, Etre en désordre.

DÉSORDRE n. m. (du préf. *dés*, et *ordre*). Défaut d'ordre : *Des vêtements, Des cheveux, Une maison en* DÉSORDRE. *Aller en* DÉSORDRE *à l'ennemi.* || Absence de combinaison (Peut être pris en bonne part) : *Un aimable* DÉSORDRE. *Un* DÉSORDRE *pittoresque.* || Confusion apparente : *Le* DÉSORDRE *convient au genre lyrique.*

Dérangement dans le fonctionnement régulier d'un système, des organes : *L'abus des alcools produit dans l'estomac des* DÉSORDRES *irréparables.*

— *Par extens.* Défaut d'organisation : *Le* DÉSORDRE *des finances.* || Défaut d'entente, troubles, dissensions : *Camp dans lequel s'est mis le* DÉSORDRE. || Acte contraire à la loi : *Réprimer le plus petit* DÉSORDRE. || Pillage, dégât : *Les soldats n'ont fait aucun* DÉSORDRE.

— *Fig.* Trouble de l'esprit : *Jeter le* DÉSORDRE *dans les esprits.*

De son *désordre*, Albine, il faut que je profite.
RACINE.

|| Dérèglement de la conduite : *Vivre dans le* DÉSORDRE. *Le* DÉSORDRE *des malheureux est toujours le crime des riches.* (Vauvenargues.)

PROV. **Il est comme la servante à Pilate, Il se plaît dans le désordre,** Il sème le trouble autour de lui.

— ALLUS. LITTÉR. :

Chez elle un beau *désordre* est un effet de l'art.
Vers de Boileau. V. ART.

— ALLUS. HIST. **Faire de l'ordre avec du désordre.** V. ORDRE.

— ENCYCL. Dr. admin. En cas de *désordres* publics, les troupes, à moins d'une agression directe, ne doivent pas faire usage de leurs armes, et ne peuvent intervenir qu'après en avoir été requises par l'autorité civile. Mais, après cette réquisition, le choix et l'exécution des mesures à prendre appartiennent à l'autorité militaire.

La troupe chargée de disperser un rassemblement doit annoncer son arrivée par un roulement de tambour, ou une sonnerie de clairon. Si le rassemblement est armé, le magistrat civil qui accompagne la troupe peut lui prescrire de faire usage de ses armes après *deux sommations.* Si le rassemblement est sans armes, il faut *trois sommations*, précédées chacune d'un roulement de tambour.

DÉSORGANISATEUR, TRICE adj. Qui désorganise : *Substances* DÉSORGANISATRICES *des tissus animaux.* || *Fig.* Qui engendre le trouble, le désordre : *La philosophie est une puissance essentiellement* DÉSORGANISATRICE. (J. de Maistre.)

— Substantiv. : *Les accapareurs, les agioteurs, sont des* DÉSORGANISATEURS. (Fourier.)

DÉSORGANISATION [*si-on*] n. f. Action de désorganiser ; état de ce qui est désorganisé : *La* DÉSORGANISATION *des tissus.*

— *Fig.* Destruction de l'ordre, de l'union : *La tendance de l'homme est à la* DÉSORGANISATION. (Proudhon.)

DÉSORGANISER [*zé*] v. tr. Détruire l'organisation de : *Les ventouses* DÉSORGANISENT *les tissus.* (Raspail.)

— *Fig.* Détruire l'union, jeter la confusion dans : DÉSORGANISER *une administration.*

— ***Se désorganiser,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désorganisé (au propre et au fig.).

DÉSORIENTATION [*ri-an-ta-si-on*] n. f. Action de désorienter ; son résultat.

DÉSORIENTER [*ri-an-té*] v. tr. Faire perdre l'orientation à : DÉSORIENTER *un cadran.*

— *Par extens.* Faire oublier la position des points cardinaux à : *Coup de vent qui* DÉSORIENTE *des marins.* || Dérober la connaissance de son chemin à : *Détour insensible de la rivière, qui* DÉSORIENTE *aisément les voyageurs.*

— *Fig.* Egarer, déconcerter : *La Révolution* AVAIT DÉSORIENTÉ *l'esprit humain.* (Lamartine.)

— ***Désorienté, e,*** part. pass. du verbe *Désorienter.* Qui a perdu sa direction ; et au *fig.* Déconcerté.

— ***Se désorienter,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désorienté (au propre et au fig.).

DÉSORMAIS [*zor-mè*] adv. (du préfixe *dés*, du vieux franç. *ores*, à présent, et de *mais*, davantage, c.-à-d. dès l'heure actuelle et à l'avenir). Dorénavant :

Ne songez *désormais* qu'à vos erreurs passées.
LA FONTAINE.

DESORMEAUX (Joseph-Louis RIPAULT), historien français, né à Orléans en 1724, mort à Paris en 1793. Bibliothécaire du prince de Condé, prévôt général de l'infanterie, historiographe de la maison de Bourbon (1772), membre de l'Académie des inscriptions (1771), il a écrit l'*Histoire des conjurations* (1760), entreprise par Duport du Tertre ; *Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne* (1758-1759 ; 5 vol.) ; *Histoire de la maison de Montmorency* (1764 ; 5 vol.) ; *Histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé* (1767-1768 ; 4 vol.) ; *Histoire de la maison de Bourbon* (1772-1788 ; 5 vol.), jusqu'à la fin de Henri III.

DESORMEAUX (Marie-Alexandre), médecin français, né à Paris en 1778, mort en 1830. Il servit à l'armée du Rhin, revint en 1802, se fit précepteur pour vivre, puis s'établit à Paris en 1811. Il succéda à Baudelocque dans la chaire d'accouchement à la Faculté de Paris, et fut médecin en chef de la Maternité, en 1828.

DESORMERY (Léopold-Bastien), comédien et compositeur français, né à Bayon (Lorraine) en 1740, mort en 1810. Il fit représenter à la Comédie-Italienne en 1775 un opéra-comique en deux actes : *la Fête au village ;* et à l'Opéra, *Hylas et Eglé*, en un acte, ainsi que deux pastorales : *Euthyme et Lyris* et *Myrtil et Licoris*, dont la seconde surtout obtint un très grand succès.

DESORMES (Louis-César), chef d'orchestre et compositeur français, né à Alger en 1845, mort à Paris en 1898. Il publia d'abord une quantité de romances et chansons pour les cafés-concerts, ainsi qu'un grand nombre de morceaux légers pour le piano. Devenu successivement chef d'orchestre aux Folies-Bergère, au café de l'Horloge et aux Ambassadeurs, il écrivit pour ces divers établissements et pour l'Eldorado, une série d'opérettes et de ballets.

DESORMES. V. CLÉMENT-DESORMES.

DÉSORNAGE [*sor*] n. m. Techn. V. DESSORNAGE.

DÉSORNER [*né*] v. tr. Dépouiller de ses ornements : DÉSORNER *un autel.* (Peu us.)

— Techn. V. DESSORNER.

DÉSOSSEMENT [*man*] n. m. Action de désosser : *Le* DÉSOSSEMENT *d'une volaille.*

DÉSOSSER [*sé*] v. tr. Dépouiller de ses os, de ses arêtes : DÉSOSSER *une volaille, un poisson.*

— *Fig.* Etudier dans le détail, décomposer : DÉSOSSER *une pièce, une phrase.*

— *Pop.* Rouer de coups.

— Pêch. Dépouiller de sa grande arête (en parlant d'une morue).

— Typogr. Enlever, dans une forme tirée, tout ce qui est étranger au caractère que l'on veut mettre en distribution (cadrats, interlignes, filets, etc.).

— ***Désossé, e,*** part. pass. du verbe *Désosser.*

— *Par extens.* Qui est comme privé d'ossature, flasque, sans fermeté : *Un grand garçon mince et* DÉSOSSÉ. || Qui a les articulations flexibles : *Un acrobate* DÉSOSSÉ.

— *Fig.* Mou, sans énergie : *Il est des caractères* DÉSOSSÉS *dont la bonté consiste à ménager tout le monde pour être ménagés.* (Vinet.)

— Substantiv. : *Les* DÉSOSSÉS *du cirque semblent des hommes de caoutchouc.*

— ***Se désosser,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir, être désossé.

DÉSOUCI [*sou*] n. m. Absence de souci, insouciance : *Le* DÉSOUCI *de la vie.* (Peu us.) [On écrit aussi DESSOUCI.]

DÉSOUFRAGE [*sou*] n. m. Action de désoufrer. (On écrit aussi DESSOUFRAGE).

DÉSOUFRER [*sou-fré*] v. tr. Débarrasser du soufre : DÉSOUFRER *de la laine.* (On écrit aussi DESSOUFRER.)

DÉSOURDIR v. tr. Défaire une étoffe ourdie : DÉSOURDIR *de la toile.*

— ***Se désourdir,*** v. pr. — Au sens passif, Etre désourdi.

DÉSOXALATE [*zok-sa*] n. m. Sel ou éther de l'acide désoxalique.

DÉSOXALIQUE [*zok-sa-lik'*] adj. Se dit d'un triacide dialcool de formule $CO^2H{\cdot}CHOH{\cdot}C(OH)(CO^2H)^2$ constituant des cristaux déliquescents fondant à 78°. (On l'obtient à l'état d'éther par action de l'amalgame de sodium sur l'oxalate d'éthyle.)

DÉSOXYBENZOÏNE [*zok-si-bin*] n. f. Cétone de formule $C^6H^5{\cdot}CH^2{\cdot}CO{\cdot}C^6H^5$ fondant à 60°, bouillant à 314° obtenue par réduction de la benzoïne au moyen du zinc et de l'acide chlorhydrique ou bien par distillation d'un mélange de benzoate et de phénylacétate de calcium. || Syn. PHÉNYLBENZYLCÉTONE.

DÉSOXYCAFÉINE [*zok-si*] n. f. Produit de la réduction électrolytique de la caféine.

DÉSOXYDANT [*zok-si-dan*], **E** adj. Qui désoxyde, qui est propre à désoxyder : *Substance* DÉSOXYDANTE.

— *Substantiv.* et au masc. : Métal ou produit réducteur employé pour les désoxydations.

DÉSOXYDATION [*zok-si-da-si-on*] n. f. Chim. Action de désoxyder ; état de ce qui est désoxydé : *La* DÉSOXYDATION *d'un métal. Un état de* DÉSOXYDATION *avancé.* (On dit aussi DÉSOXYGÉNATION.)

— Métall. Opération ayant pour but la réduction des oxydes existant dans un bain liquide.

— ENCYCL. Métall. En aciérie, après décarburation et affinage de la fonte au convertisseur, le métal, légèrement oxydé, est traité par du ferro-manganèse ou du ferro-silicium carburé, ou les deux, qui désoxydent le bain et le recarburent au degré voulu. En fonderie, les métaux ou alliages sont traités par des additions plus oxydables (sodium dans certains alliages d'aluminium, magnésium pour les alliages de nickel, cupromanganèse ou cupromagnésium ou cuprosilicium dans les alliages de cuivre, etc.).

DÉSOXYDER [*zok-si-dé*] v. tr. Chim. Priver de son oxygène : DÉSOXYDER *un métal.* (On dit aussi DÉSOXYGÉNER.)

— ***Se désoxyder,*** v. pr. — Au sens passif, Perdre son oxygène.

DÉSOXYGÉNANT [*zok-si-jé-nan*], **E** adj. Chim. Syn. de DÉSOXYDANT, E.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* DÉSOXYGÉNANT.

DÉSOXYGÉNATION [*zok-si-jé-na-si-on*] n. f. Chim. Syn. de DÉSOXYDATION.

DÉSOXYGÉNER [*zok-si-jé-né*] v. tr. (Se conjugue comme *oxygéner*). Chim. Syn. de DÉSOXYDER. || S'emploie plus particulièrem. pour l'air : DÉSOXYGÉNER *de l'air.*

DESPARAGER [*dess, jé*] v. tr. V. DÉPARAGER.

DESPARS ou **DESPARTS** (Jacques) [en lat. **De Partibus**], médecin français, né à Tournay vers 1380, mort en 1458. Il fut reçu docteur en médecine en 1410, fut chanoine de Tournay, chancelier de l'Eglise de Paris, député de l'Université au concile de Constance (1415), médecin de Philippe de Bourgogne et du roi Charles VII. C'est grâce à ses libéralités que la Faculté de médecine de Paris put faire bâtir, rue de la Bûcherie, une école de médecine, qui existait encore lors de la Révolution.

DESPARS (Nicolas), chroniqueur, né et mort à Bruges (1522-1597). Echevin (1553-1575), puis bourgmestre de Bruges (1578-1584), il a laissé une chronique en flamand : *Chronycke van den lande en graefscape van Vlænderen*, de 405 à 1492, en partie traduite de J. Mayere, en partie empruntée à diverses sources.

DESPAUTÈRE (Jean **VAN PAUTEREN**, dit) grammairien flamand, également connu sous le nom de **Jean le Ninivite**, né vers 1460 à Ninove (Brabant), mort à Comines en 1520. Il doit son renom à ses *Commentarii grammatici* (1537), qui comprennent des *Rudiments*, une *Grammaire*, une *Syntaxe*, une *Prosodie* et un *Traité des figures et des tropes.* L'ouvrage, écrit en latin barbare, jouit d'une grande vogue, avant d'être détrôné par la *Grammaire*, beaucoup plus simple, de Lhomond. On a encore de lui : *Orthographia* (1530) ; *Ars epistolica* (1535).

DESPAX (Emile), poète français, né à Dax en 1881, tué sur le front français, à la ferme de Metz, au cours de la Grande Guerre, en 1915. Chef de cabinet d'un gouverneur de l'Indochine, puis sous-préfet d'Oloron ; c'est là que le surprit la Guerre. Parti au feu en janvier 1915, il fut tué dès le lendemain de son arrivée en première ligne. Il laissait deux livres : *Au seuil de la lande*, plaquette parue en 1903, et *la Maison des glycines*, recueil de ses poésies, publié en 1905. Il a été un délicat poète élégiaque ; et tels paysages de *la Maison des glycines*, sobrement tracés et précis, sont dignes des anthologies.

DESPAZE (Joseph), poète satirique français, né à Bordeaux en 1769, mort à Cussac en 1814. Il vint à Paris, où il débuta par un panégyrique : *la Vie privée des hommes du Directoire* (1796), puis il fit paraître, avec quelques amis, une feuille agressive, *le Furet* (1799). En 1800, il publia *Quatre satires*, dans lesquelles il attaquait avec beaucoup de verve les hommes et les choses de la Révolution. Elles furent suivies d'une *Cinquième satire*, dirigée contre des littérateurs vivants (1802).

DESPECT [*dess-pèk*] n. m. (lat. *despectus*). Perte du respect. (Inus.)

DESPECTUEUX [*dess-pèk-tu-eû*], **EUSE** adj. (rad. *despect*). Qui manque de respect. (Peu us.)

DESPEÑAPERROS (PUERTO DE), défilé de l'Espagne méridionale, faisant communiquer à l'alt. de 1.150 m. le plateau de la Manche et la vallée de l'Andalousie à travers la sierra Morena. Il est utilisé par le chemin de fer de Madrid à Cordoue.

DESPERRIERS ou **DESPÉRIERS** ou **DES PÉRIERS** (Bonaventure), poète et philosophe français, né à Arnay-le-Duc (Bourgogne) entre 1500 et 1510, mort vers 1544. Il s'instruisit à fond dans le latin et le grec, et s'attacha à Marguerite de Valois, reine de Navarre, en qualité de valet de chambre. Là, insurgé contre l'Eglise romaine, il trouva le milieu qu'il lui fallait. Il défendit Clément Marot, proscrit pour sa traduction des Psaumes. En 1537, son *Cymbalum mundi*, nouvellement paru, fut saisi et détruit par le bras séculier. Calvin, du côté des protestants, déclara l'œuvre impie au premier chef, et la dénonça à la colère du roi François Ier.

Les ouvrages de Desperriers, recueillis par Ant. Dumoulin (1544), comprennent : des traductions de Platon et de Térence ; *la Queste d'amitié ; Voyage de Lyon à Notre-Dame de Lisle en 1539 ; le Blason du nombril ; la Faiblesse des femmes en amour ;* un *Chant de vendanges ;* les *Malcontens ;* la *Prognostication des prognostications ;* une paraphrase du cantique de Moïse ; les *Nouvelles récréations et joyeux devis* (1558), dont il n'a composé qu'une partie ; enfin, le fameux *Cymbalum mundi.* V. CYMBALUM MUNDI.

DESPEYROUS (Théodore), mathématicien français, né à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne) en 1815, mort à Toulouse d'un accident de voiture en 1883. Il fut professeur à la faculté de Dijon, à celle de Toulouse, et directeur de l'observatoire de cette dernière ville. Despeyrous a publié un grand nombre de mémoires, parmi lesquels : *Sur les surfaces isothermes ; Sur les fonctions elliptiques ; Sur la théorie des permutations*, etc. Sa veuve a publié

ses œuvres, entre autres : un *Cours de mécanique* (1884-1885), avec des notes de Darboux.

DESPIAU (Charles), sculpteur français, né à Mont-de-Marsan en 1874. Élève de l'Ecole des arts décoratifs, puis de Barrias à l'Ecole des beaux-arts, il fut ensuite un des collaborateurs de Rodin. Il a exposé peu de figures, *Spleen* (1902), la *Convalescente* (1903), un *Nu* (1911) et la *Liseuse* qui orne la stèle du monument Duruy à Mont-de-Marsan. C'est surtout par des bustes simples, expressifs, et atteignant au style à force d'observation, que Despiau s'est fait remarquer : *Jeune Landaise* (1905 ; musée du Luxembourg), *Dame au nez pointu* (1911), *Antoinette* (1920), *L. Lévy* (1921). Les derniers bronzes de Despiau l'apparentent aux anciens maîtres florentins. Citons encore parmi ses œuvres : *Bacchante assise* (1909), *Jeune Faune* (1913), *Femme assise* (1921), *Eve* (1925), *Monument aux morts* (1920).

Despiau.

DESPINOY (Hyacinthe-François-Joseph, comte), général français, né à Valenciennes en 1764, mort à Paris en 1848. Général de brigade en 1793, il se distingua à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis en Italie au siège du château de Milan, pour lequel il fut fait divisionnaire (1796). Nommé gouverneur d'Alexandrie par le Premier consul, il remit cette place aux Alliés en 1815, adhéra à la Restauration, commanda la division de Paris, et obtint le titre de comte en 1816.

DESPLACES (Philippe), astronome français, né et mort à Paris (1659-1736). On lui doit de petits calendriers qui ont paru sous le titre de *Etat du ciel*.

DESPLACES (Louis), graveur français, né et mort à Paris (1682-1739), a laissé de belles estampes, d'un travail à la fois précis et moelleux, d'après Le Brun, les Coypel, Jouvenet.

DESPLAS (Jean-Baptiste), vétérinaire français, né et mort à Paris (1758-1823). On a de lui : *Instructions sur les maladies inflammatoires épizootiques* (1797) ; *Rapports annuels faits à la Société royale et centrale d'agriculture*, dont il était membre.

DESPOBLADO [*dèss*] n. m. (mot espagnol signifiant *dépeuplé*). Appellation, dans les pays espagnols, de lieux dépeuplés et même de lieux qui ne furent jamais habités. (Le mot s'applique surtout aux cantons que leur altitude ou la sécheresse de leur climat rend déserts ; tels sont les *despoblados* de la Castille, de l'Estrémadure et surtout des hauts plateaux des Andes, en Bolivie et au Pérou. Là, on désigne sous le nom de *despoblado* tout le pays, à peu près vide d'habitants, compris entre 4.300 et 5.300 m. d'alt.)

DESPOINA (mot gr. signif. *souveraine*). Myth. gr. Epithète de plusieurs déesses, spécialement Déméter, Artémis, Hécate, surtout Perséphone. — A Rome, Titre honorifique de la mère de l'empereur.

DESPOIS (*Eugène*-André). professeur et écrivain français, né et mort à Paris (1818-1876). Il fut professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, à Paris, puis sous-bibliothécaire à la Sorbonne. Nous citerons de lui : *Révolution d'Angleterre* (1861) ; *les Lettres et la Liberté* (1865) ; *le Vandalisme révolutionnaire. Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention* (1868), éloquent plaidoyer en faveur de l'œuvre civilisatrice de la Révolution ; *le Théâtre français sous Louis XIV* (1874) ; etc.

DESPONSATION [*dess, sa-si-on*] n. f. Mot employé pour désigner les fiançailles de la Vierge Marie.

DESPORTES (Philippe), poète français, né à Chartres en 1546, mort à Paris en 1606. Il fut dès sa jeunesse un poète officiel comblé de biens, d'honneurs et de bénéfices. Sous Henri IV, sa réputation et son influence étaient grandes encore. Desportes appartient à la seconde génération de la Pléiade ; il n'a pas la hauteur de conception ni les vastes ambitions de Ronsard, mais il montre à l'occasion plus d'esprit et plus de grâce. Desportes a laissé trois recueils de sonnets amoureux (à *Diane*, à *Hippolyte*, à *Cléonice*), des imitations de l'Arioste, des *Elégies*, des *Bergeries*, des *Chansons* et des *Psaumes*. Ses œuvres les plus connues sont le sonnet sur *Icare*, la pièce *Contre une nuit trop claire*, et la jolie villanelle : *Rosette, pour un peu d'absence*.

Philippe Desportes.

DESPORTES (Alexandre-François), peintre français, né au village de Champigneul (Champagne) en 1661, mort en 1743. Elève de Nicasius, peintre flamand, et de Snyders, il débuta par les portraits, du roi de Pologne, Jean Sobieski, etc. Louis XIV le fit peintre de sa vénerie. L'Académie le reçut en 1699. Après avoir décoré toutes les résidences royales, l'artiste fut chargé d'exécuter huit grandes compositions pour les Gobelins ; il achevait en même temps pour Compiègne cinq vastes toiles, parmi lesquelles un de ses chefs-d'œuvre : le *Cerf aux abois*.

Desportes fit un assez long séjour en Angleterre. Parmi les morceaux remarquables qu'il y laissa, il faut citer les *Saisons*. Le Louvre possède de lui deux portraits (dont le sien, en costume de chasseur. V. planche *Beaux-Arts XLVI*) et dix-neuf scènes de chasse ou natures mortes ; d'autres sont à Stockholm, à Brunswick, à Prague, au musée de l'Ermitage à Leningrad, etc. — Nicolas **Desportes** (1717-1787), neveu et élève du précédent, étudia le portrait sous H. Rigaud, et fut reçu à l'Académie en 1757.

DESPOTAT [*dess-po-ta*] n. m. Nom donné à certains Etats.

— Encycl. Le titre de « *despote* » (gr. *despotês*) servit d'abord, à Byzance, à désigner l'empereur. Conféré ensuite à des personnages de la famille impériale, il constituait, au XIe et au XIIe siècle, le degré le plus élevé de la hiérarchie des dignités byzantines. Par extension, enfin, il fut donné à des princes vassaux de l'Empire. A sa dignité aulique le despote ajoutait souvent un gouvernement de province. On rencontre donc, à partir du XIIIe siècle, des organismes politiques nommés *despotats* : les uns sont des apanages créés en faveur de princes de la famille impériale (despotat de Mistra aux XIVe et XVe s.), les autres des Etats indépendants fondés à la faveur de l'anarchie de l'Empire (despotat de Chypre [fin XIIe s.] ; despotat d'Epire [1204-1358]).

DESPOTE [*dess*] n. m. (du gr. *despotês*, maître). Souverain absolu : *Les* DESPOTES *trouvent toujours les penseurs de trop dans leurs affaires.* (Mme de Staël.)

— *Par anal.* Personne qui impose sa volonté : *Presque tous les enfants sont des* DESPOTES.

— Hist. V. DESPOTAT.

— *Adjectiv.* Qui exerce une autorité tyrannique, absolue : *Un roi* DESPOTE.

— Encycl. Antiq. Le mot grec *despotês* désignait à l'origine le « maître de maison ». Au sens politique, le mot *despotês* signifiait « roi absolu ». Il désignait donc tous les souverains d'Orient. A partir de la fin du IIIe siècle il désigna l'empereur romain, et plus tard l'empereur byzantin. Les abus du pouvoir absolu ont fait prendre au mot français le sens défavorable qu'il a aujourd'hui.

DESPOTIE [*dess-po-tî*] n. f. Forme de gouvernement où l'autorité est exercée par des *despotes*.

DESPOTIQUE [*dess-po-tik'*] adj. Qui tient du despote : *Gouvernement* DESPOTIQUE. *Lois* DESPOTIQUES. || Qui exerce une autorité de despote : *Un souverain* DESPOTIQUE. || Qui a les prérogatives du despote : *Monarque vertueux, quoique né* DESPOTIQUE. (Voltaire.) || Gouverné par des despotes : *Dans les Etats* DESPOTIQUES, *l'éducation est tout employée à briser les courages.* (Turgot.) || *Par anal.* Tyrannique, absolu : *Caractère* DESPOTIQUE.

Vous avez sur ces vers un pouvoir *despotique*.
BOILEAU.

— *Substantiv.* Gouvernement despotique : *Il n'y a point de patrie qui intéresse, dans le* DESPOTIQUE. (La Bruyère.) [Vx.]

DESPOTIQUEMENT [*dess-po-ti-ke-man*] adv. D'une façon despotique, et au fig. : *Nos passions nous gouvernent* DESPOTIQUEMENT.

DESPOTISER [*dess-po, zé*] v. tr. Soumettre à un pouvoir despotique : DESPOTISER *les âmes.* (Barbey d'Aurevilly.) [Peu us.]

DESPOTISME [*dess-po-tissm'*] n. m. (de *despote*). Pouvoir absolu et arbitraire : *Le* DESPOTISME *mène à la liberté par l'abus du pouvoir.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.) || Gouvernement despotique : *Un état violent qui dégénère toujours en* DESPOTISME *ou en république.* (Montesquieu.)

— *Par anal.* Volonté exercée d'une façon absolue : *Les petits esprits ont besoin de* DESPOTISME *pour le jeu de leurs nerfs.* (Balzac.) || Grande autorité morale : *Le* DESPOTISME *du génie*.

— Encycl. Le *despotisme* est le gouvernement arbitraire d'un seul : il semble donc qu'il puisse se distinguer, théoriquement au moins, de la monarchie, en ce que le monarque obéit à certaines lois qui lui sont dictées soit par une constitution, soit par des traditions, soit même par sa conscience. Défini par Aristote, le despotisme a trouvé un défenseur et un théoricien dans le philosophe anglais Hobbes, qui en fait reposer le principe sur l'intérêt social, et qui donne au souverain tous les droits pour le faire prévaloir, sans autre frein que son propre intérêt.

Despotisme (ESSAI SUR LE), par Mirabeau (1776). Cet essai fut composé par Mirabeau à l'âge de vingt-trois ans, sous l'influence des idées de Rousseau. L'homme est naturellement bon : la preuve en est dans l'existence même de la société, dont la condition est la justice et la bonté. Le despotisme est donc contraire à la nature même de la société. Il s'explique, cependant, par la nature de l'homme qui a, à un très haut degré, le désir de s'élever et celui d'abaisser les autres. Le despotisme n'est pas la conséquence de la société, il en est plutôt l'anéantissement. Dans cet ouvrage, Mirabeau attaque les abus, les emprunts, l'Administration.

DESPOTISTE [*dess-po-tisst'*] n. et adj. Partisan du despotisme.

DESPOTO-DAGH, massif cristallin et boisé de la Bulgarie, entre Maritsa et Mesta, faisant partie de l'ensemble des massifs élevés et difficilement pénétrables appelés les *monts Rhodopes*. Le Despoto-Dagh est le *Rhodope* des anciens.

DESPOURRINS (Cyprien), poète béarnais, né à Accous, dans la vallée d'Aspe (Basses-Pyrénées) en 1698, mort à Argelès en 1755. Les chansons qu'il a composées en patois béarnais (paroles et musique) sont restées populaires en Béarn ; elles sont pleines de simplicité et de grâce naïve. On lui a érigé un monument à Accous (1840), un médaillon à Saint-Savin (1867), et un buste à Argelès (1896).

DESPRÉAUX [*dé-pré-ô*]. Biogr. V. BOILEAU-DESPRÉAUX.

DESPRÉAUX (Jean-Etienne), danseur, chansonnier et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1748-1820). Inspecteur de l'Opéra, puis inspecteur des spectacles de la Cour, professeur au Conservatoire, Despréaux avait de l'esprit et des lettres. Il publia : *Mes passe-temps*, chansons, suivies de l'*Art de la danse*, poème en quatre chants (1806) ; *Momie*, opéra burlesque (parodie d'*Iphigénie en Tauride*) ; *Syncope, reine de Mic-Mac* (parodie de *Pénélope*) ; *Jeneseiski ou les Exaltés de Charenton* ; etc. Tout cela obtint à l'époque de vifs succès.

DESPRÉS (Jean-Baptiste-Denis), auteur dramatique et traducteur français, né à Dijon en 1752, mort à Paris en 1832. Il fit jouer, avant la Révolution : *la Bonne Femme, l'Auteur satirique, le Roi Lee*, parodie du *Roi Lear*. Sauvé de l'échafaud révolutionnaire après une longue détention, il fit représenter *Molière à Lyon* (1797) ; *Voltaire et Richelieu à la Bastille ; les Deux clefs* (1804). En 1805, il suivit en Hollande Louis Bonaparte, comme secrétaire des commandements. Il publia aussi des traductions de romans anglais et d'auteurs latins.

DESPRÉS (Armand), chirurgien français, né et mort à Paris (1834-1896). Chirurgien des hôpitaux et professeur agrégé à la Faculté, il est surtout connu par son opposition aux méthodes d'antisepsie et d'asepsie et par sa campagne en faveur des religieuses hospitalières. Conseiller municipal de Paris en 1884, il fut élu député par le VIe arrondissement, en 1889.

S. Després. — Cl. Nadar.

DESPRÉS (Suzanne), actrice française, née à Verdun en 1875. Elle sortit du Conservatoire en 1897 avec un premier prix de comédie et un second prix de tragédie. Déjà elle avait fait remarquer ses excellentes qualités de comédienne en jouant dans les drames d'Ibsen, aux spectacles de l'Œuvre, dirigés par Lugné-Poë, qui l'épousa. Engagée en 1898 au Gymnase, elle passa bientôt au théâtre Antoine, où elle joua, d'une façon remarquable : *Poil de carotte*, *la Clairière*, *les Remplaçantes*. En 1902, elle débuta à la Comédie-Française dans la *Petite Amie* ; après quoi, elle joua *Phèdre*. Mais elle ne resta pas à ce théâtre et reparut sur diverses scènes, où elle fit applaudir son jeu sobre marqué de forte intellectualité et d'émotion contenue.

DESPRETZ (*César*-Mansuète), physicien français, né à Lessines (Hainaut) en 1791, mort à Paris en 1863. Répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique, puis professeur en Sorbonne (1837), il fut nommé, en 1841, membre de l'Académie des sciences. On lui doit des expériences remarquables sur la loi de Mariotte et la dilatation des liquides. Outre des mémoires sur l'action de la pile, sur la conductibilité, sur la chaleur latente de diverses vapeurs, on a de Despretz : *Recherches expérimentales sur les causes de la chaleur animale* (1824) ; *Traité élémentaire de physique* (1825) ; *Eléments de chimie théorique et pratique* (1828-1830).

DESPREZ (Louis-Jean), architecte et peintre français, né à Lyon en 1740, mort à Stockholm en 1784. Il collabora au *Voyage pittoresque de Naples*, de Saint-Non, et travailla beaucoup pour Gustave III de Suède.

DESPREZ (Louis), statuaire français, né et mort à Paris [1799-1870]. (*Faune au cherreau*, copie en marbre d'un antique exécutée à Rome, *Innocence* [1831], *Talleyrand*, à Versailles, etc.)

DESPREZ (Julien-Florian-Félix), cardinal-archevêque de Toulouse, né à Ostricourt (Nord) en 1807, mort à Toulouse en 1895. Il fut nommé évêque de Saint-Denis de la Réunion en 1850, transféré à Limoges en 1857, et enfin à Toulouse en 1859. Il prit une part active au concile du Vatican et créa l'Institut catholique de Toulouse.

DESPREZ (Florimond), agriculteur et agronome français, né en 1820, mort à Capelle (Nord) en 1900. Il a consacré près d'un demi-siècle au développement d'une spécialité très importante et très délicate, la production industrielle des semences perfectionnées de céréales, de plantes sarclées et fourragères. Les résultats remarquables auxquels il était parvenu, et les nombreux articles publiés par lui dans la presse agricole (notamment dans le *Journal d'agriculture pratique*) lui avaient acquis, en France et en Europe, une légitime notoriété.

DESPRINGLES ou **DEPRINGLES** (Jean), magistrat français, né à Nuits vers 1550, mort à Dijon en 1626. Avocat au parlement de Dijon (1573), puis procureur général à la Chambre des comptes (1576). Il est un des auteurs d'un ouvrage estimé : *la Coutume du duché de Bourgogne, enrichie des commentaires faits sur son texte par les sieurs Begat, président, et Depringles, avocat* (1625).

DESPUMATION [*dess, si-on*] n. f. Action de despumer.

DESPUMER [*dess-pu-mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *spuma*, écume). Pharm. Clarifier en provoquant la formation des écumes et en les enlevant ensuite : DESPUMER *les sirops*.

DESQUAMATIF [*dess-koua*], **IVE** adj. Méd. Qui consiste dans l'exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles : *Processus* DESQUAMATIF.

DESQUAMATION [*dess-koua-ma-si-on*] n. f. (de *desquamer*). Enlèvement, chute des écailles.

— Géol. Décomposition d'une roche par écailles concentriques, due généralement à l'action d'alternances rapides de chaud et de froid sous l'influence du soleil et de la gelée.

— Pathol. Phénomène pathologique, qui consiste dans l'exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles.

— Encycl. Pathol. La *desquamation* est un phénomène normal, mais, dans ce cas, inappréciable. Elle se montre avec des caractères pathologiques, non seulement dans certaines affections cutanées, comme le *psoriasis* et le *pityriasis*, mais aussi dans certaines maladies éruptives et contagieuses, comme la scarlatine, la rougeole, l'érysipèle et dans l'angine.

DESQUAMER [*dess-koua-mé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du lat. *squama*, écaille). Détacher des parties qui forment squames ou écailles.

— ***Se desquamer,*** v. pr. S'enlever par écailles : *Dans certaines maladies éruptives, la peau* SE DESQUAME.

DESQUELS [*dé-kèl'*], **ELLES** pron. relat. V. QUEL.

DESRAY, DESREY ou **DESREZ,** écrivain français, né à Troyes vers 1450, mort après 1514. On ne le connaît que par ses ouvrages : *Chorea ab eximio Macabro versibus alemanicis edita* (1490) ; traduction des *Postilles* de Nicolas de Lyre sur les épîtres et évangiles (1497) ; *Généalogie avecque les gestes... du très preux... Godefroy de Boulion* (1504) ; traduction et continuation des *Grandes Chroniques de France* de Robert Gaguin (1514) ; etc.

DESRENAUDES ou **DES RENAUDES** (Martial BORYE), littérateur français, né à Tulle en 1755, mort à Paris en 1825. Il entra dans les ordres, devint le grand vicaire de Talleyrand, évêque d'Autun, et l'assista comme sous-diacre, lors de la messe de la Fédération (1790). Après le 18-Brumaire, il fut membre du Tribunat. Après 1802, il fut nommé garde des archives de la bibliothèque historique du Conseil d'Etat, conseiller de l'Université et censeur.

DES ROCHES (Madeleine *et* Catherine), femmes poètes françaises, mortes toutes deux à Poitiers en 1587. La mère, née *Madeleine* NEVEU, avait épousé François Eboissard, seigneur de Vallée et des Roches ; la fille, *Catherine*, naquit de ce mariage en 1550. Elles sont surtout célèbres par un recueil de vers intitulé : *la Puce de Madame Des Roches, recueil de divers poèmes grecs, latins et français, composés par plusieurs doctes personnages, aux grands jours tenus à Poitiers en 1579* (Paris, 1584). Leurs poésies ont été publiées sous les titres de : *les Œuvres de Mmes Des Roches, de Poitiers* (1579) ; *les Secondes Œuvres de Mmes Des Roches, de Poitiers* (1585) ; *les Missives de Mmes Des Roches* (1586).

DESROCHES (Etienne-Jean ANDIER), graveur français, né à Lyon vers 1661, mort à Paris en 1741, membre de l'Académie de peinture, auteur de nombreux portraits.

DESROCHES de Parthenay (Jean-Blaise), jurisconsulte et écrivain français, né à La Rochelle vers la fin du XVIIe siècle, mort à Copenhague en 1766. Il se rendit en 1730 en Hollande, où il publia divers ouvrages et des traductions, seul, ou en collaboration avec La Martinière : *Histoire de Danemark* (Amsterdam, 1730-1732 ; 7 vol.), sans valeur critique ; *Histoire de Suède*, de Pufendorf, continuée par Desroches (Amsterdam, 1732 ; 3 vol.) ; *Histoire de Pologne sous le roi Auguste II* (La Haye, 1733-1734 ; 4 vol.). A Copenhague, où il fit partie du petit cercle des Français, il rédigea, avec Mallet, *le Mercure danois* (1753-1758), et traduisit divers ouvrages danois.

DESROUSSEAUX (Alexandre), chansonnier français, né et mort à Lille (1820-1892). Il acquit une grande célébrité dans le nord de la France, par ses chansons écrites dans le dialecte lillois. Elles ont paru réunies en divers recueils : *Chansons et Pasquilles lilloises* (1851-1885) ; *Sous les saules* (1854) ; *Almanachs chantants* (1859-1861) ; *Mœurs populaires de la Flandre française* (1889). La plus connue de ses chansons est *el Canchon dormoire,* qui commence par ces mots : « Dors, min p'tit quinquin, Min p'tit pouchin, Min gros rogin. »

DESRUES (François), écrivain français, né à La Lande-d'Airon (Manche) en 1554, mort en 1633. Il a publié, entre autres œuvres : *les Marguerites françoises ou Trésor des fleurs de bien dire* (1602), souvent réimprimée ; les *Antiquitez, fondations et singularitez des plus célèbres villes, chasteaux et places remarquables du royaume de France* (1605 et 1608).

DESSA, prince serbe du XIIe siècle. Son frère, Ouroch II Pribislav, était joupan de Rascie ; ennemi acharné de l'Empire byzantin, il fut vaincu par Manuel Ier Comnène, qui mit Dessa à sa place (1162). Mais Dessa, qui continua la politique de son frère, fut éliminé à son tour en 1168, et l'empereur lui substitua Tichomir.

DESSABLAGE [*dé-sa*] n. m. Action de dessabler : *Le* DESSABLAGE *des allées.*

DESSABLER [*dé-sa-blé*] v. tr. Oter le sable de : *La pluie* DESSABLE *les allées.* || Enlever le sable qui a servi à former le moule dans lequel on a coulé une pièce de métal : DESSABLER *une statue.*

DESSABOTÉ [*dé-sa*], **E** adj. Qui a perdu son sabot : *Cheval* DESSABOTÉ.

DESSACRER [*dé-sa-kré*] v. tr. Priver du caractère imprimé par le sacre ou par la consécration : DESSACRER *une église.*

DESSAIGNAGE [*dé-sè-gn* mll., *aj'*] n. m. Action de dessaigner : *Le* DESSAIGNAGE *des peaux.*

DESSAIGNER [*dé-sè-gn* mll., *é*] v. tr. (du préfixe *dés,* et de *sang*). Laver les peaux venant de l'abattoir, pour les débarrasser du sang et des autres impuretés.

DESSAIGNES (Victor), chimiste français, né à Vendôme en 1800, mort à Paris en 1885. Il fit d'abord des études médicales à Paris, revint à Vendôme où, après avoir professé au collège, il accepta les fonctions de receveur municipal ; cette dernière situation lui laissait beaucoup de loisirs et lui permit de se livrer avec passion à son étude favorite, la chimie. Dessaignes resta toute sa vie à Vendôme, travaillant dans un laboratoire rudimentaire avec un complet désintéressement. Citons, parmi tant d'autres, ses travaux sur l'acide hippurique, l'acide tartrique, la fermentation succinique, la quercite, l'acide urique, la méthyluramine, etc.

DESSAISIE [*dé-sè-zî*] n. f. Dr. anc. Syn. de DESSAISINE.

DESSAISINE [*dé-sè*] n. f. Dr. anc. Dépossession (par oppos. à SAISINE qui signifie « possession »).

— ENCYCL. A la fin de l'anc. droit, la clause de *dessaisine-saisine,* réalisant une tradition feinte, était devenue de style dans les actes constatant des conventions de transférer la propriété. Le Code civil ne fit que supprimer la nécessité de cette clause en proclamant (art. 1138) que le transfert s'opère, sans tradition, par le simple accord des parties.

DESSAISIR [*dé-sè*] v. tr. Déposséder d'un droit : DESSAISIR *un tribunal.*

— Mar. Enlever les saisines qui retiennent à poste fixe certaines pièces du bord : DESSAISIR *les ancres, pour le mouillage.*

- ***Se dessaisir,*** v. pr. — Au sens réfléchi, S'enlever volontairement, renoncer à : SE DESSAISIR *de ses biens, d'un gage.*

DESSAISISSEMENT [*dé-sè-zi-se-man*] n. m. Action de dessaisir. (Peu us.) || Action de se dessaisir : *Le* DESSAISISSEMENT *d'une créance.*

DESSAISONNEMENT [*dé-sè-zo-ne-man*] n. m. Action de dessaisonner.

DESSAISONNER [*dé-sè-zo-né*] v. tr. Changer l'ordre successif des cultures. || Changer l'époque du développement d'une plante, d'une fleur.

DESSAIX (Joseph-Marie, comte), général français, né à Thonon en 1764, mort à Ferney-Voltaire en 1834. D'abord médecin à Paris, il organisa en 1792 une légion allobroge qui aida à l'occupation de la Savoie par la Révolution française. Colonel dans l'armée régulière, il se distingua à Toulon, aux Pyrénées et en Italie. Représentant du Mont-Blanc aux Cinq-Cents (1798-1799), il fut hostile au 18-Brumaire, retourna à l'armée où il fut fait général de division et comte de l'Empire (1809). Il défendit vaillamment la Savoie contre les Alliés en 1814.

DESSALAGE [*dé-sa*] n. m. Opération agricole ayant pour but de diminuer la proportion de sels solubles (sels de potasse, de soude, de magnésie) que contiennent certains terrains, en vue de rendre ces terrains propres à la culture : *Le* DESSALAGE *s'exécute par lavage superficiel ou mieux par submersion et drainage.*

— ANT. **Salage, salaison.**

DESSALAISON [*dé-sa-lè-zon*] n. f. Syn. de DESSALEMENT.

DESSALEMENT [*dé-sa-le-man*] n. m. Action de dessaler ; son résultat : *Le* DESSALEMENT *de l'eau de mer s'obtient par la distillation.* (Syn. DESSALAISON.)

DESSALER [*dé-sa-lé*] v. tr. Dépouiller de sel : DESSALER *de la morue.*

— *Pop.* Dégourdir, déniaiser.

— ***Dessalé, e,*** part. pass. du verbe *Dessaler.*

— *Fam.* Matois, rusé, égrillard : *Une fille* DESSALÉE. || Pop. *Morue dessalée,* Prostituée.

— Substantiv. : *Un* DESSALÉ. *Une* DESSALÉE.

— ***Se dessaler,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir dessalé ; et *au fig.* Se déniaiser.

— *Pop.* Boire (par allusion à la morue qu'on dessale en l'immergeant dans l'eau). || Payer ses dettes.

DESSALINES (Jean-Jacques), empereur d'Haïti, né en Guinée avant 1758, assassiné à Jacmel en 1806. Il fut d'abord esclave aux Cormiers (district de la Grande-Rivière), de 1758 à 1789, et, tôt après être devenu « nègre marron », se plaça parmi les principaux fauteurs des troubles qui agitèrent la partie française d'Haïti pendant la Révolution. Général de brigade de Toussaint-Louverture en 1797, il aide à chasser les Anglais de l'île, se fait nommer par Leclerc général de division et commandant du sud d'Haïti, puis en 1803 se révolte contre Rochambeau et proclame l'indépendance de la colonie française de Saint-Domingue. Il ne tarde pas à devenir l'empereur Jacques Ier (1804), mais sa tyrannie et sa cruauté le rendent odieux à ses sujets, et une partie de son entourage fomente contre lui un complot qui entraîne sa mort.

DESSANGLEMENT [*dé-san, man*] n. m. Action de dessangler : *Le* DESSANGLEMENT *d'un cheval.*

DESSANGLER [*dé-san-glé*] v. tr. Détacher la sangle de : *Avant de faire manger ou boire une bête de somme, il convient de la* DESSANGLER. || *Par extens.* Déboutonner, desserrer les vêtements de : DESSANGLER *un uniforme, un officier.*

— ***Se dessangler,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se desserrer.

— Au sens passif, Devenir, être dessanglé : *La selle* S'EST DESSANGLÉE.

DESSAQUER [*dé-sa-ké*] v. tr. Tirer du sac : DESSAQUER *des hardes.*

DESSAU, ville d'Allemagne, capitale de l'Etat libre d'Anhalt, sur la Mulde et un peu en amont de son confluent avec l'Elbe ; 91.420 hab. Ville industrielle, filatures, métallurgie, horticulture. Commerce assez actif, favorisé par la proximité de l'Elbe. Palais ducal datant de 1748, agrandi en 1875, et renfermant archives, musée et bibliothèque. Dessau, qui semble avoir été fondée par une colonie de Flamands dans la seconde moitié du XIIe siècle, est devenue la résidence des ducs d'Anhalt en 1603 et doit sa prospérité au prince Léopold Ier (1676-1747). Patrie du philosophe Moïse Mendelsohn, père du musicien.

Armes de Dessau.

DESSAU (ANHALT-). V. ANHALT-DESSAU.

DESSAUER (Joseph), compositeur, né à Prague en 1794, mort à Mœdling, près de Vienne, en 1876, fit représenter quelques opéras-comiques : *Lidwinna* (1836) ; *Une visite à Saint-Cyr* (1838) ; *Paquita ; Domingo.* Mais il doit sa renommée à ses *lieder,* publiés soit en recueils, soit séparément, et dont plusieurs sont devenus bientôt populaires : *le Flot et l'Enfant, l'Asile, l'Homme de l'eau, l'Absence, le Poète et le Roi, la Marguerite, les Deux Cercueils, la Rêverie de nuit ;* etc.

DESSAUTEMENT [*dé-sô, man*] n. m. Hydraul. Espèce de seuil d'écluse, dans un canal.

DESSCHEL, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. admin. de Turnhout), dans la Campine, près de la Petite-Nèthe ; 3.500 hab. Agriculture ; sapinières ; huileries ; carrières de sable blanc pour verreries.

DESSÉCHANT [*dé-sé-chan*], **E** adj. Qui dessèche : *Vents* DESSÉCHANTS. *Tout sel est* DESSÉCHANT.

— *Fig.* Qui consume, dessèche l'âme : *L'égoïsme est* DESSÉCHANT. *Les sciences exactes sont accusées d'être* DESSÉCHANTES.

DESSÉCHEMENT [*dé-sé-che-man*] n. m. Action de dessécher : *Le* DESSÉCHEMENT *des polders a enrichi la Hollande.* || Etat d'une chose desséchée. || Amaigrissement, consomption.

— Econ. rur. Action de mettre à sec un étang en faisant écouler les eaux qui y étaient contenues.

— Pathol. Etat d'un organe ou d'un organisme qui se déshydrate. (Quand on dit d'une personne qu'elle « se dessèche », c'est qu'elle se ratatine, sous l'influence d'une élimination anormale d'eau ou de sérosité.)

— *Fig.* Sécheresse du cœur, insensibilité : *L'égoïsme conduit au* DESSÉCHEMENT, *s'il ne le suppose.*

— ENCYCL. Econ. rur. Un terrain qui n'a pas de pente ou dont le sol est imperméable a souvent besoin d'être desséché. Le *desséchement* est pratiqué dans le double but de rendre ce terrain à l'agriculture et de satisfaire aux exigences de la salubrité publique, les terrains marécageux étant des foyers de pestilence. Ce desséchement peut se faire : par écoulement continu (canaux de desséchement), par absorption (puits absorbants), par élévation mécanique de l'eau au moyen de pompes à très grand débit, ou encore par un exhaussement artificiel obtenu par colmatage. On combine ces différents systèmes avec des cultures de plantes absorbantes (eucalyptus, peuplier, etc.).

— Dr. adm. *Desséchement des marais.* V. MARAIS.

DESSÉCHER [*dé-sé-ché*] v. tr. (Se conjugue comme *accélérer.*) Rendre sec (en privant de toute humidité même intérieure) : *Le souffle du simoun* DESSÈCHE *la peau.* (Raspail.) DESSÉCHER *un étang.*

— *Par extens.* Amaigrir, consumer : *Un moine que le repentir* DESSÈCHE *dans son cloître.* (Voltaire.) || Appauvrir (en parlant du sang).

— *Fig.* Epuiser : *Les veilles* DESSÈCHENT *la jeunesse.* || Rendre aride, sec, froid, insensible : DESSÉCHER *l'intelligence, l'imagination, le cœur. Un homme que la culture n'a point* DESSÉCHÉ *ni racorni.* (Taine.)

— *Intransitiv.* Devenir sec. || *Fig. et pop.* Languir d'amour.

— ***Se dessécher,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir, être desséché (au propre et au fig.).

— SYN. **Dessécher, sécher.** Le second mot exprime simplement l'idée de rendre sec, et souvent l'objet ne devient sec qu'en perdant une humidité qui lui était nuisible. *Dessécher,* c'est rendre tout à fait sec, en privant de toute humidité, même intérieure. Après la pluie, le soleil *sèche* les feuilles ; une feuille *desséchée* a perdu la sève qui la faisait vivre : elle tombe de l'arbre.

DESSÉCHEUR [*dé-sé*], **EUSE** n. Entrepreneur de dessèchement de marais. || Partisan de ces desséchements. || Ouvriers qui, dans les ateliers, opèrent le desséchement des objets humides.

— Télégr. Appareil cylindrique dont la partie supérieure est remplie de chlorure de calcium calciné, utilisé pour maintenir en parfait état d'isolement les câbles sous papier au moyen d'air insufflé dans ces câbles.

DESSEIN [*dé-sin*] n. m. (substantif verbal, comme *dessin* de DESSINER). Projet, résolution, entreprise : *Henri IV avait formé de grands* DESSEINS, *quand il mourut.*

Tous furent du *dessein,* chacun selon sa guise.
LA FONTAINE.

|| Conception, plan : *Plus ces historiens font voir de* DESSEIN *dans les conquêtes de Rome...* (Bossuet.) *Corneille est admirable par la variété... qui se trouve pour le* DESSEIN *entre un si grand nombre de poèmes qu'il a composés.* (La Bruyère.) *Adorez avec moi le* DESSEIN *qui se manifeste dans la nature.* (Voltaire.) || Volonté, intention arrêtée, but : *Les* DESSEINS *de Dieu sont impénétrables.*

Ceux dont un *dessein* ferme emplit l'âme et le front.
V. HUGO.

|| *A la cour, il faut avoir un* DESSEIN, *le suivre, parer celui de son adversaire.* (La Bruyère.)

— *Particulièrem.* Mauvaise intention : *Ces Grecs ont craint que nous n'eussions des* DESSEINS *sur leur liberté.* (Fénelon.) || Intention de gagner le cœur, d'obtenir la main d'une personne : *Avoir des* DESSEINS *sur une jeune fille.*

— *A dessein, De dessein formé,* Volontairement, avec intention : *Faire quelque chose à* DESSEIN. || *A dessein de, A dessein que,* Dans l'intention de : *Venir à* DESSEIN *d'entretenir quelqu'un.* || *Sans dessein,* Sans le vouloir et Sans but déterminé. || *Faire dessein de,* Avoir l'intention de.

— SYN. **Dessein, intention, volonté.** *Dessein* s'applique à des choses à faire plus tard : on est bien arrêté par rapport à la chose même, aux moyens de la réaliser ; on doute simplement du temps où cela devra se faire. L'*intention* a un sens plus faible, plus indécis que *dessein. Volonté* marque au contraire une détermination plus ferme, plus arrêtée, plus prochaine aussi.

— **Dessein, entreprise, plan, projet.** *Dessein* marque une intention réfléchie et fait souvent considérer cette intention sous le rapport moral. *Projet* marque simplement la chose (ou l'idée) qu'on met en avant, qui vous vient à l'esprit. *Plan* marque un dessein mûri, une conception arrêtée, une ligne de conduite toute tracée d'avance. *Entreprise* marque de plus un commencement d'exécution.

DESSELGHEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Courtrai), sur la Lys ; 3.400 hab. Agriculture et élevage. Culture et rouissage du lin.

DESSELLER [*dé-sè-lé*] v. tr. Oter la selle à : DESSELLER *un cheval.*

— ***Se desseller,*** v. pr. — Au sens passif, Etre dessellé.

DESSEMELER [*dé-se-me-lé*] v. tr. (Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Je dessemelle.*) Oter la semelle de : DESSEMELER *des souliers.*

— ***Se dessemeler,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir dessemelé : *Souliers qui* SE DESSEMELLENT.

— ANTON. **Ressemeler.**

DESSERRAGE [*dé-sè*] n. m. Action de desserrer.

— ANTON. **Serrage.**

DESSERRE n. f. *Fam.* Action de desserrer sa bourse, de payer : *Etre dur à la* DESSERRE.

— Pêch. Mouvement produit par le dégel dans les eaux d'une rivière. (Dialectal.)

DESSERRER [*dé-sè-ré*] v. tr. Relâcher ce qui est serré : DESSERRER *un nœud,* DESSERRER *sa cravate, un fagot.*

|| Ecarter : DESSERRER *les dents à un malade pour le forcer à boire.*

— *Fam.* Décocher :

Le cheval lui *desserre*
Un coup.
LA FONTAINE.

DESSERRER *un coup de poing à quelqu'un.*

— LOC. DIV. : *Desserrer les nœuds de,* Rendre moins tendu ; et *au fig.* Moins intime (En parlant des nœuds de l'amitié ou d'autres liens moraux). || *Desserrer le cœur,* Le soulager, l'arracher à l'angoisse : *Au nom de Dieu,* DESSERREZ VOTRE CŒUR. (Mme de Sévigné.) || *Desserrer les dents, les lèvres, la bouche,* Faire parler, décider à parler ; Parler : *Il faut se méfier de l'homme à qui le vin ne* DESSERRE *jamais* LES DENTS. (G. Sand.) *Assister à une soirée sans* DESSERRER LES LÈVRES, LA BOUCHE.

— Manèg. *Desserrer un coup de cravache,* Appliquer un violent coup de cravache au cheval pour le châtier.

— Typogr. *Desserrer une forme,* Chasser les coins dans le sens rétrograde, à l'aide du décognoir et du marteau, ou de la clef. || *Desserrer de la lettre,* Desserrer une forme pour la distribuer.

— ***Se desserrer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Relâcher sa ceinture, etc.

— Au sens passif, Devenir, être desserré (au propre et au fig.) : *Ceinture qui* SE DESSERRE. *Mon âme* SE DESSERRE *enfin.*

DESSERROIR [*dé-sè*] n. m. Outil servant à desserrer.

DESSERT [*dé-sèr'*] n. m. Action de desservir. (Vx.) || Ce qu'on a desservi. (Vx.) || Dernier service d'un repas, généralement composé de fromage, de pâtisseries, de fruits, etc. : *Un beau* DESSERT. || Moment où l'on mange le dessert : *Arriver au* DESSERT.

— *Fig.* Ce qui arrive à la fin, comme complément ou comme régal : *Voilà pour son* DESSERT. *C'est un bon* DESSERT *qu'une telle nouvelle. Et pour son* DESSERT *il a eu une bonne réprimande.*

— Archéol. Corbeille d'osier parfois doré, dans laquelle au XVIIIe siècle et sous la Restauration on servait les fruits sur la table. (Les desserts montés étaient ornés de figures de saxe et de boîtes à musique.)

DESSERTE [*dé-sèrt'*] n. f. Mets qui restent après un repas, et que l'on dessert par conséquent : *Vendre sa* DESSERTE *aux restaurants.* || Petite table de salle à manger destinée à recevoir ce qu'on dessert.

— Service d'administration : *La* DESSERTE *d'un bureau.* || Action de desservir une cure ou une chapelle : *Etre chargé de la* DESSERTE *d'une église, en l'absence du titulaire.* (Vx, dans ces deux sens.)

— Chem. de f. *Voie de desserte,* Voie établie pour desservir un point ou une installation déterminée.

— Ponts et chauss. *Chemin de desserte,* Chemin spécialement affecté au service d'une exploitation.

DESSERTIR [*dé-sèr'*] v. tr. Enlever de sa monture (en parlant d'une pierre fine).

— ANTON. **Sertir.**

DESSERTISSAGE [*dé-sèr'*] n. m. Action de dessertir.

— ANTON. **Sertissage.**

DESSERVANT [*dé-sèr'-van*] n. m. Prêtre qui dessert une cure ou une chapelle. *Le* DESSERVANT *d'une église.* || Ministre d'un culte, qui dessert un temple : *On appelait ministres les* DESSERVANTS *des églises protestantes.* (Voltaire.)

— Fig. : *Les* DESSERVANTS *de la poésie, de la musique.*

— ENCYCL. Admin. ecclés. Le droit canon nomme *desservants* des prêtres chargés, à titre provisoire, d'exercer les fonctions ecclésiastiques dans les paroisses dont les cures sont vacantes, ou les curés interdits. En France, les articles organiques, annexés au Concordat de 1802, donnaient le titre de desservants aux prêtres chargés des paroisses autres que les chefs-lieux de canton ou doyennés : l'évêque les nommait et les révoquait à son gré. Les desservants étaient ainsi de véritables curés, mais privés de leur droit à l'inamovibilité. Cette situation, assez anormale, a cessé, en 1905, avec l'abrogation du Concordat.

DESSERVICE [*dé-sèr'-viss*] n. m. Mauvais service rendu. (Vx.)

DESSERVIR [*dé-sèr'*] v. tr. (lat. *deservire*). S'acquitter avec soin de ; s'acquitter du service d'une église : DESSERVIR *une chapelle.* || Faire un service de communication : *Ligne de chemin de fer qui* DESSERT *le Nord et l'Est.* || Remplir l'office de : *J'ai envie de ne point jouir du bénéfice d'historiographe sans le* DESSERVIR. (Voltaire.)

— (Formé avec le préfixe *des* et *servir.*) Faire le contraire de servir quelqu'un, lui rendre de mauvais offices : DESSERVIR *quelqu'un auprès du ministre. Mon état et ma destinée est de* DESSERVIR *tout ce que j'aime.* (Mme de Maintenon.) || Enlever ce qui a été servi : DESSERVIR *le premier service.* DESSERVIR *la table.*

— ***Desservi, e,*** part. pass. du verbe *Desservir* : *Table* DESSERVIE. *Bourgade* DESSERVIE *par le chemin de fer. Chapelle* DESSERVIE. *Il* A ÉTÉ DESSERVI *par ses amis mêmes.*

— ***Se desservir,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il* S'EST DESSERVI *lui-même par ses imprudences.*

— Avec réciprocité : *Ils* SE DESSERVENT *constamment l'un l'autre.*

— Au sens passif, Etre desservi : *Cette table* SE DESSERT *avant toute autre. Bureau qui ne* SE DESSERT *bien que les dimanches et fêtes.*

DESSERVITORERIE [*dé-sèr', rî*] n. f. Office ou bénéfice de desservant.

DESSERVITUDE [*dé-sèr'*] n. f. En Normandie, Manière dont une localité est desservie par les moyens de transport, etc.

DESSERVOIR [*dé-sèr'*] n. m. Syn. de DESSERTE (meuble).

DESSEUVREMENT [*dé-seu, man*] n. m. (de *desseuvrer*). Action de séparer. (Vx.)

— Techn. Action de desseuvrer les feuilles de papier.

DESSEUVRER [*dé-seu-vré*] v. tr. (du préfixe *dé,* et du lat. *separare,* séparer). Séparer les feuilles de papier.

DESSÉVAGE [*dé-sé*] n. m. Opération qui a pour but d'enlever la sève du bois.

— ENCYCL. Le *dessévage* peut être réalisé soit par immersion du bois dans l'eau courante, soit par lavage à l'eau chaude, soit par étuvage à la vapeur.

DESSÉVAGE : 1. Introduction du bois dans les étuves de dessévage ; 2. Schéma d'une étuve pour bois sur wagonnets.

Le dessévage par immersion dans l'eau courante est obtenu, partiellement tout au moins, par le flottage ; cependant l'immersion complète des grumes est nécessaire pour que le dessévage soit complet. La durée du dessévage peut varier de un mois à trois mois suivant l'épaisseur des bois. On réalise quelquefois le dessévage dans l'eau stagnante, mais la durée de l'opération est bien plus longue (plus du double) que la durée dans l'eau courante ; en outre, comme l'eau finit par être saturée des sels solubles contenus dans la sève, l'opération est beaucoup moins parfaite.

Le lavage des bois à l'eau chaude (maximum 70° C.) élimine beaucoup plus rapidement la sève ; l'opération dure de huit à quinze jours.

Dans le dessévage par la vapeur, les pièces de bois sont amenées dans une chambre de maçonnerie où, grâce à un tuyau percé de petits trous qui court sous un faux plancher, de la vapeur d'eau à la plus faible pression possible se dégage. La vapeur condensée qui a dissous la sève ruisselle sur les planchers et s'écoule par le sol incliné de la chambre. Le dessévage est terminé lorsque l'eau qui s'écoule n'est plus colorée.

DESSÉVER [*vé*] v. tr. Retirer la sève (des bois).

DESSEWFFY [*dé-jeu-fi*], famille noble hongroise dont les membres se sont distingués, depuis la fin du XVIIIe siècle, dans la politique et dans les lettres. Un des membres de cette famille, MIKLOS, se rendit en France au commencement du XVIIIe siècle, et y obtint le titre de comte et la pairie. — Les autres membres les plus connus de cette famille sont : JOSEPH (1771-1843), écrivain distingué. Ses *Œuvres* et sa *Correspondance* avec son ami Kazinczy montrent en lui un fervent adepte de la littérature et de la civilisation françaises. — AURÈLE (1808-1842), publiciste conservateur et adversaire politique de Széchenyi et de Kossuth ; il se classe parmi les meilleurs écrivains et orateurs de son pays, remarquable par sa facilité d'improvisation, son calme, l'élévation de ses idées. — EMILE, frère du précédent (1814-1866), fut président de l'académie hongroise des sciences, et directeur du Crédit foncier de Hongrie, qu'il avait fondé. — ARISTIDE, général pendant la révolution hongroise, un des treize « martyrs d'Arad », (1802-1849), fut pris, lors de la capitulation de Vilagos, et exécuté.

DESSICCANT [*dé-si-kan*], **E** adj. (lat. *desiccans ;* du préfixe *de,* et *siccare,* sécher). Qui dessèche : *L'action* DESSICCANTE *des corps avides d'eau.*

Dessiccateur à robinet.

DESSICCATEUR [*dé-si-ka*], **TRICE** adj. (du lat. *desiccare,* dessécher). Qui dessèche. (On dit plutôt DESSÉCHANT, E.)

DESSICCATEUR [*dé-si-ka*] n. m. Chim. Appareil servant à opérer la dessiccation. V. DESSICCATION, ÉTUVE, SÉCHOIR.

— ENCYCL. Techn. Industriellement, le *dessiccateur* est un appareil que l'on emploie dans les conditionnements, pour soumettre diverses matières textiles à la dessiccation afin de déterminer le poids vrai des marchandises en ballots. Il en existe de fixes, qui sont de véritables étuves ; il y en a également de portatifs, qu'emploient principalement les industriels pour se rendre un compte exact de la quantité d'humidité renfermée dans un textile acheté par eux.

DESSICATIF [*dé-si-ka*], **IVE** adj. (lat. *dessicativus*). Qui est propre à dessécher : *Vernis* DESSICATIF. (On dit mieux SICCATIF, IVE.)

— Méd. Qui est propre à dessécher les plaies : *Un onguent* DESSICATIF.

— Peint. *Huile dessicative,* Huile qui accélère la dessiccation des couleurs dans lesquelles on l'emploie. (On dit plus couramment HUILE SICCATIVE.)

— *Substantiv.* et au masc. Substance dessiccative.

DESSICCATION [*dé-si-ka-si-on*] n. f. Action de dessécher. || Etat qui en résulte : DESSICCATION *du foin.* || Maigreur extrême : DESSICCATION *causée par la maladie.*

— ENCYCL. Pour dessécher les herbes des prairies, on les soumet à l'opération du fanage. Le blé, le seigle, le chanvre, le lin, etc., doivent être rassemblés en bottes et disposés en moyettes.

On dessèche le café, préalablement débarrassé de sa partie charnue, en l'exposant soit au soleil, soit à l'étuve.

La *dessiccation* des plantes pharmaceutiques s'opère le plus souvent à l'air libre. On les étend sur des claies, ou on les attache en bouquets et on les suspend dans les séchoirs. Pour les bulbes et les racines molles ou volumineuses, on les fend de plusieurs côtés, ou on les coupe en tranches, qu'on enfile en chapelets.

Les écorces, bois, parties ligneuses sont abandonnés à la dessication spontanée. Cependant, lorsqu'il s'agit de certains bois, comme les bois de fusils, la dessiccation se fait suivant une technique spéciale.

Les fleurs, d'une conservation plus difficile, sont étendues sur des toiles ou des claies très serrées, à l'abri de la lumière. Dans beaucoup de cas, on remplace le séchoir par l'étuve. Les fruits charnus (cerises, prunes, pommes, poires, pêches, abricots, etc.) sont desséchés soit au soleil, soit au four, soit dans des étuves spéciales.

Les résidus industriels (pulpes de sucreries, drêches de brasseries, etc.) qui sont susceptibles d'être donnés comme aliments aux bestiaux, sont d'une conservation difficile à

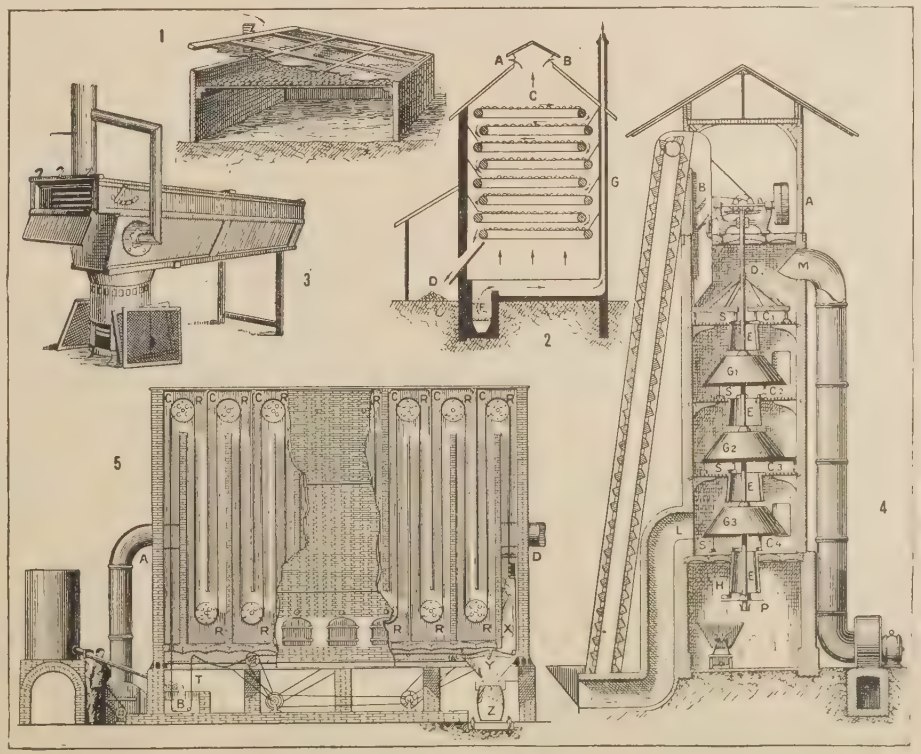

DESSICCATION : 1. Châssis vitré pour la dessiccation des fruits au soleil ; 2. Appareil de dessiccation continu pour fruits (prunes, cerises, pêches, etc.) [F, foyer ; G, cheminée ; C, toile sans fin sur laquelle les fruits sont entraînés ; A et B, vasistas pour l'échappement de la vapeur d'eau et de l'air chaud ; D, fruits secs] ; 3. Appareil dit « évaporateur » (système Tritschler) ; 4. Séchoir industriel Huillard pour produits fragmentés (coupe) [A, tour en maçonnerie ; B, introduction du produit ; C, plateaux perforés sur lesquels le produit est étalé par les plates-formes tronconiques G ; S, spatules qui ramassent le produit et le poussent par le couloir E, vers l'étage inférieur ; P, plateau mobile où parvient le produit sec ; les gaz introduits en L sont aspirés en M.) ; 5. Séchoir industriel Huillard pour produits pâteux (T, toile sans fin, cheminant par l'intermédiaire des rouleaux R, dans les diverses chambres C où passe en sens inverse un courant de gaz chauds, introduits en D ; B, bac dans lequel la toile se charge du produit pâteux ; X Y Z, dernière chambre où le produit est recueilli sec).

l'état humide ; on les dessèche dans des fours ou des étuves de différents systèmes, qui les déshydratent suffisamment pour que leur conservation soit assurée ; on dessèche de la même façon les pommes de terre destinées à l'alimentation des animaux. Le lait est souvent lui-même soumis à la dessication (poudre de lait).

Les bois, lorsqu'ils viennent d'être coupés, renferment en moyenne la moitié de leur poids d'eau. Or, pour que les bois puissent être utilisés en construction, il faut que leur teneur en eau ne dépasse pas 15 à 20 p. 100. L'excès d'eau peut être enlevé par séchage naturel ou par dessiccation artificielle. Le séchage naturel étant assez long (on compte pour les bois durs un an par centimètre d'épaisseur, et pour les bois tendres et résineux environ la moitié), on a recours au séchage artificiel, qui donne au bout de quelques semaines des bois secs utilisables pour les diverses industries. Les procédés de dessiccation artificielle des bois peuvent être ramenés aux méthodes suivantes : séchage par aéro-condenseurs, par ventilation, par passage en autoclaves, par le vide ; séchage basé sur l'action combinée de l'air ozoné et de l'air chaud, que l'on envoie alternativement dans une chambre close où le bois vert est entreposé ; enfin séchage par courant électrique alternatif circulant dans des grilles métalliques mouillées sur lesquelles les bois débités sont rangés.

— Bot. Un des meilleurs procédés pour dessécher les plantes destinées à être conservées en herbier consiste à étaler ces plantes sur des feuilles de papier *collé*, par exemple le papier jaune dit *papier-paille*. On dispose ces feuilles en étages, en les séparant par des coussins du même papier, puis on soumet le tout à une pression graduelle. Les feuilles doivent être changées tous les jours. Quand la *dessiccation* est complète, on plonge les plantes dans une solution alcoolique de sublimé corrosif, avant de les placer dans l'herbier.

Pour conserver aux plantes leur couleur et leur port, on a conseillé de les placer dans du sable pur, que l'on sèche à haute température et additionne d'acide stéarique (60 gr. pour 10 kg.).

— Chim. Pour opérer la *dessiccation* des substances employées en chimie, on les place, par exemple, sous une cloche de verre hermétiquement close, en même temps qu'un vase rempli d'acide sulfurique concentré ou d'un produit quelconque très avide d'eau (chaux vive, chlorure de calcium, etc.). On active la dessiccation en faisant le vide sous la cloche. Quand ces moyens sont insuffisants, on chauffe les corps dans des étuves spéciales. On active souvent la dessiccation en combinant l'action de la chaleur avec celle du vide. Pour dessécher les gaz on les fait passer le plus souvent dans des tubes recourbés en U afin d'occuper moins de place pour une même longueur, remplis de matières avides d'eau et présentant une grande surface, telles que du chlorure de calcium desséché, de l'acide phosphorique anhydre, des fragments de pierre ponce concassée imbibés d'acide sulfurique concentré.

DESSIER [*dè-si-é*] n. m. Archéol. Cylindre recouvert de cuir ou de velours, sur lequel on enfilait au XVIe siècle les bagues dans les écrins. || Syn. DOIGTIER.

DESSIGNER [*dé-si, gn* mll., *é*] v. intr. Rétracter une signature donnée.

DESSILLEMENT [*dé-si-ye-man*] n. m. Action de dessiller les yeux ; état qui en résulte.

DESSILLER [*dé-si-yé*] v. tr. (du préfixe *des*, et du VX franç. *ciller*). Découdre les paupières d'un faucon. || Séparer des paupières qui étaient jointes. (On écrit aussi DÉCILLER.)

— Fig. *Dessiller les yeux à* ou *de*, Ouvrir les yeux, détromper : *C'est l'expérience seule qui* NOUS DESSILLE LES YEUX.

— ***Se dessiller***, v. pr. — Au sens passif :

A ces signes d'abord leurs yeux *se dessillèrent*.
LA FONTAINE.

DESSIN [*dé-sin*] n. m. (substantif verbal de *dessiner*). Représentation, sur une surface, de la forme et non de la couleur des objets : DESSIN *au crayon noir, à la sanguine, à la plume*. || Ensemble des lignes et contours d'une figure (par opposit. à *Couleur*) : *Il n'y a que les maîtres dans l'art qui soient bons juges du* DESSIN. (Diderot.) || Plan d'un bâtiment : *Le* DESSIN *d'une maison*. || L'art de dessiner : *Apprendre le* DESSIN.

— *Fig.* Disposition des parties, considérée indépendamment du style ou de l'exécution : *Discours d'un* DESSIN *heureux. Le* DESSIN *est la loi première de tout art.* (V. Hugo.) || Plan d'un ouvrage d'esprit.

— *Dessin au trait*, Dessin qui ne donne que les linéaments des figures. || *Dessin ombré*, Dessin dans lequel les ombres et les lumières sont rendues. || *Dessin lavé*, Dessin ombré à l'encre de Chine ou colorié avec des couleurs à l'eau. || *Dessin aux trois crayons*, Sorte de pastel très simplifié, en usage au XVIIIe siècle, s'exécutant sur papier teinté avec du crayon noir pour les vêtements et les ombres, du crayon blanc pour les points lumineux, et de la sanguine pour les carnations. || *Dessin aux deux crayons*, Dessin sur papier teinté, dans lequel les clairs intenses sont accusés au crayon blanc. || *Dessin linéaire*, Dessin technique pour la représentation des ornements ou des objets qui appartiennent à l'industrie. || *Dessin d'architecture*, Représentation, par les procédés du dessin linéaire, du plan, de la coupe et de l'élévation des bâtiments ou de tous autres objets. || *Dessins courants*, Ornements sculptés ou peints, qui s'étendent sans interruption sur toute la longueur d'une corniche ou d'une moulure. || *Dessin à main levée*, Dessin d'édifice, de machine, etc., exécuté sans la règle ni le compas, et traité avec une grande liberté. || *Dessin d'après la bosse*, Dessin d'après un bas-relief ou une figure en ronde bosse. || *Dessin d'après nature*, Dessin d'après un modèle vivant, un paysage réel. || *Dessin d'imitation*, Dessin enseigné dans des cours pour apprendre à reproduire les figures, les paysages et les ornements. || *Dessin leucographique*, Dessin en blanc sur fond noir. || *Dessin de machines* ou *industriel*, Dessin au trait ou lavé, destiné à représenter des machines, des pièces de mécanique, etc. || *Dessin graphique*, Dessin des coupes, plans, etc., en tant qu'il est appliqué aux sciences exactes. || *Dessin géométrique*, Celui qui reproduit les proportions géométriques d'un objet. || *Dessin* ou *croquis coté*, Genre de dessin qui s'effectue *à main levée*, c'est-à-dire sans le concours de règles ou de compas et dans lequel on représente un objet tel qu'il est en réalité, en donnant les dimensions de toutes les pièces qui le composent et leur mode d'assemblage (On représente, à cet effet, les projections de l'objet sur deux plans, l'un horizontal, l'autre vertical ; la projection sur le plan vertical est *l'élévation*, la projection sur le plan horizontal est le *plan ;* on représente aussi quelquefois des *coupes* de l'objet c'est-à-dire le dessin coté des sections qui seraient obtenues en coupant l'objet par certains plans déterminés.) || *Dessin d'architecture*, Représentation, d'après les procédés du dessin linéaire, du plan, de la coupe et de l'élévation d'un bâtiment.

— Cinématogr. *Dessins animés*. Suite de dessins à la main (exécutés à la plume, au pinceau, etc.), analysant toutes les phases d'un mouvement et qui, reproduits par le cinématographe, paraissent, à l'écran, doués de la mobilité des êtres vivants.

— MUS. *Dessin mélodique*. Disposition générale d'une phrase mélodique, en ce qui concerne le rythme et la succession des modulations principales, etc. V. PHRASE.

— Techn. Ensemble des figures dont un tissu est orné : *Etoffes à* DESSINS. DESSIN *bleu sur un fond blanc*.

— ENCYCL. Bx-Arts. I. *Du rôle du dessin dans les arts*. Le mot *dessin*, entendu dans sa signification la plus générale, veut dire « l'art de représenter par des traits et des ombres les formes des objets ». Le dessin est par suite un artifice qui figure, sur une surface plane, des courbes, des saillies, des élévations, des profondeurs. Il doit donc, avant tout, respecter les lois de la perspective. V. PERSPECTIVE.

Le dessin n'est pas moins essentiel à l'architecture, à la peinture, à la statuaire, à la gravure, à tous les arts, en un mot, qu'on appelle justement les *arts du dessin*. Dans tous ces arts, c'est par le dessin seul qu'on arrive à établir, entre les diverses parties des choses et entre les choses elles-mêmes, les justes rapports qui font l'harmonie de l'ensemble.

II. *Histoire des arts du dessin*. On connaît la gracieuse histoire racontée par les Grecs sur l'origine du *dessin*. V. BOUTADES. En réalité, dès l'époque quaternaire, les artistes des cavernes avaient gravé ou dessiné à l'ocre, sur la roche, des animaux d'un réalisme étonnant. A l'âge de la pierre polie et du bronze, la décoration linéaire prend un grand développement. A l'époque historique, l'Egypte nous laisse des dessins d'une grande habileté technique, mais asservis à d'antiques conventions. Il était réservé à la Grèce, élève de l'Orient, de donner à la figure humaine une vivante et harmonieuse proportion. Les Romains, héritiers des Grecs, employèrent, jusqu'aux derniers temps de l'Empire, des artistes de cette nation. Cependant, ils cultivèrent le dessin avec succès, car les *Noces aldobrandines* (V. ALDOBRANDINES [*noces*]), une des plus importantes productions qui nous soient restées de la peinture romaine, offrent un dessin très pur. Les très nombreuses peintures de Pompéi dénotent une science très profonde du dessin et de la perspective.

Le christianisme emprunta à l'art païen un certain nombre de types consacrés ; mais il imposa à ses adeptes des types de pure convention pour la représentation de ses mystères : les canons ecclésiastiques déterminèrent la pose, les gestes même des personnages. Les compositions devinrent hiératiques et symboliques. Les artistes cessèrent, dès lors, d'étudier le corps humain, et se bornèrent à reproduire presque mécaniquement le même type. Cette habitude subsiste dans l'art byzantin. L'art arabe s'attache, dans le dessin, à développer avec une fécondité ingénieuse la décoration végétale et géométrique. Aux XIe et XIIe siècles, il y eut un premier réveil des arts du dessin, réveil que signalèrent d'abord les travaux des architectes, puis des enlumineurs de manuscrits (manuscrit de Soissons, livre d'heures d'Anne de Bretagne ou du duc de Berry), et tant en ce qui concerne la décoration des lettres initiales que la figuration de scènes tirées de l'Ecriture sainte.

La réaction contre les traditions byzantines appert, en Italie, dès le XIIIe siècle, des dessins de Giunta de Pise, Guido de Sienne, Bonaventura Berlinghieri de Lucques. Mais le grand rénovateur fut Cimabué. Giotto, son élève, joignit à l'étude de la nature l'étude des œuvres de la statuaire antique. Dans la suite, les artistes italiens qui firent faire le plus de progrès au dessin furent : Stefano Fiorentino, gendre de Giotto ; Tommaso di Stefano, dit *Giottino* (le petit Giotto) ; Masaccio, qui surpassa tous ses devanciers dans le dessin du nu et des raccourcis. Dans les pays du Nord, principalement en Flandre, les Van Eyck se montrèrent aussi des dessinateurs très nets, sinon très souples. Memling fut le maître de cette école.

Le XVIe siècle fut le siècle des grands dessinateurs. En Italie, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël et ses disciples ; en Allemagne, Durer, Holbein, portèrent l'art du dessin au plus haut degré de perfection.

Les grands dessinateurs du XVIIe siècle sont Nicolas Poussin et Philippe de Champaigne. Le XVIIIe siècle voit éclore une charmante école de petits-maîtres dessinateurs qui marient l'esprit à la grâce, de Moreau le Jeune aux Saint-Aubin, de Carmontelle à Debucourt. Au XIXe siècle, Louis David, Géricault, Ingres, Delacroix, Daumier, exécutent les plus hauts chefs-d'œuvre du dessin, tandis que les illustrateurs romantiques confèrent au livre un caractère précieux (A. de Musset illustré par Eug. Lami, Victor Hugo par les Johannot, Béranger par Grandville, etc.), qui réalise l'alliance entre l'art et la littérature. A la fin du siècle, Gustave Doré illustre le *Voyage aux Pyrénées* de Taine, *l'Enfer* du Dante, etc. Les artistes français, sous l'influence des Goncourt, découvrent l'art japonais et ces admirables dessinateurs au pinceau, ces maîtres de l'estampe dont Hokousaï est, en Occident, le plus connu. Chez nous, Henri de Toulouse-Lautrec crée l'art de l'affiche, bientôt suivi de Jules Chéret, Forain, Abel Faivre, Jean Veber, Steinlen, Dethomas, Meheut, au début du XXe siècle, sont parmi les dessinateurs les plus renommés.

III. *Etude du dessin*. Différentes méthodes ont été adoptées pour l'enseignement du *dessin*. Le principe essentiel sur lequel est basé l'enseignement se résume en cette simple formule : dessiner d'après le relief. La seconde étape du dessinateur est l'étude du modèle vivant, autrement dit « de la nature ».

Le dessin de paysage, d'animaux, d'ornements, d'architecture exige des études particulières. On dessine sur du papier blanc ou du papier teinté de gris, de bleu ou de quelque autre couleur. Pour tracer des traits, on emploie la pierre noire, la sanguine, la mine de plomb, la mine d'argent, la plume, les crayons de diverses couleurs. Quand on dessine sur un papier teinté, on emploie ordinairement la craie ou crayon blanc pour marquer les lumières ; en ce cas, le fond du papier forme les demi-teintes ; les autres crayons servent à faire les ombres, qu'on obtient soit par des hachures, soit en estompant. On dessine aussi au pinceau avec une substance colorée, telle que l'encre de Chine ou le bistre, délayée à l'eau : le dessin ainsi obtenu prend le nom de *lavis*.

IV. *Dessin linéaire*. Ce genre comprend : le tracé des épures de géométrie élémentaire, descriptive et analytique ; la perspective ordinaire et isométrique ; les dessins d'architecture et de machines ; la topographie.

Pour dessiner au trait, on fait usage de la règle, du té, de l'équerre, du pistolet, des compas, du double-décimètre, du rapporteur, du tire-ligne, de la plume, du crayon de mine de plomb, de l'encre de Chine, de quelques couleurs, du pinceau, de la gomme élastique, etc.

Avant de commencer le *dessin*, il est nécessaire de fixer l'échelle à laquelle on rapporte toutes les longueurs, hauteurs ou épaisseurs. Ces échelles varient avec le but que l'on se propose et les dimensions des objets à représenter.

Quand ces opérations préliminaires sont terminées, on fait le dessin au crayon complètement et avec exactitude ; puis on passe à l'encre.

Les *dessins* sont de deux sortes : les uns, appelés *minutes*, sont simplement au trait et doivent satisfaire aux conditions énumérées précédemment ; les autres, dits *à l'effet*, sont soumis à des lois plus complexes. Ce genre de dessin, que l'on fait d'abord au trait, exprime le relief des objets par des ombres propres et par des ombres portées. Il exige, de la part du dessinateur, une étude approfondie des projections et, par conséquent, de la géométrie descriptive.

Le dessin linéaire comprend, outre le dessin à la règle et à l'équerre, celui que l'on appelle le *dessin à main levée*, et qui consiste à reproduire les formes et les contours des corps sans employer le secours des instruments de précision. Ce genre de dessin prend le nom de « croquis » ; les règles qui le concernent appartiennent à l'art du lever des plans.

Le *dessin d'architecture* comprend encore le *dessin d'ornement*, qui ne se fait généralement qu'à main levée. Ce genre de dessin, le plus souvent purement artistique et de fantaisie, s'exécute à la plume et diffère essentiellement du dessin linéaire.

Le *dessin topographique* demande des connaissances sur le lever des plans, sur le nivellement. Outre la configuration des terrains, il sert à reproduire le relief du sol, soit au moyen de courbes de niveau, soit au moyen de hachures. Le tracé de ces courbes ou de ces hachures exige une très grande habitude du travail à main levée, et surtout un grand sentiment des tons que chaque accident du sol demande pour être représenté exactement.

Le dessin linéaire est encore employé utilement par les artistes pour mettre les monuments en perspective et établir un rapport convenable entre les différents plans de leur tableau. Dans ce cas, le dessin est tout à fait graphique, et il est soumis entièrement aux règles de la géométrie descriptive.

L'étude des propriétés des lentilles optiques, des prismes à réflexion totale et des miroirs plans a permis d'imaginer des appareils : chambre noire, chambre claire, carreau copieur, grâce auxquels l'opérateur n'a qu'à repasser un trait sur une image réelle ou virtuelle de l'objet à représenter ; d'autres appareils (pantographe inverseur, etc.) permettent d'obtenir mécaniquement des réductions, agrandissements ou anamorphoses de dessins originaux.

— Cinématogr. Les *dessins animés* sont l'application d'un truc ingénieux de la cinématographie qui consiste à prendre une vue de chacune des phases d'un mouvement pour le projeter ensuite à la cadence habituelle des images cinématographiques (16 à la seconde). C'est par ce procédé que l'on a réalisé le spectacle d'une table servie pour un repas et sur laquelle en l'absence de tout convive, les objets usuels (couverts, bouteilles, verres, serviettes, etc.) deviennent eux-mêmes acteurs ; c'est par le même moyen que Géo Méliès a montré les lettres d'une enseigne d'abord mélangées et éparses se remettre d'elles-mêmes en place et constituer des mots.

Les dessins animés, inventés par Emile Cohl, sont des croquis schématisant en de multiples images, les mouvements humains dont la projection à l'écran fournit une synthèse très amusante. De petites scènes à plusieurs personnages ont été réalisées par ce moyen ; on a obtenu aussi en combinant le procédé avec d'autres, de nouvelles et très curieuses applications. C'est ainsi qu'on a pu voir à l'écran des dessins paraissant s'exécuter tout seuls, ou bien encore une main armée d'un crayon dessinant la silhouette d'un clown sur un mur blanc ; et alors que le dessin est achevé, le clown lui-même s'animer et jouer, au naturel, la scène qu'on lui a préparée.

Mais ces procédés n'ont pas servi uniquement à la production de bandes récréatives : on les a appliqués à la démonstration schématique de différents phénomènes physiologiques (par exemple circulation du sang, mécanisme de l'audition, de la respiration, de la digestion, etc.), géographiques (mouvements de trains, bateaux, etc.) astronomiques, etc.

— Dr. comm. *Dessins et modèles industriels*. V. PROPRIÉTÉ.

Dessin et la Couleur (LE) *ou l'Union du Dessin et de la Couleur*. tableau du Guide (musée du Louvre). Le Dessin, représenté par la figure d'un jeune homme tenant un porte-crayon, pose la main gauche sur l'épaule d'une jeune femme qui, de la main gauche tenant palette et pinceaux, personnifie la Couleur. Le tableau du Guide a fait partie de la collection de Louis XIV.

DESSINAILLER [*dé-si-na-yé*] v. tr. (forme péjorative de *dessiner*). Dessiner avec négligence.

DESSINATEUR [*dé-si*], **TRICE** n. Qui sait dessiner : *Ingres est un merveilleux* DESSINATEUR. *Un excellent* DESSINATEUR *est parfois un médiocre coloriste*. || Qui en fait profession : *Un habile* DESSINATEUR. || Qui trace le dessin, le plan d'un jardin, d'une maison. || Artiste qui fournit des dessins modèles à l'industrie : *Un* DESSINATEUR *en broderie*.

DESSINER [*dé-si-né*] v. tr. (lat. *designare*). Tracer sur une surface l'image de : DESSINER *une tête, un paysage*. || *Spécialem.*, Reproduire la forme des objets indépendamment de leur couleur : *Artiste qui* DESSINE *mieux qu'il ne peint*. || *Dessiner des tapisseries, des étoffes*, Exécuter

Règle
Double décimètre
Té
Pistolet
Équerre
Rapporteur

DESSIN LINÉAIRE
FIGURES GÉOMÉTRIQUES

Crayon
Plume
Tire-ligne
Pinceau
Gomme

DESSINS GÉOMÉTRIQUES

TEINTE ET OMBRE AU LAVIS

Solitaire
Godet
Compas

DESSIN COTÉ

DESSIN DE MÉCANIQUE

Plan
Élévation
Coupe

DESSIN D'ARCHITECTURE

Fil à plomb
Portecrayon
Estompes
Mannequin
Selle

DESSIN AU TRAIT
DESSIN OMBRÉ

DESSIN D'ORNEMENT

DESSIN D'IMITATION

Agrandissement au carreau

DESSIN D'APRÈS LE PLATRE

ÉCOLE DE DESSIN AU XVIIIe SIÈCLE ÉTUDE D'APRÈS L'ANTIQUE ET LE MODÈLE VIVANT

DESSIN D'APRÈS LA BOSSE

Agrandissement au pantographe

Album

Agrandissement à la chambre claire

CROQUIS D'APRÈS NATURE

PAYSAGE MIS EN PERSPECTIVE

les dessins qui doivent servir de modèles. || Marquer les premiers traits de. (Peu us.)

— *Par extens.* Représenter, figurer : *Jeu de lumière qui* DESSINE *une auréole.* || Projeter, avoir forme de : *Les nuages* DESSINENT *sur l'azur de charmants caprices.* || Faire ressortir, accuser : *Le blanc* DESSINE *les formes. Robe qui* DESSINE *bien la taille.* || Suivre les contours de : *Bordures de buis qui* DESSINENT *les compartiments d'un jardin.*

— *Fig.* Montrer, faire voir : DESSINER *sa ligne et mettre en lumière ses vrais sentiments.* (Sainte-Beuve.)

— Littér. Tracer, indiquer : DESSINER *un caractère.*

— Mus. Faire le dessin, tracer la marche et le mouvement de : DESSINER *une ouverture.*

— ***Se dessiner,*** v. pr. — Au sens passif, Etre, devenir dessiné, profilé, détaché : *Tête qui* SE DESSINE *bien. Montagnes qui* SE DESSINENT *à l'horizon. Luttes des partis qui* SE DESSINENT *sous des formes de plus en plus violentes.*

DESSIRIER (Jean-Edouard), général français, né à Nancray (Doubs) en 1842, mort à Paris en 1906. Sorti de Saint-Cyr au 2e zouaves, blessé et prisonnier à Frœschwiller le 6 août 1870, il s'évada, gagna Bitche, en sortit le 19 décembre à travers les lignes ennemies et, par Bade et la Suisse, rejoignit à Vierzon le 2e zouaves de marche avec lequel il fit la campagne de l'Est. Il prit part aux campagnes de Kabylie en 1871 et de Tunisie en 1881. Entré à la maison militaire du président de la République, colonel en 1888, il fut commandant du 7e corps d'armée en 1901, membre du Conseil supérieur de la guerre et gouverneur militaire de Paris en 1903.

DESSOLEMENT [*dé-so-le-man*] n. m. Action de dessoler un champ, d'y modifier l'ordre des cultures.

DESSOLER [*dé-so-lé*] v. tr. (du préfixe *des,* et de *sole*). Oter la sole à : DESSOLER *un cheval.*

— ***Dessolé, e,*** part. pass. du verbe *Dessoler.*

— Chass. Qui a la peau de la sole endommagée par la marche (en parlant d'un chien) : *Limier* DESSOLÉ.

— ***Se dessoler,*** v. pr. — Au sens passif, Perdre sa sole.

DESSOLER [*dé-so-lé*] v. tr. (du préfixe *des,* et du rad. *assoler*). Changer l'ordre des cultures d'une terre labourable.

— ANTON. Assoler.

DESSOLLE (Jean-Joseph-Paul-Augustin, marquis), général français, né à Auch en 1767, mort à Montluchet en 1828. Il entra au service en 1792, devint général de division en 1799. Lieutenant de Moreau, dans les campagnes de 1800 et 1801, il tomba en disgrâce jusqu'en 1814. Général en chef de la garde nationale de Paris en 1814, il se prononça pour les Bourbons. Il fut nommé, sous la première Restauration, ministre d'Etat, et fait comte, pair, et major général des gardes nationales ; sous la seconde Restauration, membre du conseil privé, et marquis. La modération de ses opinions lui valut (1818-1819) le portefeuille des affaires étrangères et la présidence du conseil de cabinet dont Decazes était le chef effectif.

DESSOLURE [*dé-so*] n. f. Action de dessoler un animal, de détacher totalement ou en partie la sole ou corne qui garnit son pied.

— ENCYCL. Cette opération consiste à enlever complètement la corne de la sole et de la fourchette du pied des solipèdes en la désengrenant du tissu velouté sous-jacent. C'est une opération que l'on ne doit pratiquer que dans de rares cas et à laquelle on doit préférer l'amincissement à fond de la sole et de la fourchette. Elle est très douloureuse ; elle exige un traitement consécutif toujours long, parce que la corne se régénère très lentement ; de plus, les tissus du pied irrité sont souvent le siège d'une boiterie.

DESSORNAGE [*dé-sor*] n. m. Action de dessorner. (On écrit aussi DÉSORNAGE.)

DESSORNER [*dé-sor-né*] v. tr. (du préfixe *dé,* et de *sorne*). Débarrasser la fonte des scories ou sornes. (On écrit aussi DÉSORNER.)

DESSOUBRE, rivière française de la Franche-Comté, affluent gauche du Doubs. Sorti du vallon de Consolation, le Dessoubre se grossit de plusieurs torrents, des résurgences comme lui, et, par des gorges encaissées, gagne Saint-Hippolyte, où il finit. Cours, 33 kil.

DESSOUCHAGE n. m. V. ESSOUCHEMENT.

DESSOUCHEMENT [*dé-sou, man*] n. m. V. ESSOUCHEMENT.

DESSOUCHER [*dè-sou-ché*] v. tr. Syn. d'ESSOUCHER.

DESSOUCI [*dé-sou-si*] n. m. V. DÉSOUCI.

DESSOUDER [*dé-sou-dé*] v. tr. Oter la soudure ; séparer des objets soudés l'un à l'autre : DESSOUDER *des tuyaux.*

— ***Se dessouder,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir dessoudé.

DESSOUDURE [*dé-sou*] n. f. Action de dessouder ; état d'un objet dessoudé.

DESSOUFFLER [*dé-sou-flé*] v. tr. Dégonfler ce qui était soufflé.

DESSOUFRAGE [*dé-sou*] n. m. V. DÉSOUFRAGE.

DESSOUFRER [*dé-sou-fré*] v. tr. V. DÉSOUFRER.

DESSOUILLER [*dé-sou-yé*] v. tr. Oter la souillure de : DESSOUILLER *un habit.* (Peu us.)

— *Fig.* Laver d'un opprobre : *La bonté* DESSOUILLE *jusqu'au crime.*

— Se dit, en quelques provinces, d'un oreiller qu'on retire de sa souille ou taie.

DESSOUK, ville d'Egypte (Basse-Egypte, prov. de Beherra), sur la branche de Rosette (delta du Nil) ; 10.000 hab. Foires.

DESSOULER [*dé-sou-lé*] v. tr. Faire cesser l'ivresse de : *Ivrogne que le sommeil* A DESSOULÉ.

— *Fig.* Désabuser, ramener à une saine appréciation des choses : *Evénement qui* DESSOULE *un orgueilleux.*

— *Intransitiv.* Cesser d'être ivre : *Il y a des gens qui ne* DESSOULENT *jamais.*

— ***Se dessouler,*** v. pr. Sortir de l'ivresse.

DESSOUS [*de-sou*] adv. et prépos. (du préfixe *des,* et de *sous.* — Devant une voyelle, l's final se lie.) Adverbe : Dans une position inférieure à celle d'un autre objet : *S'endormir sur la table et tomber* DESSOUS.

— *Mettre dessous,* Renverser, jeter à terre ; et *au fig.* Vaincre, en parlant d'un adversaire. || Au jeu de paume, Faire passer sa balle sous la corde et le filet.

— Mar. *Barre dessous ! Dessous toute !* Commandement au timonier de mettre la barre sous le vent.

— Loc. adv. *Là-dessous,* Sous cet objet ; et *au fig.* En cela, sous cette apparence.

— *Ici dessous,* Sous cet endroit-ci : *Mettez votre livre* ICI DESSOUS ; et *au fig.* En cela, sous cette apparence.

— *Ci-dessous,* Sous cet endroit-ci ; plus loin, ci-après : *Cela est* CI-DESSOUS. *Cela sera expliqué* CI-DESSOUS.

— *Au-dessous,* Dans une position inférieure : *Chercher trop haut un objet qui est bien* AU-DESSOUS. || Plus loin : *Village qui est à trois lieues* AU-DESSOUS ; et *au fig.* Dans un rang inférieur : *César fut un grand homme ; Alexandre paraît bien* AU-DESSOUS.

— *De dessous,* D'une position inférieure ou intérieure : *Ne garder que les vêtements* DE DESSOUS.

— *En dessous,* Dans la partie située dessous : *Un habit tout usé* EN DESSOUS. || Sans lever les yeux : *Regarder* EN DESSOUS. || Sournoisement : *Ruminer toujours* EN DESSOUS. || Sournois, dissimulé : *Un caractère tout* EN DESSOUS.

— *Par-dessous,* Par la partie qui est dessous : *Au lieu de passer par-dessus, passer* PAR-DESSOUS. || Dans la partie qui est située au-dessous : *Planche vermoulue* PAR-DESSOUS.

— Préposition : *Dessous* s'employait autrefois comme préposition, avec tous les sens du mot SOUS : *Se cacher* DESSOUS *la table.*

> Je le tiendrai longtemps *dessous* votre fenêtre.
> CORNEILLE.
>
> Rome est *dessous* vos lois.
> CORNEILLE.

Il ne s'emploie plus comme préposition que quand on l'oppose à *dessus* ou à une autre préposition et que le nom suit les deux prépositions : *Il y a des animaux* DESSUS *et* DESSOUS *la terre.* (Port-Royal.), ou bien quand il est précédé des prépositions DE, À, PAR : *Arracher un voleur* DE DESSOUS *le lit.*

— *Au-dessous de,* loc. prépos. Dans une position inférieure à celle de : *Thermomètre descendu* AU-DESSOUS DE *zéro.* || Plus au Sud, plus bas ou plus en aval : *Village* AU-DESSOUS *de Paris.* || N'atteignant pas jusqu'à : *Les valeurs* AU-DESSOUS DE *mille francs ;* — et *au fig.* Dans un rang inférieur à : *Elève qui est* AU-DESSOUS *même* DES *médiocres. Etre* AU-DESSOUS DE *sa tâche. Regarder tout le monde comme* AU-DESSOUS DE *soi.*

— Mar. *Au-dessous du vent,* Dans une position plus éloignée de l'origine du vent.

— *De dessous,* D'un endroit situé sous : *Sortir* DE DESSOUS *la table.*

— *Par-dessous jambe* ou *la jambe,* Sans peine, sans effort : *Battre un concurrent* PAR-DESSOUS *jambe.* || *Traiter quelqu'un, quelque chose par-dessous jambe* ou *la jambe,* N'y attacher aucune importance, ne prendre aucun ménagement.

— *Substantiv.* et au masc. Partie située sous les autres : *Le* DESSOUS *de la table.* || « Envers », par opposition à

DESSOUS DE PLAT : 1. Carré, en faïence ; 2. En métal, à coulisses.

l' « endroit » ou dessus : *Le* DESSOUS *d'une étoffe.* || *Dessous de plat,* Support sur lequel on dépose les plats pour qu'ils ne salissent pas ou ne brûlent pas la nappe.

— *Fig.* Côté secret : *Connaître les dessus et les* DESSOUS *d'une affaire.*

— Scrotum du bœuf. || *Dessous de langue,* Dans les espèces bovines, Parties étendues entre le larynx en bas et l'intervalle des branches maxillaires inférieures en haut.

— Fig. *Avoir le dessous* ou *du dessous,* Rester inférieur, avoir du désavantage. || *Connaître le dessous des cartes.* V. plus loin.

— Au plur. Lingerie de femme qui se porte sous la jupe, comme jupon, pantalon, etc. : *Avoir des* DESSOUS *élégants.*

— Art vétér. *Dessous de langue.* Dans l'espèce bovine on nomme ainsi un *maniement* situé entre le larynx en bas et les ganaches en haut.

— Eaux et for. Branchages inférieurs, broussailles. (Ne s'emploie qu'au plur.)

— Confection. *Dessous de blouse,* Sorte de doublure blousante que les dames portent sous les robes et blouses légères. || *Dessous de bras,* Morceau de caoutchouc, de tricot caoutchouté, ou de flanelle, qu'on place aux entournures des corsages afin de protéger le tissu contre la transpiration des aisselles.

— Escr. Coups se terminant en septime ou en octave.

— Jeux. *Dessous des cartes,* Côté des figures des cartes, ordinairement caché à son adversaire. || *Fig.* Secret de l'affaire : *On ne peut juger les événements, à moins de connaître le* DESSOUS DES CARTES. (Mme de Sévigné.)

— Peint. Epaisseur plus ou moins grande donnée aux couleurs d'un tableau : *Peinture un peu mince, pas assez empâtée, qui manque de* DESSOUS. (E. Gautier.)

— Théâtr. Chacun des étages en planches situés sous la scène : *Le premier* DESSOUS. *Le troisième* DESSOUS. || Fam. *Etre enfoncé dans le troisième dessous,* Etre réduit à la situation la plus infime possible.

— SYN. **Dessous, désavantage, perte, infériorité.**

— ANTON. Dessus.

DESSOUVENIR [*dé-sou*] **(SE)** v. pr. Ne plus se souvenir. (Peu us.)

DESSU [*dé-su*] **(AU)** loc. adv. A l'insu de. (Vx.)

DESSUCRER [*dé-su-kré*] v. tr. Oter le sucre de.

DESSUINTAGE [*dé-su-in-taj'*] ou **DÉSUINTAGE** n. m. Action de débarrasser la laine du suint et des matières étrangères qui la salissent. (On dit aussi DESSUINTEMENT.)

— ENCYCL. Les méthodes de *dessuintage* varient beaucoup. Cependant, la méthode généralement employée consiste à traiter la laine au moyen d'un bain chaud alcalin. On lui fait subir ensuite plusieurs lavages à l'eau pure, froide ou chaude, afin de faire disparaître les impuretés qu'elle a pu conserver ; en dernier lieu, on la fait sécher.

DESSUINTEMENT [*dé-su-in-te-man*] ou **DÉSUINTEMENT** [*man*] n. m. Techn. Syn. de DESSUINTAGE.

DESSUINTER [*dé-su-in-té*] v. tr. Débarrasser la laine brute du suint. Faire le dessuintage.

DESSUINTEUSE [*dé-su-in*] ou **DÉSUINTEUSE** n. f. Machine où se fait le dessuintage. (La plus simple est un tonneau à double fond où l'on distribue l'eau tiède sur la laine. La dessuinteuse à marche continue Malard est un bac quadrangulaire à cinq compartiments. La laine se déplace sur un tablier sans fin à éléments métalliques ajourés ; chaque compartiment est muni d'une pompe.)

DESSUS [*de-su*] adv. (du préfixe *des,* et de *sus* pour *sur* [on disait autref. *dessur*]). Dans une position supérieure à, sur la face supérieure de : *Mahomet coupa sa manche plutôt que de réveiller son chat endormi* DESSUS. (Th. Gautier.) *Lui-même écrit une longue lettre, met de la poudre* DESSUS. (La Bruyère.)

— *Fig.* Sur cela, cet objet-là : *Ne croyez pas aux promesses des grands, ne comptez pas* DESSUS.

— *Mettre dessus,* Se couvrir, mettre son chapeau : *Monsieur, boutez* DESSUS. (Molière.) [Vx.] || Au jeu de paume, Faire passer sa balle sur la corde et le filet.

— Loc. DIV. *Mettre la main dessus,* Saisir, empoigner. || *Mettre le doigt dessus,* Deviner juste.

— Mar. *Avoir le vent dessus,* Avoir ses voiles masquées. || *Avoir tout dessus,* Avoir toutes les voiles établies ; — et fam. et au fig. : *Etre vent dessus, vent dessous,* Etre ivre.

— *Là-dessus,* loc. adv., Sur cet objet-là : *Mettez votre main* LÀ-DESSUS ; — et *au fig.* Sur ce sujet : *Il n'y a rien à craindre* LÀ-DESSUS. || En ce moment, à ce point, sur ce : LÀ-DESSUS, *je m'en vais.*

— *Ci-dessus,* Plus haut, avant cet endroit-ci : *Comme nous l'avons dit* CI-DESSUS.

— *Au-dessus,* Dans une position supérieure : *Une pierre tombale avec une inscription* AU-DESSUS ; — et au fig. : *Virgile est un grand poète, mais Homère est bien* AU-DESSUS.

— *En dessus,* Dans la partie supérieure : *Oiseau qui est blanc en dessous et noir* EN DESSUS.

— *Par-dessus,* Par ou sur la partie supérieure : *Il faut tourner les obstacles ou passer* PAR-DESSUS. *Etendre de l'eau* PAR-DESSUS. || Dans la partie supérieure : *Planche brute par-dessous et travaillée* PAR-DESSUS ; et au fig. *Passer par-dessus,* Négliger, ne pas tenir compte de. V. PAR-DESSUS. || Sur, au-dessus de ; et *au fig.* Outre, plus que : *Aimer quelqu'un* PAR-DESSUS *tout.*

— *De dessus,* D'une position supérieure ou extérieure : *Vêtements* DE DESSUS.

— *Sens dessus dessous,* Dans une position renversée, retournée : *Placer des livres* SENS DESSUS DESSOUS. || Dans un état de complet désordre : *Mettre tout* SENS DESSUS DESSOUS *dans une maison.*

— REM. *Dessus* était autrefois préposition, avec tous les sens de SUR : *La main du Seigneur l'arracha de* DESSUS *la terre.* (Massillon.) *Dessus* préposition ne s'emploie plus que quand il y a opposition et qu'on ne place le nom qu'après le dernier membre de l'opposition : *Chercher* DESSUS *et* DESSOUS *la table ;* quand ce mot est précédé des prépositions DE, À, PAR (presque toujours, alors, il est suivi de la préposition DE) : *Le prince doit être* AU-DESSUS DES *autres et la loi* AU-DESSUS DE *lui.* (François Ier.)

— LOC. PRÉP. *Au-dessus de,* Dans une position supérieure à celle de : *Nitocris avait placé son tombeau* AU-DESSUS D'*une des portes les plus remarquables de la ville.* (Rollin.) || Au delà de : *Les nombres* AU-DESSUS DE *cent.* || Plus loin que : AU-DESSUS DE *Valence, on commence à rencontrer le mûrier ;* — et *au fig.* Dans un rang ou un mérite supérieur : *Chacun s'imagine être* AU-DESSUS DE *son voisin.* (Le Sage.) *La conscience est* AU-DESSUS DE *tout. Etre* AU-DESSUS DE *sa place, de sa condition.* || Dans une situation d'indifférence ou de mépris pour : *Etre* AU-DESSUS DE *la fortune,* AU-DESSUS DE *l'opinion.* || *Etre au-dessus de ses affaires,* Etre dans une situation prospère.

— Mar. *Au-dessus du vent,* De façon à être poussé par le vent vers le point qu'on veut aborder. || *Fig.* Hors de tout péril, de toute gêne.

— *De dessus,* De la partie supérieure de, de la surface de : *Tomber* DE DESSUS *sa chaise.* || De la direction de (en parlant du regard) : *Ne pas détacher ses yeux* DE DESSUS *quelqu'un.*

— *Par-dessus,* Par la partie, par l'endroit situé au-dessus de : *Sauter* PAR-DESSUS *la barrière.* || Dans la partie située au-dessus : *Mettre une blouse* PAR-DESSUS *sa veste.* || En plus, en outre de : *Recevoir cent francs* PAR-DESSUS *le prix convenu.* || *Par-dessus le marché,* En plus de ce qui était convenu. — *Fam.* De plus, en outre : *Voici un coup de poing* PAR-DESSUS LE MARCHÉ. || *Par-dessus tout,* Plus que toute chose. || *Par-dessus la tête,* D'une façon excessive, ennuyeuse : *Avoir d'une affaire* PAR-DESSUS LA TÊTE. || *Par-dessus les yeux,* Complètement, absolument : *Mme de Lavardin est dans la noce* PAR-DESSUS LES YEUX. (Mme de Sévigné.) || *Par-dessus les maisons,* D'une façon exorbitante : *Et qu'a-t-il demandé ? — Oh ! d'abord des choses* PAR-DESSUS LES MAISONS. (Molière.) || *Passer, Sauter par-dessus,* Négliger, omettre. || *Par-dessus l'épaule,* En aucune façon : *Payer ses créanciers* PAR-DESSUS L'ÉPAULE. || Ne pas tenir compte de soi : *Passer* PAR-DESSUS *soi-même.* (Mme de Sévigné.)

— Mar. *Par-dessus bord* ou *le bord,* Du navire à la mer : *Marins révoltés qui jettent le capitaine* PAR-DESSUS BORD.

— *Substantiv.* et au masc. Partie située sur les autres : *Le* DESSUS *d'une cheminée.* || L'endroit, par opposition à l'envers : *Le* DESSUS *et le dessous d'une étoffe.*

— Etage supérieur : *Le dessous est occupé, mais le* DESSUS *est à louer.*

— Objet destiné à être placé sur d'autres : *Un* DESSUS *de table. Un* DESSUS *de lit.* || *Le dessus du panier.* Proprem., Ensemble des fruits, des légumes les plus beaux que l'on met au-dessus des autres pour parer la marchandise ; — et *au fig.* Ce qu'il y a de mieux : *Le* DESSUS DU PANIER *de la société.*

— Suscription, adresse. (Vx.)

— *Fig.* Avantage, influence marquée : *Là où l'amour-propre a le* DESSUS, *les autres sentiments sont bien faibles.* (Sophie Gay.) || *Prendre le dessus,* Triompher de (à propos d'une maladie, d'un chagrin).

— Archit. *Dessus de porte,* Ornement encadré à la partie supérieure du chambranle de la porte.

— Mar. *Avoir le dessus du vent,* Etre au vent, par rapport à un autre navire. || Fig. *Dessus du vent,* Avantage : *C'est bien souvent au hasard que nous devons d'avoir le* DESSUS DU VENT. || *Dessus d'une voile,* Dans une voile carrée, Face tournée vers l'avant. || *Hâle dessus!* Commandement pour faire tirer sur un cordage.

— Mus. Chacune des parties les plus élevées : *Le premier, le second* DESSUS. || *Par extens.* Personne qui chante le dessus : *Un bon* DESSUS. || Voix de dessus : *Il vous faudra trois voix : un* DESSUS, *une haute-contre et une basse.* (Molière.)

— Techn. Dans les fabriques de glaces, Sorte de petite glace que l'on emploie pour adoucir ou dégrossir une autre glace de grandes dimensions.

— Théâtr. Espace situé immédiatement au-dessus de la scène, et dans lequel se logent les parties supérieures des décors. (Les dessus sont munis, pour les manœuvres des machinistes, de planchers, appelés « ponts de service ». [On donne aussi aux *dessus* le nom de CINTRE.])

— SYN. **Dessus, avantage, prééminence, supériorité.** V. AVANTAGE.

— ANTON. **Dessous.**

— ENCYCL. Mus. Le *dessus* est la partie aiguë dans la musique vocale, celle qui est confiée aux femmes ou aux enfants ; dans l'ancien contrepoint, elle était appelée *superius.*

A l'époque où les instruments étaient généralement divisés en familles de quatre, on appelait « dessus » les parties les plus élevées écrites pour ces instruments. On avait alors, par exemple avec les tailles et les quintes de viole, les premiers et les seconds dessus de viole. Le mot n'est plus usité à ce point de vue instrumental.

— Bx-arts. *Dessus de porte.* L'usage des dessus de porte décorés ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Au commencement, ils sont généralement en tapisserie ou en étoffe se

Dessus de porte (Clio ou l'Histoire), d'après Boucher. Cl. Giraudon.

rassortissant au reste du meuble. Dans la seconde moitié du même siècle apparaissent les dessus de porte sculptés ; ceux du palais des Tuileries et du Louvre sont justement célèbres. Avec le XVIIIe siècle, se produisent les dessus de porte peints. Les peintres les plus en renom ne dédaignèrent pas de s'astreindre à l'exécution de ces sortes de décoration : Watteau, Boucher, Pierre, Dumont le Romain. Des magnifiques dessus de porte de Boucher sont encore visibles dans l'ancien hôtel de Soubise ; de Pierre, dans l'ancien hôtel de Rohan ; d'autres sont conservés dans de célèbres collections, à l'égal des plus précieux tableaux. Au XVIIIe siècle, on fit également des dessus de porte de fantaisie, en papier dit « des Indes ».

DESTAILLEUR (François-Hippolyte), architecte français, né et mort à Paris (1787-1852). Elève de Percier, il remporta le prix dans un concours ouvert en 1808 par Napoléon Ier pour un projet d'orangerie, fut architecte de la duchesse douairière d'Orléans (1814), des ministères des finances (1817) et de la justice (1819), de la Monnaie (1833), et construisit l'ancien hôtel du ministère des finances, rue de Rivoli, incendié en 1871, l'hôpital de Saint-Mandé, l'hôtel Delmas, etc.

DESTAILLEUR (Hippolyte-Alexandre-Gabriel-Walter), architecte français, fils du précédent, né et mort à Paris (1822-1893). Architecte du ministère de la justice puis de l'hôtel des Monnaies, il a construit ou restauré nombre de châteaux et d'hôtels particuliers. Dans le château de Farnborough, une chapelle funéraire destinée à contenir les restes de Napoléon III et du prince impérial est son œuvre. Il a publié un *Recueil d'estampes relatives à l'ornementation des appartements aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* (1863).

DESTAING (Jacques-Zacharie), général français, né à Aurillac en 1764, mort à Paris, en 1802. Volontaire à l'armée des Pyrénées-Orientales en 1792 et 1793, puis en Italie, il fut fait général de brigade aux Pyramides, en Egypte où il resta jusqu'à la convention d'Alexandrie. Il fut tué en duel par un général avec qui il avait eu des difficultés en Egypte.

DESTANBERG (Napoléon), journaliste, poète, acteur et auteur dramatique belge, né et mort à Gand (1829-1875). Il a traduit en vers flamands le *Macbeth* de Shakespeare et le *Tartufe* de Molière, et a écrit de nombreux drames, parmi lesquels : *Laurent Coster, Frans Ackermann* et *Elena,* ainsi que *Marie de Bourgogne,* drame lyrique. Ses chansons politiques ont de l'originalité.

DESTELBERGEN ou **DESTELBERG,** commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. administr. de Gand) ; 3.500 hab. Agriculture ; huileries ; tissage de coton ; dentelles.

DESTELDONCK, commune de Belgique (Flandre-Orientale) arrond. admin. de Gand, sur le canal de Gand à Terneuzen ; 1.300 hab. Agriculture.

de stercore Ennii, mots lat. signif. *du fumier d'Ennius.* Virgile, nous rapporte Donat dans sa Vie du poète, disait avoir tiré de l'or du fumier d'Ennius. (S'applique aux emprunts faits par les écrivains de génie à leurs devanciers moins brillants.)

DESTERRO. Géogr. V. FLORIANOPOLIS.

DESTIGNY (Pierre-Daniel), horloger français, né et mort à Sanneville (Seine-Inférieure) [1770-1855]. On lui doit l'invention d'un compensateur applicable aux balanciers des pendules de commerce (1814), et d'un système de compensation par le ressort spiral pour les montres de second ordre (1818). Ce fut à son instigation que les horloges de Rouen furent réglées sur l'heure sidérale ou temps moyen (1826), et cette innovation fut adoptée à Paris l'année suivante.

DESTIN [*dès-tin*] n. m. (substantif verbal de *destiner*). Divinité ou volonté divine qui règle d'une manière fatale les événements futurs : *Le seul maître est le* DESTIN. (D. Stern.)

— Ensemble des événements qui affectent l'existence de ; sort, destinée : *C'est le* DESTIN *des choses humaines de n'avoir qu'une durée courte et rapide.* (Massillon.) *Nous sommes tous solidaires dans les* DESTINS *de l'humanité.* (Lamennais.)

J'ignore le *destin* d'un tête si chère.
RACINE.

Et vaincu du *destin,* mais de l'oubli vainqueur.
J. TELLIER.

Que d'hommes n'ont pas eu ce suprême *destin!*
HEREDIA.

— Vie : *Finir son* DESTIN.

— Destination, projet :

Et malgré la fureur de ton lâche *destin.*
CORNEILLE.

|| Issue, résultat :

J'ignore du combat quel sera le *destin.*
VOLTAIRE.

— SYN. **Destin, destinée, étoile, fatalité.** *Destinée* marque plus généralement que *destin* la suite des événements, l'effet du destin, et moins l'idée d'une loi suprême, d'une volonté supérieure organisant ces événements. L'*étoile* est le destin particularisé, la puissance mystérieuse qui préside à quelque *destinée* individuelle. *Fatalité* ne se dit guère que d'une *destinée* malheureuse à laquelle on ne saurait se soustraire.

— ENCYCL. Dans la mythologie des Grecs, le *Destin* est parfois personnifié ; c'est un dieu suprême auquel tout est soumis, tantôt distinct de Zeus, tantôt confondu avec lui. Souvent, Zeus lui-même et les autres dieux apparaissent soumis au Destin, qui a divers agents ou divers noms, se rapportant tous à l'idée de « la part réservée à chaque être » : ainsi l'*Aisa* ou la *Moira* homériques, le *Moros* d'Hésiode, fils de la Nuit. Plus tard, on imagina plusieurs *Moirai* ou *Moires ;* et d'autres abstractions divinisées, *Anagkê, Tychê ;* les Romains adoraient *Fatum,* « la Parole immuable », les *Parques,* la *Fortune,* la *Nécessité.* Les philosophes discutaient sur l'*Heimarménê* et la *Pépromênê ;* les stoïciens ont fait du Destin le moteur de l'univers.

Les Moires, personnifications du Destin.

— Philos. L'idée du *destin* est l'idée d'une puissance mystérieuse qui décide de tous les événements humains et dont les décrets sont irrévocables. Dans l'antiquité grecque cette puissance, appelée *Moira* (c'est-à-dire *sort* ou *lot*) attribue à chacun le lot de bonheur ou de malheur qui sera le sien. Zeus lui-même doit laisser s'accomplir les arrêts de la Moira. La croyance au destin fut tenue en échec, dès l'antiquité, par le sentiment du libre arbitre de l'homme. Et le déterminisme, qu'il soit naturaliste ou théologique, la combat également : en effet, que les événements humains soient les résultats nécessaires de l'enchaînement naturel des causes et des effets, ou de l'ordre universel décrété par un Dieu infiniment sage, le fantôme d'une puissance arbitraire et mystérieuse est exorcisé. V. DÉTERMINISME, FATALISME, LIBERTÉ.

Destin (SUR LE), traité philosophique de Cicéron. C'est le complément du livre *Sur la nature des dieux* et du livre *Sur la Divination.* Cicéron combat le fatalisme stoïcien et soutient d'une part qu'il n'y a pas d'action sans cause, de l'autre que l'âme est elle-même la cause des actes volontaires.

Destin et du Libre arbitre (DU), ouvrage philosophique d'Alexandre d'Aphrodisie, le restaurateur de la doctrine péripatéticienne, qui veut montrer que, d'une part, il y a, dans le monde, du hasard, de l'accident, du contingent ; que, d'autre part, l'homme est libre, et que les dieux eux-mêmes ne peuvent pas prévoir les actions qu'il accomplira librement.

DESTINATAIRE [*dèss-ti-na-tèr'*] n. Personne à qui s'adresse un envoi : *Le* DESTINATAIRE *d'un colis.*

— ENCYCL. Dr. com. Le *destinataire,* au même titre que l'expéditeur, et en vertu de la stipulation faite par ce dernier à son profit, a une action contre le voiturier pour l'exécution du contrat de transport, ou pour la réparation du dommage causé par la mauvaise exécution de ce contrat.

C'est à lui qu'il incombe, à l'arrivée, de prendre livraison, et de se rendre compte des avaries que les marchandises ont pu subir par la faute du transporteur. Au cas où il en constaterait, il doit notifier, dans les trois jours de la réception des marchandises et du payement du prix du transport, une protestation motivée au transporteur. Cette protestation doit se faire soit par huissier, soit par lettre recommandée, faute de quoi l'expiration du délai de trois jours rendrait non recevable toute action en indemnité pour avarie ou perte partielle (C. comm. art. 105).

Au cas où le destinataire refuserait de prendre livraison ou de payer le prix du transport, ce qu'il est libre de faire quand il ne s'est pas engagé au regard de l'expéditeur, ou encore quand les marchandises lui paraissent trop avariées pour l'usage qu'il s'en promettait, l'art. 106 du Code de commerce permet à tout intéressé de provoquer une expertise sur l'état des marchandises ; après quoi, le voiturier peut se faire autoriser en justice à les déposer dans un magasin public aux frais des autres parties, ou même à les vendre aux enchères si elles sont périssables.

DESTINATEUR [*dèss-ti*], **TRICE** adj. Qui fait un envoi. (Peu us. — On dit mieux EXPÉDITEUR, ENVOYEUR.)

DESTINATION [*dèss-ti, si-on*] n. f. (lat. *destinatio*). Ce à quoi une chose est destinée : *Le Louvre a changé de* DESTINATION *en devenant un musée. Ne pas donner à une somme d'argent la* DESTINATION *convenue. Les sciences ont une* DESTINATION *plus directe.* (A. Comte.) || Raison de l'existence d'un être : *La maternité est la* DESTINATION *de la femme.* (Vx.)

— *Par extens.* Lieu vers lequel on dirige un objet, une personne : *Paquet arrivé à sa* DESTINATION. || Personne à qui un objet est adressé : *Remettre des lettres à leur* DESTINATION.

— Dr. Emploi réglé d'avance : *Il est des* DESTINATIONS *illégales que le fondateur doit éviter soigneusement.* || *Immeubles par destination,* Objets « mobiliers » de leur nature, mais que la loi répute « immeubles » parce que le propriétaire les a attachés irrévocablement au service d'un fonds. || *Destination du père de famille,* Mode d'acquisition des servitudes.

Destination de l'homme (DE LA) [*Ueber die Bestimmung des Menschen*], important ouvrage de Fichte, publié à Berlin en 1800, traduit en français par Barchou de Penhoën (1838). La sensation est une modification de l'être sentant. Y a-t-il hors de nous un principe de ces modifications ? Le principe de causalité n'a qu'une réalité purement subjective ; le monde extérieur, qu'on induit en l'invoquant, ne peut avoir qu'une réalité également subjective. Mais l'homme ne vit pas seulement dans la pensée, il vit aussi dans l'action ; si l'homme ne trouvait pas un monde extérieur sur lequel son action a prise, celle-ci ne serait qu'un effort inutile et dérisoire. Le monde, indémontrable à la science, apparaît donc dans toute sa réalité à la croyance, laquelle est fondée sur la conscience.

DESTINÉE [*dess-ti*] n. f. (substantif participe de *destiner*). Destin, volonté souveraine qui règle d'avance tout ce qui doit être : *Accuser la* DESTINÉE. || But, fin, objet vers lequel on tend ou auquel on est réservé : *Chacun doit suivre courageusement sa* DESTINÉE. (Fénelon.) *Les petites comme les grandes* DESTINÉES *doivent s'attendre à tout.* (V. Hugo.) || Condition, sort : *Le bonheur consiste dans la possession d'une* DESTINÉE *en rapport avec nos facultés.* (Mme de Staël.) || Vie : *Trancher la* DESTINÉE *de quelqu'un.*

— SYN. **Destinée, destin, étoile,** etc. V. DESTIN.

— ENCYCL. Philos. La *destinée* d'un être c'est l'avenir qui lui est réservé ; que cet avenir, d'ailleurs, dépende de lui ou soit fixé d'avance. On emploie aussi le mot *destinée* dans le sens de *destination,* pour désigner la fin en vue de laquelle un être a été créé. La question de savoir si les êtres ont une destinée ou destination se confond avec les problèmes de la création, de la Providence et de la finalité.

On appelle spécialement *problème de la destinée humaine* celui de la survivance ou non-survivance de l'âme, de sa mortalité ou immortalité : il s'agit à la fois dans ce problème et de l'avenir qui nous est réservé et de notre véritable fin ou destination.

Destinées (LES), recueil de poèmes philosophiques, par Alfred de Vigny (1843). La philosophie de Vigny est un pessimisme élevé, qui aboutit à la résignation et à la pitié. Il ne sert à rien de prier ou de se plaindre : il faut obéir passivement à la destinée. L'honneur consiste dans l'accomplissement silencieux d'une tâche incompréhensible. Les poèmes les plus caractéristiques de ce recueil sont : *la Mort du loup ; le Mont des oliviers* (1843) ; *la Maison du berger* (1844) ; *la Bouteille à la mer* (1854) ; *la Colère de Samson.*

DESTINER [*dèss-ti-né*] v. tr. (lat. *destinare*). Donner une destination à, assigner un but à : DESTINER *son fils au barreau.* || Réserver : DESTINER *une belle récompense à quelqu'un.* || Décider irrévocablement : *Dieu ne* DESTINE *jamais la fin sans préparer les moyens.* (Massillon.)

— ***Destiné, e,*** part. pass. du verbe *Destiner.* Marqué d'avance, fixé : *Lieux* DESTINÉS. *Heure* DESTINÉE. *Il y a des gens* DESTINÉS *à être sots.* (La Rochefoucauld.) || *Destiné pour.* (Vx.)

— ***Se destiner,*** v. pr. — Au sens réfléchi : SE DESTINER *au barreau.*

— REM. *Destiner* n'a plus aujourd'hui le sens de Se proposer de, Prendre la résolution de. On doit donc dire : *J'AI RÉSOLU d'aller vous voir,* et non pas : *J'AI DESTINÉ...*

DESTINÉZITE [*dèss*] n. f. Phosphate hydraté naturel de fer. (Variété de DUFRÉNITE.)

DESTINNOVA (Destinn Emmy), cantatrice dramatique, née à Prague en 1878, morte à Budejovice en 1930. Elève, à Prague, de Pachner pour le violon et de Marie Loevic Destinn pour le chant, elle débuta en 1898, au Nouvel Opéra royal de Berlin. Elle se fit entendre dans *les Huguenots* et *Mignon* à l'Opéra royal où elle resta jusqu'en 1903. Engagée en 1904 à Covent-Garden elle y fit ses débuts dans *Don Juan, Lohengrin, Paillasse.* En 1907 elle chanta *Salomé* à Paris, au théâtre du Châtelet, sous la

direction de Richard Strauss. De 1908 à 1914, elle s'est fait applaudir sur les grandes scènes des Etats-Unis. Non moins remarquable comme virtuose que comme chanteuse elle fut une des premières artistes lyriques de son temps.

DESTITUABLE [*dèss*] adj. Qui peut être destitué.

DESTITUER [*dèss-ti-tu-é*] v. tr. (du lat. *destituere*, mettre à bas). Mettre en bas, mettre de côté, déposséder : DESTITUER *quelqu'un de ses ressources.* (VX.) || Révoquer : DESTITUER *un préfet.*

— ***Destitué, e,*** part. pass. du verbe *Destituer :* DESTITUÉ *de tout secours, de toutes ressources.* (VX.)

— ANTON. **Nommer, douer, munir, nantir.**

DESTITUTION [*dèss-ti, si-on*] n. f. Action de destituer, révocation : *Etre frappé, menacé de* DESTITUTION.

— ANTON. **Démission, résignation, nomination.**

— ENCYCL. La *destitution* est l'un des modes par lesquels prennent fin les fonctions publiques ; mais tous les fonctionnaires ne sont pas révocables : certains d'entre eux jouissent du privilège de l'inamovibilité ou de garanties légales. Les magistrats, sous le bénéfice de certaines destinations, jouissent de l'inamovibilité.

Les officiers, les professeurs de l'enseignement supérieur, les ingénieurs bénéficient d'un statut légal qui les met à l'abri des destitutions arbitraires et, d'une manière générale, la loi et la jurisprudence tendent de plus en plus à protéger les fonctionnaires publics en entourant les mesures qui peuvent être prises à leur égard, de conditions précises de forme et de fond.

— Dr. milit. Prononcée par les tribunaux militaires en matière de délits, la destitution, applicable seulement aux officiers, entraîne la privation du grade et du rang, ainsi que du droit d'en porter les insignes distinctifs ou l'uniforme. L'officier destitué perd tout droit, à raison de ses services antérieurs, aux récompenses de toute nature, à l'obtention ou à la jouissance d'une pension, au remboursement des retenues versées au cours de ses services.

DÉSTOCKAGE [*dé-sto*] n. m. Déblocage des marchandises stockées.

DESTORTOIR [*dé-tor'*] ou **DÉTORTOIR** n. m. Bâton à l'aide duquel les veneurs se garantissent contre le choc des branches.

DESTOUCHES (Louis CAMUS, chevalier), né en 1668, mort en 1726. Il devint commissaire général de l'artillerie française. D'une liaison galante avec Mme de Tencin, il eut un fils qu'il abandonna sur les marches de l'église Saint-Jean-le-Rond, à Paris, et qui fut plus tard d'Alembert. On l'appelait *Destouches-Canon*, pour le distinguer de son homonyme Philippe Néricault Destouches, l'auteur dramatique.

DESTOUCHES (André-Cardinal), compositeur français, né et mort à Paris (1672-1749). Après avoir travaillé avec Campra, il donna à l'Opéra son premier ouvrage, *Issé* (1697), qui obtint le suffrage de Louis XIV. Il devint, en 1713, inspecteur général de l'Opéra, et en 1728 surintendant de la musique du roi. Il fit représenter à ce théâtre : *Amadis de Grèce* (1699) ; *Marthésie, reine des Amazones* (1699) ; *Omphale* (1701) ; *le Carnaval et la Folie* (1704) ; *Callirhoé* (1712) ; *Télémaque* (1714) ; *Sémiramis* (1718) ; *les Eléments*, opéra-ballet [avec Michel-Richard de Lalande] (1725) ; *les Stratagèmes de l'amour* (1726). Destouches a écrit des œuvres importantes de musique religieuse, notamment un *Te Deum*, souvent exécuté.

DESTOUCHES (Philippe NÉRICAULT, dit), poète comique français, né à Tours en 1680, mort à Fortoiseau, près de Melun, en 1754. Une comédie, *le Curieux impertinent*, fonda sa réputation. Dès lors, honoré de la protection des grands, il partagea son temps entre la diplomatie et les lettres. Il entra à l'Académie en 1753. Il écrivit vingt-sept pièces de théâtre, dont les principales sont : *le Médisant* (1715) ; *le Philosophe marié* (1727) ; *le Glorieux* (1732), son chef-d'œuvre ; *l'Ambitieux* (1737) ; *le Dissipateur* (1753) ; etc. Par ses défauts comme par ses qualités, Destouches se trouve avoir assez bien rempli le programme de la comédie purement classique, un peu abstraite et froide, qu'a tracé Boileau au IIIe chant de l'*Art poétique*.

Philippe Destouches.

DES TOUCHES (Charles-René-Dominique SOCHET, chevalier), contre-amiral français, né à Luçon en 1727, mort aux Prinquiaux en 1793. Enseigne en 1742, chef d'escadre en 1784, mais ayant déjà quitté la mer par suite de l'altération de sa santé, il fut promu contre-amiral en 1788, et figura en cette qualité sur l'état de la marine jusqu'en 1792. Il combattit sur l'*Artésien* à Ouessant, commanda le *Neptune*, convoyeur de troupes en Amérique, sous les ordres de Ternay. Il livra aux Anglais, en vue du cap Henri (1781), une bataille qui resta indécise. Des Touches prit part aux opérations de Yorktown et contribua à la prise de l'île de Saint-Christophe. Retraité en 1793 et retiré à Luçon, il fut arrêté à cause de ses opinions antirépublicaines et jeté dans la prison de Fontenay. Délivré par une bande de vendéens, il combattit avec eux à Savenay, et réussit, après la défaite, à se cacher aux Prinquiaux, où il mourut la même année.

DESTOUCHES (François-Séraphin DE), compositeur allemand, né et mort à Munich (1772-1844). Il a écrit deux opéras : *la Nuit de Thomas*, représentée à Munich en 1792, et *la Rupture*, à Weimar ; un opéra-comique : *le Diable et le Tailleur ;* des chœurs pour *Wanda*, tragédie de Werner ; pour *les Hussites de Naumbourg*, drame ; des ouvertures pour les pièces de Schiller : *la Fiancée de Messine, la Pucelle d'Orléans, Guillaume Tell* et *Wallenstein*, etc.

DESTOUR [*dèss*] ou **DASTOUR** [*dass*] n. m. (du persan *destûr*, prêtre). Prêtre et docteur du mazdéisme. || *Destour-destouran*, Grand prêtre du mazdéisme.

DESTOUR (mot arabe) n. m. Groupement et mouvement nationaliste tunisien.

DESTOURI [*dèss*] n. m. Tissu de soie du genre brocart, qui était en vogue au moyen âge et se fabriquait en Asie Mineure, à Antioche.

DESTRÉE (Jules), homme politique et écrivain belge, né à Marcinelle en 1863. Membre ardent du groupe de la « Jeune Belgique » fondateur (avec Vandervelde) du Cercle des étudiants progressistes, il devint bâtonnier du barreau de Charleroi. Il entra au Parlement belge en 1894 comme député de Charleroi ; il a raconté ses premières luttes dans *Une campagne électorale en pays noir* (1893). Pendant la guerre, il fut un des artisans de l'union sacrée. Ses campagnes oratoires en Italie (que racontent ses livres : *En Italie avant la guerre* [1915], *En Italie pendant la guerre* [1916], *Aux Armées d'Italie* [1916, avec R. Dupierreux]) ne furent pas stériles. Rappelons aussi ses pages sur *l'Effort britannique* (1916). Ministre des sciences et arts dans le cabinet Carton de Wiart (1920), il travailla notamment à l'organisation des bibliothèques populaires. A la Société des nations, il fit partie de la commission de coopération intellectuelle. Il fonda à Marcinelle une Université populaire, où sa femme enseigna avec lui. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *les Chimères* (1889) ; *Boissons et denrées, code* (1893) ; *Cours sur les écrivains belges contemporains* (1896) ; *Notes sur les primitifs italiens* (1899) ; *Code du travail* (1904), avec Max Hallé, *les Salons des beaux-arts à l'Exposition de Charleroi* (1912), avec R. Sand et Dupierreux ; *Semailles* (1913) ; *les Fondeurs de neige* (1920), sur la Révolution russe ; *Wallons et Flamands* (1920).

DESTREM (Hippolyte), philosophe français, né à Carcassonne en 1815, mort à Paris en 1894. Il fut d'abord banquier, puis fonda *la Rénovation*, et devint le chef de l'école fouriériste. On lui doit plusieurs ouvrages curieux, notamment : *Du moi divin et de son action sur l'univers* (1864), et *la Future Constitution de la France ou les Lois morales de l'ordre politique* (1881-1882).

DESTREM (Jean-Marie), journaliste et romancier français, né à Poitiers en 1842, mort à Paris en 1929. Il a publié en volumes : *Rochefort et la Commune* (1871) ; *les Cinq cent mille francs de Rosalie*, roman (1884) ; *les Déportations du Consulat et de l'Empire* (1885) ; *le Théâtre du petit Hughes* (1886) ; *Faites entrer !* (1886) ; *Drames en cinq minutes* (1887) ; *Romans très courts* (1899) et *Fidèles Crayons* (1902) ; *le Dossier d'un déporté de 1804* [mémoire sur son grand-père Hughes Destrem] (1904). Il a fait représenter à l'Odéon : *l'Heureux naufrage* (1897) ; *Colin-Maillard* (1900) et, avec Grenet-Dancourt : *l'Agrafe*, un acte (1905). Il fut conservateur du musée de la Marine.

DESTREM (Casimir), peintre français, né à Toulouse en 1844. Elève de Bonnat, il a obtenu une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889 (Paris). Il a pris part à la décoration de la Salle des Illustres, au Capitole de Toulouse. Il a traité des sujets d'allégorie, d'histoire ou de simple décoration : *Hymne aux temps disparus* (1899) ; *Puer natus est nobis* (1902) ; *Orphée* (1903) ; *Symphonie du soir* (1906).

DESTRIER [*dèss*] ou **DEXTRIER** [*dèks-tri-é*] n. m. Cheval d'armes. Le destrier était le plus grand des chevaux de bataille ; l'écuyer le conduisait de la main droite [*dextre ;* d'où son nom], en attendant que le chevalier l'enfourchât.) || C'était aussi le cheval de cérémonie monté par les seigneurs dans les occasions solennelles.

Destrier.

DESTRIER [*dèss-tri-é*] n. m. (du lat. *dextera*, main droite). En Provence, Marteau de forgeron.

DESTROYER [*dess-trô-yeur*] n. m. (mot angl. signif. *destructeur*). Mar. Bâtiment de guerre de moyen tonnage, à marche très rapide, supérieur en artillerie aux torpilleurs ordinaires, muni de tubes lance-torpilles, et destiné à servir d'éclaireur d'escadre, donner la chasse aux torpilleurs et aux bâtiments de commerce. (On dit, en France, CONTRE-TORPILLEUR.)

DESTRUCTEUR [*dèss*], **TRICE** n. (lat. *destructor, trix*). Qui détruit, qui anéantit : *L'histoire des* DESTRUCTEURS *du genre humain n'est ignorée de personne.* (D'Alembert.) || Qui ravage, commet des dégâts : *Les soldats abandonnés à la licence sont de grands* DESTRUCTEURS. *Verrès fut le* DESTRUCTEUR *de la Sicile.*

— Fig. : *Descartes,...* DESTRUCTEUR *du dogmatisme scolastique.* (Chateaubriand.)

— Adjectiv. : *Fléau* DESTRUCTEUR. *Un peuple* DESTRUCTEUR ; — et au fig. : *Esprit* DESTRUCTEUR.

DESTRUCTIBILITÉ [*dèss*] n. f. Caractère de ce qui peut être détruit.

— ANTON. **Indestructibilité.**

DESTRUCTIBLE [*dèss*] adj. Qui peut être détruit.

— ANTON. **Indestructible.**

DESTRUCTIF [*dèss*], **IVE** adj. Qui détruit, est propre à détruire : *Le pouvoir* DESTRUCTIF *du feu ;* — et au fig. : *Cette idée est* DESTRUCTIVE *de toute administration.* (Voltaire.) *Philosophie* DESTRUCTIVE *de toutes les croyances.* (Mme de Staël.)

DESTRUCTION [*dèss-truk-si-on*] n. f. (lat. *destructio*). Action de détruire : *L'industrie a pour but la production ; la guerre, la* DESTRUCTION. (Michel Chevalier.) || Penchant à détruire : *La* DESTRUCTION *est l'instinct des enfants.*

— Fig. : *La* DESTRUCTION *des abus, des privilèges.*

— Biol. Transformation des matières vivantes en matières brutes.

— ANTON. **Construction, édification, fondation, reconstruction.**

— ENCYCL. Artill. *Destruction des projectiles non éclatés.* En principe tout projectile non éclaté doit être détruit sur place ; la destruction s'exécute à l'aide de *pétards à mélinite* qu'on accole le long du projectile à détruire. Lorsque le projectile à faire éclater se trouve dans le voisinage d'un endroit habité, il faut l'entourer d'un mur en terre ou en gazon ; s'il est à l'intérieur d'un local, on l'entoure d'un coffrage en pierres et terre suffisamment épais pour qu'il résiste à l'explosion, et assez vaste pour ne pas former *bourrage.*

— Biol. La *destruction* se fait, plus ou moins vite, toutes les fois que la cellule n'est pas dans les conditions où elle manifeste ses propriétés. Elle peut être alors en état de vie latente, pendant laquelle la destruction est extrêmement lente (graines, spores, etc.) ; ou en état de destruction proprement dite, par suite, soit de l'absence de toute substance alimentaire, et dans ce cas les produits de la destruction peuvent être utilisables par d'autres cellules, soit de l'action de substances nocives ou poisons, contractant avec la matière vivante une combinaison qui la transforme en substances incapables de vivre, soit enfin de l'intervention de radiations (chaleur, électricité, rayons ultra-violets, etc.), ou d'actions mécaniques supprimant l'état colloïdal de la matière vivante.

DESTRUCTIONNISTE [*dèss-truk-si-o-nisst'*] n. m. (rad. *destruction*). Membre d'une secte chrétienne, qui enseignait que les réprouvés seront anéantis. (Syn. ANNIHILATIONNISTE.)

DESTRUCTIVITÉ [*dèss*] n. f. Penchant à détruire : *Avoir la manie de la* DESTRUCTIVITÉ.

DESTUTT DE TRACY (Antoine-Louis-Claude, comte), philosophe français, né à Paris en 1754, d'une famille écossaise, mort à Paris en 1836. Colonel du régiment de Penthièvre, il embrassa, en 1789, les idées nouvelles, et fut député de la noblesse aux Etats généraux. Sous la Terreur, il fut arrêté et ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre. Membre de l'Institut, il fut nommé par le Directoire membre du comité de l'instruction publique. Sous le Consulat, il siégea au Sénat. Napoléon Ier le considérait comme le chef des *idéologues*. En 1814, ce fut Destutt qui proposa au Sénat la déchéance de l'Empereur. La Restauration le nomma pair de France et lui rendit son titre de comte.

Destutt a exposé sa philosophie dans les *Eléments d'idéologie* (1804), auxquels se rattachent la *Grammaire générale* (1803), la *Logique* (1805), le *Traité de la volonté* (1815). Pour lui, la pensée, quel qu'en soit le mode, se réduit à *sentir :* penser, se souvenir, juger, vouloir, c'est sentir. Il explique la notion d'extériorité en disant que : « c'est à la faculté de nous mouvoir que nous devons la connaissance des corps ».

DESTUTT DE TRACY (Antoine-César-*Victor*, comte), homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1781, mort à Paray-le-Frésil en 1864. Officier distingué de 1808 à 1818, député de l'Allier de 1822 à 1824 et de 1827 à 1848 où il fut envoyé à la Constituante ; il devint ministre de la marine dans le premier ministère de Louis-Napoléon, mais fit une vive opposition à la politique personnelle de l'Elysée, et rentra dans la vie privée après le 2-Décembre.

DESTUTT DE TRACY (Marie NEWTON, comtesse), née à Stockport (Angleterre) en 1789, morte, en France, au château de Paray-le-Frésil en 1850. Mariée d'abord au général Letort, elle épousa en secondes noces Victor de Tracy, et eut pendant trente ans un des salons les plus brillants de Paris.

DÉSUET [*su-è*], **ÈTE** adj. (lat. *desuetus*). Tombé en désuétude : *Le mot « ire » [colère] est* DÉSUET. *Des chansons* DÉSUÈTES.

DÉSUÉTUDE [*su-é*] n. f. (lat. *desuetudo*). Cessation, abandon d'une coutume, d'une loi, etc., par suite du défaut de pratique : *La* DÉSUÉTUDE *entame journellement la langue.* (E. Littré.) *Loi tombée en* DÉSUÉTUDE.

— Biol. Défaut d'usage d'un organe.

— ENCYCL. Biol. C'est Lamarck qui, le premier, a remarqué qu'un organe qui fonctionne beaucoup s'hypertrophie, et qu'un organe qui fonctionne peu ou point s'atrophie : d'où la loi de l' « assimilation fonctionnelle ». Mais, si un organe ne fonctionne pas, c'est qu'il est inutile et qu'il doit donc disparaître, pouvant ainsi créer une variation. Les organes dits inutiles ou rudimentaires sont des organes qui, par *désuétude*, se sont peu à peu atrophiés, tout en subsistant à l'état de vestige : tel est l'appendice vermiculaire du cæcum. On s'est demandé, cependant, si la désuétude était capable de faire disparaître totalement un organe. Théoriquement, il faut l'admettre, si l'on accepte la théorie de la descendance. Pratiquement, on n'en a pas de preuves, d'autant que les organes rudimentaires ne paraissent pas, physiologiquement, dépourvus de toute utilité. C'est le cas de l'appendice, qui, si dangereux qu'il semble parfois, en raison des infections, en vase clos, auxquelles il donne lieu, n'en paraît pas moins, par les sécrétions propres de ses glandes, contribuer, chez l'homme et d'autres mammifères, à la digestion des celluloses jeunes.

— Dr. En droit romain, où la coutume était une des sources de la loi, il était naturel que l'usage pût modifier la loi ou l'abroger. On ne peut admettre rien de semblable dans le droit français, parce que l'usage, ici, ne peut fonder la loi.

DÉSUINTAGE n. m. V. DESSUINTEMENT.

DÉSUINTER v. tr. V. DESSUINTAGE, etc.

DÉSULFITAGE [*sul*] n. m. ou **DÉSULFITATION** [*si-on*] n. f. Action de débarrasser les moûts ou les vins d'une partie de l'anhydride sulfureux dont on les avait enrichis d'abord par sulfitage : *Le* DÉSULFITAGE *se fait par soutirage à l'air.*

DÉSULFITER [*sul, té*] v. tr. Pratiquer le désulfitage.

DÉSULFURANT [*sul, ran*], **E** adj. Qui produit la désulfuration : *L'action* DÉSULFURANTE *de la chaux.*

DÉSULFURATION [*sul, si-on*] n. f. Action de débarrasser un produit du soufre ou d'un sulfure qu'il peut contenir.

DÉSULFURER [*sul-fu-ré*] v. tr. Enlever le soufre ou un sulfure d'une substance : *On* DÉSULFURE *la fonte avec de la chaux.*

DESULO, ville d'Italie (Sardaigne, prov. de Cagliari) ; 2.760 hab.

DÉSULTEUR [*sul*] n. m. (lat. *desultor*; de *saltare*, sauter). Nom, chez les Romains, d'écuyers qui, dans les jeux, faisaient des exercices de voltige sur un ou plusieurs chevaux. (Des pierres gravées montrent des *désulteurs* conduisant quatre et jusqu'à dix chevaux.)

DÉSULTOIRE [*sul*] adj. (lat. *desultorius*). Qui saute d'un sujet à un autre : *Style* DÉSULTOIRE.

DÉSUNION [*zu*] n. f. Action de désunir; état de ce qui est désuni : *La* DÉSUNION *des pierres d'une voûte.* || Séparation : *La* DÉSUNION *des provinces d'un Etat.*
— *Fig.* Mésintelligence : *Mettre la* DÉSUNION *dans une famille.*

DÉSUNIR [*zu*] v. tr. Séparer ce qui était uni, joint : DÉSUNIR *des planches.* || Isoler, faire cesser l'union : DÉSUNIR *deux provinces.* DÉSUNIR *le peuple et le Sénat.* || Présenter, traiter séparément : *Questions qu'on ne peut pas* DÉSUNIR.
— Fig. *Désunir les cœurs, les esprits, les familles.*
— ***Désuni, e,*** part. pass. du verbe *Désunir.* Manèg. *Galop désuni,* Se dit d'un galop dans lequel la piste d'un pied antérieur étant la plus avancée, celle du pied postérieur du même côté reste en arrière de la piste du pied opposé. Le galop désuni ôte au cheval toute sa solidité. (On dit aussi dans le même sens : CHEVAL DÉSUNI.) || *Pas désuni,* Pas dont le mécanisme est irrégulier. || *Cheval désuni du devant,* Cheval qui, galopant à droite, part du membre antérieur gauche. || *Cheval désuni du derrière,* Cheval qui, galopant à droite, tient le membre postérieur droit en arrière du gauche.
— Minér. *Cristal désuni,* Cristal dont les facettes, produites par une loi très simple, sont coupées par d'autres facettes disposées suivant une loi très compliquée.
— ***Se désunir,*** v. pr. — Avec réciprocité : *Provinces qui* SE SONT DÉSUNIES; et au fig. : *Familles qui* SE SONT DÉSUNIES *après la mort de l'aïeul.*
— Au sens passif : *Planches qui* SE SONT DÉSUNIES *par l'humidité.*
— Manèg. En parlant du cheval, Devenir désuni en galopant : *Cheval qui* SE DÉSUNIT.

DÉSUNISSANT [*san*], **E** adj. Qui produit la désunion. (Vx.)

DÉSURE n. f. Sorte de filet de pêche en forme de truble sans manche, mais à mailles très serrées.

DÉSUSITÉ, E adj. Qui n'est plus usité. (Vx.)

DESUVIATES ou **DEXUVIATES.** Géogr. hist. Peuple de la Gaule, établi près de l'étang de Deseaumes (Bouches-du-Rhône).

DESVALLIÈRES (Maurice), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1857-1926). Il a fait jouer des comédies, des vaudevilles, des opérettes, où la netteté et la vivacité du dialogue se joignent à l'entente des effets scéniques. Plusieurs de ses pièces, surtout celles en collaboration avec G. Feydeau et Mars, ont eu un vif succès. Nous citerons entre autres : *Prête-moi ta femme* (1883); *les Fiancés de Loches* (1888); *le Mariage de Barillon* (1890); *la Demoiselle du téléphone* (1891); *Champignol malgré lui* (1892), son chef-d'œuvre; *l'Hôtel du libre-échange* (1894); *le Truc de Séraphin* (1896); *Maître Nitouche* (1903); *l'Age d'or* (1905); *la Chaste Suzanne* (1906); *Soyons parisiens* (1913).

M. Desvallières.

DESVALLIÈRES (*Georges*-Olivier), peintre français, né à Paris en 1861, élève de Tony Robert-Fleury à l'Académie Jullian, puis d'Elie Delaunay, de Jules Valadon et de Gustave Moreau. Il débuta par des œuvres de facture très serrée dans la manière des maîtres italiens. Son premier envoi au Salon fut un portrait de sa sœur (1883), et il exposa dès l'année suivante une œuvre excellente de dessin, un *Condottiere* (musée de Nîmes). Il quitta en 1901 le Salon des Artistes français pour exposer au Salon de la Société Nationale, puis au Salon d'Automne (1903), dont il devint le vice-président. Parmi ses autres œuvres : la *Tête d'étude* [musée du Luxembourg] (1895); *les Tireurs d'arc* (1897); *Flore* (1899); l'*Æternum transvertere,* grand panneau décoratif acquis par l'Etat. Sa seconde manière, infiniment plus libre, dégagée de l'imitation des Italiens, l'apparente au groupe des néo-impressionnistes, représenté d'autre part par Bonnard, Vuillard et Roussel. Et c'est *Orphée* (1903); le portrait de sa mère [musée du Luxembourg] (1904); *le Christ et la Madeleine* (1905), de grandes pages d'inspiration religieuse, la décoration d'une chapelle privée pour l'hôtel de Rouché (1907), *le Christ à la colonne* (1911); *Sacré cœur dans un éclatement* (1919); *Saint Dominique,* carton de vitrail (1923); *Notre-Dame de la Mer* (1924); et les illustrations de *Rolla* et de la *Vie de Marie* (1927). Membre de l'Académie des beaux-arts en 1930.

G. Desvallières. Cl. Manuel frères.

DESVAUX (Auguste-Nicaise), botaniste français, né en 1784, mort à Angers en 1856. Directeur du jardin botanique d'Angers, il a laissé un herbier des plus remarquables, aujourd'hui au Muséum de Paris. Son principal ouvrage est un *Traité général de botanique.*

DES VERGERS (Noël). V. VERGERS (DES).

DESVERGNES (Charles-Jean-Cléophas), sculpteur français, né à Bellegarde (Loiret) en 1860, mort à Bellevue en 1928. Elève de Chapu et de Thomas (*Musique sacrée, l'Humanité consolée,* haut-relief marbre [église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Paris], *l'Inspiration,* et *Maternité,* groupe en marbre).

DESVERNOIS (Nicolas-Philibert, baron), général français, né et mort à Lons-le-Saunier (1771-1859). Remarqué pour sa bravoure en Egypte, il suivit à Naples le roi Joseph, puis Murat qui le fit baron. Gouverneur de la Calabre comme maréchal de camp, il dut signer en 1815 la capitulation de Campo, et rentra alors en France.

DESVRES, ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kil. de Boulogne; 4.830 hab. (*Desvrois, oises*). Ch. de f. Nord. Belle forêt. Ce vieux bourg jadis fortifié fut pillé par les Normands, détruit par Philippe Auguste en 1215 et dévasté pendant la guerre de Cent ans et les guerres de Religion. — Le canton a 23 comm., et 12.215 h.

DE SWERT (Jules), violoncelliste et compositeur belge, né à Louvain en 1843, mort à Ostende en 1891. Il a écrit pour son instrument deux concertos avec orchestre, des fantaisies et morceaux de genre avec piano et a fait représenter en Allemagne deux opéras : *les Albigeois,* trois actes (1878), ouvrage qui obtint un grand succès, et *Hammerstein* (1884). Il occupa plusieurs postes importants dans l'enseignement musical, notamment celui de directeur du conservatoire d'Ostende.

DÉSYLE n. m. Radical monovalent $C^6H^5CO(C^6H^5)CH$, dérivé de la désoxybenzoïne par suppression d'un atome d'hydrogène.

DESZCZYNSKI [*dé-jin'-ski*] (Joseph), pianiste et compositeur polonais, né à Wilna en 1781, mort dans le gouvernement de Minsk en 1844, se fit connaître par la musique qu'il écrivit sur le chant historique de Sigismond III contenu dans la grande *Epopée nationale* de J. U. Niemcewicz. Il a fait représenter deux opéras et publié diverses œuvres de musique de chambre ou d'orchestre.

DETA, ville de Roumanie (district de Temis), sur la Berzava, affluent de la Temis; 3.000 hab. Culture du riz.

DÉTACHAGE n. m. Action d'ôter des taches : DÉTACHAGE *du linge, des vieux livres, des estampes.*

DÉTACHANT [*chan*], **E** adj. Propre à enlever les taches : *La benzine est une substance* DÉTACHANTE.

DÉTACHE n. f. (de *détacher*). Petite couche, le plus souvent d'argile, qui, dans une mine, sépare un filon d'avec la roche encaissante. (Syn. LISIÈRE.)

DÉTACHE-CHAÎNE [*chèn'*] n. m. Artill. anc. Pétard pour faire sauter la chaîne fermant un passage.

DÉTACHEMENT [*man*] n. m. Etat de celui qui est détaché d'une passion, d'un sentiment : *Montrer un grand* DÉTACHEMENT *des biens de la terre.*
— Milit. Troupe isolée du corps principal : *Commander un* DÉTACHEMENT.
— Mar. milit. Réunion d'embarcations que l'on détache de l'escadre ou de la flotte pour un service spécial.
— ENCYCL. Art milit. Les *détachements* peuvent atteindre d'importants effectifs et recevoir des missions de longue durée.
En temps de paix, on appelle *détachement* la fraction constituée, bataillon, compagnie, etc., qui occupe une autre garnison que le gros du régiment. Des isolés qu'on réunit au nombre de six au moins pour les faire voyager ensemble constituent encore, au point de vue administratif, un « détachement ».

DÉTACHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du radical de *attacher*). Délier ce qui était attaché : DÉTACHER *un chien, les mains d'un captif.* || Délier ce qui attachait : DÉTACHER *un nœud, un cordon.*
— *Par extens.* Disjoindre ce qui était en contact ou adhérent : DÉTACHER *des pierres d'un mur.* DÉTACHER *un fruit du rameau.* || Eloigner, écarter : DÉTACHER *un bateau du rivage.* || Rendre distinct, faire ressortir, extraire : *Peintre qui sait* DÉTACHER *les figures.* DÉTACHER *une belle page d'un ouvrage.* || Faire cesser l'union de : DÉTACHER *un hameau d'une commune pour le donner à une autre.*
— Séparer d'un groupe : DÉTACHER *une patrouille pour une reconnaissance.* || Envoyer en détachement : DÉTACHER *contre des brigands une brigade de gendarmes.*
— *Fig.* Disjoindre, éloigner : DÉTACHER *de quelqu'un les cœurs, les esprits.* DÉTACHER *quelqu'un d'un parti. Plus la prospérité multiplie les plaisirs, plus elle en* DÉTACHE. (Massillon.)
— *Fam.* Prononcer de temps en temps : DÉTACHER *des bribes de latin.* || Lancer, appliquer : DÉTACHER *un vigoureux coup de poing.* || Argot. *Détacher un pain,* Donner un coup de poing.
— *Détacher les yeux de,* Cesser de regarder.
— Mus. Exécuter avec netteté, mais sans marteler (en parlant des notes).
— Peint. Faire ressortir, donner du relief à : *Bien* DÉTACHER *les figures.*
— ***Détaché, e,*** part. pass. du verbe *Détacher.* Qui n'est plus lié, attaché (au propre et au fig.). || Qui n'a plus d'attachement :

Peux-tu voir tant de pleurs d'un œil si *détaché?*
CORNEILLE.

— Ascét. Qui pratique le détachement des choses de la terre.
— Bot. *Stipule détaché,* Stipule dont la base seule tient au pétiole.
— Fortif. *Fort détaché, Ouvrage détaché,* Fort, Ouvrage qui est isolé, qui n'est pas relié par des constructions à l'ensemble des fortifications.
— Mus. *Note détachée,* Note non liée aux autres et comme lancée isolément.
— Turf. On dit qu'un cheval est *détaché* quand il galope en avant des autres chevaux.
— *Substantiv.* et au masc. Mus. Manière de rendre une note détachée : *Faire bien les* DÉTACHÉS.
— ***Se détacher,*** v. pr. — Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : SE DÉTACHER *de ses liens, des affaires, des préoccupations présentes. Le cœur de la femme s'attache parce qu'il se donne; le cœur de l'homme* SE DÉTACHE *parce qu'il reçoit.* (V. Hugo.)
— Au sens passif, Etre, devenir détaché, séparé, distinct, asséné, déchaîné : *Les fruits mûrs* SE DÉTACHENT *des arbres. Notes qui ne* SE DÉTACHENT *pas assez du texte.*

Le duc César, en grand costume, *se détache.*
VERLAINE.

— Fam. : *Les coups de poing* SE DÉTACHENT *avec vigueur;* et au fig. : *Dépit, Colère qui* SE DÉTACHE *contre quelqu'un.*
— Mus. Etre émise nettement, en parlant d'une note.
— ANTON. **Attacher.**

DÉTACHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *tache*). Oter, faire disparaître les taches de : DÉTACHER *des étoffes.* || Absolum. : *Savon à* DÉTACHER.
— ***Se détacher,*** v. pr. — Au sens passif : *Vêtement qui* SE DÉTACHE *mal.*
— ANTON. **Tacher, salir, souiller.**

DÉTACHEUR, EUSE n. Qui détache, ôte les taches. (On dit mieux DÉGRAISSEUR, EUSE.)

DÉTACHOIR n. m. Dispositif servant à couper, détacher les flans des monnaies et des médailles.

DÉTAIL [*tay'*] n. m. (substantif verbal de *détailler*). Action de diviser en morceaux : *Faire le* DÉTAIL *d'une pièce de toile.* || Vente par petite quantité, par opposition à la vente en gros : *Vendre, Acheter au* DÉTAIL.
— *Par anal.* Le tout considéré dans ses moindres parties; énumération complète : *Faire le* DÉTAIL *d'un compte. Les* DÉTAILS *d'un événement.* || Partie d'un tout, circonstance particulière : *On croit à la Providence en gros; on croit au règne du hasard et de l'intrigue dans le* DÉTAIL. (Sainte-Beuve.) || Parties accessoires : *La politique a pour règle de sacrifier les* DÉTAILS *à l'ensemble.* (Vacherot.) || Minutie : *S'occuper des plus petits* DÉTAILS. *Dans les choses de* DÉTAIL, *les femmes se piquent d'être plus sévères et plus exactes que les hommes.* (Stendhal.) || Aptitude ou penchant à s'occuper des détails : *Il avait la prévoyance de Turenne, la valeur de Créqui, je ne sais quoi de Frézelière et le* DÉTAIL *de Jacquier.* (Mme de Maintenon.) [Vx.]
— Fam. *C'est un détail!...* Cela n'a pas d'importance; cela n'est rien.
— *En détail,* loc. adv. D'une façon circonstanciée. || Par petites parties : *Vendre en gros et* EN DÉTAIL. || Par parties ou successivement : *On meurt ainsi* EN DÉTAIL, *après avoir vu mourir tous ses amis.* (Voltaire.) — En particulier : *Les hommes, fripons* EN DÉTAIL, *sont en gros de très honnêtes gens.* (Montesquieu.)
— Archit. et Peint. Un *détail,* en architecture, comprend divers ornements de cette architecture et, en peinture, se compose d'un grand nombre de motifs décoratifs.
— Art milit. *Guerre de détail,* Tactique de petits engagements sans action importante. || *Officier de détail,* Celui qui dans une fraction détachée ou en opérations de guerre tient lieu de trésorier et d'officier d'habillement. || *Revue de détail,* Inspection qui porte sur tous les effets militaires distribués à chaque soldat.
— Comm. *Vendre au détail,* Débiter des marchandises par petites quantités. || *Marchand au détail,* Marchand qui vend ses marchandises par quantités aussi petites que le désire l'acheteur.
— Fin. *Droit de détail,* Droit autrefois perçu sur certaines boissons vendues au détail, et supprimé par la loi du 29 décembre 1900. V. BOISSONS.
— Littér. et Bx-arts. Parties secondaires d'un ouvrage : *Un peintre de genre ne peut négliger les* DÉTAILS.
— Mar. milit. Service relatif à l'embarquement et à la conservation du matériel, du gréement, des munitions, et au service intérieur du bord : *C'est le second qui, sur un grand bâtiment, est chargé du* DÉTAIL. || *Bureau du détail,* Chambre du bord où sont tenus les registres de ce service.
— ANTON. **Ensemble, gros.**

DÉTAILLANT [*ta-yan*], **E** adj. et n. Qui vend en détail : *Un marchand* DÉTAILLANT; *Un* DÉTAILLANT.

DETAILLE (Jean-Baptiste-*Edouard*), peintre français, né et mort à Paris (1848-1912). Elève de Meissonier, il débuta au Salon de 1867 par *Un coin de l'atelier de Meissonier.* Detaille s'est particulièrement attaché à reproduire des scènes de la vie militaire. Peintre habile et observateur, il exposa : *Une halte* (1868); *Repos pendant la manœuvre, au camp de Saint-Maur* (1869). Il combattit, en 1870, dans les rangs des mobiles de la Seine et peignit ensuite *les Vainqueurs* — un groupe de pillards allemands — que des raisons diplomatiques firent écarter du Salon; puis *En retraite* (1873); *Charge du 9e régiment de cuirassiers* (1874); *la Défense de Champigny* (1879); *le Soir de Rezonville* (1884); *le Rêve* (1888), toile acquise par l'Etat. Detaille a célébré les grands faits de l'histoire militaire de la France, avec *la Sortie de la garnison de Huningue,* il exalta l'héroïsme de Barbanègre; avec les *Victimes du devoir,* celui des sapeurs-pompiers de Paris. L'expédition de Tunisie lui inspira *la Brigade Vincendon et Bizerte;* après un séjour en Russie, il exposa *les Cosaques de l'ataman,* et, en 1898, *Châlons, 9 octobre 1896,* image d'une revue historique; *la Chevauchée vers la gloire* (1905), destinée à l'abside du Panthéon, est l'œuvre la plus importante de l'artiste, avec ses décorations de l'Hôtel de Ville de Paris. Parmi ses derniers travaux, citons enfin *le Chant du Départ* (1908); *le Service funèbre du maréchal Damrémont devant la brèche de Constantine* (1910), et *le Général Lassalle à Wagram* (1912). Ed. Detaille avait été nommé membre de l'Académie des beaux-arts en 1892 et président de la Société des Artistes Français en 1895.

E. Detaille. — Cl. Marmand.

DÉTAILLER [*ta-yé*] v. tr. (du préfixe *dé,* et de *tailler*). Diviser en parties : DÉTAILLER *une pièce d'étoffe.* || *Par extens.* Vendre en détail : DÉTAILLER *des denrées.*
— *Par anal.* Raconter en détail : DÉTAILLER *une aventure.*
— Théâtr. Réciter en observant les nuances de chaque idée, en faisant sentir chaque mot. (On dit aussi DÉTAILLER LE COUPLET.)
— ***Se détailler,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.) Etre détaillé.

DÉTAILLEUR [*ta-yeur*], **EUSE** ou **DÉTAILLERESSE** [*ta-ye-rèss*] adj. et n. Qui vend au détail : *Un marchand* DÉTAILLEUR. (Vx.)
— Autref., Sous-officier remplissant l'office d'écrivain.

DÉTAILLISTE [*ta-yist'*] adj. et n. Se dit de l'écrivain, de l'artiste qui excelle dans les détails : *Les écrivains anglais sont généralement* DÉTAILLISTES.

DÉTALAGE n. m. Action de détaler des marchandises. — ANTON. **Etalage.**

DÉTALER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *étaler*). Retirer de l'étalage : DÉTALER *des marchandises.* — *Intransitiv. et Fam.* Décamper vivement : *Le rat de ville* DÉTALE. (La Fontaine.) *Allons, que l'on* DÉTALE *de chez moi.* (Molière.)
— Manèg. Courir légèrement et avec grâce.

DÉTALINGUER [*ghé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *étalinguer*). Détacher le câble ou la chaîne d'une ancre, ou larguer l'étalingure de cale d'une chaîne.

DÉTALLER [*ta-lé*] v. tr. Débarrasser une plante de ses talles ou rejetons.

DÉTALONNAGE [*lo-naj'*] n, m. Action de détalonner.

DÉTALONNER [*lo-né*] v. tr. Techn. Enlever sur un outil qu'on affûte certain angle de métal derrière le tranchant pour que celui-ci vienne sûrement au contact de la pièce à travailler et éviter que l'outil ne talonne.

DÉTALONNEUR [*lo-neur*] n. m. Ouvrier qui détalonne des outils (fraises, notamment).

DÉTAPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *tape*). Mar. Oter les tapes ou bouchons des canons, des écubiers, dalots, etc.
— Techn. *Détaper des formes à sucre,* Oter le bouchon de linge mouillé qui en ferme le sommet. (VX.)
— ***Se détaper,*** v. pr. — Au sens passif, Etre détapé.

DÉTAPISSER [*pi-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *tapisser*). Oter les tapisseries de : DÉTAPISSER *un salon.*

DÉTAROQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *taroque*). Argot. Démarquer (en parlant du linge) : DÉTAROQUER *des limans* [draps].

DÉTARTRAGE n. m. Action de détartrer.

DÉTARTRANT [*tran*] n. m. Produit dissolvant le tartre des chaudières ou des chemises d'eau de refroidissement des moteurs à explosion.

DÉTARTRER [*tré*] v. tr. Enlever le tartre de : DÉTARTRER *une chaudière.*

DÉTARTREUR adj. Se dit d'un produit servant à empêcher la formation du tartre dans les chaudières. (On dit aussi DÉSINCRUSTANT.)
— N. m. Appareil employé pour enlever le tartre des tonneaux ou des générateurs de vapeur.

DÉTARTRISATION [*za-si-on*] n. f. (de *détartrer*). Précipitation naturelle ou provoquée des sels de tartre dans certains vins. (On a imaginé de refroidir les vins, puis de combiner la réfrigération artificielle et l'électrisation, pour obtenir une détartrisation rapide.)

DÉTASSER [*ta-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *tasser*). Défaire, déplacer en parlant d'objets mis en tas.

DÉTATOUAGE n. m. Action d'enlever un tatouage.

DÉTAXE [*taks'*] n. f. (substantif verbal de *détaxer*). Remboursement d'une taxe indûment perçue à l'occasion de l'affranchissement d'une correspondance, d'un transport déterminé, etc.

DÉTAXER [*tak-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *taxer*). Supprimer la taxe de : DÉTAXER *une denrée.* || Réduire la taxe de : DÉTAXER *les lettres.*

DETCHANI, monastère serbe, fondé près d'Ipek par le roi Etienne Ouroch Detchanski, en mémoire d'un grand succès remporté sur les Bulgares, en 1331, dans la plaine de Velbuchd (Kustendil). Ce monastère, achevé en 1335, est le plus beau monument de l'architecture serbe du moyen âge.

DÉTCHOGS [*bdé-mtch'og*], divinité d'origine çivaïte, à laquelle les Tibétains attribuent une puissance presque égale à celle des Bouddhas. Elle est généralement bienveillante. (Dans l'Inde, on la nomme *Samvara*, mais on lui accorde un pouvoir beaucoup moins étendu.)

DÉTÈCE n. f. Dr. féod. Usité dans l'expression *Détèce de service,* Défaut de service féodal, résultant de l'état de veuve ou de fille tenant fief. (En pareil cas, le seigneur pouvait généralement forcer la vassale à se marier.)

DÉTECTEUR [*tèk'*] n. m. Mines. Appareil autrefois utilisé pour déceler la présence du grisou dans les mines de houille.

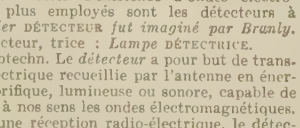
Détecteur (mines).

— Techn. Nom d'une pièce de certaines serrures de sûreté, appelée aussi DÉLATEUR.
— Radiotechn. Appareil destiné à déceler l'existence d'ondes électromagnétiques. (Les plus employés sont les détecteurs à galène) : *Le premier* DÉTECTEUR *fut imaginé par Branly.* — *Adjectiv. :* détecteur, trice : *Lampe* DÉTECTRICE.
— ENCYCL. Radiotechn. Le *détecteur* a pour but de transformer l'énergie électrique recueillie par l'antenne en énergie mécanique, calorifique, lumineuse ou sonore, capable de rendre perceptibles à nos sens les ondes électromagnétiques. Organe essentiel d'une réception radio-électrique, le détecteur effectue deux opérations bien distinctes : il transforme les courants à haute fréquence recueillis en courants de fréquence telle, que celle-ci puisse impressionner l'un de nos sens ; il filtre, en quelque sorte, le courant alternatif reçu, arrête toutes les alternances soit positives, soit négatives, et le transforme en courant ondulé de sens invariable susceptible de faire vibrer la membrane du téléphone.

Les courants à haute fréquence, recueillis directement dans un téléphone, ne donnent aucun son : la plaque vibrante, sollicitée trop rapidement dans les deux sens, reste immobile ; pour rendre sensible le passage de tels courants, il est nécessaire de *filtrer* ceux-ci, autrement dit de ne laisser influencer la plaque du téléphone que par les alternances d'un seul sens ; c'est le rôle du détecteur, de fonctionner comme une soupape électrique.

Le résonateur de Hertz constitue, en quelque sorte, le premier détecteur connu ; mais, son champ de fonctionnement étant très limité, il reste un appareil de laboratoire. Le tube à limaille de Branly a été le premier détecteur pratiquement utilisé ; c'est en étudiant l'influence de la

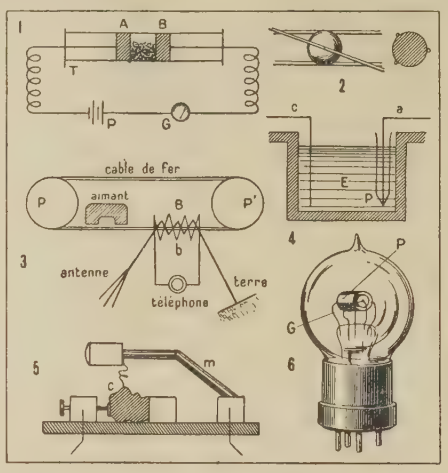

DÉTECTEURS : 1. Tube (cohéreur) de Branly (T, tube de verre ; A et B, électrodes métalliques ; P, piles ; G, galvanomètre) ; 2. Détecteur à contact avec bille et coupe de la bille ; 3. Détecteur magnétique de Marconi (P P', poulies d'enroulement du câble de fer ; B, bobine primaire ; *b*, bobine secondaire réunie au téléphone) ; 4. Détecteur électrolytique de Ferrié (E, électrolyte ; *a*, anode se terminant par une pointe P très fine ; *c*, cathode) ; 5. Détecteur à cristal (*c*) de galène (*m*, manette du chercheur) ; 6. Lampe détectrice, modèle universel T. M. (G, grille, P, plaque ; le filament est placé suivant l'axe commun grille-plaque).

lumière sur la conductibilité des métaux en couche mince que le professeur Branly remarqua une augmentation de la conductibilité d'un conducteur, plus ou moins discontinu, sous l'influence d'une onde électrique.

Le premier détecteur (cohéreur ou radioconducteur de Branly) était composé d'un tube de verre T contenant de la limaille entre deux électrodes métalliques A, B ; c'est un contact imparfait susceptible de subir une chute permanente de résistance, sous l'action des oscillations électriques. Si l'on supprime le champ magnétique de « cohération » le tube à limaille est ramené à sa résistance primitive par une simple trépidation (choc produit par un petit marteau) ; si l'on produit un champ magnétique auxiliaire, avec un électro-aimant supprimant le champ, on obtient un cohéreur très sensible et le frappeur peut être supprimé. C'est de la découverte du cohéreur que date la télégraphie sans fil.

Le *détecteur à contact* est composé d'une bille métallique roulant sur deux aiguilles de métal très légèrement inclinées ; le contact est assuré par une troisième aiguille placée au-dessus de la bille.

L'inconstance et l'insécurité des cohéreurs provoquèrent la découverte de nombreux détecteurs, que l'on a classés, en détecteurs thermiques, magnétiques, et redresseurs.

Le principe des *détecteurs thermiques* réside dans la possibilité d'amener à une température élevée un fil métallique de très petit diamètre. L'augmentation de résistance des métaux, en s'échauffant, permet de suivre, au moyen d'un téléphone monté en série, avec une pile locale, les variations de température produites par les ondes.

Les *détecteurs magnétiques* sont basés sur une remarque faite par lord Rayleigh : celui-ci constata qu'une aiguille, aimantée à saturation, placée dans un enroulement dont le fil est le siège d'oscillations électriques, subit une désaimantation partielle et permanente. Des dispositifs spéciaux, basés sur cette propriété, furent créés par Rutherford, Wilson et Marconi. Le dispositif Marconi est basé sur la variation d'hystérésis d'un métal magnétique sous l'action des ondes hertziennes. Ce détecteur, très stable, donne des résultats supérieurs à ceux qu'on obtient avec les radio-conducteurs.

Les *détecteurs redresseurs* sont des appareils qui redressent, au moins partiellement, les courants à haute fréquence recueillis par l'antenne ou le cadre, et les transforment en courants dont l'une des composantes conserve un sens invariable ; le détecteur électrolytique, les détecteurs à cristaux, la lampe triode sont des détecteurs redresseurs.

Un *détecteur électrolytique* (détecteur Ferrié, par exemple) est constitué par deux électrodes polarisables de surfaces inégales plongeant dans un électrolyte ; la cathode est généralement formée par un fil de platine C, et l'anode par une pointe très fine P, de même métal, venant affleurer l'extrémité d'un petit tube de verre dans lequel elle est soudée ; ce dispositif empêche la formation, autour de l'anode, de bulles de gaz ; le fonctionnement d'un tel détecteur nécessite un circuit d'énergie auxiliaire. Aussi préfère-t-on généralement aux détecteurs de ce genre les détecteurs à cristaux.

Les *détecteurs à cristaux* sont constitués, soit par le contact de deux composés cristallisés, soit par le contact d'un métal et d'un composé cristallisé ; certains exigent, pour leur fonctionnement, une source auxiliaire (On admet pour ceux-là l'hypothèse d'une électrolyse entre corps solides analogue à celle de l'eau acidulée) ; les autres sont basés sur le phénomène de conductibilité unilatérale possédée par certains corps ; cette propriété leur permet de jouer le rôle de redresseurs ou de soupapes électriques vis-à-vis des courants alternatifs : seules les alternances positives ou négatives traversent le contact et peuvent actionner le téléphone. Les contacts les plus usités sont les suivants :

Galène (sulfure de plomb), — métal (pointe de cuivre ou de platine) ; — *carborundum* (siliciure de carbone), — métal (cuivre ou plomb) ; — *molybdénite* (bisulfure de molybdène), — métal, *zincite* (oxyde de zinc naturel) ; — *chalcopyrite* (sulfure de cuivre et de fer) — le tellure. Le *périkon* est formé de zincite rouge en contact avec de la chalcopyrite.

Tous les points du minerai ne jouissant pas de la propriété de conductibilité unilatérale, ces détecteurs exigent la recherche préliminaire d'un bon point de fonctionnement ; leur sensibilité varie avec les échantillons ; par contre, il sont très sensibles, et facilement réalisables par l'amateur.

D'après de récentes études, la détection se ferait, en réalité, par l'air, et les granules non conducteurs jouent le rôle de stabilisateurs pour la distance des deux conducteurs et de décohéreurs.

Valves, audions, tubes à vide. — Fleming, le premier, a employé en 1904 la lampe à deux électrodes comme redresseur, dans la détection des ondes ; en 1906, de Forest construit son détecteur-lampe qu'il appelle « audion » ; en 1912, Holweck fait breveter sa valve mise au point à la tour Eiffel. Les détecteurs à vide ont pour principe le phénomène connu sous le nom de « effet Edison ».

Tous ces détecteurs fonctionnent comme redresseurs, transformant un courant de haute fréquence, d'intensité moyenne nulle, sans action sur le téléphone, en un courant redressé de valeur moyenne non nulle actionnant la plaque téléphonique.

DÉTECTION [*tèk-si-on*] n. f. (angl. *to detect*). Action de découvrir, de déceler un phénomène caché.
— Chem. de f. *Détection des défectuosités des rails.* V. DÉFECTOSCOPE.
— Radiotechn. Action de déceler les ondes électromagnétiques.

DÉTECTIVE [*tèk'*] n. m. (mot angl.). Policier anglais.
— Phot. Nom donné à un type ancien d'appareils à main, de forme parallélépipédique, avec dispositif pour la substitution automatique d'une plaque ou pellicule neuve à celle utilisée.

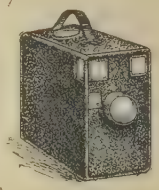
Détective (phot.).

de te fabula narratur, mots lat. signif. *c'est de toi qu'il s'agit dans cette histoire.* Expression d'Horace (*Satires,* I, 1, 69-70) qui, après avoir peint la folie de l'avare, s'adresse à son interlocuteur supposé. (S'emploie pour faire observer à une personne que c'est d'elle qu'on parle, que c'est d'elle qu'on fait le portrait, quand elle paraît ne pas s'en apercevoir.)

DÉTEINDRE [*tindr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *teindre*. — Se conjugue comme *teindre.*) Faire perdre la couleur de : DÉTEINDRE *de la laine.*
— *Intransitiv.* Perdre sa couleur : *Etoffe qui* DÉTEINT. || *Déteindre sur quelque chose,* Communiquer à cette chose une partie de sa couleur.
— *Fig.* Laisser ses traces sur : *Les vocations manquées* DÉTEIGNENT *sur toute l'existence.* (Balzac.) || *Déteindre sur quelqu'un,* Lui faire adopter ses habitudes, ses idées, etc.
— *Pop.* Mourir.
— ***Se déteindre,*** v. pr. — Au sens passif : *Etoffe qui* SE DÉTEINT *rapidement au soleil.*
— *Pop.* Perdre ses forces.

DÉTELAGE n. m. Action de dételer les chevaux d'une voiture.

DÉTELER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du radic. de *atteler* [a remplacé la forme régulière DÉSATTELER]. — Se conjugue comme *atteler.*) Détacher un attelage : DÉTELER *un cheval, des bœufs.* || Séparer de son attelage : DÉTELER *une voiture, une charrue.* || Absolum. : *Faire dix lieues sans* DÉTELER.
— *Fig et fam.* S'arrêter, renoncer à des occupations ou des plaisirs trop fatigants : *Avec l'âge, il faut savoir* DÉTELER.
— Chem. de f. Séparer la locomotive du train, deux wagons l'un de l'autre, etc.
— ANTON. **Atteler.**

DÉTENDAGE [*tan*] n. m. Action de détendre la chaîne d'une étoffe.
— Typogr. Action de détendre le papier mis à sécher.

DÉTENDEUR [*tan*] n. m. Second cylindre d'une machine compound, où la vapeur se détend. || Appareil qu'on adapte sur les tubes dans lesquels on conserve des gaz sous pression (oxygène, hydrogène, acide carbonique, etc.), et qui modifie la pression du gaz avant sa sortie. || Appareil de réfrigération, utilisant l'abaissement de température qui se produit dans la détente de l'air comprimé.

DÉTENDOIR [*tan*] n. m. Sorte de treuil pour tendre ou détendre la chaîne d'une étoffe.

DÉTENDRE [*tandr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *tendre*). Relâcher (en parlant d'un objet tendu) : DÉTENDRE *une corde, un arc.* || Diminuer la pression (en parlant d'un gaz, d'une vapeur) par le moyen d'un détendeur.
— Détacher une tenture, un rideau, etc. : DÉTENDRE *une tapisserie.* || Enlever les tentures ou les rideaux : DÉTENDRE *un salon, un mur, un lit.*
— *Fig.* Faire cesser une tension morale, calmer : *Les distractions sont nécessaires pour* DÉTENDRE *l'esprit.* || Affaiblir : *Les pleurs* DÉTENDENT *la colère.* || *Détendre l'arc,* Reposer son esprit. || *Détendre la lyre,* Mettre fin à l'inspiration poétique.
— ***Se détendre,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir détendu (au propre et au fig.) : *Ressort qui* SE DÉTEND. *Esprit qui* SE DÉTEND *par le repos. Les rapports entre ces nations* SE DÉTENDENT. *Le temps s'est détendu,* S'est adouci.

DÉTENIR v. tr. (lat. *detinere.* — Se conjugue comme *tenir.*) Garder en sa possession : DÉTENIR *des objets ;* — et *au fig. :* DÉTENIR *un secret.* || Retenir injustement : DÉTENIR *la fortune d'un mineur.*
— Retenir prisonnier : *La justice ne dédommage pas ceux qu'elle* A DÉTENUS *injustement.*
— ***Détenu, e,*** part. pass. du verbe *Détenir.*
— *Substantiv.* Qui est retenu en prison.
— ***Se détenir,*** v. pr. — Au sens passif, Etre détenu.
— ENCYCL. *Jeunes détenus.* On entend par jeunes détenus les mineurs condamnés à une peine d'emprisonnement ou internés, après acquittement pour défaut de discernement, dans les conditions prévues à l'art. 66 du Code pénal. Leur sort est réglé par la loi du 5 août 1850, qui a

institué pour eux des établissements spéciaux, colonies pénitentiaires et correctionnelles.

La principale maison de détention pour les jeunes détenus, située rue de la Roquette à Paris, fonctionna depuis 1836, et était officiellement désignée sous le nom de *Maison centrale d'éducation correctionnelle*, ou *Maison de la Petite-Roquette*, ou encore *Prison des Jeunes-Détenus*. Vers la fin de l'année 1895, les jeunes détenus furent transférés à la maison pénitentiaire de Montesson, la Petite Roquette devant être démolie.

DÉTENTE [*tant'*] n. f. (de *détendre*). Mécan. Pièce du ressort d'un fusil, qui le fait partir : *Presser la* DÉTENTE. || Pièce d'horlogerie qui fait partir la sonnerie.

— Fig. et fam. : *Etre dur à la détente*, Donner difficilement son argent.

— *Par extens.* Mouvement d'un corps qui se détend : *Un fusil dur à la* DÉTENTE.

— Physiq. Expansion d'un gaz soumis précédemment à une pression.

— Fig. *Détente du temps*, Adoucissement de la température. || *Détente de la maladie*, Adoucissement du mal. || Relâche, repos : DÉTENTE *de l'esprit*, Contention d'esprit moins grande : *Il y a une* DÉTENTE *dans les esprits*. || *Détente dans les relations*, Amélioration des rapports.

— Milit. *Permission de détente*, Pendant la Grande Guerre, Permission donnée à peu près régulièrement tous les quatre mois.

— Mécan. Expansion d'un fluide gazeux précédemment soumis à une pression. (Dans un moteur à piston, la détente est la période du fonctionnement pendant laquelle le fluide évoluant, isolé dans le cylindre, augmente de volume pendant que sa pression diminue : c'est une période de travail utile. || Organe des machines, notamment des machines à vapeur, réglant la durée de la période de détente. V. DISTRIBUTION, TIROIR.

— ENCYCL. Armur. La *détente des fusils* est un levier coudé réuni par une goupille à la *gâchette*. En appuyant avec le doigt sur la *détente*, on fait abaisser la *gâchette* qui libère le *chien* et le *percuteur*; celui-ci, sollicité par un ressort à boudin, est violemment projeté vers l'avant et vient frapper la *capsule* de la cartouche dont il détermine l'inflammation. Lorsque le tireur agit sur la détente, celle-ci prend appui sur la boite de culasse par un renflement appelé *bossette*. Pour rendre la détente plus douce on la munit parfois de deux *bossettes* (ex. le fusil d'infanterie modèle 1886, le mousqueton d'artillerie modèle 1890, etc.). Le mécanisme de détente des revolvers modèle 1873 et modèle 1892 est plus compliqué; il comporte une *détente*, une *barrette* et un *mentonnet* sollicités par un ou deux ressorts. Dans les armes à feu, la détente est protégée par un *pontet* qui entoure la *queue de détente* pour éviter qu'on n'agisse sur cet organe par inadvertance.

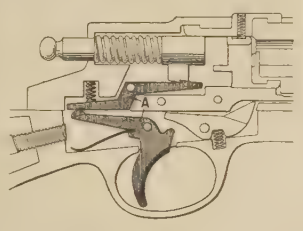

A. Mécanisme de détente d'arme à feu.

DÉTENTEUR [*tan*], **TRICE** n. Personne qui détient quelque chose en sa possession : DÉTENTEUR *légitime. Les* DÉTENTEURS *d'une succession. L'auteur, dans l'immense majorité des cas, est* DÉTENTEUR *d'un pouvoir dont il ignore les ressorts.* (P. Valéry.)

— *Tiers détenteur*, Personne qui détient, à titre non précaire, tout ou partie d'un fonds grevé d'un privilège ou d'une hypothèque, sans être obligée personnellement au payement de la dette. || *Détenteur précaire*, Celui qui possède pour le compte d'autrui. V. POSSESSION.

DÉTENTILLON [*tan-ti-yon*] n. m. Détente qui relève, dans une horloge, la roue des minutes.

DÉTENTION [*tan-si-on*] n. f. Action de détenir; état d'un objet détenu : *La* DÉTENTION *des armes à feu.*

— Action de retenir quelqu'un prisonnier; état d'une personne détenue : *Une injuste* DÉTENTION.

— Dr. crim. Peine afflictive et infamante, et privative de liberté. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. La *détention*, introduite par la loi du 28 avril 1832 dans l'échelle des peines politiques, est une peine afflictive et infamante qui implique l'internement, de cinq à vingt ans, dans une forteresse, dont aujourd'hui tient lieu un quartier spécial de la maison centrale de Clairvaux (C. pén., art. 20).

On entend par *détention préventive* l'incarcération à laquelle peuvent être soumis, par mesure de sûreté, avant d'être irrévocablement jugés, les individus poursuivis pour crime ou pour délit susceptible d'entraîner la peine d'emprisonnement. Elle est subie en exécution d'un mandat de dépôt ou d'arrêt du juge d'instruction, d'une ordonnance de prise de corps de la Chambre des mises en accusation, ou, en cas de flagrant délit, d'un mandat de dépôt du procureur de la République. Elle ne comporte pas obligation au travail, peut cesser par l'effet d'une mise en liberté provisoire et, en cas de condamnation, s'impute en principe sur la peine (C. pén. art. 24 modifié par la loi du 15 nov. 1892).

DÉTENUE [*nû*] n. f. Dr. Action de détenir : *La* DÉTENUE *d'un gage.* (Vx.)

DÉTERGENT [*tèr-jan*], **E** adj. Méd. Qui nettoie. (On dit plus souvent DÉTERSIF.)

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* DÉTERGENT.

DÉTERGER [*tèr-jé*] v. tr. (du lat. *detergere*, nettoyer. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous détergeons. Nous détergeâmes.*) Méd. Nettoyer, purifier : DÉTERGER *un ulcère.* DÉTERGER *les intestins.*

— ***Se détérger***, v. pr. — Au sens passif, Devenir, être détergé.

DÉTÉRIORANT [*ran*], **E** adj. Propre à détériorer : *Une influence* DÉTÉRIORANTE.

DÉTÉRIORATION [*si-on*] n. f. (lat. *deterioratio*). Action de détériorer, ou de se détériorer; son résultat : *La* DÉTÉRIORATION *d'un appartement.*

— ANTON. **Amélioration, amendement, perfectionnement, réformation** et **réforme, régénération.**

DÉTÉRIORER [*ré*] v. tr. (de l'adj. comparatif *deteriorus*, qui descend en bas, pire). Rendre pire, dégrader : DÉTÉRIORER *des meubles, des terres.*

— *Fig.* : DÉTÉRIORER *sa santé.*

— ***Se détériorer***, v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.).

— Avec suppression du pronom réfléchi : *Laisser* DÉTÉRIORER *des marchandises.*

— ANTON. **Améliorer, amender, perfectionner, réformer, régénérer.**

DÉTERMINABILITÉ [*tèr*] n. f. Caractère de ce qui est déterminable : *La variabilité est indice et condition de* DÉTERMINABILITÉ. (Proudhon.)

DÉTERMINABLE [*tèr*] adj. Qui peut être déterminé : *Descartes voulait, s'était imposé la mission de déterminer tout ce qui est* DÉTERMINABLE. (H. Martin.)

— ANT. **Indéterminable.**

DÉTERMINANCE [*tèr-mi-nanss*] n. f. Dans l'ancienne université, soutenance de thèses sur les ouvrages qui servaient de base à l'enseignement.

DÉTERMINANT [*tèr, nan*], **E** adj. Qui détermine, décide : *Les motifs* DÉTERMINANTS *de nos actions.*

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* DÉTERMINANT.

— Algèbr. V. la partie *encycl.*

— Biol. *Théorie des déterminants*, Théorie de Weissmann destinée à expliquer l'hérédité. V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Algèbr. Considérons n^2 nombres, rangés en n lignes horizontales et n colonnes verticales :

$$\Delta = \begin{vmatrix} a_1^1 & a_1^2 & \dots & a_1^n \\ a_2^1 & a_2^2 & \dots & a_2^n \\ \dots & \dots & \dots & \dots \\ \dots & \dots & \dots & \dots \\ a_n^1 & a_n^2 & \dots & a_n^n \end{vmatrix}$$

On appelle *déterminant* de ces n^2 nombres la somme algébrique des produits obtenus en prenant de toutes les manières possibles un élément et un seul dans chaque ligne et dans chaque colonne, chacun de ces produits étant affecté du signe + ou du signe —, suivant que le nombre total des inversions (V. PERMUTATION) des indices inférieurs et des indices supérieurs est pair ou impair. Ce déterminant est du $n^{ième}$ degré. Ainsi, le déterminant :

$$\begin{vmatrix} a_1^1 & a_1^2 \\ a_2^1 & a_2^2 \end{vmatrix}$$

est, par définition :

$$a_1^1 a_2^2 - a_1^2 a_2^1;$$

et le déterminant :

$$\begin{vmatrix} a_1^1 & a_1^2 & a_1^3 \\ a_2^1 & a_2^2 & a_2^3 \\ a_3^1 & a_3^2 & a_3^3 \end{vmatrix}$$

est, par définition :

$$a_1^1 a_2^2 a_3^3 - a_1^1 a_2^3 a_3^2 + a_1^2 a_2^3 a_3^1 - a_1^2 a_2^1 a_3^3 + a_1^3 a_2^1 a_3^2 - a_1^3 a_2^2 a_3^1.$$

Pour développer un déterminant du 3e degré, on peut appliquer une règle pratique connue sous le nom de *règle de Sarrus*. Soit le déterminant :

$$\begin{vmatrix} a & b & c \\ a' & b' & c' \\ a'' & b'' & c'' \end{vmatrix}.$$

On écrit au-dessous de la 3e ligne les deux premières :

$$\begin{matrix} a & b & c \\ a' & b' & c' \\ a'' & b'' & c'' \\ a & b & c \\ a' & b' & c'. \end{matrix}$$

Le développement est :

$$ab'c'' + a'b''c + a''bc' - a''b'c - ab''c' - a'bc''.$$

Ce développement indique suffisamment comment il faudra procéder.

Quand, dans un déterminant, on supprime k lignes et k colonnes, on obtient un *déterminant mineur du $k^{ième}$ ordre* du déterminant considéré.

La théorie des déterminants s'introduit en algèbre dans la discussion d'un système de n équations du premier degré à n inconnues.

— Biol. D'après la théorie de Weissmann, il existe des particules représentatives des caractères individuels, ou *biophores*, contenues dans le noyau cellulaire, dont l'ensemble constitue le *déterminant des caractères* de cette cellule; tous les biophores et déterminants de l'individu se trouvent réunis dans les cellules germinales. Par suite, l'hérédité s'explique par la répartition, après la fécondation ou sans fécondation, de tous les déterminants entre toutes les cellules de l'embryon et de l'adulte, pour leur donner les mêmes caractères topographiques ou physiologiques qu'à celles de leur ascendant immédiat. C'est pourquoi les enfants ressemblent à leurs parents; et ainsi de suite... On voit quelle complication entraîne cette théorie, et combien il est difficile de comprendre comment tous les déterminants des caractères possibles, patents ou latents, d'un individu soient contenus dans la faible masse des chromosomes nucléaires, puisque chaque biophore et à plus forte raison chaque déterminant est une particule matérielle capable, sans se détruire, de divisions indéfinies. Aussi la théorie de Weissmann est-elle aujourd'hui abandonnée. D'ailleurs, elle entraîne cette conséquence absurde de nier l'acquisition de caractères nouveaux transmissibles, de telle sorte que, si elle était exacte, les espèces n'auraient pu évoluer et seraient restées à l'état de cellules isolées.

DÉTERMINATEUR [*tèr*], **TRICE** n. et adj. Se dit d'une personne qui, en histoire naturelle, détermine une espèce, un caractère naturel.

DÉTERMINATIF [*tèr*], **IVE** adj. Qui décide, qui tranche : *L'esprit critique rend les hommes* DÉTERMINATIFS.

— Gramm. Qui détermine le sens en le précisant. || *Adjectifs déterminatifs*, Adjectifs (démonstratifs, possessifs, interrogatifs, numéraux ou indéfinis) qui se joignent au nom pour en restreindre, en préciser la signification. || *Complément déterminatif*, Mot qui précise la signification d'un nom : *L'odeur* DE LA ROSE *est agréable.* || *Proposition complétive déterminative*, Proposition qui, dans une phrase, remplit le rôle de complément déterminatif : *Les fables* QUE LA FONTAINE A COMPOSÉES *sont des chefs-d'œuvre.*

— *Substantiv.* et au masc. : *L'article est toujours un* DÉTERMINATIF.

DÉTERMINATION [*tèr, si-on*] n. f. (du préfixe *dé*, et du lat. *terminus*, terme). Action de déterminer, de préciser : *La* DÉTERMINATION *d'une date historique, de la position exacte d'un astre.* || Etat de ce qui est déterminé, précisé : *De même que l'or et l'argent, toute valeur commerciale doit arriver à une exacte et rigoureuse* DÉTERMINATION. (Proudhon.)

— Acte de la volonté qui choisit, décide : *Toute* DÉTERMINATION *humaine est le résultat d'une lutte.* (J. Simon.) || Résolution prise : *Suivre une* DÉTERMINATION.

— *Par extens.* Caractère résolu, décidé : *Montrer de la* DÉTERMINATION.

— Biol. *Détermination du sexe*, Conditions de la formation de l'un ou l'autre sexe, dans les espèces à fécondation.

— Gramm. Précision du sens produite par le déterminatif : *La* DÉTERMINATION *du substantif par l'adjectif.*

— Math. Action de déterminer les inconnues d'un problème. || Caractère d'un problème déterminable : *Le caractère de la* DÉTERMINATION, *c'est l'égalité du nombre des inconnues et de celui des équations.*

— Pathol. Tendance à prendre certain caractère ou certaine direction : *La teigne a une* DÉTERMINATION *marquée vers le cuir chevelu.*

— ANTON. **Délibération, indétermination.**

— ENCYCL. Biol. La question de la *détermination du sexe* a beaucoup préoccupé les biologistes. D'innombrables théories ont été imaginées pour expliquer l'apparition d'un sexe plutôt que d'un autre. La plus célèbre est celle de Thury et de Dusing; d'après celle-ci, l'état de maturité des gamètes serait la cause de la détermination du sexe; un vieil ovule fécondé par un jeune spermatozoïde donnerait un mâle, un jeune ovule fécondé par un vieux spermatozoïde, une femelle. Cette théorie a été acceptée par l'opinion populaire qui croit que les filles prédominent quand le rapprochement a lieu avant les règles, et que ce sont les garçons quand il a lieu après. Une autre théorie a eu également une certaine vogue; elle est déduite de ce fait que, dans l'espèce humaine, les glandes génitales, testicules ou ovaires, ne s'ébauchent qu'à la fin de la troisième semaine après la fécondation. On a donc pensé que l'on pouvait influencer, avant ce moment, la détermination du sexe par l'alimentation ou tout autre facteur, interne ou externe s'exerçant sur l'organisme femelle. Certaines expériences de Yung et de Schank tendaient à faire accepter cette théorie. On a cité, en particulier, le fait que, chez les abeilles et les fourmis, les ouvrières peuvent se transformer en reines, grâce à une certaine alimentation. Mais ce fait n'est nullement démonstratif, pour cette raison que les ouvrières sont en réalité des femelles dont les glandes sexuelles se trouvent seulement atrophiées.

Une autre théorie récente semble avoir définitivement élucidé le problème. Dans toutes les cellules germinales existe un nombre pair de chromosomes nucléaires, soit *2a*; par suite de la réduction chromatique ou *division réductrice* dans l'ovule et le spermatozoïde mûrs, ce nombre est réduit de moitié *a*, de telle sorte que, après la fécondation, le nombre des chromosomes nucléaires se trouve ramené à *2a*. Mais, chez le spermatozoïde, a lieu un phénomène particulier : à la dernière division, un des chromosomes ne se divise pas, de sorte que des deux spermatozoïdes issus de cette division, l'un renferme *a-1* chromosomes et l'autre *a* chromosones. Or, l'observation prouve que l'ovule fécondé par le premier donne toujours des mâles, et toujours des femelles s'il est fécondé par le second. Il s'ensuit que la détermination du sexe se produit au moment même de la fécondation, et qu'aucune influence ultérieure, intérieure ou extérieure, ne peut la modifier. C'est un jeu de pair ou impair, qui explique en partie que, dans l'espèce humaine notamment, les représentants des deux sexes soient en nombre sensiblement égal.

DÉTERMINÉMENT [*tèr, man*] adv. D'une façon nette, précise : *Contracter une obligation* DÉTERMINÉMENT. || Sûrement, positivement : *Etre* DÉTERMINÉMENT *républicain.* || Résolument : *Il y a de certaines gens qui veulent* DÉTERMINÉMENT *une chose.* (La Bruyère.) || Hardiment, courageusement : *Aller* DÉTERMINÉMENT *au feu.*

DÉTERMINER [*tèr, né*] v. tr. (lat. *determinare*; de *terminus*, terme). Préciser, fixer : DÉTERMINER *les caractères d'une plante, la distance d'un astre à la terre, la composition de l'air.* || Régler, établir, décider : *C'est un point que l'Eglise* A DÉTERMINÉ. *La question* FUT DÉTERMINÉE *par des principes plus solides.* (Bossuet.) DÉTERMINER *son choix d'après la raison.*

— *Par extens.* Occasionner, produire : *Blessure qui* DÉTERMINE *la mort.* DÉTERMINER *un mouvement royaliste et religieux.* (A. France.)

— *Par anal.* Inspirer une résolution : *Je l'*AI DÉTERMINÉ *à agir ainsi.* || Porter, pousser vers : *C'est ce qui* DÉTERMINE *chacun à chaque condition.* (Pascal.) *Avant de* DÉTERMINER *l'intelligence au suicide, il faut l'avoir domptée.* (B. Constant.) || Régler le mouvement de : *On ignore ce qui* DÉTERMINE *les diverses parties des corps organisés à affecter dans leur développement certaines formes spéciales. L'intelligence* DÉTERMINE *les actes.* (Lamennais.)

— Hist. nat. Donner à un spécimen animal ou végétal (entier ou incomplet) l'espèce, le genre, la famille, etc., auxquels il appartient dans la classification des êtres. (Quand, en botanique, on a déterminé une plante, on doit connaître non seulement son nom, mais encore les caractères extérieurs ou floraux qui la distinguent.)

— Manèg. *Déterminer un cheval*, Le décider à avancer.

— *Intransitiv.* Prendre une résolution, arrêter de : *Ils* DÉTERMINÈRENT *d'agir de concert.*

— ***Déterminé, e***, part. pass. du verbe *Déterminer : Heure, époque* DÉTERMINÉE.

— Ferme, décidé : *Des soldats* DÉTERMINÉS. *Maint*

corsaire sentit son bras DÉTERMINÉ. (La Fontaine.) || Qui indique un caractère décidé : *Un air* DÉTERMINÉ. || Intrépide, acharné, adonné à :

D'arguments rebattus, *déterminés* copistes.
VOLTAIRE.

Un buveur DÉTERMINÉ. || Voué à, destiné : *Nulle créature libre n'est* DÉTERMINÉE *par elle-même au bien ou au mal.* (Bossuet.)

— Bot. Se dit de certaines parties de la plante qui cessent de croître après avoir formé des organes de nature *déterminée.* (C'est ainsi qu'une inflorescence déterminée ou définie est celle dans laquelle l'axe principal et ses ramifications successives cessent de croître après avoir porté une fleur terminale, etc.)

— Math. *Problème déterminé.* V. INDÉTERMINATION.

— *Substantiv.* en bonne ou en mauv. part : *C'est un* DÉTERMINÉ.

— ANTON. **Incertain, indécis, indéterminé, irrésolu. — Vague, indéfini.**

— ***Se déterminer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se décider à : *Ils ont peine à* SE DÉTERMINER *sur ce sujet.* (Pascal.)

— Au sens passif, Devenir déterminé, précisé, fixé : *Caractères, distances, pensées qui* SE DÉTERMINENT. || *Succès qui se détermine,* Qui se précise, s'accentue.

DÉTERMINISME [*tèr, nissm'*] n. m. (rad. *déterminer*). Philos. Principe scientifique d'après lequel tout fait a une cause et, d'autre part, les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets ; d'où il résulte que les phénomènes sont régis par des lois nécessaires et universelles. || Système philosophique d'après lequel toutes les actions humaines et les décisions de la volonté sont régies par des lois aussi rigoureuses que les phénomènes matériels et ont, par suite, le même caractère de nécessité.

— ENCYCL. Dans les sciences, la raison appelée déterminante peut être soit logique ou rationnelle, soit efficiente ou causale. On peut donc distinguer deux sortes de *déterminisme :* l'un logique ou de conséquence, l'autre causal ou de production. Ajoutons que, dans l'usage courant, le mot *déterminisme* désigne avant tout la nécessité physique d'où résulte l'ordre régulier dans lequel se produisent les phénomènes, et non la nécessité logique d'où résulte l'enchaînement des propositions.

Le principe du déterminisme domine depuis longtemps la mécanique, l'astronomie, la physique et la chimie. Claude Bernard a montré que son application n'était pas moins indispensable en biologie.

La psychologie et la sociologie comportent, sans aucun doute, une assez large intervention du même principe. Mais toutes les actions humaines, y compris les actes volontaires proprements dits, issus d'une délibération et d'une décision, sont-elles aussi rigoureusement déterminées par leurs antécédents que les phénomènes physiques ou chimiques ? C'est la question philosophique du déterminisme et de la liberté.

Les principaux arguments du déterminisme sont des arguments *a priori* : 1° *Argument tiré de la loi de la conservation de la force.* La volonté ne pourrait provoquer ou arrêter un mouvement de notre corps sans créer de l'énergie, ce qui est en contradiction avec cette loi ; 2° *Argument tiré de ce principe que tout effet est exactement proportionné à ses causes.* Une décision volontaire est la résultante nécessaire de causes multiples : hérédité, caractère, mobiles, motifs, influences de toute nature exercées sur l'agent par le milieu dans lequel il vit ; 3° *Arguments tirés des différentes conceptions métaphysiques du matérialisme* d'après lequel nos actes ont des causes purement physiques, la vie psychique n'étant qu'un reflet sans efficacité réelle ; du *panthéisme,* qui ne voit dans l'individu qu'une parcelle ou un mode de la substance universelle ; du *spiritualisme,* qui n'arrive pas à concilier clairement la liberté de l'homme avec la prescience et la toute-puissance divines. V. FATALISME, LIBERTÉ, LIBRE ARBITRE, VOLONTÉ.

DÉTERMINISTE [*tèr, nisst'*] n. et adj. Partisan du déterminisme : *Collins, Priestley sont* DÉTERMINISTES. (Proudhon.) || Qui appartient au déterminisme : *Les opinions* DÉTERMINISTES.

DÉTERRAGE [*tè-raj'*] n. m. (de *déterrer*). Action de soulever hors de terre un soc de charrue.

— Action de retirer de terre un objet : *Opérer le* DÉTERRAGE *d'un piquet.*

— Chass. Ensemble des moyens que l'on utilise pour atteindre dans leur terrier certaines bêtes puantes comme le blaireau ou le renard.

— ENCYCL. Chass. Le *déterrage* se pratique principalement en hiver, c'est-à-dire à l'époque où renards et blaireaux possèdent leur plus belle fourrure. Pour atteindre les animaux dans leurs terriers, souvent profonds, on est obligé d'effectuer des travaux de terrassement, de creuser la terre à l'aide d'outils (pioches, pelles, bêches, etc.) et d'utiliser des chiens hardis, endurants, tenaces, vifs, mordants, dont le fox-terrier fournit l'exemple le plus apprécié. Cette méthode de chasse procure parfois des péripéties qui la rendent passionnante. La lutte est souvent longue et toujours acharnée.

DÉTERREMENT [*tè-re-man*] n. m. Action de déterrer. — ANT. **Enterrement.**

DÉTERRER [*tè-ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *terre*). Tirer de terre : DÉTERRER *un trésor.*

— *Fig.* Découvrir une personne ou une chose cachée, ignorée, ravie : *Decazes* DÉTERRA *le maréchal Ney dans les montagnes d'Auvergne où il s'était caché.* (Chateaubriand.) DÉTERRER *des antiquités, des manuscrits.* DÉTERRER *dans un coin du monde une coutume opposée aux notions de justice.* (J.-J. Rousseau.)

— ***Déterré, e,*** part. pass. du verbe *Déterrer.*

— *Substantiv.* Personne morte, retirée de terre. || *Avoir l'air d'un déterré,* Etre excessivement pâle, défait.

— SYN. **Déterrer, exhumer.** *Exhumer* ajoute à l'action de *déterrer,* qui veut dire simplement retirer de la terre, une idée de solennité, au propre et au fig.

DÉTERREUR [*tè-reur*], **EUSE** n. (de *déterrer*). Qui découvre des choses rares ou cachées : *Un grand* DÉTERREUR *de manuscrits.*

— Chass. Celui qui pratique le déterrage.

DÉTERSIF [*tèr*], **IVE** adj. (du lat. *detergere,* nettoyer). Méd. Propre à nettoyer, à purifier : *Une lotion* DÉTERSIVE. *Un clystère* DÉTERSIF.

— *Substantiv.* et au masc. Remède détersif : *Les eaux thermales sont des* DÉTERSIFS.

— ENCYCL. On désignait, avant l'antisepsie méthodique, sous le nom de *détersifs,* des substances médicamenteuses irritantes, que l'on employait pour nettoyer les plaies sanieuses, les ulcères languissants, afin de hâter leur cicatrisation. Tels étaient l'*onguent styrax,* l'*eau phagédénique,* le *vin aromatique,* le *nitrate d'argent.* L'action irritante ne devait pas être assez forte pour causer la mortification du tissu.

DÉTERSION [*tèr*] n. f. (lat. *detersio*). Effet produit par les détersifs ; action de déterger : *La* DÉTERSION *d'une plaie.*

DÉTESTABLE [*tèss*] adj. Qui mérite d'être détesté, haï : *Tout gouvernement, dans ce bas monde, est une chose* DÉTESTABLE. (Chateaubriand.)

— *Par exagér.* Très mauvais : *Temps, Humeur, Livre* DÉTESTABLE.

— SYN. **Détestable, abominable, exécrable.** V. ABOMINABLE.

— ANTON. **Adorable, aimable, chérissable. Excellent, exquis.**

DÉTESTABLEMENT [*tèss, man*] adv. D'une manière détestable.

DETESTATIO SACRORUM, Acte religieux par lequel, chez les Romains, un fils renonçait au culte de sa famille.

DÉTESTATION [*tèss-ta-si-on*] n. f. (lat. *detestatio*). Action de détester ; horreur d'une chose : *La* DÉTESTATION *du péché.*

— Mystic. Horreur religieuse pour le péché et pour les occasions du péché.

DÉTESTER [*tèss-té*] v. tr. (lat. *detestari*). Avoir en horreur, exécrer : DÉTESTER *les faux dieux.* DÉTESTER *son crime, ses péchés.* || Avoir de l'aversion, de l'antipathie pour : DÉTESTER *les bavardages, les jeux de mots.* DÉTESTER *la pluie, la neige.* || Réprouver par ses paroles : DÉTESTER *l'aveuglement de quelqu'un.*

— *Intransitiv.* Jurer, maugréer. (VX.)

— ***Se détester,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il en arrive à* SE DÉTESTER *lui-même.*

— Avec réciprocité : *Ils* SE DÉTESTENT *depuis leur enfance.*

— SYN. **Détester, abhorrer, exécrer, haïr.** V. ABHORRER.

DÉ THAM (HOANG-HOA-THAM, dit **le**), célèbre pirate annamite, né au Yen-thé (Tonkin) vers 1840, tué dans une rencontre de partisans, près de Cho-Gô, en 1913. Il eut d'obscurs débuts et fut d'abord gardeur de buffles. Vers 1882, il devint le chef réputé d'une bande de Pavillons-Noirs. Brave, habile, rusé et sans scrupules, il fit quatre fois de suite sa soumission aux Français, moyennant de gros avantages, et fut ainsi alternativement notre allié et notre ennemi. En 1910, ayant perdu toutes ses possessions, son prestige, sa troisième femme instigatrice de ses rébellions, deux de ses fils (le troisième fut envoyé à la Guyane), il tomba au rang d'un banal pirate. Ses cruautés et sa cupidité lui avaient aliéné les Annamites qui avaient d'abord vu en lui un héros de l'indépendance nationale.

Dé Tham. — Cl. Harlingue.

DETHIER (Laurent-François), homme politique belge, né et mort à Theux (Belgique) [1757-1843]. Il s'associa à la révolution liégeoise (1787), et après la réunion du pays de Liége à la France, il représenta le département de l'Ourthe au Conseil des Cinq-Cents. Il fut membre du Congrès national belge après la révolution de 1830. Il a publié : *Des révolutions récemment opérées chez les peuples compris dans les limites naturelles de la France et séparés d'elle depuis l'asservissement des Gaules* (An VII) ; *Des principes constitutifs des sociétés civiles en Europe et en France* (An IX).

DETHOMAS (*Maxime*-Pierre), dessinateur français, né à Garges (Seine-et-Oise) en 1867, mort à Paris en 1929. Il s'est d'abord fait connaître par des fusains rehaussés représentant des types de Paris et d'Italie, et son goût des maîtres vénitiens du XVIIIe siècle l'amena à illustrer les *Esquisses vénitiennes* de Henri de Régnier. On a de lui, au musée du Luxembourg, *le Solliciteur et le sollicité ;* à Marseille, *l'Epave.* Maxime Dethomas a ensuite donné de nombreux modèles de décors et de costumes au Théâtre des Arts, puis à l'Opéra, au Théâtre-Français, à l'Opéra-Comique, au Trianon-Lyrique et au Châtelet.

DETI (Jean-Baptiste), cardinal italien, né à Florence en 1577, mort à Rome en 1630. Il reçut le chapeau à vingt-deux ans (1599). Ses désordres ne l'empêchèrent pas de devenir évêque d'Ostie (1629), camerlingue et doyen du Sacré collège.

DÉTIARER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *tiare*). Oter la tiare à : DÉTIARER *un pape.*

DÉTIÉDIR v. intr. (du préfixe *dé,* et de *tiédir*). Devenir tiède : *Faire* DÉTIÉDIR *de l'eau.* (On dit mieux TIÉDIR.)

DÉTIGNONNER [*gn* mll., *é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *tignon*). Arracher le tignon de : DÉTIGNONNER *une femme.*

— ***Se détignonner,*** v. pr. — Avec réciprocité.

DE TILLY, général belge. V. TILLY (DE).

DÉTIREFONNER [*fo-né*] v. tr. (de *tire-fond*). Ch. de f. Enlever le tire-fond de : DÉTIREFONNER *un rail.*

DÉTIRER [*ré*] v. tr. (du préfixe *dé,* et de *tirer*). Tirer pour étendre en tous sens : DÉTIRER *du linge, des rubans.* || *Etendre,* DÉTIRER *ses bras.*

— *Fig.* Amplifier : DÉTIRER *un sujet.* (Peu us.)

— ***Se détirer,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *On* SE DÉTIRE *lorsqu'on s'éveille.*

DÉTIREUSE n. f. Machine servant à élargir les tissus en les tirant en tous sens.

DÉTISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du radic. de *attiser*). Ecarter les tisons de : DÉTISER *le feu.* (VX.)

— ANTON. **Attiser.**

DÉTISSER [*ti-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *tisser*.) Défaire un objet tissé : DÉTISSER *une étoffe.*

— ***Se détisser,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir détissé.

DÉTITRER [*tré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *titre*). Priver de son titre : DÉTITRER *un noble.* || Priver d'une qualité, d'une propriété : DÉTITRER *de l'eau-de-vie, une monnaie.*

DETMOLD, ville d'Allemagne, capitale de l'ancienne principauté de Lippe-Detmold (aujourd'hui Etat libre de Lippe), sur la Werra, affluent du Weser, au pied du Grotembourg, dans le Teutoburgerwald ; 16.000 hab. Vieux château des XVe-XVIe siècles, et « palais neuf » du XVIIIe siècle. — Aux environs, carrières de gypse et de marbre ; châteaux de plaisance ; sur le Grotembourg, monument en l'honneur du Germain Arminius. En 783, victoire des armées de Charlemagne sur les Saxons.

Armes de Detmold.

DETMOLD (Jean-Hermann), avocat et homme politique allemand, né et mort à Hanovre (1807-1856). Lorsqu'en 1838 le roi Ernest-Auguste voulut renverser la Constitution hanovrienne, Detmold s'en constitua le défenseur. Condamné en 1843 à l'emprisonnement, il ne rentra dans la politique qu'en 1848 et fut élu membre de l'Assemblée nationale constituante à Osnabrück. Il prit le portefeuille de la justice, puis celui de l'intérieur. Nommé, par le roi de Hanovre, ministre plénipotentiaire près la Diète, il occupa ce poste jusqu'en 1851. Il a publié un pamphlet retentissant : *Faits et opinions du seigneur Piepmeyer* (1849).

DÉTO n. m. Genre de crustacés isopodes euisopodes, famille des oniscidés, tribu des oniscinés, comprenant des cloportes à antennes externes, de neuf articles, à dernières fausses pattes avec lames terminales très longues.

Déto.

DÉTONANT [*nan*], **E** adj. Qui produit une détonation. || *Mélange détonant,* Mélange de deux gaz qui, par leur union, deviennent explosifs : *Les* MÉLANGES DÉTONANTS *sont utilisés dans les moteurs à explosion.* V. MOTEUR.

DÉTONATEUR n. m. Agent mécanique ou chimique qui produit la détonation d'une substance déterminée. (Pour les cartouches de dynamite, le détonateur est une sorte de capsule en cuivre, contenant du fulminate de mercure pur ou mélangé avec du chlorate de potasse et d'autres substances s'il y a lieu.)

— ENCYCL. Milit. Pour des raisons de sécurité, les explosifs employés doivent résister aux chocs ordinaires. On les fait exploser en mettant à leur contact un artifice spécial plus sensible, appelé *détonateur* et que l'on fait exploser, détoner en le frappant au moyen d'un percuteur. Le fulminate de mercure constitue la matière habituelle des détonateurs.

DÉTONATION [*si-on*] n. f. (de *détoner*). Bruit produit par une explosion : *Une violente* DÉTONATION. V. EXPLOSION. || Le mot s'applique également au phénomène de brusque décomposition chimique qui, en produisant tout d'un coup une énorme quantité de gaz, est précisément la cause de la force impulsive des explosifs.

— *Fig.* Explosion : *Il y a des mélanges d'opinions qui occasionnent la* DÉTONATION. (Balzac.)

DÉTONEMENT [*man*] n. m. Bruit de ce qui détone, ou bruit qui y ressemble : *Le* DÉTONEMENT *de l'Océan.*

DÉTONER [*né*] v. intr. (lat. *detonare*). Produire une détonation.

DÉTONNATION [*to-na-si-on*] n. f. Action de détonner, de chanter hors du ton.

DÉTONNELER [*to-ne-lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *tonneau*). Tirer du tonneau : DÉTONNELER *de la bière.*

DÉTONNER [*to-né*] v. intr. (du préfixe *dé,* et de *ton*). Musiq. Chanter, jouer faux en sortant du ton : *Il est rare que les chœurs non accompagnés par les instruments de musique ne* DÉTONNENT *pas.*

(Il) criait bravo lorsque l'on *détonnait.*
VOLTAIRE.

|| Produire un contraste désagréable : *Des couleurs qui* DÉTONNENT. *Un calembour* DÉTONNERAIT *dans un discours académique.*

— *Transitiv. :*

Et *détonnant* quelques chansons nouvelles.
VOLTAIRE.

DÉTORDEUSE n. f. Machine pour détordre mécaniquement les écheveaux teints.

DÉTORDRE v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *tordre.* — Se conjugue comme *tordre*). Arranger ce qui était tordu : DÉTORDRE *un câble, du linge.*

— *Fig.* Dérouler : *Les Parques* DÉTORDENT *artificiellement notre vie.* (Montaigne.)

— Filat. Défaire les rubans de laine tortillonnés.

— Teint. Exprimer les écheveaux passés au bain de teinture, ou qui viennent de subir le lavage.

— ***Se détordre,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir détordu.

DÉTORQUER [*ké*] v. tr. (lat. *detorquere ;* du préfixe *de,* et de *torquere,* tordre). Interpréter d'une manière forcée : DÉTORQUER *un texte.* (VX.)

DÉTORS [*tor'*], **E** [*orss'*] adj. (du préfixe privat. *dé,* et de *tors*). Qui n'est plus tors, tordu : *Du fil* DÉTORS. *De la soie* DÉTORSE.

DÉTORSION n. f. Action de détordre : *La* DÉTORSION *d'une corde.*

— ANTON. **Torsion.**

DÉTORTILLER [*ti-yé*] v. tr .(du préfixe privat. *dé,* et de *tortiller*). Défaire ce qui est tortillé : DÉTORTILLER *du fil, des cheveux.*

— ***Se détortiller,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir détortillé.

DÉTORTILLEUSE [*ti-yeuz'*] n. f. Syn. de DÉTORTILLONNEUSE.

DÉTORTILLONNAGE [*ti-yo-naj'*] n. m. Action de détortillonner.

DÉTORTILLONNER [*ti-yo-né*] v. tr. Action de détordre la laine tortillée.

DÉTORTILLONNEUSE [*ti-yo-neuz'*] ou **DÉTORTILLEUSE** [*yeuz'*] n. f. Machine à détortillonner.

DÉTORTOIR n. m. Véner. V. DESTORTOIR.

DÉTOS, ou **DÆTOS.** Myth. gr. Descendant de Céphale. Sa famille étant bannie d'Athènes depuis le meurtre de Procris par Céphale, l'oracle de Delphes les avertit, lui et son parent Charinos, de sacrifier à Apollon là où ils verraient « une trière allant fort vite sur la terre ». Ils aperçurent un serpent qui fuyait dans les broussailles ; ils comprirent le sens de l'oracle, sacrifièrent au dieu, et entrés à Athènes y obtinrent droit de cité.

DETOUCHE (Laurent-Didier), peintre français, né à Reims en 1815, mort à Paris en 1882. Il s'adonna à la peinture d'histoire et de genre à l'exemple de ses maîtres Paul Delaroche et Robert Fleury. Le musée de Reims possède ses *Petits Amateurs* ; la cathédrale de la même ville un *Saint Paul ermite* (1840) ; l'église de Fismes une *Résurrection de saint Lazare* (1843). Il exposa en outre aux Salons : *Colbert à Dunkerque* (1844) ; *Catherine de Médicis chez Ruggieri* (1848) ; *la Mort de Coligny* (1865) ; et un *Juif marchand de bijoux* (1875). Detouche, qui était grand admirateur des maîtres vénitiens, a publié une notice sur *la Vie de P. Véronèse* (1852).

DÉTOUCHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *toucher*). Remettre à flot un navire qui a touché : DÉTOUCHER *une frégate.*

— *Intransitiv.* Se remettre à flot après avoir touché.

— ***Se détoucher,*** v. pr. — Au sens passif, Etre remis à flot.

DÉTOUILLER [*tou-yé*] v. tr. Ecarter, séparer des sarments de leur souche commune, lorsqu'on veut, après trois ans, les employer à remplir les vides. (Dialectal.)

DÉTOUPER [*pé*] v. tr. (pour DÉSÉTOUPER). Enlever l'étoupe : DÉTOUPER *les joints des bordages.*

— Fam. *Détouper ses oreilles,* Les ouvrir, prêter attention.

— Agric. Débarrasser une terre, par arrachage, des broussailles et des épines qui la recouvraient. (Dialectal.)

DÉTOUPILLONNER [*yo-né*] v. tr. Débarrasser un oranger ou un citronnier des toupilles ou rameaux inutiles.

DÉTOUR n. m. (de *se détourner*). Endroit qui va en tournant : *Le* DÉTOUR *d'un chemin.* || Circuit, sinuosité : *Les* DÉTOURS *d'un souterrain. La Seine, de Paris à Rouen, fait de nombreux* DÉTOURS. *Les* DÉTOURS *du Labyrinthe.* || Ligne sinueuse : *Faire des* DÉTOURS *en courant, en patinant.*

— *Par extens.* Voie qui s'écarte du chemin direct : *Prendre un* DÉTOUR *pour arriver.*

— *Fig.* Secrets replis : *Le cœur humain est un labyrinthe dont il n'est pas aisé de démêler les tours et les* DÉTOURS. || Moyen détourné, subterfuges, biais : *Les* DÉTOURS *de la chicane.*

Ah ! le *détour* est bon, et la ruse admirable !
MOLIÈRE.

L'admiration rétrospective est un des mille DÉTOURS *de l'envie.* (Th. Gautier.) || Circonlocution : *A quoi bon tant de* DÉTOURS ?

— *Sans détour,* Sans ambages ni subterfuge. || *Etre sans détour,* Etre d'un caractère franc.

— ALLUS. LITTÉR. :

Nourri dans le sérail, j'en connais les *détours.*

Vers du *Bajazet* de Racine. V. SÉRAIL.

DÉTOURAGE n. m. (de *tour*). Opération ayant pour résultat de donner à une pièce en cours d'usinage, le contour exact que lui impose le dessin : *Le* DÉTOURAGE *se fait sur le tour, la perceuse, la fraiseuse, la toupilleuse, etc.*

DÉTOURER [*ré*] v. tr. Effectuer un détourage.

DÉTOUREUR, EUSE adj. Qui sert à détourer : *Outil* DÉTOUREUR. *Machine* DÉTOUREUSE.

— *Substantiv.* Ouvrier, ouvrière qui effectue le détourage d'une pièce.

DÉTOURNE n. f. Dans la fabrication ancienne des aiguilles et épingles, Opération par laquelle on amenait du même côté toutes les têtes des aiguilles ou des épingles qu'on voulait affiler.

— Argot. *Vol à la détourne,* En détournant l'attention.

DÉTOURNEMENT [*man*] n. m. Action de détourner : *Le* DÉTOURNEMENT *d'une rivière. Des* DÉTOURNEMENTS *de tête.*

— Soustraction frauduleuse : *Des* DÉTOURNEMENTS *de fonds.*

— Dr. *Détournement de mineur.* V. MINEUR.

DÉTOURNER v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *tour*). En parlant des choses, Tourner d'un autre côté, tourner en sens contraire : DÉTOURNER *la tête.* DÉTOURNER *une corde roulée sur un cylindre.* DÉTOURNER *le cours d'une rivière.* DÉTOURNER *un objet de son véritable usage.* DÉTOURNER *un mot de son sens propre ;* — et *au fig.* : DÉTOURNER *les soupçons de quelqu'un.* DÉTOURNER *la conversation.* DÉTOURNER *la guerre, l'orage. Que les dieux* DÉTOURNENT *ce présage !* || *Par extens.* Tirer d'un endroit :

Un jour un coq *détourna*
Une perle, qu'il donna
Au beau premier lapidaire...
LA FONTAINE.

|| Soustraire frauduleusement : DÉTOURNER *des papiers, de l'argent, etc.*

— En parlant des personnes, Ecarter, éloigner : DÉTOURNER *quelqu'un de son chemin ;* — et *au fig.* : DÉTOURNER *quelqu'un de ses tristes pensées.* DÉTOURNER *des passions criminelles.* (Bossuet.) DÉTOURNER (distraire) *quelqu'un de ses occupations.* || Séduire : DÉTOURNER *des mineurs.* V. MINEUR.

— LOC. DIV. *Détourner les yeux, Détourner la vue, le regard,* Refuser ou ne pas donner son attention. || *Détourner l'oreille* ou *les oreilles,* Refuser d'écouter.

— ***Détourné, e,*** part. pass. du verbe *Détourner* (au propre et au fig.) *Canton détourné* (Pascal.), Qui est à l'écart. || *Voie détournée,* Moyens d'agir cachés, indirects. || *Termes détournés,* Paroles sinueuses, indirectes.

— Véner. S'assurer que la bête trouvée dans une enceinte n'en est pas sortie, et entourer cette enceinte de brisées afin de la reconnaître.

— *Intransitiv.* Tourner : DÉTOURNER *à main droite.* (Molière.) [VX.]

— ***Se détourner,*** v. pr. — Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : Se tourner d'un autre côté, s'écarter, renoncer à : SE DÉTOURNER *de quelqu'un, de sa route. Socrate* SE DÉTOURNAIT *des sophistes.*

— Avec réciprocité : *Ils* SE DÉTOURNENT *l'un de l'autre.*

— Au sens passif (au propre et au fig.), Etre détourné, soustrait, éloigné de : *Cours d'une rivière qui ne peut* SE DÉTOURNER. *Papiers qui ne* SE *peuvent* DÉTOURNER. *Que votre colère, Seigneur,* SE DÉTOURNE *de nous !*

— SYN. **Détourner, distraire, divertir.** *Détourner,* c'est s'emparer d'une chose pour l'employer à son usage particulier ; *distraire une chose,* c'est la mettre à part dans une bonne ou mauvaise intention ; *divertir* (terme vieilli), c'est proprement en changer la destination, et *distraire une personne,* c'est l'empêcher de songer à une chose ; la *divertir,* c'est la distraire en la récréant.

— **Ecarter, éloigner.** *Ecarter,* c'est simplement, sans qu'il y ait nécessairement changement continu de direction, repousser un peu ce qui est trop près ; *éloigner,* c'est envoyer loin, tenir à distance.

DÉTOURNEUR, EUSE n. (de *détourner*). Argot. Qui dérobe des marchandises en détournant l'attention.

DÉTRACTATION [*si-on*] n. f. V. DÉTRACTION.

DÉTRACTER [*té*] v. tr. (du lat. *detractum* supin de *detrahere,* retrancher de, médire). Déprécier injustement : DÉTRACTER *le caractère d'un honnête homme.* (VX.)

— ***Se détracter,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et avec réciprocité. (VX.)

DÉTRACTEUR, TRICE n. (de *détracter*). Qui cherche à rabaisser le mérite d'autrui : *Le temps où nous vivons ne manque pas de* DÉTRACTEURS. (Dupin.)

— Adjectiv. : *Esprit* DÉTRACTEUR.

— ANTON. **Partisan, prôneur.**

DÉTRACTION [*trak-si-on*] n. f. (de *détracter*). Dépréciation injuste du mérite d'autrui : *Pour donner couleur à vos* DÉTRACTIONS. (Corneille.) [VX.] (On dit aussi DÉTRACTATION et DÉTRECTATION.)

— Dans le langage général, Action de retrancher, d'ôter.

— Dr. anc. *Droit de détraction.* V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Dr. anc. Le droit régalien d'aubaine ayant été aboli dès avant 1789 par des conventions diplomatiques nombreuses, on avait laissé subsister un simple droit de *détraction,* en vertu duquel le roi distrayait à son profit une certaine quotité des successions qu'il permettait aux étrangers de recueillir dans le royaume. La loi des 6-18 août 1790 abolit le droit de détraction, en même temps que le droit d'aubaine.

DÉTRANCANER [*né*] v. tr. A Lyon, Dévider la soie sur le détrancanoir.

DÉTRANCANOIR n. m. Sorte de dévidoir léger qui sert à détrancaner la soie. (Les flottes sont enroulées sur un roquet, et dans l'intervalle est placé un tendeur et un guide-fil. On obtient ainsi 4 à 8 p. 100 de bourre.)

DÉTRANCHER [*ché*] v. tr. Trancher. (VX.)

DÉTRANGER [*jé*] v. tr. (du préfixe *dé*, et de l'anc. verbe *estrangier,* éloigner. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il détrangea. Nous détrangeons.*) Chasser, détruire les mulots, taupes, etc.

DÉTRANSPOSER [*transs-po-zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *transposer.*) Typogr. Remettre à sa place une page, une ligne, etc., qui avait été transposée.

— ***Se détransposer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre détransposé.

DÉTRANSPOSITION [*transs-po-zi-si-on*] n. f. Action de détransposer.

DÉTRAPE n. f. (substantif verbal de *détraper*). Le fait d'être débarrassé. (Syn. DÉBARRAS.) || Le lieu où l'on se débarrasse. (Syn. DÉBARRAS, DÉCHARGE.) [Dialectal.]

DÉTRAPER [*pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *trape*). Retirer un animal de la trappe où il est pris : DÉTRAPER *un renard, un émouchet.* (VX.) || Débarrasser. (Dialectal.)

DÉTRAQUEMENT [*ke-man*] n. m. Action de détraquer ; état d'un objet détraqué : *Le* DÉTRAQUEMENT *d'une horloge ;* et au fig. : *Les excès amènent le* DÉTRAQUEMENT *de la machine. Le* DÉTRAQUEMENT *des facultés intellectuelles.*

DÉTRAQUER [*ké*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *traquer.*) Déranger dans sa marche, son fonctionnement : DÉTRAQUER *une montre, une serrure.*

— Fig. : *Trop de travail* DÉTRAQUE *l'esprit.*

— Manège. Déranger un cheval de ses allures normales, notamment au galop.

— ***Détraqué, e,*** part. pass. du verbe *Détraquer* (au propre et au fig.).

— Substantiv. : *L'alcoolisme grossit le nombre des* DÉTRAQUÉS.

— ***Se détraquer,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.), Devenir, être détraqué.

DÉTRECTATION n. f. V. DÉTRACTION.

DÉTREMPE [*tranp'*] n. f. (de *détremper*). Peint. Couleur broyée dans de l'eau, à laquelle on ajoute de la colle, généralement de la colle de peau : *La* DÉTREMPE *s'emploie souvent pour les plafonds et pour les murs. La peinture en* DÉTREMPE. || Ouvrage exécuté avec des couleurs de ce genre : *Les* DÉTREMPES *ne se conservent que dans des lieux tout à fait à l'abri des injures de l'air.* || Procédé de la peinture en détrempe : *La* DÉTREMPE *a été longtemps toute la peinture.*

— Fam. *Personne en détrempe,* Personne de peu de valeur. || *Ressemblance en détrempe,* Ressemblance fugitive. || *Œuvre en détrempe,* Œuvre banale, peu colorée. || *Mariage en détrempe,* Liaison éphémère, déguisée sous une apparence de mariage. || *Peindre en détrempe,* Manquer de vigueur, n'avoir pas de durée.

— Métall. Action de détremper l'acier en portant le métal au rouge.

— ENCYCL. Art décor. La peinture en *détrempe,* appelée aussi *peinture à la colle,* est le genre de peinture dont il a été fait peut-être le plus anciennement usage. Au moyen âge, avant l'invention de la peinture à l'huile, les artistes, principalement ceux d'Italie : Cimabué, Giotto, Fra Angelico, Mantegna, ont exécuté en détrempe la plupart de leurs tableaux portatifs, la fresque étant réservée pour les peintures sur murailles.

Dans les travaux modernes de décoration intérieure, la peinture en détrempe n'est plus guère employée que pour les plafonds, les corniches, les parties de murailles situées au-dessus de la portée de l'homme. Les parties inférieures, ainsi que les boiseries, sont de préférence peintes à l'huile, à cause de la plus grande solidité de ce genre de travail. Dans le midi de la France et en Corse, la peinture décorative à la détrempe est encore en usage ; on exécute de la sorte des plafonds plus ou moins compliqués, et la muraille est recouverte d'une teinte plate sur laquelle on applique des dessins au patron. Au XVIIIe siècle on avait découvert l'art d'argenter en détrempe les murailles et les boiseries.

Les couleurs sont détrempées avec de l'eau pure et maintenues dans une consistance un peu épaisse ; à mesure qu'on veut les employer, on prend avec la brosse un peu de colle liquide contenue dans un récipient placé sur des cendres chaudes. On applique les couleurs un peu plus que tièdes. Pour obtenir des teintes franches et justes, il faut peindre au premier coup et ne jamais appliquer sur des couleurs déjà posées des couleurs différentes. Après la retouche, on unit promptement les teintes avec une brosse que l'on trempe dans de l'eau pure. Presque toutes les couleurs fines sont d'un bon emploi dans ce genre de peinture, sauf le stil de grain, le cinabre, le vermillon. La dessiccation des couleurs étant très rapide, la peinture en détrempe ne doit être pratiquée que par des mains exercées.

DÉTREMPER [*tran-pé*] v. tr. (lat. *distemperare*). Imbiber d'un liquide : DÉTREMPER *de la chaux, de la suie.* || Opérer le mélange appelé « détrempe ». || Détruire totalement ou partiellement la trempe de l'acier en le faisant recuire.

— *Fig.* : Adoucir : DÉTREMPER *l'amertume.* (Bossuet.) || Affaiblir : DÉTREMPER *les caractères.*

— ***Se détremper,*** v. pr. — Au sens passif, Etre détrempé ; et *au fig.* Etre adouci, affaibli.

DÉTREMPEUR [*tran*] n. m. Ouvrier qui détrempe l'acier.

DÉTRESSE [*tress*] n. f. (du lat. *districtio,* étreinte ; de *distringere,* étreindre). Affliction poignante, angoisse ; besoin, embarras, danger qui cause cette angoisse : *Cri de* DÉTRESSE. *Etre en* DÉTRESSE. *Tomber en* DÉTRESSE. *Tirer quelqu'un de la* DÉTRESSE.

— Chem. de f. *Train en détresse.* Se dit d'un train lorsqu'il est immobilisé en un point quelconque de la voie, soit par suite d'avaries au matériel de traction ou de freinage, soit par insuffisance de puissance de la locomotive, dans une pente ou lors d'un démarrage dans de mauvaises conditions.

Navire faisant les signaux de détresse.

— Fr.-maçonn. *Signe de détresse,* Signe particulier par lequel un franc-maçon, se trouvant en grand danger, réclame le secours de ses frères.

— Mar. *Navire en détresse,* Se dit d'un bâtiment en position dangereuse par suite d'avaries, de voie d'eau ou d'épidémie à bord. || *Signaux de détresse, Canon de détresse,* Signaux faits, Coups de canon tirés à intervalles réguliers, par un navire demandant du secours.

— Turf. Etat d'un cheval qui, dans une course, donne des signes de fatigue faisant présumer sa défaite.

— SYN. **Détresse, adversité, disgrâce, infortune, malheur, misère.** V. ADVERSITÉ.

— ANTON. **Abondance, prospérité.**

DÉTRESSER [*trè-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *tresse*). Défaire ce qui est tressé : DÉTRESSER *des cheveux, des cordes.*

— ***Se détresser,*** v. pr. — Au sens passif, Etre détressé : *Cordes qui* SE DÉTRESSENT.

DÉTRET [*trè*] n. m. (forme dialectale de *détroit*). Etau à main pour petites pièces.

Détret.

DÉTRICHAGE n. m. (rad. *détricher*). Première opération qu'on fait subir aux laines avant de les peigner, et qui consiste à les trier afin de les séparer par sortes.

DÉTRICHER [*ché*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du gr. *thrix, thrikhos,* cheveu). Faire le détrichage.

DÉTRICHEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui détriche les laines.

DÉTRIE, comm. d'Algérie (départ. d'Oran, arrond. de Sidi-bel-Abbès) ; 2.870 hab.

DÉTRIE (Paul-Alexandre), général français, né à Faverney (Haute-Saône) en 1828, mort à Paris en 1899. Engagé en 1847, sous-lieutenant en 1853, il va en Crimée puis au Mexique où, avec sa compagnie, il sauve, dans l'affaire de Borrego, notre corps expéditionnaire enfermé dans Orizaba (13 juin 1862). Grièvement blessé à la tête du 2e zouaves à Frœschwiller en 1870, il prit ensuite part à diverses expéditions dans le Sud-Oranais et commanda la division d'Oran de 1884 à 1893.

DÉTRIMENT [*man*] n. m. (lat. *detrimentum ;* de *deterere,* user). S'est dit pour Détritus, débris, fragments : *Des* DÉTRIMENTS *de coquilles ont formé nos montagnes calcaires.* (Buffon.) || Aujourd., Perte matérielle ou morale : *Recevoir, Causer un grand* DÉTRIMENT.

— *Au détriment de,* Au préjudice de : *Acquérir la fortune* AU DÉTRIMENT DE *sa réputation.*

— Art milit. V. DÉDOUBLEMENT.

— Astrol. Situation d'une planète qui se trouvait dans un signe opposé à sa maison.

— SYN. **Détriment, dommage, préjudice, tort.** Le

dommage, par rapport à *détriment*, marque plutôt la perte matérielle même, ce en quoi les intérêts sont compromis. *Préjudice* et *tort* ajoutent le plus souvent à l'idée de *détriment*, ou de *dommage*, une idée d'atteinte à des droits réels, à la justice.

DÉTRIPLER [*plé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *triple*). Diviser ce qui était triple : DÉTRIPLER *une feuille de papier*. (Peu us.)

— Art milit. *Détripler les files*, Les composer de deux hommes au lieu de trois.

— ***Se détripler***, v. pr. — Au sens passif, Etre, devenir détriplé.

DÉTRIS [*trîss*] n. m. Genre de composées astérées, habitant l'Afrique.

— ENCYCL. Les *détris*, au nombre de cinquante espèces, sont des herbes parfois frutescentes, à feuilles entières ou dentées, à fleurs dimorphes en capitules solitaires ; certaines sont cultivées comme plantes d'ornement, à cause de leurs belles fleurs bleues.

DÉTRITAGE n. m. Action de détriter.

DÉTRITER [*té*] v. tr. (du lat. *detritus*, broyé). Ecraser dans le détritoire : DÉTRITER *des olives*.

DÉTRITION [*si-on*] n. f. (de *détriter*). Usure par frottement : *On n'observe, le plus souvent, sur les coquilles fossiles, ni* DÉTRITION *ni ruptures*. (Cuvier.)

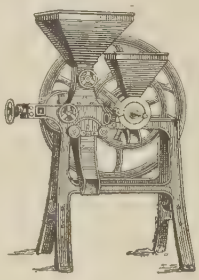

Détritoir.

DÉTRITIQUE [*tik'*] adj. Géol. Se dit de tout ce qui se compose de détritus : *Roches* DÉTRITIQUES.

DÉTRITOIR n. m. Moulin pour écraser principalement les olives.

DÉTRITUS [*tuss*] n. m. (mot lat. qui signifie *broyé*). Résidu, restes, amas de débris : *Les houillères sont formées de* DÉTRITUS *végétaux*.

— Pathol. Résidu organique qui remplace le tissu des parties dégénérescentes.

DÉTROIT [*troi*] n. m. (du lat. *districtus*, serré), Autref. District, étendue d'une juridiction : *Un juge hors de son* DÉTROIT. || *Par extens.* Région, pays :

Quand les chiens étrangers passent par quelque endroit
Qui n'est pas de leur *détroit*....
LA FONTAINE.

— Géogr. Bras de mer plus ou moins resserré entre les deux côtes qui le bordent, et mettant en relation deux étendues marines ou lacustres : *Le* DÉTROIT *de Gibraltar. Le* DÉTROIT *de Magellan*.

— Anat. Nom de deux rétrécissements que présente le bassin féminin : le *détroit supérieur* et le *détroit inférieur*.

— Mar. anc. *Ancre de détroit*, Ancre tenue sous le beaupré par son orin, qui est alors un grelin entier. (L'ancre de détroit était ainsi nommée parce qu'on l'employait lorsqu'un bâtiment à voiles franchissait un endroit resserré avec vent debout et pouvait être forcé de mouiller en toute hâte. C'était une précaution contre toute saute de vent ou contre une manœuvre manquée.)

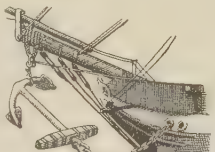

Ancre de détroit ou en galère.

— SYN. **Détroit, col, défilé**, etc. V. COL.

— ENCYCL. Géogr. Les *détroits* sont parfois très courts et constituent un véritable seuil marin (Tel est le détroit de *Bab-el-Mandeb*), parfois très prolongés et constituent un canal (comme le *Pas de Calais*, les *Dardanelles*, le *Bosphore*, le *canal de Mozambique*, etc.). Ils doivent le plus souvent leur origine à des mouvements orogéniques accompagnés d'effondrement ou de plissements. S'ils disparaissaient, certaines des mers qu'ils mettent en relation les unes avec les autres deviendraient des nappes lacustres, et s'assécheraient au moins en partie : tel est le cas de la Caspienne, tel serait celui de la mer Baltique au cas d'obstruction des détroits danois.

Détroit : 1. Elévation ; 2. Représenté sur une carte géographique.

Les détroits ont une grande importance économique et stratégique, comme voies de communication entre deux mers, comme passages au point de plus grande proximité de deux continents, comme clefs d'un bassin maritime déterminé. (On en crée parfois d'artificiels, par le percement d'isthmes étroits [Suez].)

— Dr. intern. *Régime des détroits*. Les détroits sont des passages naturels resserrés faisant communiquer une mer libre avec une autre mer, qui peut être soit une mer intérieure, soit une mer libre.

a) *Détroits faisant communiquer une mer libre avec une mer intérieure.* — Leur situation juridique varie suivant que les deux rives du détroit appartiennent au même Etat ou à des Etats différents ; mais, la règle générale est que, dans ces détroits, si les riverains ne doivent pas écarter la navigation de commerce, ils peuvent interdire l'entrée de tous les navires de guerre étrangers ;

b) *Détroits faisant communiquer une mer libre avec une autre mer libre.* — Les Etats riverains n'étendent leur domination que sur la zone de mer qui fait partie de leur territoire, en tant qu'elle se trouve sous leur puissance ; la zone de mer qui, par sa largeur, échappe à la domination des Etats riverains, constitue une mer libre. Un droit de passage existe, indistinctement, au profit de tous les bâtiments étrangers, marchands ou militaires, même dans la partie territoriale des détroits de ce genre ;

c) *Détroits turcs* (*Bosphore* et *Dardanelles*). — Le traité de Lausanne du 24 juillet 1923 établit, dans ces détroits, un régime qui varie suivant que le passage concerne des navires de commerce ou des navires de guerre, et suivant que la Turquie est neutre ou belligérante. Une commission internationale, dite « commission des détroits », dont le siège est à Constantinople, est chargée de contrôler l'application des règles édictées par le traité. Cette commission est placée sous le contrôle de la Société des Nations.

— Anat. Le *détroit supérieur* ou *abdominal* établit une ligne de démarcation naturelle entre le grand et le petit bassin. Il est formé, en arrière, par le promontoire et l'aileron du sacrum ; en dehors et sur les côtés, par le rebord mousse qui limite la fosse iliaque interne ; en avant, il suit la branche horizontale du pubis jusqu'à la symphyse pubienne. Son grand diamètre transversal a 134 mm., et le petit diamètre antéro-postérieur n'a que 108 mm. normalement. Ses rétrécissements sont souvent cause de dystocie

Le *détroit inférieur* ou *périnéal*, très irrégulier, est délimité par le coccyx, le bord inférieur du grand ligament sacro-sciatique, la tubérosité de l'ischion, la branche ascendante de l'ischion, la branche descendante du pubis, la symphyse du pubis et le ligament pubien inférieur. Le détroit inférieur est presque totalement ligamenteux dans sa moitié postérieure. Aussi est-il plus rarement, par ses malformations ou son exiguïté, cause de dystocie.

DÉTROIT [*troi*], rivière de l'Amérique du Nord : nom que prend la rivière Saint-Clair entre le lac Saint-Clair et le lac Erié où elle se déverse. La ville de *Détroit* est située sur sa rive droite. Longueur, 65 kil.

DÉTROIT [*troi*], ville des Etats-Unis (Michigan), ch.-lieu du comté de Wayne, port important sur la rivière *Détroit* ou Saint-Clair ; 1.570.000 hab. Nœud de nombreuses voies ferrées. Commerce de céréales, bois, papier, blé, pelleteries, etc. ; chantiers de constructions navales. Centre de l'industrie automobile (usines Ford).

DÉTROIT (GOUVERNEMENT DU). V. STRAIT'S SETTLEMENTS.

DÉTROMPEMENT [*tron-pe-man*] n. m. Action de détromper ; le fait d'être détrompé. (Vx.)

DÉTROMPER [*tron-pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *tromper*). Tirer d'erreur : *De quelque manière que les gens se trompent, ils sont toujours difficiles à* DÉTROMPER. (Nicole.)

— ***Se détromper***, v. pr. — Au sens réfléchi, Se tirer soi-même d'erreur : *C'en serait assez pour* SE DÉTROMPER *de tels docteurs*. (Bossuet.)

— SYN. **Détromper, désabuser**. V. DÉSABUSER.

DÉTRONCATION [*si-on*] n. f. (lat. *detruncatio ;* du préfixe *de*, et de *truncus*, tronc). Chir. Séparation de la tête d'avec le tronc du fœtus, au cours de l'accouchement. (Cette opération est pratiquée lorsque des obstacles insurmontables s'opposent à l'expulsion, notamment dans les présentations de l'épaule irréductibles.)

DÉTRÔNEMENT [*man*] n. m. Action de chasser du trône ; état d'un souverain détrôné : *Le* DÉTRÔNEMENT *d'un roi*. || *Par extens. et fig.* Renversement, destruction.

DÉTRÔNER [*né*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *trône*). Déposséder du trône : DÉTRÔNER *un roi*.

— *Fig.* Déposséder de la prééminence : DÉTRÔNER *une mode, le faux goût, l'ignorance. Mépriser l'argent c'est* DÉTRÔNER *un roi*. (Chamfort.)

— ***Détrôné, e,*** part. pass. du verbe *Détrôner*.

— Jeux. *Roi détrôné*, Jeu d'enfants, qui consiste à lutter contre un des joueurs, placé sur un endroit élevé, pour l'en faire tomber et le remplacer. || Fig. *Jouer au roi détrôné*, Se disputer une position.

DÉTRÔNEUR n. m. Qui détrône. || *Par extens.* Qui abolit. (Peu us.)

DÉTROQUAGE [*kaj'*] n. m. Dans les parcs à huîtres, Action d'enlever le mollusque du support auquel il est fixé, pour le porter dans le parc d'engraissement.

DÉTROQUER [*ké*] v. tr. Faire le détroquage.

— ***Se détroquer***, v. pr. — Au sens passif, Etre détroqué.

DÉTROUSSEMENT [*man*] n. m. Action de détrousser ; état de celui qui est détroussé : *Le* DÉTROUSSEMENT *d'un voyageur*.

DÉTROUSSER [*trou-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé* et de *trousse*). Défaire ce qui est amassé en trousse : DÉTROUSSER *une robe, son manteau*. || Enlever à quelqu'un sa trousse, son bagage : *Les seigneurs du moyen âge* DÉTROUSSAIENT *les voyageurs sur la grande route*. (Proudhon.)

— ***Se détrousser***, v. pr. — Au sens réfléchi, Détrousser son vêtement.

— Avec réciprocité, Se piller mutuellement.

— SYN. **Détrousser, attraper, dérober, dévaliser, escamoter, escroquer**. V. ATTRAPER.

— ANTON. **Trousser, retrousser**.

DÉTROUSSEUR [*trou-seur*], **EUSE** n. et adj. Qui détrousse les passants.

DE TROY. Biogr. V. TROY (DE).

DÉTROYAT (Pierre-Léonce), marin et journaliste français, né à Bayonne en 1829, mort à Paris en 1898. Chef du cabinet militaire de l'empereur Maximilien (1864), ministre de la marine du Mexique. Il devint plus tard directeur de *la Liberté*, fut général auxiliaire pendant la guerre de 1870-1871, et alla fonder, en Espagne, un journal, *la Europa*. De 1892 à 1893, il prit la direction du théâtre de la Renaissance, qu'il transforma en théâtre lyrique. On lui doit : *la Cour de Rome et l'empereur Maximilien* (1867) ; *l'Intervention française au Mexique* (1868), etc.

DÉTRUIRE v. tr. (lat. *destruere ;* du préfixe privat. *dé*, et de *struere*, édifier. — Se conjugue comme *conduire*.) Mettre à bas ce qui est construit : DÉTRUIRE *un monument, un pont, une jetée, une ville*. || Anéantir : DÉTRUIRE *des animaux nuisibles, des papiers compromettants. L'orage a* DÉTRUIT *la moisson*.

— *Fig.* : DÉTRUIRE *une religion, une secte, un gouvernement*. DÉTRUIRE *les abus, les privilèges*. DÉTRUIRE *une mauvaise impression. L'habitude est une seconde nature qui* DÉTRUIT *la première*. (Pascal.) || Enlever la vie, la fortune, la puissance, etc. ; décréditer :

Messieurs les courtisans, cessez de vous *détruire*.
LA FONTAINE.

Chez vous, Quintilien s'en va tous nous *détruire*.
LA FONTAINE.

— *S'appliquer à valoir mieux que ses ennemis, c'est commencer à les* DÉTRUIRE. (Prévost-Paradol.)

— ***Détruit, e,*** part. pass. du verbe *Détruire* : *Une ville* DÉTRUITE ; — et au fig. : *L'impie Achab* DÉTRUIT. (Racine.)

— ***Se détruire***, v. pr. — Au sens réfléchi, Se donner la mort : *L'homme est le seul être sensible qui* SE DÉTRUISE *lui-même dans un état de liberté*. (B. de Saint-Pierre.) SE DÉTRUIRE *la santé par des excès*.

— Avec réciprocité, Se donner la mort, se nuire mutuellement.

— Au sens passif, *Maisons qui* SE DÉTRUISENT *peu à peu ; et au fig.* :

Tous ses projets semblaient l'un l'autre *se détruire*.
RACINE.

L'utilité de l'action de la presse SE DÉTRUIT *par l'abus qu'elle fait de sa puissance*. (E. de Girardin.)

— SYN. **Détruire, abattre, démolir, renverser, ruiner**. V. ABATTRE. — **Abolir, anéantir, exterminer**. V. ABOLIR.

— ANTON. **Bâtir, construire, édifier, ériger, élever, fonder**.

DÉTRUISANT [*zan*], **E** adj. Qui détruit.

DETTE [*dèt'*] n. f. (lat. *debitum ;* de *debere*, devoir). Ce que l'on doit à quelqu'un, particulièrement une somme d'argent : *Contracter des* DETTES. *Payer ses* DETTES.

— *Fig.* Obligation morale : DETTE *de reconnaissance*.

— LOC. DIV. *Dettes criardes*, Petites sommes que l'on doit et qui amènent des réclamations fréquentes et souvent bruyantes. || *Dette d'honneur*, Qu'on s'est engagé sur l'honneur à rembourser. || *Etre perdu de dettes*, En avoir énormément. || Fig. *Avouer la dette, Confesser la dette*. Reconnaître qu'on a tort, convenir d'un fait qu'on voulait cacher. (Vx.) || *Payer sa dette à la société*, Purger sa peine ; être exécuté. || *Payer sa dette à la patrie*, Faire son temps de service militaire. — Avoir de nombreux enfants. || *Payer sa dette à la nature*, Mourir. || *Faire sa dette de quelque chose, Prendre la dette sur soi*, Répondre pour autrui.

— Comm. *Dettes actives*, Créances, sommes dont on est créancier. || *Dettes passives*, Dettes proprement dites, sommes dont on est débiteur.

— Dr. *Dette caduque*, Celle qui a cessé d'être exigible, pour laquelle il y a prescription. || *Dette civile*, Dette ordinaire, qui ne résulte ni d'une opération commerciale, ni d'une condamnation en matière criminelle. || *Dette claire* ou *liquide*, Celle dont la cause est certaine, et qui consiste en une somme déterminée. || *Dette exigible*, Dette dont on peut exiger actuellement le payement. || *Dette commerciale* ou *consulaire*, Celle qui a pour origine une opération de commerce. || *Dette de communauté*, Dette à la charge de la communauté, des deux époux. || *Dette hypothécaire*, Dette garantie par une hypothèque. || *Dette chirographaire*, Qui résulte d'une obligation non hypothécaire. || *Dette légale*, Dette imposée par la loi. || *Dette de lit entier*, Se disait, anciennement, d'une dette contractée du vivant des deux époux. || *Dette privilégiée*, Dette pour laquelle le créancier a un privilège spécial de priorité. || *Dette propre*, Dette à laquelle un des conjoints est tenu sur ses biens personnels. || *Dette réelle*, Celle à laquelle on n'est obligé qu'en raison d'un immeuble que l'on détient. || *Dette simulée*, Dette qui n'existe qu'en apparence, et qui est ordinairement annihilée par une contre-lettre.

— Fin. *Dette publique*, ou simplem. *Dette*, Ensemble des engagements à la charge d'un Etat.

— PROV. **Cent ans de chagrins ne payent pas un sou de dettes**, Inutile de se chagriner. || **Qui paye ses dettes s'enrichit**, Il crée ou augmente son crédit.

— ANTON. **Créance**.

— ENCYCL. Fin. Le budget groupe sous le nom de *dette publique* les engagements d'un caractère permanent dont le détail figure dans les écritures du Trésor. Les obligations ordinaires envers les particuliers ou pour l'exécution des services publics constituent les *dettes de l'Etat*.

La *dette publique* comprend : 1° la *dette consolidée*, appelée encore *perpétuelle* ou *inscrite ;* 2° la *dette remboursable à terme* ou *par annuités*, englobant la *dette flottante ;* 3° la *dette viagère*.

La *dette consolidée* est l'ensemble, en capital inexigible, des engagements perpétuels dont l'Etat s'acquitte par le payement trimestriel d'arrérages des rentes de divers types. Elle a été constituée, à l'origine, par la loi du 24 août 1793, qui a créé le grand livre de la dette publique. En l'an VI, après remboursement des deux tiers de chaque inscription au grand-livre, à l'aide de bons au porteur, on maintint le tiers restant en rentes. Ce tiers prit le nom de *tiers consolidé*.

La *dette remboursable à terme* ou *par annuités* comprend : les rentes amortissables, les annuités aux compagnies de chemins de fer, les capitaux de cautionnements, enfin la *dette flottante*, composée des effets à payer, notamment des Bons du Trésor et des Bons et obligations de la défense nationale, des versements des correspondants du Trésor (départements, communes, établissements publics, etc.), et des fonds particuliers des comptables.

La *dette viagère* se compose des pensions de retraite, civiles, militaires, et autres. V. PENSIONS.

Les moyens de réduire la dette publique sont la conversion et l'amortissement, lorsque la situation du crédit public et du budget de l'Etat permet d'y recourir. V. AMORTISSEMENT.

— Dr. intern. *Dette publique.* La question de la répartition des dettes publiques se pose quand une province est détachée d'un Etat soit pour devenir indépendante, soit pour être annexée à un autre Etat. Dans cette hypothèse, la dette publique va-t-elle continuer à être en totalité à la charge de l'Etat démembré, ou une partie de cette dette suivra-t-elle la portion territoriale détachée? On admet généralement que les dettes purement locales, c'est-à-dire celles contractées uniquement dans l'intérêt de la partie cédée, de même que les dettes hypothécaires, garanties par des sûretés réelles données sur des immeubles situés dans le territoire détaché, demeurent exclusivement à la charge de ce territoire.

Au contraire, pour les dettes publiques générales de l'Etat démembré, une répartition est effectuée, et une part de la dette est emportée par la province détachée et demeure à sa charge. La dette est répartie alors proportionnellement à l'importance du territoire cédé, par rapport à l'ensemble du pays avant son démembrement. Cette répartition soulève d'ailleurs des difficultés, les uns fixant la part contributive en prenant pour base la population du territoire cédé, par rapport à celle de l'Etat, d'autres s'attachant à la superficie, d'autres enfin faisant état de la part d'impôts que payait la partie détachée, pour évaluer le montant de la dette mise à sa charge. Signalons que l'art. 254 du traité de Versailles a opté pour ce dernier procédé. Quand un Etat disparaît en totalité pour être annexé à un autre Etat, ce dernier prend à sa charge la totalité de la dette de l'Etat annexé. V. ANNEXION.

— Dr. civ. *Remise de la dette.* Par la remise de la dette, le créancier renonce à ses droits. Elle peut avoir lieu à titre onéreux, c'est-à-dire moyennant certains avantages faits par le débiteur, ou à titre gratuit; dans ce dernier cas, elle peut être faite par acte sous seing privé, mais elle est soumise aux règles de fonds des donations.

La remise de dette doit être prouvée par écrit, toutes les fois qu'elle porte sur une somme supérieure à 150 fr., conformément aux règles générales de la preuve. Mais la loi présume la remise de dette dans deux cas : lorsque le créancier a remis volontairement au débiteur le titre sous seing privé, ou la grosse du titre lorsque celui-ci est un acte authentique, et cette présomption n'admet la preuve contraire que dans le second cas.

La remise de la chose donnée en nantissement ne suffit point pour faire présumer la remise de la dette.

La remise ou décharge conventionnelle accordée au débiteur principal libère les cautions; accordée à la caution, elle ne libère pas le débiteur principal; accordée à l'une des cautions, elle ne libère pas les autres. Faite à un codébiteur solidaire, elle libère tous les autres, à moins que le créancier n'ait expressément réservé ses droits contre eux.

Reconnaissance de dette. V. RECONNAISSANCE.
Séparation de dettes. V. COMMUNAUTÉ.
Dette alimentaire. V. ALIMENTS.

Dettes (CONTRE LES), traité moral de Plutarque. L'auteur y trace un tableau saisissant des inconvénients que les dettes entraînent après elles.

DETTELBACH, ville d'Allemagne (Bavière, cercle de Basse-Franconie), sur le Main; 2.600 hab. Hôtel de ville gothique; cloître.

DETTEUR, EUSE n. Autref., Débiteur, débitrice.

DETTI (César-Auguste), peintre italien, né à Spolète en 1848, mort à Paris en 1914. Auteur de petites toiles d'une grande finesse de détails : *Une Fête* (1879), *Un mariage sous Henri II* (1889), *le Jugement de Pâris* (1899), *la Défense du drapeau* (1900), *Bal masqué à l'Opéra* (1903), *la Fontaine de Jouvence* (1908).

DETTINGEN, village d'Allemagne (Bavière, cercle de Basse-Franconie), sur le Main; 1.360 hab. Défaite des Français par l' « armée pragmatique » des Autrichiens et des Hanovriens (27 juin 1743). — Bourg du Wurtemberg, au pied de la Rauhe Alp; 3.835 hab.

DETTMANN (Louis), illustrateur et peintre allemand, né à Adelbye, près de Flensburg, en 1865. Parmi ses peintures, qui témoignent d'un réel sentiment du plein air, on citera : *le Marché aux poissons à Altona, la Digue de l'Elbe à Watersdorf, la Chercheuse de champignons, la Naissance du Sauveur,* triptyque, *les Pâques,* exposé à Paris en 1900.

DETTWEILER (Pierre), médecin allemand, né à Wintersheim (Hesse-Rhénane) en 1837, mort à Kronberg en 1904. Il fut médecin militaire et prit part aux guerres dano-allemande, austro-allemande et franco-allemande. En 1876 il devint directeur du sanatorium de Falkenstein, dans le Taunus. Dettweiler a contribué beaucoup à la création des nombreux sanatoriums de l'Allemagne, en particulier à ceux destinés aux ouvriers.

DETTWILLER, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 9 kil. de Saverne, sur la Zorn et le canal de la Marne au Rhin; 1.955 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine.

DÉTUMESCENCE [*mè-sanss*] n. f. (du préfixe privat. lat. *de,* et de *tumescere,* gonfler). Physiol. Dégonflement, par déplacement du sang, des organes érectiles qui, de volumineux et durs, deviennent plus petits, mous et flasques.

— *Par extens.* Dégonflement d'un objet quelconque : *Le flux est une intumescence, le reflux est une* DÉTUMESCENCE *des eaux.* (Buffon.)

— ANTON. **Intumescence.**

DÉTURBATEUR, TRICE adj. (du lat. *deturbatum,* supin de *deturbare,* troubler). Qui dérange le mouvement des corps célestes. (On dit mieux PERTURBATEUR, TRICE.)

de tuto, expression latine signifiant *en pleine assurance,* c'est-à-dire dans l'espèce, en pleine connaissance de cause, et employée en parlant des canonisations décrétées par décision pontificale, après l'examen des vertus et des miracles par la congrégation des rites.

DEUBEN. Géogr. V. FREITAL.

DEUCALION. Myth. gr. Fils de Prométhée et de Pandore. D'après la légende, qui rappelle l'histoire de Noé, Zeus, irrité contre le genre humain, inonda la terre pour le détruire. Seuls, Deucalion et sa femme Pyrrha purent échapper. Sur le conseil de Prométhée, ils s'étaient construit un grand coffre, qui flotta neuf jours et aborda enfin sur un sommet. Pour repeupler la terre, l'oracle leur ordonna de jeter derrière eux les os de leur mère : ils jetèrent des pierres, os de la terre, mère de tous les hommes. Chaque pierre lancée par Deucalion devint un homme; jetée par Pyrrha, une femme. D'après la tradition ordinaire, ces épisodes sont localisés en Thessalie. Mais il y avait des variantes : Deucalion abordait sur l'Athos ou l'Etna; il naissait à Dodone ou à Delphes; on montrait son tombeau à Delphes et à Athènes. Mais il passait toujours pour l'ancêtre de tous les Grecs. Il eut pour fils Hellen, père d'Æolos, de Doros et de Xouthos (père lui-même d'Achæos et d'Ion). — Fils de Minos et de Pasiphaé, et père d'Idoménée. — Un troisième prit part à l'expédition des Argonautes.

DEUCE [*diou-se*] n. m. (mot angl. signif. *deux*). Jeux. Au tennis, Se dit lorsque, à partir de 40, les deux camps sont à égalité. (Syn. à DEUX, ÉGALITÉ.)

DEUCHER (Adolphe), homme d'Etat suisse, né à Steckborn (Thurgovie) en 1831, mort à Berne en 1912. Docteur en médecine, il fut élu en 1879 au conseil national, qu'il présida en 1882. Appelé au Conseil fédéral en 1883, il fut à la tête successivement des départements de la justice et de la police, des postes, télégraphes et chemins de fer, et de celui de l'intérieur. Président de la Confédération en 1886, il dirigea les affaires étrangères. En 1887, il fut préposé au département du commerce et de l'agriculture. Il fut réélu président de la Confédération en 1897, 1903 et 1909. Il s'occupa surtout de questions économiques et sociales, des assurances sociales et des tarifs douaniers. D'abord radical, il évolua vers le modérantisme.

Deucher. — Cl. A. Wicky.

DEUIL [*deuy'*] n. m. (bas lat. *dolus,* douleur). Profonde tristesse, causée par un grand malheur : *Un jour de défaite est un jour de* DEUIL. *La mort de Victor Hugo fut un* DEUIL *national.*

Les vieux mirages d'or ont dissipé son *deuil.*
SAMAIN.

— Ethol. Signes extérieurs du deuil : *Vêtements de* DEUIL. *Voiture de* DEUIL. *Prendre le* DEUIL. || Couleur des vêtements, etc. : *Le violet est le* DEUIL *des rois.* (Michelet.) || Temps pendant lequel se porte le deuil : DEUIL *près de finir.* || Dépenses que l'on fait pour prendre le deuil : *Donner tant à une veuve pour son* DEUIL. || Cortège, convoi funèbre : *Aller voir passer le* DEUIL *d'un grand personnage.*

— Poétiq. Ombres de la nuit; ténèbres. || Aspect triste et sombre de la terre pendant l'hiver : *Le* DEUIL *de la nature, de la terre.*

— LOC. DIV. *Grand deuil,* Costume de deuil complet, que l'on porte pendant les premiers temps qui suivent la mort d'un proche parent. || *Petit deuil, Demi-deuil.* Costume de deuil moins sévère, que l'on prend après le grand deuil, ou après que s'est écoulée la moitié du temps du deuil, ou à l'occasion de la mort d'un parent moins proche. — *Demi-deuil,* Moitié du temps consacré à porter le deuil entier. || *Deuil de cour,* Costume de deuil que prend la cour lorsqu'il meurt un membre de la famille régnante, ou un prince d'une autre maison souveraine. || *Magasin de deuil,* Boutique où l'on vend des vêtements et certaines parures de deuil. || *Mener, Conduire le deuil,* Marcher à la tête du convoi funèbre. — Fig. *Mener le deuil de,* Mourir après, être le dernier survivant de : *Louis XIV* AVAIT, *pour ainsi dire,* MENÉ LE DEUIL *de son siècle.* (Villemessant.)

— Fam. *Porter le deuil de sa blanchisseuse,* Avoir du linge sale. || *Avoir les ongles en deuil,* Avoir les ongles malpropres, noirs sur les bords. || *Faire son deuil de,* Prendre son parti de.

— Entom. *Grand-deuil, Petit-deuil,* Noms vulgaires de papillons plus ou moins largement tachetés de noir.

— ANTON. **Allégresse, joie,** etc.

— ENCYCL. Les marques extérieures de douleur pour la perte des morts remontent fort haut. Il s'y mêle parfois des pratiques cruelles : mutilations, fustigations, voire sacrifices humains inspirés par le désir de donner des compagnons au mort ou de punir ceux qu'on juge responsables de son décès. Aux îles Sandwich, à la mort du chef, on arrachait une dent à ses sujets. Les Hébreux déchiraient leurs vêtements et se couvraient la tête de cendre pour témoigner publiquement de leur douleur. Les Egyptiens se rasaient les sourcils et se couvraient de terre et de boue. Les Grecs se coupaient la barbe et les cheveux; les Romains les laissaient croître.

L'usage de vêtements d'une couleur spéciale remonte à l'antiquité : chez les Egyptiens, jaune; chez les Chinois, blanc, bleu, ou gris; chez les Grecs et les Romains, noir ou sombre. Dans les premiers temps chrétiens, on blâma généralement ces marques extérieures de deuil, sous l'influence du précepte de saint Paul.

Au moyen âge, ce n'est guère avant le XIVe siècle que reparaît l'usage du deuil. En France, les rois portaient le deuil en pourpre ou en violet, et c'est Louis XII qui introduisit le noir à la mort de la reine Anne. Les reines et assez longtemps les autres veuves le portèrent en blanc. Le grand chancelier ne portait le deuil de personne, pas même de ses père et mère. La reine veuve devait rester un an dans sa chambre tapissée de noir; les dames de moindre condition gardaient la chambre pendant quarante jours, et cet usage s'est conservé longtemps dans quelques pays. A partir du XVIe siècle, les hommes se vêtirent de noir. De nos jours, le deuil se porte en noir dans tout le monde chrétien, en bleu ou en violet chez les musulmans, en gris en Ethiopie, en bleu au Japon. Dans les Etats monarchiques il y a dans certains cas un deuil de cour, dont la durée fait l'objet d'ordonnances royales.

Le clergé ne porte pas le deuil, sauf du pape; mais il y a des temps liturgiques de deuil : le pape ne change pas la couleur de ses vêtements, mais remplace le velours ou la soie par la serge ou le mérinos; les cardinaux substituent au rouge le violet, les évêques le noir agrémenté de violet au violet.

En France, le deuil d'une veuve est d'un an et six semaines, celui d'un veuf d'un an; le deuil pour un père ou une mère est d'un an; pour un grand-père, une grand'mère, un frère ou une sœur, de six mois; pour un oncle, une tante, une cousine ou un cousin germain, de trois mois. La sévérité du deuil en est tempérée par une période de demi-deuil. Autrefois, les parents ne portaient jamais le deuil de leurs enfants.

Dans l'armée française, les officiers portent le crêpe au bras gauche, ainsi qu'un nœud d'épée. Le deuil des colonels est porté pendant un mois par les officiers, à la poignée de l'épée. En cas de décès du président de la République, le deuil du drapeau est porté par toute l'armée jusqu'à l'élection de son successeur; le deuil à l'épée l'est pendant un mois par tous les officiers. Pour un deuil *national,* les drapeaux de tous les monuments publics sont en berne. Dans la marine, en signe de deuil, sur les rades, les vergues de l'avant et celles de l'arrière sont apiquées à contre-bord, tandis que le pavillon national est en berne.

— Dr. Le *deuil* de la femme, même renonçante à la communauté, est aux frais des héritiers du mari prédécédé. La valeur en est réglée selon la fortune du mari.

Sous le régime dotal, la femme, à la mort de son mari, a le choix d'exiger les intérêts de sa dot pendant l'an du deuil, ou de se faire fournir des aliments pendant le dit temps, aux frais de la succession du mari; mais dans les deux cas l'habitation durant cette année, et les vêtements de deuil, sont à la charge de la succession, sans imputation sur les intérêts dus à la femme.

— Art décorat. Jadis le *deuil* ne s'appliquait pas seulement à la personne et à la livrée, mais encore aux meubles, aux carrosses, aux équipages. La veuve d'un roi ou d'un prince était tenue de coucher dans un lit encourtiné de drap noir, dans une chambre également tendue de noir. Aux jours de deuil, on employait, à table, des couteaux à manche d'ébène. La plus ancienne chambre de deuil que l'on connaisse est celle de Clémence de Hongrie, décrite dans un inventaire de 1328 : une chambre noire de cendal. Au XVIIe siècle, ces rigueurs s'adoucirent; Anne d'Autriche porta le deuil de Louis XIII en gris, et son exemple fut bientôt généralement suivi; il est souvent question de la petite chambre grise de cette reine dans les mémoires du temps. A partir de cette époque, les draperies grises devinrent et restèrent en usage; au XVIIIe siècle, elles étaient adoptées même dans le monde de la finance, bien que ces pratiques aient commencé alors de tomber en désuétude. Louis XIV drapa violet, et seulement à la mort de ses ascendants ou de la reine, et Mme de Maintenon ne drapa pas à la mort de Louis XIV. Napoléon Ier, quand il créa l'Empire, essaya de remettre en vigueur ces pratiques mobilières, et n'y réussit qu'en ce qui concernait son entourage direct. En dépit de l'exemple, l'usage ne reprit pas chez les particuliers. Ceux-ci, d'ailleurs, avaient de tout temps observé un deuil mobilier moins sévère. Pour la perte d'un père, par exemple, d'une mère, d'ascendants, d'un frère, d'une sœur, on était admis, en 1784, à ne faire tendre que les deux antichambres, sièges et dessus de porte pendant la durée du deuil. Cet usage dura jusqu'à la Révolution.

DEUIL, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kil. de Pontoise, dans la vallée de Montmorency; 8.070 hab. Ch. de f. Nord. Eglise ogivale du XIIe siècle.

DEÛLE, rivière du nord de la France, affluent droit de la Lys, dans laquelle elle finit à Deulémont, après avoir arrosé les départ. du Pas-de-Calais et du Nord, et baigné Lens et Lille. Cours, 68 kil. (depuis la source du Carency), en majeure partie canalisés.

Deûle ou **Haute-Deûle** (CANAL DE LA), voie d'eau qui relie artificiellement la Scarpe à la Lys en utilisant le cours de la Deûle. Longueur, 16 kil. de Fort-de-Scarpe (près de Douai) à Pont-à-Vendin sur la Deûle. En aval de Pont-à-Vendin, la Deûle canalisée garde encore le nom de « canal de la Haute-Deûle » pour le changer en aval de Lille en celui de « canal de la Basse-Deûle ».

DEULÉMONT, comm. du Nord, arrond. et à 13 kil. de Lille, au confluent de la Deûle et de la Lys; 840 hab. (2.000 en 1914). Ch. de f. Nord. Complètement détruite au cours de la Grande Guerre.

DEULIN (Charles), écrivain français, né et mort à Condé-sur-l'Escaut (Nord) [1827-1877]. Il publia : les *Contes d'un buveur de bière* (1868), qui eurent un très grand succès par leur saveur de terroir et leur bonne humeur; *Contes du roi Gambrinus* (1874); *Histoires de petite ville* (1875); etc. On lui doit aussi quelques livrets d'opérettes.

DEUNUM [*nom'*] n. m. (mot turc). Métrol. Mesure agraire en Asie Mineure, qui équivaut à peu près à 9 ares du système métrique.

DEUNX [*dé-onkss*] n. m. (mot lat.; du préfixe *de,* et de *unx,* douzième). Onze douzièmes d'une valeur ou quantité quelconque. (Peu us.) || Comme fraction de l'as, Monnaie de compte chez les Romains.

DEURHOFF (Guillaume), philosophe et théologien hollandais, né et mort à Amsterdam (1650-1717). Fabricant de paniers, tout en se livrant à son travail manuel il lut les ouvrages de Descartes et de Spinoza, ainsi que des traités de théologie, et il se créa un système théologico-philosophique. Ses idées soulevèrent de violentes controverses. Forcé de se réfugier dans le Brabant, il finit par revenir à Amsterdam, où il trouva un protecteur dans le baron de Pallandt. Ses traités ont été publiés sous le titre de *Système surnaturel et scriptural de la théologie, tiré de la connaissance de Dieu, des dons de la grâce et de la Sainte Ecriture* (1715).

DEURLE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Gand), sur la Lys. 1.100 hab. Agriculture.

DEURNE-EN-LIESSEL, ville des Pays-Bas (prov. de Limbourg, arrond. de Roermond); 8.435 hab.

DEURNE-LEZ-ANVERS, commune manufacturière et industrielle de Belgique (prov. et arrond. admin. d'Anvers),

sur le Grand Schijn ; 21.000 hab. Agriculture ; conserves ; tapis, etc. Fondée par saint Amand au VIIe siècle.

DEUS (João DE). Biogr. V. NOGUEIRA RAMOS.

DEUSDEDIT. Biogr. V. DIEUDONNÉ.

DEUSDEDIT, cardinal du XIe siècle, auteur d'une célèbre collection canonique dédiée au pape Victor III.

Deus (ou **Dominus** selon la *Vulgate*) **dedit, Deus abstulit, sit nomen Domini benedictum** (*Dieu me l'a donné, Dieu me l'a ôté, que le nom du Seigneur soit béni*). V. JOB.

Deus det (mots lat. signif. *Que Dieu donne*). Premiers mots d'une formule de prière fréquemment usitée : *Deus det nobis pacem.* || *Connaître une chose comme son* DEUS DET. C'est la bien connaître.

deus, ecce deus ! (mots lat. signif. *Le dieu, voici le dieu !*) Exclamation prêtée par Virgile [*Enéide*, VI, 46] à la sibylle de Cumes, qui se sent pénétrée par l'influence prophétique d'Apollon. Elle est restée le symbole de l'inspiration.

deus ex machina (mots lat. signif. *un dieu* [descendu] *au moyen d'une machine*). Expression désignant l'intervention, dans une pièce de théâtre, d'un dieu, d'un être surnaturel descendu sur la scène au moyen d'une machine, — et, au figuré, le dénouement, plus heureux que vraisemblable, d'une situation tragique.

deus nobis hæc otia fecit (mots lat. signif. *Un dieu nous a fait ces loisirs*). Mots que Virgile [*Eglogues*, I, 6] met dans le bouche du berger Tityre, sous le nom duquel il raconte à un autre berger comment il a obtenu d'Auguste la restitution de son patrimoine. (Les écrivains ont fait de nombreuses allusions à ce passage.)

DEUSSEN (Paul), philosophe et indianiste allemand, né à Oberdreis (district de Neuwied) en 1845, mort à Kiel en 1919. Professeur à l'université de Berlin, puis à Kiel, il est un disciple de Kant et de Schopenhauer, mais il a subi l'influence de la philosophie de l'Inde. Ses principaux ouvrages sont : *Système du Vêdânta* (1883) ; *les Soutras du Vêdânta* [trad. du sanskrît] (1884) ; *Histoire générale de la philosophie avec une étude spéciale des religions* (1894 et suiv. ; trad. franç., 1899) ; *Eléments de la philosophie hindoue* (en angl., 1900), etc.

DEUTÉRAGONISTE [*nisst'*] n. m. (gr. *deutéragônistês ; de deutéros,* second, et *agônistês,* champion). Antiq. gr. Acteur qui remplissait les seconds rôles.

— ENCYCL. Avant Eschyle, on s'était contenté d'un seul acteur. Eschyle en ajouta un second, qui fut appelé *deutéragoniste,* l'acteur principal portant le nom de *protagoniste.* Il n'employa que dans ses dernières pièces un troisième acteur, dit *tritagoniste.* Sophocle et Euripide se contentèrent généralement de trois.

— Au tribunal, Défenseur en second.

DEUTERIE, maîtresse du roi mérovingien de Metz, Théodebert. Elle était dame de Cabrières, en Auvergne, et issue d'une illustre famille gallo-romaine. Le roi répudia pour elle, en 535, sa femme Visigarde, fille du roi des Lombards, Wacon. Elle devint jalouse de sa fille et fut accusée de l'avoir fait précipiter dans un torrent par un attelage de bœufs furieux. Deuterie fut chassée de la cour en 542 tandis que Visigarde rentrait en faveur.

DEUTÉRO-ALBUMOSE n. f. (du gr. *deutéros,* second, et de *albumose*). Chim. biol. Corps dérivant de la dislocation des protéines. (On le trouve dans le résultat de la digestion trypsique, comme produit secondaire, à côté des protalbumoses ou albumoses primaires. La deutéro-albumose est, comme les autres albumoses, incoagulable par la chaleur et se distingue des peptones en ce qu'elle est précipitable par le sulfate d'ammonium à saturation.)

Deutérocampte.

DEUTÉROCAMPTE ou **DEUTEROCAMPTA** n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant des formes américaines voisines des doryphores et des épigraphis. (Les *deuterocampta* habitent l'Amérique du Sud, et sont de taille moyenne et tachetés.)

DEUTÉROCANONIQUE [*nik'*] adj. (du gr. *deutéros,* second, et *kanonikos,* canonique). Se dit des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui ont été admis après les autres dans le canon de l'Ecriture : *Les livres* DEUTÉROCANONIQUES *ne figurent pas dans les bibles protestantes.*

— ANTON. **Protocanonique.**

— ENCYCL. Les livres *deutérocanoniques* sont : *Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclesiaste,* les livres I et II des *Macchabées ;* des fragments de *Daniel* et d'*Esther ;* le livre de *Baruch* avec l'épître de Jérémie.

DEUTÉROGAME n. (du gr. *deutéros,* second, et *gamos,* mariage). Personne mariée pour la seconde fois.

DEUTÉROGAMIE [*mî*] n. f. Etat du deutérogame : *La* DEUTÉROGAMIE *est un état d'imperfection aux yeux de l'Eglise.*

DEUTÉROLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *deutéros,* second, et *logos,* discours). Antiq. Réplique devant les tribunaux grecs, après les premiers plaidoyers des deux parties.

Deutéronome. C'est le cinquième et dernier livre du *Pentateuque* : il contient le résumé et comme une nouvelle édition des préceptes donnés au peuple juif par Moïse de la part de Dieu. De là lui vient son nom (en gr. *Deutéronômion,* Seconde loi). Il se compose principalement de discours attribués à Moïse. La tradition juive est unanime pour attribuer la rédaction de ce livre à Moïse ; les derniers versets relatifs à la mort du grand législateur auraient seuls été interpolés. L'Eglise catholique a adopté l'opinion traditionnelle sur l'origine de ce livre. Les rationalistes considèrent le *Deutéronome* comme d'origine plus récente. La plupart d'entre eux le rapportent au règne de Josias (622) et y reconnaissent l'influence de l'enseignement des prophètes.

DEUTÉROPATHIE [*pa-tî*] n. f. (du gr. *deutéros,* second, et *pathos,* maladie). Médec. Affection secondaire résultant d'une maladie primitive. (Les complications de la grippe, par exemple, sont souvent des deutéropathies, en ce sens que le virus grippal, se fixant sur le système nerveux, diminue la résistance de l'organisme et permet ainsi à certains microbes [microbes de sortie] de récupérer leur virulence et d'exercer leur action pathogène.)

DEUTÉROPATHIQUE [*tik'*] adj. Méd. Qui a les caractères de la deutéropathie : *Accidents* DEUTÉROPATHIQUES.

DEUTÉROSAURE [*zôr'*] ou **DEUTEROSAURUS** [*sô-russ*] n. m. Paléont. Genre de reptiles théromorphes, de grande taille, dont on a trouvé des débris, notamment des mâchoires aux fortes canines, dans le permien de la Russie.

DEUTÉROSCOPIE [*ross-ko-pî*] n. f. (du gr. *deutéros,* second, et *skopein,* voir). Méd. Forme d'autoscopie dans laquelle le sujet, névropathe ou aliéné, croit voir devant lui sa propre image. V. AUTOSCOPIE.

DEUTÉROSE n. f. (du gr. *deutéros,* second [la première loi étant celle que contient la Bible]). Hist. relig. Nom grec de la *Mischna.*

— Sociol. Répétition ou reproduction d'une chose quelconque : *Il faut une* DEUTÉROSE *de l'idée révolutionnaire, une nouvelle manifestation du socialisme.* (Proudhon.)

DEUTO (du gr. *deutéros,* en composition *deutos,* second). Chim. Préfixe qui s'est employé pour indiquer le second degré parmi les composés d'un même corps. (On emploie plutôt maintenant *bi* ou *di.* Ainsi, on dit *Bisulfure, Bichlorure,* etc., au lieu de DEUTO*sulfure,* DEUTO*chlorure,* etc.)

DEUTOGÈNE adj. (du gr. *deuteros,* deuxième, et du suffixe *gène* [on devrait dire plutôt « deutérogène »]). Géol. Se dit des sédiments appelés aussi « détritiques » ou « clastiques », résultant du remaniement de sédiments protogènes, ou du remaniement de roches éruptives ou métamorphiques, ou encore du remaniement de roches d'origine déjà détritique.

DEUTOLÉCITHE n. m. (du gr. *deutéros,* second, et *lékithos,* jaune d'œuf). Biol. Substance de réserve alimentaire accumulée dans les cellules de l'embryon.

DEUTONEURONE n. m. (du gr. *deutéros,* second, et de *neuron,* nerf). Histol. Second neurone centripète de l'arc réflexe. (Il correspond au neurone sensitif central.) || Se dit aussi neurone moteur périphérique du même arc réflexe.

DEUTOPLASMA [*plass*] n. m. (du gr. *deutéros,* second, et *plassein,* former). Biol. Matières de réserves incluses dans le cytoplasma et non douées de vie ; elles constituent la plupart du temps des déchets de fonctionnement ou des produits d'élaboration alimentaire. C'est pourquoi le vitellus nutritif de l'œuf est souvent désigné sous le nom de *deutoplasma.*

DEUTOSULFURE n. m. Syn. de BISULFURE.

DEUTOVERTÈBRE [*vèr*] n. f. (du préfixe *deuto,* et de *vertèbre*). Anat. Vertèbre secondaire.

DEUTOXYDE [*tok-sid'*] n. m. Syn. de BIOXYDE.

DEUTSCH (Simon), socialiste autrichien, né à Vienne en 1824, mort à Londres en 1877. Il prit part à l'insurrection de Vienne en 1848 ; condamné à mort de ce chef, se réfugia en Suisse, puis à Paris, où il se lia avec Michelet, Proudhon, Tolain et les socialistes, entra dans l'Internationale, et chercha à concilier les ailes opposées : Marx et Bakounine. En 1870, il se déclara en faveur de la France et combattit dans les armées de l'Est. En 1874, il remplaça Marx dans le comité directeur de l'Internationale, mais ne put empêcher sa dislocation en 1876. Avant sa mort, il contribua à la formation de la Jeune-Turquie.

Deutsch de la Meurthe. Cl. Callizos.

DEUTSCH (Henri), **dit de la Meurthe,** industriel et philanthrope français, né à Paris en 1846, mort à Romainville-les-Mureaux, en 1919. Fils du grand industriel Alexandre Deutsch (de la Meurthe), il entra en 1866 dans la maison fondée par son père, et présida aux débuts de l'industrie pétrolifère en France. Sportsman, Henri Deutsch contribua par la fondation de divers prix aux progrès de l'automobile, de l'aéronautique et de l'aviation. Il fonda également un Institut d'aérotechnique et une chaire d'aéronautique, et on lui doit la création de la Cité universitaire. Il est l'auteur d'un ouvrage sur *le Pétrole.*

DEUTSCH, mot allemand signifiant *allemand* et entrant dans la composition de nombre de noms géographiques : *Deutschland.*

Deutscher Bund (*Ligue allemande*), fondée en 1810 par Stuckradt et Luxheim, dans le but d'établir des constitutions représentatives dans les différents pays d'Allemagne. Il comptait parmi ses membres l'étudiant Karl Sand, qui assassina l'écrivain Kotzebue.

Deutsche Rundschau, revue allemande, fondée en 1874. Elle publie des articles politiques, historiques, littéraires et artistiques et compta parmi ses collaborateurs les meilleurs professeurs allemands et des sommités du monde politique. Elle défendit au cours de la Grande Guerre les idées pangermanistes.

DEUTSCH-EYLAU, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Prusse-Orientale, présidence de Marienwerder), sur le lac Geserich ; 11.260 hab. Construction de machines, industrie du fer et du bois.

DEUTSCH-KRAWARN, bourg de Tchécoslovaquie (Moravie, cercle de Troppan), sur l'Oppa, affluent de l'Oder ; 4.370 hab.

DEUTSCH-KREUTZ, bourg d'Autriche, dans le Burgenland autrichien, près du lac Fertœ et à la frontière hongroise ; 3.220 hab. Eaux minérales alcalines ferrugineuses.

DEUTSCH-KRONE, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Prusse-Occidentale), entre les lacs Amt et Radun ; 10.675 hab. Ch.-lieu de cercle. Forges, constructions mécaniques, scieries.

Deutschland über alles (*L'Allemagne par-dessus tout*), chant populaire nationaliste allemand composé en 1841 par Hoffmann de Fallersleben. L'air est celui de l'hymne national autrichien, œuvre d'Haydn.

DEUTSCH-OTH ou **DEUTSCH-ALTHEIM,** nom donné par les Allemands à la comm. d'**Audun-le-Tiche,** de 1871 à 1918 date de la désannexion officielle de l'Alsace et de la Lorraine. V. AUDUN-LE-TICHE.

DEUTSCH-PIEKAR, ville de Pologne (Haute-Silésie, voïvodie de Slask) ; 10.150 hab. Mines de fer et de zinc.

DEUTSCH-RASSELWITZ, bourg de Pologne (Haute-Silésie, voïvodie de Slask), près de la frontière tchécoslovaque ; 2.300 hab. Nœud de voies ferrées.

DEUTZ, anc. ville d'Allemagne, sur la rive droite du Rhin, devenue en 1888 un faubourg de Cologne, à laquelle l'unit un pont sur le fleuve. C'est la *Divitio* des anciens dont l'origine est un château, une tête de pont sur le Rhin.

Deutzie ; *a,* fleur.

DEUTZ (Simon), fils d'Emmanuel Deutz grand rabbin du Consistoire central des israélites français. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Converti au catholicisme, il obtint la confiance de la duchesse de Berry ; plus tard, il révéla au gouvernement de Thiers la cachette de sa bienfaitrice, et la fit arrêter à Nantes (1832). Il aurait reçu, dit-on, 500.000 francs du gouvernement de Thiers. Victor Hugo a traduit l'indignation unanime, dans sa poésie : *A l'homme qui a livré une femme.* L'or que la trahison lui aurait donné, Deutz le perdit dans des spéculations financières.

DEUTZIE [*zî*] n. f. (de *Deutz* n. pr.). Bot. Genre de saxifragacées.

— ENCYCL. Le genre *deutzie* comprend six ou sept espèces de l'Inde tempérée, de la Chine et du Japon, cultivées dans les jardins d'Europe pour leurs fleurs ordinairement blanches. Ce sont des arbrisseaux pubescents, à feuilles opposées et simples. Une espèce (*deutzia crenata* ou *scabra*), dont les feuilles portent sur leurs bords de petits crochets très rudes, est employée par les ébénistes japonais, sous le nom de *joso,* pour polir le bois.

DEUX [*deû*] (d'abord *dous* puis *deus, deuz*) adj. numér. cardinal (lat. *duos*). Un plus un : *Nous avons* DEUX *yeux,* DEUX *narines.* || Deuxième, second : *Page* DEUX. *Article* DEUX. — A la suite des noms propres, *deux* s'écrit ordinairement II : *Henri II, roi de France.* || *Par extens.* Petit nombre indéterminé : *Avoir* DEUX *mots à dire. N'avoir pas plus de raison qu'un enfant de* DEUX *jours.*

2

— Pop. *Les deux cocottes,* Le nombre 22. || *Les deux sœurs,* Les fesses.

— Fam. *N'en pas faire à deux fois,* Se décider sur-le-champ, sans hésiter. (On dit aussi N'EN FAIRE NI UNE NI DEUX.) || *Il n'y a pas deux voix* (ou *deux avis*), Tout le monde est d'accord.

— PROV. **Deux avis valent mieux qu'un ; Deux sûretés valent mieux qu'une,** On ne saurait prendre trop de conseils, trop de précautions.

— Blas. *Deux et un.* Se dit de la disposition ordinaire de trois pièces, dont deux sont vers le chef et une vers la pointe, comme les trois fleurs de lis de France. (Lorsque la disposition est inverse, on dit les pièces « mal ordonnées ».)

D'argent à trois tourteaux de sable deux et un.

— Hipp. *Cheval à deux mains,* Cheval qui, dans un attelage à deux, peut être placé indifféremment à droite ou à gauche. || *Cheval à deux fins,* Cheval pouvant aussi bien être attelé que monté.

— *Substantiv.* et au masc. S'emploie souvent en sous-entendant le nom auquel il se rapporte, et devient un véritable substantif : *Quand on est avec un ami, on n'est pas seul et l'on n'est pas* DEUX. (Barthélemy.) || *Tous les deux, Toutes les deux,* L'un, ou L'une, et l'autre, ensemble ou séparément : *Mme de Maintenon, qui avait aimé Fénelon comme elle aima Racine, les abandonna* TOUS LES DEUX. (Laharpe.) || *Tous deux* ou *Toutes deux,* L'un ou l'autre, ou L'un et l'autre, ensemble. || *A deux,* Deux ensemble : *Travailler, Jouer à* DEUX. || *Deux à deux, Deux par deux,* Deux ensemble, par couples : *Les alexandrins vont* DEUX *à* DEUX. — *Marcher deux à deux comme frères mineurs,* Marcher deux à deux à la file. || *En deux,* En deux parties : *Diviser une planche* EN DEUX. || *De deux en deux,* Par une succession périodique de temps ou d'ordre : DE DEUX *jours* EN DEUX *jours.* || *De deux jours l'un,* Un jour sur deux, une fois tous les deux jours. || *Donner, Piquer des deux,* Faire sentir à la fois les deux éperons à son cheval. — *Par extens.* Faire diligence. || *C'est deux, Ça fait deux,* Ce sont cas bien différents, choses non comparables. || *Ne pas savoir dire deux,* Etre d'une ignorance totale. || *Cela est clair comme deux et deux font quatre,* Cela est évident.

— Nombre deux : *Le produit de* DEUX *multiplié par* DEUX. || Second jour du mois : *Le* DEUX *du courant.* || Chiffre (2) qui marque un nombre de deux unités : *Deux cent vingt-deux s'écrit par trois* DEUX.

— Jeux. La plus basse carte, marquée de deux points : *Le* DEUX *de carreau, de trèfle, de cœur et de pique.* || Face d'un dé marquée de deux points : *Amener un* DEUX. || *Double-deux,* Domino portant le point de deux sur chacune de ses parties. || *Amener le double-deux,* Au jacquet, Amener le deux sur chacun des deux dés (on dit aussi « deux tous »). || *Deux d'amour,* Au domino,

Les deux (cartes).

Nom donné familièrement au numéro « *deux* ». || *Deux mille deux cent vingt-deux,* A la manille à quatre, Avoir dans son jeu deux cartes de chaque couleur. || *Etre à deux de jeu,* N'avoir aucun avantage l'un sur l'autre ; et *au fig.* Avoir les mêmes prétentions pour réussir.

Deux Avares (LES), comédie en deux actes, mêlée d'ariettes ; paroles de Fenouillot de Falbaire, musique de Grétry (1770). De la partition, une des meilleures du maître, il faut citer : *Sans cesse auprès de mon trésor ;* le duo comique : *Prendre ainsi cet or, ces bijoux ;* la marche : *La garde passe, il est minuit,* et le chœur des janissaires : *Ah ! qu'il est bon, qu'il est divin...*

Deux Aveugles (LES). V. AVEUGLES.

Deux Écoles (LES), comédie en quatre actes, d'Alfred Capus (Variétés, 1902). Une femme trompée doit-elle rompre, ou pardonner ? Henriette, trompée depuis sept ans, veut divorcer malgré les conseils de sa mère qui est de l'école de l'indulgence. Elle épousera le vertueux Le Hautois ; mais elle aime toujours son mari, et, le rencontrant au restaurant avec la jeune Estelle, elle prend la place de celle-ci, qui se console avec Le Hautois.

Les personnages, d'une psychologie sobre, traduisent dans des scènes habilement enchaînées, en un dialogue spirituel, une morale indulgente, un optimisme aimable, doux et bienveillant.

Deux Gosses (LES), mélodrame de P. Decourcelle et P. Berton (1896). Soupçonnant à tort sa femme d'adultère et doutant de sa paternité, Kerlor livre son fils Fanfan au bandit la Limace. Fanfan se lie d'amitié avec Claudinet, en qui Mme de Kerlor croira plus tard reconnaître son enfant. Mais tout s'éclaire à la fin, Fanfan retrouve ses parents, établit l'innocence de sa mère, et punit la Limace. Ce drame habilement construit eut un énorme succès.

Deux-Acren, comm. industrielle de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Soignies), au confluent de la Marcq et de la Dendre, affluent de l'Escaut ; 4.500 hab.

Deux-cent-vingt-et-un (les) n. m. pl. Nom historique donné aux députés qui votèrent, le 15 mars 1830, la fameuse adresse contre le ministère Polignac et le gouvernement de Charles X, manifeste qui fut le prologue de la révolution de Juillet.

Deux-Chaises, comm. de l'Allier, arrond. et à 30 kil. de Moulins ; 965 hab. Houille.

Deux épées (MÉDAILLON DES). V. VÉTÉRANCE.

Deux-Épées (ORDRE DES), nom donné à l'ordre des chevaliers porte-glaive, créé en 1204 par l'évêque de Riga, pour défendre les missionnaires chrétiens contre les idolâtres de la Livonie.

DEUX-HUIT [*deû-uit'*] n. m. inv. Musiq. Mesure peu usitée à deux temps, ayant la noire pour unité de mesure.

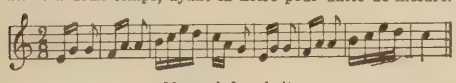

Mesure à deux-huit.

DEUXIÈME [*zi-èm'*] adj. numér. ordinal (de *deux*). Qui occupe le second rang, qui vient après le premier : *Etre* DEUXIÈME *sur une liste. Loger au* DEUXIÈME *étage.* || Deuxième régiment : *Le* DEUXIÈME *hussards.* || Se disait autrefois pour Second jour du mois : *Le* DEUXIÈME *de janvier...*

— Substantiv. *Le, La* DEUXIÈME *de sa classe. Occuper le* DEUXIÈME (étage).

DEUXIÈMEMENT [*zi-è, man*] adv. En second lieu.

DEUX-MÂTS [*deû-mâ*] n. m. Bâtiment à deux mâts.

Deux-Mers (CANAL DES), canal projeté entre la Méditerranée et l'Atlantique, à travers le sud-ouest de la France. Tandis que, actuellement, le canal latéral à la Garonne et le canal du Midi ne sont accessibles qu'à la batellerie fluviale, les plus gros navires pourraient utiliser le canal des Deux-Mers.

Deux-Nèthes, département français, de l'empire de Napoléon Ier, formé en 1801, après la conquête de la Belgique, et ainsi nommé des deux rivières qui en arrosent le territoire. Il dura jusqu'en 1814. Il était composé de la partie nord du Brabant, du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines. Ch.-lieu *Anvers.*

DEUX-POINTS n. m. Signe de ponctuation, figuré par deux points superposés (:). V. POINT.

Deux-Ponts (le *Zweibrücken* allemand), ville d'Allemagne (Haut-Palatinat bavarois), sur le Schwarzbach, affluent de la Blies ; 15.000 hab. Brasseries. Ancien palais des ducs de Deux-Ponts. Le territoire dépendant de cette ville forma d'abord un comté, puis un duché dont un des titulaires devint roi de Suède sous le nom de Charles X en 1654. Après la mort de Charles XII de Suède, le duché de Deux-Ponts passa aux Birkenfeld et, par eux, à la Bavière en 1799. Les célèbres éditions *bipontines* des classiques ont été imprimées à Deux-Ponts (en lat. *Bipontinum*).

Deux-Ponts, famille princière d'Allemagne, issue de la maison palatine de Bavière. Les comtes palatins descendant de Henri Ier, fils cadet de Simon Ier, comte de Saarbruck, ne formèrent qu'un seul tronc jusqu'à la mort de Robert III, comte palatin du Rhin (1410). A ce moment, ils se divisèrent en deux branches : un fils de Robert III, Louis, donna naissance à la vieille ligne électorale qui s'éteignit en 1559 ; le fils cadet, Etienne, à la ligne palatine de Deux-Ponts, de Simmern, de Sponheim et de Veldenz. Celle-ci se partagea, dès 1459, en ligne de Simmern, qui recueillit, plus tard, l'héritage de la vieille ligne électorale et s'éteignit en 1685, et en ligne de Deux-Ponts. La branche de Deux-Ponts jeta, en 1514, le rameau de Veldenz ; la tige principale se subdivisa de nouveau, en 1569, en : Neubourg, Deux-Ponts et Birkenfeld. Le rameau de Deux-Ponts-Neubourg, après l'extinction des diverses lignes aînées, hérita à son tour du chapeau électoral (1681) et le porta jusqu'en 1799 ; celui de Deux-Ponts s'éteignit en 1731, et le rameau de Birkenfeld subsista seul.

Deux-Ponts-Neubourg. Les principaux membres de cette branche sont : WOLFGANG (1526-1569), un des plus déterminés partisans de la Réforme, qui publia, en 1557, une liturgie luthérienne. Allié aux huguenots de France, il leur amena, en 1569, une armée de 17.000 hommes, et mourut en route ; — WOLFGANG-GUILLAUME (1578-1653), qui fut occupé presque toute sa vie de la querelle avec la maison de Brandebourg au sujet de la succession de Clèves et de Juliers ; — WOLFGANG-GUILLAUME (1615-1690), qui eut la douleur de voir son pays brûlé par ordre de Louis XIV ; — CHARLES-THÉODORE (1724-1799), qui, après avoir commencé son règne par d'utiles réformes, devint bientôt célèbre en Europe par sa vie scandaleuse et la vénalité de ses fonctionnaires.

Deux-Ponts-Deux-Ponts. Les principaux membres de cette branche sont : JEAN-CASIMIR, venu de bonne heure à la cour de Suède, ami et compagnon de Gustave-Adolphe, dont il épousa la sœur Catherine ; — Son fils CHARLES-GUSTAVE (1622-1659), lequel devint roi de Suède (Charles X) le 16 juin 1654, après l'abdication de la reine Christine. [Il eut pour fils Charles XI (1655-1697), auquel succéda Charles XII.]

DEUX-QUATRE n. m. invar. Musiq. Mesure à deux temps, qui a la blanche pour unité de mesure.

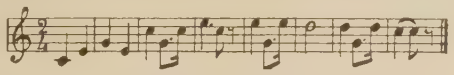

Mesure à deux-quatre.

Deux-Roses (GUERRE DES), guerre civile qui ensanglanta l'Angleterre de 1455 à 1485 et fut provoquée par la rivalité politique des deux maisons royales d'York et de Lancastre, qui portaient dans leurs armes : la première, une *rose blanche,* la seconde une *rose rouge.* De là sa dénomination.

Elle eut pour origine les prétentions de Richard, duc d'York, descendant par sa mère de Lionel, second fils d'Edouard III, au trône d'Angleterre, occupé par Henry VI de Lancastre, issu de Jean de Gand, troisième fils du même Edouard III. L'irritation causée en Angleterre par la fin désastreuse de la guerre de Cent ans, l'impopularité du mariage de Henry VI avec une Française, Marguerite d'Anjou, la folie du roi, parurent à Richard d'York des circonstances favorables à la réalisation de ses vues ambitieuses. En 1454, secondé par un parti puissant dont l'âme était Richard, comte de Warwick, profitant d'une de ces périodes de troubles cérébraux auxquels Henry VI était sujet, le duc d'York réussit à se faire décerner la régence par le Parlement, sous le nom de « Protecteur du royaume ». Une fois rétabli, Henry VI lui ôta ses pouvoirs et donna ainsi le signal de la guerre des Deux-Roses.

Warwick reprend les armes, arrive à Londres où il est reçu avec enthousiasme, bat les lancastriens à Northampton (1460) et fait nommer Richard d'York héritier présomptif de la couronne. Aussitôt, Marguerite lève une nouvelle armée et livre aux yorkistes la terrible bataille de Wakefield (1460). Richard y périt. Le fils de Richard, Edouard, accouru dès l'annonce de la mort de son père, battit les troupes royales à la Croix-de-Mortimer (1461), mais son lieutenant Warwick fut lui-même vaincu quelques jours après par Marguerite à Saint-Albans, et dut relâcher Henry VI qu'il traînait à sa suite. La reine ne put toutefois rentrer dans Londres : yorkiste dans l'âme, le peuple londonien n'ouvrit les portes de la capitale qu'à Edouard d'York et l'acclama roi sous le nom d'Edouard IV. Nullement découragée, Marguerite appela sous la bannière de Lancastre la fidèle et belliqueuse noblesse des comtés du Nord, où elle recruta une armée de 60.000 hommes. Mais elle éprouva une sanglante défaite à Towton (1461). Plus tard, Edouard IV s'étant brouillé avec Warwick, celui-ci alla en France se réconcilier avec Marguerite d'Anjou, puis il repassa le Détroit, marcha sur Londres, et, justifiant une fois de plus son surnom de *Kingmaker* (Faiseur de rois), rétablit Henry VI sur le trône (1470). Quelques mois plus tard (1471), il trouvait la mort sur le champ de bataille de Barnet, et Marguerite, accourue à son secours, était elle-même faite prisonnière à Tewkesbury, tandis que Henry VI mourait à la Tour de Londres. Il ne restait plus qu'un rejeton de Lancastre, Henry Tudor. Sa victoire à Bosworth (1485), sur Richard III, de la maison d'York, qui périt dans la mêlée, termina la guerre des Deux-Roses, et son mariage avec Elisabeth d'York, fille d'Edouard IV, en réunissant sur une seule tête les droits des deux *roses,* acheva d'éteindre leur longue rivalité.

DEUX-SEIZE [*deû-sèz'*] n. m. invar. Mus. Mesure à

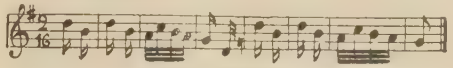

Mesure à deux-seize.

deux temps, peu usitée, ayant la croche pour unité de mesure.

Deux-Sèvres (DÉPARTEMENT DES), ainsi nommé de la Sèvre Nantaise et de la Sèvre Niortaise qui le traversent. Il est limité au N. par le départ. de Maine-et-Loire, à l'E. par ceux de la Vienne et de la Charente, au S. par la Charente-Inférieure, à l'O. par la Vendée. Il est formé pour majeure partie par le Poitou, par l'Angoumois pour quelques communes de l'anc. arrond. de Melle, et par la Saintonge pour le sud-ouest de l'arrond. de Niort. Superf. 5.998 km², peuplés de 310.000 hab. Ch.-lieu *Niort.*

Le département comprend 2 arrond. (*Niort,* chef-lieu, et Parthenay), 31 cant., et 357 communes. Il appartient à la 9e région militaire (Tours), à la cour d'appel et à l'académie de Poitiers, et forme avec la Vienne le diocèse de Poitiers ; à la 24e conservation forestière. Sur son territoire se trouve l'Ecole d'application d'infanterie, à Saint-Maixent.

Bien que de faible altitude, le département est très varié d'aspects, à cause des différences géologiques des terrains. Il comprend quatre parties : la plus étendue, dans l'arrondissement de Parthenay, est formée de terrains anciens (granitiques et primaires) ; c'est la *Gâtine,* continuation du Sillon de Bretagne, d'aspect bocager, c'est-à-dire composé de prairies séparées par des haies vives

d'où surgissent de grands arbres : le pays paraît boisé, bien que la forêt n'y existe pas. Le sol est imperméable, et l'eau ruisselle de tous côtés. A l'E, s'étend le *Thouarsais,* sur les terrains jurassiques du détroit du Poitou appartenant aux étages inférieurs. La sécheresse du terrain est corrigée par des dépôts superficiels d'âge oligocène que recouvrent des forêts assez étendues. Au S. (Melle et Niort), les terrains jurassiques supérieurs sont plus dénudés, plus secs ; c'est la *Plaine,* fertile mais uniforme, monotone, véritable Champagne où les eaux s'infiltrent pour reparaître en sources vauclusiennes. Enfin, la partie occidentale de l'arrond. de Niort forme le *Marais,* prolongement du Marais Poitevin, maréçageux bien que de nombreux drainages y aient été établis.

L'altitude est faible. La moyenne de la Gâtine dépasse 150 m., et une longue croupe depuis la forêt de Chantemerle jusqu'au sud de Saint-Maixent dépasse 230 m. Le

point culminant est le Terrier-du-Fouilloux, au sud-est de Parthenay (272 m.). Le Thouarsais se maintient aux alentours de 100 m., la Plaine entre 100 et 180 m.; par contre, le Marais oscille de 8 à 36 m.

Le climat est nettement océanique, à hivers doux, à étés tièdes avec de faibles écarts et une moyenne annuelle de 12°. La neige est rare, la pluie peu abondante (0,66 cm.), sauf sur la Gâtine (1 m.), mais très fréquente, et le nombre des jours pluvieux dépasse les deux tiers de l'année.

Les rivières de la Gâtine et du Thouarsais, très nombreuses, très abondantes l'hiver, faibles l'été, se sont creusé de pittoresques vallées. Elles se rendent à la Sèvre Nantaise ou bien au Thouet, la plus importante rivière du département. L'Auzance, la Vonne et la Dive de Couhé vont au Clain. La majeure partie des eaux alimentent donc le bassin de la Loire. La Charente reçoit les eaux du S. par la Boutonne; enfin la Sèvre Niortaise, la rivière du Marais, recueille les eaux abondantes des sources jurassiques.

Le département est surtout agricole. La Gâtine est un pays de gros élevage; les animaux sont placés dans les prairies protégées par les haies. On y élève des bœufs de boucherie, d'excellente qualité, et des vaches laitières qui donnent le meilleur beurre de France, à destination de Paris et de Bordeaux. Le Thouarsais cultive la vigne sur les bords du Thouet, la betterave et les céréales. La Plaine est, par excellence, le domaine des céréales: froment, orge et avoine; la région de Melle est réputée pour l'élevage des chevaux et surtout des mulets à destination des Pyrénées et de l'Espagne, dont le commerce est encore aux mains des émigrants auvergnats.

L'industrie est, par contre, peu développée. Il existe bien de la houille (Saint-Laurs), du fer, du plomb (Melle), de l'antimoine (Bressuire), mais tout cela est peu ou n'est pas exploité. Par contre, les carrières (Niort) donnent une magnifique pierre à bâtir. La principale industrie est celle des draps à Parthenay et des tricots de coton à Melle, Bressuire et Saint-Maixent.

Le département est bien pourvu de voies de communication, qui appartiennent à l'Etat, sauf quelques lignes d'intérêt local. Les principales lignes sont celles de Paris à Bordeaux par Thouars, Parthenay et Niort; de Tours aux Sables-d'Olonne par Thouars et Bressuire; de Poitiers à la Rochelle ou Rochefort par Niort. Les voies navigables manquent; cependant, la Sèvre Niortaise est canalisée depuis Niort, ainsi que son affluent le Mignon dans le Marais.

Deux-Siciles (royaume des), Etat de l'Italie contemporaine, constitué en 1815 par la réunion des deux royaumes de Sicile et de Naples et annexé en 1860 au royaume d'Italie. Capitale *Naples*.

Le royaume des Deux-Siciles a existé en fait longtemps avant d'avoir porté ce nom officiel; il fut constitué pour la première fois dès 1130, date où le Normand Roger II, seigneur de Sicile, duc des Pouilles et héritier des principautés de Bari, Salerne, Amalfi et Sorrente, conquises par ses ancêtres, adhéra à la cause de l'antipape Anaclet, son beau-frère, ce qui lui valut le titre de roi. Par le mariage de la fille de Roger II avec le futur empereur Henri VI, ce royaume passa sous la domination allemande; mais il en sortit après la mort de Frédéric II, quand Charles d'Anjou accepta l'offre du pape Urbain IV (1264) et en prit possession (1266) malgré les efforts de Manfred et de Conradin. Les fautes de ce dernier déterminèrent bientôt les Vêpres siciliennes de 1282 et la séparation de la Sicile, qui se donna à la maison d'Aragon, tandis que la maison d'Anjou se maintenait à Naples. Reconstitué temporairement de 1435 à 1458 par l'Aragonais Alphonse V, qui lui donna alors pour la première fois le nom de *royaume des Deux-Siciles*, cet Etat fut, par la suite, divisé à nouveau jusqu'en 1504, date où la diplomatie peu scrupuleuse de Ferdinand le Catholique en fit une possession espagnole, mais distingua les Siciles « en deçà » et « au delà du Phare » de Messine. En 1713, le traité d'Utrecht donna l'île de Sicile, la Sicile au delà du Phare, à Victor-Amédée II de Savoie; mais celui-ci dut, dès 1718, l'échanger contre la Sardaigne, et l'empereur Charles VI, qui n'avait cessé de régner à Naples depuis 1707, réunit alors les deux terres de Sicile sous sa domination. Elles passèrent en 1735 à la branche cadette de la maison de Bourbon, qui, sauf pendant les quelques semaines de 1799 où vécut la République parthénopéenne, s'y maintint jusqu'en 1806. A partir de cette date et jusqu'en 1815, Ferdinand IV, chassé de Naples par les troupes de Napoléon Ier, ne régna plus que sur l'île de Sicile; mais il reprit possession de Naples en 1815, et porta dès lors le nom de Ferdinand Ier, « roi des Deux-Siciles ». François Ier (1825-1830), Ferdinand II (1830-1859) et François II (1859-1860) lui succédèrent sur cet Etat de 111.776 km² peuplés de plus de 9 millions d'hab., jusqu'au jour où sa conquête par Garibaldi fut ratifiée par le plébiscite solennel qui annexa le royaume des Deux-Siciles au royaume d'Italie.

Armoiries des Deux-Siciles.

Deux-Siciles (ordre des), fondé à Naples par le roi Joseph Bonaparte le 24 février 1808; il fut supprimé en 1815. Il comprenait huit classes. C'était une décoration en étoile à cinq rayons rouges bordés d'or, à médaillon central d'or portant sur émail bleu l'inscription : *Felicitate restituta;* au revers, la devise *In sanguine fœdus.* Le ruban était rouge à double bordure bleue.

DEUX-TEMPS [*tan*] n. m. Musiq. Mesure écrite comme une mesure à quatre temps, mais qui se bat à deux plus rapidement que la mesure à quatre temps, et s'indique soit par un C barré verticalement, soit par la fraction $\frac{2}{2}$, soit par le chiffre 2.

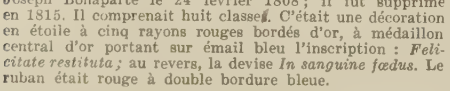

Mesure à deux-temps.

Dev, Div, Dive ou **Darvand**, nom donné, dans le mazdéisme, aux génies du mal. Ils sont en nombre infini; leur chef suprême est Ahriman; immédiatement au-dessous de l'archidémon se trouvent six génies malfaisants, dont le rôle est de lutter contre les six Amschaspands, de même qu'Ahriman lutte continuellement contre Ormuzd. Ensuite viennent les *drujs*, dont chacune a pour mission de contrarier et d'annihiler, s'il est possible, le bien fait par un esprit créé par Ormuzd. Ce mot dérive du zend *daèva*, démon, qui correspond au sanskrit *deva*, divinité (de la racine *div*, briller, qui se trouve dans *Zeus, Deus, dies*, etc.).

Déva n. m. (mot sanskrit, dont la racine *div*, briller, se retrouve dans les termes similaires: *Théos, divus, Deus, Dieu, divin*). Désigne, dans l'Inde, tous les êtres divins en général.

— Encycl. Nom attribué rarement aux grands dieux, mais fréquemment aux divinités inférieures. Le sens de sa racine indique que, dans le principe, les dieux de l'Inde ont été des personnifications des phénomènes lumineux et caloriques de la nature: le jour, l'aurore, le soleil, la lune, l'éclair, les astres, etc., et aussi des éléments ignés du sacrifice: le feu, les flammes du foyer sacré, les libations alcooliques et grasses servant à activer et à entretenir ce feu. De même que ceux de la Grèce, les dieux du brahmanisme ne sont pas éternels, mais simplement immortels, et encore n'ont-ils pas toujours possédé cette immortalité: ils l'ont acquise, en *pratiquant le sacrifice* et à force d'*austérités religieuses*. Ils ne sont ni tout-puissants, ni omniscients, et peuvent être détrônés par la ferveur supérieure des ascètes. Dans le bouddhisme, les *dévas* sont ravalés au rang de serviteurs des Bouddhas, soumis à la loi du Karma.

Deva, ville d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), sur le golfe de Gascogne; 4.000 hab. Le petit fleuve côtier *Deva*, qui l'arrose, naît dans les Pyrénées, et finit dans le golfe de Gascogne. Cours, environ 40 kil.

Déva, ville de Roumanie (Hunedoara), sur le Marös; 4.500 hab. Château qui fut longtemps la résidence des princes de Transylvanie.

Deva-Castra. Géogr. anc. Ville de l'île de Bretagne, chez les Cornaviens; aujourd'hui *Chester*.

Dévai ou **Dévay** (Mathias Biro), réformateur hongrois, né à Déva (Transylvanie) vers 1500, mort à Debreczin en 1547. Il fit ses études à Cracovie, et fut d'abord prêtre catholique. Etant allé à Wittemberg, où Luther et Mélanchthon le prirent en affection, il embrassa la confession d'Augsbourg. La lecture de l'*Institution chrétienne* modifia ses idées dans le sens des doctrines calvinistes, qu'il réussit à implanter chez les Magyars, au détriment de celles de Luther. Il a publié un livre contre l'adoration des saints, puis un *Commentaire succinct des dix Commandements* (1538). On l'a surnommé « le Luther hongrois », bien qu'il ait répandu en Hongrie non le luthéranisme mais le calvinisme.

Deval (*Abel*-Paul-Marie-Benjamin Boularan, dit), acteur et directeur de théâtre français, né à Albi en 1863. Il a mené de front les études médicales et théâtrales. Il débuta en 1889 au théâtre du Parc, à Bruxelles, revint à Paris au bout d'un an. Il fut engagé successivement à la Porte-Saint-Martin, au Châtelet et à la Renaissance, puis, après une saison au Caire, prit la direction de l'Athénée.

Dévalée n. f. Action de dévaler, de descendre une pente.

Dévalement [*man*] n. m. Action de dévaler; état de ce qui est dévalé : *Le* dévalement *des tonneaux à la cave.* (Vx.)

Dévaler [*lé*] v. tr. (du préfixe *dé*, et de *val*). Descendre, porter en bas : Dévaler *du vin à la cave.* (Vx.) || Parcourir en descendant : *On a souvent représenté la vie comme une montagne que l'on gravit d'un côté et que l'on* dévale *de l'autre.* (Chateaubriand.)

— *Intransitiv.* Descendre : Dévaler *de la montagne. De temps en temps, une escouade* dévalait *en torrent d'un escalier.* (A. France.) || S'abaisser en pente : *Terrain qui* dévale *tout à coup.*

Dévalisement [*ze-man*] n. m. Action de dévaliser; état de celui qui est dévalisé.

Dévaliser [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *valise*). Voler, dépouiller, piller, flouter : *Voleurs qui* dévalisent *un voyageur.* Dévaliser *une maison, une chambre. Les affaires, c'est l'art de* dévaliser *son prochain.* || Mettre au pillage (en bonne part) : *Le Nabab* dévalisait *pour eux toute une devanture de confiseur.* (A. Daudet.)

— *Fig.* Faire de nombreux emprunts à : *Molière* dévalise *perpétuellement Plaute et Scaramouche.* (Th. Gautier.)

— Syn. **Dévaliser, attraper, dérober**, etc. V. attraper.

Dévaliseur, euse n. Qui dévalise.

Déva-Loka n. m. (du sanskrit *déva*, dieu, et *loka*, monde). Dans la mythologie de l'Inde, désigne le *Svarga* ou paradis d'Indra, la plus élevée des trois régions qui constituaient l'univers : *bhur-loka* (la terre), *bhuvar-loka* (l'espace entre la terre et le soleil), *svar-loka* ou *svarga* (espace situé au delà du soleil). Les *déva-lokas* des bouddhistes étaient purement métaphysiques et correspondaient aux divers degrés de perfection.

Dévalorisation [*si-on*] n. f. Diminution de la valeur d'une monnaie fiduciaire par rapport à l'or.

— Anton. **Revalorisation.**

Dévaloriser v. tr. Effectuer une dévalorisation

Devals (Jean-Ursule), archiviste de Tarn-et-Garonne, né et mort à Montauban (1814-1874). Il a laissé, entre autres ouvrages : *Histoire de la ville de Montauban* (t. I, 1855); *Notes pour servir à l'histoire de Caylus* (1873).

Dévaluation [*si-on*] n. f. Substitution à une unité monétaire d'une nouvelle unité monétaire d'un poids d'or moindre. (Cette opération consacre légalement la dévalorisation d'une monnaie, afin d'en assurer la stabilité.)

Dévaluer v. tr. Effectuer une dévaluation.

Devambez (*André*-Victor-Edouard), peintre français, né à Paris en 1867. Elève de Benjamin Constant, de G. Guay et de Jules Lefebvre. Prix de Rome en 1890, il obtint en 1898 une deuxième médaille avec une *Conversion de Marie-Madeleine.* Mais il abandonna presque aussitôt ce genre et révéla un talent original, plein de piquant et d'imprévu, avec des scènes amusantes, et il obtint des effets curieux en prenant ses sujets d'une perspective très haute. Citons notamment : *Sur l'herbe* (1900); *Saint Jean de Capistran dans les rues de Pérouse* (1901); *la Charge* (la police chargeant la foule), et *Trente ans ou la Vie d'un joueur, théâtre Montmartre* (1902); *une Rafle*, et *Ecole d'enfants* (1903); *les Incompris*, et « *Je suis Jean Valjean* », scène originale, d'après *les Misérables*, et destinée à la maison de Victor Hugo; *Paris sous la Commune* (*l'Appel*) et *les Ivrognes* (1906). Devambez a montré aussi dans l'illustration des qualités d'invention et de fantaisie très amusantes. Il fut, en 1929, nommé professeur à l'Ecole nationale des beaux-arts, et élu membre de l'Académie des beaux-arts.

A. Devambez. — Cl. Manuel.

Devanâgarî n. m. Ecriture moderne du sanskrit classique : *Le* devanâgarî *est une modification de l'écriture brâhmî.*

— Adjectiv. : *Les ouvrages sanskrits sont imprimés avec l'alphabet* devanâgarî.

Devancement [*man*] n. m. Action de devancer, de faire un certain acte avant l'époque fixée.

— Milit. *Devancement d'appel*, Terme officiel par lequel sont désignés, dans la loi du 1er avril 1923, certains engagements d'une nature particulière, institués par cette loi.

— Encycl. Milit. Tout en supprimant la faculté de devancer l'appel, que la loi de 1889 maintenait encore pour entrer dans la marine ou dans les troupes coloniales, la loi du 21 mars 1905 avait institué, sous ce même titre, une catégorie spéciale d'engagements volontaires. La loi du 1er avril 1923 les a maintenus en spécifiant que les jeunes gens âgés d'au moins dix-huit ans et pourvus du brevet de préparation militaire élémentaire sont admis à contracter, dans les troupes métropolitaines, aux dates fixées par le ministre de la guerre, dans le corps de leur choix, et jusqu'à concurrence du nombre fixé par le ministre pour chaque corps, un engagement spécial dit de *devancement d'appel*, d'une durée égale au temps de service actif.

Les jeunes gens âgés d'au moins dix-huit ans, remplissant les conditions d'aptitude physique et désireux d'aller se fixer, à l'expiration de leur service actif, en Algérie, dans les colonies, pays de protectorat ou territoires à mandat, ainsi qu'à l'étranger, peuvent contracter un engagement de devancement d'appel d'une durée de deux ans, avec faculté d'être mis en congé au bout de dix-huit mois de service, à la condition de quitter la France dans un délai de six mois, après leur mise en congé et de faire certifier, chaque année, pendant cinq années consécutives, leur présence dans le pays où ils ont déclaré se fixer.

La faculté de contracter un engagement par devancement d'appel cesse, pour l'intéressé, du jour de l'incorporation du demi-contingent qui précède celui auquel il appartient.

Devancer [*sé*] v. tr. (de *devant*. — Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles a et o : *Nous devançons. Il devança.*) Précéder dans l'espace : *Les éclaireurs* devancent *l'armée. Les hommes qui sont exercés à la course* devancent *les chevaux.* (Buffon.) || Précéder dans l'ordre du temps : *L'aurore* devance *le soleil. Il m'aime avec une impatience qui* devance *l'heure des rendez-vous.* (A. France.) *Les générations qui nous* ont devancés.

— *Fig.* Avoir le pas sur : *Dans les cérémonies publiques, la Cour de cassation* devance *toutes les autres.* || Avoir l'avantage, la suprématie sur : *Ecolier qui* devance *tous ses rivaux.* || Précéder dans le temps, prévenir :

Et déjà son esprit *a devancé* son âge.
Racine.

Devancer *les coups de l'ennemi en se tuant.* Devancer *les objections de l'adversaire. J'allais lui rendre visite, il m'a* devancé.

— Milit. *Devancer l'appel*, S'engager avant d'être appelé, ne pas attendre l'appel de sa classe.

— ***Se devancer***, v. pr. — Avec réciprocité, Se dépasser l'un l'autre.

— Syn. **Devancer, précéder.** *Devancer* marque un avantage obtenu, et il suppose une certaine distance des objets qui restent en arrière. *Précéder* c'est proprement venir avant ou devant quelqu'un ou quelque chose; il marque une simple priorité de place ou d'existence, et non de supériorité.

— Anton. **Suivre, succéder. — Attendre.**

Devancier [*si-é*], **ère** n. Qui a précédé quelqu'un dans ce que fait ou a fait celui-ci : *Peintre qui n'imite point ses* devanciers. (Régnier.) *De l'immortel Molière, immortel* devancier. (A. de Musset.) *Nous dédaignons trop nos* devanciers. (Chateaubriand.)

— N. m. pl. Aïeux, ancêtres : *Nul castor, nulle hirondelle, nulle abeille n'en veulent plus savoir que leurs* devanciers. (J. de Maistre.)

— Adjectiv. : *Les siècles* devanciers.

— Syn. **Devancier, ancêtre, prédécesseur.** V. ancêtre.

— Anton. **Successeur.**

Devant [*van*, mais devant une voyelle le *t* se lie] prép. et adv. (du préfixe *de*, et de *avant*). Prépos. En face, le long de, à l'opposite, vis-à-vis; du côté antérieur de; en avant de : *S'asseoir* devant *le feu. Passer* devant *la maison. Regarder* devant *soi. Mettre le siège* devant *une ville. Courir* devant *la voiture.* || En présence de : *Il ne faut rien dire* devant *les indiscrets. Porter une affaire* devant *le tribunal. Tous les hommes sont égaux* devant *Dieu.* || En présence, sous l'influence de : *Dans ce siècle, on ne tient point* devant *l'opinion.* (Chateaubriand.) *Les femmes n'ont plus de colère* devant *le malheur.* (Ancelot.) || Au jugement de : *Tous les Français devraient être égaux*

DEVANT *la loi.* || En regard de: *Qu'est-ce qu'un conquérant* DEVANT *un inventeur bienfaisant?* || Dans l'avenir: *Nos aïeux ont traversé l'âge de fer, l'âge d'or est* DEVANT *nous.* (B. de Saint-Pierre.)

— S'est dit comme Avant, pour marquer l'antériorité ou la prééminence : *Les Egyptiens n'ont pas inventé l'agriculture, que nous voyons* DEVANT *le déluge.* (Bossuet.)

La poule ne doit point chanter *devant* le coq.
MOLIÈRE.

Je mettrai désormais ma santé DEVANT *toutes choses.* (Mme de Sévigné.)

— Loc. DIV. *Devant quelqu'un, Devant les yeux de quelqu'un,* Présent à sa pensée. || *Avoir de l'argent devant soi,* Avoir des économies. || *Avoir du temps devant soi,* Avoir le temps nécessaire pour... || *Aller devant soi,* Marcher sans s'écarter de sa route; aller bonnement, ne se préoccuper de rien: ALLEZ DEVANT VOUS, *Dieu ne vous manquera pas.* (Bossuet.) || *Paraître devant Dieu,* Mourir. || Fam. *Passer devant la glace,* Passer à la caisse (derrière laquelle il y a souvent une glace).

— Adverb. Auparavant : *Etre Gros-Jean comme* DEVANT. (VX.) || En avant : *La paresse va* DEVANT, *la misère la suit.* || Fam. *Partir, Sortir les pieds devant,* Etre emporté dans son cercueil.

— PROV. **Les premiers vont devant,** Les plus diligents ont ordinairement l'avantage.

— Mar. *Etre vent devant,* Avoir le vent debout, le recevoir par l'avant du navire. || *Donner vent devant,* Se dit d'un navire qui, par suite d'un accident, présente sa proue au vent. || Syn. de AVANT : *Aller* DEVANT. || *Un navire devant!* Droit vers l'avant. || *Virer de bord vent devant,* En prenant le vent par l'avant. || *Fuir devant le temps,* Prendre l'allure du vent arrière par mauvais temps.

— *Au-devant de,* loc. prépos., A la rencontre de: *Aller* AU-DEVANT DE *quelqu'un;* et *au fig.* Prévenir, devancer : *Il faudrait aller* AU-DEVANT DE *la vérité.* (Fénelon.) ALLER AU-DEVANT DES *désirs de quelqu'un,* AU-DEVANT D'*une objection.*

— T. de pratiq. *Par-devant,* En présence de (En ce sens, prend un trait d'union) : PAR-DEVANT *notaire.*

— *Devant que,* loc. conj. Se disait autrefois pour avant que : DEVANT QU'*il soit deux jours.*

— *Au-devant,* loc. adv., A la rencontre :

Il se porte *au-devant,* lui parle, le cajole.
RÉGNIER.

— *Aller au-devant,* Faire les avances, les premiers pas.

— *Par devant,* Par la partie ou dans la partie antérieure : *Saisir quelqu'un* PAR DEVANT. *Recevoir une blessure* PAR DEVANT.

— *Devant derrière, Sens devant derrière,* D'une manière retournée, en mettant devant ce qui devrait être derrière : *Mettre son chapeau sens* DEVANT DERRIÈRE. || Pop. *Sens devant dimanche,* Se dit pour *Sens dessus dessous.*

— *Ci-devant.* V. CI.

— SYN. Aller **au-devant; aller à la rencontre.** Aller *au-devant* exprime plutôt une démarche bienveillante et de politesse; aller *à la rencontre* s'emploie surtout pour marquer lutte, opposition : on va *au-devant* d'un ami, et *à la rencontre* d'un ennemi (tout au moins dans le langage ordinaire).

— *Substantiv.* et au masc. Partie antérieure : *Les pieds de* DEVANT. *Le* DEVANT *d'un carrosse, d'une jupe.* || Partie d'une maison, qui donne sur la voie publique : *Loger sur le* DEVANT. || *Devant de la maison,* Partie de la voie publique située devant la porte d'une maison : *Balayer le* DEVANT DE LA MAISON. — Fam. *Bâtir sur le devant,* Prendre du ventre. || Objet destiné à être placé devant un autre : DEVANT *de chemise.* || Pop. *Devant de gilet,* Poitrine.

— Art vétér. Partie antérieure d'un cheval vu de face. || *Cheval serré, large du devant,* Cheval dont les membres antérieurs sont trop rapprochés, ou écartés.

— Mobil. *Devant de cheminée,* Panneau servant à boucher la baie d'une cheminée quand on ne s'en sert pas.

— Peint. Parties antérieures, premier plan d'un tableau.

— Vén. *Prendre les devants, les grands devants,* Se dit quand on a perdu la voie d'une bête, et que l'on fait un grand détour pour la rencontrer de nouveau.

— *Prendre, Gagner le devant, les devants,* Partir avant quelqu'un, le devancer; — et au fig.: *Si l'on ne* PREND LES DEVANTS *en affaire, on est perdu.*

— ANTON. **Arrière, derrière. — Côté.**

— ENCYCL. Mobil. La baie énorme des anciens foyers créait dans la demeure un fâcheux courant d'air. Pendant au moins les mois chauds de l'année on fut amené à les clore. Les premiers appareils imaginés dans ce but furent des armatures de boiserie qui s'adaptaient à l'intérieur de la hotte et transformaient le corps de cheminée en une sorte de niche. On eut recours, plus tard, à des volets de tôle, puis au XVIIe siècle, à des toiles montées sur châssis. Ce furent ces toiles et ces châssis qui, s'adaptant exactement sur l'ouverture, déjà réduite, du foyer, prirent le nom de *devants de cheminée.* On les garnit de taffetas à franges, on les décora de tableaux; ceux du château de Versailles avaient un grand caractère. On en fit, dès la fin du XVIIIe siècle, en papier de couleur collé sur toile. Ces devants de cheminée en papier peint sont demeurés l'ornement de maintes demeures campagnardes.

Devantier (XVIe s.).

DEVANTEAU [*tô*] n. m. Econ. dom. Syn. de DEVANTIER.

— Mar. Tablier d'une voile. [Peu us.] (On écrit quelquefois DEVANTOT.)

DEVANTIER [*ti-é*] n. m. Mot ancien qui s'employait pour désigner un tablier et aussi toute pièce d'ajustement garnissant le devant d'une robe, etc. (Se dit encore dans quelques départements.) || Au XVIIe siècle, Devantier signifiait Devant d'autel. [On disait, dans ce sens, aussi FRONTIER.] (Syn. DEVANTIÈRE.)

DEVANTIÈRE n. f. Long tablier ou jupe fendue par derrière, que portaient les femmes pour monter à cheval à califourchon.

DEVANTOT [*to*] n. m. V. DEVANTEAU.

DEVANTURE n. f. (de *devant*). Façade d'un édifice. || Revêtement de boiserie, qui garnit le devant d'une boutique; étalage: *S'arrêter devant des* DEVANTURES *savamment combinées.*

— Techn. Plâtre que les couvreurs mettent au devant des souches de cheminées, pour raccorder les tuiles ou les ardoises. || Partie d'une chaudière, rapportée sur la façade de maçonnerie, et destinée à supporter les organes de commande et de contrôle de la chauffe (manomètres, indicateurs de niveau, etc.): *Les* DEVANTURES *se font en fonte et en tôle d'acier.*

— ENCYCL. Art décor. A l'enseigne, que l'on a essayé vainement de rénover, a succédé la façade ornementée, ou *devanture,* destinée à accrocher l'attention du passant. La physionomie des villes modernes s'en agrémente; la boutique a profité comme la maison de notre besoin moderne d'aération, de lumière, d'élégance; les petits carreaux ont été remplacés par les grandes vitres. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'art de décorer les magasins, et les siècles passés nous ont laissé maints vestiges charmants, ne serait-ce que sur les vieilles estampes, des boutiques et échoppes où nos aïeules allaient faire leurs emplettes. Mais, depuis le début du XXe siècle, une sorte de renaissance s'est accomplie dans cette branche de l'art décoratif. Les commerçants ont senti la nécessité d'améliorer le cadre de présentation de leurs produits et de l'harmoniser mieux avec les exigences de la vie moderne. Telle devanture devra être largement ouverte aux regards; telle autre, un thé par exemple, ne devra que laisser deviner l'aménagement intérieur, etc. Il n'est pas jusqu'aux matériaux, bronze, marbre, bois, etc., dont l'emploi et la coloration ne doivent être variés chaque fois selon les circonstances. La devanture est un des côtés les plus curieux de l'art populaire de la rue, qui s'associe aux nécessités de la vie commerciale pour conserver à une grande ville son cachet d'élégance et de bon goût.

DEVAPRAYAG ou mieux **DEOPRAYAG,** localité de l'Inde anglaise (Provinces-Unies, dans l'Etat de Tehri), au confluent du Bhagirathi et de l'Alaknanda, dont les eaux forment le Gange. Lieu de pèlerinage.

DÉVASEMENT [*man*] n. m. Action de dévaser.

DÉVASER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *vase*). Retirer les vases, les limons qui obstruent l'entrée d'un port ou le lit d'un cours d'eau.

DÉVASTATEUR [*vass-ta*], **TRICE** adj. (lat. *devastator, trix*). Qui dévaste : *Torrent* DÉVASTATEUR. *Armée* DÉVASTATRICE. || *Fig.* Qui porte le désordre dans :

Et le *dévastateur* du vieil A.B.C.D...
V. HUGO.

— Substantiv. : *Les conquérants sont de redoutables* DÉVASTATEURS.

DÉVASTATION [*vass-ta-si-on*] n. f. Action de dévaster; son résultat : *La* DÉVASTATION *de l'Occident par les barbares.* DÉVASTATIONS *causées par l'inondation.*

DÉVASTER [*vass-té*] v. tr. (lat. *devastare*). Faire un désert de : *Ils* AVAIENT DÉVASTÉ *cette belle province.* (Voltaire).

— *Fig.* Abattre, décourager : *La passion de l'amour peut* DÉVASTER *à jamais l'esprit comme le cœur.* (Mme de Staël.)

— ***Dévasté, e,*** part. pass. du verbe *Dévaster.*

— *Par extens.* Dépouillé : *Logement* DÉVASTÉ *par les huissiers.* || Dénudé : *Front* DÉVASTÉ.

— Poétiq. Pâle, défait : *Visage* DÉVASTÉ. *Charmes* DÉVASTÉS.

— *Fig.* Abattu : *Ame* DÉVASTÉE.

— ***Se dévaster,*** v. pr. — Au sens passif, Etre dévasté.

— SYN. **Dévaster, désoler, infester,** etc. V. DÉSOLER.

DEVATA n. m. Mot sanskrit, synonyme de DEVA, désignant un dieu en général. (Dans les livres bouddhiques, il désigne les dieux inférieurs.)

DEVAULT ou **DE VAULT** (François-Eugène), général français, né à Lure (Haute-Saône) en 1717, mort à Paris en 1790. Il fit les campagnes du Rhin (1733), des Flandres (1743), du Bas-Rhin (1747-1748). Maréchal de camp en 1762, il enseigna la tactique à Louis XVI et à ses frères; lieutenant général en 1780. On lui doit : *Extrait de la correspondance de la cour et des généraux,* 117 vol., consacrés à l'histoire des guerres de la France depuis 1672.

DEVAUX (François-Antoine), littérateur français, né et mort à Lunéville (1712-1796). Mme de Graffigny, son amie d'enfance, le mit en relation avec Voltaire. C'est à lui, sous le pseudonyme familier de *Panpan* ou de *Panpichon,* que sont adressées les lettres de Mme de Graffigny écrites de Cirey. Il devint ensuite lecteur du roi Stanislas, et fit jouer au Théâtre-Français une comédie : *les Engagements indiscrets.* On lui doit des poésies, des discours académiques.

DEVAUX (Paul-Louis-Isidore), homme politique belge, né à Bruges en 1801, mort à Bruxelles en 1880. Après la révolution de 1830, Devaux fut élu au Congrès national. Ministre d'Etat, il proposa la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg, et fut un des négociateurs du traité de Londres. Il siégea à la Chambre jusqu'en 1863. Il était chef du parti libéral modéré.

DEVAVANYA, ville de Hongrie (district de Békés), dans le steppe; 13.510 hab.

DEVECSER, ville de Hongrie (comitat de Veszprèm), au pied du mont Somlyo (où l'on récolte des vins estimés), sur la Torna; 4.600 hab. Ch.-lieu de district. Commerce de bestiaux et de chevaux.

DÉVEINARD [*vè-nar'*], **E** n. Qui a de la déveine.

DÉVEINE [*vèn'*] n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *veine*). Mauvaise chance persévérante.

DEVELLE (*Jules*-Paul), avocat et homme politique français, né à Bar-le-Duc en 1845, mort à Paris en 1919. Député de Louviers en 1877, sous-secrétaire d'Etat dans les cabinets de Marcère et Freycinet. Député de la Meuse de 1885 à 1898, ministre de l'agriculture dans les cabinets de Freycinet, Goblet, Loubet et Ribot (1886-1887 et 1890-1893), ministre des affaires étrangères dans le cabinet Dupuy (1893), conseiller à la cour de Paris de 1901 à 1910, sénateur de la Meuse depuis 1910, président du groupe de l'Union républicaine, il se fit remarquer par son rôle de premier plan au sein des grandes commissions.

DÉVELOPPABLE adj. Qui peut être développé.

— Géom. *Surface développable,* Surface que l'on peut développer sur un plan sans déchirure ni duplicature : *Les* SURFACES *coniques et cylindriques sont* DÉVELOPPABLES.

— *Substantiv.* et au fém. Syn. de SURFACE DÉVELOPPABLE.

— ENCYCL. Géom. On démontre aisément que les *surfaces développables,* ou simplement les *développables,* sont des enveloppes d'un plan variable, ne dépendant que d'un seul paramètre. Ce sont donc des surfaces réglées, dont le plan tangent en un point d'une génératrice est le même pour tous les points de cette génératrice. Chasles a montré qu'une surface est développable : 1° lorsque l'angle de deux génératrices est infiniment petit par rapport à leur plus courte distance; 2° lorsque la plus courte distance de deux génératrices infiniment voisines est infiniment petite par rapport à leur angle. Les surfaces cylindriques répondent au premier cas; les surfaces coniques et celles qui sont engendrées par le mouvement d'une droite assujettie à rester tangente à une ligne à double courbure répondent au second. Cette ligne est la *ligne de striction* de la surface; on l'appelle aussi l'*arête de rebroussement,* parce que la section d'une développable par un plan quelconque présente en général un point de rebroussement sur la ligne de striction.

DÉVELOPPANTE n. f. et adj. Géom. On dit qu'une courbe est une *développante* lorsqu'elle peut être considérée comme décrite par l'une des extrémités d'un fil d'abord enroulé sur une courbe à laquelle il est fixé par son autre extrémité et que l'on déroule de manière qu'il soit toujours tendu. (Il est évident que tous les points du fil tendu décrivent des courbes qui, d'après la définition précédente, sont des développantes de la courbe sur laquelle il est enroulé.)

DÉVELOPPATEUR n. m. Photogr. Corps susceptible de développer l'image latente. (On dit aussi RÉVÉLATEUR.) V. DÉVELOPPEMENT. (Un grand nombre de corps réducteurs peuvent être utilisés. Un très petit nombre appartiennent à la chimie minérale; la plupart sont des composés organiques appartenant à la série aromatique.)

DÉVELOPPÉ n. m. Chorégr. Action d'étendre, d'allonger, de développer une jambe dans différentes positions, le poids du corps reposant sur une seule jambe. (Lorsque cette jambe repose sur la pointe le développé est dit « développé sur les pointes ». Il y a les *développés en seconde, développés en quatrième devant ouverte ou croisée, développés en quatrième derrière ouverte ou croisée.*)

— Sports. Mouvement exécuté avec un haltère qu'on amène à l'épaule et qu'on développe en étendant le bras verticalement, sans secousses, le corps restant droit et immobile.

DÉVELOPPÉE n. f. Géom. On appelle *développée* d'une courbe plane l'enveloppe de ses normales, ou encore le lieu de ses centres de courbure.

— ENCYCL. Un arc quelconque de la *développée* d'une courbe plane est égal à la différence des rayons de courbure qui aboutissent aux extrémités de l'arc considéré. Il résulte de cette propriété fondamentale que la développée d'une courbe algébrique plane est une courbe algébrique rectifiable.

La développée d'une circonférence est son centre; celle d'une cycloïde est une cycloïde égale; celle d'une épicycloïde est une épicycloïde semblable.

Par extension, on appelle *développée d'une courbe gauche* une autre courbe dont les tangentes sont toutes normales à la première.

DÉVELOPPEMENT [*man*] n. m. Action de développer; état de ce qui est développé: *Le* DÉVELOPPEMENT *d'une pièce d'étoffe, d'une tapisserie roulée.*

— Croissance des corps organisés : *Le* DÉVELOPPEMENT *d'un bourgeon, d'un germe.* || Action d'étendre; ampleur : *Le* DÉVELOPPEMENT *de l'avant-bras est dû à l'action d'un muscle.*

— *Fig.* Extension progressive : *Le* DÉVELOPPEMENT *d'une maladie, d'une passion, d'une industrie.* || Exposition détaillée : *Le* DÉVELOPPEMENT *d'un système, d'une doctrine. Entrer dans des* DÉVELOPPEMENTS.

— Algèbr. V. BINÔME, TAYLOR, MAC-LAURIN.

— Archit. Extension, sur une surface plane, des surfaces qui enveloppent un voussoir ou toute autre pièce de trait. || Dessin des plans, des coupes et des élévations sur toutes les surfaces d'un édifice.

— Bx-arts. Ligne largement développée : *Figure qui présente de beaux* DÉVELOPPEMENTS.

— Biol. Ensemble de phénomènes par lesquels le germe se transforme en être adulte.

— Cycl. Trajet, distance que parcourt une bicyclette pendant un tour complet du pédalier.

— Photogr. Opération qui a pour but de faire apparaître l'image latente produite lors de l'exposition de la plaque sensible dans la chambre noire.

— ENCYCL. Biol. Le *développement* n'est pas seulement la conséquence d'une assimilation prépondérante; d'autres facteurs interviennent pour déterminer l'organisation des éléments cellulaires et leur distribution topographique, et, notamment, l'hérédité, qui fait que cette organisation et cette distribution sont les mêmes chez l'adulte de la même espèce; c'est encore l'hérédité qui, conférant à l'espèce sa forme spécifique, limite, à ce moment appelé *état adulte,* le développement, et l'arrête définitivement. Le développement peut être normal ou anormal : dans le premier cas, il suit rigoureusement la marche propre à l'espèce considérée; dans le second, il aboutit à des malformations ou à des monstruosités qui peuvent parfois rendre la vie impossible.

Le mot de développement ne s'applique pas seulement à l'être tout entier; il s'applique aussi à chacune de ses parties qui peuvent être ainsi atrophiées ou hypertrophiées. L'hypertrophie des organes est souvent d'origine morbide (hypertrophie du foie, de la rate, etc.), mais non toujours, car elle est capable de constituer une variation avantageuse : c'est le cas du cerveau de l'homme, qui est un organe notablement hypertrophié par rapport au cerveau des animaux voisins, au volume et au poids de l'adulte et surtout de l'enfant. Quand les organes ne poursuivent pas leur développement normal, sans qu'il y ait cependant déformations vraies ou monstruosités, on dit qu'il y a arrêt de développement, cet arrêt pouvant porter sur le squelette, sur certaines glandes et aussi sur la structure de l'écorce cérébrale et ses fonctions mentales.

— Géom. *Développement du cylindre droit.* Le cylindre étant sectionné suivant une génératrice, la section

droite se transforme en une droite de même longueur ; les génératrices deviennent des perpendiculaires sur cette droite. On obtient le *développement* d'une courbe quelconque à la surface du cylindre en déterminant le développement de ses différents points d'intersection avec les génératrices. (Le développement de la section plane d'un cylindre de révolution trouve son application dans la confection, par les poêliers, des patrons de leurs tuyaux coudés.)

Développement du cône. On le coupe par une sphère ayant son centre au sommet du cône. Le cône étant sectionné suivant une génératrice, la circonférence qui est l'intersection de la sphère avec la surface conique se développe suivant un arc de cercle ayant pour longueur la longueur de la circonférence elle-même, et un rayon égal au rayon de la sphère ; les génératrices se développent suivant des rayons. On obtient le développement d'une courbe située à la surface en développant les points d'intersection avec les génératrices.

D'une façon générale, étant donné une courbe sur une développable quelconque, on en obtient le développement au moyen des développements de ses intersections avec les génératrices. Les angles formés par les tangentes à la courbe et les génératrices aboutissant au point de contact se conservent dans le développement.

— Photogr. Le *développement* le plus habituellement pratiqué (*développement chimique*) réduit à l'état métallique le bromure d'argent constituant ceux des grains de l'émulsion sensible dans lesquels l'action de la lumière a provoqué la formation d'un *germe* ultra-microscopique d'argent réduit (image latente) ; le révélateur utilisé à cet effet est soit une solution d'oxalate ferreux (rarement employé aujourd'hui), soit une solution de certaines substances aromatiques (pyrogallol, hydroquinone, génol, etc.) protégée contre l'oxydation spontanée par du sulfite de soude, et dont le pouvoir réducteur est exalté par alcalinisation (addition d'un alcali caustique ou d'un carbonate alcalin) ; cette alcalinisation est inutile quand le développateur est le chlorhydrate de diamidophénol ; un révélateur est généralement additionné aussi d'un bromure soluble évitant la réduction spontanée (voile chimique) des grains de bromure d'argent non affectés par la lumière.

Dans le procédé au collodion humide, et pour l'obtention d'extrêmes finesses sur plaques lentes au gélatinobromure, on utilise sous le nom de *développement physique* le dépôt sur les germes de l'image latente d'argent métallique réduit au sein du révélateur par réaction entre un réducteur approprié, utilisé en solution acide, et un sel soluble d'argent, les sels insolubles d'argent qui constituent la couche sensible n'intervenant pas au cours de cette opération, qui peut même être pratiquée après dissolution de ces sels (développement physique après fixage).

Suivant la sensibilité propre de la plaque, de la pellicule, ou du papier photographique utilisés, le développement s'effectue en lumière rouge, jaune, ou verte ; la désensibilisation permet d'utiliser en tous les cas un éclairage jaune abondant.

Le développement physique est applicable aux papiers à noircissement direct aux sels d'argent, après que l'image y a été faiblement imprimée ; les sels solubles d'argent utilisés au développement sont alors ceux qui imprègnent le papier sensible.

— Cycl. *Le développement d'un cycle* est variable avec le rapport existant entre la roue motrice et les diamètres respectifs des pignons. Pour le calculer, il suffit de multiplier la circonférence de la roue par le quotient obtenu en divisant le nombre des dents du grand pignon par le nombre des dents du petit ; ou, si l'on préfère, en multipliant cette circonférence par le nombre de dents du grand pignon et en divisant le résultat par le nombre des dents du petit pignon. Ainsi, pour une roue de $0^m,70$ de diamètre, ou, en chiffre rond, de $2^m,20$ de circonférence, avec des pignons ayant respectivement 44 et 18 dents, le développement est :

$$\frac{2^m,20 \times 44}{18} = 5^m,37.$$

DÉVELOPPER [*lo-pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et du rad. de *envelopper*). Ôter de son enveloppe : DÉVELOPPER *un paquet*. || Dérouler : DÉVELOPPER *une pièce d'étoffe, un rouleau de tapisserie*. || Etendre, allonger, déployer : DÉVELOPPER *son avant-bras. Maison qui* DÉVELOPPE *sa façade sur la rue. Général qui* DÉVELOPPE *les ailes de son armée*. || Faire prendre du développement à : *La chaleur* DÉVELOPPE *les germes des plantes. Les sports* DÉVELOPPENT *le corps.*

— *Par extens.* Parcourir : *Paquebot qui, rapidement,* DÉVELOPPE *le tour du monde.*

— *Fig.* Accroître, étendre progressivement : DÉVELOPPER *son intelligence.* DÉVELOPPER *les germes d'une maladie.* || Faire usage, faire preuve de : DÉVELOPPER *toutes les ressources de son talent.* || Découvrir, débrouiller : DÉVELOPPER *un mystère, une affaire embrouillée.* || Exposer dans le détail : DÉVELOPPER *un système, une doctrine.* || Révéler : *Je crois que quelque aventure un jour me viendra* DÉVELOPPER *une naissance illustre.* (Molière.)

— Algèbr. *Développer une fonction, une série,* Trouver les différents termes qui y sont implicitement renfermés. || *Développer un calcul,* C'est effectuer les opérations indiquées, de manière que chaque résultat partiel sur lequel portera une des nouvelles opérations formulées soit le plus simple possible.

— Archit. Représenter sur un plan les diverses faces d'un objet.

— Bx-arts. *Développer une figure,* Lui donner une pose large, une pantomime pleine d'aisance.

— Géom. V. la partie *encycl.*

— Photogr. *Développer un cliché,* Effectuer son développement. V. DÉVELOPPEMENT.

— Télégr. électr. *Développer le fil sur le parcours d'une ligne télégraphique,* Etendre au pied des poteaux le fil que l'on doit y fixer, avant de faire les soudures de ce fil.

— Cycl. Franchir, en parlant de l'espace parcouru pendant un tour complet des pédales : *Bicyclette qui* DÉVELOPPE *six mètres.*

— ***Se développer,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.) : *Rouleau qui* SE DÉVELOPPE. *Pièce dont l'action ne* SE DÉVELOPPE *que lentement. Forces qui* SE DÉVELOPPENT. *Raison qui* SE DÉVELOPPE.

— SYN. **Développer, éclaircir, expliquer.** *Développer* est synonyme des deux autres verbes lorsqu'il signifie *éclaircir* ou *expliquer* en donnant tous les détails, en décrivant longuement. *Eclaircir,* c'est simplement, par rapport à *développer,* rendre clair ce qui n'était vu que d'une manière confuse. *Expliquer,* c'est déployer les notions nécessaires pour faire comprendre ce qui se dérobe à l'intelligence.

— ENCYCL. Géom. Deux surfaces sont applicables lorsqu'on peut faire correspondre leurs points deux par deux, de façon qu'à un élément de ligne sur l'une corresponde un élément égal en longueur sur l'autre. *Développer une surface* sur une autre qui lui est applicable, c'est déterminer sur cette autre la courbe qui correspond à une courbe située sur la première.

DÉVELOPPOÏDE n. f. (de *développer,* et du gr. *eidos,* forme). Géom. Se dit quelquefois de l'enveloppe des droites qui coupent une courbe donnée sous un angle constant.

DÉVELOUTÉ, E adj. (du préfixe privat. *dé,* et de *velouté*). Qui a perdu son velouté (au propre et au fig.).

DEVENIR v. intr. (lat. *devenire,* en venir à. — Se conjugue comme *venir.*) Passer d'une situation, d'un état à un autre : *Petit poisson* DEVIENDRA *grand.* (La Fontaine.) *De riche* DEVENIR *pauvre.* || Avoir tel sort, telle issue : *Qu'*EST DEVENU *votre fils? Qu'*EST DEVENU *mon chapeau? Que* SONT DEVENUS *ces Césars qui faisaient mouvoir l'univers à leur gré?* (Massillon.) || Etre par voie de conséquence ou par l'effet des circonstances : *Tout ce qui est règle pour le citoyen* DEVIENT *limite pour le prince.* (Proudhon.)

— LOC. DIV. *Ne savoir que devenir,* Etre dans une situation très pénible. || *Ne savoir ce qu'est devenu quelqu'un, ce qu'est devenue une chose,* Ne savoir où ils sont ; les chercher inutilement. || *Que devins-je! Que devint-il!* Quel fut mon trouble *ou* mon saisissement, son trouble *ou* son saisissement! || Fam. *Devenir à rien,* Maigrir extrêmement. — En parlant des choses, Diminuer, se réduire considérablement : *Mets qui* EST DEVENU À RIEN *en cuisant.* || *Que devenez-vous?* Où allez-vous, Que faites-vous? || *Que voulez-vous devenir?* Quelle carrière voulez-vous suivre?

— *Substantiv.* et au masc. *Le devenir,* Mouvement progressif par lequel les choses se font ou se transforment : *On oppose* LE DEVENIR *à l'être. La science d'un être qui est dans un perpétuel* DEVENIR *ne peut être que son histoire.* (Renan.)

— ENCYCL. Philos. C'est avec Héraclite que le principe du *devenir* pénètre dans la philosophie européenne. Tout coule, disait-il. Les choses naissent et périssent sans arriver jamais à la plénitude de l'être ; elles sont dans un mouvement continuel, dans un perpétuel « devenir ». Dans les temps modernes, cette théorie a été le fond de la philosophie hégélienne. V. HEGEL. La philosophie de Herbert Spencer et toute théorie évolutionniste, qu'elle soit mécaniste ou finaliste, est également une forme de la philosophie du devenir.

DÉVENTER [*van-té*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *vent*). Mar. Placer derrière un objet qui intercepte le vent : DÉVENTER *ses voiles, son bateau.* || *Déventer les voiles,* Brasser au vent, pour empêcher que les voiles ne portent.

DEVENTER [*vèn-tèr*], ville des Pays-Bas (prov. d'Overijssel, arrond. de Zutfen), sur l'Yssel ; 34.000 hab. Fabriques de métiers à tisser, tissages de laine et de coton, pain d'épice renommé, foire aux bestiaux et au blé, commerce de beurres et fromages. Belle cathédrale flamboyante, hôtel de ville remarquable, vieilles maisons. Deventer est une ancienne ville de la Hanse dont le commerce était fort actif avec Bruges, l'Ecosse et la mer Baltique ; elle fut au XVIe siècle le siège d'un évêché catholique.

DEVENTER (Hendrick VAN), accoucheur hollandais, né à La Haye en 1651, mort à Voorburg en 1724. Il a laissé un célèbre *Traité à l'usage des sages-femmes.*

DÉVERDIR [*vèr'*] v. intr. Perdre sa couleur verte.

— *Transitiv.* Faire perdre la couleur ou la coloration verte : DÉVERDIR *du linge, une étoffe.*

DÉVERDISSAGE [*vèr'*] n. m. Action de déverdir.

— Techn. Opération de la teinture des étoffes en bleu d'indigo. (Quand l'étoffe est plongée dans le bain l'indigo blanc se fixe sur elle sans la colorer, mais lorsqu'on l'expose à l'air l'oxydation le transforme en indigo bleu. Cette réoxydation s'appelle *déverdissage.*)

DE VERE (Aubrey Thomas), poète et publiciste irlandais, né à Curragh-Chase (Limerick) en 1814, mort en 1902. Fils de sir Aubrey de Vere (1788-1846), poète et auteur dramatique, Th. de Vere subit l'influence de la poésie de Wordsworth dont il fit la connaissance en 1841. Il s'intéressa ensuite aux questions religieuses et devint l'ami de Newman et de Manning. En 1851, il se convertit au catholicisme. Il a écrit de nombreux volumes de poésie : *les Waldenses,* drame lyrique (1842), *la Quête de Proserpine* (1843), *Poèmes divers et sacrés* (1853). *Chansons de mai* (1857). En 1861, il entreprit une série de poèmes inspirés par des sujets irlandais : *Inisfail* (1861) ; *les Noces enfantines* (1864) ; *Odes irlandaises* (1869) ; *les Légendes de saint Patrice* (1872). Il écrivit ensuite des drames semi-philosophiques, tels *Alexandre le Grand* (1874) et *Saint Thomas de Canterbury* (1876). Sur les questions irlandaises, il a publié : *la Mauvaise Politique anglaise et les Méfaits irlandais* (1848), *la Propriété de l'Eglise irlandaise* (1867). Ajoutons un volume de *Souvenirs* (1897).

DEVEREUX. Biogr. V. ESSEX (comtes D').

DEVERGIE (Marie-Guillaume-Alphonse), médecin français, né et mort à Paris (1798-1879). Sa clinique des maladies de la peau à l'hôpital Saint-Louis attira pendant vingt-quatre ans de nombreux auditeurs. Il devint membre (1857) et président (1874) de l'Académie de médecine. Citons parmi ses ouvrages : *Médecine légale, théorique et pratique* (1835) ; *Traité pratique des maladies de la peau* (1854).

DÉVERGONDAGE [*vèr'*] n. m. (de *dévergonder*). Libertinage effronté. (On a dit DÉVERGONDEMENT.) || *Fig.* Ecarts extrêmes : DÉVERGONDAGE *d'esprit, d'imagination.*

— ANTON. **Modération, modestie, retenue, mesure.**

DÉVERGONDEMENT [*vèr', man*] n. m. Syn. de DÉVERGONDAGE. (Vx.)

DÉVERGONDER [*vèr', dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de l'anc. franç. *vergonde* autre forme de *vergogne* ; du lat. *verecundia,* retenue, pudeur). Jeter dans le libertinage, corrompre. (Vx.)

— ***Dévergondé, e,*** part. pass. du verbe *Dévergonder.* Très débauché : *Prince* DÉVERGONDÉ. || Très licencieux : *Littérature* DÉVERGONDÉE. || Qui marque le dévergondage : *Des allures* DÉVERGONDÉES. *Des propos* DÉVERGONDÉS ; — et *au fig.* Qui se livre à des écarts extrêmes : *Une imagination* DÉVERGONDÉE.

— Substantiv. : *Une petite* DÉVERGONDÉE.

— ANTON. **Contenu, mesuré, modéré, modeste, réglé, retenu.**

— ***Se dévergonder,*** v. pr. Sortir des limites de la pudeur : *Allures qui* SE DÉVERGONDENT. *Littérature qui* SE DÉVERGONDE.

DÉVERGUER [*vèr'-ghé*] ou **DÉSENVERGUER** [*zan-vèr-ghé*] v. tr. Retirer une voile de sa vergue, de sa corne ou de sa draille pour la changer ou la réparer.

DEVERIA (Jacques-Jean-Marie-*Achille*), dessinateur, graveur et lithographe français, né et mort à Paris (1800-1857). Elève de Girodet, il eut de brillants débuts, mais, en 1849, il fut nommé conservateur du Cabinet des estampes, et abandonna ses crayons. Il dessina une série de *costumes,* qui reste un document curieux pour l'histoire du goût romantique. Plus tard, il exécuta de fort belles aquarelles. On lui doit aussi les cartons de vitraux intéressants. Les plus importants sont à Versailles. Mais il est surtout connu comme lithographe et il a laissé de charmants portraits. Il a, enfin, traduit en estampes les tableaux de son frère Eugène.

Achille Deveria, d'après David d'Angers.

DEVERIA (*Eugène*-François-Marie-Joseph), peintre français, frère du précédent, né à Paris en 1805, mort à Pau en 1865. Elève de Girodet, il débuta par *la Naissance d'Henri IV,* vaste toile où son pinceau est hardi et plein de fougue. Il exposa, en 1838, une *Fuite en Egypte,* et une *Bataille de La Marsaille,* qui est au musée de Versailles. En 1844, sa *Résurrection du Christ* lui attira d'amères critiques. Le Salon de 1846 vit l'*Inauguration de la statue d'Henri IV à Paris ;* mais Henri IV n'inspirait plus l'artiste. La *Mort de Jane Seymour,* en 1847, offrit comme un souvenir de son talent. Dix ans plus tard, le peintre tenta un nouvel effort dans *les Quatre Henri.* Une *Réception de Christophe Colomb par Ferdinand et Isabelle* (1861) fut son adieu à l'art. Dans les plafonds du Louvre, qu'il exécuta lors de la restauration de ce palais, quelques morceaux sont assez remarquables. Eugène Deveria a également peint quelques beaux portraits.

Eugène Deveria.

DEVERIA (Théodule), égyptologue français, fils d'Achille Deveria, né et mort à Paris (1831-1871). Attaché au département égyptien du Louvre en 1855, puis, à partir de 1860, conservateur-adjoint de ce département, il fut en outre, à plusieurs reprises, entre 1858 et 1866, le collaborateur de Mariette en Egypte. Parmi ses publications — qui ont été rééditées, en 1896-1897, dans les tomes IV et V de la *Bibliothèque égyptologique* — les plus importantes sont : *Noub, la déesse d'or des Egyptiens* (1855) ; *Monument biographique de Bakenkhonsou* (1862) ; *le Papyrus judiciaire de Turin* (1865-1867), et surtout le *Catalogue des manuscrits égyptiens du musée du Louvre* (1881).

DEVERIA (Jean-Gabriel), fonctionnaire et professeur français, frère du précédent, né à Paris en 1844, mort au Mont-Dore en 1899. Il fut attaché, en 1860, au ministère des affaires étrangères, et résida vingt ans en Chine où il s'éleva jusqu'au grade de consul général. Rappelé à Paris, et nommé interprète au ministère des affaires étrangères pour la langue chinoise, il devint professeur de chinois à l'Ecole des langues orientales vivantes en 1889, puis membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1897. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des relations de la Chine avec l'Annam* (1880), *la Frontière sino-annamite* (1886), *Un mariage impérial chinois* (1887).

DEVÉRITÉ (Louis-Alexandre), conventionnel français, né et mort à Abbeville (1743-1818). Il renonça au barreau pour embrasser la profession d'imprimeur, qu'il exerçait lorsque éclata la Révolution. Partisan des idées nouvelles, Dévérité fut élu député à la Convention ; lors des débats qui précédèrent le jugement de Louis XVI, il protesta contre ce qu'il regardait comme une violation de la loi. Décrété d'accusation, il se dissimula dans Paris jusqu'après le 9-Thermidor. Nommé au Conseil des Anciens, il fut après le 18-Brumaire juge à Abbeville. On a de lui une *Histoire du comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville* (1767), et des *Essais sur l'histoire générale de la Picardie* (1770).

DÉVERNIR [*vèr'*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *vernir*). Oter le vernis de : *L'humidité* DÉVERNIT *les meubles.*

— ***Se dévernir,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir déverni.

DÉVERNISSAGE [*vèr'-ni-saj'*] n. m. Action d'enlever le vernis qui recouvre une surface quelconque et en particulier un tableau.

DEVERON ou **DOVERN**, fleuve côtier d'Ecosse, qui arrose le comté d'Aberdeen, et finit dans la mer du Nord à Banff. Cours 100 kil. environ.

DEVERRA (du lat. *verrere,* balayer). Antiq. rom. Déesse qui, après la naissance d'un enfant, protégeait la mère contre Sylvain. [Pour rappeler au sauvage esprit des bois

la présence de l'homme dans la maison, on balayait le seuil de la porte.]

DÉVERROUILLAGE [*vé-rou-yaj'*] n.m. Action de déverrouiller.

DÉVERROUILLER [*vé-rou-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *verrou*). Oter, tirer le verrou de : DÉVERROUILLER *une porte.* || Mettre en liberté : DÉVERROUILLER *des prisonniers.*

— Chem. de f. Manœuvrer le levier (verrou) pour faire cesser l'immobilisation (d'un aiguillage, d'une plaque tournante, d'un chariot, etc.).

DEVERS [*vèr'*] prép. (du préfixe *de*, et de *vers*). Du côté de : *Demeurer* DEVERS *Montpellier.* (Vx.) || Vers, sur (en parlant du temps) : *S'en aller* DEVERS *la fin du spectacle.* (Vx.)

— *Par devers*, loc. prépos. (style judiciaire), Par-devant : *Se pourvoir* PAR DEVERS *le juge.* || En la possession de : *Retenir des papiers* PAR DEVERS *soi.* (*Par devers soi* signifie aussi Dans le secret de son cœur.)

DÉVERS [*vèr'*], **E** [*vèrs'*] adj. (lat. *deversus*). Qui n'est pas droit, d'aplomb (en parlant d'un mur, d'une colonne).

— *Substantiv.* et au masc. Défaut d'aplomb, inclinaison : *Voie en* DÉVERS. || Crochet avec lequel on manie le fer, dans les forges.

— Chem. de f. Différence de niveau des deux rails d'une voie en courbe, obtenue en surélevant le rail extérieur ou en abaissant le rail intérieur. (Le dévers est destiné à faciliter le passage des véhicules, et à les empêcher, sous l'action de la force centrifuge, d'être poussés vers le rayon extérieur, ou de subir de violentes réactions latérales qui risquent, aux grandes vitesses, de provoquer des déraillements.)

Le surhaussement est inversement proportionnel au rayon de la courbe que suit le tracé de la voie.

DÉVERSEMENT [*vèr', man*] n. m. Pont et chauss. Action de déverser des eaux d'un canal ; état des eaux déversées : *Le* DÉVERSEMENT *du trop-plein d'un étang.*

— Chem. de f. *Déversement d'une voie*, Affaissement d'un des rails par rapport à l'autre.

— Techn. Action de s'incliner, de pencher de côté, de gauchir : *Le* DÉVERSEMENT *d'un mur, d'une planche.*

DÉVERSER [*ver-sé*] v. tr. (du préfixe *dé*, et de *verser*). Faire couler d'un lieu dans un autre : *La Seine* DÉVERSE *ses eaux dans la Manche.*

— *Par extens.* Faire affluer, amener : *Chaque train* DÉVERSE *à Paris un nombre considérable de voyageurs.*

— *Fig.* Répandre : DÉVERSER *la honte, le blâme, le mépris sur quelqu'un.* || Verser ailleurs, épancher : DÉVERSER *dans le cœur d'un ami le trop-plein de sa douleur.*

— *Intransitiv.* S'épancher, se répandre (en parlant du trop-plein des eaux).

— ***Se déverser,*** v. pr. Couler d'un lieu dans un autre.

DÉVERSER [*vèr'-sé*] v. tr. (de *dévers*). Courber, gauchir, incliner : DÉVERSER *une pièce de bois.*

— *Intransitiv.* Perdre son aplomb ; se gauchir : *Mur qui* DÉVERSE *un peu à gauche.*

— ***Déversé, e,*** part. pass. du verbe *Déverser* : *Bois* DÉVERSÉ.

— Géol. *Plis déversés*, Nom donné à des plis dont l'un des flancs est légèrement renversé.

DÉVERSOIR [*vèr*] n. m. (de *déverser*). Endroit par où s'épanche le trop-plein des eaux d'un canal, d'un cours d'eau, etc. || Vanne qui sert de décharge.

— *Fig.* Débouché : *La politique est le* DÉVERSOIR *d'une foule d'inutiles.*

— Chem. de f. Clause des conventions de 1859 concernant les chemins de fer français, qui prévoyait le report, sur le bénéfice des nouvelles concessions, de l'excédent, ou d'une partie de celui que les Compagnies concessionnaires pouvaient tirer des anciennes, qui étaient d'un meilleur rapport d'exploitation.

— Ponts et chauss. Pavage posé diagonalement et en pente sur l'accotement d'une chaussée, pour conduire les eaux dans le fossé. || *Déversoir de fond*, Canal souterrain muni d'un orifice pour l'écoulement des eaux de fond.

— ENCYCL. Hydraul. L'écoulement d'un liquide sur un *déversoir* correspond à l'écoulement des gaz par un orifice, dû non plus cette fois à une différence de pression, mais à une différence de niveau. Le *déversoir*, en ce sens, n'est autre chose qu'un orifice dont on aurait enlevé la partie supérieure, ce qui crée une surface libre continue, aussi bien tout le long de la veine liquide que dans le déversoir lui-même.

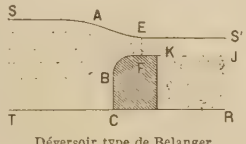

Déversoir type de Belanger.

Le *déversoir type de Belanger* est composé de la manière suivante : TR le profil longitudinal du fond, sensiblement horizontal ; CBFK un barrage, vertical en aval, convenablement arrondi en amont ; soutenue par un autre barrage d'aval, la masse d'eau reste à surface libre horizontale et repose sur une masse stagnante KJR, stationnaire ou, en tout cas, à mouvements lents ; SAES' le profil de niveau ; FK le *seuil* de barrage, BF étant théoriquement arrondi, de sorte que les filets fluides deviennent sensiblement rectilignes et parallèles en EF. Les équations générales montrent que *la pression varie hydrostatiquement* suivant EF et S'R, tout comme en ST où le liquide est sensiblement au repos. L'application du principe de D. Bernoulli fournit aisément la vitesse commune à tous les filets dans la *section contractée* EF, ainsi que l'expression du *débit*.

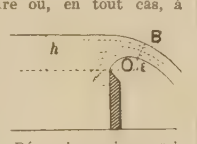

Déversoir en mince paroi.

Les expériences de Bazin confirment suffisamment la théorie : elles sont d'ailleurs très délicates, car la direction et la courbure de veine changent avec la vitesse, et telle forme donnée au déversoir en amont ne sied qu'à une vitesse d'écoulement déterminée.

Pour les *déversoirs en mince paroi*, on peut admettre simplement que, dans la section contractée OB, les filets fluides sont parallèles et ont même centre de courbure ; le rapport $C = \frac{\varepsilon}{h}$ se nomme *coefficient de contraction.*

DÉVERTAGOIR [*ghoir*] n. m. Petit ciseau de tonnelier.

DEVESSET, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 64 kil. de Tournon, dans la chaîne des Boutières ; 1.070 hab.

DÉVEST [*vèsst'*] n. m. Dr. anc. Usité dans l'expression *vest et dévest*, pour désigner la clause que l'on appelait aussi *dessaisine-saisine*, et qui tenait lieu de tradition pour le transfert de la propriété. (On disait aussi DIVEST.)

— ENCYCL. Dr. anc. L'aliénation des fiefs et censive se décompose en deux actes : 1° *dévest* ou *dessaisine ;* 2° l'investiture. Le *dévest* consiste dans la remise, par le vassal ou le censitaire, du fonds, au seigneur de qui il le tient en déclarant qu'il s'en dessaisit entre ses mains.

DÉVESTITURE [*vèss-ti*] n. f. (du préfixe privat. *dé*, et de *investiture*). Dépossession : *La* DÉVESTITURE *d'une charge.*

— ANTON. **Investiture.**

DÉVÊTEMENT [*man*] n. m. Action de dévêtir ; son résultat. (Peu us.)

DÉVÊTIR v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *vêtir*. — Se conjugue comme *vêtir.*) Dépouiller de ses vêtements ou d'une partie de ses vêtements : DÉVÊTIR *un enfant pour le coucher.* DÉVÊTIR *un enfant trop vêtu.* || Déposer (en parlant d'un vêtement) : DÉVÊTIR *son uniforme.*

— ***Se dévêtir,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Il ne faut pas* SE DÉVÊTIR *en avril.*

— *Fig.* Se dessaisir : SE DÉVÊTIR *d'un héritage.* || Se dépouiller, rejeter : *On* SE DÉVÊTAIT *des sentiments de l'un pour se revêtir des sentiments de l'autre.* (Pascal.) [Vx.]

DÉVÊTISSEMENT [*ti-se-man*] n. m. Action de se dévêtir.

— *Fig.* Renoncement : *Dante préconise les voluptés du* DÉVÊTISSEMENT. (Proudhon.)

— Dr. Abandon, dessaisissement : *Faire le* DÉVÊTISSEMENT *de ses biens en faveur de ses enfants.*

DÉVEUVER [*vé*] v. intr. (du préfixe privat. *dé*, et de *veuve*). *Fam. et dialectal.* Cesser d'être veuve ; se remarier : *A moins d'un miracle elle ne* DÉVEUVERA *de sa vie.* (Oct. Feuillet.)

DÊVÎ (c.-à-d. *déesse*) n. f. Nom général de toutes les divinités féminines de l'Inde, surtout sous leur aspect démoniaque, à quelque religion qu'elles appartiennent, mais qui, chez les Çivaïtes, s'applique particulièrement à la *Çakti* de Çiva, considérée comme incorporant en elle les formes diverses, bienveillantes et malfaisantes, de Prithivî, Pârvatî, Oumâ, Gaurî, Dourgâ, Kâlî, Mahâ-Kâlî, Târâ, etc.

DÉVIATEUR, TRICE adj. Qui produit la déviation : *La force* DÉVIATRICE *des rayons lumineux.* (On dit quelquefois DÉVIATIF, IVE.)

— *Substantiv.* et au masc. Aérost. Appareil permettant de faire dévier un ballon libre de la direction du vent dans un voyage aérien au-dessus de l'eau.

— ENCYCL. Aérost. Le *déviateur* lamellaire inventé par l'aéronaute Hervé pour permettre une dirigeabilité relative des ballons libres au-dessus de la mer, consiste en une série de lames parallèles que l'on peut orienter comme celles d'une persienne. Cet appareil plonge dans la mer et l'on peut, à l'aide d'un cordage le reliant à l'aérostat, donner une certaine inclinaison aux lames, de façon à créer une dérive qui oriente la marche du ballon dans le sens désiré.

DÉVIATION [*si-on*] n. f. (lat. *deviatio*). Action de dévier : *La* DÉVIATION *des projectiles est due surtout à la résistance de l'air et à la pesanteur.*

— *Fig.* Ecart, variation dans la conduite : *Légère* DÉVIATION *de principes.*

— Action de changer la direction d'une rue, d'un chemin, etc., généralement dans le but d'éviter des obstacles d'un franchissement difficile (collines, montagnes, vallées, etc.).

— Assur. marit. Changement de route.

— Astron. Quantité dont une lunette méridienne s'écarte du plan méridien.

— Chir. Direction vicieuse que prennent certaines parties du corps : *Les* DÉVIATIONS *de la colonne vertébrale.*

— Electr. *Méthode de la demi-déviation*, Se dit de la méthode qui permet de calculer la résistance d'une pile en employant la formule

$$r = R - (2\rho + G)$$

où G est la résistance du galvanomètre dont on se sert ; ρ, une résistance qui a fourni un courant déterminé dans le galvanomètre ; R, une résistance supérieure qui a réduit de moitié l'intensité du courant.

— Mar. Effet produit par la masse métallique du navire sur l'aiguille aimantée du compas (boussole).

— ENCYCL. Astron. Pour rendre les observations aussi précises que possible, on emploie des instruments, dits *méridiens*, ne possédant qu'un seul mouvement de rotation, et l'on observe dans le plan méridien. Ainsi, la *lunette méridienne* est essentiellement une lunette astronomique mobile autour d'un axe horizontal, perpendiculaire au plan du méridien et qui doit être encore perpendiculaire à l'axe optique de la lunette. Quelque soigneusement établi que soit cet instrument, il y a de grandes difficultés d'installation, entraînant d'inévitables causes d'erreur, dont il faudra corriger les observations.

Il faut aussi tenir compte de l'inclinaison que peut faire l'axe de rotation sur l'horizon, et qui se détermine aisément à l'aide d'un grand niveau à bulle d'air, suspendu aux tourillons de l'axe ; l'angle que fait cet axe avec la perpendiculaire au méridien se nomme *déviation azimutale.*

On peut aussi déterminer la déviation en observant deux passages consécutifs d'une même circumpolaire, intervalle qui devrait être de douze heures pour un instrument bien réglé.

— Art vétér. On voit quelquefois des muscles déviés ; mais ce sont surtout certaines parties du squelette qui sont le siège de *déviations*, et principalement celles des membres et de leurs extrémités.

Les principales déviations, chez le cheval, sont : les *genoux cagneux* (portés en dedans), les *pieds panards* (portés en dehors) ; le boulet *bouleté* (porté en avant), saillant plus ou moins, au lieu de faire un angle rentrant.

— Artill. (balist. extér.). *Déviation des projectiles.* Par l'effet de causes accidentelles telles que les variations de la direction et de l'intensité du vent, variation de la vitesse initiale due au lot de poudre employé, inclinaison de l'axe des tourillons, etc., le projectile, en sortant de la bouche à feu, ne suit pas sa trajectoire normale. On donne le nom de *déviation* aux écarts provenant de ces causes accidentelles, réservant le nom de *dérivation* à l'écart latéral provenant de la rotation du projectile autour de son axe. V. DÉRIVATION.

— Chir. C'est d'abord à la colonne vertébrale que s'applique le mot de *déviation*, dans le langage chirurgical usuel. On divise cette déformation en trois genres : on appelle *cyphose* la déviation dont la convexité est dirigée en arrière ; *lordose*, celle où elle regarde en avant, et *scoliose* celle qui s'incline latéralement. Ces types peuvent être plus ou moins combinés. La cause de ces déformations peut être : le rachitisme, la tuberculose des vertèbres ou mal de Pott, la faiblesse relative de certains groupes de muscles vertébraux. Le traitement consiste dans le port de corsets faits de plâtre ou de cuir moulé, le redressement lent par compression et la gymnastique orthopédique.

Les *déviations de l'utérus* peuvent se faire en avant (antéversion, antéflexion) ou en arrière (rétroversion, rétroflexion). Elles se traitent par le redressement lent ou par des opérations fixatrices.

— Mar. Avec la construction métallique, et la grande quantité de machines de toutes sortes placées à bord des navires, on a constaté des effets magnétiques particuliers différents de l'effet magnétique terrestre. V. DÉCLINAISON. Ces effets ont reçu le nom de *déviation ;* ils tendent à écarter l'aiguille aimantée du compas tantôt dans le même sens que la déclinaison, tantôt en sens contraire. La déviation provenant des fers du navire varie avec le *cap* suivi par le bâtiment, c'est-à-dire avec la direction de celui-ci par rapport au N. L'aiguille aimantée conservant à peu près son orientation vers le N., on conçoit que l'effet magnétique de la coque et des machines sera différent selon que la masse du navire sera elle-même dirigée vers le N., parallèlement à l'aiguille aimantée, ou transversalement vers l'E. ou l'O. Pour relever les déviations on met donc l'avant du navire successivement devant chaque direction de la rose des vents, et l'on détermine à chaque station l'influence du navire sur l'aiguille du compas. On dresse alors une *table des déviations* pour chaque cap du navire, table qui servira dans la navigation à déterminer la *variation.* Cette opération s'appelle « faire la *régulation* des compas ». V. RÉGULATION.

DÉVIDAGE n. m. Action de dévider : *Le* DÉVIDAGE *des soies.* || Atelier où l'on dévide.

— *Fam.* Discours long et filandreux.

— Argot. *Dévidage à l'estorgue*, Mensonge ; fausse accusation.

— ENCYCL. Le *dévidage* consiste à mettre le fil sous une forme commerciale, pour faciliter les manutentions et classer les différentes sortes. Il sert aussi à échantillonner les fils, c'est-à-dire à apprécier leurs défauts ; les spires sont maintenues isolées les unes des autres pour qu'on les examine séparément. Le dévidage de la laine ne se pratique généralement pas ; celui de la soie se confond avec le *tirage* des cocons et le premier bobinage.

DÉVIDER [*dé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *vider*). Mettre en écheveau ou en peloton du fil, de la soie, etc. : DÉVIDER *un cocon.*

— Poétiq. Faire passer entre ses doigts : DÉVIDER *son rosaire.* (Lamartine.)

— *Fig.* Démêler, expliquer, débrouiller, traiter : *Nous* DÉVIDONS *beaucoup de chapitres.* (Mme de Sévigné.) *Nous appelons cela* DÉVIDER *tantôt une chose, tantôt une autre.* (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Dévider son écheveau*, Exposer ce qu'on a à dire. || *Dévider un écheveau*, Débrouiller une chose difficile.

— Argot. *Dévider le jar*, Parler argot.

— *Intransitiv.* Manèg. Se dit d'un cheval dont l'avant-main, quand il marche sur deux pistes, va plus vite que l'arrière-main.

— Argot. *Dévider à l'estorgue*, Mentir.

— ***Se dévider,*** v. pr. — Au sens passif (au propre et au fig.), Etre dévidé, déroulé, débrouillé.

DÉVIDEUR, EUSE n. Qui dévide.

— Adjectiv. : *Ouvrier* DÉVIDEUR.

— N. m. Techn. V. DÉVIDOIR.

DÉVIDOIR n. m. Appareil sur lequel on enroule des fils (mais aussi des ficelles, cordes, tuyaux, rubans, etc.) que

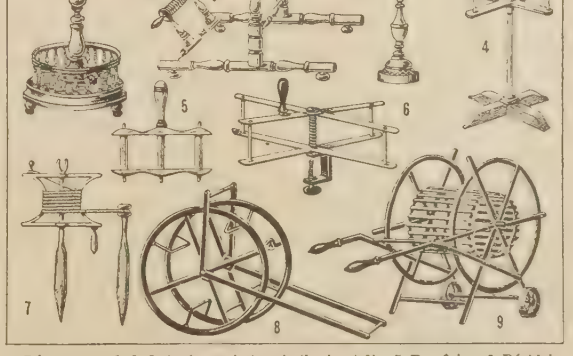

DÉVIDOIRS : 1, 2, 3. Anciens ; 4. A main (horizontal) ; 5. De pêche ; 6. Dévidoir-séchoir pour lignes de pêche ; 7. De jardinier (pour cordeau) ; 8 et 9. Pour tuyaux de toile.

l'on veut pouvoir ultérieurement étendre avec rapidité. — ENCYCL. Les *dévidoirs* ont tantôt la forme d'une bobine plus ou moins volumineuse, tantôt la forme d'un prisme hexagonal à claire-voie, tantôt même la forme d'un cadre. Leur forme et leur volume sont appropriés à leur destination même (fils de coton, de laine, de soie, cordes, câbles, tuyaux, etc.) et à la rapidité de déroulement que l'on veut obtenir.

Dans les anciens rouets, le dévidoir (horizontal ou vertical) qui en était l'indispensable complément, fonctionnait à la main. Dans les machines de filature moderne, le dévidoir est un appareil mécanique constitué par un cadre à claire-voie à axe horizontal appelé communément *guinde* ou tambour placé sur la machine ou à proximité; une extrémité du fil est attachée au guinde qui, en tournant, enroule le fil venu des bobines. Un dispositif spécial avertisseur fonctionne quand la quantité formant un écheveau est suffisante.

DEVIENNE (Charles-Jean-Baptiste D'AGNEAUX), bénédictin de Saint-Maur, né et mort à Paris (1728-1792). Il eut des démêlés avec ses supérieurs au sujet de son *Histoire de la ville de Bordeaux*, dont il ne fit paraître que le tome Ier (1771). Le tome II a été publié en 1862 : *Histoire de l'Eglise de Bordeaux*. Il a donné encore : *Eloge historique de Montaigne* (1773); *Histoire d'Artois* (1785-1787; 5 vol.). Il embrassa avec ardeur les idées nouvelles, quitta son ordre, publia des brochures politiques et se proposait d'écrire une *Histoire générale de France d'après les principes qui ont opéré la Révolution* (1791; 2 vol., jusqu'en 1359) aujourd'hui rarissime, l'édition ayant été détruite.

DEVIENNE (François), virtuose et compositeur français, né à Joinville (Haute-Marne) en 1759, mort à Charenton en 1803. Il commença à se produire à la scène, et fit jouer une dizaine d'opéras, notamment *le Mariage clandestin* (1790); *les Précieuses ridicules* (1791); *les Visitandines* (1792), dont le succès a persisté longtemps; *les Comédiens ambulants* (1798); *le Valet de deux maîtres* (1799); etc. Professeur de flûte au Conservatoire, il écrivit une *Méthode* de flûte et de nombreux morceaux pour instruments à vent. Il fut atteint de folie, et mourut à l'hospice de Charenton.

DEVIENNE (Jeanne-Françoise THÉVENIN, dame GÉVAUDAN, plus connue sous le nom de **Mlle Sophie**), artiste dramatique française, née à Lyon en 1765, morte en 1841. Elle débuta en Belgique, et fut engagée, en 1785, à la Comédie-Française, où elle excella dans les rôles de soubrette. Elle prit sa retraite en 1813.

DEVIENNE (Adrien-Marie), magistrat français, né et mort à Lyon (1802-1884). Député du Rhône de 1843 à 1848, procureur général à Lyon en 1852, premier président à la cour de Paris en 1858, sénateur en 1860, premier président à la Cour de cassation à la mort de Troplong, il fut, après 1870, à la suite de la découverte des papiers de la famille impériale, compromis dans des négociations avec Marguerite Bellanger, favorite de Napoléon III, tendant à la faire éloigner de Paris à prix d'argent; mais il put aisément se justifier.

DÉVIER [*vi-é*] v. intr. (lat. *deviare*, du préfixe privat. *de*, et de *via*, voie. — Se conjugue comme *prier*.) S'écarter de sa direction : DÉVIER *de son chemin. Colonne vertébrale qui* DÉVIE.

— *Fig.* : DÉVIER *des sentiers de la vertu.*

— *Transitiv.* Faire sortir de sa direction : *Une attitude vicieuse peut, à la longue,* DÉVIER *la colonne vertébrale.* (Littré.)

— ***Dévié, e,*** part. pass. du verbe *Dévier* : *Taille* DÉVIÉE.

— Télégr. *Télégramme dévié*, Télégramme acheminé par toute autre voie que la voie normale ou celle qui a été spécifiée par l'expéditeur. V. TÉLÉGRAMME.

— ***Se dévier,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir dévié : *Sa taille* SE DÉVIE.

DÉVIERGER [*vi-èr'-jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *vierge*). Dépuceler.

DEVILLE, comm. des Ardennes, arrond. et à 14 kil. de Mézières, sur la Meuse; 1.790 hab. Ch. de f. Est. Ardoisières, forges et fonderies.

DEVILLE [*le chevalier*] (Antoine), ingénieur militaire français, né à Toulon en 1596, mort en 1657. D'abord au service de la Savoie, il prit part, dans l'armée française, aux sièges de Landrecies (1637), Hesdin (1639), etc., et fut chargé de fortifier des villes cédées à la France. Il a laissé un ouvrage : *les Fortifications d'Antoine Deville* (1629).

DEVILLE (Jean-Achille), archéologue français, né à Paris en 1789, mort à Rouen en 1875. Receveur général de l'Orne, puis de la Seine-Inférieure, il devint directeur du musée de Rouen et correspondant de l'Académie des inscriptions. On lui doit : *Histoire du Château-Gaillard* (1829); *Tombeaux de la cathédrale de Rouen* (1833); *Histoire du château d'Arques* (1839); *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon* (1851); *Essai sur l'exil d'Ovide* (1859); *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité* (1874); etc.

DÉVILLE-LÈS-ROUEN, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 3 kil. de Rouen dont elle forme un faubourg industriel, sur le Cailly, affluent de la Seine; 6.925 hab. (*Dévillois, oises*). Filatures et tissages de coton.

DEVILLENEUVE ou **DE VILLENEUVE** (Jean-Esprit-Marie-Pierre LEMOINE), jurisconsulte français, né à Mortain en 1790, mort à Paris en 1859. Après avoir songé à l'Ecole polytechnique, il fit son droit à Caen et vint en 1816 s'établir à Paris comme avocat à la cour royale. Il a publié un *Dictionnaire du contentieux commercial* (1839), en collaboration avec Massé (4e édit. en 1849). Depuis 1831 jusqu'à sa mort, il fut le rédacteur en chef du *Recueil général des lois et arrêts* fondé par Sirey.

DEVILLEZ (Adolphe-Barthélemy), ingénieur belge, né à Bouillon en 1816, mort en 1891 à Mons, où il fut professeur, puis directeur de l'Ecole des mines. On lui doit des ouvrages estimés de mécanique et thermodynamique, principalement : *Théorie générale des machines à vapeur* (1862); *Mécanique considérée comme science naturelle* (1865); *Eléments de constructions civiles* (1869); *Ventilation des mines* (1875); *Traité élémentaire de la chaleur au point de vue de son emploi comme force motrice* (1881-1882).

DEVILLEZ (*Louis*-Henri), sculpteur belge, né à Mons en 1855. Elève de Cavelier. Il parut d'abord au Salon de 1878, avec une *Bacchante*, exposa ensuite des statues, bustes et bas-reliefs, et obtint une médaille de 1re classe à l'Exposition universelle de 1889. Principales œuvres : *Femme à la toilette*, marbre; *les Sylvains; Diane; Saint Georges; Salomé*; etc. Sa ville natale lui doit le *groupe d'Adolphe Devillez et Th. Guibal*, fondateurs de l'Ecole des mines de Mons, ainsi qu'un beau bas-relief à l'hôtel de ville, commémoratif de la Grande Guerre.

DEVILLIEN [*li-in*], **ENNE** adj. et n. (de *Deville* nom de lieu). Nom donné jadis par Dumont à certains sédiments primaires de l'Ardenne belge, d'âge probablement cambrien.

DEVILLY (Louis-Théodore), peintre et dessinateur français, né à Metz en 1818, mort à Nancy en 1886. Il fut, à Paris, élève de Paul Delaroche. Le peintre verrier Maréchal l'attacha à son établissement de Metz, pour dessiner des cartons de vitraux; en 1864, Devilly fut nommé directeur de l'Ecole de dessin de Metz; en 1871, il opta pour la France et s'établit à Nancy, où il fut nommé directeur de l'Ecole régionale des beaux-arts (1882).

DEVIN, DEVINERESSE n. (du lat. *divinus*, divin). Qui se pique de découvrir par des moyens surnaturels les choses cachées, et de prédire l'avenir.

— LOC. FAM. *Je ne suis pas devin;* Je ne puis savoir ce qu'on ne m'a pas dit, comprendre l'inintelligible. || *Il ne faut pas aller au devin pour en être instruit,* C'est ce que tout le monde sait.

(Le féminin DEVINE s'employait jadis : *Moi,* DEVINE!... *On se moque.* [La Fontaine].)

— Adjectiv. : *Les croassements de l'oiseau* DEVIN.

— *Adjectiv.* et au masc. : *Serpent devin,* ou *Substantiv.* et au masc. : *Devin,* Nom vulgaire du boa constrictor.

— SYN. **Devin, prophète.** Le *devin* découvre ou annonce ce qui est caché, soit dans l'avenir, soit dans le passé ou dans le présent. Le caractère du *prophète*, à l'encontre de celui du devin, est sacré, et il annonce seulement l'avenir.

— ENCYCL. Hist. Chez les Grecs, on distinguait les *devins libres*, sans caractère sacerdotal, et les associations religieuses attachées à un oracle. Les principaux devins furent Melampos, Amphiaraos, Tirésias, Calchas, Hélenos, et Cassandre; il faut y joindre les sibylles et les oracles. — A Rome, la divination fut un service d'Etat, et les *devins* appartenaient à des collèges sacerdotaux.

— Dr. Les gens qui font métier de « deviner et pronostiquer ou d'expliquer les songes » encourent, aux termes du Code pénal (art. 479, 7°; 481, 2°, et 482), une amende de 11 à 15 francs, la confiscation des instruments, ustensiles et costumes servant ou destinés à l'exercice de leur métier, et même, en cas de récidive, un emprisonnement de cinq jours.

Devin de village (LE), pastorale en un acte, paroles et musique de Jean-Jacques Rousseau, représentée sur le théâtre de l'Opéra le 1er mars 1753, après avoir été jouée d'abord à la cour le 18 octobre 1752. Cette œuvre emprunta son succès beaucoup plus à la renommée de l'auteur qu'au mérite de la musique. Le sujet du poème est une bergerie fade. Les mélodies ont un cachet de simplicité et de gaucherie qui dénote une complète inexpérience dans l'art d'écrire la musique. L'harmonie est pauvre et incorrecte.

DEVINABLE adj. Qui se peut deviner : *Enigme aisément* DEVINABLE.

DEVINAILLE [*nây'*] n. f. Art ou profession du devin. || Action de deviner (en mauv. part). || Devinette.

DEVINEMENT [*man*] n. m. Action de deviner.

DEVINER [*né*] v. tr. (de *devin*). Découvrir ou prédire par sortilège : *Les sorciers se flattent de* DEVINER *l'avenir.* || *Par extens.* Découvrir par conjecture : *Quand les pères ne savent pas ce qu'ont leurs filles, les mères le* DEVINENT. (Balzac.) || Pénétrer la pensée, les intentions, les projets de, la valeur de : *On aime bien à* DEVINER *les autres, mais on n'aime pas à* ÊTRE DEVINÉ. (La Rochefoucauld.) *Le mérite d'un gouvernement est de* DEVINER *les hommes.* (Th. Gautier.) || Découvrir, reconnaître sous un déguisement : DEVINER *quelqu'un sous le masque. On vous* DEVINE *à votre style.* (Voltaire.) || Expliquer, débrouiller : DEVINER *des énigmes, des logogriphes, etc.*

— LOC. DIV. : *Se laisser deviner,* Laisser pénétrer ses sentiments, sa pensée; ce qui se laisse comprendre malgré quelque obscurité ou quelque détour : *Quoi de plus permis, de plus vrai, qu'un demi-mensonge qui* SE LAISSE DEVINER? (Musset.) || *Je vous le laisse à deviner,* Vous devinerez facilement le reste. || *Je vous le donne à deviner,* Se dit en parlant d'une chose dont on suppose que celui à qui l'on parle ne se douterait jamais. || *Deviner les fêtes quand elles sont venues,* Dire des choses connues de tous; annoncer des nouvelles déjà publiques.

— ***Se deviner,*** v. pr. — Avec réciprocité, Se pénétrer : *Les coquins* SE DEVINENT. (Duclos.)

— Au sens passif, Etre deviné, reconnu, débrouillé : *Caractère qui* SE DEVINE *vite.*

Dans ces pâles yeux bleus où le ciel *se devine.*
TH. GAUTIER.

Enigme qui SE DEVINE *difficilement.*

— ALLUS. LITTÉR. **Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses,** Vers de Corneille (*Héraclius*, IV, v). Le tyran Phocas est dans une cruelle perplexité : celui qu'il croit son fils désavoue cette parenté, et celui qu'il allait punir comme voulant l'assassiner pourrait bien être son fils. Seule, Léontine, la nourrice qui a élevé les deux jeunes gens, connaît le secret de leur naissance, mais elle refuse de le révéler, et prononce le vers cité, passé en proverbe.

DEVINERESSE n. f. Linguist. V. DEVIN.

Devineresse (LA) ou **Madame Jobin,** comédie en cinq actes et en prose de Thomas Corneille et de Visé (1679). Les auteurs ont mis en scène sous le nom de *Madame Jobin* la Voisin, la célèbre empoisonneuse.

DEVINETTE n. f. Ce que l'on donne à deviner. || Jeu où l'on donne à deviner.

DEVINEUR, EUSE n. Qui devine, qui se pique de deviner; devineresse. || Personne qui juge par voie de conjecture : *Un beau, Un plaisant* DEVINEUR. || Personne qui sait expliquer les énigmes, les logogriphes, etc. : *Pas un rébus n'échappe à certains* DEVINEURS.

DÉVIOSCOPE [*oss-kop'*] n. m. (de *déviation*, et du gr. *skopein*, voir). Physiq. Appareil pour vérifier les lois de Foucault sur les oscillations du pendule.

DÉVIRAGE n. m. Mar. Action de dévirer : *Le* DÉVIRAGE *du cabestan.* || Tour, courbure que l'on fait prendre à une pièce de construction pour qu'elle ait la forme voulue. (On dit aussi DÉVIRANCE.)

— Charpent. Etat d'une pièce de bois dont les divers points d'une même face ne se trouvent pas situés dans le même plan.

— Techn. Desserrement d'une vis sous l'influence des chocs provoqués par le travail de la machine dont elle fait partie.

DÉVIRER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *virer*). Tourner en sens contraire : DÉVIRER *un cabestan.* || *Dévirer un cordage,* Le faire tourner sur son axe dans le sens opposé à son commettage.

— Charpent. Donner, par la taille, des renflements à une pièce de bois de manière que tous les points d'une même face ne se trouvent pas dans un même plan.

— *Intransitiv.* S'est dit pour DÉRIVER : *Un câble qui* DÉVIRE *sur le cabestan.*

DÉVIRGINER [*ji-né*] ou **DÉVIRGINISER** [*zé*] v. tr. (lat. *devirginare*). Oter la virginité.

DÉVIRGINEUR [*jeur*] ou **DÉVIRGINISEUR** n. m. Qui ôte la virginité.

DÉVIRILISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *viril.*) Efféminer : DÉVIRILISER *les caractères.* (Peu us.)

De viris illustribus, (*Des hommes illustres*). Titre adopté par différents historiens ou polygraphes latins : Varron, Santra, Cornelius Nepos, Hygin, Suétone, et saint Jérôme. (Le plus connu est celui de Cornelius Nepos.)

De viris illustribus urbis Romæ (*Des hommes illustres de Rome*), par Lhomond (vers 1775); ouvrage d'enseignement, qui contient en latin un abrégé de l'histoire romaine. (On dit aussi, par abrév. : *le, un* DE VIRIS.)

DÉVIROLAGE ou **DÉVIROLEMENT** [*man*] n. m. Action de déviroler.

DÉVIROLER [*lé*] v. tr. Retirer les flans de la virole, après la frappe.

DÉVIRURE ou **DÉRIVURE** n. f. Nom donné à la coupe de l'ardoise et au filet de plâtre que l'on fait sur le pignon d'un bâtiment, à l'extrémité d'un comble. || On donne encore ce nom à une coupe longitudinale de l'ardoise, comme celle que l'on pratique le long d'un châssis à tabatière, etc.

DEVIS [*vi*] n. m. (substantif verbal de *deviser*). Action de deviser : *Ah! que de longs* DEVIS! (Molière.)

— Techn. Description, état détaillé de toutes les parties nécessaires à la construction d'un ouvrage quelconque, avec l'estimation des dépenses.

— ENCYCL. Techn. Le *devis* est la description détaillée d'un projet. On y explique la forme et les dimensions de chacune des parties, la manière dont elles doivent être exécutées, la nature et les qualités des matériaux qui doivent y être employés, et enfin l'évaluation des dépenses présumées. Un devis complet se subdivise en : *devis justificatif, devis descriptif,* et *devis estimatif.*

DÉVISAGER [*za-jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *visage*. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Il dévisagea. Nous dévisageons.*) Anc. Déchirer le visage de :

Et veut au moindre mot *dévisager* les gens.
MOLIÈRE.

— *Fig.* Maltraiter de paroles.

— Fam. *Dévisager quelqu'un,* Le regarder avec insistance : *L'habitude de* DÉVISAGER *les gens marque une détestable éducation.*

— ***Se dévisager,*** v. pr. — Avec réciprocité, Se déchirer le visage : *Ces deux furies* SE SONT DÉVISAGÉES.

— *Pop.* Se regarder l'un l'autre avec attention au visage.

DEVISE n. f. (substantif verbal de *deviser*). Figure emblématique, avec une courte légende qui l'explique : *La figure est le « corps » de la* DEVISE, *et la légende son « âme ».*

— *Par extens.* Sorte de sentence, qui indique les goûts, les habitudes, les qualités de quelqu'un; brèves paroles qui caractérisent, résument la valeur symbolique d'une chose : *Goûter un peu de tout est l'ingénieuse* DEVISE *du sage.* (Christine de Suède.)

Plutôt souffrir que mourir, c'est la *devise* des hommes.
LA FONTAINE.

Variété, c'est ma DEVISE. (Voltaire.) *Honneur et Patrie, voilà la* DEVISE *du drapeau.*

— *Par anal.* Petite sentence en vers ou en prose, dont on enveloppe certains bonbons et certains jouets : DEVISES *de bonbons.* DEVISES *de mirlitons.* || Bonbon enveloppé dans une de ces devises.

— Banq. Ensemble des effets de commerce payables sur une même place. (Ainsi, dans le classement du portefeuille des effets à recevoir d'un banquier, on place les effets par devises : ceux sur Londres, sur Bruxelles, sur Rome, etc.) || Papier-monnaie d'un pays : *Acheter des* DEVISES *étrangères.*

— Blas. Courte sentence qui se place au-dessous de l'écu d'armes. V. la partie *encycl.*

— *Par extens.* on disait : *Etre à la devise de quelqu'un,* pour Etre à son service (comme si l'on portait livrée à ses armes).

— Fin. En matière de change, Effet tiré sur l'étranger.

— Navig. Nom propre d'un bateau : *Les règlements sur la navigation rendent la* DEVISE *obligatoire; elle est ordinairement peinte sur l'arrière du bateau.*

— Sculpt. Ornement en bas-relief, composé d'une inscription, accompagnée ou non de figures.

— ENCYCL. Art héraldique. L'origine des *devises* est extrêmement ancienne; elle doit être recherchée et dans les cris de guerre et dans des jeux de mots ayant pour base le nom des propriétaires. En principe, la devise héraldique est une courte sentence écrite sur une banderole ou *listel* placé sous l'écu. Elle diffère du cri de guerre en ce que celui-ci se place au-dessus du cimier de l'écu. On entendait au début par « devise » la figure même servant d'emblème. Souvent, aussi, c'était un véritable rébus portant en lui-même sa sentence, ou bien une véritable exhortation se confondant avec le cri : *Aut Cæsar, aut nihil* (Ou César ou rien, devise de César Borgia); ou bien encore un symbole faisant allusion à un événement important, comme la devise de Philibert-Emmanuel de Savoie, après qu'on l'eut dépouillé d'une partie de ses biens : *Spoliatis arma supersunt* (A qui est dépouillé, il reste les armes).

DEVISES : 1. De France avant (1789) ; 2. De la première République ; 3. De ville (Paris) : *Fluctuat nec mergitur* (il flotte mais ne sombre pas) ; 4. De province (Normandie) ; 5. Du roi François Ier ; 6. De famille noble (Montmorency) : *Aplanos* (sans errer) ; 7. De la corporation des bouchers (avant 1789) : *Rien n'est meilleur que vivre en unité ;* 8. De maison de commerce (Librairie Larousse).

Quand la devise comporte une figure et une inscription, la première en est le *corps*, et la seconde l'*âme*. Ainsi, un écu chargé d'une tour avec la devise : *Turris mea Deus* (Ma tour c'est Dieu), etc., ou bien la salamandre de François Ier avec les mots : *Nutrisco et extinguo* (Je nourris et j'éteins). Ainsi disait-on que le labarum de Constantin portait la croix de sainte Hélène avec les mots : *In hoc signo vinces* (Par ce signe tu vaincras), etc. Mais il y avait des règles pour les figures mêmes : celle de l'homme ne devait jamais être représentée, « parce que c'eût été comparer l'homme avec soi-même, que prendre un corps humain comme similitude ». Les devises accompagnent presque toujours les armoiries des Etats, des provinces, des villes, des rois, des familles nobles, des corporations. Nous en citons quelques-unes parmi les plus célèbres :

EMPIRES ET ROYAUMES. — Autriche : A. E. I. O. U (*Austriæ est imperare orbi universo*) ; Belgique : *l'Union fait la force ;* Danemark : *Dominus mihi adjutor* (Le Seigneur est mon secours) ; Ecosse : (Marie Stuart) *Dulce meum terra tegit* (la terre couvre ce qui m'est doux) ; Espagne : *Plus ultra* (plus loin) ; France : *Dieu protège la France ;* France (avant 1789) : *Montjoye Saint-Denis* (cri de guerre) ; Grande-Bretagne : *Dieu et mon droit ;* Irlande : *Erin go brah !* (Pour toujours l'Irlande) ; Pays-Bas : *Je maintiendrai ;* Portugal : *In hoc signo vinces ;* Savoie : *Fert ! fert ! fert !* c'est-à-dire *fortitudo ejus Rhodum tenuit* (Son courage a tenu Rhodes) ; Suède et Norvège : *Droit et Vérité.*

EMPEREURS, ROIS ET REINES. — Clovis : *Salus mihi conjuge parta est ;* Dagobert : *Multi post bella triumphi ;* Charlemagne : *Concilio major, qui magnus in armis ;* Hugues Capet : *In melius novus in novo regnum ;* Philippe Auguste : *Augusti resero cognomine dotes ;* Louis IX : *Decus addidit cælo ;* Philippe VI de Valois : *Ramo avulso non deficit alter ;* Jean le Bon : *Vici quanquam victus ;* Charles V : *Immanes potui superare procellas ;* Charles VII : *Cælum sub virgine faustum ;* Louis XI : (un fagot d'épines) *Qui s'y frotte s'y pique ;* Louis XII : (un porc-épic) *Cominus et eminus* (De près et de loin) ; François Ier : (une salamandre au milieu des flammes) *Nutrisco et extinguo* (Je nourris et je détruis) ; Henri IV : (un Hercule domptant un monstre) *Invia virtute nulla est via* (Pour la valeur, point d'obstacles) ; Louis XIV : (un soleil) *Nec pluribus impar* (Non inférieur à plusieurs, sous-entendu mondes). Anne d'Autriche : *Mon prix n'est pas dans ma couronne ;* Anne de Bretagne : *Potius mori quam fœdari* (Plutôt mourir que se salir) ; Blanche de Castille : *Lilium inter lilia* (Lis entre des lis) ; Marie de Médicis : (une cascade) *De mi caida mi candor* (De ma chute ma blancheur) ; Marie Leczinska : (une corbeille de lis et de roses) *Tout pour eux, tout pour elles.*

QUELQUES ORDRES DE CHEVALERIE. — Jarretière (Angleterre) : *Honni soit qui mal y pense ;* Bain (Angleterre) : *Tria in unum ;* Annonciade (Savoie) : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit ;* Aigle blanc (Pologne) : *Pro fide, rege et lege ;* Toison d'Or (Espagne et Autriche) : *Ante ferit quam flamma micet ;* Saint-Esprit (France) : *Au droit désir ;* Légion d'Honneur (France) : *Honneur et Patrie.*

QUELQUES VILLES DE FRANCE. — Abbeville : *Semper fidelis ;* Agen : *Nisi Dominus custodierit ;* Aix : *Generoso sanguine parta ;* Amiens (deux branches d'alisier entrelacées) : *Liliis tenaci vimine jungor ;* Angers : *Assiduus consilio ;* Angoulême : *Fortitudo mea civium fides ;* Arles (un lion) : *Alma leonis uri arelatensis est, nisi ab ira leonis ;* Avignon : *Unguibus et rostro ;* Besançon : *Corde gero quod corde colo ;* Bordeaux : *Lilia sola regunt lunam, undas, castra, leonem ;* Bourges : *Salus dedit, salus protegit ;* Cambrai : *Concordia res parva crescent ;* Chalon-sur-Saône : *Urbi non sufficit orbis ;* Châlons-sur-Marne : *Decus et honor ;* Chartres : *Servanti civem querna corona datur ;* Compiègne : *Regi et regno fidelissima ;* Dijon : *Moult me tarde* (devise de Philippe le Hardi) ; Lyon : *Un Dieu, ung Roy, une loi ;* Marseille : *Artibus immensis urbs fulget massiliensis ;* Nancy (un chardon) : *Qui s'y frotte s'y pique ;* Nantes : *In te, domine, sperant oculi omnium ;* Orléans : *Hoc vernunt lilia corde ;* Paris (une nef) : *Fluctuat nec mergitur ;* Reims : *Dieu en soit garde ;* Rochefort : *Per ardua virtus ;* La Rochelle : *Servabor sectore Deo ;* Rodez : *Fideles Deo et Regi ;* Saint-Omer : *Fidelis Adomarencis ;* Saint-Quentin : *In manibus Dei sortes meæ ;* Sens : *Fidelis et inexpugnabilis arte ;* Tours : *Sustinent lilia turres ;* Vichy : *Tantum valent, quantum sonant.*

Aujourd'hui la *devise* se retrouve dans les marques industrielles ou commerciales et notamment dans les marques des maisons d'édition.

— Art décor. En dehors des *devises héraldiques*, la devise apparaît dans la décoration dès le moyen âge, mais alors on l'appelait *mot*. Certains objets antiques portent également des devises, mais c'est le moyen âge et surtout la Renaissance qui s'en montrèrent prodigues, sur les cadrans, les horloges, les verres à boire, les bagues, les miroirs, etc. Ce fut au XVIe siècle qu'elles se compliquèrent d'emblèmes et d'attributs, et devinrent foncièrement décoratives. La décoration intérieure du château d'Anet est typique sous ce rapport. Sous Henri IV et sous Louis XIII, le goût des devises s'atténua. Mais il se réveilla sous Louis XIV ; on a composé un volume avec les devises des chevaliers qui prirent part au fameux carrousel de 1662. Sous Louis XV, même engouement. Sous Louis XVI, le goût des devises se répandit dans le grand public, et fit l'ornement des cachets. Sous la Révolution il envahit les objets usuels (plats, assiettes, bibelots de toutes sortes) ; sous la Restauration on fit des cachets en forme de lyre, avec ces mots : *Je réponds à qui me touche*, contre lesquels s'indigna fort Mme de Genlis.

— Fin. L'acheteur d'effets tirés sur l'étranger, notamment de lettres de change, se procure un crédit constituant un moyen de payement des dettes contractées à l'étranger. La politique des *devises*, consistant dans l'achat d'effets ou de crédits extérieurs, s'oppose à la politique monétaire qui a pour objet des achats d'or ou d'argent. Dans le premier cas l'Etat, directement ou par l'intermédiaire de la banque d'émission, s'efforce d'acheter les devises quand le change est favorable et de les revendre lorsqu'il est défavorable, de manière à le rapprocher le plus possible du pair. Le change est mû, en effet, par les offres et demandes de devises ; la maîtrise du change assure celle du système monétaire ; l'Etat ou l'Institut d'émission doit toujours être prêt à faire la contre-partie du solde des achats et ventes de devises, à intervenir constamment pour conserver entier le contrôle du change. La politique d'un Etat se répercute sur le système monétaire par l'action qu'elle exerce sur le change, c'est-à-dire sur les offres et demandes de devises ; bienfaisante, elle donne confiance en la valeur de la monnaie nationale, elle améliore le change par l'afflux des offres de devises qui sont alors achetées par la Banque ; néfaste, elle déprécie la monnaie, elle épuise, en provoquant des demandes nombreuses, les réserves de la Banque en devises.

En France, en juillet 1926, le Trésor se trouvant dépourvu des devises nécessaires à ses échéances extérieures, une panique fit monter la livre au cours de 240 francs ; le ministère d'union nationale, en rétablissant la confiance, provoqua la rentrée des devises, put assurer les payements à l'étranger et l'amélioration du change fut un des éléments préliminaires de la stabilisation légale de la monnaie (juin 1928).

DEVISÉE n. f. Entretien familier. (Peu us.)

DEVISER [*zé*] v. intr. (lat. pop. *divisare ;* de *dividere*, diviser). Diviser ; arranger, disposer ; exposer en détail. (Vx.)

— S'entretenir familièrement : DEVISEZ *beaucoup, ne vous querellez jamais.* (Raspail.)

DEVISME [*vîm'*] (Louis-François), armurier français, né à Paris en 1806, mort à Argenteuil en 1873. Il a perfectionné carabine et revolvers, inventé fusils et pistolets à coups multiples et balles forcées, fabriqué enfin des balles explosibles pour la chasse aux fauves et la pêche de la baleine.

DEVISME DE VALGAY (Anne-Pierre-Jacques), musicien français, né à Paris en 1745, mort à Caudebec en 1819. Il obtint, en 1777, la direction de l'Opéra. Il écrivit les livrets de deux opéras-comiques : *la Double Récompense* et *Eugénie et Linval.* — Sa femme, Jeanne-Hippolyte MOIROUD, née à Lyon en 1765, fut une pianiste distinguée. Elle composa la musique d'un opéra en un acte : *Praxitèle ou la Ceinture*, qui fut représenté à l'Opéra pendant la direction de son mari (1800).

DÉVISSAGE n. m. Action de dévisser : *Le* DÉVISSAGE *d'une serrure.* (On dit quelquefois DÉVISSEMENT.)

DÉVISSER [*vi-sé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *visser*). Détacher un objet retenu par des vis : DÉVISSER *une serrure.* || Retirer, séparer d'un autre un objet vissé : DÉVISSER *le bouchon d'argent d'un flacon.*

— Pop. *Se faire dévisser le coco*, Se faire tuer, guillotiner.

— Argot. *Dévisser son billard*, Mourir.

— ***Dévissé, e,*** part. pass. du verbe *Dévisser.*

— *Substantiv.* et au masc. : Sports. Mouvement exécuté avec un haltère qu'on amène à l'épaule et qu'on développe sans secousse, en inclinant le corps du côté opposé au poids.

— ***Se dévisser,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir, être dévissé.

de visu, loc. lat. signif. *Après avoir vu, d'après ce qu'on a vu : Parler d'une chose* DE VISU.

DÉVITALISATION [*za-si-on*] n. f. Action d'enlever le tissu vital, la pulpe d'une dent.

DÉVITALISER [*zé*] v. tr. Enlever le tissu vital, la pulpe d'une dent : DÉVITALISER *une dent saine.*

DÉVITRIFIABLE adj. Qui peut être dévitrifié.

DÉVITRIFICATION [*si-on*] n. f. Modification que subit le verre par l'action prolongée de la chaleur : *La* DÉVITRIFICATION *donne au verre l'aspect de la porcelaine.* || Action de se dévitrifier.

— Minér. Transformation d'un verre (volcanique ou artificiel) en éléments cristallisés.

DÉVITRIFIER [*fi-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *vitrifier*. — Se conjugue comme *prier.*) Détruire l'état de vitrification de : DÉVITRIFIER *du verre.*

— ***Se dévitrifier,*** v. pr. — Au sens passif, Etre dévitrifié.

DEVIZES, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Wilts), sur le canal Avon-Kennet ; 22.100 hab. Fabrique d'instruments aratoires.

DEVLET (Giraï Ier), souverain ou khan tatare de Crimée, petit-fils de Mengli Giraï, mort en 1574. Il monta sur le trône en 1551, après la déposition de Safa Giraï. En guerre avec la Moscovie il échoua en 1569 devant Astrakhan, mais deux ans plus tard, à la tête de 120.000 hommes, il vint incendier Moscou. Revenu en 1572, il fut complètement battu par le prince Michel Vorotinski.

DEVLET (Giraï II), khan de Crimée, mort en 1724. Son père abdiqua en sa faveur en 1699. Déposé en 1702, il remonta sur le trône en 1709. Il poussa le Sultan à embrasser le parti de Charles XII contre Pierre le Grand. La paix signée, Devlet reçut l'ordre de reconduire le roi de Suède dans ses Etats, mais celui-ci s'y opposa avec une telle opiniâtreté que le khan dut faire le siège de sa maison. Désavoué et déposé par le Sultan (1713), il remonta pour peu de temps sur le trône en 1716.

DEVLET (Giraï III), khan de Crimée, mort vers 1780. Il succéda, en 1769, à son oncle Kérim Giraï, mais son incapacité était telle qu'il fut déposé en 1770. Soutenu secrètement par la Porte contre la Russie, il remonta sur le trône en 1775, pour en être chassé de nouveau en 1777.

DÉVOIEMENT ou **DÉVOÎMENT** [*man*] n. m. (de *dévoyer*). Méd. Flux du ventre, diarrhée.

— Archit. Ecart, inclinaison d'un tuyau de cheminée ou de descente.

— Mar. Position de certains couples, dans laquelle le plan des branches n'est pas perpendiculaire à la quille.

DÉVOILEMENT [*man*] n. m. (de *dévoiler*). Action d'ôter le voile. (Peu us.)

— *Fig.* Action d'éclaircir, d'expliquer : *Le* DÉVOILEMENT *des figures du Vieux Testament ne s'est fait qu'à la venue du Messie.*

DÉVOILER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *voiler*). Lever, ôter le voile de : DÉVOILER *une femme, une statue.*

— *Par extens.* Montrer, laisser voir : *La nature, pendant la nuit,* DÉVOILE *de secrètes beautés.*

L'aube *me dévoilait* tout le jour ennemi.
VALÉRY.

— Relever de ses vœux une religieuse : *La Révolution* DÉVOILA *toutes les nonnes.*

— *Fig.* Révéler, expliquer : DÉVOILER *un mystère, un secret, une intrigue, les impostures de quelqu'un.*

— ***Se dévoiler,*** v. pr. — Au sens réfléchi : *Dans certains ordres, il est défendu aux religieuses de* SE DÉVOILER *au parloir ;* — et *au fig.* Se découvrir, se trahir : SE DÉVOILER *à ses ennemis.*

— Au sens passif, et *au fig.*, Etre connu, découvert : *Caractère, intrigue qui* SE DÉVOILE.

— SYN. **Dévoiler, déceler, découvrir, révéler.** V. DÉCELER.

DEVOIR v. tr. (lat. *debere.* — *Je dois, tu dois, il doit, nous devons, vous devez, ils doivent. Je devais, nous devions. Je dus, nous dûmes. Je devrai, nous devrons. Je devrais, nous devrions. Dois, devons, devez. Que je doive, que nous devions. Que je dusse, que nous dussions. Devant. Dû* [au plur. *dus*], *due.*) Avec un régime direct, Avoir à payer une somme d'argent, à donner ou à rendre quelque chose : DEVOIR *dix mille francs, deux boisseaux de blé, trois journées de travail.* DEVOIR *deux costumes à son tailleur.*

— *Fig.* Etre tenu à quelque chose (par la loi, la conscience, etc.) : *Un fils* DOIT *le respect à son père.*

Je *dois* ma vie au peuple, au prince, à sa couronne,
Mais je la *dois* bien plus au Dieu qui me la donne.
CORNEILLE.

— Etre redevable de : *Les lois que nous* DEVONS *aux Romains.* DEVOIR *la vie à quelqu'un. C'est au Nil que l'Egypte* DOIT *sa fertilité.*

— Suivi d'un infinitif, Marque la nécessité, la destination infaillible : *Tous les hommes* DOIVENT *mourir. La justice* DOIT TRIOMPHER. *Ce qui* DOIT ARRIVER *arrive.*

Et que *dois-je espérer*, qu'un tourment éternel?
RACINE.

|| L'obligation morale : *On* DOIT RESPECTER *la vieillesse. On* DOIT SERVIR *son pays avec amour. Crime qui ne* DOIT *pas* DEMEURER *impuni.* FAIRE *ce qu'on* DOIT, *et laisser faire* (le reste) *aux autres.* || L'intention : *Je* DEVAIS *le* PUNIR, *mais sa mère s'y est opposée.* || La supposition : *C'est lui qui* DOIT AVOIR FAIT *cette sottise. Je* DOIS RECEVOIR *cette somme demain.* || La croyance, la probabilité : *Vu ce que je sais de lui, il* DOIT ÊTRE *incapable d'une mauvaise action.* — Marquant un simple futur : *Je* DOIS PARTIR *sous peu.*

— *Devoir de*, avec un verbe à l'infinitif, Etre redevable de : *C'est à lui que je* DOIS D'ÊTRE *encore de ce monde.*

— *Dussé-je, Dusses-tu, Dût-il*, etc. Quand même je, tu, il, etc. ; fallût-il que je, que tu, qu'il, etc. : DUSSIEZ-VOUS *m'*ACCUSER. DÛT-ON EN MURMURER. DÛT LE MONDE *s'en* SCANDALISER. *L'homme aime mieux ce qui est grand,* DÛT CETTE GRANDEUR *l'*ÉCRASER, *que ce qui est bon,* DÛT CETTE BONTÉ *le* SECOURIR. (J. Janin.)

— Impersonnellem. : IL DOIT ÊTRE *doux de pardonner une injure.* IL DOIT *y* AVOIR *du charme dans la solitude.*

— LOC. DIV. *Devoir du retour*, Devoir quelque argent

en sus, après un échange ; et *au fig.* Rester l'obligé. || *Devoir plus d'argent qu'on n'est gros, Devoir à Dieu et à diable, Devoir au tiers et au quart, Devoir de tous côtés.* Avoir de nombreux créanciers. || *En devoir à quelqu'un,* Etre en reste avec lui ; lui réserver un châtiment. || *N'en devoir guère, N'en devoir rien,* Ne pas être inférieur : *J'ai vu les beautés de la Seine, ses bords* N'EN DOIVENT RIEN *à ceux de la Loire.* (Mme de Sévigné.) || *Ne s'en devoir guère,* Se dit de deux personnes qui ont d'aussi grands défauts l'une que l'autre. || *Devoir tribut,* Ne pouvoir échapper à :

Une femme toujours *doit tribut* à la mode.
BOILEAU.

— PROV. **Qui doit a tort,** La loi est toujours contre le débiteur. || **Qui a terme ne doit rien,** On ne peut être obligé de payer avant le terme échu. || **Quand on doit, il faut payer ou agréer,** Il faut payer ou donner de bonnes paroles. || **Qui nous doit nous demande,** Se dit lorsqu'on a sujet de se plaindre de la personne même qui se plaint. || **Fais ce que dois, advienne que pourra,** Fais ton devoir, sans t'inquiéter de ce qui en pourra résulter.

— ***Dû, due*** part. pass. du verbe *Devoir.*

— Dr. *Jusqu'à due concurrence,* Jusqu'à concurrence de la somme, de la quantité dont il s'agit. || *En bonne et due forme,* Selon les formes voulues, légales.

— *Substantiv.* et au masc., et invar. Ce qui est dû à quelqu'un : *Ne demander que son* DÛ. || Ce que l'on doit : *Faire le* DÛ *de sa charge ;* et au fig. : *Pour le* DÛ *de ma conscience.*

— REM. L'accent circonflexe de DÛ participe disparaît au féminin et au pluriel.

— ANTON. **Indu, e.**

— ***Se devoir,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et au fig. : *Un roi* SE DOIT *à tous les hommes qu'il gouverne.* (Fénelon.) || *En agissant, il est bon de ne pas grossir ce que l'on* SE DOIT *à soi-même.*

— Avec réciprocité, et au fig. : *Les citoyens* SE DOIVENT *secours et assistance.*

— Au sens passif, Etre dû : *Tout l'argent qui* SE DOIT *à Paris.*

DEVOIR n. m. (de *devoir,* infinitif pris substantiv.). Ce à quoi l'on est obligé par la loi, par la morale, etc. : *S'acquitter de son* DEVOIR. *Remplir, Trahir ses* DEVOIRS. *Faites votre* DEVOIR *et laissez faire aux dieux.* (Corneille.) *Le* DEVOIR *filial. Le* DEVOIR *conjugal. Le* DEVOIR *d'un honnête homme. Le* DEVOIR *d'un patron, d'un ouvrier. Le* DEVOIR *d'une maîtresse de maison est de s'oublier elle-même. Le premier de nos* DEVOIRS *est d'éclairer notre idée du* DEVOIR. (Maeterlinck.)

— *Par plaisant.* Nécessité, chose indispensable : *Le premier* DEVOIR *d'une femme est d'être jolie.* (Mme de Girardin.)

— *Particulièrem.* Occupation, poste : *Il est à son* DEVOIR. (Vx.) || Travail, exercice d'écolier : *Finir un* DEVOIR.

— *Par extens.,* et principalem. au plur. Hommages, marques de civilité, de politesse : *Rendre ses* DEVOIRS *à quelqu'un.*

— Association d'ouvriers charpentiers, compagnonnage : *Les compagnons du* DEVOIR.

— LOC. DIV. *Derniers devoirs,* Honneurs funèbres, cérémonie des funérailles. || *En devoir de,* Prêt à : *Nous étions à table, plusieurs, joyeux,* EN DEVOIR DE *bien faire.* (P.-L. Courrier.) || *Faire son devoir,* Se conduire vaillamment dans un combat. || *Rentrer dans le devoir, dans son devoir,* Se remettre dans la subordination dont on s'était écarté ; revenir à de bons sentiments. || *Ramener, Remettre, Ranger quelqu'un à son devoir,* L'obliger à faire ce qu'il doit. — *Se ranger à son devoir,* Faire ce qu'on doit faire. || *Croire du devoir, de son devoir de,* Juger nécessaire, obligatoire de. — *Il est du devoir de,* Le devoir oblige à. || *Je lui apprendrai son devoir,* Je le contraindrai à faire ce qu'il doit, ou Je le châtierai de ne l'avoir pas fait. || *Se mettre en devoir de,* Se préparer, commencer à.

— Féod. *Devoirs seigneuriaux,* Obligations de toute nature dont le vassal était tenu envers son suzerain.

— Relig. *Devoir pascal,* Obligation, pour les catholiques, de communier dans le temps pascal.

— Théol. *Devoir conjugal,* Union charnelle considérée comme obligatoire pour chacun des deux époux à l'égard de l'autre.

— ALLUS. LITTÉR. :

Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre, et la mort un *devoir.*

Vers de la *Mérope* de Voltaire.

— SYN. **Devoir, obligation.** L'idée de *devoir* est plus morale, plus élevée ; celle d'*obligation* a souvent un caractère plus personnel, moins général, et se rattache davantage aux circonstances qui rendent l'action nécessaire.

— ANTON. **Droit.**

— ENCYCL. Le *devoir* ou *loi morale* est une loi intérieure qui nous oblige d'une manière absolue sans nous contraindre ; c'est-à-dire que, absolument obligés d'y obéir en droit nous avons en fait la possibilité matérielle d'y désobéir. Kant l'appelle un impératif *catégorique,* pour l'opposer aux impératifs *hypothétiques,* subordonnés à notre intérêt ou à nos désirs. Par le fait même qu'il est absolu, le devoir est *universel ;* c'est-à-dire que dans les mêmes circonstances il s'impose également à tout être raisonnable.

On distingue les devoirs envers nous-mêmes, envers nos semblables, envers Dieu, et envers les animaux. Dans chacune de ces classes on distingue les devoirs négatifs et les devoirs positifs, les devoirs stricts, c'est-à-dire nettement définis et les devoirs larges qui, tout en étant aussi rigoureusement obligatoires que les devoirs stricts, peuvent être accomplis sous des formes différentes : le choix que nous faisons de l'une d'elles est laissé à notre libre appréciation.

Parmi nos devoirs envers nos semblables on distingue les devoirs de *justice,* de *solidarité* et de *charité* (v. ces mots). En cas de conflit entre plusieurs devoirs, nous devons nous décider d'après l'importance de leurs objets et l'étendue des groupes qu'ils concernent : famille, patrie, humanité.

— On appelle *morale du devoir* la morale qui définit le bien par le devoir. V. FORMALISME.

— Mœurs et cout. *Compagnons du devoir.* Ils comprenaient les compagnons appartenant aux deux branches des enfants de maître Jacques et des enfants du père Soubise. Les enfants de Salomon s'appelaient *Compagnons du devoir de liberté.* (V. sur ces appellations l'article COMPAGNONNAGE.)

Devoirs (*Traité des*) ou *De officiis,* de Cicéron, livre de morale (44 av. J.-C.). L'ouvrage, d'un stoïcisme adouci, est adressé par l'auteur à son fils, dont la vie débauchée l'affligeait. Il se divise en trois livres : le premier a pour sujet l'honnête, le second l'utile, le troisième, le plus nouveau, les conflits entre l'honnête et l'utile. Jamais plus nobles lignes de morale sociale ne furent données sous une forme plus parfaite, aussi l'ouvrage est-il un des plus connus parmi les traités philosophiques de Cicéron. — Sous le titre *Des devoirs des prêtres,* saint Ambroise a écrit une adaptation chrétienne du *De officiis* de Cicéron.

DÉVOIRANT [*ran*] n. m. Nom que les charpentiers donnent à l'ouvrier reçu *compagnon du devoir.* V. COMPAGNONNAGE.

DÉVOIS [*voi*] n. m. (du préfixe privat. *dé,* et de *voie*). Action de dévoyer : *Le* DÉVOIS *d'une charrette.*

DÉVOLE n. f. (du préfixe privat. *dé,* et de *vole*). Jeux. Action de manquer la vole au jeu de cartes. (Vx.)

— Fig. *Etre en dévole,* Etre en perte dans une affaire.

DÉVOLÉ, E adj. Qui subit la dévole. (Vx.)

DÉVOLER [*lé*] v. intr. (rad. *dévole*). Jeux. Manquer la vole au jeu de cartes. (Vx.)

— *Fig.* Faire des pertes dans une affaire.

DEVOLI ou **DEVOL,** fleuve de l'Albanie, tributaire de la mer Adriatique, qui sort du mont Grammos, en plein cœur de la péninsule hellénique, et porte le nom de Semeni dans la plaine côtière d'Albanie. Sur ses rives ont commencé, pendant la Grande Guerre, par un combat entre Français et Allemands, les opérations de Pogradec (septembre-octobre 1917).

DÉVOLTAGE n. m. Diminution dans le voltage d'une source d'électricité.

DÉVOLTER [*té*] v. tr. Diminuer le voltage d'une source d'électricité.

DÉVOLTEUR n. m. Machine ou transformateur disposé de manière à diminuer la tension fournie par une source d'électricité.

DÉVOLU, E adj. (lat. *devolutum* supin de *devolvere,* rouler d'un endroit à un autre, de l'un à l'autre, attribuer). Qui a passé d'une personne à une autre, est échu par droit : *Succession* DÉVOLUE *à l'Etat.* || Acquis, réservé : *Parmi les avantages* DÉVOLUS *aux gens secs et blonds, il conservait une taille juvénile.* (Balzac.) || Condamné à : *Mes jours au deuil sont* DÉVOLUS. (C. Delavigne.)

— *Substantiv.* et au masc. Dr. can. Provision d'un bénéfice vacant par l'incapacité ecclésiastique de celui qui l'occupe : *Avoir un bénéfice par* DÉVOLU. *Prendre, Obtenir un* DÉVOLU. || Vacance d'un bénéfice par incapacité du sujet : *Bénéfice tombé en* DÉVOLU, *vacant par* DÉVOLU. (Les canonistes écrivaient plutôt *dévolut.*)

— Fam. *Jeter son dévolu, un dévolu, sur,* Fixer son choix sur :

Et le diable a sur nous jeté son *dévolu.*
REGNARD.

DÉVOLUTAIRE [*tèr'*] n. m. Dr. can. Celui qui avait obtenu un bénéfice par dévolu.

DÉVOLUTIF, IVE adj. (rad. *dévolu*). Dr. Qui fait qu'une chose passe d'une personne à une autre : *Appel* DÉVOLUTIF.

DÉVOLUTION [*si-on*] n. f. (rad. *dévolu*). Dr. Transport, transmission d'un bien, d'un droit, qui se fait d'une personne à une autre. (Se dit particulièrement de la transmission par succession.) || Droit qui, dans certains pays, donnait la succession aux filles nées d'un premier mariage, de préférence aux fils nés d'un second lit : *La guerre de* DÉVOLUTION.

— Dr. can. Droit en vertu duquel la collation d'un bénéfice vacant revenait au supérieur, dans le cas où l'évêque aurait négligé de pourvoir à l'avancement dans un délai de six mois.

— ENCYCL. Dr. Les auteurs modernes appellent *dévolution* la transmission d'une succession aux divers ordres d'héritiers. Le Code civil ne considère ni la nature ni l'origine des biens pour en régler la succession. Aussi la distinction que l'on faisait dans l'ancien droit entre les propres et les acquêts, pour éviter que les biens provenus d'une ligne passassent à l'autre, est abolie. Il ne se fait (C. civ., art. 733) aucune dévolution d'une ligne à l'autre, si ce n'est lorsqu'il ne se trouve aucun ascendant, ni collatéral de l'une des deux lignes, au degré successible. Dans ce cas la portion que la loi attribuait à la ligne défaillante appartient tout entière à l'autre ligne.

Dévolution (GUERRE DE). A la mort de Philippe IV, roi d'Espagne (1665), Louis XIV éleva des prétentions sur le Brabant et diverses provinces des Pays-Bas espagnols, au nom de sa femme Marie-Thérèse, en vertu du droit de dévolution. Marie-Thérèse était issue du premier mariage de Philippe IV, et Charles II du second. Il s'agissait d'une coutume purement privée en faveur des enfants du premier lit.

Le nouveau roi d'Espagne, Charles II, objecta que les droits de Louis XIV n'étaient pas valables ; mais Louis XIV, sans déclaration de guerre, entra en Flandre à la tête de son armée, que commandait Turenne (1667). Charleroi, Tournai, Douai, Oudenarde, Furnes, Courtrai, Lille, tombèrent en quelques semaines au pouvoir des Français. L'année suivante Condé fit en quinze jours la conquête de la Franche-Comté, qui appartenait à l'Espagne. Effrayée de la rapidité de ces victoires, la Hollande conclut avec l'Angleterre et la Suède la *Triple alliance* de La Haye, pour arrêter les conquêtes françaises, et Louis XIV se résigna alors à signer le traité d'Aix-la-Chapelle (1668). Presque toutes les villes conquises en Flandre par les Français leur restèrent, mais la Franche-Comté fut restituée à l'Espagne.

DÉVOLUY, massif calcaire du Dauphiné, aux confins des départ. de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes, d'où les eaux s'écoulent vers le Drac au N., par la Souloise, vers le Buech au S. Point culminant, l'Obiou (2.793 m.). Dénudé et raviné par les eaux courantes, troué d'avens appelés *chouruns,* strié de *lapiaz,* le Dévoluy a aussi de belles sources vauclusiennes, « les fonts Gillardes ». Il a donné son nom à un petit pays très pauvre en général, englobé surtout dans le départ. des Hautes-Alpes. Capitale *Saint-Etienne-de-Dévoluy.*

DEVON, fleuve côtier d'Ecosse, qui arrose le comté de Perth et finit dans le golfe de Forth. Cours, 48 kil.

DEVON ou **DEVONSHIRE,** comté de la Grande-Bretagne, au sud-ouest de l'Angleterre, entre le canal de Bristol et la Manche ; 712.000 hab. Avec ses plateaux stériles (Dartmoor) contraste la belle et fertile vallée d'Exeter. Extraction de l'étain, du cuivre, de l'ardoise, pierre à bâtir, terre à porcelaine ; élevage des *bœufs du Devon,* variété estimée de la race irlandaise. Industrie surtout minière. Ch.-lieu *Exeter.*

Devon (BŒUF DU). Bœuf du Devonshire, constituant une race spéciale.

— Substantiv. : *Un* DEVON.

— Adjectiv. : *Un bœuf* DEVON.

— ENCYCL. Le *devon,* variété de la race bovine dénommée « irlandaise » par André Sanson (animaux bretons, races d'Ayr, de Kerry), habite en Angleterre les comtés de Devon, de Dorset, de Somerset. La taille est petite, le squelette fin, le corps un peu grêle, la tête allongée, avec des cornes longues et effilées. La robe est rouge vif. Les muqueuses du mufle et des paupières, les cornes sont orangées. La variété de Devon fournit d'excellents animaux de boucherie, dont la viande est savoureuse.

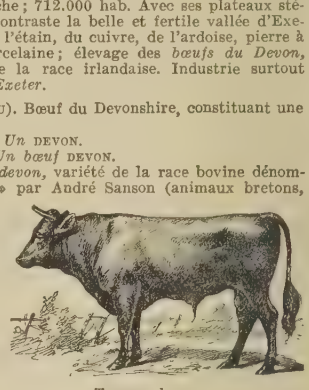
Taureau devon.

DEVON SEPTENTRIONAL, île arctique des Territoires du nord-ouest du Dominion du Canada (territ. de Franklin), à l'ouest de la mer de Baffin, séparée de la terre de Baffin, plus méridionale, par le détroit de Lancastre, et des terres plus septentrionales par celui de Jones. C'est une des plus orientales des terres du grand archipel arctique américain.

DEVON (Henry COURTENAY, comte DE, marquis D'EXETER). V. EXETER.

DEVON (Charles BLOUNT, comte DE), lord MOUNTJOY, homme de guerre et homme d'Etat anglais, né en 1563, mort à Londres en 1606. Sa faveur auprès de la reine Elisabeth lui attira un duel avec le comte d'Essex. Après la mort de celui-ci, Devon fut placé à la tête de l'armée d'Irlande (1599). Vainqueur de l'insurrection, il fut créé « comte de Devon » et maître de l'artillerie. Il fut chargé de négociations avec l'Espagne ; ses derniers jours furent troublés par des procès pour un mariage de validité contestée.

DEVON n. m. Poisson artificiel pourvu de plusieurs jeux d'hameçons triples, et qu'on utilise dans la pêche (au lancer) des poissons voraces (truite, brochet, perche).

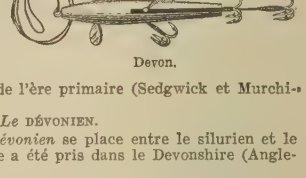
Devon.

DÉVONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Géol. Se dit d'une des grandes périodes géologiques de l'ère primaire (Sedgwick et Murchison, 1839).

— Substantiv. : *Le* DÉVONIEN.

— ENCYCL. Le *dévonien* se place entre le silurien et le carbonifère. Le type a été pris dans le Devonshire (Angleterre).

La base du dévonien est facile à définir ; dans les régions typiques, des mouvements orogéniques ont plissé le silurien et donné naissance à la *chaîne calédonienne* avant le commencement du dévonien. Les dépôts dévoniens sont donc discordants sur les sédiments siluriens. Cependant cette discordance ne s'observe pas dans les régions méditerranéennes où la mer s'est maintenue en permanence et où le dévonien est concordant avec le silurien. (On a adopté là, à tort, un étage intermédiaire, dit *hercynien.*) Au point de vue paléontologique, le dévonien est caractérisé par la disparition des graptolites et par l'apparition des goniatites et des poissons.

La limite supérieure du dévonien, avec le carbonifère, est plus artificielle et discutée ; il y a généralement concordance entre les dépôts ; l'apparition des reptiles stégocéphales est le seul critérium net.

On admet dans le dévonien six étages :

Néodévonien.	Famennien.
	Frasnien.
Mésodévonien.	Givétien.
	Eifelien.
Eodévonien.	Coblentzien.
	Gédinnien.

Dès le mésodévonien, on peut reconnaître plusieurs provinces zoologiques :

1° Une province circumpolaire où domine le facies de vieux grès rouge déposé dans des lagunes ;

2° Une province ardennaise, où la mer s'est maintenue en permanence et où l'on connaît des facies de diverses profondeurs, néritiques et bathyaux ;

3° Une province hercynienne où dominent les calcaires à brachiopodes et les calcaires à goniatites ;

4° Une province américaine (les deux Amériques et l'Afrique).

Le climat était chaud et sec dans les régions d'Angleterre où régnaient des lagunes d'évaporation.

Par contre, on connaît des dépôts glaciaires dans la région du cap de Bonne-Espérance.

Des éruptions volcaniques, importantes, se manifestent au cours de la période dévonienne pendant toute sa durée et presque dans tous les pays (Ecosse, Angleterre, Allemagne, Armorique, Morvan, etc.).

DÉVONITE n. f. (de *Devon* nom géogr.). Phosphate hydraté naturel d'aluminium. || Nom donné par Thomson à la *wavellite.*

DEVONPORT [*von'-port'*], ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Devon) ; 89.000 hab. Place forte ;

beau port ; docks de la marine ; arsenal. Ancien faubourg de Plymouth.

DEVONSHIRE (comtes *et* ducs DE), grande famille anglaise, dont le nom patronymique est **Cavendish,** et dont les principaux membres, ayant porté ces titres, sont : William **Cavendish,** membre de la Chambre des communes pour Newport (1588), créé comte de Devonshire en 1618, mort à Edemor en 1626 ; — WILLIAM, fils de ce dernier, né en 1591 à Chatsworth, mort à Londres en 1628, représentant de Derby au Parlement (1621-1626), élève de Thomas Hobbes, succéda à son père en 1626 comme « comte de Devonshire ». (Sa femme CHRISTIANA, fut l'âme du parti royaliste) ; — WILLIAM, fils aîné du précédent, né à Chatsworth en 1617, mort à Rochampton en 1684, chef du parti royaliste, qui fut obligé de quitter l'Angleterre à la chute de Charles Ier. (Il se soumit au Parlement en 1645. Savant et érudit, il fit partie de la Société royale à ses débuts.) ; — WILLIAM, fils du précédent, né en 1640, mort en 1707 à Londres. (Il entra dans la marine et combattit Ruyter en 1665, puis fut chargé d'une ambassade en France [1669]. Membre du Parlement depuis 1661, il y était le chef du Country party, et il combattit la politique du duc d'York. Il fut membre du cabinet Shaftesbury de 1679 à 1680. Un des principaux partisans de Guillaume d'Orange, à l'avènement duquel il contribua plus que personne, il devint, en 1689, grand intendant de la maison royale, et reçut, en 1694, les titres de « duc de Devonshire » et de « marquis de Hartington ».) ; — WILLIAM, petit-fils du précédent, né en 1720, mort en 1764 à Spa, quatrième duc de Devonshire. (Il fut membre de la Chambre des communes, puis de la Chambre des lords, devint lord-trésorier d'Irlande en 1755, premier lord de la Trésorerie et premier ministre en 1756, et enfin, grand chambellan [1757-1762] ; — WILLIAM, cinquième duc de Devonshire, né et mort à Londres (1748-1811), fut un esprit médiocre, mais eut le talent d'épouser successivement deux femmes remarquables, qui jetèrent du lustre sur la maison. V. SPENCER (Georgina) et HERVEY (Elisabeth) ; — WILLIAM-GEORGE SPENCER, sixième duc de Devonshire, né à Paris en 1790, mort en 1858 à Hardwick-Hall. (Il représenta l'Angleterre au couronnement de Nicolas de Russie (1826), avec un faste remarqué. Il fut grand chambellan [1828-1834]. Comme il mourut célibataire, le titre de « duc de Devonshire » passa à son cousin William Cavendish, comte de Burlington) ; — Spencer Compton **Cavendish,** huitième duc de Devonshire, né en 1833, mort en 1908 à Cannes. (Elu, sous le nom de *Hartington,* membre du Parlement, comme libéral, il fut choisi comme leader à la place de Gladstone en 1875, mais s'effaça devant celui-ci, en 1880, puis s'unit avec Chamberlain pour former le parti unioniste.)

DÉVORANT [*ran*], **E** adj. Qui dévore, qui mange avec avidité : *Sauterelles* DÉVORANTES. || Qui pousse à dévorer : *Faim* DÉVORANTE.

— *Fig.* Qui détruit avec rapidité : *La flamme* DÉVORANTE. *Le temps dans sa marche* DÉVORANTE... || Qui ronge les organes vitaux ; qui consume : *Air, Climat* DÉVORANT. *Le Midi* DÉVORANT. (Th. Gautier.) *Sentir dans ses entrailles un feu* DÉVORANT. *Eprouver une fièvre* DÉVORANTE.

Les soucis *dévorants,* les regrets, les ennuis.
LA FONTAINE.

— Substantiv. *Fam. : Un* DÉVORANT.

DÉVORANT [*ran*] n. m. (corrupt. de *devoirant ;* rad. *devoir*). Mœurs et cout. V. DÉVOIRANT.

DÉVORATEUR, TRICE adj. Qui dévore : *Animal* DÉVORATEUR ; et au fig. : *Le croup est un fléau* DÉVORATEUR *d'enfants.*

— Techn. *Cylindre dévorateur,* Cylindre qui, dans les féculeries, sert à réduire en pulpe les tubercules.

— Substantiv. : *Le temps est un impitoyable* DÉVORATEUR.

DÉVORATION [*si-on*] n. f. et **DÉVOREMENT** [*man*] n. m. Action de dévorer. (Peu us.)

DEVORE (Gaston), auteur dramatique français, né à Paris en 1855. Après s'être consacré pendant plusieurs années au commerce, il débuta au théâtre par un acte psychologique et philosophique : *Tentation* (Odéon, 1894). Sa première œuvre importante fut *Demi-sœurs* (1896), qui ne comporte aucun rôle d'homme. Il donna ensuite *la Conscience de l'enfant* (1899) ; *les Complaisances* (1901) ; *la Sacrifiée* (1907) ; *Page blanche* (1910). Dans ses pièces solidement charpentées, Devore s'est attaché surtout aux conflits familiaux et aux drames intimes qui surgissent entre gens de même sang.

DÉVORER [*ré*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et du lat. *vorare*). Manger en déchirant avec les dents : *La Fable dit que Saturne* DÉVORAIT *ses enfants.* || Manger en rongeant : *Les chenilles* DÉVORENT *les feuilles des arbres.*

— *Par anal.* Avaler goulûment : DÉVORER *son dîner ;* — et Absolum. : *Cet homme ne mange pas, il* DÉVORE. || Fam. et par hyperb. : *Les moustiques, les mouches, les puces,* DÉVORENT *à l'envi le voyageur.*

— *Fig.* Consumer, anéantir, épuiser, miner, user, ronger : *Les flammes* ONT DÉVORÉ *des chefs-d'œuvre. Terre qui* DÉVORE *ses habitants.* DÉVORER *sa fortune. Les plaisirs* DÉVORENT *notre temps. L'air trop vif de la montagne et de la mer* DÉVORE *les faibles. La faim, la soif, la fièvre, l'ambition, la cupidité, la jalousie nous* DÉVORENT. *Les acides* DÉVORENT *les métaux. Les fleuves* DÉVORENT *leurs bords.*

— Fam. *Dévorer quelqu'un,* Le ruiner : *Le malheureux ! mais ils vont le* DÉVORER. (A. Daudet.)

— Avaler, absorber, épuiser : *L'impôt* DÉVORE *le plus clair de ce que l'on gagne.* || Avaler, absorber par le désir, les yeux, etc. ; convoiter :

Il *dévore* du cœur et des yeux cent beautés.
LA FONTAINE.

|| Absorber, renfermer, refouler en soi : DÉVORER *ses larmes, sa douleur, un affront.* || Absorber avidement, épuiser la matière de : DÉVORER *un roman.* || Absorber, recevoir avec plaisir. : *On écoute avidement, on* DÉVORE *la calomnie.* (Lamennais.) || Hâter de ses vœux : DÉVORER *les minutes, l'avenir.* || *Dévorer l'espace,* Courir avec une extrême vitesse.

— ***Se dévorer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et *au fig.,* Se livrer à l'inquiétude, au tourment ; et *fam.,* Se gratter avec une sorte de rage.

— Avec réciprocité, Se manger : *Les brochets* SE DÉVORENT *les uns les autres.*

— Au sens passif (au propre et au fig.), Etre dévoré, consumé, épuisé, etc.

DÉVOREUR, EUSE n. Qui dévore : *Un grand* DÉVOREUR *de viandes.*

— *Fig. et fam. :* DÉVOREUR, DÉVOREUSE *de livres.*

DEVOSA, petite planète, N° 337, découverte en 1892 par Charlois.

DEVOSGE (François), dessinateur français, né à Gray (Haute-Saône) en 1732, mort à Dijon en 1811. Il étudia sous Guillaume Coustou et Deshayes, et fonda, en 1765, à Dijon, une école de dessin que le prince de Condé, gouverneur de la province, prit sous sa protection. De 1770 à 1792, cette école put envoyer à Rome, annuellement, deux élèves qu'elle entretenait à ses frais. — Son fils, Anatole **Devosge,** né et mort à Dijon (1770-1850), élève de David, a peint des sujets bibliques ou classiques dans le style de son maître, et a été professeur à l'école de Dijon.

DÉVOT [*vo*], **OTE** adj. (du lat. *devotus,* dévoué, consacré). Consacré à Dieu ; zélé pour la religion ; les pratiques religieuses :

Mais les *dévots* de cœur sont aisés à connaître.
MOLIÈRE.

Il n'y a rien que je souhaitasse plus fortement que d'être DÉVOTE. (Mme de Sévigné.) || Qui affecte un zèle religieux : *C'est trop contre un mari d'être coquette et* DÉVOTE ; *une femme devrait opter.* (La Bruyère.)

Quoi ! vous êtes *dévot* et vous vous emportez !
MOLIÈRE.

— Qui marque la dévotion : *Air* DÉVOT. *Ton* DÉVOT. *Vie* DÉVOTE. || Qui porte à la dévotion : *Rien n'est plus agréable et plus* DÉVOT *que cette église souterraine.* (Chateaubriand.)

— *Etre dévot à,* Avoir une dévotion particulière pour : *Vous n'*ÊTES *point* DÉVOT *à la Vierge.* (Mme de Sévigné.) || Rendre une espèce de culte à : ETRE DÉVOT *à l'argent.*

— *Votre dévot fils,* Formule employée par les souverains catholiques, lorsqu'ils écrivent au pape.

— *Substantiv.* Personne dévote ; — et en mauv. part Faux dévot : *Un* DÉVOT *est celui qui, sous un roi athée, serait athée.* (La Bruyère.) *Les* DÉVOTS *fâchent le monde, et les gens pieux l'édifient.*

— *Par extens.* Personne dévouée à quelqu'un ou à quelque chose : *Toute personne en place s'entoure de ses* DÉVOTS.

— *Dévot de place,* Faux dévot, charlatan en dévotion.

— SYN. **Dévot, dévotieux.** *Dévotieux* marque une dévotion ou une apparence de dévotion plus minutieuse encore que *dévot.*

— ALLUS. LITTÉR. :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des *dévots !*

V. TANTÆNE ANIMIS.

DÉVOTE (sainte) ou **DIVUE** (en lat. **Deivota**), née en Corse, patronne de Monaco, où l'on vénère ses reliques. — Fête le 27 janvier.

DÉVOTEMENT [*man*] adv. Avec dévotion : *Se signer* DÉVOTEMENT.

Et je baisais sa main blanche, *dévotement.*
VERLAINE.

— *Par anal.* Avec onction : *Chanter* DÉVOTEMENT *ses propres louanges. Et fort* DÉVOTEMENT *il mangea deux perdrix.* (Molière.)

DÉVOTERIE [*rî*] n. f. Dévotion outrée, ridicule, mesquine. (Peu us.)

DEVOTI (Jean), théologien italien, né et mort à Rome (1744-1820). Il enseigna le droit canon au collège de la Sapience et accompagna Pie VII en France, à l'occasion du sacre de Napoléon Ier (1804).

DÉVOTIEUSEMENT [*si-eu-ze-man*] adv. Avec grande dévotion. (Vx.)

DÉVOTIEUX [*si-eû*], **EUSE** adj. Qui est d'une dévotion minutieuse : *Un homme fort* DÉVOTIEUX. || Inspiré par une dévotion minutieuse : *Exercices* DÉVOTIEUX.

— *Par extens.* Béatement respectueux : *Ecouter un orateur avec une* DÉVOTIEUSE *admiration.*

— *Substantiv.* Personne dévotieuse.

— SYN. **Dévotieux, dévot.** V. DÉVOT.

DÉVOTION [*si-on*] n. f. (du lat. *devotio,* dévouement). Dévouement à Dieu ; zèle pour la religion, les pratiques religieuses : *Vraie* DÉVOTION. *Fausse* DÉVOTION. *Se jeter dans la* DÉVOTION. *Faire quelque chose par* DÉVOTION. *Jamais tant d'extérieur de* DÉVOTION *et jamais peut-être moins de piété.* (Massillon.)

— *Avoir dévotion à,* Adresser plus particulièrement ses prières à : AVOIR DÉVOTION *à saint Jacques, à une image de la mère de Dieu.* — Préférer comme pratique religieuse : AVOIR DÉVOTION AU *chapelet,* AU *chemin de la croix.*

— Au plur. Pratique dévote : *Faire ses* DÉVOTIONS *au tombeau d'un saint.* || Absol. *Faire ses dévotions,* Communier : *Cette dame* A FAIT *hier* SES DÉVOTIONS ; — et pop. *Faire ses dévotions à toutes les chapelles,* S'arrêter pour boire à tous les cabarets.

— *Fête de dévotion, Jeûne de dévotion,* Fête, Jeûne, non commandés par l'Eglise, qu'on observe par pure dévotion. || *Livres de dévotion,* Livres traitant des sujets pieux et qui servent aux exercices de dévotion. — *Tableau, Image de dévotion,* Tableau, Image représentant un sujet pieux, et ayant pour objet d'exciter la dévotion des fidèles.

— *Par extens.* Dévouement à : DÉVOTION *pour son prince.* (Descartes.) || Attachement à : *Il ne faut pas ôter aux grandes âmes leur* DÉVOTION *à la gloire.* (Mme de Staël.) || *Etre à la dévotion de quelqu'un,* Lui être entièrement dévoué. || *Avoir quelqu'un, quelque chose à sa dévotion,* Pouvoir y compter en toutes choses, en avoir l'entière disposition : *Le cardinal Mazarin voulut faire d'Emery, peu à peu, un surintendant des finances tout à fait* À SA DÉVOTION. (Mme de Motteville.)

— Hist. *Votre Dévotion,* Titre honorifique donné sous le Bas-Empire à de hauts dignitaires.

— LOC. PROV. **L'offrande est à dévotion,** L'offrande est affaire de dévotion, on donne ce qu'on veut.

— PROV. **Il n'est dévotion que de jeune prêtre,** On n'a jamais plus d'ardeur que dans les débuts.

— SYN. **Dévotion, piété, religion.** La *dévotion* est proprement le dévouement à Dieu. La *religion* c'est le sentiment de ses devoirs envers Dieu ; la *piété,* la ferveur dans l'accomplissement de ces devoirs : c'est une *dévotion* vraie, sincère, sans outrance en général.

Dévotion à la croix (LA), drame de Calderon, une des pièces les plus caractéristiques et les plus fameuses du théâtre espagnol. Le héros Eusèbe de la Croix, trouvé enfant au pied d'une croix, a beau commettre tous les crimes, comme il n'a pas cessé d'être dévoué à la croix il échappe à tous les dangers, reçoit l'absolution et meurt pardonné.

DÉVOTISME [*tissm'*] n. m. Dévotion excessive.

DÉVOUEMENT [*voû-man*] ou **DÉVOÛMENT** n. m. (de *dévouer*). Acte religieux des anciens par lequel un citoyen s'offrait aux dieux infernaux pour faire retomber sur sa tête le malheur dont sa patrie était menacée : *Le* DÉVOUEMENT *de Codrus, le* DÉVOUEMENT *de Décius.* || Action de dévouer ou de se dévouer : *Le* DÉVOUEMENT *de la fille de Jephté. Le* DÉVOUEMENT *des médecins pendant une épidémie.*

— *Par extens.* Sacrifice volontaire de soi : *Rien ne peut égaler le* DÉVOUEMENT *d'une mère. Le* DÉVOUEMENT *à la Science.* || Simple formule de politesse : *Je vous prie de croire à mon* DÉVOUEMENT.

Dévouement (MÉDAILLE D'HONNEUR DES ACTES DE). V. ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT (*Médaille d'honneur des*).

DÉVOUER [*vou-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *vouer,* lat. *devovere*). Vouer entièrement, consacrer par un vœu, immoler en sacrifice expiatoire : *Il* DÉVOUA *sa fille à la Vierge.*

— *Fig.* Livrer en proie : DÉVOUER *quelqu'un à la haine, à l'exécration publique.*

Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
Qu'il fallait *dévouer* ce maudit animal...
LA FONTAINE.

|| Mettre complètement au service de : DÉVOUER *ses forces, ses enfants à l'intérêt public.*

— *Dévouer sa tête,* Exposer sa vie à de grands dangers.

— ***Dévoué, e,*** part. pass. du verbe *Dévouer.*

— *Je suis votre dévoué serviteur ;* — et substantiv. *Votre dévoué, Votre tout dévoué,* Formules de politesse.

— ANTON. **Acharné, haineux, hostile, ennemi juré.**

— ***Se dévouer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Se consacrer par un vœu : SE DÉVOUER *au service de Dieu.* || S'exposer à la mort, etc. : SE DÉVOUER *pour le salut de sa patrie.* || Sacrifier ses intérêts à : SE DÉVOUER *pour un ami.* || Se livrer, s'appliquer à, se donner tout entier à : SE DÉVOUER *à la Science.* || Se donner à quelqu'un avec zèle, dévouement : SE DÉVOUER *à ses maîtres.*

— SYN. **Dévouer, consacrer,** dédier. V. CONSACRER.

DÉVOULOIR v. intr. (du préfixe privat. *dé,* et de *vouloir*). Cesser de vouloir ce qu'on voulait. (Vx.)

DÉVOÛMENT [*man*] n. m. V. DÉVOUEMENT.

DÉVOYER [*voi-yé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé,* et de *voie.* — Se conjugue comme *aboyer.*) Détourner de la voie, de sa route : *Cerf qui tente un dernier effort pour* DÉVOYER *la meute.*

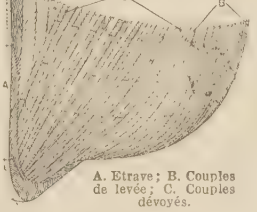

A. Etrave ; B. Couples de levée ; C. Couples dévoyés.

— Fig. : *Les passions fortes ne se laissent pas* DÉVOYER *aussi aisément que les autres.* (J.-J. Rousseau.) || Faire sortir de la voie du bien ou du vrai : *L'exemple suffit pour* DÉVOYER *un jeune homme.*

— Archit. Déranger de la ligne verticale : DÉVOYER *un tuyau de cheminée, de descente.*

— Mar. *Dévoyer un vaisseau,* Détourner ses couples, de manière qu'ils ne soient plus parallèles au couple de levée.

— Pathol. Détourner de leur cours naturel : DÉVOYER *les humeurs.* || Donner la diarrhée, le dévoiement à : *Souvent les fruits* DÉVOIENT *les enfants.*

— Intransitiv. : *L'intérêt nous fait* DÉVOYER *de la raison et du devoir.*

— Pathol. Avoir le dévoiement : *Enfant qui* DÉVOIE *depuis quelques jours.*

— ***Dévoyé, e,*** part. pass. du verbe *Dévoyer : Voyageur* DÉVOYÉ.

— Fig. : *Science* DÉVOYÉE. (V. Hugo.) *Spinoza avait donné cet exemple d'un grand esprit* DÉVOYÉ *par l'absolu.* (Proudhon.)

— Chem. de f. Se dit d'un wagon envoyé par erreur sur un itinéraire différent de celui correspondant à son acheminement vers sa destination.

— Mar. *Couples dévoyés,* Couples qui ne sont pas parallèles au couple de levée.

— Pathol. Qui a le dévoiement : *Destin soupa fort sobrement, et* Mlle *de La Rappinière tant qu'elle en fut* DÉVOYÉE. (Scarron.)

— Substantiv. : *Priez pour les* DÉVOYÉS. (Bossuet.)

— ***Se dévoyer,*** v. pr. Sortir de la bonne voie (au propre et au fig.).

DEVOYOD (Jules), chanteur français, né en 1841, mort à Moscou en 1901. Elève du Conservatoire de Paris (prix d'opéra, 1866), il a remporté de brillants succès tant à l'Académie nationale de musique qu'à l'étranger.

DE VRIENDT (Juliaan), artiste belge, peintre d'histoire et de portraits, né à Gand en 1842. Il débuta en 1864 à l'exposition triennale d'Anvers par *Marie-Madeleine entourée d'anges.* Ses principales œuvres sont : *le Cantique de Noël* (Exposition universelle de Paris, 1867) ; *Sainte Elisabeth de Hongrie repoussée par les habitants d'Eisenach* (musée de Liége) ; *la Veillée ; Griséldidis ; les Derniers jours de la Vierge à Jérusalem* (musée de Barcelone) ; *la Fille de Jaïre* (musée d'Anvers) ; *le Chant de Noël* (musée de Bruxelles). De Vriendt est un partisan du nationalisme dans l'art. On lui doit la décoration de la salle échevinale de Bruges, les peintures décoratives de la salle de la cour d'assises du palais de justice d'Anvers, et des portraits.

DEVRIENT (Edouard), acteur et auteur allemand, né à Berlin en 1801, mort à Carlsruhe en 1877. Neveu de l'acteur Louis Devrient, Edouard eut une belle carrière théâtrale comme acteur, régisseur et directeur de théâtre. Novateur intelligent et réfléchi il donna une preuve de son savoir et de son goût dans son *Histoire de l'art dramatique en Allemagne (1848-1874)* encore consultée avec fruit aujourd'hui. Par contre, ses drames et ceux de son fils Otto, qui fut aussi un acteur réputé, sont oubliés.

DEVRIÈS (Rosa), dame VAN OS, cantatrice néerlandaise, née à Deventer en 1828, morte à Rome en 1889. Elle débuta à La Haye et se produisit sur les grandes scènes d'Europe et d'Amérique. Sa voix étendue était servie par un talent d'une rare puissance dramatique. — Sa fille aînée, JEANNE, cantatrice dramatique, née et morte à Paris (1850-1924), se fit entendre avec succès au Théâtre-Lyrique de Paris et au théâtre de la Monnaie à Bruxelles. Elle avait épousé le chanteur Dereims qui créa à l'Opéra-Comique *Cinq-Mars* de Gounod. — Sa seconde fille, FIDÈS, née à la Nouvelle-Orléans en 1852, débuta au Théâtre-Lyrique en 1868, dans *le Val d'Andorre*. Après une brillante tournée en Europe, elle entra à l'Opéra en 1885, et créa le rôle de Chimène dans *le Cid* de Massenet. En 1887, elle joua encore le rôle d'Elsa dans l'unique représentation de *Lohengrin* qui fut donnée à l'Eden-Théâtre avec un succès considérable. — Ses deux fils: MAURICE, né à la Nouvelle-Orléans en 1854, mort à Chicago en 1910, et HERMANN, né à New-York en 1855, se sont également distingués, comme chanteurs et ont créé des rôles de premier plan. Hermann Devriès dirige à Chicago d'importantes publications musicales. — Enfin son petit-fils DAVID, né à Bagnères-de-Luchon en 1882, lauréat du Conservatoire de Paris en 1903, a débuté à l'Opéra la même année dans *l'Enlèvement au Sérail* de Mozart et a chanté tant à l'Opéra-Comique où il s'est fait remarquer dans un certain nombre de créations et où il a été engagé, en dernier lieu, de 1918 à 1921, qu'à la Gaîté-Lyrique, à Nice, à la Monnaie et en Amérique, tous les rôles de ténor du répertoire.

DÉVRIGHI ou **DIVRIGHI**, ville de Turquie (Anatolie), dans le vilayet de Sivas, non loin de l'Euphrate supérieur ; 5.600 habitants. Mosquée du temps des Seldjoukides, aujourd'hui grenier public.

DÉVRILLAGE [*yaj'*] n. m. Opération subie par les fils de laine destinés à obtenir le retors nécessaire à la fabrication de la bonneterie. || Opération que l'on fait subir à une ligne à pêche pour l'empêcher de vriller dans l'eau. (Cette opération consiste à mouiller le fil et à le maintenir tendu pendant le séchage.)

DÉVRILLER [*yé*] v. tr. (de *dé* et *vrille*). Détordre un fil, une corde, une ligne, etc., qui sont vrillés.

DÉVULGARISER [*zé*] v. tr. (du préfixe privat. *dé*, et de *vulgariser*). Dépouiller de son caractère vulgaire: DÉVULGARISER *une expression*.

DEWALQUE (Gilles-Joseph-Gustave), géologue belge, né à Stavelot en 1826, mort à Lüttig en 1905. Il fut professeur de minéralogie, de géologie et de paléontologie à l'université de Liége. Son principal travail est la *Carte géologique de la Belgique* (1879).

DEWALQUITE [*kit'*] n. f. (de *Dewalque* nom propre). Silico-arsénio-vanadate hydraté naturel d'aluminium et de manganèse.

DEWAR (James), physicien et chimiste anglais, né à Kincardine-on-Forth (Ecosse) en 1842, mort à Londres en 1923. Ce savant s'est fait connaître par des travaux remarquables, publiés pour la plupart dans les *Proceedings* de la Société royale. Les principaux ont eu pour objets : les produits d'oxydation de la picoline, la transformation de la chinoline en aniline, les constantes physiques de l'hydrogène, la chaleur spécifique du charbon à haute température, les actions physiologiques de la lumière, les recherches spectroscopiques et la liquéfaction de l'oxygène et de l'hydrogène. Il s'est également occupé de l'étude des très basses températures que l'on peut atteindre par l'ébullition de l'air liquide et même de l'hydrogène liquide. Correspondant de l'Académie des sciences (1920).

J. Dewar.

DEWAS, ville de l'Hindoustan (Agence de l'Inde centrale), dans la vallée du Sipra, affluent du Tchambal ; 12.000 hab. Capitale de deux principautés homonymes peuplées respectivement de 75.000 et de 63.000 hab. Temple de la déesse Tchamouda, taillé dans le roc, lieu de pèlerinage.

DÉWATTÉ adj. m. Se dit d'un courant dont la puissance est devenue nulle, c'est-à-dire ne fournissant pas de *watts*.

DE WERT (Jacques), musicien belge, né dans les Pays-Bas en 1536, mort à Mantoue en 1594. Il fut attaché d'abord au service du duc de Ferrare, et passa ensuite à celui de Marguerite Farnèse-Gonzague, duchesse de Mantoue. Il ne publia pas moins de onze recueils de madrigaux à cinq voix, trois livres de motets à cinq et six voix et un livre de *canzonette*.

DEWES ou **DU GUEZ** (Gilles), grammairien français, mort à Londres en 1535. Il se rendit en Angleterre, où il donna des leçons de français à Marie, fille de Henri VIII. On a de lui : *An introductorie for to lerne, to rede, to pronounce and to speake frenche trewly* (vers 1532), ouvrage fort curieux sur la langue française, qui a été réédité par Génin, à la suite de l'*Eclaircissement de la langue française*, de J. Palsgrave (1852).

D'EWES (sir Simonds), archéologue et historien anglais, né à Coxden (comté de Dorset) en 1602, mort à Stow-Langtoft-Hall (comté de Suffolk), en 1650. En 1640, il représenta le bourg de Sudbury au Long Parlement, dont il fut expulsé par le colonel Pryde le 6 décembre 1648. Son principal ouvrage, publié après sa mort, a pour titre : *Journals of all the Parliaments during the Reign of Queen Elizabeth* (1682).

De Wet. — Cl. Reinhold Shiel.

DE WET (Christian-Rodolphe), général boer, né à Leeuwkop dans le district de Smithfield (Orange) en 1854, mort à Bloemfontein en 1922. Il trouva d'instinct la méthode de guerre qui convenait au milieu sud-africain, et tint tête avec succès au général Roberts, grâce à ses attaques brusquées, suivies de complètes disparitions. Il signa la paix le 31 mai 1902 ; mais, en 1914, il reprit les armes contre les Anglais. Il fut vaincu, capturé le 1er décembre, condamné en juin 1915 à six ans de prison, puis remis en liberté dès le 21 décembre suivant.

DEWEY (George), amiral américain, né à Montpellier (Vermont) en 1837, mort en 1917. Descendant des premiers colons anglais, il entra en 1854 à l'Académie navale ; il était midshipman en 1858, et prit part à l'attaque de la Nouvelle-Orléans par la flotte fédérale en 1862. Commodore en 1896, il reçut le commandement en chef de l'escadre des mers d'Asie, contre les Philippines. En 1898, il détruisit la flotte espagnole à Cavite ; Manille fut obligée de capituler, ce fut la fin de la domination espagnole. Dewey fut reçu à son retour par des ovations triomphales. Promu contre-amiral au lendemain de la victoire de Manille, il fut fait amiral en 1899.

Amiral Dewey. — Cl. Feinberg.

DEWEY (ILES), nom donné par les Etats-Unis, en l'honneur de l'*amiral Dewey*, au groupe des îles Vierges (Petites Antilles), acheté en 1916 au Danemark. V. VIERGES (*îles*).

DEWEYLITE n. f. Silicate hydraté magnésien et ferreux de Middelfield (Massachusetts). [Variété de serpentine.]

DEWEZ (Louis-Dieudonné-Joseph), historien belge, né à Namur en 1760, mort à Bruxelles en 1838. Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'histoire de sa patrie : *Histoire générale de la Belgique* (1805-1807) ; *Histoire particulière des provinces belges sous le gouvernement des ducs et comtes* (1815) ; etc.

DEWINTER (Jean-Guillaume), général et marin hollandais, né au Texel en 1750, mort à Paris en 1812. Réfugié en France après la révolte de 1787 contre le stathouder, il fit sous Dumouriez et Pichegru les campagnes de 1792 et 1793, devint général de brigade, puis en 1795, rentra avec les Français dans son pays où il fut nommé amiral de la flotte du Texel. Le roi Louis le créa maréchal et lui confia le commandement en chef de son armée.

DEWORA (Victor-Joseph), éducateur catholique allemand, né à Hadamar en 1774, mort à Trèves en 1837. Il établit une école d'instituteurs dans sa maison et devint plus tard directeur de l'école normale prussienne de la régence de Trèves. On a de lui plusieurs ouvrages pédagogiques.

DEWSBURY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur la Calder, affl. de l'Aire ; 54.000 hab. Fabriques de couvertures de laine, de flanelles et de tapis ; commerce de chiffons.

Dexamène.

DEXAMÈNE, père de Déjanire. Héraklès, après l'avoir délivré du centaure Eurytion, épousa sa fille Mnésimaque.

DEXAMÈNE [*dèk-sa*] n. f. Genre de crustacés amphipodes crevettines, famille des gammaridés, comprenant de petites formes des mers d'Europe.

DEXIE [*dèk-sî*] ou **DEXIA** [*dèk-si-a*] n. f. Genre d'insectes diptères, famille des tachinidés.

— ENCYCL. Les *dexies* sont des mouches de taille moyenne, ordinairement rousses et grisâtres, dont les femelles vivipares déposent leurs jeunes larves sur la peau des chenilles. Ces larves pénètrent ensuite dans le corps des chenilles pour y subir tout leur développement.

Dexie.

DEXIIDÉS [*dèk-si-i-dé*] n. m. pl. Groupe d'insectes diptères brachycères dont on faisait autrefois une famille spéciale et que l'on réunit aujourd'hui aux tachinidés.

DEXIOCARDIE [*dèk-si, dî*] n. f. (du gr. *dexios*, à droite, et *kardia*, cœur). Forme plus correcte de DEXTROCARDIE.

DEXIPPE (Publius Herennius Dexippus), historien grec du IIIe siècle apr. J.-C. Issu de la grande famille athénienne des Kerykes, il fut archonte éponyme en 267, stratège, et combattit vaillamment les Hérules. Ses trois principaux ouvrages étaient : *Histoire des événements postérieurs à Alexandre ; Histoire des Scythica*, dont nous avons des extraits ; une *Chronique universelle*, jusqu'à la mort de Claude II. Dexippe a été souvent pillé par ses successeurs.

DEXIPPE, médecin grec du IVe siècle de notre ère, établi à Cos, auteur d'un livre sur la *Médecine* et de deux livres sur le *Pronostic*.

DEXIPPE, philosophe grec du IVe siècle de notre ère. Il était disciple de Jamblique. On a de lui un commentaire où, sous forme de dialogue entre l'auteur et Séleucius, probablement son disciple, il est traité des difficultés que présentent les *catégories* d'Aristote.

DEXITHÉE. Myth. gr. Femme de Minos. — Fille de Phorbas, épouse d'Enée, et grand'mère de Romulus.

DEXTANS [*dèks-tanss*] n. m. (contract. de *desextans* [un sextans de moins que l'as]). Monnaie romaine, qui valait les dix douzièmes de l'as, ou unité.

DEXTER (Flavius Lucius), annaliste espagnol du IVe siècle de notre ère. Fils de saint Pacien, parent de l'historien Orose et ami du poète Prudence, il fut préfet du prétoire, puis gouverneur de Tolède. Il avait composé une chronique, mais le *Fragmentum Chronici F.-L. Dextri* (1619) est apocryphe et semble avoir été fabriqué par le jésuite Jérôme de Higuera.

DEXTER (RACE DE). Zootechn. V. KERRY.

DEXTÉRITÉ [*dèks-té*] n. f. (lat. *dexteritas ;* de *dexter*, droit). Adresse de la main, des organes : *L'habitude des mêmes mouvements donne de la* DEXTÉRITÉ. (Droz.)

— *Fig.* Adresse d'esprit : *Conduire une intrigue avec beaucoup de* DEXTÉRITÉ.

— SYN. **Dextérité, adresse, art, entregent, habileté, industrie, savoir-faire.** V. ADRESSE.

— ANTON. **Gaucherie, maladresse.**

DEXTIL n. m. Astrol. V. DÉCIL.

DEXTRA (Zacharias), faïencier à Delft de 1712 à 1758. Dès avant 1720, il avait la direction d'une fabrique, et fut un des derniers représentants de l'industrie de la faïence à Delft. Il fut l'introducteur des décorations multicolores au feu de moufle, dans le genre de celles de Meissen. Sa fabrique passa, en 1759, à Hendrik Van Hoorn.

DEXTRANE [*dèks-tran'*] n. m. Substance gommeuse qui se produit par fermentation du saccharose sous l'influence de certains champignons. (On la rencontre dans le travail de sucrerie.) || Syn. GOMME DE FERMENTATION, VISCOSE.

DEXTRE [*dèkstr'*] adj. (lat. *dexter*). Droit, situé à droite. (Employé encore en blason.)

— Moll. Se dit des coquilles univalves dont l'enroulement se fait de gauche à droite. (Considérant la coquille d'un gastéropode placée la pointe en haut, la bouche en bas, si celle-ci est à droite de l'observateur la coquille est dite *dextre*, et si elle est à gauche elle est *senestre ;* le dernier cas est beaucoup plus rare, mais normal dans un très petit nombre de mollusques ; la forme réellement normale est dextre.)

— *Substantiv.* et au fém. La main droite. (Vx.) || *A la dextre*, A la droite.

— Métrol. Anc. mesure linéaire, naguère encore usitée dans le midi de la France, et particulièrement dans le département de l'Hérault, où elle équivalait à $4^m,48$.

DEXTREMENT [*dèks-tre-man*] adv. Avec dextérité.

DEXTRINASE [*dèks-tri*] n. f. Ferment soluble, contenu dans le malt à côté de la maltase.

DEXTRINE [*dèks-trin'*] n. f. (du lat. *dextra*, main droite ; la dextrine déviant à droite le plan de polarisation de la lumière). Chim. Substance gommeuse, de formule $(C^6H^{10}O^5)^n$, résultant d'une dépolymérisation de l'amidon.

— ENCYCL. La *dextrine commerciale*, mélange de diverses dextrines, est préparée en attaquant la fécule par l'acide nitrique très étendu, la température étant progressivement portée à 110° (Payen) ; on peut aussi traiter l'amidon à 90° par l'acide sulfurique étendu ; enfin, on l'obtient encore par l'action de la chaleur sèche à 160° sur l'amidon (amidon grillé — leiocome ou fécule grillée), ou par l'action de la diastase, ferment soluble contenu dans l'orge germée, sur les matières amylacées à 70°. La dextrine se présente sous forme d'une gomme amorphe, hygroscopique, très soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool absolu. Elle est dextrogyre. Les acides dilués et la diastase la transforment en maltose. Suivant le mode et la durée de la préparation on obtient l'*amylodextrine* identique à l'amidon soluble, colorant l'eau iodée en bleu, l'*érythrodextrine* la colorant en rouge, l'*achroodextrine* ne donnant plus de coloration.

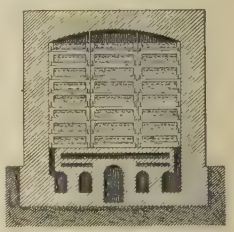
Fabrication de la dextrine par le grillage.

Usages. — La dextrine est utilisée comme épaississant en impression. On l'emploie pour vernir les cartes, le papier. Elle peut remplacer dans bien des cas la gomme arabique.

DEXTRINÉ [*dèks-tri*], **E** adj. Enduit de dextrine : *Bandage* DEXTRINÉ.

DEXTRINIQUE [*dèks-tri-nik'*] adj. Qui appartient à la dextrine.

DEXTROCARDIE [*dèks-tro, dî*] n. f. (du lat. *dextra*, droite, et du gr. *kardia*, cœur). Situation du cœur à droite ou déplacement du cœur vers la droite. (La dextrocardie congénitale est ordinairement accompagnée d'inversion de tous les viscères ; les dextrocardies acquises sont dues à

des brides pleurales, à des tumeurs, à des épanchements importants.) [On dit moins bien DEXIOCARDIE.]

De gueules au dextrochère ganté d'argent mouvant du flanc sénestre et tenant une épée d'argent croisée et pommetée d'or.

DEXTROCHÈRE [*dèks-tro-kèr'*] n. m. (du lat. *dexter*, droit [côté], et du gr. *kheir*, main). Blas. Bras droit, représenté tenant une arme ou tout autre objet.

— ENCYCL. Le *dextrochère* est toujours mouvant du flanc sénestre de l'écu. Quand le dextrochère est vêtu, il est dit *paré*. Le dextrochère armé de l'épée, du badelaire ou de la hache, indique le pouvoir temporel et la judicature; comme tel, il apparaît dans les armoiries du connétable ou de certaines villes à franchises.

DEXTROFORME [*dèks-tro*] n. m. Combinaison d'aldéhyde formique et de dextrine. (C'est une poudre blanche presque inodore, insoluble dans l'eau et la glycérine. On l'a préconisée comme antiseptique contre la gonorrhée.)

DEXTROGYRE [*dèks-tro*] adj. (du lat. *dexter*, droit [côté], et *gyrus*, tour). Qui tourne vers la droite.

— Physiq. Qui dévie à droite le plan de polarisation : *Cristal* DEXTROGYRE.

— Physiol. Se dit des fibres de l'oculo-moteur commun dont la contraction détermine la rotation des yeux à droite.

DEXTRONATE [*dèks-tro*] n. m. Chim. Syn. de GLUCONATE.

DEXTRONIQUE [*dèks-tro-nik'*] adj. Chim. Syn. de GLUCONIQUE.

DEXTRORACÉMIQUE [*dèks-tro, mik'*] adj. Chim. Syn. désuet de *d*-TARTRIQUE.

DEXTRORSUM [*dèks-tror-som'*] adj. invar. et adv. (mot lat. qui signifie *vers la droite*). De gauche à droite.

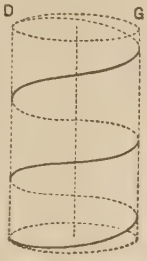

Sens de l'enroulement dextrorsum.

— ENCYCL. Le mot *dextrorsum* désigne l'un des deux sens d'enroulement en spirale, en parlant des plantes volubiles, des bobines d'induction, des solénoïdes, des pas de vis, etc. C'est le sens tel qu'un observateur placé parallèlement à l'axe de la spirale et extérieurement au cylindre sur lequel est supposée être enroulée celle-ci, voit les brins ascendants sur la moitié de la spirale tournée vers lui, s'enrouler de gauche à droite.

Lorsqu'on regarde par un bout une bobine dextrorsum, un mobile qui suivrait le fil à partir de cette extrémité serait vu marchant dans le sens des aiguilles d'une montre. (Le sens contraire est dit *senestrorsum*.)

DEXTROSE [*dèks-troz'*] n. m. Chim. Syn. de GLUCOSE.

DEXTROVOLUBILE [*dèks-tro, bil'*] adj. (de *dextre* et *volubile*). Bot. Volubile à droite, qui s'enroule de gauche à droite : *Le liseron, le haricot, le volubilis sont* DEXTROVOLUBILES.

DEY [*dè*] n. m. (du mot turc *dai*, oncle). Titre que les janissaires, formant la garnison des capitales des Régences barbaresques (Alger, Tunis), depuis la conquête de ces villes par les Turcs au commencement du XVIe siècle, avaient donné à leurs chefs élus par eux. (Ces chefs, constamment en conflit avec les beys et les pachas envoyés de Constantinople pour gouverner le pays au nom du Sultan, avaient fini par priver ceux-ci de tout pouvoir effectif. A Alger, le dernier dey fut Hussein, qui gouvernait depuis 1818 et fut détrôné par la France en 1830. A Tunis, au contraire, les pachas surent maintenir leur autorité et réduisirent les chefs des janissaires à une situation subordonnée.)

DEYEUX (Nicolas), chimiste français, né et mort à Paris (1745-1837). Il fut pharmacien de Napoléon Ier, professeur à l'Ecole de médecine de Paris et membre de l'Académie des sciences. Ses principaux écrits sont : *Précis d'expériences et d'observations sur les différentes espèces de lait* (1800), et *Considérations chimiques et médicales sur le sang des ictériques* (1804).

DEYNZE ou **DEINZE** (autref. **Donza**), ville de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Gand), sur la Lys; 5.500 hab. Gros centre industriel et agricole. Fabriques de tissus, rubans et soieries. Un canal de 54 kil. part de ce point pour aboutir à Heyst, sur la mer du Nord.

DEZA (Diego), dominicain espagnol, né à Toro, dans le Royaume de Léon, en 1444, mort en 1522. Successivement professeur de théologie à Salamanque, précepteur de l'infant Jean et confesseur des souverains d'Espagne Ferdinand et Isabelle, il fut archevêque de Séville puis de Tolède. Il a écrit de nombreux ouvrages de théologie.

DEZA (Pedro), cardinal espagnol, né à Séville en 1520, mort à Rome en 1600. Il fut conseiller de l'Inquisition. Philippe II le nomma président de Grenade. Il obtint le chapeau de cardinal en 1578, et se fixa à Rome en 1580.

DÉZALEY (le), partie du vignoble de Lavaux (Suisse, canton de Vaud), au bord du Léman, dont le vin blanc est très estimé.

DEZALLIER D'ARGENVILLE (Antoine-Joseph), littérateur français, né et mort à Paris (1680-1765). Ami du chancelier d'Aguesseau, il devint, en 1733, maître des comptes de Paris, puis conseiller du roi. Ses principaux ouvrages sont : *Traité sur la théorie et la pratique du jardinage* (1709); et surtout *Abrégé de la vie des plus fameux peintres* (1745-1752). — Son fils ANTOINE-NICOLAS, mort en 1796, s'est intéressé, à son exemple, à l'histoire naturelle et à l'histoire des beaux-arts, et a publié : *Voyage pittoresque des environs de Paris* (1749); *Voyage pittoresque de Paris* (1752); *Dictionnaire du jardinage* (1767); *Vie des fameux architectes et des sculpteurs* (1788).

DÉZARROIS (Antoine-François), graveur français, né à Mâcon (Saône-et-Loire) en 1864. Prix de Rome en 1892, il obtint une première médaille en 1896, pour une gravure d'après le Titien : *Portrait d'homme, dit « l'Homme aux yeux verts »*. Citons parmi ses autres œuvres : *la Vierge delle Arpie*, d'après Andrea del Sarto, le *Portrait d'Innocent X*, d'après Vélasquez, le portrait du peintre *Déchenaud*.

DEZAUNAY (Emile), peintre français, né à Nantes en 1854. Il débuta en 1878 aux Artistes français avec un portrait, exposa ensuite à la Société Nationale, où parurent *le Biniou* (1898), *l'Equipage du bateau de sauvetage de Saint-Guénolé;* puis au Salon d'automne. Parmi ses œuvres inspirées par la Bretagne, il faut citer la *Jeune fille de Penmarch* (musée de Nantes), le *Port de Nantes* (musée de Saint-Nazaire), un *Pardon à Sainte-Anne de la Palud*. Dessinateur vigoureux, E. Dezaunay a aussi gravé un certain nombre d'eaux-fortes.

DÉZÈDE ou **DEZAIDES**, compositeur français, né à Lyon vers 1740, mort à Paris en 1792. Il brilla surtout au théâtre dans le genre pastoral, notamment avec *l'Erreur d'un moment* (1773), *les Trois fermiers* (1777), *Blaise et Babet* (1783), *Alexis et Justine* (1785). Il donna à Paris, à partir de 1772, et avec un succès soutenu, environ dix-huit ouvrages dont une partie fut représentée à l'étranger. Il est l'auteur de l'air « Je suis Lindor » dans *le Mariage de Figaro*, de Beaumarchais. — Sa fille, Florine **Dézède**, a écrit la musique d'un opéra-comique en un acte : *Lucette et Lucas*, représenté à la Comédie-Italienne en 1781. Elle était alors âgée de quinze ans.

DEZEIMERIS (Jean-Eugène), médecin français, né à Villefranche-de-Longchapt (Dordogne) en 1799, mort en 1851. Il s'est consacré à l'histoire de la médecine, a laissé d'importants mémoires sur les doctrines hippocratiques, et un *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* (1838-1839).

DEZEIMERIS (Reinhold), érudit français, fils du précédent, né à Paris en 1835, mort à Loupiac en 1913. Conservateur de la bibliothèque de Bordeaux jusqu'en 1890, il fut nommé, en 1878, correspondant de l'Académie des inscriptions. Outre une très bonne édition des *Essais de Montaigne* (1873), on lui doit : *De la renaissance des lettres à Bordeaux au XVIe siècle* (1864); etc.

DEZELITCH (Velimir), poète et romancier croate, né à Zagreb (Agram), en 1864. Etudiant à Pest, il fut attiré de bonne heure par la littérature et publia en 1889 son premier recueil poétique *Pjesme*, suivi de plusieurs autres, d'inspiration catholique, dont le plus connu a pour titre : *Sous les catacombes* (1900). Il écrivit aussi une série de romans historiques : *le Premier roi* (1903), *l'Empereur Dioclétien* (1906), *Au service du calife* (1907), etc.

DÉZIRÉ (Henri), peintre français, né à Libourne en 1878. Après être passé à l'Ecole des beaux-arts par l'atelier Bouguereau, il prit part aux divers Salons avec des œuvres d'un coloris distingué et d'un dessin pur, notamment quelques jolis nus et des natures mortes. Plus tard, il rapporta d'Italie une série de paysages. On voit de lui au musée de Nantes *Harmonie blanche*, à La Rochelle deux natures mortes, au Luxembourg *la Femme au paon* dont le sujet est emprunté à une plus grande composition : *l'Age d'or* (1911). Le Musée de l'armée conserve de Déziré deux toiles peintes en 1917, et celui de Montauban un paysage.

DEZOBRY (Charles-Louis), érudit, né à Saint-Denis (Seine) en 1798, mort à Paris en 1871. Son livre de début : *Rome au siècle d'Auguste ou Voyage d'un Gaulois à Rome à l'époque du règne d'Auguste et pendant une partie de celui de Tibère* (1835), eut un juste succès; il en donna une édition illustrée (1846-1847). Il avait fondé à Paris, avec Magdeleine, une librairie classique, pour laquelle il composa notamment : *Dictionnaire général de biographie et d'histoire* (1857); *Dictionnaire des lettres, des beaux-arts, sciences morales et politiques* (1862), l'un et l'autre en collaboration avec Th. Bachelet, souvent réédités; *Dictionnaire pratique et critique de l'art épistolaire* (1866).

DEZOTEUX (François), médecin français, né à Boulogne-sur-Mer en 1724, mort à Versailles en 1803. Zélé partisan de l'inoculation de la variole, il fit paraître un écrit intitulé : *Pièces justificatives concernant l'inoculation* (1765). Il obtint de Louis XVI la création, dans le régiment du Roi, d'une école de chirurgie, à la tête de laquelle il fut placé et qui a formé des praticiens distingués.

DEZOTEUX (Pierre-Marie-Félicité). V. CORMATIN.

dg, abréviation de *décigramme*.

DGRA-LHA, dieu de la guerre des Tibétains, divinité d'origine incertaine. (Ce que l'on sait de plus précis sur lui, c'est qu'il commande l'armée divine et que, d'après la croyance populaire, les grands dieux eux-mêmes l'adorent.)

DHAFER. Hist. V. ZAFIR et ZAHER.

DHÂHIRA ou **DAHIRA**, une des neuf provinces de l'Oman (Arabie orientale), au pied du Djebel Akhdar.

DHAIRS, tribu montagnarde de l'Inde, qui vit de gibier dans les forêts situées au nord du Deccan. Quelques-uns descendent dans les villages de la plaine pour y exercer les fonctions de gardes champêtres; mais ils sont considérés comme des parias et doivent vivre hors des murs.

DHAK n. m. Gros tambour de l'Inde, qui se joue avec deux baguettes et qu'on bat du côté droit seulement.

Dhak.

DHANDIAM ou **DJANOUBE** n. m. Cordon fait de trois petites ficelles, formées chacune de neuf fils, que les brahmes de l'Inde portent en bandoulière et qui est leur signe distinctif. (Le coton dont il est fait doit être cueilli et travaillé par des personnes de la caste.)

DHANIS (François, baron), officier, explorateur et administrateur colonial belge, né à Londres en 1861, mort en Belgique en 1909. Entré au service de l'Etat indépendant du Congo en 1886, il combattit avec succès les marchands d'esclaves en 1892-1893, devint vice-gouverneur de l'Etat en 1895, puis gouverneur général l'année suivante. Il occupa Lado, sur le haut Nil, en 1896, mais eut à surmonter de grosses difficultés parmi ses troupes indigènes. Rentré en Belgique en 1899, il fut fait baron en récompense de ses services.

DHAR, principauté de l'Hindoustan (Inde centrale), peuplée de 142.000 hab. Capit. *Dhar*, non loin des sources du Tchambal; environ 18.000 hab. Vieux palais, belles mosquées. Ville ancienne et déchue, capitale du Malwa au IXe siècle de notre ère.

DHÂRANÎ n. f. Nom générique de formules magiques (prière, invocation, incantation, exorcisme), en usage dans le bouddhisme. (Equivaut au *mantra* de l'hindouisme.)

DHARMA n. m. Terme sanskrit (pâli *dhamma*) désignant l'une des notions essentielles de la civilisation indienne. (Ce mot désigne la loi sous tous ses aspects : religieux, civil, politique, social, métaphysique; d'une façon dérivée : la religion, la vertu ou le bien, l'existence en tant que soumise à la relativité des causes et des effets. Ainsi les *dharmaçâstras* brahmaniques sont des compilations juridiques; le *dharmapada bouddhique* un traité de morale.)

DHARMAKÎRTI, logicien indien, élève de Dignâga et auteur du *Nyâyabindu* texte capital de la logique bouddhique, laquelle joua dans l'Asie centrale et orientale un rôle analogue à celui que joua la logique d'Aristote en Occident.

DHARMSALA, station climatique de l'Inde anglaise, au Pendjab, sur un éperon du Dhala Dhar; 4.900 hab. Ch.-lieu de district.

DHARWAR, ville de l'Inde anglaise (présidence de Bombay); 30.300 hab. Ch.-lieu de district.

DHAVALAGHIRI ou **DHAULAGIRI**, un des massifs les plus élevés des monts Himalaya, au nord de l'Inde, au centre du Népaul. Altitude, 8.180 m. Les glaciers de ce massif, dont le nom signifie littéralement « mont Blanc », alimentent le Gandak, affluent gauche du Gange.

DHAW n. m. Embarcation arabe de l'océan Indien, portant à l'avant une sorte d'éperon en queue de requin.

Dhaw.

DHEUNE (la), affluent droit de la Saône, qui arrose le département de Saône-et-Loire et finit en face de Verdun-sur-le-Doubs. Cours, 65 kil.

DHIMAL n. m. Linguist. Idiome parlé dans l'Assam.

DHOLA n. m. Tambour de l'Inde, que l'on frappe avec une baguette et que l'exécutant suspend à son cou.

DHOLAKA n. m. Tambour de l'Inde à caisse elliptique, dont on joue en le frappant avec les mains.

Dhola.

Dholaka.

DHOLKA, ville de l'Inde anglaise (présidence de Bombay, district d'Ahmedabad); 13.700 hab. Une des plus anciennes villes du Goudjérate; palais, mosquées et mausolées en ruines.

DHOLPOUR, ville de l'Inde britannique, Agence du Radjpoutana; 16.200 hab. Capitale de la principauté homonyme, peuplée de 230.200 hab. Anciens palais et forts. Ville bâtie au début du XIe siècle, prise par Baber en 1526.

DHOOTY [*dou-té*] n. m. (pl. angl. *dhotties*). Tissu filé spécialement de cotonnade employé au Bengale. (L'étoffe est passée flottante autour des jambes à l'instar d'un pantalon. La matière première est généralement mélangée de jute ou de lin. Ce tissu fait l'objet d'un commerce important avec le Bengale et l'Inde; c'est une spécialité de Manchester.)

DHORME (Edouard, en religion le **P. Paul**), né à Armentières (Nord) en 1881. Dominicain français, exégète et assyriologue, il fut mis, en 1923, à la tête de l'Ecole biblique et de l'Ecole archéologique française de Jérusalem. Directeur de la *Revue biblique* il a publié : *la Religion assyro-babylonienne* (1910); *les Pays bibliques et l'Assyrie* (1911); *l'Emploi métaphysique des noms des parties du corps en hébreu et en akkadien* (1923); des commentaires sur l'Ancien Testament (*les Livres de Samuel*, 1910; *le Livre de Job*, 1927). Pendant la Grande Guerre il dirigea, sous le feu de l'ennemi, des fouilles dans les ruines d'Eléonte.

D'HOZIER. Biogr. V. HOZIER (D').

DHUIS ou **DHUYS** [*du-ïss*] (la), riv. champenoise de l'arrond. de Château-Thierry, affluent gauche de la Marne. Ses eaux, captées à 4 kil. de la source pour l'alimentation de Paris, sont amenées dans la capitale par l'aqueduc de la Dhuis, long de 131 kil. Cours, 15 kil.

DHUISON, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 24 kil. de Blois, en Sologne, non loin de la forêt de Chambord; 1.080 hab. Ch. de f. de Blois à Lamotte-Beuvron.

DHULIA, ville de l'Inde anglaise (présidence de Bombay), sur le Panjhra, affluent de la Tâpti; 30.600 hab. Ch.-lieu du district de Kandesh.

DHUN-LES-PLACES, comm. de la Nièvre, arrond. et à 53 kil. de Clamecy; 1.060 hab. Carrières de granit; station préhistorique, menhirs.

DHYÂNA n. m. Procédé de méditation chez les philosophes indiens de l'école du Yoga et les bouddhistes : arrêt progressif des fluctuations de la pensée.

DHYÂNI-BODHISATTVA n. m. Bodhisattva de contemplation. V. BODHISATTVA.

DHYÂNI-BOUDDHA (*bouddha de contemplation*) ou **ANOUPAPÂDAKA** (*sans parents*). Nom donné à cinq

personnages divins imaginaires, inventés par le Mahâyâna.

— Encycl. Les *dhyâni-bouddhas* sont issus de toute éternité de leur nature propre, impérissables, doués de la double énergie de science et de contemplation, mais ne font jamais directement œuvre de création ou de préservation. Pour pallier à cette inactivité, chacun crée par sa méditation, un autre être spirituel, doué des mêmes énergies mais actives et que l'on nomme *dhyâni-bodhisattva*. Ces dhyâni-bodhisattvas deviennent, chacun à son tour, les auteurs et les protecteurs de la création. Les bouddhas humains (*mânushis*) ne sont que les incarnations des intelligences des premiers, et reçoivent, pendant leur carrière terrestre, les encouragements et l'assistance des seconds, qui, de plus, après la mort d'un mânushi, veillent à la conservation de son œuvre jusqu'à la venue de son successeur.

Dhyâni-Bouddha.

DI préfixe indiquant duplication. (Il entre dans la composition d'un grand nombre de mots du langage chimique.) V. DIS.

— (Pour les mots commençant par *di*, qui ne se trouveraient pas à leur ordre alphabétique, v. le mot qui suit le préfixe.)

Di symbole chimique du DIDYME.

DIA (du gr. *dia*, à travers, avec, de, par, etc.), préfixe qui entre dans la composition de certains mots avec des sens très variés.

DIA interj. Cri des charretiers pour faire aller leurs chevaux à gauche.

— Fam. *N'entendre ni à dia ni à hue* (ou à *huhau*), N'écouter aucune raison. || *L'un tire à dia et l'autre à hue*. Se dit de deux personnes qui, dans la conduite d'une même affaire, emploient des moyens qui se contrarient.

Dia (*Dea*). Mythol. Divinité romaine, protectrice des champs; les Frères arvales lui rendaient un culte.

DIABANTITE n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium, appartenant au genre chlorite. (C'est une variété de ripidolite.)

DIABASE n. f. Nom donné d'abord par Brongniart à des roches appelées plus tard *diorites* par Haüy. || Actuellem., Roche éruptive, ayant la composition minéralogique d'un gabbro ou d'une diorite et une structure ophitique. (En Angleterre on désigne sous ce nom les dolérites altérées. Cette altération donne souvent aux diabases une coloration verte.)

DIABATHRUM [*trom'*] n. m. Antiq. rom. Chaussure à l'usage des femmes, que les Romains empruntèrent aux Grecs.

DIABELLI (Antonio), compositeur autrichien, né à Mattsee (près de Salzbourg), en 1781, mort à Vienne en 1858; fut un musicien très fécond, composa dans tous les genres (messes, cantates, opéras, musique de chambre, de piano, etc.); mais on ne joue plus guère de lui que des sonates et des sonatines dont l'intérêt est avant tout pédagogique. Il fut également éditeur et publia notamment les œuvres de Schubert; Beethoven, qui le connaissait, écrivit trente-deux variations sur un thème de *Salve* de Diabelli.

DIABÈTE n. m. (gr. *diabêtês;* de *diabainein*, passer à travers). Méd. Nom générique d'un certain nombre d'affections distinctes, ayant cependant pour caractères communs une exagération de la diurèse avec modification de la composition normale des urines, et une tendance à la *cachexie*.

— Encycl. On reconnaît deux formes principales du *diabète* : le *diabète sucré*, le plus fréquent, et le *diabète insipide* qui se divise lui-même en diabète azoturique, hydrurique, phosphaturique, etc.

Diabète sucré. Il est considéré généralement comme appartenant au cycle des maladies de la nutrition, car il peut, dans une même lignée, alterner avec la goutte, la lithiase, le rhumatisme déformant, et se superposer, au moins au début, à l'obésité.

Il est caractérisé essentiellement par la présence, dans l'urine, d'une quantité plus ou moins considérable de glucose (*glycosurie*). A ce symptôme fondamental s'en ajoutent un grand nombre d'autres : polyurie et polydipsie, quelquefois polyphagie, peau sèche et prurigineuse, fourmillements, troubles de la vue, gingivite, suppression des règles et perte de l'appétit sexuel chez la femme, impuissance chez l'homme. Ultérieurement, la maladie, n'ayant pas tendance à la guérison, se complique de troubles hépato-digestifs, pulmonaires, circulatoires, rénaux et nerveux, qui provoquent l'amaigrissement et la cachexie et aboutissent à la mort par coma, infections, urémie ou défaillance cardiaque. Comme la piqûre du quatrième ventricule provoque la glycosurie, certaines lésions de l'encéphale sont capables d'entraîner l'apparition du diabète; de même, certains états névropathiques, l'hystérie et les émotions violentes; enfin diverses infections, comme la choléra, le typhus, la diphtérie, etc., et quelques poisons agissant sur le bulbe ou sur le rein (*phloridzine*), déterminaient un diabète plus ou moins durable, par lésion soit du pancréas, soit des centres nerveux.

Le glucose existe normalement dans le sang, mais ne franchit le filtre rénal et n'apparaît dans l'urine que si sa teneur dépasse 1,3 à 1,5 p. 1.000. Or, différentes causes peuvent expliquer cette augmentation de la teneur du sang en sucre : 1° son incomplète utilisation par les tissus de l'organisme; 2° l'exagération de sa production par hyperfonctionnement du foie; 3° une infection s'attaquant aux fonctions glycolytiques; 4° la déficience d'une hormone glycolytique ou plutôt fréno-glycogénique, déficience qui entraînerait la glycosurie et toutes ses conséquences. Cette hormone, soupçonnée par Laguesse, comme produit de la sécrétion interne des îlots de Langerhans du pancréas, a été découverte en 1921-1922 par Banting et Best, c'est l'*insuline*. Si donc les îlots de Langerhans sont profondément lésés, l'insuline cesse d'être produite et déversée dans le sang, le sucre s'accumule dans le milieu intérieur et apparaît dans les urines. La théorie glandulaire est aujourd'hui universellement acceptée, mais il n'empêche que, dans certains cas, des influences traumatiques, nutritives, toxiques ou infectieuses puissent intervenir pour provoquer au moins temporairement l'apparition du diabète.

Cliniquement, on peut distinguer trois sortes de diabète sucré : le diabète *alimentaire*, diabète fioride, souvent intermittent et bénin, que le régime de restriction améliore quand il ne le fait pas disparaître; la symptomatologie est réduite et se borne souvent à une glycosurie passagère; le diabète *hépatique* et nerveux, plus tenace, où les signes d'insuffisance hépatique et d'instabilité nerveuse s'extériorisent plus ou moins nettement; dans cette forme, le plus petit excès, le moindre choc émotif déterminent une aggravation; enfin, le diabète *pancréatique*, diabète maigre, à évolution rapide et grave. En outre, les complications peuvent survenir du fait même de l'état humoral conditionné par la glycémie. L'excès du sucre entraîne, en effet, des troubles du métabolisme, qui aboutissent à la formation de dérivés acides. Par suite, le milieu intérieur, qui est, à l'état normal, légèrement alcalin, devient acide : c'est *l'acidose*. Un tel changement de réaction des humeurs provoque des lésions des appareils d'émonction, peau et reins; l'albuminurie est, en effet, fréquente dans le diabète, et l'appareil circulatoire finit, à son tour, par être touché: d'où les troubles vasculaires et cardiaques. Enfin, la qualité des humeurs les rend particulièrement aptes à l'ensemencement microbien, et c'est pourquoi les staphylococcies, les streptococcies, la pneumonie et la tuberculose prennent, chez le diabétique, un caractère particulier de gravité; ulcérations et gangrène diabétiques sont, pour les mêmes raisons, très difficiles à guérir et le cancer, lui-même, semble avoir une spéciale prédilection pour le terrain diabétique.

Cependant, la plus grave complication du diabète est le coma. Il est caractérisé par un assoupissement profond, la perte totale ou partielle de l'intelligence, de la sensibilité et du mouvement, et résulte de la toxémie acide dont les produits empoisonnent rapidement les centres nerveux. Il peut d'ailleurs être provoqué par la sévérité trop grande du régime, par une fatigue intense ou une infection intercurrente comme la grippe.

Enfin, il est une dernière forme de diabète, le *diabète rénal*, qui n'est pas une maladie de la nutrition, mais une affection du rein; il n'y a pas de glycémie, parce que le filtre rénal laisse passer tout le sucre sanguin, mais seulement glycosurie. C'est un diabète assez rare, qui n'est pas réduit, comme on le comprend, par la suppression des hydrates de carbone de la ration.

Le traitement du diabète alimentaire se ramène surtout à un régime de restriction portant non seulement sur les sucres et les féculents, mais aussi sur les aliments carnés et gras, qui sont eux-mêmes facteurs d'acidose. Dans ce diabète, la cure de désintoxication par le jeûne et la purgation donne des résultats parfois remarquables. On doit d'ailleurs associer à cette cure et, d'une manière générale, au régime restreint, des alcalins : bicarbonate de soude, sels calciques assimilables, et eaux minérales telles que Vichy et Pougues. Quand il s'agit de diabète nerveux, certains médicaments peuvent être utiles, comme l'antipyrine, la belladone, l'opium ou encore l'arsenic. Enfin, quand il s'agit du diabète pancréatique à évolution rapide, qu'il y a dénutrition, acidose et menace de coma, il faut recourir sans tarder aux injections d'insuline. Celle-ci ne guérit pas le diabète, mais elle a un précieux avantage : celui de couper court à l'acidose et au coma. Malheureusement son emploi exige de très grandes précautions et ne peut être mis en œuvre que sous la surveillance constante du médecin. Néanmoins, on peut affirmer que le principe actif des îlots de Langerhans, lorsqu'il est bien manié et que le traitement général est rigoureusement suivi, met désormais à l'abri de la redoutable complication que constitue le coma et c'est là un progrès thérapeutique d'une incontestable valeur.

Diabète insipide. On désigne sous ce nom différentes affections ayant pour caractères communs une polyurie et une polydipsie intenses, avec absence de sucre dans les urines.

On reconnaît d'ordinaire quatre types de diabète insipide : *a*) le *diabète hydrurique* présente les symptômes ordinaires du diabète, sans glycosurie, mais avec une augmentation considérable de l'élimination d'eau et en conséquence une polydipsie compensatrice. On a vu quelques malades émettre jusqu'à 40 litres d'urine par jour et boire une quantité d'eau correspondante. Son origine est généralement nerveuse; on l'observe, en particulier, dans l'hystérie et chez les émotifs après un choc intense. Son pronostic est assez bénin et son traitement vise surtout à modifier l'état du système nerveux par la psychothérapie; — *b*) le *diabète azoturique :* mêmes symptômes généraux que dans le précédent, sauf polyphagie marquée; mais il y a en outre augmentation considérable du taux de l'urée dans l'urine. Comme l'élimination d'eau en excès entraîne, par elle-même, une augmentation notable de l'urée urinaire, on peut établir une relation entre l'hydrurie et l'azoturie, d'autant que la cause de cette dernière doit être également cherchée dans des troubles nerveux. Le traitement psychothérapique ne suffit pas, il faut y ajouter une alimentation reconstituante, l'hydrothérapie, le massage, le quinquina; —*c*) le *diabète phosphaturique*. A côté des caractères généraux du diabète, on observe une élimination urinaire considérable des phosphates, forme assez rare qui peut être d'origine nerveuse (dépression, chagrin), mais peut indiquer aussi un début de diabète sucré ou de tuberculose. C'est une maladie déminéralisante contre laquelle on agit par la recalcification, le repos et une alimentation riche en sels minéraux; — *d*) le *diabète hyperchlorurique*. Il est caractérisé, en outre des signes ordinaires du diabète insipide, par la présence dans l'urine d'un excès de chlorure et d'une quantité variable d'albumine, l'hyperchlorurie entraînant la néphrite, qui l'accompagne constamment; son origine est peut-être purement alimentaire. Aussi le traitement consiste-t-il surtout à diminuer le sel de la ration, sans trop réduire cette dernière.

Dans toutes ces formes de diabète insipide, on peut utiliser avantageusement les dérivatifs : calomel pour la salivation, purgatifs drastiques et surtout sudorifiques, quelquefois même le jaborandi.

Le *diabète bronzé* est une maladie constituée par la coexistence d'une cirrhose hypertrophique, d'une mélanodermie généralisée et enfin d'un diabète sucré, d'intensité moyenne et variable.

— Art vétér. Le véritable *diabète* est très rare chez les chevaux, discuté chez les bovidés, il est assez souvent observé chez le chien; c'est une maladie très grave. Ce qui est beaucoup plus commun, même chez le chien, c'est une *polyurie* qu'on a nommée *diabète insipide* parce qu'il n'y a pas de sucre dans l'urine, et qui est caractérisée par une abondante diurèse d'une urine claire, aqueuse, peu minéralisée, et cinq à six fois plus abondante que normalement. Elle s'accompagne, comme l'autre, d'une soif ardente et d'une anémie grave, qui devient plus ou moins rapidement mortelle. Elle est due à des affections rénales, à la tuberculose, à diverses tumeurs.

DIABÉTIDE n. f. Méd. Nom donné aux accidents cutanés qu'on observe dans le diabète et principalement dans le diabète sucré et qui sont en rapport avec l'hyperglycémie et les autres modifications humorales. (Ces accidents sont de deux sortes : les uns [anthrax, gangrène] sont dus à la diminution de la résistance de l'organisme; les autres [éruptions eczématiformes] à l'action irritante exercée par des sécrétions anormalement chargées de sucre. Ces accidents disparaissent à mesure que le diabète s'améliore; la gangrène, si redoutée jadis, cède souvent à une ou plusieurs cures de désintoxication.)

DIABÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui se rapporte au diabète : *Le coma* DIABÉTIQUE.

— *Substantiv.* Atteint de diabète.

DIABÉTOMÈTRE n. m. (de *diabète*, et du gr. *métron*, mesure). Instrument qui sert à doser la quantité de sucre contenue dans une urine et est basé sur l'action que les sucres exercent sur la lumière polarisée.

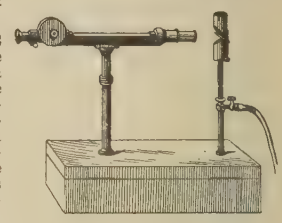

Diabétomètre de Robiquet.

DIABLASTIQUE [*blass-tik'*] adj. Terme servant à désigner la variété de texture de schistes cristallins, caractérisée par la présence d'un minéral en grands cristaux englobant, à la manière d'une éponge, d'autres minéraux en inclusions.

DIABLE n. m. (lat. *diabolus;* du gr. *diabolos*, calomniateur). L'esprit du mal, démon, d'après les croyances chrétiennes; mauvais génie en général : *Etre possédé du* DIABLE. *Une tentation du* DIABLE.

— *Par anal.* ou *par iron.* Se dit d'une personne, d'une chose : *C'est un méchant* DIABLE, C'est une personne méchante, ou difficile à mener. *C'est un bon* DIABLE, Il n'est pas méchant, il est commode à vivre. || *C'est un diable que cet enfant-là*. Il est turbulent à l'excès. || *C'est un diable pour l'adresse*, Il est très habile. || *C'est un pauvre diable*, Il est dans une piètre situation. || *C'est un grand diable*, Il est d'une taille plus qu'ordinaire. || *Un grand diable de sermon*, Un sermon trop long. || *C'est un diable à quatre*, C'est une personne turbulente, redoutable, terrible. || *Un diable de temps, Un diable de tour*, Un temps de chien, Un tour pendable. || *Une diable d'affaire*, Une affaire difficile, ennuyeuse.

— Le mot *diable* entre dans une foule de jurons ou de formules imprécatoires : *Que le* DIABLE *m'emporte, t'emporte! Au* DIABLE *si l'on m'y rattrape! Du* DIABLE *si l'on vous ouvre*. || *Au diable*, Se dit lorsqu'on renonce à faire quelque chose: AU DIABLE *les affaires pour ce soir!* AU DIABLE *les cousins de province!* AU DIABLE *le conte et le conteur historique!* (Diderot.) || *Au diable soit, Le diable soit de*, ou simplem. *Au diable*, Sorte de malédiction : AU DIABLE SOIT *le bavard!* LE DIABLE SOIT DE *toi!* || *Au diable zot!* V. DIABLEZOT.

— Loc. div. *Du diable, De tous les diables*, Extrême : *Un froid* DU DIABLE. *Une faim* DU DIABLE. *Un tapage* DE TOUS LES DIABLES. — Enragé, endiablé : *Quel homme* DU DIABLE! || *Avocat du diable*, Ecclésiastique de la chancellerie romaine, chargé de contester les mérites d'une personne dont on propose la canonisation; et, Dans les conférences religieuses, Celui qui soutient la thèse contraire au dogme. || *Comme un diable, Comme un beau diable, Comme tous les diables*, Avec emportement, en furieux : *Se démener* COMME UN BEAU DIABLE. || *Comme diable en miracle* ou *en miracles*, Sans raison, à l'étourdie. (Vx.) || *Le diable et son train*, Un très grand nombre de choses diverses : *Mitonner une affaire de contrebande: cigares, étoffes, liquides,* LE DIABLE ET SON TRAIN. || *Pas pour un diable, pour un beau diable*, Pour rien au monde. || *Etre possédé du diable*, En théologie, Etre livré au pouvoir du démon; — et *au fig.* Etre livré à des passions fougueuses. || *Avoir le diable au corps*, Etre vif, emporté; Etre tourmentant. || *Donner son âme au diable*, Faire un pacte avec le diable. || *Se donner au diable*, Se donner beaucoup de mal, Se désespérer, s'emporter avec fureur : *Quelle vie! je* ME DONNE AU DIABLE. || *Donner, Envoyer au diable, à tous les diables, à tous les cinq cents diables*, Maudire, rebuter avec colère. || *Aller au diable, à tous les diables, au diable Vauvert*, Aller fort loin, se perdre, disparaître tout à fait. — Signifie également Manquer, échouer. (V. VAUVERT.) || *Etre au diable*, Etre très loin, on ne sait où. || *Faire le diable, Dire le diable contre quelqu'un*, Lui faire du mal, le calomnier impitoyablement. || *Faire le diable, Faire le diable à quatre*, Faire beaucoup de bruit, de désordre, s'emporter à l'excès. || *Se démener comme un diable dans un bénitier*, Faire mille contorsions. || *Ne valoir pas le diable*, Ne rien valoir. || *Ne craindre ni Dieu ni diable*, N'être arrêté par rien. || *Ne croire ni à Dieu ni à diable*, Etre incrédule. || *Brûler une chandelle au diable*, Flatter un pouvoir injuste pour en obtenir quelque chose. || *Crever l'œil du diable* (ou *au diable*), Parvenir, réussir en dépit des envieux. || *Tirer le diable par la queue*, Avoir grand'peine à vivre. || *Loger le diable dans sa bourse*, N'avoir pas le sou. || *Etre battu du diable*, N'avoir aucun repos. || *Le diable bat sa femme et marie sa fille*, Se dit quand

il pleut et qu'il fait du soleil en même temps. || *Courir comme si le diable vous emportait,* Courir éperdument. || *Le diable s'en rit, Le diable ne fait qu'en rire,* En parlant d'un fâcheux événement qui n'inspire aucune pitié. || *Le diable s'en pende!* Exclamation de mépris. || *Le diable chante la grand'messe,* Se dit d'un hypocrite qui prend le masque de la piété, de la vertu. || *C'est le diable, C'est là le diable, Voilà le diable,* Voilà ce qu'il y a de difficile, de fâcheux. || *Ce serait bien le diable si,* Il serait surprenant que. || *C'est le diable à confesser,* C'est une chose extrêmement difficile. || *Il n'est pas si diable qu'il est noir,* Il n'est pas si méchant qu'il le paraît. || *Cela se fera, ou il faudra que le diable s'en mêle (à moins que le diable ne s'en mêle, si le diable ne s'en mêle; veuille Dieu, veuille diable),* Cela se fera malgré tous les obstacles. || *Le diable s'en mêle,* Se dit d'une affaire qui tourne mal. || *Quand le diable y serait, Quand ce serait le diable,* Quels que puissent être les obstacles ou les moyens employés. || *Le diable n'y verrait goutte,* Se dit d'une chose difficile à comprendre. || *Le diable en prendrait les armes,* Le diable même en serait indigné. || *Le diable est déchaîné,* Les pires malheurs sont à craindre. || *Le diable n'y perd rien,* En parlant de qui n'a que les apparences de la vertu. || *Le diable ne lui ferait pas faire,* On ne lui ferait pas démordre de ce qu'il (ou elle) a en tête. || *Le diable pourrait mourir que je n'hériterais pas de ses cornes,* Je n'ai jamais eu aucune chance heureuse. || *Il n'est pas plus dévôt que le diable n'est saint.* Il n'a aucune dévotion. || *Quand il dort, le diable le berce,* Se dit d'un homme inquiet, ayant toujours maints projets nuisibles en tête. || *Il est comme le valet du diable, il fait plus qu'on ne lui commande,* ou simplement *Il fait le valet du diable,* Se disent d'un homme qui, par zèle ou par tout autre motif, fait plus qu'on ne demandait. || *Il mangerait le diable et ses cornes,* Se dit d'un très grand mangeur. || *Femme qui a la beauté du diable,* Femme qui sans être jolie, a une grâce attirante. || *Avoir des diables bleus.* V. plus loin, la rubrique Pathol.

— Prov. **Le diable était beau quand il était jeune,** La jeunesse embellit même les plus laids. || **Le diable sait beaucoup parce qu'il est vieux,** Les vieillards ont beaucoup d'expérience. || **Les menteurs sont les enfants du diable,** Proverbe venant de ce que, dans l'Ecriture, le diable est nommé *le père du mensonge.* || **Quand le diable fut vieux, il se fit ermite,** Les libertins deviennent dévots sur leurs vieux jours. || **Il vaut mieux tuer le diable que si le diable vous tuait,** Il vaut mieux faire du mal à son ennemi que s'en laisser faire par lui. || **Le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme,** Un homme malheureux ne l'est pas à tous les instants. || **Le diable est bien fin!,** Gare! les tentations nous guettent à chaque pas. || **Ce qui vient du diable retourne au diable,** Le bien mal acquis ne donne aucun profit. || **C'est péché de calomnier le diable** (prov. espagn.), Il ne faut calomnier personne, pas même les plus méchantes gens.

— Archéol. *Tables du diable,* Nom que le peuple donne aux dolmens. || *Murs du diable,* Nom que le peuple donnait en Allemagne (*Teufelsmauer*), au *Limes ræticus,* mur de défense construit par les Romains contre les Germains, de Haghof près de Lorch, à Eining sur le Danube.

— Armée. *Diables bleus,* Nom donné pendant la Grande Guerre par les soldats allemands aux chasseurs alpins, dont la vivacité les déconcertait.

— Artill. Instrument en usage anciennement dans les arsenaux pour constater l'état intérieur des canons.

— Bot. *Diable en haie,* Nom donné en Normandie à la clématite.

— Econ. dom. Tuyau de tôle pour activer le feu d'un fourneau. || Double casserole en terre, servant à faire cuire à l'étouffée les pommes de terre, marrons, etc.

— Entom. Nom donné à divers insectes de couleur noire, ou armés de cornes, ou pourvus de longues antennes.

— Ichtyol. *Diable de mer,* Nom donné à plusieurs poissons d'une forme hideuse, tels que les grandes raies, la baudroie, le chabot, etc.

— Jeux. Jouet fait de deux boules creuses réunies par une tige, et percées de plusieurs trous, qui en tournant sur une corde produisait un ronflement sonore. || Jouet contenu dans une boîte et tel qu'en soulevant son couvercle, un ressort à boudin se détend et fait jaillir brusquement un diablotin.

— Mamm. *Diable des bois,* Espèce de singe du genre atèle. || *Diable de Java,* Pangolin, et espèce d'iguane. || *Diable des savanes,* Ani des savanes (*crotophaga ani*). || *Diable des palétuviers,* Ani des palétuviers (*crotophaga major*).

Diable de dressage.

— Manèg. Appareil en bois fixé sur le cheval pour imiter le cavalier et habituer l'animal à se laisser monter. (On dit aussi JOCKEY.) || Voiture sans caisse, à quatre roues, dont on se sert pour essayer les chevaux. || Espèce de calèche, dans laquelle on peut se tenir debout.

— Mar. Tire-bonde pour les futailles.

— Math. *Courbe du diable,* Nom donné à la courbe qui a pour équation $y^4 - x^4 + ay^2 + by^2 = 0$.

— Mus. anc. *Cadence du diable,* Trille imaginé par Tartini, à qui le diable, disait-on, l'avait enseigné, et qui consistait dans une note tenue par le doigt annulaire, le petit doigt battant, tandis que les autres doigts exécutaient diverses notes sur la corde voisine.

— Pathol. *Bruit de diable.* V. la partie *encycl.* || *Diables bleus,* Nom donné par les Anglais à une sorte de spleen, de mélancolie. (On dit : *Avoir des* DIABLES BLEUS [BLUE DEVILS].)

— Techn. Chariot à deux roues, dont les maçons se servent pour transporter des pierres. || Sorte de brouette pour véhiculer des sacs pleins, de lourds colis, etc. (Syn. CABROUET.) || Machine à dents pour carder le coton brut, le crin.

— *Adjectiv.* Tapageur, scélérat : *Il y a des ennemis si* DIABLES! (Mme de Simiane.)

— Interj. Marque la surprise, l'admiration, l'inquiétude, le mécontentement. || Est souvent un mot explétif, donnant à la phrase un certain air de juron : *Qui* DIABLE *vous a dit cela? Que* DIABLE *me veut-il?* || *Fi! au diable,* Exclamation de mépris, de chagrin.

— Loc. adv.. *En diable,* Extrêmement : *Cette eau-de-vie est forte* EN DIABLE.

— *A la diable,* Très mal : *Etre coiffé* À LA DIABLE. *Agir* À LA DIABLE.

— Syn. **Diable, démon.** V. DÉMON.

— Encycl. Théol. Les théologiens nomment *diables* les anges déchus. Ils les appellent encore *démons,* d'un mot grec (*daimôn*) qui, dans la mythologie classique, s'applique à des êtres intermédiaires entre les dieux et les hommes. Ils disent aussi *esprits malins, esprits de ténèbres, mauvais*

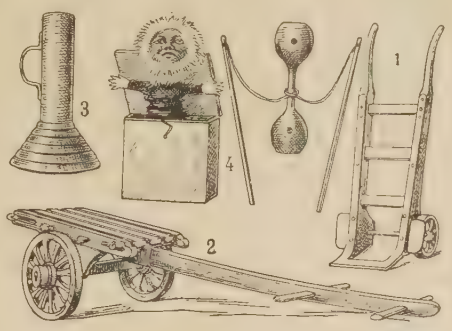

DIABLES : 1. Pour sacs; 2. De carrier, maçon, etc.; 3. De cuisine; 4. Jouets.

anges. La foi enseigne que Dieu a créé tous les anges purs et bons, mais qu'ils furent soumis à une épreuve. Tandis que les uns en sortirent vainqueurs, les autres résistèrent à Dieu, qui les condamna aux supplices de l'enfer; ce sont les diables ou démons. Ils obéissent à un chef, souvent appelé *le Diable* par excellence, *Satan* (c'est-à-dire l'Ennemi, ou le Mauvais), *Lucifer* (le Brillant), *Azazel, Belzébuth,* etc.

En perdant la grâce, les démons ont conservé une partie des dons qui rendent la nature angélique supérieure à la nature humaine. Aussi sont-ils encore capables d'exercer leur puissance dans le monde : 1° ils tentent les hommes et s'efforcent de les porter au mal; 2° ils peuvent jeter un trouble profond dans les facultés humaines par l'*obsession* et la *possession;* 3° ils ont un pouvoir sur la nature matérielle, au point de produire des prodiges. Mais Dieu, en leur permettant d'exercer ainsi leur activité, la contient dans de justes limites. Il veille à ce que l'homme ne soit pas tenté au delà de ses forces. En même temps, il a donné à son Eglise le pouvoir de combattre les démons par les prières, les bénédictions liturgiques et les exorcismes.

L'existence d'êtres malfaisants inférieurs à la divinité, mais d'une nature supérieure à la nature humaine, était généralement admise par les peuples anciens.

— Théol. protest. Le protestantisme orthodoxe maintient la doctrine de la personnalité de Satan. Luther avait une conception très réaliste de la puissance physique du *diable.* Calvin est beaucoup plus sobre sur ce point. Au XVIIe siècle, Duncan, de l'académie de Saumur, tenta une explication psychologique et physiologique des faits révélés dans l'affaire d'Urbain Grandier. Sous l'influence du rationalisme, Balthasar Becker attaqua la croyance à Satan, et le protestantisme libéral relégua Satan dans le domaine de la poésie, considérant la doctrine du diable comme faisant partie d'une conception du monde qu'il tient pour périmée.

— Iconogr. Il n'est pas de figure qui ait prêté plus à l'imagination des artistes, que celle du *diable.* Le rôle du diable a, dans la foi chrétienne, la même importance que celui de Dieu, à qui il s'oppose sans cesse. Il apparaît sous les figurations les plus variées (serpent, crapaud, dieux et déesses antiques, monstres, animaux fabuleux, etc.). Son type est fixé vers le XIIe siècle. Le diable « classique » a une forme humaine; il a le corps énorme et velu, des oreilles pointues, des pieds fourchus, porte des cornes, et est pourvu d'une longue queue. Sa figure est effrayante, bestiale et féroce (vitraux de Chartres, sculptures de Paris, de Reims, d'Amiens, etc.). Le diable a des suppôts très nombreux, grands et petits, « diabloteaux de chœur », disait Rabelais. Jean Wier, démonologue du XVIe siècle, comptait 72 princes et 7.405.926 démons, « tous immondes ». Le diable joue un grand rôle dans la *pesée des âmes,* dans la scène du Jugement dernier. Saint Michel prend les âmes et les met dans un des plateaux de la balance, et place les péchés dans l'autre : le diable s'accroche avec ses griffes au plateau des péchés pour le faire pencher vers lui (Paris, Bourges, etc.). Il existe, toujours par analogie, la Trinité du diable. Certains artistes ont modernisé le diable, suivant en cela la tradition. Tel confessionnal d'une église parisienne montre un diable sous

Diable (sculpture de la façade de N.-D. de Paris).

Diables. (Fragment du *Jugement dernier,* sculptures de la cathédrale de Bourges.)

l'aspect d'un homme élégant en chapeau à haute forme, sous les bords duquel apparaissent les cornes infernales.

— Pathol. *Bruit de diable.* Bouillaud a donné ce nom à un bruit de souffle intense, avec renforcement asystolique, que l'on entend, chez les anémiques et surtout les chlorotiques, quand on place le stéthoscope dans le creux susclaviculaire droit. (On dit aussi BRUIT DE ROUET.)

Diable amoureux (LE), roman allégorique, par Jacques Cazotte (1772). Un jeune Espagnol, Alvare, apprend l'art de se soumettre le démon. Il va dans des ruines faire des incantations, et Belzébuth lui apparaît successivement sous plusieurs formes, notamment sous celle d'un jeune page qui se trouve, enfin, être une jolie fille, Biondetta. Elle poursuit Alvare de ses tentatives amoureuses, et finit par triompher de sa vertu. A ce moment, Belzébuth reprend ses formes de monstre, et disparaît. Dans ce roman, Cazotte semble ne vouloir raconter qu'un long rêve; d'un fond d'abord sombre, se détache une gracieuse fiction d'amour. Le dénouement est vague et vaporeux.

Diable amoureux (LE), ballet-pantomime en trois actes et huit tableaux, scénario de Saint-Georges, musique de Benoît (1er et 3e actes) et Reber (2e acte), représenté avec succès à l'Opéra le 23 septembre 1840. Le livret remanié a été mis en musique par Grisar.

Diable boiteux (LE), roman satirique français, par Le Sage (1707), tiré d'une nouvelle de l'Espagnol Guevara : *el Diablo cojuelo.* Délivré de sa prison (une bouteille) par un écolier, le diable Asmodée donne à ce dernier le don de voir à travers les toits et les murs des maisons ce qui se passe chez les particuliers. C'est l'occasion d'anecdotes amusantes et de fines observations.

Diable à quatre (LE) *ou la Double Métamorphose,* opéra-comique en trois actes, paroles de Sedaine, musique parodiée de divers compositeurs italiens, avec quelques morceaux nouveaux de Philidor, représenté à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Laurent le 19 août 1756. Il fut remanié en 1809 par Solié, en 1845 par Ad. Adam. Le sujet est la mésaventure d'une marquise acariâtre, véritable diable à quatre, qu'un magicien substitue à la femme d'un savetier.

Diable (PONT DU), pont très hardi et ayant coûté beaucoup de peine à établir, dont une tradition locale attribue toujours la construction au diable. Le pont du Diable le plus célèbre a été jeté sur la Reuss, au pied du Saint-Gothard, sur la grande route qui va de Lucerne à Milan, entre Göschenen et Andermatt.

Il existe des ponts ainsi dénommés dans beaucoup de régions de montagne (Valais, Grisons, Savoie, Dauphiné, Pyrénées, Pays de Galles, etc.).

DIABLE (ÎLE DU), une des trois petites îles du Salut, au large de l'embouchure du Kourou, dans l'Atlantique (Guyane française).

DIABLEMENT [*man*] adv. *Fam.* Excessivement : *Imaginez l'univers sage et philosophe; convenez qu'il serait* DIABLEMENT *triste.* (Diderot.)

DIABLERETS [*rè*], massif calcaire des Hautes-Alpes vaudoises, dont le pic le plus élevé le Diableret ou Sommet des Ormonts atteint 3.246 m., et qui dresse ses pointes et suspend ses glaciers au N.-O. de Sion, dans les cantons suisses de Vaud et du Valais.

DIABLERIE [*rî*] n. f. (de *diable*). Magie. Sortilège, maléfice : *Il n'y a point de* DIABLERIE *à cela, c'est chose facile.*

— *Fam.* Méchanceté du diable : *Vous êtes trop convaincu de la* DIABLERIE *de ce monde pour croire à sa justice.* (Proudhon.) || Machination diabolique : *Il y a là-dessous quelque* DIABLERIE. || Vivacité, fougue, emportement : *La* DIABLERIE *naïve des sens chez les amoureux de dix-sept ans.* (Sainte-Beuve.) || Fâcheux inconvénient : *Avoir la bourse vide, voilà la* DIABLERIE. || Ouvrage, tableau représentant des scènes où figurent des démons : *Il n'appartient qu'à vous de voir une pareille* DIABLERIE. (Mme de Sévigné.) *Les* DIABLERIES *de Callot et de Teniers.*

— Encycl. Théâtr. On désigne sous le nom de *diableries* des intermèdes, généralement comiques, intercalés dans les *Passions* du XVe siècle (notamment celles de Grébian et de Jean Michel), où nous voyons des diables se livrer à des assauts d'injures, ou se rouer de coups. Sous le titre *le Livre de la Diablerie,* Eloi d'Amerval, maître de chapelle de Sainte-Croix d'Orléans, a publié en 1508 un long poème où, sous forme de dialogue entre Satan et Lucifer, il mêle à la discussion de divers problèmes théologiques la plus âpre satire des mœurs de son temps. Ce poème a été réédité par Ch. F. Ward (*University of Iowa Studies,* t. II, 1923).

DIABLESSE n. f. Diable femelle.

— *Par extens.* Femme méchante, acariâtre ou extrêmement vive. || *Une bonne diablesse,* Une femme de joyeuse humeur ou d'un caractère facile. || *Une grande diablesse,* Une femme de grande taille. || *Une pauvre diablesse,* Une femme misérable.

— *Adjectiv.* Qui est turbulente, agressive, méchante : *Une femme* DIABLESSE *est quelquefois pire qu'un vrai diable.* (Dancourt.)

Je veux une vertu qui ne soit point *diablesse.*
MOLIÈRE.

DIABLETEAU [*tô*] ou **DIABLOTEAU** n. m. Petit diable.

DIABLEZOT! DIABLE ZOT! AU DIABLE ZOT! interj. (*diable! et zot,* d'orig. incert.). Foin! point du tout! (Vx.)

DIABLIFIER, [*fi-é*] **(SE)** v. pr. (de *diable* et du lat. *fieri,* devenir). Se changer en diable. (Burlesque.)

DIABLINTES, peuple des Gaules, membre de la confédération des Aulerques, dont le territoire avait pour capitale le centre qui a gardé leur nom peu modifié, *Jublains* (Mayenne).

DIABLON n. m. Voile d'étai de perruche, qui se hisse au-dessus du diablotin. (Rare.) (On dit aussi DIABLOT.)

DIABLOT [*blô*] n. m. Linguist. Petit diable.

— Mar. V. DIABLON.

DIABLOTEAU [*tô*] n. m. Petit diable.

— Ornithol. Nom vulgaire du stercoraire pomarin.

DIABLOTIN, INE n. Petit diable, petite diablesse. || *Fam.* Enfant vif, espiègle, turbulent.

— Adjectiv. : *Humeur* DIABLOTINE.

— Art culin. Plat d'entremets, consistant en petits beignets de forme carrée ou ronde. (On les prépare avec des amandes, noisettes, avelines, du sucre en poudre, de la farine de riz et de la crème fraîche, dont on fait une pâte. On découpe dans cette pâte de petits fragments de la grosseur d'une aveline que l'on passe à la friture chaude.)

Diablotin (confis.).

— Confis. Espèce de dragée faite de chocolat et recouverte de nonpareille, qu'on met souvent en papillottes.

— Jeux: Sorte de petit pétard, contenu dans un papier tordu en forme de papillote, et qui renferme en même temps un bonbon et une devise.

— Mar. Voile d'étai du perroquet de fougue, qui se hisse au-dessus du foc d'artimon.

— Pharm. anc. Nom que l'on donnait à des pastilles employées comme aphrodisiaques. (Elles contenaient, entre autres produits, du safran, du musc, du gingembre.)

A. Diablotin.

— Techn. Ouvrier qui, dans un moulin, amène, à l'aide d'une pelle, les olives sous le passage de la meule. || Cuve, appelée aussi REPOSOIR, qui reçoit l'indigo nageant encore dans les eaux mères.

DIABOLICISME [*sissm'*] n. m. (du lat. *diabolus*, diable). Caractère d'un être diabolique.

DIABOLIE [*li*] n. f. Arithm. Caractère des nombres formant un carré diabolique.

DIABOLIQUE [*lik'*] adj. Qui vient du diable : *Tentation, Suggestion, Inspiration* DIABOLIQUE.

— *Fig.* Très méchant, très mauvais, très malin : *Homme* DIABOLIQUE. *Invention* DIABOLIQUE. *Temps, Breuvage* DIABOLIQUE. *Sourire* DIABOLIQUE. || Très difficile, tel que le diable seul en viendrait à bout : *Travail* DIABOLIQUE.

— Arithm. *Carré diabolique*, Carré magique, ainsi désigné par Lucas, et tel que, si on le divise en deux rectangles égaux ou inégaux par une ligne horizontale ou verticale, de toute les façons possibles, le carré doit rester magique après l'échange des deux fragments du carré.

		15	6	9	4			
	5	10	3	16	5	10		
2	11	8	13	2	11	8	13	
12	7	14	1	12	7	14	1	12	7
34	34	34	34		34	34	34	34

Carré diabolique.

— ENCYCL. Arithm. Si l'on enroule un *carré diabolique* sur un cylindre, de sorte que les deux côtés verticaux ou horizontaux soient juxtaposés, la somme des nombres lus par colonnes, par tranches perpendiculaires aux génératrices, par lignes à 45 degrés menées de gauche à droite ou de droite à gauche, en commençant par le haut, est toujours la même. Voici un carré magique de seize cases : nous avons placé en dehors de ce carré les nombres qui complètent les lignes à 45 degrés lues de haut en bas, de gauche à droite et de droite à gauche, sur le cylindre vertical autour duquel le carré est supposé enroulé.

DIABOLIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière diabolique. || Extrêmement.

DIABOLO n. m. (du gr. *diabolos*, diable). Nom d'un jeu d'adresse rappelant l'ancien « diable » japonais, qui, après avoir obtenu un certain succès en 1825, connut une nouvelle vogue vers le début du XXe siècle. || Jouet ressemblant à une sorte de bobine formée de deux cônes opposés en métal creux, parfaitement équilibrés.

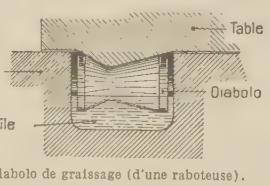

Diabolo de graissage (d'une raboteuse).

— Techn. Pièce de bois, ayant la forme d'un diabolo à jouer, et qui plongeant dans l'huile, sert au graissage des glissières dans certaines machines-outils à table lourde (raboteuses).

— ENCYCL. Jeux. Pour jouer au *diabolo*, on se sert de deux baguettes réunies par une cordelette. Après avoir engagé la cordelette dans l'axe de la bobine (diabolo), le joueur, qui tient une baguette dans chaque main, donne au diabolo un mouvement de rotation en imprimant à l'une des baguettes un mouvement vertical, l'autre baguette restant immobile. En remuant les deux baguettes dans le sens horizontal, à droite, puis à gauche, le joueur fait rouler le diabolo d'un bout à l'autre de la cordelette, puis le lance en l'air, et le rattrape sur la corde tendue.

Jeu de diabolo.

DIABOTANUM [*nom'*] n. m. (du gr. *dia*, avec, et *botanê*, herbe). Emplâtre fondant et résolutif très utilisé autrefois, dans la composition duquel il entrait beaucoup de plantes, telles que bardane, ciguë, angélique, chélidoine, valériane.

DIABROTICA n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant des formes de petite taille et de couleurs variées. (On connaît plus de six cents espèces de *diabrotica*, toutes américaines.)

DIABROTIQUE [*tik'*] adj. (rad. *diabrose*). Pharm. Qui produit la corrosion intermédiaire entre les escarotiques et les caustiques : *Médicament* DIABROTIQUE.

— *Substantiv.* et au masc. Médicament diabrotique : *Employer les* DIABROTIQUES. (VX.)

DIACANTHE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *akantha*, épine). Bot. Qui porte deux épines au-dessous de chaque feuille.

DIACARYON n. m. (du gr. *dia*, avec, et *karuon*, noix). Pharm. Extrait que l'on préparait autrefois avec des noix vertes et du miel, et qui avait été mis en vogue par Galien. (On disait aussi DIANUCUM, et ROB NUCUM.)

DIACATHOLICON n. m. (du gr. *dia*, avec, et de *katholikos*, universel). Pharm. Electuaire purgatif, que l'on préparait avec la pulpe de casse et de tamarin, le séné, la rhubarbe, la réglisse et le fenouil, et qui était regardé comme une véritable panacée.

DIACAUSIE [*kô-zî*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *kausis*, action de brûler). Echauffement excessif.

DIACAUSTIQUE [*kôss-tik'*] adj. (rad. *diacausie*). Méd. Se dit de lentilles de cristal dont on se sert pour cautériser certains ulcères au moyen de la concentration des rayons du soleil. V. CAUSTIQUE.

DIACÉNISME [*nissm'*] n. m. (du gr. *diakainêsimos*). Liturg. Semaine de Pâques, dans la religion orthodoxe.

DIACENTROS [*sin-tross*] n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *kentron*, centre). Astron. Ancien nom du petit diamètre de l'orbite elliptique d'une planète.

DIACÉTAMIDE n. f. Chim. V. ACÉTAMIDE.

DIACÉTANILIDE n. m. Alcalamide secondaire cristallisé en lamelles et obtenu par l'action de l'acide acétique sur l'*acétanilide* dont il a les propriétés analgésiques et antithermiques.

DIACÉTÉMIE [*mî*] n. f. (de *diacétique*, et du gr. *haima*, sang). Présence dans le sang de l'acide diacétique ou acétylacétique. (Elle se reconnaît généralement à l'odeur de l'haleine qui rappelle celle du chloroforme ou de la pomme.) [On dit aussi ACÉTONÉMIE.]

DIACÉTINE n. f. Ether diacétique de la glycérine. (La diacétine α se formant par action directe de l'acide acétique a pour formule $CH^3CO{\cdot}CH^2{\cdot}CHOH{\cdot}CH^2{\cdot}CO{\cdot}CH^3$.)

DIACÉTIQUE [*tik'*] adj. Syn. de ACÉTYLACÉTIQUE.

DIACÉTONAMINE n. f. Amine cétonique de formule $(CH^3)^2C(NH^2)CH^2{\cdot}CO{\cdot}CH^3$. (C'est un liquide peu soluble dans l'eau, obtenu par action de l'ammoniaque sur l'oxyde de mésityle ou sur l'acétone.)

DIACÉTURIE [*rî*] n. f. Méd. Présence dans l'urine de l'acide diacétique, lequel dérive de la désagrégation des acides aminés et qui s'observe surtout chez les diabétiques en période d'acidose.

DIACÉTYLACÉTATE n. m. Ether de l'acide diacétylacétique.

DIACÉTYLACÉTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CH^3CO)^2=CH{\cdot}CO^2H$, stable seulement sous forme d'éthers. (Le *diacétylacétate d'éthyle* est un liquide obtenu par action du chlorure d'acétyle sur l'éther acétylacétique sodé.) || Syn. α-ACÉTYL-ACÉTYLACÉTIQUE.

DIACÉTYLACÉTONE n. f. Tricétone de formule $CH^3{\cdot}CO{\cdot}CH^2{\cdot}CO{\cdot}CH^2{\cdot}CO{\cdot}CH^3$, fondant à 49°, obtenue par hydratation de la 2,6 diméthylpyrone.

DIACÉTYLDIOXIME n. f. Syn. de DIMÉTHYLGLYOXIME.

DIACÉTYLE n. m. Premier terme de la série des α-dicétones ; de formule : $CH^3{\cdot}CO{\cdot}CO{\cdot}CH^3$. || Syn. DIMÉTHYLGLYOXAL, BUTANEDIONE.

— ENCYCL. Le *diacétyle* est un liquide jaune bouillant vers 88° obtenu à partir de la méthyléthylcétone, soit par oxydation nitrique, soit par hydrolyse du dérivé isonitrosé.

DIACÉTYLÈNE n. m. Carbure d'hydrogène gazeux de formule $CH{\cdot}C{\cdot}C{\cdot}CH$ obtenu par décomposition de l'acide diacétylène-dicarbonique.

DIACÉTYLÈNE-DICARBONATE n. m. Chim. Sel ou éther de l'acide diacétylène-dicarbonique.

DIACÉTYLÈNE-DICARBONIQUE [*nik'*] adj. Diacide diacétylénique de formule $CO^2H{\cdot}C{\cdot}C{\cdot}C{\cdot}C{\cdot}CO^2H + H^2O$ obtenu par action du ferricyanure de potassium sur la combinaison cuivreuse de l'acide propargylique.

DIACÉTYLÉNIQUE [*nik'*] adj. Se dit des composés renfermant deux triples liaisons acétyléniques.

DIACÉTYLMORPHINE [*fin'*] n. f. Chim. Syn. de HÉROÏNE.

DIACÉTYLPHÉNÉTIDINE [*fé*] n. f. Diamide acétique de la paraphénétidine. (Elle cristallise en aiguilles, fond à 53° ; on l'emploie en thérapeutique comme la phénacétine.) || Syn. ACÉTYLPHÉNACÉTINE.

DIACÉTYLTANIN n. m. Chim. Syn. de TANIGÈNE.

DIACHAINE [*kèn'*] n. m. Fruit sec indéhiscent, composé de deux achaines rapprochés. (On l'observe chez les ombellifères et les rubiacées.) [On écrit aussi DIACHÈNE, et DIAKÈNE.]

Diachée.

DIACHALASE [*ka*] ou **DIACHALASIE** [*ka-lâ-zî*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *khalasis*, relâchement). Ecartement ou relâchement des sutures du crâne. (Vx.)

DIACHÉE n. f. Genre de champignons myxomycètes, à fructification pédicellée, à capillitium dont les filaments, allant de la columelle à la membrane externe, forment un réseau de spores violettes. (Ils vivent sur le bois en décomposition.)

DIACHILA [*ki*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant de petites formes trapues et bronzées, vivant au bord des eaux. (On connaît quelques espèces de *diachila*, répandues dans l'hémisphère boréal.)

Diachila.

DIACHROMATOPSIE [*kro*, *psî*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, *khroma*, *atos*, couleur, et *opsis*, vue). Pathol. Aberration visuelle qui colore anormalement les objets.

DIACHROMIE [*kro-mî*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *khrôma*, couleur). Phot. Procédé de virage par teinture, au moyen de colorants basiques, de l'iodure d'argent en lequel a été transformé l'argent d'une image photographique. || Photographie en couleurs sur plaque autochrome ou omnicolore et qui doit être vue en transparence. (On dit aussi en ce sens CHROMOTYPE.)

DIACHROMUS [*kro-muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant une seule espèce habitant l'Europe et la région méditerranéenne. (Le *diachromus germanus* vit dans les terrains argileux et humides ; il est roux, avec le corselet et la moitié postérieure des élytres bleue.)

Diachromus.

DIACHYLON ou **DIACHYLUM** [*lom'*] n. m. (du gr. *dia*, avec, et *chulos*, suc). Sorte d'emplâtre à base de cire, térébenthine et poix.)

— Adjectiv. : *Emplâtre* DIACHYLON.

— ENCYCL. L'emplâtre de diachylon gommé vulgairement appelé *diachylon* est une préparation à base d'emplâtre simple auquel on conserve sa glycérine et que l'on additionne de gommes-résines (galbanum et gomme ammoniaque) dissoutes dans l'essence de térébenthine, et d'un mélange de cire jaune, poix de Bourgogne et de térébenthine du mélèze. De consistance ferme à la température ordinaire, il est utilisé comme fondant et résolutif. Le plus souvent, il est prescrit étalé sur des bandes de toile, il constitue alors le sparadrap de diachylon destiné à faire des pansements ou à maintenir en place des appareils. Il sert également à la préparation d'*emplâtres d'extraits* (belladone, ciguë, opium, etc.).

DIACHYME [*kim'*] n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *khumos*, nu). Bot. Nom donné au parenchyme vert des feuilles.

DIACHYTON [*ki-ton'*] n. m. Antiq. Sorte de vin doux, que les Romains faisaient avec du raisin séché au soleil. (On détachait les grains, que l'on jetait dans une futaille. On les recouvrait de moût, et au bout de six jours on les portait au pressoir.)

DIACIDE n. m. Corps possédant deux fonctions acides.

— ENCYCL. En chimie organique, les *diacides* possèdent deux groupements CO^2H. Ils sont classés, dans la série grasse, en diacides saturés et non saturés (éthyléniques, acétyléniques). Suivant la position relative des deux fonctions, on distingue les diacides α, β, γ, δ, etc., les deux carboxyles étant voisins ou séparés par 1, 2, 3, etc., atomes de carbone. Le diacide α est l'acide *oxalique* $CO^2H{\cdot}CO^2H$. Les termes les plus simples des autres diacides saturés sont les acides *malonique* $CO^2H{\cdot}CH^2{\cdot}CO^2H$, *succinique* $CO^2H(CH^2)^2CO^2H$, *glutarique* $CO^2H(CH^2)^3CO^2H$, *adipique* $CO^2H(CH^2)^4CO^2H$, *pimélique* $CO^2H(CH^2)^5CO^2H$, *subérique* $CO^2H(CH^2)^6CO^2H$. On connaît de nombreux homologues supérieurs de ces corps. Les diacides des groupes succinique et glutarique se caractérisent par leur aptitude à fournir des anhydrides monomoléculaires. Les diacides des groupes adipique, pimélique, subérique conduisent à des chaînes fermées par distillation de leur sel de calcium ou par action du sodium sur leurs éthers-sels.

Les diacides éthyléniques les plus courants sont les acides *fumarique* et *maléique* présentant l'isomérie cis-trans dont la formule est $CO^2H{\cdot}CH{\cdot}CH{\cdot}CO^2H$. Les acides *mésaconique* et *citraconique* n'en diffèrent que par un groupement méthyle. L'acide *glutaconique* est un diacide éthylénique δ.

Le plus courant des diacides acétyléniques est l'acide *acétylène-dicarbonique*.

En série aromatique, les trois diacides dérivés du benzène sont les acides *phtalique* (ortho), *isophtalique* (méta), *téréphtalique* (para). On connaît des diacides dérivés d'autres noyaux (naphtalène, anthracène, etc.) et des noyaux complexes : acides *pyridine, quinoléine-dicarbonique*, etc.

DIACIDE-ALCOOL, -CÉTONE, -PHÉNOL, etc. n. m. Corps possédant deux fonctions acide et une fonction alcool, ou cétone, ou phénol, etc.

DIACLASE n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *klasis*, rupture). Géol. Mot créé en 1879 par Daubrée, pour désigner les grandes cassures du sol non accompagnées de rejet.

— Chir. Ancienne méthode d'amputation, qui consistait à briser les os, puis à séparer les parties molles par une forte pression, sans se servir ni de scie ni d'instrument tranchant. (On disait aussi DIACLASTIE.)

DIACLASITE n. f. Silicate naturel de magnésium, de fer et de calcium, qui cristallise dans le système orthorhombique.

DIACLASTIE [*klass-tî*] n. f. Chir. Syn. de DIACLASE.

DIACO n. m. (du gr. *diakonein*, servir). Chapelains de l'ordre de Malte, qui y étaient reçus à huit ou neuf ans et y servaient de dix à quinze comme clercs conventuels.

DIACODE n. m. (du gr. *dia*, avec, et *kôdeia*, tête de pavot). Sirop de têtes de pavot blanc.

— Adjectiv. : *Sirop* DIACODE.

— ENCYCL. Le *sirop diacode* contient 0,50 centigrammes d'extrait d'opium par litre. Il est prescrit contre la toux et les insomnies.

DIACOMMATIQUE [*ko-ma-tik'*] adj. Mus. Qui monte ou descend d'un comma.

DIACONAL, E, AUX adj. (du gr. *diakonos,* diacre). Qui a rapport au diacre ou au diaconat : *Devoirs* DIACONAUX. *Exercer les fonctions* DIACONALES.

DIACONALES n. f. pl. (du gr. *diakonos,* diacre). Leçons faites aux diacres, dans les grands séminaires, sur la partie de la théologie morale qui concerne les péchés contre la chasteté.

— ENCYCL. Il est d'usage, dans les grands séminaires, de réserver pour la fin des études les questions morales relatives à la chasteté. Les futurs prêtres doivent être instruits de ces matières, puisqu'ils auront à recevoir en confession des aveux, et qu'ils seront chargés de conseiller les fidèles en la matière.

DIACONAT [*na*] n. m. (du lat. *diaconus,* diacre). Office ou ordre de diacre : *Recevoir le* DIACONAT.

— ENCYCL. V. DIACRE.

DIACONATE n. m. Syn. de DICONATE.

DIACONESSE n. f. (lat. *diaconissa ;* de *diaconus,* diacre). Hist. relig. Femme qui, dans la primitive Eglise, était préposée au soin des pauvres. || Femme de diacre, dans le temps où il était permis aux diacres de se marier.

— Chez les protestants, Femmes qui se consacrent à des œuvres de piété et de charité.

— ENCYCL. Hist. relig. On connaît mal l'origine des *diaconesses.* Dans les Evangiles, on voit plusieurs femmes remplir un ministère de charité auprès du Sauveur. Les *Epîtres* de saint Paul mentionnent une femme qui était consacrée au service de l'Eglise, et des veuves qui se dévouaient pour soulager les pauvres, les malades et les voyageurs. Un jour vint où ces veuves formèrent un ordre spécial et prirent le nom de diaconesses. Les Constitutions apostoliques et plusieurs conciles du IVe siècle fixèrent leur statut et les cérémonies de leur consécration ; mais, dès le début du VIe siècle, les diaconesses disparurent en Occident.

— Egl. protest. Les protestants donnent le nom de *diaconesses* à des femmes de leur religion qui se consacrent à l'exercice de la charité. Les diaconesses ont adopté des costumes et des pratiques qui les font ressembler aux religieuses catholiques, mais elles ne prononcent aucun vœu, et gardent leur liberté. Elles s'occupent surtout du soin des malades et de l'instruction des enfants.

DIACONICUM [*kom'*] n. m. (du lat. *diaconus,* diacre). Archéol. chrét. Dans les basiliques antiques, Lieu près de l'autel où les diacres préparaient les vases sacrés et s'habillaient.

Le *diaconicum majus* était une sacristie dans laquelle était installée la bibliothèque, se gardaient les vases sacrés et les ornements, était reçu l'évêque, et siégeait le clergé comme tribunal.

DIACONIE [*ni*] n. f. (lat. *diaconia*). Hist. relig. Dans la primitive Eglise, charge de diacre, puis bâtiment qui servait à la distribution des aumônes et des remèdes. Les diaconies de Rome sont devenues les églises dont le titulaire est un cardinal-diacre. (Les sept diaconies, une dans chaque quartier, étaient gouvernées par des cardinaux-diacres. Leur chef portait le nom d'archidiacre. L'hôpital avait, pour le temporel, un administrateur soit prêtre, soit laïque, appelé le Père de la diaconie.) || Aumônerie d'un monastère grec. || Bureau de charité, dans chaque consistoire protestant.

DIACONIQUE [*nik'*] n. m. (du gr. *diakonein,* servir). Nom donné autrefois aux sacristies des églises. || Partie du siège pontifical où siègent les diacres, à la droite du pape. || Livre qui explique les devoirs du diacre, dans l'Eglise grecque. || Prière que l'on fait, dans l'Eglise grecque, après l'ordination du diacre.

DIACONIQUE [*nik'*] adj. Chim. Syn. de DICONIQUE.

DIACONISER [*zé*] v. tr. (du lat. *diaconus,* diacre). Faire diacre ou diaconesse : DIACONISER *un clerc, une veuve.*

DIACOPE n. m. Genre de poissons à rayons épineux, famille des serranidés. (On connaît plusieurs espèces des mers de l'Inde ; leur chair est très appréciée.)

Diacope.

DIACOPE ou **DIACOPÉE** n. f. (du gr. *diakopê,* incision). Chir. Fracture oblique d'un os et particulièrement des os du crâne.

— Gramm. Un des noms de la tmèse ou hyperbate grammaticale.

DIACOPRÉGIE [*jî*] n. f. (du gr. *dia,* avec, *kopros,* excrément, et *aix, aigos,* chèvre). Pharm. Médicament fait d'excréments de chèvre, employé autrefois contre le goitre et les maladies de la rate, du foie, des glandes parotides.

DIACORDE n. m. Mus. V. DICORDE.

DIACOS, patriote grec, né à Moussonitza en 1788, mort à Alamana en 1821. Il fut le premier palikare qui se joignit au fameux Odysseus, fut choisi par les troupes comme armatole de Livadia (1820) dont il battit le caïmacan turc, prit une part active au soulèvement de la Grèce orientale, mais tomba en mai 1821 près des Thermopyles aux mains d'Omer Bryonis qui le fit empaler. Son nom fut célébré par les chants populaires.

DIACOUSTIQUE [*kouss-tik'*] n. f. (du gr. *dia,* à travers, et *akouein,* entendre). Physiq. Partie de l'acoustique qui s'occupe de la réfraction des sons et de l'étude des propriétés qu'ils acquièrent en traversant divers milieux.

DIACRE n. m. (lat. *diaconus ;* du gr. *diakonos,* serviteur). Relig. cathol. Qui a reçu l'ordre immédiatement inférieur à la prêtrise : *Le* DIACRE *sert le prêtre ou l'évêque à l'autel, et récite l'évangile.*

— Relig. prot. Titre donné à un fidèle qui assiste le pasteur dans ses œuvres de bienfaisance.

— ENCYCL. Rel. cathol. Les *diacres* sont des ministres sacrés, d'un ordre immédiatement inférieur aux prêtres. Ils peuvent porter l'Eucharistie et même, en cas de nécessité, donner la communion. Ils ont le droit de prêcher et de conférer le baptême avec une permission spéciale de l'évêque. Les insignes liturgiques du diacre sont : l'étole, qu'il porte en écharpe sur l'épaule gauche, et la dalmatique. L'âge actuellement fixé pour recevoir le diaconat est celui de vingt-deux ans accomplis.

Diacre (VIIe s.).

Diacre (actuel).

Pour ordonner les diacres, l'évêque impose sa main droite sur chacun des ordinands ; il les revêt de l'étole et de la dalmatique.

— Chez les protestants, le nom de « diacres » est donné aux assistants du ministre, qui se chargent de visiter les malades, de quêter ou d'administrer les fonds de l'église et d'assister les pauvres. Mais ce titre n'implique aucune consécration.

— Hist. relig. L'institution des diacres remonte, d'après les *Actes des Apôtres* (VI, 1-6), aux premiers temps de l'Eglise. Pour se réserver tout entiers à la prière et au ministère de la parole, les apôtres demandèrent aux fidèles de désigner, pour servir les tables et assister les pauvres, sept hommes à qui ils imposeraient les mains. Les élus furent Etienne, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parmenas et Nicolas. A la fin de l'âge apostolique, les *diacres,* chargés spécialement des œuvres de charité, existaient, semble-t-il, dans toutes les Eglises. Leur rôle devint de plus en plus important, à mesure que s'accroissaient les charges des communautés et leurs richesses. Dès le IIIe siècle, les diacres jouaient un grand rôle auprès de l'évêque. Parmi eux, le premier diacre ou archidiacre, qui administrait les biens de l'Eglise, devint un personnage important, et on le vit souvent, au cours des siècles, succéder à l'évêque. Peu à peu cependant, les fonctions diaconales furent exercées par des prêtres, et le diaconat devint seulement un échelon pour s'élever au sacerdoce. De son ancienne importance restent le titre de « archidiacre » porté par les vicaires généraux dans les diocèses et les quatorze cardinaux-diacres qui font partie du Sacré Collège.

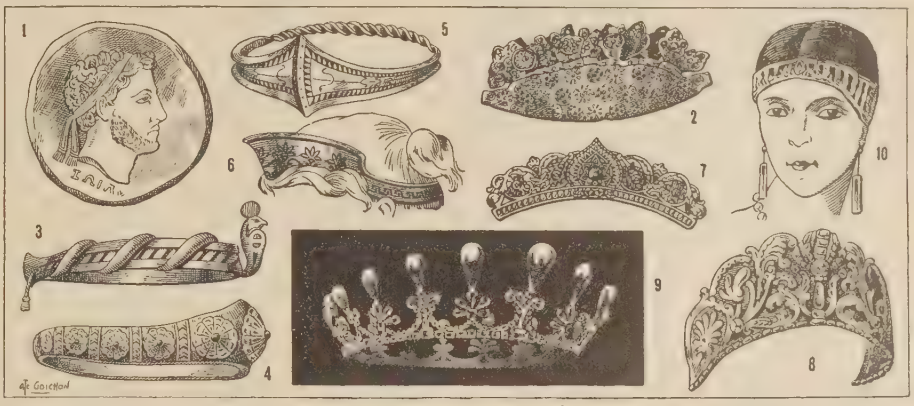

DIADÈMES : 1. Antique ; 2. Hébreu ; 3. Egyptien ; 4. Assyrien ; 5. Scandinave (Xe s.) ; 6. Grec ; 7. Indien ; 8. De l'Impératrice Marie-Louise ; 9. De l'Impératrice Eugénie (1858) ; 10. Moderne.

DIACRE n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.) Dalmatique du diacre. — Le mot s'applique aussi à la Tunique royale du sacre et des obsèques.

DIACRE. Biogr. V. WARNEFRID (Paul).

DIACRIE [*kri*]. Géogr. anc. Région montagneuse du nord de l'Attique, s'étendant jusqu'au canal d'Eubée et à la vallée de l'Asope. Ses habitants (les *Diacriens* ou Montagnards, par opposition aux *Pédiéens,* habitants de la plaine, et aux *Paraliens,* habitants des côtes), parlaient le dialecte attique le plus pur ; ils étaient gais et travailleurs et se targuaient d'avoir inventé l'ancienne comédie. Les Athéniens aimaient fort à venir se divertir aux jours de fête dans la Diacrie, aux coteaux couverts de vignes, aux routes bordées de longs bois de daphnoïdes.

DIACRIEN [*kri-in*], **ENNE** adj. (du gr. *dia,* à travers, et *akros,* sommet). Hist. gr. Nom donné aux habitants des districts montagneux de l'Attique. (Ils formaient, vers le temps de Solon, un des trois partis politiques, celui des bergers et des paysans, dirigé par Pisistrate.)

DIACRISE n. f. (du gr. *diakrisis,* action de discerner). Crise caractéristique d'une maladie.

DIACRITIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *dia,* à travers, et *krinein,* distinguer). Gramm. Se dit, en terme de grammaire, de certains signes typographiques ou points qui changent ou modifient le son de la lettre à laquelle ils sont attachés.

— Méd. Se dit des signes qui servent à distinguer une maladie d'une autre. (Quelquefois équivalent à PATHOGNOMONIQUE.)

DIACRYLATE n. m. Sel ou éther de l'acide diacrylique.

DIACRYLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide $C^6H^8O^4$, dont on obtient facilement le sel de calcium en chauffant le paralactate.

DIACYDONION n. m. (de *dia,* et du gr. *cydonion,* coing.) Electuaire purgatif, à base de coing.

DIADECTES [*dèk-tèss'*] n. m. Genre de reptiles fossiles, du groupe des théromorphes, type de la famille des *diadectidés.* (Le squelette de diadectes, retiré du permien inférieur du Texas, mesure 1m,70, son crâne 20 cm.)

DIADECTIDÉS [*dèk-ti-dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles théromorphes, pouvant atteindre 3 m. de longueur, au crâne avec grand trou pariétal, à grosses dents allongées transversalement sur les maxillaires et petites dents sur le vomer. (Des squelettes complets de ces animaux ont été retirés du permien de l'Amérique du Nord. Le genre principal est *diadectes.*)

DIADELPHE [*dèl'*] adj. (du préfixe *di,* marquant la dualité, et du gr. *adelphos,* frère). Se dit en botanique des fleurs où les étamines sont soudées en deux groupes. (On les oppose à *monadelphes.*)

DIADELPHIE [*dèl-fi*] n. f. (rad. *diadelphe*). Bot. Réunion des filets des étamines en deux faisceaux.

DIADELPHITE [*dèl-fit'*] n. f. Arséniate hydraté naturel de manganèse et de fer.

DIADEMA n. m. Genre d'oursins, type d'une famille dite des *diadématidés,* à très longs piquants, à taches bleues ocellaires sur le test. (Ces oursins vivent sur le littoral dans les mers chaudes.)

DIADÈME n. m. (gr. *diadêma*). Sorte de bandeau dont les hommes et les femmes de l'antiquité faisaient usage pour retenir leur chevelure et qui devint emblème de consécration pour les rois et les reines.

— *Par extens.* Insigne de la royauté ; la royauté même : *Ceindre le* DIADÈME. *Usurper le* DIADÈME. *L'orgueil du* DIADÈME. (Racine.)

— Archéol. S'est dit jusqu'au XVIe siècle du nimbe circulaire des saints et carré des personnages vivants. (Dès le XVIIe siècle, il s'emploie plutôt au sens de guirlande. Au XVIe siècle les ajustements de coiffure en forme de diadème sont appelés aussi CRANCELINS.)

— Blas. Nom donné à des bandes ou cercles d'or servant à former la couronne des souverains. || Cercle ou bandeau qui, sur les écussons, orne quelquefois les têtes de Maure. (On dit plus ordinairement TORTIL.) || Couronne des aigles éployées.

— Modes. Ornement de tête qui ressemble à un diadème royal. || Sorte de serre-tête que les dames portent en soirée. (Les *diadèmes* se font en pierreries, ou simplement en fleurs naturelles.)

— *Par extens. : Le* DIADÈME *d'oranger de la jeune mariée.*

— Sc. occult. *Triple diadème,* Diadème symbolique, qui figura dans les représentations gnostiques longtemps avant que les papes eussent adopté la *tiare* ou triple diadème.

— ENCYCL. Cost. Dès la plus haute antiquité, le *diadème* ou bandeau paraît avoir été réservé exclusivement aux rois, aux grands prêtres, aux puissants de la terre. Mais chez les Grecs et les Romains les diadèmes et les couronnes servirent surtout de coiffure aux femmes d'un rang élevé. Cet usage était même antérieur à la civilisation italo-grecque, car il a été retrouvé dans le tombeau de la reine égyptienne Ah-Hotep, de la XVIIIe dynastie : un diadème représentant une boîte en forme de cartouche royal, gardé de chaque côté par deux petits sphinx affrontés. Chez les Grecs, l'*ampyx* était un bandeau plus bas que la *stephanê,* et la *taenia* était plus étroite encore ; il en a été retrouvé dans les ruines présumées de Troie. Les dames romaines enrichissaient leurs diadèmes de nombreuses pierreries venues des Indes. Vers la fin du Ve siècle, il semble que le port du diadème redevienne prérogative royale ; il prend la forme droite, les deux extrémités se rejoignent derrière la tête, complétant le cercle, et il devient couronne. Au Xe siècle, le diadème entre dans la coiffure des femmes, pour une partie ; la guimpe, qui leur entoure le haut de la poitrine et le cou, va rejoindre la coiffure qui affecte par devant la forme d'un diadème. Au XIIe siècle, on nouait autour de la tête un diadème appelé *tressoir,* enrichi de perles et de pièces d'orfèvrerie, qui servait à maintenir les cheveux sur la nuque. De 1340 à 1380, les diadèmes s'appellent *fronteaux ;* à la fin du XIVe siècle, *chapels.* A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, les femmes portèrent un petit béguin de soie blanche brodée d'or ; on y adaptait, sur le devant, un tour de visage décoré de broderies d'or ou de perles, ou de chaînettes. A partir du XVIIe siècle, on voit fréquemment figurer les rangs de perles dans la coiffure des grandes dames. Au temps du premier Empire, les diadèmes devinrent lourds de forme et de dessin ; ils écrasèrent littéralement les traits du visage. La Restauration conserva le diadème de forme élevée. La simplicité de la toilette fut la règle adoptée du règne qui suivit, mais la mode des diadèmes reprit sous le second Empire. En dépit des cheveux coupés, les élégantes d'aujourd'hui le portent volontiers encore, au théâtre et au bal.

DIADÈME n. m. Nom vulgaire des papillons qui constituent le genre *hypolymnas*.

DIADÉMER [*mé*] v. tr. (Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je diadème. Qu'ils diadèment ;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je diadémerai. Tu diadémerais*). Orner d'un diadème. (Peu us.)

— ***Diadémé, e,*** part. pass. du verbe *Diadémer*.

— Blas. Se dit parfois pour *couronné* en parlant de l'aigle.

— ***Se diadémer,*** v. pr. — Au sens réfléchi, Ceindre son front du diadème.

D'argent à une aigle diadémée de sable.

DIADERMINE [*dèr'*] n. f. Excipient pour les pommades et pour les pâtes employées dans la toilette. (Elle est préparée avec de l'acide stéarique, de l'ammoniaque, de la glycérine et de l'eau. Elle possède l'avantage d'être onctueuse et soluble dans l'eau.)

DIADES, ingénieur grec qui, après avoir appris son art de Polyeidos, suivit Alexandre en Asie et composa des ouvrages sur diverses machines de guerre de son invention.

DIADIN ou **DIYADIN** (autref. *Daudiana*), ville de la Turquie d'Asie (vilayet de Bayazid), sur le Mourad-Tchaï, bras de l'Euphrate ; 2.000 hab. Sources thermales.

DIADOCHITE [*kit'*] n. f. Sulfate hydraté naturel de fer.

DIADOCOCINÉSIE [*zi*] n. f. (du grec *diadokhos*, qui succède, et *kinêsis*, mouvement). Physiol. Fonction qui permet à certains mouvements différents ou antagonistes, comme la pronation et la supination du poignet, de se succéder rapidement.

Diadumène de Polyclète (British Museum). Cl. Giraudon.

DIADOQUE [*dok'*] n. m. (du gr. *diadokhos*, successeur). Titre des généraux qui se disputèrent l'empire d'Alexandre. || Dans la Grèce moderne, Titre porté par le prince héritier.

DIADUMÈNE (du gr. *diadoumênos*, Qui a le front ceint du bandeau), statue célèbre de Polyclète, qui représentait un éphèbe se couronnant d'un bandeau ; il en reste plusieurs répliques, dont une, trouvée à Vaison (Vaucluse), est aujourd'hui au British Museum.

DIADUMÉNIEN (Marcus Opellius Severus Antoninus Diadumenianus), empereur romain, né l'an 202 apr. J.-C., fait César quand son père, Macrin, fut élevé à l'empire (217), et, un an après, mis à mort sur l'ordre d'Héliogabale, en même temps que Macrin.

DIÆA n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des thomisidés, comprenant plus de cent espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe, et dont quelques-unes habitent l'Europe. (Les *diæa* sont des araignées aplaties, de taille petite ou médiocre, à pattes antérieures assez longues, à abdomen ovale ; une seule espèce, *diæa dorsata*, se trouve en France.)

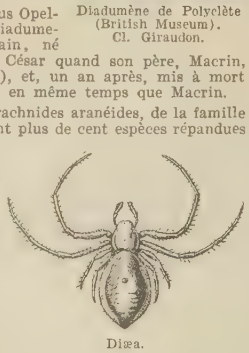

Diæa.

DIÆOS, homme d'Etat grec, né à Mégalopolis, stratège de la Ligue achéenne. En 146 av. J.-C., après la défaite de Scarphée, il s'efforça d'organiser la résistance, enrôla des esclaves, et livra bataille au consul Mummius, à Leucopetra, près de Corinthe. Vaincu, il s'enfuit à Mégalopolis, mit le feu à sa maison, et se donna la mort.

DIÆTA n. f. Archéol. Chambre ou réunion de pièces imprécise dans la maison grecque ou romaine. || Cabine du capitaine, à l'arrière d'un vaisseau romain

DIÆTHÉRALYSE [*liz'*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, *aithêr*, éther, et *lusis*, dissolution). Extraction, au moyen de l'éther, des principes renfermés dans les plantes.

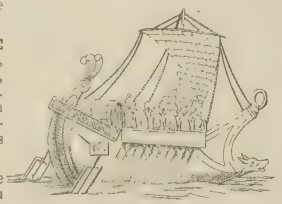

Diæta.

Diafoirus, nom de deux personnages du *Malade imaginaire*, comédie de Molière : le médecin Diafoirus et Thomas Diafoirus, son fils. Diafoirus père est un des types les plus comiques que Molière ait tracés. Thomas Diafoirus représente ces jeunes gens frais émoulus des écoles, pétris de pédantisme et de sottise. (On rappelle surtout le compliment pédant et ridicule qu'il adresse à Angélique.)

DIAGÉNÈSE n. f. (du gr. *dia*, à travers et *génésis*, production). Géol. Nom donné à l'ensemble des transformations subies par les couches géologiques postérieurement à leur dépôt (dissolution, recristallisation, etc.).

DIAGHILEV (Serge DE), directeur d'une célèbre troupe de ballets russes, né dans le gouvernement de Novgorod en 1872, mort à Venise en 1929. D'abord critique d'art, il organisa des expositions en Russie et dirigea une revue : *le Monde de l'Art* (en russe). Il vint à Paris donner des concerts de musique russe (1907), puis monta à l'Opéra *Boris Godounov*, de Moussorgsky (1908), et à partir de 1909 la première saison de ballets russes. Il a su s'entourer, tout en en renouvelant constamment le choix, des danseurs, chorégraphes, décorateurs et musiciens modernes les plus saillants. Par l'effet de ses représentations de ballets russes à travers l'Europe ou l'Amérique, son action sur l'art décoratif, sur le théâtre, sur la musique, sur toute l'esthétique de l'art contemporain, fut notable.

DIAGLYPHE [*ghlif'*] n. m. (du gr. *dia*, dans, et *gluphein*, tailler). Archéol. Ouvrage taillé en creux, ciselé. (On dit aussi DIAGLYPTE.)

DIAGNOSE [*ghnôz'*] n. f. (du gr. *diagnôsis*, connaissance). Bot. Caractéristique d'une plante, qui la distingue des autres : *La* DIAGNOSE *est une description sommaire.*

— Pathol. Art de définir les maladies par l'exposé, concis mais suffisant, de leurs symptômes caractéristiques et distinctifs.

DIAGNOSTIC [*ghnoss-tik'*] n. m. (de l'adj. *diagnostique*). Méd. Partie de la médecine qui a pour but de déterminer la nature de la maladie, et par conséquent de la classer dans le cadre nosologique.

— ENCYCL. Le *diagnostic* est l'acte médical le plus important, puisqu'il conduit à l'institution du traitement approprié à la maladie considérée. Il exige, de la part du médecin, non seulement le savoir, mais aussi un jugement sûr, et parfois une véritable intuition. Il est basé sur des renseignements aussi nombreux et précis que possible, tirés des commémoratifs, de l'examen clinique, et, le cas échéant, des recherches de laboratoire. Par commémoratifs, il faut entendre tout ce qui est antérieur, chez le patient, à son état actuel, c'est-à-dire son hérédité, ses maladies antécédentes, ses occupations, son genre de vie, son milieu d'existence, etc. Pour la détermination des signes cliniques, on met en œuvre les indications fournies par l'aspect du malade, son faciès, son attitude, son odeur, les colorations anormales de la peau et des muqueuses, l'état de la langue, la qualité du pouls, la pression sanguine, la température ; — par l'auscultation, la percussion, la palpation, etc. Quant aux recherches de laboratoire, elles utilisent, d'une part, les moyens physiques et chimiques : endoscopie, radioscopie, analyse des humeurs : urine, sang, exsudats, l'examen microscopique des dépôts urinaires, du sang, du pus, des sécrétions, des matières fécales, des tissus lésés et dont un fragment a été prélevé par biopsie ; de l'autre, les moyens biologiques : prélèvements et cultures des exsudats, du sang, et détermination des espèces microbiennes en jeu, réactions sérologiques, séro-agglutination, déviation du complément, etc., et enfin diverses épreuves permettant de juger de l'état fonctionnel de l'organe ou des organes malades : estomac, foie, poumons, reins, cœur. Grâce à tous les renseignements obtenus de la sorte, le diagnostic est posé et de ce diagnostic vont dépendre le pronostic, autrement dit l'évolution probable de la maladie, et le traitement qui convient au cas considéré.

DIAGNOSTIQUE [*ghnoss-tik'*] adj. (gr. *diagnôstikos*). Se dit des caractères par lesquels on détermine la nature d'une maladie.

— ENCYCL. On distingue trois sortes de *caractères diagnostiques* : les caractères *pathognomoniques* qui sont censés fixer la nature d'une maladie et qui suffiraient donc, à eux seuls, à reconnaître celle-ci ; — les caractères *différentiels* qui permettent de différencier entre elles certaines maladies ayant des caractères communs ; — les caractères *accidentels* qui dépendent moins de la maladie elle-même que des réactions propres au sujet qu'elle atteint.

DIAGNOSTIQUER [*ghnoss-ti-ké*] v. tr. (de *diagnostic*). Déterminer l'espèce d'une maladie d'après ses symptômes.

DIAGO (François), érudit et dominicain espagnol, né à Bibel (Valence), mort en 1615. Prieur du couvent de Saint-Onuphre, près de Valence, il devint sous Philippe III *cronista* (historiographe) d'Aragon. Il a publié plusieurs ouvrages importants : *Historia de la provincia de Aragon* (1599) ; *Historia de los condes de Barcelona* (1603) ; *Anales del reino de Valencia* (1613).

DIAGOMÈTRE n. m. (du gr. *diagein*, faire passer, et *métron*, mesure). Sorte d'électromètre destiné à contrôler la pureté des huiles d'olive.

DIAGOMÉTRIE [*trî*] n. f. Action de comparer le degré de conductibilité électrique de diverses substances.

DIAGOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui se rapporte au diagomètre ou à la diagométrie.

DIAGONAL, E, AUX adj. (du gr. *dia*, à travers, et *gônia*, angle). Se dit d'une droite qui joint deux sommets non consécutifs d'un polygone.

— N. f. Cette droite : *Les* DIAGONALES *d'un rectangle sont égales.*

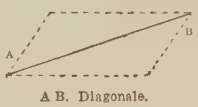

A B. Diagonale.

— N. m. Manèg. En parlant des quadrupèdes et en particulier du cheval, Ligne hypothétique allant du pied droit de devant au pied gauche de derrière (*diagonal droit*), ou du pied gauche de devant au pied droit de derrière (*diagonal gauche*).

— *En diagonale,* Diagonalement, en allant d'un angle à un angle opposé : *Parcourir une salle* EN DIAGONALE.

— Tiss. Etoffe de laine ou de soie, tissée *croisé* avec une petite côte fine oblique par rapport à la lisière. (Cette armure peut se combiner avec la toile, les serges, les satins et leurs dérivés.)

— ENCYCL. Géom. Un polygone de n côtés a $\frac{n\,(n-3)}{2}$ *diagonales*, parce que de chaque sommet on peut mener $(n-3)$ diagonales, mais qu'en prenant chaque sommet à son tour on compterait deux fois chacune des diagonales.

Le rapport de la diagonale du carré à son côté est $\sqrt{2}$.

La somme des carrés des quatre côtés d'un quadrilatère plan est égale à la somme des carrés des diagonales, plus quatre fois le carré de la ligne qui joint les milieux de ces diagonales.

Le carré de la diagonale d'un parallélépipède rectangle est équivalent à la somme des carrés des trois dimensions.

DIAGONALEMENT [*man*] adv. Dans le sens de la diagonale : *Traverser une place* DIAGONALEMENT.

DIAGONITE n. f. Minér. V. BREWSTÉRITE.

DIAGORAS [*rass*], médecin grec du IIIe siècle av. J.-C., auteur d'ouvrages sur la vertu des simples et sur le jardinage.

DIAGORAS de Rhodes [*rass*], athlète grec (Ve s. av. notre ère) ; remporta, à plusieurs reprises, la victoire aux quatre grands jeux. Pindare chanta sa victoire au pugilat, l'an 464, dans sa septième *Olympique*, et sa statue, œuvre de Callicles, fut érigée à Olympie. A côté se dressaient celles de ses fils, Damagète, Dorieus et Acusilaos, vainqueurs à leur tour. La famille descendait d'Aristomène de Messénie.

DIAGORAS de Mélos, surnommé **l'Athée,** poète et philosophe grec, qui florissait vers 420 av. J.-C. On croit qu'il fut esclave, puis affranchi et disciple de Démocrite. Suivant Elien, il aurait donné d'excellentes lois à Mantinée, la patrie de son ami le législateur Nicodoros. Il ne nous reste de ses ouvrages que deux titres : *Discours phrygiens* et *Chants lyriques*. Diagoras, accusé d'impiété (412) pour ses railleries contre les dieux, s'enfuit d'Athènes. Il périt, dit-on, dans un naufrage.

DIAGRAMMAGRAPHE [*ghra-ma-ghraf'*] n. m. (de *diagramme*, et du gr. *graphein*, écrire). Mécan. Instrument pouvant s'adapter à une machine à vapeur et qui trace des *diagrammes*. (Syn. INDICATEUR.)

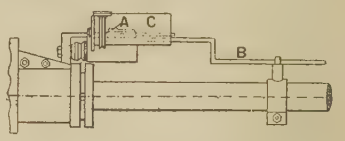

Diagrammagraphe : A. Crayon inscrivant les courbes sur le cylindre C et relié à la tige B de la bielle du tiroir.

DIAGRAMME [*gramm'*] n. m. (gr. *diagramma*). Figure graphique, propre à représenter un phénomène déterminé. || Syn. de GRAPHIQUE.

— Bot. *Diagramme d'une fleur,* Sorte de plan où sont représentés le nombre et la disposition relative des pièces de ses verticilles. || Répartition figurée des feuilles le long de la tige.

— Chem. de f. Représentation de la marche des trains par une ligne, dans un système orthogonal de coordonnées, où les abscisses figurent ordinairement les temps, et les ordonnées les distances, avec indication des gares, des bifurcations, etc.

— Chim. Graphique mettant en vue la constitution chimique ou les propriétés d'un mélange ou d'un alliage, suivant la composition et la température. V. ALLIAGE.

— Mécan. Représentation graphique de l'évolution du fluide moteur dans le cylindre d'un moteur. (Les abscisses représentent les déplacements du piston et les ordonnées représentent la pression à chaque instant. Les diagrammes sont relevés au moyen des *indicateurs*. La surface limitée par le diagramme est proportionnelle au *travail indiqué*, c'est-à-dire au travail du fluide dans le cylindre.)

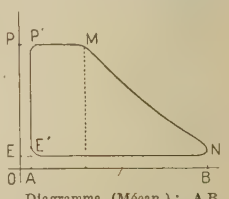

Diagramme (Mécan.) : A B. Course du piston ; O P. Pression d'admission ; O E. Pression d'échappement ; P' M. Période de pleine pression ; M N. Période de détente ; N E'. Période d'échappement.

— Résist. de matér. Graphique mettant en évidence les propriétés physiques des métaux, alliages ou matériaux en fonction de conditions déterminées (température, composition chimique, état hygrométrique, etc.). DIAGRAMMES *d'allongement, de flexion, d'élasticité,* etc.

— ENCYCL. Bot. Dans le *diagramme* d'une fleur, chaque élément est figuré par un dessin purement théorique : chaque pièce du périanthe par un arc de cercle ; une étamine, par un dessin qui représente le contour extérieur de la coupe d'une anthère ; le pistil, par une section de l'ovaire dans laquelle figurent, à leur place, les ovules. Les dimensions et les formes données aux divers éléments du diagramme permettent d'apprécier le mode de symétrie de la fleur. Les traits d'union jetés entre les pièces d'un même verticille ou d'un verticille à l'autre permettent aussi de se rendre compte des phénomènes de concrescence qui peuvent les atteindre. Par le diagramme et la coupe longitudinale d'une fleur, on doit pouvoir connaître la fleur exactement dans l'ensemble et les détails.

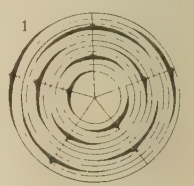

DIAGRAMMES : 1. D'une branche à feuilles isolées et disposées suivant 2/5 ; 2. Des liliacées ; 3. Des primulacées ; 4. Des crucifères.

On figure aussi par un diagramme la répartition des feuilles le long de la tige, en représentant la série des projections des coupes transversales faites au niveau des nœuds successifs.

DIAGRAMME ou **DIAGRAMMA** n. m. Genre de poissons à rayons épineux, famille des pristipomatidés, comprenant de nombreuses espèces de taille moyenne, à livrée argentée, habitant toutes les mers chaudes.

DIAGRAMMISME [*missm'*] n. m. Jeu antique, qui correspondait sans doute au trictrac.

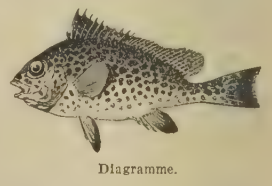

Diagramme.

DIAGRAPHE [*ghraf'*] n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *graphein*, dessiner). Nom donné parfois à la chambre claire des dessinateurs.

DIAGRAPHIE [*fî*] n. f. Art de dessiner au moyen du diagraphe.

DIAGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Qui a rapport au diagraphe : *Dessin* DIAGRAPHIQUE.

DIAGRÈDE n. m. (du bas lat. *diagredium* corrupt. du gr. *dacrudion*, petite larme). Pharm. Ancien nom de la poudre de scammonée.

DIAGUITES, anc. peuple du nord de la République Argentine, dont la civilisation, quoique empruntée en partie aux Péruviens, présentait des caractères propres. Les Diaguites savaient faire des constructions en pierre, sans ciment ; ils travaillaient le cuivre, l'or et l'argent, et fabriquaient de grandes urnes pour y déposer les ossements de leurs morts.

DIAHOT ou **GRANDE-RIVIÈRE**, le plus important des fleuves de la Nouvelle-Calédonie, formant un bon mouillage à son embouchure. Cours, 150 kil. — Dans la *vallée du Diahot*, gîtes aurifères.

DIAIRE [*di-èr'*] adj. (lat. *diarius ;* de *dies*, jour). Méd. Qui se termine au bout d'un jour : *Fièvre* DIAIRE.

DIAKÈNE n. m. Bot. V. DIACHAINE.

DIAKOVA. Géogr. V. DJAKOVO.

DIAL n. m. Chim. Syn. de DIALDÉHYDE.

DIALDANE n. m. Produit de condensation de deux molécules d'aldol avec élimination d'eau. (C'est un corps cristallisé fondant à 139°.)

DIALDÉHYDE n. m. ou n. f. Corps possédant deux fonctions aldéhydes. (Syn. DIAL.)

— ENCYCL. Les *dialdéhydes* se classent en dialdéhydes α, β, γ, etc., suivant que les deux fonctions sont voisines ou séparées par 1, 2, 3, etc., atomes de carbone. Le corps le plus courant de la série est le GLYOXAL, dialdéhyde correspondant à l'acide oxalique.

DIALE adj. m. (lat. *dialis ;* du gr. *Zeus, Dios*, Jupiter). Antiq. rom. Qui était consacré à Jupiter ou à son culte. V. FLAMINE.

DIALECTAL [*lèk*], **E, AUX** adj. Relatif au dialecte : *Formes* DIALECTALES. *Idiotismes* DIALECTAUX.

DIALECTALEMENT [*lèk, man*] adv. D'une manière propre à un ou plusieurs dialectes.

DIALECTE [*lèkt'*] n. m. (gr. *dialektos*). Nom donné aux formes particulières qu'a prises une langue dans une ville, une province, une contrée : *Le* DIALECTE *ionien. Le* DIALECTE *attique.*

— SYN. **Dialecte, idiome, langage, langue, patois.** Une *langue* est l'ensemble des mots dont un peuple fait usage. Si le *dialecte* est une simple variété dans cette langue principale, l'*idiome* est la *langue* considérée dans ce qu'elle a de particulier dans ses tournures, ses manières d'associer les mots, ou bien c'est une *langue* dont l'usage est peu répandu ; quant au *patois*, c'est simplement l'idiome populaire propre à une province. Le *langage*, lui, ou bien a le même sens que *langue*, ou bien désigne soit la manière dont on se sert de la langue, soit un système de signes quelconques propres à exprimer la pensée.

— ENCYCL. Les *dialectes* sont les différentes formes d'une langue ; ils dérivent d'un type unique. Lorsque l'un des dialectes en usage dans un pays acquiert une influence prépondérante, soit par la puissance du peuple qui le parle, soit par le génie des écrivains qui l'emploient, il passe lui-même à l'état de type, de langue littéraire, et annule presque les autres. C'est ainsi que le toscan, manié par Dante, Pétrarque et Boccace, est devenu la langue littéraire de l'Italie. Lorsque les peuples de même langue se divisent en différentes nations d'une égale puissance, les dialectes dérivés du type primitif deviennent eux-mêmes des langues : ainsi, les langues romanes.

L'antiquité ne nous fournit de documents que sur les idiomes littéraires ; c'est à peine si les auteurs anciens mentionnent l'existence des dialectes qui n'étaient que parlés et qui, pourtant, étaient innombrables. Nous ne connaissons guère des dialectes grecs que les dialectes littéraires. On les ramène aux types principaux suivants : l'éolien, l'ionien-attique, le dorien et l'arcado-cypriote ou achéen. Mais la langue grecque, parlée sur une étendue de pays considérable, en Grèce, en Asie Mineure, dans l'Italie méridionale, se subdivisa en un grand nombre de parlers locaux. Le dialecte attique, très proche parent de l'ionien, devint, grâce à la prépondérance politique et littéraire d'Athènes, le grec par excellence, la langue commune (*koinê dialektos*) de tous les Grecs. Il faut remarquer qu'aucun de ces dialectes ne s'est employé pur : ils se sont mutuellement emprunté des formes.

« Le latin classique, dit Max Müller, est un des nombreux dialectes parlés par les habitants aryens de l'Italie (osque, ombrien, sabin, messapien, latin, etc.) : c'était le dialecte du Latium ; dans le Latium le dialecte de Rome, à Rome même le dialecte des patriciens, prévalurent dans la littérature... Après avoir été adopté comme la langue de la législation, de la religion, de la littérature et de la civilisation générale, le latin classique devint fixe et immobile. » Mais le latin populaire continua à se développer ; il s'altéra différemment dans les différentes parties de l'Empire romain, et donna plusieurs dialectes, qui devinrent les langues romanes. Chacune d'elles, à son tour, se transforma en dialectes : c'est ainsi que le français renfermait les deux langues d'oc et d'oïl, qui elles-mêmes comprenaient, la première, les dialectes languedocien, provençal, auvergnat, gascon, etc. ; la seconde, les dialectes normand, picard, bourguignon. Chacun de ces dialectes se divisait en sous-dialectes, et ainsi de suite.

DIALECTICIEN [*lèk-ti-si-in*] **ENNE** n. (gr. *dialektikos*). Philos. Qui enseigne ou pratique la dialectique. || Qui est habile dans la dialectique : *C'est un vrai* DIALECTICIEN.

— *Adjectiv.* Qui use des procédés de la dialectique : *L'éloquence de Robespierre, d'abord sèche, verbeuse et* DIALECTICIENNE, *s'éleva et s'éclaircit.* (Lamartine.)

DIALECTIQUE [*lèk'-tik'*] adj. (gr. *dialektikos ;* de *dialegesthai*, s'entretenir, discuter). Philos. Qui est propre à l'art de raisonner : *Les procédés* DIALECTIQUES.

— *Arguments dialectiques.* Chez Kant, Arguments seulement probables, ne reposant que sur des faits contingents.

— Gramm. Qui appartient à un dialecte : *Mot* DIALECTIQUE. *Forme* DIALECTIQUE. (On dit mieux DIALECTAL.)

DIALECTIQUE [*lèk'-tik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Art de raisonner avec méthode et avec justesse : *Toute saine* DIALECTIQUE *se fonde sur la définition.* (V. COUSIN.) || Raisonnement méthodique, enchaînement de preuves.

— SYN. **Dialectique, logique.** La *dialectique* est proprement l'art d'exposer des arguments, des preuves, l'art de raisonner extérieurement pour convaincre les autres. La *logique* est l'art de bien diriger sa raison dans la recherche de la vérité, de raisonner intérieurement. Cependant, quand la *logique* est considérée comme une branche de la philosophie, c'est l'art de raisonner tout entier, et elle renferme la *dialectique* comme moyen de communiquer aux autres la vérité qu'on a d'abord découverte par un examen fait selon les règles.

— ENCYCL. La *dialectique* est, à proprement parler, l'art de la discussion. Elle fut presque toute la philosophie depuis Zénon, qui, au dire d'Aristote, en a été l'inventeur, jusqu'à Platon, où elle atteint son apogée. La dialectique de Zénon est négative ; elle consiste à pousser jusqu'à la contradiction la doctrine combattue. La méthode de Socrate est interrogative ; elle revêt deux formes : l'*ironie* ou réfutation de la fausse science ; la *maïeutique* ou accouchement des âmes qui sont grosses de la vérité. Le fonds logique de cette méthode est : l'*induction*, qui conduit de ce qu'il y a de particulier dans les choses à ce qu'elles renferment de général ; la *définition*, qui montre dans la notion générale la vraie raison des choses. Pour Platon, la dialectique est, en premier lieu, l'art de faire sortir d'une idée ou d'un principe toutes les conséquences qui y sont contenues. Elle est ensuite la marche de l'esprit partant des données sensibles, simples conjectures, pour atteindre aux idées, principes éternels et immuables, et à la première de toutes, l'idée du bien. C'est là la *dialectique ascendante*. La *dialectique descendante* consiste à redescendre des principes pour constituer les sciences particulières. La dialectique étant la science des idées, et les idées formant la seule réalité, la dialectique devient la Science même. Pour Aristote, elle n'est plus que la science du vraisemblable ; elle sert pourtant à déterminer les principes propres à chaque science. Ainsi, chez Aristote, la dialectique a fait place à l'apodictique, ou science de la démonstration ; l'apodictique prit, plus tard, le nom de « logique ». Hegel a renouvelé la dialectique par l'identification du rationnel et du réel. La vraie science de la pensée ne fait qu'un avec la vraie science de l'être. La raison absolue est au-dessus du principe de contradiction, et la dialectique procède par thèse, antithèse et synthèse. Aujourd'hui, comme chez les stoïciens, et les scolastiques du moyen âge, logique et dialectique ne font qu'une même chose ou à peu près.

La dialectique (sculpture de la cathédrale de Laon, XIIIe s.).

DIALECTIQUEMENT [*lèk'-ti-ke-man*] adv. Conformément aux règles de la dialectique : *Raisonner, Répondre, Argumenter* DIALECTIQUEMENT.

DIALECTIQUER [*lèk'-ti-ké*] v. tr. Mettre sous forme dialectique.

DIALECTOLOGIE [*lèk', jî*] n. f. Etude des dialectes.

DIALECTOLOGUE [*lèk', logh'*] n. m. Linguiste spécialisé dans l'étude des dialectes.

DIALEGMATIQUE [*lègh, tik'*] adj. (du gr. *dialégein*, discourir). Se dit des sciences qui ont pour objet l'étude des signes servant à la transmission des idées, des sentiments, des passions.

DIALEURODE n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophtires, famille des aleurodidés, qui renferme notamment un des principaux ennemis du citronnier en Amérique, le *dialeurodes citri.*

DIALI n. m. Bot. V. DIALION.

DIALIES [*lî*] n. f. pl. (du lat. *dialis*, de Jupiter). Relig. rom. Sacrifices offerts par le flamine diale.

DIALION ou **DIALIUM** [*li-om'*] n. m. Genre de légumineuses-césalpiniées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales. (On dit aussi DIALI.)

— ENCYCL. Les fruits des *dialions* sont employés, en Chine, comme savon, pour blanchir le linge, et doivent cette propriété à la présence d'un principe analogue, sinon identique, à la saponine.

Dialion : *a*, fleur.

DIALLAGE n. f. Silicate naturel de calcium, de magnésium et de fer, appartenant au genre pyroxène. || *Diallage métalloïde*, Silicate naturel de magnésium. (Syn. de BASTITE.) || *Diallage verte*, Silicate naturel, variété fibreuse d'actinote ou d'amphibole hornblende. (On rencontre ce minéral en masses laminaires grises d'éclat nacré. L'*omphrazite verte* est une variété de diallage.)

DIALLAGIQUE [*jik'*] adj. Qui tient de la diallage ou qui en renferme.

DIALLAGITE n. f. Roche éruptive de profondeur, constituée essentiellement de diallage pouvant être accompagnée de quelques autres pyroxènes, de hornblende, de grenat ou de spinelle.

DIALLÈLE n. m. (du gr. *diallêlos*, réciproque). Log. Sorte de pétition de principe, par laquelle on cherche à prouver une chose nécessaire et obscure par une autre qui a les mêmes défauts, puis cette seconde par la première.

— Rhét. Renversement antithétique des mots dans une phrase : *C'est le plus* SAVANT *des* RICHES, *et le plus* RICHE *des* SAVANTS.

— ENCYCL. Log. Les sceptiques de l'antiquité appliquaient le *diallèle*, dans un sens tout particulier, à la Science elle-même qui, selon eux, était impossible et devait toujours tourner dans un « cercle ». D'une façon générale, le terme de diallèle sert à désigner aujourd'hui le paralogisme où l'on tombe, soit lorsqu'on fait entrer dans une définition le mot même qu'il faut définir ou un mot qui en dérive immédiatement, soit lorsqu'on donne pour preuve d'une proposition une seconde proposition que l'on prouve elle-même par la première. V. CERCLE VICIEUX.

DIALLOGITE n. f. Minér. V. DIALOGITE.

DIALLYL. Chim. Préfixe indiquant la présence dans un composé de deux radicaux allyle.

DIALLYLACÉTATE n. m. Sel ou éther de l'acide diallylacétique.

DIALLYLACÉTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $(CH^2{:}CH{\cdot}CH^2)^2CH{\cdot}CO^2H$ bouillant à 227°, oxydable par l'acide nitrique en acide *tricarballylique.*

DIALLYLCARBINOL n. m. Chim. Alcool secondaire, de formule $(CH^2{:}CH{\cdot}CH^2)^2CHOH$, correspondant à la diallylcétone.

DIALLYLCÉTONE n. f. Cétone de formule

$$(CH^2{:}CH{\cdot}CH^2)^2CO$$

bouillant à 116° sous une pression de 70 mm. de mercure.

DIALLYLE n. m. Chim. Carbure d'hydrogène de formule : $CH^2{\cdot}CH{\cdot}CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}CH{=}CH^2$, bouillant à 59°, obtenu par action du sodium sur l'iodure d'allyle. || Syn. BIALLYLE, HEXADIÈNE.

DIALLYLINE n. f. Ether diallylique de la glycérine.

DIALOGIQUE [*jik'*] adj. Ecrit en forme de dialogue : *Discussion* DIALOGIQUE. (Peu us.)

DIALOGIQUEMENT [*ji-ke-man*] adv. En forme de dialogue : *Exposer un fait* DIALOGIQUEMENT.

DIALOGISER [*ji-zé*] v. tr. Mettre en forme de dialogue. (Vx et inus.)

DIALOGISME [*jissm'*] n. m. Littér. L'art, le genre du dialogue : *Le* DIALOGISME *fleurit dans le roman populaire.*

— Rhét. Emploi du dialogue pour l'exposition des idées, des sentiments, etc.

DIALOGISTE [*jisst'*] n. Qui écrit des ouvrages en forme de dialogues. (Vx.)

DIALOGITE ou **DIALLOGITE** n. f. Carbonate naturel de manganèse répondant à la formule CO^3Mn. (Ses cristaux appartiennent au système rhomboédrique. Ils sont d'une couleur rose et présentent une double réfraction énergique. En général la dialogite est souillée par la présence de fer, de calcium et de magnésium, à cause de l'isomorphisme des autres carbonates avec la dialogite. — La *rhodochrosite* est une variété de dialogite.)

DIALOGUE [*logh'*] n. m. (gr. *dialogos ;* de *dia*, avec, et *logos*, discours). Conversation entre deux ou plusieurs personnes. || Ouvrage littéraire en forme de conversation : *Les « Dialogues » de Platon. Il faut de l'opposition et du jeu dans un* DIALOGUE. (Fontenelle.) || Dans une œuvre littéraire, Entretien, conversation entre les personnages : *Roman semé de* DIALOGUES.

— Fam. *Cet homme n'aime point le dialogue*, Se dit d'un grand bavard.

— Mus. Composition dans laquelle deux ou plusieurs voix, deux ou plusieurs instruments se répondent, jouant ou chantant alternativement.

— ANTON. **Monologue, soliloque.**

— ENCYCL. Littér. La forme du *dialogue* est, en littérature, la plus frappante et la plus commode pour faire heurter les idées, les opinions, les sentiments. On la trouve dans l'Ancien Testament. Les Grecs l'employèrent, d'abord avec Zénon d'Elée et Alexamène de Téos, puis avec Platon qui les effaça tellement, dans ses dialogues philosophiques, qu'il est regardé comme le créateur de ce genre littéraire, enfin avec le spirituel et caustique Lucien. Chez les Romains, Cicéron s'y adonna pour exposer ses idées philosophiques, morales ou littéraires. Le *Dialogue sur les orateurs* de Tacite, est célèbre à juste titre. Dans le latin moderne, il faut surtout citer les ingénieux *Colloquia* d'Erasme. Les Français, chez qui le génie de la conversation est si développé, réussirent sans peine dans ce genre. Sans parler de Pascal, dont plusieurs *Provinciales* sont de véritables dialogues, Fénelon et Fontenelle firent des *Dialogues des morts ;* Fénelon encore des *Dialogues sur l'éloquence ;* Montesquieu son *Dialogue de Sylla et d'Eucrate ;* Voltaire maints ouvrages en vers, en prose, sous ce titre et avec cette forme ; l'abbé Galiani ses fameux *Dialogues sur le commerce des grains.* Renan a dans ses *Dialogues philosophiques* déployé ses qualités de pénétration et de grâce, et l'on peut reconnaître le même mérite aux dialogues de Paul Valéry : *l'Ame et la Danse* et *Eupalinos ou l'architecte.*

Le genre du dialogue, dont la grande difficulté est de donner à chaque interlocuteur un caractère personnel et vivant et de ne pas laisser dégénérer le dialogue en dissertations, a, de nos jours, débordé sur d'autres, et particulièrement sur le roman. Nous avons une foule de romans, c'est-à-dire d'études psychologiques en dialogues. Les Gyp, les Lavedan, les M. Donnay, les P. Weber, les A. Hermant, ne se sont pas montrés les trop indignes successeurs d'un Voltaire.

Dialogues de Platon, célèbres entretiens philosophiques (au nombre de 42, dont une quinzaine environ sont apocryphes), où Socrate figure comme le principal interlocuteur, bien que la doctrine exposée soit plutôt celle de Platon que celle de Socrate, son maître. Ces Dialogues, qui traitent de psychologie, de morale, de dialectique, d'esthétique, de politique, de physique, sont des œuvres littéraires d'une grande profondeur philosophique. Ils fondent la doctrine de l'idéalisme. Si, pour un moderne, la dialectique en paraît parfois d'une minutie un peu fatigante, la forme en est le plus souvent d'une étonnante variété. Chacun des interlocuteurs a sa vivante personnalité. Socrate est plein de bonhomie. Les sophistes sont peints avec humour. Les jeunes gens sont d'une grâce charmante. Le philosophe déploie dans le dialogue un rare talent dramatique. Les prologues des dialogues sont fameux par leur vivant pittoresque : ce sont de petits tableaux pleins d'animation.

Dans ses mythes, Platon s'élève à la plus haute poésie. Son style a toute la souplesse, la pureté, l'harmonie qui caractérisent l'atticisme. V. IDÉE. Les principaux dialogues sont : *Ion*, le *Phédon*, le *Criton*, le *Protagoras*, le *Gorgias*, le *Cratyle*, le *Banquet*, la *République*, le *Phèdre*, le *Parménide*, le *Sophiste*, le *Politique*, le *Timée*, le *Philèbe*, les *Lois*.

Dialogues des courtisanes, ouvrage de Lucien de Samosate. L'auteur y met en scène les courtisanes de son temps, soit entre elles, soit avec leurs mères ou leurs amants. Souvent la conversation prend les allures d'une petite comédie. Elles introduisent le lecteur dans le monde des hétaïres, le demi-monde grec.

Dialogues des dieux, ouvrage de Lucien de Samosate. Avec sa verve impitoyable, Lucien y met en relief toutes les absurdités du polythéisme. Il prête aux dieux toutes les faiblesses et les ridicules des hommes. C'est un véritable pamphlet contre la religion populaire. — Aux *Dialogues des dieux* il faut joindre les *Dialogues marins*, qui mettent en scène les dieux de la mer.

Dialogues des morts, ouvrage de Lucien de Samosate. Des personnages de toute condition y figurent : dieux des enfers, héros, rois légendaires, personnages historiques, et philosophes. L'auteur montre avec un esprit mordant la vanité de toutes les grandeurs et de tous les désirs anéantis par la mort. Le genre a fait fortune. Les *Dialogues des morts* de Lucien ont été souvent imités, notamment par Fénelon et Fontenelle.

Dialogue des orateurs (*Dialogus de oratoribus*), ouvrage que l'on croit pouvoir aujourd'hui attribuer à Tacite. Il a dû le composer vers 81 et le publier assez longtemps après. Sous la forme d'un dialogue, il traite trois questions : mérites comparés de l'éloquence et de la poésie, — l'éloquence est-elle en décadence ? — causes de son déclin. L'ouvrage abonde en passages éloquents et en vues originales pour l'époque.

Dialogues d'Ulrich de Hutten, publiés en latin et en allemand, de 1513 à 1520. Ce sont des pamphlets acerbes soit politiques, soit religieux ; ces derniers dirigés contre la papauté ou la cour de Rome. L'un des premiers est le *Julius*, dialogue facétieux entre Jules II, qui vient de mourir (1513) et saint Pierre, qui refuse d'ouvrir au pape défunt les portes du paradis. *Arminius* est un dialogue patriotique en l'honneur du vainqueur de Varus ; *Phalarismus* est dirigé contre le duc de Wurtemberg, qui avait fait assassiner un frère de Hutten ; la *Triade*, la *Bulle*, les *Briganda* (*Prædones*) sont de vives attaques contre les mœurs de la cour pontificale.

Dialogues du nouveau langage françois italianisé (DEUX), satire en prose par Henri Estienne, publiée en 1578. Cette satire se rattache à une thèse chère à H. Estienne, qu'il développera, l'année suivante, dans sa *Précellence du langage françois*. Les Italiens s'étaient multipliés à la cour de Catherine de Médicis et d'Henri III. On y voyait, dit H. Estienne, « une petite Italie ». Il s'en inquiète et s'en indigne en opposant à l'ami des Italiens *Philausone* le bon Français *Celtophile*. Celtophile reproche d'abord aux Italiens et italianisants de corrompre la langue française par des italianismes qui en font un jargon ridicule. Du langage H. Estienne passe à toutes sortes de détails de mœurs, sur les danses, les costumes, les goûts. Il ridiculise les affectations et singularités qui, sous prétexte d'introduire les élégances italiennes, ne sont que des sottises et des dépravations. L'ouvrage, à la mode du temps, est un peu chargé d'érudition, et H. Estienne y traite confusément toutes sortes de sujets, mais il a de la verve et de la science ; son succès fut très vif.

Dialogues des morts, de Fénelon (publiés successivement en 1712, 1718, 1730). Fénelon les a composés pour l'éducation du duc de Bourgogne, à l'imitation des *Dialogues des morts* de Lucien, et surtout des *Dialogues des morts* de Fontenelle, qui avaient eu le plus vif succès (1683). Les sujets traités dans ces dialogues sont extrêmement divers et témoignent du souci qu'avait Fénelon de donner au duc de Bourgogne de la curiosité d'esprit et du goût autant que des vertus politiques et morales. Il fait converser entre eux Confucius et Socrate, Socrate et Alcibiade, Platon et Aristote, Coriolan et Camille, Annibal et Fabius, Horace et Virgile, Parrhasius et Poussin, qui discutent de sagesse, de philosophie, d'art militaire, de poésie, de peinture, etc. Fénelon y commet de nombreux anachronismes. Les enseignements sont, par contre, ingénieux et heureusement adaptés à l'âge du duc de Bourgogne.

Dialogues sur l'éloquence de la chaire, par Fénelon. V. ELOQUENCE DE LA CHAIRE (*Dialogues sur l'*).

Dialogues entre Hylas et Philonoüs, par George Berkeley (Dublin, 1713). On en doit la traduction française à l'abbé du Gua (Amsterdam, 1750). L'auteur y développe avec art cette forme d'*idéalisme* qui consiste à soutenir que l'existence des êtres se borne aux représentations que nous en avons (*Esse est percipi*). Cet *immatérialisme* a frayé la voie au *phénoménisme* de David Hume.

Dialogue de Sylla et d'Eucrate, par Montesquieu. Cet opuscule, qui fut lu par l'auteur au club de l'Entresol, en 1745, et imprimé pour la première fois en 1748 à la suite de *Grandeur et Décadence des Romains*, explique, selon les vues de Montesquieu, la conduite politique de Sylla. Sylla y donne les causes de son abdication. Montesquieu grandit la figure de Sylla en lui prêtant des pensées politiques profondes et un dédain superbe des Romains qu'il ne veut plus dominer dès qu'il les a vus prêts à être esclaves. Mais, malgré lui, il a donné l'exemple aux usurpateurs à venir, et il craint déjà César.

Dialogues, de Wieland : 1° *Dialogues dans l'Elysée* (1780) ; 2° *Nouveaux Dialogues des dieux* (1791) ; 3° *Dialogues entre quatre yeux* (1799). Wieland fit de ces dialogues l'expression d'idées historiques, politiques, philosophiques. On l'y voit juger sévèrement les républicains jurant une haine éternelle à la royauté. A ces dialogues se rattache une autre œuvre de Wieland (1769) : *le Manuscrit de Diogène de Sinope ou Socrate en délire*, destinée à expliquer le cynisme ; Diogène y apparaît comme voulant simplement dire franchement toutes choses.

Dialogues philosophiques, par Ernest Renan (1876). Les trois principaux interlocuteurs de ces dialogues sont Philalèthe, Théophraste et Théoctiste. Philalèthe expose ses *certitudes* : nous ne trouvons nulle part trace de l'intervention d'une volonté supérieure à celle de l'homme, et pourtant il y a dans le monde une finalité, un devoir, auxquels la plupart des êtres obéissent obscurément. Théophraste superpose ses *probabilités* à ces certitudes : nous travaillons à faire un Dieu qui n'existera que lorsque l'univers, dans une humanité supérieure, sera parvenu à la pleine conscience. Théoctiste *rêve* enfin ce que sera cette humanité. Une société bien entendue doit chercher à produire des hommes d'élite ; ceux-ci seront comme des dieux, et la Science mettra entre leurs mains de formidables moyens de domination.

DIALOGUER [*ghé*] v. tr. Mettre en dialogue : DIALOGUER *une scène*.

— *Intransitiv.* S'entretenir, converser : *Les personnages de Molière* DIALOGUENT *avec beaucoup de naturel.* (Voltaire.) || Faire converser des personnages entre eux : *Alexandre Dumas* DIALOGUE *avec verve.*

— Mus. Faire que plusieurs voix, plusieurs instruments se répondent, chantent ou jouent alternativement.

— ***Se dialoguer,*** v. pr. Au sens passif, Etre mis en dialogue.

DIALOGUEUR [*gheur*] n. m. Interlocuteur dans un dialogue. || Auteur de dialogues.

DIALTHÉE n. m. (du gr. *dia,* avec, et *althaia,* guimauve). Sorte d'onguent, confectionné avec la partie mucilagineuse de la racine de guimauve.

DIALURAMIDE n. f. Chim. Syn. de URAMILE.

DIALURATE n. m. Chim. Sel de l'acide dialurique.

DIALURIQUE [*rik'*] adj. Se dit d'un acide obtenu par réduction de l'alloxane.

— ENCYCL. L'*acide dialurique* $CO[NH\cdot CO]^2CHOH$ est un uréide à chaîne fermée. On l'obtient par réduction de l'alloxane ou par action de l'acide sulfhydrique sur l'acide dibromobarbiturique. Il forme des aiguilles incolores peu solubles dans l'eau. Ce corps présente un caractère acide et donne des sels avec les bases. Il existe un isomère de l'acide dialurique : l'*acide isodialurique* obtenu par action de l'eau de brome sur l'oxyuracile ; ce corps se transpose en acide dialurique sous l'action des alcalis. || Syn. TARTRONYLURÉE.

DIALY (du gr. *dialuein,* séparer). Préfixe entrant dans certains noms composés, de botanique, et indiquant séparation des pièces d'un même verticille floral.

DIALYCARPELLE adj. (du préfixe *dialy,* et de *carpelle*). Se dit d'un pistil à carpelles séparés.

DIALYDESME [*dessm'*] adj. (du préfixe *dialy,* et du gr. *desmos,* lien). Se dit en botanique des cylindres centraux de la tige dont les faisceaux sont distincts.

DIALYMÉRISTÈLE [*riss*] adj. Se dit en botanique pour les tiges schizostéliques dont les faisceaux entourés d'un endoderme restent distincts.

DIALYPÉTALE adj. (du préfixe *dialy,* et de *pétale*). Se dit, en botanique, des fleurs à pétales distincts. (On dit aussi ÉLEUTHÉROPÉTALE et POLYPÉTALE.)

DIALYSABLE adj. Chim. Qui peut être dialysé.

DIALYSE n. f. (du gr. *dialusis,* dissolution). Purification ou analyse chimique, fondée sur la propriété que possèdent certains corps de traverser facilement les membranes poreuses.

— Chir. Solution de continuité.

— Rhétor. Interruption de l'ordre du discours par l'intercalation d'une sentence. || Omission dans la phrase, de la conjonction ET.

— ENCYCL. Chim. Certaines substances possèdent la propriété de traverser facilement les membranes poreuses. On les désigne sous le nom de *cristalloïdes ;* d'autres substances (*colloïdes*) sont, au contraire, retenues par ces membranes. La *dialyse* a pour objet d'utiliser ces propriétés pour séparer les substances ; l'appareil qu'on emploie est appelé *dialyseur.* C'est Graham qui fut le promoteur de cette méthode d'analyse, qu'on fait servir aujourd'hui à la séparation des sucres et des gommes, au dosage de l'urée contenue dans l'urine, à la recherche des poisons solubles, etc.

DIALYSÉPALE adj. (du préfixe *dialy,* et de *sépale*). Se dit en botanique des calices à sépales indépendants (tilleul, pavot, etc.).

Dialyseur.

DIALYSER [*zé*] v. tr. Opérer la dialyse.

DIALYSEUR [*zeur*] n. m. Instrument à l'aide duquel on effectue la dialyse. (C'est un récipient cylindrique de parchemin végétal, ouvert par le haut et plongeant dans un vase plein d'eau.)

DIALYSTAMINÉ [*liss-ta*], E adj. Se dit des fleurs dont les étamines ne sont pas soudées entre elles.

DIALYSTÈLE [*liss*] adj. (du préfixe *dialy,* et de *stèle*). Se dit en botanique dans les cas de polystélie où les stèles restent indépendantes.

DIALYSTÉMONE [*liss*] adj. (du préfixe *dialy,* et du gr. *stêmôn,* fil). Se dit en botanique d'un androcée à étamines séparées.

DIALYTIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *dialuein,* séparer). Chim. Qui dissout ; qui est propre à dissoudre.

DIAMAGNÉTIQUE [*gn* mll., *tik'*] adj. Se dit d'un corps qui jouit de la propriété d'être repoussé par un aimant : *Le bismuth est* DIAMAGNÉTIQUE.

DIAMAGNÉTIQUE [*gn* mll., *tik'*] adj. Se dit d'un milieu moins perméable que l'air aux champs magnétiques.

DIAMAGNÉTISME [*gn* mll., *tissm'*] n. m. Physiq. Propriétés des substances dont la perméabilité est inférieure à celle du vide et dont, par suite, la susceptibilité magnétique est négative.

— ENCYCL. Un certain nombre de substances jouissant, comme le fer, de la propriété d'être attirées par l'aimant, furent nommées substances *magnétiques.* En 1778, Brugmanns découvrait que le bismuth se comportait de manière opposée, de sorte que, pour une aiguille oscillante, par exemple, la position d'équilibre serait perpendiculaire à la direction du champ magnétique. Le bismuth était *diamagnétique.* Les corps diamagnétiques prennent une polarité inverse de celle du fer. Faraday a constaté que tous les corps connus sont magnétiques ou diamagnétiques. Les phénomènes diamagnétiques ont été étudiés par Tyndall, E. Becquerel, Curie, etc.

DIAMAGNÉTITE [*gn* mll.] n. f. Magnétite pseudomorphique. || Syn. de DIMAGNÉTITE.

DIAMAGNÉTOMÈTRE [*gn* mll.] n. m. (de *diamagnétisme,* et du gr. *métron,* mesure). Phys. Instrument servant à mesurer le diamagnétisme spécifique d'un corps.

DIAMANT [*man*] n. m. (lat. *adamantum ;* du gr. *adamas,* fer le plus dur ; diamant). Pierre précieuse, très brillante et très dure, formée de carbone pur cristallisé.

— *Fig.* Ce qui est d'un prix inestimable : *La beauté est un* DIAMANT *qui doit être monté et enchâssé dans l'or.* (Th. Gautier.) || Ce qui brille comme le diamant : *La rosée met des* DIAMANTS *aux brins d'herbe. Poème plein de* DIAMANTS (de pensées brillantes). *C'est un* DIAMANT *que ce petit ouvrage* (un pur bijou). || Ce qui est dur comme le diamant : *Certains cœurs sont des* DIAMANTS *que rien ne peut entamer.*

— Au XVIIe siècle, Récompense, cadeau honorifique.

— *Diamant brut,* Diamant qui n'a pas été taillé. || *Diamant brut ingénu,* Diamant naturellement poli. || *Diamant à pointes naïves,* Diamant cristallisé naturellement en facettes régulières. || *Diamant en rose,* ou simplement *Rose,* Diamant dont le dessus est taillé à facettes, et le dessous laissé plat. || *Diamant brillant,* ou simplement *Brillant,* Diamant dont le dessous est taillé à facettes comme le dessus. || *Diamant en table* ou *Table de diamant,* Diamant dont la surface a été rendue plane par la taille. || *Diamants de nature,* Nom donné par les lapidaires à des diamants dont ils ne peuvent tirer parti, et qu'ils réservent pour les vitriers. || *Diamant savoyard,* Diamant coloré en noir ou en brun. || *Diamant d'Alençon,* Cristaux de quartz hyalin, qui se trouvent aux environs d'Alençon. || *Diamant du Canada,* Quartz hyalin noir.

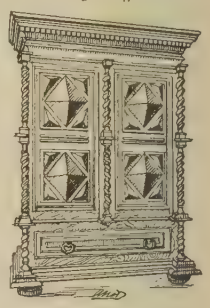

Meuble sculpté en pointes de diamant.

— *Pointes de diamant.* Se dit d'une façon de tailler les pierres, le cristal ; de sculpter les meubles, etc., en réservant des bossages à facettes. || Ornement qui décore l'archivolte des portails et les moulures des corniches extérieures, dans les monuments romano-byzantins.

A. Pointes de diamant décorant une archivolte.

— MAR. *Diamant d'une ancre,* Point de jonction de ses deux bras avec la verge.

— Ornith. V. la partie *encycl.*

— Techn. Outil de vitrier et de miroitier, fait d'un éclat de diamant fixé à un manche, et servant à couper le verre. || Outil constitué par un éclat de diamant enchâssé à l'extrémité d'une pièce d'acier, servant au dressage ou à la mise en forme des meules de rectification ou d'affûtage.

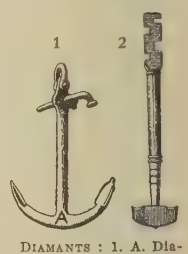

DIAMANTS : 1. A. Diamant d'une ancre ; 2. Diamant de vitrier.

— *Adjectiv.* Typogr. *Edition diamant,* Très petits volumes, en caractères très fins, dont le nom vient, dit-on, d'une édition anglaise de la Bible, intitulée la *Bible perle.*

— ENCYCL. Minér. Le *diamant* est du carbone pur, sa densité est 3,5 à 3,6 ; il appartient au système cubique. Les macles sont très fréquentes ; elles se produisent par hémitropie moléculaire, par l'association de deux tétraèdres à arêtes croisées ; les formes courbes ne sont pas rares. Les faces du diamant sont très souvent striées. La cassure est conchoïdale, son éclat adamantin. Il est transparent et incolore, mais quelquefois coloré en jaune ou jaunâtre, plus rarement en autres teintes.

Il y a dans la nature trois variétés de diamant : le *diamant proprement dit,* ou diamant incolore, qui est considéré comme la première des pierres précieuses ; le *bort,* à faces courbes, qui sert au polissage du précédent ; enfin, le *carbonado,* de couleur noire, qui est employé dans le forage des roches les plus dures par les machines perforatrices. Cette variété se présente quelquefois en morceaux gros comme le poing. Les gisements les plus célèbres sont ceux des Indes, du Brésil et du Cap. Les premiers sont presque épuisés.

On a, le plus souvent, trouvé le diamant dans des alluvions ; c'est le cas de ceux que l'on trouve au Brésil. Cependant, dans ce pays, on en trouve aussi en place, dans des argiles résultant de la décomposition de schistes au sein desquels ils se seraient formés. A Bornéo, on l'a trouvé également en place dans une pegmatite. Les diamants du Cap se trouvent dans une brèche de kimberlite (*blue-ground*) remplissant les cheminées volcaniques. A ce terrain venu de bas en haut, Stanislas Meunier a donné le nom d'*alluvion verticale.*

— Chim. et technol. Moissan est parvenu à faire la synthèse du diamant : sa méthode consiste, en principe, à faire cristalliser par refroidissement, sous pression, une solution saturée de carbone dans un liquide approprié.

Le diamant taillé fournit de très beaux effets de lumière (*feux*) qui sont dus à la valeur élevée de l'indice optique de ce corps ; il se produit en effet une grande dispersion des rayons lumineux constituant la lumière blanche, qui se trouve ainsi décomposée.

Diamant. — *Extraction du diamant :* 1. Formes cristallines du diamant; 2. Diamants bruts (A. Diamant dans sa gangue); 3. Alluvions diamantifères; laveurs de diamants; 4. Mines; exploitation à ciel ouvert; 5. Exploitation souterraine; chargement des wagonnets; 6. Pans pour le lavage de la terre diamantifère; 7. Triage des diamants à la main. — *Taille du diamant; formes principales :* De 8 à 19. Phases successives de la taille d'un brillant; 19. Brillant; 20. Coupe (A. Couronne, B. Pavillon, C. Table, D. Culasse, E. Feuilletis); 21. Rose; 22. Brillant arrondi; 23. Brillant triangulaire; 24. Rose double; 25, 26. Taille américaine; 27. Briolette; 28. Pendeloque; 29. Table; 30. Brillant poire; 31. Rose plate. — *Travail de la taille :* 32. Clivage du diamant (séparation de la pierre); 33. Fixation des diamants à cliver; 34. Atelier de sciage; 35. Machine à scier le diamant; 36. Ébrutage du diamant, à la main; 37. Ébrutage mécanique; 38. Sertissage des diamants dans des dops en vue du polissage; 39. Dop; 40. Pince à vis pour maintenir le dop; 41. Polissage ou taille des facettes sur la meule horizontale; 42. Meule à polir enduite d'égrisé ou poussière de diamant. — *Applications industrielles du diamant :* 43. Scie circulaire diamantée; 44. Perforateur diamanté (A, B. Emplacements des diamants); 45. Outils d'atelier diamantés; 46. Fabrication artificielle du diamant (four électrique de Moissan). — *Diamants célèbres* (réd. de moitié) : 47. Le Régent; 48. Le Sancy; 49. Le Koh-i-Noor; 50. Le Diamant bleu de Hope; 51. L'Étoile du Sud; 52. Le Grand-Mogol; 53. L'Étoile Polaire; 54. L'Orlov; 55. Le Grand-Duc de Toscane; 56. Le Pacha; 57. Le Shah; 58. Le Nassack; 59. L'Impératrice Eugénie; 60. Le Diamant de Dresden; 61. Le Stewart; 62. Le Jubilee.

La taille d'un diamant présente trois opérations principales : le *clivage* ou *sciage*, l'*ébrutage*, le *polissage*. Le clivage se fait facilement ; le sciage peut s'effectuer dans tous les sens à l'aide de disques circulaires garnis d'égrisée ; l'ébrutage ou brutage s'obtient par le frottement de deux diamants préalablement clivés ou sciés ; le polissage termine la taille en faisant disparaître les imperfections (On l'effectue en utilisant des *dopps*, supports maintenant les diamants dans une position fixe et permettant de les faire passer sur une meule horizontale d'acier, garnie d'égrisée). On taille le diamant en : *brillants*, *briolettes*, *pendeloques* et *tables*. Les joailliers en font des boucles d'oreilles, des bagues, des colliers, des pendentifs, etc. Les éclats ou les diamants noirs sont employés par les vitriers pour couper le verre, par les horlogers pour faire des pivots de montre ; les lapidaires en utilisent la poussière pour polir des pierres fines ; il est aussi monté sur des disques d'acier pour la fabrication des perforatrices et des scies diamantées, utilisées dans les mines. On trouve principalement le diamant dans l'Inde, au Brésil, dans l'Afrique australe et en Australie.

Pour distinguer aisément un diamant vrai d'une pierre fausse, on fait usage d'un crayon d'aluminium dont on frotte les pierres. Ce crayon laisse une trace sur le diamant faux, tandis qu'il n'en laisse pas sur le diamant véritable.

— Hist. L'antiquité tirait les *diamants* de l'Inde qui en demeura le seul fournisseur jusqu'au XVIIIe siècle. En 1728, on découvrit au Brésil (États de Bahia et de Minas-Geraes) des champs de diamants fort riches, et en 1867 on commença d'exploiter les gisements du Vaal dans l'Afrique méridionale (diamants du Cap). La taille du diamant, connue dans l'antiquité, a été remise en pratique au moins dès le début du XVe siècle. La rareté et le prix des diamants en firent longtemps l'apanage des rois et des princes. Parmi les diamants historiques l'un des plus anciens est le *Koh-i-noor*, que la tradition voulait avoir été porté par un des héros du Mahabharata ; tombé au XIVe siècle aux mains du rajah de Malva, emporté en 1739 en Afghanistan après le pillage de Delhi, par Nadir chah, enlevé en 1850 de Lahore par les Anglais, il fut donné à la reine Victoria. Le *Florentin* ou *Grand-Duc de Toscane* fut perdu à Granson par Charles le Téméraire, passa à Milan, à Florence, appartint à Jules II, puis à l'empereur d'Autriche. C'est aussi Charles le Téméraire qui aurait possédé le *Sancy*, ainsi appelé d'un seigneur huguenot qui le céda à Henri III ; il passa ensuite en Angleterre et rentra sous Louis XIV dans le trésor royal. Le *Grand-Mogol* était au XVIe siècle au chah de Perse ; il appartint plus tard à Aureng-Zeb. L'*Orlov*, qui prend son nom du prince russe qui le céda à Catherine II (1772), provient d'une statue de Brahma à Seringham. Le *Régent*, qui provient de Golconde et qui fut cédé au duc d'Orléans régent, par le gouverneur du fort Saint-George, Pitt, fut longtemps regardé comme le plus beau des diamants d'Europe. Parmi les diamants du XIXe siècle on cite l'*Etoile du Sud*, trouvé au Brésil (1853) ; l'*Etoile de l'Afrique du Sud*, au Transvaal (1869) ; l'*Excelsior*, de Jägersfontein (1893), le plus gros diamant connu avant qu'on eût trouvé le *Cullinan* (1905), qui pesait 3.025 carats 75 et que le gouvernement du Transvaal offrit à Edouard VII.

La collection des diamants de la couronne de France remonte à François Ier. Catherine de Médicis, François II et Henri III, pendant leurs règnes, firent servir ces joyaux de gages à des emprunts fréquents. Henri IV remit de l'ordre dans ce trésor que Louis XIV augmenta en achetant à Tavernier plusieurs pierres, parmi lesquelles le *Diamant bleu* volé en 1792. Sous Louis XV, le trésor s'enrichit du *Régent*. Louis XVI en retira, en 1785, une parure de brillants et de rubis dont il fit cadeau à Marie-Antoinette et donna en payement à divers joailliers plusieurs pierres valant plus de 100.000 livres. En 1789, l'Assemblée constituante ordonna le dépôt des diamants au garde-meuble de la couronne, sous la surveillance du ministère de l'intérieur. Cela n'empêcha pas le vol commis par une bande sous la conduite d'un repris de justice, Paul Miette (11 sept. 1792). Une instruction fut ouverte, pendant laquelle la plupart des pierres précieuses furent retrouvées. Le procès des voleurs dura jusqu'en 1797 ; cinq furent condamnés à mort, les autres à la détention ou à quinze et à seize ans de réclusion.

Les diamants de la couronne servirent sous la République de gages à des emprunts, et le *Sancy* resta dans les mains d'un banquier berlinois. Napoléon Ier en usa comme les anciens rois. Ils suivirent Louis XVIII à Gand puis, à Paris. Les gardes nationaux les reprirent à Charles X fuyant. Au 4 Septembre, ils furent envoyés à l'arsenal de Brest, puis cachés dans la cale du vaisseau-école *le Borda*. La loi du 10 décembre 1886 prescrivit la vente d'une partie des joyaux de la couronne. Le produit de cette vente fut 7.097.665 francs net. Les objets exclus de la vente furent déposés au musée du Louvre : *épée militaire* enrichie par Napoléon Ier des plus belles pierreries des autres joyaux démontés à cet effet ; la broche *reliquaire* de l'époque de Louis XV ; *le Régent* (diamant de 136 carats) ; le *Mazarin* ; la montre offerte à Louis XIV par le dey d'Alger ; un grand rubis (*Chimère*), gravé par Gay, graveur de Mme de Pompadour ; un dragon perle et émail ; une plaque de l'ordre de l'Eléphant de Danemark. Un lot de rubis, émeraudes, saphirs et diamants fut attribué au cabinet minéralogique de l'Ecole des mines ; un autre lot, beaucoup plus important, de pierres précieuses et perles fines, fut donné au Muséum d'histoire naturelle.

— Ornith. Ce mot est employé par les oiseliers et les amateurs d'oiseaux de volière pour désigner un grand nombre de passereaux conirostres, de la famille des ploceidés. Viennent de l'Australie : le diamant à bavette, *pœphila cincta* ; le diamant à gouttelettes, *steganopleura guttata* ; le diamant amadine, *zonæcinthus bellus* ; le diamant de Bichenow, *stictopleura Bichenowi* ; le diamant des montagnes australiennes, *emblema picta* ; le diamant de Gould, *pœphila Gouldiæ* ; le diamant mandarin, ou à moustaches, *taeniopygia castanotis* ; le diamant mirabilis, *poephila mirabilis* ; le diamant modeste, *aidemosyne modesta* ; le diamant phaéton, *noehmia phaeton* ; le diamant rubis, *bathilda ruficauda*. Le diamant à longue queue, *uroloncha acuticauda*, et le diamant quadricolore ou pape des prairies, *erythrura prasina*, viennent de l'Inde et de l'Insulinde ; le diamant à tête rouge, *erythrura cyanovirens*, vient des îles Samoa ; le diamant aurore, *pytelia phœnicoptera*, de l'Afrique ; le diamant bicolore ou de Kittlitz, *erythrura trichroa*, des îles Carolines, et le diamant psittaculaire, *erythrura psittacea*, de la Nouvelle-Calédonie.

Diamants de la Couronne (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Saint-Georges, musique d'Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 6 mars 1841. Le livret met en scène une reine de Portugal, qui, ayant vendu ses diamants pour parer à l'épuisement du trésor royal, en fait fabriquer de faux pour les remplacer, et après mille péripéties épouse un seigneur, dom Henrique de Sandoval, qui s'est épris d'elle et a réussi à lui faire partager sa passion. La partition, une des meilleures qu'Auber a écrites et dont l'ouverture est devenue populaire, est demeurée longtemps au répertoire de l'Opéra-Comique.

DIAMANT [*man*], ch.-lieu de cant. de la Martinique (Antilles françaises, arrond. Sud), à 37 kil. de Fort-de-France, sur la côte méridionale ; 2.860 hab. Sucreries.

DIAMANT (CAP), promontoire abrupt du bas Canada, à la jonction des fleuves Saint-Charles et Saint-Laurent, portant la citadelle de Québec ; à l'O., et presque de niveau avec les remparts, s'étendent les célèbres plaines d'Abraham. V. ABRAHAM (*plaines d'*).

DIAMANTAIRE [*tèr'*] adj. Qui a l'éclat du diamant : *Pierres* DIAMANTAIRES.

— *Substantiv.* Qui taille les diamants. || Qui fait le trafic des diamants.

DIAMANTE, rivière de la République Argentine, sortie des Andes du Chili, affluent droit du Desaguadero ou Salado. Cours, 500 kil. environ.

DIAMANTE, ville de la République Argentine (prov. d'Entre-Rios), ch.-lieu du départ. homonyme, sur le Parana ; 3.000 hab.

DIAMANTE (Jean-Baptiste), poète dramatique espagnol, né en 1626, mort vers 1685. Ecrivain fécond, mais inégal, il déploya, cependant, de grandes qualités dramatiques dans plusieurs de ses pièces. La plus célèbre est *el Honrador de su padre* (Celui qui honore son père), imitée du *Cid* de Corneille. On accusa Corneille d'avoir pillé Diamante sans songer qu'en 1636, date du *Cid*, Diamante n'avait que dix ans. Diamante emprunta au *Cid* même le titre d'une autre de ses pièces : *El valor no tiene edad* (La valeur n'a pas d'âge). Parmi ses autres pièces, nous citerons : *le Siège de Zamora*, qui a pour thème les hauts faits du Cid ; *la Juive de Tolède*, dans laquelle il peint avec une grande énergie la passion d'Alphonse VIII pour une juive tuée par le peuple soulevé. Quelques-unes de ses pièces sont mêlées de chants ; la plus remarquable est intitulée *Alphée et Aréthuse*.

DIAMANTER [*té*] v. tr. Orner de diamants : DIAMANTER *un diadème*. (Peu us.) || Faire briller comme un diamant : *Les rayons du soleil* DIAMANTENT *l'herbe humide de rosée*.

— Techn. Rectifier le profil d'une meule d'affûtage avec un diamant.

— ***Diamanté, e,*** part. pass. du verbe *Diamanter*. Garni d'une pointe de diamant ou plus souvent d'une pointe d'iridium : *Plume de stylo, en or et à pointe* DIAMANTÉE. || *Fleurs diamantées*, Fleurs artificielles saupoudrées de verre broyé ou de poudre d'acier.

— ***Se diamanter,*** v. pr. Au sens passif, Devenir brillante : *L'herbe, au matin,* SE DIAMANTE *de rosée*.

DIAMANT-FOSSÉ n. m. Petit fossé établi, dans certaines parties des ouvrages de fortification, devant un mur dont on veut interdire l'approche à l'ennemi. || Pl. *Des* DIAMANTS-FOSSÉS.

DIAMANTIFÈRE adj. (de *diamant*, et du lat. *ferre*, porter). Qui contient du diamant : *Terrains* DIAMANTIFÈRES.

DIAMANTIN, E adj. Qui a la dureté ou l'éclat du diamant : *L'éclat* DIAMANTIN *d'un œil de scarabée*. (G. Sand.)

DIAMANTINA, ville du Brésil (Etat de Minas-Geraes) ; 15.000 hab. Centre de riches gisements diamantifères découverts vers 1725. Très prospère au XVIIIe et au début du XIXe siècle, l'extraction des pierres précieuses a beaucoup diminué.

DIAMANTINE n. f. Poudre à polir, à base d'alumine cristallisée.

Diamantine, personnage de la comédie italienne. — C'est le nom de théâtre qu'adopta Patricia ADAMI, née à Rome en 1635, et qui vint débuter à Paris en 1660, avec les rôles de soubrettes, dans la troupe appelée en France par Mazarin.

DIAMANTINI (Giuseppe), peintre d'histoire et graveur italien, né à Fossombrone (duché d'Urbin) en 1660, mort à Venise en 1722, où il peignit principalement des sujets mythologiques. Parmi ses peintures religieuses, on estime surtout son *Adoration des mages*, dans l'église Saint-Moïse de Venise, et son *David avec la tête et le glaive de Goliath*, au musée de Dresde.

DIAMASTIGOSE [*mass-ti-ghôz'*] n. f. (du gr. *diamastigôsis*, action de fouetter). Antiq. gr. Rit spartiate, destiné à endurcir les jeunes gens à la souffrance.

— ENCYCL. Pour la *diamastigose*, les jeunes Spartiates se présentaient, à un jour fixe, devant l'autel d'Artémis Orthia. Des hommes armés de verges les frappaient cruellement tour à tour en présence de leurs parents, qui exhortaient les patients à la constance. Le plus dur au mal était proclamé *Bômoneikès* ou *Vainqueur de l'autel*. Parfois, des enfants mouraient sous les coups ; ils étaient alors inhumés en grande pompe. A la longue, cette coutume barbare disparut.

DIAMÉTRAL, E, AUX adj. Géom. Relatif au diamètre : *Ligne* DIAMÉTRALE. || Qui partage une surface en deux portions équivalentes : *Plans* DIAMÉTRAUX *d'un ellipsoïde*.

— *Fig.* Direct, absolu : *Idées en opposition* DIAMÉTRALE.

— Mar. *Plan diamétral*, Plan qui partage le bâtiment en deux moitiés longitudinales.

— ENCYCL. *Plans diamétraux*. V. DIAMÈTRE.

DIAMÉTRALEMENT [*man*] adv. Géom. Dans le sens du diamètre.

— *Fig.* Absolument : *Systèmes* DIAMÉTRALEMENT *opposés*.

DIAMÈTRE n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *métron*, mesure). Géom. Ligne droite passant par le centre d'un cercle, d'une courbe fermée quelconque ou d'une sphère, et terminée à la périphérie : *La surface de la sphère est égale à son* DIAMÈTRE *multiplié par la circonférence d'un grand cercle*. || Ligne qui passe par les milieux d'un système de cordes parallèles d'une courbe. (Les *diamètres* d'une courbe sont généralement d'autres courbes.) || *Diamètres conjugués*, Diamètres dont chacun coupe les cordes parallèles à l'autre en deux parties égales.

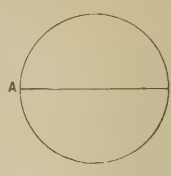

A B. Diamètre.

— *Par extens.* Ligne qui passe par la partie centrale d'un objet rond ou arrondi : DIAMÈTRE *de la tête*.

— Astron. *Diamètre apparent d'un astre*. V. la partie *encycl*.

— ENCYCL. Géom. On appelle *diamètre* d'une courbe le lieu des milieux des cordes limitées à cette courbe et parallèles à une direction donnée.

Diamètres des courbes du second degré. Soit $f(xy) = 0$ l'équation de la conique, α, β les paramètres directeurs d'une direction donnée, $x_0\ y_0$ étant un point du lieu, on démontre que :

$$(1) \qquad \alpha f'_{x_0} + \beta f'_{y_0} = 0.$$

Cette équation montre que le lieu du point x_0y_0 est une droite qui passe par l'intersection des droites $f'_{x_0} = 0$, $f'_{y_0} = 0$. Si donc la conique a un centre à distance finie, tous les diamètres passent par ce centre ; si la conique est une parabole, tous les diamètres sont parallèles. Le diamètre ayant pour équation (1) est dit *conjugué* de la direction $\alpha\beta$. Si l'on désigne par m, m' les coefficients angulaires du diamètre et de la direction donnée, et si

$$Ax^2+2Bxy+Cy^2+2Dx+2Ey+F=0$$

est l'équation de la conique, on trouve que m et m' sont liés par la relation

$$A+B(m+m')+Cmm'=0.$$

La symétrie de cette relation entre m, m' montre que, réciproquement, le lieu des milieux des cordes de coefficient angulaire m sera le diamètre du coefficient angulaire m'. Ces deux diamètres sont dits *conjugués*. On appelle *axes* de la conique les diamètres perpendiculaires aux cordes conjuguées. Les diamètres conjugués dans l'ellipse et l'hyperbole jouissent de propriétés remarquables dont les principales sont connues sous le nom de théorème d'Apollonius : 1° la somme dans l'ellipse, et, dans l'hyperbole, la différence des carrés de deux demi-diamètres conjugués est constante et égale à la somme des carrés des axes ; 2° la surface du parallélogramme construit sur deux diamètres conjugués est constante et égale à la surface du rectangle construit sur les axes.

Diamètres des surfaces de second degré ou quadriques On appelle diamètre d'une surface le lieu des milieux des cordes limitées à la surface et parallèles à une direction donnée. Soit $f(xyz) = 0$ l'équation de la quadrique ; α, β, γ, les cosinus directeurs d'une direction donnée.

Si l'on suppose que $(x_0y_0z_0)$ est le milieu de la corde, il faut que l'on ait

$$\alpha f'_{x_0} + \beta f'_{y_0} + \gamma f'_{z_0} = 0.$$

Cette équation montre que le lieu du point $(x_0y_0z_0)$ est un plan qui passera en général par l'intersection des trois plans

$$f'_{x_0} = 0 \quad f'_{y_0} = 0 \quad f'_{z_0} = 0.$$

Ce plan est dit *conjugué de la direction* ($\alpha\beta\gamma$).

Plans diamétraux conjugués. — Trois plans diamétraux sont dits « conjugués » lorsque chacun d'eux est conjugué de l'intersection des deux autres, et trois diamètres sont dits conjugués lorsque chacun d'eux est conjugué du plan formé par les deux autres.

Il existe entre trois diamètres conjugués de l'ellipsoïde et de l'hyperboloïde des relations analogues à celles qui existent dans les coniques entre deux diamètres conjugués.

Plans principaux. — Les plans principaux sont les plans diamétraux perpendiculaires aux cordes conjuguées ; ces plans sont au nombre de trois, qui se coupent suivant les axes de la quadrique.

— Astron. *Diamètre apparent.* L'angle sous lequel, d'un lieu d'observation, on perçoit l'image d'un astre, est le *diamètre apparent* de cet astre. C'est l'angle AOB des tangentes OA et OB, aux points d'intersection de la sphère S, figurant le soleil ou l'astre, avec la sphère de centre O et passant par le centre S ; de plus, en vertu de la distance du point d'observation, la corde AB peut être, sans erreur sensible, assimilée à un diamètre effectif de la sphère S.

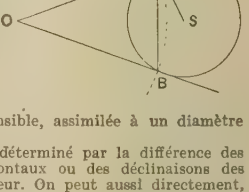

Le diamètre peut être déterminé par la différence des hauteurs des bords horizontaux ou des déclinaisons des bords parallèles à l'équateur. On peut aussi directement, avec un micromètre oculaire, mesurer l'angle des rayons visuels de deux bords opposés, ou déduire le diamètre horizontal de l'intervalle de temps qui sépare les passages de ces deux bords devant un fil fixe. Enfin, on peut mesurer le diamètre réel de l'image formée au foyer de l'objectif de la lunette ; à cet effet, l'objectif peut être décomposé en deux parties, l'une fixe, l'autre mobile, et l'on amènera les deux images à être tangentes.

Si R est le rayon de l'astre observé, d la distance de son centre au point d'observation O, δ son diamètre apparent, on a : $2R = d \sin \delta$, c'est-à-dire que la distance de l'astre est inversement proportionnelle à son diamètre apparent. Cette formule, au moment de chaque observation, fait connaître la distance de l'astre à la terre. R peut n'être pas supposé connu ; ce qui importe, ce ne sont point les distances mêmes, mais des quantités proportionnelles à ces distances. Les observations, bien entendu, sont supposées avoir été corrigées de la réfraction.

Diamètres réels. Inversement, connaissant la distance

d'un astre à la terre, on peut avoir la valeur de son diamètre réel.

DIAMIDE n. f. Corps possédant deux fonctions amides. || Ce terme a été employé comme synonyme de HYDRAZINE.

DIAMIDO. Chim. Préfixe employé pour indiquer la présence dans une molécule de deux radicaux NH^2. (On dit aussi DIAMINO.)

DIAMIDOBENZÈNE [*bin*] n. m. Chim. Syn. de PHÉNYLÈNEDIAMINE.

DIAMIDOBENZINE [*bin*] n. f. Chim. Syn. de PHÉNYLÈNEDIAMINE.

DIAMIDOBENZOL [*bin*] n. m. Chim. Syn. de PHÉNYLÈNEDIAMINE.

DIAMIDOGÈNE n. m. Chim. Syn. de HYDRAZINE.

DIAMIDOPHÉNOL ou **DIAMINOPHÉNOL** [*fé*] n. m. Substance cristalline obtenue par réduction du dinitrophénol.

— ENCYCL. Chim. phot. Le *diamidophénol*, dont la formule est $OH{\cdot}C^6H^3(NH^2)^2$, est utilisé en photographie sous la forme de chlorhydrate (appelé aussi AMIDOL) qui se présente sous la forme de fins cristaux à reflets métalliques. C'est un excellent révélateur, fonctionnant en solution additionnée de sulfite de sodium non alcalinisée ou même additionnée d'un peu de bisulfite de sodium.

DIAMIDORÉSORCINE n. f. Chim. Syn. de DIAMINORÉSORCINE.

DIAMINE n. f. Corps possédant deux fonctions amines.

— ENCYCL. Dans la série grasse, on connaît les *diamines* de formule $NH^2{\cdot}(CH^2)^nNH^2$. Certaines d'entre elles, la *putrescine* $NH^2(CH^2)^4NH^2$ et la *cadavérine* $NH^2(CH^2)^5NH^2$ se forment dans la putréfaction des albuminoïdes. Le terme le plus simple est l'*éthylène-diamine* $NH^2CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}NH^2$. Ces corps sont des bases assez fortes donnant des sels avec deux molécules d'acide. En série aromatique, les diamines ortho, méta et para possèdent des propriétés caractéristiques qui sont celles des termes les plus simples, les *phénylènediamines*.

DIAMINOBENZÈNE [*bin*] n. m. Chim. Syn. de PHÉNYLÈNEDIAMINE.

DIAMINOMÉTHYLACRIDINE. V. EUFLAINE.

DIAMINOPHÉNOL [*fé*] n. m. Chim. Syn. de DIAMIDOPHÉNOL.

DIAMINORÉSORCINE n. f. Corps de formule

$$(OH)^2C^6H^2(NH^2)^2$$

obtenu par réduction de la dinitrorésorcine. (Le chlorhydrate est employé comme révélateur photographique.)

DIAMOND HARBOUR, localité de l'Inde anglaise (Bengali), sur l'Hougly, à 70 kil. en aval de Calcutta. Douane où s'arrêtent les gros navires.

DIAMORPHISME [*fissm'*] n. m. Nom donné à l'action métamorphique exercée par la roche encaissante sur une roche éruptive. || Syn. de ENDOMORPHISME.

DIAMYL. Chim. Préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux radicaux *amyle*.

DIAMYLE n. m. Chim. Syn. de DÉCANE.

DIANA (Antonin), théologien et casuiste italien, né à Palerme en 1586, mort à Rome en 1663. Il entra chez les théatins en 1630 et fut longtemps examinateur des évêques. Ses principaux ouvrages sont : *Cas de conscience* (Palerme, 1629-1656) ; *Somme* (Anvers, 1656).

DIANDRE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *anèr, andros*, mâle). Se dit des végétaux qui offrent la diandrie. || S'est dit autrefois d'une femme qui avait deux maris.

DIANDRIE [*dri*] n. f. (de *diandre*). Classe de plantes dont les fleurs ont deux étamines libres, dans le système de Linné (ex. : *lilas, sauge*).

— A signifié Etat d'une femme ayant deux maris.

DIANDRIQUE [*drik'*] adj. Bot. Qui a rapport, qui appartient à la diandrie : *Végétaux* DIANDRIQUES.

DIANE n. f. (de l'espagn. *diana ;* dérivé de *dia*, jour, lequel vient lui-même du lat. *dies*, jour). Batterie de tambour, ou sonnerie de clairon ou trompette, qui, à la pointe du jour, réveille les troupes ou l'équipage d'un vaisseau de guerre : *Battre* ou *Sonner la* DIANE. || Moment où l'on bat ou sonne la diane.

— *Fam.* Chant matinal : *La* DIANE *des cogs, des oiseaux.*

— *Fig.* Signal, avertissement : *La presse est le clairon vivant qui sonne la* DIANE *des peuples.* (V. Hugo.)

— Alchim. Argent.

— Chim. *Arbre de Diane.* V. ARBRE.

— Mar. *Coup de canon de diane*, Coup de canon tiré d'un arsenal pour indiquer l'ouverture des portes.

— ENCYCL. Milit. La *diane* s'exécutait à l'origine, dans les camps, avec un certain appareil : chaque tambour ou clairon, répétant successivement la diane battue ou sonnée par celui à sa droite sur le front de bandière, de façon à transmettre d'un bout à l'autre le signal que donnait le coup de canon tiré au point du jour. Désignée, aujourd'hui, sous le nom de RÉVEIL EN FANFARE, cette sonnerie a quelque peu gardé de son ancien caractère, et les jours de fêtes militaires il est d'usage de sonner le réveil en fanfare.

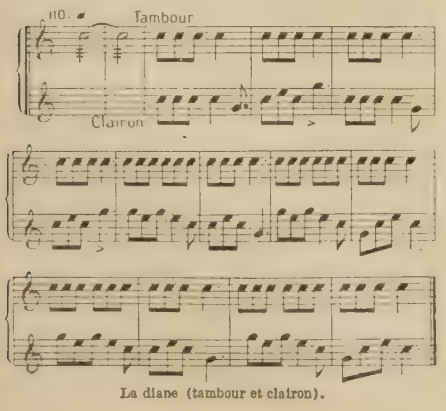

La diane (tambour et clairon).

DIANE n. f. Entom. Nom d'un papillon diurne du genre *thais*.

— Bot. V. DIANELLE.

DIANE, petite planète, N° 78, découverte en 1863 par Luther.

DIANE. Myth. Divinité italique, identifiée par les Romains avec l'Artémis hellénique. La Diane primitive des Italiotes semble avoir été une déesse de la nature, surtout des montagnes et des bois. Elle avait de nombreux sanctuaires dans la Sabine. On connaît surtout la célèbre Diane d'Aricie (*Diana Aricina*), qui avait son temple dans les monts Albains, près du lac de Nemi, et dont l'on obtenait le sacerdoce en tuant le prêtre en exercice. Le culte de la Diane Sabine fut transporté à Rome par le roi Tatius. Le plus connu des sanctuaires de Diane à Rome est celui qui lui fut élevé sur l'Aventin, sous le règne de Servius Tullius, par les Romains et leurs alliés latins. V. ARTÉMIS.

— Iconogr. Diane est une des divinités que les artistes ont le plus représentées. Parmi les sculptures, il faut signaler la *Diane chasseresse* ou *Diane à la biche* (ou *de Versailles*), célèbre statue antique, au Louvre ; formes élancées, vigoureuses, noble attitude ; la *Diane de Gabies*, statue antique, au Louvre ; la déesse, dans une attitude pleine de naturel et de grâce, attache sa chlamyde de chasse ; la *Diane*, statue en marbre attribuée à J. Goujon, au Louvre ; la déesse, à demi couchée, s'appuie sur un cerf ; deux chiens sont auprès d'elle ; la *Diane*, statue en bronze de Houdon, complètement nue, conception d'une pureté charmante (musée du Louvre) ; la *Diane de Falguière*, etc. V. le tableau ARTÉMIS. Parmi les tableaux célèbres, nous citerons : *Diane et Actéon*, du Titien (Madrid) ; d'Annibal Carrache (Bruxelles) ; — *Diane découvrant la grossesse de Callisto*, du Titien (Vienne) ; d'Annibal Carrache (Louvre) ; — *Diane et Vénus*, du Primatice ; — *Diane et Endymion*, d'Annibal Carrache (Rome) ; de J.-B. Vanloo (Louvre) ; — *Diane et ses nymphes*, de Claude Lorrain (Naples) ; — *la Chasse ou le Repos de Diane*, du Dominiquin (Rome) ; — *Diane sortant du bain*, de Fr. Boucher (Louvre). [V. planche *Beaux-Arts XLVI.*]

Diane, roman pastoral mêlé de prose et de vers, du Portugais Jorge de Montemayor (1559). Il est écrit en espagnol. Le berger Sireno, revenu d'une longue absence, retrouve la belle Diana, dont avaient réussi à l'éloigner les artifices d'un fourbe enchanteur ; mais il a un rival en Delio, qui finit par épouser sa maîtresse. D'autres bergers ou bergères, malheureux comme lui en amour, se font mutuellement des confidences et des récits qui forment la suite de ce roman dont le succès fut retentissant et durable. On rencontre quelques épisodes touchants ou ingénieux, remarquables par l'élégance et la douceur du style.

La *Diane* de Montemayor, laissée inachevée, fut continuée par Alonso Perez, qui lui donna une suite en sept livres, puis, par la *Diane amoureuse* de Gaspar Gil Polo (1564). Ces suites sont fatigantes et monotones.

Diane (PRIX DE). Prix réservé aux pouliches de trois ans et qui se court à Chantilly le premier dimanche de la réunion de printemps.

DIANE (VALLÉE DE). Géogr. V. DIANO.

DIANE DE FRANCE, duchesse DE MONTMORENCY et D'ANGOULÊME, née en Piémont en 1538, morte à Paris en 1619. Elle était fille d'Henri II, alors dauphin de France, et d'une Piémontaise, Filippa Duco, qu'il avait connue durant la campagne de ses premières armes dans le Piémont (1537). Henri II se la fit amener dès son enfance, en France, et, devenu roi, la légitima solennellement. Il la maria, en 1553, à Orazio Farnèse, duc de Castro, le second fils du duc de Parme et le propre neveu du pape Paul III ; mais, six mois plus tard, son époux fut tué à la prise d'Hesdin par les Espagnols. Quatre ans après, la jeune veuve épousa le maréchal François de Montmorency, fils aîné du connétable, malgré son beau-père.

Diane de France.

En 1579, Diane de France devint veuve pour la seconde fois. Ses mœurs furent irréprochables au milieu d'une cour corrompue. C'est à partir de cette époque que commence son rôle politique, rôle tout de médiation entre les partis. Elle travailla en 1589 à la réconciliation d'Henri III et d'Henri de Navarre, et eut auprès du futur Henri IV une grande influence.

DIANE DE POITIERS, née en 1499, morte en 1566, fille de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier. Mariée, le 20 mars 1515, à Louis de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, elle était dame d'honneur de la reine, lorsque son père fut convaincu d'avoir participé à la conjuration du connétable duc de Bourbon (1523), mais obtint la vie sauve. La légende d'après laquelle elle aurait sacrifié son honneur au roi François Ier pour faire absoudre son père est complètement fausse. Elle devint veuve en 1533. Ce fut vers 1536 que commença sa liaison avec le dauphin, le futur Henri II, déjà marié à Catherine de Médicis. La reine s'effaça devant elle. Diane qui avait reçu du roi Henri II le duché de Valentinois (1548) eut une extraordinaire réputation de beauté. Elle semble avoir été intelligente, mais sèche, dure et avide. Elle était ardemment catholique. Elle joua un rôle politique et sous François Ier et sous Henri II ; elle favorisa Montmorency et les Guises. Elle s'intéressa aux arts, fit construire pour elle le château d'Anet, et s'occupa de Chenonceaux. A la mort d'Henri II en 1559 et à l'avènement de François II, Diane de Poitiers fut obligée de quitter la cour et dut échanger le château de Chenonceaux contre celui de Chaumont-sur-Loire. Des deux filles qu'elle avait eues de Louis de Brézé, la cadette, Louise, avait épousé Claude de Lorraine, depuis duc d'Aumale, frère puîné du duc François de Guise ; l'aînée, Françoise, avait été unie à Robert de La Marck, duc de Bouillon.

Diane de Poitiers.

— Iconogr. Un médaillon de marbre, attribué à Germain Pilon (musée de Cluny), représente Diane de Poitiers en Vénus. Une peinture du Louvre, copiée d'après le Primatice par Lavinia Fontania, nous montre la duchesse de Valentinois tenant une flèche et caressant un Amour armé d'un arc. La Bibliothèque nationale possède un collier de camées sur coquilles, dont le milieu est formé par une agate sur laquelle est gravé le portrait de Diane. Une médaille présente d'un côté l'effigie de la maîtresse d'Henri II, avec ces mots : *Diana dux Valentinorum clarissima.*

DIANÉGATIVE n. f. ou **DIANÉGATIF** n. m. (du gr. *dia*, à travers, et de *négative* ou *négatif*). Nom sous lequel on désigne parfois des images photographiques transparentes sur fond noir, destinées surtout à la projection, mais dont on peut aussi tirer des photocopies.

DIANELLE n. f. Bot. Genre de liliacées des régions tropicales. (On dit aussi DIANE.)

— ENCYCL. Les *dianelles* sont des herbes vivaces, à fleurs petites et bleues, disposées en une inflorescence terminale. On en connaît une douzaine d'espèces, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Australie, etc. Quelques-unes sont cultivées en Europe ; en particulier la *dianella cærulea*, la *dianella nemorosa*, qui atteignent 1 m. de haut et exigent la serre chaude.

DIANISIDINE n. f. Base de formule

$$(CH^3O)(NH^2)C^6H^3\ C^6H^3(NH^2)(OCH^3)$$

fondant à 131°, obtenue par réduction alcaline et transposition benzidinique de l'ortho-nitranisol. (On l'emploie pour la préparation de colorants azoïques substantifs.)

DIANITE n. f. Minér. Variété de columbite.

DIANO ou **DIANE** (VALLÉE DE), La partie la plus fertile de la vallée du Negro dans l'Apennin Campanien (prov. de Salerne), du nom du *bourg de Diano*.

DIANO d'Alba, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni) ; 3.090 hab. C'est l'antique *Dianium Albensium Pompeianorum*.

DIANO Marina, ville d'Italie (Ligurie, prov. de Porto-Maurizio), sur la mer Ligurienne ; 2.018 hab. Pierres lithographiques.

DIANOMÉMÈTRE n. m. (du gr. *dianomê*, distribution, et *métron*, mesure). Instrument au moyen duquel on peut représenter tous les éléments d'une distribution de vapeur par le déplacement d'une réglette.

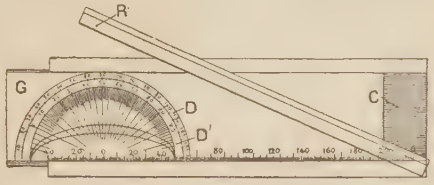

Dianomémètre : R. Réglette du dianomémètre ; G. Glissière se mouvant dans la coulisse C ; D. Demi-cercle extérieur divisé en 180 degrés ; D'. Demi-cercle intérieur divisé en 100 parties.

— ENCYCL. Le calcul des éléments d'une distribution de vapeur représente des opérations longues et fastidieuses ; l'emploi d'abaques permet de ramener le problème à la lecture de chiffres alignés sur un graphique pour une installation déterminée ; mais il faudrait établir pour chaque installation un abaque long à calculer. Grâce au dianomémètre on réalise cet abaque immédiatement en disposant les éléments dans des positions qui correspondent aux données de l'utilisation : pour chaque régime nouveau il suffit donc alors de se servir de l'appareil comme d'un abaque.

DIANOUS [*nouss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant de petites formes cylindriques, à tête large, avec des yeux peu saillants. (Les dianous sont très voisins des *stenus*, dont ils ont les mœurs. L'espèce type est bleu foncé brillant, avec le disque des élytres rougeâtre. On la rencontre dans toute l'Europe.)

DIANTHE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *anthos*, fleur). Qui a deux fleurs. || Syn. de BIFLORE.

DIANTHÈRE adj. (du préfixe *di*, et de *anthère*). Bot. Se dit des étamines qui ont deux anthères, et des plantes qui ont des étamines de cette espèce.

— N. f. Genre d'acanthacées des régions tropicales, comprenant des sous-arbrisseaux cultivés pour leur feuillage ornemental.

DIANTHINE n. f. Matière colorante constituant une di-iodofluorescéine.

DIANTHŒCIA [*té-si*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, comprenant des papillons de couleurs vives, dont les chenilles mangent les fruits des caryophyllacées.

Dianthœcia.

— ENCYCL. On connaît une trentaine d'espèces de *dianthœcia*, répandues dans les régions tempérées du globe, partout où croissent les œillets, silènes, lychnis et saponaires. Une d'elles, la *dianthœcia compta*, vulgairement *arrangée*, est commune en France, et très nuisible aux œillets cultivés, dont sa chenille, nocturne, dévore les graines.

DIANTHON ou **DIANTHUM** [*ton'*] n. m. (du gr. *dia*, au moyen de, et *anthos*, fleur). Pharm. anc. Antidote célèbre, consistant en un mélange d'un grand nombre de plantes aromatiques et excitantes pulvérisées

DIANTHRACÈNE n. m. Carbure d'hydrogène de formule $(C^{14}H^{10})^2$ fondant à 244°, obtenu par exposition au soleil d'une solution d'anthracène. || Syn. PARA-ANTHRACÈNE.

DIANTHRANILIDE n. f. Anhydride dimoléculaire de l'acide anthranilique de formule $C^6H^4[NH{\cdot}CO]^2C^6H^4$ fondant vers 330° et présentant une faible acidité.

DIANTHRANOL n. m. Corps de formule $C^{28}H^{18}O^2$ formant des cristaux jaunes fondant à 230° et que l'on obtient en réduisant l'anthraquinone par le zinc et la soude à l'autoclave. (Il est oxydable en DIANTHRONE $C^{28}H^{16}O^2$ par le perchlorure de fer.)

DIANTHRONE n. f. V. DIANTHRANOL.

DIANTHUS [*tuss*] n. m. Nom scientifique de l'œillet.

DIANTRE n. m. et interj. Euphémisme pour *diable : Allez à tous les* DIANTRES. DIANTRE *soit de la folle.* DIANTRE ! *c'est cher.*

— N. f. : *Quelle* DIANTRE *de cérémonie est-ce là?* (Molière.)

DIANTREMENT [*man*] adv. Forme euphémique de *diablement.*

DIAPALME adj. (du gr. *dia,* avec, et de *palme*). Pharm. Se dit d'un emplâtre siccatif, dans la composition duquel entrait autrefois la feuille de palmier, et des sparadraps ou autres préparations confectionnées avec cet emplâtre.

DIAPASME [*passm'*] n. m. (gr. *diapasma,* même sens). Pharm. Poudre d'herbes odoriférantes et de fleurs sèches dont se servaient les anciens, soit pour se parfumer le corps, soit pour parfumer leurs habits.

DIAPASON n. m. (lat. *diapason ;* du gr. *dia pasôn* [sous-entendu *chordôn*], par toutes les cordes, c'est-à-dire toutes les notes de la gamme). Echelle des sons que peut parcourir une voix ou un instrument : *Le* DIAPASON *de la flûte.* || Dénomination grecque de l'octave. || Anciennement synonyme de tessiture. || Rapport entre la longueur et le diamètre d'un tuyau d'orgue. || Petit instrument formé d'une verge d'acier recourbée en forme de fourche et donnant, lorsque l'on fait vibrer les branches de cette fourche, un son déterminé, toujours le même : le *la* de la deuxième corde à vide du violon.

Diapason.

— *Fig.* Niveau, état, comparatif et servant de type ; état propre et habituel : *Se mettre au* DIAPASON *de son interlocuteur.* || *Hausser, Baisser le diapason,* Hausser, Baisser le ton ; augmenter, diminuer ses prétentions.

— Techn. Sorte de mesure, d'échelle, dont les fondeurs de cloches font usage pour déterminer le poids, l'épaisseur et les autres dimensions qu'ils doivent donner à une cloche, avant l'opération de la fonte.

— ENCYCL. Le *diapason* fut imaginé en 1711, en Angleterre, par John Shore, trompette du roi George. En 1859, une commission internationale décida que le diapason normal devait fournir 870 vibrations à la seconde, la température étant de 15°. Ce nombre de vibrations correspond au *la* normal. Les musiciens adoptent en général un diapason plus grave (864 vibrations à la seconde).

— Il existe aussi de petits instruments à bouche, sorte de sifflets, donnant la note fondamentale.

DIAPASONNER [*zo-né*] v. tr. Mettre au diapason : DIAPASONNER *un instrument.*

DIAPÉDÈSE n. f. (du gr. *diapedaô,* je traverse). Physiol. Migration des leucocytes hors des capillaires.

— ENCYCL. Cette migration est normale, mais elle s'opère, de préférence, sous l'influence d'une chimiotaxie positive, exercée par des substances étrangères et notamment des toxines bactériennes. C'est grâce à cette chimiotaxie positive que les leucocytes sont attirés vers la source des toxines, c'est-à-dire les microbes eux-mêmes. Le leucocyte, devenu phagocyte, englobe, la plupart du temps, ces microbes et les détruit. La *diapédèse* est donc le premier procédé de défense dont bénéficie l'organisme, non seulement contre les infections, mais aussi contre la pénétration, dans le milieu intérieur, de tout corps étranger, brut ou vivant.

DIAPENSIE [*pan-si*] n. f. Genre de plantes gamopétales, type de la famille des *diapensiées.*

— ENCYCL. Les *diapensies* sont de petites plantes ligneuses, à feuilles alternes, petites et nombreuses. Les fleurs sont hermaphrodites et pentamères, la corolle est gamopétale régulière ; le gynécée supère, à ovaire à trois loges multiovulées. Elles habitent les montagnes de l'Europe et de l'Amérique.

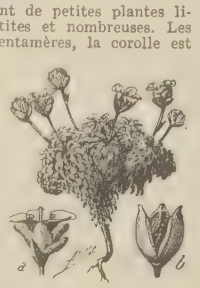
Diapensie : *a,* fleur ; *b,* fruit.

DIAPENSIÉ [*pan*], **E** ou **DIAPENSIACÉ** [*pan, a-sé*], **E** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *diapensie.*

— N. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre *diapensie.* (Cette famille, outre le genre diapensie, compte encore sept genres. Elle se place auprès des plumbaginacées et des épacridacées.)

DIAPENTE [*pint'*] n. f. (du gr. *dia,* avec, et *pente,* cinq). Nom que les Grecs donnaient dans leur système musical, à l'intervalle que nous désignons aujourd'hui sous celui de « quinte ».

DIAPENTER [*pin-té*] v. intr. Mot forgé par Jean de Muris et quelques musiciens de son temps, pour indiquer, par le déchant, une façon de procéder par quintes.

DIAPÈRE [*pèr'*] ou **DIAPERIS** [*pé-riss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, comprenant des formes globuleuses, lisses et brillantes, noires, tachées de rouge ou de jaune, et qui vivent dans les champignons. (Les diapères sont répandus dans l'hémisphère boréal ; l'un d'eux est commun en France dans certains polypores.)

Diapère.

DIAPHANE [*fan'*] adj. (gr. *diaphanês,* même sens ; de *dia,* à travers, et *phaïnein,* briller). Se dit des corps qui se laissent traverser par la lumière sans toutefois être transparents : *Le verre poli est transparent, le verre dépoli est* DIAPHANE. || Se dit abusiv. pour Transparent, surtout en poésie : *L'onde* DIAPHANE.

— Poétiq. Se dit des chairs auxquelles leur constitution propre ou l'extrême maigreur donne une sorte de demi-transparence : *Des mains* DIAPHANES.

— Océanogr. Nom donné à la région marine située entre 0 m. et 400 m. de profondeur, où la lumière pénètre plus ou moins.

DIAPHANÉITÉ [*fa*] n. f. Physiq. et Oculist. Propriété des corps diaphanes : *On sait que l'opération de la cataracte consiste à enlever le cristallin qui a perdu sa* DIAPHANÉITÉ. (Arago.)

— Sorte de transparence des chairs.

DIAPHANIE [*fa-nî*] n. f. Mode de reproduction des figures colorées, inventé par Engelmann en 1836. (Le tirage des planches en chromolithographie se fait sur des feuilles de papier transparent qui sont ensuite vernies et que l'on applique enfin sur du verre. On n'utilise qu'un petit nombre de couleurs, huit ou neuf, pour éviter l'opacité.)

DIAPHANISER [*fa-ni-zé*] v. tr. (de *diaphane*). Rendre transparent. (Peu us.)

DIAPHANOGÈNE [*fa*] adj. (du gr. *diaphanês,* diaphane, et *génésis,* génération). Physiq. Qui produit la transparence ou la diaphanéité.

DIAPHANOGRAPHE [*fa-no-graf'*] n. m. (du gr. *dia,* à travers, *phanos,* clair, et *graphein,* écrire). Appareil dont on se sert pour écrire ou dessiner, et qui est constitué par une feuille de mica ou de toute autre substance transparente, laissant apercevoir le modèle placé au-dessous.

DIAPHANOGRAPHIE [*fa, fi*] n. f. (rad. *diaphanographe*). Art d'écrire ou de dessiner en suivant le modèle trait pour trait sur une feuille de mica ou de toute autre matière transparente.

DIAPHANOMÈTRE [*fa*] n. m. (du gr. *diaphanês,* transparent, et *métron,* mesure). Appareil au moyen duquel on peut apprécier les variations de la diaphanéité d'un gaz ou d'un liquide.

— Techn. Ensemble d'appareils créés par Savalle pour l'essai des alcools par un réactif colorant.

DIAPHANOMÉTRIE [*fa, trî*] n. f. (rad. *diaphanomètre*). Etude de la diaphanéité des corps.

DIAPHANOMÉTRIQUE [*fa, trik'*] adj. Qui a rapport au diaphanomètre ou à la diaphanométrie.

DIAPHANORAMA [*fa*] n. m. (du gr. *diaphanês,* diaphane, et *orama,* vision). Toile peinte, dans laquelle les effets sont produits non par des artifices de peinture, mais par la lumière qui éclaire la toile en transparence.

DIAPHANOSCOPE [*fa-noss-kop'*] n. m. Appareil pour la diaphanoscopie, comprenant une petite lampe électrique que des sondes de différentes formes conduisent au point voulu.

DIAPHANOSCOPIE [*fa-noss-ko-pî*] n. f. Eclairage interne des cavités naturelles du corps pour leur examen : *Certaines lésions de la face sont décelées par* DIAPHANOSCOPIE.

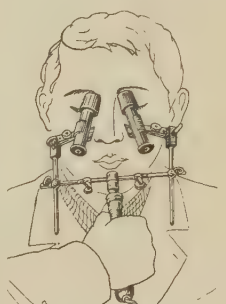
Diaphanoscopie des sinus.

DIAPHÈNE [*fèn'*] n. m. Pharm. Syn. de DIAPHŒNIX.

DIAPHŒNIX [*fé-nikss*] n. m. (du gr. *dia,* avec, et *phoïnix,* datte). Pharm. Electuaire purgatif, à base de dattes.

— ENCYCL. Cet électuaire, autrefois très usité, l'est encore quelquefois dans les coliques de plomb. Il y entrait : scammonée, gingembre, poivre noir, macis, cannelle, racine de turbith, rue, carotte de Crète.

DIAPHONIE [*fo-nî*] n. f. (gr. *diaphônia*). Intervalle ou accord dissonant, chez les Grecs. || Ancienne musique à deux voix, appelée aussi ORGANUM.

— ENCYCL. La *diaphonie* est le premier essai connu d'harmonie à deux parties, note contre note, le plus souvent par mouvements semblables, parfois mélangés, dont on trouve des exemples dans l'ancien plain-chant. Cette harmonie rudimentaire fut suivie du déchant, lequel enfanta le véritable contrepoint.

DIAPHORE [*for'*] n. f. (du gr. *diaphora,* différence). Rhétor. Répétition d'un mot auquel on donne une nouvelle nuance de signification. (Par exemple dans la fable de La Fontaine *le Renard ayant la queue coupée,* le mot *renard* est pris, à deux vers de distance, non plus dans le sens de animal, mais dans celui de *rusé, très rusé.*)

DIAPHORÈSE [*fo*] n. f. (gr. *diaphorêsis ;* de *diaphorein,* faire transpirer). Transpiration, fonction de la peau qui a pour résultat l'excrétion de la sueur.

— ENCYCL. La *diaphorèse* est pathologique ou physiologique : le résultat de diverses fièvres ou pyrexies accroissant la température et gênant la circulation ; ou d'actes musculaires ou vitaux, fatigants ou non, exercices violents, sommeil. La diaphorèse varie avec les individus, l'âge, l'état pathologique.

DIAPHORÉTIQUE [*fo, tik'*] adj. et n. m. (rad. *diaphorèse*). Médicament ou remède qui favorise la transpiration cutanée d'une façon légère. (Les diaphorétiques accroissent la circulation des vaisseaux de la peau [eau chaude aromatisée ou non, tisanes]. Les diaphorétiques salins, ammoniacaux, antimoniaux ont été très employés. Les opiacés [poudre de Dover] sont diaphorétiques à petite dose seulement.)

DIAPHORITE [*fo*] n. f. (du gr. *diaphoros,* différent). Silicate de manganèse, résultant de l'altération de la rhodonite. || Antimoniosulfure d'argent et de plomb, qui diffère de la freieslebénite en ce qu'il est orthorhombique, tandis que la freieslebénite est clinorhombique.

DIAPHOTE [*fot'*] n. m. (du gr. *dia,* à travers, et *photos,* lumière). Appareil transmettant à distance l'image des objets qui lui sont présentés.

DIAPHRAGMATIQUE [*fragh-ma-tik*] adj. Anat. Qui appartient au diaphragme : *Artères, Veines, Nerfs* DIAPHRAGMATIQUES. || *Anneau diaphragmatique,* Ouverture par laquelle la veine cave inférieure traverse le diaphragme. || *Pleurésie diaphragmatique,* Pleurésie siégeant sur une portion de la plèvre en contact avec le diaphragme.

— ENCYCL. Anat. *Artères diaphragmatiques.* Les *artères diaphragmatiques supérieures,* ou *sus-diaphragmatiques,* nées des mammaires internes, se distribuent dans les faisceaux musculaires du diaphragme et envoient des ramuscules peu nombreux à l'œsophage, au thymus, au médiastin, et à la face interne des poumons. Les artères *diaphragmatiques inférieures,* ou *sous-diaphragmatiques,* nées de l'aorte, se ramifient dans le diaphragme, envoient un rameau aux capsules surrénales (capsulaire supérieure) et donnent aussi des ramuscules à l'œsophage et au péricarde. Les *veines diaphragmatiques* suivent exactement le trajet des artères du même nom, et se jettent dans la veine cave, au-dessus des veines sus-hépatiques. Les *nerfs diaphragmatiques* naissent de l'extrémité du plexus cervical, descendent dans la cavité thoracique et vont se distribuer au diaphragme.

— Pathol. *Pleurésie diaphragmatique.* Les signes stéthoscopiques ordinaires de la pleurésie font souvent défaut dans cette variété, qui est d'un diagnostic difficile.

DIAPHRAGMATOCÈLE [*fragh*] n. f. (du gr. *diaphragma,* diaphragme, et *kêlê,* hernie). Hernie des viscères abdominaux à travers le diaphragme.

— ENCYCL. Pathol. La *diaphragmatocèle* est quelquefois congénitale. Elle se produit aussi à la suite de blessures. L'estomac, avec le duodénum et le côlon, l'épiploon, le pancréas, l'intestin grêle, le jéjunum, l'iléon, le foie, peuvent alors passer de la cavité abdominale dans la cavité thoracique, pour constituer la diaphragmatocèle. Celle-ci se produit le plus souvent par un orifice normal du diaphragme.

— Art vétér. Chez le cheval, la *diaphragmatocèle* est la conséquence de ruptures ou de déchirures du diaphragme ; la hernie comprend, en ce cas, une partie de l'intestin grêle et de l'épiploon ; chez le bœuf, un des estomacs, l'épiploon ou le foie, se trouvent le plus fréquemment intéressés.

DIAPHRAGME [*fraghm'*] n. m. (du gr. *diaphragma,* cloison). Anat. Muscle qui, chez les mammifères, sépare la poitrine de l'abdomen : *Le* DIAPHRAGME *sépare transversalement le corps entier de l'animal.* (Buffon.) || Cloison cartilagineuse, qui sépare les deux narines. || *Diaphragme du cerveau,* Nom donné quelquefois à la tente du cervelet. || *Diaphragme de l'oreille,* Membrane du tympan.

— Bot. Se dit des assises transversales de cellules qui interrompent, à l'intérieur des entre-nœuds, les canaux aérifères de l'écorce de la tige, dans les plantes aquatiques ou marécageuses. || Se dit aussi des cloisons, transversales ou autres, qui séparent un fruit capsulaire en plusieurs loges.

— Electr. Cloison perméable séparant en divers compartiments les récipients où se font des opérations électrochimiques. (Est employée sous forme de corps poreux dans les piles à deux liquides.)

Diaphragme iris.

— Photogr. Ecran percé d'un trou qui ne laisse passer dans l'objectif qu'une partie des rayons lumineux. (L'ouverture utile d'un diaphragme est habituellement exprimée par la fraction de la distance focale de l'objectif égale à son diamètre ; par exemple, un diaphragme *F/3* est celui dont le diamètre utile, généralement supérieur au diamètre mesuré, est égal au tiers de la distance focale.) || *Diaphragme-iris,* Diaphragme formé de nombreuses petites lamelles comprises entre deux anneaux : l'un fixe, l'autre mobile. (La rotation de ce dernier diminue ou augmente l'ouverture.)

— Phys. Ecran qui arrête une partie des rayons lumineux.

— Techn. Nom générique donné à toute cloison transversale séparant les tubes de divers instruments et machines.

— ENCYCL. Anat. Le *diaphragme* est un muscle impair, aplati, très large, charnu dans sa circonférence, aponévrotique au centre, figurant une voûte mobile à convexité supérieure. Il s'insère : en arrière, aux vertèbres lombaires par deux faisceaux triangulaires portant le nom de *piliers* et par des arcades fibreuses ; en avant, à l'extrémité inférieure du sternum ; sur les côtés, aux six dernières côtes et à leurs cartilages. Le diaphragme présente trois orifices, qui livrent passage à la veine cave inférieure, à l'aorte et à l'œsophage.

La face supérieure ou thoracique du diaphragme est fortement unie au péricarde dans sa partie moyenne ; ses parties latérales sont en rapport avec le cœur, les deux poumons et la plèvre. La face inférieure ou abdominale est en contact avec l'estomac, le foie, la rate et les reins ; le pancréas et le duodénum correspondent aux piliers du diaphragme.

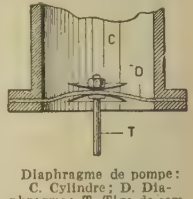

Diaphragme de pompe : C. Cylindre ; D. Diaphragme ; T. Tige de commande.

Le diaphragme est un muscle essentiellement inspirateur. Sa contraction fait disparaître sa convexité thoracique et augmente la capacité thoracique.

— Pathol. Le *diaphragme* est susceptible de présenter diverses lésions, qui sont : les ruptures, les perforations par propagation d'une lésion des organes voisins, et les plaies en général. Ces lésions sont rares, mais graves.

— Techn. Les *diaphragmes* peuvent remplacer les pistons dans presque toutes leurs applications, chaque fois que la course utile est faible, que l'étanchéité doit être

absolue et qu'on peut les constituer par une matière élastique (caoutchouc, cuir, etc.), non attaquée par les fluides qui viennent à leur contact. On fait par exemple des pompes à diaphragme pour les pulvérisateurs de viticulture.

DIAPHRAGMER [*fragh-mé*] v. tr. Munir d'un diaphragme.

— *Intransitiv.* Diminuer l'ouverture d'un diaphragme d'objectif.

DIAPHTÉRINE [*af-té*] n. f. Combinaison de quinophénol et d'aseptol. || Syn. OXYQUINASEPTOL.

DIAPHYLACTIQUE [*fi-lak-tik'*] adj. Qui a rapport à la diaphylaxie.

DIAPHYLAXIE [*fi-lak-sî*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *phulaxis*, préservation). Pathol. Traitement d'une affection locale par l'excitation d'un organe éloigné, mais en rapport synergique avec l'organe malade.

— ENCYCL. C'est Pierre Bonnier qui a inventé le mot *diaphylaxie* pour exprimer la modification qu'exerce la cautérisation de certains points de la muqueuse nasale sur divers troubles digestifs et en particulier la constipation. Il s'agit, dans ce cas, d'une action réflexe partie de terminaisons nerveuses périphériques et passant par les centres nerveux qui réagissent eux-mêmes secondairement sur l'organe déficient. C'est pourquoi P. Bonnier a appelé ce mode de traitement *centrothérapie*, l'excitation par l'irritation périphérique entraînant une réaction tonique de l'organe correspondant.

— On désigne quelquefois sous le nom de *diaphylaxie* les divers modes de défense de l'organisme, chacun d'eux s'exerçant, en général, par l'intervention des centres nerveux (lutte contre le chaud, le froid, frissons, vomissements, douleur, etc.).

DIAPHYSAIRE [*fi-zèr'*] adj. Anat. Qui a rapport à la diaphyse : *Fracture* DIAPHYSAIRE.

DIAPHYSE [*fiz'*] n. f. (du gr. *diaphusis*, interstice). Anat. Corps des os longs. V. os.

DIAPHYSISTÉ [*fi-ziss-té*], **E** adj. Bot. Syn. de ARTICULÉ, E (en parlant des plantes marines composées d'articles).

DIAPLÉGIE [*jî*] n. f. (du gr. *dia*, marquant dualité, et *plégé*, choc). Paralysie généralisée, par opposition à la *monoplégie* qui atteint un seul côté du corps.

DIAPNOÏQUE [*pno-ik*] adj. et n. m. (du gr. *diapnoê*, transpiration). Se dit des médicaments qui n'excitent qu'une légère transpiration : *Substance* DIAPNOÏQUE. *Un* DIAPNOÏQUE.

DIAPNOMÈTRE n. m. (du gr. *diapnoê*, transpiration, et *métron*, mesure). Petit appareil analogue à un hygromètre, utilisé pour mesurer la sécrétion sudorale.

DIAPOSITIVE n. f. (du gr. *dia*, à travers, et de *positive*). Photocopie positive sur verre, destinée soit à être projetée, soit à être vue en transparence.

— ENCYCL. Le format normal français des *diapositives* de projection est 85×100 mm., l'image mesurant au maximum 8×8 cm.; les horizontales y sont orientées parallèlement au grand côté.

Diapre (Xe s.).

DIAPRE ou **DIASPRE** [*asspr'*] n. m. (bas lat. *dyasperus*, même sens; peut-être dérivé du lat. *jaspis*, jaspe). Ancien nom du JASPE.

— Joaill. Syn. de DIASPINEL.

— Techn. Tissu de soie, drap façonné ou brocart d'origine orientale, ou sa contrefaçon (Syn. DIASPINEL.)

— ENCYCL. Techn. Les *diapres*, *diaspres* ou *diaspinels*, se fabriquaient au moyen âge, à Damas et à Bagdad; l'Italie les copia, après les Croisades, dans ses manufactures de Lucques. On les employait pour les ornements sacerdotaux et les vêtements d'apparat. — Au XIVe siècle, on donna aussi ce nom à une étoffe de laine, semée ou bigarrée de fleurettes.

DIAPRER [*pré*] v. tr. (par corrupt. de *diaspre*). Semer, parer de couleurs variées : *Le printemps* DIAPRE *les campagnes de riches couleurs.*

— *Fam.* Consteller, semer par places : DIAPRER *un corps de meurtrissures.*

Comme un gredin que la main de Thémis
A diapré de nobles fleurs de lis.
VOLTAIRE.

— *Fig.* Emailler, parer d'ornements variés : DIAPRER *ses phrases de mots grecs et latins.*

— ***Diapré, e,*** part. pass. du verbe *Diaprer*. De couleurs variées :

De sombres basiliques aux vitraux *diaprés*.
TH. GAUTIER.

D'argent à la fasce d'azur diaprée d'or.

|| S'entendait autrefois pour toute surface, d'un tissu comme d'un métal, ou d'une céramique, ornée de figures, de rinceaux, de bêtes, de diverses couleurs.

— Blas. Se dit du champ ou des pièces d'un écu, quand ils sont couverts d'arabesques fantaisistes d'un métal ou d'un émail imitant les incrustations d'un objet damasquiné. (Les écus diaprés n'existent guère qu'en Allemagne et dans les Flandres.)

— ***Se diaprer,*** v. pr. Au sens passif :

[Vous verrez] La mer *se diaprer* et se gaufrer de moire.
TH. GAUTIER.

DIAPRERIE [*rî*] n. f. Linguist. Syn. de DIAPRURE.

DIAPRUN n. m. (du gr. *dia*, au moyen de, et du lat. *prunum*, prune). Electuaire purgatif de pruneaux, dans la vieille pharmacopée.

DIAPRURE n. f. Variété de couleurs d'un objet diapré : *Les* DIAPRURES *des prairies.*

DIAPTOSE n. f. (gr. *diaptôsis*). Dans le plainchant, action de marquer deux fois la dernière note d'un chant, en séparant cette répétition d'une troisième note qu'on baisse d'un degré comme *ut, si, ut*, ou *mi, ré, mi.*

DIAPYÈME n. m. (du gr. *diapuéma*, même sens). Méd. Suppuration. (On dit aussi DIAPYÈSE, n. f.)

DIAPYÉTIQUE [*tik'*] adj. et n. m. (rad. *diapyème*). Méd. Se dit d'un médicament qui produit la suppuration : *Substance* DIAPYÉTIQUE. *Un* DIAPYÉTIQUE. || Syn. SUPPURATIF.

DIARBÉKIR, ville de Turquie (Kurdistan), ch.-lieu du vilayet homonyme, sur le Tigre; population très bigarrée et aux croyances religieuses très diverses. Vieille enceinte admirablement conservée, vestiges de maisons romaines, belle mosquée. C'est l'antique *Amida*. Le vilayet homonyme, naguère très étendu, et très réduit depuis qu'en 1923 en ont été démembrés ceux d'Arghana, de Mardin et de Sévérek, compte 79.000 hab. Les monarques assyriens et égyptiens régnèrent longtemps sur ce pays, dont la conquête fut très difficile.

DIARCHE adj. (du préfixe *di* et du gr. *arkhê*, principe). Anat. bot. Se dit des racines à deux faisceaux ligneux.

Diarium sive Rerum urbanarum commentarii (« Journal » ou « Mémoires de la cour romaine » [sous Alexandre VI], 1483-1506). Ce journal, écrit par Jean Burchard, maître des cérémonies pontificales, est un compte rendu des cérémonies et des fêtes que l'auteur avait à régler. Mais, chemin faisant, celui-ci raconte bien d'autres choses, sans excepter les crimes et les anecdotes scandaleuses. Une édition complète en a été donnée par L. Thuasne (1883-1885).

DIARRHÉE n. f. (du gr. *diarrhein*, couler à travers). Selles plus liquides, plus fréquentes et plus abondantes qu'à l'état normal.

— ENCYCL. L'expulsion des selles diarrhéiques est souvent précédée de coliques et de malaises. Leur nombre peut varier de trois à quatre jusqu'à quarante à cinquante par jour. Elles sont acompagnées soit de soulagement, soit, au contraire, de défaillance.

Les causes de la *diarrhée* sont très diverses. On l'observe dans l'indigestion, les intoxications, les entérites, et elle peut être le symptôme dominant de maladies comme le choléra et la dysenterie. Le diagnostic de ces causes se fait par l'interrogatoire du malade, son examen, et souvent par l'aspect des selles qui peuvent être plus ou moins liquides, mélangées ou non de glaires, de sang, et d'aliments non digérés, ou contenir des parasites ou leurs œufs.

La diarrhée des enfants du premier âge, surtout de ceux qui sont allaités au lait de vache, peut avoir une réelle gravité et exige la visite du médecin. La première mesure à prendre est la mise de l'enfant à la diète hydrique. La privation d'aliments est, d'ailleurs, la plupart du temps, chez l'adulte aussi, le premier temps du traitement de la diarrhée. Quant aux médicaments employés en pareils cas (sauf ceux où la diarrhée est un phénomène favorable) ce sont l'opium, le bismuth, le talc, le tanin, la silicaire, parfois les purgatifs. Mais ils ne doivent pas être administrés sans avis compétent.

— Art vétér. La *diarrhée*, qui peut affecter toutes les espèces animales, se rattache, comme dans l'espèce humaine, à un trouble de la digestion ou des sécrétions intestinales. La diarrhée est, en général, symptomatique d'une affection de l'appareil digestif, et en particulier de l'intestin; elle survient dans certains empoisonnements ou dans le cours de diverses maladies contagieuses; elle peut survenir par action réflexe consécutive à un refroidissement ou à une grande frayeur; elle alterne avec la constipation dans certains états cachectiques. Lorsqu'elle est causée par un écart de régime, elle est d'ordinaire rapidement guérie par des calmants, dès que la cause efficiente disparaît pour faire place à un régime approprié. Mais la diarrhée peut être d'origine parasitaire (coccidiose, strongylose) ou d'origine infectieuse (colibacillose); c'est en général à cette variété qu'appartiennent les diarrhées des jeunes animaux et notamment des veaux. Outre la médication spécifique applicable à la cause, il y a lieu d'adopter un régime spécial (diète hydrique) avant de rétablir le régime naturel.

On donne le nom de *diarrhée blanche des poussins* à la *coccidiose intestinale des volailles*. C'est une affection grave revêtant souvent une forme épizootique et due au développement dans le tube digestif des oiseaux de basse-cour d'un *sporozoaire*. Cette coccidie provoque aussi une affection intestinale des palmipèdes.

DIARRHÉIQUE [*ré-ik'*] adj. Pathol. Qui tient de la diarrhée; qui se rapporte à la diarrhée : *Flux* DIARRHÉIQUE. *Matières* DIARRHÉIQUES.

— *Substantiv.* Personne affectée de diarrhée : *Guérir un* DIARRHÉIQUE.

DIARRHODON n. m. (du gr. *dia*, avec, et *rhodon*, rose). Pharm. anc. Nom donné à diverses préparations astringentes : électuaires, trochisques, poudres, dans lesquelles entraient les roses.

DIARTHRODIAL, E, AUX adj. Anat. Qui a rapport à la diarthrose : *Cartilage* DIARTHRODIAL.

— *Articulation diarthrodiale.* Syn. de DIARTHROSE.

DIARTHROSE n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *arthrôsis*, articulation). Anat. Articulation mobile par glissement des surfaces articulaires.

— ENCYCL. Les *diarthroses* présentent des mouvements divers en rapport avec la forme des surfaces articulaires, et, à ce point de vue, les anatomistes les ont divisées en un certain nombre de genres. Mais, dans toutes les diarthroses, qui sont les articulations mobiles par excellence, on trouve les surfaces recouvertes de cartilage articulaire, et, entre ces surfaces, une ou plusieurs poches synoviales pour faciliter le glissement.

DIAS (Vicente), navigateur portugais du XVe siècle, né à Lagos (Algarves), participa en 1446 à l'expédition qui découvrit le fleuve Sénégal. Il aurait remonté ce fleuve sur une partie de son cours.

DIAS (Diniz), navigateur portugais du XVe siècle, né à Lisbonne. Chargé par Henri de Viseu d'explorer la côte de Guinée, il vit, le premier, le cap Vert (1445).

DIAS (Bartholomeu), navigateur portugais du XVe siècle, né vers 1450, mort dans l'Atlantique en 1500. Chargé en 1486 par Jean II de Portugal de poursuivre la découverte des rivages de l'Afrique au sud du Congo, découvert en 1485 par Diego Cam, il doubla sans le savoir l'extrémité sud du continent et s'avança jusqu'au Rio do Infante (le Great Fish River actuel) et revint sur ses pas en longeant la côte. Il découvrit alors le *Cabo tormentoso* ou cap des Tempêtes, dont Jean II changea le nom en celui de cap de Bonne-Espérance. Rentré à Lisbonne à la fin de 1488, Dias accompagna Vasco de Gama dans l'Inde neuf ans plus tard, puis Cabral au Brésil en 1500; il périt alors en mer, lors d'une tempête.

DIAS DE NOVAES (Paul), capitaine portugais du XVIe siècle, petit-fils du précédent, mort en 1589. Nommé, en 1574, par dom Sébastien, gouverneur général d'Angola, il débarqua dans le Loanda, et y fonda la ville de Saint-Paul.

DIAS (Filippe), né à Bragance vers 1540, mort en 1601, prédicateur et théologien portugais. Il acquit une grande réputation comme orateur sacré. Ses *Sermons* étaient fort estimés de saint François de Sales. On a encore de lui une *Somme des prédicateurs*, écrite en latin (Venise, 1586).

DIAS (Balthazar), poète portugais, né à Madère. Il était aveugle de naissance, et vécut en Portugal sous le règne du roi Sébastian, s'adonnant à la composition de pièces dramatiques, espèces de Mystères connus sous le nom de *autos* dont les plus connus sont ceux *du roi Salomon* (1612), *de la Passion* (1613), *de saint Alexis, de sainte Catherine*, etc.

DIAS (Henrique), général brésilien, né à Pernambouc vers 1600, mort en 1662. C'était un nègre affranchi qui, par ses grandes qualités, arriva, en 1639, au commandement d'un régiment. Il prit une part active à la longue guerre qui eut pour résultat de chasser les Hollandais du Brésil (1633 à 1654).

DIAS (Pedro), jésuite portugais, né à Gouvéa en 1621, mort à Bahia en 1700. Auteur d'une *Grammaire de la langue d'Angola* (Lisbonne, 1697).

DIAS (Gabriel), compositeur portugais du XVIIe siècle. Il fut d'abord chantre de la chapelle de Philippe IV, à Madrid. On connaît de lui quantité de messes et motets, et le catalogue de la célèbre bibliothèque musicale du roi Jean IV de Portugal renferme 497 mélodies populaires de sa composition.

DIASCÉVASTE [*a-sé-vast'*] n. m. (du gr. *diaskeuazein*, arranger). Nom donné aux grammairiens (Onomacritos d'Athènes, Orphée de Crotone, Zopyre d'Héraclée) qui, avant les alexandrins, réunirent et remanièrent les poèmes homériques : *Le travail des* DIASCÉVASTES *fut ordonné par Pisistrate.*

DIASCÈVE [*a-sèv'*] n. f. (gr. *diaskeué*). Correction que les auteurs dramatiques grecs devaient faire subir à leurs pièces lorsqu'elles n'avaient pas remporté le prix, et qu'ils voulaient les présenter à un nouveau concours.

DIASCHISMA [*a-chiss*] n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *schizein*, fendre). Dans la musique ancienne, Intervalle qui formait la moitié d'un demi-ton mineur. « Le rapport, dit J.-J. Rousseau, est de 24 à $\sqrt{600}$, et par conséquent irrationnel. »

DIASCHISTE [*a-chist'*] n. m. Géol. Nom donné aux dykes dont la composition diffère de celle du magma initial.

DIASCORDIUM [*ass-kor-di-om'*] n. m. (du gr. *dia*, avec, et de *scordium*). Pharm. Electuaire opiacé astringent et sédatif inventé par Fracastori, employé pour combattre la diarrhée. (Mou, de couleur rouge, d'odeur aromatique, il doit son activité non pas au scordium mais à l'opium [1 gr. contient 0gr,006 d'extrait d'opium]. Il brunit en vieillissant.)

DIASÉBESTE [*besst'*] n. m. Electuaire purgatif, qui a pour base les sébestes.

DIASÈNE ou **DIASENNE** [*sèn'*] n. m. (du gr. *dia*, avec, et de *séné*). Electuaire purgatif, qui a pour base le séné.

DIASIES [*zî*] n. f. pl. (gr. *Zeus, Dios*). Antiq. gr. Fêtes de Zeus Meilichios, à Athènes.

DIASPHENDONÈSE [*ass-fin*] n. f. (gr. *diasphendonêsis*; de *dia*, avec, et *sphendonê*, fronde, bandage, ressort). Antiq. gr. Supplice par écartèlement. (On attachait les deux pieds du patient à deux arbres pliés de force, qu'on laissait ensuite reprendre leur position première.)

DIASPINEL ou **DYASPINEL** [*ass-pi*] n. m. Techn. Syn. de DIAPRE.

— Joaill. Variété de calcédoine, appelée aussi DIAPRE par les lapidaires du moyen âge, et qui est l'héliotrope ou jaspe sanguin des minéralogistes.

DIASPIS [*ass-piss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophthires, famille des coccidés, comprenant des cochenilles de petite taille, dont la femelle vit fixée sur les rameaux des plantes, le corps protégé par un bouclier cireux arrondi.

Diaspis: 1. Brindille de pommier couverte de diaspis; 2. Diaspis mâle (ailé); 3. Deux boucliers de diaspis sous écorce (grossis).

— ENCYCL. Les *diaspis* comptent parmi les plus redoutables ennemis de nos arbustes cultivés. Le *diaspis rosæ* infeste les rosiers; le *diaspis pentagona* est nuisible à de nombreux arbres et arbustes dans la région méditerranéenne. Ils sont efficacement combattus par diverses coccinelles qu'on a acclimatées auprès d'eux.

DIASPON [*ass*] n. m. Chim. Explosif formé de 92 à 99 parties de nitroglycérine et de 5 à 7 parties de cellulose de bois légèrement nitrée.

DIASPORA [*ass-po*] n. f. (mot gr. signif. *dispersion*). Hist. relig. Dispersion, à travers le monde antique, des Juifs chassés de leur pays par les vicissitudes de leur histoire.

DIASPORAMÈTRE ou **DIASPOROMÈTRE** [*ass-po*] n. m. (du gr. *diaspora*, dispersion, et *métron*, mesure). Appareil servant à mesurer la courbure qu'il faut donner à une lentille destinée à former avec une autre un ensemble achromatique.

DIASPORAMÉTRIE ou **DIASPOROMÉTRIE** [*ass-po, trî*] n. f. (rad *diasporamètre*). Physiq. Étude de l'achromatisme des lentilles ou des prismes.

DIASPORE [*ass-por'*] n. m. (du gr. *diaspora*, dispersion). Alumine hydratée naturelle répondant à la formule $Al^2O^3H^2O$.

DIASPRE [*âsspr'*] n. m. V. DIAPRE.

DIASTALTIQUE [*ass-tal'-tik'*] adj. (du gr. *diastaltikos*, propre à séparer). Anat. Ensemble des phénomènes nerveux qui aboutissent à la contraction des muscles.

— ENCYCL. L'arc *diastaltique* de Marshall Hall se compose d'un groupe de nerfs sensitifs, d'un groupe de nerfs moteurs et des cordons gris de la moelle où des relations sont établies entre ces deux groupes.

DIASTASE [*ass-taz'*] n. f. (du gr. *diastasis*, séparation). Chim. biol. Catalyseur d'origine organique. (Syn. FERMENT SOLUBLE, ENZYME, ZYMASE, AMYLASE, MALTASE, MALTINE.)

— ENCYCL. Payen et Persoz ont donné les premiers le nom de *diastase* à la substance de l'orge germé qui saccharifie l'amidon. La *diastase proprement dite* s'extrait du malt par macération de quelques heures avec deux parties d'eau et précipitation par l'alcool. C'est une poudre blanche soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool fort.

Cette appellation a été étendue à tous les agents de la même sorte, que Duclaux désignait sous le nom de *ferments solubles* pour les distinguer des *ferments figurés*, qui ne sont autre chose que les éléments cellulaires qui sécrètent les diastases.

On considère aujourd'hui les diastases comme des colloïdes ayant fixé par absorption un ion électrolytique. Tant qu'une force attractive supérieure ne vient pas rompre la liaison entre l'électrolyte et la micelle, la diastase conserve son activité, et c'est pourquoi, d'une part, une quantité insignifiante de diastase peut suffire à transformer une quantité considérable d'un corps fermentescible; et, d'autre part les corps qui précipitent les albumines (sulfate de magnésium, sublimé) détruisent les propriétés diastasiques (antidiastases).

En effet, la composition des diastases est encore mal connue, mais on admet qu'elles renferment de l'azote et se rapprochent des matières protéiques; elles sont très sensibles à la chaleur qui les détruit à partir de 58° à 90° C. suivant l'espèce; en revanche, elles sont peu sensibles au froid, qui ralentit ou inhibe leur activité sans la supprimer définitivement.

On a classé les diastases, d'après leur mode d'action, en : *hydrolases*, qui dédoublent les molécules complexes en molécules plus simples par fixation d'eau (pepsine, trypsine, amylase); *coagulases*, qui transforment les sels colloïdaux en gels (lab ou présure); *oxydases*, vecteurs d'oxygène, qui fixent l'oxygène libre sur les corps oxydables (hémoglobine); *catalases*, qui coupent les molécules complexes en molécules plus simples sans fixation d'eau (lactase). L'existence des diastases déshydratantes et réductrices (*réductases*) n'est pas universellement admise parce que beaucoup de diastases sont à action réversible, c'est-à-dire que, après avoir hydrolysé, par exemple, un corps, elles peuvent le déshydrater de nouveau et le ramener ainsi à son état primitif.

Les principales diastases végétales sont, outre la maltase et l'invertine, l'*émulsine* des amandes, la *myrosine* de la moutarde, la *zymase* de la levure de bière.

La *ptyaline*, la *pepsine*, la *trypsine*, la *pancréatine* sont sécrétées par les glandes du tube digestif.

DIASTASHÉMIE [*ass-ta-zé-mî*] n. f. (de *diastase*, et du gr. *haima*, sang). Nom donné par Delafond à une altération du sang des animaux, caractérisée par une séparation rapide des globules et de la fibrine, et observée dans l'*anasarque*.

DIASTASIFÈRE [*ass-ta*] adj. (de *diastase*, et du lat. *ferre*, porter). Se dit de la matière d'origine animale ou végétale qui renferme la diastase.

DIASTASIGÈNE [*ass-ta*] adj. (du gr. *diastasis*, séparation, et *génésis*, formation). Se dit de toute cellule apte à sécréter des diastases. (En réalité, il n'y a guère de cellules, libres ou associées, qui ne soient diastasigènes.)

DIASTASIMÈTRE [*ass-ta*] n. m. (de *diastase*, et du gr. *métron*, mesure). Instrument pour mesurer approximativement les distances, dans les opérations géodésiques. (On a dit également DIASTIMÈTRE.)

DIASTASIQUE [*ass-ta-zik'*] adj. Qui se rapporte à la diastase: *L'action* DIASTASIQUE *de la pepsine.*

DIASTASIS [*ass-ta-ziss*] n. f. (du gr. *diastasis*, séparation). Anat. Écartement permanent de deux os normalement en contact et parallèles : DIASTASIS *des deux os pubis, du tibia et du péroné.*

DIASTATE ou **DIASTATA** [*ass-ta*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des géomyzidés, comprenant de petites mouches à ailes ordinairement tachetées. (La *diastata adusta*, brune et fauve, vit en France au bord des eaux.)

DIASTATITE [*ass-ta*] n. f. (du gr. *diastatos*, différent). Silicate naturel d'aluminium, de calcium, de fer et de magnésium. (Variété de hornblende.)

DIASTÉMA [*ass-té*] n. m. Bot. Genre de gesnéracées habitant l'Amérique du Sud. (Les diastémas, dont on connaît quinze espèces, sont des herbes grêles, à feuilles couchées, à petites fleurs axillaires.)

DIASTÉMA [*ass-té*] n. f. (du gr. *diastéma*, interstice). Pathol. Séparation entre deux parties qui sont normalement jointes (par exemple, division longitudinale du vagin en deux parties).

DIASTÉMATIE [*ass-té, tî*] n. f. (du gr. *diastéma*, intervalle). Tératol. Fente sur la ligne médiane du corps.

DIASTÉMATIQUE [*ass-té, tik'*] adj. (du gr. *diastéma*, interstice). Qui occupe un interstice.

— *Glande diastématique.* Glande du testicule. (Elle est formée par des amas de cellules situées entre les canaux séminifères; Ancel et Bouin lui attribuent la sécrétion d'une hormone agissant sur la psychosexualité et les caractères sexuels secondaires.)

— *Insuffisance diastématique* ou *adiastématie.* Insuffisance de la sécrétion hormonique. (Elle retentit sur l'organisme tout entier et entraîne, d'une part, l'atténuation des caractères sexuels secondaires, ce qui fait ressembler morphologiquement le sujet à un castrat, et, d'autre part, un affaiblissement ou la disparition de l'appétence sexuelle, ou parfois encore une tendance à l'inversion.)

DIASTÈME [*ass-tèm'*] n. m. (du gr. *diastéma*, intervalle). Mus. Dans la musique ancienne, mot signifiant proprement *intervalle;* mais c'est celui par lequel les Grecs désignaient l'intervalle *simple* (nous dirions *diatonique*), par opposition à l'intervalle *composé*, qu'ils nommaient *système.* (Il en résulte que le système se composait d'au moins deux diastèmes, et par conséquent d'au moins trois sons.)

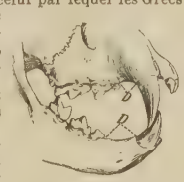
Mâchoire de lion montrant en D, D les diastèmes.

— Zool. Intervalle normal entre les dents de divers animaux (rongeurs, équidés, ruminants, singes).

— ENCYCL. Chez les mammifères, le *diastème* constitue ce qu'on nomme vulgairement la *barre;* c'est le vide existant entre les canines et les molaires. Les singes supérieurs eux-mêmes, comme les anthropoïdes, possèdent un diastème: c'est un des caractères anatomiques les plus nets par lesquels ils diffèrent de l'homme, qui n'en a jamais.

DIASTÉMOMÈTRE [*ass-té*] n. m. (du gr. *diastéma*, intervalle, et *métron*, mesure). Instrument pour mesurer la distance séparant deux points, sans déplacer l'instrument ou se déplacer soi-même. (On dit aussi DIASTIMOMÈTRE et DIASTIMÈTRE.)

DIASTÉMOMÉTRIQUE [*ass-té, trik'*] adj. (rad. *diastémomètre*). Se dit des appareils, tels que les stadias, les télémètres, les télomètres, à l'aide desquels on peut mesurer la distance qui sépare deux points, sans être obligé de la parcourir. (On dit également DIASTOMÉTRIQUE, DIASTIMOMÉTRIQUE et DIASTIMÉTRIQUE.)

DIASTIMÈTRE ou **DIASTIMOMÈTRE** n. m. Syn. de DIASTÉMOMÈTRE.

DIASTIMOMÉTRIQUE adj. V. DIASTÉMOMÉTRIQUE.

DIASTOLE [*ass-tol'*] n. f. (du gr. *diastellô*, je dilate). Physiol. Dilatation des cavités cardiaques et des artères pendant la période qui suit la contraction ou systole: *A l'auscultation, la* DIASTOLE *correspond au second bruit du cœur.* V. CŒUR.

— Gramm. anc. Signe par lequel on distinguait les mots composés de même forme et de sens différent. || Décomposition d'une diphtongue en deux voyelles (*cu-i* pour *cui*). || Changement d'une syllabe brève en longue, par le redoublement d'une consonne (*relligio* pour *religio*). || Répétition d'un ou plusieurs mots après une incise ou une parenthèse.

— Log. anc. Espèce de définition ou de distinction. ANTON. Systole.

DIASTOLIQUE [*ass-to-lik'*] adj. Physiol. Qui a rapport à la diastole : *On appelle souffle* DIASTOLIQUE *un souffle qui couvre le second bruit du cœur.*

DIASTOLISATION [*ass-to, za-si-on*] n. f. Méd. *Diastolisation nasale*, Méthode imaginée par G.-F. Gautier pour combattre certaines obstructions nasales.

— ENCYCL. Cette méthode a pour effet d'agir, par une excitation appropriée et rythmique, sur les glandes de la muqueuse pituitaire et sur le tissu érectile sous-jacent, au niveau de l'étage inférieur de la fosse nasale, de manière à déterminer le retour à la normale du conduit olfactif. Les excitations mécaniques et rythmiques sont produites à l'aide d'un appareil inventé par Gautier et modifié par Pierre Robin; il est constitué par une sonde de Nélaton et un doigtier de baudruche qui coiffe la sonde; cette dernière est reliée à une poire en caoutchouc, qui sert à gonfler le ballon, et munie d'un manomètre permettant de mesurer la pression fournie par la poire. On introduit sonde et ballonnet dans la fosse nasale et l'on presse sur la pompe d'une manière rythmique et plus ou moins fort suivant les besoins. Cette méthode donne de bons résultats dans l'hypertrophie des cornets au stade congestif, dans la rhinite à bascule et même dans le coryza spasmodique.

DIASTOMA [*ass-to*] n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes cténobranches, famille des pyramidellidés, comprenant des coquilles allongées, turriculées, à bouche oblique, fossiles dans les terrains crétacés et éocènes.

DIASTOPORE ou **DIASTOPORA** [*ass-to*] n. m. Paléont. Genre de bryozoaires, type de la famille des *diastoporidés*, comprenant de petites colonies foliacées. (Nombreuses espèces, la plupart fossiles dans le jurassique, le crétacé et le tertiaire.)

DIASTOPORIDÉS [*ass-to, dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de bryozoaires gymnolémates cyclostomates, formant des colonies encroûtantes ou rameuses, parfois libres, avec cellules tubuleuses couchées. (Le type est le genre *diastopora.*)

DIASTRÉPHOPHYLLE [*ass, fo-fil'*] adj. (du gr. *diastréphein*, contourner, et *phullon*, feuille). Bot. Qui a ses feuilles rejetées de côté. (On dit aussi DIASTROPHYLLE.)

DIASTROPHISME [*ass-tro-fissm'*] n. m. (du gr. *diastrophê*, distorsion). Géol. Ensemble des phénomènes géologiques qui ont disloqué et déformé l'écorce terrestre.

DIASTYLE [*ass-til'*] n. m. (du gr. *dia*, entre, et *stulos*, colonne). Archit. Édifice dont les colonnes sont éloignées de trois diamètres ou six modules, le plus large entre-colonnement usité chez les anciens.

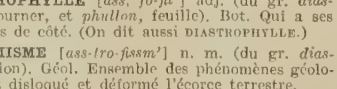
D. Diastyle.

DIASTYLIS [*ass-ti-liss*] n. m. Genre de crustacés de l'ordre des cumacés, type de la famille des *diastylidés*, comprenant de petits animaux marins dont la partie antérieure du thorax est nettement distincte de la partie postérieure. (Le mâle a deux paires de pattes natatoires. Le telson est présent.)

DIASYRME n. m. (du gr. *diasurmos*, raillerie). Rhétor. Figure opposée à l'hyperbole, par laquelle on diminue l'importance d'une chose ou d'un homme.

DIATÉRÉBIQUE [*bik'*] adj. Chim. V. TÉRÉBIQUE.

DIATERPÉNYLIQUE [*lik'*] adj. Chim. V. TERPÉNYLIQUE.

DIATESSARON n. m. (du gr. *dia*, avec, et *tessara*, quatre). Mus. anc. Nom que les Grecs donnaient à l'intervalle de quarte.

— *Adjectiv.* Pharm. *Thériaque diatessaron*, Médicament composé de quatre substances, employé autrefois comme emménagogue et contre les piqûres venimeuses.

DIATESSARONER [*né*] v. intr. Mot forgé et employé par Jean de Muris et plusieurs des anciens musiciens, pour caractériser une façon de procéder dans le déchant plutôt par quartes que par quintes.

DIATHERMANE [*tèr'*] ou **DIATHERME** adj. (du gr. *dia*, à travers, et *thermos*, chaleur). Physiq. Qui laisse passer la chaleur : *Corps, Substance* DIATHERME.

— ENCYCL. V. DIATHERMANÉITÉ.

DIATHERMANÉITÉ [*tèr'*] n. f. Phys. Propriété dont jouissent les corps diathermanes. (On dit aussi DIATHERMANSIE, DIATHERMIE, et DIATHERMANISME.)

— ENCYCL. La *diathermanéité* est aux rayons calorifiques ce que la transparence est aux rayons lumineux; il n'existe aucune substance complètement diathermane: il y a toujours une certaine quantité de chaleur absorbée par le corps. Cette quantité absorbée varie avec la longueur d'onde du rayon correspondant. La diathermanéité fut étudiée d'abord par Melloni, à l'aide de l'appareil appelé *banc de Melloni* (v. CHALEUR), puis par Manon, Jamin, etc. Biot a établi entre autres que l'intensité d'un faisceau qui traverse une lame décroît en progression géométrique quand l'épaisseur croît en progression arithmétique.

DIATHERMANSIE [*sî*] n. f. Physiq. Syn. de DIATHERMANÉITÉ.

DIATHERMIE [*tèr'-mî*] n. f. Méd. Méthode thérapeutique destinée à faire pénétrer dans l'organisme la chaleur produite par une source électrique de haute fréquence.

DIATHERMIQUE [*tèr'-mik'*] adj. (du gr. *dia*, à travers, et *thermos*, chaleur). Physiq. Se dit quelquefois pour diathermane.

DIATHÈSE n. f. (du gr. *diathésis*, disposition). Méd. Ensemble d'affections, différentes par leur siège et leurs symptômes, affectant simultanément ou successivement un sujet et dépendant de la même cause qui est généralement un vice de nutrition. || *Diathèse d'auto-infection.* Prédisposition que, d'après Gilbert et Lereboullet, possèdent certains sujets à présenter des auto-infections se manifestant par des inflammations canaliculaires et glandulaires. || *Diathèse dystrophique.* V. ARTHRITISME. || *Diathèse lymphogène.* V. LYMPHADÉNIE.

— ENCYCL. La structure de l'homme détermine sa constitution, et le mode de fonctionnement de cette structure, son tempérament. Quand ce mode de fonctionnement est altéré, le tempérament devient morbide: c'est la *diathèse.* Les anciens reconnaissaient un grand nombre de diathèses: diathèses rachitique, herpétique, tuberculeuse, rhumatismale, goutteuse; ces deux dernières réunies par Bazin sous le nom de *arthritis.* De toutes ces diathèses, il n'y a guère que la dernière, l'arthritis ou arthritisme, qui ait été conservée dans le cadre nosographique. La diathèse scrofuleuse elle-même, acceptée jusque dans ces derniers temps, est abandonnée depuis qu'ont été établies les relations entre la scrofule et la tuberculose. Du reste, l'arthritisme seul justifie la définition précédente; il s'exprime, en effet, par des formes cliniques très différentes, se succédant chez le même individu suivant son âge, comme l'a montré Lancereaux, dont l'*herpétisme* se confond sensiblement avec l'arthritisme, et aboutissant plus tard presque toujours à des maladies de la nutrition : goutte, lithiase, rhumatisme déformant, obésité, artériosclérose, diabète, etc. Ces maladies, d'ailleurs, peuvent se superposer ou se compliquer, par l'obésité notamment, qui tantôt précède le diabète et tantôt se superpose à la goutte. Un autre caractère de la diathèse ou tempérament morbide est son hérédité, similaire ou homologue; quand un individu l'acquiert, il peut transmettre à ses descendants soit la forme même dont il est atteint, soit une autre forme : c'est ainsi qu'un goutteux peut léguer la goutte à l'un de ses enfants, le diabète à un autre, la lithiase ou le rhumatisme déformant à un troisième, etc., et ceux-ci peuvent de même transmettre à leurs descendants soit l'une, soit l'autre de ces affections arthritiques. Il est à remarquer que, dans la série des générations, l'apparition des signes diathésiques devient de plus en plus précoce, de sorte qu'il arrive un moment où ils éclatent de bonne heure, avant l'âge de la reproduction, et stérilisent ainsi la race, car les accidents diathésiques, qui ne sont que la manifestation du surmenage et du vieillissement de tel ou tel organe, atteignent tous les tissus et plus particulièrement le tissu nerveux et le tissu germinal : d'où la fréquence, chez les héréditaires, des névropathies et de l'infécondité. C'est à la diathèse arthritique particulièrement que Jacobi et Maurel attribuent, d'une part, l'extinction des grandes familles historiques et, de l'autre, la diminution de la natalité française et, en général, celle des races trop civilisées.

DIATHÉSIQUE [*zik'*] adj. Qui appartient à une diathèse, ou qui en découle.

DIATHYRON n. m. (du gr. *dia*, entre, et *thura*, porte). Antiq. gr. Vestibule des maisons grecques. || Au pluriel (*diathyra*), Avant-toit devant une porte.

DIATOME n. f. Bot. Genre d'algues, qui a donné son nom à la famille des *diatomées.*

DIATOMÉES n. f. pl. Bot. Famille d'algues phéophycées ou algues brunes. || Syn. BACILLARIÉES.

— ENCYCL. Les *diatomées* (cent soixante-dix genres,

avec plus de cinq mille espèces) sont des algues microscopiques, d'eau douce, saumâtre ou salée, qui forment, au fond de l'eau ou sur la terre, une couche brune ou rougeâtre, de consistance gélatineuse.

1 2 3 4

DIATOMÉES : 1. Carapace de pinnulaire; 2 et 3. Déduplication d'une frustule de diatomée; 4. File de frustules dans leur gaine gélatineuse.

Le corps d'une diatomée est formé d'une simple cellule ou *frustule*, aplatie en forme de disque circulaire, elliptique ou losangique. La membrane cellulosique est fortement incrustée de silice, ce qui lui donne une grande dureté; sa surface est ornée de stries et de dessins délicats, qui font de certaines espèces de diatomées des objets commodes pour apprécier les qualités d'un microscope (*test-objects*). La membrane comprend deux valves, emboîtées l'une dans l'autre comme le fond et le couvercle d'une boîte. Les débris de diatomées s'accumulant au fond de l'eau en masses considérables, forment la *terre ou boue à diatomées* (dite aussi *diatomite, kieselguhr, tripoli*), employée industriellement pour ses propriétés absorbantes ou abrasives. Les diatomées vivantes se déplacent par des mouvements brusques et saccadés. Elles se multiplient par *déduplication* : le noyau d'une frustule se divise en deux parties; entre celles-ci se forme une cloison cellulosique, parallèle aux valves, se dédoublant plus tard de manière à séparer les deux moitiés du corps protoplasmique, qui s'écartent en emportant chacune une valve. Il se forme souvent une file de cellules semblables. La déduplication aboutirait à une réduction extrême de la dimension des frustules, sans le phénomène de la formation des *auxospores* : une frustule de dimension minimum écarte ses deux valves, et son corps protoplasmique, mis à nu, se nourrit, s'accroît de manière à reprendre des dimensions normales, puis s'enveloppe d'une membrane qui s'incruste de silice.

DIATOMIQUE [*mik'*] adj. Chim. Se dit des corps simples dont la molécule contient deux atomes.

DIATOMITE n. f. Sédiment siliceux, pulvérulent, formé par l'accumulation des frustules de *diatomées*. Variété de tripoli contenant de l'oxyde ferrique.

DIATON n. m. (du gr. *dia*, entre, et de *ton*). Mus. Intervalle qui sépare deux tons successifs.

DIATONI n. m. pl. (m. lat., du gr. *diatonoi*, tendus). Antiq. gr. et rom. Nom donné aux parpaings de l'appareil *emplecton*, disposés en assises, à intervalles réguliers, pour relier et consolider les deux faces du mur. (Vitruve.)

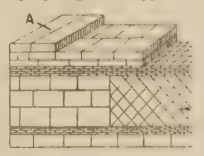

A. Diatonl.

DIATONIQUE [*nik'*] adj. (rad. *diaton*). Mus. Qui procède par tons et demi-tons naturels, et par degrés conjoints : *Gamme* DIATONIQUE. *Intervalle* DIATONIQUE.

— *Genre diatonique*, Un des genres de la musique ancienne, qui, avec le genre chromatique et le genre enharmonique, formait le système musical de la Grèce.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* DIATONIQUE *se dit par opposition au chromatique.*

— ENCYCL. La *gamme diatonique* est la gamme normale, naturelle, quelle que soit sa tonalité, avec ses cinq tons et ses deux demi-tons, tandis que la gamme chromatique procède uniquement par demi-tons. V. GAMME. Un intervalle diatonique est celui qui sépare une note de sa note immédiatement supérieure ou inférieure. Un demi-ton diatonique est un demi-ton entre deux notes naturelles, comme de *mi* à *fa*, de *si* à *do*. V. CHROMATIQUE, et DEMI-TON.

DIATONIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière diatonique, par tons et demi-tons naturels, à l'exclusion de toute note altérée, de tout intervalle chromatique.

DIATRAGACANTHE n. m. Pharm. anc. Poudre adoucissante composée d'amidon, de sucre, de réglisse, de semences froides majeures, de graines de pavot blanc et de gommes adragante et arabique.

DIATRÈME n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *trêma*, ouverture). Cheminée d'explosion, formée dans la croûte terrestre par un violent dégagement de gaz, contenus dans un magma profond, entraînant avec eux du magma fluide.

DIATRÈTE n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *teircin*, user). Archéol. Nom inexact donné à des vases antiques de verre, à reliefs obtenus par grattage, et ornés d'appliques à jours soudées à la masse.

DIATRIBE n. f. (du gr. *diatribê*, proprem. « broiement », et, *par extens.*, exercice d'école). Critique amère et violente; pamphlet : *Les* DIATRIBES *sont moins faites pour exulcérer, qu'une épigramme fine et mordante.* (Voltaire.)

— ENCYCL. Littér. Forme littéraire assez complexe et d'un courant d'idées fort composite, la *diatribe* s'épanouit en Grèce à partir du IIe siècle av. J.-C. et atteint son apogée avec Epictète et Sénèque. C'est, pourrait-on dire, la littérature moralisante populaire. Elle a pour caractères le débat avec un interlocuteur fictif, l'emploi des procédés de la rhétorique, le mélange du plaisant et du sérieux. Ce genre, étudié tout récemment, offre une importance considérable : les auteurs grecs et latins, nombreux, qui s'y rattachent, forment non seulement la préparation des éthiques contemporaines « sans obligation ni sanction », mais encore celle de tous les systèmes que l'avenir établira indépendamment d'un *a priori* religieux et métaphysique.

Plusieurs érudits du XVIe et du XVIIe siècle ont donné le titre latinisé de *Diatribæ* à des écrits de controverse littéraire ou théologique. C'est sans doute dans le ton, quelquefois injurieux, de la dissertation littéraire d'alors qu'il faut chercher l'origine du sens moderne de critique amère et violente donné au mot « diatribe ». Voltaire arbora franchement le mot avec sa signification nouvelle, dans la *Diatribe du docteur Akakia, médecin du pape* (Rome-Berlin, 1752). Plusieurs autres opuscules de Voltaire, auxquels l'auteur donna le titre de *Diatribes*, ne sont plus dans le genre du libelle diffamatoire, par exemple les quatre diatribes dont il fit suivre la *Défense de mon oncle* (1767).

DIATRIBER [*bé*] v. intr. Faire des diatribes. (Peu us.)

DIATRIBEUR n. m. Auteur de diatribes.

DIATRITAIRE [*tèr'*] n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *tritos*, troisième). Méd. Membre d'une secte de médecins, qui ne donnaient des aliments à leur malade que de trois en trois jours.

— *Adjectiv.* Qui appartient à la secte des diatritaires : *Médecin* DIATRITAIRE.

DIATRITE n. f. (du gr. *dia*, entre, et *tritos*, troisième). Méd. Diète de trois jours.

DIATRYPE n. m. Genre de champignons ascomycètes du groupe des sphériacées, vivant sur les branches de divers arbres.

— ENCYCL. Ce genre, qui sert de type à la famille des *diatrypées*, est caractérisé par ses périthèces disposés en une seule file et plongés dans un stroma, ses spores cylindriques unicellulaires brunâtres, plus ou moins incurvées, au nombre de huit par asque.

DIATRYPÉES [*pé*] n. f. pl. Famille de champignons ascomycètes sphériacées, ayant pour type le genre *diatrype*.

DIATYPOSE n. f. (gr. *diatupôsis*; de *dia*, avec, et *tuptein*, frapper). Rhétor. Syn. peu usité de HYPOTYPOSE.

DIAULE [*di-ôl'*] n. m. (gr. *diaulê*; de *dis*, deux fois, et *aulê*, espace). Métrol. anc. Double stade, ou étendue de 400 m. environ. || Course double, qui consistait à parcourir le stade dans toute sa longueur, à tourner autour de la borne, et à revenir par l'autre côté au point de départ.

— Adjectiv. : *Course* DIAULE.

DIAULE [*di-ôl'*] n. f. (du préfixe *di*, et du gr. *aulos*, flûte). Antiq. gr. Flûte double, à deux corps. || Air de flûte qu'on exécutait dans les comédies, pendant que la scène restait vide.

Diaule.

— Adjectiv. : *Flûte* DIAULE.

DIAULION n. m. Antiq. gr. Air joué sur la flûte double, ou *diaule*.

DIAULODROME n. m. (gr. *diaulodromês*). Antiq. gr. Coureur qui exécutait le *diaule* ou course double.

DIAVOLINO n. m. (mot ital. qui signif. *petit diable*). Espèce de bonbon italien.

DIAZ (Miguel), voyageur espagnol, né en Aragon dans la seconde moitié du XVe siècle, mort vers 1514. Il prit part à la deuxième expédition de Colomb dont il demeura toujours le chaud partisan, découvrit en 1496, dans le sud de Saint-Domingue, les mines de Saint-Christophe, et contribua, plus tard, à la fondation de Nueva-Isabela (depuis Santo-Domingo), dans le voisinage des districts aurifères.

DIAZ de Lugo (Juan-Bernardo), érudit et canoniste espagnol, né à Séville à la fin du XVe siècle, mort en 1556. Nommé évêque de Calahorra, il occupa une place importante au concile de Trente. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de droit canonique.

DIAZ de Solis (Juan), navigateur espagnol du XVIe siècle, né à Lebrija, mort sur les bords du rio de la Plata en 1516. Chargé par Ferdinand le Catholique de poursuivre, de concert avec Pinzon, la découverte de la côte du Brésil vers le S., Diaz de Solis longea les côtes orientales de l'Amérique méridionale, depuis le cap Saint-Augustin jusque vers le 40° de latitude S. Il repartit en 1516 et découvrit l'estuaire formé par la réunion de l'Uruguay et du Parana. Un peu plus tard Sébastien Cabot pénétra plus avant dans l'estuaire, et lui imposa le nom de rio de la Plata (1525).

DIAZ de Toledo (Pierre), prosateur espagnol du XVe siècle. Il a laissé un recueil de trois cents proverbes et sentences, traduits de Sénèque (1482).

DIAZ del Castillo (Bernal), conquérant et chroniqueur espagnol du XVIe siècle, né à Medina-del-Campo vers 1500. Il assista à la découverte du Yucatan, puis à la conquête du Mexique. Le récit de ses campagnes, publié pour la première fois en 1632 (Madrid), a été plusieurs fois traduit en français (Jourdanet, 1877; J.-M. de Heredia, 1878-1887). C'est un document des plus précieux pour la connaissance de l'histoire des *conquistadorcs*.

DIAZ (François), missionnaire espagnol de l'ordre de Saint-Domingue, né vers 1580, martyrisé en Chine en 1646, après y avoir prêché l'évangile durant onze ans. Il a composé un *Catéchisme* en langue chinoise, et un *Dictionnaire chinois-castillan*.

Diaz de La Peña.

DIAZ de San-Buenaventura (Francisco), écrivain franciscain mystique espagnol, né en Galice, mort à Rome en 1728. Commissaire général des missions, membre de la congrégation de l'Index, il a écrit : *Espejo serafico* (1683); *Breviario serafico* (1700).

DIAZ (Juan-Martin), général espagnol. V. EMPECINADO (*el*).

DIAZ de La Peña (Narcisse-Virgile), peintre français, né à Bordeaux en 1807 de parents espagnols, mort à Menton en 1876. Orphelin à dix ans, amputé d'une jambe à la suite d'une morsure de vipère, il apprit la peinture industrielle.

Diaz débuta au Salon de 1831 par des *Esquisses* très remarquées. En 1835, il donna la *Bataille de Medina-Cœli*, sa seule toile « composée ». Diaz ne renouvela pas cette tentative, et fit bien. Vers 1840, il commença la série de ces *Nymphes, Vénus, Amours* (les *Nymphes de Calypso*, 1840), *Cupidons, Baigneuses*, etc., qui séduisirent la société élégante. Entre 1844 et 1859, il produisit *Bas Bréau*, l'*Orientale*, les *Bohémiens*, le *Maléfice*, où se montrent toutes les qualités de l'artiste. Enfin, le Diaz le plus connu, c'est le peintre de ces tableautins ensoleillés où revivent les sites de la forêt de Fontainebleau. La *Mare aux vipères* (1857) est la pièce maîtresse de cet art, dans lequel Diaz s'est montré l'égal des maîtres de Barbizon. Diaz n'a que peu produit après 1859.

DIAZ de La Peña (Eugène), compositeur français, fils du précédent, né à Paris en 1837, mort à Colleville (Calvados) en 1901. Il remporta un second prix d'harmonie au Conservatoire en 1858, et donna au Théâtre Lyrique, en 1865, un opéra-comique en deux actes : *le Roi Candaule*. Sa partition de *la Coupe du roi de Thulé*, couronnée au concours ouvert en 1867 pour les sciences musicales françaises, fut représentée, le 10 janvier 1873, à ce théâtre. Depuis lors, Diaz n'a donné à l'Opéra-Comique, en 1890, que le drame lyrique en quatre actes intitulé *Benvenuto*. On ne connaît de lui, d'autre part, que quelques mélodies. A la fin de sa vie, il était revenu à la peinture, qu'il avait étudiée autrefois avec son père.

DIAZ (Nicomedes-Pastor), homme politique et poète espagnol, né à Lugo en 1811, mort en 1863, un des orateurs les plus remarquables du parti libéral conservateur. Ses œuvres : *Poésies* (1840), *Colloques intimes* (1858), se distinguent par un caractère de rêverie et de mélancolie.

DIAZ (Porfirio), président de la République mexicaine, né à Oaxaca en 1828, mort à Paris en 1915. Sorti, en 1849, de l'université d'Oaxaca, il entra dans l'artillerie et devint général. Lors de l'invasion française, il combattit dans les rangs des juaristes. Après le départ des Français en 1867, il prit d'assaut Puebla. Il fut mis ensuite à la tête des troupes républicaines lancées contre l'empereur Maximilien, et remporta une série de victoires : à Tulancingo, à Miahuatlan, à San-Lorenzo, et s'empara de Mexico après un siège de deux mois. En 1871, Porfirio Diaz prit les armes contre Juarez, puis, en 1876, contre le successeur de celui-ci, Lerdo de Tejada. Il le vainquit à Huamantla (12 nov. 1876), battit le général Iglésias à Guanajato (3 déc.) et fut élu, l'année suivante, président de la République pour trois ans. En novembre 1880, il rentra dans la vie privée, et fut remplacé par Manuel Gonzalès. Mais, en 1884, cédant aux sollicitations de ses partisans, il se porta comme candidat à la présidence, et fut élu. Ses pouvoirs lui furent toujours renouvelés depuis lors, et son administration éclairée et énergique favorisa le progrès social et économique au Mexique. En 1911 il dut démissionner devant les progrès de la révolution dirigée par Francisco Madero.

P. Diaz. — Cl. Weger.

DIAZ Miron (Salvador), poète mexicain, né en 1843, mort à Veracruz en 1928.

DIAZ (Armando), maréchal italien, né à Naples en 1861, mort à Rome en 1928. Élève du collège militaire de Naples, puis de l'Académie militaire de Turin, il est, dès 1894, attaché au service de l'état major. Colonel du 93e d'infanterie, lors de la guerre italo-turque, il se distingua en Tripolitaine, où il fut blessé au combat de Zanzur (avr. 1913). En 1914, ses qualités stratégiques reconnues le portèrent vite au grade de major général, et quand, en 1915, l'intervention de l'Italie dans la Grande Guerre fut décidée, le commandant en chef Cadorna l'appela à l'état-major général, comme directeur de la section des opérations; il contribua, pour une large part, à la préparation des premiers succès sur le Carso et devant Gorizia. Lieutenant général en juin 1916, il fut chargé du commandement, d'abord de la 49e division, qui enleva la forte position de Volkovnjak (nord du Carso), puis du 23e corps d'armée (3e armée : duc d'Aoste), qu'il dirigea sur le plateau de Monfalcone, facilitant ainsi, à sa gauche, la prise de Gorizia; l'année suivante, il opéra sur le bas Isonzo. Le désastre de Caporetto (24 oct. 1917) l'obligea à suivre le recul général des armées italiennes; mais il s'était fortement établi sur la basse Piave, lorsque, le 6 novembre, il succéda à Cadorna dans le commandement suprême.

Mal Diaz. — Cl. Meley.

Du 15 au 20 juin 1918, Diaz infligea aux Autrichiens la grave défaite de la Piave; confiant, sûr de la reconstitution de son armée — complétée par deux divisions françaises, trois britanniques, une américaine et une tchécoslovaque - d'ailleurs encouragé par les victoires de l'armée franco-serbe de Salonique, qui marchait vers le Danube, il commença, le 24 octobre, la grande offensive, franchit la Piave, après quatre jours de lutte violente, repoussa les Autrichiens vers le Tagliamento, dans un ensemble d'opérations qui constituent la victoire de Vittorio-Veneto (oct.-nov. 1918) et furent consacrées par la prise d'Udine, Trente, Trieste, par la capitulation de l'Autriche qui, dès le 4 novembre, demanda un armistice. En 1920, il fut fait maréchal d'Italie et duc de la Victoire. Ministre de la guerre, il contribua activement à la réorganisation de l'armée italienne d'après guerre.

DIAZEUXIS [*ksis*] n. f. Nom sous lequel on désignait, dans l'ancienne musique, le *ton*, c'est-à-dire l'intervalle

qui séparait deux tétracordes disjoints, et qui formait, par conséquent, la *diapente* ou la quinte de la première note du premier de ces tétracordes.

DIAZINES [*zin'*] n. f. pl. Nom générique donné à trois composés isomères qui résultent du remplacement, dans la pyridine, d'un des groupes CH par un atome d'azote. [Ces composés sont également connus sous les noms de *pyridazine* (α-diazine), *pyrimidine* (β-diazine), *pyrazine, aldine* (γ-diazine).

DIAZO n. m. Abréviation courante de *diazoïque* ou de *diazonium : Le* DIAZO *de paranitraniline est un sel de* DIAZO. || Préfixe indiquant la présence du groupe *diazonium* dans une molécule.

DIAZOACÉTATE n. m. Chim. Sel ou éther de l'acide diazoacétique.

DIAZOACÉTIQUE [*tik'*] adj. Chim. Se dit d'un acide instable de formule $N^2CH{\cdot}CO^2H$ dont les éthers se forment par action de l'acide nitreux sur le glycocollate d'éthyle.

DIAZOAMIDÉ adj. Chim. Syn. de DIAZOAMINÉ.

DIAZOAMIDOBENZOL [*bin*] n. m. Chim. Syn. de DIAZOAMINOBENZÈNE.

DIAZOAMINÉ n. m. ou adj. Chim. *Dérivés diazoaminés*, Corps dont le prototype est le diazoaminobenzène. Ils se forment par copulation des sels de diazonium sur les arylamines primaires et secondaires, ou par action de l'acide nitreux libre sur les amines en solution alcoolique. Ils se transposent aisément en aminoazoïques.

DIAZOAMINOBENZÈNE [*bin*] n. m. Corps de formule $C^6H^5{\cdot}N{:}N{\cdot}NH{\cdot}C^6H^5$ fondant à 96°. Il résulte de la condensation du chlorure de diazobenzène sur l'aniline. (Il se transpose facilement en aminoazobenzène. || Syn. BENZÈNE-DIAZOANILINE, DIAZOBENZÈNE-ANILINE, DIAZOAMINOBENZOL.

DIAZOAMINOMÉTHANE n. m. Liquide vénéneux détonant par élévation de température, bouillant à 93°, dont le sel de magnésium s'obtient par action de l'iodure de méthylmagnésium sur la méthylazide. Sa formule est $CH^3{\cdot}N{:}N{\cdot}NH{\cdot}CH^3$. || Syn. DIMÉTHYLTRIAZÈNE.

DIAZOANHYDRIDE n. m. Nom générique des corps se formant par action de l'acide nitreux sur les dérivés aminés des β-dicétones.

DIAZOBENZÈNE [*bin*] n. m. Radical monovalent de formule $C^6H^5{\cdot}N{:}N$ dont les sels se forment par action de l'acide nitreux sur l'aniline en milieu acide. Ex. : *chlorure de diazobenzène* $C^6H^5N(Cl){:}N$. || Syn. BENZÈNE-DIAZONIUM.

DIAZOBENZINE [*bin*] n. f. Syn. de DIAZOBENZÈNE.

DIAZOBENZOATE [*bin*] n. m. Sel d'un acide diazobenzoïque.

DIAZOBENZOÏQUE [*bin-zo-ik'*] adj. Se dit des acides résultant de la diazotation des acides aminobenzoïques.

DIAZOIMIDE [*zo-i*] n. f. Nom générique des éthers de l'acide azothydrique de formule générale $R{\cdot}N^3$. (Ce sont des liquides jaunes à odeur suffocante, détonant sous l'action de la chaleur.) || Syn. AZIDE, DIAZOIMINE.

DIAZOÏQUE [*ik'*] adj. ou n. m. Se dit de composés se formant par action de l'acide nitreux sur les arylamines primaires.

— ENCYCL. Les sels *diazoïques* ont pour formule générale $Ar{\cdot}N(ac{\cdot}){:}N$ ou bien $Ar{\cdot}N{:}N{\cdot}ac{\cdot}$ où Ar représente un radical *aryle* (C^6H^5 par ex.) et ac· un reste acide, Cl, SO^4H, etc. La première forme, la plus fréquente, est dite forme diazonium, d'où le nom de sels de diazonium donné à ces corps. Toutefois, ils peuvent prendre la deuxième forme dans certains cas.

Les sels de diazonium peuvent se préparer en solution ou à l'état cristallisé. Dans le premier cas on dissout l'arylamine dans un excès d'acide étendu et l'on verse peu à peu une solution de nitrite de sodium. Il convient en général que la température n'excède pas 5°. Le sel de diazonium est soluble. Pour l'obtenir cristallisé, on dissout la base dans l'alcool et l'on fait réagir un éther nitreux. Les sels diazoïques sont incolores mais brunissent à l'air, ils sont peu solubles dans l'alcool et l'éther. Ils sont instables et peuvent se décomposer avec explosion. Généralement on n'a pas à isoler le composé, les transformations s'effectuant sur la solution.

Les diazoïques présentent grâce à leur faible stabilité des réactions des plus intéressantes. C'est par leur intermédiaire qu'on peut passer d'une arylamine à d'autres fonctions. Ainsi le sel de diazonium peut se réduire par l'alcool pour donner le carbure : $Ar{\cdot}H$. Par ébullition avec de l'eau, il donne le phénol Ar OH. Traité par les sels cuivreux des hydracides, il donne les dérivés halogénés $Ar{\cdot}Cl$. Le cyanure cuivreux le transforme en nitrile $Ar{\cdot}CN$. Toutes ces réactions s'effectuent avec départ d'azote.

Les réducteurs transforment les dérivés diazoïques en hydrazines $Ar{\cdot}NH{\cdot}NH^2$.

L'application la plus importante de ces corps est la transformation en colorants azoïques par condensation avec des arylamines ou des phénols. V. AZOÏQUE.

DIAZOL n. m. Chim. Noyau hétérocyclique à cinq atomes dont deux atomes d'azote.

DIAZOME n. m. (du gr. *diazôma*, ceinture). Antiq. gr. Se dit des paliers concentriques ménagés de distance en distance dans les gradins des théâtres grecs.

DIAZOMÉTHANE n. m. Gaz jaune toxique et vésicant de formule CH^2N^2 se formant dans l'action de l'hydroxylamine sur la méthyldichloramine. || Syn. AZIMÉTHYLÈNE.

DIAZONIUM [*ni-om'*] n. m. Radical de formule $N{:}N$ rencontré dans les dérivés diazoïques dont les sels sont dits sels de diazonium. Ex. : *chlorure de benzène-diazonium* $C^6H^5{\cdot}N(Cl){:}N$.

DIAZO-RÉACTION n. f. Chim. biol. Réaction que donnent certaines urines pathologiques quand on mélange, par parties égales, l'urine et le réactif d'Erlich, en y ajoutant quelques gouttes d'ammoniaque. || Syn. RÉACTION D'ERLICH.

— ENCYCL. Dans la *diazo-réaction* positive, l'addition d'ammoniaque détermine une belle coloration rouge qui s'étend à la mousse de l'urine si l'on agite un peu vivement le tube à essai. Cette réaction est basée sur la propriété que possèdent certaines substances de la série aromatique de se combiner aux corps diazoïques pour donner des corps azoïques richement colorés. La diazo-réaction positive indique, par suite, la présence dans l'urine de corps aromatiques qu'on n'a pu isoler, mais qui se rencontrent dans beaucoup d'états pathologiques, notamment la tuberculose et surtout la fièvre typhoïde.

DIAZOTATION [*si-on*] n. f. Action par laquelle on transforme une amine aromatique en un diazoïque, en faisant réagir sur l'amine l'acide nitreux.

DIAZOTER [*té*] v. tr. Transformer une amine en dérivé diazoïque.

DIAZOTYPIE [*pî*] n. f. Procédé photographique, basé sur la destruction par la lumière des colorants diazoïques transformés en dérivés azoïques qui donnent avec divers phénols ou amines aromatiques des colorants stables à la lumière. (Ces procédés sont, avec diverses variantes, appliqués à la copie de calques ou à la phototeinture sur tissus.)

DÎBÂDJ n. m. (mot arabe). Etoffe de brocart, de satin ou de velours, brochée d'or ou d'argent. || De là *Dîbâdj* ou *Dîbâdjèh*, Préface d'un livre écrit en style élégant et recherché, et que les Orientaux comparent à des étoffes richement brodées.

DIBANG, affluent gauche du cours moyen du Brahmapoutre (alors appelé *Dihang*), torrent montagneux venu des confins orientaux du Tibet et confluant un peu en amont du Lohit.

DIBAPHE [*baf'*] adj. (du préfixe *di*, et du gr. *baphê*, teinture). Antiq. Teint deux fois : *Pourpre* DIBAPHE.

— *Substantiv.* et au fém. Robe des magistrats, garnie de bandes de pourpre.

DIBAPTISTE [*ba-tisst'*] n. (du préfixe *di*, et du gr. *baptizein*, baptiser). Hist. relig. Nom donné à des sectaires de l'Eglise grecque, qui, au XIe siècle, croyaient à la nécessité d'un second baptême.

DIB BAKOUI (en turc « grande capitale »), souverain légendaire de l'antiquité mongole. Fils d'Aboudja khan ou Japhet, fils de Noé, il eut quatre fils : Kara khan, Our khan, Koul khan et Kouz khan. On lui donne pour petit-fils le célèbre Oughouz, ancêtre de la nation turque.

DIBBLE n. m. (mot angl.). Sorte de plantoir, constitué par une plaque sur laquelle sont disposées des aspérités que l'on fait pénétrer dans le sol pour avoir un espacement régulier de plants.

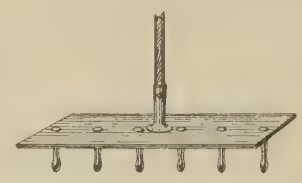

Dibble.

DIBBLER [*blé*] v. tr. Planter à l'aide du dibble.

DIBDIN (Charles), dramaturge et chansonnier anglais, né à Southampton en 1745, mort à Londres en 1814. Il débuta dans les lettres à seize ans, par une opérette : *l'Artifice du Berger*, jouée à Covent-Garden en 1762. Sa renommée s'établit sur une série de chansons de marins, parmi lesquelles : *Tom Bowling, le Pauvre Jack, Souffle fort, souffle doux !* On lui attribue la paternité d'environ douze cents chansons ; de soixante-dix pièces de théâtre, dont *le Sérail* (1776), *le Caprice du moment* (1788). Il a également écrit deux romans : *Hannah Hewitt* (1792), *le Frère Cadet* (1793) ; et une *Histoire du Théâtre* (1795).

DIBENZAL [*bin*]. Chim. Préfixe syn. de DIBENZYLIDÈNE.

DIBENZAMIDE [*bin*] n. f. Amide secondaire de formule $(C^6H^5{\cdot}CO)^2NH$ fondant à 148°.

DIBENZOÏNE [*bin*] n. f. Diéther benzoïque de la glycérine.

DIBENZOPYRROL [*bin*] n. m. Composé hétérocyclique $C^6H^4[NH]C^6H^4$ contenu dans le goudron de houille. || Syn. DIPHÉNYLÈNE-IMINE, CARBAZOL.

DIBENZOYL [*bin-zo-il'*]. Préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux radicaux benzoyle.

DIBENZOYLACÉTATE [*bin-zo-il'*] n. m. Sel ou éther de l'acide dibenzoylacétique.

DIBENZOYLACÉTIQUE [*bin-zo-il'*] adj. Se dit d'un acide de formule $(C^6H^5CO)^2CH{\cdot}CO^2H$ fondant à 109° dont l'éther s'obtient par action du chlorure de benzoyle sur l'éther benzoylacétique.

DIBENZOYLACÉTONE [*bin-zo-il'*] n. f. Tricétone de formule $(C^6H^5CO)^2CH{\cdot}CO{\cdot}CH^3$ fondant vers 108°. (La forme énolique fond à 80°.)

DIBENZOYLBENZÈNE [*bin-zo-il'-bin-zèn'*] n. m. Dicétone de formule $C^6H^5{\cdot}CO{\cdot}C^6H^4{\cdot}CO{\cdot}C^6H^5$, dérivée par oxydation, à l'aide de l'acide chromique, du dibenzylbenzène.

DIBENZOYLE [*bin-zo-il'*] n. m. Chim. Syn. de BENZILE.

DIBENZOYLÉTHANE [*bin-zo-il'*] n. m. Chim. Syn. de DIPHÉNACYLE.

DIBENZYL [*bin*]. Préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux substitutions par un radical benzyle.

DIBENZYLACÉTATE [*bin*] n. m. Sel ou éther de l'acide dibenzylacétique.

DIBENZYLACÉTIQUE [*bin, tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $(C^6H^5{\cdot}CH^2)^2CH{\cdot}CO^2H$, fondant à 87°, obtenu par hydrogénation de l'acide α-benzylcinnamique.

DIBENZYLAMINE [*bin*] n. f. Arylamine secondaire de formule $(C^6H^5{\cdot}CH^2)^2NH$, bouillant à 300°, se formant dans l'action du chlorure de benzyle sur l'ammoniaque.

DIBENZYLBENZÈNE [*bin-zil'-bin*] n. m. Nom de l'un quelconque des carbures aromatiques $C^6H^4(C^6H^2{\cdot}CH^5)$, se produisant dans l'action du zinc en poudre sur un mélange de benzène et de chlorure de benzyle.

DIBENZYLCÉTONE [*bin*] n. f. Cétone de formule $C^6H^5{\cdot}CH^2{\cdot}CO{\cdot}CH^2{\cdot}C^6H^5$ fondant à 40°, bouillant à 330°, obtenue par distillation du phénylacétate de calcium.

DIBENZYLE [*bin*] n. m. Hydrocarbure de formule $C^6H^5{\cdot}CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}C^6H^5$. || Syn. DIPHÉNYLÉTHANE SYM.

— ENCYCL. Le *dibenzyle* fond à 52°, bout à 284°. On l'obtient par action du sodium sur le chlorure de benzyle, par condensation du chlorure d'éthylène sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium anhydre, par hydrogénation du stilbène, de la benzoïne. Il fournit par pyrogénation un mélange de stilbène et de tolane.

DIBENZYLÉTHANE [*bin*] n. m. Hydrocarbure de formule $C^6H^5{\cdot}CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}C^6H^5$, fondant à 52°. || Syn. α-δ-DIPHÉNYLBUTANE.

DIBENZYLIDÈNE [*bin*]. Préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux radicaux benzylidène. || Syn. DIBENZAL.

DIBENZYLIDÈNE-ACÉTONE [*bin*] n. f. Cétone de formule $(C^6H^5{\cdot}CH{:}CH)^2CO$ se formant par condensation de deux molécules d'aldéhyde benzoïque sur une molécule d'acétone avec élimination d'eau. Elle forme des aiguilles jaunes fondant à 112°. || Syn. DIBENZALACÉTONE.

DIBENZYLMÉTHANE [*bin*] n. m. Hydrocarbure de formule $C^6H^5{\cdot}CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}C^6H^5$, bouillant vers 295°, obtenu par réduction de la dibenzylcétone. || Syn. α-γ-DIPHÉNYLPROPANE.

DIBIL AL KHOUZAÏ, poète satirique arabe né à Koufa en 765, assassiné à Tibb en 860. De la tribu de Khouza, il s'appelait Mohammed ou Hasan, ou, suivant d'autres, Abd er-Rahman ; *Dibil* est un sobriquet qui signifie « vieille chamelle ». Favori des deux califes Haroun al-Rachid et Mamoun, le poète se rendit à La Mecque, en Egypte, en Irak et dans le Khorassan avec l'iman Ali er-Rida et fut gouverneur de Simindjan, dans le Tokharistan. Il est surtout connu comme poète satirique et souvent grossier.

DIBIOSE n. f. (du gr. *dis*, deux, et *bios*, vie). Biol. Propriété que possèdent certains organismes unicellulaires d'être, suivant les conditions dans lesquelles ils se trouvent, aérobies ou anaérobies.

DIBIOTE adj. Biol. Organisme qui jouit de la propriété de *dibiose* (telle la levure de bière, aérobie dans un moût sucré largement aéré, et anaérobie dans un moût sucré non aéré.)

DIBOLIE [*li*] ou **DIBOLIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant de petites altises noires ou métalliques, à tête très enfoncée dans le corselet, à tibias postérieurs armés d'un large éperon fourchu.

Dibolie.

— ENCYCL. Les *dibolia* comptent d'assez nombreuses espèces. Elles vivent dans les friches des coteaux calcaires, les plaines sablonneuses, ou dans les lieux humides, sur les menthes, comme la *dibolia occultans*. Les larves mineuses dévorent surtout les labiées et se métamorphosent dans la terre.

DIBOUTADES [*dèss*] mauvaise lecture pour le nom véritable BOUTADES (v. ce mot)

DIBRA, ville de Yougoslavie, sur le Drin Noir ; 16.000 hab. Ch.-lieu de district. Métallurgie et corroirie.

DIBRANCHES n. m. pl. Une des deux divisions des mollusques céphalopodes, caractérisée par la présence de deux branchies, comprenant presque tous les céphalopodes actuels. (L'autre division, les *tétrabranches*, représentée par de nombreux fossiles, ne comprend plus que les nautiles à quatre branchies des mers équatoriales actuelles.)

DIBRAQUE [*brak'*] n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *brakhus*, court). Gramm. Pied de vers grec ou latin, formé de deux brèves. || Syn. de PYRRHIQUE.

DIBROM, DIBROMO, préfixes indiquant la présence dans une molécule de deux atomes de brome.

DIBROMACÉTATE n. m. Sel ou éther de l'acide dibromacétique.

DIBROMACÉTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CHBr^2CO^2H$, fondant vers 48°, bouillant vers 238°. (Son éther éthylique $CHBr^2{\cdot}CO^2C^2H^5$ bout à 192°.)

DIBROMINDIGO n. m. Colorant qu'on a identifié avec la pourpre des Romains, retirée du *murex brandaris*.

DIBROMOBENZÈNE [*bin*] n. m. L'un quelconque des trois dérivés isomères de substitution du benzène, de formule $C^6H^4Br^2$.

DIBROMOSUCCINATE n. m. Sel ou éther de l'acide dibromosuccinique.

DIBROMOSUCCINIQUE [*nik'*] adj. Se dit de l'acide de formule $CO^2H{\cdot}CHBr{\cdot}CHBr{\cdot}CO^2H$, peu soluble dans l'eau. (La baryte le transforme en acide acétylène-dicarbonique, et l'eau à l'ébullition en acide mésotartrique.)

DIBRUGARH, ville de l'Empire des Indes (Assam), en aval du confluent du Dibang avec le Brahmapoutre ; 14.500 hab. Industrie du thé. Point de départ de la navigation à vapeur sur le Brahmapoutre.

DIBUTYL, préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux radicaux butyle.

DIBUTYRINE n. f. Ether dibutyrique de la glycérine.

DIBUTYRYLE n. m. Dicétone α de formule

$$C^3H^7{\cdot}CO{\cdot}CO{\cdot}C^3H^7,$$

bouillant à 145°, obtenue par oxydation de l'acyloïne correspondante.

DICACITÉ [*si-té*] n. f. (lat. *dicacitas*). Raillerie piquante.

DICAGE n. m. Trav. publ. Nom que l'on donnait, dans la Flandre maritime, aux canaux et ouvrages destinés à l'écoulement des eaux, || Nom donné à l'administration chargée de surveiller ces travaux.

DICAMPHRE [*kanfr'*] n. m. Composé de formule $(C^{10}H^{15}O)^2$, obtenu par action du sodium sur le bromocamphre.

DICARBAMATE n. m. Ether de l'acide dicarbamique. || Syn. IMINOCARBONATE.

Le dicarbamate d'éthyle fond à 50° et bout à 215°. Il donne un dérivé sodé.

La Dentellière, par J. Vermeer.

Les Dentellières, par J. Bail.

Le Denier de César, par Titien.

Le Départ des pêcheurs pour l'Adriatique, par Léopold Robert.

La Déposition de la Croix et les Quatre-Evangélistes, par Jean Goujon.

Le Départ des volontaires, par Rude.

La Dentellière, par Metsu.

Le Dentiste, par J.-M. Molenaer.

Le Dentiste, par Gérard Dov.

(Photos *Giraudon, Braun, Hanfstaengl, Chiffela, Bruckmann, Alinari.*)

Descente de croix, par Rubens.

Diane à la biche (antique).

F. Desportes, par lui-même.

Diane, par Houdon.

Diane, faussement attribuée à Jean Goujon.

Descente de croix (École de Cologne, XVe s.).

Déposition de croix, par Fra Bartolomeo.

Descente de croix (Ivoire du XIIIe s.).

Le Départ pour la promenade, par Cuyp.

Diane sortant du bain, par Boucher.

(Photos *Hanfstaengl, Giraudon, Larousse, Alinari, Anderson, Neurdein.*)

DICARBAMIQUE [*mik'*] adj. Se dit d'un acide inconnu à l'état libre dont on prépare l'éther éthylique

$$NH(CO^2{\cdot}C^2H^5)^2$$

par action du chlorure de carbamyle sur l'uréthane sodée. || Syn. IMINOCARBONIQUE.

DICARBINTÉTRACARBONIQUE [*binn', nik'*] adj. Chim. Syn. de ÉTHYLÈNE-TÉTRACARBONIQUE.

DICARBOTHIONIQUE [*nik'*] adj. Chim. Se dit de l'un des acides sulfocarboniques.

DICARPE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Se dit de bulbes qui produisent deux tiges l'une après l'autre.

DICARPELLAIRE [*pèl-lèr'*] adj. (du préfixe *di*, et de *carpellaire*). Bot. Qui a deux carpelles : *Fruit* DICARPELLAIRE. (On dit aussi DICARPELLÉ, E.)

DICASTÈRE [*kass-tèr'*] n. m. (gr. *dikastêrion ;* de *dikazein*, juger). Hist. gr. Tribunal en général, local des juges. || Se disait en particulier pour chaque section du tribunal des héliastes, à Athènes.

— *Par extens.* Se dit de n'importe quel tribunal : *Les* DICASTÈRES *pontificaux.*

DICATIO [*si-o*] n. f. Dr. rom. Acte par lequel un Romain se faisait agréer comme citoyen dans une cité étrangère.

DICÉ (en gr. *dikê*, justice). Myth. gr. Personnification de la Justice chez les Grecs ; fille de Zeus et de Thémis. — D'après Homère et Hésiode, une des Heures ; plus tard assimilée à Astrée.

DICÉARQUE, historien, géographe et philosophe grec, né à Messine vers 347 av. notre ère, mort vers 285. Disciple d'Aristote, lié avec Théophraste, il passa une partie de sa vie dans le Péloponnèse. Les anciens l'admiraient unanimement ; Cicéron l'appelle *ses délices*. De ses nombreux ouvrages, il ne nous reste que des fragments. Il préférait la philosophie pratique à la science pure, et, matérialiste au fond, considérait l'âme comme le résultat de l'harmonie des parties du corps. Il développa sa doctrine dans deux dialogues intitulés *Corinthiaques* et *Lesbiaques*. On citait de lui un traité dit *Tripolitique* (gouvernement mixte, mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie) ; une étude *Sur les montagnes ;* un *Tour du monde*, explication des cartes géographiques ; une *Descente dans l'antre de Trophonios ;* une étude *Sur le sacrifice à Ilion* par Alexandre le Grand ; une *Vie de la Grèce*, œuvre à la fois géographique, politique et morale.

DICÉE ou **DICŒUM** [*sé-om'*] n. m. Genre de passereaux ténuirostres, famille des certhiidés, dont on connaît une vingtaine d'espèces de l'Inde et de la Malaisie. (De la taille du roitelet, ils sont marqués de couleurs vives et tranchées.)

Dicée.

DICÉLICTE [*likt'*] n. m. (gr. *dikéliktès ;* de *deikélion*, exhibition). Antiq. gr. Mime ; acteur tenant des rôles burlesques.

DICÉLIE [*lî*] n. f. (du gr. *deikélion*, représentation). Littér. gr. Farce ou parade grotesque qui se jouait en pays doriens. (Dans ces représentations populaires, la mimique et la danse tenaient une grande place. On ne peut déterminer la part qu'elles ont pu avoir dans la formation de la comédie littéraire.)

DICÉLYPHE [*lif'*] adj. (du préfixe *di*, et du gr. *kéluphos*, écorce). Zool. Qui a une double enveloppe.

DICENTA (Joaquin), écrivain espagnol, né à Calatayud (Aragon) en 1860, mort à Alicante en 1917. Quoique l'activité littéraire de Dicenta se soit manifestée aussi dans le domaine du roman et de la nouvelle (*Spoliarium, Encre noire*), ainsi que dans le journalisme, c'est surtout au théâtre qu'elle apparaît avec le plus d'éclat. Deux de ses pièces obtinrent un grand succès, soit à cause de leur mérite propre, soit à cause de leur signification sociale ou anticléricale. Ce sont *Juan José* (1895) et *Aurora*. Indépendamment de ces dernières productions, nous citerons encore : *le Suicide de Werther, les Irresponsables* (1890), *Lucien, le Duc de Gandie, Curro Vargas, le Crime d'hier* (1904), et une traduction castillane du drame catalan *el Místico*, de Santiago Rusiñol.

DICENTRE n. m. Bot. Syn. de DIÉLYTRE.

DICÉPHALE [*fal'*] n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *képhalê*, tête). Monstre à deux têtes.

DICÉPHALIE [*fa-lî*] n. f. (de *dicéphale*). Tératol. Monstruosité due à l'existence de deux têtes chez le même sujet.

DICÉRAS [*sé-rass*] n. m. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, du groupe des rudistes, dont les coquilles épaisses, au test compact, sont fixées par l'une ou l'autre des deux valves inégales, à crochets spiralés. (Caractéristiques de certains niveaux du jurassique supérieur.)

DICERATHERIUM [*sé, té-ri-om'*] n. m. Paléont. Genre de mammifères périssodactyles, de la famille des rhinocérotidés, fossiles dans l'oligocène et le miocène d'Europe et d'Amérique.

DICÉRION n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *kêrion*, cire). Liturg. gr. Chandelier à deux branches portant chacune un cierge allumé, avec lequel le patriarche de l'Eglise grecque donne la bénédiction au peuple.

DICERQUE [*sèrk'*] ou **DICERCA** n. f. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des buprestidés, comprenant des buprestes de taille moyenne, bronzés, dont les élytres se prolongent en pointe. (Les dicerques habitent l'hémisphère boréal ; trois d'entre elles se trouvent en France. Leurs larves vivent dans les souches de l'aune, dans les hêtres et les charmes.)

Dicerque.

DICÉTO, préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux fonctions cétone. || Syn. DIOXO.

DICÉTOBÉHÉNIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide $CH^3(CH^2)^7CO{\cdot}CO{\cdot}(CH^2)^{11}CO^2H$ fondant à 96° résultant de l'oxydation par l'acide nitrique fumant de l'acide béhénolique. || Syn. BÉHÉNOXYLIQUE.

DICÉTONE n. f. (du préfixe *di*, et de *cétone*). Nom donné aux composés renfermant deux fois le groupement fonctionnel CO de l'acétone.

— ENCYCL. Suivant la position relative des deux groupes CO, on distingue les *dicétones* α, β et γ où les carbonyles sont voisins ou séparés par 1, 2 atomes de carbone. Les termes les plus simples de ces trois groupes sont le *diacétyle*, l'*acétylacétone*, l'*acétonylacétone*.

DICÉTOPIPÉRAZINES n. f. pl. (du préfixe *dicéto*, et de *pipérazine*). Produits d'anhydrisation des α-aminoacides.

DICHALCON [*kal'*] n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *khalkos*, airain). Métrol. anc. Petite monnaie de bronze, chez les Grecs. (Elle valait 2 *chalques* ou 14 *lepta*, soit un quart de l'obole.)

DICHAPÉTALACÉES [*ka, sé*] n. f. pl. Bot. Famille de plantes biovulées, établie pour des formes à fleurs à périanthe double, à corolle souvent gamopétale, au fruit incomplètement déhiscent et à graines albuminées. (Trois genres rentrent dans cette série : *dichapetalum, stephanopodium, tapura*, comprenant environ cinquante espèces. — Les dichapétalacées se placent au voisinage des méliacées et olacacées.)

DICHAPÉTALE [*ka*] adj. (du gr. *dikha*, en deux, et de *pétale*). Bot. Qui a des pétales bifides.

DICHAPÉTALE [*ka*] ou **DICHAPETALUM** [*ka-pé, lom'*] n. m. Genre type de la famille des *dichapétalacées*.

— ENCYCL. Les *dichapétales* sont des arbustes à feuilles alternes à pétioles stipulés, à fleurs en grappes allongées et ramifiées. (On en connaît quarante-deux espèces, originaires des régions tropicales.)

Dichapétale : *a*, coupe de la fleur.

DICHELASPIS [*ké-lass-piss*] n. m. Genre de crustacés cirrhipèdes, famille des lépadidés, comprenant des formes à test formé de cinq pièces. (Les *dichelaspis* sont souvent fixées sur le céphalothorax de grands crustacés.)

DICHELESTIUM [*ké-lèss-ti-om'*] n. m. Genre de crustacés, type de la famille des *dichélestiidés*, renfermant des parasites sur les branchies de divers poissons, en général. Leur corps est déformé ; leurs pattes thoraciques sont réduites à l'état de lobes amorphes.

DICHELIA [*ké*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tortricidés, comprenant de petites tordeuses de l'Europe moyenne ou boréale. (L'espèce la plus commune en France est la *dichelia gnomana*, dont la chenille vit sur toutes sortes de plantes, notamment sur les *stachys* et les *vaccinium*.

DICHÉLYME [*ké*] n. f. Genre de mousses pleurocarpes diplopéristomées, tribu des fontinalées ; elles vivent dans les eaux courantes des rivières.

DICHIROTRICHUS [*ki, tri-kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant de petites formes fauves ou roussâtres, voisines des *bradycelles*, et vivant dans les terrains humides, surtout au bord des eaux saumâtres, où ils creusent leurs galeries. (Les *dichirotrichus* sont répandus dans l'hémisphère boréal ; l'un d'eux est commun en France.)

Dichirotrichus.

DICHITON [*ki*] n. m. Genre d'hépatiques, jungermanniées, dont l'espèce type habite l'Algérie.

DICHLÆNA [*klé*] n. m. Genre de champignons de la famille des sphæropsidées, caractérisées par un périthèce à double enveloppe, l'extérieure se déchirant à la base, et par des spores unicellulaires, incolores.

DICHLOR, DICHLORO, préfixes indiquant la présence dans une molécule de deux atomes de chlore.

DICHLORACÉTATE [*klo*] n. m. Sel ou éther de l'acide dichloracétique.

DICHLORACÉTIQUE [*klo, tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CHCl^2{\cdot}CO^2H$, liquide, bouillant à 190°, obtenu en chauffant le chloral avec du cyanure de potassium et un peu d'eau. Son éther éthylique $CHCl^2{\cdot}CO^2{\cdot}C^2H^5$ bout à 158°.

DICHLORACÉTONE [*klo*] n. f. Dérivé dichloré de l'acétone. (Il existe deux isomères, l'α-dichloracétone, de formule $CH^3{\cdot}CO{\cdot}CHCl^2$ bouillant à 120°, et la β-dichloracétone, de formule $CH^2Cl{\cdot}CO{\cdot}CH^2Cl$ fondant à 45°, bouillant à 173°.)

DICHLORÉ [*klo*] adj. m. *Dérivé dichloré*, Corps dérivant d'un autre par la substitution de deux atomes de chlore à deux groupes monoatomiques.

DICHLORÉTHYLIQUE [*klo, tik'*] adj. Se dit de l'alcool dichloré de formule $CHCl^2{\cdot}CH^2OH$ bouillant à 146°.

DICHLORHYDRINE [*klo*] n. f. Ether dichlorhydrique de la glycérine. V. CHLORHYDRINE.

DICHLOROBENZÈNE [*klo, bin*] n. m. L'un quelconque des trois dérivés dichlorés du benzène de formule $C^6H^4Cl^2$. Les dérivés *ortho* et *méta*, liquides, bouillent à 180° et 172°. Le dérivé *para* fond à 53° et bout à 172°.

DICHLOROMÉTHONE [*klo*] n. m. Chim. Syn. de CHLORURE DE MÉTHYLÈNE. V. MÉTHYLÈNE.

DICHOBUNE [*ko*] n. m. Paléont. Genre de mammifères artiodactyles, type de la famille des *dichobunidés*, comprenant des formes dont la taille ne dépassait guère celle d'un lièvre. (Fossiles dans l'éocène supérieur et l'oligocène.)

DICHOBUNIDÉS [*ko, dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères artiodactyles à quatre doigts dont les deux latéraux plus petits. (Les principaux genres sont : *dichobune, metriotherium, mouillacitherium, homacodon*, fossiles dans les terrains éocènes et oligocènes, notamment dans les phosphorites du Quercy.)

DICHODON [*ko*] n. m. Paléont. Genre de mammifères artiodactyles, famille des xiphodontidés ayant l'aspect de petits ruminants et fossiles dans l'éocène et l'oligocène d'Angleterre et de Suisse.

DICHOGAME [*ko*] adj. (du gr. *dikha*, séparément, et *gamos*, union). Bot. Se dit des fleurs hermaphrodites dans lesquelles il n'y a pas simultanéité du développement des étamines et du pistil.

DICHOGAMIE [*ko, mî*] n. f. (rad. *dichogame*). Bot. Condition d'une plante qui a des fleurs dichogames.

— Biol. Fécondation croisée rendue nécessaire pour la perpétuation de l'espèce chez les organismes hermaphrodites.

— ENCYCL. Biol. Quand un individu, végétal ou animal, possède à la fois un appareil génital mâle et un appareil génital femelle, il semble qu'il puisse se féconder lui-même. Or, dans beaucoup de cas, la maturation de l'ovule et celle du spermatozoïde ne se produisent pas en même temps, de sorte que les gamètes ne peuvent se fusionner et donner naissance à un œuf viable. D'où la nécessité dans ces espèces hermaphrodites d'une fécondation croisée.

— Bot. Ce phénomène a été découvert par Sprengel, qui a imaginé le terme de *dichogamie*. Dans son sens le plus restreint, il s'applique uniquement aux fleurs hermaphrodites. Tantôt (cas le plus fréquent : géranium, malvacées, ombellifères, campanulacées) c'est le pollen qui atteint le premier sa maturité et la fleur est dite *protérandre ;* tantôt (et plus rarement : ellébore, diverses graminées) c'est le pistil, et la fleur est dite *protérogyne*. Les fleurs dichogames, ne se prêtant pas à l'autofécondation, les plantes affectées de ce phénomène se comportent comme les espèces dioïques : elles subissent la fécondation croisée. Une espèce monoïque dont les deux sortes de fleurs n'atteignent pas en même temps leur maturité se comporte encore de même au point de vue physiologique et est dite aussi « dichogame ».

DICHOGÉNIE [*ko, nî*] n. f. (du gr. *dikha*, en deux, et *génos*, naissance). Biol. Evolution d'un organisme vivant dans deux directions différentes suivant les conditions qu'il supporte.

— ENCYCL. Les exemples de *dichogénie* ne se rencontrent guère que dans le règne végétal. Si l'on coupe, au ras du sol, un pied de pomme de terre, la partie souterraine, au lieu de donner des tubercules fournit de nouvelles plantes vertes ; chez beaucoup de végétaux, certaines feuilles avortent et deviennent des écailles, mais si l'on coupe ces écailles, elles redonnent des feuilles bien développées.

DICHOGRAPTIDÉS [*ko, dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de cœlentérés, du groupe des graptolites, comprenant des colonies bilatérales, à branches régulières avec cellules rectangulaires, en rangées pressées. (Genre principaux : *dichograptus, didymograptus, tetragraptus*, tous localisés dans le silurien inférieur.)

DICHOGRAPTUS [*ko-grap-tuss*] n. m. Paléont. Genre de graptolites, type de la famille des *dichograptidés*, fossiles dans le silurien inférieur, et caractérisés par leur disposition en huit rameaux simples, portant chacun une rangée de cellules et réunis par un disque central.

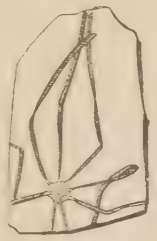

Dichograptus.

DICHOMYCES [*ko-mi-sèss*] n. m. Genre de champignons du groupe des laboulbéniacées, vivant en parasite sur les insectes.

DICHOPÉTALE [*ko*] adj. (du gr. *dikha*, en deux, et de *pétale*). Bot. Se dit d'une corolle dont les pétales sont bifides. (On dit mieux DICHAPÉTALE.)

DICHOPSIS [*kop-siss*] n. m. Genre de sapotacées, habitant les Indes orientales et la Malaisie. || Syn. de PALAQUIUM.

DICHORÉE [*ko*] n. m. Syn. de DITROCHÉE.

DICHORISANDRE [*ko*] n. f. Genre d'herbes simples ou ramifiées, de la famille des commélinacées, qui habite l'Amérique tropicale. (Plusieurs espèces sont cultivées en serre chaude pour leurs feuilles panachées.)

DICHOSPORE [*koss-por*] n. m. Genre de petits champignons myxomycètes, qui croissent sur les écorces.

DICHOSTYLE [*koss-til*] adj. (du gr. *dikha*, en deux, et de *style*). Bot. Dont le style est bifide.

DICHOTOMAL [*ko*], **E, AUX** adj. Bot. Se dit du pédoncule qui naît dans l'angle d'une dichotomie.

DICHOTOME [*ko*] adj. (du gr. *dikha*, en deux parties, et *tomê*, section). Astron. Qui n'apparaît qu'à moitié éclairé par le soleil. (C'est l'aspect de la lune aux premier et dernier quartiers.)

— Hist. nat. Syn. scientifique de BIFURQUÉ, E.

— ENCYCL. Astron. V. PHASE.

DICHOTOMIE [*ko-to-mi*] n. f. (de *dichotome*). Astr. Phase de la lune, à son premier ou à son dernier quartier.

— Bot. Division d'un organe en deux parties égales : *La corne céphalique de certains scarabées obéit à la* DICHOTOMIE.

— *Par anal. et au fig.* Dans le langage médical, Partage des honoraires, consenti par le médecin appelé en consultation, ou par le chirurgien qui opère, au confrère qui a procuré le client.

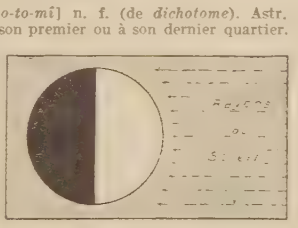

Dichotomie.

— ENCYCL. Bot. La tige et la racine des végétaux supérieurs, ayant très généralement une ramification latérale, ne se divisent presque jamais réellement par *dichotomie* : ce phénomène ne se voit que chez les lycopodes et les sélaginelles ; on l'observe, au contraire, beaucoup plus communément sur le thalle des végétaux inférieurs (varechs ou *fucus*, marchantie polymorphe, etc.). La dichotomie peut

être égale ou inégale ; dans ce dernier cas, une des deux branches, originairement égales, se développe rapidement plus que l'autre et la rejette de côté : le même phénomène se reproduisant à chaque bifurcation, l'ensemble des branches dominantes forme un *sympode*. On décrit aussi, parfois, comme dichotomie, l'aspect résultant de la formation de deux fortes branches opposées, au-dessus desquelles l'axe générateur se termine rapidement (cas des cymes bipares) ; une fausse dichotomie est celle qui résulte de même de deux branches nées très près l'une de l'autre, sans être rigoureusement opposées, ou encore du grand développement d'une branche rejetant de côté sa tige-mère.

Etant donné une plante, on peut la nommer au moyen d'une clé ; les meilleures clefs sont dichotomiques, c'est-à-dire que le lecteur, pour arriver au nom de l'espèce, a plusieurs fois à choisir entre deux caractères opposés, comme si son chemin avait à chaque fois une bifurcation ou « dichotomie ».

DICHOTOMIQUE [*ko, mik'*] adj. Qui se bifurque, qui se divise et se subdivise de deux en deux : *Classification, Méthode* DICHOTOMIQUE.

— ENCYCL. Dans la classification *dichotomique*, on prend toujours deux caractères pour séparer les genres et les espèces, tandis que dans la nomenclature binaire l'animal ou le végétal est désigné par deux noms, toujours latins : le premier destiné à spécifier le genre, et le second, l'espèce ; ainsi, l'abeille domestique est l'*apis mellifica;* le chêne rouvre, le *quercus robur;* etc.

DICHOTOMIQUEMENT [*ko, ke-man*] adv. (de *dichotomie*). En se subdivisant de deux en deux.

DICHOTOMISER [*ko, zé*] v. tr. (de *dichotomie*). Bifurquer, diviser, subdiviser par deux. (Peu us.)

— ***Se dichotomiser,*** v. pr. — Au sens passif, Etre divisé, subdivisé par deux.

DICHOTOMOPHYLLE [*ko, fil*] adj. (du gr. *dikhotomos,* divisé en deux, et *phullon,* feuille). Bot. Dont les feuilles sont dichotomes ou bifurquées.

DICHROA [*kro-a*] n. m. Bot. Genre de saxifragacées, comprenant une espèce qui croît en Chine et en Indochine. (C'est le *dichroa febrifuga* qui, comme son nom l'indique, est un fébrifuge actif. Son principe actif est la *dichroïne.*)

DICHROANTHE [*kro-ant'*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *khroa,* couleur, et *anthos,* fleur). Bot. Dont les fleurs sont de deux couleurs.

DICHROÉ [*kro-é*], **E** adj. (du préfixe *di,* et du gr. *khroa,* coloration). Qui est de deux couleurs.

DICHROÏNE [*kro*] n. f. Nom donné à des substances colorées de composition mal connue, se formant quand on fait agir un phénol sur une solution de nitrite alcalin dans l'acide sulfurique concentré.

DICHROÏQUE [*kro-ik'*] adj. Phys. Qui présente le phénomène du dichroïsme.

— Photogr. *Voile dichroïque,* Nom donné à une teinte généralement rougeâtre ou violacée par transparence, verdâtre ou jaunâtre par réflexion, constituée par de l'argent métallique à un état d'extrême division (argent colloïdal), réduit au cours du développement trop prolongé dans un révélateur très chargé en sulfite, ou au fixage dans un bain souillé d'un excès de révélateur.

DICHROÏSME [*kro-issm'*] n. m. (du préfixe *di,* et du gr. *khroa,* couleur). Propriété possédée par certaines substances qui offrent des colorations diverses, selon les circonstances d'obervation.

— ENCYCL. Dans un corps *isotrope,* tous les échantillons également épais offriront la même teinte, l'absorption des rayons lumineux dépendant ici, uniquement, de l'épaisseur.

Mais, dans un milieu *biréfringent,* les vibrations lumineuses parallèles aux différentes directions sont inégalement absorbées. Il en résulte que l'intensité et la nature de la lumière transmise varieront non seulement avec l'épaisseur, mais encore selon le sens d'orientation dans lequel on les regarde. Par exemple, le zircon (cristal uniaxe) est brun dans le sens de l'axe, et gris bleuâtre dans une direction perpendiculaire. Dans les cristaux biaxes, on pourra rencontrer des colorations plus complexes, puisqu'il y a trois axes d'élasticités principales. Ainsi, la cordiérite montrera, selon les faces considérées, du bleu vif, du bleu très pâle ou du gris jaunâtre. L'absorption complète de l'un des faisceaux, telle que la présente la tourmaline, est le cas limite du *dichroïsme.*

Examinés en lumière convergente, les cristaux dichroïques montrent deux houppes obscures limitées par des courbes hyperboliques. Mallard a donné l'explication de tous ces phénomènes. Comme on le voit, le nom de « dichroïsme » est très incorrect, puisqu'il y a, en définitive, une infinité de teintes possibles. Ce polychroïsme est, il est vrai, peu marqué pour la plupart des cristaux. Cependant, Haidinger, en imaginant un appareil dit *loupe dichrosocopique,* est parvenu à le rendre appréciable.

DICHROÏTE [*kro*] n. f. Silicate naturel d'aluminium, de fer et de magnésium. (On l'appelle ainsi, parce qu'elle présente très nettement le phénomène du dichroïsme.

DICHROMATATE [*kro*] n. m. Sel ou éther de l'acide dichromatique.

DICHROMATIQUE [*kro, tik'*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *khrôma, atos,* couleur). Qui offre deux couleurs à l'œil.

— Chim. Se dit d'un acide $C^{20}H^{34}O^3$, isomère des acides *pyrolithofellique* et *divalérylène-divalérique,* et qu'on obtient en faisant réagir vers 225° la potasse caustique sur la chlorophylle.

DICHROME [*krom'*] adj. Se dit d'un corps transparent qui se présente pour des épaisseurs différentes sous deux couleurs différentes.

DICHRONE [*kron'*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *khronos,* temps). Bot. Dont la végétation est alternativement active et inerte, selon les saisons.

DICHROSCOPIQUE [*kross-ko-pik'*] adj. Se dit d'une loupe permettant de déceler des phénomènes de dichroïsme.

DICHROSTACHYS [*kross-ta-kiss*] n. m. Genre de légumineuses, à fleurs en épis jaunes et blanches.

— ENCYCL. Les *dichrostachys* sont des arbrisseaux à feuilles bipinnées, stipulées, habitant les régions tropicales de l'ancien monde. Une espèce (*dichrostachys cinerea*) est estimée dans l'Inde pour son bois et pour ses jeunes pousses passant pour émollientes et légèrement astringentes.

DICIBLE adj. (lat. *dicibilis ;* de *dicere,* dire). Qui peut être dit, exprimé : *Seul, ce qui est intelligible, est* DICIBLE.

— ANTON. Indicible.

DICINCHONINE [*ko*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{38}H^{44}N^4O^2$, trouvé dans le *quinquina rosulenta.*

DICINIMIQUE [*mik'*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *kinêma,* mouvement). Techn. Se dit d'une serrure à un tour et demi et à bouton double : *Serrure* DICINIMIQUE.

DICINNAMIQUE [*mik'*] adj. Chim. Syn. de TRUXILLIQUE.

DICKEBUSCH, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. d'Ypres) ; 1.300 hab. Ecole manufacturière de dentelles.

DICKELVENNE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Gand), près de l'Escaut ; 2.200 hab. Agriculture.

DICKENS [*kènns'*] (Charles), romancier anglais, né à Landport (Portsmouth) en 1812, mort à Gad's-Hill, près de Rochester, en 1870. Il reçut une instruction rudimentaire ; mais, plus tard, il put continuer ses études. Vers 1828, Dickens entra dans une étude d'avoué ; en 1831, il est reporter parlementaire du *Morning Herald,* et, bientôt après, il fait ses débuts comme romancier dans le *Monthly Magazine,* et publie deux volumes intitulés : *Sketches by Boz* (Esquisses, par Boz, son pseudonyme). *Les Aventures de M. Pickwick* (1836) assurent à Dickens la gloire et la fortune. Il publia coup sur coup : *Olivier Twist* (1838) ; *Nicolas Nickleby* (1838) ; *le Magasin d'antiquités* (1840) ; *Barnaby Rudge* (1840). En 1841, il fit avec un énorme succès, aux Etats-Unis, des lectures de ses œuvres ; à cette période se rattachent les *Notes américaines* et un roman : *Martin Chuzzlewit* (1843), critique des mœurs yankees ; *Contes de Noël* (1843), continués par : *les Carillons* (1844) ; *le Grillon du foyer* (1845) ; etc. D'un voyage en Italie il rapporta ses *Pictures from Italy* (Peintures d'Italie), qu'il publia dans le *Daily News,* journal quotidien fondé par lui en 1846. Puis se succédèrent : *Dombey et Fils, David Copperfield,* son chef-d'œuvre (1849) ; *Bleak House* (1852) ; *les Temps difficiles* (1854) ; *la Petite Dorrit* (1855) ; *Un conte de deux villes* (1859), réussit moins que les *Grandes Espérances* [*Great Expectations*] (1860) ; mais ni *le Voyageur non commercial* (1860), ni *Notre ami commun* (1864) ne valent ses œuvres précédentes. Il laissa un roman inachevé : *le Mystère d'Edwin Drood.*

Charles Dickens.

Ce qui caractérise Dickens, c'est un don d'inépuisable invention pittoresque ; il se traduit par le nombre et la variété des personnages qui animent ses romans. Son style est extraordinairement vivant et emporté par une verve, parfois vulgaire, mais intarissable et irrésistible. Ses défauts sont nombreux : une tendance à la déformation caricaturale, des maniérismes parfois fatigants, un pathétique qui tourne souvent à la sensiblerie. Mais le tout est baigné dans un humour spontané et entraînant, dans une sympathie profonde pour les faibles et les déshérités, qui va jusqu'à la sincère tendresse. Tout compte fait, l'auteur de *David Copperfield* a été le maître du rire et des pleurs de toute une génération, et son charme continue d'opérer. Il fut d'ailleurs presque aussi populaire en France que dans son pays, et toutes ses œuvres ont été traduites dans notre langue.

DICKINSON (John). homme politique américain, né dans le Maryland en 1732, mort à Wilmington (Delaware) en 1808. Avocat à Philadelphie, il fut élu, en 1764, à l'assemblée de la Pensylvanie. Il publia alors les *Lettres d'un fermier aux habitants des colonies anglaises* (1767), et il rédigea, en 1774, les adresses du Congrès continental au roi, au Canada, et aux nations étrangères. Mais, en 1776, il refusa de signer la *déclaration d'indépendance.* Il servit comme simple soldat pendant la guerre d'Indépendance, mais le Delaware le renvoya au Congrès en 1779. Nommé président du Delaware en 1781, de Pensylvanie en 1782, il céda ce poste, en 1785, à Franklin retour de son voyage en France. Il publia encore une série de *Lettres* au moment où les relations des Etats-Unis et de la France étaient sur le point d'être rompues. Retiré à Wilmington, il y réunit ses divers écrits en un seul ouvrage : *the Political Writings* (1801).

DICKINSON (William), graveur anglais, né à Londres en 1746, mort à Paris en 1823. Il excellait dans la gravure à la manière noire et au pointillé. Il a surtout gravé d'après le Corrège.

DICKINSON (Emily), femme poète américaine, née à Amherst en 1830, morte en 1886. Menant une vie de recluse, elle sut goûter « l'extase de vivre » et s'absorba dans un univers mental et moral. Elle accumula ainsi une série de petits poèmes introspectifs qui ne parurent qu'après sa mort (1890-1896). Un dernier ouvrage : *Un chien isolé,* fut publié par sa nièce en 1914.

DICKINSONITE [*di-kin*] n. f. (de *Dickinson,* nom propre). Phosphate hydraté naturel de sodium, de calcium, de manganèse et de fer, appartenant au système clinorhombique.

DICKMAISCHE [*dik-ma-ich'*] n. f. (de l'allem. *dick,* épais, et *maisch,* moût). Techn. Pompe à piston employée en brasserie pour envoyer les moûts de la cuve-matière aux chaudières de cuisson.

DICKSEE (Francis-Bernard, dit *Frank*), peintre anglais, né et mort à Londres (1853-1928). Il se fit d'abord connaître par ses illustrations pour le *Graphic,* exposa dès 1876 et devint en 1891 membre de l'Académie Royale. Peintre à tendances classiques, il a représenté avec une vigueur expressive des scènes symboliques ou légendaires. Citons : *Harmonie* (Tate Gallery) ; *les Deux Couronnes* (Tate Gallery) ; *Paysage du Surrey* (musée de Cardiff) ; *les Vierges folles* (Leicester) ; *l'Histoire d'amour ; Aurore ;* etc. ; et des portraits.

DICKSON (Adam), agronome écossais, né à Albemarle en 1721, mort en 1776. Il fut longtemps pasteur. On a de lui un ouvrage fort estimé, intitulé : *De l'agriculture des anciens,* que Pâris a traduit en français (1802).

DICKSON (Oscar), mécène suédois, né à Gœteborg en 1823, mort à Almnæs en 1897. Issu d'une riche famille de commerçants d'origine écossaise installée à Gœteborg, il a notamment subventionné les cinq expéditions de Nordenskjöld, de 1868 à 1878, fait des donations aux musées d'ethnographie de Stockholm et au musée de zoologie de Gœteborg, etc.

DICKSONIA [*dik'-so*] n. m. Bot. Genre de fougères herbacées ou arborescentes, qui vivent dans l'Amérique tropicale, les îles de la Sonde et la Polynésie. (On cultive dans les serres les *dicksonia antarctica, squarrosa,* et autres espèces.)

DICKSONITE [*dik-so*] n. f. Minér. Fer météorique ou sidérite, contenant deux alliages, qui sont la tænite et la plessite, celle-ci prépondérante, et à texture lamellaire serrée.

— N. m. Bot. foss. Genre de *ptéridospermées* fossiles du carbonifère supérieur.

DICLÉSIE [*zi*] n. f. Fruit dont la graine est soudée avec la base persistante de la corolle, comme chez l'épinard, la belle-de-nuit.

DICLINE adj. (du préfixe *di,* et du gr. *klinê,* lit). Bot. Se dit d'une espèce végétale dont les fleurs ne sont pas *toutes* hermaphrodites. (Une plante à fleurs diclines peut être, dès lors, monoïque, dioïque, ou polygame.) [On dit aussi UNISEXUÉ, E.]

DICLINOÉDRIQUE [*drik'*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *klinê,* lit, et *édra,* base). Se dit, en minéralogie, de cristaux dont les plans ne sont pas coordonnés entre eux, deux des angles étant aigus ou obtus, tandis que le troisième est droit.

DICLIPTÈRE n. m. Genre de plantes herbacées, de la famille des acanthacées, à fleurs solitaires.

— ENCYCL. On connaît soixante espèces de *dicliptères,* des régions tropicales ; quelques-unes sont employées en médecine et dans l'industrie. Les feuilles du *dicliptère multiflora* se mangent comme légume à Quito ; le *dicliptère Baphica,* de Cochinchine, fournit une matière colorante jaune. Plusieurs espèces sont cultivées en serres chaudes.

DICODÉINE n. f. Alcaloïde $(C^{17}H^{21}NO^3.H^2O)^2$, obtenu en chauffant à 200° la codéine avec de l'acide phosphorique.

DICODÉTHINE n. f. Alcaloïde obtenu en traitant la morphine par du bromure d'éthylène en présence d'éthylate de sodium.

DICOMANO, ville d'Italie (Toscane, prov. de Florence) ; sur la Sieve ; 5.700 hab. Fabriques de pâtes.

DICON, athlète grec, fils de Callibrote de Caulonia (début du IVe s. av. J.-C.), souvent vainqueur aux quatre grands jeux de la Grèce. Trois statues lui furent élevées à Olympie.

DICONATE n. m. Sel ou éther de l'acide diconique. || Syn. DIACONATE.

DICONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^9H^{10}O^6$ fondant vers 200° obtenu par action de l'acide chlorhydrique à 200° sur l'acide citrique. || Syn. DIACONIQUE.

DICONQUE [*konk'*] adj. (du préfixe *di,* et de *conque*). Moll. Qui a deux valves. (On dit mieux BIVALVE.)

DICONQUININE [*ki*] n. f. Base amorphe particulièrement abondante lors du traitement de certaines écorces de quinquina et retirée des eaux mères du sulfate de quinine.

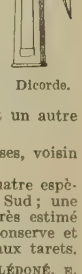

Dicorde.

DICOQUE [*kok'*] adj. (du préfixe *di,* et de *coque*). Bot. Qui est formé de deux coques : *Fruit* DICOQUE.

— N. m. pl. Genre de champignons hyphomycètes, présentant des conidies bicellulaires.

DICORDE ou **DIACORDE** n. m. (du préfixe *di,* et du gr. *khordê,* corde). Instrument de musique à deux cordes, en usage parmi les peuples de l'antiquité, et particulièrement chez les Egyptiens. (Il avait la forme d'un luth aplati.)

— Radiotechn. Cordon double terminé par deux fiches, qui, dans les bureaux centraux téléphoniques, sert à établir la communication entre un poste appelant ou un poste appelé, et un autre poste.

DICORYNIA n. m. Bot. Genre de légumineuses, voisin des casses.

— ENCYCL. Les *dicorynia,* dont on connaît quatre espèces, sont de grands arbres de l'Amérique du Sud ; une espèce (*dicorynia Paraensis*) fournit un bois très estimé dans les constructions navales, parce qu'il se conserve et résiste très bien à l'humidité, aux insectes et aux tarets.

DICOTYLE adj. Bot. Syn. peu us. de DICOTYLÉDONÉ, E.

DICOTYLÉDONÉ, E adj. (du gr. *di,* deux, et de *cotylédon*). Bot. Muni de deux cotylédons : *Plante* DICOTYLÉDONÉE. (On dit aussi DICOTYLÉDONE, DICOTYLÉ, E, DICOTYLE.)

DICOTYLÉDONES ou **DICOTYLÉDONÉES** [*né*] n. f. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Groupe de plantes, comprenant toutes celles dont les graines sont pourvues de deux cotylédons.

— ENCYCL. Les *dicotylédones* représentent un des trois grands embranchements qui formaient la base de la classification naturelle de Jussieu. C'est un groupe très naturel, qui se distingue des *monocotylédones* non seulement par le nombre des cotylédons de la graine, mais aussi par l'architecture générale de la fleur, par la diversité de coloration du calice et de la corolle, par la ramification des nervures foliaires suivant plusieurs directions, par la disposition des faisceaux primaires de la tige sur une seule circonférence, par la présence de formations secondaires concentriques dans la tige et la racine. Il faut ajouter que les conifères, cycadées et gnétacées, ont été extraites, sous le nom de *gymnospermes,* du groupe des dicotylédones, tel que le comprenait Jussieu, et qu'il ne forme plus qu'une des deux classes du sous-embranchement des phanérogames angiospermes.

Quelques caractères des dicotylédones : 1. Graine de crucifère avec la radicule en face de la commissure des deux cotylédons; 2. Graine de crucifère avec la radicule dorsale par rapport à un des deux cotylédons; 3. Graine de crucifère montrant les cotylédons plissés (conduplqués); 4. Embryon courbé d'une graine de ménispermacée dans un albumen abondant; 5. Graine d'anonacée avec embryon très petit et albumen ruminé; 6. Achaine de renonculacée avec embryon à la base d'un albumen abondant; 7. Feuille de dicotylédone avec nervation réticulée.

DICQUEMARE (l'abbé Jacques-François), naturaliste et astronome français, né et mort au Havre (1733-1789). Il entra dans les ordres, professa la physique expérimentale, et étudia surtout les animaux marins sans vertèbres. Il s'occupa aussi de géographie, d'astronomie, et d'art nautique.

DICRANE ou **DICRANUM** [*nom'*] n. m. Genre de mousses, caractérisées par un péristome simple et par une coiffe fendue latéralement.

— Encycl. Les feuilles des *dicranes* sont tantôt insérées sur deux rangs opposés, tantôt déjetées d'un seul côté. Les dicranes croissent par touffes épaisses, et constituent ces beaux tapis de verdure qui couvrent le sol des bois ou des berges sablonneuses. On remarque *undulatum, fulvellum, Drummondi dicranum.*

Dicrane : *a*, fruit grossi.

DICRANÉ, E adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre dicrane.

DICRANOCÈRE [*sèr'*] adj. (du gr. *dikranos*, fourchu, et *kéras*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes fourchues. (On dit aussi DICROCÈRE.)

DICRANOCÈRE n. m. Ancien nom de l'antilocapre américain.

DICRANOGRAPTIDÉS [*dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de cœlentérés du groupe des graptolites à colonies birameuses, avec cellules imbriquées, et comprenant deux genres : *dicranograptus* et *dicillograptus* du silurien inférieur.

DICRANOGRAPTUS [*tuss*] n. m. Paléont. Genre de graptolites, type de la famille des *dicranograptidés*, renfermant des formes à deux rameaux divergents, fossiles dans le silurien inférieur.

Dicranograptus.

DICRANOPHORE [*for'*] ou **DICRANOPHORA** [*fo*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des stratiomyidés, comprenant des mouches brésiliennes remarquables par l'apophyse fourchue que porte l'écusson.

DICRANOPHYLLUM [*fi-lom'*] n. m. Paléont. Genre de gymnospermes fossiles classés dans le groupe des salisburiées, représentés surtout par des rameaux garnis de feuilles linéaires, disposées en hélice et aux cicatrices rappelant celles des *lepidodendrons*. (On les a trouvées dans le terrain houiller stéphanien.)

DICRANURE n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des notodontidés, comprenant d'assez gros papillons nocturnes, grisâtres, dont les chenilles bizarres ont l'extrémité du corps terminée par deux appendices filiformes. (L'espèce type de ce genre est la *dicranure vinule* ou *queue-fourchue*, dont la chenille verte, avec le dos lie-de-vin, vit, en France, sur les saules et peupliers, pendant l'été.)

Dicranure.

DICRÉSYLCÉTONE (PARA) n. f. Cétone de formule $(CH^3C^6H^4)^2CO$ fondant à 92°, bouillant à 333°, obtenue par action de l'oxychlorure de carbone sur le toluène en présence de chlorure d'aluminium. || Syn. DITOLYLCÉTONE.

DICRÉSYLE n. m. Nom de l'un quelconque des six hydrocarbures dicrésyliques, correspondant à la formule $CH^3.C^6H^4.C^6H^4.CH^3$. (Le mieux étudié est le dérivé *para*, obtenu en traitant le parabromotoluène par le sodium). || Syn. DITOLYLE.

DICRÉSYLINE n. f. Homologue de la benzidine obtenu par transposition de l'hydrazotoluène. || Syn. de DITOLYLINE.

DICROCERUS [*sé-russ*] n. m. Genre de mammifères ruminants, cervidés primitifs rappelant les muntjacs actuels et caractérisés par des bois simplement bifurqués. (Leurs débris abondent dans certains terrains miocènes.)

DICROTE n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *krotos*, frappement). Antiq. gr. Navire à deux rangs de rames.

— Encycl. Les *dicrotes*, comme on en faisait dans les îles grecques, étaient d'une construction très légère, avantageuse dans les combats. Auguste, à Actium, dut, en grande partie, sa victoire sur Antoine au secours qu'il en tira. Aussi, dès lors les Romains s'en inspirèrent pour leurs birèmes ou tiburnes. Nous n'avons pas de détails sur la construction des dicrotes.

DICROTE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *krotos*, battement). Se dit, en médecine, du pouls qui présente le phénomène du dicrotisme.

— Encycl. A l'état normal, la tension artérielle ne baisse pas brusquement après la systole; elle subit des alternatives que seul peut mettre en évidence le sphygmomanomètre. Mais dans certains états pathologiques, comme la fièvre typhoïde, les alternatives de pression s'exagèrent, le dicrotisme devient perceptible au doigt qui prend le pouls; on dit alors que le pouls est *dicrote*.

DICROTISME [*tissm'*] n. m. (du gr. *di*, deux, et *krotos*, action de frapper). Physiol. Modification de l'onde sanguine au niveau des artères, qui fait percevoir deux pulsations pour une seule systole.

DICROTYLE n. m. Carbure d'hydrogène diéthylénique bouillant à 118°, identique à l'octadiène 1-6.

DICRURIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les drongos et formes affines, habitant les régions chaudes de l'ancien monde.

DICRURUS ou **DICROURUS** [*russ*] n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre *drongo*.

DICT [*di*] n. m. (lat. *dictum*). Ling. V. DIT.

DICTAME n. m. (gr. *diktamnon*). Plante aromatique, de la famille des rutacées, qui est originaire de l'Europe australe et de l'Asie occidentale.

— *Fig.* Baume, apaisement :

Tous les *dictames* saints qui calment la souffrance.
V. Hugo.

Puisqu'en elle tout est *dictame*.
Baudelaire.

— Encycl. Bot. La plante merveilleuse que les anciens appelaient *dictamnos* (de *Dicta*, montagne de Crète), le *dictame de Crète*, paraît être une labiée (*origanum dictamnus*), à feuilles cotonneuses, à fleurs purpurines, d'odeur aromatique, de saveur âcre et amère, qui passent pour cordiales, vulnéraires et emménagogues.

On appelle actuellement *dictames* ou *fraxinelles* les plantes du genre *dictamnus*, appartenant à la famille des rutacées. La principale espèce est la fraxinelle blanche (*dictamnus fraxinella*), qui croît dans les régions montagneuses de l'Europe australe et de l'Asie tempérée, atteint 65 cm. de haut; sa racine a une écorce employée en pharmacie comme stimulante tonique, et emménagogue. Cette écorce entrait dans la préparation du baume de Fioravanti. Les parties aériennes de la plante sont couvertes de petites glandes sécrétant une essence qui, par les temps chauds et orageux, s'enflamme quand on approche une bougie allumée.

Dictame : *a*, coupe de la fleur; *b*, fruit.

On donne le nom de « dictame » à diverses plantes aromatiques et médicamenteuses : *faux dictame* (*marrubium pseudo-dictamnus*); *dictame de Virginie* (*mentha pulegium*).

DICTAMEN [*dik-ta-mèn*] n. m. (du lat. *dictare*, dicter, suggérer). Inspiration : *Le* DICTAMEN *de la conscience.*

DICTATEUR n. m. (lat. *dictator*). Antiq. rom. Magistrat extraordinaire, souverain et temporaire. V. DICTATURE.

— Nom donné, dans les temps modernes, à celui qui réunit entre ses mains tous les pouvoirs, soit qu'ils lui aient été donnés, soit qu'il se les soit arrogés.

— Fig. *Ton de dictateur*, Ton impérieux.

— Hist. Titre que portait à la Diète d'Empire le secrétaire de l'archevêque de Mayence, archichancelier, parce que, dans la salle de la Dictature, il dictait aux cancellistes ou secrétaires de légation des princes les documents soumis aux délibérations des collèges. || Dans les anciens collèges de jésuites, Titre donné à l'élève qui avait été plusieurs fois « empereur », c'est-à-dire premier.

— Hist. littér. Nom que se donna Pellisson — et à sa suite Voltaire — parce qu'il dictait à son secrétaire.

DICTATORAT [*ra*] n. m. (de *dictateur*). Etat gouverné par un dictateur. (On dit parfois DICTATORIAT.)

DICTATORIAL, E, AUX adj. Qui appartient à la dictature : *Pouvoir* DICTATORIAL.

— *Par extens.* Absolu.

— *Fig.* Tranchant, impérieux : *Ton, Air* DICTATORIAL.

DICTATORIALEMENT [*man*] adv. En dictateur.

— *Fig.* D'une manière impérieuse : *Donner ses ordres* DICTATORIALEMENT.

DICTATRICE n. f. *Dictatrice perpétuelle*, Titre donné à la duchesse du Maine, présidente de l'ordre de la Mouche à miel.

DICTATURE n. f. A Rome, Dignité, autorité du dictateur : *La* DICTATURE *était décrétée par le Sénat.*

— *Par extens.* Pouvoir absolu quelconque.

— Hist. Dans l'ancien Empire d'Allemagne, Nom donné à l'assemblée des secrétaires de légation des princes.

— Encycl. Antiq. rom. Le gouvernement de Rome était parlementaire, mais, dans les moments difficiles, on concentrait tous les pouvoirs entre les mains d'un magistrat unique. Grâce à l'institution de la *dictature*, Rome, en cas de péril extérieur ou intérieur, profitait des avantages de l'unité de direction sans que dans les temps calmes la liberté fût compromise. Les consuls, sur l'ordre du Sénat, choisissaient un dictateur. La durée du pouvoir dictatorial était de six mois et ne fut jamais dépassée. Le dictateur ne devait de comptes à personne, ni pendant ni après l'exercice de sa fonction, sauf en ce qui concernait le trésor public. Il n'était justiciable que d'un blâme des censeurs. A l'origine les patriciens purent seuls être dictateurs. Le dictateur s'adjoignait un lieutenant, le *maître de la cavalerie*. Le pouvoir dictatorial était limité à l'Italie. Les magistrats reprenaient de droit leurs fonctions à l'expiration de la dictature. Les pouvoirs prolongés qu'exercèrent Sylla puis César, étaient irréguliers et n'ont de commun que le nom avec la dictature républicaine. Il y eut à Rome quatre-vingt-huit dictateurs, jusqu'à l'Empire qui les rendit inutiles.

On appelait aussi *dictature* une magistrature temporaire limitée à un acte unique et solennel. Certaines villes de la Confédération latine avaient à leur tête des magistrats appelés *dictateurs* qui exerçaient à tour de rôle le pouvoir royal.

— Temps mod. La *dictature* apparaît dans les périodes troublées comme un remède temporaire aux dangers publics. Elle fut exercée par Cromwell en Angleterre, par Bonaparte en France, par Primo de Rivera en Espagne, par Mussolini en Italie, par de nombreux chefs d'Etats de l'Amérique du Sud.

Dictatus papæ (*Ordonnances du pape*). Recueil d'authenticité douteuse inséré dans le *Registre* des Actes de Grégoire VII et formulant la doctrine de la suprématie du pape sur les princes séculiers.

DICTE MONS ou **DICTÆUS MONS**. Géogr. anc. Rocher de l'île de Crète, sur la côte orientale, où se trouvait un antre de Jupiter qui tirait son nom de la nymphe Dicté.

DICTÉ. Myth. gr. Nymphe de Crète. Pour échapper à Minos, qui la poursuivait de son amour, elle se jeta à la mer du haut de la montagne dont elle devint l'éponyme.

DICTÉE n. f. Action de dicter : *Ecrire sous la* DICTÉE *de quelqu'un.* || Ce qui a été dicté : *Recopier, Corriger une* DICTÉE.

— *Fig.* Inspiration, suggestion : *Agir sous la* DICTÉE *de quelqu'un.*

DICTER [*dik-té*] v. tr. (lat. *dictare*; de *dicere*, dire). Prononcer ce que quelqu'un écrit au fur et à mesure : DICTER *une lettre à son secrétaire, un devoir à des élèves.*

— *Fig.* Inspirer, suggérer : DICTER *à un homme tout ce qu'il doit dire et faire.*

Les vers que vous *dicta* l'amitié tendre et pure.
Voltaire.)

|| Prescrire, disposer : DICTER *la loi.* DICTER *les conditions de la paix.* || Prononcer, imposer : DICTER *des arrêts.*

— ***Se dicter***, v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.), Etre dicté, être suggéré, être imposé.

DICTÉRIADE n. f. (du gr. *deiktérias, ados*, actrice de mimes). Antiq. gr. Les *dictériades* proprement dites étaient des actrices de mimes ou de pantomimes. Mais on appelait encore ainsi les musiciennes pour festins, les danseuses, même les courtisanes de bas étage.

DICTÉRION n. m. (gr. *deiktérion*; de *deiknumi*, je montre). Antiq. gr. Maison de prostitution.

DICTÉ n. m. Littér. V. DIT.

DICTIO DOTIS n. f. Dr. rom. Mode de constitution de dot, qui consistait dans une déclaration verbale faite sans interrogation préalable, ce qui le distingue de la *promissio dotis.*

DICTION [*dik-si-on*] n. f. (lat. *dictio*). Mot, expression : *Les synonymes sont plusieurs* DICTIONS *qui signifient une même chose.* (La Bruyère.) [Vx.] || Choix et arrangement des mots : *Horace porte dans ses descriptions cette curiosité, cette oiselure de* DICTION *qui ne l'abandonne jamais dans ses odes.* (Sainte-Beuve.) || Manière de débiter : DICTION *lourde, traînante.* DICTION *pure, nette, incisive.*

— Syn. **Diction, élocution, style.** La *diction* est la manière de dire; c'est le choix et l'arrangement des mots considérés au point de vue grammatical ou à celui des convenances de toute nature. *Elocution* par rapport à *diction* marque une *diction* facile ou une manière de parler ou d'écrire qui s'attache moins aux mots qu'à l'allure générale de la phrase, et par là le mot se rapproche sensiblement de *style;* mais *style*, c'est aussi la manière particulière à un écrivain, sa marque propre.

— Encycl. Le mot *diction*, exprimant la manière de dire, de débiter des vers, un discours, un rôle théâtral, désigne un art, dont l'instrument principal est un organe souple ou assoupli par le travail. Cet art embrasse un ensemble de procédés dont les orateurs et les acteurs doivent faire une étude sérieuse et qui sont : l'articulation, la prononciation, la ponctuation, l'intonation, la déclamation. La diction oratoire et théâtrale, si elle ne supplée pas au talent, en est du moins un précieux auxiliaire.

DICTIONNAIRE [*dik-si-o-nèr'*] n. m. (lat. *dictionarium*; de *dictio, onis*, locution). Recueil des mots ou d'une catégorie de mots d'une langue, rangés soit par ordre alphabétique, soit par ordre de matières, soit par analogies, et expliqués dans la même langue ou traduits dans une autre : *Le* DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE. *Les* DICTIONNAIRES *Larousse. Recueillir, définir les mots d'une langue et en fournir des exemples tirés du bon usage, c'est le propre d'un* DICTIONNAIRE. (Racine.) *Un* DICTIONNAIRE *grec-français.* || Ouvrage dans lequel on traite, par ordre alphabétique, les matières relatives à un objet quelconque, à une science, à un art ou même à toutes les connaissances humaines : DICTIONNAIRE *biographique, historique.* DICTIONNAIRE *de médecine, d'histoire naturelle.* DICTIONNAIRE *encyclopédique.*

— Fam. *Dictionnaire vivant*, Personne dont les connaissances sont fort étendues.

— *Traduire à coups de dictionnaire*, Se servir fréquemment du dictionnaire pour traduire les mots d'une langue que l'on étudie.

— Syn. **Dictionnaire, encyclopédie, glossaire, lexique, vocabulaire.** Un *dictionnaire* est un ouvrage où beaucoup de mots, souvent tous les mots d'une langue, sont rangés suivant un certain ordre. Une *encyclopédie* est un ouvrage contenant seulement les mots qui se rapportent aux différentes branches du savoir humain et qui fait suivre ces mots d'un article de fond plus ou moins développé. Le *glossaire* est un dictionnaire consacré spécialement à l'explication des mots spéciaux, obscurs, inusités ou mal connus. Le *vocabulaire* est un dictionnaire où chaque mot ne reçoit qu'une explication très courte, ou bien c'est

un dictionnaire où l'on ne fait entrer que les mots propres à un art, à une science. *Lexique* ne s'est dit d'abord que des dictionnaires grecs classiques ; mais, par extension, il arrive souvent qu'on l'emploie dans toutes les acceptions du mot *dictionnaire*. Le *Larousse du XXe siècle* n'est pas un vocabulaire : mais il est à la fois un dictionnaire, un glossaire et une encyclopédie.

— ENCYCL. L'antiquité a eu d'excellents *dictionnaires*, mais ils sont pour la plupart perdus. Dès le IIIe siècle av. J.-C., le grammairien grec Callimaque écrivait, sous le titre de *Musée*, un ouvrage en cent vingt livres, où les auteurs connus à cette époque étaient mentionnés, et leurs productions critiquées. Au temps d'Auguste, Verrius Flaccus composa un traité considérable, intitulé : *De significatione verborum*, qui est également perdu, mais dont Pompeius Festus donna un abrégé. L'*Onomasticon* de Jules Pollux, qui professait la rhétorique à Athènes, du temps de l'empereur Commode, est précieux par les explications qu'il donne sur les acceptions diverses des mots, par les citations nombreuses d'auteurs anciens, par d'intéresssants détails sur les mœurs, les institutions, la religion. Les lexiques de Phrynicus, de Timée, d'Harpocration, d'Helladius, d'Hesychius, nous sont également parvenus et ont été imprimés au XVIe ou au XVIIe siècle.

Dans la période qui sépare l'invasion des Barbares du moyen âge proprement dit, il faut signaler le *Lexicon* de Suidas (XIe s.), qui est à la fois un vocabulaire, une encyclopédie, et un dictionnaire biographique ; compilation précieuse par ses citations d'auteurs dont il ne reste rien de plus. Le *Vocabularium* de Papias, qui remonte aussi au XIe siècle, présente d'utiles renseignements tirés des lexicographes anciens, et, d'autre part, reste comme un témoignage des dernières manifestations d'une langue qui achève de mourir.

Pendant la Renaissance, les dictionnaires se firent très nombreux. Le dictionnaire latin de Calepin (1502) fut l'instrument de travail de beaucoup d'érudits au XVIe siècle, ainsi que le *Thesaurus Ciceronianus* de Rizzoli (1537). Mais les grands lexicographes de la Renaissance furent Robert Estienne : *Thesaurus linguæ latinæ* (1532 et 1543), immense travail où les exemples sont rangés par ordre alphabétique, et Henri Estienne, fils de Robert, qui mit au jour, en 1572, le *Thesaurus græcæ linguæ*, préparé par son père, riche trésor où ont puisé les philologues de tous les pays. Il nous faut encore mentionner le *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange (1678), ouvrage d'une prodigieuse érudition sur le latin du moyen âge ; le *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis*, du même érudit (1688) ; le *Græcum lexicon manuale* de Hederich (1722), et le savant répertoire de Forcellini : *Totius latinitatis lexicon* (1771), qui fait encore autorité.

Toutes les langues, anciennes et modernes, de l'Orient et de l'Occident, du Nord et du Midi, ont leurs dictionnaires. Il y en a, de plus, un grand nombre dans chaque langue, sur toutes sortes de matières : dictionnaires scientifiques, artistiques, littéraires, biographiques, bibliographiques, tantôt embrassant l'ensemble des sciences ou des lettres ou des arts, de la biographie ou de la bibliographie, tantôt se bornant à quelque branche particulière des connaissances humaines.

Dictionnaire de l'Académie française. En 1638 l'Académie, sur l'invitation de Richelieu, s'occupa de rédiger un dictionnaire. Vaugelas et Chapelain en présentèrent le projet, et Vaugelas fut chargé de diriger la rédaction. Les noms des auteurs qui, seuls, pourraient être cités comme faisant autorité, furent fixés à l'avance. La première édition ne parut qu'en 1694.

Elle offre cette particularité que les mots n'y sont pas rangés par ordre alphabétique : les principaux vocables, considérés comme « chefs de famille », amenaient, chacun à sa suite, les termes dérivés ou composés auxquels ils ont donné naissance. L'ordre alphabétique fut adopté dans la deuxième édition (1718), à laquelle l'abbé Regnier-Desmarais prit la part principale, et dans les trois suivantes, qui sont de 1740, de 1762 et de 1798. L'édition de 1835 fut dirigée par Morellet, Suard, Raynouard, Auger, Andrieux, Arnault et surtout Villemain, qui en écrivit la préface. L'édition de 1877 consacra quelques changements orthographiques importants et admit environ 2.200 mots nouveaux. La huitième édition commença de paraître en 1929.

Dictionnaire historique (Grand) ou le Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane, par Moreri ; remarquable compilation de notions historiques (1674), consultée surtout dans sa 20e édition en dix volumes, considérablement remaniée par Drouet (1759).

Dictionnaire français, *contenant les mots et les choses*, etc., par Richelet (Genève, 1680). Ce vocabulaire d'un érudit à l'esprit fort caustique est rempli de traits satiriques, d'expressions triviales, d'anecdotes gaillardes. Richelet se moque vertement de certains de ses confrères comme Amelot de la Houssaye et Furetière. Ce premier vocabulaire français fait sur un plan méthodique a été remanié par l'auteur, et par d'autres érudits comme Pierre Aubert (1728) et Goujet (1759-1763).

Dictionnaire historique et critique, de Bayle (1696-1702). Bayle n'avait primitivement l'intention que de compléter Moreri : il a fait une œuvre bien supérieure à celle de son devancier, et qui a exercé une immense influence sur la direction des idées au XVIIIe siècle. Dans son dictionnaire, Bayle suit une méthode à lui : considérant chaque article comme un simple sommaire, il en développe la matière, en marge ou au bas des pages, dans des commentaires très étendus et d'une érudition prodigieuse. Il y aborde, au point de vue protestant et surtout au point de vue du libre examen, une foule de questions de théologie, de philosophie et d'histoire. Le *Dictionnaire* de Bayle ouvre la voie à l'*Encyclopédie* de Diderot.

Dictionnaire de Trévoux (1704) ; réimprimé pour la dernière fois en 1771. C'est un dictionnaire de la langue et qui a reçu son nom de la ville où il fut imprimé pour la première fois. Œuvre des jésuites, il a pour principaux auteurs les pères Buffier, Bougeant, Castel, Ducerceau, Tournemine, et il a joui longtemps d'un très grand crédit auprès des lexicographes français et étrangers. On y trouve quantité de mots anciens, que l'Académie avait bannis de son vocabulaire et qui sont utiles pour l'intelligence des vieux auteurs.

Dictionnaire philosophique, par Voltaire (1764). Voltaire eut la première idée de cet ouvrage à Postdam, et commença à en rédiger les articles dès 1752. Les éditeurs de Kehl y ont incorporé divers autres ouvrages de Voltaire, entre autres les articles écrits pour l'*Encyclopédie*. Ces articles, écrits sur le ton d'une causerie vive et étincelante, portent sur toutes sortes de sujets (philosophie, histoire, littérature, grammaire, etc.). Le *Dictionnaire philosophique* fut surtout une arme de guerre, dirigée contre le catholicisme, mais il n'est ni athée ni matérialiste. Voltaire est déiste pour des raisons autant physiques que morales.

Dictionnaire de la langue française, par E. Littré (4 volumes et 1 Supplément). C'est un monument de solide érudition. Dans chaque article on trouve, après les définitions, de nombreux exemples empruntés aux grands écrivains depuis le XVIIe siècle ; puis, à la suite, un historique montrant les emplois du mot dans l'ancienne langue jusqu'au XVIe siècle, enfin l'étymologie. Quand il y a lieu, des explications grammaticales sont données. On peut dans ce dictionnaire critiquer la disposition matérielle qui est un peu serrée et confuse et ne permet pas les recherches rapides. Le vocabulaire n'est plus à jour, non plus que la terminologie scientifique. Mais, au point de vue de l'histoire de la langue, il demeure un précieux et riche répertoire d'exemples et de faits grammaticaux.

Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, par A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas. L'ouvrage comprend : la prononciation figurée des mots, leur étymologie, leurs transformations successives, l'exemple le plus ancien de leur emploi, leurs sens propres et figurés, classés dans l'ordre à la fois historique et logique de leur développement, avec des exemples tirés des meilleurs écrivains. Il est fait dans l'ouvrage de nombreux renvois au *Traité de la formation de la langue*, en 300 pages, qui est placé en tête.

Dictionnaire analogique de la langue française, par Boissière ; répertoire des mots par les idées et des idées par les mots (1862). La méthode de cet ouvrage consiste à réunir autour d'un mot essentiel, concret (*bois*) ou abstrait (*attention*) tous les mots : adjectifs, verbes, etc. qui s'y rattachent en quelque manière par des relations de cause, de moyen, d'effet, etc. Ces groupes, au nombre d'environ deux mille, forment la partie principale de l'ouvrage. En outre, dans le haut des pages se trouvent par ordre alphabétique tous les mots du vocabulaire français, avec le renvoi aux groupes auxquels ils se rattachent.

Dictionnaire universel du XIXe siècle (GRAND), par Pierre Larousse (1866-1876, 15 vol. gr. in-4° ; 1er Supplément, 1878 ; 2e Supplément, 1888).

Comme dictionnaire, il fut le plus complet qui eût paru jusqu'à ce jour. La partie lexicographique avait reçu des développements qu'on aurait cherchés vainement ailleurs : définitions, sens propres, sens figurés, par extension ou par analogie, sont nettement déterminés par des exemples nombreux ; chaque mot trouve son historique tout tracé par son étymologie, sa formation et les vicissitudes de sens qu'il a subies avant d'arriver jusqu'à nous. Les plus récents néologismes, l'argot même, y trouvèrent place.

Comme encyclopédie, son caractère propre fut d'être, avant tout, un ouvrage de vulgarisation. Histoire, géographie, voyages, mathématiques, sciences naturelles et leurs applications, théologie, philosophie, métaphysique, exégèse religieuse, littérature, beaux-arts, toutes les questions ont été traitées de façon à être mises à la portée du grand public, et à l'y intéresser. On y trouve de plus, et c'est là encore un trait original et propre à cet ouvrage, la définition des types sortis de l'imagination créatrice des écrivains, les analyses de tous les chefs-d'œuvre de l'art et de la littérature, les allusions historiques, les causes célèbres, les anecdotes caractéristiques, etc. Cet ensemble si abondant et si varié fait du *Grand Dictionnaire* une mine inépuisable de renseignements de toute nature. V. LAROUSSE (*Dictionnaires*).

L'originalité essentielle, qui, dès le début, classa cet ouvrage, fut d'être à la fois un *dictionnaire* et une *encyclopédie*.

Dictionnaire de géographie universelle (NOUVEAU), par Vivien de Saint-Martin et L. Rousselet. Important répertoire paru de 1876 à 1895 avec la collaboration des frères Reclus et des meilleurs géographes du temps. Il a pris de plus en plus d'extension au cours de la publication de ses sept volumes. Aussi un Supplément, publié sous la direction de L. Rousselet entre 1895 et 1900, a-t-il repris les principaux articles du premier tome et mis au courant des nouvelles découvertes et des modifications politiques et autres les articles les plus importants de la suite de cette riche et consciencieuse publication.

Dictionnaire géographique et administratif de la France, par P. Joanne. Répertoire précédé d'une importante introduction d'Elisée Reclus, dans les sept volumes duquel sont alphabétiquement étudiés, au point de vue statistique, économique, historique et monumental, tous les départements et les provinces, tous les principaux accidents physiques et toutes les localités de la France (1890-1905).

Dictionnaire des opéras (*Dictionnaire lyrique*), par Fél. Clément et P. Larousse ; répertoire précieux, contenant par ordre alphabétique le compte rendu critique des principales œuvres de musique dramatique (1869).

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. V. ANTIQUITÉS (*grecques et romaines*).

DICTIONNARISER [*dik-si-o-na-ri-zé*] v. tr. Ranger sous forme de dictionnaire.

DICTIONNARISTE [*dik-si-o-na-risst'*] n. m. Auteur d'un dictionnaire.

DICTON n. m. (du lat. *dictum*, mot, chose dite). Parole sentencieuse, devenue populaire :

Et tous vos biaux *dictons* ne servent pas de rien.
MOLIÈRE.

‖ Mot plaisant et piquant : *Le satirique donne à chacun son* DICTON. (Académie.) [Vx.] ‖ Mot passé en proverbe : DICTON *populaire*. ‖ Maxime, sentence : *Les* DICTONS *moroses de la vieillesse*.

— Dr. anc. *Dicton de jugement*, Dispositif d'un arrêt. V. DICTUM.

DICTUM [*dik-tom'*] n. m. (mot. lat. qui signifie *chose dite*). Dr. anc. Dispositif d'un jugement. (Lorsque les jugements étaient rendus en latin, le dispositif commençait généralement par les mots *Dictum fuit...*, etc.)

Dictyne.

DICTYDIE [*dî*] n. f. Bot. Genre de champignons appartenant aux myxomycètes cribrariées, ayant des spores brunes, et dont la fructification ne présente ni capillitium ni columelle, mais possède une membrane à épaississements en réseau.

DICTYNE n. f. Genre d'arachnides, type de la famille des *dictynidés*, comprenant plus de cent espèces, dont beaucoup se trouvent en Europe.

— ENCYCL. Les *dictynes* sont de petites araignées pourvues d'un cribellum et d'un calamistrum, qui tissent leur toile sur les fleurs, les arbustes et parfois sur les murs des monuments, en Europe et dans une partie de l'Amérique du Nord.

DICTYNNE. Myth. gr. Nymphe qui donna son nom à la ville crétoise de Dictynnaeon. Poursuivie par Minos, elle se jeta du haut d'un rocher et tomba dans un filet de pêcheur, d'où son nom (du gr. *diktuon*, filet). Elle était identifiée avec Britomartis et Artémis.

DICTYNNIES [*ti-nî*] n. f. pl. (du gr. *diktuon*, filet). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Artémis, chasseresse aux filets, adorée en Crète sous le nom de *Artémis Dictynna*.

DICTYOCARPE adj. (du gr. *diktuon*, réseau, et *karpos*, fruit). Bot. Dont les fruits sont réticulés.

DICTYOGÈNE adj. (du gr. *diktuon*, réseau, et *génésis*, génération). Se dit d'un végétal dont les feuilles présentent des nervures réticulées. — *Couche dictyogène*, Méristème spécial qui se forme dans le péricycle de la tige des monocotylédones et aux dépens duquel se différencie un réseau particulier de faisceaux libéro-ligneux (réseau radicifère), servant d'intermédiaire entre l'appareil vasculaire de la tige et celui des racines latérales. (Mangin.)

DICTYOPHORA [*fo*] n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des delphacidés, comprenant de petites formes à tête prolongée en avant. (On trouve en France le *dictyophora Europæa*, qui est vert avec les ailes hyalines à nervures vertes ; il recherche les endroits chauds et sablonneux.)

DICTYOPHORE [*for'*] n. m. (du gr. *diktuon*, filet, et *phoros*, qui porte). Antiq. rom. Nom grec des gladiateurs. V. RÉTIAIRE.

DICTYOPHYLLUM [*fi-lom'*] n. m. Paléont. Genre de fougères fossiles du groupe des dictyoptéridées, à frondes palmées, pennées, nervures réticulées, sporanges annelés réunis en sorespunctiformes. (Débutent dès la base du lias et se poursuivent jusqu'à l'infra-crétacé.)

DICTYOPTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des cantharidés, comprenant des formes allongées, à élytres élargis en arrière, ordinairement rouges ou orange, et de taille médiocre. (Plusieurs espèces de *dictyoptères* se trouvent en France. Leurs larves carnassières vivent sous les écorces et dans le bois pourri ; les adultes se tiennent sur les fleurs au printemps.)

Dictyoptère.

DICTYORRHIZE adj. (du gr. *diktuon*, réseau, et *rhiza*, racine). Bot. Qui a des racines réticulées.

DICTYOSPHÉRIE [*oss-fé-ri*] n. f. Bot. Genre d'algues vertes siphonées valoniées. (Nom botanique : *dictyosphæria*. — Le nom de *dictyosphærium* s'applique à des algues vertes inférieures tétrasporées.)

DICTYOSTÉLIACÉES [*oss-té, sé*] n. f. pl. Famille de champignons myxomycètes dont les myxamibes ne se fusionnent pas en un plasmode. Elle comprend la *dictyostélie, aerase* et *polysphondyle*.

DICTYOSTÉLIE [*oss-té-lî*] n. f. Genre de champignons myxomycètes à plasmode agrégé, dont la fructification a un pied non ramifié.

DICTYOTE n. f. Bot. Genre d'algues, type des *dictyotées*, à thalle dichotome à trois épaisseurs de cellules.

DICTYOTÉES [*té*] ou **DICTYOTACÉES** [*sé*] n. f. pl. Bot. Famille d'algues, de l'ordre des phéophycées.

— ENCYCL. Les *dictyotées* se multiplient par des spores immobiles tétraspores, et se reproduisent par hétérogamie ; l'anthéridie forme un grand nombre de petits pollinides avec un cil, dont un féconde l'oosphère unique expulsée par un oogone. Ces plantes sont toutes marines et appartiennent à dix genres : *padine, dictyote*, etc. Il y a trois sortes de thalles à tétrasporanges mâles et femelles. Les tétraspores en germant donnent autant de thalles mâles que de thalles femelles.

DICTYOTHÉTON [*tonn*] n. m. (gr. *diktuothéton ;* de *diktuon*, filet, et *tithémi*, je place). Archit. anc. Nom grec de l'appareil réticulé.

DICTYOXIPHION [*ok-si-fi-on*] n. m. Genre de fougères de l'Amérique tropicale. (Voisins des lindsées, les dictyoxiphions sont cultivés en serre pour leurs frondes simples, entières, groupées en touffes gracieuses.)

DICTYS de Crète, compagnon légendaire d'Idoménée au siège de Troie ; auteur supposé d'un récit de la guerre de Troie intitulé *Ephemeris belli Trojani*, qui aurait été d'abord écrit en phénicien, mis en grec sous Néron, enfin traduit en latin. Le récit est précédé d'une lettre d'un certain L. Septimius, qui se donne comme le traducteur, à Q. Aradius. On s'accorde pour placer au IVe siècle de notre ère le texte latin. Ce roman historique, très populaire au moyen âge, a été utilisé par les poètes du cycle troyen.

DICUIL, moine et géographe irlandais du IXe siècle. Son *De mensura orbis terræ*, écrit en 825, prouve le peu d'étendue des connaissances géographiques à cette époque ; Letronne en a donné une excellente édition (1814).

DICYANODIAMIDE n. f. Combinaison de formule

$NH^2{\cdot}C\,(NH)\,NH{\cdot}CN$

se formant par polymérisation de la cyanamide. (Elle possède une réaction neutre. L'ammoniac la transforme en biguanide et les acides étendus en guanylurée.) || Syn. CYANOGUANIDINE, PARAM.

DICYANODIAMIDINE n. f. Chim. Syn. de GUANYLURÉE.

DICYÉMIDES [*mid'*] n. m. pl. Groupe d'animaux pour lesquels on a fondé un embranchement spécial dit des *mésozoaires*.

DICYNODON [*si*] n. m. Paléont. Genre de reptiles fossiles, du groupe des *dicynodontidés*, caractérisé par deux grosses dents, semblables à des canines prolongées en défenses à la mâchoire supérieure, et qui ont vécu aux époques permienne et triasique, en Afrique, en Europe et dans l'Inde.

DICYNODONTIDÉS [*dé*] ou **DICYNODONTES** [*dont'*] n. m. pl. Paléont. Groupe de reptiles théromorphes, dont le genre *dicynodon* est le type.

— ENCYCL. Très différents de tous les reptiles actuels, les *dicynodontidés* sont caractérisés par leur crâne d'aspect tout spécial, aux fosses nasales distinctes, aux mâchoires édentées ou armées d'une paire de dents caniniformes, développées en défense. On trouve leurs squelettes dans les terrains permien et triasique de presque toutes les parties du monde.

Dicyrtome.

DICYRTIDÉS [*dé*] n. m. pl. Zool. Famille de protozoaires rhizopodes dont la coque est divisée en deux parties qui ont reçu respectivement le nom de tête et de thorax.

DICYRTOME ou **DICYRTOMA** n. m. Genre d'insectes collemboles, famille des sminthuridés, comprenant de petites formes courtes, renflées, à antennes coudées, au moins aussi longues que le corps. (Les dicyrtomes se rencontrent sous les écorces ou sur le bois tombé à terre, dans les forêts.)

DIDACE (saint), franciscain espagnol, né en Andalousie vers 1400, mort à Alcala-de-Hénarès en 1463. Après avoir prêché la foi aux indigènes des Canaries, il s'illustra en Espagne et à Rome, par sa charité envers les malades. Canonisé en 1588, par le pape Sixte V, il est connu dans l'Aragon sous le nom de *saint* JAIME, et en Castille sous celui de *saint* DIÉGO. — Fête le 13 novembre.

DIDACTICIEN [*si-in*], **ENNE** n. Qui publie un ouvrage didactique.

DIDACTIQUE [*tik*] adj. (gr. *didaktikos;* de *didaskein*, enseigner). Qui sert, qui est propre à l'enseignement : *Termes* DIDACTIQUES. *Ordre* DIDACTIQUE.

> Loin ces rimeurs craintifs, dont l'esprit flegmatique
> Garde dans ses fureurs un ordre *didactique*.
> BOILEAU.

— Littér. Se dit de tout ouvrage dont le but est d'enseigner les principes d'une science ou d'un art : *Tout ouvrage de génie, épique ou* DIDACTIQUE, *est trop long s'il ne peut être lu dans un jour.* (Joubert.)

— *Substantiv.* et au masc. Genre didactique : *Ecrire, S'exercer, Exceller dans le* DIDACTIQUE.

— *Substantiv.* et au fém. L'art d'enseigner : *Les règles, Les principes de la* DIDACTIQUE.

— ENCYCL. Si l'on voulait appliquer la désignation de *didactique* en se conformant au sens étymologique, elle embrasserait tous les livres propres à l'instruction. Mais le *genre didactique* proprement dit est restreint ordinairement à un *poème* qui présente un enseignement régulier sous une forme agréable. *Les Œuvres et les Jours* et la *Théogonie* d'Hésiode sont les plus anciens poèmes didactiques. Il y faut rattacher, chez les Grecs, les poèmes philosophiques *Sur la nature*, de Xénophane, de Parménide et d'Empédocle, et les *Phénomènes* d'Aratus.

Le génie des Latins se déploya dans le genre didactique sur des sujets variés avec Caton l'Ancien, Ennius, Varron, Cicéron, Lucrèce et son *De natura rerum*, Virgile et ses admirables *Géorgiques*, Horace et son *Art poétique*, Ovide et ses *Fastes* et son *Art d'aimer*, enfin avec Columelle, Ausone, d'autres encore.

Si les poètes chrétiens essayèrent d'appliquer le poème didactique à l'enseignement des préceptes de la religion, les poètes latins modernes n'ont pas dédaigné non plus le genre didactique; par exemple : René Rapin avec son poème des *Jardins* (1665), Jacques Vanière avec son *Prædium rusticum* (1707).

Dans notre littérature les poèmes didactiques abondent, en particulier les *Arts poétiques*, avec un Ronsard, un Vauquelin de La Fresnaye, un Boileau, et d'autres. C'est, à côté de ces *Arts poétiques*, la *Religion* de Louis Racine, les *Discours sur l'homme* de Voltaire, la *Peinture* de Lemierre, la *Déclamation théâtrale* de Dorat, *les Jardins* et *l'Homme des champs* de Delille, voire *les Saisons* de Saint-Lambert et *les Mois* de Roucher, *la Gastronomie* de Berchoux, etc. De nos jours, le genre didactique est ou paraît du moins presque complètement abandonné.

DIDACTIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière didactique.

DIDACTYLE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Qui possède deux doigts, *L'autruche est* DIDACTYLE. || Qui se termine par deux appendices en manière de doigts : *Les écrevisses, les homards ont des pinces* DIDACTYLES.

— Métr. anc. Pied composé de deux dactyles; et substantiv. : *Un* DIDACTYLE.

DIDACTYLES n. m. pl. Nom sous lequel on désigne les animaux dont le pied n'a que deux doigts (l'autruche parmi les oiseaux), mais qu'on applique par extension aux ruminants qui ne foulent le sol que par leurs deux doigts médiaux (3e et 4e).

Didakhê (c'est-à-dire *Enseignement* ou *Doctrine* [*des douze apôtres*]). C'est un des monuments les plus anciens de la littérature chrétienne primitive. Il a été découvert à Constantinople en 1875 et publié, en 1883, par Philotée Bryennios, métropolitain de Nicomédie. C'est un traité destiné à l'enseignement des catéchumènes. Il se divise en deux parties. Dans la première (I-VI) sont exposés les préceptes essentiels de la morale chrétienne; dans la seconde (VII-XI), l'auteur décrit le baptême, le jeûne, l'eucharistie; il expose ensuite (XI-XV) l'organisation de la société chrétienne. La conclusion est une exhortation à la vigilance, fondée sur l'espérance de la venue prochaine du Seigneur. On assigne pour date à cette œuvre les environs de l'année 135 ou les premières années du IIe siècle. Elle était fort estimée des anciens.

DIDAM, bourg des Pays-Bas (prov. de Gueldre, arrond. de Dœsbourg); 4.000 hab. Bestiaux et seigle.

DIDASCALE [*dass-kal*] n. m. (gr. *didaskalos*). Hist. ecclés. Docteur de l'Eglise grecque.

DIDASCALÉE [*dass*] n. m. (emprunté du gr. *didaskaleion*, école). Hist. ecclés. Ecole chrétienne officielle, organisée à Alexandrie, au second siècle, par la communauté des fidèles, et où les chefs ecclésiastiques ne se contentaient pas de donner un enseignement élémentaire, tel qu'il convenait à des catéchumènes, mais y faisaient exposer et défendre la foi par des érudits et des philosophes chargés officiellement de ce soin, nommés et révoqués par eux.

DIDASCALIE [*dass-ka-lî*] n. f. (gr. *didaskalia*). Antiq. gr. Instructions du poète pour l'exécution d'une pièce de théâtre. || *Par extens.* La représentation elle-même.

— Philol. Comptes rendus ou procès-verbaux des concours tragiques et comiques. || Edition d'une pièce de théâtre. || Petite note qui, chez les Latins, se plaçait en tête d'une pièce de théâtre pour indiquer l'origine, la date de la représentation, etc. || Répertoire de pièces de théâtre.

— Philos. Art d'enseigner; ensemble de préceptes.

— ENCYCL. Antiq. gr. et lat. Le mot grec *didaskalia* avait plusieurs sens. A l'origine, il désignait seulement les instructions données par le *didaskalos*, le poète lui-même, aux acteurs et aux choreutes. Plus tard, il s'appliqua aussi aux concours tragiques et comiques, même aux éditions de pièces de théâtre. Mais, de plus en plus, on réserva le nom aux comptes rendus officiels des concours littéraires, qui étaient conservés dans les archives de l'Etat. Plus tard, ils furent gravés sur des stèles, près du théâtre (plusieurs ont été retrouvées dans les fouilles). Aristote, Dicéarque, Callimaque, Aristarque, Aristophane de Byzance, et d'autres, avaient composé des recueils de ces documents; les scoliastes y ont puisé.

Les Latins appelaient « didascalies » les courtes notices mises en tête des pièces de théâtre pour renseigner le lecteur.

DIDASCALIQUE [*dass-ka-lik'*] adj. (de *didascalie*). Qui concerne l'enseignement. (Vx.)

DIDAY (François), paysagiste suisse, né et mort à Genève (1802-1877). Il fut l'un des premiers à aborder la peinture de montagne et à peindre les spectacles alpestres. Il débuta, au Salon de 1840, par trois toiles qui furent remarquées : *le Soir dans la vallée, Chalet dans les hautes Alpes, Torrent dans les Alpes.* On lui doit encore : *le Glacier de Rosenheim*, au musée de Lausanne depuis 1842, et *le Chêne et le Roseau*, au musée de Genève.

DIDE (Auguste), pasteur protestant et publiciste français, né à Nîmes (Gard) en 1839, mort à Nice en 1918. Sa thèse, qu'il soutint à Strasbourg, sur la *Conversion de saint Paul*, le classa dans la partie la plus radicale du protestantisme libéral. En 1868, il fut nommé l'un des trois pasteurs de l'Eglise libérale, fondée par Athanase Coquerel fils. En 1885, il fut élu sénateur par le département du Gard. Il a écrit : *Genève et l'orthodoxie, Essai sur le positivisme; Hérétiques et révolutionnaires* (1886); *J. Barni, sa vie et ses œuvres* (1891); *la Fin des religions* (1902); *Michel Servet et Calvin* (1907). Il rédigea pendant plusieurs années le journal *le Protestant libéral*, et fonda la revue *la Révolution française*.

DIDÉCAÈDRE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *déka*, dix, et *édra*, base). Minéral. Se dit des cristaux où l'ensemble des faces offre la combinaison de deux solides à dix faces.

DIDÉE ou **DIDEA** [*dé*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, comprenant des mouches de nos pays qui fréquentent les fleurs.

Didée.

DIDELPHE [*dèlf'*] adj. (du préfixe *di*, et du gr. *delphus*, matrice). Tératol. Se dit de l'utérus double avec vagin également double.

DIDELPHES [*dèlf'*] ou **DIDELPHIENS** [*dèl'-fi-in*] n. m. pl. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Ordre de mammifères plus ordinairement appelés MARSUPIAUX.

DIDEMNIDÉS [*dèm'-ni-dé*] n. m. pl. Zool. Sous-ordre d'ascidies composées, caractérisées par les individus coloniaux enfouis dans une substance commune dérivée de la tunique, groupés irrégulièrement autour d'un cloaque commun. (Le genre *didemnum* en est le type; ils sont communs dans presque toutes les mers.)

DIDENHEIM, comm. du Haut-Rhin, arrond. et à 4 kil. de Mulhouse, sur l'Ill et le canal du Rhône au Rhin; 1.010 hab.

DIDERME [*dèrm'*] n. m. Genre de petits champignons myxomycètes trouvés sur le bois mort et les mousses.

DIDERMIQUE [*dèr'-mik'*] adj. (du préfixe *di*, et du gr. *derma*, derme). Embryol. *Plastoderme didermique*, Expression servant quelquefois à désigner la *gastrula* qui se compose, en effet, de deux feuillets, l'un externe, l'autre interne.

DIDEROT (Denis), écrivain français, né à Langres en 1713, mort à Paris en 1784. Fils d'un coutelier, d'ailleurs riche, il fit de bonnes études, décida ses parents à l'envoyer au collège d'Harcourt, à Paris. Quand il en sortit, au lieu de prendre, comme son père le désirait, une profession régulière, il voulut se livrer à toutes sortes d'études qui lui plaisaient, depuis la philosophie jusqu'aux mathématiques et à l'anatomie. Il vécut ainsi à l'aventure, traversant souvent des jours de profonde misère, épousa une lingère, publia une traduction de l'Anglais Shaftesbury (*Essai sur le mérite et la vertu*, 1745) qui ne le rendit pas célèbre, des *Pensées philosophiques* (1746) qui lui donnèrent quelque réputation parmi les gens de lettres et dont les audaces adroites le rendirent suspect au pouvoir. Son nom sortit tout à fait de l'obscurité lorsqu'il fut chargé de publier l'*Encyclopédie* (V. ce mot) et lorsque l'ouvrage eut commencé à paraître. Il avait été enfermé trois mois à Vincennes pour avoir publié la *Lettre sur les aveugles* (1749). Il donnait encore un roman licencieux *les Bijoux indiscrets* (1747); la *Lettre sur les sourds et muets* (1751); les *Pensées sur l'interprétation de la nature* (1754). Il écrit deux drames : *le Fils naturel* (1757, joué en 1771); *le Père de famille* (1758, joué en 1761) qu'il publie avec un exposé de son système dramatique (*Entretiens sur « le Fils naturel »*; *Discours sur la poésie dramatique*). Entre temps, et à travers bien des difficultés, il travaillait durement à l'*Encyclopédie*, qui fut terminée en 1772. Il put alors faire en Russie le voyage auquel Catherine II le conviait depuis longtemps. Il écrivit alors *la Religieuse* (1775), roman assez scabreux malgré ses prétentions moralisatrices. Après sa mort on a publié un grand nombre d'œuvres inédites : deux romans, *Jacques le Fataliste* (1796), *le Neveu de Rameau* (1813); une méditation philosophique, *le Rêve de d'Alembert* (1830); un ouvrage critique, *le Paradoxe sur le comédien* (1830); des études sur *les Salons* du XVIIIe siècle qui avaient été insérées d'abord (et complétées depuis) dans la *Correspondance littéraire* manuscrite de Grimm, etc. Il a laissé une abondante correspondance dont la partie la plus intéressante est constituée par ses lettres à son amie Mlle Volland.

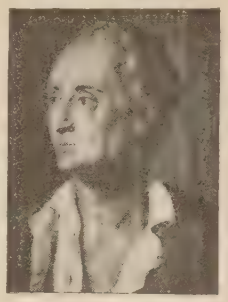

Diderot.

Pour les lecteurs du XVIIIe siècle, qui ignoraient les œuvres publiées après sa mort, Diderot a été surtout une « tête philosophique », le directeur et comme le symbole de l'*Encyclopédie*. Très lié avec les autres philosophes, surtout d'Alembert et d'Holbach, il a été à certains égards le plus illustre d'entre eux, puisque la gloire de Voltaire et de Rousseau n'a pas été seulement philosophique. Cette réputation tint surtout à deux choses : au retentissement de l'*Encyclopédie* dont on savait qu'il était l'âme, et à son prestige personnel; c'était un merveilleux causeur, une sorte d'apôtre de ses idées, ardent, tumultueux, « inspiré »; il « subjuguait » tous ceux qui l'approchaient.

Pour nous, la philosophie de Diderot reste originale par la variété et la précision des connaissances qui la soutiennent. Elle est exposée dans des ouvrages souvent diffus ou fragmentaires, parfois contradictoires. Il est impossible d'en dégager un système « lié ». Diderot se défiait d'ailleurs de ces systèmes. Mais la méthode de Diderot est en grande partie neuve. Il est vraiment le premier à avoir édifié sa philosophie non sur des raisonnements et sur de la logique, mais sur des faits et des faits empruntés aux sciences, aux découvertes de la physique, de la physiologie, de l'anatomie. En méditant sur les observations des savants il aboutit sans cesse à des intuitions de génie; il pressent et parfois il formule les doctrines de l'évolution, de la constitution cellulaire des êtres vivants, etc. Il ébauche les méthodes d'un Lamarck, d'un Claude Bernard, d'un Taine. Il enseigne une sorte de matérialisme scientifique.

Il n'est d'ailleurs pas un sceptique. Ses doctrines le conduisent au fatalisme, à la négation de toute morale. Mais il résiste à ses doctrines; il a une « âme sensible », « l'enthousiasme de la vertu ». A chaque instant ses œuvres, ses lettres, sont des hymnes à l'humanité, à la bienfaisance, au sacrifice. Et il a été vraiment non un homme sans reproche, mais un fort brave homme, généreux, mari patient, excellent père.

Ses deux romans, surtout *le Neveu de Rameau*, sont la partie la plus vivante de son œuvre. On y trouve tout ce qu'il y a de vigoureux, de brutal même, dans les idées philosophiques de Diderot et, en même temps, ce frémissement, cette passion de vie, cet art de « subjuguer » le lecteur, un mélange savoureux, et qui est tout Diderot, de cynisme et de candeur, de scepticisme et d'enthousiasme.

Les drames de Diderot sont médiocres. Mais les théories dramatiques sont importantes. Elles tentent de substituer à la tragédie classique, ou plutôt de créer à côté d'elle, un théâtre où l'on accorderait une grande importance au décor, à la mimique, où l'on étudierait non plus des caractères abstraits, mais *les conditions*, les formes de caractère déterminées par la vie sociale. Ces théories préparent à la fois le mélodrame et les pièces d'Augier et Dumas fils. La critique des *Salons* est fort vivante et pittoresque, toute pleine d'aperçus techniques judicieux, mais gâtée par le souci qu'a Diderot de chercher, dans la peinture, de la « sensibilité » et des leçons de morale.

DIDIA (GENS), famille à laquelle appartenaient **Didius** (Julianus), empereur romain, et **Didia** (Clara), fille de ce dernier et de Manlia Scantilla. V. DIDIUS JULIANUS.

DIDIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux, de l'ordre des colombinés, comprenant les genres dronte (*didus*) et voisins.

DIDIER ou **DIZIER** (saint), évêque de Langres, né près de Gênes, mort vers la fin du IIIe siècle. La légende raconte qu'il se dévoua pour aller auprès de Crocus, roi des Vandales, demander grâce en faveur de la ville de Langres et fut mis à mort, au lieu où fut bâtie, plus tard, la ville de Saint-Dizier. Il est appelé en Belgique **Désir**, et en Languedoc **Déséry** ou **Drésery**. — Fête le 23 mai.

— Un autre *saint* DIZIER, lecteur de saint Janvier, fut décapité avec lui. — Fête le 19 septembre.

DIDIER (saint), évêque de Vienne, né à Autun vers 540, mort près de Lyon en 608. Brunehaut, qu'il avait osé blâmer, l'exila dans l'île Barbe, près de Lyon, puis, l'impliquant dans un complot, le fit lapider. — Fête le 11 février.

DIDIER ou **DESIDERIUS** (saint), évêque de Cahors, né à Albi en 595, mort en 654. Descendant d'une riche famille d'Aquitaine, il fut trésorier de Clotaire II et de Dagobert Ier. Il fut gouverneur de Marseille, puis, en 639, évêque de Cahors. On l'appelle *saint* GÉRY dans le midi de la France, et ailleurs *saint* DÉSIRÉ. Il a laissé des lettres intéressantes.

DIDIER, duc de Toulouse, tué sous les murs de Carcassonne en 587. Il fut un des meilleurs généraux de son temps. Général de Chilpéric, il fut battu par le général de Gontran, le patrice Mummulus, près de Limoges. A la mort de Chilpéric (584), Didier se prononça en faveur de Gondowald, fils adultérin de Clotaire Ier, contre Childebert. Gontran intervint encore. Didier s'empressa de faire la paix avec lui et conserva le gouvernement de Toulouse. Finalement Didier profita de la révolte des Goths de Septimanie contre Récarède pour assiéger Carcassonne, mais il fut tué sous la place.

DIDIER, duc d'Istrie, dernier roi des Lombards, mort à Corbie en 775. Lorsqu'Astolphe, roi des Lombards, mourut sans enfant en 756, Didier revendiqua la couronne, les armes à la main. Le pape Etienne II intervint en sa faveur, et il fut couronné en 757. Charlemagne épousa une fille de Didier, puis la répudia. Ce fut l'origine de la rupture entre le roi des Lombards et le monarque franc. Didier donna asile à ses neveux, les fils de Carloman, frère de Charlemagne, dont ce prince avait saisi les domaines. Charlemagne envahit l'Italie : Didier fut assiégé dans Pavie, en 774, et fut obligé de capituler. Il fut exilé au monastère de Corbie où il mourut peu après.

Monnaie de Didier.

DIDIER (Martin), émailleur limousin, dont le nom apparaît pour la première fois en 1599 sur la liste des artistes de la maison royale. Il fut probablement le successeur direct du fameux Léonard Limousin. On lui attribue plusieurs triptyques et plaques émaillées en grisaille, actuellement conservés au Musée civique de Bologne, à l'Ermitage de Léningrad, au musée de Lyon, et dans la collection Dutuit. Toutes ces œuvres représentent l'histoire de saint Jean-Baptiste. Quelques-unes de ces plaques sont d'une belle composition et d'un très riche effet ; leur exécution soignée les met au rang des meilleurs travaux du Limousin. On attribue en outre à Martin Didier une plaque conservée au musée de Cluny et représentant une scène de la Passion, ainsi qu'une autre de la collection Dutuit ayant pour sujet le premier chant de l'*Enéide*. — On suppose que Martin Didier fut le père d'Albert Didier, également émailleur, dont le nom figure, en 1609, dans la liste des artistes de la maison royale.

DIDIER (Jean-Paul), conspirateur français, né à Upie (Drôme) en 1758, décapité à Grenoble en 1816. D'abord avocat au parlement de Grenoble, il embrassa, en 1788, la cause des Réformés ; en 1789, celle de la Révolution ; en 1793, celle de la résistance royaliste à la Convention ; en 1794, celle de la réaction thermidorienne. Agent des Emigrés à Paris, il se rallia au Consulat, qui en fit un professeur à l'école de droit de Grenoble (1802), puis aux Bourbons (1814), qui le nommèrent maître des requêtes au Conseil d'Etat. Toujours agité, il conspira pourtant d'abord à Clermont, puis à Grenoble, où il réussit à gagner quelques officiers en demi-solde et des paysans des villages voisins qu'il conduisit le 4 mai 1816 contre Grenoble. La petite troupe fut dispersée à coups de fusil par les soldats du général Donnadieu, et lui-même s'enfuit en Savoie. Découvert et livré par les autorités sardes, il fut condamné à mort par la cour prévôtale de l'Isère, et mourut avec courage.

DIDIER (Charles), littérateur suisse, d'origine française, né à Genève en 1805, mort à Paris en 1864. Devenu aveugle, il se donna la mort. Son principal ouvrage est : *Rome souterraine* (1833), roman sur les carbonari. Grand voyageur, il a encore publié : *Une année en Espagne* (1837) ; *Campagne de Rome* (1842) ; *Promenade au Maroc* (1844) ; *Séjour chez le schérif de La Mecque* (1857) ; *Cinquante jours au désert* (1857) ; *Cinq cents lieues sur le Nil* (1858).

DIDIER (Jules), peintre et lithographe français, né à Paris en 1831, mort en 1892. Elève de L. Cogniet et Jules Laurens. Il obtint en 1857 le grand prix de Rome pour le paysage historique. Voici ses principales œuvres : *Troupeau de bœufs passant un gué dans la campagne de Rome* (1864) ; *le Labourage sur les ruines d'Ostie* (1866) ; *Vue de la forêt de Compiègne; En Charolais*.

DIDIER (Adrien), graveur français, né à Gigors (Drôme) en 1838. Elève de Henriquel Dupont et de Flandrin, il a gravé au burin d'après Holbein (*Anne de Clèves*), Solario, Rubens, Ingres (*Francesca de Rimini*), H. Flandrin.

DIDIÉRÉACÉES [*sé*] n. f. pl. (de *Grandidier* explorateur de Madagascar). Famille de plantes dicotylédones apétales ayant des affinités avec les polygonacées.

DIDIÉRÉE n. f. Bot. Genre de plantes type de la famille des *didiéréacées*.

— ENCYCL. Les *didiérées* et les espèces du genre voisin *alluaudie* sont des arbustes cactiformes, propres aux régions arides du sud et du sud-est de Madagascar. Les principales espèces sont la *didiérée admirable* et la *didiérée de Madagascar*. La *didiérée élevée* ou mieux *alluaudie élevée* fournit un bois léger et incorruptible, riche en tanin, qui est recherché pour le boisage des mines au Transvaal ; ce bois est connu sous le nom de *fantsyolotra*.

DIDIER-POUGET (William), peintre français, né à Toulouse en 1864. Il a exécuté des paysages de grande dimension, comme *le Cirque de Gavarnie, effet du soir* (1897), mais il est surtout le « peintre des bruyères ». Il a exposé : *Crépuscule : environs de Pau* (1890) [musée de Mâcon] ; *le Matin : bruyères en fleur* (1895) [musée de Boston] ; *Bruyères dans la lande* (1896) [musée de Lyon] ; *Plaine de Tarbes* (1897) [musée de Toulouse] ; *Brume matinale* (1899) [musée d'Orléans] ; *Saint-Cirq-la-Popie* (1901) [musée de Cahors] ; *la Corrèze* (1904).

DIDINIUM [*ni-om'*] n. m. Zool. Genre d'infusoires holotriches à corps cylindrique terminé par un col au sommet duquel s'ouvre la bouche très dilatable. (Ils vivent dans l'eau douce.)

DIDION (Isidore), général et mathématicien français, né à Thionville en 1798, mort à Nancy en 1878. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il fut professeur à l'Ecole d'application de Metz, adjoint à la Direction des poudres, et directeur de la capsulerie de guerre. Correspondant de l'Académie des sciences (1873). Il a été examinateur d'admission à l'Ecole polytechnique. On lui doit : *Traité de balistique* (1848) ; *Mémoire sur la balistique* (1849) ; *Lois de la résistance de l'air sur les projectiles* (1857) ; *Progrès des sciences et de l'industrie appliqués à l'artillerie* (1875) ; etc.

DIDION (Charles), ingénieur français, né à Charmes (Moselle) en 1802, mort à Paris en 1882. Admis à l'Ecole polytechnique en 1820, il en sortit premier en 1822 pour entrer à l'Ecole des ponts et chaussées ; il prit une très grande part à la création de nos chemins de fer dont, avec les Séguin, les Talabot, les Flachat, il avait vite entrevu et pressenti l'avenir. Pendant treize années consécutives, il conserva la direction de la Compagnie d'Orléans.

DIDIPLASE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *diplasios*, double). Minér. Qui provient de la réunion de deux rhomboïdes et de deux dodécaèdres.

DIDIUS (Titus), général romain, qui vivait vers la fin du IIe siècle av. J.-C. Il vainquit, vers 100, les Scordisques, qui avaient envahi la Macédoine, obtint le triomphe, fut consul en 98 ; devint, l'année suivante, proconsul d'Espagne, battit les Celtibériens et combattit les Marses. Il mourut en 89.

Didius Julianus.

DIDIUS JULIANUS (Marcus Severus), empereur romain, né à Milan en 103 apr. J.-C., mort à Rome en 193. Edile et préteur sous Marc-Aurèle, gouverneur de diverses provinces, consul en 179, puis proconsul d'Afrique, il acheta la pourpre aux prétoriens après le meurtre de Pertinax (193). Reconnu par le Sénat, mais non par le peuple, il fut abandonné de tous quand Septime-Sévère, élu par les légions d'Illyrie, vint camper à trois journées de Rome. Le Sénat le fit périr après soixante-six jours de règne.

DIDO, petite planète, N° 209, découverte en 1879 par C.-H.-F. Peters.

DIDODÉCAÈDRE adj. (du préfixe *di*, et de *dodécaèdre*). Minér. Se dit d'un cristal produit par l'union de deux dodécaèdres.

DIDON ou **ELISSA**, fondatrice de Carthage, suivant la tradition. Ses aventures ont été contées par Timée, Justin, Nævius, surtout par Virgile et ses commentateurs. Elle était fille de Mutto, roi de Tyr, et sœur de Pygmalion, qui succéda à Mutto. Très jeune, elle avait épousé Sicharbas ou Sichée, prêtre d'Héraklès, que Pygmalion fit tuer, pour avoir ses trésors. Mais Didon réussit à s'enfuir avec eux, emmenant de nombreux Tyriens. Elle aborda en Afrique ; Jarbas, roi des tribus voisines, repoussa d'abord les fugitifs, puis leur accorda la portion de terrain que pourrait couvrir la peau d'un bœuf. Didon fit découper cette peau en bandes étroites et obtint un terrain assez vaste pour y bâtir une citadelle, Byrsa, qui fut l'acropole de Carthage. Cependant, Jarbas demanda la main de la princesse, menaçant, en cas de refus, de massacrer les Tyriens. Didon feignit de consentir ; mais, le jour venu de s'exécuter, elle monta sur un bûcher et s'y frappa d'un coup de poignard. Telle est la légende sous sa forme grecque. Après les guerres puniques se forma, à Rome, la tradition qui rapprochait l'ancêtre des Romains et la fondatrice de Carthage. Dans Nævius déjà, Enée, se rendant en Italie et poussé par les vents sur la côte d'Afrique, s'y était fait aimer de Didon, puis l'avait abandonnée, et celle-ci s'était donné la mort de désespoir. On sait le parti que Virgile a tiré de cette légende (*Enéide*, IV). Selon les mythologues, Didon n'est qu'une variante d'Astarté.

— Art dram. Peu de sujets ont été aussi fréquemment abordés au théâtre que l'histoire de Didon. Nous citerons : *Didon*, tragédie du poète valencien Cristobal de Virués (XVIe s.) ; — *Didon se sacrifiant*, tragédie en cinq actes et en vers, avec chœurs, d'Etienne Jodelle ; — *Didon*, tragédie, par Guillaume de La Grange (1576) ; — *Didon se sacrifiant*, tragédie de Hardy (1603) ; — *Didon*, tragédie de Scudéry (1636) ; — *Didon la chaste ou les Amours d'Hiarbas*, tragédie de Bois-Robert (1642) ; — *Didon*, tragédie-opéra, par Mme de Saintonge, musique de Desmarest (1693) ; — *Didon abandonnée*, tragédie de Métastase (1724) ; Galuppi, Scarlatti (1724), Porpora (1742), Piccini (1767), Paisiello (1797), Paër (1810) et Mercadante (1823) en firent des opéras ; — *Didon*, tragédie de Le Franc de Pompignan, représentée en 1734. — On peut encore mentionner *Didon*, opéra en trois actes, poème de Marmontel, musique de Piccini, représenté à l'Opéra en 1783. Berlioz a traité le même sujet dans l'opéra *Les Troyens à Carthage*, 1863.

— Iconogr. On ne connaît aucune effigie de Didon appartenant incontestablement à l'antiquité. Les compositions modernes relatives à la princesse carthaginoise sont nombreuses. Rappelons, entre autres : *Didon faisant bâtir Carthage*, tableau de V.-H. Janssens, au musée de Bruxelles ; la même scène peinte par Turner, à la National Gallery. Claude Lorrain a peint *Didon pleurant le départ d'Enée*. Ant. Coypel a peint *Didon apercevant Enée* (musée d'Angers) et *la Mort de Didon* (musée de Montpellier). Didon sur le bûcher a été peinte encore par Pietro Testa (musée des Offices) ; par Sébastien Bourdon ; par Le Brun ; par Ch. Natoire (musée de Nantes) ; par Rubens, par Nic. Vleughel, etc. (V. planche *Beaux-Arts XLVII*.)

DIDON (le P. *Henri*-Gabriel), prédicateur, écrivain et éducateur français, né en 1840 au Touvet (Isère), mort à Toulouse en 1900. Entré à dix-huit ans chez les dominicains, il se fit connaître de bonne heure comme prédicateur et fut chargé en 1871 de prononcer l'éloge funèbre de Mgr Darboy. A la suite de ses conférences de Saint-Philippe du Roule en 1879 (*Indissolubilité et Divorce*), et de ses propositions, à la Trinité, sur l'antagonisme de la science et de la foi, il fut envoyé par ses supérieurs en retraite à Corbara, en Corse, où il resta dix-huit mois. A son retour il voyagea en Orient et alla étudier dans les universités de Leipzig et de Berlin. Ce fut l'occasion de son livre *les Allemands* (1884). Son ouvrage sur *Jésus-Christ* (1890), fruit d'un séjour en Palestine, eut un succès considérable. Appelé en 1890 à diriger l'école Albert-le-Grand, fondée à Arcueil par les dominicains, il se montra un grand éducateur ; il fut aussi apprécié à l'école Lacordaire, qu'il créa à Paris. Il recommença à prêcher avec éclat, notamment à la Madeleine. Il a écrit encore : *l'Enseignement supérieur et les universités catholiques* (1876) ; *la Science sans Dieu* (1878) ; *la Foi et la Divinité de Jésus* (1894) ; *l'Education présente* (1898) ; etc.

R. P. Didon. — Cl. Chalot.

DIDORON n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *dôron*, paume). Métrol. Mesure linéaire, équivalant à deux palmes. (Cette mesure n'est guère mentionnée que par les poèmes homériques, par Hésiode et les scoliastes.)

DIDOS (Désirée POCHONET, dame). V. DÉSIRÉE.

DIDOT, famille de libraires et d'imprimeurs parisiens. Le premier fut François (1689-1757) ; fils d'un marchand parisien originaire de Lorraine, il fut reçu libraire en 1713. Ce fut lui qui édita les œuvres de l'abbé Prévost. Il avait pour enseigne : *A la Bible d'or*. Il eut deux fils. L'aîné FRANÇOIS-AMBROISE (1730-1804) fut un libraire de beaucoup de goût et d'initiative. On lui doit la fabrication du papier vélin, qu'il fit exécuter par une maison d'Annonay ; la désignation des caractères typographiques en points ; mais, surtout, la création de nouveaux caractères d'une élégance remarquable qu'il fit graver par Waflard et par son propre fils Firmin. Il fit paraître la *Collection de divers ouvrages français imprimée par ordre du comte d'Artois* (64 vol.), qui est une merveille d'exécution ; la *Collection des classiques français destinée à l'éducation du Dauphin* (82 vol.). — Le second, PIERRE-FRANÇOIS (1732-1793), perfectionna la fonte des caractères et fonda la papeterie d'Essonnes. Ce dernier eut trois fils : HENRI (1765-1852), graveur en caractères ; LÉGER (1767-1829), qui fit construire la première machine pour la fabrication du « papier sans fin », inventé par Robert, et **Didot** *le Jeune*, qui succéda à son père comme libraire et fit paraître le *Voyage du jeune Anacharsis*. Une de leurs sœurs avait épousé Bernardin de Saint-Pierre.

A François-Ambroise succéda, en 1789, son fils aîné, PIERRE (1761-1853). Il exécuta de magnifiques impressions connues sous le nom de « éditions du Louvre ». Le fils de Pierre, JULES (1794-1871) continua sa maison à Paris. Il transporta ensuite à Bruxelles son imprimerie, qu'il vendit au gouvernement belge pour en faire l'Imprimerie royale. — FIRMIN, second fils de François-Ambroise, né à Paris en 1764, mort au Mesnil-sur-l'Estrée (Eure) en 1836, fut un graveur et fondeur de caractères sans rival ; c'est à lui qu'on doit l'invention de la stéréotypie. En 1811, Firmin Didot devint l'imprimeur de l'Institut. On lui doit la traduction en vers des chants de Tyrtée, des œuvres de Théocrite et des *Bucoliques*. — Son fils AMBROISE-FIRMIN, né et mort à Paris (1790-1876), après avoir beaucoup voyagé en Orient, s'adonna à l'étude du grec. Il procéda, sous la direction de Hase et des frères Dindorff, à la refonte du *Thesaurus græcæ linguæ* de Henri Estienne, et en grava lui-même les caractères. Il commença la *Bibliothèque des auteurs grecs*, et réimprima également le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis de Du Cange*. Elu en 1872 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Ambroise-Firmin Didot a laissé de nombreux et importants ouvrages d'érudition.

Ambroise-Firmin Didot.

— Son frère, HYACINTHE-FIRMIN (1794-1880) se consacra à la direction de la papeterie du Mesnil, ainsi que son fils, PAUL, auquel on doit des travaux sur l'application de la chimie et des sciences à l'industrie du papier. — FRÉDÉRIC-FIRMIN, le troisième fils de Firmin, mort jeune, avait fondé une papeterie dans le royaume de Naples. (Les Didots ont été autorisés à faire précéder leur nom patronymique de celui de Firmin.)

Didot (CARACTÈRE), création de François-Ambroise Didot, le caractère Didot est à la base de la typographie moderne française. Froid et sévère, bien adapté à l'art gréco-romain de la Révolution et du premier Empire, il

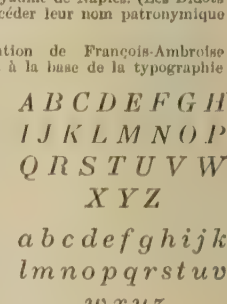

Caractère Didot (romain et italique).

fait si complètement corps avec les productions de Percier et l'école davidienne, qu'il s'impose sur-le-champ en maître. Dernière formule du romain classique français, il se caractérise par la suppression totale de tout ce qui, jusque-là, tenait encore à l'ancien tracé calligraphique. La lettre se présente nue, rigide, dans la sécheresse et la régularité de trait des pleins noirs et des déliés microscopiques. Firmin Didot, en 1800, grava spécialement les poinçons des caractères qui servirent à composer la *Constitution de la République;* c'est au suprême degré du dessin de géomètre; la règle et le compas servirent à leur tracé.

DIDRACHME [*drakm'*] n. f. (du préfixe *di*, et de *drachme*). Métrol. gr. Poids et monnaie d'argent, chez les peuples de race grecque, qui avait la valeur de deux drachmes. (Elle portait encore le nom de STATÈRE.)

DIDRIMITE n. f. Variété de mica, appartenant au genre muscovite. || Syn. de DIDYMITE.

DIDRON (Adolphe-Napoléon), archéologue français, né à Hautvillers (Marne) en 1806, mort à Paris en 1867. Membre du comité des monuments historiques (1835), professeur d'iconographie chrétienne à la Bibliothèque royale (1838). Il fonda les *Annales archéologiques* (1844-1887), recueil capital pour l'archéologie du moyen âge, et fut un des restaurateurs des études archéologiques en France. Il a publié encore : *Bulletin archéologique du comité des arts et monuments* (1840-1847); *Monographie de la cathédrale de Chartres*, avec Lassus (1842-1856, en 6 fasc.; inachevé); *Histoire de Dieu, iconographie des personnes divines* (1843); *Manuel d'iconographie chrétienne, grecque et latine*, avec le R. P. Durand (1845); *Manuel des œuvres de bronze et d'orfèvrerie du moyen âge* (1859).

DIDRON (Edouard-Amédée), peintre verrier et écrivain d'art français, né et mort à Paris (1836-1902). Elève et fils adoptif du précédent, il a continué pendant plusieurs années la publication des *Annales archéologiques*. Il a publié en outre : *les Vitraux du Grand-Andely* (1863); *les Vitraux à l'Exposition universelle de 1867* (1868); *Etude sur les images ouvrantes et la Vierge en ivoire du Louvre* (1870); *Rapport général sur les arts décoratifs à l'Exposition de 1878* (1882).

DIDSBURY, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), dans la banlieue de Manchester, sur la Mersey; 9.500 hab.

DIDUCTEUR, TRICE adj. (du lat. *diductum* supin de *diducere*, conduire çà et là). Anat. Qui produit la diduction : *Muscle* DIDUCTEUR. *Force* DIDUCTRICE.

DIDUCTION [*duk-si-on*] n. f. (de *diducteur*). Anat. Mouvement de latéralité de la mâchoire inférieure, qui s'écarte à droite et à gauche de la mâchoire supérieure.

— ENCYCL. La *diduction*, qui fait accomplir aux molaires leur rôle de meules, existe chez l'homme; elle est beaucoup plus marquée chez les herbivores et surtout chez les ruminants.

Diduncule.

DIDUNCULE [*don*] ou **DIDUNCULUS** [*don, luss*] n. m. Genre d'oiseaux, type d'une famille dite des *diduncul*idés, comprenant un singulier pigeon terrestre, qui habite les îles Samoa. (Le *didunculus strigirostris*, de la taille d'un ramier, est roux avec toute la partie antérieure vert bronzé; son bec, jaune, crochu, bombé, avec la mandibule inférieure dentée en avant.)

DIDUS [*duss*] n. m. Ornith. V. DRONTE.

DIDYMAION n. m. Antiq. gr. Temple d'Apollon, à Didyme, près de Milet. (On dit aussi DIDYMÉION ou DIDYMÉON.)

DIDYMALGIE [*jî*] n. f. (du gr. *didumos*, testicules, et *algos*, douleur). Pathol. Douleur des testicules.

DIDYMALGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à la didymalgie.

DIDYME adj. (du gr. *didumos*, jumeau). Bot. Se dit d'un organe, et particulièrement d'une anthère, d'un fruit formé de deux lobes disposés symétriquement de chaque côté de la ligne médiane.

— N. m. Terre rare, considérée d'abord comme un élément, qui se rencontre dans un certain nombre de minéraux avec le cérium et le lanthane. Le didyme (*Di*) est constitué par le praséodyme, le néodyme et le samarium, corps eux-mêmes complexes.

DIDYME, ancien nom de la constellation des Gémeaux.

DIDYME. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Ionie, construite sur le territoire de Milet, dans un domaine sacré. Son sanctuaire d'Apollon, qui contenait une statue du dieu par Comachus de Sicyone, était célèbre. Brûlé par Darius ou par Xerxès au temps des guerres médiques, et reconstruit au IVe siècle avant notre ère, ce temple fut renversé par un tremblement de terre. Il en subsiste trois colonnes au village turc de *Yerondа*. Les fouilles faites en 1873 par Rayet et A. Thomas à Didyme ont montré que son temple était plus grand que l'Artémision de Delphes. Elles ont été reprises plus tard (1895) par Haussoullier et Pontremoli, qui ont découvert à Didyme quantité d'inscriptions importantes pour l'histoire de la construction en Grèce et les institutions religieuses helléniques. Des morceaux provenant de Didyme se trouvent au Louvre et au British Museum.

DIDYME, surnom de saint Thomas, apôtre. V. THOMAS (*saint*).

DIDYME (Arius), philosophe grec, né à Alexandrie à une date inconnue. Il fut le maître et l'ami d'Auguste. Il se rattachait à l'Académie. Il avait écrit un ouvrage, l'*Epitome*, dont il ne reste que des fragments et où il résumait les idées des platoniciens, des péripatéticiens, des pythagoriciens et des stoïciens.

DIDYME, grammairien d'Alexandrie, surnommé **Chalcentère** (Aux entrailles d'airain), contemporain de Cicéron. Il laissa des milliers d'écrits sur les écrivains classiques, la grammaire et les antiquités. Son nom est souvent cité par les scoliastes.

DIDYME (saint), martyr, né à Alexandrie, mort en 304. C'était, d'après la légende, un soldat chrétien qui, pour délivrer la vierge Théodora du lieu infâme où elle avait été enfermée, changea d'habits avec elle. Découvert, il fut condamné et exécuté.

DIDYME, théologien du IVe siècle, né vers 311, mort vers 396. Il perdit la vue dès l'âge de quatre ans. Il acquit, cependant, une grande connaissance des lettres sacrées et profanes, et fut placé à la tête de l'école d'Alexandrie, qu'il dirigea de 340 à 395. Saint Jérôme fut son élève, ainsi que Rufin et Palladius. Il lutta contre les Ariens, mais sa fidélité aux théories d'Origène lui valut d'être condamné avec lui en 553. De ses nombreux ouvrages, il reste une traduction latine d'un livre *Sur le Saint-Esprit*, un traité *Sur la Trinité*, et quelques autres.

DIDYME (Gabriel) ou **Zwilling**, réformateur allemand, né à Annaberg en 1487, mort à Torgau en 1558. Consacré prêtre en 1513, il fut gagné aux idées de Luther. Avec Carlstadt et les prophètes de Zwickau, il soutint le parti de la réforme radicale. C'est de lui que les iconoclastes protestants prirent le nom de *gabriélites*. Il fut, en 1549, destitué par Maurice de Saxe pour avoir repoussé l'intérim de Leipzig.

DIDYMÉES [*mé*] n. f. pl. (rad. *Didumaios* surnom d'Apollon, particulièrement honoré à Didyme). Antiq. gr. Fêtes que les Milésiens célébraient en l'honneur d'Apollon, dans le temple de Didyme.

DIDYMION n. m. Genre de champignons appartenant aux myxomycètes endosporées, à membrane du sporange en deux couches, avec cristaux de calcaire. (Ses spores sont violettes.)

DIDYMITE n. f. Minér. V. DIDRIMITE.

DIDYMOCARPE adj. (du gr. *didumos*, double, et *karpos*, fruit). Bot. Dont les fruits sont doubles.

— N. m. Genre de plantes, de la famille des gesnéracées. (Les soixante-dix espèces connues croissent en Asie et dans l'archipel Malais; quelques-unes sont cultivées dans les serres d'Europe.)

DIDYMOCHLÈNE [*klèn'*] n. f. Bot. Genre de fougères arborescentes, à sores indusiés elliptiques oblongs. (Originaire des pays tropicaux, la *didymochlène eunulée* est cultivée dans les serres chaudes d'Europe pour son aspect décoratif.)

DIDYMOCLADE n. m. Genre de champignons hyphomycètes en arbuscule, à rameaux verticillés, à spores hyalines bicellulaires. (On les rencontre sur les champignons à chapeau qui moisissent.)

DIDYMODE ou **DIDYMODON** n. m. Genre de mousses, ayant certains caractères communs avec les trichostomes. (On les trouve dans les régions montagneuses; le *didymodon rubellus* monte jusqu'aux neiges éternelles.)

DIDYMOPANAX [*nakss*] n. m. Genre d'araliacées, à corolle formée de pétales valvaires. (Les didymopanax sont des arbres à feuilles simples ou composées digitées, à fleurs en ombelle, habitant l'Amérique. Certaines espèces sont cultivées pour l'élégance de leur feuillage.)

DIDYMOPSIS [*siss*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes à conidiophore simple, terminé par une conidie bicellulaire. (Le didymopsis s'observe sur les helvelles.)

DIDYNAME ou **DIDYNAMIQUE** [*mik'*] adj. Bot. Se dit d'une plante pourvue d'étamines au nombre de quatre, dont deux longues et deux courtes.

DIDYNAMIE [*mî*] n. f. (du préfixe *di*, et du gr. *dunamis*, puissance). Classe du système de Linné, renfermant les plantes didynamiques : *Les labiées appartiennent à la* DIDYNAMIE.

DIE, ch.-lieu d'arrond. de la Drôme, à 67 kil. de Valence, sur la Drôme; 3.240 hab. (*Diois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Vins blancs mousseux; sériciculture. Ancienne cité (*Dea Augusta Vocontiorum*) et sanctuaire des Voconces, Die a conservé des vestiges de l'époque romaine. Elle souffrit beaucoup des guerres de Religion. Evêché fondé au IIIe siècle, supprimé définitivement en 1790. — L'arrondissement a 9 cant., 116 comm., 39.625 hab.; le canton a 15 comm., et 5.510 hab.

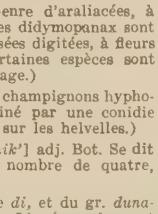

Armes de Die.

DIE (Béatrice, comtesse DE), femme poète du XIIe siècle. Fille de Guigue VI, dauphin de Viennois (mort en 1142), elle épousa Guillaume Ier, comte de Valentinois (1158-1189). Après son mariage, comme nous l'apprennent ses vers, elle aima le prince troubadour Rambaud d'Orange. Il reste d'elle, outre une tenson avec ce dernier, quatre chansons délicates et passionnées, où elle fait l'éloge de son amant et se plaint de sa froideur.

DIÉ (saint) ou **DIEUDONNÉ** (en lat. *Deodatus*), solitaire français, mort vers 510. Il fut moine dans un monastère d'Issoudun, puis ermite près de Chambord. Clovis lui donna l'argent nécessaire pour construire un couvent. Ses reliques, gardées au village de Saint-Dié-en-Blaisois, furent placées, par ordre de Louis XI, dans une châsse en argent, que des voleurs firent disparaître, en 1518. — Fête le 24 avril.

DIÉ (saint) ou **DIEUDONNÉ** (en lat. *Deodatus*), évêque de Nevers, né vers 600, mort à Jointures (Lorraine) en 679. Elu évêque de Nevers en 656, il prit part au concile de Sens en 657. Ayant renoncé aux fonctions épiscopales, il se fit ermite dans des solitudes des Vosges, de l'Alsace et de la Suisse. Enfin, grâce aux libéralités de Childéric II, roi d'Austrasie, il bâtit dans la « vallée de Galilée » un couvent qui fut le point de départ de la ville de *Saint-Dié*. Ses reliques, que l'on y conservait, furent brûlées par les Suédois, en 1635. — Fête le 19 juin.

DIÉ (saint). Outre le solitaire du Blaisois et l'évêque de Nevers, on peut citer encore saint **Dié**, évêque de Vienne en Dauphiné, mort vers 710 (Fête le 15 octobre), et saint **Dié** ou **Déodat**, religieux du monastère de Lagny, près de Paris, au VIIIe siècle. (Fête le 3 février.)

DIEBITCH-ZABALKANSKY (Charles-Frédéric-Antoine, comte DE), feld-maréchal de l'armée russe, né à Grossleippe (Silésie) en 1785, mort à Pultusk en 1831. Fils d'un aide de camp de Frédéric II, élevé aux Cadets, à Berlin, il entra au service de la Russie après 1806 et devint lieutenant général en 1813. En 1814, il fit adopter le plan consistant à marcher droit sur Paris. Major général en 1820, il déjoua en 1825 plusieurs conspirations contre le tsar Nicolas. Dans la campagne de 1828 contre les Turcs, il les refoula et prit Andrinople; la paix seule l'arrêta dans sa marche sur Constantinople. Avec le bâton de feld-maréchal, il reçut le titre de « Zabalkansky » (Qui a franchi les Balkans). En 1831, il battit les Polonais à Ostrolenka, et mourut subitement, par suicide ou du choléra.

DIÉBOLT (Georges) statuaire français, né à Dijon en 1816, mort à Paris en 1861. Elève de Darbois, Ramey et Dumont, il est l'auteur de sculptures historiques et allégoriques (statue de *d'Alembert*, pour la façade de l'hôtel de ville de Paris; le *Type sévère* et le *Type gracieux*, bustes en marbre [1851]; *la France rémunératrice*, statue colossale décorative; deux *Renommées* et deux *Groupes d'enfants* à la façade du palais des Champs-Elysées; le *Zouave en tenue de campagne* et le *Grenadier*, au pont de l'Alma, devenus populaires; *Héro et Léandre*, groupe, qui passe pour son chef-d'œuvre).

DIEBURG, ville d'Allemagne (Hesse), au pied nord de l'Odenwald, sur le Gersprenz, affluent du Main; 6.200 hab. Ch.-lieu de cercle.

DIECBOLIQUE [*lik'*] adj. (du gr. *diekbolê*, sortie par un lieu étroit). Méd. Qui provoque l'avortement.

DIECK (Charles-Frédéric), jurisconsulte allemand, né à Kalbe en 1798, mort en 1847 à Halle, où il professait le droit. Nous citerons, parmi ses nombreux écrits : *Du droit criminel des Romains* (1822); *le Droit commun féodal et allemand* (1823); *Histoire, antiquités et institutions du droit privé allemand* (1826); *Histoire littéraire du droit féodal* (1828); *les Mariages de conscience et les Mésalliances* (1838).

DIECTASE n. f. (du gr. *diektasis*, extension). Phénomène grammatical, particulier au grec homérique, et qui consiste dans la résolution apparente d'une voyelle longue en deux voyelles de même timbre : généralement l'une brève, l'autre longue; ainsi, *orôsi* (ils voient), devient, dans la langue homérique *oroósi*.

DIECTASIQUE [*zik'*] adj. (rad. *diectasite*). Qui s'étend en deux sens différents.

DIECTASITE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *ektasis*, extension). Qui résulte de deux décroissements sur un même bord ou sur un même angle.

DIÉCULE n. m. (lat. *diecula;* de *dies*, jour). Petit jour. (Rabelais.)

DIEDENHOFEN [*dî-dèn'-o-fèn'*]. Géogr. V. THIONVILLE.

DIEDILOVO, bourg de la R. S. F. S. R. (gouv. de Toula), sur la Chivorona, affluent de l'Oupa; 3.500 hab. Mines de fer.

DIEDO (François), jurisconsulte italien, né à Venise, mort à Vérone en 1484. D'abord professeur de droit à l'université de Padoue, Diedo remplit plusieurs missions diplomatiques, notamment auprès de Mathias Corvin, roi de Hongrie (1474) et auprès du pape Sixte IV (1481). Il était depuis un an podestat de Vérone lorsqu'il mourut. On a de lui des *Discours*, des *Lettres* et une *Vie de saint Roch*.

DIEDO (Jacques), sénateur et historien vénitien, né à Venise en 1684, mort en 1748, auteur d'une *Histoire de la république de Venise* (1751).

DIÈDRE n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *édra*, plan). Figure formée par deux plans limités à leur droite d'intersection.

— Adjectiv. : *Angle* DIÈDRE.

— ENCYCL. Les deux plans qui limitent le *dièdre* sont appelés les *faces du dièdre;* leur droite d'intersection est appelée *arête du dièdre*. Pour désigner un dièdre, s'il est seul, il suffit de placer deux lettres sur l'arête et de nommer les deux lettres; ainsi, on dit : le dièdre AB. Si plusieurs dièdres ont la même arête, on place une lettre sur chaque face et deux lettres sur l'arête, on nomme les quatre lettres à la suite les unes des autres en ayant soin de placer les lettres de l'arête entre les lettres des faces; ainsi, l'on dit : le dièdre PABQ.

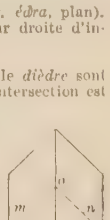

Dièdre

On dit que deux dièdres sont *opposés par l'arête* lorsque les faces de l'un sont formées par le prolongement des faces de l'autre. On dit que deux dièdres sont *adjacents* lorsqu'ils ont même arête, une face commune, et sont situés de côté et d'autre de la face commune. On appelle *angle plan* ou *rectiligne* d'un dièdre l'angle plan que l'on obtient en élevant dans chaque face une perpendiculaire en un même point de l'arête. Si *om* et *on* sont perpendiculaires au point o de l'arête AB, l'angle *mon* est le rectiligne du dièdre. Ce rectiligne caractérise le dièdre.

DIEF [*di-èf'*] n. m. Min. Nom donné, dans les houillères, à une couche argileuse qui retient les eaux d'infiltration. (On dit également DIÈVE.)

DIEFENBACH (Laurent), philologue et ethnologue allemand, né à Ostheim (Hesse) en 1806, mort à Darmstadt en 1883. Outre des poésies, des nouvelles, des romans ignorés aujourd'hui, on lui doit des ouvrages d'érudition : *Celtica* (1839-1840); *Dictionnaire comparé de la langue gothique* (1846-1851); *Origines Europæ* (1861); *Glossarium latino-germanicum mediæ et infimæ ætatis* (1857), Supplément à l'œuvre de Du Cange; *Vocabulaire du haut et du bas allemand*, avec E. Wülcker (1874-1885).

DIEFFENBACH (Jean-Frédéric), chirurgien allemand, né à Kœnigsberg en 1794, mort à Berlin en 1847. Elève de Walther à Bonn en 1820, docteur à Wurzbourg en 1822, il se rendit célèbre à Berlin par son habileté chirurgicale et y obtint les titres de chirurgien de la Charité en 1830, puis de professeur de clinique.

DIEFFENBACH (Ernest), naturaliste allemand, cousin du précédent, né et mort à Giessen (1811-1855). Il fit partie, en 1839, d'une expédition anglaise dans la Nouvelle-Zélande, qu'il explora en partie, et devint ensuite professeur de géographie à Giessen. Il a publié en anglais : *Voyages dans la Nouvelle-Zélande* (1843).

DIEFFENBACH (Antoine-Henri), peintre de genre allemand, né à Wiesbaden en 1881, mort au Hohwald (Alsace) en 1914. Il étudia d'abord à Strasbourg, puis fit quelque temps de la sculpture à Paris chez Pradier. Son tableau le plus populaire, souvent reproduit par la gravure, est : *la Veille du mariage* (1865). A mentionner ensuite : *Soirée de Noël, Fiançailles, la Visite à la nourrice, les Quatre saisons, les Friandises* (Berlin).

DIEFFENBACHIE [*di-fèn'-ba-chî*] n. f. (de *Dieffenbach* nom propre). Bot. Genre d'aroïdées. (Les dieffenbachies sont des plantes suffrutescentes de l'Amérique tropicale. On en connaît environ six espèces, cultivées la plupart dans les serres d'Europe pour leur beau feuillage.)

Dieffenbachie : *a*, fleur.

DIEGHEM, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles), sur la Woluwe, affluent de la Senne ; 4.200 hab. Agriculture. Papeterie mécanique.

DIÉGO (forme espagn. du nom JACQUES). Sous le nom de *Miracle de Diégo*, il existe un célèbre tableau de Murillo. V. CUISINE DES ANGES. La *Vie de saint Diégo* a été peinte, dans l'église des Espagnols, à Rome, par Annibal Carrache, dont les compositions ont été gravées en vingt planches, par S. Guillain.

DIÉGO-GARCIA, l'île la plus méridionale de l'archipel anglais des Chagos (océan Indien).

DIÉGO-SUAREZ, baie de l'extrême nord de Madagascar, s'ouvrant sur la mer des Indes et constituant un port naturel de premier ordre et, grâce aux établissements qui ont été construits sur ses bords à Diégo-Suarez, un point d'appui de la flotte française. Cédés à la France par le traité de 1885, la baie de Diégo-Suarez et le territoire qui la borde (autrefois *Antankarunâ*) ont formé une colonie distincte jusqu'en 1896 ; à partir de cette date, la partie nord de Madagascar a formé d'abord une province, puis une division de la grande colonie. Cette division, peuplée de 138.600 hab. sur une superficie de 29.050 km², a pour chef-lieu *Diégo* (Antsirano).

La rade de Diégo-Suarez.

DIEGYLIS, roi thrace (milieu du IIe s. av. J.-C.). Pour se venger d'Attale II, roi de Pergame, il s'empara de la ville de Lysimachie, et en traita les habitants avec une épouvantable férocité. Ses principaux sujets se réfugièrent à la cour d'Attale, qui châtia Diegylis et le fit prisonnier.

DIEHL (Michel-*Charles*), érudit français, né à Strasbourg en 1859. Au sortir de l'Ecole normale supérieure, il fut membre des Ecoles françaises de Rome (1881-1883) et d'Athènes (1883-1885), professeur d'histoire à la faculté des lettres de Nancy, puis de Paris (1899), et fit son domaine de l'histoire byzantine. Parmi ses travaux, qui ont contribué à rendre à l'empire grec sa vraie physionomie, il faut citer : *Etudes sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne* (1888) ; *l'Afrique byzantine* (1896) ; *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle* (1901) ; *Ravenne* (1903) ; *Theodora, impératrice de Byzance* (1904) ; *Figures byzantines* (1906-1908) ; *Botticelli* (1906) ; *Palerme et Syracuse* (1907) ; *Manuel d'art byzantin* (1910) ; *Une république patricienne : Venise* (1915) ; *Byzance, grandeur et décadence* (1919) ; *Histoire de l'empire byzantin* (1921) ; *Salonique* (1920) ; *Jérusalem* (1921) ; *Constantinople* (1923). Diehl a donné au *Nouveau Larousse illustré* et au *Larousse du XXe siècle* de nombreux articles d'histoire byzantine. Il a été élu membre titulaire de l'Académie des inscriptions en 1910.

Ch. Diehl. — Cl. Manuel.

DIEKIRCH, ville du grand-duché du Luxembourg, sur la Sure, affluent de la Moselle ; 3.775 hab. Ch.-lieu de district et de canton. Scieries.

DIEL DU PARQUET (Jacques), colonisateur français du XVIIe siècle, mort à Saint-Pierre (Martinique) en 1658. Lieutenant général du roi aux Antilles, pour la Compagnie des Iles d'Amérique, à partir de 1638, il introduisit dès 1639 la culture de la canne à sucre à la Martinique, fonda des établissements à Sainte-Lucie et à la Grenade en 1650 et disputa avec succès la possession de ces îles aux Caraïbes et aux Anglais. Après sa mort sa veuve ne put se maintenir à la Martinique, et dut regagner la France dès 1659.

DIÉLECTRICITÉ n. f. Electricité que l'on admet comme polarisée dans les corps isolants.

DIÉLECTRIQUE [*lèk-trik'*] adj. Electr. Se dit d'un corps à l'intérieur duquel peut s'établir un champ électrique sans déperdition d'énergie. V. ISOLANT.

— Substantiv. : *Un* DIÉLECTRIQUE.

— *Constante diélectrique*, Rapport de la capacité d'un condensateur formé d'un diélectrique donné à sa capacité lorsque le diélectrique est constitué par l'air.

DIÉLECTROLYSE n. f. (du gr. *dia*, à travers, et de *électrolyse*). Méthode thérapeutique, consistant à introduire des médicaments dans les tissus par voie électrolytique. V. IONOTHÉRAPIE.

DIÉLETTE, hameau de la comm. de Flamanville, arrond. de Cherbourg (Manche), où les Allemands avaient construit, avant la Guerre, un port pour l'exploitation des mines de fer voisines.

DIELS (Hermann-Alexandre), helléniste allemand, né à Biebrich-sur-le-Rhin en 1848, mort à Berlin en 1922, professeur de philologie classique à l'université de Berlin, connu par ses travaux sur les philosophes grecs. Il faut citer de lui : *Doxographi græci* (1879) ; *Theophrastea* (1883) ; *les Feuilles de la Sibylle* (1890) ; *Poetæ philosophi* (1901) ; *les Fragments des philosophes antérieurs à Socrate* (grec et allemand, 1903) ; *Didyme* (1904) ; *les Manuscrits des médecins antiques* (1905-1906) ; etc. Il a dirigé la publication des *Commentaria in Aristoteiem græca* (1892-1909). Nommé, en 1895, secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin. Il fut élu en 1899 correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Diélytre.

DIÉLYTRE n. f. Bot. Genre de fumariacées.

— ENCYCL. Les *diélytres*, encore appelées *diclytres* ou *dicentres*, ont leurs deux pétales externes dilatés en sac ou en éperon. Ce sont des plantes vivaces, originaires de l'Amérique du Nord, de l'Asie centrale et orientale. On en connaît une douzaine d'espèces. La *dielytra spectabilis* (cœur-de-Jeannette ou cœur-de-Marie) est souvent cultivée dans les parterres, où elle forme des touffes hautes de 60 à 75 cm., remarquables par leur feuillage élégamment découpé et leurs grappes pendantes de jolies fleurs roses. La *dielytra formosa* a une souche riche en corydaline et en une résine âcre ; on l'emploie, aux Etats-Unis, comme antiscrofuleuse et antisyphilitique.

DIEMEN (Antoine **Van**), homme d'Etat hollandais, né à Cuylenburg en 1593, mort à Batavia en 1645. Entré comme cadet dans les troupes de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, il se fit remarquer et devint en 1636 gouverneur général des Indes néerlandaises. Il enleva aux Portugais Ceylan et Malacca, étendit le commerce de la Compagnie jusqu'au Tonkin, à la Chine et au Japon ; consolida sa domination dans les îles de la Sonde et envoya plusieurs navigateurs à la découverte dans la mer du Sud ; c'est ainsi qu'Abel Tasman découvrit en 1642 la terre qu'il appela « de Van Diemen » (la Tasmanie actuelle), puis le golfe de Carpentarie et la terre d'Arnhem en 1644. Ce fut un administrateur habile et intègre.

DIEMENIA [*di-é-mé*] n. m. Genre de serpents venimeux, voisins des élaps, et comprenant une demi-douzaine d'espèces d'Australie et de Nouvelle-Guinée. (Longueur variable, jusqu'à 2 m.)

DIÉMER (Louis), pianiste et compositeur français, né et mort à Paris (1843-1919). Il obtint au Conservatoire les premiers prix de piano, d'harmonie et de fugue, et le second prix d'orgue. Virtuose des plus réputés, Diémer succéda à Marmontel comme professeur au Conservatoire. On lui doit des pièces de piano, des mélodies et de la musique de chambre. Il a publié deux recueils des *Clavecinistes français*.

L. Diémer. — Cl. Manuel.

DIEMERBROECK (Isbrand DE), médecin hollandais, né à Montfort en 1609, mort à Utrecht en 1674. Il prit le titre de docteur à Angers, passa en Allemagne, se dévoua dans l'épidémie de peste de Nimègue en 1636, devint recteur de l'université d'Utrecht.

DIEMERINGEN, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 31 kil. de Saverne, dans la vallée de l'Eichel ; 1.010 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Mines de fer ; fabriques de cotonnades. Sources salines aux environs.

diem perdidi, mots lat. signif. *J'ai perdu ma journée*. Paroles de Titus (selon Suétone, *Vie de Titus*, VIII), lorsqu'il avait passé un jour sans trouver l'occasion de faire du bien. L'application de ce mot est fréquente, variée, parfois ironique.

DIENNE, comm. du Cantal, arrond. et à 33 kil. de Saint-Flour, sur la Santoire, affluent de la Rue ; 950 hab. Belle église romane.

DIENNÉAÈDRE [*èn-né*] adj. et n. m. (du préfixe *di*, et de *ennéaèdre*). Se dit d'un solide formé de deux pyramides à neuf faces, accolées par leurs bases.

DIEPENBEECK (Abraham **Van**), peintre flamand, élève de Rubens, né à Bois-le-Duc en 1596, mort à Anvers en 1675. Il a laissé de nombreux dessins à Assise, à Amalfi, à Pise, à Rome, à Florence, et dans d'autres villes. Rentré en Belgique en 1635, il peignit de grands vitraux pour les églises d'Anvers ; il travailla aux décorations de Sainte-Gudule. Il fit le portrait de William Cavendish et ceux du roi Charles II et de sir Cartwright. Parmi ses tableaux, rappelons : *Saint Norbert donnant la bénédiction abbatiale au bienheureux Waltman* (Deurne, près d'Anvers) ; *Extase de saint Bonaventure* (Anvers) ; au Louvre : *Clélie passant le Tibre*, et deux portraits ; *Enlèvement de Ganymède* (Bordeaux). On remarque, à Berlin : *Clélie fuyant Porsenna*, une *Vierge à l'Enfant* et le *Mariage de sainte Catherine*. Dresde possède un *Triomphe de Neptune ;* Vienne, une *Allégorie sur le néant des choses humaines*.

DIEPENBEEK, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Hasselt), sur le Demer ; 5.300 hab. Agriculture ; scieries de bois.

DIEPENBROCK (Melchior DE), cardinal et prince-évêque de Breslau, né à Bocholt (Westphalie) en 1798, mort à Johannisberg en 1853. D'abord officier, puis prêtre en 1832, il reçut le chapeau de Pie IX en 1850. C'était un orateur d'une grande éloquence. Outre sa *Lettre pastorale* de 1845, qui eut en Allemagne un grand retentissement, il a publié une *Vie de H. Suzo* (1837).

DIEPHOLZ, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hanovre), sur la Hunte, affluent gauche du Weser ; 3.500 hab. Ch.-lieu de cercle. Fabrique de cigares.

DIEPOLDSAU, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall, district d'Unter-Rheinthal), qu'une correction du Rhin a placée maintenant sur la rive droite du fleuve ; 2.600 hab. Agriculture, exploitation de tourbe. Broderie et tissage.

DIEPPE, ch.-lieu d'arrond. de la Seine-Inférieure, à 55 kil. N.-O. de Rouen, sur la Manche ; 24.400 hab. (*Dieppois, oises*). Ch. de f. Etat. Ecole d'hydrographie de la marine.

Dieppe est placée dans la plus large échancrure des hautes falaises du pays de Caux. Cette échancrure est formée par l'embouchure de l'Arques sur laquelle est installé le port. La rivière sépare la ville de son faubourg, Le Pollet, habité par des pêcheurs. Manufacture de tabacs, fabriques de dentelles et d'objets en ivoire, manufactures de conserves de poissons.

Armes de Dieppe.

La ville est fort intéressante. Sa vaste église Saint-Jacques, commencée au XIIIe siècle, terminée au XVIe siècle, dans le style flamboyant, est richement sculptée et renferme de belles œuvres de la Renaissance. L'église Saint-Remi (XVIe s.), la maison Ango (XVIe s.), où est établi le collège, de nombreuses et remarquables maisons des XVe, XVIe et XVIIe siècles y retiennent l'attention. Un sombre château à quatre tours rondes, de 1453, domine Dieppe sur la falaise.

— *Histoire*. Dieppe, qui porte un nom scandinave, est connue depuis le XIIe siècle. A la fin du XIIIe siècle, elle fournissait au roi de France près de cinquante vaisseaux armés et ses armateurs commençaient en 1364 d'envoyer au loin des navires ; au XVIe siècle, ceux-ci allèrent sur les côtes d'Afrique et d'Amérique et jusqu'à Sumatra. Dieppe, qui fournit aux protestants de précieux secours, était plus florissante que Rouen et passait pour l'un des plus grands ports français quand elle fut détruite par les Anglais en 1694. La ville végéta jusqu'en 1829 où l'on construisit le bassin à flot. Depuis, le port n'a cessé de s'agrandir et de prospérer, comme *port de pêche* (pêche côtière, occupant près de cent petits navires et d'une valeur commerciale dépassant 25 millions) ; comme *port de vitesse*, qui assure le passage avec l'Angleterre par Newhaven ; comme *port de commerce*, avec un trafic de 800.000 à 1 million de tonnes, dont la majeure partie est réservée à l'importation et presque uniquement avec l'Angleterre. Dieppe est en outre une station de bains de mer à plage de galets, fréquentée en raison de la proximité de Paris.

Dieppe a vu naître le navigateur Jean Cousin (XVe s.),

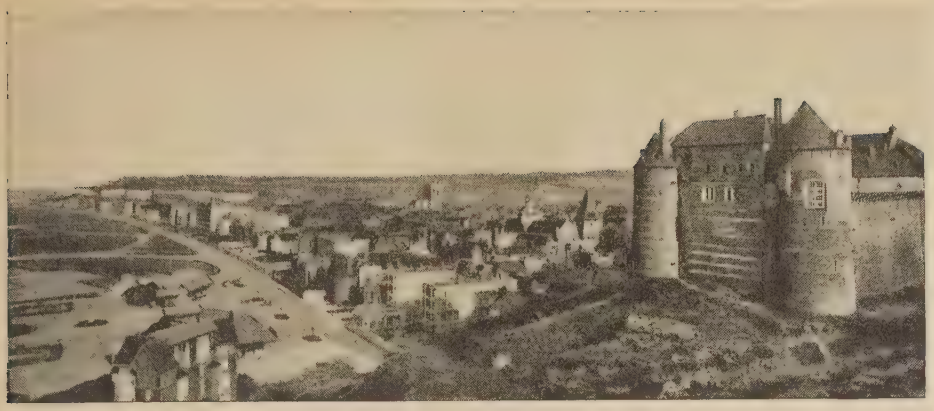

Dieppe (vue générale). — Cl. Lévy.

l'armateur Jean Ango, l'amiral Abraham Duquesne. — L'arrondissement a 19 cant., 359 comm., et 195.400 hab. ; le canton a 9 comm., et 30.940 hab.

Dieppe (IVOIRES et DENTELLES DE). Ce fut dans le dernier tiers du XIVe siècle que la ville de Dieppe commença à devenir un centre, plus tard très important, d'industrie ivoirière. Les tabletiers de Paris et de Rouen, en rapports continuels avec les Dieppois pour le trafic de la matière première, devinrent leurs éducateurs naturels pour la production courante, tandis que les sculpteurs locaux inspirèrent la production plus spécialement artistique. De nombreuses œuvres dieppoises des XIVe et XVe siècles sont conservées dans nos musées ; au XVIe siècle apparaissent les christs, dont Dieppe s'est fait depuis une spécialité fort réputée. Le musée de cette ville est le plus abondamment caractéristique de la production ivoirière française. Parmi les principaux ivoiriers dieppois, on cite au XVIe siècle Jean Cornu, Michel Mollart et Jean Mauger, et Zéphirin Adam ; au XVIIIe siècle, J. Mancel, L. Belleville, David Lemarchand ; à cette époque, l'*ajouré*, qui prit à Dieppe le nom de « mosaïque », eut un immense succès ; on cite encore Pierre Cruppevolle, et la famille Belletête. Au XIXe siècle, Dieppe a fabriqué des quantités de petits navires en ivoire, ainsi que des barques, vulgarisant de plus en plus sa production. Dieppe a été aussi au XVIIIe siècle un centre dentellier ; ce furent, comme à Bayeux, Cherbourg et Caen, les religieuses de la Providence de Rouen qui établirent dans cette ville la fabrication des dentelles aux fuseaux.

DIERBACH (Jean-Henri) botaniste allemand, né et mort à Heidelberg (1788-1846), où il était professeur de botanique. Ses principaux ouvrages sont : *Flora Heidelbergensis* (1819-1820) ; *Contribution à l'étude de la flore allemande* (1825-1833) ; *Flora mythologica* (1833) ; etc.

DIÉRÈSE n. f. (du gr. *diairésis*, séparation). Gramm. Division de deux voyelles consécutives en deux syllabes (ainsi en latin *vitaë* pour *vitæ*). || Tréma d'une diphtongue, indiquant cette division.

— Prosod. Division de certains groupes de voyelles ne formant, en prose, qu'une seule syllabe, comme dans *diamant*. || Nom donné parfois à la TMÈSE.

— Chir. Division, séparation, écartement des parties dont la continuité ou le rapprochement pourrait être nuisible ou est anormal.

— ANTON. **Crase, synérèse.**

DIÉRÉSIF, IVE adj. Gramm. Qui appartient à la diérèse ; qui indique une diérèse.

DIÉRÉSILE n. f. (rad. *diérèse*). Genre de fruits, qui se divisent en plusieurs coques à la maturité.

Dierville.

DIÉRÉSILIEN [*li-in*], **ENNE** adj. Qui tient de la diérésile : *Fruit* DIÉRÉSILIEN.

DIÉRÉSIQUE [*zik'*] adj. Gramm. Qui appartient, qui a rapport à la diérèse, qui est marqué du signe indiquant la diérèse.

DIÉRÉTIQUE [*tik'*] adj. Chir. Qui se rapporte à la diérèse : *Procédé* DIÉRÉTIQUE.

DIERICX (Charles-Louis-Maximilien), jurisconsulte et historien belge, né à Gand en 1756, mort à Froidmont en 1823. Conseiller pensionnaire de sa ville natale et membre du conseil de Flandre, il défendit, en 1790, les droits de Joseph II pendant la révolution brabançonne, et se réfugia en France. Rentré dans son pays, il fut jeté en prison lors de l'entrée des Français, mais put gagner la Hollande. Dès lors, il ne s'occupa plus que d'histoire : *Mémoires sur la ville de Gand* (1814-1816) ; *Mémoires sur le droit public et politique de la ville de Gand* (1819) ; etc.

DIÉRUCINE n. f. Chim. V. ÉRUCINE.

DIERVILLE [*di-èr*] n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des caprifoliacées, voisin des chèvrefeuilles, à feuilles opposées, à fleurs jaunes, roses ou blanches. (On en compte sept espèces de l'Amérique du Nord, de la Chine et du Japon. La *dierville grandiflore* est cultivée pour la beauté de ses fleurs roses, ainsi que les diervilles floribonde, rosée, versicolore.)

DIERX (Léon), poète français, né à la Réunion en 1838, mort à Paris en 1912. Il suivit les cours de l'Ecole centrale, puis se fixa définitivement à Paris. Son premier volume, *Poèmes et Poésies*, est de 1864. Il publia, en 1867, *les Lèvres closes ;* une « scène dramatique », *la Rencontre*, représentée à la salle Taitbout en 1875, et, en 1879, *les Amants*. Léon Dierx appartient au Parnasse ; il a la pureté, la précision, l'éclat du style. Son plus beau recueil est *les Lèvres closes*. Dans *les Amants*, il se départ de l'impassibilité olympienne du Parnasse et laisse voir une tendresse, une grâce sentimentale ou même voluptueuse qu'on ne lui avait pas jusqu'alors connue. Signalons encore *les Paroles du vaincu* (1871), poème patriotique. Dierx fut proclamé « prince des poètes » par les « jeunes », après la mort de Mallarmé, en 1898.

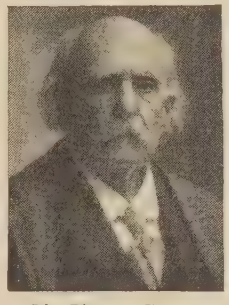

Léon Dierx. — Cl. Nadar.

DIERZAVINE (Gabriel Romanovitch). V. DERJAVINE.

DIESBACH [*diss-bak*] (famille DE), famille allemande établie à Berne. Enrichie au commencement du XVe siècle par le commerce, elle acheta une partie de la seigneurie de Diesbach (près de Thun). — Nicolas **de Diesbach** (né en 1430, mort en 1475) fut le plus ardent champion de l'alliance française. Gagné par Louis XI, il fit conclure la *paix perpétuelle* entre les Cantons et l'Autriche (Senlis, 11 juin 1474), et, en octobre, l'alliance avec la France dirigée contre Charles le Téméraire. Lui-même prit une part active au début de la guerre contre la Bourgogne pour la délivrance de l'Alsace. — Ses cousins, Guillaume (mort en 1517) et Louis **de Diesbach** (1452-1527), furent, comme lui, dévoués à la France. Le premier, qui passait pour être le plus riche Bernois de son temps, fut conseiller à Berne, ambassadeur, et se battit à Morat (1476). — Son fils SÉBASTIEN (né en 1480, mort vers 1540) commanda les Suisses à la Bicoque (1522), puis les troupes réformées, et dut se retirer à Fribourg, après s'être attiré le mécontentement de ses concitoyens. — Joseph **de Diesbach** (1772-1838), avoyer de Fribourg, s'est rendu très populaire par son dévouement au bien public.

DIESBACH (Jean), savant autrichien, né à Prague en 1729, mort à Vienne en 1792. Professeur de philosophie à Olmutz, à Brunn, à Prague et à Vienne, il enseigna les mathématiques à l'archiduc François, depuis empereur d'Autriche. Il a composé, en particulier, un traité *Des attributs des corps* et un *Traité des actes humains*.

DIESDORF, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe) ; 2.900 hab. Culture de la chicorée.

DIÈSE n. m. autref. fém. (du gr. *diésis*, quart de ton). Mus. anc. Intervalle d'un quart de ton (*dièse enharmonique mineur*). || Intervalle d'un demi-ton mineur (*dièse chromatique*). || Intervalle de trois quarts de ton (*dièse enharmonique majeur*).

— Mus. mod. Intervalle d'un demi-ton, dont on hausse une note. || Signe qu'on place à la clef pour indiquer qu'il faut hausser d'un demi-ton toutes les notes placées sur la même ligne, ou accidentellement devant une note. || *Double-dièse*, Celui qui hausse une note d'un ton.

— *Fig.* Elévation de ton.

— *Adjectiv.* Se dit d'une note affectée d'un dièse : *Fa* DIÈSE. || Dont le ton est plus élevé.

— ENCYCL. De même que le bémol, le *dièse* peut être tonal ou accidentel. Le dièse tonal se place en tête d'un morceau immédiatement après la clef, dont il constitue « l'armure », et avant le signe indicatif de la mesure. Ainsi placé, le dièse exerce son action, tout le long du morceau, sur *toutes* les notes qui se trouvent sur le même degré que lui, à n'importe quelle octave, à moins qu'un bécarre ne vienne accidentellement annuler cette action et remettre la note dans son état naturel et normal. Il va sans dire que la clef peut porter ainsi un, deux, trois et jusqu'à sept dièses, selon la tonalité adoptée. Ajoutons que la position de ces dièses n'est pas arbitraire, le premier se trouvant toujours placé sur le *fa*, et les autres suivant toujours à la quinte supérieure de celui qui précède, dans cet ordre par conséquent : *fa, do, sol, ré, la, mi, si*. Quand il y a des dièses à la clef, il suffit de prendre un demi-ton au-dessus du dernier dièse pour avoir la tonique du ton majeur, et, par conséquent, pour connaître le ton dans lequel est écrit le morceau.

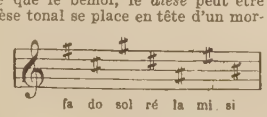

fa do sol ré la mi si

Ordre des dièses.

Quant au dièse accidentel, dont l'action n'est que momentanée, il se pose immédiatement devant la note qu'il doit altérer. Il n'agit que dans la seule mesure où il est placé, et son action s'étend sur toutes les notes de même nom, à quelque octave que ce soit.

Le *double-dièse* sert, lorsque la note est déjà diésée, à la surélever d'un nouveau demi-ton, c'est-à-dire à l'élever d'un ton entier. Le double-dièse se figure de deux manières : soit par deux dièses placés l'un contre l'autre, ainsi : ♯♯, soit, beaucoup plus communément, par une petite croix entourée de quatre points, ainsi : ⨯ ou 𝄪. Le double-dièse ne s'emploie jamais qu'accidentellement. Lorsqu'on veut faire cesser son action, on place, devant la note frappée précédemment par lui, soit un dièse simple, soit, plutôt encore, un dièse suivi d'un bécarre : ♯♮.

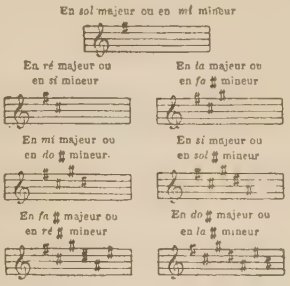

Tons majeurs ou mineurs avec des dièses à la clef.

DIESEL [*di-zèl*] (Rodolphe), ingénieur d'origine bavaroise, né à Paris en 1858, mort, noyé en mer en 1913. A l'école polytecnique de Munich il avait étudié, sous la direction de Linde, la question du froid industriel et était devenu, à Paris, directeur de la Société des machines frigorifiques Linde. Mais son attention s'était concentrée sur la construction d'un moteur thermique rationnel, destiné à supplanter la machine à vapeur. Il put réaliser ses théories (d'abord énergiquement combattues) et, en 1897, construisit son premier moteur. V. l'article suivant. Appelé en Angleterre pour étudier avec l'Amirauté de nouvelles applications de ce moteur, il tomba accidentellement à la mer pendant la traversée d'Anvers à Harwich.

Diesel. — Cl. Elvira.

DIESEL n. m. (du nom de l'inventeur). Moteur à combustion interne, employé dans la marine pour la propulsion en surface des sous-marins, sur les cargos et certains paquebots.

— ENCYCL. Les *diesels* fonctionnent suivant le cycle à deux ou à quatre temps. Le piston comprime l'air renfermé dans le cylindre à 35 kg. par cm², ce qui amène une élévation de température d'environ 800° C. A ce moment une pompe injecte du combustible, huile lourde de pétrole ou autre, qui s'enflamme et dont la combustion se poursuit pendant la descente du piston, ce qui donne le *temps moteur*. Les diesels sont des moteurs robustes, à rotation lente, qui conviennent parfaitement à la navigation. On est arrivé à produire jusqu'à 1.500 chevaux par cylindre, ce qui permet d'établir des appareils moteurs pour grands bâtiments.

Il existe aussi des *semi-diesels*, où la compression ne dépasse pas 30 à 32 kg., ce qui nécessite au départ un supplément de température, fourni par une boule chauffante. Les semi-diesels ne dépassent pas une centaine de chevaux.

DIÉSER [*zé*] v. tr. (Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je dièse. Qu'ils dièsent*, excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je dièserai. Tu dièserais*). Mus. Marquer d'un dièse ; hausser d'un demi-ton : DIÉSER *un fa, un do*.

— ***Se diéser***, v. pr. Au sens passif, Etre diésé.

Dies iræ, une des quatre seules proses qui, depuis

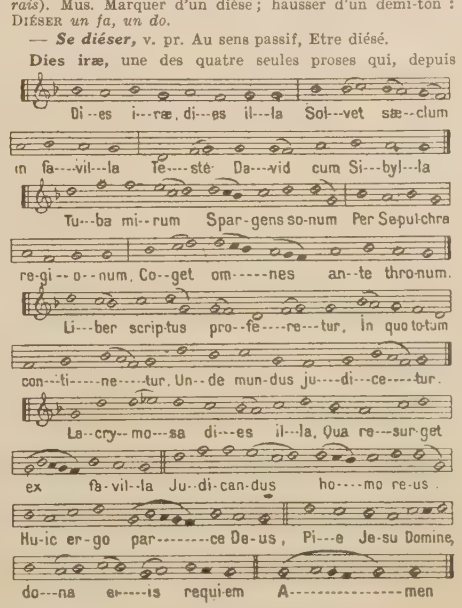

la réforme opérée par le pape Paul V, aient conservé leur place dans le Missel romain. La poésie et la musique en sont également admirables. On la chante aux messes des morts.

On l'a attribuée à divers auteurs : à saint Bonaventure, au cardinal d'Aquaporta (1302), à Humbert, général des dominicains (1277), à un moine de l'ordre de Saint-Augustin, au cardinal Malabranca. L'opinion la plus répandue est que la musique de ce chant a été composée par un moine de l'ordre des Frères mineurs, nommé Thomas de Celano, qui vivait au milieu du XIIIe siècle, et qui fut le disciple et l'ami intime de saint François d'Assise.

DIÉSIS [*zis*] n. m. Mus. gr. anc. Petit intervalle qui marquait la différence entre deux sons enharmoniques, tels, par exemple, que *ut* dièse et *ré* bémol.

— Encycl. Dans ses *Notices sur divers manuscrits grecs relatifs à la musique*, Vincent s'exprime ainsi : « L'intonation simultanée de deux sons forme ce que l'on nomme en général un *intervalle*, et, en particulier, c'est tantôt un *diésis*, tantôt un *demi-ton*, tantôt un *ton*. Le diésis est tantôt la moitié du demi-ton, tantôt le tiers du ton, suivant la doctrine d'Aristoxène. »

DIESKAU (Louis-Auguste), officier allemand, né en 1701, mort en 1767. Il entra au service de la France, devint aide de camp du maréchal de Saxe, fit la campagne des Pays-Bas, et fut nommé, en 1748, maréchal de camp et gouverneur de Brest. En 1755, il partit pour le Canada à la tête de troupes françaises destinées à opérer contre les Anglais. Il faillit s'emparer de Fort-Edouard, mais fut grièvement blessé. Il finit ses jours en Europe, pensionné par le gouvernement français.

DIESPITER (dérivé du lat. *dies*, jour, et *pater*, père : le père du jour). Autre nom donné à *Jupiter* chez les Latins.

DIESSENHOFEN, ville de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le Rhin ; 2.270 hab. Fabriques de cigares, d'objets de pansement ; tuilerie. Ch.-lieu de district.

DIEST [*dist'*], ville de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), sur le Demer, sous-affluent de l'Escaut ; 8.700 hab. Agriculture. Brasseries, distilleries, fabriques de bonneterie et draperie.

DIESTER [*èss-tèr*] n. m. Corps possédant deux fois la fonction éther-sel ou *ester*.

DIESTERWEG (Frédéric-Adolphe-Guillaume), pédagogue allemand, né à Siegen (Westphalie) en 1790, mort à Berlin en 1866. Appelé à diriger l'Ecole normale de Berlin (1832), il se prononça contre le système pédagogique qui soumettait l'enseignement au contrôle de l'Eglise protestante. Ces idées eurent pour conséquence sa mise en disponibilité, puis à la retraite en 1850. Outre deux revues publiées et rédigées par lui, on a de Diesterweg plusieurs ouvrages, dont les plus importants sont : *Guide pour former les maîtres* (1830) et *Voyage pédagogique dans le Danemark* (1836).

DIESTIEN [*dîss-ti-in*] n. et adj. (de *Diest*, ville de Belgique). Géol. Nom qui s'applique à des formations littorales sableuses développées en Belgique et dans le nord de la France, qui appartiennent à diverses époques du pliocène.

DIET (Arthur-Stanislas), architecte français, né à Amboise en 1827, mort à Paris en 1890. Elève de Duban et de Blouet, prix de Rome en 1853, il entra à l'Académie des beaux-arts en 1884. On lui doit la nouvelle Préfecture de police et le nouvel Hôtel-Dieu de Paris, le musée d'Amiens, etc.

DIÉTAIRE [*tèr'*] n. m. (rad. *diète*). Antiq. rom. Officier préposé à la distribution des vivres, sur les navires.

DIÉTAL, E, AUX adj. Hist. Qui a rapport à la diète : *Interrègne* DIÉTAL. *Décret* DIÉTAL.

DIÉTARQUE [*tark'*] n. m. (du gr. *diaita*, subsistance, et *arkhos*, chef). Antiq. rom. Officier qui, chez les empereurs romains, était préposé à la garde de la salle à manger.

DIÈTE n. f. (du gr. *diaita*, régime). Emploi raisonné des aliments en vue d'un résultat hygiénique ou thérapeutique : DIÈTE *lactée*. DIÈTE *végétale*. || Abstention momentanée, totale ou partielle, d'aliments : *Mettre à la* DIÈTE. || *Diète hydrique*, Diète dont l'eau seule est exceptée. || *Diète sèche*, Abstention totale ou partielle de boissons. || Privation d'aliments, en général : *Les loups supportent aisément la* DIÈTE. (Buffon.)

— *Fam.* Privation quelconque : DIÈTE *d'argent, de plaisirs*.

— Encycl. Méd. Il y a deux sortes de *diètes* : la diète *absolue* ou privation complète d'aliments ; elle a été en faveur autrefois, mais n'est plus guère d'usage actuellement que pendant la période aiguë de certaines infections fébriles et au cours de la cure de désintoxication ; encore les boissons aqueuses sont-elles toujours permises et c'est le cas dans la diète *hydrique*, préconisée contre les gastro-entérites du premier âge et qui consiste à supprimer le lait et à le remplacer par de l'eau bouillie, sucrée ou non ; — la diète *mitigée* qui comporte généralement deux éléments : 1° la restriction de la ration alimentaire, restriction qui peut être d'ailleurs plus ou moins considérable ; 2° la suppression de certains aliments. Dans la diète lactée, par exemple, tous les aliments sont défendus sauf le lait ; dans la diète sans chlorure, tous les aliments sont permis ou à peu près, sauf le sel ; dans la diète des diabétiques, ce sont les hydrates de carbone que l'on réduit ; dans la diète des azotémiques, ce sont les aliments carnés ou riches en substances azotées. Dans tous les cas, il s'agit d'administrer à une personne malade les aliments qui ne lui sont pas nuisibles, tout en maintenant une ration juste suffisante pour couvrir ses besoins énergétiques et plastiques.

— Art vétér. La *diète* était autrefois très employée en médecine vétérinaire comme en médecine humaine, et marchait de pair avec la saignée. Aujourd'hui, l'importance de ces moyens thérapeutiques a bien diminué. Les animaux ont un admirable instinct auquel ils obéissent servilement : dès qu'ils sont malades, ils se mettent spontanément à la diète, et le retour de l'appétit est un très bon signe auquel il faut obéir, non pas brutalement, mais avec précaution. Certains chiens d'appartement ont l'instinct en question plus ou moins perverti, et il faut, dans certains cas d'affections gastro-intestinales, les soumettre à la diète, ou plutôt à une demi-diète.

DIÈTE n. f. (bas lat. *dieta ;* de *dies*, jour et, par suite : jour d'assemblée). Assemblée politique où l'on discute les affaires publiques d'une nation : DIÈTE *helvétique*. DIÈTE *germanique*. DIÈTE *particulière*. || Assemblée de quelques ordres religieux. || Petit chapitre, chez les bénédictins.

— Antiq. rom. Salle dans laquelle les Romains recevaient leurs visiteurs.

— Chancell. rom. Chemin qu'on peut faire en un jour, évalué à dix lieues.

— Encycl. Hist. des institutions. *Diète* est le nom donné aux assemblées délibérantes qu'eurent au moyen âge l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, la Confédération helvétique, la Suède, le Danemark, la Croatie. La diète de l'Empire, pendant des siècles eut un rôle considérable en Allemagne. Lorsque l'Empire se décomposa, la diète perdit de son importance. Elle disparut avec lui, en 1806. Le congrès de Vienne la rétablit et fixa le siège de la diète fédérale de la Confédération germanique à Francfort.

Les diètes ne devinrent permanentes qu'à partir de l'avènement des Hohenstaufen. La diète s'assembla it sur l'invitation de l'empereur, qui fixait le lieu de réunion. On y convoquait les évêques, abbés d'empire, les ducs, les comtes, et certains seigneurs désignés par l'empereur. A partir de 1255, les députés des villes en firent partie. Au XVe siècle, la diète se partagea en trois sections : collège des Electeurs, présidé par l'archevêque de Mayence ; collège des princes, présidé alternativement par l'archevêque de Salzbourg et l'archiduc d'Autriche ; collège des villes, présidé par le délégué de la ville où siégeait la diète. Des diètes se réunirent à Francfort, à Ratisbonne, à Spire, à Augsbourg, à Nuremberg, à Worms et à Mayence. A la fin du XVIe siècle Ratisbonne devint leur séjour de prédilection. Au XVIIe siècle le collège des princes était divisé en banc séculier et en banc ecclésiastique ; les évêques protestants de Lubeck et d'Osnabruck siégeaient sur un banc en travers. L'effectif des membres de la diète a beaucoup varié. Au milieu du XVIIIe siècle, 31 princes ecclésiastiques, 39 prélats, 39 princes séculiers, 75 à 80 comtes immédiats, 52 villes. Mais des Etats les uns votent par tête, les autres par ordre.

Chaque collège délibérait séparément, puis les décisions prises étaient soumises à l'assemblée générale. Votées, elles étaient soumises au souverain, puis ratifiées par un édit. Les diètes faisaient les lois, déclaraient la guerre ou concluaient la paix, s'occupaient de levées d'impôts et de troupes. L'ensemble des décisions d'une diète s'appelait *congé* ou *recez de l'empire*. L'Empire pouvait ratifier partiellement ou en totalité, mais non modifier le texte adopté. Faute du consentement d'un des trois collèges, nulle décision ne pouvait être prise. Quand celles-ci avaient revêtu le caractère légal de résolution de l'Empire, elles étaient publiées, et les tribunaux devaient s'y conformer. Les affaires de moindre importance étaient expédiées par des comités nommés « députations de l'Empire ». A partir du XVIIe siècle, princes et empereurs n'assistent plus en personne à la diète, mais se font représenter, ce dernier par un commissaire principal qui était un prince de l'empire, et un sous-commissaire, qui était un jurisconsulte. Le centre vital de la diète est le directoire exercé par l'archichancelier d'Empire, l'électeur de Mayence. Entre ses mains passent toutes les décisions. Cette organisation pesante et lente ne put être réformée, et après le congrès de Westphalie vit son influence considérablement diminuée.

DIETERICI (Frédéric-Henri), arabisant allemand, né et mort à Berlin (1821-1903). Il fit de longs voyages en Europe et en Orient, et devint, en 1850, professeur à l'université de Berlin. On lui doit : *la Logique et la Psychologie des Arabes* (1868) ; *Anthropologie des Arabes* (1871) ; *la Philosophie des Arabes au Xe siècle* (1876-1879) ; *le Darwinisme au Xe et au XIXe siècle* (1878) ; etc.

DIÉTÉRIDE n. f. (gr. *diétéris, idos ;* de *dis*, deux fois, et *étos*, année). Chronol. Cycle de deux ans, en usage dans certains calendriers des anciens Grecs.

DIETERLE (Pierre-Georges), paysagiste français, né à Paris en 1844. Elève de Corot, cet artiste, au talent souple et gracieux, a surtout reproduit les paysages des bords de la Seine. Œuvres : *la Vallée de Valmont, effet du soir* (1900) ; *les Terre-Neuviens à Fécamp* (1901) ; *le Pays de Caux* (1902) ; *le Canal di Santi-Apostoli, à Venise* (1904) ; *Lever de Lune* (1906). — Sa belle-sœur, *Marie* VAN MARCKE, née à Sèvres, morte en 1935, femme du peintre Charles Diéterle, s'est de son côté fait connaître comme peintre animalier et paysagiste.

DIÉTÈTE n. m. (gr. *diaitêtès*). Antiq. gr. Arbitre dans les procès privés, à Athènes. Il y avait des arbitres privés et des arbitres publics. Les plaideurs étaient toujours libres de recourir aux premiers, et les juges de renvoyer un procès (entre citoyens) aux seconds, qui étaient désignés par le sort, en assez grand nombre, parmi les hommes d'âge mûr. Au IVe siècle, la juridiction des diètetes devient obligatoire ; pour un procès donné, l'arbitre est tiré au sort par un prytane entre tous ceux qui ont cette qualité.

DIÉTÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui concerne la diète : *Régime* DIÉTÉTIQUE.

— *Substantiv.* et au fém. Médec. Partie de la médecine et de l'hygiène qui s'occupe d'adapter le régime alimentaire aux besoins particuliers des malades.

— Encycl. La *diététique* a pour moyen la *diète*. Elle l'applique suivant les cas sous une forme ou sous une autre. Actuellement, la diététique s'est enrichie des connaissances relatives, d'une part à la valeur énergétique des aliments, mesurée en calories, de l'autre aux *vitamines* qui sont des facteurs indispensables de la nutrition. D'une manière générale, la diététique tend à utiliser les aliments naturels tels qu'ils nous sont fournis, à éviter l'excès de certains aliments ou condiments et à rejeter toutes les préparations artificielles.

DIÉTHER [*tèr*] n. m. Corps deux fois éther. (On réserve souvent le nom de *diéther* aux corps deux fois éther-oxydes, les diéther-sels étant dénommés *diesters*.)

DIÉTHÉRALYSE n. f. Opération qui consiste à extraire les sucs végétaux par l'éther.

DIÉTHYL, préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux radicaux éthyle.

DIÉTHYLACÉTAMIDE n. f. Chim. Amide de l'acide acétique avec deux radicaux éthyle.

— *Diéthylacétamide bromée*, Poudre blanche cristalline de saveur amère, soluble dans l'alcool et l'éther, préconisée comme hypnotique contre l'insomnie nerveuse et celle des états maniaques. || Syn. NEURONAL.

DIÉTHYLACÉTATE n. m. Sel ou éther de l'acide DIÉTHYLACÉTIQUE.

DIÉTHYLACÉTIQUE [*tik'*] adj. masc. Se dit d'un acide de formule $(C^2H^5)^2CH\cdot CO^2H$ bouillant à 190° obtenu à partir de l'éther diéthylmalonique.

DIÉTHYLACÉTONE n. f. Chim. V. DIÉTHYLCÉTONE.

DIÉTHYLAMINE n. f. Chim. V. ÉTHYLAMINE.

DIÉTHYLAMINOPHÉNOL [*fé*] (MÉTA-). n. m. Chim. Composé de formule $(CH^3)^2N\cdot C^6H^4\cdot OH$ fondant à 78°, analogue au diméthyl-méta-aminophénol et servant à la préparation du colorant appelé *rhodamine β*.

DIÉTHYLANILINE n. f. Chim. Arylamine tertiaire de formule $C^6H^5N\ (C^2H^5)^2$ constituant un liquide à odeur d'aniline, brunissant à l'air et bouillant à 213°. (On l'obtient en chauffant à l'autoclave l'aniline avec de l'alcool et de l'acide sulfurique. Ses propriétés sont analogues à celles de la diméthylaniline.)

DIÉTHYLBARBITURIQUE [*rik'*] adj. masc. Chim. Syn. de VÉRONAL.

DIÉTHYLBENZÈNE [*bin*] n. m. Chim. L'un quelconque des trois hydrocarbures isomères homologues du benzène et de formule $C^6H^4\ (C^2H^5)^2$.

DIÉTHYLCARBINOL n. m. Chim. L'un des alcools amyliques secondaires. V. AMYLIQUE.

DIÉTHYLCÉTONE n. f. Chim. Cétone de formule $C^2H^5\cdot CO\cdot C^2H^5$ obtenue par distillation du propionate de calcium ; c'est un liquide un peu soluble dans l'eau, bouillant à 101°, jouissant de propriétés hypnotiques. || Syn. CAPRICORNE, PROPIONE, PENTANONE.

DIÉTHYLÈNEDIAMINE n. f. Chim. Syn. de PIPÉRAZINE.

DIÉTHYLÈNEDIIMINE n. f. Chim. Syn. de PIPÉRAZINE.

DIÉTHYLÈNEGLYCOL n. m. Chim. Glycol de formule $CH^2OH\cdot CH^2\cdot O\cdot CH^2\cdot CH^2OH$ bouillant à 250° et que les oxydants transforment en acide diglycolique.

DIÉTHYLÉNIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un composé renfermant deux doubles liaisons éthyléniques : *Composés* DIÉTHYLÉNIQUES. (Pour les désigner d'après la nouvelle nomenclature, on fait suivre le nom du carbure saturé de la terminaison *diène ;* ainsi, $CH^2{=}CH\cdot CH^2\cdot CH{=}CH^2$ est le pentane-*diène*.)

DIÉTHYLINE n. f. Éther-oxyde diéthylique de la glycérine, de formule $CH^2OH\cdot CH\ (O\cdot C^2H^5)\ CH^2O\cdot C^2H^5$ bouillant à 191° ; elle possède une odeur menthée.

DIÉTHYLMALONYLURÉE n. f. Chim. Syn. de VÉRONAL.

DIÉTHYLPHOSPHINE [*foss-fin'*] n. f. Phosphine secondaire de formule $(C^2H^5)^2PH$ bouillant à 85°.

DIÉTHYLSULFONEDIÉTHYLMÉTHANE n. m. V. TÉTRONAL.

DIÉTHYLSULFONEDIMÉTHYLMÉTHANE n. m. V. SULFONAL.

DIÉTHYLSULFONEMÉTHYLÉTHYLMÉTHANE n. m. V. TRIONAL.

DIETIKON, comm. de Suisse (cant. et distr. de Zurich), dans la vallée de la Limmat ; 5.000 hab. Village industriel avec des filatures de soie et de coton.

DIÉTINE n. f. (dimin. de *diète*). Hist. Nom donné aux diètes particulières et sans grande importance historique : DIÉTINES *de Pologne*.

DIETMAR, comte de Saxe, fils du duc Bernard, mort en 1048. Il est connu pour s'être révolté contre l'empereur Henri II.

DIETMAR ou **DITHMAR** (*Thietmar, Tiethmar*), évêque de Merseburg (976-1018), chroniqueur allemand. Fils du comte Siegfried de Waldeck. Parent des empereurs de la maison des Ottons, il fut, après avoir été abbé de Waldeck (1002), placé, en 1009, à la tête de l'évêché de Merseburg. Sa chronique, en huit livres, allant de 908 à 1018, est un document des plus précieux relativement aux guerres contre les Magyars et les Slaves.

DIETRICH, forme gothique du nom de THÉODORIC. Prénom fort en faveur en Allemagne. (Se trouve dans les épopées germaniques des temps héroïques comme nom d'un personnage aux exploits fabuleux : DIETRICH *de Berne* ou DIETRICH.)

DIETRICH (Thierry) **de Eilenburg** ou **de Landsberg**, fils du margrave Conrad de Meissen (1130-1185). Il fut margrave de Lusace.

DIETRICH, dit **l'Exilé**, comte de Weissenfels, margrave de Meissen, né en 1162, mort en 1221. Frustré dans son héritage par son père, au profit de son frère Albert, il fit la guerre à ce dernier, mais l'empereur Henri IV, qui convoitait les riches mines de Meissen, se prétendit héritier d'Albert, mort en Palestine en 1195. Dietrich entra en possession de sa part en 1197 après la mort de l'empereur et mourut empoisonné.

DIETRICH Kagelwit religieux allemand, né en 1300, mort en 1367. Moine cistercien d'un couvent du Brandebourg, il fut successivement évêque de Sarepta, d'Olomuca, de Slesvig, de Minden. Pour récompenser ses services politiques en Bohême où il occupa le poste de chancelier, l'empereur Charles IV de Luxembourg en fit un archevêque de Magdebourg.

DIETRICH (Sixtus), musicien allemand, né à Augsbourg vers 1495, mort à Saint-Gall en 1548. On connaît de lui un *Magnificat* à quatre voix, des hymnes, des motets et un beau lied à trois voix.

DIETRICH (Veit) [*Vitus* THEODORUS], théologien protestant allemand, né à Nuremberg en 1506, mort en 1549. Secrétaire de Luther (1527-1530), qu'il accompagna dans

tous ses voyages, il devint, sur l'intervention de Mélanchthon, pasteur à Nuremberg, sa ville natale.

DIETRICH (Wendel), menuisier et architecte allemand, né et mort à Augsbourg (1535-1621). Il fut un moment inquiété à cause de ses sympathies pour les anabaptistes. De 1567 à 1587, il fut président de sa corporation. Il travailla pour Philippe II d'Espagne, pour la cour de Bavière, pour la maison de Marx Fugger, d'Augsbourg, pour Rodolphe. Au château de Kirchlein-sur-Mindel, il exécuta, pour la grande salle, un plafond où sont brillamment ordonnées toutes les richesses ornementales de la Renaissance allemande. En 1587, il entra au service du duc de Bavière, et vint se fixer à Munich. On lui attribue toute la décoration intérieure de la Michaelskirche. Revenu dans sa ville natale, pendant plus de vingt années encore il exécuta ou dirigea d'importants travaux.

DIETRICH (Dominique), *ammeister* [président du « magistrat », c'est-à-dire de la municipalité] de Strasbourg, né en 1620, mort en 1692. Il signa, en 1681, après avoir lutté jusqu'au bout en faveur de la neutralité de sa ville natale, à Illkirch, l'acte de capitulation avec Louvois. En 1685, mandé à Paris et mis en demeure de se convertir au catholicisme, il persista dans sa foi et fut exilé à Guéret. Il ne reçut qu'en 1689 la permission de rentrer à Strasbourg.

DIETRICH (Zacharie), fondeur de cloches autrichien, né et mort à Prague (1681-1744). Quelques-unes des cloches qu'il fondit sont encore en usage, et la plus ancienne se trouve à Georgenthal, près de Prague, et d'autres à Radlor, Duban, Kresen. Elles sont du style baroque.

DIETRICH, prince D'ANHALT-DESSAU, troisième fils du duc Léopold Ier, né à Dessau en 1702, mort en 1769, général prussien, connu sous le nom de **le vieux Dessau.** En 1716, il prit du service en Hollande; en 1718, en Prusse; se distingua dans la guerre de la Succession de Pologne; dans les deux premières guerres de Silésie, où il fut blessé. Feld-maréchal en 1747, il quitta le service en 1750 et prit, en 1752 (son frère le duc régnant Léopold II étant mort), la régence du duché d'Anhalt-Dessau, qu'il conserva jusqu'à la majorité de l'héritier, en 1758.

DIETRICH (Adam), dit **le Botaniste de Ziegenhain,** naturaliste allemand, né à Ziegenhain, près d'Iéna, en 1711, mort en 1782. Il était en correspondance avec Linné, tout en étant simple paysan, et fut la souche d'une famille de botanistes dont : Frédéric-Gottlieb **Dietrich,** son petit-fils, né à Ziegenhain en 1768, mort à Eisenach en 1850, qui fut professeur de botanique après avoir été simple jardinier, et dont on possède : *Journal économique et botanique du jardinage* (Eisenach, 1795-1804), et *Lexique du jardinage et de la botanique* (1802-1810); — Nathan-François-David **Dietrich,** son arrière-petit-fils, neveu du précédent, né à Ziegenhain en 1800, mort à Iéna en 1888, parmi les nombreux ouvrages duquel nous citerons : *Encyclopédie des plantes* (1841-1855); *la Flore de l'Allemagne* (1833); *Flora universalis* (1831-1856).

DIETRICH (Chrétien-Guillaume-Ernest) appelé parfois **Dietrici,** peintre et graveur allemand, né à Weimar en 1712, mort à Dresde en 1774. Il étudia son art à l'académie de cette dernière ville, sous la direction de Thiele, et fut nommé, en 1763, directeur de la manufacture de porcelaines de Meissen.

DIETRICH (Philippe-Frédéric, baron DE), minéralogiste et homme politique français, petit-fils de Dominique, né à Strasbourg en 1748, mort à Paris en 1793. Des travaux de minéralogie le firent nommer en 1786 associé à l'Académie des sciences et ses opinions libérales et monarchistes le firent élire en 1790 maire de Strasbourg. C'est chez lui que Rouget de l'Isle chanta pour la première fois *la Marseillaise.* Emigré peu après le Dix-Août, il fut à son retour arrêté et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

DIETRICH (Albert), musicien allemand, né près de Meissen en 1829, mort à Berlin en 1908, auteur de *lieder,* de quatuors, de sonates, etc., et de deux opéras : *Robin Hood,* première représentation à Francfort-sur-le-Mein (1879); *l'Enfant du dimanche* (1886). Dietrich fut, à Dusseldorf, l'élève de Schumann. Il dirigea les concerts de la ville de Bonn, fut nommé chef d'orchestre de la cour à Oldenbourg, puis se retira à Berlin où il devint membre de l'Académie des beaux-arts.

DIETRICH (Antoine), peintre d'histoire allemand, né à Meissen en 1833, mort à Leipzig en 1904. Ses principales œuvres sont : *Rodolphe de Habsbourg devant le corps d'Ottokar, roi de Bohême; Faust, près de Marguerite, dans son cachot;* les fresques de la grande salle des fêtes de l'Ecole de la Croix, à Dresde; *Saint Paul prêchant à Athènes* (Zittau).

DIETRICH le Jeune. V. DIEZMANN.

DIETRICH DE NIEM (Thierry) [de Nieheim en Westphalie], né dans le diocèse de Paderborn vers 1340, mort à Maëstricht en 1418. Chanoine de Bonn en 1361, il vécut, à partir de 1371, à la cour de plusieurs papes et fut évêque de Verden. Il fut envoyé par le pape, en 1414, au concile de Constance. Son principal ouvrage a pour titre : *De schismate.*

DIETRICH DE THURINGE (Thierry), hagiographe allemand du XIIIe siècle, né à Apolda en Thuringe. Moine au couvent des dominicains d'Erfurt, il écrivit, vers 1289, une vie de sainte Elisabeth.

DIÉTRICHITE [*kit'*] n. f. Alun naturel de zinc.

DIETRICHSON (Lorentz-Henrik-Segelcke), littérateur norvégien, né à Bergen en 1834, mort à Oslö en 1917. Professeur à Upsal (1861), à Stockholm (1869), et à Christiania (1875), on lui doit des recueils de vers, des pièces de théâtre et divers ouvrages : *l'Image du Christ* (1880), *Antinoos* (1883), *Monumenta Orcadica,* etc.

DIETRICHSTEIN, famille noble de Carinthie, où se trouve le château familial. Elle apparaît au début du XIe siècle; au XIIe, elle était établie à Bamberg Les membres les plus éminents de cette famille furent : Pancrace **de Dietrichstein,** mort en 1508, qui combattit Mathias Corvin; — Son fils, Sigismond **de Dietrichstein** (1484-1533), lequel se signala aux côtés de Bayard dans la guerre contre Venise et fut le favori de Maximilien Ier; — Adam **de Dietrichstein** (1527-1590), un des plus habiles conseillers de Maximilien II; — François **de Dietrichstein** (1570-1636), cardinal et évêque d'Olmutz (1599), fils du précédent. [Il rendit de grands services à la maison d'Autriche, et fut l'ennemi acharné des protestants]; — François-Joseph **de Dietrichstein,** major général et diplomate. Il se signala à l'assaut de Valenciennes (1792); — Maurice **de Dietrichstein** (1775-1864), aide de camp du général Mack et précepteur du duc de Reichstadt.

DIETRICI. Biogr. V. DIETRICH (Chrétien-Guillaume-Ernest).

DIETSCH (Pierre-*Louis-Philippe*), compositeur français, né à Dijon en 1808, mort à Paris en 1865. Il devint maître de chapelle à la Madeleine. En 1842, il faisait représenter à l'Opéra mais sans succès un ouvrage en deux actes : *le Vaisseau fantôme,* dont le livret avait été tiré par Paul Foucher de celui de Richard Wagner. Dietsch fut chef d'orchestre à l'Opéra et professeur à l'Ecole Niedermeyer. Il a écrit de nombreuses œuvres de musique religieuse et divers ouvrages didactiques.

DIETTER ou **DIETER** (Chrétien-Louis), compositeur allemand, né à Ludwigsbourg en 1757, mort à Stuttgart en 1822. Il a écrit de nombreux opéras-comiques, entre autres : *l'Echevin au village, le Feu-follet, l'Heureux Mensonge mutuel, les Députés du village, le Ballon aérostatique,* etc., et a publié des concertos, des sonates, etc.

DIETTERLIN (Wendel), de son vrai nom *Wendling* GRAPP, architecte, peintre, graveur et orfèvre alsacien, né et mort à Strasbourg (1550-1599). Son *Traité d'architecture civile* (1593) et son *Traité d'architecture militaire* (1608) le rendirent célèbre. Il peignit un plafond au château de Stuttgart.

DIETZ ou **DIEZ.** Géogr. V. DIEZ.

DIETZ (Jean-Chrétien), facteur d'instruments de musique et mécanicien allemand, né à Darmstadt en 1778, mort en Hollande en 1845. On lui doit l'invention du *mélodion,* du *claviharpe* et du *trochléon,* instrument composé d'un archet circulaire agissant sur des tiges métalliques. — Son fils, CHRÉTIEN, facteur d'instruments de musique, né à Emmerich vers 1801, est l'inventeur d'un instrument à archet mécanique et à clavier qu'il appela *polyplectron.*

DIETZ (Fédor), peintre allemand, né à Neunstetten (grand-duché de Bade) en 1813, mort à Gray (Haute-Saône) en 1870. Parmi les toiles de dessin correct qu'il a exécutées, tant à Carlsruhe qu'à Munich, nous citerons : *la Mort de Max Piccolomini; l'Explosion du vaisseau de ligne danois « le Christian VIII »* (1853); une *Revue nocturne,* d'après le poème de Zedlitz.

DIEU n. m. (lat. *Deus*). Etre suprême, créateur du monde : *Tout ce qui n'est pas* DIEU *ne saurait remplir notre attente.* (Pascal.) || Le mot *Dieu* est souvent accompagné de l'article ou d'un adjectif déterminatif : *Le* DIEU *jaloux; le* DIEU *des armées.*

Le vrai *Dieu,* le *Dieu* fort, est le *Dieu* des idées.
DE VIGNY.

— Nom donné aux divinités du paganisme, d'une nature supérieure à celle de l'homme et à celle des esprits ou génies, et généralement chargées de quelque attribution particulière dans le gouvernement de l'univers : *Les* DIEUX *du ciel, de la terre, des enfers. Le* DIEU *du vin. Les* DIEUX *champêtres.* (Au fém. DÉESSE.) || Exclamation : DIEUX! *Grands* DIEUX! *Jurer ses grands* DIEUX!

— *Par extens.* Personne d'une nature supérieure, d'un caractère ou d'un esprit très élevé, d'un pouvoir très grand et très étendu : *On a souvent appelé les rois les* DIEUX *de la terre.* || Personne vénérée; personne tendrement chérie : *Quand l'homme est malade, le médecin est un* DIEU *pour lui.*

Homère et son rival sont mes *dieux* du Parnasse.
LA FONTAINE.

Elle se fait un *dieu* de ce prince charmant.
RACINE.

|| Objet auquel on sacrifie tout : *Se faire un* DIEU *de son argent, de son ventre.*

— LOC. DIV. *De Dieu,* Dans le langage biblique, Très grand, très considérable : *Montagne* DE DIEU. *Courage* DE DIEU. — Dans le langage familier, Précieux, aimé : *Cent beaux écus* DE DIEU. || *Des dieux,* Délicieux : *Plaisir* DES DIEUX. *Festin* DES DIEUX. || *Main de Dieu, Bras de Dieu,* Puissance; aide ou colère divine : *Appuyez-vous sur le* BRAS DE DIEU. || *Doigt de Dieu,* Intervention de Dieu dans les événements du monde. || *Homme de Dieu,* Homme consacré à Dieu; homme très pieux. || *Homme du bon Dieu,* Homme simple, doux et crédule. || *A Dieu,* anc. locution devenue le mot ADIEU. || *Comme un dieu,* Très bien; beaucoup : *Chanter* COMME UN DIEU. || *En dieu,* Comme un dieu : *Agir, Parler, Punir, Pardonner* EN DIEU. — Au point de vue spirituel, dans le langage des couvents surtout : *Notre révérende mère* EN DIEU. *Nos chères sœurs* EN DIEU. — Dans un état de profond mysticisme, en pensant beaucoup à Dieu : *Etre tout* EN DIEU. *Ne vivre qu'*EN DIEU. || *Demi-dieu,* Nom que les païens donnaient aux fils d'un dieu et d'une mortelle, ou d'un homme et d'une déesse. — *Fig.* Homme, héros supérieur au reste des hommes : *Les grands ne se croiraient pas des* DEMI-DIEUX *si les petits ne les adoraient pas.* (Boileau.) || *Bon Dieu,* Nom populaire que l'on donne à Dieu, parce que l'Eglise met la bonté souveraine au nombre de ses attributs : *Aimer le* BON DIEU. — Nom que l'on donne vulgairement à l'eucharistie : *Recevoir le* BON DIEU. *Porter le* BON DIEU *à un malade.* — *On lui donnerait le* BON DIEU *sans confession,* Se dit d'une personne moins innocente qu'elle ne paraît. || *Grâce* ou *Grâces à Dieu, Par la grâce de Dieu, Dieu merci, Dieu soit loué, Dieu en soit loué,* Se disent pour reconnaître qu'on tient une chose de la bonté de Dieu, ou seulement pour exprimer la satisfaction que l'on éprouve de quelque chose. (On disait autrefois *Dieu grâce.*) || *Par la grâce de Dieu,* Formule employée par les souverains et les évêques pour marquer que leur puissance leur vient de Dieu : *Napoléon,* PAR LA GRÂCE DE DIEU *et la volonté nationale, empereur des Français.* || *Dieu me damne, Dieu m'emporte,* Formules imprécatives. || *Au nom de Dieu, Pour Dieu,* Expressions dont on se sert pour rendre une prière plus pressante. || *Pour l'amour de Dieu,* Pour plaire à Dieu : *Faire l'aumône* POUR L'AMOUR DE DIEU. — Sans intérêt, gratis : *Les riches seuls peuvent travailler* POUR L'AMOUR DE DIEU. — *Comme pour l'amour de Dieu,* De mauvaise grâce, ou avec lésinerie : *Faire une chose* COMME POUR L'AMOUR DE DIEU. || Pop. *Travailler à la grâce de Dieu,* Travailler sans goût, à contre-cœur. || *S'il plaît à Dieu, Avec l'aide de Dieu, Dieu aidant,* Si rien ne s'y oppose. || *Etre devant Dieu,* Etre mort. || *Promettre, Jurer ses grands dieux,* Faire de grandes protestations, de grands serments. || *Dieu sait!* Se dit pour donner plus de force à une affirmation : DIEU SAIT *si l'on se donne du mal pour vous satisfaire!* pour renforcer une négation : DIEU SAIT *si je l'ai fait! si j'en ai eu seulement la pensée;* pour marquer l'incertitude d'une chose : DIEU SAIT *ce qui en arrivera!...* || *Sur mon dieu, Devant Dieu, Dieu m'est témoin, Dieu m'en est témoin, Dieu le sait,* Expressions en usage dans les affirmations solennelles. || *Dieu sait tout,* Se dit pour exprimer que l'avenir est inconnu, et qu'il adviendra selon la volonté de Dieu. || *Dieu le veuille! Plaise à Dieu! Plût à Dieu! Dieu vous entende!* et fam. *Plût aux Dieux,* Pour exprimer le désir ou le regret que l'on a d'une chose. || *Dieu préserve, A Dieu ne plaise,* Pour exprimer combien on est éloigné de faire quelque chose, ou combien l'on redoute un événement. || *Dieu vous garde!* Se disait en forme de salutation. (On écrivait aussi DIEU VOUS GARD' et DIEU GARD'.) || *Ainsi Dieu me soit en aide! Ainsi Dieu m'aide!* Se disaient pour implorer l'assistance divine, afin d'être fidèle à une promesse solennelle ou à un serment. || *Dieu me pardonne!* S'emploie ou pour s'excuser de quelque chose qu'on a fait ou qu'on allait faire, ou pour exprimer la surprise, l'indignation. || *Dieu vous conserve! Dieu vous conduise!* Souhaits quand on quitte quelqu'un. || *Dieux vous bénisse! Dieu vous assiste! Dieu vous contente! Dieu vous soit en aide!* Souhaits que l'on adresse à une personne qui éternue. (Formules également employées afin d'adoucir un refus, quand on ne peut faire l'aumône.) || *Dieu vous le rende!* Se dit à quelqu'un pour le remercier d'un présent. || *Dieu merci, Dieu soit loué,* Heureusement. || *Dieu merci et vous, Dieu merci et à vous,* Anciennes locutions pour exprimer la reconnaissance d'un service. || *Ne craindre ni Dieu ni diable,* Ne connaître aucune loi, n'être arrêté par rien dans ses actes; Ne rien redouter, être prêt à tout braver. || *Ne relever que de Dieu et de son épée,* Ne reconnaître que Dieu pour maître, ne compter que sur sa force. || *Entre Dieu et soi,* Secrètement. || *Aller comme il plaît à Dieu* ou *Dieu sait comme,* Se dit d'une affaire qui est laissée à l'abandon, négligée. || *Venir de Dieu, de la grâce de Dieu,* Arriver par un heureux hasard. || *Il semble que Dieu lui en doive de reste,* Se dit d'une personne qui s'acquitte de ses devoirs avec nonchalance. || Pop. *Dieu bat ses matelas,* Il neige.

— Le mot *Dieu* s'emploie soit seul, soit accompagné d'autres expressions, dans une foule de phrases exclamatives et de jurons : *O Dieu! Dieu! Dieu de Dieu, Dieu vivant, Jour de Dieu,* etc.

— Adjectiv. : *Tout était* DIEU, *excepté Dieu lui-même.*

— Argot. *Il n'y a pas de bon Dieu* (sous-ent. « qui puisse m'en empêcher »), Je ferai cela quand même. || *Manger le bon Dieu,* Etre dévot.

— Hist. *Paix* et *Trêve de Dieu,* Règlement de paix que le clergé imposa aux seigneurs féodaux. V. PAIX.

— Jard. Nom vulgaire sous lequel les jardiniers et arboriculteurs désignent le *ficus religiosa,* qu'ils appellent encore *arbre de Dieu.*

— Mythol. *Les douze grands dieux,* les douze divinités principales du panthéon classique gréco-romain. On les appelait à Rome *dii consentes* (dieux qui sont ensemble). Ennius a réuni leurs noms dans deux vers célèbres :

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars.
Mercurius, Jovi', Neptunus, Volcanus, Apollo.

— Théol. *Dieu-homme, Dieu fait homme, homme-Dieu, fils de Dieu,* Jésus-Christ. || *Mère de Dieu,* Nom donné par l'Eglise à Marie mère de Jésus.

— PROV. **La voix du peuple est la voix de Dieu** (en lat. *Vox populi, vox Dei*), La vérité est dans l'opinion publique. || **Ce que femme veut Dieu le veut,** Ce qu'une femme veut, elle en vient généralement à bout. || **Chacun pour soi, Dieu pour tous,** A chacun ses intérêts, à Dieu ceux de tous. || **L'homme propose et Dieu dispose,** Souvent nos entreprises ont une issue différente de celle que nous attendions. — Equivaut à : *L'homme s'agite, et Dieu le mène.* || **Il y a un Dieu pour les ivrognes,** Les ivrognes subissent rarement les fâcheux accidents qui sembleraient devoir les atteindre nécessairement. || **Servir Dieu c'est régner,** Maîtriser ses passions, c'est régner sur soi-même comme un prince règne sur ses sujets. || **Dieu donne le froid selon le drap,** Dieu proportionne les peines ou les malheurs aux moyens que nous avons pour y résister. — On dit aussi : **A brebis tondue Dieu mesure le vent.** || **La sagesse du monde est folie devant Dieu,** Dieu juge les choses autrement que nous. || **Qui donne aux pauvres prête à Dieu.** V. DONNER. — **Qui du sien donne, Dieu lui redonne,** Dieu récompense ceux qui font l'aumône. || **Là où Dieu veut, il pleut,** Rien ne se fait que par la volonté de Dieu.

— ALLUS. LITTÉR. **Les dieux s'en vont.** V. ALLER. || **Sera-t-il dieu, table ou cuvette?** V. CUVETTE. || **Des dieux que nous servons connais la différence.** V. DIFFÉRENCE.

Si *Dieu* n'existait pas, il faudrait l'inventer,

vers fameux de Voltaire dans son *Epître à l'auteur du livre des Trois imposteurs.*

— ENCYCL. Théol. Deux questions remplissent la théodicée : celle de l'existence de *Dieu,* et celle de ses attributs. (Nous renvoyons, pour les opinions athéistiques, aux mots où sont exposés les systèmes philosophiques qui les professent.)

I. EXISTENCE DE DIEU. — Les arguments dont se sont servis les penseurs de toutes les époques pour édifier la démonstration de l'existence de *Dieu* ont été puisés à quatre sources : la raison, la conscience, l'histoire, et le monde. C'est pourquoi on peut les répartir en quatre groupes : les preuves *métaphysiques, morales, historiques,* et *physiques.* On les a classées également en preuves *cosmologique, téléologique* et *ontologique* :

1° *Preuves métaphysiques.* Les preuves métaphysiques sont tirées de l'analyse des idées qui constituent la raison.

D'après Platon, il y a dans la pensée humaine un mouvement ascendant, dont Dieu est le terme. Sortant du monde *sensible,* qui est le monde des apparences, l'esprit parvient à l'*intelligible,* qui est le monde des idées. Les idées sont les types éternels par qui existent les choses passagères. Au sommet de ce monde, brille l'idée des idées, qui est Dieu. — Saint Augustin dit : « L'homme n'aime rien que ce qui est bon. » Mais les choses étant inégalement bonnes, pour que nous puissions les juger, il

faut que nous portions imprimée dans notre âme l'idée d'un bien en soi, règle invariable des différences que nous apercevons dans les êtres dérivés. Le bien en soi, le bien absolu, c'est Dieu. — Pour saint Anselme, l'idée seule d'un être infini ou parfait enveloppe l'existence de cet être. Il possède, en effet, toutes les perfections, et l'existence en est certainement une ; donc l'être parfait ne peut pas ne pas exister. — Descartes a insisté sur le fait d'expérience interne qui est l'origine de l'idée de l'être parfait. « Je sais, dit-il, que je suis, mais qui suis-je ? un être qui doute, c'est-à-dire un être imparfait. Or je ne puis considérer mon imperfection sans concevoir l'être infiniment parfait. Et cette idée ne peut me venir ni de moi-même, puisque je suis imparfait, ni du monde extérieur, qui est plus imparfait encore. Il faut donc qu'elle me soit donnée par l'être parfait lui-même. » Après des raisonnements analogues, Fénelon conclut : « Il y a un soleil des esprits, qui les éclaire beaucoup mieux que le soleil visible n'éclaire les corps. »

2° *Preuves morales.* On appelle de ce nom les preuves que fournissent les données de la conscience. Le fait caractéristique de la vie morale, c'est la responsabilité, c'est-à-dire la liberté et le devoir. La présence dans les consciences humaines de cette loi universelle, invariable, nécessaire, implique l'existence d'un législateur absolu et d'un juge éternel, devant qui tous les êtres moraux sont responsables.

3° *Preuve historique.* Cette preuve, que Cicéron a longuement développée dans son livre *De la nature des dieux*, repose sur le consentement universel des peuples ; elle se résume ainsi : Touchant la foi à l'existence de Dieu, il y a, entre les peuples divers, un accord unanime qui fait de l'humanité comme une seule famille. La foi religieuse est antérieure à toute civilisation : elle ne peut donc avoir d'autre origine que les principes gravés par Dieu lui-même dans l'esprit humain.

4° *Preuves physiques.* On donne ce nom aux arguments sur lesquels s'appuient les philosophes pour montrer en Dieu la cause de l'*ordre* et de l'*existence* du monde :

a) Ordre du monde. C'est la preuve dite des *causes finales* ou, comme s'exprime Kant, la preuve *téléologique*. De toutes, c'est la plus ancienne et aussi la plus populaire. Socrate l'emploie dans les *Mémorables* de Xénophon. Cicéron, Plutarque, saint Augustin ont reproduit la même démonstration, à laquelle Fénelon a consacré des pages célèbres. Dans le *Traité de l'existence de Dieu*, il fait ressortir « l'art qui éclate dans toute la nature » et qui révèle « un dessein suivi, un enchaînement » de moyens appropriés à une fin. Un tel ordre pourrait-il être le résultat d'une combinaison fortuite d'atomes? Un édifice aussi parfait suppose un architecte divin. — Cet argument était l'argument préféré de Newton. « La nature a des idées », disait à son tour Cl. Bernard ; ces idées sont celles de Dieu. C'est ce que Voltaire avait exprimé dans deux vers restés populaires :

> L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer
> Que cette horloge existe et n'ait pas d'horloger.

A ceux qui objectent les imperfections du monde, lesquelles semblent indignes d'un ouvrier divin, on a répondu : Tout ce qui n'est pas Dieu ne peut avoir qu'une perfection bornée ; la créature serait le créateur s'il ne lui manquait rien. D'ailleurs, dans tout ouvrage, il faut juger des parties par rapport à l'ensemble ; toute autre vue est courte et trompeuse. D'autres défenseurs de l'argument *téléologique* ajoutent : Beaucoup de choses relevées à différentes époques comme des imperfections dans la nature ne passaient pour telles que par suite de l'ignorance de ceux qui s'en scandalisaient ; chaque progrès accompli dans le domaine des sciences nous dévoile des merveilles nouvelles et fait tomber une objection ;

b) Existence du monde. Outre la preuve tirée de l'existence du mouvement, lequel suppose un premier moteur qu'aucun autre ne meut, l'*existence du monde* lui-même donne lieu à l'argument que voici : Tous les êtres qui composent le monde procèdent d'êtres précédents qui leur ont donné l'existence. Cette question ne peut se répéter à l'infini. Il faut nécessairement arriver à un principe indépendant du monde, qui donne l'existence à tous et ne la reçoive de personne. La cause première de toutes choses, remarque Leibniz, doit être nécessaire, éternelle, absolue et parfaite.

Telles sont les principales preuves données de l'existence de Dieu. Un lien étroit, disent certains, les unit les unes aux autres ; elles s'appellent et se fortifient mutuellement ; au fond, la certitude de l'existence de Dieu n'est pas seulement le fruit de tel ou tel raisonnement : elle naît de la raison entière, ou mieux de toutes les facultés de l'homme.

II. Attributs de Dieu. — La raison humaine ne saurait avoir de la suprême perfection une science adéquate. Mais il ne s'ensuit pas, pour cela, qu'elle n'en puisse rien connaître. « Il m'est impossible d'embrasser une montagne, disait Descartes, mais je puis la toucher. »

La philosophie spiritualiste distingue en Dieu des *attributs métaphysiques* et des *attributs moraux*.

1° *Attributs métaphysiques :*

a) Unité. Il ne peut y avoir deux êtres infiniment parfaits. Les raisons qui nous convainquent qu'il y en a un ne nous prouvent pas qu'il y en ait plus d'un. Deux, d'ailleurs, ne feraient pas plus qu'un. Le vrai infini épuise tout l'être et ne laisse rien pour la multiplication. Enfin, la conception de deux êtres parfaits implique contradiction : ces deux prétendus infinis seraient la borne l'un de l'autre et ne seraient donc pas infinis ; de plus, chacun d'eux serait moins qu'un seul qui n'aurait point d'égal. — V., pour les systèmes opposés, dualisme, polythéisme.

b) Simplicité. L'être parfait ne peut avoir ni parties, ni divisions. Toutes les perfections de Dieu n'en font qu'une ; si nous les multiplions, c'est par la faiblesse de notre esprit.

c) Immutabilité. Celui qui est par soi ne peut changer, parce qu'il a toujours la même raison d'être, qui est son essence. Celui qui est infiniment parfait ne peut rien acquérir, puisqu'il possède tout ; rien perdre, puisqu'il ne peut déchoir. Il est essentiellement immuable.

d) L'éternité est la conséquence de l'immutabilité. Le temps est la mesure du changement. Il n'y a pas de temps en Dieu, parce qu'il n'a pas de succession. Il n'y a en lui ni passé, ni avenir, mais un seul présent qui embrasse tout son être dans sa simplicité immuable.

e) Immensité. Il ne saurait exister pour l'être parfait aucune distinction de lieu. Il n'est point ici, il n'est point là. Dieu est l'être par excellence, ou, mieux encore : *Il est.*

2° *Attributs moraux :*

a) L'intelligence étant ce qu'il y a de plus noble dans le monde, Dieu est certainement intelligent. Mais les procédés de l'intelligence humaine ne peuvent convenir à l'intelligence divine ; comme l'être divin persiste au lieu de s'écouler, comme Dieu possède dans un même acte la plénitude de son être, tout ce qui le constitue est également présent. Il ne lui faut donc ni se souvenir, ni abstraire, ni généraliser, ni raisonner. Etant la vérité, il a conscience de la vérité par une vue simple et infinie.

b) La science. Dieu connaît tout : il se connaît lui-même d'une connaissance adéquate. Il connaît tous les possibles. Il connaît ses œuvres, dont il renferme en lui-même le plan éternel.

Dieu connaît même par avance les actions libres des hommes ; il a ce que nous appelons improprement la *prescience*. Le présent, le passé et l'avenir sont des relations qui existent entre les êtres successifs, mais non pour Dieu, qui ne *prévoit* pas, mais saisit tout d'un seul et même regard. V. arbitre (*libre*).

c) La sagesse, c'est-à-dire l'art d'approprier les moyens à leur fin, frappe d'autant plus en Dieu que ses œuvres sont mieux connues. La sagesse divine se manifeste par la grandeur des fins et la simplicité des moyens.

d) La toute-puissance est un attribut divin qui découle de la notion de la cause première. L'être nécessaire et parfait, qui est l'origine de tout, possède évidemment une puissance qui n'a pas de limites. Il peut réaliser tous les possibles, sans qu'on ait besoin d'excepter l'absurde, puisque l'absurde est impossible, irréalisable par essence.

e) La liberté ne saurait manquer à Dieu, puisqu'elle est une qualité, ou, comme on dit en théodicée, une perfection. Dieu fait éternellement le bien sans être soumis à aucune condition. Mais, entre plusieurs possibles, comment se détermine le choix de Dieu ? Est-il astreint à choisir le plus parfait ? V. optimisme.

f) La personnalité de Dieu est absolue et parfaite. Fichte avait objecté que Dieu ne peut être personnel, parce qu'il n'est pas limité et que l'essence de la personnalité c'est la limitation du moi par le non-moi. Les spiritualistes répondent que la limite est la marque de l'imperfection dans les personnes contingentes, mais non le propre de la personnalité. Etre personnel, c'est pouvoir s'affirmer à soi-même, se poser comme la cause consciente de ses propres actes. Or, qu'y a-t-il de plus divin? Dieu se dit à lui-même, en exprimant la personnalité à son plus haut degré : « Je suis celui qui suis. » Pour l'opinion contraire, v. panthéisme. En ce qui regarde la doctrine chrétienne des trois personnes divines. V. Trinité.

g) La providence est l'attribut, ou plutôt l'ensemble des attributs par lesquels Dieu gouverne le monde moral, c'est-à-dire la *sainteté*, la *justice*, la *bonté* et l'*amour*. V. Providence.

— Symbol. La doctrine chrétienne de la Trinité, c'est-à-dire d'un seul Dieu en trois personnes distinctes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, a été souvent illustrée par les artistes :

C'est toujours au centre que l'on met Dieu le Créateur, qui fait asseoir à sa droite Jésus Dieu le Fils, lequel a racheté le monde. De l'autre côté, le Saint-Esprit est parfois figuré sous les traits d'un jeune homme portant une colombe. V. Trinité.

Dieu le Père. Pendant plusieurs siècles, Dieu le Père ne fut représenté que d'une manière symbolique. Une des figurations les plus employées par les sculpteurs du moyen âge est celle de la main divine, par où est marquée la puissance du Très-Haut.

Main divine, sculptée sur le portail de la cathédrale de Ferrare (XIIe s.).

La main divine affecte sur les monuments trois caractères différents : 1° elle est bénissante ; 2° elle est donatrice ; 3° elle est rayonnante. On la voit aussi posée sur un nimbe, et ce nimbe est parfois divisé par des croisillons.

A partir du XIIIe siècle, les artistes commencent à donner à Dieu une figure humaine, mais le font encore en hésitant, et sans trouver des traits caractéristiques pour le représenter. Pourtant, dans les miniatures des missels, on le voit souvent figuré sous la forme d'un vieillard assis et régnant sur le monde. Au XVIe siècle, un vitrail de Sainte-

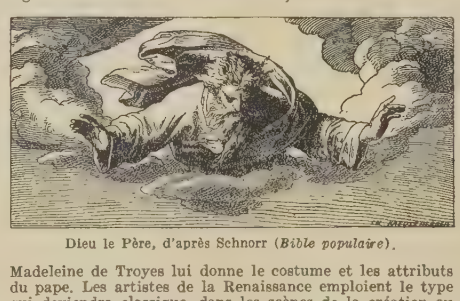

Dieu le Père, d'après Schnorr (*Bible populaire*).

Madeleine de Troyes lui donne le costume et les attributs du pape. Les artistes de la Renaissance emploient le type qui deviendra classique, dans les scènes de la création ou du jugement dernier : Dieu est toujours un vieillard, tantôt planant dans les nuages, tantôt siégeant sur un trône, environné des anges et des saints.

— *Dieu le Fils.* V. Christ.

— *Saint-Esprit.* V. ce mot.

Dieu (Démonstration de l'existence et des attributs de), par Samuel Clarke (Londres, 1705). Cet ouvrage, qui se compose de seize sermons sur la religion naturelle, a pour but principal de réfuter Hobbes et Spinoza. Il y a un être éternel. On doit se soumettre à la loi morale. Les âmes sont immortelles, et Dieu les juge. La loi naturelle est inefficace, et une Révélation est nécessaire.

Dieu (Traité de l'existence et des attributs de), par Fénelon. La première partie parut du vivant de l'auteur, en 1712 ; la seconde fut publiée en 1718. C'est, d'après le témoignage du chevalier de Ramsay, le préambule d'un grand traité sur la vérité de la religion chrétienne, dont Fénelon ne composa que l'introduction. La dialectique subtile s'unit, en cette « introduction », à un style éclatant. L'auteur expose, dans la première partie, les preuves de l'existence de Dieu, tirées du spectacle de la nature et de la connaissance de l'homme. Puis, il réfute le système des épicuriens. La seconde partie est consacrée aux preuves métaphysiques de l'existence de Dieu et à l'étude de ses attributs. Fénelon démontre que Dieu existe, par l'imperfection de l'être humain, par l'idée que nous avons de l'infini, réfute le spinosisme et donne une nouvelle preuve de l'existence de Dieu, tirée de la nature des idées. La fin de l'ouvrage est consacrée à l'exposé des attributs de Dieu.

Dieu (Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même), par Bossuet. Cet ouvrage fait partie des travaux que Bossuet avait entrepris pour l'éducation du Grand Dauphin, fils de Louis XIV. Il se divise en cinq livres : *l'Ame, le Corps, l'Union de l'âme et du corps, Dieu créateur de l'âme et du corps et auteur de leur union, De la différence de l'Homme et de la Bête.* L'homme « est une âme se servant de son corps ». L'âme est sensitive et intellectuelle. Sensitive, elle éprouve en présence des objets extérieurs des sensations parmi lesquelles le plaisir et la douleur. De la réunion des sensations et de l'imagination qui les reproduit naissent dans l'âme les *passions*. Il y a deux sortes d'opérations *intellectuelles :* celles de l'entendement, et celles de la volonté. L'entendement sert à discerner le vrai du faux. « Vouloir est une action par laquelle nous poursuivons le bien et fuyons le mal. » Nous sommes déterminés à vouloir le bien en général, mais nous avons la liberté de notre choix à l'égard des biens particuliers. Quand se tourne en habitude le bon ou le mauvais usage de la liberté, il se nomme vertu ou vice. Quoique nous donnions différents noms aux facultés, en réalité elles sont l'âme considérée dans ses diverses opérations. Bossuet décrit ensuite, remarquablement, le corps humain. Après avoir parlé du *miracle perpétuel* de l'union de l'âme et du corps, Bossuet arrive à Dieu. La parfaite harmonie qui existe entre le corps et l'âme n'a pu être établie que par une cause intelligente, qui est hors de nous. Cette cause est éternelle, parfaite, immuable et nécessaire. Bossuet termine en exposant les différentes opinions des philosophes sur l'âme des bêtes. Bossuet s'est inspiré, dans cet ouvrage, plutôt de la philosophie de saint Thomas que de celle de Descartes. Cet ouvrage ne fut imprimé qu'en 1722.

Dieu, poème de Victor Hugo (juin 1891 ; — composé à Guernesey, de 1853 à 1855). L'œuvre se divise en trois parties : *Ascension dans les ténèbres, Dieu, le Jour.* Le poète, à la recherche de l'infini, voit apparaître devant lui, dans les ténèbres, l'Esprit humain : il l'interroge sur Dieu. Le fantôme se répand en une multitude de voix confuses. Ce sont les voix de la fausse sagesse humaine que font passer devant lui les différents dieux que l'homme a créés. C'est là que se place le poème de *la Goutte d'eau,* où V. Hugo décrit le lent travail de la goutte qui pendant la durée des siècles a creusé le cirque de Gavarnie. L'homme insiste et voilà que, sous forme d'oiseaux symboliques, les systèmes métaphysiques, dans un ordre de perfections croissantes, lui apparaissent. Le poète monte encore plus haut dans l'espace. Il va pénétrer le mystère des mondes. Mais un spectre enveloppé d'un suaire le touche du doigt et il meurt.

Dieu et mon droit, mot d'ordre adopté par Richard Cœur de Lion à la bataille de Gisors, en 1198, et demeuré, sous sa forme française, la devise des rois d'Angleterre.

Dieu garde l'empereur François (*Gott erhalte Franz den Kaiser*), premières paroles de l'ancien hymne national autrichien.

La musique de l'ancien hymne national autrichien, dont le caractère est plein d'une sévère majesté, a été composée par Joseph Haydn sur les paroles d'un Père jésuite nommé Laurent-Léopold Haschka. C'est en 1797, sous le règne de l'empereur François II et sur l'ordre de ce prince, que Haydn écrivit ce chant qui constitue, dans un tout autre genre que *la Marseillaise,* un des plus beaux hymnes nationaux qui existent en Europe.

Dieux (De la nature des) [*De natura dexrum*], ouvrage philosophique de Cicéron (44 av. J.-C.). Après l'assassinat de César, Octave et Antoine sont aux prises. Cicéron, retiré à la campagne, écrit cet ouvrage qu'il dédie à Brutus. Il met en scène C. Velleius, Lucilius, Balbus et C. Cotta. Chacun des interlocuteurs expose une des opinions que les philosophes les plus célèbres ont soutenues sur la nature des dieux. Velleius explique le système d'Epicure ; Balbus, les doctrines stoïciennes ; Cotta, qui paraît parler au nom de l'auteur, les doctrines de l'Académie. En traçant le tableau des circonstances dans lesquelles il a composé son ouvrage, Cicéron ne cache pas ses angoisses. Elles n'étaient que trop fondées : il fut tué l'année suivante.

Dieux (La Guerre des), poème de Parny (1799), dont le sujet — la victoire du christianisme sur le paganisme — est traité dans un esprit d'impiété et de corruption systématiques. Il est écrit, comme *la Pucelle* de Voltaire, en vers de dix pieds, et comporte dix chants.

Dieux (Les Amours des), suite de vingt estampes gravées par Jacopo Caraglio, d'après les dessins de Pierino del Vaga. Dispensés des pudeurs humaines, les dieux se livrent à leurs amours avec un élan tempéré par une sorte de sérénité majestueuse et sous des formes tellement idéalisées, que la beauté du spectacle en efface l'indécence. Les estampes de Caraglio sont rares.

Dieux et des Héros (Histoire des), série de fresques très célèbres en Allemagne, exécutées par P. de Cornélius à la glyptothèque de Munich.

Dieux ont soif (Les), roman, par Anatole France (1912), où l'auteur a peint les terroristes de 1793, leur soif de sang, et la résignation de leurs victimes, dans des tableaux d'un art achevé. Le héros du livre, Evariste Gamelin, peintre élève de David, épris de l'antique, garçon d'esprit honnête et étroit, devient, par la logique intérieure de son jacobinisme, un monstre sanguinaire : il envoie tout le monde à l'échafaud, jusqu'à ce qu'il y monte lui-même. Autour de lui son amante, la sensuelle Elodie, l'épicurien Brotteaux des Ilettes, un religieux un peu simple, mais honnête et doux, le P. de Longuemare, une jeune fille galante Athénaïs, expriment divers aspects de la nature humaine. A la fin, dans une scène belle et émouvante, nous les voyons, sur la même charrette qui les conduit à la guillotine, unir leurs âmes diverses dans une acceptation stoïque de leur destin.

DIEU (ILE). V. YEU (*île d'*).

DIEU (Louis DE), orientaliste et théologien hollandais, né à Flessingue en 1590, mort à Leyde en 1642 où il professait les langues orientales. Ses principaux ouvrages sont : *Grammatica trilinguis : Hebraica, Syriaca et Chaldaica* (1628) ; *Historiæ Christi et S. Petri persice conscriptæ* (1639) ; *Rudimenta linguæ Persicæ* (1639) ; *Critica sacra* (1639).

DIEUCHIDAS de Mégare, historien grec du IVe siècle av. J.-C., auteur d'une histoire de Mégare (*Mégarika*), qui a été utilisée par Diogène Laërce.

DIEU-CONDUIT [*du-i*] n. m. invar. Mar. Nom donné autrefois à une image pieuse qui représentait le saint ou la sainte sous la conduite de qui on mettait le navire.

DIEUDONNÉ [*do-né*] n. m. Mot signifiant Donné par Dieu, surnom attribué à des fils de prince dont la naissance est regardée comme une faveur du ciel.

DIEUDONNÉ Ier ou **DEUSDEDIT** (saint), pape de 615 à 618. Il se signala par sa charité envers les lépreux. — Fête le 8 novembre.

DIEUDONNÉ II ou **ADÉODAT**, pape, de 672 à 676. Il était bénédictin. Il mit le premier en tête de ses lettres la formule *Salut et bénédiction apostolique ;* il fut aussi le premier pape qui data ses actes des années de son pontificat. Il combattit le monothélisme.

DIEUDONNÉ (Jacques-Augustin), sculpteur et graveur français, né et mort à Paris (1795-1873). Elève de Gros et de Bosio, il s'adonna d'abord à la gravure en médailles, puis après 1824 à la sculpture : médaillons du *duc d'Orléans*, du *duc de Raguse*, du *duc de Reggio*, etc., médaille représentant *la Mort du duc de Berry ;* statue du *duc d'Angoulême ;* bustes de *Charles X*, de *Louis-Philippe*, de la *princesse Adélaïde ;* etc.

DIEUDONNÉ (Guillaume-Marius), sculpteur français, né et mort à Arles (1827-1897). Elève de Bonnassieux, il entra à l'Ecole des beaux-arts, exposa au Salon de 1853 à 1882, puis se retira dans sa ville natale, où il devint conservateur des musées municipaux. (*Le Serpent d'airain* (1850) ; *Episode du massacre des Innocents* (1851) ; *Enfant jouant au sabot* (1868) ; statue monumentale de *Constantin le Jeune* (1877) ; buste de *Bourcet*, à Arles ; buste d'*Arlésienne*, devenu populaire.)

DIEUDONNÉ (Alphonse-Emile), acteur, né et mort à Paris (1832-1922). Elève de Samson, il joua à l'Ambigu (1857), au Gymnase (1860), au théâtre Michel à Saint-Pétersbourg (1864), au Palais-Royal (1874), au Vaudeville (1875), et enfin aux Variétés (1897). Ce fut un acteur plein de verve et de gaieté. Sa dernière création fut Labosse, du *Nouveau Jeu* de Lavedan (1898).

DIEULAFOY (Joseph-Marie-Armand-Michel), auteur dramatique français, né à Toulouse en 1762, mort à Paris en 1823. D'abord avocat à Toulouse, puis planteur à Saint-Domingue, il se rendit à Paris et écrivit soit seul, soit en collaboration, nombre de pièces pleines de gaieté : *le Moulin de Sans-Souci* (1798) ; *Défiance et Malice* (1801) ; *les Pages du duc de Vendôme* (1807) ; *Bayard au Pont-Neuf* (1808) ; *le Duel par la croisée* (1818) ; etc.

DIEULAFOY (Georges), médecin français, né à Toulouse en 1839, mort à Paris en 1911. En 1887, il occupe la chaire de pathologie interne à la Faculté, est élu professeur de clinique à l'Hôtel-Dieu de Paris en 1896. Il était membre de l'Académie de médecine depuis 1890. Professeur à l'éloquence châtiée, il a été un chef d'école éminent. Ses principaux travaux ont porté sur le mal de Bright, l'appendicite, la tuberculose. Il a inventé un *aspirateur* très pratique pour l'évacuation des collections pathologiques liquides et notamment des épanchements pleurétiques. Parmi ses ouvrages, il faut signaler surtout ses *Cliniques médicales de l'Hôtel-Dieu* (1897) et son *Manuel de pathologie interne* (1893).

DIEULAFOY (*Marcel*-Auguste), archéologue français, frère du précédent, né à Toulouse en 1844, mort à Paris en 1920. Ingénieur des ponts et chaussées, il fut chargé, en 1881, d'une mission archéologique en Perse et en Susiane et parvint, au milieu de grands dangers, à explorer les palais de Darius et d'Artaxerxès et à rapporter des fragments considérables pour le musée du Louvre (1886). Elu, en 1895, membre libre de l'Académie des inscriptions, il a publié : *l'Art antique de la Perse* (1884-1885) ; *l'Acropole de Suse* (1890-1894) ; *le Roi David* (1897) ; *le Château-Gaillard et l'Architecture militaire au XIIIe siècle* (1898) ; *la Bataille de Muret* (1899) ; *la Statuaire polychrome en Espagne, du XIIe au XVe siècle* (1908) ; *la Bataille d'Issus* (1912) ; *le Mausolée d'Halicarnasse et le Trophée d'Auguste* (1912) ; *Espagne et Portugal* (1913). Il avait, en 1914, repris du service militaire, notamment au Maroc. Il trouva le moyen d'y poursuivre ses travaux scientifiques, mais le temps lui manqua pour les publier.

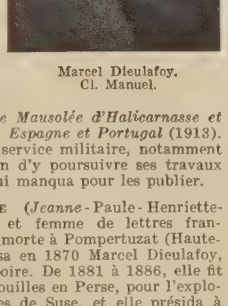

Marcel Dieulafoy. Cl. Manuel.

DIEULAFOY née MAGRE (*Jeanne*-Paule-Henriette-Rachel, Mme), exploratrice et femme de lettres française, née à Toulouse en 1851, morte à Pompertuzat (Haute-Garonne) en 1916. Elle épousa en 1870 Marcel Dieulafoy, et le suivit à l'armée de la Loire. De 1881 à 1886, elle fit avec lui trois campagnes de fouilles en Perse, pour l'exploration des ruines achéménides de Suse, et elle présida à la reconstitution de la célèbre « frise des Archers » rapportée au musée du Louvre. Par la suite, elle explora avec son mari les richesses archéologiques de l'Espagne, écrivit six romans, collabora à des revues et journaux, fit de nombreuses conférences. Pendant la Grande Guerre, elle accompagna son mari au Maroc, exécuta des fouilles près de Rabat et découvrit à Hassân les ruines d'une mosquée célèbre au XIIe siècle, bâtie par le sultan Yakoub el-Mansour. Elle avait adopté le costume masculin.

Ses principales œuvres sont : *la Perse, la Chaldée et la Susiane* (1887) ; *A Suse, Journal des fouilles* (1888) ; *Parysatis*, roman (1890) ; *Déchéance*, roman contre le divorce (1897) ; *Aragon et Valence* (1901) ; *l'Epouse parfaite* (1906), traduction d'un ouvrage édifiant, en espagnol, de Luis de Léon ; *Castille et Andalousie* (1908), et un ouvrage d'histoire, posthume, *Isabelle, la grande reine de Castille* (Paris, 1920).

Mme Dieulafoy. — Cl. Manuel.

DIEULEFIT [*fi*] ch.-lieu de cant. de la Drôme, arr. et à 50 kil. de Valence ; 2.540 hab. Ch. de f. Drôme. Filatures, moulineries de soie. Place forte des calvinistes au XVIe siècle. — Le canton a 16 comm., et 6.640 hab.

DIEULIVOL, comm. de la Gironde, arrond. et à 39 kil. de Langon ; 450 hab. Ch. de f. Orléans. Crus de l'Entre-Deux-Mers (vins rouges et blancs).

DIEULOUARD, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 21 kil. de Nancy ; 1.955 hab. Ch. de f. Est. Aciéries. Eglise des XIIIe, XIVe et XVe siècles, à trois nefs.

La ville s'est construite autour d'un château des évêques de Verdun, le château de *Dieu-le-garde* (en patois lorrain *Dieu-le-ward*), auprès des ruines de l'antique *Scarpona*, où la grande route de Lyon à Cologne traversait la Moselle.

DIEUTELET [*lè*] n. m. Petit dieu. (Ronsard.)

DIEUZE, ch.-lieu de cant. de la Moselle, arrond. et à 20 kil. de Château-Salins, sur la Seille et le canal des Salines ; 3.080 hab. Ch. de f. d'Alsace et Lorraine. Salines. Fabriques de produits chimiques, de gélatine, de broderies. Patrie d'Edmond About. — Le canton a 23 comm., et 7.480 hab.

DIÈVE n. f. (mot flamand). Dépôts argileux qui constituent l'étage turonien, dans le nord de la France.

DIEZ ou **DIETZ** (autref. *Theodissa*), ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hesse-Nassau), sur la Lahn ; 3.500 hab. Pépinière. — Aux environs, château d'Oranienstein.

— Une branche des Nassau, les Nassau-Dietz, qui tirent leur nom du comté de Dietz, a obtenu en 1747 le stathoudérat héréditaire de la Hollande, puis, en 1815, le trône des Pays-Bas.

DIEZ (Friedrich), philologue allemand, né à Giessen en 1794, mort à Bonn en 1876. Il était, depuis 1830, professeur ordinaire de langue et littérature germaniques à l'université de Bonn. Sous l'impulsion de Gœthe, qui lui révéla les ouvrages de Raynouard, il s'occupa d'abord de l'ancienne littérature provençale, puis presque exclusivement de linguistique. En appliquant aux langues issues du latin la méthode comparative inaugurée par Bopp, il créa la philologie romane et fixa, dans ce domaine, les principes de la science étymologique. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur les cours d'amour* (1825 ; traduction française par de Roisin, 1842) ; *la Poésie des troubadours* (1826 ; traduction française par le même, 1845) ; *Vie et œuvres des troubadours* (1829) ; *Grammaire des langues romanes* (1836-1838 ; traduite en français sur la 3e édition par A. Brachet, G. Paris et Morel-Fatio, 1872-1876) ; et *Dictionnaire étymologique des langues romanes* (1853).

DIEZ (Catherine), femme de lettres allemande, née et morte à Nephten (Westphalie) [1809-1882]. Il ne reste guère d'elle que le poème épique *Joseph* (1855).

DIEZ (Wilhelm), peintre et illustrateur allemand, né à Bayreuth en 1839, mort à Munich en 1907. Elève de Piloty, il est devenu un des principaux représentants de la peinture de genre de l'école de Munich. Nous citerons, parmi ses tableaux : *Marché aux chevaux ; le Pique-nique* (galerie nationale de Berlin) ; *Un chevalier routier du moyen âge*. Il a illustré *la Guerre de Trente ans*, de Schiller.

DIEZ (Robert), statuaire allemand, né à Pössneck (Saxe-Meiningen) en 1844, mort à Loschwitz en 1922. Elève de l'Académie de Dresde, et de Schilling. Citons parmi ses œuvres : *Obéron et Titania*, au nouveau théâtre de la cour, à Dresde ; statue du *margrave Henri l'Illustre*, pour l'Albrechtsburg, à Meissen ; *Voleur d'oies*, à la fontaine de la place Ferdinand, à Dresde ; *la Tempête*.

DIEZ CANEDO (Enrique), poète et critique espagnol, né en 1879 ; auteur de poèmes d'une intense émotion esthétique : *Vers des Heures, la Visite du Soleil*.

DIÉZEUGMÉNÔN adj. (du gr. *diézeugménon*, disjoint sous-ent. *systéma*). Harmonie disjonctive, chez les Grecs, entre deux tétracordes : la première note de l'un est d'un ton plus bas que la dernière de l'autre, au lieu de se confondre avec celle-ci.

DIEZMANN ou **DIETRICH le Jeune**, margrave de Landsberg, landgrave de Thuringe, fils d'Albert et de Marguerite fille de l'empereur Frédéric II, né vers 1260, mort en 1307.

DIFFA n. f. (prononciation dialectale du mot arabe *dhiyâfa*, hospitalité). Nom donné par les Arabes d'Algérie à la réception faite à des hôtes, et dans laquelle un repas tient la première place. (L'usage de la diffa est fondé sur le texte du Coran, et admis comme obligatoire par la coutume.)

DIFFAMABLE [*di-fa*] adj. Qui peut être diffamé : *Certaines gens ont une si mauvaise réputation qu'ils ne sont plus* DIFFAMABLES.

DIFFAMANT [*di-fa-man*], **E** adj. Qui diffame, peut diffamer : *Discours, Ecrits* DIFFAMANTS.

DIFFAMATEUR [*di-fa*], **TRICE** n. Qui diffame par des paroles ou par des écrits : *Certains journalistes se sont érigés en* DIFFAMATEURS *publics*.

— Adjectiv. : *Libelle* DIFFAMATEUR.

DIFFAMATION [*di-fa, si-on*] n. f. Action de diffamer ; paroles diffamatoires : *La* DIFFAMATION *est punie par la loi. Etre en butte à des* DIFFAMATIONS.

— Dr. Allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à la considération de l'homme ou du corps auquel le fait est imputé.

— ENCYCL. Dr. A Rome, la *diffamation*, comme nous l'entendons aujourd'hui, rentrait dans la catégorie des injures. Les écrits diffamatoires étaient punis, de même que l'outrage par paroles.

Dans l'ancien droit français, on appelait de ce nom toute calomnie répandue dans le but de donner de la publicité à une imputation injurieuse. Un édit de 1626 punit de mort la diffamation écrite. Une déclaration de 1728 punit la diffamation de la peine du carcan et, en cas de récidive, de celle des galères pour cinq ans.

De nos jours, la diffamation lorsqu'elle est *publique*, c'est-à-dire commise par l'un des moyens énoncés en l'art. 23 et l'art 28 de la loi du 29 juillet 1881 (discours, imprimés, etc.), constitue un délit traité différemment suivant qu'il est commis aux dépens d'un simple particulier ou, au contraire, d'une personne publique à raison de ses fonction ou qualité. Dans le second cas, la peine est plus sévère, mais le jugement confié à la cour d'assises et la preuve de la vérité du fait diffamatoire admise comme fin de non-recevoir.

Lorsqu'elle est commise par *correspondance postale ou télégraphique* circulant à découvert, elle constitue encore un délit mais, dans tous les cas, de la compétence du tribunal correctionnel (loi du 11 juin 1887).

Lorsqu'elle ne rentre ni dans l'une ni dans l'autre des précédentes catégories, elle n'est qu'une *diffamation non publique* à laquelle la jurisprudence applique, suivant la qualité de la personne diffamée et les circonstances, l'amende de simple police édictée pour l'injure non publique par l'art. 471, n° 11, du Code pénal ou les peines correctionnelles prévues pour outrages envers les dépositaires de l'autorité et de la force publique par les art. 232 et suiv. du même code.

DIFFAMATOIRE adj. Fait ou dit dans l'intention de diffamer : *Libelle, Ecrit, Discours* DIFFAMATOIRE.

DIFFAMER [*di-fa-mé*] v. tr. (lat. *diffamare ;* du préfixe *di*, et de *fama*, réputation). Chercher à perdre de réputation : *Certaines gens* DIFFAMENT *un honnête homme uniquement parce qu'il est d'une opinion différente de la leur.* || Déshonorer :

Ce long amas d'aïeux que vous *diffamez* tous.
BOILEAU.

— A signifié Défigurer, salir, gâter.

— ***Diffamé, e,*** part. pass. du verbe *Diffamer*.

— *Par extens.* Réputé funeste ou dangereux : *Au milieu des Scylla et des Charybde, lieux* DIFFAMÉS *par tant de naufrages...* (Fléchier.)

— Blas. *Lion diffamé*, Lion représenté sans queue.

— SYN. **Diffamé, malfamé.** L'homme *diffamé* a été signalé comme un homme infâme, l'homme *malfamé* a seulement une réputation mauvaise.

D'argent à un lion rampant et diffamé de sable.

— ***Se diffamer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *C'est* SE DIFFAMER *soi-même que d'écrire pour diffamer les autres.* Avec réciprocité : *Ils* SE DIFFAMENT *à qui mieux mieux.*

— SYN. **Diffamer, discréditer,** etc. V. DÉCRÉDITER.

DIFFARRÉATION [*di-fa, si-on*] n. f. (lat. *diffarreatio ;* du préfixe *di*, et de *farreum*, gâteau de froment). Dr. rom. Cérémonie religieuse, qui servait à dissoudre la *manus* dans le mariage, lorsqu'elle avait été établie par la *confarreatio*.

DIFFERDANGE, ville du grand-duché de Luxembourg (district d'Esch) ; 13.730 hab. Grosse cité métallurgique (extraction de minerai de fer, hauts fourneaux et forges) toute proche de la frontière française (bassin de Longwy) où de puissants intérêts français sont engagés.

DIFFÉREMMENT [*di-fé-ra-man*] adv. D'une manière différente : *Les sens* [des mots] DIFFÉREMMENT *rangés font différents effets.* (Pascal.)

DIFFÉRENCE [*di-fé-ranss'*] n. f. (lat. *differentia*). Action de différer, manière d'être tout autre : *A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux ; les gens du commun ne trouvent pas de* DIFFÉRENCE *entre les hommes.* (Pascal.)

— *Faire la différence, Sentir la différence*, Remarquer en quoi une personne, une chose diffère d'une autre. || *Faire, Mettre de la différence entre deux personnes, entre deux choses*, Reconnaître qu'elles diffèrent l'une de l'autre.

— Bours. Ecart qui existe, au moment de la liquidation, entre le taux des valeurs vendues et achetées et le taux des mêmes valeurs au moment où le marché a été consenti : *Payer la* DIFFÉRENCE. *Toucher la* DIFFÉRENCE. || *Différence de bourse*, Solde débiteur ou créditeur d'un compte, résultant de la compensation de deux opérations se faisant contre-partie respectivement. (Les opérations de bourse se résolvant par des différences ont été reconnues légales par la loi du 28 mars 1885.)

— Jeux. A certains jeux de cartes, principalement à la belote, *Jouer la différence, à la différence*, Fixer un enjeu subordonné à la différence, à l'écart entre les joueurs, à la fin de la partie.

— Logiq. *Différence spécifique*, Attribut essentiel et spécial, qui distingue une espèce de toute autre espèce du même genre. || *Méthode de différence*, Dans le système de Stuart Mill, une des méthodes pour trouver la cause d'un phénomène. On peut la formuler ainsi : Si un cas où un conséquent est donné et un autre où il ne l'est pas ne diffèrent que par la présence ou l'absence d'un antécédent déterminé, c'est cet antécédent qui sera la cause.

— Mar. Ecart entre le tirant d'eau de l'arrière et celui de l'avant. || Ecart qui existe entre les résultats fournis par l'estime et ceux que donne l'observation. || Ecart de route fait par le bâtiment en vingt-quatre heures : DIFFÉRENCE *en latitude*. DIFFÉRENCE *en longitude*.

— Mathém. Résultat de la soustraction de deux nombres, ou de deux expressions algébriques. || Excès d'une quantité sur une autre. || *Différence d'une fonction, d'une*

variable, Accroissement que subit la fonction pour un accroissement donné à la variable.

— *A la différence de*, Différemment de.

— ALLUS. LITTÉR. **Des dieux que nous servons connais la différence**, vers de *l'Alzire* de Voltaire. Guzman, mourant, adresse ces belles paroles à son meurtrier :

Des dieux que nous servons connais la différence :
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance,
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Ces vers, qui rappellent la réponse de François de Guise au huguenot qui venait d'attenter à ses jours, ont été inspirés à Voltaire par le *Tamerlan* de Rowe.

Les mortels sont égaux; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur *différence*.

Vers du *Mahomet* de Voltaire. V. ÉGAL.

— SYN. **Différence, disparité, dissemblance, diversité, inégalité, variété.** La *différence* est ce qui distingue une chose d'une autre, sans qu'il soit nécessaire que ces choses aient pu jamais sembler de même nature. La *dissemblance* n'est proprement que la différence relative à la forme; la *disparité*, elle, marque plus particulièrement la différence relative entre deux choses qu'on compare. L'*inégalité*, une différence en grandeur ou en degré. La *variété* est le caractère agréable qui résulte de l'assemblage de choses différentes. La *diversité*, elle, implique davantage une opposition, et qui va parfois jusqu'au défaut d'accord, d'harmonie, d'agrément par suite.

— ANTON. **Analogie, parité, ressemblance, similitude.**

DIFFÉRENCIATION [*di-fé-ran-si-a-si-on*] n. f. Action de différencier; résultat de cette action: *La* DIFFÉRENCIATION *des espèces animales.*

— Biol. *Différenciation histologique*, Ensemble des phénomènes qui, à partir de l'œuf, donnent naissance aux divers tissus dont se compose un organisme complexe.

— Bot. Organisation anatomique distincte dans la forme, la structure de certains organes (feuilles, racines, etc.)

— Géol. Nom servant à désigner la séparation, d'après les lois physico-chimiques, d'un magma d'une composition chimique homogène en plusieurs magmas différents. (On peut également désigner sous ce nom les phénomènes physico-chimiques par lesquels naissent successivement dans un magma les différents minéraux des roches.)

— Philos. Dans le système d'Herbert Spencer, passage de l'homogène à l'hétérogène, qui est la loi du progrès.

— ENCYCL. Biol. Les premières cellules résultant de la segmentation de l'œuf sont semblables les unes aux autres; mais dès que le stade *gastrula* est réalisé, une première *différenciation* s'opère entre les cellules de l'ectoderme et celles de l'endoderme. A mesure que l'embryon se développe, de nouveaux feuillets apparaissent; cette différenciation se poursuit, réglée par l'hérédité qui oblige tel élément cellulaire à occuper une certaine place et à exercer une certaine fonction dans l'organisme considéré. Quand la croissance est terminée, la différenciation histologique s'arrête à peu près complètement, sauf en ce qui concerne certains organes, comme ceux de l'hématopoïèse et de la leucopoïèse; tous les autres demeurent en l'état où les trouve l'âge adulte; leurs cellules se multiplient très peu ou même pas du tout, mais beaucoup dégénèrent peu à peu et disparaissent pour faire place à des éléments moins différenciés (éléments conjonctifs). Même dans les tumeurs et autres productions morbides, il y a tendance non à une différenciation nouvelle, mais à un retour des cellules néoplasiques à la forme embryonnaire.

— Bot. La *différenciation*, chez un végétal, porte, d'une part, sur la forme extérieure du corps : réduit à un thalle chez les végétaux inférieurs, il peut subir une différenciation primaire qui autorise la distinction de membres divers (racine, tige, feuille); puis les membres de même nom peuvent subir des différenciations secondaires fréquentes, surtout parmi les feuilles, et qui aboutissent à la constitution des écailles protectrices, des carpelles, des étamines, ou bien encore des piquants, des flotteurs, etc. La différenciation porte, d'autre part, sur la constitution des éléments anatomiques, et elle peut atteindre soit leur membrane (cutinisation, lignification, etc.), soit le contenu (figuré ou non) du cytoplasme, etc.; d'où la constitution de divers tissus végétaux (tissus conducteurs, de soutien, de protection, etc.).

DIFFÉRENCIER [*di-fé-ran-si-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier*.) Séparer par une différence :

Et ce qui peut tous deux nous *différencier*,
Vous jurez dans la chambre et moi sur l'escalier.
REGNARD.

— Mathém. V. DIFFÉRENTIER.

— ***Se différencier***, v. pr. Au sens réfléchi, Se rendre différent.

— Au sens passif, Etre, devenir différent.

— ANTON. **Comparer, rapprocher.** — **Identifier.**

DIFFÉRENCIOMÈTRE [*di-fé-ran*] n. m. (de *différence*, et du gr. *métron*, mesure). Mar. Instrument destiné à mesurer la différence de tirant d'eau.

DIFFÉRENCIOMÉTRIQUE [*di-fé-ran, trik'*] adj. Mar. Qui a rapport à la détermination du tirant d'eau d'un navire: *Procédé, Appareil* DIFFÉRENCIOMÉTRIQUE.

DIFFÉREND [*di-fé-ran*] n. m. (de *différer*). Débat, contestation (par suite d'une différence d'opinion, d'intérêt, etc.) : *Apaiser, Assoupir, Vider, Terminer, Accommoder un* DIFFÉREND. || *Partager le différend*, Accorder les parties en prenant un moyen terme.

— SYN. **Différend, altercation, contestation,** etc. V. ALTERCATION.

DIFFÉRENT [*di-fé-ran*], **E** adj. (du lat. *differens* part. prés. de *differre*, différer). Qui diffère, n'est pas semblable ou identique : *Tous les hommes sont semblables par les paroles; ce n'est que les actions qui les montrent* DIFFÉRENTS. (Molière.)

— Avec un nom au pluriel, Distinct, divers; plusieurs: *Les* DIFFÉRENTS *peuples du monde. S'y prendre à* DIFFÉRENTES *reprises.*

— *Substantiv.* et au masc. Monn. Appellation des diverses marques administratives gravées sur les monnaies; nom ou marque de l'atelier monétaire; nom ou marque du directeur, du graveur, du graveur général, etc. (Dans l'antiquité ces différents consistaient en lettres ou symboles, au moyen âge également, et encore en *points secrets* placés sous certaines lettres de la légende. Une ordonnance de François Ier, en 1540, fixe l'emploi des lettres monétaires correspondant aux vingt-quatre ateliers opérant en France.)

— ANTON. **Analogue, pareil, ressemblant, semblable, similaire.** — **Identique, même.**

DIFFÉRENTIATION [*di-fé-ran-si-a-si-on*] n. f. Mathém. Opération par laquelle on trouve la différentielle d'une fonction ou d'une équation.

— ENCYCL. La *différentiation* d'une équation entre plusieurs variables consiste dans la mise en équation des différentielles des deux membres, lesquelles doivent être effectivement égales par l'hypothèse même que l'équation reste toujours satisfaite.

Différentiation sous le signe $\int$. — On peut avoir à différentier, par rapport à une lettre, une intégrale portant sur une fonction où cette lettre entre comme paramètre.

La dérivée et la différentielle d'une intégrale, par rapport à un paramètre considéré comme variable, s'obtiennent en dérivant ou différentiant l'expression placée sous le signe $\int$. Ainsi :

$$\int_{x^0}^{x} f(x, y, z...)\,dx = dy \int_{x_0}^{x} \frac{df(x, y, z...)}{dy}\,dx.$$

DIFFÉRENTIEL [*di-fé-ran-si-èl*], **ELLE** adj. (de *différentier*). Mathém. Qui procède par différences infiniment petites. || *Calcul différentiel*, Calcul qui s'occupe des quantités variables dans leur mode d'accroissement par différences infiniment petites.

— Algèbr. *Equations différentielles.* V. ÉQUATION.

— Comm. *Droit différentiel*, Taxe dont la valeur peut varier suivant la provenance de l'objet soumis au droit. || *Tarif différentiel*, Tarif perçu sur un chemin de fer ou une voie de transport et qui varie entre les différents points de cette voie.

— Electr. Se dit d'un système comportant deux enroulements parcourus par des courants distincts dont les actions électromagnétiques sont de sens inverses: *Enroulement* DIFFÉRENTIEL, *Galvanomètre* DIFFÉRENTIEL, *Relais* DIFFÉRENTIEL.

— Mécan. *Engrenage différentiel* (ou substantiv. et au masc. *différentiel*), Combinaison cinématique permettant des démultiplications de mouvement par différence entre deux mouvements. || *Spécialem.* Mécanisme placé sur l'arbre des roues motrices d'une voiture automobile pour permettre, dans les virages, à la roue extérieure du virage de prendre une vitesse plus grande que celle qui est à l'intérieur.

— Méd. *Diagnostic différentiel*, Celui qui sert à établir pour des maladies qui ont des signes communs les symptômes qui les distinguent. || *Pression différentielle*, Chiffre marquant la différence entre la pression maximum et la pression minimum et qui a lui-même une grande importance séméiologique.

— N. f. *Une différentielle*, Accroissement infiniment petit d'une quantité variable.

— ENCYCL. Math. *Différentielle d'une fonction, Différentielle partielle et totale d'une fonction de plusieurs variables, Différentielles des divers ordres des fonctions de plusieurs variables.* V. CALCUL.

— Mécan. Les *différentiels* sont des mécanismes utilisés pour obtenir de grandes démultiplications, dans les appareils de levage (vérin différentiel, treuil différentiel), ou dans les appareils de freinage. Leur emploi est indiqué partout où l'on veut avec un effort moyen développer une très grande force.

Il existe de très nombreux types de différentiels, ils sont tous constitués par un mécanisme réducteur qui en réduisant la vitesse permet de développer un effort plus grand. Dans la majorité des cas, on imprime à deux organes semblables (vis, etc.) des mouvements en sens inverse, de vitesses très peu différentes: l'organe qui progresse ne progresse que de la différence des deux autres mouvements, ce qui permet par un choix judicieux des éléments, de réduire dans une proportion très grande un mouvement déterminé.

Dans le *treuil différentiel*, par exemple, en même temps que le câble se déroule sur un tambour de diamètre *d*, il s'enroule sur un autre tambour de diamètre D, de telle sorte que la charge à chaque tour ne monte que de (D-*d*).

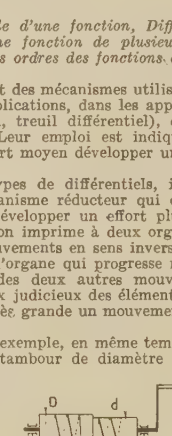

Treuil différentiel.

Comme on peut faire D-*d* aussi petit que l'on veut, on peut démultiplier à l'infini, et avec un effort faible soulever une très lourde charge.

— Autom. Le *différentiel*, appliqué en 1898 pour la première fois aux voitures automobiles par Péqueur, se compose d'une grande couronne dentée A qui reçoit son mouvement de rotation de l'arbre B relié au moteur. Cette couronne entraîne avec elle les axes des pignons satellites C, C. En marche normale, ces satellites ne tournent pas sur eux-mêmes, ils font tourner les pignons D et E qui sont reliés aux deux roues F et G par deux arbres indépendants constituant chacun la moitié de l'essieu-arrière. Les deux roues tournent par suite à la même vitesse. Mais si dans un virage la roue F se trouve par exemple à l'intérieur, elle pivote à peu près sur place pendant que l'autre roue G décrit la partie extérieure du virage. Elle ralentit ainsi son pignon E qui offre une résistance à l'action des satellites et les fait tourner sur eux-mêmes. Ils entraînent dès lors plus vite le pignon D que le pignon E. La roue G tourne donc plus vite que la roue F et peut suivre la circonférence extérieure du virage en roulant sans être obligée de glisser sur le sol au grand détriment des pneumatiques et du mécanisme.

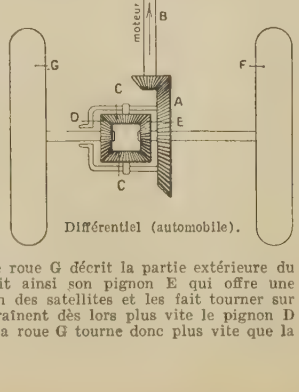

Différentiel (automobile).

Tous ces organes sont contenus dans le *carter de différentiel*, qui se trouve généralement dans la partie centrale du pont-arrière.

DIFFÉRENTIER [*di-fé-ran-si-é*] v. tr. (rad. *différence*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous différentiions. Que vous différentiiez.*) Mathém. Prendre la différentielle : DIFFÉRENTIER *une fonction.* (Quelques-uns écrivent DIFFÉRENCIER.)

— ***Différentié, e,*** part. pass. du verbe *Différentier.* Dont on a déterminé la différentielle : *Quantité* DIFFÉRENTIÉE.

— ***Se différentier,*** v. pr. Au sens passif : Etre différentié.

DIFFÉRER [*di-fé-ré*] v. tr. (lat. *differre;* du préfixe *di*, et de *ferre*, porter. — Se conjugue comme *accélérer*). Porter à un autre moment, remettre, retarder: DIFFÉRER *son départ.* DIFFÉRER *de partir.* — Absolum. : *Il ne faut pas* DIFFÉRER.

— *Intransitiv.* Porter de côté et d'autre, ne pas être semblable, identique. || N'être pas du même avis : *Ils* DIFFÈRENT *sur les mots, mais s'accordent sur le fond.*

— *Différer du blanc au noir, du tout au tout,* Etre complètement différent.

— ***Différé, e,*** part. pass. du verbe *Différer : Le plaisir* DIFFÉRÉ *est un plaisir augmenté.* (Abbé de Saint-Pierre.)

— ASSUR. *Capital différé*, Somme qu'une compagnie s'engage à verser à l'assuré à une date fixe s'il est vivant, mais qui lui reste acquise si celui-ci est décédé.

— Télégr. *Télégramme différé*, Télégramme du régime international admis à tarif réduit et transmis après les télégrammes ordinaires et de presse. V. TÉLÉGRAMME.

— PROV. **Ce qui est différé n'est pas perdu,** Retarder l'exécution d'une chose, ce n'est pas y renoncer.

— ***Se différer,*** v. pr. Au sens passif : *Malgré le proverbe, ce qui* SE DIFFÈRE *se perd souvent.*

— ANTON. **Avancer, hâter, précipiter.**

DIFFICILE [*di-fi*] adj. (lat. *difficilis;* du préfixe privat. *di*, et de *facilis*, facile). Qui n'est pas facile, ne se fait qu'avec peine : *Travail, Opération* DIFFICILE. *Rien n'est plus* DIFFICILE *à dire aux hommes que la vérité.* (Voltaire.) || Qui n'est pas commode, qui offre des obstacles, exige des efforts: *Chose, affaire* DIFFICILE, *Texte* DIFFICILE *à comprendre. Chemin* DIFFICILE; et au fig. : *Entre ces deux excès la route est* DIFFICILE. (Boileau.) || Pénible, douloureux : *Temps, débuts* DIFFICILES. *La situation* DIFFICILE *du gouvernement de la République.*

— Peu accommodant, peu traitable : *Compagnon* DIFFICILE. *Cheval* DIFFICILE. *Caractère* DIFFICILE. || Exigeant, malaisé à satisfaire : *Estomac* DIFFICILE. *A mesure qu'on se forme le goût, on devient plus* DIFFICILE. (Sainte-Beuve.)

— *Difficile à ferrer*, Cheval qui résiste quand on veut le ferrer; et *au fig.* Personne qui se laisse difficilement diriger.

— PROV. **Jeunesse est difficile à passer,** Dans la jeunesse on modère ses passions avec peine.

— Substantiv. *Faire le* ou *la difficile*, Ne céder qu'avec peine: *Une dame plaît beaucoup plus quand elle* FAIT *un peu* LA DIFFICILE. (Brantôme.) — Ne se montrer satisfait de rien : *Il* FAIT *trop* LE DIFFICILE.

— N. m. *Le difficile*, Chose, point difficile : *En tout, les hommes sont sujets à prendre* LE DIFFICILE *pour le beau.* (Turgot.)

— ANTON. **Aisé, facile.**

DIFFICILEMENT [*man*] adv. Avec difficulté, avec peine.

— ANTON. **Aisément, facilement, sans effort, sans peine, couramment.**

difficiles nugæ, mots lat. signif. *des bagatelles laborieuses.* (Martial, *Epigrammes*, II, 86, 9). Le poète latin se moque des gens qui s'appliquent sérieusement à des enfantillages et suent à faire de l'esprit.

DIFFICULTÉ [*di-fi*] n. f. (lat. *difficultas*). Ce qui rend une chose difficile: *La* DIFFICULTÉ *des chemins, d'un travail, d'un texte. Etude hérissée de* DIFFICULTÉS. *Les* DIFFICULTÉS *d'une sonate. Ne s'exprimer qu'avec* DIFFICULTÉ. || Peine, obstacle, traverse, opposition : *Eprouver de légères, de grandes* DIFFICULTÉS.

— Opposition, différend, contestation : *Nous n'aurons aucune* DIFFICULTÉ *ensemble.* || Objection : *Soulever une* DIFFICULTÉ. || Répugnance, hésitation : *Pardonner avec* DIFFICULTÉ.

— Jeux. *Jouer la difficulté*, Au billard, Jouer d'une manière autre que celle qui apparaît comme la plus facile. || *Fig.* Chercher à réussir par des moyens compliqués.

— Turf. *Etre en difficulté*, Se dit d'un cheval de course qui a de la peine à suivre le train.

— Loc. DIV. *Sans difficulté*, Sans peine; d'une manière certaine : *Il réussira* SANS DIFFICULTÉ; — Sans résistance, volontiers : *Nul ne se rend* SANS DIFFICULTÉ. || *Nœud de la difficulté*, Ce qui la constitue essentiellement: *Gouverner le peuple et le laisser libre, voilà le* NŒUD DE LA DIFFICULTÉ. || *Trancher la difficulté*, Faire un coup d'autorité; décider. || *Souffrir, Eprouver des difficultés*, Etre sujet à des objections : *Dessein qui* ÉPROUVERA *bien* DES DIFFICULTÉS. || *Faire difficulté, des difficultés*, Présenter des objections, avoir répugnance à : *M. Arnaud ne* FERA *pas de* DIFFICULTÉ *de l'admettre.* (Pascal.) || Fam. *Etre le père des difficultés*, Faire des objections, voir des inconvénients à tout : *D'Agueseau* ÉTAIT LE PÈRE DES DIFFICULTÉS; *il coupait un cheveu en quatre.* (Saint-Simon.) [Vx.]

— ANTON. **Aisance, facilité.**

DIFFICULTISTE [*di-fi, tisst'*] n. Personne qui cherche les difficultés pour se donner le plaisir de les vaincre.

DIFFICULTUEUSEMENT [*di-fi, tu-eu-ze-man*] adv. Avec beaucoup de difficulté; en faisant beaucoup de difficultés.

DIFFICULTUEUX [*tu-eû*], **EUSE** adj. Qui fait ou qui présente beaucoup de difficultés : *Homme, Esprit* DIFFICULTUEUX. *Entreprise* DIFFICULTUEUSE.

— Substantiv. : *Faire le* DIFFICULTUEUX. (Peu us.)

DIFFIDATION [*si-on*] n. f. (du lat. *diffidatio*, défi; de *diffidare*, défier). Féod. Nom donné aux guerres privées que les seigneurs d'Allemagne se faisaient aux

XIVe et XVe siècles. (La diffidation fut abolie en 1495, par la Diète de Worms.)

DIFFLORIGÈRE [*di-flo*] adj. (du préfixe *di*, et du lat. *flos, oris*, fleur, et *gerere*, porter). Bot. Qui porte deux fleurs.

DIFFLUANE [*di-flu*] n. m. (du lat. *diffluere*, s'éparpiller en coulant). Chim. Syn. de ACIDE ALLANTURIQUE.

DIFFLUENCE [*di-flu-anss'*] n. f. Etat de ce qui est diffluent : DIFFLUENCE *des humeurs*.

DIFFLUENT [*di-flu-an*], **E** adj. (de *diffluer*). Qui se répand, s'épanche : *Engorgements* DIFFLUENTS.
— Astron. *Etoiles diffluentes*, Etoiles qui paraissent se confondre entre elles.
— Pathol. Ramolli jusqu'à consistance presque liquide (en parlant des tissus du corps humain).

DIFFLUER [*di-flu-é*] v. intr. (lat. *diffluere*). Se répandre, s'épancher de tous côtés.

DIFFORAIN [*di-fo-rin*], **E** adj. (du préfixe *di*, et du lat. *forensis*, habitant du forum, de la ville). Nom donné, dans quelques coutumes, aux habitants de la campagne, par opposition à ceux des villes.
— Substantiv. : *Les* DIFFORAINS.

DIFFORMATION [*di-for, si-on*] n. f. Forme anc. de DIFFORMITÉ.

DIFFORME [*di-form'*] adj. (bas lat. *difformis*; de *deformis*). De forme irrégulière, sans harmonie, laid : *Corps* DIFFORME. *Visage* DIFFORME.
— *Fig.* Hideux, repoussant : *Rien de plus* DIFFORME *que le vice.*
— SYN. **Difforme, affreux, hideux, horrible, laid.** V. AFFREUX.

DIFFORMER [*di-for-mé*] v. tr. Forme anc. de DÉFORMER.
— Techn. Dénaturer la forme d'une médaille, d'une monnaie : *Il est défendu aux orfèvres de* DIFFORMER *les monnaies.*

DIFFORMITÉ [*di-for*] n. f. Etat de ce qui est difforme : DIFFORMITÉ *de la taille.*
— *Fig.* Désordre choquant : *C'est une grande* DIFFORMITÉ *dans la nature qu'un vieillard amoureux.* (La Bruyère.)

DIFFRACTER [*di-frak-té*] v. tr. (du lat. *diffractum* supin de *diffringere*, briser). Physiq. Opérer la diffraction de : DIFFRACTER *les rayons lumineux.*
— ***Se diffracter,*** v. pr. Etre diffracté : *Les rayons lumineux se réfléchissent, se réfractent et* SE DIFFRACTENT.

DIFFRACTIF [*di-frak*], **IVE** adj. Qui peut produire la diffraction : *Milieu* DIFFRACTIF.

DIFFRACTION [*di-frak-si-on*] n. f. (rad. *diffracter*). Physiq. Déviation qu'éprouve la lumière en rasant les bords d'un corps opaque. || *Banc de diffraction*, Appareil utilisé dans les cours pour faire les observations relatives aux franges produites par le bord d'un corps opaque, les franges produites dans l'intérieur de l'ombre d'un corps étroit, et celles produites par les petites ouvertures.

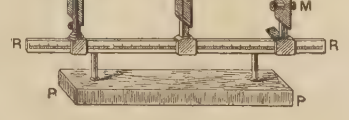

Banc de diffraction : PP, Plateau supportant l'appareil; RR, Banc de règle divisée; A, Curseur portant une lentille cylindrique; M, Oculaire micrométrique; B, Ecran à fenêtre munie d'un cheveu.

— Chim. et Métall. *Diffraction cristallographique par rayons X*, Etude de la cristallisation par diffraction de rayons X à travers les réseaux cristallins. (On obtient ainsi des spectres qui renseignent sur la structure.)

— ENCYCL. Physiq. Le contour de l'ombre portée par un corps opaque n'est pas net mais bordé de *franges*, c'est-à-dire de bandes alternativement sombres et brillantes. Ce fait, reconnu par Grimaldi, montre que la lumière ne se propage pas en ligne droite mais s'infléchit en rasant le contour des corps.
Inexplicable dans la théorie de l'*émission* de Newton, la diffraction a été expliquée par Fresnel au moyen des *interférences*.
Soit une source lumineuse L, une onde OPO′ qu'elle produit, et un écran E qui en intercepte une partie. La portion OP qui subsiste est le lieu géométrique de points vibrants qui transmettent leur mouvement au delà de l'écran comme autant de sources lumineuses synchrones, et les points tels que K, qui sont situés derrière l'écran dans l'ombre géométrique reçoivent une partie de ce mouvement (principe de Huyghens). La résultante des amplitudes qui proviennent de tous les points de la surface OP donnera l'amplitude au point K. Cette résultante est la somme algébrique de termes de signes alternativement contraires ; d'où maxima et minima alternant régulièrement suivant la position du point K. Si l'on emploie la lumière blanche, les franges sont irisées parce que la valeur de la résultante dépend de la longueur d'onde.

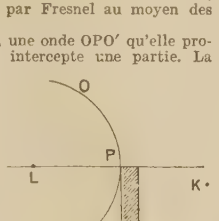

Diffraction.

DIFFRINGENT [*di-frin-jan*], **E** adj. (du lat. *diffringens* part. prés. de *diffringere*, rompre). Physiq. Qui opère la diffraction : *Surface* DIFFRINGENTE.

DIFFUS [*di-fu*], **E** adj. (lat. *diffusus*). Répandu dans les diverses parties : *L'esprit est* DIFFUS *dans toute la substance de l'âme, comme l'âme est* DIFFUSE *dans toute la substance du corps.* (Diderot.) [Peu us.]
— *Fig.* Trop abondant en mots : *Style* DIFFUS.
— Bot. Se dit des tiges, branches, inflorescences ramifiées sans direction fixe.
— Pathol. Qui n'est pas circonscrit : *Phlegmon* DIFFUS.
|| *Anévrisme diffus*, Tumeur produite par du sang épanché hors d'une artère ouverte.
— Phys. *Lumière diffuse*, Lumière dont les rayons sont confusément réfléchis et ne projettent pas d'ombres nettes, comme celles qui sont dues à des rayons directs ou régulièrement réfléchis.
— SYN. **Diffus, prolixe.** On est *diffus* quand on s'écarte du sujet, ou quand on emploie beaucoup de paroles pour dire ce qui pourrait être exprimé plus brièvement. *Prolixe* signifie plus particulièrement : qui se perd en développements superflus.

DIFFUSÉMENT [*di-fu, man*] adv. D'une manière diffuse. (Peu us.)

DIFFUSER [*di-fu-zé*] v. tr. (du lat. *diffusum* supin de *diffundere*, répandre). Physiq. Répandre dans diverses directions : DIFFUSER *la lumière.*
— ***Se diffuser,*** v. pr. Au sens passif, Etre répandu en tous sens.

DIFFUSEUR [*di-fu*] n. m. Autom. Partie d'un carburateur dans lequel se fait le mélange d'air et d'essence.
— Eclair. Accessoire d'éclairage (globe, vasque, abat-jour, etc.) dont l'opacité fait obstacle à la réflexion directe des rayons et qui ne laisse passer ceux-ci qu'à l'état de lumière diffuse.
— Chim. Appareil au moyen duquel on extrait le jus sucré de la betterave.
— Radiotechn. Appareil qui, dans les postes radio-électriques récepteurs, transforme en vibrations sonores l'énergie mécanique communiquée par un écouteur téléphonique.

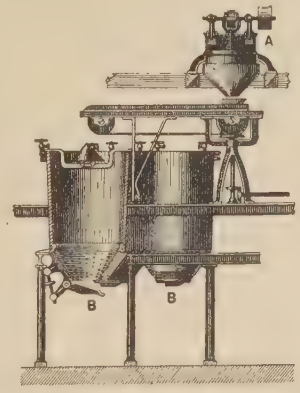

Diffuseur-macérateur : A. Coupe-racines; B, B. Diffuseurs.

— ENCYCL. Chim. Les *diffuseurs* sont des récipients métalliques (en tôle, fonte, etc.) étanches et clos, dans lesquels on introduit les cossettes de betteraves et que l'on groupe en séries (batterie de diffusion) de dix, douze, seize. Tous ce appareils, sauf deux (l'un en chargement, l'autre en vidange) sont parcourus par un courant d'eau chaude, qui va s'enrichissant de plus en plus en sucre, tandis que, inversement, les cossettes s'appauvrissent et s'épuisent.

Diffuseur (radiotechn.).

DIFFUSIBILITÉ [*di-fu*] n. f. Caractère de ce qui est diffusible.

DIFFUSIBLE [*di-fu*] adj. (lat. *diffusibilis*; de *diffundere*, répandre). Susceptible de se répandre en tous sens : *Odeur* DIFFUSIBLE.
— Méd. Qui se répand rapidement dans l'économie animale : *L'alcool, l'éther sont des médicaments* DIFFUSIBLES.
— Phys. Se dit des substances fluides dont le mélange s'opère spontanément par leur surface de contact, en sorte que celle-ci fait place à une zone de mélange qui s'étend de plus en plus.

DIFFUSIF [*di-fu*], **IVE** adj. (de *diffus*). Qui a la propriété de se répandre dans tous les sens.
— Phys. *Pouvoir diffusif*, Propriété que possèdent les corps de réfléchir les rayons lumineux ou caloriques dans toutes les directions. V. DIFFUSION.

DIFFUSIOMÈTRE [*di-fu*] n. m. (de *diffusion*, et du gr. *métron*, mesure). Instrument propre à mesurer la diffusion.

DIFFUSION [*di-fu*] n. f. (lat. *diffusio*). Action par laquelle un fluide se répand : *La* DIFFUSION *de la vapeur d'eau dans l'atmosphère.* || Distribution d'une substance dans l'organisme. || *Fig.* Prolixité : *La* DIFFUSION *d'une harangue, d'un discours.* || Propagation : DIFFUSION *des sciences, des connaissances.*
— Chim. *Diffusion moléculaire*, Nom donné par Graham à la propriété que possèdent les corps solides et liquides de se disséminer à travers un corps liquide qui peut les dissoudre. (C'est un cas particulier de l'endosmose.)
— Littér. Défaut de concision : DIFFUSION *du style.*
— Méd. Distribution d'une substance toxique ou médicamenteuse dans les différentes parties du corps par la circulation, tant sanguine que lymphatique. (Il est à remarquer que les leucocytes peuvent être des agents de diffusion très actifs pour certains médicaments, comme l'iode, et pour certains poisons, comme les endotoxines bactériennes.)
— Radiotéléph. Transmission par téléphonie sans fil de conférences, concerts, manifestations théâtrales, artistiques ou religieuses.
— ANTON. **Agglomération, centralisation, concentration, convergence.**
— ENCYCL. Physiq. *Diffusion des gaz.* Berthollet a montré que deux gaz qui n'exercent aucune action chimique l'un sur l'autre se mélangent, chacun d'eux se comportant comme s'il était seul et, par suite, occupant tout l'espace qui lui est offert. V. MÉLANGE (*des gaz*).
Diffusion des gaz à travers les cloisons poreuses. Quand deux gaz sont séparés par une cloison poreuse sèche, la diffusion peut avoir lieu; mais, alors, les pressions ne sont plus les mêmes de chaque côté de la cloison. Graham a montré que dans le cas de l'air et d'un gaz, le rapport existant entre le volume de l'air qui pénètre et celui du gaz qui se diffuse varie *en raison inverse des racines carrées des densités de l'air et du gaz.* Bunsen a établi les lois suivantes : 1° *Les parois du diaphragme n'exercent aucune attraction sur les gaz qui les traversent;* 2° *En dirigeant au-dessus du diaphragme un courant de gaz à la pression ordinaire, si le tube gradué contient le même gaz à une pression plus faible, mais constante, la vitesse de propagation à travers le diaphragme est proportionnelle à la différence des pressions et à un coefficient de frottement dépendant à la fois de la nature du gaz et de la nature du diaphragme;* 3° *La diffusion des gaz différents suit un rapport constant qui ne vérifie pas la loi de la raison inverse des racines carrées de Graham; pour l'oxygène et l'hydrogène, on trouve* 3,34 *au lieu de*

$$3{,}86 = \frac{1}{\sqrt{0{,}0692}}.$$

Diffusion de la lumière et de la chaleur. Les ondes lumineuses ou calorifiques qui tombent sur la surface d'un corps mat se réfléchissent dans toutes les directions. Cela tient à ce que la surface d'un corps dépoli présente, en chacun de ses éléments, une infinité de petites facettes ayant toutes les directions ; la réflexion sur chacune de ces facettes se fait bien spéculairement, mais, par rapport à l'ensemble de l'élément, elle se fait irrégulièrement. La lumière réfléchie irrégulièrement se nomme *lumière diffuse ;* c'est même à cette lumière diffusée par les objets que nous devons de les apercevoir. La diffusion de la lumière est presque nulle pour les corps noirs ou doués d'un poli parfait.
La *diffusion de la chaleur*, reconnue par Herschel, a été étudiée par Melloni, par de La Provostaye et Desains et par L. Godard. Il est facile de mesurer le *pouvoir diffusif* du corps dans une direction déterminée, en entendant ainsi le rapport de la quantité de chaleur diffusée dans cette direction, à la quantité de chaleur reçue par la surface du corps.
Si B représente l'intensité de la diffusion dans la direction de la normale, la formule $b = B \cos \alpha$ donnera l'intensité de la diffusion dans la direction que fait avec la normale l'angle α.
L. Godard a montré que cette loi du cosinus de l'obliquité s'applique à toutes les substances mates à condition que la plaque ait une certaine épaisseur ; de plus, le pouvoir diffusif est lié à la couleur de la substance.
— Chim. La *diffusion* a été employée par Graham pour séparer dans les dissolutions les corps cristalloïdaux ou en solution vraie, qui sont diffusibles, des corps en solution colloïdale qui ne peuvent diffuser. La diffusion peut s'opérer librement au travers de la surface de séparation d'une solution et de son solvant pur ; on sépare généralement les deux liquides par une membrane semi-perméable telle qu'une feuille de parchemin, de collodion, de viscose, etc.
On admet généralement que la diffusion par ces membranes équivaut à une filtration au travers de pores extrêmement petits et dont la dimension limite la grosseur des particules qui peuvent diffuser. V. ULTRAFILTRATION.
La *diffusion* dans les sucreries consiste à extraire, en faisant usage d'appareils appelés *diffuseurs*, le jus sucré que renferme la betterave. Grâce à ce procédé, le jus sucré ne contient pas les impuretés que l'on trouve dans le liquide similaire obtenu par pression.
Les racines, après lavage, sont débitées en cossettes par le coupe-racines ; on amène ces cossettes dans les diffuseurs, où elles sont épuisées par de l'eau chaude. V. SUCRERIE. Le jus obtenu de cette façon est envoyé à la *carbonatation*, tandis que les cossettes épuisées sont devenues les *pulpes*, dont on nourrit et engraisse les bestiaux.
En distillerie, on procède également à la diffusion des cossettes ou des pulpes dans les *diffuseurs-macérateurs.* V. DISTILLATION.

DIFLUORACÉTATE n. m. Sel ou éther de l'acide difluoracétique.

DIFLUORACÉTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CHF^2{\cdot}CO^2H$ bouillant à 134°, obtenu par oxydation de l'alcool difluoréthylique.

DIFLUORÉTHYLE n. m. Radical monovalent de formule $CHF^2{\cdot}CH^2$.
— Le *bromure de difluoréthyle* $CHF^2{\cdot}CH^2Br$ conduit à l'alcool difluoréthylique $CHF^2{\cdot}CH^2OH$.

DIFLUORÉTHYLIQUE [*lik'*] adj. m. *Alcool difluoréthylique.* V. DIFLUORÉTHYLE.

DIFORMAZYLE n. m. Composé se formant par action de l'acide lévulique sur le diazobenzène.

DIFORMINE n. f. Diéther formique de la glycérine.

DIFORMYLE n. m. Chim. Syn. de GLYOXAL.

DIFORMYLHYDRAZINE n. f. Composé de formule $CHO{\cdot}NH{\cdot}NH{\cdot}CHO$ fondant à 160°, qui s'obtient par action de l'hydrazine sur l'éther formique.

DIGALLATE n. m. Sel ou éther de l'acide digallique.

DIGALLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $(OH)^3C^6H^2{\cdot}CO^2{\cdot}C^6H^2(OH)^2CO^2H$ cristallisant avec deux molécules d'eau et fondant anhydre à 269°. (C'est un constituant du tanin.)

DIGAMBARA n. m. (*vêtu d'espace*). Nom donné aux adhérents de la plus ancienne et de la plus stricte des deux sectes entre lesquelles se partage la religion *djaïna.* V. DJAÏNISME.

— ENCYCL. Les adhérents du *digambara* se distinguaient primitivement surtout par une observation rigide des règles de leur religion et de l'ascétisme indien, leur nudité complète, leur refus d'accorder aux femmes la possibilité de parvenir au nirvâna et de leur permettre de se réunir en congrégations religieuses. Actuellement, leurs religieux n'observent plus la règle de nudité que pendant les repos pris à l'intérieur des maisons.

DIGAME adj. (du préfixe *di*, et du gr. *gamos*, mariage). Bot. Se dit des capitules des composées, quand ils renferment des fleurs des deux sexes.

DIGAMIE [*mî*] n. f. Phénomène que l'on constate chez les plantes à fleurs lorsque deux gamètes mâles produisent une double fécondation : la première avec l'oosphère (l'œuf en résulte), la seconde avec le noyau secondaire du sac embryonnaire (l'albumen en est la conséquence).

DIGAMMA n. m. (du gr. *digamma*, proprem. *double-gamma ;* de *dis*, deux fois, et *gamma*). Sixième lettre de l'ancien alphabet grec.
— ENCYCL. Le *digamma* avait la forme graphique de l'F latin, ce qui justifie sa dénomination de double-gamma,

et son nom grammatical était Faü. Il avait la valeur d'une consonne et se prononçait comme le *w* anglais ou le *ou* français. Cette lettre disparut de l'usage chez les Ioniens et ne fut plus employée que comme chiffre, avec la valeur de 6. L'*Iliade* et l'*Odyssée* ne contiennent pas de digamma. Mais les règles de la versification permettent de conclure que le digamma existait dans la prononciation des *aèdes* qui récitaient ces chants. Cette lettre se retrouve d'ailleurs, dans des inscriptions de plusieurs dialectes grecs. L'équivalent du digamma est le *v* en latin, le *w* en allemand. (C'est le digamma qui explique comment des mots grecs comme *[F]oinos*, *[F]estia*, sont devenus en latin *vinum*, *vesta*.)

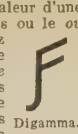
Digamma.

DIGASTRIQUE [*ghass-trik'*] adj. et n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *gastèr*, *stros*, ventre). Anat. Se dit d'un muscle de la région supérieure et latérale du cou, qui a deux portions charnues renflées, séparées par un tendon plus étroit : *Rainure* DIGASTRIQUE. *Le* DIGASTRIQUE.

— ENCYCL. Le *digastrique*, inséré d'une part à l'apophyse mastoïde, d'autre part à l'os maxillaire inférieur, derrière la symphyse du menton, décrit, en se réfléchissant à la partie supérieure et latérale du cou sous une arcade fibreuse au niveau de l'os hyoïde, un arc de cercle dont la concavité regarde en haut. Il est, suivant qu'il se contracte en totalité ou dans une de ses parties, abaisseur de la mâchoire inférieure ou élévateur de l'os hyoïde.

DIGBY (sir Everard), conspirateur anglais, né en 1578, mis à mort en 1606. Très bien accueilli à la cour d'Elisabeth, il continua, sous Jacques Ier, à jouir de la plus haute considération. Mais Digby entra en relation avec François Tresham, esprit fougueux, qui parvint à lui persuader que les catholiques allaient être persécutés, et qu'il fallait, afin d'éviter ce malheur, renverser le gouvernement. Digby entra donc dans la fameuse *conspiration des poudres* (v. POUDRES [*conspiration des*]). Arrêté avec ses complices, Digby fut condamné à la peine capitale. Pendant sa captivité à la Tour, il écrivit des *Notes* qui ont été publiées en 1678.

DIGBY (sir Kenelm), philosophe et savant anglais, fils du précédent, né à Gayhurst, près de Newport-Pagnell, en 1603, mort à Londres en 1665. En 1628, à la tête d'une escadre équipée à ses frais, il alla combattre les Algériens et les Vénitiens. Ayant hérité la très riche bibliothèque de son ancien précepteur, Thomas Allen, il l'offrit à la Bodléienne d'Oxford. En 1636, il vint en France et se convertit au catholicisme. De retour en Angleterre, il y fut emprisonné lors de la révolution. Revenu en France, il y jouit de l'amitié de Descartes et d'autres savants. Après la Restauration, il repartit pour l'Angleterre et fut fort en faveur auprès de Charles II. Digby s'occupa de physique, d'astrologie, d'alchimie. En philosophie, il est un aristotélicien encore imbu de scolastique. C'était une intelligence vive et détraquée. Innocent X le jugeait bien quand il le qualifiait de « brouillon et agité ».

DIGBY (John), premier comte de Bristol, homme politique anglais, né en 1580, mort à Paris en 1654. Il fut un des favoris de Jacques Ier, ambassadeur en Espagne et en Allemagne et créé comte de Bristol en 1622, mais ne put réussir à atteindre le but de ses longs efforts, le mariage du fils de Jacques Ier et de la fille de Philippe III. A l'avènement de Charles Ier (1625), il fut emprisonné. Relâché, il passa tour à tour de l'opposition au parti de la cour et s'attira par là la haine des presbytériens, et vit ses biens confisqués. Il se retira en France, où il mourut. Il a composé son *Apologie* (1647).

DIGBY (George), deuxième comte de Bristol, homme politique anglais, fils aîné du précédent, né à Madrid en 1612, mort à Chelsea en 1677. Tour à tour de l'opposition et du parti du gouvernement, il se battit bravement sous les ordres de Charles Ier et de Charles II, et se réfugia en France après la journée de Dunbar (1650), il en fut expulsé pour intrigues contre Mazarin. Après la restauration de Charles II (1660), il retourna dans son pays et y joua un rôle important à la Chambre des lords. Il a laissé : une *Apologie* (1642) ; *the Adventure of five hours* (1663) ; *Elvira*, comédie (1671), etc.

DIGÈNE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *génos*, race). Hist. nat. Qui naît ou s'accroît par deux surfaces. || Qui a les deux sexes.

DIGÉNÈSE n. f. (du gr. *dis*, deux, et *génésis*, génération). Biol. Génération alternativement produite par des œufs et par scission. (On l'observe notamment chez les invertébrés parasites, comme les cestodes et les trématodes.)

DIGÉNÉSIQUE [*zik'*] adj. Zool. Qui a rapport à la digénèse : *Phénomène* DIGÉNÉSIQUE. (On dit aussi DIGÉNÉTIQUE.)

DIGÉNIE [*nî*] n. f. Hist. nat. Génération qui s'opère par le concours des deux sexes. (On dit plutôt GÉNÉRATION SEXUÉE.)

DIGÉNIS AKRITAS (Basile), héros d'une chanson de geste byzantine. L'histoire de Digénis Akritas a son point de départ dans les merveilleuses aventures qu'eut, au xe siècle, un membre de la famille des Dukas, le domestique des scholes Pantherios, dans la région perpétuellement troublée des rives de l'Euphrate. Sur ce fond historique s'est développé un vaste cycle de poèmes épiques, qui s'est répandu dans tout le monde byzantin et jusque dans les sociétés slaves. Une édition de cette épopée a été donnée par Emile Legrand (1892).

DIGÉNISME [*nissm'*] n. m. Physiol. Syn. de DIGÉNIE. || *Digénisme phlegmasitoxique*, Doctrine qui attribuait à l'inflammation et à l'intoxication du sang la cause de toutes les maladies.

DIGEON [*jon*] n. m. Mar. Remplissage triangulaire en bois, servant à raccorder avec la coque les figures sculptées à la proue des vaisseaux.

DIGEON (Alexandre-Elisabeth-Michel, vicomte), général français, né à Paris en 1771, mort à Ronqueux (Seine-et-Oise) en 1826. Il fit toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire et se distingua en Espagne. Divisionnaire en 1813, il se rallia en 1814 à la Restauration. Vicomte et pair de France, ministre intérimaire de la guerre en 1823, il commanda, en 1824, l'armée française d'occupation en Espagne.

DIGÉRABLE adj. Syn. peu us. de DIGESTIBLE.

DIGÉRANT [*ran*], **E** adj. Qui digère, qui a la propriété de digérer : *Certains estomacs perdent leur faculté* DIGÉRANTE.

DIGÉRER [*ré*] v. tr. (lat. *digerere ;* du préfixe *di*, et de *gerere*, porter de divers côtés, distribuer, classer. — Se conjugue comme *accélérer*). Mettre en ordre, au point ; disposer, classer ; mûrir, rendre accessible : DIGÉRER *une matière. Le Sénat devait* DIGÉRER *toutes les affaires.* (Bossuet.) *Il ne* DIGÈRE *pas assez ce qu'il fait.* || Elaborer les aliments dans l'estomac de manière à les rendre assimilables : DIGÉRER *péniblement son dîner ;* et au fig. : *Pour bien lire, il faut* DIGÉRER *sa lecture et la convertir en sa propre substance.* (Fénelon.)

— Fam. *Estomac qui digérerait du fer*, Se dit d'une personne qui digérerait n'importe quoi.

— Supporter, endurer, se résigner à : *Ne pouvoir* DIGÉRER *une injure.*

Le père lui laissa *digérer* sa disgrâce.
LA FONTAINE.

|| Accepter, croire : *Non, cela est par trop dur à* DIGÉRER.

— *Intransitiv.* Cuire à petit feu : *Faire* DIGÉRER *une substance à une douce chaleur.* || Se pénétrer peu à peu d'un liquide : *Faire* DIGÉRER *des herbes dans l'eau.*

— ***Se digérer,*** v. pr. Au sens passif, Etre digéré : *Ce qui se mange avec plaisir* SE DIGÈRE *ordinairement avec facilité ;* et au fig. : *Lectures qui* SE DIGÈRENT *et se classent dans l'esprit.* || Etre accepté, être cru : *Racontars qui* SE DIGÈRENT *difficilement.*

DIGÉREUR, EUSE n. Qui digère : *L'autruche n'est pas, comme on croit, une* DIGÉREUSE *de clous.*

DIGES, comm. de l'Yonne, arrond. et à 14 kil. d'Auxerre, 1.250 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de terre d'ocre.

DIGESTA [*jess*] n. m. pl. (mot lat. qui signif. *choses digérées*). Méd. Aliments ingérés et digérés (par opposition aux aliments ingérés ou INGESTA).

DIGESTE [*jèsst'*] n. m. (du lat. *digesta*, choses mises en ordre). Dr. rom. Recueil méthodique du droit.

— ENCYCL. Le mot *digeste* a servi de titre aux ouvrages de plusieurs jurisconsultes romains. Le digeste le plus célèbre est celui de Justinien. La constitution *Deo auctore*, du 15 décembre 530, prescrivit au *quæstor sacri palatii* Tribonien de constituer une commission chargée de faire un choix d'extraits de jurisconsultes pour en composer un corps complet de droit. C'était faire pour le *jus* ce que le Code, paru en 529, avait fait pour les *leges*. Ce travail fut terminé en trois ans, et l'ouvrage rendu exécutoire le 30 décembre 533, sous le titre de *Digesta sive Pandecta juris* (du gr. *pan déchomai*, en lat. *omnia amplector*). Cet énorme répertoire est partagé en cinquante livres divisés en titres munis de rubriques. Chaque titre comprend un certain nombre de fragments numérotés (appelés « lois ») que les glossateurs ont, plus tard, subdivisés en paragraphes. Chaque fragment porte en tête le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage duquel il est tiré. Les textes des jurisconsultes figurant au *Digeste* ont été souvent altérés, afin d'être mis d'accord avec le nouveau droit. Ces altérations très nombreuses sont appelées des interpolations.

Le texte du *Digeste* nous a été conservé par un manuscrit du VIe ou du VIIe siècle, écrit par des copistes grecs, qu'on appelle *la Florentine*, parce qu'il est à Florence depuis l'année 1406. Nous possédons aussi un certain nombre de copies des XIe et XIIe siècles, qui ont formé le texte commun des glossateurs nommé *la Vulgate*, divisé par eux en trois parties : *Digestum vetus, infortiatum, novum.* (La meilleure édition du *Digeste* est celle de Mommsen [Berlin, 1866-1870].)

DIGESTÉ [*jess*] n. m. Produit de la macération d'une substance médicinale dans un liquide approprié et soumis à une température élevée.

DIGESTEUR [*jess*] n. m. Chim. Appareil servant à extraire les parties solubles de certains corps.

— Hyg. Espèce d'autoclave utilisé pour cuire rapidement les viandes, en vase clos et sous pression de vapeur d'eau, et dissoudre la gélatine des os. (Cet appareil est employé pour l'alimentation de certains malades dont les fonctions gastriques sont déficientes.)

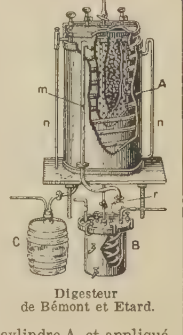

Digesteur de Bémont et Etard.

— ENCYCL. Chim. Il existe différents types de digesteurs : celui de Payen peut épuiser à froid, à l'aide d'un dissolvant volatil (alcool, éther, etc.) servant de véhicule, les substances contenant certains principes solubles dans le véhicule.

Le digesteur épuiseur de Bémont et Etard comprend trois parties : A est un cylindre aplati à double paroi qui constitue l'enveloppe extérieure ; dans un cylindre intérieur, se trouve un panier en tôle perforée, contenant les matières à traiter ; ce panier plonge dans le dissolvant ; entre les deux parois du cylindre A, et appliqué sur le cylindre intérieur, se trouve un serpentin qui sert, soit à condenser les dissolvants lorsqu'on distillera, soit à chauffer l'eau qui le baigne, lorsqu'on voudra sécher les matières après épuisement ; les niveaux *n n'* indiquent, l'un la hauteur de l'eau dans l'espace annulaire, l'autre la hauteur du dissolvant. Le dissolvant chargé de matières extractives passe dans le vase B, à l'aide du tube *r ;* un serpentin à vapeur le chauffe, et les vapeurs, après avoir passé par le tube *m*, et le serpentin, arrivent dans le récipient C.

DIGESTIBILITÉ [*jess*] n. f. Physiol. Aptitude d'un aliment à être digéré, autrement dit Rapport entre le poids d'un aliment et la proportion qui en est rendue absorbable, dans un temps donné, par la digestion.

— ENCYCL. On détermine la *digestibilité* par l'étude physicochimique du contenu gastrique et par l'examen microscopique et analytique des matières fécales. Cette digestibilité est influencée par deux facteurs principaux : la mastication et la qualité des sucs digestifs. Il faut aussi tenir compte de la nature des aliments, car certains, comme le glucose, sont directement absorbables, tandis que d'autres, comme le ligneux des *végétaux*, ne le sont aucunement. Enfin la préparation culinaire et les dispositions individuelles interviennent également pour augmenter ou diminuer la digestibilité.

D'une manière générale, les aliments d'origine animale ont une digestibilité supérieure à celle des aliments d'origine végétale, ce qui tient surtout à ce fait que les substances nutritives des plantes sont contenues dans des cellules à parois cellulosiques qui résistent à l'attaque des sucs digestifs, chez l'homme. Aussi, pour une même ration d'azote et de carbone, faut-il donner moins d'aliments animaux que d'aliments végétaux.

DIGESTIBLE [*jess*] adj. (lat. *digestibilis*). Qui peut être digéré : *Aliment* DIGESTIBLE.

DIGESTIF [*jess*], **IVE** adj. Anat. Qui sert à la digestion : *Organes* DIGESTIFS. *Facultés* DIGESTIVES. *L'homme est le seul, parmi les êtres vivants, qui abuse de ses organes* DIGESTIFS. (Alibert.) || Qui facilite ou accélère la digestion : *Substances* DIGESTIVES, ou Substantiv. : *Un* DIGESTIF. || *Pouvoir digestif*, Se dit de la qualité d'un extrait glandulaire stomacal, pancréatique ou intestinal, capable de dédoubler, en un temps donné, une quantité plus ou moins grande d'un aliment, protéine, graisse ou hydrate de carbone. (Cette qualité est mesurée par le *titre* qui indique le pouvoir digestif du ferment considéré.)

— *Appareil digestif*, Ensemble des organes qui, dans la série animale, contribuent à la digestion des aliments. V. DIGESTION.

— *Tube digestif, Canal digestif*, Portion tubulaire musculo-membraneuse de l'appareil digestif.

— *Sucs digestifs*, Nom donné aux liquides que les glandes annexes de l'appareil digestif déversent normalement dans le tube digestif.

— ANTON. **Indigeste, lourd, pesant.**

— Substantiv. : *L'eau de Seltz est un* DIGESTIF.

— ENCYCL. Anat. comparée. Chez tous les animaux, l'*appareil digestif* constitue une cavité extérieure au sac clos de l'organisme. Chez les polypes, elle se réduit à une poche qui communique avec l'extérieur et par laquelle entrent les aliments et sortent les déchets de digestion ; chez les échinodermes, cette cavité se transforme en tube ayant un orifice d'entrée : la bouche, et un orifice de sortie : l'anus. A partir des échinodermes, le tube digestif, entre la bouche et l'anus, se diversifie et se complique et l'on distingue déjà chez les invertébrés supérieurs un œsophage, un estomac, un intestin grêle et un gros intestin. Chez les vertébrés supérieurs, c'est surtout l'estomac qui présente les modifications les plus considérables ; chez les oiseaux, à l'œsophage font suite le jabot, le ventricule succenturié et enfin le gésier ; chez les ruminants, l'estomac se partage en quatre poches ayant des fonctions différentes : la panse, le bonnet, le feuillet et la caillette. V. ESTOMAC.

— Anat. humaine. L'*appareil digestif* de l'homme se compose de trois parties différentes : buccale, stomacale et intestinale. Les organes buccaux : dents, lèvres, langue, joues, sont destinés à broyer et à insaliver les aliments pour rendre leur attaque plus facile. Le bol alimentaire passe de la bouche dans le pharynx, puis dans l'œsophage et enfin dans l'estomac, poche musculeuse, animée de mouvements de brassage, dans laquelle les aliments se transforment en chyme. Quand cette transformation est suffisamment avancée, le chyme franchit le sphincter de l'estomac ou pylore et pénètre dans la première partie de l'intestin grêle ou duodénum, puis dans le jéjunum et l'iléon et arrive à la valvule iléo-cæcale qui sépare l'intestin grêle du gros intestin, lui-même divisé en côlon ascendant, transverse, descendant, lequel se termine par le rectum et l'anus. Les intestins forment un long tube musculeux, doué de mouvements péristaltiques, qui poussent peu à peu vers le rectum tous les déchets de la digestion.

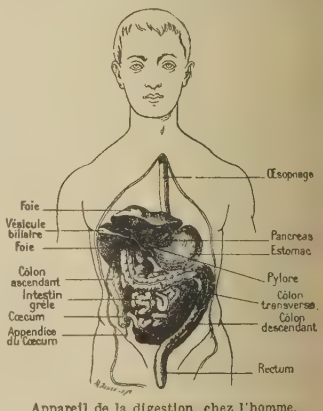

Appareil de la digestion, chez l'homme.

L'élaboration des aliments se fait surtout dans l'estomac et l'intestin grêle, grâce à des ferments sécrétés par des organes annexes : glandes salivaires dans la bouche, glandes chlorhydropepsiques dans l'estomac, foie et pancréas, et enfin glandes entéritiques dans l'intestin.

— Pharm. Le mot *digestif* était employé substantivement, en pharmacie, pour désigner une préparation onguentaire composée de :

Térébenthine	2
Jaune d'œuf	1
Huile d'olive	Q. S.

C'est le digestif simple, ou *digestivum*. En le mélangeant à parties égales avec du styrax liquide, on obtient le digestif *animé*. On employait ces onguents dans le pansement des plaies.

Parmi les substances digestives, on distingue celles qui agissent en augmentant soit la qualité ou la quantité des sucs digestifs gastro-intestinaux, soit la motilité de l'appareil digestif, comme le chlorure de sodium, le sucre, le boldo, certains aromates, etc., et celles qui viennent en substitution d'une sécrétion glandulaire déficiente, comme la *pepsine* et autres extraits des organes digestifs.

DIGESTION [*jèss-ti-on*] n. f. (lat. *digestio*). Action de digérer : *Avoir la* DIGESTION *laborieuse. Le poisson est, en général, d'une* DIGESTION *facile.*

— *Fig.* Action d'élaborer, de s'assimiler : *La lecture n'est qu'une mastication ; la réflexion, c'est la* DIGESTION. || Action d'endurer, de supporter : *Plaisanteries de facile* DIGESTION.

— Fam. *Visite de digestion*, Visite qu'il est d'usage de faire à quelqu'un qui vous a reçu à sa table.

— Biol. *Digestion intracellulaire*, Digestion qui s'accomplit dans l'intérieur d'une cellule, grâce aux ferments sécrétés par son protoplasma.

— Pharm. Opération qui consiste à mettre une substance dans un véhicule que l'on porte et maintient pendant un temps donné à une température inférieure à celle de l'ébullition. (Le produit obtenu est appelé *digesté*.)

— Géol. Assimilation des roches par un magma.

— ANTON. **Apepsie.**

— ENCYCL. Biol. La plupart des cellules des êtres complexes, végétaux et animaux, se nourrissent par osmose d'aliments directement absorbables (nutrition extracellulaire). Chez un certain nombre d'organismes inférieurs et notamment chez les protozoaires et chez quelques cellules libres (leucocytes, cellules conjonctives) des métazoaires, les choses se passent différemment. Tantôt (gromie, rhizopodes réticulés) le corps alimentaire solide est englobé et pénètre dans le protoplasma où il est digéré et dissous ; tantôt (amibes, rhizopodes lobés, infusoires ciliés), le corps alimentaire entraîne avec lui, au cours de son englobement dans le protoplasma, une gouttelette d'eau dans laquelle il continue de baigner ; dans cette eau, formant vacuole, diffusent les ferments digestifs sécrétés par le protoplasma, ferments qui attaquent peu à peu le corps alimentaire, le dissolvent et le résorbent. C'est la *digestion intracellulaire* proprement dite.

— Physiol. Deux ordres de phénomènes concourent à la *digestion* : des phénomènes mécaniques et des phénomènes physico-chimiques :

Les *phénomènes mécaniques*, produits par des contractions musculaires, ont pour effet de faire progresser les aliments de la bouche jusqu'au niveau des muqueuses intestinales absorbantes, puis jusqu'au rectum, d'où les déchets de la digestion sont finalement expulsés par la défécation. Les principaux de ces actes mécaniques sont, en dehors de la *préhension*, par laquelle les aliments sont introduits dans la cavité buccale : la *mastication*, qui est, en grande partie, volontaire et la *déglutition*, surtout réflexe. Arrivés dans l'estomac, les aliments y provoquent des contractions qui déterminent le mouvement circulaire et le brassage du bol alimentaire. Sous l'influence de la transformation des aliments en chyme acide (*chymification*), le pylore s'ouvre et laisse passer, dans le duodénum, de petites quantités successives d'aliments transformés. Le chyme acide, pénétrant dans le duodénum, puis, devenu neutre ou alcalin, dans les autres parties de l'intestin grêle, y détermine des contractions des fibres musculaires de la tunique intestinale, les unes pendulaires, les autres péristaltiques, qui favorisent l'imprégnation des aliments par les sucs digestifs, leur transformation en chyle (*chylopoïèse*) et leur progression jusqu'à la valvule iléo-cæcale. Cette valvule franchie, il ne reste que les débris alimentaires qui ne peuvent être absorbés, et qui s'acheminent peu à peu dans les côlons sous l'action des mêmes mouvements péristaltiques, pour aboutir au rectum où leur accumulation amène la défécation.

Les *phénomènes physico-chimiques*, d'ordre catalytique, sont produits par des ferments variés que sécrètent les diverses glandes des trois étages du tube digestif : buccal, stomacal et intestinal ; il y a donc trois digestions :

1° *Digestion buccale*. Elle s'opère sous l'influence de la salive dont la sécrétion est provoquée par la vue, l'odeur, le goût des aliments. Cette salive renferme une amylase ou ptyaline qui hydrolyse l'amidon et le transforme en dextrine et maltose ;

2° *Digestion stomacale*. L'estomac renferme plusieurs espèces de glandes, dont les unes sécrètent la pepsine, les autres le lab, d'autres l'acide chlorhydrique. La pepsine est un ferment protéolytique qui transforme les protéines en albumoses et en peptones solubles, en présence d'un acide libre, l'acide chlorhydrique, sécrété par les glandes du grand cul-de-sac de l'estomac. Quant au lab ou présure, c'est une coagulase qui produit la coagulation du lait et prépare ainsi le dédoublement de la caséine ;

3° *Digestion intestinale*. Elle est la plus importante, en réalité, car seule elle achève l'élaboration des substances alimentaires et les met en état d'être absorbées par la muqueuse intestinale. Cette digestion résulte de l'intervention de trois groupes de sécrétions : les sécrétions pancréatiques, la sécrétion biliaire et les sécrétions entéritiques.

Les sécrétions pancréatiques donnent un grand nombre de ferments : une amylase qui agit comme la ptyaline et une maltase qui dédouble le maltose en glucose ; — une lipase qui décompose les graisses neutres en acides gras et en glycérine ; — enfin la trypsine qui achève la dislocation des protéines, albumoses et peptones en acides aminés absorbables, et, d'autre part dédouble les nucléo-protéines en nucléines et protéines qui se dédoublent, comme on l'a vu, en acides aminés.

La bile, qui vient du foie par le canal cholédoque, émulsionne surtout les graisses, active la lipase pancréatique et paraît exercer un certain pouvoir empêchant à l'égard des putréfactions intestinales.

L'intestin grêle fournit lui aussi un certain nombre de ferments : l'invertine qui dédouble le saccharose en glucose ; une lactase qui dédouble la lactose du lait en glucose ; l'érepsine, protéase extrêmement active en milieu neutre ou alcalin, qui dédouble les peptones et la caséine en acides aminés, libère l'acide phosphorique des nucléines et désintègre même certaines toxines bactériennes et certains venins ; l'entérokynase, qui transforme la trypsine inactive ou protrypsine en trypsine active et lui permet ainsi de disloquer complètement les protéines, et enfin une lipase dédoublant les graisses émulsionnées. A cette longue liste de ferments, il convient d'ajouter la sécrétine, qui n'est pas une diastase, mais détermine par action hormonique la sécrétion de la bile et du suc intestinal. C'est sous l'influence de ces très nombreux ferments que les substances alimentaires sont peu à peu rendues aptes à être absorbées, c'est-à-dire à franchir la muqueuse digestive et à entrer ainsi dans la circulation. V. ABSORPTION.

Toutes ces transformations s'opèrent dans l'intestin grêle et l'absorption se fait surtout au niveau de sa muqueuse. Dans le gros intestin, il n'y a pas d'autres transformations chimiques que celles que peuvent entraîner les diastases sécrétées par les microbes qui l'habitent. Les glandes du gros intestin sécrètent un liquide filant qui ne possède aucune propriété digestive et paraît surtout destiné à lubrifier ses parois et à faciliter l'expulsion des déchets. Avec la défécation, le dernier acte digestif est accompli.

— Physiol. comp. La *digestion*, en général, se fait chez les animaux comme chez l'homme. L'appareil digestif du porc est celui qui se rapproche le plus de celui de l'homme ; il n'y a même pas de différences bien marquées. Celui du cheval est simple, comme le précédent ; mais, comme chez tous les herbivores, l'intestin est beaucoup plus long, et certaines de ses parties, comme le cæcum et le côlon, beaucoup plus volumineuses.

Le chien a les organes digestifs simples comme le porc et sa digestion est analogue.

Chez le bœuf, la chèvre et le mouton, l'estomac est très complexe et immense.

Les oiseaux ont l'estomac presque aussi complexe que les ruminants, et, cependant, ils ne ruminent pas et ils n'ont pas de dents. V. ESTOMAC.

— Physiol. végét. Les phénomènes de *digestion* végétale consistent essentiellement à rendre assimilable l'aliment de la plante. Certains organes sécrètent un liquide capable de dissoudre les particules solides et de les rendre absorbables : la racine attaque le calcaire ; les organes actifs des plantes carnivores digèrent le corps des insectes capturés. Mais, le plus souvent, c'est à l'intérieur même du corps de la plante et aux dépens des matériaux mis en réserve par elle que s'exercent ses facultés digestives : ces matériaux (amidon, corps gras, inuline, saccharose) sont attaqués par des diastases, qui les transforment en produits assimilables.

A l'intérieur de la graine en germination, on dit que la digestion est *interne* lorsque la diastase est produite par la cellule même qui contient la matière de réserve (graines exalbuminées ou graines albuminées à réserve oléagineuse) ; elle est *externe* lorsque la diastase est produite par une cellule différente de celle qui contient la réserve (graines albuminées à réserve amylacée).

DIGGER [*di-gheur*] n. m. (mot angl. qui signifie *fouilleur*). En Australie, Mineur qui exploite les gisements indiqués par les prospecteurs.

DIGGES (Léonard), mathématicien anglais, né à Barham (Kent), mort vers 1570. Il semble avoir pressenti les principes du télescope. On a de lui : *Tectonicum, enseignant en peu de temps le mesurage exact et le calcul expéditif de toutes sortes de terrains, places publiques, arbres, pierres, cloches, etc.* (1556) ; *Pantometria, traité de géométrie pratique* (1571 ; posthume.).

DIGGES (Thomas), né à Digges-Court (Kent) vers 1530, mort à Londres en 1595, fils du précédent, inspecteur des contrôles des troupes anglaises envoyées par Elisabeth au secours des Pays-Bas. Digges écrivit aussi plusieurs ouvrages sur les sciences : le plus important a été suscité, en 1572, par l'apparition d'une étoile dans la constellation de Cassiopée ; son titre est : *Alæ seu Scalæ mathematicæ* (1573).

DIGGES (sir Dudley), homme politique et magistrat anglais, né à Digges-Court (Kent) en 1583, mort à Chilham (Kent) en 1639. Il fut ambassadeur en Russie en 1618, devint membre du Parlement en 1621, se rangea parmi les adversaires de Buckingham, et fut, pour ce motif, emprisonné à plusieurs reprises. En 1636, il fut nommé maître des rôles, fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort. On a de lui : *Droits et Privilèges du sujet* (1628). — Son fils, Dudley **Digges,** né à Chilham en 1613, mort à Oxford en 1643. Royaliste ardent, il défendit le roi Charles Ier par de nombreux écrits, dont un très populaire : *Sur l'obéissance passive au souverain* (1643).

DIGITAL, E, AUX adj. (lat. *digitalis ;* de *digitus*, doigt). Qui appartient aux doigts : *Artères* DIGITALES. *Veines* DIGITALES. *Nerfs* DIGITAUX.

— Qui a la forme d'un doigt. || *Impressions digitales*, Légères dépressions de la face interne des os du crâne. || *Cavité digitale*, Diverticule en doigt de gant du ventricule latéral, qui pénètre dans le lobe postérieur du cerveau. || *Appendices digitaux*, Sortes de renflements, en forme de doigt de gant, que présente la tunique séreuse du gros intestin. — Syn. APPENDICES ÉPIPLOÏQUES, EMPREINTES DIGITALES.

DIGITAL n. m. Champignon en forme de doigt. || Pl. *Des* DIGITAUX.

— *Digital blanc*, Nom vulgaire de la *clavaria pistillaris*.

DIGITALE n. f. (du lat. *digitus*, doigt). Genre de scrofulariacées, dont les fleurs ont en général la forme d'un doigt de gant. (Ce genre renferme dix-huit espèces d'Europe et d'Asie, dont la plus connue est la *digitale pourprée* qui est l'ornement de nos taillis sur sol siliceux. A ce titre, avec la *digitale grandiflore*, elle est cultivée dans les jardins).

Digitale pourprée.

— ENCYCL. Bot. Les *digitales* ont une corolle tubuleuse à deux lèvres très courtes ; leur fruit est une capsule septicide ; leurs feuilles sont alternes simples et sans stipules. On en distingue dix-huit espèces. La plus connue est la digitale pourprée (*digitalis purpurea*) dite *gant de Notre-Dame, doigtier*, etc., à cause de la forme en dé à coudre de sa corolle. C'est une plante bisannuelle pouvant atteindre 1 m. de haut, qu'on cultive dans les jardins pour l'ornement, à cause de ses longues grappes, terminales et unilatérales, de belles fleurs pourprées. Très commune dans les bois siliceux, après la coupe des taillis, c'est une plante très vénéneuse, dont les feuilles renferment un alcaloïde, la *digitaline*, qui est le médicament du cœur le plus employé ; il augmente l'énergie des battements de cet organe, et en diminue le nombre. Dans les terrains calcaires croît la digitale jaune (*digitalis lutea*).

— Pharm. En médecine on utilise uniquement les feuilles récoltées sur des plantes sauvages de seconde année, croissant dans des lieux secs, au moment où la plante va fleurir. La digitale des Vosges paraît la plus constante dans son action. Les plantes sauvages sont plus actives que les plantes cultivées.

La digitale est un tonique cardiovasculaire qui ralentit le cœur, régularise et renforce ses contractions ; c'est aussi un diurétique en présence d'œdèmes et d'hydropisies.

Elle s'administre sous forme de poudre, pilules, cachets, infusion, macération, extrait alcoolique, extrait aqueux, teinture alcoolique, vin composé *dit* de Trousseau.

Les préparations obtenues avec la plante fraîche stérilisée sont plus actives qu'avec la plante sèche, en raison de l'altération moindre des glucosides qu'elle contient. La digitale s'accumule facilement dans l'organisme ; aussi ne faut-il pas la prescrire pendant un temps prolongé, pour éviter les symptômes d'intoxication.

La *digitale* est rarement employée dans la médecine des animaux, chez qui les maladies de cœur sont rares.

DIGITALÉ, E adj. Qui ressemble à une digitale.

DIGITALÉINE n. f. Glucoside extrait de la digitaline brute par Nativelle et désigné aussi sous le nom de DIGITONINE.

DIGITALIFORME adj. (du lat. *digitus*, doigt, et de *forme*). Qui a la forme d'un doigt.

DIGITALINE n. f. Glucoside extrait de la digitale.

— ENCYCL. La digitale renferme trois glucosides : la *digitaline*, la *digitoxine*, insolubles dans l'eau, et la *digitonine* soluble ou *digitaléine*. Cette dernière ne possède pas d'action physiologique intéressante.

La *digitaline* ou digitaline *allemande, amorphe* $C^{29}H^{48}O^{12}$ se retire des semences de digitale qu'on épuise à l'alcool. Elle est hydrolysée par l'acide chlorhydrique alcoolique en glucose, en un sucre appelé *digitalose* et en *digitalogénine*. Le digitalose est un aldopentose de formule $C^7H^{14}O^6$. La digitalogénine $C^{16}H^{24}O^2$ forme des cristaux blancs fondant à 210° sans action physiologique, oxydables en *toxigénone*.

La *digitoxine* ou digitaline *française, cristallisée, naturelle* s'extrait des feuilles de digitale épuisées à l'alcool après un traitement à l'eau. Elle cristallise en lamelles fusibles à 243°. L'acide chlorhydrique alcoolique la dédouble en un sucre, le *digitoxose* $C^6H^{12}O^4$ et en *digitoxigénine* $C^{22}H^{32}O^4$ qui fournit par oxydation la même toxigénone que la digitalogénine.

La *digitonine* $C^{27}H^{46}O^4$, cristallisée et soluble dans l'eau, se scinde par l'acide chlorhydrique alcoolique en glucose, galactose et *digitogénine* $C^{15}H^{24}O^3$. L'acide chromique l'oxyde en acide *digitogénique* $C^{28}H^{44}O^8$; le permanganate l'oxyde en acide *digitique* $C^{10}H^{18}O^4$.

La digitoxine et la digitaline sont des poisons violents arrêtant les mouvements du cœur ; on les emploie dans le traitement des affections cardiaques.

DIGITALISATION [*za-si-on*] n. f. Action d'introduire de la digitale dans l'organisme.

DIGITALISER [*zé*] v. tr. Introduire de la digitale dans l'organisme.

DIGITALOGÉNINE n. f. Chim. V. DIGITALINE.

DIGITALOSE n. m. Chim. V. DIGITALINE.

DIGITATE n. m. Sel ou éther de l'acide digitique.

DIGITATION [*si-on*] n. f. (du lat. *digitus*, doigt). Anat. Division des muscles en forme de doigts. || Marque analogue à l'impression laissée par des doigts.

— Bot. Découpure des feuilles digitées.

DIGITÉ, E adj. Hist. nat. Qui est en prolongements divergents ou parallèles rappelant les doigts de la main : *Feuille* DIGITÉE. *Coquille* DIGITÉE.

DIGITIFÈRE adj. (du lat. *digitus*, doigt, et *ferre*, porter). Qui porte un doigt, qui est terminé par un doigt.

DIGITIFOLIÉ, E adj. (du lat. *digitus*, doigt, et *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont digitées.

DIGITIFORME adj. (du lat. *digitus*, doigt, et de *forme*). Hist. nat. En forme de doigt.

DIGITIGRADE adj. (du lat. *digitus*, doigt, et *gradi*, marcher). Grande famille de l'ordre des carnassiers, ainsi appelés parce qu'en marchant ces animaux appuient sur le sol l'extrémité de leurs doigts : tels sont les genres *martre, chien, civette, hyène, chat*.

DIGITINE n. f. Corps neutre non azoté, sans action physiologique, contenu à l'état de traces dans la digitale.

DIGITINERVE [*nèrv'*] adj. (du lat. *digitus*, doigt, et *nervus*, nerf). Se dit des feuilles qui ont les nervures disposées comme les doigts de la main : *Les feuilles du platane sont* DIGITINERVES. (On dit aussi DIGITINERVÉ, E).

DIGITIPENNÉ [*pèn-né*], **E** adj. (de *digité*, et *penné*). Se dit des feuilles digitées, dont chaque pétiole principal est terminé par des pétioles secondaires qui portent les folioles, comme dans les mimosas. (On dit aussi DIGITIPALMÉ, E.)

DIGITIQUE [*tik'*] adj. *Acide digitique*. V. DIGITALINE.

DIGITOFLAVONE n. f. Composé phénolique isolé par Franz Fleischer de la digitale et qui serait dépourvu de toxicité.

DIGITOGÉNATE n. m. Sel ou éther de l'acide digitogénique.

DIGITOGÉNINE n. f. Chim. V. DIGITALINE.

DIGITOGÉNIQUE [*nik'*] adj. *Acide digitogénique*. V. DIGITALINE.

DIGITONINE n. f. Chim. V. DIGITALINE.

DIGITOPLASTIE [*plass-ti*] n. f. (du lat. *digitus*, doigt, et du gr. *plastos*, façonné). Opération chirurgicale ayant pour but de remplacer par greffe ou autoplastie un doigt amputé.

DIGITOXIGÉNINE n. f. Chim. V. DIGITALINE.

DIGITOXINE n. f. Chim. V. DIGITALINE.

DIGITOXOSE n. m. Chim. V. DIGITALINE.

digitus Dei est hic (*Le doigt de Dieu est là*), locut. lat. qui signifie qu'il y a manifestement action de la Providence.

DIGLOSSA n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant de petites formes habitant l'hémisphère boréal et qui vivent dans le sable au bord de la mer.

Diglossa.

— Encycl. Les *diglossa* sont noires ou brunes, et présentent cette particularité de se tenir enfouies dans les sables recouverts à marée haute. La *diglossa submarina* est assez commune sur les côtes océaniques et méditerranéennes de la France.

DIGLOSSIE [*si*] n. f. (du gr. de basse époque *diglóssiā*, dualité de langues). Ling. Coexistence, dans la même nation, de deux langues rivales (Ce mot s'emploie surtout en parlant de la Grèce, où se heurtent la langue des puristes et l'idiome populaire) : *La* DIGLOSSIE *a engendré de violentes polémiques dans la Grèce contemporaine.* || Syn. BILINGUISME.

DIGLYCÉRINE n. f. Composé $(OH)^2O^3H^5{\cdot}O{\cdot}C^6H^5OH)^2$ résultant de la condensation de deux molécules de glycérine avec élimination d'une molécule d'eau sous l'influence de la chlorhydrine sulfurique.

DIGLYCIDE n. m. Dimère du glycide se formant par action de l'acétate de soude sur l'épichlorhydrine.

DIGLYCOLAMATE n. m. Sel ou éther de l'acide diglycolamique.

DIGLYCOLAMIQUE [*mik'*] adj. Se dit d'un diacide de formule $NH(CH^2{\cdot}CO^2H)^2$ fondant à 125° obtenu dans l'action de l'ammoniac sur l'acide chloracétique. || Syn. AMINODIACÉTIQUE.

DIGLYCOLATE n. m. Sel ou éther de l'acide diglycolique.

DIGLYCOLIDE n. m. Lactide de l'acide glycolique fondant à 86° obtenu à partir de son polymère le polyglycolide.

DIGLYCOLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un diacide de formule $CO^2H{\cdot}CH^2{\cdot}O{\cdot}CH^2{\cdot}CO^2H + H^2O$ fondant à 148° et se formant à côté d'acide glycolique par action d'un hydrate métallique sur l'acide chloracétique. (Il donne un anhydride, isomère du diglycolide, et fondant à 97°.)

DIGLYPHE [*glif'*] n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *gluphê*, gravure). Console à deux cannelures en creux.

DIGNA ou **DONGNA**, dame d'Aquilée, morte en 452. On raconte qu'elle se précipita du haut d'une tour dans l'Isonzo, pour échapper aux Huns d'Attila, lors de la prise d'Aquilée.

DIGNAC, comm. de la Charente, arrond. et à 14 kil. d'Angoulême ; 975 hab. Belle église romane. Ruines de deux châteaux des XVe et XVIe siècles.

DIGNÂGA, illustre philosophe indien, de l'école idéaliste des Yogâcâras, fondateur de la logique bouddhique (fin du Ve ou début du VIe s.). V. DHARMAKÎRTI.

DIGNANO del Friuli, ville d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine) ; 3.100 hab.

DIGNANO d'Istria, ville d'Italie (prov. d'Istrie ou de Pola) ; 10.800 hab. Vins et olives ; important commerce de bois.

DIGNE, ch.-lieu du départ. des Basses-Alpes, à 830 kil. de Paris, au milieu de hautes montagnes, au confluent du torrent des Eaux-Chaudes et de la Bléone ; 7.050 hab. (*Dignois, oises*, ou *Diniens, ennes*). Ch. de f. P.-L.-M. et S.-F. Cathédrale romane de N.-D. du Bourg (XIIIe s.). Ancienne capitale des *Bodiuntii*, évêché dès le IVe siècle, aujourd'hui suffragant d'Aix. Patrie du général Desmichels et du linguiste Honnorat. — A 2 kil., station thermale : eaux sulfurées calciques employées contre les rhumatismes. — L'arrondissement a 15 cant., 128 comm., et 40.375 hab. Le canton a 18 comm., et 9.280 hab.

Armes de Digne.

DIGNE [*gn*, mll.] adj. (lat. *dignus*). Qui mérite, qui est mérité (en bonne ou en mauvaise part) : DIGNE *de récompense, de châtiment.* DIGNE *récompense.* DIGNE *châtiment de sa conduite.* DIGNE *prix de la peine que l'on a prise.* || Qui est en droit d'obtenir : *Tel fait envie qui est* DIGNE *de pitié.*

— Qui a de l'élévation dans les sentiments, une noble retenue dans la conduite : *Un homme* DIGNE. *Une conduite, Un maintien* DIGNE. || Qui affecte une gravité excessive : *Avoir un petit air* DIGNE *qui déplait.*

— Bon, honnête, honorable : *Un* DIGNE *homme. Une* DIGNE *femme.* || Apte à remplir une charge, des fonctions : *Un rêve, c'est que toutes les circonscriptions envoient à la Chambre de* DIGNES *représentants.* || Convenable, approprié (en bien ou en mal) : *Cela est* DIGNE *de vous. Cela n'est pas* DIGNE *d'un honnête homme. Qui s'aime plus que son frère n'est pas* DIGNE *du Christ.* (Lamennais.)

— Rem. *Digne* est un de ces adjectifs, comme *bon, brave*, dont le sens se modifie suivant qu'il est placé avant ou après le substantif. Un *digne homme* est un honnête homme ; un *homme digne* est un homme qui se conduit avec dignité, en sauvegardant cette dignité, ou bien qui a un certain air de gravité un peu hautaine.

— Allus. hist. : **Au plus digne.** Ses généraux ayant demandé à Alexandre mourant à qui il laissait l'empire : « Au plus digne, » répondit-il. L'application de ces paroles se fait le plus souvent dans un sens familier.

— Syn. **Digne de** (Etre), **qui mérite.** On peut dire qu'en général *on mérite* surtout par sa conduite, ses actes, tandis qu'*on est digne de* par ses qualités, sa nature, sa valeur propre. De plus, *est digne* se prend plus souvent en bonne qu'en mauvaise part.

— Anton. **Indigne.**

DIGNEMENT [*gn* mll, *man*] adv. D'une manière digne, en proportion exacte (ne se prend qu'en bonne part) : *Récompenser* DIGNEMENT. || Très bien : *Il s'est* DIGNEMENT *conduit. Faire* DIGNEMENT *les honneurs de sa maison.* || D'une façon conforme à ce qu'exigent certains précédents : *Achever* DIGNEMENT *sa vie. Achever* DIGNEMENT *une journée bien commencée.* || Dans les termes convenables : *Toute philosophie ne parle pas* DIGNEMENT *de Dieu, de sa puissance.* (La Bruyère.)

— Anton. **Indignement.**

DIGNIFIER [*gn* mll., *fi-é*] v. tr. (du lat. *dignus*, digne, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux premières pers. du pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous dignifiions, Que vous dignifiiez.*) Elever en dignité : DIGNIFIER *un favori.* (Peu us.) || Donner de la dignité à : DIGNIFIER *une manifestation par un calme solennel.*

DIGNITAIRE [*gn* mll., *tèr'*] n. m. (de *dignité*). Personnage revêtu d'une dignité : *Les* DIGNITAIRES *de l'Etat.*

— Hist. *Grands dignitaires de l'Empire,* Titulaires des six grandes dignités instituées par Napoléon Ier : le grand électeur, l'archichancelier de l'Empire, l'archichancelier d'Etat, l'architrésorier, le connétable, et le grand amiral.

— N. f. Se dit, dans les communautés, des religieuses revêtues des principaux offices.

DIGNITÉ [*gn* mll.] n. f. (de *digne*). Respect que mérite quelqu'un : *Compromettre sa* DIGNITÉ. *Toute notre* DIGNITÉ *consiste donc en la pensée.* (Pascal.) *Un esprit capable de sentir la* DIGNITÉ *de l'histoire eût peint nos aïeux tels qu'ils furent.* (A. Thierry.) || Sentiment, respect de ce qu'on doit à soi-même : *Vivre avec* DIGNITÉ. *Supporter ses malheurs avec* DIGNITÉ. || Manière d'être qui inspire le respect : *La régularité des mœurs fait toute la* DIGNITÉ *des femmes.* (Mme de Rémusat.) || Noblesse et gravité dans l'aspect, dans les manières : *Un maintien plein de* DIGNITÉ. || Ton ou maintien solennel (en mauv. part) : *La* DIGNITÉ *souvent masque l'insuffisance.* (Voltaire.)

— *Par anal.* Importance, noblesse d'un sujet : *Conformer son style à la* DIGNITÉ *de la matière.*

— Hautes fonctions : *Aspirer à la* DIGNITÉ *épiscopale.*

— Astrol. Situation d'une planète dans le signe où elle a sa principale influence. (Les dignités sont essentielles ou accidentelles. On dit qu'une planète est dans ses dignités essentielles lorsqu'elle est dans sa maison ou dans son exaltation [v. ce mot].)

— Hist. *Grandes dignités de l'Empire,* Fonctions exercées par les six grands dignitaires de l'Empire, sous Napoléon Ier. V. partie *encycl.*

— Relig. Haute fonction exercée par un membre d'un chapitre ecclésiastique. || Officier qui exerce une de ces fonctions : *Toutes les* DIGNITÉS *donnèrent leur démission.* (N'est usité qu'au plur. dans ce dernier sens.)

— Syn. **Dignité, gravité, majesté.** La *dignité* est la *gravité* considérée par rapport à la fonction, au rang. La *gravité* c'est plus particulièrement, par rapport à dignité, le sérieux du caractère ; la *majesté*, un air, un caractère de grandeur qui frappe et impose le respect.

— Anton. **Indignité.** — **Platitude, trivialité, vulgarité.**

— Encycl. Hist. Les *dignités*, en France, sous l'ancienne monarchie, étaient attachées aux grands offices de cour soit laïques soit ecclésiastiques.

Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, qui constitua le gouvernement impérial, en créa six : celles de grand électeur, d'archichancelier de l'Empire, d'archichancelier d'Etat, d'architrésorier, de connétable, et de grand amiral. Le sénatus-consulte du 2 février 1808 ajouta le gouverneur général des départements d'au delà des Alpes. Les grands dignitaires disparurent avec l'Empire.

— Milit. La dernière *dignité militaire* française est le maréchalat, qu'on a souvent le tort d'assimiler à un grade. Les deux titres de grand officier et grand-croix de la Légion d'honneur sont des « dignités », les trois autres étant des « grades ». V. MARÉCHAL.

— Philos. La *dignité* est le respect de soi. Le sentiment de la dignité, c'est la conscience morale s'affirmant hautement par les actes et l'attitude extérieure de l'individu. D'après Kant, la personne humaine, par le fait qu'elle est sujette du devoir n'a pas seulement, comme les choses, une valeur, un prix, mais une dignité ; par suite elle est une *fin en soi* et on ne doit jamais la traiter comme un simple moyen. La morale pratique repose donc, dans cette conception, sur le principe de la dignité humaine, et ce principe lui-même sur l'existence du devoir.

dignus est intrare, mots lat. signif. *Il est digne d'entrer.* Formule empruntée à la cérémonie burlesque du *Malade imaginaire* de Molière, et qui s'emploie, toujours par plaisanterie, quand il s'agit d'admettre quelqu'un dans une corporation ou une société.

DIGNY, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 29 kil. de Dreux ; 980 hab. Filatures de laine.

DIGOIN, ch.-lieu de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 25 kil. de Charolles, sur la Loire, à la jonction du canal du Centre et du canal Latéral ; 3.400 hab. (*Digoinais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Pont suspendu sur la Loire et pont-viaduc du canal sur le fleuve. Fabriques de céramique et de chaux. — Le canton a 6 comm., et 8.865 hab.

DIGON n. m. Pêch. Syn. de ANGON.

DIGONE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *gônia*, angle). Qui a deux angles. (Peu us.)

DIGRAMME n. m. (du gr. *di*, deux, et *gramma*, lettre). Double signe employé pour figurer une articulation unique, comme *ch, pr, gn*, etc.

DIGRAPHIE [*fi*] n. f. (du préfixe *di*, et du gr. *graphein*, écrire). Tenue des livres en partie double (par opposition à UNIGRAPHIE [v. ce mot]).

— Rem. Ce terme, ainsi que chacun de ses dérivés, peut être appliqué à tout ce qui concerne la comptabilité en partie double. Ses dérivés sont : *digraphe, digraphié, e, digraphique, digraphier, digraphiquement*, etc.

DIGRESSER [*ghrè-sé*] v. intr. (du lat. *digredi*, s'écarter de). Faire des digressions : *Montaigne* DIGRESSE *avec beaucoup de naturel et de bonhomie.*

DIGRESSEUR [*ghrè-seur*] n. m. Qui aime à digresser : *Dieu nous garde des* DIGRESSEURS ! (Peu us.)

DIGRESSIF [*ghrè-sif*], **IVE** adj. Qui consiste en digressions, qui fait digression : *Méthode, Marche* DIGRESSIVE.

DIGRESSION [*ghrè-si-on*] n. f. (lat. *digressio*). Rhétor. Action de sortir de son sujet ; Développement parasite : *Tomber, S'égarer dans des* DIGRESSIONS *continuelles.*

— Astron. Eloignement apparent d'une planète par rapport au soleil : *A sa plus grande* DIGRESSION, *Mercure est encore très voisin du soleil.* (On dit mieux ÉLONGATION.)

— Math. Ecartement d'un point mobile par rapport à un axe ou à un point fixes.

DIGRESSIONNAIRE [*ghrè-si-o-nèr'*] n. m. Qui fait des digressions.

DIGRESSIVEMENT [*ghrè, man*] adv. Par digression : *Raconter* DIGRESSIVEMENT *une anecdote.*

DIGUAIL [*di-gây'*] n. m. Pêch. Grand filet en forme de tramail et ayant une nasse à l'extrémité d'une manche. (Ce filet se tend à poste fixe, au pied des digues d'un étang ou d'un cours d'eau.)

DIGUANIDE n. f. Syn. de BIGUANIDE.

DIGUE [*digh'*] n. f. (de l'anc. franç. *dique* venu du flam. *dijk*). Construction de maçonnerie, de charpente, de terre, de fascines ou d'autres matières, destinée à retenir les eaux. || Obstacle naturel qui s'oppose à l'écoulement des eaux. || Obstacle destiné à briser l'effort des lames de la mer : DIGUE *de Cherbourg.*

— Fig. : *Les passions rompirent les* DIGUES *de la justice.* (Fléchier.)

— Encycl. Trav. publ. Les *digues* protègent de grandes longueurs de côtes contre les efforts dévastateurs des eaux de la mer ; elles améliorent les rades naturelles, ou sont employées pour créer des ports artificiels ; elles protègent les propriétés riveraines d'un cours d'eau de toute inondation ; elles servent de retenue d'eau dans le voisinage d'écluses ; enfin elles servent à établir de puissants barrages destinés à créer dans une vallée un réservoir ou lac artificiel. V. BARRAGE.

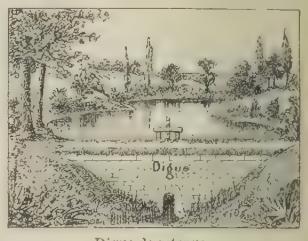

Digue de retenue.

Les digues en maçonnerie sont des barrages ou des murs de soutènement, construits pour résister à la poussée de l'eau. Ces constructions doivent avoir des fondations parfaitement encastrées dans un sol imperméable, afin d'empêcher l'eau de passer au-dessous ou sur les côtés extrêmes. Pour s'opposer aux inondations d'un cours d'eau à régime variable, on établit des digues en terre et en fascines ; leur talus du côté de l'eau est très incliné et offre souvent une pente de plus de 1 m. par mètre de hauteur ; du côté opposé à l'eau, l'inclinaison est moins considérable.

Les digues de protection des ports, ou « jetées », sont établies à « pierres perdues », c'est-à-dire sur un enrochement constitué par des blocs de pierre ou de béton coulés au fond de l'eau.

Les digues destinées à protéger des contrées basses contre l'envahissement de la mer s'appellent *digues de polders.*

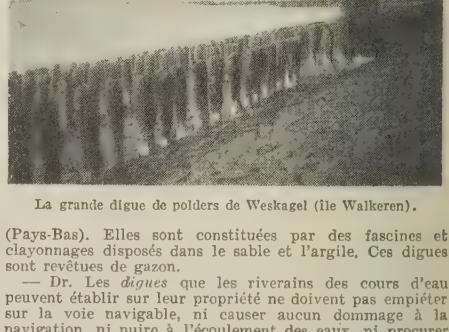
La grande digue de polders de Weskagel (île Walkeren).

(Pays-Bas). Elles sont constituées par des fascines et clayonnages disposés dans le sable et l'argile. Ces digues sont revêtues de gazon.

— Dr. Les *digues* que les riverains des cours d'eau peuvent établir sur leur propriété ne doivent pas empiéter sur la voie navigable, ni causer aucun dommage à la navigation, ni nuire à l'écoulement des eaux, ni procurer à leur constructeur des alluvions au détriment des autres riverains en rejetant les eaux sur leurs fonds. L'établissement de digues à la mer ou contre les fleuves, rivières et torrents peut, en cas de nécessité, être prescrit par décret. La construction et l'entretien incombent alors aux riverains dont les propriétés sont protégées ; des subventions peuvent aussi leur être accordées sur les crédits budgétaires. Les art. 605 et 606 du Code civil considèrent le rétablissement des digues comme une grosse réparation à la charge du propriétaire, à moins que leur destruction ne provienne du défaut d'entretien incombant à l'usufruitier. Des associations syndicales peuvent être constituées pour effectuer les travaux de construction et d'entretien des digues.

Certaines vallées (Seine, Loire, Rhône, Garonne et divers affluents) sont placées sous un régime à part, en raison des risques d'inondations. L'autorité préfectorale doit y autoriser au préalable, sous peine de contravention, toute construction ou modification de digues sur les parties submersibles ; elle peut aussi prescrire la modification, le déplacement ou la suppression des digues faisant obstacle à l'écoulement des eaux ou restreignant d'une manière nuisible le champ des inondations ; dans ce cas une indemnité de dommage est payée aux propriétaires.

DIGUE-DIGUE [*di-ghe-digh'*] n. f. Argot. Attaque d'épilepsie. || *Batteur de digue-digue,* Faux épileptique.

DIGUEMENT [*ghe-man*] n. m. Hydraul. Action de diguer. || Ouvrage servant de digue. (On dit plus souvent ENDIGUEMENT.)

DIGUER [*ghé*] v. tr. Hydraul. Munir d'une digue ou de

digues : DIGUER *un fleuve*. (On dit plus ordinairement ENDIGUER.)

— Manèg. Frapper fortement le cheval de l'éperon.

DIGUET [*ghè*] n. m. En Normandie, Petit morceau bois en pointe, pour aiguillonner les ânes.

DIGULLEVILLE (Guillaume DE), poète français du XIVe siècle, né à Digulleville (Manche). Moine de l'ordre de Cîteaux, il composa, à l'imitation du *Roman de la Rose*, un immense poème allégorique qui jouit jusqu'au XVIe siècle d'un grand succès. Les deux premières parties : *le Pèlerinage de la vie humaine* et *le Pèlerinage de l'âme*, furent écrites de 1330 à 1335 ; la troisième, *le Pèlerinage de Jésus-Christ*, vers 1355. Stürzinger en a donné une nouvelle édition pour le Roxburghe-Club (1895).

DIGYNE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *gunê*, femelle). Bot. Qui a deux organes femelles, deux pistils, ou un seul surmonté de deux stigmates, ou deux stigmates sessiles : *Fleur* DIGYNE. *Plante* DIGYNE.

— Tératol. Qui a les organes du sexe féminin doubles.

DIGYNIE [*nî*] n. f. (rad. *digyne*). Classe de plantes du système de Linné, comprenant celles qui ont deux pistils ou deux stigmates.

DIHÉLIE [*lî*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *hélios*, soleil). Astron. Ordonnée de l'orbite elliptique de la terre, passant par celui des deux foyers qu'occupe le soleil.

DIHEPTAPODE [*èp'-ta*] adj. (du gr. *di*, deux fois, *hepta*, sept, et *pous, podos*, pied). Qui a quatorze pieds.

DIHEXAÈDRE [*èk'-za*] adj. (du préfixe *di*, et du gr. *hexa*, six, et *édra*, surface). Se dit des cristaux ayant douze faces, qui, prises six à six et prolongées jusqu'à leur rencontre mutuelle, donneraient naissance à deux hexaèdres : *Chaux carbonatée* DIHEXAÈDRE.

DIHEXYLCÉTONE [*èk'-zil*] n. f. Chim. Syn. de ŒNANTHONE.

DIHEXYLE [*èk'-zil'*] n. m. Chim. Syn. de DODÉCANE.

DIHEXYLÈNE [*èk-zi*] n. m. Chim. Syn. de DODÉCYLÈNE.

DIHL (Joseph), céramiste allemand, né à Pfalz (Allemagne) en 1761, mort à Paris en 1831. Protégé du duc d'Angoulême, il ouvrit un atelier à Paris, rue de Bondy, en 1781. En 1786, il s'associa avec Guerhard. Ils produisirent de la porcelaine fine et ordinaire, surtout des assiettes et des tasses dans le genre de Sèvres, ainsi que des figurines en biscuit.

DIHONG, nom de la partie moyenne du *Brahmapoutra*, durant sa traversée de l'Himalaya et en amont de son confluent avec son grand tributaire de gauche, le Lohit.

DIHYDR, DIHYDRO, préfixes indiquant la présence dans une molécule de deux atomes d'hydrogène d'addition.

DIHYDRACRIDINE n. f. Corps $C^6H^4[NH{\cdot}CH^2]C^6H^4$ fondant à 168°, obtenu par action du zinc et de l'acide chlorhydrique sur l'acridine.

DIHYDRANTHRACÈNE n. m. Carbure d'hydrogène de formule $C^{14}H^{12}$ fondant à 108°, obtenu par réduction de l'anthracène au moyen d'amalgame de sodium.

DIHYDRITE n. f. Minér. Phosphate hydraté naturel de cuivre.

DIHYDROBENZÈNE [*bin*] n. m. Carbure d'hydrogène de formule C^6H^8 bouillant à 81° identique au cyclohexadiène △ 1-3.

DIHYDROBORNYLÈNE n. m. Syn. de CAMPHANE.

DIHYDROCARVÉOL n. m. Syn. de CARVOMENTHOL.

DIHYDROCARVONE n. f. Cétone terpénique de formule $C^{10}H^{14}O$, bouillant à 221°, rencontrée dans l'essence de kummel et obtenue par hydrogénation de la carvone.

DIHYDROEUCARVÉOL n. m. Alcool terpénique de formule $C^{10}H^{18}O$, correspondant à la dihydroeucarvone et obtenu par hydrogénation de l'eucarvone.

DIHYDROEUCARVONE n. f. Cétone terpénique de formule $C^{10}H^{16}O$, obtenue par oxydation du dihydroeucarvéol.

DIHYDRONAPHTALÈNE [*naf'*] n. m. Carbure d'hydrogène de formule $C^{10}H^{10}$, fondant à 15°, bouillant à 212°, obtenu par action du sodium et de l'alcool à l'ébullition sur le naphtalène.

DIHYDROTOLUIDINE n. f. Base volatile bouillant à 190°-200°, constituant un dixième des alcalis contenus dans l'huile de foie de morue.

DIÏAMBE n. m. (du préfixe *di*, et de *ïambe*). Métriq. Pied composé de deux ïambes.

DIÏAMBIQUE [*an-bik'*] adj. Métriq. Qui est composé de deux ïambes ou de diïambes : *Pied* DIÏAMBIQUE. *Vers* DIÏAMBIQUE.

DIINDOGÈNE n. m. Chim. Syn. de INDIGO BLEU.

DIINDOXYLE n. m. Chim. Syn. de INDIGO BLANC.

DIIOD, DIIODO, préfixes indiquant la présence dans une molécule de deux atomes d'iode de substitution.

DIIODACÉTATE n. m. Sel ou éther de l'acide diiodacétique.

DIIODACÉTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CHI^2{\cdot}CO^2H$ fondant à 110°, obtenu à partir d'acide malonique et d'acide iodhydrique.

DIIODHYDRINE n. f. Diéther iodhydrique de la glycérine.

DIIODOBENZÈNE [*bin*] n. m. L'un quelconque des trois dérivés diiodés du benzène de formule $C^6H^4I^2$, *ortho*, *méta* et *para*.

DIIODOFORME n. m. Nom donné au *tétraïodoéthylène* de formule $CI^2{:}CI^2$.

— ENCYCL. Le *diiodoforme* s'obtient par action du carbure de calcium sur une solution aqueuse d'iode ou par action de l'iodure d'azote sur l'acétylène. C'est un solide jaune, fondant à 192°, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, présentant sur l'iodoforme l'avantage d'être inodore.

DIIODOMÉTHANE n. m. Chim. Syn de IODURE DE MÉTHYLÈNE.

DIIODOTHYMOL n. m. Chim. Syn. de ARISTOL.

DIIPOLIES [*lî*] n. f. pl. (du gr. *Dios* génitif de *Zeus*, et *polis*, ville). Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur de Zeus *Polieus*, protecteur de la ville. (On dit aussi DIPOLIES.)

DIISÉTHIONATE n. m. Sel ou éther de l'acide diisséthionique.

DIISÉTHIONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $O(CH^2{\cdot}CH^2{\cdot}SO^3H)^2$ dont le sel d'ammonium se forme par chauffage de l'iséthionate d'ammonium.

diis manibus (*Aux dieux mânes*), invocation dont les initiales : D. M. précédées ou suivies du nom du défunt, se retrouvent souvent sur les sépultures, depuis le siècle d'Auguste, dans tout l'Empire romain.

DIISOPRÈNE n. m. Chim. V. ISOPRÈNE.

DIJKMAN (Petter), antiquaire suédois, né à Hedemora vers 1650, mort à Stockholm en 1717. On lui doit divers ouvrages, entre autres : *Observations historiques sur les monuments runiques* (1723) ; etc.

DIJON, ch.-lieu du départ. de la Côte-d'Or, à 315 kil. de Paris, au confluent du Suzon et de l'Ouche, affluent de la Saône, et sur le canal de Bourgogne ; 90.870 hab. (*Dijonnais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Cour d'appel, académie et université. Evêché suffragant de Lyon.

La ville s'est prodigieusement développée dans ces dernières années, grâce à sa position à la croisée des routes qui, du Nord et du Bassin de Paris, mènent vers la Méditerranée. Là se rencontrent, entre autres, les voies Paris-Lyon-Marseille, Paris-Belfort par Besançon, Paris-la Suisse-Milan-l'Orient par le Simplon, Paris-l'Italie par le mont Cenis, Boulogne ou Calais à la Méditerranée, Lille-Dijon, Nancy-Dijon, Sarrebrück-Nevers, Strasbourg-Bordeaux. C'est avant tout une ville de transit. Elle est naturellement devenue une ville industrielle de produits alimentaires (vins, minoteries, biscuiteries, confiseries, moutarde, huileries) et de produits de luxe (automobiles, chaudronneries, mégisseries, quincaillerie de précision).

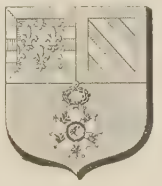

Armes de Dijon.

Elle est surtout renommée comme ville d'art. C'est, avec Paris et Rouen, la plus riche ville de France en œuvres de toutes natures. On y admire l'église Saint-Philibert (désaffectée et longtemps transformée en entrepôt), superbe monument de l'époque romane ; l'église Saint-Bénigne (autrefois abbatiale, aujourd. cathédrale), du XIIIe siècle, d'un sobre gothique bénédictin. Achevée en 1288, elle repose sur une magnifique crypte du VIe au Xe siècle, et contient de belles œuvres d'art ; l'église Notre-Dame, du XIIIe siècle, chef-d'œuvre du style ogival bourguignon, dont la riche façade à double galerie présente trois rangs d'admirables gargouilles ; l'église Saint-Jean, curieuse construction à nef unique, du XVe siècle ; l'église Saint-Etienne (aujourd. Chambre de commerce), du XIVe siècle et à façade du XVIIIe ; l'église Saint-Michel, le plus beau monument religieux de la Renaissance française, richement sculptée, où le paganisme se mêle étrangement au christianisme dans les œuvres de Sambin et de Nicolas le Court (XVe-XVIe s.) ; l'ancienne église Sainte-Anne (fin du XVIe s.). L'église Notre-Dame possède la fameuse horloge de Jacquemart, ramenée par Philippe le Hardi de Courtray en 1382. Des vieilles maisons, nombreuses, quelques-unes sont fort riches : hôtels de Vogué (1614), Liégeard (1538), du Miroir, du Chambellan ou des Ambassadeurs, des Cariatides, de la place Ernest-Renan, de la rue Rude, de la rue Vannerie, de Saint-André, du Petit-Potet, Saint-François de Sales, etc. Le splendide palais de justice, des XVe et XVIe siècles, possède une salle des pas-perdus en ogive à poutres apparentes justement célèbre. Enfin, le palais des ducs de Bourgogne ou des états est fait de plusieurs parties : palais des ducs avec tour de Bar (où fut enfermé le duc René de Bar) escalier de style italien et tour de la Terrasse du XVe siècle, façade de Mansard et de Gabriel avec vaste place élevée de 1682 à 1784. Ce palais renferme l'hôtel de ville, et le plus riche des musées de province. La bibliothèque, également très riche, est établie avec l'école de droit dans l'ancien collège des jésuites du XVIIe siècle. Aux portes de Dijon, l'ancienne chartreuse de Champmol possède le puits de Moïse et la façade de la chapelle des ducs de Bourgogne par Claus Sluter (1389-1406). Le passé de Dijon explique cette richesse en monuments.

Dijon (l'église Saint-Michel). — Cl. Boulanger.

— *Histoire.* Dijon, d'abord humble station de la cité des Lingons (*Divio*), prit de l'importance à partir des invasions barbares, mais ne devint capitale de la Bourgogne qu'au XIIe siècle. La magnificence et la richesse des ducs de Bourgogne fit sa fortune, et quand elle fut réunie à la France en 1477 elle demeura le siège du gouvernement, des états et du parlement de Bourgogne. Elle fut assiégée par les Suisses en 1513, et prise par les Allemands le 30 octobre 1870, mais cependant, en janvier 1871, le corps de Garibaldi y tint les Allemands en échec. Elle fit partie du diocèse de Langres jusqu'à la fondation de son évêché (1731). Dijon a vu naître saint Bernard, le prévôt de Paris Hugues Aubriot, le conseiller Philippe Pot, le duc Charles le Téméraire ; J.-B. Bossuet, le physicien E. Mariotte, le dramaturge Crébillon ; le poète A. Piron, le littérateur Ch. de Brosses, les conventionnels Bazire et Guyton de Morveau, le compositeur Jean Rameau ; Ch. Brifaut, le comte Frochot, Maret, duc de Bassano, le comte de Vergennes, l'amiral Roussin, le maréchal Vaillant, les sculpteurs Ramey, Diébolt et Fr. Rude, et aussi, probablement en 1752, sainte Jeanne Frémyot de Chantal.

— L'arrondissement de Dijon a 15 cant., 267 comm., et 174.680 hab. Le canton Nord a 15 comm., et 26.850 hab. Le canton Est, 17 comm., et 23.570 hab. ; le canton Ouest, 8 comm., et 30.730 hab. ; le canton Sud, 7 comm., et 27.750 hab.

Dijon (CÔTE DE), l'une des subdivisions œnologiques de la *Côte d'Or*, qui commence à Gevrey-Chambertin et s'étend jusqu'aux portes de Dijon. Elle englobe les communes de Larrey, Chenove, Marsannay-la-Côte, Couchey, Fixin, Fixey, Brochon et Gevrey-Chambertin. Les vins les plus estimés de cette région sont ceux du finage de Gevrey-Chambertin avec les crus de *Chambertin* et *clos de Bèze*.

Il faut rattacher également à cette région, et bien qu'ils ne soient pas compris dans la *Côte de Dijon* proprement dite, les vignobles de Plombières-lès-Dijon, Talant, Perrigny-lès-Dijon, etc., qui fournissent de bons ordinaires. A la Côte de Dijon fait suite la *Côte de Nuits*. (Quelques auteurs ne distinguent pas la Côte de Dijon de la Côte de Nuits.)

DIJONNAIS [*jo-nê*], pays de la province de Bourgogne, constitué dans le département de la Côte-d'Or autour de Dijon. C'était le reste du *territorium Divionense* de Grégoire de Tours, et du *pagus Divionensis* de l'époque carolingienne.

DIKA n. m. Espèce de manguier du Gabon. || *Pain de dika*, Pain fait avec l'amande des fruits du dika.

DIKÉ, petite planète, N° 99, découverte en 1868 par Borrelly.

DIKELI, ville de Turquie (Anatolie, prov. de Smyrne), sur le canal de Mytilène, au pied du Karadagh ; 2.000 hab. environ. (C'est bien, plutôt que *Tchandarli*, le port de Bergama.)

DIKELOCEPHALUS [*sé-fa-luss*] n. m. Genre de crustacés trilobites, famille des olénidés, au pygidium plus grand que la tête et terminé de chaque côté par une épine. (Ces fossiles sont caractéristiques du cambrien d'Europe et d'Amérique.)

DIKÉRATION [*ti-on'*] n. m. Antiq. Impôt établi en 739 par Léon l'Isaurien pour réparer les murs de Constantinople. (Il augmentait les impôts existant de deux *kératia* par sou d'or, soit un douzième.)

DIKOA, ville du Cameroun sous mandat britannique, au sud du lac Tchad, et sur son tributaire le Yedséram ; 25.000 hab. environ. (C'est l'ancienne capitale du Bornou et la capitale éphémère du sultan noir Rabah.)

DILACÉRATION [*si-on*] n. f. Action de dilacérer : *La* DILACÉRATION *d'un testament.*

— Pathol. Plaie par déchirure des tissus, ordinairement anfractueuse et succédant à un traumatisme.

DILACÉRER [*si-ré*] v. tr. (lat. *dilacerare*. — Se conjugue comme *accélérer*.) Déchirer, mettre en morceaux : DILACÉRER *un testament, un contrat.*

DILACTIQUE [*tik'*] adj. Syn. de DILACTYLIQUE.

DILACTYLATE n. m. Sel ou éther de l'acide dilactylique. || Syn. de DILACTATE.

DILACTYLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un diacide de formule $CO^2H{\cdot}CH(CH^3){\cdot}O{\cdot}CH(CH^3)CO^2H$, obtenu en chauffant le lactate de calcium vers 280°. || Syn. DILACTIQUE.

DILAIER [*lé-ié*] v. tr. Linguist. V. DILAYER.

DILANIATEUR, TRICE adj. (du lat. *dilaniatum* supin de *dilaniare*, déchirer, mettre en lanières). Physiq. Qui produit un déchirement violent : *Force* DILANIATRICE. (Peu us.)

DILAPIDATEUR, TRICE adj. (de *dilapider*). Qui dépense sans mesure : *Un ministre* DILAPIDATEUR. || Qui détourne à son profit.

— Substantiv. : *Un* DILAPIDATEUR *des deniers publics.*

DILAPIDATION [*si-on*] n. f. (rad. *dilapider*). Action de dépenser sans règle, sans mesure, et, quand il s'agit des deniers de l'Etat, frauduleusement.

— ENCYCL. L'antiquité a connu le détournement des deniers de l'Etat. Cicéron l'a flétri chez Verrès, Tacite chez les empereurs. En France, Henri IV, allant saluer à Saint-Denis le savant du Haillan et le trouvant occupé à écrire une histoire du royaume, l'invita à « ne pas oublier d'y consigner bien au long les larcins des trésoriers et les brigandages des gouvernants ». Sous Louis XIII, les *dilapidations* du connétable de Luynes venant après celles de Concini firent scandale. Richelieu chercha sans grand résultat à y mettre un terme avec le Code Michaud. Cela n'empêcha pas Fouquet de construire le château de Vaux, les financiers d'imiter son exemple, et le maréchal de Villars de s'enrichir en campagne. Le règne de Louis XV fut plus particulièrement le règne des dilapidations. Le duc de Richelieu se distingua comme commandant d'armée en Hanovre. Le Directoire n'en fut pas exempt et, le 14 messidor an VII, le Conseil des cinq-cents dut instituer une *Commission des dilapidations*. On connaît les dilapidations qui marquèrent le règne de Louis-Philippe (affaires de Teste et Cubières) et celui de Napoléon III. Le contrôle législatif et judiciaire les a rendues difficiles.

DILAPIDER [*dé*] v. tr. (lat. *dilapidare* ; du préfixe *di*, et de *lapis, idis*, pierre [proprem. « disperser les pierres

d'un édifice »]). Dépenser avec excès et avec désordre : DILAPIDER *les deniers de l'Etat, sa fortune.* || Détourner à son profit : DILAPIDER *les biens d'un pupille.*

— ***Se dilapider,*** v. pr. Au sens passif, Etre dilapidé.

— SYN. **Dilapider, dissiper, gaspiller, prodiguer.** *Dilapider* n'est pas du style ordinaire; il ne convient qu'en parlant d'une grande fortune ou des finances de l'Etat. *Dissiper* ajoute à l'idée de disperser, qui entre dans *dilapider,* celle d'anéantissement : c'est anéantir en dispersant; *gaspiller,* c'est bien aussi *dépenser* sans règle ni mesure, mais c'est aussi *dissiper* en pure perte. *Prodiguer,* c'est simplement aller beaucoup trop avant dans la dépense.

DILATABILITÉ n. f. (de *dilatable*). Action, pouvoir de se dilater.

— ANTON. **Compressibilité, coercibilité.**

— ENCYCL. V. DILATATION.

DILATABLE adj. (de *dilater*). Doué de dilatabilité : *Les gaz sont plus* DILATABLES *que les liquides.* || Susceptible de s'agrandir : *L'ouverture de la pupille est très* DILATABLE *chez tous les animaux qui peuvent voir dans l'obscurité.*

— ANTON. **Coercible, compressible, inextensible.**

DILATANT [*tan*], **E** adj. Physiq. Qui produit la dilatation, qui dilate : *Force* DILATANTE.

— Chir. Qui sert à agrandir, à étendre une ouverture ou une cavité.

— *Substantiv.* et au masc. : *Les sondes, les sétons et les boules d'iris, les laminaires sont des* DILATANTS. (On dit aussi DILATATEUR.)

DILATATEUR, TRICE adj. Qui sert à dilater, qui est propre à dilater.

— Anat. *Muscles dilatateurs,* Muscles servant à dilater les parois des cavités auxquelles ils adhèrent.

Dilatateurs (chir.).

— *Substantiv.* et au masc. Muscle dilatateur : *Les* DILATATEURS *de la poitrine.* || Corps employé en chirurgie pour dilater un orifice ou une cavité. (On dit aussi DILATANT.) || Instrument servant à dilater un orifice ou une cavité.

DILATATION [*si-on*] n. f. (lat. *dilatatio*). Phys. Augmentation en volume, sans changement de nature ou de constitution, sous l'influence de la chaleur : *La* DILATATION *de l'esprit-de-vin est plus grande que celle des huiles.*

— Accroissement dans les dimensions d'une ouverture : *La* DILATATION *de la pupille.*

— Développement, extension : *Les conquêtes prodigieuses de Charlemagne furent la* DILATATION *du règne de Dieu.* (Bossuet.) [Peu us.]

— *Fig.* Expansion : *La joie résulte d'une* DILATATION *de l'âme.*

— Chem. de f. *Appareil de dilatation de voie,* Dispositif destiné à permettre (et à compenser) les dilatations et contractions des organes métalliques influencés par les variations de température.

— Electr. *Dilatation galvanique,* Augmentation du volume d'un corps sous l'influence de l'électricité seule.

— Métall. *Essai de dilatation,* Méthode d'essai par laquelle on étudie la dilatabilité d'un produit métallurgique et les transformations internes à l'état solide dans les alliages.

— Pathol. *Dilatation des veines.* V. VARICES. || *Dilatation des artères.* V. ANÉVRISME.

— ENCYCL. Phys. Les changements de volume éprouvés par les corps sous l'influence d'un changement de température sont plus grands pour les liquides que pour les solides et encore plus grands pour les gaz.

Dilatations cubique, linéaire, superficielle. — Le coefficient de dilatation linéaire est l'augmentation de longueur de l'unité de longueur (1 cm.) pour une élévation de température de 1° C. De même le coefficient de dilatation cubique est l'augmentation de volume de l'unité de volume pour la même élévation de température de 1° C. Et l'on définit de même le coefficient de dilatation superficielle. On démontre que le coefficient de dilatation linéaire est sensiblement le tiers du coefficient de dilatation cubique, et que le coefficient de dilatation superficielle en est les deux tiers.

Pour les liquides qui sont nécessairement contenus dans des vases, on n'observe que leur *dilatation apparente,* c'est-à-dire l'excès de la *dilatation absolue* du liquide sur la dilatation cubique du vase.

Dilatation absolue du mercure. — Dulong et Petit l'ont déterminée directement au moyen de l'appareil ci-contre :

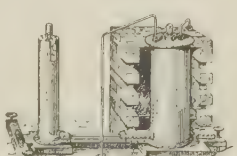

Dilatation du mercure : appareil de Dulong et Petit.

Les deux branches verticales d'un tube formant avec la branche horizontale un système de vases communicants, contiennent du mercure; mais l'une des branches est maintenue à la température de 0° et l'autre portée à une température t.

Alors les niveaux où s'élève le mercure dans l'une ou l'autre branche sont différents et les hauteurs de mercure (soigneusement mesurées au cathétomètre) sont en raison inverse des densités du mercure aux deux températures 0° et t°.

Ils trouvèrent ainsi entre 0° et 100°, 200°, 300° des coefficients moyens allant en croissant $\frac{1}{5550}$, $\frac{1}{5425}$ et $\frac{1}{5300}$.

Citons encore sur ce sujet les travaux de Regnault, Broch, Wüllner, Rekcnagel, Bosscha, Mendeleef, etc.

L'intérêt de cette détermination est qu'on peut obtenir la dilatation absolue d'un liquide quelconque par la comparaison des dilatations apparentes de ce liquide et du mercure dans une même enveloppe.

Les recherches de Luc, Biot, Is. Pierre, Kopp, etc., ont établi que le *coefficient vrai de dilatation de tous les liquides connus augmente avec la température.*

Dilatation de l'eau. — L'eau présente une irrégularité remarquable dans sa dilatation. A la température de 4° elle possède un *maximum de densité.* L'expérience de Hope le met en évidence.

L'éprouvette est remplie d'eau que l'on refroidit avec de la glace entourant la partie moyenne.

Appareil de Hope.

Deux thermomètres ont leurs réservoirs plongeant l'un dans la partie supérieure, l'autre en bas. Ce dernier seul accuse d'abord un abaissement de température jusqu'à 4°. Alors, il reste stationnaire et l'autre commence à baisser sous l'action de l'eau plus froide que 4°, qui, plus légère, remonte.

C'est d'ailleurs un fait général que *toutes les solutions salines ont un maximum de densité qui s'abaisse plus rapidement que le point de congélation, et ces deux abaissements sont sensiblement proportionnels aux quantités de sels dissoutes.*

Dilatation des solides. — Le pyromètre à cadran en permet une évaluation approximative. La méthode de Lavoisier et Laplace en est un perfectionnement.

Luc et Borda *comparent* l'allongement d'une tige à celui d'un étalon préalablement étudié. Enfin Royet, Ramsden, et surtout de Wrede et Benoît mesurent avec une grande précision les dilatations linéaires par le procédé du *comparateur.*

Pour la dilatation cubique on utilise le procédé du thermomètre à poids, dû à Dulong et Petit.

Les corps cristallisés présentent des *dilatations principales* suivant les axes d'élasticité. Certains se dilatent dans certaines directions et se contractent dans d'autres. L'iodure d'argent a un coefficient de dilatation négatif avec minimum de densité vers — 60°.

Dilatation des gaz. — Gay-Lussac fut amené à penser que *tous les gaz se dilatent également, d'une manière indépendante de la pression.* Regnault distingue le coefficient de dilatation *sous pression constante* et *à volume constant.*

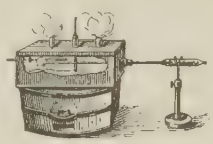

Appareil de Gay-Lussac.

Enfin, l'on doit à Maurice Lévy la curieuse loi générale suivante : *Si l'on chauffe un corps quelconque, sous volume constant, la pression qu'il exerce sur les parois immobiles de l'enceinte qui le renferme ne peut que croître, en toute rigueur, proportionnellement à sa température.*

Dilatations électrique et *magnétique.* — Le son d'une verge métallique est modifié par le passage du courant. Joule, puis Wiedman, ont d'autre part observé l'allongement du fer dans l'aimantation. Déjà, Fage avait reconnu que les variations périodiques de longueur ainsi produites s'accompagnent de sons, qui depuis devaient être utilisés en téléphonie.

Enfin les cristaux hémièdres sont susceptibles de *dilatations électriques* (quartz piézoélectrique de Curie). Lorsqu'on soumet à des compressions ou à des tractions suivant certaines directions un cristal dépourvu de centre de symétrie, ce cristal se polarise suivant des directions déterminées, dites « axes électriques ».

— Méd. Il existe, en médecine, des *dilatations physiologiques* et des *dilatations pathologiques.*

Comme types des dilatations physiologiques, on peut citer la *dilatation de la pupille* sous l'action de l'obscurité ou de la belladone, et la *dilatation du col de l'utérus,* qui, au cours de l'accouchement, suit l'effacement de ce col et constitue le début du « travail » proprement dit.

Comme types de dilatations pathologiques, nous donnerons : la *dilatation des cavités du cœur,* due à la fatigue de l'organe dans certaines de ses maladies et facteur d'asystolie; la *dilatation des bronches,* maladie infectieuse caractérisée surtout par une expectoration abondante et fétide; la *dilatation de la pupille* au cours de plusieurs maladies nerveuses; la *dilatation de l'aorte* dans les aortites; la *dilatation de l'estomac* ou *gastrectasie.*

L'augmentation de la capacité gastrique est due : 1° à une cause mécanique telle que la sténose du pylore; 2° à un affaiblissement de la musculature de la poche stomacale, sans lésions appréciables, provenant soit de l'abus des aliments et surtout des boissons, soit, et le plus souvent, de l'aérophagie. Les troubles qui résultent de la gastrectasie sont de deux sortes : des troubles d'auto-intoxication découlant de la stase et des fermentations anormales des aliments — et c'est à cette auto-intoxication que Ch. Bouchard attribuait la plupart des maladies de la nutrition et les manifestations caractéristiques de l'arthritisme — et des troubles de compression, déterminant des accidents pulmonaires et cardiaques, parfois impressionnants, oppression, dyspnée, arythmie. Le traitement de la dilatation gastrique est, dans le cas de sténose pylorique irréductible, l'intervention opératoire et, dans les autres cas, le régime avec réduction des aliments et des boissons et surtout rééducation de la déglutition pour combattre l'aérophagie.

Dilatation aiguë de l'estomac. — Distension considérable de la poche gastrique, entraînant des symptômes graves d'occlusion intestinale, qui survient après une intervention abdominale. On l'attribue à la compression du duodénum. On vient à bout de cette complication post-opératoire par le décubitus ventral ou génu-pectoral (en chien de fusil).

— Chir. La *dilatation chirurgicale* est une opération qui a pour but d'exercer une pression excentrique, destinée à élargir une cavité ou un conduit. La dilatation peut être lente, progressive, brusque ou forcée. La dilatation *lente* se fait surtout avec la laminaire. On taille un morceau de cette algue et on l'introduit à sec dans les parties que l'on veut dilater. Ce morceau se gonfle par l'humidité et, de cette façon, écarte les tissus. Cette méthode s'applique particulièrement à la dilatation du col de l'utérus; la dilatation *progressive* s'obtient avec des sondes résistantes de plus en plus grosses (urètre, œsophage).

La dilatation *brusque* ou forcée (anus, col de l'utérus) est obtenue soit à l'aide des doigts, soit au moyen d'instruments spéciaux : spéculums dilatateurs, écarteurs, ballons de Champetier ou de Tarnier.

DILATATOIRE adj. Qui opère la dilatation. (Vx.)

— Substantiv. : *Un* DILATATOIRE.

DILATER [*té*] v. tr. (du lat. *dilatare,* de *latus,* large). Physiq. Augmenter, sans changement de constitution ou de nature, le volume de : *La chaleur* DILATE *les corps.*

— *Par anal.* Agrandir l'ouverture de : DILATER *le canal de l'urètre. L'obscurité* DILATE *la pupille.* || Augmenter la capacité de : *Gaz qui* DILATE *un aérostat.*

— *Fig.* Donner plus de grandeur, de noblesse à : DILATEZ *vos voiles et laissez ces choses très indifférentes.* (Bossuet.) || Epanouir, réjouir : *Le malheur resserre le cœur, mais le bonheur le* DILATE.

Ce n'est pas un concert à *dilater* le cœur.
MUSSET.

|| En mauv. part, Accroître : *La possession* DILATE *la convoitise.*

— ***Dilaté, e,*** part. pass. du verbe *Dilater.*

— Entom. *Corselet dilaté,* Corselet dont les bords latéraux sont arrondis et avancés : *La cigale a le* CORSELET DILATÉ.

— ***Se dilater,*** v. pr. Au sens passif, Etre dilaté (au propre et au fig.).

— ANTON. **Comprimer, presser, resserrer, tasser.**

DILATION [*si-on*] n. f. (lat. *dilatio;* de *dilatum,* supin de *differre,* retarder). Action de différer, de retarder : *La* DILATION *du baptême laissait un grand nombre d'enfants dans la malédiction.* (Pascal.) [Vx.]

DILATOIRE adj. (lat. *dilatorius;* de *dilatus,* différé). Qui diffère, retarde, suspend : *User de moyens* DILATOIRES.

— Terme de Palais, par lequel on désigne toute mesure ou démarche judiciaire qui tend à retarder l'instruction ou le jugement d'un procès.

— ENCYCL. Les *exceptions dilatoires* ne tendent pas à arrêter le procès entamé devant une juridiction, mais seulement à retarder la poursuite de l'instance, et s'opposent ainsi aux *exceptions déclinatoires.* V. DÉCLINATOIRE. Elles sont au nombre de deux : celles dont jouissent la femme ou l'héritier pour repousser l'action des créanciers pendant les trois mois et quarante jours qu'ils ont pour délibérer sur l'acceptation de la communauté ou de la succession, et celle dont jouit le défendeur pour appeler en cause ses garants. V. GARANTIE.

DILATOIREMENT [*man*] adv. D'une façon dilatoire : *Procéder* DILATOIREMENT.

DILATOMÈTRE n. m. (de *dilater,* et du gr. *métron,* mesure). Instrument pour mesurer la dilatation. || Espèce d'alcoomètre, connu aussi sous le nom de PÈSE-ALCOOL SILBERMANN, et fondé sur cette remarque que l'alcool et l'eau se dilatent d'une façon très différente à la même température.

— ENCYCL. Le *dilatomètre* est utilisé pour déceler les transformations physico-chimiques susceptibles de se produire dans un alliage au cours du chauffage; ces transformations entraînent en effet des anomalies dans la courbe dilatation-température.

De nombreux instruments sont employés pour la dilatométrie : appareils de Fizeau et de Le Chatelier, basés sur les interférences lumineuses, comparateurs, amplificateurs à leviers; la méthode la plus sensible comporte un système différentiel, la dilatation de la matière à étudier étant comparée à celle d'un produit à dilatation bien connue, régulière, en fonction de la température; on enregistre alors la différence des deux dilatations.

DILATOMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *dilatomètre*). Mesure des dilatations.

DILATOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. (de *dilatomètre*). Qui sert à mesurer la dilatation.

DILAWER PACHA, grand vizir du sultan ottoman Osman II, mort à Scutari en 1622. La bravoure qu'il montra pendant la guerre contre la Perse et son désintéressement déterminèrent le Sultan à lui donner la charge de grand vizir; mais les janissaires révoltés le massacrèrent.

DILAYER ou **DILAIER** [*lè-ié*] v. tr. (anc. franç. *délayer*). Retarder par ses délais. || Renvoyer, remettre à plus tard : DILAYER *un payement, une réponse.* (Vx.)

DILBEEK, commune de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles); 3.500 hab. Agriculture; fruits.

DILECTATEUR n. m. (lat. *dilectator*). Antiq. rom. Commissaire choisi dans l'ordre équestre et qui recrutait les troupes dans les provinces impériales.

DILECTION [*lèk-si-on*] n. f. (lat. *dilectio*). Amour tendre et pieux : *La seule* DILECTION *nous fait agir naturellement, par inclination.* (Bossuet.)

— Ascét. *Dilection spirituelle,* Lien entre les âmes fondé sur l'amour de Dieu, et absolument étranger aux sens et aux intérêts de la terre. || *Enfant de dilection, Fils de dilection,* Ame tendrement aimée de Dieu.

— Chancell. *Salut et dilection,* Formule de chancellerie qu'employaient les empereurs d'Allemagne et les papes en écrivant à certains princes.

— Hist. *Votre dilection, Sa dilection,* Titres que l'on donnait aux électeurs de l'Empire.

DILEMMATIQUE [*lèm-ma-tik'*] adj. Logiq. Qui est de la nature du dilemme : *Raisonnement* DILEMMATIQUE.

DILEMME [*lèmm'*] n. m. (gr. *dilemma;* de *di,* deux fois, et *lêmma,* proposition). Argument présentant au choix de l'adversaire deux propositions dont l'une est nécessairement vraie si l'autre est fausse, et qui ont une même conclusion, en sorte que cette conclusion s'impose d'une manière absolue. — Ainsi, dans *Athalie,* Mathan s'efforce de démontrer à la reine la nécessité de mettre à mort Joas :

A d'illustres parents, s'il doit son origine,
La splendeur de son sort doit hâter sa ruine.
Dans le vulgaire obscur si le sort l'a placé,
Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé?

— ENCYCL. Le *dilemme* est une variété du syllogisme disjonctif, c'est-à-dire qui a pour majeure une proposition disjonctive exprimant une alternative. C'est un argument d'une grande force à la condition que les deux hypothèses énoncées dans la majeure soient réellement les seules possibles. Cette condition est rarement réalisée. V. TRILEMME, QUADRILEMME.

DILETTANTE [*lè-tant'*] n. m. (mot ital.; proprem. « qui se délecte »). Amateur passionné de musique, et *par extens.* d'un art quelconque, ou des arts en général. || Qui s'occupe d'une chose en amateur. || Pl. *Des* DILETTANTI.

— Adjectiv. : *La haute classe* DILETTANTE.

DILETTANTISME [*lè-tan-tissm'*] n. m. (de *dilettante*). Goût très vif pour la musique : *Chez les Italiens, le* DILETTANTISME *figure comme besoin, et non pas comme mode.* || Goût très vif pour un art quelconque ou pour les arts en général : *Le* DILETTANTISME *dégénère souvent en snobisme.* || Caractère de celui qui s'occupe d'une chose en amateur.

— *Par extens.* Les dilettanti : *Les extravagances du* DILETTANTISME. (Th. Gautier.)

DILÉVULATE n. m. Sel ou éther de l'acide dilévulique.

DILÉVULIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un diacide dicétonique de formule $CO^2H\cdot(CH^2)^2\cdot CO\cdot(CH^2)^2\cdot CO\cdot(CH^2)^2\cdot CO^2H$, obtenu à partir de l'acide furfural-lévulique.

DILIGEMMENT [*ja-man*] adv. (de *diligent*). Avec diligence, avec soin : *Chercher, Etudier* DILIGEMMENT. || Avec diligence, promptement : *Exécuter* DILIGEMMENT *un ordre.*

DILIGENCE [*janss'*] n. f. (lat. *diligentia ;* de *diligens*, diligent). Soin, attention, application zélée : *On a employé à examiner cette matière la plus grande* DILIGENCE. (Pascal.) || Rapidité, activité :

Tout dépend du secret et de la *diligence.*
RACINE.

— LOC. DIV. : *Faire diligence,* Faire une chose promptement. || *En diligence, En toute diligence, En grande diligence,* En toute hâte.

— Dr. *Faire ses diligences contre quelqu'un,* Exercer contre lui des poursuites judiciaires. || *A la diligence de,* Sur la demande de.

— Enseign. relig. Application aux leçons du catéchisme : *Premier prix de* DILIGENCE.

DILIGENCE [*janss*] n. f. (dérivé du précédent [on disait d'abord *carrosse* DE DILIGENCE]). Grande voiture publique de voyage, montée sur quatre roues, divisée en deux ou trois compartiments, et faisant un service régulier : *Voyager en* DILIGENCE. *Partir par la* DILIGENCE.

— *Par extens.* Personnes qui se trouvent dans une même diligence : *Préparer le dîner de la* DILIGENCE.

— *Par anal.* Nom que l'on a donné, sur quelques chemins de fer, à des wagons de 1re classe qui ont la forme d'une caisse de diligence. || *Diligence d'eau,* Paquebot, bateau faisant le service des voyageurs. (Vx.)

— Fam. *C'est la diligence embourbée,* Personne extrêmement lente dans ce qu'elle fait.

— Argot. *Diligence de Rome,* Langue (à cause du proverbe : « Qui langue a, à Rome va »).

— ENCYCL. La *grande diligence* avait trois compartiments : le *coupé* en avant, l'*intérieur* au milieu, la *rotonde*

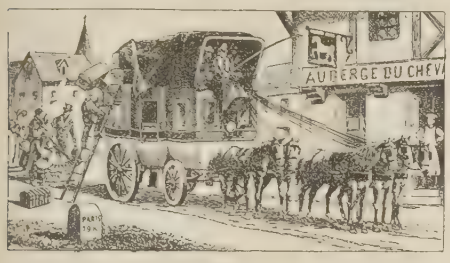

Diligence.

en arrière. Sur l'impériale, derrière le cocher, se trouvait la *banquette*, et derrière cette banquette, sous la bâche, on mettait les colis. La *petite diligence* avait deux compartiments : le *coupé* et l'*intérieur*, qui n'était autre que la *rotonde.*

— Iconogr. Un amusant tableau de Boilly, qui est au Louvre, représente *l'Arrivée d'une diligence dans la Cour des Messageries* (1803). [V. planche *Beaux-Arts XLVIII.*]

DILIGENT [*jan*], **E** adj. (lat. *diligens ;* de *diligere*, aimer tendrement). Laborieux et actif : *Etre* DILIGENT *en ses affaires.* || Qui agit avec promptitude : *Messager, Commissionnaire* DILIGENT. || *Par extens.* Fait avec un zèle vigilant : *Soins* DILIGENTS.

— Dr. *Partie la plus diligente,* Celle qui agit la première dans une poursuite dont le droit lui était commun avec d'autres.

— ANTON. **Indolent, lent, négligent, nonchalant, paresseux.**

— N. m. Techn. Machine servant à dévider l'or en brins.

— N. f. Carross. Sorte d'omnibus. (Vx.)

— Hortic. Variété de tulipe printanière, la première à fleurir.

DILIGENTER [*jan-té*] v. tr. Stimuler : DILIGENTER *des paresseux.* || Activer : DILIGENTER *une affaire.*

— *Intransitiv.* Se hâter, agir en diligence : *Hâtez-vous,* DILIGENTEZ.

DILITURATE n. m. Sel de l'acide diliturique.

DILITURIQUE [*rik'*] adj. Se dit de l'acide nitrobarbiturique obtenu par nitration directe de l'acide barbiturique. (L'acide diliturique $CO[NH\cdot CO]^2CH\cdot NO^2+3H^2O$ a ses trois atomes d'hydrogène remplaçables par un métal.)

DILKE (Charles Wentworth), critique et essayiste anglais, né en 1789, mort à Alice Holt (Hantshire) en 1864. D'abord fonctionnaire dans la marine, il consacra ses loisirs aux recherches littéraires. De 1814 à 1816 il poursuivit la publication de la *Collection du Théâtre anglais* de Dodsley. En 1829, il devint copropriétaire et directeur de la revue *the Athenæum*, où il sut attirer des écrivains comme Ch. Lamb, Tom Hood, Leigh Hunt, Barry Cornwall, etc. Il persuada même Sainte-Beuve et J. Janin de lui envoyer des articles. En 1846 il abandonna ce magazine pour prendre la direction du *Daily News*, mais il continua d'envoyer à l'*Athenæum* des études (sur Pope, Burke, Junius, Peter Pindar, Wilkes, etc.) qui furent publiées en volume par son petit-fils, sir Charles DILKE, sous le titre de *Articles d'un critique* (1875).

DILKE (sir Charles Wentworth), homme politique et écrivain anglais, né à Chelsea en 1843, mort à Londres en 1911. Avocat en 1866, il publia, après de longs voyages, ses impressions (1868), qui lui valurent une grande notoriété. Elu aux Communes, en 1868, par Chelsea, Charles Dilke fit partie du groupe radical extrême. En 1880, Gladstone le choisit pour sous-secrétaire d'Etat, et, en décembre 1882, comme ministre de l'intérieur. Cependant, en 1886, accusé d'adultère par Donald Crawford, membre du Parlement, qui plaidait en divorce contre sa femme, il rentra dans la vie privée ; mais, en 1892 et 1895, il fut élu de nouveau dans le Gloucestershire. On a de lui, outre *Greater Britain, Problèmes de la Plus grande Bretagne* (1890), *la Défense impériale* (1892). Il eut de la sympathie pour la France.

DILKE (Emilia-Francis STRONG, lady), femme du précédent, écrivain d'art, née à Ilfracombe en 1842, morte à Woking en 1904. Parmi ses publications, citons : *Histoire de la Renaissance artistique en France* (1879) ; *Claude Lorrain d'après des documents inédits* (1884).

DILL (Louis), peintre de marine allemand, né à Gernsbach (grand-duché de Bade) en 1848. Il étudia l'art de l'ingénieur et l'architecture au Polytechnikon de Stuttgart, fut officier pendant la guerre de 1870-1871, et, plus tard, s'adonna tout à fait à la peinture. Il s'affirma vite comme le maître de l'école de Dachau et unit à la vérité de l'impression le souci du grand style. Parmi ses tableaux, on cite surtout : *Canal à Venise* (galerie de l'Etat de Wurtemberg) ; *Siroco*, marine vénitienne (galerie de Mannheim) ; *Soir en Hollande* (1888) ; *Wartburg* (au Reichstag) ; *Canal hollandais* (galerie nationale de Berlin) ; *Trabacola* (galerie de Saint-Gallen) ; *Canal vénitien* (galerie de Stuttgart).

DILLENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Hesse-Nassau), sur le Dill, affluent droit de la Lahn ; 6.000 hab. Ch.-lieu de cercle. Là naquirent, dans un château détruit en 1760, Guillaume et Maurice d'Orange. DILLENBOURG fut, sous le premier Empire, le ch.-lieu du départ. de la Sieg.

DILLÉNIACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales.

— ENCYCL. Les *dilléniacées* (dix-huit genres avec deux cents espèces) sont des arbres ou des arbustes souvent grimpants, à feuilles isolées, simples et sans stipules, dont la plupart habitent les régions tropicales. Leurs fleurs ont en général un seul verticille d'étamines très ramifiées. Le fruit est ordinairement formé d'autant de follicules, contenant des graines albuminées et pourvues d'une arille ; quelquefois, c'est une baie. Les dilléniacées sont voisines des renonculacées et des magnoliacées.

DILLÉNIE [*nî*] n. f. (du nom du botaniste allem. *Dillenius*). Genre de plantes, type de la famille des *dilléniacées.*

— ENCYCL. Les *dillénies* (*dillenia*) sont des arbres à larges feuilles, dont le fruit est une baie. On en connaît près de vingt espèces, de l'Inde et de l'archipel indien. Les indigènes consomment non la baie, qui n'est pas comestible, mais le calice, parfumé et gorgé d'un suc acidulé. L'espèce la plus remarquable est la *dillenia elegans*, qui peut atteindre 15 m. de haut, et dont le suc du calice est employé comme condiment. Quelques espèces sont cultivées dans les serres européennes pour la beauté de leur feuillage. D'autres donnent un excellent bois de menuiserie, telle la dillénie élevée.

Dillénie.

DILLENIUS ou **DILLEN** (Jean-Jacques), botaniste allemand, né à Darmstadt en 1687, mort à Oxford en 1747. Il apporta une attention extrême à la distinction des genres au moyen de la fleur et du fruit, et fut appelé par Sherard à l'université d'Oxford. Il a publié deux ouvrages remarquables : *Hortus Elthamensis* (1732), et *Histoire des mousses* (1741).

DILLENS (Adolphe-Alexandre), peintre de genre belge, né à Gand en 1821, mort à Bruxelles en 1877. Ses *Cinq sens* lui valurent une médaille en 1848. On distingue dans son œuvre : *le Recrutement ; Ordre et Désordre ; le Savetier barbier ; le Galantin ; Défaite du duc d'Alençon à Anvers en 1583.* Dillens a su également éviter la minutie de Leys et la sécheresse d'Alma Tadema. Dillens était membre de l'académie d'Amsterdam.

DILLENS (Juliaan), sculpteur belge, né à Anvers en 1850, mort à Bruxelles en 1904. Elève de son père, il fonda « l'Essor », groupement d'artistes qui organisa les premières expositions des beaux-arts en Belgique, et l'académie de Saint-Gilles. On lui doit : *la Justice inspirée par le Droit et la Clémence*, groupe (1889) ; *Fronton de l'hospice-orphelinat des Trois-Alices*, bas-relief (1900) ; *Metdepenningen*, statue érigée à Gand ; *le Monument d'Anspach*, à Bruxelles.

DILLI ou **DÉLI**, ville capitale de la partie portugaise de l'île de Timor (Malaisie), sur la côte Nord ; environ 3.100 hab.

DILLINGEN, ville d'Allemagne (Bavière, cercle de Souabe), sur le Danube ; 6.050 hab. Brasseries. Université de 1549 à 1804.

DILLINGEN, ville du territoire de plébiscite de la Sarre (cercle de Sarrelouis), près du confluent du Prims dans la Sarre ; 9.500 hab. Importante fonderie, fabrique de tôles et de fer-blanc.

DILLIS (Georges DE), peintre allemand, né à Grüngiebing (Haute-Bavière) en 1759, mort à Munich en 1841. Il a réorganisé la Pinacothèque de Munich et gravé de nombreux paysages. — Son frère CANTIUS, peintre allemand, né à Giebing (Haute-Bavière) en 1779, mort en 1856, acquit une grande réputation comme paysagiste.

DILLMANN (Chrétien-Frédéric-Auguste), orientaliste allemand, né à Illingen (Wurtemberg) en 1823, mort à Berlin en 1894. Il s'est surtout occupé de la langue éthiopienne ; on lui doit le catalogue des manuscrits éthiopiens des bibliothèques de Londres et d'Oxford, des traductions de livres éthiopiens, une *Grammaire de la langue éthiopienne* (1857) ; un *Lexicon linguæ Æthiopicæ* (1862-1865) ; etc.

DILLON (Jacques), 8e fils de Theobald, vicomte Dillon, né en Irlande vers 1580, mort après 1667. Entré au service de la Fronde, puis du roi de France en 1653, il leva un régiment, à la tête duquel il se distingua à la bataille des Dunes, et fut nommé maréchal de camp. Il regagna l'Irlande, après la restauration des Stuarts, en 1663.

DILLON (Arthur, comte), officier irlandais au service de la France, né à Roscommon en 1670, mort à Saint-Germain en 1733. Mis hors la loi comme jacobite, il commanda le régiment qui portait son nom, que son père avait levé, et que Jacques II mit à la disposition de Louis XIV, en 1690. Il se signala, notamment, en 1693, au siège de Girone ; en 1697, au siège de Barcelone ; en 1702, à la défense de Crémone et à Luzarra ; en 1707, aux sièges de la Mirandole et à Castiglione, de Toulon, et en 1709 à celui de Briançon. En 1713, Dillon s'empara de Kaiserslautern et contribua, en 1714, à la prise de Barcelone. Il laissa cinq fils.

DILLON (Théobald, comte), général français, petit-fils du précédent, né à Dublin (Irlande) en 1745, massacré à Lille en 1792. Sa brillante conduite au siège de Savannah pendant la guerre d'Amérique lui valut le brevet de colonel (1780). Resté en France quand éclata la Révolution, il fut promu en 1791 maréchal de camp, et en 1792, commandant de la place de Lille où, faussement accusé de trahison, ses soldats le massacrèrent. L'Assemblée nationale fit transporter ses cendres au Panthéon, adopta ses enfants, et condamna à mort les assassins.

DILLON (Arthur, comte), général français, frère du précédent, né à Braywick (Irlande) en 1750, mort à Paris en 1794. Colonel à dix-sept ans il se signala dans la guerre de l'Indépendance. En 1792, lieutenant général à la tête de l'armée du Nord, il fit prêter serment à ses troupes au nom du roi après le Dix-Août, et, pour ce motif, on le mit en sous-ordre à l'armée de Dumouriez. Accusé d'avoir comploté pour délivrer Marie-Antoinette, défendu par Camille Desmoulins, il fut, lors de la chute de Danton et de ses amis, condamné à mort en avril 1794.

DILLON (Edouard, comte), général français, cousin du précédent, né en Angleterre vers 1751, mort en 1839. Page de Louis XV, puis colonel du régiment de Dillon à la tête duquel il fit la guerre d'Amérique, « le beau Dillon » a été mêlé aux accusations lancées contre Marie-Antoinette. A la Révolution, il émigra en Allemagne, fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes, puis passa au service de l'Angleterre. A son retour en France en 1814, Louis XVIII le nomma lieutenant général, et, en 1816, l'envoya comme ambassadeur à Dresde, puis à Florence. En 1827, Charles X le créa premier chambellan honoraire.

DILLON (Jacques-Vincent-Marie DE LACROIX), ingénieur des ponts et chaussées, né à Capoue en 1760, mort à Paris en 1807. Il servit à Naples dans le corps des ingénieurs hydrauliques, puis fut nommé à Paris professeur d'arts et métiers à l'Ecole centrale. On lui doit le premier pont en fer qui ait été construit en France : le pont des Arts, à Paris (1798).

DILLON (Peter), navigateur anglais, né vers 1785, mort en 1847. C'est lui qui, en 1826, recueillit les premiers indices relatifs au naufrage de La Pérouse à Vanikoro. En 1827, sur les lieux mêmes, il recueillit les épaves de l'expédition, aujourd'hui exposées au musée de la marine, au Louvre.

DILLON (Arthur-Marie, comte), homme politique français, né à Paris en 1834, mort à l'île Berder (Morbihan) en 1922. Descendant du général guillotiné en 1794. Sorti de Saint-Cyr dans la cavalerie, il démissionna pour entrer dans l'industrie. Ami intime du général Boulanger, il négocia l'entente de celui-ci avec les monarchistes et s'enfuit avec lui à Bruxelles (1889). Contumace devant la Haute-Cour et condamné à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée, il fut néanmoins élu député de Lorient en septembre 1889 ; mais la Chambre ne valida pas l'élection. Il fut amnistié en 1895.

DILLON (John), médecin et homme politique irlandais, né, en 1851, à New-York où son père s'était réfugié, mort à Londres en 1927. Il devint un des champions les plus violents de l'indépendance complète de l'Irlande. Elu aux Communes (1880) par la circonscription de Tipperary, il ne se rallia qu'avec peine à la politique modérée de Parnell. Après la chute du ministère Gladstone, il devint un des membres les plus actifs de la Ligue irlandaise. Au moment de la scission qui se produisit dans le parti irlandais, il adhéra à la fraction antiparnelliste et intransigeante. Il reçut la direction de ce groupe quand Mac Carthy le quitta, en 1896 ; il provoqua en 1902, de violents incidents à la Chambre des communes.

John Dillon.

DILLWYNIE [*lou-i-nî*] n. f. Genre de légumineuses-papilionées de la Nouvelle-Hollande, comprenant des arbrisseaux au nombre de dix espèces dont plusieurs sont cultivées en Europe pour la beauté de leurs fleurs.

DILLY (Georges-Hippolyte), peintre français, né à Lille en 1876. Il a traduit, avec une réelle poésie, des scènes de la vie flamande. Il excelle dans les intérieurs intimes et recueillis : *Pendant le mois de Marie ; les Vies enclose ; la Commère ; la Lettre ;* etc., etc.

DILMAN, ville de l'Iran (Azerbaïdjan) ; 5.000 hab., surtout Arméniens, cultivant la vigne et l'olivier et s'occupant d'élevage dans la plaine de Salmas. — Aux environs, ruines de l'ancienne ville.

Dilo [*l'Œuvre*], journal ruthène fondé en 1880, à Lvov (Leopol), par les chefs du mouvement ukrainophile « national ». Cet organe, orienté dans un sens antipolonais, a

joué et joue encore un rôle de premier plan dans la vie politique de la minorité nationale ruthène (ukrainienne) en Galicie-Orientale.

DILOBE ou **DILOBA** n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des notodontidés, comprenant un papillon nocturne d'Europe, le *dilobe à tête bleue* ou *double-oméga*, gris et jaune, avec le thorax ardoisé bleuâtre. (Sa chenille, bleuâtre et jaune, vit sur l'aubépine, le prunellier et les arbres fruitiers, auxquels elle est parfois nuisible.)

Dilobe.

DILOBÉ, E adj. (du préfixe *di*, deux, et de *lobe*). Qui a deux lobes. || Syn. de BILOBÉ.

DILOBÉIA n. m. Genre de protéacées, comprenant de grands arbres de Madagascar, à feuilles divisées en deux lobes inégaux. (Le dilobéia de Thouars donne un bois de menuiserie.)

DILOCHIE [*chî*] n. f. (du gr. *dis*, deux fois, et *lochos*, compagnie). Antiq. gr. Corps formé de deux compagnies, dans les armées grecques.

— ENCYCL. Antiq. gr. Le *lochos* était la principale unité militaire dans la plupart des armées grecques. Son effectif était très variable, donc aussi celui de la *dilochie:* en moyenne, 200 hommes.

DILOCHITE n. m. (rad. *dilochie*). Antiq. gr. Chef d'une double compagnie.

DILOGIE [*jî*] n. f. (du préfixe *di*, et du gr. *logos*, discours). Logiq. Equivoque, double sens. || Littér. Drame contenant deux actions distinctes et pour ainsi dire parallèles.

DILOLO (LAC), petit lac de l'Afrique équatoriale, dans la colonie portugaise d'Angola, situé à 1.445 m. d'altitude, sur le plateau entre Congo et Zambèze. Ses eaux se déversent à la fois dans la partie supérieure du Kassaï et dans la Liba (partie supérieure du Zambèze.) Il se continue au N. par un vaste marais. Découvert en 1853 par Livingstone.

DILOPHIE [*fî*] n. f. Genre de champignons ascomycètes-pléosporées qui attaquent les épis de blé et diverses autres graminées (houlque, vulpin, anine élevée, etc.) et les détruisent complètement en les transformant en une masse irrégulière noire : *La maladie causée par la* DILOPHIE (dilophia graminis) *est désignée sous le nom de mélanose.*

DILOPHOSPORE [*foss.-por'*] n. m. Pycnide de *dilophia.*

— ENCYCL. Le *dilophospore* des graminées (*dilophospora graminis*) attaque le seigle et le blé; il détruit les épis comme le font le charbon et la carie. Les spores sont terminées à leurs deux extrémités par des aigrettes ramifiées (Fückel). Les épis atteints prennent l'aspect d'un rouleau noir et dur; la tige se courbe et se brise souvent.

DILSEN, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. admin. de Maeseyck), près de la Meuse; 1.950 hab. Agriculture; culture des osiers; sapinières.

DILUCIDATION [*si-on*] n. f. Action de dilucider. (Peu us.)

DILUCIDE adj. (du lat. *dilucidus*, lumineux). Clair, net. (Vx.)

DILUCIDER [*dé*] v. tr. (de *dilucide*). Eclaircir: DILUCIDER *une question, un point de doctrine.* [Vx.] (On dit mieux ÉLUCIDER.)

DILUCULE n. m. (lat. *diluculum;* du préfixe *di*, et de *lux, lucis*, lumière). Point du jour. (Vx.)

DILUER [*lu-é*] v. tr. (lat. *diluere;* du préfixe *di*, et du gr. *luein*, laver). Délayer, étendre dans un liquide : DILUER *un médicament.*

— Obtenir la séparation de substances de même nature ou différentes, par le maintien en suspension dans l'eau des substances les plus fines.

— ***Se diluer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre dilué.

DILUTION [*si-on*] n. f. (lat. *dilutio*). Action de diluer, de délayer, d'étendre dans un liquide. || Substance diluée : *Avaler une* DILUTION.

DILUVIAL, E, AUX adj. (du lat. *diluvium*, déluge). Se dit quelquefois pour DILUVIEN, ENNE.

DILUVIEN [*vi-in*], **ENNE** adj. (du lat. *diluvium*, déluge.) Qui a rapport au déluge universel.

— Géol. Se dit des dépôts ou alluvions des cours d'eau. V. DILUVIUM.

— *Par exagér.* Très abondant: *Une pluie* DILUVIENNE. *Une inondation* DILUVIENNE.

DILUVIUM [*vi-om'*] n. m. (mot lat. signif. *déluge;* de *diluere*, délayer). Terme par lequel on désignait autrefois les alluvions anciennes ou quaternaires des fleuves actuels: DILUVIUM *de la Seine, de l'Oise*, etc.

dim, abréviation musicale pour *diminuendo.*

DIMA n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des élatéridés, comprenant des formes de taille moyenne, courtes, brunes ou noires, et qui habitent surtout l'Europe méridionale.

Dima.

DÎMABLE adj. Sujet à la dîme.

DIMAGNÉTITE n. f. Syn. de DIAMAGNÉTITE.

DIMAH, localité d'Ethiopie (Godjam), sur l'Abaï ou haut Nil Bleu; une des anciennes capitales du Godjam.

DIMALONATE n. m. Chim. Syn. de ÉTHANETÉTRACARBONATE.

DIMALONIQUE [*nik'*] adj. Chim. Syn. de ÉTHANETÉTRACARBONIQUE.

DIMANCHE n. m. (du lat. *dies dominica*, jour du Seigneur). Premier jour de la semaine: *Le* DIMANCHE *est jour de repos.* || *Habits du dimanche* ou *des dimanches,* Vêtements plus propres réservés pour les dimanches et les circonstances solennelles: *Mettre ses* HABITS DU DIMANCHE. || *Par extens.* et ironiquem.: *Prendre son sourire* DES DIMANCHES.

— *Dimanche gras* ou *de Quinquagésime,* Dimanche avant le carême, qui précède Pâques de sept semaines.

— *Ecoles du dimanche,* Ecoles établies pour la première fois dans les Pays-Bas, au XVIe siècle, par des prêtres catholiques, pour développer l'instruction religieuse. (Elles se répandirent aux Etats-Unis, en Angleterre, en Suisse, voire en France, dans l'église protestante.)

— Liturg. *Dimanche des Rameaux, de Quasimodo.* V. RAMEAUX, QUASIMODO. || *Dimanches de première classe,* Ceux qui ne le cèdent à aucune fête et dont on fait toujours l'office. (Ce sont : les premiers dimanches de l'Avent et du carême, les dimanches de la Passion, des Rameaux, de Pâques, de Quasimodo, de la Pentecôte et de la Trinité.)

— Mar. *Palan de dimanche,* Palan volant, le plus petit de tous ceux dont on fait usage.

— LOC. FAM. *Dimanche après la grand'messe,* Jamais. || *Etre mis comme un dimanche,* Etre très proprement ou très richement vêtu.

— PROV. :

Tel qui rit vendredi, *dimanche* pleurera,

(vers des *Plaideurs,* de Racine), Souvent la joie n'est pas de longue durée.

— ENCYCL. Relig., Cout., et Dr. Dès les temps apostoliques, le jour consacré à Dieu, parmi les chrétiens, fut le premier jour de la semaine (*Actes des Apôtres,* XX, 7), en mémoire de la descente du Saint-Esprit et surtout en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ. Pour que les fidèles consacrent vraiment le dimanche à Dieu, l'Eglise leur interdit tout travail servile, et leur ordonne l'assistance au sacrifice de la messe. Elle leur demande aussi d'assister aux offices et de vaquer à des œuvres de piété.

Ce fut Constantin qui, le premier, en 321, interdit par une loi tout exercice de la justice et toute occupation manuelle le dimanche. Il fut suivi par les législations chrétiennes. En France, la Révolution avait remplacé le dimanche par le décadi, qui tombait tous les dix jours. Mais, en 1802, une loi a fixé au dimanche le repos des fonctionnaires.

Une loi du 18 novembre 1814 ordonnait, sauf certaines exceptions, le chômage tous les dimanches et jours de fête reconnus par la loi. Cette loi a été abrogée par une loi du 12 juillet 1880, mais le Code du travail a rétabli le repos hebdomadaire. Le Code de procédure civile défend, en matière civile, d'instrumenter les dimanches et jours de fête, et le Code pénal de rendre exécutoires, ces mêmes jours, des jugements.

Dimanche (MONSIEUR), personnage du *Don Juan* de Molière, type du créancier timide. Quand il vient réclamer son dû, don Juan le comble de civilités, l'accable de questions sur sa femme, sur ses enfants, sur son chien même, l'invite à souper, et, finalement, le met dehors sans que le pauvre homme ait pu dire un mot de l'objet de sa visite.

DIMANCHIER [*chi-é*], **ÈRE** n. *Fam.* Qui chôme les dimanches. (Peu us.)

DIMAQUE [*mak'*] n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *makhê*, combat). Antiq. gr. Cavalier qui combattait à cheval ou à pied, comme les dragons au XVIIe siècle.

— ENCYCL. Créés par Alexandre le Grand, les *dimaques,* plus légèrement armés que les fantassins, étaient suivis de serviteurs qui tenaient leurs chevaux pendant le combat. Arrien les appelle des « hoplites montés ».

DIMARGARIS [*riss*] n. m. Genre de champignons hyphomycètes à fructifications en goupillon, parasite de mucorinées.

DIMAS ou **DEIMAS.** Myth. gr. Fils de Dardanos et de Chrysé. (Il resta comme roi en Arcadie, après le départ de son père pour Samothrace et la Troade.)

DÎMAS, DISMAS, DYSMAS ou **DIMSAS,** nom attribué au bon larron crucifié à la droite du Christ. (Le bon larron figure au martyrologe romain, le 25 mars, mais sous le nom simplement de « bon larron ».)

DIMAS DE LA CROIX, missionnaire et carme italien, dont le nom de famille était *Jacques* TONELLI, né à Monteleone (Toscane), mort en 1639. Il évangélisa la Perse, et composa un vocabulaire persan-indien, qui n'a pas été publié.

DIMASCHKI (Chihab ad-Din-Abou'l-Abbas-Ahmed el-), surnommé ***El-Omari,*** historien musulman, né en 1297 ou en 1300, mort à Damas en 1348. Il enseigna la littérature arabe au Caire et à Damas et composa, entre autres ouvrages, le *Mesalek al-absar,* grande encyclopédie historique et géographique, dont il ne reste que des fragments.

DIMBOVITZA ou **DAMBOVITZA,** rivière de Roumanie qui naît dans les Karpathes, arrose la plaine valaque, passe devant Bucarest et confluе avec l'Argesu, affluent gauche du Danube. Cours, 225 kil. — Le départ. de la Roumanie (Valachie) auquel cette rivière donne son nom a pour ch.-lieu *Tirgovistea.*

DÎME n. f. (du lat. *decima,* dixième [partie]). Hist. Chez les Juifs, Dixième partie de la récolte, prélevée pour être offerte au Seigneur ou attribuée aux lévites. || Dixième partie (ou fraction variable) des récoltes, qu'on payait à l'Eglise ou aux seigneurs : *La* DÎME *fut abolie par la Révolution.* || En général, Dixième ou portion d'un revenu ou d'un tribut quelconque payé à titre d'impôt. || Impôt ou droit quelconque perçu d'une manière vexatoire : *La* DÎME, *de nos jours, se paye dans les ateliers.* (A. Blanqui.)

— Métrol. Monnaie de compte et monnaie réelle aux Etats-Unis, où elle est un dixième de dollar ou 10 cents (En monnaie de France, 0 fr. 50 c. or).

— ENCYCL. Hist. La *dîme* est mentionnée dans la *Genèse* (XIV, 20; XXVIII, 22). La législation de Moïse établit une double dîme : 1° la dîme des fruits de la terre pour l'entretien des lévites, les prêtres recevant la *dîme de la dîme;* 2° la dîme de tous les revenus, pour la célébration d'un festin auquel devaient prendre part tous les membres de chaque famille et tous les esclaves (*Deut.* LIV).

Dîme ecclésiastique. Conseillée d'abord comme une pratique de piété, la dîme devint obligatoire vers le IVe siècle. Deux capitulaires de Charlemagne (en 779 et en 794) firent une loi civile de la prescription ecclésiastique de la dîme. Relativement à l'incidence de cette contribution, on distinguait les dîmes *personnelles,* prélevées sur les fruits du travail (salaires et gains de l'industrie); les dîmes *réelles* ou *prédiales,* perçues sur les produits de la terre; les dîmes *mixtes,* qui s'appliquaient aux produits des industries rurales, comme la mouture du blé. Relativement à leur valeur, on distinguait les dîmes *grasses,* affectant les objets de grande culture; les dîmes *menues* ou *vertes,* prélevées sur les potagers et les jardins. Relativement à leur origine, on distinguait les dîmes *anciennes* qui venaient des terres cultivées depuis un temps immémorial; les dîmes *nouvelles* ou *novales,* qui concernaient les terres nouvellement cultivées; les dîmes *solites,* perçues conformément au droit commun; les dîmes *insolites,* réclamées sur un genre de récoltes non encore tarifé. Celui qui percevait la dîme se nommait le *décimateur.* Le décimateur de droit était le curé de la paroisse. Lorsque, par suite d'arrangements ou pour des raisons diverses, la dîme était versée directement entre les mains des évêques ou des abbés de monastères, ceux-ci recevaient le nom de *gros décimateurs.* On appelait *portion congrue* la part qu'ils abandonnaient alors au prêtre chargé de remplir en leur nom les fonctions curiales.

Contrairement à l'étymologie de ce mot, la dîme n'était pas en France, dans l'ancien régime, égale au dixième des revenus; elle lui était même très inférieure, et variait suivant les coutumes locales. Un certain nombre de dîmes d'origine ecclésiastique étaient *inféodées,* c'est-à-dire converties en fiefs.

A la fin de l'ancien régime, la dîme, dont le produit était d'environ 130 millions, était devenue impopulaire; sa perception donnait lieu à des plaintes et à des procès. Le décret du 4 août 1789, article 5, avait déclaré rachetables les dîmes inféodées: le décret du 17 juillet 1793 supprima toutes les dîmes sans indemnité.

Dîme saladine. Impôt établi en 1188, par les rois de France et d'Angleterre, lors de la troisième croisade, dirigée contre Saladin. Elle devait être prélevée sur la totalité des biens, sans déduction des dettes. Les prélats prescrivirent d'obéir aux ordonnances de Richard Cœur de Lion et de Philippe Auguste, sous peine d'excommunication.

Dîme royale (PROJET D'UNE), ouvrage de Vauban (1707). Sous le nom de *Dîme royale,* Vauban proposa d'établir un impôt proportionnel, frappant le revenu de tous les citoyens non pas d'un dixième, comme on l'a dit à tort, mais dans une proportion variant du vingtième au dixième, suivant les besoins du Trésor. Afin de répartir le fardeau sur toutes les classes de la population en proportion de leurs ressources, Vauban veut établir un prélèvement variable : 1° sur tous les produits de la terre; 2° sur les rentes, maisons, moulins, pensions, gages, etc.; 3° sur la vente du sel; 4° sur les domaines appartenant aux communautés, francs-fiefs, amendes, etc. L'impression se fit clandestinement; néanmoins, le livre produisit une émotion considérable. Les traitants et les collecteurs d'impôts obtinrent la saisie des exemplaires de la *Dîme* non encore distribués, et le conseil du roi en ordonna la destruction. Vauban, déjà miné par la maladie, fut profondément affecté de cette mesure, et mourut quelques jours après.

DÎMÉE n. f. Droit de lever la dîme.

di, meliora piis! mots lat. de Virgile (*Géorgiques* III, 513), signif. *Que les dieux donnent de meilleures destinées aux hommes pieux!* On les applique d'une façon générale : *Que l'avenir nous soit plus favorable!*

DIMENSION [*man*] n. f. (lat. *dimensio*). Etendue d'un corps en tout sens : *Tout corps a trois* DIMENSIONS : *longueur, largeur et profondeur.* || Mesure : *Prendre des* DIMENSIONS.

— LOC. FAM. *Prendre les dimensions de quelqu'un,* L'apprécier d'après son caractère, sa conduite, ses œuvres. || *Prendre ses dimensions,* Prendre ses précautions: *Echouer pour* AVOIR *mal* PRIS SES DIMENSIONS.

— *Timbre de dimension,* Timbre tarifé selon la dimension du papier sur lequel il est apposé. V. TIMBRE.

— Algèbr. Se disait du degré d'une équation ou d'une puissance.

— Bx-arts (Dessin). Rapport entre un objet artificiel et le même objet pris en nature.

— Géom. Chacune des étendues nécessaires à considérer pour l'évaluation des aires des figures planes et des volumes des solides. || *Géométrie à deux dimensions,* Géométrie plane. || *Géométrie à trois dimensions,* Géométrie de l'espace. || *Espace à quatre dimensions,* Conception particulière de l'espace. V. GÉOMÉTRIE.

— Physiq. Nombre qui exprime la relation entre une unité dérivée et les unités fondamentales dont elle dépend.

— ENCYCL. Géom. et Algèbr. Le mot *dimension,* dans l'origine, a été employé pour distinguer les trois genres d'étendue. Les lignes n'ont qu'une dimension, les surfaces en ont deux, les volumes en ont trois. On dit « géométrie à deux ou à trois dimensions » pour distinguer l'étude des figures planes de celle des figures dans l'espace.

La *dimension d'un terme,* ou plus généralement d'une *expression homogène* s'est dit, en algèbre, pour le degré de ce terme ou de cette expression. Cette assimilation vient de ce que l'expression d'une longueur est du premier degré; l'expression de la mesure d'une surface au moyen des mesures de quelques-unes des lignes qui s'y rapportent est du second degré. De même, l'expression de la mesure d'un volume, au moyen des mesures de lignes convenablement choisies, est du troisième degré.

— Mécan. La détermination des *dimensions* des pièces employées en construction mécanique ou métallique fait l'objet d'une branche spéciale de la mécanique appliquée : *la Résistance des matériaux.* Les divers éléments d'un édifice étant, par leur situation dans l'ensemble et leurs liaisons, sollicités par des efforts déterminés, pour arriver à construire dans les meilleures conditions de prix et de résistance il convient de donner à chacun les dimensions minimum compatibles avec la sécurité.

Cette détermination, qui longtemps avait été basée sur l'expérience, fait une part de plus en plus forte au calcul, l'industrie moderne exigeant des édifices à bon marché et des engins à la fois légers et puissants (automobile, aviation, etc.).

— Physiq. Les unités physiques peuvent se ramener à trois fondamentales: *longueur* L, *masse* M, et *temps* T. Ainsi, une vitesse est le quotient d'une longueur par un temps; l'unité de vitesse varie donc en raison directe de l'unité de longueur et en raison inverse de l'unité de temps; ses *dimensions* sont 1 par rapport à la longueur, — 1 par rapport au temps; ce qu'on exprime par la formule :

$$[v] = \left[LT^{-1}\right].$$

L'*accélération,* qui est le quotient d'une vitesse par un

temps, a pour dimensions 1 et — 2 ; la formule de dimension de l'unité d'accélération est :

$$[\gamma] = \left[LT^{-2}\right].$$

La *force* est le produit d'une masse par une accélération ; par suite, la formule de dimension de l'unité de force est :

$$[f] = \left[LMT^{-2}\right]$$

Le *travail* ou l'*énergie* est le produit d'une force par une longueur ; la force vive, le produit d'une masse par le carré d'une vitesse. Ces trois quantités ont donc pour formule de dimension :

$$[W] = \left[L^2MT^{-2}\right].$$

Les exemples précédents suffisent pour montrer ce qu'on entend par les mots « dimensions des unités » et « formules de dimensions ». Ces formules de dimensions peuvent être utilisées dans les changements d'unités.

DIMENSIONNEL [*man-si-o-nèl'*], **ELLE** adj. Qui se rapporte aux dimensions. (Peu us.)

DÎMER [*mé*] v. intr. (de *dîme*). Percevoir la dîme : DÎMER *sur un champ.* || Avoir le droit de percevoir la dîme : *Le seigneur, l'évêque et l'abbé* DÎMAIENT *sur le paysan.*
— *Transitiv.* Lever la dîme sur : DÎMER *une terre.* (Peu us.) || *Par extens.* Faire un prélèvement sur : DÎMER *les recettes.*

DIMÈRE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *méros*, partie). Hist. nat. Qui est composé de deux articles ou de deux parties : *Tarse* DIMÈRE.

DIMERELLA n. f. Paléont. Genre de brachiopodes, famille des rhynchonellidés, comprenant des coquilles triangulaires, convexes, à plis rayonnants, avec cloison très haute à la valve dorsale, fossiles dans le trias alpin.

DÎMERIE [*rî*] n. f. (rad. *dîmer*). Etendue de territoire sur laquelle s'exerçait un droit de dîme.

DIMÉRIE [*rî*] n. f. Genre de graminées, comprenant des plantes de l'Australie et des Indes orientales au nombre de douze espèces.

DIMÉROCRINIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'échinodermes crinoïdes, caractérisée par la forme irrégulière du calice et les bras à deux rangées d'articles.

DIMEROCRINUS [*mé,nuss*] n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, famille des *dimérocrinidés*, comprenant des encrines à calice cupuliforme, avec dix ou vingt bras simples et à longues pinnules. (Fossiles dans le silurien du nord de l'Europe.)

Dimerocrinus.

DIMÉSITYLE n. m. Carbure d'hydrogène de formule $(CH^3)^3C^6H^2.C^6H^2(CH^3)^3$ obtenu par action du sodium sur le bromure de mésityle.

DIMESSES [*mèss*] n. f. pl. (de l'ital. *dimesso*, humilié). Béguines italiennes.
— ENCYCL. Les *dimesses* (c'est-à-dire *les humbles*) furent fondées par Déjanire Valmarana, veuve, tertiaire de Saint-François, en 1572 ou 1594, à Vicence, sous l'inspiration du P. Antonio Pagani, franciscain de la stricte observance, qui leur donna en 1587 une règle sous le titre de la Sainte-Croix. Sans vœux perpétuels, libres de quitter pour se marier, elles devaient être nobles, demoiselles ou veuves sans charge d'enfants. C'étaient des béguines, se livrant, sous la direction d'une supérieure élue tous les trois ans, à l'éducation des filles, à l'assistance des femmes dans les hôpitaux, à l'œuvre des catéchismes. Vêtues de noir, avec guimpe blanche, elles avaient un double voile : l'un blanc, et l'autre, plus long, noir. Leurs maisons étaient à Vicence, Venise, Padoue et Udine.

DIMÉTHYL, préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux substitutions par un radical méthyle.

DIMÉTHYLACÉTIQUE [*tik'*] adj. Chim. Syn. de ISOBUTYRIQUE. V. BUTYRIQUE.

DIMÉTHYLACÉTYLÈNE n. m. Chim. Syn. de CROTONYLÈNE.

DIMÉTHYLALLOXANE n. f. Uréide obtenu par action du chlorate de potassium et de l'acide chlorhydrique sur la caféine.

DIMÉTHYLAMINE n. f. Amine grasse secondaire, de formule $NH(CH^3)^2$.
— ENCYCL. La *diméthylamine* est un gaz d'odeur forte, soluble dans l'eau, liquéfiable et bouillant à 7°,2. On l'obtient par action de la potasse sur la paranitrosodiméthylaniline.

DIMÉTHYLAMINO-ANTIPYRINE n. f. Chim. Syn. de PYRAMIDON.

DIMÉTHYLAMINOPHÉNOL [*fé*] (MÉTA-) n. m. Composé de formule $OH.C^6H^4.N(CH^3)^2$ fondant à 87°, obtenu par fusion alcaline du dérivé métasulfoné de la diméthylaniline. Il est employé dans la préparation des rhodamines.

DIMÉTHYLANILINE n. f. Base tertiaire, de formule $C^6H^5N(CH^3)^2$.
— ENCYCL. La *diméthylaniline* se prépare industriellement en chauffant à l'autoclave l'aniline avec de l'alcool méthylique en présence d'acide sulfurique. C'est un liquide incolore brunissant à la longue, doué d'une odeur d'aniline et bouillant à 198°. La diméthylaniline est une base faible trouvant son application dans la préparation de nombreux colorants. Traitée par l'acide nitreux, elle donne un dérivé para nitrosé $NO.C^6H^4.N(CH^3)^2$ qui, réduit, fournit la diméthylparaphénylènediamine base de colorants importants. Elle se condense avec l'oxychlorure de carbone pour donner la *cétone de Michler ;* avec le *benzaldéhyde*, réaction conduisant au vert malachite ; avec le formol, etc.
La diméthylaniline technique est souvent souillée de mono-méthylaniline, dont on reconnaît la présence par l'échauffement que produit l'addition d'anhydride acétique.

DIMÉTHYLARSINE n. m. Syn. de HYDRURE DE CACODYLE. V. ARSINE.

DIMÉTHYLARSINATE DE SOUDE n. m. Chim. Syn. de CACODYLATE DE SOUDE.

DIMÉTHYLBENZÈNE [*bin*] n. m. Chim. Syn. de XYLÈNE.

DIMÉTHYLBENZINE [*bin*] n. f. Chim. Syn. de XYLÈNE.

DIMÉTHYLCARBINOL n. m. Chim. Syn. de ALCOOL ISOPROPYLIQUE. V. PROPYLIQUE.

DIMÉTHYLCÉTONE n. f. Chim. Syn. de ACÉTONE.

DIMÉTHYLE n. m. Chim. Syn. de ÉTHANE.

DIMÉTHYLÉTHYLBENZÈNE [*bin*] n. m. Nom donné à quatre carbures $C^6H^3(CH^3)^2(C^2H^5)$ dérivant des xylènes. || Syn. de ÉTHYLXYLÈNE.

DIMÉTHYLÉTHYLCARBINOL n. m. Chim. Syn. de ALCOOL AMYLIQUE TERTIAIRE.

DIMÉTHYLGLYOXIME n. f. Dioxime du diacétyle de formule $CH^3.C(NOH)C(NOH)CH^3$ constituant des cristaux fondant à 234° insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool. La solution alcoolique de diméthylglyoxime est utilisée en analyse pour précipiter les sels de nickel à l'état diméthylglyoxime de nickel, précipité rouge se formant en milieu neutre ou acétique. || Syn. DIACÉTYLDIOXIME.

DIMÉTHYLHYDANTOÏNE n. f. Uréide de formule $C^5H^6N^2O^2$ obtenu par action de l'acide cyanhydrique sur un mélange d'acétone et d'acide cyanique. || Syn. ACÉTONYLURÉE.

DIMÉTHYLPHÉNYLÈNEDIAMINE [*fé*] (PARA-) n. f. Diarylamine primaire tertiaire $NH^2.C^6H^4.N(CH^3)^2$ fondant à 41°, bouillant à 257°, obtenue par réduction de la nitrosodiméthylaniline ; elle constitue un terme de passage dans la préparation de colorants aziniques, oxaziniques et thiaziniques. || Syn. PARA-AMINODIMÉTHYLANILINE.

DIMÉTHYLPHÉNYLPYRAZOLONE [*fé*] n. f. Chim. Syn. de ANTIPYRINE.

DIMÉTHYLPIPÉRAZINE n. f. Homologue de la pipérazine, fondant à 178°, et dont le tartrate est employé comme analgésique et diurétique sous le nom de *lycétol.*

DIMÉTHYLXANTHINE n. f. Chim. Syn. de THÉOBROMINE.

DIMÉTIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Géol. Nom de l'une des subdivisions locales de l'algonkien du Pays de Galles et de l'île d'Anglesey.
— N. m. : *Le* DIMÉTIEN.

DIMÉTOL n. m. Tartrate de diméthylpipérazine. (C'est un corps cristallin très soluble dans l'eau, administré comme diurétique et dissolvant de l'acide urique.) || Syn. de LYCÉTOL.

DIMÉTOR adj. (du gr. *dis*, deux fois, et *mètêr*, mère). Mythol. gr. Surnom de Dionysos, comme né deux fois : d'une déesse d'abord, et plus tard de la cuisse de Zeus.

DIMÉTOXYISOQUINOLÉINE [*tok-si-i-zo-ki*] n. f. Composé azoté isolé de la *papavérine.*

DIMÈTRE n. et adj. (du préfixe *di*, et du gr. *métron*, mesure). Qui a deux mesures, de deux pieds chacune : *Un* DIMÈTRE *anapestique. Vers iambique* DIMÈTRE.

DIMÉTRODON n. m. Genre de reptiles du groupe complètement éteint des pélycosauriens, au crâne long de $0^m,50$, aux dents tranchantes, les antérieures différenciées en canines et incisives, aux vertèbres dorsales avec longues apophyses épineuses. (Squelettes entiers dans le permien de l'Amérique du Nord.)

DÎMEUR n. m. Celui qui levait la dîme. || Syn. de DÎMIER.

DIMIDIÉ adj. (du lat. *dimidius*, qui est à moitié). Qui concerne une moitié du corps.

DIMIÉ n. m. Drap épais que les paysans moldo-valaques tissent pour leur usage personnel, et qui est ordinairement blanc, noir, marron ou vert foncé. (On l'appelle ABA en Turquie.)

DÎMIER [*mi-é*] n. m. Féod. Agent chargé de percevoir la dîme. (On dit aussi DÎMEUR.)
— Agric. Nom sous lequel on désigne, dans certaines parties du sud-est de la France, l'ouvrier moissonneur qui fauche les blés, les avoines, les seigles, à la tâche. (On trouve aussi l'orthographe DIXMIER.)

DIMIER (Louis), historien d'art français, né à Paris en 1865. Agrégé de philosophie, il passa en 1900 son doctorat ès lettres avec une thèse sur *le Primatice* qui fit sensation. En 1904 lors des lois contre les congrégations, il quitta l'Université. Il se mêla alors activement aux campagnes de *l'Action Française.* Après la Guerre, il rompit avec ce groupe.
Sa production comprend des mémoires : *Souvenirs d'action politique et d'Université* (1920), *Vingt ans d'Action française et autres souvenirs* (1926) ; des livres d'histoire : *les Maîtres de la contre-révolution* (1907), *les Préjugés ennemis de l'histoire de France* (1908), *Histoire de Savoie* (1913) ; des livres d'histoire de la philosophie : *Bossuet* (1916), *Descartes* (1918), *Buffon* (1919), *la Vie raisonnable de Descartes* (1926) ; des livres de politique : *les Tronçons du serpent* (1915), contre la reconstitution de l'Empire allemand ; et surtout des livres d'histoire de l'art : *les Primitifs français* (1911), *Histoire de la peinture française au XIXe siècle* (1914), *Faits et Idées de l'histoire des arts* (1923), *Histoire de la peinture française, des origines au retour de Vouet* (1925), *Histoire de la peinture de portraits en France au XVIe siècle* (1925).

DIMINUANT [*nu-an*], **E** adj. Qui amoindrit, déprécie : *Les jugements* DIMINUANTS *et étroits des petits hommes sur les grands hommes.* (V. Hugo.)

DIMINUENDO [*nu-in* ou, à l'italienne, *nou-èn'-do*] adv. (mot ital. signif. *en diminuant*). Musiq. En affaiblissant graduellement. (S'abrège en DIM. ou bien l'on remplace ce mot par le signe >.)

DIMINUER [*nu-é*] v. tr. (lat. *diminuere ;* du préfixe *de*, et de *minus*, moindre). Amoindrir, rendre moins étendu, moins considérable, moins intense : DIMINUER *la longueur d'une planche, l'ampleur d'une robe.* DIMINUER *sa dépense, les impôts.* DIMINUER *les ressources d'un pays.* DIMINUER *le volume de sa voix, la vitesse de sa marche.*
— *Fig.* Porter atteinte à : DIMINUER *le crédit, la réputation, la gloire de quelqu'un.* || Rabaisser : *Babylone violée* DIMINUE *Alexandre ; Rome enchaînée* DIMINUE *César ; Jérusalem tuée* DIMINUE *Titus.* (V. Hugo.) || Affaiblir : *L'absence* DIMINUE *les médiocres passions et augmente les grandes.* (La Rochefoucauld.) || Adoucir, tempérer : DIMINUER *les souffrances de quelqu'un.* || Faire paraître moindre : *Notre amour-propre nous* DIMINUE *tous nos défauts.*
— *Intransitiv.* Devenir moindre, moins étendu, moins intense : *Le nombre des végétaux* DIMINUE *en allant vers le pôle. Mon esprit* DIMINUE. (La Fontaine.) || Maigrir : *Malade qui* DIMINUE *à vue d'œil.* (On disait autrefois DIMINUER DE : *Les voyages sur mer* AVAIENT DIMINUÉ DE *sa vigueur.* [Malherbe.])
— *Fig.* Faiblir : *Tout avance et se développe ; une seule chose* DIMINUE, *c'est l'âme.* (Michelet.)
— Mar. *Diminuer de voiles,* Réduire la surface de voilure. || *Diminuer de vitesse,* Ralentir.
— ***Diminué, e,*** part. pass. du verbe *Diminuer.*
— Archit. *Colonne diminuée,* Dont le diamètre se rétrécit graduellement.
— Fortif. *Angle diminué,* Se dit de l'angle compris entre le côté extérieur et la face du bastion.
— Mus. Se dit de tout intervalle dont on retranche un demi-ton par un dièse à la note inférieure ou par un bémol à la note supérieure : *Intervalle* DIMINUÉ. *Quinte* DIMINUÉE. || En contrepoint, Remplacer l'écriture note contre note par l'emploi de valeurs moindres.
— Techn. *Rang diminué,* Rang de tricot ou de crochet qui a une ou plusieurs mailles de moins que le précédent.
— ***Se diminuer,*** v. pr. Au sens réfléchi et *au fig.* : SE DIMINUER *à ses propres yeux.*
— Au sens passif, Devenir moindre : *La vie humaine* SE DIMINUE *peu à peu.* (Bossuet.) [On a dit SE DIMINUER DE.]
— ANTON. **Aggraver, agrandir, amplifier, augmenter et accroître, magnifier, rengréger.**

DIMINUEUR, EUSE n. Qui diminue, apporte quelque diminution : *Un terrible* DIMINUEUR *de salaire.* (Ledru-Rollin.) [Peu us.]

DIMINUEUSE n. f. Techn. Nom des machines employées sur les métiers à tricoter pour opérer les diminutions, c'est-à-dire supprimer un nombre donné de mailles pour chaque rang, afin d'arriver progressivement à la forme voulue de l'objet tricoté. (Ces machines ont été inventées en 1834 par Delarothière, et perfectionnées par Lebrun en 1867.)

DIMINUTIF, IVE adj. (du lat. *diminutus*, diminué). Gramm. Qui diminue ou adoucit le sens d'un mot : *Les terminaisons en* ET *et* ETTE, *en* IN *et* INE *sont des terminaisons* DIMINUTIVES. (Ainsi *pauvret*, de pauvre ; *fillette*, de fille ; *enfantin*, d'enfant). Qui a la forme diminutive : *Terme* DIMINUTIF.
— *Substantiv.* Mot qui a un sens affaibli ou adouci : *Les Italiens ont presque autant de* DIMINUTIFS *que de mots.*
— *Par extens.* Objet qui en rappelle un autre, mais avec de moindres proportions : *La Maison Carrée de Nîmes est un* DIMINUTIF *du Parthénon.*
— Econ. dom. Espèce de réchaud mobile qui sert à rétrécir l'ouverture d'un fourneau, afin d'y pouvoir placer de petites casseroles.
— ANTON. **Augmentatif.**
— ENCYCL. Gramm. Plusieurs langues anciennes, entre autres le latin, avaient de nombreux *diminutifs.* Parmi les langues modernes, l'italien, le grec moderne, l'espagnol et les dialectes slavo-lettons sont riches en diminutifs. (Les Italiens en ont qui marquent la gentillesse [terminés en *ino, lino, ello, etto, icello, ecello*] ou le mépris [terminés en *uccio, upola, aglia, amí, icciato, iccinola*] ; les Espagnols expriment la petitesse par les diminutifs en *ito, ico, illo,* et le mépris par les diminutifs en *zuelo.*)
Nos grammairiens divisent les diminutifs (ou suffixes diminutifs) en deux catégories, selon qu'ils expriment la diminution de grandeur ou la diminution de valeur. Dans la première catégorie rentrent par exemple : *chevreau, livret, îlot, rondelet, chantonner, rêvasser ;* dans la seconde : *ferraille, marâtre, blanchâtre, rustaud, lourdaud, vivoter.*

DIMINUTION [*si-on*] n. f. (lat. *diminutio*). Action de diminuer ou d'être diminué, en dimension, en quantité, en intensité, en valeur : *Faire une* DIMINUTION *à une robe.* DIMINUTION *de gâteaux.* DIMINUTION *de vitesse. Monnaie qui a subi une* DIMINUTION. || Réduction, rabais : *Faire, obtenir une* DIMINUTION. || Affaiblissement : *Eprouver une grande* DIMINUTION *de ses forces.*
— Objet diminué, amoindri : *Doctrine qui est la* DIMINUTION *d'une autre.*
— *Fig.* : DIMINUTION *de l'autorité, de la liberté. L'homme du meilleur esprit est inégal, il souffre des acroissements et des* DIMINUTIONS. (La Bruyère.)
— Archit. *Diminution des colonnes,* Rétrécissement graduel du fût, depuis la base ou depuis le premier tiers de la hauteur jusqu'au chapiteau.
— Fin. *Diminution d'espèces,* Abaissement de la valeur légale des espèces monnayées.
— Mar. *Bordages de diminution,* Bordages contigus à la préceinte, et dont la face accolée a plus de largeur que la face extérieure.
— Mus. anc. Division d'une note longue en plusieurs autres de moindre valeur. || Dans le canon ou la fugue, Présentation du sujet en valeurs moindres que sous la forme primitive.
— Rhétor. Figure de rhétorique, syn. de LITOTE.
— Techn. Opération de tricotage qui consiste à tricoter ensemble deux mailles ou à prendre une maille sur l'aiguille et à la rejeter sur la maille suivante, dès que cette dernière se trouve tricotée
— ANTON. **Accroissement, aggravation, agrandissement, amplification, augmentation, croissance, croît, crue, rengrègement.**
— ENCYCL. Mus. anc. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, en France, on donnait le nom de *diminutions* à ce que nous appelons aujourd'hui « variations » ; ceci, sans doute, parce que les variations d'un thème contenant plus de notes que celui-ci, les notes de ce thème se trouvaient, par ce fait, considérablement diminuées.
On se servait aussi dans le même sens du mot DOUBLE.

DIMINUTIVEMENT [*man*] adv. D'une façon diminutive, en diminutif.

DIMISSOIRE n. m. (du lat. *dimissorius*, qui renvoie). Dr. can. Lettres par lesquelles un évêque renvoie un de ses diocésains à un autre prélat pour le faire ordonner par lui. (On dit aussi DÉMISSOIRE.)

DIMISSORIAL [*mi-so*], **E, AUX** adj. Qui contient un dimissoire, qui a force de dimissoire. (Us. dans l'expression *lettres dimissoriales.*)

DIMITRI (saint). V. DÉMÉTRIOS.

DIMITRI. Biogr. V. DMITRI.

DIMMLER (Antoine), musicien allemand, né à Mannheim en 1753, mort à Munich vers 1819. Il fut un virtuose habile sur le cor et sur la contrebasse, en même temps qu'un compositeur assez fécond. On lui doit plusieurs petits opéras : *la Jalousie, les Chercheurs de trésors, les Chasseurs de zibelines,* un grand nombre de ballets, et de nombreuses partitions de musique de chambre.

DIMŒRIE [*mé-ri*] n. f. (gr. *dimoiria ;* de *dis,* deux fois, et *moiria,* portion). Nom donné à diverses subdivisions des armées antiques. (Le mot dimœrie a pris, suivant les époques, des sens assez différents. Dans les anciennes armées grecques, il paraît avoir désigné simplement un demi-*lochos,* la réunion de deux énomoties.)

DIMŒRITE [*mé*] adj. (gr. *dimoirités ;* de *dimoiria,* dimœrie). Art milit. anc. Soldat qui a double solde, ou double ration. || Commandant d'une dimœrie.

DIMORPHANDRE [*fandr'*] n. m. (de *dimorphe,* et du gr. *anèr, andros,* mâle). Genre de légumineuses césalpiniées de l'Amérique tropicale. (Ce sont des arbres inermes, à feuilles pennées, ou bipennées à stipules petites ou nulles, dont on connaît une dizaine d'espèces.)

DIMORPHE [*morf'*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *morphê,* forme). Qui peut revêtir deux formes différentes.

— Chim. et Cristallogr. Qui est susceptible de cristalliser sous des formes appartenant à des systèmes différents. V. DIMORPHISME.

— Hist. nat. Qui présente deux formes différentes dans une même espèce ou un même sexe. V. DIMORPHISME.

DIMORPHE [*morf'*] ou **DIMORPHA** n. m. Genre de protozoaires flagellates, comprenant des êtres pourvus de pseudopodes rayonnants, très fins. (Ils vivent dans les eaux douces.)

DIMORPHIE [*fi*] n. f. Biol. Se dit quelquefois pour DIMORPHISME.

DIMORPHINE [*fin'*] n. f. Minér. Sulfure d'arsenic naturel dont les cristaux offrent deux formes. (C'est une variété d'*orpiment,* mais un peu moins riche en soufre. On la trouve dans les environs de Naples.)

DIMORPHISME [*fissm'*] n. m. (rad. *dimorphe*). Biol. Existence de deux formes spécifiques distinctes pour une même espèce animale ou végétale. (On dit aussi DIMORPHIE.)

— Cristallogr. Caractère d'une substance dimorphe, c'est-à-dire susceptible de cristalliser sous deux formes différentes incompatibles.

— ENCYCL. Biol. Les cas les plus intéressants de *dimorphisme* sont : 1° le *dimorphisme sexuel.* Chez presque toutes les espèces sexuées, il est possible de distinguer le mâle de la femelle, par la seule observation extérieure, sans qu'il soit nécessaire d'étudier pour cela la nature des organes génitaux. Ainsi l'on distingue sans peine le coq de la poule, l'homme de la femme, etc. Ces caractères extérieurs s'appellent caractères sexuels secondaires. Ils dépendent des éléments sexuels existant dans l'organisme. Chez certains animaux inférieurs, le dimorphisme sexuel atteint des proportions énormes ; la femelle de quelques crustacés copépodes est mille fois plus volumineuse que le mâle, qui est parasite sur elle. Chez d'autres animaux, au contraire, le dimorphisme sexuel est nul ;

2° Le *dimorphisme dans la génération alternante.* Beaucoup d'animaux inférieurs ont deux formes spécifiques extrêmement différentes : l'une sexuée, l'autre asexuée, qui se succèdent quelquefois très régulièrement (méduses, fougères) ;

3° Le *dimorphisme femelle de Wallace.* Dans un certain nombre de papilionides, on a constaté la présence de deux formes femelles (quelquefois de *plusieurs,* dans les cas de polymorphisme) pour une seule forme mâle.

— Bot. Chez certaines espèces végétales inférieures, les champignons par exemple, un même être, au cours de son développement, passe par deux formes assez différentes pour qu'on puisse être tenté, au premier abord, de les attribuer à deux espèces distinctes ; on dit alors que l'espèce est *dimorphe ;* c'est le cas le plus simple du *polymorphisme.* Le dimorphisme peut encore se manifester par des différences considérables de taille entre individus de même espèce, ou par dimorphisme sexuel.

On peut observer sur un même individu des variations considérables dans la forme des feuilles, dues à l'influence du milieu (dimorphisme chez les renoncules aquatiques), à l'adaptation profonde des rameaux florifères, à leur fonction spéciale (feuilles entières des rameaux fertiles chez le lierre), etc.

Le dimorphisme peut intéresser la fleur et porter soit sur la totalité de son organisation (fleurs cléistogames, fleurs stériles du sommet de la grappe de certains muscaris), soit sur un organe déterminé : chez beaucoup de primulacées, les fleurs sont *hétérostylées ;* les unes (*brachystylées*) ont un style court, laissant le stigmate au-dessous des anthères ; les autres (*dolichostylées*) ont un style long, portant le stigmate bien au-dessus des anthères.

— Cristallogr. Parmi les *corps dimorphes,* citons le soufre qui cristallise par voie sèche à 111°, en prismes obliques à base rhombe (*soufre prismatique*), tandis qu'à l'état naturel ou dans la cristallisation par voie humide il se présente sous la forme *octaédrique* appartenant au prisme droit à base rhombe. Les deux variétés obtenues ne diffèrent pas seulement par leurs systèmes cristallins, mais aussi par les densités, les points de fusion, etc. On peut passer d'une forme à l'autre ; ainsi le soufre prismatique par refroidissement lent se transforme peu à peu en chapelets d'octaèdres, et réciproquement le soufre octaédrique chauffé pendant quelque temps se transforme en soufre prismatique.

DIMORPHODON [*fo*] n. m. Paléont. Genre de reptiles ptérosauriens, famille des rhamphorhynchidés, à grosse tête, à longue queue, qui volaient comme les ptérodactyles. (La seule espèce du genre est le *dimorphodon macronyx,* du lias inférieur du Dorsetshire [Angleterre], dont le crâne mesurait 0m,20, tandis que le squelette entier ne dépassait guère celui d'un corbeau.

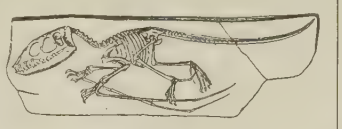

Dimorphodon.

DIMORPHOTHÈQUE [*fo-tèk'*] n. f. Genre de composées, comprenant vingt espèces de l'Afrique australe, et qui doit son nom aux deux formes que présentent ses akènes.

— ENCYCL. La *dimorphothèque pluviale,* appelée aussi « souci hygrométrique » ou « pluvial », est une plante annuelle, dont les fleurs sont réunies en larges capitules, blancs en dedans, violets en dehors, solitaires à l'extrémité des pédoncules. Cette plante, originaire du cap de Bonne-Espérance, est cultivée dans quelques jardins, pour la singularité de ses fleurs qui s'ouvrent le matin, se ferment le soir, et demeurent toujours closes par les temps pluvieux.

DIMOTIKA ou **DEMOTIKA,** ville de Grèce, en Thrace occidentale, sur la Maritza ; 7.500 hab. Ch-lieu du nome d'Ebros. Charles XII de Suède y résida de février 1713 à octobre 1714.

DIMPLIPITO n. m. Tambour double en usage au Caucase, et que l'on bat avec des baguettes.

Dimplipito.

DIMSDALE (Thomas), médecin anglais, né dans le comté d'Essex en 1712, mort à Hertford en 1800. Il fut un ardent propagateur de la méthode d'inoculation contre la petite vérole, et la fit adopter dans divers pays, notamment par la tsarine Catherine II, qui le fit baron et le combla de présents.

DIMYIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques pélécypodes à coquille ostréiforme fixée par une valve, avec une charnière sans dents ou garnie de dents symétriques. (Le seul genre de la famille est le genre *dimya ;* très rare à l'état vivant, il a été dragué à grande profondeur dans la mer des Antilles, mais il a de plus nombreux représentants, à l'état fossile, dans les terrains tertiaires.)

DIMYLIDÉS [*dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères insectivores, comprenant les genres *dimylus* et *cordylodon,* fossiles dans le miocène.

DIMYLUS [*luss*] n. m. Paléont. Genre de mammifères insectivores, type de la famille des *dimylidés,* caractérisés par le grand développement des premières arrière-molaires. (Fossile dans le miocène inférieur d'Allemagne.)

DÎN [*dîn'*] mot arabe, dérivé de la racine *dana (dîna),* et signifiant « religion ». Il entre dans la composition de beaucoup de noms propres : *Badr el-*DÎN, « La lune de la religion » ; *Nassr ed-*DÎN, « Secours de la religion » ; *Tadj ed-*DÎN, « Couronne de la religion ».

DINA ou **DINAH,** fille du patriarche Jacob et de Lia. Sichem, l'ayant enlevée, lui fit violence et la retint prisonnière. Il osa ensuite la demander en mariage à Jacob. Pendant que le patriarche méditait sa réponse, deux de ses fils, Siméon et Lévy, tendirent un piège à Sichem, le massacrèrent avec toute sa tribu, et ramenèrent leur sœur.

DINAGAT, île de l'archipel des Philippines, entre les îles Mindanao et Leyte ; 800 km² ; 5.300 hab.

DINAH-SALIFOU, roi des Nalous et des Bagas, dans le Rio-Nunez, mort à Saint-Louis (Sénégal) en 1897. Protégé de la France, Dinah-Salifou se rendit à Paris en 1889, et fut reçu par le président Carnot. Enivré de cet accueil, il voulut agrandir son royaume aux dépens de ses voisins ; mais ceux-ci lui infligèrent de sanglantes défaites. Les factoreries françaises se virent menacées. Dinah-Salifou devenu un obstacle à la tranquillité de cette région, fut interné en 1890, à Saint-Louis, où il mourut.

DINAJPUR, ville de l'Inde anglaise (présidence du Bengale), sur le Purnarbhaba, près de son confluent avec le Dhapa ; 16.000 hab. Ch.-lieu de district. Riz, colza, jute.

DINAN, ch.-lieu d'arrond. des Côtes-du-Nord, à 55 kil. de Saint-Brieuc, dans un site pittoresque sur la Rance et sur le canal d'Ille-et-Rance ; 10.630 hab. (*Dinandois, oises,* ou *Dinannais, aises,* ou *Dinandiens, ennes*). Ch. de f. Etat. Exportation de bestiaux, beurre et primeurs ; importation de houille et de bois. Restes de remparts (XIIIe-XVe s.) ; donjon de la Duchesse-Anne (XIVe s.) ; vieilles maisons ; au collège des Cordeliers, cloître du XVe siècle. Eglises : Saint-Malo, Saint-Sauveur (XIIe-XVIe s.) ; cénotaphe contenant le cœur de Du Guesclin. Belle statue de Du Guesclin, par Frémiet. A 1 kil., LEHON : église des XIIe-XIIIe siècles, contenant les tombeaux de la famille de Beaumanoir (XIVe-XVe s.) et des stalles du XVe siècle ; restes du château (XIIe-XIIIe s.) et du prieuré.

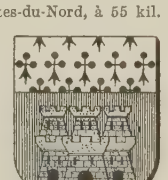

Armes de Dinan.

— L'arrondissement a 12 cant., 107 comm., et 121.870 hab. Le canton Est a 8 comm., et 14.160 hab. ; le canton Ouest, 13 comm., et 14.700 hab.

DINANDERIE [*rî*] n. f. Objet de métal ouvré à *Dinant* (Belgique), et aussi à Lyon, à Milan, et en divers centres de l'Allemagne.

— ENCYCL. La ville de Dinant, dès le XIIe siècle, a donné l'essor à cette industrie et a joui sous ce rapport, jusqu'à la fin du moyen âge, d'une renommée universelle. Le mot « dinanderie » sert encore de nos jours à désigner la vaisselle de cuisine en cuivre jaune, ainsi que des travaux d'art en cuivre battu. Le laiton, ou cuivre jaune, que travaillèrent les Dinantais, consiste en un alliage de cuivre et de zinc. La localisation de la dinanderie dans la vallée de la Meuse s'explique par le fait que cette contrée a été jadis fort riche en calamine, ou carbonate de zinc ; d'autre part, dès le XIe siècle, les Dinantais s'approvisionnèrent de cuivre à Cologne et à Dortmund. A partir de la fin du XIIIe siècle, Dinant eut à défendre son industrie contre une dangereuse rivale, Bouvignes, située presque en face de ses murailles. La ville fut détruite en 1466 par Charles le Téméraire, mais les batteurs de cuivre ne tardèrent pas à y relever leurs forges, et y connurent une grande prospérité à la fin du XVe siècle et pendant la première moitié du XVIe siècle ; puis les guerres, les troubles, la politique protectionniste de l'Angleterre, la concurrence de l'Allemagne, provoquèrent une décadence qu'il fut impossible d'enrayer, et, au XVIIe siècle, la « batterie » végétait misérablement. Il y eut parmi les batteurs de cuivre de Dinant de véritables artistes, tels que Jean José auquel on doit le lutrin et le chandelier pascal de l'église de Tongres, et Colin Joseph, que Philippe le Hardi employa longtemps aux travaux de la chartreuse de Champmol ; mais c'est la vaisselle de cuivre, ce sont les pots, les poêles, les chandeliers, les sonnettes, qui constituèrent surtout la fabrication dinantaise, et il ne faut voir dans la grande majorité des batteurs que d'habiles chaudronniers.

DINANDERIE : 1. Pot ; 2 et 3. Chaudrons (XVIe s.) ; 4. Aiguière (XIVe s.) ; 5. Bassin (XVIe s.).

De la vallée de la Meuse, l'industrie dinantaise se répandit dans toute la vallée du Rhin et rayonna jusqu'en France où des centres considérables de production s'établirent, à Paris d'abord, puis à Lyon, en Normandie et en Auvergne. La dinanderie continua d'être la parure des intérieurs modestes et des cuisines bourgeoises jusqu'au premier quart du XVIIIe siècle, époque où apparaissent la batterie de cuisine en fer battu et blanchi, et les chaudrons en fonte de fer.

Aujourd'hui, le repoussage du cuivre au marteau ne vise à peu près plus que des pièces de décor, et les ustensiles de cuivre s'exécutent par des procédés de repoussage mécanique, emboutissage à l'aide de presses et de matrices. En France, Lucien Bonvallet, les frères Capon et Jean Dunand représentent plus spécialement la dinanderie moderne.

DINANDIER [*di-é*] n. m. (de *Dinant* ville de Belgique célèbre pour son industrie du cuivre). Ouvrier, fabricant ou marchand de dinanderie, et aussi artiste produisant la chaudronnerie de cuivre d'art.

DINANT [*nan*], ville de Belgique (Namur), ch.-lieu d'arrond. admin. et judic., sur la Meuse ; 7.100 hab. (*Dinantais, aises,* ou *Dinantois, oises*). Tanneries, chaudronneries dites « dinanderies » ; fabrication des pains d'épice dits « couques de Dinant » et de tissus de laine (mérinos) ; carrières de marbre, de pierre de taille, de grès pour pavés. Eglise Notre-Dame (XIIIe s.). Centre de villégiature dans un site pittoresque (rocher Bayard, grottes). Dinant (lat. *Dinandium*), que saint Materne fonda peut-être dès le IVe siècle, fut saccagé et détruit par Charles le Téméraire en 1466, pris par les Français en 1554, incendié et terrorisé par les Allemands en août 1914.

Dinant (COMBAT DE) [15 août 1914]. Le combat de Dinant fut un des premiers que livrèrent les Allemands au début de la Grande Guerre sur le territoire belge qu'ils venaient de violer. Après avoir tenté de s'ouvrir les plaines par l'attaque brusquée de Liége, le commandement allemand affirma sa volonté de s'emparer des passages de la Meuse, plus à proximité de la frontière française. Le 15 août 1914, des avant-gardes importantes de la 3e armée allemande, fortes de deux divisions de cavalerie appuyées par de l'infanterie, parvenaient à s'emparer de la citadelle de Dinant et à s'engager sur la rive gauche de la Meuse. En deux heures à peine, la 4e brigade du 1er corps d'armée français, accourue au canon, reprenait la ville et rejetait en désordre sur l'autre rive les Saxons, que notre cavalerie poursuivait pendant plusieurs kilomètres. Ce brillant et rapide combat coûta à l'ennemi 3.000 hommes et 12 canons. Il devait avoir une influence déterminante sur les décisions du haut commandement français, la tentative avortée des Allemands commençant à déchirer le voile qui, jusque-là, avait dissimulé leurs projets.

DINANT (Henri DE), tribun populaire du XIIIe siècle. Chef de la démocratie liégeoise, il sut obtenir des concessions en faveur du peuple. Il parvint à organiser une fédération populaire entre les villes de Dinant, Saint-Trond, Huy et Thuin. Les nobles et le clergé le chassèrent (1255). Rentré en 1257, il ne tarda pas à se décourager et alla mourir en exil, à la cour de la comtesse Marguerite de Flandre.

DINANTIEN [*si-in*], **ENNE** adj. (de *Dinant* nom de lieu). Se dit de l'étage inférieur du système carbonifère.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* DINANTIEN.

— Encycl. Dans le *dinantien*, on distingue deux sous-étages : le viséen et le tournaisien. C'est presque partout un dépôt marin (calcaire carbonifère) avec de multiples variations de faciès dans le détail (calcaires récifaux, etc.), dont l'étude est très importante parce qu'il constitue le soubassement des bassins houillers productifs.

DINAPHTOL [*naf'*] n. m. Diphénol de formule $OH\cdot C^{10}H^6\cdot C^{10}H^6\cdot OH$, dérivé d'un dinaphtyle.

— Encycl. Le *dinaphtol* est susceptible de nombreuses isoméries ; on obtient l'α-dinaphtol et le β-dinaphtol en traitant respectivement l'α et le β-naphtol par le chlorure ferrique.

DINAPHTYL [*naf'*] préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux radicaux naphtyle.

DINAPHTYLE [*naf'*] n. m. Composé $(C^{10}H^7)^2$, dont les trois formes isomériques prévues par la théorie ont été obtenues.

DINAPUR, ville de l'Inde anglaise (Béhar-et-Orissa, prov. de Patna), sur le Gange ; 30.800 hab. Centre militaire anglais, où débuta en 1857 la révolte des Cipayes.

DINAR n. m. (du lat. *denarius*, denier). Ancienne unité de poids arabe (1 drachme et demie). || Nom de la monnaie d'or frappée par les califes arabes, déformation du nom du *denarius aureus*, transmis par l'intermédiaire de l'empire byzantin. || Nom de l'unité monétaire de l'Etat serbo-croate-slovène : *Le* DINAR *de 100 « paras » équivaut, au pair, au franc-or.*

DINARD, ch.-lieu de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 4 kil. de Saint-Malo, et en face de cette ville sur la rive gauche de l'estuaire de la Rance ; 9.090 hab. Ch. de f. Etat. Bains de mer. — Le canton a 6 comm., et 18.100 hab.

DINARDA n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant des staphylins de petite taille, au corps large, roux et noir, qui vivent en Europe dans les fourmilières. (Ils se nourrissent des cadavres des fourmis, parfois aussi du couvain ou des œufs.)

Dinarda.

DINARIEN [*ri-in*] adj. S'est dit d'un étage utilisé autrefois pour désigner la base du trias moyen, appelé généralement aujourd'hui *virglorien*.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* DINARIEN.

DINARIQUES (Alpes) ou **Alpes Illyriennes**, suite de hauts plateaux gazonnés, courant en Bosnie-Herzégovine (Yougoslavie) parallèlement à la côte de la mer Adriatique et à la Zagora karstique, depuis les Alpes de Slovénie et les plaines pannoniques jusqu'aux *berda* (ou monts) du Monténégro qui les continuent et les soudent aux Alpes d'Albanie. Des forêts de hêtres, puis de sapins, et des alpages recouvrent les pentes de ces croupes schisteuses ou gréseuses, au climat alpestre, aux neiges hivernales, dont les habitants, les *Era*, vivent dans des clairières au milieu des bois de conifères. Point culminant, le *mont Dinara* (1.811 m.), d'où sort la Kerka, et qui donne son nom à cette *planina* (v. ce mot).

DINARITE n. m. Genre d'ammonites du groupe des cératites, dont la coquille à grand ombilic est faiblement ornée et la ligne suturale très simple. (Nombreuses espèces dans le trias alpin.)

DINARQUE, orateur grec, né à Corinthe vers 360 av. J.-C., mort après 292 à Athènes, où il s'était fixé vers 334. Elève de Théophraste et de Démétrios de Phalère, il se rallia au parti macédonien, et exerça avec grand succès le métier de logographe. En 307, quand Démétrios Poliorcète rétablit la démocratie, Dinarque s'enfuit avec les partisans de Démétrios de Phalère. De Chalcis, en Eubée, où il vécut quinze ans, il revint à Athènes, en 292. On lui attribuait cent ou cent soixante discours. Nous en possédons trois, relatifs à l'affaire d'Harpale. Dinarque, très estimé comme orateur, imitait Démosthène.

DÎNATOIRE adj. *Fam.* Se dit d'un déjeuner abondant qui peut tenir lieu de dîner.

DINAUX (Arthur-Martin), érudit français, né à Valenciennes en 1793, mort à Montataire (Oise) en 1864. Il fonda, en 1821, les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, et publia les *Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique* (1841). Il fut membre associé de l'Académie des inscriptions.

DINDE n. f. (abrév. de *poule d'Inde* à cause de l'origine de cet animal venu d'Amérique [Indes occidentales]). Femelle du dindon : *La* DINDE *a des œufs blancs et tachetés.* (Buffon.) || Se dit, sans distinction de sexe, du poulet d'Inde. || *Dinde sauvage*, Nom vulgaire de la grande grue, dans le Midi.

— *Fam.* Femme lourde de démarche ou d'esprit. || *Plumer la dinde*, Tirer de l'argent ou d'autres valeurs de quelqu'un qui se laisse dépouiller sottement.

— Rem. On disait autrefois *coq d'Inde* pour le dindon, et abusivement *un dinde*.

Dindenault, personnage du *Pantagruel* de Rabelais, qui joue un rôle dans la scène des « moutons de Panurge ». V. MOUTON.

DINDET [*dè*] ou **DINGUET** [*ghè*] n. m. Sloop à tapecu. V. SLOOP.

DINDIGUL (*la Roche de Dindu*), ville et forteresse de l'Inde anglaise (présidence de Madras, prov. du Madura), dans le massif des Siroumaleh ; 25.000 hab. Centre commercial ; importante position stratégique.

DINDIMINI n. m. Petit tambour en usage dans l'Inde, et dont les chanteurs se servent pour s'accompagner.

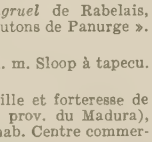

Dindimini.

DINDON n. m. (de *dinde*). Genre d'oiseaux gallinacés de l'Amérique, au plumage bronzé ou doré, à la queue large et étalée, domestiqués depuis le XVIe siècle.

— *Fig.* Homme stupide.

— *Fam.* Sot, niais. || *Gourmand, Bête, Colère comme un dindon*, Extrêmement gourmand, bête, colère. || *Aller garder ses dindons*, Se retirer à la campagne. || *Garder les dindons avec quelqu'un.* V. COCHON. || *Danse des dindons*, Se dit à propos d'une chose qu'on a l'air de faire de bonne grâce, quoique ce soit à contre-cœur. (L'expression vient de ce que jadis, dans les foires, pour arriver à faire danser des dindons, on les plaçait sur un parquet formé d'une plaque de tôle que l'on chauffait à volonté.)

— Théâtr. *Père dindon*, Nom que l'on donnait autrefois aux pères dupés par leurs enfants.

— Allus. littér. **Le dindon de la fable**, Allusion à la fable de Florian *le Singe qui montre la lanterne magique*. Le singe a oublié d'éclairer sa lanterne, et les animaux n'aperçoivent rien de toutes les merveilles qu'il annonce :

— Moi, disait un dindon, je vois bien quelque chose,
Mais, je ne sais pour quelle cause,
Je ne distingue pas très bien.

Ces vers se rappellent ironiquement pour faire comprendre à un narrateur qu'il a lui aussi oublié *d'éclairer sa lanterne*.

— Loc. prov. **Etre le dindon de la farce**, Etre dupe dans une affaire, exciter la risée des gens. (Peut-être parce que le dindon est toujours victime, de quelque manière qu'on le farcisse ; ou bien par simple corruption verbale de : dindon *de la fable*.)

— Encycl. Ornith. Les *dindons* ont un plumage métallique brillant, le front, la tête et le cou nus avec des caroncules érectiles, et la queue formée de dix-huit rectrices. Ce genre comprend cinq espèces ; le dindon commun, *meleagris gallopavo*, du plateau du Mexique, est caractérisé par la large bande blanche qui termine ses rectrices et les couvertures de la queue. Importé par les Espagnols au XVIe siècle, il est élevé en Europe. Le dindon américain, *meleagris americana*, de l'est des Etats-Unis, est brun en-dessus. Le plus joli de tous et le plus rare est le dindon ocellé, *meleagris ocellata*, du Guatémala, du Yucatan et du Honduras, avec sa tête et sa nuque bleues et ses plumes dorées ou bronzées.

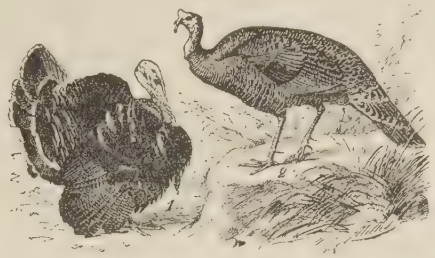

Dindons : 1. Domestique ; 2. Ocellé.

— Avic. Il existe plusieurs variétés du *dindon* domestique : noir de Sologne, rouge des Ardennes, bronzé d'Amérique, blanc, sans compter les sous-variétés (gris ardoisé, cuivré, chamois, etc.), obtenues par des croisements. Le dindon domestique est un bel oiseau, l'un des plus gros de la basse-cour. Lorsque son engraissement a été méthodiquement conduit, il fournit des pièces de 8 à 10 kg. à chair fine et délicate.

Pour être rémunérateur l'élevage du dindon exige un sol sablonneux, granitique ou calcaire, un terrain sec et bien abrité ; de plus, il faut à ces oiseaux, qui aiment à vagabonder, un parcours assez étendu sur lequel on les conduit à la pâture chaque jour quand il fait sec. En France l'élevage est très en faveur dans les régions où le terrain présente cette composition et de plus est coupé de haies, de taillis, de boqueteaux où les oiseaux font la chasse à toutes sortes d'insectes (Berry, Sologne, Morvan, Normandie, Ardennes).

La dinde pond annuellement de seize à vingt œufs qu'elle cherche à dissimuler dans des endroits retirés ; et lorsqu'elle couve c'est avec une telle ardeur qu'il faut la lever périodiquement de son nid pour l'alimenter. L'incubation dure de 29 à 31 jours. Les jeunes dindonneaux doivent être tenus au chaud ; leur première nourriture consiste en pain rassis trempé dans de l'eau ou du lait et bien pressé ; au bout d'un jour ou deux on ajoute des œufs durs et des oignons finement hachés. Peu à peu les pâtées se corsent ; on y introduit des farines de blé noir, d'orge, des recoupes, des verdures cuites et hachées, des pommes de terre et des carottes cuites et écrasées, des fèves, toujours mouillées de lait écrémé ; et de temps en temps on saupoudre la pâtée d'une pincée de poivre ou de gingembre. Fréquemment on ajoute de l'oignon, de l'ail ou de l'échalote hachés menu, voire du semen-contra, pour conjurer la syngamose qui peut décimer les élevages. On fait deux distributions par jour ou une seule si l'appoint fourni par la pâture est suffisant.

L'engraissement qui peut durer jusqu'à l'âge de huit mois, est souvent achevé par gavage.

La plume des dindons, surtout chez la variété blanche, est d'une valeur commerciale appréciable.

DINDONNADE [*do-nad'*] n. f. Variole des dindons.

DINDONNEAU [*do-nô*] n. m. (de *dindon*). Jeune dindon, jeune dinde.

DINDONNER [*do-né*] v. tr. Duper ; mener comme un dindon, un sot.

DINDONNIER [*do-ni-é*], **ÈRE** n. Qui garde des dindons.

— N. f. *Fam.* Qui est de la campagne : *Epouser une* DINDONNIÈRE.

— Adjectiv. : *La gent dindonnière*, Les dindes et les dindons.

DINDORF (Wilhelm), helléniste allemand, né et mort à Leipzig (1802-1883). Il fut professeur d'histoire littéraire à Leipzig. Vers 1833, il fut appelé à Paris pour y collaborer avec Hase, et son frère L. Dindorf, à la nouvelle édition du *Thesaurus Græcæ Linguæ* d'Estienne (1832-1865). Il publia en outre : *Poetæ scenici Græci* (1830) ; *Aristophane et ses scoliastes* (1835-1839) ; *Eschyle* (1841-1851) ; *Sophocle* (1832-1836) ; *Euripide* (1834-1863) ; *Metra Æschyli, Sophoclis, Euripidis et Aristophanis* (1842) ; *Lexicon Sophocleum* (1871) ; *Lexicon Æschyleum* (1876) ; *Homère* (1855-1856) ; *Démosthène* (1846-1851), etc. — Son frère, Louis-Auguste, né et mort à Leipzig (1805-1871), fut aussi un helléniste de valeur. Il collabora à la réédition du *Thesaurus*, et publia : la *Chronique paschale* (1832) ; *Xénophon* (1849-1851) ; *Diodore* (1842 ; 1866-1868) ; *Pausanias* (1845) ; *Dion Chrysostome* (1857) ; *Dion Cassius* (1863-1865) ; *Polybe* (1866-1868) ; les *Historici Græci minores* (1870-1871) ; *Zoharas* (1868-1875), etc.

DINDYMÈNE adj. f. Myth. gr. Surnom de Cybèle, adorée sur le *mont Dindyme*, en Phrygie, où l'on célébrait ses mystères.

DINDYMON ou **DINDYME**. Géogr. anc. Montagne d'Asie Mineure, en Phrygie de l'Hellespont, s'avançant dans les eaux de la Propontide. On y célébrait les mystères de Cybèle surnommée *Dindymène*. (Aujourd., le *Kapou-Dagh* [800 m.] dans la péninsule de Cyzique.)

DÎNÉ n. m. V. DÎNER.

DINÉAULT, comm. du Finistère, arrond. et à 7 kil. de Châteaulin, sur l'Aulne et au pied du Menez-Hom ; 1.740 hab. Menhirs, dolmens.

DÎNÉE n. f. Repas et dépense qu'on fait à dîner dans les voyages ; le repas lui-même ; lieu où l'on dîne : *Payer la* DÎNÉE. *Dépense faite pour la* DÎNÉE. *La* DÎNÉE *est assez éloignée.* (Vx.)

DINÈME adj. (du préfixe *di*, et du gr. *néma*, filament). Zool. Qui est muni de deux filaments ou tentacules.

DINÉMOURE ou **DINEMURA** [*né*] n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des caligidés, comprenant des formes qui vivent sur les grands poissons des mers chaudes.

DÎNER [*né*] v. intr. (lat. *disjunare* pour *disjejunare*, cesser de jeûner ; même orig. que *déjeuner*). Prendre le repas du milieu de la journée ou celui du soir, selon les époques, les pays : *Cliton n'a jamais eu toute sa vie que deux affaires, qui sont de* DÎNER *le matin et de souper le soir.* (La Bruyère.) DÎNER *en famille.* DÎNER *à trente francs par tête.*

— *Dîner de*, Manger pour son dîner : DÎNER *d'une tranche de bœuf.* — Se dit, *au fig.*, pour marquer ce par quoi on se procure de quoi dîner :

Ils *dînent* du mensonge, et soupent du scandale.
M.-J. CHÉNIER.

— Loc. div. : *Donner à dîner*, Inviter du monde à dîner chez soi. || *Dîner en ville*, Dîner hors de chez soi, et *par plaisant.* Dîner sur la voie publique. || *Dîner sur le pouce*, Dîner à la hâte et debout. || *Dîner par cœur*, Ne pas dîner.

— Gramm. V. DÉJEUNER.

— Substantiv. : *Faire grand cas du* DÎNER *et du dormir.*

— Prov. et Loc. prov. **S'il est riche, qu'il dîne deux fois**, Se dit pour marquer qu'on se désintéresse de quelqu'un dont on vous vante la richesse. || **Il me semble que j'ai dîné, quand je le vois.** (Molière.) C'est un homme dont la présence me cause une répugnance qui m'enlève tout appétit. || **Son assiette dîne pour lui**, Se dit quand quelqu'un n'a pas pu assister à un repas dont il a payé sa part. || **Qui dort dîne**, Le sommeil tient lieu de nourriture. || **On ne dérange pas un honnête homme qui dîne**, Laissons dîner les gens sans aller les importuner. || **Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné**, Compter sur les autres, c'est risquer d'être souvent déçu.

— Allus. littér. :

Le véritable Amphitryon,
Est l'Amphitryon où l'on *dîne*.

V. AMPHITRYON.

Il *dînait* de l'autel et soupait du théâtre,
Le matin catholique et le soir idolâtre.

Vers de l'épitaphe de l'abbé Pellegrin, par Ch. Remi. (Ces deux vers s'appliquent familièrement aux personnes qui se livrent à des occupations dont l'une semble exclure l'autre.)

DÎNER [*né*] ou **DÎNÉ** n. m. [même étymol. qu'à l'art. précéd.]. Repas fait, selon les temps et les pays, au milieu du jour ou le soir. [Autrefois, le *dîner* était le repas de midi ; encore aujourd'hui, en province, on appelle souvent *dîner* le repas de midi ; à Paris, le *dîner* est le repas du soir.] || Se dit particulièrement d'un repas d'apparat : DÎNER *de gala.* DÎNER *politique, électoral.*

— *Par extens.* Mets dont on fait son dîner : *Servir le* DÎNER. *Avoir son* DÎNER *sur l'estomac.*

— *Déjeuner-dîner*, Déjeuner dînatoire. || *Dîner de corps*, Celui des membres d'une corporation. || *Un dîner de chien*, Du pain et de l'eau. (Vx et pop.) || *Dîner de garçons*, Dîner où il n'y a que des hommes.

— Prov. **Qui garde de son dîner, il a mieux à souper.** Il est prudent de garder des ressources pour l'avenir.

DINERA [*né*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tachinidés, dont plusieurs espèces habitent la France.

DINERO n. m. Monnaie péruvienne qui est le dixième du sol soit le centième de la livra (livre). [Cette dernière équivaut à la livre sterling anglaise.]

DINET (Alphonse-Etienne), peintre français, né et mort à Paris (1861-1929). Elève de Galland, Bouguereau et Tony Robert-Fleury, il obtint une bourse de voyage en 1884 avec un *Saint-Julien-l'Hospitalier*. Dinet se rendit en Algérie, et, comme Guillaumet, s'y fixa, devint peintre orientaliste. Principales toiles : *les Terrasses de Laghouat* (1886 ; au musée du Luxembourg) ; *Vue de M'sila* (musée de Pau) ; *Charmeurs de serpents* (musée de Sidney) ; *la Montée de Bou-Saada* (1894) ; *Ouled Naïls* (1896) ; *Sur les terrasses* (1895) ; *Dans un café de danseuses* (1906).

DÎNETTE n. f. (dimin. de *dîner* n. m.). *Fam.* Petit repas vrai ou simulé que les enfants font ensemble ou avec leur poupée : *Faire la* DÎNETTE.

— *Par extens.* Petit repas familier.

DINETUS [*né-tuss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des sphégidés, comprenant de petites formes fouisseuses, à livrée noire variée de jaune et de roux. (Les *dinetus*, dont une espèce se trouve en France, approvisionnent leur nid avec des hémiptères hétéroptères.)

Dinetus.

DÎNEUR, EUSE n. Qui dîne, prend part à un dîner : *Déranger des* DÎNEURS. || Personne qui fait du dîner son principal repas.

— *Par extens.* Gros mangeur : *Un beau* DÎNEUR.

DINEUTE ou **DINEUTES** [*tèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des gyrinidés, comprenant des formes ovales, plus ou moins bombées, à pattes antérieures très longues, et sans écusson.

— Encycl. Les *dineutes* sont de grands gyrins, propres aux régions chaudes du globe; ils émigrent par petites troupes, et vivent dans les flaques d'eau de pluie et les petits étangs.

Dinevaut (saint), en lat. **Donvaldus,** martyr au ve siècle. Il fut massacré à Milly, près de Beauvais. — Fête le 11 août.

Ding (Henry-Marius), sculpteur français, né et mort à Grenoble (1848-1898). On lui doit : *Enfant à la source* (1877); *Ecce homo* (1878); *la Liberté,* statue érigée en 1888, à Vizille, pour commémorer la Révolution, et le *Monument du Centenaire de la Révolution,* à Grenoble (1897).

Dingé, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 26 kil. de Rennes; 1.800 hab. Ch. de f. Etat. Forêt de Tanouarn.

Dingelstädt, bourg d'Allemagne (Prusse; Saxe); 4.400 hab. Tissages de laine, corroirie; fabrique de machines.

Dingelstedt (François), poète et romancier allemand, né à Halsdorf (Hesse) en 1814, mort à Vienne en 1881. Il fut bibliothécaire, puis directeur de théâtre. Il a publié des recueils de vers qui l'apparentent à la Jeune-Allemagne par la tendance qui est libérale et par la forme qui est heinéenne. Ses *Chants d'un veilleur de nuit cosmopolite* (1840) firent grand bruit quand ils parurent, et ne sont pas oubliés. Ses drames, dont le plus important est *la Maison de Barneweldt* (1850), et ses romans ne sont pas sans mérite. Mais c'est son action sur le théâtre qui lui a valu sa renommée.

Dinghy n. m. Mar. Ancienne barque, particulière à la côte de Malabar, ayant beaucoup d'élancement et de quête, et dont la quille est courbée comme celle de certains navires du Nil : *Le* DINGHY *a un mât incliné sur l'avant, portant une* voile à antenne. (Ce nom a été donné à des canots à clins utilisés par les yachts d'un certain tonnage comme embarcations de service; il existe aussi une classe internationale de *dinghies* de course de 12 pieds ou 3m,64 de longueur, gréés d'une voile au tiers, et munis d'une dérive.)

Dinghy.

Dingler (Johann-Gottfried), pharmacien et chimiste allemand, né à Deux-Ponts en 1778, mort à Augsbourg en 1855. Il fut d'abord pharmacien militaire (1793-1795). Il a apporté de nombreux perfectionnements à la teinture et l'impression sur étoffes. Il a publié : *Journal pour l'impression du coton ou des indiennes* (1806-1807); *Nouveau Journal* (1815-1817); *Magasin pour l'imprimerie, la teinturerie et la blanchisserie* (1818-1820); etc. — Son fils Emil-Maximilian **Dingler,** né et mort à Augsbourg (1806-1874), prit part aux travaux de son père; il est surtout connu comme rédacteur-directeur du *Polytechnische Journal.*

Dingley (Nelson), homme politique américain, né à Durham (Maine) en 1832, mort à Washington en 1899. Il dirigea pendant une trentaine d'années le *Lewiston Journal.* Gouverneur du Maine de 1874 à 1875, il entra en 1881 à la Chambre des représentants. Membre influent du parti républicain, il eut à défendre devant l'Assemblée le nouveau tarif des douanes, qui s'est appelé, de son nom, le « tarif Dingley », promulgué le 24 juillet 1897, établissant le principe d'un droit de représailles sur les marchandises bénéficiant à l'étranger de primes d'exportation; ces marchandises sont frappées d'un droit d'entrée supplémentaire équivalant à cette prime. Les marchandises importées sur navires étrangers sont passibles d'une surtaxe de pavillon de 10 p. 100, à l'exception de celles qui sont importées sous pavillon ayant obtenu le traitement national américain en vertu d'un traité.

Dinglinger (Jean-Melchior), orfèvre allemand, né à Biberach (Wurtemberg) en 1664, mort à Dresde en 1731. Fils d'un forgeron-coutelier, il fut reçu maître en 1693. Ses deux frères cadets Georges-Christian et Georges-Frédéric entrèrent chez lui en qualité de compagnons. Bourgeois de Dresde, Jean-Melchior fut bientôt connu comme le plus habile des orfèvres de son temps. Pierre le Grand, les rois de Danemark et de Prusse recherchèrent ses œuvres. Il se remaria cinq fois, et eut vingt-trois enfants dont onze vivaient encore en 1730. — Son fils Jean-Frédéric termina, après sa mort, les travaux qu'il n'avait pas achevés. En dehors de ses travaux dans le musée de la « Voûte-verte » à Dresde, on trouve des œuvres de Dinglinger au musée de Gotha, dans l'église Saint-Paul à Karten.

Aujourd'hui, le style de Dinglinger, les ornements de la Voûte-Verte, trop chargés, et l'esprit « savant», ne sont plus l'objet de la même admiration. Plus charmantes sont les œuvres de moindres dimensions. Sa technique d'émailleur est particulièrement admirable. Sa plus célèbre coupe est celle en calcédoine, représentant une *Diane après le bain.*

Dinglinger (Georges-Frédéric), émailleur allemand, né à Biberach (Wurtemberg) en 1666, mort à Dresde en 1720, frère du précédent. Il fut d'abord son élève, et alla le rejoindre à Dresde où il collabora avec lui à l'exécution de la fameuse « Voûte verte ». Il travailla beaucoup en ronde-bosse. Toute une série d'œuvres imaginées et livrées par Melchior ont été en réalité exécutées par Georges-Frédéric. Il aborda aussi les grands formats; dans la même Voûte verte, le buste de la Madone, sur une plaque de cuivre ovale de 90 cm. sur 65, est le travail le plus considérable, sous le rapport des dimensions, que l'on ait produit en ce genre. Dinglinger fut nommé émailleur de la cour en 1704. J. Steglin a gravé son portrait.

Dingo n. m. Chien qui habite l'Australie à l'état sauvage.

— Encycl. La ressemblance du *dingo* (*canis dingo*) avec les chiens domestiques et demi-sauvages d'Asie et de Malaisie fait penser qu'il a été importé en Nouvelle-Hollande, où il est devenu marron et à pullulé comme le lapin. C'est un animal atteignant 80 cm. de long sans la queue qui est touffue et pendante; robuste, à nez assez pointu, mais à tête large, entièrement roux pâle, plus clair en dessous. Il chasse en troupes, *donne de la voix,* mais n'aboie pas. Très commun au XVIIe siècle, il devient de plus en plus rare, car on le détruit à cause des dégâts qu'il fait dans les troupeaux et les basses-cours. Il ne se domestique jamais complètement.

Dingo.

Dingo ou **dingot** [*gho*] adj. et n. (du patois lorrain *dingot,* fêlé). Argot. Fou, détraqué.

Dingolfing, ville d'Allemagne (Bavière, Basse-Bavière), sur l'Isar; 3.900 hab. Brasseries; fabriques de toiles. Un concile y régla les affaires religieuses de Bavière en 772 ou 773.

Dinguer [*ghé*] v. intr. Argot. Errer sans but. || *Envoyer dinguer,* Envoyer promener.

Dingwall, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Ross), sur le golfe de Cromarty; 2.500 hab. Petit port de commerce, pêche du saumon. Carrières de grès; eaux minérales.

Dini (Antonio), tapissier italien, né à Rome en 1700, mort à Venise en 1769. Il fut attaché dix-neuf ans à la Manufacture de tapisseries de l'hospice Saint-Michel, à Rome, où il avait été l'élève de Pietro Ferloni. En 1738, il est appelé à Turin par la cour de Sardaigne pour y diriger un atelier de basse lice. Puis il se fixe à Venise où il fonde, avec la collaboration de ses deux filles, Lucia (née à Venise en 1736) et Giuseppa (née à Turin en 1738) une manufacture célèbre. Ses tapisseries, en soie et laine, aux sujets très variés, sont remarquables pour l'harmonie de leurs couleurs. Après sa mort, ses filles continuèrent son entreprise, qui subsista jusqu'en 1797.

Dinichthys [*nik'-tiss*] n. m. Paléont. Genre de poissons placodermes, dont la bouche était armée de quatre grands crochets osseux formant une sorte de bec. (De très forte taille, leur tête mesurait parfois 1 m., et leur corps devait atteindre 3 m. de longueur. Leurs débris osseux se trouvent dans le dévonien de l'Europe et de l'Amérique.)

Dinicotate n. m. Sel ou éther de l'acide dinicotique.

Dinicotique [*tik'*] adj. Se dit de l'acide 3-5 pyridinedicarbonique fondant à 323°.

Dinictis [*nik'tiss*] n. m. Paléont. Genre de mammifères carnivores, famille des félidés, de la taille d'une panthère actuelle et que l'on trouve à l'état fossile dans l'oligocène et le miocène inférieur de l'Amérique du Nord.

Dining-car [*daï-nin'gh-kar'*] n. m. (mot angl.; de *dining,* dînant, et *car,* wagon). Wagon-restaurant.

Dinitr, dinitro. Chim. Préfixes indiquant la présence dans une molécule de deux radicaux NO^2. V. DINITRO.

Dinitranilines n. f. pl. Dérivés dinitrés de l'aniline, de formule $NH^2.C^6H^3(NO^2)^2$, dont les plus courants sont obtenus par action de l'ammoniaque sur les dinitrophénols.

Dinitranisol n. m. Dérivé dinitré de l'anisol, de formule $CH^3O.C^6H^3(NO^2)^2$ 2-4, fondant à 88°, obtenu en traitant le dinitrochlorobenzène par la soude et l'alcool méthylique; il sert à la préparation du trinitranisol.

Dinitré, e adj. Chim. V. DINITRO.

Dinitrile n. m. Corps possédant deux fois le groupement fonctionnel nitrile CN.

Dinitro. Chim. Préfixe qui, placé devant le nom d'un corps, indique que le composé désigné par le tout a été obtenu par la substitution, dans le corps, de deux groupes nitryle à deux atomes d'hydrogène : ainsi, le DINITRO*thymol* résulte de la substitution de deux groupes nitryle à deux atomes d'hydrogène; de même le DINITRO*xylène,* etc. (On dit aussi THYMOL DINITRÉ, XYLÈNE DINITRÉ, etc.)

Dinitrobenzène [*bin*] n. m. Dérivé dinitré du benzène.

— Encycl. Des trois isomères, le plus courant est le dérivé *méta* $C^6H^4(NO^2)^3$ 1-3, qui s'obtient par une deuxième nitration du *nitrobenzène.* Il constitue des aiguilles jaunâtres insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, fondant à 90°. Il entre dans la composition de certains explosifs (bellite, tonite, etc.). On l'utilise également dans l'industrie des matières colorantes : il sert à la préparation de la métaphénylènediamine, de la métanitraniline.

Dinitrobenzine [*bin*] n. f. Chim. Syn. de DINITROBENZÈNE.

Dinitrochlorobenzène [*klo, bin*] n. m. Dérivé dinitré du chlorobenzène, de formule $C^6H^3.Cl^1(NO^2)^2$ 2-4, obtenu par nitration directe du chlorobenzène et employé pour la préparation du nitrophénol, du nitranisol, etc. Il fond à 50°.

Dinitrocrésol (ORTHO-) n. m. Dérivé dinitré d'un crésol.

— Encycl. Le corps le plus courant est le dérivé $C^6H^2.(CH^3)^1(OH)^2(NO^2)^2$ 4-6, solide, jaune, fondant à 82°, employé dans les mélanges explosifs et dans l'industrie des colorants. On l'obtient par nitration de l'acide orthocrésol-sulfonique.

Dinitrométhane n. m. Composé $CH^2(NO^2)^2$ donnant des sels tels que $CH(NO^2)^2K$ formant des cristaux jaunes explosant par chauffage à 100°.

Dinitronaphtalène [*naf'*] n. m. Dérivé dinitré du naphtalène de formule $C^{10}H^6(NO^2)^2$.

— Encycl. La dinitration directe du naphtalène conduit à un mélange où dominent les isomères 1-5 et 1-8. On l'emploie tel quel pour la préparation d'explosifs peu sensibles au choc.

Dinitronaphtaline [*naf'*] n. f. Chim. Syn. de DINITRONAPHTALÈNE.

Dinitro α-naphtol [*naf'*] n. f. Chim. Syn. de DINITRO-l'α-naphtol, de formule $C^{10}H^5(OH)^1(NO^2)^2$ 2-4, obtenu par action de l'acide nitrique sur l'acide α-naphtol-disulfonique. Il fond à 138°; c'est un colorant connu sous le nom de *jaune de Martius* et dont le sel de sodium sert à colorer les pâtes alimentaires.

Dinitrophénétol [*fé*] n. m. Dérivé dinitré du phénétol, de formule $6^6H^3(OC^2H^5)^1(NO^2)^2$ 2-4, fondant à 86° obtenu par action de la soude et de l'alcool sur le dinitrochlorobenzène.

Dinitrophénol [*fé*] n. m. Dérivé dinitré du phénol, dont le plus courant a pour formule $C^6H^3(OH)^1(NO^2)^2$ 2-4.

— Encycl. Le *dinitrophénol* se prépare par action du carbonate de soude sur le dinitrochlorobenzène. Il fond à 111°. On l'emploie comme explosif en mélange avec la mélinite. Il sert en outre à la préparation de certains colorants au soufre.

Dinitrosorésorcine n. f. Colorant connu sous le nom de *vert d'Alsace,* de formule $C^6H^2O^2(NOH)^2$.

Dinitrotoluène n. m. Dérivé dinitré du toluène, dont le plus courant a pour formule $C^6H^3.(CH^3)^1(NO^2)^2$ 2-4.

— Encycl. Le *dinitrotoluène* s'obtient par nitration du nitrotoluène. Il fond à 70°. Il sert à la préparation du trinitrotoluène et entre dans la composition des cheddites.

Diniz (Julio). Biogr. V. Gomes Coelho.

Diniz da Cruz e Silva (Antonio), poète surnommé **le Pindare du Portugal,** né à Lisbonne en 1731, mort à Rio-Janeiro en 1799. Il fut un des restaurateurs de la poésie portugaise. Ses *Œuvres* n'ont vu le jour qu'en 1811; on y trouve de belles *Odes, les Métamorphoses du Brésil,* pièces de vers pleines de couleur locale.

Dinkard [*kar*] n. m. Vaste recueil, en langue pehlvie, de fragments relatifs à l'histoire et à la littérature du mazdéisme.

Dinkas ou **Djangha,** importante population nègre des rives du Nil Blanc (Soudan anglo-égyptien).

Les Dinkas sont des individus de haute taille, dont les membres inférieurs ont une longueur remarquable. Les hommes se contentent de se barbouiller le corps de cendre en guise de vêtement. Les femmes portent deux tabliers de cuir, l'un en avant, l'autre en arrière, bordés d'anneaux de fer et de clochettes. Les deux sexes font usage d'une telle quantité d'objets de parure en ivoire, en fer ou en laiton que, d'après Schweinfurth, certaines femmes en ont un demi-quintal sur elles.

Sédentaires, les Dinkas se livrent à l'agriculture et à l'élevage.

Dinkelsbühl, ville d'Allemagne (Bavière, Moyenne-Franconie), sur la Wœrnitz, affl. du Danube; 5.100 hab. Ch.-lieu de district. Bonneterie, ganterie, vannerie. Centre d'élevage réputé.

Dinklage, bourg d'Allemagne (Oldenbourg); 5.000 h. Filature de coton. Commerce de beurre.

Dino (Dorothée de Courlande, duchesse de Talleyrand-Périgord, princesse de Sagan, duchesse de), née en 1792, morte en 1862, fille du duc Pierre de Courlande. Elle épousa, en 1807, Edmond de Talleyrand-Périgord, neveu du prince de Bénévent. Elle devint la compagne assidue du célèbre diplomate qu'elle ne quitta plus jusqu'à sa mort. Elle eut trois enfants : 1° Napoléon-Louis, duc de Valençay et de Sagan, père du prince de Sagan et du duc de Montmorency; 2° Alexandre-Edmond duc de Dino; 3° Joséphine-Pauline, marquise de Castellane. Elle a laissé d'intéressants *Mémoires.*

Dino da Mugello (*Dinus Mugellanus*), jurisconsulte italien ainsi appelé de son lieu de naissance, mort à Bologne après 1298, était fils de Jacques di Rossoni. Il enseigna le droit avec éclat à Pistoie (1279-1283), puis à Bologne depuis 1284. Charles d'Anjou chercha en vain à l'attirer à Naples (1296). Appelé à Rome par Boniface VIII, il écrivit les *Regulæ juris* pour le *Sexte,* imprimé à Rome en 1472 et réimprimé souvent depuis. On lui doit encore divers traités fort estimés à l'époque.

Dinocéras [*sé-rass*] n. m. Paléont. Genre de mammifères type de la famille des *dinocératidés.*

— Encycl. Le genre *dinocéras* comprend de grands animaux, de la taille d'un rhinocéros, parfois d'un petit éléphant, et réunissant des caractères disparates : tête portant trois paires de protubérances en forme de cornes, armée d'énormes canines. Leurs squelettes se trouvent dans l'éocène du Wyoming (Etats-Unis). — Le genre *dinocéras* s'appelle aussi *uintatherium.*

Dinocéras.

Dinocératidés [*sé, dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères du groupe éteint des amblypodes, comprenant les genres *uintatherium* (ou dinocéras), *loxolophodon, eobasileus,* etc., tous fossiles dans l'éocène du Wyoming (Etats-Unis de l'Amérique du Nord).

Dinocrate, architecte macédonien encore nommé Timocratès, Dinocharès ou Diocl ès, florissait vers 300 av. J.-C. Il fut chargé de reconstruire le temple de Diane à Ephèse, présida à la construction d'Alexandrie, et éleva pour la pompe funèbre d'Ephestion le fameux bûcher décrit par Diodore. Il mourut vers 278.

Dinocrate, général messénien, mort l'an 182 av. J.-C. Vendu aux Romains, il détacha son pays de la ligue Achéenne, et présida l'assemblée qui condamna Philopœmen à mort. Lycortas, élu stratège après celui-ci, exigea la punition des meurtriers; Dinocrate se donna la mort.

DINOCYON [*si-on*] n. m. Paléont. Genre de mammifères carnassiers, famille des canidés, comprenant des formes fossiles voisines des amphicyons, mais avec le museau plus court, et seulement deux arrière-molaires à la mâchoire supérieure. (Les dinocyons étaient de puissants animaux, de la taille d'un ours ; leurs débris se trouvent dans le miocène supérieur d'Europe et d'Amérique.)

DINODERUS [*dé-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des bostrychidés, comprenant de petites formes cylindriques, courtes, à élytres arrondis en arrière, et de coloration brune ou roussâtre. (Les dinoderus habitent les régions tropicales. Les adultes creusent dans le bois récemment mort des galeries où ils déposent leurs œufs. Ils recherchent le bois des bambous.)

DINODON n. m. Genre de serpents non venimeux comprenant une demi-douzaine d'espèces de Chine et du Japon. (Longueur atteignant 1 m.)

DINON, historien grec (milieu du IVe s. av. J.-C.), père de l'historien Clitarque ; il composa une histoire de l'Orient allant de la fondation du royaume d'Assyrie à 340 ; nous en avons quelques fragments. Elle a été mise à contribution par Trogue-Pompée, Plutarque, Cornelius Nepos, etc.

DINONYLCÉTONE n. f. Chim. Syn. de CAPRINONE.

DINOPIS [*piss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, renfermant de grandes formes à pattes très longues, à corps élancé. (On en connaît une vingtaine d'espèces des régions chaudes du globe.)

DINORNIS [*niss*] n. m. Paléont. Genre d'oiseaux coureurs, type d'une famille dite des *dinornithidés*, renfermant des formes élancées, à bec pointu et court, à pattes plus ou moins massives, munies de trois doigts.

Squelette de dinornis (montrant la taille de l'oiseau comparativement à celle d'un homme).

— ENCYCL. On connaît une vingtaine d'espèces de *dinornis*, variant comme taille de 1 m. à 4m,50. Leurs ossements se trouvent dans les cavernes, les alluvions et les bas-fonds tourbeux de la Nouvelle-Zélande ; on y a rencontré aussi des plumes, des portions de peau, et des œufs contenant encore des embryons. Bien que l'on ait exagéré les récits traditionnels des Maoris, qui désignaient cet oiseau sous le nom de « géant Moa », vieil habitant de l'île, on peut affirmer que les dinornis y ont été contemporains de l'homme, et peut-être à une époque historique.

DINORNITHIDÉS [*dé*] n. m. pl. Paléont. Famille d'oiseaux fossiles du groupe des coureurs, composée de formes ordinairement gigantesques, propres à la Nouvelle-Zélande, et réparties dans les genres *dinornis, palapteryx, anomalopteryx*.

DINOSAURIENS [*sô-ri-in*] n. m. pl. Paléont. Ordre de reptiles, ne renfermant que des formes éteintes, ayant régné sur toute la terre ferme pendant la durée des temps secondaires et comprenant des animaux de toutes tailles, depuis quelques décimètres jusqu'à 25 m. de longueur.

— ENCYCL. Très différents d'aspect les uns des autres, leurs caractères communs sont : un corps massif terminé par une longue queue et précédé ordinairement d'un long cou et d'une petite tête à cavité cérébrale très exiguë ; une colonne vertébrale à la fois solide et légère ; un sacrum à vertèbres nombreuses ; des membres postérieurs plus développés que les membres antérieurs ; des os à grandes cavités médullaires ; un bassin rappelant parfois celui des oiseaux, avec lesquels les dinosauriens présentent de nombreuses affinités.

On peut les diviser en trois groupes principaux : 1° les *théropodes* qui étaient carnivores, armés de dents et de griffes, par exemple le *mégalosaure* ; 2° les *sauropodes*, tous herbivores, de taille gigantesque, par exemple *brontosaure, diplodocus* ; 3° les *ornithopodes*, également herbivores mais bipèdes à la manière des oiseaux et possédant un bec corné, par exemple *iguanodon, trachodon*.

DINOSTRATE, géomètre grec du commencement du IVe siècle av. notre ère. Il était élève de Platon. La géométrie lui dut, ainsi qu'à son frère Menechme, des progrès notables. D'après Pappus, il avait employé, dans ses essais de quadrature du cercle, une ligne courbe, appelée pour ce motif la *quadratrice*.

DINOT (Richard), historiographe français, né à Coutances, mort à Montbéliard vers 1590. Réfugié en Angleterre, à Strasbourg et à Bâle, il devint pasteur de l'Eglise de Montbéliard. Il a laissé divers écrits dont le principal intitulé : *De bello civili gallico, religionis causa suscepto, lib. VI* (1582). Cette histoire va de 1555 à 1557. Dinot était un luthérien tolérant.

DINOTHÉRIDÉS [*dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères proboscidiens, complètement éteinte, comprenant le seul genre *dinotherium*.

DINOTHERIUM [*té-ri-om'*] n. m. Paléont. Genre de mammifères proboscidiens, constituant à lui seul la famille des *dinothéridés*.

Crâne de dinotherium.

— ENCYCL. Ces animaux avaient la taille, les proportions et l'aspect extérieur des éléphants, mais leurs molaires ressemblaient à celles des tapirs et leur mâchoire inférieure était armée de fortes défenses recourbées vers le bas. On rencontre leurs ossements dans le miocène de divers pays de l'ancien monde (Europe, Asie, Afrique). Le type du genre, *dinotherium giganteum*, devait avoir 5 m. de hauteur et 6m,50 de longueur, non compris la trompe.

DINSDALE, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Northumberland) ; 2.000 hab. Eaux minérales ferrugineuses, utilisées contre l'anémie et les maladies nerveuses. Aux environs, houille et fer.

DINSHEIM, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 5 kil. de Molsheim, sur la Bruche, à la sortie de la vallée vosgienne de Schirmeck ; 1.006 hab. Tissages de coton.

DINSLAKEN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane), près du Rhin ; 25.300 hab. Cuirs, cigares ; fonderies.

DINTELOORD, comm. des Pays-Bas (prov. de Nord-Brabant, arrond. de Breda), sur le Dintel ; 3.200 hab.

DINTER (Gustave-Friedrich), pédagogue allemand, né à Borna (Saxe) en 1760, mort à Kœnigsberg en 1831. Successivement précepteur, pasteur, directeur de l'école normale de Friedrichstadt, chef d'institution, enfin (1816) inspecteur des écoles à Kœnigsberg, il a écrit environ soixante ouvrages de pédagogie, où se marquent son esprit luthérien et son ardent patriotisme.

DINXPERLO, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre), sur l'Aa, affluent de l'Yssel, proche de la frontière allemande ; 2.700 hab. Fabriques de tapis.

DIOBOLE n. m. Monnaie divisionnaire antique de deux oboles, soit un tiers de la drachme. || Poids valant deux oboles. || Poids jadis usité en médecine et qui s'appelait aussi SCRUPULE.

DIOCÉSAIN [*sé-zin*], **E** adj. Qui est du diocèse : *Prêtres* DIOCÉSAINS. || Qui concerne le diocèse : *Evêque, Catéchisme* DIOCÉSAIN. || *Association diocésaine*. V. FRANCE. — *Substantiv.* Fidèles d'un diocèse : *Mandement d'un évêque à ses* DIOCÉSAINS. || Evêque du diocèse : *L'évêque de Chartres était mon* DIOCÉSAIN *à La Ferté*. (Saint-Simon.) [Vx.]

DIOCÈSE n. m. (gr. *dioikésis* ; de *dia*, à travers, et *oikos*, maison). Admin. ecclés. Circonscription territoriale administrée par un évêque ou un archevêque : *Le* DIOCÈSE *de Paris, de Lyon, de Marseille*.

— Hist. Chacune des quatorze provinces qui composaient l'Empire romain au IVe siècle.

— ENCYCL. Admin. rom. On ne donna d'abord le nom de *diocèses* qu'aux subdivisions des provinces d'Asie. A partir de Constantin, l'Empire fut divisé en quatorze *grands diocèses*, administrés par des vicaires, comprenant chacun plusieurs provinces, partagées en *diocèses particuliers*. Les *grands diocèses* étaient groupés en quatre préfectures.

— Admin. ecclés. A l'origine du christianisme, dans presque toutes les villes résidait un évêque assisté d'un collège de prêtres. Les églises que l'on construisit dans les bourgs et les villages furent desservies par des prêtres, que l'évêque y envoyait. La circonscription territoriale régie par l'évêque prit d'abord le nom de *paroisse* ; ce fut assez tardivement qu'on lui donna le titre de *diocèse*, emprunté à l'administration civile.

Le diocèse porte habituellement le nom de la ville où est le siège de l'évêque. La réunion de plusieurs diocèses forme une province ecclésiastique. Il y a actuellement, dans toute l'Eglise catholique, environ 1.200 diocèses. Avant la Révolution, il y avait en France 141 diocèses, répartis en 18 provinces. Le concordat de 1802 ne rétablit que 10 archevêchés et 50 évêchés, en tout 60 diocèses. Depuis, de nouveaux diocèses ont été créés, si bien qu'en 1926 on compta 19 archevêchés et 74 évêchés suffragants, c'est-à-dire 93 diocèses (87 pour la France, 3 pour l'Algérie, 3 pour les colonies, les protectorats restant à part). Les diocèses correspondent généralement, pour l'étendue territoriale, aux départements. Il y a cependant quelques exceptions, certains diocèses comprenant deux départements, et d'autres au contraire ne comprenant qu'un arrondissement.

Dans les diocèses dont les noms suivent, le siège épiscopal est différent du chef-lieu du département :

DIOCÈSES	DÉPARTEMENTS	DIOCÈSES	DÉPARTEMENTS
Aire	*Landes*	Moutiers	*Savoie.*
Aix	*Bouch.-du-Rhône*	Pamiers	*Ariège.*
Autun	*Saône-et-Loire.*	Reims	*Marne.*
Bayeux	*Calvados.*	Saint-Claude	*Jura.*
Bayonne	*Basses-Pyrénées.*	Saint-Dié	*Vosges.*
Belley	*Ain.*	Saint-Flour	*Cantal.*
Cambrai	*Nord.*	St-Jean-de-Maurienne	*Savoie.*
Coutances	*Manche.*	Séez	*Orne.*
Fréjus	*Var.*	Sens	*Yonne.*
Langres	*Haute-Marne.*	Soissons	*Aisne.*
Luçon	*Vendée.*	Verdun	*Meuse.*
Meaux	*Seine-et-Marne.*	Viviers	*Ardèche.*

DIOCLÉATE, prêtre d'Antivari, qui vécut au XIIe siècle. Il écrivit, en slavon et en latin, une histoire des rois de Dalmatie, que l'Italien Mauro Orbini inséra, au XVIIe siècle, dans son livre *Regno degli Slavi*.

DIOCLÉE n. f. Genre de légumineuses-papilionacées, de l'Amérique tropicale, dont une espèce, qui est un arbrisseau grimpant, est cultivée pour la beauté de ses fleurs.

DIOCLÉE, DIOCLIE ou **DIOCLITE**, nom que porta d'abord, au moyen âge, une des provinces de la Serbie adriatique, correspondant au Monténégro actuel et à une partie de l'Albanie. Ce nom était dû à la ville ancienne de *Doclea, Dioclea*, au confluent de la Zeta et de la Moratcha. Occupée par la tribu slave des *Douklianes*, la Dioclée joua un rôle important dans la formation de l'Etat serbe. Elle figure jusqu'en 1345 dans le titre royal serbe. Son nom a été remplacé, ultérieurement, par celui de *Zeta* (v. ce mot).

DIOCLÉES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes de Mégare, en l'honneur du héros *Dioclès*, qu'on disait mort en défendant son ami.

DIOCLÈS, chef du parti démocratique syracusain (fin du Ve s. av. J.-C.). Il fut l'initiateur des rigueurs exercées contre les prisonniers athéniens (413) et (en 411) du nouveau code de lois. Il combattit les Carthaginois, mais ne put empêcher la prise d'Himère. Il fut alors exilé, sous l'influence d'Hermocrate (408).

DIOCLÈS de Phlionthe, poète comique grec (Ve s. av. J.-C.). Il appartenait à la comédie ancienne.

DIOCLÈS de Carystos, médecin grec, né à Carystos (Eubée) au IIIe siècle av. J.-C. Pline et Galien le citent avec éloge. G. Kühn a réuni ce qui reste de ses œuvres sous le titre : *Dioclis fragmenta* (1820).

DIOCLÈS de Carystos, poète grec de l'époque romaine, auteur d'épigrammes insérées dans l'*Anthologie*.

DIOCLÈS, géomètre grec, qu'on a supposé vivre dans le VIe siècle de notre ère. La plus connue de ses découvertes est la solution du fameux problème de deux moyennes proportionnelles entre deux droites données, au moyen d'une courbe qu'on nomma plus tard *cissoïde*.

DIOCLÉTIEN (Caius Valerius Jovius **Diocletianus**), empereur romain, né en 245 près de Salone, mort dans cette ville en 313. Fils d'un affranchi, il servit dans une légion, avança sous Probus, fut consul sous Aurélien. A la mort de Numérien, assassiné par son beau-père Arrius Aper, il perça celui-ci de son épée et fut proclamé par les soldats (284). Il envoya des troupes contre Carinus, frère de Numérien, qui régnait à Rome, mais Carinus fut tué par ses propres soldats. Dioclétien comprenant qu'un seul homme ne suffisait plus à l'Empire, s'adjoignit un collègue, Maximien, soldat grossier, brave et fidèle (286). Ce dernier se rendit en Gaule pour réprimer la sédition des Bagaudes. Là, il fit massacrer la légion thébaine, commandée par saint Maurice et composée de chrétiens. Rome était trop éloignée des frontières : on choisit deux nouvelles capitales, Milan, sentinelle des Alpes, Nicomédie, proche de la frontière perse. Puis Dioclétien créa deux césars, lieutenants des Augustes (292). Ce fut la *tétrarchie* : 1° Dioclétien (Auguste) eut la Thrace, l'Egypte, l'Asie, et résida à Nicomédie ; Galère, son César, eut l'Illyrie, les possessions du Danube, l'Achaïe, et résida à Sirmium. 2° Maximien (Auguste) eut l'Italie, la Sicile l'Afrique et résida à Milan ; son César, Constance Chlore, eut la Gaule et l'Espagne et résida à Trèves. Ce gouvernement fonctionna en parfaite harmonie sous l'influence de Dioclétien. L'ordre régna à l'intérieur, les frontières furent restaurées ; une paix durable fut conclue avec les Perses (297). En 304, les deux Augustes vinrent à Rome célébrer un triomphe mérité. Les dernières années du règne de Dioclétien sont obscurcies par une violente persécution contre les chrétiens (303-311).

Dioclétien (buste du Capitole).

Monnaie de Dioclétien.

Dioclétien, âgé de soixante ans, las du pouvoir, se retira à Salone (305) où il vécut comme un sage.

Dioclétien (ÈRE DE) ou *ère des Martyrs*, ère dont l'origine remonte au 29 août 284 de l'ère vulgaire. (A cette date commence l'année dans le calendrier copte, en usage en Egypte et en Ethiopie.)

DIOCLÉTIEN [*si-in*], **ENNE** adj. Relatif à Dioclétien ou à son règne : *Persécution* DIOCLÉTIENNE.

DIOCLIDE d'Abdère, historien grec de la fin du IVe siècle av. J.-C. Des écrivains postérieurs citaient sa description de la fameuse machine de guerre (*hélépole*) que Démétrios Poliorcète employa au siège de Rhodes.

DIOCTAÈDRE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *oktô*, huit, et *édra*, base, face). Cristall. Dont les faces sont combinées en deux octaèdres différents.

DIOCTONAL, E, AUX adj. Cristall. Dont les faces déterminent deux octaèdres de forme différente.

DIOCTRIA n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des asilidés, comprenant des mouches carnassières à antennes assez longues et à abdomen allongé, qui habitent l'Europe.)

DIOCTYL Chim. Préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux radicaux octyle.

DIOCTYLACÉTATE n. m. Sel dérivant de l'acide dioctylacétique.

DIOCTYLACÉTIQUE [*tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $(C^8H^{17})^2CH\cdot CO^2H$, fondant à 38°, bouillant à 291°. || Syn. ISOSTÉARIQUE.

DIOCTYLCARBINOL n. m. Alcool secondaire de formule $(C^8H^{17})^2CH(OH)$, résultant de l'hydrogénation de la dioctylcétone. || Syn. NONADÉCANOL.

DIOCTYLCÉTONE n. f. Cétone de formule $(C^8H^{17})^2CO$, obtenue en chauffant l'acide nonylique avec l'anhydride phosphorique. || Syn. NONYLONE.

DIOCTYLE n. m. Chim. Syn. de CÉTANE.

DIODANGE n. m. (du gr. *diodea*, passage). Bot. Organe où se forment les diodes.

DIODATI (Jean), théologien protestant suisse, d'origine italienne, né et mort à Genève (1576-1649). En collaboration avec Le Clerc, il écrivit une préface à la confession de foi de Cyrille Lucar, patriarche de l'Eglise grecque de Constantinople, qui était le correspondant des chefs de la Réforme, et s'efforçait de greffer sur la communion grecque les idées calvinistes. Il a publié un certain nombre d'ouvrages, dont des traductions en italien ou en français de livres de la Bible.

DIODATI (Domenico), érudit italien, né et mort à Naples (1736-1801). Lié avec tous les savants de l'époque, il publia un traité : *De Christo græce loquente exercitatio* (1767), qui fit beaucoup de bruit, pour prouver que le grec était la langue de Jésus-Christ et des apôtres. Citons

encore de lui : *Illustrazioni delle monete nominate nelle nostre Constituzioni* (1788).

DIODE n. m. (du gr. *diodéia*, passage). Bot. Nom donné aux spores de passage que produit, chez les floridées, les mousses, les cryptogames vasculaires, l'organisme asexué provenant de la germination de l'œuf.

DIODE adj. et n. f. (du préfixe *di*, et de *ode* pour *électrode*). Radiotechn. Lampe à deux électrodes (la plaque et le filament), utilisée comme redresseur de courant. (Lorsqu'on relie les bornes d'un appareil producteur d'une force électromotrice alternative au filament et à la plaque d'une diode, un courant filament-plaque ne se produit que durant les alternatives pour lesquelles la plaque est à un potentiel plus élevé que le filament). V. LAMPE.

Diodesme.

DIODESME [*dèssm'*] ou **DIODESMA** n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des colydiidés, comprenant une petite espèce courte, grise, qui vit en Europe dans les souches de hêtre.

DIODON n. m. Ornith. Faucon à bec bidenté (*harpagus diodon*).

— Mamm. Espèce de cétacé, dit aussi DEUX-DENTS (*hyperoodon rostratus*).

— Ichtyol. Genre de poissons-coffres.

Diodon.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *diodons* (poissons-coffres) se distinguent des *tétrodons* par leur bec formé d'une seule pièce en haut et en bas. Se nourrissent de mollusques et coraux. Chair non comestible, souvent vénéneuse. Comme tous les poissons-coffres, les diodons peuvent se gonfler à volonté. Leur peau est épineuse. Longueur atteignant 50 cm. Espèce principale : *diodon hystrix* des mers chaudes.

DIODONCÉPHALE [*fal'*] adj. (du préfixe *di*, et du gr. *odous, ontos*, dent, et *képhalé*, tête). Tératol. Qui a deux rangées parallèles de dents : *Monstre* DIODONCÉPHALE.

— N. m. Monstre qui a deux rangées de dents.

DIODONTE ou **DIODONTES** [*tèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des ténébrionidés, comprenant des formes courtes, arrondies et rugueuses, voisines des *erodius*, dont elles ont le port et les mœurs. (Les diodontes sont de petite taille et habitent les régions arides du Sénégal, du Soudan et de l'Afrique orientale.)

DIODONTE ou **DIODONTUS** [*tuss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des sphégidés, comprenant des espèces indigènes de petite taille qui approvisionnent leur nid avec des pucerons.

DIODORE de Sinope, poète grec (IVe s. av. J.-C.) de la comédie moyenne. Nous connaissons les titres de quelques-unes de ses pièces : *la Joueuse de flûte, le Mort, le Fou, l'Héritière,* et trois fragments.

DIODORE le Périégète, auteur grec de la fin du IVe siècle (ou du IIIe) av. J.-C. Habitant Athènes, il écrivit deux ouvrages sur les *Dèmes de l'Attique* et sur les *Monuments,* fort importants pour la topographie de l'Attique, et souvent utilisés par les lexicographes byzantins.

DIODORE d'Aspendos, philosophe grec (IIIe s. av. J.-C.). Il était disciple du pythagoricien Arésas, et essaya d'introduire le costume cynique dans les habitudes de la vie pythagoricienne.

DIODORE Cronos, philosophe grec, un des grands dialecticiens de l'école de Mégare, né à Iasos (Carie), mort vers 296 av. J.-C. C'est à tort qu'on lui a attribué les sophismes connus sous les titres de « voilé » et de « cornu », et qui appartiennent à Eubolide. Il prouvait l'impossibilité du mouvement et affirmait que rien n'est possible que ce qui doit nécessairement arriver. Pour justifier cette seconde thèse, Diodore avait inventé un argument, appelé *kurieuôn*, le plus beau sophisme que l'antiquité ait connu. « Rien d'impossible, disait-il, ne peut résulter du possible (pas plus que de l'être ne peut sortir le non-être) ; or, il est impossible qu'un événement passé soit autre qu'il n'est. Mais si un événement, à un moment quelconque, eût été possible, de ce possible il serait résulté quelque chose d'impossible ; il n'était donc pas possible. Il est donc absolument impossible que quelque chose arrive, hormis ce qui arrive réellement. »

DIODORE de Tyr, philosophe grec du IIe siècle av. J.-C. Il devint, après son maître Critolaus, chef de l'école péripatéticienne. Comme Critolaus, il disait que l'âme était formée d'éther. Mais, en morale, il affirmait qu'il fallait ajouter à la vertu, comme condition de la félicité, l'absence de douleur. C'était vouloir concilier le stoïcisme et l'épicurisme, et en tout cas s'écarter du péripatétisme.

DIODORE de Sicile, historien grec, contemporain de César et d'Auguste, né à Agyrion (Sicile), il fit de longs voyages en Europe et en Asie, séjourna longtemps à Rome, et travailla trente ans à une *Bibliothèque historique,* dont nous possédons des fragments considérables. C'est une histoire universelle, des temps les plus reculés à 60 av. J.-C. Cet historien consciencieux a utilisé tous ses prédécesseurs grecs et romains ; écrivain inégal, assez clair, dépourvu de sens critique, il fournit en tout cas de nombreux et précieux renseignements.

DIODORE de Sardes, orateur et poète grec du Ier siècle av. notre ère. On a de lui quelques épigrammes.

DIODORE (saint), martyr, mort vers 257. Il fut surpris avec d'autres chrétiens, près de Rome, dans une catacombe dont les païens murèrent l'entrée, et périt étouffé avec eux. Leurs restes furent retrouvés. — Fête le Ier décembre.

DIODORE d'Antioche, évêque de Tarse et écrivain ecclésiastique, qui mourut en 394. Fondateur à Antioche de l'école d'exégèse littérale et historique, il a exercé en Orient une profonde influence.

DIODORE, jurisconsulte byzantin du Ve siècle. Il fit partie de la commission nommée, en 435, par Théodose II pour hâter l'œuvre commencée, en 429, de la rédaction du *Code théodosien.*

DIODOTE, orateur athénien qui a attaché son nom à l'un des épisodes de la guerre du Péloponnèse. En 427 av. notre ère, l'île de Lesbos rompit son alliance avec Athènes et demanda du secours aux Spartiates. Peu de temps après, une armée athénienne s'empara de Mitylène, capitale de l'île. Le peuple athénien, dans un premier élan de colère, rendit un décret de mort contre tous les Mityléniens. Une galère partit sur-le-champ pour porter ce décret à l'amiral Pachès, qui devait le faire exécuter. Mais Diodote parvint à faire rapporter le décret. Une seconde galère fut expédiée, et parvint à empêcher le massacre.

DIODOTE Ier ou THÉODOTE, roi de Bactriane vers 250 av. J.-C. Gouverneur de cette contrée pour le roi de Syrie, il se déclara indépendant, et fonda une monarchie qui dura une centaine d'années. — **Diodote II,** roi de Bactriane, fils du précédent auquel il succéda vers 238, fit alliance avec Tiridate, roi des Parthes, et contribua à la défaite de Séleucos Callinicos, mais fut détrôné vers 220 par l'aventurier Euthydème.

DIŒCÈTE [*di-é*] n. m. (du gr. *dia*, sur, et *oïkia*, maison). Antiq. gr. Administrateur en général, surtout intendant, trésorier et, par extension, gouverneur de province.

DIŒCIE [*di-é-si*] n. f. (rad. *dioïque*). Etat d'une plante dioïque. || Classe de Linné, renfermant les plantes phanérogames dioïques (Ex. : saule, dattier).

DIOGDOÈDRE n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *ogdoos*, huitième, et *édra*, base, face). Cristal formé de deux pyramides à bases carrées, dont les faces sont symétriquement inclinées sur la base.

DIOGDOÉDRIE [*drî*] n. f. Caractère d'un diogdoèdre.

DIOGDOÉDRIQUE [*drik'*] adj. Qui a le caractère des diogdoèdres : *Cristaux* DIOGDOÉDRIQUES.

DIOGÈNE [*jèn'*] ou **DIOGENES** [*jé-nèss*] n. m. (du nom propr. gr., parce que ces crustacés traînent avec eux la coquille où ils logent leur abdomen, comme Diogène roulait son tonneau). Genre de crustacés décapodes macroures, famille des paguridés, comprenant des pagures dont les maxillipèdes de la troisième paire sont très proches l'un de l'autre à la base. Les chélipèdes sont égaux ou subégaux.

DIOGÈNE n. m. Dérivé disulfoné d'un aminonaphtol utilisé comme révélateur photographique.

DIOGÈNE d'Apollonie, né à Apollonie, en Crète, au Ve siècle av. J.-C., disciple d'Anaximène. Il modifia la doctrine de l'école ionienne par des emprunts faits à Anaxagore. Il démontre qu'il existe un être primordial qui constitue la substance commune de toutes choses, et Diogène le trouve dans l'*air*. Sa doctrine peut être justement qualifiée de panthéisme naturaliste ; car, pour lui, ce principe unique est infini, éternel, immuable, tout-puissant, tout connaissant, ayant disposé tout avec une beauté parfaite. Diogène d'Apollonie avait écrit un livre : *De la nature,* dont nous ne possédons que quelques fragments.

DIOGÈNE le Cynique, philosophe grec, né à Sinope en 413 av. J.-C., mort en 323. Il est, avec Cratès de Thèbes, le plus célèbre disciple d'Antisthène, fondateur de l'école cynique (du gr. *kuôn*, chien). La vertu, selon lui, est le souverain bien. La science, les honneurs, les richesses sont de faux biens qu'il faut mépriser. S'affranchir du désir, réduire ses besoins au minimum, voilà à quoi doit tendre le sage. Son nom a passé dans la langue pour désigner un homme d'un esprit caustique, qui vit sobrement et dédaigne toutes les convenances. Ce « Socrate en délire », comme l'appelait Platon, marchait pieds nus en toute saison, dormait sous les portiques des temples enveloppé dans son unique manteau et avait pour logis habituel un tonneau. Alexandre, à Corinthe, lui ayant demandé s'il désirait quelque chose : « Oui, répondit Diogène, que tu t'ôtes de mon soleil. » Il aperçut un jour un enfant buvant à une fontaine dans le creux de sa main : « Cet enfant m'apprend, s'écria-t-il, que je conserve encore du superflu », et il brisa l'écuelle dans laquelle il avait l'habitude de boire.

Diogène dans son tonneau, d'après une peinture antique.

Il assistait à une leçon d'un philosophe, qui niait le mouvement. Pour répondre au sceptique, il se leva et se mit à marcher. Platon ayant défini l'homme « un animal à deux pieds, sans plumes », Diogène jeta au milieu du cercle de ses auditeurs un coq plumé, en s'écriant : « Voilà l'homme de Platon ! » Il professait un si profond dédain pour l'humanité qu'on le rencontra un jour, en plein midi, dans les rues d'Athènes, une lanterne à la main et répondant à ceux qui lui demandaient la raison de cette bizarrerie : « Je cherche un homme. » Si les Athéniens se moquaient de lui, ils le craignaient et le respectaient tout en même temps. Les Corinthiens lui consacrèrent une colonne ; les habitants de Sinope lui élevèrent une statue. Et longtemps après, le sage Epictète le révérait comme un modèle de sagesse, comme l'homme qui s'est le plus approché de la perfection.

— Iconogr. Les bustes antiques de Diogène qui sont parvenus jusqu'à nous (musées du Vatican, du Capitole, du Louvre) n'ont pas ce caractère de vulgarité et de rudesse que la plupart des artistes modernes se sont plu à donner à sa physionomie. Winckelmann a publié un bas-relief antique en marbre, de la villa Albani, qui représente l'entrevue de Diogène et d'Alexandre. La scène a été figurée par P. Puget. V. ALEXANDRE. On cite encore : *Diogène cherchant un homme,* par Jordaens (Dresde), qui nous montre le philosophe entièrement nu, ayant à la main sa lanterne et cherchant un homme en plein marché ; un tableau de Jan Steen sur le même sujet ; une figure à mi-corps de *Diogène tenant sa lanterne,* par Ribera (Dresde) ; un *Diogène avec sa lanterne* (Dresde), par Adrien Van der Werff. Abraham Bloemaert a peint Diogène montrant à ses disciples un coq plumé, et leur disant : « Voilà l'homme de Platon ! » (Munich.) Le *Diogène jetant son écuelle,* tableau du Poussin, est au musée du Louvre. Jeaurat a également au Louvre un *Diogène brisant son écuelle.* Des toiles de Salvator Rosa (à l'Ermitage), Karel Dujardin (à Dresde) représentent le même sujet. (V. planche *Beaux-Arts XLVII.*)

DIOGENE de Babylone, philosophe stoïcien, né à Séleucie, près de Babylone. Il vivait au IIe siècle av. notre ère. Il étudia la philosophie sous Chrysippe et Zénon de Tarse ; les Athéniens l'envoyèrent, avec Critolaus et Carnéade, en ambassade à Rome, au sujet de la ville d'Orope. Diogène de Babylone est un des grands noms du stoïcisme.

DIOGÈNE (Antonios), romancier grec du Ier siècle av J.-C. Il avait composé : *les Choses incroyables qu'on voit au delà de Thulé,* roman en vingt-quatre livres, où des descriptions géographiques et fabuleuses encadraient une idylle et un récit d'aventures. Photios nous en a conservé une analyse.

DIOGÈNE d'Athènes, sculpteur grec, auteur des cariatides et du fronton du Panthéon d'Agrippa (sous Auguste).

DIOGÈNE Laërce ou **de Laërte,** écrivain grec, né à Laërte, en Cilicie, probablement dans la première moitié du IIIe siècle de notre ère. Il est l'auteur des : *Vies, doctrines et sentences des philosophes illustres,* en dix livres. L'ouvrage était dédié à une dame platonicienne, sans doute Arria, contemporaine d'Alexandre Sévère. C'est une compilation sans critique et assez confuse, où les biographies — qui sont fort importantes, parfois — et les anecdotes se suivent un peu au hasard. Mais Diogène Laërce avait entre les mains une foule d'ouvrages qui sont aujourd'hui perdus ; il cite des fragments des philosophes, des documents authentiques, comme le testament et les lettres d'Epicure. Aussi son livre, malgré le peu de valeur littéraire, est-il infiniment précieux pour l'étude des écoles philosophiques grecques. Diogène Laërce parle souvent d'un recueil de poésies diverses qu'il avait composé.

DIOGÈNE (Romain), empereur d'Orient. V. ROMAIN IV.

DIOGÉNIEN [*ni-in*], grammairien grec, né à Héraclée au IIe siècle de notre ère, auteur d'une *Anthologie* d'épigrammes ; peut-être aussi d'un *Lexique* et d'un recueil de *Proverbes.*

DIOGÉNIQUE [*nik'*] adj. Qui conviendrait à Diogène le Cynique : *Cynisme* DIOGÉNIQUE.

DIOGÉNISER [*zé*] v. tr. Rendre cynique comme Diogène.

— *Intransitiv.* Faire le cynique ; vivre dans un état de dénuement volontaire : *Il est des gens qui mettent leur gloire à* DIOGÉNISER.

DIOGÉNISME [*nissm'*] n. m. Cynisme comparable à celui de Diogène.

DIOGÉNITE n. f. Météorite achondritique, composée essentiellement de bronzite et parfois d'un peu d'oligoclase.

DIOGGOT [*gho*] ou **DIOGOT** n. m. (mot russe). Huile provenant de l'écorce de bouleau distillée. || Syn. de DÉGUT.

DIOÏQUE [*ik'*] adj. (du préfixe *di*, et du gr. *oïkos*, maison). Se dit des plantes qui ont les fleurs mâles et les fleurs femelles sur des pieds séparés.

DIOIS (lat. *Diensis pagus*), petit pays du Dauphiné (départ. de la Drôme), dans la vallée de la Drôme, entre le Valentinois au N. et les Baronnies au S. Capit., *Die.* Il eut des comtes particuliers du Xe au XIIe siècle, puis appartint aux comtes de Toulouse, marquis de Provence, et enfin aux comtes de Valentinois. Il fut réuni à la couronne en 1404. Il forma de 1276 à 1687 un diocèse particulier, qui fut uni, à cette dernière date, au diocèse de Valence.

DIOL n. m. Chim. Syn. de GLYCOL.

DIOLAS ou **YOLAS,** population fétichiste qui vit dans les marais entre la Casamance et la Gambie. Ces nègres robustes sont, malgré leur air farouche, d'humeur pacifique, et laborieux. Ils se livrent à l'agriculture. — *Un, une* DIOLA.

Type Diola. — Cl. Barbier.

DIOLÉFINE n. f. Chim. Syn. de CARBURE DIÉTHYLÉNIQUE.

DIOLÉFINIQUE [*nik'*] adj. Chim. Syn. de DIÉTHYLÉNIQUE.

DIOLÉINE n. f. Diéther oléique de la glycérine.

DIOMÈDE. Myth. gr. Fille de Phorbas, roi de Lesbos. Enlevée par Achille, elle devint son esclave et sa maîtresse.

DIOMÈDE (CHAMPS DE). Géogr. anc. Plaine d'Apulie, située le long de l'Aufidus, aux environs de Cannes, que le légendaire Illyrien Daunus, fils de Lycaon, aurait donnée au Grec Diomède, avec la main de sa fille. — On appelait aussi ÎLES DE DIOMÈDE un groupe d'îles de l'Adriatique, près de la côte d'Apulie.

DIOMÈDE. Myth. gr. Roi des Bistones de Thrace. Il avait des cavales farouches qu'il nourrissait de la chair des naufragés. Héraklès le vainquit et le fit dévorer lui-même par ses propres cavales. (Celles-ci représentent peut-être les vagues, et Héraklès le soleil qui les apaise.)

Diomède dévoré par ses chevaux, tableau de Gustave Moreau (Salon de 1865). Héraklès a vaincu le roi des Bistones et l'a jeté en pâture à ses chevaux ; assis sur le chaperon d'un mur, il contemple, impassible, le coupable puni par le supplice qu'il infligeait aux autres. Le Brun a peint un *Diomède dévoré par ses chevaux,* gravé par Lafitte.

DIOMÈDE, un des principaux héros de l'*Iliade* et du cycle troyen. Il était fils de Tydée et de Déipyle. Originaire d'Etolie, il fut un des princes d'Argos. Il vengea son grand-père Œneus, qui avait été chassé d'Etolie par les fils d'Agrios, fut un des prétendants d'Hélène, et prit part à la guerre de Troie, où il accomplit une foule d'exploits, grâce à la protection d'Athénè. Avec Ulysse, il va chercher Achille à Skyros, et, plus tard, Philoctète à Lemnos. Avec Ulysse encore, il pénètre dans Troie et dérobe le *palladium.* Il lutte contre Hector et Enée, blesse Aphrodite, s'empare des chevaux de Rhœsos, défend le

corps d'Achille. Il est un des héros qui s'enferment dans le Cheval de bois. Puis, il prend part au sac de Troie. Après la victoire des Achéens, il revient à Argos, où le poursuit le ressentiment d'Aphrodite. La trahison et les embûches de sa femme Egialée le forcent à se réfugier dans un temple. Il se décide à quitter son pays et va en Libye, en Ibérie. Il se fixe enfin dans l'Italie méridionale, où il épouse Erippe, fille de Daunus, roi d'Apulie. Suivant une tradition, il aurait été tué par Daunus.

DIOMÈDE (saint), martyr né à Tarse, en Cilicie ; il était médecin et fut décapité en haine de la foi, vers 303. — Fête le 16 août.

DIOMÈDE, grammairien latin de la deuxième moitié du IVe siècle apr. J.-C., auteur d'un *Ars grammatica*, où l'on trouve nombre de renseignements précieux. — Grammairien grec, d'époque incertaine, auteur d'un commentaire sur la grammaire de Denys de Thrace.

Diomède (VILLA DE), une des plus vastes habitations découvertes à Pompéi, ainsi nommée du tombeau de la famille d'Arrius Diomède, placé en face. Cette villa, située sur la voie des Tombeaux, diffère, par ses vastes proportions et par son ordonnance, des maisons de la ville. Un

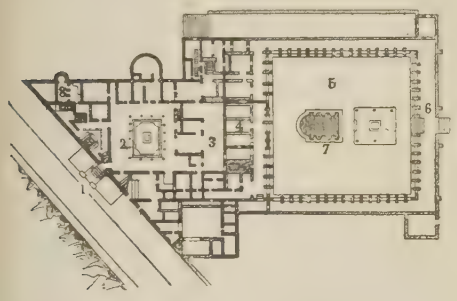

Plan de la villa de Diomède : 1. Entrée; 2. Péristyle; 3. Tablinum; 4. Œcus; 5. Cour; 6. Cryptoportique; 7. Piscine; 8. Bains; 9. Construction en forme de temple.

escalier de sept marches, flanqué de deux colonnes, donne accès dans un vaste péristyle. De là, on pénètre dans plusieurs chambres, puis dans des salles de bain, d'une grande élégance de décoration. En face, des terrasses forment un jardin de 33 m. de long, entouré de portiques sous lesquels s'étendent des celliers. Là, furent trouvés les corps, moulés dans la cendre, de dix-sept personnes. Le propriétaire présumé de la villa a été retrouvé, une clef à la main, à la porte du jardin, avec un esclave, des coupes de métal et des pièces d'or.

DIOMEDEA [*mé-dé*] n. f. (nom lat. d'un oiseau fabuleux). Nom scientifique des oiseaux du genre albatros.

DIOMÉDON, général athénien (fin du Ve s. av. J.-C.). Pendant la guerre de Décélie il défendit les côtes d'Ionie, en 412-411. Ce fut un des six qui, après la bataille des Arginuses, furent condamnés à mort pour n'avoir pu recueillir les cadavres des Athéniens.

DIOMÉE (gr. *Diomeia*). Géogr. anc. Dème de l'Attique (tribu des Egéens). La *porte Dioméenne*, à Athènes, y conduisait, à l'est de la ville. Là s'élevait un temple d'Héraklès.

DIOMÉES [*mé*] n. f. pl. (gr. *diomeia*). Antiq. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur d'Héraklès, instituées par Diomos, héros éponyme du dème de Diomée. Il s'y déroulait des passes burlesques ; un jury de soixante arbitres décidait de la valeur des facéties.

DION. Myth. gr. Roi légendaire de Laconie. Il donna l'hospitalité à Apollon, qui accorda à ses filles Orphé, Lyco et Carya, le pouvoir de deviner l'avenir, à condition de ne trahir jamais les secrets des dieux. Plus tard, Carya fut aimée de Dionysos, ce qui amena une intervention indiscrète d'Orphé et de Lyco. Le dieu, en punition, leur inspira un délire furieux et les changea en rochers ; Carya, en noyer.

DION de Syracuse, homme d'Etat syracusain, né en 409 av. J.-C., mort en 354, beau-frère de Denys l'Ancien et oncle de Denys II, le Jeune. Il s'aliéna ce dernier en le rappelant au respect de la légalité. Lors du premier voyage de Platon en Sicile, il se lia d'amitié avec lui et le protégea. Denys, jaloux de son crédit, exila Dion qui parcourut la Grèce, où, pressé par ses amis les platoniciens, il leva des mercenaires ; il attira à lui des bannis et débarqua en Sicile (357). Puis il marcha sur Syracuse : les principaux citoyens vinrent au-devant de lui, le peuple se souleva ; Dion entra sans coup férir dans la ville. Il voulut alors organiser une oligarchie ; le parti démocratique lui opposa son chef, Héraclide. Dion, derechef, fut exilé. Mais les discordes continuèrent ; Denys le Jeune attaqua Syracuse. Rappelé par le peuple, Dion la défendit avec succès, puis rétablit l'oligarchie, et laissa assassiner Héraclide. Il s'attira ainsi la haine des Syracusains ; peu après, il fut tué lui-même par Callippe, le nouveau chef de la démocratie.

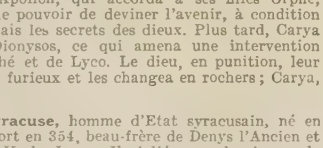

Monnaie de Dion de Syracuse.

DION Chrysostome, rhéteur et philosophe grec, né à Pruse, en Bithynie, vers l'an 30 apr. J.-C.,, mort à Rome en 117. Il enseigna d'abord la rhétorique dans sa ville natale, et y exerça diverses magistratures ; mais il dut, devant l'hostilité du peuple, abandonner sa patrie. Il voyagea en Egypte, en Grèce, et alla enfin se fixer à Rome, où Vespasien lui accorda sa confiance. Il y professa la rhétorique. Il protesta contre les cruautés de Domitien. Proscrit par cet empereur, il mena une vie errante et pauvre. Il se trouvait chez les Gètes, où campait une armée romaine, lorsque arriva la nouvelle du meurtre de Domitien et de l'avènement de Nerva ; il empêcha les soldats de se révolter. Il revint ensuite à Rome, où il passa le reste de sa vie et où il fut traité avec égards par Nerva et Trajan. Dion cultiva, dans la première moitié de sa vie, l'éloquence frivole ; il fut de mœurs licencieuses. Puis, l'exil, la pauvreté firent de lui un philosophe grave et modeste qui, le premier, voulut montrer au peuple le chemin de la vertu, et l'utilité de la méditation. Il nous reste de lui quatre-vingts ouvrages, dont la plupart sont des discours.

DION Cassius, historien grec, né à Nicée, en Bithynie, vers 155, mort vers 235 ; fils de Cassius Apronianus, qui fut gouverneur de Dalmatie, puis de Cilicie ; par sa mère, il descendait de Dion Chrysostome. Il se rendit à Rome en 180 et remplit de hautes charges. Curateur, sous Macrin, de Smyrne et de Pergame, il fut proconsul d'Afrique sous Alexandre-Sévère, légat de Dalmatie (226), de Pannonie supérieure (227). Après son second consulat, en 229, il retourna dans sa ville natale, où il mourut vieux. Après un livre sur les prodiges qui avaient annoncé l'avènement de Septime-Sévère, il rédigea une biographie de Commode, et enfin, en grec, une histoire romaine jusqu'à l'année 229. Ajoutons une histoire de Trajan et une biographie d'Arrien. Tout a péri, sauf une partie de l'*Histoire romaine* complétée par des abrégés de Zonaras et Xiphilin. Dion Cassius est crédule, mais très consciencieux ; son histoire, digne de foi en ce qui concerne l'époque impériale. L'exposition est habile, vivante, le style élégant.

DION (Henri DE), ingénieur français, né en 1828, mort en 1878. Il fut en quelque sorte le promoteur et le créateur des fermes à très longue portée et sans entraits. Comme son maître Flachat, il introduisit l'emploi presque exclusif du fer et de la fonte dans les travaux d'art pour la construction des ponts et viaducs de chemins de fer.

DIONÉ. Myth. gr. Fille d'Ouranos et de Gæa. Aimée de Zeus, elle fut mère d'Aphrodite. Dans l'*Iliade*, elle console et guérit sa fille, blessée par Diomède. On l'associait à Rhéa, à Thémis ou Lêto. C'était la déesse de Dodone, comme femme de Zeus Naios. — On en faisait aussi une hyade, une atlandide, épouse de Tantale, mère de Pélops et de Niobé.

DIONÉ, satellite de Saturne, découvert par J.-D. Cassini le 21 mars 1684. (Il effectue sa révolution sidérale autour de la planète en 2 jours 17 heures 41 min. 9 sec.)

DIONÉ, petite planète, N° 106, découverte en 1868 par Watson.

DIONÉE. Myth. gr. Surnom d'Aphrodite, qui était fille de Zeus et de Dioné.

DIONÉE n. f. (de *Dioné* mère d'Aphrodite). Genre de plantes, de la famille des droséracées. (On l'appelle aussi DIONÉE GOBE-MOUCHES, ou ATTRAPE-MOUCHES.)

— ENCYCL. La *dionée* est une petite herbe vivace des tourbières de la Caroline du Nord, découverte par Ellis en 1765, et introduite depuis un siècle environ dans les serres tempérées d'Europe. Chaque feuille comprend un limbe cordiforme, à échancrure terminale, du milieu de laquelle sort un prolongement de la nervure médiane, qui porte lui-même deux lobes latéraux, symétriques et aplatis, articulés comme autour d'une charnière. Chaque lobe est bordé de cils et porte, vers le milieu de sa face supérieure, trois épines, sensibles au moindre contact : qu'un insecte vienne à les frôler, les deux lobes foliaires tournent autour de leur charnière, et, enchevêtrant étroitement leurs cils marginaux, emprisonnent l'animal ; de nombreuses petites glandes rouges, dont la feuille est couverte, sécrètent un suc acide, riche en pepsine, qui tue l'insecte et en digère la substance : la plante absorbe le résultat de cette digestion, et le piège se rouvre après quelques jours, prêt à fonctionner de nouveau.

Dionée.

DIONINE n. f. Chlorydrate de l'éther monoéthylique de la morphine, préparé à partir de cet alcaloïde et constituant une poudre blanche fondant à 124°, assez soluble dans l'eau. (On l'emploie en thérapeutique comme succédané de la codéine.)

DIONIS (Pierre), chirurgien français, né et mort à Paris (1643-1718). Nommé professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin des Plantes en 1672, il devint ensuite chirurgien de Marie-Thérèse, de la Dauphine, des Enfants de France. Il a laissé : *Anatomie de l'homme suivant la circulation du sang et les nouvelles découvertes* (1690) ; *Cours d'opérations de chirurgie* (1707) ; *Traité général des accouchements* (1718). — Son petit-fils, Charles **Dionis**, né et mort à Paris (1710-1776), a laissé : *Dissertation sur le ténia* (1749).

DIONIS DU SÉJOUR (Achille-Pierre), astronome et jurisconsulte français, né à Paris en 1734, mort à Angerville, près de Fontainebleau, en 1794. Membre de l'Académie des sciences en 1765.

Ses différents mémoires à l'Académie forment deux volumes sous le titre : *Traité analytique des mouvements apparents des corps célestes* (1787-1789). On a de lui également : *Essai sur les comètes en général et particulièrement sur celles qui peuvent approcher de l'orbite de la terre* (1775) qui était destiné à dissiper les terreurs qui s'étaient emparées du public à la lecture d'un mémoire de Lalande.

DIONISI (Gian-Giacomo), érudit italien, né et mort à Vérone (1724-1808). Il s'occupa spécialement de Dante, et publia une édition de la *Divine Comédie* (Parme, 1795). Il écrivit aussi sur le poète une *Série d'anecdotes* (Vérone, 1786-1790).

DIONYSIADE n. f. (de *Dionysos*, Bacchus). Antiq. gr. Nom donné aux jeunes filles de Sparte qui concouraient aux fêtes de Dionysos.

DIONYSIAQUE [*zi-ak'*] adj. Antiq. gr. Qui se rapporte à Dionysos (culte, fêtes). || *Artistes dionysiaques*, Troupes ambulantes de poètes, de musiciens et d'acteurs, qui donnaient en passant des représentations dramatiques. || *Période dionysiaque* ou *Cycle dionysien*. V. CYCLE.

— Philos. Dans la philosophie de Nietzsche, Se dit de l'état où l'homme a conscience de soi comme capable de représentation ou d'intelligence. La tragédie grecque, et le drame de l'univers, interprétés ainsi par Nietzsche à l'aide des concepts philosophiques de Schopenhauer, résultent de ces deux facteurs complémentaires : instinct et sagesse, vie et pensée, musique et plastique (*Naissance de la tragédie ;* 1872). [Ce mot s'oppose à APOLLINIEN.]

Dionysiaques (LES), poème épique, composé par Nonnos de Panopolis (Egypte), vers le milieu du Ve siècle, sur la légende de Dionysos ; œuvre gâtée par la déclamation et la subtilité, mais pleine d'érudition et d'éclat.

DIONYSIARQUE [*ark'*] n. m. (du gr. *Dionusos*, Denis ou Bacchus, et *arkhos*, chef). Titre d'un magistrat de Catane (Sicile) dans l'antiquité.

DIONYSIEN [*zi-in*], **ENNE** adj. (du gr. *Dionusos*, Denis ou Bacchus). Qui appartient à un personnage du nom de Denis.

— Chronol. *Période dionysienne* ou *Cycle dionysien*. V. CYCLE.

— Philos. V. DIONYSIAQUE.

DIONYSIES [*zî*] n. f. pl. Fêtes en l'honneur de *Dionysos*.

— ENCYCL. Antiq. gr. Dans tout le monde grec, sous divers noms (*dionysies, anthestéries*, etc.), on célébrait de joyeuses fêtes de caractères assez différents : les unes étaient champêtres ou populaires ; les autres, des fêtes d'initiés, des *mystères*. Partout, le culte de Dionysos était l'occasion de processions grotesques, de banquets, de phallophories. Les principales fêtes d'initiés se célébraient en Phrygie et en Lydie, en Thrace, en Macédoine, à Naxos, sur le Cithéron et sur le plateau de Delphes, tous les trois ans (orgies des bacchantes et des thyiades), en Italie (mystères dionysiaques, bacchanales de Rome). Nulle part, les fêtes de Dionysos n'equivalaient à celles de l'Attique, aux Ve et IVe siècles av. J.-C. Tous les bourgs y fêtaient le dieu chaque année. A Athènes même, c'étaient les *oschophories* (avant les vendanges) ; les *anthestéries*, qui duraient trois jours : *pithoigia, choès, chytroi ;* les *lénéennes*, vers le solstice d'hiver, qui comprenaient des processions, des sacrifices, des concours dithyrambiques et dramatiques ; les *petites dionysies champêtres ;* enfin, les *grandes dionysies urbaines*. Ces dernières, d'au moins six jours, comprenaient : le *proagon*, ou annonce des pièces, avec présentation des poètes et des acteurs au public ; une procession et des sacrifices ; des concours dithyrambiques ; le *kômos*, banquet accompagné de danses, chants et quolibets ; les représentations de tragédies et de comédies, durant trois jours. Les fêtes de Dionysos ont joué un grand rôle dans l'histoire de la poésie lyrique et du théâtre. Les *mystères* ont inspiré les poésies orphiques ; on exécutait des dithyrambes dans ces fêtes, et c'est aux *lénéennes* ou aux *grandes dionysies* qu'ont été représentés les chefs-d'œuvre du théâtre grec.

DIONYSIUS. Biogr. V. DENIS (saint).

DIONYSODORE de Chios, sophiste, frère d'Euthydème, lequel a donné son nom à un dialogue de Platon, où ils sont mis en scène tous les deux et où ils débitent intrépidement les arguments les plus bouffons et les plus ridicules.

DIONYSODORE d'Amisus, mathématicien grec, vivant, d'après Strabon, av. l'ère chrétienne. On a conservé de lui la solution du problème d'Archimède sur la section d'une sphère en parties qui soient dans un rapport donné. (Cette solution est obtenue par l'intersection d'une hyperbole et d'une parabole.)

DIONYSOS [*zoss*]. Myth. gr. Divinité composite de l'ancienne Grèce. D'après la légende la plus accréditée, il était fils de Zeus et de Sémélé, fille de Cadmos, foudroyée pour avoir voulu voir son divin amant dans toute sa gloire ; l'enfant, dont l'heure n'était pas venue, fut enfermé quelques mois dans la cuisse de Zeus, d'où il sortit au jour fixé ; aussi disait-on qu'il était né deux fois. Elevé par les nymphes de Nysa (*Dionysos* signifie Zeus de Nysa) en pleine nature, il imagina de cultiver la vigne. On lui attribuait une foule d'aventures : il avait été enlevé par les pirates tyrrhéniens et s'était vengé d'eux ; il s'était fait aimer d'Ariadne, à Naxos ; il avait conduit dans l'Inde une expédition triomphale. Il est mêlé aux légendes relatives à Zeus, à Apollon, à Déméter. Ses surnoms (*Nysæos, Bromios, Dithyrambos, Evios, Bakkhos, Zagreus, Sabazios, Lyæos*, etc.) rappelaient quelque trait de sa vie ou de son culte. On se le représentait suivi d'un joyeux cortège, où figuraient les satyres, les silènes, Pan, Priape, les ménades, les thyiades, les bacchantes, etc. L'histoire de ce culte est assez complexe, car le Dionysos classique offre deux aspects : 1° c'est un dieu national, champêtre et populaire, le dieu du vin, et, comme tel, honoré de tout temps en pays grecs ; 2° c'est un dieu des extases et des mystères, dieu étranger, originaire de Thrace et d'Asie Mineure, introduit en Grèce au VIe siècle avant notre ère. Il avait des temples dans tous les pays grecs. (Pour ses fêtes, V. DIONYSIES.) Le culte de Dionysos a eu, en Grèce, une influence considérable : il a beaucoup contribué à introduire, dans la religion, le sens du mystère ; dans la poésie lyrique, le sentiment de la nature ; dans les arts plastiques, le mouvement passionné. Plusieurs genres littéraires en sont sortis : poésies orphiques, dithyrambe, et tout le théâtre.

— Iconogr. *Représentations antiques de Dionysos* (Bacchus). Les artistes lui ont prêté plusieurs types : d'abord le type barbu et largement drapé ; c'est le plus ancien, exclusif à l'époque archaïque, rare depuis le IVe siècle. Sa tête couronne un pilier ou un hermès. Les vases peints le montrent couronné de pampres, tenant le thyrse, la patère ou le canthare ; c'est un homme dans la force de l'âge, d'allure plutôt grave. L'époque classique avancée popularise le type juvénile, imberbe, plus libre en ses mouvements, vêtu plus court, d'une simple peau, ou même nu. L'art hellénistique se plaît à retracer son enfance, ainsi que les sarcophages romains, lesquels reprennent à satiété le

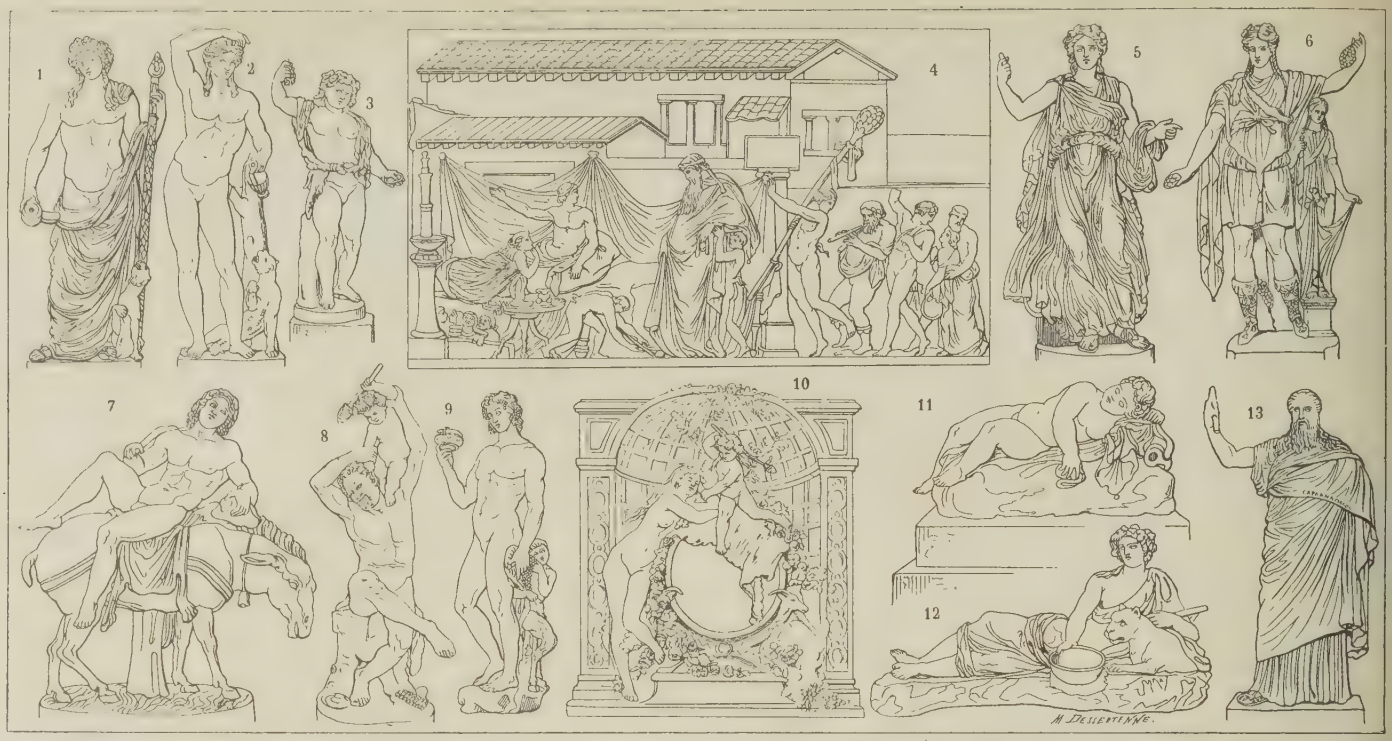

Représentations antiques et modernes de Dionysos (*Bacchus*) : 1 et 2. Dionysos (glyptothèque de Munich) ; 3. Dionysos enfant (British Museum) ; 4. Dionysos chez Icarios (bas-relief du Louvre) ; 5. Dionysos en habit de femme (musée Pio Clementino) ; 6. Dionysos en Melpomène (Saint-Pétersbourg) ; 7. Dionysos ivre sur un âne (Angleterre) ; 8. Enfance de Bacchus, par Perraud (Louvre) ; 9. Bacchus de Michel-Ange (Florence) ; 10. Bacchus enfant, par A. Mercié ; 11. Dionysos endormi (Angleterre) ; 12. Dionysos couché (Rome) ; 13. Dionysos du Vatican (dit Bacchus indien).

thème de son triomphe dans l'Inde. D'autres attributs s'ajoutent alors aux précédents : la grappe de raisin, le ciste mystique, la panthère apprivoisée. Il monte sur celle-ci, ou sur un bouc, un âne. La statuaire l'unit à Ariane, Eros, Pan, quelque nymphe ou Silène.

DIONYSOS, philosophe grec, fils d'Arius Didyme. Il vécut sous Auguste. Avec son frère Nicanor, il hérita de la faveur dont leur père avait joui. Cette faveur était due à un éclectisme sans mesure, qui servait les plans politiques du gouvernement, désireux de voir la paix s'établir dans le domaine des idées pures, comme dans les partis.

DIOON n. m. Genre de plantes, de la famille des cycadées. (On écrit aussi DION.)

— Encycl. Les *dioons* sont de petits arbres mexicains, à fleurs laineuses en dehors. La seule espèce bien définie, le dioon comestible (*dioon edule*), est cultivée dans les serres comme plante d'ornement, et est rustique dans le midi de l'Europe ; sa moelle est très riche en fécule, ainsi que ses graines, qui possèdent, dit-on, une saveur agréable.

DIOPÈTE adj. (du gr. *Dios* génitif de *Zeus*, et *piptein*, tomber). Antiq. gr. Nom donné à certains objets sacrés, qu'on croyait tombés du ciel, comme le *palladion* et autres statues, pierres, boucliers, etc.

DIOPHANE, rhéteur grec, né à Mytilène (IIe s. av. J.-C.), un des plus remarquables orateurs de son temps. Il fut à Rome le maître de Tibérius Gracchus, et fut tué après lui (132).

DIOPHANTE, mathématicien grec de l'école d'Alexandrie, né vers l'an 325 de notre ère, mort à quatre-vingt-quatre ans. Il avait laissé treize livres d'arithmétique, dont les six premiers seulement nous sont parvenus, et un autre sur *les Nombres angulaires*. Diophante, pour ses méthodes, est sans doute redevable aux travaux d'Hipparque ; mais, ce qui paraît lui appartenir, c'est la théorie toute nouvelle des équations du premier degré et la résolution de celles du second. Les ouvrages de Diophante ont formé le sujet des méditations des Grecs ses contemporains, et des Arabes, et, plus tard, des géomètres de la Renaissance. Viète même, dans son œuvre capitale, reproduit ses propositions en substituant, il est vrai, des questions de géométrie, à résoudre par l'algèbre, aux problèmes abstraits de son modèle. L'ouvrage de Diophante a été commenté, au Ve siècle, par la célèbre Hypatia ; mais il ne nous reste rien de ce commentaire.

DIOPHANTINE [*fan*] adj. f. (de *Diophante* nom propr.). Terme appliqué par quelques mathématiciens modernes, comme Gauss et Legendre, à une espèce particulière d'analyse employée dans la recherche de la théorie des nombres.

DIOPHTALME [*of'*] n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *ophtalmos*, œil). Chir. Bandage disposé de façon à être appliqué sur les deux yeux.

DIOPITHE (en gr. *Diopeithès*), général athénien (milieu du IVe s. av. J.-C.). Il conduisit comme stratège en Chersonèse de Thrace un corps de clérouques, qui entrèrent en conflit avec la ville de Cardia ; celle-ci obtint le secours de Philippe de Macédoine. Diopithe ravagea alors le territoire macédonien limitrophe et fut, pour ce fait, mis en accusation à Athènes ; mais, grâce à Démosthène (341), il conserva son commandement et continua la guerre pendant les opérations de Philippe contre Byzance.

DIOPSIDE n. m. Minér. Espèce appartenant au genre pyroxène. (C'est un silicate naturel de calcium, de magnésium et de fer.)

— Encycl. Le *diopside*, de formule $Ca(Fe,Mg)Si^2O^6$, est la plus pure et la moins commune de toutes les espèces pyroxéniques. C'est une substance généralement transparente, incolore, mais quelquefois gris verdâtre ou vert clair. Il est presque toujours cristallisé en prismes plus allongés que ceux des autres pyroxènes. Citons parmi les variétés les plus importantes : *l'alalite*, d'Ala (Piémont) ; le *diopside asbestiforme*, qui se rencontre dans le Tyrol ; la *mussite*, de l'alpe de la Mussa, en Piémont, qui est en longs prismes d'un gris verdâtre ou d'un vert clair, tantôt opaques, tantôt translucides, etc.

DIOPSIDITE n. f. Roche de profondeur appartenant au groupe des pyroxénolites et composée uniquement de diopside, parfois chromifère.

DIOPSIS [*psiss*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des sepsidés, comprenant des mouches allongées à tête ronde avec prolongements latéraux portant les yeux, à écusson armé d'épines. (Ce curieux genre est propre aux régions tropicales de l'ancien monde. On en fait parfois le type d'une famille spéciale, dite des *diopsidés*.)

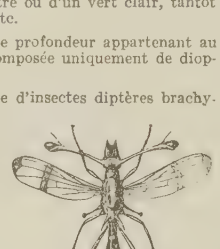

Diopsis.

DIOPTASE n. f. Silicate hydraté naturel de cuivre SiO^6Cu,H^2O, ainsi nommé parce que si l'on en regarde les cristaux par transparence, et d'une certaine manière, on y aperçoit ordinairement les reflets intérieurs des plans de clivage.

DIOPTRE n. f. (gr. *dioptron* ou *dioptra* ; de *dia*, à travers, et *optesthai*, voir). Géom. et Astron. Pinnule avec ouverture traversée par un fil. || Appareil muni de pinnules.

— Optiq. V. la partie *encycl.*

— Encycl. Optiq. On appelle *dioptre* un système optique formé de deux milieux d'indices différents n et n' séparés par une surface sphérique de faible ouverture.

I. *Image d'un point sur l'axe principal.* Soit un point lumineux P dans le premier milieu sur l'axe principal, et un rayon incident PI qui se réfracte suivant IP′ (*fig.* 1).

La loi de Képler $ni = n'r$ et les relations $i = \alpha + \gamma$ et $r = \gamma - \alpha'$ conduisent à la formule :

$$n\,\alpha + n'\,\alpha' = (n' - n)\,\gamma$$

et, remplaçant les angles par leurs tangentes et comptant

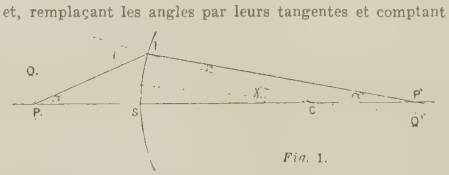

Fig. 1.

les distances à partir du sommet S en sens inverse des rayons incidents on a la formule générale :

$$(1) \qquad \frac{n}{p} - \frac{n'}{p'} = \frac{n - n'}{R}.$$

II. *Foyers principaux.* Faisons dans la formule (1) $p = \infty$, on trouve pour p' la valeur f' :

$$f' = \frac{n' R}{n' - n}$$

et si $p' = \infty$

$$f = \frac{n R}{n - n'}$$

d'où l'existence de deux *foyers principaux.*

Mais on déduit des formules précédentes :

$$\frac{f}{f'} = -\frac{n}{n'} \qquad \text{et} \qquad f + f' = R,$$

d'où : $\frac{f}{p} + \frac{f'}{p'} = 1$. C'est l'équation des *points conjugués.*

III. *Construction des images.* Soit un point Q hors de l'axe principal. On mène QI parallèle à l'axe (*fig.* 2) ; il se réfracte en passant par F′. De même le rayon incident

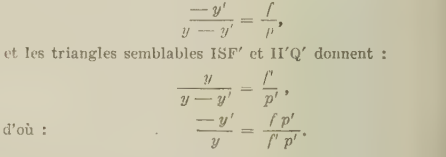

Fig. 2.

passant par F se réfracte parallèlement à l'axe. Le point Q′ de rencontre de ces deux rayons réfractés est l'image du point Q.

En convenant de compter les ordonnées positivement dans le sens SI à partir de l'axe, les triangles semblables IQI′ et I′FS donnent :

$$\frac{-y'}{y - y'} = \frac{f}{p},$$

et les triangles semblables ISF′ et II′Q′ donnent :

$$\frac{y}{y - y'} = \frac{f'}{p'},$$

d'où :

$$\frac{-y'}{y} = \frac{f\,p'}{f'\,p'}.$$

C'est la formule de l'agrandissement linéaire.

IV. *Equation de Newton.* Si l'on désigne FP par q et F′P′ par q' on obtient $qq' = ff'$.

DIOPTRIE [*tri*] n. f. (de *dioptrique*). Phys. Unité de puissance des verres d'optique.

— Encycl. La *dioptrie* est la puissance d'un système optique qui a une distance focale de 1 m. (Symbole δ) ; la puissance d'une lentille ayant une distance focale f est $\frac{1}{f}$ dioptries. Communément, on évalue en dioptries le degré de myopie ou de presbytie, ce degré correspondant à la courbure, concave ou convexe, des verres de lunettes.

DIOPTRIQUE [*trik'*] n. f. (gr. *dioptrikê*). Partie de la physique, qui s'occupe de l'action des milieux sur la lumière qui les traverse : *La* DIOPTRIQUE *de Descartes suffirait seule à l'immortaliser.* (Thomas.)

— Encycl. L'optique est la science générale de la lumière ; la *catoptrique* a trait à la lumière réfléchie, et la *dioptrique* ou *anaclastique* aux lois auxquelles sont assujettis les rayons réfractés. Cette division n'est plus usitée aujourd'hui, tous les phénomènes étant, en réalité, plus compliqués que ne l'avaient supposé les physiciens des derniers siècles.

Dioptrique (LA), ouvrage de Descartes, publié en 1637, à la suite du *Discours de la méthode*, avec les *Météores* et *la Géométrie*. Il avait pour objet la construction des verres de lunettes. Le succès en fut prodigieux. On reconnut, d'ailleurs plus tard, que Descartes, par suite de l'ignorance où il se trouvait de la véritable composition de la lumière blanche, avait donné une théorie fausse des lois de la réfraction.

DIOPTRIQUE [*trik'*] adj. (de *dioptrique*, n. f.). Phys. Qui se rapporte à la dioptrique : *Instrument* DIOPTRIQUE.

DIORAMA n. m. (du gr. *dia*, à travers, et *orama*, vue). Tableau de grandes dimensions, peint d'une manière spéciale sur une toile sans bords visibles, que l'on soumet à des jeux d'éclairage, tandis que le spectateur est dans l'obscurité.

— ENCYCL. Le tableau du *diorama* est généralement peint sur les deux faces d'une toile de coton, de façon assez légère pour que la vue d'une face ne soit pas troublée par la vue de l'autre, la toile étant éclairée par derrière. Le spectateur est dans l'obscurité complète, et les deux faces de la toile peuvent être éclairées grâce à des orifices circulaires au plafond, soustraits à la vue du public. Ces ouvertures, munies de volets, de transparents à teintes diverses, permettent de nuancer la lumière et d'en régler l'intensité; on rendra de la sorte, pour un même paysage, des effets très variés: soleil ardent, ciel nuageux, brouillard, clair de lune, crépuscule, ou bien on peut encore substituer le tableau du verso à celui du recto, en supprimant l'éclairage d'un côté de la toile pour le faire apparaître de l'autre côté. D'autres effets seront dus à l'angle d'incidence de la lumière sur la toile, à sa distribution, au procédé de peinture et à la position exceptionnelle du spectateur; on peut aussi compléter un tableau par l'autre, en les éclairant tous deux ensemble, d'où un nouvel effet.

Le premier diorama de Daguerre et Bouton fut installé, en 1822, rue Samson, derrière le Château d'Eau, à Paris; le spectacle le plus admiré fut celui de la *Messe de minuit à Saint-Etienne-du-Mont* : la nuit envahissait l'église, puis l'autel s'illuminait; peu à peu apparaissait une foule compacte. Brûlé en 1839, le diorama fut reconstruit boulevard Bonne-Nouvelle, pour être, à nouveau, réduit en cendres en 1849.

DIORAMIQUE [*mik'*] adj. Relatif au diorama.

DIORÈS. Myth. gr. Héros d'Elis. Il conduisit dix vaisseaux au siège de Troie, et fut tué par Piroos. — Fils d'Eole, qui épousa sa sœur Polymèle.

DIORITE n. f. Roche grenue formée d'un plagioclase acide (oligoclase à andésine) et d'un ou de plusieurs minéraux des groupes pyroxène, amphibole ou mica. (Accessoirement on peut rencontrer la pyrite, l'ilménite, la magnétite, l'apatite et le sphène. Autrefois on donnait le nom de diorite à une roche dont l'élément coloré était seulement de l'amphibole. D'après la nature du feldspath on distingue la diorite oligoclasique et la diorite andésitique. D'après le minéral coloré la diorite peut être pyroxénique, amphibolique ou micacée. Le quartz est souvent présent, et quand sa quantité devient assez grande on donne à la roche le nom de DIORITE QUARTZIQUE. || *Diorite orbiculaire*. V. CORSITE.

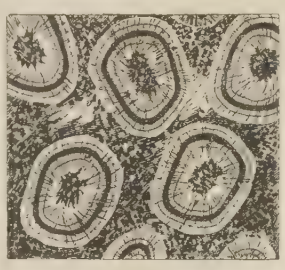

Diorite orbiculaire de Corse.

DIORREXINE [*rèk-sin'*] n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *orexis*, élancement). Explosif autrichien composé d'azotate de potasse et de soude, de soufre, sciure de bois, charbon et acide picrique. (Il en existait deux types.)

DIORSELLATE n. m. Sel ou éther de l'acide diorsellique. || Syn. LICANORATE.

DIORSELLIQUE [*sèl'-lik*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^{16}H^{14}O^{7}$ fondant à 153°, rencontré dans les lichens *roccella* et *leicanora* et résultant de la condensation de deux molécules d'acide orsellique avec élimination d'eau. Il est dédoublé par l'eau bouillante. || Syn. LICANORIQUE.

DIORTHONTE n. m. (du gr. *diorthontès*, proprem. *redresseur*). Nom donné aux grammairiens grecs qui s'efforçaient de rétablir le texte authentique des poèmes homériques.

— ENCYCL. Les diascévastes avaient réuni et coordonné les différentes rapsodies homériques. Ce premier travail opéré, il restait à reviser, à épurer le poème dans le détail : ce fut l'œuvre des *diorthontes*. Cette revision méthodique se poursuivit plus ou moins pendant le Ve et le IVe siècle. Ceux de l'époque alexandrine profitèrent de tous ces travaux antérieurs et donnèrent les premières éditions critiques d'Homère : tels, Zénodote, Aristophane de Byzance, Aristarque.

DIOSAZ ou **DIOZAZ,** torrent de la Haute-Savoie, qui descendu du Buet, confluе avec l'Arve à Servoz. Gorges célèbres.

DIOSCÔDION [*oss-ko*] n. m. (du gr. *Dios* génitif de *Zeus*, et *kôdion*, toison). Antiq. gr. Peau d'une victime immolée à Zeus, sur laquelle on faisait marcher ceux qu'on purifiait en vue d'une initiation.

DIOSCORE, moine égyptien (fin du IVe s.). Il vivait au désert de Nitrie, avec ses frères Ammon, Eusèbe et Euthyme, lorsqu'il fut élu évêque d'Alexandrie. Mais Théophile, patriarche d'Alexandrie, persécuta, comme origénistes, les quatre solitaires surnommés les *Longs Frères*, à cause de leur haute taille. Leur monastère fut pillé et brûlé. Ils se réfugièrent à Constantinople, auprès de saint Jean Chrysostome. Après l'exil et la mort de ce dernier (404), Théophile se réconcilia avec Eusèbe et Euthyme, seuls survivants, et réhabilita la mémoire d'Ammon et de Dioscore.

DIOSCORE, patriarche d'Alexandrie, mort à Gangra en 454. Devenu en 444 archevêque d'Alexandrie, il prit, quatre ans plus tard, parti pour le moine Eutychès, qui niait la réalité de la nature humaine en Jésus-Christ. Un concile réuni à Ephèse sous sa présidence en 449 réhabilita l'hérétique et excommunia Flavien de Constantinople et même le pape saint Léon. Mais en 451, le concile œcuménique de Chalcédoine condamna Eutychès et déposa Dioscore, que l'empereur Marcien exila à Gangra, où il mourut.

DIOSCORE, dit **le Jeune,** patriarche d'Alexandrie, de 517 à 519. Il se montra favorable aux monothélites.

DIOSCORÉACÉES [*oss-ko, sé*] n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones.

— ENCYCL. Les *dioscoréacées* (cent soixante-dix espèces environ) sont des plantes des régions chaudes ou tempérées, à tige ligneuse et volubile, ne contenant qu'un cercle de faisceaux, à feuilles distiques pétiolées et palmatinervées, dont les fleurs sont petites, régulières et presque toujours unisexuées, généralement dioïques; les fleurs mâles ont six étamines, et les femelles renferment un ovaire infère et triloculaire qui fournit une baie (tamier) ou une capsule (igname, testudinaire). Ces plantes forment souvent un gros tubercule souterrain, riche en fécule, aux dépens soit du premier entre-nœuds de la tige principale (tamier, testudinaire), soit du bourgeon axillaire d'une feuille inférieure (igname); quelquefois (igname bulbifère), des bourgeons plus élevés se renflent en bulbilles. Les dioscoréacées se rapprochent assez des amaryllidées et des liliacées, bien que l'organisation de leur tige et de leurs feuilles les mette à part parmi les monocotylédones.

DIOSCORÉE [*oss-ko*] n. f. Genre de plantes, type de la famille des *dioscoréacées*.

— ENCYCL. Le genre *dioscorée* comprend cent-cinquante espèces de toute la zone tropicale. Une de ces espèces est l'igname que l'on a essayé de cultiver sous nos climats, mais dont l'arrachage est trop difficile. Par contre, la *dioscorée ailée* est cultivée à la Martinique, à la Guadeloupe, en Guyane, en Indochine et, en général, dans tous les pays tropicaux. Plusieurs autres espèces sont également l'objet de culture importante pour leur valeur alimentaire.

DIOSCORIDE, érudit grec du IVe siècle av. J.-C., élève d'Isocrate. Il avait composé divers ouvrages, notamment sur Homère.

DIOSCORIDE (surnommé **Pedanius;** de la *gens Pedania*), médecin grec du Ier siècle de notre ère, né probablement à Anazarbe, en Cilicie. Il voyagea beaucoup, peut-être à la suite des armées. Il paraît s'être occupé surtout de botanique. Nous avons de lui un grand traité, en grec, *Sur la matière médicale*, qui fut composé sous le règne de Néron. L'ouvrage de Dioscoride a été très lu et fréquemment reproduit, au moyen âge, par les Grecs, les Latins et les Arabes.

DIOSCORIDE d'Alexandrie, poète grec de l'époque alexandrine. On a de lui trente-neuf épigrammes insérées dans l'*Anthologie*.

DIOSCORIDE d'Égée, un des plus fameux graveurs sur pierres fines de l'antiquité, qui grava pour Auguste un cachet dont, au temps de Suétone, se servaient encore les empereurs. A la Renaissance, on fabriqua sous son nom beaucoup de pièces fausses. Les pièces authentiques sont au nombre d'une dizaine dont, à la Bibliothèque nationale une améthyste représentant Mécène, et au Musée de Berlin un Hercule enchaînant Cerbère sur onyx.

DIOSCORIEN [*oss-ko-ri-in*], **ENNE** adj. Partisan de l'hérésie de Dioscore.

DIOSCORINE [*oss-ko*] n. f. Alcaloïde de formule $C^{13}H^{19}NO^{2}$, fondant à 44°, extrait des tubercules de la *dioscorea hirsuta*.

DIOSCURES [*oss-kur'*] n. m. pl. (du gr. *Dios* génitif de *Zeus*, et *kouroi*, jeunes hommes). Mythol. gr. Castor et Pollux, fils jumeaux de Zeus et de Léda. V. CASTOR.

Dioscures (LES), idylle de Théocrite, petite épopée en l'honneur de Castor et de Pollux.

Dioscures (LES) **enlevant les filles de Leucippe.** V. CASTOR.

DIOSCURIAS [*oss-ku-ri-ass*]. Géogr. anc. Ville des bords orientaux du Pont-Euxin (Colchide), qui devait son nom aux *Dioscures* et où auraient débarqué les Argonautes à la conquête de la Toison d'or. Ce fut plus tard, sous le nom de *Sébastopolis*, un grand entrepôt du commerce de l'Asie avec l'Europe. Aujourd. *Iskouriah* ou *Isgaur*.

DIOSCURIES [*oss-ku-ri'*] n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes instituées à Rome par le fils du dictateur Postumius, en l'honneur du secours prêté aux Romains par les *Dioscures*, à la bataille du lac de Régille. Elles avaient lieu le 15 juillet. Sous l'Empire, il s'y ajouta des fêtes équestres, le 18 avril et aux ides d'août.

DIOS-GYOR, ville de Hongrie (comitat de Borsod); 7.250 hab. Mines de fer, aciéries.

DIOSIG, ville de Roumanie (district de Bihar), à la frontière de Hongrie; 7.200 hab. Vins appréciés.

DIOSIMA, petite planète, N° 423, découverte en 1896 par Charlois.

DIOSME [*ossm'*] n. m. Genre de plantes, de la famille des rutacées.

— ENCYCL. Le genre *diosme*, très réduit dans les classifications actuelles, contient environ dix espèces de la région du Cap. Ce sont des arbrisseaux ayant l'aspect des bruyères, dont les feuilles sont parsemées, à leur face inférieure, de points glanduleux qui sécrètent une essence d'odeur aromatique et très pénétrante, perçue de fort loin, à laquelle on attribue des propriétés stimulantes et toniques. Une espèce (*diosma uniflora*) est cultivée dans les jardins et serres froides.

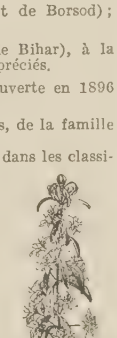

Diosme: *a*, fleur; *b*, fruit.

DIOSMINE [*oss*] n. f. Glucoside des feuilles de *diosme*.

DIOSPHÉNOL [*oss-fé*] n. m. Aldéhyde phénolterpénique, appelé aussi *camphre de buchu*, principe spécifique retiré de l'huile essentielle contenue dans les feuilles de buchu d'où il se dépose, même à la température ordinaire, sous forme de cristaux blancs doués d'une odeur camphrée.

DIOSPOLIS (*la Ville de Zeus;* traduction grecque de *Pa-Amon* ou *Nouît-Amon* [*la maison* ou *la ville d'Amon*]). Géogr. anc. Nom grec de plusieurs villes d'Egypte, entre autres de Thèbes (*Diospolis la Grande*).

DIOSPYRACÉES [*oss, sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées. V. ÉBÉNACÉES.

DIOSPYRE [*oss*] ou **DIOSPYROS** [*oss-pi-ross*] n. m. Nom scientifique du *plaqueminier*.

— ENCYCL. Le genre *diospyre* renferme cent soixante espèces des régions chaudes d'Asie et d'Amérique boréale. Parmi elles se trouve le plaqueminier ou kaki, cultivé même en Provence; on cultive pour leur port et feuillage quelques autres espèces. Les diverses sortes d'ébène sont fournies presque exclusivement par des espèces de diospyre. (Les diospyres se trouvent à l'état fossile dans les dépôts tertiaires et même dans les dernières assises du terrain crétacé des déserts libyens [oasis de Khargeh].)

DIOSZEG. Géogr. V. DIOSIG.

DIOTA n. m. (mot lat.; du gr. *dis*, deux fois, et *ous, ôtos*, oreille). Antiq. gr. Vase à deux anses, plus petit que l'amphore.

Diota.

DIOTIME, prêtresse de Mantinée, à qui Platon, dans *le Banquet*,, attribue les théories développées par Socrate sur l'amour et la beauté.

DIOTIME, grammairien grec, né à Adramytte, en Mysie (IIIe s. av. J.-C.), auteur d'épigrammes. — Peut-être identique à DIOTIME, poète grec, auteur d'une épopée sur Héraklès.

DIOTIME, philosophe grec du Ier ou du IIe siècle av. J.-C. Il accusa, dit-on, Epicure de dérèglement, et, pour le prouver, il lui attribua des lettres apocryphes.

DIOTIS [*tiss*] n. f. Genre d'herbe marine, de la famille des composées, tribu des anthémidées, comprenant une seule espèce qui habite les bords de la Méditerranée et de l'Océan. (C'est la *diotis candidissima* que l'on cultive dans les jardins, à cause de la pâleur de son feuillage.)

DIOTISALVI, architecte italien. Il commença, en 1153, l'admirable baptistère de Pise, dont il dirigea la construction jusqu'en 1161.

DIOTOCARDES n. m. pl. Importante division des mollusques gastéropodes prosobranches comprenant ceux dont le cœur a deux oreillettes (Exemple : la famille des néritidés).

DIOTOGÈNE, philosophe pythagoricien, d'une époque incertaine. Il avait composé, dans le dialecte dorien, des traités *Sur la sainteté* et *Sur la royauté*, dont nous avons quelques fragments grâce à Stobée.

DIOU, comm. de l'Allier, arrond. et à 32 kil. de Moulins; 1.565 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Canal latéral à la Loire. Colonie agricole établie dans l'ancienne et célèbre abbaye cistercienne de Sept-Fons, fondée en 1132.

DIOULAS, Nègres de la race mandingue, qu'il ne faut pas confondre avec les *Diolas*. Ils habitent au sud-ouest de la grande boucle du Niger, où leur nombre s'élève à 228.000 environ; ils ont adopté la langue des Soninkés.

(On donne aussi parfois le nom de *Dioulas anthropophages* aux *Dans* de la Côte-d'Ivoire. Enfin, sous la même appellation, on désigne des Nègres de races diverses qui exercent le métier de colporteurs à travers la Sénégambie et une partie de la Guinée.)

DIOULOUFET (Jean-Joseph-Marius), poète provençal, bibliothécaire d'Aix, né à Eguilles (Bouches-du-Rhône) en 1785, mort à Cucurron (Vaucluse) en 1840. Il a publié un grand nombre de fables, de contes, d'odes, de chansons, de pièces de circonstance, *les Magnans* (1820), poème didactique sur les vers à soie; *Don Quichotte philosophe; Poésies provençales; lou Voyagé d'Eliézer;* etc. (Son nom est la forme patoise de Dieulefit.)

DIOÛRS, fraction des Chillouks, émigrée vers le Sud du Soudan anglo-égyptien. (Ces nègres, surtout agriculteurs, sont d'excellents forgerons.) V. CHILLOUKS.

DIOXIE [*ok-sî*] n. f. Nom donné parfois par les Grecs, selon Nicomaque, à l'intervalle de quinte, qu'ils désignaient cependant plus communément sous celui de *diapente*.

DIOXIME [*ok-sim'*] n. f. Corps deux fois oxime.

DIOXINDOL [*ok-sin*] n. m. Composé de formule $C^{8}H^{7}O^{2}N$ obtenu par réduction de l'isatine.

DIOXIPPE, poète comique athénien d'époque incertaine. Il appartenait à la comédie nouvelle. On ne connaît que les titres de quelques-unes de ses pièces : *le Trésor, les Juges, l'Historiographe, l'Avare,* etc.

DIOXO [*ok-so*] Chim. Préfixe syn. de DICÉTO.

DIOXY [*ok-si*], préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux substitutions par un radical *oxhydryle* (Exemple : dioxyanthraquinone $C^{14}H^{6}O^{2}(OH)^{2}$).

DIOXYACÉTONE [*ok-si*] n. f. Dialcoolcétone de formule $CH^{2}OH{\cdot}CO{\cdot}CH^{2}OH$ obtenu par oxydation biologique de la glycérine. (Elle est solide, soluble dans l'eau et l'alcool; sa saveur est sucrée.)

DIOXYANTHRACÈNE [*ok-si*] n. m. Dérivé dioxhydrylé de l'anthracène, de formule $C^{14}H^{8}(OH)^{2}$. — Les isomères les plus courants sont le *chrysazol* et le *rufol*.

DIOXYANTHRAQUINONES [*ak-si-an-tra-ki-non'*] n. f. pl. Chim. V. ANTHRAQUINONE.

DIOXYBENZOATE [*ok-si-bin*] n. m. Sel ou éther d'un acide dioxybenzoïque.

DIOXYBENZOÏQUE [*ok-si-bin-zo-ik*] adj. Se dit des acides benzoïques dioxhydrylés dont les plus importants sont les acides protocatéchique, résorcylique et gentisique.

DIOXYLITE [*ok-si*] n. f. Minér. Sulfate naturel de plomb. || Syn. LANARKITE.

DIOXYMALONIQUE [*ok-si, nik'*] adj. Chim. Syn. de MÉSOXALIQUE.

DIOXYMÉTHYLANTHRAQUINONE [*ok-si, ki-non'*] n. f. Syn. ACIDE CHRYSOPHANIQUE. (Se trouve dans le séné, la rhubarbe, etc., et cristallise en lamelles de couleur jaune d'or, sublimables et insolubles dans l'eau. — L'acide chrysophanique jouit de propriétés purgatives énergiques mais

n'est guère employé que pour l'usage externe : pommades et solutions chloroformiques contre les affections cutanées, notamment la pelade, le psoriasis, l'herpès circiné, le pityriasis versicolor.)

DIOXYTARTRATE [*ok-si*] n. m. Sel ou éther de l'acide dioxytartrique.

DIOXYTARTRIQUE [*ok-si, trik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CO^2H{\cdot}C(OH)^2C(OH)^2{\cdot}CO^2H$ qui est l'hydrate d'un diacide, l'acide dicétosuccinique $CO^2H{\cdot}CO{\cdot}CO{\cdot}CO^2H$ et que l'on obtient par action de l'acide nitreux sur la pyrocatéchine ou le gaïacol.

DIPALMITINE n. f. Ether dipalmitique de la glycérine.

DIPAULI (baron), homme politique autrichien, né en 1844, mort à Vienne en 1905. Il fut élu député en 1873 par le parti conservateur et, pendant trente ans, lutta avec passion pour l'autonomie du Tyrol dont il était originaire. En 1895, il fonda le « Parti catholique populaire », pour appuyer le comte Taaffe, et entra plus tard dans la coalition tchèque-féodale du cabinet Thun, comme ministre du commerce. Son alliance avec les partis slaves finit par être désapprouvée par ses électeurs qui, en 1900, ne renouvelèrent pas son mandat. Il conserva néanmoins son siège héréditaire à la Chambre des seigneurs.

DIPÈNE (ou **DIPOINOS**) et son frère **SCYLLIS**, statuaires grecs, nés en Crète, probablement au VIIe siècle av. J.-C. Pline et Pausanias rapportent sur eux des traditions contradictoires. Ils ont dû travailler, à Sicyone, Argos et Tirynthe, le bois avec revêtements d'ivoire, et la pierre ; mais on ne croit plus qu'ils aient été les initiateurs de la sculpture en marbre.

DIPENTÈNE [*pin*] n. m. V. LIMOGÈNE RACÉMIQUE.

DIPÉRIANTHÉ, E adj. (du préfixe *di*, et de *périanthe*). Bot. Qui est muni d'un périanthe double.

DIPÉTALE adj. (du préfixe *di*, et de *pétale*). Bot. Qui a deux pétales : *Corolle, Fleur, Plante* DIPÉTALE.

DIPHALANGARCHIE [*fa, chî*] ou **DIPHALANGIE** [*jî*] n. f. (gr. *diphalaggarchia ;* de *diphalaggia*, diphalangie, et *archê*, commandement). Art milit. anc. Dans l'armée macédonienne, Commandement d'une double phalange. || Corps de troupes d'environ 8.000 hommes, formé de deux phalanges.

DIPHALANGARQUE [*fa, ghark'*] n. m. (rad. *diphalangarchie*). Art milit. anc. Commandant d'une diphalangie.

DIPHALANGIE [*fa, jî*] n. f. Art milit. anc. V. DIPHALANGARCHIE.

DIPHASÉ [*fa-zé*], **E** adj. (du préfixe *di*, deux, et de *phase*). Se dit de deux tensions ou de deux courants alternatifs de même fréquence et de même amplitude diphasés l'un par rapport à l'autre d'un quart de période. || *Enroulement diphasé*, Enroulement disposé pour la production ou l'utilisation de courants diphasés.

DIPHÉNACYCLE [*fé*] n. m. Dicétone γ de formule

$$C^6H^5{\cdot}CO\ CH^2\ CH^2\ CO\ C^6H^5,$$

fondant à 145°, obtenue par dédoublement de l'éther benzoylphénacylacétique. || Syn. DIBENZOYLÉTHANE SYM.

DIPHÉNAMATE [*fé*] n. m. Sel ou éther de l'acide diphénamique.

DIPHÉNAMIQUE [*fé, mik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CO^2H{\cdot}C^6H^4{\cdot}C^6H^4{\cdot}CO{\cdot}NH^2$, fondant à 193°, constituant la monoamide de l'acide diphénique.

DIPHÉNATE [*fé*] n. m. Sel ou éther de l'acide diphénique.

DIPHÉNÉTIDINE [*fé*] n. f. Base de formule

$$(C^2H^5O)(NH^2)C^6H^3{\cdot}C^6H^3(NH^2)(O{\cdot}C^2H^5),$$

fondant à 117°, servant à la préparation de colorants directs pour coton.

DIPHÉNINE [*fé*] n. f. Dérivé diaminé de l'hydrazobenzène de formule $NH^2{\cdot}C^6H^4{\cdot}NH{\cdot}NH{\cdot}C^6H^4{\cdot}NH^2$, fondant à 145° et formant des cristaux rouges obtenus par réduction du para-dinitroazobenzène. || Syn. PARA-DIAMINOHYDRAZOBENZÈNE.

DIPHÉNIQUE [*fé-nik'*] adj. Se dit d'un diacide de formule $COOH{\cdot}C^6H^4{\cdot}C^6H^4{\cdot}COOH$, se présentant sous forme de cristaux peu solubles dans l'eau, fusibles à 229°, et dérivant du phénanthrène par oxydation. || Syn. DIORTHODIPHÉNYLÈDICARBONIQUE.

DIPHÉNOL [*fé*] n. m. Corps possédant deux fois la fonction phénol.

— ENCYCL. Il existe trois *diphénols* isomères dérivés du benzène : l'ortho-, le méta- et le paradiphénol appelés communément la *pyrocatéchine*, la *résorcine* et l'*hydroquinone*.

DIPHÉNOQUINONE [*fé, ki*] n. f. Quinone de formule

$$O\ C^6H^3{\cdot}C^6H^3{\cdot}O,$$

décomposée vers 160°.

DIPHÉNYL [*fé*], préfixe indiquant dans une molécule la présence de deux substitutions par le radical phényle.

DIPHÉNYLACÉTATE [*fé*] n. m. Sel ou éther de l'acide diphénylacétique.

DIPHÉNYLACÉTIQUE [*fé, tik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $(C^6H^4)^2{\cdot}CH{\cdot}CO^2H$, fondant à 146°, obtenu par réduction de l'acide benzilique.

DIPHÉNYLACÉTYLÈNE [*fé*] n. m. Chim. Syn. de TOLANE.

DIPHÉNYLAMINE [*fé*] n. f. Arylamine secondaire de formule $(C^6H^5)^2NH$.

— ENCYCL. La *diphénylamine* se prépare industriellement en chauffant à l'autoclave de l'aniline avec du chlorhydrate d'aniline. Elle forme des cristaux fondant à 54°. Elle bout à 310°. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, le benzène. On l'emploie dans l'industrie des matières colorantes, pour la stabilisation des explosifs à base de nitrocellulose. La diphénylamine dissoute dans de l'acide sulfurique donne avec les nitrates une coloration bleue intense, caractéristique.

DIPHÉNYLBENZÈNE [*fé, bin*] n. f. Série de carbures de formule générale $(C^6H^5)^2C^6H^4$. On connaît les isomères méta et para fondant respectivement à 85° et 205°, obtenus par pyrogénation du benzène. || Syn. DIPHÉNYLPHÉNYLÈNE.

DIPHÉNYLCARBINOL [*fé*] n. m. Chim. Syn. de BENZHYDROL.

DIPHÉNYLCÉTONE [*fé*] n. f. Chim. Syn. de BENZOPHÉNONE.

DIPHÉNYLE [*fé*] n. m. Carbure de formule $C^6H^5{\cdot}C^6H^5$ formé par soudure de deux noyaux benzéniques. (On l'obtient par pyrogénation du benzène ; il se rencontre dans le goudron de houille et se forme également par action du sodium sur le bromobenzène. Il fond à 71° et bout à 254°). || Syn. BIPHÉNYLE, PHÉNYLBENZÈNE.

DIPHÉNYLÈNE [*fé*] n. m. Se dit du radical

$$(C^6H^4{\cdot}C^6H^4)''$$

dont les principaux dérivés sont : l'*oxyde* $(C^6H^4)^2O$, solide fusible à 80° ; l'*imide* ou *carbazol ;* des acides, parmi lesquels : l'*acide diphénylène acétique* $(C^6H^4)^2 : CH{\cdot}CO^2H$, l'*acide diphénylène glycolique* $(C^6H^4)^2C(CO^2H)(OH)$; et des carbures : l'*hydrure de diphénylène* ou *diphényle*, le *diphénylène méthane*, identique au *fluorène*, le *diphénylène phénylméthane* $(C^6H^4)^2CH.C^6H^5$.

DIPHÉNYLÉTHANE [*fé*] n. m. Chim. Syn. de DIBENZYLE.

DIPHÉNYLÉTHYLÈNE [*fé*] n. m. Carbure isomérique du stilbène $CH^2 = C(C^6H^5)^2$, fusible à 277°.

DIPHÉNYLGLYOXYLIQUE [*fé, lik'*] adj. Syn. de BENZILIQUE.

DIPHÉNYLINE [*fé*] n. f. Diamine de formule

$$NH^2{\cdot}C^6H^4{\cdot}C^6H^4{\cdot}NH^2,$$

constituant l'orthoparadiaminodiphényle, fondant à 45° et se formant à côté de benzidine dans la transposition de l'hydrazobenzène.

DIPHÉNYLMÉTHANE [*fé*] n. m. Carbure de formule $C^6H^5{\cdot}CH^2{\cdot}C^6H^5$, obtenu par action du chlorure de benzyle sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium. || Syn. BENZYLBENZÈNE.

— ENCYCL. Le *diphénylméthane* fond à 26°, bout à 261° ; il possède une odeur rappelant celle de l'orange. Il lui correspond un alcool secondaire, le *benzhydrol*, et une cétone, la *benzophénone*. La *cétone de Michler* est la tétraméthyldiaminobenzophénone ; elle sert à préparer l'*auramine* et certains colorants du groupe du triphénylméthane.

DIPHÉNYLPHÉNYLÈNE [*fé-nil-fé*] n. m. Chim. Syn. de DIPHÉNYLBENZÈNE.

DIPHÉNYLSULFONE n. f. Syn. de BENZÈNE-SULFONE.

DIPHÉNYLURÉE n. f. V. URÉE.

DIPHILE [*fil'*], poète comique grec, né à Sinope, mort à Smyrne (IVe s. av. J.-C.). Il est un des principaux représentants de la comédie nouvelle, le contemporain et le rival de Ménandre et de Philémon. On le vit surtout à Athènes, dans les cercles de viveurs. On lui attribuait une centaine de comédies. Plaute lui a emprunté le sujet de plusieurs comédies : la *Casina*, le *Rudens*, l'*Asinaria ;* et Térence l'a imité dans les *Adelphes*.

DIPHOLIS [*fo-liss*] n. f. Genre de sapotacées, caractérisé par des fleurs pentamères, à pétales tripartis, et par des graines contenant un albumen abondant. (Ce genre comprend trois espèces indiennes. La *dipholis à feuille de saule* ou *galimeta* a un bois rouge-sang très compact ; l'écorce, amère et astringente, est employée contre les fièvres intermittentes.)

DIPHOSGÈNE [*foss-jèn'*] n. m. Chim. Syn. de SURPALITE.

DIPHTALATE [*dif-ta*] n. m. Sel ou éther de l'acide diphtalique.

DIPHTALIQUE [*dif-ta-lik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $CO^2H{\cdot}C^6H^4{\cdot}CO{\cdot}CO{\cdot}C^6H^4{\cdot}CO^2H$, qui se forme dans l'oxydation du diphtalyle.

DIPHTALIQUE [*dif-ta*] n. m. Composé de formule, $C^{16}H^8O^4$, obtenu par action de la chaleur sur l'acide phtalonique.

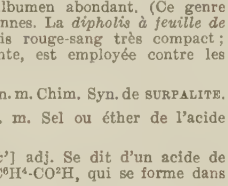

Diphtère.

DIPHTÈRE [*dif-tèr'*] ou **DIPHTERA** [*dif-té*] n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuidés, dont l'espèce type est la *diphtera Orion*, jolie petite noctuelle de France, vulgairement nommée l'*avrilière*, à ailes supérieures vertes, avec dessins noirs et blancs. (La chenille vit sur le chêne ; le papillon éclôt en avril et en mai.)

DIPHTÈRE [*dif-tèr'*] n. f. (du gr. *diphthêra*, peau d'animal). Antiq. gr. Peau préparée pour recevoir l'écriture. || Vêtement de peau des petites gens, esclaves, paysans, bergers, etc. || Tente, et Sac de provisions, également pour les soldats.

Lare vêtu de la diphtère (statuette de bronze du Louvre).

DIPHTÉRIE [*dif-té-rî*] n. f. (du gr. *diphthêra*, membrane). Maladie infectieuse, fébrile, caractérisée par la production de fausses membranes sur les muqueuses, notamment sur celles de la gorge. || Syn. DIPHTÉRITE.

— ENCYCL. Méd. La *diphtérie* est une maladie causée par une bactérie spécifique découverte par Klebs en 1883 et cultivée par Lœffler, en 1884. Elle est caractérisée : 1° localement, par la formation de fausses membranes molles, grisâtres, constituées par des leucocytes et de la fibrine, et dans lesquelles se trouvent emprisonnés les microbes pathogènes ; 2° par des phénomènes d'intoxication générale, dus à la diffusion, dans l'organisme, des poisons microbiens sécrétés au niveau de la lésion locale. La fausse membrane diphtérique peut apparaître en un point quelconque des téguments, mais surtout sur les muqueuses. La forme la plus commune est la diphtérie des amygdales et du pharynx, l'*angine diphtérique*, dont l'extension au larynx constitue le *croup*.

L'angine diphtérique est caractérisée par l'apparition, au niveau des amygdales, de taches grisâtres (fausses membranes) qui restent isolées et peu nombreuses dans les formes bénignes ; dans les formes graves, elles s'étendent, deviennent confluentes, envahissent tout le pharynx, le voile du palais, les fosses nasales ; les ganglions du cou se tuméfient et les phénomènes d'intoxication générale (malaise, courbature, affaissement profond, albuminurie, etc.) acquièrent ici une intensité exceptionnelle. L'angine diphtérique prend un caractère tout particulier de gravité quand, dans les fausses membranes, le bacille de Lœffler est associé à d'autres germes. Parmi les complications les plus fréquentes de l'intoxication diphtérique, il faut citer les paralysies musculaires (dont la plus ordinaire est celle du voile du palais), et les atteintes du rein et des capsules surrénales qui semblent conditionner la gravité de la maladie.

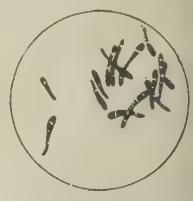

Culture de bacilles de la diphtérie sur gélose (gr. 1.500 fois).

La diphtérie prend le nom de *croup* quand les fausses membranes envahissent le larynx. L'obstruction des voies respiratoires provoque des accès de suffocation avec *tirage* et amène l'asphyxie et la mort, sauf dans les cas exceptionnels où les fausses membranes laryngées sont spontanément rejetées.

Le traitement actuel de la diphtérie et sa prophylaxie dérivent directement des travaux de Roux et Yersin qui ont isolé la toxine diphtérique en 1888-1890. Behring et Kitasato montrent, en 1890, que le sérum d'animaux immunisés avec des doses croissantes de toxine a des propriétés préventives et curatives. Roux, en 1894, indique la technique précise de préparation du sérum antidiphtérique et publie les premiers résultats obtenus chez l'homme. Depuis lors, la sérothérapie est restée le seul traitement de la diphtérie. Le sérum est également employé pour préserver les enfants de l'entourage du malade. Plus récemment, Ramon a préconisé l'emploi, dans un but prophylactique, d'une toxine inactivée par le formol (*anatoxine*).

Le sérum antidiphtérique s'emploie à des doses de 10 à 40 cm^3^ en injections sous-cutanées renouvelées au besoin plusieurs jours de suite. Le traitement des accidents d'asphyxie causés par le croup consiste dans la trachéotomie ou le tubage du larynx.

La diphtérie est très contagieuse. Les malades doivent être rigoureusement isolés jusqu'à disparition des microbes de leur organisme. La pièce où ils ont été soignés et tout ce qui leur a servi doit être soigneusement désinfecté.

— Art vétér. Il existe une *diphtérie aviaire ;* c'est une affection contagieuse, frappant les volailles jeunes et adultes, qui se présente sous trois formes différentes :

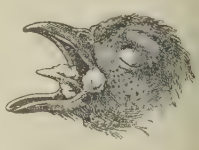

Diphtérie aviaire.

a) La *forme épithéliomateuse* ou *variolique*, caractérisée par l'apparition de boutons au niveau de la tête ;

b) La *forme diphtéroïde*, dans laquelle des fausses membranes apparaissent dans la bouche et la gorge (*angine diphtérique*) ;

c) La *forme nasale et oculaire* (*conjonctivite contagieuse*).

Il faut isoler les malades, désinfecter le poulailler. On prévient la contagion en soumettant à une quarantaine les oiseaux nouvellement achetés. Il existe un vaccin efficace contre toutes les formes de la diphtérie aviaire.

DIPHTÉRINO-RÉACTION [*dif-té, ak-si-on*] n. f. Méd. Réaction locale, de forme érythémateuse, qui s'observe quand on injecte dans le derme une petite quantité de toxine diphtérique. (On dit aussi RÉACTION DE SCHICK.)

— ENCYCL. Quand la réaction est positive, cela signifie que le sujet injecté est en état de réceptivité vis-à-vis de la diphtérie. Quand, au contraire, elle est négative, le sujet injecté est immunisé contre la maladie, soit par une atteinte antérieure, soit par un défaut de réceptivité propre. En cas d'épidémie de diphtérie, notamment dans les écoles, les gens exposés à la contagion, grandes personnes et enfants, doivent être soumis à la *diphtérino-réaction*, mais l'injection préventive de sérum n'est indiquée que chez ceux dont la réaction est positive.

DIPHTÉRIQUE [*dif-té-rik'*] adj. (du gr. *diphthêra*, peau). Qui se rapporte à la diphtérie ; qui produit des fausses membranes. || Qui est atteint de diphtérie : *Enfant* DIPHTÉRIQUE. (On dit aussi DIPHTÉRITIQUE.)

— Substantiv. : *Un, Une* DIPHTÉRIQUE.

DIPHTÉRITE [*dif-té*] n. f. Nom ancien de la DIPHTÉRIE.

DIPHTÉRITIQUE [*dif-té-ri-tik'*] adj. Pathol. Syn. anc. de DIPHTÉRIQUE.

DIPHTÉROÏDE [*dif*] adj. (du gr. *diphthêra*, peau, et *eidos*, forme). Pathol. Qui a la forme, l'apparence d'une fausse membrane diphtérique : *On observe quelquefois une altération* DIPHTÉROÏDE *de la coqueluche*.

DIPHTONGAISON [*dif-ton-ghè-zon*] n. f. Action de se diphtonguer.

DIPHTONGAL [*dif*], **E** adj. Qui forme diphtongue : *Syllabes* DIPHTONGALES. || Qui contient beaucoup de diphtongues : *Les langues* DIPHTONGALES.

DIPHTONGUE [*dif-tongh'*] et anciennem. DIPHTHONGUE n. f. (gr. *dis*, et *phthoggos*, son). Gramm. Réunion de deux sons que l'on entend distinctement et successivement, bien que prononcés d'une seule émission de voix. Tels sont les sons composés *ié, ia, ieu, ion, ui*, etc., dans *pied, piano, pieu, lion, suif*.

— Mus. anc. Nom donné à la tierce majeure.

— ENCYCL. Gramm. C'est à tort qu'on appelle souvent *diphtongue*, d'une façon abusive, la réunion de deux voyelles en une seule syllabe. Si les deux voyelles conservent chacune leur valeur de voyelle et se prononcent successivement et distinctement, il y aura nécessairement deux syllabes, comme dans le mot *naïf*, et non une diphtongue. Au contraire, quand deux voyelles qui se suivent dans l'écriture forment dans la prononciation un son

unique, elles équivalent alors, en réalité, à une simple voyelle pour laquelle le français n'a pas de signe unique, par exemple : *au, ou,* dans *eau, cou.* On les désigne ordinairement sous le nom de *diphtongues fausses* ou *improprement dites.* Pour qu'il y ait véritablement diphtongue, il faut que la voix passe très rapidement d'un son à l'autre, que les deux voyelles ne puissent pas garder une valeur égale et que l'une d'elles prédomine comme son franchement vocalique, tandis que l'autre se rapproche du son d'une consonne et devient ce qu'on appelle une *semi-voyelle. I* et *u* sont les sons les plus propres à devenir des semi-voyelles et à entrer dans la constitution d'une diphtongue. On peut distinguer les diphtongues où la semi-voyelle vient avant la voyelle (*ié*) et celles où elle vient après (*eï*). La voyelle peut d'ailleurs être affectée de la nasalisation (*ian*) ou de l'allongement (en gr. diphtongues *ôn, én*).

DIPHTONGUER [*dif-ton-ghé*] (autref. DIPHTHONGUER) et quelquef. **DIPHTONGUIFIER** [*ghi-fi-é*] v. tr. (de *diphtongue,* et du lat. *fieri,* devenir). Faire devenir diphtongue : *La contraction* DIPHTONGUE (OU DIPHTONGUIFIE) *des syllabes médianes.* || Donner la valeur d'une diphtongue à.

— ***Se diphtonguer,*** v. pr. Au sens passif, Devenir diphtongue.

DIPHUCÉPHALE [*fu, fal'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant des scarabées de taille petite ou moyenne, allongés, très métalliques en dessus et revêtus en dessous d'écailles blanches. (Les diphucéphales habitent l'Australie, où ils pullulent sur les plantes comme les hoplies.)

DIPHYCERQUE [*fi-sèrk'*] adj. Se dit des poissons dont la queue est parfaitement symétrique, en haut et en bas, par rapport à l'extrémité de la colonne vertébrale. (C'est une condition primitive rarement réalisée dans la nature actuelle.)

DIPHYES [*fi-èss*] adj. (gr. *diphuês;* de *dis,* deux fois, et *phusis,* nature). Myth. gr. Epithète d'un être à deux natures distinctes, comme Pan ou les Centaures.

DIPHYES [*fi-èss*] n. m. Genre de siphonophores, type du sous-ordre dit des *diphyidés,* flottant au moyen de deux cloches natatoires qui sont refoulées et remplacées périodiquement par deux nouvelles cloches bourgeonnant en dessous d'elles. (Appartiennent au plancton des mers chaudes.)

Diphylle.

DIPHYLLE [*fil'*] n. m. Genre de siphonophores, famille des cryptophagidés, renfermant de petites formes habitant l'Europe et vivant dans les champignons.

DIPHYLLE [*fil'*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *phullon,* feuille). Bot. Qui a deux feuilles, qui se compose de deux feuilles ou de deux divisions foliacées : *Calice* DIPHYLLE.

DIPHYLLÉE [*fi*] n. f. Bot. Genre de berbéridacées, comprenant une seule espèce du nord de l'Amérique. (La diphyllée en cyme est cultivée dans les serres pour la singularité de son aspect.) [On dit aussi DIPHYLLÉIE.]

DIPHYLLODE [*fi*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des paradiséidés, comprenant de jolis paradisiers, de petite taille, de couleurs vives et métalliques, et dont la queue émet deux filets recourbés et divergents.

Diphyllode.

— ENCYCL. Les *diphyllodes,* dont on connaît deux espèces, habitent la Nouvelle-Guinée et quelques îles voisines ; ils sont ordinairement roux vif et orangé, avec le plastron d'un beau vert soyeux.

DIPHYODONTE [*fi*] adj. (du gr. *diphnês,* double, et *odous, ontos,* dent). Qui a deux dentitions successives. (Les mammifères diphyodontes sont ceux chez lesquels les dents de lait sont remplacées par des dents permanentes. Tous les mammifères, à l'exclusion des cétacés, des sirénides, des monotrèmes et des édentés [monophyodontes] sont diphyodontes.)

DIPHYSCION [*fis-si-on*] n. m. Bot. Genre de mousses voisin des buxbaumiées, le diphyscion foliacé habite le nord de l'Europe et les hautes régions (1.600 m.) sur la terre ou le bois pourri.

— Genre d'arbres, de la famille des légumineuses-papilionacées. (On en connaît six ou huit espèces, qui habitent l'Amérique centrale.)

DIPICOLATE n. m. Sel ou éther de l'acide dipicolique.

DIPICOLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide fondant à 225°, constituant l'acide 2-6 pyridine-dicarbonique

$C^5H^3N(CO^2H)^2$.

(Il est isomère des acides lutidique et dinicotique.)

DIPIGNANO, ville d'Italie (Calabre, prov. de Cosenza), sur le Busento ; 3.900 hab.

DIPIPÉRIDÉINE n. f. Chim. Syn. de BIPIPÉRIDÉINE.

DIPLACOUSIE [*zî*] n. f. (du gr. *diploos,* double, et *akouein,* entendre). Méd. Trouble de l'ouïe, dans lequel une oreille ou les deux oreilles perçoivent simultanément des sons différant entre eux d'une tierce, d'une quarte ou d'une octave. (Quand ces sons sont séparés par un intervalle, on dit que la diplacousie est *en écho.*)

DIPLADÉNIE [*nî*] n. f. Genre d'arbustes de la famille des apocynées, qui croît dans l'Amérique tropicale, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans les serres chaudes. (Ce genre compte environ quarante espèces au total, parmi lesquelles une dizaine sont cultivées en serre chaude.)

DIPLASIASME [*zi-assm'*] n. m. (gr. *diplasiasma ;* de *diplasios,* double). Art milit. anc. Suite d'évolutions pour doubler le front ou la profondeur du corps de troupes.

— Gramm. Redoublement d'une consonne (Exemple : *appercevoir* pour APERCEVOIR).

DIPLAX [*plakss*] n. m. (du gr. *dis,* deux fois, et *pleko,* je plie). Antiq. gr. Large manteau qui peut faire deux fois le tour du corps.

DIPLE n. f. (du gr. *diploos,* double). Paléogr. Signe ayant à peu près la figure d'un V couché (≺), et qui sert dans les manuscrits, à indiquer les textes empruntés à l'Ecriture sainte. || Signe de doute, remplacé aujourd'hui par le point d'interrogation. || Signe de distinction.

DIPLÉCOLOBÉ, E adj. (du préfixe *di,* et du gr. *plékein,* entrelacer, et *lobos,* lobe). Bot. Qui a les cotylédons deux fois repliés sur eux-mêmes.

DIPLECTANUM [*plèk'-ta-nom'*] n. m. Genre de vers trématodes, famille des gyrodactylidés, comprenant des formes qui vivent fixées, par leur disque caudal, sur les branchies des poissons.

DIPLÉGIE [*jî*] n. f. (du gr. *diploos,* double, et *plessein,* frapper). Méd. Hémiplégie double ou paralysie bilatérale, due généralement à une lésion cérébrale. || *Diplégie cérébrale familiale,* Affection familiale dont les symptômes cliniques sont : la paralysie spasmodique, le nystagmus et des troubles du langage. (On l'attribue généralement à la sclérose en plaques, mais cette origine est loin d'être démontrée dans tous les cas.)

DIPLEUROBRANCHES n. m. pl. Groupe de mollusques marins de l'ordre des opisthobranches dont les branchies sont placées latéralement.

DIPLEX [*plèkss*] n. m. et adj. V. DUPLEX.

DIPLOCAULUS [*kô-luss*] n. m. Genre d'amphibiens stégocéphales, au crâne plat, de forme triangulaire, semi-lunaire, aux côtes à deux têtes, fossiles dans le permien de l'Amérique du Nord.

DIPLOCÉPHALE [*fal'*] adj. et n. m. (du gr. *diploos,* double, et *képhalê,* tête). Tératol. Monstre possédant deux têtes et un seul corps.

— Substantiv. : *Un* DIPLOCÉPHALE.

DIPLOCÉPHALIE [*fa-lî*] n. f. Monstruosité des êtres diplocéphales.

DIPLOCIDARIS [*riss*] n. m. Genre d'échinides, famille des *cidaridés,* de forme sphérique, avec deux rangées de pores ambulacraires. (Fossiles dans le jurassique supérieur.)

DIPLOCLADE n. m. Genre de champignons hyphomycètes, ramifiés verticillés, à conidies bicellulaires hyalines et qui poussent sur des polypores ou des champignons à chapeau.

DIPLOCOMIUM [*mi-om'*] n. m. Genre de mousses acrocarpées, tribu des bryacées, des terres tourbeuses.

DIPLOCOQUE [*kok'*] n. m. (du gr. *diploos,* double, et *kokkos,* grain). Microbiol. Bactérie du groupe des *cocci,* mais dont les éléments sont associés deux à deux. Exemples : diplocoque de la pneumonie ou pneumocoque, diplocoque de la blennorragie ou gonocoque, diplocoque de la méningite cérébro-spinale ou méningocoque, etc. (Cette association paraît nécessaire à la vie du microbe car, lorsqu'on place celui-ci dans des conditions défavorables, ses deux éléments se séparent et meurent.)

DIPLOCTENIUM [*kté-ni-om'*] n. m. Paléont. Genre d'anthozoaires hexacoralliaires, famille des astréidés, comprenant des polypiers aplatis en éventail ou en fer à cheval, et qui abondent dans le crétacé des Alpes orientales.

DYPLOCYNODON n. m. Paléont. Genre de reptiles crocodiliens, famille des alligatoridés, comprenant des animaux formant le passage, par leur dentition, entre les caïmans et les crocodiles. (Ils sont aussi remarquables par leur armure dermique de plaques osseuses protégeant le dos et le ventre, comme chez les jacarés actuels. Fossiles dans le tertiaire d'Europe, leurs débris abondent dans les terrains oligocènes du Plateau central de la France.)

DIPLODACTYLE ou **DIPLODACTYLUS** [*luss*] n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues caractérisés par les écailles petites, lisses, les pattes à cinq doigts égaux et munis d'ongles rétractiles. (Ce sont des sortes de geckos, habitant l'Australie où ils sont représentés par une dizaine d'espèces.)

DIPLODIE [*dî*] n. f. Genre de champignons sphéroïdés, à spores noires bicellulaires. (Une espèce est très importante dans les pays chauds, c'est la diplodie du cacaoyer. Elle produit un dessèchement des branches, une pourriture brune des cabosses, et altère aussi les racines.)

DIPLODINE n. m. Champignon à petites fructifications noires, qui attaque divers arbres et y produit des chancres. (La diplodine du châtaignier cause la maladie appelée *javart.*)

DIPLODOCIDÉS [*si-dé*] n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles dinosauriens sauropodes, caractérisée par les dents cylindriques et grêles existant seulement en avant des mâchoires, le crâne long, à fosses nasales au sommet du crâne. (Principal genre : *diplodocus.*)

DIPLODOCUS [*kuss*] n. m. Paléont. Genre de reptiles dinosauriens, type de la famille des *diplodocidés,* comprenant des formes gigantesques, herbivores, fossiles dans l'infracrétacé du Colorado et du Wyoming.

— ENCYCL. Le musée de Pittsburg possède un squelette

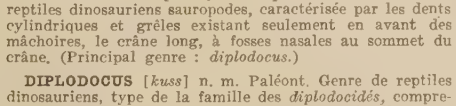

Squelette de diplodocus.

complet de *diplodocus,* dont les moulages ont été offerts par Carnegie aux principaux musées d'histoire naturelle du monde. Ce squelette mesure 25m,60 du museau à l'extrémité de la queue. Le cou, long et flexible, porte une tête extraordinairement petite, aux dents grêles, disposées en râteaux préhensiles. La queue, plus longue encore, se termine par une sorte de fouet. Le *diplodocus* vivait, au début des temps crétacés, au bord des lagunes, marchant à terre ou nageant dans des eaux peu profondes, broutant les herbes aquatiques.

DIPLODON n. m. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des unionidés. (Ces animaux, qui ont une coquille elliptique plus ou moins trapézoïdale ornée de stries et de nodosités près des sommets, vivent dans les fleuves et les rivières de l'Amérique du Sud.)

DIPLOÉ n. m. (du gr. *diploê,* chose double). Anat. Autref., Réunion de deux lames osseuses compactes, formant la surface interne et externe du crâne. || Couche de tissu spongieux, située entre les deux tables externe et interne des os du crâne. || Tissu de même nature, que l'on trouve dans l'intérieur des os plats.

— ENCYCL. L'interposition d'une couche spongieuse entre des lames osseuses très dures, qui semble spéciale au crâne, puisqu'on ne la retrouve pas, du moins sous cette forme continue, dans d'autres os plats, donne à la voûte une légèreté plus grande en augmentant sa résistance aux chocs.

DIPLOÈDRE n. m. (du gr. *diploos,* double, et *edra,* base). Nom générique des cristaux formés par deux rhomboèdres.

DIPLOÉDRIQUE [*drik'*] adj. Qui a la forme d'un diploèdre.

DIPLOGASTER [*ghass-tèr*] n. m. Genre de vers nématodes, famille des anguillulidés, comprenant de petites formes qui vivent dans la terre humide.

DIPLOGÉNÈSE n. f. (du gr. *diploos,* double, et *génésis,* génération). Tératol. Nom donné au monstre qui résulte de la fusion en un seul corps de deux fœtus plus ou moins développés.

— Biol. Théorie proposée par Cope pour expliquer l'hérédité des caractères acquis.

— ENCYCL. Biol. D'après ce naturaliste américain, lorsqu'un organisme acquiert, sous l'influence des variations de milieu, un caractère nouveau, ce caractère s'inscrit en même temps dans les éléments sexuels dudit organisme, et, par suite, il reparaît dans sa descendance. Mais comment le caractère acquis peut-il être représenté dans les gamètes, c'est ce que Cope n'a pas pu expliquer.

DIPLOGLOSSE [*ghloss'*] ou **DIPLOGLOSSUS** [*ghlo-suss*] n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des anguidés, comprenant une quinzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Ils peuvent atteindre une longueur de 60 cm., et ressemblent à de grands lézards.)

DIPLOGNATHE [*ghnat'*] ou **DIPLOGNATHA** [*ghna-ta*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant des cétoines d'assez grande taille, habitant les régions chaudes de l'Afrique. (Les diplognathes sont noires ou fauves, souvent tachées de rouge, parfois métalliques ; leurs larves vivent notamment dans les toits de chaume des paillottes.)

DIPLOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *diploos,* double, et *graphein,* écrire). Appareil avec lequel on peut faire à la fois deux copies sur des feuilles de papier différentes. || Machine imprimant à la fois les caractères ordinaires et les signes en relief à l'usage des aveugles.

DIPLOGRAPTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de cœlentérés fossiles du groupe des graptolites, caractérisés par leurs rameaux, au nombre de deux, soudés par la face dorsale. (Les diplograptidés comprennent les genres *climacograptus* et *diplograptus.*)

DIPLOGRAPTUS [*tuss*] n. m. Paléont. Genre de graptolites, type de la famille des *diplograptidés,* comprenant des colonies à cellules obliques, disposées en rangées alternes. (Nombreuses espèces dans le silurien.)

DIPLOHÉMIÉDRIE [*drî*] n. f. (du gr. *diploos,* double, *hémi,* demi, et *édra,* base). Caractère d'un cristal, qui consiste dans une hémiédrie double, mais sans parallélisme et d'une inégale inclinaison.

DIPLOHÉMIÉDRIQUE [*drik'*] adj. Qui a le caractère de la diplohémiédrie.

DIPLOÏQUE [*ik'*] adj. Relatif au diploé.

DIPLOÏS [*iss*] n. m. (mot gr. formé sur *diploos,* double). Antiq. gr. Vêtement de femme qui était une tunique double, dont la partie supérieure repliée tombait des épaules sur la poitrine et le dos.

Diploïs.

DIPLOÏTE n. m. (du gr. *diploos,* double). Minér. Silicate naturel d'aluminium et de calcium. (Variété d'anorthite.)

DIPLOLABIS [*biss*] n. m. Bot. foss. Genre de fougères du culm, caractérisé par la forme du faisceau vasculaire de la tige qui, en coupe transversale, est celle de deux mors de tenailles soudés entre eux. (On les rattache aux botryoptéridées.)

DIPLOLÈME ou **DIPLOLÆMUS** [*lémuss*] n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguanidés, comptant une seule espèce propre à la Patagonie. (Le *diplolæmus Darwinii* est un animal aplati, sans crête dorsale, couvert de petites écailles, à queue assez courte et ronde ; d'un gris verdâtre taché de brun, il mesure 20 cm. de long.)

— N. m. pl. Entom. Syn. de CYNIPIDÉS.

DIPLOMATE n. (de *diplomatique* adj.). Qui est chargé d'une fonction diplomatique : *Les chemins de fer, le télégraphe, le téléphone diminuent chaque jour le rôle des* DIPLOMATES. || Habile, versé dans la diplomatie : *Talleyrand fut un* DIPLOMATE *dans toute la force du terme.* || *Par anal.* Personne fine, adroite, habile à négocier : *C'est une habile* DIPLOMATE.

— Sorte de gâteau constitué par une pâte de baba fourrée de crème.

— Adjectiv. : *Ministre* DIPLOMATE.

— ENCYCL. V. DIPLOMATIE.

DIPLOMATIE [*sî*] n. f. (de *diplomatique* adj.). Science

des diplômes et traités qui règlent les relations internationales. || Action et art de représenter auprès d'une nation étrangère son pays. || Fonction de diplomate : *L'art de la* DIPLOMATIE *réclame de multiples qualités.* || Action et art de négocier auprès de gouvernements étrangers telles affaires. || Corps des diplomates : *Entrer dans la* DIPLOMATIE.

— *Par anal.* Manèges habiles comparables à ceux des diplomates : *User de* DIPLOMATIE. *Tel commis, pour vous décider à prendre de son vin, fera plus de* DIPLOMATIE *que dix Talleyrand.* (Michelet.)

— ENCYCL. La *diplomatie* est tout à la fois la science et la pratique des relations internationales. Elle a pour fondement l'ensemble des règles ou de traditions qu'on réunit sous le nom de « droit des gens » ; pour objet, l'art de prévenir dans les différends entre Etats, les solutions violentes par les solutions pacifiques ; et enfin pour instruments habituels les agents que ces Etats entretiennent les uns chez les autres pour représenter et défendre leurs intérêts : ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, chargés d'affaires. Les négociations qu'elle conduit aboutissent soit à la conclusion d'un traité si l'objet en est limité, soit à la formation d'une alliance si les effets doivent en être permanents. La diplomatie est aussi ancienne que l'existence même des Etats, mais elle n'a pris sa forme actuelle que depuis que leur représentation extérieure est devenue permanente (XVIe s.). De nos jours, ses conditions d'existence se sont trouvées modifiées par l'institution d'un organisme international (Société des Nations) destiné à devenir le suprême régulateur des rapports entre nations et l'arbitre de leurs différends.

DIPLOMATIQUE [*tik'*] adj. (lat. scientifiq. *diplomaticus ;* du gr. *diplôma,* diplôme). Qui a rapport à la connaissance de diplômes, chartes et autres documents historiques officiels. || *Ecriture diplomatique,* Ecriture en usage dans les diplômes. || *Edition diplomatique,* Edition où le texte est reproduit exactement, comme si c'était la copie d'une charte.

— *Par extens.* Relatif à la science des rapports d'Etat à Etat : *Langue* DIPLOMATIQUE. || Relatif aux négociations entre Etats : *Voie* DIPLOMATIQUE. *Relations, Documents* DIPLOMATIQUES. || Qui remplit des fonctions dans la diplomatie : *Agent* DIPLOMATIQUE. || Qui est administré par un diplomate : *Poste* DIPLOMATIQUE. || Qui se fait pour des diplomates, pour le corps des diplomates : *Dîner* DIPLOMATIQUE.

— *Corps diplomatique,* Ensemble des ambassadeurs et ministres résidant auprès d'un gouvernement étranger.

— *Par anal.* Circonspect, habile : *Avoir l'esprit* DIPLOMATIQUE. || Mystérieux : *Avoir un air* DIPLOMATIQUE.

DIPLOMATIQUE [*tik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Philol. Art de déchiffrer, d'expliquer, d'utiliser les diplômes, chartes et autres documents officiels.

— ENCYCL. La *diplomatique,* qu'il ne faut pas confondre avec la *diplomatie,* est la science qui a pour objet l'étude des diplômes, chartes et autres documents officiels que nous ont légués les temps passés, et, plus particulièrement, le moyen âge. Le mot a pour origine le mot *diplôme,* par lequel les savants de la Renaissance désignèrent ces actes. Son but principal est de résoudre les difficultés inhérentes aux dates, formules, signatures, sceaux, etc., qui peuvent se trouver dans ces actes, puis d'en établir l'authenticité. De nombreux ouvrages ont été consacrés à la diplomatique, dont le plus important est le traité de dom Mabillon : *De re diplomatica libri VI* (1681). Dom Toustain et dom Tassin en donnèrent une nouvelle édition, de 1750-1765 : *Nouveau Traité de diplomatique,* qui prouve une somme de travail étonnante, mais n'a pas été rédigé avec la sûreté de critique de leur devancier. Au XIXe siècle, l'école française, représentée par Natalis de Wailly, Benjamin Guérard, Quicherat, Léopold Delisle, Giry, Prou et l'école allemande, représentée par les Th. de Sickel et les H. Bresslau, ont rivalisé de zèle. La science diplomatique est aujourd'hui établie dans ses lignes principales. Les résultats en sont consignés dans le *Manuel diplomatique* de A. Giry (1894).

DIPLOMATIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière diplomatique. || Avec circonspection, habileté.

DIPLOMATISER [*zé*] v. intr. User de diplomatie.

DIPLOMATISTE [*tisst'*] n. Qui est versé dans la diplomatique.

DIPLÔME n. m. (du gr. *diplôma,* proprem. « chose pliée en deux »). Pièce émanant d'un pouvoir souverain, qui confère, établit ou confirme un droit ou un privilège : *Déchiffrer des* DIPLÔMES.

— *Par extens.* Acte émané d'un corps, d'une société, d'une école pour certifier la dignité, le degré conféré au récipiendaire, attester un acte de civisme, d'héroïsme, etc. : DIPLÔME *de bachelier, d'études supérieures, d'agrégé.* DIPLÔME *de docteur.* DIPLÔME *de sage-femme.* || *Diplôme des morts de la Grande Guerre.* V. GUERRE.

— Antiq. rom. Espèce de passeport remis aux personnes voyageant pour les affaires de l'Etat, et qui leur permettait de réquisitionner en route les choses nécessaires.

— Chim. Nom donné quelquefois à un vase à deux parois distantes l'une de l'autre, disposées de façon qu'on puisse introduire de l'eau dans l'entre-deux, et se servir de ce vase pour chauffer au bain-marie les corps placés dans le récipient intérieur.

— Franc-maçonn. Nom donné au certificat attestant qu'un franc-maçon possède le grade de maître ou un grade supérieur à celui-ci.

— ENCYCL. Hist. On donnait le nom de *diplôme,* à Rome, à des actes des autorités concédant des avantages à certains personnages (passeports ou permis de circulation à des courriers, congés à des soldats) gravés sur une double plaque de bronze formant diptyque ; d'où le nom (du gr. *diploon,* double). A la Renaissance, des érudits appliquèrent ce mot, à peu près inusité au moyen âge, aux actes les plus solennels donnés par les autorités constituées. Il fut accepté par les médiévistes, et consacré par Mabillon. On l'applique plus particulièrement aux actes plus solennels des souverains et grands feudataires. Les plus anciens diplômes que nous possédions remontent au VIIe siècle et sont sur papyrus auquel, au VIIIe siècle, se substitue le parchemin. Le diplôme est authentiqué par un sceau. Dans le courant du XIIIe siècle, les diplômes font place aux lettres patentes. Les diplômes les plus récents remontent au commencement du XIVe siècle. De nos jours, « diplôme » s'applique aux documents qui constatent officiellement l'obtention d'une distinction honorifique, d'un titre ou d'un grade.

— Instruc. publ. *Diplôme d'études supérieures.* C'est un certificat délivré par les facultés pour attester la possession des méthodes propres aux études approfondies de lettres et de sciences. Il est exigé des candidats aux différentes agrégations de l'enseignement secondaire. En principe, sauf quelques variantes de détail, les épreuves de l'examen comprennent un mémoire sur un sujet agréé par la faculté, la discussion orale des principales conclusions de ce travail, des interrogations ou des explications de textes.

Le diplôme d'études supérieures comporte (Décr. du 18 juin 1904) dans l'ordre des sciences, trois mentions différentes : Mathématiques, Sciences physiques, Sciences naturelles ; et quatre dans l'ordre des lettres : Philosophie, Histoire et Géographie, Langues classiques, Langues et Littératures étrangères.

Les facultés de droit délivrent des diplômes d'études supérieures au nombre de quatre (Droit romain et Histoire du droit ; Droit privé ; Droit public ; Economie politique), et à la suite d'un examen oral. — Les candidats au doctorat en droit doivent justifier de deux de ces diplômes.

DIPLÔMER [*mé*] v. tr. Décerner un diplôme à : DIPLÔMER *un candidat.*

— ***Diplômé, e,*** part. pass. du verbe *Diplômer* : *Architecte* DIPLÔMÉ.

DIPLOMÈTRE n. m. (du gr. *diploos,* double, et *métron,* mesure). Instrument qui sert à mesurer le diamètre d'un objet à distance et indépendamment de ses mouvements.

DIPLOMMATINA n. m. Genre de mollusques gastéropodes terrestres de la famille des cyclophoridés. (Les diplommatinas ont des yeux sessiles placés à la base externe des tentacules, un pied et un mufle courts ; leur coquille, dextre ou senestre, est petite, mince, pupiforme avec une ouverture presque circulaire fermée par un opercule cartilagineux. Ces animaux habitent l'Asie chaude [Inde, Indochine] et les îles de l'Océanie.)

DIPLONEURE adj. (du gr. *diploos,* double, et *neuron,* nerf). Zool. Qui a deux systèmes nerveux.

DIPLONOME adj. (du gr. *diploos,* double, et *nomos,* loi). Hist. nat. Qui est soumis à deux lois distinctes.

DIPLOPÉRISTOMÉ [*riss-to*], **E** adj. (du gr. *diploos,* double, *péri,* autour, et *stoma,* bouche). Se dit des mousses qui ont un double péristome.

DIPLOPHONIE [*fo-nî*] n. f. (du gr. *diploos,* double, et *phônê,* voix). Méd. Troubles de la phonation caractérisés par l'émission simultanée de deux sons, et qui résulte soit d'une paralysie unilatérale, tendant inégalement les deux cordes vocales, soit d'un petit polype ou d'une petite tumeur qui partage la fente vocale en deux glottes donnant des sons de hauteurs différentes. || On dit aussi DIPHTONGUIE ou VOIX BITONALE.

DIPLOPIE [*pî*] n. f. (du gr. *diploos,* double, et *ôps,* œil). Méd. Trouble de la vision dans lequel on voit les objets doubles.

— ENCYCL. Dans la *diplopie binoculaire,* le sujet ne superpose pas exactement les deux images perçues par les yeux ; ce trouble est dû au strabisme, à des altérations des milieux transparents de l'œil et du cristallin, ou même à une simple névrose sympathique. Dans la *diplopie monoculaire,* un seul œil perçoit deux images sous l'influence d'un défaut d'homogénéité ou d'une luxation du cristallin (v. POLYOPIE) ; on peut également l'observer dans l'hystérie.

DIPLOPORE n. m. Genre d'algues siphonées fossiles localisées dans le terrain triasique. (Il y a dans les Alpes orientales un calcaire à diplopores formé surtout par les débris calcaires de ces plantes.)

DIPLOPTÈRE adj. (du gr. *diploos,* double, et *ptéron,* aile). Qui peut replier ses ailes longitudinalement, comme les rais d'un éventail, à l'exemple des guêpes : *Les polybies, les polistes, les guêpes sont des hyménoptères* DIPLOPTÈRES.

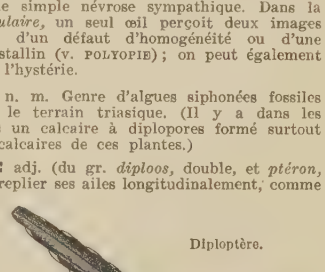
Diploptère.

DIPLOPTÈRE ou **DIPLOPTERUS** [*pté-russ*] n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs renfermant des coucous de l'Amérique centrale et méridionale, auxquels leur longue et large queue a fait donner le nom de *coucous-paons.*

DIPLOPTÈRES [*ptèr'*] n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères porte-aiguillon caractérisé par les ailes supérieures pliées en long, au repos. (Il comprend les guêpes sociales et solitaires.)

DIPLORHOMBOÈDRE [*ron-bo*] n. m. (du gr. *diploos,* double, et de *rhomboèdre*). Cristal formé de deux rhomboèdres. || On dit aussi DIPLOÈDRE.

DIPLORY ou **DIPLORRY** n. m. (de *dipl.* abrév. de *diplex,* et de *lorry*). Chem. de f. Appareil imaginé par l'ingénieur-constructeur Collet, pour remplacer le lorry ordinaire. (Il est constitué par deux fortes poutres supportées chacune et à chaque extrémité par deux essieux montés sur roulements à billes, et susceptibles d'un gros rendement quant au poids transporté, à la facilité de manœuvre — mise sur rail ou enlèvement de la voie — et à la faible dépense de traction pendant le transport.

DIPLOSANTHÉRÉ, E adj. (du gr. *diploos,* double, et de *anthère*). Bot. Qui a des étamines en nombre double de celui des pétales de la corolle. || On dit mieux DIPLOSTÉMONE.

DIPLOSCOPE [*ploss-kop'*] n. m. (du gr. *diploos,* double, et *skopein,* voir). Ophtalmol. Instrument inventé par Rémy (de Dijon) et destiné à contrôler la vision binoculaire, à traiter et à guérir le strabisme.

Dans cette affection oculaire, les résultats, quoique assez longs à obtenir, ont été souvent très satisfaisants et rendent, la plupart du temps, exceptionnelle l'intervention opératoire, qui était autrefois presque la règle. V. ORTHOPTIQUE (*traitement*).

Diplosis.

DIPLOSIS [*ziss*] n. f. Genre d'insectes diptères némocères, famille des cécidomyidés, comprenant de petites formes dont certaines sont très nuisibles aux céréales.

— ENCYCL. On connaît plus de cent espèces de *diplosis,* propres à l'Europe. La cécidomye du froment (*diplosis tritici*), qui est jaune avec les yeux noirs, pond entre les glumes des épillets avant la floraison ; les larves se développent par quinze ou vingt dans un même grain, qui avorte ou se dessèche, puis elles s'enfoncent en terre et y passent dix mois, avant d'éclore, au mois de juin, à l'état de mouche.

DIPLOSOME n. m. (du gr. *diploos,* double, et *sôma,* corps). Tératol. Monstre formé de deux corps complets, réunis par une ou plusieurs de leurs parties.

— Histol. Granules disposés par couples, que l'on a décrits dans certaines cellules épithéliales et que l'on considère parfois comme des centrioles. V. CELLULE.

DIPLOSOMIE [*mî*] n. f. Monstruosité du diplosome.

DIPLOSPONDYLE [*ploss-pon*] n. m. (du gr. *diploos,* double, et *spondulos,* vertèbre). Qui a deux arcs et deux corps vertébraux dans chaque segment de la colonne vertébrale.

DIPLOSTÉMONE [*ploss-té*] adj. (du gr. *diploos,* double, et *stêmôn,* étamine). Bot. Se dit d'un androcée et, *par extens.* d'une fleur et d'une plante dont le nombre des étamines est double de celui des sépales ou des pétales.

DIPLOSTÉMONIE [*ploss-té, nî*] n. f. Etat d'une fleur diplostémone.

DIPLOSTÈPHE [*ploss-tèf'*] n. m. Genre d'herbes vivaces, de la famille des synanthérées, qui habite en Amérique la région andine. On en compte une vingtaine d'espèces. || On dit aussi DIPLOSTÉPHIE n. f.

DIPLOSTIQUE [*ploss-tik'*] adj. Se dit en botanique des racines dans lesquelles les radicelles naissent sur deux rangs, en face des faisceaux du bois. (Ce terme s'oppose à ISOSTIQUE.)

DIPLOSTOME [*ploss-tom'*] ou **DIPLOSTOMUM** [*ploss, mom'*] n. m. Genre de vers trématodes polystomiens, famille des holostomidés, comprenant des formes qui vivent en parasites dans le tube digestif des oiseaux aquatiques.

— Bot. Syn. de TULOSTOME.

DIPLOSTREPTOCOQUE [*ploss-trèp', kok'*] n. m. Nom donné à une variété de streptocoque qui se présente à l'examen sous l'aspect d'éléments réunis deux par deux.

DIPLOTAXE n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, au nombre de vingt-deux espèces, à fleurs jaunes, qui habitent l'Europe et le bassin méditerranéen.

DIPLOTAXILÈNE n. m. Composé sulfuré organique constituant l'essence de la *diplotaxe,* auquel cette crucifère doit ses propriétés stimulantes, diurétiques, expectorantes et antiscorbutiques.

DIPLOTÈGE adj. (du gr. *diploos,* double, et *tégos,* toit). Se dit de quelques plantes dont le fruit sec, indéhiscent, est infère ou engagé dans le calice : *Campanule* DIPLOTÈGE.

DIPLOVATATZIS ou **DIPLOVATAZIO,** ou **DIPLOVATACCIUS** (Thomas), jurisconsulte et écrivain ionien, né dans l'île de Corfou en 1468, mort à Pesaro en 1541. Il étudia à Naples, à Salerne, à Bologne. En 1492, il s'établit avocat à Pesaro, se rendit à Gubbio, puis à Rome auprès du pape Jules II, enseigna le droit civil à Venise (1517), et revint en 1532 à Pesaro où il fut chargé des fonctions de gonfalonier. Outre les *Biographies* d'Ange Arétin (1551), d'Innocent IV (1552), de Barthole et de Paul de Castro (1596), il a laissé de nombreux traités de droit.

DIPLOXYLE [*plok-sil'*] adj. Bot. foss. Terme employé dans l'anatomie des plantes fossiles pour les végétaux ayant deux bois inverses : primaire centripète, secondaire centrifuge.

DIPLOXYLÉES [*plok-si-lé*] n. f. pl. Groupe de plantes diploxyles, surtout fossiles.

DIPLOZOON n. m. Genre de vers trématodes, famille des polystomidés, formés de deux individus hermaphrodites soudés en X au moyen d'une papille et d'une ventouse médiane, chacun des deux individus ayant ses organes indépendants. (Ils vivent sur les branchies de divers poissons d'eau douce, notamment sur celles du goujon.)

Diplozoon.

DIPNEUMONE adj. (du préfixe *di,* et du gr. *pneumon,* poumon). Qui possède deux poumons : *Poisson* DIPNEUMONE. *Araignée* DIPNEUMONE.

— Arachn. Se dit des araignées qui ont deux poumons et six filières, et les chélicères à crochets recourbés en dedans.

DIPNEUSTE [*neusst'*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *pneuein,* respirer). Qui possède à la fois des branchies et des poumons : *Les lépidosirènes sont des poissons* DIPNEUSTES.

DIPNEUSTES [*neusst'*] ou **DIPNOÏQUES** [*ik'*] n. m. pl. Sous-classe de poissons offrant un curieux mélange de caractères d'infériorité et de supériorité. Ils sont d'ailleurs très anciens (dévonien), et subsistent cependant à l'époque actuelle.

— Encycl. La principale caractéristique de ces poissons est de posséder à la fois des branchies et des poumons, de pouvoir respirer dans l'eau ou dans l'air. Ils offrent donc simultanément des organes qui apparaissent successivement chez les batraciens mais peuvent aussi coexister chez certains de ces derniers. Les *dipneustes* sont peut-être les ancêtres des batraciens.

Les dipneustes actuels sont le *lépidosirène* d'Amérique du Sud, le *protoptère* d'Afrique, et le *néocératode* d'Australie.

Ce sont des êtres singuliers, qui vivent dans les eaux stagnantes et les fleuves. Enfoncés dans la vase, où ils vivent de matières en putréfaction, ils s'y laissent englober quand les eaux tarissent; ils tapissent la cavité qu'ils occupent avec du mucus, et attendent le retour de la saison humide. A l'époque de la reproduction, les dipneustes construisent un nid creusé dans la vase. Ensuite le mâle garde les œufs et les jeunes, avec une constance remarquable.

DIPNOÉ, E adj. (même étymol. qu'à l'art. préc.). Zool. Qui a les deux modes de respiration (respiration branchiale et respiration pulmonaire).

DIPODASQUE [*dassk'*] n. m. Genre de champignons inférieurs, hémiascées, filamenteux, à deux gamètes se conjuguant.

DIPODE adj. (du préfixe privat. *di*, et du gr. *pous, podos*, pied). Qui a deux membres ou deux organes analogues à des pieds.

DIPODIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les *gerboises* et autres formes sauteuses: *alactagas, sminthes, zapodes* et *platycercomys*, appelés communément RATS SAUTEURS.

DIPODIE [*di*] n. f. (de *dipode*). En métrique. Assemblage de deux pieds : DIPODIE *trochaïque*.
— Chorégr. anc. Danse particulière des Spartiates.

DIPOINOS. Biogr. V. DIPÈNE.

DIPOROPHORE [*for'*] n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, de la famille des agamidés, comptant trois espèces propres à l'Australie.
— Encycl. Les *diporophores* ressemblent à des lézards plats, sans crête dorsale ni sac à la gorge; leur queue est ronde. Ces animaux atteignent jusqu'à 26 cm. de long, comme le *diporophora bilineata*, dont la livrée varie du gris au brun rougeâtre, avec des marques brunes plus ou moins distinctes. Ils sont insectivores et courent rapidement parmi les rochers et sur les arbres.

DIPPEL (Jean-Conrad), médecin allemand, né au château de Frankenstein, près de Darmstadt, en 1673, mort au château de Wittgenstein en 1734. On lui doit la découverte de l'huile empyreumatique connue sous le nom d'*huile de Dippel*, le prussiate de fer ou bleu de Prusse, etc. Il s'occupait aussi d'alchimie.

Dippel (HUILE DE). Chim. Produit de la distillation répétée de l'huile d'os ou de corne de cerf. (Elle contient des bases : animine, aniline, pyridine, picoline, lutidine, et des carbures : benzène et homologues.)

DIPPOLDISWALDE, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Dresde), sur la Rothe Weisseritz, affluent de l'Elbe; 4.500 hab. Ecole technique. Construction de machines, appareils scientifiques; cartonneries.

DIPRIONIDES [*nid'*] n. m. pl. Paléont. Groupe de cœlentérés, de la grande division des graptoloïdes, dont l'axe central porte des cellules disposées sur deux ou quatre rangs. (Les diprionides renferment deux familles: *diplograptidés* et *phyllograptidés*.)

DIPROPARGYLE n. m. Hydrocarbure diacétylénique de formule $CH:C\cdot CH^2\cdot CH^2\cdot C:CH$, bouillant à 85°, obtenu par action des alcalis sur le tétrabromure de diallyle.

DIPROPARGYLIQUE [*lik'*] adj. Syn. de ACÉTYLÈNE-DIGARBONIQUE.

DIPROPYL préfixe indiquant la présence dans une molécule de deux substitutions par un radical propyle.

DIPROPYLCARBINOL n. m. Alcool heptylique secondaire, dérivant de l'alcool méthylique par substitution de deux groupes propyl à deux atomes d'hydrogène.

DIPROPYLCÉTONE n. f. Chim. Syn. de BUTYRONE.

DIPROPYLE n. m. Chim. Syn. de HEXANE NORMAL.

DIPROPYLMALONYLURÉE n. f. Syn. de PROPONAL.

DIPROTODON n. m. Paléont. Genre de mammifères marsupiaux du groupe des *diprotodontes*, comprenant de gigantesques animaux apparentés aux kangourous, et fossiles dans les terrains pléistocènes d'Australie.

Crâne de diprotodon.

DIPROTODONTES [*dont'*] n. m. pl. Sous-ordre de mammifères marsupiaux herbivores, renfermant les familles des *phalangéridés, phascolomyidés, macropodidés* d'Australie, et les *cœlestidés* d'Amérique, les *aodéritidés, diprotodontidés, épanorthidés, garzonidés*. (Ils se caractérisent par le développement de leurs incisives, rappelant celles des rongeurs. Ils atteignaient, aux époques géologiques, des dimensions gigantesques; ils comptent aujourd'hui les plus grands des marsupiaux vivants, qui sont les kangourous.)

DIPSACCUS [*kuss*] n. m. Malacol. V. ÉBURNA.

DIPSACÉES [*sé*] ou **DIPSACACÉES** n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales-inférovariées.
— Encycl. Les *dipsacées* (cinq genres avec cent cinquante espèces) sont des herbes annuelles ou vivaces, de la région méditerranéenne surtout, à feuilles opposées, simples et sans stipules. — Genres principaux : *cardère, scabieuse, knautie*.

DIPSADOMORPHUS [*fuss*] n. m. Genre de serpents venimeux, mais à dents situées dans le fond de la gueule, et par suite non dangereux par leur morsure. (Comprend une vingtaine d'espèces d'Asie, d'Afrique et de Malaisie. Longueur ne dépassant guère 2 m.)

Dipsadomorphus.

DIPSAQUE [*psak'*] n. m. (lat. *dipsacus*; du gr. *dipsaô*, j'ai soif, à cause de la disposition connée des feuilles, qui retiennent l'eau de pluie). Autre nom du genre cardère, type de la famille des *dipsacées*. (Le genre *dipsaque* ou *dipsacus* compte une douzaine d'espèces de la région méditerranéenne largement comprise. Le chardon à foulon, autrefois cultivé pour ses têtes épineuses, est un dipsaque.)

DIPSAS [*psass*] n. m. ou **DIPSADE** n. f. (Suivant les anciens, serpent venimeux dont la morsure causait une soif mortelle.) Genre de serpents à morsure venimeuse, qui comprenait autrefois une vingtaine d'espèces actuellement réparties en plusieurs genres. (La seule espèce admise aujourd'hui est *dipsas bucephala* de l'Amérique du Sud. Longueur n'atteignant pas 1 m.)

Dipsas.

DIPSAS [*psass*] n. m. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des unionidés.
— Encycl. Les *dipsas* sont de grandes moules d'eau douce abondantes dans les rivières de l'Asie orientale. L'espèce type, le *dipsas plicatus*, est employée en Chine, à la fabrication des perles et des camées. On introduit, entre la coquille et le manteau de l'animal, un objet en métal, puis le dipsas est remis dans l'eau; on le retire au bout d'un an, et l'objet est complètement recouvert d'une couche nacrée.

DIPSECTEUR [*sèk'*] n. m. (du gr. *dipous*, à deux pieds, et de *secteur*). Mar. Instrument servant à mesurer sur mer la dépression de l'horizon.

DIPSOMANE ou **DIPSOMANIAQUE** n. et adj. Malade atteint de dipsomanie.

DIPSOMANIE [*nî*] n. f. (du gr. *dipsa*, soif, et *mania*, folie). Méd. Impulsion morbide à boire avec excès des boissons alcooliques.
— Encycl. La *dipsomanie* n'est pas l'ivrognerie. « Les ivrognes, disait Trélat, sont des gens qui s'enivrent lorsqu'ils trouvent l'occasion de boire; les dipsomanes sont des malades qui ne s'enivrent que lorsque leur accès les prend. » La dipsomanie, en effet, s'observe presque exclusivement chez les dégénérés, à hérédité très chargée; chez ceux-ci le besoin de boire se manifeste par intermittence avec la violence d'une impulsion irrésistible. Rien ne peut empêcher le dipsomane de se livrer à son impulsion, et c'est pourquoi il est nécessaire de recourir à l'internement ou à l'isolement, si l'on veut le soustraire aux conséquences de sa maladie, laquelle d'ailleurs, peut devenir chronique; alors, aux effets de l'alcoolisme s'ajoute souvent un état subdélirant qui conduit parfois à la démence ou au suicide.

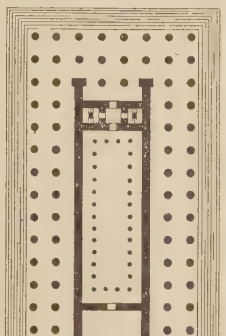
Diptère (archit. anc.)

DIPTÉRACÉ, E adj. (du préfixe *di*, et du gr. *ptéron*, aile). Hist. nat. Qui a deux ailes.

DIPTÈRE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *ptéron*, aile). Se dit d'un édifice antique caractérisé par un portique se développant sur le pourtour, avec une double rangée de colonnes : *Le temple d'Artémis, à Ephèse, était* DIPTÈRE.
— Zool. Qui a deux ailes et, *par extens.* deux expansions membraneuses : *Insecte* DIPTÈRE. *Nageoire* DIPTÈRE. *Voile* DIPTÈRE (Chez un mollusque). || Se dit de certains insectes à quatre ailes, qui semblent n'en avoir que deux : *Cloé* DIPTÈRE.

DIPTÈRES [*ter'*] n. m. pl. Ordre d'insectes comprenant les mouches, les cousins, les tipules et toutes les formes qui sont munies de deux ailes et dont les pièces de la bouche sont disposées pour sucer ou pour piquer : *Un* DIPTÈRE.
— Encycl. Chez les *diptères*, les ailes postérieures, avortées, sont remplacées par de petits organes en massue appelés balanciers. Les métamorphoses sont complètes. Les larves, vermiformes, privées de pattes, se développent dans l'eau, dans les matières animales ou végétales décomposées; beaucoup sont parasites des plantes ou des animaux et il en est qui produisent jusque chez l'homme les accidents de la *myiasis*. Un grand nombre sont nuisibles à l'agriculture. A l'état adulte, la plupart des diptères vivent du nectar des fleurs ou d'autres liquides excrétés par les êtres vivants; de nombreuses espèces recherchent les matières excrémentielles ou percent avec leur trompe la peau des vertébrés pour sucer leur sang. On divise les diptères en deux sous-ordres: les *orthorrhaphes* et les *cyclorrhaphes*. Chez les premiers, l'adulte sort du puparium contenant la nymphe par une fente en T; chez les seconds la portion antérieure du puparium se détache lors de l'éclosion, par

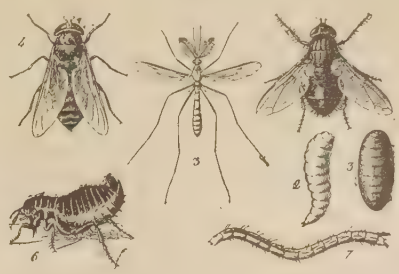
Diptères : 1. Mouche à viande; 2. Sa larve; 3. Sa nymphe; 4. Taon; 5. Cousin; 6. Puce (aphaniptères); 7. Sa larve.

une fente annulaire. (On a parfois rattaché aux diptères les *aphaniptères* ou *puces*).

DIPTÉRIQUE [*rik'*] adj. Archit. anc. Syn. de DIPTÈRE.

DIPTÉROCARPACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, superovariées.
— Encycl. Les *diptérocarpacées* (cent quatre-vingts espèces réparties en quinze genres, dont le diptérocarpe, l'anisoptère, etc.) sont de grands arbres des régions tropicales de l'Asie et de l'Océanie, à feuilles isolées, simples et pourvues de petites stipules caduques. Ils contiennent des canaux sécréteurs oléorésineux. Leurs fleurs grandes, actinomorphes, pentamères, ont un androcée formé, par ramification, de nombreuses étamines uniformément réparties, et un pistil formé de trois carpelles fermés, concrescents et biovulés. Le fruit se réduit ordinairement à un akène, qui contient une graine exalbuminée. — Les diptérocarpacées ont des affinités avec les clusiacées et les ternstrœmiacées.

DIPTÉROCARPE n. m. Genre d'arbres, type de la famille des *diptérocarpacées*.
— Encycl. Ce genre comprend environ cinquante espèces de l'Asie tropicale. Le fruit, à péricarpe ligneux, contient une ou deux graines et est protégé par un calice persistant à deux grandes ailes. Le bois est employé pour les constructions, et on en extrait une « huile de bois », employée comme vulnéraire en Cochinchine et à Java.

Diptérocarpe : *a*, fruit.

Notre colonie d'Indochine compte à elle seule treize espèces, la plupart de beaux arbres de 20 à 40 m. de haut, dont le bois est très utilisé. Citons en particulier le *diptérocarpe ailé*, qui donne beaucoup d'huile de bois.

DIPTÉRODON n. m. Genre de poissons à rayons épineux, famille des sparidés, caractérisés par leurs dents antérieures tranchantes et leur nageoire dorsale divisée en deux régions distinctes. (L'espèce type, *dipterodon Capensis*, habite l'océan Atlantique et atteint 60 cm.)

Diptérodon.

DIPTÉROLOGIE [*jî*] n. f. (de *diptère*, et du gr. *logos*, traité). Partie de l'histoire naturelle, qui se rapporte aux insectes diptères.

DIPTÉROLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à la diptérologie.

DIPTÉROLOGUE [*logh'*] n. m. (de *diptère*, et du gr. *logos*, discours). Naturaliste qui se livre à l'étude spéciale des insectes diptères.

DIPTERUS [*té-russ*] n. m. Paléont. Genre de poissons dipneustes, type d'une famille dite des *diptéridés*, comprenant des formes élancées, de taille petite, couvertes d'écailles rondes, à tête garnie de plaques osseuses. (Fossiles dans les terrains dévoniens d'Europe et d'Amérique.)

DIPTÉRYGIEN [*ji-in*], **E** adj. (du préfixe *di*, et du gr. *ptéruz, ugos*, aile). Zool. Qui a deux nageoires.

DIPTÉRYX [*rikss*] n. m. Bot. Syn. de COUMAROUNA.

DIPTOTE adj. (du gr. *dis*, deux, et *ptôsis*, cas). Gramm. Qui n'a que deux cas : *Nom* DIPTOTE.
— *Substantiv.* et au masc. : *Un* DIPTOTE.

DIPTYQUE [*tik'*] n. m. (du gr. *diptukhos*, plié en deux; du préfixe *di*, marquant la dualité, et de *ptukhê*, pli). Antiq. rom. Tablettes doubles reliées par une charnière, s'ouvrant et se fermant comme un livre. (Un cadre intérieur permettait de les garnir d'une couche de cire, sur laquelle on écrivait à l'aide d'un style. Le cadre empêchant les deux surfaces de se toucher, l'écriture ne s'effaçait pas.) || Double tablette d'ivoire, sur laquelle on inscrivait, dans l'Eglise primitive, les noms des évêques, des martyrs, des bienfaiteurs dont il devait être fait mention à la messe et dans les prières.
— Peint. et Sculpt. Ouvrage composé de deux panneaux (fixes ou mobiles).
— Encycl. Archéol. Les *diptyques* de l'antiquité servaient de carnet et étaient assez petits pour tenir dans la main fermée; les Romains les appelaient *pugillares* (proprem. : qu'on peut garder dans le poing fermé, *pugnus*). Ils étaient de bois, d'os ou d'ivoire, et pouvaient être

Diptyque en ivoire (l'Annonciation, la naissance du Christ, l'Adoration, la mort du Christ). [Collection Sauvageot, Louvre].

fermés avec un ruban cacheté ; leur face extérieure était souvent ornée de sculptures ; ceux que les questeurs et les consuls (*diptyques consulaires*) envoyaient en souvenir de leur nomination portaient leur effigie armée des insignes de la dignité, et aussi des inscriptions commémoratives. Sans doute à l'imitation de cet usage, les chrétiens mirent entre les mains des diacres des diptyques où étaient inscrits les noms des saints, des catéchumènes, des dignitaires, etc. Dès lors, leur place fut sur l'autel et ils se multiplièrent dans tous les lieux consacrés au culte. Leurs faces extérieures étaient de véritables tableaux ou bas-reliefs ; les diptyques très ornés devinrent des couvertures mobiles pour l'Evangile, etc.

— Ameublem. Les tableaux à volets, et par conséquent les *diptyques*, ont été très à la mode pendant tout le moyen âge, époque où l'on avait coutume d'emporter et de faire voyager avec soi la plupart de ses meubles. Le volet qui préservait la peinture était, dans ces conditions, une nécessité. Lorsque ces habitudes vagabondes prirent fin, le diptyque cessa d'avoir sa raison d'être.

DIPYGE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *pugê*, fesse). Tératol. Se dit d'un monstre double au-dessous de l'ombilic, simple au-dessus.

DIPYLIDIUM [*di-om'*] n. m. Petit ténia qui vit dans l'intestin du chien et du chat et qui peut se transmettre à l'homme.

— Encycl. Le ténia du chien et du chat [*dipylidium caninum*] émet des œufs qui s'arrêtent sur la marge et au pourtour de l'anus. Les puces de ces animaux absorbent ces œufs, qui évoluent dans leur intestin et donnent un embryon puis une larve. La puce peut être absorbée par un enfant avec les aliments ; arrivant dans l'intestin elle est digérée, mais la larve est libérée, elle se fixe à la muqueuse par ses crochets, se développe et donne un dipylidium adulte et intestinal. Ce ténia provoque des phénomènes analogues à ceux que l'on observe dans l'appendicite.

DIPYRAMIDODÉCAÈDRE adj. (du préfixe *di*, de *pyramide* et *dodécaèdre*). Minér. Formé de deux pyramides à douze faces latérales.

DIPYRE n. m. Minér. Silicate naturel d'aluminium, de sodium et de calcium, appartenant au genre wernérite. (Ainsi appelé par Haüy à cause de la double action que le feu exerce sur lui : premièrement, en le fondant, deuxièmement, en le rendant phosphorescent) : *Le* DIPYRE *se trouve sur plusieurs points de la chaîne des Pyrénées.*

DIPYRÉNÉ, E adj. (du préfixe *di*, et du gr. *purèn*, noyau). Se dit des fruits qui renferment deux noyaux.

DIPYRITE n. f. Minér. Sulfure naturel de fer. (Variété de pyrrhotine.) || On dit aussi DIPYRRHOTINE.

DIPYRRHIQUE [*rik'*] n. m. (du préfixe *di*, et du gr. *pyrrhikhios*, pyrrhique). Métriq. anc. Pied composé de deux pyrrhiques, c'est-à-dire de quatre brèves.

DIR (LE), région du Maroc de protectorat français, dans le Moyen-Atlas, aux confins du Haouz et du Tadla. Olivettes et vergers.

DIR, nom d'un des chefs varègues qui, au IXe siècle, s'établirent dans les pays russiens. Avec Askold (v. ce nom), il descendit jusqu'à Kiev, régna sur les Polianes, et entreprit les premières expéditions contre Byzance. Oleg, frère de Rurik, s'empara de lui à Kiev, par traîtrise, et le fit mettre à mort avec Askold.

DIRAISON (Eugène-Jules-Olivier), officier de marine et écrivain français, né à Plouescat (Finistère) en 1873, tué à l'ennemi à Thiaumont (Meuse) en 1916. Elève de l'Ecole navale en 1891, aspirant en 1894, enseigne en 1896, il publia en 1900, sous le pseudonyme de OLIVIER SEYLOR (pour *Sailor*, marin), un livre documentaire et violent, *les Maritimes*, où certaines personnalités de la marine militaire étaient peintes sous des noms à peine déguisés, et sans bienveillance. Le scandale fut grand. Des duels suivirent, et Diraison dut quitter la marine en 1902. Il a publié depuis : *les Nuits vides* (1902) ; *Amours d'Extrême-Orient* (1904) ; *le Livre de la houle et de la volupté*, roman du Pacifique (1905) ; *Du fond des abîmes* (1911) ; *l'Amour en croupe* (1912) ; etc. Engagé volontaire en 1914, il était lieutenant d'infanterie quand il fut tué à Thiaumont.

DIRAMATION [*si-on*] n. f. (du préfixe *di*, et du lat. *ramus*, rameau). Géogr. Bifurcation, partage d'un cours d'eau en branches ou en bras.

DIRAN Ier, roi d'Arménie, de la dynastie des Arsacides, fils d'Ardaschès III, mort en l'an 142. Il succéda, vers 121, à son frère Artabaze IV. Il vainquit le roi d'Ibérie, mais fut défait par une armée romaine sous le règne de Domitien. Il laissa le trône à son frère Tigrane VI.

DIRAN II, roi d'Arménie de 325 à 341, succéda à son père Chosroès II. Sapor II, roi de Perse, envahit l'Arménie, mais fut défait. Plus tard, Diran voulut faire alliance avec Sapor ; celui-ci, trompé sur les intentions du roi d'Arménie, le fit enlever et le garda prisonnier en Perse. Après un soulèvement des Arméniens, Sapor renvoya Diran dans ses Etats, mais celui-ci abandonna le pouvoir à son fils Arsace III.

DIRAN, prince de Daron en Arménie, mort vers l'an 637. Il succéda à son père Vahan III. Mis à la tête d'un corps d'armée envoyé contre les Romains, il passa du côté d'Héraclius, et périt près du lac de Van en combattant les Arabes.

DIRCA n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des thyméléacées, comprenant deux espèces, qui croissent dans les marais de l'Amérique du Nord. (La *dirca des marais*, vulgairement *bois de cuir*, croît au Canada et dans le nord des Etats-Unis. Son écorce, tenace comme du cuir, est employée pour faire des cordages.)

Dirca : *a*, rameau fleuri ; *b*, fleur.

DIRCÉ. Myth. gr. Femme de Lycos, roi de Thèbes. Elle maltraita Antiope, que venait de répudier Lycos. Plus tard, Amphion et Zétos, fils d'Antiope, pour venger leur mère, s'emparèrent de Dircé, et, sur le Cithéron, l'attachèrent aux cornes d'un taureau, qui la déchira. C'est le sujet du *Taureau Farnèse*. (V. TAUREAU). Dircé fut changée en une fontaine, qu'on situait près de Thèbes.

DIRCÉE [*sé*] ou **DIRCÆA** [*sé-a*] n. f. (nom mythol.). Genre d'insectes coléoptères, famille des mélandryidés, comprenant des formes allongées, chez lesquelles les élytres sont ornés chacun de deux grandes taches jaune-orangé. (Plusieurs espèces habitent l'Europe et se développent dans le vieux bois.)

Dircée.

DIRCKINCH-HOLMFELD (Constant, baron de), publiciste danois, né à Bochold (Westphalie) en 1799, mort à Hambourg en 1880. Mêlé à toutes les polémiques relatives à la question des Duchés, il combattit la tendance guerrière, et souleva un tel mécontentement populaire qu'il dut être expulsé (1861).

DIRCKS (Henry), écrivain et ingénieur anglais, né à Liverpool en 1806, mort à Brighton en 1873. Il prit une part active à la fondation d'établissements d'instruction pour les enfants d'ouvriers pauvres ; lui-même avait été apprenti. Il a publié de nombreux ouvrages de technologie. Parmi ses œuvres plus spécialement littéraires, nous citerons : *Joseph Anstey*, nouvelle (1863), et *Naturalistic Poetry* (1872).

DIRE v. tr. (lat. *dicere*. — *Je dis, tu dis, il dit, nous disons, vous dites, ils disent. Je disais, nous disions. Je dis, nous dîmes. Je dirai, nous dirons. Je dirais, nous dirions. Dis, disons, dites. Que je dise, que nous disions. Que je disse, que nous dissions. Disant. Dit, e.*) Exprimer, énoncer par la parole : *Avoir quelque chose à* DIRE. *Ne jugez point les hommes sur ce qu'ils* DISENT, *mais d'après ce qu'ils font.* DIRE *une sottise, Chacun* DIT *du bien de son cœur et personne n'ose en* DIRE *de son esprit.* (La Rochefoucauld.) || Débiter, réciter, déclamer, chanter : DIRE *sa leçon, son bréviaire, son rôle, des vers, un morceau.*

— *Dire la messe*, La célébrer. || Raconter : DITES-*moi les choses à fond.* || Divulguer : *On a le droit de* DIRE *son secret, non celui des autres.* || Indiquer, fixer, déterminer : *On ne peut* DIRE *d'où vient ce bruit, d'où viennent certaines expressions.* || Avancer, affirmer : *Ne* DITES *jamais rien sans preuves.* || Avertir, prévenir, conseiller : *Faire* DIRE *à quelqu'un de venir.* DIRE *à quelqu'un de se reposer, de partir.* || Ordonner : *Pourquoi l'assassiner?... Qui te l'a* DIT ? (Racine.) || Prédire : DIRE *la bonne aventure.* || User, se servir de : *Faut-il* DIRE *créance ou croyance ?*

— *Par extens.* Désigner, nommer : *La raison* DIT *Virgile, et la rime Quinault.* (Boileau.) || Croire, penser, juger : *Qu'en* DITES-*vous ? Et que* DIRA *la Grèce ?* (Racine.) *La douleur est-elle un mal?... Aux stoïciens de le* DIRE. || Objecter, reprendre : *Il n'y a rien à* DIRE *à sa conduite.*

Mon cœur s'en est plus *dit* que vous ne m'en *direz.*
RACINE.

|| Exprimer par écrit, par l'expression, le style : DIRE *dans une lettre, dans un ouvrage, etc.*

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
Et les mots pour le *dire* arrivent aisément.
BOILEAU.

Quoi que puisse DIRE *Aristote et toute la philosophie.* (Molière.)

— Exprimer par des marques extérieures, une manifestation quelconque ; indiquer, signifier, révéler, faire impression sur : *Horloge qui* DIT *l'heure. Le premier aspect d'un homme* DIT *tout à un physionomiste exercé.* (Lamennais.) *Quand une femme vous parle, regardez ce que* DISENT *ses yeux.* (V. Hugo.) *Parfois le silence en* DIT *long. Les vers* DISENT, *dans une égale étendue, plus que la prose ne saurait* DIRE. (La Fontaine.) *Tableau, Monument, Visage, Vers qui ne* DISENT *rien.*

— Poétiq. Célébrer, chanter :

Je *dirai* les exploits de ton règne paisible.
BOILEAU.

Comme vous je *dirai* l'auteur de l'univers.
LA FONTAINE.

— Loc. DIV. *On dit*, C'est un bruit qui court, C'est chose usitée : *En poésie,* ON DIT *encore ou encor, suivant les besoins.* || *On dirait, On aurait dit que*, Il semble, il semblerait (Avec l'indicatif ou le subjonctif). || *On dirait, On aurait dit de*, On prendrait, on aurait pris, cette personne-là pour : *Quand Santeul récitait ses vers,* ON AURAIT DIT *d'un démoniaque.* (Boileau.) [Aujourd'hui, on supprime la préposition *de*.] || *C'est comme qui dirait*, C'est l'équivalent de. || *Je vous l'avais bien dit*, Reproche adressé à quelqu'un qu'on a averti de ce qui allait lui arriver. || *Dit-on*, D'après le bruit qui court ; d'après la renommée. || *Quoi qu'on dise, Quoi qu'on en dise, Quoi que dise, Quoi qu'en dise*, Malgré ce qu'on dit, ce qu'on en dit, ce que dit, ce qu'en dit. || *J'ai dit*, Indique la fin d'un discours. || *Que dis-je !* Tournure oratoire par laquelle on feint de reprendre ce qu'on a dit pour dire quelque chose de plus fort ou de plus exact. || *Pour ainsi dire*, En quelque façon. || *Pour ne pas dire*, Pour ne pas dire plus : *Il y a des positions où le silence est une défection,* POUR NE PAS DIRE *une complicité.* (E. Augier.) || *Disons-le*, Convenons-en, avouons-le. || *Vous l'avez dit*, C'est cela, voilà qui est vrai. || *Qui dit... dit*, Nommer telle chose revient à en désigner telle autre : QUI DIT *conquérant* DIT *bourreau.* || *Qui dirait ? Qui aurait dit ?* Comment croirait-on ? Comment aurait-on pu croire ? || *Qui vous dit que ? Qui vous a dit que ?* Sur quoi vous fondez-vous pour croire que ? || *Quelque chose me dit, Mon cœur me dit*, Je suis instinctivement porté à croire, J'ai le pressentiment que. || *En dire, En dire de belles, En dire de toutes les couleurs*, Dire beaucoup de choses étranges. || *Vouloir dire*, Avoir l'intention de dire : *Souvent, ce que l'on* VEUT DIRE *vaut mieux que ce que l'on dit.* — Signifier : *Vertu vient d'un mot latin qui* VEUT DIRE *force.* || *Pouvoir dire*, Pouvoir avancer, affirmer. || *C'est-à-dire*, Cela revient à : *Vous ne pouvez pas,* C'EST-À-DIRE *que vous ne voulez pas.* || *Ce n'est pas à dire pour cela que, Ce n'est pas à dire que*, Ce n'est pas une raison pour que, il ne faut pas inférer de là que. || *Qu'est-ce à dire ?* Qu'est-ce que cela signifie ? || *C'est tout dire, Cela dit tout*, Il n'y a rien à ajouter à cela. || *A vrai dire, A dire vrai*, A ne point mentir. || *Y avoir à dire, Avoir à dire*, Y avoir, avoir à répondre : *Il* Y AURAIT *beaucoup à* DIRE *sur bien des choses.* || *Trouver à dire*, Trouver à reprendre. || *Dire son mot*, Placer une observation. || *Ne dire mot*, Garder le silence. || *Sans mot dire, Sans dire le mot*, Sans ouvrir la bouche. || *Dire un mot, un petit mot*, Converser un moment. || *Dire son fait, ses vérités à quelqu'un*, Le malmener en paroles. || *Dire des douceurs à*, Courtiser une femme ; cajoler quelqu'un. || *Dire d'or*, Parler fort à propos, fort juste. (On dit plutôt PARLER D'OR.) || *Dire d'un, puis d'un autre*, Se contredire, se dédire. || *Ne savoir ce qu'on dit*, Parler inconsidérément. || *Ce n'est pas pour dire*, Sorte de restriction, d'adoucissement vague, dont on fait précéder ce qui est pénible à énoncer. || *Ce que j'en dis n'est pas...* Ce n'est pas à l'intention de ou dans l'intention de. || *Aller sans dire*, Etre tout naturel : *Cela* VA SANS DIRE. || *Vous n'avez qu'à dire*, Il suffit que vous exprimiez un désir. || *Si le cœur vous en dit*, Si vous le désirez. || *Cela ne me dit rien*, Cela ne me va pas. || *Il n'y a pas à dire*, Il n'y a pas à raisonner, cela est nécessaire ou certain. || *A qui le dites-vous?* Je ne le sais que trop. || *Avoir beau dire*, Perdre ses paroles et sa peine. || *Mettez, Prenez que je n'ai rien dit*, Ne tenez aucun compte de mes paroles. || *Cela vous plaît à dire*, Vous ne me dites pas cela sérieusement. || *Je ne vous dis que cela*, S'emploie pour annoncer une chose extraordinaire : *Nous vous promettons une surprise,* JE NE VOUS DIS QUE CELA. || *Se le faire dire*, Hésiter beaucoup à faire une chose. || *Ne pas se le faire dire deux fois*, Accéder avec empressement. || *Je ne vous le fais pas dire*, Vous le reconnaissez, vous l'avouez vous-même. || *Je ne vous l'envoie pas dire*, Je vous dis cela en face. || *Dire pis que pendre de quelqu'un*, L'accuser de pis que d'avoir mérité d'être pendu : dire beaucoup de mal de lui. || *L'art de bien dire, L'art de bien parler.* || Anciennem. *Avoir à dire à quelque chose*, En être privé. || *Trouver à dire*, Trouver qu'il manque quelque chose.

— PROV. et LOC. PROV. **Comme dit l'autre,** Comme dit quelqu'un dont on ne sait pas ou dont on ne veut pas dire le nom. || **On sait ce que parler veut dire,** Je ne m'arrête pas au sens apparent de vos paroles. || **Je l'irai dire à Rome,** C'est une supposition si absurde que, si elle se réalise, je m'engage à faire quelque chose de très pénible, comme l'était le voyage à Rome. || **Il ne dit mot, mais il n'en pense pas moins,** Malgré son silence, il n'est pas insensible à ce qui se dit ou se fait. || **Bien faire vaut mieux que bien dire,** Les bonnes actions sont préférables aux belles paroles. || **« On dit » est un sot,** Les bruits publics sont le plus souvent absurdes. || **Qui ne dit mot consent,** Dans certaines circonstances, garder le silence, c'est avouer ou accepter.

— Intransitiv. *Fam.* Plaire, agréer, sourire : *Cela me dit*, Cela me plaît : CELA *ne* ME DIT *pas.*

— ANTON. **Omettre, sous-entendre, taire.**

— ALLUS. LITTÉR. **Quoi qu'on die.** Cette expression se trouve dans le fameux sonnet sur la fièvre de la princesse Uranie, que Trissotin lit à la scène II du IIIe acte des *Femmes savantes*. Cette expression fait les précieuses se pâmer d'aise. Elle est restée comme la marque d'un enthousiasme ridicule. || **Je ne dis pas cela.** Dans le *Misanthrope*, de Molière, Oronte lit un sonnet à Alceste. Sommé de donner son avis, Alceste, bien que se piquant en général d'une franchise intraitable, n'ose dire crûment son opinion, et par trois fois réplique : *« Je ne dis pas cela, mais... »* ; ce qui donne à comprendre que c'est précisément cela qu'il veut dire.

— ALLUS. HIST. ET LITTÉR. **Le maître l'a dit,** Allusion à une formule adoptée par les disciples de Pythagore, et qui sert à exprimer le respect aveugle de Pythagore, et pour une autorité quelconque. V. MAGISTER DIXIT.

— ***Dit, e,*** part. pass. du verbe *Dire* (avec les différents sens).

— Réputé : *Que de choses,* DITES *l'œuvre du génie, qui furent l'œuvre du hasard !* (Chateaubriand.) || Surnommé : *Louis II* DIT *le Bègue. Louis VII* DIT *le Jeune.* || Appelé communément : *Un tel,* DIT *Fil-d'acier.*

— Fixé, indiqué : *Arriver à l'heure* DITE.

— Loc. DIV. *Proprement dit*, Dans l'acception la plus rigoureuse du mot. || *Autrement dit*, En d'autres termes. || *C'est bien dit*, On a bien fait de dire cela. || *C'est dit, C'est bien dit, Voilà qui est dit*, C'est entendu. || *C'est bientôt dit*, C'est plus facile à dire qu'à faire. || *Tout est dit*, Tout est terminé. || *Ceci soit dit en passant*, ou simplem. *Soit dit en passant*, Exprime qu'on ne veut pas s'appesantir sur ce qu'on dit. || *Il ne sera pas dit que...*, Je ne souffrirai pas que... || *Se tenir pour dit*, Etre bien convaincu d'une chose ; n'avoir plus à y revenir. || *Mettons qu'il n'y ait rien de dit*, Annulons ce qui a été dit. || *Ce qui fut dit fut fait*, On a exécuté la chose convenue. || *Il est dit que*, Il semble décidé que.

— Pratiq. *Ledit sieur un tel, Ladite dame une telle,*

Exprime que les personnes nommées ont déjà été désignées.
— Prov. **Ce qui est dit est dit,** Il n'y a point à revenir là-dessus.

— ***Se dire,*** v. pr. Au sens réfléchi, SE DIRE *jurisconsulte. Tous les ambitieux se croient ou* SE DISENT *nécessaires.* (G. Sand.) SE DIRE *des injures à soi-même.*
— Avec réciprocité : SE DIRE *des injures, des douceurs.*
— Au sens passif : *Cela* SE DIT *partout. Ces mots* SE DISENT *fort bien.*

DIRE n. m. (infin. pris substantiv.) Action de dire, paroles : *Le contraste du faire avec le* DIRE. || Affirmation, déclaration : *Prouver ses* DIRES.

— *Au dire de, Selon leur dire,* loc. prépos. D'après l'affirmation de.
— Dr. Témoignage, déclaration juridique : *Le* DIRE *des experts.* || Moyens, prétention, affirmation : *Répéter les* DIRES *de la partie adverse.* || Pièce de procédure signifiée d'avoué à avoué et contenant les moyens et les défenses des parties. || Toute observation faite sur un procès-verbal ou sur un cahier des charges. || *Dire droit d'un appel,* Admettre un appel. || *Faire ses dires et réquisitions,* Exposer ses moyens et formuler ses demandes. || *A dire d'experts,* Par l'avis des experts.

DIRECT [*rèkt*], **E** adj. (du lat. *directum,* droit). Droit, sans détour : *Chemin* DIRECT, *Ligne* DIRECTE. || Qui se fait en ligne droite : *Mouvement* DIRECT, *Marche* DIRECTE. || *Par extens.* Qui s'approche de la ligne droite : *Sentier qui est plus* DIRECT *que tous les autres.* || *Par anal.* Qui se fait sans moyens intermédiaires : *Communications* DIRECTES. *Correspondance* DIRECTE.
— *Fig.* Qui va droit au but, sans ambages, sans déguisement : *Défi* DIRECT. *Démenti* DIRECT. || Qui se fait sans intermédiaire : *Remise* DIRECTE *d'une lettre.* || Immédiat : *L'homme travaille d'autant mieux qu'il a un intérêt plus* DIRECT *à travailler.* (E. Pelletan.) || Absolu, complet : *Deux opinions en contradiction* DIRECTE *ne peuvent être vraies l'une et l'autre.*
— Astron. *Mouvement direct,* Mouvement d'occident en orient.
— Chem. de f. Se dit d'un train qui entre deux stations principales, ne s'arrête à aucune station intermédiaire. (On le dit *semi-direct* quand il ne s'arrête qu'à quelques stations seulement parmi celles situées entre son point de départ et son point d'arrivée.) || *Entrée directe,* Se dit d'un dispositif de voies qui permet à un train arrivant sur la voie principale, et dans le sens normal de circulation, d'être acheminé directement sur une voie de garage. (Faute d'entrée directe, l'accès des voies de garage ou voies accessoires de la gare se fait par refoulement sur une aiguille que n'abordent jamais en pointe les trains circulant sur la voie principale.)
— Dr. rom. *Action directe* (par opposition à *action utile*), Action donnée dans les conditions normales en vue desquelles elle a été créée. (Dans les contrats synallagmatiques imparfaits, on appelait *action directe,* par opposition à *action contraire,* celle qui était la conséquence directe et nécessaire du contrat.)
— Féod. *Seigneur direct,* Seigneur qui possède sur un fief la directe. V. DIRECTE. || *Seigneurie directe,* Droit et titre du seigneur direct.
— Fin. *Impôts directs, Contributions directes.* V. CONTRIBUTIONS.
— Généal. Qui a lieu de père en fils, qui ne contient que des ascendants et des descendants ou ne se rapporte qu'à eux : *Succession* DIRECTE. *Ligne* DIRECTE.
— Gramm. *Construction directe, Ordre direct,* Construction des parties du discours en suivant l'ordre analytique. || *Complément direct* (appelé plutôt aujourd'hui *Complément d'objet direct*), Complément du verbe transitif sur lequel tombe directement l'action marquée par le verbe. || *Proposition complétive directe,* Proposition qui remplit à l'égard du verbe la fonction de complément direct. || *Discours direct,* Discours où l'on rapporte directement, à la première personne, les paroles réellement prononcées ou supposées prononcées par quelqu'un : *Les* DISCOURS DIRECTS *s'écrivent entre guillemets.*
— Logiq. *Proposition directe* (par opposition à *Proposition inverse*). Désigne une proposition dont les termes ne sont pas renversés. [Ainsi, si l'on renverse la proposition : *Tout ce qui est juste est licite,* et que l'on dise : *Tout ce qui est licite est juste,* cette seconde proposition sera l'inverse de la première, qui prendra alors le nom de « proposition directe ».] || *Preuve directe,* Preuve réelle, rigoureuse, par opposition aux inductions et conjectures, qui sont des preuves indirectes. || *Conclusion directe,* Conclusion dans laquelle le petit terme est sujet et le grand terme attribut.
— Mar. *Pointage en tir direct,* Celui dans lequel la pièce est au milieu du sabord. || *Ordre direct et naturel,* Celui dans lequel chaque vaisseau d'une flotte suit celui qui a été désigné pour son matelot d'avant.
— Mathém. *Grandeurs en raison directe,* Grandeurs directement proportionnelles : S'emploie, dans le langage commun, pour indiquer des variations proportionnelles et simultanées de deux ou plusieurs choses : *L'iniquité de l'impôt est en* RAISON DIRECTE *de son énormité.* (Proudhon.) || *Règle de trois directe,* Règle de trois dans laquelle les grandeurs sont deux à deux directement proportionnelles.
— Mus. *Mouvement direct,* Celui où les parties harmoniques montent ou descendent en même temps, par opposition au *Mouvement contraire,* dans lequel plusieurs parties montent, tandis que les autres descendent. || *Intervalle direct,* Celui que fait un harmonique sur le son fondamental qui le produit : *La quinte, la tierce majeure, l'octave et les répliques sont rigoureusement les seuls* INTERVALLES DIRECTS *proprement dits.* || Intervalle que fait chaque partie avec le son fondamental qui est ou doit être au-dessous d'elle. || *Accord direct,* Accord fondamental ou grave, dont les parties sont distribuées dans leur ordre le plus rapproché, et non dans leur ordre le plus naturel.
— Philos. *Connaissance directe,* La connaissance que l'on obtient sans avoir besoin de passer par aucune autre (par opposition à la *connaissance discursive.* V. DISCURSIF) : *Nous n'avons la* CONNAISSANCE DIRECTE *que des faits de conscience.* (On dit aussi CONNAISSANCE INTUITIVE.)
— Physiq. *Rayon direct,* Rayon dont la marche n'est point modifiée par le phénomène de la réflexion ou de la réfraction. || *Vision directe,* Vision qui s'opère par l'intermédiaire de rayons directs : *La vision est* DIRECTE *dans les lunettes, indirecte dans les télescopes.*
— Polit. *Action directe,* Procédure de violence et exclusive des voies légales, préconisée par les partis révolutionnaires pour obtenir la réalisation de leur programme.
— Trigo. *Sens direct* (pour la mesure des angles), Sens qui est l'inverse de celui des aiguilles d'une montre.
— N. m. Boxe. Coup porté devant soi en étendant brusquement le bras : *Un* DIRECT *du droit, un* DIRECT *du gauche.*
— N. f. Féod. On appelait *directe* (*domaine direct*) le droit réservé, appartenant au suzerain, par opposition au *domaine utile,* droit immédiat, appartenant au vassal. (Ce mot indiquait que le suzerain avait un droit de propriété légal ; mais le domaine utile fut de plus en plus considéré comme la véritable propriété.) V. FÉODALITÉ.
— ANTON. **Détourné, dévié et dévoyé, indirect, réfléchi, rétrograde, sinueux, tortu, tortueux.** — **Inverse, collatéral.**

DIRECTANÉ [*rèk*] adj. m. (bas lat. *directaneus ;* de *directus,* direct). Dans le plain-chant, psalmodie qui se poursuit sur une seule intonation, sans répétition ni intercalation.

DIRECTARIEN [*rèk, ri-in*] n. m. (lat. *directarius ;* de *directum* supin de *dirigere,* diriger). Antiq. rom. Voleur avec effraction : *Le Digeste prononçait contre les* DIRECTARIENS *des peines plus fortes que contre les autres voleurs.*

DIRECTEMENT [*rèk, man*] adv. Tout droit, en ligne directe : *Aller* DIRECTEMENT *devant soi.* || Par le plus court chemin : *Retourner* DIRECTEMENT *chez soi.* || *Par extens.* Sans intermédiaire : *Correspondre* DIRECTEMENT. *S'adresser* DIRECTEMENT *à quelqu'un.* || *Par anal.* Face à face et sur la même ligne : *Deux maisons situées* DIRECTEMENT *vis-à-vis l'une de l'autre.* || Diamétralement : *Midi et six heures, sur un cadran, sont* DIRECTEMENT *opposés.*
— *Fig.* Tout droit, sans détour : *Répondre* DIRECTEMENT *à la question.* || Tout droit, nécessairement, fatalement : *L'alcoolisme mène* DIRECTEMENT *à la folie.* || Complètement, rigoureusement : *Témoignages* DIRECTEMENT *contradictoires.*
— ANTON. **Indirectement, inversement.**

DIRECTEUR [*rèk*], **TRICE** n. (lat. *director, trix*). Qui dirige, administre une entreprise, un service quelconque : *Le* DIRECTEUR *d'un théâtre. La* DIRECTRICE *d'un pensionnat.* || Président d'une société littéraire ou autre : *Le* DIRECTEUR *de l'Académie française.*
— Qui exerce une autorité morale : *Dieu, ce* DIRECTEUR *souverain.* (Bossuet.)
— *Directeur commercial,* Employé supérieur chargé de présider aux opérations commerciales d'une entreprise. (Ce personnage, dont la situation est parfois très élevée, et qui se trouve la plupart du temps intéressé aux bénéfices de l'entreprise, n'en jouit pas moins de toutes les garanties accordées par le droit civil et les lois sociales aux employés. Notamment, il ne peut être congédié *ad nutum,* même quand il est en même temps administrateur de la société anonyme dont il dirige les opérations.)
— Admin. Chef de service dans une administration, dans un ministère. || Fonctionnaire chargé d'administrer un service public dans une circonscription, qui a souvent pour cadre le département : DIRECTEUR *des postes et des télégraphes, des contributions indirectes,* etc. (Certaines de ces directions sont devenues régionales.)
— Admin. coloniale. *Directeur de l'intérieur.* Nom donné autrefois, aux colonies, à un chef d'administration placé sous la haute autorité du gouverneur.
— Dr. *Directeur du jury,* Juge du tribunal de district qui, dans le système de la loi des 16-29 septembre 1791 et du Code du 3 brumaire an IV, était chargé de la direction du jury d'accusation.
— Hist. Titre que portait le président des cercles germaniques. || Nom des membres du comité choisi par les Etats de Bohême, en 1609, lorsqu'ils se rebellèrent contre l'empereur Rodolphe pour obtenir la liberté en faveur des non-catholiques. || Chacun des cinq membres qui composaient, en France, le Directoire exécutif (v. ces mots).
— Hist. ecclés. Supérieur de chacune des maisons de missionnaires du Saint-Sacrement.
— Relig. *Directeur de conscience, Directeur spirituel,* ou simplem. *Directeur,* Ecclésiastique choisi par une personne pour diriger sa conduite au point de vue religieux.
— Adjectiv. : *Force, Puissance, Autorité* DIRECTRICE.
— Artill. *Plan directeur.* V. PLAN.
— Chem. de f. *Levier directeur,* Dans une cabine d'aiguillage munie d'enclenchements, Levier grâce auquel on peut réaliser les enclenchements correspondant à un itinéraire commun à plusieurs directions intéressées, par un même groupe de signaux.
— Géom. Qui dirige le mouvement d'un point ou d'une ligne en fournissant plus ou moins complètement la direction de ce mouvement. || *Plan directeur d'un conoïde,* Plan auquel la génératrice droite doit rester constamment parallèle. V. CONOÏDE. || *Cercle directeur d'une ellipse ou d'une hyperbole,* Cercle ayant pour centre un des foyers de la courbe et pour rayon le grand axe de l'ellipse ou l'axe transverse ou l'hyperbole.
— ENCYCL. Admin. coloniale. Les attributions du *directeur de l'intérieur* étaient très étendues et ressemblaient à celles du préfet dans la métropole. Cette organisation était logique à l'époque où les gouverneurs des colonies étaient recrutés parmi les officiers de l'armée de mer. Il a semblé qu'elle n'avait plus la même raison d'être le jour où les gouverneurs ont été recrutés dans l'élément civil. Un décret du 31 mai 1898 a donc supprimé l'emploi de directeur de l'intérieur et transféré au gouverneur les attributions de ce fonctionnaire, remplacé par un secrétaire général sans pouvoirs propres.
— Géom. *Cône directeur d'une surface du second degré.* C'est un cône dont les génératrices sont parallèles à celles de la surface. (Ce cône pour certaines surfaces est un plan ; on l'appelle *plan directeur.*)
— Relig. Le terme de *directeur spirituel* ou *directeur de conscience* n'est usité en France que depuis le XVIIe siècle, mais la fonction qu'il désigne est aussi ancienne que l'Eglise. Le plus souvent, le directeur est le prêtre qui reçoit la confession ; cependant, le directeur peut être distinct du confesseur ; c'est ce qui arrive ordinairement dans les communautés religieuses.

Directeur de théâtre (LE), opéra-comique allemand en un acte (*der Schauspiel-Direktor*), de Mozart, sur un livret de Stéphanie le jeune. Exécutée pour la première fois le 7 février 1786 au château de Schœnbrunn, cette œuvre fut donnée à Paris, au théâtre des Bouffes, sous la direction d'Offenbach et avec le titre de *l'Impresario* (1856).

DIRECTIF [*rèk*], **IVE** adj. (lat. *directus ;* de *dirigere,* diriger). Qui dirige, règle, sans imposer : *Puissance* DIRECTIVE (opposée à la *Puissance coactive*). *Cette décision n'a qu'une force* DIRECTIVE.
— *Algèbre directive,* Se dit de l'ensemble des théories fondées sur la représentation géométrique d'une quantité imaginaire, et comprenant, par suite, non seulement le calcul des imaginaires, mais la véritable traduction analytique de faits géométriques connus. Se dit également de la méthode des équipollences. || Syn. CALCUL DIRECTIF.
— ENCYCL. V. IMAGINAIRE, et ÉQUIPOLLENCE.

DIRECTION [*rèk-si-on*] n. f. (lat. *directio*). Action de diriger, de guider la marche : *Prendre la* DIRECTION *d'une barque, d'une voiture, d'une locomotive, d'un avion.* || Action de diriger, d'administrer : *La* DIRECTION *d'un théâtre. La* DIRECTION *des douanes. Demander, Obtenir une* DIRECTION. || Bureaux d'un directeur : *Aller à la* DIRECTION. || Ensemble, réunion des directeurs : *S'adresser à la* DIRECTION *d'un journal.* || Personnel, circonscription dépendant d'un directeur : *Inspecter sa* DIRECTION.
— *Par anal.* Action de diriger, de veiller sur : *Avoir une* DIRECTION *active et vigilante. Se charger de la* DIRECTION *des études d'un prince.*
— *Fig.* Avis, conseils : *Donner d'utiles* DIRECTIONS.
— Côté vers lequel on va, vers lequel tend quelque chose : *Prendre une* DIRECTION *oblique. Changer de* DIRECTION. *La* DIRECTION *d'une rue, d'un canal. L'aiguille aimantée prend spontanément la* DIRECTION *du Nord.* || Ligne droite : *Points pris dans la même* DIRECTION.
— *Fig.* Ligne de conduite : *Suivre une fausse* DIRECTION. *Donner à ses vues une nouvelle* DIRECTION. *La vivacité qu'il portait dans ses* DIRECTIONS *les plus variées.* (Renan.)
— Artill. *Direction-repère,* Alignement matérialisé sur le terrain et dont on mesure l'orientation, pour permettre aux commandants des batteries, qui viendront s'établir dans le voisinage de cet alignement, de préparer rapidement le tir de leur batterie, en déterminant l'emplacement topographique de chaque pièce à l'aide des *repères de position* et en orientant la *pièce directrice* à l'aide de la *direction-repère.*
— Astrol. Partie de l'astrologie qui prétend préciser la date des événements futurs. (Les directions sont *primaires* lorsqu'elles sont calculées d'après la rotation de la terre autour de son axe ; *secondaires,* lorsqu'elles sont établies d'après les révolutions des corps célestes autour de la terre, et des planètes autour du soleil.)
— Astron. *Direction d'une comète,* Sens de sa révolution.
— Autom. Ensemble des mécanismes qui permettent d'orienter à droite ou à gauche les roues-avant d'une voiture automobile.
— Chem. de f. Voie à suivre. (Le mécanicien, à l'approche d'une bifurcation, sur les chemins de fer français, demande sa *direction* en sifflant un nombre de fois correspondant au numéro d'ordre de la voie demandée, comptée à partir de la gauche.)
— Dr. *Direction de créanciers,* Assemblée des créanciers d'une succession ou d'une faillite. || *Biens en direction,* Biens confiés à des syndics par une assemblée de créanciers. (Rare.)
— Hist. ecclés. Maison de la congrégation des missionnaires du Saint-Sacrement.
— Mécan. *Direction d'une force,* Sens du mouvement que cette force tend à imprimer au point sur lequel elle agit.
— Relig. *Direction spirituelle,* ou simplem. *Direction,* Action qu'exerce un directeur de conscience. (Se dit aussi, au sens passif, de celui qui reçoit cette action.)
— Théol. *Direction de l'intention,* Action d'un fidèle qui règle l'intention de ses actes douteux ou indifférents, pour les rendre bons ou méritoires, ou qui se propose, dans une série d'actes divers, l'intention supérieure de plaire à Dieu en faisant ce qu'il veut.
— ENCYCL. Artill. L'établissement d'une *direction-repère* avant l'arrivée des batteries incombe au *lieutenant orienteur du groupe.* Cette *direction-repère* doit être matérialisée par un jalonnement exact fait à l'aide de mires placées aux extrémités de l'alignement et en quelques points importants, et de jalons placés dans les intervalles et espacés de 100 à 200 m. Sur les mires est inscrit le *gisement* de la direction-repère en millièmes et en décigrades, et éventuellement son numéro, si plusieurs directions-repères ont été établies. Ces mires sont en général divisées en quatre carrés peints : deux en blanc, deux en rouge, fixées à des jalons de 1^m,50 à 2 m. de haut, solidement enfoncés dans le sol.

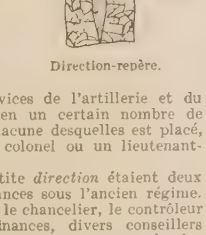

Direction-repère.

— Art milit. *Directions territoriales d'artillerie et du génie.* Au point de vue des services de l'artillerie et du génie, le territoire est divisé en un certain nombre de circonscriptions, à la tête de chacune desquelles est placé, avec le titre de directeur, un colonel ou un lieutenant-colonel.
— Hist. La grande et la petite *direction* étaient deux commissions du conseil des finances sous l'ancien régime. La *grande direction* comprenait le chancelier, le contrôleur général, les intendants des finances, divers conseillers d'Etat. Les maîtres des requêtes y avaient entrée, les intendants étaient rapporteurs. Elle s'occupait des grosses affaires de contentieux, et de la passation des baux avec les fermiers. En 1789 la *petite direction* se composait de conseillers d'Etat, d'intendants des finances et d'inspecteurs généraux des domaines de la couronne. Elle s'occupait de petites affaires ou préparait le travail de la grande direction. Toutes deux disparurent en 1791.

Directions pour la conscience d'un roi, ouvrage de Fénelon connu plutôt sous le titre d'*Examen de conscience pour un roi,* publié en 1734 et supprimé par la police, puis réédité en 1747, 1774, etc. C'est un témoignage intéressant des idées de Fénelon sur le gouvernement monarchique. Fénelon n'a jamais songé à discuter le principe d'une monarchie absolue, d'un gouvernement soumis au bon plaisir du monarque. Mais il a horreur d'un despotisme capricieux et aveugle. Il met son espérance dans l'intelligence et la conscience du monarque qui, bien dirigé, doit comprendre qu'il faut gouverner non pas pour son orgueil

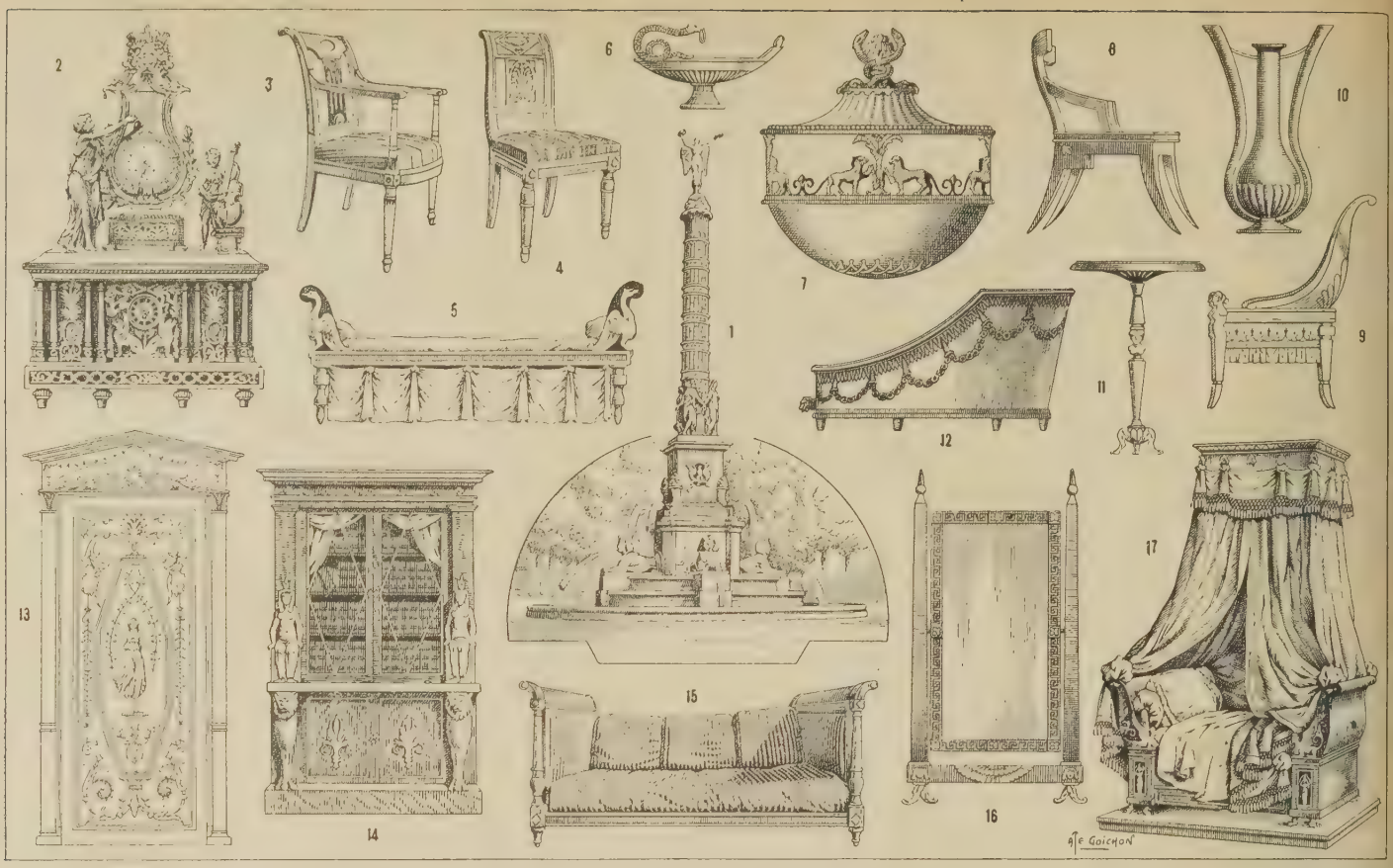

STYLE DIRECTOIRE. — 1. Fontaine du Châtelet; 2. Pendule en bronze; 3. Fauteuil à dossier enroulé; 4. Chaise à dossier enroulé, bois peint; 5. Petit sopha à l'antique, en acajou plein, avec draperie relevée en festons; 6. Lampe de bronze, ornements dorés; 7. Lampe de verre; 8. Fauteuil en acajou; 9. Chaise en acajou, ornements bronze doré, broderie en soie blanche sur fond or, frange d'or; 10. Vase; 11. Guéridon en acajou; 12. Baignoire; 13. Porte de boudoir, décorée par Mandar en 1796; 14. Bibliothèque; 15. Lit à dossiers enroulés, bois peint, employé comme divan; 16. Ecran à ornements égyptiens; 17. Lit en bateau.

ou pour l'intérêt d'une caste, mais pour le bien de tous ses sujets. Il a donc écrit, pour l'éducation du duc de Bourgogne, ses *Dialogues des morts*, ses *Fables*, son *Télémaque* et ses *Directions*. Elles comprennent trente-huit questions, rangées en trois groupes, l'*Instruction*, l'*Exemple*, la *Justice*. Dans chacune de ces questions Fénelon s'efforce de montrer la nécessité pour un roi de se défendre contre les dangers de l'absolutisme, les mensonges des courtisans, et d'assurer à tous ses sujets la justice et une administration humaine.

DIRECTITE [*rèk'*] n. f. Dr. anc. Syn. de DIRECTE.

DIRECTIVE [*rèk*] n. f. Mot emprunté à la technologie militaire allemande, pour désigner l'ensemble des instructions générales, des lignes de conduite à suivre, données par le haut commandement à ses généraux subordonnés en vue d'une opération déterminée. (Les *directives* n'ont pas la forme impérative et absolue des *ordres*.)

— *Par anal.* Indications générales données par l'autorité politique, religieuse, etc.

DIRECTOIRE [*rèk-toir'*] n. m. Nom donné au gouvernement de la Francee créé par la Constitution du 5 fructidor de l'an III. (V. art. suiv.)

— *Directoire départemental*, Conseil d'administration créé par la Constituante au chef-lieu de chaque département et de chaque district.

— Fr.-maçonn. *Directoires écossais*, Divisions territoriales créées dans le système de la maçonnerie écossaise templière du régime de la Stricte-Observance.

— Hist. *Directoire*. V. l'art. suivant. || Conseil d'administration créé, par la Constituante, au chef-lieu de chaque département et de chaque district. || En Suisse, Conseil qui était chargé de l'administration générale des affaires de la Confédération : *Le* DIRECTOIRE *fédéral*. || Juridiction de Strasbourg, qui connaissait en première instance des affaires relatives aux gentilshommes, et en appel des causes jugées en première instance par les juges seigneuriaux.

— Hist. contemp. Nom donné au régime instauré en Espagne en 1923 à la suite du coup d'Etat du général Primo de Rivera, marquis d'Estella, capitaine général de la Catalogne.

Liturg. Livre qui donne l'indication des offices et des messes à célébrer durant l'année. (On dit plus souvent, en ce sens : *Un* BREF ou *Un* ORDO.)

— ENCYCL. Admin. anc. *Directoire de département et de district*. Du groupement de plusieurs communes la Constituante avait fait le *district*, circonscription administrative dotée d'un conseil délibérant et d'un directoire exécutif élus. Au-dessus de ces conseils et directoires de districts, elle avait placé un conseil administratif correspondant à notre moderne conseil général et un *directeur*, agent d'exécution, ayant des attributions assez semblables à celles des préfets actuels. Les conseils étaient électifs. Ils recrutaient dans leur sein le *directoire de département* (8 membres) et le *directoire de district* (4 membres).

— Hist. espagn. contemp. Dans la nuit du 12 au 13 septembre 1923, le général Primo de Rivera mettait Barcelone en état de siège et demandait télégraphiquement au roi le renvoi du ministère libéral présidé par Garcia Prieto. Tandis que le mouvement insurrectionnel militaire s'étendait à d'autres villes, le président du Conseil demandait en vain à Alphonse XIII une répression énergique du geste du capitaine général. Le roi manda à la cour Primo de Rivera et le chargea de former un nouveau gouvernement, qui fut constitué le 15 septembre, sous le nom de *Directoire*, avec huit généraux et un contre-amiral. Ce coup d'Etat dictatorial était dirigé contre les professionnels de la politique, aussi bien de droite que de gauche. Le général supprima les Cortès, institua une censure de toute la presse, sévit contre les socialistes, communistes et séparatistes, réorganisa les services publics, réalisa des économies budgétaires, s'employa activement à l'amélioration de la situation économique et extérieure.

Il s'adjoignit, au début de 1924, quelques sous-secrétaires d'Etat techniciens, mais se refusa toujours à accepter la collaboration d'hommes politiques. En septembre 1927, il convoqua une *Assemblée nationale consultative*, composée de représentants, nommés par le roi, des grandes sociétés et collectivités sociales, économiques et intellectuelles.

Ce régime prit fin le 28 janvier 1930.

DIRECTOIRE (le) ou **DIRECTOIRE EXÉCUTIF**, corps composé de cinq membres, auquel la Constitution de l'an III avait confié, en France, le pouvoir exécutif.

— ENCYCL. Le *Directoire* est le gouvernement qui succéda à celui de la Convention nationale et régit la France du 5 brumaire an IV (27 oct. 1795) au 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799). Il avait été organisé par la Constitution de l'an III, qui confiait le pouvoir législatif à deux assemblées (*Conseil des anciens* et *Conseil des Cinq-cents*) et le pouvoir exécutif à cinq directeurs élus par elles. Les premiers directeurs furent La Réveillère-Lépeaux, Rewbell, Letourneur, Barras et Carnot. Ils poursuivirent la politique de la Convention thermidorienne, luttant à la fois contre les royalistes qui avaient ranimé la lutte en Vendée, et contre les jacobins extrémistes. En février-mars 1796, Stoffiet puis Charette furent exécutés. Le club jacobin du Panthéon fut fermé; il était dominé par des communistes dont le chef Babeuf, voulant tenter un soulèvement de Paris, fut pris et exécuté un an plus tard (16 avril 1796-26 mai 1797). Dans le même temps le Directoire poursuivait avec une nouvelle fortune la lutte contre l'Autriche ; dans l'été de 1796, il avait signé des traités d'alliance avec l'Espagne, avec la Sardaigne, avec le prince de Parme, des traités de neutralité avec la Bavière, le Wurtemberg. Bonaparte était nommé général en chef de l'armée d'Italie (28 mai 1796), et en moins d'un an remportait une suite ininterrompue de succès. Le 10 avril 1797 il signait les préliminaires de Leoben, et le 17 octobre les traités de Campo-Formio qui accordaient à la France les Pays-Bas autrichiens et préparaient la cession de la rive gauche du Rhin. A l'intérieur, les élections de 1797 avaient amené une majorité modérée et presque royaliste. Trois des directeurs décidèrent de casser les élections avec l'aide de la force armée; Augereau fut appelé à Paris : ce fut le 18 fructidor an V; Carnot et Barthélemy, directeurs, furent destitués, de nombreux membres des Assemblées furent déportés aux Antilles. L'année suivante, les élections furent de nouveau jugées mauvaises par le gouvernement. Deux tiers des conseils ayant été renouvelés, il chargea le tiers restant de modifier lui-même les résultats, et ce fut le 22 floréal an VI. Enfin, l'année suivante, les conseils toujours plus modérés que le Directoire obligèrent, le 30 prairial an VII, deux des directeurs, La Réveillère et Merlin, à se retirer. Ces coups de force montraient l'insuffisance de la Constitution. La situation financière empirant rapidement, le Directoire, après un essai malheureux de « mandats territoriaux », dut décider la « banqueroute des deux tiers ». L'expédition d'Egypte, décidée pour éloigner Bonaparte et pour menacer l'Angleterre en Orient ayant privé le Directoire de son meilleur général et de nombreuses troupes, une nouvelle coalition se forma contre la France; elle comprenait l'Autriche, Naples, la Russie, la Turquie et l'Angleterre. Les armées du Directoire, après avoir voulu occuper toute l'Italie, chasser les Bourbons de Naples et créer la république parthénopéenne, durent, après plusieurs défaites, évacuer toute la péninsule. Bonaparte revint d'Egypte et renversa le Directoire les 18 et 19 brumaire an VIII (9 et 10 novembre 1799) au moment où Masséna, par la victoire de Zurich, et Brune, par la victoire de Bergen en Hollande, avaient rétabli la situation et assuré la défense du territoire.

Membre du Directoire.

Directoire (STYLE). Le style Directoire, où persiste le souvenir du style Louis XVI, prépara en même temps le style Empire. On l'a également appelé style Messidor. Il n'a guère marqué en architecture. Mais il a produit des meubles caractéristiques, des pièces d'orfèvrerie et de sculpture sur bois où les pyramides et les obélisques, les sphinx, les figures égyptiennes, témoignent de l'enthousiasme pour l'art égyptien et asiatique importé par Bonaparte retour de la campagne d'Egypte. On observe dans le style Directoire des traces de style Louis XVI, comme la cannelure et la colonne à mollet ; la moulure y est en général plate ; le décor comporte des dorures sur bois clair, blanc, gris ou soufre, rehaussé en camaïeu de couleurs plus foncées. L'acajou, cependant, commence à être en faveur. Les ornements typiques sont la marguerite, le losange et la petite palmette. Les dossiers de sièges sont enroulés légèrement dans le haut, et l'extrémité du bras des fauteuils est souvent carrée et sans palmette. Les chaises et fauteuils en bois découpé sont fort appréciés. En général, le style Directoire affecte des formes carrées.

Directoire d'Alsace. Il y avait à Ensisheim, avant 1648, sous la domination autrichienne, une régence. Après l'annexion de l'Alsace à la France, ce directoire se confondit avec le conseil souverain d'Alsace. — La noblesse de la *Basse-Alsace* avait, de même, un directoire siégeant à Strasbourg, qui exista jusqu'en 1789.

DIRECTORAT [*rèk-to-ra*] n. m. Titre, fonction de directeur : *Aspirer au* DIRECTORAT *de la Banque*. || Exercice de cette fonction : *Mourir pendant son* DIRECTORAT.

DIRECTORIAL [*rèk*], **E, AUX** adj. Hist. Qui appartient au Directoire exécutif : *Pouvoirs* DIRECTORIAUX.

— Relatif à la direction d'un théâtre, d'un établissement quelconque.

— *Substantiv.* Partisan du Directoire : *Les* DIRECTORIAUX.

DIRECTRICE [*rèk*] n. f. (de *diriger*). Géom. Ligne le long de laquelle on suppose qu'une ligne se meut pour engendrer une surface. || Ligne droite qui, avec le foyer, concourt à définir une conique. V. DIRECTEUR.

— Fortif. Ligne idéale qui passe par le milieu de l'embrasure et aboutit au point battu.

— ENCYCL. Géom. On nomme généralement *directrice* d'une surface la ligne sur laquelle doit s'appuyer constamment la génératrice. Lorsque la génératrice est droite, la surface est déterminée par trois directrices. Le cylindre et le cône sont définis par une seule directrice, parce que la génératrice se trouve déjà assujettie à deux conditions analytiques.

Directrices d'une courbe du second degré. — V. FOYER.

DIREMPTION [*ranp-si-on*] n. f. (du lat. *diremptum*, supin de *dirimere*, abroger). Dissolution (en parlant d'un mariage).

DIRHEM [*rèm'*] ou **DIRHAM** [*ram'*] n. m. Métrol. anc. Mesure de poids correspondant, en Egypte, Arabie, Perse, Turquie, à la drachme grecque, et qui valait de 2 à 3 grammes.

DIRHOMBOÉDRIQUE [*ron, drik'*] adj. Minér. Se dit d'un solide dont la forme résulte de la réunion de deux rhomboèdres, et qui comprend comme formes simples le prisme droit à base hexagonale, le dihexaèdre et le dido-décaèdre.

DIRIBITEUR n. m. (lat. *diribitor*). Antiq. rom. Nom donné à des agents chargés, dans les comices romains, de dépouiller les votes. (Ils notaient les voix obtenues par chaque candidat dans chaque tribu, et établissaient ainsi la majorité par tribu.)

DIRIBITORIUM [*ri-om'*] n. m. Antiq. rom. Edifice situé sur le Champ de Mars, où l'on portait les votes des comices pour les dépouiller. (On y fit aussi au peuple les distributions de vivres, et la paye aux soldats.)

DIRICHLET (Pierre-Gustave **LEJEUNE**-), mathématicien allemand, né à Düren (Prusse) en 1805, mort à Gœttingue (Hanovre) en 1859. Il termina à Paris ses études scientifiques et, dans la maison du général Foy, dont il était le commensal, se mit en étroits rapports avec les principaux mathématiciens de l'époque. Fourier le recommanda à Alexandre de Humboldt, qui le fit nommer, en 1827, répétiteur à l'université de Breslau. Il devint successivement professeur à l'école générale militaire de Berlin (1828), professeur extraordinaire (1831), et enfin professeur ordinaire de mathématiques à l'université de cette ville (1839). Correspondant de l'Académie des sciences (1833). En 1855, il succéda à Gauss dans la chaire de mathématiques supérieures à l'université de Gœttingue. Ses travaux portent surtout sur la théorie des équations aux différentielles partielles, celle des séries périodiques et des intégrales déterminées, théories si importantes pour la physique mathématique, et la théorie des nombres, la partie la plus abstraite des mathématiques.

DIRIGEABILITÉ n. f. En parlant d'un aérostat, Aptitude à être dirigé par un moteur, suivant un itinéraire convenu.

DIRIGEABLE adj. Qui peut se diriger.

— N. m. Aéronef utilisant un gaz plus léger que l'air comme moyen de sustentation dans l'atmosphère et possédant des moyens propres de propulsion. V. AÉROSTAT.

— ENCYCL. Les *dirigeables* souples sont ceux dans lesquels la forme de la carène est due uniquement à la pression des gaz intérieurs. Dans les *rigides*, le gaz est réparti en plusieurs ballonnets enfermés dans une seconde enveloppe tendue sur une carcasse rigide par elle-même. Dans les *semi-rigides*, l'enveloppe est souple, mais elle est attachée à une quille rigide.

DIRIGEANT [*jan*], **E** adj. Qui dirige : *Pouvoir* DIRIGEANT. || Qui sert à guider, à régler : *Principes* DIRIGEANTS.

— Méd. *Médicaments dirigeants*, ou substantiv. *Les dirigeants*, Médicaments auxquels on attribuait la vertu de diriger vers tel ou tel organe l'action des autres médicaments auxquels ils étaient joints.

— Politiq. *Ministre dirigeant*, Se dit du ministre qui dirige ou passe pour diriger plus particulièrement la politique générale. || *Classes dirigeantes*, Les classes qui, par leur savoir ou leur fortune, exercent dans l'Etat une influence plus ou moins directe, mais prépondérante : *La noblesse française n'a pas été, sous l'ancienne monarchie, une* CLASSE DIRIGEANTE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Nos* DIRIGEANTS.

DIRIGER [*jé*] v. tr. (lat. *dirigere;* de *dis* et *regere*, conduire. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous dirigeâmes. Nous dirigeons.*) Imprimer une direction à, déterminer la direction de : DIRIGER *une voiture, une barque.* || Guider, mener : DIRIGER *un cheval, les pas d'un aveugle.* || Avoir la direction, l'administration de : DIRIGER *une usine, une école, un journal.* || Avoir l'autorité sur : DIRIGER *les hommes, le peuple;* et *au fig.* : DIRIGER *ses désirs, ses passions.*

— Tourner d'un certain côté : DIRIGER *son arme sur quelqu'un, ses coups vers la tête de son adversaire.* || Faire aller, envoyer : DIRIGER *un paquet sur Paris.*

— *Fig.* Porter, tourner vers : DIRIGER *son attention sur un point.* DIRIGER *des accusations contre quelqu'un. C'étaient les jésuites du Canada qui* AVAIENT DIRIGÉ *les colons vers la culture.* (Chateaubriand.) || Régler la marche de : DIRIGER *une maladie.*

— Astrol. Tirer une « direction » ou des « directions ».

— Relig. Guider, par ses conseils, dans la poursuite de la perfection chrétienne. || *Diriger son intention*, Donner une intention religieuse à ses actes pour les rendre méritoires ou pour accroître leur mérite par la pureté de leur motif.

— ***Dirigé, e,*** part. pass. du verbe *Diriger* (au propre et au fig.).

— Math. *Segment dirigé.* V. VECTEUR.

— *Substantiv.* et au masc. plur. : *S'occuper avec zèle de ses* DIRIGÉS.

— ***Se diriger,*** v. pr. : *Chemin qui* SE DIRIGE *vers la mer.*

— Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : SE DIRIGER *vers la ville.* SE DIRIGER *d'après les prescriptions de la morale.*

— Au sens passif (au propre et au fig.) : *Cheval qui* SE DIRIGE *facilement. L'attention des enfants ne* SE DIRIGE *pas facilement sur un point précis.*

— SYN. **Diriger, administrer, conduire, gérer, gouverner, régir.** V. ADMINISTRER.

— ANTON. **Egarer, fourvoyer, désorienter, perdre.**

DIRIGEUR n. m. Agent qui, dans les centres de dépôt télégraphiques, contrôle et dirige les télégrammes. || *Dirigeur de Baudot*, Agent chargé de la direction d'une installation télégraphique d'appareils Baudot (réglage et fonctionnement).

DIRIMANT [*man*], **E** adj. (du lat. *dirimens*, rompant). Dr. Se dit, en droit civil et en droit canon, des empêchements qui rendent nulle une union contractée nonobstant cet empêchement. V. MARIAGE. || *Par anal.*, dans le langage courant, Qui empêche radicalement.

DIRIMER [*mé*] v. tr. (du lat. *dirimere*, rompre). Annuler, anéantir un acte : DIRIMER *un contrat.* || Faire cesser : DIRIMER *des différends.* (Lamennais.)

DIRINON, comm. du Finistère, arrond. et à 18 kil. de Brest; 1.350 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise des XVe-XVIe siècles.

Diritto (IL) *le Droit*, journal quotidien italien, fondé à Turin en 1854, établi successivement dans les nouvelles capitales italiennes : à Florence en 1865, à Rome en 1870. S'intitulant « le Journal de la démocratie italienne » il fut surtout l'organe principal de la gauche parlementaire, jusqu'à sa disparition en 1896.

DIRK n. m. Poignard autrefois en usage chez les montagnards écossais. (Il fait partie de l'équipement des *Scottish Highlanders*, et est aussi porté par les *midshipmen* et les cadets de la marine royale anglaise.)

dir l'orazion della bertuccia (*dire l'oraison du singe*), proverbe italien, qui signifie Marmotter des paroles inintelligibles; faire semblant de prier, et remuer seulement les lèvres.

DIRRHAGUS [*ghuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des eucnémidés, comprenant des espèces de petite taille qui vivent dans le vieux bois. (Le *dirrhagus pygmæus*, dont les antennes sont pectinées chez le mâle, se trouve en France).

DIRSCHAU. Géogr. V. TCZEW.

DIRUPTIF, IVE adj. (du lat. *diruptus*, brisé). Se dit de la carie dentaire, lorsqu'elle attaque le collet et la racine, laissant intacte la couronne qui se détache par la rupture de la racine cariée.

DIRUTA (Girolamo), moine et musicien italien, né à Pérouse vers 1560 (l'année de sa mort est inconnue). Organiste remarquable, Diruta est l'auteur d'un ouvrage très important, publié sous ce titre : *il Transilvano o Dialogo sopra il vero modo di sonar organi e stromenti da penna* (1593-1609). Cet ouvrage contient les principes du doigté des instruments à clavier, les règles du contrepoint et de la transposition, avec l'exposition des tons de l'église. De plus, on y trouve des pièces d'orgue et des contrepoints d'auteurs célèbres.

DIS [*diss*] ou **DI** (par euphonie), préfixe issu du grec, indiquant la séparation, la différence, la diffusion, le défaut, etc. Ex. : DISCORDE, DISCONVENIR; DISSEMBLANCE, DISPARITÉ; DIVULGUER, DILATER, DIRIGER; DISPROPORTION. (Il est parfois simplement explétif, dans DIMINUER par exemple.)

DIS [*diss*] ou **DI** (du gr. *dis*, deux fois), préfixe qui prend les mêmes formes que le précédent, et indique une duplication du sens radical : DISSYLLABE, DIPTÈRE, DIACIDE.

DIS [*diss*]. Pharm. Abréviation du mot latin *dissolvatur* ou *dissolvantur* (soit *ou* soient dissous), par laquelle on désigne une dissolution.

DIS (mot lat. qui signif. *riche*). Myth. Un des noms du Pluton latin.

DIS [*diss*] n. m. Nom que les Allemands donnent à la note que les Français et les Italiens appellent *ré dièse.*

DISA n. f. Bot. Genre d'orchidées-ophrydées, remarquables par la beauté de leurs fleurs d'un rouge éclatant, comptant soixante espèces d'Afrique tropicale et australe.

DISABLE adj. Qu'il n'est pas défendu ou inopportun de dire. || Qui peut être exprimé par la parole : *Sa colère n'est pas* DISABLE. (Peu us.)

DISACRYLE n. m. Polymère de l'acroléine, se formant à la longue et constituant une masse blanche amorphe.

DISACRYLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide, polymère de l'acide acrylique, obtenu en traitant l'éther α-chloropropionique par le cyanure de potassium en solution acétique.

DISAGRÉER [*gré-é*] v. tr. (du préfixe *dis*, et de *agréer*). Ne pas agréer : DISAGRÉER *un présent.* (Vx.)

dis aliter visum, mots lat. signif. *Les dieux en ont décidé autrement.* Phrase de Virgile (*Enéide*, II, 428). Réflexion mélancolique du poète à propos du Troyen Riphée, qui aurait mérité par ses vertus d'échapper à la ruine de Troie.

DISAMARE [*di-sa*] n. f. Fruit formé de deux samares rapprochées (Ex. : le fruit de l'érable).

Disamare (érable).

DISAMIS [*miss*]. Logiq. Mot factice qui, dans l'ancienne logique, désignait un syllogisme de la troisième figure, dont la majeure et la conclusion sont particulières affirmatives (I,I) et la mineure générale affirmative (A).

DISANT [*zan*], **E** adj. Qui dit, parle, s'exprime. (Vx.) || *Bien-disant, Soi-disant.* V. ces mots.

— Substantiv. : *Me laisserai-je éternellement ballotter par les sophismes des mieux* DISANTS? (J.-J. Rousseau.)

DISAZOÏQUE [*ik'*] n. m. Colorant renfermant deux fois le groupement chromophore azoïque -N:N-.

DISBRODER [*diss-bro-dé*] v. tr. Laver la soie en écheveau, au sortir du bain de teinture.

DISBRODURE [*diss-bro*] n. f. (de *disbroder*). Lavage que l'on fait subir à la soie après l'avoir retirée du bain de teinture.

DISCALE [*diss*] n. f. (ital. *discalo*). Ind. text. Déchet qui se produit au bout de quelque temps dans toutes les marchandises emmagasinées en vrac.

DISCALER [*diss-ka-lé*] v. intr. (de *discale*). Subir du déchet (en parlant d'une marchandise emmagasinée à l'abri de toute humidité et qui se dessèche lentement) : *La soie* DISCALE *moins que la laine.*

DISCANT [*dis-kan*] n. m. (du préfixe *dis*, et du lat. *cantus*). Au moyen âge, on employait indifféremment ce terme ou celui de DÉCHANT (v. ce mot).

DISCANT SCHALMEY n. m. Petit hautbois soprano, dont l'usage était général en Allemagne, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. (Son étendue était d'une octave, et il donnait la gamme majeure.)

DISCÉLIUM [*diss-sé-li-om'*] n. m. Genre de mousses, type d'une famille dite des *discéliacées*, à fleurs dioïques, et qui vivent sur la terre humide.

DISCEPTATION [*diss-sèp, si-on*] n. f. (lat. *disceptatio*). Didact. Discussion de vive voix ou par écrit.

DISCERNABLE [*diss-sèr*] adj. Que l'on peut discerner : *Les microbes ne sont pas* DISCERNABLES *à l'œil nu.* || Que l'on peut apercevoir : *Les étoiles de la Voie lactée ne sont pas* DISCERNABLES *à la vue simple.*

— ANTON. **Indiscernable.**

DISCERNEMENT [*diss-sèr, man*] n. m. Action de discerner, discrimination, séparation des personnes ou choses confondues : *Faire le* DISCERNEMENT *des bons et des méchants. Faire le terrible* DISCERNEMENT *des boucs et des brebis.* (Massillon.) || Action de séparer, distinguer par les yeux : DISCERNEMENT *des couleurs.* DISCERNEMENT *des nuances.*

— *Par anal.* Action de séparer, de distinguer par l'esprit : DISCERNEMENT *de la vérité et de l'erreur, de la réalité et des apparences.* || Faculté d'apprécier sainement les choses : *Agir avec, sans* DISCERNEMENT.

... Avec *discernement* punit et récompense.
CORNEILLE.

Après l'esprit de DISCERNEMENT, *ce qu'il y a de plus rare au monde ce sont les diamants et les perles.* (La Bruyère.)

— Dr. Saine appréciation, au point de vue moral, des actes que l'on accomplit : *Le criminel est acquitté, il a agi sans* DISCERNEMENT.

— ENCYCL. Dr. pén. Lorsqu'une infraction est établie à la charge d'un mineur de plus de treize et de moins de dix-huit ans, la loi exige que le tribunal (le jury, quand elle maintient compétence à la cour d'assises) résolve, à l'égard de ce mineur, la question spéciale dite *de discernement.* S'il est décidé qu'il a agi avec discernement, il est condamné, mais, s'il a moins de seize ans, moins sévèrement que ne l'aurait été un majeur, parce qu'il bénéficie de l'excuse dite « de minorité ». S'il est décidé qu'il a agi sans discernement, il est acquitté; mais cet acquittement, qui se rapproche d'une absolution, peut s'accompagner de mesures d'éducation et de correction (envoi dans une colonie pénitentiaire, mise en liberté surveillée).

DISCERNER [*diss-sèr-né*] v. tr. (lat. *discernere;* du préfixe séparatif *dis*, et de *cernere*, voir). Séparer, trier, faire le départ de : DISCERNER *les bons d'avec les méchants.*

— Séparer, distinguer, reconnaître par les yeux : DISCERNER *quelqu'un, un objet, les couleurs.* || *Par extens.* Distinguer plus ou moins nettement : DISCERNER *de petits objets à de grandes distances.*

— *Par anal.* Séparer, distinguer par l'esprit :

Et sachez de l'ami *discerner* le flatteur.
BOILEAU.

DISCERNER *le bien, du mal, toute la science de la vie est là.* (P. Janet.) *Il faut avoir du mérite, pour savoir le* DISCERNER *dans les autres.* (Mme de Tencin.)

— ***Se discerner,*** v. pr. Au sens passif. Etre discerné, distingué : *Couleurs qui* SE DISCERNENT *mal;* — et au fig. : *Le mérite* SE DISCERNE *facilement.*

— SYN. **Discerner, démêler, distinguer.** V. DÉMÊLER.

— ANTON. **Confondre.**

DISCESSION [*diss-sè-si-on*] n. f. (lat. *discessio*). Hist. rom. Sorte de vote usité dans les assemblées du sénat, et qui consistait à se grouper auprès de celui dont on partageait l'avis.

DISCIFÈRE [*diss-si*] adj. (du lat. *discus*, disque, et *ferre*, porter). Bot. Qui porte un disque : *Apothécie* DISCIFÈRE.

DISCIFLORE [*diss-si*] adj. (du lat. *discus*, disque, et *flos, oris*, fleur). Bot. Chez qui les folioles de l'involucre sont réunies en un disque subarrondi et sublobé.

— N. f. pl. Groupe de familles de plantes dialypétales qui présentent un disque sur lequel s'insèrent les pétales, les étamines, l'ovaire ou au moins l'un de ces organes. (Les disciflores s'opposent aux *thalamiflores* qui ont un axe sur lequel s'insèrent les différents verticilles. Parmi les disciflores citons, comme familles, les olacacées, ilacacées, célastracées, rhamnacées, etc.)

DISCIFORME [*diss-si*] adj. (du lat. *discus*, disque, et de *forme*). Bot. Qui est plat et arrondi comme un disque.

DISCIGYNE [*diss-si*] adj. (du lat. *discus*, disque, et du gr. *gunê*, femelle). Bot. Qui a son ovaire implanté sur un disque.

DISCINE [*diss-sin'*] n. f. Genre de brachiopodes inarticulés, à valves coniques et cornées, qui vivent fixés au sol sous-marin par un court pédoncule traversant la valve centrale.

— ENCYCL. Les *discines*, réduites à trois espèces actuelles, étaient très-nombreuses aux temps primaires. Ce genre a une grande importance car il permet de se rendre compte de la structure des brachiopodes de la même famille qui pullulaient dans les mers primaires, et ont presque complètement disparu depuis.)

DISCIPLE [*di-sipl*] n. (lat. *discipulus*). Personne qui reçoit un enseignement : *Un maître et ses* DISCIPLES. || Personne qui adhère à l'enseignement, aux doctrines d'un maître : *Les* DISCIPLES *de Socrate. Les* DISCIPLES *des anciens. Les* DISCIPLES *de Descartes, de Newton, de Kant.*

— *Fig.* Partisan zélé : DISCIPLE *de la vérité, de la liberté.*

— Poétiq. *Disciple d'Apollon*, Poète. || *Disciple de Bacchus*, Amateur de bon vin; ivrogne. || *Disciple d'Esculape*, Médecin.

— Hist. relig. *Disciples de Jésus-Christ*, ou simplem. *Disciples*, Se dit spécialement : 1° des douze apôtres de Jésus-Christ ; 2° des hommes et des femmes qui le suivaient et l'aidaient et auxquels il confia des missions temporaires. || *Disciples de Jésus-Christ*, Les premiers chrétiens ; les chrétiens, fervents. || *Le disciple bien-aimé*, Saint Jean l'Evangéliste, celui des apôtres que Jésus préféra.

— SYN. **Disciple, écolier, élève.** *Disciple* désigne celui qui non seulement reçoit les leçons d'un maître, mais encore adopte sa doctrine, ses idées, et cherche à marcher sur ses traces. *Ecolier* ne se dit guère aujourd'hui que d'un jeune enfant, et de celui qui fréquente l'école primaire ; *élève* se dit de tout enfant, de tout jeune garçon qui suit les cours d'un collège, d'un lycée, d'une grande école, ou qui reçoit d'un maître quelconque tel ou tel enseignement.

— ANTON. **Maître, professeur.**

— ENCYCL. Hist. relig. En dehors des douze apôtres, qui formaient sa compagnie habituelle, Jésus était souvent suivi d'un groupe plus ou moins considérable d'auditeurs. Plusieurs s'attachèrent à lui. Parmi ces derniers, il en distingua un jour soixante-douze, qu'il envoya, sans bourse et sans vêtement de rechange, pour prêcher l'Evangile dans les bourgades de la Galilée. Des légendes tardives prétendent connaître les noms de ces disciples, mais l'Evangile les ignore ; par lui, nous savons seulement les noms de quelques femmes qui s'étaient attachées à Jésus : Marie de Magdala, Jeanne femme de Chusa, Suzanne. Après la résurrection, le Seigneur se manifesta aux disciples d'Emmaüs, puis à cinq cents frères assemblés. Au lendemain de l'Ascension, la communauté chrétienne comprenait cent vingt frères, parmi lesquels Mathias et Joseph Barabbas. Bien d'autres parmi les premiers convertis de Jérusalem devaient avoir été plus ou moins longtemps les *disciples* de Jésus. Le mot ne tarda pas d'ailleurs à prendre un sens large et à s'appliquer à tous ceux qui crurent à l'évangile.

— Iconogr. Un tableau de Burnaud (musée du Luxembourg) représente *les Disciples Pierre et Jean allant au Sépulcre le matin de la Résurrection.* (V. planche *Beaux-Arts XLVII.*)

Disciple (LE), roman psychologique de Paul Bourget (1889) ; remarquable analyse, où est traitée la question de la responsabilité de l'enseignement philosophique au point de vue de ses conséquences pratiques. Robert Greslou, disciple du philosophe déterministe, Adrien Sixte, tente par jeu une expérience psychologique sur la fille du marquis de Jussat-Randon, chez qui il est précepteur, pour la déterminer à l'aimer. La jeune fille succombe, et se tue. Greslou, accusé du meurtre, refuse de se défendre ; mais le frère de la victime, à qui sa sœur avait tout avoué, vient déclarer en cour d'assises l'innocence de l'accusé, puis l'abat d'un coup de revolver.

Disciples du Christ. Association protestante des Etats-Unis, fondée par Alexandre Campbell. (En 1809, Campbell s'établit en Virginie. Il projeta la fusion de toutes les communions protestantes dans une seule Eglise, qui chercherait à retracer l'image de l'Eglise apostolique. Uni d'abord aux baptistes, il se sépara d'eux en 1827, et, en 1830, constitua une Eglise distincte, sous le nom de *disciples du Christ*. A sa mort [1866], il comptait plus de quatre cent mille partisans, et ce nombre s'élève maintenant à près de deux millions.)

DISCIPLINABLE [*di-si*] adj. Qui peut être discipliné : *Tel peuple est* DISCIPLINABLE *en naissant, tel autre ne l'est pas au bout de dix siècles.* (J.-J. Rousseau.) || Qui peut être dompté et élevé (en parlant d'un animal) : *Il y a des animaux non* DISCIPLINABLES.

— ANTON. **Indisciplinable, rebelle, rétif.**

DISCIPLINAIRE [*di-si, nèr'*] adj. Relatif à la discipline d'une assemblée, d'un corps, etc. : *Règlement, punition* DISCIPLINAIRE.

— *Substantiv.* Qui sait imposer la discipline : *C'est un* DISCIPLINAIRE.

— Milit. *Peines disciplinaires*, Peines infligées directement aux militaires par leurs supérieurs hiérarchiques (par opposition aux peines prononcées par les tribunaux militaires).

— N. m. Nom donné aux militaires des compagnies de discipline. V. DISCIPLINER (au part. pass.). || Lieu où les enfants qui se conduisent mal sont soumis à une discipline particulière.

DISCIPLINAIREMENT [*di-si, nè-re-man*] adv. En vertu des règles de la discipline, d'une condamnation disciplinaire : *Un ordre* DISCIPLINAIREMENT *établi. Enfermer* DISCIPLINAIREMENT *un coupable.*

DISCIPLINANT [*di-si, nan*], **E** adj. Qui discipline : *Vertu* DISCIPLINANTE.

DISCIPLINANTS [*di-si, nan*] n. m. pl. Hist. relig. Nom des confréries dont les membres se frappaient mutuellement avec le fouet nommé *discipline*.

— ENCYCL. En Allemagne, en Italie, en Espagne et dans le midi de la France, des confréries s'organisèrent au XIIIe et au XIVe siècle, dont les membres s'engageaient à se donner mutuellement la discipline. Ces associations de *disciplinants* ou de *flagellants* ne tardèrent pas à dégénérer : des scandales se produisirent que l'autorité ecclésiastique et le pouvoir civil durent réprimer sévèrement. Aujourd'hui, les confréries de disciplinants ont toutes disparu.

DISCIPLINE [*di-si*] n. f. (lat. *disciplina*). Instruction donnée ou reçue, Ensemble de connaissances, Doctrine : *Zénon déclarait inutiles toutes les libérales* DISCIPLINES. (Montaigne.) *Les sages* DISCIPLINES. (A. Chénier.) || Education : *En tout un peuple d'enfants il s'y rencontre à peine deux ou trois qui rapportent quelque juste prix de leur* DISCIPLINE. (Montaigne.) || Matière d'enseignement : *Chacun est à soi-même une très bonne* DISCIPLINE. (Montaigne.) || Système, méthode d'enseignement. || Action directrice d'un père, d'un maître : *Etre sous une excellente* DISCIPLINE. || *Par anal.* Influence exercée par quelqu'un dont l'autorité est comparable à celle d'un maître.

— Ensemble de lois, de règlements qui régissent certains corps, assemblées, etc. : *La* DISCIPLINE *d'un collège, d'un club. La* DISCIPLINE *militaire.* || Soumission ou contrainte à ces lois, à ces règlements : *Une armée sans* DISCIPLINE *est une armée perdue.* || Châtiment qui sert à maintenir la règle, v. plus loin.

— Fig. : *Le travail le plus obstiné ne produit rien sans une* DISCIPLINE *qui le dirige et un but qui le féconde. La* DISCIPLINE *des mœurs périt.* (Massillon.)

— Dr. can., *Discipline ecclésiastique*, ou simplem. *Discipline*, Ensemble de règlements formulés par les apôtres, les papes et les conciles et qui servent de base à la vie extérieure et au gouvernement de l'Eglise.

— Milit. Principe « faisant la force principale des armées », qui établit la subordination et impose l'obéissance de l'inférieur à son supérieur, dans tout ce qu'il commande « pour le bien du service et l'exécution des règlements militaires ». || *Discipline du feu*, Dispositions qui assurent la direction et l'utilisation des tirs au combat. || *Conseil de discipline*, Juridiction régimentaire convoquée par le colonel. || *Compagnies de discipline.* V. COMPAGNIES.

— Relig. Sorte de fouet, composé de chaînettes ou de cordelettes à nœuds, qui sert d'instrument de pénitence.

Laurent, serrez ma haire avec ma *discipline*.
MOLIÈRE.

|| Coups appliqués avec le même instrument. || Pratique de la flagellation volontaire.

— ENCYCL. Dr. can. I. *Discipline ecclésiastique.* On donne ce nom à l'ensemble des règlements qui ont pour objet le gouvernement de l'Eglise ou la vie sociale des fidèles. Dès les premiers temps, de telles règles furent édictées par les apôtres, comme on le voit en particulier dans les lettres de saint Paul. Au cours des siècles, la discipline ecclésiastique prit des développements nouveaux, qui trouvèrent leur expression dans les canons des conciles généraux en particulier, dans les décrétales des papes, etc. Le concile de Trente, en particulier, fit une large place aux questions disciplinaires et promulgua de nombreux décrets pour la réforme des usages et des mœurs. Actuellement, le Code de droit canonique promulgué par Benoît XV donne les règles disciplinaires valables pour l'Eglise universelle. Il existe, en outre, dans les divers diocèses, des statuts synodaux qui fixent la discipline locale.

Les Eglises et les communions protestantes entendent par le mot discipline les règlements intérieurs auxquels elles obéissent. Les Eglises orthodoxes d'Orient reconnaissent une autorité particulière aux canons des sept premiers conciles, parmi lesquels elles placent le concile *in Trullo* de 692. V. TRULLO.

II. *Discipline du secret.* C'est la règle en vertu de laquelle, dans l'ancienne Eglise, on tenait secrètes certaines parties de l'enseignement et du culte chrétien aux non-baptisés. Cette règle, qui se retrouve d'ailleurs dans de nombreuses religions, spécialement dans les mystères païens, ne se fixa que peu à peu. Au milieu du IIe siècle, elle n'était pas encore strictement appliquée. A la fin de ce même siècle, au contraire, Tertullien en précisa l'objet. Le secret concernait surtout la célébration de l'Eucharistie et la formule du Symbole, qui n'était apprise aux catéchumènes que peu de temps avant leur baptême.

— Dr. *Discipline judiciaire.* La discipline judiciaire est celle qui régit les magistrats et, par extension, les auxiliaires de la justice, avocats et officiers ministériels. Vis-à-vis des magistrats, le rôle de juridiction disciplinaire est confié à la Cour de cassation, formée en conseil supérieur de la magistrature. Vis-à-vis des avocats et des officiers ministériels, il appartient partie aux tribunaux, partie à des organes corporatifs, conseil de l'ordre des avocats ou chambre de discipline (officiers ministériels).

— Enseign. Le *Conseil de discipline* est dans certains corps une sorte de tribunal institué pour veiller au maintien de la dignité personnelle de leurs membres et pour réprimer les manquements au devoir professionnel. Pour le corps enseignant ce rôle est joué dans l'enseignement primaire par le *conseil départemental*, dans le secondaire par le *conseil académique*, dans le supérieur par le *conseil de l'université.* Ces différents tribunaux peuvent prononcer certaines peines disciplinaires, notamment la censure et l'interdiction à temps ou absolue. Le *conseil supérieur de l'instruction publique* statue en appel et en dernier ressort sur les affaires disciplinaires.

Dans les lycées, il y a un *conseil de discipline* pour les élèves : composé du proviseur, de professeurs et de répétiteurs, il juge les cas disciplinaires, et décerne les félicitations et les blâmes.

DISCIPLINEMENT [*di-si, man*] n. m. Action de discipliner. (Peu us.)

DISCIPLINER [*di-si, né*] v. tr. Former, dresser à la discipline : DISCIPLINER *une armée, un collège.* || Rendre docile : DISCIPLINER *un enfant, un animal.* || Soumettre à des lois pour faire produire certains effets : *On est parvenu à* DISCIPLINER *la vapeur.*

— Appliquer des coups de discipline à : DISCIPLINER *un moine.*

— *Fig.* Régler, ordonner, assujettir : DISCIPLINER *son travail, c'est le doubler. Il est plus facile de dompter les corps que de* DISCIPLINER *les esprits.*

— ***Discipliné, e,*** part. pass. du verbe *Discipliner* (au propre et au fig.). Qui se soumet à une discipline : *Les soldats spartiates étaient merveilleusement* DISCIPLINÉS.

— *Substantiv.* et au masc. Soldat faisant partie d'une compagnie de discipline : *Aller aux* DISCIPLINÉS. (On dit mieux DISCIPLINAIRE.)

— ***Se discipliner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se soumettre à la règle. || S'appliquer des coups de discipline : *Lacordaire* SE DISCIPLINAIT *jusqu'au sang.*

— Avec réciprocité, Se donner l'un à l'autre des coups de discipline.

— Au sens passif, Devenir discipliné : *Soldats, collégiens qui* SE DISCIPLINENT *avec le temps.*

DISCISSION [*diss-si-si-on*] n. f. (du lat. *discissio*, séparation). Chir. Opération par laquelle on pratique une ouverture à la cristalloïde antérieure, de manière à favoriser la résorption du cristallin par l'humeur aqueuse. (La discission est d'ordinaire réservée aux cataractes des sujets jeunes.)

discite justitiam moniti, et non temnere divos, mots lat. signif. *Apprenez par cet avertissement à connaître la justice et à ne pas mépriser les dieux.* (Vers de Virgile *Enéide, VI,* 620). Phlégias, roi de Béotie, ayant pillé le temple de Delphes, fut précipité par Apollon dans les Enfers et condamné à répéter à haute voix cet avertissement, auquel il est souvent fait allusion, quelquefois en citant les trois premiers mots seulement.

DISCO ou **DISKO,** île danoise de la mer de Baffin, sur la côte ouest du Groenland du Nord, au N.-O. de la grande *baie de Disko.* Houille. Ch.-lieu, *Godhaven.*

DISCOBLASTULA [*diss, blass*] n. f. (du gr. *diskos,* disque, et *blastos,* germe). Embryol. Blastula des œufs à segmentation partielle, comme ceux des oiseaux. (Elle a la forme d'une calotte appliquée sur le vitellus nutritif et présente deux feuillets entre lesquels existe une fente qui est la cavité de segmentation.)

DISCOBOLE [*diss*] n. m. (gr. *diskobolos ;* de *diskos,* disque, et *ballein,* lancer). Antiq. gr. Athlète qui disputait le prix du disque.

— Ichtyol. Se dit des poissons dont les nageoires ventrales se réunissent sous la gorge en forme de disque. (Tels sont les *gobins, lépidogasters, liparis* et *cycloptères* des mers d'Europe.)

— ENCYCL. Antiq. gr. Le jeu du disque était fort ancien chez les Grecs. Les poses variées que prenait le corps, dans cet exercice, fournirent souvent des sujets d'étude aux artistes de l'antiquité.

— Iconogr. La statuaire antique a souvent représenté des athlètes se livrant à l'exercice du disque ; nous en possédons nombre de répliques (plus d'une mal restaurée). Citons : le *Discobole avant l'action*, méditant son coup (Louvre), création de Naucydès ou d'Alcamène ; le *Discobole en action* (palais Massimi, à Rome ; British Museum), copie libre d'une œuvre célèbre de Myron, élaborant un rythme nouveau fondé sur la désharmonie momentanée des membres ; le *Discobole après l'action* (Naples), qui semble suivre le disque lancé. (V. planche *Beaux-Arts XLVIII.*)

DISCOCELIS [*diss-ko-sé-liss*] n. m. Genre de vers turbellariés polyclades, famille des leptoplanidés, comprenant des planaires marines rubanées, larges, dont on connaît trois espèces vivant dans la Méditerranée.

DISCODACTYLES [*diss*] n. m. pl. Groupe de batraciens anoures dont les doigts sont terminés par des disques adhésifs. (Ils sont répartis dans plusieurs familles telles que les *hylidés* et les *dendrobatidés.* On les nomme vulgairement rainettes. Ils vivent sur les arbres et se nourrissent d'insectes ; mais ils sont aquatiques à l'état larvaire. Les *discodactyles* s'opposent à tous les autres batraciens anoures qui sont des *ozydactyles,* à doigts pointus.)

Discœlius.

DISCŒLIUS [*diss-sé-li-uss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des euménidés.

— ENCYCL. Les *discœlius* sont des guêpes solitaires, noires, rayées de jaune ou de blanc, répandues en diverses régions du globe. L'espèce la plus commune en France est le *discœlius zonalis,* qui loge dans les trous des murs et approvisionne ses larves avec des chenilles.

DISCOGASTRULA [*diss, ghass*] n. f. (du gr. *diskos,* disque, et *gaster,* estomac). Embryol. Gastrula des œufs à segmentation partielle. (Elle résulte de la prolifération des deux feuillets de la discoblastula, et surtout du feuillet externe, et finit par envelopper dans sa cavité le vitellus nutritif qui représente la réserve alimentaire de l'embryon.)

DISCOGLOSSE [*diss*] n. m. Genre de batraciens anoures, type de la famille des *discoglossidés,* comprenant des sortes de grenouilles de la région méditerranéenne (Espagne, midi de la France, Afrique du Nord). [Ils vivent dans l'eau, et leurs œufs sont pondus isolément. Espèce unique : *discoglossus pictus* (discoglosse peint).]

DISCOGLOSSIDÉS [*diss, dé*] n. m. pl. Famille de batraciens anoures arcifères, caractérisés par leur mâchoire supérieure dentée, leur langue circulaire, non échancrée, plus ou moins adhérente au plancher de la bouche, et l'élargissement des apophyses transverses de leur vertèbre sacrée. (Comprend trois genres européens : *discoglosse, bombinateur,* et *alytes.*)

DISCOÏDE [*diss*] ou **DISCOÏDAL, E, AUX** adj. Qui a la forme d'un disque.

— Zool. Qui se rapporte au disque, avec cette restriction que le mot « disque » ne désigne pas la même partie du corps chez tous les animaux. (La *cellule discoïdale* de l'aile, chez les insectes, est celle qui occupe le milieu ou disque de l'aile ; la *tache discoïdale,* celle qui est pareillement placée.)

DISCOÏDÉ [*diss*], **E** adj. Qui a la forme d'un disque.

— Bot. *Plantes discoïdées,* Synanthérées chez lesquelles la calathide n'est ni radiée ni radiatiforme, mais petite, déprimée ou planiuscule au sommet, composée uniquement de fleurs tubuleuses (Exemple : la tanaisie).

DISCOLITE [*diss*] n. f. Substance minérale, appartenant au genre pyroxène. (Variété discoïde de coccolite.)

DISCOLORE [*diss*] adj. (du préfixe *di,* et du lat. *color, oris,* couleur). Qui a deux colorations distinctes. (On dit mieux BICOLORE.)

— Bot. Qui a deux faces de couleurs différentes : *Feuille* DISCOLORE.

DISCOMÉDUSES [*diss*] n. f. pl. Une des deux divisions des méduses acraspèdes, caractérisées par leur disque aplati, à bord ombrellaire divisé en huit lobes, à glandes génitales gastriques. (Ce groupe contient de très nombreuses espèces planctoniques qui vivent dans toutes les mers.)

DISCOMPTE [*diss-kont'*] n. m. (ital. *disconto*). Escompte. (Vx.)

DISCOMPTER [*diss-kon-té*] v. tr. Escompter. (Vx.)

DISCOMYCES [*diss-ko-mi-sèss*] n. m. Genre de champignons du groupe des *discomycètes.* (Le *discomyces bovis* est un champignon parasite qui envahit les tissus du bœuf en produisant des suppurations notamment au niveau des maxillaires, de la langue, du pharynx, du cou. On désigne cette maladie sous le nom de *discomycose.*)

DISCOMYCÈTES [*diss-ko, sèt'*] n. m. pl. Groupe de champignons de l'ordre des ascomycètes, caractérisés par des fructifications présentant sur une partie de leur surface, toujours largement en contact avec l'extérieur, une assise périphérique appelée *hyménium.*

— ENCYCL. Dans les *discomycètes* l'hyménium est formé par les asques à l'intérieur desquels naissent les spores,

et qui sont entremêlés, ou non, d'éléments stériles appelés paraphyses. Les coupes sont portées parfois par de longs pédicelles, etc.

C'est dans l'ordre des discomycètes que se placent les morilles, les helvelles, les pezizes.

DISCOMYCOSE [*diss*] n. f. Maladie causée par les champignons du genre *discomyces*.

DISCOMYZE [*diss*] ou **DISCOMYZA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant de petites mouches larges, aplaties, qui habitent l'Europe et dont certaines se trouvent terrées dans le sable des nids de fourmis-lions.

Discomyze.

DISCONTINU [*diss*], **E** adj. (du préfixe privat. *dis*, et de *continu*). Qui n'est pas continu : *Mouvement, effort* DISCONTINU.

— Dr. *Servitudes discontinues,* Celles qui ont besoin du fait actuel de l'homme pour être exercées : tels sont les droits de passage, puisage, et autres semblables.

— Math. *Fonction discontinue,* Fonction qui n'est pas continue. V. CONTINUITÉ.

— Mus. anc. *Voix discontinue,* La voix chantante qui marche par tons et demi-tons (par opposition à la *voix continue,* qui est la simple parole).

DISCONTINUATION [*diss, si-on*] n. f. (de *discontinu*). Défaut de continuité dans l'état ou l'action : DISCONTINUATION *des études, des travaux, des recherches, des poursuites.*

DISCONTINUER [*diss, nu-é*] v. tr. (de *discontinu*). Ne pas continuer, cesser : DISCONTINUER *un travail.* DISCONTINUER *de travailler.*

— Intransitiv. : *Fièvre qui ne* DISCONTINUE *pas. Parler sans* DISCONTINUER.

— SYN. **Discontinuer, cesser, finir.** V. CESSER.

DISCONTINUITÉ [*diss*] n. f. (de *discontinu*). Manque de continuité, cessation : *Travailler sans* DISCONTINUITÉ.

— Dr. Vice de la *possession* (v. ce mot).

— Math. *Discontinuité d'une fonction.* V. CONTINUITÉ.

DISCONVENABLE [*diss*] adj. (du préfixe privat. *dis*, et de *convenable*). Qui ne convient pas : *Façon de parler* DISCONVENABLE. (Peu us.)

DISCONVENABLEMENT [*diss, man*] adv. D'une façon qui ne convient pas. (Peu us.)

DISCONVENANCE [*diss, nanss*] n. f. (du préfixe privat. *dis*, et de *convenance*). Défaut de convenance, de rapport, de proportion : *Toute la nature est pleine de convenances et de* DISCONVENANCES. || Vice de ce qui n'est pas approprié : *La captivité abrège moins la vie de l'éléphant, que la* DISCONVENANCE *du climat.* (Buffon.) || Désaccord : *Parmi les honnêtes gens, les rapports augmentent avec les années ; pour les gens vicieux, les* DISCONVENANCES *augmentent.* (Mme Necker.)

— Gramm. et Rhétor. *Disconvenance de mots,* Défaut de convenance entre les termes employés dans une même proposition. || *Disconvenance de construction,* Défaut de convenance grammaticale entre les diverses propositions d'une phrase. || *Disconvenance de style,* Défaut de convenance entre le sujet et le style.

— ANTON. **Compatibilité, convenance.**

DISCONVENIR [*diss*] v. intr. (de *disconvenance.* — Se conjugue comme *venir.*) Ne pas s'accorder : *Des hommes qui* DISCONVIENNENT *d'avec tous les autres sur les principes les plus communs.* (Fontenelle.) [Peu us.] || Ne pas convenir de, nier : *Je ne* DISCONVIENS *pas qu'on ne puisse faire quelques objections contre Sophocle.* (Voltaire.)

DISCOPHORES [*diss-ko-for'*] n. m. pl. Sous-classe de méduses. || Syn. de ACRASPÈDES.

DISCOPODES [*diss-ko-pod'*] n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches dont le pied est en forme de lame aplatie (*Littorines, solarium, ampullaires*).

DISCOPTÉRE [*diss*] n. m. Genre de fougères fossiles, à sporanges indépendants mais groupés en un réceptacle. (Ce sont les fructifications de sphénoptères du houiller.)

DISCORD [*diss-kor'*] adj. m. (lat. *discors, ordis*). Se dit d'un instrument qui n'est point d'accord : *Piano* DISCORD.

— *Par extens.* Qui manque d'accord entre les parties : *Appartements dans lesquels tout est* DISCORD.

— Fig. : *Esprit* DISCORD.

— SYN. **Discord, discordant.** *Discord* veut dire mal accordé. *Discordant* signifie plutôt : qui n'est pas d'accord avec. On dira *un piano* DISCORD, mais *des pianos* DISCORDANTS.

— *Substantiv.* et au plur. Dissensions civiles : *Les* DISCORDS *de la patrie.* (Vx.)

DISCORDAMMENT [*diss, da-man*] adv. D'une façon discordante. (Vx.)

DISCORDANCE [*diss, danss'*] n. f. (de *discord*). Mus. Défaut d'accord entre les sons, les voix : *La* DISCORDANCE *de deux instruments.*

— *Par anal.* Défaut d'accord, de proportion entre les parties : *La* DISCORDANCE *des couleurs, des membres d'une statue, des parties d'un édifice.*

— Fig. : *Les* DISCORDANCES *égarent l'imagination, et rebutent les affections.* (Senancour.)

— Géol. Phénomène d'après lequel deux séries de couches géologiques ne reposent pas régulièrement les unes sur les autres.

— ENCYCL. Géol. Il peut y avoir *discordance* entre couches présentant un parallélisme approximatif lorsque la couche inférieure a été érodée avant le dépôt de la couche supérieure.

Il y a *discordance angulaire* lorsque les couches inférieures ne présentent pas la même inclinaison que les couches supérieures (v. *figure*). Il y a là la preuve de mouvements importants du sol survenus entre le dépôt des deux couches.

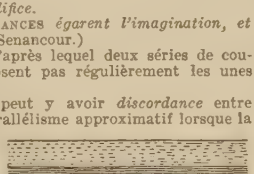

Discordance (géol.).

L'étude et l'interprétation des phénomènes de discordance joue un rôle très considérable en géologie stratigraphique. La discordance peut aussi être d'ordre tectonique, c'est-à-dire due à une action mécanique postérieure (glissement, faille, etc.).

DISCORDANT [*diss-kor'-dan*], **E** adj. Dont les sons ne sont pas d'accord : *Instruments* DISCORDANTS. || Qui manque de justesse, d'harmonie : *Voix* DISCORDANTE.

— *Par extens.* Qui manque d'accord dans ses diverses parties : *Des ornements* DISCORDANTS. || Qui manque d'ordre et d'unité : *Un plan* DISCORDANT.

— Fig. : *Humeurs* DISCORDANTES.

— Géol. *Stratification discordante,* Se dit d'une stratification où les couches ne se superposent pas régulièrement.

DISCORDE. Myth. gr. et rom. Divinité allégorique malfaisante, à laquelle on attribuait les guerres entre peuples, les querelles entre particuliers et dans les familles. Les Grecs l'appelaient *Eris*, et la *Discordia* des Latins n'est que son reflet. Selon Hésiode, elle était fille de la Nuit, et mère de la Misère, de la Famine, des Batailles, des Combats, du Meurtre, de la Querelle, du Mensonge, etc. Elle a un grand rôle dans l'épopée homérique et chez les tragiques, puis chez Virgile. On la représente à peu près comme la Gorgone. Exilée du ciel, furieuse de n'avoir pas été invitée aux noces de Pélée et de Thétis, elle lança dans la salle du festin une pomme portant ces mots : « A la plus belle. » Pâris, pris pour juge par Junon, Minerve et Vénus, adjugea la pomme à Vénus. Depuis lors les querelles se sont déchaînées sur le monde. La Discorde se retrouve jusque chez les poètes modernes, ainsi que chez les artistes de l'époque classique, peintres ou sculpteurs.

DISCORDE [*diss*] n. f. (lat. *discordia*). Division, dissension : *Semer, Fomenter, Allumer, Apaiser la* DISCORDE.

— Jeux. Au jeu de l'hombre, Réunion des quatre rois dans la même main.

— Poétiq. *Pomme de discorde,* Sujet de division, de querelle. V. l'art. précéd.

— ALLUS. LITTÉR. **La discorde est au camp d'Agramant.** V. AGRAMANT.

— ANTON. **Accord, concert, concorde, entente, harmonie, sympathie, unanimité, union.**

DISCORDER [*diss, dé*] v. intr. (de *discord*). Être en discordance : *Des instruments qui* DISCORDENT.

— *Par anal.* Manquer d'harmonie, faire disparate : *Des couleurs qui* DISCORDENT.

— Être en désaccord : *Concitoyens qui* DISCORDENT. (Vx.)

DISCOSAURE [*diss-ko-zor'*] n. m. Paléont. Genre de petits amphibiens stégocéphales du permien de la Saxe, caractérisés par leurs écailles de forme circulaire. (Ce nom a été aussi employé, mais à tort, pour désigner certains reptiles voisins des plésiosaures.)

DISCOTHÈQUE n. f. Armoire contenant des disques de phonographe. Collection de disques de phonographe.

DISCOUREUR [*diss*], **EUSE** n.. Qui aime à discourir, qui fait de longs discours : *Un ennuyeux* DISCOUREUR. *Paix !* DISCOUREUSE. (Molière.) || En bonne part : *Un agréable* DISCOUREUR.

— Adjectiv. : *Femme* DISCOUREUSE.

— *Par extens.* Qui se traduit en paroles : *Passions* DISCOUREUSES.

DISCOURIR [*diss*] v. intr. (du préfixe *dis*, et de *courir*. — Se conjugue comme *courir.*) Courir de divers côtés. || Parcourir par la pensée, parler sur un sujet avec quelque étendue :

Discourir en Caton des vertus et des vices.
BOILEAU.

DISCOURIR *sur la politique.* || Converser : *Perdre son temps à* DISCOURIR. || Tenir des propos sur le compte d'autrui : *Laissez* DISCOURIR *le monde.*

— *Transitiv.* Exposer : *Il avait une matière forte et attirante à* DISCOURIR *et à narrer.* (Montaigne.) [Vx.] || Méditer, réfléchir : *Elle comprenait et* DISCOURAIT *l'extrémité de ses malheurs.* (Du Vair.) [Vx.]

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* DISCOURIR.

DISCOURS [*diss-kour'*] n. m. (de *discourir*). Action de discourir, de parcourir un sujet par la pensée ; raisonnement, réflexion. (Vx.) || Action de parcourir un sujet par la parole ; Exposé, récit :

On sème de sa mort d'incroyables *discours.*
RACINE.

|| Conversation, entretien. Sujet de conversation, propos que l'on tient en conversant :

[Je veux que] Le fond de notre cœur dans nos *discours* se montre.
MOLIÈRE.

Je quitte un DISCOURS, *on croit en être dehors, et tout d'un coup je le reprends.* (Mme de Sévigné.) *Tenir de sots* DISCOURS. *Les princes n'aiment guère les* DISCOURS *fermes.* (Montaigne.) || Entretien, discussion, exhortation : *Entrer en* DISCOURS *et contestations.* (Montaigne.) *Les longs* DISCOURS *de l'amitié.* (J.-J. Rousseau.) || Vaines paroles : *Payer quelqu'un en beaux* DISCOURS.

Et tous vos biaux *discours* ne servent pas de rien.
MOLIÈRE.

|| Vain bruit : DISCOURS *mensongers.* || Raisonnements, répliques : *Paix ! le raisonneur ; pas tant de* DISCOURS. || Action de parcourir par la parole écrite (sans caractère oratoire) ; Dissertation, traité : *Le* DISCOURS *sur les passions de l'amour, de Pascal. Les* DISCOURS *sur l'homme, de Voltaire. Le* DISCOURS *sur le style, de Buffon.* — Avec caractère oratoire : *Les* DISCOURS *de Démosthène, de Cicéron. Un* DISCOURS *académique.* DISCOURS *d'une grande éloquence.* || La suite des mots, des phrases qui forment le langage parlé ou écrit : *Le* DISCOURS *familier, le* DISCOURS *soutenu.*

Sans cesse en écrivant variez vos *discours.*
BOILEAU.

— Gramm. *Parties du discours,* Les neuf catégories grammaticales dans lesquelles on range les mots (nom, article, pronom, adjectif, verbe, adverbe, préposition, conjonction, interjection.

— Polit. *Discours-ministre,* Discours où un homme politique, en passe de devenir ministre, expose ses vues.

— Rhétor. Morceau oratoire, dont le but est de produire la persuasion dans l'esprit des auditeurs : DISCOURS *d'un avocat, d'un député. L'exorde, la péroraison d'un* DISCOURS. || *Discours d'ouverture,* Discours prononcé à l'ouverture d'un cours public. || *Discours de réception,* Discours prononcé par un membre nouvellement élu à son entrée dans une académie. || *Discours familier,* Le parler familier. || *Le discours écrit,* Le parler soigné. || *Discours en vers,* Dissertation poétique sur un sujet moral. || Composition d'élèves : DISCOURS *français.* DISCOURS *latin.* || *Discours sur-le-champ.* S'est dit pour Improvisation.

— LOC. FAM. *Tenir un discours,* Parler de. || *Reprendre le fil de son discours,* Revenir à son sujet, recommencer à parler. || *C'est un autre discours,* Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. || *Cela est bon pour le discours,* C'est chose qu'on dit, mais qu'on ne fait pas. (On dit plus ordinairem. : CELA EST BON À DIRE.)

— SYN. **Discours, harangue, oraison.** *Discours* appartient au langage usuel, il s'emploie seul aujourd'hui pour désigner, à un point de vue général, les paroles suivies prononcées en public par un orateur. *Harangue,* par rapport à *discours,* marque plus spécialement un discours fait devant une assemblée, un prince, etc., un *discours* officiel, par suite, et d'une étendue assez courte en général. *Oraison* ne s'emploie plus aujourd'hui que pour parler des discours des orateurs anciens et que pour désigner les discours prononcés à la louange des morts (*oraisons funèbres*).

— ENCYCL. Rhétor. Le *discours* est une suite de développements oratoires enchaînés avec art, destinés à convaincre et à émouvoir. Les rhéteurs anciens divisaient les discours en trois classes : ceux du genre *démonstratif,* ceux du genre *délibératif,* ceux du genre *judiciaire.* Cette antique classification n'est plus de saison. Les discours prononcés à la tribune ou sur les bancs des assemblées délibérantes (et aussi les *discours de la couronne,* les *adresses,* les *proclamations,* etc.) rentrent dans ce que nous appelons l'*éloquence politique.* L'*éloquence de la chaire* comprend le *sermon,* l'*homélie,* le *prône,* la *conférence,* le *panégyrique,* l'*oraison funèbre.* On range sous le titre d'*éloquence du barreau* les *plaidoyers,* les *réquisitoires* et les *mercuriales.* L'*éloquence académique* comporte les *discours académiques,* les discours prononcés sur la tombe d'un personnage, les discours de distribution de prix, etc.

De même les antiques divisions du discours en six parties : *exorde, proposition* ou *division, narration, preuve* ou *confirmation, réfutation, péroraison,* n'ont plus force de loi aujourd'hui. Proposition, narration, preuve ou confirmation, réfutation ne se suivent plus dans un ordre aussi rigoureux et inflexible. Les cloisons ne sont plus étanches. Une composition plus simple n'est pas pour déplaire. La ligne est plus directe, encore que plus souple, qui mène de l'exorde à la péroraison.

— Hist. *Discours du trône.* On appelle ainsi les discours par lesquels les souverains constitutionnels inaugurent les sessions législatives. Ils présentent le tableau général de la situation, tant intérieure qu'extérieure, font connaître les intentions de la couronne, et annoncent les projets dont les Chambres seront saisies. En Angleterre, ils sont l'œuvre des ministres. En France, ils furent plus particulièrement l'œuvre des souverains. Napoléon Ier qui les inaugura, leur donna une allure guerrière ; Louis XVIII et Charles X, un caractère contre-révolutionnaire. Louis-Philippe y manifesta son incessante préoccupation d'assurer l'accord des deux Chambres, la satisfaction des intérêts et la réforme de la législation. Disparus avec la monarchie, les discours du trône reparurent avec le second Empire. Actuellement, le chef du pouvoir exécutif communique directement avec les Chambres, à l'aide de *messages* (v. ce mot).

— Littér. *Discours de réception à l'Académie française. Discours académiques.* Olivier Patru, admis en 1640 à l'Académie française, y prononça, rapporte Pellisson, « un fort beau remerciement dont on demeura si satisfait qu'on a obligé tous ceux qui ont été reçus depuis d'en faire autant ». Le succès de celui de Ch. Perrault, en 1671, amena la publicité des séances. Fléchier fut le premier, en 1673, qui prononça son discours en séance publique.

Pendant longtemps, le discours de réception ne fut consacré qu'à faire l'éloge du prédécesseur, du cardinal de Richelieu fondateur de l'Académie, du chancelier Séguier qui en fut le second protecteur, de Louis XIV, du roi régnant, et enfin de la compagnie elle-même. Le directeur répondait, en faisant l'éloge du récipiendaire. Peu à peu, la monotonie qui résultait de cette série de louanges accumulées en fit retrancher une partie. Dès la fin même du siècle les questions ou débats littéraires s'y firent une place à côté ou aux dépens de l'éloge du défunt. Avec le XVIIIe siècle, cette place s'élargit au point d'englober parfois (dans les fameux discours de réception de Voltaire et de Buffon, par exemple) tout le discours. Avec le XIXe siècle — avec le nôtre aussi — si les discours aimables, gracieux, anecdotiques, ont eu et ont encore un succès légitime, les discussions, les théories, les professions de foi littéraires d'une part, avec un Hugo, un Renan, un Brunetière, un Valéry, etc., ont fait le fond principal de ces discours ; de l'autre, les plus hautes questions dans le domaine de la pensée ont été non pas seulement effleurées, mais encore pleinement traitées par des Royer-Collard, des Thiers, des J.-B. Dumas, des Renan, des Pasteur, et maints autres.

Le discours de réception et la réponse du directeur n'en rentrent pas moins, dans l'ensemble, dans la classe des *Éloges.* Mais il faut avouer que ces éloges — si l'art des sous-entendus malicieux, l'ingéniosité des allusions, l'habileté à caresser tout en égratignant légèrement y triomphent encore aujourd'hui — n'ont plus rien de cette « forme pompeuse », de « cette éloquence de convention », voire de ce « raffinement de style » qu'on leur a si souvent reprochés.

Indépendamment des éloges, d'autres discours étaient autrefois prononcés par des académiciens, à l'ouverture des séances solennelles de la Saint-Louis, fête de l'Académie. Le sujet fut longtemps le même : l'*utilité des académies.* Les rapports sur les concours d'éloquence et de poésie, sur les candidats aux divers prix, comme le prix Montyon, peuvent aussi être rangés parmi les discours académiques.

— La dénomination de *discours académique* appartient aussi aux discours faits par des candidats à ce prix d'éloquence, fondé en 1654 par Guez de Balzac, pour récompenser spécialement un concours d'éloquence religieuse. Ce fut Mlle de Scudéry qui le remporta pour la première fois. C'étaient de véritables sermons. En 1758, l'Académie fe

décida à modifier les sujets et à proposer l'éloge d'hommes illustres. Le premier fut celui du maréchal de Saxe : Thomas, qui devait pousser si loin ses succès en ce genre, remporta le prix.

Discours sur la servitude volontaire, de la méthode, sur l'histoire universelle, sur l'universalité de la langue française, sur les révolutions du globe, sur le style. V. SERVITUDE, MÉTHODE, HISTOIRE, LANGUE, RÉVOLUTION, STYLE.

DISCOURTOIS [*diss-kour-toi*], **E** adj. (du préfixe privat. *dis*, et de *courtois*). Sans courtoisie : *Un homme* DISCOURTOIS. *Action* DISCOURTOISE. *Refus* DISCOURTOIS. || *Chevalier discourtois*, Qui manquait aux devoirs d'honneur et de politesse usités chez les chevaliers.

DISCOURTOISEMENT [*diss, man*] adv. D'une manière discourtoise.

DISCOURTOISIE [*diss, zî*] n. f. (de *discourtois*). Défaut de courtoisie, de civilité. (Peu us.)

DISCRASE n. f. Minér. Syn. de DYSCRASE.

DISCRÉDIT [*diss-kré-di*] n. m. (ital. *discredito*). Diminution de crédit, de valeur : *Un négociant tombé dans le* DISCRÉDIT. *Le* DISCRÉDIT *des assignats ruina beaucoup de gens.*

— *Par extens.* Diminution d'influence, de considération : *Un ministre, un écrivain, un livre tombés dans le* DISCRÉDIT. *Les dieux qu'on cesse de craindre tombent en* DISCRÉDIT. (Renan.)

DISCRÉDITER [*diss, té*] v. tr. (de *discrédit*). Faire tomber dans le discrédit (en parlant d'une personne ou d'une valeur) : *Il faut peu de chose pour* DISCRÉDITER *un négociant. Plusieurs causes s'unirent pour* DISCRÉDITER *les assignats.*

— *Par anal.* Jeter le discrédit sur : DISCRÉDITER *les œuvres d'un artiste, une opinion, un système.*

— ***Se discréditer,*** v. pr. Au sens réfléchi : *On* SE DISCRÉDITE *soi-même facilement; la moindre parole suffit parfois.*

— Avec réciprocité : *Ils* SE SONT DISCRÉDITÉS *à qui mieux mieux.*

— Au sens passif, Devenir discrédité : *Valeurs qui* SE DISCRÉDITENT *du matin au soir.*

— SYN. **Décréditer, décrier,** etc. V. DÉCRÉDITER.

— ANTON. **Accréditer.**

DISCRET [*diss-krè*], **ÈTE** adj. (lat. *discretum*, de *discernere*, séparer, discerner). Séparé, mis à part. (Vx.) || Qui est capable de discernement, de retenue dans ses paroles, dans ses actes : *Soyez sincère, mais* DISCRET. *Une valeur* DISCRÈTE *et prévoyante surpasse un courage bouillant et farouche.* (Fénelon.) *Il faut être* DISCRET *quand on use du bien d'autrui.* || Qui sait garder un secret : *L'homme* DISCRET *parle quelquefois pour ne rien divulguer par son silence.* (La Rochefoucauld-Doudeauville.) || Qui est réglé par la retenue, la réserve : *Paroles* DISCRÈTES. *Manières, Façons* DISCRÈTES. *Un sourire* DISCRET. (Verlaine.)

— Substantiv. *Faire le discret,* Affecter de garder un secret.

— Poétiq. Qui favorise le mystère : *Une ombre, Une lueur* DISCRÈTE, *Un coin* DISCRET. (A. France.)

— Hist. relig. *Vénérable et discrète personne,* Titre que l'on donne quelquefois aux prêtres et aux religieux. || *Père discret, Mère discrète,* Religieux, Religieuse faisant partie du conseil du supérieur ou de la supérieure. (Se dit à cause du *secret* auquel ces personnes sont tenues.) || *Père discret,* Autref., Titre d'un religieux député au *discrétoire.*

— Littér. *Style discret,* Style qui a de la retenue dans l'ornement et dans le développement.

— Mathém. *Grandeur discrète,* Expression qui s'emploie quelquefois pour désigner une grandeur composée d'unités physiquement distinctes, comme des pièces d'or, des grains de blé, etc., par opposition aux grandeurs continues, comme le temps, la vitesse, les forces, etc. || *Proportion discrète.* Se dit quelquefois d'une proportion dans laquelle le rapport du premier au second moyen n'est pas égal au rapport des antécédents à leurs conséquents respectifs, comme la suivante : $\frac{2}{3} = \frac{4}{6}$, dans laquelle $\frac{4}{3}$ n'est pas égal à $\frac{2}{3}$.

— Dans les cas contraires, la proportion serait dite *continue.*

Telle est la suivante : $\frac{1}{3} = \frac{9}{27}$, dans laquelle $\frac{3}{9} = \frac{1}{3}$.

— Pathol. *Variole discrète,* Variole dans laquelle les pustules sont séparées et distinctes. (On le dit par opposition à VARIOLE CONFLUENTE.) || *Exanthèmes discrets,* Exanthèmes dont les pustules sont isolées.

— ANTON. **Indiscret, rapporteur, bavard.**

DISCRÈTEMENT [*diss, man*] adv. Avec discrétion.

— ANTON. **Indiscrètement.**

DISCRÉTIF [*diss*], **IVE** adj. (du lat. *discretus*, distingué, mis à part). Log. anc. Proposition composée, qui contient deux affirmations, dont l'une exprime la convenance, et l'autre la disconvenance de l'attribut avec des sujets différents, comme la suivante : *Dieu est éternel, l'homme ne l'est pas.*

DISCRÉTION [*diss, si-on*] n. f. (de *discret*). Discernement : *Sans réflexion et sans* DISCRÉTION. (Bourdaloue.) [Vx.] || Discernement, prudence, modération : *Il faut mettre de la* DISCRÉTION *dans l'exercice de son droit. Il n'y a pas de* DISCRÉTION *à accepter tout ce qu'on vous offre. Agir avec* DISCRÉTION. *Il faut savoir se retirer avec* DISCRÉTION, *lorsqu'on s'aperçoit qu'on est de trop.*

...*Discrétion* française
Est chose outre nature...
LA FONTAINE.

|| Exactitude à garder les secrets : *Sans* DISCRÉTION *l'on n'est pas un honnête homme.*

— *Age de discrétion,* Age de raison.

— Comm. *Discrétion des prix,* Taux modéré.

— Jeux. Enjeu indéterminé que le gagnant règle à sa volonté : *Gagner, Perdre une* DISCRÉTION.

— *A discrétion,* loc. adv. A volonté : *Manger, Boire à* DISCRÉTION. *Est-ce qu'on rit, est-ce qu'on pleure à* DISCRÉTION ? (Diderot.) [*Vivre à discrétion,* Se dit particulièrem. des soldats qui rançonnent à leur gré les habitants des pays occupés ou traversés.]. — A son gré, à son choix : *Rendre quelqu'un heureux ou malheureux, à* DISCRÉTION. *A ma* DISCRÉTION, *et non à l'ordre d'autrui.* (Diderot.). — Sans composition, à merci (en parlant d'une ville ou d'une troupe qui se rend). [S'emploie, dans le langage courant, dans un sens tout à fait analogue : *Lorsqu'on désire, on se rend à* DISCRÉTION *à celui de qui l'on espère.* (La Bruyère.).]

— *A la discrétion de,* loc. prépos. A la volonté, à la merci de : *Se mettre à* LA DISCRÉTION DE *gens sans conscience.* || A la retenue, à la sagesse de : *Remettre une affaire à* LA DISCRÉTION *d'un homme prudent.*

— SYN. **Discrétion, réserve, retenue.** Si l'idée de discernement domine dans *discrétion,* dans *réserve* (action de garder à part soi) domine l'idée de circonspection, d'abstention ; et dans *retenue,* l'idée de possession, de maîtrise de soi.

— ANTON. **Indiscrétion.**

— ENCYCL. Philos. *Loi de discrétion des phénomènes.* On appelle ainsi une loi cosmologique, affirmée par l'école néo-criticiste. — Les mathématiciens distinguent entre les grandeurs *discrètes* ou discontinues (nombres) et les grandeurs continues (étendue géométrique). — La loi de discrétion ou de discontinuité, appliquée à la réalité concrète, signifie que celle-ci se compose de quantités discrètes. Elle est radicalement opposée aux doctrines de déterminisme rigoureux, qui supposent absolues l'unité, la continuité et la solidarité.

DISCRÉTIONNAIRE [*diss-kré-si-o-nèr'*] adj. Qui est laissé à la discrétion, qui n'est pas prévu et déterminé par la loi : *Quoi qu'on fasse, il reste toujours, dans les affaires humaines, quelque chose de* DISCRÉTIONNAIRE. (B. Constant.) [Peu us.]

— Dr. *Pouvoir discrétionnaire,* Faculté laissée à un magistrat d'agir à sa guise et non d'après des règles ou des lois fixes.

DISCRÉTIONNAIREMENT [*diss-kré-si-o-nè-re-man*] adv. D'une manière discrétionnaire.

DISCRÉTOIRE [*diss-kré*] n. m. Assemblée de religieux ou de religieuses, formant le conseil du supérieur ou de la supérieure. || Salle où se tient cette assemblée.

DISCRIMINANT [*diss-kri-mi-nan*], **E** adj. (du lat. *discrimen, inis,* caractère distinctif). Qui établit une séparation entre deux termes.

— N. m. Algèb. Fonction des coefficients d'une équation du second degré à deux variables, qui permet de discerner si la courbe représentée par cette équation en coordonnées rectangulaires est une courbe proprement dite ou un système de deux droites, et, dans le cas de l'ellipse, si elle est réelle ou imaginaire. || Se dit également de l'expression $b^2 - 4ac$; *a, b, c* étant les coefficients de l'équation $ax^2 + bx + c = 0$. V. ÉQUATION.

— ENCYCL. Algèb. Considérons l'équation du second degré :

$$Ax^2 + 2Bxy + Cy^2 + 2Dx + 2Ey + F = 0.$$

Si on la résout par rapport à *y*, après avoir posé :

$$B^2 - AC = m$$
$$BE - CD = n$$
$$E^2 - CF = p,$$

on a :

$$y = -\frac{(Bx + E) \pm \sqrt{mx^2 + 2nx + p.}}{C}$$

Le trinôme sous le radical $mx^2 + 2nx + p$ joue un rôle important dans la nature de la courbe représentée par l'équation ; il a ses racines

réelles et inégales si : $n^2 - mp > 0$;
réelles et égales si : $n^2 - mp = 0$;
imaginaires si : $n^2 - mp < 0$.

Or, la fonction $n^2 - mp$ développée prend la forme :

$$C[AE^2 + CD^2 - 2BDE + F(B^2 - AC)].$$

La quantité entre crochets est le *discriminant* de l'équation ; ce discriminant Δ sert à discuter la nature de la courbe.

Quand le discriminant est nul, la courbe se réduit à un système de deux droites. On peut donc encore trouver le discriminant en exprimant que l'équation du second degré peut se décomposer en deux facteurs du premier degré.

Dans le cas des coordonnées trilinéaires, les polaires des trois sommets du triangle de référence, par rapport à la conique, se coupent au même point quand la conique se réduit à un système de deux droites. On trouvera donc encore le discriminant en exprimant que ces trois polaires sont des droites concourantes.

DISCRIMINATION [*diss, si-on*] n. f. (de l'angl. *discrimination*). Faculté de discerner, de distinguer.

DISCULPATION [*diss-kul-pa-si-on*] n. f. Action de disculper quelqu'un ; résultat de cette action : *Je suis ravi que ce soit à M. Puget que je doive ma* DISCULPATION. (Boileau.)

— ANTON. **Inculpation.**

DISCULPER [*diss-kul-pé*] v. tr. (du préfixe privat. *dis*, et du lat. *culpa*, faute). Justifier quelqu'un, en en montrant l'innocence : DISCULPER *un accusé.* || Justifier quelque chose, en en montrant la nécessité ou la légitimité : *Eût-il pu* DISCULPER *son injuste manie?* (Boileau.)

— ***Se disculper,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se justifier : *Je* ME SUIS DISCULPÉ *de l'avoir fait* (SON DISCOURS DE RÉCEPTION À L'ACADÉMIE) *trop long de quelques minutes.* (La Bruyère.)

— ANTON. **Inculper.**

DISCURSIF [*diss*], **IVE** adj. (lat. *discursivus ;* de *discursus,* discours, venu lui-même de *discurrere*). Qui va d'une idée à une autre, qui se disperse sur plusieurs objets : *Intelligence* DISCURSIVE.

— Logiq. Qui procède par étapes, tire une proposition d'une autre par raisonnement : *Faculté* DISCURSIVE. || Qui se déduit logiquement : *Raisonnement* DISCURSIF. || Qui n'est pas intuitif : *Science* DISCURSIVE.

— Ascét. Inquiet, agité : *Passage de l'état* DISCURSIF *à l'état contemplatif.* (Bossuet.)

— ENCYCL. Logiq. La connaissance *discursive* est la connaissance fondée sur le raisonnement, opposée à la connaissance *intuitive* ou directe. — Plus généralement c'est la connaissance qui passe d'un objet à l'autre ; la *comparaison* est un procédé de la connaissance discursive ainsi définie. V. INTUITIF, INTUITION.

DISCURSIVEMENT [*diss, man*] adv. D'une façon discursive.

DISCUSSIF [*diss*], **IVE** adj. (lat. *discussum,* supin de *discutere,* secouer). Logiq. Qui appartient à la discussion : *Question entrée dans la phase* DISCUSSIVE.

— Méd. anc. Fondant, résolutif, propre à dissiper les engorgements. (On dit plutôt RÉSOLUTIF, IVE.)

DISCUSSION [*diss*] n. f. (lat. *discussio*). Action de discuter, d'examiner : *L'histoire est une science toute de* DISCUSSION. || Action de discuter contradictoirement : *Les* DISCUSSIONS *du Conseil d'Etat.* || Manière de discuter : *Avoir la* DISCUSSION *nette, vive, ardente.*

— *Par extens.* Contestation : *Avoir une* DISCUSSION *avec quelqu'un.*

— Pop. *Avoir une discussion avec les pavés,* Tomber.

— Dr. *Discussion de biens,* Recherche, saisie et vente en justice des biens d'un débiteur. || *Bénéfice de discussion,* Exception par laquelle la caution, mise en demeure de payer, exige la discussion préalable des biens du débiteur principal. || *Sans division ni discussion,* Solidairement.

— Mathém. *Discussion d'une équation,* Examen théorique de ses termes et des diverses solutions auxquelles donnent lieu les diverses hypothèses qu'on peut faire sur les données.

— Loc. prov. **De la discussion jaillit la lumière,** Des opinions discutées contradictoirement se dégage la vérité.

— ALLUS. HIST. **Discussions byzantines,** Disputes oiseuses (par allusion aux disputes qui occupaient les Grecs du Bas-Empire alors qu'ils n'auraient dû songer qu'à se défendre contre leurs ennemis).

— SYN. **Discussion, altercation, contestation.** V. ALTERCATION.

DISCUTABLE [*diss*] adj. Qui peut être discuté, offre matière à discussion : *Des raisons* DISCUTABLES. || *Cela n'est pas discutable,* C'est absolument certain, *ou* Cela ne mérite pas d'être examiné.

— ANTON. **Indiscutable.**

DISCUTANT [*diss*], **E** adj. Qui aime la discussion : *Une certaine manie* DISCUTANTE *s'est emparée de la jeunesse.* (Stendhal.)

DISCUTER [*diss, té*] v. tr. (du lat. *discutere,* secouer). Examiner avec soin : DISCUTER *un problème, un texte, un fait, une question.* || Examiner contradictoirement, débattre, traiter : DISCUTER *une opinion, une affaire, un projet de loi, le budget. Le merveilleux disparaît dès qu'on le* DISCUTE. || *Discuter quelqu'un,* Le soumettre à un examen critique sous tous les rapports. || Absolum. : DISCUTONS *souvent, ne disputons jamais.* (De Ségur.)

— Dr. *Discuter les biens d'un débiteur, Discuter un débiteur,* Rechercher les biens d'un débiteur, dans l'intention de les faire vendre par voie de justice.

— ***Se discuter,*** v. pr. Au sens passif : *Tout* SE *peut* DISCUTER, *en somme.*

— SYN. **Discuter, agiter, débattre, traiter.** V. AGITER.

DISCUTEUR [*diss*], **EUSE** n. Qui discute, aime la discussion.

DISDIAPASON [*diss*] n. m. (du préfixe séparat. *dis,* et de *diapason*). C'est le nom que prenait, dans l'ancienne musique grecque, l'intervalle de la double octave.

DISEMME [*zèm'*] n. f. Bot. Syn. de PASSIFLORE.

DISENTIS, bourg de Suisse (canton des Grisons), sur le Rhin antérieur ; 1.700 hab. Abbaye de bénédictins, fondée au VIIe siècle, et dont les abbés étaient jadis princes de l'Empire et présidents de la Ligue grise. Tombeau de saint Colomban. (Le nom romanche est MUSTER.)

DISÉPALE adj. (du préfixe *di,* et de *sépale*). Qui est formé de deux sépales comme le calice du pavot, de la fumeterre, etc. (On écrit aussi DISSÉPALE.)

DISERT [*zèr'*], **E** adj. (lat. *disertus*). Qui parle facilement et avec agrément : *Avocat* DISERT. || Qui est dit avec une élégance facile : *Discours* DISERT.

— SYN. **Disert, éloquent.** L'orateur *disert* plaît par la facilité, l'élégance de sa parole, mais il émeut rarement ; il connaît son art et il y montre de l'habileté, mais le génie lui fait défaut. L'homme *éloquent* s'empare des esprits, émeut les cœurs et domine son auditoire. L'un brille par la diction, l'autre par la grandeur des pensées et par l'élévation.

DISERTEMENT [*zèr', man*] adv. D'une manière diserte.

DISETTE n. f. (origine inconnue). Rareté ou manque de choses nécessaires à la vie, et particulièrem. d'aliments : *Une année de* DISETTE. || Etat de pénurie : *On a quelque peine à voir ceux qui labourent dans la* DISETTE, *ceux qui ne produisent rien dans le luxe.* (Voltaire.) || *Par extens.* Manque, pénurie individuelle : *Etre dans une grande* DISETTE *de vrais amis.*

— *Fig.* Privation, défaut : DISETTE *d'esprit, d'idées, de sujets. Nous sommes dans une grande* DISETTE *de prêtres.* (Bossuet.)

— *Racine de disette,* ou elliptiquem. *Disette,* Nom donné à la betterave.

— SYN. **Disette, famine.** La *disette* est le manque ou la rareté des vivres. La *famine* est ou bien le résultat de la disette, ou bien la disette sévissant comme un fléau ; de toute façon c'est une disette extrême.

— SYN. **Disette, besoin, dénuement,** etc. V. BESOIN.

— ANTON. **Abondance.**

— ENCYCL. V. FAMINE.

DISETTE n. f. (de *dire*). *Pop.* Commérages, médisances.

DISETTEUX [*zè-teû*], **EUSE** n. et adj. Qui est dans la disette, qui est soumis à la disette : *Une* DISETTEUSE. *Un pays* DISETTEUX.

DISEUR, EUSE n. (de *dire*). Qui dit habituellement des choses d'un genre particulier : DISEUSE *de riens.* DISEUR *de bons mots, mauvais caractère.* (La Bruyère.) || Qui parle beaucoup, en dit plus qu'il ne fait :

Ces obligeants *diseurs* d'inutiles paroles.
MOLIÈRE.

|| *Un beau diseur,* Un homme qui se pique de bien dire. || *Un fin diseur, une fine diseuse,* Personne qui débite bien, déclame avec art.

— *Pop.* Menteur, hâbleur. || *Diseur de mots,* Sorcier. (Vx.)

— *Diseur, Diseuse de bonne aventure,* Qui fait profession d'annoncer ce qui doit arriver.

— PROV. **Les grands diseurs ne sont pas les grands**

faiseurs, Ceux qui se vantent le plus ou promettent le plus, sont ordinairement ceux qui font le moins. || **L'entente est au diseur,** C'est celui qui parle qui entend le mieux ce qu'il dit.

Diseuse de bonne aventure (LA), tableau de W. Van Mieris, au musée de Dresde. Une jeune et jolie femme a confié sa main à une vieille bohémienne. Cette peinture est remarquable par la finesse de l'exécution. Beaucoup d'autres artistes ont peint des *Diseuses de bonne aventure;* entre autres : le Caravage, Teniers, G. Honthorst, C. Bega, Watteau, N. Berghem, Ch.-L. Coypel, etc. Au Louvre, on trouve sur ce sujet un beau tableau du Caravage, une page magnifique de dessin et de couleur de Manfredi, et une toile du Valentin. (V. planche *Beaux-Arts XLVII.*)

DISGRÂCE [*diss*] n. f. (du préfixe privat. *dis,* et de *grâce* [avec le sens latin de faveur, crédit, d'après *gratia*] ; par l'ital. *disgrazia*). Perte de faveur, crédit, etc. : *Tomber dans la* DISGRÂCE *d'un ministre.* || *Par extens.* Infortune, malheur, revers : *Nous sommes presque toujours les artisans de nos* DISGRÂCES. *La guerre a ses faveurs ainsi que ses* DISGRÂCES. (Racine.)

— Défaut de grâce, de charme ; gaucherie, lourdeur, rudesse de caractère : *La* DISGRÂCE *allemande.* (Mme de Staël.)

— SYN. **Disgrâce, défaveur.** V. DÉFAVEUR.

— **Disgrâces, adversité, détresse, infortune, malheur, misère.** V. ADVERSITÉ.

— ANTON. **Faveur, bonnes grâces.**

DISGRACIANT [*diss, si-an*], **E** adj. Qui cause la disgrâce. (VX.)

DISGRACIÉ [*diss*], **E** adj. (ital. *disgraziato*). Qui manque de grâce, qui est laid, difforme : *Visage* DISGRACIÉ. || Qui manque de grâce, par rapport à l'esprit, au cœur : *Il y a des personnes* DISGRACIÉES *avec de bonnes qualités.* (La Rochefoucauld.)

DISGRACIER [*diss, si-é*] v. tr. (de *disgrâce.* — Se conjugue comme *prier.*) Retirer sa faveur, ses bonnes grâces à : DISGRACIER *un favori.*

— ***Disgracié, e,*** part. pass. du verbe *Disgracier.* Qui est tombé en disgrâce : *Courtisan* DISGRACIÉ. *Vauban fut* DISGRACIÉ *pour avoir plaidé la cause du peuple.* || Mal traité par : *Les plus* DISGRACIÉS *de la fortune ou de la nature.*

— Mar. anc. *Marin disgracié,* Marin qui est sur le point d'obtenir son rapatriement.

— Substantiv. : *Les* DISGRACIÉS *ont peu d'amis à la cour.* || Personne mal traitée par la nature, etc. : *Pauvre* DISGRACIÉE !

DISGRACIEUSEMENT [*diss, si-eû-ze-man*] adv. D'une manière disgracieuse : *Donner* DISGRACIEUSEMENT. *Refuser* DISGRACIEUSEMENT *un service.*

DISGRACIEUX [*diss, si-eû*], **EUSE** adj. (du préfixe privat. *dis,* et de *gracieux*). Dépourvu de grâce : *Robe, Tournure* DISGRACIEUSE. || Déplaisant, ennuyeux : *Besogne* DISGRACIEUSE. || Discourtois : *Refus* DISGRACIEUX.

DISGRÉGATION [*diss, si-on*] n. f. (de *disgréger*). Destruction de l'état d'agrégation. (Peu us.)

— Optiq. anc. Se disait de la propriété attribuée à certaines couleurs d'écarter les rayons visuels et de rendre la vision plus nette.

DISGRÉGER [*diss, jé*] v. tr. (du préfixe privat. *dis,* et de *agréger.* — Se conjugue comme *agréger.*) Anc. forme de DÉSAGRÉGER.

DISHLEY n. m. ou MOUTON DE DISHLEY. Zootechn. Variété ovine anglaise, actuellement désignée en Angleterre sous le nom de *leicester.* || *Dishley-mérinos,* Variété résultant du croisement de la race de dishley avec la race mérinos.

— ENCYCL. Les *dishleys,* créés vers 1760 par l'éleveur anglais Bakewell constituent une race qui a été considérablement améliorée. Bakewell lui-même est arrivé à transformer ces grands ovins, à la laine dure et à la viande médiocre, en des moutons d'une taille moins élevée, moins charpentés, mais à la laine douce et à la viande appréciée.

Mouton dishley-mérinos.

Le dishley actuel est un mouton vigoureux, précoce, de grande taille, lourd mais assez élancé. De robuste constitution, très résistant aux maladies, cette race britannique est extrêmement féconde et très bonne laitière. Elle vit nuit et jour dans des pâturages à climat doux mais humide. D'un poids allant de 80 à 130 kilogr., cet ovin donne un rendement de viande nette de 60 à 65 p. 100 de bonne qualité, une toison de 3 à 4 kilogr. de laine blanche, douce et forte.

Importés en France en 1833, par Yvart, les dishleys ont assez bien réussi, mais ils ont surtout été utilisés pour les croisements (*mouton de l'Ile-de-France, mouton dishley-mérinos*). En effectuant le croisement dishley-mérinos, on a eu pour but de créer une variété de mouton producteur de laine et de viande. Le dishley-mérinos s'est répandu dans beaucoup d'exploitations (régions de culture intensive) du nord, du centre, de l'ouest de la France et dans la région parisienne.

DISIDOLIQUE [*lik'*] adj. (du préfixe *dis,* et du gr. *eidos,* image). Physiq. Qui produit deux images.

disjecti membra poetæ (*les membres dispersés du poète*), mots tirés d'un passage d'Horace (*Satires I,* 4, 62). On applique ces mots du poète latin à tout ce qui est dispersé, épars, comme en ruine, mais rappelant encore l'ensemble qui fut harmonieux, et cela, qu'il s'agisse d'art, de littérature, de toilette, etc.

DISJOINDRE [*diss*] v. tr. (du préfixe privat. *dis,* et de *joindre.* — Se conjugue comme *joindre.*) Séparer ce qui est joint : DISJOINDRE *les ais d'une porte.*

Un vil lierre suffit à *disjoindre* un trophée.
HERÉDIA.

— ***Disjoindre deux causes,*** Les séparer pour que chacune soit l'objet d'une procédure spéciale.

— ***Disjoint, e,*** part. pass. du verbe *Disjoindre : Marches* DISJOINTES.

— Bot. *Espèces disjointes,* Espèces de plantes séparées dans leur distribution géographique par de grandes distances. (Ainsi le genre cardiochlamyde qui est représenté uniquement par deux espèces de Madagascar et trois du Laos et de la Chine.)

— Mus. *Degré disjoint.* V. DEGRÉ.

— ***Se disjoindre,*** v. pr. Au sens passif, Devenir disjoint.

— SYN. **Disjoindre, déjoindre.** V. DÉJOINDRE.

DISJOINTURE [*diss*] n. f. (de *disjoindre*). Action de se disjoindre : *La* DISJOINTURE *des marches, des parquets.*

DISJONCTEUR [*diss*] n. m. Electr. Interrupteur à rupture très brusque pourvu d'un mécanisme spécial, qui provoque son ouverture automatique lorsque certaines conditions sont réalisées, en particulier lorsque le courant qui traverse l'appareil atteint certaines valeurs limites ou encore lorsque la tension vient à manquer pour une cause quelconque, court-circuit en ligne par exemple ou arrêt de l'usine génératrice.

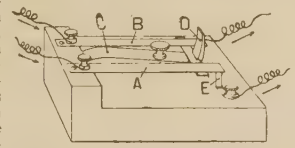

Disjoncteur : A, B. Lames de laiton dont les extrémités mobiles reposent sur des poupées E ; C, Ressort qui, en se détendant, soulève les extrémités des lames A et B, en interrompant le courant ; D. Griffe maintenant le ressort C en place.

— ENCYCL. Les *disjoncteurs* automatiques sont employés couramment pour la protection des lignes électriques de distribution d'énergie ; ils limitent efficacement les avaries qui pourraient survenir par suite des surintensités accidentelles. Certains sont capables de couper des courants d'une intensité et d'une tension très élevées correspondant à une puissance de 200.000 et même 300.000 kilowatts (400.000 chevaux) ; dans ce cas, leurs dimensions sont considérables et la rupture se fait toujours dans une grande cuve remplie d'huile spéciale et en plusieurs points à la fois (rupture double ou quadruple), la distance de rupture simple dépasse parfois 1 m. et la vitesse de la coupure est de l'ordre du centième de seconde ; toutes ces précautions sont nécessaires pour que l'arc de rupture qui correspond parfois à une puissance énorme, soit étouffé rapidement sans danger d'incendie.

DISJONCTIF [*diss*], **IVE** adj. (du lat. *disjunctus,* disjoint). Gramm. Qui relie les expressions, tout en marquant une séparation dans les idées : *« Ou », « soit », « ni », sont des mots* DISJONCTIFS, *des particules* DISJONCTIVES. || *Accents disjonctifs,* Accents toniques qui servent de signes de ponctuation dans la langue hébraïque.

— Logiq. *Proposition disjonctive,* Celle dont les termes sont séparés par une particule disjonctive. || *Syllogisme disjonctif,* Celui dont la majeure est une proposition disjonctive.

— ANTON. **Copulatif, conjonctif.**

— *Substantiv.* et au fém. Gramm. Particule disjonctive : *« Ou » est une* DISJONCTIVE.

— ENCYCL. Logiq. On appelle *disjonctive* une *double proposition* séparée en deux par la conjonction *ou : Ce général a exécuté les ordres reçus,* OU *il a trahi.* || On appelle *disjonctif* un raisonnement dont la première proposition est disjonctive : *Ce général a exécuté les ordres reçus,* OU *il a trahi. — Or il a exécuté les ordres. — Donc il n'a pas trahi.* (Une question étant posée, on peut faire plusieurs suppositions. Si l'on prouve que toutes ces suppositions, moins une, sont inadmissibles, et qu'on en conclue que la dernière doit être admise, on aura un raisonnement disjonctif. Pour que ce raisonnement soit bon, il faut que l'on ait fait une énumération complète de toutes les suppositions possibles dans le cas donné, et que ces suppositions soient contradictoires.)

— Géol. *Lignes disjonctives,* Nom donné par Sven à des cassures de l'écorce terrestre, jalonnant des effondrements (exemple, la grande fracture qui va de la Syrie à la mer Morte et suit la falaise abyssinienne).

DISJONCTIFLORE [*diss*] adj. (du lat. *disjonctus,* disjoint, et *flos, oris,* fleur). Bot. Dont les fleurs sont très écartées.

DISJONCTION [*diss, si-on*] n. f. (de *disjonctif*). Désunion, séparation : *Mettre une traverse à un volet pour empêcher la* DISJONCTION *des ais.*

— Biol. *Disjonction des caractères,* Juxtaposition sans fusion, chez un hybride ou un métis, des caractères paternels et maternels.

— Dr. V. la partie *encycl.*

— Logiq. Proposition dans laquelle on rapporte à un sujet, comme attributs possibles, plusieurs termes qui s'excluent réciproquement, comme dans celle-ci : *Une porte est* OUVERTE *ou* FERMÉE.

— Mus. anc. Espace qui séparait un tétracorde d'un autre tétracorde, lorsqu'ils n'étaient pas *conjoints.* || Espace qui séparait la mèse de la paramèse : *L'intervalle de la* DISJONCTION *était d'un ton.*

— Path. *Disjonction épiphysaire,* Lésion d'origine traumatique qu'on observe sur les os des jeunes sujets avant l'ossification du cartilage de conjugaison. (Dans cette lésion, il y a rupture de ce cartilage et symptômes corrélatifs d'une fracture.) || Séparation de parties qui doivent normalement être contiguës : DISJONCTION *des symphyses.*

— Rhétor. Suppression des particules conjonctives. || Figure de rhétorique qui consiste, quand on cite les paroles d'un interlocuteur à supprimer les mots qui lui attribuent ces paroles, comme : *dit-il, ajouta-t-il, reprit-il, etc.*

— ENCYCL. Rhétor. La *disjonction* ou *suppression des particules conjonctives* rend le discours plus rapide, comme dans ce vers :

Femmes, vieillards, enfants, s'embrassant avec joie...
RACINE.

La *conjonction* consiste au contraire à multiplier les particules conjonctives, comme dans ce vers :

Vous mettrez *et* l'Europe, *et* l'Asie *et* l'Afrique
Sous les lois d'un monarque...
CORNEILLE.

Quant à la *disjonction figure de rhétorique,* en voici un exemple (La Fontaine, *le Charlatan*) :

Un des derniers se vantait d'être
En éloquence si grand maître
Qu'il rendrait disert un badaud,
Un manant, un rustre, un lourdaud.
« Oui, messieurs, un lourdaud, un animal, un âne. »

— Biol. Dans l'amphimixie, les caractères du gamète mâle et du gamète femelle se trouvent généralement fusionnés, de telle sorte que les caractères du produit se trouvent intermédiaires entre ceux du père et de la mère. Mais souvent cette fusion est imparfaite ou même n'a pas lieu, quand les deux reproducteurs appartiennent à des races, à des variétés ou à des espèces différentes. C'est ainsi que, dans le croisement d'une plante à fleurs blanches et d'une plante à fleurs rouges, le produit peut présenter des fleurs panachées, blanc et rouge, dans lesquelles les caractères de coloration ne se sont donc pas fusionnés : c'est la *disjonction des caractères.* Cette disjonction peut atteindre non seulement les caractères ornementaux, mais encore les cellules profondes, et jusqu'aux éléments sexuels. On explique ainsi que les descendants présentent parfois, empruntés tantôt au père, tantôt à la mère, et même au grand-père et à la grand'mère, des ressemblances juxtaposées et poussées à un degré extrême.

— Dr. En droit, le mot *disjonction* exprime la séparation de deux ou plusieurs causes qui étaient réunies.

La disjonction est prononcée lorsque, l'une des causes étant prête à recevoir jugement, l'autre n'a point encore atteint le degré d'instruction nécessaire.

— Logiq. Le *syllogisme disjonctif* est un syllogisme qui a pour majeure une proposition disjonctive ; par exemple : OU *le déterminisme est scientifiquement prouvé,* OU *l'homme sain d'esprit doit être tenu pour responsable* (majeure) ; OR, *le déterminisme n'est pas scientifiquement prouvé* (mineure) ; DONC *l'homme sain d'esprit doit être tenu pour responsable* (conclusion). V. SYLLOGISME.

DISLÈRE (Paul), ingénieur et administrateur français, né à Douai en 1840. Élève de l'Ecole polytechnique, il en sortit dans le génie maritime (1861), remplit brillamment une mission comme ingénieur de la division navale du Mexique, et fut appelé à la direction de l'arsenal de Saïgon (1868-1871). Il fut successivement maître des requêtes (1879), puis conseiller d'Etat (1881), directeur des colonies au ministère de la marine (1882), directeur du commerce extérieur (1891). Son *Traité de législation coloniale* est classique. Président du conseil d'administration de l'Ecole coloniale, il fut nommé, en 1898, président de section au Conseil d'Etat.

DISLOCATEUR [*diss*], **TRICE** adj. Qui disloque.

DISLOCATION [*diss, si-on*] n. f. (de *disloquer*). Disjonction, écartement de choses contiguës ou emboîtées : *La* DISLOCATION *des pierres d'un mur, des os.*

— *Par extens.* Démembrement, séparation des parties d'un tout : *La* DISLOCATION *de l'Empire carolingien fut définitive après le traité de Verdun* (843).

— Acrobat. V. la partie *encycl.*

— Art milit. *Dislocation des troupes,* Opération par laquelle on dissout, en renvoyant chaque corps dans sa garnison, les troupes momentanément réunies pour exécuter des manœuvres.

— Géol. Résultats des mouvements de l'écorce terrestre. V. FAILLE, TECTONIQUE, etc.

— ENCYCL. Acrobat. Avant la soudure du squelette, avant que les os aient perdu la flexibilité des toutes premières années, les jambes sont soumises à des écartements devenant un peu plus grands tous les jours. On habitue d'abord le petit acrobate à prendre un pied dans la main, à le soulever à hauteur de sa tête, et, un peu plus tard, à s'asseoir et à se relever dans cette position. Le professeur met ensuite une main sur le dos de l'enfant, qui est debout devant lui, et l'amène à renverser le torse et la tête en arrière. Quand les reins ont acquis assez de souplesse dans le renversement, on place le jeune élève le dos tourné près d'un mur et contre lequel, s'appuyant des deux mains posées à plat, il doit chaque jour descendre, renversé, plus bas de quelques centimètres, jusqu'à ce que, complètement ployé en deux, les mains viennent à toucher les talons. De cette façon, la contractibilité des muscles du dos est augmentée, en même temps que se dilatent les nerfs correspondant à la colonne vertébrale, et qui servent de liens à chaque vertèbre. L'enfant exécute ensuite toute la progression des exercices acrobatiques du « tapis ». Enfin, il se spécialise et se prépare à devenir antipodien, chéirobate, équilibriste ou « caoutchouc ». Les *caoutchoucs* sont les véritables *disloqués* ou « désossés ». Ces hommes-serpents, enfermés dans des maillots aux paillettes éblouissantes, ont été particulièrement désarticulés dans le bas âge.

DISLOCATURE [*diss*] n. f. Forme anc. de DISLOCATION.

DISLOQUEMENT [*diss, man*] n. m. Etat de ce qui est disloqué.

DISLOQUER [*diss, ké*] v. tr. (du préfixe *dis,* et du lat. *locare,* placer). Déplacer, déboîter, désunir : DISLOQUER *un bras, les os d'un membre, une machine :*

J'ai *disloqué* ce grand niais d'alexandrin.
V. HUGO.

|| Rompre les articulations par un accident ou par un supplice.

— *Fig.* Déranger les parties de, Désunir : DISLOQUER *un système, un drame.* DISLOQUER *un Etat, une société.*

— ***Disloqué, e,*** part. pass. du verbe *Disloquer.* Déplacé, démis. || Dégingandé. || *Etre disloqué,* Avoir une infirmité qui rend difficile la station verticale et les mouvements. || *Armée disloquée,* Armée dont les différents corps ont été renvoyés dans leurs garnisons ou leurs cantonnements. || *Discours disloqué, Pièce disloquée,* Discours, Pièce dont les diverses parties ne tiennent pas ensemble.

— *Substantiv.* Personne dont les membres semblent désarticulés : *Les* DISLOQUÉS *du cirque.*

— ***Se disloquer,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.) : Etre disloqué, désuni.

— ANTON. **Emboîter et remboîter, monter et remonter.**

DISMAL SWAMP (*Marais maudit*), anc. région marécageuse des Etats-Unis, aux confins de la Virginie et de la Caroline du Nord, marquant le début de la longue rangée de marécages qui bordent la côte atlantique jusqu'à la pointe méridionale de la Floride. Elle est couverte

en partie par le lac Drummond, que traverse le *Dismal Swamp Canal* ou « Canal du Marais maudit ». Le Dismal Swamp est aujourd'hui, pour partie, asséché et cultivé.

dis manibus, mots lat. signif. *Aux dieux mânes,* formule latine funéraire, dont les initiales D. M. se retrouvent souvent sur les sépultures païennes.

Diso, ville d'Italie (Apulie, prov. de Lecce), près du canal d'Otrante ; 3.600 hab.

disome adj. (du préfixe *di,* et du gr. *sôma,* corps). S'est dit des monstres doubles.

disomie [*mî*] n. f. Nom général de la monstruosité constituée par l'existence de deux corps soudés en un point quelconque.

disomose n. f. Minér. Arséniosulfure naturel de nickel, (Ni As S) qu'on appelle aussi NICKEL ÉCLATANT, NICKEL GRIS. || Syn. de GERSDORFFITE.

disomum [*mom'*] n. m. (du préfixe *di,* et du gr. *sôma,* corps). Archéol. chrét. Tombeau qui contient deux corps.

Dison, ville de Belgique (Liége, arrond. admin. de Verviers), sur la Biez, affluent de la Vesdre ; 12.000 hab. Confiserie, fabriques de draps et d'étoffes de laine, filatures. Carrières de pierre de taille.

dispache [*diss*] n. f. (ital. *dispaccio*). En langage d'assurances maritimes, Nom donné au règlement des comptes entre les assurés et les assureurs.

dispacheur [*diss*] n. m. (rad. *dispache*). Agent spécial chargé, dans l'assurance maritime, soit de faire les règlements des pertes ou avaries des navires, soit de les vérifier.

dispair [*di-spèr*], **E** adj. (du préfixe privat. *dis,* et de *pair*). Qui n'est pas pareil : *Homme qui a des yeux* DISPAIRS.

disparaissant [*diss, rè-san*], **E** adj. Qui disparaît : *S'exercer au tir sur des silhouettes* DISPARAISSANTES.

disparaître [*diss, rêtr'*] v. intr. (du préfixe privat. *dis,* et de *paraître.* — Se conjugue comme *paraître.* — Prend l'auxiliaire AVOIR ou ÊTRE, selon qu'on veut marquer l'action ou l'état.) Cesser d'être visible, de paraître : *Les étoiles filantes paraissent et* DISPARAISSENT *comme par enchantement. Le soleil* A DISPARU ; et *au fig.* :

Tout *disparaît* dans Rome auprès de sa grandeur.
RACINE.

|| Se retirer : *Un homme habile sait* DISPARAÎTRE *le moment qui précède celui où il serait de trop quelque part.* (La Bruyère.) || Se retirer précipitamment, s'esquiver : *Dire que les banquiers qui* DISPARAISSENT *ne nuisent en rien aux banquiers qui s'établissent !* || Venir à manquer subitement : *Livres, pièces qui* ONT DISPARU.

— Cesser d'être : *Que de gens* ONT DISPARU *cette année !*

De la terre ils étaient *disparus.*
VOLTAIRE.

et au fig. : *Mes douleurs, mes soucis* ONT DISPARU. *La probité* DISPARAÎT *de ce monde.*

— ***Disparu, e,*** part. pass. du verbe *Disparaître* (au propre et au fig.).

— Substantiv. : *Les* DISPARUS.

— Dr. V. ABSENCE.

— ANTON. **Apparaître, et reparaître.**

— ENCYCL. Milit. En campagne, les *militaires disparus* sont ceux dont l'absence est constatée sans qu'on puisse en certifier le décès conformément à la loi. L'officier chargé de l'état civil aux armées établit alors un procès-verbal de disparition qui indique les circonstances et les présomptions de décès ; transmis au ministre de la guerre il servira aux tribunaux chargés, le cas échéant, de prononcer le décès. Tout témoignage doit être recueilli par les corps de troupes, et porté sur un registre *ad hoc.*

disparate [*diss*] adj. (lat. *disparatus* part. pass. de *disparare,* rendre inégal). Qui contraste d'une façon choquante : *Des couleurs* DISPARATES. *Sentiments* DISPARATES. (On a dit DISPARAT au masc.)

— *Substantiv.* et au fém. Manque d'accord, contraste choquant : *La* DISPARATE *de goûts et de caractères éclate dès le lendemain du mariage.* (Fourier.)

disparate [*diss*] n. f. (espagn. *disparate*). Incartade, extravagance : *Ce sont ces* DISPARATES-*là qui font que je vous crains près de moi.* (Mme de Maintenon.) [Vx.] (On trouve DISPARADE.)

dispareil [*diss, rèy'*], **eille** adj. Qui n'est pas pareil. (Vx.)

disparité [*diss*] n. f. (du préfixe privat. *dis,* et de *parité*). Manque de parité ; disproportion, désaccord : *La* DISPARITÉ *de l'âge, des caractères.*

— SYN. **Disparité, différence, dissemblance,** etc. V. DIFFÉRENCE.

— ANTON. **Analogie, conformité, homogénéité, parité, ressemblance, similitude.**

disparition [*diss, si-on*] n. f. Action de disparaître ; Son résultat : *La* DISPARITION *de la lune derrière les nuages. La* DISPARITION *d'un invité. La* DISPARITION *d'un portefeuille.*

— ANTON. **Apparition.**

dispatcher [*diss-pat'-cheur*] n. m. (mot angl.). Agent chargé de la régularisation du trafic de l'ensemble d'une zone de *dispatching-system.*

dispatching-system [*diss-pat'-chinngh'-siss-tèm'*] n. m. (mots angl.). Chem. de f. Organisation propre à régler, d'un point déterminé, avec le maximum de rendement, la marche et le passage des trains de toute catégorie, le long d'une grande voie.

— ENCYCL. Un agent spécial appelé *dispatcher* est en relation téléphonique permanente avec tous les postes, gares, bifurcations, situés le long du parcours intéressé ; il suit la marche de tous les trains pénétrant sur le parcours, et donne directement à chaque poste les ordres de garages, arrêts, remises en route, etc., pour assurer avec le maximum de coordination la marche régulière des trains les plus rapides, et les seuls garages indispensables aux trains lourds ou plus lents qu'il doit intercaler entre les premiers.

Ce dispositif centralise ainsi en quelques points principaux la régularisation de tout le trafic d'un réseau.

dispendieusement [*diss-pan, man*] adv. D'une façon dispendieuse.

dispendieux [*diss-pan-di-eû*], **EUSE** adj. (lat. *dispendiosus;* de *dispendere,* dépenser). Qui nécessite une grande dépense, de grands frais : *Train de maison* DISPENDIEUX. *Tout procès est* DISPENDIEUX.

— ANTON. **Gratuit, à bon marché, économique.**

dispensable [*diss-pan*] adj. *Cas dispensable,* Cas pour lequel on peut accorder dispense.

dispensaire [*diss-pan-sèr'*] n. m. Lieu où l'on donne gratuitement des consultations, des médicaments, aux malades indigents, mais où ceux-ci ne sont pas hospitalisés.

— ENCYCL. Les *dispensaires* sont destinés aux malades pauvres. Dans certains dispensaires d'enfants l'on donne aussi, outre du lait pour les nourrissons, un ou deux repas aux mères.

Les *dispensaires* dits « de salubrité » sont destinés à l'examen des prostituées malades, et aux soins qui leur sont nécessaires.

dispensataire [*diss-pan, tèr'*] n. et adj. Se dit de la personne qui a reçu une part dans la distribution d'une somme.

dispensateur [*diss-pan*], **trice** n. Qui distribue, répartit : *Le* DISPENSATEUR *des aumônes. Un grand ministre est celui qui est le plus sage* DISPENSATEUR *des revenus publics.* (Montesquieu.)

— Antiq. rom. Payeur ou trésorier militaire, sous les empereurs romains. || Esclave chargé des écritures, de la caisse ou de l'intendance d'une maison.

— ENCYCL. A Rome, on appelait *dispensateur* (*dispensator*) l'esclave chargé des payements soit chez les particuliers, soit dans les services publics, les municipes et les corporations.

dispensatif [*diss-pan*], **ive** adj. Qui dispense de. (Peu us.)

dispensation [*diss-pan, si-on*] n. f. Distribution, répartition : DISPENSATION *équitable. L'inégale* DISPENSATION *des biens et des maux du monde.* (Bossuet.) || Administration : *La* DISPENSATION *des choses humaines.* (Massillon.)

dispense [*diss-panss'*] n. f. (de *dispenser*). Décharge d'une règle établie : DISPENSE *de jeûne.* DISPENSE *du maigre.* DISPENSE *d'âge.* || Pièce qui constate la dispense. || Remise de ce qui a été fait contrairement aux prescriptions religieuses : *Donner la* DISPENSE *d'un péché.*

— *Dispense de mariage,* Dispense relative aux empêchements, et, dans le droit canonique, aux publications et au domicile.

— Dr. canon. *Dispense de bâtardise,* Acte par lequel le pape ou le roi donnait à un bâtard le titre d'enfant légitime, et le rendait apte à entrer dans les ordres ou à posséder un bénéfice.

— SYN. **Dispense, exemption, immunité.** La *dispense* implique l'idée d'une faveur accordée, et c'est un acte d'autorité. L'*exemption,* c'est plus particulièrement la dispense d'une obligation commune, générale, et le mot s'étend à tous les genres de charges matérielles ou morales. *Immunité* est proprement un terme de jurisprudence et de fiscalité, et marque plus spécialement l'exemption de droits fiscaux, de certaines obligations civiles.

— ENCYCL. Dr. canon. L'Eglise ne peut disposer ni de la loi naturelle, ni des lois divines positives ; elle peut seulement les interpréter. Elle ne donne véritablement de *dispenses* que de ses propres lois. En principe, l'autorité qui a édicté la loi peut seule en dispenser. Selon le concile de Trente, il faut, pour légitimer la dispense : 1° un *motif* urgent et juste ; 2° une *enquête* préalable et sérieuse ; 3° la *gratuité.* Cette condition n'exclut ni les frais de chancellerie ni les *componendes* (v. ce mot).

— Dr. civ. En matière de mariage, des *dispenses d'âge* et de parenté peuvent être accordées par le chef de l'Etat (C. civ., art. 145 et 164). Le procureur de la République peut, pour des causes graves, dispenser de la publication et de tout délai (art. 169).

Sur les causes qui dispensent de la *tutelle,* v. ce mot.

Sur la dispense de *rapport* des dons et legs, v. RAPPORT.

— Milit. *Dispenses du service militaire.* Bien qu'en principe le service militaire soit égal pour tous et que cette égalité soit inscrite au frontispice de la loi de recrutement, il y a toujours eu des dispenses en temps de paix, sauf dans la période d'application des lois de recrutement de 1905 et 1913. La loi de recrutement du 1er avril 1923 n'en comportait aucune au moment où elle a été votée. Mais dès 1925 il était accordé au fils aîné d'une famille de cinq enfants de ne faire que douze mois de service au lieu de dix-huit mois. Si le frère aîné n'a pas profité de cette disposition, le frère puîné et, après lui, le troisième frère si le deuxième est dans le même cas, et ainsi de suite, jouissent de la même réduction ; les enfants tués à la guerre ou qui sont morts de blessures ou de maladies contractées au service entrent dans le décompte des enfants vivants.

Toutefois, dans le régime de la loi de 1923, les Français et naturalisés Français résidant dans une colonie, pays de protectorat ou territoire à mandat, autres que l'Algérie, la Tunisie ou le Maroc, peuvent exceptionnellement, s'il ne se trouve pas de corps de troupes stationné à proximité suffisante, être dispensés de la présence effective sous les drapeaux. Dans le cas où cette situation viendrait à se modifier avant qu'ils atteignent l'âge de trente ans révolus, ils seraient appelés dans le corps de troupes le plus voisin, pour y recevoir l'instruction militaire pendant un laps de temps qui ne pourrait dépasser dix mois.

Les jeunes gens établis à l'étranger hors d'Europe ou des pays limitrophes de la Méditerranée avant l'âge de dix-huit ans bénéficient de la même dispense ; ils peuvent cependant être autorisés par le ministre de la guerre, sur l'avis conforme des représentants de l'Etat français à l'étranger, à faire en France, pour achever leurs études, des séjours supérieurs à trois mois, à condition d'être régulièrement inscrits dans une faculté et de rester hors de France jusqu'au passage de leur classe dans la deuxième réserve.

Des dispenses peuvent être encore accordées pour les hommes des réserves astreints à des périodes d'exercices dans la disponibilité et la première réserve à ceux qui résident à l'étranger, sur l'avis des consuls de France, à ceux qui sont classés dans le service auxiliaire, enfin aux affectés spéciaux.

Les militaires non-officiers ayant accompli au moins cinq ans de service sont dispensés de la moitié des périodes d'exercices de la première réserve.

— Sous le régime de la loi de 1889, jusqu'en 1905, les « dispensés » de l'art. 23 étaient incorporés dans des « pelotons de dispensés », en vue de la préparation d'officiers de réserve. La suppression des *dispenses* à partir de 1905 a contribué à la transformation de l'organisation militaire en ce qui concerne la formation des officiers de réserve. V. PRÉPARATION MILITAIRE SUPÉRIEURE.

dispenser [*diss-pan-sé*] v. tr. (lat. *dispensare,* répartir ; du préfixe *dis,* et de *pensare,* peser). Départir, distribuer, donner : DISPENSER *l'éloge et le blâme.* DISPENSER *des secours.* DISPENSER *des fonctions.* || Répartir, régler :

Quant à son temps, bien sut le *dispenser.*
LA FONTAINE.

|| *Dispenser les médicaments,* Les doser. (Vx.)

— *Dispenser à,* Autoriser à faire quelque chose. (Vx.)

— *Dispenser de,* Autoriser à ne pas faire, décharger de : DISPENSER DU *jeûne, d'une corvée, etc. Le bien-dire ne* DISPENSE *pas* DU *bien-faire.* (Mirabeau.) *Je vous* DISPENSE DE *m'accompagner.*

— Absolum. *Dispensez-moi, je vous supplie.* (La Fontaine.) || Dans le langage religieux, Absoudre : *Le pape seul peut* DISPENSER *en cas de simonie.*

— ***Dispensé, e,*** part. pass. du verbe *Dispenser.*

— Substantiv. *Le peloton des* DISPENSÉS.

— ***Se dispenser,*** v. pr. Au sens passif, Etre réparti, etc.

— Au sens réfléchi : *Se dispenser à,* S'autoriser à (Vx.) ; et *Se dispenser de,* Se soustraire à : SE DISPENSER DE *tout travail.*

— SYN. **Dispenser, départir, distribuer,** etc. V. DÉPARTIR.

— ANTON. **Assujettir, astreindre, contraindre, exiger, forcer, obliger.**

dispéride [*diss*] n. f. Genre de plantes herbacées, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant vingt-cinq espèces, qui croissent à l'île de France, à Bourbon, au cap de Bonne-Espérance. (On dit aussi DISPÉRIS.)

disperme [*diss-pèrm'*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *sperma,* semence). Bot. Qui contient deux graines. || On a dit quelquefois DISPERMATIQUE.

dispersement [*diss-pèr, man*] n. m. Action de disperser ; état de ce qui est dispersé.

disperser [*diss-pèr-sé*] v. tr. (lat. *dispersum* supin de *dispersere,* répandre). Eparpiller, jeter çà et là : DISPERSER *des papiers, des débris.* || Diviser, séparer, en faisant aller de divers côtés : DISPERSER *une belle collection.* DISPERSER *un rassemblement, des bataillons ennemis.*

— Fig. : DISPERSER *ses efforts. L'éducation faite en s'amusant* DISPERSE *la pensée.* (Mme de Staël.)

— ***Dispersé, e,*** part. pass. du verbe *Disperser : Combattre en ordre* DISPERSÉ.

— ***Se disperser,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Ils* SE DISPERSÈRENT *dans toutes les directions ;* et au fig. : *Se disperser,* Ne pouvoir se concentrer sur un seul objet.

— Au sens passif : *Et les trônes, roulant comme des feuilles mortes,* SE DISPERSAIENT *aux vents.* (V. Hugo.)

— ANTON. **Agglomérer, centraliser, concentrer, rallier, rapprocher, rassembler, réunir.**

dispersif [*diss-pèr*], **ive** adj. Phys. Qui disperse la lumière : *Le pouvoir* DISPERSIF *du prisme.*

— *Fig.* Non-concentré : *Au moyen âge, les gouvernements étaient* DISPERSIFS.

dispersion [*diss-pèr*] n. f. (du lat. *dispersio*). Action de disperser ou de se disperser. Etat de ce qui est dispersé : *La* DISPERSION *d'une armée. Vous avez rassemblé les* DISPERSIONS *d'Israël.* (Massillon.)

— *Fig.* Manque de concentration : *Nous autres, gens cultivés, nous nous énervons par la* DISPERSION *de l'esprit.* (Michelet.)

— Art milit. *Dispersion des coups,* Phénomène qui fait qu'en tirant plusieurs fois avec la même arme et dans les mêmes conditions, on n'atteint cependant pas la cible au même point, par suite des causes qui modifient d'un coup à l'autre la direction ou la portée. (On a déterminé empiriquement les *lois* de cette dispersion.)

— Chim. Nom donné à tout corps solide, liquide ou gazeux contenant, uniformément réparti dans sa masse, un autre corps en solution vraie ou colloïdale. (L'air est une dispersion gazeuse d'oxygène dans l'azote, ou inversement ; le brouillard, une dispersion d'eau dans l'air ; les solutions et les émulsions sont des dispersions de solides et de liquides dans un autre liquide ; les verres colorés sont des dispersions de métaux ou métalloïdes [or, cuivre, sélénium] dans le verre.)

— Electr. La dispersion *électrique* est la diminution de potentiel d'un conducteur par son contact avec l'air atmosphérique. || *Dispersion magnétique,* Partie du flux magnétique d'une machine non utilisée dans le circuit induit.

— Physiq. Elargissement d'un faisceau lumineux, produit par l'inégalité de réfraction des différents rayons. || Séparation de la lumière blanche en rayons de diverses couleurs.

— ENCYCL. Physiq. Si l'on pratique dans le volet d'une chambre noire une petite ouverture par laquelle on laisse pénétrer les rayons solaires, et qu'on les reçoive sur une des faces inclinées d'un prisme de flint-glass, disposé horizontalement, ces rayons seront non seulement déviés de leur direction naturelle, mais décomposés en sept couleurs principales bien distinctes. Les rayons colorés que l'on obtient, reçus sur un écran, donnent le *spectre* solaire ; ils se présentent dans l'ordre suivant : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge. V. SPECTRE. La différence entre les indices de réfraction des rayons violets et des rayons verts est appelée *coefficient de dispersion.*

— Balist. *Dispersion du tir.* Les conditions de tir d'un projectile déterminé dans un canon donné, avec les mêmes éléments de pointage, ne sont jamais, quelques précautions qu'on prenne, identiques d'un coup à l'autre. Les irrégularités nombreuses sont dues à des causes *balistiques, aérologiques,* à *l'erreur* personnelle des *pointeurs,* et au jeu des *instruments de pointage.* Les causes *balistiques,* différence de poids des obus, des charges, variation de la vivacité de la poudre suivant le lot de poudre employé, différence de forme de la fusée, agissent sur la *vitesse initiale* du projectile, qui varie légèrement d'un coup à l'autre. Les causes *aérologiques* : variation de la pression, de la température et de l'état hygrométrique de l'air

ambiant, modifient la *densité balistique* de l'air et par suite sa résistance, il en résulte une variation dans la *portée* et la *dérivation;* enfin, les erreurs légères de pointage dues aux pointeurs et au jeu des instruments de pointage modifient également la portée et la direction du projectile. De ces causes d'irrégularité il résulte qu'une série de projectiles tirés dans un canon dans les mêmes conditions de pointage et de chargement ne tombent pas au même point mais se répartissent sur le terrain suivant une loi déterminée qu'on appelle *loi de la dispersion du tir.* Tant que le nombre de coups tirés est faible, les projectiles semblent se répartir sur le terrain d'une manière arbitraire; mais si le nombre de coups tirés devient suffisamment grand, cent par exemple, on remarque : 1° que les points de chute se répartissent à l'intérieur d'une surface sensiblement rectangulaire (*rectangle de dispersion*); 2° que les points de chute sont beaucoup plus nombreux dans la région centrale du rectangle que dans les régions marginales; 3° que si, par le centre du rectangle de dispersion — appelé *point moyen du tir* — l'on mène une droite perpendiculaire à la direction du tir, les deux demi-rectangles ainsi formés contiennent chacun la moitié des coups tirés.

— Dans le *tir fusant,* aux causes d'irrégularité du *tir percutant* s'ajoutent les irrégularités inhérentes au *débouchage des évents* et à la combustion de la *fusée.* Les écarts probables en portée et en hauteur du tir fusant sont donc supérieurs aux mêmes écarts dans le tir percutant. V. ÉCART.

DISPERSOÏDE [*diss*] n. m. Système colloïdal dans lequel une substance est dispersée sous forme de particules dans un milieu solide, liquide ou gazeux.

DISPHARAGOSE [*diss-fa*] n. f. Helminthiase préintestinale due à la présence dans le ventricule succenturié et dans le gésier de la poule, de l'oie, du canard et du cygne, d'un *dispharagus,* parasite de l'ordre des *nématodes.*

DISPIRA [*diss*] n. f. Bot. Genre de mucédinées, qui présentent des filaments se dichotomisant plusieurs fois, à dernières ramifications cornues; tête fructifère en goupillon. (La *dispira cornuta* vit en parasite sur les mucorinées.)

DISPIRÈME [*diss*] n. m. (du gr. *dis,* deux, et *spirêma,* peloton). Histol. Spirème double qui, au cours de la mitose, apparaît aux pôles de la cellule, quand les chromosomes se regroupent pour former les éléments nucléaires des deux nouvelles cellules.

displicuit nasus tuus, mots lat. signif. *Ton nez a déplu.* Hémistiche de Juvénal (*Satires,* VI, 495). Le poète vient de rappeler les mauvais traitements que parfois les dames romaines faisaient subir à leurs servantes. Il ajoute : « Est-ce sa faute, à cette jeune fille, *si ton nez t'a déplu?* », c'est-à-dire : « Est-ce sa faute, si aujourd'hui tu te trouves laide? » Dans les applications, on donne à cet hémistiche un sens beaucoup plus général pour faire entendre que quelqu'un est la victime du caprice, de l'arbitraire : *son nez a déplu.*

DISPONDAÏQUE [*diss-pon-da-ïk'*] adj. (rad. *dispondée*). Qui est formé par un double spondée : *Mesure* DISPONDAÏQUE.

DISPONDÉE [*diss, dé*] n. m. (du préfixe *di,* et de *spondée*). Métriq. Pied composé de deux spondées, c'est-à-dire de quatre syllabes longues.

DISPONDYLES [*diss, dil'*] n. m. pl. Groupe de squales ou requins caractérisés par leur colonne vertébrale à éléments incomplets. Ils possèdent toujours aussi plus de cinq paires de fentes branchiales. (Ce sont les *hexanchus* et *heptanchus,* vulgairement appelés *grisets,* qui se rencontrent dans les mers européennes.)

DISPONIBILITÉ [*diss*] n. f. Etat d'une chose disponible; faculté de disposer d'une chose : *La* DISPONIBILITÉ *d'un appartement. La* DISPONIBILITÉ *des capitaux est essentielle au commerce.*

— Admin. Situation d'un fonctionnaire, d'un employé, momentanément écarté de l'exercice de sa fonction, sans perdre ses droits à l'avancement.

— Admin. milit. V. la partie *encycl.*

— Banq. Fonds disponibles. (Dans un bilan l'excédent des disponibilités [actif immédiatement réalisable] sur les exigibilités [passif exigible] fait ressortir l'aisance de la trésorerie. D'autre part, parmi les postes de l'actif, les disponibilités s'opposent aux immobilisations [mobilier, matériel, immeubles, terrains].)

— Dr. Faculté de disposer de ses biens.

— ANTON. **Activité, indisponibilité.**

— ENCYCL. Admin. La *disponibilité* est la position spéciale de certains fonctionnaires momentanément sans emploi ou bien détachés temporairement de leur administration. En principe, le fonctionnaire de l'Etat en disponibilité ne touche aucun traitement; tel est le cas des ingénieurs des ponts et chaussées ou des mines, des professeurs de l'enseignement public, etc. Exceptionnellement, des traitements de disponibilité sont alloués aux agents diplomatiques et consulaires, ainsi qu'aux préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture. La durée de la position de disponibilité est limitée; le traitement qui y est attaché ne peut dépasser certains maximums et est soumis aux règles prohibitives du cumul.

La loi du 14 avril 1924 sur les pensions a maintenu la règle d'après laquelle le temps de disponibilité ne compte pas pour la retraite des fonctionnaires civils; toutefois, dans les conditions prévues par la loi ou par décrets en conseil d'Etat pour les agents extérieurs des affaires étrangères, les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, les préfets, etc., le temps de disponibilité est compté comme service effectif pour cinq ans au maximum, mais la retenue est exercée pendant ce temps sur le dernier traitement d'activité.

— Admin. milit. Situation des soldats renvoyés ou maintenus dans leurs foyers selon certaines règles variables avec la législation en vigueur.

Les généraux en *disponibilité* sont ceux momentanément sans emploi. Ils conservent leurs droits à la solde de présence, sans accessoires, pendant les six premiers mois, puis ne reçoivent que la solde d'absence.

DISPONIBLE [*diss*] adj. (du lat. *disponere,* disposer). Dont on peut disposer : *Logement, Capital* DISPONIBLE.

— Admin. Se dit d'un employé momentanément sans service effectif.

— Admin. milit. Se dit d'un militaire en disponibilité. Les *non-disponibles* ou *affectés spéciaux* sont les hommes des réserves qui, à la mobilisation, restent employés à un service public auquel ils sont indispensables.

— Dr. Se dit de la portion de biens dont on peut disposer par donation ou par testament : *Quotité* DISPONIBLE. V. QUOTITÉ.

— N. m. Comm. Ce dont on peut disposer; valeurs réalisables plus ou moins immédiatement. (En terme de bourse, le *disponible* comprend les marchandises à la disposition de l'acheteur, et qu'on peut livrer tout de suite. En comptabilité, les *valeurs disponibles* comprennent l'argent, les effets, les marchandises et les titres. Les *valeurs indisponibles* sont celles qui sont immobilisées en mobilier, matériel, fonds de commerce, ou qui sont transitoirement engagées en constructions, fabrications, cultures, etc.)

— ANTON. **Employé, engagé, occupé, pris, indisponible, en activité.**

DISPORE [*diss*] n. m. Genre de liliacées, comprenant des herbes à feuilles alternes, au nombre de douze espèces, à fleurs en cymes latérales, qui croissent en Asie montagneuse et en Amérique boréale, et ont presque toutes été introduites en Europe.

DISPOS [*diss-po*] adj. m. (lat. *dispositus;* de *disponere,* disposer). Qui est dans de bonnes dispositions de santé, d'activité : *Soldats* DISPOS. *Frais et* DISPOS. *Esprit* DISPOS. DISPOS *du talon.* (Régnier.) DISPOS *de la langue.* (Benserade.)

— REM. Le féminin DISPOSE était usité autrefois.

— ANTON. **Incommodé, indisposé, maladif.**

DISPOSANT [*diss, zan*], **E** n. (de *disposer*). Personne qui fait une donation entre vifs ou par testament.

— N. m. Astrol. Planète qui possède plusieurs dignités dans les régions du ciel et aux lieux du soleil et de la lune.

DISPOSER [*diss-po-zé*] v. tr. (lat. *disponere*). En parlant des choses, Arranger, placer dans un certain ordre : DISPOSER *des chaises autour d'une table, des fleurs sur une étagère, des sentinelles autour d'un poste.* || Approprier à une certaine fin : DISPOSER *un théâtre en salle de bal.*

— En parlant des personnes, Mettre dans certaines dispositions : *L'étude nous* DISPOSE *à la joie. Le printemps* DISPOSE *l'âme aux douces impressions.* (A. Karr.) *La franchise d'un homme devrait toujours nous* DISPOSER *en sa faveur.* || Préparer pour : DISPOSER *quelqu'un à la mort.*

— *Intransitiv.* Régler, prescrire : *La loi ne* DISPOSE *que pour l'avenir.* || En style admin. on dit : *Disposer que : Règlement qui* DISPOSE QUE *les ouvriers devront,* etc.

— *Disposer de,* Avoir à sa disposition : *Employer toutes les ressources* DONT *on peut* DISPOSER. || User librement de : *Les mineurs ne peuvent* DISPOSER DE *leurs biens.*

Mais, pour *en disposer,* ce sang est-il à vous?
CORNEILLE.

L'imagination DISPOSE DE *tout.* (Pascal.) || User de l'aide de : DISPOSEZ DE *moi comme il vous plaira.* — Fam. *Disposer de quelqu'un comme des chouz de son jardin,* En disposer sans réserve, en user sans ménagement. — Fig. : *Dieu* A DISPOSÉ DE *lui,* Il est mort. || Aliéner : DISPOSER DE *ses biens en faveur d'un ami.*

— En termes de comm., Tirer une traite sur un client. (On dit aussi FOURNIR.) [Le commerçant qui *dispose* sur un client a soin de l'en prévenir, pour que celui-ci prenne note de la somme qu'il devra payer à l'échéance.]

— Astrol. On dit qu'une planète dispose d'une autre, lorsqu'elle la reçoit dans sa propre maison.

— ***Se disposer,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE DISPOSER *à partir, à combattre, à mourir.*

— Au sens passif, Etre disposé, placé : *Ces divers objets* SE DISPOSENT *agréablement.*

— PROV. **L'homme propose, et Dieu dispose.** V. DIEU.

— SYN. **Disposer, apprêter, préparer.** V. APPRÊTER.

DISPOSEUR [*diss*] n. m. Qui dispose.

DISPOSITIF [*diss*] n. m. (du lat. *dispositus,* disposé). Dr. Partie d'un acte législatif ou d'une décision judiciaire qui statue et dispose impérativement. || Partie des conclusions d'un plaideur qui détermine la décision sollicitée par lui.

— Art milit. Partage d'une troupe en fractions ayant chacune un rôle particulier à remplir pour concourir au même but.

— Fortif. Plan suivant lequel un ouvrage est établi.

— Mar. Syn. de APPAREIL : DISPOSITIF *de mise de feu par l'électricité.*

— Phys. et Techn. Se dit de la manière particulière dont on agence les divers organes d'un appareil, d'une machine quelconque. || Au plur. *Dispositifs de mines,* Opérations exécutées pour établir des mines.

— ENCYCL. Dr. Qu'il s'agisse d'une loi, d'un jugement ou de conclusions, le *dispositif* s'oppose aux *motifs,* autre partie de ces mêmes actes, laquelle précède le dispositif. Le dispositif d'une loi a seul force législative proprement dite, mais le juge est obligé, dans l'interprétation de la loi, de suivre le sens donné par l'exposé des motifs. Le dispositif d'un jugement a seul autorité de chose jugée, mais les motifs servent à l'interpréter, et, en outre, permettent aux juridictions d'appel ou de cassation d'apprécier si le dispositif est dûment justifié. Enfin, le dispositif des conclusions fixe seul l'objet du procès. Toutes ses propositions devront faire l'objet d'une disposition du jugement.

DISPOSITION [*diss-po-zi-si-on*] n. f. (lat. *dispositio*). Arrangement, manière dont une chose est disposée, distribuée, ordonnée : *La* DISPOSITION *d'un appartement. La* DISPOSITION *des matières est nouvelle.* (Pascal.) *La* DISPOSITION *des diverses parties d'un monument, des choses de ce monde, d'un jardin.*

— Arrangement préalable, préparatifs (ne s'emploie qu'au plur.) : *Prendre ses* DISPOSITIONS. || Pouvoir de disposer; acte, clause par lesquels on dispose : *Avoir la libre* DISPOSITION *de son bien.* DISPOSITION *testamentaire.* || Pouvoir d'user à son gré : *Rien ne nous est moins assuré que la* DISPOSITION *de nous-mêmes.* (Mme Guizot.) *Ministre qui a la* DISPOSITION *de beaucoup d'emplois.*

— Qualité de celui qui est dispos : *D'adresse et de* DISPOSITION, *je n'en ai point eu, et si suis fils d'un père dispos.* (Montesquieu.) [Vx.] || Etat de santé : *Le climat influe sur la* DISPOSITION *habituelle des corps.* (J.-J. Rousseau.) || Etat de l'homme dispos. (Vx.)

— *Fig.* Situation de l'âme, manière de voir ou de sentir : *Nous voyons toutes choses selon la* DISPOSITION *où nous sommes.* (Bossuet.) *J'espère bien me trouver en cette* DISPOSITION *à l'article de la mort.* (A. France.) || Penchants, inclinations : *Sonder les* DISPOSITIONS *de quelqu'un.* || Intention, dessein : *Etre dans la* DISPOSITION *de partir.* || Aptitude (en bonne ou mauv. part) : *Avoir des* DISPOSITIONS *pour la paresse, pour le travail. Avoir une* DISPOSITION à s'enrhumer; et absolum. en bonne part : *Enfant qui a des* DISPOSITIONS. || Prescription.

— *A la disposition de,* Au pouvoir, à la discrétion de : *Etre entièrement* À LA DISPOSITION DE *quelqu'un. Mettre une somme d'argent* À LA DISPOSITION D'*un ami.*

— Art milit. Mesures prises en vue d'un engagement prochain.

— Dr. Chacun des points réglés par une loi, un jugement, un arrêté, une ordonnance : DISPOSITION *de la loi.* DISPOSITIONS *d'un jugement.*

— Hist. rom. Il existait sous l'Empire un *bureau* (*scrinium dispositionum*) et un *comte des dispositions,* pour les décisions de l'empereur, d'ordre privé. Il avait la garde des livres des bénéfices.

— Littér. et Rhétor. Ordonnance d'une œuvre littéraire. || Une des parties, avec l'invention et l'élocution, de la rhétorique.

— Philos. scolast. *Disposition prochaine,* Etat dans lequel se trouve une chose pour revêtir une nouvelle manière d'être.

— Technol. *A dispositions,* Se dit de robes, jupons, etc., dont la garniture est imprimée dans la robe, le jupon, etc.

— SYN. **Disposition, goût, inclination, penchant, vocation.** La *vocation* est un attrait que nous offre telle carrière, telle occupation. *Disposition* se dit surtout par rapport aux enfants et à la manière dont ils répondent au soin qu'on prend de les instruire. Le *penchant* nous entraîne vers un objet; l'*inclination* nous y fait tendre seulement. Le *goût* nous détermine et nous incite.

— ENCYCL. Rhétor. Suivant l'ancienne rhétorique, la *disposition,* concernant l'ordre dans lequel doivent se produire les idées trouvées par l'invention, comprenait essentiellement trois parties : l'*exorde,* complété par la *proposition* et la *division;* l'*exposition,* à laquelle se rattachaient la *narration,* la *réfutation,* la *confirmation* et la *récapitulation;* enfin la *péroraison.* Ces subdivisions, quelque peu pédantes, suivent cependant la marche naturelle de l'esprit.

DISPROPORTION [*diss, si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dis,* et de *proportion*). Défaut de proportion, de convenance : DISPROPORTION *d'âge. C'est dans la* DISPROPORTION *de nos désirs et de nos facultés que consiste notre misère.* (J.-J. Rousseau.)

DISPROPORTIONNEL [*diss, si-o-nèl*], **ELLE** adj. (du préfixe privat. *dis,* et de *proportionnel*). Qui n'est point proportionnel.

DISPROPORTIONNELLEMENT [*diss, si-o-nè-le-man*] adv. D'une façon disproportionnelle.

DISPROPORTIONNER [*diss, si-o-né*] v. tr. (de *disproportion*). Mal proportionner; rendre disproportionné : *La perspective mal observée dans un tableau* DISPROPORTIONNE *les objets qui y sont représentés.*

— ***Disproportionné, e,*** part. pass. du verbe *Disproportionner.* Qui n'est pas proportionné : *Louanges* DISPROPORTIONNÉES *aux actions.*

DISPUTABLE [*diss*] adj. Qui prête à la dispute, à la discussion : *Question* DISPUTABLE.

DISPUTAILLER [*diss, ta-yé*] v. intr. *Fam.* Disputer, discuter longuement sur des bagatelles.

DISPUTAILLERIE [*diss, ta-ye-ri*] n. f. (de *disputailler*). *Fam.* Dispute, discussion longue et vaine.

DISPUTAILLEUR [*diss, ta-yeur*], **EUSE** n. (de *disputailler*). *Fam.* Qui se plaît aux longues et vaines disputes, discussions.

DISPUTANT [*diss, tan*], **E** adj. Qui dispute, discute : *Les parties* DISPUTANTES.

— Substantiv. : *Les* DISPUTANTS.

DISPUTATION [*diss, si-on*] n. f. (lat. *disputatio*). Action de disputer, discussion, débat. || Traité en forme de discussion.

— ENCYCL. Théol. Le mot *disputation,* aujourd'hui tombé en désuétude, désignait, au XVIe siècle, une discussion publique sur un sujet emprunté aux grands problèmes de la théologie. Ces joutes avaient lieu entre des ministres protestants et des théologiens catholiques, et avaient souvent pour témoins des foules immenses. Les plus célèbres sont celles de Berne (janv. 1528), de Metz (1543).

DISPUTE [*diss*] n. f. (de *disputer*). Discussion calme, paisible : *La* DISPUTE *est un grand secours.* (La Fontaine.) || Débat contradictoire, vive discussion : *Le but de la* DISPUTE *ou de la discussion ne doit pas être la victoire, mais l'amélioration.* (Joubert.) || Discussion publique sur une thèse donnée : DISPUTES *théologiques en Sorbonne.*

— Lutte d'émulation pour obtenir quelque chose : *La* DISPUTE *de la victoire.*

— Querelle, altercation, lutte : *Chercher* DISPUTE *à quelqu'un. Nous venons d'avoir une* DISPUTE, *le bon abbé et moi.* (Mme de Sévigné.)

— LOC. DIV. : *Etre en dispute,* Avoir une discussion; être en discussion; se disputer. || *Esprit de dispute,* Inclination à discuter sur toutes les questions. || *Dispute de mots,* Discussion sur une distinction de mots. || *Hors de dispute,* Incontestable.

— SYN. **Dispute, altercation, contestation, débat.** V. ALTERCATION.

— ALLUS. LITTÉR. **Disputes byzantines.** V. DISCUSSION.

Dispute de Jésus avec les docteurs (LA) ou *la Dispute dans le temple.* Iconogr. Cette scène, que l'on intitule encore : *Jésus enfant dans le temple, Jésus parmi les docteurs, Jésus disputant avec les docteurs,* a été souvent représentée par les artistes, notamment par Giotto (petite peinture en détrempe appartenant à l'Académie des beaux-arts de Florence), par Bernardino Luini (National Gallery, à Londres), par Jean d'Udine (pinacothèque de Venise), par P. Véronèse (musée de Madrid), par le Caravage (Offices de Florence), par Andrea del Sarto (palais Pitti), par Ribera (musée de Vienne).

Dispute du saint sacrement (LA) ou *la Théologie,* célèbre fresque de Raphaël, dans la chambre de la Signature, au Vatican. Cette peinture représente un concile imaginaire, une réunion idéale des Pères et des docteurs de l'Eglise qui ont pris part aux controverses théologiques sur l'Eucharistie, réunion que préside, du haut du ciel, les patriarches, les apôtres, le Christ (entre la Vierge et

Jean-Baptiste) et Dieu lui-même. A droite, saint Augustin et saint Ambroise, revêtus de leurs habits épiscopaux ; à gauche, saint Jérôme, absorbé dans la lecture des livres sacrés, et saint Grégoire le Grand, coiffé de la tiare et dont les yeux sont levés vers le ciel. A côté de saint Ambroise est Pierre Lombard, évêque de Paris, dont la science théologique a résumé les travaux des Pères de l'Eglise ; derrière lui, on voit Duns Scot (le Docteur subtil). Le pape qui se tient sur la première marche de l'autel est Innocent III, et le cardinal dont la robe rouge tranche si vivement sur le fond est saint Bonaventure (le Docteur séraphique). Par derrière, on entrevoit la tête émaciée de Dante, couronnée de lauriers. (V. planche *Beaux-Arts XLVII.*)

DISPUTER [*diss, té*] v. intr. (lat. *disputare*). Fournir simplement des arguments pour ou contre : *Nous* DISPUTONS *qui est le marquis de la « Critique » de Molière.* (Molière.) || Débattre, discuter vivement un point quelconque : DISPUTER *du talent d'un auteur.* DISPUTER *sur une question religieuse. La fureur de* DISPUTER *des choses divines.* (Bossuet.) *Nous n'apprenons à* DISPUTER *que pour contredire.* (Montesquieu.) || Se quereller, avoir une altercation :

Ne suis-je à l'Opéra que pour y *disputer?*
VOLTAIRE.

— LOC. DIV. : *Disputer de,* Lutter, rivaliser de : *J'ai encore vu dans mon enfance des magistrats* DISPUTER *d'élégance et* DE *futilité avec les gens de cour.* (Mme de Rémusat.) || *Disputer si,* Disputer la question de savoir si. || *Ne pas disputer que* (avec le subjonctif), Ne pas contester que. || *Disputer à* (suivi d'un infinitif), Entrer en rivalité pour. (Vx.) || *Disputer que,* Soutenir que.

— LOC. PROV. **Disputer sur la pointe d'une aiguille.** V. AIGUILLE. || **Disputer de la chape à l'évêque.** V. CHAPE.

— PROV. LITTÉR. **Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer.** V. DE GUSTIBUS ET COLORIBUS...

— *Transitiv.* Contester, réclamer pour soi : DISPUTER *une succession à quelqu'un.* DISPUTER *la première place.* || *Disputer le terrain,* Se défendre pied à pied ; et *au fig.* Soutenir sans faiblir son opinion.

— Fam. *Disputer quelqu'un,* Le quereller, le gourmander : *Mme de Pontchartrain* LE DISPUTA. (Saint-Simon.)

— *Le disputer avec* ou *à,* Lutter, rivaliser avec : LE DISPUTER *en beauté* AVEC *quelqu'un. Thèbes* LE *pouvait* DISPUTER AUX *plus belles villes de l'univers.* (Bossuet.)

— Mar. *Disputer le vent,* Se dit d'un bâtiment qui manœuvre pour s'élever au vent d'un autre.

— ***Se disputer,*** v. pr. Avec réciprocité, Réclamer : SE DISPUTER *un héritage.*

— Au sens passif, Etre disputé, discuté : *De telles places* SE DISPUTENT *avec rage. Questions qui ne* SE DISPUTENT *pas sans grand dommage pour la religion.*

— ALLUS. MYTHOL. **Se disputer les armes d'Achille,** Allusion à la lutte qui s'établit entre Ajax et Ulysse pour la possession des armes d'Achille après la mort du héros. On sait qu'Ulysse l'emporta par son éloquence persuasive. Ajax en perdit la raison et se perça de son épée. On fait allusion à ce démêlé homérique pour caractériser l'ardeur qu'apportent deux adversaires, deux partis, à s'approprier les dépouilles, la succession d'un grand homme.

DISPUTEUR [*diss*], **EUSE** n. Qui dispute, aime à disputer : *Un* DISPUTEUR *infatigable. Les Grecs,* DISPUTEURS *subtils.* (On a dit DISPUTATEUR, TRICE.)

— Adjectiv. : *Enfant* DISPUTEUR.

DISQUALIFICATION [*dis-ka, si-on*] n. f. Sports. Action de disqualifier. || Résultat de cette action : *Un cheval mérite la* DISQUALIFICATION *chaque fois qu'il a été engagé dans une course sans remplir toutes les conditions exigées par le règlement de cette course.*

DISQUALIFIER [*diss-ka, fi-é*] v. tr. (du préfixe privat. *dis,* et de *qualifier.* — Se conjugue comme *prier*). Exclure du concours : DISQUALIFIER *un cheval.* || Déclarer quelqu'un indigne : DISQUALIFIER *un jockey, un boxeur, un coureur.*

— ***Se disqualifier,*** v. pr. Au sens réfléchi : *Jeune homme qui* SE DISQUALIFIE *par sa mauvaise conduite.*

— Au sens passif, Devenir, Etre disqualifié.

DISQUE [*dissk'*] n. m. (lat. *discus ;* du gr. *diskos,* palet). Palet rond et pesant, que les anciens s'exerçaient à lancer : *Au moment de lancer son* DISQUE, *l'athlète lui imprimait un mouvement de rotation.* || *Par anal.* Objet plat et circulaire : *Le* DISQUE *d'une horloge.* || Plateau. || Se dit particulièrem. de la surface des astres, qui nous paraît plane et circulaire : *Le* DISQUE *du soleil, de la lune.*

— Archéol. *Disque ailé,* Chez les Egyptiens, Figuration symbolique du dieu Soleil, consistant en un disque accosté

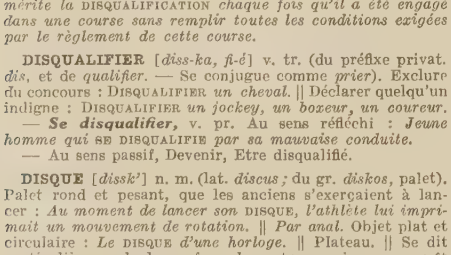

DISQUES : 1. Disque ailé égyptien; 2. Disque ailé assyrien; 3. Disque liturgique.

de deux ailes et souvent de deux urœus. (Des Egyptiens il passa chez les Hittites, les Assyriens et les Perses. En Assyrie, ce disque est souvent occupé par une figure du dieu Assour ; en Perse, par celle d'Ahura-Mazda.)

— Autom. *Disques d'embrayage,* Nom donné à des feuilles de tôle généralement minces assurant par serrage entre des plateaux la liaison entre le moteur et le châssis d'une voiture automobile : *Les embrayages à* DISQUES *sont plus doux que les embrayages à cône.*

— Bot. Portion centrale du capitule, chez les composées-radiées. || Partie centrale et circulaire qui, dans les fleurs radiées, porte les fleurons. || *Disque adhésif,* Organe qui sert à la fixation de certaines germinations de plantes parasites. (On en trouve aussi chez les algues fixées sur les rochers.)

— Chem. de f. Dispositif de signalisation constitué généralement par un cercle plein en tôle peinte, placé sur un mât, et mobile autour d'un axe vertical. — *Par extens.,* Types de signaux de formes et de significations différentes. || *Disque à distance,* Se dit d'un disque prescrivant au mécanicien de s'arrêter en un point situé à une certaine distance en avant de son emplacement. || *Siffler au disque,* Se dit, au propre, du mécanicien d'une locomotive qui, trouvant la voie fermée, ce que lui indique un disque, fait agir le sifflet de la machine pour prescrire le serrage des freins à main, signaler son approche, et demander qu'on lui ouvre la voie. — *Fig. et fam.* Demander de l'argent. || Faire une cour pressante à une femme.

— Electr. *Disque d'épreuve* ou *Plan d'épreuve,* Petit disque métallique isolé, dont on se sert pour recueillir une certaine quantité d'électricité sur un corps électrisé. || *Enroulement en disque,* Enroulement d'une machine dans lequel les conducteurs actifs sont disposés dans un plan perpendiculaire à l'axe de rotation.

— Liturg. anc. *Disque crucifère,* Accessoire liturgique en forme d'écran, composé d'une palette d'orfèvrerie rehaussée souvent de gemmes, qui se trouve, au moyen âge, dans le mobilier de toutes les églises et dont il subsiste des spécimens dans les trésors ou musées. (On a discuté pour savoir s'il s'agit d'une sorte de *flabellum* ou de croix de procession.)

— Musiq. *Disque de phonographe.* V. PHONOGRAPHE.

— Physiq. *Disque de Newton.* V. SPECTRE SOLAIRE.

— Sports. Lourd palet que les anciens lançaient au cours des épreuves de leurs jeux olympiques. || Aujourd., Palet de bois cerclé de fer, de forme lenticulaire, pesant 1kg,963, que les concurrents s'efforcent de lancer le plus loin possible, dans des épreuves sportives.

— ENCYCL. Antiq. On donnait le nom de *disque* à un gros palet rond, de pierre ou de métal, que les anciens s'exerçaient à lancer à de grandes distances. Ce jeu est déjà mentionné dans les poèmes homériques et les plus vieilles traditions : c'est en s'y livrant que Persée tua son beau-père Acrisios. Le disque des Grecs était très pesant. L'athlète, la jambe droite en avant, la gauche en arrière, les genoux pliés, le corps penché, élevait, le bras droit le plus haut possible, et lui faisait décrire un mouvement rotatoire au moment de lâcher le disque. Celui qui l'avait lancé le plus loin gagnait le prix. Cet exercice, qui faisait partie du pentathle, est resté en honneur jusqu'à l'époque romaine. Nous possédons des *disques votifs,* avec figures au trait.

Disque votif.

— Bot. On appelle *disque,* dans la fleur, un corps charnu et glanduleux, ordinairement jaunâtre, qui laisse exsuder à sa surface un liquide sucré, et qui n'est constitué directement aux dépens d'aucun des verticilles floraux. Il est ordinairement situé entre l'androcée et le pistil. Tantôt il est formé de plusieurs tubercules indépendants en nombre égal à celui des pétales opposés (joubarbe) ou alternes (vigne) avec eux ; tantôt il est représenté par une masse unique, qui prend une symétrie bilatérale dans les fleurs zygomorphes, qu'elle soit située à la partie postérieure de la fleur (réséda), ou à sa partie antérieure (labiées). Le disque n'est qu'une forme particulière des nectaires, dont il partage le rôle : c'est un magasin de matière sucrée, que la plante consomme pour la maturation du fruit et de la graine. Les familles de plantes dialypétales qui présentent un disque sont souvent rangées parmi les disciflores.

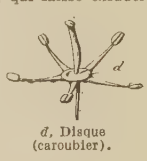

d, Disque (caroubier).

— Chem. de f. Sur les chemins de fer français les principales couleurs utilisées pour les disques ont généralement la même signification ; le rouge commande l'arrêt ; le vert, la prudence ou le ralentissement, ou annonce la position à l'arrêt d'un signal plus éloigné.

Le disque est à l'arrêt lorsqu'il est placé sa face colorée perpendiculairement à la voie et tournée vers le train qui s'en approche.

Il est à voie libre lorsque sa face est effacée et tournée parallèlement à la voie.

De nuit, les disques sont munis de feux de couleurs différentes, le rouge commandant toujours l'arrêt, le vert le ralentissement, et le blanc signifiant la voie libre.

Le *disque à distance* est généralement placé en avant d'une gare ou d'un point à protéger, et prévient déjà à une certaine distance de celui-ci le mécanicien qu'il devra s'arrêter avant de le franchir. Il est constitué par un voyant rond peint en rouge et percé d'une ouverture garnie d'un verre rouge. Le *disque de ralentissement* est identique mais peint en vert.

Le disque ou *signal carré d'arrêt* absolu ne peut être franchi sous aucun prétexte ; il est généralement de forme carrée, et peint en damier rouge et blanc.

Le disque ou annonciateur à damier (vert et blanc) précède le disque d'arrêt absolu et renseigne les mécaniciens sur la position de celui-ci.

Les disques, sur les réseaux modernes, sont manœuvrés à distance par des postes de concentration, ou cabines d'aiguillages, à l'aide de fils, tringles, leviers, ou de moteurs mécaniques, à pression de liquide, ou encore mieux, de moteurs électriques.

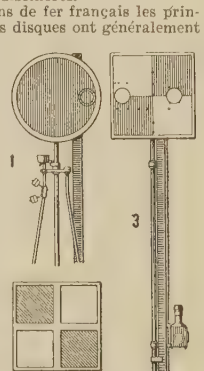

DISQUES DE CHEMIN DE FER : 1. Disque à distance ; 2. Annonciateur à damier ; 3. D'arrêt absolu.

Les indications optiques que les disques donnent au mécanicien sont fréquemment doublées d'appareils acoustiques répétiteurs, tels que pétards, sifflets déclenchés au passage, sur la machine ; leurs indications sont même parfois enregistrées sur le diagramme de marche de la locomotive, et, dans certains cas, confirmés par l'automaticité du freinage de la machine ou de l'ensemble du train. V. CROCODILE, SIGNAL, SIGNALISATION.

— Histol. *Disque musculaire,* Partie sombre de la myofibrille, biréfringente ou anisotrope, fixant énergiquement les matières colorantes (Par ces caractères, elle s'oppose aux bandes claires de la fibre musculaire qui sont, au contraire, monoréfringentes ou isotropes. Une partie des propriétés du muscle dérive des caractères physiques différentiels des bandes et des disques.)

DISQUISITION [*diss-ki, si-on*] n. f. (lat. *disquisitio ;* de *disquirere,* rechercher). Investigation, recherche : *Milton ayant écrit en latin la plupart de ses* DISQUISITIONS, *elles restèrent inaccessibles à la foule.* (Chateaubriand.)

DISRAELI ou **D'ISRAELI** (Isaac), érudit anglais, né à Enfield en 1766, mort à Bredenham House (Buckingham) en 1848. Fils unique d'un négociant israélite d'origine italienne. Après un séjour en Hollande et en France, il rentra dans son pays natal et se voua à la carrière des lettres ; il s'occupa surtout de critique et d'histoire. Il a quelques traits communs avec Bayle. Bien qu'il lui soit inférieur en logique et en précision, il lui est supérieur par le charme du style. Ses principales œuvres sont : *l'Abus de la satire* (1788), pamphlet anonyme dirigé contre Peter Pindar ; *Curiosités de la littérature* (1791, 1793, 1823), intéressant recueil d'anecdotes et de faits peu connus ; *Dissertation sur les Anecdotes* (1793) ; *Calamités des Auteurs* (1812) ; des poèmes narratifs ; quelques romans ; un *Essai sur le caractère de la littérature* (1816), son meilleur ouvrage ; *Défense du caractère de Jacques Ier* (1816) ; *Commentaires sur la vie de Charles Ier* (1828-1831) ; *Aménités de la littérature* (1840).

DISRAELI (Benjamin). V. BEACONSFIELD.

DISRESPECTUEUX [*diss-ress-pèk'tu-eû*], **EUSE** adj. (du préfixe privat. *dis,* et de *respectueux*). Qui n'a point de respect. (On dit mieux IRRESPECTUEUX, EUSE.)

DISRUPTEUR n. m. Electr. Appareil qui provoque la disruption. (S'emploie comme syn. de ÉCLATEUR, DISJONCTEUR.)

DISRUPTIF [*diss*], **IVE** adj. Qui éclate. (Se dit de la décharge électrique avec étincelle.)

DISRUPTION [*diss, si-on*] n. f. (rad. *disruptif*). Chir. Fracture, dilatation brusque d'un rétrécissement. (Peu us.)

— Electr. Ouverture brusque d'un circuit.

DISS n. m. Nom arabe d'une graminée du Sahara algérien (*festuca patula*) employée en sparterie.

DISS, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Norfolk), sur le fleuve côtier Waveney ; 3.800 hab.

DISSAIS, comm. de la Vienne, arrond. et à 14 kil. de Poitiers, sur le Clain ; 1.025 hab. Ch. de f. Orléans. Magnifique château construit par Pierre d'Amboise au XVe siècle et remanié au XVIIIe. Vins rouges.

DISSATISFACTION [*tiss-fak-si-on*] n. f. (du préfixe privat. *dis,* et de *satisfaction*). Absence de satisfaction.

DISSAY-SOUS-COURCILLON, comm. de la Sarthe, arrond. et à 43 kil. de Saint-Calais, au confluent de l'Escotais et du Vendeuvre, affluent du Loir ; 1.125 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise romane du XIIe siècle ; ruines du château de Courcillon. Patrie de Dangeau.

DISSÉCABLE [*dis, ka*] adj. Qui peut être disséqué.

DISSECTEUR [*dis-sèk-teur*] n. m. Qui dissèque les cadavres : *Un* DISSECTEUR *habile.*

DISSECTION [*diss-sèk-si-on*] n. f. Action de disséquer : DISSECTION *d'un muscle, d'un cadavre.*

— *Fig.* Analyse, investigation scrupuleuse : *Faisons, autant que possible, la même* DISSECTION *de notre âme que Dieu en fera.* (Bourdaloue.)

— ENCYCL. La *dissection* est une des branches les plus importantes des études zoologiques. Toutes les notions exactes que nous possédons sur l'anatomie de l'homme et des autres animaux sont dues à la dissection. Les premières dissections de cadavres humains furent probablement faites par Hérophile (307 av. J.-C.) et Erasistrate (304), fondateurs de l'école d'Alexandrie, qui obtinrent des Ptolémées l'autorisation d'ouvrir les cadavres humains. La dissection fut interdite par les Romains. Quelques hommes seulement chez les Grecs : Rufus, Marinus, Soranus et Arétée, continuèrent les traditions de l'école d'Alexandrie.

Galien (131 de l'ère chrétienne) ne disséqua point de cadavres d'hommes, mais d'un grand nombre d'animaux s'en rapprochant beaucoup par leur conformation, des singes surtout. Les médecins de l'école arabe ne disséquèrent pas. Il faut arriver à l'an 1315 apr. J.-C. pour trouver Mondini de Luzzi, le restaurateur de l'anatomie, qui, le premier, disséqua en public deux cadavres de femmes et publia un traité orné de planches faites d'après nature. Enfin, le XVIe siècle vit les travaux anatomiques remis en honneur parmi les savants et notamment par André Vésale. Fallope, son élève, attacha son nom à de brillantes découvertes. Eustachi étudia comparativement les mêmes organes chez l'homme et chez les animaux, et l'on vit naître, en même temps, l'*anatomie comparée,* l'*anatomie pathologique,* et l'*anatomie de texture.*

La dissection du corps humain passait encore pour un sacrilège au commencement du règne de François Ier.

Au XVIIe siècle, les dissections devinrent chose courante. Ruysch injectait dans les vaisseaux non seulement des liquides colorés, pénétrants et solidifiables, destinés à démontrer leur trajet et la distribution de leurs moindres rameaux, mais encore des liquides conservateurs. C'est dire que les procédés de dissection étaient déjà fort perfectionnés.

Aujourd'hui, toutes les écoles de médecine de France et de l'étranger ont leur salle de dissection, et les élèves doivent disséquer, dès la première année de leurs études médicales. Les sujets sont fournis par les hôpitaux, dont l'administration livre aux études anatomiques les corps qui n'ont pas été réclamés.

La dissection des cadavres n'est pas sans danger, et les piqûres peuvent être très graves. Il importe de faire saigner abondamment et même quelquefois d'ouvrir la

plaie pour éliminer les substances virulentes qui ont pu être introduites, et de faire un pansement antiseptique.

DISSEMBLABLE [*san*] adj. (du préfixe privat. *dis*, et de *semblable*). Qui n'est point semblable : *Les mœurs sont plus* DISSEMBLABLES *que les visages.* (Bossuet.) [On dit *dissemblable à*, et *dissemblable de.*]

— Fig. : *Les hommes sont souvent* DISSEMBLABLES *d'eux-mêmes.*

— *Substantiv.* Hist. relig. Nom qui fut donné aux *ariens*, pour qui le Verbe était, en tout, dissemblable du Père.

DISSEMBLABLEMENT [*san, man*] adv. D'une manière dissemblable, différente.

DISSEMBLANCE [*san-blanss'*] n. f. (de *dissembler*). Manque de ressemblance.

— SYN. **Dissemblance, différence, disparité,** etc. V. DIFFÉRENCE.

— ANTON. **Ressemblance.**

DISSEMBLANT [*san-blan*], **E** adj. Qui n'est point semblable. (Peu us.)

— ANTON. **Ressemblant.**

DISSEMBLER [*san-blé*] v. intr. (du préfixe privat. *dis*, et de *sembler*). Ne pas être semblable, différer : *Rien ne* DISSEMBLE *plus de lui que lui-même.* (Diderot.) [Peu us.]

DISSÉMINATEUR, TRICE n. et adj. Qui dissémine.

DISSÉMINATION [*si-on*] n. f. Bot. Dispersion naturelle des graines ou des spores sur la terre, à l'époque de leur maturité.

— *Par extens.* DISSÉMINATION *de troupes.* DISSÉMINATION *des Européens sur le globe.*

— *Fig. :* DISSÉMINATION *des idées.*

— ENCYCL. Bot. Tantôt la graine sort du fruit avant d'être entraînée (fruits déhiscents) ; tantôt elle est entraînée en même temps que le fruit lui-même, avec lequel elle fait corps (fruits indéhiscents). Les causes de la *dissémination* peuvent être *intrinsèques* : le phénomène même de la déhiscence peut projeter les graines à de grandes distances (fruits charnus d'*ecballium elaterium*, d'*impatiens noli-tangere ;* fruits secs de *géranium*, d'*huru crepitans*, etc.) ; mais elles sont surtout *extrinsèques.* L'action du vent se fait sentir sur les fruits auxquels adhèrent de larges bractées (charme, tilleul), sur les fruits ailés (érable) ou pourvus d'aigrettes (laitue), sur les graines surmontées d'aigrettes (épilobe). Darwin a montré jusqu'où peut aller la résistance du pouvoir germinatif à une immersion prolongée dans l'eau, même l'eau de mer, et ainsi s'explique le rôle considérable que jouent les cours d'eau ou les courants marins dans la dissémination de certaines espèces. Les êtres vivants disséminent aussi beaucoup d'espèces : les oiseaux, granivores surtout, dispersent de préférence les fruits charnus et les akènes ; certains fruits ou groupes de fruits à appendices crochus (bardane, benoîte) se fixent à la toison des mammifères. Enfin, citons le transport des marchandises par l'homme : les graines d'*erigeron Canadense* sont venues du Canada en France avec des matières d'emballage.

DISSÉMINATION : 1. Chez l'*ecballium elaterium ;* 2. Chez l'*impatiens nolitangere.*

DISSÉMINEMENT [*man*] n. m. Etat de ce qui est disséminé : *Un* DISSÉMINEMENT *général d'ouvriers.*

DISSÉMINER [*né*] v. tr. (lat. *disseminare ;* du préfixe *dis*, et de *seminare*, semer). Répandre çà et là : *Le vent* DISSÉMINE *les graines de certains végétaux.* || *Par extens.* Répandre en différents endroits : DISSÉMINER *les troupes dans un pays.*

— *Fig. :* DISSÉMINER *ses idées.*

— ***Se disséminer,*** v. pr. Au sens passif, Etre disséminé (au propre et au fig.).

— ANTON. **Agglomérer, centraliser, concentrer, rassembler, réunir.**

DISSENSION [*san-si-on*] n. f. (lat. *dissensio ;* du préfixe *dis*, et de *sentire*, être d'avis). Opposition violente d'avis, de sentiments, d'intérêts ; discorde : DISSENSIONS *domestiques, civiles. Personne ne gagne aux* DISSENSIONS *politiques.* (Grimm.) || *Dissensions intestines,* Celles qui troublent la tranquillité intérieure d'un pays.

— SYN. **Dissension, dissentiment.** Le *dissentiment* n'est proprement qu'une simple différence dans les avis, dans les sentiments. La *dissension* commence lorsque les dissentiments se manifestent au dehors, par actions ou paroles plus ou moins vives.

— ANTON. **Accord, concert, concorde, harmonie, bonne intelligence, union.**

DISSENT [*sèn't'*] n. m. (mot angl.). Ensemble des sectes qui se séparent d'une Eglise établie.

DISSENTANTS ou **OPPOSANTS** n. m. pl. V. DISSENTER.

DISSENTER [*sèn'-teur*] n. m. (du verbe angl. *to dissent*, être d'avis opposé). Hist. relig. Nom par lequel on désigne les chrétiens, habitant l'Angleterre, qui n'appartiennent pas à l'Eglise anglicane. (On les appelle plus souvent NON-CONFORMISTES.)

— ENCYCL. V. DISSIDENT.

DISSENTÉRISME [*san, rissm'*] n. m. (rad. *dissenter*). Hist. relig. Etat ou ensemble des opinions des chrétiens anglais qui ne reconnaissent pas l'Eglise anglicane.

DISSENTIMENT [*san, man*] n. m. Différence, diversité dans les avis, les opinions : *Des* DISSENTIMENTS *naissent souvent les dissensions.*

— ANTON. **Assentiment.**

DISSENTIR [*san*] v. intr. (lat. *dissentire*). Etre en dissentiment avec...

DISSÉPALE adj. Bot. Syn. de DISÉPALE.

DISSÉPIMENT [*man*] n. m. (du lat. *dissepire*, séparer par une cloison). Zool. Cloison calcaire incomplète, en forme de plancher, qui divise la cavité d'un polypier en étages superposés.

DISSÉQUANT [*kan*], **E** adj. (de *disséquer*). Se dit de certaines affections dans lesquelles les tissus offrent l'aspect que leur donnerait la dissection : *Anévrisme* DISSÉQUANT.

DISSÉQUER [*ké*] v. tr. (préfixe *dis*, et du lat. *secare*, couper. — Se conjugue comme *accélérer.*) Anat. Ouvrir un corps organisé, pour en étudier l'organisme : DISSÉQUER *un corps, un bras, une tête, une fleur.*

— *Par extens.* Diviser, décomposer : *Le prisme, qui* DISSÈQUE *la lumière...* (Rivarol.)

— *Fig.* Etudier minutieusement : DISSÉQUER *une œuvre littéraire.* DISSÉQUER *un philosophe.*

— ***Disséqué, e,*** part. pass. du verbe *Disséquer* (au propre et au fig.).

— Bot. Se dit des feuilles profondément découpées et de quelques plantes qui ont des feuilles de ce genre.

— ***Se disséquer,*** v. pr. Au sens passif : *Les cadavres* SE DISSÈQUENT *à l'aide du scalpel.*

DISSÉQUEUR [*keur*], **EUSE** n. et adj. Qui dissèque : *Un habile* DISSÉQUEUR. (On dit mieux : DISSECTEUR, TRICE.)

— Fig. : *Un habile* DISSÉQUEUR *d'idées, de théories, de livres.*

DISSERTATEUR [*sèr'*] n. Qui disserte, aime à disserter : *Nombre de* DISSERTATEURS... *manquent de goût.* (Vauvenargues.) [On dit aussi DISSERTEUR.]

— Adjectiv. : *Un critique* DISSERTATEUR.

DISSERTATIF [*sèr'*], **IVE** adj. Qui tient de la dissertation ; qui s'y rapporte.

DISSERTATION [*sèr', si-on*] n. f. (de *disserter*). Discussion. (Vx.) || Examen critique et détaillé d'une question : *Faire une* DISSERTATION *sur un point d'histoire, de philosophie, de religion.* || Exercice littéraire donné, dans les collèges, aux élèves des classes supérieures et consistant dans une composition en français (autref. en latin aussi) sur un sujet donné : *Le premier prix de* DISSERTATION *française.*

— ENCYCL. La *dissertation* est un exercice qui, depuis le moyen âge, s'est conservé dans tous les pays d'Europe, mais en prenant un caractère différent dans chacun d'eux. A l'origine, c'est-à-dire dans les anciennes universités, la dissertation (*disputatio*) correspondait aux épreuves du doctorat actuel. Dans les universités allemandes, la dissertation de philosophie en latin ou en allemand est restée, jusqu'à ce jour, la condition *sine qua non* pour l'obtention du titre de *privat-docent* et, à plus forte raison, de professeur extraordinaire. Tous les grands philosophes allemands du XIXe siècle, depuis Fichte jusqu'à Hegel, ont dû à de semblables dissertations leur première célébrité et leur nomination aux chaires qu'ils ont illustrées. En France, la dissertation n'est plus qu'une composition scolaire de quelques pages, et en français, sur un sujet de littérature ou de philosophie.

DISSERTER [*sèr'-té*] v. intr. (lat. *dissertare*). Discourir méthodiquement sur un point, une question : DISSERTER *sur un point de droit.* DISSERTER *de philosophie.*

DISSERTEUR [*sèr'*], **EUSE** n. V. DISSERTATEUR.

DISSIDENCE [*danss*] n. f. (lat. *dissidentia*). Scission ; divergence d'opinions : *Serrons nos rangs, oublions nos petites* DISSIDENCES. (Chateaubriand.)

DISSIDENT [*dan*], **E** adj. (lat. *dissidens ;* du préfixe séparatif *dis*, et de *sedere*, siéger). Qui fait scission, schisme ; qui se sépare de l'opinion du plus grand nombre : *Membres* DISSIDENTS.

— Substantiv. : *Les presbytériens sont des* DISSIDENTS *en Angleterre.*

— Hist. *Dissidents de Pologne,* Luthériens et grecs schismatiques de Pologne.

— ENCYCL. Hist. relig. Le nom de *dissident*, au sens ecclésiastique, a été employé pour la première fois, au XVIIe siècle, par les catholiques de Pologne pour désigner toute personne qui se séparait de l'Eglise romaine. En Angleterre, est dissident quiconque n'appartient pas à l'Eglise épiscopale. En Ecosse, au contraire, l'Eglise presbytérienne comprenant la majorité des protestants, les épiscopaux sont considérés comme dissidents. Dans les contrées de langue française, le nom a été donné aux communautés protestantes qui, au commencement du dernier siècle, se constituèrent en dehors des Eglises officielles ; elles se sont, depuis, fondues dans les groupements darbystes ou dans des Eglises plus vastes, qui ont pris le nom d'Eglises libres ou indépendantes.

DISSIGNE [*gn'* mll.] n. m. (du préfixe *dis*, et de *signe*). Algèbr. Variation de signe. (Peu us.)

— *Adjectiv.* Qui a deux signes différents : *Quantités* DISSIGNES. (Peu us.)

DISSIMILAIRE [*lèr'*] adj. (du préfixe privat. *dis*, et de *similaire*). Qui diffère de genre, d'espèce : *Parties* DISSIMILAIRES (comme les os, les artères, les muscles).

— Physiq. Corps dont la poussière a une couleur différente de celle que présente la masse compacte : *Cristal* DISSIMILAIRE.

DISSIMILARITÉ n. f. Etat, caractère de ce qui est dissimilaire : DISSIMILARITÉ *des muscles.*

DISSIMILATION [*si-on*] n. f. (rad. *dissimiler*). Action de rendre dissemblable, de distinguer ce qui était semblable.

— ENCYCL. Linguist. La *dissimilation* consiste dans le fait qu'un phonème (voyelle ou consonne) se transforme plus ou moins sous l'influence d'un phonème voisin de même nature. Ainsi, dans PÈLERIN, il y a eu dissimilation du premier *r* de *peregrinum*, sous l'influence du second *r*. (La *dissimilation* est le contraire de l'*assimilation.*)

DISSIMILER [*lé*] v. tr. (du préfixe privat. *dis*, et de *assimiler*). Rendre dissemblable.

— Linguist. Modifier un son sous l'influence d'un autre son : *Pour qu'un phonème puisse en* DISSIMILER *un autre, il faut qu'ils possèdent tous deux un ou plusieurs éléments communs.* (Grammont.)

DISSIMILITUDE n. f. (du préfixe privat. *dis*, et de *similitude*). Manque de similitude, de conformité, de ressemblance : *La* DISSIMILITUDE *de deux ouvrages.*

— ENCYCL. Rhétor. La *dissimilitude* est une figure de rhétorique par laquelle on souligne la différence ou la disproportion entre deux ou plusieurs objets, soit qu'on les compare ensemble dans leur état actuel, soit que l'on compare l'état présent d'un seul objet avec son état passé. En voici un exemple :

> Déplorable Sion! qu'as-tu fait de ta gloire?
> Tout l'univers admirait ta splendeur :
> Tu n'es plus que poussière, et de cette grandeur
> Il ne nous reste plus que la triste mémoire.
>
> RACINE.

DISSIMULATEUR, TRICE n. Qui emploie la dissimulation : *Les courtisans sont d'habiles* DISSIMULATEURS.

DISSIMULATION [*si-on*] n. f. Action ou art de dissimuler : *La* DISSIMULATION *est une imposture réfléchie.* (Vauvenargues.) || Etat, caractère de celui qui dissimule : *Machiavel fait de la* DISSIMULATION *une des qualités du prince.*

— ANTON. **Bonhomie, candeur, effusion, franchise, loyauté, simplicité, sincérité.**

DISSIMULER [*lé*] v. tr. (lat. *dissimulare*). Cacher, ne pas laisser paraître, tenir secret (au propr. et au fig.) : DISSIMULER *sa fortune.* DISSIMULER *sa colère, sa haine, sa joie, ses opinions. Les femmes fières* DISSIMULENT *leur jalousie par orgueil.* (Stendhal.) DISSIMULER *une action.* || Feindre de ne pas remarquer : DISSIMULER *une injure. Un homme qui sait la cour* DISSIMULE *les mauvais offices.* (La Bruyère.) || Rendre moins visible, moins apparent : DISSIMULER *par quelque artifice les défauts d'un ouvrage. Habit qui* DISSIMULE *les défauts de la taille.*

— *Absolum. :*

> Le mal est bien plus grand lorsque l'on *dissimule.*
>
> LA FONTAINE.

— ***Dissimulé, e,*** part. pass. du verbe *Dissimuler.* Accoutumé à la dissimulation : *Caractère* DISSIMULÉ. *Les filles, par ma foi, sont bien* DISSIMULÉES. (Molière.)

— Substantiv. : *C'est un* DISSIMULÉ.

— ANTON. **Communicatif, franc, loyal, naïf et candide, simple, sincère.**

— ***Se dissimuler,*** v. pr. Au sens réfléchi (au propre et au fig.) : SE DISSIMULER *dans la foule, derrière une tapisserie. Il ne peut* SE DISSIMULER *qu'il est très malade.*

— Au sens passif : *L'amour ne* SE *peut longtemps* DISSIMULER. *Ouvrage dont les défauts* SE DISSIMULENT *par leur originalité.*

— Gramm. Après *dissimuler que*, on emploie le subjonctif : *Il faudra* DISSIMULER QUE *nous en* AYONS *été informés.* — Après *ne pas dissimuler que*, on emploie l'indicatif ou le subjonctif, selon qu'on veut présenter la chose d'une manière positive ou douteuse (au subjonctif s'ajoute un *ne* explétif : *Je ne* ME DISSIMULE *pas* QUE *cela* NE SOIT *difficile.*)

— PROV. HISTOR. **Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner,** Devise de Louis XI. V. QUI NESCIT DISSIMULARE...

— SYN. **Dissimuler, cacher, celer,** etc. V. CACHER.

— ANTON. **Dire, divulguer.**

DISSIPANT [*pan*], **E** adj. Qui entraîne à la dissipation : *Idée dangereuse et* DISSIPANTE. (J. de Maistre.)

DISSIPATEUR, TRICE n. (de *dissiper*). Qui dissipe : *Diderot dépensait ses idées avec l'insouciance d'un riche* DISSIPATEUR. (L. Blanc.) || Par extens. : *Le jeu est le* DISSIPATEUR *des biens et des richesses.* (J.-J. Rousseau.)

— Adjectiv. : *Jeune homme débauché et* DISSIPATEUR.

— SYN. **Dissipateur, dépensier, prodigue.** V. DÉPENSIER.

— ANTON. **Econome, parcimonieux.**

Dissipateur (LE), comédie de Destouches (1736). Une jolie veuve que Cléon doit épouser, pour le corriger de sa prodigalité et lui conserver sa fortune, entreprend de la lui gagner au jeu, et y réussit. Le rôle de Géronte, l'oncle avare de Cléon, est fort comique. (Destouches a imité *Timon d'Athènes*, de Shakespeare, et a fait des emprunts de détail au *Retour imprévu*, de Regnard.)

DISSIPATION [*si-on*] n. f. (de *dissiper*). Action de dissiper, de faire disparaître : *Remède pour la* DISSIPATION *de la migraine.* || Action de dépenser follement : *Ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité, est* DISSIPATION, *folie, ineptie, chez les particuliers.* (La Bruyère.)

— Etat de ce qui est dissipé ; dispersion : *Entière* DISSIPATION *de meubles.* (Mme de Sévigné.) || Evaporation, déperdition : DISSIPATION *des nuages.* DISSIPATION *des esprits animaux.* || Destruction, ruine : DISSIPATION *de l'Etat.*

— *Fig.* Distraction de l'esprit : *La* DISSIPATION *est le propre des écoliers.* || Récréation : *Il nous faut de la* DISSIPATION. (Voltaire.) [Vx.] || Vie de désordre : *La* DISSIPATION *mène au vice.*

— ANTON. **Economie, épargne, parcimonie. — Application, attention, réflexion.**

— ENCYCL. Milit. Le Code de justice militaire punit de prison la *dissipation d'effets*, c'est-à-dire le délit commis par un militaire qui perd, vend ou donne les effets ou armes à lui confiés.

DISSIPER [*pé*] v. tr. (lat. *dissipare*). Faire disparaître en dispersant : *Le soleil* DISSIPE *les nuages.* DISSIPER *des rassemblements. Dissiper l'ennemi,* Le mettre en déroute. || Faire disparaître, mettre fin à : DISSIPER *les craintes, les soupçons, les illusions, etc.* DISSIPEZ *ces indignes alarmes.* (Racine.)

— Faire disparaître, consumer en prodigalités : DISSIPER *sa fortune.*

— *Fig.* Distraire, récréer : *La comédie* DISSIPE *l'esprit.* (Vx.) || Distraire, détourner de l'application, de la réflexion, etc. : DISSIPER *un camarade. Les jeux* DISSIPENT *et passionnent trop.* (Fénelon.) || Perdre : DISSIPER *sa jeunesse dans les plaisirs.*

— ***Dissipé, e,*** part. pass. du verbe *Dissiper* (au propre et au fig.) : *Vie* DISSIPÉE, Qui s'écoule dans les plaisirs.

— Substantiv. : *Ne mariez pas votre fille à un* DISSIPÉ.

— ANTON. **Appliqué, attentif, réfléchi, studieux, sage.**

— ***Se dissiper,*** v. pr. Au sens réfléchi, et au fig. : *Il faut promptement que je* ME DISSIPE. (Mme de Sévigné.)

— Au sens passif (au propre et au fig.), Etre dispersé, disparu, distrait, détourné de. — Avec suppression du pronom :

> Elle voit *dissiper* sa jeunesse en regrets,
> Son amour en fumée, et son bien en procès.
>
> RACINE.

— SYN. **Dissiper, dilapider, gaspiller, prodiguer.** V. DILAPIDER.

DISSITIFLORE adj. (du lat. *dissitus*, séparé, et *flos, oris*, fleur). Dont les fleurs sont écartées les unes des autres.

DISSNA, rivière de Pologne, affluent gauche de la Duna, dans laquelle elle se jette à Dzisna. (Le territoire qu'elle arrose est revendiqué par la Lituanie.)

DISSOCIABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est dissociable.

DISSOCIABLE adj. (du préfixe privat. *dis*, et de *sociable*). Qui peut être dissocié : *L'hydrogène et l'oxygène de l'eau sont* DISSOCIABLES. — (INSOCIABLE, qu'on confond parfois avec *dissociable*, a un tout autre sens.)

DISSOCIAL, E, AUX adj. (du préfixe privat. *dis*, et de *social*). Qui s'oppose à la sociabilité. (Peu us.)

DISSOCIATION [*si-a-si-on*] n. f. Séparation d'éléments qui étaient unis.

– Chim. Réaction limitée qui se produit lorsque certains corps composés sont maintenus à une température donnée, en présence des produits de leur décomposition.

ENCYCL. Bot. Le thalle des plantes inférieures (levures, bactéries) par des divisions transversales répétées reste toujours à l'état cellulaire. (Ces végétaux tombent en poudre.)

— Chim. Le mot *dissociation* a été créé par H. Sainte-Claire Deville dont les leçons qu'il fit sur ce sujet à la Société chimique de Paris, le 18 mars et le 1er avril 1864, font date dans l'histoire des théories chimiques modernes. Depuis, Debray, Isambert, Troost et Hautefeuille, Ditte, se sont particulièrement occupés de cette question. Voici quelques indications.

SYSTÈMES HÉTÉROGÈNES. — Dans un système *hétérogène*, c'est-à-dire où le composé est solide et où l'un au moins des produits de sa décomposition est gazeux, les recherches de Debray sur le carbonate de calcium et d'Isambert sur les chlorures ammoniacaux ont permis de reconnaître des lois bien nettes :

1° *Carbonate de calcium. Expériences de Debray.* Dans un récipient de porcelaine relié à un manomètre et pouvant être mis en communication soit avec une pompe à mercure, soit avec un réservoir de gaz carbonique, on chauffe du spath d'Islande à une température constante T. De l'anhydride carbonique se dégage dont la pression augmente jusqu'à un maximum F. Si alors, au moyen de la pompe à mercure, on enlève du gaz, une nouvelle décomposition du carbonate se produit, libérant une nouvelle quantité de gaz carbonique jusqu'à rétablissement de la pression F. L'on peut ainsi obtenir la décomposition totale du carbonate avec résidu de chaux anhydre et de gaz sous la pression F.

Si maintenant on fait arriver du gaz carbonique sous une pression supérieure à F, la température T étant maintenue la même, le gaz se combinera à la chaux de façon à ce que sa pression soit ramenée à la valeur F. Les deux réactions inverses peuvent donc se produire à la même température. Le sens dépend de la pression du gaz : cette pression est appelée *tension de dissociation* à la température T.

2° *Chlorures ammoniacaux.* Ces résultats ont été généralisés par Isambert, dont les expériences portèrent sur les deux chlorures d'argent $NCl3\,NH^3$ et $NCl\,\frac{3}{2}\,NH^3$.

3° *Oxyde de cuivre.* La décomposition par la chaleur, de l'oxyde CuO en sous-oxyde Cu^2O et oxygène est limitée, en vase clos, par une tension de dissociation F correspondante, à la température de l'expérience.

Et inversement, à la même température, de l'oxygène fourni sous une pression supérieure à F est absorbé par Cu^2O jusqu'à ce que la pression s'abaisse jusqu'à F.

4° *Efflorescence.* L'*efflorescence* (ou le phénomène inverse la *déliquescence*) d'un sel est, comme l'a montré Debray, déterminée par la pression de la vapeur d'eau dans l'atmosphère où est plongé le sel, et suivant que cette pression est supérieure ou inférieure à la tension de dissociation du sel à la température où il se trouve.

5° *Dissociation des sels par l'eau.* Le sulfate mercurique se décompose, au contact de l'eau, en sulfate tribasique jaune et acide sulfurique, tant que l'eau renferme moins de 67 gr. d'acide sulfurique par litre. Au delà, c'est l'inverse qui se produit.

SYSTÈMES HOMOGÈNES. — C'est le cas où tous les éléments du système sont gazeux :

1° *Vapeur d'eau.* La décomposition de l'eau par le platine incandescent — fait connu depuis Grove — a été expliquée par H. Sainte-Claire Deville comme cas particulier de la dissociation. Il a montré que la vapeur d'eau décomposée à la température de 1.300° se reformait dans les parties moins chaudes de l'appareil.

2° *Oxyde de carbone, gaz sulfureux, acide chlorhydrique*, etc. C'est encore Sainte-Claire Deville qui, au moyen de l'appareil connu sous le nom de *tube chaud et froid*, a mis en évidence la dissociation de ces gaz.

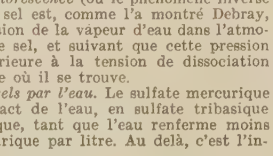

Tube chaud et froid de Sainte-Claire Deville.

L'axe du tube de porcelaine fortement chauffé est occupé par un tube plus étroit en laiton argenté où passe un courant d'eau froide. Dans l'espace annulaire compris entre les deux tubes on fait circuler le gaz à dissocier.

Avec l'oxyde de carbone, la surface argentée se trouve recouverte de carbone : avec le gaz sulfureux elle est noircie par le sulfure d'argent formé. C'est qu'il y a eu dissociation sous l'action de la chaleur, et les éléments dissociés, refroidis au contact du tube intérieur froid, n'ont pu réagir pour reconstituer le composé.

Avec l'acide chlorhydrique, si le tube froid est amalgamé il se forme à sa surface un dépôt de chlorure mercureux.

APPLICATIONS. — Un grand nombre de réactions et de phénomènes s'expliquent par la dissociation : décomposition de l'eau par le platine incandescent, préparation du potassium par le procédé de Gay-Lussac, etc.

La constance de la proportion de gaz carbonique dans l'atmosphère est également expliquée par la dissociation du bicarbonate de calcium dissous dans l'eau.

— Philos. La *dissociation* joue dans la vie de l'esprit un rôle aussi important que l'*association*. Elle est indispensable au raisonnement. C'est elle qui parmi les antécédents d'un phénomène discerne ceux auxquels il est lié par une relation causale et, en conséquence, par une loi. Spencer s'efforce d'expliquer mécaniquement la dissociation ; W. James en fait l'œuvre de l'attention volontaire.

— Pathol. *Maladie de dissociation* ou *Maladie d'Adams-Stokes*. Méd. Syndrome caractérisé par une phase de pouls lent paroxystique au début, puis une phase de ralentissement permanent moins dangereuse. V. ADAMS-STOKES (*syndrome d'*).

DISSOCIER [*si-é*] v. tr. (lat. *dissociare ;* du préfixe *dis*, et de *sociare*, de *socius*, compagnon). Désagréger, désassocier les molécules d'un corps : *Les affinités chimiques* DISSOCIENT *après la mort les éléments des corps organiques.*

— Autref., Dissoudre une association, une société.

— ***Se dissocier,*** v. pr. Au sens passif : *Le carbonate d'ammoniaque* SE DISSOCIE *à 50° environ.* (L. Figuier.)

— Autref., Au sens réfléchi et avec réciprocité, Se séparer : *Ils* SE SONT DISSOCIÉS.

DISSOGÉNITE n. f. (du gr. *dissos*, double, et *genos*, espèce). Géol. Nom donné par A. Lacroix à des roches formant des filons en relation avec du granite et traversant les calcaires et les roches silicatées qui en dérivent par métamorphisme. (Les dissogénites sont composées essentiellement de microcline et de plagioclases avec diopside, sphène, wollastonite, scapolite ou grenat. La chaux et la magnésie de ces minéraux sont fournies vraisemblablement par la roche traversée.)

DISSOLU, E adj. (lat. *dissolutus*). Lâche (en parlant d'un tissu). [Vx.] || Déréglé dans ses mœurs : *Monique pleurait Augustin* DISSOLU *et infecté des erreurs les plus monstrueuses.* (Massillon.) || Corrompu, impudique : *Mœurs* DISSOLUES. *Vie* DISSOLUE. *Chansons, Discours* DISSOLUS.

— ANTON. **Austère, rangé, rigide, vertueux, chaste, pur.**

DISSOLUBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est dissoluble : *La* DISSOLUBILITÉ *du sucre dans un liquide.*

DISSOLUBLE adj. (lat. *dissolubilis ;* de *dissolvere*, dissoudre). Chim. Qui peut être dissous. (Vx.) [On dit plus ordinairement SOLUBLE.]

— Dr. Qu'on peut rompre, annuler : *Union* DISSOLUBLE.

— ANTON. **Indissoluble.**

DISSOLUMENT [*man*] adv. D'une manière dissolue : *Messaline vivait* DISSOLUMENT. (Brantôme.)

DISSOLUTÉ n. m. Pharm. Produit de la dissolution d'un corps dans un liquide. (On dit plutôt SOLUTÉ.)

DISSOLUTIF, IVE adj. (lat. *dissolutum*, supin de *dissolvere*, dissoudre). Qui a la propriété de dissoudre : *Remède* DISSOLUTIF. (Vx.)

— Substantiv. : *Un* DISSOLUTIF. (On emploie aujourd., de préférence, DISSOLVANT.)

DISSOLUTION [*si-on*] n. f. (lat. *dissolutio*). Action de dissoudre ; état de ce qui est dissous : DISSOLUTION *du sel, du sucre dans l'eau. Employer une* DISSOLUTION *de sulfate de cuivre.* || *Par extens.* Séparation : *La corruption du corps s'opère par la* DISSOLUTION *des parties. La* DISSOLUTION *d'une société, d'un mariage.* || *Absolum.* Mort naturelle. || Dérèglement de mœurs : *Corinthe fut fameuse par son luxe et par ses* DISSOLUTIONS. (Fénelon.) || *Par anal.* Corruption : *La polémique politique est le plus puissant instrument de la* DISSOLUTION *des langues.* (Saint-Marc Girardin.)

— Cycles et Autom. Solution visqueuse de caoutchouc non vulcanisé dans des solvants divers, le plus souvent sulfure de carbone ou benzine. (Cette solution est employée principalement pour coller des pièces de caoutchouc sur les déchirures des chambres à air des pneumatiques.)

— Dr. comm. Acte par lequel une société commerciale déclare prendre fin. || Déchéance, annulation de pouvoir : *La* DISSOLUTION *de l'Assemblée législative.* || Anéantissement, ruine : *L'Empire romain avait en lui, dès le temps d'Auguste, le germe de sa* DISSOLUTION. (Renan.)

— Physiq. et Chim. V. la partie *encycl.*

— Rhétor. anc. Syn. peu usité de DISJONCTION.

— ANTON. **Convention. — Combinaison, synthèse.**

— ENCYCL. Géol. Les phénomènes de *dissolution* ont une grande importance. L'eau pure dissout les roches comme le sel gemme et le gypse ; l'eau chargée d'acide carbonique dissout facilement les calcaires et y détermine des réseaux de circulation souterraine (grottes et cavernes) ; les produits de dissolution, quand ils se déposent, forment des stalactites et des stalagmites.

— Physiq. et Chim. Une substance solide, liquide ou gazeuse se dissout dans un liquide mis à son contact, quand elle disparaît dans la masse de ce liquide pour donner un tout homogène. Il y a lieu de distinguer la *dissolution simple*, comme celle du sucre dans l'eau, de la *dissolution d'un métal* dans un acide, du fer dans l'acide sulfurique étendu, par exemple ; dans le premier cas, il suffit d'évaporer la dissolution pour retrouver le sucre solide, identique à celui qui a été employé en premier lieu ; il n'en est pas de même dans le second cas qui constitue une combinaison, et pourtant, les phénomènes de dissolution et de combinaison sont liés intimement. Nous ne parlerons que des phénomènes de dissolution simple.

Une solution est dite *saturée* quand, à la température à laquelle elle se trouve, elle renferme la plus grande quantité possible de la substance à dissoudre. En général, la solubilité d'un solide dans un liquide, c'est-à-dire la quantité de substance dissoute dans 100 parties du liquide, diminue quand la température s'abaisse. Lorsqu'on a une dissolution saturée d'un solide dans un liquide à une température déterminée, si on la refroidit une portion du corps dissous va, en général, se solidifier ; cependant, dans certains cas, il arrive que cette solidification ne s'effectue pas : on dit alors que la solution est *sursaturée*.

Quand un corps se dissout dans un liquide, il éprouve un changement d'état, et il existe une chaleur latente de dissolution en tout point comparable à la chaleur latente de fusion. C'est là l'explication des abaissements de température observés dans certains *mélanges réfrigérants*. Il peut arriver qu'une réaction chimique s'effectue en même temps que la dissolution, et que la variation de température observée résulte de la superposition des deux phénomènes. C'est le cas du chlorure de calcium anhydre dissous dans l'eau : le sel s'unit à l'eau, et la chaleur de formation de l'hydrate l'emporte de beaucoup sur sa chaleur de dissolution.

Température de solidification et d'ébullition des dissolutions. — V. CRYOSCOPIE, et ÉBULLIOSCOPIE.

Dissolution des gaz. — Les gaz se dissolvent dans les liquides, suivant la loi expérimentale suivante : la solubilité est la masse, en grammes, de gaz absorbé par 100 gr. du solvant, la pression totale (pression du gaz + pression de vapeur du liquide) étant 760 mm. Le coefficient d'absorption d'un liquide est le volume de gaz (mesuré à 0° et à 760 mm.) absorbé par unité de volume du solvant, la pression partielle du gaz étant 760 mm. Quand un mélange gazeux est en contact avec un liquide, chacun des gaz se dissout comme s'il était seul.

— Polit. et Admin. La *dissolution* est l'acte par lequel le pouvoir exécutif met fin à l'existence des assemblées législative, départementale ou communale.

Admis en Angleterre, non reconnu en Suisse et aux Etats-Unis, le droit de dissoudre la *Chambre des députés* a été conféré, en France, au président de la République par la loi constitutionnelle de février 1875. Ce droit est subordonné à l'avis du Sénat, lequel ne peut être dissous.

La dissolution d'un *conseil général* ne peut être prononcée que par décret. Si elle a lieu pendant les sessions législatives, les Chambres fixent la date des élections nouvelles. Si elle a lieu dans l'intervalle des sessions, le décret doit être motivé.

Les conseils municipaux sont dissous par décret motivé, pris en conseil des ministres et publié au *Journal officiel*. Une délégation spéciale, dite *commission municipale* nommée par l'autorité supérieure, gère les affaires de la commune jusqu'au renouvellement de l'assemblée.

DISSOLUTIONNISTE [*si-o-nist'*] adj. Polit. Qui tend à la dissolution.

— *Substantiv.* Qui est partisan de la dissolution.

DISSOLVANT [*van*], **E** adj. Qui a la propriété de dissoudre : *Substance* DISSOLVANTE. *L'eau régale est le* DISSOLVANT *de l'or ;* — et au fig. : *Doctrine* DISSOLVANTE. *Livre* DISSOLVANT.

— Substantiv. : *Un* DISSOLVANT ; — et au fig. : *Les opinions, au lieu d'être la force, sont le* DISSOLVANT *des armées.* (Lamartine.)

DISSOLVING-VIEWS [*di-sol-vign' gr* mll. *viouz*] n. f. pl. Nom anglais donné aux projections fondantes. (Depuis que la projection s'est répandue en France, l'expression française VUES FONDANTES est seule employée.)

DISSONANCE n. f. (du gr. *dis*, deux fois, et du lat. *sonare*, sonner). Musiq. Accord défectueux, qui surprend l'oreille par la simultanéité de deux ou plusieurs sons n'appartenant pas à la même harmonie naturelle.

— *Par extens.* Manque d'harmonie dans le rapprochement de choses quelconques.

— *Sauver une dissonance,* La faire suivre d'un accord convenable qui empêche qu'elle ne blesse l'oreille ; — et *au fig.* Faire disparaître avec difficulté. (Peu us.)

— Gramm. Rencontre peu harmonieuse de syllabes ou de mots ; cacophonie, comme dans le vers de Voltaire :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore.

— Littér. Manque d'accord, d'harmonie dans le style ou les idées.

— Mus. V. la partie *encycl.*

— Peint. Combinaison de couleurs qui ne se marient pas bien ensemble.

— ANTON. **Consonance.**

— ENCYCL. Mus. Les *accords* peuvent former des consonances qui laissent l'oreille calme et paisible ; des *dissonances* qui combinent des sons appartenant à des harmonies naturelles différentes et appellent une *résolution*.

On peut distinguer les dissonances absolues : la seconde majeure ou mineure, la septième, qu'elle soit majeure, mineure ou diminuée, et la neuvième, et les dissonances que nous appellerons *relatives*, la quarte et la quinte, qui, de consonances qu'elles sont à l'état normal, deviennent dissonances lorsqu'elles subissent une altération. Ainsi, la quarte augmentée et la quinte diminuée ou augmentée sont des dissonances.

Les dissonances doivent toujours être résolues, c'est-à-dire qu'elles ont une marche forcée. La quinte diminuée, les septièmes et les neuvièmes doivent toujours descendre d'un degré sur l'accord suivant, ou tout au moins rester en place, de manière à se transformer en consonances. Au contraire, la quarte augmentée doit monter d'un demi-ton, toujours de manière à devenir consonance.

Les dissonances peuvent résulter, d'autre part, de l'emploi d'une note de passage d'un « retard » ou de l'altération chromatique d'un ou plusieurs sons de l'harmonie naturelle. La distinction de la consonance et de la dissonance tend, d'ailleurs, à disparaître, chez certains musiciens contemporains l'accord étant envisagé au seul point de vue de la sonorité et non de la tonalité.

DISSONANT [*nan*], **E** adj. Qui forme une harmonie peu agréable à l'oreille : *Cris* DISSONANTS.

— Mus. *Accord dissonant,* Celui qui a besoin de se résoudre dans un accord parfait.

— ENCYCL. Les *accords dissonants* sont formés de quatre

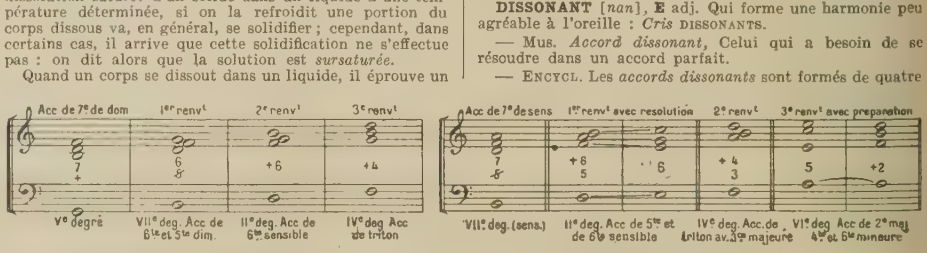

Accord de septième de dominante. Accord de septième de sensible.

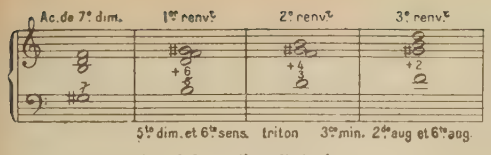

Accord de septième diminuée.

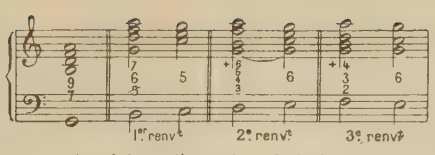

Accord de neuvième majeure de dominante.

ou cinq sons consécutifs, exceptionnellement de six ou sept. Ils peuvent être entendus soit à l'état direct, soit à l'état de renversement. V. CONSONANT. Les trois accords dissonants de quatre sons s'appellent *accords de septième;* il y a : *l'accord de septième de dominante,* composé d'une tierce majeure, d'une quinte juste et d'une septième mineure ; *l'accord de septième de sensible,* composé d'une tierce mineure, d'une quinte diminuée et d'une septième mineure, *l'accord de septième diminuée,* composé de tierce mineure, quinte diminuée et septième diminuée. Les accords dissonants de cinq sons s'appellent *accords de neuvième ;* il y a : *l'accord de neuvième majeure de dominante,* composé de tierce majeure, quinte juste, septième mineure, et neuvième majeure ; *l'accord de neuvième mineure de dominante,* résultant de la combinaison de la septième dominante et de la septième diminuée.

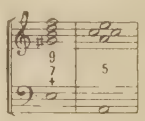

Accord de neuvième mineure de dominante.

DISSONER [*né*] v. intr. Former une dissonance : *C'est qu'un accent qui lui est propre* DISSONE *à votre oreille.* (Diderot.)

DISSOTIS [*tiss*] n. m. Genre de mélastomacées, dont une espèce, le *dissotis à grandes fleurs,* sert à préparer le *bili,* boisson alcoolique appréciée par les indigènes de la Guinée française. (On l'obtient par macération dans l'eau du rhizome de la plante, puis fermentation et distillation.)

DISSOUDRE v. tr. (du lat. *dissolvere,* délier, séparer. — Se conjugue comme *absoudre.*) Opérer la dissolution d'un corps : *L'eau régale* DISSOUT *l'or. La mort* DISSOUT *nos corps.* || Défaire, dénouer : *Viens* DISSOUDRE *ces nœuds.* (La Fontaine.)

— *Fig.* Défaire, mettre fin à, annuler : DISSOUDRE *une coalition, une société de commerce,* DISSOUDRE *les colères.* (V. Hugo.) *Le blond soleil* DISSOUT *l'ignorance sinistre.* (V. Hugo.) DISSOUDRE *un mariage.* || Ruiner : *Law* DISSOLVAIT *la Monarchie par ses chimériques remboursements.* (Montesquieu.) || Suspendre la vie politique d'une Assemblée : DISSOUDRE *la Chambre.*

— Méd. Dégager, désobstruer : DISSOUDRE *un engorgement, une concrétion.*

— ***Dissous, oute,*** part. pass. du verbe *Dissoudre : Sucre* DISSOUS *dans l'eau.*

— Fig. : *Alliance, société, assemblée* DISSOUTE. *Mariage* DISSOUS.

— Métall. *Carbone dissous,* Etat dans lequel se trouve le carbone lorsqu'il est dissous dans le fer. (Cette solution est appelée *austenite.*)

— ***Se dissoudre,*** v. pr. Passer, être, devenir dissous : *Le sucre* SE DISSOUT *dans l'eau.* (Avec ellipse du pronom : *Faire* DISSOUDRE *du sucre.*)

— *Fig.* Se résoudre en : *Colère qui* SE DISSOUT *en larmes.* || S'amollir, perdre sa vigueur : *Une chambre à poêle est un matras où* SE DISSOLVENT *les hommes d'énergie.* (Balzac.) || Se disperser : *Armées qui* SE DISSOLVENT. || Se diviser, se séparer : *Association, assemblée, société, qui* SE DISSOUT. || Disparaître : *Toutes les guerres* SE DISSOUDRONT *dans la fraternité des races.* (V. Hugo.) *Ce ne sont pas seulement les religions, ce sont les systèmes de croyances politiques ou morales qui* SE DISSOLVENT *à leur tour, sous les coups de la critique.* (Renan.)

— SYN. **Dissoudre, résoudre.** *Dissoudre* marque la séparation des molécules qui étaient réunies pour former une substance. *Résoudre* marque le retour à un état primitif, ou le passage à une combinaison nouvelle.

— ANTON. **Combiner, composer ; convoquer, réunir.**

DISSUADER [*dé*] v. tr. (lat. *dissuadere ;* du préfixe *dis,* et de *suadere,* conseiller). Déconseiller, détourner de : DISSUADER *quelqu'un de partir.*

— ***Se dissuader,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se déconseiller soi-même de faire une chose.

— ANTON. **Conseiller, persuader.**

DISSUASIF, IVE adj. Qui est propre à dissuader : *Argument* DISSUASIF. *Raisons* DISSUASIVES.

— ANTON. **Persuasif, ive.**

DISSUASION [*zi-on*] n. f. (lat. *dissuasio*). Action de dissuader : *L'orateur, dans le genre délibératif, a deux principaux objets : la persuasion et la* DISSUASION.

— ANTON. **Persuasion.**

DISSYLLABE adj. et n. m. (du gr. *dis,* deux, et *sullabê,* syllabe). Qui se compose de deux syllabes : *Mot* DISSYLLABE. *« Canon » est un* DISSYLLABE.

DISSYLLABIQUE [*bik'*] adj. Qui concerne le dissyllabe, qui a deux syllabes : *Forme, mot* DISSYLLABIQUE. || *Vers dissyllabique,* Qui n'a que deux syllabes, ou dont les mots sont tous des dissyllabes.

— ENCYCL. D'après la doctrine de F. de Saussure, il y avait en indo-européen deux types de racines : des monosyllabiques, comportant l'alternance vocalique *e, o, zéro ;* et des *dissyllabiques,* dont la seconde syllabe était constituée par le phonème indéterminé noté *ə,* la première comportant le vocalisme *e* ou *o ;* quand la première syllabe était au vocalisme zéro, la seconde avait le plus souvent une voyelle longue. Ainsi dans *genə, gonə, gno-, gne-.*

DISSYLLABISME [*bissm'*] n. m. Etat des langues qui ont des racines dissyllabiques.

DISSYMÉTRIE [*trî*] n. f. et **DISSYMÉTRIQUE** [*trik'*] adj. V. DYSSYMÉTRIE, et DYSSYMÉTRIQUE.

DISTACHYÉ [*diss, ki-é*], **E** adj. (du préfixe *di,* et du gr. *stakhus,* épi). Bot. Qui porte deux épis.

DISTAL [*diss*], **E** adj. (du lat. *distans,* éloigné). Zool. Qui est le plus éloigné (par opposition à *proximal*) de la pointe de la colonie. (S'emploie dans la description des graptolithes, colonies d'hydroïdes fossiles.)

DISTANCE [*diss-tanss'*] n. f. (lat. *distantia*). Intervalle qui sépare deux points différents de l'espace : *Le son faiblit à mesure que la* DISTANCE *augmente.* || Espacement entre deux choses : *Laisser trop de* DISTANCE *entre des colonnes.*

— *Par extens.* Intervalle qui sépare dans le temps : *Une grande* DISTANCE *d'âge. Du siège de Troie à la naissance de Jésus-Christ, il y a une* DISTANCE *d'environ dix siècles.*

— *Fig.* Degré de séparation :

Vous savez combien votre naissance
Entre l'Empire et vous avait mis de *distance.*
RACINE.

|| Différence : *La* DISTANCE *qu'il y a de l'honnête homme à l'habile homme s'affaiblit de jour à autre.* (La Bruyère.)

— Archit. *Point de distance,* Point où il faut se placer pour saisir tout l'ensemble d'un édifice. || En perspective, Point où tombent, sur le plan du tableau, les deux rayons visuels horizontaux inclinés à 45 degrés sur ce plan.

— Art milit. Espace laissé en profondeur entre les rangs et les subdivisions d'une colonne.

— Astron. *Distance angulaire de deux astres,* Angle formé par les rayons visuels allant de l'œil de l'observateur à chacun des astres || *Distance zénithale d'une étoile,* Angle formé par le rayon visuel allant à l'étoile avec la verticale du lieu. (C'est le complément de la hauteur.) || *Distance polaire d'un astre,* Arc compté, sur le cercle de déclinaison, de l'astre à l'un des pôles.

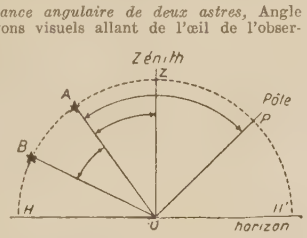

DISTANCES comptées en angles sur la sphère céleste H Z H'. — A O B, *distance angulaire* des astres A B. — Z O A, *distance zénithale* de l'astre A. — P O A, *distance polaire* de l'astre A.

— Géom. *Distance d'un point à une droite,* Distance du point au pied de la perpendiculaire abaissée du point sur la droite. || *Distance d'un point à un plan,* Distance du point au pied de la perpendiculaire abaissée du point sur le plan. || *Plus courte distance de deux droites,* Longueur de la perpendiculaire commune limitée aux points où elle rencontre les deux droites.

— Turf. *Poteau de distance,* Poteau placé autrefois à 100 m. de l'arrivée, et que les chevaux devaient passer pour n'être pas distancés. || *A la distance,* A environ 100 m. du poteau d'arrivée.

— LOC. DIV. : *De distance en distance,* De place en place, ici et là ; De temps en temps. || *A distance,* A une certaine distance ; dans un temps éloigné, reculé : *Plus la postérité voit les grands hommes* À DISTANCE, *plus elle les grandit en bien comme en mal.* || *Tenir quelqu'un à distance,* Ne pas le laisser approcher : TENIR L'ENNEMI À DISTANCE. — Enlever à quelqu'un tout prétexte de familiarité : TENIR À DISTANCE SES DOMESTIQUES. || *Rapprocher les distances,* Combler les inégalités, niveler les positions : *Le malheur* RAPPROCHE LES DISTANCES.

— SYN. **Distance, éloignement.** La *distance* est l'espace, petit ou grand, qui sépare une chose d'une autre, sans aucune idée accessoire. L'*éloignement,* qui met les personnes ou les choses loin les unes des autres, précise et accentue à la fois la séparation marquée par *distance.*

— ENCYCL. Arpent. *Mesure des distances.* Les *distances* se prennent sur le terrain avec le mètre, la chaîne et la stadia, lorsque les points sont accessibles ; quand ils ne le sont pas, le graphomètre, l'équerre-graphomètre, le cercle, la bousole et le sextant sont les instruments qui servent à mesurer les angles des triangles que l'on est obligé d'imaginer et de résoudre pour obtenir, par le calcul, les distances cherchées.

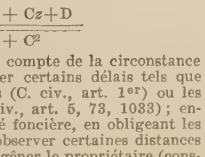

— Géom. *Distance d'un point à une droite, en géométrie plane.* La distance d'un point M [*x, y*] à la droite $y = ax + b$, en coordonnées obliques, est :

$$\delta = \frac{(y - ax - b)\sin\theta}{\sqrt{1 + 2a\cos\theta + a^2}}$$

Distance d'un point à un plan. La distance d'un point *x, y, z* à un plan

$$Ax + By + Cz + D = 0,$$

en coordonnées rectangulaires, est :

$$\delta = \frac{Ax + By + Cz + D}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}}$$

— Dr. Le droit tient souvent compte de la circonstance de *distance :* d'abord pour régler certains délais tels que le délai de publication des lois (C. civ., art. 1er) ou les délais de procédure (C. proc. civ., art. 5, 73, 1033) ; ensuite, pour respecter la propriété foncière, en obligeant les voisins et l'autorité publique à observer certaines distances pour les travaux susceptibles de gêner le propriétaire (constructions, plantations, vues, établissements insalubres et incommodés, création d'un cimetière, etc.).

DISTANCER [*diss, sé*] v. tr. (de *distance.* — Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Nous distançons. Vous distançâtes.*) Sport. Laisser derrière soi : *Cheval qui* DISTANCE *facilement ses rivaux ;* — et par anal. : *Coureur cycliste qui* DISTANCE *ses rivaux.* || Déclarer qu'un cheval sera considéré comme n'ayant pas pris part à la course : *Cheval que les commissaires* ONT DISTANCÉ *pour avoir passé en dehors d'un drapeau.*

— *Fig.* Surpasser, devancer : *Ecolier qui* DISTANCE *tous ses camarades. Pays qui* DISTANCE *toujours les autres dans les arts.*

— ***Distancé, e,*** part. pass. du verbe *Distancer.* Turf. Se dit d'un cheval qui a failli à quelqu'une des conditions de la course, ou qui a gêné l'un de ses concurrents ; il est, alors, réputé n'avoir pas pris part à la course.

DISTANCIOMÈTRE [*diss*] n. m. (de *distance,* et du gr. *métron,* mesure). Appareil télémétrique, servant à mesurer les distances.

DISTANT [*diss-tan*], **E** adj. (du lat. *distans* part. prés. de *distare,* être éloigné). Qui est à une certaine distance, dans l'espace : *Villes* DISTANTES *l'une de l'autre de 100 kilomètres ;* dans le temps : *La vieillesse est fort* DISTANTE *de l'enfance.* (Pascal.)

— *Fig.* Réservé, froid dans sa manière d'être : *Il est* DISTANT. *Attitude* DISTANTE.

— Bot. Se dit d'organes qui présentent un écartement qu'on ne remarque pas, d'ordinaire, dans les organes de même nature : *Etamines* DISTANTES.

— ANTON. **Contigu, immédiat, proche, rapproché. Accueillant, affable, familier.**

DISTATÈRE [*diss*] n. m. Monnaie de deux statères, ou tétradrachme d'or, frappée seulement sous Alexandre le Grand, ou en Egypte sous les premiers Lagides.

DISTÉGANTHE [*diss*] n. m. Genre de plantes de la famille des broméliacées, habitant la Guyane française.

DISTÈGE [*diss*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *stégê,* toit). Qui présente deux sommets.

DISTELI (Martin), caricaturiste suisse, né à Olten (canton de Soleure) en 1802, mort à Soleure en 1844. Il donna de nombreuses charges politiques dans l'*Almanach des figures suisses,* et composa, entre autres travaux, de remarquables illustrations pour les fables de Frœlich, pour le *Sire de Münchhausen* (1841), le *Michel allemand* (1843).

DISTELMEYER (Lampert), jurisconsulte et homme d'Etat allemand, né à Leipzig en 1522, mort à Berlin en 1588. D'abord professeur de droit, il entra, en 1551, au service de Joachim II, électeur de Brandebourg, comme chef de la chancellerie. Il rendit d'éminents services à ce prince et à son successeur Jean-Georges.

DISTÉMONE [*diss*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *stémon,* étamine). Bot. Se dit des plantes et des fleurs ayant deux étamines. (On dit aussi DISTAMINÉ.)

DISTENDRE [*diss-tandr'*] v. tr. (lat. *distendere*). Augmenter, par la tension, les dimensions normales d'une chose : *Distendre la peau, les parois d'un organe, un ressort.*

— *Fig.* Fausser par une tension excessive : DISTENDRE *les attaches sociales et politiques.* (Michel Chevalier.)

— ***Se distendre,*** v. pr. Au sens passif, Etre distendu.

— ANTON. **Détendre, lâcher, relâcher.**

DISTÉNIE [*diss-té-nî*] ou **DISTENIA** [*diss-té*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, comprenant des formes allongées, pubescentes, à corselet tuberculeux. (Les *disténies* sont répandues dans les deux Amériques. Elles sont noires et rousses, avec une pubescence grise, formant des bandes ou des taches.)

DISTENSION [*diss-tan*] n. f. (lat. *distensio*). Tension considérable : *La* DISTENSION *de l'estomac sous l'influence des gaz.* || Tiraillement en sens opposé des tissus d'une articulation : *La* DISTENSION, *portée à un certain degré, constitue l'entorse.*

— Art vétér. Tiraillement, tension considérable. (Se dit tantôt de l'extension forcée des muscles ou des ligaments d'une articulation, à la suite des mouvements des membres — *distension du boulet,* — tantôt de la dilatation des organes creux — *distension du cœur.*)

— ANTON. **Chalasie, détente, laxité, prolapsus, relâchement, rémission.**

DISTERRITE [*diss*] n. f. Minér. Syn. de BRANDISITE.

DISTHÈNE [*diss*] n. m. Minér. Silicate naturel d'aluminium, qu'on appelait autrefois SCHORL BLEU ou TALC BLEU.

— ENCYCL. Le *disthène,* dont la formule est SiO^5Al^2, se présente ordinairement en cristaux lamellaires allongés, appartenant au système triclinique. Il est transparent ou translucide ; le plus souvent, bleu de saphir. On voit parfois, dans les lamelles, les deux couleurs à la fois, savoir : une bande bleue entre deux bords blancs.

DISTHÉNIQUE [*diss, nik'*] adj. Qui contient du disthène : *Schiste* DISTHÉNIQUE.

DISTHÉNITE [*diss*] n. f. Schiste cristallin, constitué presque entièrement par du disthène. (A Madagascar, cette roche renferme de l'or natif.)

DISTHYMIE [*diss-ti-mî*] n. f. (du préfixe privat. *dis,* et du gr. *thumos,* âme). Abattement moral. (Vx.)

DISTICHIASE [*diss-ti-ki-az'*] ou **DISTICHIASIS** [*ziss*] n. f. (du gr. *dis,* deux, et *stikhos,* rang). Médec. Disposition des cils sur deux rangs, le postérieur ayant les cils dirigés vers l'œil dont il irrite la conjonctive. Aussi cette malformation entraîne-t-elle des accidents variés : conjonctivite, kératite, ulcérations de la cornée, entropion, etc. V. TRICHIASIS.

DISTICHOPHYLLE [*diss-ti-ko-fil'*] adj. (du gr. *distikhos,* sur deux rangs, et *phullon,* feuille). Qui a les feuilles disposées sur deux rangs.

DISTICHOPORA [*diss-ti-ko*] n. m. Genre d'hydrocoralliaires, comprenant de beaux polypiers à couleurs éclatantes, en forme d'éventail, dépourvus de larves méduso'ides, et qui habitent les mers chaudes.

DISTICTIS [*diss-tik'-tiss*] n. m. Genre de plantes de la famille des bignoniacées et comprenant une dizaine d'espèces du Brésil et de l'Amérique centrale.

DISTIGMATE [*diss*] adj. (du préfixe *di,* et du gr. *stigma, atos,* stigmate). Bot. Qui est pourvu de deux stigmates.

DISTIGMATIE [*diss, tî*] n. f. Bot. Section de la syngénésie, renfermant les genres qui ont deux stigmates distincts.

DISTILLABLE [*diss*] adj. Qui peut être distillé : *Moût* DISTILLABLE.

DISTILLATEUR [*diss*] n. m. Industr. Celui qui distille les substances dont on tire des produits essentiels : *On nomme* DISTILLATEURS *ceux qui fabriquent des eaux-de-vie et des liqueurs.*

— Mar. Appareil qui permet de distiller l'eau de mer, sur les bâtiments.

DISTILLATION [*diss, si-on*] n. f. (lat. *distillatio*). Action de distiller : DISTILLATION *du vin.* || Le produit de la distillation.

— *Fig.* Subtilité, raffinement : *Les* DISTILLATIONS *et les distinctions de métaphysique.* (Mme de Sévigné.)

— Chim. *Distillation sèche,* Opération consistant à calciner les corps dans une cornue de métal et à recueillir les produits volatils dégagés.

— ENCYCL. Industr. La *distillation* traite les matières susceptibles de fournir de l'alcool (fruits sucrés, et principalement raisin, céréales, topinambour, pomme de terre, enfin et surtout la betterave).

La *distillation des fruits sucrés* (merise, prune, pêche, abricot, etc.) est précédée d'un foulage sommaire et d'une fermentation qui a pour but de transformer en alcool le sucre que contiennent ces fruits ; elle s'effectue dans des alambics à feu nu ou, mieux, dans des appareils dont la chaudière est munie d'un double fond métallique, évitant le contact immédiat des fruits avec la paroi touchée. V. ALAMBIC, EAU-DE-VIE.

Le raisin est distillé après fermentation et pressurage, et l'on soumet au feu tantôt le vin lui-même (cognac, armagnac, trois-six), tantôt le marc (eau-de-vie de marc). On fait usage d'alambics à feu nu, mais on élimine le plus souvent les produits de tête et de queue, pour conserver seulement l'eau-de-vie de cœur (procédé des brouillis et repasses des Charentes). Comme les produits les plus volatils, qui sont souvent les plus nocifs (éthers, aldéhydes), passent les premiers, il est préférable de faire usage d'alambics munis de rectificateurs, qui offrent l'avantage de donner au premier jet des eaux-de-vie à titre élevé et de la meilleure qualité possible. Les marcs de pommes et de poires se traitent d'ailleurs d'une façon analogue et fournissent le calvados.

La *distillation industrielle* (eaux-de-vie et alcools d'industrie) traite principalement les matières qui sont susceptibles de fermenter sous l'influence de levures pour donner des jus sucrés (betterave, canne à sucre), et les substances qu'il est indispensable de saccharifier préalablement (amidon des pommes de terre, des grains).

Bien qu'une partie des alcools et eaux-de-vie d'industrie (alcool bon goût) soit absorbée par la consommation (eaux-de-vie et alcools pour la conservation des fruits, la fabrication des liqueurs, les usages pharmaceutiques, etc.), la plus grosse part est destinée à des usages industriels (alcools à brûler pour le chauffage, l'éclairage ou l'alimentation des moteurs, alcools pour la fabrication des vernis, etc.).

Les betteraves, lavées abondamment, passent sous le coupe-racines, qui les débite en cossettes ; ces cossettes sont soumises, dans des macérateurs-diffuseurs, à l'action d'un jus acidulé, qui les épuise en se chargeant de sucre inverti et va lui-même subir la fermentation alcoolique en cuve ; la distillation s'effectue ensuite, soit dans des alambics ordinaires, soit dans des appareils à grand rendement (colonnes à plateaux) munis, ou non, de rectificateurs, mais toujours pourvus de chauffe-vin, et établis de telle façon qu'on obtienne le maximum de rendement avec le minimum de frais.

Les résidus des sucreries de canne (mélasses, eaux de lavage) donnent le rhum.

Les céréales (blé, seigle, maïs, orge, riz) sont d'abord nettoyées, puis mises à germer, saccharifiées ensuite à l'aide des acides ou d'un malt, et enfin traitées en moûts dans lesquels on laisse la diastase agir sur la dextrine jusqu'à transformation complète de celle-ci en maltose fermentescible ; la fermentation achevée, on distille par les procédés ordinaires.

La pomme de terre est lavée, cuite sous pression, saccharifiée par le malt et distillée en matière pâteuse. Le topinambour subit les mêmes manipulations.

Distillation des bois. — La distillation du bois a pour but d'extraire du bois divers produits qui entrent dans sa composition. Elle est réalisée en chauffant dans des cornues disposées verticalement ou horizontalement le bois découpé en rondins d'égale longueur, ou fendus s'il s'agit de grosses bûches.

Dans les cornues verticales, il faut de douze à quinze heures pour une opération, chaque cornue pouvant contenir de 1.300 à 2.000 kg. de bois ; il ne faut pas dépasser la température de 350° pendant les dix premières heures ; on monte ensuite jusqu'à 430°.

Les cornues disposées horizontalement ressemblent aux cornues dans lesquelles on distille la houille pour obtenir le gaz d'éclairage ; ces cornues ont jusqu'à 1m,35 de diamètre et 2m,66 de longueur.

On utilise aussi, dans les grosses installations de distillation des bois, des fours continus à chauffage par calorifère.

Les produits de la distillation des bois sont : outre le charbon de bois,

1° Des goudrons qui sont en général plus lourds que l'eau ;

2° Une solution aqueuse contenant de l'acide pyroligneux (acide acétique impur) et du méthylène (alcool méthylique impur) ;

3° Des gaz résiduels qui sont, soit rejetés dans l'atmosphère, soit brûlés sous la grille du foyer.

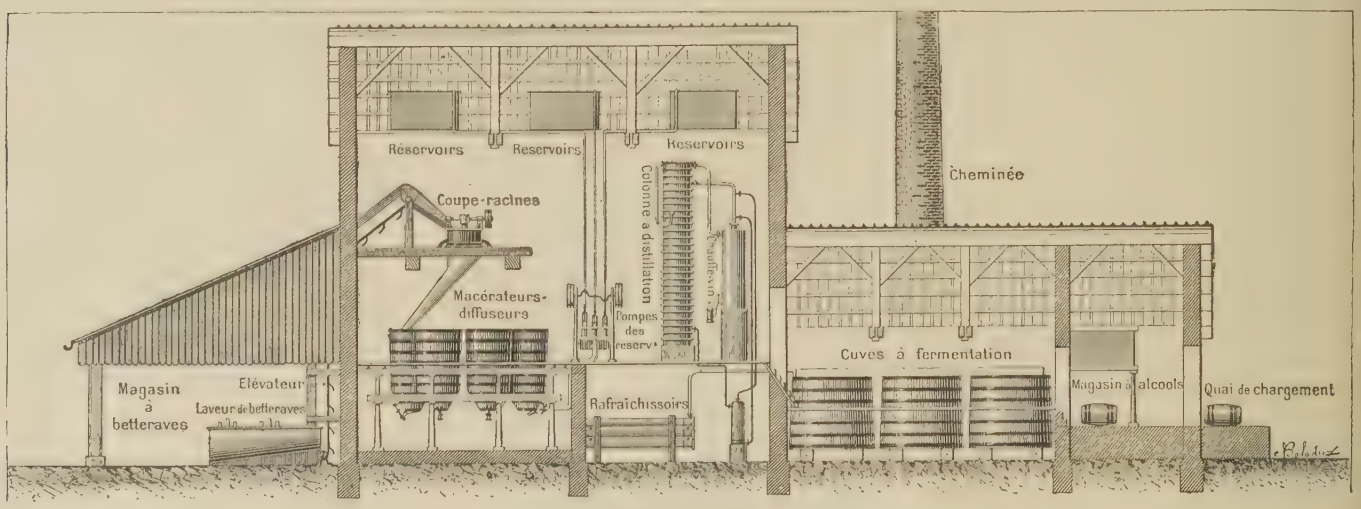

Distillerie de betteraves.

Les bois résineux donnent en plus, au début de l'opération, une essence particulière appelée *essence de pin,* qui est employée comme succédané de l'essence de térébenthine. Le goudron de la distillation des bois résineux est meilleur et plus abondant que celui de la distillation des bois feuillus ; mais en revanche, les bois résineux donnent très peu de méthylène et de pyroligneux.

— Physiq. On peut distiller certains liquides peu volatils à une température inférieure à celle de leur point d'ébullition sous la pression atmosphérique en les *entraînant* par un courant de vapeur d'un autre liquide plus volatil, de vapeur d'eau par exemple : c'est la *distillation par entraînement.*

La distillation des liquides qui se dissolvent mutuellement est plus compliquée. Au point de vue expérimental, il est souvent très difficile de séparer par distillation les corps miscibles ; il y a même des mélanges qui distillent comme un liquide pur, sans qu'on puisse réaliser de séparation (alcool à 97 p. 100 ; mélange d'eau et d'acide butyrique à 25 p. 100).

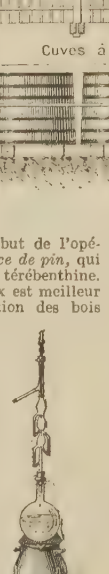

Appareil de Le Bel et Henninger.

Dans les laboratoires, on a successivement utilisé un certain nombre de dispositifs ; citons le tube de Le Bel et Henninger qui se compose d'une série de boules superposées, communiquant directement suivant leur axe, et indirectement par de petits tubes latéraux ; les étranglements axiaux sont obturés par de petites toiles métalliques ou par un fil de platine enroulé en spirale plate. La vapeur suit la voie axiale et traverse le liquide condensé dans chaque boule. La puissance de séparation du tube Le Bel augmente avec le nombre de boules ; c'est une *distillation fractionnée.*

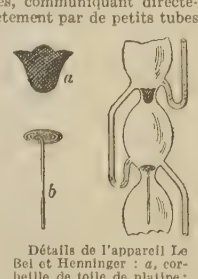

Détails de l'appareil Le Bel et Henninger : *a*, corbeille de toile de platine ; *b*, disque à queue formé par un fil de platine.

Enfin, certains liquides ne peuvent être distillés sous la pression atmosphérique, soit qu'ils se décomposent à la température d'ébullition sous cette pression, soit que d'autres corps instables à cette température les accompagnent. On peut éviter cet inconvénient en distillant dans un courant de vapeur d'eau ou encore sous pression réduite, ce qui abaisse considérablement la température d'ébullition. Ce procédé peut, en outre, avoir l'avantage de faciliter le fractionnement.

La distillation dans le vide est également entrée dans la pratique industrielle.

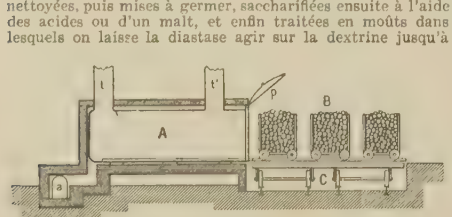

Distillation du bois : A. Cornue ; *a*, Carneau de chauffage ; t t'. Tubulures pour l'échappement des vapeurs ; p. Porte à charnières ; B. Wagonnets chargés de bûches ; C. Plate-forme roulante.

DISTILLATOIRE [*diss*] adj. Qui sert à la distillation : *L'alambic est un appareil* DISTILLATOIRE.

— Mar. *Cuisine distillatoire,* Sorte de chaudière ou de bouilleur destiné à distiller l'eau de mer pour en faire de l'eau potable. (On dit aussi DISTILLATEUR n. m.)

DISTILLER [*diss-ti-lé*] v. tr. (lat. *destillare ;* de *de,* et de *stilla,* goutte). Réduire les liquides en vapeurs pour condenser par le refroidissement ces vapeurs et les recueillir goutte à goutte : DISTILLER *du vin, des grains* (pour en faire de l'eau-de-vie.) || Extraire par chauffage en vase clos les principes contenus dans certaines substances solides : *On* DISTILLE *le bois pour obtenir l'acide pyroligneux.* || Sécréter goutte à goutte : *Il y a des plantes exquises qui* DISTILLENT *le poison.* || Elaborer : *Les abeilles vont butiner les fleurs et reviennent à la ruche* DISTILLER *leur miel.* || Répandre, épancher : *La lumière blafarde que* DISTILLE *la lune.*

— *Fig.* Tirer l'essence d'une chose, soumettre à un examen minutieux : DISTILLER *une affaire.* || Verser goutte à goutte, répandre : DISTILLER *l'imposture et la calomnie.* DISTILLER *l'ennui.* || *Fam.* Epuiser complètement : *Les gens de loi* DISTILLENT *les pauvres plaideurs bien plus habilement que ne ferait un chimiste.* || *Distiller un coup aux échecs, aux cartes, au billard,* Le jouer avec beaucoup d'habileté, d'adresse.

— *Intransitiv.* Tomber goutte à goutte ; être sécrété : *La houille est formée d'un suc bitumineux qui* DISTILLE *du roc.* (Buffon.)

— ***Distillé, e,*** part. pass. du verbe *Distiller.*

— *Fig.* Fin, raffiné : *Epigramme finement* DISTILLÉE.

— ***Se distiller,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.,* Se torturer : *Je* ME SUIS DISTILLÉ *la tête pour trouver de quoi les excuser.* (Voltaire.)

— Au sens passif, Etre distillé : *La plupart des substances* SE DISTILLENT *dans des alambics.*

DISTILLERIE [*diss-ti-le-ri*] n. f. Endroit où l'on fait des distillations. || Installation pour la distillation industrielle de certains produits (betteraves, grains, etc.). || Métier du distillateur : *La* DISTILLERIE *est une industrie lucrative.*

— ENCYCL. Dr. Les *distilleries* sont soumises à l'exercice des employés des contributions indirectes et à des règlements qui prescrivent notamment à quelles conditions doit répondre l'installation des usines, ainsi que les déclarations incombant aux industriels au cours de la fabrication. Les infractions aux lois et règlements sur la distillerie sont punies d'une amende et, le cas échéant, de la confiscation des objets saisis. Aucun alambic mobile utilisé par un bouilleur ambulant ne peut être mis en circulation, ni stationner sur la voie publique, dans une cour non fermée ou dans un emplacement non clos n'appartenant pas au possesseur de l'appareil, sans déclaration préalable à la recette buraliste et sans que le conducteur soit muni d'un permis de circulation délivré par la Régie. Le bouilleur ambulant doit consigner sur un cahier-journal, également remis par la Régie, au fur et à mesure qu'il les effectue, les opérations de distillation auxquelles il se livre. La fabrication et la distillation des eaux-de-vie et esprits sont prohibées dans la ville de Paris. Les mêmes prohibitions peuvent être appliquées, sur la demande des conseils municipaux, dans les villes sujettes à l'octroi. V. BOUILLEURS DE CRU, et BOISSONS.

DISTINCT [*diss-tinkt'*], **E** adj. (lat. *distinctus ;* de *distinguere,* distinguer). Qui ne se confond pas avec un autre : *Populations* DISTINCTES. *Articles* DISTINCTS. || Qui se laisse distinguer par le regard : *Objet qui commence à devenir* DISTINCT *à travers le brouillard.* || Qui se fait entendre clairement : *Bruit* DISTINCT. *Voix* DISTINCTE. || Qui est précis, net : *Paroles claires et* DISTINCTES.

— Bot. Qui n'adhère pas aux organes voisins : *Etamines* DISTINCTES. *Lobes* DISTINCTS. *Stipules* DISTINCTES. (Dans ce sens on dit aussi LIBRES.)

— ANTON. **Confus, embrouillé, équivoque, flottant, implicite, indéfini, indéterminé, indistinct, vague, — identique.**

DISTINCTEMENT [*diss-tink-te-man*] adv. D'une manière distincte.

— ANTON. **Confusément, implicitement, indéfiniment, indistinctement, vaguement.**

DISTINCTIBLE [*diss-tink-tibl'*] adj. (de *distinct*). Qui se perçoit distinctement, nettement : *Paroles à peine* DISTINCTIBLES. (Peu us.)

DISTINCTIF [*diss-tink*], **IVE** adj. Qui distingue : *Les cheveux longs étaient le signe* DISTINCTIF *de la royauté, chez les Mérovingiens.*

DISTINCTION [*diss-tink-si-on*] n. f. (lat. *distinctio*). Action de distinguer, de ne pas confondre ; Etat de ce qui est distingué ; différence, séparation : *Faire la* DISTINCTION *du bien et du mal. La* DISTINCTION *de l'hypocrisie et de la dévotion. La* DISTINCTION *des classes, abolie en droit, subsiste toujours en fait. La* DISTINCTION *des pouvoirs.*

— Signe extérieur, destiné à éviter la confusion entre les personnes ou les choses : DISTINCTIONS *extérieures.* || Faveur, marque d'honneur : *Tout député promet des* DISTINCTIONS *à ses électeurs.* || Egards : *Recevoir des marques de* DISTINCTION. || Bon ton, manières élégantes et dignes : *Avoir de la* DISTINCTION. || Mérite : *Personne de* DISTINCTION. || Rang élevé : *Personnage de* DISTINCTION.

— *Distinctions universitaires.* V. ACADÉMIQUE.

— Différence d'acception ; explications des sens divers d'un mot, etc. : *Vous n'avez pu désavouer cela, mais vous y faites une* DISTINCTION. (Pascal.) *Il ne faut pas pousser les* DISTINCTIONS *jusqu'à la subtilité.*

— Dr. *Distinctions honorifiques et nobiliaires.* V. la partie *encycl.*

— Dr. canon. Titre contenant plusieurs questions.

— Log. Qualité d'une idée dont l'esprit saisit nettement les différents éléments.

— LOC. DIV. : *Sans distinction,* Sans faire de différence : *Il faudrait appliquer la justice à tous,* SANS DISTINCTION.

— ENCYCL. Logiq. La *distinction* est, avec la *clarté,* une qualité essentielle des idées. L'idée *claire* est celle qui se distingue nettement d'une autre idée. L'idée *distincte* est celle dont on distingue nettement les différents éléments. A l'idée claire s'oppose l'idée *obscure,* et à l'idée distincte l'idée *confuse.*

Distinction réelle, modale, de raison. — Classification faite par les scolastiques et reprise par Descartes. La distinction réelle est la distinction entre deux substances ; la distinction modale est celle du mode et de la substance ou de deux modes d'une même substance ; la distinction de raison ne se fait que par la pensée, — par ex. : l'esprit distingue dans la matière son étendue et sa divisibilité bien qu'en réalité ces deux attributs n'existent point séparément.

— Dr. Celui qui, en vue de s'attribuer une *distinction honorifique,* aura sans droit pris un titre ou modifié son nom est puni par l'art. 259 C. pén. d'une amende de 500 à 10.000 francs. Ce texte a pour but de punir principalement les usurpations de titres de noblesse, qui n'ont plus dans notre législation qu'un caractère purement honorifique.

DISTINCTIVE [*diss-tink*] n. f. Cordelette d'une ou plusieurs couleurs, terminée par quatre glands, et qui servait, chez les spahis, à distinguer les escadrons. (La distinctive se portait sur le turban. Aujourd'hui, les spahis sont coiffés d'une chéchia.)

DISTINCTIVEMENT [*diss-tink, man*] adv. D'une manière distinctive.

DISTINGUABLE [*diss-tin-ghabl'*] adj. Qui peut être distingué.

DISTINGUER [*diss-tin-ghé*] v. tr. (lat. *distinguere ;* du préfixe *di,* et de *stinguere,* piquer, marquer). Séparer, différencier : *La nature* A DISTINGUÉ *les diverses races d'hommes.* (Buffon.) || Séparer, caractériser : *C'est la raison qui* DISTINGUE *l'homme des autres animaux.* (La Bruyère.) || Séparer, discerner par les sens ou par l'esprit : DISTINGUER *les odeurs.* DISTINGUER *des cloches par leur son.* DISTINGUER *le vrai du faux, les vrais amis d'avec les faux.* DISTINGUER *la vertu du souverain bien.* || Séparer, mettre à part, regarder favorablement : *Je vous* DISTINGUE *en tout, sur tout et partout.* (Mme de Maintenon.) *Le maréchal d'Humières était bien avec le roi, qui le* DISTINGUAIT *fort.* (Saint-Simon.) *Je vous vis et je ne vous cacherai pas que je vous* DISTINGUAI. (A. France.) || Envisager séparément les diverses parties d'un tout, d'un ensemble : *Dans un ouvrage de l'esprit, il y a deux choses à* DISTINGUER : *le fond et la forme.*

— Séparer, reconnaître : DISTINGUER *une lumière à l'horizon, une personne dans la foule.*

— Logiq. Spécifier d'une manière précise les divers sens d'une proposition, les diverses acceptions d'un mot : DISTINGUER *les termes d'une proposition complexe.*

— ***Distingué, e,*** part. pass. du verbe *Distinguer.* Supérieur, remarquable : *Musicien* DISTINGUÉ. || Qui donne ou marque la distinction : *Naissance* DISTINGUÉE. *Fonctions* DISTINGUÉES. || S'emploie souvent comme formule de politesse dans le sens de *particulier, spécial : Croyez à ma considération* DISTINGUÉE.

— De bon ton : *Manières* DISTINGUÉES. *Toilette* DISTINGUÉE. || Qui a des manières élégantes, courtoises : *Un homme* DISTINGUÉ.

— ***Se distinguer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre à part : SE DISTINGUER *par sa conduite.* || Se mettre au-dessus : SE DISTINGUER *par ses talents.*

— Au sens passif, Etre différencié, caractérisé, discerné : *Les sciences ne* SE DISTINGUENT *pas moins par leur méthode que par leur objet.* (Littré.) *Le style de Bossuet* SE DISTINGUE *de celui de Fénelon par la vigueur. Spectacle qui* SE DISTINGUE *mal. Le faux ne* SE DISTINGUE *pas toujours facilement du vrai.*

— REM. On a dit jadis indifféremment *distinguer* DE et *distinguer* D'AVEC.

— SYN. **Distinguer, démêler, discerner.** V. DÉMÊLER.

— ANTON. **Confondre.**

DISTINGUEUR [*diss-tin-gheur*], **EUSE** n. et adj. Qui cherche des distinctions subtiles. (Peu us.)

DISTINGUO [*diss-tin-gho*] mot lat. signif. *Je distingue,* et qui, dans l'arsenal de la scolastique, signifie que, dans une proposition, on admet une partie (*Concedo*), mais qu'on nie l'autre (*Nego*).

— *Substantiv.* et au masc., et invar. : *Des* DISTINGUO *subtils.*

DISTIQUE [*diss-tik'*] n. m. (gr. *distikhos ;* de *dis,* deux fois, et *stikhos,* vers). Littér. antique. Chez les Grecs et les Latins, Réunion d'un vers hexamètre et d'un vers pentamètre, formant un sens complet : *Le vers pentamètre n'est usité que dans les* DISTIQUES. (En ce sens, on dit plus complètement DISTIQUE ÉLÉGIAQUE, parce que c'est le mètre favori des poètes élégiaques.) || Réunion de deux vers français, formant un sens complet : *Composer un* DISTIQUE *pour servir d'épitaphe.*

— ENCYCL. Comme modèle de *distique antique,* rappelons celui que Virgile composa lui-même pour son épitaphe :

Mantua me genuit ; Calabri rapuere ; tenet nunc
Parthenope : cecini pascua, rura, duces.

(Mantoue m'a donné le jour ; la Calabre me l'a été ; Naples garde maintenant mes cendres : j'ai chanté les pâturages, les champs, les héros.)

— Chez les modernes, on applique surtout le nom de *distique* à deux vers rimant ensemble, formant un tout et un sens complet. Certains poètes ont essayé de faire revivre le distique comme genre de poésie : ainsi Fr. Jammes a écrit en distiques ses *Géorgiques chrétiennes.* Mais le défaut de cette forme est la monotonie.

DISTIQUE [*diss-tik'*] adj. (gr. *distikhos ;* de *dis,* deux fois, et *stikhos,* rangée). Bot. Se dit des feuilles isolées, avec la divergence 1/2. (Elles sont insérées suivant deux génératrices de la tige, et alternent d'un nœud au suivant ; ex. : les feuilles de l'orme, des graminées, etc.)

DISTIRA [*diss*] n. m. Genre de serpents marins venimeux, à queue aplatie, qui habitent les côtes de l'océan Indien, du Japon et de la Nouvelle-Calédonie. (Le genre comprend une vingtaine d'espèces.)

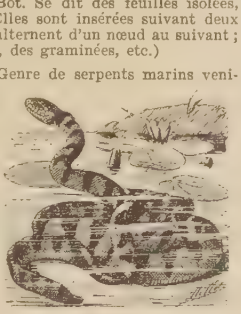

Distira.

DISTLER (Jean-Georges), violoniste et compositeur allemand, né dans un village du Wurtemberg, vers le milieu du XVIIIe siècle, mort à Vienne en 1798. Il fut, avec Pleyel et Neukomm, un des trois seuls élèves de l'illustre Haydn. Il a publié de nombreuses œuvres de musique de chambre.

DISTOMATOSE [*diss*] n. f. Maladie occasionnée, chez les animaux, par la présence dans le foie et les canaux biliaires, de vers du genre distome. V. DOUVE.

— ENCYCL. La *distomatose* (ou communément *cachexie aqueuse, bouteille, boule,* etc.), est une maladie grave du mouton occasionnée par la *douve du foie* (*distoma hepatica*) dont les larves vivent dans les pâturages marécageux. Ces larves, microscopiques, absorbées par les moutons avec l'herbe humide, arrivent dans les intestins des ruminants, pénètrent dans le foie par les canaux biliaires et s'y transforment en individus adultes. Les canaux biliaires en sont souvent bourrés ; leurs parois s'épaississent, se sclérosent, et le foie devient le siège d'une cirrhose particulière, qui a pour conséquence une anémie ou plutôt une hydrohémie spéciale (cachexie aqueuse), laquelle devient mortelle à la longue. Cette maladie, lorsqu'elle n'est pas trop avancée, est parfaitement guérissable : la première chose à faire est d'envoyer les moutons sur un pâturage sec et de les nourrir à l'écurie de provendes toniques à base de gentiane, d'absinthe, d'armoise, de sel marin, etc. On peut rendre les pâturages humides salubres, en y répandant à la volée du sel marin dénaturé qui tue les embryons de distomes. Mais il est important, pour éviter le développement de la maladie, d'assainir les prairies humides (drainages, chaulages, et pulvérisations de solutions de sulfate de fer, ou épandage de ce produit pulvérisé.)

DISTOMATOSÉ [*diss*] **E** adj. Qui est atteint de distomatose : *Foie* DISTOMATOSÉ.

DISTOME ou **DISTOMA** [*diss*] n. m. (du gr. *dis,* deux, et *stoma,* bouche). Helminth. Nom scientifique du genre *douve.*

DISTOMIENS [*diss-to-mi-in*] n. m. pl. Sous-ordre de vers trématodes, comprenant les douves et autres vers plats, toujours parasites, munis de une ou deux ventouses sans crochets.

— ENCYCL. Les *distomiens* se reproduisent par génération alternante et émigrent dans le corps de plusieurs hôtes. Leur vie, qui commence ordinairement dans le corps des mollusques, se continue dans celui des poissons et autres vertébrés qui avalent les mollusques.

DISTORDRE [*diss*] v. tr. (de *distors*). Déformer en tordant : *La paralysie* DISTORD *le corps humain.* || Donner une entorse.

— ***Se distordre,*** v. pr. Se contorsionner.

— Au sens passif, Etre distordu.

DISTORS [*diss-tor'*], **E** adj. (du préfixe *dis,* et de *tors*). Qui est tordu de travers : *Membres* DISTORS.

DISTORSION [*diss-tor*] n. f. (lat. *distorsio*). Action de distordre. || Torsion convulsive d'une partie du corps.

— Electr. Déformation d'un champ électrique ou magnétique sous l'action d'un autre champ.

DISTRACTILE [*diss*] adj. Hist. nat. Qui est partagé en deux.

— Bot. Se dit du connectif, quand il écarte sensiblement les loges de l'anthère, comme dans la sauge.

distractio bonorum n. f. Dr. rom. Vente en détail des biens d'un débiteur insolvable, par opposition à la vente en bloc, *venditio bonorum.* (Sous Justinien, elle était devenue la règle.)

DISTRACTION [*diss-trak-si-on*] n. f. (lat. *distractio*). Action de séparer, d'écarter : *Faire* DISTRACTION *d'une partie des objets saisis. Nous faisons une* DISTRACTION *violente de ses deux parties.* (Bossuet.) || Action de prélever : *Faire une* DISTRACTION *pour être distribuée aux employés.*

— Action d'être enlevé à une occupation, à une préoccupation : *Partout où il y a variété il y a* DISTRACTION, *et partout où il y a* DISTRACTION *il n'y a plus tristesse.* (Chateaubriand.) || Action de ne pas fixer son attention ; étourderie, inadvertance : *La vie de La Fontaine ne fut, pour ainsi dire, qu'une* DISTRACTION *continuelle.* (Diderot.) *Avoir, commettre de singulières* DISTRACTIONS.

— Ce qui récrée, délasse, amuse : *La lecture est la plus saine des* DISTRACTIONS.

— Dr. *Demande en distraction,* Revendication par un tiers d'un objet indûment compris dans une saisie. || *Distraction en dépens,* Jugement qui donne à l'avoué de la partie gagnante le droit d'agir directement en payement de ses honoraires, contre la partie condamnée aux dépens, sans préjudice d'ailleurs de son droit subsidiaire contre son client, en cas d'insolvabilité de l'adversaire.

— ANTON. **Application, attention, tension d'esprit.**

DISTRAIRE [*diss-trèr'*] v. tr. (du lat. *distrahere,* tirer en divers sens. — Se conjugue comme *traire.*) Séparer d'un tout : DISTRAIRE *une terre d'un apanage.* DISTRAIRE *une somme de son capital.* || Détourner à son profit, dérober : *Caissier infidèle qui* A DISTRAIT *des valeurs.* || Detourner d'un dessein (Vx.) :

Les dieux, de ce dessein, puissent-ils le *distraire!*
RACINE.

|| Détourner l'esprit de ce qui l'occupe, préoccupe, etc : *Nous avons un impérieux besoin de nous* DISTRAIRE *de la vie réelle par les mensonges de l'art.* (G. Sand.) *Les soucis pécuniaires* DISTRAIENT *trop souvent le savant de ses études. On* DISTRAIT *plus aisément qu'on ne console l'homme abattu.* (Saint-Marc Girardin.) || Divertir, récréer : *Il faut* DISTRAIRE *les enfants.*

— Dr. *Opposition à fin de distraire,* Opposition formée dans le but de revendiquer un objet indûment compris dans une saisie. || *Distraire quelqu'un de ses juges naturels,* Le faire comparaître devant une juridiction incompétente.

— ***Distrait*** [*diss-trè*], **e,** part. pass. du verbe *Distraire.* Séparé de : *Province* DISTRAITE *d'un Etat.* || Qui est détourné de : DISTRAIT *par quelqu'un, de son projet de voyage.* || Qui dénote de la distraction : *Air* DISTRAIT. *Regards* DISTRAITS. || Qui est peu attentif à ce qu'il dit ou fait : *Homme, écolier* DISTRAIT.

— Substantiv. : *Les* DISTRAITS *font tout à contretemps.*

— ANTON. **Appliqué, attentif, réfléchi.**

— ***Se distraire,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se détourner, se débarrasser de, et *absolum.* Se récréer, s'amuser : *Il* S'EST *bien* DISTRAIT *hier.* || Se laisser aller à des distractions, à des rêveries : *Sans* SE DISTRAIRE. (Fénelon.)

— Au sens passif, Etre séparé, disjoint : *Province qui ne peut* SE DISTRAIRE *du royaume.*

— Techn. Dans l'étamage des glaces, Se dit du mercure qui disparaît dans l'amalgame.

— SYN. **Distraire, détourner, divertir.** V. DÉTOURNER.

Distrait (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Regnard (1697). Mme Grognac veut marier à Léandre (*le distrait*), qui aime Clarisse, sa fille Isabelle, aimée du Chevalier, qui est protégé dans ses amours par son oncle Valère. Léandre court le risque de perdre un héritage, s'il ne devient pas le mari d'Isabelle. Cependant, après bien des péripéties, il épouse Clarisse et n'est point déshérité. L'auteur met en scène les mœurs de la fin du règne de Louis XIV, en particulier celles des jeunes gens à la mode. Sa pièce n'est que la peinture amusante d'un travers de l'esprit. Mais les nombreuses distractions de Léandre — qui va jusqu'à oublier, le jour de ses noces, qu'il est marié — font rire franchement. Le style est vif et spirituel.

DISTRAITEMENT [*diss-trè, man*] adv. D'une manière distraite.

DISTRAT ou **DISTRACT** [*diss-tra*] n. m. (du lat. *distractus,* retiré, séparé, distrait). Dr. anc. Acte qui modifie ou rompt un contrat. (On opposait *distrat* à *contrat.*)

DISTRAYANT [*diss-trè-yan*], **E** adj. Propre à distraire : *Lecture* DISTRAYANTE.

DISTRÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 4 kil. de Saumur ; 585 hab. Monuments mégalithiques. Vins mousseux appréciés.

DISTRIBUABLE [*diss*] adj. Qui peut être distribué : *Secours* DISTRIBUABLES *en nature.*

DISTRIBUANT [*diss*] n. m. Chez les protestants, Celui qui distribue la communion.

DISTRIBUER [*diss, bu-é*] v. tr. (lat. *distribuere ;* du préfixe *dis,* et de *tribuere,* assigner). Répartir : DISTRIBUER *des aumônes aux pauvres, des prix à des écoliers.* || Dispenser, octroyer : *Les conseils sont un bien qu'on aime plus à* DISTRIBUER *qu'à recevoir.* (De Ségur.) || Diviser, agencer, disposer : DISTRIBUER *un appartement.*

— Amener en divers lieux : *Conduites qui* DISTRIBUENT *l'eau.* || Répartir en différents endroits : DISTRIBUER *habilement des troupes.* || Disposer, ordonner : DISTRIBUER *avec art les parties d'un discours, les lumières d'un tableau.*

— Classer, distinguer : DISTRIBUER *les plantes en classes.*

— *Fam.* Donner au hasard : DISTRIBUER *des saluts, des coups de poing.*

— Archit. Diviser, aménager : DISTRIBUER *un appartement.*

— Dr. *Distribuer un procès,* En attribuer l'instruction à un juge.

— Typogr. *Distribuer les lettres,* ou absolum. *Distribuer,* Remettre dans leurs casses et cassetins respectifs les caractères des formes ayant servi à l'impression d'un ouvrage.

— ***Se distribuer,*** v. pr. Au sens passif, Etre distribué.

— SYN. **Distribuer, répartir, dispenser,** etc. V. DÉPARTIR.

DISTRIBUTAIRE [*diss, tèr'*] adj. et n. Qui a reçu une part dans une distribution.

DISTRIBUTEUR [*diss*], **TRICE** n. Qui distribue : *Un* DISTRIBUTEUR *de vivres.* || Dispensateur : *Fuyez cette gloire dont le démon est le véritable* DISTRIBUTEUR. (Pascal.)

— Impr. Typographe ayant une grande habileté dans la distribution des caractères. (On dit aussi FAISEUR DE CASSE.)

DISTRIBUTEUR [*diss*] n. m. Nom donné à divers appareils qui servent à distribuer des objets, des liquides, etc. || Appareil employé, dans les machines à vapeur, pour établir alternativement la communication, d'une part entre la chaudière et l'une des faces du piston moteur, d'autre part entre l'autre face de ce piston et l'atmosphère ou le condenseur, suivant le système de la machine. V. DISTRIBUTION. || Organe servant à régler l'introduction de l'eau dans les cylindres des ascenseurs. || Appareil destiné à fournir l'essence aux voitures automobiles. (Il se compose d'une pompe qui aspire l'essence dans une citerne, et la refoule dans un récipient qui mesure la quantité aspirée, pour être, de là, transvasée par un tuyau dans le réservoir de la voiture. Certains appareils automatiques enregistrent la quantité débitée). || Appareil utilisé sur les machines-outils automatiques pour répartir les pièces sur le chemin qui doit les amener à proximité de l'outil. || Dans un moteur à explosion, Mécanisme répartissant entre les cylindres les étincelles fournies par l'appareil d'allumage. (Cet appareil, entraîné par le moteur lui-même, ferme successivement, par l'intermédiaire d'un contact mobile passant sur des plots métalliques, le circuit d'allumage de chaque cylindre au moment où il se trouve à la fin de la période de compression.) || *Distributeur automatique,* Nom donné à des appareils de formes diverses

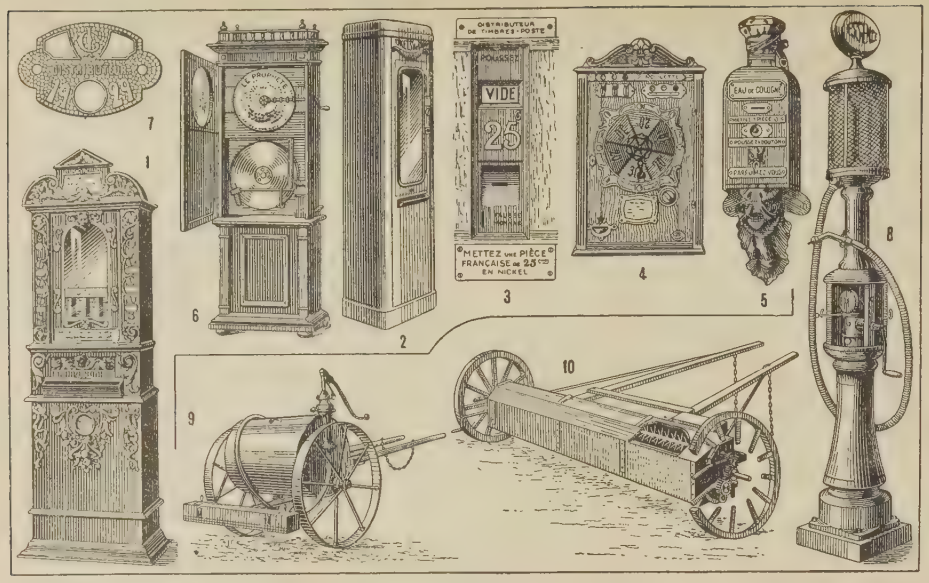

DISTRIBUTEURS : 1. Automatique de bonbons; 2. Automatique de tickets; 3. Automatique de timbres-poste; 4. Automatique de jetons; 5. Automatique de parfums; 6. Automatique à musique; 7. Plaque pour distributeurs; 8. D'essence pour automobiles; 9. D'engrais liquides; 10. D'engrais pulvérulents.

qui, à la suite de l'introduction d'une pièce de monnaie par une fente, distribuent, les uns de menus objets, tels que: chocolat, bonbons, savons, parfums, billets de chemin de fer, timbres-poste, etc.; d'autres des liquides : bières, vins, liqueurs, ou des comestibles divers; d'autres encore, des jetons de valeurs diverses. (Le système de fonctionnement est identique pour tous ces appareils. Le poids de la pièce de monnaie agit sur un levier basculant, qui produit le déclenchement d'un mouvement d'horlogerie. Celui-ci, calculé, met vis-à-vis l'une de l'autre, à un moment donné, deux ouvertures, dont l'une laisse passer dans l'autre l'objet à distribuer.)

— Agric. *Distributeur d'engrais*, Appareil pour épandre les engrais.

— Mar. Agent de cambuse, sous les ordres du commis aux vivres.

— Télégr. Disque divisé en autant de secteurs ou de groupes de secteurs isolés qu'il y a d'appareils à desservir et qui, par le jeu de commutateurs tournants, fait communiquer successivement et pendant un temps très court les appareils transmetteurs avec leurs récepteurs respectifs correspondants, en utilisant un seul conducteur.

— Adjectiv.: *Robinet* DISTRIBUTEUR.

— ENCYCL. Agric. Il existe des *appareils distributeurs d'engrais liquides ou pulvérulents:* les premiers sont constitués par de gros tonneaux laissant écouler l'engrais par de petits orifices ménagés dans un tuyau horizontal placé à l'arrière du récipient. Les autres sont construits sur le principe des *semoirs*.

— Fin. Les lois des 8 avril et 24 décembre 1910 et du 22 mars 1924 ont établi un impôt d'Etat sur les *distributeurs automatiques*, c'est-à-dire sur les appareils dont le fonctionnement repose sur l'adresse ou le hasard et qui, moyennant un enjeu, procurent un bon ou un jeton donnant droit à une consommation. L'impôt annuel est représenté par une plaque de contrôle (portant le millésime, ainsi que le poinçon de la Monnaie), vendue par la régie des Contributions indirectes et qui doit être fixée sur le devant de l'appareil, en un endroit apparent, de manière à être visible de face. Tout acheteur d'une plaque doit donner son nom et son adresse. Les fabricants ou marchands d'appareils tiennent un répertoire des distributeurs leur appartenant, ou vendus, ou déposés chez des tiers. Les contraventions, déférées aux tribunaux de simple police, sont punies d'amende. Les départements et les communes sont autorisés à percevoir des taxes sur les distributeurs automatiques.

DISTRIBUTIF [*diss*], **IVE** adj. (lat. *distributivus*). Qui distribue, répartit: *Mesures* DISTRIBUTIVES.

— *Justice distributive*, Qui répartit les récompenses et les peines.

— Gramm. Certaines langues ont des formes spéciales pour marquer l'idée distributive; ainsi le latin, dont les noms de nombre qui expriment une idée de répartition sont : *singuli*, un à un, *bini*, deux à deux, *terni*, *quaterni*, etc. (On les appelle *adjectifs numéraux distributifs*.)

— Logiq. Qui s'applique à chacune des parties d'un tout (par opposition à *collectif*).

DISTRIBUTION [*diss, si-on*] n. f. (lat. *distributio*). Action de distribuer, répartition: DISTRIBUTION *des vivres, des travaux*, etc. *Il faut apporter du discernement dans la* DISTRIBUTION *de ses aumônes.* || Action de diviser, d'agencer : *L'heureuse* DISTRIBUTION *d'un appartement.* || Action d'amener en divers lieux : *La* DISTRIBUTION *des eaux de la ville. La* DISTRIBUTION *de l'électricité par lignes aériennes.* || Action de répartir en différents temps : DISTRIBUTION *des saisons dans l'année.* || Action de classer : *La* DISTRIBUTION *des animaux en familles a facilité l'étude de la zoologie.*

— *Distribution des prix*, Solennité dans laquelle on récompense les plus méritants.

— Archit. Division, agencement.

— Dr. *Distribution par contribution*, Répartition, entre les créanciers, au prorata de leurs droits, des deniers provenant de la réalisation de biens de leur débiteur.

— Dr. canon. *Distributions manuelles*, Répartition, entre les membres d'un chapitre, des fruits et revenus qui en dépendaient.

— Econ. polit. *Distribution des richesses*, Ensemble des conditions suivant lesquelles a lieu la répartition de la richesse entre les divers membres de la société. || *Distribution du travail*, Affectation des divers travaux à chaque spécialité de travailleurs.

— Littér. Disposition, ordonnance: *La* DISTRIBUTION *des parties d'un discours.*

— Mar. Marques faites sur la quille, pour indiquer la place des couples.

— Mécan. Dans un moteur, Méthode suivant laquelle se font l'admission et l'échappement du fluide moteur. || Ensemble des pièces mécaniques qui réalisent ces opérations. V. la partie *encycl.*

— Milit. Remise aux parties prenantes (collectives ou individuelles) des vivres ou effets qui leur reviennent. (Les denrées distribuées à une troupe sont d'abord examinées par l'officier de distribution, qui les reçoit ou les refuse suivant qu'elles satisfont ou non aux conditions réglementaires.)

— Peint. Manière de disposer, de combiner: *Une sage* DISTRIBUTION *de lumière.*

— Post. Service d'un facteur qui porte les lettres, les imprimés, à domicile.

— Théâtr. Répartition des différents rôles d'une pièce entre les artistes d'un théâtre.

— Typogr. Action de répartir les caractères d'une composition typographique dans leurs casses et cassetins respectifs après tirage ou clichage.

— ENCYCL. Econ. polit. L'économie politique, d'après une division classique qui remonte à J.-B. Say, étudie la production, la répartition et la consommation des richesses. Ces deux derniers objets sont même les fins essentielles de l'activité économique.

Dès qu'un groupement social apparaît, se pose la question de savoir suivant quels principes les richesses produites seront réparties entre les divers éléments de la société. C'est le problème de la *distribution*. Suivant les économistes de l'école libérale, le jeu naturel des activités individuelles a pour conséquence de permettre à chacun de recueillir une part équivalente des richesses qu'il a produites. A l'opposé de ce système, les doctrines révolutionnaires supposent une transformation complète de l'organisation actuelle. Pour les communistes, dans l'état de choses nouveau, la distribution se fera d'après la règle: « A chacun selon ses besoins »; pour les collectivistes, le principe de répartition des biens sera: « A chacun selon son travail ». Entre les théories libérales et révolutionnaires, on rencontre, dans l'Etat moderne, diverses formes d'interventionnisme: au nom de principes d'émancipation ou simplement de solidarité sociales, les gouvernements modifient la distribution naturelle des biens, afin d'augmenter la part des « faibles sociaux ».

— Electr. La *distribution de l'électricité* se fait par le moyen de *réseaux* et de *lignes de distribution* (aériens ou souterrains) et de *tableaux de distribution*, tableaux comportant les différents appareils nécessaires au contrôle et à la mesure de l'énergie distribuée. V. TABLEAU.

— Hydraul. On appelle *distribution des eaux* l'ensemble des moyens employés pour permettre l'approvisionnement d'une ville en eau potable.

Dans ce but, on capte des sources ou des rivières dont les eaux sont pures et on les conduit, au moyen d'aqueducs à ciel ouvert ou souterrains, dans un réservoir. Du réservoir les eaux se déversent dans des conduites en fonte ou en acier, sur lesquelles, suivant les besoins, viennent se brancher d'autres conduites secondaires, qui, elles-mêmes, alimentent les bouches à incendie ou de lavage, les fontaines, les locaux industriels, etc., ou les maisons particulières.

Pour déterminer le diamètre à donner aux conduites de distribution d'eau, on utilise couramment les formules ou tables de Darsy, de Prony ou de Flamant.

— Mécan. *Machines à piston.* On nomme *distribution* l'ensemble des pièces destinées à mettre alternativement chacune des faces du piston en communication avec la source du fluide moteur et avec le tuyau d'échappement.

On entend encore par « distribution » la manière dont le fluide moteur se répartit dans le cylindre, et les effets qu'il y produit.

I. MACHINES À VAPEUR. — Pour que la distribution se fasse d'une manière convenable, il faut: 1° que l'afflux de la vapeur dans le cylindre n'ait lieu que pendant une portion de la course du piston; 2° qu'on laisse à la vapeur introduite la facilité de pouvoir produire encore une certaine quantité de travail par détente; 3° qu'on facilite l'évacuation dans l'atmosphère ou au condenseur avant la fin de la course; 4° qu'on introduise la vapeur en sens contraire du mouvement, avant que le piston ait commencé sa course rétrograde.

Une distribution bien réglée et ordonnée entraîne avec elle une consommation plus faible de charbon et un rendement plus grand de travail utile.

L'entrée de la vapeur dans le cylindre, ou son échappement, sont réglés par un *distributeur* qui peut revêtir des formes très variées. Le premier qui ait été employé de façon courante est le *tiroir;* on a repris depuis et perfectionné les *robinets*, les *soupapes*, les *pistons-valves*, etc., qui sont susceptibles de fournir au problème des solutions très avantageuses.

Le tiroir, sous sa forme la plus simple, *tiroir plan*, en *D*, est une pièce de la forme indiquée page suiv. *fig.* 1, rappelant par sa section la lettre D, et qui glisse sur une *glace* où débouchent trois lumières: deux extrêmes, communiquant respectivement avec les deux fonds du cylindre, et une intermédiaire, communiquant avec l'échappement. La *boîte* dans laquelle se trouve le tiroir communique elle-même avec la chaudière, en sorte que, suivant la position du tiroir, c'est l'une ou l'autre des faces du piston qui reçoit la pression de la vapeur, et la face opposée qui est en communication avec l'échappement.

La machine déplace elle-même le tiroir, qui est conduit, dans le dispositif le plus simple, par un excentrique calé sur l'arbre. Mais ce système ne permet pas de couper à volonté l'arrivée de vapeur vive au cylindre pour obtenir la détente de la vapeur enfermée dans ce cylindre. On y parvient au moyen de mécanismes qui permettent de faire varier à volonté la course du tiroir et qui permettent aussi le changement du sens de marche; ils comportent souvent des coulisses, et pour cette raison s'appellent aussi des *coulisses*. Ils sont très employés sous cette forme sur les locomotives. Ils sont aussi parfois de simples systèmes articulés, comme la *barre Marshall* des machines marines. (On emploie avec eux un tiroir à *recouvrements*, c'est-à-dire dont les barrettes sont plus larges que les lumières qu'elles doivent obturer; on conçoit que ces lumières restent ainsi moins longtemps découvertes, et qu'avec un bon réglage de mouvements, elles permettent la détente.

On a aussi obtenu la détente par l'emploi de deux tiroirs superposés, le tiroir supérieur fermant les communications avec la chaudière avant le moment où elles le seraient par le tiroir inférieur seul. Nous citerons comme exemple la *détente Meyer* (V. *fig.* 2). Le tiroir supérieur est formé de deux tuilettes conduites par un excentrique spécial et qui ferment des lumières traversant le tiroir inférieur. On peut faire varier à volonté la distance des deux tuilettes, au moyen d'une tige qui les traverse et qui est filetée, à pas contraires, dans chacune d'elles. On peut ainsi faire varier la détente.

La *distribution Farcot* (V. *fig.* 3) est analogue à la précédente, mais le tiroir supérieur, entraîné par le tiroir inférieur bute, à fin de course, contre des taquets fixes, et, vers le milieu de la course, contre une came de forme particulière, qui le déplacent par rapport au tiroir inférieur. La came peut d'ailleurs tourner sur elle-même, ce qui permet, grâce à sa forme particulière, de varier la détente.

Le tiroir est appliqué sur sa glace par la pression de la vapeur, ce qui représente une force considérable pour un tiroir à grande surface. Son déplacement exige un travail important. Pour le diminuer on a construit des tiroirs *équilibrés*, par exemple le tiroir à deux glaces *Adam* (*fig.* 4) et les *tiroirs cylindriques*, de plus en plus employés sur les locomotives et les machines marines et où les barrettes de tiroir plan sont remplacées par des pistons. On peut les disposer de deux façons différentes, en faisant communiquer avec la chaudière l'intervalle des deux pistons, et avec l'échappement les parties extrêmes des cylindres, ou inversement (*fig.* 5).

Les distributions *à robinets* sont constituées par quatre distributeurs tournants situés deux par deux aux extrémités du cylindre. Ils sont par exemple du type *Corliss* (*fig.* 6). Les deux distributeurs de la partie basse, dans un cylindre horizontal, correspondent à l'échappement, ceux de la partie haute à l'admission. Ils sont mus en temps voulu par un mécanisme conduit par un excentrique unique. Ce système permet de diminuer les espaces nuisibles, c'est-à-dire les volumes compris en fin de course, entre le piston, le fond de cylindre, et les distributeurs. Ils permettent surtout de régler l'admission indépendamment de l'échappement, ce qui ne peut se faire avec le tiroir, et par suite d'obtenir des détentes prolongées et avantageuses sans faire de la contre-pression exagérée sur l'autre face du piston.

La distribution Bonnefond règle l'admission de la vapeur dans les cylindres des locomotives à l'aide de petits pistons maintenus par des déclics, qui jouent brusquement par l'effacement de ces derniers.

C'est l'application aux locomotives du principe des machines Corliss.

La distribution *par soupapes* comporte quatre distributeurs par cylindre comme les précédentes, mais au lieu de robinets tournants ce sont des soupapes animées d'un mouvement rectiligne alternatif. La *figure* 7 représente la distribution *Sulzer*. On emploie des soupapes doubles, à deux sièges, pour qu'elles soient équilibrées ou presque équilibrées. Le mode de commande est très variable; il doit permettre de modifier à volonté la détente, et aussi d'obtenir des mouvements rapides des soupapes en même temps qu'une fermeture sans choc. Citons encore les soupapes *Schneider*, *Lentz*, *Carels*, *Collmann*, etc.

On a aussi employé comme distributeurs des *pistons-valves* (*Van der Kerchove*), des *soupapes-pistons* (*Delaunay-Belleville*), des *obturateurs élastiques* (*Weyer et Richemond*), etc.

La plupart de ces distributions peuvent être organisées *à déclic*, c'est-à-dire que l'ouverture de l'admission est faite par le mécanisme, et que sa fermeture brusque et à un moment précis est faite par un organe auxiliaire (ressort ou *dash-pot*) lorsqu'un déclenchement ou déclic le permet. Le réglage de ce déclic est confié au conducteur, ou à un régulateur automatique.

II. MOTEURS DIVERS. — Dans les moteurs qui utilisent les fluides sous pression (air comprimé, eau, etc.) on peut employer des distributeurs analogues aux précédents.

Les moteurs à explosion ou à combustion interne, à cause des températures élevées qui règnent dans le cylindre, emploient de préférence les soupapes, mues par des cames.

On emploie une et dans les gros moteurs plusieurs soupapes d'admission, qui pourraient être automatiques et soulevées par l'aspiration du moteur, mais qu'on préfère commander pour avoir plus de précision dans leur mouvement. On emploie d'autre part des soupapes d'échappement, qui sont nécessairement commandées, en général par came, à l'ouverture, et sont rappelées par un ressort.

La *figure* 8 représente une soupape de moteur à explosion, placée latéralement par rapport à son cylindre, et commandée directement par une came et un poussoir ; le ressort la rappelle sur son siège. — On place maintenant de plus en plus les soupapes au-dessus des pistons, ce qui donne de meilleures chambres d'explosion : il faut alors les commander par des culbuteurs.

On a réussi, grâce à certaines précautions, à construire des moteurs sans soupapes, qui utilisent des distributeurs glissants ou tournants. Par exemple, dans le moteur *Knight* la distribution est opérée par deux fourreaux cylindriques, glissant entre la surface intérieure du cylindre et le piston, et percés de lumières convenables.

Dans les moteurs *Diésel*, la distribution comporte des soupapes d'admission d'air et d'échappement, et en plus, un distributeur de combustible liquide. C'est généralement un trou de faible diamètre, percé au centre de la culasse, fermé par une aiguille d'acier qui se soulève en temps voulu, pour laisser passer le combustible entraîné sous forme pulvérisée par de l'air comprimé à haute pression.

Distribution du gaz d'éclairage. — La *distribution* du gaz exige, à partir du *gazomètre*, l'emploi d'une ou de plusieurs conduites souterraines dites *conduites maîtresses*, sur lesquelles viennent se brancher d'autres conduites également souterraines et qui aboutissent à des sortes de chambres ou boîtes en fonte hermétiquement closes, d'où partent un certain nombre de tubulures se raccordant avec les colonnes montantes installées en général dans les cages d'escalier. Des robinets-vannes permettent d'interrompre la circulation du gaz dans les conduites. Sur les colonnes montantes se soudent des tuyaux en plomb, conduisant le gaz aux compteurs et du compteur aux brûleurs.

On fait généralement usage, pour les conduites souterraines, de tuyaux en tôle que l'on bitumine avec soin ; quelquefois aussi l'on emploie des tuyaux en fer étiré ou en fonte. Avec les premiers, les joints de deux tuyaux se font au moyen de vis et d'écrous que portent les extrémités. Les tuyaux en fer se réunissent à l'aide d'un pas de vis. Les joints des tuyaux en fonte se font à l'aide d'un mastic spécial.

— Archit. La nécessité de la défense extérieure, de l'inexpugnabilité du logis passait avant tout au moyen âge, et assignait aux diverses pièces une situation isolée ou indépendante ; on multipliait, par contre, les corridors, les escaliers et les galeries, ce qui entraînait un défaut de confortable absolu. La Renaissance rétablit un niveau exact pour chacun des étages, mais l'escalier reste au milieu du corps de logis, et ce n'est qu'au XVIIe siècle que l'on eut l'idée de reléguer cet escalier à l'une des extrémités du corps du logis et que l'on put établir, de cette façon, même dans des maisons de médiocre étendue, des enfilades de pièces d'un bel effet. Mais il fallut attendre le XVIIIe siècle pour voir apparaître les corps de logis doubles, comportant dans leur épaisseur deux pièces d'égale importance prenant jour sur deux façades opposées. Ce ne fut en réalité qu'à cette époque que l'on parvint à créer, dans les appartements, une véritable circulation, c'est-à-dire le moyen, en passant d'une pièce à une autre, de faire tout le tour de l'appartement sans traverser deux fois la même pièce.

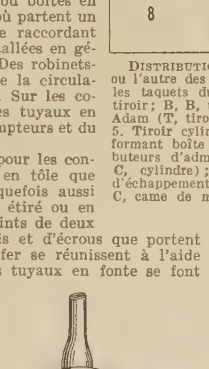

Distribution de gaz.

Les architectes des maisons de rapport modernes ont encore perfectionné la commodité de la distribution, et souvent dans des espaces irréguliers et mal proportionnés. Il y a d'autre part tendance à distribuer, dans les hôtels particuliers, les pièces d'habitation (salle à manger, chambre à coucher, cabinet de travail, etc.) autour d'un hall central régnant sur plusieurs étages.

— Dr. La *distribution par contribution*, entre les créanciers, des deniers réalisés sur leur débiteur a lieu toutes les fois que ces deniers ne suffisent pas à régler le passif de celui-ci. Toutefois, s'il y a des créanciers hypothécaires ou privilégiés sur un immeuble saisi, la distribution par contribution est remplacée par l'*ordre judiciaire*.

La distribution doit avoir lieu entre les créanciers proportionnellement à leurs créances respectives. Elle peut être *amiable* et résulter de leur entente. Si celle-ci n'intervient pas dans le mois, les sommes à distribuer sont déposées à la Caisse des dépôts et consignations pour être réparties par justice. Le tribunal commet à cet effet un juge devant lequel les créanciers produisent les pièces établissant leurs droits. Le procès-verbal de collocation dressé et clos par le juge, suivant les formes réglées par les art. 658 et suiv. C. pr. civ., peut être l'objet de contestations qui sont de la compétence du tribunal, et qui doivent être faites dans les quinze jours de la dénonciation aux parties de la clôture. Il n'est définitif qu'une fois tranchées ces contestations. Les créanciers sont alors payés sur bordereaux délivrés par le juge. V. COLLOCATION.

Distribution des aigles (LA) *ou le Serment de l'Armée fait à l'Empereur après la distribution des aigles, au champ de Mars* (5 déc. 1804), tableau de David ; musée de Versailles. Napoléon Ier debout sous un pavillon surmonté d'aigles et de banderoles flottantes, entouré des princes, des princesses, des grands dignitaires, vient de faire à la Grande Armée la distribution des aigles. Cette vaste composition, que David exécuta, avec le *Couronnement de Napoléon*, pour la décoration de la Salle du trône, fut exposée au Salon de 1810. — Un sujet analogue est figuré dans *la Distribution des drapeaux* à Longchamp, sous le président Grévy, par Detaille (1881). [V. planche *Beaux-Arts XLVII*.]

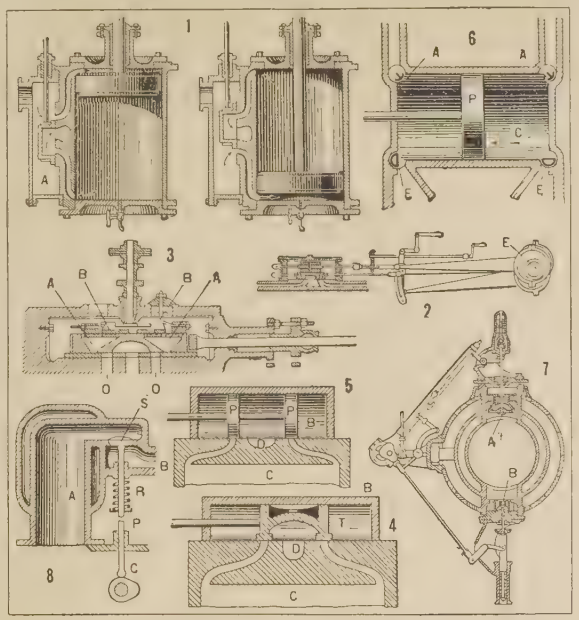

DISTRIBUTION : 1. Distribution à tiroir (A, pièce glissante et obturant l'une ou l'autre des trois lumières) ; 2. Distribution Meyer (E, excentrique conduisant les taquets du tiroir de détente) ; 3. Distribution Farcot (A, A, orifices du tiroir; B, B, tiroir de détente; O, O, orifices d'admission) ; 4. Tiroir équilibré Adam (T, tiroir; C, cylindre; B, boîte du tiroir; D, conduit d'échappement) ; 5. Tiroir cylindrique (P, P, pistons du tiroir; C, cylindre moteur; B, cylindre formant boîte à tiroir; D, échappement) ; 6. Cylindre Corliss (A, A, distributeurs d'admission; E, E, distributeurs d'échappement; P, piston moteur; C, cylindre) ; 7. Distribution Sulzer (A, soupape d'admission; B, soupape d'échappement) ; 8. Soupape de moteur à explosion (S, soupape; P, poussoir; C, came de manœuvre; R, ressort de rappel; A, cylindre; B, conduit d'aspiration ou d'échappement).

DISTRIBUTIVEMENT [*diss, man*] adv. Logiq. Dans un sens distributif : *Examiner, Discuter* DISTRIBUTIVEMENT. || Séparément, seul à seul.

— ANTON. **Collectivement.**

DISTRICT [*diss-trikt'*] n. m. (du lat. *districtus*, resserré). Etendue d'une juridiction : *Un juge ne peut juger hors de son* DISTRICT.

— *Fig.* Ce dont on a l'administration : *Le* DISTRICT *des pansements et des drogues.* || *Cela n'est pas de mon district*, Cela n'est pas de mon ressort, de ma compétence.

— Géogr. Subdivision territoriale, établie en France en 1789, et répondant à peu près aux arrondissements actuels. || Subdivision territoriale d'étendue variable suivant les Etats où elle est adoptée (Allemagne, Autriche, Suède, etc.) || *District fédéral*, Nom donné, dans les républiques fédératives de l'Amérique et en Australie, au territoire qui constitue la capitale générale de la fédération, sans appartenir à aucun Etat particulier : *En Argentine, Buenos-Aires et son territoire forment un* DISTRICT FÉDÉRAL.

— ENCYCL. Hist. *Districts de Paris*, « District » était employé, dès le début du XVIIIe siècle, pour désigner, surtout au point de vue de la perception des impôts, un groupe de localités. Pour l'élection aux Etats généraux, une ordonnance du prévôt des marchands (15 avril 1789) divisa les vingt quartiers de Paris en soixante districts dont le chef-lieu servit de salle électorale ; de même que l'assemblée des électeurs, au lieu de se dissoudre après les élections, s'arrogea un pouvoir délibérant et actif, les assemblées de district restèrent en permanence et prirent une part active aux manifestations de la politique et de l'administration municipale. C'est elles qui élirent, le 25 juillet, la Commune de cent vingt-deux membres. Le 21 mai 1790, une loi substitua quarante-huit sections aux soixante districts.

— Chem. de f. Dans l'exploitation des chemins de fer, le *district* constitue une circonscription comprenant un parcours de voies et une zone d'installations diverses, d'étendue variable, et placées pour la surveillance, le contrôle, la sécurité et la direction des travaux sous les ordres d'un *chef de district* dont les attributions s'étendent aux installations fixes, voies et bâtiments divers, ainsi qu'à l'administration du personnel chargé de leur entretien.

DISTRICT FÉDÉRAL DE COLUMBIA. V. COLUMBIA.

DISTRICT FÉDÉRAL DU BRÉSIL, territoire de Rio de Janeiro et de sa banlieue ; 1.585.230 hab. sur 1.167 km², soit 1.358 hab. au km².

DISTRIGLYPHE [*diss, ghlif'*] n. m. Archit. Espace qui sépare deux triglyphes l'un de l'autre.

DISTYLE [*diss*] adj. (du préfixe *di*, et du gr. *stulos*, colonne). Archit. Qui a deux colonnes : *Porche* DISTYLE.

— Bot. Se dit des fleurs ou des gynécées qui présentent deux styles.

DISULFATE n. m. Chim. V. SULFATE.

DISULFONIQUE [*nik'*] adj. Chim. V. SULFONIQUE.

DISULFURIQUE [*rik'*] adj. Se dit quelquefois d'un acide sulfurique, plus connu sous les noms d'*acide sulfurique fumant*, d'*acide sulfurique de Saxe*, et d'*acide sulfurique de Nordhausen*. V. SULFURIQUE.

DISYSTOLIQUE [*siss-to-lik'*] adj. Médec. *Pouls disystolique*, Forme d'arythmie dans laquelle on ne compte qu'une pulsation à la radiale pour deux systoles ventriculaires, la faiblesse de la seconde systole ne lui permettant pas d'être perçue par le doigt.

DIT [*di*] n. m. (lat. *dictum;* de *dicere*, dire). Mot, maxime : *Les* DITS *mémorables de Socrate. On ne conte que ses* DITS *pleins d'esprit.* (Mme de Sévigné.) || *Dits et redits*, Ce qui se dit et se répète sur quelqu'un ou quelque chose.

— A signifié Promesse, parole donnée : *Il faut tenir son* DIT. || *Avoir son dit et son dédit*, Etre susceptible de revenir sur une promesse.

— Dr. Pièce affirmant certains faits relatifs à la cause.

— Littér. Au moyen âge, Pièce de vers sur un sujet familier : *Le* DIT *du bon vin, du bœuf*, etc.

— ENCYCL. Littér. *Dit* ou *dict, dictié* ou *ditié*. Ce mot, dérivé du verbe *ditier*, qui, au moyen âge, signifie « écrire », « composer », a donc, à l'origine, le sens général de *composition*. Il désigna d'abord de petits poèmes sur des sujets empruntés à la vie quotidienne : certains, comme les *Dits des Rues de Paris, des Cris de Paris, des Moustiers* (couvents) *de Paris*, ont un caractère purement descriptif ou énumératif. Vers le milieu du XIIIe siècle, quand la poésie didactique et satirique prit un grand développement, ce fut le mot *dit* qui en désigna la principale variété. Au XIVe siècle, la plupart des « dits » affectent un caractère moral ou religieux. Au XVe siècle, le dit est remplacé par le *dicton* ou *blason* qui, en affectant la prétention de moraliser, est souvent fort licencieux.

DITA n. m. Ecorce de l'*alstonia scholaris*, apocynacée très répandue dans l'archipel malais et très usitée dans la médecine populaire indienne comme tonique et vermifuge : *L'écorce de* DITA *a été préconisée comme succédané du quinquina.*

DITAÏNE n. f. Alcaloïde de l'écorce de dita (*alstonia scholaris*). || Syn. ÉCHITAMINE.

— ENCYCL. La *ditaïne*, de formule $C^{22}H^{28}N^2O^4,4H^3O$, est accompagnée de *ditamine* et d'*échiténine*. On la retire de l'écorce de dita préalablement débarrassée des graisses par la ligroïne. Elle cristallise en prismes fondant, anhydres, à 206°. Elle est soluble dans l'eau et l'alcool. Sa saveur est amère.

DITAMINE n. f. Alcaloïde de formule $C^{19}H^{19}NO^2$ fondant à 75°, soluble dans l'alcool et l'éther, extrait de l'écorce de dita.

DITAXION [*tak-si-on*] n. m. Nom donné aux fruits capsulaires à deux rangs de loges. (Peu us.)

DITÉ (du lat. *Dis, Ditis*, Pluton), la partie inférieure de l'Enfer tel que le décrit Dante dans *la Divine Comédie*, et comprenant les sixième, septième, huitième et neuvième cercles.

DITÉTRAÈDRE adj. (du préfixe *di*, et de *tétraèdre*). Qui présente deux tétraèdres.

DITHÉISME [*issm'*] n. m. (du préfixe *di*, et de *théisme*). Système religieux qui admet deux dieux créateurs, l'un du bien, l'autre du mal. V. MANICHÉISME.

DITHÉISTE [*isst'*] adj. Qui a rapport au dithéisme : *Philosophie* DITHÉISTE. || Qui professe le dithéisme : *Philosophe* DITHÉISTE.

— Substantiv. : *Un* DITHÉISTE.

DITHÉMATISME n. m. Musiq. Syn. de BITHÉMATISME.

DITHERMIE [*tèr-mî*] n. f. (du préfixe *di*, et du gr. *thermê*, chaleur). Physiq. Etat de deux corps dont l'un est homotherme, c'est-à-dire porté à une température uniforme, l'autre pouvant être divisé en deux parties homothermes de températures différentes.

DITHIOBENZOATE [*bin*] n. m. Sel ou éther de l'acide dithiobenzoïque.

DITHIOBENZOÏQUE [*bin*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^6H^5{\cdot}CSSH$ constituant une huile rouge peu stable obtenue par action du sulfure de potassium en solution alcoolique sur le phénylchloroforme.

DITHIOCARBONATE n. m. Sel dérivant de l'acide dithiocarbonique.

DITHIOCARBONIQUE [*nik'*] adj. Se dit d'un acide hypothétique $CO(SH)^2$, connu seulement par ses sels et ses éthers, comme l'acide carbonique normal $CO(OH)^2$, dont il diffère par la substitution de deux atomes de soufre à deux atomes d'oxygène en dehors du groupe carbonyle. [Il est isomérique avec l'acide xanthique ou sulfothiocarbonique CS.(OH.SH).]

DITHION n. m. Nom donné au *thiosalicylate de sodium*.

DITHIONATE n. m. Sel de l'acide dithionique.

DITHIONIQUE [*nik'*] adj. Se dit de l'un des acides de la série thionique. V. THIONIQUE.

DITHIOSALICYLATE n. m. Sel ou éther de l'acide dithiosalicylique.

DITHIOSALICYLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^6H^3(OH)(CO^2H){\cdot}S{\cdot}S{\cdot}C^6H^3(OH)(CO^2H)$ obtenu en chauffant avec du chlorure de soufre l'acide salicylique. (Il constitue ainsi que ses sels un succédané thérapeutique, peu employé, de l'acide salicylique.)

DITHMAR. Biogr. V. DIETMAR.

DITHMARSCHEN, un des quatre bailliages de l'ancien duché de Holstein, compris entre l'Elbe, la mer du Nord et l'Eider ; 98.000 hab. (*Dithmarses*). C'est la *Nordalbingie* des temps anciens, qui forma en 1474 avec les provinces de Holstein et de Stormarn un duché dont l'empereur Frédéric III investit le roi de Danemark Christian Ier, qui laissa aux Dithmarses leurs lois et leurs coutumes propres. Annexé par la Prusse à partir de 1866-1867, le Dithmarschen forme deux cercles du Holstein, dits *Norderdithmarschen* et *Süderdithmarschen*.

DITHMARSUS (Ursus), astronome du XVIe siècle, élève de Byrge. Il est connu par sa table des sinus, calculée par la méthode des différences.

DITHYRAMBE n. m. (V. la partie *encycl.*). Antiq. gr. Chant liturgique en l'honneur de Dionysos. || Aujourd., Poème lyrique qui respire l'enthousiasme : *Delille a fait un* DITHYRAMBE *sur l'immortalité de l'âme.*

— *Par extens.* Louanges enthousiastes et, le plus souvent, exagérées.

— Encycl. On a fait venir *dithyrambe* soit de *Thriambos* (Hymne triomphal), surnom de Dionysos, soit de *Dithyrambos*, autre surnom du même dieu (de *dis*, deux fois, *thura*, porte, et *ambainein*, passer ; parce que Dionysos était né deux fois). Le dithyrambe était fort ancien chez les Grecs, et même, sans doute, plus ancien que le culte de Dionysos. Il a été surtout populaire à Corinthe, à Sicyone, à Thèbes, à Naxos, à Athènes. Il prit forme littéraire avec Arion de Méthymne, à la fin du VIIe siècle av. notre ère. Désormais, ce fut le chant entonné par les choristes, pendant leurs évolutions autour de l'autel de Dionysos. Il prit une grande importance à partir du VIe siècle. Il fut perfectionné par Lasos d'Hermione, qui modifia les rythmes et les mélodies, augmenta le nombre des flûtes, et fit instituer des concours dithyrambiques. Simonide de Céos, Bacchylide, Pindare avaient composé des poèmes de cette catégorie. C'est du dithyrambe dialogué que sortit la tragédie. Mais le genre primitif resta en honneur. Seulement, il changea peu à peu de caractère ; avec Mélanippide, Kréxos, Cinésios, Philoxène, Phrynis, Timothée, l'élément musical y devint prépondérant.

DITHYRAMBIQUE [*ran-bik'*] adj. De la nature du dithyrambe : *Poésie* DITHYRAMBIQUE. || *Poète dithyrambique*, Poète qui fait des dithyrambes.

— *Par extens.* Excessif, outré : *Louanges* DITHYRAMBIQUES.

DITHYRAMBIQUEMENT [*ran, ke-man*] adv. A la manière dithyrambique. (Peu us.)

DITHYRAMBISTE [*ran-bisst'*] n. m. Qui fait des dithyrambes.

DITHYRIDIOSE n. f. (du préfixe *di*, et du gr. *thuridion*, petite fente). Maladie du chien et du chat causée par la présence, dans la cavité pleurale ou péritonéale de ces animaux, de larves de *cestodes* dont on ne connaît pas encore la forme adulte, mais qui appartiennent vraisemblablement à la famille des ténioïdes.

DITIÉ n. m. Poés. V. DIT.

DITIOLE [*si-ol'*] n. f. Genre de champignons hyménomycètes dacryomycètes, à fructification de consistance cireuse, à hyménium gélatineux, à basides bifurquées, bispores, qui croissent sur les brindilles de bois mort.

Ditome.

DITO mot invar. (de l'ital. *detto*, dit). Comm., Typo. Susdit, de même : *Trois châles bleus et six* DITO *noirs*.

DITOLYLE n. m. Chim. Syn. de DICRÉSYLE.

DITOLYLINE n. f. Syn. de DICRÉSYLINE.

DITOME ou **DITOMUS** [*muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, qui, dans la nomenclature moderne, est substitué à *aristus*.

— Encycl. Les *ditomus* sont de taille moyenne, noirs ; un étranglement très prononcé sépare leur corselet des élytres ; leur tête est ronde et grosse. Ils sont fouisseurs et nocturnes, et entassent dans leurs terriers les graines de graminées dont ils se nourrissent. Ils habitent surtout la région méditerranéenne.

DITON n. m. (gr. *ditonon ;* de *dis* indiquant la dualité, et de *tonos*, ton). Musiq. Dans le système musical des Grecs, le diton représente un intervalle non de deux degrés, mais de deux tons entiers, soit d'une tierce majeure.

DITRAU (en hongrois **Ditro**), ville de Roumanie (Transylvanie, district de Ciuc) ; 3.200 hab. Salines, sources minérales.

DITRIGLYPHE [*ghlif'*] n. m. Archit. Syn. de DISTRIGLYPHE.

DITROCHÉE [*ché*] n. m. (du préfixe *di*, et de *trochée*). Pied de vers latin ou grec composé de deux trochées.

DITROÏTE n. f. (de *Ditro*, nom de lieu, Transylvanie). Syénite néphélinique avec sodalite et biotite. (Brögger a donné le nom de *ditroïte* à toutes les syénites néphéliniques ayant la structure grenue.)

DITROPE adj. (du préfixe *di*, et du gr. *tropos*, action de tourner). Bot. Se dit de l'ovule réfléchi, dont le funicule décrit un tour de spire venant placer l'ovule dans la position d'un ovule droit.

DITTANACLASIS ou **DITTONCLASIS** [*ziss*] n. m. Mus. Piano double, inventé et construit en 1801, à Vienne, par un facteur d'instruments nommé Mathias Müller. (Ce piano était de forme rectangulaire, avec un clavier à chacune de ses extrémités. De ces deux claviers, l'un sonnait à l'octave de l'autre.)

DITTE (Alfred), chimiste français, né à Rennes en 1843, mort à Paris en 1908. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur de chimie à la faculté des sciences de Caen, puis à la Sorbonne (1888). On lui doit des travaux sur l'acide iodique, sur la dissociation des sels dissous, les équilibres chimiques, etc. Il a publié : *Traité élémentaire d'analyse qualitative des matières minérales* (1879) ; *Traité de chimie fondé sur les principes de la thermochimie* (1884) ; etc. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1897.

DITTENBERGER (Jean-Gustave), peintre allemand, né à Neuenweg, dans le grand-duché de Bade, en 1799, mort à Moscou en 1879. Il étudia la peinture à Heidelberg, à Munich et à Paris, où il travailla dans l'atelier de Gros. Ses œuvres sont : *Saint Séverin bénissant la terre d'Autriche* (1841) ; *Saint André convertissant les Russes* (1841).

DITTENBERGER (Wilhelm), philologue allemand, né à Heidelberg en 1840, mort à Halle en 1906. En 1874, il devint professeur ordinaire à l'université de Halle. Ses travaux d'épigraphie, relatifs surtout à l'Attique (*Corpus inscriptionum atticarum*), font autorité.

DITTERS DE DITTERSDORF (Charles), violoniste et compositeur autrichien, né à Vienne en 1739, mort à Neuhof, près de Pilgram (Bohême) en 1799. Attaché à l'orchestre d'un théâtre de Vienne, puis maître de chapelle de l'évêque de Grosswardein où il succédait à Michel Haydn, il connut Gluck, qui l'emmena en Italie. De retour à Vienne il écrivit d'abord quatre oratorios : *Isaac*, *David*, *Job*, et *Esther*, et ne fit pas jouer moins de vingt et un opéras à Vienne, à Berlin, à Breslau, etc., entre autres : *le Chaperon rouge*, *Don Quichotte*, *les Joyeuses Commères de Windsor*, qui est resté jusqu'à nos jours au répertoire, et surtout *le Médecin et l'Apothicaire*. Ditters a publié aussi de la musique religieuse, de chambre et d'orchestre, quelques écrits didactiques. Il mourut deux jours après avoir achevé de dicter à son fils sa biographie sous le titre : *Histoire de la vie de Charles de Dittersdorf*, qui fut publiée en 1801, et dans laquelle on rencontre des anecdotes curieuses sur divers artistes de ce temps.

DITTERSBACH bei Waldenburg, ville d'Allemagne (Prusse, Silésie) ; 14.500 hab. Mines de houille, produits de distillation du charbon.

DITTOGRAPHIE [*fi*] n. f. (du gr. *dittos* ou *dissos*, double, et *graphê*, écriture). Paléogr. Répétition fautive, dans un manuscrit, d'une lettre, d'un mot ou d'un passage : *Les* DITTOGRAPHIES *sont fréquentes dans les manuscrits grecs et latins*.

DITTOLOGIE [*ji*] n. f. (du gr. *dittos*, double, et *logos*, discours). V. SYNONYMIE.

DITTON (Humphry), mathématicien anglais, né à Salisbury en 1675, mort à Londres en 1715. Entré dans les ordres, il fut d'abord ministre à Tunbridge, dans le comté de Kent. Il abandonna l'Eglise afin de se livrer exclusivement aux mathématiques, et devint professeur à l'école spéciale de l'Hôpital du Christ. En 1714, il publia, en collaboration avec Whiston, une méthode nouvelle pour trouver la longitude en mer, méthode qui reçut l'approbation de Newton, mais fut repoussée par le Bureau des longitudes. Le chagrin qu'il en ressentit fut, dit-on, la cause de sa mort prématurée. Ditton est auteur d'un grand nombre d'ouvrages : *Des tangentes des courbes ; Lois générales de la nature et du mouvement ; Etablissement des calculs différentiels ; Nouvelle loi des fluides ou Théorie de l'ascension des liquides dans les figures géométriques exactes, entre deux surfaces presque contiguës ;* etc.

DITTONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Nom donné en Angleterre à la partie supérieure de l'étage downtonien (dévonien). [Il est à l'état de grès rouge (*lower red sandstone*).]

DITYLE n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des œdéméridés, comprenant des formes allongées. (On en connaît une dizaine d'espèces, répandues en Europe, aux Canaries, et dans l'Amérique du Nord. Le *ditylus lævis*, bleu foncé, habite l'Europe méridionale et la Sibérie.)

DIU, île et port portugais de l'Inde occidentale, sur la côte sud de la presqu'île du Goudjerate ; 14.600 hab. Port excellent, mais très déchu. Les Portugais s'y établirent en 1535 ; l'île fut occupée en 1670 par les Arabes de Mascate, auxquels les Portugais la reprirent en 1717.

DIURÈSE n. f. (du gr. *dia*, à travers, et *ouron*, urine). Médec. Excrétion de l'urine. Désigne le plus souvent, dans le langage médical, une excrétion d'urine supérieure à la normale.

— Encycl. Dans l'équilibre physiologique, la quantité d'urine émise quotidiennement répond, à peu près, à la quantité d'eau ingérée, car on compte que l'eau produite, dans l'intimité des tissus, par la combustion des graisses et des hydrates de carbone surtout, s'élimine de préférence par les poumons et la peau. Différentes circonstances peuvent faire que la partie aqueuse de l'urine excrétée dépasse ou soit au-dessous du volume des boissons. Dans le premier cas seulement, il y a *diurèse* effective ; dans le second, il y a rétention aqueuse ou *hydrémie*. Si alors on intervient sur la cause de la rétention, par exemple en imposant le régime déchloruré dans les œdèmes, on produit l'expulsion de l'eau accumulée dans les tissus et, par conséquent, une diurèse abondante dépassant de beaucoup la quantité d'eau ingérée dans les vingt-quatre heures.

On appelle *diurèse colliquative* celle qui est caractérisée par l'excrétion habituelle d'une quantité d'urine supérieure à celle des boissons. Certains médicaments agissent pour régulariser la diurèse, soit en s'attaquant à la cause même de la rétention, soit en excitant le fonctionnement rénal. V. DIURÉTIQUE.

DIURÉTIQUE [*tik'*] adj. (de *diurèse*). Méd. Se dit d'un médicament qui augmente l'excrétion urinaire.

— Substantiv. : *Un* DIURÉTIQUE.

— Encycl. Les *diurétiques vrais* ou *directs* agissent sur le rein lui-même dont ils excitent le fonctionnement ; tels sont certains diurétiques minéraux comme le sel de Seignette, et le diurétique physiologique : l'urée. Le plus souvent ils agissent indirectement, comme la digitale, la scille ou le colchique, en modifiant la circulation et la pression sanguine. Enfin, il existe des diurétiques détournés qui, eux, ne produisent la diurèse que par action secondaire, comme le régime sans sel dans l'hydropisie.

— Art vétér. Les *diurétiques* sont très employés en médecine vétérinaire. Celui dont on fait le plus usage est l'*azotate de potasse* ou *sel de nitre*. La digitale s'emploie dans les affections du cœur ou rhumatismales du chien. On emploie aussi la caféine par la bouche ou en injections sous-cutanées, le bicarbonate de soude, le lactose, la teinture de scille, etc.

DIURIDE n. f. Genre d'orchidées-ophrydées, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent l'Australie. (Plusieurs de ces herbes sont cultivées pour l'élégance de leurs fleurs.)

DIURNAIRE [*nèr'*] n. m. (du lat. *diurnus*, journalier). Antiq. rom. Fonctionnaire chargé de rédiger les *Actes diurnaux* ou journal officiel de Rome. || Registre qui contenait cette rédaction. V. DIURNAL adj., à la partie *encycl.*

DIURNAL, E, AUX adj. (du lat. *diurnus*). De chaque jour : *Le repos* DIURNAL.

— Encycl. Antiq. rom. Les *Actes diurnaux*, institués par Jules César, ainsi que les *Acta senatus* (ou comptes rendus des séances du sénat), étaient le journal officiel de Rome. On y trouvait annoncés décès et naissances, édits des magistrats, nouvelles politiques et judiciaires, mention des exécutions capitales, la chronique mondaine et celle, sous l'Empire, des faits et gestes de la famille impériale. Ce texte était envoyé dans les municipes, était copié par les libraires, et vendu à un grand nombre d'exemplaires. Le même nom est donné, parfois, à des sortes de journaux rédigés par des particuliers qui les communiquaient à leurs amis éloignés de Rome.

DIURNAL n. m. (du bas lat. *diurnale*, office pour le jour). Livre de prières qui contient seulement l'office du jour. || Récit de ce qui se fait, jour par jour.

DIURNE adj. (lat. *diurnus ;* de *dies*, jour). Qui se fait dans un jour : *Le mouvement* DIURNE *de la terre.* || *Par extens.* Qui se fait pendant le jour : *Travaux* DIURNES.

— Antiq. rom. *Actes diurnes* ou *diurnaux*. V. DIURNAL.

— Astrol. On dit qu'une naissance est diurne lorsqu'elle a lieu pendant le jour, c'est-à-dire, astrologiquement parlant, de midi à minuit.

— Astron. *Mouvement diurne*, Mouvement quotidien apparent du ciel autour de la terre, dû au mouvement

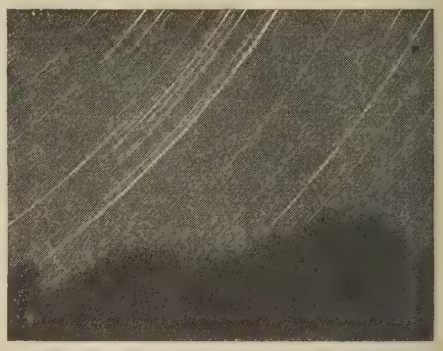

Marche apparente du ciel déterminée par le mouvement diurne.

réel de rotation de celle-ci. || *Cercle diurne*, Cercle parallèle à l'équateur, qu'un astre semble parcourir en un jour, par l'effet du mouvement de rotation de la terre.

— Bot. Se dit des fleurs qui ne s'épanouissent que lorsque le soleil est sur l'horizon.

— Pathol. *Fièvre diurne*, Fièvre qui se fait sentir pendant le jour.

— Zool. Se dit des animaux qui ne vivent qu'un jour, comme les éphémères, et de ceux qui, comme certains papillons, ne volent ou ne se montrent qu'au grand jour.

— Anton. **Nocturne.**

— Encycl. *Mouvement diurne.* On voit apparaître ou disparaître les étoiles à l'horizon ; elles se *lèvent* et se *couchent*, et semblent se déplacer dans le ciel d'une manière continue. Ce mouvement est rendu plus sensible dans le champ d'une lunette dirigée sur un astre, grâce au grossissement. Et, comme nous n'avons, à priori, aucune idée des distances stellaires, tout se passe comme si les étoiles étaient liées à une sphère très grande, dite *sphère céleste*, dont l'observateur serait le centre.

Les étoiles seront, alors, remplacées par leurs perspectives sur la sphère céleste, positions qui pourront être déterminées avec précision par des coordonnées. A l'aide d'un instrument approprié et d'un pendule à mouvement uniforme, on pourra à tout instant figurer la position d'une étoile. On constate, alors, que chaque étoile, d'un mouvement uniforme, décrit un cercle de la sphère céleste ; tous ces cercles ont mêmes pôles P, P', et sont décrits dans le même temps ; ils nous donnent l'illusion de la sphère céleste, tournant uniformément autour de l'axe du monde PP'. Ce mouvement est le *mouvement diurne*, dont on peut constater la généralité des lois à tout instant et en tout point de la terre.

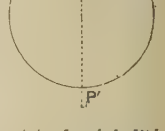

Le mouvement diurne entraîne les notions fondamentales de *temps sidéral*, de *coordonnées équatoriales*. Il n'est qu'apparent, déterminé par la rotation propre de la terre.

— Zool. Les *papillons diurnes* des anciens auteurs répondent aux rhopalocères actuels ; ce sont ceux qui volent en plein jour, comme les piérides, les vanesses, etc. — Les *oiseaux de proie diurnes* répondent aux accipitridés actuels ; ce sont les faucons, les aigles, par opposition aux hiboux et autres rapaces nocturnes.

DIV n. m. Myth. pers. V. DEV.

DIVA n. f. (mot ital. signif. *déesse*). Grande, célèbre cantatrice.

DIVAGANT [*ghan*], **E** adj. Qui erre çà et là.

— *Fig.* Qui se perd en divagations.

DIVAGATEUR, TRICE adj. Qui divague : *Imagination* DIVAGATRICE. || Qui est empreint de divagation : *Enthousiasme* DIVAGATEUR.

— Substantiv. : *Un* DIVAGATEUR.

DIVAGATION [*si-on*] n. f. (de *divaguer*). Action de vaguer çà et là : *La* DIVAGATION *des animaux malfaisants est punie d'une amende.* || En parlant d'une rivière, Action de sortir de son lit.

— *Fig.* Action d'un esprit qui s'égare. || Elucubrations désordonnées : *Les* DIVAGATIONS *d'un écrivain.*

— Géol. Déplacement des méandres d'un cours d'eau, dans le sens de la largeur de sa vallée. (C'est par ses divagations qu'une rivière remanie périodiquement ses alluvions et arrive à creuser une vallée plus large que son lit.)

— Encycl. Dr. Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert est responsable du dommage causé par cet animal. Les animaux pacageant sans gardien sur le terrain d'autrui sont, à la demande du propriétaire, conduits au lieu de dépôt et, si le dommage n'est pas payé, ils sont vendus. Les dégâts sont-ils commis par des volailles, le propriétaire ou fermier du champ envahi peut les tuer au moment même où les dégâts sont commis, et réclamer des dommages-intérêts. La *divagation* des chiens est interdite : les animaux errants sont capturés et tués au bout d'un certain temps, sans préjudice des dommages et intérêts.

DIVAGUER [*ghé*] v. intr. (lat. *divagari;* du préfixe *di,* et de *vagari,* errer). Errer çà et là, sans but, à l'aventure. || En parlant d'une rivière, Sortir de son lit.

— *Fig.* S'écarter du sujet, laisser errer sa pensée : *Orateur qui* DIVAGUE. *La conversation* DIVAGUE *de sa nature.* (J. de Maistre.)

DIVAGUEUR [*gheur*], **EUSE** n. et adj. Qui divague.

DIVALENT [*lan*] adj. (du préfixe *di,* et du lat. *valens,* qui vaut). Chim. V. VALENCE, ATOME.

DIVAN n. m. (origine persane). Hist. Conseil du padichah ou sultan ottoman. || Assemblée, réunion de ce conseil : *Les* DIVANS *se tenaient dans des salles autour desquelles régnait une sorte d'estrade ou de sofa, servant de siège aux membres de l'assemblée.* || Salle où se réunit le divan : *Entrer au* DIVAN. || *Par extens.* Le gouvernement turc : *Envoyer une note diplomatique au* DIVAN. (Vx.)

— *Par plaisant.* Assemblée d'individus quelconques, formant tribunal.

— Dans les grandes maisons turques, Vaste salle ou antichambre où l'on reçoit les visites de cérémonie.

— En France, Siège, sans dossier ni bras, où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble. || *Café-divan* ou simplement *Divan,* Se disait d'un café orné de divans, sorte d'estaminet de bonne compagnie : *Le premier* DIVAN *s'ouvrit à Paris en 1837 rue Le Peletier.* (V. la partie *encycl.*)

DIVANS : 1. Oriental; 2. Divan-lit moderne.

— Recueil des œuvres d'un auteur musulman, rassemblées après sa mort. (Le mot *divan* désignait primitivement des registres, puis de là l'administration d'une part, et les recueils de poésies de l'autre.)

— *Divan ad hoc,* Assemblée générale des représentants du peuple roumain, constituée par le traité de Paris (1856). V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. *Histoire ottomane.* On donnait le nom de *divan* à un conseil extraordinaire que réunissait le Sultan dans des circonstances exceptionnelles. Autrefois on appelait ainsi le conseil des ministres turc. La rue de Constantinople qui conduit à la Sublime Porte porte le nom de *Divan-Yoli,* « chemin du Divan ».

Histoire tunisienne. Quand la Tunisie, après la victoire de Sinan pacha, en 1574, fut devenue une simple province turque, le gouvernement, centralisé entre les mains du pacha, fut rapidement annulé par le *Divan,* assemblée formée d'anciens janissaires. Leur arrogance amena une révolution militaire. Alors apparut le *dey,* puis le *bey* et le *koptan.* Ces personnages, réunis au Divan, constituèrent les « Puissances », c'est-à-dire les représentants souverains de l'autorité à Tunis.

Histoire roumaine. Les élections au *divan ad hoc,* faites en Valachie sous la lieutenance d'Alex. Ghica, et en Moldavie sous celle de Vogoridès, ayant subi les ingérences des caïmacans hostiles aux « unionistes », furent cassées grâce à l'intervention de Napoléon III. Les nouvelles élections eurent pour résultat l'union des principautés, et l'élection d'un prince héréditaire (1857).

— Ameublem. Entré dans l'ameublement courant à la fin de l'Empire, le *divan* était connu et fabriqué en France dès le XVIIIe siècle. Il a été particulièrement à la mode de 1820 à 1850, et il a été l'un des sièges préférés des romantiques. Il y en eut d'installés dans les cafés; leur nom s'appliqua à la salle qu'ils garnissaient, et quelquefois au café lui-même : le plus célèbre fut le *Divan Le Peletier* (v. ce mot), rendez-vous des poètes, des écrivains et des journalistes de la période romantique. — On créa plus tard le divan à coffre, qui pouvait servir d'armoire, le divan à accotoir, intermédiaire entre le divan proprement dit et le canapé ou sofa, le divan-lit, qui, dans sa caisse, contenait un coucher complet.

Divan (LE), recueil des œuvres poétiques de Hafiz (mort en 791 de l'hégire [1389 de J.-C.]). Comme tous les recueils poétiques du même genre, le *Divan* de Hafiz est formé de diverses compositions qui portent le nom de *casidèhs, mesnevis, terdjibends, ghazels, roubaïs* (quatrains), et de fragments détachés, appelés *moukattaat.* Il est célèbre dans tout l'Orient, non seulement pour son ton mystique, mais aussi pour la grâce avec laquelle le poète a chanté l'amour et le vin.

Divan LE PELETIER, café parisien qui était situé rue Le Peletier. Fondé en 1837, il ferma ses portes le 14 octobre 1859. Ce fut, pendant cette période de vingt-deux ans, le café littéraire et artistique par excellence. Monselet, qui en était l'hôte assidu, énumère parmi les habitués John Lemoinne, Pierre Dupont, Courbet, Clésinger, Alfred de Musset, Gustave Mathieu, Gustave Planche, Gérard de Nerval, Taxile Delort, etc.

Divan oriental-occidental (LE), [1819], recueil de poésies inspiré à Gœthe par l'étude des poètes persans et arabes et qui introduisit l'orientalisme dans la poésie allemande.

DIVANA-I-MACHRAB, célèbre poète et soufi du Turkestan, né à Namangan en 1640. On montre encore à Namangan la maison où naquit ce représentant le plus populaire d'entre les mystiques du Turkestan. Ses poésies, généralement fort spirituelles, sont déclamées par les conteurs indigènes et chantées.

DIVANI n. m. Autref. Ecriture spéciale au Divan et aux bureaux de la chancellerie, à Constantinople.

DIVARICATION [*si-on*] n. f. (de *divariquer*). Action de divariquer : *La* DIVARICATION *des lèvres d'une plaie.*

DIVARIQUER [*ké*] v. tr. (du lat. *divaricare,* enjamber, écarter les jambes). Ecarter, élargir : DIVARIQUER *une plaie.*

— *Intransitiv.* Qui va en s'écartant à partir du point de départ.

— ***Divariqué, e,*** part. pass. du verbe *Divariquer* : *Stries* DIVARIQUÉES. *Carènes* DIVARIQUÉES.

— Bot. V. DIVERGENT.

DIVE adj. f. (du lat. *diva,* déesse). Divine : *La* DIVE *bouteille.* (Vx.)

DIVE n. m. Myth. pers. V. DEV.

DIVELLENT [*vèl-lan*], **E** adj. (du lat. *divellere,* arracher). Qui arrache, disjoint. (Vx.)

— Chim. anc. *Affinité divellente,* Celle qui, pour réunir deux éléments, les sépare d'autres éléments avec lesquels chacun des deux premiers était combiné de son côté.

DIVERBIUM [*vèr'-bi-om'*] n. m. (mot lat.; au plur. *diverbia*). Dans la comédie romaine, toute partie déclamée sans accompagnement de musique. (Les *diverbia* étaient écrits en *senaires iambiques.* Les parties déclamées avec accompagnement musical ou chantées s'appelaient les *cantica.*) V. CANTICUM.

DIVERGENCE [*vèr'janss'*] n. f. Situation de deux lignes, de deux rayons qui vont en s'écartant.

— *Par extens.* Différence entre les opinions : *La* DIVERGENCE *des idées, en politique, brouille les meilleurs amis.* || Opposition : *La* DIVERGENCE *des intérêts.*

— Algèbr. Marche irrégulière. || Non-convergence. || Tendance alternative vers diverses valeurs. || *Divergence des séries.* V. SÉRIE.

— Biol. *Divergence des caractères,* Principe de Darwin qui prétend expliquer la formation des espèces par l'apparition, sous l'influence de la sélection, de races s'éloignant de plus en plus les unes des autres, jusqu'au moment où elles sont assez diversifiées pour constituer des espèces taxinomiquement distinctes. Par là, les caractères spécifiques divergent et éloignent de plus en plus les espèces qui ont été le point de départ du *phyllum* considéré.

— Bot. *Angle de divergence,* Nom qu'on donne à la fraction qui exprime, en fonction de quatre angles droits, la valeur de l'angle dièdre formé par deux plans passant par l'axe d'une tige, d'une part, et, de l'autre, par les points d'insertion de deux feuilles consécutives. Le numérateur de cette fraction (1/2, 2/5, etc.) indique le nombre de tours qu'il faut faire, en suivant l'hélice fictive sur laquelle sont insérées les feuilles, pour retrouver une feuille exactement superposée à celle qui a servi de point de départ, et le dénominateur indique le nombre de feuilles qui ont été rencontrées chemin faisant.

— ANTON. **Convergence.**

DIVERGENT [*vèr'-jan*], **E** adj. (de *diverger*). Qui diverge : *Rayons* DIVERGENTS.

— *Par extens.* Qui est opposé : *Idées* DIVERGENTES. *Principes* DIVERGENTS.

— Algèb. *Série divergente.* V. SÉRIE.

— Bot. Se dit des parties des plantes, feuilles, stipules, pédoncules, etc., qui, partant d'un point commun, s'en écartent en formant une sorte de cône ou d'éventail.

— ANTON. **Convergent, e.**

DIVERGENT [*vèr'-jan*] n. m. Dans un injecteur de machine, Pièce évasée dans laquelle le jet rapide diminuant de vitesse, sa pression augmente, devient supérieure à celle de la chaudière, et permet à l'eau entraînée de pénétrer à l'intérieur de celle-ci.

DIVERGENTIFLORE [*vèr'-jan*] adj. (de *divergent,* et du lat. *flos, oris,* fleur). Dont les fleurs sont divergentes : *Plante* DIVERGENTIFLORE.

DIVERGER [*vèr'-jé*] v. intr. (lat. *divergere;* du préfixe *di,* et de *vergere,* pencher vers. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous divergeâmes. Nous divergeons.*) S'écarter de plus en plus du point de départ : *Routes qui* DIVERGENT *comme les rayons d'une étoile;* et au fig. : *La philosophie est une sorte de centre lumineux où toutes les connaissances se rencontrent par le sommet, en* DIVERGEANT *à mesure qu'elles descendent aux détails.* (Renan.)

— *Fig.* S'écarter, s'opposer : *Nos opinions* DIVERGENT *complètement.* || Se répandre en sens divers : *Faire* DIVERGER *sur une multitude d'objets à la fois, les faisceaux étincelants de son éloquence.* (Sainte-Beuve.)

— ANTON. **Converger.**

DIVERGINERVÉ [*vèr'-ji-nèr'*], **E** adj. (de *divergent,* et du lat. *nervus,* nerf). Se dit des feuilles dont les nervures divergent de la base du limbe à sa périphérie.

DIVERGIVEINÉ [*vèr-ji-vè*], **E** adj. (de *divergent* et *veine*). Bot. Dont les veines se portent en divergeant de la base au sommet : *Dans le plantain, les feuilles sont* DIVERGIVEINÉES.

DIVERS [*vèr'*], **E** adj. (du lat. *diversus,* tourné dans des directions contraires). Contraire, opposé : *Tant... de* DIVERS *intérêts.* (La Bruyère.) [Vx.]

— Au sing. Changeant, varié : *Combien l'homme est inconstant,* DIVERS ! (La Fontaine.)

— Au plur. Dissemblable, différent : *Des couleurs* DIVERSES, *selon les* DIVERS *jours dont on les regarde.* (La Bruyère.)

La fable offre à l'esprit mille agréments *divers.*
BOILEAU.

|| Plusieurs, quelques : DIVERS *auteurs ont écrit que...*

DIVERSEMENT [*vèr'-se-man*] adv. En diverses manières, différemment : *Un passage* DIVERSEMENT *interprété par deux traducteurs. Les mots* DIVERSEMENT *rangés font un divers sens.* (Pascal.)

DIVERSICOLORE [*vèr'*] adj. (de *divers,* et du lat. *color, oris,* couleur). Dont la couleur varie suivant les individus : *Champignons* DIVERSICOLORES.

DIVERSICORNES [*vèr'*] n. m. pl. Nom donné à un vaste groupement résiduel d'insectes coléoptères, dans lequel sont rassemblées de nombreuses familles dont les affinités sont encore imparfaitement connues.

DIVERSIF [*vèr'*], **IVE** adj. Qui marque la diversité. || Qui opère une diversion : *Mouvement* DIVERSIF. (Peu us.)

DIVERSIFIABLE [*vèr'*] adj. Qui est susceptible de diversité. (Peu us.)

DIVERSIFICATION [*vèr', si-on*] n. f. Action de diversifier.

DIVERSIFIER [*vèr', fi-é*] v. tr. (lat. scolastique *diversificare.* — Se conjugue comme *prier.*) Rendre divers, varier : DIVERSIFIER *ses occupations, ses plaisirs, ses lectures.*

— ***Se diversifier,*** v. pr. Au sens passif, Etre diversifié : *Les nuances* SE DIVERSIFIENT *à l'infini.*

DIVERSIFLORE [*vèr'*] adj. Dont les fleurs ont une grande variété de forme et de couleurs.

DIVERSIFOLIÉ [*vèr'*], **E** adj. Dont les feuilles ont des formes variables.

DIVERSIFORME [*vèr'*] adj. (de *divers* et *forme*). Hist. nat. Dont la forme est variable. (On dit mieux HÉTÉROMORPHE.)

DIVERSIFRONDÉ [*vèr'*], **E** adj. (de *divers* et *fronde*). Qui a les frondes pennatifides : *Hyménostachys* DIVERSIFRONDÉ.

DIVERSION [*vèr'*] n. f. (lat. *diversio;* de *diversum* supin de *divertere,* détourner, éloigner). Opération ayant pour but de détourner l'ennemi du point où l'on veut diriger contre lui l'attaque décisive.

— *Par extens.* Action de détourner l'esprit de; résultat de cette action : *Cela m'a été une* DIVERSION. (Mme de Sévigné.) || *Faire diversion à,* Distraire de : *Je ne trouve pas que nulle chose puisse* FAIRE DIVERSION *à l'application que j'ai pour vous.* (Mme de Sévigné.)

— Méd. Action qui détourne le mal sur un autre point.

DIVERSISPORÉ [*vèr'-siss*], **E** adj. (de *divers,* et du gr. *spora,* semence). Bot. Qui contient des graines ou des spores de diverses formes.

DIVERSITÉ [*vèr'*] n. f. (lat. *diversitas*). Caractère de ce qui est divers, varié, différent : DIVERSITÉ *d'occupations. La* DIVERSITÉ *des races. La* DIVERSITÉ *des religions, des tempéraments.*

— Au plur. Choses diverses : *Mêler dans ses discours beaucoup de* DIVERSITÉS. (Vx.)

— SYN. **Diversité, différence, disparité,** etc. V. DIFFÉRENCE.

— ANTON. **Monotonie, unité.**

— ENCYCL. Philos. Tandis que la raison semble affirmer l'unité des choses, l'expérience nous présente le monde comme multiple et relatif. D'où le grand problème de la métaphysique : *Quel est le rapport de l'*UNITÉ *et de la* DIVERSITÉ? *Quelle est la valeur de l'un et de l'autre principe?* Trois solutions principales ont été présentées : 1° le principe de diversité est purement phénoménal : c'est la réponse des Eléates, du brahmanisme et du bouddhisme, la réponse de tout panthéisme; 2° le principe de diversité a une valeur absolument objective (Démocrite, Empédocle, les nominalistes, Leibniz, Locke, Condillac); 3° le principe de diversité a une valeur réelle, mais relative et limitée par celle du principe d'unité (Socrate, Platon, Aristote, Descartes). Ce problème, qui est au fond des systèmes de Spinoza, Kant, Hegel, Schelling, a trouvé chez W. James (*a pluralistic Universe*) une solution antimoniste.

DIVERTICULE [*vèr'*] n. m. (du lat. *diverticulum* ou *deverticulum,* endroit écarté). Anat. Appendice creux et terminé en cul-de-sac.

— Anat. *Diverticule de Meckel,* Appendice de 3 à 9 cm. de long, vestige du canal omphalo-mésentérique de l'embryon, que l'on trouve chez quelques sujets sur la partie inférieure de l'iléon.

DIVERTICULITE [*vèr'*] n. f. Inflammation du diverticule de Meckel.

DIVERTIR [*vèr'*] v. tr. (du lat. *divertere,* séparer, détourner). Détourner d'un lieu vers un autre. (Vx.) || Par *extens.* Détourner à son profit : DIVERTIR *les deniers de l'Etat.* (Vx.)

— *Fig.* Détourner vers :

Divertissez ailleurs le cours de ses folies.
CORNEILLE.

|| Détourner de ce qui occupe : *Si notre condition était heureuse, il ne faudrait pas nous* DIVERTIR *d'y penser.* (Pascal.) [Vx.] || Distraire, adoucir : DIVERTIR *l'ennui, la tristesse de quelqu'un.* || Distraire, récréer : *Je pensais vous* DIVERTIR *par ce conte. La comédie* DIVERTIT *les plus mélancoliques.* (D'Ablancourt.)

— ***Se divertir,*** v. pr. Au sens réfléchi, et *au fig.,* Se détourner de :

Tu ne *t'es* jamais *diverti*
De suivre le juste parti.
MALHERBE.

(Vx.) || Se récréer : SE DIVERTIR *par la lecture. Ceux qui* SE DIVERTISSENT *trop finissent par être dégoûtés des plaisirs.* || *Se divertir de,* Se récréer aux dépens de : SE DIVERTIR DES *vieillards est une mauvaise chose.*

— SYN. **Divertir, amuser.** V. AMUSER.

— **Divertir, détourner, distraire.** V. DÉTOURNER.

— ANTON. **Ennuyer, fatiguer, importuner, obséder.**

DIVERTISSABLE [*vèr'*] adj. Que l'on peut divertir.

DIVERTISSANT [*vèr-ti-san*], **E** adj. Propre à divertir, récréer : *Un spectacle* DIVERTISSANT. *Lecture* DIVERTISSANTE.

— ANTON. **Ennuyeux, fastidieux, impatientant, insipide, monotone, maussade.**

DIVERTISSEMENT [*vèr', man*] n. m. (de *divertir*). Détournement : *Un* DIVERTISSEMENT *de fonds.* || Action de détourner de ce qui occupe; diversion : *Tous les grands* DIVERTISSEMENTS *sont dangereux pour la vie chrétienne.* (Pascal.)

— *Fig.* Action de divertir : *La seule chose qui nous console est le* DIVERTISSEMENT, *et cependant c'est la plus grande de nos misères.* (Pascal.)

— Dr. Détournement par un copartageant des effets de la succession ou de la communauté. V. RECEL.

— Mus. Nom donné à des épisodes secondaires de la fugue. || Pièce légère de musique instrumentale, de forme libre. || Anciennem., Nom donné aux petits opéras de circonstance avec ballet et à des compositions instrumentales comprenant plusieurs pièces de divers mouvements.

— Théâtr. Morceau de musique souvent accompagné de danses et de chants, et qui est destiné à occuper le public pendant un entr'acte. || Petite pièce écrite pour un théâtre de société.

— SYN. **Divertissement, amusement, récréation, réjouissance.** V. AMUSEMENT.

— Encycl. Dr. On appelle *divertissement* le détournement frauduleux commis par une personne, appelée à une succession ou à un partage de communauté entre époux, d'effets compris dans cette succession.

Le Code civil le frappe, en même temps que le recel, qui s'y apparente étroitement, d'une double pénalité civile: 1° Le fraudeur est privé de sa part dans les objets divertis ou recélés (Code civ., art. 792 et 1477); 2° Il est, nonobstant toute renonciation ou acceptation sous bénéfice d'inventaire, traité comme s'il avait purement et simplement accepté la succession ou communauté (Code civ., art. 792, 801 et 1460).

— Mus. et Chorégr. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, un grand nombre de pièces légères se terminaient par une sorte d'intermède de chant et de danse, appelé *divertissement*, et auquel prenaient part tous les acteurs en scène. Gilliers, Mouret, l'acteur Quinault, qui était bon musicien, ont écrit la musique d'un grand nombre de divertissements de ce genre. — On appelle aussi « divertissement » les grands épisodes chorégraphiques qui sont introduits dans les opéras. Nous avons ainsi le « divertissement » du *Trouvère*, de *Faust*, de *Roméo et Juliette*, de *Patrie*, du *Prophète*, des *Huguenots*, de *la Favorite*, etc.

DIVERTISSEUR [*vèr'*], **EUSE** n. Qui éloigne, détourne. (Vx.) || Personne divertissante. (Vx.)

DIVES [*div'*], petit fleuve côtier de la Normandie, qui naît dans les coteaux du Perche, près d'Exmes (départ. de l'Orne), arrose en Calvados Saint-Pierre-sur-*Dives* et Mézidon, traverse les prairies du pays d'Auge et finit dans la Manche, en aval du bourg de *Dives*, après avoir reçu la Vie, qui arrose Vimoutiers et Livarot, et l'Ante, qui arrose Falaise. Cours, 100 kil.

DIVES-SUR-MER, comm. du Calvados, arrond. et à 29 kil. de Lisieux, à l'embouchure de la *Dives*; 5.580 hab. Ch. de f. Etat. Plages fréquentées de Cabourg, Beuzeval et Houlgate. Eglise, halles et vieilles maisons des XIVe et XVe siècles. Usines métallurgiques.

DIVES [*vèss*] (L. Canuleius), général romain du IIe siècle av. J.-C. Préteur en 171, il s'entendit avec l'aristocratie compromise, pour étouffer les plaintes des députés espagnols venus à Rome. En Espagne, il établit à Catera 4.000 hommes, nés du commerce des soldats romains avec des femmes espagnoles, et qui se trouvaient sans état civil.

DIVÉSIEN [*zi-in*], **ENNE** adj. (de *Dives* nom de ville). Sous-étage géologique supérieur du callovien, caractérisé par d'abondants fossiles.

DIVEST [*vèsst'*] n. m. Dr. anc. V. DÉVEST.

DIVETTE n. f. (dimin. de l'ital. *diva*). Chanteuse en renom, d'opérette ou de café-concert.

DIVICINE n. f. Alcaloïde de formule $C^{31}H^{50}N^{30}O^{16}$ obtenu en chauffant la vicine avec un alcali ou un acide étendu.

divide et impera. V. l'art. suiv.

divide ut regnes, mots lat. signif. *Divise afin de régner*, Maxime politique énoncée par Machiavel, qui a été celle du sénat romain, de Louis XI, de Catherine de Médicis. La forme la plus générale est *Divide ut imperes* ou *Divide et impera* (Divise et règne).

DIVIDENDE [*dand'*] n. m. (du lat. *dividendus*, devant être partagé). Arithm. Quantité ou nombre que l'on se propose de diviser.

— Comm. Droit que donne chaque action, à chaque actionnaire d'une entreprise, sur les bénéfices à partager : *Les* DIVIDENDES *se payent le plus souvent aux actionnaires deux fois par an.* || Part proportionnelle de chaque créancier dans le partage du fonds d'un failli.

— Anton. Diviseur.

— Encycl. Les *dividendes* distribués aux actionnaires d'une société sont fixés annuellement par l'assemblée générale ou le conseil d'administration, conformément aux règles déterminées par les statuts.

Sauf disposition de ceux-ci, on ne peut distribuer de dividendes que sur le montant effectivement réalisé des bénéfices de la société. Les dividendes plus élevés sont qualifiés de fictifs, et leur distribution, quoique définitive pour les actionnaires sauf le cas où elle n'est pas conforme à l'inventaire, expose les administrateurs et gérants aux peines de l'escroquerie.

DIVIDIVI n. m. Gousse qui est le fruit d'une césalpiniée de l'Amérique du Sud (*cæsalpinia coriaria*), contenant beaucoup de tanin. (Employée en médecine, elle a été utilisée aussi pour le tannage des peaux.)

DIVIDUEL, ELLE adj. (du lat. *dividere*, diviser). Philos. Composé de parties qui peuvent être conçues séparément.

DIVIKO ou **DIVICON**, chef helvète du Ier siècle av. J.-C. Il remporta une éclatante victoire sur Cassius, qui fut tué (107), ainsi que Pison, aïeul et beau-père de César. Plus tard, il entraîna trois cent soixante-huit mille émigrants helvètes pour les établir en Gaule. César les refoula, et ce fut le prétexte de la campagne qui donna la Gaule aux Romains. Il fut tué, sans doute, à Bibracte.

DIVIN [*in; vin'* devant une voyelle, comme dans *le divin enfant*], adj. (lat. *divinus;* de *Deus*, Dieu). De Dieu, qui est propre à Dieu ou à un dieu : *La majesté* DIVINE. *La sagesse* DIVINE. || Qui vient de Dieu : *La grâce* DIVINE. *L'inspiration* DIVINE. || Que Dieu inspire : *Les prophètes* DIVINS. || Qui a Dieu pour but : *L'office* DIVIN. *Les honneurs* DIVINS.

— Mis au nombre des dieux : *Le* DIVIN *Auguste.*

— *Par exagér.* Sublime, exceptionnel, exquis : *Poète* DIVIN. *Vos* DIVINS *appâts.* (Corneille.) *Temps* DIVIN.

Pour que la nuit soit belle et douce, et soit *divine.*
H. DE RÉGNIER.

De vos *divins* regards l'ineffable douceur.
MOLIÈRE.

— *Il fait divin*, Il fait un temps exquis.

— Fondement surnaturel attribué à la souveraineté des princes par certains écrivains politiques : *D'après Bossuet, l'autorité du roi est de droit* DIVIN.

— Théol. *Personne divine*, Chacune des trois personnes de la Trinité. || *Verbe divin*, Deuxième personne de la Trinité.

— *Substantiv.* et au masc. *Le divin : L'instinct du* DIVIN, *comme explication de l'humain, se retrouve dans la masse de l'humanité.* (Vinet.)

— Allus. littér. :

Le tabac est *divin*, il n'est rien qui l'égale,

Vers de Thomas Corneille. V. ARISTOTE.

— Anton. **Diabolique, infernal. — Humain, terrestre.**

DIVINA-PASTORA, municipe des Etats-Unis du Brésil (Etat de Sergipe); 12.000 hab.

Divina Tragœdia, tableau de Chenavard, exposé au Salon de 1869, puis au musée du Luxembourg. C'est une vaste allégorie qui pourrait être intitulée *le Triomphe du christianisme sur les religions antiques.* Sujet à nombreux personnages, d'un symbolisme compliqué.

DIVINATEUR, TRICE n. (lat. *divinator, trix*). Antiq. Qui pratique la divination.

— Adjectiv. : *Science* DIVINATRICE. || Qui devine : *Instinct* DIVINATEUR.

DIVINATION [*si-on*] n. f. (lat. *divinatio*). Art prétendu ou action de prédire l'avenir : *La* DIVINATION *est toujours florissante.* || Pratiques divinatoires.

— *Par extens.* Sorte de prévision instinctive : *La* DIVINATION *des mères. La* DIVINATION *du désespoir.* (V. Hugo.) *La* DIVINATION *du bon sens et de l'érudition.* (Villemain.) || Moyen d'arriver à la connaissance de l'avenir : *L'esprit humain ne pouvant jamais connaître l'avenir, la vertu doit être sa* DIVINATION. (Mme de Staël.)

— Antiq. rom. Choix que faisaient les juges, d'un accusateur unique parmi les personnes qui revendiquaient ce rôle dans les procès criminels. || *Par extens.* Discours que prononçaient les candidats accusateurs.

— Encycl. Antiq. class. De tout temps, les hommes, désireux de connaître l'avenir, ont cru à des moyens de connaître la pensée divine; de là est née la *divination.* Les stoïciens distinguaient entre l'interprétation des signes (divination artificielle), et la communication directe de la divinité avec l'âme humaine (divination spontanée ou naturelle). Le sens des signes extérieurs, révélé par les dieux aux devins primitifs, donna lieu ensuite à des règles; mais la superstition étendit sans cesse le champ de la divination. En Etrurie et à Rome, la divination officielle était limitée; seulement, la foule s'inquiétait, en outre, de mille signes fortuits, qui s'observaient dans le vol, le cri, l'espèce des oiseaux, les paroles entendues par hasard; dans les entrailles, le feu, l'eau, les sorts, les astres, etc. La divination naturelle avait lieu par des songes, l'apparition des morts, la magie, par l'enthousiasme qui inspirait les oracles.

— Dr. rom. Quand plusieurs accusateurs se présentaient pour une seule affaire, la loi exigeait qu'un seul fût choisi pour soutenir l'accusation. Ce choix s'appelait *divinatio*, parce que les magistrats ne se décidaient que d'après leur impulsion naturelle, indépendamment de tout signe extérieur.

— Philos. Sous le nom de *philosophie de la divination*, un penseur italien, A. Basevi, a donné une philosophie de la finalité : « divination » est, dans son système, synonyme de « prévision » et de « sagesse providentielle ». Il a développé ses théories principalement dans les trois ouvrages : *Sul principio universale della divinazione* (1872); *la Divinazione e la Scienza* (1876); *la Filosofia della divinazione* (1880).

Divination (DE LA), traité philosophique de Cicéron, composé en 44 av. J.-C. Sous la forme d'un dialogue, l'auteur présente, en deux livres, une critique élevée et mordante de la superstition antique. Dans le premier livre, Quintus, frère de Cicéron, soutient la divination en s'appuyant sur le consentement universel et sur la doctrine stoïcienne. Dans le second, Cicéron, au nom de la doctrine de l'Académie, réfute cette thèse.

DIVINATOIRE adj. Relatif à la divination : *L'art* DIVINATOIRE. || Qui sert à la divination : *La baguette* DIVINATOIRE. V. BAGUETTE.

— *Par extens.* Qui jouit d'une sorte de double vue : *L'œil des femmes est* DIVINATOIRE. (Lamartine.)

Divine Comédie (LA), poème de Dante Alighieri, composé pendant son exil (1302-1321), imprimé pour la première fois en 1472 et traduit en toutes les langues. C'est par excellence l'œuvre nationale de la littérature italienne. Dante avait intitulé son poème *la Comédie*, parce que le dénouement (élévation de l'âme vers Dieu) en est heureux et parce qu'il emploie la langue de tous les jours parlée par les Florentins de son temps (Cf. ses théories exposées dans le *De Vulgari Eloquentia*); l'épithète de *divine* a été ajoutée par l'admiration des contemporains et aussi à cause du caractère sacré du poème.

La *Divine Comédie* se compose de trois parties : *l'Enfer, le Purgatoire*, et *le Paradis*, de trente-trois chants chacune, plus un chant d'introduction (Remarquer l'importance donnée ici, comme dans sa *Vita nuova*, au nombre *trois*, nombre parfait pour Dante, symbole de la Trinité); chaque chant a de cent trente à cent quarante vers environ, disposés en *terza rima*. Dante raconte une vision du monde de l'au-delà, qu'il situe dans la semaine sainte de l'année 1300 (Cette vision est annoncée à la fin de la *Vita Nuova;* au reste, pareil sujet était fréquent dans la littérature ascétique du moyen âge) : au milieu de sa vie, dit-il, il se trouve dans une forêt obscure; plein d'angoisse, il veut en sortir et se dirige vers le sommet d'une montagne éclairée par le soleil levant; mais trois bêtes féroces : un lynx, un lion, et une louve, apparaissent et le rejettent dans la forêt maudite. C'est alors que se présente à lui un personnage, Virgile, envoyé par Béatrix qui, du haut des cieux, a vu le danger mortel couru par son poète, et a eu pitié de lui. Virgile va lui servir de guide; mais, pour sortir de cette forêt, Dante devra prendre un chemin détourné, descendre jusqu'au centre de la terre en parcourant le royaume infernal, et gravir les différents terrains de la montagne du Purgatoire; alors seulement, s'élevant dans les sphères célestes par l'attirance du regard de Béatrix, il pourra comprendre les joies réservées aux élus, et contempler enfin la Divinité. L'allégorie, morale et religieuse, politique aussi, est constante : Dante perdu dans la forêt obscure représente l'âme enfoncée dans le péché; la montagne lumineuse, c'est le salut; les bêtes féroces pourraient bien être, d'après la morale d'Aristote, les tendances qui poussent l'homme au mal : la faiblesse, la violence et la perversion froide et réfléchie; Virgile représente la raison humaine, et Béatrix, la foi, qui seule peut nous sauver. L'Enfer est figuré comme un immense entonnoir dont les parois en gradins forment une série de terrasses circulaires, de plus en plus rétrécies à mesure qu'on descend : ce sont les neuf cercles où sont punies les différentes catégories de damnés : les faibles, les violents, les méchants; dans le bas, enfoncé à mi-corps dans la glace, Lucifer apparaît comme un monstre hideux. Dante a montré dans la peinture des différents supplices des damnés une imagination d'une richesse extraordinaire. Là grouille tout un peuple : démons, monstres, créés par le poète ou empruntés à l'antiquité, et les misérables pécheurs, accablés ou révoltés; Dante les dépeint en quelques traits énergiques, tels Farinata ou le comte Ugolin, dans des attitudes qu'on ne peut plus oublier; souvent il les interroge, et leur fait raconter leur douloureuse histoire (par exemple, l'épisode de Francesca). A côté de cette richesse d'imagination — qui apparaît également dans les scènes du *Purgatoire*, et plus encore peut-être, car la difficulté était plus grande, dans celles du *Paradis*, — une clarté, un ordre parfaits, qui font de ce monde fantasmagorique un ensemble cohérent jusque dans ses moindres détails. Et cela ne suffit pas encore : il y a aussi dans la *Divine Comédie* toute la science et toute la pensée du moyen âge, avec les théories d'Aristote, de saint Thomas, des Arabes aussi; il y a toute l'histoire et la politique du XIIIe siècle, et il y a surtout, toujours présente, la grande figure de Dante, passionnée et frémissante de vie.

Divine Comédie (ILLUSTRATIONS DE GUSTAVE DORÉ POUR LA). G. Doré a illustré *l'Enfer, le Purgatoire, le Paradis*, sur la traduction de Fiorentino. Il a déployé une verve, une imagination, une facilité extraordinaires dans ces dessins, qu'ont reproduits sur bois les graveurs les plus habiles : Pannemaker, Grauchard, Pisan, Hébert, Piaud, Quartley. Les ressources déployées par l'artiste, son ingéniosité dans l'horrible, sa variété dans le titanesque et le sinistre, tiennent de la gageure. Soutenu et comme soulevé par son tragique modèle, Doré a inventé un pathétique infernal, qui parle vivement à l'imagination. Citons, pour *l'Enfer, Dante et Virgile cheminant;* les figures de *Nemrod, Ephialte, Antée*, etc.; diverses scènes de torture, *la Barque de Charon, la Barque de Phlégyas, le Monstre Géryon, les Centaures, la Fosse des faussaires et des faux monnayeurs, l'Enfer de glace*, les trois dessins d'*Ugolin prisonnier avec ses fils*, et enfin *Françoise de Rimini* et *les Mutilés de la troisième fosse*, où Bertrand de Borne s'avance vers les deux poètes, sa tête au poing. *Le Purgatoire* et *le Paradis*, bien que se prêtant moins à la nature de son imagination, lui ont néanmoins inspiré des compositions d'une grande poésie.

Le monstre Géryon (gravure extraite de « l'Enfer » de Dante, d'après Gustave Doré).

DIVINEMENT [*man*] adv. (rad. *divin*). Par Dieu, par la puissance divine : *Un écrivain* DIVINEMENT *inspiré.* || *Par extens.* Excellemment : *Vin* DIVINEMENT *bon. Bourdaloue prêche* DIVINEMENT *bien aux Tuileries.* (Mme de Sévigné.)

divinis (a), locution latine employée en droit canon quand l'autorité ecclésiastique interdit à un prêtre la célébration des choses divines, c'est-à-dire des fonctions de son ordre. (On dit, alors, qu'il est suspendu *a divinis.*)

DIVINISATION [*si-on*] n. f. Action de diviniser : *La* DIVINISATION *de la matière.*

DIVINISER [*zé*] v. tr. (du lat. *divinus*, divin). Reconnaître pour divin, mettre au rang des dieux : *Les païens* DIVINISAIENT *les héros.*

— *Par extens.* Revêtir du caractère divin : *Les païens* ONT DIVINISÉ *la vie, et les chrétiens* ONT DIVINISÉ *la mort.* (Mme de Staël.)

— *Par exagér.* Exalter : *L'amour* DIVINISE *ce qu'il aime.* (De Ségur.) || Sanctifier : *L'Eucharistie étend sa vertu sur toute la vie de l'homme pour la sanctifier, et, si je puis parler de la sorte, pour la* DIVINISER. (Bourdaloue.)

— ***Se diviniser***, v. pr. — Au sens réfléchi : *Alexandre* SE DIVINISA.

DIVINITÉ n. f. (lat. *divinitas*). Nature, essence divine : *Nier, Reconnaître la* DIVINITÉ *de Jésus.*

— Dieu ou déesse du paganisme : *Le soleil était la* DIVINITÉ *principale de tous les peuples voisins de l'Empire mexicain.* (Chateaubriand.)

— *Par extens.* et dans le sens absolu, Dieu lui-même : *La définition de la* DIVINITÉ *échappe à l'intelligence.* (Proudhon.)

— *Fig.* Ce qu'on adore : *L'espérance est une* DIVINITÉ *qui n'a ni temple ni autels que dans nos cœurs.* (Fénelon.)

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.
Ces deux *divinités*.....
LA FONTAINE.

|| Femme d'une rare beauté; femme aimée, maîtresse.

— Hist. rom. Titre que prenaient quelques empereurs romains.

— Pl. Dieux et déesses du paganisme : *Les peuples qui adorent de fausses* DIVINITÉS. (Bossuet.) *Les* DIVINITÉS *infernales.*

DIVINYLE n. m. Chim. Syn. de ÉRYTHRÈNE.

DIVION, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 12 kil. de Béthune; 6.500 hab. Importantes mines de houille.

DIVIS [*vi*], **E** adj. (lat. *divisus*). Divisé, partagé. (Usité seulement par opposition à *indivis.*)

— *Substantiv.* et au masc. Bien partagé, Partage d'un bien entre propriétaires : *Demander le* DIVIS.

— *Par divis,* loc. adv., Après partage : *Posséder* PAR DIVIS. (Usité seulement par opposition à *par indivis.*)

— ANTON. Indivis.

D'argent à la divise de gueules.

DIVISANT [*zan*], **E** adj. Qui divise.

DIVISE [*viz*'] n. f. Blas. Fasce réduite à la largeur d'un filet.

DIVISÉMENT [*zé-man*] adv. (de *diviser*). Séparément.

— ANTON. Indivisément, solidairement.

DIVISER [*zé*] v. tr. (du lat. *divisum,* supin de *dividere*). Séparer en plusieurs parties : DIVISER *une planche en cinq morceaux.* DIVISER *un bien.* || Indiquer des séparations, des divisions distinctes : DIVISER *un angle en deux parties égales.* DIVISER *un Etat en provinces. Les premiers républicains* DIVISAIENT *les mois en trois décades.* DIVISER *un discours en trois points.* DIVISER *la question.* || *Diviser le travail,* Confier chaque partie d'un travail à un ouvrier spécial.

— Considérer, étudier par parties spéciales : *Dieu est tellement grand et tellement vaste que, pour le comprendre, il faut le* DIVISER. (Joubert.)

— *Par extens.* Séparer, partager, désagréger : DIVISER *les forces de l'ennemi. Fleuve qui* DIVISE *une ville en deux. Les eaux entraînent les sables, les terres, les graviers qu'elles peuvent* DIVISER. (Buffon.)

— *Fig.* Séparer, désunir : *La politique des Romains fut de* DIVISER *toutes les puissances qui leur faisaient ombrage.* (Montesquieu.)

— Mathém. Partager en parties égales (en parlant d'un nombre). || D'une façon générale, Effectuer une division : *On* DIVISE *les nombres décimaux par 10 en déplaçant la virgule d'un rang vers la gauche.*

— Techn. *Machine à diviser,* Machine employée pour établir des échelles mathématiquement exactes sur les instruments dits « de précision » et servant au mesurage.

— Typogr. *Diviser un mot,* Le séparer en deux parties dont on place l'une à la fin d'une ligne et l'autre au commencement de la ligne suivante.

— ***Divisé, e,*** part. pass. du verbe *Diviser* (au propre et au fig.).

— Gramm. *Sens divisé,* Sens improprement attribué à un mot, auquel il a actuellement cessé de convenir.

— Hist. nat. Se dit de tout organe qui, bien que formé en apparence d'une seule pièce, est partagé profondément en parties qui se continuent presque jusqu'à sa base.

— ***Se diviser,*** v. pr. Avec réciprocité : *Ils* SE DIVISÈRENT *en plusieurs groupes.*

— Au sens passif (au propre et au fig.), Etre divisé : *Le Rhin* SE DIVISE *en plusieurs bras. Cette question, ce discours* SE DIVISE *en plusieurs points. Sur presque toutes les questions les philosophes* SE DIVISENT.

— ALLUS. HIST. **Diviser pour régner.** V. DIVIDE UT REGNES.

— SYN. **Diviser, partager.** Quand on *divise,* les parties conservent leurs rapports avec le tout, ou ne sont considérées que d'une manière spéculative. *Partager,* c'est faire des parts ; il rentre dans le mot une idée d'attribution, de destination, qui n'est pas dans *diviser.*

— ANTON. **Multiplier, réunir.**

DIVISEUR n. m. (lat. *divisor;* de *divisum,* supin de *dividere,* diviser). Arithm. Dans une division, Nombre par lequel on en divise un autre. || *Diviseur d'un nombre,* Second nombre qui divise exactement le premier. || *Commun diviseur,* Nombre qui en divise exactement plusieurs autres : *5 est un* COMMUN DIVISEUR *de 15 et de 20.* || *Plus grand commun diviseur,* Le plus grand de tous les communs diviseurs à plusieurs nombres donnés : *15 est le* PLUS GRAND COMMUN DIVISEUR *de 30 et de 45.* || *Diviseur premier,* Nombre qui en divise un autre mais qui n'a pas lui-même de diviseur.

— Antiq. Nom que les Romains donnaient à des agents subalternes, chargés, dans les comices, de faire partager le peuple en curies, centuries ou tribus.

— Mécan. Partie des machines-outils servant à faire des divisions (division d'une grume en planches, d'un angle en parties égales, etc.), à réduire la grosseur d'un produit. || Appareil destiné à faire tourner d'un certain angle une pièce à usiner.

— Adjectiv. : *Le nombre* DIVISEUR. *La fraction* DIVISEUR. *Plateau* DIVISEUR.

— Techn. *Système diviseur,* Procédé de vidange consistant à obtenir la séparation des matières fécales liquides de celles qui sont solides. (Les matières liquides s'écoulent dans les égouts en suivant des branchements spécialement établis pour cet usage, tandis que les matières solides restent dans un récipient *ad hoc.*)

— ANTON. **Dividende.**

— ENCYCL. Arithm. Les *diviseurs, sous-multiples* ou *facteurs* d'un nombre sont les nombres qui le divisent exactement ; par exemple, 2, 3, 4, 6 sont des diviseurs ou sous-multiples de 12.

Les *diviseurs premiers* ou *facteurs premiers* d'un nombre sont les nombres premiers qui le divisent exactement. Les diviseurs premiers de 12 sont 2 et 3.

Pour déterminer les diviseurs d'un nombre, on commence par en chercher les diviseurs premiers ; pour cela, on divise le nombre proposé, autant de fois que possible, par le plus petit nombre premier 2 ; on divise de même, autant de fois que possible, le dernier quotient obtenu par le second nombre premier 3, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on parvienne à un quotient égal à l'unité.

Les diviseurs premiers du nombre donné étant connus, on en forme les diviseurs composés, en multipliant deux à deux, trois à trois, etc., les diviseurs premiers.

Deux ou plusieurs nombres peuvent avoir plusieurs diviseurs communs ; le plus grand de tous les diviseurs communs à ces deux nombres est appelé *plus grand commun diviseur* des deux nombres.

Pour obtenir le plus grand commun diviseur entre plusieurs nombres, on commence par décomposer ces nombres en leurs facteurs premiers, puis on fait le produit des facteurs premiers communs à ces nombres, chacun de ces facteurs étant affecté du plus petit des exposants qu'il a dans les décompositions.

On peut aussi, *pour trouver le plus grand commun diviseur de deux nombres,* diviser le plus grand par le plus petit, le plus petit par le reste obtenu, le premier reste par le second, le troisième par le quatrième, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive à un reste nul. Le diviseur de la dernière division est le plus grand commun diviseur cherché.

Pour trouver le plus grand commun diviseur entre plusieurs nombres A, B, C, D, on peut encore chercher le plus grand commun diviseur α entre A et B, puis le plus grand commun diviseur β entre α et C, et enfin le plus grand commun diviseur γ entre β et D ; γ est le plus grand commun diviseur cherché.

On démontre que :

Tout nombre qui en divise d'autres divise leur plus grand commun diviseur ;

Lorsqu'on multiplie des nombres par un même facteur, leur plus grand commun diviseur est multiplié par ce facteur ;

Si l'on divise deux nombres par leur plus grand commun diviseur, les quotients obtenus sont premiers entre eux.

— Algèbr. Les *diviseurs* d'un polynôme sont les polynômes qui le divisent exactement, c'est-à-dire qui fournissent des quotients entiers. Les diviseurs les plus simples d'un polynôme en x sont du premier degré et de la forme $(x - a)$. On reconnaît qu'un polynôme en x est divisible par $x - a$ quand ce polynôme s'annule lorsqu'on y remplace x par a.

— Mécan. Il existe un très grand nombre de types de *diviseurs,* depuis la simple roue à rochet, jusqu'aux appareils universels complexes et coûteux.

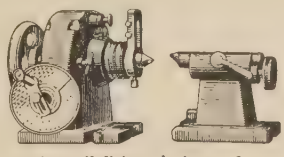

Appareil diviseur à vis sans fin.

En principe, un diviseur est constitué par un plateau fixe, percé de nombreux trous à intervalles réguliers suivant plusieurs couronnes, et par une manivelle liée à la pièce à faire tourner et portant une broche qui en pénétrant dans un des trous du plateau bloque le mouvement.

Suivant la division à effectuer on prend l'une ou l'autre des couronnes de trous, et dans cette couronne les trous correspondant à la division à réaliser.

Ces appareils sont d'un emploi délicat, et très précis tant que l'usure n'a pas fait prendre de jeu aux organes en mouvement.

DIVISEUSE n. f. Machine employée pour graduer les appareils à réglettes, ou à limbes gradués. V. MACHINE À DIVISER.

DIVISI adj. m. pl. (mot ital. signif. *divisés*). Mus. Mot qui, dans une partie à deux, placé au-dessus ou au-dessous de certaines notes indiquant de doubles octaves, signifie que l'exécution de ces passages doit être divisée entre les deux exécutants.

DIVISIBILITÉ n. f. Mathém. Qualité de ce qui peut être divisé. || *Caractères de divisibilité,* Caractères ou opérations simples permettant de reconnaître à priori si un nombre est exactement divisible par un autre.

— Phys. *Divisibilité de la matière,* Propriété de la matière d'être divisible en parties de plus en plus petites.

— ANTON. Indivisibilité.

— ENCYCL. Arithm. *Caractères de divisibilité d'un nombre par 2 et ses puissances 4, 8, 16, etc.* On démontre, en arithmétique, que : *Le reste de la division d'un nombre par 2 est le même que le reste de la division par 2 du chiffre des unités du nombre considéré; Le reste de la division d'un nombre par 4 est le même que le reste de la division par 4 du nombre formé par les deux derniers chiffres à droite du nombre considéré;* etc. On en conclut que : pour qu'un nombre soit divisible par 2, il faut, et il suffit, que le chiffre de ses unités soit divisible par 2, c'est-à-dire que ce chiffre soit pair ; pour qu'un nombre soit divisible par 4, il faut, et il suffit, que le nombre représenté par ses deux derniers chiffres à droite soit divisible par 4. Pour qu'un nombre soit divisible par 8, par 16, etc., il faut, et il suffit, que le nombre formé par ses trois, quatre, etc., derniers chiffres à droite soit lui-même divisible par 8, par 16, etc.

Caractères de divisibilité d'un nombre par 5 et ses puissances 25, 125, etc. — On démontre, en arithmétique, que : *Le reste de la division d'un nombre par 5 est le même que le reste de la division par 5 du chiffre des unités; le reste de la division du nombre par 25 est le même que le reste de la division par 25 du nombre formé par les deux derniers chiffres à droite du nombre considéré,* etc. ; on en conclut que, pour qu'un nombre soit divisible par 5, il faut, et il suffit, que son dernier chiffre soit 5 ou 0 ; pour qu'il soit divisible par 25, il faut, et il suffit, que ses deux derniers chiffres forment un nombre divisible par 25, etc.

Caractères de divisibilité d'un nombre par 9. — On démontre, en arithmétique, que *tout nombre est un multiple de 9, augmenté de la somme de ses chiffres significatifs;* il s'ensuit qu'*un nombre est divisible par 9 lorsque la somme de ses chiffres significatifs forme un nombre divisible par 9.*

Ce que nous venons de dire du diviseur 9 convient aussi au diviseur 3.

Caractères de divisibilité d'un nombre par 11. — On démontre en arithmétique que : *Tout nombre se compose d'un multiple de 11, augmenté du nombre obtenu en faisant la somme de ses chiffres de rangs impairs à partir de la droite, et en retranchant du total la somme de ses chiffres de rangs pairs.* Par suite, un nombre est divisible par 11 lorsque la somme de ses chiffres de rangs impairs à partir de la droite, diminuée de la somme de ses chiffres de rangs pairs, est 11 ou un multiple de 11. Si la soustraction est impossible, on augmente le plus petit nombre de 11 ou d'un multiple de 11, de façon à la rendre possible.

On démontre aussi que si un nombre est divisible par deux nombres premiers entre eux il est divisible par leur produit. Si un nombre est divisible par 2 et 3 il est divisible par 6 ; s'il est divisible par 2 et 9 il est divisible par 18 ; etc.

— Algèbr. Le mot *divisibilité* n'a de sens en algèbre qu'autant qu'il s'agit d'expressions entières ou de polynômes. On dit qu'un polynôme est divisible par un autre polynôme, lorsque le quotient de leur division peut être exprimé par un polynôme.

Il est très important d'établir le caractère de divisibilité d'un polynôme, en x par exemple, par un binôme $x - a$, a représentant soit un nombre, si les coefficients du polynôme proposé sont eux-mêmes numériques, soit une expression formée des lettres qui entrent dans ces coefficients.

On démontre que le reste de la division d'un polynôme entier en x par $x - a$ est le résultat que l'on obtient en remplaçant dans le polynôme x par a ; on en conclut que : *Pour qu'un polynôme en* x *soit divisible par un binôme* x — a *il faut, et il suffit, que la substitution de* a *à* x *dans le polynôme le rende identiquement nul.*

— Physiq. *La divisibilité des corps* est une propriété générale de la matière : certains corps peuvent être divisés en parties d'une ténuité extrême ; ainsi, un grain de carmin, quantité de matière à peine visible, communique sa couleur à une quantité d'eau dix millions de fois plus volumineuse.

On n'admet pas, cependant, que la matière soit divisible à l'infini ; mais, et cette hypothèse a surtout pour but la commodité des théories, on admet que les corps, quels qu'ils soient, sont formés par le groupement d'éléments indivisibles, atomes ou molécules, sur lesquels agissent les forces physico-chimiques.

DIVISIBLE adj. (lat. *divisibilis*). Qui peut être divisé.

— Dr. *Obligation divisible,* Obligation dont certaines parties peuvent être isolées et accomplies indépendamment des autres. V. INDIVISIBLE.

— Mathém. Qui se divise exactement, qui ne donne pas de reste à la division : *Un nombre* DIVISIBLE *par un autre est un multiple de cet autre.*

— Substantiv. : *Il n'y a point de* DIVISIBLE *qui soit le plus petit* DIVISIBLE. (Diderot.)

— ANTON. **Indivisible.**

DIVISIBLEMENT [*man*] adv. D'une façon divisible. (Peu us.)

DIVISIF, IVE adj. Qui concerne la division : *Des propriétés* DIVISIVES. (Peu us.)

DIVISION [*zi-on*] n. f. (lat. *divisio*). Action de séparer en parties distinctes : *La* DIVISION *du terrain en triangles et en trapèzes est la première opération de l'arpenteur.* || Action d'établir des parties distinctes : *La* DIVISION *de la France en arrondissements. Etablir les* DIVISIONS *d'un discours, d'une question.* || Action de morceler : *La* DIVISION *de la propriété.*

— *Par anal.* Séparation, action d'isoler : *La* DIVISION *des prisonniers.* || Action de rendre distinct : *La* DIVISION *des pouvoirs responsables.* || Action de classer : *Les* DIVISIONS *des langues n'impliquent pas nécessairement des* DIVISIONS *de races.* (Renan.) || Désagrégation : *Le séjour dans l'eau amène la* DIVISION *des matières.*

— *Par extens.* Partie d'un tout divisé : *La minute est une* DIVISION *de l'heure partagée en 60 parties égales.* || Partie distincte d'un ouvrage : *Le grand nombre de* DIVISIONS, *loin de rendre un ouvrage plus solide, en détruit l'assemblage.* (Buffon.)

— *Fig.* Opération de l'esprit par laquelle on isole un objet pour le mieux étudier : *La* DIVISION *est l'instrument de l'analyse.* (Géruzez.) || Dissension, désunion : *Semer, Fomenter la* DIVISION.

— Admin. Réunion de plusieurs bureaux sous un même chef : *Un chef de* DIVISION.

— Admin. milit. Division territoriale comprenant autrefois plusieurs départements sous l'autorité d'un général de division. || Grande unité, la première composée de troupes de toutes armes. || Formation tactique de manœuvre formée de deux compagnies ou escadrons, en usage pendant quelque temps après 1870.

— Biol. *Division cellulaire.* Prolifération des cellules. || *Division réductrice,* Formation et élimination des globules polaires.

— Chir. Séparation accidentelle de parties naturellement unies. || Séparation méthodique de parties naturellement ou accidentellement unies : *Opérer la* DIVISION *des phalanges.*

— Dr. *Division de biens,* Partage entre vifs d'un héritage. || *Bénéfice de division,* Exception en faveur de la caution, par laquelle celle-ci obtient que le créancier divise sa demande entre toutes les cautions.

— Dr. parlem. En Angleterre, procédé dont use, à la Chambre des communes, le *speaker* ou président quand le sens d'un vote est contesté, et qui consiste à faire passer à droite ceux qui votent *oui,* à gauche ceux qui votent *non ;* deux scrutateurs de chaque parti comptent les voix de l'un et de l'autre.

— Econ. polit. *Division du travail,* Partage du travail entre les travailleurs, de façon que chacun ait, autant que possible, la même besogne à faire constamment.

— Instruct. publ. Groupe d'élèves, normalement au nombre de trente-cinq, soumis à la surveillance d'un même maître d'étude. || Chacune des sections formées dans une classe trop nombreuse pour être confiée à un seul professeur.

— Logiq. Opération de l'esprit qui consiste à énumérer les *espèces* contenues dans un *genre.*

— Mar. *Division d'une escadre,* Groupe de cuirassés ou bâtiments légers, placé sous les ordres d'un contre-amiral commandant en sous-ordre. || *Division navale,* Petite escadre de formation irrégulière, placée sous les ordres d'un chef de division, amiral ou capitaine de vaisseau : DIVISION NAVALE *des mers de Chine.* || *Divisions d'un équipage,* Nom de chaque demi-bordée.

— Math. En arithmétique, Opération par laquelle on partage une quantité en un certain nombre de parties égales. || En algèbre, Opération qui a pour but, deux expressions algébriques étant données, l'une appelée *dividende,* l'autre *diviseur,* d'en trouver, s'il est possible, une troisième dont le produit par le diviseur soit égal au dividende.

— Polit. *Division des pouvoirs,* Séparation effective des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire : *La* DIVISION DES POUVOIRS *est la loi même de l'ordre politique.* (Vacherot.) || *Scrutin par division,* Scrutin dans lequel l'assemblée est appelée à voter successivement, c'est-à-dire par votes distincts, les différentes parties d'un ordre du jour, d'un amendement, etc., ou les paragraphes d'un article de projet ou de proposition de loi.

— Rhét. Opération qui consiste à partager un discours, une composition, un ouvrage, en plusieurs parties qui se lient entre elles.

— Typogr. Opération consistant à couper, à la fin d'une ligne de prose, un mot en deux parties, pour rejeter la seconde au commencement de la ligne suivante. (La coupure ne va pas sans l'adjonction, à la syllabe laissée en fin de ligne, d'un petit trait spécial appelé, lui aussi, ***division***. Ce nom de « division » a été improprement donné par les typographes au trait d'union.)

— Encycl. Math. *Division des nombres entiers.* La *division* est une opération qui a pour but de partager un nombre appelé *dividende* en autant de parties égales qu'il y a d'unités dans un autre nombre appelé *diviseur*. Le résultat de l'opération est appelé *quotient*. Si le dividende contient un nombre exact de fois le diviseur, on peut encore dire que la division est une opération qui a pour but, étant donné un produit de deux facteurs et l'un de ces facteurs, de trouver l'autre. Dans ce cas, on dit que la *division se fait exactement*.

Il peut se faire que le dividende ne contienne pas un nombre exact de fois le diviseur; ainsi, le dividende 58 contient 7 fois le diviseur 8, et il reste 2 unités indivises; le nombre d'unités restant indivises dans l'opération est appelé *reste de la division*. Le reste d'une division est, d'après sa définition même, plus petit que le diviseur.

On indique une *division* à faire par le signe :; ainsi, 54 : 7 indique la division de 54 par 7; on peut encore écrire les mêmes nombres l'un au-dessus de l'autre et séparés par une barre horizontale.

Si l'on désigne par D le dividende d'une division, par *d* le diviseur, par Q le quotient, et par R le reste, on a évidemment la relation $D = d \times Q + R$.

Voici la règle générale permettant de trouver le quotient de deux nombres entiers :

Pour diviser deux nombres entiers, on commence par séparer sur la gauche du dividende autant de chiffres qu'il en faut pour former un nombre qui contienne le diviseur au moins une fois et moins de dix fois; le quotient du nombre ainsi séparé par le diviseur est le premier chiffre du quotient. On fait le produit du diviseur par le premier chiffre du quotient et l'on retranche le résultat du dividende partiel considéré, on abaisse à la droite de la différence obtenue le premier chiffre qui suit le nombre séparé au dividende, on forme ainsi un second dividende partiel; en le divisant par le diviseur, on a le second chiffre du quotient. On continuera de la même façon pour avoir successivement les autres chiffres du quotient : le dernier dividende partiel donnera le dernier chiffre du quotient.

Preuve de la division. — Pour faire la preuve de la division, on se reportera à l'égalité donnée plus haut :

$$D = d \times Q + R;$$

on effectuera le produit du diviseur par le quotient trouvé; au résultat, on ajoutera le reste de la division et, si l'opération est exacte, on devra retrouver le dividende.

Division des nombres décimaux. La division des nombres décimaux repose sur cette remarque qu'on n'altère pas le quotient de deux nombres décimaux en multipliant chacun d'eux par une même puissance de 10, ou, ce qui revient au même, en déplaçant dans chacun d'eux la virgule d'un même nombre de rangs vers la droite.

Pour faire l'opération, on commence par rendre le diviseur entier en appliquant le principe précédent, puis on divise la partie entière du dividende par le diviseur; à la droite du quotient obtenu, qui peut être nul, on place une virgule et on continue l'opération comme pour des nombres entiers.

Division des fractions. Diviser deux fractions ordinaires, c'est chercher une troisième fraction qui, multipliée par la fraction diviseur, reproduise la fraction dividende. On l'obtient en multipliant la fraction dividende par la fraction diviseur renversée. V. QUOTIENT, et FRACTION.

— Algèbr. *Division algébrique.* La recherche du quotient d'une division de deux polynômes entiers, quand cette division est possible, est fondée entièrement sur cette remarque que, dans le produit de deux polynômes ordonnés par rapport aux puissances d'une même lettre, le premier terme est, sans réduction, le produit des premiers termes du multiplicande et du multiplicateur. D'après cette remarque, si l'on a préalablement ordonné le dividende et le diviseur, et qu'on imagine le quotient ordonné aussi par rapport à la même lettre, le premier terme du dividende devra être identiquement le produit des premiers termes du diviseur et du quotient; on trouvera donc le premier terme du quotient en divisant le premier terme du dividende par le premier terme du diviseur. Le premier terme du quotient étant connu, on pourra multiplier le diviseur par ce terme et retrancher le produit obtenu du dividende; le reste de cette soustraction ne contiendra évidemment plus que le produit du diviseur par la partie encore inconnue du quotient : de sorte que, pour trouver cette partie inconnue, on opérera comme précédemment. On continuera ainsi jusqu'à ce qu'on parvienne à un reste nul (auquel cas, la division aura fourni un quotient entier complet), ou jusqu'à ce qu'on arrive à un reste de degré inférieur au dividende.

— Biol. La *division cellulaire* est la conséquence de l'assimilation fonctionnelle qui, dans des conditions favorables, augmente sans cesse la masse de la matière vivante. Mais il arrive un moment où le volume de cette masse devient incompatible avec les circonstances physico-chimiques de l'ambiance et elle est obligée, pour continuer de vivre, de se diviser : d'où la division cellulaire. Cette division est d'ailleurs variable dans ses modalités : tantôt elle est directe et s'opère par simple *scissiparité* ou par *bourgeonnement*, tantôt elle est indirecte et s'opère par *mitose* (v. ce mot). Mais, dans tous les cas, la cause de la division reste la même.

Division réductrice. L'ovocyte, comme le spermatocyte, subit deux bipartitions successives qui donnent quatre cellules, mais de ces cellules, une seule mûrit et devient apte à la fécondation : c'est l'ovule; les autres sont abortives et disparaissent : ces dernières sont les *globules polaires*. Ceux-ci présentent un noyau volumineux, entouré d'une mince couche de protoplasma. Ils ont donc bien une signification cellulaire. Leur dégénérescence et leur expulsion a pour effet de réduire le nombre des chromosomes. En effet, tandis que les spermatocytes deviennent quatre spermatozoïdes, des ovocytes un seul reste fécondable et il faut, par conséquent, que soient éliminés les autres éléments qui, par leur présence, gênent et empêchent la fécondation. La division réductrice, ou *réduction chromatique* a pour effet de rendre l'ovule *plastide incomplet*, lequel ne peut vivre, se développer et se multiplier que lorsque, par la fécondation, le spermatozoïde restitue à l'ovule ce que lui a enlevé la division réductrice.

— Chem. de f. On donne le nom de *division* dans les compagnies de chemins de fer français, à chacun des trois grands services (Exploitation, Traction et Voie) entre lesquels sont répartis tous les organes de fonctionnement de l'ensemble du réseau.

— Méd. et Anat. Les *divisions d'organes* normalement homogènes peuvent être le fait de traumatismes; la suture aseptique en est alors le traitement. Quelques-unes de ces divisions sont congénitales (ailes du nez, paupières, voile du palais, paroi abdominale) et constituent alors des anomalies, sinon des monstruosités.

— Econ. polit. *Division du travail.* Cette opération consiste à répartir entre un certain nombre d'ouvriers l'exécution d'un objet dont la fabrication, plus ou moins compliquée, ne pourrait être menée à bien et aussi rapidement par un seul. Adam Smith a montré les effets de la division du travail sur la productivité dans un exemple fameux tiré de la fabrication des épingles : dans une petite entreprise employant dix ouvriers, ceux-ci arrivaient à faire 48.000 épingles, soit 4.800 par ouvrier, alors que chacun d'eux ne serait pas parvenu à en fabriquer 20 s'il avait dû accomplir seul les dix-huit opérations que comporte la fabrication d'une épingle.

Les économistes ont exposé maintes fois les avantages de la division du travail : décomposition du travail en une série de mouvements très simples, se prêtant souvent à une exécution mécanique, habileté de l'ouvrier dans sa tâche spécialisée, économie de temps, de capitaux, d'outillage, etc. Ils ont également indiqué les conséquences fâcheuses qui peuvent lui être attribuées : abrutissement du travailleur, diminution de sa valeur morale, et même professionnelle étant donné son incapacité en dehors de sa tâche spéciale, etc.

La division du travail, d'abord familiale, puis sociale, a pris une forme nouvelle avec le développement des échanges entre les nations, la forme *internationale*, chaque pays se consacrant de préférence aux productions correspondant à ses ressources naturelles, à ses qualités professionnelles, et y acquérant une supériorité marquée. Doit-on chercher à spécialiser chaque nation dans les branches de production qui lui conviennent particulièrement, en demandant aux contrées voisines ce qui lui manque, ou doit-on prendre des mesures pour remédier artificiellement à l'infériorité naturelle de la production nationale? — Ce problème n'est autre que celui du libre-échange et de la protection.

— Logiq. La *division*, en énumérant les espèces d'un genre, situe un concept, ou les concepts qui y sont subordonnés, et permet de se rendre un compte exact de la portée des raisonnements qui y correspondent. Elle est nécessaire, par exemple, dans la démonstration indirecte, qui établit une idée en excluant toutes les positions, sauf une. — La forme rigoureuse de la division est la *dichotomie*.

— Milit. La *division* est la première grande unité tactique qui présente, au combat, un groupement de plusieurs armes. Sa création, due au maréchal de Broglie, date de 1770; elle remplaçait l'ancien fractionnement des armées en ailes, lignes et corps de bataille, avant-garde, gros et arrière-garde. Une armée comprenait alors un certain nombre de divisions d'infanterie et de cavalerie. Napoléon Ier groupa les divisions par deux, trois ou quatre en corps d'armée. Mais il continua d'y avoir des divisions non groupées dites pour cela *indépendantes;* c'étaient surtout des divisions de cavalerie.

Il existe aujourd'hui des divisions d'infanterie, de cavalerie ou aériennes, selon l'arme qui prédomine dans la composition de chacune d'elles. Toutes comportent un état-major, des troupes d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie, d'aéronautique et des services. On distingue également les divisions selon leur recrutement d'origine, en divisions métropolitaines, coloniales ou indigènes. Leur nombre varie selon l'organisation générale en vigueur.

En France, l'endivisionnement permanent des troupes n'a pas existé de 1815 à 1873, période pendant laquelle la division n'était qu'une organisation territoriale.

— Rhétor. La *division* précède la narration dans le discours. Son but est d'indiquer aux auditeurs les points principaux sur lesquels portera la discussion. Les orateurs de l'antiquité n'en ont pas usé d'une manière méthodique et rigoureuse. Chez les modernes, les orateurs de la tribune et du barreau l'emploient assez rarement. Les orateurs de la chaire, au contraire, distinguent nettement les divers points qu'ils ont l'intention de traiter et divisent d'avance leurs discours en parties nettes. Bourdaloue, par exemple, s'est rendu fameux par la rigueur et parfois la minutie de ses divisions.

Si trop de divisions nuisent, une division sobre et claire rend le discours plus facile à saisir et à retenir.

DIVISIONNAIRE [*zi-o-nèr'*] adj. Qui ressortit à la division : *Cavalerie* DIVISIONNAIRE. || *Inspecteur divisionnaire,* Fonctionnaire chargé de l'inspection d'une division.

— Admin. *Commissaire divisionnaire,* A Paris, Commissaire de police placé au-dessus des officiers de paix et qui concourt à la direction du service actif de la police municipale. (Chaque commissaire divisionnaire, dont l'autorité s'étend à plusieurs arrondissements, commande, en outre, une brigade de réserve. Les commissaires divisionnaires sont nommés par le ministre de l'intérieur, sur la proposition du préfet de police.)

— Chem. de f. *Inspecteur divisionnaire,* Agent dirigeant chargé de la direction et de la surveillance d'une fraction du service auquel il appartient.

— Fin. *Monnaie divisionnaire,* Monnaie d'argent d'une valeur inférieure à celle de la pièce de 5 francs avant 1928.

— Milit. Qualification donnée aux troupes des différentes armes attachées aux divisions, par opposition à celles qui relèvent directement des commandants de corps d'armée ou du commandant de l'armée : *Artillerie* DIVISIONNAIRE. *Infanterie* DIVISIONNAIRE. || *Général divisionnaire,* ou Substantiv. *Divisionnaire* (*un*), Général de division.

DIVISIONNISTE [*zi-o-nisst'*] n. m. Peintre qui divise les tons en procédant par touches séparées sous forme de raies parallèles.

DIVISOIRE adj. Qui divise, sépare : *Ligne* DIVISOIRE.

— Dr. rom. *Actions divisoires,* Nom sous lequel les interprètes désignent les trois actions : *familiæ erciscundæ, communi dividundo,* et *finium regundorum,* parce qu'elles ont pour but de diviser les biens, ou de les séparer les uns des autres. V. PARTAGE, et BORNAGE.

DIVISS ou **DIWISH** (Procope), savant, musicien et moine bohémien, né à Senftenberg (Bohême) en 1696, mort à Brenditz en 1765, supérieur de l'abbaye des prémontrés de Bruck. Il fut, dit-on, le premier inventeur du paratonnerre, retrouvé plus tard par Franklin. Il imagina aussi un grand instrument de musique auquel il donna le nom de *denis d'or,* et qui se jouait, comme l'orgue, avec les mains et les pieds. Le dernier spécimen en appartenait à Georges Lambeck, évêque de Bruck (1790); on ignore ce qu'il est devenu. Diviss a publié un traité intitulé : *Théorie de l'électricité et application de ses principes à la chimie* (Tubingue, 1768).

DIVITIAC [*si-ak*], druide éduen, qui fut envoyé par ses compatriotes en mission à Rome, pour demander du secours contre les Séquanais, les Arvernes et les Suèves, et servit constamment d'interprète à César et à ses légions.

Monnaie de Divitiac.

DIVITIAIRE [*si-èr'*] adj. (du lat. *divitiæ,* richesses). Qui est propre à la richesse, qui la suppose : *Système* DIVITIAIRE.

DIVITIEN (saint), évêque de Soissons, mort au commencement du IVe siècle. — Fête le 5 octobre.

DIVITIS (Antoine), compositeur français, vivait dans la seconde moitié du XVe siècle, et fut un des chantres de la chapelle de Louis XII. Il était considéré comme un des artistes les plus habiles et les plus distingués de son temps. On connaît de lui un certain nombre de compositions, éparses dans les recueils de l'époque : une messe à quatre voix, intitulée *Gaude Barbara,* un *Magnificat,* un *Credo* à six voix, plusieurs motets, diverses chansons, etc.

DIVKOVITCH (Matija), écrivain ecclésiastique croate, né en Bosnie en 1563, mort en 1631. Entré dans l'ordre des franciscains, il écrivit en boukvista (alphabet slave issu du cyrillique) différentes œuvres religieuses et des poésies qui l'ont fait compter au nombre des poètes ragusains : *la Doctrine chrétienne* (1611), *Vie de sainte Catherine* (1631), etc. Il fut le premier représentant de la littérature bosniaque en dialecte local.

DIVOIRE (Fernand), poète, essayiste et critique français, né à Bruxelles en 1883. Il fit paraître en 1906 son premier livre : *Cérébraux,* apologue pessimiste sur la recherche du bonheur. Il est devenu rédacteur en chef de l'*Intransigeant.* Poète et philosophe d'esprit curieux, constructeur plein d'imagination, il a publié : *Poètes,* vers (1908); *Faut-il devenir mage?* (1909); un pamphlet sévère contre *Metchnikoff philosophe* (1910); des poèmes : *la Malédiction des enfants* (1910); *la Danseuse de Diane* (1911) à la gloire d'Isadora Duncan; des notes piquantes sur les milieux littéraires : *Introduction à l'étude de la stratégie littéraire* (1912); encore des vers : *l'Amoureux* (1912); *Ames* (1918); *les Fables d'Orphée* (1922); *le Discours des enfants* (1923); *Voué au soleil* (1923); *Marathon* (1925); *Découverte de la danse* (1926); des pensées : *l'Homme du monde* (1926); et deux grandes symphonies dramatiques : *Exhortation à la victoire* (1917); *Naissance du poème* (1919).

DIVOLTIN ou **DIVOLTAIN** [*tin*] adj. m. Magnan. Syn. de BIVOLTIN.

DIVONA, divinité tutélaire des sources et fontaines, chez certains peuples de la Gaule.

DIVONNE-LES-BAINS, comm. de l'Ain, arrond. et à 8 kil. de Gex, près de la frontière suisse, sur la Versoix, affluent du lac de Genève; 1.610 hab. (*Divonnais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Etablissement d'eaux minérales froides, pour les maladies nerveuses.

DIVORCE n. m. (lat. *divortium;* de *divertere,* se séparer). Rupture légale du mariage civil (au bénéfice respectif des conjoints).

— *Fig.* Rupture, séparation : *Le* DIVORCE *avec le monde a été plus de corps que d'esprit.* (Bourdaloue.) *Il y a longtemps que l'amour et le mariage ont fait* DIVORCE. (Destouches.) *Le* DIVORCE *de la civilisation et de la liberté est le côté honteux de notre histoire.* (Edg. Quinet.) || *Faire divorce avec,* Renoncer à : FAIRE DIVORCE AVEC *les plaisirs.* — Manquer de : *Avoir fait* DIVORCE (ou *Etre en* DIVORCE) AVEC *l'esprit.*

— Dissension, discordes :

> Ils ont assez longtemps joui de nos *divorces.*
> CORNEILLE.

— Encycl. Hist. Toutes les législations antiques admettaient le *divorce.* Dans la loi de Moïse, le mari avait le droit de renvoyer sa femme dans certains cas; pratiquement, les Juifs divorcèrent peu jusqu'au retour de la captivité.

Rare à Sparte, le divorce était fréquent à Athènes. Les lois de Solon en faisaient même une obligation au mari, en cas d'adultère de la femme. Le mari pouvait, au lieu de répudier sa femme, la donner à un autre.

Le divorce, possible dans le mariage *cum manu* de la part du mari (répudiation) paraît avoir été très rare dans l'ancien droit. Il est devenu au contraire très fréquent, dans le mariage *sine manu,* à la fin de la République et sous l'Empire. Il se fait par le consentement des époux et par la volonté unilatérale du mari ou de la femme. Il entraîne en principe la restitution de la dot. C'est seulement au Bas Empire, sous l'influence chrétienne, qu'apparaît une législation qui essaye de combattre le divorce sans en condamner le principe. Le divorce par consentement mutuel, proscrit par Justinien, fut rétabli par Justin. La répudiation est admise par Justinien même sans cause. Mais elle entraîne alors des peines pécuniaires pour le répudiant (perte des avantages matrimoniaux, indemnités). Ces peines sont écartées si la répudiation a lieu *bona gratia,* c'est-à-dire pour une cause qui n'implique pas faute du conjoint répudié (stérilité). Si la répudiation est

justifiée par une faute (*divortium ex justa causa*), l'époux coupable supportera des peines pécuniaires et des peines corporelles; par exemple la femme adultère est, sous Justinien, enfermée dans un couvent, ce qui, en fait, lui interdit le remariage. Les causes de divorce sont, d'ailleurs, admises beaucoup plus largement pour le mari que pour la femme.

Le divorce était admis dans les lois barbares. Sous l'influence de l'Eglise, il en disparut peu à peu. Les capitulaires de Charlemagne le prohibèrent, et, depuis cette époque, il ne figura dans aucune des législations occidentales, jusqu'à la Réforme, qui s'y montra favorable. En France, ce fut la Révolution qui le fit entrer dans les lois (1792). Elle supprima la séparation de corps. Le Code civil la rétablit en 1804. Mais en même temps, et sauf pour le motif d'incompatibilité d'humeur qu'il n'admit point, il maintint le divorce, qui ne fut aboli qu'en 1816, pour être rétabli en 1884.

— Dr. mod. *France.* Le Code civil prévoit trois causes de divorce : 1° l'adultère de l'un des époux ; 2° les excès, sévices ou injures graves de l'un d'eux envers l'autre ; 3° la condamnation de l'un des époux à une peine afflictive et infamante.

Les maladies, infirmités, même la démence entraînant des excès, ne peuvent motiver une demande en divorce. Le divorce par consentement mutuel n'est pas admis.

Le premier acte de la procédure est une requête rédigée par un avoué. L'époux qui veut former une demande en divorce présente, en personne, sa requête au président du tribunal. Celui-ci s'efforce de concilier les parties. S'il n'y réussit pas, il autorise le demandeur à assigner devant le tribunal compétent, qui est celui du défendeur. Il est alors statué provisoirement sur la résidence de l'époux demandeur, sur la garde provisoire des enfants, sur la remise des effets personnels, sur la demande d'aliments, etc.

La cause est instruite et jugée dans la forme ordinaire, le ministère public entendu. Les débats sont publics, mais leur reproduction par la voie de la presse est interdite, sous peine d'une amende de 100 à 2.000 francs ; d'ailleurs, le huis clos peut être ordonné.

Le tribunal, s'il prononce le divorce, statue définitivement sur la garde des enfants et la pension alimentaire ; il commet un notaire pour procéder à la liquidation de la communauté conjugale et des reprises.

Le jugement est transcrit sur les registres de l'état civil du lieu où le mariage a été célébré. Mention est faite de ce jugement ou arrêt en marge de l'acte de mariage.

Le jugement dûment transcrit remonte, quant à ses effets entre époux, au jour de la demande, mais il n'a effet à l'égard des tiers qu'à partir de la transcription.

L'action en divorce s'éteint : 1° par la réconciliation des époux survenue, soit depuis les faits allégués dans la demande, soit depuis cette demande ; 2° par le décès de l'un des époux, survenu avant que le jugement soit devenu définitif.

Le divorce a des effets :

Quant à la *personne des époux*, le mariage est dissous pour l'avenir. Les droits et devoirs réciproques disparaissent entre les anciens conjoints. Chacun reprend l'usage de son nom et peut contracter un nouveau mariage (la femme doit néanmoins attendre 300 jours depuis le premier jugement rendu en la cause). La femme recouvre le plein exercice de sa capacité civile ;

Quant aux *biens* des époux, il y a lieu de liquider le régime matrimonial. De plus, l'époux contre lequel le divorce a été prononcé perd tous les avantages que l'autre époux lui avait faits par contrat de mariage ou autrement ; il peut également être condamné, à titre d'indemnité, à verser une pension alimentaire à son ex-conjoint ;

Quant aux *enfants*, les effets du mariage et de la filiation légitime subsistent. Mais la garde de l'enfant est en principe confiée à celui qui a obtenu le divorce, à moins que le tribunal n'en juge autrement. L'administration légale est donnée à celui qui a la garde de l'enfant. L'époux contre lequel le divorce a été prononcé perd la jouissance légale.

La séparation de corps peut au bout de trois ans être convertie en divorce à la demande de l'un des époux.

Etranger. L'indissolubilité du mariage est reconnue en Italie, en Espagne, en Portugal et dans presque toute l'Amérique du Sud. En Autriche, le divorce est défendu aux catholiques et permis aux membres des autres religions. La Belgique a conservé les dispositions du Code civil français de 1804. Toutes les nations protestantes, dès l'établissement de la Réforme, ont adopté le divorce.

— Relig. Le Coran permet le *divorce ;* le protestantisme l'admet aussi. L'église grecque schismatique l'autorise en cas d'adultère, mais sans permettre un second mariage à l'époux coupable. L'Eglise catholique le repousse absolument, tout en reconnaissant que le mariage peut être nul à son origine. Elle se regarde comme liée par l'enseignement de Jésus-Christ, qui a déclaré adultère tout homme répudiant sa femme pour en épouser une autre, et qui, en élevant à la dignité de sacrement le consentement mutuel des époux, a fait de l'autorité divine la caution inviolable des promesses humaines. « Que l'homme, dit-il, ne sépare pas ce que Dieu a uni ! » (Matth. XIX, 6.)

Les théologiens font remarquer que l'intérêt des époux doit s'effacer devant celui des enfants et celui de la société, qui est lié à la stabilité des familles. L'Eglise n'admet, pour remédier aux inconvénients de l'indissolubilité, que la simple séparation, qui ne permet pas d'union nouvelle.

Divorce (UN), roman, par P. Bourget (1904). Suivant la thèse de l'auteur, développée d'une façon saisissante par un personnage du roman, le P. Euvrard, il ne s'agit pas de savoir si pour tel ou tel *individu* le divorce est le seul moyen d'échapper à de terribles souffrances, mais si, *en général et pour l'ensemble de la société*, l'indissolubilité du mariage ne lui est pas préférable. Paul Bourget l'a illustrée de scènes fortes et pathétiques, qui mettent aux prises des caractères étudiés avec une grande vérité psychologique et sociale et un souci très méritoire d'impartialité. P. Bourget a tiré de son roman une pièce en trois actes, en collaboration avec A. Cuny (1908).

DIVORCER [*sé*] v. intr. (de *divorce.* — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il divorça. Nous divorçons.*) Faire divorce : *Henri VIII* DIVORÇA *malgré le pape.* — (Suivi d'un complément, ce verbe exige la prépos. *de* : *Elle* A DIVORCÉ *d'avec lui.*)

— *Fig.* Rompre avec, renoncer à : DIVORCER *avec tous ses amis.* DIVORCER *avec le bon sens.* DIVORCER *avec le mensonge.* (G. Sand.)

— *Transitiv.* Séparer, désunir : *C'est la faim qui* DIVORCE *ces espèces, non la volonté.* (Michelet.) [Peu us.]

— ***Divorcé, e,*** part. pass. du verbe *Divorcer.*

— Substantiv. : *Un* DIVORCÉ. *Une* DIVORCÉE.

DIVULGATEUR, TRICE n. Qui divulgue, publie.

— *Adjectiv.* Qui fait connaître : *Signe* DIVULGATEUR.

DIVULGATION [*si-on*] n. f. Action de divulguer : *La* DIVULGATION *d'un secret.*

DIVULGUER [*ghé*] v. tr. (lat. *divulgare ;* du préfixe *di,* et de *vulgus,* peuple. — L'*u* se conserve après le *g,* même devant A ou O : *Il divulgue. Nous divulguons. Divulguant.*) Répandre dans le public ce qui devrait rester ignoré : DIVULGUER *un secret.*

Ils n'ont point de faveur qu'ils n'aillent *divulguer.*
MOLIÈRE.

— ***Se divulguer,*** v. pr. — Au sens passif, Etre divulgué.

— SYN. **Divulguer, publier.** *Divulguer,* c'est faire connaître partout une chose vraie, mais qui devrait être tenue secrète. *Publier,* c'est répandre dans le public, mais souvent sans aucune idée défavorable, une nouvelle quelconque.

— ANTON. **Cacher, dissimuler, taire.**

DIVULSER [*sé*] v. tr. (lat. *divulsum,* supin de *divellere,* arracher). Séparer violemment, arracher. (Peu us.)

DIVULSEUR n. m. (rad. *divulser*). Instrument chirurgical, destiné à dilater par une expansion brusque un canal rétréci.

DIVULSION n. f. (de *divulser*). Action de séparer violemment, d'arracher ; résultat de cette action.

— Chir. Dilatation brusque et forcée d'un canal rétréci comme le rectum, l'urètre ou le col de l'utérus.

— Pathol. Arrachement : *Fracture par* DIVULSION.

DIX [*diss ; diz'* devant une voyelle ou un *h* muet ; *di* devant une consonne ou un *h* aspiré] adj. numéral cardinal (lat. *decem*). Neuf plus un : *Les deux mains ont ensemble* DIX *doigts.* || Peut désigner un nombre indéterminé, grand ou petit : *On vous l'a dit déjà* DIX *fois. Cela peut se dire en* DIX *lignes.*

— *Dix,* suivi ou précédé d'un autre nombre, se joint à ce nombre par un trait d'union : DIX-*sept.* DIX-*huit. Quatre-vingt-*DIX.

— Adj. numéral ordinal. Dixième : *Livre* DIX. *Charles* DIX.

— *Substantiv.* : Dixième nombre entier : DIX *et* DIX *font vingt.* || Chiffre qui représente dix unités simples : *Le* DIX *romain a la forme d'un* X. || Dixième jour du mois : *Partir le* DIX. — Elliptiquem. : *Nous sommes le dix,* Nous sommes au dixième jour du mois.

— Jeu. La plus forte des cartes basses, marquée de dix points : *Le* DIX *de carreau, de trèfle, de cœur et de pique.* || *Le* DIX *s'appelle manille dans le jeu de ce nom.* || *Dix de dernière,* Au piquet et à la belotte, réussir la dernière levée qui compte pour dix points.

Les quatre dix.

|| *Dix de blanc,* Au piquet, n'avoir aucune « figure » dans son jeu, accident qui compte pour dix points. || *Quatorze de dix,* Réunion dans les mains d'un joueur, des quatre *dix* du jeu.

— Hist. *Conseil des Dix,* Dans la république de Venise, Tribunal suprême siégeant au Palais des Doges, et célèbre par la rigueur de ses sentences. V. l'art. suiv.

— Vénер. *Cerf dix cors,* ou Absolum. *Dix cors,* Cerf âgé de sept ans. || *Cerf dix cors jeunement,* Cerf âgé de cinq à six ans.

DIX (CONSEIL DES), nom donné dans l'histoire ancienne aux dix magistrats qui gouvernèrent Athènes, en 403 av. J.-C., et à diverses commissions établies dans les cités grecques ; — et dans l'histoire moderne, à un pouvoir occulte qui gouverna la République de Venise de 1310 à 1797.

— Hist. grecque. Après la prise d'Athènes (404), Lysandre avait soumis la ville à trente archontes du parti aristocratique, dévoués à Sparte (les « Trente tyrans »). L'année suivante, Thrasybule, réfugié en Béotie, s'empara du Pirée, puis d'Athènes, où il fit déposer les Trente, et les remplaça par le *conseil* provisoire *des Dix.* Peu après, il s'entendit avec le roi Pausanias et rétablit la démocratie.

D'autres « conseils des Dix » sont les décadarchies que Lysandre, victorieux des Athéniens, établit en diverses cités, sous la protection d'une garnison et d'un harmoste, pour assurer l'hégémonie spartiate.

— Hist mod. Le *conseil des Dix,* créé en 1310, après la conspiration démocratique de Tiepolo, pour dix jours seulement, fit prolonger ses pouvoirs de dix ans en dix ans jusqu'en 1335, où il devint permanent. Il se composait du doge, président à vie, des six conseillers *rouges,* élus pour huit mois par le grand conseil de l'aristocratie, et des dix conseillers *noirs,* élus pour un an par le même conseil. Il n'avait d'abord qu'un pouvoir de haute police contre les conspirations intérieures, qui finit par se concentrer dans les trois inquisiteurs d'Etat ; mais il accapara peu à peu toutes les attributions du gouvernement, et devint le seul pouvoir exécutif de la République.

Dix Août (JOURNÉE DU). V. AOÛT 1792.

Dix-Décembre (SOCIÉTÉ DU). Elle fut fondée en 1849 par des amis du prince Louis-Bonaparte, président de la République, pour faire de la propagande politique en sa faveur et organiser des manifestations dans les villes où il s'arrêtait au cours de ses voyages officiels. Assez mélangée de composition, elle perdit sa raison d'être et dut se dissoudre à l'avènement du second Empire.

DIX (John-Adams), général et diplomate américain, né à Boscawen (New-Hampshire) en 1798, mort à New-York en 1879. Après avoir appartenu à l'armée, il devint avocat à New-York. Sénateur au congrès de l'Union (1845-1849), il se montra favorable à la liberté commerciale et accusa nettement ses tendances antiesclavagistes. Il occupa différents postes jusqu'à la guerre de Sécession, où il se déclara partisan du maintien de l'Union et de l'abolition de l'esclavage. Nommé major général par le président Lincoln, il fut commandant de l'Etat de Maryland et de la Virginie Orientale. Après la défaite des séparatistes (1865), Dix commanda le port de New-York. Il fut nommé (1866) ministre des Etats-Unis à Paris par le président Lincoln. Il fut gouverneur de l'Etat de New-York (1872).

DIXCOVE, petit port anglais du Gold Coast, sur la côte nord du golfe de Guinée, au nord-est du cap des Trois-Pointes ; 1.000 hab.

DIXE ou **DIXA** n. f. Genre d'insectes diptères, famille des *dixidés,* comprenant de petits némocères qui fréquentent les lieux humides. (Leurs larves vivent à la surface de l'eau des mares.)

DIX-EN-DIX [*di-zan-diss*] n. m. Papier de mise en carte, dans la mécanique Jacquard.

DIX-HUIT [*di-zu-it*] adj. numéral cardinal (de *dix* et *huit*). Dix et huit : *Etre émancipé à* DIX-HUIT *ans.*

— Adj. numéral ordinal. Dix-huitième : *Page* DIX-HUIT.

— *Substantiv.* et au masc. Dix-huitième nombre entier : DIX-HUIT *et* DIX-HUIT *font trente-six.* || Dix-huitième jour du mois : *Ecrire le* DIX-HUIT *janvier.* — Elliptiquem. : *Nous sommes le* DIX-HUIT. || Le numéro dix-huit.

— Imprim. *In-dix-huit.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

Dix-huit Brumaire. V. BRUMAIRE AN VIII.

Dix-huit Fructidor. V. FRUCTIDOR.

DIX-HUITAIN [*di-zu-i-tin*] n. m. Autrefois, dans le midi de la France, Drap dont la chaîne était composée de dix-huit cents fils. || On l'appelait DIX-HUIT-CENTS, dans les fabriques du Nord et du Centre.

— Adjectiv. : *Drap* DIX-HUITAIN.

DIX-HUITIÈME [*di-zu-i*] adj. numéral ordinal (de *dix-huit*). Qui vient après le dix-septième : *Le* DIX-HUITIÈME *siècle. Occuper la* DIX-HUITIÈME *place.*

— *Substantiv.* Qui occupe la dix-huitième place : *Etre le (la)* DIX-HUITIÈME *de sa classe.*

— *Substantiv.* et au masc., Dix-huitième partie d'un tout : *Le* DIX-HUITIÈME *de 36 est 2.* || Autref., Dix-huitième jour du mois : *Partir le* DIX-HUITIÈME *d'avril.*

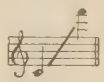
Dix-huitième.

— *Substantiv.* et au fém. Mus. Intervalle de dix-sept degrés diatoniques, composé d'une double octave et d'une quarte.

— Jeu. Au piquet, Suite de huit cartes de même couleur, qui compte pour dix-huit points.

DIX-HUITIÈMEMENT [*di-zu-i, man*] adv. En dix-huitième lieu.

Dixi (mot lat. signif. *J'ai dit*). Formule par laquelle se terminait autrefois une argumentation, un plaidoyer, etc. (S'emploie souvent par plaisanterie, pour indiquer qu'on a fini de parler.)

DIXIDÉS [*dik-si-dé*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères némocères comprenant des formes voisines des culicidés, mais dont les antennes sont filiformes et les ailes privées d'écailles.

DIXIÈME [*zi-èm'*] adj. numéral ordinal. Qui suit immédiatement le neuvième : *Lire le* DIXIÈME *chapitre.*

— *Substantiv.* Qui occupe la dixième place : *Etre le* (ou *la*) DIXIÈME *en composition.*

— *Substantiv.* et au masc. Dixième partie d'un tout : *Le volume de Mercure est un* DIXIÈME *de celui de la Terre.* (Arago.) || Autref., Dixième jour du mois : *Article daté du* DIXIÈME *de janvier.*

— Fin. Impôt extraordinaire dont on augmente les droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque, de greffe, etc., et qui s'élève à un décime par franc. || Impôt extraordinaire qu'on levait autrefois au nom du roi. (Depuis la loi du 22 mars 1924, les redevables d'impôts directs ou taxes assimilées, qui n'ont pas payé dans les délais légaux, sont passibles d'une majoration de 10 p. 100 sur la portion non soldée, à partir d'une date fixée annuellement par décret.)

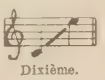
Dixième.

— *Substantiv.* et au fém. Mus. Intervalle qui donne le redoublement de la tierce à l'octave supérieure.

DIXIÈMEMENT [*zi-è-me-man*] adv. En dixième lieu.

Dix mille (RETRAITE DES), retraite célèbre à travers la haute Asie des mercenaires grecs enrôlés par Cyrus le jeune (400 av. J.-C.). Après la bataille de Cunaxa, où avait péri Cyrus, ils résolurent de regagner leur pays. Ils donnèrent d'abord dans le guet-apens du satrape Tissapherne, qui attira leurs chefs à une entrevue et les fit massacrer. Les Grecs en élurent d'autres, parmi lesquels Xénophon. A travers les montagnes d'Arménie, au milieu de difficultés de tout genre, ils réussirent à gagner le Pont-Euxin, et s'embarquèrent à Sinope, d'où ils atteignirent la Thrace. Cette héroïque retraite, que Xénophon a racontée dans l'*Anabase,* eut un grand retentissement. Elle étendit les connaissances géographiques sur des contrées et des populations presque inconnues jusque-là. Surtout, elle révéla la faiblesse de l'Empire perse, et, par là, prépara l'expédition d'Alexandre.

DIXMONT [*di-mon*], comm. de l'Yonne, arrond. et à 15 kil. de Sens ; 875 hab. Eglise remarquable des XIIe, XIIIe et XVIe siècles. Lignites d'âge sparnacien, que l'on a tenté d'exploiter.

DIXMUDE [*diks-mud'*], ville de Belgique, ch.-lieu d'arrond. admin. (Flandre-Occidentale), sur le Krekelbeek, affluent de l'Yser ; 3.990 hab. avant la Guerre. Grâce aux riches pâturages et à un bétail sélectionné, cette ville faisait un grand commerce de beurre avec l'Angleterre ; fabriques de toiles, distilleries, tanneries. Le jubé de son église (style flamboyant du XVIe s.) était célèbre. Attaquée par les Allemands pendant la première bataille des Flandres (1914) et détruite par eux de fond en comble entre 1914 et 1918, reprise par les Alliés en septembre 1918, Dixmude s'est brillamment relevée de ses ruines.

Dixmude (COMBATS DE). Les combats de Dixmude constituent l'un des épisodes les plus célèbres de la bataille

de l'Yser (22 octobre-10 novembre 1914). Les Français, formant le centre du front allié, occupaient Dixmude avec les 6.000 fusiliers marins de l'amiral Ronarc'h et une brigade belge. Le 23 octobre, la boucle de l'Yser étant perdue, le général d'Urbal, commandant l'armée française de Belgique, demanda à l'amiral Ronarc'h de tenir ferme à Dixmude. L'inondation de la vallée de l'Yser, en aval, allait permettre de sauver le dernier lambeau du territoire belge, à partir du 27 octobre ; mais au Sud, la lutte continua devant Dixmude, point critique et pivot de la résistance à droite. Jusqu'au 10 novembre, sous des bombardements effroyables, la brigade belge du colonel Meyser et les « demoiselles au pompon rouge » de l'amiral Ronarc'h — c'est le surnom que les Allemands donnèrent aux fusiliers marins — résistèrent aux assauts les plus violents. Le 11 novembre, après quatorze attaques consécutives en une seule nuit, la vaillante garnison dut céder sous la poussée formidable de 40.000 Allemands. La ville n'était plus qu'un monceau de cendres et de ruines, et sa chute n'avait plus alors qu'une importance secondaire, la bataille s'étant transportée plus au Sud, devant Ypres.

Dixmude ne fut dégagée qu'en septembre 1918, lors de la bataille offensive dirigée par Foch et conduite, à l'aile gauche, par le groupe d'armées des Flandres aux ordres du roi Albert de Belgique avec le général Degoutte pour chef d'état-major.

Dixmude (LE), ballon dirigeable de la marine française, ex-zeppelin livré par l'Allemagne en 1919. Ce ballon a été détruit en décembre 1923 au cours d'une croisière en Afrique et sur la Méditerranée. Outre son état-major et son équipage, plusieurs officiers éminents de l'aéronautique maritime française se trouvaient à bord. Seul, le corps du lieutenant de vaisseau Du Plessis de Grénedan, commandant le ballon, fut retrouvé, par des pêcheurs italiens sur les côtes de Sardaigne.

DIXMUDE (Olivier VAN), chroniqueur bourguignon, né à Ypres, mort en 1459. Il a laissé des mémoires en langue néerlandaise.

DIX-NEUF [*diz'-neuf'* quand il est final ou suivi d'un repos ; *di-zne* devant une consonne ou un *h* aspiré ; *di-zneuv* devant une voyelle ou un *h* muet] adj. numéral cardinal. Dix et neuf : *S'engager dans l'armée à* DIX-NEUF *ans.*

— Adj. numéral ordinal. Dix-neuvième : *Tome* DIX-NEUF.

— *Substantiv.* et au masc. Dix-neuvième nombre entier : DIX-NEUF *et sept font vingt-six.* || Dix-neuvième jour du mois : *Ecrivez-moi le* DIX-NEUF *du mois courant.* || Le numéro dix-neuf.

DIX-NEUVIÈME [*diz'-neu*] adj. numéral ordinal. Qui suit immédiatement le dix-huitième : *Le* DIX-NEUVIÈME *siècle.*

— *Substantiv.* Qui occupe la dix-neuvième place : *Etre le* (ou *la*) DIX-NEUVIÈME *en composition.*

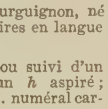

Dix-neuvième.

— *Substantiv.* et au masc. Dix-neuvième partie d'un tout : *Le* DIX-NEUVIÈME *de 38 est 2.* || Autref., Dix-neuvième jour du mois : *Ce* DIX-NEUVIÈME *de mai.*

— *Substantiv.* et au fém. Mus. Intervalle de dix-huit degrés diatoniques ou de deux octaves et d'une quinte.

Dix-neuvième siècle (LE), ou mieux *le XIXe Siècle*, journal politique quotidien fondé en 1871. Il eut d'abord, sous la direction d'Edmond About, une couleur républicaine et anticléricale, fit campagne contre le Seize-Mai et fut acheté en 1887 par Edouard Portalis, qui le garda jusqu'en 1894 et soutint la politique du parti radical. Il suivit ensuite, avec J. Lefèvre, la ligne politique du *Rappel.*

DIX-NEUVIÈMEMENT [*diz'-neu, man*] adv. En dix-neuvième lieu.

DIXON (George), navigateur anglais, né en 1755, mort vers 1800. Après avoir fait partie de la seconde expédition de James Cook, il explora avec Portlock la côte nord-ouest de l'Amérique et continua la reconnaissance hydrographique du groupe d'îles qu'il appela *îles de la Reine-Charlotte*, dont un an plus tôt (1786) la Pérouse avait étudié la partie occidentale. Il a publié la relation de son *Voyage autour du monde, mais plus particulièrement à la côte nord-ouest de l'Amérique* (Londres, 1789).

DIXON (William Hepworth), littérateur et publiciste anglais, né à Great-Ancoats, près de Manchester, en 1821, mort à Londres en 1879. Parmi ses travaux citons sa biographie de *John Howard* (1850) ; ses études sur *Joseph Place* (1851), sur *William Penn* (1851), sur *Robert Blake* (1852), et sur *le Chancelier Bacon* (1860). Dixon fut, de 1853 à 1869, le directeur de l'*Athenæum*. A la suite de ses nombreux voyages, il a publié : *la Terre sainte* (1865) ; *la Nouvelle Amérique* (1867), *les Femmes selon l'esprit* (1868), exposé des théories mormonnes ; *la Russie* (1870), *les Suisses* (1872). Il publia ensuite des travaux historiques : *Histoire de deux reines : Catherine d'Aragon et Anne Boleyn* (1873), et *Royal Windsor* (1878). Il étudia la colonisation des Etats-Unis par la race blanche dans : *la Conquête blanche* (1875). Enfin, on a de lui : *Chypre britannique* (1879), et deux romans : *Diana, Lady Lyle* (1877) et *Ruby Grey* (1878).

DIX-SEPT [*diss-sèt'* devant une voyelle ou un *h* muet ; *diss-sè* devant une consonne ou un *h* aspiré] adj. numéral cardinal. Dix et sept : *Livre qui coûte* DIX-SEPT *francs.*

— Adj. numéral ordinal. Dix-septième : *Tome* DIX-SEPT.

— *Substantiv.* et au masc. Dix-septième nombre entier : DIX-SEPT *est un nombre premier.* || Dix-septième jour du mois : *Nous sommes le* DIX-SEPT. || Le numéro dix-sept.

DIX-SEPT PROVINCES (les), ensemble des possessions de Charles-Quint au nord de la France : Cambrésis, Artois, Flandre, Hainaut, Brabant, Anvers, Malines, Namur, Luxembourg, Limbourg, Utrecht, Gueldre, Over-Yssel, Frise, Groningue, Zélande, et Hollande. La trêve de douze ans dite « trêve d'Anvers » reconnut l'indépendance de fait de sept de ces provinces (Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Over-Yssel, Groningue, et Frise), les *Provinces-Unies* (1609) ; les dix autres formèrent les *Pays-Bas espagnols.*

DIX-SEPTIÈME [*diss-sè-ti-èm'*] adj. numéral ordinal. Qui suit immédiatement le seizième : *Le* DIX-SEPTIÈME *siècle a été appelé le « grand siècle ».*

— *Substantiv.* Qui occupe la dix-septième place : *Etre le* (ou *la*) DIX-SEPTIÈME *de sa classe.*

— *Substantiv.* et au masc. Dix-septième partie d'un tout : *Toucher le* DIX-SEPTIÈME *d'une somme.* || Autref., Dix-septième jour du mois : *Le* DIX-SEPTIÈME *de mars.*

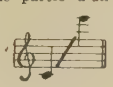

Dix-septième.

— *Substantiv.* et au fém. Mus. Intervalle de seize degrés diatoniques ou de deux octaves et d'une tierce.

— Jeu. Au piquet, Suite de sept cartes de même couleur, qui compte pour dix-sept points.

DIX-SEPTIÈMEMENT [*diss-sè-ti-è-me-man*] adv. En dix-septième lieu.

DIXTUOR [*diks-tu-or*] n. m. Composition musicale écrite pour dix parties concertantes.

DIYA ou **AKL** n. m. Chez les Arabes, Prix du sang ou compensation payée par celui qui a tué ou blessé quelqu'un.

DIYADÎN, ville et ch.-lieu de cant. de Turquie (Arménie, vilayet de Baïazid), au pied du Tandourek, à la jonction des sources du Mourad, branche de l'Euphrate. Sources chaudes sulfureuses. Tapis et feutres estimés.

DIYLLOS d'Athènes, historien grec (du début du IIIe siècle av. J.-C.), continuateur d'Ephore. Il écrivit l'histoire de la Grèce et de la Macédoine, de 357 à 296. Il a été souvent utilisé par Diodore.

DIZAIN [*zin*] n. m. (de *dix*). Assemblage de dix objets de même nature. || Particulièrem. en poésie, Stance, strophe composée de dix vers.

En voici un exemple, de Mellin de Saint-Gelais :

Un charlatan disait en plein marché
Qu'il montrerait le diable à tout le monde ;
Si [*ainsi*] n'y eut nul, tant fût-il empêché,
Qui ne courût pour voir l'esprit immonde.
Lors une bourse assez large et profonde
Il leur déploie, et leur dit : « Gens de bien,
Ouvrez vos yeux, voyez, y a-t-il rien?
— Non, dit quelqu'un des plus près regardants.
— Et c'est, dit-il, le diable, oyez-vous bien,
Ouvrir sa bourse et ne rien voir dedans. »

— Archéol. Portion de chapelet composée de dix grains, que les femmes, au XVIe siècle, portaient en bracelet.

Dizain (XVIe s.).

— Jeux. Paquet de dix jeux de cartes.

— Numism. Pièce de billon, qui valait dix deniers tournois, et qui fut frappée en France sous Louis XII et sous François Ier, et portait un L couronné, puis un F couronné. Sous Charles VIII, on frappa un dizain dit *karolus*, ou *grand blanc au K couronné.*

— ENCYCL. Littér. Le *dizain*, inventé, dit-on, par Maurice Scève, fut en faveur au XVIe siècle, où les poètes l'appliquèrent surtout aux sujets amoureux. Mellin de Saint-Gelais en fit souvent usage. On l'a employé, pourtant, à des sujets différents et même à des traits épigrammatiques.

DIZAINE [*zèn'*] n. f. (de *dix*). Arithm. Total, groupe de dix unités : *Les nombres de la première* DIZAINE. || Chacun des multiples de dix par les neuf premiers nombres : *Nombre qui se compose de centaines, de* DIZAINES *et d'unités.*

— Total composé de dix objets ou de dix personnes : *Diviser une somme par* DIZAINES *de francs. Compter par* DIZAINES. || *Particulièrem.* Suite de dix jours consécutifs : *Le receveur général est constitué débiteur de ce qui est entré dans la* DIZAINE *écoulée.* (Thiers.) || Dizain de chapelet : *Les dernières* DIZAINES *du rosaire.*

— *Par extens.* Dix environ : *Une* DIZAINE *de personnes. Une* DIZAINE *de pas.*

— Autref., Subdivision du comté, sous les Mérovingiens et les Carolingiens. || Subdivision des seize anciens quartiers de Paris.

— Techn. Nom donné par les dessinateurs de tissus aux grands carreaux du papier de mise en carte, c'est-à-dire aux divisions formées par les lignes fortes appelées *lignes de compte* ou *de démarcation.*

DIZAINIER [*zè-ni-é*] n. m. Admin. anc. V. DIZENIER.

DIZÉ (Michel-Jean-Jérôme), chimiste français, né à Aire (Landes) en 1764, mort à Paris en 1852. Il fut le préparateur de Darcet au Collège de France (1784-1791), et devint pharmacien en chef des hôpitaux militaires (1796), professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de pharmacie (1797), affineur national des monnaies (1802). On lui doit, entre autres, la découverte de la soude artificielle. Il a publié un *Précis historique sur la vie et les travaux de Darcet* (1802).

DIZEAU [*zô*] n. m. (de *dix*). Tas de gerbes au nombre de dix, relevées et appuyées l'une contre l'autre.

DIZEINS ou **DIZANS** (saint), en latin *Decentius*, évêque de Saintes au VIe siècle. On vénère ses reliques à Ardes, en Auvergne. — Fête le 25 juin.

DIZENIER [*ni-é*] n. m. (rad. *dix*). Administrateur de la division territoriale appelée *dizaine*, à la fin de l'époque franque. || Plus tard, Titre de certains magistrats municipaux. (On écrit aussi DIZAINIER.)

— ENCYCL. A Paris, les *dizeniers* étaient chargés de faire connaître aux habitants de la dizaine les ordres de la municipalité. Il y en avait seize par quartier, subordonnés aux quatre cinquanteniers.

DIZFOUL, ville de l'Iran (Khouzistan), sur le *Dizfoul*, tributaire du Tigre par le Karoun ; 50.000 hab. Cotonnades estimées. C'est le principal marché de la partie nord du Khouzistan, attenante aux pâturages d'été des Bakhtiyars. Caravanes pour Bagdad et pour Ispahan.

DIZIER (saint), évêque de Langres. V. DIDIER.

DIZY-LE-GROS, comm. de l'Aisne, arrond. et à 30 kil. de Laon ; 1.085 hab. Ch. de f. départ. des Ardennes. Carrières.

DIZY-MAGENTA, comm. de la Marne, arrond. et à 24 kil. de Reims ; 3.520 hab. Beaux vignobles, l'un des principaux crus de la *rivière de Marne.*

dj, prononciation anglaise du J. (Pour les noms géographiques commençant par ces lettres et qui ne se trouvent pas ici, v. la lettre J.)

DJABALPOUR. Géogr. V. JUBBULPORE.

DJABRAÏL. Islam. V. DJIBRAÏL.

DJADJPOUR. Géogr. V. JAJPUR.

DJAFAR, grand vizir et favori du calife Haroun a Rachid, de la famille des Barmécides. V. ce mot.

DJAFAR, surnommé **al-Sadik** (le Véridique), sixièn iman, fils de Mohammed el-Bakir, né à Médine en 6 apr. J.-C., mort en 765. — Son fils, MOUSSA EL-KIAZIM, l succéda, mais une partie des Chiites se rallia aux desce dants d'un autre de ses fils, *Ismaïl ;* c'est là l'origine la secte des ismaïliens ou assassins. On lui attribue pl sieurs livres de divination. (V. DJEFR KITABI.)

DJAFAR (Ben Mohammed Abou Machar), astronon arabe, connu également sous le nom de **Albumazar,** à Balkh (Khorassan) vers 776, mort en 885. Ses ouvrag ont été traduits en latin (1489).

DJAFAR KHAN, souverain de la Perse, de la dynast zende, mort en 1788, neveu de Kérim khan et fils de Sad khan, qui le nomma gouverneur d'Ispahan. Echappé massacre de sa famille par Ali Mourad, neveu de Sadi il eut à lutter contre l'eunuque Aga Mohammed qui fo dait, dans le nord de la Perse, la dynastie des Kadjar Il fut empoisonné à Chiraz, et laissa le trône à son fil Loutf Ali khan, dernier prince de la dynastie des Zend

DJAGAS. Ethnogr. V. JAGAS.

DJAGATAÏ, fondateur de la dynastie mongole des dj gataïdes, second fils de Gengis khan. Avant son avèn ment il passait pour l'homme le plus versé dans la connai sance du droit national mongol et, de ce fait, il jouissa d'un prestige considérable. Il prit part à toutes les car pagnes entreprises par son père, notamment en Chine et Asie centrale, de 1211 à 1224. Il mourut en 1242. — nom de DJAGATAÏ a, jusqu'à nos jours, désigné la langue la littérature turque orientale. V. DJAGATÉEN.

DJAGATAÏDES, dynastie mongole fondée au XIIIe siècl par Djagataï, second fils de Gengis khan. Pendant pl d'un siècle (1226-1363), cette dynastie exerça le pouvo au Turkestan sous la suzeraineté plus ou moins effecti du souverain des Mongols.

DJAGATÉEN [*té-in*], **ENNE** adj. Dialecte turc de l'As centrale. V. TURQUIE [*Langue*]. (On dit aussi DJAGATAÏQU ou DJAGATAÏ.)

— *Substantiv.* et au masc. Le dialecte lui-même : DJAGATÉEN.

DJAGGERNAT. Géogr. V. JUGGERNAUT.

DJAHAN n. m. V. DJIHAN.

DJAHÂNGIR ou **DJIHANGIR**, empereur mogol l'Inde. Son nom était **Salîm** et ne fut changé en *Djahâng* que lorsque le prince succéda, en 1605, à son père Akba Djahângir dompta la rébellion de Khosrau, dans le Pen jab (1606), et continua la sage administration établie p Akbar ; à cet égard sa femme Nûr-i-Djahân exerça sur l et sur l'empire une salutaire influence.

DJAHIZ ou **DJAHEZ** (Amr ben Bahr), savant musu man, de la secte des motazalistes, mort en 869. D'u érudition étonnante, il écrivit sur un très grand nomb de sujets. Ses nombreux partisans formèrent une sec particulière des motazalistes. Son principal ouvrage trai des animaux au point de vue littéraire.

DJAHWAR IBN MOHAMMED, souverain maure Cordoue, mort en 1043. Il monta sur le trône en 1031, la suite de la révolution qui força le calife Hicham III abdiquer ; sa politique fut faible et aboutit au morce lement de l'Espagne. Il laissa le trône à son fils Abou Walid Mohammed.

DJAIMINI ou **DJÊMINI**, philosophe hindou légendai considéré comme fondateur de la *Pûrvâ Mîmâmsâ*, laquel enseigne les moyens d'interpréter les *Védas* et de déte miner les règles du devoir religieux. Les *soutras* de cet école paraissent dater de la seconde moitié du IIe siècl

DJAÏN ou **DJAÏNA** n. m. Sectateur du djaïnisme.

— *Adjectiv.* Qui appartient au djaïnisme.

— ENCYCL. Les *djains* réduisent les castes à deux : *kchatriyas* ou nobles, les *vaiçyas* ou bourgeois. On compt dans l'Inde, environ 1 million de djaïns. Les métie manuels leur sont interdits par la religion et le préjug ils sont, en général, banquiers, changeurs ou négociant La pureté de leurs mœurs, leur probité, leur ont valu u situation honorable et souvent la fortune.

DJAÏNISME [*dja-i-nissm'*] n. m. Une des religions l'Inde.

— ENCYCL. Quoiqu'elle ait eu des précédents dans secte des niganthas, cette secte fut fondée, semble-t-il, p Vardhamâna, dit *le Djina* (Victorieux) ou *Mahâvîra* Grand homme) [VIe s. av. J.-C.].

Le *djaïnisme* admet l'existence de deux substances l'une, grossière, inerte (*adjiva*), qui forme la part inanimée de l'univers ; l'autre, *djiva* (animé), qui constitue les âmes (*âtman*), depuis celle de la plante jusqu'à celle du dieu. Ces âmes sont indestructibles, individuelles éternellement. Toutes les formes destructibles et transitoires se réalisent en vertu d'une force éternelle, irrésistible, qui est la conséquence des actes antérieurs de chaque être. Les âmes, revêtues d'une enveloppe extérieure, évoluent lentement. Par leurs mérites (*dharma*), elles diminuent leur écorce grossière, ou l'épaississent par leurs fautes (*karma*), et s'élèvent progressivement du végétal à l'animal, et de l'animal à l'homme et au dieu. Débarrassées de toute matière par la méditation et les mortifications, les âmes reviennent les *siddhas*, possesseurs de béatitude de *Nirvâna* ou *Moksha* (demeure éthérée),

Tirthamkaras du djaïnisme.

trônent les vingt-quatre *djinas-tirthamkaras*. Ces derniers sont seuls affranchis de toute renaissance ; étant soustraits à toute attache matérielle, ils n'ont aucun pouvoir sur la nature, et ne peuvent aider au salut des hommes que par les préceptes et les exemples qu'ils ont donnés.

Deux sectes se partagent le djaïnisme : les *digambaras*, et les *svetâmbaras ;* leurs dogmes sont les mêmes, mais les premiers suivent une loi excessivement rigide. Le canon des seconds s'est seul conservé. Formé par tradition orale vers 300 av. J.-C., il ne fut écrit qu'au ve siècle de notre ère. Le réalisme naïf de la pensée djaïna nous a conservé une documentation précieuse sur la plus ancienne philosophie de l'Inde. En outre, le parallélisme entre le djaïnisme et le bouddhisme, quant à leur formation et leur évolution, est un des faits les plus importants de la civilisation en ce pays.

DJAÏPAL (Djayapâla), roi de Bhatinda, défendit le Pendjab contre les incursions musulmanes : d'abord contre Sebuktigîn, émir de Ghazni (986-987), puis contre son fils Mahmoud (1001). Battu par le premier, fait prisonnier par le second, il se fit brûler vif, laissant à son fils Anandapâla la tâche de renouer la coalition des rajahs de Kanauj et d'Ajmir contre les Ghaznévides désormais maîtres de Peshawar.

DJAÏPOUR. Géogr. V. JAÏPUR.

DJAÏZÉ n. m. (en arabe « cadeau »). Hist. ottom. Redevance payée à l'agha des janissaires par les officiers qui entraient en fonction.

DJAKOUNS. Ethnogr. V. JAKUNS.

DJAKOVO ou **DJAKOVICA**, ville de Yougoslavie, district de Virovitica ; 6.305 hab.

DJALAL BOUKHARI, également connu sous le nom de **Cheikh Djalal**, né en Boukharie en 1307, mort en 1383. Nommé grand chef de l'ordre des « Suhrawardi » et peu après de celui des « Tchichti » il fut le fondateur d'une secte qui prit de lui le nom de « djalali ».

DJALALABAD. Géogr. V. JALALABAD.

DJALALI, n. m. pl. Sectateurs affiliés à la doctrine de *Djalal* Boukhari.

— ENCYCL. Les *Djalali*, qui sont généralement nomades et fakirs, se distinguent par l'absence de barbe, de moustaches, même de sourcils qu'ils rasent soigneusement, par un cordon de laine autour de la nuque et par des bracelets de verre qu'ils portent aux bras. Les djalali mangent des scorpions et des serpents, et boivent une liqueur faite du chanvre de l'Inde. On trouve des djalali en Asie centrale et dans le nord de l'Inde.

DJALANDAR. Géogr. V. JULLUNDUR.

DJAMAL ED-DÎN AL-AFGHÂNÎ, homme politique musulman, né près de Kaboul en 1838, mort à Constantinople en 1897. Il se mêla d'abord aux troubles dynastiques qui agitèrent l'Afghanistan ; il partit ensuite pour les Indes, la Turquie, l'Égypte, y fit des conférences et y enseigna les sciences philosophiques et religieuses. Son influence sur le mouvement nationaliste égyptien fut si grande qu'il fut expulsé en 1879 par les Anglais, ramené aux Indes et mis en prison. A sa sortie il vint en Amérique, en Angleterre (1883) et à Paris, où il publia une revue hebdomadaire arabe à la fois politique et littéraire dont le but était de combattre la politique britannique dans les pays musulmans. En 1886, il se rendit à la cour du chah de Perse, puis en Russie et revint en Perse, où il fut accusé de menées subversives et inquiété. Revenu en Angleterre, il y entreprit une violente campagne contre le terrorisme persan. En 1892, il accepta l'offre que lui fit le sultan ottoman de se fixer à Constantinople, où il mourut. En dehors de ses articles politiques et de ses pamphlets, on lui doit un traité de philosophie et une histoire abrégée de l'Afghanistan.

DJAMI n. m. (de l'arabe *djami*, qui rassemble). Mosquée cathédrale où l'on fait la grande prière du vendredi avec la khotba (prône), dans laquelle on cite les titres du sultan et du calife régnants. || Ce mot désigne aussi un recueil de divers ouvrages arabes.

DJÂMI (Nour ed-Din Abdur-Rahman), poète persan, né l'an 1414 de notre ère, à Djam (Khorassan), d'où son nom de *Djâmi*, mort à Hérat en 1492. Il vécut à la cour des sultans de Hérat, mais finit dans le mysticisme et la folie. Poète avant tout, il fut également théologien et grammairien. Ses principaux poèmes sont réunis sous le titre de : *Heft Aureng* (les Sept étoiles). On lui doit aussi *Medjnoun et Leila*, roman en vers.

DJAMMOU. Géogr. V. JAMMU.

DJANBEG-GHIRÉÏ, khan de Crimée, mort à Rhodes en 1640. Il était fils de Devlet-Ghiréï Ier, monta sur le trône en 1610 ; il gouverna avec sagesse et fut chargé sans succès, en 1617, de faire la guerre à la Perse ; il fut remplacé, en 1623, par son frère Mohammed. Djanberg-Ghiréï, s'étant rendu à Constantinople, rentra en grâce et fut de nouveau reconnu comme khan de Crimée ; il chercha à se déclarer indépendant, mais il fut déposé une seconde fois et exilé à Rhodes.

DJANET, oasis du Sahara central, dans la mouvance des Territoires du sud de l'Algérie (Territoire des Oasis), et sur la route directe des caravanes entre la Tripolitaine et le lac Tchad ; 1.200 hab. environ. Point d'eau important.

DJANG. Géogr. V. JHANG.

DJANKHOTOUKO KOUTCHOUK (prince), dernier souverain de la Kabardie indépendante, né près de Naltchik (Caucase du Nord) vers 1780, mort en 1860. Il gouverna la Kabardie jusqu'en 1820, époque où la plupart des terres kabardiennes furent annexées à la Russie.

DJANKS-SEYLON. V. JUNK-SEYLON.

DJANNABI (Abou Saïd Hassan), chef de la secte hétérodoxe des karmates, mort en 913. Ancien libraire, il ne tarda pas à devenir un des chefs les plus influents de cette secte, ravagea le Bahreïn et les embouchures du Tigre, battit, en 901, le général du calife Motadid et, en 902, envahit la Syrie. Il fut assassiné par un de ses esclaves, et eut pour successeur son fils Abou-Tahir.

DJANNABI (Mohammed-ibn-Mohammed el-Edirnevi), historien et fonctionnaire turc, mort en 1640. Il a composé une histoire universelle jusqu'en 1619.

DJANOUBE n. m. Rel. ind. V. DHANDIAM.

DJANPOUR. Géogr. V. JAUNPUR.

DJANSI. Géogr. V. JHANSI.

DJAOUAK n. m. Petite flûte arabe, dont les sons rappellent ceux du flageolet. (Elle est faite d'UN simple roseau, percé de sept trous latéraux et de six sur le devant.)

DJAOUI n. m. Nom donné au simoun dans le Sahara occidental, et notamment dans l'oasis d'Araouan.

DJAPARA. Géogr. V. JAPARA.

DJARABOUB ou **GIARABUB**, localité de la Libye italienne. En plein désert de Libye, au sud de la Cyrénaïque et non loin de la frontière égyptienne, ce centre habité de l'oasis de Faredgha (3.000 hab. environ) est un des principaux centres d'activité de la confrérie religieuse des senoussis.

DJATAKI n. m. Dialecte hindou, parlé au sud du Pendjab. V. HINDI.

DJATES, population du nord-ouest de l'Inde, qui, avec les *Goudjars* de la même région et de même race indo-afghane, comprend 9 millions d'individus. Ces deux groupes, soumis par les Radjpoutes, sont regardés par ceux-ci comme de caste inférieure. La polyandrie est très répandue chez les Djates, mais toutes les femmes n'ont cependant pas plusieurs époux.

DJATI n. m. Nom donné dans l'île de Java au bois de *teck*, dont on trouve des peuplements importants sur les montagnes et collines calcaires du nord-est de l'île.

DJAVAD KHAN, dernier souverain du khanat de Guandja (Azerbaïdjan), l'un des héros de l'indépendance caucasienne de la fin du XVIIIe siècle. Ayant rejeté les conditions que lui offrait le prince Tsitsianov, commandant les forces russes, il fut cerné dans la ville de Guandja. Sommé de capituler, il refusa et s'élança le premier contre les assaillants. Il périt dans la lutte le 4 janvier 1804, avec les cinq cents derniers défenseurs de Guandja.

DJAWHARI (Ismaïl Ibn-Hammad), célèbre lexicographe d'origine turque, né à Otrar sur le Syr-Daria, mort à Nichapour vers l'an 1010. Après avoir terminé ses études sous la direction de son oncle maternel, Abou al-Farabi, il partit pour Bagdad, où il suivit les cours de professeurs célèbres. Après avoir longtemps voyagé, il se fixa dans le Khorassan, où il se consacra à l'enseignement. Al-Djawhari est l'auteur d'un grand dictionnaire, d'une grammaire *Mokaddime*, d'un traité de métrique *Aroud al-Waraka*. Hadji-Khalifa raconte qu'il devint fou, prit deux portes pour s'élever dans les airs, et qu'il se tua en l'essayant.

DJAYADEVA, poète indien, qui vécut à la cour du roi bengalais Lakshmanasena (avènement : 1119 de notre ère) ; auteur du célèbre poème *Gîta-Govinda* (trad. G. Courtillier, 1904).

DJEBALA, chaîne montagneuse et région naturelle du Maroc espagnol à l'ouest du Rif, entre Chechaouen et Tanger, la Méditerranée et l'Atlantique.

De structure dyssymétrique et d'altitude moyenne, dépassant rarement 2.000 m. (djebel Beni-Hassan), la chaîne du Djebala est très abrupte sur la Méditerranée où elle fait pendant à la sierra de Tolox espagnole, mais son versant occidental plus doux descend vers une plaine côtière marécageuse. Les fleuves Loukkos, Aïachi, etc., y prennent naissance.

DJEBÉ, l'un des plus grands capitaines de l'épopée mongole (XIIIe s.). Stratège renommé, il fut avec Souboutaï l'un des meilleurs collaborateurs de Gengis khan. Rappelé de Corée, dont il venait de faire la conquête, il fut envoyé contre Koutchlouq, souverain des Kara-Khitaï, qu'il vainquit en 1217. Accueilli comme un libérateur par les populations musulmanes du Turkestan oriental, il rétablit dans ces pays la liberté du culte.

DJÉBÉDJI n. m. Soldat d'un corps ottoman, dont la mission était de convoyer les transports d'armes et de munitions de guerre. (Leur chef était appelé *djébédji-baschi*.) Ils furent supprimés avec les janissaires en 1826. (Le mot veut dire en turc *armurier*.)

DJEBEIL ou **GIBYLE**, localité de la République libanaise (sous mandat français), sur la Méditerranée, à l'embouchure du Nahr-Ibrahim. Evêché maronite. Port important de la Phénicie antique sous le nom de *Byblos* (v. ce mot) ; forteresse des croisés sous le nom de *Djiblet*.

DJEBEL [*djé-bèl*] n. m. Géogr. Mot arabe signifiant montagne, et qui entre dans la formation de nombreux noms géographiques. (*Gibraltar* est une corruption de l'expression arabe *Djebel al-Tarik*, la montagne de Tarik.)

DJEBEL CHOMER ou **SHAMMAR.** Géogr. V. SHAMMAR. (djebel).

DJEBEL-DRUZE. V. DRUZE (djebel).

DJEBILET, chaîne de collines du Maroc de protectorat français, au nord du Haouz de Marrakech.

DJEBIRA n. m. (mot arabe). Sorte de valise ou de sacoche de cuir, que les cavaliers algériens portent suspendue au pommeau de la selle.

Djebr (DROIT DE), Dr. musulman. Droit en vertu duquel le père peut marier l'enfant impubère sans son consentement et même contre son gré. (D'après le rit malekite, suivi dans l'Afrique du Nord, le droit de djebr subsiste à l'égard des filles, même après la puberté. Ce droit donne lieu à des abus monstrueux, et la jurisprudence française s'est efforcée d'en restreindre l'application.)

DJEDDA, ville et port de l'Arabie occidentale, royaume du Hedjaz, sur la mer Rouge ; 40.000 hab. C'est le port d'où les pèlerins musulmans venus par mer en Arabie se rendent aux villes saintes de La Mecque et de Médine, après arrêt des malades aux deux lazarets de Tôr (au N.) ou de Kamâran (au S.) ; le nombre de ces pèlerins varie annuellement entre 35.000 et 108.000. Djedda exporte des peaux, des épices, de la gomme, de la nacre, et importe des céréales, du café, du thé, du tabac, des tapis.

DJÉDI ou **DJEDDI** (OUED), fleuve de l'Algérie intérieure (Territoires du Sud), alimenté par les eaux venues des monts des Ouled-Naïl, et des Ziban qui traverse les territoires de Ghardaïa et de Touggourt. Une de ses branches de tête, l'oued Mzi, passe à Laghouat. Son cours, le plus souvent caché sous les sables, est orienté dans un sillon O.-E. parallèle à l'Atlas saharien et aboutit au chott Melghir. Oasis importantes dans les Ziban.

Djefr kitabi, livre de prédictions relatives aux dynasties musulmanes, dont on fait remonter la composition à l'iman Djafar al-Sadik.

DJEHOL. Géogr. V. JÉHOL.

DJELAL ED-DIN-MANGOUBERTI (*Donné par Dieu*), souverain du Kharezm, né dans la première moitié du XIIIe siècle, mort en 1231. Il succéda en 1219 à son père, Ala ed-Din-Mohammed, battu par les Mongols, mort dans une île de la Caspienne. Lui-même fut vaincu par Gengis khan. Il envahit la Perse, mais ne put s'y maintenir. Battu par le sultan seldjoukide Ala ed-Din Kaikobad et le sultan ayyoubite El-Melik el-Achraf, il voulut se réfugier en Géorgie, et fut assassiné pendant sa fuite.

DJELAL ED-DIN-MOHAMMED-ROUMI, le plus célèbre poète soufi de Perse, né à Balkh (Khorassan) en 604 de l'hégire (1210 apr. J.-C.), mort à Koniah, dans le pays de Roum (1273 apr. J.-C.). De race royale, il fut obligé de quitter Balkh par suite de la jalousie du sultan, et vint à Koniah, où il fut le disciple des principaux soufis, il fonda l'ordre des derviches *mewlewis tourneurs*. Son principal ouvrage est le *Mesnevi*, poème philosophique de 47.000 vers persans, très important pour l'étude du mysticisme musulman. Il fait une large place au chant, à la musique, à la danse, comme moyens d'impressionner les sens.

DJELALABAD. Géogr. V. JALALABAD.

DJÉLALÉEN [*lé-in*], **ENNE** adj. (adaptation du persan *djélali* adj. tiré du nom propre *Djelal ed-Din*). La réforme djélaléenne est celle du calendrier persan qui fut opérée sous le règne du sultan seldjoukide Melek chah (1072-1093). V. CALENDRIER.

DJELAM. Géogr. V. JHELUM.

DJELFA, ville et comm. mixte des territoires du sud de l'Algérie (territoire de Ghardaïa) ; la comm. a 54.160 hab. Récolte de l'alfa ; laines appréciées.

DJELLÂBA [*djèl*] n. f. Sorte de blouse tombant plus bas que les genoux, avec capuchon et manches, assez larges, fendues sous les bras et à la saignée du bras pour la facilité des mouvements. (Ce vêtement, excellent contre la pluie, le froid et la chaleur, en laine, en coton ou en drap, est porté, en Algérie et au Maroc, par les indigènes de condition modeste.)

Djellâba.

DJEM ou **DJIM** (ZIZIM des Occidentaux), prince ottoman, fils de Mahomet II, né à Andrinople en 1459. A la mort de son père, il tenta de ravir le trône à son frère aîné Bayézid II (Bajazet II). Battu à Yéni Chéhir (1481) et à Angora, il chercha asile près des chevaliers de Rhodes qui le transportèrent en France et l'enfermèrent dans la tour de Bourganeuf. Mais Innocent VIII réclama le prisonnier pour s'en faire une arme contre la Porte ; Djem fut, en 1488, conduit à Toulon, puis à Civita Vecchia, enfin à Rome où il languit trois ans. A son entrée dans Rome, le roi de France Charles VIII délivra le prince musulman qu'il voulait utiliser pour reprendre Constantinople aux Turcs ; Djem suivit son protecteur à Naples où il mourut à peine arrivé, empoisonné, prétend-on, par les soins du pape Alexandre VI de connivence avec Bajazet.

DJEM, appelé aussi **DJEMCHID** (*Djem le brillant*), roi mythique de la Perse, le *Vima-Khdâta* de l'Avesta, qui fut vaincu et tué par Dahhâk.

DJEM (El). Géogr. V. EL-DJEM.

DJEMÂA n. f. Dans l'Afrique du Nord, la réunion des notables (*kebar* en pays arabe, *oumena* en pays kabyle) qui représentent le douar.

— ENCYCL. Dans les communes mixtes, les membres de la *djemâa* autrefois choisis par le préfet, sont aujourd'hui nommés à l'élection et le président de la djemâa est membre de la commission municipale de la commune. Dans les communes de plein exercice, où les djemâas n'avaient plus d'existence légale depuis 1884, celles-ci ont été reconstituées à la suite d'une loi du 1er août 1918 portant que toutes les questions concernant les intérêts des douars ou des fractions de douars doivent être soumises à l'avis d'une djemâa, préalablement à la délibération du conseil municipal.

DJEMAL PACHA, homme politique ottoman, né à Mytilène en 1872, mort assassiné à Tiflis en 1922. Il fut l'un des triumvirs du « Comité Union et Progrès » qui, avec Enver et Talaat, lièrent le sort de la Turquie à celui des Empires centraux dans la guerre de 1914-1918. Il avait occupé en Turquie une série de postes élevés : gouverneur militaire de Constantinople, gouverneur général de Syrie pendant la Guerre, commandant en chef des armées qui opérèrent contre lord Allenby sur la frontière égyptienne. En 1920, il se rendit en Afghanistan à la tête d'une mission turque, avec charge de réorganiser l'armée afghane. A son arrivée à Kaboul, il entreprit une série de réformes qui eurent une importance décisive pour les destinées de ce pays jusqu'alors très fermé. Les connaissances militaires de Djemal, son autorité en matière religieuse, ses facultés d'intrigue, sa souplesse d'esprit, sa grâce lui valurent une grande influence sur le gouvernement afghan, mais lui suscitèrent des ennemis, jaloux de son prestige. Il quitta l'Afghanistan et se rendit en Europe (1922). Il séjourna à Paris, à Berlin, entra en Russie et se

Djemal pacha.

rendit à Tiflis, où il tomba sous les balles de meurtriers restés inconnus.

DJEMALIS [*lî*] n. m. pl. Ordre de derviches, fondé, dans la première moitié du XVIIIe siècle, par Mohammed-Djemal ed-Din d'Andrinople.

DJEMILA ou **DJIMILA**, ruines antiques d'Algérie (dép. de Constantine), arrond. et à 40 kil. de Sétif, sur un plateau d'accès difficile. (Ce sont les restes de *Cuicul*, colonie romaine fondée par Trajan, puis ville byzantine.)

DJEMILA, femme esclave de Médine (Ier s. de l'hégire), qui put, en donnant des leçons de musique, gagner beaucoup d'argent, s'affranchir, et attirer dans sa maison une cour de poètes et d'admirateurs.

DJÊMINI, philosophe hindou. V. DJAIMINI.

DJEMLAH (Mohammed), général persan au service des grands-mogols, né près d'Ispahan au début du XVIIe siècle, mort en 1665. Enrichi dans le commerce des diamants, il entra au service du roi de Golconde et conquit pour lui le Karnatik. Desservi auprès de celui-ci, il passa au service d'Aurangzeb, fils de Chah-Djahân, conquit le Deccan et aida son maître à s'emparer du trône à la mort de l'empereur. Nommé vice-roi du Bengale, il mourut pendant une expédition dans l'Assam.

DJEMNA. Géogr. V. DJOUMNA.

DJENDEL, comm. mixte d'Algérie, départ. d'Alger, arrond. et à 15 kil. de Miliana, dans la haute vallée du Chéliff ; 28.140 hab.

DJENNÉ ou **DIENNÉ**, ville de l'Afrique-Occidentale française (Soudan français), sur le Bani, non loin de son confluent avec le Niger ; 5.300 hab. Ch.-lieu de cercle. Entrepôt des produits de la contrée ; industrie indigène ; commerce important. Djenné, qui fut la capitale de l'empire songhaï, est demeurée la rivale heureuse de Tombouctou. Prise par le colonel Archinard (1893).

DJERBA ou **DJERBEH**, île de Tunisie sud-orientale, dans le golfe de Gabès, fermant presque complètement la petite baie de Bou-Grara. Peu élevée et uniformément plate, Djerba, l'ancienne *Meninx*, l' « île des Lotophages » de la mythologie, est depuis longtemps réputée pour la douceur de son climat et la richesse de ses plantations de dattiers, d'oliviers et d'arbres fruitiers. La population dépasse 40.000 hab. (*Djerbiens*) et possède de petites colonies d'émigrants dans les villes de la Tunisie : elle est musulmane ibâdite ou israélite. Le principal centre est *Houmt-Souk*. Guellala est réputé pour ses poteries. L'île a été fréquemment disputée (au moyen âge et au XVIe siècle) aux musulmans par les chrétiens qui voulaient en faire une base d'opérations contre les Barbaresques.

DJÉRI n. m. Caractère arabe réservé aux brevets, diplômes et inscriptions.
— Adjectiv. : *Le caractère* DJÉRI.

DJERÎD n. m. Nom arabe d'une course à cheval, pendant laquelle les cavaliers jettent en l'air avec force et rattrapent une sorte de lance sans fer. || Cette lance elle-même.

DJÉRID ou **DJERIDA** (« la Branche de palmier »), pays du sud tunisien situé entre le chott el-Djérid et le chott el-Gharsa. Très chaud et très sec mais riche en sources, le Djérid est un pays très fertile en dattiers (dattes *degla*), en arbres fruitiers et en légumes. Tozeur et Nefta en sont les oasis les plus importantes, souvent visitées par les touristes. La région produit aussi des burnous de laine réputés.

DJERID (Chott El), bassin saumâtre du sud de la Tunisie, situé à l'O. du Djérid. C'est le plus oriental des chotts du Sahara algéro-tunisien ; il est encore appelé le chott El-Kébir et s'étire en longueur par le chott El-Fedjedj jusqu'à 15 kil. de Gabès. La proximité de la mer à l'E. et des chotts Gharsa et Melghir à l'O. donna à Roudaire l'idée (non réalisée) d'utiliser cette nappe d'eau salée pour la création d'une mer intérieure. Nefta, Tozeur, El-Oudiân sont sur ses rivages.

DJÉRÎR, surnommé **el-Basrî**, poète arabe, né vers la moitié du VIIe siècle de notre ère, mort en 110 ou 116 de l'hégire (728 ou 734 apr. J.-C.). Il fut l'un des principaux poètes de la cour du calife Abd el-Melik.

DJERME [*djèrm'*] n. f. Petit bâtiment qui navigue sur la côte d'Alexandrie et sur le Nil.

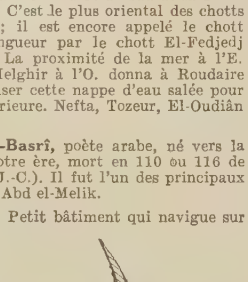
Djerme d'Alexandrie.

DJESSELMIRE. Géogr. V. JAISALMIR.

DJESSORE. Géogr. V. JESSORE.

DJÉVAT ou **DJÉBAT**, ville de la République soviétique d'Azerbaïdjan R. S. F. R., prov. de Bakou, sur le Koûr ; 3.500 hab.

DJEZIA [*djé*] n. f. Mot désignant, au Maroc, la capitation imposée autrefois aux juifs des villes et qui pouvait s'élever jusqu'à 10 p. 100 du revenu. || Les Bédouins et même les chefs des villes désignent par ce mot la somme que l'on fait payer à tous les voyageurs, même aux musulmans.

DJÉZIRÈH [*rè*] (**AL**) [en arabe : *l'île*], contrée de l'Asie antérieure, en Irak sous mandat britannique, entre l'Euphrate et le Tigre à l'O. et à l'E., couvrant les parties septentrionale et centrale de l'ancienne Mésopotamie. Montagneuse et habitée par des Turcomènes au N., aux confins du plateau d'Arménie, cette contrée n'est, au S., qu'une immense plaine désertique parcourue par des pasteurs arabes.

DJÉZIRÈH IBN-OMAR, ville de la Turquie, vilayet de Mardin, limitrophe du « bec de canard » du territoire syrien sous mandat français, sur le Tigre ; 15.000 hab. Commerce de transit, de légumes et de fruits sur Mossoul. Au moyen âge, siège de la dynastie locale des Atabeks.

DJEZZAR (le Boucher), surnom d'Ahmed pacha, gouverneur de Saint-Jean-d'Acre, né en Bosnie de parents chrétiens vers 1735, mort en 1804. Obligé de s'expatrier à la suite d'un meurtre, il se convertit à l'islamisme au Caire, devint l'instrument d'Ali bey, chef des mameluks, qui l'employa à assassiner ses ennemis, s'enfuit en Syrie où il entra au service des émirs druses, et fut nommé par le sultan pacha d'Acre. Soutenu par l'amiral anglais Sidney Smith et l'émigré Philippoteaux, il défendit la ville contre Bonaparte qui dut lever le siège (21 mai 1799).

DJIBLET. V. DJEBEIL.

DJIBOUTI, ville et port français de l'Afrique orientale, sur le golfe d'Aden, capitale de la colonie de la Côte française des Somalis ; 16.000 hab. Excellente rade. Tête de ligne du chemin de fer d'Addis-Abeba en Ethiopie (783 kil.). Commerce actif, surtout de ou pour l'Ethiopie, dont Djibouti est le débouché sur la mer des Indes.

DJIBRAÏL, DJABRAÏL ou **DJIBRIL**, noms que porte dans le Coran l'archange Gabriel, chargé par Allah (Dieu) de porter ses messages à Mahomet.

DJICH n. m. Dans l'Afrique du Nord, troupe de partisans : *Un* DJICH *a attaqué la caravane.*

DJIDJELLI, comm. et port d'Algérie, départ. de Constantine, arrond. de Bougie, en Petite Kabylie, sur le littoral de la Méditerranée ; 11.480 hab. Exportation de lièges, d'ébauchons de pipes en racines de bruyère, de vins et de conserves de sardines. C'est l'ancienne *Igilgilis* des Romains ; prise par le duc de Beaufort en 1664. — La comm. mixte du même nom a 39.530 hab.

DJIERJINSKI (Félix), chef bolchevik de Russie, né à Wilno en 1877, mort à Moscou en 1926. Polonais d'origine, il fit ses études à Wilno, où il s'affilia au parti social-démocrate de Pologne russe et de Lituanie, ce qui lui valut d'être déporté en Sibérie en 1897. Il était à la prison centrale de Moscou quand la révolution de février 1917 lui rendit la liberté. Dès la constitution du gouvernement soviétique, Lénine le chargea d'organiser et de présider la « Commission extraordinaire panrusse » connue sous le nom de *Tchéka*. Il y fit preuve d'une cruauté impitoyable, et le nombre de ses victimes est évalué à plus de 1.200.000. Il assuma, en même temps, la charge de commissaire à l'intérieur (1919), et celle de commissaire des communications (1921). Il était, en dernier lieu, président du Conseil supérieur de l'économie publique. Pour honorer sa mémoire, le nom de la ville de *Kamiensk* (gouv. d'Ekaterinoslav) a été remplacé par celui de *Djerjinsk*. Il a laissé des volumes de prose et de vers.

DJIGHITE n. m. Cavalier cosaque.

DJIGHITOFKA n. f. Exercice national des Cosaques, consistant en une sorte de voltige équestre assez analogue à la *fantasia* des Arabes. (Le mot et la chose sont d'origine tatare.)

Djigoku, nom japonais de l'enfer où règne le dieu Emma (ou Emma-ô, en sanskrit Yâma-râja).

DJIHÂD n. m. (de l'arabe *djihâd*, effort). Guerre sainte que tous les musulmans doivent faire sans cesse contre les infidèles. (Le *dar-el-djihâd* ou théâtre de la guerre sainte comprend les confins et les places frontières des pays musulmans.)

DJIHAN n. m. Mot persan qui signifie *monde*, et qui entre dans la composition de plusieurs noms propres musulmans ; par ex. : *Djihânârâ* « Celle qui orne le monde ». (On l'écrit plus correctement DJAHAN.)

DJIHANGIR. Biogr. V. DJAHANGIR.

DJILVETI n. m. Ordre de derviches, fondé à Brousse, vers la fin du XVIe siècle, par Pir Ouftadé Mohammed *Djilveti*. (Le nom de djilveti dérive de *djilvet*, qui désigne la manifestation de la divinité à l'initié.)

DJIM. Biogr. V. DJEM.

DJIMMA ou **DJIMMA-KARAÏ**, région montagneuse de l'Ethiopie méridionale, au N. du Kaffa, peuplée par des Gallas.

Djin, mot japonais (du chinois *chen*) qui figure dans le nom d'un grand nombre de divinités.

DJINGIZ KHAN. Biogr. V. GENGIS KHAN.

DJINN n. m. Nom que les Arabes donnent à toute une catégorie d'êtres surnaturels.
— ENCYCL. Il y a des *djinns* bienfaisants et des *djinns* malfaisants. Ils correspondent aux kobolds, gobelins et gnomes des légendes occidentales.

Djirga (la). En Afghanistan, Assemblée de notables, sorte d'états généraux.

DJIZGUI [*ghî*] n. m. Outil tranchant dont les Turcs se servent pour inciser les capsules du pavot, en vue de la récolte du latex.

Djôdo ou **Djodoshû**, nom d'une secte bouddhique du Japon. (Elle fut fondée au XIIe siècle par le bonze Genku. Elle repose sur la croyance au paradis d'Amita ou Terre pure.)

DJODPOUR. Géogr. V. JODHPUR.

DJÔF, groupe d'oasis de l'Arabie septentrionale, dépendance du Nedjd, situé au sud du plateau triangulaire de la Shamiyé ou Hamad, aux confins nord-ouest du Nefoûd, sur le territoire des nomades Anaza ou Anézé. Djôf-al-Amr (7.000 hab.) et Sakâka (8.000 hab.) en sont les principaux centres. Annexé par les Wahabites en 1923.

DJOFRA (EL), oasis du Sahara septentrional, au nord du Fezzan, dépendance de la Libye italienne, sur la route des caravanes entre Tripoli, Mourzouk et le Soudan central ; 6.000 hab. environ.

DJOHORE. Géogr. V. JOHORE.

DJOKJAKARTA ou **DJOKJOKARTA**, ville de l'île de Java (Indes néerlandaises), à quelque distance de la côte méridionale ; 136.650 hab. Ch.-lieu de résidence. Cette ville, reliée par voie ferrée à Batavia (420 kil.), est la résidence d'un sultan indigène, dont les Etats formèrent naguère avec celui de Soerakarta le puissant royaume indigène de Mataram. — La *résidence de Djokjakarta* a 1.283.000 hab.

DJOLOF. Ethnogr. V. OUOLOF.

DJONEID (Abou'l-Kasim), soufi, né à Bagdad, mort dans cette ville en 910. Il était fils d'un souffleur en verre, ce qui lui fit donner les surnoms de *Kavarizzi* et de *Zedjadj* ; il commença par travailler à la fabrication des étoffes, puis il étudia à fond la jurisprudence et la théologie, et écrivit cent quatre-vingt-trois ouvrages. Il avait fait trente fois, à pied, le pèlerinage de La Mecque.

DJORDJANI (Ali ben-Mohammed al-Saiyid al-Sharif), littérateur musulman, né près d'Asterabad en 1339 de notre ère, mort à Chiraz en 1413. Il était professeur à Chiraz en 1378. Quand Tamerlan se fut emparé de cette ville, Djordjani se rendit à Samarkand, où il vécut dans l'intimité du conquérant. Son principal ouvrage, *Taarifat* (*Définitions*), dictionnaire des termes techniques des sciences musulmanes, a été publié par Fluegel, à Leipzig, en 1845.

DJORDJITCH (Ignace) [en ital. **Giorgi**], bénédictin, poète et historien ragusain, né en 1675, mort en 1736. Il fut le poète le plus marquant de son temps à Raguse, avec des œuvres telles que : *Uzdasi Mandaljene pokornice* (1728), *Saltjer slovinski* (1728), *Marunko a Pavica*, etc. Il a laissé aussi des écrits en italien et en latin : *Ricerche anticritiche, Rerum illyricarum seu Illyrici historia, Vitæ et carmina nonnullorum illustrium civium Rhacusanorum*, etc.

DJOUBA ou **DIOUBA** ou **GIUBA**, fleuve de l'Afrique orientale, dont les sources, les *ouebbi*, sortent des pentes méridionales du plateau d'Ethiopie. Il arrose en aval de Dolo la Somalie italienne, séparant de la Somalie même le pays d'Outre-Djouba (v. ce mot), passe à Bardera et finit dans l'océan Indien, au N. de Kismayou.

DJOUBAN ou **TCHOUBAN**, général mongol, né dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mort en 1323. Il appartenait à la tribu turque des Youldouz, et il acquit un rang élevé à la cour d'Oldjaïtou ; le fils de celui-ci, Abou-Saïd, le conserva comme ministre tout-puissant (1316). En 1322, l'un des fils de Djouban s'étant montré insolent fut condamné à mort ainsi que son père qui se révolta, mais fut assassiné par le prince d'Hérat, Ghiysth-ed-Din.

DJOUHER ou **DJAUHER-AFITABDJI**, historien persan qui était *âftâbdji* (porte-aiguière) à la cour du grand-mogol Houmayoun. Il a écrit une histoire de son maître sous le titre de *Tezkiret-al-Wakiat*, traduite en anglais par le major Ch. Stewart.

DJOULFA, villes de l'U. R. S. S. et de Perse. La première se trouve en Transcaucasie, dans la République autonome de Nakhitchevan (rattachée à la République d'Azerbaïdjan), sur l'Aras ; c'est une ville ancienne, dépeuplée par Chah-Abbas en 1605. Alors, par un groupe de ses habitants dispersés, fut fondée en Irak-Adjemi, sur le Zendeh-Roud, la Djoulfa de Perse (3.000 hab.), qui fut jadis très prospère, mais est déchue.

DJOUMAYA (**ESKI-**), ville de Bulgarie (district de Choumla), au milieu de grandes plaines agricoles ; 10.530 hab. Foire annuelle célèbre.

DJOUMNA, DJEMNA ou **DJUMNA** (en angl. **Jumna**), rivière de l'Inde septentrionale, principal affluent du Gange dans son cours supérieur et moyen. Formée de deux branches qui descendent du versant sud de l'Himalaya occidental, elle traverse les monts Sivalik, se divise en plusieurs branches dont la principale passe à Delhi et arrose la plaine du Doab. A Agra, elle devient navigable aux vapeurs, puis, grossie à gauche du Tchambal, qui lui apporte les eaux du Radjpoutana oriental et du Malva, et de la Betva, ses deux principaux affluents, elle se jette dans le Gange (rive droite) à Allahabad. Son cours est sensiblement plus long que celui du Gange jusqu'à Allahabad (1.375 kil. contre 1.050), mais le volume des eaux de la Djoumna est inférieur à celui des eaux du Gange. Grande est l'importance économique de la Djoumna, qui joint le Pendjab au Bengale ; c'est en particulier la voie principale du coton dans l'Hindoustan du Nord.

DJOUNAGHAR. Géogr. V. JUNAGARH.

DJOUWAÏNI (Ala Eddin **Ata Melik**), homme d'Etat et historien persan du XIIIe siècle. Son principal ouvrage *Tarikh-i Djihan Kouchaï*, ou « Histoire du conquérant du monde » contient l'histoire des conquêtes mongoles.

DJUICHIMEN KWANZEON, nom japonais de la divinité *Kwannon* (*Kwanzeon-Dai-Bosatsu*), la déesse de la grâce bouddhique, quand on la représente avec onze visages.

DJURDJURA, DJURJURA ou **JURJURA**, chaîne montagneuse et abrupte de l'Algérie centrale, qui, vers le S. (vallée de l'oued Soummam), forme comme la corniche du massif de la Grande-Kabylie. Elle a l'aspect d'un arc long de 50 kil. environ, dont la concavité regarde la mer et où l'altitude atteint souvent 2.000 m. (Heidzer, 2.123 m. ; Akouker, 2.305 m. ; Lalla-Khedidja, 2.308 m.). Aussi la neige y séjourne-t-elle jusqu'en juin, et la chaîne est-elle difficile à franchir. Sur ses pentes, où existent des forêts de cèdres et de chênes, on élève le mouton et la chèvre ; les vallées où poussent figuiers et oliviers sont peuplées de nombreux villages.

DJURDJURA, comm. mixte d'Algérie, départ. d'Alger, arrond. de Tizi-Ouzou, sur le versant nord du Djurdjura, dans le bassin de l'oued Sebaou ; 77.450 hab.

DJUVARA (Trauḍafil), écrivain et diplomate roumain, né à Bucarest en 1856. Secrétaire général au ministère des affaires étrangères en 1887, il fut envoyé, en 1896, comme ministre plénipotentiaire à Constantinople. Il a publié *Istria, Dalmatia* (1880) ; *Coarde sparte* (Cordes brisées), poésies (1884) ; *Essai sur la littérature roumaine* (1893).

DJUVARA (Alexandre), publiciste et homme politique roumain, né à Bucarest en 1858. Il fonda à Bucarest le journal *l'Etoile roumaine*. Elu député, il fut nommé ministre de la justice en 1897. On a de lui : *Idealism si Realism* (1883) ; *la Russie et la Crise bulgare* (1886) ; *Discours parlementaires* ; etc.

DKAR-RTSIS [*kar-tsis*], « Mathématiques blanches » nom donné, au Tibet, à la science astronomique apportée de l'Inde, par opposition à celle venue de la Chine et qui est appelée *Nag-rtsis*, « Mathématiques noires ». (Cette astronomie n'a point d'autre utilisation que l'astrologie fort cultivée au Tibet.)

dl, abréviation de *décilitre*.

DLASCHKOWITZ, mine de grenat, située à 60 kil. e au N.-O. de Prague, en Bohême. (Outre le grenat de très

belle qualité qu'elle produit, on y trouve encore des tourmalines, des chrysolithes, et aussi du zirconium.)

Dlubnia, rivière de Pologne, affl. de gauche de la Vistule ; elle prend sa source dans le district d'Olkusz et coule dans la direction du S. ; 45 kilom.

Dlugosz (Jean) [en lat. **Longinus**], historien polonais, né à Brzeznica en 1415, mort à Cracovie en 1480. Entré dans les ordres, il devint chanoine de Cracovie et de Sandomir, archevêque de Lvov, et fut chargé par Casimir IV de diverses missions diplomatiques. Il laissa en manuscrits beaucoup d'ouvrages latins et polonais, parmi lesquels une *Histoire de Pologne*, d'un prix inestimable.

dm, abrév. de *décimètre*. (On écrit dm^2 pour *décimètre carré*, et dm^3 pour *décimètre cube*.)

D. M. Sigle qui est l'abréviation de Dis manibus (v. ce mot).

D. M. A. Abréviation de la formule latine Dolus malus abesto (v. ce mot).

Dmétor. Myth. gr. Fils de Jasos, roi de Chypre, dans Homère.

Dmitri ou **Dimitri** (lat. *Demetrius*), nom qu'ont porté plusieurs grands princes de Russie, dont les plus connus sont : Dmitri Ier *Alexandrovitch*, qui régna de 1276 à 1294 ; son règne se passa dans les guerres civiles ; détrôné par son frère, il se fit moine ; — Dmitri II *Mikaïlovitch* ou *Dmitri de Tver*, qui régna de 1322 à 1325 ; ayant tué Georges, prince de Moscou, il fut supplicié par ordre du khan ; — Dmitri III *Constantinovitch*, ou *Dmitri de Sousdal*, qui régna de 1359 à 1362 ; après de longues luttes, il dut céder le trône à Ivanovitch Dmitri ; — Dmitri IV *Ivanovitch*, né en 1349, mort en 1389 ; il monta sur le trône en 1362 ; il est surtout fameux par la lutte qu'il entreprit contre le grand khan tatar, suzerain des Russes ; il gagna contre lui la bataille de Koulikovo (1380) ; mais, en 1382, les Tatars reprenaient l'offensive et s'emparaient de Moscou ; Dmitri se soumit, consentant à payer tribut ; — Dmitri *Ivanovitch*, tsarévitch russe, dernier descendant de la race de Rurik, né en 1581, mort en 1591, assassiné, croit-on, par le régent Boris Godounov ; il a été placé par l'Eglise russe au nombre de ses martyrs.

Dmitri Samozvanets (ou *Faux Démétrius*), nom donné à plusieurs aventuriers qui, au commencement du XVIIe siècle, se firent passer pour fils du tsar moscovite Ivan IV. Le plus célèbre parut en Pologne, en 1603 ; avec la complicité tacite du roi Sigismond III et l'aide de la noblesse polonaise, il organisa une expédition, entra à Moscou, y fut reconnu pour le tsarévitch et couronné peu après (1605). Mais il s'attira l'inimitié des Russes, dont il paraissait mépriser la race et les coutumes. Les mécontents ayant suscité une révolte, il fut massacré avec un grand nombre de Polonais (1606). — Parmi les autres *Faux Démétrius*, on cite : Petrouchka Samozvanets qui fut pris et mis à mort, André Nagii, et le diacre Sidore, qui se firent passer pour Dmitri Samozvanets.

Dmitri de Rostov, ou **Touptala** (Danilo), ecclésiastique et écrivain ukrainien, né dans la région de Kiev en 1651, mort en 1709. Issu d'une noble famille cosaque, il étudia à l'académie de Kiev et fut évêque de Rostov et de Jaroslav. Il écrivit des cantiques et des ouvrages spirituels : *la Médication de l'âme, la Consolation de l'homme*. Pierre le Grand eut recours à lui pour combattre les sectes hostiles à l'Etat, et il attaqua les protestants dans l'ouvrage intitulé *la Pierre de la foi*. Il composa des drames religieux qui furent longtemps populaires, et une compilation de vies de saints connue sous le nom de *Tchéti-Minéï* (Années ecclésiastiques).

Dmitriev (Ivan Ivanovitch), poète et homme d'Etat russe, né dans le gouvernement de Simbirsk en 1760, mort à Moscou en 1837. Sénateur, puis conseiller privé sous Paul Ier, il reçut d'Alexandre Ier le portefeuille de la justice. Il a laissé des mémoires, des poésies diverses, un poème intitulé *Yermak* (la Foire), des chansons devenues populaires, et surtout des apologues, dans lesquels il a imité La Fontaine.

Dmitriev (Radko), général russe, d'origine bulgare, né à Grodez en 1859. Il commanda la 3e armée russe en 1914-1915, prit Przemysl et fut chargé de défendre le front Riga-Dunamunde. Il aurait été assassiné par les bolcheviks en 1919.

Dmitrievsky (Ivan Afanasievitch), acteur et écrivain russe, né à Iaroslav en 1734, mort en 1821. Il fit partie de la première troupe dramatique russe organisée par son compatriote Volkov. Il professa à l'Institut Smolny fondé par Catherine II, et fut membre de l'Académie russe. Il a publié des œuvres dramatiques traduites ou adaptées, un éloge de Soumarokov, et a écrit une histoire du théâtre russe, dont l'original est perdu.

Dmitrov, ville de la R. S. F. S. R. (gouv. de Moscou), sur la Yakhroma, affluent de la Sestra ; 6.000 hab. Ch.-lieu de district. Fabriques de draps ; corroiries, tanneries.

Dmitrovsk, ville de la R. S. F. S. R. (gouv. d'Orel), sur la Neroussa, affluent de la Desna ; 5.075 hab. Ch.-lieu de district. Cuirs.

Dmochowski (François-Xavier), littérateur polonais, né dans la Podlachie en 1762, mort à Varsovie en 1808. Il voyagea, après le dernier partage de la Pologne, en Italie et en France. Après son retour à Varsovie, il fut l'un des fondateurs de la Société des amis des sciences. Chef de l'école classique, il a traduit en polonais l'*Iliade*, l'*Odyssée*, l'*Enéide*, des ouvrages anglais et français, et composé un *Art poétique*.

Dmochowski (François-de-Sales), littérateur et publiciste polonais, fils du précédent, né et mort à Varsovie (1801-1872). Il donna de nombreuses traductions de romans étrangers, et publia, entre autres ouvrages : *l'Institutrice* (1857) ; *la Malédiction d'une mère* (1857) ; *Contes satiriques en vers* (1858) ; *les Questions publiques et industrielles de l'époque* (1858) ; *les Voies nouvelles* (1858).

Dmowski (Roman), homme politique et publiciste polonais, né à Varsovie en 1863. Après avoir étudié à l'étranger, il fut, vers 1890, un des fondateurs du parti « national-démocrate », qui joua, surtout à partir de 1897, un rôle important dans la vie politique du pays, avec un programme modéré et des tendances antisémites accusées. Dmowski présida le club polonais à la première et à la seconde Douma de Saint-Pétersbourg. En août 1917, il créa à Paris un « Comité national polonais » pour collaborer avec les Alliés. Au nom du nouvel Etat polonais, il signa en 1919 le traité de Versailles avec Paderewski. Pendant quelques semaines, du 27 octobre au 14 décembre 1923, il fut ministre des affaires étrangères. Il a fondé en 1926 une nouvelle organisation, « le camp de la Grande-Pologne ». On lui doit, outre de nombreux articles de journaux, des ouvrages politiques tels que : *les Idées de la Pologne moderne* (1904), *l'Allemagne, la Russie et la Question polonaise* (1909), *Comment la Pologne a été rétablie* (1924), *la Politique polonaise et la Reconstitution de l'Etat* (1925), *l'Angleterre d'après-guerre et sa politique* (1926).

Dmyal-Ba et **Dmyal-Khams** (« Région de tortures »), noms que donnent les Tibétains à leur enfer, situé au-dessous du monde terrestre. V. enfer bouddhique.

D. N., dans l'antiquité chrétienne et au moyen âge, est l'abrév. de *Dominus noster*. || Sous l'Empire romain, abrév. de *Dominus natus* (Seigneur né), titre pris par des empereurs romains sur leurs monnaies. || **A. D. N. J. C.**, *L'An de Notre-Seigneur Jésus-Christ*.

— Encycl. Le plus ancien exemple de **D. N.** (*Dominus natus*) est une monnaie d'Aurélien (*Deo et Domino nato Aureliano Aug.*), frappée à Serdica, capitale de la province de Dacie érigée par cet empereur, ce qui explique qu'il s'y soit fait rendre un culte.

Dniéper ou **Dniepr**, fleuve de la plaine russe, sorti du plateau de Valdaï ; il affecte une direction générale N.-S. avec de grands écarts, surtout dans sa partie méridionale. Dès Smolensk, il commence à être navigable ; en aval de Mohilev, il se grossit à droite du Drout, de la Bérésina, puis du Pripet qui lui apporte les eaux des marais de Pinsk, et reçoit à gauche la Desna en face de Kiev. Il s'infléchit alors vers le S.-E. à travers une région très fertile, où il reçoit, sur sa rive gauche, de nombreux affluents, dont le dernier est la Samara ; puis, après s'être (à Iekaterinoslav) tourné droit au S., et avoir franchi jusqu'à Alexandrovsk une succession de rapides, il se dirige vers le S.-O., capte (à gauche) les eaux de l'Ingoulets, traverse Kherson et finit dans la mer Noire par un *liman* ou estuaire d'eau saumâtre encombré de sables d'alluvions. Cours, 2.150 kil. C'est le *Borysthène* des anciens.

Dniepropetrovsk. V. Iekaterinoslav.

Dniéster ou **Dniestr**, fleuve de l'Europe occidentale, qui naît en Pologne et sert de frontière entre la Roumanie et la Russie soviétique. Il sort du versant nord des Karpates en Galicie, arrose Sambor où il quitte la montagne, reçoit le Seret sur sa rive gauche et, au moment où il se grossit du Zbrucz, quitte le territoire polonais, qu'il sépare déjà de la Roumanie depuis le confluent du Seret, pour isoler la Bessarabie roumaine de la Podolie russe. Il arrose alors Khotin, Mohilev, Soroki, Bendery, Tiraspol, et finit dans la mer Noire par un long liman sur lequel se font face Akkerman et Ovidiopol. Le Dniéster, le *Nistru* des Roumains, a un cours de 1.380 kil.

d°, abréviation de *dito*.

Do n. m. (de l'ital. *do* syllabe sans signification, choisie, à cause de sa sonorité, pour remplacer la syllabe *ut* dans la solfiation). Première note de la gamme. V. ut.

Doab (*les deux eaux*, en sanskrit), dénomination, dans l'Inde du Nord, de toute région située entre deux cours d'eau voisins et d'une façon générale parallèles. Ainsi, le Pendjab est découpé par l'Indus et ses quatre tributaires (Djelam, Tchinab, Ravi, Sutledje) en quatre doabs. — C'est un autre doab ou *Mésopotamie* que bornent, plus à l'E., Djoumara et Gange.

Doanga n. f. Petite pirogue du Gange, à fond plat.

Doara (Buso de), capitaine italien du parti gibelin, né près de Crémone, mort vers 1269. Podestat de Crémone sous Frédéric II ; après la mort de cet empereur, de concert avec Pelavicino de Plaisance, il combattit le tyran Ezzelin de Padoue, contre lequel le pape Alexandre IV avait prêché la croisade ; il le battit, et le tua à Cassano (1259).

Doazit, comm. des Landes, arrond. et à 11 kil. de Saint-Sever, dans la Chalosse ; 1.175 hab. Patrie du chimiste Darcet.

Dobchinsky (Paul), ethnographe slovaque, né en 1828, mort en 1885. Il se plaça au premier rang des folkloristes de son pays par ses recueils : *Contes slovaques* (1858-1861 ; réédités en 1895-1898) et *Contes populaires slovaques* (1880-1883).

Dobczyce [*dop-tchi-tsé*], ville de Pologne (palatinat de Cracovie, distr. de Wieliczka), sur la Raba, affluent de la Vistule ; 4.250 hab. Poterie, draperie, vannerie.

Dobell (Sydney), poète anglais, né à Cranbrook, dans le comté de Kent, en 1824, mort en 1874. Il fit paraître, en 1850, sous le pseudonyme de Sydney Yendys son premier poème : *le Romain*, qui connut un vif succès. *Balder, Ire Partie* fut publié en 1854 ; *les Sonnets sur la guerre* (en collaboration avec Alexandre Smith) parurent en 1855, et *l'Angleterre en temps de guerre*, l'année suivante. Le poète vécut ses dernières années en Suisse, à Cannes ou en Italie, où l'exilait sa santé précaire. Ses poèmes montrent de l'imagination et un style brillant ; mais ils tombent parfois dans la grandiloquence caractéristique de l'école « spasmodique » à laquelle il appartenait.

Doberan ou **Bad-Doberan**, ville d'Allemagne (Mecklembourg-Schwerin) ; 5.350 hab. Bains ferrugineux très fréquentés. Petit centre industriel (fonderies). Ancienne résidence d'été des grands-ducs.

Dobermann.

Dobermann n. m. (mot allem.). Chien d'origine allemande.

— Encycl. Le *dobermann* est un chien de proportions moyennes, solidement bâti et musclé sans lourdeur. Le poil dur est court, bien couché, brillant. Sa robe est noir brillant, marron ou gris-bleu foncé avec marques de feu bien délimitées, nettes et pures, de couleur acajou.

Le *dobermann-pinscher* est une race formée en Allemagne, qui ressemble beaucoup à un petit beauceron à poil ras, sous-poil noir et feu et à courte queue. Sa taille moyenne est de 50 à 60 cm. ; le poids oscille autour de 20 kg. Sa queue est toujours écourtée à $0^m,15$ au maximum. Assez répandu en Allemagne, il y est utilisé comme chien de garde, de police et destructeur de vermine.

Dobiaschofsky (Franz), peintre d'histoire autrichien, né et mort à Vienne (1818-1867). Elève de Führich et de Kupelwieser à l'académie de Vienne, il fut reçu membre de l'académie dès 1848. Il a fait de la peinture religieuse et de la peinture d'histoire. Il est l'auteur du *Miracle des roses et de sainte Elisabeth* (église Sainte-Elisabeth de Vienne), de *Faust et Marguerite* (1849) [musée de Vienne] ; de fresques dans l'église de Lerchenfeld et d'autres dans l'escalier du Grand-Opéra de Vienne.

Doblado (Manuel), homme d'Etat et général mexicain, né à Mexico en 1812, mort à New-York en 1865. Avocat, puis gouverneur de l'Etat de Guanajuato. Juarez le prit pour ministre des affaires étrangères (1861). En cette qualité, il négocia avec l'Angleterre, l'Espagne et la France, et signa la convention du 19 février 1862. La France n'étant pas satisfaite, la guerre éclata. Doblado prit le commandement de l'armée, mais subit un grave échec en juin 1864. Considérant la cause nationale comme perdue, il quitta le Mexique.

Dobner (Félix-Jacob), en religion **Gelase de Sainte-Catherine**, historien tchèque, né et mort à Prague (1719-1790). Il entra dans la congrégation des piaristes et reçut de Marie-Thérèse le titre de « historiographe impérial et royal ». Il écrivit, sur l'histoire de la Bohême, des ouvrages précieux : *Wenceslaï Hagek Liboczan annales Bohemorum* (1672-1782) ; *Monumenta historica nusquam antea edita* (1764-1786) ; *Histoire du prince morave Ulrich et de la famille bohême des Théobalde* (1787) ; etc.

Dobra, ville de Pologne (palatinat de Lodz, distr. de Turek) ; 3.060 hab.

Dobrao n. m. Numism. Doublon (nom de deux anciennes monnaies d'or portugaises valant, l'une 166 fr. 17 c., l'autre 90 fr. 25 c.).

Dobriansky (Antoine), ecclésiastique et écrivain ruthène de Galicie, né dans le diocèse de Przemysl en 1810, mort en 1877. Après des études à Vienne, il fut prêtre uniate, chanoine et député à la Diète de Galicie. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement au réveil national des Ruthènes en écrivant dans leur langue, et non plus en polonais, des monographies historiques et des ouvrages religieux tels que : *Vie des saints, Explication de la sainte liturgie*, etc.

Dobriansky (Adolphe), homme politique ruthène, né dans le diocèse de Brasso (Hongrie) en 1817, mort à Innsbrück en 1901. Il fut député au Parlement magyar et occupa de hautes fonctions en Hongrie et à Vienne. Il se rendit célèbre par sa propagande russophile dans les milieux ruthènes de Hongrie et de Galicie, en affirmant l'identité ethnique des Grands-Russes et des « Petits-Russiens ». Un procès retentissant lui fut intenté en 1882. Traduit devant la cour d'assises de Lvov pour haute trahison, en même temps que sa fille, Olga Hrabar, et un prêtre uniate, Ivan Naoumovitch, il fut acquitté.

Dobritch. Géogr. V. Bazargic.

Dobrizhoffer (Martin), missionnaire autrichien, né à Graz (Styrie) en 1717, mort à Vienne en 1791. Jésuite en 1736, il évangélisa (1748-1767) les Abipons et les Guaranis du Paraguay. Il fit paraître, à Vienne (1784), une *Historia de Abiponibus*, précieuse par les détails qu'il donne sur ces peuples et sur les « réductions » des jésuites.

Dobrogea ou **Dobroudja**, partie de la Roumanie, comprise entre la mer Noire et le Danube inférieur. C'est un plateau marécageux et insalubre, dominant les terres plates et noyées au milieu desquelles courent les bras du Danube d'abord du S. au N., puis d'O. en E., et les longues lagunes littorales de la mer Noire. Cernavoda et Tulcea sur le Danube, Constantsa sur la mer Noire, sont les principales villes de la Dobrogea, dont la population très bigarrée est composée de Tatars Nogaïs, de Turcs, de Russes dits *Lipovans*, de Polonais, d'Allemands et surtout de Roumains, et que traverse de part en part un chemin de fer entre Cernavoda et Constantsa.

Histoire. — Depuis l'an 29 av. notre ère, la Dobrogea fit partie de la province romaine de Mésie ; la réorganisation de Dioclétien et de Constantin Ier en fit la *Scythia minor*. Pendant les migrations, elle fut d'abord soumise aux Goths, au VIIe siècle aux Slaves, en 679 aux Bulgares, de 971 à 1186 à l'Empire d'Orient, de 1186 à 1396 de nouveau aux Bulgares, et de 1396 à 1878 à la Turquie. Le traité russo-turc de San-Stefano (3 mars 1878), qui reconnut l'indépendance de la Roumanie, attribua à celle-ci la Dobrogea, en échange de la partie méridionale de la Bessarabie, qu'elle avait reçue au traité de Paris (1856) et qu'elle dut rétrocéder à la Russie. Malgré les protestations véhémentes de la Roumanie, le traité de Berlin, en juillet, ratifia cet échange. A la suite des guerres balkaniques de 1912-1913, la Dobrogea roumaine s'enrichit de la partie méridionale, appartenant à la Bulgarie (traité de Bucarest). Pendant la Grande Guerre, dès que la Roumanie se fut rangée aux côtés des Alliés (août 1916), une armée germano-bulgare, commandée par Mackensen, envahit la Dobrogea et la conquit en quelques mois. Cédée d'abord à la Bulgarie par la paix de Bucarest (26 mars 1918), la Dobrogea fut restituée par celle-ci à la Roumanie par le traité de Neuilly du 27 novembre 1919.

Dobrohostow [*do-bro-hos-touf*], village de Pologne (palatinat de Lvov, distr. de Drohobycz). Mines de pétrole, avec un puits.

Dobrolioubov (Nicolas-Alexandrovitch), publiciste et critique russe, né à Nijni-Novgorod en 1836, mort en 1861 à Saint-Pétersbourg. Ses études critiques ont exercé une grande influence sur les écrivains russes. Partisan de la liberté individuelle, les nihilistes l'ont considéré, avec Tchernichevski, comme un des initiateurs du mouvement révolutionnaire en Russie.

DOBROMIL, ville de Pologne (palatinat de Lvov), sur la Wyrwa ; environ 4.000 hab. Ch.-lieu de district.

DOBROPOLJÉ [*po-lié*] **PLANINA**, longue croupe du centre de la péninsule des Balkans en Macédoine yougoslave, entourée en grande partie par la Cerna et par un de ses affluents de droite (700 m. au point culminant). La *bataille du Dobropoljé* ou *du Sokol-Dobropoljé*, la *bataille de la Moglenica* des Serbes (15-18 septembre 1918) a permis aux troupes franco-serbes de Franchet d'Esperey de rompre le front bulgare, et marque le début des opérations militaires qui ont obligé la Bulgarie à déposer les armes, le 30 septembre 1918.

Dobropoljé (BATAILLE DU) [15-18 septembre 1918]. En 1918, le front macédonien formait d'O. en E. une ligne sensiblement droite, sur une longueur d'environ 350 km, devant une suite presque continue de hautes montagnes auxquelles s'adossait l'armée bulgare. Dès son arrivée en Orient, le 4 juin 1918, le général Franchet d'Esperey s'était proposé la dislocation de l'ennemi en prononçant une offensive directe par le chemin le plus court, en direction de la vallée du Vardar. Elle devait s'exécuter dans la région particulièrement difficile des massifs montagneux d'une altitude moyenne de 1.800 m. situés à l'E. de la Cerna et dont les principaux sommets étaient le Sokol, le Dobropoljé, le Vétrenik et le point culminant du Kosiak ; région naturellement très forte, fortifiée depuis deux ans, mais que les Bulgares surveillaient moins que les directions de Monastir et du lac Doiran, par où l'offensive alliée paraissait plus probable étant plus logique. L'offensive devait comprendre, comme action principale, l'ouverture de la brèche dans le secteur Sokol-Dobropoljé-Vétrenik, exécutée par les armées serbes renforcées par deux divisions françaises (122e et 17e colonial). Le 15 septembre, à cinq heures du matin, après une préparation d'artillerie de vingt-quatre heures qui, malgré la puissance de ses moyens, n'était pas parvenue à détruire les abris ennemis, creusés dans le roc, le 122e et le 17e colonial et la division serbe de Choumadia s'emparaient de la première position ennemie (Dobropoljé-Vétrenik) sur un front de 15 kilomètres, ayant, malgré une résistance acharnée, fait plus de 3.000 prisonniers et capturé 50 canons. Les jours suivants, la lutte se poursuivait pour la possession des crêtes avec le concours, plus à l'E., du groupement franco-hellénique du général d'Anselme. Le 18, le front bulgare était emporté sur 25 km. de large et une profondeur de 15 km., et la bataille commençait à se transformer en poursuite.

DOBROSLAV, roi de Serbie en 1102. Il succéda à son père Bodine. L'année même de son avènement, il fut détrôné par deux rivaux, jeté en prison et aveuglé.

DOBROTITCH, despote bulgare du XIVe siècle, mort en 1386. Il semble avoir été d'origine koumane. Avec la protection de l'Empire byzantin, il se rendit maître de toute la côte de la mer Noire, de Midia aux bouches du Danube. Sa fille épousa Michel, fils de l'empereur Jean Paléologue. Il eut pour successeur, en 1386, son fils Ivanko, qui mourut en 1390. Après une courte domination de Mircea, voïévode de Valachie, le patrimoine de Dobrotitch — ou *Dobroudja* (la *Dobrogea* roumaine actuelle) — ne tarda pas à tomber au pouvoir des Turcs.

DOBROTOW [*do-bro-touf*], village de Pologne (palatinat de Stanislawow, distr. de Nadworna), sur le Prut. Mine de pétrole, avec un puits.

DOBROTWOR, ville de Pologne (palatinat de Tarnopol, distr. de Kamionka), sur le Bug ; 3.600 hab.

DOBROUDJA. Géogr. V. DOBROGEA.

DOBROVSKY (Joseph), jésuite et philologue slavon, né à Gyarmath (Hongrie) en 1753, mort à Brno (Moravie) en 1829. Il fut un des hommes les plus savants de son temps, et il est considéré comme le patriarche de la slavistique. On lui doit notamment : *Scriptores rerum Bohemicarum* (1783-1784) ; *Histoire de la langue et des littératures anciennes de la Bohême* (1792) ; *Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves* (1823). Son ouvrage le plus célèbre : *Institutiones linguæ slavicæ dialecti veteris* (Vienne, 1822), est la première grammaire vraiment scientifique du vieux-slave.

DOBRUCOWA [*do-brout-so-va*], village de Pologne (palatinat de Cracovie, distr. de Jaslo). Mine de pétrole, avec deux puits.

DOBRZYCA [*dob-jit-sa*], ville de Pologne (palatinat de Posnanie, distr. de Krotoszyn) ; 1.190 hab. Ancien palais des Gorzenski.

DOBRZYN [*dob-jin'*], ville de Pologne (palatinat de Varsovie, distr. de Rypin), sur la Drwenca, affluent de droite de la Vistule ; 4.070 hab. — Ville de Pologne (palatinat de Varsovie, distr. de Lipno), sur la Vistule ; 2.700 hab. Gisements de lignite. Cette dernière ville fut la capitale de la *terre de Dobrzyn*, où Conrad de Mazovie, au XIIIe siècle, établit, pour lutter contre les Prussiens païens, un nouvel ordre militaire, l'*Ordre du Christ* ou des *Frères de Dobrzyn* (v. l'art. suivant).

Dobrzyn (ORDRE DE). Ordre religieux et militaire dont le premier noyau, *les Chevaliers du Christ* ou *Chevaliers de Jésus-Christ*, fut constitué par Christin (moine d'Oliva nommé en 1212 évêque pour les Prussiens) avec les règles de l'Ordre du Glaive de Livonie. Les chevaliers du Christ, qui portaient un manteau blanc à étoile rouge sur la poitrine furent transférés à Dobrzyn par Conrad, duc de Kuïavie et de Mazovie, qui bâtit pour eux le château de cette ville et leur accorda diverses dotations. Ce furent dès lors les *chevaliers de Dobrzyn*, dont l'institution fut élargie en 1228 et confirmée par une bulle de Grégoire IX ; mais, dès 1235, une autre bulle les fondit dans l'ordre Teutonique.

DOBSA (Louis), écrivain dramatique hongrois, né en 1824. Il a cultivé surtout le drame historique. Sa meilleure tragédie est *Ladislas IV*, puissant tableau des débauches d'un jeune roi de Hongrie. Ses comédies, dans le genre de Scribe, ont eu moins de succès.

DOBSCHUTZ (Guillaume-Léopold), général prussien, né en 1763, mort en 1836. Il fit toutes les campagnes contre la France jusqu'en 1807. Ayant repris du service en 1813, il contribua aux défaites de Grossbeeren, Dennewitz et Muhlberg. Il prit d'assaut Wittenberg en 1814, et bloqua Erfurt.

DOBSINA, ville de Tchécoslovaquie (distr. de Levoia), dans les monts Tatra, aux sources de la Slana ; 5.000 hab. Mines de fer, de cuivre et de cobalt ; grotte à stalactites célèbre.

DOBSON (William), peintre anglais, né et mort à Londres (1610-1646). Élève et ami de Van Dyck, il fut présenté par lui à Charles Ier. Il peignit le portrait du monarque, puis celui du prince Robert, du prince de Galles et des principaux courtisans.

DOBSON (Henry-*Austin*), poète et critique anglais, né à Plymouth en 1840, mort à Ealing en 1921. Il a ingénieusement adapté en anglais diverses formes françaises de poésie : rondeau, ballade, villanelle. Il publia en 1873, le recueil de ses premiers vers : *Vignettes rimées et Vers de société. Proverbes en porcelaine* parut en 1877 ; *Idylles du vieux monde* en 1883 ; *Sous le signe de la Lyre*, en 1885. En 1879, il commença de publier ses études critiques sur le XVIIIe siècle : *Vie de Hogarth ; Henry Fielding* (1883) ; *S. Richardson* (1902) ; *Fanny Burney* (1903) ; *Thomas Bewick et ses élèves* (1884) ; *R. Steele* (1886) ; *Goldsmith* (1888) ; *H. Walpole* (1890) ; *Vignettes du XVIIIe siècle* (1892-1896) ; *Un paladin philanthrope* (1897) ; etc. Il a rédigé de multiples articles sur la littérature française, tels que *Quatre Françaises* (1890).

DOBULE n. m. Un des noms vulgaires du *chevesne*.

Doccia (MANUFACTURE DE). Célèbre manufacture de poterie opaque et translucide, fondée en 1735 à Doccia, près de Florence, par le marquis Carlo Ginori, et qui signa en creux : *Ginori*. Doccia imita diverses fabriques italiennes et est particulièrement réputée pour ses ouvrages en relief.

DOCE (RIO), fleuve du Brésil, tributaire de l'Atlantique. Il sort de la serra do Espinhaço dans l'Etat de Minas-Geraes, et arrose ensuite l'Etat de Espirito-Santo où il finit par une barre infranchissable. Cours, 750 km.

DOCÈTE n. m. (gr. *dokétés ;* de *dokein*, paraître). Partisan du docétisme.

DOCÉTIQUE [*tik'*] adj. Se disait de ceux qui professaient le docétisme ; de ce qui les concernait.
— Substantiv. : *Un* DOCÉTIQUE.

DOCÉTISME [*tissm'*] n. m. (rad. *docète*). Hérésie des premiers siècles de l'Eglise, qui consistait à enseigner que Jésus-Christ, n'ayant eu qu'un semblant de chair, était né, avait souffert et était mort seulement en apparence.
— ENCYCL. Les origines du *docétisme* sont assez obscures, mais elles remontent encore à l'âge apostolique. Au début du IIe siècle, saint Ignace d'Antioche le combat vivement. Les gnostiques du IIe et du IIIe siècles, en particulier les valentiniens, le reprennent, par haine pour la matière impure de ce monde. Après le IIIe siècle, le docétisme disparaît presque entièrement, pour renaître au VIe siècle dans certaines sectes monophysites. La réfutation de ce système tient une grande place dans la littérature chrétienne des trois premiers siècles.

DOCHE (Joseph-Denis), musicien français, né à Paris en 1766, mort à Soissons en 1825. Il devint chef d'orchestre du Vaudeville et écrivit de nombreux airs charmants pour les pièces nouvelles de ce théâtre. Il en publia plusieurs recueils sous le titre de *la Musette du Vaudeville*. Il fit représenter deux petits opéras-comiques : *les Deux sentinelles* (1803), et *Point de bruit* (1804), et exécuter plusieurs messes à grand orchestre.

DOCHE (Alexandre-Pierre-Joseph), musicien français, fils du précédent, né à Paris en 1799, mort à Saint-Pétersbourg en 1849. Il devint chef d'orchestre au Vaudeville, en 1823, et composa pour ce théâtre des airs qu'on trouve dans *la Clef du Caveau*. Il fit exécuter, en 1844, une messe solennelle pour l'inauguration de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Il écrivit aussi pour l'Opéra-Comique deux petits ouvrages en un acte : *le Veuf du Malabar* (1846), et *Aliz*. En 1848, il alla prendre, à Saint-Pétersbourg, la direction de l'orchestre du Théâtre français.

DOCHE (Marie-Charlotte-Eugénie DE PLUNKETT, dame), actrice française, femme du précédent, née à Bruxelles en 1821, morte à Paris en 1900. Elle débuta en 1838 au Vaudeville, sous le nom d'EUGÉNIE FLEURY, et, en 1839, épousa Doche, dont elle se sépara bientôt. En 1852, elle créa, au Vaudeville, avec un éclatant succès, *la Dame aux camélias*, de Dumas fils, dont elle semblait être la vivante incarnation. Elle parut successivement à l'Ambigu, à la Gaîté, à la Porte-Saint-Martin, à l'Odéon, etc.

DOCHIER (Jean-Baptiste), jurisconsulte et historiographe français, né et mort à Romans (Drôme) (1742-1828). En 1791, il alla siéger à l'Assemblée législative, et fut ensuite membre de la Cour de cassation jusqu'en 1795. On a de lui plusieurs ouvrages : *Recherches historiques sur la taille en Dauphiné* (1783) ; *Mémoires sur les corvées en Dauphiné* (1787) ; *Mémoires sur la ville de Romans* (1812) ; *Recherches sur l'impôt foncier en Dauphiné* (1817) ; etc.

DOCHMIAQUE [*dok-mi-ak'*] adj. Se dit de vers grecs, rares dans la comédie, fréquents dans la tragédie, où le dochmius est employé, soit seul, soit associé à des iambes ou à des crétiques.
— *Substantiv.* et au masc. Vers dochmiaque : *Un* DOCHMIAQUE.

DOCHMIUS [*dok-mi-uss*] n. m. (gr. *dokhmios*). Métriq. anc. Pied ou plutôt mesure à trois temps composé d'une brève, de deux longues, d'une brève et d'une longue.

DOCILE adj. (lat. *docilis ;* de *docere*, enseigner). Disposé à se laisser instruire : *Esprit* DOCILE *aux leçons. Quel esprit avez-vous trouvé plus* DOCILE ? (Bossuet.) || *Par extens.* Disposé à se laisser conduire, diriger : *Enfant* DOCILE. *Cheval* DOCILE *au frein. Bœuf* DOCILE *au joug.*
— *Fig.* Qu'on manie aisément, qui se prête à : *Des arbres* DOCILES *à la serpe du jardinier. Rime* DOCILE.
— GRAMM. C'est une faute de dire : *Un enfant* DOCILE *à ses parents.* (On n'est point *docile* aux personnes, mais à des volontés, à des ordres reçus.)
— *Substantiv.* et au masc. : *Le* DOCILE *et le faible sont susceptibles d'impressions.* (La Bruyère.)
— SYN. **Docile, flexible, souple.** On est *docile* quand on cède à la voix d'un maître qui instruit, quand on obéit avec la conviction que l'ordre donné est raisonnable. Un esprit *flexible* plie sous la volonté des autres. *Flexible* c'est ce qu'on peut ployer, courber sans résistance ; *souple*, c'est ce qui se plie et replie, ce qui est maniable de tout point. (Et c'est pourquoi *flexibilité* et *souplesse* sont souvent synonymes, celle-là de faiblesse, celle-ci de versatilité de caractère.)
— ANTON. **Indocile, indisciplinable, indiscipliné, mutin, rebelle, récalcitrant, rétif, difficile.**

DOCILEMENT [*man*] adv. Avec docilité.

DOCILISER [*si, zé*] v. tr. Rendre docile : DOCILISER *un enfant.* (Peu us.)

DOCILITÉ n. f. (lat. *docilitas ;* de *docilis*, docile). Disposition à se laisser conduire, diriger : DOCILITÉ *d'un écolier, d'un animal.*

DOCIMASIE [*zî*] n. f. (du gr. *dokimasia*, épreuve). Antiq. gr. Enquête préalable qui se faisait, à Athènes, sur les citoyens appelés à remplir diverses fonctions.
— Chim. Science qui enseigne à déterminer, sur échantillons, les proportions des métaux utilisables contenus dans les minerais ou dans des mélanges artificiels. (On dit aujourd. ANALYSE ou ESSAI quantitatif.)
— Médec. légale, *Docimasie pulmonaire*, Epreuve à laquelle on soumet le poumon d'un enfant nouveau-né et mort, pour savoir s'il a respiré ou non. (Elle consiste à couper le poumon en morceaux que l'on jette dans l'eau. Si le poumon surnage, c'est qu'il s'est rempli d'air par l'inspiration : l'enfant a donc vécu. Si, au contraire, les morceaux tombent au fond de l'eau, c'est que l'enfant n'a pas respiré et était mort avant de naître.)
Docimasie hépatique. Recherche du glycogène et du glucose dans le foie d'un cadavre. (Si ces deux substances sont présentes dans le foie, le sujet a succombé en pleine santé ; si elles sont absentes, le sujet est mort à la suite d'une longue agonie ; si enfin on trouve du sucre, mais pas de glycogène, il s'agit d'une mort subite au cours d'une maladie.)
— ENCYCL. Antiq. gr. La plus connue des *docimasies* est celle à laquelle on soumettait les fonctionnaires, avant leur entrée en charge. On attribuait cette institution à Solon, désireux de remédier aux inconvénients du tirage au sort. La docimasie des archontes avait lieu devant le sénat et devant les héliastes ; celle des stratèges devant les héliastes seulement ; celle des nouveaux sénateurs devant le sénat sortant, avec recours aux héliastes. On recherchait si le nouvel élu avait rempli ses devoirs de fils, de citoyen, de contribuable, et ses devoirs de piété envers les dieux nationaux : Zeus Herkeios et Apollon Patrôos. — D'autres docimasies visaient : les naturalisés ; les cavaliers (le sénat constatait l'état des chevaux et les aptitudes des hommes) ; les jeunes gens de dix-huit ans avant l'inscription sur le registre civique ; les orphelins (*docimasie énigmatique*) ; enfin, les orateurs, qui, avant de monter à la tribune, devaient prouver qu'ils avaient honoré leurs parents et accompli leur service militaire, qu'ils n'avaient pas dissipé leur fortune et n'étaient pas frappés d'*atimie*.

DOCIMASISTE [*zisst'*] n. m. (de *docimasie*). Ingénieur-chimiste qui s'occupe d'essais métallurgiques. (Vx.)

DOCIMASTE [*masst'*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant des colibris habitant les Andes de l'Amérique du Sud. (Le *docimaste porte-épée* [*docimastes ensifer*] est un bel oiseau-mouche à reflet métallique, d'un vert bronzé, à bec long en forme d'alène ; il mesure 23 cm. de long, dont 11 pour le bec.)

Docimaste.

DOCIMASTIQUE [*mass-tik'*] adj. Qui se rapporte à la docimasie : *Métallurgie* DOCIMASTIQUE.
— *Substantiv.* et au fém. Syn. de DOCIMASIE.

DOCIMITE n. f. Variété de marbre exploitée à Docimia, près de Synnada, en Phrygie.

DOCIMOS. Généraux grecs du IVe siècle av. notre ère, au service l'un de Perdiccas, l'autre d'Antigone. Ce dernier fonda, en Phrygie, la ville de *Docimion*.

DOCK n. m. (mot angl. ; du holland. *dok*, bassin). Bassin entouré de quais, pour le déchargement des navires. || Magasins construits sur les quais pour recevoir les marchandises. || Cale couverte, pour construire les navires. || *Dock flottant*, Bassin mobile et flottant, permettant de caréner les navires. || Dépôt, magasin ou stockage de matériaux en un lieu généralement approprié à leur déchargement, manutention, etc.
— ENCYCL. Ce mot spécifiait, au début, les constructions faites par des compagnies privées, tant en hangars qu'en estacades et quais, pour recevoir les navires de commerce

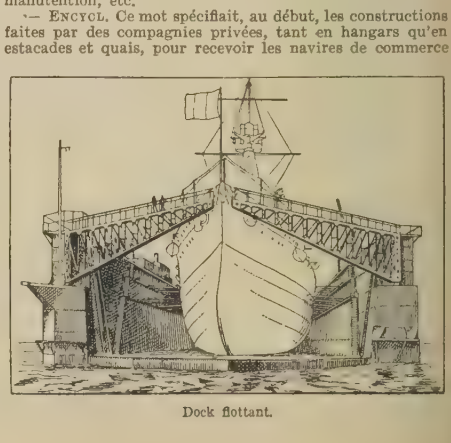
Dock flottant.

et emmagasiner les marchandises. On appliqua ensuite ce nom indistinctement aux hangars et aux bassins, ce qui est illogique, et enfin aux bassins de radoub, dont le nom français est si expressif. En France, on ne trouve pas, comme en Angleterre, de compagnies privées ayant consacré à ces services maritimes des centaines de millions. Les bassins sont propriété de l'Etat, et seuls les hangars ont été construits, le plus souvent, par les compagnies de navigation, qui louent les places occupées par leurs navires devant les *docks*. En Angleterre, c'est dans les docks que se font toutes les formalités et contrôles, et la rapidité des opérations commerciales en est accrue d'autant. V. MAGASINS GÉNÉRAUX.

Les *docks flottants* sont des bassins de radoub mobiles, composés de caissons qu'on emplit pour faire entrer le navire, et qu'on vide quand il est dedans. Les docks flottants coûtent moins cher à établir que les bassins de radoub, mais ils sont plus onéreux d'entretien. Ils présentent l'avantage de pouvoir se déplacer et d'être plus rapidement construits.

DOCKER [*do-keur*] n. m. (du holland. *dok*, bassin, et du suffixe *er, eur*). Ouvrier des docks employé au chargement et au déchargement des navires.

DOCKHA n. m. (mot arabe). Nom donné à une des variétés du sorgho sucré (*sorghum saccharatum*), belle graminée cultivée en Afrique et en Amérique comme plante à sucre.

DOCLÉE ou **DOCLEA** n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures oxyrhynques, famille des majidés, tribu des majinés, dont le type est l'araignée de mer (*maia squinadæ*).

DOCOGLOSSES [*ghloss'*] n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches, caractérisé par leur radula très développée portant des dents verticales et allongées (acméidés, patelles).

DOCOPHORE [*for'*] n. m. Genre d'insectes mallophages comprenant de nombreuses espèces de poux qui vivent tous sur les oiseaux. (Le *docophorus icterodes* est très fréquent sur les canards.)

DOCOSANE n. m. Carbure d'hydrogène paraffinique de formule $C^{22}H^{46}$ fondant à 44°,4, bouillant à 224°,5.

DOCQUOIS (*Georges*-Louis-Edmond), auteur dramatique et poète français, né à Boulogne-sur-Mer en 1863, mort à Orgeval en 1927. D'abord comédien en province, il collabora au *Journal* (1892), au *Journal amusant*, au *Sourire*. En 1895, avec Maurice Ropiquet et le compositeur Georges Charton, il fonda le « Tréteau de Tabarin ». Il a publié : *le Congrès des poètes* (1894) ; *Bêtes et Gens de lettres* (1895) ; *l'Armoire aux bonshommes* (1900) ; *les Minutes libertines* (1904) ; *les Péchés capiteux* (1906) ; *le Plaisir des nuits et des jours* (1907) ; *le Petit dieu tout nu* (1908) ; *la Petite flûte ; odelettes parisiennes* (1909) ; *Ce qui plaît aux dames* (1914) ; *la Chair innocente* (1917) ; *Nos émotions pendant la Guerre* (1917) ; *le Poème sans nom* (1919). Il a fait représenter : *la Demande*, avec Jules Renard (1895) ; *le Pont aux ânes*, farce en vers (1897) ; *le Peigne*, avec P. Acker (1901) ; *la Petite Maison*, avec Al. Bisson (1903) ; *le Renoncement*, en vers (1903) ; *Rue Saint-Thomas-du-Louvre*, en vers (1905) ; *la Consigne*, avec O. Métenier (1905) ; *la Rôtisserie de la reine Pédauque*, livret d'après A. France (1920).

DOCTE adj. (lat. *doctus ;* de *docere*, instruire). Qui est instruit, a des connaissances étendues : *Ayons plus de soin de nous rendre intelligibles que de paraître* DOCTES. (Saint-Evremont.)

— *Par extens.* Savant, grave, sérieux : *Un* DOCTE *livre ; un* DOCTE *entretien.*

— Fait avec science, art : *Un* DOCTE *mélange de couleurs ; De* DOCTES *vers.* (Boileau.)

Et la plus burlesque parole
Vaut souvent un *docte* sermon.
BOILEAU.

— En mauv. part, Pédantesque.

— Poétiq. *Doctes veilles*, Travail littéraire ; ouvrage qui résulte de ce travail. (On applique parfois aux muses l'épithète de DOCTES.)

— *Substantiv.* Homme instruit, érudit : *La probité est encore plus chère aux gens de bien, que l'érudition aux* DOCTES. (J.-J. Rousseau.)

— En mauv. part, Les pédants.

— SYN. **Docte, érudit, savant.** *Docte* ne se dit guère qu'en parlant des anciens ou de ceux dont les travaux ou les études se rapportent à l'histoire ancienne. *Savant* s'applique, plus encore que *docte*, à toutes les branches des connaissances humaines et marque, en général, plus que la simple étendue des connaissances ; *érudit*, au contraire, ne s'applique qu'à certaines manifestations des connaissances humaines (l'antiquité, l'histoire, etc.), et ne souligne souvent que la simple étendue des connaissances.

DOCTEMENT [*man*] adv. D'une manière docte. || *Par extens.* Habilement, pertinemment. || D'une façon pédantesque : *Prouver* DOCTEMENT *les vérités les plus triviales.*

DOCTEUR n. m. (lat. *doctor ;* de *doctum*, supin de *docere*, enseigner). Qui enseigne publiquement : *Les* DOCTEURS *de la Loi, de l'Eglise.* || Qui a obtenu le plus haut des grades d'une faculté : *Un* DOCTEUR *ès sciences, ès lettres. Un* DOCTEUR *en droit. Un* DOCTEUR *médecin* ou *en médecine* (ou simplement : *Un* DOCTEUR).

— *Par extens.* Homme très savant, très capable : *Combien de grands* DOCTEURS *qui ne voient goutte !* (Fénelon.)

— Fam. *Faire le docteur*, Faire le savant ou l'habile homme.

— *Ironiq.* Personne qui se mêle d'enseigner les autres :

...Les femmes *docteurs* ne sont pas de mon goût.
MOLIÈRE.

— *Fig.* Guide, maître : *Une conscience droite est le meilleur de tous les* DOCTEURS. (Massillon.) *Le besoin,* DOCTEUR *en stratagèmes...* (La Fontaine.)

— Antiq. rom. *Docteur d'armes* (*doctor armorum* ou *campidoctor*), Officier instructeur qui enseignait aux soldats l'escrime et le maniement des armes.

— Hist. relig. *Docteur de la Loi, Docteur en Israël*, Interprète des livres de l'Ancien Testament. || *Docteur de l'Eglise*, ou simplem. *Docteur*, Père de l'Eglise, ou théologien d'une très grande autorité. || Se dit aussi des principaux maîtres de la scolastique ; et alors, *docteur* est accompagné d'une épithète : *Docteur irréfragable*, Alexandre de Hales ; *Docteur angélique*, saint Thomas d'Aquin ; *Docteur séraphique*, saint Bonaventure ; *Docteur subtil*, Jean Duns ou Scot ; *Docteurs illuminés*, Raimond Lulle et Jean Tauler ; *Docteur invincible*, Guillaume Okkam ; *Docteur extatique*, Denys le Chartreux. || *Docteur de l'Eglise*, Titre donné à plusieurs saints qui ont défendu la doctrine catholique avec zèle et éloquence. (Les plus célèbres d'entre eux sont : saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Thomas d'Aquin, saint François de Sales.)

— Techn. Sorte de lame métallique fixe, placée à une très petite distance et parallèlement au cylindre employé pour l'impression des tissus, et qui enlève l'excédent de couleur que ce cylindre peut entraîner dans son mouvement de rotation.

— Théâtr. *Le docteur*, Un des personnages ordinaires de la comédie italienne.

— LOC. DIV. *Docteur régent*, Nom qu'on donnait à tout docteur autorisé pour l'enseignement public. || *Docteur in utroque jure*, ou simplem. *in utroque*, Docteur dans l'un et l'autre droit, en droit civil et en droit canon. || *Docteur ubiquiste*, Dans l'ancienne Université de Paris, docteur en théologie qui ne faisait partie d'aucun collège particulier. || *Docteur honoris causa*, Titre décerné par une université à un étranger de distinction.

— ENCYCL. Les Juifs conféraient le titre de *docteurs* à ceux de leurs *rabbis* (maîtres) qui s'étaient distingués par une connaissance approfondie de la Loi. Le même nom servit, chez les premiers chrétiens, à désigner ceux qui excellaient dans l'interprétation des Livres saints. C'est seulement au XIIe siècle que la dénomination de « docteur » devint un titre, décerné après un certain nombre d'épreuves et conférant des droits. La première réception de docteurs eut lieu à l'université de Bologne, vers 1140. L'université de Paris, peu de temps après, adopta ce nouvel usage. Peut-être Pierre Lombard et Gilbert de La Porrée reçurent-ils les premiers, à Paris, le titre de « docteurs ». Il est certain, du moins, que, vers la fin du XIIe siècle, cette dénomination remplaça celle de *maître*, qui se conserva toujours dans quelques ordres religieux. En 1340 furent organisées définitivement les quatre facultés de l'université de Paris : *théologie, droit* (canonique et romain), *médecine, art*, c'est-à-dire lettres et sciences. Seules, les trois premières conféraient le titre de « docteur ». Après un stage, qui variait de huit à quatorze ans, et une série d'épreuves parfois très compliquées, les docteurs recevaient solennellement les insignes de leur grade, c'est-à-dire la *robe*, l'*anneau* et le *bonnet carré*. Primitivement, ils étaient astreints au célibat, même s'ils n'étaient pas prêtres ; les docteurs en médecine furent dispensés de cette obligation au milieu du XVe siècle. Cette exemption fut étendue, quelque temps après, aux docteurs en droit. Le doctorat conférait à ceux qui en étaient revêtus le droit d'enseigner. Il rendait les docteurs en théologie aptes à être promus aux bénéfices les plus importants, et donnait aux médecins la faculté d'exercer légitimement leur art. — En Allemagne, tout docteur était anobli par son titre.

L'ancienne organisation du doctorat subsista jusqu'à la Révolution. Le décret du 17 mars 1808, en établissant la nouvelle Université, réglementa le doctorat (v. ce mot).

Docteurs de l'Eglise (LES), tableau de Sacchi di Pavia (1516) [Louvre].

— Les quatre grands docteurs de l'Eglise latine : saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire et saint Jérôme, ont été représentés par beaucoup d'autres artistes, notamment par Rubens, Ab. Bloemaert, Dosso Dossi (Dresde), le Guide, Cl. Vignon.

Docteur Miracle (LE), opérette en un acte, paroles de Léon Battu et Ludovic Halévy, représentée au théâtre des Bouffes-Parisiens le 8 avril 1857, avec musique de Charles Lecocq ; le lendemain, 9 avril, avec musique de Georges Bizet. — Ce petit ouvrage était le produit d'un concours ouvert par J. Offenbach et auquel avaient pris part soixante-dix-huit compositeurs, qui tous avaient mis en musique le livret du *Docteur Miracle*. Le prix fut partagé entre Georges Bizet et Charles Lecocq.

Docteur Pascal (LE), roman, par E. Zola, qui termine la série des *Rougon-Macquart* (1893), et où l'auteur étudie les problèmes de l'hérédité et le conflit de la science et de la foi.

DOCTIFIQUE [*fik'*] adj. (du lat. *doctus*, docte, et *facere*, faire). Qui rend docte, répand la science. (Inus.)

DOCTILOQUE [*lok'*] adj. (du lat. *doctus*, docte, et *loqui*, parler). Qui parle doctement, savamment. (Peu us.)

DOCTISSIME adj. (lat. *doctissimus* superlat. de *doctus*, savant). Très docte. (Sens souvent ironique.)

— Substantiv. : *Un* DOCTISSIME. (Peu us.)

doctor in utroque. V. DOCTEUR (loc. div.).

DOCTORAL, E, AUX adj. (de *docteur*). De docteur : *La dignité* DOCTORALE. || *Fig.* En mauv. part, Grave, pédantesque : *Un ton, Un air* DOCTORAL. *Démarche* DOCTORALE.

DOCTORALEMENT [*man*] adv. D'une manière doctorale.

DOCTORAT [*ra*] n. m. (bas lat. *doctoratus*). Grade de docteur : *Aspirer au* DOCTORAT *en droit.* || Examen que l'on subit pour devenir docteur : *Passer son* DOCTORAT. || *Par plaisant.* Le plus haut degré dans un art ou une profession quelconque.

— ENCYCL. Dans la nouvelle Université établie par décret du 17 mars 1808, le *doctorat* est toujours le plus élevé des grades que confèrent les différentes facultés : *lettres, sciences, droit, médecine, théologie*. Depuis 1885, du fait de la suppression des facultés de théologie, il y a quatre ordres de doctorat. Ils sont organisés d'après des règlements particuliers à chacun. Dans l'ordre des lettres, des sciences et du droit, le diplôme de licencié ou des diplômes équivalents sont requis des candidats au doctorat.

Doctorat ès lettres. Le candidat doit soutenir deux thèses : la première doit être rédigée en français ; la seconde, qui devait autrefois être écrite en latin, peut l'être aujourd'hui soit en français, soit dans une des langues anciennes ou modernes enseignées à la faculté.

Doctorat ès sciences. Il comporte trois mentions spéciales : sciences mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles, selon le sujet choisi par le candidat. Les épreuves consistent en deux thèses. La seconde peut être remplacée par la discussion de propositions données par la faculté.

Doctorat en droit. Il est délivré avec deux mentions différentes : sciences juridiques, sciences politiques et économiques. Les candidats doivent posséder, outre la licence, deux diplômes d'études supérieures de droit, et soutenir une thèse.

Doctorat en médecine. Il confère seul le droit d'exercer la médecine en France. Les candidats doivent être pourvus du baccalauréat complet et du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.). Ils font cinq années d'études qui comprennent un stage hospitalier de trois ans, subissent cinq examens et enfin soutiennent une thèse sur un sujet de leur choix.

Dans les lettres et dans les sciences le doctorat est un grade supérieur à l'agrégation qui est un titre d'enseignement secondaire, et donnant droit à une chaire de lycée. Au contraire dans le droit et la médecine c'est l'agrégation qui donne accès aux chaires des facultés.

Tout ce qui précède concerne le *doctorat d'Etat* qui confère des droits ou des aptitudes à certaines fonctions. Mais le décret du 21 juillet 1897 a autorisé les universités à instituer un *doctorat d'université* qui est un titre d'ordre exclusivement scientifique, délivré après la soutenance d'une thèse et sur la production de diplômes que chaque université détermine. Les écoles et les facultés de pharmacie ne délivrent que le doctorat d'université.

Il existe depuis 1927 un doctorat pour les *ingénieurs* sortis des grandes écoles techniques (Polytechnique, Arts et manufactures, etc.), et qui ayant suivi pendant deux ans les expériences d'un laboratoire ont inventé ou collaboré à des inventions susceptibles d'être utilisées par la science. Ils doivent également soutenir une thèse.

— Mentionnons, enfin, les diplômes de docteur en théologie catholique, en théologie protestante, en philosophie et en droit canonique, délivrés en France par l'enseignement supérieur libre.

DOCTORERIE [*rî*] n. f. Ensemble des actes auxquels était soumis le candidat pour être reçu docteur. || Grade de docteur. (Vx.)

DOCTORESSE n. f. Femme qui a obtenu devant une faculté le titre de docteur : DOCTORESSE *en droit.*

— *Spécialem.* Femme docteur en médecine.

— *Par dénigr.* Femme qui affecte de se donner pour une savante.

DOCTORIFIER [*fi-é*] v. tr. (du lat. *doctor, oris*, docteur, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous doctorifiions. Que vous doctorifiiez.*) *Par plaisant.* Faire docteur : DOCTORIFIER *un sot, ce n'est pas en faire un habile homme.* (On a dit aussi DOCTORISER.)

DOCTRINAIRE [*nèr'*] adj. (de *doctrine*). Politiq. Qui se rapporte, se rattache à des doctrines systématiques : *Ecole* DOCTRINAIRE. *Publiciste* DOCTRINAIRE.

— *Par anal.* Systématique, raide, empesé : *Termes abstraits et* DOCTRINAIRES. (Sainte-Beuve.)

DOCTRINAIRES n. m. pl. Nom donné sous la Restauration aux partisans d'une école politique fondée par Royer-Collard et Guizot et qui avait pour but d'élever à la hauteur d'un système philosophique la politique de juste-milieu qu'ils avaient adoptée, pour l'opposer à la fois à la souveraineté du peuple et au droit divin. (Comme *philosophes politiques*, les doctrinaires repoussent la souveraineté du peuple et concluent à la monarchie constitutionnelle ; mais ils entendent lui donner des bases expérimentales et non rationnelles. L'école doctrinaire s'est toujours élevée contre la conception que l'école libérale s'était faite du rôle du souverain et a, par la bouche de Guizot, protesté contre le fameux axiome : « Le roi règne, et ne gouverne pas. » Le terme de son influence a été la révolution de 1848.)

— Hist. littér. Nom donné aux représentants du romantisme allemand et à ses partisans.

— Hist. relig. Nom donné souvent aux pères et quelquefois aux frères de la Doctrine chrétienne (*congrégation de la*). V. DOCTRINE CHRÉTIENNE, et FRÈRES.

DOCTRINAIREMENT [*nè-re-man*] adv. D'une façon doctrinaire. || Selon le système des doctrinaires.

DOCTRINAL, E, AUX adj. Qui est l'expression d'une doctrine : *Les décisions* DOCTRINALES *des papes ont toujours fait loi dans l'Eglise.* (J. de Maistre.) || *Avis doctrinal*, Sentiment écrit d'un docteur en théologie. || *Livre doctrinal*, Au moyen âge, Livre destiné à l'enseignement

— Substantiv. : *Un* DOCTRINAL.

DOCTRINALEMENT [*man*] adv. D'une façon doctrinale.

DOCTRINARISME [*rissm'*] n. m. (rad. *doctrinaire*). Système politique des doctrinaires.

DOCTRINE n. f. (lat. *doctrina ;* de *docere*, enseigner). Science, ensemble des connaissances possédées : *N'allez point déployer toute votre* DOCTRINE. (Molière.) || Ensemble des dogmes ou notions qui constituent un système d'enseignement religieux, philosophique ou politique : *La* DOCTRINE *chrétienne. La* DOCTRINE *des péripatéticiens.* || Ensemble des dogmes ou notions qui portent sur une matière particulière : *La* DOCTRINE *de l'immortalité de l'âme. La* DOCTRINE *des atomes.* || Ensemble des opinions d'un philosophe, d'un savant, etc. : *Les* DOCTRINES *de Spinoza, de Leibniz. Les* DOCTRINES *astronomiques de Copernic.*

— *Par extens.* Opinion : *Changer de* DOCTRINE *tous les jours.*

— Dr. La *doctrine* est le droit théorique expliqué par les auteurs, par opposition à la *jurisprudence*, qui est le droit mis en pratique.

— ENCYCL. Les mots *doctrine* et *système* désignent tous deux un ensemble d'idées liées entre elles ; mais ils ne sont pas complètement synonymes. Le mot « système » s'applique surtout à l'enchaînement des idées qui composent une théorie ; le mot « doctrine » à l'acception de système ajoute une idée morale. On réserve donc le nom de « doctrine » à tout ensemble d'enseignement ayant pour but de résoudre les questions relatives à la nature et à la destinée morales de l'homme. Les doctrines *philosophiques* sont présentées au nom de la raison, et les doctrines *religieuses* au nom de la révélation. Une doctrine peut avoir à la fois l'un et l'autre caractère.

Doctrine chrétienne (CONGRÉGATION DE LA), congrégation fondée en Italie vers 1560 par Marc de Sadis Cusani, pour enseigner la doctrine chrétienne aux enfants et aux artisans. Le pape Clément VII confirma les règles que Baronius rédigea pour la Société avec l'aide du cardinal Bellarmin. — Congrégation française ayant le même objet, fondée en 1592 par César de Bus, approuvée par Clément VII en 1597, et qui dura jusqu'à la Révolution. Une

branche italienne de la congrégation s'est reformée en 1805 et comprend actuellement deux provinces et une centaine de religieux. — Plusieurs congrégations de femmes portent le nom de *sœurs de la Doctrine chrétienne;* la plus ancienne est celle de Nancy fondée au début du XVIIIe siècle par l'abbé Jean Vatelot. D'autres ont leurs maisons mères à Digne, Ceilhes (Hérault), Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Inférieure), Meyrueis (Lozère), etc. — Une congrégation de *frères de la Doctrine chrétienne* a son siège à Vézelise (Meurthe-et-Moselle). On donne aussi le nom de *frères de la Doctrine chrétienne* aux *frères des Ecoles chrétiennes*. V. ÉCOLES.

Doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse (EXPOSITION DE LA), par Bossuet [Paris, 1671]. Ouvrage rédigé par Bossuet après la conversion de Turenne. Le livre expose avec une grande clarté la foi de l'Eglise catholique sur les questions discutées avec les protestants. Une nouvelle édition, publiée en 1679, renferme un *Avertissement* préliminaire qui donne les réponses de Bossuet aux objections des ministres de La Bastide et Noguier. Une traduction latine de l'*Exposition*, faite par l'abbé Fleury, fut approuvée par Innocent XI.

doctus cum libro (mots lat. signif. *savant avec le livre*). Se dit de ceux qui, incapables de penser par eux-mêmes, puisent leurs idées dans les ouvrages des autres.

DOCUMENT [*man*] n. m. (lat. *documentum;* de *docere*, enseigner). Enseignement. (Vx.) || Renseignement écrit, servant de preuve ou de titre: DOCUMENTS *historiques. Les* DOCUMENTS *sont muets pour qui ne sait pas les animer.* (Renan.)

— *Fig.* Objet quelconque servant de preuve, de témoignage. || *Document humain*, Renseignement pris sur le vif. (L'expression vient des Goncourt.)

DOCUMENTAIRE [*man-tèr'*] adj. Qui a le caractère d'un document; qui est appuyé sur des documents.

— Comm. *Traite documentaire*, Traite accompagnée de documents.

— *Substantiv.* Se dit d'un film cinématographique ayant le caractère d'un document, par opposition aux films d'imagination et aux films truqués.

DOCUMENTATION [*man, si-on*] n. f. (de *documcnt*). Action d'appuyer une assertion, un récit, etc., sur des documents. || Ensemble de ces documents.

DOCUMENTER [*man-té*] v. tr. Fournir des documents. || Appuyer par des documents.

DOCZY (Louis), écrivain dramatique hongrois, né à Nemet-Keresztur en 1845, mort à Budapest en 1919. Il fut particulièrement doué pour le conte dramatique. Son *Baiser* (*Csok*) obtint le prix Teleki à l'Académie hongroise (1871) et fut joué avec succès. Ses autres pièces : *Marie Szécsy* (1885), *Dernier amour* (1884), *Ellinor*, se distinguent par une langue colorée et des scènes frappantes.

DODART (Denis), médecin français, né et mort à Paris (1634-1707). A peine docteur, en 1660, il devint médecin des plus grandes familles, et, vers 1666, médecin conseiller du roi; en même temps, ses recherches botaniques lui ouvraient les portes de l'Académie des sciences.

DODD (William), prédicateur protestant anglais, né à Bourne (Lincolnshire) en 1729, supplicié à Tyburn en 1777. Il se fit connaître en 1752 par ses *Beautés de Shakespeare*. Il devint chapelain du roi en 1763. Ses dissipations, de nombreuses dettes, le poussèrent à une tentative avortée de simonie. Il signa du nom de Chesterfield une lettre de change de 4.200 livres sterling, fut condamné à mort pour faux, et pendu. Il a laissé divers ouvrages de théologie, et, de plus: *Hymnes de Callimaque*, traduits en vers (1755); et *Pensées en prison* (posthumes, 1781).

DODD (Robert), peintre de marine anglais, né vers 1748, mort après 1809. Sa plus grande œuvre a figuré à l'Exposition de Londres de 1796: *Nautic Camp*, tableau de 110 pieds de long, représentant la flotte anglaise à Spithead, en 1795, au moment où elle s'éloigne pour échapper à l'incendie du vaisseau *le Boyle*. Citons encore : *la Flotte de la Jamaïque par une tempête* (1782); *le « Centaure » sombrant* (1785); *le Combat de Trafalgar* (1806). Dodd a exécuté des gravures à l'eau-forte et au burin.

DODDRIDGE (sir John), jurisconsulte anglais, né à Barnstaple en 1555, mort à Forsters, près d'Egham, en 1628. Solicitor général (1604), juge du banc du roi (1612), et membre du parlement (1603-1611). Antiquaire et jurisconsulte distingué, Doddridge a écrit : *the Lawyers Light* (1629); *History of Wales, Cornwall and Chester* (1630); *Law of nobility and peerage* (1658); etc.

DODDS (Alfred-Amédée), général français, né à Saint-Louis (Sénégal) en 1842, mort à Paris en 1922. D'une lignée de coloniaux, il sortit de Saint-Cyr en 1864 dans l'infanterie de marine et débuta à la Réunion, où il fit montre de sang-froid au cours des émeutes politiques de l'île (1868-1869). Rappelé sur sa demande en 1870, il se distingua à Bazeilles, fut fait prisonnier à Sedan, s'évada d'Allemagne et revint prendre du service à l'armée de la Loire. Interné en Suisse avec l'armée de Bourbaki, il s'évada encore et prit part au second siège de Paris. Il retourna au Sénégal de 1871 à 1878, puis de 1879 à 1883. Lieutenant-colonel en 1883, il collabora à la conquête du delta au Tonkin et revint colonel en 1887 au Sénégal, où il continua l'œuvre de Faidherbe en pacifiant définitivement le Fouta-Djalon (1891). Commandant supérieur du Bénin en 1892, il fut mis à la tête de l'expédition du Dahomey contre le roi Béhanzin. La campagne fut préparée de façon modèle. En avril-juin 1892, le corps expéditionnaire s'installa sur ses bases de Kotonou et Porto-Novo, puis le mouvement en avant commença, prudent, sur une route tracée à travers la forêt. Un violent combat à Dogba (19 septembre) nous ouvrit la route d'Abomey, la capitale. L'Ouémé franchi, nouveau combat à Gbédé (3 octobre), qui acheva la déroute de l'ennemi. Le 6 novembre, après avoir lutté contre de vives résistances, Dodds entra dans Kana, ville sainte des féticheurs; il fut promu général de brigade, et occupa Abomey le 18 novembre. Après avoir organisé sa conquête, il revint en France (mai 1893), mais il fut bientôt rappelé au Dahomey par l'attitude menaçante de Béhanzin, qui ne tarda d'ailleurs pas à se rendre. Divisionnaire en 1899, commandant en chef des troupes coloniales (1903-1907), il avait été décoré de la Médaille militaire.

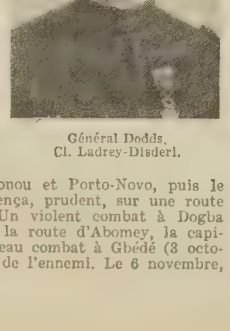
Général Dodds.
Cl. Ladrey-Disderl.

DODE (sainte), abbesse et vierge française, morte vers la fin du VIIe siècle, parente du roi Dagobert Ier. D'après Flodoard, Dode succéda à sa tante, sainte Beuve, comme abbesse du monastère de la Sainte-Vierge, que saint Baudry, son oncle, avait fondé à Reims. — Fête le 24 avril.

DODE DE LA BRUNERIE (Guillaume, vicomte), pair et maréchal de France, né à Saint-Geoire (Isère) en 1775, mort à Paris en 1851. Sorti de l'Ecole de Metz dans le génie (1795), il fit les campagnes du Rhin, d'Egypte et d'Italie. Colonel en 1805, il se distingua à Iéna (1806) et au siège de Saragosse (1809). Divisionnaire en 1812, il se rendit célèbre par sa défense de Glogau (1813) et ne se soumit qu'en 1814, sur l'ordre formel de Louis XVIII. Rallié aux Bourbons, il fit la campagne d'Espagne en 1823 et reçut à son retour les titres de vicomte et pair de France. Il organisa en 1840 le camp retranché de Paris. Il fut élevé à la dignité de maréchal de France en 1847.

DODÉCACORDE n. f. (du gr. *dôdéka*, douze, et *khordê*, corde). Mus. anc. Système de musique qui a ajouté quatre tons aux huit fournis par le chant ecclésiastique romain.

DODÉCADE n. f. (du gr. *dôdéka*, douze). Douzaine : *Les éons des gnostiques étaient classés par* DODÉCADES.

DODÉCAÈDRE n. m. (du gr. *dôdéka*, douze, et *édra*, face). Géom. Solide à douze faces : DODÉCAÈDRE *régulier.*

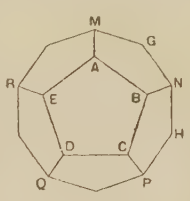

— Minér. Forme cristalline appartenant au système cubique (V. CRISTALLOGRAPHIE), et provenant de troncatures faites parallèlement aux arêtes du cube et perpendiculaires au plan de symétrie passant par ces arêtes. (L'ensemble obtenu forme un polyèdre à douze faces.)

— *Adjectiv.* Qui a la forme d'un dodécaèdre : *Un cristal* DODÉCAÈDRE.

— ENCYCL. Géom. Un *dodécaèdre* régulier a pour faces des pentagones réguliers égaux; ses angles solides sont égaux, et ses dièdres aussi égaux.

Soit ABCDE un pentagone régulier. Si l'on mène du point A une droite AM faisant avec AB et AE des angles égaux à l'angle EAB du pentagone, de manière que l'angle trièdre ABEM soit régulier, et si l'on forme de même en B, C, D, E quatre autres angles trièdres réguliers, que l'on prenne les longueurs AM, BN, CP, DQ et ER égales à AB, et qu'on achève dans les plans MABN, NBCP, etc., les pentagones réguliers MABNG, NBCPH, etc., les six faces pentagonales ainsi ajoutées formeront la moitié de la surface du dodécaèdre régulier.

DODÉCAÉDRIQUE [*drik'*] adj. Géom. Qui se rapporte au dodécaèdre : *Forme* DODÉCAÉDRIQUE.

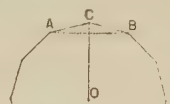

O. Centre de la circonférence; AB. Égal au rayon, côté de l'hexagone régulier; OC. Perpendiculaire sur AB; AC. Côté du dodécagone.

DODÉCAGONAL [*ka-gho*], **E, AUX** adj. (rad. *dodécagone*). Géom. Qui a douze angles : *Figure* DODÉCAGONALE. || Qui a pour base un dodécagone : *Prisme* DODÉCAGONAL.

DODÉCAGONE n. m. (du gr. *dôdéka*, douze, et *gônia*, angle). Géom. Polygone qui a douze angles et, par conséquent, douze côtés: *Un* DODÉCAGONE *régulier a douze angles égaux et douze côtés égaux.*

— ENCYCL. Le *dodécagone régulier* s'obtient en portant six fois le rayon sur une circonférence de cercle, ce qui permet de diviser la circonférence en six parties égales, puis en partageant chacun des arcs obtenus en deux parties égales et joignant les nouveaux points de division aux anciens, de proche en proche.

L'angle au centre du dodécagone régulier est 360° : 12, ou 30°; les angles au sommet sont de 150°. Si R est son rayon, la valeur de son côté est $R\sqrt{2-\sqrt{3}}$; celle de son apothème, $\frac{R}{2}\sqrt{2+\sqrt{3}}$, et l'on a pour la surface $S = 3R^2$.

Deux dodécagones réguliers égaux, juxtaposés le long d'un côté, laissent entre eux un angle vide de 60°; c'est l'angle du triangle équilatéral; par conséquent, on peut daller une surface plane au moyen de dodécagones réguliers et de triangles équilatéraux.

DODÉCAGYNE adj. (du gr. *dôdéka*, douze, et *gunê*, femelle). Bot. Qui a douze pistils, styles ou stigmates.

DODÉCAGYNIE [*ji-nî*] n. f. (rad. *dodécagyne*). Bot. Ordre de la deuxième classe du système de Linné, comprenant les genres dont la fleur a douze pistils.

DODÉCANAPHTÈNE [*naf'*] n. m. Carbure $C^{12}H^{24}$ bouillant vers 180°, extrait des pétroles de Bakou.

DODÉCANDRE adj. (du gr. *dôdéka*, douze, et *anèr, andros*, mâle). Bot. Qui a entre dix et vingt étamines.

DODÉCANE n. m. Carbure dihydrogène saturé de formule $C^{12}H^{26}$ fondant à — 12°, bouillant à 214°. || Syn. DIHÉXYLE.

DODÉCANÈSE (du gr. *âôdéka*, douze, et *nêsos*, île). Groupe de douze îles situées dans le sud-est de la mer de l'Archipel et constituant les Sporades du Sud. Ce sont Patmos ou Patmo, Lipso, Léros ou Liro, Kalymnos, Cos, Nisyros ou Nisiro, Stampalia ou Astropalia, Syrina ou Simi, Kasos ou Casso, Tilos ou Piscopis, Alchi ou Kharki, Karpathos ou Scarpanto et les îlots qui en dépendent, en particulier Meis ou Castellorizo. Ce groupe couvre une superficie totale de 2.531 km² et est peuplé de 132.920 hab.; sa capitale est *Rhodes*, dans l'île homonyme avec laquelle il forme la dépendance italienne des *Iles de la mer Egée.* (*Isole italiane dell'Egeo*). Le Dodécanèse, occupé par l'Italie en 1912, lui a été cédé par la Turquie (traité de Lausanne de juillet 1923).

DODÉCAPARTI, TE adj. (du gr. *dôdéka*, douze, et du lat. *partitus*, divisé). Bot. Qui est divisé en douze segments aigus et profonds. (Peu us.)

DODÉCAPÉTALE adj. (du gr. *dôdéka*, douze, et de *pétale*). Bot. Qui a douze pétales, dont les fleurs ont douze pétales : *Fleur* DODÉCAPÉTALE. *Plante* DODÉCAPÉTALE.

DODÉCAPÉTALÉ, E adj. (rad. *dodécapétale*). Bot. Qui a douze pétales : *Une corolle* DODÉCAPÉTALÉE.

DODÉCAPHARMACUM [*far, kom'*] n. m. (du gr. *dôdéka*, douze et *pharmakon*, remède). Pharm. anc. Onguent fort réputé au moyen âge, qui contenait douze drogues dont on attribuait l'indication à chacun des apôtres. (Sa formule ne nous est pas parvenue.) || On le nommait aussi ONGUENT DES DOUZE APÔTRES.

DODÉCAPOLE n. f. (gr. *dôdékapolis*). Groupe ou confédération de douze villes, dans l'antiquité.

DODÉCARCHIE [*chî*] n. f. (du gr. *dôdéka*, douze, et *archê*, commandement). Hist. anc. Nom donné par Hérodote au gouvernement des douze princes entre lesquels, au VIIe siècle av. J.-C. les rois d'Assyrie Asoarhaddon et Assurbanipal divisèrent la Basse-Egypte.

DODÉCASCHÈNE (transcription d'un mot gr. qui signif. *étendue de douze schènes*). Géogr. anc. Nom donné parfois, à l'époque gréco-romaine, à la partie de la Nubie qui s'étend immédiatement au S. de Philæ. Comme ce pays fut occupé à partir d'Auguste par les légions, on l'appelle aussi le *Commilitonium* (les Confins militaires de l'Egypte). Vers le même temps, la Nubie, entre Philæ et Ibsamboul, s'appela parfois le *Triacontaschène* (le Pays des trente schènes).

DODÉCASTYLE [*kass*] adj. (du gr. *dôdéka*, douze, et *stulos*, colonne.) Archit. Qui a douze colonnes sous le fronton : *Temple* DODÉCASTYLE.

DODÉCATHÉON n. m. Genre de plantes herbacées, de la famille des primulacées, renfermant vingt-trois espèces de l'Amérique et de l'Asie boréales. (Le *dodécathéon* Meadie est une jolie plante à feuilles radicales disposées en rosette et irrégulièrement dentées, douze fleurs d'un beau rose pourpre terminant une hampe de 30 à 35 cm. On le cultive parfois dans les jardins.)

Dodécathéon : *a*, fleur.

DODÉCATOMORIE [*rî*] n. f. (du gr. *dôdécatomorion;* de *dôdékatos*, douzième, et *morion*, partie). Géom. anc. Douzième partie du cercle ou arc de 30°, (Peu us.).

— Astrol. Chacune des douze maisons ou parties du zodiaque, pour les distinguer des douze signes. Les dodécatomories ou maisons sont situées d'une manière invariable et offrent toujours le même symbolisme, tandis que les signes peuvent se trouver sur la pointe de telle ou telle maison.

— Astron. anc. Chacun des douze signes du zodiaque; l'arc qu'ils occupent valant 30°.

— Pharm. anc. Nom que les Grecs donnaient à un médicament composé de douze ingrédients.

DODÉCUPLE adj. (du gr. *dôdéka*, douze, et du suffixe lat. *plex* qui indique la multiplication). Qui contient douze objets; qui est répété douze fois.

DODÉCYLATE n. m. Chim. Syn. de LAURATE.

DODÉCYLÈNE n. m. Carbure éthylénique de formule $CH^3(CH^2)^9CH = CH^2$, que l'on obtient dans la distillation sèche de l'éther palmitique de l'alcool dodécylique. || Syn. DIHÉXYLÈNE.

DODÉCYLIDÈNE n. m. Carbure acétylénique $C^{12}H^{22}$, que l'on obtient par l'action de la potasse alcoolique sur le bromure de dodécylène.

DODÉCYLIQUE [*lik'*] adj. Se dit de l'acide gras de formule $CH^3(CH^2)^{10}CO^2H$ appelé plus communément ACIDE LAURIQUE, et de l'alcool correspondant $CH^3(CH^2)^{10}CH^2OH$ obtenu par réduction du laurate d'éthyle.

DODELINEMENT [*man*] n. m. (de *dodeliner*). Oscillation légère de la tête ou du corps.

DODELINER [*né*] v. tr. (peut-être de *dodiner*). Bercer, Balancer doucement : DODELINER *un enfant.* DODELINER *la tête en écoutant un air.*

— *Intransitiv.* : DODELINER *de la tête.*

DODERÈTE (Thomas), publiciste français, né à Rivières-les-Fossés, près de Langres, en 1751, mort à Langres en 1824. Son *Catéchisme à l'usage de toutes les religions* lui valut une notoriété passagère.

DODGSON (Charles-Lutwidge), plus connu sous le nom de **Lewis Carroll**, mathématicien et écrivain anglais, né à Daresbury (Cheshire) en 1832, mort à Guilford en 1898. Professeur de mathématiques à l'Université d'Oxford de 1855 à 1881, il a publié divers ouvrages techniques fort appréciés. Doué d'un esprit fort humoristique, il a composé d'autre part pour les enfants, sous le pseudonyme de LEWIS CARROLL, une série d'ouvrages d'une extravagante bouffonnerie, dont le premier et nettement le meilleur, *les Aventures d'Alice au pays des merveilles* (1865), illustré par sir John Tenniel, eut un immense succès; *A travers le télescope* (1872); *Rime ou Raison* (1883); *Une histoire compliquée* (1886); *Sylvie et Bruno* (1889-1893).

DODIEU (Claude), sieur de Velly, prélat et diplomate français, né à Lyon vers le commencement du XVIe siècle, mort à Paris en 1558. Il remplit deux ambassades près Charles-Quint, en 1535 et 1537. La trêve de Nice sortit de la seconde. L'habile négociateur reçut en récompense l'évêché de Rennes (1541).

DODINAGE n. m. (de *dodiner*). Mouvement lent et

régulier, dans le sens de la longueur, de la chausse d'un blutoir. || Action de secouer des clous de tapissier dans un sac avec de l'émeri, pour les polir.

DODINE n. f. Sauce au blanc avec des champignons, où l'on mêle du jus de volaille rôtie.

DODINER [*né*] v. tr. (onomatopée comme pour *dandiner*). Bercer, balancer : DODINER *un enfant.*
— *Intransitiv.* : Faire le paresseux, agir avec nonchalance.
— Osciller régulièrement (en parlant du balancier d'une pendule).
— ***Se dodiner,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se balancer, se bercer.

DODINETTE n. f. Mouvement par lequel on dodine un enfant.

DODO interj. (onomatopée tirée de *dormir*). Invitation à dormir que l'on adresse aux jeunes enfants : DODO, *mon petit,* DODO.
— Substantiv. : *L'heure du* DODO. || *Faire dodo,* Dormir. || Lit : *S'agiter dans son* DODO.

DODOENS ou **DODONÉE** (Rembert), médecin et botaniste néerlandais, né à Malines en 1517, mort à Leyde en 1585. Après de nombreux voyages en France, en Allemagne, en Italie, il devint médecin de l'empereur Maximilien II en 1574, puis enseigna à Leyde. Il a surtout laissé des ouvrages de botanique : *Stirpium historiæ Pemptades sex sive Libri triginta* (1583) ; *Medicinalium observationum exempla rara* (1581).

DODOLEIN (saint), en latin **Dodolinus,** évêque de Vienne en Dauphiné, au VIIe siècle. — Fête le 1er avril.

DODON. Myth. gr. Fils de Zeus et d'Europe ; héros éponyme de la ville de *Dodone,* en Epire.

DODON (saint). V. DON.

DODONE. Géogr. anc. Ville de l'Epire, dans le pays des Molosses, qui a dû toute son importance à son temple et à son oracle de Zeus. Le sanctuaire de Dodone, un des plus anciens et des plus populaires de la Grèce, aurait été fondé par les Pélasges ; il était desservi par des prêtres dits *selloi ;* le culte y était austère, dépourvu de danses et de chants. L'oracle recourait à divers procédés de divination : le vol des colombes, les dés, le son rendu par un bassin de bronze, surtout le bruit du vent dans les chênes sacrés où la voix de Zeus se mêlait au bruissement des feuilles. Le temple de Dodone, demeuré populaire jusqu'aux temps macédoniens, fut détruit par Dorimachos pendant la guerre des Etoliens et des Achéens (220 av. J.-C.). Il fut relevé un peu plus tard, et on y célébrait au IIe siècle de notre ère des jeux en l'honneur de Zeus Naïos. Mais bientôt le christianisme le transforma en église, et des évêques de Dodone assistèrent aux conciles des Ve et VIe siècles, dont la fin vit la mort de la vieille cité. Ses ruines sont au S.-O. de Janina, dans la vallée de Tcharacovista, près de Dramesi.

Bronzes trouvés à Dodone.

DODONÉEN [*né-in*], **ENNE,** habitant ou natif de Dodone.
— *Adjectiv.* Qui appartient à Dodone ou à ses habitants : *Histoire* DODONÉENNE. || *Continent dodonéen,* L'Epire.
— Myth. gr. *Zeus Dodonéen,* Zeus adoré à Dodone, en Epire, où il avait un temple célèbre.

DODRANS [*dranss*] n. m. Antiq. rom. Poids de neuf onces. || Monnaie valant les neuf douzièmes de l'as. || Les trois quarts d'une mesure quelconque.

DODRANTAIRE [*tèr'*] adj. Antiq. rom. Qui concerne le *dodrans* ou les trois quarts d'un tout. || *Tables dodrantaires,* Registres établis pour permettre l'exécution de la *lex Valeria feneratoria,* qui réduisait les dettes de trois quarts.

DODRANTAL, E, AUX adj. Qui contient un dodrans.

DODRELABI n. m. Cépage noir d'origine orientale, donnant de très beaux fruits, remarquables par la grosseur de leurs grains, mais qui sont sans saveur.

DODSLEY (Robert), poète, éditeur et littérateur anglais, né à Mansfield en 1703, mort à Durham en 1764. Commis, puis valet, il composa des vers qui parurent par souscription sous le titre de *la Muse en livrée* (1732). Il écrivit ensuite une pièce de théâtre : *la Boutique de jouets,* qui fut représentée en 1735, grâce à la protection de Pope. Avec le produit de cette œuvre, Dodsley ouvrit une librairie, qui devint le rendez-vous des écrivains d'élite, fonda d'importants recueils périodiques et fit fortune. Dodsley a écrit plusieurs autres pièces : *le Roi et le Meunier de Mansfield* (1737), *le Mendiant aveugle de Bethnal Green* (1741), *Rex et Pontifex* (1745), *Cleone* (1758). Il devint l'éditeur de Pope, de Johnson, d'Akenside, de Chesterfield, de Goldsmith, d'Horace Walpole, etc., et publia d'importantes collections littéraires : *le Musée* (1742-1747), recueil d'essais historiques ; *l'Annuaire* (« Annual Register »), commencé en 1759 ; la *Collection de l'Ancien Théâtre* (12 vol. ; 1744), et les *Poésies par divers auteurs* (3 vol., 1748 ; 6 vol., 1758).

DODSWORTH (Roger), archéologue anglais, né à Newton-Grange (Oswaldkirk, Yorkshire) en 1585, mort en 1654. Il visita toutes les églises du Yorkshire et explora les bibliothèques anglaises. Il a laissé sur les antiquités de son pays 122 volumes manuscrits in-folio. Dugdale les a utilisés pour son *Monasticon Anglicanum* (1655), et en 1904 J. W. Clay a publié ses *Yorkshire Church Notes, 1619-1631.*

DODU, E adj. (origine inconnue). Gras, bien en chair : *Un chapon* DODU. *Femme* DODUE. || Ferme et replet : *Des joues* DODUES. || *Par extens.* Rebondi, bien plein : *Une bourse* DODUE.
— Substantiv. : *Un gros* DODU.

DODU (Lucie-*Juliette*), héroïne française de la guerre de 1870, née à Saint-Denis en 1850, morte à Clarens en 1909. Receveuse du bureau de poste de Pithiviers lorsque les Prussiens prirent la ville en 1870, elle réussit à capter les communications télégraphiques de l'ennemi, informa le général d'Aurelle de Paladines des mouvements de l'armée ennemie, et sauva un corps d'armée français. Arrêtée, condamnée à mort, elle fut graciée par le prince Frédéric-Charles. Cet exploit lui valut en 1878 — et elle fut la première femme qui l'obtint — la croix de la Légion d'honneur. Légataire universelle du baron Larrey, elle se consacra aux œuvres philanthropiques, et publia un roman sous le pseudonyme de LIPP.

DODWELL (Henry), théologien et philosophe anglais, né à Dublin (Irlande) en 1641, mort à Shottesbrook (Berkshire) en 1711. En 1688, il fut nommé professeur à Oxford, mais fut révoqué sur son refus de prêter serment à Guillaume III et à Marie (1691). Il se mit à écrire contre les catholiques protégés par le duc d'York (Jacques III), puis contre les non-conformistes. Ses *Dissertations sur saint Cyprien,* son *Discours sur un sacerdoce et un autel,* le *Traité du droit de sacerdoce des laïques,* enfin ses travaux sur les œuvres posthumes de Pearson, évêque de Cluster, puis six dissertations sur saint Irénée, attestent une fécondité peu commune. Il professait que l'âme mortelle pouvait devenir immortelle par son union avec Dieu.

DODWELL (Henry), fils aîné du précédent, avocat et philosophe sceptique. Il se fit connaître en Angleterre par un pamphlet anonyme : *le Christianisme non fondé en preuves* (1742), qui excita un moment d'émotion dans le sein de l'Eglise anglicane.

DODWELL (Guillaume), autre fils du théologien, ministre anglican, archidiacre de Berks, né en 1710, mort en 1785. Il a publié, contre le livre de son frère Henry Dodwell, un sermon intitulé : *Libre réponse aux libres recherches du docteur Middleton.*

DODWELL (Edouard), archéologue anglais, né en 1767, mort à Rome en 1832. Il consigna les résultats de ses voyages dans : *Voyage classique et topographique en Grèce* (1818) ; *Vues et Descriptions de constructions cyclopéennes ou pélasgiques, trouvées en Grèce et en Italie* (1834).

DODWORTH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding) ; 3.300 hab. Commerce de toile.

DŒBELN, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Leipzig), sur la Freiberger-Mulde ; 22.500 hab. Ecole d'agriculture ; fonderies (fer-blanc, machines) ; fabrication de chapeaux, de draps, de toiles, de bonneterie de laine. Commerce de grains et de beurre.

DŒBEREINER (Jean-Wolfgang), chimiste allemand, né près de Hof (Bavière) en 1780, mort à Iéna en 1849. On lui doit : l'extraction de la soude du sel de Glauber, la préparation de l'alun et du sel ammoniac ; l'analyse des substances organiques par l'oxyde de cuivre, etc. Il a publié : *Essais de chimie pneumatique* (1821-1825) ; *Sur la chimie de fermentation* (1822) ; *Essais de chimie physique* (1824-1826) ; *Eléments de chimie et de stœchiométrie* (1826) ; etc. Citons enfin son *Manuel du pharmacien* (1840-1844), en collaboration avec son fils, Franz DŒBEREINER.

DŒBLIN (Alfred), auteur et médecin allemand, né à Stettin en 1878. Bien qu'il ait écrit des essais, c'est comme romancier qu'il est connu. Ses romances et nouvelles le montrent sous la dépendance de l'école française « Effort ». A des idées tendant à la transformation de la société, il joint une forme soignée. Ses deux principaux romans sont *les Trois bonds de Wang-Lun* (1917) et *le Rideau noir.*

DŒBRENTY (Gabriel), poète et philologue hongrois, né à Nagyszellœs en 1786, mort à Pest en 1851. On lui doit des traductions : *Chefs-d'œuvre de Shakespeare* (1828) ; *les Anciens Monuments de la langue hongroise ;* des recueils de vers : *la Violette des Alpes* (1822) ; *Chansons hussardes ; Théâtre étranger* (1821-1823) ; etc.

DŒDERLEIN (Louis), professeur et philologue allemand, né à Iéna en 1791, mort à Erlangen en 1863. Professeur de philologie à l'Université d'Erlangen, il a publié *Synonymes et Etymologies de la langue latine* (1826-1838) ; *Manuel de synonymie latine* (1839) ; *Manuel d'étymologie latine* (1841) ; etc.

DŒDES (J.-J.), théologien protestant hollandais, né à Langerak en 1817, mort à Utrecht en 1897. En 1884, il fut reçu docteur en théologie avec la thèse *De Jesu in vitam reditu* (Du retour de Jésus à la vie), et il reçut la médaille d'or de la Société Teyler pour un travail sur *la Critique du texte du Nouveau Testament.* Pasteur à Hall, puis à Rotterdam, il devint, en 1859, professeur à l'université d'Utrecht. Son *Herméneutique des livres du Nouveau Testament* fut très remarquée et a été traduite en anglais. Sa doctrine prétend se tenir à égale distance du calvinisme et des idées modernes.

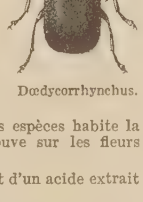
Dœdycorrhynchus.

DŒDYCORRHYNCHUS [*dé, rinkuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant des charançons de petite taille, à rostre long et grêle portant les antennes insérées vers son milieu.
— ENCYCL. Les *dœdycorrhynchus* vivent dans l'hémisphère boréal ; l'une des espèces habite la France et l'Europe centrale, et se trouve sur les fleurs mâles des pins, au printemps.

DOÉGLIQUE [*glik'*] adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de l'huile de la *balœna rostrata.*

DŒHLEN, bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Dresde), sur la Weisseritz, affl. de l'Elbe ; 5.500 hab. Houillère, forge et aciérie, verrerie.

DŒHLER (Théodore), pianiste italien, né à Naples en 1814, mort à Florence en 1856. Devenu, à dix-sept ans, virtuose de la musique du duc de Lucques, il entreprit de grands voyages artistiques. Durant un séjour en Russie, il épousa la princesse Chérémétiev. Il abandonna la virtuosité pour la composition, et alla se fixer à Florence, ne s'occupant plus de musique qu'en amateur.

DOEL, commune de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. de Saint-Nicolas), sur l'Escaut, en pleins polders ; 2.330 hab. Tannerie ; céréales. Fabrique de chicorée. Station de quarantaine pour les navires suspects. Défaite des Hollandais par les Français (1832).

DŒLAV, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Halle) ; 3.000 hab. Exploitation de terre à porcelaine ; fabrique de pierres artificielles.

DŒLL (Frédéric-Guillaume), sculpteur allemand, né à Hildburghausen en 1750, mort à Gotha, en 1816. Il étudia la sculpture à Paris sous Houdon. Parmi ses œuvres, rappelons le groupe représentant *la Foi, l'Espérance et la Charité,* exécuté pour l'église de Lunebourg ; la statue de *Leibniz,* à Hanovre ; celle de *Kepler,* à Ratisbonne.

DŒLLINGER (Ignace), anatomiste et physiologiste allemand, né à Bamberg en 1770, mort à Munich en 1841. Successivement professeur à Bamberg (1794), à Wurtzbourg (1803), à Landshut (1823), et à Munich (1826), il fut membre de l'Académie de Bavière, partisan des idées de Schelling sur la philosophie naturelle.

DŒLLINGER (Jean-Joseph-Ignace), prêtre et écrivain allemand, né à Bamberg en 1799, mort à Munich en 1890. Fils du précédent, il fut ordonné prêtre en 1822, et, en 1826, devint professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Munich. En 1845, il siégea dans les rangs des *ultramontains* à la Chambre des députés bavaroise, et défendit avec éloquence l'indépendance de l'Eglise catholique au parlement de Francfort (1848-1849). De 1861 à 1870, il attaqua à plusieurs reprises le pouvoir temporel et la politique de Pie IX. Devenu recteur de l'université de Munich, il publia, sous le pseudonyme de JANUS, une brochure intitulée *le Pape et le Concile,* qui contient de vives critiques contre le *Syllabus.* En 1871, Dœllinger refusa publiquement de se soumettre à la définition de l'infaillibilité pontificale, décrétée, l'année précédente, par le concile du Vatican. Après lui avoir accordé deux mois de réflexion, l'archevêque de Munich l'excommunia (avril 1871). Dœllinger, soutenu par le roi de Bavière Louis II, consacra le reste de sa vie à poursuivre le projet de la fusion de toutes les communions chrétiennes dissidentes. Il attaqua ensuite l'œcuménicité du concile de Trente et ne cessa d'écrire jusqu'à sa mort. Ses principaux ouvrages sont : *la Réforme* (1846-1848) ; *Luther* (1851) ; *Hippolyte et Calliste* (1853) ; *Paganisme et Judaïsme* (1857) ; *le Christianisme et l'Eglise à l'époque de leur établissement* (1860).

Dœllinger.

DŒLLINGER (Conrad), architecte allemand, né à Biberach (Wurtemberg) en 1840, mort à Stuttgart en 1912. Il fut professeur à l'Ecole polytechnique de Stuttgart (1872), où il avait été élève, et dirigea les constructions intérieures du château de Montfort, sur le lac de Constance, en 1865 ; il éleva le Kurhaus à Friedrichshafen, le monument des guerriers à Biberach, l'église de la garnison à Stuttgart, et exécuta la partie architecturale des monuments de Schiller, à Marbach, et de Wieland, à Biberach. On lui doit des *Esquisses de voyages en Allemagne, en France et en Italie* (1872 à 1880).

DŒNNIGES (François-Alexandre-Frédéric-Guillaume, chevalier DE), économiste libre-échangiste et publiciste allemand, né à Kolbatz, près de Stettin, en 1814, mort à Rome en 1872. On lui doit, entre autres ouvrages : *Histoire de l'empire allemand au XIVe siècle* (1841-1842), inachevé ; *Système du libre-échange et les Droits protecteurs* (1847) ; *les Actes de la navigation allemande et la Question des taxes différentielles de douane* (1848).

DŒRFEL, ville de Tchécoslovaquie (cercle de Liberec) ; 4.000 hab. Toiles et cotonnades.

DŒRFEL (Georges-Samuel), astronome et pasteur luthérien allemand, né à Plauen (Saxe) en 1643, mort à Weida (Saxe-Weimar) en 1688. Il s'est particulièrement occupé de l'étude des comètes, et est le premier astronome qui ait justifié l'hypothèse du mouvement parabolique de ces astres, et qui ait eu l'idée de placer au soleil le foyer commun des trajectoires de toutes les comètes.

DŒRING (Georges-Chrétien-Guillaume-Asmus), romancier, publiciste et auteur dramatique allemand, né à Cassel en 1789, mort à Francfort en 1833. On lui doit des pièces de théâtre, entre autres : *Zénobie* (1823), et des romans populaires, parmi lesquels on distingue *la Guerre des pasteurs* (1830).

DŒRPFELD (Frédéric-Guillaume), pédagogue allemand, né à Sellscheid (cercle de Lennep) en 1824, mort à Ronsdorf en 1893. Professeur et publiciste, il a, dans une série d'écrits publiés entre 1863 et 1892 (notamment *l'Ecole et l'Eglise libres dans l'Etat libre ; Histoire des souffrances de l'Ecole primaire*), combattu la prépondérance de l'Eglise sur l'Ecole, qu'il reprochait à la Prusse protestante.

DŒRPFELD (Wilhelm), architecte et archéologue allemand, fils du précédent, né à Barmen en 1856. D'abord attaché aux fouilles d'Olympie (1876-1881), il fut nommé en 1882 architecte de l'Institut archéologique allemand d'Athènes. Il collabora aux dernières fouilles de Schliemann, et en 1893, après la mort de celui-ci, reprit les fouilles de Troie. Il a soutenu qu'Ithaque devait être identifiée non pas avec la moderne *Thiaki,* mais avec Leucade. Il a déblayé tout un quartier de l'Athènes antique, entre l'Aréopage et la Pnyx, et a cru retrouver (solution audacieuse) les restes de la célèbre fontaine Callirrhoé. En 1900, il a repris les fouilles de Pergame ; il a étudié à Athènes le théâtre de Dionysos ; sa théorie, d'après laquelle les acteurs grecs jouaient ordinairement non pas sur la scène mais dans l'orchestre, à côté du chœur est généralement abandonnée. Il a publié : *Troie* (1894) ; *le Théâtre grec ; contribution à l'histoire du théâtre de Dionysos* (1896) ; *Troie et Ilion. Résultats des fouilles préhistoriques et historiques d'Ilion de 1870 à 1894* (1902) ; *l'Odyssée d'Homère ; la restitution de l'épopée initiale sur le retour d'Ulysse* (1925).

DOES (Jean VAN DER), dit JANUS **Dousa,** général et érudit hollandais, né à Noordwijk en 1545, mort à La Haye en 1604. Il signa le Compromis de Bréda. En 1572, il fut le chef d'une députation qui allait demander des secours à la reine Elisabeth. Il commanda la milice bourgeoise au fameux siège de Leyde en 1574. Lorsque, après le départ des Espagnols, une université fut fondée à Leyde, il en fut le premier curateur. Il a laissé de très bons commentaires sur les élégiaques latins, sur Plaute, Horace, Pétrone, Juvénal, etc., parus à Anvers de 1580 à 1619. Il était lui-même un poète latin distingué.

DOES (Pierre VAN DER), amiral hollandais, né à Leyde en 1562, mort à l'île Saint-Thomas en 1599. Il prit part à la guerre de la Hollande insurgée contre l'Espagne. Grand maître de l'artillerie en 1595, il fut, chargé, en 1599, d'attaquer les colonies espagnoles après avoir ravagé les côtes d'Espagne. Il fit ensuite voile pour le Brésil, captura sur la côte de Guinée plusieurs navires, et opéra une descente dans l'île Saint-Thomas ; mais il y mourut.

DOESBURG, petite ville forte des Pays-Bas (prov. de Gueldre, arrond. d'Arnhem), au confluent de l'Yssel et de l'Oude ; 4.000 hab.

DOETINCHEM, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre, arrond. d'Arnhem), sur l'Oude, affluent de l'Yssel ; 12.305 hab. Fabriques de quincaillerie et d'objets en émail ; beurre et fromage. Ancienne ville hanséatique.

DOFFER [*do-fèr*] n. m. Dans les filatures, Rouleau ou corde circulaire qui débarrasse des déchets les peigneuses et brosses de nettoyage.

DOFRINES ou mieux **DOVREFIELD** [*fild'*], partie centrale des hautes chaînes de la Scandinavie, un des plus importants des *Fjelde,* situé au N. de la profonde vallée dite *Gudbrandsdal.* Dressées immédiatement au S. du plateau de Drontheim, les Dofrines culminent au Snehätta (2.300 m.) et donnent naissance aux fleuves Khar et Glommen. — A tort, on en a étendu le nom à l'ensemble des monts de la Scandinavie.

DOGADO (*Résidence du doge*), ancienne province des Etats vénitiens, comprise entre la Marche trévisane au N., le Padouan à l'O., la Polésine de Rovigo au S., et l'Adriatique à l'E. Capit. *Venise.*

Dogallnes.
(Homme.) (Femme.)

DOGALINE n. f. (rad. *doge*). Vêtement italien du XIVe au XVIe siècle, à larges manches (Robe talaire pour les femmes, et tunique tombant aux genoux pour les hommes).

DOGARESSE [*gha*] n. f. (ital. *dogaressa*). Femme du doge.

DOGAT [*gha*] n. m. (ital. *dogato*). Dignité de doge. || Durée des fonctions d'un doge.

DOG-CART [*dogh-kart'*] n. m. (en angl. *charrette à chien*). Voiture spéciale, permettant de transporter des chiens de chasse. || Pl. *Des* DOGCARTS.

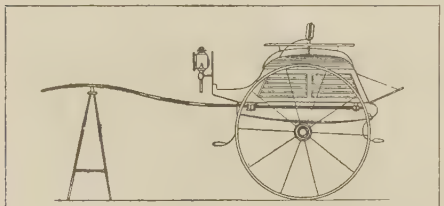

Dog-cart.

DOGE n. m. (ital. *doge*). Chef élu de la République de Venise ou de celle de Gênes.

— ENCYCL. Le dogat exista à Venise de 697 à 1797. Les premiers *doges* (c'est-à-dire *ducs*), depuis Anafesto jusqu'à Urso, furent des princes à peu près absolus. Urso, ayant abusé de ce pouvoir, fut massacré en 737, et le dogat fut aboli ; en 742, il fut rétabli en faveur de Théodat, fils d'Urso. Mais la lutte était continuelle entre les doges, qui s'efforçaient d'établir la monarchie héréditaire, et l'aristocratie, qui soulevait contre eux le peuple. Huit doges furent déposés coup sur coup, de 737 à 809. Puis, de 809 à 976, ce furent les deux dynasties rivales des Participatio et des Candiano qui essayèrent de s'établir sur Venise, entreprise qui se termina par l'épouvantable mort de Candiano IV et de ses fils. Les Orseolo ne furent pas plus heureux. L'anarchie continua jusqu'en 1173, époque de l'assassinat de Vitale Micheli II.

Costume de doge (XVIe s.).

L'aristocratie établit alors un nouveau régime. Le *Grand Conseil* élisait le doge et ses pouvoirs étaient limités par ceux de la *Seigneurie* et du *Sénat.* Sébastien Ziani fut le premier doge élu de cette façon. Depuis lors, le dogat ne fut qu'un instrument de l'aristocratie. En 1275, le grand conseil défendit aux doges d'épouser des étrangères. En 1310, les assemblées du peuple furent supprimées et le conseil des Dix établi. La conjuration de Marino Faliero, en 1378, fut le dernier effort du dogat pour s'affranchir de l'aristocratie en s'appuyant sur le peuple, et, depuis lors jusqu'à Manin, en 1757, les doges furent seulement les exécuteurs du conseil des Dix.

A Gênes, le dogat fut créé par le parti populaire, en 1389. Mais, à partir de 1528 jusqu'en 1797 (date à laquelle, après la conquête de Gênes par les Français, le dogat fut aboli), le doge ne fut plus, comme à Venise, que l'instrument de l'aristocratie.

— Iconog. Un tableau scintillant de Fr. Guardi, qui est au Louvre, représente *le Doge s'embarquant sur le Bucentaure,* le jour de l'Ascension. V. planche *Beaux-Arts XLVIII.*

Doges (PALAIS DES) ou **Palais Ducal** (*Palazzo Ducale*), à Venise. Il donne à l'O. sur la Piazzetta et au S. sur la lagune. Fondé en 800, il a été reconstruit cinq fois. Les deux galeries superposées, de style gothique, qui forment l'extérieur, sont attribuées à Giovanni Buon et à ses fils.

Le palais des Doges, à Venise.

La belle « porta della Carta », voisine de Saint-Marc, conduit dans une cour dont les magnifiques façades sont l'œuvre d'Ant. Bregno, Ant. Scarpagnino, Ant. Rizzo, Gugl. Bergamasco. Au milieu de la cour se trouvent deux margelles de citernes, en bronze. L'escalier des géants, qui doit son nom aux statues colossales de Mars et de Neptune, par Sansovino (1554), mène au premier étage. Le palais ducal est riche surtout en œuvres du Tintoret, de Palma le Jeune, de Paul Véronèse et de peintres des XVIe et XVIIe siècles. Au premier étage on remarque la « Salle du Grand Conseil », qui contient les deux séries de tableaux relatives aux doges Sébastien Ziani et Henri Dandolo, la Salle du Scrutin, la Bibliothèque Saint-Marc, le Musée archéologique. Au second étage se trouvent les salles des Quatre-Portes, du Collège, du Sénat, du Conseil des Dix, de la Boussole. Le pont des Soupirs relie le Palais ducal aux prisons.

DOGESSE n. f. Hist. V. DOGARESSE.

DOGGER [*do-ghèr*] n. m. (mot angl.). Géol. Nom d'une formation locale du Yorkshire (Angleterre) ; grès ferrugineux avec grosses concrétions, contenant *harpoceras Murchisonæ* du lias supérieur. (Ce nom est pris généralement par les auteurs anglais et allemands comme synonyme du jurassique moyen et supérieur [oolithique].)

DOGGER BANK (nom holland. signif. *banc des dogres,* autrement dit « des bateaux de pêche »). Vaste banc de sable, plat (300 kil. de long et 120 de large), immergé dans la mer du Nord sous 7 à 30 brasses d'eau, sur lequel on pêche la morue et le hareng. Une flotte russe y coula par méprise des barques anglaises pendant la guerre russo-japonaise (1904). Lors de la Grande Guerre, une rencontre entre escadres anglaise et allemande se termina par la retraite de l'escadre allemande après la perte du *Blücher* (24 janv. 1915).

DOGIEL (Mathias), historien polonais, né près de Vilna en 1715, mort à Varsovie en 1760. Ses principaux ouvrages sont : *Codex diplomaticus regni Poloniæ et magni ducatus Lithuaniæ* (publié sans date) ; *Limites regni Poloniæ et magni ducatus Lithuaniæ* (1758).

DOGLIANI, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur le Tanaro ; 5.500 hab. Vins renommés.

DOGMATICIEN [*si-in*] n. m. (de *dogmatisme*). Qui admet certains principes comme des dogmes indiscutables.

DOGMATIQUE [*tik'*] adj. (gr. *dogmatikos ;* de *dogma, atos,* dogme). Qui a rapport au dogme, qui affecte la forme d'un dogme : *Les vérités* DOGMATIQUES. || Relatif aux doctrines religieuses, philosophiques (par opposition à *historique,* relatif aux faits) : *Les unes* [matières] *dépendent seulement de la mémoire et sont purement historiques ;... les autres dépendent seulement du raisonnement et sont entièrement* DOGMATIQUES. (Pascal.)

— *Fig.* Qui dogmatise, tranche, décide : *Ton* DOGMATIQUE.

— Littér. *Style dogmatique,* Manière d'écrire tranchante, pédantesque. || *Critique dogmatique,* Critique fondée sur des règles objectives : *Boileau et Brunetière ont pratiqué la* CRITIQUE DOGMATIQUE. (S'oppose à la *critique impressionniste,* qui ne s'inspire que du goût personnel du critique.)

— Méd. Qui a rapport au système médical connu sous le nom de « dogmatisme », ou aux auteurs qui suivent ce système : *Doctrine* DOGMATIQUE. *Médecins* DOGMATIQUES.

— Philos. Qui prétend atteindre, par la raison, la vérité absolue.

— *Substantiv.* et au masc. Genre dogmatique : *Le* DOGMATIQUE *sourit toujours aux petits esprits.* || Partie dogmatique d'un ouvrage, d'une doctrine : *Bolingbroke a séparé le* DOGMATIQUE *d'avec l'historique.* (Voltaire.) || Partisan du dogmatisme : *Un* DOGMATIQUE *absolu.* || Partisan de la médecine dogmatique, dont Hippocrate fut le chef.

— SYN. **Dogmatique, décisif, péremptoire.** V. DÉCISIF.

DOGMATIQUE [*tik'*] n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Partie de la théologie, qui contient l'exposition et les preuves des dogmes : *Saint Thomas d'Aquin a résumé la* DOGMATIQUE *catholique.* || Dans le système de Bentham, Partie de la science jurjdique qui critique les lois au point de vue de leur rapport avec le droit naturel.

— ENCYCL. Théol. cathol. La *dogmatique* est la partie de la théologie qui renferme l'exposé systématique et raisonné des dogmes ; elle est l'œuvre des docteurs et des écrivains ecclésiastiques, qui s'appliquèrent à coordonner les vérités révélées d'après leurs vues personnelles. Le premier essai de dogmatique remonte à Origène, qui, au IIIe siècle, tenta, dans le *De principiis,* une synthèse de la doctrine chrétienne. Saint Augustin, au Ve siècle, fut, en Occident, le véritable fondateur de la théologie dogmatique.

Du Ve au Xe siècle, la dogmatique fut surtout cultivée en Orient. Elle trouva son apogée avec saint Jean Damascène. Mais, après le schisme de Photius, elle ne produisit plus d'œuvres de premier plan dans les Eglises séparées. En Occident au contraire, surtout à partir du XIIIe siècle, les docteurs appliquèrent à la théologie les principes de la philosophie d'Aristote. La *Somme* de saint Thomas d'Aquin est le chef-d'œuvre de cette méthode. Aussi beaucoup, parmi les théologiens postérieurs, se sont-ils contentés de commenter la *Somme* sans chercher à faire œuvre originale. Il faut pourtant citer, au début du XVIIe siècle, les noms de Suarez, de Bellarmin, de Melchior Cano ; plus tard ceux des PP. Pétau et Thomassin. Le XIXe siècle a vu se produire un renouveau de la théologie dogmatique, avec des hommes tels que Perrone, Frauzelin, Hurter, et, de nos jours, Billot, de La Taille, Tanquerey.

—Théol. protest. Chez les protestants, la *dogmatique* tient une grande place dans les écrits des premiers réformateurs. Très vivante encore au XVIIe siècle, elle tend à se confondre, aujourd'hui, avec la critique biblique. Schleiermacher peut être considéré comme le père de la dogmatique dite « moderne ». La *Lutherische Dogmatik* de von Œttingen (1897-1902) représente bien le point de vue du néo-luthéranisme orthodoxe, et la *Gereformeerde Dogmatiek* du Hollandais H. Bavinck (1918) le point de vue calviniste orthodoxe.

DOGMATIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière dogmatique. || D'un ton décisif, tranchant : *Parler* DOGMATIQUEMENT *de toutes choses.*

DOGMATISATION [*si-on*] n. f. Action d'ériger en dogme une opinion théologique.

DOGMATISER [*zé*] v. intr. Etablir des dogmes : DOGMATISER *en vers.* (Boileau.) *Les grands hommes* DOGMATISENT, *le peuple croit.* (Vauvenargues.) || Enseigner une doctrine religieuse ou philosophique : *Jean Hus commença à* DOGMATISER *en 1407.* (De Bonald.)

— Parler, écrire d'un ton sentencieux, tranchant ; raisonner sans raison : *Il ne faut pas* DOGMATISER, *mais s'expliquer.*

— *Fig.* Recommander certaines doctrines ou opinions.

— *Transitiv.* Préconiser, recommander. (Vx.)

DOGMATISEUR [*zeur*] n. m. Qui aime à prendre le ton dogmatique.

— Adjectiv. *Hérétiques* DOGMATISEURS.

DOGMATISME [*tissm'*] n. m. (de *dogmatiser*). Philosophie dogmatique, qui admet la certitude : *Il faut que chacun prenne parti et se range nécessairement au* DOGMATISME *ou au pyrrhonisme.* (Pascal.)

— *Par extens.* Disposition à croire, à affirmer : *Personne d'un* DOGMATISME *étroit.* || Affirmations données sur un ton sentencieux et tranchant : *Livre plein d'un* DOGMATISME *négatif.* (Sainte-Beuve.)

— Méd. Système de médecine ancien qui consistait à chercher à connaître, par le raisonnement, les causes profondes de la maladie, et qui s'opposait à l'*empirisme.* Parmi les tenants de cette doctrine, il faut citer Hérophile, Erasistrate, Asclépiade, Galien, etc.

— ENCYCL. Philos. Le *dogmatisme* est une théorie de la connaissance qui attribue à l'homme la faculté d'atteindre, par la raison, la vérité absolue, même dans les recherches métaphysiques. Avec des nuances importantes, elle fait le fond des doctrines platoniciennes, péripatéticiennes, stoïciennes, néo-platoniciennes, cartésiennes, leibniziennes, spinozistes. Malgré la révolution accomplie par Kant, le dogmatisme est à la base des grandes métaphysiques qui, pendant une partie du siècle dernier, ont été en faveur en Allemagne.

Dans l'histoire de la philosophie, c'est le *scepticisme* qui a été, d'ordinaire, opposé au dogmatisme. Pourtant, dès l'antiquité, dans la Nouvelle-Académie, une solution intermédiaire, qu'on a appelée *probabilisme,* a été proposée par Carnéade. Bien des penseurs aujourd'hui, tout en contestant, sous l'influence de la critique de Kant et du positivisme, la valeur absolue des métaphysiques dites « rationnelles », croient possible de réaliser, même dans la métaphysique, une approximation croissante de la vérité. De telle sorte que le débat sur la connaissance est encore entre le dogmatisme, le scepticisme et le probabilisme.

DOGMATISTE [*tisst'*] adj. Relatif au dogmatisme : *Les opinions* DOGMATISTES. *Les philosophes* DOGMATISTES.

— Substantiv. : *Un* DOGMATISTE.

DOGME [*doghm'*] n. m. (du gr. et du lat. *dogma,* Ce qui paraît bon ; d'où : opinion certaine, dogme). Point fondamental d'une doctrine religieuse ou philosophique : *Les* DOGMES *de la religion. Le* DOGME *de la vie future.*

Epicure me plaît, et ses *dogmes* sont forts.
MOLIÈRE.

Les DOGMES *cartésiens.* || L'ensemble des dogmes : *Le* DOGME *chrétien.*

— *Par extens.* Opinion donnée comme certaine, intangible : *Des* DOGMES *politiques, littéraires.* || Précepte, prescription. (Inus.).

— ENCYCL. Théol. Dans la langue ecclésiastique, le mot *dogme* s'applique uniquement aux doctrines que l'Eglise enseigne au nom de Dieu. Le dogme peut être étudié soit dans ses *sources,* soit dans ses *caractères* :

1° SOURCES DU DOGME. Le *dogme catholique* est puisé à deux sources : l'Ecriture sainte, et la Tradition. L'Ecriture sainte comprend les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament dont la liste est arrêtée par l'Eglise. Quant à la Tradition, elle s'exprime : 1° par les décrets infaillibles et irréformables des conciles généraux et des papes parlant *ex cathedra ;* 2° par les symboles de foi ; 3° par les écrits des Pères et des théologiens ; 4° par la liturgie, qui exprime les croyances de l'Eglise ;

2° CARACTÈRES DU DOGME. Les *dogmes,* qui sont les vérités révélées par Dieu, sont *immuables.* La Révélation ayant été close à la mort du dernier des Apôtres, l'Eglise n'a pas le droit d'inventer de nouveaux dogmes. Elle se contente de déclarer que telle ou telle croyance fait ou non partie de la Révélation. *Définir un dogme* n'est donc pas le créer,

mais déclarer officiellement qu'il doit être cru par tous les fidèles.

D'autre part, les dogmes ont une expression humaine qui peut être l'objet de certains progrès. Ce qu'on appelle le *développement des dogmes* n'est que la connaissance de plus en plus précise que l'Eglise acquiert de la doctrine révélée, à l'occasion d'une hérésie, ou à la suite des réflexions des théologiens. Enfin, les dogmes sont en relation étroite avec la morale, puisque toute la Révélation a pour but de conduire les hommes à leur destinée éternelle.

— Théol. protest. La théologie orthodoxe entend par *dogme* une vérité religieuse révélée dans l'Ecriture sainte. Le dogme *ecclésiastique* est cette vérité reconnue et confessée par une Eglise. La théologie dite « moderne » entend plutôt par ce terme l'expression rationnelle d'une expérience de la piété sanctionnée officiellement par une Eglise. Le radicalisme protestant tend à substituer au dogme l'expérience religieuse.

DOGNECEA, ville de Roumanie (district de Caras-Severin), sur des sources du Caras ; 4.100 hab. Mines de cuivre, plomb argentifère, zinc ; carrières de marbre.

DOGNON (le) ou **DOIGNON**, petit pays du Limousin, actuellement compris dans la Haute-Vienne, qui avait pour chef-lieu Chatenet-en-Dognon.

Dogre.

DOGRE ou **DOGRE-BOT** [*bo*] n. m. (holland. *dogger*, même sens). Petit bâtiment ponté et à voiles, faisant la pêche au maquereau dans la mer du Nord. (Il jauge de 100 à 200 tonnes, et sa cale est disposée en vivier.)

DOGUE [*dogh'*] n. m. (de l'angl. *dog*, chien). Chien à grosse tête, à museau aplati.

— *Fig.* Personne d'un caractère violent et emporté.

— *Par plaisant.* Portier ou portière (par allusion au chien de garde qui est souvent un dogue).

— Fam. *Caractère, humeur de dogue*, Caractère irascible ; très mauvaise humeur : *Etre d'une* HUMEUR DE DOGUE. *Avoir une* HUMEUR DE DOGUE.

— Mar. anc. Bassin. || Forme de radoub. V. DOCK. || *Dogue d'amure*, Fort chaumard appliqué contre la muraille, ou Trou percé dans le bordé de pavois et dont l'orifice extérieur était orné d'un masque de chien, par où l'on passait l'amure de la grande voile.

Dogue d'amure.

— ENCYCL. Zool. Les gros chiens à tête épaisse, parfois très courte et camuse, et à poils ras, forment le groupe des *dogues* ou des *mâtins*, dont la plupart sont d'origine métisse.

Trois races de haute taille et de grand format sont représentées par le *mastiff* ou *dogue anglais*, le *dogue de Bordeaux*, et le *grand danois*.

Les formes naines qui en dérivent sont : les *bouledogues* (bouledogue espagnol, bulldog anglais et bouledogue nain) et le *carlin*.

On les emploie surtout comme chiens de garde.

Originaire du sud-ouest de la France, la race massive et trapue connue sous le nom de *dogue de Bordeaux* ou de *dogue français* pèse 45 à 50 kil. et mesure en moyenne 0m,65 de taille. Elle a la tête volumineuse, forte, large, courte. La peau du front forme, au-dessus de l'œil, des plis assez marqués. L'encolure, fortement musclée, est garnie d'une peau lâche, formant des fanons développés sans exagération. La couleur varie du fauve clair au fauve foncé. Les muqueuses sont ou non pigmentées en noir, ce qui donne les deux aspects connus sous les noms de « masque noir » et de « masque rose ». Le dogue de Bordeaux est un bon chien de garde ; il est assez difficile à élever.

Dogue.

Le dogue du Tibet appartient à la région himalayenne. C'est un chien de forte taille au corps couvert de poils longs et doux. En Asie, le rôle de ces chiens est de servir à la garde des femmes, des enfants et du bétail.

DOGUEN, prêtre d'un monastère bouddhique du mont Hiei, au Japon, né en 1200, mort en 1253. Il reçut l'enseignement de la doctrine Zen de Yeisai, puis visita la Chine (1223-1227), et, de retour au Japon, fonda un couvent près de Miyako, puis alla résider dans le nord du Japon. Il fut le grand propagateur de la secte Zen, contemplative et mystique, qui se répandit surtout dans les milieux militaires.

Doguen.

DOGUER [*ghé*] **(SE)** v. pr. Se frapper à coups de tête, de cornes : *Deux béliers qui* SE DOGUENT.

DOGUET [*ghè*] n. m. Petite morue. || Aiglefin (ou *aigrefin*).

— Nom sous lequel, dans l'ouest de la France, on désigne un cochon court, trapu, à oreilles droites.

DOGUIN [*ghin*], **E** n. Jeune dogue.

— *Fam.* En certains pays, Se dit d'un individu hurluberlu, qui agit sans réflexion.

DÔHACHI n. m. Vase sacré dont le son, très puissant et prolongé, sert, au Japon, pour annoncer aux bouddhas et aux dieux le commencement et la fin des cérémonies religieuses.

Dôhachi.

DOHEM, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 14 kil. de Saint-Omer ; 945 hab.

DOHLE ou **DÔLE** n. m. Genre de chiens asiatiques (*cyon*) qui n'a que quarante dents. (Le dohle septentrional [*cyon alpinus*] est le loup de Sibérie, le dohle méridional [*cyon javanicus*] est le chien de Java ou nippon. — L'adjack et le colsun sont aussi des dohles.)

DOHM (Chrétien-Guillaume DE), diplomate et administrateur allemand, né à Lemgo (Lippe-Detmold) en 1751, mort près de Hohenstein en 1820. Professeur au Carolinum de Cassel, puis conseiller au ministère des affaires étrangères de Berlin. Lors des démêlés entre la Prusse et l'Autriche, il rédigea un mémoire justificatif des prétentions de la Prusse relativement à la succession de Bavière en 1779. Après diverses missions diplomatiques, il fut nommé conseiller privé (1788) et ministre plénipotentiaire. En 1789, il publia *la Révolution liégeoise* et se posa en défenseur des droits de l'homme. Lors de l'invasion française en 1806, il se rendit auprès de Napoléon Ier et parvint à épargner à la province d'Erfurt les rigueurs et les vexations. Il fut au service de Jérôme, roi de Westphalie, et prit sa retraite en 1810. Dohm a écrit aussi un traité : *De la ligue des princes allemands* (1789) ; et des *Mémoires de mon temps, de 1778 à 1806* (1814-1819).

DOHM (Ernest), écrivain humoristique allemand, né à Breslau en 1819, mort à Berlin en 1883. Rédacteur en chef du *Kladderadatsch*, sorte de *Charivari* berlinois, il écrivit aussi des pièces comiques ; entre autres : *la Guerre de Troie*. — Sa femme, Hedvige **Dohm**, née et morte à Berlin (1833-1919), s'est occupée de féminisme.

DOHNA, ville d'Allemagne (Saxe, cercle de Dresde), au confluent de l'Elbe et de la Müglitz ; 4.650 hab. Centre d'industrie de la paille : papiers, cartons, chapeaux ; fabrique de produits chimiques. Au XIVe siècle y siégeait le tribunal dit *mal* ou *table* des chevaliers de *Dohna*. Restes d'un vieux château, berceau de la famille de Dohna.

DOHNA (COMTÉ DE), formé, en 1840, dans la Prusse-Orientale (arrond. de Preussisch-Holland), près de Kœnigsberg, des terres éparpillées de la famille de Dohna.

DOHNA, grande famille allemande, que l'on trouve mentionnée dès le Xe siècle et qui tire son nom du château de *Dohna*, aux environs de Dresde. Celui qui a laissé le plus grand souvenir dans l'histoire est Jean ou Jeschke **de Dohna**, qui entra en lutte contre le margrave Guillaume de Misnie. Vaincu, il se réfugia auprès de l'empereur Sigismond ; mais celui-ci le fit décapiter. Au XVe siècle, la famille des Dohna se partagea en deux branches, dont l'une se fixa en Silésie, et l'autre en Prusse. — En voici les principaux membres : Fabian, comte **de Dohna** (1550-1622), homme de guerre au service de la Pologne, vint au secours d'Henri IV contre les ligueurs. — Christophe-Delphious, burgrave et comte **de Dohna-Carwinden** (1628-1668), entra au service de la Suède et de la reine Christine. — Alexander **de Dohna-Schlobitten** et chef de la famille de Schlobitten (1661-1725), fut feld-maréchal au service de la Prusse. — Christophe **de Dohna-Schlodien** (1665-1733), frère du précédent et colonel d'un régiment d'émigrés français formé à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il a laissé des *Mémoires originaux sur le règne et la cour de Frédéric Ier roi de Prusse*. — Christophe **de Dohna-Schlodien** (1702-1762), général prussien, fils du précédent, se distingua pendant les guerres de Silésie et de Sept ans. — Frédéric-Ferdinand-Alexander, burgrave et comte **de Dohna-Schlobitten** (1771-1832), administrateur distingué, fut ministre de l'intérieur en Prusse de 1808 à 1812 ; adversaire de Napoléon Ier, il contribua à la formation de la *landwehr*. — Charles-Frédéric-Emile, comte **de Dohna-Schlobitten** (1784-1859), frère du précédent. De 1806 à 1811, il fut l'âme de la résistance contre la domination française. En 1811, il passa au service de la Russie (1813-1815), puis reprit du service dans l'armée prussienne, assista à Waterloo, et mourut feld-maréchal. Il fut le gendre de Scharnhorst.

DOHNANYI (Ernest DE), pianiste et compositeur hongrois, né à Presbourg en 1877. Elève de Forstner dans sa ville natale, puis de Thoman et de Koessler à Budapest et d'Eugène d'Albert, Dohnanyi a remporté de brillants succès de virtuose dans les grandes villes d'Europe. Il a été nommé directeur du Conservatoire de Budapest en 1919. On lui doit de nombreuses œuvres pour le piano et de la musique de chambre, des symphonies, un ballet, un opéra en un acte, *Tante Simona*, etc.

DOHRN (Antoine), naturaliste allemand, né à Stettin en 1840, mort à Munich en 1909. Il fut directeur de la « Stazione zoologica» de Naples qui est devenue un grand laboratoire de biologie. On doit à Dohrn entre autres publications des *Etudes pour servir à l'histoire de l'origine des vertébrés*.

DO HUU PHU'O'NG, dit **le Phu de Cholon**, mandarin annamite, né à Cho-dui, près de Saïgon, en 1840, mort à Cholon (Cochinchine) en 1915. Tour à tour chef de quartier, *huyên* (sous-préfet), *phu* (préfet) de Cholon, puis *dôc phu su* (gouverneur), il contribua puissamment à la pacification de la Cochinchine, dont il devint le plus haut fonctionnaire indigène. Il visita l'Europe et l'Amérique, fit quatre séjours en France et, vers la fin de sa vie reçut la naturalisation française. Deux de ses fils passèrent par l'Ecole militaire de Saint-Cyr, et l'un mourut capitaine à la tête de sa compagnie dans les batailles de la Somme (1916).

DOIGT [*doi*] n. m. (lat. *digitus* mot qui correspond au gr. *daktulos*). Chacune des parties libres et mobiles qui terminent les mains et les pieds de l'homme et de quelques animaux : *Nous avons dix* DOIGTS *aux mains, et dix* DOIGTS *aux pieds*.

— *Fig.* Agent : *Les mots s'illuminent quand le* DOIGT *du poète y fait passer son phosphore.* (G. Joubert.) || *Doigt de Dieu*, Action, influence de Dieu sur les événements humains.

— Mesure approximativement évaluée par l'épaisseur d'un doigt (*un travers de doigt, un doigt*) : *Un ruban de* QUATRE DOIGTS. || *A deux doigts de*, Etre très près de : *Voir un revolver* À DEUX DOIGTS DE *sa tête ; et au fig. Etre* À DEUX DOIGTS DE *sa perte*. || Pour marquer une petite quantité : *Boire* UN DOIGT DE *vin ; et au fig. : Faire* UN DOIGT DE *cour à une femme*. — Une certaine quantité : UN DOIGT DE *crasse*. DEUX DOIGTS DE *rouge sur les joues*.

— LOC. DIV. : *Les quatre doigts*, Les quatre doigts plus longs, par opposition au pouce. || *Le petit doigt*, Le plus court et le plus éloigné du pouce. || *Les cinq doigts*, La main ouverte : *Appliquer à quelqu'un* LES CINQ DOIGTS *sur la joue*. || *Tirer au doigt mouillé*, Tirer quelque chose au sort, en choisissant entre plusieurs doigts que l'on présente et dont un seul est mouillé en dessous. || *Doigt de gant*, Chacune des parties d'un gant qui sont destinées à couvrir les doigts. || *Compter, Calculer sur ses doigts, avec ses doigts, par ses doigts*, proprem. Calculer au moyen des doigts de la main ; — et *au fig.* Supputer avec attention. || *Montrer du doigt*, ou *au doigt*, ou *avec le doigt*, ou *du bout du doigt*, Désigner avec le doigt. — Désigner comme un objet digne de moquerie : *On* MONTRE AU DOIGT *les maris complaisants*. — Désigner publiquement : MONTRER AU DOIGT *un coupable*. || *Avoir une bague au doigt*, Avoir quelque chose d'agréable mais de superflu. — *Avoir une jolie* (ou *une belle*) *bague au doigt*, Avoir une bonne place, un beau revenu, etc. || *Donner sur les doigts à*, Donner des coups sur les doigts de ; Vaincre, battre ; Réprimander, gourmander. — *Avoir sur les doigts*, Etre repris, châtié ou humilié. || *Les doigts lui démangent*, Il a grande envie de se battre, Il brûle d'écrire. || *Mordre ses doigts*, ou *Se mordre les doigts*, Donner des marques d'impatience, d'inquiétude, Se repentir. || *Mettre le doigt sur la bouche*, Faire signe de garder le silence. || Pop. *Se mettre* (ou *Se fourrer*) *le doigt dans l'œil*, Se causer un dommage à soi-même, s'abuser grossièrement. || *Mettre son doigt* (ou *sa main*) *au feu*, Manière d'affirmer vivement, de se déclarer sûr de ce qu'on avance. || *Toucher au doigt* (ou *du doigt*), *Toucher au doigt et à l'œil, Voir au doigt et à l'œil*, Voir, comprendre très clairement, très nettement. || *Toucher du doigt*, Etre très près de : TOUCHER DU DOIGT *la mort*. || *Toucher du bout du doigt*, Toucher très légèrement. Traiter avec beaucoup de ménagements : *C'est une personne, c'est un sujet qu'il ne faut* TOUCHER *que* DU BOUT DU DOIGT. — *Ne pas toucher du bout du doigt*, S'abstenir même d'effleurer ; et *au fig.* Ne rien faire qui puisse alarmer la pudeur d'une femme. || *Savoir, Connaître sur le bout du doigt*, Savoir très bien, connaître à fond : SAVOIR *son rôle*, CONNAÎTRE *quelqu'un* SUR LE BOUT DU DOIGT. JE SAIS *mon Don Juan* SUR LE BOUT DU DOIGT. (Molière.) || *Aller au doigt et à l'œil*, Aller très mal (en parlant d'une montre) [proprem. N'aller que lorsqu'on pousse l'aiguille avec le doigt]. — *Conduire au doigt et à l'œil*, Diriger avec une grande énergie. — *Obéir, Marcher au doigt et à l'œil*, Obéir au premier signe. || *Mettre le doigt sur*, Deviner juste. — *Mettre le doigt sur la plaie*, Deviner où est le mal. || *Avoir mal au bout du doigt*, Avoir un mal insignifiant. || *Avoir des yeux au bout des doigts*, Avoir le sens du toucher excessivement délicat. || *Avoir une ressource au bout de ses doigts*, Savoir travailler de ses doigts ; pouvoir gagner sa vie par son travail. || *Avoir dans les doigts*, Posséder parfaitement ; exécuter très bien : AVOIR *un morceau de musique* DANS LES DOIGTS. (Se dit surtout en parlant d'un pianiste.) || *Avoir des doigts de fée*, Etre d'une adresse merveilleuse. || *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts*, Etre plein d'esprit. || *Ne faire œuvre de ses dix doigts*, Ne rien en faire du tout. || *Ne pas remuer le petit doigt*, Ne se donner aucun mouvement, aucun mal. || *Etre les deux doigts* (ou *comme les deux doigts*) *de la main*, Etre intimement liés. || *Y mettre les quatre doigts et le pouce*, Se servir salement d'un mets. Agir brutalement, lourdement. || *Croire qu'il ne s'agit que de remuer et souffler les doigts*, Croire tout facile. || *Mon petit doigt me l'a dit*, Parole dont on se sert, en portant le petit doigt à l'oreille, pour arracher la vérité aux enfants, en leur faisant accroire que le petit doigt sait tout. || *Servir à lèche doigts*, Servir délicatement mais peu abondamment. || *Se lécher les doigts de quelque chose*, Trouver cette chose très bonne, très agréable. || *Ça ne vous brûlera pas les doigts*, Ne comptez pas là-dessus.

— Poétiq. *L'Aurore aux doigts de rose* (à cause de la couleur du ciel avant le lever du soleil.)

— Astron. anc. Douzième du diamètre apparent du soleil ou de la lune.

— Manèg. Extrémité du pied du cheval, comprenant le paturon, la couronne et l'os du pied.

— Métrol. Mesure de longueur usitée chez les Egyptiens et chez les Grecs, et valant 18 millimètres.

— Mus. *Les doigts*, Le doigté : *Sans* LES DOIGTS, *il y a des musiciens mais non des pianistes*.

— Prestidigit. *Faux doigt*, Doigt creux (en carton, celluloïd, etc.) colorié comme un doigt naturel et qu'emploient parfois les prestidigitateurs pour escamoter un papier, un petit foulard, etc.

— Techn. Pièce de la quadrature d'un appareil à répétition, qui entre sur l'arbre du barillet contenant le ressort du petit rouage. || Pièce de répétition, qui sert à faire sonner les quarts.

— Télégr. électr. *Doigt d'arrêt de la croix de Malte*, Sorte de came qui, en pénétrant dans l'une des échancrures convenablement conformée, de la croix de Malte, s'y trouve arrêtée et empêche de remonter le ressort du barillet.

— PROV. **Entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt**, V. ARBRE. || **Les cinq doigts de la main ne se ressemblent point**, Il ne faut pas demander plus d'uniformité aux caractères, aux opinions, qu'il n'y en a entre les cinq doigts de la main.

— ENCYCL. Anat. Les *doigts* sont les appendices qui terminent les membres supérieurs (les doigts des pieds se nomment *orteils*). Leur base s'articule avec le métacarpien correspondant qui les soutient, et leur sommet libre et arrondi se termine, à la face palmaire, par une pulpe molle ; à la face dorsale, par une lame cornée (l'*ongle*), qui dépasse le doigt et le protège. A chaque main, les doigts sont au nombre de cinq, qu'on désigne sous les noms de *pouce, index, majeur* (*médius*), *annulaire, petit doigt* ou *auriculaire*.

Le pouce est le plus fort des doigts, et il est opposable

aux autres ; le médius est le plus long ; l'auriculaire est le plus grêle de tous.

On compte à chaque doigt trois articles appelés *phalanges*, soutenus par autant d'os distincts appelés aussi « phalanges », dont le premier s'articule avec le métacarpien correspondant, et qui s'articulent entre eux par des diarthroses trochléennes ; le pouce seul n'en a que deux. On les appelle première, seconde et troisième phalange, ou bien encore phalange, phalangine, phalangette.

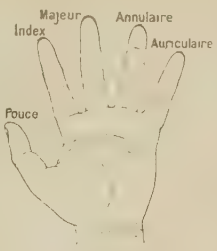

L'extrémité libre de la dernière phalange est garnie, sur la face palmaire, d'une peau riche en papilles, très sensible, recouvrant une *pulpe* souple ; le toucher y acquiert toute sa délicatesse. La face dorsale de cette même extrémité est protégée par un *ongle*, qui est en même temps un outil et une arme, d'où le nom de « phalange unguéale » donné à la dernière phalange.

Les muscles qui font mouvoir les doigts ont tous leur origine à la main et à l'avant-bras ; les tendons seuls se rendent aux doigts où ils s'insèrent les uns à la base, les autres à l'extrémité. Les artères des doigts, au nombre de deux pour chaque doigt, désignées sous le nom de « collatérales » et accompagnées des veines collatérales, sont fournies par les arcades superficielles et profondes de la main et longent les côtés des tendons palmaires. Les vaisseaux lymphatiques des doigts se rendent tous aux ganglions de l'aisselle. Les filets nerveux qui se distribuent aux doigts sont fournis par les nerfs médian, cubital et radial.

— Pathol. Les doigts présentent des anomalies dans leur nombre (v. POLYDACTYLIE), dans leur conformation (v. ACROMÉGALIE, et SYNDACTYLIE). Ils peuvent être déviés par le *rhumatisme déformant*. Ils se gangrènent dans l'asphyxie locale des extrémités ou maladie de Reynaud.

Le *doigt mort*, qui consiste dans une pâleur avec refroidissement et engourdissement du doigt est un symptôme angiospasmodique qui se rencontre aussi dans la néphrite chronique.

La phalange unguéale est sujette à un processus infectieux spécial, appelé *panaris*.

Les plaies des doigts (brûlures, écrasement, etc.) comportent comme indication spéciale l'isolement complet de chacun d'eux pour éviter la soudure pendant la cicatrisation. L'amputation est quelquefois nécessaire.

Le *doigt hippocratique* consiste en une hypertrophie de la dernière phalange, qui se renfle en baguette de tambour, pendant que l'ongle s'altère et se courbe. C'est ordinairement un signe d'affection chronique du poumon ou du cœur, quelquefois du foie.

— Zool. En zoologie, les *doigts* sont des organes composés de phalanges qui terminent les membres des animaux des trois premières classes, c'est-à-dire des mammifères, des oiseaux et des reptiles. Les mammifères n'ont jamais plus de cinq doigts et plus de trois articulations ; mais parfois ils en ont moins, et le nombre des doigts n'est pas le même dans les membres antérieurs et postérieurs. Les doigts ont fourni d'excellents caractères pour la classification. Certains mammifères ont les doigts munis d'ongles aigus et tranchants qui deviennent pour eux une arme puissante. Chez les bimanes et les quadrumanes, les doigts sont les parties du corps dans lesquelles le tact se développe au plus haut degré. Chez les oiseaux, les doigts des membres supérieurs forment l'extrémité des ailes et sont cachés par les rémiges. Chez les phoques et les cétacés, unis par une membrane solide et moins développée que celle qui les lie dans les mains de la chauve-souris, ils passent à l'état de nageoires.

On donne également le nom de doigts à l'ensemble des derniers articles de la patte des insectes et aux deux derniers articles mobiles de la pince des crustacés.

DOIGTÉ ou **DOIGTER** [*doi-té*] n. m. (de *doigt*). Mus. Jeu des doigts, dans l'exécution sur les instruments à clavier, à cordes, etc. : *Avoir un excellent* DOIGTÉ.

— *Par extens.* Savoir faire, habileté : *Pour faire des vers, il faut un* DOIGTÉ, *si l'on peut s'exprimer ainsi, acquis de longue main.* (Th. Gautier.) *Diplomate plein de* DOIGTÉ.

— ENCYCL. Que ce soit sur un instrument à cordes, à clavier, à vent ou à clefs, on appelle *doigté* la marche des doigts sur cet instrument au cours de l'exécution musicale. Le doigté est l'une des grandes difficultés des instruments à cordes et à clavier. Il n'est nullement arbitraire et repose au contraire, en principe général, sur des données précises et nettement formulées. En réalité, un bon doigté est une des premières qualités que doit acquérir et posséder un instrumentiste habile. Il arrive souvent que le compositeur, pour obtenir un effet particulier dans l'exécution et dans l'expression d'un passage, prend la précaution de doigter ce passage, c'est-à-dire d'indiquer par des chiffres l'emploi de tel ou tel doigt sur telle ou telle note.

Il y a lieu de remarquer que le doigté des instruments à clavier a subi, avec le temps, de nombreuses transformations. L'usage du pouce et du petit doigt a été longtemps ou prohibé ou restreint. Rameau par exemple excluait le pouce de tous les accords. Les doigtés de Bach nous paraissent souvent incompatibles avec l'exécution de ses œuvres. L'évolution de la musique et de la virtuosité, avec Liszt notamment, a exigé plus de liberté dans le choix des procédés. On fait de moins en moins de distinction entre les touches blanches ou noires. — Le doigté de « substitution », usité surtout à l'orgue, consiste à changer de doigt sur une même touche sans la laisser se relever.

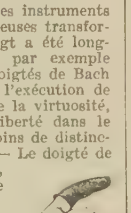
Doigter.

DOIGTER [*doi-té*] v. tr. (de *doigt*) Diriger selon les règles ses doigts sur un instrument : DOIGTER *un passage avec adresse.* || Indiquer par des chiffres, sur la musique, le doigt dont l'exécutant doit se servir pour chaque note : DOIGTER *un morceau difficile.*

DOIGTIER [*doi-ti-é*] n. m. (de *doigt*). Fourreau en forme de doigt de gant, dont on revêt un doigt pour le protéger.

— Artill. Sorte de gros doigt de gant en cuir, qui se fixait au poignet par une courroie et dans lequel le pointeur plaçait le premier ou les deux premiers doigts de la main, pour boucher la lumière des canons se chargeant par la bouche, pendant qu'on écouvillonnait et qu'on chargeait la pièce, afin d'assurer l'extinction complète des débris de gargousse.

— Jard. Nom vulgaire de la digitale pourprée. || Nom vulgaire de la clavaire digitée.

— Orfèvr. Cylindre de bois ou de carton habillé de cuir ou de tissu et servant anciennement à enfiler les bagues et à les tenir dans un commun écrin. (On disait aussi DOIT, et DESSIÈRE.)

Doigtier (orfèvr.).

— Techn. Dé de cuivre ouvert aux deux bouts, employé par le passementier pour frapper la trame.

DOÏNA n. f. Dans la littérature populaire roumaine, La chanson exprimant tantôt l'amour, tantôt la plainte et le deuil. — En lituanien, ce mot désigne également une chanson populaire.

DOINGT, comm. de la Somme, arrond. et à 3 kil. de Péronne ; 1.065 hab. Ch. de f. Nord. Sucreries.

DOINT v. tr. (autref. 3e pers. sing. du prés. du subj. de *donner*) : *Prions Dieu qu'il leur* DOINT *paradis.* (J.-B. Rousseau.)

DOIRAN, ville de Yougoslavie (cercle de Bitolia), sur le *lac de Doiran*, à la frontière grecque ; 8.000 hab. Par trois fois durant la Grande Guerre, cette ville, la *Tauriana* des anciens, la *Droïtani* des Grecs, fut le théâtre de combats sérieux : entre Anglais et Bulgares en décembre 1915, puis entre Anglo-Français et leurs adversaires en août 1916, enfin (septembre 1918) entre Anglo-Grecs et Bulgares. — Le LAC DE DOIRAN (45 km²), qui se déverse dans le Vardar, est peut-être le *Prasias* des anciens.

DOIRE BALTÉE, torrent d'Italie, formé de plusieurs sources aux cols du Saint-Bernard et au pied du Mont Blanc. Il arrose Aoste, Bard, Ivrée, et se jette dans le Pô près de Crescentino. Cours, 160 kil.

DOIRE RIPAIRE, torrent d'Italie, qui prend sa source au nord du mont Viso, passe près du col du Mont-Genèvre, forme le val de Cézanne, arrose Exiles et Suse, et se jette dans le Pô en aval de Turin. Cours, 120 kil.

DOIRE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative du premier Empire français, formée d'une partie du Piémont et tirant son nom de la *Doire Baltée*. Ch.-lieu *Ivrée ;* sous-préf., Aoste et Chivas (Chivasso).

DOIS ou **DOIT** [*doi*] n. m. (du lat. *ductus*, conduit). Source. (Vx.) || Ecluse, mare.

DOISIL [*zi*], **DOUSIL** ou **DOUZIL** n. m. (b. lat. *duciculum*, conduit, de *ducere*, conduire). Trou fait à une barrique pour la mettre en perce. || Fausset servant à boucher ce trou.

DOIT [*doi*] n. m. Partie d'un compte établissant ce qu'une personne doit, ce qu'elle a reçu. || *Doit et avoir*, Passif et actif : *La comptabilité est basée sur la distinction du* DOIT ET AVOIR.

DOIT n. m. Linguist. V. DOIS.

DOIT n. m. Orfèvr. V. DOIGTIER.

DOIT. Géogr. V. AUTHION.

DOITE n. f. (de *doigt*). Grosseur des fils d'un ou de plusieurs écheveaux.

DOITÉE [*té*] n. f. (de *doigt*). Petite longueur de fil ; aiguillée qui sert aux fileuses pour régler la grosseur de leur fil.

DOIZIEUX, comm. de la Loire, arrond. et à 17 kil. de Saint-Etienne, près du mont Pilat ; 915 hab. A donné son nom à un petit pays montagneux du Lyonnais, le *Doizieux* ou vallée du Derlay.

DOJLIDY, village de Pologne, dans le palatinat et le district de Bialystok. Métiers à tisser, fabrique de drap.

DOKHÂN (DJEBEL), massif porphyrique de la Haute-Egypte (dans la chaîne Arabique), le *mons Porphyrites* des anciens.

DOKIMASIE [*zî*] n. f. Antiq. gr. V. DOCIMASIE.

DOKITCH (Lazare), médecin et homme d'Etat serbe, né à Belgrade en 1846, mort à Abbazzia en 1893. Précepteur du roi Alexandre, il joua un rôle dans le coup d'Etat par lequel son élève se déclara majeur. Il devint alors président du conseil des ministres.

DOKKUM, ville des Pays-Bas (Frise, arrond. de Leeuwarden), à 8 kil. de la mer du Nord, avec laquelle elle communique par un canal ; 7.200 hab. Ville ancienne, où l'apôtre de la Germanie, saint Boniface, fut tué en 755 par les Frisons. Patrie de l'astronome Gemma Frisius. Constructions navales. Exportation de chicorée, beurre et fromage.

DOKÔ n. m. Objet du culte bouddhique japonais, employé dans les cérémonies mystiques et magiques, qui figure la foudre, arme d'Indra contre les démons.

Dokô.

DOKÔJIN, nom des dieux protecteurs du sol, au Japon.

DOKSZYCE [*dok-chit'-sé*], ville de Pologne (palatinat de Wilno, distr. de Dunilowicz), non loin des sources de la Bérézina ; 3.000 hab.

DOKUDOWO, bourg de Pologne (palatinat de Nowogrodek, distr. de Lida), à 8 kil. du Niémen ; 500 hab.

DOL., abréviation de l'expression musicale *dolce.*

DOL n. m. (du lat. *dolus*, ruse). Dr. Tromperie commise dans la conclusion d'un acte juridique.

— Dr. rom. On n'avait, en droit civil, tenu aucun compte du *dol* dans les contrats. Mais le droit prétorien introduisit des moyens permettant à la victime du dol d'obtenir réparation : l'exception de dol, pour repousser l'action tendant à l'exécution de la convention ; l'action de dol, pour obtenir une indemnité en prenant les devants ; la *restitutio in integrum*, pour remettre les choses dans l'état antérieur. L'action de dol a été créée par Aquilius Gallus, en 688 de Rome. Par opposition au *dolus malus*, les Romains appelaient *dolus bonus* les ruses non répréhensibles par lesquelles un marchand faisait valoir une marchandise.

— ENCYCL. Dr. Le dol est une cause de nullité des contrats (à l'exception du mariage), s'il émane d'un des contractants et porte sur un des éléments essentiels du contrat.

— Dr. mod. On distingue le *dol civil*, qui n'entraîne à sa suite que des sanctions civiles, et le *dol criminel*. Ce dernier, plus grave, est sanctionné par des peines (celles de l'escroquerie, notamment). En matière civile, on sous-distingue le *dol principal*, déterminant la nullité de l'acte (C. civ., art. 1116), et le *dol incident*.

DOL n. m. (turc *davoul dhaoul*). Gros tambour employé autrefois dans la musique militaire.

DOL ou **Dol-de-Bretagne** (lat. *Dola* ou *Dolum*), ch.-lieu de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 26 kil. de Saint-Malo ; 4.475 hab. (*Dolois, oises*). Ch. de f. Etat. Ancienne cathédrale (XIIIe-XVe s.) possédant le tombeau (XVIe s.) de l'évêque Th. James, œuvre des frères Juste. Maisons des XIIe-XVIe s. Tanneries, commerce de bétail. — Le canton a 8 comm., et 18.050 hab.

Entre la ville et la baie du Mont-Saint-Michel, le *marais de Dol* recouvre une forêt envahie par la mer ; une puissante organisation de digues contre de nouveaux envahissements, et de canaux ou *bieds* pour l'écoulement des eaux, procure à cette région une grande fertilité. Elle est dominée par l'îlot granitique du *Mont-Dol*.

DOLABELLA, illustre famille romaine, une des branches de la *gens Cornelia*. Deux de ses membres sont surtout célèbres :

DOLABELLA (Publius Cornelius), consul romain, mort à Laodicée en 44. Il épousa Tullia, fille de Cicéron, puis la quitta par le divorce. Il fut défendu deux fois, dans des causes criminelles, par le grand orateur. Débauché, intrigant, non sans talent, il s'attacha d'abord à César, puis n'ayant pas reçu de celui-ci le consulat promis, il abandonna son parti. Perdu de dettes, il se fit adopter par une famille plébéienne, devint tribun et soutint une politique démagogique, où il échoua. Après le meurtre du dictateur, il s'empara du consulat et fit abattre la colonne élevée par le peuple au grand homme. Mais bientôt il se laissa acheter par Antoine qui lui donna le gouvernement de Syrie, occupé par Trébonius. Dolabella fit périr Trébonius, et pour ce fait, le sénat le déclara ennemi public. Cassius l'enferma dans Laodicée où, après un long siège, il se donna la mort pour ne pas tomber vivant aux mains de ses ennemis.

DOLABELLA (Publius), proconsul sous Tibère, termina par une bataille sanglante la guerre contre le chef numide Tacfarinas (24).

DOLABELLA [*bèl'-la*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, famille des aplysiidés, comprenant des animaux grands, allongés, tronqués en arrière, avec une coquille calcaire en forme de doloire. (Les *dolabellas* habitent les mers chaudes du globe où elles vivent à faible profondeur ; elles sont très vivement colorées.)

Dolabella.

DOLABELLE n. f. (du lat. *dolabella*, petite doloire). Archéol. Instrument servant à débarrasser la vigne du bois mort.

— Techn. Sorte de petite doloire employée par le tonnelier.

DOLABRE n. f. (du lat. *dolabra*, doloire). Antiq. rom. Long manche muni d'un fer, dont un côté avait la forme d'une hache, et l'autre celle d'un coin légèrement recourbé. (Elle s'appelait quelquefois DOLABELLE.)

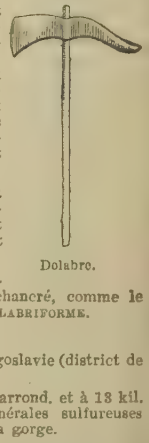
Dolabre.

— ENCYCL. La *dolabre* servait aux bûcherons, aux cultivateurs, pour tailler les arbres ou fouiller le sol ; aux soldats, pour façonner le bois dont ils faisaient les palissades, abattre les murailles, aux mineurs, aux bouchers et aux sacrificateurs.

DOLABRIFÈRE ou **DOLABRIFER** [*fèr'*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, voisins des *dolabellas* et dont les espèces habitent l'océan Indien et les mers chaudes d'Amérique.

DOLABRIFORME adj. (du lat. *dolabra*, doloire, et de *forme*). Elargi, échancré, comme le fer d'une doloire : *Feuille, coquille* DOLABRIFORME.

DOLAGE n. m. Action de doler.

DOLAÏ-MILANOVATS, ville de Yougoslavie (district de Kraïna) ; 3.000 hab.

DOLAINCOURT, comm. des Vosges, arrond. et à 13 kil. de Neufchâteau ; 100 hab. Eaux minérales sulfureuses froides, utilisées pour les maladies de la gorge.

DOLBEAU (Henri-Ferdinand), chirurgien français, né à Paris en 1830, mort en 1877. Il fut nommé chirurgien des hôpitaux en 1858, agrégé en 1860, et enfin, en 1872, professeur de pathologie externe et membre de l'Académie de médecine. Dolbeau fut un praticien remarquable ; son nom est resté attaché à l'opération de la lithotritie périnéale, qu'il conçut et réalisa le premier. Il a laissé, outre de nombreux mémoires : *Recherches sur les vaisseaux du bassin* (1855) ; *Traité de la pierre dans la vessie* (1864) ; *De la lithotritie périnéale* (1872) ; etc.

DOLCE [*dol-sé* ; ou à l'italienne *dol-tché*] adv. (mot ital.). Musiq. Avec une expression douce. [S'abrège en DOL.]

dolce stil nuovo (*le doux style nouveau*). Expression par laquelle Dante (*Purgatoire*, XXIV, 55) désigne l'école des poètes florentins qui, préparée par Guido Guinizelli, eut pour chef Dante et pour sectateurs Guido Cavalcanti, Lapo Gianni, Dino Frescobaldi, Gianni Alfani, Cino da Pistoia ; école savante, raffinée, subtile, caractérisée surtout par une conception élevée et spiritualiste de l'amour.

DOLCE, commune d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone), sur l'Adige ; 2.800 hab.

DOLCE (Lodovico), écrivain italien, né à Venise en 1508, mort en 1568. Il écrivit, outre des traductions d'Homère, Horace, Virgile, etc., des *Observations sur la langue italienne* (1550), et des comédies et tragédies (*Marianne*, 1565), où il imite les classiques latins.

DOLCE ou **DOLCI** (Carlo *ou* Carlino), peintre italien, né et mort à Florence (1616-1686), élève de Jacopo Vignali. Ses toiles, finies jusqu'à la puérilité, représentent des madones mélancoliques, des Christs rêveurs. Ses tableaux sont traités avec talent. Les figures sont généralement grandes, simples et d'un type distingué.

Dolce.

Le musée du Louvre n'a qu'une copie de la tête du *Sauveur bénissant le pain*, de la galerie de Dresde, faite par la fille de Dolce. C'est à Florence qu'on admire les morceaux les plus remarquables de ce maître, et l'unique composition qu'il ait exécutée avec des figures grandes comme nature ; elle est connue sous le nom de *Saint Clovis des Cordeliers*. On y trouve aussi son portrait peint par lui-même, œuvre de mérite ; enfin, la *Sainte Lucie*, qui passe pour un de ses chefs-d'œuvre. Carlo Dolce a également peint quelques beaux portraits. — Sa fille Agnese **Dolce**, morte vers 1690, a copié nombre de ses tableaux.

DOLCEACQUA, commune d'Italie (Ligurie, prov. de Porto-Maurizio), sur le torrent côtier la Nervia ; 2.060 hab.

DOLCETTO n. m. Cépage précoce de la région septentrionale de l'Italie. (Il donne une grappe moyenne, un peu allongée et dont les grains, à peau fine, ont une chair molle et sucrée, et fournissent un vin très coloré.)

DOLCIAN ou **DULCIAN** n. m. Instrument de musique en bois, à vent, en usage en Allemagne vers le XVIe siècle, et qui est l'ancêtre du basson moderne. ‖ Jeu d'orgue à anches, très doux, de 8 ou 16 pieds.

DOLCISSIMO [*dol-si-si-mo ;* ou à l'italienne *dol-tchi-si-mo*] adv. (mot ital.). Musiq. D'une manière très douce. [S'abrège en DOLCISS].

DOLDER (Jean-Rodolphe), homme politique suisse, d'idées avancées, né à Meilen (canton de Zurich), mort en 1806. Sans instruction, mais doué d'un esprit retors, il sut ménager tous les partis. Il entra au directoire helvétique en 1799, devint landamman en 1802, puis, après l'acte de médiation, fut membre du gouvernement cantonal d'Argovie.

DÔLE (la), sommet du Jura suisse (canton de Vaud), sur la frontière de France (1.678 m.). Magnifique panorama.

DOLE (l'*o* étant prononcé bref, l'accent circonflexe de l'orthographe administrative se justifie mal) [lat. *Dola Sequanorum*], ch.-lieu d'arrond. du Jura, à 51 kil. de Lons-le-Saunier, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin ; 18.070 hab. (*Dolois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. Forges, taillanderies et produits chimiques. Collège du XVIIe siècle, renfermant une église des Jésuites dont le portail est un modèle unique du style espagnol ; église Notre-Dame (XVIe s.) ; Hôtel-Dieu des XVIe et XVIIe siècles ; de belles maisons de la Renaissance espagnole. Patrie du grand chancelier Jean de Carondelet (XVe s.), du général Claude de Malet, et de Louis Pasteur. — Dôle, ville fort ancienne, au pied de la forêt de Chaux, a été longtemps la capitale de la Franche-Comté, et elle posséda le parlement et une université célèbre fondée en 1422. Elle fut prise par Charles d'Amboise, général de Louis XI, en 1479, et complètement ruinée. Elle fut fortifiée par Charles-Quint en 1530. Prise par le prince de Condé en 1668 ; perdue, puis reprise par Louis XIV en 1674, elle fut attribuée à la France au traité de Nimègue (1678), et perdit son rang de capitale et son parlement, au profit de Besançon.

Doleian (XVIe s.).

Armes de Dôle.

— L'arrondissement a 9 cant., 138 comm., et 62.670 hab. Le canton a 17 comm., et 27.280 hab.

Dôle (LA PRISE DE), tableau de Van der Meulen, au musée du Louvre. Ce tableau, qui fut exposé au Palais-Royal en 1673, a été gravé par Huchtenburg et A.-F. Baudouins. — Une autre composition, plus vaste, fut exécutée sur le même sujet par Van der Meulen et Le Brun, pour servir de tapisserie à la manufacture des Gobelins.

DOLE n. m. (mot anglais). Allocation accordée en Angleterre à tout ouvrier qui, au delà de la période où une indemnité lui est due en vertu de la loi sur l'assurance-chômage obligatoire, peut prouver qu'il n'a pas réussi à trouver un emploi.

DOLÉANCE [*lé-anss'*] n. f. (du lat. *doleo*, indicatif de *dolere*, souffrir). Plainte chagrine : *Les* DOLÉANCES *d'un créancier.*

— Au plur. Hist. Demandes ou représentations consignées aux cahiers des Etats généraux.

— SYN. **Doléance, complainte, jérémiade.** V. COMPLAINTE.

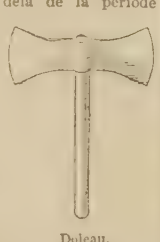

Doleau.

DOLEAU [*lô*] n. m. (de *doler*). Petite hache à double tranchant dont se servent les sardoisiers.

DOLEMMENT [*la-man*] adv. D'une manière dolente.

DOLENT [*lan*], **E** adj. (lat. *dolens ;* de *dolere*, souffrir). Qui se plaint : *Un vieillard* DOLENT. ‖ Qui exprime la douleur, l'inquiétude : *Un ton* DOLENT. ‖ Qui est mal à son aise : *Se sentir* DOLENT.

— Fam. *Etre ma commère dolente*, Se plaindre continuellement.

— Substantiv. : *Un* DOLENT.

DOLENT (Charles-Antoine FOURNIER, connu sous le pseudonyme de **Jean**), littérateur français, né et mort à Paris (1835-1909). Il débuta, en 1862, par une suite de portraits littéraires : *Une volée de merles*. Il obtint du succès avec un recueil de variétés artistiques et littéraires : *Avant le déluge* (1872), et son *Petit manuel d'art* (1874). Ses livres, où la fantaisie de l'esprit va de pair avec celle d'un style finement ouvré, sont encore : *le Roman de la chair* (1865) ; *l'Insoumis* (1872) ; *le Livre d'art des femmes* (1877) ; *Amoureux d'art* (1888) ; *Monstres* (1896) ; et *Maître de sa joie* (1902). — Il a paru une sorte d'anthologie tirée des livres de Jean Dolent, sous ce titre : *Façons d'exprimer*, par Hélo.

DOLENTER [*lan-té*] (**SE**) v. pr. (de *dolent*). Se plaindre pour des riens. [Peu us.]

DOLEQUIN [*kin*] n. m. ou **DOLEQUINE** [*kin'*] n. f. Couteau à pointe, du XIVe au XVIe siècle.

DOLER [*lé*] v. tr. (lat. *dolare*). Aplanir, amincir avec le doloir ou la doloire.

DOLÉRIS (Amédée), gynécologue et accoucheur français, né à Lembeye (Basses-Pyrénées) en 1852. Après avoir travaillé dans le laboratoire de Pasteur à l'Ecole normale, et avoir soutenu sa thèse de doctorat en 1880, il devint accoucheur des hôpitaux en 1885, chef de service de la maternité de la Pitié en 1895, puis de l'hôpital Boucicaut, et fut élu membre de l'Académie de médecine, qu'il présida en 1924.

Il a écrit de nombreux mémoires et ouvrages de gynécologie et d'obstétrique. Il a fondé en 1886 les *Archives d'obstétrique et de gynécologie* et, en 1896, la revue mensuelle *la Gynécologie*.

DOLÉRITE n. f. (du gr. *doléros*, trompeur). Roche éruptive, qui, au point de vue de sa structure et de son mode de gisement, est intermédiaire entre le gabbro et le basalte.

DOLÉROPHANE [*fann'*] n. f. (du gr. *doléros*, trompeur, et *phainein*, paraître). Minér. Sulfate naturel de cuivre, brun, cristallisé dans le système clinorhombique et prenant une teinte bleue dans l'eau avant de se dissoudre.

DOLEROPHYLLUM [*lé, fil-lom'*] n. m. Bot. foss. Genre de plantes répandu dans le terrain houiller supérieur et le terrain permien, caractérisé par des feuilles rondes ou ovales, épaisses, sessiles, à nervures rayonnantes, accompagnées de canaux résineux.

DOLES (Jean-Frédéric), compositeur allemand, né à Steinbach en 1715, mort à Leipzig en 1797. Elève, à Leipzig, de Sébastien Bach, il devint directeur de musique à l'église Saint-Thomas de cette ville. Il jouit, en son temps, d'une grande renommée de professeur et de compositeur. On connaît de lui de nombreuses œuvres de musique religieuse.

DOLET (Etienne), imprimeur et philologue français, né à Orléans en 1509, supplicié à Paris, place Maubert, en 1546. Il fut l'un des plus énergiques représentants de la renaissance intellectuelle en France, au XVIe siècle. Demeuré dans sa ville natale jusqu'à douze ans, il se rendit à Paris afin d'y continuer ses études, partit ensuite pour l'Italie, resta trois ans à Padoue, un an à Venise ; de là il revint en France faire son droit à Toulouse. Caractère entier, Dolet s'attira, dès ses premiers pas, une foule d'ennemis acharnés. Banni de Toulouse pour ses attaques contre le Parlement, à propos d'un édit dirigé contre les associations d'étudiants, il se réfugia à Lyon, où on le retrouve en 1536, imprimant le premier volume in-folio d'un remarquable ouvrage : *Commentarii linguæ latinæ ;* le tome second devait paraître en 1538. En 1537, il avait publié *De re navali*. Enfin, en 1539, il donnait ses *Formulæ latinarum locutionum*. Ces œuvres le plaçaient au premier rang parmi les érudits de la Renaissance. Condamné pour meurtre en 1533, il reçut du roi des lettres de rémission pour avoir agi en cas de légitime défense. Dès 1538 il prit parti, en temps de grève, pour les ouvriers lyonnais.

Statue d'E. Dolet à Paris. Cl. Neurdein.

L'étude de l'antiquité avait développé, chez Etienne Dolet, l'esprit d'examen. Aussi se lança-t-il avec ardeur dans le mouvement favorable aux idées nouvelles. Dans son imprimerie de Lyon, rue Mercière, à l'enseigne de *la Doulouère d'or*, outre ses propres ouvrages, il mit au jour nombre de brochures de combat, des publications populaires, almanachs et satires. Accusé d'hérésie et d'athéisme, condamné une première fois à mort par l'official de Lyon (1542), pour avoir publié en français le *Nouveau Testament*, les *Epîtres et Evangiles*, les *Psaumes*, il obtint des lettres de rémission de François Ier ; repris en 1544, sous prétexte d'avoir introduit en France des livres genevois et d'avoir traduit un dialogue attribué à Platon, dans lequel on trouvait une négation de l'immortalité de l'âme, brouillé avec la plupart de ses amis, avec Marot, avec Rabelais, il fut dénoncé par la Sorbonne, condamné, pendu, puis brûlé à Paris, place Maubert, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui sa statue, due au sculpteur E. Guilbert en 1887. Ses opinions relevaient plus de la libre-pensée que de l'hérésie.

Marque de l'imprimeur E. Dolet.

DOLETTE n. f. Copeau détaché du bois en dolant. (S'emploie mieux au pluriel).

DOLFI (Giuseppe), démocrate italien, né et mort à Florence (1817-1869). Boulanger de son état, il fut (comme Cicarvacchio à Rome de 1846 à 1849) une sorte de tribun populaire et le véritable chef de la révolution du 27 avril 1859, qui amena la chute du grand-duc de Toscane, Léopold II. Il s'occupa beaucoup d'améliorer le sort de la classe ouvrière, et fonda la « Fraternité des artisans ».

DOLGELLEY, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles, ch.-lieu du comté de Merioneth), sur un affluent du Mawddach ; 2.180 hab. Fabriques de lainages, gros draps et flanelles.

DOLGOROUKI ou **DOLGOROUKOV**, famille princière russe, qui fait remonter son origine à Rurik (Xe s.). Ses principaux membres sont : Grégoire **Dolgorouki**, qui se distingua contre les Polonais (1608-1610) ; — Marie **Dolgorouki**, qui épousa, en 1624, le tsar Michel Fedorovitch, et mourut en 1625 ; — Yuri **Dolgorouki**, général tué pendant la révolte des strélitz (1682) en défendant les droits de Pierre le Grand ; — Jacob **Dolgorouki**, sénateur sous Pierre le Grand, ambassadeur en France et en Espagne (1639-1720) ; — Vasili Vladimirovitch **Dolgorouki**, feld-maréchal (1667-1746) ; il remplit des missions sous Pierre le Grand, tomba en disgrâce en 1717, mais revint à la cour, en 1726, sous Catherine Ire, qui le nomma général. Il fit la guerre en Perse et devint feld-maréchal ; — Ivan **Dolgorouki** (1710-1739), ami de Pierre II ; à la mort de ce tsar, il fut exilé en Sibérie par Biren, duc de Courlande, puis exécuté. (Sa fiancée, Nathalie Borisovna [fille de Boris Chérémétiev], qui l'avait suivi en exil, a laissé des *Mémoires* émouvants.) ; — Vasili **Dolgorouki** (1722-1782), neveu du précédent, surnommé *Krimskoï* parce qu'en quinze jours il conquit la Crimée (1771) ; — George **Dolgorouki**, mort en 1829 ; il fut ambassadeur à Vienne (1806), en Hollande (1807), et se fixa en France en 1815 ; — Ivan Mikhaïlovitch **Dolgorouki**, né à Moscou en 1764, mort en 1823 ; il composa des poésies réunies sous le titre de *Etat de mon âme* ; — Vasili **Dolgorouki** (1804-1868), lequel fut, de 1849 à 1856, ministre de la guerre, et ensuite chef de la gendarmerie ; — Pierre Vladimirovitch **Dolgorouki**, né en 1807, mort à Berne en 1868, cousin du précédent ; il publia : *Histoire de la famille Dolgorouki* (1840) ; *Généalogies russes* (1840-1841). Une *Notice sur les principales familles de la Russie* (1843), écrite en français, le fit exiler. Après un *Dictionnaire de la noblesse russe* (1854-1857), il publia *la Vérité sur la Russie* (1860), à la suite de quoi il fut banni de Russie à perpétuité, puis dut quitter la France. Ses *Mémoires* ont paru à Genève (1867-1871).

DOLGOROUKI ou **DOLGOROUKOVA** (Catherine Mikhaïlovna), princesse russe, née en 1846, morte à Nice en 1922. Demoiselle d'honneur de l'impératrice, elle plut à l'empereur Alexandre II, qui l'épousa morganatiquement en 1880. Elle quitta la Russie peu après la mort de son époux (1881), et s'établit à Cannes, où elle se consacra à l'éducation de ses trois enfants. Sous le pseudonyme de VICTOR LAFERTÉ, elle a publié un ouvrage intitulé : *Alexandre II, Détails inédits sur sa vie intime et sa mort* (Bâle, Genève et Lyon, 1882).

DOLHASCA, ville de Roumanie (district de Suceava) ; 4.700 hab.

DOLHYNOW, ville de Pologne (palatinat de Wilno, district de Wilejka) ; 2.670 hab.

DOLIANOS (Pierre), chef populaire bulgare du XIe siècle. Fils d'un prisonnier de guerre, il s'enfuit de Constantinople et parut en 1040 aux environs de Nish, se donnant pour petit-fils de Samuel mort en 1014. Il se fit proclamer tsar, et souleva la population contre la domination byzantine. Après d'éclatants succès, il fut attiré dans un guet-apens par un rival, Aloucian, qui lui fit couper le nez, et crever les yeux. L'empereur Michel IV, rentrant triomphalement à Constantinople, traîna derrière lui Dolianos mutilé (1041).

Dolic.

DOLIC [*lik'*] ou **DOLIQUE** [*lik'*] n. m. Genre de légumineuses papilionacées alimentaires des pays chauds, très voisines des haricots avec lesquels on les confond souvent.

— ENCYCL. Les *dolics* (*dolichos*) sont des plantes annuelles, qui se distinguent des haricots par la fleur à carène simplement arquée ou rostrée mais non tordue en spirale. On en connaît une vingtaine d'espèces répandues dans les régions chaudes du globe. Les principales sont le *dolic Mongette* (*bannette* en Provence, *loubia Bedeli* chez les Arabes, *dautua* chez les Annamites, *niébé* en Afrique occidentale, *woamba* à Madagascar, *cow-pea* dans l'Amérique du Nord) ; puis le *dolic asperge* ou *dolic géant*, depuis longtemps cultivé en Italie (*fagiolo asparago*) et dont les fruits sont consommés en vert comme les haricots ; le *dolic lablab* ou *dolic d'Egypte* (pois indien) est très cultivé dans les régions tropicales.

Dolicaon.

DOLICAON [*ka-on*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, comprenant des petits staphylins noirs à élytres roux ou rouges, et dont deux espèces se rencontrent dans le midi de la France où elles fréquentent les endroits marécageux.

DOLICHANDRONE [*kan*] n. m. Genre de plantes de la famille des bignoniacées, comprenant une douzaine d'espèces originaires de l'Asie, de l'Afrique australe et tropicale.

DOLICHENUS [*ké-nuss*], surnom donné à Jupiter adoré à *Doliché*, ville de la Commagène (auj. *Doluk*). — On ignore le nom indigène de cette divinité asiatique. Au IIe siècle apr. J.-C., les légions contribuèrent à répandre son culte en Occident. A Rome, Jupiter Deus Dolichenus eut un temple sur l'Aventin, et un autre sur l'Esquilin. Ce dieu est représenté sous les traits d'un guerrier romain debout sur un taureau.

Dolichenus. (Ex-voto en bronze argenté, trouvé à Bottyan [Hongrie].)

DOLICHOCÉPHALE [*ko, fal'*] adj. (du gr. *dolikhos*, long, et *képhalê*, tête). Anthrop. Se dit d'un individu dont le diamètre antéro-postérieur maximum du crâne est plus long que le diamètre transversal maximum. (De tels individus sont extrêmement fréquents dans certaines races dites à cause de cela *dolichocéphales*.)

— Substantiv. : *Un* DOLICOCÉPHALE *blond*.

DOLICHOCÉPHALIE [*ko, fa, lî*] n. f. (du gr. *dolikhos*, long, et de *képhalê*, tête). Anthrop. Forme du crâne des dolichocéphales.

— ENCYCL. Elle est caractérisée par un indice céphalique inférieur à 77. Cette *dolichocéphalie* est surtout postérieure ; elle est le propre de certaines grandes races, notamment la race germanique, la race ibérienne et berbère et certaines races nègres, lesquelles n'ont d'ailleurs entre elles aucun rapport génétique. Virchow soutenait que la civilisation diminue la *dolichocéphalie* en développant le crâne en largeur, et c'est ainsi qu'il expliquait le nombre de moins en moins grand des dolichocéphales dans les peuples de l'Europe occidentale et centrale.

DOLICHOCOLIE [*ko-ko-lî*] n. f. Syn. de DOLICHOCÔLON.

DOLICHOCÔLON [*ko*] n. m. (du gr. *dolikhos*, allongé, et *kôlon*, côlon). Allongement anormal d'un segment ou de la totalité du gros intestin.

DOLICHODERUS [*ko-dé-russ*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des formicidés, renfermant de petites fourmis à tête allongée, à abdomen presque rond, à pétiole épais. (On connaît de nombreuses espèces de *dolichoderus*, répandues dans les régions tropicales du globe, excepté en Afrique. La seule européenne est noire et rouge, avec quatre taches claires sur l'abdomen ; elle fait ses nids dans le bois mort.)

DOLICHODROME [*ko*] n. m. (du gr. *dolikhos*, long stade, et *dromos*, course). Antiq. Coureur qui effectuait la course longue ou dolique, évaluée, suivant les auteurs, entre 7 et 24 stades.

DOLICHOMITUS [*ko, tuss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères entomophages, famille des ichneumonidés, comprenant des formes à tarière d'une longueur démesurée. (L'espèce type du genre habite l'Amérique tropicale.)

DOLICHOPE [*kop'*] ou **DOLICHOPUS** [*ko-puss*] n. m. Genre d'insectes diptères, famille des *dolichopodidés*, comprenant de petites mouches d'Europe ordinairement d'un beau vert métallique, avec les yeux rouges. (Les dolichopes adultes sont carnassiers ; les larves vivent en terre.)

Dolichope.

DOLICHOPEZA [*ko-pé*] n. f. Genre d'insectes diptères némocères, famille des tipulidés, dont une espèce vit en France au voisinage des ruisseaux ombragés.

DOLICHOPITHECUS [*ko-pi-té-kuss*] n. m. Genre de singes fossiles dans le pliocène de Perpignan, voisin des *semnopithèques*, mais au museau plus allongé et aux extrémités plus robustes.

DOLICHOPODE ou **DOLICHOPODA** [*ko*] n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant des formes grêles, décolorées, à appendices extraordinairement allongés, et qui vivent dans les cavernes de l'Europe méditerranéenne. (Les dolichopodes sont carnassiers. Plusieurs espèces ont été trouvées dans les grottes du midi de la France et de la Corse).

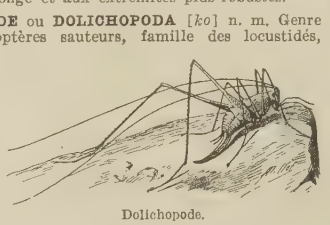

Dolichopode.

DOLICHOPODIDÉS [*ko, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, comprenant de petites mouches au corps vert ou gris bleuâtre métallique qui ont généralement des mœurs carnassières. (Les larves sont terricoles ou aquatiques.)

DOLICHOSOMA [*ko*] n. m. Genre d'amphibiens stégocéphales au corps serpentiforme, composé de cent cinquante vertèbres, au crâne relativement petit triangulaire, fossiles dans le terrain houiller d'Irlande et le permien inférieur de Bohême.

DOLICHOSOME ou **DOLICHOSOMA** [*ko*] n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des cantharidés (téléphoridés), comprenant quelques espèces de la région circaméditerranéenne. (Les dolichosomes sont allongés, linéaires, métalliques, de taille médiocre, et vivent sur les fleurs comme les dasytes. Le *dolichosoma lineare* habite la France.)

DOLICHOTIS [*ko-tiss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs subongulés, vulgairement appelés *lièvres des pampas* ou *de Patagonie*. (C'est le *mara* [*dolichotis Patagonica*], répandu dans les lieux désertiques et arides de l'Amérique du Sud.)

Dolichotis.

DOLICHUS [*kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant des formes voisines des *calathus*, dont elles ont l'aspect et les mœurs. (Le *dolichus halensis* se trouve en France dans les endroits humides.)

DOLIE [*lî*] n. f. Genre de plantes de la famille des convolvulacées, comprenant douze espèces du Pérou et du Chili.

DOLIIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, caractérisée par la grandeur du pied qui déborde de la coquille, par la finesse des tentacules acérés portant des yeux à leur base, et surtout par la coquille sans varices et sans opercule. (Les genres principaux des doliidés sont : *dolium* et *pyrula*.)

DOLIMAN n. m. (turc *dholâma*). Robe longue et étroite, ouverte par devant, que les Turcs portent par-dessus leurs autres vêtements (d'où est venu le mot *dolman*).

DOLINA, ville de Pologne (palatinat de Stanislawow), ch.-lieu de district ; 8.350 hab. Saunerie de l'Etat ; mine de pétrole.

DOLINE n. f. Nom par lequel on désigne, dans le Karst (Istrie), les gouffres qui s'ouvrent à la surface des plateaux calcaires et mettent parfois la surface en communication avec des cavernes.

DOLIOLARIA n. f. Nom donné à la deuxième forme larvaire des holothuries, succédant au premier stade dit *auricularia*. (La larve doliolaria ne s'alimente plus, et précède immédiatement la transformation en holothurie définitive.)

DOLIOLUM [*lom'*] n. m. Zool. Genre d'ascidies pélagiques caractérisées par les métamorphoses extrêmement compliquées que subissent ses larves. (Vivent dans le plancton des mers chaudes, notamment de la Méditerranée.)

DOLIOMORPHE [*morf'*] adj. (du gr. *dolios*, trompeur). Terme, proposé par A. Lacroix, pour désigner les roches éruptives qui contiennent des minéraux que leur composition chimique ne fait pas prévoir et dus aux conditions spéciales de cristallisation. (Ex. : basalte avec quartz.)

DOLIOPHIS [*fiss*] n. m. Genre de serpents à morsure venimeuse. (Leurs glandes à venin, au lieu d'être limitées à la région temporale, s'étendent en arrière jusque vers le milieu du corps. On en connaît quatre espèces d'Indochine et de Malaisie. Leur longueur dépasse rarement 1 m.)

DOLIOS. Myth. gr. Esclave jardinier donné par Icarios à Pénélope, qu'il suivit à Ithaque. (Il reconnut très vite Ulysse déguisé, et, avec ses six fils, se joignit à son maître pour repousser les parents des prétendants tués.)

DOLIQUE n. m. Bot. V. DOLIC.

DOLISIE (Albert), administrateur colonial et explorateur français, né à Mutzig (Bas-Rhin) en 1856, mort à Orléans en 1899. Il fut de 1882 à 1898 un des plus actifs collaborateurs de la mission de l'Ouest africain dirigée par Brazza, reconnut les affluents de la rive droite du Congo jusqu'à l'Oubangui inclusivement, fut dès 1888 administrateur à Brazzaville et fonda le poste de Bangui. Gouverneur en 1894, il remplit tous les intérims pendant les absences de Brazza.

DOLIUM [*li-om'*] n. m. (mot lat.). Antiq. rom. Grand récipient de terre cuite, dont les anciens Romains se servaient pour mettre le vin nouveau avant de le transvaser dans les amphores.

DOLIUM [*li-om'*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *doliidés*, comprenant des formes à coquille mince, ventrue, avec spire courte et ouverture très grande.

Dolium.

— ENCYCL. L'animal a un pied très développé, une longue trompe épaisse et un long siphon. Les *dolium*, vulgairement appelés *tonnes*, sont de grandes coquilles brillamment colorées habitant les mers chaudes ; à l'état fossile on les connaît depuis le crétacé, mais elles sont surtout abondantes dans les terrains tertiaires.

DOLLAR n. m. (de l'angl. *dollar* corruption du mot allem. *thaler*). Unité monétaire des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, valant au pair (1929) : 25 fr. 5238, et dont le signe représentatif est $.

— ENCYCL. En 1792, on projeta la frappe d'un *dollar* équivalant à la piastre espagnole, et subdivisé en cent *cents ;* mais ce n'est qu'en 1793 que débute le monnayage régulier des U. S. A. En 1794, on frappa des dollars, des demi-dollars, et des quarts de dollar, aux types de la tête de la Liberté et de l'Aigle planant sur l'écusson portant la devise : *E pluribus unum*. En 1849, à la suite de la découverte de l'or en Californie, on frappa un dollar d'or. En 1854 furent émises des monnaies d'or de trois et de un dollar. Des dollars d'or furent encore frappés en 1903 et en 1905 ; en 1907, une pièce d'or de vingt dollars.

On donne également le nom de dollar à l'unité monétaire canadienne, et à d'autres monnaies d'argent de l'Amérique latine plus souvent appelées *piastres* ou *pesos* et du même poids que le dollar. Le dollar mexicain a cours dans tout l'extrême Orient, et notamment en Chine.

DOLLART [*lart'*] (GOLFE DE), échancrure de la côte méridionale de la mer du Nord, formant frontière entre les Pays-Bas et l'Allemagne. (Il doit, comme le Zuyderzée, son origine à des tempêtes, à de brusques ingressions de la mer du Nord en pays frison [1277 et 1287]. L'Ems se jette au fond du golfe de Dollart qui en constitue l'estuaire et qui abrite le port d'Emden.)

DOLLERN — et non **Doller** — (*die Tollre* [XIVe s.]), rivière d'Alsace, affluent de l'Ill. (Elle naît au fond de la vallée de Seiden, passe à Massevaux et Sentheim, et finit à Illzach. Cours, 50 kil.)

DOLLFUS, famille d'industriels alsaciens, originaire de Mulhouse, où elle est mentionnée dès 1552. Ses principaux membres sont : JEAN-HENRI, l'un des trois fondateurs de la fabrication de l'indienne à Mulhouse (1746) ; — Daniel **Dollfus-Ausset,** géologue (1797-1870), auquel on doit un travail sur la *Coloration des étoffes* (1862) ; — Jean **Dollfus,** manufacturier et économiste (Mulhouse, 1800-1887), partisan déterminé du libre-échange. (Longtemps maire de Mulhouse, on lui doit la construction des cités ouvrières. Sa courageuse conduite lors de l'invasion allemande, en 1870, lui acquit la sympathie générale, et il resta jusqu'à sa mort le député protestataire de Mulhouse au Reichstag) ; — Charles-Emile **Dollfus,** manufacturier et homme politique, né à Mulhouse en 1805, mort en 1858. (Frère du précédent, il fut fondateur et président de la Société industrielle de Mulhouse, maire de la ville en 1843, député du Haut-Rhin en 1846 et en 1848. Il rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851) ; — Charles **Dollfus,** littérateur, né à Mulhouse en 1827, mort à Paris en 1910. Après avoir été avocat à Colmar, il quitta le barreau pour la littérature et la philosophie. En 1857, il fonda, avec Neffzer, la *Revue germanique*, qu'il dirigea jusqu'en 1868. Il fut longtemps un des collaborateurs du *Temps*.

DOLLFUSS (Engelbert), homme d'Etat autrichien, né à Texing (Basse-Autriche) en 1892, d'une vieille famille paysanne. Il était député au parlement, où il siégeait dans les rangs du parti chrétien social, quand il fut nommé, en mars 1931, ministre de l'agriculture dans le cabinet Ender ; il conserva son portefeuille dans le cabinet Buresch, formé en juin de la même année. Il devint, le 21 mai 1932, chancelier fédéral et chef du gouvernement autrichien. Il eut à faire face à de sérieuses difficultés, relatives notamment au rétablissement de l'équilibre financier, à la stabilisation du schilling et à la réorganisation du Creditanstalt, importante banque de Vienne. En 1933, le parti national-socialiste autrichien, électrisé par l'accession au pouvoir d'Adolphe Hitler en Allemagne, mena une campagne violente contre le chancelier Dollfuss, qui montra beaucoup de courage et d'énergie pour faire respecter l'indépendance de l'Autriche. Il échappa, le 3 octobre 1933, à un attentat dirigé contre lui par un fanatique, mais il fut assassiné à Vienne, le 25 juillet 1934, par des partisans nationaux-socialistes.

DOLLON, comm. de la Sarthe, arrond. et à 22 kil. de Saint-Calais ; 1.715 hab. Ch. de f. Etat.

DOLLOND (John), opticien anglais, né à Spitalfields en 1706, mort en 1761. Il était d'origine française. Son premier mémoire est de 1753. Il y développait la théorie de l'oculaire à quatre verres plan-convexes qui porte son nom. La découverte capitale de Dollond est celle du principe à l'aide duquel on obtient l'achromatisme des lentilles ; elle lui valut la médaille de Copley et le titre de membre de la Société royale de Londres. — Son fils, Pierre **Dollond** (1730-1820), améliora le télescope, l'équatorial, etc. On a aussi de lui des mémoires. — Le neveu de ce dernier, George **Dollond** (1774-1852), se fit une grande réputation comme opticien. Il a, en outre, fourni un grand nombre de mémoires.

DOLMAN n. m. (rad. turc *dholâma*). Naguère, Veste courte à brandebourgs, des chasseurs, hussards, officiers.

DOLMANS : 1. Dolman 1525 ; 2. Dolman de hussard français 1910.

— ENCYCL. Archéol. Le mot, qui est de même étymologie que *doliman*, nous est venu par les hussards hongrois. Au XVIe siècle, il désigna la soubreveste ajustée, boutonnée au droit de la poitrine, à basques flottantes formant jupe jusqu'aux genoux, des archers turcs et des stradiots.

DOLMAS n. m. Plat turc constitué par un hachis de mouton auquel on ajoute de la graisse de la queue du mouton, et qu'on fait cuire en boulettes enveloppées dans des feuilles de vigne, de chou, etc.

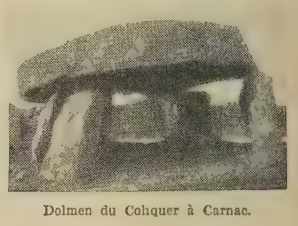

Dolmen du Cohquer à Carnac.

DOLMEN [*mèn'*] n. m. (du mot breton qui signifie : *grande dalle de pierre*). Nom donné à des chambres sépulcrales formées de grandes dalles plantées verticalement et recouvertes de pierres semblables atteignant parfois 22 m. de longueur. (En France, les dolmens sont nombreux en Bretagne, où ils servaient de cimetières à l'époque de la pierre polie. Dans le Midi, leur usage s'est prolongé jusqu'à l'âge du bronze. Il en existe dans le reste de l'Europe, dans l'Inde, dans le nord de l'Afrique, au Japon, etc.)

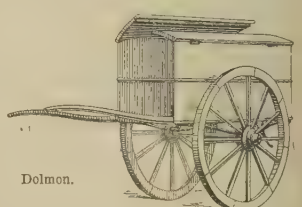

Dolmon.

DOLMÉNIQUE [*nik'*] adj. Relatif aux dolmens.

DOLMON n. m. Voiture de transport, dont le couvercle supérieur s'ouvre à deux battants.

DOLNJA, DOLNIÉ, mots serbo-croates, signifiant *bas,* et entrant dans la composition d'un grand nombre de noms de lieux de la péninsule des Balkans.

DOLO, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Venise), sur la Brenta ; 8.700 hab. Ch.-lieu de district.

DOLOIR n. m. Couteau à doler les peaux.

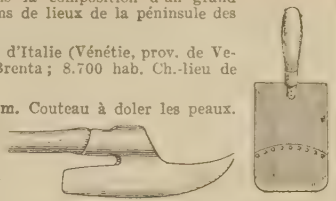

Doloire de guerre. Doloir.

DOLOIRE n. f. (du lat. *dolare,* doler). Instrument de tonnelier et de charpentier qui est une sorte de hache servant à unir le bois. || Instrument de maçon, pour gâcher le sable et la chaux.

— Archéol. Arme de guerre qui était une sorte de hache.

— Blas. Meuble de l'écu représentant une hache d'armes.

D'argent à la doloire de sable posée en bande.

— Bot. *Feuille en doloire,* Feuille cylindrique à sa base, plane et élargie en dessus, et tranchante par un de ses côtés. (On dit aussi FEUILLE DOLABRIFORME.)

— Chir. *Bandage en doloire,* ou simplem. *Doloire,* Bandage dont chaque tour est en retrait d'un tiers environ sur le précédent.

— ENCYCL. Techn. La *doloire,* instrument de charpentier, qui est, en principe, une cognée à taillant droit, oblique par rapport au manche, et toujours large, avec manche court, était employée au moyen âge comme fer de justice pour décapiter les condamnés. Mais alors elle était montée sur un manche beaucoup plus long, comme les doloires de guerre. Dans ces dernières, la tête du taillant est évidée

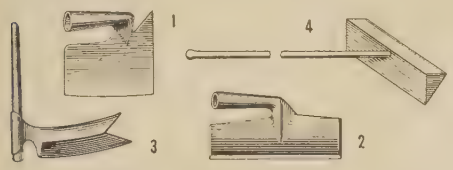

DOLOIRES : 1. De charpentier; 2. De tonnelier; 3. De fondeur; 4. De maçon.

en croissant, de manière à fournir une pointe d'estoc comme dans certaines haches danoises. Dans un appareil à exécution remontant au delà du XVIe siècle, une lourde doloire attachée à une corde et maintenue entre deux poteaux descendait sur le cou du patient.

DOLOMEDES [*mé-dèss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des pisauridés, comprenant des araignées allongées, de forte taille, dont on connaît une trentaine d'espèces, habitant l'ancien monde et l'Amérique du Nord.

Dolomedes.

— ENCYCL. Les *dolomedes* sont ou bruns ou fauves, variés de noir ou de blanc ; ils vivent dans les marécages, courent sur l'eau et attaquent, dit-on, les petits poissons. L'espèce la plus commune, en France, est longue de 12 à 20 mm.

DOLOMIE [*mî*] ou **DOLOMITE** n. f. (du nom du géologue *Dolomieu*). Carbonate naturel, double, de calcium et de magnésium.

— Métall. Produit réfractaire, obtenu par mélange en parties équivalentes de chaux et de magnésie, et employé sur une très grande échelle pour la construction de revêtements basiques de fours métallurgiques.

— ENCYCL. La *dolomie,* CO^3Ca,CO^3Mg se présente tantôt en masses amorphes, qui constituent parfois des étages géologiques très puissants, tantôt en cristaux rhomboédriques ou en masses cristallines. A l'état cristallin, elle possède un éclat nacré vitreux, qui la fait désigner souvent par le nom de *spath perlé.* Elle contient souvent du fer et du manganèse.

DOLOMIEU, comm. de l'Isère, arrond. et à 8 kil. de La Tour-du-Pin ; 1.715 hab. Patrie du géologue *Dolomieu.*

DOLOMIEU (*Dieudonné*-Silvain-Guy-Tancrède, dit DÉODAT DE GRATET DE), géologue et minéralogiste français, né à Dolomieu (Isère) en 1750, mort à Châteauneuf (Saône-et-Loire) en 1801. Admis dans l'ordre de Malte dès le berceau, il faisait son noviciat sur les galères des chevaliers, lorsque, à l'âge de dix-huit ans, il tua en duel un de ses camarades. Condamné à mort, il fut gracié par le grand maître. Dolomieu quitta le service militaire pour se livrer aux sciences. Il publia (1784) des études sur les tremblements de terre, puis différents mémoires sur le basalte, sur le genre de pierres calcaires auxquelles on a donné depuis le nom de *dolomie ;* sur les *Pierres figurées de Florence,* et sur la *Constitution physique de l'Egypte.* Nommé, en l'an III, professeur de géologie à l'Ecole des mines, il devint membre de l'Institut (1795) après avoir appartenu à l'Académie royale des sciences (1778) comme correspondant et publia une histoire du Massif Central ; il a établi la relation qui lie les tremblements de terre aux phénomènes volcaniques.

Dolomieu.

Dolomieu fit partie de l'expédition d'Egypte où il séjourna deux ans. A son retour, poussé par une tempête dans le golfe de Tarente, Dolomieu fut fait prisonnier et transféré à Messine où il subit les plus durs traitements. C'est pendant sa captivité qu'il écrivit son *Introduction à la philosophie minéralogique.* Il fut libéré après la bataille de Marengo.

Dolomieu, pendant sa captivité, avait été nommé à la chaire que Daubenton venait de laisser vacante au Muséum. Sa santé ayant été fortement ébranlée pendant sa captivité, il succomba au retour d'une excursion dans les Alpes. Ses principaux ouvrages sont : *Voyage aux îles Lipari* (1783) ; *Mémoire sur les îles Ponces et les produits volcaniques de l'Etna* (1788) ; *Dernier voyage dans les Alpes* (1802) ; etc.

DOLOMISATION n. f. Géol. Syn. de DOLOMITISATION.

DOLOMITE n. f. Minér. Syn. de DOLOMIE.

DOLOMITES ou **ALPES DOLOMITIQUES** (de *Dolomieu* nom propre). Massif montagneux des Alpes orientales, un des groupes calcaires du sud, compris dans le Tyrol entre l'Adige et la Piave, le Pusterthal et le val Sugana ; son point culminant est le Marmolada (3.360 m.). L'aspect ruiniforme de ses masses calcaires en fait un des cantons les plus pittoresques des Alpes italiennes ; il est parcouru par une grande route, celle des Dolomites, entre Cortina-d'Ampezzo et Bolzano (Botzen). Italiens et Autrichiens y ont, au cours de la Grande Guerre, fait la guerre de montagne, dans des conditions particulièrement difficiles.

DOLOMITIQUE [*tik'*] adj. Qui contient de la dolomie : *Des roches* DOLOMITIQUES.

DOLOMITISATION [*si-on*] n. f. Transformation d'un calcaire magnésien en dolomie.

— ENCYCL. Les eaux chargées d'acide carbonique dissolvent le calcaire, en respectant la dolomie, moins soluble.

L'origine de la dolomie dans les calcaires est double :

1° L'eau de mer agit chimiquement sur le calcaire, probablement par l'intermédiaire du chlorure de magnésium qu'elle contient, et peut-être aussi sous l'action de certains organismes. Certains calcaires coralliens actuels ont ainsi une forte teneur en magnésium ;

2° L'action du métamorphisme a paru indispensable pour expliquer la *dolomitisation* de certains calcaires des Pyrénées.

DOLON n. m. (mot grec). Archéol. Chez les Grecs et les Romains, Poignard à lame dissimulée dans un bâton. || Petite voile d'avant d'un bateau.

A. Dolon.

DOLON. Myth. gr. Guerrier troyen. Il offrit à Hector de pénétrer de nuit dans le camp des Grecs afin de découvrir leurs desseins ; mais il fut surpris par Ulysse et Diomède, qui le tuèrent, bien qu'il leur eût livré les secrets des Troyens.

Dolopathos (LI ROMANS DE), traduction en vers français du XIIIe siècle, par un trouvère nommé Herbert, d'un roman à tiroirs formé d'une série de contes d'origine orientale ayant surtout pour objet de démontrer la subtilité et la malice des femmes.

DOLOPES. Géogr. anc. Peuple de la Thessalie, aux confins de l'Etolie et de l'Epire. — Aux temps héroïques, une armée de Dolopes, conduite par Phénix, combattit à Troie. || Peuplade fixée dans l'intérieur de la Libye.

DOLOPIE. Géogr. anc. Pays habité par les Dolopes et situé à l'ouest de la Phthiotide grecque ; il était arrosé par l'Achéloos. Il fit partie du royaume de Pélée aux temps héroïques, et releva par la suite de la Thessalie. Strabon le place au sud du Pinde. (C'est aujourd'hui la partie septentrionale du départ. d'Acarnanie-et-Etolie.)

DOLOPS. Myth. gr. Fils d'Hermès. — Fils de Kronos et de Philyre. — Troyen, fils de Lampos et petit-fils de Laomédon ; tué par Ménélas. — Grec, fils de Clytios, tué par Hector.

DOLORES [*rèss*], ville d'Espagne (Valence, prov. d'Alicante), au milieu d'une plaine arrosée par la Segura ; 3.000 hab. Moulins à farine et à huile.

DOLORES [*rèss*], ville de la République argentine (prov. de Buenos-Aires) ; 12.700 hab. Ch.-lieu de district.

DOLORES [*rèss*], ville de l'Uruguay (départ. de Soriano), sur un affluent de l'Uruguay ; 8.000 hab. Elevage.

DOLORES de Hidalgo, ville du Mexique (Etat de Guanajuato) ; 7.500 hab. L'insurrection contre l'Espagne y commença en 1810, à la voix du curé *Hidalgo.*

DOLORIFIQUE [*fik'*] n. et adj. (du lat. *dolor, oris,* douleur, et *facere,* faire). Qui cause de la douleur.

DOLORIFUGE n. et adj. (du lat. *dolor, oris,* douleur, et *fugare,* mettre en fuite). Méd. Qui chasse la douleur.

DOLOSIF, IVE adj. (du lat. *dolosus,* rusé). Dr. Qui est entaché de dol : *Une clause* DOLOSIVE.

DOLOVO, ville de Hongrie (comitat de Torontal) ; 6.000 hab.

DOLURE n. f. Partie de la peau du côté chair, que les mégissiers enlèvent avec le doloir.

DOLUS, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 24 kil. de Rochefort, dans l'île d'Oléron ; 1.660 hab. Ch. de f. Econ. des Charentes.

dolus malus abesto (*Que toute ruse déloyale soit absente*). Formule dont les initiale, **D. M. A.,** figuraient fréquemment dans les actes de vente, les contrats, etc., chez les Romains.

DOLVAT (Amir) ou **Amir Dolvat,** célèbre médecin arménien, né à Amassie vers 1418, mort à Brousse en 1498. Il fut le médecin particulier du sultan Mahomet II. Il écrivit quelques ouvrages remarquables tels que l'*Utilité de la médecine* (1466), un *Dictionnaire de thérapeutique* (1478), un *Traité de pharmacopée* (1480).

D. O. M, Abréviation des mots latins *Deo optimo maximo* (Au Dieu très bon, très grand), formule de dédicace des édifices religieux catholiques.

DOM [*don*] n. m. (abrév. du lat. *dominus,* maître). Titre donné à certains religieux (bénédictins, chartreux). || Titre donné aux nobles, en Portugal.

— *Par extens.* Titre d'honneur donné à une personne quelconque. || *Par plaisant.* :

Dom Pourceau criait en chemin.
LA FONTAINE.

— ENCYCL. Dès le XIe siècle, *dom* s'emploie comme titre honorifique, devant le nom de famille ou celui de la fonctions. Après le XIVe siècle, il n'est resté d'usage que pour les bénédictins, les feuillants, les chartreux, etc.

DÔM n. m. Sorte de caboteur indien.

DOMAGNÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 17 kil. de Vitré ; 1.245 hab.

DOMAINE [*mèn'*] n. m. (lat. *dominicus ;* de *dominus,* maître). Possession, propriété : *Posséder d'immenses* DOMAINES ; et *au fig.* Autorité, puissance : *O mort, ton* DOMAINE *n'est que sur le temps.* (Bossuet.) [VX.] || *Par extens.* Campagne d'exploitation d'une grande étendue. || Propriété agricole d'une étendue quelconque, avec habitation de maître. || L'ensemble des biens qui appartiennent à l'Etat.

— *Par anal.* Espace occupé : *Pendant la période éocène, la terre a gagné en étendue sur le* DOMAINE *des mers.* (L. Figuier.)

— *Fig.* Attribution, fonction, ressort : *Cela n'est pas du* DOMAINE *des tribunaux. Le* DOMAINE *de l'éloquence. Le* DOMAINE *des Lettres.*

— Dr. civ. *Domaine public.* V. la partie *encycl.* || *Spécialem.* en matière de propriété littéraire, artistique, industrielle, on dit qu'une invention, une œuvre d'art ou de l'esprit *tombe dans le domaine public,* et par abréviation, *tombe dans le domaine* lorsque n'étant plus protégée par la loi elle n'est plus susceptible d'un droit d'appropriation privée, et qu'elle peut dès lors être librement publiée, représentée, reproduite. V. PROPRIÉTÉ.

— Féod. Fief dominant, manoir où le vassal devait venir rendre l'hommage.

— *Domaine royal,* Territoire que le roi possédait en propre. || *Domaine de l'Etat,* ou *Domaine public* ou simplement *Domaine,* Ensemble des biens qui appartiennent à l'Etat, et dont l'usage est public. V. la partie *encycl.* || Administration des domaines de l'Etat. || *Domaine privé,* ou simplem. *Domaine,* Bien particuliers de l'Etat. || *Domaine de la couronne,* Liste civile et dotations de la couronne. V. la partie *encycl.*

— Mathém. V. CHAMP.

— ENCYCL. Hist. Sous le régime féodal, on distinguait le *domaine direct* et le *domaine utile ;* le premier était un droit que se réservait le seigneur sur tout fief ou tenure à cens, et qui consistait à pouvoir exiger certaines obligations, comme l'hommage, et certaines redevances, comme le droit de relief ; le domaine utile conférait le droit de percevoir les fruits de l'immeuble et d'en jouir en véritable propriétaire. Il y avait encore : le *domaine congéable,* dont le détenteur pouvait être congédié à la volonté du propriétaire ; le *domaine royal,* possédé en propre par le roi ; le *domaine fixe,* composé de seigneuries, terres et droits spécialement consacrés à la couronne ; le *domaine casuel,* acquis par droit de conquête ou confiscation : le *domaine forain,* imposition perçue à l'entrée et à la sortie des marchandises.

L'ordonnance de Moulins, de 1566, rendue par Charles IX, en proclamant le principe de l'inaliénabilité du domaine de la couronne, distingua deux domaines : l'un, le *petit domaine,* toujours aliénable ; l'autre, le *grand domaine,* inaliénable sauf dans deux cas : pour apanage des puînés mâles de la maison de France, et pour les nécessités de la guerre. On appelait *apanage* ou *domaine apanagé* les dotations territoriales attribuées par le roi à ses fils ou frères puînés, sous condition de retour au domaine de la couronne, à défaut d'héritiers mâles en ligne directe. L'*engagement* était l'aliénation temporaire du domaine pour la nécessité de la guerre ; les *biens engagés* pouvaient toujours être rachetés, à quelque époque que ce fût.

Sous la Révolution, la nation fut substituée au roi, et le décret des 21 novembre-1er décembre 1790 déclara *domaine national* le domaine de la couronne, en supprimant l'inaliénabilité, principe fondamental de l'ancien droit.

Rétabli sous l'Empire, le domaine de la couronne se divisait en deux parties : l'une, appelée *liste civile,* consistait en la toute propriété d'une somme de 25 millions de francs payée chaque année par le trésor public ; l'autre, désignée sous le nom de *dotation de la couronne,* comprenait la jouissance de palais, parcs, jardins, mobiliers, et le droit de chasse dans certaines forêts domaniales. Le *domaine extraordinaire,* constitué par un sénatus-consulte du 30 janvier 1810, se composait des biens acquis par voie de conquêtes ou de traités. Il fut réuni au domaine de l'Etat par une loi du 15 mai 1818.

— Dr. civil et admin. Le *domaine public* comprend tous les biens qui, par leur nature ou leur affectation à l'usage public, ne sont pas susceptibles de propriété privée. Il est national, départemental ou communal.

Le *domaine public national* comprend : les rivages de la mer, ports, havres et rades (*domaine maritime*) ; les fleuves et rivières navigables et flottables, les canaux (*domaine fluvial*) ; les forts, remparts et autres dépendances des places de guerre, les établissements militaires (*domaine militaire*), les routes, ponts et rues, les chemins de fer ; les musées, monuments et édifices publics.

Le *domaine public départemental* se compose des routes départementales, palais de justice, prisons, hôtels des préfectures et sous-préfectures.

Le *domaine public communal* comprend les chemins vicinaux, les rues et promenades, les hôtels de ville, les églises paroissiales et les cimetières.

Les biens du domaine public sont *inaliénables* et *imprescriptibles.*

Tous les meubles et immeubles qui ne sont pas affectés à l'usage du public forment le *domaine privé.* L'Etat, les départements et les communes ont leur domaine privé ; ils en perçoivent les revenus et peuvent vendre, échanger, louer les différents biens qui le constituent.

Font partie du *domaine de l'Etat* : les lais et relais de mer ; les biens vacants et sans maître ; les biens du domaine public désaffectés ; les bois et forêts (*domaine forestier*) ; les palais, châteaux, établissements nationaux ; le mobilier des ministères, les objets contenus dans l'hôtel du garde-meuble, les épaves ; les successions en déshérence ; les établissements régis ou affermés par l'Etat ; la location de la chasse et de la pêche, etc.

Le *domaine départemental* comprend les immeubles dont le département tire des revenus ; le mobilier des préfectures, sous-préfectures, palais de justice, etc.

Le *domaine communal* comprend les *biens communaux* dont la jouissance en nature est laissée aux habitants, tels que pâturages, forêts affouagères, et les *biens patrimoniaux*, loués et exploités au profit de la commune.

Le domaine non-forestier de l'Etat est régi par l'administration de l'enregistrement et *des domaines*. Le ministre des finances est seul qualifié pour passer les baux, fixer les prix de location ou concession (L. 30 juin 1923, art. 131). — Le domaine forestier, considérable, est aménagé et exploité par l'administration des eaux et forêts. Les *communes* et les *établissements publics* de bienfaisance ont également un important domaine forestier, dont l'administration des eaux et forêts assure la gestion.

— *Domaine congéable*. V. CONGÉABLE.

— Dr. intern. *Domaine aérien*. La question de savoir si les Etats possèdent un droit de souveraineté sur leur domaine aérien et quelle est l'étendue de ce droit a soulevé de vives controverses en doctrine. Deux systèmes principaux se sont opposés : suivant l'un, l'Etat peut exercer sur l'atmosphère qui l'environne une domination exclusive. En sa faveur on observe que toutes les législations anciennes et modernes reconnaissent au propriétaire du sol un droit de propriété illimité sur le dessus et sur le dessous. Ensuite, on affirme que l'atmosphère est un accessoire indispensable du sol, devant suivre le régime juridique de la surface en vertu de la maxime *Accessorium sequitur principale*. Suivant l'autre système, le droit de souveraineté sur l'atmosphère serait limité : on conteste, d'abord, la valeur du principe attribuant la propriété à l'infini du dessus et du dessous au propriétaire du sol, puis, on remarque que, si l'atmosphère constitue un élément complémentaire du sol, il ne l'est pas à l'infini, mais seulement jusqu'à la hauteur maximum où l'appropriation matérielle de l'air est actuellement possible, c'est-à-dire 300 m. (hauteur du plus haut édifice existant en France : la tour Eiffel). Au delà de cette hauteur maximum, l'air ne serait ni susceptible de propriété, ni soumis à une souveraineté quelconque. L'atmosphère, au delà de la couche terrestre susceptible d'appropriation matérielle, serait ainsi soustraite par sa nature à toute souveraineté, à la fois de la part de l'Etat propriétaire du sol et de la part de la société internationale des Etats.

Cependant, la convention du 13 octobre 1919, qui constitue le statut actuel de l'aéronautique, consacre la règle que l'atmosphère à quelque hauteur qu'elle s'élève au-dessus du sol est la pleine souveraineté de l'Etat sous-jacent. Elle admet donc formellement l'existence d'un domaine aérien. Cette souveraineté de l'Etat sous-jacent, bien que qualifiée de « complète » et « d'exclusive » par la convention, n'est cependant pas absolue : *a*) la liberté de navigation aérienne est formellement réservée aux aéronefs autres que les aéronefs militaires, sous quelques réserves visant l'interdiction d'atterrir et certaines zones interdites ; *b*) les aéronefs qui veulent bénéficier de la liberté du survol doivent avoir une nationalité et être immatriculés, et ils doivent porter les marques de l'accomplissement de ces deux formalités ; *c*) l'aéronef doit être muni d'un certificat de navigabilité. Enfin, pour veiller à l'observation des règles édictées en matière de navigation aérienne, il est créé une Commission internationale de navigation aérienne, placée sous l'autorité de la Société des Nations.

DOMAIRON (Louis), grammairien français, né à Béziers en 1745, mort à Paris en 1807. Ancien jésuite, il devint inspecteur général de l'instruction publique. Parmi ses ouvrages, citons : *Principes généraux des belles-lettres* (1785), livre plein de vues neuves et ingénieuses sur la grammaire générale.

DÔMAL, E adj. Relatif au dôme : *Architecture* DÔMALE.

DOMALAIN [*lin*], comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 15 kil. de Vitré ; 1.735 hab. Ch. de f. d'int. loc.

DOMANIAL, E, AUX adj. (bas lat. *domanialis* ; de *domanium*, domaine). Qui tient à un domaine : *Possessions* DOMANIALES. || Qui relève du domaine de l'Etat : *Les biens* DOMANIAUX. *Affaires* DOMANIALES.

DOMANIALISER [*zé*] v. tr. (de *domanial*). Annexer au domaine de l'Etat : DOMANIALISER *une forêt*.

DOMANIALITÉ n. f. Caractère de ce qui est domanial.

DOMANIER [*ni-é*] n. m. Employé de l'administration des domaines. (VX.)

— Dr. féod. Tenancier prenant un domaine congéable.

— *Adjectiv.* Relatif au domaine : *Les droits* DOMANIENS.

DOMANISTE [*nisst'*] n. m. (du bas lat. *domanium*, domaine). Celui qui administre le domaine de l'Etat, qui connaît la législation relative à ce domaine.

DOMARD (Joseph-François), graveur en médailles, né et mort à Paris (1792-1858). Les plus belles pierres gravées de Domard sont : un *Faune*, *l'Innocence*, *Ulysse reconnu par son chien*, un beau portrait du *duc de Berry*. Parmi ses médailles, il faut mentionner : la *Bataille de Navarin* ; *l'Arc de triomphe de l'Etoile* ; *l'Enseignement mutuel* ; *la Naissance du comte de Paris* ; les médailles de *Percier*, du *général Foy*, de *Talleyrand*.

DOMART, ch.-lieu de cant. de la Somme, arrond. et à 27 kil. d'Amiens, au milieu de l'ancien petit pays de Ponthieu ; 1.100 hab. Ruines d'un château fort (XIIIe s.) et maison de l'ordre du Temple (hôtel de ville). — Le canton a 22 comm., et 1.100 hab.

DOMASZESWKI (Alfred DE), philologue allemand, né à Temesvar (Hongrie) en 1856. Ses travaux portent sur l'histoire ancienne, notamment sur l'archéologie et l'épigraphie.

DOMAT (Jean), jurisconsulte français, né à Clermont (Auvergne), en 1625, mort à Paris en 1696. Il fut le compatriote et l'ami de Pascal, janséniste comme lui, quoiqu'il eût été élevé par le jésuite Sirmond, son grand-oncle. Magistrat plein de vigilance, intègre, désintéressé, Domat a écrit plusieurs ouvrages de droit. Son œuvre capitale : *les Lois civiles dans leur ordre naturel* (Paris, 1689-1694), se distingue par l'élévation de la pensée et l'esprit philosophique. Domat y pose les principes fondamentaux du droit français, grâce à son admirable connaissance du droit romain.

Domat.

DOMB, ville de Pologne (palatinat de Silésie, distr. de Katowice) ; 13.670 hab. Mines de houille, aciérie, laminoir, fabriques de carton et de couvertures goudronnées.

DOMBASLE-sur-Meurthe, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 16 kil. de Nancy ; 8.080 hab. Ch. de f. Est et canal de la Marne au Rhin. Mines de sel gemme ; usines Solvay, les plus importantes fabriques de soude et de produits chimiques extraits de la soude existant en France. Restes de l'ancien château de Bassompierre.

DOMBASLE (Mathieu DE), agronome français, né et mort à Nancy (1777-1843). Il inventa une charrue et perfectionna les méthodes de culture en révélant notamment l'importance du chaulage dans les terres argileuses. Il fonda, en 1822, à Roville, près de Nancy, une école d'agriculture qui devait donner une vive impulsion à l'enseignement agricole. On lui doit entre autres ouvrages : *Essai sur l'analyse des eaux naturelles* (1810) ; *Théorie de la charrue* (1821) ; *Calendrier du bon cultivateur* (1821) ; *Instruction sur la distillation des grains et des pommes de terre* (1829) ; *Sur la fabrication du sucre de betterave* (1839) ; *Annales de Roville* ; etc. En outre, il a traduit de l'allemand, de Thær, une *Description des nouveaux instruments d'agriculture* (1821), et de l'anglais, de Sinclair, une *Agriculture pratique et raisonnée* (1825).

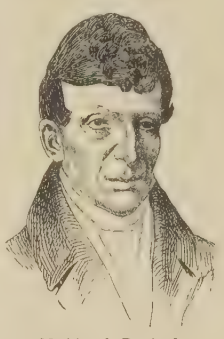

Mathieu de Dombasle.

Dombasle (MÉTHODE DE). V. BARYMÉTRIE.

DOMBAY (François DE), orientaliste autrichien, né à Vienne en 1756, mort en 1810. Il fit partie de missions à l'étranger, et devint interprète de la cour à Vienne. On lui doit : *Philosophie des Arabes, des Persans et des Turcs* (1797) ; *Histoire des chérifs* (1801) ; *Grammatica linguæ persicæ* (1804) ; etc.

DOMBES [*donb'*] (en lat. *Dombensis pagus*), ancien pays de France, compris dans le départ. de l'Ain (arrond. de Trévoux). La Dombes est un plateau caillouteux compris entre l'Ain, le Rhône et la Saône, où l'ancien glacier du Rhône des temps quaternaires a laissé des restes de moraines sous forme de collines. Elle demeure encore en partie couverte d'eaux stagnantes et poissonneuses, qui rendent le pays malsain. Elle est traversée par la voie ferrée de Lyon à Bourg.

La Dombes fit d'abord partie du royaume d'Arles, puis forma une principauté indépendante (capit. *Trévoux*) qui fut réunie en 1762 à la couronne de France.

DOMBES (Louis-Auguste DE BOURBON, prince DE), né à Versailles en 1700, mort à Fontainebleau en 1755. Fils aîné du duc du Maine et de Louise-Bénédictine de Bourbon-Condé, il reçut, en 1710, le rang de prince du sang. En 1717, il alla servir en Hongrie sous le prince Eugène. Exilé pour avoir pris part à la conspiration de Cellamare (1718), il combattit pendant la guerre de la succession de Pologne, et fut fait lieutenant général en 1735. Colonel général des Suisses, gouverneur du Languedoc, il se distingua pendant la guerre de la succession d'Autriche. Il vécut dans la retraite à la suite d'un duel où il tua le duc de Coigny.

DOMBEY (Joseph), botaniste et voyageur français, né à Mâcon en 1742, mort aux Antilles en 1794. Il fut chargé, en 1777, d'une mission scientifique dans l'Amérique du Sud. Il parcourut le Pérou et le Chili, et en rapporta une prodigieuse quantité de plantes et d'objets d'histoire naturelle, dont la moitié, à son arrivée à Cadix (1785), fut confisquée au profit du roi d'Espagne. Dombey ne put pas éditer ses travaux, qui parurent après sa mort, par les soins de L'Héritier. Son herbier fut déposé au Muséum.

Dombey et fils, roman de Dickens, publié en 1847 ; profonde et émouvante analyse d'âmes d'enfants. L'orgueilleux négociant Dombey fonde les plus hautes espérances sur son fils Paul, et déteste sa fille Florence. Mais le petit Paul meurt à dix ans. Dombey, ruiné, est sauvé par l'affection de la douce Florence. Il s'attendrit enfin et, par un revirement trop brusque, qui, selon Taine, gâte un beau livre, Dombey devient le meilleur des hommes.

Dombéya : *a*, gynécée.

DOMBÉYA [*don*] n. m. Genre de plantes appartenant à la famille des malvacées.

— ENCYCL. Les *dombéyas* sont de petits arbres et des arbrisseaux pubescents, à feuilles alternes, munies de stipules. Les espèces, au nombre de trente, habitent surtout Madagascar et la Réunion. L'écorce de ces végétaux est, en général, très tenace et en même temps souple et liante ; on en fait des cordages. Les dombéyas se font remarquer par l'élégance de leur port et la beauté de leurs fleurs ; plusieurs sont cultivés dans les serres d'Europe.

DOMBIE, ville de Pologne (palatinat de Lodz, distr. de Kolo), sur le Ner, affl. de droite de la Warta ; 3.770 hab.

DOMBISTE [*don-bisst'*], habitant ou natif de la Dombes.

— *Adjectiv.* Qui appartient à la Dombes ou à ses habitants : *Les étangs* DOMBISTES.

— *Substantiv.* et au masc. Se dit d'une race de chevaux de la Dombes : *Un excellent* DOMBISTE.

DOMBOVAR, ville de Hongrie (comitat de Tolna), sur le Kapos, affluent du Danube ; 5.170 hab.

DOMBRA n. f. Instrument musical à deux cordes usité chez les Kirghiz-Kazaks. (Les cordes, en boyau de mouton ou de chèvre, sont fixées à des clés de bois. L'instrument, fait au couteau, porte au bas de la boîte une cordelette qui va se perdre à la naissance des clés. Des nœuds disposés de distance en distance marquent l'emplacement des touches.)

DOMBRACHI n. m. Musicien kirghiz, joueur de dombra.

DOMBROWA, ville de Pologne, ch.-lieu de district, dans le palatinat de Cracovie ; 2.660 hab. — Le *district de Dombrowa* a 63.750 hab. (Polonais 95,8 p. 100).

DOMBROWA, ville de Pologne (palatinat de Bialystok, district de Sokolka) ; 3.030 hab.

DOMBROWA GORNICZA [*gour-nit-cha*], ville de Pologne (palatinat de Kielce, district de Bendzin), dans la vallée de la Czarna-Przemsza ; 39.840 hab. Grand centre d'exploitation minière et de production industrielle. Fonderie de zinc, chaudronneries. Les mines de houille sont en exploitation depuis 1796. Les fonderies de la « Huta Bankowa » occupent 1.700 ouvriers.

Dombrowa Gornicza est située dans la région dite *bassin de Dombrowa*, qui représente une partie du bassin silésien. Cette région s'étend de Siersza et Katowice à Siewierz et Slawkow. L'exploitation de la houille, commencée en 1796, y a pris rapidement une grande extension. Grâce à la richesse de ses gisements, le bassin de Dombrowa est en voie de se transformer en une immense cité industrielle.

DOMBROWICA [*vit-sa*], village de Pologne (palatinat de Polésie, district de Sarny), sur la rive gauche de l'Horyn ; 2.700 hab.

DOMBROWICE [*vit-sé*], ville de Pologne (palatinat de Varsovie ; district de Kutno) ; 4.460 hab.

DOMBROWKA-MALA [*dom'-brouf-ka*] (en allem. **Eichenau**), bourg de Pologne (palatinat de Silésie, district de Katowice) ; 8.430 hab. Mines de houille, fonderie de plomb et d'argent, fabrique de minium, etc.

DOMBROWKA-WIELKA [*dom'-brouf-ka*] (en allem. **Gross-Dombrowka**), cité industrielle (palatinat de Silésie, district de Swientochlowice) ; 3.600 hab.

DOMBROWKA ou **DOBRAWKA**, reine de Pologne, née en Bohême en 920, morte à Griezno (976). Elle était fille de Boleslas Ier, duc de Bohême. Elle épousa Mieszko Ier, à la condition qu'il se convertirait, ainsi que son peuple, à la religion chrétienne (966). Elle fut la mère de Boleslas le Grand.

DOMBROWSKI (Jean-Henri), un des plus glorieux généraux polonais, né à Pierszowice (palatinat de Cracovie) en 1775, mort à Winagora (Posnanie) en 1818. Il prit part à l'insurrection de Kosciuzko (1794), puis fut envoyé à Paris pour négocier avec la Convention. Il conclut avec Bonaparte, en 1797, un accord aux termes duquel il se chargea d'organiser, pour le compte de la République cisalpine, un corps de volontaires : la « Légion polonaise ». Malgré une série de déceptions, il continua à servir la France. Après Iéna (1806), il occupa la Grande-Pologne et y organisa une armée. Pendant la retraite de Russie (1812), il livra la bataille de Borissov et couvrit le passage de la Bérézina. Successeur de Poniatowski à la tête des troupes polonaises, il fit avec nous la campagne de 1814, puis ramena ses hommes dans leur patrie sur la promesse illusoire d'indépendance faite par le tsar Alexandre Ier. On a de lui une *Histoire de la Légion polonaise en Italie* (1829).

J.-H. Dombrowski.

Dans les dernières années de sa vie, il s'affilia aux sociétés secrètes patriotiques de Pologne, et vécut retiré dans ses terres de Posnanie.

DOMBROWSKI (Iaroslaw), officier polonais, général de la Commune de Paris, né à Jitomir (Volhynie) en 1838, tué à Paris en 1871. Mêlé à l'insurrection générale de la Pologne, en 1863, il s'évada pendant son transfert en Sibérie et s'établit à Paris en 1865. Pendant le siège de Paris par les Prussiens, Dombrowski prit part à la défense de la ville. Ensuite, comme membre du Comité central, il remplaça Bergeret comme commandant de la place. A ce titre, il prit une part active et personnelle à la défense de Paris contre l'armée de Versailles. Lorsque celle-ci eut pénétré dans Paris, Dombrowski fut tué sur une barricade.

DOMBROWSKI (Joseph), historien polonais, né à Radom, mort à Varsovie en 1926. Sous le pseudonyme de GRABIEC, il a écrit des ouvrages très estimés, tels qu'une *Histoire de la nation polonaise*, une *Histoire de l'année 1863* (1913), et une belle monographie sur *le Marquis Alexandre Wielopolski* (2 vol., 1924).

DÔME n. m. (ital. *duomo;* du lat. *domus*, maison, — puis maison de Dieu, église, cathédrale). Nom donné en Italie, à certaines églises cathédrales n'ayant pas de dôme au sens architectural : *Le* DÔME *de Milan.*

Dôme des Invalides, à Paris.

— Archit. Voûte demi-sphérique reposant sur une base circulaire, polygonale ou elliptique, et qui surmonte un grand nombre de monuments, religieux ou non : *Le* DÔME *des Invalides, du Panthéon, du Val-de-Grâce, à Paris.* || *Dôme surbaissé*, Dôme formant une moitié de sphéroïde aplati. || *Dôme surmonté* ou *surélevé*, Dôme formant une moitié de sphéroïde allongé. || *Dôme à pans*, Dôme reposant sur un plan polygonal.

— *Par anal.* Ce qui offre l'aspect d'un dôme : *Le* DÔME *des arbres. Un* DÔME *de verdure.* || La voûte céleste : *Le ciel d'Espagne forme un* DÔME *d'azur.*

— Géol. Nom donné parfois à un très petit brachy-anticlinal (Le *dôme* s'oppose alors à la *cuvette*).

— Mar. Nom donné aux montants en cuivre, en bois ou en fer, formant voûte au-dessus des panneaux de descente et permettant de disposer un capot pour le temps de pluie.

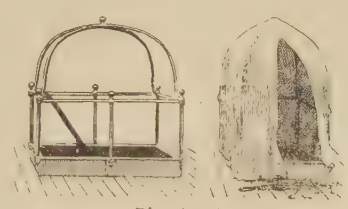

Dôme (mar.).

— Mécan. *Dôme de vapeur.* Partie rapportée sur la chambre de vapeur des chaudières et destinée à éloigner la prise de vapeur de la surface de l'eau en ébullition, afin d'éviter les entraînements de liquide, dangereux pour les conduites et les organes d'utilisation (moteurs, turbines).

Dôme de vapeur.

— Techn. Partie supérieure d'un fourneau à réverbère.

— ENCYCL. Archit. Les *dômes* sont des voûtes généralement sphériques ; ils peuvent être surbaissés ou surélevés. On peut citer comme types : le dôme de Saint-Pierre de Rome ; ceux de Saint-Paul de Londres ; du Panthéon, à Paris ; du Panthéon, à Rome ; de l'église Saint-Isaac, en Russie ; des Invalides, de la Sorbonne, du Val-de-Grâce à Paris ; enfin, celui de la cathédrale de Florence.

DÔME (MONTS) ou **chaîne des Puys,** montagnes volcaniques du Puy-de-Dôme (Auvergne), jalonnant sur une trentaine de kil. de longueur, à l'O. de Clermont-Ferrand, la chute du plateau granitique ou gneissique d'Auvergne sur la plaine de la Limagne.

Au nombre d'une soixantaine, ces volcans éteints d'époque quaternaire dont quelques-uns seulement, comme le plus élevé et le plus connu, le puy de Dôme (1.465 m.), ont un profil arrondi, offrent en général la forme d'un cône creusé en entonnoir : ils dominent leur socle d'une altitude variant de 200 à 500 m. et paraissent surtout imposants vus de la plaine de Clermont. Ils offrent une série de sites réputés : lac et cheyre d'Aydat, puys de Pariou, de la Vache et de Lassolas, etc.

DOMÈNE, ch.-lieu de cant. de l'Isère, arrond. et à 10 kil. de Grenoble, en Graisivaudan ; 2.770 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Papeteries. — Le canton a 11 comm., et 13.300 hab.

DOMENICHI (Lodovico), écrivain italien, né à Plaisance en 1515, mort à Pise en 1564. Il fut emprisonné par l'Inquisition et eut des démêlés avec d'autres écrivains de la Renaissance. Sa fécondité est aussi grande que ses plagiats. Il traduisit Polybe, Plutarque, et écrivit un remaniement du *Roland amoureux* de Boiardo (1545), des *Facéties* (1548), un traité sur *la Noblesse des femmes* (1549), *une Histoire variée* (1556), etc.

DOMENICO (Polo di Angelo DE' VETRI), célèbre graveur en pierres dures et médailleur, né et mort à Florence (1482-1548). Il fut élève de Giovanni delle Corniole et de Pier Maria da Pescia. Parmi ses médailles, on cite celle à l'effigie d'Alexandre de Médicis, celles de Cosme Ier, de François Ier. Selon certains auteurs, le cachet en émeraude, gravé d'une figure d'Hercule, employé par Alexandre de Médicis et ses successeurs, serait de Domenico, ainsi qu'un camée en onyx conservé au musée des Offices à Florence. La médaille en cristal taillé que le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale conserve de lui est une œuvre admirable et incontestablement authentique. (On confond souvent cet artiste avec *Domenico dè' Cammei*, graveur en pierres dures qui travaillait à Milan à la cour de Ludovic le More dont il traça le portrait.)

DOMENICO DA VENEZIA, un des plus célèbres céramistes et émailleurs vénitiens du XVIe siècle, né en 1511, mort en 1578, le plus abondamment représentatif de la seconde période. Parmi ses plats décorés, celui qui représente une scène de bataille (conservé au musée de Brunswick) est son chef-d'œuvre. Dans ses majoliques ornementales, Domenico sépare en petits compartiments les bords de la pièce et y distribue des figurines allégoriques. Un autre plat décoré d'une scène de bataille (1570) se trouve au musée des Arts décoratifs de Berlin. L'œuvre de Domenico da Venezia fut continuée par son fils Marco Antonio.

DOMENTIAN, religieux et écrivain serbe du XIIIe siècle. Moine au monastère de Khilandar (mont Athos), il écrivit en 1243 la Vie de saint Sava, le premier archevêque serbe, et acheva en 1264 celle du père de saint Sava, le grand joupan Etienne Nemania. Ces textes précieux, remarquables par la langue et le style, ont été édités avec soin par Danitchitch (Belgrade, 1865).

DOMER (Jean), né en 1420, mort en 1459. Régent à l'Université de Paris, il fut chargé par Charles VII de réunir les matériaux d'une *Histoire de France* aujourd'hui perdue.

DOMÉRAT, comm. de l'Allier, arrond. et à 7 kil. de Montluçon ; 2.830 hab. Ch. de f. Orléans.

DOMERGUE (François-Urbain), grammairien français, né à Aubagne (Provence) en 1745, mort à Paris en 1810. Il entra dans la congrégation des doctrinaires, qu'il quitta en 1784, après avoir publié une *Grammaire française simplifiée* (1778). Il devint membre de l'Institut (1795). Son mauvais style, son pédantisme, lui attirèrent de vifs sarcasmes. On lui doit : le *Mémorial d'un jeune orthographiste* (1790) ; *la Prononciation française déterminée par des signes invariables* (1797) ; *Grammaire générale analytique* (1799) ; *Manuel des étrangers amateurs de la langue française* (1805) ; *Solutions grammaticales* (1808) ; etc.

DOMERGUE (Jean-Gabriel), peintre français, né à Bordeaux en 1889. Grand prix de Rome en 1913, il obtint en 1920 la médaille d'or de 1re classe au Salon des Artistes français, où il expose depuis 1906. Artiste habile, dont l'extrême modernisme s'apparente par certains côtés à l'art du XVIIIe siècle, il se plaît aux scènes vénitiennes et excelle dans la décoration. Outre de nombreux portraits, citons de lui : *la Robe jonquille* (1912), *la Leçon d'amour* (1913).

DOMERIE [*rî*] n. f. Bénéfice ecclésiastique, généralement hôpital, dont le possesseur portait le titre de *dom.* (Le fameux hospice d'Autrac était une *domerie.*)

DOMÉRIEN [*ri-in*], **ENNE** adj. Géol. Nom d'un des étages du lias moyen.

Domesday-book (*Livre du jour du Jugement* [*dernier*]) quelquefois **Doomsday-book,** ou simplem. **Domesday** [*dé*]. Hist. et Cout. anglaises. Registre cadastral servant de base à l'assiette de la contribution foncière anglaise dite *Danegeld,* des comtés anglais, et à la prestation du service militaire par l'armée féodale. Il a été établi par Guillaume le Conquérant en 1086. (Domesday [*Doomsday*] est une métaphore populaire inventée pour montrer le caractère indiscutable et inexorable du document, tout comme la sentence prononcée au jour du « Jugement dernier ». C'est un des documents les plus importants de l'histoire d'Angleterre, un de ceux qui ont soulevé le plus de problèmes sur la condition politique, sociale et économique du pays au temps de la conquête.)

DOMESSIN, comm. de la Savoie, arrond. et à 17 kil. de Chambéry ; 1.060 hab.

DOMESTICATION [*mèss-ti, si-on*] n. f. Action de domestiquer : *Les bêtes ont des instincts sauvages qui survivent à la* DOMESTICATION. (G. Sand.)

— ENCYCL. La *domestication* de l'animal est l'association de son existence à celle de l'homme. Cette association, si elle est imposée par l'homme, est tout au moins subie passivement par l'animal, et, quelquefois, elle est recherchée par lui. La domestication doit résulter essentiellement d'une tendance innée, chez certaines races animales, à vivre en troupes sous la conduite d'un chef.

Il faut distinguer l'*apprivoisement* de la « domestication ». L'apprivoisement contraint par force, ou par ruse, un instinct naturel d'indépendance, tandis que la domestication exploite un instinct naturel de sociabilité. Les animaux qui vivent solitairement, ou par couples, ne sont jamais qu'apprivoisés.

Les animaux réellement domestiques sont d'espèces très peu nombreuses. Citons, parmi les plus connus : chien, cheval, âne, bœuf, mouton, chèvre, porc, lapin, poule, dindon, pintade, pigeon, faisan, cygne, paon, oie, canard. Ajoutons à cette liste le chameau, le renne, l'éléphant, le lama, l'agami, etc. Le chat est mi-domestique mi-parasite.

DOMESTICISME [*mèss-ti-sissm'*] n. m. Etat de qui se plie à toute dépendance, à toute domination : *Le* DOMESTICISME *des partis rétrogrades.*

DOMESTICITÉ [*mèss*] n. f. (lat. *domesticitas*). Etat de domestique : *La* DOMESTICITÉ *est beaucoup moins antipathique à la femme qu'à l'homme.* (Proudhon.) || *Par extens.* Ensemble des domestiques d'une maison : *Se faire obéir par la* DOMESTICITÉ.

— *Par anal.* Etat de dépendance, par rapport à l'homme, des animaux qui ne sont pas sauvages : *La* DOMESTICITÉ *est un effet de l'instinct sociable.* (Cuvier.)

— *Fig.* Action basse ; manière d'être servile : *De honteuses* DOMESTICITÉS.

— ENCYCL. V. DOMESTIQUE.

DOMESTIQUE [*mèss-tik'*] adj. (lat. *domesticus*). Qui concerne la maison, la famille : *L'autorité* DOMESTIQUE. *Les joies* DOMESTIQUES. *Les chagrins, les querelles* DOMESTIQUES. || Qui concerne l'administration du ménage : *Les soins* DOMESTIQUES *sont la plus chère occupation de la femme.* (J.-J. Rousseau.) || Qui est au service, aux gages d'une maison : *L'ouvrier* DOMESTIQUE *vit dans la maison de ses maîtres.* (Vacherot.)

— *Par extens.* Qui a rapport à l'intérieur de l'Etat : *Les guerres* DOMESTIQUES *sont plus cruelles que les guerres étrangères.*

— LOC. DIV. *Education domestique,* Education qu'on reçoit chez soi. || *Dieux domestiques,* Les dieux *pénates* et les dieux *lares,* qui présidaient à la garde de la maison chez les anciens. — La maison elle-même : *Quitter, Revoir ses* DIEUX DOMESTIQUES. || *Tribunal domestique,* Tribunal de famille à qui les lois romaines attribuaient la connaissance de certaines affaires. || *Esprit domestique,* Caractère d'une personne qui ne voit rien en dehors de sa famille. || *Economie domestique,* Economie qui a rapport au ménage. || *Etat domestique,* Etat des personnes qui sont aux gages et au service d'autrui. — Etat d'un animal que l'homme a soumis à son usage. (On dit bien : *Animal* DOMESTIQUE.)

— SYN. **Domestique, apprivoisé, privé.** V. APPRIVOISER.

— *Substantiv.* Anciennem., Qui vit sous le toit, fait partie de la maison d'un grand personnage, voire d'un bourgeois, et y exerce certaines fonctions : *Les grands ont des* DOMESTIQUES *qui les gouvernent.* (Le Sage.) *Louis XIV comptait parmi ses* DOMESTIQUES *les plus grands seigneurs du royaume.* (D'Alembert.) || Ensemble des personnes vivant dans une maison. || L'intérieur de la maison, le ménage : *Tel, connu dans le monde pour de grands talents... est petit dans son* DOMESTIQUE. (La Bruyère.) *Le président de Harlay était dans son* DOMESTIQUE *sur un cérémonial ridicule.* (Saint-Simon.)

— Aujourd., Toute personne au service et aux gages d'une autre : *Les bons* DOMESTIQUES *sont rares. Tels maîtres, tels* DOMESTIQUES. || Ensemble des serviteurs d'une maison : *Avoir un nombreux* DOMESTIQUE.

— *Les domestiques,* Les gens d'un pays (Par opposition aux *étrangers*). [VX.]

— Hist. *Grand domestique,* Commandant en chef des armées byzantines.

— SYN. **Domestique, laquais, serviteur, valet.** Le *serviteur* est celui qui est au service de quelqu'un, sans toutefois être nécessairement de la maison, comme le *domestique.* Le *valet* est un domestique, ou chargé d'un service particulier ou chargé des bas travaux. Le *laquais* est un valet de pied, employé principalement à suivre son maître.

— ENCYCL. Hist. Après avoir, au IVe et au Ve siècle, désigné un corps de la garde impériale, ce terme, à partir du VIe siècle, s'appliqua à des officiers. Au IXe et au Xe siècle, les quatre régiments de la garde étaient commandés par des *domestiques ;* les deux commandants en chef de l'armée s'appelaient *domestiques des scholes d'Orient,* ou *d'Occident,* et souvent leurs fonctions étaient réunies entre les mains d'un généralissime, le *grand domestique.*

Aux premiers temps de la monarchie française, on donna ce nom aux dignitaires de la couronne, à l'imitation de l'Empire romain. Quant aux *domestiques proprement dits,* ils étaient considérés partie intégrante de la famille. Le vol domestique était puni de mort, et, au XVIIIe siècle encore, on vit les parlements condamner à mort et faire exécuter des servantes coupables d'avoir volé une paire de draps à leurs maîtres. D'autre part, les domestiques ne pouvaient tester en faveur de leurs maîtres.

— Dr. L'art. 1781 du Code civil disposait que, en cas de contestation entre maître et *domestique* ou *employé assimilé,* et, à défaut d'écrit, le maître était « cru sur son affirmation pour la quotité des gages, pour le payement du salaire de l'année échue et pour les acomptes donnés pour l'année courante ». Cette dérogation au droit commun, fondée jadis sur la différence des conditions sociales de l'employeur et de l'employé, était très préjudiciable au domestique. Elle fut abrogée par la loi du 2 août 1868. Présentement, les domestiques ont, pour tous gages de l'année échue et pour ce qui leur est dû sur l'année courante, un privilège sur les meubles et les immeubles de leurs maîtres (C. civ., art. 2101 § 4, et 2104). L'action des domestiques qui se louent à l'année, pour le payement de leurs salaires, se prescrit par un an (C. civ., art. 2272). Le legs fait à un domestique n'est pas censé fait en compensation de ses gages (C. civ. art. 1023). Les domestiques à gages étaient autrefois incapables de prendre part aux élections.

Les domestiques ont le même domicile que la personne qu'ils servent, lorsqu'ils demeurent chez elle. Le maître est responsable du dommage causé par ses domestiques, dans les fonctions auxquelles il les avait employés. La législation des accidents du travail a été étendue aux accidents survenus aux domestiques. On peut, dans les matières civiles, récuser le domestique d'une partie, produit comme témoin. La peine de la réclusion est applicable au cas de vol par les domestiques dans la maison de leurs maîtres, et celle des travaux forcés au cas d'attentat aux mœurs de leur part sur la personne qu'ils servent.

La loi du 19 août 1926 a autorisé toute commune à établir, par délibération du conseil municipal approuvée par le préfet, une *taxe sur les domestiques.* La loi du 29 décembre 1920 contenait déjà une disposition semblable en ce qui concerne la ville de Paris.

DOMESTIQUEMENT [*mèss-ti-ke-man*] adv. En qualité de domestique : *Servir* DOMESTIQUEMENT. (Peu us.) || Comme personne de la maison, familièrement : *Vivre* DOMESTIQUEMENT *avec quelqu'un.* (VX.)

DOMESTIQUER [*mèss-ti-ké*] v. tr. Rendre domestique un animal sauvage : *Les Chinois* ONT *complètement* DOMESTIQUÉ *la loutre depuis des siècles.*

— *Par dénigr.* Amener à une soumission servile : *Un prince n'éprouve aucune peine à* DOMESTIQUER *ses courtisans.*

— ***Se domestiquer,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'engager comme domestique ; se plier volontairement à l'état domestique.

— Au sens passif, Etre domestiqué : *Le courtisan est de tous les animaux, celui qui* SE DOMESTIQUE *le plus aisément.*

DOMET [*mè*] n. m. Nom donné, en Belgique, à toute flanelle dont la chaîne est de coton, et que l'on fabrique principalement à Verviers et à Thimister.

DOMETT (Alfred), poète et homme politique anglais, né à Camberwell en 1811, mort en 1887. Il débuta, en 1832, par un volume de vers, puis, de 1836 à 1838, il donna au *Blackwood's Magazine,* une série de poésies, parmi lesquelles se trouve son fameux *Chant de Noël.* En 1842, il alla se fixer en Nouvelle-Zélande, où il occupa les plus hautes magistratures jusqu'à celle de premier ministre. En 1871, Domett se retira des affaires publiques. De retour à Londres, il publia *Ranolf et Amohia, rêverie des mers australes,* qui est une épopée des Maori. Son recueil *Flotson et Jetson* (1877) fut dédié à son ami Robert Browning.

DOMÊVRE-EN-HAYE, ch.-lieu de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 30 kil. de Nancy ; 200 hab. — Le canton a 27 comm., et 6.950 hab.

DOMEYKITE [*mè-kit'*] n. f. Arséniure naturel de cuivre, Cu^6As^2, qui se trouve, en nodules blanchâtres, au Mexique et au Chili.

DOMEYKO ou **DOMEJKO** (Ignace), chimiste polonais, né à Niezdwiadka (gouv. de Grodno) en 1802, mort à Santiago (Chili) en 1889. Ayant pris une part active à l'insurrection polonaise, il dut quitter son pays et devint, au Chili, directeur de l'école de Coquimbo, puis professeur de chimie à l'université de Santiago (1846). On lui doit un certain nombre d'ouvrages : *Eléments de minéralogie,* enrichis d'études sur les minéraux découverts dans les Andes par l'auteur ; *Introduction à l'étude des sciences*

naturelles; Traité de minéralogie chilienne; Traité de géologie chilienne; l'Araucanie et ses habitants, le seul ouvrage qu'il ait fait paraître en polonais (1860).

DOMFRONT [*dom-fron*], ch.-lieu de cant. de l'Orne, arrond. et à 69 kil. d'Alençon ; 3.900 hab. Ch. de f. Etat. La ville, fondée par l'ermite *saint Front* au VIe siècle, est perchée sur une colline qui domine la vallée de la Varenne ; très pittoresque, elle a gardé quatorze tours et de hauts murs de son enceinte du XIe siècle, le donjon de son château, de vieilles maisons de granit et la belle église de Notre-Dame-sur-l'Eau (XIe-XVe s.). Elle a beaucoup souffert pendant la guerre de Cent ans et pendant les guerres de Religion (siège en 1574). — Le canton a 11 comm., et 13.680 hab.

DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 17 kil. du Mans ; 930 hab. Ch. de f. Etat. L'église a un beau chœur du XIIe siècle.

DOMICE (saint), solitaire, dans le diocèse d'Amiens, mort au commencement du VIIIe siècle. Sainte Ulphe se mit sous sa direction. — Fête le 23 octobre.

DOMICELLAIRE [*sèl'-lèr'*] n. m. Un des grands officiers des cours allemandes. (Vx.)

DOMICELLUS [*sèl'-luss*] n. m. (abrév. du mot lat. *dominicellus* diminutif inus. de *dominus*, maître, seigneur). Féod. Seigneurs apanagés, damoiseaux, distingués des *domini* ou seigneurs dominants. || Pl. *Des* DOMICELLI.

DOMICI (Alexandre), fabuliste roumain, né en Bessarabie, mort à Jassy en 1866. Il composa quatre-vingt-onze fables, dont la plupart sont imitées de Krylov. Il traduisit aussi *les Tsiganes* de Pouchkine et les satires de Cantémir, en collaboration avec Negruzzi.

DOMICILE n. m. (lat. *domicilium;* de *domus*, maison). Résidence fixe ou habituelle : *Avoir trois ans de* DOMICILE *à Paris.* || *Par extens.* Maison que l'on habite : *Violer le* DOMICILE *de quelqu'un.* || *Elire domicile*, Se fixer dans un endroit. || *Par anal.* Lieu où un animal habite ordinairement : *Le* DOMICILE *de l'écureuil est propre, chaud, et impénétrable à la pluie.* (Buffon.)

— Dr. *Domicile légal*, ou simplem. *Domicile*, Lieu où la loi présume qu'une personne se trouve, pour l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs. || *Domicile élu*, Domicile fictif que l'on déclare choisir pour l'exécution d'un acte. || *Domicile de naissance* ou *d'origine*, Domicile du père et de la mère. || *Domicile de secours*, Lieu où, d'après les règlements, les personnes nécessiteuses ont droit à être secourues. || *Domicile politique*, Lieu où l'on peut exercer ses droits politiques.

— Astrol. Signe du zodiaque, dans lequel une planète avait sa principale influence. (Les astrologues disaient « que la planète s'y complaisait dans la plénitude de ses facultés ».)

— *A domicile*, loc. adv. Dans la demeure même : *Colis livrable à* DOMICILE.

— SYN. **Domicile, demeure, résidence**, etc. V. DEMEURE.

— ENCYCL. Dr. Le *domicile* est fixé par la loi (art. 102 C. civ.) au lieu où l'individu a son principal établissement, c'est-à-dire son habitation principale et le centre de ses intérêts les plus importants. Il se distingue de la *résidence*, lieu où l'individu se trouve en fait. — Le Code attribue un domicile de droit à la femme mariée au domicile de son mari, au mineur chez son père ou son tuteur, aux domestiques chez ceux qu'ils servent s'ils habitent avec eux, aux fonctionnaires inamovibles au lieu de leurs fonctions.

Le changement de domicile s'opère par le fait d'une habitation réelle dans un autre lieu, joint à l'intention d'y fixer son principal établissement. Tout Français a un domicile, puisqu'il ne perd son domicile d'origine que par l'acquisition d'un nouveau. — On ne peut, en principe, avoir qu'un domicile.

Cependant, à côté du domicile général, la loi admet des domiciles spéciaux (domicile *politique*, pour l'exercice des droits politiques ; *matrimonial*, où l'on peut se marier).

Pour l'exécution d'un acte juridique, les parties peuvent choisir un domicile, dit *domicile élu*, qui attribuera compétence au tribunal et permettra de centraliser toute la procédure relative à l'acte en question.

La *violation du domicile* est un délit puni par l'art. 184 du Code pénal.

— Dr. intern. Le *domicile* présente une grande importance en droit international privé. Il est l'élément dont la loi tient principalement compte pour en faire dépendre soit des effets d'ordre juridique, soit des effets d'ordre politique et administratif. Son rôle a cependant diminué en France depuis qu'il est admis que la loi nationale régit le statut personnel. Cependant, la théorie du domicile joue, et la loi du domicile est applicable en France, dans un certain nombre de cas (successions mobilières, cessions de créances, etc.) ; cette théorie fixe également la compétence judiciaire. La *détermination du domicile*, bien qu'elle soit essentiellement une question de fait, joue donc, néanmoins, un grand rôle. Elle peut faire naître, notamment, des conflits de lois.

— Milit. Au point de vue militaire, la distinction entre le *domicile* et la *résidence* n'est pas moins importante qu'au regard du droit civil. Pour le recrutement et le conseil de revision, le canton assigné au jeune homme est celui du domicile de ses parents, qu'il conserve tant qu'il ne peut justifier d'un domicile personnel. Après libération du service actif et pendant tout le temps qu'ils restent soumis aux obligations militaires, les anciens soldats sont tenus de déclarer à la gendarmerie locale leurs changements de domicile ou de résidence. Le changement de domicile entraîne seul modification dans l'affectation de mobilisation.

DOMICILIAIRE [*li-èr'*] adj. Relatif au domicile, qui se fait dans le domicile : *Description* DOMICILIAIRE. || *Visite domiciliaire*, Celle faite par autorité de justice.

DOMICILIAIREMENT [*li-è-re-man*] adv. Comme dans un domicile.

DOMICILIATAIRE [*si, tèr'*] n. m. Tiers au domicile duquel est payable une lettre de change ou un chèque fourni sur une personne.

— ENCYCL. Le nom du *domiciliataire*, qui est généralement un banquier, peut être indiqué par le tireur lors de l'émission de la traite ; le plus souvent, par le tiré au moment de l'acceptation. C'est ce qui se passe en matière de chèque où une loi de 1917 a dispensé la domiciliation de tout droit de timbre spécial lorsqu'elle a lieu à la Banque de France ou dans une banque ayant un compte à celle-ci.

DOMICILIATION [*li-a-si-on*] n. f. (rad. *domicile*). Comm. Endroit où un effet est payable.

DOMICILIER [*si-li-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier.*) Désigner, fixer un domicile pour... || *Domicilier une traite*, Elire un domicile pour son payement.

— ***Domicilié, e,*** part. pass. du verbe *Domicilier.* Qui a son domicile.

— Pêch. *Poissons domiciliés*, Poissons qui vivent près des mêmes côtes : *Les soles et la plupart des poissons plats sont des poissons* DOMICILIÉS.

— Substantiv. : *Les* DOMICILIÉS.

— ***Se domicilier,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE DOMICILIER *à Paris.*

DOMIDUCUS et **DOMIDUCA**, épithètes de Jupiter et de Junon, invoqués comme protecteurs des jeunes mariés lorsqu'on conduisait l'épouse à la maison de l'époux.

DOMIFICATION [*si-on*] n. f. Astrol. Action de domifier. (La domification est la première opération graphique à faire en vue de l'érection d'un thème astrologique.)

DOMIFIER [*fi-é*] v. tr. (du lat. *domus*, maison, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous domifiions. Que vous domifiiez.*) Astrol. Diviser en douze parties appelées « maisons » (En parlant du ciel) : DOMIFIER *le ciel.*

DOMINANCE [*nanss'*] n. f. Caractère de ce qui est dominant. (Peu us.)

DOMINANT [*nan*], **E** adj. Qui domine, détient l'autorité : *Les Romains furent le peuple* DOMINANT *de l'antiquité.* || Qui a la prépondérance par l'influence, le nombre, l'étendue : *La faction* DOMINANTE. *La religion* DOMINANTE *se crée d'ordinaire un privilège contre la critique.* (Renan.) *Le goût* DOMINANT. *L'idée* DOMINANTE *des temps modernes est le droit à la liberté.* || *Par extens.* Qui joue le principal rôle : *Les couleurs* DOMINANTES *dans un tableau. Pourvu qu'on sache la passion* DOMINANTE *de quelqu'un, on est assuré de lui plaire.* (Pascal.)

— Astrol. *Astre dominant*, Astre qui a la principale influence dans un horoscope.

— Biol. *Caractère dominant*, Caractère atavique qui, dans le croisement de deux espèces vivantes, se transmet plus facilement que le caractère correspondant de l'autre espèce. V. MENDEL.

— Dr. *Fonds dominant*, Fonds en faveur duquel est établie une servitude.

— Féod. *Fief dominant*, Fief dont d'autres fiefs dépendaient et auquel étaient dus les hommages.

— Hist. relig. *Père dominant*, Les cordeliers appelaient ainsi un ancien provincial qui gardait le pouvoir sur les maisons d'une province.

— Minér. *Forme dominante*, En parlant d'un cristal, Solide simple d'où la forme du cristal est dérivée.

— SYN. **Dominant, dominateur.** *Dominateur*, par rapport à *dominant*, marque moins l'état de domination, que l'acte, le fait même de dominer.

— ANTON. **Accessoire, dépendant, incident, secondaire, subordonné, subsidiaire ou auxiliaire.**

DOMINANTE n. f. (de *dominer*). Partie, trait caractéristique : *La passion de la chasse est la* DOMINANTE *caractéristique de la race canine.* (Toussenel.)

— Agric. Expression employée quelquefois pour désigner, parmi les éléments chimiques essentiels dont se nourrit une plante (azote, potasse, acide phosphorique, chaux, etc.), celui dont elle paraît plus particulièrement avide. [Cette notion de la dominante chimique ou nutritive des plantes a surtout joué un rôle important dans certaines théories de Georges Ville, théories dont l'exactitude est d'ailleurs contestée.]

— Gramm. *Dominante*, ou Adjectiv. *Voyelle dominante*, Voyelle d'une diphtongue, qui sonne d'une manière notablement plus distincte que l'autre, appelée *demi-voyelle.* (Telle est la seconde des deux voyelles dans des diphtongues comme *ia, ié, io;* c'est, au contraire, la première dans des diphtongues comme *ai, ei.*)

— Métrique. *Dominante*, ou Adjectiv. *Syllabe dominante*, Syllabe principale des deux syllabes dont une rime est formée.

— Musiq. Cinquième degré de la gamme, et l'une des trois notes génératrices (Autrefois, elle se répétait le plus souvent dans la finale. — On a donné à cette note le nom de *dominante* parce qu'elle caractérise la tonalité, et qu'elle domine et règne en souveraine, tant que dure cette tonalité en mode majeur ou en mode mineur). V. ACCORD, CONSONANT, et DISSONANT.

— *Sous-dominante*, Quatrième note au-dessus de la tonique. || *Accord dominant* ou *de dominante*, Accord sur la dominante.

— ENCYCL. Mus. La *domi ante* est la cinquième note de la gamme et forme, par conséquent, une quinte juste avec la tonique. Elle-même a donné son nom à un accord : l'accord de septième de dominante, qui se place sur elle et qui, dans sa résolution naturelle, la fait retomber sur la tonique.

Dans le plain-chant, la dominante, qui est la note que l'on fait entendre le plus souvent, n'a pas une position immuable comme dans le système musical moderne. Elle change de place, selon les divers tons ou modes. Dans le premier ton, elle est à la quinte de la finale ; dans le second, à la tierce mineure ; dans le troisième, à la sixte mineure ; dans le quatrième, à la quarte ; dans le cinquième, à la quinte ; dans le sixième, à la tierce majeure ; dans le septième, à la quinte ; et dans le huitième, à la quarte.

DOMINATEUR, TRICE n. (lat. *dominator, trix*). Qui tend à dominer, qui domine :

> De cent peuples vaincus, *dominateurs* cruels.
> CORNEILLE.

— *Fig.* Qui exerce une influence souveraine : *La parole éloquente est une* DOMINATRICE *qui se fait obéir.* (Lacordaire.)

— N. m. Astrol. On appelle dominateur ou seigneur d'une maison astrologique la planète qui y possède plusieurs *dignités* ou *puissances* dont la somme constitue l'influence principale de cette planète de préférence à toutes les autres.

— Adjectiv. : *Un peuple* DOMINATEUR. *Une caste* DOMINATRICE.

— *Esprit* DOMINATEUR, Qui veut dominer, imposer. || *Un ton dominateur*, Qui marque un esprit de domination.

— SYN. **Dominateur, dominant.** V. DOMINANT.

— ANTON. **Docile, humble, soumis, souple.**

DOMINATIF, IVE adj. Qui a le caractère de la domination.

DOMINATION [*si-on*] n. f. (lat. *dominatio*). Action de dominer : *Une* DOMINATION *tyrannique.* || Autorité quelconque : *Dans la famille, la* DOMINATION *naît du dévouement.* (Portalis.) || Influence poussée jusqu'à l'autorité effective : *La* DOMINATION *d'une caste.*

— *Par extens.* Objet sur lequel la domination s'exerce : *Les Romains joignent la Syrie à leur vaste* DOMINATION. (Voltaire.)

— *Par anal.* Pouvoir de dompter, faculté d'user : *Pour produire, il faut diriger toutes ses facultés vers la* DOMINATION *de la nature.* (F. Bastiat.)

— *Fig.* Influence morale : *La* DOMINATION *de l'âme sur les sens.*

— N. f. pl. Théol. Premier ordre de la deuxième hiérarchie des anges.

— SYN. **Domination, autorité, empire, pouvoir, puissance.** V. AUTORITÉ.

Domine, non sum dignus, mots lat. signif. *Seigneur, je ne suis pas digne.* Paroles que dit au Christ le centurion qui le priait de guérir son fils. (*Matthieu*, VIII, 8.) Le prêtre applique ces paroles à ceux qui vont recevoir le sacrement de l'Eucharistie.

Domine, quo vadis? (*Seigneur, où allez-vous?*) Suivant une tradition, l'apôtre saint Pierre, quittant Rome pour fuir la persécution, rencontra Jésus chargé de sa croix, et lui dit : « Seigneur, où allez-vous? — Je vais à Rome, dit Jésus, pour y être crucifié de nouveau. » Une église a été élevée sur le lieu où l'on place l'apparition.

Domine, salvam fac Rempublicam, mots lat. signif. *Seigneur, sauvez la République.* Premiers mots d'une prière publique qui, sous le régime concordataire, se chantait le dimanche dans les églises.

— *Substantiv.* et au masc. Cette prière elle-même : *Chanter un* SALVAM FAC. (Sous la Royauté, on disait *salvum fac regem*, et sous l'Empire *salvum fac imperatorem* [*Sauvez le roi, l'empereur*].)

DOMINÉ n. m. Minér. Variété de limonite, vulgairement *pierre d'aigle* ou *aétite.*

DOMINÉ (Marc-Edmond), officier français, né à Vitry-le-François en 1848, mort à Vertus en 1921. Sorti de Saint-Cyr dans les zouaves en 1868, il fut blessé à Aïn-Chaïr, puis vint à l'armée de la Loire avec le 2e régiment de marche de zouaves. Blessé de nouveau à Beaune-la-Rolande (1870), il passa ensuite à l'Ecole supérieure de guerre. Chef de bataillon en 1884, il s'illustra au Tonkin, avec Bobillot, dans la défense de Tuyen-Quan contre 15.000 Chinois (1885). Il fut promu colonel en 1888. Il publia en 1885 son émouvant *Rapport sur le siège de Tuyen-Quan.*

Dominé.

DOMINELAIS (LA), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 39 kil. de Redon ; 1.265 hab. Tramways à vapeur d'Ille-et-Vilaine.

DOMINER [*né*] v. tr. (lat. *dominari;* de *dominus*, maître). Etre maître de : *L'Angleterre* DOMINE *une grande partie des Indes.* — Absolum. : *La soif de* DOMINER. || *Par extens.* Disposer à son gré de : *La mort nous* DOMINE. || *Par anal.* Exercer son autorité sur, diriger : *Un sot hardi* DOMINE *l'homme intelligent mais timide.* || L'emporter sur : *Nous croyons* DOMINER *tous nos aînés.* || Avoir plus d'intensité, plus de force, d'influence que : *Le rouge* DOMINE *les autres couleurs. Voix qui* DOMINE *le bruit des vagues. Deux nations de l'antiquité* DOMINENT *le cours de nos traditions.* (C. Renouvier.)

— Avoir au-dessous de soi : *Dôme qui* DOMINE *toute la ville.*

— *Fig.* Etre maître de : DOMINEZ *vos passions.* DOMINONS *en nous tout ce qu'il y a d'animal.* (Bossuet.) *Il faut que l'écrivain* DOMINE *ses pensées et* SOIT DOMINÉ *par ses sentiments.* (Lamennais.) *Homme redoutable quand la colère le* DOMINE.

— *Intransitiv.* Etre maître de : *L'Angleterre* A DOMINÉ *sur les mers.* || Faire le maître : *Les hommes veulent être esclaves quelque part, et puiser là de quoi* DOMINER *ailleurs.* (La Bruyère.) || Prédominer, l'emporter sur : *Ce qui* DOMINE *en lui, c'est la sottise. Couleur qui* DOMINE. || Etre plus élevé, plus haut : *Colline qui* DOMINE *la ville.*

— Astrol. Exercer son influence principale dans une maison astrologique.

— ***Se dominer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se maîtriser.

DOMINGITE n. f. Sulfoantimoniure naturel de plomb et de fer. || Syn. de WARRENITE.

DOMINGOIS, E. Ethnogr. V. DOMINICAIN.

DOMINICA (Annia), impératrice romaine. Femme de l'empereur Valens, elle exerça une grande influence sur sa politique religieuse. Après la mort du prince (378), elle défendit Constantinople contre les Goths.

DOMINICAIN [*kin*], **E** n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique.

— *Adjectiv.* Qui appartient aux ordres de Saint-Dominique : *Solennités* DOMINICAINES.

— ENCYCL. L'ordre des *dominicains* fut fondé en 1215 par saint Dominique de qui il prend ce nom. (Le nom officiel est *Frères prêcheurs*) ; la règle était celle de saint Augustin, et les constitutions celles des Prémontrés. Il fut confirmé

solennellement par Honorius III le 22 décembre 1216. Les dominicains observent l'abstinence perpétuelle : ils jeûnent depuis le 14 septembre jusqu'à la fête de Pâques. Entièrement vêtus de laine, ils portent une robe blanche avec un scapulaire de même couleur, un manteau et un chapeau noirs, une ceinture de cuir à laquelle est attaché un rosaire. Un *maître général*, actuellement élu pour douze ans, gouverne tout l'ordre, qui est divisé en vingt-huit *provinces*, dont chacune a pour supérieur un *prieur provincial;* il en compta un temps quarante-cinq, avec 150.000 membres; un *prieur conventuel* dirige chaque couvent. Toutes les dignités sont conférées par l'élection. Du vivant même du fondateur, en Espagne, en Angleterre, en Italie, en France où les dominicains furent appelés couramment *jacobins* du nom de leur couvent Saint-Jacques-de-Paris, les dominicains tinrent une grande place dans l'histoire de l'Eglise, comme prédicateurs, docteurs et missionnaires. De leurs rangs sortirent quatre papes, Vincent de Beauvais, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Jean Tauler, saint Vincent Ferrier, Savonarole, et les peintres fameux fra Bartolomeo et fra Angelico. L'Inquisition, qu'avaient d'abord dirigé les cisterciens, leur fut confiée en 1532. L'Eglise a canonisé beaucoup de membres de leur ordre. Les réformes nécessitées par le relâchement provoquèrent, comme chez les bénédictins, la formation de congrégations particulières : il y en eut douze parmi lesquelles la *congrégation gallicane*, établie en France au XVe siècle, et la congrégation du Saint-Sacrement, fondée en 1636 à Avignon. L'ordre, supprimé en France en 1792, y fut rétabli par Lacordaire, qui prit l'habit à Rome en 1839. Le premier couvent fut ouvert à Nancy, en 1843. C'est un dominicain français, un disciple de Lacordaire, le P. Jandel, qui fut chargé par le pape de restaurer la stricte observance.

Dominicain.

Dominicaine.

— L'ordre des *dominicaines*, fondé en 1206 par saint Dominique à Notre-Dame-de-Prouille, dans l'archevêché de Toulouse, devint, après la fondation de Saint-Sixte à Rome, un ordre strictement contemplatif, avec une règle, une constitution, un vêtement analogues à ceux des dominicains. Plus tard, elle se consacrèrent partiellement à l'enseignement des jeunes filles.

— Saint Dominique avait établi aussi un tiers ordre, l'ordre de la Milice du Christ. Comme le tiers ordre franciscain, il forma des tertiaires réguliers vivant en couvent. Sainte Catherine de Sienne en est un des membres illustres. Lacordaire, pour faciliter aux dominicains l'enseignement de la jeunesse, fonda un tiers ordre enseignant.

DOMINICAIN [*kin*], **E**, habitant ou natif de Saint-Domingue : *Les* DOMINICAINS. (L'ancienne appellation de *Domingois* est tombée en désuétude.)

— *Adjectiv.* Qui appartient à Saint-Domingue ou à ses habitants : *Population* DOMINICAINE.

DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE) ou de **SAINT-DOMINGUE**, le plus oriental des deux États qui se partagent l'île d'Haïti, couvrant dans le centre et dans l'est une superficie de 50.000 km², peuplée de 1.478.000 hab. (*Dominicains, aines* autref. *Domingois, oises.*) Capitale, *Ciudad-Trujillo* (anc. *Saint-Domingue*.

— GÉOGRAPHIE. Séparée de l'île de Porto-Rico par le canal de Mona, la *Dominicaine, République Dominicaine*, ou *Santo Domingo* est de tous côtés bornée par la mer, sauf à l'O., où elle confine à la République d'Haïti (v. ce mot). C'est un pays montagneux, arrosé par des torrents descendus des sommets (cima del Cibao, 3.140 m.; Punta-de-Yaqui, 2.955 m.) ou des mornes de l'intérieur, aux côtes découpées de baies profondes dont la plus belle est celle de Samana. Le climat y est chaud, et le sol, étonnamment fertile, produit le tabac (deux récoltes par an), le café, la canne à sucre, le cacao et les fruits des tropiques, enfin des bois précieux, tandis que le sous-sol contient de l'or, de l'argent, du sel gemme, etc. De nombreuses sources minérales existent à Saint-Domingue, dont le territoire est partagé en douze provinces et dont, outre la capitale, Santiago de los Caballeros, San-Pedro de Macoris et Puerto Plata sont les principales villes.

Armoiries de la république Dominicaine.

Des métis de créoles espagnols, d'Indiens des Antilles et de nègres importés d'Afrique au temps de la traite forment la population de la République. La langue espagnole est seule en usage dans le pays, où tout le monde professe le catholicisme. L'agriculture est la principale ressource de la République Dominicaine, où la seule industrie notable est celle du sucre, et dont le commerce est surtout actif avec les Etats-Unis et l'île toute proche de Porto-Rico, américaine elle aussi. L'outillage économique est encore très incomplet; on ne compte, en particulier, que 656 kil. de voies ferrées pour tout le territoire de la République.

La Constitution républicaine a été plusieurs fois modifiée depuis 1844; elle donne au pays, depuis 1924, deux Chambres (un sénat, une chambre des députés) qui forment le Congrès national et exercent le pouvoir législatif. Un président nommé pour quatre ans au suffrage direct est chargé du pouvoir exécutif.

La religion de l'Etat est le culte catholique, dont le chef est pour la République, l'archevêque de Santo-Domingo; mais l'exercice des autres cultes est autorisé.

— HISTOIRE. C'est du traité de Ryswick (1697) que date le partage de l'île d'Haïti entre la France et l'Espagne; la partie orientale seule resta alors espagnole jusqu'au traité de Bâle en 1795, année où elle devint française à son tour, mais pour se séparer aussitôt de la nouvelle métropole. Unie à nouveau après la défaite des Français, l'île indépendante se scinda encore en 1844; alors fut constituée la *République Dominicaine*, qui gravite sans doute autour des Etats-Unis, mais qui n'est pas officiellement contrôlée par eux comme la République sœur d'Haïti.

DOMINICAL, E, AUX adj. (lat. *dominicalis;* de *Dominus*, Seigneur). Du Seigneur. || Du dimanche : *Repos* DOMINICAL. || *Le jour dominical*, Le dimanche.

— *Oraison dominicale*, Prière enseignée par Jésus-Christ, et appelée communément le *Pater*.

— *Lettre dominicale*, ou *Substantiv.* et au fém. *Dominicale*, Lettre qui, dans le calendrier romain, désigne le dimanche. || *Instruction dominicale*, ou *Substantiv.* et au fém. *Dominicale*. Instruction religieuse pour un dimanche non compris dans l'Avent ou le Carême : *Prêcher les* DOMINICALES. *Les* DOMINICALES *de Bourdaloue*.

— *Linge dominical*, ou *Substantiv.* et au masc. *Dominical*. V. la partie *encycl.* (Hist. relig.).

— *Substantiv.* et au masc. Voile dont les femmes se couvraient la tête pour communier. || Camail de prêtre.

— ENCYCL. Hist. relig. Dans les premiers siècles de l'Eglise, les fidèles qui se présentaient à la communion recevaient le pain eucharistique dans leurs mains qu'ils couvraient d'un linge blanc appelé *dominical* (de *Dominus*, Seigneur). Lorsqu'au VIIe siècle l'Eucharistie commença à être déposée sur les lèvres des fidèles, le dominical fut remplacé par la « nappe de communion ».

— Calendr. *Lettres dominicales*. Si l'on désigne par les sept premières lettres de l'alphabet les sept jours de la semaine, la lettre qui se trouvera en face du premier dimanche de l'année sera aussi vis-à-vis de tous les autres dimanches. Elle sera la *lettre dominicale* de l'année.

L'année se compose de cinquante-deux semaines plus un jour. Si une année commence par le jour A, la suivante commencera par B. En sept ans, chaque lettre aura été dominicale. Mais les années bissextiles troublent cette apparente simplicité. Chaque bissextile fera avancer de deux rangs. La période septennale devra donc faire place à une période de vingt-huit ans.

Le concile de Nicée (325) décida que toutes les années commenceraient par A, de sorte que les lettres deviennent dominicales par rétrogradation. La suppression par le calendrier grégorien, d'une année bissextile par siècle complique ce système qui permettait de connaître à l'avance les jours des fêtes. Avec l'emploi des calendriers perpétuels, beaucoup plus simples, les lettres dominicales ont perdu leur utilité.

DOMINICI (Jean), cardinal et théologien italien, né à Florence vers 1356, mort en 1419. Il s'employa à mettre fin au grand schisme. Grégoire XII le nomma archevêque de Raguse et cardinal (1408). Plus tard, Martin V l'envoya prêcher parmi les hussites (1418).

DOMINIKOWICE [*ko-vit-sé*], village de Pologne (palatinat de Cracovie, distr. de Gorlice). Mine de pétrole.

DOMINION n. m. (mot angl. signif. *souveraineté :* cet emploi viendrait de la phrase des *Psaumes* (72, v. 8). *He shall have dominion a mari usque ad mare* [il exercera son pouvoir d'une mer à l'autre]. Nom d'abord donné (1867) à la fédération des provinces canadiennes, et étendu dans la suite aux autres pays de l'Empire britannique qui ont des gouvernements responsables : *Pendant la Grande Guerre, les* DOMINIONS *ont fourni des soldats à la cause du droit.* (Par abréviation, on appelle encore spécialement et absolument *Dominion* le Canada.)

DOMINIQUE [*nik'*] n. m. *Fam.* Nom que les marins donnent à la caisse du bord.

DOMINIQUE (la) ou **DOMINICA**, une des petites Antilles anglaises, du groupe des îles du Vent, peuplée de 38.630 hab. (*Dominicains, aines*) sur 754 km² de superficie. Capit. *le Roseau* ou *Charlottetown*.

Cette île, d'origine volcanique, dont le point culminant atteint 1.615 m., est située entre la Guadeloupe et la Martinique. Elle est très fertile, produit toutes les cultures tropicales, et possède des sources thermales. L'Angleterre la prit à la France en 1763 et s'en fit confirmer par elle la possession en 1783.

— Une des îles Marquises, en Polynésie, est également appelée *la Dominique*, mais elle est plus connue sous son nom indigène d'*Hiva-Oa* (à la France).

DOMINIQUE l'Encuirassé (saint), né au commencement du XIe siècle, mort en 1060. Ermite, puis moine au monastère de Fonte Avellano dirigé par saint Pierre Damien. Il porta longtemps sur sa chair une cuirasse de fer, qui lui fit donner le surnom de ENCUIRASSÉ. — Fête le 14 octobre.

DOMINIQUE (saint), fondateur espagnol de l'ordre des Frères prêcheurs, né à Caleruega (Vieille-Castille) en 1170, mort à Bologne en 1221. Issu de la famille des Guzman, élève de l'université de Palencia, membre puis prieur des chanoines réguliers d'Osma, qu'il réforma. En 1203, il accepta d'accompagner l'évêque d'Osma, Diego de Azevedo, chargé d'une négociation. Les deux voyageurs, témoins en Languedoc des progrès de l'hérésie albigeoise, se joignirent, après une visite à Rome, aux légats envoyés par Innocent III pour convertir les hérétiques du midi de la France. Après la mort de Diego (1207) et l'assassinat du légat Pierre de Castelnau (1208), Dominique resta seul. Il fonda en 1208 à Prouille son premier couvent de femmes. Il refusa plusieurs évêchés, entre autres celui de Béziers. En 1215, il réunit à Toulouse, avec le concours de l'évêque Foulques, six compagnons qui, sous l'habit et sous la règle des chanoines, se destinaient à la prédication. Honorius III confirma (22 décembre 1216) l'ordre nouveau. Saint Dominique partagea les seize premiers religieux en petits groupes, qu'il envoya en différentes directions. A Rome, il fonda les couvents de Saint-Sixte, bientôt transformé en maison de religieuses, et de Sainte-Sabine. Maître du sacré palais, il enseigna la théologie pendant deux années (1217-1218). Au premier chapitre général de Bologne (1220), sous l'influence de saint François d'Assise, il transforma son ordre en ordre mendiant. En 1221, l'ordre était déjà divisé en huit provinces. Avant de mourir, saint Dominique fonda encore un tiers ordre. Il fut canonisé, en 1234, par le pape Grégoire IX. — Fête le 4 août.

— Iconogr. Une des plus anciennes et des plus remarquables œuvres d'art qui soient relatives à *saint Dominique* est le tombeau de ce saint, dans l'église attenante au couvent où il vécut et mourut, à Bologne. Ce tombeau a été exécuté, en majeure partie, par Nicolo Pisano. Le musée du Louvre possède la série des petits tableaux formant le gradin du *Couronnement de la Vierge*, par fra Giovanni Angelico de Fiesole, qui appartenait à l'ordre des dominicains.

Tombeau de saint Dominique, à Bologne.

Le musée de Berlin a de Fra Angelico un tableau qui représente *saint Dominique voyant en songe saint François d'Assise*. Fra Bartolomeo, qui était aussi dominicain, a au Louvre une *Vierge entourée de saints*, parmi lesquels on voit saint Dominique et saint François s'embrassant. Un tableau de Louis Carrache, à Bologne, représente *saint Dominique, saint François et saint Ange, carme, se rencontrant dans l'église de Sainte-Sabine, à Rome*.

DOMINIQUE (Domenico BIANCOLELLI, dit), acteur italien, né à Bologne en 1640, mort à Paris en 1688. Il se rendit à Paris avec la troupe appelée dans cette ville par Mazarin (1661), et s'y fit remarquer, dans les rôles d'Arlequin. Il gagna la bienveillance de Louis XIV et, par la régularité de ses mœurs, l'estime de tous. Ce fut pour lui que Santeul composa la célèbre devise : *Castigat ridendo mores.* — Son fils aîné, Louis **Biancolelli**, dit *Dominique*, mort à Toulon en 1729, eut pour parrain Louis XIV. Ingénieur militaire et directeur des fortifications de Provence. Il écrivit pour le théâtre italien plusieurs comédies. — Son second fils, Pierre-François **Biancolelli**, acteur et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1680-1734), suivit la carrière du théâtre en Italie, puis à Paris, à l'Opéra-Comique et à la Comédie-Italienne, où il excella dans les rôles de Pierrot, d'Arlequin et de Trivelin. Il a écrit un grand nombre de comédies, entre autres : *la Femme fidèle* (1711); *l'Ecole galante* (1711); *l'Agnès de Chaillot* (1723); *Hérode et Marianne* (1725); *la Foire des poètes* (1730); *Arlequin Hullo* (1731); *les Enfants trouvés* (1732); etc.

Dominique, roman d'Eugène Fromentin (1863). Dominique, au moment où Madeleine, une amie d'enfance, en épousait un autre, a reconnu qu'il l'aimait. Il cache ses sentiments à la jeune femme; celle-ci les découvre, et, bientôt, sent qu'elle les partage. Et, sans doute, elle ne cède pas, mais il lui est impossible de dissimuler longtemps un amour qui fait maintenant toute sa vie. Dès lors, il faut que Dominique parte : il ne reverra jamais Madeleine, il ne saura même pas ce qu'elle est devenue. Le roman de Fromentin rappelle à la fois *la Princesse de Clèves* et *Adolphe*. On trouve dans *Dominique*, outre deux ou trois scènes d'une poignante émotion, une grâce, une mélancolie et un tour de rêverie poétique. Très fin psychologue, Fromentin est aussi un peintre admirable. Ses paysages sont étonnants de justesse et de finesse.

DOMINIQUE DE LA SAINTE-TRINITÉ, théologien français, né à Nevers en 1616, mort à Rome en 1687. Entré dans l'ordre des carmes déchaussés, devint inquisiteur. Il fut nommé général de son ordre en 1656.

DOMINIQUIN [*kin*] (Domenico ZAMPIERI, dit **il Domenichino** [*le Petit Dominique*], ou **le**), peintre et architecte italien, né à Bologne en 1581, mort à Naples en 1641. Elève de Denis Calvaert, puis des Carrache, il visita Parme et Modène, en compagnie de l'Albane; puis il se rendit à Rome, où Annibal Carrache l'employa aux travaux de la galerie Farnèse. Il peignit le *Saint Pierre aux liens*, pour le cardinal Agucchi, ainsi que trois épisodes de la *Vie de saint Jérôme;* pour le cardinal Aldobrandini, des fresques représentant la *Vie de saint Nil*, dans la chapelle de l'abbaye de Grotta-Ferrata, et, pour le cardinal Scipion Borghèse, *la Flagellation de saint André*, dans l'église de Saint-Grégoire. Il brossa ensuite, au palais Patrizi, *le Temps découvrant la Vérité*, et, dans l'église Saint-Louis-des-Français, diverses scènes de la *Vie de sainte Cécile*. Fatigué des attaques de ses ennemis, il retourna dans sa ville natale, où il peignit *le Martyre de*

Le Dominiquin.

sainte Agnès, la Madone du Rosaire, et *le Martyre de saint Pierre le dominicain.*

En 1619, il épousa une jeune fille d'une rare beauté, Marsibilia Barbetti. Le pape Grégoire XV, en 1621, le rappela à Rome et le nomma architecte du palais apostolique. Peu après, il fut chargé par le cardinal Monsalto de décorer l'église de Saint-André della Valle; il y représenta *les Évangélistes* et divers sujets de la *Vie de saint André.*

Parmi ses compositions, rappelons encore : à Rome, *l'Extase de saint François,* dans l'église des capucins; un *Ecce homo* et *Saint Ignace de Loyola en prière,* au Quirinal; *la Sibylle de Cumes,* au palais Borghèse; *les Miracles de saint Janvier,* en trois tableaux formant dessus d'autel, à la cathédrale; à Milan, au musée Brera, *la Vierge entre saint Pétrone et saint Jean l'Evangéliste;* à Florence, une *Madeleine,* au palais Pitti; *la Prédication de saint Jean-Baptiste* et *le Baptême de Jésus-Christ,* au musée des Offices; un *Saint Jérôme,* au musée de Dijon; etc. Le Dominiquin a peint quelques scènes de l'histoire profane, entre autres : *Timoclée amenée devant Alexandre* (Louvre) et *la Mort de Lucrèce* (Vienne); les portraits du prélat *Agucchi* (Offices), et de l'architecte *Scamozzi* (Berlin); de nombreux tableaux mythologiques, dont les plus connus sont *la Chasse de Diane* (galerie Borghèse); *le Triomphe de l'Amour, le Combat d'Hercule et d'Achéloüs, Hercule et Cacus* (Louvre), etc. La plupart des scènes de la Fable peintes par le Dominiquin sont encadrées dans des paysages d'un style noble. Ce peintre fut, en outre, bon architecte, fit quelques ouvrages de sculpture, et cultiva avec passion la musique.

DOMINIS (Marc-Antoine DE), théologien et savant dalmate, né dans l'île d'Arbe (Dalmatie) en 1566, mort à Rome en 1624. Après avoir professé à l'université de Padoue où il exposa la véritable théorie de l'arc-en-ciel, il devint évêque de Segni et archevêque de Spalato; puis il s'enfuit en Angleterre, où il abjura la foi catholique. En 1617 il publia un *De republica ecclesiastica* où il soutenait que la papauté était une institution purement humaine. Il se rétracta en 1621 et 1622; mais ses rétractations ayant paru suspectes à Urbain VIII, il fut enfermé au château Saint-Ange, où il mourut.

DOMINIUM [*ni-om'*] n. m. (mot lat.). Droit de propriété. || *Dominium ex jure quiritium* [ou *Propriété quiritaire*], Expression qui désignait la propriété telle que la concevait le droit civil romain, par opposition à l'*in bonis,* propriété prétorienne.

DOMINO n. m. (emprunté probablement de quelque expression religieuse où figurait le mot *Domino*). Liturg. Robe d'hiver que les ecclésiastiques mettaient par-dessus le surplis. || Se dit encore du camail que les ecclésiastiques portent au chœur pendant l'hiver. || Voile noir, porté par les femmes en deuil. || *Par anal.* Vêtement flottant avec capuchon, dont on se revêt pour les bals masqués : *Des* DOMINOS *roses.* || *Par extens.* Personne qui porte un domino : *Un malicieux* DOMINO.

Cadre en cuivre, à cachette (XVIIIe s.), contenant un domino (image).

— Archéol. Nom donné autrefois à une sorte de papier qui servait à couvrir les coffrets et les cartons, les gardes des livres, et sur lequel on avait peint ou imprimé (à l'aide de planches de bois ou de patrons découpés) des dessins de personnages, fleurs, etc. V. DOMINOTERIE.

— Argot. Dent. || *Jouer des dominos,* Manger.

— Jeux. Chacune des pièces du jeu de domino, constituée par un petit rectangle plat dont l'une des faces est généralement d'ébène et l'autre d'os, d'ivoire, etc. V. la partie *encycl.* || Le jeu lui-même : *Jouer au* DOMINO ou *aux* DOMINOS. || *Faire domino,* Gagner la partie en se débarrassant de son dernier domino. || Elliptiquem. *Domino!* J'ai gagné.

Domino ecclésiastique (XIVe s.).

— Mus. Rectangles à bascule employés dans les orgues modernes pour remplacer les registres à tirants.

ENCYCL. Jeux. Les *dominos* sont divisés en deux parties égales, portant, en creux, les différentes combinaisons de points. (On dit quelquefois aussi DÉ.)

Un jeu de dominos se compose de vingt-huit dés représentant toutes les combinaisons, du *double-blanc* au *double-six.* Il existe plusieurs jeux de dominos : *le tête-à-tête, le matador, le voleur, la pêche.* Tous observent les règles du jeu « en *tête-à-tête* », qui se joue entre deux joueurs.

Domino.

Les dominos étant retournés à l'envers, de façon à rendre les points invisibles, chaque joueur en prend un même nombre, au hasard. Les *dominos* qui restent forment *le talon, la réserve, la pioche* ou *la pêche.* Le sort désigne le premier à jouer (généralement le joueur qui possède le plus gros double ou le plus gros dé). A l'un ou l'autre bout du domino qu'il pose, son adversaire doit en poser un des siens, à condition que l'une de ses parties présente une des combinaisons offertes par le précédent. A tour de rôle, les joueurs continuent à jouer tant qu'il leur est possible de fournir des dominos pouvant s'adapter à l'un ou l'autre bout. Si l'un d'eux ne peut fournir, *il boude.* Son adversaire continue à jouer. Et le boudeur rentre dans le jeu lorsqu'il peut fournir à l'une des combinaisons nouvelles demandées. Le premier qui réussit à placer tous ses dominos gagne la partie. On dit alors qu'il « *fait domino* ». Si les deux joueurs sont obligés de « bouder », ils abattent leur jeu, et celui qui totalise le moins de points, dans les dominos qui lui restent, gagne la partie.

Dans la partie « à la pêche », le joueur qui « boude » doit « piocher » dans les dominos du talon, et les prendre un par un jusqu'à ce qu'il ait trouvé celui qui lui permet-

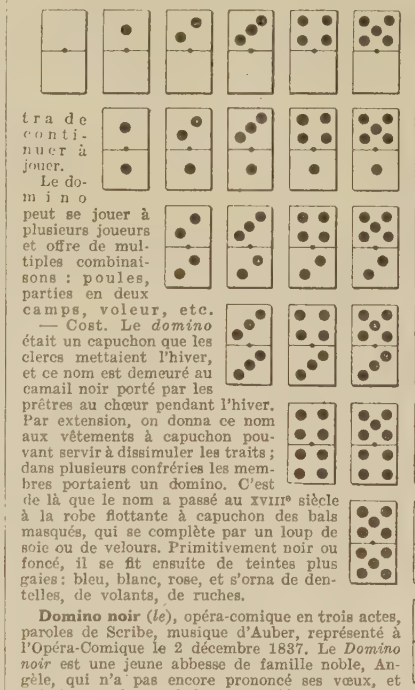

trade continuer à jouer.

Le domino peut se jouer à plusieurs joueurs et offre de multiples combinaisons : poules, parties en deux camps, voleur, etc.

— Cost. Le *domino* était un capuchon que les clercs mettaient l'hiver, et ce nom est demeuré au camail noir porté par les prêtres au chœur pendant l'hiver. Par extension, on donna ce nom aux vêtements à capuchon pouvant servir à dissimuler les traits; dans plusieurs confréries les membres portaient un domino. C'est de là que le nom a passé au XVIIIe siècle à la robe flottante à capuchon des bals masqués, qui se complète par un loup de soie ou de velours. Primitivement noir ou foncé, il se fit ensuite de teintes plus gaies : bleu, blanc, rose, et s'orna de dentelles, de volants, de ruches.

Domino noir (*le*), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 2 décembre 1837. Le *Domino noir* est une jeune abbesse de famille noble, Angèle, qui n'a pas encore prononcé ses vœux, et qui s'est rendue au bal sous un déguisement. Un ordre de la reine la rend au monde, et elle peut épouser un de ses cavaliers, Horace, dont elle est aimée. La partition est une des œuvres les meilleures et les plus achevées de l'auteur. On peut en citer la romance : *Le trouble et la frayeur;* le duo : *J'entends la danse;* l'aragonaise : *La belle Inès fait florès;* le finale : *Nous allons avoir, grâce à Dieu;* le chœur des nonnes : *Ah! quel malheur!;* le cantique avec chœur : *A ces accords religieux;* etc.

DOMINOTERIE [*rî*] n. f. (de *dominotier*). Fabrication et commerce de papiers marbrés et coloriés, pour servir à certains jeux : *Articles de* DOMINOTERIE. || Produits de cette industrie : *Vendre de la* DOMINOTERIE.

— ENCYCL. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, ce mot a servi à désigner toute l'industrie du papier imprimé ou peint en diverses couleurs, et que l'on employait à doubler les coffres, les tiroirs, les layettes, à former les gardes de livres, couvrir les boiseries, décorer les murailles. C'est en effet dans la *dominoterie* qu'il faut chercher l'origine du papier peint pour tentures, si généralement répandu aujourd'hui. La dominoterie comprenait encore les grandes images gravées sur bois et enrichies de légendes, que l'on peut regarder comme la première forme de l'imagerie d'Epinal. A cette même industrie appartenaient enfin les feuilles imprimées et peintes pour différents jeux, tels que le loto, le jeu de l'oie, les dames, ainsi que les lanternes de papier, alors décorées de dauphins, d'armoiries, etc., et que nous appelons aujourd'hui des lampions.

DOMINOTIER [*ti-é*], **ÈRE** n. (de *domino*). Nom donné, au XVIIe siècle, aux artisans qui fabriquaient le papier appelé *domino.* || Nom donné autrefois aux graveurs sur bois. V. DOMINOTERIE.

DOMINUS, philosophe et mathématicien grec, qui vécut au Ve siècle apr. J.-C. Il était né à Larisse de Syrie et avait suivi, à Athènes, les leçons de Syrianus. Il avait écrit sur la doctrine platonicienne un livre que Proclus voulut réfuter.

Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum, mots lat. signif. *Le Seigneur a donné, le Seigneur a enlevé; que le nom du Seigneur soit béni.* Paroles de Job tombé dans une extrême misère. (On les cite comme exemple de résignation.)

Dominus vobiscum, mots lat. signif. *Le Seigneur soit avec vous.* Paroles que le prêtre prononce plusieurs fois au cours de la célébration de la messe, en se retournant vers les fidèles.

DÔMITE n. f. (du *puy de Dôme* nom de lieu en Auvergne). Trachyte, contenant avec de la sanidine un peu de plagioclase. (Il est rude au toucher, riche en verre, et peut contenir de la biotite, du pyroxène, de la hornblende.)

DOMITIA (GENS), famille plébéienne de Rome, à laquelle appartenait Néron. On en connaît surtout deux branches : les *Calvinus,* qui parvinrent au consulat dès 442, et les *Ahenobarbus* (A la barbe d'airain), ainsi nommés de la couleur de la barbe d'un Domitius. Cette branche s'éteignit avec l'empereur Néron (*Nero Claudius Cæsar Domitianus*), fils de Cneius Domitius Ahenobarbus, consul en 32 apr. J.-C., et de la célèbre Agrippine.

DOMITIA, tante de Néron, morte vers l'an 60 de notre ère. Elle avait une maladie d'entrailles; Néron ordonna aux médecins de lui administrer une violente purgation. Elle en mourut, et son neveu s'empara de ses biens.

DOMITIA LEPIDA, tante de Néron et sœur de la précédente, femme de Valerius Messala Barbatus. Elle eut pour fille Messaline, femme de l'empereur Claude. Accusée par Agrippine d'avoir jeté un sort sur le mariage de Néron, elle fut mise à mort.

DOMITIA LONGINA, fille de Corbulon, préfet de Germanie sous Néron. Mariée d'abord à Lucius Ælius Lamia, elle se fit aimer de l'empereur Domitien, qui l'épousa. Mais elle prit pour amant le comédien Pâris. Domitien la répudia et fit mourir Pâris. Cependant, toujours épris de Domitia, il la rappela. Mais elle-même se mit à la tête de la conjuration qui le fit périr. Elle continua sa vie de désordres, et mourut sous Trajan.

Domitia Longina.

DOMITIANUS [*si-a-nuss*] (Lucius Domitius), général romain du IIIe siècle, qui se disait descendant de l'empereur Domitien. Général d'Aureolus, il battit les deux Marius proclamés empereurs en Orient, se fit donner la pourpre à Alexandrie, et périt par l'ordre d'Aurélien ou de Dioclétien.

DOMITIEN [*si-in*] (Titus Flavius Domitianus), empereur romain, né et mort à Rome (51-96 apr. J.-C.). Fils de Vespasien et frère de Titus, il fut le dernier des douze Césars dont Suétone a écrit l'histoire. Bien qu'intrigant et débauché, il était énergique, ami des lettres. A la mort de Titus, Rome le reconnut. Les treize premières années du *Néron chauve* furent bonnes. Il réforma la justice, châtia les délateurs, prit le titre de censeur et en exerça les fonctions avec rigueur mais équité. Des mesures furent prises pour rendre aux mœurs romaines quelque dignité. Le désordre s'était introduit dans le collège des vestales. Trois d'entre elles reçurent l'ordre de se donner la mort. La grande vestale Cornelia fut enterrée vivante. Domitien protégea la culture du blé, rendit à leurs propriétaires les parcelles restées disponibles des terres données aux vétérans, augmenta la paye des soldats. Il encouragea les lettres, créa des bibliothèques, institua un concours quinquennal de poésie, d'éloquence et de musique. Les provinces jouirent d'une paix profonde. Il fit, sur le Rhin, une expédition facile contre les Cattes, qui lui valut le surnom de *Germanicus.* Trajan fut chargé d'exécuter des travaux de défense, du Rhin au Danube. La conquête de la Bretagne fut achevée par Agricola. La guerre la plus difficile fut celle que l'on soutint contre les Daces et les Gètes réunis sous Décébale. Après trois ans de succès divers, on conclut un compromis avantageux pour les deux parties. Des soulèvements sur le Danube, chez les Parthes, en Afrique, furent réprimés.

Domitien.

En 93, commencèrent les cruautés de Domitien. Suétone explique sa tyrannie : « Le besoin le rendit avide, la peur le rendit cruel. » Le trésor était épuisé. L'impôt fut perçu avec rigueur, la délation fleurit de nouveau. La révolte d'Antonius Saturninus et des légions de Germanie, en 93, épouvantèrent Domitien. Il vit des complots partout, et, vrais ou faux, les réprima impitoyablement. Dès lors, il vécut solitaire, entouré d'astrologues, livré aux pires débauches. Les livres mêmes furent poursuivis, les philosophes chassés de Rome, les lois contre les *judaïsants,* c'est-à-dire les chrétiens, remises en vigueur. Le sénat se montrait plus vil que jamais, bien qu'il ne faille pas prendre à la lettre la fameuse histoire du turbot, où Juvénal nous montre le sénat délibérant sur la sauce à laquelle sera mangé ce remarquable animal. En 96, un complot, à la tête duquel se trouvait la femme de l'empereur, Domitia, mit fin à ses jours. Un esclave impérial le perça de sept coups de poignard.

DOMITIEN (saint), évêque de Mitylène, en Arménie, mort vers 602. Après la mort de sa femme, il renonça au monde et fut élu évêque. L'empereur Maurice (582-602) lui témoigna une grande confiance et le chargea de plusieurs missions. — Fête le 10 janvier.

DOMITIEN (saint). Plusieurs saints ont porté ce nom. On peut citer : saint Domitien, troisième évêque de Châlons-sur-Marne (Fête le 9 août); saint Domitien, moine à Lérins, puis dans le diocèse de Lyon, au Ve siècle (Fête le 1er juillet); saint Domitien, évêque de Tongres, puis de Maëstricht; il mourut en 560 (Fête le 7 mai).

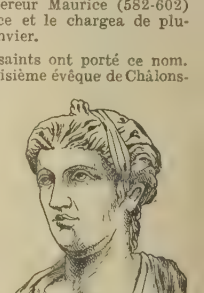
Domitilla.

DOMITILLA (Flavia), fille du greffier d'un questeur, Flavius Liberalis. Elle fut, par un jugement, reconnue citoyenne romaine, épousa Vespasien, et mourut avant que celui-ci fût parvenu à l'empire.

DOMITILLE (sainte), fin du Ier siècle. Flavia Domitilla appartenait à la famille impériale des Flaviens. Sœur ou nièce du consul Flavius Clemens, elle était chrétienne comme lui. Domitien l'exila, Nerva lui rendit la liberté. Quoique mariée, sa vie fut telle qu'on l'honora comme vierge. On lui donna le titre de « martyre », parce qu'elle souffrit pour la foi. — Fête le 12 mai.

DOMITIQUE [*tik'*] adj. Minér. Qui appartient à la domite, qui en contient.

DOMITIUS AHENOBARBUS, famille romaine de la *gens* DOMITIA. **Domitius Ahenobarbus** (*Cneius*), consul en 192 av. J.-C., vainqueur des Boïens, fut lieutenant de Scipion contre Antiochus le Grand; — **Domitius Ahenobarbus** (*Cneius*), consul en 122, battit les Allobroges et leur allié, l'Arverne Bituit, construisit en Gaule une voie

qui porta son nom, exerça la censure en 115; — **Domitius Ahenobarbus** (*Cneius*), fils du précédent, tribun du peuple en 104, consul en 96, censeur en 92 en même temps que Licinius Crassus Domitius, eut avec celui-ci de violents démêlés. Sous leur censure, les écoles de rhéteurs furent fermées; — **Domitius Ahenobarbus** (*Cneius*), préteur en 96, consul en 94, frère du précédent, embrassa le parti de Sylla et périt par ordre de Marius; — **Domitius Ahenobarbus** (*Cneius*), beau-frère et partisan de Caton d'Utique, édile en 58, consul en 54, présida le tribunal qui jugea Milon, meurtrier de Clodius. Il tenta de défendre contre César Corfinium et Marseille, et fut tué à Pharsale (48); — **Domitius Ahenobarbus** (*Cneius*), fils du précédent, consul en 32, fut au nombre des meurtriers de César, d'abord prit part à la lutte contre Antoine, puis se réconcilia avec ce dernier, fut gouverneur de Bithynie, prit part à la malheureuse expédition d'Antoine contre les Parthes, et devint consul en 32. Il quitta enfin Antoine pour Auguste, et mourut peu de temps après; — **Domitius Ahenobarbus** (*Lucius*), consul en 16 apr. J.-C. commanda, en 17, l'armée de Germanie et obtint le triomphe. Il se fit remarquer par sa cruauté dans les combats de gladiateurs; — **Domitius Ahenobarbus** (*Cneius*), consul en 32 apr. J.-C., fut proconsul en Sicile, où il mourut. Père de Néron, on lui attribue ce mot: « D'Agrippine et de moi, il ne peut naître qu'un monstre. »

DÖMITZ, ville d'Allemagne (Mecklembourg-Schwerin), au confl. de l'Elde et de l'Elbe; 3.000 hab. Industries locales (savons, papiers, machines, tuiles).

DOMJEAN, comm. de la Manche, arrond. et à 15 kil. de Saint-Lô; 905 hab.

DOMLESCHG, partie inférieure de la vallée du Rhin postérieur suisse, entre Thusis et Reichenau (Grisons). — Le versant de droite porte spécialement ce nom, celui de gauche étant appelé HEINZENBERG.

DOMMAGE [*do-maj'*] n. m. (du gr. *dôma*, demeure). Nom, en Belgique, du terrain avoisinant les bâtiments du charbonnage, dans une exploitation houillère.

DOMMAGE [*do-maj'*] n. m. (anc. franç. *damage* dérivé de *dam*). Préjudice: *Quiconque cause un* DOMMAGE, *doit le réparer.* ‖Perte: *Une bonne année répare les* DOMMAGES *de deux mauvaises.* ‖ *Par extens.* Dégât: *La grêle cause de grands* DOMMAGES. ‖ Action de causer du dégât: *Troupeau trouvé en* DOMMAGE.

— Chose malheureuse, regrettable: *C'est* DOMMAGE *que Molière soit mort.* (Mme de Sévigné.) ‖ *C'est dommage!*, C'est fâcheux! (Se dit aussi ironiquement, par une sorte de défi.) ‖ *A son dommage*, A son propre préjudice. ‖ *Au dommage de*, Aux frais et dépens de. (Peu us.)

— Dr. *Dommages et intérêts* ou *Dommages-intérêts*, proprem. Somme destinée à réparer un dommage, et intérêts de la même somme accumulés depuis que le dommage a été porté. ‖ Somme quelconque, destinée à réparer un dommage.

— SYN. **Dommage, détriment, préjudice, tort.** V. DÉTRIMENT.

— ANTON. **Avantage, bénéfice, gain, profit.**

— ENCYCL. Dr. Le *dommage* est le préjudice que l'on cause à autrui. Il peut résulter d'une faute délictuelle (art. 1382): il doit alors être intégralement réparé: notre jurisprudence assimile d'ailleurs le dommage moral au dommage matériel. Quand le dommage résulte de l'inexécution d'un contrat, la loi (art. 1150 et 1151) n'oblige à réparer que le dommage direct et prévisible lors de la convention. Le dommage comporte d'ailleurs non seulement la perte subie, mais le gain manqué.

Le Code pénal (art. 434 et 479) punit le dommage causé volontairement à la propriété d'autrui.

Dommages-intérêts. Somme allouée en réparation d'un dommage. On distingue les dommages-intérêts compensatoires, qui correspondent au montant même du dommage, et les dommages-intérêts moratoires, qui correspondent à la perte subie du fait du retard dans l'exécution.

— Dr. intern. *Dommages de guerre.* La question de la réparation des dommages causés par la guerre aux biens des habitants des pays envahis ou occupés a subi une évolution très nette depuis la Grande Guerre de 1914-1918. Deux thèses ont été successivement admises. Avant 1914, il était généralement admis que les victimes des dommages de ce genre n'avaient droit à aucune indemnité: elles ne pouvaient prétendre qu'à un secours gracieux. La thèse, au regard des dommages, se fondait sur l'idée de force majeure (celle-ci n'engageant aucune responsabilité), et, au regard des réquisitions et contributions, sur l'idée que le réquisitionné ne pouvait user d'aucune voie de recours pour se faire indemniser: le gouvernement de son pays, n'ayant point profité de la réquisition, ne doit rien; quant au gouvernement ennemi, auteur de la réquisition, s'il est vainqueur il repoussera vraisemblablement toute demande, et s'il est vaincu il payera seulement et globalement une indemnité de guerre qu'il appartiendra alors au pays bénéficiaire de réserver, en partie, à désintéresser les réquisitionnés.

La seconde conception consacre, à l'opposé, au profit des habitants lésés par la guerre, un droit à réparation qui trouve son fondement dans l'idée de solidarité nationale. La loi française du 17 avril 1919 a consacré, pour la première fois, cette solution dont le principe avait déjà été admis par l'art. 12 de la loi du 26 décembre 1914. Une solution semblable a été également admise par la loi belge du 10 mai 1912.

DOMMAGEABLE [*do-ma-jabl'*] adj. Qui cause un dommage: *Testament* DOMMAGEABLE. (Regnard.) *Arrêt* DOMMAGEABLE. *Son bois* (au cerf), DOMMAGEABLE *instrument.* (La Fontaine.)

DOMMAGEABLEMENT [*do-ma-ja-ble-man*] adv. D'une façon dommageable.

DOMMARTIN (en lat. *Dominus Martinus* [saint Martin, le seigneur Martin]), nom de nombreuses localités placées sous le vocable de saint Martin.

DOMMARTIN-LÈS-CUISEAUX, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 42 kil. de Mâcon; 1.175 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

DOMMARTIN-LÈS-REMIREMONT, comm. des Vosges, cant. et à 4 kil. de Remiremont; 1.060 hab. Ch. de f. Est. Source thermale. Filatures.

DOMMARTIN-SUR-YÈVRE, ch.-lieu de cant. de la Marne, arrond. et à 35 kil. de Châlons-sur-Marne; 140 hab. — Le canton a 26 comm., et 4.900 hab.

DOMME, ch.-lieu de cant. de la Dordogne, arrond. et à 13 kil. de Sarlat; 1.090 hab. (*Dommois, oises*). Vins, pierres meulières, truffes. Ancienne bastide. Patrie de Malleville. — Le canton a 15 comm., et 7.940 hab.

DOMMEL [*dom'-mèl*] (la), rivière de Belgique et des Pays-Bas, qui arrose Bois-le-Duc, se grossit de l'Aa et se jette dans la Meuse (riv. g.). Cours, 100 kil.

DOMMER (Arrey VON), musicographe allemand, né à Dantzig en 1828, mort à Treysa en 1905. Il publia quelques compositions, puis se livra à de nombreux travaux littéraires et théoriques, relatifs à la musique. Il est surtout connu par deux ouvrages: un *Dictionnaire de musique* (1863-1865), et un *Manuel de l'histoire de la musique depuis ses origines jusqu'à la mort de Beethoven* (1867).

DOMNE ou **ALOMNE** (sainte), en latin *Domma*, martyre à Lyon en 177, en même temps que saint Pothin et sainte Blandine. — Fête le 2 juin.

DOMNIN ou **DONNIN** (saint). martyrisé à l'âge de dix ans, au temps du préfet des Gaules Rictiovaire, probablement sous Dioclétien. Ses reliques étaient conservées au Puy et à Champdieu (Loire). On l'appelle saint *Domnin d'Avrilly* [Allier] ou *d'Avrillé* [Vendée], de son lieu d'origine. — Fête le 16 juillet.

DOMNIN (saint), premier apôtre de Digne. Venu d'Afrique avec saint Marcellin et saint Vincent, il évangélisa la région d'Embrun, puis celle de Digne, dont il devint vers 360, dit-on, le premier évêque. Il y mourut vers 365, le 13 janvier.

DOMNIN (saint), évêque de Vienne en Dauphiné vers 534, connu seulement par son épitaphe. — Fête le 3 novembre.

DOMNINE (sainte), martyre, morte au temps de la persécution de Maximien. Domnine s'enfuit d'Antioche à Edesse avec ses deux filles Bérénice et Prosdocé. Dénoncée par son mari, resté païen, elle fut arrêtée avec ses filles. Pour éviter la brutalité des soldats, toutes trois se jetèrent dans un fleuve et s'y noyèrent. L'Eglise les a mises au nombre des martyrs. — Fête le 4 octobre.

DOMNIZO ou **DONIZO**, bénédictin du monastère de Canossa, mort vers 1130. Il composa en hexamètres un poème latin, qui formait deux chants, sur la *Vie de la comtesse Mathilde*, de Toscane. Cette œuvre contient de précieux détails sur les événements dont l'auteur a été témoin oculaire.

DOMNOLE (saint), évêque du Mans, mort en 581. Il était frère de saint Audoin, évêque d'Angers. Il fut le conseiller du roi Clotaire 1er et l'ami de saint Germain, évêque de Paris. — Fête le 16 mai.

DOMNONÉE (*la Vallée profonde*), territoire de l'Armorique, où les *Domnonii*, Bretons insulaires, s'établirent au Ve siècle et se maintinrent contre les Francs (540-848). Il comprenait les évêchés de Vannes, de Cornouailles, de Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc et une partie du diocèse de Saint-Malo. Ses habitants étaient dits *Domnonéens.*

DOMNUS. Biogr. V. DONUS.

DOMODOSSOLA, ville d'Italie (Piémont, prov. de Novare), dans le val d'Ossola, sur la Toce, affl. du lac Majeur; 7.600 hab. Ch.-lieu de district. Située à la sortie du tunnel du Simplon, elle est gare-frontière sur un passage international. Belle église; élégantes maisons du XVIIIe siècle.

DOMOKOS, ville de la Grèce (Thessalie, départ. de Larissa), sur le Domokitikos, affluent de l'Apidanos; 1.600 h. Evêché grec. Après sa prise par les Turcs (18 mai 1897), la Turquie y signa un armistice avec les Grecs.

DOMONT, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 24 kil. de Pontoise, au pied de la forêt de Montmorency; 1.785 hab. Ch. de f. Nord. Eglise avec chœur du XIIe siècle.

DOMOSTROÏ [*moss*] n. m. (proprement « le Ménagier »). Code domestique moscovite longtemps attribué au pope Sylvestre, qui vivait au XVIe siècle, sous Ivan le Terrible.

— ENCYCL. D'après les dernières recherches, Sylvestre n'aurait rédigé que le cinquante-quatrième et dernier chapitre, les autres étant de dates diverses et ayant été coordonnés avant lui. Le *domostroï*, qui formule dans un esprit tout pratique des prescriptions minutieuses et parfois ridicules touchant la vie domestique, sociale et spirituelle, a joui d'une grande autorité jusqu'à l'époque de Pierre le Grand, et il est plein d'enseignements précieux sur l'ancienne société moscovite. La première édition en a paru en 1849.

DOMOVOÏ n. m. (du russe *dom*, maison). Dans le folklore russe, Génie familier qui préside aux destinées de la maison. (On lui donne la figure d'un homme velu, qui passe sa vie derrière le poêle. Il protège la maison où il s'est fixé; mais il joue de mauvais tours aux maisons voisines.)

DOMPAIRE [*don-pèr'*], ch.-lieu de cant. des Vosges, arrond. et à 20 kil. d'Epinal, sur la Gitte; 925 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 30 comm., et 6.625 hab.

DOMPIERRE, comm. de l'Ain, arrond. et à 15 kil. de Bourg, sur la Veyle, en Bresse; 910 hab. — Comm. de la Vendée, arrond. et à 8 kil. de La Roche-sur-Yon, aux sources de l'Yon; 1.415 hab. — Comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 24 kil. de Bellac; 1.165 hab.

DOMPIERRE-LES-ORMES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 26 kil. de Mâcon; 1.195 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

DOMPIERRE-SUR-BESBRE [*bèbr'*], ch.-lieu de cant. de l'Allier, arrond. et à 27 kil. de Moulins; 3.065 hab. Ch. de f. P.-L.-M. — Le canton a 9 comm., et 10.865 hab.

DOMPIERRE-SUR-MER, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 7 kil. de La Rochelle; 1.270 hab. Ch. de f. Etat.

DOMPIERRE d'Hornoy (Charles-Marius-Albert DE), amiral et homme politique français, né à Hornoy (Somme) en 1816, mort à Paris en 1901. Arrière-petit-neveu de Voltaire, il prit part au siège de Sébastopol. Il commanda, comme contre-amiral, la division navale de la Manche (1864). Du 4 septembre 1870 au 20 janvier 1871, il exerça les fonctions de ministre intérimaire de la marine. Député de la Somme à l'Assemblée nationale, ministre de la marine dans le cabinet de Broglie, sénateur conservateur de la Somme en 1876. Il échoua, en 1882, au renouvellement triennal du Sénat, et fut réélu, en 1885 et en 1889, député de la Somme.

DOMPTABLE [*don-tabl'*] adj. Qui peut être dompté: *Cheval* DOMPTABLE.

— *Fig.* Qu'on peut arriver à gouverner à son gré: *La fortune est* DOMPTABLE, *et l'amour ne l'est pas.* (La Fontaine.)

— ANTON. **Indomptable.**

DOMPTAGE [*don-taj'*] n. m. Action de dompter: *Le* DOMPTAGE *des chevaux, des urs, etc.*

DOMPTAIRE [*don-tèr'*] n. m. (du verbe *dompter*). Bœuf habitué au joug, qu'on attelle avec un bœuf non encore façonné au travail, pour y accoutumer ce dernier.

DOMPTEMENT [*don-te-man*] n. m. Action de dompter; état de ce qui est dompté. (Peu us.)

DOMPTER [*don-té*] v. tr. (lat. *domitare* fréquentatif de *domare*). Soumettre de force: *Ce sont les nations pauvres et barbares qui* ONT *toujours* DOMPTÉ *les peuples policés et riches.* (Grimm.) ‖ Réduire un animal à l'obéissance: *L'homme a su* DOMPTER *par l'esprit les animaux qui le surmontaient par la force.* (Bossuet.)

— *Fig.* Maîtriser: DOMPTER *des esprits rebelles.* DOMPTER *ses désirs, son cœur, sa fierté. Franklin a* DOMPTÉ *la foudre.*

— ***Se dompter,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se vaincre soi-même.

— Au sens passif, Etre dompté (au propre et au fig.).

— SYN. **Dompter, réduire, surmonter, triompher de, vaincre.** *Dompter* s'applique aux animaux sauvages; mais, par extension, on *dompte* aussi les hommes farouches, et ce qui est fier, intraitable. *Réduire* suppose, davantage que *dompter*, une révolte: c'est ramener au devoir, à la soumission. *Surmonter*, c'est passer par-dessus ce qui s'oppose à votre route. *Vaincre*, c'est l'emporter sur quelqu'un dans une lutte. *Triompher de*, c'est remporter une éclatante victoire.

Dompte-venin: *a*, coupe de la fleur; *b*, fruit.

DOMPTEUR [*don-teur*] **EUSE** n. Qui dompte: *Un* DOMPTEUR *de tyrans.* ‖ Personne qui dompte des animaux. V. MÉNAGERIE. ‖ Fig.: *Un* DOMPTEUR *d'âmes, de tempéraments, d'intelligences.*

DOMPTE-VENIN [*dont'*] n. m. Plante de la famille des asclépiadacées.

— ENCYCL. Le *dompte-venin* (*cynanchum vincetoxicum*) est une herbe à souche vivace, à feuilles opposées, haute d'environ 50 cm., à fleurs petites et blanchâtres, qui croît dans les bois de presque toute l'Europe. (On la considérait autrefois comme un préservatif contre les venins; c'est, en réalité, une plante vénéneuse, dont la souche a des propriétés émétiques.)

DOMPTURE [*don-tur'*] n. f. Action de dompter. (Vx.)

DOMREMY-LA-PUCELLE, comm. des Vosges, arrond. et à 11 kil. de Neufchâteau, sur la Meuse; 280 hab. Ch. de f. Est. Patrie de Jeanne d'Arc, dont la maison (monument historique) a été achetée par le conseil général des Vosges en 1818; dégagée, isolée, entourée d'un parc, elle a perdu de son caractère, mais néanmoins l'intérieur, composé de trois pièces dont la chambre de Jeanne, semble intact. Elle renferme un musée consacré à l'héroïne. Eglise du XVe siècle mais remaniée; son orientation a été changée en 1824. — Basilique romane, de construction récente, et inachevée, aux environs, à la lisière du « Bois-Chenu », sur l'emplacement de la chapelle Sainte-Catherine où Jeanne allait prier.

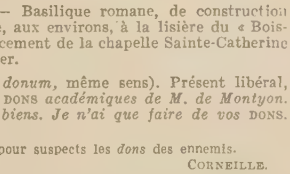
Domrémy, la maison de Jeanne d'Arc. Cl. V. Franck.

DON n. m. (lat. *donum*, même sens). Présent libéral, donné ou reçu: *Les* DONS *académiques de M. de Montyon. Le* DON *de tous ses biens. Je n'ai que faire de vos* DONS. (Molière.)

J'eus toujours pour suspects les *dons* des ennemis.
CORNEILLE.

Recevoir un DON. *C'est un beau* DON; *merci bien. Il est bien moins content du* DON *que de la manière dont il lui a été fait.* (La Bruyère.) ‖ Offrande: *Apaiser par ses* DONS *les dieux.*

Il me nourrit des *dons* offerts sur ses autels.
RACINE.

— Faveur, avantage, qualité naturelle: *Franklin avait naturellement ce* DON *populaire de penser en proverbes.* (Sainte-Beuve.)

— Ironiquem.: *Avoir le* DON *d'indisposer tous ses amis.*

— Loc. DIV. *Don des larmes*, Facilité à pleurer. ‖ *Dons de la terre*, Ses productions. ‖ *Dons de la fortune*, Biens, richesses. ‖ *Don de soi*, Abnégation de soi-même. ‖ *Don d'amoureuse merci*, Dernières faveurs accordées par une femme. (Vx.) ‖ *Faire don de son cœur, Faire don de sa foi*, Accorder son amour.

— Poétiq. *Dons de Flore, Dons de Pomone, Dons de Bacchus, Dons de Cérès, etc.*, Fleurs, Fruits, Vendanges, Moissons, etc.

— Alchim. *Don céleste*, Pierre philosophale.

— Comm. Déduction gracieuse que fait un marchand en gros sur le poids net des marchandises qu'il vend. || Réfaction pour altération ou déchet naturel de la marchandise. (La tolérance accordée en général pour le déchet, nommé *pousse* ou *poussière* a pour objet de limiter la réclamation de l'acheteur contre le vendeur.)

— Cout. anc. *Don mobile*, En Normandie, Avantage que la femme accordait sur sa dot pour aider aux dépenses du ménage. || *Don du matin*, Don qu'il était d'usage d'offrir dans le droit barbare à une nouvelle mariée, le lendemain de ses noces. (On disait aussi MORGENGAB.)

— Dr. Donation entre vifs. || *Don manuel*, Donation faite de la main à la main. || *Don mutuel*, Donation réciproque entre époux. V. la partie *encycl.* || *Dons corrompables*, Dans l'ancienne législation, Présents offerts à un juge ou à un magistrat, dans l'intention de les corrompre.

— Hist. Libéralités que le roi faisait à ses sujets, soit par brevet, soit par lettres patentes. || *Don gratuit* ou *Don du gratuit*, Taxe volontaire que le clergé s'imposait sur la demande du roi. — Taxe du même genre, que votaient les états des provinces. || *Dons patriotiques*, Dons offerts par les particuliers, pour subvenir aux besoins de l'Etat.

— Hist. ecclés. *Don des langues*, Faculté de parler toutes les langues, que le Saint-Esprit accorda aux apôtres. || Dans le langage commun, Facilité à apprendre et à parler les langues.

— Liturg. grecque. *Saints dons*, Symboles du corps et du sang du Christ, espèces eucharistiques.

— Théol. Chacune des sept grâces que le Saint-Esprit donne dans la confirmation : *Recevoir le Saint-Esprit avec tous ses* DONS.

— PROV. **Il n'est si bel acquis que le don**, La meilleure des acquisitions est celle qui n'occasionne aucun débours.

— SYN. **Don, cadeau, gratification, présent.** V. CADEAU.

— ENCYCL. Relig. *Dons du Saint-Esprit.* Dans la langue de la théologie catholique, cette expression a deux sens. On désigne ainsi les *dons surnaturels* que Dieu accordait aux premiers chrétiens pour fortifier leur foi et pour convaincre les infidèles. Plus souvent, on entend par *dons du Saint-Esprit*, certains biens surnaturels, que Dieu communique à l'homme régénéré. Le chrétien en reçoit la plénitude dans le sacrement de confirmation. Ces dons sont au nombre de sept. Ce sont les dons de *sagesse*, d'*intelligence*, de *science*, de *conseil*, de *force*, de *piété*, et de *crainte de Dieu*.

Don des langues. Le *Livre des Actes* (ch. II, 4-14) raconte que les apôtres, réunis au cénacle le jour de la Pentecôte, virent paraître comme des langues de feu, qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Aussitôt, ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils commencèrent à parler diverses langues. D'autre part, saint Paul raconte dans la première *Epître aux Corinthiens* (ch. XIV) que les fidèles de cette Eglise étaient parfois saisis, pendant les assemblées, de transports au cours desquels ils s'exprimaient de manière inintelligible (*glossolalie*). Il y avait là un phénomène mystérieux dans lequel saint Paul, suivi par la tradition catholique, a vu un don du Saint-Esprit.

— Dr. civ. Les *dons* sont des libéralités entre vifs, par opposition aux *legs*, libéralités testamentaires.

Les dons et legs obéissent à des règles communes :

Le disposant doit être sain d'esprit, ce qui permet d'attaquer les dons et legs pour cause de démence, après la mort de leur auteur.

Les conditions impossibles, immorales et illicites, mises à un don ou à un legs sont réputées non écrites, à moins qu'elles ne soient la cause déterminante de la libéralité, qui dans ce cas sera nulle.

Il existe de nombreuses incapacités de disposer ou de recevoir à titre gratuit, frappant de façon générale les interdits, les mineurs, certains condamnés, les associations, les personnes morales du droit public, les femmes mariées, et de façon relative les enfants naturels, les médecins et ministres du culte (C. civ., art. 903 et suiv.).

Pour assurer le respect de ses dispositions à cet égard, la loi a d'ailleurs établi des présomptions d'interposition de personnes.

La liberté de disposer par don ou par legs n'est pas absolue : elle est limitée au profit de certains héritiers appelés réservataires. V. QUOTITÉ DISPONIBLE.

Don manuel. — On désigne ainsi la donation faite de la main à la main d'un meuble corporel ou d'un titre au porteur. Cette libéralité n'est assujettie à aucune condition de forme ; elle se consomme, sans qu'il soit rédigé d'acte, par la remise réelle de l'objet donné.

Mais, si le don manuel échappe aux règles de *forme*, il reste soumis à toutes les règles *de fond* qui régissent les donations. Il suppose d'abord, chez le donateur, l'*animus donandi*, et, de la part du donataire, la volonté d'accepter la libéralité. Les conditions de *capacité* de disposer et de recevoir sont les mêmes qu'en matière de donation. Les dons manuels sont *rapportables* à la succession du donateur, s'ils n'ont pas été faits à titre de préciput ; ils sont *sujets à réduction*, s'ils dépassent la quotité disponible ; ils sont *révocables*, pour cause d'inexécution des charges, d'ingratitude et de survenance d'enfant. Les dons minimes, qui peuvent être considérés comme de simples présents d'usage, échappent d'ailleurs à l'application des règles susvisées.

Les grosses difficultés soulevées en pratique par le don manuel sont relatives à sa preuve, qui doit se faire dans les termes du droit commun.

Don mutuel. — Donation réciproque que se font deux personnes. Elle est surtout pratiquée entre époux, et généralement au profit du survivant. Sauf si elle est faite par contrat de mariage, elle est toujours révocable et ne peut se faire par un seul et même acte.

— Dr. adm. Les *dons* et legs faits à l'Etat ou aux services nationaux non pourvus de la personnalité civile sont autorisés par décret ; en cas de réclamation des familles, un décret en conseil d'Etat est nécessaire (loi du 4 février 1901). Le préfet ou un décret autorisent l'acceptation des dons et legs faits aux établissements reconnus d'utilité publique. Les dons et legs faits aux départements sont acceptés par le conseil général, qu'il y ait ou non réclamation des familles, sauf s'il intervient une transaction avec les héritiers, auquel cas un décret est nécessaire ; le conseil général peut toujours refuser le don ou le legs (décret du 5 novembre 1926) ; le préfet accepte à titre conservatoire ; le produit des dons et legs est employé en rentes sur l'Etat. Le conseil municipal statue définitivement sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune, à moins qu'il ne décide de transiger avec les héritiers de l'auteur de la libéralité, auquel cas l'autorisation d'accepter ne peut être donnée que par décret en conseil d'Etat. Si le conseil municipal refuse le don ou le legs, le préfet peut l'inviter à prendre une nouvelle délibération, et le refus ne devient alors définitif que s'il est maintenu par cette seconde délibération. Les commissions administratives des hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance et autres établissements charitables peuvent accepter ou refuser, sans autorisation de l'administration supérieure, les dons et legs sans charges, conditions ni affectations immobilières. En cas de charges, conditions ou affectations, le refus ou l'acceptation sont autorisés par le préfet pour les établissements départementaux et communaux ; par décret en conseil d'Etat, pour les établissements nationaux. Le conseil municipal donne son avis sur les dons et legs aux hospices et bureaux de bienfaisance ; en cas de désaccord avec la commission administrative, le préfet statue. Enfin, en cas de réclamation des familles, l'autorisation d'accepter est donnée par décret en conseil d'Etat. La libéralité peut toujours être acceptée à titre provisoire. Les associations non reconnues d'utilité publique ne peuvent recevoir de dons ou legs.

La réduction des charges résultant d'une libéralité au profit d'un établissement public d'assistance peut être prononcée par mesure administrative quand les revenus ne suffisent pas à assurer l'exécution intégrale des charges (loi du 21 juillet 1927).

DON n. m. (mot espagn. ; du lat. *dominus*, maître, seigneur). Titre d'honneur donné aux nobles en Espagne et appliqué aujourd'hui à tout le monde (Ne s'emploie que devant les prénoms [Le mot portugais correspondant est *dom*] : DON *Juan*. || *Par extens.* Noble d'Espagne ; et *fam.* Surnom donné aux Espagnols : *Voilà les* DONS *qui sortent du détroit*. (E. Sue.) V. DOÑA.

DON ou **ULDON**, affluent gauche de la Vilaine, sorti de l'étang du Pin, qui arrose Guéméné. Cours, 80 kil.

DON, rivière d'Angleterre (comté d'York), affluent de l'Ouse, qui arrose Sheffield. Cours, 110 kil. — Fleuve côtier d'Ecosse (comté d'Aberdeen), qui alimente un canal navigable d'Inverary à Aberdeen et qui se jette dans la mer du Nord, près d'Aberdeen. Cours, 130 kil.

DON (le *Tanaïs* des anciens), fleuve de la plaine russe, qui naît dans le gouvernement de Toula et finit dans la mer d'Azov. Il se grossit à droite de la Sosna Bystraïa ou Sosna rapide, à gauche de la Voronèje, du Khoper (ou Khopior), qui n'a pas moins de 895 kil., et de la Medviéditza. A 60 kil. de la rive droite du Volga (mais à une altitude de 125 m. supérieure), il se détourne brusquement vers le S.-O. à travers le pays des *Cosaques du Don*, reçoit à droite le Donetz, passe devant Rostof et Azov, et aboutit par un delta à la mer d'Azov. Cours, 1.855 kil.

DON (TERRITOIRE DE L'ARMÉE DU), anc. province de la Russie d'Europe, dans le steppe méridional, s'étendant du littoral de la mer d'Azov à la frontière de la province du Kouban, et couvrant une superficie de 164.600 km² ; elle est peuplée de 2.200.000 hab. *Novo-Tcherkask*, la capitale (67.500 hab.), Rostov sur le Don et Taganrog sont les trois principales villes du pays, qui est administrativement divisé en 9 cercles depuis 1887, date où furent ajoutés aux 7 arrondissements créés en 1802 le district de Rostov sur le Don et la capitainerie de Taganrog. Actuellement, ce territoire est compris dans l'Ukraine soviétique.

DON ou **DODON** (saint), martyr en Lorraine au Ve siècle. Il fut mis à mort par les Vandales, et on érigea plus tard un prieuré, qui prit son nom, sur les bords de la Meurthe à l'endroit témoin de son martyre. — Fête le 7 avril.

DOÑA [*do, gn* mll., *a*] n. f. (en espagn. *dame*). Titre d'honneur donné aux princesses ou aux femmes nobles d'Espagne et appliqué aujourd'hui à tout le monde. (Ne s'emploie que devant les prénoms.)

DONACARGYRITE n. f. Antimoniosulfure naturel d'argent et de plomb.

DONACE n. f. Hist. nat. V. DONAX.

DONACIDÉS [*si-dé*] n. m. pl. Famille de mollusques pélécypodes. (L'animal a un grand pied, les bords du manteau garnis de papilles, deux siphons et des branchies très inégales. La coquille, équivalve, trigone, est épidermée mais dépourvue de nacre.)

Donacie.

DONACIE [*sî*] ou **DONACIA** [*si-a*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélidés, comprenant des formes élégantes, ordinairement métalliques, qui vivent sur les plantes aquatiques.

— ENCYCL. On connaît de nombreuses espèces de *donacies*, répandues dans l'hémisphère boréal. Leurs larves, toujours submergées, se transforment en nymphes dans une coque fixée au pied des végétaux (typhacées, graminées, cypéracées, potamogeton, etc.), qui les ont nourries.

Donacochara.

DONACOCHARA [*ka*] n. m. Genre d'arachnides dipneumones, famille des argiopidés, comprenant une seule espèce européenne, qui vit dans les grands marécages. (C'est le *donacochara speciosa*, petite araignée qui se trouve dans le nord de la France.)

DOÑA-FRANCISCA. Géogr. V. JOINVILLE.

DONAGHADEE, ville de l'Irlande du Nord (Ulster, comté de Down), sur le canal du Nord ; 2.000 hab. Station balnéaire, pêche ; centre d'élevage et d'exportation de bétail.

DONAÏ ou **DÔNG-NAÏ**, fleuve côtier de l'Indochine française, tributaire de la mer de Chine. Né dans les montagnes du sud de l'Annam, il passe en Cochinchine où il reçoit le Songbé et la rivière de Saïgon. Cours, 500 kil. environ.

DONALD, nom porté par des rois d'Ecosse dont les règnes sont souvent très légendaires : Donald Ier (860-863), Donald II (889-900), Donald Bane (1093-1097).

DONALDSON (Thomas Leverton), architecte et écrivain d'art anglais, né et mort à Londres (1795-1885). Il visita l'Italie, la Grèce et l'Asie Mineure. De retour en Angleterre, il collabora au grand ouvrage publié par W. B. Cooke, sur *Pompéi* (1827), au volume ajouté par Weale à l'*Athènes* de Stuart (1830), et fit paraître sa *Collection des meilleurs modèles de portes, d'après les monuments anciens et modernes de la Grèce et de l'Italie* (1833). Il a construit à Londres l'église de Tous-les-Saints, la Bibliothèque, Flaxman-Hall, et l'escalier du collège de l'Université ; à Woolwich, l'église des Ecossais ; etc.

DONALITIUS. Biogr. V. DONELAÏTIS.

DOÑA-MENCIA, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Cordoue), sur un affluent du Guadajoz ; 5.000 hab. Vins, huiles, céréales ; élève de bétail.

DONANMA n. m. Fête turque, qui se célèbre en réjouissance d'une victoire ou de la naissance d'un prince.

DONARIUM [*ri-om'*] n. m. Antiq. rom. Partie d'un temple où l'on conservait les offrandes faites aux dieux. || Offrande votive.

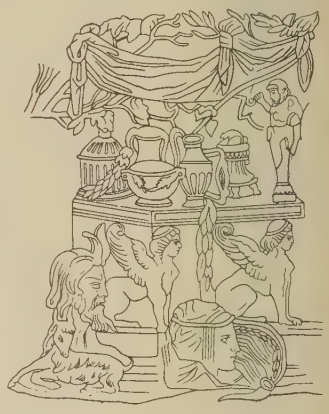

Donarium.

DONAS (saint), évêque de Reims. V. DONATIEN.

DONAT [*na*] n. m. (du lat. *donatus*, gratifié). Laïque à qui le grand maître de l'ordre de Malte avait accordé la demi-croix. (C'était le dernier rang de l'ordre. La croix ne comporte pas de branche supérieure.)

DONAT [*na*] n. m. Titre d'anciens traités de grammaire élémentaire, que l'on considérait comme extraits de la grammaire latine d'Ælius Donatus. || Nom donné, par analogie, à un grand nombre de livres élémentaires. (Il existe, par exemple, un DONAT *de la religion chrétienne*.)

DONAT (saint), évêque d'Arezzo, martyrisé en 361, sous le règne de Julien. — Fête le 7 août.

DONAT (saint), évêque de Besançon, né et mort à Besançon (592-660). Il était fils de Wandalène, duc de la Bourgogne transjurane. Il assista aux conciles de Reims (625) et de Chalon-sur-Saône (646), et fonda à Besançon l'abbaye de Saint-Paul. — Fête le 7 août.

DONAT (saint), né à Orléans, prédicateur, puis ermite près de Sisteron (VIe s.). — Fête le 19 août.

DONAT (*Donatus*), sectaire d'Afrique au IVe siècle. Evêque des Cases-Noires à la fin de la persécution de Dioclétien, il accusa Mensurius, évêque de Carthage, et Cécilien, un de ses diacres, de traiter avec trop d'indulgence les chrétiens *traditeurs*, ainsi nommés parce qu'ils avaient livré les Livres saints aux païens. Quand, à la mort de Mensurius, Cécilien fut élu évêque de Carthage, Donat prit la tête du parti qui refusait de le reconnaître (311). Donat fut condamné à Rome, en Afrique, et au concile d'Arles (314). On ignore la date de sa mort.

DONAT, évêque schismatique de Carthage au temps du précédent, fondateur de la secte des *donatistes*, qui se regardaient comme les seuls héritiers des apôtres. Il fut élu en 316 pour remplacer Majorinus, premier évêque des schismatiques qui niaient la validité des sacrements conférés par les pécheurs. Son énergie et son activité lui valurent dans la secte le nom de *Grand*. Le schisme dont il fut le véritable organisateur divisa, pendant un siècle, l'Eglise d'Afrique. Banni par Constantin, Donat mourut en exil.

DONAT (Ælius), grammairien latin du IVe siècle, précepteur de saint Jérôme. Ses traités, connus sous le nom de grammaire (*Artes*), l'un pour les commençants, l'autre pour les élèves plus avancés, son *Commentaire de Térence*, qui ne nous est pas arrivé sous sa forme originale, son *Commentaire de Virgile*, dont nous ne possédons que le début, sont pour nous très précieux. En outre, avec les Ecritures, ils comptent au nombre des premiers livres imprimés.

DONAT (Titus Claudius), grammairien latin du IVe siècle, auteur d'un *Commentaire de l'Enéide* précieux à consulter moins pour expliquer le détail que pour comprendre la poésie de l'œuvre.

DONATAIRE [*tèr'*] n. (lat. *donatarius* ; de *donare*, donner). Personne qui reçoit une donation.

— ANTON. **Donateur.**

Donataire (LA VIERGE AU). V. VIERGE AU DONATAIRE.

DONATELLO (**Donato** ou **Donato** *di Nicolo di Betto Bardi*), sculpteur toscan, né et mort à Florence (1386-1466). Après un séjour de deux ou trois ans à Rome où il étudia, avec Brunellesco, les œuvres de l'antiquité, il revint à Florence. Les premiers ouvrages dans lesquels Donatello affirme sa personnalité sont la statue de marbre de saint Marc, à la façade sud de l'église Or-San-Michele

(1415), et celle de saint Georges, si célèbre. Puis il sculpta les trois figures admirables qui ornent la face ouest du campanile : saint Jean-Baptiste, le roi David, et le prophète Jérémie.

Donatello.

Parmi les œuvres qui appartiennent à la première période florentine de l'artiste, et dans lesquelles il se tient également éloigné de l'imitation servile de l'antique et du réalisme qui est un des caractères de son génie, citons : la statue et le buste de *Saint Jean*, du palais Martelli ; *le Christ au sépulcre*, soutenu par des anges ; la belle *Madone avec l'Enfant ; Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre*, du Kensington Museum ; le charmant profil de *Saint Jean*, aux Offices. Ces ouvrages sont sculptés en très bas relief sur *pietra serena* (pierre d'un gris bleu).

Côme de Médicis fut un des protecteurs de Donatello. Il lui fit exécuter, d'après des pierres gravées, huit *tondi*, qui ornent la frise du premier *cortile* du palais Riccardi, et une statue de bronze de *David*. Donatello s'abandonne à son tempérament naturaliste dans le *Saint Jean-Baptiste* des Offices, et la *Madeleine* du baptistère de Florence, qui sont d'admirables études.

Donatello exécuta quatre monuments en collaboration avec Michelozzo, architecte et sculpteur florentin : les tombeaux du pape Jean XXIII, du cardinal Brancacci et de Bartolomeo Aragazzi, ainsi que le bas-relief de bronze des fonts baptismaux du baptistère de Sienne (1420 et 1432). En 1444 Donatello se rendit à Padoue, où il devait faire quelques-uns de ses principaux ouvrages ; entre autres, la statue de Guattamelata, et surtout les beaux reliefs de la basilique de Saint-Antoine. De 1450 à 1453, il séjourna à Ferrare, à Venise, à Modène, puis revint à Padoue. C'est probablement en 1457 qu'il rentra à Florence. Quoiqu'il eût dépassé la soixantaine, Donatello était plein d'activité, et c'est sans doute entre cette époque et 1466, date de sa mort, qu'il exécuta la statue de bronze de *Saint Jean*, au dôme de Sienne, et les *Quatre évangélistes* de stuc pour l'église Saint-Laurent. Suivant son désir, il fut enterré dans l'église Saint-Laurent, tout près du tombeau de son ami Côme.

Donatello appartient à la tradition médiévale par son réalisme. Chez lui, l'idée prime la forme, qui ne sert qu'à l'exprimer, alors que chez Michel-Ange la forme prédominera. Il est toutefois un précurseur de la renaissance « classique », par son amour de l'art antique.

DONATELLO ou **DONATO** (Simone FIORENTINO, dit), sculpteur florentin du XVe siècle (peut-être Simone GUINI). Il serait l'auteur de la plaque tombale en bronze de Martin V (à Saint-Jean de Latran) ; il aurait travaillé avec Filarete aux portes en bronze de Saint-Pierre de Rome.

DONATERIE [*ri*] n. f. Une des charges de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

DONATEUR, TRICE n. (lat. *donator, trix ;* de *donare*, donner). Qui fait une donation. || Qui donne, qui dispense : *Dieu est le* DONATEUR *de tous biens.* (Peu us.)
— ANTON. Donataire.

DONATI (Corso), chef de parti florentin au XIVe siècle, mort en 1308. D'une illustre famille guelfe, devenu populaire par sa victoire de Campaldino sur les Arétins, il forma le parti des *Noirs* contre la bourgeoisie dominante des *Blancs*, s'appuyant à la fois sur l'aristocratie et le peuple ; en 1300, il fut exilé avec son rival Cerchi. Ramené en triomphe par Charles de Valois dès 1301, il exerça la dictature jusqu'en 1308, mais un soulèvement l'obligea alors à se donner la mort.

DONATI (Ignace), compositeur italien, né à Casalmaggiore vers la fin du XVIe siècle. Il fut maître de chapelle à la cathédrale de Milan. On connaît de lui de nombreuses compositions religieuses à plusieurs voix.

DONATI (Jean-Baptiste), astronome italien, né à Pise en 1826, mort à Florence en 1873. Professeur d'astronomie à l'Institut royal de Florence, il devint directeur de l'observatoire de cette ville. Donati acquit une grande réputation dans le monde savant, grâce à la comète qu'il découvrit en 1858, qui porte son nom et fut pour lui l'occasion de travaux extrêmement remarquables. Il étudia aussi les aurores boréales, l'application du spectroscope à l'étude de la constitution des astres. Donati mourut du choléra.

DONATIEN (saint), martyr, mort à Nantes vers 299. Il fut emprisonné avec son frère Rogatien et mourut avec lui dans les supplices après avoir refusé d'abjurer le christianisme. — Fête le 24 mai.

DONATIEN (saint) ou **Donas,** septième évêque de Reims, mort vers 389. Il est devenu le patron de la ville de Bruges. — Fête le 14 octobre.

DONATIF n. m. (lat. *donativum ;* de *donare*, donner). Hist. rom. Gratification accordée aux troupes en campagne.
— *Par anal.* Présent : *Un* DONATIF *de mille écus.* (Vx.)

DONATILLE (sainte), martyre d'Afrique, vers 303. Née à Tuburbe, elle y fut décapitée avec une de ses compagnes nommée Maxime et une autre jeune fille appelée Seconde qui se livra aux bourreaux. — Fête le 30 juillet.

DONATION [*si-on*] n. f. (lat. *donatio ;* de *donare*, donner). Cession gratuite d'un bien.
— ENCYCL. *Donation entre vifs.* Dr. rom. Une donation entre vifs était tout acte par lequel une personne, le donateur, consentait à s'appauvrir actuellement d'une fraction de son patrimoine, dans une intention libérale, au profit d'une autre personne qui s'enrichissait, le donataire. Les actes les plus variés pouvaient servir à réaliser une donation : translation de propriété, constitution ou extinction de servitude, formation ou extinction d'obligation. Une restriction à la faculté de donner a été introduite par la *loi Cincia*. Plus tard, Constance-Chlore soumit les donations à l'*insinuation*. Justinien considéra la convention de donner comme obligatoire par elle-même, et en fit ainsi un pacte légitime sanctionné par une action.
— Dr. franç. anc. En vue d'assurer la conservation des biens dans les familles, l'ancien droit se montra sévère pour les donations et les assujettit au double principe de la solennité (acte notarié) et de l'irrévocabilité (*Donner et retenir ne vaut*).
— Dr. mod. La *donation entre vifs* est l'acte par lequel une personne se dépouille actuellement et irrévocablement de la propriété d'une chose en faveur d'une autre personne, qui l'accepte.
La *donation* est *gratuite* de sa nature ; toutefois, elle peut être faite sous certaines charges (*donation onéreuse*), sans perdre son caractère, pourvu que ces charges ne puissent être considérées comme l'équivalent ou le prix de l'objet donné.
Elle doit être *irrévocable*, ainsi sont prohibées les donations sous condition protestative, et surtout les donations de biens à venir (c'est-à-dire des biens que laissera le disposant à son décès).
Les donations peuvent cependant être révoquées (donations caduques) : 1° pour inexécution des charges ; 2° pour ingratitude ; 3° pour survenance d'enfants au donateur.
Toute donation doit être passée par acte devant notaire : l'acceptation du donataire doit être expresse et donnée par acte authentique. Toutefois notre jurisprudence admet la validité des donations *indirectes* (résultant indirectement d'une autre opération juridique : remise de dette, par exemple), des donations *déguisées* sous la forme d'un contrat à titre onéreux, et des dons *manuels*. La donation d'immeubles est soumise par le Code civil lui-même à la transcription.
— *Donation « propter nuptias ».* Dr. rom. On appelait ainsi une *donation* qui était faite à la femme par son futur mari lors du mariage. Elle était comme un corrélatif de la dot, et soumise aux mêmes conditions juridiques.
— *Donation par contrat de mariage.* Dr. mod. On nomme ainsi les *donations* faites par des tiers aux futurs époux ou par les futurs époux entre eux, dans leur contrat de mariage. Elles peuvent avoir pour objet soit les biens présents du donateur, soit ses biens à venir, soit à la fois ses biens présents et à venir. Les donations de biens à venir sont désignées plus spécialement sous le nom d'*institutions contractuelles* (v. ce mot).
— *Donation entre époux.* Les *donations entre époux*, autres que celles faites par contrat de mariage, ont toujours été vues avec défaveur. Le droit romain, après les avoir prohibées, décida qu'elles seraient valables au profit du survivant. C'est la solution qu'admirent dans notre ancien droit les pays de droit écrit ; dans les pays de coutume, les donations entre époux furent interdites, à l'exception des dons mutuels.
D'après le Code civil, les donations entre époux sont permises, mais sont essentiellement révocables jusqu'à la mort du donateur : aucun don mutuel ne peut être fait par un seul et même acte, si ce n'est par contrat de mariage.
— *Donation à cause de mort.* Dr. rom. Une *donation* était dite *à cause de mort* (*mortis causa*), lorsqu'il avait été convenu entre le donateur et le donataire que sa perfection serait subordonnée à la survie du donataire au donateur. Justinien assimila les donations *mortis causa* aux legs.
— Dr. franç. anc. Les *donations à cause de mort*, étaient restées, dans les pays de droit écrit, ce qu'elles étaient en droit romain ; elles furent, en général, exclues dans les pays de coutume. L'ordonnance de 1731 sur les donations les prohiba comme contraires à la règle « Donner et retenir ne vaut ». Le Code civil ne les a pas rétablies.
— *Donation testamentaire.* Dr. civ. V. LEGS et TESTAMENT.
— Fin. Les droits d'enregistrement des *donations* entre vifs de biens meubles ou immeubles et des actes renfermant la déclaration ou la reconnaissance judiciaire d'un don manuel varient de 3 à 48 p. 100 suivant le degré de parenté entre le donateur et le donataire, le nombre d'enfants de ce dernier, et selon que la libéralité est faite par contrat de mariage ou hors contrat. — Un tarif spécial est applicable aux donations faites aux départements, communes, et établissements publics ou d'utilité publique ; aux offices publics d'habitations à bon marché ; aux mutilés de guerre frappés d'une invalidité de 50 p. 100 au moins.

Donation de Constantin (DE LA FAUSSE), pamphlet de Laurent Valla (1440 ; imprimé en 1520). Il porte pour titre latin : *Laurentii Vallensis de falso credita et ementita Constantini donatione Libellus.* A l'époque de Laurent Valla, la donation de Constantin, document apocryphe par lequel Constantin accordait au pape Sylvestre la possession de Rome et de l'Italie, telle qu'elle est insérée dans la compilation du XIIe siècle connue sous le nom de *Décret de Gratien*, passait pour absolument authentique et inattaquable. La réfutation de Laurent Valla fut la première attaque savante dirigée contre cette imposture.

DONATISME [*tissm'*] n. m. Hérésie des donatistes.

DONATISTE [*tisst'*] n. m. (rad. *donatisme*). Hist. rel. Nom donné aux sectateurs de *Donat*.
— ENCYCL. Le schisme des *donatistes*, ainsi nommés parce qu'ils eurent successivement à leur tête deux évêques du nom de *Donat* (v. plus haut), troubla l'Eglise d'Afrique pendant tout le IVe siècle. Ce schisme fut condamné par plusieurs conciles, et une conférence solennelle tenue à Carthage, en 411, lui porta un coup mortel. Cependant, la secte végéta encore jusqu'à l'invasion des Arabes.
Les donatistes prétendaient que seuls étaient valides les sacrements administrés par un juste. Aussi se proclamaient-ils l'Eglise des saints, par opposition aux catholiques qu'ils appelaient « les fils des pécheurs ».

DONATIVUM [*vom'*] n. m. Don en argent, accordé aux soldats par les empereurs romains à l'occasion de leur avènement.
— ENCYCL. Le *donativum* fut bientôt exigé comme un dû. On vit les candidats à l'empire se disputer le pouvoir à coups de surenchère. Les prétoriens se distinguèrent par l'avidité de leurs prétentions.

DONATO, famille vénitienne, dont les principaux membres furent : Louis **Donato,** né à Venise, mort à Gênes en 1386. Général des franciscains, puis cardinal en 1381, il fut chargé de rallier le roi de Naples, Charles III, à la cause pontificale. Accusé de trahison par Urbain VI, il fut mis à mort ; — François **Donato,** doge de Venise de 1545 à 1553, qui construisit l'hôtel des monnaies et acheva la bibliothèque Saint-Marc ; — Léonard **Donato,** doge de Venise de 1606 à 1612, lequel combattit les jésuites et obtint leur expulsion des territoires de la République ; — Nicolas **Donato,** doge de Venise en mars-avril 1618. (Il fut tué dans un soulèvement populaire provoqué par Bedmar, ambassadeur d'Espagne) ; — Antoine **Donato,** neveu de Léonard, célèbre concussionnaire, qui s'exila en 1618 pour échapper à une condamnation capitale ; — Nicolas **Donato,** littérateur italien, né à Venise en 1705, mort en 1765, auteur de *l'Uomo di governo* (l'Homme d'Etat) [Paris, sous la rubrique Liége, 1767].

DONATO ou **DONATI** (Balthazar), musicien italien du XVIe siècle. Il fut chantre à l'église Saint-Marc, puis maître de la petite chapelle de cette église, et enfin, en 1590, à la mort de Zarlino, maître de la grande chapelle. Donato a écrit nombre de compositions, madrigaux, motets, qui le placent à un rang élevé parmi les artistes de son temps.

DONATO. Biogr. V. DONATELLO.

DONATO (Alfred D'HONT, dit), magnétiseur belge, né à Chênée (prov. de Liége) en 1845, mort à Paris en 1900. Il a rénové les découvertes de Braid, et les a popularisées par l'emploi de procédés qu'il inventa sous le titre de « fascination ». Après avoir parcouru une partie de l'Europe, il vint en 1876 à Paris, où son succès suscita les expériences du Dr Charcot sur les hystériques de la Salpêtrière.

DONAUESCHINGEN, ville d'Allemagne (Bade), au confluent de trois ruisseaux : la Brege, le Brigach et le Riesel, qui forment le Danube ; 5.000 hab. Centre de fabriques d'horlogerie, vannerie et cartonnages. Château. Aux environs, ruines du château de Furstenberg, résidence des princes de ce nom avant la guerre de Trente ans.

DONAUWŒRTH, ville d'Allemagne (Bavière, Souabe), au confluent de la Wörnitz et du Danube ; 4.800 hab. Ch.-lieu de district. Eglise paroissiale ; ancienne abbaye des bénédictins de Heiligenkreuz, transformée en château. Au XIIIe siècle, résidence des ducs de Haute-Bavière et, en 1308, ville impériale. Victoires de Marlborough en 1704, et de Soult en 1805.

DONAWITZ, bourg d'Autriche (Styrie, cercle de Bruck) ; 15.100 hab. Industrie métallurgique.

DONAX [*nakss*] n. m. Bot. Genre de marantacées, caractérisé par le tube du périanthe floral, des staminodes pétaloïdes et un seul ovule. (On en connaît dix espèces américaines.) V. ARUNDO.

DONAX n. m. Genre de mollusques pélécypodes, type de la famille des donacidés.
— ENCYCL. Les *donax* ont une coquille plus ou moins cunéiforme avec une charnière portant deux dents cardinales sur chaque valve. Ce sont des animaux marins fréquentant volontiers les eaux saumâtres des estuaires ; les nombreuses espèces connues habitent les mers chaudes et tempérées. On les connaît, fossiles, depuis le tertiaire.

DON-BENITO, ville d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz), sur le Guadiana ; 19.000 hab. Melons renommés. Fabrication de chapeaux, presses à huile ; centre commercial.

DONC [*don :* ou, emphatiquement ou bien quand il y a liaison, *donk'*] conjonct. (origine douteuse). *Donc* marque la conclusion d'un raisonnement : *Je pense,* DONC *je suis.* (Descartes.) ; l'étonnement, la surprise :

Qu'a *donc* le mariage en soi qui vous oblige?
MOLIÈRE.

C'est DONC *terminé !* l'incrédulité : *Allons* DONC ! *pas possible !* ; l'ironie : *Allons* DONC ! *Comme s'il n'était pas chez lui !* || *Donc* accompagne parfois, pour y ajouter plus de force, une interrogation : *Qu'as-tu* DONC *aujourd'hui ?* ; une injonction, un avertissement : *Arrive, arrive* DONC ! *Gare, gare* DONC ! || Enfin, *Donc* marque la reprise d'une pensée interrompue : DONC, *pour en revenir à notre homme...*
— ALLUS. LITTÉR. **Je pense, donc je suis.** V. COGITO, ERGO SUM.

DON CARLOS. Littér. et Bx-Arts. V. CARLOS (*don*).

DONCASTER (lat. *Danum*), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York, West-Riding), sur le *Don ;* 54.000 hab. Fonderies de fer, produits chimiques. Marché à blé.

Don César de Bazan, personnage épisodique du *Ruy Blas* de Victor Hugo ; type du bohème gentilhomme devenu gueux, qui se fait au besoin chef de voleurs mais qui conserve toujours une allure noble et généreuse.

Don César de Bazan, drame en cinq actes, en prose mêlée de chant, par Dumanoir et d'Ennery (Porte-Saint-Martin, 1844). — Don José de Santarem, ministre de Charles II d'Espagne, fait la cour à la reine, et, pour servir ses projets, veut donner au roi comme maîtresse Maritana, la jolie chanteuse des rues. Pour introduire celle-ci à la cour, il obtient de don César de Bazan, grand seigneur gueux et bohème, condamné à mort pour infraction à l'édit sur le duel, qu'il l'épouse avant de mourir. Miraculeusement sauvé du supplice, don César de Bazan soustrait sa femme aux entreprises du roi et de don José, dont il démasque l'indignité.
Les auteurs ont emprunté leur principal personnage au *Ruy Blas* de Victor Hugo. Le caractère sympathique du gueux chevaleresque, puissamment mis en relief par l'acteur Frédéric Lemaître, valut à leur drame un grand succès.

Don César de Bazan, opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, paroles de d'Ennery, Dumanoir et Chantepie, musique de J. Massenet, représenté à l'Opéra-Comique le 30 novembre 1872.

DONCHERY, comm. des Ardennes, arrond. et à 17 kil. de Mézières, sur la Meuse ; 1.790 hab. Ch. de f. Est. Métallurgie, filatures. Là furent fixées les conditions de la capitulation de Sedan, le 2 septembre 1870. Combats sanglants et passage de la Meuse par les Français le 10 novembre 1918, près de l'endroit où l'armée de 1870 fut parquée, prisonnière, pendant trois jours. La commune a beaucoup

souffert de la Grande Guerre et sa belle église des XIIe, XVIe et XVIIIe siècles a été très endommagée.

DONCHÔ, nom d'un bonze venu de Corée, qui passe pour avoir appris aux Japonais, au VIIe siècle, à fabriquer l'encre de Chine et le papier.

DONDAINE [*dèn'*] n. f. Gros carreau d'arbalète, dont l'empenne était ordinairement de cuivre.

— ENCYCL. La *dondaine* était le projectile des arbalètes à tour; celle qui servait aux pièces d'artillerie de petit calibre était nommée plus ordinairement *garrot*. On distinguait comme taille la dondaine et la demi-dondaine; c'étaient des types de carreaux très ordinaires au XVe siècle.

Dondaine (XVe s.).

DONDAINE [*dèn'*] n. f. Instrument de musique du moyen âge, assez semblable à une cornemuse. || *Dondaine* s'ajoute encore au refrain de certaines chansons : *La* FARIDONDAINE, *la faridondon*.

DONDERS (Frans Cornélius), oculiste hollandais, né à Tilburg (Pays-Bas) en 1818, mort à Utrecht en 1889. Il enseigna l'anatomie à l'Ecole militaire d'Utrecht, et fut appelé à une chaire de l'université. En ophtalmologie, il étudia surtout les anomalies de la réfraction et de l'accommodation, et établit la *loi de Donders*, qui explique les mouvements de l'œil. En physiologie, il essaya d'appliquer aux phénomènes psychiques les méthodes d'observation usitées dans les sciences physiques.

DONDEY-DUPRÉ (Prosper), typographe français, né à Paris en 1794, mort en 1834. Il fonda à Paris, pour l'impression des ouvrages orientaux, le premier établissement privé, et ses types rivalisaient avec ceux que Londres possédait en ce genre, même avec ceux de l'Imprimerie nationale française.

DONDI ou **DONDIS** (Jacques), médecin et mécanicien italien, né à Padoue en 1298, mort en 1360. Il publia quelques ouvrages, mais il se rendit surtout célèbre par la construction d'une horloge qui fut placée (1344) sur la tour du Palais, à Padoue, et qui indiquait, avec les heures, le cours du soleil et les révolutions sidérales. — Son fils, Jean **Dondi**, surnommé *dall' Orologio*, né à Chioggia en 1318, mort à Gênes en 1389, fut aussi un médecin et un astronome distingué. Il inventa et exécuta lui-même une horloge qui lui valut son surnom et qui était bien plus compliquée que celle de son père. Elle fut placée à la bibliothèque de Pavie. — Un de ses descendants, **Dondi** *dall' Orologio* (Charles-Antoine, marquis), naturaliste italien, né en 1750, mort en 1801, s'adonna aux sciences naturelles, et produisit plusieurs écrits. — Le frère de ce dernier, **Dondi** *dall' Orologio* (François-Scipion), né en 1756, mort en 1839, acquit de la réputation par ses écrits sur l'archéologie religieuse, fut nommé baron, puis évêque de Padoue (1807). Nous citerons, parmi ses travaux : *Sopra li cimiteri* (1809); etc.

DONDON n. f. *Fam.* Femme grasse et toute ronde. || Refrain de certaines chansons populaires: DONDON, DONDON, *dondaine*, DONDON.

DONDOS [*doss*] n. m. Pathol. Se dit particulièrement des albinos de race nègre. V. ALBINISME.

DONDOUK OMBO, prince kalmouk, petit-fils d'Ayouk, qui prit le titre de khan en 1735. Durant son règne, il eut à lutter contre les Tatares du Kouban et fit quelques expéditions sur le littoral de la Caspienne. Au cours d'une de ces expéditions, il amena du Manguichlak 6.000 familles de Turkmènes, qu'il installa dans les steppes où s'étendait son pouvoir. Il établit également sur son territoire, sensiblement supérieur à celui qui de nos jours constitue la République des Kalmouks, près de 8.000 familles de Nogaïs. La population de son Etat compta plus de 100.000 familles.

DONDOUKOV-KORSAKOV (Alexandre Mikhaïlovitch, prince), homme d'Etat et officier russe, né en 1822, mort à Saint-Pétersbourg en 1893. Il se distingua dans la campagne du Caucase et dans la guerre de Crimée. Lieutenant général, puis gouverneur de Kiev, il fut nommé gouverneur général de la principauté de Grande-Bulgarie, créée en vertu du traité de San-Stefano. Revenu en Russie après l'avènement du prince Alexandre de Battenberg, il fut gouverneur général de Karkov, d'Odessa et du Caucase.

DONEAU (Hugues), jurisconsulte français, né à Chalon-sur-Saône en 1527, mort à Altorf (Franconie) en 1591. Elève de Coras et d'Arnaud Ferrier à Toulouse, de Baron et de Douaren à Bourges, il dut quitter la France en 1572 à cause de ses opinions religieuses et se réfugia à Altorf. Doneau fut un des adversaires les plus acharnés de Cujas. C'est le seul romaniste du XVIe siècle qu'on puisse songer à mettre en parallèle avec lui. Ses *Commentarii de jure civili*, publiés à Nuremberg (1801-1834), constituent un exposé méthodique remarquable du droit romain.

donec eris felix, multos numerabis amicos, mots lat. signif. : *Tant que tu seras heureux, tu compteras beaucoup d'amis*. Vers d'Ovide (*Tristes*, I, I, 39), exilé par Auguste et abandonné de ses amis. On ajoute d'ordinaire le second vers :

Tempora si fuerint nubila, solus eris.
(Si le ciel se couvre de nuages, tu seras seul.)

Cette réflexion convient à tous ceux qu'une foule d'amis encensent dans la prospérité, et abandonnent dans le malheur.

donec totum impleat orbem, mots lat. signif. : *Jusqu'à ce qu'il emplisse la terre entière*. Devise du roi de France Henri II, placée au-dessous d'un croissant, et qu'il portait, dit-on, en l'honneur de Diane de Poitiers.

DONEGAL, ville de l'Etat libre d'Irlande (Ulster, comté de Donegal), au fond de la *baie de Donegal*, où finit la rivière Esk; 2.000 hab. Petit port. Etablissement de bains sulfureux. Belle église; ruines d'un château des O'Donnel, d'un monastère du XVe siècle. — Le *comté de Donegal*, ou de *Tirconaill*, est une des régions les plus sauvages de l'Irlande; 4.830 km²; 152.500 hab.; ch.-l. *Lifford*, 485 hab.

DONEGAL (BAIE DE), vaste échancrure de la côte nord-ouest de l'Irlande, sur l'Atlantique, abritant le port de Donegal.

DONEGAL (MONTS DE), petit massif cristallin du nord-ouest de l'Irlande, en Ulster, couvrant la péninsule délimitée par le Lough Swilly, l'Atlantique et la baie de Donegal; alt. maximum, 781 m.

DONELAÏTIS ou **DONALITIUS** (Christian), poète lituanien, né à Lasdinelen en 1714, mort à Tolminkemen en 1780. Il étudia la théologie à Kœnigsberg, puis fut pasteur à Tolminkemen, où il consacra ses loisirs à la poésie et à la musique. Il fut à peu près le seul représentant de la littérature lithuanienne avant le XIXe siècle. On a conservé de lui six fables assez médiocres, un *Récit d'une noce lithuanienne*, et surtout un poème en hexamètres, *Métaï* l'Année), qui présente dans une forme élégante une description des saisons et une peinture de mœurs et traditions de son pays. Ses œuvres complètes ont été réunies pour la première fois par Schleider (Pétersbourg, 1865).

DONETS (*le Petit Don*), rivière de la Russie méridionale. Elle naît et finit sur le territoire de la République socialiste fédérative soviétique de Russie et traverse l'Ukraine dans une bonne partie de son cours, baigne Bielgorod, reçoit à droite l'Oudaï venu de Karkov et à gauche l'Oskol, long de 400 kil. Elle longe à droite le plateau qui recèle la houille du « bassin du Donets » et arrose un des foyers les plus industriels de la Russie avant de finir dans le Don (rive droite). Nombre de combats ont été livrés sur les rives du Donets pendant la Grande Guerre. Cours, 108 kil.

DONETS (PLATEAU DU), partie des terrasses de l'Ukraine limitée à l'est par la rivière homonyme et déterminant son infléchissement vers l'Orient. Il s'élève jusqu'à 369 m., ce qui en fait une des terres les plus hautes de la Russie intérieure, et possède un sous-sol riche en houille et en minerais.

DONETS ou **DONBASS**, important bassin houiller de la Russie méridionale, en Ukraine, ainsi appelé de la rivière qui le limite à l'est. Sa superficie est d'environ 50.000 km²; il fournit les deux tiers de la production russe.

DONG n. m. Métrol. Ancienne monnaie de l'Empire d'Annam, qui fut d'abord en plomb ou en cuivre, puis en alliage de fer et d'étain, et qui valait environ 5 centimes.

DONGEN, ville des Pays-Bas (prov. de Nord-Brabant, arrond. de Bréda), sur le *Dongen*, affl. de la Meuse; 7.200 hab. Importantes tanneries, filatures.

DONGEN (Kees **Van**), peintre hollandais, né à Delhafen, près de Rotterdam, en 1877. Dès 1897, il se fixa à Paris où il se lia avec le groupe des néo-impressionnistes. Il subit au début, l'influence d'Edouard Vuillard. Puis il est du groupe des peintres « synthétiques », qui, à la suite de Paul Gauguin, recherchent et pratiquent avec un certain raffinement, la simplification des formes. D'abord paysagiste de Paris et de ses environs, de la Normandie et de la Hollande, il se distingua bientôt comme peintre de nus, d'intimités mondaines (femmes au bain, au tub, à la toilette, etc.) et aussi comme historiographe tantôt amusé et tantôt sarcastique du Paris élégant ou pervers (*la Grosse Caisse, Marie Cochon, le Nègre*, etc.). Il ne se consacre pas exclusivement à la peinture à l'huile et il produit un grand nombre d'aquarelles, de pastels, de dessins, de lithographies, représentant des scènes, parfois fortement discutées en raison de leur audace, de la vie de son époque. On lui doit également un certain nombre de portraits, ceux d'*Anatole France* notamment, du communiste *Charles Rappoport*, du compositeur chansonnier *Betove*, de la divette *Edmonde Guy*, du *Comte Boni de Castellane*, etc. Il s'est fait naturaliser Français en 1929.

Van Dongen. — Cl. H. Manuel.

DONGES, comm. et port fluvial de la Loire-Inférieure, arrond. et à 14 kil. de Saint-Nazaire, à l'extrémité sud du *marais de Donges*; 2.745 hab. Ch. de f. Orléans.

DONGOIS (Nicolas), érudit français, né et mort à Paris (1635-1717). Il fit toute sa carrière au greffe du parlement, et devint, en 1709, greffier en chef civil. On a de lui deux ouvrages restés manuscrits : un *Recueil des décisions prises dans les Grands Jours d'Auvergne en 1665*, et un *Recueil criminel tiré des registres du parlement de 1312 à 1603*.

DONGOLA, province du Soudan anglo-égyptien, située sur les deux rives du Nil, entre la 3e et la 4e cataracte; 161.850 hab. Ch.-lieu *Merowe*. Soumise par les Egyptiens en 1822, tombée au pouvoir des mahdistes en 1885, elle a été reconquise par les Anglo-Egyptiens en 1896 et est depuis le début de 1899, comme le reste de l'ancien Soudan égyptien, sous l'administration commune de l'Angleterre et de l'Egypte.

DONGOLA, localités du Soudan anglo-égyptien, sur le Nil. L'une, le *Vieux-Dongola*, sur le site de l'ancienne Dongour, fut la capitale du royaume chrétien de Nubie jusqu'au XVIe siècle, puis, au commencement du XIXe, du royaume musulman de Dongola; elle fut ruinée en 1822 par la conquête égyptienne. En aval se trouve le *Nouveau-Dongola* ou *El-Ordèh* (9.000 hab.), qui devint le chef-lieu de la province sous la domination égyptienne, et après l'expulsion des mahdistes en 1896, le redevint à nouveau jusqu'au jour où les Anglais lui substituèrent Merowe, plus en amont.

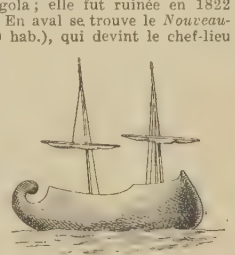
Dôni de Ceylan.

DONGRIS [*gri*] n. m. Toile de coton des Indes.

DÔNI n. m. Caboteur de la côte de Coromandel.

— ENCYCL. Les *dônis* sont des bateaux de 16 à 20 m. de long, construits grossièrement, plats de fond, et ayant l'étrave et l'étambot courbes. Ils ont deux mâts, le plus petit derrière; mais leur voilure est irrégulière. Souvent ils sont pontés en bois. Leurs équipages se composent de lascars.

DONI (Anton-Francesco), écrivain italien, né à Florence en 1513, mort à Monselice en 1574. Esprit bizarre, il fut moine, prêtre, puis éditeur en même temps qu'auteur, à Florence et à Venise. Il composa un grand nombre d'écrits, de forme peu soignée, mais pleins de verve et d'esprit; les titres mêmes en sont fantaisistes : *le Potiron* (1551), *les Marbres* (1552), études de mœurs sous forme de dialogues; *la Mule, les Pistolets;* dans *les Mondes* (1552), il énonce des idées qui font entrevoir le socialisme moderne. Il eut de vifs démêlés avec Domenichi et l'Arétin, contre lequel il écrivit le *Tremblement de terre*.

DONI (Giovanni-Battista), savant italien, né en 1593, mort à Florence en 1647. Il s'est occupé principalement de la musique des anciens. Au cours d'un séjour à Paris, il se lia avec Mersenne et recueillit d'importants documents dans les bibliothèques. Protégé du cardinal Barberini, il imagina un instrument qu'il appela la *lyra Barberina*, du nom de son protecteur. Doni ajouta à cette invention une dissertation intitulée : *Commentarii de lyra Barberina*, dans laquelle il examinait tout ce qui concerne les instruments à cordes des anciens. Doni a laissé, en français, trois *Traictés de musique* restés manuscrits et qui ont été retrouvés à la Bibliothèque nationale.

Doni (PORTRAITS D'ANGELO *et de* MADDALENA), tableaux de Raphaël, au palais Pitti (Florence). — Angelo Doni, riche négociant florentin, possédait d'excellentes productions des plus grands maîtres. Il fut du nombre des notables de Florence de qui Raphaël, lors de son séjour en cette ville, en 1506, reçut un accueil des plus sympathiques.

DONIAWERSTAL, comm. des Pays-Bas (prov. de Frise, arrond. de Leeuwarden); 4.800 hab.

DONI D'ATTICHI (Louis), théologien français, né en 1596, mort à Autun en 1664. Il fut provincial de l'ordre des Minimes, dont il écrivit l'histoire (1624).

DONINGTON-CASTLE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Leicester); 2.700 hab. Commerce de bestiaux, de chevaux et de laine.

DONIOL (Jean-Henri-Antoine), publiciste et administrateur français, né à Riom (Puy-de-Dôme) en 1818, mort à Paris en 1906. Il appartint à l'administration préfectorale de 1848 à 1851, puis de 1871 à 1882. Devenu en 1882 directeur de l'Imprimerie nationale, il fut élu en 1890 membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Comme historien il a laissé une importante *Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique* (1886-1890) et une série d'intéressantes études (1896-1905) sur la présidence de Thiers (1871-1873) dont il avait pu consulter les papiers.

DONIZETTI (Gaetano), compositeur italien, né et mort à Bergame (1797-1848). Il débuta en faisant représenter à Venise (1818) un opéra intitulé : *Enrico di Borgogna*, et, l'année suivante : *il Falemagne di Livonia* où l'influence de Rossini est sensible. Le succès de ce double début lui valut des protecteurs. Donizetti ne cessa dès lors de produire avec une extraordinaire fécondité. De 1822 à 1836, il écrivit chaque année trois ou quatre opéras. Mais sa rivalité avec Bellini l'obligea à châtier son style. C'est ainsi que *Lucie de Lammermoor*, représentée à Naples le 26 septembre 1835, reste la meilleure de ses œuvres.

Donizetti. — Cl. Pierre Petit.

Lorsqu'il vint aborder le théâtre en France, Donizetti avait écrit déjà plus de quarante ouvrages en Italie, dans le genre sérieux : *Gianni di Calais, il Paria, Anna Bolena, Parisina, Torquato Tasso, Lucrezia Borgia, Maria Stuarda, Gemma di Vergy;* dans le genre bouffe, *l'Ajonell' imbarazzo, Olivo e Pasquale, la Regina di Golconda, il Furioso*, etc. Le premier ouvrage qu'il composa pour Paris fut *Marino Faliero*, représenté sans grand succès au Théâtre-Italien, en 1835. Il retourna ensuite donner en Italie : *Lucia di Lammermoor, Belisario, Pia de Tolomei*, puis revint en France, et fit jouer coup sur coup *la Fille du régiment* à l'Opéra-Comique; à l'Opéra : *les Martyrs* (devenus *Poliuto* en Italie) et *la Favorite* dont le succès fut éclatant, et, au Théâtre-Italien, *Don Pasquale*. Ses derniers ouvrages furent : *Linda di Chamouniz* et *Maria di Rohan*, donnés à Vienne; *Dom Sébastien de Portugal*, écrit pour l'Opéra de Paris, et *Caterina Cornaro*, représentée à Naples. Sa santé, déjà, commençait à décliner, par suite du double abus qu'il avait fait du travail et des plaisirs. Il était tout à fait dément lorsqu'il mourut.

Le don de l'improvisation, l'abondance et la facilité de l'inspiration mélodique n'excluent pas chez Donizetti la vigueur ni le sentiment pathétique, qu'on retrouve notamment dans certaines pages de *la Favorite* ou de *Lucie de Lammermoor*. *La Fille du régiment* a figuré jusqu'à ces dernières années au répertoire de l'Opéra-Comique.

DONJON n. m. (lat. *dominionem*). Tour maîtresse d'un château fort, et qui était la demeure du seigneur (*dominus*).

— Archit. Petite tourelle qui sert de guérite sur la plate-forme d'une tour. || Sorte de petit pavillon circulaire ou polygonal, que l'on édifie sur le sommet d'un comble de maison. (On l'appelle aussi BELVÉDÈRE.)

— ENCYCL. Archéol. Le *donjon* est comme le réduit du château fort, il en est la tour principale et le point le plus fort; le châtelain, sa famille et les défenseurs s'y réfugiaient à la dernière extrémité. Primitivement carré et en bois, il se dresse sur une motte naturelle ou artificielle, non au centre ordinairement, mais à une extrémité ou sur un côté d'une enceinte qui en est la chemise. Il n'a point de porte au rez-de-chaussée et l'on y accède au premier étage par une passerelle jetée sur la crête de la chemise et au moyen d'un pont incliné qui rejoint la crête par-dessus les fossés. Le rez-de-chaussée, obscur et accessible seulement

du premier étage, sert de cachot et de magasin. Le premier étage forme la salle ; au-dessus sont les logements, et le haut de la tour comporte une terrasse ou des galeries pour la défense. Au XVe siècle, on substitua pour la construction du donjon la maçonnerie au bois. A la fin du XIe siècle la forme ronde ou polygonale tendit à remplacer la forme carrée. Le type des châteaux à donjon s'est maintenu dans certains sites jusqu'à la Renaissance. Parmi les plus célèbres donjons du moyen âge on peut citer ceux de Langeais (992), d'Ardres (1099 ; disparu), de Falaise (1123), d'Etampes (1140), de Niort (1160), du château Gaillard (1196), de Coucy (1225-1230), le donjon de Vincennes commencé en 1336 par Philippe VI et achevé par Charles V (1366) a conservé les dispositions intérieures de l'époque où il servait d'habitation royale ; il est haut de 62 m.

Donjon de Vincennes. Cl. Archives photographiques.

DONJON (LE), ch.-lieu de cant. de l'Allier, arrond. et à 21 kil. de Lapalisse, sur l'Odde, affl. de la Loire ; 1.780 hab. (*Donjonnais, aises*). Ch. de f. Econ. de l'Allier. — Le canton a 13 comm., et 9.905 hab.

DONJON, dit à tort **Duisson** (Geoffroi DE), grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, mort vers 1201. Elu grand maître à la fin de 1191, il reçut, en 1194, avec le grand maître des Templiers, Robert de Sablé, la mission de défendre les dernières places que les chrétiens possédaient en Palestine. Il lutta contre les Templiers pour la possession de Margat.

DONJONNÉ [*jo-né*], **E** adj. Blas. Se dit d'une tour, d'un château, etc., qui porte une ou plusieurs tourelles.

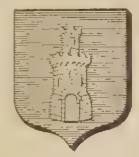

D'azur à une tour donjonnée d'argent maçonnée de sable et ouverte de gueules.

DON JUAN, personnage légendaire qui a eu dans la littérature et au théâtre une brillante destinée. Son origine est espagnole. La *Chronique de Séville* raconte que don Juan Tenorio tua une nuit le commandeur Ulloa, après avoir enlevé sa fille. Les franciscains, dans la chapelle desquels le commandeur avait été enterré, attirèrent don Juan dans leur couvent, et le tuèrent. Ils firent courir le bruit que don Juan était venu insulter le commandeur sur son tombeau, et que la statue l'avait englouti et entraîné dans l'enfer. Les poètes ont adopté la version des franciscains, et ont attribué le châtiment au ciel. Le premier, Tirso de Molina composa la comédie *el Burlador de Sevilla y el Convidado de piedra* (le Trompeur de Séville et le Convié de pierre).

De bonne heure, le personnage de don Juan avait passé en Italie, puis à Paris, en même temps que le répertoire du théâtre italien, et suscité plusieurs imitations, d'après lesquelles de Villers (1659), puis Dorimond, firent paraître ce fameux personnage sur la scène française. Molière s'appropria à son tour don Juan (1665).

A citer encore, de la même époque : *le Festin de Pierre ou l'Athée foudroyé* (1669), de Dumesnil, dit Rosimon, et *le Festin de Pierre,* de Thomas Corneille, qui n'est autre que la pièce de Molière mise en vers. Don Juan pénétra aussi en Angleterre, et Sadwell adapta ce sujet à la scène anglaise, dans son *Libertin* (1677).

En Espagne, Antonio de Zamora reprit, vers la fin du XVIIe siècle, la pièce originale de Tellez, qu'il arrangea pour la scène moderne. Cette imitation est devenue le fonds où ont puisé plus tard les librettistes italiens qui ont mis sur la scène le sujet de don Juan. En 1734, Goldoni fit représenter à Venise son *Giovanni Tenorio ossia il Dissoluto punito ;* vingt-cinq ans plus tard, Gluck donnait, à Parme, un ballet en quatre actes, intitulé : *Don Giovanni ossia il Convitato di pietra ;* mais le premier compositeur qui ait fait de don Juan le sujet d'un opéra fut Vincenzo Righini, qui intitula le sien : *il Convitato di pietra ossia il Dissoluto* (1777). Enfin en 1787, Lorenzo da Ponte écrivit, d'après la pièce de Zamora, le libretto qui nous a valu l'immortel chef-d'œuvre de Mozart.

Au XIXe siècle, ce sujet a été traité par un grand nombre d'auteurs. On a vu paraître : *Don Juan de Mañara ou la Chute d'un ange,* par Alexandre Dumas (1836) ; *les Ames du purgatoire ou les Deux don Juan,* par Prosper Mérimée ; les *Mémoires de don Juan,* par Mallefille ; *Don Juan Tenorio* (1845), par l'auteur espagnol Zorrilla, qui l'a encore pris pour héros de *el Desafio del diablo* et un *Testigo de bronce.* Parmi les auteurs allemands qui l'ont mis à la scène, nous citerons Scheible, Braun de Braunthal, Wiese, Hauch, Nicolas Lenau, Holtei et Grabbe, qui l'a fondu avec la légende de Gœthe. Quant au *Don Juan* de lord Byron, il n'a que le titre de commun avec la légende espagnole.

Parmi les ouvrages écrits sur don Juan dans ces dernières années, il faut citer : *Don Juan de Mañara,* drame en vers d'Ed. Haraucourt (1898) ; *la Dernière nuit de don Juan,* d'Edmond Rostand (1922) ; *l'Homme à la rose,* d'Henri Bataille (1921).

— Le nom de « don Juan » n. m. est aujourd'hui une expression consacrée pour désigner le séducteur émérite, l'homme de cour riche, fier, brillant, épicurien, sceptique surtout, se moquant de Dieu et du diable, ne croyant à rien, riant de tout, capable de tout, séduisant les femmes, tuant les pères et les maris, et tout cela sans l'ombre d'un remords. || Pl. *Des* DONS JUANS, ou, d'après l'Académie, *Des* DON JUANS.

Don Juan (LE NAUFRAGE DE) *ou la Barque de don Juan,* un des chefs-d'œuvre d'Eugène Delacroix (1841 ; Louvre). Le peintre s'est inspiré, dans ce tableau, d'une page de Byron, mais il a traité la scène avec son tempérament personnel. (V. planche *Beaux-Arts XLVIII.*) — Un tableau d'Alfred Johannot, représentant *Don Juan naufragé trouvé par Haydée,* a été exposé au Salon de 1831.

Don Juan *ou* **le Festin de Pierre,** comédie de Molière, en cinq actes et en prose, représentée sur le théâtre du Palais-Royal le 15 février 1665. L'intention de la pièce reste assez obscure. Molière met à la scène une vieille légende illustrée par le dramaturge espagnol Tirso de Molina et reprise bien des fois avant Molière : celle du grand seigneur libertin, coureur de femmes, sans cœur, et que Dieu finit par châtier. Molière nous a donné le châtiment sous sa forme merveilleuse ; la statue du Commandeur outragé s'anime, et don Juan est englouti dans l'enfer. Mais, en même temps, il semble que don Juan devienne parfois sympathique en faisant le procès de la religion hypocrite ; le valet de don Juan, Sganarelle, défenseur de la morale et de la religion, les défend d'une façon ridicule, etc. La pièce passe tour à tour de la farce populaire à la comédie grave.

Mais des pièces de ce genre, romanesques, variées, mêlées de machines, plaisaient vivement aux spectateurs. Molière a voulu plaire. Il a mis dans sa pièce non pas une unité classique, mais les éléments du succès, vivifiés d'ailleurs par son génie.

Don Juan, poème de lord Byron, commencé en 1818 et laissé inachevé. On y admire une extrême variété de sentiments et d'images ; c'est une œuvre sans frein et sans règle, mais pleine de vigueur et d'esprit. Le poème se compose de seize chants, dont les premiers firent scandale lors de leur publication, en 1819. Le héros dans lequel se personnifie Byron parcourt toute l'Europe ; ses aventures le conduisent de Séville dans une île de la Grèce, auprès d'Haydée, au sérail, à la cour de Catherine de Russie, et enfin dans la puritaine Angleterre, où il devait se faire méthodiste, dénouement qui aurait vengé le poète des dédains et des calomnies d'une société contre laquelle il partait en guerre.

Byron a déversé dans cette œuvre la haine et le mépris que lui inspiraient ses contemporains, en particulier ses compatriotes. Il a mis dans ses sarcasmes toute l'ironie et tout le brio de son esprit caustique.

Don Juan (*il Dissoluto punito ossia Don Giovanni*), opéra italien en deux actes et neuf tableaux, paroles de Lorenzo da Ponte, musique de Mozart, représenté à Prague, le 29 octobre 1787, sous la direction de Mozart. D'un bout à l'autre, cette œuvre, qui fut, au début, froidement accueillie, s'impose à une constante admiration par la souplesse, la variété, la grâce et la profondeur de l'inspiration, comme par la force et la vérité du sentiment et de l'expression dramatiques, en un mot par le génie qui se révèle dans les prodigieux contrastes de ces scènes pathétiques, amoureuses ou bouffonnes dont chacune est un chef-d'œuvre.

De cette partition, il faudrait tout citer, l'ouverture, les épisodes qui rassemblent don Juan, donna Anna et le Commandeur, ou don Juan et Zerline dans le duo exquis *La ci darem la mano,* le quatuor, le trio des Masques, au second acte la *Sérénade,* l'air d'Elvire, le sextuor de la rencontre, enfin la scène du festin entre don Juan, Leporello et la statue du Commandeur. On peut dire que jamais, en art, l'illusion du vrai n'a été poussée plus loin, avec plus de puissance, de grandeur et d'éclat.

Don Juan a été traduit et commenté dans toutes les langues, joué dans tous les pays, et partout admiré comme il le mérite. Gounod lui a consacré une étude enthousiaste. A Paris, il a paru pour la première fois à l'Opéra en 1805.

Don Juan, ballet en quatre tableaux, musique de Gluck, représenté à Vienne en 1761. Cette partition inégale contient des pages remarquables et dignes du génie de Gluck, entre autres les deux dernières scènes : celles du souper chez le Commandeur et de la mort de don Juan.

DONJUANESQUE [*nèssk'*] ou **DON-JUANESQUE** adj. *Fam.* De don Juan, de séducteur : *Carrière* DONJUANESQUE. (Th. Gautier.) *Tentatives* DONJUANESQUES. (On dit aussi DONJUANIQUE ou DON-JUANIQUE.)

DONJUANISER ou **DON-JUANISER** [*zé*] v. intr. *Fam.* Faire le don Juan, le séducteur.

— ***Se donjuaniser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se modeler sur les dons Juans (ou don Juans).

DONJUANISME [*nissm'*] ou **DON-JUANISME** n. m. Ensemble des qualités et des défauts qui constituent le don Juan, sa manière d'être, son habileté : *Le* DONJUANISME *est la science de la séduction.* (A. Hayem.)

DONKER CURTIUS VAN TIENHOVEN (Guillaume-Baudouin), jurisconsulte hollandais, né à Bois-le-Duc en 1778, mort à La Haye en 1858. Il fut, de 1800 à 1810, membre de la cour suprême de la Hollande méridionale, proclama, le premier, à Dordrecht, en 1813, le prince d'Orange souverain des Pays-Bas, et devint, en 1825, membre des états généraux de Hollande. Donker fut nommé, en 1831, président de la première cour de La Haye, et, plus tard, vice-président du conseil suprême de Hollande. On a de lui : *Document pour la connaissance de la partie maritime de la Hollande* (1819), et quelques ouvrages de droit.

Don Marcos de Obregon (L'ECUYER), roman picaresque, de l'Espagnol Vicente Espinel, qui a servi de canevas à Le Sage pour son *Gil Blas* (Barcelone, 1618). L'auteur, étudiant, poète, musicien ambulant, bohème par-dessus tout, a, sans aucun doute, mis dans son roman beaucoup de ses aventures personnelles. Son écuyer don Marcos sert tour à tour, comme Gil Blas, bourgeois, prêtres et grands seigneurs ; il voyage tantôt pour son plaisir et tantôt sur les galères, et voit la misère sous toutes ses faces. Antérieurement à l'imitation de Le Sage, cet ouvrage avait été traduit en français par d'Audiguier : *Relation de don Marcos d'Obregon* (Paris, 1618).

Donna del Lago (LA) [*la Dame du lac*], opéra sérieux en deux actes, livret de Tottola, d'après un roman de Walter Scott, musique de Rossini, et l'un de ses meilleurs ouvrages, représenté à Naples, sur le théâtre San-Carlo, le 24 octobre 1819, et à Paris, sur le Théâtre-Italien, le 7 septembre 1824.

DONNADIEU (vicomte Gabriel), général français, né à Nîmes en 1777, mort à Courbevoie en 1849. Engagé à seize ans, il prit part aux campagnes de la République, fut attaché à la personne de Moreau, mais, ayant conspiré contre le Premier consul, il fut arrêté. Rentré dans l'armée en 1806, il fit les guerres de Prusse, d'Espagne et de Portugal. Napoléon Ier le fit baron et général de brigade ; mais, compromis dans de nouvelles menées contre l'Empereur, il fut interné à Tours. En 1814, Donnadieu reçut de Louis XVIII le grade de lieutenant général, l'accompagna à Gand (1815), rentra en France après Waterloo, et alla commander, à Grenoble, la 7e division militaire, et réprima avec bruit et injustice, en 1816, le mouvement de Didier. Donnadieu fut nommé député par la ville d'Arles en 1821, et siégea jusqu'en 1827 à l'extrême-droite ; l'ardeur de ses opinions lui fit perdre son grade de lieutenant général. Grâce à la protection du comte d'Artois, on l'employa dans la guerre d'Espagne ; mais son insubordination le fit renvoyer par le maréchal Moncey. La révolution de 1830 le mit à la retraite.

DONNANT [*do-nan*], **E** adj. Qui aime à donner : *Un parrain très* DONNANT.

— Substantiv. : *Les* DONNANTS.

— PROV. **Donnant donnant,** Il faut donner à qui donne ; Rien pour rien.

DONNAY (Charles-*Maurice*), auteur dramatique français, né à Paris en 1859. Il sortit en 1885 de l'Ecole centrale comme ingénieur civil, se tourna bientôt vers les lettres, écrivit des vers, des saynètes, et devint un des poètes les plus goûtés du « Chat-Noir », où il se signala notamment par *Phryné,* scènes grecques (1891). S'adonnant dès lors au théâtre, il débuta par une pièce d'une fantaisie tout aristophanesque : *Lysistrata* (1893), puis donna *Folle entreprise* (1894), *Pension de famille* (1894), *Complices* (1895), *Amants* (1895), chef-d'œuvre d'esprit et d'émotion. A partir de cette pièce, en effet, la sentimentalité prend chez Donnay le pas sur l'ironie gouailleuse du début, et produit de jolies comédies qui sont de fines et pathétiques peintures de l'amour : *la Douloureuse* (1897) ; *l'Affranchie* (1898) ; *Georgette Lemeunier* (1898) ; *le Torrent* (1899) ; *l'Autre danger* (1902). Par instants cependant Donnay revient soit à la fantaisie avec *Education de prince* (1900), soit à la comédie légère avec *la Bascule* (1901). Avec *la Clairière* (1900) et *Oiseaux de passage* (1904), pièces écrites en collaboration avec Descaves, Donnay aborde le théâtre d'idées. C'est à ce genre qu'appartiennent *le Retour de Jérusalem* (1904) et *les Eclaireuses* (1913), où est étudié l'amour dans le féminisme. Mais Donnay est surtout un peintre des mœurs, ainsi qu'en témoignent *l'Escalade* (1904), *Paraître* (1906), œuvre profonde par le sujet et amusante par l'étincellement du dialogue, *la Patronne* (1908), *la Chasse à l'homme* (1919), tableau des mœurs d'après-guerre. Une seule incursion dans le passé nous a valu *le Ménage de Molière,* pièce en vers (1912), œuvre élevée, émue, d'une forme très classique. Avec Rivoire, Donnay a fait jouer *la Belle Angevine* (1922), et, avec Duvernois, *le Geste* (1924) : ce sont des œuvres inférieures aux précédentes. Enfin il a écrit le livret du *Roi Candaule* (1920), musique de Bruneau. Joignant à une fantaisie originale un esprit d'observation très fin, le sens exact de la réalité actuelle, Donnay a abordé souvent les sujets les plus scabreux et les a fait passer par sa mordante ironie, sa gaieté jaillissante, ses plaisanteries à froid, par la vivacité d'un dialogue émaillé de mots drôles, tantôt cyniques, tantôt exquis. Bien que très sûr de son métier, il apporte dans la composition de ses pièces une nonchalance pleine de charme : l'action semble parfois subordonnée au dialogue. Mais tout en ayant l'air d'effleurer seulement ses sujets, ce moraliste sans arrogance a parfois atteint le fond de l'âme humaine. L'histoire du théâtre doit aussi retenir que c'est Donnay qui a établi au théâtre le découpage des pièces en quatre actes. Donnay est membre de l'Académie française depuis 1907.

M. Donnay. — Cl. Manuel.

DONNDORF (Adolphe), sculpteur allemand, né à Weimar en 1835, mort à Stuttgart en 1916. Elève de Jade, puis de Rietschel (statues de l'électeur *Frédéric le Sage,* de *Reuchlin,* de *Savonarole,* de *Petrus Waldus,* monument équestre de *Charles-Auguste,* à Weimar [1870-1871] ; monument funéraire de *Schumann,* à Bonn [1880], etc.).

DONNE [*don'*] n. f. (substantif verbal de *donner*). Jeux. Action de donner. || Cartes distribuées en nombre égal aux joueurs. || *Fausse donne, Mauvaise donne* ou *Maldonne,* Donne qui n'est pas faite selon les règles.

— PROV. **Qui mal donne perd sa donne,** Une fausse donne fait perdre le droit à la donne et les avantages qu'elle procure.

DONNE [*don'*] n. f. Forme francisée de l'espagn. *doña* (dame) : DONNE *Elvire.* (Corneille.) [Inus.]

DONNE (John), poète et théologien anglais, né et mort à Londres (1573-1631). Il abjura le catholicisme à l'âge de dix-neuf ans. Après de nombreuses aventures, il écrivit, par ordre de Jacques Ier, *le Pseudo-martyr* (1610), pour prouver que les catholiques romains pouvaient consciencieusement prêter le serment d'allégeance. A l'âge de quarante-deux ans, il entra dans les ordres, et fut choisi par Jacques Ier pour chapelain ordinaire. Il a laissé des *Sermons* et des ouvrages de controverse ; mais il est plus connu comme poète. Il est le premier de cette série de poètes anglais d'inspiration religieuse que Johnson désigne sous le nom de *métaphysiciens.*

DONNÉ (Alfred), médecin français, né à Noyon en 1801, mort à Paris en 1878. Il devint inspecteur général de l'Université pour la médecine jusqu'à la révolution de 1848, où ce titre fut supprimé. Peu après, il fut nommé recteur de l'académie de Strasbourg, puis de celle de Montpellier.

DONNEAU DE VIZÉ (Jean), littérateur français, né et mort à Paris (1638-1710). Après une jeunesse accidentée, il se fit connaître comme critique de Molière, en l'attaquant dans sa comédie *Zélinde ou la Véritable critique de l'« Ecole des femmes »* et *la Critique de la critique* (1663). Sa première pièce, *la Mère coquette ou les Amants brouillés* (1665), lui attira de Quinault une accusation de plagiat. En 1672, il imagina de publier tous les mois un journal intitulé *le Mercure galant.* Cette feuille valut à Donneau grande autorité, et la faveur de Louis XIV.

DONNÉE [*do-né*] n. f. Argent distribué aux pauvres.

(Vx.) || Marché avantageux : *C'est une* DONNÉE, C'est marché donné.

— *Fig.* Point incontestable ou admis comme tel : *Si un homme raisonne mal, c'est qu'il n'a pas les* DONNÉES *pour mieux raisonner.* (Diderot.) *L'homme n'a pas les* DONNÉES *nécessaires pour répondre aux questions qu'il s'adresse.* (Renan.) || Idée fondamentale qui sert de point de départ : *Les* DONNÉES *de l'expérience. La* DONNÉE *d'une comédie, d'un roman.* || Renseignement, document qui sert de point d'appui : *Des* DONNÉES *chronologiques.* || Motifs ou prétextes : *La rivalité de la France et de l'Autriche reposait sur des* DONNÉES *qui n'existent plus.* (Proudhon.)

— Magnan. Quantité de feuilles de mûrier distribuée sur chaque claie, et qui doit suffire à la nourriture des vers à soie pour un seul repas.

— Mathém. Dans un problème, Grandeurs connues citées dans l'énoncé, par opposition aux inconnues qui sont les grandeurs à calculer.

Données (LES), ouvrage d'Euclide, qui forme à ses *Eléments* un Appendice destiné à en faciliter les usages et les applications.

DONNE-JOUR n. m. Petite ouverture destinée à donner du jour. || Plur. *Des* DONNE-JOUR.

DONNEMARIE-EN-MONTOIS [*toi*], ch.-lieu de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 18 kil. de Provins ; 745 hab. Ch. de f. d'intérêt local. Eglise des XIIe-XIIIe siècles. — Le canton a 21 comm., et 6.655 hab.

DONNER [*do-né*] v. tr. (lat. *donare*). Gratifier de, Faire un présent, une libéralité : DONNER *un cadeau, une montre, une bague.* DONNER *du pain, de l'argent à un pauvre. Dieu* DONNE *l'air à l'homme, la loi le lui vend.* (V. Hugo.) *La libéralité consiste bien moins à* DONNER *beaucoup qu'à* DONNER *à propos.* (La Bruyère.) *Il y a du plaisir à rencontrer les yeux de celui à qui l'on vient de* DONNER. (La Bruyère.)

La façon de *donner* vaut mieux que ce qu'on donne.
CORNEILLE.

La nature DONNE *le génie, la société l'esprit.* (De Bonald.) || Agir en vue d'être agréable, offrir, présenter : DONNER *des caresses, l'accolade, sa bénédiction.* DONNER *le bonjour, le bonsoir.* DONNER *un dîner, un bal.* DONNER *des conseils, des soins.* DONNER *le bras.* DONNER *un siège.* DONNER *à boire.* || Accorder, octroyer : DONNER *son amitié. son affection, sa confiance, son appui, la permission de.* DONNER *sa signature.* DONNER *un titre, un grade, un privilège.* DONNER *une marchandise à crédit.* DONNER *plein pouvoir à.* DONNER *sa fille en mariage. — Ce même jour je te* DONNE *Emilie.* (Corneille.) || Aider, procurer, fournir : DONNER *un coup d'épaule à quelqu'un.* DONNER *une domestique à un ami.* DONNER *du travail à un ouvrier, Un bon précepteur à un enfant. La terre nous* DONNE *tout le nécessaire.* DONNER *de l'air, du jour, de l'ombre. Arbre qui* DONNE *des fruits ;* et au fig. : *Pays qui* A DONNÉ *maints grands hommes. — Par extens.* Rapporter : *Champ, vigne, troupeau qui ne* DONNE *presque rien.* || Procurer, fournir en échange : DONNER *un livre pour vingt francs.* DONNER *un livre contre un couteau.* || Confier, préposer à : DONNER *une villa à garder.* DONNER *un régiment à tel colonel.* DONNER *un dépôt, un poste délicat.* || Garantir : DONNER *pour bon.* DONNER *quelqu'un pour un honnête homme.* || Employer, consacrer, sacrifier : DONNER *son temps, ses veilles, ses loisirs à. Le bon pasteur* DONNE *sa vie pour son troupeau.* — Agir contre ou sur, Exercer une action contre : DONNER *l'assaut,* DONNER *une bataille.* DONNER *des coups de bâton, de couteau.* DONNER *un soufflet.* DONNER *la question à un accusé.* DONNER *de mauvais conseils.* DONNER (faire passer) *un honnête homme pour une canaille.* — Exercer une action sur, Imprimer un mouvement, un changement, etc : DONNER *une grande vitesse, une direction, le branle à, l'alarme, un signal, la chasse à.* DONNER *un coup de marteau sur un clou, un coup de rabot sur du bois.* DONNER *du son à une cloche, de la vigueur à une plante, une meilleure tournure à un devoir, à un dessin, à un habit. La lumière et le climat du Nord* DONNENT *aux objets une teinte funèbre.* (De Custine.) || Causer, inspirer, faire concevoir, fournir matière à : DONNER *de l'inquiétude, de la joie, de l'espoir, de l'effroi, de l'humeur, du mal.* DONNER *à entendre,* DONNER *à rire.* || Faire partager : *On* DONNE *sa science, mais non son esprit.* (De Bonald.) || Manifester, émettre, produire, mettre au jour, communiquer, propager, laisser aller librement : DONNER *des signes de pitié, de joie. Chanteur qui* DONNE *l' « ut » de poitrine. Ecrivain qui* DONNE *plusieurs romans chaque année.* DONNER *la vie à deux jumeaux.* DONNER *de mauvais exemples.* DONNER *sa maladie à son frère.* DONNER *l'alarme au camp.* DONNER *passage aux humeurs :* et *au fig. :* DONNER *libre cours à sa colère, à son éloquence. — Spécialem.* Produire à la scène : *Quand Victor Hugo* DONNA *« Hernani », il mit en feu le monde littéraire. On* DONNE *ce soir « Faust » à l'Opéra.* || Proposer, promulguer, imposer : DONNER *un problème, une question à résoudre.* DONNER *un devoir.* DONNER *des lois.* DONNER *un ordre.* || Assigner, indiquer, fixer, établir : DONNER *à l'âme une origine divine.* DONNER *un nom à un enfant.* DONNER *un successeur.* DONNER *son heure, un rendez-vous.* DONNER *congé.* DONNER *des bornes à ses désirs.* DONNER *la mode à son temps.* || Déclarer, faire connaître, expliquer, citer : DONNER *raison.* DONNER *tort.* DONNER *les motifs de son refus.* DONNER *le mot d'une énigme. Donnez-moi un homme sans orgueil, je vous* DONNERAI *une femme sans vanité.* (Fénelon.) || Engager, lier : DONNER *sa parole, sa foi.* || Prêter, attribuer : DONNER *tel âge à une personne.* DONNER *des ridicules à quelqu'un.*

Vous *donnez* sottement vos qualités aux autres.
MOLIÈRE.

|| Remettre, livrer : DONNER *des otages.* DONNER *le pouvoir. à quelqu'un.* DONNER *un martyr aux bêtes. — Par extens. :* DONNER *un paquet, une lettre à quelqu'un.* || Administrer : DONNER *les sacrements.* DONNER *un remède.* || Appliquer, étendre : DONNER *une couche de vernis à un meuble.*

— Manèg. V. CORDE.

— Vén. *Donner le cerf aux chiens,* Le lancer pour le faire poursuivre. (On dit que la bête *est bien donnée,* quand l'attaque est rapide et le lancer prompt.)

— LOC. DIV. *On lui en donnera!* Ce n'est pas pour lui. || *En donner du long et du large, En donner tout du long de l'aune,* Battre vigoureusement ; et *au fig.* Railler d'une façon cruelle. || *Donner du monseigneur, du cher maître à quelqu'un,* Lui prodiguer des titres en lui parlant. || *Donner des gages de,* Garantir, fournir des assurances de. || *Donner assurance de,* Affirmer, assurer. || *Donner l'être, Donner le jour, Donner la vie,* Engendrer ou enfanter. || Créer : *Qui nous* A DONNÉ L'ÊTRE. (Vx.) || *Donner la vie,* Causer un grand bien-être ou une grande satisfaction. || *Donner jour à,* Mettre en voie de réussite : DONNER JOUR *à une affaire.* || *Donner la mort,* Tuer ; et *au fig.* Causer une très grande douleur. || *Donner un rival à quelqu'un,* En parlant d'une femme, Prendre un nouvel adorateur, un nouvel amant. || *Donner du fil à retordre, Donner du mal,* Causer bien du travail, de la peine, de l'embarras. || *En donner, En donner d'une, En donner à garder, Donner une baie.* En faire accroire : *Ne m'*EN DONNES-TU *point à garder?* (Molière.) || *En donner de toutes les couleurs,* Faire accroire beaucoup de choses absurdes. || *Donner un bon, un mauvais tour à,* Présenter sous de bonnes, sous de mauvaises apparences : DONNER UN MAUVAIS TOUR AUX *actions les plus innocentes.* || *Donner à penser, à songer, à réfléchir,* Mettre en considération, causer un certain embarras ou une certaine inquiétude d'esprit. || *Donner à entendre,* Faire comprendre, faire soupçonner. || *Donner prise,* Fournir une bonne occasion à un adversaire. || *Donner sa tête à couper,* Affirmer avec une grande énergie ; souhaiter très vivement. || *En donner à quelqu'un pour son argent,* Proportionner la marchandise qu'on lui cède au prix qu'il veut y mettre ; et *au fig.* Proportionner la récompense ou le salaire au service rendu. || *Donner tout au monde,* Etre disposé aux plus grands sacrifices. || *Ne pas donner une obole de,* Ne pas attacher le moindre prix à. || *La donner chaude,* Jeter une vive alarme. || *Donner atteinte,* Causer un préjudice. || *Donner lieu à,* Causer, produire, motiver. || *Le donner au plus habile,* Mettre le plus habile au défi de faire quelque chose. || *Le donner en dix, en cent, en mille,* etc. *Proprem.* Donner dix, cent, mille coups pour deviner, Mettre au défi de deviner, de faire. || *Donner son reste à quelqu'un,* Le vaincre dans une lutte, dans la discussion.

— PROV. **A donner donner, à vendre vendre,** Il faut se comporter selon la circonstance, donner si l'on donne, et vendre si l'on vend. || **Donner tard, c'est refuser.** || **Qui donne tôt donne deux fois,** On double le prix d'un présent en ne le faisant pas attendre. V. BIS DAT QUI CITO DAT. || **Donner et retenir ne vaut,** Il n'est pas permis de retenir ce dont on a cédé la propriété. || **Qui mal donne perd sa donne.** V. DONNE. || **Donner un œuf pour un bœuf,** Donner peu pour recevoir beaucoup. || **Qui donne au commun ne donne à pas un,** Nul ne nous sait gré de ce que nous donnons au public.

— ALLUS. LITTÉR. **Qui donne aux pauvres prête à Dieu,** Traduction concise que Victor Hugo a fait d'une phrase de l'Ecriture : *Fœneratur Domino, qui miseretur pauperis,* Qui a pitié du pauvre prête à Dieu (*Prov.* XIX, 17). Cette phrase signifie que Dieu nous rend le bien que nous faisons aux malheureux.

— *Intransitiv.* Produire largement : *La vigne ne* DONNERA *pas cette année.* || Se montrer en nombre : *La bécassine* DONNE *sur le tard.* (Toussenel.)

— Charger, attaquer : *Régiment prêt à* DONNER ; et *au fig. :* DONNER *sur les absents.*

— Heurter, choquer : DONNER *du poing dans une vitre.*

— Se lancer, se jeter avec empressement (avec les prépos. *dans, à, sur*) : *Il* DONNE *à tout.* (Vx.) *J'ai la manie de* DONNER *généralement* SUR *tout ce qu'il y a de plus beau.* (Molière.) DONNER SUR *les plats comme un affamé. — Par extens.* Affecter les manières de : *Vous* DONNEZ *furieusement* DANS *le marquis.* (Molière.) || Se jeter par mégarde : DONNER DANS *un piège* (au propr. et au fig.). || Ajouter sottement foi à : DONNER DANS *toutes les fariboles qui se racontent.*

— Etre tourné du côté de : *Maison qui* DONNE SUR *la place.* || Diriger son action : *Vent qui* DONNE EN PLEIN DANS *la voile. Soleil* DONNANT À PLOMB.

— LOC. DIV. *Donner au but,* Y toucher. || *Donner sur,* Etre situé : *Chambre qui* DONNE SUR *la rue.* || *Donner de cul et de tête,* Faire de grands efforts pour réussir. || *Donner dedans,* Croire sottement, se fier follement. || *Donner sur les nerfs,* Agacer. || *Donner dans l'œil, dans la vue,* Darder ses rayons dans les yeux de ; et *au fig.* Séduire, éblouir ; Inspirer de la passion à. || *Donner tête baissée* (ou *tête basse*) *dans,* Se livrer, s'abandonner entièrement à. || *Donner à tout,* Faire toutes sortes d'entreprises qu'on abandonne successivement.

— Chir. Suppurer : *Tant que la plaie* DONNE, *le danger n'est pas prochain.*

— Mar. *Un cordage donne,* Quand il s'allonge. || *Donner sur un danger,* Courir dessus. || *Donner sur la barre,* Passer dessus. || *Donner dans une passe, dans un port,* Entrer dedans. || *Donner à la côte, sur un écueil,* S'échouer par nécessité ou par naufrage, Toucher sur un rocher. || *Donner à la grosse,* Placer son argent à la grosse aventure.

— ***Donné, e,*** part. pass. du verbe *Donner* (au propre et au fig.).

— Posé comme base incontestable, comme chose parfaitement assurée : *L'homme est* DONNÉ, *sa nature est* DONNÉE, *son intelligence est* DONNÉE, *sa constitution physique est* DONNÉE *avec ses bornes nécessaires.* (V. Cousin.) || Pris à part, choisis comme exemples : *Il s'en faut de beaucoup que la même action soit également criminelle de la part de deux hommes* DONNÉS. (J. de Maistre.) || *Dans un temps donné, sur un point donné,* Dans un temps fixé, sur un certain point.

— *Fig.* Possible ou permis : *Nous pensons plus loin qu'il ne nous est* DONNÉ *d'atteindre.* (Proudhon.)

— Mathém. Enoncé comme hypothèse, par opposition aux propositions à démontrer : *Ceci est* DONNÉ ; *vous n'avez pas à le démontrer.* || Connu, déterminé : *Deux des angles d'un triangle étant* DONNÉS, *déterminez le troisième.*

— REM. Après *étant donné,* l'accord est facultatif : ETANT DONNÉ *ou* DONNÉS *deux triangles...*

— *Substantiv.* et au masc. Au moyen âge, Laïque qui se donnait corps et biens à une abbaye, à charge d'entretien. (Syn. OBLAT.) || Soldat invalide qu'on mettait autrefois à la charge d'une abbaye : *Les* DONNÉS *à la Trappe.*

— ***Se donner,*** v. pr. Au sens réfléchi : SE DONNER *tout entier à ses amis.* SE DONNER *à l'étude, aux plaisirs.* SE DONNER *une vie agréable.* SE DONNER *en spectacle.* SE DONNER *la mort.* || Accorder les dernières faveurs : *Les femmes qui* SE DONNENT *coûtent souvent plus cher que celles qui se vendent.* (J.-L. Larcher.)

— Avec réciprocité, Se gratifier mutuellement de quelque chose, s'offrir, se procurer, se fournir, s'assigner, se fixer, s'inspirer, etc. || *Se donner la main,* Prendre la main l'un de l'autre. — Etre unis, liés les uns aux autres. — Se réconcilier. — Se prêter un appui mutuel. — Aller immédiatement l'un après l'autre : *Le printemps et l'été* SE DONNENT LA MAIN. || *Se donner le mot.* Par allusion au mot d'ordre que se donnent les soldats, S'entendre pour agir de concert.

— Au sens passif, Etre donné, accordé, octroyé, procuré, exercé, inspiré, émis, communiqué, propagé, assigné, indiqué, attribué, etc.

— LOC. DIV. *Se donner pour,* Se faire passer pour. || *Se donner du bon temps,* Mener une vie gaie, sans tourment d'aucune sorte. || *S'en donner,* Prendre abondamment de : *Xantus* S'EN DONNA *jusqu'à perdre la raison.* (La Fontaine.) || *S'en donner à cœur-joie,* S'émanciper, s'amuser beaucoup. — Se divertir aux dépens de quelqu'un. || *Se donner l'air, Se donner des airs,* Prendre l'aspect, l'apparence. — Absolum. : *Se donner des airs, de grands airs,* Affecter un ton, des manières, un langage au-dessus de son état ou de ses moyens. || *Se donner garde de,* Se garder bien de. || *Se donner de,* Se frapper avec : SE DONNER DE *son coutelas dans le cœur.* (Chateaubriand.) ; et fam. *Se donner du talon dans le derrière,* Gambader, donner des signes d'une joie folle. — Vivre dans une complète insouciance.

— SYN. **Donner, offrir, présenter.** *Donner,* c'est transmettre à un autre l'objet qu'on avait en sa possession ; et l'action de donner suppose celle de recevoir. *Offrir,* c'est simplement faire hommage d'une chose à quelqu'un dans l'intention et avec le désir que l'offre devienne un don. *Présenter,* c'est offrir une chose que l'on tient à la main ou qui est là sous les yeux.

— ANTON. **Accepter, recevoir. — Déposséder, dessaisir, enlever, exproprier, frustrer, ôter, priver, ravir, retirer, soustraire, spolier. — Conserver, garder.**

DONNER (George-Raphaël), sculpteur allemand, né à Essling en 1692, mort à Vienne en 1741. Il peut passer pour le rénovateur de son art en Autriche (chapelle funéraire de Saint-Martin à Presbourg, statue de *Charles VI,* sculptures décoratives de la fontaine de la place Neuve à Vienne, *Andromède et Persée,* etc.)

DONNER (Jean-Jacques-Christian), poète et philologue allemand, né à Crefeld en 1799, mort à Stuttgart en 1875. Il se fit connaître en traduisant en vers des poètes de l'antiquité, particulièrement *Sophocle* (1838).

DONNERSBACH, bourg d'Autriche (Styrie) ; 1.000 hab. Sources minérales ferrugineuses.

DONNERSBERG (*Mons Jovis* des Romains), dôme porphyrique du Hardt (Palatinat bavarois) ; altit. : 687 m. au Kœnigstuhl. (Il a donné son nom, sous le premier Empire, au *département français du Donnersberg.*)

DONNET (Ferdinand-François-Auguste), cardinal français, archevêque de Bordeaux, né à Bourg-Argental en 1795, mort à Bordeaux en 1882. Le pape Pie IX le fit cardinal en 1852. Sous Napoléon III, il siégea au Sénat. En 1867, un mouvement d'opinion se produisit parmi les catholiques en faveur de la canonisation de Christophe Colomb ; le cardinal Donnet en prit la direction.

DONNEUR [*do-neur*], **EUSE** n. Personne qui donne habituellement, qui aime à donner : *Un* DONNEUR *généreux.*

— *Donneur de batailles,* Conquérant, chef d'armée qui ne cherche que les occasions de combattre. || *Donneur d'avis, Donneur de conseils,* Personne qui aime à conseiller les autres. || *Donneur de saluts, Donneur de bonjour, Donneur d'embrassades,* Personne obséquieuse à l'excès, qui ennuie par ses démonstrations exagérées. || *Donneur d'eau bénite,* Employé qui donne l'eau bénite à la porte de l'église ; et *au fig.* Grand complimenteur, grand faiseur de promesses. || Fam. *Donneur de mort subite,* Duelliste exercé, spadassin.

— Dr. comm. *Donneur d'ordre,* Celui qui tire une traite pour son compte. || Celui qui donne un ordre de bourse. || *Donneur d'aval.* V. AVAL. || *Donneur de valeurs,* Celui qui fait les fonds d'une lettre de change. || *Donneur à la grosse,* Assureur d'un navire ou de la cargaison ; prêteur à la grosse.

— Jeux. Joueur qui distribue les cartes.

— Turf. Celui qui reçoit les paris (il donne un cheval à telle cote).

— *Adjectiv.* Qui aime à donner, donne facilement.

DONNEZAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 21 kil. de Blaye ; 1.035 hab. Vignobles du Blayais (vins ordinaires).

DONNEZAN ou **DONAZAN** (LE), petit pays du Languedoc (départ. de l'Ariège) à l'E. de l'ancien comté de Foix ; ch.-lieu *Quérigut.*

DÖNNIGES (Hélène DE), née et morte à Munich (1843-1911). Allemande célèbre par ses relations avec le socialiste Lassalle. Déjà fiancée avec le Roumain Yanko de Racowitza, elle s'éprit de Lassalle. Mais sa famille s'opposa à toute union entre elle et l'agitateur juif. Lassalle provoqua Racowitza et fut tué. Hélène épousa Racowitza, puis l'acteur S. Friedmann, puis le baron de Schewitsch. Elle mit fin à ses jours par le poison. Elle a publié de curieux mémoires : *De moi-même et des autres* (1909). Ses amours avec Lassalle ont inspiré le célèbre roman de G. Meredith : *Les tragi-comédiens* (1880).

DONNISSAN (Gui-Joseph, marquis DE), général vendéen, né à Bordeaux en 1737, décapité à Angers en 1794. Il prit part au soulèvement de la Vendée et fut nommé membre du conseil de l'insurrection. Il commanda l'artillerie à Thouars, défendit Montreuil contre le général Salomon, et reçut le titre honorifique de gouverneur général des pays conquis (juill. 1793). Après le désastre de Savenay, il tenta de fuir, fut pris par les républicains, condamné à mort, et exécuté à Angers. — Sa fille, Marie-Louise-Victoire **de Donnissan,** née au Louvre en 1772, morte à Paris en 1857, épousa en premières noces Lescure, et en secondes noces Henri de La Rochejaquelein.

DONON ou **Grand Donon,** sommet des Vosges moyennes (Bas-Rhin), aux sources de la Sarre et de la Vezouse ; 1.013 m.

DONOP (Raoul-Marie), général français, né à Paris en 1841, mort à Cannes en 1910. Sorti de Saint-Cyr en 1861 dans l'état-major, il alla d'abord en Algérie. Prisonnier à Sedan en 1870 avec la division de cavalerie du 7e corps, il retourna en Afrique après la guerre et participa à la pacification de la Kabylie. Colonel en 1886, directeur

de la cavalerie de 1887 à 1890, commandant du 10e corps d'armée en 1899, il présida ensuite le comité de cavalerie. Au Conseil supérieur de la Guerre en 1902, il donna une vigoureuse impulsion à la cavalerie française.

DONOSO (Ximenez-Josef), peintre et architecte espagnol, né à Consuegra en 1628, mort à Madrid en 1690. Après un séjour de six années en Italie, il se fixa à Madrid. Ses œuvres, remarquables par la vigueur du coloris, décorent, pour la plupart, des églises de Madrid. Rappelons les portraits des supérieurs du couvent de Notre-Dame-de-la-Victoire, dans le monastère de ce nom ; la *Canonisation de saint Pierre d'Alcantara*, et des sujets tirés de la *Vie de saint Benoît*, dans le couvent de Saint-François.

DONOSO-CORTÈS (Juan Francisco Mario DE LA SALUD, marquis DE VALDEGAMAS), publiciste, homme politique et diplomate espagnol, né à Valle-de-la-Serena, près de Valdegamas, en 1809, mort à Paris en 1853. Parti du libéralisme, il aboutit au catholicisme intégral. Si sa carrière politique n'offre qu'un médiocre intérêt, il n'en est pas de même de ses livres. Son *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme* est écrit avec une conviction et une éloquence extraordinaires. Il y a une force derrière ses paroles enflammées, et son action en Espagne a été considérable. On a de lui encore : *Classicisme et Romantisme ; De la monarchie absolue en Espagne ; Pie IX ; Esquisses historico-philosophiques.*

DONOSTIARRA n. m. (mot d'origine basque). Nom donné en Espagne aux habitants de Saint-Sébastien.

DONOUGHMORE. Biogr. V. HUTCHINSON.

Don Pasquale, opéra bouffe en trois actes, paroles anonymes, musique de Donizetti (1843). Le poème est un pastiche du *Barbier de Séville ;* la musique est pleine de grâce et d'esprit.

Don Procopio, opéra bouffe de Bizet, posthume, représenté au théâtre de Monte-Carlo en mars 1906. La partition, composée à Rome en 1858 par Bizet, alors pensionnaire de la Villa Médicis, devait être présentée à l'Institut. Mais Auber, directeur du Conservatoire, refusa de l'admettre, sous prétexte que le règlement exigeait, des « prix de Rome », l'envoi non d'un opéra-comique, mais d'une messe. Egarée par Auber, la partition ne fut retrouvée qu'après un demi-siècle, dans la bibliothèque du Conservatoire.

DONQUES conjonct. V. DONC.

Don Quichotte, héros du roman de ce nom. (V. l'art. suiv.) || Celui qui se pose en redresseur des torts et en défenseur des opprimés, etc. || Personne très grande et très maigre. || Plur. *Des* DONS QUICHOTTES, ou, d'après l'Académie, DON QUICHOTTES.

Don Quichotte de la Manche (L'INGÉNIEUX HIDALGO), roman espagnol en deux parties, de Miguel de Cervantes Saavedra (1604-1614). C'est le chef-d'œuvre de son auteur, l'une des plus grandes créations de la littérature universelle.

Un vieil hidalgo, confiné dans son castel où il passe son temps à lire des romans de chevalerie, en a la tête tellement tournée, que bientôt il veut absolument jouer le rôle de ses héros, délivrer les princesses opprimées, châtier les félons, et remplir toute la terre du bruit de ses exploits. Monté sur son étique cheval, la fameuse Rossinante, coiffé d'un vieux casque rouillé, et vêtu d'une armure qui gisait dans son grenier, il s'échappe de chez lui et va courir les aventures. Un aubergiste l'arme chevalier, et il se choisit la dame de ses pensées en la personne d'une fermière du voisinage qu'il baptise « Dulcinée du Toboso ». Des muletiers qu'il rencontre, et auxquels il veut faire proclamer que sa Dulcinée est la plus belle du monde, se fâchent et rouent de coups le pauvre chevalier. On le ramène à son castel, et le curé, aidé du barbier, brûle solennellement tous ses romans de chevalerie ; mais la folie de Don Quichotte est incurable : il repart bientôt, toujours sur sa Rossinante, mais cette fois accompagné de son bon écuyer Sancho dont le bon sens lui épargnera les aventures trop désastreuses. Sancho, c'est la raison positive et pratique, le bon sens terre à terre, en opposition avec la folie généreuse qui ne calcule rien. Toute la philosophie amusante du roman est dans ce contraste. Les deux héros de l'ouvrage, Don Quichotte et Sancho, incarnent admirablement les deux types principaux de l'esprit espagnol : l'un idéaliste, toujours en quête de chimères inaccessibles, oublieux des exigences de la vie matérielle pour rêver d'un passé héroïque et d'un avenir fabuleux ; l'autre pratique, positif, quoique assez fataliste et confiant plus dans la chance que dans le travail pour atteindre la fortune. La philosophie de cette œuvre est si humaine, si accessible, qu'elle a conquis le monde entier. Le style en est si naturel, si riche et si pittoresque, que l'on peut considérer l'œuvre de Cervantes comme un des modèles les plus parfaits de la langue espagnole. Une analyse complète du *Don Quichotte*, dont les épisodes sont si nombreux, nous entraînerait trop loin ; les principaux : le combat contre les moulins à vent, l'armet de Mambrin, les noces de Gamache, l'île de Barataria, sont d'ailleurs mentionnés ici à leur ordre alphabétique.

En 1614, entre la publication de la première et de la seconde partie du *Don Quichotte* de Cervantes parut, sous le pseudonyme de AVELLANEDA, une *suite du « Don Quichotte »*, plate rapsodie attribuée au moine fray Aliaga, ennemi de Cervantes que cette mauvaise élucubration décida à terminer son ouvrage.

— Iconogr. Parmi les grandes compositions dont les sujets sont tirés de *Don Quichotte*, nous citerons : *Don Quichotte armé chevalier*, tableau de Rodriguez de Miranda (Madrid) ; *Don Quichotte et Sancho trouvant la valise de Cardenio*, par Richard (1831) ; *Sancho Pança et la duchesse*, par Leslie (1855) ; *Don Quichotte en cage*, par Célestin Nanteuil (1857) ; *Sancho racontant ses exploits chez la duchesse, par Pille* (1870) ; *Don Quichotte et Sancho Panca*, par Decamps (1855), au musée de Chantilly, etc. — L'édition illustrée par Gustave Doré mérite une mention spéciale : cet ouvrage, qui parut en 1863, d'après la traduction de Louis Viardot, ne contient pas moins de cent quatorze grandes compositions hors texte et deux cent cinquante-six gravures dans le texte. Mentionnons aussi les amusantes illustrations de Tony Johannot. (V. planche *Beaux-Arts XLVIII.*)

Don Quichotte, opéra-comique en trois actes, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique d'Ernest Boulanger, représenté au Théâtre-Lyrique le 10 mai 1869. Le livret n'offrait qu'un intérêt médiocre ; la musique était élégamment écrite.

Le sujet de *Don Quichotte*, qui n'est pourtant point réellement théâtral, a tenté, néanmoins, une foule de compositeurs, et l'on compte un grand nombre d'opéras sous ce titre. Nous nous bornerons à citer ceux qui sont dus aux musiciens dont voici les noms : Fœrtsch (en Allemagne, 1690) ; Purcell (Londres, 1694) ; Hubatscheck (Hermannstadt, 1791) ; Ditters de Dittersdorf (Œls, 1795) ; Miari (Venise, 1810) ; Mercadante (Naples, 1829) ; Mazzucato (Milan, 1836) ; Macfarren (Londres, 1846) ; Frédéric Clay (Londres, 1875) ; Massenet (Monte-Carlo, 1910).

Don Quichotte, l'un des poèmes symphoniques où Richard Strauss a dépensé le plus de verve orchestrale ; cette œuvre est écrite sous forme de variations (1898).

DONQUICHOTTISME [*ki-cho-tissm'*], ou **DON QUICHOTTISME** n. m. Caractère de don Quichotte, de celui qui affecte les allures d'un don Quichotte.

Don Salluste de Bazan, un des personnages principaux du *Ruy Blas* de Victor Hugo, type saisissant de traître et de fourbe, sorte de génie du mal.

Don Sanche d'Aragon, comédie héroïque, de Corneille, en cinq actes et en vers ; représentée en 1650. — Cette pièce est tirée d'un roman assez confus, *Dom Pélage*, du sieur de Jouvenel (1644), et d'une pièce espagnole intitulée *el Palacio confuso*.

Un inconnu, don Carlos, a captivé le cœur de doña Isabelle, reine de Castille. Isabelle, pressée par son peuple de choisir un époux, et ne pouvant se prononcer en faveur de don Carlos, à cause de l'incertitude de la naissance de celui-ci, remet toutefois le choix du futur roi entre ses mains. Don Carlos dit aux prétendants que la princesse appartiendra à celui qui saura le vaincre en combat singulier. Mais on découvre que don Carlos est don Sanche, l'héritier du trône d'Aragon qu'on croyait mort, et le prince épouse la reine Isabelle.

Dans sa *Lettre à M. de Zuylichem*, sorte d'avertissement de sa pièce, Corneille esquisse à propos de *Don Sanche* une théorie du drame. Ce n'est rien de moins que le drame bourgeois qu'il annonce. Mais sa définition ne s'applique pas bien à *Don Sanche* lui-même, qui est plutôt un drame romanesque, intéressant surtout à cause du rôle de don Carlos, plein de grandeur et de noblesse.

DONT [*don*] pronom relatif (du lat. *de unde*, d'où, qui a donné *d'ond*, puis *d'ont* et *dont*).

— *Dont* était primitivement un adverbe de lieu signifiant *d'où*. Ainsi Racine a pu dire : *Rentre dans le néant* DONT *je t'ai fait sortir. Dont* n'a plus guère ce sens aujourd'hui, que pour marquer l'origine : *La famille* DONT *je sors est des plus honorables ;* et parfois le lieu : *Le pays* DONT *il fut chassé.*

— Aujourd., *Dont* s'emploie, en général, pour remplacer le relatif précédé d'une préposition : *Rien de plus rare qu'un caractère* DONT [duquel] *toutes les parties soient dans un accord parfait.* (Mérimée.) || *C'est* CE DONT [de quoi] *il s'agit. Les Romains tirèrent un grand parti des Huns, peuple* DONT [duquel] *étaient sortis les Parthes.* (Montesquieu.) || *Les maux* DONT [par lesquels] *on est accablé. Les importuns* DONT [par lesquels] *on est assiégé.* || *Il en verra vite la fin, du train* DONT [avec lequel] *il y va. Toute affaire présente plusieurs solutions,* DONT [entre lesquelles] *une seule est bonne.*

— La façon, la manière dont : *Dans le monde on admire moins ce qu'on dit que* LA FAÇON DONT [avec laquelle] *on le dit.* (A. d'Houdetot.)

— GRAMM. *Dont* ne remplace plus le relatif précédé d'une préposition, si ce relatif lui-même est complément d'un nom déjà précédé d'une préposition, et l'on emploie alors une construction particulière. On ne dira pas : *La personne* DONT *je m'intéresse au sort,* mais : *La personne au sort* DE LAQUELLE *je m'intéresse.*

Dont ne remplace plus aujourd. *de quoi*, que quand l'antécédent est exprimé : *Voilà* CE DONT *il s'agit.*

Autrefois on disait :

> Oui, mais il veut avoir trop d'esprit, *dont* j'enrage.
> MOLIÈRE.

Mais on dira : *Voilà* DE QUOI *il s'agit.* (Corneille a dit : *C'est* DONT *je vous plains.*)

— Bours. *Dont 1 franc, Dont 50 centimes,* Terme employé dans les opérations à terme, qui consistent à acheter ou à vendre une valeur qu'on ne possède pas et qu'on pourra se dispenser de lever ou de livrer, moyennant le payement d'une prime de 1 franc ou de 50 centimes, de 25 centimes, de 10 centimes par chaque unité de rente, etc. (Ces sommes, destinées à profiter au vendeur délaissé, s'appellent « primes dont 1 franc, dont 50 centimes, etc. »)

Le pronom *dont* peut être complément d'un nom (*Le héros* DONT L'HISTOIRE *nous est connue*) ; d'un adjectif (*l'élève* DONT *je suis* SATISFAIT) ; d'un verbe (*le poète* DONT je PARLE) ; d'une formule partitive (*des noms* DONT LA PLUPART *me sont inconnus*).

Dont ne doit jamais être employé concurremment avec un autre mot exprimant, dans la même proposition, la réponse à la question *de qui*, ou *de quoi*, déjà résolue par *dont*. (Ne dites pas : *Ce village compte trois cents habitants dont il n'y en a pas un de riche,* mais DONT PAS UN *n'est riche.* Ne dites pas non plus : *Voici une fleur dont je ne connais pas son nom,* mais DONT *je ne connais pas* LE NOM.)

Si *dont* peut parfois marquer le lieu, s'il marque l'origine, il ne marque jamais l'extraction, matériellement parlant (On dit : *Les mines* D'OÙ *l'on extrait la houille sont nombreuses dans le Nord*), ni la conclusion (On dit : D'où *je conclus que vous avez tort d'agir ainsi*).

DONT (Jacob), violoniste autrichien, né et mort à Vienne (1815-1888). Il acquit surtout une grande réputation dans l'exécution de la musique de chambre. Comme compositeur, Dont a écrit de nombreuses œuvres de musique de chambre et, sous le titre de *Gradus ad Parnassum*, toute une série d'excellentes études pour le violon.

DONTE n. f. Corps du luth et de quelques instruments du même genre, formé d'éclisses courbées en côtes de melon et collées sur le tasseau.

DONTREIX, comm. de la Creuse, arrond. et à 28 kil. d'Aubusson ; 1.335 hab.

DONUS ou **DOMNUS,** pape, élu le 2 novembre 676, mort le 11 avril 678. Il obligea l'archevêque de Ravenne à reconnaître la suprématie du Saint-Siège, et répara ou orna plusieurs églises de Rome. (C'est à tort que quelques auteurs lui donnent le titre de *saint.*)

DONUSSA ou **DONUSIA.** Géogr. anc. Ile de la mer Egée (archipel des Cyclades), à l'est de Naxos. Célèbre pour la beauté de son marbre vert. Lieu d'exil aux temps de l'Empire romain. Aujourd. *Denusa.*

DONVILLE-LES-BAINS, comm. de la Manche, arrond. et à 28 kil. d'Avranches ; non loin de Granville ; 1.255 hab. Belle plage de sable fin.

DONY (l'abbé Jean-Jacques-Daniel), chimiste belge, né et mort à Liége (1759-1819). Il réussit en 1805 à isoler le zinc de ses minerais. La même année il obtint la concession de la Vieille-Montagne, près d'Aix-la-Chapelle, où le minerai se trouve. Il parvint à rendre l'extraction industrielle.

Donzelle (XVe s.) [archéol.].

DONZDORF, bourg d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Danube, sur le Pils, affl. du Neckar ; 3.000 hab. Construction de machines, appareils de terre réfractaire ; verrerie. Peaux.

DONZELLE n. f. (de l'ital. *donzella*, demoiselle). Anciennem., Fille ou femme de distinction. || Aujourd., Fille ou femme d'un état médiocre, de mœurs suspectes : *Quelle* DONZELLE !

— Fig. : *La fortune est une* DONZELLE *qui, depuis six mille ans, court après les jeunes gens.* (E. Laboulaye.)

DONZELLE [*zèl'*] n. f. Archéol. Etrier de la crémaillère au XVe siècle, destiné à soutenir les pots et les poêles.

DONZELLE n. f. Zool. Nom vulgaire des poissons du genre ophidie.

— ENCYCL. Deux espèces de *donzelles* habitent la Méditerranée. Ce sont de petits poissons anguilliformes, dépourvus de nageoires ventrales et n'ayant qu'une seule grande nageoire impaire allant du dos au ventre en passant par la queue. Ils ont quatre barbillons sous la mâchoire inférieure. Longueur n'excédant pas 30 cm. L'espèce principale est l'*ophidium barbatum.*

Donzelle.

DONZELLI (Domenico), chanteur italien, né à Bergame en 1791, mort à Florence en 1873. En 1816, il créa à Rome le rôle de Torvaldo, dans *Torvaldo e Dorliska*, de Rossini. Il parcourut l'Italie, obtint, en 1822, d'éclatants succès à Vienne, puis enfin, en 1824, au Théâtre-Italien de Paris. Il a publié un recueil d'*Exercices journaliers pour le chant*, « basés sur une expérience de nombreuses années ».

DONZELOT (le comte François-Xavier), général français, né à Mamirolle (Doubs) en 1764, mort au château de Ville-Evrard en 1843. Officier sous l'ancien régime, adjudant général en 1793, il prit part aux campagnes de Hollande, d'Italie et d'Egypte. Promu divisionnaire, il commanda au siège de Gaète (1806), gouverna les îles Ioniennes jusqu'en 1814, et combattit à Waterloo. Il fut gouverneur de la Martinique de 1816 à 1825.

DONZENAC [*nak*], ch.-lieu de cant. de la Corrèze, arrond. et à 10 kil. de Brive, sur une colline dominant le Maumont, affluent de la Vézère ; 2.510 hab. Ch. de f. Orléans. Ardoisières ; filatures de laines. — Le canton a 6 comm., et 10.880 hab.

DONZÈRE, comm. de la Drôme, arrond. et à 35 kil. de Nyons, près du Rhône ; 1.320 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins, sériciculture. Bourg médiéval, église romane, château fort des anciens évêques de Viviers. — Au sud de Donzère, le Rhône passe par un *défilé* dit « *de Donzère* » où l'on a voulu voir la porte du Midi.

DONZIAIS ou **DONZIOIS** (le), ancien pays de France (Nivernais), entre la Loire et l'Yonne, compris dans le département de la Nièvre. Il a remplacé l'importante seigneurie de Donzy, unie au comté de Nevers en 1199.

DONZY, ch.-lieu de cant. de la Nièvre, arrond. et à 30 kil. de Clamecy, au confluent de la Talvanne et du Nohain ; 2.240 hab. (*Donziais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Belles ruines en partie romanes de l'Epau, de Notre-Dame-du-Pré, du château. Eglise Saint-Martin-du-Pré (XIIIe-XIVe s.). La baronnie appartint à François de Clèves, pour qui elle fut érigée en duché, puis aux Gonzague et enfin à Mazarin. — Le canton a 10 comm., et 6.800 hab.

DOOLITTLE (Hilda), poétesse américaine, née en 1886. Elle a épousé en 1913 le poète anglais Richard Aldington. Appliquant au vers libre une technique classique, H. Doolittle est l'une des principales représentantes du groupe des poètes « imagistes ».

Doomsday-Book n. m. Hist. et Cout. anglaises. V. DOMESDAY-BOOK.

DOON, petit lac d'Ecosse (comté d'Ayr), près des frontières du comté de Kirkcudbright. Un petit fleuve côtier du même nom sort du lac Doon et se jette dans le golfe de Clyde ; les poèmes de Burns l'ont rendu célèbre.

Doon de Mayence. Ce titre désigne à la fois un des trois grands cycles épiques du moyen âge et un des poèmes qui le composent. Le cycle est celui des *Mayençais*, c'est-à-dire des barons révoltés contre Charlemagne ; il comprend des œuvres d'époques diverses, que l'on a, vers le XIIIe siècle, rattachées artificiellement entre elles en inventant un ancêtre commun, Doon de Mayence, à tous les héros qui y figurent.

La chanson de *Doon de Mayence* est une œuvre anonyme de la fin du XIIIe siècle, sans valeur traditionnelle, mais dont quelques épisodes sont traités avec adresse. Elle a été publiée par A. Pey dans la collection des *Anciens poètes de la France* (Paris, 1859).

DOONÉE n. f. Genre de plantes de la famille des dipterocarpacées, comptant une dizaine d'espèces des Indes orientales et de l'Indochine. (Plusieurs sont de grands arbres dont le bois est utilisé dans l'industrie.)

DOORN, petite ville des Pays-Bas (prov. et arrond. d'Utrecht) ; 1.200 hab. Sur son territoire riant de jardins et de bois, *château de Doorn-Huis* (tour du XIVe s.),

résidence de l'ex-empereur allemand Guillaume II après son départ d'Amerongen.

DOORNSPIJK, bourg des Pays-Bas (prov. de Gueldre, arrond. d'Arnhem), sur le Zuyderzée ; 4.000 hab. Ancien port déchu. Commerce de poissons et de fromages.

DOP n. m. (mot holland.). Calotte métallique sur laquelle on fixe le diamant pour la taille.

DOPER [*do-pé*] v. tr. (angl. *to dope*). Administrer un doping: DOPER *un cheval de course.*

DOPING [*pin'gh'*] n. m. (mot angl.). Emploi d'excitants et excitants eux-mêmes, susceptibles, au moment d'une course, de donner au cheval une ardeur factice et momentanée. (Ce procédé est absolument interdit par les codes des courses. Il est interdit en toute occasion pour les chevaux militaires.)

DOPPET (François-Amédée), médecin et littérateur français, né à Chambéry en 1753, mort à Aix (Savoie) en 1800. Il servit d'abord dans les gardes françaises, exerça la médecine à Turin, se rendit à Paris, se fit inscrire aux Jacobins, et dut à l'ardeur de ses opinions révolutionnaires le grade de général de brigade et le commandement de l'armée qui assiégeait Lyon en 1793. Il rentra dans la vie privée après le 9-Thermidor.

DOPPIA n. f. (mot ital. signif. *double*). Ancienne monnaie d'or des Deux-Siciles et du duché de Toscane, qui valait de 20 à 25 francs-or.

DOPPLER (Chrétien), mathématicien allemand, né à Salzbourg en 1803, mort à Venise en 1853. Il fut professeur à l'Ecole polytechnique de Prague, à l'Académie des mines et forêts de Chemnitz (1847), et à l'Institut polytechnique de Vienne (1850), ensuite à l'Université de Vienne, et reçut la direction de l'Institut physique de cette ville (1851). On a de lui : *Essai analytique sur les lignes arbitrairement limitées et complexes* (1839) ; *Dissertations relatives à l'optique* (1843) ; *Essai d'extension de la géométrie analytique* (1843) ; *D'une amélioration essentielle du microscope catoptrique* (1845) ; *Trois dissertations relatives à la théorie des ondulations* (1846) ; *Essai d'une explication sur les phénomènes de polarisation galvano-électrique et magnétique* (1849) ; etc.

DOPPLER (Albert-François), musicien polonais, né à Lemberg en 1821, mort à Baden, près de Vienne, en 1883. Flûtiste fort habile, Doppler se livra avec succès à la composition dramatique et fit jouer successivement plusieurs opéras : *le Comte Beniowski* (1847) ; *Ilka* (1849) ; *Vanda* (1851) ; *les Deux hussards* (1853) ; *Alexandre Stradella* et *Judith* (1870). — Le frère de cet artiste, Charles **Doppler**, né à Lemberg en 1826, comme lui flûtiste et compositeur, devint chef d'orchestre du théâtre de Pest. Il y a fait jouer deux opéras : *le Camp des grenadiers* (1852), et *le Fils du désert* (1854), ainsi que plusieurs ballets.

DOPPLÉRITE n. f. (du nom du mathématicien *Doppler*). Sorte de charbon fossile, variété de tourbe.

DOPTER (Charles-Alfred-Henri), médecin militaire français, né à Paris en 1875. Successivement professeur agrégé (1903), professeur d'épidémiologie (1912), puis directeur du Val-de-Grâce, il a apporté une importante contribution à nos connaissances sur les maladies infectieuses et notamment la dysenterie et la méningite cérébro-spinale, pour chacune desquelles il a indiqué la technique de préparation d'un sérum curatif. Membre de l'Académie de médecine depuis 1918.

DOQUET [*kè*] n. m. Quatrième partie de trompette (la plus grave) d'une fanfare de cavalerie.

DÔRA n. m. Sorte de gong japonais.

DORA, village de Pologne (palatinat de Stanislawow, district de Nadworna), sur le Prut ; 1.800 hab. Centre de villégiature estivale, dans une belle région boisée.

DORA D'ISTRIA, pseudonyme de la *princesse Koltzov-Massalsky*, née Hélène GHIKA, fille du prince Michel Ghika, née à Bucarest en 1828, morte à Florence en 1888. Ecrivain polyglotte, elle a publié *la Vie monastique dans l'Eglise orientale* (1855) ; *la Suisse allemande* (1856) ; *Des femmes par une femme* (1864) ; *la Poésie des Ottomans* (1877) ; etc.

DORADE n. f. (autre forme de *daurade*). Nom vulgaire de plusieurs poissons de mer à reflets dorés et qui appartiennent aux genres les plus divers (coryphènes, pagels, chrysophrys, etc.).

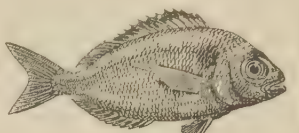

Dorade.

— ENCYCL. La *dorade commune* (*pagellus centrodonius*) *rousseau, brème de mer, gros-yeux* ou *pagel*, est de forme oblongue ; elle a le dos gris rosé, le ventre clair, les nageoires roses. De plus, une tache foncée caractéristique marque l'origine de la ligne latérale. V. PAGEL.

Les poissons du genre *chrysophrys* se dénomment plutôt DAURADES (v. ce mot) que *dorades ;* mais cette différence orthographique n'est pas toujours respectée.

DORADE n. f. Mycol. Un des noms vulgaires de l'oronge vraie.

DORADE, constellation australe, appelée aussi **Xiphias**, et située entre l'Eridan et le Navire. (Elle est dessinée par quelques étoiles peu brillantes dont la principale n'est que de troisième grandeur.)

DORADILLE n. f. Bot. Syn. de ASPLÉNIE.

DORAGE n. m. Action de dorer un objet quelconque ; son résultat. || Action de couvrir un chapeau commun d'une belle étoffe, pour lui donner une riche apparence. || Action de donner à la pâtisserie, par une couche de jaune d'œuf, une coloration appétissante.

DORAK EL-ATEK, ville de l'Iran (Khouzistan), à l'embouchure du Djarahi dans le golfe Persique ; 8.000 hab.

DORAMIE [*mi*] n. f. Variété de tulipe panachée.

DORAN (John), homme de lettres anglais, né et mort à Londres (1807-1878). Il passa une partie de sa jeunesse en France et en Allemagne, et publia de nombreux ouvrages pleins d'anecdotes, tels que : *Biographies des reines d'Angleterre de la maison de Hanovre* (1855) ; *Histoire des fous de cour* (1858) ; *Livre des princes de Galles* (1860) ; etc.

DORAT [*ra*] (LE), ch.-lieu de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 12 kil. de Bellac, près de la Brame ; 2.340 hab. (*Dorachons, onnes*). Ch. de f. Orléans. Ancienne ville fortifiée dont il reste les ruines de l'enceinte, construite autour d'une collégiale fondée par Clovis en souvenir de Vouillé. L'église, rebâtie aux XIIe-XIVe siècles, est en grande partie romane ; pèlerinages célèbres. — Le canton a 12 comm., et 8.530 hab.

DORAT ou **DAURAT** (Jean) [en lat. **Auratus**], poète français, un des membres de la Pléiade du XVIe siècle, né à Limoges en 1508, mort à Paris en 1588. Il enseigna les lettres grecques et les lettres latines à Paris. François Ier le nomma précepteur de ses pages. Il obtint ensuite la direction du collège de Coqueret, où il eut pour élève Ronsard. Ses poésies latines ont été réunies sous le titre de *Poematia* (1586). En 1560, Dorat avait été nommé professeur de langue grecque au Collège de France, et, plus tard, Charles IX lui donna le titre de « poète royal ». Des poésies de Dorat, qui sont pour la plupart des pièces de circonstance, il reste fort peu de chose. Le meilleur de son œuvre est d'avoir initié à l'hellénisme des poètes tels que Ronsard et Baïf.

DORAT (Claude-Joseph), poète français, né et mort à Paris (1734-1780). Il avait d'abord été avocat, puis mousquetaire, avant de devenir poète, pourvoyeur de l'*Almanach des Muses*, fabuliste, conteur, auteur de madrigaux, romancier et auteur dramatique. Au théâtre, il a donné un grand nombre de pièces, toutes médiocres : *Zulica* (1760), *Théagène et Chariclée*, *Régulus*, *la Feinte par amour*, *Adélaïde de Hongrie*, *le Célibataire*, etc. ; dans le genre descriptif, héroïque et sentimental : les petits poèmes de *la Volière*, *Sélim et Sélima*, *le Mois de mai*, *les Tourterelles*, *les Baisers*, *Zelmis ;* onze héroïdes et une centaine de fables ; dans le roman : *Volsidor et Zelménie*, *les Malheurs de l'inconstance*, *Floricourt*, *l'Abailard supposé*, *les Sacrifices de l'amour ou Lettres de la vicomtesse de Sénanges et du chevalier de Versenay*. Tout cela est écrit d'une plume élégante et facile. Mais Dorat est le plus souvent maniéré, précieux, affectant un ton de persiflage qui devient fatigant.

Dorat.

DORAT-CUBIÈRES. Biogr. V. CUBIÈRES.

DORBAY ou **D'ORBAY** (François), maître-maçon français et entrepreneur du roi, mort en 1677. — FRANÇOIS, son fils (1634-1697), élève, puis gendre de Levau, dirigea les travaux du collège des Quatre-Nations (aujourd. l'Institut) eut la conduite des bâtiments du roi. Il donna les plans de l'arc de triomphe de Montpellier, et il éleva à Lyon le portail de l'église des carmélites et la chapelle de Villeroy. On lui doit encore le banc d'œuvre de Saint-Germain l'Auxerrois. Il fut aussi graveur.

DORCADION n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des cérambycidés.

— ENCYCL. Le genre *dorcadion* comprend des formes de taille médiocre, lourdes, noires ou grises, rayées longitudinalement de blanc, et vivant à terre, dans les lieux secs et découverts, où leurs larves sont enfouies au pied des graminées dont elles rongent les racines. On en connaît de très nombreuses espèces, répandues de l'Europe jusqu'au nord de la Chine. Le *dorcadion fuliginator* est commun en France, au printemps.

DORCAS [*kass*] n. m. Nom spécifique d'une gazelle qui habite le nord de l'Afrique et de l'Arabie.

DORCASIA n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des acavidés, caractérisés par une coquille rappelant celle des gros escargots d'Europe. (Les *dorcasia* sont des animaux d'origine très ancienne, ayant peuplé une partie de l'ancien continent du Gondwana et qui, aujourd'hui, habitent l'Afrique australe.)

DORCATOME n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des anobiidés, comprenant de petites formes globuleuses, à antennes semblant branchues. (Les espèces de *dorcatomes* sont répandues sur le globe. Leurs larves vivent dans le bois mort ou les champignons.)

Dorcatome.

DORCHAIN (Auguste), poète et auteur dramatique français, né à Cambrai en 1857, mort à Paris en 1930. Il étudia le droit, puis se tourna vers les lettres. Poète délicat, à l'émotion sincère, il a publié : *la Jeunesse pensive* (1881) ; *Sans lendemain* (1890) ; *Vers la lumière* (1896) ; *Poésies* (1896) ; etc. Auteur dramatique, il a écrit, outre des à-propos : *Conte d'avril, comédie en vers* (1885), *Maître Ambros*, drame lyrique, musique de Widor (1886), en collaboration avec Fr. Coppée ; *Rose d'automne*, comédie en prose (1895). On lui doit aussi une traduction du *Captif*, de Cervantes (1898), et une bonne étude sur *Pierre Corneille* (1918).

DORCHESTER [*chèss-tèr'*] (en lat. *Durnovaria*), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Dorset), au bord de la Frome ; 10.500 h. Evêché. Centre de commerce agricole. Ville morte, dont le rôle fut important lors de la conquête romaine et des invasions danoises et au moyen âge.

Dorcus.

DORCHESTER, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur l'Atlantique ; aujourd. faubourg de Boston.

DORCUS [*kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des lucanidés, comprenant des lucanes de taille médiocre, à mandibules de longueur moyenne, à corps robuste.

— ENCYCL. L'espèce commune en France (*dorcus parallelepipedus*), d'un brun noir, vit dans les vieux arbres où se développe sa larve, qui creuse de larges galeries dans le bois altéré.

DORDJIEV (**Khambo Nagwan Dordjiev**), lama bouriate du Baïkal, né vers 1875, qui a joué un rôle considérable dans le rapprochement politique entre la Russie et le Dalaï-Lama du Tibet. En 1900, accompagné du prince russe Oukhtomski, il visita Paris, mais sa carrière politique ne commence qu'en 1901, époque où, à la tête d'une ambassade tibétaine, il fut reçu à la cour de Russie. Il fit partie du voyage de l'explorateur russe Kozlov en Mongolie et au Tibet en 1907 et il servit sans doute d'intermédiaire entre la mission russe et le dalaï-lama. Après la révolution bolchevique, il transporta son activité sur le territoire soviétique et, en sa qualité de lama rénovateur, prit une large part à l'organisation religieuse et à la soviétisation des Bouriates et des Kalmouks. En novembre 1926, il assista au Congrès bouddhiste-lamaïte qui se tint dans la République soviétique des Kalmouks et, en décembre, à celui des Bouriato-Mongols de Transbaïkalie. En janvier 1927 il fut nommé président du Concile suprême des bouddhistes de l'Union soviétique réunis à Moscou.

DORDOGNE (la), rivière de France, affluent droit de la Garonne. Sous le nom de *Dore*, la Dordogne prend sa source au puy de Sancy (Puy-de-Dôme). Après s'être d'abord dirigée vers l'O. par le Mont-Dore et la Bourboule, elle s'infléchit au S., reçoit la Rue et traverse après Bort des gorges grandioses creusées dans le granit. Elle se grossit bientôt de la Cère, puis s'oriente à nouveau vers l'O., serpente entre les falaises calcaires du Quercy et du Périgord ou au milieu de bassins fertiles, reçoit le Céou et la Vézère et passe à Bergerac. A Libourne, elle s'accroît de l'Isle et devient sensible à la marée, puis, au Bec d'Ambez, elle s'unit à la Garonne dont le débit est à peine supérieur au sien, pour former la Gironde. Cours, 490 kil.

DORDOGNE (DÉPARTEMENT DE LA), département formé de l'ancien Périgord et de quelques parties du Limousin, de l'Angoumois et de la Saintonge. Il tire son nom de la rivière qui le traverse. Superf. : 9.224 km², peuplés de 383.720 hab.

Ce département comprend 4 arrond. (*Périgueux*, ch.-lieu ; Bergerac, Nontron et Sarlat), 47 cant., et 587 comm. Il forme le diocèse de Périgueux, appartient à la IXe région militaire, et ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Bordeaux.

Le territoire de ce département — le troisième de France par la superficie — est très varié : au N., le Nontronnais, prolongement du Limousin, est un plateau granitique, couvert de landes et de bois de châtaigniers alternant avec les prairies. Une mince bande de marnes liasiques très fertile le borde et se prolonge par Terrasson et Excideuil. La partie centrale du département autour de Périgueux, le Périgord Blanc, est formé de plateaux calcaires crétacés découpés en vallées profondes : dans le Sarladais, au S.-E., le Périgord Noir, de même formation, doit son nom à ses forêts et s'adosse aux causses du Lot. Entre la Dronne et l'Isle, à l'O. de Ribérac et de Mussidan, la Double argileuse, couverte de bois et de marécages, « les Mauves », est insalubre et peu peuplée.

Les vallées de la Dordogne, de la Vézère, de l'Isle et de la Dronne, habitées depuis les temps les plus reculés, sont parmi les plus lumineuses et les plus fertiles de la France. Le climat en est assez doux et peu arrosé, malgré les vents d'O. et le voisinage de l'Atlantique. Le pays est presque exclusivement agricole et il n'y existe que des industries locales (filatures, papeteries, minoteries, distilleries) ; avec le blé, le maïs et la pomme de terre, les principales productions sont la vigne (arrond. de Bergerac), le tabac, les truffes dans le Périgord Noir, les noix (Sarlat) et la châtaigne.

Bien que réputée pour ses paysages et ses châteaux, la Dordogne n'est que depuis peu l'objet d'une exploitation touristique.

DORDONI (Antonio), graveur en pierres dures, né à Busetto (prov. de Parme) en 1528, mort à Rome en 1584. Il fut l'élève, à Parme, de Marinetta et des frères Gonzate. Le duc de Devonshire possédait de ses œuvres. Elles furent, de son temps, hautement estimées. On n'en retrouve plus que dans quelques collections particulières.

DORDONIEN, nom d'étage créé par Coquand (1857) pour le crétacé supérieur de la Dordogne. (Il est tombé en synonymie du mot MAËSTRICHTIEN. Ce n'est plus que le nom d'un faciès local à rudistes.)

DORDRECHT [*drèkt'*] (anc. *Dordracum*), ville des Pays-Bas, ch.-lieu d'arrond. de la prov. de Sud-Hollande, sur un bras de la Meuse (*Oude Maas*) ; 55.000 hab. Située dans une île formée, lors de l'inondation de 1421, par la Meuse, les Merwede et le Kil, la ville communique avec Rotterdam par le Noord, avec la Grande Meuse (Hollandsch Diep) par le Kil ; malheureusement son port n'a qu'une profondeur de 3^m,30, mais un canal de 27 kil., profond de 8^m,50, y permettra l'accès des grands navires. Construction de bateaux, fabrication de coffres-forts, appareils électriques et téléphoniques ; verreries, sucreries, brasseries, biscuiteries, huileries et savonneries. Dordrecht prépare aussi la morue et le saumon, et arme pour la pêche. Très pittoresque, elle a de vieilles maisons à pignon, une grande église des XIIIe et XIVe siècles, un bel hôtel de ville et un riche musée. Très ancienne, Dordrecht fut la résidence des comtes de Hollande au moyen âge ; l'indépendance des Provinces-Unies y fut proclamée en 1572, et en 1618-1619 s'y tint un synode très important. (V. art. suivant.) Patrie des deux de Witt, du géographe Paul Mérula (XVIe s.) et du peintre Ary Scheffer.

Dordrecht (SYNODE DE), grande assemblée de théologiens protestants, tenue dans la ville de Dordrecht (Pays-Bas), du 13 novembre 1618 au 25 mai 1619. Il avait pour objet de trancher le débat entre arminiens et gomaristes. On y remarquait les députés des Eglises réformées du Palatinat, de la Hesse, de Suisse, de Genève, de Nassau, de Brême, d'Angleterre et d'Ecosse. Louis XIII n'autorisa pas les réformés de France à s'y faire représenter. Les remontrants furent condamnés comme perturbateurs de l'Eglise, profanateurs, et déchus de toute fonction ecclésiastique. La réaction anti-arminienne aggrava la réaction orangiste et ne fut étrangère ni à la mort de Barneveldt ni à la

condamnation de Grotius. L'Eglise réformée de France (au synode d'Alais, 1620) s'associa aux décisions du synode de Dordrecht, ce qui n'empêcha pas les tendances arminiennes de pénétrer dans l'enseignement par l'école de Saumur.

Les canons du synode de Dordrecht se divisent en cinq chapitres, portant sur la prédestination, la rédemption particulière, la corruption totale, la vocation efficace, et la persévérance finale des prédestinés.

DORE (LA), rivière du Puy-de-Dôme, affluent droit de l'Allier dont la vallée sépare les monts du Forez de ceux du Livradois où elle prend naissance. Elle passe à Ambert et près de Thiers, et a pour principaux affluents : la Dolore, le Couzon, la Durolle. Cours, 140 kil.

DORE (MONTS). V. MONT-DORE (*massif du*).

DORÉ, grand lac du Canada, en Saskatchewan, s'écoulant par la rivière *Doré* dans la rivière Castor, tête du grand fleuve Churchill.

DORÉ (Pierre) [en lat. **Aureatus**], dominicain français, né à Orléans vers 1499, mort à Paris en 1559. Il fut prédicateur ordinaire de la cour sous Henri II. Il écrivit plusieurs ouvrages aux titres bizarres, par exemple *les Allumettes du feu divin* (1538), *le Cerf spirituel* (1544), *la Tourterelle de viduité* (1557).

DORÉ (Paul-*Gustave*), dessinateur et peintre français, né à Strasbourg en 1833, mort à Paris en 1883. Il n'avait pas plus de onze ans quand il publia, à Bourg en Bresse, ses premières lithographies. En 1848 il fit paraître, dans le *Journal pour rire* de Philipon, son premier recueil : *les Travaux d'Hercule*. La vogue s'attacha rapidement à son nom. Il publia son *Rabelais* en 1854. Vint ensuite la *Légende du Juif errant*, avec des vers de Pierre Dupont. En 1856, il s'attaqua aux *Contes drolatiques* de Balzac. Enfin, en 1861, parurent le *Dante* (*l'Enfer*), et *les Contes* de Perrault ; *Atala* et *Don Quichotte* datent de 1862, *la Bible*, de 1864 ; son *Milton illustré* fut publié en 1865, à Londres ; puis il a donné successivement : les *Fables de La Fontaine* (1867) ; *le Purgatoire* et *le Paradis*, complétant, avec *l'Enfer*, la *Divine comédie* de Dante (1868) ; enfin, le *Roland furieux* (1879).

G. Doré. — Cl. Nadar.

Cette production n'a pas empêché G. Doré de s'exercer dans la peinture. Citons de lui : *le Saltimbanque qui a volé un enfant ; Dante dans les cercles glacés ; Françoise de Rimini ; l'Ange de Tobie ; le Néophyte* (1868), et des paysages. Reconnaissons pourtant que ses qualités d'improvisation et d'imagination s'employaient mieux dans le dessin. Dans ce domaine, puissance, abondance, imprévu, jeux fantastiques de l'ombre et de la lumière, G. Doré illustrateur avait tout cela. Une pointe de grotesque donne à toutes ses créations un tour inoubliable. Il allait d'instinct aux auteurs farouches, violents, aux poètes de l'enfer ; aux aventures de cape et d'épée.

Dans les dernières années de sa vie, G. Doré avait aussi pratiqué la sculpture : citons de lui le groupe pittoresque qu'il a exécuté pour le monument d'Alexandre Dumas père (place Malesherbes).

DORÉE n. f. Tranche de pain très mince, sur laquelle on a étendu une couche légère de confiture ou de beurre.

DORÉE n. f. Nom vulgaire d'un poisson des mers d'Europe, le *zeus faber*, nommé aussi *Jean-doré, poule de mer, poisson de Saint-Christophe, poisson de Saint-Pierre* ou simplement *Saint-Pierre*. || *Dorée d'étang*, Variété à reflets métalliques de la tanche vulgaire.

Dorée.

— ENCYCL. La *dorée* est remarquable par sa forme aplatie, sa bouche énorme et très protractile, ses dents en velours, les longs rayons de ses nageoires dorsale et pectorale, les épines qui garnissent les bords supérieur et inférieur de son corps. Sa coloration est argentée avec une grande tache noire arrondie sur chaque flanc. Ces taches noires, dit la légende, seraient les marques des doigts de saint Pierre, qui avait saisi le poisson pour en retirer l'obole destinée au cens. Longueur n'excédant guère 50 cm. Chair comestible et de bonne qualité ; mais le poisson entier fournit un abondant déchet.

DOREÏD (Abou-Bekr-Mohammed Ibn-Hasan-ibn-), poète arabe, né à Bassora en 838, mort à Bagdad en 933. Entré au service d'Abd-Allah, gouverneur du Farsistan, il se rendit à Bagdad après la disgrâce d'Abd-Allah et de son fils Ibrahim, et il y fut le client du calife abbasside Moktader, déposé en 929, puis rétabli. Il est surtout connu par un poème, intitulé *el Kasideh el-Maksoureh*, qui ne compte que cent vingt-neuf vers, et qui a été commenté à l'infini chez les musulmans.

DORÉÏTE n. f. (de *mont Dore*). Roche volcanique, intermédiaire entre l'andésite et le trachyte, avec prédominance des plagioclases sur l'orthose.

DORE-L'EGLISE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 75 kil. de Thiers, sur la *Dore* ; 1.335 hab. Sources minérales.

DORELLE n. f. Herbe vivace de la famille des composées, cultivée comme plante d'appartement.

DORELOT [*lo*] n. m. Touffe à la séparation des cheveux de l'homme, tombant en boucle au milieu du front, aux XIIIe et XIVe siècles. || Menus ornements de la coiffure des femmes. || Par métonymie, Mignard, enfant gâté.

Dorelot (XIVe s.).

DORELOTERIE [*rî*] n. f. Archéol. Industrie du dorelotier.

DORELOTIER [*ti-é*] n. m. Archéol. Artisan qui faisait des ouvrages de doreloterie. (C'étaient en somme les rubaniers-frangers. Ils reçurent à Paris des statuts en 1327. Au XVIIe siècle le métier n'était plus exercé que par des femmes.)

DORÊME n. m. Bot. Genre d'ombellifères comprenant quatre espèces dont une, originaire de la Perse, produit la gomme ammoniaque, employée comme antispasmodique.

DORÉNAVANT [*van*] adv. (anc. franç. *d'ores en avant*, de l'heure actuelle en avant). A l'avenir, à partir de ce moment-ci : *Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince,* DORÉNAVANT *je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte.* (Bossuet.)

DORER [*ré*] v. tr. (lat. *deaurare ;* de *aurum*, or). Couvrir d'une couche d'or en feuille ou moulu : DORER *un cadre de tableau.* DORER *les tranches d'un livre.* || *Par extens.* Chamarrer de broderies ou de galons d'or : DORER *la livrée de ses valets.* || *Par anal.* Donner la couleur de l'or à : *Le soleil* DORE *les moissons.* || Eclairer vivement, donner l'éclat de l'or à : *La lumière* DORE *toute chose.*

— *Fig.* Embellir : *L'insurgé poétise et* DORE *l'insurrection.* (V. Hugo.) || Déguiser sous une apparence séduisante : DORER *sa pensée.* || *Dorer les fers de quelqu'un,* Lui dissimuler son esclavage. || *Dorer la pilule,* proprem., Couvrir une pilule d'une couche de miel, pour la rendre moins pénible à avaler. — *Fig. et fam.* Faire accepter une chose désagréable par de belles paroles ou de belles promesses :

Le seigneur Jupiter sait *dorer* la pilule.
MOLIÈRE.

|| *Homme fin à dorer,* Homme très fin, par allusion à l'or que l'on emploie en dorage et qui doit être très fin.

— Art culin. Couvrir une pièce de pâtisserie d'une légère couche de jaune d'œuf : DORER *des biscuits, un pâté.*

— Mar. Enduire de suif (en parlant de la coque d'un navire) : DORER *un bateau.*

— Techn. *Dorer un chapeau,* Le couvrir d'une étoffe plus fine, pour tromper l'acheteur. (VX.)

— ***Doré, e,*** part. pass. du verbe *Dorer : Ceinture* DORÉE. *Livre* DORÉ *sur tranche.*

— *Fig.* Brillant : *La vie* DORÉE *des grands n'est pas toujours une vie heureuse.* || Heureux : *Mener une existence* DORÉE. || Poétiq. *Veine dorée,* Inspiration féconde.

— LOC. DIV. *Doré au feu,* Durable, solide (en parlant de quelque chose d'éclatant) : *Beauté* DORÉE AU FEU. (E. About.) || *Chevaliers dorés,* Gentilshommes anglais qui ayant reçu l'ordre de chevalerie, ont le droit de porter des éperons dorés. || *Langue dorée,* Eloquence riche, facile et persuasive. Personne douée de cette éloquence. || *L'âge doré,* L'âge d'or. (Vx.) || *Paroles dorées. Mots dorés, Langage doré,* Paroles flatteuses, séduisantes. Langue d'une élégance précieuse. || Fam. *Etre doré comme un calice,* Etre tout chamarré de broderies, de galons d'or.

— Art culin. Se dit d'une viande rissolée et ayant pris, par la cuisson, une couleur un peu brune : *Un rôti cuit et* DORÉ *à point.* || Coloré en jaune par le safran : *Une soupe* DORÉE. || *Pain doré,* Tranche de pain que l'on trempe dans des œufs battus et que l'on fait frire au beurre.

— Hist. *Jeunesse dorée,* Jeunes gens de la riche bourgeoisie, qui se liguèrent, en 1794, pour soutenir les thermidoriens. || *Par extens.* Jeunes gens de la classe riche qui affectent une grande recherche dans leur habillement et leurs manières.

— Hist. relig. *Légende dorée,* Nom donné au recueil de vies des saints (*Legenda sancta*) de Jacques de Voragine. V. LÉGENDE.

— Littér. gr. *Vers dorés,* Préceptes de sagesse écrits en vers et attribués à Pythagore.

— *Substantiv.* et au masc. Etat d'un objet doré ; manière dont un objet est doré : *Cadre dont le* DORÉ *s'en va.* || Nom générique des bijoux d'un métal commun recouvert d'une mince couche d'or par trempage ou galvanoplastie.

— PROV. **Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.** V. CEINTURE. || **Un mors doré ne rend pas un cheval meilleur,** Un extérieur riche n'ajoute rien à la valeur d'un homme. || *Pop.* **A vieille mule, frein doré,** Les vieilles femmes ont besoin des artifices de la parure.

— ***Se dorer,*** v. pr. Au sens passif (au propre et au fig.).

— ANTON. **Dédorer.**

— ENCYCL. La bijouterie du *doré* est une bijouterie d'imitation, dont Paris est le centre le plus important. Le *doré* n'est point le *doublé ;* dans le doublé qui est un placage d'or, la feuille d'or est superposée à la feuille de chrysocale avant que le bijou n'ait sa forme ; dans le doré, la pièce est achevée avant la dorure, sans que dans le travail de ciselure on ait à craindre de crever, comme dans le doublé, l'épaisseur de l'or.

DORER (Eugène-Robert), statuaire suisse, né et mort à Bade (Suisse) [1830-1893], élève de Schwanthaler à Munich, puis de Rietschel et de Hæhnel à Dresde. On lui doit : à Genève le monument représentant l'entrée de cette ville dans l'union fédérale (*Genève et l'Helvétie ;* 1871), le projet du monument d'Uhland à Tubingue, le monument national de Berne, etc.

D'ORES EN AVANT loc. adv. V. DORÉNAVANT.

DORET [*rè*] (Louis-Isaac-Pierre-Hilaire), marin français, né à Saint-Jean-d'Angély en 1789, mort à Paris en 1866. Enseigne de vaisseau en 1812, il proposa, en 1815, à Napoléon Ier de le conduire aux Etats-Unis, bien qu'une croisière anglaise fût mouillée dans la rade des Basques ; il fut destitué par la Restauration. Après la révolution de 1830, il rentra dans la marine de l'Etat, fut nommé lieutenant de vaisseau en 1831, fit partie, en 1838, de l'expédition du Mexique, prit part au siège de Saint-Jean-d'Ulloa, et reçut le grade de capitaine de corvette. Il était en retraite depuis 1844, lorsqu'en 1849 il fut nommé gouverneur de l'île Bourbon, et, en 1853, sénateur.

DORET [*rè*] (Gustave), compositeur suisse, né à Aigle en 1866. Il étudia d'abord le violon, fit une partie de ses

études en Allemagne, avec Joachim et au conservatoire de Berlin, puis vint en 1888 terminer son éducation artistique à Paris avec Marsick et Massenet. Il a rempli les fonctions de chef d'orchestre à Paris aux concerts d'Harcourt et à la Société nationale de musique et de directeur de la musique à l'Opéra-Comique. Comme compositeur il s'est fait connaître par des œuvres importantes, des cantates : *Voix de la patrie* (1891), la *Fête des vignerons* (1905 et 1927) ; des ouvrages dramatiques : *Loys* (1892), *le Peuple vaudois* (Lausanne, 1903) ; *les Armaillis* (Opéra-Comique, 1906), *le Nain du Hasli* (Genève, 1908), *la Tisseuse d'orties* (Opéra-Comique, 1926), etc. ; de la musique de scène, des chœurs, des poèmes symphoniques, des recueils de mélodies : *Sonnets païens, Fleurs de deuil, Jardins d'enfant, Airs et Chansons couleur du temps, Hymne à la beauté*, etc. ; de la musique de chambre : *Quatuor* à cordes en *ré* (1926), *Quintette* pour piano et cordes (1928).

Doret rédige le feuilleton musical de *la Gazette de Lausanne* et du *Journal de Genève*.

DOREUR, EUSE n. Qui travaille en dorure : *Un* DOREUR *sur bois, sur métaux.* || *Doreur-argenteur*, Ouvrier qui dore, argente, et, en général, applique sur des objets quelconques une couche métallique.

DOREZ (Léon), érudit français, né à Villemaur (Aube) en 1864, mort à Paris en 1922. Ancien élève de l'Ecole des hautes études et de l'école française de Rome, il fut attaché à la Bibliothèque nationale (1893), dont il devint bibliothécaire en 1905. Parmi ses travaux, relatifs à l'histoire littéraire et artistique de la France et de l'Italie aux XIVe, XVe et XVIe siècles, nous citerons : *L'Ars minor de Donat* (1890) ; *Pic de La Mirandole en France*, avec Thuasne (1897) ; *Chronique d'Antonio Morosini*, avec G. Lefèvre-Pontalis (1898-1902) ; *la Faculté de décret de l'université de Paris* (dans la collection de l' « Histoire générale de Paris »), etc.

DORFEUILLE (Paul-Pierre GOBET, dit), acteur et littérateur français, né en 1745, mort en 1806. Longtemps comédien nomade, il fut ensuite directeur de théâtre à Bordeaux, à Lyon, à Paris, et ce fut lui qui édifia, en 1790, sur les débris d'un petit théâtre de bois, la salle de la Comédie-Française, rue de Richelieu. Il fonda aussi le théâtre des Jeunes-Elèves. Citons de lui : *les Eléments de l'art du comédien ou l'Art de la représentation théâtrale considéré dans chacune des parties qui la composent* (1801).

DORFEUILLE (Antoine), comédien et publiciste français, né vers 1750, mort en 1795. Il quitta le théâtre pour prêcher la révolution dans toute la France. Il présida avec une extrême cruauté la commission qui jugea les insurgés de Lyon. Arrêté après le 9-Thermidor, il fut tué dans sa prison. Il a publié : *la Lanterne magique ou le Coup de grâce de l'aristocratie ; Lettre d'un chien d'aristocrate à son maître ; la Religion de Dieu et la Religion du diable.*

DORGALI, bourg d'Italie (île de Sardaigne, prov. de Sassari), près du golfe d'Orosei ; 5.500 hab.

DORGE n. f. Nom donné dans le Jura au chancre du sapin.

— ENCYCL. La *dorge* est caractérisée par un renflement du tronc ou de la branche. Les dorges dites « en tonnelet » n'occasionnent pas habituellement la mort du sapin ; mais la partie rosée des planches débitées dans un sapin atteint est cassante. Les dorges creuses sont presque toujours pourries et entraînent la perte d'une partie de la bille.

DORGELÈS (LECAVELÉ, dit Roland), romancier français né à Amiens en 1886. Il écrivit d'abord dans des revues d'avant-garde puis se fit connaître avec *les Croix de bois* (1919), récits de guerre vivants et colorés. Il publia ensuite *le Cabaret de la Belle-Femme*, recueil de nouvelles (1919), *Saint Magloire* (1922) ; *le Réveil des Morts* (1923), roman des régions dévastées ; *Sur la route mandarine* (1925) : récit d'un voyage en Indochine ; *Partir* (1926) : roman d'une traversée ; *Ecrit entre Ciel et Eau* (1927) ; *La Caravane sans chameaux* (1928). Ses premiers ouvrages ont fait impression par un mélange émouvant de vérité et de lyrisme. Ses derniers livres sont du reportage sincère et attachant. Il devint membre de l'académie Goncourt en 1929.

DORGÈRE (le P. Alexis), missionnaire français, né à Nantes, en 1856. Ce prêtre des missions africaines de Lyon, qui évangélisa les populations de Guinée depuis 1881, joua depuis 1883 un grand rôle au Dahomey et négocia en 1890 à Abomey le traité d'Ouidah, qui mit fin à la première campagne des Français au Dahomey.

DORGESIN ou **DREUGESIN.** V. DROUAIS.

DORI ou **DJEMMARÉ,** ville de l'Afrique-Occidentale française, en Haute-Volta ; 3.960 hab. Ch.-lieu de cercle.

DORIA, illustre famille de Gênes, qui a fourni à la République des hommes d'Etat et des marins de grande valeur : Oberto **Doria,** le vainqueur de la bataille navale de la Meloria qui anéantit la flotte pisane (1284). — Conrado **Doria,** son fils, un des chefs de la faction gibeline qui expulsa le parti guelfe (1296). — Lamba **Doria,** vainqueur, à Curzola, de la flotte vénitienne (1298). — Antonio ou Ayton **Doria,** commandant d'une escadre génoise venue au service de Philippe VI de Valois pour combattre dans la Manche la flotte anglaise (1338). — Paganino **Doria,** vainqueur de la flotte vénitienne à Constantinople (1352) et Porto-Longo (1354). — Luciano **Doria,** un des héros de la guerre de Chioggia (1379). — Pietro **Doria,** son frère, qui faillit prendre Venise et fut tué devant Pola (1380). — Andrea **Doria,** un des plus illustres marins du XVIe siècle, né à Oneille en 1468, mort en 1560. Ses exploits, en particulier sa victoire de Pianosa sur les Turcs (1519), le firent rechercher par François Ier qui lui confia le commandement d'une escadre. Arrivé un jour trop tard pour sauver Gênes que les Impériaux avaient encerclée (1522), Doria seconde le lieutenant général Antoine de La Fuyette, lors de l'invasion de la Provence par l'armée du connétable félon Charles de Bourbon, et force la flotte espagnole de Moncada à rétrograder (1524). Il bat dans le canal de Piombino l'escadre barbaresque de Sinan le Juif (1526). Avec son concours, Louis de Lorraine-Vaudémont s'empare de Castellamare, Sorrente, Salerne, et sa victoire navale de Rapallo a pour corollaire la capitulation de Gênes que détenaient les Impériaux (1527). Son neveu Filippino Doria bat l'escadre de Moncada dans le golfe de Salerne (1528). C'est alors que, mécontent, Andrea Doria renvoie à François Ier le collier de son ordre et passe au service de Charles-Quint. Il met en fuite l'escadre de Barbezieux qui va seconder l'attaque de Lautrec contre Naples (1529), puis dirige deux expéditions contre Cherchell, Alger (1530) et Tunis (1535). Lors de l'invasion de la Provence par Charles-Quint, Doria essaye vainement de forcer l'entrée du port de Marseille (1536). Mais il capture plus tard devant la ville l'escadre de Magdalon d'Ornesan (1538) et, au même endroit, il est repoussé par l'escadre, deux fois plus faible, de Leone Strozzi (1548). Il avait réprimé, l'année d'avant, à Gênes, la conspiration de Fiesque. — Sinibaldo **Doria,** cardinal, né à Gênes en 1664, mort à Bénévent en 1732. — Paolo-Matteo **Doria,** philosophe, né à Gênes en 1662, mort à Naples en 1746, auteur d'une *Idea d'una perfetta republica.* — Giovanni-Pamfili **Doria,** cardinal, né à Rome en 1751. — Joseph-André **Doria,** homme politique français, député de Mâcon, né à Tarascon en 1772, mort à Mâcon en 1839.

Andrea Doria.

DORIA (Giacomo, marquis), naturaliste et voyageur italien, né à La Spezzia en 1840, mort à Borzoli (près de Gênes en 1913. Après d'importants voyages scientifiques en Perse avec la mission Carotti (1862), à Bornéo (1865) où il recueillit de magnifiques collections zoologiques et botaniques, il fonda le musée d'histoire naturelle de Gênes qui porte son nom, et qu'il dota avec la plus grande générosité. Il avait déjà créé un recueil, *Archivio per la zoologia, l'anatomia e la fisiologia ;* il créa alors, en 1869, les *Annales du musée civique d'histoire naturelle,* recueil dans lequel il a publié des notes intéressantes. Il a continué d'encourager les travaux des naturalistes Beccari, d'Albertis, Antinori.

Doria.

DORIAN (Pierre-Frédéric), homme politique français, né à Montbéliard en 1814, mort à Paris en 1873. Député de la Loire au Corps législatif de 1863 à 1870, ministre des travaux publics du gouvernement de la Défense nationale, il fut chargé, avec Jules Favre, d'ouvrir des négociations avec Bismarck au sujet de la capitulation de Paris.

DORIDE (gr. *Doris*). Géogr. anc. Contrée montagneuse de la Grèce centrale, limitée par le mont Œta au N. et arrosée par le Céphise supérieur, dont la plaine étroite était riche en céréales et en pâturages. Elle devait son nom à Doros, fils de Deucalion. La Doride, appelée d'abord *Dryopide,* était encore nommée *Tétrapole dorienne,* à cause de ses quatre villes principales : Bœon, Cytiniei, Erinée et Pinde. Elle fait actuellement partie du département grec de Phocide-et-Phthiotide.

DORIDE. Géogr. anc. Canton du sud-ouest de l'Asie Mineure, sur les côtes de Carie, surnommé l'*Hexapole,* des six villes dont il se composait : Cnide et Halicarnasse sur le continent, Cos dans l'île homonyme, Ialysos, Camiros et Lindos à Rhodes. Le centre religieux de la fédération était un temple d'Apollon près de Cnide. Ses habitants s'appelaient *Doriens.*

DORIDIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches comprenant les genres *hexabranchus, doris, chromodoris* et *ceratosoma.* (Ces animaux marins ont des tentacules buccaux peu développés et leurs branchies rétractiles forment une couronne autour de l'anus.)

DORIDOPSIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches comprenant des animaux ressemblant aux *doris* mais avec des branchies disposées en rosette autour de l'anus.

DORIDOPSIS [*psiss*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches de la famille des *doridopsidés,* renfermant des animaux marins nus et mous, à courts tentacules, longtemps confondus avec les doris, et qui comptent de nombreuses espèces réparties dans toutes les mers.

DORIÉE (Dorieus), prince spartiate, mort vers 500 av. J.-C., fils du roi Anaxandride et frère de Léonidas. Il voulut s'établir en Libye, mais fut chassé par les habitants ; alors, sur l'avis de l'oracle, il se dirigea vers la Sicile, où il fonda une colonie à Eryx. Il fut tué dans une bataille contre les Egestéens.

DORIÉE ou **DORIEUX,** athlète rhodien (fin du Ve siècle av. J.-C.), souvent vainqueur aux jeux Olympiques, Néméens et Isthmiques. Il combattit les Athéniens sur mer dans les rangs des Spartiates, et fut fait prisonnier l'an 407. On lui rendit la liberté contre rançon. Devenu alors partisan des Athéniens, les Spartiates le capturèrent et le mirent à mort.

DORIEN [*ri-in*], **ENNE.** Membre d'une des grandes races helléniques. || *Spécialem.,* Personne née ou habitant en Doride : *Les* DORIENS.

— *Adjectiv.* Relatif à la race dorienne : *La lyre* DORIENNE.

— Littér. *Comédie dorienne* ou *sicilienne,* Genre de comédie grecque, qui fut cultivé à Syracuse.

— Philol. *Dialecte dorien,* ou substantiv. *Dorien,* Dialecte grec propre aux peuples de race dorienne. (On dit plus rarement DORIQUE, car ce dernier adjectif a une valeur comme terme d'architecture.)

— ENCYCL. Hist. Les *Doriens* étaient l'une des grandes races dominantes dans l'histoire grecque. Suivant la tradition courante, ils descendaient de Doros, fils d'Hellen, et occupèrent d'abord une grande partie de la Thessalie : la légende plaçait au voisinage de la vallée de Tempé, leur roi, ami d'Héraklès, Egimios, qui avait eu deux fils, Dymas et Pamphylos, et en outre, avait adopté Hyllos, fils d'Héraklès. Ce furent les éponymes des trois tribus conservées dans les Etats doriens : Hylléens, Dymanes, et Pamphyles. Une première migration aurait transplanté une partie des Doriens plus au sud, dans le pays qui depuis s'est appelé *Doride.* Après la guerre de Troie, vers le XIe siècle, eut lieu la grande migration. Les Doriens, qui connaissaient le fer, l'emportèrent par la supériorité de l'armement sur les envahisseurs précédents, les Achéens, qui ne se servaient que du bronze, et partout ils les dominèrent et occupèrent presque tout le Péloponnèse, et lancèrent des colonies en Crète, à Rhodes, sur les côtes de Carie, en Cyrénaïque, dans l'Adriatique, en Sicile et dans l'Italie méridionale. Les principaux Etats doriens ont été : Sparte, Argos, Messène, Sicyone et Mégare en Grèce propre, Tarente et Syracuse en Italie. Sparte représente le dorisme le plus pur. Ce qui caractérise les Etats doriens, c'est d'abord l'existence des trois tribus doriennes, et, à côté, la persistance de populations sujettes ; puis des tendances conservatrices ; le maintien, à Sparte surtout, d'une organisation toute militaire, comme en pays conquis ; enfin, une certaine défiance de l'étranger. La plupart des Doriens ont peu créé eux-mêmes dans l'ordre de l'intelligence ; mais ils ont introduit dans les lettres et les arts un esprit particulier, rude et sévère, qui n'a pas été inutile aux races plus créatrices et qui réagit heureusement contre la mollesse ionienne ; à Athènes s'est produite une combinaison parfaite des deux tendances.

— Linguist. Le *dorien* est la langue des derniers envahisseurs helléniques de la Grèce. Presque partout il s'étendit sur des régions déjà colonisées par des Grecs et il se substitua à des dialectes grecs existants. C'est ainsi qu'il se répandit dans le Péloponnèse, puis en Asie Mineure, à Rhodes, en Crète, en Sicile et dans la Grande-Grèce. Littérairement, ce dialecte a été employé par Théocrite, Archimède, Pindare, Alcman, Epicharme, Sophron, etc., et par les philosophes pythagoriciens. Les chœurs des tragédies en offrent aussi des traces nombreuses. Le dorien se distingue des autres dialectes grecs par certains caractères spéciaux : maintien de l'*ā* long (que l'ionien attique change en *ē*), maintien du groupe *-ti* (que l'ionien-attique change en *-si*), première personne du pluriel des verbes en *-mes* (et non *-men* comme en ionien-attique), formation contracte des futurs sigmatiques, etc. Le dorien comprend un grand nombre de dialectes secondaires, qui ne nous sont connus que par quelques vestiges peu nombreux. Ce sont le *laconien,* le *messénien,* l'*argien,* le *corinthien,* le *mégarien,* le *crétois,* le *dorien de la Grande-Grèce,* etc. Dans son ensemble, le dorien paraît apparenté au groupe des parlers du nord-ouest de la Grèce.

— Mus. Le mode *dorien* est l'un des plus anciens de la musique des Grecs et le plus grave des modes authentiques du plain-chant. Il commence dans la musique ecclésiastique son octave au *ré* d'en bas et la finit au *ré* de dessus ; il a sa dominante à la quinte *la,* et sa finale est le *ré* d'en bas.

DORIGNY (Michel), peintre et graveur français, né à Saint-Quentin en 1617, mort à Paris en 1666. Il était élève et gendre de Simon Vouet, dont il imita le style et dont il grava à l'eau-forte un grand nombre d'ouvrages. On connaît aussi de cet artiste la caricature appelée *la Mansarde,* dessin satirique fait contre le célèbre architecte Mansard, qui avait proposé un impôt sur les arts.

DORIGNY (Louis), peintre et graveur français, né à Paris en 1654, mort à Vérone en 1742, fils du précédent. Elève de son père et de Le Brun, il concourut pour le prix de Rome en 1671, mais n'obtint que le second rang. Il partit néanmoins, à ses frais, étudia la fresque à Rome jusqu'en 1677, passa à Venise, puis demeura de longues années à Vérone, où il exécuta d'immenses décorations. Il se rendit en 1711 en Autriche. Son chef-d'œuvre est la coupole de Sainte-Marie-Majeure, à Trente.

DORIGNY (Nicolas), graveur distingué, frère du précédent, né et mort à Paris (1657-1746). Après avoir achevé de fortes études dans l'atelier de son père, et s'être essayé dans la peinture d'histoire, il se livra à la gravure. Il passa vingt-huit ans en Italie à étudier et à reproduire les chefs-d'œuvre de l'école italienne. De retour en France en 1711, et déjà célèbre, Dorigny fut appelé en Angleterre par le roi Charles II, qui le chargea de reproduire la collection tout entière des cartons de Raphaël à Hampton-Court. Cette œuvre ne coûta pas moins de quinze années de labeur à Dorigny.

DORIMAQUE, général grec, de Trichonion en Etolie (IIIe s. av. J.-C.). En 221, élu stratège des Etoliens, il envahit la Messénie, puis battit les Achéens à Caphyes (220). En 219, Dorimaque porta la guerre en Epire, et brûla le temple de Dodone ; l'année suivante, il entra en Thessalie, mais Philippe III de Macédoine le fit reculer. En 204, il fut un des auteurs de la nouvelle législation des Etoliens.

DORIMÈNE n. m. Variété d'œillet, panaché de pourpre et de blanc.

DORIMON (Louis), auteur et acteur dramatique français, né et mort à Paris (1628-1693). Il était attaché, ainsi que sa femme, au théâtre de Mademoiselle, où il joua les rôles comiques. Comme auteur, on lui doit quelques comédies agréables, quoique d'une faible versification : *le Festin de Pierre ou le Fils criminel* (1658) ; *l'Ecole des cocus ; la Comédie des comédiens ; Don Guillot* (1661).

DORINE n. f. Bot. Nom vulgaire des chrysosplénies.

Dorine. Nom que l'on donnait, dans l'ancien répertoire théâtral, à quelques soubrettes intrigantes. || *Par extens.* Femme rusée, intrigante et peu scrupuleuse.

(La véritable *Dorine* est la suivante de Mariane dans *Tartufe.* Elle dit gaiement, rondement son avis sur toutes choses ; attachée à ses maîtres, qu'elle défend à sa manière, elle ne craint pas de tenir tête à Orgon. Le rôle de Dorine demande du naturel et de l'aplomb sans effronterie. Madeleine Béjart le jouait à la perfection.)

DORIOLE (Pierre), sire DE LOIRÉ, né à La Rochelle en 1407, mort en 1485, maire de La Rochelle en 1451, fut député de la province d'Aunis auprès de Charles VII, et nommé général des finances. Doriole succéda à Juvénal des Ursins, comme chancelier, en 1472. Louis XI l'employa à des négociations politiques, notamment en Angleterre. En mai 1483, le roi enleva à Doriole les fonctions de chancelier et le nomma premier président de la chambre des comptes.

DORIQUE [*rik'*] adj. (du gr. *dôrikos*, dorien). Philol. V. DORIEN.

— Mus. anc. V. DORIEN.

— Archit. *Ordre dorique*, *Architecture dorique*, ou substantiv. *Dorique*, V. la partie *encycl.*

— ENCYCL. Archit. L'*ordre dorique* est le plus simple, le plus mâle des trois ordres; il est aussi le plus ancien. Vitruve attribue son invention à *Doros*, fils d'Hellen. C'est en Grèce seulement que l'ordre dorique a été appliqué dans sa perfection. Ce qui le caractérise, c'est l'absence de base : la colonne pose de fond sur le soubassement général. Elle est de forme légèrement conique; sur le fût sont creusées des cannelures larges, à vives arêtes, peu profondes et terminées dans le haut par une ligne droite. Le chapiteau n'a point d'astragale, mais seulement un ou plusieurs filets, qui séparent les cannelures du tore. Celui-ci, qui se nomme *échine* (du gr. *echinos*, cuvette), a une forme évasée, débordant beaucoup le fût de la colonne, et supporte une dalle carrée, sans moulures, appelée *tailloir* ou *abaque*. L'entablement offre le même caractère de simplicité et de force; l'architrave en est très élevée et entièrement lisse; la frise, décorée de *triglyphes* (rainures verticales) et de *métopes* (enfoncements tantôt lisses, tantôt sculptés), en est la partie la plus riche; la corniche, enfin, présente des profils fort simples et se distingue par les *mutules* inclinées qui, selon Vitruve, simuleraient les forces de la toiture. Pour ajouter au caractère d'énergie et de solidité, les Grecs ont réduit parfois l'entre-colonnement à une dimension telle, que les tailloirs semblent se toucher. Au reste, les proportions des divers membres de cet ordre ont subi, en Grèce même, des variations assez sensibles. La plus belle application qui ait été faite de ce système d'architecture se voit à Athènes, dans les Propylées et le Parthénon. V. PROPYLÉES, et PARTHÉNON.

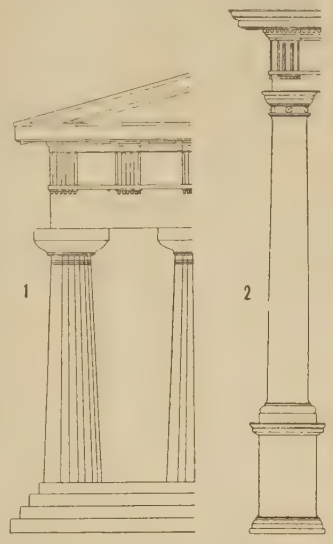

Ordre dorique : 1. Grec (temple de Pæstum); 2. Romain.

L'ordre dorique est l'ordre par excellence, celui dont les autres ordres ne sont que des émanations.

Les Romains firent subir au *dorique* de notables altérations : l'ordre gagna en élancement, mais perdit en force et en majesté; sa forme cessa aussi d'être pyramidale. Le fût, fort souvent lisse, reposa fréquemment sur une base. Le chapiteau fut surtout modifié : l'échine et le tailloir devinrent moins saillants. La hauteur de l'entablement fut diminuée. Les triglyphes se multiplièrent entre les entre-colonnements. La corniche reçut une cymaise, un larmier et même des denticules; on lui donna le tiers de la hauteur de l'entablement, au lieu du cinquième, et l'on réduisit en proportion inverse la dimension de l'architrave.

DORIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'après les règles du dialecte dorique.

DORIS [*ri*] n. m. Embarcation de pêche à fond plat et à extrémités élancées. (Ces embarcations, d'origine américaine, ont été adoptées par les pêcheurs de Terre-Neuve qui s'en servent pour la pêche de la morue. Elles sont montées par deux hommes; les bancs sont démontables, et à bord du navire morutier les doris sont empilés les uns dans les autres.

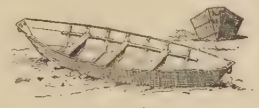
Doris (pêch.)

DORIS [*riss*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, type de la famille des *dorididés*.

— ENCYCL. Les *doris* sont des animaux au corps aplati, elliptique, munis de tentacules buccaux peu développés et de branchies rétractiles placées, à l'arrière du corps, dans une cavité. L'orifice buccal est protégé par une cuticule. Les nombreuses espèces habitent toutes les mers du globe.

Doris (moll.).

DORIS. Myth. gr. Fille de l'Océan et de Têthys; épouse de Nérée et mère des cinquante Néréides. (Son nom, chez les poètes latins, désigne quelquefois la mer.) — Néréide, fille de l'Eurotas. — Femme d'Hérode Ier.

DORIS, petite planète N° 48, découverte par Goldschmidt en 1857.

DORISLAUS (Isaac), magistrat anglais, d'origine néerlandaise, né à Alkmaar (Hollande) en 1595, mort à La Haye en 1649. Juge de la cour d'amirauté, il rédigea l'acte d'accusation contre Charles Ier. Il fut assassiné à La Haye, où il était allé pour négocier l'alliance de l'Angleterre et des Provinces-Unies.

DORISME [*rissm'*] n. m. Littér. et gramm. gr. Caractère propre à la littérature grecque dorienne. || Particularité du dialecte dorien.

DORISQUES (en lat. *Dorisci*). Géogr. anc. Peuple de la Perse, aux confins de l'Arie, de la Carmanie et de la Drangiane.

DORJÉ ou **DORDJÉ** n. m. Instrument sacré du culte bouddhique au Tibet, qui représente le *vadjra* ou foudre du dieu Indra, tombé miraculeusement du ciel, près du monastère de Séra, où il est conservé.

Dorjé.

— ENCYCL. Le *dorjé* est l'arme par excellence pour combattre et détruire les démons, et, par suite, le talisman le plus efficace pour obtenir le bonheur et se préserver du malheur. On le voit dans les mains de plusieurs Bouddhas et Bodhisattvas, de tous les dieux chargés de lutter contre les démons. Le prêtre officiant l'a toujours à sa portée.

DORJELING (*Pays du Dorjé*), ancien monastère du Tibet, ainsi nommé à cause d'une légende, analogue à celle de Séra, relative à un *dorjé* ou *vadjra* tombé du ciel. — Le territoire, détaché du Sikkim, a été réuni à l'Inde; c'est actuellement une ville prospère. Les Anglais en ont fait DARJEELING.

DORKING, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Surrey), sur le Mole, affl. de la Tamise; 8.000 hab. Carrières de calcaire, production et exportation de chaux.

Dorking (LA BATAILLE DE). V. BATAILLE DE DORKING.

DORKING (RACE DE), ou **DORKING** n. m. et adj. Race

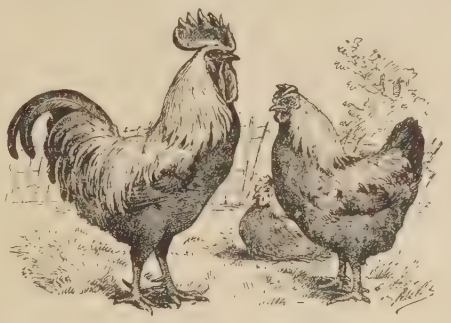
Coq et poules de Dorking.

de gallinacés, originaire du comté de Surrey (dont *Dorking* est la capitale).

— ENCYCL. Les *dorkings* sont d'excellentes volailles, recherchées pour leur rusticité : leur chair est succulente; la poule est bonne pondeuse.

DORLÉANS (Louis), libelliste et ligueur français, né en 1542 à Paris, croit-on, mort en 1629. Il suivit la carrière du barreau, joua un rôle important pendant la Ligue, et devint avocat général pendant l'administration de Mayenne. Il fit, contre Henri de Navarre et les protestants, plusieurs pamphlets : *Avertissement des catholiques anglais aux catholiques français* (1586); *Second avertissement des catholiques anglais* (1590), qui fut brûlé sur la place Maubert, par la main du bourreau. Après l'entrée d'Henri IV à Paris (1593), il passa neuf années en exil, puis obtint son pardon et écrivit un panégyrique du roi.

DORLÉANS ou **D'ORLÉANS** (Pierre-Joseph), jésuite et historiographe français, né à Bourges en 1641, mort à Paris en 1698. Professeur distingué et prédicateur éloquent, il a composé plusieurs ouvrages d'histoire. Voici les titres des plus importants : *Vie du Père Cotton* (1688); *Histoire des révolutions d'Angleterre* (1693); *Histoire des révolutions d'Espagne*, continuée par les PP. Rouillé et Brumoy (1734).

DORLISHEIM, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 1 kil. de Molsheim; 1.655 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Plusieurs fois dévastée par les guerres entre les évêques et les bourgeois de Strasbourg. Eglise romane du XIIe siècle sur fondements et vestiges (bas-reliefs) du Xe siècle. Puits du XVIe siècle. Vestiges et tumuli gallo-romains.

DORLOT [*lo*] n. m. Ethol. V. DORELOT.

DORLOTER [*té*] v. tr. (vx fr. *dorelot*). Traiter délicatement : DORLOTER *un enfant*.

— *Fig.* Calmer : DORLOTER *le chagrin de quelqu'un*.

— ***Se dorloter***, v. pr. Au sens réfléchi : *Il aime trop à* SE DORLOTER. DORLOTEZ-VOUS *sur le tendre duvet*. (Chaulieu.)

DORLOTINE n. f. Longue dormeuse ou chaise longue, sur laquelle on peut se coucher.

DORMAGEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, cercle de Neuss), près du Rhin; 3.200 hab. Sucrerie, brasserie; minoteries.

DORMAILLER [*ma-yé*] v. intr. (de *dormir*). *Fam.* Dormir à moitié.

DORMANS, ch.-lieu de cant. de la Marne, arrond. et à 24 kil. d'Epernay, sur la Marne; 2.100 hab. Ch. de f. Est. En 1575, victoire du duc de Guise sur les reîtres allemands que Thoré, frère du maréchal de Montmorency, conduisait au secours de François d'Anjou. Henri y fut blessé et porta depuis le surnom de *Balafré*. Pendant la Grande Guerre, Dormans fut occupé par les Allemands en septembre 1914, puis en mai 1918, et enfin servit de centre aux combats livrés du 15 juillet au 3 août 1918. L'église des XIIe-XIVe siècles et le château du XVIe siècle ont beaucoup souffert des bombardements. Patrie du cardinal Jean de Dormans et de l'architecte Ledoux. — Le canton a 16 comm., et 8.970 hab. (10.300 en 1914).

DORMANS (Jean DE), archidiacre de Provins, évêque de Lisieux puis de Beauvais, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, en 1373, puis chancelier du roi de France, mort à Sens en 1380. — Son frère GUILLAUME fut chancelier de Normandie en 1361, ensuite du Dauphiné, et enfin de France.

DORMANT [*man*] n. m. Techn. Agencement immobile, bâti encadrant une poutre mobile (fenêtre, porte, etc.). || Sorte de panneau vitré, placé au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, pour donner plus de jour à l'intérieur d'une pièce. || Nom donné aux barreaux des grilles, dans les fours de verrerie.

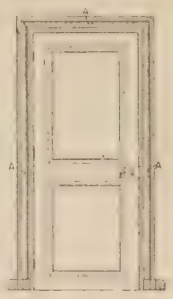
A. Dormant (menuis.)

— Archéol. *Dormant de table*. Plateau couvert de pièces de cristallerie, et que l'on place au centre d'une table, dans un dîner d'apparat. || Pièce de renfort mise, du XVIe au XVIIe siècle, en dedans de la galère, au-dessus des fourrures, de la proue à la poupe.

— Mar. Extrémité fixe d'une manœuvre : *Le* DORMANT *du bras de la balancine*. || *Faire dormant*, Fixer le dormant d'un cordage.

DORMANT [*man*], **E** adj. Qui dort : *L'homme* DORMANT *n'a qu'un sentiment vague de son existence*.

— *Fig.* Qui est dans une sorte d'atonie : *Des sens encore* DORMANTS. || *Eau dormante*, Objet quelconque privé de

Dormant de table.

mouvement. Personne peu active, ou encore Personne sournoise.

— Mar. *Manœuvres dormantes*, Cordages placés à poste fixe dans la mâture, par opposition à Manœuvres courantes : *Les haubans, galhaubans, étais, sont des* MANŒUVRES DORMANTES.

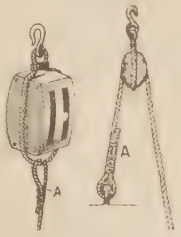
A. Dormants (mar.).

— Pêch. *Ligne dormante*, Ligne établie à poste fixe et à laquelle se prennent les poissons sans que le pêcheur intervienne pour le ferrage.

— Techn. Qui ne s'ouvre pas : *Un châssis* DORMANT. || *Serrure dormante*, Sorte de serrure dont le pêne, parallélépipédique et sans biseau, ne se ferme pas seul. (Pour ouvrir ou fermer une telle serrure, il faut, à l'aide de la clef, imprimer au pêne un mouvement latéral de gauche ou de droite.) || *Pêne dormant*, Pêne disposé de façon à ne pouvoir être mû qu'au moyen de la clef.

— *Substantiv.* Personne qui dort : *Eveiller les* DORMANTS.

DORMANTS (LES SEPT), nom donné à sept enfants d'Ephèse, martyrs au IIIe siècle. Murés, dit la légende, par ordre de l'empereur Dèce, dans une caverne où ils s'étaient réfugiés, les sept enfants d'Ephèse y dormirent d'un sommeil miraculeux pendant deux siècles et ne se réveillèrent que sous le règne de Théodore le Jeune. — Fête le 27 juillet.

DORMASSER [*ma-sé*] v. intr. (de *dormir*). *Fam.* Se laisser aller au sommeil.

DORMEUR, EUSE n. Qui dort, aime à dormir : *Réveiller un* DORMEUR. *Les grands* DORMEURS *se refusent à tout ce qui leur présente jusqu'à l'ombre d'une fatigue*. (Brillat-Savarin.)

— Adjectiv. : *Un animal lourd et* DORMEUR.

DORMEUR n. m. Nom vulgaire de plusieurs poissons (lobotes, eleotris, etc.). || Nom vulgaire d'une variété de crabe, que l'on prend dans les anfractuosités de rochers, et qui, lors de sa prise, semble dormir profondément.

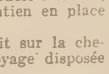
Dormeuse.

DORMEUSE n. f. Joaill. Boucle d'oreille formée d'un diamant, ou d'une perle, monté sur pivot et serré par un écrou sur le côté intérieur de l'oreille. || Autre genre de boucle d'oreille, qui possède un fermoir permettant le maintien en place du bijou pendant le sommeil.

— Archéol. Pendule très large, qui tenait sur la cheminée une place étendue. || Voiture de voyage disposée

Dormeuse de voyage (1830).

pour qu'on puisse s'y étendre et dormir commodément. || Chaise longue, de style Empire.

— Bot. Nom vulgaire de l'hyoséride.

DORMILLE [*miy'*], ou **DORMILLON** [*mi-yon*] n. m. Noms vulgaires de la loche de rivière (*cobitis barbatula*).

DORMILLEUSE [*mi-yeuz'*] n. f. Nom vulgaire de la torpille.

DORMIOL n. m. Combinaison d'hydrate de chloral et d'hydrate d'amylène. Liquide huileux d'odeur camphrée. (C'est un hypnotique moins toxique et mieux supporté que le chloral.) || Syn. AMYLÈNE-CHLORAL.

DORMIR v. intr. (lat. *dormire*. — *Je dors, nous dormons. Je dormais, nous dormions. Je dormis, nous dormîmes. Je dormirai, nous dormirons. Je dormirais, nous dormirions. Dors, dormons, dormez. Que je dorme, que nous dormions. Que je dormisse, que nous dormissions. Dormant, Dormi.*) Etre, reposer dans le sommeil : DORMIR *la tête découverte.* || Etre assoupi par l'ennui : *En lisant certains livres, on* DORT.

— *Par anal.* Etre ou paraître immobile: *L'hiver, la nature* DORT. *Paris ne* DORT *jamais. Une toupie qui* DORT.

Luisants comme ces trous où l'eau *dort* dans la nuit.
BAUDELAIRE.

La mer fidèle y *dort* sur mes tombeaux.
P. VALÉRY.

|| Etre mort : *Le sol où* DORMENT *nos aïeux.*

Près des fleuves taris *dormaient* des cités mortes.
C. MENDÈS.

— *Dormir* se dit des plantes lorsqu'elles contractent leurs feuilles ou ferment leurs fleurs; des végétaux, à l'époque où la sève n'est pas en mouvement : *La belle de nuit* DORT *dans la journée.*

— *Fig.* Rester inactif:

Aux menaces du fourbe on doit ne *dormir* point.
MOLIÈRE.

Tu regardais *dormir* ma belle négligence.
P. VALÉRY.

|| Se dit de ce qui est stagnant, improductif: *Eaux qui* DORMENT. *Affaire qui va* DORMIR *jusqu'à la rentrée des Chambres. La pensée* DORT *souvent jusqu'à ce que les sens la réveillent. Capitaux qui* DORMENT. || S'abandonner avec confiance, ne pas veiller sur soi : *La noblesse d'extraction peut* DORMIR *sans se perdre; celle de caractère ne peut sommeiller sans périr.* (Chateaubriand.) *Il ne faut pas* DORMIR *sur la foi des vents.*

— Dr. ecclés. anc. *Un patronage laïque dort si le seigneur est hérétique*, Parce que son droit est suspendu.

— Mar. *Un compas dort*, Quand il n'est pas sensible aux embardées du navire. || *Les voiles dorment*, Quand elles tombent inertes le long des mâts. || Fam. *Laisser dormir l'horloge*, Oublier de remonter les chronomètres.

— Loc. div. *Dormir sa réfection*, Dormir assez pour réparer ses forces. (Vx.) || *Dormir sur*, Agir avec lenteur au sujet de. || *Dormir la grasse matinée*, Jusqu'à une heure très avancée de la matinée. || *Dormir comme un loir, comme une marmotte, comme une souche*, Très profondément. || *Dormir comme un sabot, comme une toupie*, En ronflant (à cause du bruit que font la toupie, le sabot, en tournant). || Fig. *Dormir sur les deux oreilles*, Se tenir dans une profonde sécurité. || Fig. *Ne dormir que d'un œil, Ne dormir que sur une oreille, Dormir les yeux ouverts, Dormir en lièvre, en gendarme*, Dormir d'un sommeil que rend léger quelque préoccupation. || *Dormir à bâtons rompus*, Ne pas pouvoir faire un somme continu. || *Dormir comme un enfant Jésus*, Dormir d'un sommeil doux et calme, comme celui que les peintres prêtent à l'enfant Jésus. || *Dormir sur le rôti*, S'endormir; — et *au fig.* Rester inactif dans un moment important. || *Dormir avec une femme*, Dans le langage biblique, Avoir des rapports charnels avec elle. || *Ne pas dormir de*, Pendant la durée de : NE PAS DORMIR DE *la nuit.* — A cause de, par suite de hantise : *Mon idée est une fortune, je* N'EN DORS PAS. (Balzac.) || *Dormir debout, tout debout*, Etre pris d'un besoin très impérieux de dormir. || *Faire des contes à dormir debout*, Dire des choses absurdes, si invraisemblables, si ennuyeuses que, même debout, les auditeurs s'endormiraient. || *Ne savoir si l'on dort ou si l'on veille*, Etre tout à fait troublé, déconcerté. || *Laisser dormir*, Ne pas éveiller; — et *au fig.* Ne pas tirer profit de : LAISSER DORMIR *ses capitaux.* — Ne pas s'occuper de : LAISSER DORMIR *une affaire.* || *Laisser dormir noblesse*, Se disait d'un gentilhomme qui, faisant du commerce pour quelque temps seulement, déclarait ne renoncer que pour ce temps à ses privilèges de noble.

— PROV. **Il n'est pire eau que l'eau qui dort**, Les caractères sournois sont les plus dangereux. || **Il ne faut pas éveiller le chat qui dort**, Il ne faut pas réveiller une affaire, une querelle assoupie; rappeler à un méchant ce à quoi il ne pense plus. || **Qui dort dîne**, Le sommeil tient lieu de dîner. || **Jeunesse qui veille, vieillesse qui dort, signe de mort**, L'insomnie (ou les veilles) chez les jeunes gens, la somnolence chez les vieillards présagent un fâcheux dénouement. || **Qui dort grasse matinée trotte toute la journée**, On est obligé de réparer dans la journée le temps perdu en dormant trop le matin. || **Qui dort jusqu'au soleil levant, vit en misère jusqu'au couchant**, Dormir tard n'est pas un moyen de s'enrichir. || **Trop dormir cause mal vêtir**, Même sens. || **Le bien lui vient en dormant.** V. BIEN.

— *Transitiv.*: DORMEZ *votre sommeil, grands de la terre.* (Bossuet.) DORMIR *un bon somme.*

— *Substantiv.*: LE DORMIR.

... Le financier se plaignait
Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre *le dormir*,
Comme *le* manger et *le* boire.
LA FONTAINE.

— ALLUS. HIST. **Tu dors, Brutus! et Rome est dans les fers!** Forme concise que Voltaire (*Mort de César*, II, 2) a donnée aux exhortations et aux excitations de ceux qui, voyant le salut de la patrie dans la mort de César, ne cessaient d'enflammer le patriotisme de Brutus. — Dans l'application, ces mots s'emploient pour réveiller chez un homme un sentiment endormi. || **Les lauriers de Miltiade m'empêchent de dormir**, Réponse de Thémistocle à ses amis, qui l'interrogeaient sur l'état de sombre mélancolie auquel il semblait livré depuis la bataille de Marathon.

— ALLUS. LITTÉR.:

Mais tout *dort*, et l'armée, et les vents, et Neptune,

Vers de Racine, dans *Iphigénie* (I, 1). Agamemnon éveille son confident Arcas, qui s'étonne de le voir apparaître longtemps avant le jour. (Le plus souvent, on cite ce vers d'une manière plaisante pour caractériser un silence absolu et inusité.)

On ne *dort* point, dit-il, quand on a tant d'esprit,

Allusion à un vers de La Fontaine (*le Gland et la Citrouille*). On rappelle ce vers quand une personne fait une réflexion oiseuse, qu'elle croit ingénieuse et nouvelle.

Dormi secure (*Dors tranquille*), recueil de sermons à l'usage des prédicateurs, publié en Angleterre vers le milieu du XIVe siècle et attribué au carme Richard Maidstone. (Cet ouvrage a eu de nombreuses éditions.)

DORMITIF, IVE adj. (lat. *dormitivus*). Qui fait dormir : *Potion* DORMITIVE.

— *Substantiv.* et au masc. : *L'opium est un* DORMITIF *dangereux.*

DORMITION [*si-on*] n. f. (du lat. *dormitio*, sommeil). Terme que l'ancienne liturgie appliquait à la mort de la sainte Vierge, qui ne fut qu'une sorte de court sommeil, la Vierge ayant été, d'après la tradition, enlevée miraculeusement au ciel.

DORMITOIRE n. m. (lat. *dormitorium*). *Fam. et par plaisant.* Lieu où l'on s'est établi pour dormir.

DORMITOR, massif montagneux de la Yougoslavie, dans le Monténégro septentrional. Altitude, 2.528 m.

DORMOIR n. m. (de *dormir*). Lieu ombragé et pourvu d'eau, où les troupeaux peuvent se reposer.

DORN (Henri-Louis-Egmond), compositeur allemand, né à Kœnigsberg en 1804, mort à Berlin en 1892. Fort jeune, il écrivit les paroles et la musique d'un opéra, *les Ecuyers de Roland*, qu'il fit représenter à Berlin, ainsi qu'un mélodrame intitulé *le Magicien*. Successivement, il donna de nombreux opéras : *la Mendiante; Abu-Kara* (1831); *les Filles volages* (1832); *les Echevins de Paris* (1838); *les Bannerets d'Angleterre* (1843); *les Musiciens d'Aix-la-Chapelle* (1848); *Artaxerxès* (Berlin); *die Nibelungen* (1854); *l'Orage pendant l'éclat du soleil* (1865); *le Courrier de Pirna* (1865). On lui doit encore un *Te Deum*, une messe de *Requiem*, et diverses compositions religieuses ou symphoniques. Dorn a publié ses *Souvenirs* (1871). — Son fils Alexandre-Jules-Paul **Dorn**, né à Riga en 1833, mort à Berlin en 1901, a publié des chants à une, deux et trois voix, et a fait exécuter au Caire une messe solennelle.

DORN (Johann-Albrecht), orientaliste russe, d'origine allemande, né à Scheuerfeld (duché de Saxe-Cobourg) en 1805, mort à Saint-Pétersbourg en 1881. Professeur à l'Institut asiatique de Saint-Pétersbourg (1835), premier bibliothécaire de la Bibliothèque impériale, directeur du Musée asiatique, il a publié de nombreux travaux, parmi lesquels une *Histoire des Afghans* (1829); une *Histoire du Tabaristan, du Ruyan et du Mazenderan* (1850).

DORNACH, anc. comm. du Haut-Rhin, englobée depuis 1914 dans la ville de Mulhouse, dont elle forme un gros faubourg industriel. Manufactures de coton. Ateliers photographiques.

DORNACH, bourg de Suisse (canton de Soleure), sur la Birse; 2.300 hab. Ch.-lieu de district. Dans l'église, tombeau de Maupertuis. Victoire des confédérés sur les Autrichiens pendant la guerre de Souabe (juillet 1499).

DORNA-WATRA. Géogr. V. VATRA-DORNEI.

DORNBIRN, ville d'Autriche (Vorarlberg), sur le *Dornbirner-Ach*, tributaire du lac de Constance; 13.800 hab. Fabrique de broderies, industrie du bois, fabrique de machines agricoles.

DORNE n. f. Autref., Le giron d'une femme, ou la partie du vêtement, robe, cotte ou tablier, qui le revêt.

DORNES, ch.-lieu de cant. de la Nièvre, arrond. et à 32 kil. de Nevers; sur la *Dornette*, sous-affluent de la Loire; 1.550 hab. Patrie du conventionnel abbé Fauchet. — Le canton a 9 comm., et 6.600 hab.

DORNÈS (Auguste), homme politique français, né à Lyon en 1799, mort à Paris en 1848. Il était fils du général Dornès, mort à Wilna pendant la retraite de Russie. Avocat à Metz, il fit une vive opposition au gouvernement de la Restauration. Venu à Paris, il devint un des rédacteurs du *National*. Député de la Moselle à l'Assemblée constituante de 1848, il fut, en juin, mortellement atteint d'une balle, sur une barricade où il était allé porter des paroles de paix.

DORNEVAL ou **D'ORNEVAL**, auteur dramatique français, né à Paris où il mourut en 1766. Il composa plus de soixante pièces, jouées pour la plupart sur les théâtres des foires Saint-Germain et Saint-Laurent. Il mourut pauvre. La plupart de ses pièces, écrites d'une plume spirituelle et facile, soit par lui seul, soit en collaboration avec Fuselier, Le Sage, Piron, etc., ont été publiées dans le *Théâtre de la foire* (1721-1737).

DORNIS (Elena GOLDSCHMIDT, Mme Alfred DROIN, connue sous le pseudonyme de **Jean**), écrivain français, née à Florence en 1870. Encouragée par Leconte de Lisle, à qui elle consacra plus tard (1894) une étude intéressante, *Leconte de Lisle intime*, elle publia en 1893 son premier roman, *la Voie douloureuse*. Elle a donné depuis, sous ce titre : *les Frères d'élection*, une série de nouvelles, inspirées des mœurs de la Dalmatie; puis deux romans d'idées : *la Force de vivre* et *le Voile du temple* (1906). Elle a particulièrement étudié la littérature italienne dans *la Poésie italienne contemporaine* (1898), *le Théâtre italien contemporain* (1904), *le Roman italien contemporain* (1907). Citons encore : *Essai sur Leconte de Lisle* (1909), *la Sensibilité dans la poésie française* (1912), *Hommes d'action et de rêve* (1920); *E. Schuré* (1924); *d'Annunzio* (1926).

DORNO (anc. *Durmus*), ville d'Italie (Lombardie, prov. de Pavie); 4.460 hab. Belle église de style ogival (XVe s.).

DORNOCH, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse), ch.-lieu du comté de Sutherland, sur le *Dornoch Firth*, formé par la mer du Nord; 2.500 hab. Station balnéaire.

DOROCHENKO (Pierre), hetman d'Ukraine, né à Tchigirine en 1627, mort à Iaropovtse en 1698. Appelé à l'hetmanat en 1665, il reconnut le protectorat de la Porte et réussit un moment à réunir sous sa domination les deux Ukraines, celle de la rive droite du Dniéper et celle de la rive gauche. Combattu par un rival, Samoïlovitch, hetman de la rive gauche, il renonça à la lutte et déposa le bâton d'hetman (1676).

DOROCIDARIS [*ris*] n. m. Genre d'échinides à très grands piquants ,vivant sur le sol de la partie profonde du plateau continental européen (Atlantique et Méditerranée).

DOROGOBOUJ, ville de la R. S. F. S. R. (gouv. de Smolensk), sur le Dniéper; 7.590 hab. Ch.-lieu de district.

DOROHOÏ, ville de Roumanie (Moldavie), sur le Jijia, affluent du Pruth; 16.000 hab. Ch.-lieu de district.

DOROIR n. m. (de *dorer*). Au XIVe siècle, Petite broche d'orfèvrerie et tout petit bijou féminin formant agrafe. (On disait aussi DORURE.)

DOROIR n. m. Petite brosse pour dorer la pâtisserie.

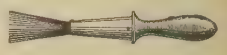

Doroir (pâtiss.).

DOROKHOV (Ivan Semenovitch), général russe, né en 1762, mort à Toula en 1815. Distingué avant 1812, il fut, lors de l'invasion française, opposé aux corps de Davout et Jérôme. Il prit part aux combats devant Smolensk, et sa belle conduite à Borodino lui valut le grade de lieutenant général.

DORON n. m. (gr. *dôron*). Métrol. anc. Mesure grecque valant une palme (*palaistê*), ou quatre doigts ou un quart de pied, c'est-à-dire 74 mm.

Doronic.

DORONIC n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, comprenant quinze espèces de l'Europe et de l'Asie tempérée.

— ENCYCL. Les *doronics* sont des radiées, très voisines du genre *arnica*. Ce sont des herbes vivaces, à rhizome souvent tubéreux, à capitules jaunes longuement pédonculés. L' « herbe aux panthères » (*doronicum pardalianches*), commune dans les Alpes et les Pyrénées, et fameuse chez les Grecs et les Arabes, passait pour empoisonner les bêtes féroces. La doronic à feuilles de plantain, assez commune aux environs de Paris, est cultivée en bordures, dans les jardins d'agrément.

DOROPHAGE [*faj'*] adj. (du gr. *dôron*, présent, et *phagein*, manger). Qui vit de présents. (Mot inventé et appliqué par Rabelais aux gens de justice.)

DOROS. Myth. gr. Eponyme de la race dorienne. (Fils de Deucalion ou d'Hellen et d'Orséis.)

DOROTHÉE [*té*] n. f. Nom vulgaire d'une variété de demoiselle ou libellule.

DOROTHÉE, petite planète N° 339, découverte en 1892 par Max Wolf.

DOROTHÉE (saint), martyr en 303. Premier cubiculaire de l'empereur Dioclétien, il jouissait d'une grande faveur à la cour de Nicomédie. Le César Galère ayant accusé les chrétiens de l'incendie du palais impérial, qu'il avait lui-même ordonné, Dorothée tomba en disgrâce, et fut arrêté. Il mourut après de longs tourments. Dioclétien fit jeter son corps à la mer, pour le soustraire à la vénération des fidèles. — Fête le 9 septembre.

DOROTHÉE. Les bollandistes font mention, à la date du 5 juin, de quatre personnages du même nom: DOROTHÉE (saint), mis à mort vers 363 par ordre de Julien l'Apostat. — DOROTHÉE (saint), dit *le Thébain*, ermite du IVe siècle. — DOROTHÉE (saint), moine du VIe siècle. Archimandrite du monastère de Majume en Palestine. Il composa en grec, sur la vie monastique, un traité que l'abbé de Rancé traduisit sous le titre d'*Instructions du P. Dorothée* (Paris, 1686). — DOROTHÉE (saint), dit *le Jeune*, moine du XIe siècle.

DOROTHÉE, historien d'Alexandre, cité par Athénée (époque inconnue).

DOROTHÉE de Sidon, poète grec de l'époque alexandrine, auteur d'un poème astrologique dont il reste une quarantaine de vers.

DOROTHÉE, hérétique du Ve siècle, évêque de Marcianopole en Mésie, zélé partisan de Nestorius, déposé en 431 par le concile d'Ephèse.

DOROTHÉE, jurisconsulte grec du VIe siècle. Il fut questeur du palais et professeur de droit à Béryte. Il a pris part à la rédaction du *Digeste*, des *Institutes* et du second Code Justinien. Il a écrit des commentaires sur le *Digeste* et les *Institutes*.

DOROTHÉE (sainte), vierge d'Alexandrie. Après avoir repoussé les sollicitations de l'empereur Maximin, elle se retira dans la solitude, où elle mourut (IVe s.).

DOROTHÉE (sainte), vierge et martyre, morte vers 310 à Césarée en Cappadoce. Arrêtée comme chrétienne, elle fut soumise à la torture et condamnée à avoir la tête tranchée. Sur le chemin du supplice elle rencontra, dit-on, un jeune avocat, nommé Théophile, qui lui demanda en riant des fleurs et des fruits du jardin de son époux. Cette demande reçut satisfaction, et Théophile se convertit. Le corps de sainte Dorothée, transporté à Rome, y est encore vénéré. Sainte Dorothée est la patronne des jardiniers. — Fête le 6 février.

Dorothée (CONFRÉRIE DE **Sainte-**), établie en Flandre à la fin du XVIe siècle, au moment où la passion des tulipes faisait fureur. (Elle dura jusqu'à la Révolution française. Elle était composée exclusivement d'amateurs de tulipes.)

Dorothée (SŒURS DE **Sainte-**), congrégation de femmes établie en Italie pour la surveillance et l'éducation des jeunes filles pauvres et abandonnées. Cette congrégation fut fondée par les PP. Luca et Marco de Conti Passi, de Bergame. Grégoire XVI l'approuva en 1839.

DOROTHÉE, recluse, née en Prusse en 1336, morte en 1399. Devenue veuve à quarante-quatre ans, elle se retira

à Marienwerder dans une cellule dont elle fit murer la porte et où elle mourut. — Fête le 25 juin.

Dorothée (LA), comédie en prose de Lope de Vega (1632). — On la regarde généralement comme une autobiographie du poète. On l'y voit, tout jeune homme, amoureux d'abord d'une certaine Marphise, que ses parents marient à un homme plus riche que lui. Il s'en console avec Dorothée, femme richement entretenue par un prince étranger, qui pour lui, quitte tout et veut travailler de ses mains. Mais, comme Manon Lescaut, Dorothée ne tarde guère à regretter ses riches amants, et l'amoureux retourne à Marphise, devenue veuve.

Dorow (Guillaume), antiquaire allemand, né à Kœnigsberg en 1790, mort à Halle en 1846. Architecte, puis marchand (1806), employé depuis 1812 dans la diplomatie prussienne, il fonda à Bonn le musée d'antiquités nationales (1820), dirigea (1827) des fouilles en Etrurie et acquit des monuments étrusques pour le musée de Berlin. Il a écrit : *Opferstätten und Grabhügel der Germanen und Römer am Rhein* (1819-1821) ; *Denkmäler nordischer Sprache und Kunst* (1823-1824) ; *Voyage archéologique dans l'ancienne Etrurie* (1829) ; *Erlebtes aus den J. 1790-1827* (1843-1845) ; *Faksimile von Handschriften berühmter Männer und Frauen* (1836-1838) ; etc.

Dorp (Jean), philosophe scolastique hollandais, peut-être originaire de la localité de ce nom près de Düsseldorf, et que l'on ne connaît que par un *Commentum super Summulam Johannis Buridani*, ouvrage rempli de subtilités philosophiques publié pour la première fois en 1487.

Dorpat (en estonien **Tartu**), ville d'Estonie, ch.-lieu du *district de Tartu*, sur l'Ema, tributaire du lac Peïpous ; 58.800 hab.

Histoire. — La ville fut fondée au XIe siècle, dans le pays des Tchoudes, par le grand-prince de Kiev, Iaroslav le Grand, qui lui donna le nom de *Iouriev* (Saint-Georges). Les Allemands, par la suite, l'appelèrent *Dorpat* (en lat. *Dorostolus, Derbatum, Derptum* ou *Tarbatum ;* en estonien *Tartu*). Une université y fut fondée en 1632. Dorpat appartint à la Pologne de 1582 à 1625. C'est là que fut signé, le 2 février 1920, le traité de paix entre la Russie soviétique et l'Esthonie.

Dorque [*dork'*] n. m. Nom que les baleiniers donnent à l'épaulard.

Dorregaray (don Antonio, marquis DE ERAUL), général espagnol, né en 1820, mort en Angleterre en 1881. Il combattit pour la cause carliste de 1836 à 1839, puis se distingua en 1859 dans la campagne du Maroc et se fit accuser de vénalité à Cuba. De 1872 à 1876, il reprit les armes dans la seconde guerre carliste, où il gagna les batailles d'Arroviy et de Dicastillo et prit Portugalete. A la fin de la guerre il dut reculer jusqu'en Navarre, et suivit don Carlos en exil en 1876.

Dorrit (LA PETITE), roman de Dickens (1855) ; histoire d'une enfant qui ramène son père du découragement et de la déchéance à l'énergie et au bien. Œuvre touffue, manquant d'unité, mais fort émouvante malgré ses défauts.

DORSAL, E, AUX adj. (du lat. *dorsum*, dos). Anat. Qui appartient au dos : *Les vertèbres* DORSALES. || *Epine dorsale*, Système entier des vertèbres d'un animal vertébré, depuis le crâne jusqu'à l'extrémité du coccyx. || *Muscle dorsal*, ou substantiv. *Le dorsal*. V. l'art. suiv.

— *Par extens.* Situé sur le revers : *Les parties* DORSALES *du pied. Les veines* DORSALES *de la langue.*

— Bot. Qui naît, qui est inséré, qui est situé sur les revers d'un organe : *La partie* DORSALE *d'une feuille.*

— Entom. *Segments dorsaux*, Nom donné par les entomologistes aux sclérites dorsaux des anneaux de l'abdomen des insectes.

— Géol. Qui forme une arête, qui naît de l'arête ou chaîne principale.

— Ichtyol. Inséré sur le dos : *Nageoires* DORSALES.

DORSAL n. m. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Anat. Muscle dorsal : *Le long* DORSAL.

— Adjectiv. : *Le muscle* DORSAL.

— Archéol. Tenture que l'on employait dans les églises au moyen âge, comme dossier des stalles du chœur, voile des tableaux, ou parement des reliques. (Les dorsaux étaient en soie, en velours, en laine, en tapisserie, en cuir gaufré et doré. Au XVIIe siècle, il y en avait encore à Saint-Denis et à Notre-Dame de Paris. Quelques églises de Rome en conservent.) [On disait encore DORSET, DORSELET, DOSSAL, DOSSELET, DOSSERET, et DOSSIER.]

— Mobil. Pièce d'étoffe ou tapisserie, qu'on accrochait dans le fond des sièges ou des meubles.

— ENCYCL. Anat. On distingue deux *muscles dorsaux :* le *grand dorsal* et le *long dorsal*. Le grand dorsal occupe la région lombaire, la région dorsale et le bord postérieur du creux de l'aisselle. Il s'insère d'une part aux apophyses épineuses des vertèbres dorsales, lombaires et sacrées et à la crête iliaque, de l'autre à la coulisse bicipitale de l'humérus. Il est adducteur et rotateur du bras en dedans ; après la rotation, il le tire en arrière.

Le long dorsal naît de la face postérieure du sacrum et d'une aponévrose commune à tous les muscles spinaux. Il envoie des faisceaux aux apophyses transverses des vertèbres dorsales et lombaires ; aux apophyses épineuses des dernières vertèbres dorsales et lombaires ; au milieu de l'espace qui sépare l'angle des côtes du sommet des apophyses transverses des vertèbres correspondantes. Il maintient la colonne vertébrale dans sa rectitude, et la redresse lorsqu'elle penche en avant.

Dorsay (cost.).

Dorsanès ou **Dosane**. Mythol. Nom de l'Héraklès indien, selon Mégasthène.

DORSANUM [*nom'*] n. m. Genres de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des *buccinidés*, qui habitent les mers chaudes (océan Indien, côtes occidentales d'Afrique, des Philippines, de Panama).

DORSAY [*sè*] n. m. (du *comte d'Orsay* dandy célèbre qui donna le ton à la mode). Cost. Long pardessus d'homme.

— Carross. Voiture à quatre roues suspendue sur des ressorts et qui était en usage au siècle dernier et dont la mode venait d'Angleterre.

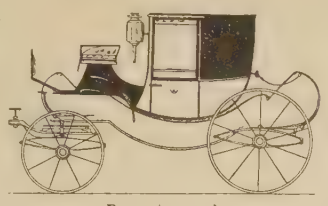
Dorsay (carross.).

DORSCH ou **DORSE** n. m. Un des noms vulgaires des jeunes morues.

DORSCH (FAMILLE DES). Célèbre famille de graveurs en pierres fines, cachets et médailles, aux XVIIe et XVIIIe siècles, à Nuremberg. Auparavant, des Dorsch se firent connaître comme armuriers et comme mouleurs. Erhard **Dorsch,** né en 1549, mort en 1712, d'abord graveur sur verre, avait été l'élève, pour la gravure sur pierres fines, de Moller et de Spangenberger ; en 1674, il eut officiellement le titre de tailleur d'armures. — Son fils Christophe **Dorsch,** né en 1676, mort en 1732, fut d'abord garçon d'auberge, et graveur sur verre ; il apprit ensuite le dessin et l'anatomie à Altdorf et se consacra à la gravure sur pierre. On connaît de lui deux cent trente-huit ouvrages taillés en cornaline. — Suzanne-Marie **Dorsch,** née en 1701, morte en 1765, fille d'Erhard, tailla également le verre, et grava des cachets sur acier ; elle épousa d'abord le peintre de portraits et de batailles Salomon Graf (mort en 1737), puis le peintre Jean-Justin Preissler ; elle est l'auteur d'un très grand nombre d'œuvres, et eut de son vivant une célébrité qui dépassa quelquefois celle de son père et de son frère ; ses gemmes antiques furent exécutées d'abord d'après des estampes, ensuite d'après des plâtres rapportés d'Italie par Preissler ; ses plus remarquables ouvrages sont des portraits du roi de Prusse et du roi de Danemark, celui aussi de H.-G. Ebner d'Eschenbach.

DORSENNE (Jean-Marie-François LEPAIGE, comte), général français, né à Ardres (Pas-de-Calais) en 1773, mort à Paris en 1812. Volontaire en 1791, il fit les campagnes de la Révolution, se distingua en Egypte et dans la Garde à Austerlitz, Eylau, Essling et Wagram. Général de division en 1809, il remporta en 1811 en Espagne les victoires de San-Martin-de-Torres et d'Astorga, à la tête de l'armée du Nord. A son retour en France, trépané pour une blessure reçue à Essling, il succomba aux suites de l'opération.

DORSET [*sè* ou *sèt'*] adj. Se dit d'une variété de la race ovine anglaise *southdown*.

— Substantiv. : *Les* DORSETS, Les moutons de cette race.

DORSET [*sèt'*] (COMTÉ DE), comté du sud-ouest de l'Angleterre, sur la Manche ; 225.000 hab. Ses hauteurs crayeuses (*downs*) renferment les carrières de Portland. Pays agricole et centre d'élevage. Capit. *Dorchester.*

DORSET (Thomas SACKVILLE, comte DE), homme d'Etat et poète anglais, né à Withykam (Sussex) en 1527, mort à Whitehall en 1608. Sa famille prétendait remonter à Herbrand de Sackville (ou Sacheville), compagnon de Guillaume le Conquérant. Il fut élu membre de la Chambre des communes, à l'âge de vingt et un ans. Il publia *le Miroir des magistrats ;* puis, en 1561, sa tragédie de *Gorboduc*, premier ouvrage en vers du théâtre anglais. Il entra à la Chambre des lords à la mort de son père (1566), négocia, à Paris, le mariage de la reine Elisabeth avec le duc d'Anjou, fut un des juges de Marie Stuart, et chargé de signifier à cette princesse l'arrêt qui la frappait. Exilé, il fut rappelé à la mort de Leicester, et nommé grand trésorier. Il présida la commission qui condamna à mort le comte d'Essex. Jacques Ier le créa « comte de Dorset ».

DORSET (Edouard SACKVILLE, comte DE), petit-fils du précédent, né à Londres en 1590, mort à Witham en 1652. Il commanda les troupes envoyées par Jacques Ier à l'électeur palatin, entra au conseil au retour d'une ambassade en France, et jouit de la plus grande faveur sous Charles Ier, à qui il resta fidèle dans ses malheurs.

DORSET (Charles SACKVILLE, comte DE), fils du précédent, né en 1638, mort à Bath en 1706. Il accompagna, en 1665, le duc d'York envoyé contre les Hollandais et composa, avant une bataille navale, le chant intitulé : *To all you ladies now at land,* qui est resté populaire dans la marine anglaise. A la cour de Guillaume III, il était réputé comme bel esprit. Ses poésies ont été publiées par Johnson (1780).

DORSIFÈRE adj. (du lat. *dorsum*, dos, et *ferre*, porter). Zool. Qui porte quelque chose sur le dos.

— Bot. *Feuilles dorsifères*, Feuilles au dos desquelles sont attachés les organes de la fructification. (On dit aussi DORSIGÈRE.)

DORSIFIXE adj. (du lat. *dorsum*, dos, et *fixus*, attaché). Bot. Se dit d'une anthère qui est fixée par sa face dorsale à l'extrémité du filet.

DORSIGÈRE adj. Bot. V. DORSIFÈRE.

DORSIVENTRAL [*van*], **E, AUX** adj. Bot. Dont la croissance se fait par surfaces diversement conformées : une *dorsale*, l'autre *ventrale.*

— ENCYCL. Certains membres végétaux sont caractérisés par leur organisation *dorsiventrale ;* ce type de structure est un des éléments de la définition de la feuille chez les plantes supérieures (muscinées, cryptogames vasculaires et phanérogames), tandis que la tige et la racine sont caractérisées par leur symétrie rayonnée. Il est vrai que des adaptations secondaires peuvent faire apparaître l'organisation dorsiventrale chez des organes primitivement rayonnés (rhizomes, pédicelles floraux, par exemple).

DORSO-ACROMIEN [*mi-in*] ou **DORSO SUS-ACROMIEN** adj. et n. m. Anat. Se dit du muscle trapèze.

DORSO-COSTAL [*koss-tal'*], **E, AUX** adj. Anat. Se dit des muscles dentelés.

— *Substantiv.* et au masc. : *Un* DORSO-COSTAL.

DORSO-LOMBAIRE [*bèr'*] adj. Qui intéresse à la fois la partie dorsale et la partie lombaire du corps.

DORSO-SCAPULAIRE [*ska, lèr'*] adj. et n. m. Anat. Se dit du muscle rhomboïde.

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* DORSO-SCAPULAIRE.

DORSO-SUS-ACROMIEN adj. et n. m. Anat. V. DORSO-ACROMIEN.

DORSTEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie), sur la Lippe ; 8.500 hab. Tissage de toiles. Fabriques de glaces, construction de navires. Industrie du ciment.

DORSTÉNIE [*sté-nî*] n. f. Genre de plantes, du groupe des morées.

— ENCYCL. Les *dorsténies* sont des herbes vivaces ou de petits arbrisseaux au nombre de quarante-cinq espèces de l'Amérique tropicale principalement, dont les fleurs, unisexuées et monoïques, sont situées dans les alvéoles d'un réceptacle charnu, aplati ou concave. La racine de *dorstenia Brasiliensis*, connue au Brésil sous le nom de *contrayerva*, y passait pour guérir les morsures des serpents venimeux ; la médecine l'a employée comme excitante, diaphorétique et antiseptique. Deux ou trois espèces se trouvent dans nos serres.

Dorsténie : *a*, fruit.

DORSTFELD, bourg d'Allemagne (Prusse, Westphalie), sur l'Emscher, affluent du Rhin ; 8.500 hab. Tuileries, fabrique d'ammoniaque.

DORSZOMA, gros bourg agricole de Hongrie (comitat de Csongrad), dans la plaine lacustre ; 14.000 hab.

DORTAN, comm. de l'Ain, arrond. et à 24 kil. de Nantua ; 990 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

DORTET DE TESSAN (Louis-*Urbain*), ingénieur hydrographe français, né au Vigan (Gard) en 1804, mort à Paris en 1879. Membre de l'Académie des sciences (1858). On lui doit une édition annotée de la *Description des côtes de l'Algérie* d'A. Bérard, et la *Physique* dans le *Voyage autour du monde* d'A. du Petit-Thouars.

DORTMUND, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie), sur l'Emscher, affluent du Rhin ; 320.250 hab. Ch.-lieu de cercle. C'est une des plus importantes cités du groupe manufacturier de la Westphalie : industrie sidérurgique, exploitation de la houille, fabrication de matériel de chemins de fer, de savon, de bougies, de bière, manufacture de tabacs, commerce de céréales, etc. Eglises de Sainte-Marie, des Dominicains, etc.

— *Histoire.* Dortmund (lat. *Tremonia*), palais des empereurs d'Allemagne dès 899, a été dès le XIVe siècle une ville hanséatique puissante où la sainte Vehme eut une de ses principales cours. Elle pâtit beaucoup de la guerre de Trente ans, passa en 1803 sous le sceptre des Nassau-Orange, et fut annexée au grand-duché de Berg en 1808, en 1815 à la Prusse, sous l'autorité de laquelle elle a repris un grand essor économique. C'est la TRÉMOIGNE des vieux auteurs français.

Dortmund-Ems (CANAL DE), voie navigable d'Allemagne, reliant la Westphalie aux ports de la mer du Nord par l'intermédiaire de l'Ems ; 280 kil.

DORTOIR n. m. (lat. *dormitorium*). Salle commune où sont les lits, dans les couvents, les collèges, etc.

— ENCYCL. Dans les anciens couvents, le *dortoir* a été une vaste pièce d'apparat, décorée avec beaucoup d'art ; les rois et les princes ne dédaignaient pas de s'y installer, lors de leurs retraites, et ils y donnaient de grands dîners et y procédaient à d'importantes réceptions. Les moines de Cluny, au XIVe siècle, introduisirent dans leurs dortoirs des séparations en planches, et divisèrent ainsi la grande salle en compartiments ou « cellules ». Les autres communautés ne tardèrent pas à imiter cet exemple et, au XVIe siècle, la cellule avait presque partout remplacé le dortoir.

DORTOUS DE MAIRAN (Jean-Jacques). Biogr. V. MAIRAN.

DORURE n. f. (de *dorer*). Art d'employer l'or en feuille et l'or moulu et de les appliquer sur diverses matières : *Appartement couvert de* DORURES. || Art ou action de dorer : *Habile ouvrier en* DORURE. || Or employé pour dorer.

— *Fig.* Eclat extérieur, fausse apparence : *Méfiez-vous, il n'y a là que* DORURE.

— Archéol. Petit bijou féminin, du XIVe siècle. V. DOROIR. || Tour de coiffure en orfèvrerie ou passementerie, qui accompagnait le chapeau des femmes au moyen âge et jusqu'à la fin du XVIe siècle.

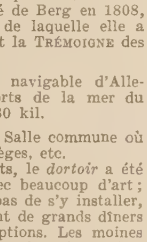
Dorure (1480).

— Métall. Opération consistant à réaliser en surface d'une pièce un recouvrement d'or, soit par « dorure à la feuille », soit par électrolyse en solution cyanurée avec anodes solubles.

— Pâtiss. Préparation composée d'œufs battus et passés au tamis, dont on se sert pour lustrer les pâtes.

— Techn. Couvercle en gros papier chargé d'une mince couche de terre, que l'on établit sur le pot du petit fourneau destiné à la cuisson des pipes, après l'enfournement et avant la mise en feu.

— ENCYCL. Archéol. et Bx-arts. Les anciens Egyptiens connaissaient l'art de la *dorure*. Des manuscrits égyptiens contiennent des vignettes dont la dorure a résisté aux atteintes du temps ; certaines boîtes à momies sont encore recouvertes d'ornements dorés. Les Hébreux ignorèrent la dorure ; ils recouvrirent parfois le bois de feuilles de métal assujetties à l'aide de clous. Les Grecs et les Romains dorèrent les statues de leurs divinités ; les feuilles d'or dont on se servait étaient de faible épaisseur (*bractex*), d'où le nom de « bractéales » donné aux médailles produites par estampage ; ces lames d'or étaient également employées en incrustations dans le mobilier, sur les bois précieux, à côté de l'ivoire. Mais la véritable dorure, à l'or moulu, ou à l'or sur enduit, a été connue, en premier, des Romains ; ils y employaient le mercure, et ce procédé, très dangereux pour la santé, a été répandu en Europe pendant tout le moyen âge, époque durant laquelle la dorure fut appliquée en ameublement et en sculpture sur bois ; les Arabes l'ont également pratiquée. Les gigantesques retables à figures

peintes et dorées sont en vogue aux XIVe et XVe siècles. L'Italie est célèbre, à la même époque, pour ses mobiliers dorés. La dorure est employée au décor de la céramique à Delft, près d'un siècle avant que l'Italien Giacomo Lanfranco de Pesaro se fasse breveter pour « l'or sur la faïence » (1567). La dorure *sur bois* domine dans l'ameublement sous Louis XIV et Louis XV, et elle fait encore une sérieuse concurrence sous Louis XVI, aux bois peints. On dore au mat, à la même époque, *les bronzes* des meubles, les appliques et les pendules; les tons sont veloutés; les dorures du premier Empire sont épaisses et solides. On dore et l'on a doré les métaux, le bois, le plâtre, le cuir, le carton, le verre, la porcelaine, et chacune de ces substances exige l'emploi de procédés spéciaux. Les doreurs au mercure sur métal, au XVIIIe siècle, portèrent ce genre de travail à son absolue perfection; parmi les artisans doreurs les plus habiles, on cite Jacques Cloquemain, collaborateur de Boulle et de ses fils, Claude Harlau, Quentin-Claude, Pitoin et Benoît. Les autres procédés de dorure du métal sont la dorure au feu avec de l'or en feuilles, la dorure à froid et au pouce, la dorure au trempé et la dorure galvanique. La dorure du bois, du plâtre, du carton, s'exécute soit à l'huile coit à la détrempe. La dorure à l'huile est le procédé le plus ancien. Plus récent, le procédé à la détrempe est aussi beaucoup plus compliqué. Il convient encore de noter que depuis le XVIe siècle de nombreux industriels ont essayé de dorer sans or, c'est-à-dire avec des feuilles de métal plus ou moins semblable à l'or : feuilles d'argent revêtues d'une couche d'or ou d'un vernis; feuilles d'étain; couleurs, vernis. Le procédé de dorure sans or, appelé aujourd'hui « mise en couleur », est fort employé dans l'industrie courante du meuble. La dorure *sur cuir* ne concerne pas seulement les tentures de cuir doré et les meubles garnis de cuir; elle intéresse également la reliure : les relieurs, au XVIe siècle, s'intitulaient aussi doreurs sur cuir et avaient le privilège de dorer la couverture et la tranche des livres. Les filets, dentelles, compartiments, les armoiries qui sont les principaux ornements dorés de la reliure s'obtiennent au moyen de fers à dorer, gravés en relief, que l'on désigne sous le nom général de « petits fers » mais qui ont chacun un nom qui leur est propre, suivant leur forme. Les procédés de dorure sur porcelaine sont demeurés longtemps secrets : la dorure sur porcelaine ou sur faïence s'exécute en appliquant sur la pièce à décorer (ayant déjà subi toutes les opérations de grand feu), à l'aide d'un pinceau, de la poudre d'or ou un sel d'or mis en pâte; un feu de moufle intervient ensuite qui attendrit l'émail et permet à l'or de s'incorporer à celui-ci; à la sortie du moufle, le métal est mat, et il est nécessaire de le brunir. L'expression *dorer d'or moulu*, si souvent employée à la fin du XVIIIe siècle et pendant tout le XVIIIe est synonyme de *dorer au mercure*. On désignait sous le nom de *dorées verrées* les pièces en partie dorées et en partie d'argent blanc. Les doreurs n'ont pas formé au moyen âge de communauté à part; l'art de dorer le bois, la pierre, le carton, le plâtre, etc., fit d'abord partie des attributions des peintres; les doreurs sur métaux demeurèrent confondus avec les orfèvres, sous le patronage de saint Eloi. La dorure sur cuir appartient aux gainiers jusqu'à la fin du XVIe siècle. Vers 1782, un doreur de Lyon, de Menthon, découvrit un procédé permettant d'exécuter sur bois des dorures fausses supérieures à celles de l'Allemagne et qui, au lieu de rougir, se rapprochaient en vieillissant du ton de l'or fin. Un doreur de Paris nommé Usquin fut renommé au XVIIIe siècle pour posséder un secret qui lui permettait de fixer toutes les dorures tant sur bois que sur métaux, au moyen d'une simple couleur et sans or.

— Techn. La *dorure* s'applique aussi bien aux métaux qu'au bois, à la porcelaine, au verre, aux textiles même.

La *dorure industrielle des métaux* comprend de nombreux procédés, qui sont : la *dorure par immersion* ou *au trempé*, consistant à plonger la pièce à dorer dans une solution de perchlorure d'or, de pyrophosphate de sodium, d'acide cyanhydrique et d'eau; la *dorure au feu* ou *au mercure*, qui s'opère en appliquant sur la pièce un amalgame d'or, puis en chauffant l'objet afin d'obtenir la volatilisation du mercure; la *dorure à la feuille*, qui s'obtient en plongeant la pièce dans une solution mercurielle, puis en appliquant les feuilles d'or et, enfin, en chauffant le tout; la *dorure à la pâte*, qui se fait au moyen de matières pâteuses diverses, tenant de l'or en suspension; la *dorure électrochimique* ou *galvanoplastique*. V. GALVANOPLASTIE.

La *dorure des cuirs* se fait soit à l'aide de feuilles d'or appliquées sur un enduit adhésif (albumine) par le moyen de matrices en relief (*fers*), soit à l'aide de poudres d'or (ou de bronze) répandues sur des surfaces enduites de colle ou de vernis. La dorure des tissus se fait par des procédés analogues.

DORUS l'Arabe, néo-platonicien, élève d'Isidore au VIe siècle apr. J.-C.

DORUS (Vincent-Joseph VAN STEENKISTE, dit), flûtiste français, né à Valenciennes en 1812, mort à Etretat en 1876. Virtuose remarquable, il entra à l'orchestre de l'Opéra en 1834, fit partie de la société des concerts du Conservatoire, et fut nommé professeur dans cet établissement en 1858, en remplacement de Tulou. Il a publié un certain nombre de compositions pour son instrument.

DORUS-GRAS (Julie-Aimée-Joseph VAN STEENKISTE), cantatrice française, épouse de Gras, violoniste de l'Opéra, et sœur du précédent, née à Valenciennes en 1805, morte à Paris en 1896. Elle sortit du Conservatoire en 1823, avec le premier prix de chant. Elle débuta au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, puis à l'Opéra de Paris où elle fournit une carrière brillante. Elle fit un grand nombre de créations, dans *Robert le Diable* (Alice), *Don Juan* (Elvire), *la Juive* (Eudoxie), *les Huguenots* (Marguerite), *Benvenuto Cellini*, *Charles VI* (Isabelle), etc. Elle obtint de grands succès en province et à Londres et se retira de la scène en 1850.

DORVAL (*Marie*-Thomase-Amélie DELAUNAY), connue sous le nom de Mme), actrice française, née à Lorient en 1798, morte à Paris en 1849. Fille de comédiens de province, elle parut tout enfant sur les planches et épousa, à seize ans, l'acteur Allan dit **Dorval**, qui mourut plus tard en Russie. Ses débuts furent difficiles; elle révéla son talent dans *Trente ans ou la Vie d'un joueur*. Depuis, elle joua à la Porte-Saint-Martin, à la Renaissance, à la Comédie-Française, à l'Odéon, et de nouveau à la Porte-Saint-Martin. Tendre, passionnée, Marie Dorval personnifia avec éclat les grandes héroïnes du drame romantique : Adèle d'*Antony*, Marion Delorme dans la pièce de ce nom par Victor Hugo, Catarina d'*Angelo*, Kitty Bell de *Chatterton* (1834), Lucrèce dans la pièce de ce nom par Ponsard. Elle épousa en secondes noces le journaliste Merle. En 1829, il s'établit, entre elle et Alfred de Vigny, des relations d'amour qui durèrent six années. Quand elle le trahit et l'abandonna pour Alexandre Dumas, le poète en ressentit une grande douleur, dont on trouve les traces dans le *Journal d'un poète* et dans *la Colère de Samson*. Elle mourut dans la pauvreté, après une longue maladie.

Marie Dorval.

DORVAULT (François), pharmacien français, né à Saint-Etienne-de-Montluc en 1815, mort à Paris en 1879. Il est l'auteur d'un répertoire de pharmacie pratique, souvent réédité, l'*Officine*, qui rend les plus grands services aux pharmaciens.

DORVEILLER [*vè-yé*] v. intr. (contraction de *dormir* et de *veiller*). Etre dans le demi-sommeil (en Basse-Normandie).

DORVIGNY (Louis-François ARCHAMBAULT, dit), auteur et acteur comique, né et mort à Paris (1742-1812), fils, dit-on, de Louis XV et d'une pensionnaire du Parc aux cerfs. Il fut acteur chez Nicolet, puis écrivit des vaudevilles, dans lesquels il créa deux types qui sont devenus populaires : Janot et Jocrisse.

DORVO (Hyacinthe), auteur dramatique et romancier français, né à Rennes en 1769, mort à Fontainebleau en 1851. Outre des romans et des poèmes, on lui doit de nombreuses comédies, pour la plupart en vers, notamment : *les Trois héritiers* (1793); *le Faux député* (1795); *Je cherche mon père* (1797); *les Parents* (1800); *Figaro ou Tel père tel fils* (1801); *les Jeunes femmes* (1802); *le Père ambitieux* (1810), etc.; des drames, dont deux obtinrent un très grand succès : *Frédéric à Spandau* (1804) et *Elisabeth ou les Exilés en Sibérie* (1807).

DORYANTHE n. f. Genre de plantes de la famille des amaryllidées, comprenant trois espèces, dont une est propre à la Nouvelle-Hollande, et que l'on cultive en Europe dans les serres tempérées pour ses belles fleurs pourprées, réunies en épis formant capitule.

DORYBOLE n. f. (du gr. *doru*, lance, et *ballein*, jeter). Art milit. anc. Machine à lancer des traits.

DORYCNIE n. f. Genre de plantes de la famille des légumineuses-papilionacées, qui habite l'Europe méridionale et l'Asie Mineure. (On dit aussi DORYCNION n. m.)

— ENCYCL. Les *dorycnies* sont des plantes herbacées, qui habitent la région circaméditerranéenne et les îles Canaries. Elles croissent dans les lieux arides, et fournissent aux bestiaux un fourrage peu abondant, mais nutritif. La dorycnie de Montpellier se cultive quelquefois dans les jardins.

DORYGNATUS [*tuss*] n. m. Genre de reptiles ptérosauriens, voisin des *rhamphorhyncus* et fossiles dans le lias d'Allemagne.

DORYICHTHYS [*ri-ik-tiss*] n. m. Genre de poissons lophobranches, famille des syngnathidés, comprenant des formes allongées, munies de nageoires pectorales et caudale, et d'une poche abdominale où le mâle emmagasine les œufs. (Ils habitent les mers chaudes.)

DORYLÉE (lat. *Dorylæum*). Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure, en Phrygie, sur le Tymbris, affluent du Sangarius. Victoire des croisés commandés par Godefroy de Bouillon, Bohémond et Tancrède, sur les Turcs du sultan Kilidj-Arslan (1097). Aujourd. *Eski-Chehr*.

DORYLINÉS [*né*] n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, famille des formicidés, comprenant de singulières fourmis propres aux régions chaudes du globe et remarquables par les différences extraordinaires de forme et de taille qui existent entre les mâles, les femelles et les ouvrières.

— ENCYCL. Les *dorylinés* sont presque toujours roux ou jaunes; les mâles sont ailés, les femelles, très grandes, sont aptères et aveugles. Les ouvrières, également aptères, sont dix ou douze fois plus petites. Ces fourmis, très carnassières, ne construisent pas de nids permanents. Elles habitent les régions tropicales et semi-tropicales. C'est à ce groupe qu'appartiennent les fourmis visiteuses de l'Afrique chaude.

Le Doryphore.

DORYLUS [*luss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des formicidés, type de la tribu des dorylinés, comprenant des fourmis propres aux régions chaudes du globe, mais dont quelques espèces habitent la région méditerranéenne.

DORYONYCHUS [*kuss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides voisines des tétragnathes, mais qui présentent ce caractère, unique dans tout l'ordre des aranéides, d'avoir un article terminal supplémentaire aux tarses antérieurs, article sur lequel s'insèrent deux griffes inégales.

DORYPHORE [*for'*] n. m. (du gr. *doru*, lance, et *phoros*, qui porte). Nom donné à certains soldats grecs et perses, notamment à des gardes du corps.

Doryphore (le) [ou *le Porte-lance*], statue du musée de Naples dans laquelle Winckelmann a reconnu l'œuvre fameuse appelée, quand elle parut, **le Canon,** c'est-à-dire le type parfait de la beauté plastique. Polyclète, le sculpteur, avait entrepris de montrer, par une « statue dont toutes les parties seraient entre elles dans une proportion parfaite » (Pline), les rapports de grandeur qui réalisent naturellement la perfection des formes humaines. Il amenait à sa forme définitive le type athlétique, longuement perfectionné par la vieille école d'Argos.

DORYPHORE ou **DORYPHORA** n. m. Nom vulgaire d'une chrysomèle très nuisible à la pomme de terre, et qui est originaire de l'Amérique du Nord. V. LEPTINOTARSA.

DORYPHORE [*for'*] ou **DORYPHORUS** [*fo-russ*] n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des iguanidés, comprenant des formes ressemblant aux uromastix, et habitant les régions chaudes de l'Amérique du Sud. (L'espèce type est le fouette-queue azuré [*doryphorus azureus*, ou *urocentron azureum*], du Brésil, d'un beau bleu d'azur, rayé transversalement de noir, avec le ventre blanchâtre.)

Doryphore.

DORYPTERUS [*russ*] n. m. Paléont. Genre de poissons ganoïdes, famille des platysomidés, dont ils ont le corps ovale, aplati, mais à nageoires ventrales jugulaires. (Ils sont fossiles dans le terrain permien d'Allemagne et d'Angleterre.)

DORYSCELIS [*riss-sé-liss*] n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant des cétoines de grande taille, à corselet étroit et à épaules saillantes, et dont les jambes postérieures sont armées de très longs éperons. (La *dorysceliis calcarata*, qui est commune à Madagascar, est jaune en dessus, avec quatre points noirs.)

DORYSTHENES [*riss-té-nèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, comprenant de grandes formes lourdes, robustes, à longues mandibules arquées, vivant à terre dans les régions montagneuses de l'Inde.

DORYTOME ou **DORYTOMUS** [*muss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant d'assez nombreuses espèces de nos régions, qui vivent sur les salicinées.

— ENCYCL. Les larves des *dorytomes* vivent soit dans les bourgeons soit dans les chatons femelles des saules et des peupliers. Les adultes hivernent au pied des arbres ou sous les écorces.

DOS [*dô*] n. m. (lat. *dorsum*). Partie postérieure ou supérieure du corps des vertébrés qui va des épaules au bassin : *Sauter sur le* DOS *d'un cheval*. || Chez l'homme, Partie postérieure du torse, depuis la base du cou jusqu'à la naissance des reins. || Partie postérieure ou supérieure du corps d'un animal, vertébré ou non, opposée à l'abdomen, depuis le cou jusqu'à l'anus ou à la queue : *Le* DOS *d'un poisson, d'un oiseau, d'un insecte*. || Partie sur laquelle on appuie le dos : *Le* DOS *d'une chaise*. || Partie qui couvre le dos : *Habit déchiré dans le* DOS.

— *Par anal.* Partie supérieure : *Le* DOS *de la main. Le* DOS *du pied*. || Partie d'un objet plus exhaussée que les parties voisines : *L'énorme* DOS *de l'Amérique, qu'on appelle Cordillère*. (Michelet.) || La face inférieure, le revers, le verso : *Le* DOS *d'une gravure, d'une carte, d'une lettre*. || *Le dos d'un livre*, La partie opposée à la tranche. || *Le dos d'un rasoir, d'un couteau*, La partie opposée au tranchant.

— Poétiq. Surface (en parlant de la mer).

— Argot. Souteneur. (On dit aussi DOS VERT, DOS D'AZUR, à cause des couleurs du dos du maquereau.) || *Etre dans le dos*, Etre dans une position des plus critiques. || *Avoir les pieds dans le dos*, Etre recherché par la police.

— Art vétér. V. la partie *encycl.*

— Bot. Partie saillante d'une strie, d'une graine, d'une feuille carpellaire.

— Méd. *Dos de fourchette*, Déformation du poignet qui lui donne la courbure d'une fourchette et qui caractérise la fracture de l'extrémité inférieure du radius.

— Monn. Monnaie d'or usitée au Siam et valant au pair 19 fr. 20.

— Ornith. *Dos bleu*, Nom vulgaire de la sittelle ou torche-pot.

— Techn. Dans un livre broché, partie où se trouve la couture d'assemblage des feuillets. || Dans un livre relié, Partie postérieure sur laquelle on met le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur. || *Reliure à dos plein* ou *à dos fixe*, Celle dont le dos adhère entièrement à la peau ou à la toile extérieure. || *Reliure à dos brisé*, Celle dans laquelle cette adhérence n'existe pas, la peau étant collée sur une bande de carton.

— LOC. DIV. *Bête à dos*, Bête de somme. || *Battre quelqu'un dos et ventre*, Frapper en aveugle, partout. || *Charger de bois le dos de quelqu'un*, Le frapper avec un bâton. || *Faire pénitence sur le dos d'autrui*, Faire expier par un autre ses propres fautes. || *Battre quelqu'un sur le dos d'un autre*, Faire à quelqu'un des reproches qui retombent sur une autre personne. || *Etre sur le dos*, Etre couché, malade, exténué. || *Donner à dos à quelqu'un*, Lui tomber dessus; et *au fig.* Prendre parti contre lui. (Vx.) || *Se laisser manger la laine sur le dos*, Se laisser dépouiller, exploiter, sottement. || *Tondre quelqu'un sur le dos*, Le pressurer. || *Avoir le dos au feu et le ventre à table*, Prendre toutes ses aises. || *Faire le gros dos*, En parlant du chat et de quelques autres animaux, Relever son dos en lui faisant faire une sorte de pont; et *au fig.* Se donner des airs d'importance. || *Courber, Ployer le dos*, S'incliner en avant, en pliant les reins; *par extens.* Plier; et *au fig.* Se soumettre humblement. || *Tourner, Montrer le dos à*, Se tourner de façon à présenter le dos à; Quitter brusquement; S'enfuir, courir loin de; Abandonner, délaisser : *C'est l'ordinaire que les amis* NOUS TOURNENT LE DOS *avec la fortune*. (P.-L. Courier); et *au fig.* Renoncer à : TOURNER LE DOS AUX *honneurs*. || *Avoir bon dos*, Etre en état de supporter certaines charges très lourdes; et *au fig.* Etre chargé de préférence : *Oh! j'ai* BON DOS, *moi, c'est toujours sur moi que l'on tombe;*

Supporter avec bonne humeur les railleries, etc. : *Riez, riez, j'*AI BON DOS. || *Avoir, Porter quelque chose* ou *quelqu'un sur son dos ; et au fig.* L'avoir à sa charge ou sous sa responsabilité. En être sans cesse importuné. (Dans le langage populaire, on dit : *Avoir de quelqu'un* ou *de quelque chose* PLEIN LE DOS.) || *Etre sur le dos de quelqu'un,* au fig., Etre à sa charge, vivre à ses dépens ; Surveiller sans relâche quelqu'un, le harceler : *Bourgeoise qui* EST *toujours sur* LE DOS DE *sa bonne.* || *Mettre une chose sur le dos de quelqu'un ; et au fig.* La mettre à sa charge ; La lui attribuer : *Vous* METTEZ SUR MON DOS DES CHOSES *que je n'ai pas dites.* || *Tomber sur le dos de quelqu'un,* Se précipiter sur lui pour le battre ; et *au fig.* Arriver chez lui à l'improviste ; Etre mis à sa charge, lui incomber ; Lui être attribué. || *Avoir à dos,* Avoir derrière soi ; et au fig. : *Avoir, Se mettre quelqu'un à dos,* L'avoir, le mettre contre soi. || *Mettre, Renvoyer dos à dos,* Ne donner gain de cause ni à l'un ni à l'autre. || *Avoir le dos tourné,* Etre tourné de façon à présenter le dos ; Avoir fait les premiers pas pour s'en aller ; et *au fig.* Avoir un moment d'inattention, ne plus surveiller. || *Tourner le dos à la mangeoire,* au fig. Se mettre dans la situation contraire à celle qu'il faudrait prendre pour réussir. || *Tourner le dos où l'on veut aller,* au fig. Faire une démarche qui est ou semble tout à fait contraire à ce qu'on veut obtenir. || Pop. : *Scier le dos,* Fatiguer, importuner terriblement. || *Faire froid dans le dos à quelqu'un,* au fig. L'importuner à l'excès, ou lui causer une grande frayeur. || *Il tombe sur le dos et se casse le nez,* Se dit d'un homme si peu chanceux, si maladroit, qu'il lui arrive les accidents les plus invraisemblables. || *N'avoir pas une chemise sur le dos,* au fig. Etre dénué de tout. || *Mettre tout sur son dos,* au fig. Dépenser en toilette tout ce qu'on a. || *Jeter quelqu'un* ou *quelque chose derrière son dos,* au fig. Renoncer à cette chose, renier cette personne. || *Le dos lui démange,* Il fait tout ce qu'il faut pour qu'on le batte. || *Faire la bête à deux dos,* Accomplir l'acte charnel (trivial).

— LOC. ADV. *De dos,* Par le dos.

— LOC. PRÉPOS. *A dos de,* Sur le dos de (en parlant d'une bête de somme) : *Voyager* À DOS DE *mulet.* || *En dos d'âne,* Se dit en parlant de choses qui sont ou semblent formées de deux parties réunies de façon à présenter une pente de chaque côté : *Pont* EN DOS D'ÂNE.

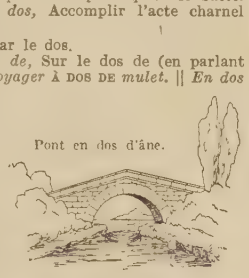
Pont en dos d'âne.

— ENCYCL. Anat. Le *dos* est la partie postérieure du tronc, comprise entre la dernière vertèbre cervicale et la première lombaire. Il est séparé dans sa longueur en deux parties symétriques par la crête que forme, au fond d'une rainure plus ou moins profonde, la série des apophyses épineuses du rachis. (Pour la pathologie de cette région, v. chacune des parties constituantes : VERTÈBRE, VERTÉBRALE [*colonne*], CÔTE, OMOPLATE, DORSAL [*muscle*], MOELLE [*épinière*].)

— Art vétér. Le *dos* des grands quadrupèdes est limité en avant par le garrot, en arrière par les reins, et de chaque côté par les côtes. Pour être bien conformé, le dos doit présenter dans sa longueur une concavité très légère, une grande largeur d'un côté à l'autre, une longueur proportionnée à celle des colonnes de soutien. Lorsque la ligne dorso-lombaire présente une concavité trop grande, le cheval est dit *ensellé.* Lorsque le dos est droit ou même convexe, on le désigne sous le nom de *dos de mulet* ou *dos de carpe.* Les chevaux qui offrent cette conformation ont les réactions très dures ; mais ils ont plus de force dans cette région, et sont très aptes au service du bât. C'est pourquoi l'âne et le mulet, qui, en général, présentent cette conformation, sont employés à ce service. Lorsque les muscles du dos sont peu développés, les parties latérales sont trop inclinées et plus ou moins déprimées ; alors la crête médiane, exagérée, fait qualifier le dos de *tranchant.* D'autres fois, au contraire, les parties latérales de cette région sont rebondies et laissent entre elles, en arrière, un sillon qui se continue en devenant plus profond sur le rein et la croupe : on dit que le dos, le rein, la croupe sont *doubles.*

La région du dos est sujette à des contusions produites par l'application des harnais, telles que excoriations, cors, kystes, abcès, fistules, etc. Les maladies du dos sont relativement peu dangereuses, mais d'une guérison difficile.

— Mobil. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, la chaire ou chaise comporta un siège, un dossier et des bras. Le développement des vertugadins nécessita une transformation de la structure de ce meuble. La chaise nouvelle, dite « *à dos* » ou « à vertugadin », perdit ses bras ; ce fut un meuble intermédiaire entre la chaise à bras ou chaise proprement dite et le tabouret. A partir du milieu du XVIIe siècle, la chaise à dos, dans la hiérarchie des sièges de cour, prend place immédiatement après la chaise à bras transformée en fauteuil et réservée à la seule personne du souverain ; elle occupe un rang au-dessus des tabourets et des pliants réservés aux princesses et aux duchesses. La chaise à dos n'existe plus de nom aujourd'hui, mais en réalité il n'existe plus qu'elle ; son absence de bras la distingue du fauteuil, et son dos ou *dossier* la distingue du tabouret.

DOSABHAI-SORABJI, savant et poète parsi, né à Broach en 1786, mort à Bombay en 1870. A partir de 1817, il fut le *munshi* (professeur) des employés civils et militaires de la Compagnie des Indes. On lui doit d'excellentes traductions d'ouvrages persans, et un dictionnaire, *Idiomatic sentences in English, Hindustani, Gujarati and Persian.* Dans le *Talim-i-Zarthust* [ou *la Doctrine de Zoroastre*] (1839) il a exposé les principes du parsisme moderne.

DOSABLE adj. Que l'on peut doser.

DOS-À-DOS [*dô-za-dô*] n. m. invar. Mobil. Siège double, appelé aussi *boudeuse.* V. ce mot.

— Chorégr. Figure dans laquelle les danseurs se trouvent placés dos à dos.

DOSAGE n. m. (du rad. *doser*). Chim. et Pharm. Action de doser : *Le* DOSAGE *de l'ozygène.*

— Fig. : *La perfection de l'art c'est le* DOSAGE *dans une proportion juste, du réel et de l'imaginé.* (Goncourt.)

DOS-BARRIOS, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Tolède), près d'un affluent du Tage ; 2.500 hab. Elève de bétail ; commerce de grains, de vins, d'huiles.

DOS-D'ÂNE [*dô*] n. m. invar. Disposition d'une surface formée de deux pentes inclinées de chaque côté de leur ligne de jonction.

— *En dos d'âne.* V. DOS (Loc. prépos.).

— Techn. Instrument sur lequel les boyaudiers déposent les boyaux nettoyés.

DOS-DE-BAHUT [*dô-de-ba-u*] n. m. invar. Surélèvement artificiel donné au terrain d'un parterre. (On dit aussi DOS-DE-CARPE.)

DOSE n. f. (du gr. *dosis,* action de donner). Méd. et Pharm. Quantité d'un médicament simple ou composé que le médecin prescrit à ses malades. || *Dose toxique,* Celle qui est capable de produire l'empoisonnement. (Elle est souvent très voisine de la dose *thérapeutique* qui agit favorablement. Un médicament est d'autant plus maniable que sa dose thérapeutique est plus éloignée de sa dose toxique. On distingue en outre la dose à prendre en une seule fois de la dose à prendre dans les vingt-quatre heures.) || *Doses fractionnées* ou *réfractées,* Parties de la dose thérapeutique d'un médicament, que l'on administre à des intervalles déterminés.

— *Par extens.* Quantité de chacun des éléments qui entrent dans un composé : *Introduire une* DOSE *de zinc dans du bronze.* || Quantité déterminée employée, prise en une seule fois : *Buveur qui augmente sa* DOSE *de poison.* || Action physique, considérée sous le rapport de son intensité : *Doubler la* DOSE *des coups de bâton.*

— *Fig.* Quantité déterminée : *Il y a partout un mélange de bien et de mal, mais à diverses* DOSES. (J.-J. Rousseau.) *Je voulus prendre une petite* DOSE *de morale.* (Mme de Sévigné.) *Une* DOSE *d'adversité est quelquefois salutaire.* (Bussy-Rabutin.) || Quantité quelconque : *Avoir une fameuse* DOSE *d'amour-propre. Avoir de l'esprit plus que sa* DOSE.

— Pop. : *En avoir une dose.* V. COUCHE.

DÔSÉ, DOSEH n. f. (de l'arabe *do'seh,* action de fouler avec les pieds). Autrefois, Cérémonie de la confrérie des derviches des Rifaiyé au Caire, dont le supérieur ou cheikh passait à cheval sur les derviches étendus par terre. Elle a été abolie par le khédive Tewfik (1881-1892).

Aujourd'hui, cette cérémonie est remplacée par une procession du cheikh et la lecture de la prière dans la tente khédiviale. Dans la nuit a lieu un grand *zikr* des derviches, c'est-à-dire des récitations de formules avec balancements du corps, hurlements destinés à leur apporter l'extase, ainsi qu'une représentation de bateleurs, de jongleurs et de bouffons.

DOSER [*zé*] v. tr. (de *dose*). Régler la dose de... : DOSER *un médicament.* || Déterminer la quantité de médicament à prendre en une fois : DOSER *une potion.* || Préparer un mélange dans les proportions convenables : DOSER *de l'oxygène.*

DOSEUR n. m. (de *dose*). Appareil utilisé au dosage de certains mélanges.

— *Absolum.* Dans la fabrication des vins mousseux, Ouvrier spécialement chargé d'introduire dans les bouteilles la quantité de liqueur (dissolution de sucre candi dans du vin) qui modifiera le goût au gré de la clientèle.

DOS-HERMANAS, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Séville), près du Guadalquivir ; 10.000 hab. Fabrication d'huile d'olive et de tissus.

DOSIADAS, poète grec de l'époque alexandrine. (Nous possédons de lui un *bômos* [autel], groupe de vers disposés de façon à reproduire la forme d'un autel.)

DOSIMÈTRE n. m. (du gr. *dosis,* dose, et *métron,* mesure). Médecin qui pratique la dosimétrie.

DOSIMÉTRIE [*trî*] n. f. Thérap. Mesure des doses. || Méthode thérapeutique consistant à n'administrer que les principes médicamenteux purs, sous la forme fractionnée.

— ENCYCL. C'est Burggraeve qui a inventé cette méthode, laquelle utilise surtout les alcaloïdes des plantes ; les principes actifs sont incorporés, à doses extrêmement faibles mais rigoureuses, à des granules dont chacun représente ainsi une dose fractionnée et par suite très maniable. C'est là un des principaux avantages de la *dosimétrie.* L'autre est beaucoup plus contestable. Il suppose, en effet, que les principes actifs purs des plantes, et spécialement des alcaloïdes, sont de tous points préférables aux extraits totaux parce que la composition de ceux-ci est variable. Toutefois les recherches pharmacologiques et cliniques ont établi qu'alcaloïdes et extraits totaux ne répondent pas toujours aux mêmes indications (par exemple digitaline, toni-cardiaque, et poudre de digitale, diurétique) et que, par conséquent, le médecin doit, suivant les circonstances, utiliser les uns et les autres.

DOSIMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Pharm. Qui concerne la dosimétrie, qui sert à mesurer les doses.

DOSINIA n. f. Genre de mollusques pélécypodes de la famille des vénéridés. (L'animal a les bords du manteau plissés, des palpes labiaux très petits, des branchies inégales, et de très longs siphons ; sa coquille est orbiculaire comprimée, et à sommets saillants. Il en existe plus de cent espèces réparties dans toutes les mers ; les *dosinia* sont abondantes à partir des terrains tertiaires.)

DOSITHÉE, hérésiarque du Ier siècle, dont le roman des *Récognitions,* faussement attribué à saint Clément de Rome, fait un rival de Simon le Magicien. Origène le donne pour un disciple de saint Jean-Baptiste. Il réussit à fonder une secte qui prit son nom.

DOSITHÉE, grammairien latin du IVe siècle, qui traduisit en grec la grammaire de Cominianus, un de ses prédécesseurs. L'ouvrage nous est parvenu, mais non sous sa forme originale. A cet ouvrage sont jointes, dans les manuscrits, d'autres œuvres apocryphes.

DOSITHÉE (saint), moine du VIe siècle. Officier de l'armée impériale, il fut converti par la vue d'un tableau représentant l'enfer, et entra au monastère de Gaza où il mourut. — Fête le 23 février.

DOSITHÉE (en roumain **Dosofteiu**), nom sous lequel est connu Demètre **Barylovicz,** métropolitain de Moldavie, né vers 1630, mort à Moscou en 1711. Métropolitain de Moldavie en 1671, il dut peu après se réfugier en Pologne, où il demeura douze ans. Rétabli dans sa dignité en 1685, il renonça complètement à l'épicospat l'année suivante et se rendit de nouveau en Pologne, puis en Russie, où il se retira dans un monastère de Moscou. Dosithée est le plus grand poète ecclésiastique de la Roumanie, et sa *Psaltirea in versuri intoctmită* (1673) en est le monument littéraire le plus beau du XVIIe siècle. Ses autres œuvres les plus remarquables sont : *Acatist* (1673) ; *Liturghia* (1679) ; *Euchologiu* (1680) ; *Molitvelnic* (1681) ; *Vietile sfintilor* (1683) ; *Paremirai* (1683) ; *Ale 12 capitoli ale lui Ignatiu.*

DOSITHÉEN [*té-in*] n. m. Hist. relig. Membre de la secte fondée par Dosithée.

— ENCYCL. Les *dosithéens* pratiquaient la circoncision et s'imposaient des jeûnes fréquents et rigoureux. Leur secte ne disparut que vers le début du VIe siècle.

DOSITIF, IVE adj. Qui sert à doser.

DOSNE (Félicie), femme philanthrope française, née et morte à Paris (1823-1906). Sœur de Mme Thiers, Mlle Dosne vécut constamment avec sa sœur et son beau-frère ; elle consacra ses vingt dernières années à publier et à mettre en ordre les papiers et correspondances de l'homme d'Etat. Pour perpétuer la mémoire de Thiers, elle créa en 1891 la « Fondation Thiers », donna en 1901 sa maison natale pour en faire un musée, institua à l'Académie d'Aix en Provence un prix qui porterait son nom, et légua son hôtel de la place Saint-Georges à l'Institut de France pour y installer une bibliothèque d'histoire. Enfin elle affecta sa propre maison de l'avenue Bugeaud à la création d'une « Retraite Dosne » pour les dames âgées et les veuves d'officiers.

DÔSOJIN, nom des divinités des chemins, au Japon.

DOSOLO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Mantoue), sur le Pô ; 4.060 hab.

DOSOLOGIE [*do-zo-lo-jî*] n. f. Art de régler les doses médicamenteuses. V. DOSIMÉTRIE et POSOLOGIE.

DOSOMÈTRE n. m. (du gr. *dosis,* dose, et *métron,* mesure). *Dosomètre électrique,* Appareil utilisé pour la mesure des quantités d'électricité employées dans les applications médicales. (C'est un voltamètre disposé de façon à donner rapidement, par une simple lecture, le volume en millimètres cubes des gaz dégagés.)

DOS PASSOS (John), romancier américain, né à Chicago en 1896. Auteur de *Trois soldats* (1921), roman où il s'efforce de montrer sous un jour pessimiste les laideurs de la Grande Guerre, et de *Manhattan Transfer* (1925), peinture réaliste de la vie à New-York.

DOSSAGE n. m. Cout. anc. Droit que payaient les pelletiers.

DOSSARD [*do-sar'*] n. m. (de *dos*). Carré d'étoffe, reproduisant un numéro d'ordre, que les concurrents d'une compétition sportive portent sur leur maillot.

DOSSE n. f. (de *dos*). Techn. Planche que l'on enlève la première ou la dernière dans le sciage des arbres et qui conserve son écorce. (On dit aussi DOSSEAU.)

— Jeux. Au jeu d'osselets, Partie bombée des osselets, opposée à la partie creuse.

— ENCYCL. Techn. Lorsque la bille est très conique, la *dosse* est très épaisse à l'un de ses bouts ; aussi, pour éviter une perte de bois, on tire une première dosse appelée *croûte,* dont une des extrémités n'est qu'une pointe, et puis une planche ne rentrant pas dans le classement commercial, et appelée *contre-dosse.* Les dosses peuvent soit être reprises pour donner des petits débits, lattes ou liteaux, soient vendues comme bois de chauffage.

DOSSEAU [*sô*] n. m. Techn. Syn. de DOSSE. (Techn.).

DOSSEN (le) ou **RIVIÈRE DE MORLAIX,** petit fleuve côtier du Finistère (Bretagne), formé à Morlaix par la jonction du Queffleuth et du Jarlot. Il finit dans la Manche par un bel estuaire, à 36 kil. de la source du Queffleuth.

Dossennus, bossu glouton et filou, personnage traditionnel de l'*atellane.* V. ce mot.

A. Dosseret.

DOSSERET [*rè*] n. m. (de *dos*). Archit. Pilastre ou saillie qui sert soit de piedroit à un arc doubleau, soit de jambage à une ouverture. || Portion de mur exhaussée au-dessus d'un comble, pour y adosser une ou plusieurs cheminées. || Espace compris entre l'angle intérieur d'une chambre et l'arête la plus voisine de la baie d'une fenêtre ou d'une porte.

A. Dosseret ; B. Lame de scie.

— Techn. Pièce de fer ou de bois portant une rainure, dont on renforce le dos d'une scie. || Chacune des pièces de fer qui soutiennent une lime mince.

DOSSI (les frères), peintres italiens, fondateurs de l'école ferraraise, ainsi nommés du bourg de Dosso, près de Ferrare. L'aîné, Giovanni Dosso **Dossi,** ou encore Giovanni di Nicolo di Lutero, né à Ferrare vers 1479, mort à Ferrare vers 1542, fut un des artistes distingués de son temps. On cite de lui : *Jésus au milieu des docteurs* (à Ferrare) ; *les Quatre docteurs de l'Eglise* (à Dresde) ; *la Circoncision* (au Louvre) ; le portrait de *l'Arioste.* — Le plus jeune, Giovanni Battista **Dossi,** mort en 1546, peignait le paysage d'une manière remarquable. Jean-Baptiste a décoré de sujets mythologiques le palais Borghèse et le palais ducal à Ferrare.

DOSSI (Carlo Pisani), écrivain italien, né à Zencoredo (Pavie) en 1849, mort à Cardina en 1910. Il écrivit quelques romans, où il se montre observateur fin et pénétrant, et pessimiste plein de pitié pour les hommes : *la Colonie heureuse* (1874), roman utopique ; *la Vie d'Alberto Pisani ; Gouttes d'encre* (1879), où il s'oppose à la théorie de Manzoni sur la langue.

DOSSIER [*do-si-é*] n. m. (de *dos*). Partie d'un siège contre laquelle s'appuie le dos : *Le* DOSSIER *d'un fauteuil,*

d'un canapé. || Fond de voiture. || Planche mobile dans une embarcation, contre laquelle on s'appuie. || *Par anal.* Planche qui unit deux des colonnes et soutient le chevet d'un lit. Pièce d'étoffe dont cette planche est recouverte. || Sorte de chape composée de deux pièces de fer coudées, dans laquelle on introduit la queue d'une lime, pour régler la profondeur d'une denture. || Derrière d'une cuvette pour la descente des eaux. || *Dossier-lit,* Appareil destiné à soulever les coussins d'un lit et à redresser le buste d'un malade.

— *Dossier rabattable,* Dispositif usité dans certains véhicules de tramways ou de chemins de fer, qui peut s'incliner d'un côté ou de l'autre, de manière à offrir un point d'appui au voyageur. || Dispositif analogue sur certains modèles de bancs de jardin.

— *Par extens.* Partie de la hotte qui s'appuie sur le dos de la personne qui la porte.

— Archéol. V. DORSAL.

— Constr. Petit mur qui sert d'empattement à une souche de cheminée. (On dit plus ordinairement DOSSERET.)

— Ornith. Partie pleine de l'aile de

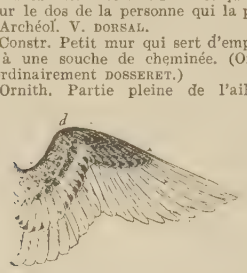

d, dossier d'une aile d'oiseau.

l'oiseau, par opposition à la partie en pointe formée des rémiges.

— ENCYCL. Mobil. Les Egyptiens ont eu des fauteuils à *dossiers* très élevés qu'ils recouvraient d'un coussin qui débordait et retombait en arrière. Les Grecs et les Romains n'ont pas non plus connu le rembourrage fixe des dossiers ; ils avaient également recours aux coussins. Au moyen âge, le dorsal, pièce de tapisserie ou de tissu libre et flottante, descendait sur le dossier du fauteuil ou s'appliquait au mur derrière les chaises ou les bancs. Ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle que l'on commence à garnir le dossier d'une partie d'étoffe ou de cuir fixe, avec clous et franges. Au moyen âge les dossiers étaient souvent très élevés. Les sièges à haut dossier étaient également, dans les assemblées, la marque d'une sorte de dignité et de pouvoir ; aux XIVe et XVe siècles, la hauteur du dossier fut exactement proportionnée à la place plus ou moins haute de l'occupant dans la hiérarchie sociale. Pour les princes et les seigneurs souverains, le dais sous lequel ils avaient le privilège de s'asseoir fut réuni au dossier de leur siège, et nombre de chaises à bras sont, au XVe siècle, couronnées d'un dais en menuiserie. Le haut dossier devint fort incommode lors de la mode des perruques, et perdit peu à peu ses vastes proportions ; le trône lui-même se réduisit à la taille d'un simple fauteuil. Dossiers allongés, bombés, encore relativement élevés, dans les sièges de style Louis XIV ; le Louis XV les amenuise et les chantourne, leur donne une forme dont les côtés creusés rappellent le corps d'un violon ; les dossiers Louis XVI sont le plus souvent balustrés, avec de petites colonnettes qui s'en détachent sur les côtés et une pomme de pin en haut.

Le mot *dossier* a également servi à désigner l'étoffe dont est garni le dossier d'un siège. A partir du XVIIe siècle, le dossier d'étoffe ne fut plus d'un tissu débité à la pièce, mais affecta un dessin et des dimensions spéciales ; le siège lui-même reçut une décoration indépendante de celle du dossier, sous le rapport du dessin sinon sous celui de la couleur. Plus tard, le même mot servit à désigner les coussins remplis de duvet que l'on attachait au dossier des chaises ou fauteuils cannés ou en paille. Il a été improprement employé pour désigner le chevet d'un lit, ou la pièce d'étoffe qui descendant du ciel de lit garnissait la muraille contre laquelle s'appuyait le chevet.

Les menuisiers en sièges appellent *petit dossier* la traverse moulurée qui contourne les dessous du dossier d'un siège, et sur laquelle s'arrête la garniture, ménageant ainsi un jour entre le dossier et le siège.

DOSSIER n. m. (*de dos*). Admin. Ensemble de pièces écrites formant une sorte de livre, qui porte sur la partie supérieure ou sur le dos l'indication de l'objet qui leur est commun ; *Le* DOSSIER *d'une procédure. Le* DOSSIER *d'un condamné. Compulser un* DOSSIER. || Ensemble de documents : *Le* DOSSIER *complet de la cause calviniste.* (Ph. Chasles.) || Chemise, carton qui les contient.

— ENCYCL. *Dossiers des fonctionnaires.* Aux termes de l'art. 65 de la loi de finances du 22 avril 1905, « tous les fonctionnaires civils et militaires, tous les employés et ouvriers de toutes les administrations publiques ont droit à la communication personnelle et confidentielle de toutes les notes, feuilles signalétiques et tous autres documents composant leur dossier, soit avant d'être l'objet d'une mesure disciplinaire ou d'un déplacement d'office, soit avant d'être retardés dans leur avancement à l'ancienneté. La violation de cette prescription légale peut entraîner l'annulation des mesures administratives préjudiciables aux fonctionnaires en cause.

DOSSIÈRE n. f. Dossier (Vx.)

— Argot. Prostituée qui a un souteneur (un *dos*).

— Armur. Partie du dos d'une cuirasse.

— Harnach. Partie du harnais, posée sur le dos et soutenant les brancards. V. HARNAIS.

DOSSINIE [*do-si-ni*] n. f. Genre d'orchidées de l'Insulinde. (La *dossinia marmorata* de Java et de Bornéo, est fréquemment cultivée en serre pour son joli feuillage.)

DOSSONVILLE (Jean-Baptiste), agent de police politique français, né à Auneau, près de Chartres, en 1753, mort à Paris en 1833. Officier de paix en 1791, puis chargé de la surveillance des Tuileries, il accepta de Louis XVI une mission secrète en Angleterre. Il parvint cependant à obtenir un poste au comité de sûreté générale. Proscrit au 18 Fructidor, il entra, au début du Consulat, dans l'administration de la police. Suspect de royalisme, il fut placé en surveillance à Melun, et y arbora la cocarde blanche en 1814, ce qui lui valut d'être commissaire de police à Paris, dans l'île Saint-Louis, jusqu'en 1830.

DOSSOYAGE [*do-soi-yaj'*] n. m. Action de dossoyer. (On dit aussi ÉDOSSAGE.)

DOSSOYER [*do-soi-yé*] v. tr. (de *dos.* — Se conjugue comme *aboyer.*) Purger les peaux de l'eau de chaux qu'elles contiennent, en les raclant du côté de la chair avec le dos du fer à écharner. (On dit aussi ÉDOSSER.)

DOST-MOHAMMED, émir de Kaboul, né en 1793, mort en 1863, célèbre par ses démêlés avec les Sikhs et les Anglais des Indes. Il fut détrôné et fait prisonnier par les Anglais et remplacé par Shoudja (1840). Tandis qu'il était captif, son fils, Akbar, ourdissait une conspiration qui coûta la vie à un grand nombre d'officiers anglais (novembre 1841). Les Anglais négocièrent avec Akbar ; ils furent trahis par lui et durent opérer une retraite désastreuse (1842). Ils en tirèrent vengeance la même année. Kaboul tomba en leur pouvoir et, satisfaits de cet avantage, ils remirent en liberté Dost-Mohammed. Celui-ci, redevenu émir de Kaboul (octobre 1842), chercha à s'agrandir aux dépens de la Perse, et conclut avec l'Angleterre un traité d'alliance offensive et défensive (1855). En 1862, les Persans ayant pris les armes contre l'Afghanistan, le vieux Dost-Mohammed marcha contre eux avec l'aide des Anglais. Il prit Hérat en mai 1863, mais mourut bientôt après.

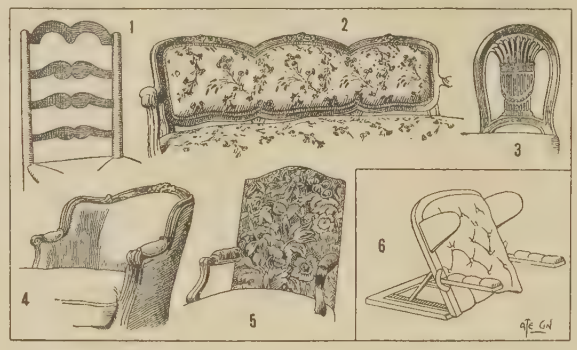

DOSSIERS : 1. D'une chaise de paille (Louis XV) ; 2. D'un canapé (Louis XV) ; 3. D'une chaise (Directoire) ; 4. D'une bergère en gondole (Louis XV) ; 5. D'un fauteuil à manchettes (Louis XIV) ; 6. D'un appareil pour lit de malade.

DOSTOÏEVSKY (Fédor Mikhaïlovitch), romancier russe, né à Moscou en 1822, mort à Saint-Pétersbourg en 1881. Après avoir fait ses études à l'école du génie de Saint-Pétersbourg et passé une année dans l'armée, il se consacra définitivement aux lettres. Son premier roman, *les Pauvres gens* (1846), eut un très grand succès. Vers cette époque, il se mêla à l'agitation démocratique de la jeunesse russe. En 1849, il fut condamné à être fusillé, puis déporté en Sibérie. L'épilepsie et le séjour dans les bagnes eurent une pernicieuse influence sur son activité littéraire. Son talent devint trop maladif, et il versa dans un mysticisme extrême. Revenu à Saint-Pétersbourg (1859), il combattit le nihilisme, fonda une école slavophile, et préconisa l'idée de la régénération du monde par la religion chrétienne. Les célèbres *Souvenirs de la Maison des Morts* (1863) inaugurèrent une série d'œuvres inégales et puissantes qui valurent à Dostoïevsky une immense notoriété : *Crime et Châtiment* (1865), *Humiliés et Offensés, l'Idiot* (1868), *l'Eternel mari* (1869), *les Possédés* (1873), *les Frères Karamazow, Cahier d'un écrivain* (1876-1881), *la Confession de Stavroguine,* etc. Ses funérailles furent célébrées avec une pompe extraordinaire. Touffus, mal composés, obscurs, remplis d'épisodes d'une noirceur ou d'une tristesse infinie et de personnages mal équilibrés, les romans de Dostoïevsky révèlent en revanche une psychologie d'une profondeur et d'une hardiesse inouïes qui descend aussi loin que possible dans les bas-fonds de l'âme humaine. Par ce côté particulier de son œuvre, Dostoïevsky a exercé une influence considérable sur la littérature contemporaine, et, en France comme à l'étranger, nombre d'écrivains peuvent se rattacher à son école.

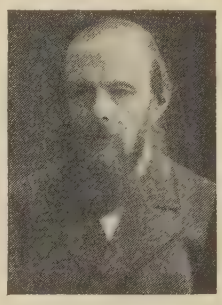

Dostoïevsky. — Ph. Chapiro.

DOS-TORRES, comm. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cordoue), sur le plateau des Pedroches (sierra Morena) ; 5.000 hab. Minoterie, moulins à huile.

DOT [*dot'*] n. f. (lat. *dos, dotis*). Le bien qu'apporte une femme — ou même un homme — en mariage : *Telle femme, avec une riche* DOT *apporte des dispositions à la consommer.* (La Bruyère.) [Ce mot fut masculin dans l'ancienne langue, et se trouve encore ainsi chez Molière.] || *Par anal.* Bien qu'apporte une religieuse en entrant dans un couvent.

— *Fig.* :

Quand on ne prend en *dot* que la seule beauté.
MOLIÈRE.

C'est une triste DOT *que l'amour, quand il est seul.* (A. Karr.)

— Fam. *Epouser une dot,* Epouser quelqu'un à cause de sa dot. || *Etre amoureux d'une dot,* Courtiser une personne pour sa dot. || *Etre une dot,* Avoir une dot : *Et si vous n'êtes pas* UNE DOT, *serviteur !* (E. Augier.)

— ALLUS. LITTÉR. **Sans dot !** Dans *l'Avare,* de Molière (I, 7), exclamation par laquelle Harpagon répond à toutes les objections qu'on fait à son projet de marier sa fille au vieux seigneur Anselme qui consent à la prendre sans dot. Le *Sans dot !* d'Harpagon est l'argument sans réplique.

— ENCYCL. La *dot,* chez les premiers Grecs comme chez tous les peuples primitifs, est le prix payé au père de la jeune fille par le mari : le mariage est un achat. Par la suite, le prix est payé non plus par le mari, mais par la femme, plus exactement par son père. Sans doute, ce qui fit la transition, c'est l'habitude prise par les pères de faire don à leurs filles des sommes reçues des gendres.

Dans toute l'Afrique, non seulement le père n'a pas de dot à donner, mais il en reçoit une.

Sous le droit féodal, la nécessité de conserver l'intégrité du fief diminua le chiffre des dots ; mais le fief pour la femme héritière devenait une dot considérable. Le suzerain imposait alors une alliance à la femme. Anne de Bretagne apporta la Bretagne en dot à la France. Les maisons de Bourgogne et d'Autriche firent des réunions territoriales par mariages le principe de leur politique d'extension.

— Dr. rom. La *dot* se constituait par *datio,* c'est-à-dire par un acte translatif de propriété, par *dictio* ou par *promissio,* c'est-à-dire par stipulation. Le mari devenait propriétaire de la dot et exerçait, seul et en son nom, toutes les actions relatives aux biens dotaux. Mais la pratique d'abord, le préteur ensuite, enfin le droit civil sont intervenus pour assurer à la femme la restitution de sa dot en cas de divorce et même en cas de prédécès du mari. Les diverses actions données dans ce but (actions *ex stipulata, rei uxoriæ*) sont fondues par Justinien en une seule, l'action *de dote,* garantie par une hypothèque privilégiée. L'immeuble dotal sous Justinien ne peut plus être aliéné par le mari, même avec le consentement de la femme.

— Dr. franç. Le régime dotal du droit romain continua à être observé dans les pays de droit écrit. Les biens non compris dans la *dot* étaient appelés *paraphernaux ;* la femme en avait la libre disposition. Le mari avait l'administration et la jouissance des biens dotaux ; son droit de propriété primitif avait presque disparu en pratique. La dot était toujours inaliénable, sauf depuis 1664 dans le ressort du parlement de Paris. Le régime dotal s'était répandu aussi en Normandie.

Aujourd'hui, les biens de la femme, sous le régime de communauté, qu'ils deviennent communs ou qu'ils lui restent propres, constituent sa dot. La femme peut demander la séparation de biens si l'administration du mari met sa dot en péril.

Plus spécialement, sous le régime *dotal,* la dot se compose des biens de la femme remis à l'administration du mari. Ces biens représentent la ressource suprême du ménage ; aussi leur protection est-elle fortement organisée. Sont seuls dotaux les biens présents ou à venir que la femme s'est constitués expressément en dot ou qui lui ont été donnés par des tiers par le contrat de mariage. La dot ne peut être augmentée durant le mariage. Le mari a des droits d'administration très étendus sur la dot. Mais la loi a déclaré inaliénables, insaisissables et imprescriptibles les immeubles dotaux ; le contrat de mariage cependant peut en admettre la vente, généralement à charge de remploi. La loi permet dans certains cas exceptionnels leur aliénation. La jurisprudence a admis l'inaliénabilité de la dot mobilière, mais à l'égard de la femme seulement, qui ne peut renoncer aux garanties de restitution de sa dot. La dot est restituable à la dissolution du mariage, ou lors de la séparation de biens : mais dans ce dernier cas l'inaliénabilité subsiste aux mains de la femme.

Les biens non dotaux sont appelés *paraphernaux :* la femme en a la jouissance et la disposition comme une femme séparée de biens. Mais quand un bien paraphernal a été acquis avec une valeur dotale, tout en restant paraphernal il renferme incluse en lui la valeur dotale dont la femme ne peut disposer. Ce régime, qui met de nombreuses entraves à la libre disposition des biens, est de plus en plus en défaveur.

On appelle encore *dot* les biens donnés par un tiers, généralement un parent, à l'un ou à l'autre des futurs époux, dans le contrat de mariage. Cette constitution de dot est une libéralité, mais elle est traitée à certains égards (action paulienne) comme un acte à titre onéreux. La loi a réglé la contribution des père et mère à la constitution de dot. Très souvent il est stipulé que la dot doit s'imputer, en vue du rapport, sur la succession du prémourant.

— Admin. milit. Jusqu'en 1900, les officiers et assimilés devaient, pour obtenir l'autorisation de se marier, justifier de l'apport d'une *dot* par la future, représentant un revenu non viager, sous forme d'acte notarié, d'au moins 1.200 francs. Les sous-officiers de carrière devaient également justifier de l'apport, par leur future, d'un capital de 5.000 francs au moins ou d'une rente viagère de 250 francs.

Cette obligation supprimée, la demande d'autorisation de mariage n'en subsiste pas moins, et une enquête sur la moralité de la future et de sa famille est toujours faite par la gendarmerie.

Dot (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Desfontaines, musique de Dalayrac, représenté à la Comédie-Italienne, le 21 novembre 1785 ; une des meilleures partitions de ce compositeur.

Dot de Suzette (LA), roman de Fiévée (1802). — Une grande dame, Mme de Senneterre, au temps de son opulence, marie et dote une jeune paysanne, Suzette, pour empêcher son fils, qui l'aime, de faire des sottises. Survient la Révolution ; la grande dame ruinée est fort heureuse de rencontrer la femme d'un riche parvenu, qui demande une dame de compagnie. On devine que c'est Suzette, dont le mari a changé de nom en devenant riche, et qui accueille à bras ouverts son ancienne protectrice.

De cet agréable roman, Dejaure a tiré un livret d'opéra-comique en un acte, sur lequel Boieldieu a écrit une partition pleine de grâce. (Opéra-Comique, le 6 septembre 1798.)

DOTAL, E, AUX adj. (lat. *dotalis*). Relatif à la dot : *Les revenus* DOTAUX. *Les biens* DOTAUX.

— Dr. *Régime dotal.* V. DOT.

DOTATAIRE [*tèr'*] n. et adj. Se dit de la personne qui reçoit une dot. (Peu us.)

DOTATION [*si-on*] n. f. (lat. *dotatio*). Action de doter, de constituer un revenu en faveur d'une personne, d'une collectivité, d'un établissement. || Fonds assigné pour cet objet. || *Dotation de la couronne,* Revenus et immeubles mis à la disposition du souverain. || Nom donné autrefois aux *majorats.* V. ce mot.

— *Fig.* Ce qui appartient, ce qui est attribué à quelqu'un ou à quelque chose : *Le génie est, avec la conscience, la plus belle* DOTATION *de l'humanité.* (Lacordaire.)

— ENCYCL. Sous Napoléon Ier, le mot *dotation* a désigné particulièrement les largesses faites par l'Empereur sur la caisse de l'extraordinaire des guerres ou Trésor de l'armée.

De 1805 à 1814, il y eut 5.176 dotations, comprenant habituellement un capital en argent et des domaines à

l'étranger. La Restauration les réduisit, mais elle fut amenée à en rétablir une partie en allouant des pensions aux dotataires dépossédés par le congrès de Vienne de leurs dotations en pays étrangers. Le mot dotation a désigné aussi le traitement viager des sénateurs du second Empire.

En France, les décrets des 26 mai-1er juin 1791 décidèrent, après avoir indiqué les immeubles dont le roi aurait la jouissance, qu'il serait payé annuellement, par douzièmes, une somme de 25 millions pour la dépense du roi et de sa maison. Supprimée par décret du 10 août 1792, la dotation reparut avec l'Empire (sénatus-consulte du 28 floréal an XII) avec le même chiffre de 25 millions de francs, qui furent également alloués à Louis XVIII et à Charles X. La loi de 1832 ramena à 12 millions la dotation de Louis-Philippe, mais en lui attribuant la jouissance d'un domaine dont le revenu était supérieur, en allouant au prince royal une dotation personnelle de 1 million de francs, qui devait être portée à 2 millions en cas de mariage.

Réduite à 600.000 francs par le gouvernement de 1848, la dotation du Président fut portée, à la demande de Louis-Napoléon Bonaparte, à 2.160.000 francs. Le sénatus-consulte du 12 décembre 1852 ramena la dotation de l'Empereur à 25 millions de francs, chiffre que les revenus de la dotation immobilière portaient, en réalité, à 36 millions.

Aujourd'hui, le président de la République reçoit annuellement une somme de 3 millions 600.000 francs, dont 1.800.000 francs comme dotation proprement dite, 900.000 francs pour frais de maison et 900.000 francs pour frais de voyages, de déplacement et de représentation : ces allocations constituent l'équivalent de la « liste civile » dans les pays à gouvernement monarchique. — La dotation du Parlement a reçu la désignation de « dépenses administratives » ; elle est constituée en grande partie par les *indemnités parlementaires* des sénateurs et des députés. Les traitements et indemnités des ministres et sous-secrétaires d'Etat ne figurent pas au budget sous la rubrique des Pouvoirs publics ; les crédits nécessaires sont ouverts au titre des services généraux de chaque ministère.

DOTER [*té*] v. tr. (lat. *dotare*). Donner une dot à : DOTER *une fille, une religieuse.* || Faire une dotation en faveur de : DOTER *une association.*

— *Fig.* Pourvoir, gratifier de : *Parmentier* A DOTÉ *l'Europe du plus précieux des tubercules. La nature l'*A *bien* DOTÉ.

— ***Se doter,*** v. pr. — Au sens réfléchi, et au fig. : *La jeunesse, en acquérant des talents,* SE DOTE *elle-même.* (Franklin.)

DOTHIÉNENTÉRIE [*nan, ri*] n. f. Pathol. Syn. de FIÈVRE TYPHOÏDE. (On dit aussi DOTHINENTÉRIE, et DOTHIÉNENTÉRITE.)

DO-TING n. f. Pierre sonore, qui remplace la cloche dans certains monastères tibétains.

DÔTÔ. Myth. gr. Néréide.

DOTO n. f. (du gr. *Dôtô*, nom d'une néréide). Genre de mollusques opisthobranches, type de la famille des *dotoïdés.* (Ce sont des animaux ayant l'aspect d'une limace, avec des papilles dorsales renflées et un pied arrondi en avant. Les *dotos* habitent les mers d'Europe ; une espèce intéressante, type du sous-genre *dotilla,* est spéciale à la mer des Sargasses.)

DOTOÏDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches, au corps limaciforme muni de papilles dorsales renflées. (Les genres principaux sont les *dotos, gellines* et *héromorphes.*)

DOTRENCE (Théodore), jurisconsulte et homme politique belge, né et mort à Bruxelles (1761-1836). Il fut un des principaux rédacteurs des lois fondamentales des Pays-Bas en 1815, siégea aux états généraux jusqu'en 1828, et devint, à cette époque, conseiller d'Etat.

DOTRIACONTANE n. m. Carbure d'hydrogène saturé $C^{32}H^{66}$, fusible à 70°, bouillant à 310°, obtenu en traitant l'iodure de cétyle par le sodium en présence de benzène. || Syn. DICÉTYLE.

DOTTI (Bartolommeo), écrivain italien, né et mort à Brescia (1651-1713). Il écrivit de violentes satires contre la corruption de Venise, où il attaqua ses contemporains en les nommant : cela lui valut de nombreux ennemis, et finalement trois coups de poignard dont il mourut.

DOTTIGNIES, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Courtrai), sur l'Espierre, affl. de l'Escaut ; 5.800 hab. Culture des céréales, betteraves sucrières, lin. Filatures, tissages de laine et de coton ; teintureries ; fonderies. Fabrique de chicorée, manufacture de tabacs.

DOTTIN (Henri-Georges), celtisant français, né à Liancourt (Oise) en 1863, mort à Rennes en 1928. Agrégé de grammaire (1890), docteur ès lettres (1897), il devint professeur (1903) puis doyen (1910) de la Faculté des lettres de Rennes et correspondant de l'Institut (1919). Parmi ses travaux, citons : *les Formations verbales en -r en sanskrit, en italique et en celtique* (thèse, 1896) ; *Glossaire des parlers du Bas-Maine* (1899) ; *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique* (1906) ; *Manuel d'irlandais moyen* (1913) ; *les Anciens peuples de l'Europe* (1916) ; *la Langue gauloise* (1920) ; *les Littératures celtiques* (1924), etc.

DOTZAUER (Just-Jean-Frédéric), violoncelliste allemand, né à Hæselrieth en 1783, mort à Dresde en 1860, élève de Kriegek, puis de Bernard Romberg. Virtuose remarquable, Dotzauer a écrit un certain nombre de morceaux de musique instrumentale et un opéra, *Graziosa,* représenté à Dresde en 1841. — Son fils aîné, Just-Bernard-Frédéric **Dotzauer,** né à Leipzig en 1808, mort à Hambourg en 1874, se fit une réputation comme pianiste, et publia quelques compositions pour son instrument. — Son second fils, Charles-Louis **Dotzauer,** né à Dresde en 1811, mort à Cassel le 1er juillet 1897, fut élève de son père pour le violoncelle et se fit applaudir dans les concerts. Il fut violoncelle solo de la chapelle de la cour et a écrit lui aussi quelques œuvres pour son instrument.

DOTZHEIM, ville d'Allemagne (Prusse, Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden) ; 6.200 hab. Fabrication de jouets, toiles.

DOTZINGER (Jost), architecte allemand, né à Worms, mort après 1472. Il fut, de 1452 à 1472, l'architecte de la cathédrale de Strasbourg, dont il sculpta le beau baptistère, en 1453. Principal organisateur des grandes associations d'architectes et de maçons allemands, Dotzinger en fut le premier grand maître (1459).

D'OÙ. V. où.

DOUADIC, comm. de l'Indre, arrond. et à 9 kil. du Blanc, sur le Suin, dans la Brenne ; 960 hab. Ch. de f. du Blanc à Argent.

DOUAI, chef-lieu d'arrond. du départ. du Nord, sur la Scarpe et le canal de la Sensée, à 32 kil. de Lille ; 41.600 hab. (*Douaisiens, ennes*). Ch. de f. Nord. La ville possède la cour d'appel du Nord et la cour d'assises du département, et fut jusqu'en 1889 le siège de l'académie (transférée à Lille, et des facultés. Ecole technique des mines, école des industries agricoles. C'est une ville industrielle (forges, raffineries, brasseries, fabriques d'amidon et une ville de commerce (houilles et blé).

Armoiries de Douai.

Douai possède de belles promenades, des restes des remparts des XVe, XVIe et surtout XVIIe siècles, de vieilles maisons (hôtels Remy, de Goy, de Hern), un beffroi des XIVe et XVe siècles qui surmonte l'hôtel de ville, les restes de l'abbaye de Marchiennes (palais de justice). Les églises ont moins d'intérêt, mais possèdent d'importantes œuvres d'art : Notre-Dame (XIIe-XIIIe s.), le retable d'Anchin du peintre Jean Bellegambe ; Saint-Pierre (XVIIIe s.) et Saint-Jacques (XVIIIe-XIXe s.), des œuvres importantes. Musée et bibliothèques très riches.

Douai a vu naître le sculpteur Jean Bologne (XVIe s.), le peintre Jean Bellegambe, les poètes Jehan de Douai et Mme Desbordes-Valmore, les ministres Ch. de Calonne (XVIIIe s.) et Martin du Nord.

— Une manufacture de faïences fines, dont les formes et la tonalité sont empruntées à l'Angleterre, fut fondée à Douai, en 1780, par les frères Leigh, faïenciers anglais. Douai produisit aussi des grès rouges et noirs et des biscuits. Aux XIVe et XVe siècles, Douai eut des ateliers de tapisserie, qui comptent parmi les principaux de cette époque, avec ceux de Paris, Arras, Valenciennes, Lille, Tournai et Bruxelles, et qui, à la fin du XVIIIe siècle, rivalisaient encore avec ceux d'Aubusson.

Histoire. — La ville doit sans doute son origine à une station romaine du IVe siècle (*Duacum*). Elle appartint aux comtes de Flandre, fut érigée en commune en 1175. Philippe le Bel la conquit en 1297, mais le roi Charles V la rendit au comte de Flandre en 1368. Charles le Téméraire l'assiégea sans succès et son échec donna lieu à l'institution de la procession traditionnelle des géants mannequins d'osier appelés *gayants.* En 1667, Louis XIV prit Douai dont l'université datait alors d'un siècle (1560) et la fit fortifier par Vauban. Les Alliés s'en emparèrent en 1710, et le duc de Villars la reconquit en 1712. Le traité d'Utrecht (1713) l'attribua définitivement à la France. Au cours de la Grande Guerre, Douai a beaucoup souffert et a été en partie détruit.

— L'arrondissement renferme 6 cant., 66 comm. et 197.080 hab. (164.200 en 1914). — Le canton Nord a 6 comm., et 43.605 hab. ; le canton Sud 12 comm., et 41.250 hab., et le canton Ouest 11 comm., et 46.300 hab.

DOUAÏCHS ou **DOWICHES,** tribu mauresque de la rive droite du Sénégal. Berbères métissés de Nègres, les Douaïchs sont musulmans. Ils se livrent à l'agriculture et à la chasse, exploitent des mines de sel et font du commerce de chevaux, de moutons, de gomme et de beurre.

DOUAIRE [*dou-èr'*] n. m. (lat. pop. *dotarium ;* dérivé de *dos,* dot). Dr. anc. Biens que le mari assignait à sa femme pour en jouir si elle lui survivait. || *Douaire des enfants,* Biens formant le douaire de la femme et passant de droit aux enfants à la mort des parents. || *Douaire sans retour,* Douaire qui ne faisait pas retour à la succession du mari. || *Demi-douaire* ou *Midouaire,* Pension alimentaire servie à la femme, du vivant de son mari.

— ENCYCL. Dr. anc. Le *douaire* est un gain de survie, résultant de la convention des parties ou accordé par la coutume, au profit de la veuve sur une quote-part des biens propres du mari. Il s'analyse dans un droit d'usufruit. C'est la fusion de la dot germanique et du *Morgengab* « don du matin » qui a donné naissance à cette institution. Le douaire constitua d'abord une compensation donnée à la femme en retour de son apport et, en cas d'insuffisance de celui-ci, un moyen de l'empêcher de tomber dans la misère. Plus tard il fut destiné à permettre à la veuve de vivre honorablement selon la condition de son mari, et de garder son rang dans la société. D'après la plupart des coutumes, la femme gagnait le douaire par la bénédiction nuptiale. Elles avaient répudié la règle de l'ancien droit qui exigeait la consommation du mariage : *Au coucher gagne la femme son douaire.* L'adultère de la femme, son inconduite pendant l'an de deuil entraînaient la déchéance du douaire. Le douaire disparut sous la Révolution. La loi du 17 nivôse an II, art. 61, semble l'avoir aboli avec les autres gains de survie.

DOUAIRIER [*dou-è-ri-é*] n. m. Dr. anc. Enfant qui n'a que le douaire de sa mère, ayant renoncé à la succession paternelle.

DOUAIRIÈRE [*dou-è*] n. f. Veuve de grande famille, qui jouit d'un douaire : *Une aimable et jeune* DOUAIRIÈRE. || *Par dénigr.* Vieille femme.

DOUAÏRS, tribu d'origine arabe du département d'Oran.

DOUAIS (Marie-Jean-Célestin), évêque et érudit français, né à Béziers en 1848, mort à Beauvais en 1915. Ordonné prêtre en 1874, docteur en théologie, il fut nommé en 1880 professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse, y enseigna avec éclat et se fit une réputation d'érudit par de nombreux et solides travaux. Vicaire général de Montpellier en 1897, il fut appelé deux ans plus tard à l'évêché de Beauvais. Il laissa entre autres ouvrages importants : *les Albigeois, leurs origines* (1879) ; *De l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* (1882) ; *l'Eglise et la Croisade contre les albigeois* (Lyon, 1882) ; *les Sources de l'histoire de l'Inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe siècle* (1881) ; *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères prêcheurs au XIIIe et au XIVe siècle* (1884) ; *Une importante correspondance du XVIe siècle ; le baron de Fourquevaux* (1891) ; *la Procédure inquisitoriale en Languedoc au XIVe siècle* (1900) ; *l'Inquisition, ses origines, sa procédure* (1906).

DOUALA, port et ville du Cameroun sous mandat français, ch.-l. d'une circonscription de même nom ; 18.000 hab.

DOUALA, tribu nègre du Cameroun, parlant une langue bantoue.

DOUANE n. f. (origine persane ; autre forme de *divan*). Administration chargée de percevoir les taxes imposées sur les marchandises importées ou exportées : *Officier de* DOUANE. || Siège de cette administration : *Entrer à la* DOUANE. || *Lignes de douanes,* Circonscription douanière établie à la frontière. || *Par extens.* Droits perçus : *Marchandises qui ne payent pas de* DOUANE.

— Fig. : *Il me paraît que la* DOUANE *des pensées est plus sévère que celle des fermiers généraux, et qu'il est plus aisé de faire passer des étoffes en contrebande que de l'esprit et de la raison.* (Voltaire.)

— ENCYCL. *Droits de douane.* Les taxes douanières peuvent être *fiscales,* en vue de procurer des ressources au Trésor ; *protectrices,* pour permettre à la production nationale de soutenir, sur le marché intérieur, la lutte avec la concurrence étrangère ; *prohibitives,* lorsque le taux perçu est si élevé, qu'en fait cela équivaut à la prohibition des produits étrangers. Du point de vue du mode de leur perception, elles sont *ad valorem,* perçues en proportion de la valeur des articles importés et à raison de tant pour cent, ou *spécifiques* d'après la nature et la quantité des produits.

Administration des douanes. Longtemps, dans l'ancienne France, les *douanes* ou *traites* étaient établies à la frontière de chaque province, et les tarifs variaient de l'une à l'autre. Colbert s'efforça de détruire ces barrières, et de reporter les douanes aux frontières du royaume. Il n'y parvint que partiellement en réunissant, dans une sorte d'union douanière, douze provinces du nord de la France, connues sous le nom de « Provinces des cinq grosses fermes ». La Révolution acheva l'œuvre de Colbert. L'Assemblée constituante déclara abolis tous les droits de *traites* et les remplaça par un tarif unique et uniforme, applicable seulement à l'entrée et à la sortie de la France.

L'administration des douanes applique le tarif douanier, surveille les opérations de manutention par lesquelles peuvent passer les marchandises importées ou exportées. Ces marchandises peuvent être mises en consommation : elles acquittent alors immédiatement les droits de douane. Elles peuvent aussi être placées soit en *entrepôt réel,* dans des locaux dont la douane a la clef, soit en *entrepôt fictif,* dans des locaux appartenant à des particuliers, dont la douane n'a pas la clef mais où elle peut demander à pénétrer à tout moment. Dans ces deux cas, les marchandises entreposées n'acquittent les droits de douane que lorsqu'elles sortent de l'entrepôt pour entrer dans la consommation. Il y a aussi les marchandises qui *transitent* ou qui sont *transbordées* ou *réexportées ;* puis les marchandises *admises temporairement,* pour recevoir un complément de main-d'œuvre, exemptes des droits à condition d'être réexportées ou réintégrées en entrepôt dans les limites de certains délais ; enfin, les marchandises auxquelles, à leur sortie, on restitue les droits.

La douane concourt à la surveillance exercée sur les tabacs, les boissons, les cartes à jouer, les ouvrages d'or et d'argent, etc. ; elle contrôle tout ce qui concerne les primes accordées à la pêche maritime. Enfin, organisées militairement, les brigades de douane font la police de la frontière. L'administration centrale a pour chef un directeur général assisté d'un conseil d'administration. Le service sédentaire ou des bureaux est assuré par des directeurs, inspecteurs et sous-inspecteurs ; la perception des droits est effectuée par des receveurs principaux ou particuliers.

Un décret du 28 décembre 1926 a codifié les lois concernant les douanes. Les droits de douane, dont le gouvernement peut dans certains cas modifier les tarifs, sont perçus à l'importation ou à l'exportation, par terre et par mer, sur déclaration obligatoire et après vérification des marchandises. Des crédits de droits ou d'enlèvement peuvent être accordés. Les droits sont suspendus en cas d'emprunt du territoire étranger, de transit, d'entrepôt réel ou fictif, de dépôt ou d'admission temporaire. Il existe des droits accessoires : statistique, plombs, estampille, timbre, permis, navigation, taxe pour le développement du commerce extérieur. Des admissions exceptionnelles sont autorisées pour les ambassadeurs, les effets matériels et mobiliers usagés, le ravitaillement des navires, les marchandises sauvées des naufrages, les relâches forcées, les objets destinés aux établissements scientifiques. Des régimes spéciaux sont appliqués à la Corse, à l'Algérie, à la Tunisie, au Maroc, aux colonies, protectorats et territoires à mandat. La navigation est réglementée à part, notamment en ce qui concerne la francisation des navires, l'hypothèque maritime, les droits de navigation, le cabotage et le remorquage, les pêches maritimes et ateliers de salaisons, les droits sur le sel. — Le service actif des douanes, constitué en brigades fixes ou ambulantes, opère dans la région frontière de terre et de mer ; ses agents, astreints au serment et ayant droit au port d'armes à feu ou autres, font des visites domiciliaires, des poursuites à vue, des embuscades ; ils peuvent verbaliser, saisir les marchandises, décerner des contraintes. Les contraventions sont en principe soumises aux tribunaux de paix, avec appel aux tribunaux civils. Les délits et certaines contraventions sont du ressort des tribunaux correctionnels, avec appel et pourvoi en cassation. L'administration peut transiger. Les droits se prescrivent par un an au profit des redevables. Les actions en restitution contre la douane se prescrivent par deux ans. Enfin, des dispositions spéciales visent la répression de la contrebande, les fraudes commises à bord des navires, l'exportation de marchandises prohibées, les importations et exportations par aéronefs, les fausses déclarations.

Une convention et un protocole relatifs à la simplification des formalités douanières ont été signés à Genève, le

3 novembre 1923, par la France et les Etats faisant partie de la Société des Nations.

— Chem. de f. Les chargements et marchandises qui doivent être transportés par voie ferrée sont soumis aux formalités habituelles de la *douane* à l'occasion de leur passage du territoire d'Etat à un Etat voisin.

L'application des lois et règlements en vigueur se fait conformément aux dispositions de détails prévues par chaque pays.

Les formalités comprennent la visite et l'examen des chargements, bagages, etc., dans des postes, bâtiments ou gares frontières appropriés à ce service.

Douanes (MÉDAILLE DES), créée en 1894 et conférée par le ministère des finances pour récompenser les agents des brigades de douaniers. Elle est en argent, surmontée d'une bélière formée d'attributs forestiers et suspendue à un ruban vert à bordure rouge et rayé de cinq filets verticaux rouges.

Médaille des douanes.

Il existe depuis 1900 une médaille spéciale des *douanes et régies de l'Indochine*, qui est en argent, suspendue par un ruban aux bandes horizontales rouge, noir et vert. Elle est décernée par le gouverneur général.

DOUANER [*né*] v. tr. Marquer du plomb de l'administration des douanes : DOUANER *des ballots*.

— ***Se douaner***, v. pr. Au sens passif, Etre douané.

DOUANIER [*ni-é*], **ÈRE** adj. Qui a rapport à la douane : *Convention* DOUANIÈRE. || *Union douanière*, Ensemble de conventions commerciales entre des Etats.

DOUANIER [*ni-é*] n. m. Préposé militaire, appartenant au corps de la douane et chargé de la surveillance et de la vérification des marchandises qui entrent dans un pays.

— ENCYCL. Au point de vue militaire, les *douaniers* forment un corps constitué en deux parties. Ceux qui sont stationnés auprès des places fortes et ouvrages fortifiés sont organisés en compagnies ou sections de *forteresse*. Le reste du personnel est formé en sections, compagnies ou bataillons *actifs*.

Douaniers.

Les grades attribués au personnel des douanes : sous-brigadier, brigadier, lieutenant, capitaine, sous-inspecteur ou inspecteur correspondent à ceux de : caporal, sous-officier, lieutenant, capitaine, chef de bataillon dans l'armée. Les officiers du corps des douanes sont nommés par décret.

Le ministère de la guerre assure l'armement des douaniers ; le ministère des finances fournit l'habillement, le petit équipement, et entretient les armes.

En cas de mobilisation, toutes les unités formées par les douaniers sont à la disposition du ministre de la guerre et, sous tous les rapports, assimilées à l'armée active.

DOUAR n. m. (mot arabe). Groupe de tentes arabes disposées en cercle et soumises à un même chef.

— ENCYCL. Le *douar* est l'unité politique naturelle qui, chez les indigènes de l'Afrique du Nord, correspond le mieux à notre commune française. Plusieurs douars forment une *tribu*.

Le douar est soumis à l'autorité d'un chef subordonné au chef de la tribu. En Algérie, le sénatus-consulte du 22 avril 1863 a attribué la personnalité aux douars, leur a reconnu un domaine, les terres de parcours de leur territoire, et leur a donné le droit d'avoir une *djemâa* ou conseil particulier ; c'est ainsi qu'a été constitué le *douar-commune*.

Douar (CHIEN DE). Variété du genre chien qui vit dans l'Afrique septentrionale.

— ENCYCL. Le *chien de douar* ou *chien kabyle* a la face pointue et les oreilles droites. Sa robe est généralement claire et faite de taches fauves sur un fond blanc jaunâtre. Le poil est rude et semi-long sur le corps ; la taille est celle du chien de Beauce.

Le chien kabyle est uniquement employé à la garde du douar. Il est très négligé par son propriétaire ; toute l'attention et tous les soins de l'Arabe vont au *sloughi*, le chien noble.

L'ossuaire de Douaumont. — Cl. Rol.

DOUARNENEZ [*nèz* ou *né*], ch.-lieu de cant. du Finistère, arrond. et à 20 kil. de Quimper, sur la *baie de Douarnenez* ; 10.530 hab. (*Douarnenistes* ou *Douarneziens, ennes*). Ch. de f. Orléans. Important port de pêche ; confiseries de sardines. Bains de mer. — Le canton à 9 communes, et 27.800 habitants.

DOUAUMONT, comm. du départ. de la Meuse, arrond. et à 9 kil. de Verdun, sur les Hauts-de-Meuse, au-dessus de la plaine de la Woëvre. A l'E. du village, fort détaché de la place de Verdun avec batteries annexes.

Le plateau, le village et le fort de Douaumont furent, en 1916, lors de la grande offensive allemande contre Verdun, les théâtres de sanglants combats. Dès le 25 février, le fort de Douaumont, « la pierre angulaire nord-est de la plus puissante forteresse du principal ennemi », fut enlevée par les Allemands. Le 2 mars, le village de Douaumont fut pris par les Allemands, perdu le 3 et repris le 4. Quant au fort, il fut enlevé par les Français le 22 mai, repris par les Allemands trois jours plus tard (le 25), et finalement, reconquis par nos soldats le 24 octobre 1916, puis complètement dégagé le 15 décembre. Village et fort de Douaumont ne sont plus que des amas de ruines. Un ossuaire monumental, inauguré en 1927, a été élevé à Douaumont, pour recueillir les restes non identifiés d'environ 300.000 soldats français, tombés au cours des combats devant Verdun.

DOUAY (Charles-*Abel*), général français, né à Besançon en 1809, tué à Wissembourg en 1870. Sorti de Saint-Cyr en 1829, il resta longtemps en Algérie. Général de brigade après la Crimée, il fit la campagne d'Italie. Divisionnaire en 1866, il commandait en 1870 la 2e division du 1er corps (Mac-Mahon) en Alsace.

DOUAY (Félix), général français, frère du précédent, né à Besançon en 1816, mort à Paris en 1879. Engagé à seize ans dans l'infanterie de marine, sous-lieutenant en 1838, il fit la guerre de Crimée comme lieutenant-colonel et comme colonel, puis la campagne d'Italie, et fut grièvement blessé à Solférino. Divisionnaire en 1863 au Mexique, il reçut en 1870 le commandement du 7e corps (Belfort) avec lequel il fit la campagne de l'armée de Châlons. Prisonnier à Sedan, à son retour en France on le mit à la tête du 4e corps de l'armée de Versailles. Ses troupes entrèrent les premières dans Paris enlevé à la Commune, le 21 mai 1871. Commandant du 6e corps en 1873, il devint inspecteur d'armée en 1879.

DOUBLA n. f. Monnaie d'argent à bas titre, qui se fabriquait autrefois à Alger ou à Tunis, et valait à peu près 12 sols tournois, ou 3 francs de la monnaie actuelle.

DOUBLAGE n. m. Action de doubler : *Le* DOUBLAGE *des fils. Le* DOUBLAGE *d'une étoffe.*

— Dr. féod. Doublement d'une redevance féodale, fixé en certains cas par la coutume.

— Filat. Réunion d'un certain nombre de rubans de fibres textiles pour les étirer, soit afin de corriger et de diminuer leurs défauts, soit afin de les mélanger pour assembler des matières de caractères et de prix variables.

— Mar. Nom donné aux feuilles de métal appliquées sur la carène pour la préserver. || Renfort d'une voile.

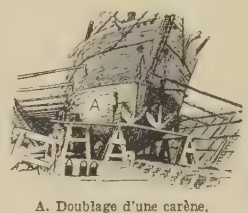

A. Doublage d'une carène.

— Typogr. Répétition vicieuse de certaines lettres ou de certains mots dans la composition. (On dit plus ordinairement DOUBLON.) || Fonder. typogr. Dans la fabrication des galvanos, Remplissage de la coquille pour la consolider et lui donner la hauteur de la lettre d'imprimerie.

— ENCYCL. Mar. Pour les navires en bois, le *doublage* consiste en feuilles de cuivre ou de zinc, clouées sur la carène au moyen de clous en cuivre ou en fer zingué, à tête plate, dits « clous de doublage ». Quand les herbes ou les mollusques ont poussé sur les coques doublées, on peut aisément les faire disparaître au moyen de la brosse ou du balai appelé « goret ». Les carènes en fer, malgré la peinture, se salissent très vite, et, pour les bâtiments exposés à ne pouvoir caréner souvent, on plaçait autrefois sur les œuvres vives un doublage en bois, recouvert à son tour de feuilles de cuivre.

DOUBLANT [*blan*], **E** adj. Qui double ; qui sert à doubler (particulièrem., en parlant d'un acteur qui en remplace un autre).

DOUBLE adj. (lat. *duplicem*). Qui égale deux fois une autre quantité : *Un* DOUBLE *louis. Un* DOUBLE *décalitre. Un* DOUBLE *salaire.* || Formé de deux choses identiques, analogues, qui composent un tout : *Une* DOUBLE *semelle.* || Composé de deux choses identiques ou analogues qui ne forment pas un tout proprement dit : *Chambre qui a une* DOUBLE *porte. Boîte à* DOUBLE *fond. Un* DOUBLE *hyménée. Un* DOUBLE *malheur.*

— *Par extens.* Supérieur, par la qualité ou par la force de son action : *Encre* DOUBLE. *Bière* DOUBLE. *Sel* DOUBLE. || Qui possède à un degré supérieur le vice qu'on lui attribue : *Un* DOUBLE *coquin.*

— *Fig.* Qui a de la duplicité : *Une âme, Un esprit* DOUBLE. *Dieu maudit ceux qui sont* DOUBLES *de cœur.* (Pascal.) || Qui marque la duplicité : *Un regard* DOUBLE. (Voltaire.)

— Poétiq. *Double colline, Double mont, Double sommet, Double cime*, Le mont Parnasse, qui avait deux cimes et que la mythologie grecque avait donné pour séjour aux Muses.

— Astron. *Etoile double*, Système de deux étoiles qui semblent n'en former qu'une seule à la vue simple. V. ÉTOILE.

— Bot. *Fleur double*, Se dit d'une fleur dans laquelle, accidentellement ou par l'effet de la culture, le nombre normal des pétales se trouve accru par la transformation d'un certain nombre d'étamines ou même de carpelles. || Se dit aussi, assez improprement, d'un capitule de composée-radiée, dans lequel une partie ou la totalité des fleurs tubuleuses du disque s'est transformée en fleurs ligulées. || *Calice double*, Calice et involucre affectant la forme d'un second calice. || *Périanthe double*, Périanthe composé d'un calice et d'une corolle.

— Chass. *Faire coup double*, Se dit d'un chasseur qui, d'un seul coup de fusil, abat deux pièces de gibier parties ensemble dans la même direction. || *Au fig.* Obtenir deux résultats par une seule action.

— Chem. de f. *Double traction*, Disposition qui consiste à atteler deux locomotives en tête d'un même train, pour augmenter l'effort de traction.

— Chim. *Sel double*, Sel qui résulte de la combinaison de deux autres.

— Comm. *Partie double*, Manière de tenir des comptes, qui consiste à passer deux fois chaque article, l'une au crédit, l'autre au débit. || *Double emploi*, Action de porter par erreur deux fois le même article.

— Dr. Fait en deux exemplaires, en parlant d'un acte : *Fait double à Paris, le 2 janvier 1929.* || *Double lien*, Parenté des enfants qui ont le même père et la même mère. || *Double droit*, Droit d'enregistrement qu'on paye deux fois, faute de l'avoir acquitté dans le délai légal.

— Géom. *Point double*, Point où se coupent les deux branches d'une courbe. V. UNICURSALE, SINGULIER.

— Gramm. *Lettre double*, Réunion de deux lettres semblables, comme *ll.* || Lettre composée de deux autres, comme *œ.* || Consonne qui a la valeur de deux autres, comme *x* qui équivaut à *ks* ou *kz*.

— Jeux. *Partie double*, Au jacquet, Avoir sorti toutes ses dames, alors que l'adversaire n'a pas rentré toutes les siennes. || *Faire des doubles*, En sautant à la corde, Faire passer deux fois la corde avant de retomber à terre.

— Liturg. *Fête double* ou, substantiv. *Double*, Fête à l'office de laquelle on double les antiennes, avant et après chaque psaume.

— Magnan. *Cocon double*, Cocon où se trouvent deux chrysalides, qui a été filé par deux vers.

— Mar. *Poulie double*, Poulie à deux réas parallèles où le cordage, le *garant*, passe deux fois.

— Mécan. *Double effet*, Mode de fonctionnement d'une machine à piston (moteur, pompe, etc.), caractérisé par le fait que le piston travaille sur ses deux faces.

— Métall. *Double duo*, Laminoir à quatre cylindres superposés permettant un laminage continu à grand débit.

— Métriq. On appelle pieds du genre double ceux où l'une des parties du pied vaut le double de l'autre, comme le trochée, l'iambe ou le tribraque.

— Métrol. *Double aigle*, Monnaie d'or aux Etats-Unis qui équivaut à vingt dollars.

— Mus. *Double croche*. V. CROCHE. || *Intervalle double*. V. INTERVALLE. || *Double fugue*. V. FUGUE.

— Pathol. *Fièvre double*, Fièvre intermittente dont les accès périodiques se sont rapprochés au point de ne laisser aucun intervalle entre deux accès successifs.

— Phys. *Double pesée*. V. BALANCE. || *Double réfraction*. V. RÉFRACTION.

— Tissag. *Tissu à double face*, Etoffe (soierie, lainage) tissée sans envers.

— LOC. DIV. *Double sens, Double entente*, Double manière possible d'interpréter quelque chose : *Phrase à* DOUBLE SENS. || *Double emploi*, Répétition superflue. || *Double clef*, Clef ouvrant la même serrure qu'une autre clef. || *Homme à double face*, Homme qui se montre tantôt sous un aspect, tantôt sous un autre. || *Avoir double mesure, double poids, au fig.* Se montrer tout autre qu'on n'est réellement. || *Double chaîne*, Ensemble de deux chaînes que l'on attache à la cheville et à la ceinture d'un forçat puni. V. DOUBLE-CHAÎNE. || *Fermer à double tour*, Fermer par deux tours de clef. || *Vêtement à double face*, Vêtement qu'on peut mettre à l'envers aussi bien qu'à l'endroit. || *Mettre les morceaux en double*, Manger en toute hâte.

— *Substantiv.* et au masc. Quantité prise deux fois : *Le* DOUBLE *de dix est vingt. Le* DOUBLE *du prix. Faire le* DOUBLE *du chemin.* || Disposition d'une chose repliée sur elle-même : *Mettre un papier en quatre* DOUBLES. || Reproduction authentique d'un objet : *On a plusieurs* DOUBLES *de la « Cène » de Léonard de Vinci, si ces* DOUBLES *ne sont pas des copies.* || Copie : *Le* DOUBLE *d'un acte.* || Deux ou plusieurs exemplaires, échantillons d'un ouvrage, d'une plante, etc. : *Avoir beaucoup de* DOUBLES *dans sa collection.* || Chose semblable ou symétriquement pareille : *Le* DOUBLE *d'un corps de logis.* || Loc. div. *Parier double contre simple*, S'engager à payer, en cas de perte, le double de ce qu'on recevra si l'on gagne. || *Se mettre, Se tenir, Etre en double*, Avoir son corps plié sur lui-même ; et au fig. *Se mettre en double*, Se donner beaucoup de mal.

— Argot milit. Sergent-major, parce qu'il a un *double* galon sur le bras.

— Féod. Droit de taille ordinaire, qui était payé dans le mois d'août au seigneur, par les serfs ou par des tenanciers libres cultivant des terres serviles relevant du seigneur. || *Double devoir*, Taille ordinaire, cens ou autre redevance annuelle, que l'on doublait, en certains cas, au profit du seigneur.

— Jeux. Aux dominos, syn. de DOUBLE-DÉ. || *Jouer quitte ou double, à quitte ou à double, à quitte ou double*, A une dernière partie, Jouer un enjeu égal à la somme de toutes les pertes ; — et *au fig.* Risquer le tout pour le tout. || Fam. *Mener en double*, Tromper quelqu'un.

— Joaill. *Double de voisines*, Mince éclat taillé de pierre fine, que l'on colle sur du cristal ayant la même taille, ce qui donne à la pierre une épaisseur plus considérable que celle qu'elle possède en réalité.

— Mar. *Manœuvre en double*, Manœuvre formant deux brins sur une poulie qu'elle embrasse. || *Double d'un cordage*, Second brin formé en retour par un cordage qui embrasse une poulie. || N. f. Fam. *La double*, Double ration de vin que l'on accorde soit à l'ensemble, soit à une partie de l'équipage ou à un matelot, comme récompense ou à l'occasion d'une fête.

— Métrol. *Double denier*, ou simplem. *Double*, Petite pièce de billon qui valait deux deniers. || *Par extens.* Très petite somme d'argent : *Je ne donnerais pas un* DOUBLE *de toutes vos vieilleries.*

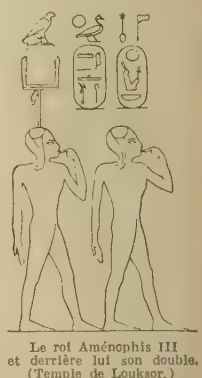

Le roi Aménophis III et derrière lui son double. (Temple de Louksor.)

— Mus. anc. Variation sur un air : *Le* DOUBLE *des « Folies d'Espagne ».* || Ancien nom de l'intervalle d'octave. || Dans l'ancienne facture d'orgues, Jeu sonnant à l'octave grave.

— Mus. *Doubles*. V. DIMINUTION (Encycl.).

— Spirit. Nom donné quelquefois au corps astral.

— Myth. égypt. Nom par lequel on désignait jadis un être divin, nommé dans les textes égyptiens *ka*, qui s'unit après la mort au corps purifié. (On le croyait né avec chaque homme, se séparant du

corps au moment de la mort et se réunissant au cadavre momifié par les rits osiriens.)

— Numism. De même qu'il y eut en France, sous la troisième race, deux sortes de deniers : le parisis et le tournois, il y eut aussi le double parisis et le double tournois. (Philippe le Bel en ordonna la fabrication en 1293 ; mais il est probable qu'elle est plus ancienne que ce prince. Philippe de Valois, par ordonnance du 15 avril 1339, fit fabriquer des deniers d'or, appelés doubles d'or, et des demi-doubles d'or.)

— Théâtr. Acteur chargé de remplacer au besoin le chef d'emploi. (On dit souvent DOUBLURE.)

— *Adverbialem.* En quantité ou en nombre double : *Payer* DOUBLE. || *Voir double,* Voir plus d'objets, de personnes, qu'il n'en existe ; avoir la vue trouble : *On* VOIT DOUBLE *après boire. Pendant qu'on a peur, on* VOIT DOUBLE.

— LOC. ADV. *Au double,* A un prix double ; et *au fig.* Largement : *Payer* AU DOUBLE *les bienfaits.*

Double (PONT AU), à Paris. Il relie le parvis Notre-Dame avec la rue Lagrange (riv. g.). Son nom lui vient de ce que, lors de sa construction, en 1634, par le Bureau de l'Hôtel-Dieu, on y établit un péage d'un double tournois qui fut aboli en 1789. Il a été reconstruit en 1881.

DOUBLE (la), petit pays du Périgord-Blanc (départ de la Dordogne et de la Gironde), entre les vallées de l'Isle et de la Dronne. Formé d'argiles éocènes, le sol de la Double fut longtemps couvert de forêts de pins et de prairies marécageuses, « les mauves » ; il est aujourd'hui en voie d'assèchement. C'est l'antique *Edobola sylva,* et ses habitants sont dits *Doublands, andes.*

DOUBLE (François-Joseph), médecin français, né à Verdun-sur-Garonne en 1776, mort à Paris en 1842. Il fut, avec Portal, qu'il remplaça à l'Académie des sciences en 1832, un des fondateurs de l'Académie de médecine. Il a publié sur le croup un mémoire qui lui valut une première mention honorable dans le concours ouvert en 1811 par Napoléon Ier sur ce sujet, entre tous les médecins de l'Europe.

DOUBLE (Joseph-Eugène-Lucien), littérateur et historien français, né et mort à Paris (1848-1895). Fils du collectionneur, baron DOUBLE (1812-1881), homme d'un grand goût, il a publié des travaux historiques d'un tour paradoxal : *Histoire du pays de Thor et du pays de Rémollée* (1868) ; *l'Empereur Claude* (1876) ; réhabilitation de ce César ; *l'Empereur Titus* (1877) ; *Brunehaut* (1878) ; *le Roi Dagobert* (1879) ; *l'Empereur Charlemagne* (1881), jugement sévère sur ce souverain ; etc.

DOUBLÉ n. m. Jeux. Au billard, Coup qui consiste à toucher la bande avant d'atteindre la bille, ou, dans l'ancien billard, de la jeter dans la blouse. || Saut double à la corde.

— Bijout. Métal (ordinairement du cuivre) recouvert d'une couche plus ou moins épaisse d'un métal précieux (or, argent).

— Chass. Action d'un chasseur, qui, de deux coups de fusil successifs, abat deux pièces de gibier parties en même temps : *Faire un* DOUBLÉ.

— Escr. Coup d'attaque, composé pour tromper une parade de contre.

— Manèg. Action de faire deux à droite ou deux à gauche reliés par une ligne droite conduisant perpendiculairement d'une piste à l'autre. (On écrit aussi DOUBLER.) || *Doublé large,* Action de faire traverser par son cheval le manège en ligne droite et de revenir sur ses pas sans changer de main. — *Doublé étroit,* Action de faire tourner le cheval à angle droit dans les coins du manège.

— Technol. *Doublé de papier,* Papier sur lequel on fait adhérer par pression une plaque de métal, afin d'obtenir des paillons métalliques très minces. || *Doublé de cristal,* Cristal coloré ou incolore sur lequel on enroule une seconde feuille de cristal incolore ou coloré différemment, dans le but d'avoir des effets de coloration diverse sur la même pièce. || *Doublé d'étain,* Mince feuille d'étain que l'on recouvre d'une plaque de plomb plus épaisse.

— ENCYCL. Bijout. On distingue le *doublé d'or* et le *doublé d'argent.* Le premier s'obtient au moyen de deux feuilles, l'une d'or, l'autre de cuivre jaune, que l'on applique l'une sur l'autre, et qui adhèrent ensemble par une énergique pression, que l'on exerce à chaud. Les laminoirs entre lesquels passent ces feuilles donnent un long ruban d'une épaisseur déterminée. Ce ruban est coupé transversalement, à des longueurs voulues, et, à l'aide d'un estampage, on donne aux fragments les formes les plus diverses. Le doublé d'argent a une fabrication un peu différente ; on le désigne aussi sous le nom de *plaqué.*

— Archéol. Les anciens ont connu le doublage et le placage des métaux. Un plateau antique en cuivre doublé d'argent fut trouvé en 1788 près du château de Chantelle, et les découvertes faites à Pompéi et Herculanum sont venues, depuis, corroborer la première. De plus, sous le nom de *fourré,* on avait pratiqué au moyen âge un procédé analogue de superposition de métaux par un corroyage habile ; réservé d'abord à la falsification des monnaies, il s'appliqua plus tard à la fabrication des bijoux. Au commencement du XVIIIe siècle, un industriel français adopta le procédé du fourré à la production de vaisselle de table, mais cette industrie nouvelle ne vécut pas chez nous ; elle émigra en Angleterre, pour nous revenir ensuite et prendre racine dans notre pays. L'invention du *doublé* fut longtemps attribuée à tort à un coutelier de Sheffield, nommé Thomas Belsover. L'introduction du doublé dans nos usages ne remonte pas au delà de 1766 ; les ustensiles de table que l'on fabrique alors sont désignés sous le nom de platterie anglaise. La rareté de l'argent, pendant la Révolution, donna un nouvel essor à l'industrie du doublé ou plaqué, qui reçut de considérables améliorations. La vogue de ce procédé a duré jusqu'au jour où la galvanoplastie a permis d'arriver à une production moins coûteuse encore.

DOUBLE-AS [*blâss*] n. m. Domino dont chaque moitié porte un point. (On dit aussi DOUBLE-UN.) || Pl. *Des* DOUBLES-AS.

DOUBLEAU [*blô*] n. m. (de *double*). Epaisse solive, sur laquelle reposent les chevêtres d'un plancher. || Solive entrant dans la construction du plancher d'un moulin à vent.

— Archit. *Arc doubleau.* V. ARC-DOUBLEAU.

DOUBLE-BACHOT [*cho*] n. m. Bateau à fond plat, sans mât, et d'une longueur de 15 à 20 m., sur une largeur de 2 à 3 m., qui sert principalement au tirage du sable sur la Seine. || Pl. *Des* DOUBLES-BACHOTS.

Double-bec de cirier.

DOUBLE-BEC n. m. Cuiller à deux becs, employée par les ciriers. || Pl. *Des* DOUBLES-BECS.

DOUBLE-BÉCASSINE n. f. Nom vulgaire de la grande bécassine qui est la *gallinago* ou *capella media* d'Europe. || Pl. *Des* DOUBLES-BÉCASSINES.

Double-bécassine.

DOUBLE-BLANC [*blan*] n. m. Domino dont chaque moitié est blanche. || Pl. *Des* DOUBLES-BLANCS.

DOUBLE-CENS [*sanss*] n. m. Dr. féod. Droit égal au double du cens annuel, en cas de mutation du censitaire. || Pl. *Des* DOUBLES-CENS.

DOUBLE-CHAÎNE [*chèn'*] n. m. Forçat portant une chaîne double. || Pl. *Des* DOUBLES-CHAÎNES.

DOUBLE-CHALOUPE n. f. Chaloupe de forte dimension, appelée aussi DOUBLE. || Pl. *Des* DOUBLES-CHALOUPES.

DOUBLE-CHEVAL n. m. Nom donné, dans le langage de la chevalerie, au cheval de marche et de bât. V. DESTRIER. || Pl. *Des* DOUBLES-CHEVAUX.

DOUBLE-CINQ [*sink'*] n. m. Domino dont chaque moitié porte cinq points. || Pl. *Des* DOUBLES-CINQ.

DOUBLE-CORDE n. f. Mus. Manière de toucher simultanément deux cordes d'un instrument avec l'archet : *Faire des* DOUBLES-CORDES.

— ENCYCL. La *double-corde,* qui ne s'emploie que sur le violon, l'alto et le violoncelle, consiste à faire entendre simultanément une suite de doubles notes produites sur deux cordes ou, par extension, sur plusieurs. Les passages, les traits en double-corde se présentent souvent sous forme de gammes en tierces, en sixtes, en octaves ou en dixièmes et aussi d'intervalles très différents entre eux. La double-corde est, d'ailleurs, l'une des plus grandes difficultés du violon.

DOUBLE-CORPS [*kor'*] n. m. Techn. Réunion de deux corps ajoutés bout à bout l'un devant l'autre, sur une même planche d'arcade. || Etoffe confectionnée d'après ce genre de montage. || Pl. *Des* DOUBLES-CORPS.

DOUBLE-CRÈME n. m. Fromage doux, non fermenté, fabriqué avec du lait non écrémé dont le caillé est additionné de crème après l'égouttage. || Pl. *Des* DOUBLES-CRÈMES.

DOUBLEDAY (Edouard), naturaliste anglais, né en 1811, mort en 1849. Après un voyage en Amérique, il devint administrateur du British Museum. On a de lui un ouvrage important : *Sur les différentes espèces de lépidoptères diurnes ;* un travail *Sur l'histoire naturelle de l'Amérique du Nord ;* etc.

DOUBLE-DÉ n. m. Jeux. Domino dont chaque partie porte le même point, comme le *double-as,* le *double-deux,* etc. || Au jacquet, amener le même point sur chacun des deux dés. (Par abrév., on dit DOUBLE.) || Pl. *Des* DOUBLES-DÉS.

DOUBLE-DEUX [*deû*] n. m. Domino dont chaque moitié porte deux points. || *Amener le double-deux,* Au jacquet, Amener le deux sur chacun des deux dés. (On dit aussi « *deux tous* » ou « *tous les deux* ».) || Pl. *Des* DOUBLES-DEUX.

DOUBLE-DOUBLET [*blè*] n. m. Jeu de dés doubles. || Pl. *Des* DOUBLES-DOUBLETS.

DOUBLÉE n. f. *Pop.* Correction, volée de coups.

DOUBLE-FACE [*fass'*] n. f. Syn. de ÉTOFFE À DOUBLE-FACE. V. DOUBLE. || Pl. *Des* DOUBLES-FACES.

DOUBLE-FOND n. m. Constr. nav. Partie d'un navire située entre le bordé extérieur et un bordé intérieur fixé sur les membrures. (Limité par deux parois étanches, le double-fond est compartimenté, pour résister à l'envahissement par l'eau, en cas de déchirure accidentelle du fond proprement dit.) || Pl. *Des* DOUBLES-FONDS.

DOUBLE-FRONT [*fron*] adj. Surnom donné à Janus (*bifrons*).

DOUBLE-HENRI [*blan-ri*] n. m. Nom donné au double écu d'or fabriqué sous le règne d'Henri III, au titre de 948 millièmes environ, et du poids de 7gr,267, valant alors environ 12 livres. || Pl. *Des* DOUBLES-HENRIS.

DOUBLE-HUNIER [*ni-é*] n. m. Mar. Hunier divisé en deux parties à la hauteur de la troisième bande de ris. || Pl. *Des* DOUBLES-HUNIERS.

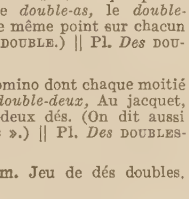

Double-hunier : A. Vergue de volant ; B. Vergue de fixe ; C. Voile de volant ; D. Voile de fixe.

— ENCYCL. Les *doubles-huniers* ont été inventés dans la seconde moitié du XIXe siècle, pour rendre plus facile la manœuvre des anciens *huniers pleins.* Le double-hunier a deux vergues : la vergue de *volant* et la vergue de *fixe.* En amenant la vergue de volant sur la vergue de fixe, le hunier se trouve diminué de toute la surface du volant, ce qui est précieux en cas de grain subit. Les doubles-huniers ont complètement remplacé les anciens huniers pleins. Les derniers grands bâtiments de commerce à voiles avaient aussi des *doubles-perroquets* établis suivant le même principe.

DOUBLE-MAIN [*min*] n. f. Mécanisme qui, dans les orgues et harmoniums, rend une touche solidaire de la touche qui est à l'octave supérieure ou inférieure. || Pl. *Des* DOUBLES-MAINS.

DOUBLEMARD (Amédée-Donatien), sculpteur français, né à Beaurain (Aisne) en 1826, mort à Paris en 1900. Elève de Duret, puis de l'Ecole des beaux-arts, on lui doit : une statue du *Maréchal Sérurier* (inaugurée à Laon en 1863) ; un groupe en marbre, l'*Enfance de Bacchus* (1863) ; *Sophocle à vingt ans,* plâtre, et *Scapin* en bronze (1864) ; les bustes de *Ricord* et *Demarquay* (1872) ; *la France en deuil,* statue pour le monument élevé à Saint-Quentin ; la statue du *Maréchal Moncey* (place Clichy, à Paris) ; les bustes du *Frère Philippe* et d'*Ambroise Thomas* (1874) ; la statue de *Béranger* (square du Temple).

DOUBLEMENT [*man*] adv. Au double : *Ses accusateurs* [ceux d'Esope] *furent punis* DOUBLEMENT *pour leur gourmandise et pour leur méchanceté.* (La Fontaine.) || D'une double façon, à un double titre : *Etre* DOUBLEMENT *heureux. Etre* DOUBLEMENT *obligé à quelqu'un.*

DOUBLEMENT [*man*] n. m. Action de porter au double : *Le* DOUBLEMENT *des prix, des impôts.* || Action de plier en deux : *Le* DOUBLEMENT *d'une feuille de papier.*

— Art milit. *Doublement d'une balle,* Dans le tir à la cible, mettre deux balles au même endroit. || *Doublement des files, des rangs,* Intercaler les files paires d'une troupe entre les files impaires, de façon à composer chaque file de quatre hommes au lieu de deux, en doublant ainsi le nombre des rangs.

— Eaux et for. Surenchère augmentant de moitié le prix fixé primitivement dans la vente d'une coupe.

— Gramm. Action de doubler une lettre : *Le* DOUBLEMENT *de la lettre « l » a lieu devant un « e » muet, dans maints verbes en « eler ».*

— Manèg. Mouvement consistant à traverser le manège en diagonale, pour reprendre la piste à l'angle opposé.

— Mar. Travail fait pour fortifier un écart, en le couvrant avec une troisième pièce de bois qu'on applique par des liaisons sur les deux autres, le milieu de la longueur répondant à la jonction des deux premières pièces.

DOUBLE-NINGRE n. m. Jeux. Au romestecq, Réunion d'emblée, dans la même main, de deux as avec deux rois, ou de deux as avec deux dix, etc. || Pl. *Des* DOUBLES-NINGRES.

DOUBLE-PHAÉTON [*fa*] n. m. Autom. Voiture découverte, contenant deux banquettes qui font face en avant. || Pl. *Des* DOUBLES-PHAÉTONS.

DOUBLE-QUARTE [*kart'*] adj. et n. f. Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente qui reparaît une fois tous les deux jours et deux fois dans le jour, ou deux jours de suite avec un repos d'un jour. || Pl. *Des* DOUBLES-QUARTES.

DOUBLE-QUATRE [*katr'*] n. m. Domino dont chaque moitié porte quatre points. || Pl. *Des* DOUBLES-QUATRE.

DOUBLE-QUOTIDIEN [*ko, di-in*], **ENNE** adj. Pathol. Se dit principalement d'une fièvre intermittente qui donne deux accès chaque jour. — S'emploie aussi *substantiv.* au fém. : *Des* DOUBLES-QUOTIDIENNES.

DOUBLER [*blé*] v. tr. (lat. *duplicare*). Porter au double : DOUBLER *un nombre, une somme, un poste de soldats, la ration d'un équipage.* || *Par extens.* Mettre double : DOUBLER *des fils de soie.* || Mettre en double : DOUBLER *une feuille de papier.* || Garnir d'une doublure : DOUBLER *un habit, une robe.*

— *Fig.* Augmenter : DOUBLER *les regrets, les remords de quelqu'un*

— Franchir, dépasser : DOUBLER *un cap, une île, une borne, une bouée, un poteau.* || Fig. V. CAP.

— *Doubler le pas,* Marcher plus vite ; et *au fig.* Se porter avec plus d'entrain.

— Archit. *Doubler un corps de logis,* Y ajouter un double.

— Art milit. *Doubler les rangs, les files,* Doubler le nombre des hommes placés l'un derrière l'autre dans une troupe. || *Doubler l'étape,* Faire deux étapes dans la même journée.

— Jeux. A la paume, on dit que *la balle double,* quand elle touche deux fois la terre.

— Mar. Munir un bâtiment d'un doublage. || *Doubler les avirons,* Mettre deux hommes sur chaque aviron. || *Doubler un bâtiment en marche,* Le gagner de vitesse. || *Doubler un danger,* Passer au large et le dépasser. || *Doubler un courant,* Avoir plus de vitesse que lui. || *Doubler une voile,* La renforcer. || *Doubler le sillage,* Augmenter la vitesse.

— Mus. *Doubler les parties,* Faire exécuter chacune des parties par deux voix ou deux instruments.

— Pédag. *Doubler une classe,* La faire une seconde fois.

— Techn. Faire d'un ouvrage d'orfèvrerie un doublé. || Réunir ensemble, pour le tissage, deux ou plusieurs fils simples. || *Doubler du marbre,* Le consolider en scellant derrière des bandes de pierre.

— Théâtr. *Doubler un rôle,* Le jouer à la place du chef d'emploi. || *Doubler un acteur,* Jouer un rôle à sa place.

— Typogr. Répéter par erreur : DOUBLER *une lettre, un mot, une ligne, un alinéa.* || Terminer une ligne, un vers, à la fin de la ligne précédente ou suivante, quand la justification est insuffisante.

— Vénер. *Doubler ses voies,* Se dit d'une bête qui, pour ruser et embarrasser les chiens, revient sur ses pas par la voie déjà parcourue.

— *Intransitiv.* Devenir double : *Arbuste qui* A DOUBLÉ *en hauteur.* || *Doubler de,* S'élever au double de : *Terrain qui* A DOUBLÉ DE *valeur.* — Accroître, augmenter : DOUBLER DE *vitesse.*

— Manèg. *Doubler,* Faire exécuter à son cheval un *double* ou *doublé.* || *Doubler large, doubler étroit,* Faire exécuter à son cheval un doublé large, un doublé étroit. || *Doubler des reins,* En parlant d'un cheval, Faire plusieurs sauts de suite.

— Mar. *Double !* Commandement aux canotiers pour leur faire faire force de rames.

— Sports. Dans une course sur piste, Distancer un autre coureur d'un tour de piste. || Dépasser une autre voiture soit sur une route soit sur une piste. (En France on *double* à gauche une voiture qu'on dépasse, tandis qu'en Angleterre on *double* à droite.)

— ***Doublé, e,*** part. pass. du verbe *Doubler.* Porté au double. || Mis double. || Garni d'une doublure ; et *par extens.* Muni d'un appareil intérieur ou extérieur qui est en

contact avec l'objet lui-même et en forme une sorte de répétition : *Une chaudière* DOUBLÉE *d'une enveloppe de bois.* || *Métal doublé,* Se dit de la superposition de deux métaux ou alliages. || Se dit spécialement du cuivre doublé d'or ou d'argent. V. DOUBLÉ n. m.

— Fig. *Doublé de,* Etre tout ensemble ceci et cela : *Homme de plume* DOUBLÉ D'*un homme d'épée. Savant* DOUBLÉ D'*un artiste.* || *Etre doublé,* Etre remplacé par quelqu'un : *Acteur* DOUBLÉ. || Complété : *L'homme* DOUBLÉ *d'une femme dévouée doit triompher partout.* (Balzac.)

— Pathol. *Fièvre doublée,* Fièvre intermittente dont les accès sont devenus doubles en nombre, dans le même espace de temps.

— Techn. *Verre doublé,* Verre formé d'une couche de verre coloré appliquée sur une autre couche de verre incolore, ou inversement.

— ***Se doubler,*** v. pr. Au sens passif, Etre double ou doublé.

DOUBLERIE [*rî*] n. f. Action d'un homme double, perfide. (Vx.)

DOUBLE-ROME n. m. Jeux. Au romestecq, Réunion de deux rois ou de deux as venus d'emblée dans la même main. || Pl. *Des* DOUBLES-ROMES.

DOUBLE-SIX [*siss*] n. m. Domino dont chaque moitié porte six points. || Pl. *Des* DOUBLES-SIX.

DOUBLET [*blè*] n. m. Jeux. A l'ancien jeu de billard, Bille qui, après avoir été frappée par celle du joueur, touchait une bande et allait dans une blouse opposée. — Partie dans laquelle on ne tient compte que des doublets. || Au jacquet, Lorsque les deux dés amènent deux points semblables. (On dit plutôt DOUBLES.) || Au pharaon, Deux cartes semblables qui viennent ensemble. || Au saut à la corde, Double saut appelé plutôt DOUBLÉ.

— Cout. Nom du bissac, dans certaines provinces françaises.

— Linguist. Nom donné à des mots identiques quant à leur étymologie, mais entrés dans la langue par des voies différentes et présentant d'ordinaire des sens différents. (Les mots *sacrement* et *serment* sont des doublets. *Recouvrer* et *récupérer,* qui ont la même acception, sont également des doublets.) V. la partie *encycl.*

— Physiq. Loupe composée de deux lentilles, permettant d'achromatiser et d'obtenir une plus grande image, tout en empêchant la déformation de celle-ci.

— Techn. Instrument de blondier, servant à doubler deux ou plusieurs fils de soie. (On dit mieux DOUBLOIR, et DOUBLOIS.) || Outil de cardeur, employé pour mesurer et courber les fils de fer formant les dents des cardes. (On dit aussi DOUBLEUR.)

— ENCYCL. Linguist. Un même mot latin peut donner naissance à des mots français de formes très différentes et de sens souvent éloignés, car la filiation peut se faire de diverses façons : conformément aux lois de la transmission régulière, suivant les règles de l'emprunt *savant,* ou grâce à l'intermédiaire d'un mot *étranger* appartenant à une langue vivante. Il arrive que les mots régulièrement transmis sont tellement éloignés, pour la forme comme pour la signification, du mot latin qui leur a donné naissance, qu'on éprouve le besoin de former un nouveau mot français qui se rapproche davantage de l'étymologie latine. On peut alors procéder soit directement par dérivation *savante,* soit indirectement par l'intermédiaire d'un mot étranger. Ainsi, le latin *auscultare* s'est transmis sous la forme *écouter,* et il a donné *auscultер* par dérivation savante ; le latin *cadentia* est devenu *chance* et a donné *cadence* par l'intermédiaire de l'italien *cadenza.*

Doublet à armer.

— Archéol. *Doublet* désigne une robe courte, faite de deux étoffes appliquées l'une sur l'autre, qui se porta sur le corps puis sur la chemise. Les gens du peuple portaient des doublets en toile. Les reines, le jour du sacre, avaient un doublet par-dessus leur costume, pour recevoir l'onction religieuse. Le *doublet à armer* était un gamboison piqué. Le *doublet de lit* était une couverture ouatée et piquée qui se mettait sous les draps.

DOUBLET [*blè*] n. m. Pierre fausse obtenue en fixant un corps coloré derrière un morceau de cristal.

— ENCYCL. Les *doublets* ont été employés au moyen âge dans la joaillerie et l'orfèvrerie. On distingue les doublets cabochons, où un cabochon de verre est serti sur une feuille de clinquant ou d'argent qu'il laisse transparaître ; les doublets colorés où la feuille de métal est remplacée par une composition, émail ou autre ; les doublets posés sur une véritable pierre précieuse, qui semble ainsi double d'épaisseur ; les doublets à deux faces où la composition colorée est comprise entre deux plaques de cristal collées. Cet art de l'imitation a été poussé très loin, et il est quelquefois difficile de distinguer le vrai du faux.

DOUBLET (Jacques), bénédictin français, né en 1560, mort à l'abbaye de Saint-Denis en 1648. Ses ouvrages : *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France* (1625) ; *Histoire chronologique pour la vérité de saint Denis l'Aréopagite* (1646) ; *Histoire sacrée du glorieux protomartyr saint Etienne* (1648), sont encore consultés, bien que dépourvus de critique.

DOUBLET (Jean-François), marin et corsaire français, né et mort à Honfleur (vers 1655-1728). Embarqué dès l'âge de sept ans pour le Canada, il servit au commerce puis sur les vaisseaux du roi, et finit lieutenant de frégate. Il a raconté sa vie dans son curieux *Journal,* qu'a publié Charles Bréard (Paris, 1884).

DOUBLET (Marie-Anne LEGENDRE, dame), femme bel esprit, née et morte à Paris (1677-1771). Mariée en 1698 à Doublet de Breuillepont, secrétaire des commandements du Régent, qui la laissa veuve en 1723, elle eut un salon où se réunissaient quelques beaux esprits du temps : Piron, l'abbé Legendre, l'abbé Chauvelin, Bachaumont, Voisenon, Caylus, etc. Mme Doublet faisait publier un choix des anecdotes racontées chez elle, sous le titre de *Nouvelles à la main.* Beaucoup des anecdotes recueillies chez elle ont passé dans les *Mémoires de Bachaumont.*

DOUBLETÉ, E adj. Se dit d'une étoffe ornée de fleurs à deux couleurs : *Taffetas* DOUBLETÉ.

DOUBLE-TIERCE [*tèrss'*] adj. et n. f. Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente quotidienne mais dont les heures varient de façon que celle du premier jour correspond à celle du troisième, à celle du cinquième, etc. ; celle du second à celle du quatrième, à celle du sixième, etc. || Pl. *Des* DOUBLES-TIERCES.

DOUBLE-TOMAN n. m. Ancienne monnaie persane d'or valant 20 krans. || Pl. *Des* DOUBLES-TOMANS.

DOUBLE-TRIPLE n. f. Nom qu'on donnait autrefois à la mesure à trois temps larges, qui comprenait pour chaque temps une blanche au lieu d'une noire. C'est celle qu'on indique aujourd'hui de cette façon : $\frac{3}{2}$ || Pl. *Des* DOUBLES-TRIPLES.

DOUBLE-TROIS [*troî*] n. m. Domino dont chaque moitié porte trois points. || Pl. *Des* DOUBLES-TROIS.

DOUBLETTE n. f. Mus. Jeu d'orgue aigu, à bouche, qui sonne l'octave du *prestant.* (Il est en étain, et son tuyau le plus long ne dépasse pas $0^m,35$. Il fait partie des jeux de fond, à tuyaux ouverts.)

— Archéol. Espèce de taffetas rayé, au XVIIe siècle.

— Techn. Nom donné à des sciages spéciaux de chêne ou de hêtre. (Pour le chêne, la doublette a 54 mm. d'épaisseur, 30 à 32 cm. de largeur et de $2^m,50$ à 4 m. de longueur. Pour le hêtre, l'épaisseur est de 56 mm. et la largeur de 23 ou 24 cm.)

DOUBLEUR, EUSE n. Qui double la soie, la laine, etc., sur le rouet. || Qui fait le doublé.

— Techn. V. DOUBLET.

— N. f. Techn. Machine servant à transformer les matières textiles déjà mises en rubans par la carde en gros, en nouveaux rubans propres à être travaillés par la carde

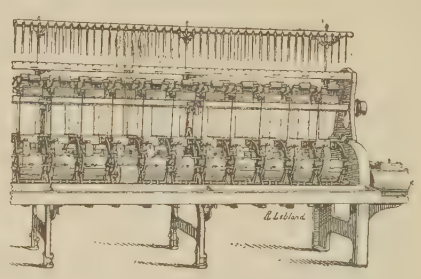
Doubleuse pour textiles.

en fin. || Appareil employé dans les filatures d'étoupe. || Machine qui sert à engager les cannes à sucre entre le second et le troisième cylindre d'un moulin.

DOUBLIER [*bli-é*] n. m. Econ. rur. Râtelier double, que l'on place au milieu de la bergerie.

Doublier (écon. rur.).

— Archéol. Nappe que l'on mettait repliée en double sur une table. (On le faisait notamment devant les hauts personnages.) || Grandes serviettes essuie-mains repliées, appelées aussi *longières,* libres ou cousues par leurs deux extrémités étroites, et passées dans un rouleau. || Pièce de vaisselle du moyen âge : vase contenant deux pintes, ou plat de grandes dimensions. || On appelait *Heaume doublier,* Un heaume à doubles lames ; et *Haubert doublier,* Une chemise de mailles dont les anneaux étaient doubles, c'est-à-dire assemblés huit par huit, pour lui donner plus de force. (On disait aussi DOUBLENTIN.)

Fragment de haubert doublier (XIIIe s.).

DOUBLIÈRE n. f. Individu femelle de race ovine et caprine, portant deux petits en même temps. || Brebis âgée de deux ans. (Dialectal.)

DOUBLIS [*bli*] n. m. Rangée de tuiles dépassant l'aplomb des murs, pour l'écoulement de l'eau. || Partie inférieure d'un treillage quelconque.

DOUBLOIR n. m. Dans un métier à filer, Broche verticale sur laquelle on enfile les fusées. || Machine de passementier, servant à soutenir les rochets à dévider le fil ou la soie. (On dit aussi DOUBLET, et DOUBLOIS.)

DOUBLON n. m. Techn. Réunion de deux lames de métal, qu'on fait passer ensemble au laminoir pour obtenir des lames très minces.

— Typogr. Répétition vicieuse d'une lettre, d'un mot et, en général, d'une partie quelconque de la copie.

DOUBLON n. m. (espagn. *doblon*). Monnaie d'or d'Espagne et des colonies espagnoles, dont il a existé de nombreux types de valeurs diverses. (Il n'y a plus aujourd'hui qu'un petit nombre de doublons en circulation. Leur valeur a souvent varié et est évaluée à 4 piastres.)

DOUBLON, ONNE n. Nom donné communément au mulet et à la mule de deux ans, et *par extens.* aux poulains, bœufs, moutons, du même âge.

DOUBLOT [*blo*] n. m. Techn. Fil de laine employé en double dans les lisières de droguet.

DOUBLURE n. f. Etoffe légère (de coton, de laine ou de soie) que l'on emploie pour doubler un vêtement, une autre étoffe, un rideau, une tapisserie, etc. : *La* DOUBLURE *d'une robe, d'un tapis.* || *Par extens.* Objet quelconque qui en double un autre : *Une* DOUBLURE *de fer-blanc.*

— *Fig.* Personne qui n'est que la copie d'une autre : *Faux noble, qui n'est qu'une* DOUBLURE *de marquis.*

— Fam. *Les doublures* (ou *Les toiles*) *se touchent,* La poche est vide.

— Pop. *Doublure de la chemise,* Peau du corps humain || *Passé par la doublure,* Avalé de travers.

— Techn. Défaut provenant d'une soudure manquée lorsque les pièces soudées sont simplement en contact, de telle sorte que, ne faisant pas corps ensemble, elles peuvent être facilement séparées. || Défaut d'homogénéité dans un bloc de métal, provenant de ce qu'il a été mal fondu ou mal forgé. || Dalle de pierre, que l'on scelle derrière une tranche de marbre pour augmenter l'épaisseur et la résistance de celle-ci. || Nom donné par les tisseurs à une duite de trame qui est disposée de manière à former des brides à l'envers du tissu, afin de produire une convexité dans la partie qui est opposée. || Défaut des tôles.

— Théâtr. Acteur de deuxième ordre, destiné à remplacer au besoin un chef d'emploi.

— PROV. : **Fin contre fin ne peut servir de** (ou **ne vaut rien pour**) **doublure,** C'est perdre sa peine que s'attaquer à aussi fin que soi.

DOUBNO ou **DUBNO,** ville de Pologne (voïévodie de Volhynie), sur l'Ikva ; 26.500 hab. Centre de culture et d'élevage.

DOUBOSSARY, ville de l'U. R. S. S. R. (Ukraine soviétique, République autonome moldave, gouv. de Kherson), sur le Dniester ; 13.270 hab. Tabac, riz et céréales.

DOUBOVKA, bourg de la R. S. F. S. R. (gouv. de Saratov), sur le Volga, port au confluent du Volga et de la *Doubovka ;* 15.000 hab. Commerce de grains, de bois, d'huiles, de fer.

DOUBOVOÏÉ, ville de la R. S. F. S. R. (gouv. de Riazan), sur un sous-affluent du Don par le Voronèje ; 5.000 hab.

DOUBOVYA-GRADY, bourg de l'U. R. S. S. R. (Ukraine soviétique, gouv. de Poltava), sur l'Or, affluent du Dniéper ; 2.000 hab. Sources minérales.

DOUBROVINE (Nicolas Féodorovitch), historien russe, né en 1837, mort en 1904. Il fut rédacteur en chef de la revue l'*Antiquité russe,* et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Parmi ses travaux, nous citerons : *Histoire de la domination russe au Caucase* (1871) ; *Histoire de la guerre d'Orient de 1853 à 1856* (1878) ; *Pougatchev et ses complices* (1884) ; etc.

DOUBS [*dou*] (le), rivière de France et de Suisse, affluent gauche de la Saône. Né dans le Jura, par 937 m. d'altitude, près de la Suisse, le Doubs remplit le lac de Saint-Point, arrose Pontarlier, traverse le lac des Brenets d'où il sort par le *saut du Doubs* (27 m. de haut), et pousse une pointe brusque en Suisse. Rentré en France en continuant son cours sinueux à travers les chaînes du Jura, il reçoit le Dessoubre à Saint-Hippolyte, l'Allaine à Montbéliard, baigne Baume-les-Dames, Besançon, Dôle, absorbe la Loue et finit à Verdun-sur-le-Doubs. Il n'y a pas 100 kil. de distance entre la source du Doubs et son confluent avec la Saône ; néanmoins, le cours de cette rivière est long de 430 kil.

Saut du Doubs.

DOUBS (DÉPARTEMENT DU), département situé dans l'est de la France, à la frontière de Suisse, et limité au N. par le Territoire de Belfort et la Haute-Saône, à l'O. et au S. par le département du Jura, à l'E. par la Suisse. Il est formé d'une partie de la Franche-Comté et de la principauté alsacienne de Montbéliard.

Le département tire son nom de la rivière qui y prend sa source et le traverse. Il comprend 3 arrond. (*Besançon,* ch.-lieu ; Montbéliard et Pontarlier), 27 cantons, et 636 communes, et compte 305.500 hab. Superf. 5.304 km². Il fait partie de la 7e région militaire (Besançon), ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché de Besançon, au 12e arrondissement forestier (Besançon).

Bien qu'entièrement montagneux, le pays est divisé par les habitants en trois parties d'aspects différents : la *plaine,* comprise entre les vallées de l'Ognon (qui le sépare du département de la Haute-Saône) et du Doubs, est, en dépit de son nom, un pays fort accidenté formé par les collines découpées du lias. Si les fonds de vallée n'atteignent pas 250 m., les collines approchent 600 m. dans la forêt de Chailluz (590 m.).

Le *plateau,* qui couvre la plus grande partie du département, est beaucoup plus monotone. Il s'étage en gradins, dont le premier (bajocien et bathonien) a 600 m. d'altitude moyenne. C'est le plateau d'Ornans, qui s'élève et s'accidente vers le N. par les barres du Lomont (858 m.) et de la Côte-d'Armont qui continuent le mont Terrible de la Suisse. Le second gradin (jurassique moyen) s'étend au S.-E. vers Pontarlier ; c'est le plateau de Nozeroy, de 750 à 900 m. d'altitude, plat, monotone, dénudé, sec, où les eaux n'ont guère qu'une circulation souterraine. Ses principaux accidents sont le mont Pelé (1.099 m.) et le Chaumont (1.102 m.). La plaine et le plateau font partie du Jura tabulaire.

La *montagne* appartient au Jura plissé. Elle est large dans l'arrondissement de Pontarlier où ses plis encadrent les jolis lacs de Remoray et de Saint-Point ; mais, plus au N., la frontière ne laisse à la France que les sommets peu importants de la rive gauche du Doubs. Au S., les plis parallèles forment le Laveron, la Haute-Joux, le Larmont (Grand-Taureau, 1.326 m. ; mont Châteleu, 1.303 m.),

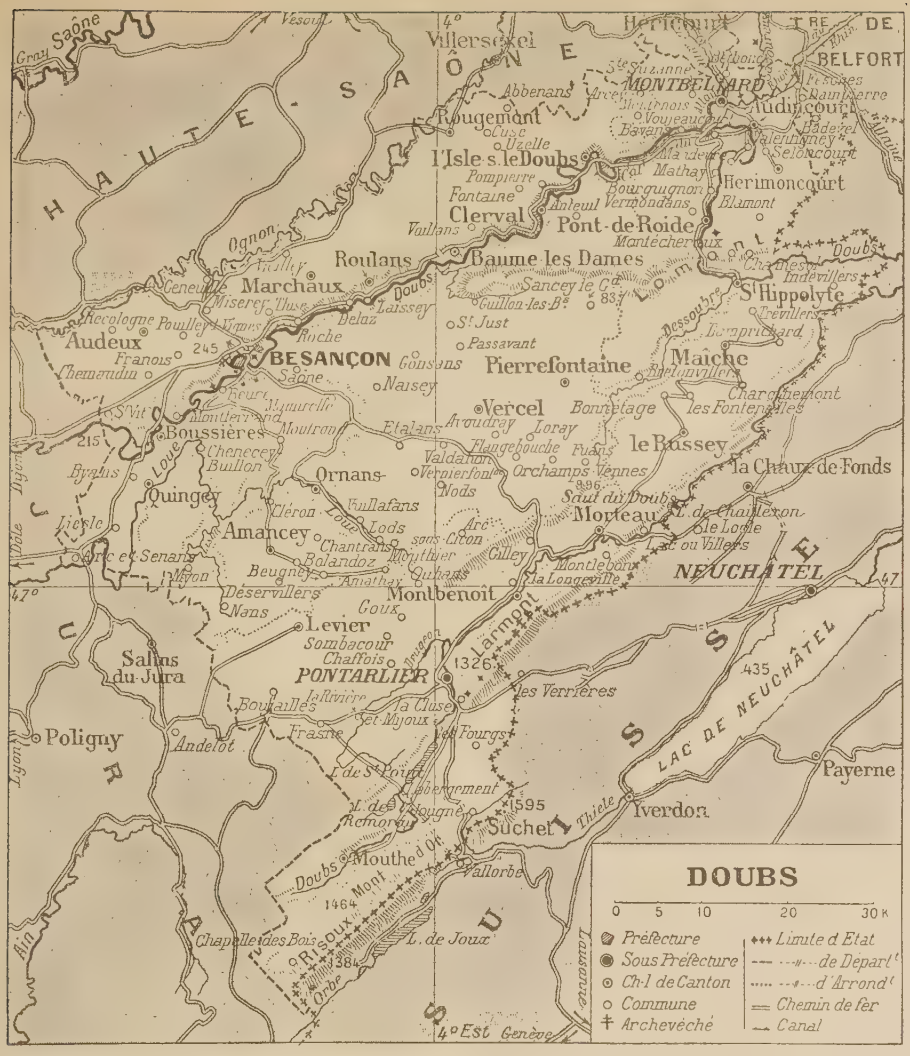

puis le mont Saint-Sorlin (1.234 m.), enfin le Risoux (Gros-Crêt, 1.423 m.) et le Noirmont (mont d'Or, 1.463 m.). Au N., rares sont les sommets qui dépassent 1.000 m. (mont Chatelard, 1.081 m.).

Le climat est rude; hivers froids, étés chauds, sauf dans la montagne où les nuits d'été sont très fraîches. Besançon dans la plaine a — 2° de moyenne en janvier. Les pluies sont très abondantes: 0m,70 dans la plaine, 1m,20 sur le plateau, 1m,40 sur la montagne.

Le principal cours d'eau est le *Doubs*, qui prend sa source à 937 m. d'altitude, près du Noirmont, remonte au N., forme la frontière, décrit une boucle en Suisse avant de revenir et, passant de vallées parallèles en vallées parallèles par des cluses, tourne enfin vers le S. Depuis Montbéliard jusqu'à l'Isle il est accompagné par le canal du Rhône au Rhin; à partir de l'Isle, il est lui-même navigable.

Les affluents jurassiens du Doubs sont courts mais pittoresques, et abondants parce que sortis de sources vauclusiennes, les principaux sont le Dessoubre, et surtout la Loue. Par contre, l'Ognon, affluent de la Saône, est de cours tortueux et irrégulier, mais également abondant.

La population (en moyenne, 54 hab. au km²) est très inégalement répartie. Si le nord de l'arrondissement de Montbéliard et la basse vallée du Doubs sont surpeuplés ou très peuplés, le plateau et la montagne n'ont qu'une faible densité.

La plaine a des vignobles qui donnent un vin léger, d'agréable bouquet (Miserey, Abbans); les terres lourdes, mais fertiles, donnent abondamment du blé, de l'avoine et des arbres fruitiers. Les forêts sont nombreuses (hêtres, charmes et bouleaux, chênes). Le plateau pratique surtout l'élevage dans ses vastes prairies naturelles, et l'industrie fromagère (gruyère) s'est organisée par la réunion des exploitants en associations ou syndicats de fabrication et de vente. On cultive aussi l'orge, l'avoine, les pommes de terre. La montagne est partagée entre le pâturage et la forêt; la forêt (sapins et épicéas surtout) domine et couvre particulièrement les versants ombreux.

L'industrie utilise le fer extrait sur les bords du Doubs. Ses deux grands foyers industriels sont Montbéliard (tréfileries, aciéries, quincaillerie, automobiles) et Besançon (horlogerie, papeterie). On fabrique des machines de précision à Pontarlier, et de l'horlogerie dans les villages de la haute vallée du Doubs. La houille blanche, de plus en plus utilisée, tend à disperser de nouveau l'industrie, qui s'était concentrée dans le dernier demi-siècle. Le département vit aussi de l'industrie hôtelière et du tourisme.

Le Doubs est desservi par la Compagnie P.-L.-M. Il est traversé par deux grandes voies: Dijon à Belfort par Besançon et Montbéliard (Strasbourg-Bordeaux) et Dijon à Milan par le raccourci de France et le tunnel du Mont-d'Or avec embranchement sur le nord de la Suisse par Pontarlier (Orient-Express). Les lignes secondaires sont assez nombreuses. Par contre, les voies navigables se réduisent à la voie, très importante, du Rhône au Rhin (Doubs et canal).

Du fait de sa situation frontière, le Doubs a une importance militaire d'autant plus grande qu'une invasion par la Suisse peut n'être pas qu'une hypothèse. Besançon forme un camp retranché défendu par une ceinture de forts. Montbéliard est protégé; le Lomont, admirable point d'arrêt, a des forts et des batteries, et la grande voie du col de Jougne vers Frasne est défendue par les forts de Jougne et du Larmont.

DOUC n. m. Nom vulgaire d'une espèce de singes du genre semnopithèque qui habitent la Cochinchine.

— ENCYCL. Les *doucs* sont des singes assez grands, aux formes élancées et grêles, à pelage de nuances vives et tranchées: corps gris, jambes rouges, face nue, ordinairement jaune, avec le tour des yeux bleu. Le front est surmonté d'un haut toupet de poils. Le douc atteint environ 0m,60 de long, avec une queue à peine plus petite.

Douc.

DOUCA (Georges), prince de Moldavie et de Valachie (1674-1679). Issu d'une famille grecque de Roumélie, il fut élevé par Basile le Loup, et épousa la fille du prince Dabija. Celui-ci ayant été exilé, il obtint le trône de Moldavie, qu'il occupa à trois reprises. De 1674 à 1678, il fut prince de Valachie.

DOUCA (Constantin), prince de Moldavie (1693-1696 et 1700-1704), fils du prince Georges Douca. Elevé au trône après la mort de Constantin Cantémir, il exploita le pays et la Porte le destitua. Mais, grâce à l'argent de son beau-père Constantin Brancoveano, prince de Valachie, il obtint de nouveau le trône. Antioche Cantémir lui succéda.

DOUÇAINE [*sèn'*] ou **DOUCINE** n. f. Sorte de hautbois grave, en usage au moyen âge. (On disait aussi DOUCHAINE.)

— ENCYCL. Archéol. La *douçaine* était un instrument à vent, de la nature des clarinettes, mais dépourvu de clefs. Elle était faite de bois, son embouchure comportait une anche en roseau; le fût, percé de cinq à huit trous, se terminait par un pavillon évasé. En usage du XIVe au XVIIe siècle, la douzaine a disparu d'Europe, mais existe encore, dans son type le plus pur, en Arabie et aux Indes.

Douçaine.

DOUÇÂTRE adj. V. DOUCEÂTRE.

DOUCE n. f. Nom sous lequel on désigne des minerais de fer très purs, qui ne renferment ni phosphore ni soufre.

DOUCE ou **ETIENNETTE**, comtesse de Provence. Veuve de Geoffroi Ier, comte de Provence, elle administra sagement la Provence, vers 1093, après la mort de Bertrand II, son fils, avec les conseils de Raymond de Saint-Gilles, et mourut vers 1100.

DOUCE, comtesse de Provence, fille de Gilbert, vicomte de Gévaudan, et de Gerberge, comtesse de Provence. Comtesse en 1112, elle eut de son époux, le comte de Barcelone Raymond-Bérenger, deux fils, dont l'aîné, Raymond-Bérenger IV, qui lui succéda en Provence, devint ensuite roi d'Aragon comme mari de l'infante Pétronille en 1137.

DOUCE (Francis), archéologue anglais, né en 1757, mort en 1834. Il fut quelque temps conservateur au British Museum. Il a publié les *Illustrations de Shakespeare* (1807) et une dissertation sur *la Danse macabre* (1833).

DOUCÉ [*sé*] n. m. Emeri presque impalpable, employé pour achever le polissage du verre.

DOUCE-AMÈRE n. f. Espèce du genre *solanum*, à baies rouges, employée en médecine comme dépuratif. || Pl. *Des* DOUCES-AMÈRES.

Douce-amère : *a*, fleur.

— ENCYCL. La *douce-amère* ou *vigne de Judée* (ou *de Judas*) est un arbrisseau grimpant à feuilles alternes, à fleurs violettes, qui est très commun en France dans les bois humides. On cultive quelques espèces comme ornementales; on emploie les feuilles en infusion comme dépuratif. Le nom de *douce-amère* provient de la saveur de l'écorce, qui, d'abord amère, devient ensuite douceâtre.

DOUCEÂTRE [*sâtr'*] adj. (de *doux*, et du suffixe péjorat. *âtre*). Qui est fade au goût: *Une liqueur* DOUCEÂTRE.

— *Fig.* Qui a une expression fade: *Visage* DOUCEÂTRE.

— SYN. **Douceâtre, doucereux.** Ce qui est *douceâtre* n'est pas entièrement doux, mais tire seulement sur le doux. *Doucereux* s'emploie plus ordinairement au figuré et marque ou une douceur plus accentuée ou une douceur apprêtée ou simulée, déplaisante par suite.

DOUCELIN (saint) [en latin *Dulcidinus*], confesseur dans l'Anjou au Xe siècle. — Fête le 8 juillet.

DOUCEMENT [*man*] adv. (de *doux*). Délicatement, avec précaution: *Toucher* DOUCEMENT *un blessé.* || D'une façon agréable pour les sens: *Musique qui caresse* DOUCEMENT *les oreilles.* DOUCEMENT *étendu sur sa paille.* || Lentement: *Avancer* DOUCEMENT. || A voix basse: *Parler* DOUCEMENT. || Sans bruit: *Marcher* DOUCEMENT. || Sans vigueur, faiblement: *Travailler* DOUCEMENT.

— *Fig.* Avec douceur, avec des précautions délicates: *Reprenez* DOUCEMENT *ceux qui se trompent. Combattre* DOUCEMENT *un préjugé.* || Sans emportement: *Raisonner bien* DOUCEMENT. || Patiemment, avec résignation: *Il faut supporter* DOUCEMENT *les épreuves.*

Je prends tout *doucement* les hommes comme ils sont.
MOLIÈRE.

|| Avec adresse: *La médisance va* DOUCEMENT. || En cachette, sourdement: *Conduire* DOUCEMENT *une affaire, une intrigue.* || Dans une agréable tranquillité: *Vivre* DOUCEMENT. || D'une façon agréable, sans heurts: *Le simple sommeil nous ôte nos chagrins plus* DOUCEMENT *et plus sûrement qu'un livre de morale.* (B. de Saint-Pierre.) || Ni bien ni mal: *Santé, Affaires qui vont tout* DOUCEMENT. || Sans souffrance: *On dit que Socrate mourut* DOUCEMENT.

— *Interjectiv.* Tout doux, ne précipitez rien. || Arrêtez, vous n'en êtes pas où vous croyez:

Doucement, s'il vous plaît!... l'affaire n'est pas faite.
GRESSET.

|| Cri du chasseur pour modérer l'ardeur d'un chien qui va trop vite.

— ANTON. **Brusquement, bruyamment, fortement, vigoureusement, vite** ou **promptement.**

DOUCERETTE n. f. Femme qui affecte un air doux.

DOUCEREUSEMENT [*man*] adv. D'une manière doucereuse, avec une douceur apprêtée ou affectée.

DOUCEREUX [*reû*], **EUSE** adj. (de *doux*). Qui a une douceur fade: *Mets, Vin* DOUCEREUX.

— *Fig.* Qui a une douceur déplaisante: *Un garçon* DOUCEREUX.

Et ne m'en formez pas des bergers *doucereux*.
BOILEAU.

|| Qui a une douceur affectée: *Rien n'est perfide comme les femmes* DOUCEREUSES. || Inspiré par une douceur fade ou simulée: *Ton* DOUCEREUX.

— Substantiv.: *Faire le* DOUCEREUX, *la* DOUCEREUSE. || Caractère de ce qui est doucereux: *Le* DOUCEREUX *de Florian.*

— SYN. **Doucereux, douceâtre.** V. DOUCEÂTRE.

DOUCES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 17 kil. de Saumur; 920 hab. Ch. de f. d'intérêt local Anjou.

DOUCET [*sè*], **ETTE** adj. (dimin. de *doux*). Très doux: *Vous êtes si gente et* DOUCETTE. (Régnier.) || Doux en apparence: *Un garçon* DOUCET.

Mon fils, dit la souris, ce *doucet* est un chat.
LA FONTAINE.

|| D'une douceur apparente: *Une mine* DOUCETTE.

— Substantiv. : *Méfiez-vous de ceux qui font les* DOUCETS.

A tout ce qu'on disait, *doucet*, je m'accordais.
RÉGNIER.

DOUCET (Charles-*Camille*), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1812-1895). Il étudia le droit, puis entra dans l'administration et devint directeur de l'administration des théâtres (1863). Outre des vaudevilles, des à-propos, des scènes lyriques, il donna des comédies en vers, d'un style prosaïque, mais non dépourvues d'une certaine ingéniosité de composition : *Un jeune homme* (1841) ; *l'Avocat de sa cause* (1842) ; *le Baron de Lafleur* (1843) ; *la Chasse aux fripons* (1846) ; *les Ennemis de la maison* (1851) ; *le Fruit défendu* (1858) ; *la Considération* (1860). Il fut élu membre de l'Académie française (1865), dont il devint secrétaire perpétuel en 1876.

C. Doucet. — Cl. Benque.

DOUCET (Henry-Lucien), peintre français, né à Paris en 1856, mort à Saint-Leu-d'Esserent en 1896. Elève de Lefebvre et Boulanger, il obtint, en 1880, le grand prix de Rome. On lui doit *Adam et Eve* (1877) ; le portrait de *Galli-Marié* en Carmen (1884) ; une *Agar* ; *le Harem* ; *Après le bal* (1888), et un *Christ mort* (1893). Dans ses dernières années, Doucet s'était surtout adonné au pastel.

DOUCETTE n. f. Etoffe de soie très légère : *La* DOUCETTE *remonte au XIVe siècle.* || Variété de soude du commerce, de qualité très inférieure. || Sorte de sirop de sucre, que l'on appelle également ROUSSETTE à cause de sa couleur.

— Bot. Nom vulgaire de la mâche.

— Ichtyol. Un des noms vulgaires du *callionyme lyre.*

DOUCETTEMENT [*man*] adv. (dimin. de *doucement*). *Fam.* Tout doucement.

DOUCEUR n. f. (de *doux*). Qualité de ce qui est sans rudesse au goût : *La* DOUCEUR *du miel.* || Saveur quelconque, agréable au goût : *Des mets pleins de* DOUCEUR.

— *Par extens.* Qualité de ce qui produit une impression agréable : *La* DOUCEUR *d'une voix, d'une peau, d'un parfum. Des mouvements pleins de* DOUCEUR. || Agrément matériel quelconque : *Les* DOUCEURS *de la table, du sommeil.*

— Etat de température : *La* DOUCEUR *de la saison, du climat.*

— *Fig.* Qualité de ce qui est sans rudesse : *La* DOUCEUR *du caractère. La* DOUCEUR *attire l'affection.* (Helvétius.) || Indulgence : *Traiter des coupables avec* DOUCEUR. || Modération calme : *J'admirais sa* DOUCEUR. (Racine.) || Tranquillité : *Une* DOUCEUR *stoïque.* || *Douceur de cœur,* Sentiment tendre : *Avoir* DOUCEUR DE CŒUR *pour quelqu'un.* (Molière.) [Vx.] — Charme, attendrissement :

Fut-il jamais *douceur de cœur* pareille
A voir Manon dans mes bras sommeiller?
MUSSET.

|| Ce qui décèle la douceur morale : *La* DOUCEUR *du visage, du ton, du sourire.* || Impression agréable :

La *douceur* de te voir ne m'est donc point ravie.
VOLTAIRE.

— Jeux. Au billard, *Carambolage de douceur,* Carambolage exécuté en touchant très légèrement la première bille pour faire suivre à sa propre bille une ligne presque droite.

— Métall. Malléabilité, ductilité.

— Mar. *File en douceur ! Amène en douceur !* Commandements pour faire mollir, filer peu à peu, également et sans secousse, un cordage tendu.

— LOC. ADV. *En douceur,* Avec précaution ou ménagement ; et *au fig.* Sans hâte : *Faire son chemin* EN DOUCEUR. || Avec calme : *Prendre les choses* EN DOUCEUR. || En terme de graveur : *Amincir une planche* EN DOUCEUR, En procédant par gradation.

— *Substantiv.* et au fém. plur. Sucreries et pâtisseries : *Les femmes et les enfants aiment beaucoup les* DOUCEURS.

— *Fig.* Jouissance de l'âme : *Les* DOUCEURS *de la paix, de la bienfaisance, du sacrifice.* || Agréments qu'offre un pays : *Quand on a voyagé, on apprécie mieux les* DOUCEURS *de la France.* || Douce influence : *Fleurs qui ne s'ouvrent qu'aux* DOUCEURS *de la lune.* (E. Augier.)

— Egards d'une nature quelconque : *N'avoir que des* DOUCEURS *pour quelqu'un.*

— *Paroles, Mots de douceur,* ou simplem. *Douceurs,* Paroles bienveillantes inspirées par une bonté vraie ou feinte.

— *Ironiq.* Injures : *Ils n'ont fait que se dire des* DOUCEURS. || Paroles de galanterie : *Conter des* DOUCEURS *à de jolies femmes.* || Gratification : *Commis qui touche peu par mois, mais à qui l'on fait des* DOUCEURS. || Dédommagement : *Cette conduite lui a attiré mille petites* DOUCEURS. (Mme de Sévigné.)

— Grav. Parties d'une planche gravée ou d'une gravure qui sont les plus éclairées, les moins travaillées.

— PROV. :

Plus fait *douceur* que violence.
LA FONTAINE.

On obtient plus par la douceur que par la force.

— SYN. **Douceur, mansuétude.** *Douceur* est le mot du langage ordinaire : il exprime simplement l'opposé de la rudesse. *Mansuétude* est la douceur considérée comme vertu chrétienne ou une douceur de caractère plus accentuée encore et plus constante, plus régulière.

— ANTON. **Acreté, acrimonie, amertume, âpreté, aspérité, austérité, brutalité, crainte, sûreté, implacabilité, inhumanité, insensibilité, rigidité, rigorisme, rudesse, rugosité, sévérité.**

DOUCHA (François), écrivain tchèque, né à Prague en 1810, mort en 1884. Des infirmités l'ayant contraint à renoncer à la prêtrise, il se fit connaître par différentes traductions. Il a publié, en collaboration avec P. Dvorsky, une *Histoire de l'Eglise catholique pour les gymnases,* en tchèque (1849).

DOUCHAN. Biogr. V. ETIENNE NÉMANITCH IX.

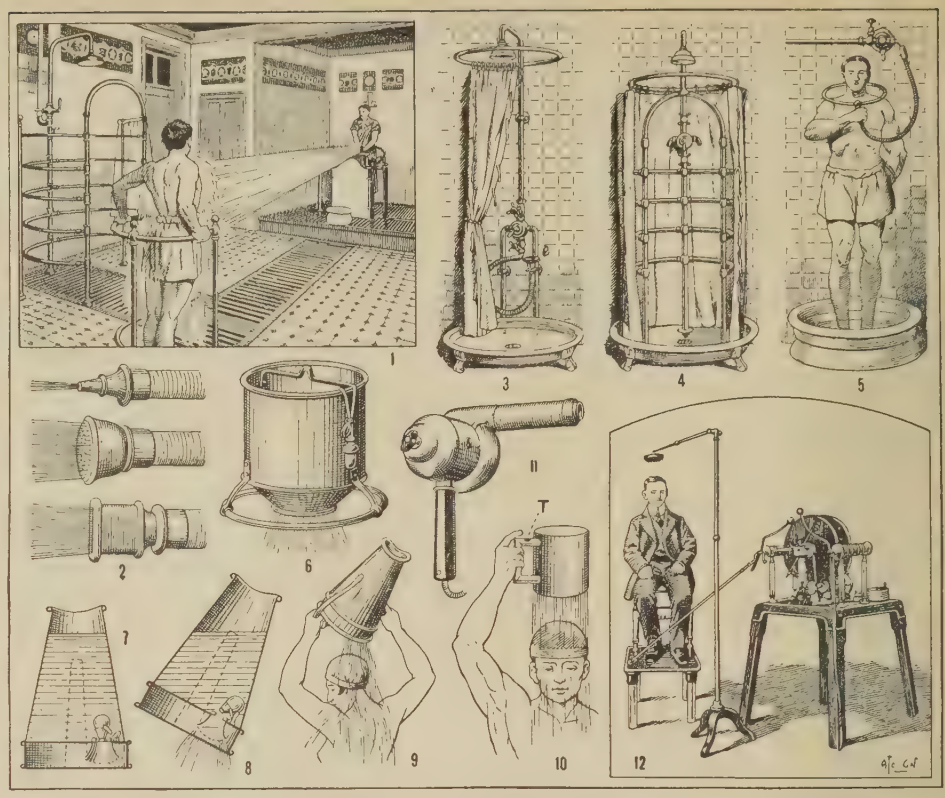

DOUCHES : 1. En jet ; 2. Ajutages pour douches en jet ; 3. Appareil pour douche en pluie verticale et flexible pour douche en jet ; 4. Appareil (Porcher) pour douche en pluie et en cercle ; 5. Collier à douche ; 6. Seau à douche ; 7, 8, 9. Appareil auto-douche (système Drapier) ; 10. Appareil auto-douche, dit éponge américaine (T, trou de débouchage) ; 11. Appareil (Paz et Silva) pour douche d'air chaud ; 12. Bain statique avec douche céphalique (d'après Delherm et Laquerrière).

DOUCHE n. f. (ital. *doccia ;* du lat. *ducere,* conduire). Autref., Gargouille pour l'écoulement des eaux et, *par extens.,* Eau rejetée par cette gargouille. || Jet d'eau dirigé sur le corps d'une personne, comme traitement curatif (des maladies nerveuses en particulier), ou simplement hygiénique : DOUCHE *froide,* DOUCHE *chaude,* DOUCHE *brisée.* || *Douche écossaise,* Douche d'abord froide, puis chaude. || *Douche électrique.* V. la partie *encycl.* || *Douche d'air chaud,* Projection d'air chaud (à des températures variant de 60° à 500°) effectuée à l'aide d'un ventilateur spécial, et dans un but thérapeutique, sur certaines parties du corps.

— *Par extens.* Appareil à douche. || Bock à injection.

— *Par plaisant.* Tout liquide jeté sur quelqu'un.

— *Fig.* Tout ce qui calme une surexcitation, une exaltation quelconque : *Les déceptions, les critiques, autant de* DOUCHES.

— ENCYCL. Méd. La *douche* est un jet d'eau s'échappant suivant une ou plusieurs directions et lancée sur une partie ou sur toute la surface du corps ; de là des noms divers : *douches ascendantes, descendantes, obliques* ou *horizontales ;* ou encore douche *générale* ou *locale.* Les régions du corps sur lesquelles on la dirige lui donnent encore les noms de *douche lombaire, hépatique, splénique, vaginale, rectale, hypogastrique, articulaire.*

On distingue encore, suivant la forme du jet, des *douches en jet, en pluie, en cercle,* et, suivant la température de l'eau, des douches chaudes, tièdes, froides ou écossaises (alternativement chaudes et froides).

La douche thérapeutique est presque toujours une douche en jet. La douche froide, activante des fonctions organiques, convient aux déprimés et aux atones ; elle doit être suivie d'une *réaction,* que marquent la coloration vive de la peau, une sensation de chaleur et de bien-être. La douche chaude a des propriétés analogues, mais moins marquées. La douche tiède est sédative.

Dans le traitement de certaines dermatoses on fait usage de la douche filiforme, mince filet d'eau que l'on projette sous une forte pression.

— On appelle *douche électrostatique* ou *franklinienne* le jet électrique lancé par un peigne à pointes multiples, relié à une machine de frottement (Carré, Wimshurst).

— Art vétér. Les *douches* froides sont très employées en médecine vétérinaire, surtout dans les boiteries récentes du cheval dues à des fatigues, à des efforts musculaires ou tendineux. Elles constituent un traitement préventif excellent des efforts de tendons, etc. Chez les ruminants et les oiseaux, elles sont à peu près inusitées. Chez le chien, elles rendent des services pour le traitement de la danse de Saint-Guy ou *chorée ;* dans ce cas, on les donne tout le long de la colonne vertébrale.

DOUCHER [*ché*] v. tr. Donner une douche à : DOUCHER *un malade.*

— ***Se doucher,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se donner une douche.

DOUCHEUR, EUSE n. Qui donne les douches aux malades, aux clients dans un établissement de bains, un hôpital, etc.

DOUCHY, comm. du Nord, arrond. et à 12 kil. de Valenciennes, sur la Selle, affl. de l'Escaut ; 3.320 hab. Ch. de f. de Douchy-Mines à Villers-Outreaux. Mines importantes de houille. — Comm. du Loiret, arrond. et à 28 kil. de Montargis ; 898 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

DOUCI n. m. Opération qui consiste à polir une glace en frottant contre elle une autre glace, après avoir interposé de l'émeri entre les deux. (On dit aussi DOUCHI, et DOUCISSAGE.) || Etat d'une glace doucie. || Atelier où se fait l'opération du douci.

DOUCIN ou **DOUÇAIN** [*sin*] n. m. Pommier sauvage, employé comme porte-greffe.

— Agric. Dans certains départements, Terre qui n'est pas pierreuse.

— Œnol. En Bourgogne, Mauvais goût que prennent quelquefois les vins.

— Mar. Mélange d'eau douce et d'eau de mer.

— Zool. Nom vulgaire et dialectal de l'oursin comestible. (On écrit aussi, en ce sens, DOUSSIN.)

DOUCIN (Louis), théologien catholique français, né à Vernon en 1652, mort à Orléans en 1726. Membre de la Société de Jésus, il défendit énergiquement la bulle *Unigenitus* contre les jansénistes et publia plusieurs ouvrages d'histoire et de théologie.

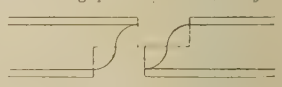

Doucine droite. Doucine renversée

DOUCINE n. f. Archit. Moulure à double courbure concave par le haut et convexe par le bas.

— Mus. Syn. de DOUÇAINE. || Ancienne espèce de vielle.

— Techn. Rabot de menuisier, dont le fer a la forme d'une doucine, et servant à pousser les moulures de ce profil.

Doucine de menuiserie (A, profil de la moulure).

DOUCIR v. tr. (de *doux*). Polir une glace, un métal.

— ***Se doucir,*** v. pr. Au sens passif : *Verres qui* SE DOUCISSENT *facilement.*

DOUCIS (saint). V. DULCIDE (saint).

DOUCISSAGE [*si-saj'*] n. m. Action de doucir.

DOUCISSEUR n. m. Ouvrier qui doucit les glaces.

DOU-CO ou **CAÏ-NHI** n. m. Instrument de musique annamite, à archet, monté de deux cordes, et dont la caisse sonore en ivoire est recouverte d'une membrane formant table d'harmonie.

DOUDAN (Ximénès), littérateur français, né à Douai en 1800, mort à Paris en 1872. Il dirigea, après 1830, le cabinet politique de Victor de Broglie au ministère de l'instruction publique, puis aux affaires étrangères et à la présidence du conseil. Le duc le conserva comme secrétaire intime. Après sa mort sa correspondance parut en quatre volumes, sous le titre de *Mélanges et Lettres de Doudan* (1876). Il s'y révèle un écrivain délicat et fin, un observateur sagace et clairvoyant, mais sceptique, partisan, en tout, du « juste-milieu ».

DOUDART [*dar*] **DE LAGRÉE** (Ernest-Marie-Louis), marin français, né à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère) en 1823, mort à Tong-Tchouan (Yunnan) en 1868. Il prit d'abord part à l'expédition de Crimée (1854), puis (1862) commanda les troupes françaises au Cambodge et prépara l'établissement du protectorat français sur ce pays. Il l'explora en 1866 à la tête d'une mission scientifique qui

remonta le cours du Mékong à travers le Laos jusqu'au Yunnan, où il succomba, laissant à Garnier la tâche de ramener la mission à Saïgon et de faire connaître son œuvre. On a publié en 1884 les manuscrits de Doudart de Lagrée, et en 1885 un choix des lettres de ce voyageur.

DOUDEAUVILLE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 24 kil. de Boulogne-sur-Mer; 615 hab. Fief important et célèbre qui passa, au XVIIIe siècle par mariage, dans la maison de La Rochefoucauld.

DOUDEVILLE, ch.-lieu de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 43 kil. de Rouen; 2.140 hab. Ch. de f. Etat. — Le canton a 17 comm., et 6.670 hab.

DOUDIK (Beda), bénédictin et historien morave, né à Kojetin en 1815, mort en 1890. Après de patientes recherches dans les archives de son pays et de l'étranger, il publia une étude critique sur *les Sources de l'histoire de la Moravie* (1850), une *Histoire de l'imprimerie en Moravie* (1876), et surtout une *Histoire générale de la Moravie* (1860-1888, en allemand).

DOUDOU n. m. Monnaie de l'Inde française, frappée à Pondichéry au XVIIIe siècle, au type de la fleur de lis, avec une légende tamoule. (On frappa également des demi-doudous, et des quarts de doudou, ou *cachcs.*)

DOUDOUN, divinité adorée en Nubie dès les temps les plus anciens. (C'était un bélier ou, plus tard, un homme à tête de bélier. Quand les Egyptiens conquirent le pays, à partir de la Ve dynastie, ils confondirent Doudoun avec ceux de leurs dieux qui avaient la figure du bélier, avec Khnoum d'Eléphantine, puis avec Ammon thébain.)

DOUDYNS (Willem), peintre hollandais, né et mort à La Haye (1630-1697). Il voyagea en Italie, prit part, en 1661, à la fondation de l'académie de peinture de La Haye, dont il devint à plusieurs reprises directeur. Nous citerons, parmi ses meilleurs tableaux : *Léda; la Sagesse qui foule à ses pieds l'Ivrognerie et les Vices; le Temps qui découvre la Vérité et la Dissimulation,* un *Jugement de Salomon* à La Haye.

DOUÉ-LA-FONTAINE, ch.-lieu de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 17 kil. de Saumur, sur le *Douet;* 3.190 hab. Ch. de f. Etat. Restes romans et charnier (XIIe s.) de la collégiale Saint-Denis; belles fontaines. La ville, d'origine gauloise, est construite sur d'anciennes carrières qui ont servi d'habitations. Défaite des républicains par les vendéens (6 juin et 14 septembre 1793), des vendéens par les républicains (4 août 1793). — Le canton a 14 comm., et 11.330 hab.

DOUELI EL-BASRI (Abou'l-Aswald-Zalim Ibn-Amr-ibn-Sofian), grammairien arabe, né vers l'an 600 de l'ère chrétienne, mort à Bassora en l'année 688, d'où son nom de El-Basri. Ami d'Ali, fils d'Abou-Talib, gendre du Prophète, il combattit à ses côtés à Siffin. Ce fut ce prince qui l'engagea à écrire un traité de grammaire arabe; il commença par fixer la lecture du Coran en inventant les points-voyelles et les signes de ponctuation; il écrivit un Traité de l'actif et du passif, et composa également des poésies.

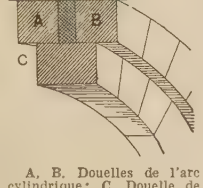

A, B. Douelles de l'arc cylindrique; C. Douelle de l'arc doubleau.

DOUELLE n. f. (de l'anc. franç. *doue* autre forme de *douve*). Techn. Petite douve de tonneau.

— Archit. Parement intérieur ou extérieur d'un voussoir. || Intrados d'une voûte.

— ENCYCL. Archit. Les tailleurs de pierres distinguent la *douelle* plate et la douelle courbe. Celle-ci est la surface rentrante d'une partie creusée; l'autre est la surface plane qui, par rapport à la précédente, joue le rôle d'une corde relativement à son arc. Si la pièce à tailler est, par exemple, un prisme droit dont la section droite ait la forme ci-contre, la douelle courbe sera la surface cylindrique *ab,* et la douelle plate sera le plan conduit par les génératrices *a* et *b* de ce cylindre.

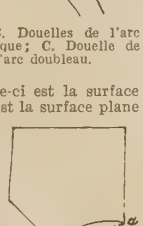

Douelle.

Les douelles sont, suivant les cas, elliptiques ou sphériques; les premières se rencontrent dans les voûtes cylindriques, en arc de cercle, en anse de panier, en ogive, d'arête ou de cloître; les secondes, dans les voûtes en ellipse, et dans les dômes et les niches.

DOUELLIÈRE n. f. Plantation de châtaigniers, exploitée spécialement pour la fabrication des douelles ou douves de tonneaux. (Dialectal.)

DOUER [é] v. tr. (du lat. *dotare;* de *dos,* dot). Dr. anc. Assigner un douaire à : DOUER *sa femme d'une terre.* (Peu us.)

— *Par extens.* Pourvoir, favoriser d'un avantage : *La nature* AVAIT DOUÉ *Alcibiade des plus brillantes qualités.* || Attribuer à : *Ne* DOUEZ *pas les autres de vos défauts.*

— ***Doué, e,*** part. pass. du verbe *Douer.*

— Absolum. : *Une personne bien* DOUÉE.

DOUÉRA, comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 23 kil. d'Alger, dans le sud du Sahel d'Alger; 5.920 hab.

DOUET [*dou-è*] n. m. Autref., Petit courant d'eau ou grand réservoir où les femmes allaient laver leur linge. || Syn. de DOUIX (v. ce mot).

DOUET D'ARCQ (Louis-Claude), archéologue français, né et mort à Paris (1808-1883). Mêlé dans sa jeunesse au Cénacle, ami notamment de Gérard de Nerval et de C. Nanteuil, il entra en 1833 à l'Ecole des chartes, fut attaché au classement des manuscrits de la Bibliothèque nationale (1837), entra aux Archives nationales (1841), où il devint chef de la section historique. Il a publié entre autres ouvrages : *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde* (1846-1848; 3 vol.); *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle* (1851); *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise* (1855); *Chronique de Monstrelet* (1857-1862; 6 vol.); *Catalogue de la collection de sceaux des Archives nationales* (1863-1872; 3 vol.); *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* (1863-1864; 2 vol.); *Comptes de l'hôtel des rois de France au XIVe et au XVe siècle* (1865); *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France* (1874); etc.

DOUFFET (Geraert), peintre d'histoire et portraitiste belge, né et mort à Liége (1594-1660). Douffet, élève de Rubens, se rendit à Rome, où l'école de Bologne était en grand honneur. Il s'appropria le genre et les procédés du Guide. Après avoir visité Naples et Venise, où il laissa bon nombre de portraits, Douffet revint à Liége, où le prince-évêque Maximilien-Henri l'accueillit et lui confia de nombreux travaux. La pinacothèque de Munich a recueilli son œuvre capitale : *le Pape Nicolas V au tombeau de saint François,* ainsi que *l'Invention de la croix* et deux beaux portraits. Le tableau du musée de Mayence, représentant *Jésus guérissant les malades,* est non moins important.

Dougé.

DOUGADOS (Jean-François), connu sous le nom de **Père Venance,** poète, moine et général français, né à Carcassonne en 1763, décapité en 1794. Capucin, il abandonna l'état monastique pour suivre à Gênes comme secrétaire la princesse Lubomirska. Il fut ensuite professeur d'éloquence à Perpignan. Volontaire en 1792, il conquit rapidement à l'armée des Pyrénées-Orientales le grade d'adjudant général. Délégué à la Convention pour réclamer des subsides, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire comme affilié aux girondins. Il a laissé des *Poésies légères,* recueillies et publiées en 1806.

DOUGÉ [*jé*] ou **DOUGE** n. m. Ciseau plat d'ardoisier.

DOUGGA, ruines romaines de Tunisie, à 5 kil. de Teboursouk. Vestiges d'un théâtre et de plusieurs temples. (Ce sont les vestiges de l'antique *Thugga.*)

DOUGHTY (Charles Montagu), voyageur et poète anglais, né en 1843, mort en 1926. On lui doit d'estimables *Voyages en Arabie déserte* (1888) abrégées en *Excursions en Arabie* (1908). Il a écrit de longs poèmes d'une saveur archaïque : *l'Aube de la Grande-Bretagne* (6 vol.; 1906); les *Falaises* (drame, 1909); *les Titans* (1916); *Mansoul* (1920). Il était membre de l'Académie britannique.

DOUGLAS [*glass*], ville de la Grande-Bretagne (Angleterre), sur la côte orientale de l'île de Man; 20.300 hab. Pêche et cabotage, station balnéaire. Tannerie et fonderie de fer.

DOUGLAS, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Douglas), sur la rivière *Douglas,* affl. de la Clyde; 3.100 hab. Filatures. — Aux environs, mines de charbon et carrières de pierre à chaux. Ruines d'un château des comtes de Douglas.

Douglas (CUL-DE-SAC DE), cul-de-sac du péritoine représentant la partie la plus déclive du péritoine pelvien et séparant, chez la femme, le rectum de la face postérieure de l'utérus.

DOUGLAS, famille d'Ecosse très puissante, qui prétend remonter historiquement au VIIIe siècle; les plus importants de ses membres sont les suivants :

Douglas (William), dit *le Hardi,* mort vers 1300. Il défendit Berwick contre les troupes d'Edouard Ier, mais fut fait prisonnier. Rendu libre, il prit, en Ecosse, le parti de Wallace. Au cours d'une nouvelle expédition anglaise, il fut fait prisonnier une seconde fois, et enfermé dans la Tour de Londres, où il mourut.

Douglas (James), dit *le Bon,* fils du précédent, né en 1286, mort en 1330, compagnon d'armes de Robert de Brus dans ses luttes contre les Anglais; il prit du service, à la mort de ce prince, auprès d'Alphonse XI, roi de Castille, contre les Maures, et périt près de Séville.

Douglas (Archibald), frère du précédent, né en 1296, mort en 1333. Il fut un des chefs du mouvement écossais pendant la minorité de David II. Vainqueur d'Edouard Balliol, à Annan, en 1331, il fut battu et tué à Halidon-Hill.

Douglas (sir William), chevalier DE LIDDESDALE, né en 1300, mort en 1353, fils de sir Jacques Douglas de Lothian. Il prit une part active dans les luttes contre les Anglais.

Douglas (William, comte DE), né en 1327, mort en 1384, fils d'Archibald. Il combattit les Anglais en Ecosse, et en France, à Poitiers.

Douglas (Archibald), troisième comte de Douglas, surnommé *le Hideux* (*the Grim*), né en 1328, mort en 1400, fils naturel de Jacques Douglas *le Bon.* Il combattit en France en 1356 et fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers. Châtelain d'Edimbourg, possesseur des terres de Galloway, il joua jusqu'à la fin de sa vie un rôle important dans les négociations entre l'Angleterre et la France.

Douglas (Archibald), gentilhomme écossais, né en 1369, mort en 1424. Il combattit les Anglais en France, puis comme allié des rois Charles VI et Charles VII. Celui-ci lui donna, en récompense de ses services, le titre de lieutenant général et le duché de Touraine. Il fut tué à la bataille de Verneuil.

Douglas (George), premier comte D'ANGUS, né vers 1380, mort en 1403. Fils de Guillaume, premier comte de Douglas. Il épousa, en 1397, Marie Stuart, fille de Robert III.

Douglas (Archibald, comte DE), né en 1391, mort en 1439, combattit en France contre les Anglais, reçut le comté de Longueville, et, après la mort de son père, le duché de Touraine. De retour en Ecosse, il fut impliqué dans la disgrâce de la famille d'Albany. Jacques Ier ayant été assassiné, la famille Douglas reprit son influence (1438). Archibald fut nommé membre du conseil de régence et lieutenant général du royaume.

Douglas (William, comte DE), né en 1425, mort en 1452. Sa lutte avec Crichton, chancelier du roi Jacques II, remplit sa vie. On dit que le roi lui-même le poignarda à Stirling.

Douglas (James, comte DE), frère de William, né en 1426, mort en 1488, vengea son frère en aidant Edouard IV, roi d'Angleterre, mais il fut fait prisonnier par Jacques II, dans une expédition qu'il fit en Ecosse, et enfermé dans un monastère.

Douglas (Archibald), cinquième comte D'ANGUS, dit ***Bell-the-Cat,*** né en 1449, mort en 1514. Etabli gardien des Marches orientales contre les Anglais, il prit une part active à la conjuration des nobles écossais contre le roi Jacques III, et son favori, Cochrane. Après l'assassinat de Cochrane et la mort de Jacques III, Archibald devint grand chancelier, sous Jacques IV.

Douglas (Gawain), prélat et poète écossais, troisième fils du précédent, né en 1474, mort à Londres en 1522. Il fit ses études à Saint-Andrew et peut-être à Paris; prit les ordres, et s'éleva jusqu'à l'épiscopat de Dunkeld (1514). Il se jeta dans la politique après la bataille de Flodden. Il fut un esprit cultivé, épris de littérature antique. A vingt-six ans il écrit *le Palais de l'honneur* (1501), poème allégorique. Puis il compose *le Roi Cœur* s'inspirant du *Roman de la Rose.* Il a été, en Grande-Bretagne, le premier traducteur en vers de l'*Enéide* (1512-1513), et a traduit de même l'*Art d'aimer,* d'Ovide. Sa langue est plus archaïque que celle même de certains de ses prédécesseurs, son rythme est âpre et inégal; mais son style a de la flamme.

Douglas (Archibald), sixième comte D'ANGUS, né vers 1489, mort à Tantallon en 1557. Petit-fils d'Archibald, dit *Bell-the-Cat,* il épousa Marguerite Tudor, veuve de Jacques IV, roi d'Ecosse. Son rôle et son caractère sont très diversement appréciés par les historiens. Ambitieux, énergique, il réunit contre lui, dans un même parti, le jeune Jacques V et les membres les plus importants de la noblesse écossaise. C'était un modèle de rébellion.

Douglas (Archibald), huitième comte D'ANGUS, né en 1555, mort à Smeaton, près de Dalkeith (Ecosse) en 1588, fils unique de David Douglas. Il se rangea du côté de Morton contre les Hamilton. Sa vie fut courte, mais agitée; il fut à plusieurs reprises proscrit, exilé, maître du gouvernement. Caractère faible, conspirateur incorrigible, il était soutenu par les ministres anglais intéressés à entretenir la guerre civile en Ecosse.

Douglas (Archibald), capitaine anglais de l'armée de terre détaché pour la défense du *Royal-Oak* (Chêne-Royal) lors de l'attaque hollandaise, en vue de Chattam, par le célèbre Ruyter. Sommé de se retirer, il répondit : « Il ne sera jamais dit qu'un Douglas a quitté son poste sans ordres. » Le vaisseau fut livré aux flammes, et Douglas périt dans ses débris (1667).

Douglas (Archibald), comte DE FORFAR, né en 1653, mort à Bothwell en 1712. Il était fils d'Archibald, comte d'Ormonde. Orangiste déterminé, il a construit le château de Bothwell.

Douglas (Archibald), second comte DE FORFAR, né en 1693, mort à Stirling en 1715, fils du précédent, fut à dix-neuf ans colonel d'un régiment d'infanterie et représentant extraordinaire à la cour de Prusse; en 1715, il prit part à l'expédition contre les insurgés d'Ecosse. Au combat de Sheriffmuir, il fut mortellement blessé.

Douglas (Charles), duc DE QUEENSBERRY et DE DOUVRES, né à Edimbourg en 1698, mort à Londres en 1778. Gendre du comte de Clarendon, il se querella avec George II et se rangea du parti du prince de Galles. Sa femme, bel esprit, fit du château d'Amesbury un foyer d'opposition politique et d'intrigues littéraires. Sous George III, Douglas devint lord-justice général et le resta jusqu'à sa mort.

DOUGLAS (Alexandre-Pierre MACKENZIE, dit **le Chevalier**), comte DE KILDIN, diplomate au service de la France, mort à Charleville en 1765. Il fut un agent en Russie de la diplomatie secrète de Louis XV, puis y retourna à titre officiel pour négocier l'alliance contre Frédéric II en 1756.

DOUGLAS (comtes de MORTON). Biogr. V. MORTON.

DOUGLAS (Robert), général et diplomate suédois, né en Ecosse en 1611, mort à Stockholm en 1662. Ecossais, venu en Suède en 1631, il fit une brillante carrière politique et diplomatique, devint lieutenant général, baron, comte (1654), et fonda la branche suédoise de la famille Douglas.

DOUGLAS (sir Charles), marin anglais, mort en 1789. Il servit dans les campagnes contre la France et en Amérique. Le 12 avril 1782, à la fameuse bataille de la Dominique, il commandait *le Formidable,* qui, dit-on, décida la victoire. Il venait d'être nommé amiral, quand il mourut d'apoplexie.

DOUGLAS (John), prélat anglais, né dans le comté de Fife (Ecosse) en 1721, mort en 1807. Evêque de Carlisle (1787) et de Salisbury (1792). Il a publié un livre ayant pour objet de justifier Milton de l'accusation de plagiat (1750). Il a dirigé la publication des ouvrages : *Journal et Lettres du deuxième comte de Clarendon* (1762); *Œuvres diverses* de lord Hardwick, et du *Second voyage* du capitaine Cook (1777); enfin, du *Troisième voyage* du même navigateur (1781).

DOUGLAS (Sylvester), baron GLENBERVIE, homme politique britannique, né à Ellon (comté d'Aberdeen) en 1743, mort à Cheltenham en 1823. Il acquit une grande réputation comme avocat, devint successivement membre du Parlement, lord de la Trésorerie, gouverneur du cap de Bonne-Espérance, puis d'Irlande, *general paymaster* en 1801. On a de lui : *Histoire des questions en matière d'élections, etc.*

DOUGLAS (John), chirurgien anglais de la première moitié du XVIIIe siècle. Il fut un praticien habile, devint lithotomiste de l'hôpital de Westminster, et remit en pratique, en 1719, l'opération sus-pubienne, depuis longtemps abandonnée.

DOUGLAS (Howard), général anglais, né et mort à Gosport (comté de Hants) [1776-1861]. Il servit au Canada, assista à la bataille de La Corogne, à l'attaque de Walcheren, et aux campagnes d'Espagne de 1808 et de 1811. Sir Howard fut, en 1823, gouverneur du Nouveau-Brunswick, et, de 1835 à 1840, lord haut commissaire des îles Ioniennes. Il représenta, de 1842 à 1847, Liverpool au Parlement, et fut, en 1851, nommé général. On a de lui des ouvrages d'art militaire sur l'artillerie et la fortification.

DOUGLAS (David), botaniste anglais, né à Scone (Ecosse) en 1798, mort en 1834. Il accomplit de longs voyages en Amérique, explora, en 1824, les rives du fleuve Columbia et la Californie, et traversa, en 1827, le continent depuis le fort Vancouver jusqu'à la baie d'Hudson. Il fit un second voyage dans la Colombie, en 1829, et se rendit ensuite aux îles Sandwich. Il a introduit en Angleterre 217 espèces nouvelles de plantes, et a collectionné 800 échantillons de la flore californienne.

DOUGLAS (Stephen Arnold), homme d'Etat américain, né à Brandon (Vermont) en 1813, mort à Chicago en 1861. Orphelin à sa naissance, il fut apprenti-ébéniste, instituteur, fit presque sans ressources ses études de droit et alla s'établir dans l'Etat naissant alors de l'Illinois. Admis au barreau en 1831, il prit position en politique comme démocrate, contribua ? l'élection de Van Buren en 1836 et devint en 1843 membre de la Chambre des représentants au Congrès. Son rôle législatif fut brillant. Il se déclara contre les exigences britanniques, tant pour les questions de frontière que pour le droit de visite. Il devint en 1847 membre du Sénat fédéral et fut réélu jusqu'à sa mort. Petit, mais vigoureux, avec une voix perçante, on l'appelait *le Petit géant*. Il soutint Lincoln, qui lui donna la mission de parcourir les Etats hésitants, à la veille de la Sécession, pour les rallier à la cause fédérale. Il mourut au cours de cette mission, à Chicago. Il fut enseveli au bord du lac Michigan.

DOUGLAS (Robert Kennaway), sinologue anglais, né à Larkbear-House (Devon) en 1838, mort à Londres en 1913. Attaché à la légation anglaise de Pékin, il enseigna le chinois au King's College de Londres (1873) et devint chef de la section des livres et manuscrits orientaux au Musée britannique (1892). Il a publié des études importantes sur l'histoire de l'Extrême-Orient, sur *la Langue et la Littérature chinoise* (1875), sur *la Vie de Gengis-Khan* (1877), sur *Confucius et le Taoïsme* (1879); sur *Li Hung Chan* (1895), et l'histoire de la Chine dans *the Story of the nations* (1899); *Europe and the Far East* (1904).

DOUGLAS (Louis-Guillaume-Auguste), homme politique suédois, né à Zurich en 1849, mort en 1916. Membre de la première Chambre du Riksdag (1890-1901, 1906-1911), il y préconisa une armée forte, publia une brochure sensationnelle : *Comment nous avons perdu le Norrland*. Il fut en outre gouverneur du län d'Upsala, puis du län d'Ostrogothie.

DOUGLASIE [*zî*] n. f. (de *Douglas* botaniste angl.). Genre d'herbes cespiteuses, de la famille des primulacées, qui habite les montagnes de l'Europe et de l'Amérique septentrionale. (Deux espèces sont parfois cultivées dans les jardins d'agrément.)

DOUGLASS (Frédéric BAILEY, dit), abolitionniste américain, né à Tuckahoe, dans le comté de Talbot (Maryland), en 1817, mort à Anacostia, près de Washington, en 1895. Il était fils d'une négresse. Vendu en 1832 et maltraité, il s'enfuit au Massachusetts (1838). Il compléta son instruction, et ne tarda pas à jouer un très grand rôle dans la campagne anti-esclavagiste. Il parcourut tout le nord de l'Union et alla en Angleterre, où il publia son autobiographie, qui fit sensation : *Life of an American slave*. Ses amis y réunirent la somme nécessaire pour le libérer légalement, et il s'établit à Rochester, où il publia un journal hebdomadaire. Dès que la guerre civile éclata, il servit dans l'armée fédérale où il remplit diverses fonctions administratives.

DOUGOÏ, localité du Soudan français (A.-O. F.), à environ 120 kil. S.-O. de Tombouctou. La colonne du lieutenant-colonel Bonnier y fut surprise et massacrée par les Touaregs (1895).

DOUIL [*dou-y'*] n. m. (lat. *dolium*, tonneau). Cuveau d'une contenance de 7 à 8 hectolitres, qu'on emploie dans le sud-ouest de la France pour transporter la vendange de la vigne au cellier.

DOUILLAGE [*dou-yaj'*] n. m. Fabrication défectueuse d'une étoffe de laine, consistant dans l'emploi de trames de qualités différentes, ce qui donne à la pièce des largeurs inégales.

DOUILLARD [*dou-yar'*], **E** adj. *Pop.* Très douillet.

DOUILLARD [*dou-yar'*], **E** adj. et n. (de *douille*). Argot. Personne riche, ou Personne qui a beaucoup de cheveux.

— Argot typogr. Travail ennuyeux à faire, parce qu'on s'y fait des *douilles* (des cheveux).

DOUILLART [*dou-yar'*] n. m. Ancienne mesure de capacité du Bordelais, et dont la valeur était celle du tonneau actuel, c'est-à-dire environ 500 litres.

DOUILLE [*dou-y'*] n. f. (lat. *ductile*). Partie creuse d'un instrument, dans laquelle est adapté le manche. || Enveloppe de traversin, de matelas.

— Armur. *Douille de cartouche*, Nom donné aux étuis des cartouches (de chasse ou de guerre) mais spécialement aux cartouches des fusils et canons à tir rapide. || Ouverture circulaire ménagée dans la croisière de la baïonnette, et où l'on introduit l'extrémité du canon du fusil. || *Douille de clavetage*, Organe qui relie le canon de 155 Rimailho au frein de tir.

— Archéol. Ecubier du puits, dans les galères du XVIe au XVIIe siècle. (La partie de la gume [cordage de l'ancre] qui passe par la douille se nomme le *mort*.)

— Argot. Argent : *Avoir de la* DOUILLE. || Cheveu : DOUILLES *savonnées*, Cheveux blancs. || *Se faire des douilles*, S'ennuyer.

— Electr. *Douille de lampe*, Appareil qui sert à la fois à fixer une lampe à incandescence et à lui amener le courant.

— Techn. Bout de tuyau soudé sur le côté d'un alambic et par lequel on peut introduire le liquide sans découvrir l'appareil.

— ENCYCL. Armur. Pour les armes de chasse, la *douille* est un étui cylindrique de carton dans lequel on introduit les charges de poudre et de plomb séparées par des bourres et retenues par un sertissage; le culot (en métal) contient la capsule qui détone sous l'action d'un percuteur (percussion centrale) ou d'un chien (cartouches à broche). Dans

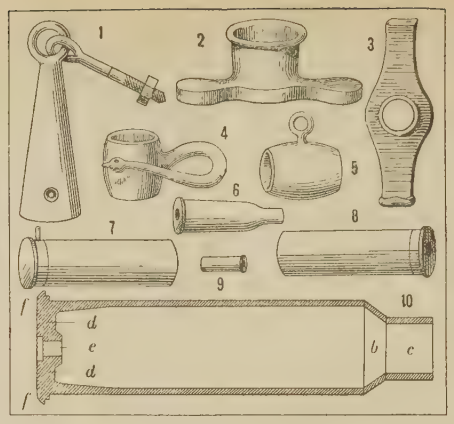

DOUILLES : 1. De chambrière; 2. De timon; 3. De pioche; 4, 5. De plombier; 6. De cartouche Lebel; 7. De cartouche à broche; 8. De cartouche à percussion centrale; 9. De revolver; 10. D'obus (*a*, corps de douille; *b*, cône de raccordement; *c*, collet; *d*, culot; *e*, logement du porte-amorce; *f*, bourrelet).

les armes de guerre (revolvers, fusils, canons à tir rapide), la douille est entièrement métallique, et ne contient que la charge de poudre. Le métal est assez épais pour résister à l'action des gaz que provoque la déflagration. La douille comprend un corps cylindrique terminé à sa partie postérieure par un culot plus épais dont la circonférence forme un bourrelet destiné à arrêter la douille à sa position de chargement et à assurer l'oblitération parfaite de la culasse; au centre du culot est percé le logement du tube porte-amorce. A l'avant le corps de la douille est prolongé par un cône de raccordement et par le collet de la douille de forme cylindrique, c'est dans le collet qu'est serti le culot du projectile (balle ou obus) et l'ensemble constitue la cartouche.

Dans les canons de moyen calibre (105-155) la douille n'est pas réunie au projectile, son corps est alors cylindrique. L'emploi des douilles pour les canons de moyen et de gros calibres est abandonné, en principe, en raison de leur prix de revient et de l'encombrement des positions après le tir.

— Les premières baïonnettes se plantaient directement dans le canon, au moyen d'un manche en bois plein; ce qui empêchait d'employer simultanément le fusil comme arme à feu et comme arme blanche. L'invention de la douille permit de fixer la baïonnette à l'extrémité du fusil, de manière à ne pas gêner le tir, mais cette baïonnette à douille ne pouvait être utilisée que fixée au fusil; l'épée-baïonnette (fusil Lebel) est munie d'une poignée qui permet de l'utiliser comme arme blanche; la douille est ménagée dans la croisière.

DOUILLER [*dou-yé*] v. tr. Argot. Donner de l'argent.

DOUILLET [*dou-yè*], **ETTE** adj. (anc. franç. *douille*; du lat. *ductilis*, ductile, malléable). Doux, mollet, agréablement rembourré : *Un lit, Un fauteuil, Un manteau bien* DOUILLET. || Tendre, délicat au toucher : *Une peau* DOUILLETTE. *Des mains* DOUILLETTES *et fines*. || D'un confortable excessif : *Un régime trop* DOUILLET.

— *Fig.* D'une sensibilité excessive : *Enfant trop* DOUILLET; et substantiv. : *Bon, bon, messieurs, vous êtes des* DOUILLETS. (Voltaire.) || Sensible, chatouilleux : *Amour-propre* DOUILLET. (L'abbé Esprit.)

— ANTON. Dur, insensible.

DOUILLETTE [*dou-yèt'*] n. f. Vêtement d'hiver ouaté, qu'on met par-dessus ses habits : DOUILLETTE *de prêtre*.

DOUILLETTES : 1. D'ecclésiastique; 2. D'enfant; 3. Fauteuil.

|| Petit manteau de bébé, doublé, ouatiné et garni d'une pèlerine. || Petit fauteuil à bras, garni d'un rembourrage en emboudinement.

DOUILLETTEMENT [*dou-yè-te-man*] adv. D'une manière douillette; en douillet.

DOUILLETTER [*dou-yè-té*] v. tr. (de *douillet*). Soigner avec des attentions délicates et minutieuses : DOUILLETTER *un enfant*.

— ***Se douilletter***, v. pr. Au sens réfléchi, Se soigner à l'excès.

DOUILLEUX [*dou-yeû*], **EUSE** adj. Mal uni, de largeur inégale (en parlant d'une étoffe de laine).

— *Argot.* Qui a des cheveux. || Qui a de l'argent.

DOUILLON [*dou-yon*] n. m. Laine de basse qualité.

DOUILLURE [*dou-yur'*] n. f. Argot. Chevelure.

DOUI-MENIA, tribu arabe du Sud-Algérien, sur les confins du Maroc. Ils louent volontiers leurs chameaux aux Français pour ravitailler nos troupes du Touât; aussi sont-ils l'objet de la jalousie de leurs coreligionnaires du Tafilalet, qui venaient razzier leurs champs d'orge dans l'espoir de les détacher de la France.

DOUIN DE LAVESNES (*Lou* D'AVESNES), trouvère français du XIIIe siècle, auteur d'un fabliau platement ordurier, intitulé *Trubert*, qui a été publié par Méon (*Nouveau recueil de fabliaux*, I, p. 192).

DOUÎRÂT (DJEBEL), petit massif de la Tunisie méridionale, reliant le plateau des Matmata au djebel Dahar. — *Le village homonyme* (5.000 hab.), établi sur un piton, est habité par des troglodytes aux curieuses demeures creusées dans les escarpements rocheux du djebel.

DOUIX [*dou-i*] n. m. Nom donné, en Bourgogne, aux sources vives et jaillissantes, particulièrement dans le Châtillonnais. (On trouve ailleurs, comme synonymes de ce mot : DOUX, DOIX, DOUISE, DHUIS, DOUÉ, DOUET, etc.)

DOUJAT (Jean), jurisconsulte et littérateur français, né à Toulouse en 1609, mort à Paris en 1688. Il fut élu membre de l'Académie française en 1650, devint professeur de droit canon au Collège royal, régent de la faculté de droit (1655), précepteur du Dauphin et historiographe de France. C'était un des hommes les plus savants de son temps. On a de lui : un *Dictionnaire de la langue toulousaine* (1638); *Clef du grand pouillé de France* (1671); *l'Etat ancien et moderne de la Lorraine* (1673); *Histoire du droit canonique* (1677); *Prænotionum canonicarum, etc.* (1687).

DOUKAS (Néophyte), littérateur grec, né à Zagorion (Epire) en 1760, mort à Athènes en 1845. D'abord professeur de belles-lettres au lycée de Bucarest, il se retira à Cronstadt, en Transylvanie, où il publia de nombreux travaux : *Terpsithée ou Grammaire du grec ancien* (1804); des *Dialogues* sur divers sujets de morale et de littérature; une traduction en grec moderne de l'*Histoire de Thucydide;* enfin, des éditions des *Orateurs athéniens*, des *Histoires d'Anien, d'Hérodien* et de quelques autres auteurs de second ordre.

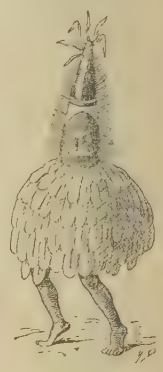

Douk-douk.

Douk-douk, personnage mystérieux appartenant à une société secrète de la Nouvelle-Bretagne, qui s'affuble d'un grand masque et d'une sorte de manteau en feuilles de palmier pour épouvanter la population des villages qu'il parcourt en hurlant. Les gens non affiliés à la société le considèrent comme l'incarnation d'un esprit qui vient châtier les coupables.

DOUKHOBOR n. m. (en russe *doukhobortsy* c'est-à-dire *lutteur de l'esprit*). Membre d'une secte fondée dans l'est de la Russie d'Europe.

— ENCYCL. Les *doukhobors* croient à l'inspiration, à une parole intérieure qui parle à chaque homme; le Christ a, tout le premier, préféré la tradition orale à l'Ecriture. Ils nient le péché originel, chacun répondant de ses fautes. Ils obéissent au précepte : « Tu ne tueras point. » En 1842 et 1843, on les exila au Caucase, dans le district d'Achalkalaki.

DOUKHOVCHTCHINA, ville de la R. S. F. S. R. (gouv. de Smolensk), sur la Tzarévitcha, affl. du Dniéper; 3.250 hab. Minerais de fer.

DOUKKALA, fertile région naturelle du Maroc, de protectorat français, au sud de l'oued Oum er-Rebia, sur la côte atlantique. Cultures arbustives, vignobles, terres riches en blé et en orge. L'élevage et l'aviculture y sont en honneur, et les œufs s'expédient jusque sur le marché de Paris. La région des Doukkala, une des grandes divisions administratives du Maroc français, compte 334.780 hab., dont 2.350 Européens. Ch.-lieu *Mazagan*.

DOULAINCOURT, ch.-lieu de cant de la Haute-Marne, arrond. et à 23 kil. de Chaumont, sur le Rognon, affl. de la Marne, 975 hab. Ch. de f. Economiques de Guedmont à Rimaucourt. Forges et hauts fourneaux. — Le canton a 19 comm., et 4.760 hab.

DOULAT, tribu des Kazaks de la Grande-Horde, qui compte de quarante à cinquante mille tentes dans les steppes s'étendant de l'Ili au Syr-Daria.

DOULCEMER [*mèr*] n. m. (*dulce melos*). Archéol. Instrument à touches du XIVe et du XVe siècle. (On écrivait aussi DOULX DE MER.)

DOULCET DE PONTÉCOULANT. Biogr. V. PONTÉCOULANT.

DOULE n. m. Genre de poissons à rayons épineux, famille des serranidés. (Ce sont des poissons propres aux eaux douces des régions chaudes du globe. Ils ressemblent aux perches, dont ils ont la taille et les mœurs; mais leur nageoire dorsale émet un long filament.)

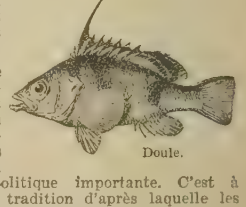

Doule.

DOULÈBES, nom d'une ancienne tribu slave d'Europe orientale, qui était établie dans la région du Bug, en Volhynie. Les Doulèbes paraissent avoir, les premiers de tous les Slaves, créé une organisation politique importante. C'est à eux que se rattache une tradition d'après laquelle les Volhyniens dominaient les autres Slaves. Aussi eurent-ils à subir, au VIe siècle, l'attaque principale des Avares, qui ruinèrent leur empire. Les *Boujanes, Loutchanes* et *Volhyniens* dont les chroniques signalent plus tard l'existence dans ces régions semblent représenter des unités slaves régionales constituées après la dislocation de cet empire. — Les documents anciens mentionnent également des *Doulèbes* tchèques, au sud de la Bohême, et des *Doulèbes* slovènes, sur la Mura inférieure, près de Radgona.

DOULET CHAH (Ibn Ala ed-Dauleh Ibn Bakhti chah

el-Ghazi el-Samarkandi), poète et historien persan, né vers le milieu du XVe siècle d'une famille du Khorassan. Son principal ouvrage, le « Mémorial des poètes » (*Tezkereh el-Shouara*), contient les biographies des poètes persans qui ont vécu de 1009 à 1409, avec des extraits de leurs œuvres. Cet ouvrage, célèbre en Orient, a été la principale source où Hammer a puisé les éléments de ses *Schöne Redekünste Persiens*. Cet auteur doit être distingué d'un autre Doulet chah, fils aîné du chah Feth-Ali, qui vécut de 1789 à 1820, fut gouverneur du Kirmanchah et a laissé des poésies persanes.

DOULEUR n. f. (lat. *dolor*). Pathol. Souffrance physique : *Petite, grande* DOULEUR. || *Spécialem.*, Rhumatismes, névralgies : *Avoir des* DOULEURS. || Douleurs de l'enfantement : *Ressentir les premières* DOULEURS, *les grandes* DOULEURS.

— *Par extens.* Affliction, souffrance morale : *Les mortels sont mortels quand ils pleurent de leurs* DOULEURS, *mais quand ils pleurent des* DOULEURS *d'autrui ce sont proprement des dieux.* (La Fontaine.) *L'homme va toujours de* DOULEUR *en* DOULEUR. (Chateaubriand.)

— Expression de la douleur : *Un chant plein de* DOULEUR.

— Pop. *Avaler* ou *Etrangler la douleur*, Boire un verre d'eau-de-vie. || *Papier à douleur*, Papier timbré, protêt.

— Hist. relig. *Filles des Sept-Douleurs-de-la-Sainte-Vierge*, Congrégation d'augustines fondée à Rome en 1652 par Camilla Virginia Scrivelli Farnese (constitutions confirmées par Clément X en 1671). Elles n'avaient ni vœux solennels ni clôture, et portaient une robe noire avec guimpe et voile tirant sur le jaune.

— PROV. **Douleur de tête veut manger, douleur de ventre veut purger,** Douleurs de tête se guérissent en mangeant, celles de ventre en se purgeant. || **Pour un plaisir, mille douleurs,** Nous souffrons mille douleurs pour un plaisir que nous goûtons. || **A la Chandeleur, les grandes douleurs,** A la Chandeleur, grande froidure. || **Les grandes douleurs sont muettes,** L'extrême souffrance morale ne fait entendre aucune plainte.

— ALLUS. LITTÉR. **Douleur, tu n'es pas un mal!** Maxime des stoïciens dont la devise générale était : *Souffre et abstiens-toi.* On attribue cette maxime au philosophe Posidonius. Recevant à Rhodes la visite de Pompée, dans un temps où il souffrait vivement de la goutte, mais ne voulant pas que celui-ci se fût dérangé inutilement, il parla longuement malgré son mal, et, quand la douleur le pressait avec trop de force il s'écriait : « Douleur, tu as beau faire, je n'avouerai jamais que tu sois un mal. »

— SYN. **Douleur, affliction, amertume, désolation, mal, peine, souffrance, tourment.** V. AFFLICTION.

— ENCYCL. Physiol. La *douleur* est la sensation pénible due à une excitation violente et destructive des terminaisons nerveuses sensitives ou centripètes. Quel que soit son point de départ, elle a son siège dans les neurones de l'écorce cérébrale, lesquels d'ailleurs ne sont pas, par eux-mêmes, sensibles à la douleur. Celle-ci est donc purement subjective et il est, par conséquent, difficile d'en classer les différentes variétés. On distingue cependant, un peu arbitrairement : les douleurs *sourdes, aiguës, lancinantes, térébrantes, cuisantes, tensives, pongitives, ostéoscopes, pulsatives, fulgurantes,* etc. La localisation des douleurs fournit des renseignements plus précieux au clinicien, suivant leur siège et leurs irradiations. On les désigne alors sous le nom d'*algies* (*céphalalgie,* douleurs de tête ; *gastralgie,* douleurs d'estomac ; *myalgie,* douleurs musculaires, etc.). La peau, qui possède des corpuscules du tact différenciés pour produire la douleur, est le plus sensible de nos organes, mais tous les autres sont également capables de la faire éprouver, dès que leur excitation est assez intense pour se transmettre au cerveau. D'ailleurs toutes les impressions trop vives peuvent donner lieu à la douleur : une lumière trop intense, un son trop violent, la faim, la soif.

Bien que subjective, la douleur s'extériorise par des manifestations reconnaissables : manifestations musculaires (mimique faciale, gestes, cris, attitude), manifestations sécrétoires et circulatoires (larmes, sueurs, pâleur, rougeur, palpitations), et manifestations d'ordre proprement nerveux (tremblements, fièvre, convulsions).

La douleur est, en réalité, un procédé de défense des plus efficaces, parce qu'elle est éducative et, par conséquent, préventive. Nous cherchons à éviter ce qui peut causer de la douleur et c'est ainsi que l'enfant peu à peu apprend à se conduire. La douleur enfin est un facteur important du progrès humain, car, sans elle, nous n'eussions pas acquis les connaissances nécessaires pour lutter contre les intempéries et les maladies.

— Obstétr. Le travail de l'accouchement est marqué par des *douleurs* qui coïncident avec les contractions utérines et qui vont en augmentant d'intensité et de fréquence, avec des rémissions, depuis le début (mouches, petites douleurs), en passant par les douleurs dites *préparantes,* les douleurs expultrices ou expulsives correspondant au passage de la tête à travers la *filière* génitale, jusqu'aux douleurs conquassantes, qui se produisent au passage de la tête à la vulve.

— Psychol. Il est impossible de définir la *douleur*. C'est un phénomène simple, qui échappe à l'analyse. On ne peut la définir que par sa *cause*. L'explication psychologique la plus généralement admise est celle d'Aristote, complétée par Hamilton : il y a plaisir toutes les fois que l'activité d'un être s'exerce dans le sens de sa nature ; il y a douleur, toutes les fois que cette activité est contraire à la nature de l'agent et empêchée par quelque obstacle du dehors ou du dedans : la douleur est le résultat d'une activité qui outrepasse sa puissance, ou n'en atteint pas les limites.

Quels sont les rapports du plaisir et de la douleur ? D'après les pessimistes, la douleur seule est réelle : vivre, c'est faire effort, désirer, c'est-à-dire souffrir. Le plaisir n'est que la cessation de la souffrance, cessation toute momentanée. Il y a là une double erreur psychologique : toute activité n'est point douloureuse, et il existe des plaisirs positifs.

— Iconogr. La *douleur* a été prise comme sujet par Le Brun dans un tableau (gravé par Levesque), Préault dans une statuette de bronze (1849), David d'Angers et Ary Scheffer dans sa toile : *les Douleurs de la terre s'élevant vers le ciel.* Citons encore *Douleur*, tableau de Gabriel Ferrier (1893). Le Christ est mort, étendu à terre ; la Madeleine, enveloppée d'un long voile, couvre de baisers son visage. La nuit tombe ; une dernière lueur caresse le groupe douloureux ; *Douleur* (*Au pays de la mer*), œuvre de Ch. Cottet (1908), où l'on voit, autour du cadavre d'un pêcheur noyé, des femmes en proie à un violent chagrin. (V. planche *Beaux-Arts XLVIII*) ; *les Deux douleurs,* groupe en marbre de Théodore Rivière (1903 ; musée du Luxembourg). Deux femmes, deux générations, deux douleurs. La mère a l'expérience de la souffrance et soutient sa fille qui défaille. Ces deux figures de deuil expriment tragiquement l'infini de la détresse humaine.

Les Deux Douleurs, d'après Th. Rivière.

DOULEVANT-LE-CHÂTEAU, ch.-lieu de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 45 kil. de Chaumont, sur la Blaise, affl. de la Marne ; 490 hab. (*Doulevantiens, ennes*). Ch. de f. Est. Forges. Belle église des XIIIe et XVe siècles (portail de la Renaissance, restes de vitraux). Quartier général de Napoléon Ier en 1814. — Le canton a 19 comm., et 3.910 hab.

DOULLENS [*dou-lan*], ch.-lieu de cant. de la Somme, arrond. et à 30 kil. d'Amiens, sur l'Authie ; 5.705 hab. (*Doullennais, aises*). Ancien chef-lieu d'arrond. Ch. de f. Nord. Brasseries, travail du chanvre et du lin. Ancienne place forte des comtes de Vermandois et de Ponthieu dont les Espagnols du comte de Fuentès s'emparèrent en 1595. Elle fut ravagée par les Russes en 1814. En mars 1913, y fut décidée, dans une conférence interalliée, l'unité de commandement qui devait amener la victoire. La ville possède la belle église Saint-Martin du XVIe siècle et un beffroi du XVIIe siècle. — Le canton a 14 comm., et 14.008 hab.

Armes de Doullens.

Doullens (CONFÉRENCE DE). Après l'attaque allemande du 21 mars 1918 sur Amiens-Montdidier et la rupture du front britannique, une conférence réunit à Doullens, le 26 mars 1918, en présence du président de la République Poincaré, des représentants des gouvernements alliés et des grands chefs militaires français et anglais. Une mesure s'imposait : créer l'unité de commandement, et l'intervention énergique de Clemenceau triompha des dernières hésitations de l'Angleterre. Le général Foch fut chargé de coordonner l'action des armées alliées sur le front de France. Haig, soucieux avant tout de couvrir les ports du pas de Calais, désespérait déjà de sauver Amiens ; Pétain, préoccupé de se maintenir en liaison avec les Anglais et de couvrir cette place, ne voyait pas sans appréhension le front de ses armées s'étirer au Nord, au risque de se rompre vers le fond de la poche de Montdidier. La solution qu'imposa le nouveau généralissime, dans le premier ordre qu'il rédigea à Doullens même, était : « Tenir, tenir à tout prix, chacun où il se trouve, pour établir un front défensif et solide, à l'abri duquel pourront se masser les puissantes réserves avec lesquelles, plus tard, on prendra l'offensive. »

DOULOIR (SE) v. pr. (lat. *dolere*). Se plaindre : SE DOULOIR *n'apaise pas la douleur.* || Souffrir : *J'ai commencé à* ME DOULOIR *dans tous les membres.* (Beaumarchais.)

DOULON, anc. comm. de la Loire-Inférieure, sur la Loire. Ch. de f. Etat. (Réunie à Nantes en 1908.)

Douloureuse (LA), comédie, en quatre actes et en prose, de Maurice Donnay (Vaudeville, 1897). L'idée-mère de la pièce est que toute faute se paye ; tôt ou tard la destinée nous présente la carte à payer, ce qu'en argot de boulevard on nomme *la douloureuse.* Le sculpteur Philippe, sur le point d'épouser sa maîtresse Hélène, a une défaillance passagère avec une amie de celle-ci, Gotte des Trembles, qui lui révèle qu'Hélène a eu avant lui un autre amant. Philippe accable Hélène de reproches et décide de rompre ; mais, se rappelant sa propre faute, il revient à Hélène : tous deux tâcheront d'oublier le passé.

DOULOUREUSEMENT [*reu-ze-man*] adv. Avec douleur.

DOULOUREUX [*reû*], **EUSE** adj. (lat. *dolorosus*). Au point de vue physique, Qui cause de la douleur : *Une plaie,*

Douleur, d'après G. Ferrier.

Une chute DOULOUREUSE. || Qui exprime la douleur : *Un cri, Des regards* DOULOUREUX. || *Par extens.* Très sensible : *Avoir la peau tendue et* DOULOUREUSE. || Au point de vue moral, Qui cause de la douleur : *Souvenir, Spectacle* DOULOUREUX. *Perte* DOULOUREUSE. || Qui éprouve de la douleur : *Un cœur* DOULOUREUX.

— *Substantiv.* et au fém. Fam. *La douloureuse,* L'addition, chez le restaurateur. || *Par extens.* Note quelconque à solder.

DOULS (Camille), explorateur français, né à Rodez en 1864, tué dans le Sahara en 1889. Il explora en 1887 les pays de l'oued Draa et du Sous, dans le sud du Maroc. Reparti en 1888 avec le projet de gagner Tombouctou en partant du Maroc, il put traverser le Touât, mais fut assassiné entre l'Aoulef et l'oasis d'Akabli, probablement par ses guides touareg.

Doum.

DOUM n. m. Palmier d'Egypte et d'Arabie.

— ENCYCL. Le *doum,* nom arabe de l'*hyphæne crinita,* est un palmier dont la tige rameuse, souvent ramifiée, atteint une hauteur de 10 m. sur 1 m. de tour à la base. Le fruit est une drupe sèche. Cet arbre est très répandu dans la Thébaïde et la Haute-Egypte, où il rend d'importants services : en fixant les sables du désert, il permet d'étendre la culture. Le bois est employé dans la construction des édifices ; les feuilles fournissent des fibres employées à la confection de nattes, tapis, corbeilles, etc.

DOUMA n. f. Assemblée nationale russe établie en 1905 par le tsar Nicolas II.

— ENCYCL. Hist. polit. russe. Ce mot, qui, en russe, veut dire « conseil », désignait jadis, en Moscovie, le conseil qui assistait le souverain, et qui n'avait pas, à l'origine, d'attributions bien déterminées. A Moscou, peu à peu, la *douma* prit le caractère d'une institution régulière et finit par se réunir tous les jours, sauf le dimanche. Elle est appelée *boïarskaïa douma* (conseil des boïars) et devient une sorte de Corps législatif ; elle a des secrétaires régulièrement nommés et elle a une part du pouvoir exécutif : le premier conseiller de la douma est considéré par eux comme une sorte de vice-roi. A dater de 1700 (règne de Pierre le Grand), le nom de la douma disparaît, pour faire place à la « chancellerie intime », où des ministres se réunissent en conseil. — Le nom de *Douma* a été repris au XXe siècle pour désigner l'assemblée nationale dont la Russie a été dotée en vertu de la constitution octroyée par le tsar Nicolas II (1905) et qui a tenu sa première séance le 10 mai 1906. Cette institution a disparu en 1917, lors de l'effondrement du tsarisme.

DOUMA n. f. Hist. ukrainienne. Depuis le commencement du XVIe siècle, ce mot désigne d'abord toute espèce de poésie élégiaque, puis surtout des rapsodies lyrico-épiques chantées par les bardes populaires ou *kobzars.*

DOUM-DOUM n. f. Art milit. V. DUM-DUM.

DOUMER (Paul), homme politique et administrateur français, né à Aurillac (Cantal) en 1857. D'abord professeur et publiciste, il entra de bonne heure dans la vie politique et fut chef de cabinet du président de la Chambre des députés Charles Floquet. Député radical de Château-Thierry en 1888, il échoua aux élections générales de 1889 devant un adversaire boulangiste ; mais bientôt il rentrait au parlement comme député de l'Yonne, et, ministre des finances (1895) dans le cabinet Léon Bourgeois, il présentait le premier projet d'impôt sur le revenu. De 1896 à 1902, il occupa, avec autorité, le poste de gouverneur général de l'Indochine. De nouveau député en 1902, président de la Chambre en 1905, il fut en 1906 candidat à la présidence de la République et obtint 371 voix contre 449 à Armand Fallières, qui fut élu. Il devint sénateur de la Corse en 1912. Ministre des finances en 1921 dans le cabinet Briand, convaincu de l'urgente nécessité de revenir aux traditions budgétaires, qu'il mit en lumière dans un « exposé des motifs » très remarqué, partisan résolu de l'amortissement, il avait, dès lors, demandé au Parlement un crédit d'un milliard et l'attribution à la Caisse d'amortissement de tous les excédents de recettes budgétaires. Rapporteur général, puis président de la commission des finances du Sénat, ministre des finances dans le cabinet Briand en 1925, il avait repris la direction des travaux de la commission sénatoriale du budget lorsqu'il fut élu, sans concurrent, président du Sénat, le 14 janvier 1927, remplaçant de Selves. Il a publié : *l'Indochine française ; Souvenirs* (1903) ; *le Livre de mes fils* (1906). Elu président de la République le 13 mai 1931, au second tour, par 504 voix sur 883 votants, il fut assassiné le 6 mai 1932, à Paris, par un terroriste russe, Gorguloff, et mourut le lendemain de ses blessures.

P. Doumer. — Cl. Manuel.

DOUMERC (Jean-Pierre, baron), général français, né en 1767, mort à Paris en 1848. Volontaire en 1791, cavalier lourd sous la Révolution, colonel en 1804, il se distingua à Austerlitz, à la Bérézina, à Dresde (1813), et surtout à Vauchamp (1814). Mis en demi-solde sous la Restauration, il reprit quelque temps du service après 1830.

DOUMERGUE (Emile), historien et théologien protestant français, né à Nîmes en 1844. Il fut rédacteur en chef

du *Christianisme au XIXe siècle*. Professeur d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie protestante de Montauban, dont il devint le doyen (1880), il est l'auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels : *le Positivisme et la Morale indépendante* (1869) ; *la Crise des Eglises réformées de France* (1874) ; *la Création et l'Evolution* (1883) ; *Moïse et la Genèse* (1920). Son ouvrage capital est l'œuvre considérable qu'il a dressé à la mémoire de Calvin : *Calvin, son temps, sa vie, son œuvre* (1899 et années suiv.)

DOUMERGUE (Gaston), homme politique français, né à Aigues-Vives (Gard) en 1863. Fils de petits propriétaires terriens, il fit ses études au lycée de Nîmes et son droit à Paris. Avocat au barreau de Nîmes (1885), il entra dans la magistrature coloniale et exerça les fonctions de juge en Cochinchine (1890-1892), puis de juge de paix en Algérie (1893). Elu député de la deuxième circonscription de Nîmes le 31 décembre 1893, comme radical-socialiste, réélu en 1898, 1902 et 1906, il fut secrétaire de la Chambre (1895-1896), vice-président (1905-1906) et prit le portefeuille des Colonies dans le cabinet Combes (1902-1905), puis successivement ceux du Commerce (1906-1908), et de l'Instruction publique (1908-1910), dans les cabinets Sarrien, Clemenceau et Briand. Elu sénateur du Gard en 1910, réélu en 1912 et 1921, il présida dans la haute assemblée les commissions de la marine et des affaires étrangères, ainsi que le groupe de la gauche démocratique, jusqu'au jour de son élection à la présidence du Sénat (22 février 1923). Entre temps, chargé en 1913, par le président Poincaré, de constituer un cabinet, il dirigea, avec la présidence du Conseil, le ministère des affaires étrangères du 9 décembre 1913 au 9 juin 1914, date à laquelle il abandonna volontairement le pouvoir. Rappelé aux Affaires étrangères le 3 août 1914, il échangea peu après ce portefeuille contre celui des Colonies et le conserva dans les cabinets de défense nationale Viviani et Briand (1914-1917). Avant son départ du ministère, il fut envoyé en Russie (janvier-mars 1917) pour représenter la France à la Conférence des Alliés. Le 13 juin 1924, l'Assemblée nationale, qu'il présidait à Versailles, l'élut président de la République, au premier tour, par 515 suffrages sur 860 votants. Cette élection, survenue après les incidents qui avaient amené la démission du président Millerand, fut saluée comme une victoire de l'esprit national sur l'esprit de parti. Servi par une intelligence avisée et pleine de bon sens, des habitudes d'ordre et de travail, une affabilité enjouée, Gaston Doumergue a, dans ses fonctions présidentielles, de 1924 à 1931, exercé avec adresse et pondération son rôle d'arbitre des partis. Il redevint président du Conseil en 1934.

G. Doumergue. — Cl. Manuel.

DOUMIC (René), littérateur et critique français, né à Paris en 1860. Elève de l'Ecole normale agrégé des lettres, il a professé la rhétorique au collège Stanislas. Critique indépendant, parfois tranchant, il a donné un grand nombre d'articles au *Moniteur*, au *Journal des Débats*, à la *Revue bleue*, au *Correspondant*, à la *Revue des Deux Mondes* dont il prit la direction en 1916. Doumic a fait de nombreuses conférences en France, aux Etats-Unis, au Canada. Nous citerons, parmi ses écrits : *Eléments d'histoire littéraire* (1888) ; *Portraits d'écrivains* (1892) ; *Notice sur les écrivains maritimes et militaires* (1892) ; *De Scribe à Ibsen* (1893) ; *Ecrivains d'aujourd'hui* (1894) ; *la Vie et les Mœurs au jour le jour* (1895) ; *Etudes sur la littérature française* (1896-1908) ; *le Rôle social de l'écrivain* (1896) ; *les jeunes* (1896) ; *Essais sur le théâtre contemporain* (1897) ; *les Hommes et les Idées du XIXe siècle* (1903) ; *le Théâtre nouveau* (1908) ; *Saint-Simon* (1920). Elu à l'Académie française en 1909, il en est devenu le secrétaire perpétuel (1923).

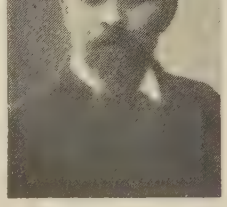
Doumic. — Cl. Manuel.

DOUMOUZI ou **TAMMOUZ**, divinité sumérienne identifiée à l'Adonis des Grecs. Dieu de la végétation, il était considéré comme mourant au moment de la récolte. Alors toute fécondité cessait sur la terre, jusqu'à ce que la déesse Istar, son amante, fût allée, par le pouvoir du dieu suprême Anou, le faire sortir des régions infernales.

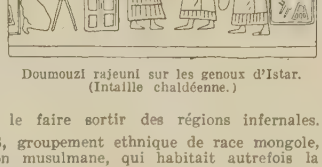
Doumouzi rajeuni sur les genoux d'Istar. (Intaille chaldéenne.)

DOUNGANES, groupement ethnique de race mongole, mais de religion musulmane, qui habitait autrefois la région de Kouldja (Chine occidentale). Après s'être soulevés contre la Chine qui les vainquit, les Dounganes émigrèrent en Russie. Vers 1868-1870, de nombreuses familles se fixèrent en territoire russe (districts de Kopal, Lepsinsk, Djarkent, etc.). Le nombre des immigrants augmenta surtout à la suite de la rétrocession aux Chinois de la région de Kouldja, occupée par les tsars de 1871 à 1881. Actuellement ils forment des minorités nationales d'environ 20.000 individus dans les républiques soviétiques d'Asie centrale.

DOUPION n. m. Soie grège très grosse et irrégulière fournie par le dévidage des cocons doubles, c'est-à-dire filés par deux vers pour un seul et même cocon. (On l'emploie pour la trame de quelques tissus et la fabrication de cordonnets, de franges et de passementeries.) [On dit aussi DUPPION.]

DOUPNITZA. Géogr. V. DUPNICA.

DOUR, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. de Mons ; 12.500 hab. Ch.-lieu de canton. Charbonnages, fours à coke ; tanneries, corderies et câbleries ; tuiles et carreaux.

DOURA n. m. V. SORGHO.

DOURA, nom sémitique d'une ville appelée par les Grecs *Europos*, et dont les ruines (dénommées *Sâlihiyeh*) s'élèvent sur un rocher au bord de l'Euphrate, en aval de Deir-ez-Zôr. Ce fut une colonie fortifiée des Séleucides, fondée vers 300 av. J.-C. Soumise successivement aux Séleucides, aux Parthes, aux Palmyréniens, elle fut abandonnée après la ruine de Palmyre en 273 apr. J.-C.

Les troupes britanniques y découvrirent, en 1920, des peintures du IIe et du IIIe siècle. L'Académie des inscriptions chargea un de ses associés, Franz Cumont, de faire des fouilles dont les résultats furent publiés en 1926 (*Fouilles de Doura-Europos, 1922-1923*). Elles ont permis de reconnaître l'enceinte de la forteresse, le réseau général des rues, déblayé le temple des dieux palmyréniens et celui d'Artémis-Nanaia, fait apparaître des fresques fort instructives pour les origines de la peinture byzantine et le rayonnement de Palmyre, exhumé enfin des sculptures sur plâtre et diverses inscriptions sur parchemins qui ouvrent en archéologie un chapitre nouveau.

DOURAK. Géogr. V. DORAK-EL-ATEK.

DOURANIS. V. DOURRANI.

DOURBIE (la), rivière de la France centrale qui descend de l'Espérou, se grossit du ruisseau du Bonheur sorti de la grotte de Bramabiau, et se jette dans le Tarn en face de Millau après un parcours encaissé dans les départements du Gard et de l'Aveyron, entre les causses Noire et de Larzac. Cours, 80 kil.

DOURDAN, ch.-lieu de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kil. de Rambouillet, sur l'Orge ; 3.300 hab. (*Dourdannais, aises*). Ch. de f. Orléans. Belle forêt. Centre du pays de Hurepoix, ancien chef-lieu de bailliage. Commerce assez actif. Eglise des XIIe-XVIe siècles ; restes d'un château des XIIIe-XVe siècles. Patrie du poète Regnard et de Francisque Sarcey. — Le canton Nord a 18 comm., et **11.145** hab. ; le canton Sud, 24 comm., et 10.775 hab.

DOURGES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 32 kil. de Béthune ; 2.840 hab. Ch. de f. Nord. Mines de houille.

DOURGNE, ch.-lieu de cant. du Tarn, arrond. et à 19 kil. de Castres, au pied de la Montagne-Noire ; **1.560** hab. Monastères bénédictins. — Le canton a 15 comm., et 8.240 hab.

DOURIAN n. m. Fruit qui provient d'un arbre assez commun dans les Indes, le *durio Zibetinus*, et qui est l'objet d'un commerce important. (Ce fruit a la grosseur d'un melon et, tout en répandant une odeur désagréable, il est délicieux à manger.)

DOURICH (Vacslav Fortunat), philologue tchèque, né et mort à Turnau (Bohême) [1735-1802]. Il professa la théologie et l'hébreu à l'université de Prague. Ses principaux ouvrages sont : *De slavo-bohemica sacri codicis versione* (1777) ; *Bibliotheca slavica antiquissimi dialecti communis* (1795).

DOURINE n. f. Art vétér. Maladie contagieuse des équidés. (On dit aussi MAL DE COÏT.)

— ENCYCL. La *dourine* se transmet par le coït et détermine des troubles divers, principalement des altérations du système nerveux central. Elle sévit dans le sud de la France ; elle est fréquente en Espagne et dans nos colonies du nord de l'Afrique. L'agent de la dourine est un trypanosome.

Cette maladie se manifeste chez l'étalon par des éruptions sur la verge qui disparaissent facilement ; puis, assez longtemps après, par des tuméfactions circonscrites de la peau, un état général grave, de l'amaigrissement, de la paraplégie, des paralysies locales variées, puis la mort dans 80 p. 100 des cas au bout de quelques mois. Mêmes symptômes chez la femelle, précédés d'un écoulement muqueux à la suite d'un coït avec un étalon malade. De multiples médications ont été préconisées, la plupart ont échoué : les arsénicaux paraissent les plus actifs. La dourine est une maladie classée comme contagieuse et donnant lieu à la déclaration obligatoire.

DOURIS, peintre de vases grecs du Ve siècle av. J.-C., auteur de la belle coupe à peintures rouges de Memnon et Eôs, qui figure au Louvre.

DOURIS de Samos, historien grec (commencement du IIIe s. av. J.-C.). Elève, à Athènes, de Théophraste, il retourna à Samos, et y obtint la tyrannie. Il écrivit une *Histoire de la Macédoine* de 370 à son temps ; une *Histoire d'Agathocle* ; des traités sur *les Lois*, *les Concours*, *la Tragédie*, *les Peintres*. Il reste de lui quelques fragments.

DOURISBOURE (Pierre), missionnaire et orientaliste français, né à Briscous (Basses-Pyrénées) en 1825, mort à Marseille en 1890. Il appartenait à la Société des Missions étrangères et passa toute sa vie en Indochine, chez les sauvages Bahnars, dont il a laissé une monographie (1873), ainsi qu'un dictionnaire bahnar-français (1889).

DOURLEN (Victor-Charles-Paul), musicien français, né à Dunkerque en 1780, mort à Paris en 1864. Elève du Conservatoire, il obtint, en 1805, le premier grand prix de Rome. Avant de partir pour l'Italie, il donna à l'Opéra-Comique *Philoclès*. Après son retour, il fit jouer au même théâtre plusieurs petits opéras-comiques. Dourlen fut professeur d'harmonie au Conservatoire, de 1812 à 1842. On lui doit un *Traité d'harmonie*, un *Traité d'accompagnement*, et diverses compositions instrumentales.

DOURNAUX-DUPÉRÉ (Norbert), voyageur français, né à la Guadeloupe en 1845, tué entre Ghadamès et Ghat en 1874. Il avait entrepris de reconnaître la route saharienne qui relie Touggourt à Tombouctou par Ghadamès, Ghat et Idélès.

DOURNAZAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 30 kil. de Rochechouart ; 2.110 hab. Ruines et donjon du château de Montbrun (XIVe s.).

DOURNIKINO, bourg de la R. S. F. S. R. (gouv. de Saratov) ; 5.000 hab.

DOURNOVO (Ivan Nicolaïévitch), homme d'Etat russe, né en 1834, mort en 1903. Il fut gouverneur de province et devint en 1889 ministre de l'intérieur. Il fit, en cette qualité, prendre un certain nombre de mesures réactionnaires (restriction des attributions des zemstvos et des franchises municipales).

DOURO n. m. (espagn. *duro*). Nom vulgaire espagnol de la monnaie d'argent de 5 pesetas.

DOURO (le *Duero* des Espagnols), fleuve de la péninsule Ibérique. Il sort de l'espagnole sierra de Urbion (2.250 m.) et serpente sur le sec et froid plateau de la Vieille-Castille. En aval de Zamora, grossi de la Pisuerga de Valladolid et de l'Esla, il sépare l'Espagne (à droite) du Portugal (à gauche), dans des gorges sauvages et profondes ; puis devient tout à fait portugais, baigne Porto, et finit peu après dans l'Atlantique. Cours, 850 kil.

DOURRANI, puissante tribu afghane primitivement désignée sous le nom de *Abdali*, d'où sont issus les souverains afghans depuis Ahmed chah. Elle occupe le territoire qui s'étend au sud de Kandahar, jusqu'au Bélouchistan. Lorsque après la mort de Nadir chah, le chef de la tribu des Abdali, Ahmed chah, se fit couronner roi à Kandahar (1747) il changea le nom de sa tribu en celui de *Dourrani* et prit lui même le titre de *Dourr-i Dourran* (la Perle des perles). Le nouveau royaume ne fut plus désigné que sous le nom de « Royaume des Dourranis ».

DOUR-SHARROUKÎN, ville fondée à la fin du VIIIe siècle av. J.-C. par Sargon, roi d'Assyrie, et abandonnée peu après la mort de ce prince. Ses ruines, au-dessous du village moderne de Khorsabad, ont été explorées par Botta, puis par Place, au milieu du XIXe siècle. Divers reliefs du palais royal, parmi lesquels de grands taureaux ailés, ont été transportés au musée du Louvre.

DOUSA. V. DOES (Jean VAN DER).

DOUSH, localité d'Egypte (Haute-Egypte), dans le désert libyque ; c'est le chef-lieu de la partie sud de la Grande-Oasis, la *Koushît* des Egyptiens et la *Kysis* des Grecs. Ruines romaines.

DOUSHRATTA, roi de Mitanni, dont la sœur, puis la fille, entrèrent successivement dans le harem du pharaon Aménophis III.

DOUSSARD, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 15 kil. d'Annecy, près du lac d'Annecy, à l'entrée de la Combe-Noire ; 910 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Marbre noir.

DOUTANCE n. f. Doute, soupçon. (Vx. et dialectal.)

DOUTARA n. m. Instrument de musique monté de deux cordes d'acier, en usage au Turkestan.

DOUTCHITCH (Nicéphore), archimandrite et historien serbe, né à Douga (Herzégovine) en 1832, mort en 1900. A la tête de bandes armées, il combattit les Turcs à plusieurs reprises. Il occupa des fonctions officielles au Monténégro de 1862 à 1867, et en Serbie depuis 1868. Il a publié de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'Eglise orthodoxe yougoslave.

DOUTCHITCH (Jean), diplomate et poète yougoslave, né à Trebinje en Herzégovine en 1874. Après des études à Genève et à Paris, il revint à Belgrade en 1907 et fut pendant trois ans fonctionnaire au ministère des affaires étrangères. Successivement attaché de légation à Constantinople et à Sofia, secrétaire à Rome et à Athènes (1913-1918), conseiller à Madrid (1918-1922) et à Athènes (1922-1924), il a représenté la Yougoslavie à la Société des Nations en 1924 et en 1925. Il donna ses premières poésies en 1901 et un second recueil en 1908. Ces œuvres, et celles qu'il a publiées par la suite, se distinguent par un art très moderne, où l'influence de la poésie française nuit parfois à l'originalité de l'inspiration.

do ut des (locut. lat. signifiant : *Je donne pour que tu donnes*). Dr. rom. Opération juridique consistant dans une dation translative de propriété faite à une personne en vue d'obtenir de celle-ci une dation semblable.

DOUTE n. m. (substantif verbal de *douter*). Etat de l'esprit qui hésite à prendre parti entre plusieurs opinions : *Le* DOUTE *amène l'examen, et l'examen la vérité.* (Abélard.) *Un* DOUTE *si universel et si général, que ce* DOUTE *s'emporte soi-même.* (Pascal.) || Objet particulier qui provoque cet état d'esprit : *Ote-moi d'un* DOUTE. (Corneille.) *Délivrer d'un* DOUTE. (Racine.)

— Soupçon : *Avoir des* DOUTES *sur une personne, sur sa conduite.* || Scrupule : *Les* DOUTES *d'une âme délicate.* || Appréhension : *Toujours un petit* DOUTE *à calmer, voilà ce qui fait la vie de l'amour heureux.* (Stendhal.)

— *Par extens.* Difficulté opposée ou proposée en matière religieuse ou philosophique : *Satisfaire à des* DOUTES.

— Philos. Scepticisme, doctrine des philosophes qui n'admettent pas la certitude. || Action de suspendre son jugement jusqu'à l'acquisition de la certitude. || *Doute philosophique* ou *méthodique*, Système philosophique des cartésiens, qui consiste à regarder tout comme douteux, par une simple supposition, pour reconstruire ensuite par la discussion un système de vérités.

— Rhétor. Figure par laquelle l'orateur feint d'hésiter.

— LOC. ADV. *Sans doute*, Assurément, certainement : *Vous l'aimez* SANS DOUTE. || Probablement : *D'autres planètes que la nôtre sont* SANS DOUTE *habitées.* || Ironiq. : *Oui,* SANS DOUTE, *c'est un honnête homme.*

— *Sans doute que. Point de doute que*, Il est certain ou très probable que. || *Il est sans doute que*, Il est certain. (Vx.)

— LOC. DIV. *Mettre, Révoquer en doute*, Contester la vérité de. || *Etre en doute*, Douter. || *Laisser une chose en doute*, Ne pas l'éclaircir. || *Laisser quelqu'un en doute*, Ne pas dissiper son incertitude. || *Ne faire aucun doute*, Être certain, incontestable. || *Hors de doute*, Incontestable.

— PROV. **Dans le doute, abstiens-toi**, Axiome philosophique emprunté à Zoroastre, qui s'applique au doute pratique comme au doute purement spéculatif.

— GRAMM. Après *nul doute que* le *ne* explétif a été de rigueur et se rencontre encore le plus souvent : *Nul* DOUTE QUE *la chose* NE *fasse sensation.*

— Syn. **Doute, incertitude, indécision, irrésolution, perplexité.** Le *doute* est l'état d'un esprit qui hésite entre l'affirmative et la négative. L'*incertitude*, par rapport au *doute*, marque plus particulièrement l'état de celui qui ne voit pas ce qu'il convient de faire, par manque de renseignements ou de raisons suffisantes. L'*indécision* et l'*irrésolution* marquent toutes deux l'incapacité de se déterminer, celle-ci plutôt par faiblesse d'âme, de volonté, celle-là plutôt par faiblesse d'esprit. Quant à la *perplexité*, c'est proprement l'état de celui qui est dans une situation embrouillée, difficile, et qui par suite est tiraillé vivement en sens contraires.

— Anton. **Conviction, croyance, foi, persuasion. — Certitude, assurance, évidence.**

— Encycl. Philos. Le *doute* est la suspension du jugement. Lorsque les raisons qui militent en faveur d'une opinion sont, ou nous paraissent, équivalentes à celles de l'opinion contraire, nous ne pouvons nous prononcer entre elles ; nous restons suspendus entre les deux : nous « doutons ». Le doute peut être soit *définitif*, soit *momentané*. Momentané, provisoire, il est ou le résultat passager de la réflexion, ou un instrument de recherche. Dans ce dernier cas, il est le doute *méthodique* : c'est celui qui a été appliqué et recommandé par Descartes ; définitif, il est le doute des sceptiques. On peut, enfin, distinguer les variétés du doute d'après ce qui en est l'objet : doute métaphysique, doute religieux, doute historique, doute moral, etc.

Le doute méthodique de Descartes ne doit pas être confondu avec celui des sceptiques. Descartes a marqué lui-même les différences essentielles. Les sceptiques ne doutent que pour douter ; Descartes ne doute que pour parvenir à la vérité. Le doute des sceptiques est une fin, celui de Descartes un moyen.

DOUTER [*té*] v. intr. (lat. *dubitare*). Etre dans l'incertitude sur la réalité ou la vérité de... : Douter *de l'âme*. Douter *de Dieu*. Douter *d'une doctrine*. *Descartes nous a enseigné à* douter. *Plus sages qu'eux* [les sages], *il* [Leibniz] *sut* douter. (Voltaire.) *Il ne* doute *jamais, puisque le doute est l'effet de la réflexion.* (A. France.) *Je* doute *qu'il vienne. Je* doute *si je dois lui donner ce conseil.* || Se défier de : *Qui* doute *de son ami n'a pas d'ami.* || Absolum. : *Les sceptiques ne* doutent *que pour* douter. (Descartes.)

Ingrat, je *doute* encor si je ne t'aime pas.
Racine.

— Se demander s'il y a quelque chose de vrai : *Que fera donc l'homme en cet état?* Doutera-*t-il de tout?* (Pascal.) Douter *est sa* [à l'homme] *puissance et sa punition.* (V. Hugo.) || Se demander : *Et je* doute *comment vous portez cette mort.* (Corneille.)

— Loc. div. *Ne douter de rien*, Etre plein de hardiesse pour décider : *La sottise et la fatuité* ne doutent de rien. || Avoir une audace aveugle : *Les étourdis* ne doutent de rien.

— *Douter de*, Hésiter à :

Pourriez-vous un moment *douter de* l'accepter.
Racine.

— *Transitiv.* Tenir une chose pour douteuse. (Archaïque) :

Outre que le succès est encore *à douter*.
Corneille.

— ***Se douter***, v. pr. Avoir l'idée, le soupçon, le pressentiment de :

Et répondit à tout, sans *se douter* de rien.
Voltaire.

Se douter *du départ de quelqu'un. Rousseau parvint à l'âge de quarante ans sans* se douter *de son talent.* (Grimm.)

— Fam. *Ne pas se douter de*, N'avoir pas la moindre pratique de : *Il se dit fort habile dans cet art, mais il* ne s'en doute pas.

Gramm. — Le nom ou pronom complément de *douter* est toujours précédé de *de*. || Quand *douter* a un verbe pour complément, ce verbe est précédé de *de* avec l'infinitif, de *que* avec le subjonctif, et parfois de *si* avec l'indicatif (v. les ex. précédents). || Quand la proposition dominée par le verbe *douter* est négative ou interrogative, le ne explétif a été de rigueur devant le verbe de la proposition dépendante et s'emploie encore aujourd'hui le plus souvent : *Je* ne doute pas *qu'il* ne *soit reçu à son examen.* Doutez-vous *donc qu'il* ne *vous aime?*

— Syn. **Douter (se), pressentir, soupçonner.** *Soupçonner* comme *Se douter* s'applique aux choses présentes, passées, futures, mais n'exprime que le résultat de certains indices qu'on a remarqués. *Pressentir* ne s'applique qu'aux choses futures, et marque un sentiment qui naît dans l'âme par une sorte de divination.

— Anton. **Admettre, croire, reconnaître, savoir.**

DOUTEUR, EUSE n. Qui doute.

— *Adjectiv.* Porté à douter : *Un siècle* douteur.

DOUTEUSEMENT [*man*] adv. D'une manière douteuse, incertaine.

DOUTEUX [*teû*], **EUSE** adj. Qui offre des doutes, Ce sur quoi on peut hésiter : *L'issue en est* douteuse. (Corneille.) *Victoire* douteuse. *Ne parlez point magistralement et souverainement des choses* douteuses. (Malebranche.) || Mal déterminé, mal connu : *Une date* douteuse. *Un animal* douteux. || Equivoque : *Un mot* douteux. *Un sens* douteux. *Mœurs* douteuses. *Bonne foi* douteuse. || D'une valeur incertaine : *Un vin* douteux. *Des pièces de monnaie* douteuses.

— *Par extens.* Faible : *Une clarté* douteuse. *Un jour* douteux. || Peu fixe, peu sûr : *Ciel* douteux.

Ce sont des instants courts et *douteux*, que les nôtres.
V. Hugo.

— En parlant des personnes sur qui l'on ne peut compter, *Un ami* douteux. || Indécis, irrésolu : Douteux *en son choix.* (Corneille.) *Ainsi toujours* douteux, *chancelant et volage.* (Boileau.) || Qui a des soupçons, des appréhensions : *Il* [le lièvre] *était* douteux. (La Fontaine.)

— Gramm. *Nom douteux*, Nom dont le genre n'est pas fixé nettement. (Ainsi le mot *équivoque*, longtemps masc. ou fém. à volonté.)

— Métriq. *Syllabe douteuse*, Syllabe dont la quantité n'est pas fixe, peut être brève ou longue.

— Substantiv. : *Il faut embrasser le certain, et étudier le* douteux.

— Syn. **Douteux, incertain, problématique.** *Incertain* suppose non plus comme *douteux* une sorte de balance de raisons, mais une insuffisance même de renseignements, de raisons pour croire ou agir. *Problématique* est surtout un terme d'école ou de spéculation, et sous-entend une proposition à éclaircir, un problème à résoudre.

— Anton. **Assuré, authentique, avéré, certain, évident, formel, incontestable, incontesté, indubitable, irrécusable, manifeste, notoire, palpable, patent, positif, visible.**

DOUTIS [*ti*] n. m. Grosse toile blanche de coton, qui vient des Indes.

DOUTRELAINE (Louis-Toussaint-Simon), général français, né à Landrecies en 1820, mort à Paris en 1881. Sorti de Metz en 1843 dans le génie, il prit part au siège de Rome en 1849 et fit la campagne de 1859 comme aide de camp de Vaillant. Commandant du génie au Mexique (1863), général de brigade et directeur du génie au ministère de la guerre en 1867, il commanda le génie du 7e corps en 1870, et fut fait prisonnier à Sedan. Membre de la commission de délimitation de la nouvelle frontière de 1871, il réussit à conserver à la France plus de 60.000 Alsaciens ou Lorrains. Divisionnaire en 1872, il commanda le 5e corps.

DOUTTÉ (Edmond), sociologue et orientaliste français, né à Evreux en 1867, mort à Paris en 1926. Obligé, par sa santé chancelante, de vivre en Algérie, il se consacra à l'étude de l'Afrique du Nord et spécialement du Maroc. Professeur à l'université d'Alger, il a publié : *Notes sur l'Islam maghribin* (1900) ; *la Société musulmane du Maghrib : Magie et Religion dans l'Afrique du Nord* (1909) ; *Missions au Maroc : En tribu* (1914) ; *Enquête sur la dispersion de la langue berbère (en Algérie)* [1913].

DOUVAIN [*vin*] n. m. (de *douve*). Bois de chêne, destiné à être transformé en douves de tonneau et autres ustensiles similaires.

DOUVAINE [*vèn'*], ch.-lieu de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 15 kil. de Thonon ; 1.320 hab. — Sources alcalines aux environs. — Le canton a 16 comm., et 8.760 hab.

DOUVE n. f. (du bas lat. *doga* correspondant au gr. *dokhê*, réservoir). Techn. Nom donné aux pièces de bois longitudinales assemblées pour former le corps d'une futaille (tonneau, cuve ou foudre). [On dit aussi douelles, et lonçailles par opposition à *fonçailles* désignant les pièces de bois servant à monter les fonds.]

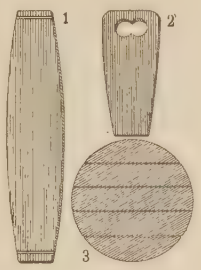

Douves : 1. De corps (lonçailles) ; 2. A oreille (pour baquets) ; 3. De fond (fonçailles).

— Agric. Etroit fossé qui, tout en séparant un champ d'un champ voisin, sert à l'écoulement des eaux pluviales et autres.

— Constr. Habitation creusée dans le tuf.

— Fortif. Nom donné parfois à la cunette de fossé.

— Ponts et chauss. Mur de soutènement d'un bassin ou d'un canal.

— Turf. Dans le steeple-chase, Large fossé plein d'eau précédé d'une claie, d'une haie ou d'une barre fixes.

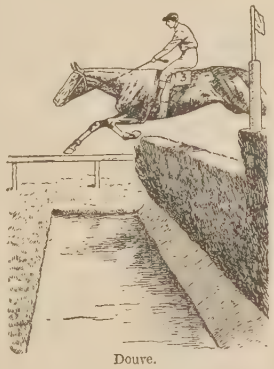
Douve.

DOUVE n. f. Bot. Nom vulgaire de deux espèces de renoncules de marais, dont l'une est le *ranunculus lingua*, la seconde le *ranunculus flammula*.

DOUVE n. f. Zool. Genre de vers trématodes, type de la famille des distomidés. (Syn. distome.)

— Encycl. Pathol. vétér. Il existe de nombreuses espèces de *douves*. Les deux plus fréquentes chez nous sont la grande douve et la petite douve ou douve lancéolée qui coexistent fréquemment chez le mouton.

La douve est rare chez l'homme et chez quelques autres mammifères ; on la trouve plus fréquemment chez le bœuf, le cheval, et surtout chez le mouton, où elle obstrue un certain nombre de voies biliaires et cause l'atrophie des territoires correspondants du foie. Il en résulte des troubles de nutrition qui conduisent à la *cachexie aqueuse* ou *distomatose*, souvent mortelle, cause d'épizooties très graves.

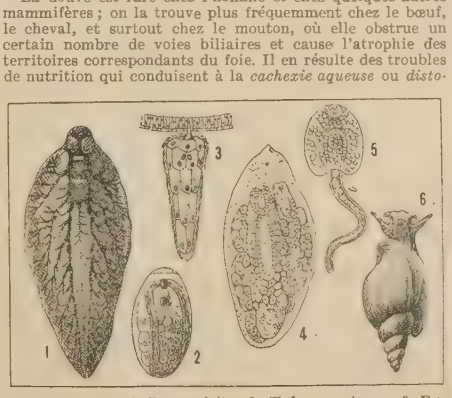

Douve du foie : 1. Douve adulte ; 2. Œuf avec embryon ; 3. Embryon fixé ; 4. Sporocyste avec rédies ; 5. Cercaire libre ; 6. Lymnée.

Le cycle évolutif de ces vers est assez curieux : quand elles évoluent dans le foie les douves émettent des œufs, qui évacués avec les excréments donnent naissance, lorsqu'ils arrivent en milieu humide, à des larves ciliées. Ces larves se déplacent par agitation de leurs cils vibratiles et finalement se fixent sur un hôte à leur convenance (généralement un mollusque du genre limnée). Parvenues à la cavité pulmonaire de celui-ci, elles se transforment en sporocystes, sorte de sac où se forment des cellules nouvelles (rédies) qui voyagent dans les tissus de l'hôte et, à la saison chaude, donnent naissance par bourgeonnement à d'autres rédies, dont chacune émet à son tour des cercaires semblables à de minuscules têtards ; ceux-ci évacués au dehors se fixent sur les plantes humides ; absorbés par les bestiaux pâturant, les cercaires cheminent vers le foie et revêtent bientôt la forme définitive de douves pour recommencer le cycle évolutif. V. distomatose.

DOUVÉ, E adj. Art vétér. Qui contient des douves, des vers (en parlant du foie du mouton).

DOUVELLE n. f. Petite douve de tonneau. (On dit plus communément douelle.)

DOUVEN (Jean-François), peintre de portraits hollandais, né à Roermont (Clèves) en 1655, mort à Dusseldorf en 1727. Elève de Gabriel Lambertin de Liége, il devint premier peintre de l'empereur Léopold Ier, fit un voyage en Danemark et un autre à Modène, et finit par s'établir à Dusseldorf. Il peignit les principaux personnages de la cour impériale. Ses portraits sont remarquables par le style et par la ressemblance.

DOUVILLE [*vi-y'*] n. f. Variété de poire d'automne.

DOUVILLE [*vil'*] (Jean-Baptiste), voyageur et naturaliste français, né à Hambye (Manche) en 1794, mort à Formigas (Brésil) en 1835. Il visita d'abord l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Sud, puis (1827) l'Afrique équatoriale où il s'attribua le mérite de découvertes faites par d'autres. Aussi son *Voyage au Congo et dans l'Afrique équinoziale* (1835) est-il très suspect.

DOUVILLÉ (Henri), ingénieur des mines français, né à Toulouse en 1846. Attaché en 1875 aux collections de paléontologie à l'Ecole des mines à Paris, il était appelé en 1881 à professer la paléontologie dans cette même école. On doit à Douvillé de nombreux mémoires et notes de paléontologie, notamment sur les rudistes et les foraminifères. Membre (1907) de l'Académie des sciences.

DOUVRES (en angl. **Dover**), ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Kent), sur le pas de Calais ; 40.000 hab. Douvres, à 36 kil. de Calais, est un grand port de transit des voyageurs entre France et Angleterre. Bains de mer. Chantiers de constructions. Ce fut d'abord une forteresse romaine (*Dubræ*), puis un des « Cinq ports » anglais ; elle fut plusieurs fois assiégée dans les grandes guerres nationales. Son château réunit tous les styles d'architecture militaire, depuis l'époque romaine jusqu'au xvie siècle.

DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE, ch.-lieu de cant. du Calvados, arrond. et à 11 kil. de Caen ; 1.560 hab. Ch. de f. de Caen à la mer. Fabriques de dentelles, église en partie du xiie siècle. — Le canton a 19 comm., et 13.920 hab.

DOUVRES (Thomas de), prélat normand, né à Bayeux en 1027, mort en 1100. Il quitta Bayeux pour devenir archevêque d'York, sur la proposition de Guillaume le Conquérant. On a de lui un recueil de chants ecclésiastiques, intitulé *De modo psallendi sive cantandi* (De la manière de psalmodier ou de chanter), qui fut adopté dans plusieurs églises d'Angleterre.

DOUVRIER (Louis), érudit français, né en Languedoc, mort à Paris en 1680. Il est l'auteur de la célèbre devise de Louis XIV : *Nec pluribus impar* (non inégal même à plusieurs), placée au-dessus d'un soleil.

DOUVRIN, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 16 kil. de Béthune, près du canal de la Bassée ; 1.875 hab. (3.100 en 1914). Ch. de f. Nord. Mines de houille, sucreries, fabriques de noir animal. En partie détruite par la guerre.

DOUX [*dou*], **DOUCE** [*douss*] adj. (lat. *dulcis*). Qui a une saveur agréable : Doux *comme le miel. Des fruits* doux. || Fade ou peu relevé, par opposition à *salé* ou *épicé* : *Plat trop* doux, *auquel il manque du sel.*

— *Par anal.* Qui produit une impression agréable sur les sens : Le doux *parfum de la rose. Les* doux *accents du rossignol. Une lumière* douce. *Le vert* doux *des premières feuilles.* Doux *comme du velours. Un* doux *repas. Une* douce *tranquillité. Un* doux *sommeil. La* douce *influence du printemps.*

— Qui est facile, peu pénible : Doux *service.* Douce *influence.* Doux *gouvernement.* || Qui n'est ni brusque, ni heurté, ni escarpé : *Pente* douce. *Escalier très* doux. || Qui a des mouvements non saccadés : *Cheval* doux *à monter. Voiture bien* douce.

— Modéré, non exagéré : *Prix* doux. || Modéré, tempéré : *Un temps* doux. || Léger, menu, tiède : *Un vent* doux. *Une pluie* douce.

— *Fig.* Qui produit sur l'âme une impression agréable : Doux *entretien.* Douces *relations.* Douce *espérance.*

Qu'un ami véritable est une *douce* chose!
La Fontaine.

|| Qui est modéré : Douce *raillerie.* Douce *remontrance.* Douce *gaieté. La véritable grandeur est libre,* douce, *familière.* (La Bruyère.)

— Qui est humain, bon, indulgent, paisible : *Un peuple* doux *et hospitalier. Ame* douce. *Soyez* doux *et indulgent à tous.* || Qui est tendre, inspiré par l'amour : *Tenir de* doux *propos. Se faire les yeux* doux. *S'écrire des billets* doux. || Qui exprime la douceur, la bienveillance : *Un air* doux. *Un* doux *sourire.*

— Loc. div. *Eau douce*, Eau qui contient peu ou point de sel : *Le poisson d'eau* douce *est plus fade que le poisson de mer.* || *Marin d'eau douce*, Marin qui n'a, en général, navigué que sur les fleuves. (Se dit souvent par ironie.) || *Médecin d'eau douce*, Médecin qui n'administre que des remèdes peu énergiques. || *Faire doux*, Faire un temps doux. || Pop. *Se la couler douce*, Vivre agréablement, sans se faire de bile. || *Vin doux*, Jus de raisin qui n'a pas encore fermenté. || *Amande douce.* V. amande. || *Glands doux*, Glands comestibles.

— Bx-arts. Léger, moelleux, touché, indiqué plutôt que marqué.

— Gramm. *Consonne douce,* ou simplem. *Douce,* Consonne muette plus facile à prononcer.

— Métall. *Acier doux,* Acier à teneur en carbone faible inférieure à 0,25 p. 100 (très utilisé pour la cémentation).

— Techn. Malléable, ductile, qui n'est pas aigre et cassant (en parlant des métaux) : *Le fer* DOUX *est employé dans les électro-aimants.* || *Lime douce,* Lime dont les dents sont moins saillantes et le travail plus délicat.

— Substantiv : *Faire le* DOUX, *la* DOUCE.

— *A la douce,* Tout doucement ; ni bien ni mal. || Cri des marchands de fruits, et particulièrement des marchands de cerises douces.

— Pop. *En douce,* Discrètement, sans faire de bruit.

— *Substantiv.* et au masc. Genre doux : *Le grave et le* DOUX.

— *Fam.* Liqueur douce : *Boire du* DOUX *et du fort.*

— Hist. V. la partie *encycl.*

— *Adverbialem.* Lentement : *On en va mieux quand on va* DOUX. (La Fontaine). || A voix basse et lente : *Parlez donc* DOUX. || Avec légèreté : *Marcher tout* DOUX. || *Filer doux,* Sans résistance. || *Avaler doux comme lait,* Recevoir avec résignation, sans colère, ni ressentiment.

— Loc. interj. *Tout doux !* Doucement ! Ne vous emportez pas : *Mon Dieu,* TOUT DOUX ! (Molière.)

— Allus. littér. :

Passer du grave au *doux,* du plaisant au sévère,

vers de Boileau. V. GRAVE.

— Syn. **Doux, suave.** *Doux* s'applique proprement au goût et *suave* à l'odorat. Dans une acception plus générale, *suave* exprime une douceur particulière, voire une douceur exquise.

— Anton. **Acerbe, âcre, acrimonieux, amer, âpre, austère, brutal, coriace, cru, cruel, dur, farouche, hargneux, impitoyable, implacable, inclément, inexorable, inflexible, inhumain, insensible, intraitable, raboteux, revêche, rigoriste, rigoureux, rude, rugueux, sévère.**

— Encycl. Hist. *Les doux, les modérés* ou *les mols* sont, en Suisse, au XVIIIe siècle, l'un des partis qui se disputaient le pouvoir dans divers cantons, par opposition au parti adverse nommé *les durs :* notamment, dans le canton de Zug, en 1731, les partisans de la France contre ceux de l'Autriche ; dans le canton d'Appenzell, en 1732, le *petit parti* ou partisans de Zellwager et de Tobler contre le *grand parti* ou partisans de Wetter, dans l'affaire des relations avec l'évêque de Saint-Gall.

Doux pays, peinture décorative de Puvis de Chavannes, exécutée pour le plafond de l'hôtel de Léon Bonnat (1882), et représentant le pays idéal des poètes (musée de Bayonne. (V. planche *Beaux-Arts XLVIII*).

DOUX-AGNEL [*dou-za-gn* mll., *èl'*] n. m. Variété normande de pomme à cidre.

DOUZAIN [*zin*] n. m. Numism. Monnaie de la valeur de douze deniers tournois, frappée sous Charles VIII, et nommée également *grand blanc au soleil.* (On connaît encore le douzain delphinal, à l'écu écartelé de France et de Dauphiné ; le douzain de Provence, le douzain de Marseille, le douzain de Bretagne.) || Fam. *Avoir du douzain,* Etre riche. (Vx.)

— Poét. Pièce de poésie de douze vers.

— Jeux. Comm. Paquet de douze jeux de cartes. (On dit plutôt DOUBLE SIXAIN.)

— Cout. Dans le Berry et l'Anjou particulièrement, Cadeau de noces qui consiste en douze pièces, douze douzaines ou douze centaines de pièces d'or ou d'argent.

— Encycl. Numism. On commença à fabriquer des *douzains* sous le règne de François Ier, en remplacement des grands blancs, et l'on fit de même des sixains, pour remplacer les petits blancs. On ne frappa que des douzains dans les règnes suivants. Cette monnaie ne tarda pas à se confondre dans la circulation avec les sols, dont elle avait la valeur nominale.

DOUZAINE [*zèn'*] n. f. Nombre de douze, assemblage d'objets de même nature au nombre de douze : *Une* DOUZAINE *de mouchoirs.* || Nombre indéterminé, douze environ : *S'absenter une* DOUZAINE *de jours.*

— Admin. Depuis le XVIIe siècle au moins, *la douzaine* est, dans les îles de Guernesey et d'Aurigny, le nom du conseil administratif de chaque paroisse, dont les douze membres sont élus à vie.

— Comm. Ancien drap d'Angleterre assez grossier.

— Techn. Dans l'art du batteur d'or, Réunion de douze poses, série de coups de marteau qui se frappent immédiatement l'un après l'autre. || Dans les fabriques de pipes, Réunion de quinze rouleaux ou de quinze pipes.

— Loc. fam. *A la douzaine,* Se dit d'une personne, d'un objet sans valeur : *Un peintre* À LA DOUZAINE. *Un roman* À LA DOUZAINE. || *Il ne s'en trouve pas à la douzaine, On n'en trouve pas treize à la douzaine,* Il ne s'en trouve pas communément.

DOUZE adj. numéral cardinal (lat. *duodecim*). Dix et deux : *Il y a* DOUZE *mois dans l'année.*

— Artill. *Pièce de douze,* Pièce de canon dont le boulet pesait douze livres.

— *Substantiv.* Nombre de douze unités : *Dix et deux font* DOUZE. || Numéro douze : *A la roulette, le* DOUZE *est rouge.* || Douzième jour du mois : *Partir le* DOUZE.

— Hist. relig. *Les douze,* Les douze apôtres.

— Libr. *Treize-douze* (écrit 13/12), Marché par lequel on livre gratis à l'acheteur un treizième exemplaire quand il en achète douze.

— Techn. *Douze-en-dix,* Nom donné par les dessinateurs de tissus au papier de mise en carte, dont chacun des grands carreaux a sa base divisée en douze parties et sa hauteur en dix.

— Adjectiv. : *Papier* DOUZE-EN-DIX.

— Typogr. Caractère de douze points de hauteur. || *Indouze.* V. ce mot à son ordre alphab.

DOUZE adj. numéral ordinal. Douzième : *Article* DOUZE. *Page* DOUZE. *Louis* DOUZE.

Douze Tables (LOI DES), loi rédigée à Rome par les décemvirs, et adoptée en 303 et 306 de Rome, dans les comices par centuries. Cette législation fut regardée par les Romains comme fondamentale pour leur droit, et ne fut jamais formellement abrogée ; il n'en reste que des fragments épars dans les écrits des jurisconsultes et des autres écrivains ; mais des auteurs modernes : Dirksen (1824), Schoell (1866), ont tenté de rétablir le texte primitif dans son ensemble. (La loi des Douze Tables est surtout un code de droit privé ; elle contient aussi quelques règles de droit pénal et de droit religieux. Malgré des discussions récentes, son authenticité paraît certaine.)

Douze (COMMISSION DES), formée par la Convention nationale sur la proposition des girondins. Elle garda le pouvoir du 18 au 31 mai 1793 pour assurer la tranquillité publique. Les sections en armes, alertées par la Commune envers laquelle elle fut maladroite, exigèrent le 31 mai sa dissolution, et deux jours plus tard l'arrestation des girondins.

DOUZE (la), rivière du Gers et des Landes, qui, à Mont-de-Marsan, s'unit au Midou pour former la Midouze, affl. de l'Adour ; cours, 110 kil.

DOUZE-DIEUX [*di-eû*] n. m. Nom vulgaire du *dodecatheon media,* cultivé comme plante d'ornement.

DOUZE-HUIT n. m. Mesure à quatre temps, qui se compose de douze croches, soit trois par temps, et se marque à la clef par la fraction $\frac{12}{8}$.

— *Par extens.* Morceau dont la mesure est à douze-huit.

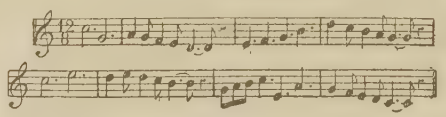

DOUZENIER [*ni-é*] n. m. Dans les îles Normandes, Membre du conseil administratif appelé *douzaine.*

DOUZE-QUATRE n. m. Mesure à quatre temps, très peu usitée, qui se compose de douze noires, soit trois par temps, et se marque à la clef par la fraction $\frac{12}{4}$.

— *Par extens.* Morceau dont la mesure est à douze-quatre.

DOUZE-SEIZE n. m. Mesure à quatre temps, très peu usitée, qui se compose de douze doubles croches, soit trois par temps ; on l'indique par la fraction $\frac{12}{16}$.

— *Par extens.* Morceau dont la mesure est à douze-seize.

DOUZIÈME adj. numéral ordinal (de *douze*). Qui est immédiatement après le onzième : *Décembre est le* DOUZIÈME *mois de l'année.*

— Substantiv. : *Etre le* (ou *la*) DOUZIÈME *de sa classe.*

— N. m. Douzième partie : *Hériter pour un* DOUZIÈME. || Douzième jour du mois : *Arriver le* DOUZIÈME *de janvier.* (Vx.)

— Féod. *Droit de douzième et de sixième,* Droit que les comtes de Hainaut percevaient sur les serfs affranchis par eux (douze deniers pour les hommes, six pour les femmes).

— Fin. *Douzième provisoire.* V. la partie *encycl.*

— Mus. Intervalle de douze sons et de onze degrés conjoints ; octave de la quinte.

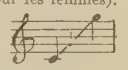

— Encycl. Fin. Lorsque le Parlement n'a pas achevé avant le 1er janvier, date d'ouverture de l'exercice, le vote du budget de l'Etat, des lois spéciales, dites de *douzièmes provisoires,* autorisent alors la continuation de la perception des recettes et ouvrent provisoirement les crédits nécessaires pour les dépenses d'un certain nombre de mois. La qualification de douzièmes provisoires répond au montant des crédits qui correspondent, pour chaque mois, à la douzième partie des prévisions de dépense de l'année entière. Cet expédient financier a de multiples inconvénients : absence de contrôle parlementaire efficace, interruptions et troubles dans les discussions budgétaires, ajournement des réformes prévues au projet de budget, gêne dans la marche des services publics, désarroi dans les comptabilités.

DOUZIÈMEMENT [*man*] adv. En douzième lieu.

DOUZIL ou **DOISIL** n. m. V. DOISIL.

DOUZY, comm. des Ardennes, arrond. et à 8 kil. de Sedan, au confluent de la Magne et de la Chiers ; 880 hab. Ch. de f. Est. Sucreries et tissages de drap. La ville doit son origine à un palais carolingien où se tinrent deux conciles : celui de 871 déposa Hincmar, évêque de Laon, celui de 874 réglementa les mariages entre parents.

Dov, Dow ou **Dou** (Gérard), peintre hollandais, né et mort à Leyde (1613-1675). Elève de Rembrandt, à Amsterdam, il s'adonna d'abord à la peinture de portraits. Puis il se consacra à représenter des scènes de la vie domestique. Dov possède à un haut degré le sens du clair-obscur, et joint à cette qualité une précision de facture sans exemple. *La Femme hydropique* (au Louvre), passe pour son chef-d'œuvre.

Gérard Dov a produit environ deux cents tableaux. Les plus connus sont : au Louvre, *la Lecture de la Bible, la Cuisinière hollandaise,* l'*Epicière de village,* le *Trompette,* une *Femme accrochant un coq à une fenêtre,* le *Peseur d'or,* l'*Arracheur de dents* ; à Amsterdam, *l'Ecole du soir,* une *Jeune fille à sa fenêtre avec une lampe à la main,* et les portraits du bourgmestre Pierre Van der Werff et de sa femme ; à La Haye, *la Jeune ménagère* ou *la Couseuse* (1658), et une *Femme à sa fenêtre avec une lampe à la main ;* au musée Van-der-Hoop, à Amsterdam, la *Dévideuse* (1653) ; à Rotterdam, la *Dentellière ;* à Dresde, la *Dévideuse,* le *Dentiste,* la *Grappe de raisin,* une *Jeune fille arrosant une plante,* l'*Atelier de Gérard Dov,* le *Vieux maître d'école taillant sa plume ;* à Munich, le *Charlatan* (1652), la *Marchande de crêpes,* la *Marchande de légumes,* une *Vieille femme nettoyant la tête d'un enfant,* la *Peleuse de pommes ;* à Vienne, le *Médecin aux urines* (1653), et une *Vieille femme arrosant un pot de giroflées ;* au musée de Copenhague, la *Consultation* ou *le Marchand d'orviétan* et une *Jeune fille regardant dans la rue ;* au musée de l'Ermitage, un *Homme en turban occupé à lire,* la *Marchande de harengs ;* dans la galerie Lichtenstein, à Vienne, les *Bulles de savon ;* à la National Gallery, le *Bibliomane* et le *Portrait du peintre par lui-même.* (V. planche *Beaux-Arts XLVIII.*)

Gérard Dov.

DOVALLE (Charles), poète français, né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) en 1807, mort à Paris en 1829. Il fut tué en duel par le directeur des Variétés, l'acteur Mira, qu'il avait raillé dans un article. Ses amis publièrent ses poèmes (au nombre de trente-sept), sous le titre de *le Sylphe* (1830). Ils sont d'une inspiration mélancolique et tendre.

DOVE (Heinrich-Wilhelm), physicien allemand, né à Liegnitz (Silésie) en 1803, mort à Berlin en 1879. Il devint membre de l'académie des sciences et directeur des observatoires de Prusse ; il fut créateur et directeur de l'Institut de météorologie de Berlin. Citons, parmi ses mémoires : *Des mesures et de l'art de mesurer* (1835) ; *Recherches météorologiques* (1837) ; *Traité sur les variations non périodiques de la distribution de la chaleur sur la surface de la terre* (1840-1847) ; *Tables de température* (1848) ; *De l'électricité* (1848) ; *la Loi des orages* (1857) ouvrage traduit en français et en anglais ; *Etudes optiques* (1859) ; *les Orages des zones tempérées* (1863) ; *les Isothermes mensuelles et annuelles dans la projection polaire* (1864) ; *la Période glaciaire, le Fœhn et le Siroco* (1867) ; *le Fœhn en Suisse* (1868) ; etc.

DOVE (Richard-Guillaume), érudit et juriste allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1833, mort à Gœttingue en 1907. Professeur extraordinaire à Tubingue (1862), il enseigna ensuite à Kiel (1865), puis à Gœttingue (1868). Au lendemain de la guerre franco-allemande, il fut élu député au Reichstag par le cercle de Duisbourg : il y siégea dans les rangs des nationaux-libéraux, et prit parti, au cours des polémiques du Kulturkampf, pour la politique de Bismarck. En 1875, il reprit sa place à l'université de Gœttingue, dont il était à sa mort devenu le doyen. Il a laissé, sur l'histoire du droit ecclésiastique, de remarquables travaux : *Recherches sur les tribunaux ecclésiastiques* (1850) ; *Recueil des nouvelles ordonnances ecclésiastiques les plus importantes de l'Allemagne protestante* (1865) ; etc.

DOVÉE n. f. Genre de restiacées, habitant les montagnes de l'Afrique australe. (Au Cap, on utilise les chaumes d'une espèce de *dovée* pour la couverture des maisons.)

DOVER. Géogr. V. DOUVRES.

DOVER, ville des Etats-Unis (Delaware), en amont de l'embouchure du John's Creek, dans la baie de Delaware ; 4.000 hab. Ch.-lieu de comté. Commerce de cuirs, de laines et de farines. — Ville des Etats-Unis (New-Hampshire), sur le Cocheco, affluent de la Piscataqua ; 13.000 hab. Ch.-lieu de comté. Grosse quincaillerie. — Aux environs, fabriques de tissus de coton.

Dover (POUDRE DE) [du nom du médecin anglais Thomas Dover, mort à Londres en 1741], Préparation introduite dans la thérapeutique vers le commencement du XIXe siècle et contenant les produits suivants : poudre d'opium, ipécacuanha, sulfate et azotate de potasse. (S'emploie comme calmant et diaphorétique à la dose de 0[gr],10 à 1 gr.)

DOVERCOURT, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, Essex), à l'embouchure du Stour ; 7.700 hab.

DOVHALEVSKY (Mitrophane), auteur dramatique ukrainien, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il fut professeur de poésie à l'académie de Kiev et écrivit sur cette matière un manuel, *le Jardin des Muses.* Il compte surtout comme compositeur d'intermèdes. Celui qui a pour titre : *les Quatre nations,* et qui fut inséré en 1736 dans un « drame comique » de Noël, est l'œuvre la plus intéressante de la littérature ukrainienne de l'époque.

DOVIZIO. Biogr. V. BIBBIENA.

DOVKONT. Biogr. V. DAUKANTAS.

DOVREFIELD. Géogr. V. DOFRINES.

DOW (Alexandre), orientaliste écossais, né à Crieff (comté de Perth), mort à Bhagalpour en 1779. Ses principaux ouvrages sont : des traductions de l'*Histoire de l'Indoustan* de Ferishta (1768-1772), et deux tragédies : *Zingis* (1769) et *Sethona* (1774).

DOWATA n. m. Arbre de Ceylan, dont le bois pourvu de larges rayons médullaires peut être employé en remplacement du chêne en menuiserie et ébénisterie.

DOWBOR-MUSNICKI (Joseph), général polonais, né dans la région de Sandomir en 1867. Entré au service de la Russie, il fut admis au corps des Cadets et à l'académie d'état-major de Saint-Pétersbourg (1902). Il prit part à la guerre russo-japonaise de 1904 comme officier à l'état-major du 1er corps silésien, puis à la Grande Guerre, où il commanda en dernier lieu le 38e corps russe. Après la révolution russe, il essaya de continuer la lutte contre les Empires centraux en organisant, avec une partie des éléments polonais de l'armée russe, le 1er corps polonais. Le conseil de régence de Varsovie le détermina à mettre bas les armes (1918). Il commanda, en 1919, les troupes de Grande-Pologne contre les Allemands. Des motifs d'ordre politique le décidèrent, en 1920, à quitter l'armée.

DOWDEN (Edward), critique anglais, né à Cork en 1843, mort à Dublin en 1913. Il professa la littérature à Dublin, Oxford, et à Cambridge. Son premier ouvrage fut une remarquable étude sur *Shakespeare, son esprit et son art* (1875), que suivirent un excellent petit *Manuel de Shakespeare* (1877), et son *Introduction à Shakespeare* (1893). Il a publié encore des *Etudes littéraires* (1878 et suiv.), *R. Southey* (1879), une *Vie de P. B. Shelley* (1886), une *Histoire de la Littérature française* (1897), *Puritain et Anglican* (1900), et *Essais modernes et élisabéthains* (1910). Il a annoté et publié des éditions de Shelley, de Wordsworth, de Browning, de Montaigne ; les *Sonnets* de Shakespeare, etc.

DOWGIRD (Ange), théologien catholique polonais, né dans le gouvernement de Mohilev en 1776, mort en 1835, auteur de divers ouvrages, parmi lesquels : *la Logique, la Métaphysique et la Philosophie morale* (1821) ; *Exposition des sources naturelles de la pensée* ou *Logique théorique et pratique* (1828).

DOWICHES. Ethnogr. V. DOUAÏCH.

DOWIE (John-Alexander), fondateur de religion, né à Edimbourg en 1847, mort à Zion-City (Illinois) en 1907. Il s'établit dans l'Australie du Sud, où il fut ordonné pasteur congrégationaliste, et fonda l' « Association de guérison divine en Australie et en Nouvelle-Zélande ». Il se rendit en Amérique en 1886, annonçant qu'il était *le prophète Elie réincarné*, et fonda en 1894 l' « Eglise chrétienne apostolique de Sion ». Les fidèles bâtirent une ville, Zion-City (la cité de Sion), entre Chicago et Milwaukee, sur les bords du lac Michigan (1901-1902). En 1906, une assemblée générale des *sionistes* prononça la déchéance de Dowie, « devenu extravagant, hypocrite, despote, injuste et polygame ».

DOWLAIS, bourg de la Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Glamorgan) ; 18.000 hab. Industrie métallurgique.

DOWLAND (Jean), luthiste anglais, né à Westminster en 1562, mort à Londres en 1626, mentionné par Shakespeare dans un de ses sonnets. Il acquit une renommée européenne par son habileté sur le luth, a publié un assez grand nombre de compositions pour cet instrument, et traduit en anglais le *Traité de musique* de l'Allemand Ornithoparcus. — Son fils ROBERT, luthiste distingué, lui succéda à la cour d'Angleterre.

DOWN [*da-oun'*] n. m. (mot angl. signif. *en bas*). Commandement fait à un chien de chasse pour qu'il s'aplatisse immédiatement à terre. || Position de l'animal aplati à terre.

DOWN, comté maritime de l'Irlande du Nord (Ulster), sur la côte nord de l'île ; 209.200 hab. Production agricole (blé, avoine, pommes de terre) ; élevage, pêche importante sur les côtes. Ch.-lieu *Downpatrick*.

DOWNHAM, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Cambridge) ; 2.800 hab.

DOWNHAM-MARKET, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, Norfolk), près de l'Ouse ; 2.300 hab. Centre agricole renommé pour le beurre (*beurre de Cambridge*).

DOWNINGIE [*ji*] n. f. Genre de smilacées, comprenant des plantes à rhizome rampant, à fleurs réunies en ombelle. (On en connaît quatre espèces, de l'Amérique boréale. La *downingie* élégante est parfois cultivée en pleine terre.)

Downing-Street [*da-ou-nin'gh-strît'*], rue de Londres, conduisant de Whitehall au parc de Saint-James et où se trouve l'hôtel du ministre des affaires étrangères. — *Par métonymie,* Le gouvernement anglais ; la diplomatie anglaise.

DOWNPATRICK (lat. *Dunum*), ville de l'Irlande du Nord (Ulster, comté de Down), sur la baie dite Lough-Strangford ; 3.430 hab. Centre de fabrication de mousselines. Cathédrale, fondée, dit-on, par saint Patrick, vers 432 (il y fut enterré en 491) et où reposent saint Colomb et saint Pridget. Ancienne résidence des rois de l'Ulster ; siège de l'évêché catholique de Down, fondé par saint Patrick et réuni à celui de Connor. — Aux environs, ruines de Saul-Abbey fondée, dit-on, par saint Patrick, et Saint-Patrick's Wells, sources fréquentées.

DOWNS, chaînes de collines crétacées de l'Angleterre méridionale, courant d'O. en E. : les *North Downs*, à travers le Hampshire et le Surrey ; les *South Downs*, à travers le Sussex.

DOWNTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Wilts), sur l'Avon ; 2.200 hab. Tanneries et malteries.

DOWNTONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Se dit d'un étage géologique formé en Grande-Bretagne par les couches supérieures de gothlandien. (Le type est constitué par des grès à gigantostracés, singules et végétaux, avec quelques lits à ossements de poissons.)

— Substantiv. : *Le* DOWNTONIEN.

DOWSON (*Ernest*-Christopher), poète anglais, né à Lee (comté de Kent) en 1867, mort à Catford en 1900. Il a écrit : un volume de poésies, *Vers* (1896), où la plupart des pièces sont de petits chefs-d'œuvre d'art et d'émotion lyriques ; un volume posthume mêlé de vers et de prose, intitulé : *Décorations ;* en collaboration avec Arthur Moore deux romans : *Comédie des masques* (1893) et *Adrian Rome* (1889) ; il a traduit des ouvrages français.

DOXAPATRES ou **DOXOPATRES** (Jean), rhéteur byzantin de la première moitié du XIe siècle. On a de lui des *Homélies* sur Aphthonios, des *Prolégomènes à la rhétorique*, des commentaires sur les fragments d'Hermogène. — Un autre **Doxapatres** (Nil) vécut dans la première moitié du XIIe siècle, d'abord à Palerme, où il fut archimandrite d'un monastère, puis à Constantinople, où il devint nomophylax de l'Empire. Il a laissé une notice des patriarcats, métropoles et évêchés (1143) précieuse pour la géographie ecclésiastique.

DOXAT (Nicolas), général suisse, né à Yverdon en 1682, mort en 1738. Il servit la Hollande et l'électeur palatin, se battit sous les ordres du prince Eugène, et fit une campagne contre les Turcs. Chargé de la défense de Belgrade en 1737, il dut capituler. Un conseil de guerre le condamna à mort.

DOXOGRAPHE [*dok-so-graf'*] n. m. (du gr. *doxa*, opinion, doctrine, et *graphein*, écrire). Antiq. Nom donné par les philologues modernes aux compilateurs grecs d'extraits des philosophes anciens, tels que *Diogène Laërce* ou *Stobée*.

DOXOGRAPHIE [*fi*] n. f. Littér. gr. Compilation d'opinions philosophiques. || Ensemble des écrits dus aux doxographes : *L'histoire de la* DOXOGRAPHIE.

DOXOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. Littér. Qui a rapport à la doxographie.

DOXOLOGIE n. f. (du gr. *doxologia*, glorification, hymne de louanges). Manifestation glorieuse du Christ, dans la liturgie catholique. (On appelle de ce nom le *Gloria in excelsis* de la messe, le verset *Gloria Patri* qui termine les psaumes, et la dernière strophe des hymnes, qui glorifie les trois personnes de la Trinité.)

DOXOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à la doxologie.

DOYAGUE [*gou'é*] (Manuel-José), prêtre et compositeur espagnol, né et mort à Salamanque (1755-1842), maître de chapelle de la cathédrale (1781). Il écrivit pour le service de son église de nombreuses compositions, entre autres un *Magnificat* à huit voix avec orchestre et orgue, et une messe à huit voix et orchestre.

DOYAT (Jean DE), né en 1440, mort en 1495. Serviteur dévoué de Louis XI, Doyat contribua à combattre la maison de Bourbon comme bailli de Montferrand et gouverneur d'Auvergne. Appelé au conseil du roi par Louis XI (1482), il subit, après la mort de ce prince, les effets de la réaction féodale, fut condamné et exilé. Charles VIII le réhabilita, le nomma grand maître de l'artillerie. Doyat prit part à l'expédition d'Italie, et mourut en 1495 dans le royaume de Naples.

DOYEN [*doi-yin*], **ENNE** n. (lat. *decanus,* chef d'un groupe de dix). Personne qui est la plus ancienne d'âge ou de réception dans un corps, dans une compagnie : *Le* DOYEN *d'âge. La* DOYENNE *des cantinières. Le* DOYEN *des juges, des avocats.*

— N. m. Antiq. rom. Chef d'un collège, d'une réunion de dix personnes, de dix subordonnés.

— Admin. universit. Administrateur d'une faculté. (Le doyen doit être pris parmi les professeurs titulaires. Il est nommé, sur la présentation de la faculté, par le ministre de l'instruction publique, pour trois ans.)

— Cout. Membre le plus âgé d'une réunion quelconque. (On nomme *doyen d'âge* le sénateur et le député les plus avancés en âge qui, à l'ouverture de chaque nouvelle session, président le Sénat et la Chambre des députés avant l'élection du président annuel).

— Hist. *Doyen de doyens,* Titre du plus ancien maître des requêtes de l'hôtel.

— *Doyen des bourgeois,* Titre que prenait le premier des officiers municipaux de la ville de Verdun.

— Dans l'Eglise anglicane, *Doyen de la cathédrale,* Fonctionnaire ecclésiastique venant immédiatement après l'évêque. || *Doyen du chapitre,* Président de ce corps.

— N. f. Supérieure d'un chapitre ou d'une abbaye : *Elire la* DOYENNE.

— ENCYCL. Dr. ecclés. Le mot *doyen* dérive du lat. *decanus* qui désignait dans certains monastères un fonctionnaire placé à la tête de dix moines. Le titre de *doyen* (c'est-à-dire *dizainier*) désignait, chez les Romains, un bas officier qui commandait dix soldats. L'Eglise en usa à son tour. Donné d'abord à un moine chargé de la surveillance de dix de ses confrères, lors de la fondation des chapitres cathédraux au IXe siècle, on appela « doyen » le prêtre qui présidait les chanoines. Par extension, on nomme aussi « doyens » les pasteurs des cures les plus importantes. A Rome, le président du collège des cardinaux porte le titre de « doyen du Sacré collège ».

Doyen de Killerine (LE) [1735-1739-1740], roman de l'abbé Prévost. Comme dans tous les romans de Prévost, ce qui domine c'est l'idée de la fatalité de la passion. L'auteur s'est proposé encore de réunir dans l'histoire de la famille du doyen toutes les règles de la religion qui peuvent s'accorder avec les maximes du monde. Son doyen est un chrétien d'une rigueur poussée d'abord à l'excès ; mais, en courant le monde, il reconnaît vite de quelle nécessité il est, dans la société humaine, de se prêter quelquefois à la faiblesse d'autrui.

DOYEN (Gabriel-François), peintre d'histoire français, né à Paris en 1726, mort à Saint-Pétersbourg en 1806. Elève de Carle Vanloo, il obtint de très bonne heure le prix de Rome, en 1746, et ne revint à Paris qu'en 1755. L'Académie lui ouvrit ses portes en 1759. Il présenta, comme morceau de réception, *Hébé versant à boire à Jupiter et à Junon.* On lui confia la décoration de la chapelle Saint-Grégoire, aux Invalides. C'est une de ses meilleures œuvres, avec *la Peste des ardents* (1767). En 1777, Doyen fut appelé en Russie par Catherine II. Il y décora les palais impériaux. L'église Saint-Eustache, à Paris, possède de lui *la Mort de Saint Louis* (1773). Le *Triomphe d'Amphitrite* est au Louvre. Un grand nombre des autres compositions du peintre sont en Russie. La réputation de ce vigoureux peintre, en France, a souffert de sa longue absence et de sa mort à l'étranger.

DOYEN (Eugène-Louis), chirurgien français, né à Reims en 1859, mort à Paris en 1916. Il fut un opérateur de grande valeur, un innovateur en matière de médecine opératoire et d'instrumentation. On a de lui un *Traité de la chirurgie de l'estomac* (1895), et une *Technique chirurgicale* (1897). Il a introduit le cinématographe dans l'enseignement de la chirurgie.

Doyen (THÉÂTRE), un des plus anciens et le plus fameux des théâtres de société de Paris. Doyen était un peintre décorateur, qui abandonna ses pinceaux pour le théâtre. Dès avant la Révolution, il avait établi rue Notre-Dame-de-Nazareth sa petite scène d'amateurs, qu'il transporta plus tard rue Transnonain (auj. rue Beaubourg), et qui vécut jusqu'aux environs de 1825. C'est dans la maison où il était situé qu'eut lieu, quelques années plus tard, lors de l'insurrection de 1834, le massacre dit *de la rue Transnonain.*

DOYENNÉ [*doi-yè-né*] n. m. Dignité de doyen dans un chapitre, dans une église : *Etre pourvu d'un* DOYENNÉ. || *Par extens.* Demeure du doyen : *Se rendre au* DOYENNÉ. || Circonscription ecclésiastique dépendante d'un doyen.

DOYENNÉ [*doi-yè-né*] n. m. Nom donné à diverses variétés de poires à chair fondante et sucrée. || Le poirier qui produit ces fruits.

DOYENNETÉ [*doi-yè-ne-té*] n. f. Qualité du doyen d'âge.

DOYÈRE (Louis-Michel-François), naturaliste français, né à Saint-Jean-des-Essartiers (Calvados) en 1811, mort en Corse en 1863, professeur d'histoire naturelle au lycée Henri-IV à Paris, de zoologie appliquée à l'agriculture à l'Institut agronomique de Versailles, enfin professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Doyère s'est beaucoup occupé de l'anatomie et de la physiologie de l'homme et des animaux.

DOYET, comm. de l'Allier, arrond. et à 17 kil. de Montluçon ; 1.785 hab. Ch. de f. Orléans. Houille.

DOYLE (sir Francis Hastings Charles), poète anglais, né à Nunappleton (comté d'York) en 1810, mort en 1888. Il remplit diverses fonctions dans l'administration des finances. Il a publié : *Poèmes divers* (1838) ; *Deux destinées* (1844) ; *Œdipe, roi de Thèbes* (1849) ; *les Funérailles du duc* (1852), *le Retour des gardes* (1866). De 1867 à 1872 Doyle fut professeur de poésie à Oxford. Il publia ses *Conférences sur la poésie* (1869-1877).

Conan Doyle.
Cl. Elliott et Fry.

DOYLE (sir Arthur CONAN), romancier anglais, né à Edimbourg en 1859, mort à Crowborough (Sussex) en 1930. Il étudia à l'université d'Edimbourg ; mais, tout en exerçant la profession de médecin, se fit connaître, en 1887, comme romancier, par *Une étude en écarlate,* puis par *Micah Clarke* (1888). C'est en 1890 qu'il attira définitivement l'attention du public, grâce au succès incontesté de *White Company.* A la même date, il introduisit en Angleterre le roman policier. Gaboriau lui servit de modèle pour la célèbre série des *Aventures de Sherlock Holmes* (1891). Ces récits à l'intrigue ingénieuse créèrent un genre nouveau dans la littérature anglaise et suscitèrent bon nombre d'imitateurs. Attaché comme médecin militaire aux troupes britanniques envoyées dans l'Afrique du Sud, son livre sur *la Grande guerre des Boers* (1900) en raconte les péripéties. Pour répondre aux critiques que souleva cette guerre en Europe et en Amérique, il publia sous le titre de *la Cause et la Conduite de la guerre* une défense du gouvernement anglais.

Citons, parmi ses meilleurs romans : *les Mémoires de Sherlock Holmes* (1893) ; *les Exploits du général Gerard* (1896) ; *l'Oncle Bernac* (1897) ; *Sir Nigel* (1906) ; *les Feux du destin* (1909) ; *Rodney Stone ; le Chien des Baskerville ; le Monde perdu ; la Ceinture empoisonnée* (1913). Conan Doyle a également écrit une *Histoire de la campagne britannique en France et en Flandres* (1915-1920). Il est devenu un adepte des doctrines spirites.

DOZON (Auguste), agent diplomatique et littérateur français, né à Châlons-sur-Marne en 1822, mort à Versailles en 1891. Il fit sa carrière dans les consulats en Turquie, fut membre correspondant de l'Institut et chargé d'un cours de langue russe à l'Ecole des langues orientales vivantes. On lui doit des traductions : *Poésies populaires serbes* (1859) ; *Chants populaires bulgares* (1874) ; *Chansons populaires bulgares inédites* (1875) ; *Manuel de la langue chkipe ou albanaise* (1878) ; *les Contes albanais* (1881) ; *l'Epopée serbe* (1888).

DOZSA (Georges), paysan transylvain, chef de la jacquerie hongroise de 1514, né vers 1474, mort en 1514. Le cardinal Bakocz, ayant prêché la croisade contre les Turcs, lui confia le commandement de 40.000 paysans réunis à Pest. Les magnats s'opposèrent à la croisade ; alors, Dozsa, vainqueur à Csanad, dévasta toute la Hongrie du Sud. Capturé, il fut placé sur un trône de fer rougi au feu, et couronné d'un diadème ardent.

DOZULÉ, ch.-lieu de cant. du Calvados, arrond. et à 26 kil. de Lisieux ; 880 hab. Ch. de f. Etat. — Le canton a 26 comm., et 13.430 hab.

DOZY (Reinhardt), orientaliste hollandais, né et mort à Leyde (1820-1883). D'une famille d'origine française, émigrée, il fut élève de l'orientaliste Weyers. Il professa à l'université de Leyde. Ses travaux portèrent à la fois sur l'histoire et la géographie du Maghreb et sur la lexicographie arabe. Son principal ouvrage est le *Supplément aux dictionnaires arabes* (2 vol. ; 1881). On lui doit, en outre : *Catalogus codicum orientalium* (1851) ; *Description de l'Afrique,* d'après Edrisi (1866) ; *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge* (1849) ; *Essai sur l'histoire de l'islamisme* (édit. franç. ; 1879) ; *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne,* d'après Ibn-Adhâri (1848-1851) ; *Histoire des musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides* (1861).

D. Q., abréviation astronomique de *dernier quartier.*

Dr, abrév. de *docteur.* || *Docteur médecin* s'abrège en *Dr M.*

DRA ou **DRAA** (OUED), fleuve du sud du Maroc de protectorat français. Ses branches septentrionales descendent du djebel Siroua ou du Haut-Atlas ; lui-même, après avoir coulé vers le S.-E. dans une vallée assez fertile, l'Imi N'Dra, s'infléchit vers l'O. et aboutit à l'Atlantique en plein désert. Cours, un millier de kil.

DRABAN n. m. Art milit. anc. V. TRABAN.

DRABENDERHŒHE, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane), à la source d'un affl. du Steg ; 5.300 hab. Mines de fer et de plomb. Tréfilerie.

DRAC [*drak'*], torrent alpestre du Dauphiné, affluent gauche de l'Isère dans laquelle il confluе à 4 kil. en aval de Grenoble. Descendu du Champsaur, le Drac se grossit de la Sévaraisse (Valgaudemar), de la Souloise (Dévoluy), de la Bonne, de l'Ebron, de la Romanche et de la Gresse. Il est, comme ses affluents, partiellement utilisé par des usines hydro-électriques. Cours, 150 kil.

DRACÆNA [*sé*] n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des téjidés, comptant une seule espèce propre à l'Amérique tropicale. (Le *dracæna Guyanensis* est un grand lézard qui atteint 80 cm. de long ; d'un brun olive, avec des taches claires sur les flancs, des marques noires sur la tête, il a le ventre jaunâtre marqué de blanc. Il vit dans les forêts, grimpe aux arbres, se nourrit d'œufs d'oiseaux, de petits animaux, etc.)

DRACÉNA ou **DRACŒNA** [*sé*] n. m. Genre de liliacées des régions chaudes du globe.

— Encycl. L'aspect des *dracénas* est très variable suivant les espèces ; tige unique, simple ou rameuse, basse ou arborescente et en ce cas pouvant atteindre de grandes dimensions ; parfois se développant en plusieurs tiges partant de la même souche ; feuilles ordinairement réunies au sommet des tiges glabres, lancéolées ; inflorescences terminales en grappes simples ou ramifiées. Il en existe d'assez nombreuses espèces dont les plus connues sont le *dracœna draco* ou *dragonnier* (v. ce mot) ; les *dracœna fragraus, reflexa, cernia, umbraculifera*, etc. Plusieurs sont cultivées dans les serres d'Europe. Certaines espèces du genre cordyline, très voisin, sont cultivées aussi sous le nom de dracénas.

DRACHEN [*dra-kèn*] n. m. (mot. allem. abrégé, et signif. *dragon, cerf-volant*). Ballon captif d'observation d'invention allemande. (La forme allongée de l'enveloppe permet au ballon de s'orienter dans le plan du vent à la façon d'une girouette, ce qui assure la stabilité des observateurs. — Sa forme lui a fait donner par les soldats le nom de SAUCISSE.)

DRACHENFELS (*le Rocher du Dragon*), la plus escarpée des hauteurs allemandes connues sous le nom de *Siebengebirge* (les Sept-Montagnes), sur la rive droite du Rhin, en amont de Bonn (325 m. au point culminant). La légende en fait le séjour du dragon que tua Siegfried.

DRACHKOVITCH (Milorad), homme d'Etat yougoslave, né en 1873, mort à Belgrade en 1921. Après des études à Belgrade, en Suisse et à Paris, il fut avocat, député, puis ministre en 1905. Il participa désormais, comme leader démocrate, à tous les cabinets de coalition, où il fit preuve de hautes qualités. Ministre des transports pendant la Grande Guerre, il assura l'intérim du ministre de la guerre lors de la retraite d'Albanie, puis fut ministre des finances à Corfou. Après la formation de l'Etat yougoslave, il fut membre de tous les cabinets sauf du cabinet radical Protitch. Pourvu du portefeuille de l'Intérieur dans les cabinets Vesnitch et Pasitch, il entreprit une lutte énergique contre le communisme et, par l'*Obznana* (décret) du 31 décembre 1920, supprima les journaux et les organisations de ce parti. Quelques mois plus tard il fut assassiné par un communiste musulman, ouvrier menuisier de Bosnie. Il avait quitté le pouvoir depuis quelques jours.

DRACHMANN (Holger), écrivain danois, né à Copenhague en 1846, mort à Hornback en 1908. Peintre, c'est un séjour à Londres qui décide de sa vocation littéraire. Il célèbre les socialistes anglais, dédie un volume de vers à G. Brandès (1872), publie coup sur coup des poèmes, et des romans où il célèbre la mer et la femme avec une grande puissance de coloris. Vers 1877 il abandonne l'intellectualisme radical et penche vers le vieil idéal romantique et national. Citons : *Vieux et nouveaux dieux* (poèmes) ; le drame national *Il était une fois ;* les pièces *Renaissance* (1894), *Guerre* (1898), les romans *Forskrevet, Kitzwalde*, etc. De son œuvre, variée et considérable, il restera surtout son lyrisme qui le place au premier rang de la poésie danoise.

DRACHME [*drakm'*] n. f. (gr. *drackmê*). Numism. Nom de la principale unité monétaire chez les peuples helléniques de l'antiquité, du poids d'un centième de la *mine*. (Ce nom vient peut-être, originairement, du mot gr. *dragma* qui signifiait *poignée* [de grains]. D'autres veulent que son origine soit assyrienne. Le plus souvent, cette expression désigne une monnaie d'argent, mais elle est aussi employée dans le sens uniquement pondéral.)

— Métrol. Nom de l'unité monétaire de la Grèce actuelle, dans l'Union monétaire latine de 1868. (Elle est divisée en 100 *lepta* et équivaut, à 3 fr. 3123.)

— Méd. et Pharm. Huitième partie de l'once. (Vx.) || Syn. GROS.

— Encycl. Métrol. Le système des monnaies, dans les pays grecs, était loin d'être uniforme. On ne compte pas moins de sept systèmes différents : 1° la *drachme éginétique* frappée dans l'île d'Egine, et qui était du poids de 5gr,970 à 6 grammes ; 2° la *drachme phénicienne*, de 3gr,500 ou 3gr,540 ; 3° la *drachme asiatique*, de 3gr,250, dont les pièces de Rhodes et les *cistophores* d'Asie sont des multiples ; 4° la *drachme attique*, de 4gr,250. On la confond avec la *drachme euboïque*, et, après Alexandre, elle reçoit le nom de *alexandreia ;* 5° la *drachme corinthienne*, de 2gr,91 ; 6° la *drachme babylonienne*, de 5gr,440 à 5gr,500, que les Perses employèrent pour leur monnaie d'argent au type du sagittaire. (Dans certains de ces pays, elle portait le nom de *sicle*) ; 7° la *drachme olympique* qui servait de fondement aux systèmes des monnaies de la Macédoine avant Philippe. (La drachme de ce système pèse environ 4gr,880.)

Drachme d'Alexandre.

Les multiples de la drachme sont : la didrachme (ou double drachme), la tridrachme (ou triple drachme), la tétradrachme (ou quadruple drachme) ou statère d'argent, etc. L'obole valait le sixième de la drachme.

Les archéologues distinguent encore : la *drachme milésienne*, monnaie d'argent de 1gr,76, 3gr,53, 5gr,29, 7gr,06, 8gr,82 ; la *drachme d'or*, moitié du statère d'or, qui répondait au poids de la drachme d'argent ; enfin la *drachma ærea*, drachme de cuivre, qui représentait le soixantième de la drachme d'argent.

DRACHTEN, ville des Pays-Bas (Frise), arrond. de Leeuwarden, au milieu des tourbières ; 4.000 hab. Toiles de lin.

DRACO n. m. Mar. anc. Sorte de drakkar.

DRACOCÉPHALE [*fal'*] n. m. (du gr. *drakôn*, dragon, et *képhalê*, tête). Genre de plantes, de la famille des labiées.

— Encycl. Les *dracocéphales* sont très voisins des *nepeta*. On en connaît trente espèces de l'Europe et du nord de l'Asie, dont deux appartiennent à la flore française (Alpes et Pyrénées). La mélisse turque ou de Moldavie (*dracocephalum Moldavicum*), cultivée dans les jardins, répand une odeur agréable ; on l'emploie en infusions théiformes, comme cordial et vulnéraire. Six autres espèces sont également cultivées dans les jardins d'Europe, notamment le dracocéphale du Japon à fleurs d'un bleu violacé qui fleurit au printemps et en été.

Dracocéphale du Japon (rameau fleuri).

DRACON, législateur athénien (fin du VIIe s. av. J.-C.). Avant lui, faute de lois écrites, le peuple était à la merci d'une aristocratie oppressive (les *eupatrides* ou nobles), qui rendait la justice au nom du droit coutumier de l'âge héroïque, interprété au gré de ses intérêts. Dracon, archonte éponyme, fut chargé de donner un code de lois qui ramenât le calme dans la République. Il ne modifia pas la forme du gouvernement, et son code n'est resté célèbre que par la rigueur inévitable des pénalités. Il travailla surtout à supprimer les guerres privées entre familles, à briser les groupes fermés des *génê*, et à faire profiter l'Etat, pour le bien de l'individu, de tout le pouvoir qu'il leur ôtait.

DRACON de Stratonicée, grammairien grec (IIIe ou IIe s. av. J.-C.). Il avait composé divers ouvrages de grammaire et des traités sur les *mètres*. (Il n'en reste à peu près rien.)

DRACONAIRE [*nèr'*] n. m. (lat. *draconarius*). Antiq. rom. Soldat de l'armée romaine, qui portait l'enseigne appelée « dragon ». (Il y avait vingt draconaires par légion.)

DRACONCE ou **DRACONTIUS** (saint), évêque d'Hermopolis, vers le milieu du Ve s. Il combattit l'arianisme et fut exilé par l'empereur Constance. — Fête le 21 mai.

DRACONCELLO n. m. Nom italien et provençal de l'estragon (armoise draconcule).

DRACONCULE n. m. (du lat. *dracunculus*, petit dragon). Un des noms vulgaires du poisson appelé aussi CALLIONYME et DRAGONNEAU.

— Bot. Genre d'aroïdées comprenant des herbes vivaces de la région circaméditerranéenne. (Les principales espèces sont le *draconcule vulgaire* et le *draconcule des Canaries*.) || *Draconcule chevelu*, Nom vulgaire du gouet chevelu. || *Armoise draconcule*, L'estragon.

DRACONIEN [*ni-in*], **ENNE** adj. Se dit des lois édictées par Dracon et, *par anal.*, de ce qui est empreint d'une rigueur excessive : *Les lois* DRACONIENNES. *Sévérité* DRACONIENNE.

— Zool. Qui ressemble à un dragon.

DRACONIGÈNE adj. (du lat. *draco, onis*, dragon, et du gr. *génos*, génération). Mythol. gr. Epithète de Thèbes, en Béotie, fondée par Cadmos à l'aide d'hommes nés miraculeusement des dents d'un dragon.

DRACONITÈS (Johann DRACH, dit **Karlstadt** et), humaniste et théologien luthérien allemand, né à Carlstadt (Franconie) en 1494, mort à Wittenberg en 1566. Expulsé d'Erfurt pour avoir manifesté en faveur de Luther, il mena une vie errante et agitée. Il publia une *Biblia pentapla*, bible en cinq langues : hébreu, chaldéen, grec, latin, allemand (1563-1565).

DRACONTE ou **DRACONTIUM** [*si-om*] n. m. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, renfermant des herbes à rhizome vivace, charnu et féculent, dont on connaît six espèces de l'Amérique tropicale, souvent cultivées dans les serres chaudes, à cause de la beauté de leur feuillage.

DRACONTIASE n. f. Pathol. V. DRACUNCULOSE.

DRACONTIQUE [*tik'*] adj. (de *Dragon*, constellation). Astron. anc. Qui a rapport aux nœuds de la lune. || *Mois draconitique*, Espace de temps que la lune met à faire sa révolution, par rapport à son nœud.

DRACONTITE n. f. (du lat. *draco, onis*, dragon). Antiq. Pierre précieuse qui, suivant les naturalistes anciens, se trouvait dans la tête du dragon.

DRACONTIUS (Blossius Æmilius), poète latin chrétien, né à Carthage. Il vivait en Afrique, à la fin du Ve siècle, sous la domination des Vandales. On sait qu'il s'attira l'inimitié du roi Gunthamund, qui le fit mettre en prison. Il avait composé de petites épopées profanes et mythologiques (*Hylas, l'Enlèvement d'Hélène, Médée*), et une élégie intitulée *Satisfactio ad Gunthamundum regem* (480), lorsque ses malheurs firent de lui un poète chrétien. Il écrivit alors un poème en trois livres, à la gloire de Dieu (*De laudibus Dei*).

DRACONTOCÉPHALE [*fal'*] adj. (du gr. *drakôn, ontos*, dragon, et *képhalê*, tête). Zool. Qui a une tête de dragon.

DRACORÉSITANNOL n. m. Alcool résineux dont la combinaison avec l'acide orthoxycinnamique constitue une partie de la résine de sang-dragon.

DRACUNCULOSE [*kon-kù-lôz'*] ou **DRACONTIASE** n. f. (du gr. *drakontion*, petit dragon). Affection parasitaire de l'homme, occasionnée par la présence dans les tissus de vers cestodes, qui déterminent au moment de leur sortie la formation de tumeurs cutanées. || Syn. de FILARIOSE.

DRACYLIQUE [*lik'*] adj. Se disait des combinaisons benzoïques substituées en para. (Désuet.)

DRA EL-MIZAN, comm. d'Algérie, départ. d'Alger, arrond. et à 35 kil. de Tizi-Ouzou, en Grande-Kabylie, au pied du Djurdjura ; 6.740 hab. Liège, carrières de marbre. — La *commune mixte* du même nom a 55.040 hab.

DRÆSEKE (Jean-Henri-Bernard), théologien allemand, né à Brunswick en 1774, mort à Potsdam en 1849. Pasteur de 1795 à 1843, il devint ensuite prédicateur de la cour. On a de lui : *Foi, amour, espérance* (1813) ; *la Renaissance de l'Allemagne* (1814) ; *Coup d'œil sur les derniers jours de la vie de Jésus* (1821) ; *Christ à la génération de ce temps-ci* (1820) ; des *Sermons*.

DRÆXLER-MANFRED (Charles-Ferdinand DRÆXLER, connu sous le nom de), poète et littérateur allemand, né à Lemberg (Galicie) en 1806, mort à Darmstadt en 1879. Il a laissé surtout des poésies où se révèle un talent exercé plutôt qu'une verve puissante. Son recueil *Poésies* (1838) a été plusieurs fois réédité.

DRAG n. m. (mot angl. : du verbe *to drag*, tirer, traîner). Sports. Course simulant une chasse à courre, dans laquelle la bête est figurée par un cavalier dont le cheval traîne, attaché à sa queue, un objet quelconque, qui aide à le faire reconnaître. || Mail-coach dans lequel les dames

Mail-coach à la journée des drags.

suivent ces sortes de courses, et, *par extens.* Tout mail-coach de maître, ne faisant pas un service public. || *Journée des drags, à Auteuil*, Réunion sportive qui a lieu à Auteuil le vendredi précédant le jour du Grand Prix et qu'on nomme ainsi parce qu'il était de tradition naguère de s'y rendre en drag.

DRAGA, reine de Serbie, née à Gornji-Milanovac en 1867, assassinée à Belgrade en 1903. Petite-fille d'un compagnon d'armes de Milan Obrénovitch, Lunievitza, elle épousa très jeune l'ingénieur tchèque Maschin, qui la laissa veuve au bout de deux ans. Elle devint, en 1892, dame d'honneur de la reine Natalie, qui l'emmena en France. Le jeune roi Alexandre la vit pour la première fois à Biarritz et s'éprit follement d'elle. Congédiée par Natalie en 1897, elle retourna à Belgrade et gagna la faveur du roi Milan. Elle voulut être reine, et, un jour, annonça au jeune roi qu'elle serait prochainement mère (1900).

Alexandre lança aussitôt un manifeste pour annoncer son mariage avec Draga, beaucoup plus âgée que lui. Le mariage eut lieu le 5 août. A la suite d'une fausse grossesse, on apprit qu'une opération subie par Draga la condamnait à rester stérile. La reine chercha alors à amener le roi à choisir pour héritier son frère Nicodème Lunievitza. Draga amassa sur elle les haines et fut victime, à Belgrade, avec le roi (11 juin 1903), d'un complot militaire à la tête duquel était son beau-frère, le colonel Maschin.

DRAGAGE ou **DRAGUAGE** [*ghaj'*] n. m. Action ou manière de draguer.

— Encycl. Le *dragage* est un déblai qui s'effectue sous l'eau ou à sec. La machine employée s'appelle *drague* dans le premier cas, *excavateur* dans le second. Le dragage a pour but d'augmenter la profondeur d'un cours d'eau, de creuser des tranchées, ou le lit d'un futur canal.

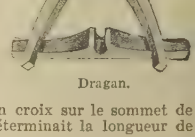
Dragan.

DRAGAN ou **DRAGANT** [*ghan*] n. m. (de l'espagn. *dragante*, tête de dragon). Mar. anc. Pièce de bois que l'on plaçait en croix sur le sommet de l'étambot d'une galère, et qui déterminait la longueur de la poupe.

DRAGANESTI, ville de Roumanie (distr. de l'Oltu) ; 3.800 hab.

DRAGANOVO, ville de Bulgarie (distr. de Tirnovo), sur la Iandra, affl. du Danube ; 4.000 hab.

DRAGASHANI, ville de Roumanie (Valachie, distr. de l'Oltu), sur la Cerna, affl. de l'Oltu ; 12.000 hab.

DRAGÇED n. m. Nom collectif, assez vague, d'un groupe de nombreuses divinités bouddhiques tibétaines, qui ont la mission de combattre les démons, et qui se reconnaissent à leur laideur effroyable. (Le groupe des Dragçeds comprend des dieux et des déesses.)

Dragçed.

DRAGÉE n. f. (déformation du gr. *tragêma*, friandise). Amande recouverte de sucre durci.

— *Fig.* Choses peu substantielles : *Les* DRAGÉES *de la poésie*.

— *Pop.* Balle, projectile : *Recevoir une* DRAGÉE. || *Se piquer la dragée*, S'enivrer.

— Agric. Fourrage obtenu par l'ensemencement avec un mélange de divers grains et graines.

— Chass. Plomb dont on se sert à la chasse et qui diffère du plomb ordinaire en ce qu'il est fondu à l'eau ou au moule. (Il y en a de deux sortes : la *grosse dragée* et la *petite dragée*.) || *Ecarter la dragée*, Se dit d'un fusil qui ne lance pas son plomb bien serré, qui l'éparpille trop, et, par plaisanterie, d'une personne qui, en parlant, laisse échapper de la salive de sa bouche.

— Géol. *Dragées de Carlsbad*, Variété d'aragonite en grains. || *Dragées de Tivoli*, Variété de calcite en grains.

— Magnan. Cocon de ver à soie, dans lequel l'insecte ne s'est pas transformé en chrysalide.

— Pharm. Mode de présentation de médicaments imaginé par Fermond en 1832. (Le noyau est constitué par une pilule recouverte d'une couche mixte continue de gomme, d'amidon et de sucre. La dragée facilite l'absorption de médicaments de saveur désagréable [dragées vermifuges au semen-contra, à la santonine] ou sert à protéger les pilules qui peuvent s'altérer au contact de l'air [dragées ferrugineuses].)

— Loc. div. *Dragées d'attrape*, Dragées dans lesquelles on a mis quelque chose d'un goût désagréable. — Fig. *Donner une dragée d'attrape à quelqu'un*, Le tromper, l'attraper. || *Dragée amère*, Chose pénible, peu supportable. || *Avaler la dragée*, Se résigner à quelque chose de fâcheux. || *Tenir la dragée haute à quelqu'un*, Lui faire attendre, lui faire payer cher ce qu'il désire.

— Encycl. Confis. La fabrication des *dragées* à amandes ou à liqueur se faisait autrefois à la main ; aujourd'hui, on a recours aux procédés mécaniques. La fabrication des dragées aux amandes exige diverses opérations : le *mondage*, faisant disparaître la pellicule qui recouvre l'amande ; le *grossissage*, qui a pour but de recouvrir l'amande de sucre et qui se fait dans une bassine (dite *branlante*, suspendue au plafond par des chaînes et chauffée par un foyer au-dessous ; l'ouvrier agitant constamment la bassine pendant tout le travail) ou plus couramment aujourd'hui dans des bassines agitées mécaniquement (turbines) ; le *blanchissage*, consistant à ajouter de l'amidon, puis à humecter les amandes de gomme et de sucre à blanchir, à sécher à l'étuve et à recommencer ce travail plusieurs fois ; le *remplissage*, qui a pour objet de recouvrir les amandes blanchies d'un sirop de sucre, en renouvelant l'addition sept ou huit fois ; le *lissage*, consistant à ajouter des charges successives de sucre froides et chaudes ; le *séchage*, à l'étuve, des dragées achevées. — La fabrication des dragées à liqueur consiste à déposer, dans des empreintes faites sur l'amidon tassé, une goutte de liqueur, en chauffant légèrement le tout afin de former une pellicule à la surface de la goutte saupoudrée de gomme et de sucre. Dès que chaque goutte devient maniable, elle est grossie, puis blanchie, remplie et lissée comme dans les dragées aux amandes.

— Agric. Les *dragées* (que l'on nomme aussi hivernages, coupages, verdures, boujilades, dravières, dravies, dravées, etc., suivant les régions) sont obtenues, en général, par l'association d'une céréale et d'une plante légumineuse volubile de végétation à peu près concordante (par exemple l'*avoine* de printemps avec la *vesce*, le *pois gris* ou le *lentillon* de printemps ; le *seigle* ou l'*escourgeon* d'hiver avec la *fève*, la *vesce* d'hiver, etc.). Tandis que les racines de la céréale sont plutôt superficielles, les racines de la légumineuse plongent profondément, si bien que les deux plantes ne se nuisent pas réciproquement. En outre, les tiges rigides du seigle ou de l'avoine fournissent à leurs associées les supports ou rames qui leur sont indispensables.

— Archéol. Au moyen âge, on entendait par *dragées* toute espèce de sucreries ; on en faisait de toutes sortes : dragées grosses et fines, gingembrats de Montpellier, dragées à l'ambre et au musc, etc. Il y en avait pour saupoudrer les mets ; il y en avait de *magistrales* ou médicinales, comme celles de saint Roch, contre la peste.

DRAGÉIFICATION [*si-on*] n. f. (de *dragéifier*). Action ou manière de faire des dragées.

DRAGÉIFIER [*fi-é*] v. tr. (Se conjugue comme *prier*.) Mettre sous la forme de dragées : Dragéifier *des noisettes, des amandes*.

DRAGEOIR [*joir'*] n. m. Ethol. Vaisseau, coupe ou plat, le plus souvent d'orfèvrerie, qui servait anciennement à présenter ou à contenir des dragées et autres sucreries. || Vase ou boîte à mettre les dragées.

— Techn. Rainure ou filet fait avec le tour, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un objet circulaire et à l'extrémité.

— Encycl. Le *drageoir* fut l'un des ustensiles essentiels de l'ancien mobilier français. On y mettait des sucreries variées : dragées, sucre rosat, noisettes confites, citron, fruits glacés, confitures sèches. Des cuillers ou louchettes,

Drageoirs : 1 et 2. Du XVIe siècle ; 3. Du XVIIe siècle.

servant à prendre les confitures, accompagnent le plus souvent le drageoir et sont disposées sur le plateau tenant lieu de soucoupe. Après les grands repas, on présentait le drageoir aux convives, les *épices* constituant alors une sorte de dessert que l'on savourait à loisir. Certains drageoirs ayant appartenu aux rois ou aux princes de la maison de France sont d'un luxe et d'un art merveilleux : drageoirs d'or et de pierreries, en cristal de roche avec pied émaillé, en argent, en vermeil, etc. A partir du XVIIe siècle, le grand drageoir luxueux, ornement des tables et des dressoirs du moyen âge, disparaît peu à peu. L'usage, par contre, des petits drageoirs, de poche ou de ceinture, tend à se généraliser depuis la fin du XVe siècle ; ils étaient, au XVIe siècle, très à la mode ; au XVIIe siècle on fit, pour les bourgeois, de petits drageoirs en céramique. La forme la plus ordinaire du grand drageoir de table était à peu près celle de notre compotier.

DRAGEON [*jon*] n. m. (du goth. *draibjan*, pousser). Rejeton qui naît de la racine des arbres.

— Encycl. Les *drageons*, qui naissent des bourgeons adventifs venus sur des racines traçantes, peuvent servir à la reproduction de la plante, et ce moyen naturel de multiplication est utilisé quelquefois, en effet, pour obtenir des arbres fruitiers venant promptement à fruit, ou pour faire développer avec rapidité des cultures arbustives à racines traçantes (comme les faux acacias) destinées par exemple à maintenir les terres d'un talus ; mais ils peuvent être aussi une cause d'affaiblissement de la plante qui les nourrit, et c'est pourquoi on les détruit le plus souvent.

Drageon.

DRAGEONNAGE [*jo-naj'*] n. m. Arboric. Syn. de Drageonnement.

DRAGEONNEMENT [*jo-ne-man*] ou **DRAGEONNAGE** n. m. Action de drageonner.

DRAGEONNER [*jo-né*] v. intr. Pousser des drageons : *Les pruniers, les cerisiers* drageonnent *beaucoup*.

DRAGG n. f. Corde munie d'un poids à son extrémité et qui sert de frein à la bobine dans un métier continu à filer le lin.

DRAGHI (Antonio), musicien italien, né à Ferrare en 1635, mort à Vienne en 1700, un des compositeurs les plus féconds qu'ait possédés l'Italie. Après avoir écrit plusieurs messes et de nombreux motets, il se consacra à la composition dramatique, et, dans l'espace de trente-six ans, fit représenter plus de cent opéras. Il fut maître de chapelle de l'impératrice douairière Eléonore. Son frère Jean-Baptiste, excellent pianiste, vécut à Londres où il fut le professeur des reines Anne et Marie.

DRAGIER [*ji-é*] n. m. (de *dragée*). Boîte à bonbons.

DRAGISTE [*jisst'*] n. m. Celui qui fait des dragées. (Peu us.)

DRAGME. Métrol. V. drachme.

DRAGO (Luis), homme d'Etat argentin d'origine espagnole, né à Buenos-Aires en 1859, mort en 1921. Avocat, puis magistrat, il publia un livre remarquable : *la Bête de proie*, que le criminaliste Lombroso fit traduire en italien et publier en Europe ; il y représente l'homme criminel comme irresponsable de ses actes, surtout quand il s'agit de crimes monstrueux.

Il devint en 1902 ministre des affaires étrangères. L'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie ayant recouru au bombardement et au blocus pour obliger le Venezuela à payer les dettes contractées envers les sujets de ces Etats, cet incident provoqua de la part de Drago l'envoi de sa fameuse note du 29 décembre 1902 au gouvernement de Washington (v. plus loin). Il fut un des délégués de la République argentine à la Conférence de La Haye, en 1907.

Drago (doctrine de). Cette doctrine peut être considérée comme une forme nouvelle de la doctrine de Monroë. Aux termes d'une note envoyée aux Etats-Unis à l'occasion de mesures militaires prises par l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie contre le Venezuela, le 29 décembre 1902, par Luis Drago, ministre des affaires étrangères de la République argentine, il ne peut plus y avoir d'expansion territoriale en Amérique de la part de l'Europe, « ni aucune oppression des Etats de ce continent sous prétexte qu'une situation financière malheureuse aurait pu obliger quelqu'un de ces Etats à retarder ses engagements » ; en d'autres termes, qu'une raison de dette publique ne peut être l'occasion d'aucune intervention armée ni même d'aucune occupation actuelle du territoire d'une nation américaine par une puissance européenne.

Cette doctrine fut discutée devant la Conférence de La Haye en juillet 1907. Les Etats-Unis suggérèrent une proposition transactionnelle suivant laquelle, en cas de conflit, le recours à l'arbitrage serait obligatoire pour les puissances européennes et américaines intéressées. Ainsi la doctrine de Drago, malgré les efforts de son auteur, ne fut pas admise par la Conférence, mais elle a suggéré la proposition Porter et la convention du 17 octobre 1907.

DRAGOMAN n. m. Diplom. V. drogman.

DRAGOMANOV (Michel), en ukrainien Dragomaniv, écrivain et homme politique ukrainien, né à Hadjatch (gouvern. de Poltava) en 1841, mort à Sofia en 1895. Nommé en 1873 professeur d'histoire à l'université de Kiev, il fut révoqué en 1876, le gouvernement russe ayant pris ombrage de son patriotisme ukrainien et de ses tendances démocratiques. Il alla s'établir à Genève où, avec d'autres compatriotes, il fonda en 1878 la *Hromada*, qui fut la première revue nationale ukrainienne orientée nettement vers le socialisme. Une chaire lui fut donnée, en 1889, à l'université de Sofia. Il publia : *le Tyrannicide en Russie* (1881) ; *la Pologne historique et la Démocratie moscovite* (1881) ; *Chants historiques de la Petite-Russie* (1874) ; *Esprit des chants politiques du peuple ukrainien* (1881) ; *Chants politiques du peuple ukrainien* (1883-1885). Dragomanov tient une place considérable dans le mouvement de renaissance nationale ukrainienne du XIXe siècle.

Dragomirov.

DRAGOMIROV (Michel Ivanovitch), général russe, né et mort à Konotop, dans le gouvernement de Tchernigov (1830-1905). Il fut élève puis professeur à l'académie d'état-major général (dont il deviendra de 1878 à 1889 le directeur), il fut choisi en 1861 comme précepteur militaire du tsarévitch Nicolas. Il se distingua en 1877 dans la guerre russo-turque à Sistova et à Chipka, où il fut blessé. De 1889 à 1898, il commanda à Kiev, après avoir assisté comme aide de camp de l'empereur, aux manœuvres françaises de 1883 et 1895. Il a laissé de nombreux ouvrages de tactique et d'histoire militaire parmi lesquels : *Principes essentiels pour la conduite de la guerre* (1889) ; *Discipline et Subordination* (1894) ; *le Soldat français* (1897) ; *la Guerre est un mal inévitable* (1897) ; *Jeanne d'Arc* (1899) ; etc.

DRAGON n. m. (gr. *drakôn*). Animal fabuleux, représenté généralement avec des griffes de lion, des ailes d'aigle et la queue d'un serpent. || En style mystique, Le démon : *Abominations suggérées par le* Dragon. (Pascal.)

— *Fig.* Gardien vigilant, farouche : *Quels* dragons *que ces duègnes !* || *Endormir le dragon*, Tromper la surveillance d'un gardien sévère. || Personne rigide, intraitable sur quelque point : Dragon *de vertu*, Dragon *d'honneur*, etc. || Personne terrible, turbulente, acariâtre : *C'est un vrai* dragon. (Molière.)

— *Fig.* Chagrin, souci, chimère : *J'ai mille* dragons. (Mme de Sévigné.)

— Archéol. Sorte de coulevrine, en usage jusqu'à la fin du XVIe siècle. || Lisse de hourdi du contre-capion, dans les galères des XVIe et XVIIe siècles.

— Art vétér. Tache qui vient dans la prunelle des chevaux, lorsque la cataracte commence à s'y former.

— Blas. V. la partie *encycl.*

— Bot. *Dragon végétal*. Syn. de dragonnier. || *Sang de dragon* ou *Sang-dragon*, Liqueur que distille le dragonnier. || *Dragon vert*, Nom vulgaire d'une aroïdée (*arisæma dracontium*).

— Chim. anc. Salpêtre.

— Hist. *Dragon relevé*, Etendard des luthériens, dans les guerres de Religion du XVIe siècle, adopté par eux en opposition au *Dragon renversé* (v. ces mots). [Le dragon figurait, accompagné du lion et surmonté d'un aigle planant, sur l'étendard des anciens Saxons. — Les Anglo-Saxons et après eux les Anglais eurent aussi longtemps un étendard où figurait le dragon.]

— Hist. rom. *Dragon des cohortes romaines*. Enseigne empruntée aux Daces par les Romains. (C'était une gueule de dragon, en argent, placée au bout d'une pique et entourée de pièces d'étoffe. La turme de cavalerie prit ce guidon en même temps que la cohorte. V. draconaire.)

— Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons (pégase, vive, callionyme, etc.).

— Joaill. Nom que les joailliers donnent à une tache dans le diamant. (On dit aussi crapaud.)

— Mar. Voile d'étai hissée au-dessus des focs. || Petit nuage qui annonce de violentes rafales. || Navire en usage aux XVIe et XVIIe siècles, et naviguant à la voile. || *Dragon de vent, d'eau*, Ancien nom de l'ouragan, de la trombe.

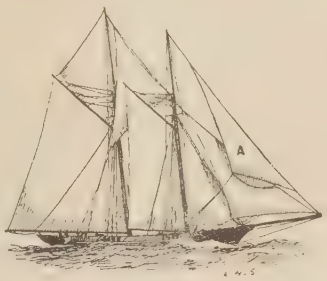

A. Dragon.

— Monn. Banc à tirer, où le métal passe entre deux plaques d'acier rigoureusement parallèles et acquiert une égalité d'épaisseur irréprochable.

— Mythol. *Dragon du jardin des Hespérides*. V. Hespérides.

— Ornith. Variété de pigeon caractérisée par un bec droit et long, surmonté de caroncules charnues ; excellent pour l'engraissement. (Le pigeon *dragon* a les formes plus élancées et le volume un peu plus grand que le pigeon voyageur. Il a pour caractères distinctifs un bec droit et long surmonté de morilles assez développées, et un filet charnu, rouge et large, entourant l'œil. Bien qu'élevé assez souvent en volière, le dragon n'a guère perdu de sa rusticité originelle, et est encore très prolifique.)

— Pharm. *Dragon*, Ancien nom du bichlorure de mercure. (Le *dragon mitigé* était le *protochlorure de mercure*.)

— Adjectiv. : *Une femme* dragon.

— Encycl. Myth. Le *dragon*, animal fantastique, produit de l'imagination des anciens, était représenté avec des griffes de lion, des ailes et une queue de serpent. Ce dernier trait est l'essentiel, et le mot grec, par extension, signifiait aussi, simplement *serpent*. Il est souvent préposé à la garde d'un trésor : tel celui qui veille sur les pommes d'or du jardin des Hespérides, qui est tué par Héraklès, et celui, combattu par Jason, qui garde la Toison d'or.

Dragon mythologique.

— Il a aussi le sens d'esprit du mal, comme le typhon égyptien, en lutte avec Horus. C'est ainsi qu'Apollon perce de ses traits le python de Delphes ; et cette fable se retrouve dans toutes les légendes du Nord, où Siegfried lutte contre le dragon, et dans les mythes chrétiens, où un combat analogue est soutenu par saint Georges ou saint Michel.

— Archéol. Le *dragon*, animal fabuleux, figure dans les légendes de l'Orient et du Nord, où il est préposé à la garde des trésors. Un dragon veille sur les pommes d'or du jardin des Hespérides ; en Colchide, un dragon garde la Toison d'or. A Babylone, c'est l'auteur de tout mal. Dans l'Ecriture sainte, il est l'Esprit de ténèbres. Aussi s'oppose-t-il au Christ qui est la lumière et la vie. Et dans certaines processions, aux Rogations, notamment, il était porté derrière la Croix (graïly de Metz, tarasque de Tarascon, etc.).

D'or au dragon de sinople lampassé de gueules.

Comme symbole du mal il figure dans les légendes chrétiennes et les poèmes de chevalerie : Saint Michel est représenté terrassant le Dragon ; saint Georges le perce de sa lance ; sainte Marthe l'abat d'une prière ; etc. Il orne souvent les crosses épiscopales.

Beaucoup de peuples prirent pour enseignes l'image du dragon : Perses, Parthes, Romains au temple de Trajan. Il figure sur beaucoup d'armoiries.

— Blas. Comme figure héraldique, le *dragon* est un animal de fantaisie, avec un corps de serpent, une tête chevaline, une poitrine parfois humaine, des ailes de chauve-souris ; il peut posséder des pattes. On le représente vu de profil, la queue contournée en volute, et terminée ou non par un dard, comme la langue. On le dit *lampassé de...* lorsque la langue est d'un émail particulier. S'il est représenté avec un visage humain et une barbe composée de serpents, c'est le *dragon monstrueux*.

Ordre du Dragon de l'Annam.

Dragon de l'Annam (ORDRE DU), ordre institué en 1886 à Hué par Dông khan, empereur d'Annam, et devenu ordre colonial français en 1896. Le ruban, primitivement vert (pour les civils) ou blanc (pour les militaires), avec liséré orange, a été modifié par le décret du 5 décembre 1899 : il est uniformément vert, avec liséré orange. L'ordre qui compte aujourd'hui parmi les ordres coloniaux français comporte cinq classes : chevaliers, officiers, commandeurs, grands officiers et grands-croix.

Ordre du Dragon (Chine).

Dragon (ORDRE DU **Double-**), ordre institué en Chine, en 1881, par l'empereur Tsaï-Tien (Kouang-Siou). Il se divise en deux catégories. La première, réservée aux Chinois, a pour insignes, suivant le grade, des *boutons*, des *plumes de paon* et une *robe de soie*. La seconde est attribuée aux étrangers, et comprend cinq grades, dont les trois premiers sont divisés chacun en trois classes. Le ruban, qui diffère pour chaque grade, supporte un insigne en forme d'étoile.

Ordre du Double-Dragon (Chine).

Dragon renversé (ORDRE DU), ordre militaire fondé au commencement du XVe siècle par l'empereur Sigismond, afin de ranimer la défense de la foi catholique contre les hussites. Il n'eut qu'une durée éphémère.

DRAGON, constellation de l'hémisphère boréal. || *Tête et queue du Dragon*, Dans l'ancienne astronomie, Nœud ascendant et nœud descendant de la lune.

Constellation du Dragon.

— ENCYCL. Astron. La constellation du *Dragon* se compose de nombreuses étoiles, peu brillantes. La plus belle, α *Dragon*, n'est que de quatrième grandeur. Les anciens lui donnaient une foule de noms : *draco, serpens, anguis, Hesperidum custos, Æsculapius, Python*, etc. La tête du Dragon est figurée par quatre étoiles, à partir desquelles les autres étoiles sont rangées en une longue file sinueuse qui sépare les deux Ourses, et se replie vers l'étoile polaire pour former la queue.

DRAGON ou **DRACO** n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, de la famille des agamidés, comprenant une vingtaine d'espèces d'Indo-Malaisie.

Dragons.

— ENCYCL. La taille des *dragons* ne dépasse guère 20 cm. Elancés, élégants, ils sont remarquables par le repli cutané qui s'étend de chaque côté de leurs flancs comme un parachute ou se replie à volonté au moyen des côtes allongées et redressées qui lui servent de nervures. Ce repli s'appelle le *patagium*. Grâce à lui, les dragons peuvent s'élancer dans l'air et accomplir des sauts étendus de 20 m. Ils vivent dans les arbres et chassent les insectes. Leur coloration grise, jaune et verdâtre, leur permet de se cacher facilement dans le feuillage. Un des plus communs est le dragon volant (*draco volans*) de Java, Sumatra, Bornéo.

DRAGONS : 1. 6e dragons (1720) ; 2. Dragon à pied (1754) [régiment du Roi] ; 3. 20e dragons (1797) ; 4. Compagnie d'élite (1804) ; 5. Dragon à pied (1806) ; 6. Dragon (1816) ; 7. Dragon du second Empire ; 8. Dragon (1896) ; 9. Dragon (1918) ; 10. Dragons portés et cyclistes (1929).

DRAGON n. m. (peut-être du *dragon* que les premiers régiments de cette catégorie portaient sur leur étendard). Soldat créé pour combattre à pied et à cheval : *Capitaine de* DRAGONS. *Le premier régiment de* DRAGONS. *Servir dans les* DRAGONS.

— ENCYCL. Aujourd'hui, les *dragons*, dont l'armement et l'équipement sont ceux de tous les cavaliers de l'armée, représentent la *subdivision d'arme* qui utilise les chevaux de taille moyenne. A l'origine, ils constituèrent une *arme* distincte.

En 1554, le maréchal de Brissac organisa un corps d'arquebusiers à cheval, soldats combattant à pied et se déplaçant à cheval. Les premiers régiments dits de dragons furent créés le 28 janvier 1668, sous Louis XIV. En 1750, il y en avait seize. En 1762, les volontaires de Schomberg, groupés en un 17e régiment, donnèrent leur uniforme à l'arme tout entière : casque à crinière, habit vert, veste chamois, culotte de peau et manteau blanc.

Napoléon Ier eut trente et un régiments de dragons. La Restauration les réduisit à quinze, puis à dix.

Officiellement classés en 1831 dans la cavalerie de ligne, les dragons reçoivent le fusil sans baïonnette ; ils sont alors douze régiments. Un treizième, les *dragons de l'Impératrice*, s'ajoute en 1855. Sous la troisième République, leur nombre croît jusqu'en 1914 et passe successivement de treize à vingt, vingt-six, vingt-huit, trente et trente-deux. L'habit vert quitté en 1869, les dragons reçurent une tunique courte en drap bleu foncé, puis en 1884 un dolman avec collet blanc. Depuis 1889, les hommes du premier rang des régiments de dragons étaient armés de la lance.

La plupart des armées étrangères avaient des régiments de dragons qui constituaient la partie la plus importante de leur cavalerie. En France, il y avait en 1926, vingt-cinq régiments de dragons.

DRAGON, ONNE adj. Relatif aux dragons. || *Mission dragonne*, Dragonnade.

— LOC. ADV. *A la dragonne*, D'une façon hardie, égrillarde. || A la manière des dragons : *Bonnet* À LA DRAGONNE.

Dragons de Villars (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Cormon et Lockroy, musique de Maillart, l'œuvre la plus remarquable du compositeur (1856). C'est un épisode des dragonnades, dont une jeune fille qui cache sous des allures singulières un cœur excellent, Rose Friquet, est l'héroïne. Plusieurs morceaux de la partition sont devenus populaires ; entre autres, la romance : *Ne parle pas !* la prière : *Soutien de l'innocent ;* le joli air de Rose Friquet : *Espoir charmant ;* le duo : *Quelle folie !* les couplets de la cloche, etc. Les *Dragons de Villars* sont restés au répertoire de la plupart des scènes françaises.

Dragons de l'Impératrice (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Georges Duval et Albert Vanloo, musique d'André Messager (1905). De la partition élégante et spirituelle il faut retenir surtout, au premier acte, les couplets comiques du prince de Carinthie, au second les strophes de Lucrèce et l'ariette charmante de l'éventail, et aussi certains épisodes du troisième.

DRAGONERA, une des îles Baléares, à l'O. de Majorque.

DRAGONETTI (Giacinto, marquis), jurisconsulte italien, né dans l'Abruzze-Ultérieure en 1738, mort à Naples en 1818. Ses principaux ouvrages sont : *Dell' origine de' feudi nei regni di Napoli e Sicilia* (1788) et *Trattato delle Virtù e de' Premi* (1767), traité faisant suite à celui de Beccaria sur *les Délits et les Peines*, et traduit en français par Pingeron.

DRAGONETTI (Luigi, marquis), écrivain et homme politique italien, né et mort à Aquila (1791-1871). Sa vie politique commença avec la révolution de Naples de 1820 ; membre de la Chambre des députés, il fut obligé à l'exil par la réaction de 1821. Rentré en 1846, il reparut sur la scène politique avec la révolution de 1848 et entra, comme ministre des affaires étrangères, dans le cabinet napolitain Troja ; mais une nouvelle réaction le condamna à un nouvel exil. La chute des Bourbons de Naples (1860) lui permit un retour définitif : il fut, avec plusieurs de ses compatriotes notables, nommé sénateur du royaume d'Italie (décret du 20 janvier 1861).

DRAGONETTI (Domenico), célèbre virtuose sur la contrebasse, né à Venise en 1763, mort à Londres en 1846. Son habileté sur son instrument était extraordinaire. Engagé en 1794 au théâtre royal de Londres, il demeura cinquante-deux ans dans cette ville et y donna, avec les plus grands artistes de l'Europe, des concerts de musique de chambre. Il prit part en 1845 à Bonn à la fête d'inauguration du monument de Beethoven comme chef d'attaque de treize contrebassistes dans la *Symphonie* en ut mineur. Il s'était lié, au cours d'un voyage en Autriche, avec Haydn et Beethoven. On lui doit des concertos, des sonates et des transcriptions d'œuvres d'orgue de Bach pour contrebasse.

DRAGONI (Giovanni-Andrea), compositeur italien, né à Meldola vers 1540, mort à Rome en 1598. Il fut élève de Palestrina et devint, en 1576, maître de chapelle de Saint-Jean-de-Latran. On connaît de lui plusieurs livres de madrigaux à cinq et six voix, des motets à trois et cinq voix, des villanelles à cinq voix, des *Benedictus* à huit voix, des messes, etc.

DRAGONNADE [*go-nad'*] n. f. Nom des persécutions exercées par les dragons, sous le règne de Louis XIV, contre les calvinistes.

— ENCYCL. Ces persécutions, qui consistaient à loger chez des protestants qui refusaient de se convertir des *dragons*, c'est-à-dire les soldats les plus indisciplinés de l'armée française, commencèrent après 1680. Marillac, intendant du Poitou, appliqua le système en grand, et Louvois le félicita en 1681 des conversions obtenues. Ce ministre lui écrivit : « Le roi n'estime pas qu'il faille loger tous les cavaliers chez les protestants ; mais si, suivant une répartition juste, ils en devaient porter dix, vous pouvez leur en faire donner vingt, et les mettre tous chez les plus riches des religionnaires. » Les dragons se comportèrent, chez leurs hôtes forcés, aussi brutalement qu'en pays conquis. Beaucoup de protestants se préparèrent à quitter la France. Colbert s'alarma de leur exode, et il obtint, le 19 mai 1681, un arrêt du conseil, défendant « les violences qui se faisaient en quelques lieux contre les religionnaires », (en l'espèce : bastonnades, privation de sommeil, viols, etc.).

Celles-ci furent reprises quatre ans après. Dans le Béarn, l'intendant Foucauld, agent dévoué de Louvois, promet de « convertir » en masse sa province ; mais il lui faut des dragons. Ces soudards, lancés dans le pays, y commettent mille déprédations et les plus odieux outrages. Aussi amènent-ils, en quatre mois, de mai à août 1685, la conversion de vingt-deux mille protestants, presque tous ceux du Béarn. Mêmes persécutions et même résultat dans la Guyenne : en trois semaines, on enregistre vingt mille conversions dans la généralité de Montauban, et soixante mille dans celle de Bordeaux.

La Guyenne domptée, Louvois distribue ses *missionnaires bottés* entre le Limousin, la Saintonge, le Poitou et le bas Languedoc. Dans cette dernière région et dans les Cévennes vivaient alors plus de 240.000 protestants. Les efforts du duc de Noailles, gouverneur de la province et la dureté de l'intendant Lamoignon de Basville triomphèrent de leur constance. Il en fut de même dans le Gévaudan, le Dauphiné et à La Rochelle. C'est alors que Louis XIV, s'abusant sur la sincérité de ces conversions en masse, consentit, le 17 octobre 1685, à révoquer l'édit de Nantes et à étendre à la France entière, durant plusieurs années, l'odieux système des dragonnades.

Dragonnes.

DRAGONNE n. f. (de *dragon*). Milit. Courroie double, fixée à la poignée du sabre ou de l'épée, et que l'on serre autour du poignet au moyen d'un passe-coulant. (On dit aussi CORDON DE SABRE.) || Batterie de tambours propre aux dragons au XVIIe et au XVIIIe siècle. — Bot. Un des noms de l'estragon.

— Encycl. Milit. L'emploi de la *dragonne* a pour but d'empêcher le sabre de tomber à terre si la main l'abandonne. Mais la dragonne d'épée est devenue, en outre, un insigne militaire, caractéristique de certains grades et, plus particulièrement, de celui d'officier. Elle est alors ornée d'un gland à grosses franges en or pour tous les grades.

DRAGONNE (Geneviève Prémoy, dite **la Chevalière Balthasar** ou **la**), héroïne française, née à Guise (Aisne) en 1660, morte au commencement du XVIIIe siècle. Elle s'engagea, à quinze ans, dans l'armée du prince de Condé, sous le nom de Balthasar. Elle devint cornette, puis lieutenant de cavalerie. Jusqu'en 1691, le secret de son sexe fut bien gardé ; mais alors, elle fut blessée, et la vérité fut connue. On la retrouve à la bataille de Leuze, au siège de Furnes. Geneviève fut enfin nommée *chevalière* de Saint-Louis. Après la paix de Ryswick (1697), elle reçut du roi l'ordre de reprendre ses vêtements de femme.

DRAGONNÉ, E adj. Blas. Se dit des animaux dont le corps est terminé en queue de serpent, comme le dragon fabuleux : *Lion* dragonné. (Peu us.)

DRAGONNEAU [*go-nô*] n. m. Moll. Nom vulgaire des vers nématodes du genre *gordius*.
— Ichtyol. Nom vulgaire du callionyme lyre.
— Art vétér. Syn. de dragon.
— Orfèvr. Petit grain de couleur qui nuit à la pureté d'un diamant.

DRAGONNEAU n. m. Pathol. Syn. de filaire de Médine.

DRAGONNER [*go-né*] v. intr. Se conduire comme un dragon, ou comme on se conduisait dans les dragonnades.
— *Transitiv.* Maltraiter un pays à la façon des dragons des dragonnades : *On* avait dragonné *la Hollande, la Westphalie, le Rhin.* (Michelet.) || *Fig.* Harceler, tourmenter de soucis. (Vx.)
— ***Se dragonner,*** v. pr. Au sens réfléchi, et fig. : *Vous qui êtes si habile à* vous dragonner. (Mme de Sévigné.) [Vx.]

DRAGONNIER [*go-ni-é*] n. m. Espèce de plantes, de

Dragonniers : 1. Du Brésil ; 2. Commun ; 3. Groupe de fleurs ; 4. Fleur séparée ; 5. Fruit.

la famille des liliacées, appartenant au genre dracéna.
— Encycl. Les *dragonniers* sont des arbustes ou des arbres dont le port général rappelle celui des palmiers et qui, malgré l'extrême lenteur de leur croissance, peuvent atteindre des dimensions colossales. Leur tige, d'abord simple, se ramifie plus tard avec l'apparence d'une dichotomie, souvent très régulière ; la tige principale et chaque branche se terminent par une touffe de feuilles rectinerves, lancéolées, entières, membraneuses ou charnues.
L'espèce principale est le dragonnier commun ou dragonnier des Canaries (*dracœna draco*), rival du baobab, dont un exemplaire célèbre est le gigantesque dragonnier d'Orotava, dominant la vallée de ce nom, au pied du pic de Ténériffe. L'écorce de certains dragonniers laisse écouler une sorte de gomme, le *sang-dragon,* qui, en séchant, devient friable et rouge-sang.

DRAGOSH, prince (1342-1344), fondateur légendaire de la Moldavie. Issu d'une famille princière du Maramouresh, il poursuivit un jour, dit la légende, un taureau qui l'entraîna jusqu'aux plaines de la Moldavie supérieure. Ravi de la beauté du pays, il demanda au roi des Hongrois, Louis, la permission de s'établir aux bords de la Molda, appelée ainsi d'après la chienne qui, à la poursuite du taureau, s'y était noyée. Il y fonda le duché de Moldavie, qui eut pour emblème armorial la tête du taureau. Le successeur de ce premier voïévode fut son fils Sas.

Dragoutine Némanitch VI, ou **Étienne Dragoutine,** roi de Serbie du XIIIe siècle, mort en 1316. Prince de la dynastie des Némanides, il eut pour père Ouroch Ier et pour mère la Française Hélène, sous l'influence de qui il renonça à l'orthodoxie pour passer à l'Eglise romaine. Il épousa la petite-fille du roi de Hongrie. Avec l'aide des Magyars, il détrôna son père Ouroch Ier en 1276, mais, incapable et timoré, il abdiqua en 1282 en faveur de son frère Miloutine et se voua aux pratiques religieuses.

DRAGUAGE [*ghaj'*] n. m. V. dragage.

DRAGUE [*dragh'*] n. f. (angl. *drag,* dérivé du verbe *to drag,* tirer). Instrument, machine dont on se sert pour curer les fonds sur lesquels les eaux ont formé des dépôts. || Ustensile, appareil destiné à relever des objets coulés ou immergés (mines, etc.).
— Pêch. Filet à manche, souvent en arc de cercle, dont on se sert pour pêcher à la traîne.
— Techn. Pinceau dont le vitrier se sert pour marquer le verre. || Sorte de grande bêche à long manche, qui sert à l'extraction de la tourbe boueuse. || Sorte de barre à mine assez longue, employée pour perforer les roches dures et y pratiquer des trous de mine. || Sorte de pelle permettant de curer les rivières peu profondes.
— Encycl. Trav. publ. Il existe plusieurs sortes de *dragues* :
1° Les *dragues à benne preneuse* montées ordinairement sur un ponton et dont l'organe est une benne articulée ; puis les bateaux-dragues comprenant des *dragues à godets* et des *dragues à succion.*
Parmi les premiers les uns sont des *dragues à godets,* possédant une chaîne sans fin munie de godets qui creusent le fond et déversent le produit de l'excavation dans des chalands. Ces dragues, parfois de grande dimension, sont actionnées par des machines à vapeur et peuvent se rendre sur place par leurs propres moyens, l'appareil moteur commandant aussi une ou deux hélices ;
Pour les *dragues suceuses* ou *aspiratrices* employées dans les fonds mous, l'organe principal est un aspirateur constitué par une série de tuyaux qu'on immerge jusqu'au fond et qui aspirent la vase. Parfois le tuyau d'aspiration est pourvu d'un appareil qui fouille la vase (désintégrateur). Plusieurs ports, tel Dunkerque, ne maintiennent leur chenal d'accès navigable que grâce à l'emploi permanent de dragues suceuses.
Les dragues sèches sont appelées plus communément excavateurs.
On appelle encore drague un appareil inventé en 1915 par le contre-amiral français Ronarc'h pour la destruction des mines sous-marines. Cet appareil est constitué par une remorque en acier, de 160 m. de longueur, qui s'enroule sur un guindeau placé à bord du dragueur et passe dans un jeu de rouleaux avant de s'immerger. Cette remorque finit en *patte d'oie* à deux branches auxquelles sont suspendus, d'une part le *panneau de plongée* destiné à maintenir l'immersion voulue, et d'autre part les deux *brins de drague* de 200 m. Ceux-ci portent à leur extrémité un *prisme de divergence* triangulaire en bois dont le but est d'assurer l'écartement des brins de drague. Chaque prisme est supporté par un flotteur en tôle. Le long des brins sont placés de distance en distance des *cisailles* ayant pour objet de

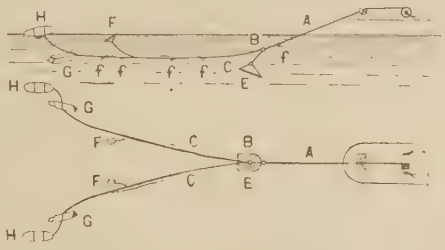

Drague de l'amiral Ronarc'h (élévation et plan) : A. Remorque ; B. Patte d'oie ; C. Brin de drague ; E. Panneau de plongée ; F. Panneaux releveurs ; G. Prismes divergents ; H. Fotteurs ; *f, f,* cisailles.

couper les câbles des mines. Le dragueur passant sur un champ de mines, les brins de drague cueillent en route les câbles-brins des mines qui glissent au long du brin jusqu'à la prochaine cisaille, et s'engagent entre les mâchoires de celle-ci où le déclenchement d'une lame mobile vient les sectionner. La mine libérée remonte brusquement en surface et peut être alors détruite sur place ou recueillie.
Depuis la guerre, la drague Ronarc'h a été employée avec succès par le service hydrographique pour la recherche des roches isolées.

DRAGUELLES [*ghèl'*] n. f. pl. Pêch. Grandes chausses que portent les pêcheurs.

DRAGUER [*ghé*] v. tr. Nettoyer avec la drague ou avec un bateau dragueur : Draguer *un canal.* || Retirer avec la drague : Draguer *une ancre.* Draguer *des mines.*
— Pêch. Prendre des coquillages avec une drague. || *Draguer à mort,* Draguer un banc d'huîtres ou de moules jusqu'à épuisement complet.
— ***Se draguer,*** v. pr. Au sens passif, Etre dragué.

DRAGUETTE [*ghèt'*] n. f. Petite drague, spécialement employée pour arracher les huîtres et moules des rochers auxquels ces mollusques sont fixés.

DRAGUEUR [*gheur*], **EUSE** n. Qui pêche à la drague. || Qui drague à la main, ou qui manœuvre les machines à draguer.
— Adjectiv. : *Ouvriers* dragueurs.

DRAGUEUR [*gheur'*] n. m. Bateau qui porte une machine propre à draguer : *Un* dragueur *de mines.*
— Argot. Nom générique des escamoteurs, des banquistes, des charlatans.
— Pêch. Bâtiment normand, destiné à la pêche du hareng, de la morue.

DRAGUIGNAN [*ghi-gn* mll., *an*], ch.-lieu du départ. du Var, à 993 kil. de Paris, sur le Nartuby, au pied du Malmont ; 11.420 hab. (*Draguignanais, aises,* ou *Dracénois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. et Ch. de f. Sud-France. Tanneries. La beauté des environs et la douceur du climat en font un séjour apprécié.
— L'arrondissement a 16 cant., 96 comm., et 112.560 hab. Le canton a 5 comm., et 15.000 hab.

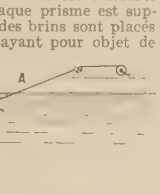

Armes de Draguignan.

DRAGUSANO (Jean Codru), écrivain roumain, né à Negru-Voda (Transylvanie) en 1823, mort en 1884. Il a écrit, dans un style léger et plein de charme, plusieurs relations de voyages, dont la plus importante a pour titre : *Peregrinul Carpatilor* (1860).

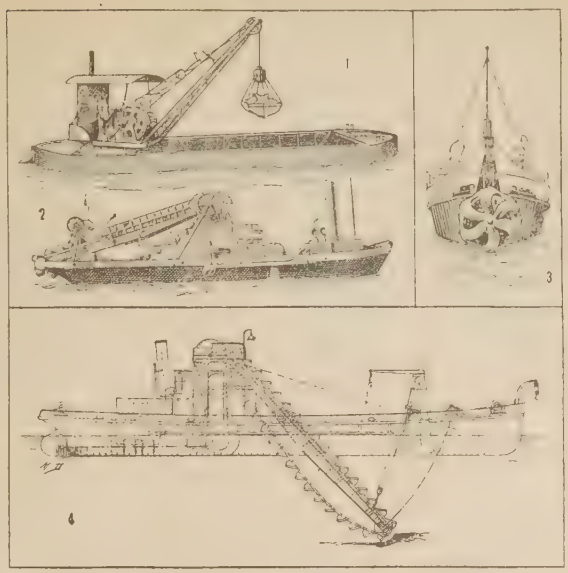

Dragues : 1. A benne preneuse ; 2. A godets ; 3. Avant d'une drague à succion montrant le désintégrateur ; 4. Coupe d'une drague à godets.

DRAGUT (en turc **Torghoud**), corsaire turc, né en Anatolie, de parents chrétiens, mort en 1565. Il s'engagea dans les troupes de marine et devint capitaine. Pris par les Génois, il fut racheté par Barberousse Kaïr ed-Din et s'attacha à lui ; il l'aida à s'emparer de Castellamare, puis ravagea les côtes africaines. Battu par André Doria et Tolédo, il se réfugia dans l'île de Djerba, d'où il dévasta les possessions italiennes de la Méditerranée. Il encourut alors la disgrâce de Soliman II, qui lui refusa le gouvernement de Tripoli. Dragut fut tué au siège de Malte par un éclat de pierre.

DRAHEM [*dra-èm'*] n. m. Ancienne monnaie d'argent du Maroc.

DRAHOMIRA, femme du duc de Bohême Vratislas, morte dans la première moitié du Xe siècle. Bien que son époux fût chrétien, elle était demeurée fortement attachée au paganisme. Vratislas, en mourant (916), laissait deux fils mineurs : Venceslas et Boleslas, dont il confia la tutelle à sa mère Ludmila. Drahomira fit assassiner cette princesse, en 921, puis fit tuer Venceslas par son frère. Elle périt elle-même sous les roues d'un char.

DRAHOMITCH (Barthélemy de), chroniqueur tchèque du XVe siècle, mort en 1450. Il laissa une *Chronique,* qui raconte les événements survenus de 1419 à 1443 et qui a été imprimée sous le titre : *Monumenta historica Bohemiæ.*

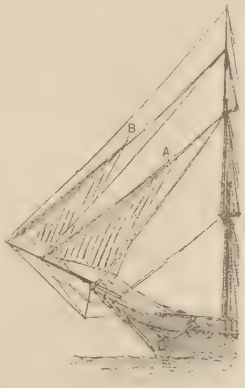

Drailles : A. De grand foc ; B. De clin-foc.

DRAILLE [*dray'*] n. f. (autre forme de *traille,* du lat. *tragula*). Cordage qui, passant vers le capelage des mâts, est tendu dans la direction des étais, et sur lequel on peut hisser une voile : Drailles *de focs.* || Cordage tendu, sur lequel on peut amarrer des hanets de tentes.

DRAIN, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 47 kil. de Cholet, près de la Loire ; 1.035 hab. Fabriques de serges et de toiles.

DRAIN [*drin*] n. m. (mot angl.). Conduit souterrain, tuyau, généralement en terre cuite, qui sert à épuiser l'eau dans les terres trop humides.
— Méd. Tube de métal (aluminium, argent, etc.), de verre, de caoutchouc durci ou le plus souvent vulcanisé (et percé de trous de loin en loin) servant au drainage des plaies qui renferment des liquides purulents.

Drains chirurgicaux.

DRAINABLE [*drè-nabl'*] adj. Qui peut être drainé : *Champs* drainables.

DRAINAGE [*drè-naj'*] n. m. Action de drainer : *Le* drainage *assainit les sols humides ;* et *au fig.* Action de réunir, d'attirer à soi : *Le* drainage *de l'or.*
— Chir. Opération qui consiste à assurer l'écoulement au dehors des liquides pathologiques formés dans une cavité naturelle ou anormale de l'organisme. (Le drainage peut être réalisé à l'aide de drains en caoutchouc, de crins en faisceaux, de mèches de gaze, etc.)
— Encycl. Agric. Le *drainage* a pour but de débarrasser une terre de son excès d'eau. Le procédé le plus simple consiste à creuser une tranchée à ciel ouvert, dirigée dans le sens de la plus grande pente ; mais, en règle générale, la tranchée est fermée, après que le fond en a été aménagé en caniveau, soit au moyen de dalles, soit au moyen de tuyaux de poterie (drains) que l'on place bout à bout. Les drains aboutés, dont l'inclinaison est d'environ 3 millimètres par mètre, débouchent dans un caniveau plus grand (collecteur), disposé suivant le thalweg et qui

aboutit lui-même à un puits absorbant ou à un forage atteignant une couche perméable profonde. Mais le drainage par la construction d'une canalisation en tuyaux de terre cuite est une méthode coûteuse. Si le cultivateur en peut faire les frais dans des terrains de haut rapport, il

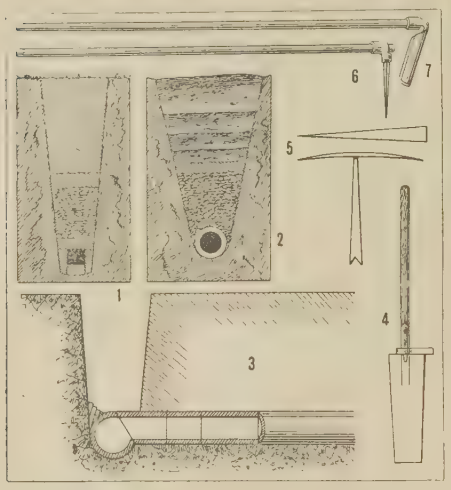

DRAINAGE: 1. Drain en dalles recouvertes de pierres; 2. Drain en tuyauterie; 3. Raccord d'un tuyau et d'un collecteur; 4. Louchet; 5. Marteau; 6. Posoir; 7. Col de cygne.

en est parfois empêché; il tourne alors partiellement la difficulté en pratiquant (notamment dans les terres labourables) des assèchements par saignées superficielles. Des essais tentés de différents côtés ont permis de constater que des saignées souterraines effectuées à l'écartement de 3 à 4 m. par le moyen d'une charrue sous-soleuse dite aussi *charrue-taupe* ou *draineuse* (à une profondeur de 0m,20 à 0m,30 au-dessous d'un sillon) ameublissent suffisamment le sol pour que le drainage s'effectue à peu près normalement et sans le secours de tuyaux de poterie.

— Dr, Tout propriétaire qui veut assainir son fonds par le drainage, ou un autre mode d'asséchement, peut, moyennant une juste et préalable indemnité, en conduire les eaux souterrainement ou à ciel ouvert, à travers les propriétés qui séparent ce fonds d'un cours d'eau ou de toute autre voie d'écoulement. Sont exceptés de cette servitude les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations. (Loi du 10 juin 1854, art. 1er.)

Les propriétaires des fonds voisins ou traversés ont la faculté de se servir des travaux faits, pour l'écoulement des eaux de leurs fonds. Ils supportent dans ce cas : 1° une part proportionnelle dans la valeur des travaux dont ils profitent; 2° les dépenses résultant des modifications que l'exercice de cette faculté peut rendre nécessaires; et 3° pour l'avenir, une part contributive dans l'entretien des travaux devenus communs.

Les travaux que voudraient exécuter les associations syndicales, les communes ou les départements, pour faciliter le drainage ou tout autre mode d'asséchement, peuvent être déclarés d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat.

Une somme de 100 millions a été affectée par la loi du 17 juillet 1856 à des prêts destinés à faciliter les opérations de drainage. Un article de la loi de finances fixe, chaque année, le crédit dont le ministre de l'agriculture peut disposer pour cet emploi.

DRAINE ou **DRENNE** [*drèn'*] n. f. Nom vulgaire d'une grande espèce de grive d'Europe, *turdus viscivorus*, qui vit dans les forêts de conifères.

DRAINER [*drè-né*] v. tr. (de *drain*). Débarrasser un sol humide de son excès d'eau au moyen de drains : *Les terres argileuses doivent* ÊTRE *soigneusement* DRAINÉES. || Par anal. *Drainer les plantes en caisses ou en pot*, Remplir de pierraille ou de gravier le fond de ces vases.

— *Fig.* Attirer à soi : DRAINER *le commerce d'une région, l'épargne des petites gens.*

— ***Se drainer,*** v. pr. Au sens passif, Etre drainé.

DRAINETTE [*drè-nèt'*] ou **DRIVONETTE** [*nèt'*] n. f. Sorte de petite drague, que l'on traîne à la dérive pour prendre le petit poisson.

DRAINEUR [*drè*] n. m. Qui draine.

DRAINEUSE [*drè*] n. f. Sorte de charrue employée quelquefois pour tracer la direction que doivent suivre les tranchées de drainage.

DRAINIE, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Elgin), sur le golfe de Moray; 4.600 hab.

DRAIS DE SAUERBRON (baron), sylviculteur et ingénieur badois, mort à Carlsruhe en 1851. On lui doit l'invention des célérifères connus sous le nom de *draisiennes* et dont il exhiba lui-même le premier modèle au jardin de Tivoli, à Paris.

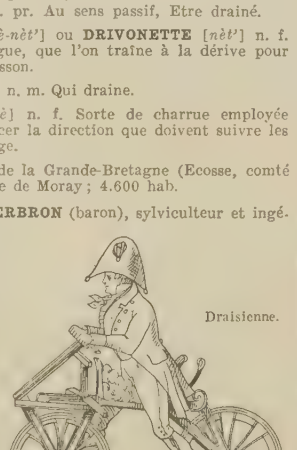

Draisienne.

DRAISIENNE [*drè-zi-èn'*] n. f. (du nom du baron *Drais de Sauerbron*, son inventeur). Sports. Instrument de locomotion à deux roues mû par l'action alternative des pieds sur le sol et muni d'une direction à pivot.

— ENCYCL. Sports. La *draisienne* qu'avait précédée le célérifère peut compter parmi les ancêtres de la bicyclette moderne. Elle fit fureur en 1818 chez les élégants aussi bien en Angleterre qu'en France. La traverse qui servait primitivement de selle fut remplacée par un siège à ressort

Fac-similé d'une caricature anglaise de 1819 représentant des femmes utilisant la draisienne.

et la roue avant munie d'une tige horizontale qui servait à la fois de point d'appui et de gouvernail au « cavalier ». Mais le nouvel appareil de locomotion ne pouvait être utilisé qu'en terrain plat ou peu incliné; et d'autre part l'engouement même dont elle fut l'objet ayant exercé la verve des caricaturistes, la draisienne fut peu à peu délaissée. Les bicycles ne devaient retrouver la vogue qu'en 1855 avec l'appareil de Michaux.

— Chem. de f. Sorte de gabarit employé pour vérifier l'écartement des rails d'une voie ferrée.

DRAISINE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Chem. de f. Sorte de gabarit, employé pour vérifier l'écartement des rails sur une voie ferrée. (Vx.) || Wagonnet léger utilisé par les ouvriers de chemins de fer pour l'entretien et la surveillance de la voie.

— ENCYCL. Les *draisines* modernes sont munies de moteurs à essence qui permettent un déplacement rapide, tant pour le transport du personnel que des matériaux à répartir ou à ramasser le long de la voie. On leur adjoint parfois des remorques, qui permettent d'augmenter le tonnage transporté. La plupart sont assez légères pour être déraillables et ne pas gêner la circulation des trains.

DRAKE n. m. Mar. anc. V. DRAKKAR.

— Bot. Racine noire, noueuse, fournie par une plante de la famille des morées.

DRAKE (sir Francis), célèbre navigateur anglais, né près de Tavistock (comté de Devon) vers 1540, mort en vue de Porto-Bello en 1596. Des courses dans la mer des Antilles commencèrent sa réputation, et la prise de Nombre-de-Dios en 1572, sa fortune : le Français Guillaume Le Testu, cartographe et pilote illustre, se fit tuer pour couvrir la retraite du marin anglais chargé de butin. Drake incendie Santa-Cruz (1573), seconde le comte d'Essex dans ses tentatives infructueuses contre l'Irlande, et, en 1577, entreprend un voyage autour du monde. Entré dans le Pacifique par le détroit de Magellan, il met à sac les comptoirs espagnols du Chili et du Pérou, capture un galion chargé d'or et d'argent, gagne les Moluques, les îles de la Sonde et revient en Angleterre par le cap de Bonne-Espérance (1580). Armé chevalier par la reine Elisabeth qui l'honore d'une visite à son bord, Drake fait campagne contre les Espagnols à Saint-Domingue et Carthagène dont il se rend maître (1586), à Cadix dont il force l'entrée de la rade (1587), dans la Manche où, comme vice-amiral, il prend une part importante à la défaite de l'*Invincible Armada* (1588). Après avoir siégé au Parlement comme député de Plymouth, il part pour une nouvelle croisière contre les colonies espagnoles (1595). Deux échecs à Ténériffe et Porto-Rico sont compensés par un coup de main sur Nombre-de-Dios; mais sa colonne expéditionnaire ne peut atteindre Panama. Drake compte soulever Porto-Bello, quand, en vue de la ville, la dysenterie l'emporte. Un atlas de vues de côtes prises à bord de son vaisseau amiral la *Defiance*, figure l'endroit précis où fut immergé son corps, vis-à-vis de l'îlot de Buena-Ventura, à six lieues en mer.

Drake.

DRAKE (Jacques), médecin et publiciste anglais, du parti tory, né à Cambridge en 1667, mort à Westminster en 1707. Il publia à Londres : *Histoire du dernier Parlement* (1702); *Mémorial de l'Eglise anglicane* (1704), que Marlborough fit brûler par la main du bourreau.

DRAKE (Frédéric), sculpteur allemand, né à Pyrmont en 1805, mort à Berlin en 1882. Elève de Rauch, il exécuta surtout des statues colossales : *Justus Mœser* (1836), statue qui fut coulée en bronze et qui décore la place de la cathédrale à Osnabruck; *les Huit provinces de la Prusse*, figures assises dans la salle Blanche du château de Berlin (1844); deux figures du roi *Frédéric-Guillaume III*, dont une est placée à Stettin, et l'autre dans le jardin zoologique de Berlin. Après la guerre de 1870-1871, Drake a exécuté les bustes de *Bismarck*, de *de Moltke*, de *Ranke*, de *Raumer*; la statue de *la Victoire*, haute de 9 m., surmontant la colonne commémorative élevée à Berlin en 1873; le monument de *Humboldt* à Philadelphie, etc.

DRAKENBERG [*kèn'-bèrgh'*], chaîne de montagnes de l'Afrique australe se développant du S.-O. au N.-E. depuis les monts Nieuweveld parallèlement aux rivages de l'océan Indien jusqu'au Transvaal, sur plus de 600 kil. Les Drakenberg, distants de l'Océan de 150 à 300 kil., selon les cas, s'élèvent jusqu'à 3.000 m. d'altitude. Ils isolent le Natal et les territoires britanniques au delà de la Kei, de l'Etat d'Orange et du Bassoutoland.

DRAKENBORCH (Arnold), latiniste hollandais, né et mort à Utrecht (1684-1748). Il y étudia sous Grævius et Burmann, et succéda à ce dernier dans sa chaire d'Utrecht. On a de lui une *Dissertation sur les préfets de Rome* (1704); une histoire d'Utrecht, des éditions estimées de *Silius Italicus* (1717) et de *Tite-Live* (1738-1746).

DRAKKAR, DRAKE ou **DREKI** n. m. Nom des bateaux scandinaves des premiers siècles de l'ère chrétienne. (Leur nom vient du *dragon* qui ornait généralement leur proue.)

— ENCYCL. Jusqu'en 1881, on n'avait pas de données précises sur ce qu'étaient les navires des Vikings, mais, à cette époque, on trouva sous un tumulus, à Gokstad, près de Sandefjord, un *drakkar* parfaitement conservé, ayant servi, suivant l'usage, à la sépulture d'un grand chef.

Ce bateau remonte à une période comprise entre l'an 700 et l'an 1000 apr. J.-C. Il est construit en chêne et à clins avec un soin et une perfection remarquables. C'est une sorte de baleinière d'une forme très stable de 24 m. de longueur, 5m,20 de largeur au maître baux, creux sur quille 1m,80. Il armait 16 avirons de chaque bord. Le déplacement était de 23 tonneaux.

Ces bâtiments étaient excellents à la mer; les Scandinaves parcoururent ainsi toutes les mers d'Europe, jusqu'en Méditerranée.

DRAM n. m. Métrol. Avant 1825, Deux cent cinquante-sixième partie de la livre avoirdupois anglaise.

DRAMA (autref. *Drabescos*), ville de Grèce [Macédoine), ch.-lieu du départ. homonyme; 15.260 hab. Ch. de f. de Salonique à Dédeagatch. Archevêché orthodoxe. Manufactures de toiles de coton; tabac; forges. Anc. ville turque, annexée par la Grèce en 1913. Saint Paul fut emprisonné à Drama. — Aux environs, ruines de Philippes, où Persée fut défait par Paul-Emile. — Le *département de Drama* a 121.000 hab.

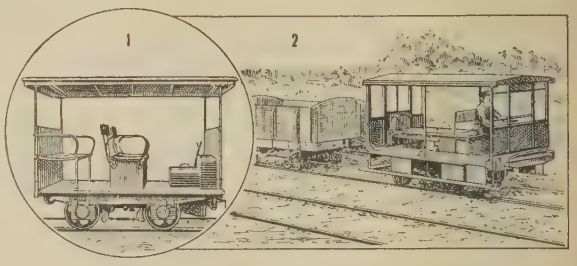

DRAISINES : 1. Ouverte, déraillable (type Campagne); 2. D'entretien, pouvant servir à remorquer un ou deux wagonnets (type Billard).

DRAMARD (Georges DE), peintre français, né à Bretteville-sur-Dives (Calvados) en 1839, mort à Paris en 1900. Elève de Brandon et de Bonnat, il s'est particulièrement attaché à l'interprétation des sites normands. On a de lui : *Marché à Dives, Procession un dimanche de Fête-Dieu à Dives, le Moulin Landry à Beuzeval, la Cueillette des pommes aux environs de Houlgate.*

DRAMATIQUE [*tik'*] adj. Littér. Qui a rapport au drame, au théâtre : *Art* DRAMATIQUE. *Ouvrage* DRAMATIQUE. *Style* DRAMATIQUE. *La vérité* DRAMATIQUE *exige de chaque personnage un langage conforme à sa condition.* (L. Veuillot.) || Qui s'occupe de théâtre : *Auteur, Censeur, Artiste* DRAMATIQUE. || Qui émeut particulièrement les spectateurs : *Acte, scène fort* DRAMATIQUE. *Dénouement* DRAMATIQUE.

— *Par extens.* Qui a la forme dramatique, la forme du dialogue. || Qui a la forme mouvementée, passionnée du drame : *L'oraison funèbre de Marc-Aurèle par Thomas est placée dans un cadre fort* DRAMATIQUE. || Dont les récits sont vifs, rapides, attachants : *Tite-Live et Salluste sont souvent* DRAMATIQUES.

— *Fig.* Qui excite vivement l'émotion : *L'entrevue des deux souverains fut* DRAMATIQUE. *Une lutte* DRAMATIQUE.

— *Substantiv.* et au masc. Qui compose des pièces de théâtre : *Le fabuliste fait de ses animaux ce qu'un* DRAMATIQUE *fait de ses acteurs.* (Laharpe.) [Vx.] || Genre dramatique, forme dramatique : *Réussir dans le* DRAMATIQUE. || Vif intérêt, Vive émotion : *Scène dans laquelle il y a bien du* DRAMATIQUE.

— ANTON. **Antidramatique, froid.** — **Comique.** — **Didactique, épique, lyrique** (en parlant d'un poème).

— ENCYCL. Littér. *Genre dramatique.* Ce genre embrasse toutes les œuvres dont le but est de représenter sur la scène une action : œuvres tragiques, œuvres comiques, œuvres à la fois tragiques et comiques. Les premières comprennent deux genres : la tragédie proprement dite et la tragédie lyrique ou opéra, qui tire ses effets de la parole et de la musique réunies. Les secondes comprennent, outre les comédies : les atellanes et les mimes chez les Latins, les sotties au moyen âge, le vaudeville et l'opéra-comique chez les modernes, les farces, les parodies, etc.; les troisièmes : le drame satyrique chez les Grecs; chez les modernes, le drame et le mélodrame. On ne peut faire rentrer complètement dans aucune de ces divisions les Mystères et les Moralités, la tragi-comédie, à plus forte raison les pantomimes et les ballets qui n'expriment une action que par les gestes ou la danse.

DRAMATIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une manière dramatique.

DRAMATISER [*zé*] v. tr. Rendre dramatique : *Témoin qui* DRAMATISE *les débats. Eugène Delacroix excelle à* DRAMATISER *les sites et les perspectives.* (P. de Saint-Victor.)

DRAMATISEUR n. m. Qui dramatise, est habile à dramatiser.

DRAMATISME [*tissm'*] n. m. Art du drame. (Peu us.)

DRAMATISTE [*tisst'*] n. m. (de *drame*). Qui compose des ouvrages de théâtre. (Peu us.)

DRAMATURGE n. (gr. *dramatourgos*; de *drama, atos*, action dramatique, et *ergon*, ouvrage). Auteur de drames : *Shakespeare fut un* DRAMATURGE *de génie.*

DRAMATURGIE [*jî*] n. f. (de *dramaturge*). Traité sur la composition des pièces de théâtre : *La* DRAMATURGIE *de Lessing.* || Catalogue raisonné de pièces dramatiques. || Manie de composer des pièces de théâtre. || Recherche, en peinture, de l'effet dramatique.

— *Fig.* Caractère dramatique : *L'épouvantement de l'autre vie, la* DRAMATURGIE *de la mort.* (Proudhon.)

Dramaturgie de Hambourg (LA), recueil d'articles de critique théâtrale, que Lessing écrivit en 1768, lorsque la ville de Hambourg l'eut chargé de présider au choix des acteurs et des pièces de son nouveau théâtre. Lessing cherche à persuader aux auteurs, aux acteurs, au public tout entier qu'il faut, avant tout, soustraire l'Allemagne à l'influence française. Pour démontrer que les Français n'ont pas de théâtre du tout, et que leur prétention d'être conformes aux règles d'Aristote n'est aucunement justifiée, il prend surtout à partie Corneille et Voltaire dont il démonte successivement toute l'œuvre dramatique. Par contre il glorifie Shakespeare, alors peu en faveur en Allemagne. Il rend pourtant hommage à Diderot et avoue ce qu'il lui doit. La critique, ardente et incisive, mais souvent injuste, de Lessing aida à l'éclosion du drame classique allemand.

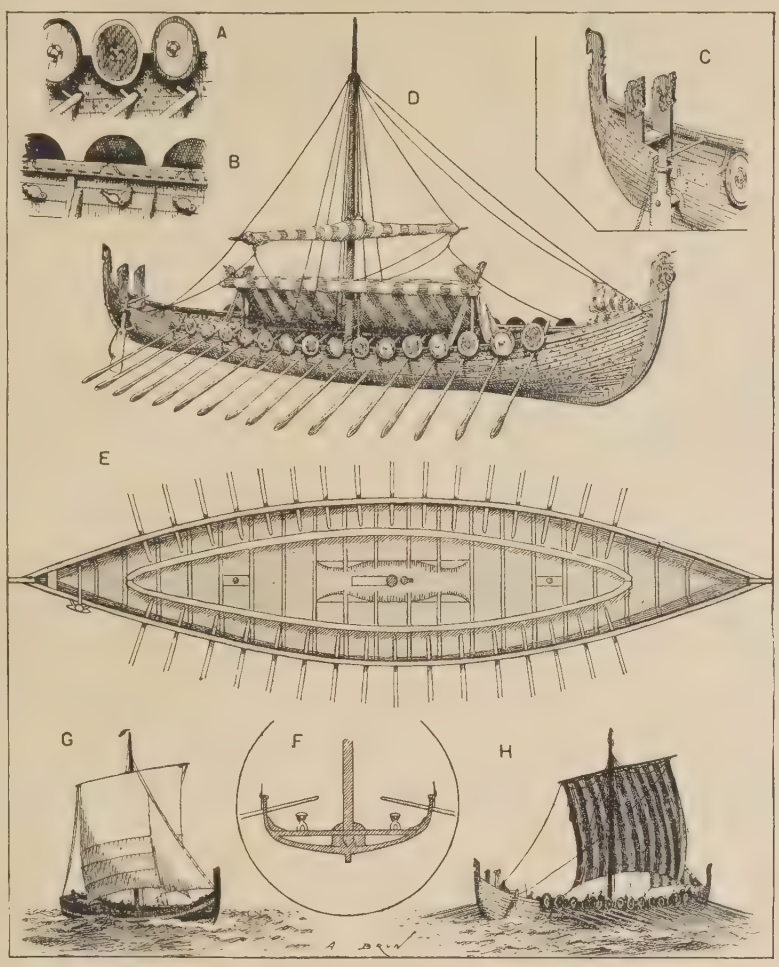

DRAKKARS : A. Disposition des trous de nage; B. Disposition des tapons fermant les trous de nage; C. Arrière du drakkar montrant le gouvernail et le siège du pilote; D. Drakkar de 32 avirons (un des côtés de la tente est relevé); E. Plan d'un drakkar de 32 avirons; F. Coupe au maître bau du drakkar; G. Caboteur norvégien moderne; H. Drakkar sous voiles.

DRAMATURGIQUE [*jik'*] adj. Relatif à la dramaturgie : *Louis Tieck a publié ses « Feuilles* DRAMATURGIQUES *» à Breslau en 1826.* (Peu us.)

DRAMATURGISTE [*jisst'*] n. Partisan du genre dramatique. (Peu us.)

DRAMBOURG ou **DRAMBURG**, ville d'Allemagne (Prusse, Poméranie), sur la Drage, affl. de la Netze; 6.300 hab. Ch.-lieu de district. Fabriques de draps et d'étoffes de laine; centre agricole.

DRAME n. m. (du gr. *drama*, action). Pièce de théâtre. || Plus particulièrement, Pièce de théâtre où le comique est mêlé au tragique. || *Drame lyrique*, Opéra, pièce en musique, ou pièce dramatique mêlée de chant.

— *Par extens.* Récit vivant dans lequel on voit, pour ainsi dire, les personnages agir et se mouvoir comme sur la scène.

— *Fig.* Événement émouvant, Séries de scènes violentes, dramatiques : *La Révolution française fut un grand* DRAME *politique.* || Catastrophe : *Cette histoire est un vrai* DRAME. *Le* DRAME *de la rue Aux-Ours.*

— ANTON. **Comédie, parodie, tragédie, vaudeville.**

— ENCYCL. Littér. *Drame proprement dit.* Le *drame*, d'après son sens étymologique (du gr. *drama*, action), étant la mise en scène d'une action, comprend la *tragédie* et la *comédie.* Mais on donne généralement à ce mot une signification plus restreinte. En Grèce, le *drame satyrique*, dont on a attribué l'invention à Pratinas de Phliunte, était une œuvre en certaines de ses parties pathétique, bouffonne dans les autres, comique par son dénouement. Les personnages en étaient conventionnels : Silène, Pan, satyres, bacchantes, s'opposant aux demi-dieux et aux héros. Nous avons conservé seulement *le Cyclope*, d'Euripide.

Au moyen âge, le *drame liturgique* tira ses origines des cérémonies du christianisme.

Il nous faut venir au XVIIe siècle pour rencontrer un art qui, en France, confine au drame. La comédie héroïque et la tragi-comédie, en excitant simultanément les émotions agréables et douloureuses que présente la vie elle-même, portèrent sur la scène un des caractères essentiels du drame, mais n'en constituèrent point, pour ainsi parler, l'essence propre. Pour y arriver pleinement, il eût fallu que Pierre Corneille marchât dans la route ouverte par *Nicomède, Don Sanche*, et Molière dans la voie tracée par *Don Juan.* Mais Boileau veillait, et « le législateur », dans son désir d'établir entre les différents genres de profondes démarcations, écarta cette manifestation de l'art scénique. En Angleterre, au contraire, Shakespeare faisait concourir les personnages les plus divers à l'exacte représentation de la vie et mettait en jeu *toutes* les passions de l'humanité. Shakespeare eut pour élèves : Ben Johnson, Beaumont et Flechter, Dryden.

En Espagne, Calderon suivait la même théorie que Shakespeare, en y ajoutant la fatalité antique, qu'il empruntait à la Grèce. Cependant que Lope de Vega faisait représenter *le Roi Wamba, Bernard del Carpio, la Vive Toledane, la Belle Laide*, Calderon excitait un enthousiasme universel par sa trouvaille de l'effet théâtral, la couleur poétique qu'il savait donner aux grands effets de scène dans *le Médecin de son honneur, A outrage secret vengeance secrète, le Tétrarque de Jérusalem, le Prince Constant, l'Alcade de Zalamea*, et devenait le chef d'une école dont faisaient partie Augustin Moreto, Francisco de Roxas, Antonio de Solis.

Cependant, en France, apparut au XVIIIe siècle, avec la comédie larmoyante de Nivelle de La Chaussée (*Mélanide, l'Ecole des mères*) et le drame *bourgeois* de Diderot (*le Fils naturel, le Père de famille*), un genre nouveau, assez voisin du drame moderne, que pratiquèrent Sedaine, avec *le Philosophe sans le savoir*, Beaumarchais, avec *Eugénie* et *la Mère coupable*, Mercier, avec *la Brouette du vinaigrier.* Vers le même temps, en Allemagne, Lessing s'appropria les théories de Diderot dans sa *Dramaturgie de Hambourg* et les appliqua dans ses pièces : *Minna de Barnhelm, Emilia Galotti, Nathan le Sage*, son chef-d'œuvre, et surtout *Sarah Sampson*, type de la tragédie bourgeoise. Il eut pour disciple Charles Engel, avec *Biondetta, l'Erreur, l'Anniversaire.* Suivant la voie tracée par Lessing, Gœthe donna son drame *Gœtz de Berlichingen*, protestation énergique contre la contrainte des règles classiques. *Les Brigands*, de Schiller, relevaient plutôt de Shakespeare; *Amour et Intrigue*, par sa sentimentalité, confine au mélodrame; *Wallenstein* est un drame historique; *Guillaume Tell*, un de ses derniers ouvrages, est son œuvre la plus forte.

En France, à la fin du XVIIIe siècle, Arnauld-Baculard, Laya, Marie-Joseph Chénier, Népomucène Lemercier, préparaient le noir mélodrame, dans lequel triomphaient, au début du XIXe siècle, Caigniez, Pixérécourt, Du Cange, quand survint la grande rénovation romantique.

Victor Hugo en précisa le caractère dans sa Préface de *Cromwell* (1827) : « Le caractère du drame est le réel; le réel résulte de la combinaison toute naturelle de deux types, le sublime et le grotesque, qui se croisent dans le drame comme ils se croisent dans la vie et dans la création. » De cette conception dérivent *Hernani, Ruy Blas, Le roi s'amuse, Lucrèce Borgia*, en un mot tout le théâtre de Victor Hugo, fait de perpétuels contrastes entre les personnages et les situations. Autour de lui se pressent un grand nombre de dramaturges : Alexandre Dumas père, avec *Henri III et sa cour, Christine, Caligula;* Alfred de Musset, avec *Lorenzaccio;* Alfred de Vigny, avec *Chatterton, la Maréchale d'Ancre*, ses traductions en vers d'*Othello* et du *Marchand de Venise;* Prosper Mérimée, avec *le Théâtre de Clara Gazul;* Vitet, avec *les Etats de Blois, les Barricades.* De 1828 à 1845, le genre dramatique, étendu et ramifié, fournit sa plus belle carrière. Des romanciers illustres, Frédéric Soulié, Eugène Sue, remportèrent de brillants succès de théâtre, le premier avec *Christine à Fontainebleau, Nobles et Bourgeois, Clotilde;* le second avec *les Pontons, les Mystères de Paris, le Juif errant.* Puis vint la décadence. D'Ennery, Félix Pyat, Bouchardy, et, après eux, P. Decourcelle, A. Bernède, versèrent dans le mélodrame, et discréditèrent un genre auquel on finit par refuser toute valeur littéraire. Cependant Victorien Sardou s'efforça de maintenir la grande tradition du drame, avec ses pièces historiques (*Patrie, la Tosca, Thermidor*, etc.).

D'une façon générale, la confusion des genres qui caractérise l'évolution de l'art dramatique au cours du XIXe siècle empêche de déterminer exactement ce qui revient à chacun d'eux. Nombre de pièces de Dumas fils et d'E. Augier pourraient être baptisées *drames*, et rien n'empêcherait de ranger au nombre des auteurs de drames Becque, de Curel, Hervieu, Bernstein, Kistemaekers, P. Frondaie, Ch. Méré, etc. Tous ces auteurs écrivent en prose. Le drame en vers, directement issu du drame de Hugo, a continué d'avoir ses représentants avec H. de Bornier (*la Fille de Roland*), F. Coppée (*les Jacobites, Severo Torelli, Pour la couronne*), Jean Richepin (*Par le glaive*), Edmond Rostand (*Cyrano de Bergerac, l'Aiglon*).

— Hist. littér. On appelle *drames liturgiques* de petits drames qui, vers le Xe siècle, en France d'abord, puis en Angleterre et en Allemagne, se dégagèrent de la liturgie catholique. (Aux fêtes de Pâques et de Noël, les officiants et leurs acolytes, évoluant, en des attitudes hiératiques, autour de l'autel figurant le Sépulcre ou d'une Crèche disposée dans le chœur, représentaient les deux mystères essentiels de la foi : les principales scènes étaient l'annonce de la Résurrection, faite aux saintes femmes par des anges, l'apparition de Jésus à Marie-Madeleine (cycle de Pâques), l'adoration des bergers, celle des rois mages, le massacre des Innocents (cycle de Noël). Les textes, très courts, empruntés aux Evangiles ou à l'office du jour, étaient chantés et richement orchestrés. Plus tard, ils furent librement versifiés. Le drame liturgique se perpétua sous cette forme jusqu'au XVIIe siècle.

Mais, dès le XIIe, la langue vulgaire se mêla au latin (*Jeu des Vierges sages*), puis le remplaça tout à fait (*Jeux d'Adam, de la Résurrection*). C'est par une évolution très lente et par l'intermédiaire du *miracle* (v. ce mot) que les *mystères* se sont, aux XIVe et XVe siècles, dégagés de ce genre.

On peut aussi considérer comme une lointaine dérivation du drame liturgique l'oratorio, qui n'apparaît qu'au XVIe siècle. Les principaux textes ont été publiés par E. du Méril, *Origines latines du théâtre moderne* (Paris, 1849), et E. de Coussemaker, *Drames liturgiques du moyen âge* [avec notation musicale] (Paris et Rennes, 1861).

Drame lyrique (LE), groupe en pierre, par J. Perraud (façade du grand Opéra, à Paris). Perraud a représenté le génie du *Drame lyrique* sous les traits d'une Némésis aux cheveux mêlés de serpents, agitant d'une main un flambeau et de l'autre une sorte de fouet destiné à châtier les méchants. (L'auteur s'est évidemment inspiré du tableau de Prud'hon : *la Justice et la Vengeance poursuivant le Crime.*)

DRAMME n. m. (corrupt. de *drachme*). Métrol. Mesure de capacité en usage en Moldavie et en Valachie, et qui équivaut, dans le premier de ces pays, à $0^{lit},038$; dans le second, à $0^{lit},032$. || Unité de poids en usage dans les mêmes pays, et valant $3^{gr},23$ dans le premier, $3^{gr},18$ dans le second.

DRAMMEN, ville et port de Norvège (bailliage de Buskérud), à l'embouchure du Dramselv, dans le *Drammens-Fjord* (golfe d'Oslo); 26.200 hab. Mines de cuivre; fonderies de fer; papeteries.

DRAMSELV (réellement **Drammenselv**), fleuve de la Scandinavie, en Norvège méridionale, formé par la réunion du Begna et du Rand sortis des *fjelde* du massif scandinave. Il traverse le Tyri Fjord, dont ses alluvions réduisent la surface lacustre, et finit à *Drammen*, dans le Drammens-Fjord, branche du fjord d'Oslo. Cours, 250 kil.

DRAN n. m. Manœuvre pour serrer le racage des vergues. (Vx.)

DRANCÈS, un des courtisans du roi Latinus, ennemi de Turnus. (Virgile le peint comme un homme éloquent et habile, mais peu brave.)

DRANCY, comm. de la Seine, arrond. de Saint-Denis et à 10 kil. de Paris; 51.160 hab. Ch. de f. Nord. Combats entre les Français et les Prussiens les 29 novembre et 21 décembre 1870.

DRANEM (Armand MÉNARD, dit), artiste de café-concert, né et mort à Paris (1869-1935). D'abord ouvrier bijoutier, il débuta en 1892 au Concert de l'Epoque, passa ensuite au Concert-Parisien, puis fut engagé en 1900 à l'Eldorado et aux Ambassadeurs. Il y créa un genre original de chanson bête, qu'il débite avec un mélange amusant de niaiserie et de malice, dans un accoutrement immuablement ridicule. *Les Petits pois, Bonsoir M'sieurs dames* comptent parmi ses principaux succès. Il a créé aussi de nombreux rôles dans des revues et dans des opérettes; il joua en 1910 *le Médecin malgré lui* à l'Odéon. Ardent mutualiste, Dranem a fondé l'Œuvre de la maison de retraite des artistes lyriques, située à Ris-Orangis.

DRANER (Jules RENARD, dit), dessinateur et caricaturiste, né à Liége (Belgique) en 1833, mort à Paris en 1926. Fixé à Paris depuis 1861, Draner a collaboré à presque tous les journaux illustrés, depuis *le Charivari* et *l'Eclipse*, jusqu'à *l'Illustration*, au *Journal amusant.* Il a la charge gaie, le mot drôle et bon enfant. Ses farces militaires sont populaires. Draner est aussi un observateur de la vie parisienne. C'est un abondant et ingénieux dessinateur de costumes. Parmi ceux qu'il a dessinés pour les Variétés, la Gaîté, le Châtelet, etc., citons : *la Grande-Duchesse, la Vie parisienne, les Brigands, la Périchole, le Petit Faust.*

DRANET [*nè*] n. m. Petite seine employée comme filet dormant, dans la Manche.

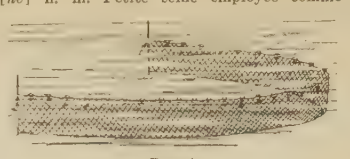

Dranet.

DRANGIANE. Géogr. anc. Contrée du plateau de l'Iran, qui formait une satrapie de l'Empire des Perses, autour du lac Hamoun. Ville principale, *Prophtasia.* (C'est la partie sud-ouest de l'Afghanistan actuel.)

DRANGUEL [*ghèl*] n. m. ou **DRANGUELLE** n. f. Filet à large ouverture, en forme de chausse, qu'emploient les pêcheurs flamands et picards. (Il est traîné par deux bateaux avançant parallèlement.)

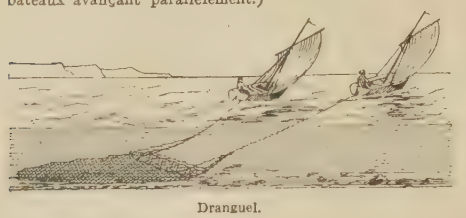

Dranguel.

DRANSE ou **DRANSE DE SAVOIE,** rivière de Savoie (Haute-Savoie), formée par la réunion des Dranse de Bellevaux, du Biot et d'Abondance. Elle finit dans le lac de Genève, à l'est de Thonon. Cours, 41 kil.

DRANSE, rivière de Suisse, un des plus gros affluents du Rhône supérieur, descendu du sommet des Alpes pennines. Elle est formée de trois branches : à l'O., la *Dranse de Ferret,* qui reçoit les émissaires des glaciers orientaux du massif du Mont-Blanc ; au centre, la *Dranse d'Entremont,* venue du col du Grand Saint-Bernard ; à l'E., la *Dranse de Bagnes,* alimentée aussi par de nombreux glaciers. La Dranse de Bagnes, grossie des deux autres, débouche dans le Rhône près de Martigny, après un cours de 45 kil. de longueur.

DRAP [*dra*] n. m. (bas lat. *drapus*). Etoffe résistante en laine ou en laine et coton, quelquefois mêlée d'autres matières. || *Drap du Sceau,* forme incorrecte pour Drap d'Usseau. || *Drap imperméable,* Drap surfoulé. || *Drap zéphyr,* Drap de tissu léger et peu foulé. || *Drap de pauvre,* Etoffe de laine croisée, qui servait anciennement à la confection des vêtements des habitants de la campagne et des ouvriers. || *Drap d'or, Drap d'argent,* Etoffes dont le tissu est d'or ou d'argent. || *Drap de pied,* Pièce de drap que l'on étend sur un prie-Dieu. || *Les quatre draps,* Velours plein, satin plein, damas, brocart d'or ou d'argent. (Vx.) || *Drap de soie,* Soierie de belle qualité, ayant beaucoup de maintien.

— *Par extens.* Pièce de toile, de lin ou de chanvre taillée et ourlée à des dimensions diverses et dont on garnit les lits : *Une paire de draps de lit. Les* DRAPS *d'un berceau.*

— Chass. *Drap des morts,* Nom donné par les braconniers à une sorte de grand filet (panneaux) que plusieurs hommes traînent la nuit dans les endroits où le gibier repose. (Ils laissent retomber le filet sur le sol dès que le moindre cri d'effroi poussé par une perdrix se fait entendre.)

— Liturg. *Drap mortuaire,* Pièce de drap ou de velours noir dont on recouvre le cercueil ou le cénotaphe, au service des morts.

— Moll. *Drap marin, Drap,* Epiderme qui recouvre des mollusques. (Peut être presque imperceptible ou très épais. C'est une sécrétion cuticulaire produite par le bord du manteau.)

— Pétrogr. Variété de marbre lumachelle.

— Vénerie. *Drap de curée,* Toile ou peau de cerf étalée le poil en dehors, sur laquelle on étend les parties de venaison dont on permet aux chiens de faire la curée. (On dit aussi NAPPE.)

— Loc. FAM. *Faire dans ses draps,* Avoir peur. || *Tailler en plein drap* ou *en pleine étoffe,* User abondamment de quelque chose ; être libre dans ses agissements. || Au moyen âge, *Etre aux draps de quelqu'un,* Etre à son service. || *Se mettre entre deux draps, Se fourrer dans les draps,* Se coucher ; et *au fig.* et ironiquem. : *Etre dans de beaux draps,* Etre dans une position très fâcheuse.

— Loc. PROV. **Il veut avoir le drap et l'argent,** Se dit d'un homme qui ne paye pas une chose achetée ou qui retient une chose vendue. (Locution tirée d'un épisode de l'*Avocat Patelin.*) || **Le plus riche n'emporte qu'un drap en mourant,** Le plus riche, comme le plus pauvre, ne peut emporter avec soi, en mourant, qu'un drap (son linceul).

— ENCYCL. Manuf. La fabrication du *drap* exige un certain nombre d'opérations successives, en outre de la filature et du tissage. A cette dernière opération succèdent : l'*épincetage,* faisant disparaître à l'aide d'une petite pince (*épince*), les nœuds laissés par le tisserand ; le *dégraissage,* comprenant le *dégorgeage,* qui enlève les matières ajoutées au drap pour le dégraisser ; l'*époutiage,* second épincetage, et le *foulage,* qui donne au drap du corps et de la résistance. La troisième opération est le *rentrayage,* à l'aide duquel on répare à la main les défauts du drap ; le *ramage,* qui a pour objet de sécher le drap, tout en l'étirant en tous sens ; le *garnissage,* ramenant et couchant à la surface le duvet du drap ; le *tondage,* donnant à ce duvet une longueur uniforme ; le *brossage,* régularisant l'opération du tondage ; le *pressage à chaud,* aplatissant le duvet et lui donnant un aspect brillant ; le *décatissage,* qui ramollit le drap et lui fait perdre une partie de son brillant, lequel lui est rendu par le *pressage à froid;* enfin, l'*épaillage* ou *grateronnage,* faisant disparaître les pailles et graterons que conserve encore le drap. Il ne reste plus qu'à le plier et l'empiler, pour le livrer au commerce. On donne également le nom générique de *draps* à des étoffes fabriquées avec des plumes d'oiseaux, du liège, ou de la tourbe.

— Hist. L'habitude qu'avaient nos ancêtres de tendre de *drap* la plupart de leurs chambres, d'en envelopper leurs lits sous forme de courtines et de housses, les avait portés à désigner sous ce nom un grand nombre de tissus façonnés. *Draper* est resté synonyme de garnir, de couvrir d'un morceau, d'une pièce d'étoffe quelconque. Les tentures de tapisserie, au moyen âge, furent appelées *draps de haute lice,* ou *draps,* ou bien encore *draps à images* quand elles étaient à personnages. Le *drap de pied* était une pièce d'étoffe ou tapis à mettre sur un prie-Dieu. *Drap de lit* et linceul ont été synonymes pendant près de trois siècles ; les draps de toile, de chanvre ou de lin, dans lesquels on avait l'habitude de coucher, étaient encore appelés *draps-linge.* Ils furent d'abord de toile (de Compiègne, de Reims, de Flandre et de Hollande). Au XVIIe siècle apparaissent les draps de coton, qui furent quelque temps à la mode. Aujourd'hui, les draps de toile enrichis de broderies constituent encore une fort belle parure de lit. Le *drap de laine,* ou drap proprement dit, a toujours été, dans l'ameublement et le costume, extrêmement apprécié ; il s'en fit un grand commerce pendant tout le moyen âge, sous des désignations différentes et nombreuses selon la qualité du tissu ou la couleur dont il était teint : blanchet, camelot de Reims, ribaudeau de Rouen, etc. On appelait *draps londrins* ceux qui imitaient ceux de Londres ; *draps seizains,* ceux qui avaient 1.600 fils en chaîne ; *draps abou-couchons,* des draps destinés à l'Egypte ; *draps mahous* des draps faits avec la laine de Ségovie. Le Brabant et les Flandres étaient les principaux centres de production. Le drap se fabriquait beaucoup en France : à Reims, Montivilliers, Rouen et Louviers, et nos tissus indigènes se substituèrent peu à peu aux articles étrangers ; au XVe siècle, les draps fins se fabriquaient à Paris, Louviers, Elbeuf, Sedan, Abbeville, Caen, Carcassonne, etc. ; les draps moyens à Rouen, Darnétal, Orival, et dans le Dauphiné ; les gros draps à Lodève, Dreux, Saint-Lubin, Châteauroux, Romorantin, Gisors, Vire, Valognes, Cherbourg, Semur, etc. Colbert, qui favorisa puissamment l'industrie du drap, établit aux Gobelins des ateliers de teinture et de fabrication de drap qui ne tardèrent pas à jouir d'une réputation européenne. Le seul progrès considérable, depuis lors, réside dans l'introduction et le perfectionnement de machines qui ont permis de travailler plus vite, plus régulièrement, et à meilleur marché. En ameublement, le drap de laine a servi à confectionner des tentures de chambres et de salles, des tapis de pied et de prie-Dieu, des garnitures de lit et de rideaux ; au XIVe siècle, on en fit également des couvertures de lit et de berceau. On a donné jadis les noms de *drap d'or, d'argent, de soie,* à de riches étoffes tissées d'or et d'argent fin, brochées ou lamées. Au XIIIe siècle on en fabriquait déjà en France, mais la plupart de ces beaux tissus étaient d'importation étrangère. Ils étaient très employés dans le costume et dans l'ameublement. Lors des négociations de paix à Paris en 1360, toutes les rues, selon Froissart, furent parées de drap d'or ; les sacres étaient l'occasion d'un grand étalage de ces magnifiques étoffes ; le plus extraordinaire eut lieu sous François Ier en 1519, lors de l'entrevue que ce roi eut avec Henry VIII au *Camp du drap d'or.* Au XVIe siècle, le centre de production le plus considérable de ces draps est à Lyon, et y demeure ; dès le XVIIe siècle, la France ne sera plus qu'accidentellement tributaire de l'étranger. V. SATIN, DAMAS, BROCART, BROCATELLE.

— Milit. On se sert, pour la confection des effets militaires, de *draps* dits : de *soldat,* de *sous-officier* et de *sous-officier rengagé,* qui diffèrent par la finesse de leur trame et sont d'autant plus fins qu'ils contiennent un plus grand nombre d'*ains* dans la largeur réglementaire de 119 cm. On distingue encore les draps dits *d'uniforme* servant à confectionner le corps même des effets et ceux, plus fins, *de distinction,* employés pour les passepoils et attributs. Tous ces draps sont lisses sauf ceux d'uniforme des sous-officiers rengagés qui sont croisés.

Drap d'or (CAMP DU). V. CAMP DU DRAP D'OR.

DRAPADE n. f. (en provenç. *drapado*). Sorte de serge un peu lâche et tirée à poil, dont on faisait autrefois des doublures. (On l'appelait aussi SOMMIÈRE.)

DRAPAGE n. m. Action de draper. || Apprêt destiné à former un duvet à la surface des plantes artificielles.

DRAPANT [*pan*] n. m. Qui fabrique les draps de laine. || Planche sur laquelle le papetier met les feuilles de papier, à mesure qu'il les lève de dessus les feutres. || *Drapant de la chaudière,* Planche placée au bord de la chaudière, et sur laquelle on glisse la forme remplie de pâte.

— Adjectiv. *Drapier drapant,* Fabricant de draps (par opposition à *Marchand drapier*).

DRAPEAU [*pô*] n. m. (de *drap*). Anciennem., Vieux morceau de drap, de linge. || Aujourd., Pièce d'étoffe portant les couleurs, les emblèmes d'une nation, d'un parti, etc., et attachée à une sorte de lance, de manière qu'elle puisse se déployer et servir de signal, de ralliement : *Enlever des* DRAPEAUX *à l'ennemi. Le* DRAPEAU *du régiment. On distingue dans un* DRAPEAU *trois parties : la hampe, la cravate et l'étamine. Le* DRAPEAU *est l'emblème de la patrie.* || Enseigne des anciennes compagnies. — Emploi de celui qui la portait. || Enseigne d'infanterie (par opposition à *étendard,* enseigne de cavalerie).

— *Fig.* Parti politique ou autre : *Se ranger sous les* DRAPEAUX *de quelqu'un.* || Signe métaphorique de ralliement : *Toujours le* DRAPEAU *de la liberté a servi à abriter le despotisme.* (Proudhon.) || Personne qui symbolise un parti : *Etre le* DRAPEAU *des protestataires.*

— *Drapeau blanc fleurdelisé,* Drapeau de la monarchie française. || *Drapeau tricolore* (bleu, blanc, rouge), Drapeau de la nation française. || *Drapeau rouge,* Emblème révolutionnaire. || *Drapeau blanc,* Drapeau qui, en guerre, indique qu'on veut parlementer ou capituler. || *Drapeau noir,* Drapeau qu'on plaçait sur les hôpitaux d'une ville assiégée pour empêcher l'ennemi de diriger son tir de ce côté.

— Chir. Bandage qui sert à maintenir certains appareils sur le nez.

— Cout. Lange servant à emmailloter un enfant : *Faire sécher les* DRAPEAUX *d'un enfant.*

— Cout. anc. *Drapeaux de beffroi,* Drapeaux employés par les guetteurs pour indiquer aux habitants d'une ville les mouvements des troupes dans la campagne. || *Drapeau d'ordonnance,* Drapeau des régiments de l'infanterie française. || *Drapeau colonelle* ou *de la colonelle,* Drapeau blanc de la compagnie colonelle, gardé ensuite par la plus ancienne compagnie. || *Drapeaux au camp,* Drapeaux d'infanterie de ligne fichés en terre, formant le front de bandière entre les files de tentes et les faisceaux.

— Méd. Maladie de l'œil, appelée aussi *ptérigyon.*

— Œnol. Appareil constitué par des tôles ondulées juxtaposées que l'on emploie pour rafraîchir ou réchauffer une cuve de moût.

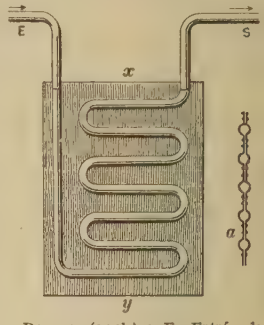

Drapeau (œnol.) : E. Entrée de l'eau froide ; S. Sortie ; *a,* coupe suivant *x y.*

— Techn. Linge dont on se sert pour essuyer les parties de la couverture d'un livre sur lesquelles on a mis de l'or. || Petit morceau de drap que l'ouvrier batteur d'or tient entre ses doigts pour y faire passer le battu.

— Typogr. Signe que trace un auteur sur son manuscrit ou sur une épreuve typographique pour indiquer qu'il y aura un ajouté à faire ultérieurement.

— LOC. DIV. *Sous les drapeaux,* En activité de service militaire. || *Drapeaux d'un régiment,* Drapeau et enseignes des diverses compagnies d'un régiment. || *Garde du drapeau,* Escorte d'honneur chargée de garder le drapeau. || *L'honneur du drapeau,* L'honneur de l'armée. || *Se ranger, Passer, Servir, Combattre sous les drapeaux de quelqu'un,* Servir dans ses troupes ou embrasser son parti. || *Déserter son drapeau, le drapeau de quelqu'un,* Abandonner son parti, le parti de quelqu'un. || *Mettre son drapeau dans sa poche,* Dissimuler ses opinions. || *Planter, Lever son drapeau,* Faire sa profession de foi hautement.

— Pop. *Planter un drapeau,* Consommer à crédit.

— *Au drapeau !* Batterie ou sonnerie exécutée pour rendre les honneurs au drapeau. (S'exécute quand un régiment le reçoit, quand on va le chercher pour une prise

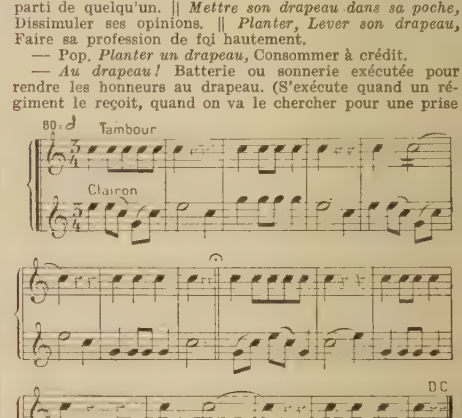

Au drapeau (batterie et sonnerie).

d'armes, quand il arrive devant le front des troupes, quand on le reconduit au domicile du chef de corps, quand, autrefois, dans une bataille, on voulait rallier les hommes autour du drapeau en péril, etc.)

— ENCYCL. Tous les peuples anciens firent usage d'enseignes comme signes de ralliement ; beaucoup, les Romains entre autres, y attachaient une idée religieuse ; mais le terme de *drapeau* n'apparaît guère en France avant le XVIe siècle ; encore doit-on ajouter que, jusqu'au XVIIIe siècle les drapeaux de l'infanterie étaient officiellement dénommés *enseignes,* et ceux de la cavalerie *étendards.* Cette dernière expression s'est d'ailleurs maintenue.

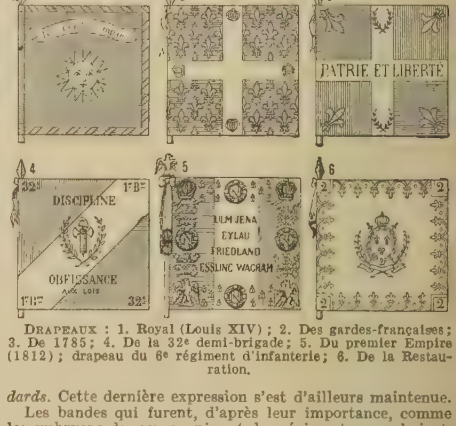

DRAPEAUX : 1. Royal (Louis XIV) ; 2. Des gardes-françaises ; 3. De 1785 ; 4. De la 32e demi-brigade ; 5. Du premier Empire (1812) ; drapeau du 6e régiment d'infanterie ; 6. De la Restauration.

Les bandes qui furent, d'après leur importance, comme les embryons des compagnies et des régiments, marchaient, suivant leur origine, sous des bannières diverses, qui ne furent l'objet d'une réglementation que vers le XVe siècle. La bannière du roi de France fut d'abord constituée soit par la chape de saint Martin, véritable relique destinée à protéger le monarque, soit par la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, à laquelle s'attachait également la croyance d'un pouvoir surnaturel. Postérieurement, le roi de France porta sur ses enseignes la croix rouge, qui était peut-être celle de Pierre l'Ermite et des croisés, tandis que l'Angleterre arborait la croix blanche. Mais ces signes furent intervertis à l'époque de la guerre de Cent ans : les bourguignons, alliés des Anglais, prirent la croix rouge de

DRAPEAUX

FRANCE
AFGHANISTAN
ALBANIE
ALLEMAGNE
ANDORRE
ANNAM
ARGENTINE
AUSTRALIE
AUTRICHE
BELGIQUE
BIRMANIE
BOLIVIE
BRÉSIL
BULGARIE
CAMBODGE
CANADA
CHILI
CHINE
COLOMBIE
COSTA-RICA
CUBA
DANEMARK
DANTZIG
DOMINICAINE (RÉPUB)
ÉGYPTE
EQUATEUR
ESPAGNE
ESTONIE
ÉTATS-UNIS
ETHIOPIE
FINLANDE
GRDE BRETAGNE
GRÈCE
GUATEMALA
HAITI
HEDJAZ
HONDURAS
HONGRIE
INDES
IRLANDE

DRAPEAUX

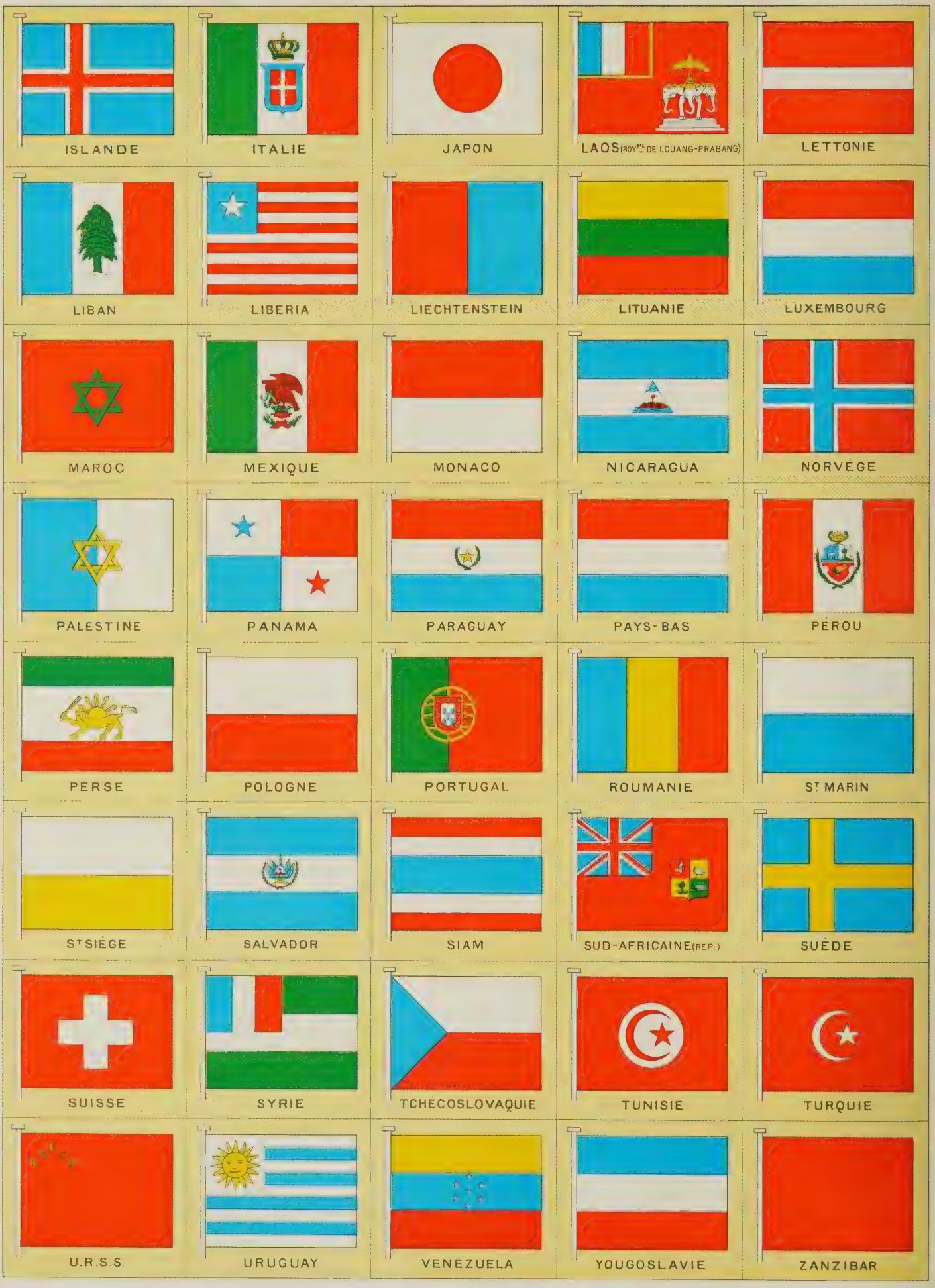
ISLANDE
ITALIE
JAPON
LAOS (ROYME DE LOUANG-PRABANG)
LETTONIE
LIBAN
LIBERIA
LIECHTENSTEIN
LITUANIE
LUXEMBOURG
MAROC
MEXIQUE
MONACO
NICARAGUA
NORVÈGE
PALESTINE
PANAMA
PARAGUAY
PAYS-BAS
PÉROU
PERSE
POLOGNE
PORTUGAL
ROUMANIE
St MARIN
St SIÈGE
SALVADOR
SIAM
SUD-AFRICAINE (REP.)
SUÈDE
SUISSE
SYRIE
TCHÉCOSLOVAQUIE
TUNISIE
TURQUIE
U.R.S.S.
URUGUAY
VENEZUELA
YOUGOSLAVIE
ZANZIBAR

Saint-André ; les armagnacs, représentant le parti national français, la croix blanche. Cette dernière fut adoptée par Charles VII, qui traversa d'une croix blanche l'ancienne bannière des ducs de France, d'azur semé de fleurs de lis d'or. Ce grand étendard royal fut celui des francs-archers de Charles VII, et il se retrouve chez les gardes françaises de Louis XV, le premier régiment de France. Cette croix blanche devient, au XVIIIe siècle, pour l'armée, comme la marque française, quelle que fût du reste la couleur du champ du drapeau, variable avec les provinces qui fournissaient le contingent ou donnaient le nom au régiment.

Une autre circonstance influa sur la genèse du drapeau français. Au XVIe siècle, le drapeau blanc était l'insigne du colonel, c'est-à-dire d'un chef nommé par le roi et participant de son autorité. Plus tard, le colonel général de l'infanterie eut, dans chaque bande ou régiment, une compagnie dénommée *la colonelle*, composée de soldats d'élite, qui portait l'enseigne blanche. Chaque régiment avait donc au moins deux drapeaux : celui du colonel, celui du régiment. Comme le premier, de couleur blanche, désignait

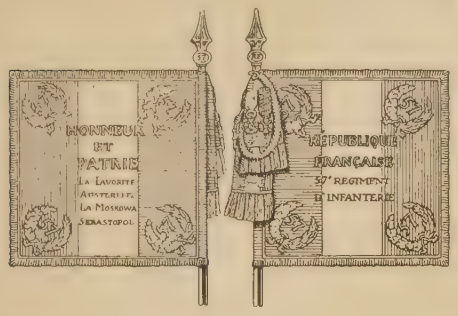

Drapeau français actuel.

des soldats d'élite, il jouissait d'une grande faveur et se généralisa. En 1638, tous les régiments possédaient le drapeau blanc, et, comme le roi était devenu colonel général de toutes les troupes, le drapeau blanc était devenu le drapeau de l'état-major général, le drapeau du roi. Chargé de l'écusson de France, il était l'enseigne de la maison du roi et des troupes spéciales qui en faisaient partie. L'existence simultanée du drapeau blanc et du drapeau à la croix blanche, sans compter les différents guidons des compagnies, tous plus ou moins chargés d'ornements et *cravatés* suivant la fantaisie des chefs, indiquaient dans l'armée une série de corporations que le drapeau blanc du roi reliait dans une idée commune.

Tel était encore l'état des choses au moment de la Révolution. La garde civique, en prenant le nom de garde nationale, adopta la cocarde tricolore, dont elle mit aussi les couleurs dans son drapeau (rouge et bleu, couleurs de la ville de Paris, et blanc, couleur de la monarchie). C'est cette cocarde même que La Fayette fit accepter à la garde nationale, en prononçant le mot resté célèbre : « Prenez-la ; voilà une cocarde qui fera le tour du monde. »

Les drapeaux des armées de la République sont ordinairement tricolores ; les trois couleurs blanc, bleu et rouge disposées de façon différente, suivant les demi-brigades. Mais tous portèrent pour emblème le faisceau surmonté d'un bonnet phrygien. Les drapeaux distribués par Napoléon Ier à l'armée, en 1804, étaient à losange central blanc, entouré de quatre triangles alternativement bleus et rouges. Les drapeaux donnés à l'armée, après la campagne de 1812, furent, probablement tous, à trois bandes verticales, dans la disposition qu'elles ont encore aujourd'hui. Mais, pendant le premier Empire même, certains corps eurent des drapeaux ou étendards de couleurs différentes, tel l'étendard des chasseurs de la garde qui était tout en soie verte, avec broderies or et argent.

Bouts de hampe : 1. Fleur de lis, sous la Monarchie ; 2. Aigle, sous l'Empire ; 3. Coq, sous Louis-Philippe ; 4. Pique, sous la République.

Le gouvernement de la Restauration rétablit le drapeau blanc portant les armes de France. Mais avec la variété chère à l'ancien régime, le premier bataillon porta seul ce drapeau royal ; le deuxième bataillon avait un drapeau blanc et cramoisi, le troisième un drapeau blanc et vert. En 1830, le roi Louis-Philippe rétablit pour toute l'armée les trois couleurs qui furent surmontées du coq gaulois ; les drapeaux portaient les mots : *Honneur et Patrie*.

La garde de l'étendard.

En 1848, le drapeau tricolore fut maintenu ; il porta pour devise : *Liberté, Égalité, Fraternité, Unité*, encadrant les lettres R F et le nom du régiment.

Le second Empire rétablit le drapeau du premier Empire.

Le drapeau comporte, outre la *hampe* et l'*étamine* ou étoffe flottante, une *cravate*, sorte de nœud formé par deux bandes de soie et attaché à l'extrémité supérieure de la hampe.

Les drapeaux actuels de l'armée française ne remontent qu'à l'année 1880, époque où ils ont été solennellement distribués à tous les régiments, pour remplacer ceux qui leur avaient été donnés après la guerre de 1870, et qui, établis à titre provisoire, ne portaient aucune inscription. Les nouveaux drapeaux portent, outre le numéro du régiment et la devise : *Honneur et Patrie*, les noms des *quatre* principales victoires inscrites dans les annales du corps.

En garnison, le drapeau est déposé chez le chef de corps ou dans la salle d'honneur du régiment. Lorsqu'il doit figurer dans les prises d'armes ou solennités militaires, la remise ne s'en fait qu'avec un cérémonial déterminé, au porte-drapeau qui vient le chercher, accompagné de sa garde et escorté d'un détachement en armes que précède la musique du régiment.

La garde du drapeau (infanterie).

La garde du drapeau se compose, dans l'infanterie, d'un sous-officier et de quatre soldats de 1re classe, choisis par le colonel. Le premier rang de la garde est formé du porte-drapeau, ayant à sa droite le sous-officier et à sa gauche un des soldats. Les trois autres soldats se tiennent au second rang. Dans la cavalerie et l'artillerie, la garde comprend deux sous-officiers, qui se placent à droite et à gauche du porte-étendard, avec, dans la cavalerie, trois cavaliers de 1re classe au second rang.

Le porte-drapeau et le porte-étendard sont toujours des officiers excepté dans l'artillerie où l'étendard, ne suivant pas les batteries en campagne, est porté par un adjudant.

Le détachement qui accompagne le drapeau et sa garde prend le nom d'escorte.

Chaque année, lorsque est achevée l'instruction individuelle des nouvelles recrues, a lieu solennellement la présentation du drapeau par le colonel, qui fait comprendre aux jeunes soldats la signification de cet emblème de la patrie.

C'est seulement depuis la guerre d'Italie (second Empire) que l'on décore les drapeaux. Avant la Grande Guerre, les drapeaux décorés étaient relativement peu nombreux, mais la liste s'en est considérablement augmentée tant dans les troupes métropolitaines (infanterie, chasseurs, cavaliers, artilleurs) que dans les troupes coloniales (zouaves, chasseurs d'Afrique, tirailleurs, légion étrangère). A Paris, le 14 juillet 1917, la *fête des drapeaux* a réuni dans un admirable défilé tous les drapeaux décorés. Le drapeau du régiment des sapeurs-pompiers et ceux des Ecoles militaires (Polytechnique, Saint-Cyr, Saint-Maixent, Saumur) sont également décorés de la Légion d'honneur. Les citations des régiments ont comporté également l'attribution des diverses fourragères et de la Croix de guerre, dont les emblèmes ont été ajoutés à la cravate habituelle du drapeau. Après la Grande Guerre, un certain nombre de régiments ayant été supprimés, leurs glorieux drapeaux sont entrés aux Invalides. Les chasseurs à pied n'ont pour tous leurs bataillons qu'un seul drapeau.

Il n'y a de même qu'un étendard pour les vingt escadrons du train des équipages, qu'un drapeau pour tous les bataillons d'artillerie à pied, et qu'un drapeau pour les régiments d'aviation.

En dehors du *drapeau national* et des *guidons* ou *fanions*, qu'il ne faut pas confondre avec lui, on fait parfois usage, à la guerre, du *drapeau blanc* ou drapeau parlementaire, soit pour demander à entrer en pourparlers avec l'ennemi, soit pour assurer l'inviolabilité des officiers chargés de ces pourparlers.

Il faut signaler encore le *drapeau de la Convention de Genève*, blanc marqué d'une croix rouge, qu'on arbore sur les hôpitaux, ambulances ou édifices servant à abriter des blessés.

Drapeau (LE). Plusieurs journaux ont adopté ce titre. Les deux plus connus sont : *le Drapeau blanc*, organe du parti ultra-royaliste, fondé par Martinville et qui eut pour rédacteurs : Achille de Jouffroy, Carmouche, Charles Nodier, Pouqueville, etc. (1819-1830) ; — *le Drapeau*, fondé par Déroulède, comme organe de la Ligue des patriotes (1882-1889). Il a reparu de façons intermittentes.

Drapeau (LA GARDE DU). Titre de plusieurs tableaux, parmi lesquels nous citerons : une toile d'Armand Dumaresq (Salon de 1865). Par une nuit sombre, quatre zouaves sont groupés autour d'un maigre feu ; derrière eux, sur les faisceaux, est étendu le drapeau, troué de balles et noirci de poudre. Le même sujet a été traité par Protais (*la Garde du drapeau, Souvenir de l'armée de Metz* [1876]).

Drapeau rouge (U.R.S.S.).

Drapeau rouge (ORDRE DU), ordre institué par la république socialiste fédérative des Soviets de Russie (R. S. F. S. R.), pour récompenser les mérites acquis au service du gouvernement soviétique. Une seule classe ; le bijou se porte sans ruban sur la poitrine, sur le drapeau rouge on lit en caractères russes : Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

DRAPELER [*lè*] v. tr. (de *drapelet*). Dans les fabriques de papier, Se dit de l'opération qui consiste à défiler les chiffons avant de les mettre à la pile.

DRAPELET [*lè*] n. m. Petit drapeau. (Vx.)

DRAPEMENT [*man*] n. m. Action ou manière de draper.

DRAPER [*pé*] v. tr. (de *drap*). Fouler, tondre et apprêter comme on apprête le drap : DRAPER *des étoffes sorties du métier à tisser*. || Couvrir de drap ou d'une draperie, en particulier d'une draperie noire, en signe de deuil : DRAPER *une porte d'église*. || Arranger en draperie, disposer en plis harmonieux : DRAPER *une étoffe, une portière*. || Couvrir, entourer comme une draperie : *Rideaux qui* DRAPENT *un lit*. || Revêtir quelqu'un d'une étoffe ample, flottante ; et *au fig.* :

Drapant sa gueuserie avec son arrogance.
V. Hugo.

— *Fig. et fam.* Railler, se moquer de :

On dit qu'on l'*a drapé* dans certaine satire.
BOILEAU.

— Bx-arts. Disposer, dessiner les plis des vêtements : DRAPER *un personnage*.

— Techn. Mettre de petits morceaux de drap aux sautereaux d'un piano ou d'un autre instrument du même genre. || Enlever au moyen du drapeau l'or qui reste en trop sur une reliure.

— ***Drapé, e,*** part. pass. du verbe *Draper*.

— Comm. *Etoffe* DRAPÉE. || *Bas drapés*, Bas de laine imitant le drap. || Epais, étoffé : *Du bon drap bien* DRAPÉ.

— Bot. Se dit des parties couvertes de poils courts et tellement serrés qu'ils forment une sorte de tissu rappelant celui du drap. (On dit aussi FEUTRÉES.)

— Econ. rur. *Race drapée de Somerset*, Race bovine anglaise originaire du Somersetshire. (C'est la couleur de sa robe rouge et blanche qui lui a fait donner ce nom. Le reste du pelage qui recouvre le cou et les pattes est d'une teinte jaune clair. Cette race n'a pas de cornes.)

— *Substantiv.* et au masc. Terme par lequel on désigne un mouvement ou la formation de plis plus ou moins réguliers qui constitue le plus souvent toute la garniture d'un vêtement (robe, manteau, chapeau) : *Un élégant* DRAPÉ.

— *Intransitiv.* Porter le deuil : *Le roi* DRAPA *pour un an*. (Saint-Simon.) [Vx.]

— ***Se draper,*** v. pr. Au sens réfléchi, S'envelopper de : SE DRAPER *de son manteau ;* et au fig. *Se draper en*, Jouer le rôle de : SE DRAPER EN *Macbeth*. (E. Sue.) — *Se draper dans*, et absol. *Se draper*, Se prévaloir, s'enorgueillir : SE DRAPER DANS *sa vertu*, DANS *sa dignité*. SE DRAPER DANS *sa honte*. (V. Hugo.) *Ce n'est pas devant toi, à coup sûr, que je* ME DRAPERAI. (Th. Gautier.)

— Avec réciprocité, Dire du mal l'un de l'autre : *Les femmes* SE DRAPENT *à qui mieux mieux*.

DRAPER (sir William), général anglais, né à Bristol en 1721, mort à Bath en 1787. Il commanda les troupes de débarquement qui s'emparèrent de Manille en 1763. Il est surtout connu par la polémique qu'il soutint contre les *Lettres* de Junius. En 1779, il fut nommé gouverneur de Minorque, et, après la capitulation de cette île, il porta contre son chef John Murray des accusations reconnues sans fondement.

DRAPER (John-William), médecin et chimiste anglais, né à Liverpool en 1811, mort à New-York en 1882. Il a écrit surtout sur la chimie physiologique. On lui doit : *Physiologie, statique et dynamique humaines* (1856) ; *Histoire du développement intellectuel de l'Europe* (1868-1869) ; *Conflits de la science et de la religion* (1875).

DRAPER (Henry), savant américain, frère du précédent, né dans l'Etat de Virginie en 1837, mort à New-York en 1882. Il a été le premier à photographier le spectre des étoiles. On lui doit une étude remarquable : *Découverte de l'ozygène et nouvelle théorie du spectre solaire* (1877).

DRAPERIE [*rî*] n. f. Etoffe de drap. (Vx.) || Tissu tendu à plis ou à fronces régulières ou irrégulières. (Se dit aussi bien pour un vêtement, que pour l'ameublement : *Cette robe s'agrémentait d'une* DRAPERIE *flottante tombant d'une épaule.*) || Terme général qui comprend tous les lainages : *Maison de* DRAPERIES. *Rayon des* DRAPERIES.

— Action de couvrir de drap noir en signe de deuil. (Vx.) || Action de porter le deuil de la cour. (Vx.) || Privilège de porter le deuil de la cour : *M. le duc d'Orléans prostitua la* DRAPERIE *jusqu'au premier président*. (Saint-Simon.) [Vx.]

— *Par anal.* Qui est comme drapé, qui figure des tentures drapées : *Les* DRAPERIES *de pourpre du soleil couchant*.

— Art milit. *Draperie d'enseigne,* Etoffe d'une enseigne, d'un drapeau, d'un étendard.

— ENCYCL. En ameublement, dans le langage des tapissiers, on désigne sous le nom de *draperies* les rideaux, portières, dais, lambrequins, en étoffe plissée et flottante, les noms de tenture et de tapisserie étant réservés aux étoffes tendues sur la muraille. C'est surtout depuis le règne de Louis XVI que l'on a commencé à faire grand usage de draperies. Sous Louis XV, les coques, nœuds et écharpes furent en vogue ; les festons réguliers et les tuyaux corrects eurent la préférence des décorateurs du règne suivant. Au XVIe siècle, on appelait meubles à draperie des coffres recouverts de drap.

— Bx-arts. On est convenu d'appeler *draperies*, dans les beaux-arts, les étoffes représentées par le ciseau ou par le pinceau, soit qu'elles entrent dans l'habillement des personnages, soit qu'elles servent comme ornement décoratif. L'art de draper est le même en peinture et en sculpture.

La science de mettre les draperies en harmonie avec l'état physique ou moral des personnages était, chez les Grecs, l'objet d'une étude approfondie. Dans les ouvrages de Nicolas de Pise, au XIIIe siècle, l'imitation des débris de statuaire antique est flagrante. Le caractère général qu'on peut observer dans les draperies sculpturales des vieux imagiers du XIIIe siècle est un progrès marqué vers le naturel et la vie. Les draperies deviennent plus savantes au XIVe siècle ; elles dessinent mieux les formes au siècle suivant ; mais il faut arriver au commencement du XVIe, pour rencontrer les draperies si bien ordonnées de Raphaël et le retour vers l'étude de la nature et des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Rubens et Véronèse se plaisent à reproduire les draperies de soie. Les grands décorateurs italiens et les peintres de la cour de Versailles firent un étalage pompeux de riches étoffes. En vain, le sage et méthodique Poussin, Le Sueur, l'artiste simple et vrai, s'appliquaient à draper avec sévérité leurs personnages : l'emphase et la mise en scène triomphèrent. Il suffit de citer Vouet, Le Brun et Mignard pour évoquer le souvenir de ces draperies à tapage. La Régence vint jeter ses fantaisies à travers la solennelle uniformité des peintures décoratives. En sculpture, la draperie se chiffonna voluptueusement, sous le ciseau des Coustou. Elle céda au maniérisme dans lequel tomba l'art, au milieu du XVIIIe siècle.

Une autre mode dans l'agencement des draperies fut celle qui consistait à les appliquer sur les figures de manière à dessiner complètement les formes, comme si elles eussent été mouillées et collées à la chair, ce qui était une exagération en sens contraire, aussi déplorable. On sait quels reproches David mérite sous ce rapport, et avec lui la sculpture qui s'est formée à son exemple.

Les artistes choisissent de préférence, pour draper leurs modèles, les étoffes laineuses un peu épaisses, mais souples, flexibles, formant des plis larges, qui ne se fripent point et ne forment pas de trop nombreuses cassures.

DRAPETES [*pé-tèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des throscidés, comprenant de petites formes allongées, dont les larves vivent dans le vieux bois. (Outre les nombreuses espèces tropicales de drapetes, il en existe une en Europe, où elle vit dans les grands amas de sciure ou dans la vermoulure des vieux arbres.)

Drapetes.

DRAPEYRON (Ludovic), professeur, historien et géographe français, né à Limoges en 1839, mort à Paris en 1901. Il a fondé en 1877 la *Revue de Géographie*, après avoir publié : *l'Empereur Héraclius et l'Empire byzantin au VIIe siècle* (1869) ; *Nouvelle méthode d'enseignement géographique, d'après les résolutions du Congrès géographique de Paris* (1875) ; etc.

DRAPIA, ville d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro) ; 3.400 hab.

DRAPIER [*pi-é*], **ÈRE** n. et adj. Celui, celle qui vend ou qui fabrique du drap.

— ENCYCL. Hist. des métiers. On distinguait les marchands drapiers et les fabricants dits drapiers drapants ; les ouvriers étaient appelés drapiers tisserands. Dans toutes les villes industrielles, les *drapiers* formaient une corporation puissante. Le premier maire de Londres, Henry Fitz Alwine, mort en 1212, était un drapier. A Paris, la corporation existe dès 1188. Les statuts figurent au *Livre des métiers*. Ils furent renouvelés en 1362 pour les marchands drapiers, et en 1373 pour les tisserands de laine. Les deux corps, presque partout, furent en conflits parfois violents. A Paris, ils se réunirent en 1573. Et les drapiers-chaussetiers étaient à la fin du XVIIIe siècle le premier des six corps marchands de Paris. A Valenciennes, la frairie de la halle basse remonte au XIe siècle. D'après un règlement de 1362, les drapiers devaient donner aux pauvres le *denier à Dieu*, ou gage du marché conclu, de toutes les marchandises qu'ils vendaient. Les drapiers de Paris, pour leur fête patronale (huit jours après les étrennes), faisaient de grandes distributions de vivres, dont le roi même avait sa part.

Armoiries de la corporation des marchands et ouvriers en draps.

Jeton de la corporation des marchands drapiers.

DRAPIÈRE n. f. Epingle courte et grosse pour maintenir fermés les ballots.

DRAPPÈS, Gaulois sénonais qui, après avoir pris une part active à la lutte de Vercingétorix contre les Romains, reprit les armes en 51 et rallia plusieurs milliers d'hommes, avec lesquels il se joignit à un autre chef, Luctère. Ils défendirent longtemps avec un grand courage Uxellodunum qui finit par être pris. Drappès se laissa alors mourir de faim.

DRAPPIER (Gui), canoniste français, né et mort à Beauvais (1624-1716). On a de lui plusieurs ouvrages : *Traité des oblations* (1685) ; *Traité du gouvernement de l'Eglise en commun par les évêques et les curés* (1707) ; *Défense des abbés commendataires et des curés primitifs* (1710). Ce dernier ouvrage attaque vivement ceux que, d'après son titre, on croirait qu'il va défendre.

DRARIA, comm. d'Algérie, départ. et à 16 kil. d'Alger, dans le Sahel ; 2.060 hab.

DRASCOVICS ou **DRASKOVITCH**, nom d'une grande famille croate, qui paraît originaire de Dalmatie. Plusieurs de ses membres, au moyen âge, se distinguèrent dans les guerres des rois de Hongrie. — Georges **Drascovics** (1515-1587), fut confesseur et conseiller de Ferdinand Ier, délégué au concile de Trente, archevêque d'Agram, ban de Croatie, cardinal et archevêque de Kalocza. — IVAN, né vers 1550, mort en 1613, fut ban de Croatie ; il se distingua dans les guerres contre les Turcs (1597-1600) et contre Bocskai. — IVAN (1603-1648) fut ban de Croatie et palatin de Hongrie. — JOSEPH-CASIMIR (1714-1765) fut general-feldzeugmeister. — JEAN, connu sous le nom de **comte Ianko**, né à Agram en 1770, mort à Radgona en 1856, acquit une grande notoriété comme patriote croate. Il fonda la Société de lecture illyrienne (*Citaonica*), qui devint le foyer principal du mouvement illyrien. Il publia en serbo-croate des poésies patriotiques, et en allemand deux brochures qui firent grand bruit : *Ein Wort an Illyriens hocherzige Töchter über die ältere Geschichte und neueste literarische Regeneration ihres Vaterlandes* (1838), et *Sollen wir Maggyaren werden?*

DRASSIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, comprenant des araignées de taille moyenne, habitant ordinairement des tentes soyeuses sous les pierres, les mousses, les écorces, ou vivant dans de petits terriers. (Elles comptent des représentants sur toute la terre, et aussi des fossiles dans l'ambre tertiaire.)

DRASSODES [*dèss*] n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des *drassidés*, comprenant des araignées rousses ou fauves, ordinairement soyeuses, vivant ordinairement sous les pierres. (Les *drassodes* sont de tailles très diverses ; le *drassodes lapidosus* est très commun en France. Les nombreuses espèces sont réparties dans les régions tempérées et froides du globe.)

Drassodes.

DRASTIQUE [*drass-tik'*] adj. et n. m. (du gr. *drastikos*, qui agit ; de *drân*, faire). Se dit des purgatifs violents.

— Philos. stoïcienne. Actif : *Le feu et l'air sont des éléments* DRASTIQUES. (S'oppose à PATHÉTIQUE.)

— ENCYCL. Pharm. Les purgatifs *drastiques* agissent surtout en irritant violemment les muqueuses intestinales, qui y réagissent en sécrétant une abondante quantité de mucus et en laissant transsuder une certaine quantité de l'eau du sang. Ces purgatifs décapent le tube intestinal et débarrassent bien celui-ci des déchets qui l'encombrent : c'est pourquoi ils sont recommandables quand il s'agit de produire une dérivation rapide et énergique ; ils sont contre-indiqués, en revanche, quand la muqueuse intestinale est déjà irritée ou lésée.

La plupart des drastiques sont empruntés au règne végétal, tels la coloquinte, l'euphorbe, l'ellébore, la gommegute, le jalap, le colchique, l'aloès, l'huile de croton et l'huile de ricin, cette dernière agissant un peu plus doucement que les précédents. Ces purgatifs congestionnant le petit bassin sont à éviter dans la grossesse et les métrorragies et ménorragies.

DRATCH, nom slave de DURAZZO.

DRAUGAR n. m. Nom donné aux Revenants, dans la mythologie scandinave. (Odin est dit souvent : *draugadrotten* [roi des esprits].)

DRAULT (Alfred GENDROT dit **Jean**), littérateur français, né au Tremblay-le-Vicomte (Eure-et-Loir) en 1866. Licencié en droit, et clerc d'avoué, il entra dans le journalisme et devint un des rédacteurs habituels de la *Libre parole*. Il débuta par le *Soldat Chapuzot, scènes de la vie de caserne* (1889). Le personnage eut du succès et on le vit reparaître souvent dans les livres suivants de Jean Drault : *Chapuzot est de la classe* (1891) ; *Chapuzot au Dahomey* (1895) ; *Chapuzot à Madagascar* (1896). On doit à cet écrivain plein de verve et de bonne humeur de très nombreux romans, saynètes, ouvrages pour la jeunesse, etc.

DRAUPADÎ, épouse commune des cinq Pândavas dans le *Mâhâbhârata*.

DRAUPNE n. m. Myth. scand. Anneau magique d'Odin, fabriqué par les nains Sindre et Brock ; symbole de la fertilité matérielle et de la fécondité de l'esprit.

DRAUSIN ou **DROSIN** (saint) [en lat. *Drausius, Drauscio* ou *Drautio*], évêque de Soissons, né vers 606, mort vers 675. Il fonda les abbayes de Saint-Pierre-de-Rethondes et de Notre-Dame. — Fête le 5 mars.

DRAVE n. f. (espagn. *draba*). Genre de plantes, de la famille des crucifères.

— ENCYCL. Les *draves* (*draba*) sont des herbes généralement petites, à feuilles sessiles et simples. Le fruit est une silique elliptique et généralement oblongue. Les draves habitent les régions tempérées des deux continents. On en a décrit plus de cent soixante-dix espèces. A propos de la drave printanière, Jordan a multiplié à l'excès le nombre des espèces dites depuis jordaniennes qui ne sont que des variations infimes et négligeables.

DRAVE (la) [en allemand **Drau**; en hongrois et en slave **Drava**], affluent droit du Danube, en Europe centrale. La Drave naît en Italie au seuil de Toblach par 1.228 m. d'altitude et pénètre aussitôt en Autriche. Elle court d'abord dans le Pusterthal (tel est le nom de sa vallée alpestre) entre les Alpes cristallines au N. et les Alpes calcaires au S., arrosant la Carinthie, puis la Styrie, et pénètre ensuite en Yougoslavie ; elle entre en plaine en aval de Marbourg, sépare pendant tout un temps, en aval du confluent de la Mur, la Hongrie de la Yougoslavie, et finit en Yougoslavie. Ses principaux affluents sont la Gurk et la Mur à gauche, le Gail et le Dran à droite. La Drave, dont la ligne ferrée Carinthie-Pusterthal suit la vallée en amont de Klagenfurt, baigne les villes de Lienz, Villach, Marbourg, Varajdin, Zakanî, Bartch et Osek, avant de finir dans le Danube. Cours, 220 kil.

DRAVÉE n. f. Agric. Syn. de DRAGÉE.

DRAVEIL [*vey'*], comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 11 kil. de Corbeil, près de la Seine et de la forêt de Sénart ; 8.310 hab. Ch. de f. P.-L.-M. et Orléans (gare Juvisy). Sablières. — Au hameau de Champrosay, habité et décrit par A. Daudet, sanatorium antituberculeux.

DRAVIDIEN [*di-in*] n. m. Nom donné par Noetling à des couches de l'Inde que l'on peut classer dans le permien moyen (saxonien).

DRAVIDIEN [*di-in*] **ENNE**, et **DRAVIDIQUE** [*dik'*] adj. Qui touche aux Dravidiens : *Les langues* DRAVIDIENNES.

— ENCYCL. Linguist. Au point de vue linguistique, on distingue cinq principales *langues dravidiennes* : 1° le *télougou* ou *télinga* (côte de Coromandel) ; 2° le *kanara* (plateau de Mysore et la partie occidentale du territoire de Nizam) ; 3° le *toulou* (environs de Mangalore) ; 4° le *malayâla* (côte malabare) ; enfin, 5° le *tamoul* ou *tamil*, la plus importante des langues dravidiennes, parlé par plus de dix-huit millions d'habitants (depuis Pulicat jusqu'au cap Comorin, et dans le nord de l'île de Ceylan). Le *télougou* et surtout le *tamoul* ont une importante littérature, qui a subi profondément l'influence du sanskrit ; les principales œuvres sont des poèmes religieux ou moraux, des chants épiques et lyriques et des ouvrages de médecine.

Les langues dravidiennes, qui sont aujourd'hui parlées par près de 63 millions d'individus, occupaient certainement jadis une aire beaucoup plus vaste, où elles ont été peu à peu refoulées par l'indo-aryen. Il en subsiste dans le Béloutchistan un rameau détaché, sous la forme du *brahoui*. V. ce mot.

DRAVIDIENS, ensemble de peuplades qui comptent d'innombrables représentants depuis l'Inde jusqu'à l'Annam. Ce sont des métis, de taille au-dessous de la moyenne, qui portent des traces incontestables de sang nègre sans doute légué par les Négritos dont on rencontre encore de petits groupes dans cette vaste région. Suivant les contrées, des Jaunes ou des Hindous sont intervenus dans les croisements.

Peu industrieux, les Dravidiens se livrent à la chasse, à l'élevage ou à l'agriculture.

DRAVIDIQUE [*dik'*] adj. Linguist. On dit plutôt DRAVIDIEN.

DRAVIDISME [*dissm'*] n. m. Etude des langues dravidiennes.

DRAVIDISTE [*dist'*] n. m. Qui s'applique à l'étude des langues dravidiennes.

DRAVIÈRE n. f. Agric. Syn. de DRAGÉE.

DRAVITE n. f. Silicate naturel qui est une variété ferromagnésienne, brune, de tourmaline.

DRAW [*drô*] n. m. (mot angl.) En boxe, Match nul.

DRAWBACK (*drô-bak*) n. m. (de l'angl. *to draw*, tirer, et *back*, arrière). Remboursement, à la sortie de certains produits manufacturés, des droits de douane payés sur les matières premières qui ont servi à les fabriquer. (Ce remboursement a pour but de fournir aux fabricants le moyen de soutenir la concurrence sur les marchés de l'extérieur.)

DRAWING-ROOM [*drô-in'gh'-roum'*] n. m. (mot angl. signif. *chambre de retrait*). En Angleterre, Salon de réception : *Chez les Anglais, le* DRAWING-ROOM *est la pièce où se réunit la famille après le repas, et où sont reçus les étrangers.*

DRAYAGE [*drè-iaj'*] n. m. Opération de corroyage, qui consiste à égaliser les peaux en enlevant une partie de la chair (soit à la drayoire, soit à la drayeuse).

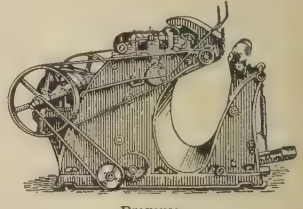

Drayeuse.

DRAYE [*drèy'*] n. m. Chemin pour les troupeaux.

DRAYER [*drè-yé*] v. tr. (Se conjugue comme *balayer*.) Pratiquer le drayage des peaux.

DRAYEUSE [*drè-yeuz'*] n. f. Machine à drayer les peaux.

DRAYOIRE [*drè-yoir'*] n. f. ou **DRAYOIR** n. m. Couteau à lame cintrée, à deux manches, dont se servent les corroyeurs et les tanneurs pour égaliser l'épaisseur des peaux. (On l'appelle aussi *couteau à revers*, à cause de la forme de son tranchant très rabattu.)

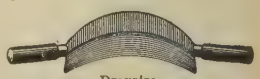

Drayoire.

DRAYTON (Michel), poète anglais, né à Hartshill (comté de Warwick) en 1563, mort à Londres en 1631. Il étudia peut-être à Oxford et vint à Londres vers 1590. Il publia *Idée, la Guirlande du berger* (1593), inspirée de Spenser (réimprimée sous le titre de *Eglogues*) ; puis ses sonnets, intitulés *le Miroir d'Idée* (1594) ; trois poèmes historiques : *Gaveslon* (1593), *Matilda* (1594), et *Robert duc de Normandie* (1596) ; la *Mortimeriade* de 1596, remaniée en 1603, sous le titre : *la Guerre des barons* ; les *Epîtres héroïques d'Angleterre*, lettres d'amour imaginaires des rois d'Angleterre (1598). Quelques médiocres satires furent suivies d'*Odes* bien supérieures (1606). Il publie en 1613 les dix-huit premiers chants de son *Polyolbron*, et les douze derniers en 1622. En 1627, Drayton fait paraître de fraîches pastorales : *Nymphidia*, qui contient sa *Quête de Cynthie*. Drayton fut un poète aimable et facile, abondant, mais nullement inspiré.

DRAYTON (William-Henry), homme politique américain, né à Drayton-Hall (Caroline du Sud), en 1742, mort à Philadelphie en 1799. Il fit preuve d'abord de loyalisme, puis se décida pour l'indépendance de l'Amérique. En 1775, il était élu président du congrès provincial et, en 1776, chief-justice de la Caroline du Sud, et il fit partie jusqu'à sa mort du Congrès fédéral. Il a laissé une intéressante *Histoire de la révolution* (1821).

DRAYTON-in-Hales, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Shrop), sur le Torn, affl. du Severn ; 2.900 hab. Fonderies, tanneries, papeteries.

DRAYURE [*drè-yur'*] n. f. Rognure de peau détachée en drayant.

DREADNOUGHT [*drèd'-not'*] n. m. (mot angl. signif. *qui ne redoute rien*). Mar. Nom porté par un cuirassé anglais lancé en 1906, et qui marque une ère nouvelle dans la construction des bâtiments de ligne.

— Encycl. Le *dreadnought*, avec ses dix canons de 305 mm., posait la question de l'armement par unité de calibre en grosse artillerie. Ce fut également le premier cuirassé mû par des turbines à vapeur, et donnant 21 nœuds, soit 39 kil. à l'heure. Le succès de ce cuirassé fit donner le nom de « dreadnought » à tout navire équivalent, et l'on compte désormais la puissance navale d'un pays suivant le nombre de ses « dreadnoughts ». Depuis quelques années on a créé le nom de « super-dreadnought » pour les bâtiments armés de canons ayant un calibre supérieur au 305 mm. V. planches CROISEURS et CUIRASSÉS.

DREBACH, bourg d'Allemagne (Saxe, cercle de Zwickau) ; 3.000 hab.

DREBBEL (Cornelis VAN), physicien et mécanicien hollandais, né à Alkmaar (Hollande-Septentrionale) en 1572, mort à Londres en 1634. Etabli à Londres en 1620, il consacra exclusivement les quatorze dernières années de sa vie à des travaux scientifiques. On attribue à Drebbel l'invention d'un microscope composé et d'un thermomètre très ingénieux. Il découvrit, en outre, une magnifique teinture écarlate pour la laine et la soie. Drebbel a laissé deux traités qui ont été publiés d'abord en hollandais (1608), puis en latin, sous le titre de : *Tractatus duo : De natura elementorum ; De quinta essentia* (1621) ; enfin, en français, sous le titre : *Deux traités : De la nature des éléments ; De la quintessence* (1673).

DRÊCHE n. f. (anciennem. DRACHE). Résidu de l'orge qui a servi à faire de la bière. || Résidu de la distillation des grains et des pommes de terre : *Les* DRÊCHES *sont utilisées avantageusement dans la nourriture des bestiaux et en particulier des bœufs et des porcs.*

— Pêch. A Terre-Neuve, Huile de foie de morue brute.

— Encycl. Econ. rur. Les *drêches* et notamment les drêches desséchées constituent un aliment économique convenant à tous les ruminants. La distribution aux femelles laitières de *drêches* de brasserie entraîne parfois des troubles chez les jeunes qui consomment le lait sécrété sous l'influence de ce régime. Aussi pour les vaches laitières ne doit-on pas dépasser la dose de 15 kg. par jour et par tête.

DRÉCHER [*ché*] v. tr. (de *drêche*. — Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Il drèche ;* sauf au fut. et au condit. : *Il drèchera. Il drècherait.*) Soumettre les glands à une opération qui consiste, après les avoir grossièrement concassés, à les jeter dans une fosse en les saupoudrant de sel. (On les conserve ainsi longtemps sans qu'ils s'altèrent et perdent leurs propriétés nutritives pour les animaux de race porcine, qui s'en montrent très friands.)

— ***Dréché, e,*** part. pass. du verbe *Drécher.*

— *Substantiv.* et au masc. Nom des glands que l'on a dréchés.

DRECHSLER (Joseph), compositeur allemand, né à Wällischbircken (Bohême), mort à Vienne en 1852. Il étudia successivement la musique, la théologie et la jurisprudence. Artiste instruit, il occupa un grand nombre d'emplois d'organiste, maître de chapelle ou chef d'orchestre. On connaît de lui dix messes solennelles, de nombreux motets et offertoires, six opéras, des vaudevilles, etc., et divers ouvrages didactiques.

DRED SCOTT, esclave américain que son maître, chirurgien militaire, avait emmené dans des Etats ou territoires où l'esclavage était aboli. Il revendiqua sa liberté ; de là, un procès qui dura de 1850 à 1857 et fut suivi avec passion par les partisans comme par les adversaires de l'esclavage. L'arrêt (6 mars 1857), coïncidant avec l'installation de Buchanan à la Maison Blanche, donna aux adversaires de l'esclavage une impulsion irrésistible qui aboutit à la guerre civile.

DRÉEITE [*dré-è-it'*] n. f. Sulfate naturel de baryum et de calcium, variété de barytine.

DRÉELITE [*dré-èlit*] n. f. Syn. de DRÉEITE.

DRÈGE [*drèj'*] n. f. Grand filet pour la pêche au fond de la mer. (On écrit aussi DREIGE.)

— Techn. Peigne de fer, dont on se sert pour séparer

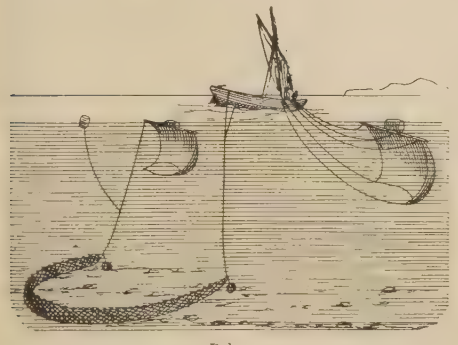

Drège.

la graine de lin d'avec les capsules avant l'extraction de l'huile.

DRÉGER [*jé*] v. tr. (Se conjugue comme *abréger.*) Peigner le lin avec la drège.

DRÉGEUR n. m. Bateau pour pêcher à la drège.

DREGHORN, paroisse de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Ayr), sur les rivières Irvine et Annock ; 4.500 hab. Houillères, carrières.

DREIBORN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane) ; 3.400 hab. Mines de fer et haut fourneau.

Dresde. Vue du pont Auguste. — Cl. Stoedtner.

DREIGE [*drèj'*] n. f. Pêch. V. DRÈGE.

DREISER (Théodore), romancier américain, d'origine allemande, né à Terre-Haute (Indiana) en 1871. Réaliste pessimiste, il débute en 1900 avec *Autour de Sœur Carrie* et *Jenny Gerhardt.* Il nous peint la cruauté de la lutte pour la vie, les forts dévorant les faibles dans *le Financier* (1912) et *le Titan* (1914) ; *le Génie* (1915) nous montre la faillite d'un surhomme, tandis que dans *Une tragédie américaine* (1925), il étudie l'âme d'un assassin. Il a gardé les procédés du journalisme dans lequel il a débuté. Il est également l'auteur d'ouvrages autobiographiques et de récits de voyages très vivants : *Un voyageur de quarante ans* (1913), *En vacances au pays Hoosier* (1916), *Hey-rub-a-dub-dub* (1920), *Un livre sur moi-même* (1922).

DREISSENSIA [*dré-sin*] n. f. Genre de mollusques pélécypodes, type de la famille des *dreissensiidés.*

— Encycl. L'animal a les bords du manteau réunis, laissant une ouverture pour le passage du pied qui est linguiforme et pourvu d'un byssus, des palpes courts, des branchies égales et des siphons saillants ; la coquille ressemble à celle d'une moule comestible. Les *dreissensias* habitent les rivières : on en connaît une vingtaine d'espèces ; la plus répandue est la dressensia polymorphe qui envahit parfois les conduites d'eau des villes. Ces animaux se trouvent, à l'état fossile, à partir des terrains tertiaires.

DREISSENSIIDÉS [*dré-sin, dé*] n. m. pl. Famille de mollusques pélécypodes d'eau douce. (Ce sont des animaux ressemblant à de petites moules et qui vivent fixés par leur byssus sur les pierres, les végétaux aquatiques.)

DRELIGNE [*gn* mll.] n. f. Un des noms vulgaires du bar (poisson).

DRELIN n. m. (onomatop.). *Fam.* Bruit d'une sonnette ; bruit clair et aigu : *Les* DRELINS *de la sonnette.*

— Interjectiv. : *Drelin, drelin, drelin,* Se dit pour imiter le bruit d'une sonnette.

DRELINCOURT (Charles), médecin français, né à Paris en 1633, mort à Leyde en 1697. Il fut successivement premier médecin des armées françaises en Flandre, médecin du roi (1663), professeur à Leyde et enfin médecin de Guillaume d'Orange. Ses meilleurs écrits sont : *Præludium anatomicum* (1670) ; *Apologia medica* (1672) ; *Homericus Achilles* (1693).

DRENNAN (William), médecin, patriote et poète irlandais, né à Belfast en 1754, mort en 1820. Il adhéra à Dublin au mouvement de l'Union irlandaise dont il devint en quelque sorte le Tyrtée. Il réunit ses poèmes sous le titre de *Pièces fugitives* (1815), dont la plus célèbre est : « Quand Erin s'éleva du sein des flots gonflés... » C'est dans cette dernière poésie que se trouve l'expression « l'île d'Emeraude », qui fit fortune. En 1807, Drennan retourna dans sa ville natale, où il fonda le *Belfast Magazine.*

DRENNE n. f. Ornith. Syn. de DRAINE.

DRENSER [*dran-sé*] v. intr. (lat. *drensare*). Crier (en parlant du cygne). [Peu us.] (On dit aussi DRENSITER.)

DRENTHE (lat. *Drentia*), prov. du nord des Pays-Bas, entre Over-Yssel, Frise, Groningue et Allemagne : 2.662 km², peuplés de 223.170 hab. (83 hab. au km²) ; ch.-lieu *Assen.* Pays pauvre, occupé pour une grande partie par les marais de Bourtange et les tourbières, par des sables infertiles, débris des grands glaciers quaternaires qui couvrirent l'Europe du Nord. Sur les landes on élève les moutons, on cultive un peu de seigle et des pommes de terre ; à l'O., il y a quelques bonnes prairies. Exploitation de la tourbe. Avec Assen, la ville principale est *Meppel.* Ancien comté, vassal de l'évêché d'Utrecht, fut réuni aux Pays-Bas par Charles-Quint en 1528.

DRÉOLLE (Ernest), journaliste et homme politique français, né à Libourne en 1829, mort à Ermont (Seine-et-Oise) en 1887, fils du publiciste JEAN-ANDRÉ. Député de la Gironde au Corps législatif en 1869, puis réélu de 1876 à 1886, il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, et appuya le gouvernement du Seize-Mai.

DREPANA [*dré*] n. m. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des drépanidés, renfermant des papillons habitant la région paléarctique. (Les *drepana* sont de taille moyenne, roux ou jaunâtres, avec les ailes supérieures falquées. Ils volent en plein jour. Leurs chenilles vivent sur les arbres forestiers.)

DREPANASPIS [*dré, nass-piss*] n. m. Paléont. Genre de poissons placodermes à région céphalique protégée par une grande plaque médiane entourée de plaques plus petites ; et à queue courte, écailleuse. (Fossile dans le terrain dévonien de l'Eifel.)

DRÉPANE (lat. *Drepanum*). Géogr. anc. Ville de Sicile, au pied du mont Eryx, ainsi nommée de sa forme en faux (en gr. *drépanon*). Victoire navale du Carthaginois Adherbal sur Claudius Pulcher (249 av. J.-C.). Ce fut la dernière ville que les Carthaginois gardèrent en Sicile. Aujourd'hui *Trapani.*

Drépane (BATAILLE DE), livrée par le consul Claudius Pulcher à la flotte carthaginoise en 249 av. J.-C. Ce consul, critiquant la lenteur de son prédécesseur, résolut d'attaquer la flotte d'Adherbal dans le port de Drépane. Adherbal gagna le large et se forma en bataille, tandis que la flotte romaine, par suite d'une fausse manœuvre, entrait au port en désordre. En même temps, le consul effrayait par un acte impie l'esprit superstitieux des Romains. Comme les poulets sacrés refusaient de manger : « Hé bien ! qu'ils boivent ! », dit-il, et il les fit jeter à la mer. Les Romains, après une courageuse résistance, furent entièrement défaits.

DRÉPANÉPHORE [*for'*] adj. (du gr. *drépanê,* faux, et *phoros,* qui porte). Antiq. Se disait d'un Char armé de faux, employé à la guerre par divers peuples antiques.

DRÉPANIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères apparentés aux lasiocampidés et comprenant les genres *cilix* et *drepana.*

DRÉPANIE [*nî*] ou **DREPANIA** [*dré*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches de la famille des polycéridés à corps lisse, limaciforme, à manteau peu distinct avec des tentacules buccaux courts et une branchie trilobée. (Les drépanies habitent les mers d'Europe, notamment le golfe de Gascogne et la mer Méditerranée.)

DREPANIUS (Latinius Pacatus), écrivain latin du IVe siècle apr. J.-C., né à Bordeaux. Il fut l'ami d'Ausone, qui lui dédia plusieurs poésies. Député à Rome pour féliciter Théodose de sa victoire sur Maxime, il prononça le panégyrique de l'empereur. Ce discours nous est parvenu.

DRÉPANOCARPE n. m. Genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des légumineuses-papilionacées, comprenant huit espèces, qui habitent l'Amérique tropicale. (Les drépanocarpes ont des représentants fossiles, qui remontent jusqu'aux couches tertiaires de Monte-Bolca, d'Allauch [bassin de Marseille].)

DREPANODON n. m. Genre de serpents non venimeux habitant l'Amérique du Sud.

DRÉPANOPTÉRYX [*rikss*] n. m. Genre d'insectes névroptères, famille des hémérobiidés, comprenant de petites formes à tête cachée sous le corselet et à ailes falquées appliquées l'une contre l'autre et tenues verticalement au repos. (Le *drepanopteryx phalænoides* vit en France dans les bois ; on le trouve surtout sur les ormes.)

DRÉPANORNIS [*niss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des paradiséidés, comprenant des paradisiers à long bec grêle et recourbé en faucille, dont les quatre espèces connues vivent en Nouvelle-Guinée.

Drépanornis.

DREPANOSTOMA [*dré, noss*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des hélicidés possédant une coquille nautiliforme avec une ouverture contractée ; ils vivent dans les Alpes, notamment en Lombardie (*drepanostoma nautiliformis*).

DRÉSA (André SAGLIO, dit Jacques), peintre français, né à Versailles en 1869, mort à Paris en 1929. Il a exécuté de nombreux dessins d'art décoratif, modèles pour la décoration de papiers de tenture, de tissus, de meubles, de livres, ainsi que des panneaux peints à l'huile ou à l'aquarelle. Jacques Drésa fut, au Théâtre des Arts, l'un des principaux collaborateurs de Jacques Rouché. Il fit de charmants décors et de gracieux costumes pour, notamment, *le Sicilien ou l'amour peintre,* de Molière, *la Nuit persane,* de Vaudoyer, *Ma Mère l'Oye,* ballet de Ravel. Le style de Jacques Drésa participe de la tradition française du XVIIIe siècle et d'allusions à la poésie fantastique de l'Orient légendaire.

DRESCH (Georges-Léonard-Bernard DE), jurisconsulte allemand, né à Forchheim (duché de Bade) en 1786, mort à Munich en 1836. On a de lui plusieurs ouvrages : *De la durée des traités des nations* (1808) ; *Développement systématique des idées fondamentales du droit privé, du droit politique et du droit des gens* (1810-1817) ; *Des principaux états du système politique en Europe* (1817) ; *Droit public de la Confédération germanique* (1820-1821) ; *Droit politique de la Bavière* (1823) ; etc.

DRESDA [*drèss*], petite planète, N° 263, découverte en 1886 par Palisa.

DRESDE [*dressd'*] (allem. *Dresden*), ville d'Allemagne, capitale de l'Etat libre de Saxe, sur l'Elbe au confl. du Weisseritz ; 642.000 hab. (*Dresdois, oises*). Cette grande ville, située à 170 kil. de Berlin par voie ferrée, est séparée par l'Elbe en *Altstadt* ou « vieille ville » (sur la rive

gauche) et en *Neustadt* ou « ville neuve » (sur la rive droite), toutes deux entourées de plusieurs faubourgs. De beaux ponts unissent ces différentes parties de la ville qui est une des plus jolies et des plus agréables de l'Allemagne avec ses palais, son musée dont la galerie de tableaux est célèbre, ses places et ses églises. L'industrie y est développée : instruments de précision, fleurs et eaux minérales artificielles, parfumerie, machines à coudre, lampes, meubles, gants, divers articles de luxe, tels sont les produits principaux fabriqués à Dresde. Cette ville, qui est la patrie du général vendéen d'Elbée, est le chef-lieu d'un des cinq districts de la Saxe, peuplé de 1 million 325.000 habitants et englobant la partie de la vallée de l'Elbe dite « Suisse saxonne » et les riches mines de l'Erzgebirge.

Armes de Dresde.

Dresde renferme de nombreux édifices. Parmi les musées : le *château royal*, dit palais Georges, parce qu'il fut commencé en 1534 par le duc Georges ; collections d'orfèvrerie, de pierres précieuses, etc. Dans le *Zwinger* sont installées les collections ethnographiques, minéralogiques, mathématiques et physiques. Le *Nouveau musée* renferme une des galeries les plus célèbres de l'Europe : deux mille six cents toiles ; l'*Albertinum*, anciennement l'Arsenal (1559-1563) : archives, collections d'antiquités ; le *Palais japonais* renferme la bibliothèque : 300.000 à 400.000 volumes, 3.000 manuscrits, beaucoup d'incunables. Parmi les églises : l'*église Sainte-Sophie*, dite « de la Cour » construite comme chapelle d'un couvent (1351-1357). Une des curiosités de Dresde, c'est la *terrasse de Brühl* (Brühl'sche Terrasse), ancien reste de remparts transformés en cours-promenade, longeant le fleuve et d'où l'on a une vue superbe sur toute la ville et ses environs.

— *Histoire.* Dresde fut germanisée par les margraves de Misnie. La ville est mentionnée pour la première fois en 1206. L'un des margraves, Henry, fit de Dresde sa résidence, construisit le premier pont en pierre (pont Auguste), et donna à la cité sa charte municipale. Lors du partage de la Saxe entre les princes Ernest et Albert, en 1485, Dresde échut à la ligne Albertine. La période la plus brillante de Dresde se place sous Auguste II et Auguste III, en même temps rois de Pologne ; de 1693 à 1763, elle fut le siège d'une cour élégante, aux mœurs et aux goûts français. Autrefois surnommée *l'Athènes moderne* ou *la Florence de l'Allemagne*, la capitale de la Saxe fut aux XVIe et XVIIe siècles un centre important d'ébénisterie ; on y fabriqua principalement des cabinets dits *Kunstschrank*. L'orfèvrerie y connut également un remarquable florissement. Au XVIIIe siècle, le mouvement vers le baroque le plus fantaisiste eut Dresde pour point de départ. Au Palais japonais de Dresde est conservée une très importante collection de céramique, commencée par Auguste III, célèbre pour avoir cédé un régiment de dragons au roi de Prusse contre un lot de porcelaines. Le musée de la Voûte-Verte, ou Grünes-Gewölbe, est très riche en objets d'art décoratif.

Dresde (TRAITÉ DE), conclu au cours de la guerre de la succession d'Autriche, le 25 décembre 1745, par le roi de Prusse avec le roi de Pologne, électeur de Saxe, et avec Marie-Thérèse. Auguste III gardait son royaume. Frédéric II, gêné dans ses finances, reconnaissait comme empereur d'Allemagne François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, qui venait d'être couronné à Francfort, mais conservait la Silésie. La France, abandonnée par la Prusse, était dupe et continua la guerre.

Dresde (BATAILLE DE). Après avoir dénoncé l'armistice de Pleswitz (11 août 1813), Napoléon Ier poussait une reconnaissance sur Bautzen, où était Blücher, quand il apprit que 200.000 Alliés, sous le tsar Alexandre et Schwarzenberg, menaçaient Dresde, où Gouvion-Saint-Cyr se trouvait avec 22.000 conscrits. L'Empereur accourut et arriva le 26, la bataille étant déjà commencée. Renforcé dans la nuit, disposant de 180.000 hommes, il décida d'attaquer le 27. Dès le matin, la canonnade tua Moreau, retour d'Amérique, au quartier général du tsar. A gauche, Ney contint puis refoula Wittgenstein ; au centre, Saint-Cyr résista ; à droite, Murat et Latour-Maubourg lancèrent 20.000 cavaliers sur l'ennemi qu'ils rejetèrent dans le ravin de Plauen, lui enlevant 13.000 hommes, 15 drapeaux, 26 canons. Craignant d'être tournés par Vandamme en marche sur Tœplitz, les Alliés se retirèrent.

Dresde (CAPITULATION DE). Après Leipzig, Napoléon Ier, espérant reprendre l'offensive, laissa à Dresde 30.000 hommes sous Gouvion-Saint-Cyr et Mouton. Cerné par l'armée de Klenau, Saint-Cyr capitula le 11 novembre 1813. Il obtint que ses troupes rentreraient en France, mais le tsar Alexandre les retint prisonnières.

Dresde (CONFÉRENCES OU CONGRÈS DE), congrès des Etats allemands, réunis sur l'initiative de la Prusse et de l'Autriche du 23 décembre 1850 au 15 mai 1851, pour donner à la Confédération germanique une nouvelle organisation, l'ancienne ayant été détruite par la révolution de 1848. Les projets de réforme proposés par les deux grandes puissances germaniques s'étant heurtés à la résistance des petits Etats, on dut rétablir la Constitution de 1815 et convoquer l'ancienne Diète.

DRESDEN, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Stafford) ; 7.900 hab.

DRESSAGE [*drè-saj'*] n. m. Action ou manière de dresser : *Le* DRESSAGE *d'un échafaud.* (Balzac.)

— Armur. Opération ayant pour but de s'assurer, au cours même du forage et après son achèvement, qu'un canon de fusil est rigoureusement rectiligne.

— Métall. Opération succédant au laminage ou à l'étirage et tendant à redresser les barres ou fils. (La machine utilisée pour cette opération comporte un certain nombre de galets contre lesquels vient s'appuyer successivement la barre ou le fil.)

— Techn. Opération qui a pour but de donner une forme plane à une des faces d'une pièce à usiner. (Le dressage des pièces de bois se fait à la dégauchisseuse ou au rabot. Pour le dressage des pièces métalliques on emploie la lime, le tour, le fraisage et le rabotage. Le dressage des tôles se nomme plus couramment *planage.*) || Préparation des meules de carbonisation. || Ebarbage qu'on fait subir aux verres de montres, en enlevant, au moyen de pinces spéciales, les bavures produites lors du coulage en moule.

— Tissag. Opération appelée aussi *pliage*, qui enroule la chaîne, venant de l'ourdissage, d'une façon régulière à une largeur égale à celle qu'elle aura dans le métier à tisser sur l'ensouple de derrière. (Les ourdissoirs mécaniques sont montés avec des appareils de dressage perfectionnés.)

— Zootechn. Partie de l'éducation des animaux, qui les dresse au travail auquel l'homme les destine.

— ENCYCL. Zootechn. Pour le cheval, le *dressage* diffère suivant qu'on veut faire de cet animal un cheval de selle, une bête de trait, ou un carrossier. Ce dressage exige beaucoup de patience, de douceur et de volonté. Le mulet et l'âne demandent, à cause de leur caractère parfois entêté, encore plus de patience. Le dressage du bœuf et de la vache est relativement aisé : on place sous le joug, en même temps que l'animal à dresser, un bœuf ou une vache déjà rompus au travail que l'on veut obtenir de leur compagnon. Le chameau, le dromadaire, l'éléphant, le renne, sont également aptes à subir un dressage.

Le *dressage savant* est un peu plus compliqué et n'est usité qu'avec les plus intelligents des animaux : le singe, le chien, le cheval, l'éléphant et le chat. On arrive quelquefois à des résultats surprenants. On apprend au chien à marcher sur les deux pattes de derrière, à tenir un fusil au port d'arme, à sortir d'un jeu étalé par terre une carte désignée. Les chevaux valsent, rapportent un mouchoir, font le mort, etc. Les dresseurs habiles ont rarement recours aux corrections : ils emploient plutôt la douceur, une patience inlassable, et... beaucoup de friandises.

DRESSANT [*drè-san*] n. m. (de *dresser*). Nom par lequel on désigne les parties les plus voisines de la verticale, dans les couches plissées en zigzag des terrains houillers. || Syn. DROITEUR.

DRESSE n. f. (de *dresser*). Morceau de cuir qu'on met entre les deux semelles d'un soulier pour le redresser quand il tourne.

DRESSÉE n. f. Botte de fil de cuivre destinée à la fabrication des épingles.

DRESSEMENT [*man*] n. m. Action de dresser : *Le* DRESSEMENT *d'une liste.* || Action de dresser le fil de cuivre destiné à faire des épingles.

— Chem. de f. *Dressement d'un talus, d'une voie*, Opération qui consiste à rectifier et à régulariser la surface d'un talus ou le tracé des rails d'une voie de chemin de fer.

DRESSER [*drè-sé*] v. tr. (lat. pop. *directiare ;* de *directus*, droit). Lever, mettre et tenir droit : DRESSER *la tête ;* et au fig. : *Le pic* DRESSAIT *son grand cône baigné de soleil.* (Loti.) || Faire tenir droit : DRESSER *un mât, des quilles, des échelles.* || Eriger, élever : DRESSER *des statues, un trophée.* || Monter, tendre, construire : DRESSER *un lit, une tente, l'échafaud.* || Disposer, arranger, mettre en position : DRESSER *le couvert, la table, le dessert.* — *Dresser une batterie*, Mettre des canons en batterie contre l'ennemi ; et au fig. : *Dresser ses batteries*, Prendre des mesures pour faire réussir ses projets. || Disposer, faire exécuter : DRESSER *un plan, une carte de géographie.* || Préparer en secret : DRESSER *une embuscade ;* et *au fig. :* DRESSER *un piège, des embûches, un artifice.*

Que pour avoir vos biens on *dresse* un artifice.
MOLIÈRE.

|| Rédiger dans la forme prescrite ou ordinaire : DRESSER *un acte, un contrat, les statuts d'une société.* || Rendre uni, aplanir, rendre droit : DRESSER *une glace, une pierre, une règle.*

— Tourner, diriger : DRESSONS... *notre promenade vers cette belle grotte.* (Molière.) [Vx.]

— *Fig.* Façonner, former, instruire : DRESSER *un cheval, un chien, un soldat, un élève. Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps, c'est un homme qu'on* DRESSE. (Montesquieu.) || *Dresser un cheval en guerre*, Le mettre à l'orge.

— Fig. *Dresser l'oreille, les oreilles*, Devenir attentif, écouter.

— Art culin. Disposer les mets sur plat, sur socle, etc., en leur donnant l'aspect le plus appétissant : DRESSER *des côtelettes en couronne.*

— Mar. *Dresser les vergues*, Leur donner la position horizontale, lorsque le bâtiment est à l'ancre. || *Dresser la barre du gouvernail*, La mettre ou la ramener dans une situation parallèle à la quille du bâtiment.

— Métall. Réaliser un dressage.

— Techn. Dans différents corps de métiers, Se dit pour Uniformiser en épaisseur, Aplanir, Rendre droit une surface, une barre, etc. || Monter une meule de charbonnette.

— Véner. *Dresser la voie*, En parlant des chiens, Suivre franchement la voie de la bête.

— *Intransitiv.* Archit. *Dresser d'alignement*, Construire un mur en faisant constamment usage du cordeau.

— *Les cheveux me dressent sur la tête*, Mes cheveux se hérissent, j'éprouve des sentiments d'effroi ou d'horreur. (Vx.)

— ***Dressé, e,*** part. pass. du verbe *Dresser* (au propre et au fig.).

— Bot. Se dit de tout organe qui se rapproche de la verticale : *Tiges, Rameaux, Feuilles, Pédoncules* DRESSÉS.

— N. m. : *Le dressé.* Manèg. Qualité du cheval complètement dressé : *Ce cheval a* LE DRESSÉ.

— ***Se dresser,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se mettre, se tenir droit : SE DRESSER *sur le bout des pieds ;* — et *au fig. :*

La Révolution *se dressait* formidable.
Victor HUGO.

|| *Se dresser contre*, S'insurger : SE DRESSER CONTRE *les abus.*

— Avec réciprocité, et au fig. : *Ils* SE DRESSAIENT *sans cesse des embûches.*

— Au sens passif, Etre dressé, disposé ; et *au fig. :* Etre formé, instruit : *Tentes, Tables qui* SE DRESSENT. *Cheval, Ecolier qui* SE DRESSE *bien.*

— Être droit : *Une montagne* SE DRESSAIT *devant nous.*

— *Les cheveux se dressent sur la tête*, Se dit pour exprimer un sentiment d'horreur. (Avec suppression du pronom réfléchi : *C'est* À FAIRE DRESSER LES CHEVEUX.) || *Se dresser sur ses ergots*, Prendre une attitude provocante.

DRESSER (Matthieu), érudit allemand, né à Erfurt en 1536, mort en 1607. Après avoir suivi les leçons de Luther et de Mélanchthon, il s'adonna à l'enseignement et fut nommé historiographe par l'électeur de Saxe. Ses principaux ouvrages sont : *Rhetoricæ inventionis, dispositionis et elocutionis libri IV* (1585) ; *Isagoge historica* (1587) ; *Historia Martini Lutheri* (1584) ; etc.

DRESSE-TUBE ou **DRESSE-TUBES** n. m. Appareil employé pour le redressage des tubes qu'un traitement ou qu'une fausse manœuvre ont coudés.

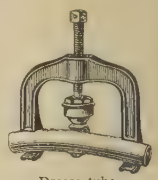
Dresse-tube.

DRESSEUR, EUSE n. Qui dresse, est habile à dresser : *Un bon* DRESSEUR *de chiens, de chevaux.*

— Techn. Ouvrier qui ouvre les peaux destinées à faire des gants. || Synonyme de DRESSOIR.

— Adjectiv. : *Gantier* DRESSEUR.

DRESSLER (Gallus), compositeur allemand du XVIe siècle, né à Nebra. Il fut *cantor* à Magdebourg, puis diacre à l'église Saint-Nicolas de Zerbst. Il a laissé des œuvres nombreuses et remarquables de musique religieuse. Un certain nombre de ses motets ont été réédités au siècle dernier.

DRESSLER (Ernest-Christophe), chanteur et musicographe allemand, né à Greussen en 1734, mort à Cassel en 1779. Il fut maître de la chapelle du prince de Furstenberg. Dressler a publié plusieurs recueils de chants, ainsi que les écrits suivants : *Fragments d'idées d'un amateur sur les progrès de la musique en Allemagne* (1767) ; *Réflexions sur la représentation d' « Alceste »* (1774) ; *Ecole du théâtre pour les Allemands, concernant l'opéra sérieux* (1777).

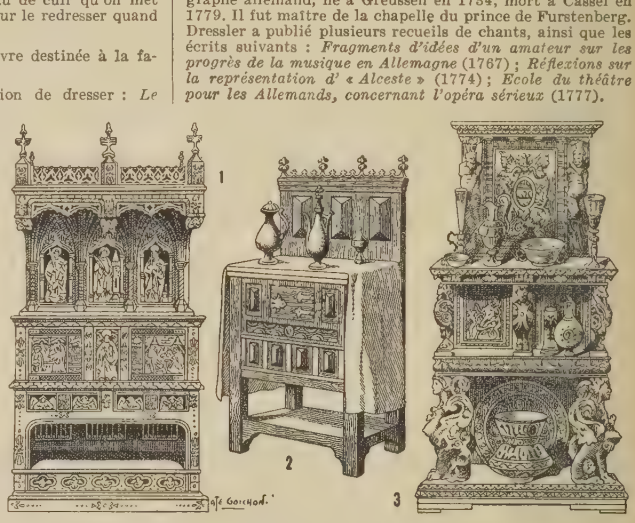
DRESSOIRS : 1. En bois sculpté, peint et doré (XVe s.) ; 2. En bois (XVe s.) ; 3. En bois sculpté (XVIe s.).

DRESSOIR [*drè-soir*] n. m. Table, buffet, étagère où l'on dispose, où l'on dresse les objets faisant partie du service de la table.

— Techn. Outil de fer creux, muni d'un manche, dont se servent les ouvriers filassiers pour redresser les pointes des cardes. (On dit aussi DRESSEUR.) || Plaque de fer employée par les lapidaires, dans l'opération du polissage du diamant. || Instrument qu'employaient les ouvriers dans les fabriques de glace (étamage au mercure) pour aplanir les feuilles d'étain et les appliquer sur la glace, avant de verser le mercure.

— ENCYCL. Archéol. Le *dressoir* était un meuble usuel dès le moyen âge, aussi bien dans les logis modestes que dans les maisons princières. La forme en était assez variée, aussi est-il souvent confondu avec le buffet et, au XVIe siècle, avec la crédence. Il y avait des dressoirs de cuisine où l'on préparait les plats avant de les porter à table, des dressoirs de salle, et aussi des dressoirs dans les chambres d'habitation. Le dressoir d'une nouvelle accouchée était souvent garni des plus belles pièces d'orfèvrerie de la maison. Le dressoir comportait généralement une étagère à tablettes ou degrés. On donnait parfois le nom de dressoir à une nappe.

Armes de Dreux.

DRET [*drè*], **DRETTE** adj. Forme dialectale de DROIT.

DREUX, ch.-lieu d'arrond. d'Eure-et-Loir, à 34 kil. de Chartres, sur la Blaise, près de son confluent avec l'Eure ; 12.200 hab. (*Drouais, aises*). Ch. de f. Etat. Chapelleries, tanneries.

— *Histoire.* Dreux est l'ancienne capitale de la cité gauloise des *Durocasses* qui a formé le pays Dreugésin. Le comté, qui appartint aux comtes de Vexin et aux ducs de Normandie, fut réuni à la France par Robert le Pieux. Louis VII en fit un apanage pour son frère cadet Robert, de la famille de qui sortit au XIVe siècle la maison de Dreux-Brezé. Le comté fut plusieurs fois réuni à la couronne, puis aliéné ; le retour définitif eut lieu sous Louis XV. En 1562, le duc François de Guise y vainquit les protestants. Henri IV l'assiégea et en démantela le château, dont subsistent des ruines importantes au milieu d'un parc où fut érigée (1816-1836) la chapelle Saint-Louis qui sert de sépulture aux membres de la famille d'Orléans, et qu'ornent des œuvres d'Ingres, de Delacroix et d'Horace Vernet. La ville possède un remarquable hôtel de ville avec beffroi, érigé de 1527 à 1537 ;

la magnifique église Saint-Pierre (chœur du XIIe, nef du XVe et façade de la Renaissance), que construisit un enfant de Dreux, Clément Métezeau. Dreux est aussi la patrie du poète dramatique Jean de Rotrou et de l'évêque de Vence, Antoine Godeau. — L'arrondissement a 7 cant., 126 comm., et 59.410 hab. Le canton a 23 comm., et 19.425 hab.

Chapelle Saint-Louis à Dreux. Cl. Neurdein.

DREUX (COMTÉ DE), comté de l'ancienne France, situé au nord du pays chartrain, aux confins de l'Ile-de-France et de la Normandie. Capit. *Dreux.*

Dreux (BATAILLE DE). Cette bataille fut livrée, le 19 décembre 1562, entre l'armée royale, commandée par le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, et les protestants, dirigés par le prince de Condé et l'amiral de Coligny. La supériorité numérique appartenait pour l'infanterie à ceux-ci, et pour la cavalerie à celle-là. Des deux côtés il y avait des contingents étrangers. Ce fut moins une bataille qu'une série d'épisodes tumultueux et sanglants. Le connétable de Montmorency et le prince de Condé furent pris en chargeant à la tête des leurs. Le maréchal de Saint-André fut tué. Guise rétablit la situation, mais fut contre-attaqué par Coligny. La journée fut indécise; toutefois, les huguenots abandonnèrent le champ de bataille.

DREUX (saint). V. DROGON.

DREUX (Robert Ier, dit *le Grand*, comte DE), mort en 1188. Troisième fils de Louis le Gros, qui lui donna le comté de Dreux en 1132, il accompagna Louis VII, son frère, en Palestine (1147), et revint en France après le malheureux siège de Damas. Un complot féodal, déjoué par Suger, faillit transporter sur sa tête la couronne royale. Une légende en fit le fils aîné de Louis VI, écarté du trône à cause de sa faiblesse d'esprit. Il fonda, vers 1153, Brie-Comte-Robert (*Braia comitis Roberti*), concéda à la ville de Dreux une charte de commune (1159), et mourut après avoir abandonné (1184) son comté de Dreux à son fils aîné.

DREUX (Philippe DE), fils du précédent, évêque de Beauvais, né vers 1153, mort en 1217. Elu évêque vers 1175, il passa deux fois en Palestine (1178 et 1190) et fut fait prisonnier à Saint-Jean-d'Acre. A son retour il combattit les Anglais, qui le retinrent prisonnier de 1197 à 1202, puis les albigeois (1210), enfin la coalition formée autour de Jean sans Terre et qui fut écrasée à Bouvines (1214). On raconte de lui qu'il combattait non avec l'épée mais avec la masse d'armes, prétendant qu'*assommer n'était pas répandre le sang.*

DREUX (Robert II, dit *le Jeune*, comte DE), frère du précédent, mort en 1218. Croisé contre les Sarrasins (1190), puis contre les albigeois (1211), il se signale à Bouvines (1214). De son deuxième fils, Pierre Mauclerc, descend la dernière maison des ducs de Bretagne.

DREUX (Robert III, dit *Gâteblé*, comte DE), fils aîné du précédent, mort en 1234. Il combattit sous Philippe Auguste contre Jean sans Terre, puis avec Louis VIII contre les albigeois (1225). Adversaire, puis partisan de Blanche de Castille, il la réconcilia avec Pierre Mauclerc.

DREUX (Henri DE), frère du précédent, mort en 1240, sacré archevêque de Reims le 18 avril 1227. Sa querelle avec les bourgeois de Reims le dressa contre Saint Louis, qu'il osa excommunier (1235).

DREUX-BREZÉ (Henri-Evrard, marquis DE), grand maître des cérémonies du roi de France, né et mort à Paris (1766-1829). Nommé, en 1781, à cette dignité, héréditaire dans sa famille, il eut à organiser le cérémonial des Etats généraux. Il fut chargé le 23 juin 1789 de congédier le tiers Etat qui, par la bouche de Mirabeau, refusait de quitter la salle des séances autrement que « par la force des baïonnettes ». Après une courte émigration, il put se faire oublier pendant la Terreur et vécut dans l'obscurité jusqu'à la Restauration; il reprit, à ce moment, possession de sa charge.

DREUX-BREZÉ (Scipion, marquis DE), homme politique français, né aux Andelys en 1793, mort à Brezé en 1845, fils du précédent. Capitaine des cuirassiers de la garde sous la Restauration, il hérita, en 1827, des charges de son père. Royaliste modéré, il essaya d'empêcher la publication des Ordonnances. Il a publié : *Documents historiques ou Discours de M. le marquis de Dreux-Brezé.*

DREUX DU RADIER (Jean-François), érudit français, né à Châteauneuf (Eure-et-Loir) en 1714, mort au Trou-Saint-Eliph (Eure-et-Loir) en 1780. Lieutenant particulier au bailliage de Châteauneuf, il se démit de sa fonction pour se consacrer aux travaux d'érudition. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Eloges historiques des hommes illustres de la province de Thimerais* (1749); *Bibliothèque historique et critique du Poitou* (1754; 5 vol., réédités en 1842-1849 en 3 vol. par Lastic Saint-Jal sous le titre *Histoire littéraire du Poitou*); *l'Europe illustre, contenant les Vies des souverains, princes, etc., depuis le XVe siècle* (1755-1765; 6 vol.); *Tablettes et Anecdotes historiques des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis XV* (1759; 3 vol.); *Mémoires historiques, critiques et anecdotiques des reines de France* (1776; 6 vol.); *Essai historique, critique, philosophique, politique... sur les lanternes* (1755).

DRÈVE n. f. (holland. et flam. *dreef*). Dans le nord de la France, Allée, avenue bordée d'arbres.

DREVES (Lebrecht), poète allemand, né à Hambourg en 1816, mort à Feldkirch en 1870. Il fut avocat puis journaliste, et publia surtout des poésies religieuses écrites après sa conversion au catholicisme. Il a plus de virtuosité que d'originalité. On lui doit quelques *lieder* pleins d'émotion, par exemple *Sur les cimes des châteaux.*

DREVET (Pierre), graveur français, né à Sainte-Colombe (Isère) en 1664, mort à Paris en 1738. Il entra, à Paris, dans l'atelier de Germain Audran. Les portraits de Rigaud étaient alors en grande faveur. Drevet sut les reproduire avec tout l'éclat de leurs velours et le fini de leurs dentelles. On cite de lui les portraits de *Louis XIV*, de *Louis XV*, du *prince de Conti*, du *duc du Maine*, de *Dangeau*, de *Boileau*, de *Villars*, du *cardinal de Fleury*, de la *duchesse de Nemours.* En 1707, il avait été élu membre de l'Académie des beaux-arts. — Pierre-Louis **Drevet**, graveur français, fils et élève du précédent, né et mort à Paris (1697-1739). Ses portraits sont des chefs-d'œuvre de technique. Quand il aborde les tableaux de Coypel, de Restout, de Boullongne, il donne à ces maîtres la verve chaude de sa brillante et féconde imagination. Parmi les planches remarquables qui forment l'œuvre de cet artiste, il faut citer en premier lieu le portrait en pied de *Bossuet*, puis ceux du *cardinal Dubois*, de *Robert de Cotte*, de *Samuel Bernard*, de *l'abbé Pucelle*, tous d'après Rigaud; de *Mlle Lecouvreur*, d'après Coypel, etc. Il a en outre gravé des sujets historiques très estimés, tels que : *la Présentation au Temple*, d'après Boullongne; *Louis XV conduit par Minerve au temple de la Gloire*, d'après Coypel; *la Prière au jardin des Oliviers*, d'après Restout; etc. — Claude **Drevet**, né à Lyon en 1705, mort à Paris en 1782, neveu et cousin des précédents, a également gravé d'après Rigaud.

Pierre-Louis Drevet.

DREW (Samuel), théologien anglais, né à Saint-Austell (Cornouailles) en 1765, mort à Helston en 1833. D'abord cordonnier, il devint journaliste, puis pasteur méthodiste à Liverpool, et écrivit de nombreux ouvrages de psychologie et de théodicée.

DREWENZ, rivière d'Allemagne, affl. droit de la Vistule, qui naît près d'Osterode (Prusse-Orientale), et conflue en amont de Thorn. Cours 238 kil.

DREWS (Jean), jésuite, né dans l'Ermland en 1664, mort à Varsovie en 1710. Il fut professeur à Wilna et recteur du collège de Varsovie. Il a laissé plusieurs ouvrages sur la *Fuite des péchés, les Distractions des voyageurs*, etc.

DREY (Jean-Sébastien), théologien allemand, né à Killingen en 1777, mort en 1860 à Tubingue, où il avait été de 1814 à 1846, professeur de théologie catholique. On a de lui : *Introduction à l'étude de la théologie* (1819); *Recherches sur les constitutions et les canons des Apôtres* (1832); *Apologétique* (1838-1847); etc.

DREYELLER [*draï-yel-lèr'*] ou **DREYER** n. m. Métrol. V. DREYLING.

DREYER (Jean-Melchior), organiste et compositeur allemand, né vers 1765, organiste et directeur de musique à Ellwangen (Wurtemberg). Il a écrit et publié un nombre considérable de compositions religieuses.

DREYER (Max), auteur dramatique et romancier allemand, né à Rostock en 1862. Il a plus d'habileté dans l'exécution que de force et d'originalité dans l'invention. Nous citerons, parmi ses œuvres déjà nombreuses, son drame *le Stagiaire* (1899) et son roman *la Matinée allemande* (1915).

DREYFUS (Abraham), journaliste et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1847-1926). Il s'est fait connaître, en 1872, par *Un monsieur en habit noir*, petite comédie à un seul personnage. Il a donné ensuite au théâtre plusieurs comédies, parmi lesquelles : *Mariages riches* (1876); *la Gifle* (1880); *l'Institution Sainte-Catherine* (1881); *Une rupture* (1885); *les Amis* (1898). Il a publié, en outre : *Scènes de la vie de théâtre* (1880); *l'Incendie des Folies-Plastiques* (1886) et, dans *le Soir*, une série de chroniques sous le titre *Lundis juifs* (1900).

Dreyfus (AFFAIRE), ensemble d'incidents, échelonnés de 1894 à 1906, relatifs au procès du capitaine d'artillerie Alfred Dreyfus, né à Mulhouse en 1859, et appartenant à la religion israélite. Accusé, en 1894, d'être l'auteur d'une lettre (le *bordereau*) annonçant à un agent étranger l'envoi de documents militaires, Dreyfus fut jugé à huis clos par un conseil de guerre qui, à l'unanimité, le condamna à la déportation et à la dégradation militaire. Tandis qu'il purgeait sa peine à l'île du Diable, une campagne de revision se poursuivait, conduite par le sénateur Scheurer-Kestner, qui, d'accord avec le lieutenant-colonel Picquart et Mathieu Dreyfus, frère du condamné, accusait le commandant Esterhazy d'être l'auteur du bordereau. Celui-ci fut acquitté à l'unanimité par un nouveau conseil de guerre. Emile Zola, qui avait accusé le conseil d'avoir acquitté « par ordre » le commandant, comparut en cour d'assises et fut condamné à un an de prison et 3.000 francs d'amende; cet arrêt fut cassé le 2 avril 1898. Un important témoin à charge au procès de 1894, le lieutenant-colonel Henry, avoua qu'il avait fabriqué lui-même une pièce de novembre 1896, pièce que, le 7 juillet 1898, le ministre Cavaignac avait lue à la Chambre comme authentique, et qui tendait à prouver que Dreyfus était bien un traître. Arrêté et envoyé au Mont-Valérien, le colonel Henry s'y suicida. Le cabinet Brisson engagea la revision du procès Dreyfus. La chambre criminelle de la Cour de cassation déclara la revision recevable en la forme, mais fut dessaisie par une loi du 1er mars 1899, qui attribua aux chambres réunies de la cour le jugement au fond des pourvois en revision n'ayant pu être jugés *de plano* sur le vu du dossier par la chambre criminelle. La Cour cassa le jugement de 1894; Dreyfus comparut devant le conseil de guerre de Rennes (7 août-9 septembre 1899) qui, par cinq voix contre deux, le condamna à dix ans de détention; mais il fut gracié par le président Loubet. Une seconde demande en revision fut introduite en 1902, fondée sur des faits nouveaux. A la suite d'une longue instruction de la chambre criminelle de la Cour de cassation, la Cour, toutes chambres réunies, rendit un arrêt par lequel les charges relevées contre Dreyfus étaient déclarées inexistantes, et la condamnation annulée comme ayant été « prononcée par erreur et à tort ». Rien ne subsistant, disait l'arrêt, qui pût être imputé à crime ou délit à Dreyfus, la cassation du jugement de 1899 s'imposait, sans renvoi devant un autre conseil de guerre (1906).

Comme sanction de cet arrêt, Dreyfus, vu son ancienneté dans le grade de capitaine, fut nommé chef d'escadron, et, quelques jours après, décoré de la Légion d'honneur. Le lieutenant-colonel Picquart, le premier, avait signalé au ministère les agissements d'Esterhazy, et mis en doute la culpabilité de Dreyfus. Il avait été, comme conséquence de cette attitude, mis en réforme et un moment emprisonné : il fut replacé en activité, et promu général de brigade.

Ainsi se terminait une affaire qui, pendant plusieurs années, avait dominé la politique intérieure de la France, attisé les passions religieuses, brisé les cadres des anciens partis, et divisé le pays en deux camps. Le lieutenant-colonel Alfred Dreyfus est mort à Paris en 1935.

DREYFUSARD [*drè, zar'*], **E** ou **DREYFUSISTE** [*drè, zisst'*] n. Partisan de Dreyfus.
— Adjectiv. : *Journal* DREYFUSISTE.

DREYLING [*draï-linn'*] ou **DREYELLER** [*draï-yèl-lèr'*] ou **DREYER** n. m. (de l'allem. *drei*, trois, et *heller*). Métrol. Ancienne monnaie de cuivre de Saxe, du Brandebourg et du Holstein, valant environ 3 pfennigs.

DREYSCHOCK (Alexandre), pianiste et compositeur tchèque, né à Zack (Bohême) en 1818, mort à Venise en 1869. Il termina ses études musicales à Prague. Dès 1836, il entreprenait des voyages artistiques, qui lui valurent de grands succès dans toute l'Europe. Il fut nommé en 1862 professeur au Conservatoire de Saint-Pétersbourg. Il a publié une centaine de compositions pour le piano. — Son frère, Raymond **Dreyschock**, né à Zack en 1824, mort à Leipzig en 1869, devint un violoniste habile. On connaît de lui plusieurs compositions pour le violon.

DREYSE (Jean-Nicolas DE), industriel allemand, né et mort à Sœmmerda, près d'Erfurt (1787-1867). Fils d'un serrurier et d'abord fabricant de machines, il ouvrit ensuite avec un associé un atelier d'instruments et d'outils de fer travaillés à froid. En 1827 il inventait son premier *fusil à aiguille*, à chargement par la bouche. En 1836, soutenu par le gouvernement prussien, il fabriquait le fusil se chargeant par la culasse, adopté par l'armée prussienne en 1840 et perfectionné ensuite. Le fusil à aiguille fit les guerres de 1864, 1866 et 1870, dans l'armée prussienne.

DREYSS (Charles-Louis), historien français, né et mort à Paris (1821-1905). Sorti de l'Ecole normale supérieure, il fit une carrière universitaire dans l'enseignement et l'administration. Il publia les *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, document essentiel (1859), Sa *Chronologie universelle* (1864) est sujette à caution.

DRIANT (Emile-Auguste-Cyprien), officier et écrivain militaire français, né à Neuchâtel (Aisne) en 1855, tué devant Verdun en 1916. Elève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr en 1875, il en sortit dans l'infanterie, passa par l'Ecole de guerre, reçut le brevet d'état-major, et servit en qualité d'officier d'ordonnance auprès du général Boulanger, dont il épousa l'une des filles. Il servit aux zouaves, en Tunisie, devint instructeur à Saint-Cyr, fut promu chef de bataillon en 1896, et fut enfin appelé au commandement du 1er bataillon de chasseurs à pied, à Troyes. A la suite de ses violentes protestations au sujet de « l'affaire des fiches », il fut mis à la retraite, sur sa demande, en 1905. Député de Meurthe-et-Moselle depuis 1910, il eut la préoccupation constante de la défense nationale et insista pour que les travaux nécessaires à l'organisation défensive des hauteurs au nord de Nancy (Grand-Couronné) fussent ordonnés. Ces travaux facilitèrent, en septembre 1914, la défense de la capitale lorraine par les troupes du général de Castelnau. Il avait repris le commandement d'un bataillon de chasseurs au début de la Grande Guerre et fut tué en défendant héroïquement le bois des Caures au début de l'offensive sur Verdun. Le commandant Driant a signé, sous le pseudonyme anagrammatique de CAPITAINE DANRIT, un certain nombre de romans d'un vif intérêt dramatique et qui sont en même temps de remarquables œuvres de vulgarisation militaire. Nous citerons, notamment : *la Guerre de demain* (1889-1891); *la Guerre en rase campagne; la Guerre de forteresse; la Guerre en ballon; l'Invasion noire* (1894); *la Guerre fatale* (1901); *l'Invasion jaune; Jean Tapin* (1898); etc.

Driant. — Cl. Manuel.

DRIAULT (*Edouard*), professeur et historien français, né à La Neuville (Loiret) en 1864. Fondateur de la *Revue des études napoléoniennes* (1921), il a publié sur Napoléon des ouvrages estimés : *la Politique orientale de Napoléon* (1904); *Napoléon en Italie* (1906); *la Politique extérieure du Premier Consul* (1910); *Austerlitz* (1912); *Tilsitt, France et Russie sous le premier Empire* (1917); *le Grand Empire* (1924); *la Chute de l'Empire* (1927); *la Vraie figure de Napoléon* (1928); *le Roi de Rome* (1928).

DRIBBLER [*dri-blé*] v. tr. (angl. *to dribble*). Au football, Conduire le ballon au pied, par petits coups successifs.

DRIBBLING n. m. (mot angl.). Action de dribbler.

DRIBOURG ou **DRIBURG-BAD**, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie), sur l'Aa, affl. du Weser; 3.700 hab. Sources sulfureuses.

DRIDOENS (Jean) [en lat. **Driedo**], théologien belge, né à Turnhout (Brabant), mort à Louvain en 1535. Il a publié notamment : *De scripturis et dogmatibus ecclesiasticis libri quatuor* (1533).

DRIDU-SARINDARILE, ville de Roumanie (district d'Ilfov); 3.000 hab.

DRIEBERG (Frédéric DE), compositeur et musicographe allemand, né et mort à Charlottenbourg (Berlin) [1780-1856]. Il se fit une spécialité de l'étude de la musique des Grecs, mais la critique a démontré la nonvaleur de ses écrits sur ce sujet. Il a publié ainsi : *Eclaircissements sur la musique des Grecs* (1819) ; *les Connaissances musicales des Grecs* (1821) ; *la Musique pratique des Grecs* (1821) ; etc. Comme compositeur, Drieberg a écrit une demi-douzaine d'opéras, dont deux seulement ont été représentés à Berlin : *Don Cocagno* et *le Chanteur et le Tailleur* (1814). — Sa femme, Mme Louise **de Drieberg**, s'est fait connaître comme compositeur par plusieurs recueils de *lieder*.

DRIEBERGEN, comm. des Pays-Bas (prov. et arrond. d'Utrecht) ; 2.800 hab.

DRIEGULDEN [*drî-gouldèn'*] n. m. (du holland. *drie*, trois, et *gulden*, florin). Métrol. Ancienne monnaie de Hollande, qui valait 3 florins.

DRIEL, comm. des Pays-Bas (Gueldre, arrond. de Nimègue), sur la Meuse ; 3.000 hab.

DRIELANDER [*drî-lan'-dr'*] n. m. (du holland. *drie*, trois, et *land*, pays). Monnaie d'argent créée en 1420 par Jean IV, duc de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande, à l'usage de ses trois provinces. (Le *drielander* valait 16 deniers tournois, et avait des divisions de 12, 8, 6 et 4 deniers.)

DRIENOVA, ville de Bulgarie (distr. de Tirnovo), près de la Dranova, affl de la Iantra ; 3.500 hab.

DRIESEN, ville d'Allemagne (Prusse, Brandebourg), sur la Netze ; 5.800 hab. Fabrique de draps, passementeries, allumettes, industries métallurgiques ; brasseries.

DRIESLINTER, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain) ; 1.500 hab. Agriculture.

DRIFFIELD ou **GREAT-DRIFFIELD**, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York), près de Hull ; 6.000 hab. Commerce de grains et fabrique de tourteaux. Fonderies et outillage agricole.

DRIFT n. m. (mot angl. signif. *amoncellement*). Nom donné en Angleterre et en Amérique à des formations glaciaires d'âge quaternaire (sables, blocs, cailloux roulés, etc.).

DRIGHLINGTON, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York) ; 4.000 hab. Petite industrie locale.

DRILBOU n. m. Sonnette sacrée employée au Tibet, pendant les offices bouddhiques, dans le double objet d'appeler l'attention des bouddhas, des boddhisattvas et des dieux, et par son bruit d'éloigner les démons. (Le manche du drilbou est fait en forme de demi *dorje* ou foudre, l'arme magique par excellence.)

DRILE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des téléphoridés, comprenant de petites formes allongées, dont les mâles sont ailés, tandis que les femelles sont aptères et beaucoup plus grosses, et ressemblent à des larves.

— ENCYCL. Le *drile* jaunâtre (*drilus flavescens*), qui est commun en France, est noir avec les élytres fauves ; sa femelle est d'un jaune brunâtre, avec la base des segments noirâtre. Les larves vivent pendant deux ou trois ans aux dépens de gastéropodes de petite taille, et notamment de petits escargots.

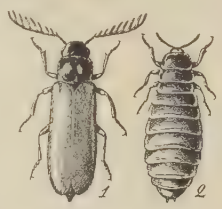

Drile jaunâtre : 1. Mâle ; 2. Femelle.

DRILL [*driy'*] n. m. (de l'angl. *drill*, foret). Instrument aratoire, sorte de semoir qui, en même temps, trace les sillons dans lesquels tombent les grains.

DRILL [*driy'*] n. m. Nom vulgaire d'un singe cynocéphale (*papio leucophæus*), qui habite l'Afrique occidentale.

— ENCYCL. Le *drill* est remarquable par la coloration vive des parties nues de la face et de ses callosités fessières qui sont rouge vif. Le museau est plissé et boursouflé comme celui du mandrill (*papio Maimon*), mais noir brillant.

Drill.

DRILL n. m. (mot allem. signif. *tourner*). En Allemagne, Dressage intensif du soldat.

DRILLAGE [*dri-yaj'*] n. m. Opération de la fabrication manuelle des aiguilles à coudre, qui consistait à polir et à arrondir les bords du chas, afin qu'il ne puisse couper le fil.

DRILLE [*driy'*] n. m. (origine douteuse). Soldat, et particulièrem. Soldat qui demandait l'aumône l'épée à la main. (Vx.)

— *Bon drille, Joyeux drille*, Bon compagnon, homme jovial. || *Pauvre drille*, Pauvre diable, homme misérable. || *Vieux drille*, Soldat qui a vieilli dans le service ; et *au fig.* : Homme vieux et rusé, et aussi Vieux débauché.

DRILLE [*driy'*] n. m. Nom vulgaire du chêne rouvre.

DRILLE [*driy'*] n. f. (de l'allem. *drillen*, faire tourner). Sorte de porte-foret, qui fonctionne par le mouvement d'un écrou agissant sur une tige verticale en forme de vis sans fin ou qui est basé sur l'enroulement et le déroulement alternatifs d'une ficelle.

Drille.

DRILLER [*dri-yé*] v. tr. Percer avec la drille.

DRILLER [*dri-yé*] v. intr. (origine inconnue). Etinceler : *Le feu* DRILLE *et flamboie.* (R. Belleau.) [Vx.] || Courir : *Toute la cour* DRILLE *vers la Guyenne.* (Scarron.)

DRILLES [*driy'*] n. f. pl. Vieux chiffons de lin ou de chanvre, qui servent à la fabrication du papier. (Dialectal.)

DRILLEUR [*yeur*] n. m. Ouvrier chargé de l'opération du drillage, dans les anciennes fabriques d'aiguilles.

DRILLEUX [*dri-yeû*], **EUSE** adj. (de *drilles*). Qui est en haillons. (Vx.)

DRILLIA [*dri-ya*] n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches de la famille des conidés.

— ENCYCL. Les *drillia* ont une coquille turriculée à spire longue avec une ouverture à bords épaissis fermée par un opercule à nucleus voisin du sommet. L'animal est muni de tentacules rapprochés à leur base et portant les yeux à leur extrémité. Les *drillia* habitent les mers chaudes. — Elles se rencontrent, fossiles, dans le miocène.

DRILLIER [*dri-yé*], **ÈRE** n. (de *drilles*). Chiffonnier en gros.

DRIMAQUE, esclave de Chio, qui souleva ses compagnons de servitude et commit avec eux des dévastations dans les montagnes de l'île. Il fallut composer avec lui. Plus tard, cependant, on mit sa tête à prix. Devenu vieux, il ordonna à un jeune homme qu'il aimait de lui couper la tête en vue de la récompense promise. Les Chiotes élevèrent un héröon à Drimaque *Euménès* (le Bienveillant).

DRIMINE n. f. Substance de formule $C^{13}H^{14}O^4$ contenue dans l'écorce du *drimys Granatensis*.

DRIMYDE ou **DRIMYS** [*miss*] n. m. Genre de plantes, de la famille des magnoliacées.

— ENCYCL. Le genre *drimyde*, très voisin du genre badiane, renferme des arbres ou arbustes verts à feuilles isolées, sans stipules, chargées de glandes pellucides, et dont les fruits sont de petites baies polyspermes. On en connaît environ dix espèces, répandues surtout en Amérique, du Mexique au détroit de Magellan. Leur écorce, douée d'une odeur aromatique, d'une saveur âcre et piquante, contient une essence, une résine et un tanin qui lui communiquent des propriétés toniques et stimulantes, analogues à celles de la cannelle. Une espèce de Magellan (*drimyde Winteri*), cultivée dans les serres, fournit la *cannelle de Magellan*.

Drimyde : *a*, coupe de la fleur.

DRIMYE ou **DRIMIE** [*mî*] n. f. Genre de liliacées.

— ENCYCL. Les *drymies* sont de petites plantes bulbeuses, à feuilles épaisses, à fleurs ordinairement pendantes, réunies en grappe au sommet d'une hampe radicale. Ce genre comprend environ quinze espèces, qui, toutes, habitent le sud africain ; on en cultive plusieurs dans les jardins d'Europe.

DRIMYTIQUE [*tik'*] adj. (du gr. *drimus*, âcre). Relatif à l'âcreté ; âcre. (Peu us.)

DRIN (le), fleuve d'Albanie, tributaire de l'Adriatique. Il est formé par le Drin Noir qui sort du lac macédonien d'Okhrida, et par le Drin Blanc, traverse des grottes sauvages et se grossit, dans la plaine de Scutari, de l'émissaire du lac de Scutari. Cours, 350 kil.

DRINA (la) ou **DRIN** (le), rivière de Yougoslavie, affl. droit de la Save. Elle sort des monts du Dormitor, sépare la Bosnie de la Serbie, passe à Svornik et finit en amont de Mitrovica. Défaite des Serbes par les Autrichiens au début de la Grande Guerre (sept. 1914). Cours, 350 kil. depuis la source du Lim.

Drina (BATAILLE DE LA) [7 septembre-7 novembre 1914]. Bataille livrée lors de la première invasion de la Serbie par les Autrichiens au début de la Grande Guerre. Malgré son premier échec, en août, sur le Tser, et bien que les événements de Galicie eussent absorbé une partie des forces du général Potiorek, l'Autriche prépara aussitôt une nouvelle expédition contre la Serbie. Tandis que deux corps d'armée exécuteraient une démonstration par Mitrovica sur la Save, le reste des forces, franchissant la Drina à 100 kil. au S., vers Zvornik et Liubovîia, devait déborder la gauche de l'armée serbe et, marchant en direction de Valïevo, chercher à lui couper la retraite. Ce plan échoua. Malgré deux attaques réitérées (7 et 8 septembre), les corps d'armée du N. ne purent déboucher au sud de la Save. Au S., les Serbes, solidement établis sur les hauteurs de Krupanî, résistèrent vaillamment à tous les assauts. Pendant près de deux mois, du 11 septembre au 6 novembre, la lutte se prolongea acharnée, sans que les Serbes pussent rejeter l'ennemi dans la Drina, ni celui-ci atteindre les crêtes. Le 6 novembre seulement, grâce aux renforts envoyés, les Autrichiens s'emparèrent enfin des positions des sommets. A cette date, les munitions de l'armée serbe commençaient à s'épuiser. Cette raison, jointe à la menace d'enveloppement, décidèrent le voïévode Putnick, généralissime serbe, à donner l'ordre de repli vers l'E. La retraite s'opéra en bon ordre, sans être trop inquiétée par un ennemi que des retours offensifs heureux maintinrent à distance.

DRINGUE [*dringh'*] n. f. Argot. Pièce de cinq francs en argent. || Peur. || Diarrhée.

DRINGUER [*ghé*] v. intr. Argot. Avoir la diarrhée ; et *au fig.* Avoir peur.

DRINKWATER (John), poète anglais, né en 1882. Il s'est efforcé de ranimer la tragédie historique. Il a commencé à publier, à partir de 1903, des poèmes, généralement en vers blancs, méditatifs et descriptifs. Citons ses *Poèmes de 1908 à 1914* (1914) et ses *Epées et Socs de charrues* (1915). Son *Abraham Lincoln* (1918), sorte de chronique dramatisée, a remporté un grand succès ; sa *Marie Stuart* a été représentée en Amérique en 1921 et son *Cromwell* en 1923. Il a publié des études sur *William Morris* et sur *A. C. Swinburne*.

DRINN [*drin'*] n. m. Nom arabe d'une grande graminée du Sahara algérien (la stipa *barbue*) employée en sparterie. (Les indigènes mangent ses graines ; la plante est fourragère pour les chameaux.)

DRINOV (Marin), historien bulgare, né à Panagiourichte (Roumélie-Orientale) en 1838, mort à Kharkov en 1906. Il alla étudier en Russie et fut appelé en 1873 à l'université de Kharkov comme professeur d'histoire des peuples slaves. Pendant la guerre qui aboutit à l'indépendance de la Bulgarie, il fut gouverneur de Sofia. En 1881, il devint président du Conseil d'Etat bulgare. Mais il ne tarda pas à retourner à Kharkov, où il occupa sa chaire jusqu'à sa mort. Il fut le premier président de la Société littéraire bulgare, d'où devait sortir l'Académie bulgare. Il fut aussi le premier à essayer, dans un article célèbre (1870), d'élaborer un système orthographique de la langue bulgare moderne. Il a publié en bulgare et en russe de nombreux travaux historiques : *Coup d'œil sur l'histoire de l'Eglise bulgare* (1869) ; *les Slaves méridionaux et Byzance* (1876) ; etc.

DRIOTON (*Etienne*-Marie), ecclésiastique et égyptologue français né à Nancy en 1889. Docteur en théologie, licencié ès sciences bibliques, professeur à l'Institut catholique de Paris en 1920, conservateur adjoint du Département des antiquités égyptiennes au musée du Louvre (1926), il fut chargé, en 1924 et en 1925, de mission en Egypte et prit part, à ce titre, aux fouilles de l'Institut français du Caire à Médamoud. On lui doit : *Cours de grammaire égyptienne* (1920) ; *Introduction à l'étude des hiéroglyphes*, en collaboration avec Sottas (1922) ; *Rapport sur les fouilles de Médamoud* (1926) ; etc.

DRISSA, ville de l'U. R. S. S. R., en République blanc-russienne (gouv. de Vitebsk), au confluent de la *Drissa* avec la Duna ; 3.750 hab.

DRISSE n. f. (ital. *drizza* ; de *drizzare*, dresser). Cordage servant à hisser. || *Drisse de hune*, Pour le hunier. || *Drisse anglaise*, Palan servant à hisser le perroquet, et frappé sur la drisse. || *Drisses de mât*, Cordages servant à hisser à hauteur voulue, le long du mât, une corne de goélette. || *Gouvernail de drisse*, Œil en fer fixé à la drisse de hune et courant le long d'un galhauban. || *Fausses drisses*, Cordages destinés à remplacer les drisses.

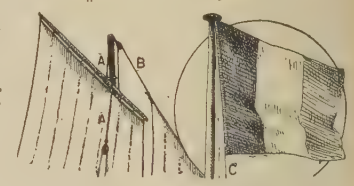

DRISSES : A. De misaine ; B. De foc ; C. De pavillon.

DRIVE n. f. Mar. Corruption de DÉRIVE. || *Pop.* Noce, débauche : *Etre en* DRIVE.

DRIVE [prononc. angl. *draïv'*] n. m. (du verbe angl. *to drive*). Au tennis, Coup qui consiste à renvoyer avec force la balle en lui faisant raser le filet. || C'est également un terme de golf.

DRIVER [*vé*] v. intr. (corruption de *dériver*). *Fam.* Quitter la place occupée : DRIVE *de là, et vite !*

DRIVER [prononc. angl. *draï-veur*] n. m. (mot angl.) Celui qui conduit un attelage, en particulier dans une course. || Celui qui, au tennis, pratique le *drive*.

DRIVEUR n. m. Corruption de DÉRIVEUR.

DRIVIER (*Léon*-Ernest), sculpteur français, né à Grenoble en 1878. Après être passé par l'Ecole des beaux-arts, il entra en 1907 dans l'atelier de Rodin et exécuta les bas-reliefs de la Fondation Rothschild. En 1910 il sculpte pour la République argentine le monument du *Colonel Falcon* et le groupe du *Printemps*, et pour la ville de Grenoble le monument du *Général de Beylié* ; en 1916, il est chargé par le Chili du monument *à la Charité* ; en 1918 il modèle le buste officiel de *la France victorieuse*. Notons encore sa médaille de *Paul Deschanel* (1924) et son buste de *Bolivar*. L. Drivier a étudié les maîtres florentins et en particulier Donatello ; il en a hérité le grand sens expressif et le sentiment de la belle forme. Les musées du Luxembourg à Paris, du Havre, de Grenoble, conservent des portraits de Drivier ; celui de Lyon, un *Martyre de saint Sébastien* (1916), prétexte à une belle étude de torse ; un admirable torse féminin en bronze a été exposé en 1928 au Salon des Tuileries.

DRIVING n. m. [*draï-vin'gh'*] (mot angl.). Sport. Action de conduire un attelage.

DRIVONNETTE ou **DÉRIVONNETTE** n. f. Pêch. V. DÉRIVETTE.

DRMANTSI, ville de Bulgarie (arrond. de Pleven), sur le Vid, affl. du Danube ; 4.050 hab.

DRO, comm. d'Italie (prov. de Trente), sur la Sarcas ; 2.800 hab.

DROBIN [*bin'*], ville de Pologne (palatinat de Varsovie, district de Plock) ; 4.200 hab.

DROBISCH (Moritz-Wilhelm), philosophe et mathématicien allemand, né et mort à Leipzig (1802-1896). Comme philosophe, il appartenait à l'école d'Herbart. Ses principaux ouvrages sont : *Principes de la théorie des équations numériques supérieures* (1834) ; *Nouvelle exposition de la logique* (1836) ; *Science fondamentale de la philosophie de la religion* (1840) ; *Psychologie empirique* (1842) ; *Premières théories fondamentales de la psychologie mathématique* (1850) ; etc.

DROBISCH (Charles-Louis), compositeur allemand, né à Leipzig en 1803, mort à Augsbourg en 1854. Après avoir parcouru l'Europe, il se fixa à Munich, puis accepta les fonctions de directeur de la musique à l'église évangélique d'Augsbourg, où il écrivit une quantité considérable de musique religieuse.

DROBISCH (Gustave-Théodore), poète allemand, né et mort à Dresde (1811-1882). Il débuta par des poésies sérieuses et des drames qui se distinguent par l'originalité de la pensée. Mais il tomba ensuite dans la littérature facile de caractère narratif. *Paul Gerhardt* (1842) et *Recueils humoristiques* (1843) sont ses meilleures œuvres.

DROIT NATIONAL PUBLIC

DROIT CONSTITUTIONNEL

Souveraineté de l'État

POUVOIR EXÉCUTIF: Chef d'Etat. — Ministres: responsabilité.— Conseil administratif: Conseil d'État.
POUVOIR LÉGISLATIF: Sénat. — Chambre des députés.
POUVOIR JUDICIAIRE : Organisation des diverses juridictions, civiles, criminelles, administratives.
Les libertés publiques : Liberté individuelle, liberté de conscience, d'association, de la presse, etc.

DROIT ADMINISTRATIF

L'organisation administrative.

ETAT. — *Organe exécutif.* POUVOIR CENTRAL: Président de la République. — Ministres. — Sous-secrétaires d'Etat. — Conseil des ministres. — POUVOIR RÉGIONAL : Préfet. — Sous-préfet. — Maire.
Organe délibérant: Chambre des députés et Sénat. — Fonctionnaires et conseils: Conseil d'Etat. — Bureaux des ministères. — Agents divers.
DÉPARTEMENT. — Organe exécutif : Préfet; Seine : Préfet de la Seine; Préfet de police.
Organe délibérant: Conseil général. — Commission départementale.
Arrondissement. — Organe exécutif : Sous-préfet. — *Organe délibérant :* Conseil d'arrondissement.
COMMUNE. — *Organe exécutif:* Maire. — Adjoints. — Fonctionnaires de la commune: Gardes champêtres. — Agents municipaux divers.
Organe délibérant: Conseil municipal.
COLONIES. — *Organe exécutif :* Gouverneur. — Directeurs. — Conseil privé.
Organe délibérant: Conseils coloniaux.
ETABLISSEMENTS PUBLICS. — De bienfaisance : Paris (Assistance publique). — Départements (commissions administratives). *Syndicats des communes.*
TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS GÉNÉRAUX OU SPÉCIAUX : Contentieux de pleine juridiction, de l'annulation, de l'interprétation. — Conseil d'Etat, Cour des comptes, Conseils de préfecture, Conseil supérieur de l'Instruction publique, Conseils des universités, Conseils académiques, Conseils départementaux, etc.

L'action administrative.

Le fonctionnement des services administratifs.

Les fonctionnaires publics, leur nomination, leur statut.
Responsabilité des services à l'égard des particuliers.

Les services publics administratifs.

La *Police.* — Police générale, police municipale, santé publique.
La *Défense nationale.* — Service militaire.
Les *Voies de communication.* — Routes, voirie, chemins de fer, les postes et télégraphes.
Le *domaine.* — Domaine public, domaine privé.
Les *Mines.*
Les entreprises de forces électriques.
L'assistance publique.
Les services financiers. — Impôts directs et indirects. — Budget.

Le contentieux administratif.

Domaine privé : De l'Etat (immeubles, forêts, mines, etc.). — Du département. — De la commune (biens communaux). — Des colonies. — Des établissements publics.
Modes d'acquérir: Biens vacants. — Déshérence. Dons et legs. — Contrats: ventes; concessions; baux à ferme. — Quasi-contrats et quasi-délits. — Quêtes; collectes; troncs.

DROIT PÉNAL

Des peines : Criminelles; correctionnelles; accessoires.
De la responsabilité. De la récidive : Action pénale et action civile. — Des personnes punissables, excusables ou responsables.
Crimes et délits : Contre la chose publique; contre les particuliers. — Contraventions de police et peines.
Procédure criminelle: Code d'instruction criminelle.

DROIT NATIONAL PRIVÉ

DROIT CIVIL

De la publication des effets et de l'application des lois en général.
DU DROIT DES PERSONNES. — Jouissance des droits civils. — *Organisation de la famille :* Mariage; paternité; adoption; puissance paternelle; minorité; tutelle; majorité, etc.
DES BIENS. — Distinction des biens (immeubles, meubles). Distinction des droits *réels* et des droits *personnels.* — Des modes d'acquisition et d'extinction des droits (succession, contrats, prescription.)

DROIT COMMERCIAL

Du commerce en général. Du commerce maritime. — Des actes de commerce. Des commerçants. — Des ventes commerciales. — Des faillites et des banqueroutes. — Des Chambres de commerce.

Procédure.

Actions en justice, jugements, voies de recours, voies d'exécution.
Juridictions civiles, juridictions commerciales.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Etat de paix: Souveraineté; indépendance; égalité des Etats. — Classement; reconnaissance; extinction; démembrement; papauté. — Devoirs et responsabilité. — Modifications et restrictions aux droits de souveraineté et de propriété. — Rapports mutuels des Etats. — Biens : Domaine terrestre et maritime. — Relations pacifiques des Etats : Souverains; ministres des affaires étrangères; agents diplomatiques et consulaires. — Congrès; conventions; traités; arbitrage; concordats, Société des Nations.
Etat de guerre: But; causes; déclaration. — Guerre terrestre. — Droits et devoirs des belligérants. — Guerre maritime: course; prises. — Guerre aérienne.
Etat de neutralité: Droits et devoirs des neutres. — Contrebande de guerre. — Droit de visite. — Blocus. — Traités de paix.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Nationalité. — Naturalisation. — *Condition des étrangers* au point de vue de la jouissance des droits privés.
Conflits de lois. Statuts personnel et réel. — Biens. — Actes juridiques. — Droits de famille. Successions. — Contrats. — Privilèges et hypothèques. — Procédure. — Jugements. — Droit commercial. — Droit maritime. — Postes et télégraphes. — Chemins de fer. — Propriété littéraire, artistique et économique. — Brevets.

DROCHELEUSE n. f. A Bruxelles, Ouvrière dentellière qui fait le vrai réseau.

DROCHKI n. m. En Russie, Voiture de place à quatre roues, suspendue par des ressorts et s'attelant à un ou trois chevaux.

DROCHTERSEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Hanovre), près de l'Elbe; 3.250 hab.

DROCOURT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 17 kil. d'Arras; 2.650 hab.

DROCTOVÉE (saint), abbé, né vers 535 dans le diocèse d'Autun, mort à Paris le 10 mars 576. Il se forma sous la direction de saint Germain, abbé de Saint-Symphorien d'Autun, futur évêque de Paris (555). Quand Childebert Ier eut fondé à Paris une église en l'honneur de saint Vincent, dont il avait ramené les reliques de Saragosse, Droctovée devint (559) le premier abbé du monastère.

DROGAIL [*gaïy'*] n. m. Froment qu'on sème dans un champ, immédiatement après une précédente récolte. (Dialectal.)

DROGHEDA, ville et port de l'Etat libre d'Irlande (Leinster, comtés de Meath et de Louth), près de l'embouchure de la Boyne; 12.500 hab. Manufactures de toiles à voiles, cotonnades, brasseries, tanneries, distilleries. Ce centre de la résistance des Irlandais contre les Anglais fut pris et détruit par Cromwell (1649). Guillaume III y vainquit Jacques II en 1690 (bataille de la Boyne).

DROGMAN [*drogh-man*] n. m. (arabe *terdjouman*). Interprète officiel d'une légation, d'une ambassade, d'un consulat, à Constantinople et dans tout le Levant. (On dit aussi DRAGOMAN.)

— ENCYCL. Dr. Le nom de *drogman* désignait les interprètes chargés officiellement en pays musulman, de seconder les agents diplomatiques et consulaires. Le nom d'*interprète* était réservé aux agents d'Extrême-Orient. Le titre de « drogman » est aujourd'hui supprimé : il n'y a plus qu'un cadre unique d'interprètes, recrutés parmi les élèves diplômés de l'Ecole des langues orientales vivantes.

DROGMANAT [*na*] n. m. Qualité, fonctions de drogman.

DROGON ou **DREUX,** fils naturel de Charlemagne, évêque de Metz, mort en 856. Louis le Pieux, après l'avoir d'abord disgracié, le prit pour confesseur et le nomma évêque de Metz. Le pape Sergius II, à l'instigation de Lothaire, le nomma vicaire apostolique dans les Gaules; mais, ce privilège ayant soulevé des difficultés, Drogon y renonça spontanément. Il présida, en 844, le concile de Thionville, se noya en pêchant dans la rivière de l'Ognon, près de Luxeuil, et fut enterré à Metz, près du tombeau de Louis le Pieux.

DROGON, comte normand de Pouille, second fils de Tancrède de Hauteville, mort en 1051. Arrivé en Italie vers 1038, avec ses frères Guillaume Bras de Fer et Humfroy, il combattit avec eux contre les Sarrasins de Sicile (1038-1040), puis contre les Grecs de Pouille (1042). Comte de Pouille (1046), reconnu à ce titre par Henri III, marié à la fille de son suzerain Guaimar IV, comte de Salerne, chargé par le pape de la défense de Salerne (1051), il fut assassiné, à Monte-Ilaro.

DROGON, DREUX ou **DRUNS** (saint), en lat. **Drogo,** reclus flamand, né à Epinoy-en-Flandre en 1102, mort à Sebourg, dans le Hainaut, en 1186. Après avoir distribué ses biens, il fit plusieurs pèlerinages, fut pendant six ans berger au service d'une dame pieuse à Sebourg, où, après de nouveaux pèlerinages, il vint finir sa vie comme reclus. Il est le patron des bergers. — Fête le 16 avril.

DROGUE [*drogh*] n. f. (origine douteuse). Nom des ingrédients qui servent à la teinture, à la chimie, à la pharmacie : *Vendre, Acheter des* DROGUES. || *Par extens.* Mauvais remèdes : *La médecine a beaucoup de* DROGUES *et presque point de spécifiques.* (Chamfort.) — Spécialem., *La* DROGUE, La cocaïne (Dans le monde de cocaïnomanes). || Ingrédient employé dans la cuisine, Epices. (Vx.)

— *Fam.* Ce qui est sans valeur : *Tableaux qui ne sont que de la* DROGUE. || Homme ou femme de rien : *Voilà de belles* DROGUES *que les jeunes gens pour les aimer.* (Molière.)

— *Fig.* Fatigue, lassitude.

— Bot. Un des noms vulgaires de l'ajonc.

— Jeux. Ancien jeu de cartes en usage chez les soldats et les matelots, dans lequel le perdant se mettait sur le nez un ou plusieurs morceaux de bois fourchus. || Petite fourche de bois qui servait à ce jeu.

— LOC. PROV. **Il débite bien sa drogue,** C'est un charlatan.

DROGUE [*drogh*] n. f. (du holl. *drogen,* sécher). *Harengs de drogue,* Se dit de harengs mis pêle-mêle dans les barils, mais après avoir été apprêtés comme ceux qui sont rangés par lits réguliers.

DROGUEMENT [*ghe-man*] n. m. Action de droguer.

DROGUER [*ghé*] v. tr. Donner des drogues, médicaments avec excès : *Le sage Locke recommande fortement de ne jamais* DROGUER *les enfants.* (J.-J. Rousseau.) || *Droguer un mal,* Le soigner.

Plus on *drogue* ce mal et tant plus il s'empire.
RÉGNIER.

|| Falsifier : *Aujourd'hui, on* DROGUE *le vin, le lait, etc.*

— *Intransitiv.* Jouer à la drogue. || Garder la drogue sur le nez jusqu'à ce qu'on gagne.

— *Fam.* Attendre, se morfondre : *Il nous fait trop* DROGUER.

— ***Se droguer,*** v. pr. Au sens réfléchi, Se médicamenter.

DROGUERIE [*ghe-rî*] n. f. Drogues en général. || Commerce des drogues. || Boutique, magasin où l'on vend des drogues : *Ouvrir une* DROGUERIE. V. DROGUISTE.

— Falsification des denrées alimentaires.

— *Fig.* Choses vaines, inutiles, sans valeur : *Quand je vois les dames attachées à la rhétorique, à la judiciaire, à la logique et semblables* DROGUERIES, *si inutiles à leurs besoins...* (Montaigne.)

DROGUERIE [*ghe-rî*] n. f. (du holland. *droog,* sec). Préparation que les pêcheurs font subir au hareng, après l'avoir pris, pour le mettre en baril.

DROGUET [*ghè*] n. m. (peut-être de *drogue* dans le sens de « mauvaise qualité »). Tissu tramé de laine sur chaîne de fil ou de coton, qui paraît être d'origine poitevine et remonte au XVIe siècle.

— Fig. *C'est du droguet,* Cela n'a pas grande valeur.

— Aujourd., Etoffe brochée de soie, ou de laine et coton, ou de laine, coton et soie, dont les fils forment les dessins brochés passant à l'envers d'un dessin à l'autre sans être tissés dans le fond de l'étoffe.

— ENCYCL. Le *droguet* fut autrefois employé dans l'ameublement, pour faire des tapis de table et des garnitures de lit. On fabriquait, aux XVIIe et XVIIIe siècles, des droguets réputés à Amboise, Parthenay, Niort, Reims, Rouen, Darnétal, Troyes, Chaumont, Langres, Châlons-sur-Marne, etc. On en importa également, jusqu'aux environs de 1730, de Hollande et d'Angleterre.

DROGUETIER [*ghe-ti-é*] n. m. Fabricant de droguet. (Vx.)

DROGUEUR [*gheur*], **EUSE** n. Qui aime à droguer, médicamenter les malades. || Droguiste. (Vx.) || Commerçant qui falsifie les denrées.

— Argot. *Drogueur de la haute,* Escroc d'allures distinguées.

DROGUEUR [*gheur*] n. m. Bateau qui, après avoir pris le hareng, le prépare à bord.

DROGUIER [*ghi-é*] n. m. Autref., Cabinet, armoire où l'on mettait différentes drogues : *Un beau, Un riche* DROGUIER. || Boîte portative destinée à contenir des drogues : DROGUIER *de voyage.*

DROGUISTE [*ghisst'*] n. m. Marchand ou industriel qui vend des drogues, des matières premières, aux pharmaciens et aux industriels.

— ENCYCL. On distingue la droguerie médicinale, la droguerie industrielle, la droguerie-épicerie. La fabrication et la vente des drogues nécessaires à la médecine et à la pharmacie furent réglementées pour la première fois par l'édit du 30 août 1682. De nos jours, le commerce de la droguerie est régi par les lois des 21 germinal et 25 thermidor an XI, 29 pluviôse an XIII et 20 septembre 1820. Une loi du 25 avril 1895 a réglementé la préparation, la vente et la distribution des sérums thérapeutiques et autres produits analogues.

DROHICZYN [*dro-it-chin'*], ville de Pologne (palatinat de Bialystok, distr. de Bielsk), sur le Bug; 2.320 hab.

DROHOBYCZ [*dro-o-bitch'*], ville de Pologne (Palatinat de Lvov), sur la Tysmienica; 32.620 hab. Ch.-lieu de district. Centre principal de l'industrie pétrolifère en Pologne méridionale; raffineries de pétrole, fabriques de paraffine, de bougies, d'huiles, de produits chimiques, établissement de débenzolage appartenant à l'Etat, saunerie, etc. Victoire des Austro-Hongrois sur les Russes (18 mai-3 juin 1915). — Le *district* contient d'abondantes richesses minérales : pétrole, cire fossile, fer, sel, etc.

DROIN (Alfred), poète et officier français, né à Troyes en 1878. Officier d'infanterie coloniale; il fit campagne au Cambodge, au Tonkin, au Maroc, aux côtés du général Lyautey, participa à la prise de Marrakech. Pendant la Grande Guerre, il fut grièvement blessé à Morhange et retraité comme chef de bataillon. Il a publié des recueils de vers d'une inspiration idéaliste, noble et chaleureuse, où revivent avec couleur les souvenirs de ses campagnes. Citons : *Amours divines et terrestres* (1904); *la Jonque victorieuse* (1906); *le Collier d'émeraudes* (1908); *Du sang sur la mosquée* (1914); *le Crêpe étoilé* (1917); *Pour la Victoire,* pièce en un acte et en vers (1917); *A l'ombre de sainte Odile, poème* (1922); *la Triple symphonie* (1929). Ajoutons-y une profession de foi littéraire : *M. Paul Valéry et la tradition poétique française* (1924). Il a épousé Mme Jean Dornis.

DROIT [*droi*] n. m. (du lat. *dirigere,* diriger). Ensemble des règles qui gouvernent les rapports des hommes vivant en société : *Le* DROIT *naturel. Le* DROIT *public. Le* DROIT *romain. Enseigner le* DROIT. *Avoir pour soi le* DROIT.

— Pouvoir particulier d'agir ou d'exiger reconnu par

les règles sociales à un ou plusieurs individus : *Les* DROITS *de l'homme. Les* DROITS *privés. Les* DROITS *publics. Le* DROIT *de propriété. Le* DROIT *du plus fort.*

— Imposition ou taxe : DROIT *de péage.* DROITS *d'octroi, de greffe.*

— Dr. *Avant faire droit,* Avant de juger définitivement : *Jugement* AVANT FAIRE DROIT.

— LOC. ADV. *De droit, de plein droit,* Sans matière à contestation. || *A bon droit,* En toute justice ; avec raison. || *A qui de droit, Par qui de droit,* A qui l'on doit s'adresser. Par qui a le droit de décider. || *A tort et à droit,* Sans rechercher si la chose est juste ou injuste. || *A tort ou à droit,* Avec ou sans droit. || *Etre en droit de,* Avoir le droit de dire ou de faire une chose. || *Avoir des droits sur,* Avoir des titres à la possession, à l'autorité, etc. : *Le père* A DES DROITS SUR *ses enfants.*

— *Droit administratif,* Ensemble des règles relatives à l'organisation et au fonctionnement des services publics. || *Droit canon, Droit canonique,* Ensemble des règles juridiques posées par l'Eglise catholique. || *Droit religieux,* Ensemble des dispositions qui règlent la célébration extérieure des divers cultes. || *Droit civil* (ou *privé*), Dans son sens historique, par opposition au droit des gens (*jus gentium*), Ensemble des lois qui sont propres aux membres de la nation qui les a faites et promulguées (*jus civitatis,* plus tard *jus civile*). [Aujourd'hui, l'expression *droit civil* s'emploie, par opposition à *droit public,* pour désigner l'ensemble des lois ayant pour objet l'intérêt particulier des individus, l'*intérêt privé.* || *Droit réel,* Droit impliquant un rapport direct entre une personne et une chose, comme la propriété. (Dans un autre sens, Droit attaché à un fonds : *servitude réelle ; caution réelle.*) || *Droit personnel,* Droit qui n'existe sur une chose que par l'intermédiaire d'une personne, le débiteur, chargée de la fournir. (On dit aussi DROIT DE CRÉANCE.) — Dans un autre sens, Droit qui est attaché à la personne : *servitude personnelle.* || *Droit commercial,* Ensemble des règles qui ont pour objet les commerçants et les affaires commerciales. || *Droit commun,* Ensemble de règles s'appliquant à la généralité des citoyens, à la différence du *droit particulier,* dont l'usage est moins étendu. || *Droit constitutionnel* (ou *politique*), Partie du droit public national qui règle la forme du gouvernement, les rapports respectifs des pouvoirs publics, et la manière dont les citoyens participent à l'exercice de la puissance publique. || *Droit coutumier,* Ensemble des règles (dites *coutumes*) qui sont nées spontanément de l'usage. || *Droit criminel,* Ensemble des lois qui ont pour objet la poursuite et la répression des crimes et délits commis soit envers la société, soit envers les particuliers. (Il comprend le droit pénal et l'instruction criminelle.) || *Droit divin,* Lois et préceptes que Dieu a révélés aux hommes et qui se trouvent renfermés dans l'Ecriture sainte. (Le *droit divin* est opposé au *droit humain,* qui est l'œuvre des hommes.) || *Droit domestique* (ou *de famille*), Partie du droit civil réglant tout ce qui se rapporte aux intérêts des époux, des enfants, en un mot de la famille. || *Droit écrit,* Droit rédigé et promulgué par le législateur. (Nom donné au droit romain, qui s'observait dans plusieurs provinces de France : Dauphiné, Provence, Languedoc, Guyenne, Lyonnais.) || *Droit non écrit,* Droit établi par l'usage et la coutume. || *Droit étroit* (ou *strict*), Dispositions légales impératives qui doivent être interprétées dans leur sens littéral. || *Droit féodal,* Ensemble des règles qui déterminaient les rapports du seigneur avec ceux qui dépendaient de sa seigneurie. || *Droit du seigneur,* Droit par lequel un seigneur avait la première nuit d'une nouvelle mariée. V. SEIGNEUR. || *Droit de crédit,* Droit qu'avait le seigneur de prendre temporairement ou quelquefois à perpétuité, chez ses serfs affranchis, les denrées qui lui étaient nécessaires. || *Droit français,* Lois, coutumes et usages observés en France. || *Droit ancien,* Règles applicables avant la Révolution française. || *Droit intermédiaire,* Lois qui ont été faites par l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, la Convention, les deux Conseils, le Directoire et le Consulat. || *Droit des gens,* En son sens historique (*jus gentium*), Droit applicable dans toutes les nations. Dans son sens moderne, désigne le droit *international,* le droit qui règle les rapports internationaux. || *Droit international public,* Ensemble des règles qui gouvernent les rapports des Etats entre eux. || *Droit international privé,* Ensemble des règles qui gouvernent les relations internationales privées des particuliers. || *Droit de la guerre,* Règles internationales applicables en temps de guerre. || *Droit des neutres,* Règles que les puissances belligérantes doivent observer à l'égard de celles qui ne prennent pas part à la guerre, surtout dans ce qui a rapport au commerce. || *Droit de visite,* Droit qui appartient à une nation de faire visiter, par des officiers de sa marine, les navires marchands d'autres nations. || *Droit humain,* Droit fondé uniquement sur la nature des hommes et sur leurs conventions. || *Droit industriel,* Ensemble des lois ayant pour objet de réglementer l'industrie. || *Droit judiciaire,* Ensemble des lois qui se rapportent à la procédure et à l'organisation des tribunaux. || *Droit maritime,* Lois, règles, usages que l'on suit pour la navigation. || *Droit militaire,* Ensemble des règles relatives à l'organisation de l'armée. || *Droit municipal,* Ensemble des lois réglant l'administration des communes et les rapports des citoyens avec la commune et des communes entre elles. || *Droit naturel,* Ensemble de règles à caractère idéal, s'imposant au législateur dans tous les temps et dans tous les pays. V. la partie *encycl.* || *Droit positif,* Droit appliqué en fait dans une société donnée et sanctionné par la force sociale : il peut résulter d'ailleurs soit de l'usage (droit coutumier), soit d'un ordre (loi) émanant des autorités sociales. || *Droit ouvrier,* Règles qui gouvernent les rapports des patrons avec les ouvriers ou employés. || *Droit public,* Ensemble des règles qui gouvernent l'organisation de l'Etat et les rapports de l'Etat ou de ses agents avec les particuliers, par opposition au *droit privé,* qui règle les rapports des particuliers entre eux. || *Droit rural,* Ensemble des règles applicables à la propriété rurale. || *Droits naturels,* Ceux qu'on regarde comme appartenant à tout homme en sa simple qualité d'être humain. || *Droits acquis,* Ceux qui viennent du fait de l'homme ou de conventions, par opposition aux *droits naturels.* — Droits que possède déjà quelqu'un avant le fait ou l'acte qu'on lui oppose pour en jouir. || *Droits de chancellerie,* Taxation relative à la rédaction et à la délivrance des actes requis des chancelleries diplomatiques et consulaires à l'étranger. || *Droits civils, publics, civiques et politiques,* Facultés conférées ou reconnues par le *droit positif* aux particuliers. Les droits civils ou droits privés sont les pouvoirs reconnus aux particuliers dans leurs rapports entre eux ; les droits publics sont les droits de l'individu au regard de l'Etat ; les droits civiques et politiques sont les droits qu'a le citoyen dans la participation à la puissance publique. || *Droits domaniaux,* Ceux qui ont trait au domaine de l'Etat. || *Droits facultatifs,* Droits dont le propriétaire est libre d'user ou de ne pas user. || *Droits de l'homme* (*Déclaration des*) V. plus loin. || *Droits litigieux,* Ceux qu'on ne peut exercer sans engager un procès. || *Droits régaliens,* Ceux qui, suivant les lois de l'Etat, ne pouvaient appartenir qu'au souverain (droit de faire la guerre ou la paix). || *Droits réunis,* Taxes de consommation sur les boissons, dont la perception fut attribuée à une administration unique. V. CONTRIBUTIONS INDIRECTES. || *Droits seigneuriaux,* Droits, privilèges, prééminences et prérogatives qui appartenaient aux seigneuries. || *Droits subjectifs,* Droits appartenant à l'individu, par opposition au *droit objectif,* Règles sociales qui définissent et protègent les droits de l'individu. || *Droits successifs,* Ceux qu'on a recueillis à titre de succession. || *Droit d'aînesse,* Droit qui fait passer l'héritage entre les mains de l'aîné d'une famille. || *Droits d'auteur,* Droits pour un auteur de publier et de vendre ses ouvrages et d'en céder en tout ou en partie la propriété. || *Droit des pauvres,* Impôt établi sur les recettes des spectacles dont les produits sont affectés aux besoins des hospices et des bureaux de bienfaisance. || *Droit au travail,* Droit revendiqué en 1848 par certaines écoles socialistes et tendant à exiger que l'Etat utilise les forces ou les facultés de chacun en lui fournissant du travail.

— Techn. *Droit d'homme,* Quantité d'ardoise brute que l'on donne, dans les perrières d'Angers, à l'apprenti qui a atteint sa quinzième année.

— Vénér. Attribution des différentes parties de l'animal aux participants de la chasse : DROIT *du maître d'équipage,* Le pied droit ; *du valet de limier,* L'épaule droite ; *du limier,* Les rognons ; *des chiens,* Les basses parties, comme le cou, le foie, les poumons, les intestins, etc. || *Menus droits,* Le mufle, la langue et les oreilles, qu'on attache à la fourche pour les chiens, lorsqu'il n'y a pas de curée proprement dite.

— ALLUS. LITTÉR. :

> Du *droit* qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins,
> A sur l'esprit grossier des vulgaires humains,

Vers du *Mahomet* de Voltaire. Réponse du prophète à Zopire, qui lui demande de quel droit il ose concevoir des projets de révolution religieuse.

— PROV. **Où il n'y a rien, le roi perd ses droits.** Inutile, même pour un roi, de réclamer à qui n'a rien. (On rapporte que chargé, lors d'une mutinerie théâtrale, d'arrêter Mlle Clairon, un exempt se présenta chez elle. L'actrice lui dit, avec une emphase toute théâtrale, qu'elle allait le suivre, mais que si Sa Majesté pouvait tout sur sa liberté elle ne pouvait rien sur son honneur. « On le sait, mademoiselle, aurait impertinemment répondu l'exempt : *Où il n'y a rien, le roi perd ses droits.*) » || **Bon droit a besoin d'aide,** Le bon droit ne suffit pas à lui seul. || **Abondance (Surabondance) de droits ne nuit pas,** Il est bon d'avoir plusieurs bonnes raisons d'obtenir ce qu'on demande. — Le superflu vaut mieux que le strict nécessaire.

— ENCYCL. *Le droit,* ensemble des règles qui gouvernent les rapport des hommes en société, définit, limite et sanctionne *les droits,* c'est-à-dire les pouvoirs particuliers d'agir reconnus aux individus. On distingue le droit naturel, à caractère idéal, du droit positif, appliqué en fait dans une société donnée.

La notion de « *droit naturel* », qui reconnaît à l'individu des droits primordiaux tenant à sa qualité d'homme, s'imposant au législateur, a été et est encore fort discutée. Certaines écoles positivistes, s'appuyant sur les variations de la conception du droit chez les différents peuples, la nient et prétendent qu'il n'y a pas de « droit », en dehors des règles sanctionnées en fait par une autorité sociale. Quoi qu'il en soit, il importe de souligner que les auteurs du Code civil admettaient l'existence du droit naturel, dont les principes essentiels avaient été reconnus par la *Déclaration des droits de l'homme.*

Le *droit positif* se divise en droit national, droit qui régit un Etat déterminé, et le droit international, qui régit les rapports des Etats entre eux.

Le *droit national* se divise lui-même en droit public, qui régit les rapports de l'Etat avec les citoyens, et en droit privé, qui régit les rapports des particuliers entre eux.

Le *droit public* comprend : le droit constitutionnel, qui définit la forme de l'Etat, les organes qui détiennent la puissance publique dans l'Etat (pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire) et la manière dont les citoyens participent à l'exercice de la puissance publique ; le droit administratif, qui définit comment sont organisés et fonctionnent les services publics ; le droit pénal, qui réglementé le droit pour la puissance publique d'infliger des peines aux individus. En résumé, le droit public définit et réglemente les droits politiques et les droit publics, les libertés, des individus par rapport à l'Etat.

Le *droit privé* définit et réglemente les droits privés, ou droits civils, des individus entre eux. Son essence est contenue dans le droit civil, qui s'occupe des droits de famille (droits qui naissent pour les individus de leurs rapports de famille) et des droits patrimoniaux, droits à caractère économique (droits réels et droits personnels). Plusieurs branches ont été détachées du droit civil : le droit commercial, partie du droit privé applicable aux commerçants et aux actes de commerce ; le droit industriel, le droit ouvrier, le droit forestier, le droit rural. La procédure civile et commerciale s'occupe de la mise en œuvre de la sanction des droits par la voie du recours à la justice : elle appartient au droit public, puisqu'elle régit les rapports des particuliers avec le pouvoir judiciaire, mais elle est intimement liée au droit privé puisqu'elle n'est que la sanction des droits reconnus aux particuliers.

Le *droit international* se divise en droit international public et en droit international privé. Le *droit international public* ou *droit public international,* ou *droit des gens,* régit les rapports des Etats entre eux. Il acquiert de nos jours une importance grandissante du fait du développement d'organes internationaux (Société des Nations, Cour de justice internationale), qui accentuent son caractère de droit positif. Bien qu'on l'appelle parfois droit des gens, le droit international public ne doit pas être confondu avec le *jus gentium* des Romains, terme qui, d'ailleurs, avait lui-même plusieurs significations. Le *droit international privé* définit quels sont dans un Etat les nationaux, quelle est la situation des étrangers dans cet Etat, et quelle loi nationale ou étrangère on doit appliquer aux rapports des particuliers dans leurs relations internationales : ce droit est, à part quelques conventions internationales, établi par chaque législateur national, et est sanctionné par les tribunaux nationaux : aussi certains auteurs nient-ils son caractère international.

Droits réels et droits personnels. — Ce sont les droits dont l'ensemble forme le patrimoine de l'individu. Ils ont un caractère économique et pour fin l'utilisation des choses par l'homme. Les droits réels sont des droits que l'individu a directement sur une chose, le type en est la *propriété* (v. ce mot). On peut citer encore : l'usufruit, les servitudes, l'usage. Les droits personnels ou droits de créance sont les droits en vertu desquels un individu (créancier) peut exiger d'un autre individu (débiteur) une chose, un fait ou une abstention. V. OBLIGATION. Le droit réel est absolu, opposable à tous ; le droit personnel n'est opposable qu'au débiteur. Le titulaire d'un droit réel est préféré au titulaire d'un droit personnel et a le droit de suivre la chose en quelques mains qu'elle passe. Le titulaire d'un droit personnel n'a pour l'exécution de sa créance qu'un gage général sur le patrimoine de son débiteur, sans pouvoir suivre les biens qui en sont sortis et en devant subir le concours des autres créanciers. Aussi, pour renforcer les droits des créanciers, a-t-on créé des droits réels accessoires (gage, hypothèque) dont le sort est lié à la créance, mais qui confèrent au créancier droit de préférence et droit de suite sur certains des biens du patrimoine de celui-ci.

Droit des gens. — V. DROIT INTERNATIONAL.

Droits de l'homme et du citoyen (DÉCLARATION DES). Article premier. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la prospérité, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Art. 3. — Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Art. 5. — La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. — La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. — Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Art. 8. — La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires ; et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

Art. 9. — Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Art. 11. — La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Art. 12. — La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13. — Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. — Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. — La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Art. 16. — Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a pas de Constitution.

Art. 17. — La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est quand la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

DROIT [*droi*], **E** adj. (lat. *directus*). Qui va sans déviation, sans courbure, d'un point à un autre : *La ligne* DROITE *est le plus court chemin d'un point à un autre. Chemin tout* DROIT. *Sabre à lame* DROITE. || Qui est vertical, perpendiculaire à l'horizon : *Se tenir* DROIT. *Avoir la taille* DROITE. *Mur qui n'est pas* DROIT. || Qui est debout : *Cette figure serait mieux* DROITE *que couchée.*

— Se dit de ce qui est placé, chez l'homme et l'animal,

du côté opposé à celui du cœur : *La main* DROITE. *L'œil* DROIT. *La patte* DROITE *d'une poule.* || Par extens. *L'aile droite d'une armée,* Celle qui est, par rapport au centre, ce qu'est le côté droit chez les êtres, par rapport au cœur.

— *Fig.* Qui ne dévie pas; sain, sensé, judicieux : *Avoir le sens* DROIT, *l'esprit* DROIT.

De la *droite* raison je sentis tout l'empire.
VOLTAIRE.

|| Qui ne dévie pas du devoir; juste, sincère : *Un homme* DROIT. *Un cœur* DROIT. *Une âme* DROITE.

— Anat. *Muscle droit,* ou substantiv. *Droit,* Nom de plusieurs muscles du corps humain. V. la partie *encycl.*

— Astron. *Sphère droite,* Celle où l'équateur et ses parallèles coupent l'horizon à angles droits. || *Ascension droite.* V. ASCENSION.

— Bot. Se dit des organes dont l'axe est rectiligne; des ovules, par opposition à *anatrope;* de l'embryon, par opposition à *renversé;* etc. || Syn. ORTHOTROPE.

— Boxe. *Une droite* ou *Un droit,* Coup porté avec le poing droit.

— Escr. *Coup droit,* Coup sans dégagement.

— Géogr. *Rive droite.* Rive d'un cours d'eau située à la droite d'une personne descendant le courant : *Le palais du Louvre est situé sur la rive* DROITE *de la Seine.*

— Géol. Se dit d'une portion de couche, dont l'inclinaison dépasse vingt degrés. || *Pli droit,* Pli dont le plan axial est vertical et dont les deux plans présentent la même épaisseur et la même inclinaison.

— Géom. *Angle droit.* V. ANGLE. || *Prisme droit,* Prisme dont les arêtes latérales sont perpendiculaires aux deux bases. || *Cylindre droit* ou *de révolution, Cône droit* ou *de révolution.* V. CYLINDRE, CÔNE, etc.

— Manèg. *Etre droit sur ses jambes,* Se dit d'un cheval, quand le devant du boulet tombe d'aplomb sur la couronne, et qui a, par suite, le canon et le paturon sur une même ligne verticale.

— Mar. *A droite!,* Commandement pour faire venir le bâtiment du côté droit ou tribord. || *La barre est droite,* Le gouvernail est à zéro. || *Vergues droites,* Vergues perpendiculaires aux mâts et dressées en bras et balancines.

— Milit. *A droite!,* Dans la cavalerie, Sonnerie de trompette pour indiquer que les cavaliers doivent tourner à droite.

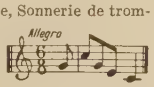

A droite! (Milit.)

— Monn. *Monnaie droite de poids,* Monnaie qui a le titre prescrit par la loi. || *Titre droit,* Titre légal.

— Loc. DIV. *En ligne droite, En droite ligne,* Sans dévier dans aucun sens : *Chemin tracé* EN LIGNE DROITE; et au fig. *Suivre la ligne droite,* Se conduire sans avoir recours à aucun expédient douteux. || Fig. *Droite voie, Voie droite, Droit chemin,* Voie de l'honneur ou de la vertu :

Quand le chemin est *droit* jamais il n'est mauvais.
Victor HUGO.

|| Fam. *Etre le bras droit de quelqu'un,* Etre son principal collaborateur. || *Etre, Se tenir droit comme un jonc, comme un peuplier, comme un cierge, comme un piquet, comme un pieu, comme une statue, comme un* I, Se tenir droit et raide; et *au fig.* et ironiquem. *Droit comme la jambe d'un chien, Droit comme mon bras quand je me mouche,* Se disent d'une chose tortueuse, mal dressée, mal conformée. || *Ne pas savoir distinguer sa main droite de sa main gauche,* Ne savoir rien faire.

— *Adverbialem.* En droite ligne : *Aller* DROIT *devant soi. Aller* DROIT *au but. Tirer, Viser* DROIT. (Toutes ces expressions et autres analogues peuvent se prendre au figuré.) || Sainement : *Juger* DROIT. || Honnêtement : *Ceux qui vont* DROIT *ne sont jamais confus.* (Fénelon.)

— Fam. *Marcher droit,* Se bien comporter.

— Manèg. *Guider un cheval droit, Le faire marcher et reculer droit,* Le faire avancer ou reculer sur une ligne droite sans se traverser.

GRAMM. — Joint à un verbe, le mot *droit* est adverbe quand il modifie l'action de ce verbe : ainsi, en parlant à des filles, on doit dire *Marchez droit* pour exprimer une manière de marcher qui se fait en ligne droite et sans zigzags; mais on dirait *Marchez droites,* pour exprimer une tenue non inclinée, non courbée durant la marche.

— Loc. ADV. *A droite,* Du côté droit, à main droite : *Prendre à* DROITE. — *Substantiv.* et au masc. Mouvement sur la droite, dans le langage militaire : *Faire un à* DROITE. || *De droit fil.* V. FIL. || *A droite et à gauche, De droite et de gauche,* De côté et d'autre. || Fig. *Prendre à droite et à gauche,* Recevoir de toutes mains. || *Substantiv.* et au masc. La ligne droite : *Tenir le* DROIT. || *Mettre une chose au droit d'une autre,* La placer de niveau avec elle ou dans sa direction. || *Fig.* En terme juridique, *En droit soi,* Chacun en ce qui le concerne directement.

— Numism. Côté d'une médaille, d'une monnaie, qui est opposé au revers : *Le* DROIT *est consacré à recevoir l'effigie du souverain ou l'emblème principal qui caractérise la médaille ou monnaie.* || Syn. de AVERS, de FACE, et de TÊTE.

— Vénер. *Prendre, Chasser, Avoir* ou *Tenir le droit,* Se disent du chien qui prend ou suit bien la voie.

— N. m. pl. Jeux. A la longue paume, *Droit de la paume,* Le côté de la raquette qui est opposé au revers, et où les cordes sont unies.

— *Substantiv.* et au fém. Côté droit : *Prendre sur la* DROITE. *La* DROITE *d'une armée.* || *Donner la droite à quelqu'un,* Le mettre à sa droite pour lui faire honneur.

— Main droite : *Militaire qui porte la* DROITE *à la hauteur de la visière.* || En style élevé, La main de Dieu : *Seigneur, votre* DROITE *est terrible!* (V. Hugo.)

— Géom. Ligne droite : *Deux* DROITES *parallèles.*

— Politiq. *La droite,* Partie d'une assemblée délibérante, qui siège à la droite du président : *Un membre de la* DROITE. — Plus spécialem., Les membres appartenant au parti dynastique ou conservateur. Les plus avancés dans leurs opinions formant l'*extrême droite,* et les plus modérés le *centre droit.*

— PROV. **Quand on fait l'aumône, il ne faut pas que la main gauche sache ce que fait la droite,** ou bien, **Que votre gauche ne sache pas ce que fait votre droite,** Paroles de l'Evangile (Matth. VI, 3) : Il faut faire le bien discrètement, sans ostentation. || **Chacun à sa place et le bâtiment (le navire) est droit,** N'empiétons pas mutuellement sur nos attributions, et tout ira bien.

— SYN. **Droit, loyal, vrai.** Si l'homme *droit* est proprement l'homme sans détours, l'homme *loyal* est proprement celui qui demeure fidèle à la loi qu'il a acceptée, et l'homme *vrai* celui qui, soit dans ses paroles, soit dans ses actions, se montre réellement ce qu'il est en réalité.

— ANTON. **Gauche, sénestre, arqué, cambré, coudé, courbe, courbé, croche, crochu, déjeté, déversé, faussé, fléchi, infléchi, recourbé, retroussé, sinué, sinueux, tortu, tortueux, voûté.**

— ENCYCL. Anat. *Muscles droits,* Les muscles dits *droits* sont au nombre de douze paires. Cinq sont situés dans la région du cou : *grand droit antérieur de la tête,* situé en avant des vertèbres cervicales et fléchisseur de la tête; *petit droit antérieur de la tête, droit latéral de la tête* ou *atloïdo-sous-occipital* (ces deux derniers fléchissant la tête latéralement); *grand droit postérieur de la tête; petit droit postérieur de la tête* ou *atloïdo-occipital* (ces deux derniers en arrière des vertèbres et extenseurs de la tête).

Quatre sont situés dans l'orbite de l'œil dont ils font mouvoir le globe : *droit supérieur de l'œil,* élévateur de l'œil; *droit inférieur de l'œil,* antagoniste du précédent; *droit interne de l'œil,* abducteur du globe; tous trois innervés par le nerf moteur oculaire commun; *droit externe de l'œil,* adducteur du globe, innervé par le nerf moteur oculaire externe.

Un est situé à la région abdominale : *grand droit de l'abdomen,* grand muscle aplati, s'étendant du pubis à l'appendice xyphoïde du sternum et aux cartilages des cinquième, sixième et septième côtes. (Il est fléchisseur du thorax; il concourt à l'expiration et joue un rôle important dans la miction, la défécation, l'accouchement, par la compression qu'il exerce sur les organes abdominaux en se contractant lorsque ses antagonistes maintiennent le thorax dans la rectitude.)

Enfin, deux sont situés à la cuisse : *droit antérieur de la cuisse* ou *ilio-rotulien,* qui fait partie du triceps fémoral et est extenseur de la jambe; *droit interne de la cuisse,* formant à son insertion tibiale une des branches de la *patte-d'oie,* fléchisseur de la jambe et adducteur de la cuisse.

— Géom. La ligne *droite* ne se définit pas : l'idée que nous en avons est trop simple pour que nous puissions la ramener à une forme plus simple encore; l'image nous en est donnée par un fil parfaitement tendu entre deux de ses points; les propriétés élémentaires qui distinguent la droite constituent des notions indémontrables, ainsi : *La droite est déterminée par deux de ses points,* ou encore : *Deux droites qui ont deux points communs coïncident dans toute leur étendue. — Le segment de la droite qui joint deux points est le plus court chemin de l'un à l'autre.*

— Géom. anal. L'équation de la *ligne droite* en coordonnées rectilignes est du premier degré, et réciproquement toute équation du premier degré représente une ligne droite. Si nous définissons la droite par deux de ses points M′M″ de coordonnés $x'y'$ et $x''y''$, on montre que son équation est :

$$\frac{y-y'}{x-x'} = \frac{y'-y''}{x'-x''}.$$

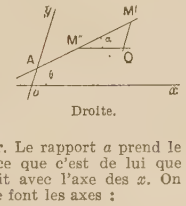

Droite.

Dans cette équation, mise sous la forme :

$$y = ax + b,$$

a est un rapport et b une longueur. Le rapport a prend le nom de *coefficient angulaire,* parce que c'est de lui que dépend l'angle α que la droite fait avec l'axe des x. On obtient en effet, θ étant l'angle que font les axes :

$$\operatorname{tang}\alpha = \frac{a \sin\theta}{1 + a\cos\theta}.$$

La longueur b est la distance OA de l'origine au point de rencontre de la droite avec l'axe des y; elle prend le nom d'*ordonnée à l'origine* de la droite.

L'équation de la droite en coordonnées polaires est :

$$\rho = \frac{p}{\sin(\omega - \varphi)},$$

p désignant la distance PQ du pôle à cette droite et α l'angle que fait la droite avec l'axe polaire.

La ligne droite dans l'espace est représentée par le système des équations de deux plans qui la contiennent.

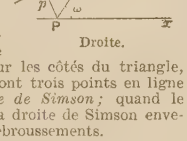

Droite.

— *Distance d'un point à une droite. Distance de deux droites.* V. DISTANCE.

— *Droite de Simson.* Si d'un point quelconque de la circonférence circonscrite à un triangle on abaisse des perpendiculaires sur les côtés du triangle, les pieds de ces perpendiculaires sont trois points en ligne droite. Cette droite est la *droite de Simson;* quand le point varie sur la circonférence, la droite de Simson enveloppe une hypocycloïde à trois rebroussements.

— *Droite d'Euler.* Celle qui, dans un triangle, passe par le centre du cercle circonscrit, l'orthocentre et le centre de gravité.

DROITEMENT [*man*] adv. Directement : *Sa maison est opposée* DROITEMENT *à la mienne.* (Vx.) || Equitablement, avec droiture : *Se conduire* DROITEMENT. || Judicieusement : *Penser* DROITEMENT.

DROITERIE [*rî*] n. f. Etat de celui qui est droitier.

DROITEUR n. f. Etat de ce qui se tient droit. (Vx.)
— Min. Syn. de DRESSANT. V. ce mot. (On écrit à tort DROITEURE.)

DROITIER [*ti-é*], **ÈRE** adj. Qui se sert surtout de la main droite : *L'homme est-il* DROITIER *par nature ou par éducation?*
— Substantiv. : *Un* DROITIER.
— ANTON. **Gaucher.**

DROITIER [*ti-é*] n. m. Membre de la droite d'une assemblée politique. (En France, place occupée par les monarchistes et les conservateurs.)

DROITURE n. f. (lat. *directura*). Direction en ligne droite : *Naviguer en* DROITURE. (Vx.) || Qualité de ce qui ne s'écarte pas de la ligne de la raison : *La* DROITURE *du jugement.* (Vx.) || Qualité de ce qui ne s'écarte pas de la ligne du devoir : *Agir avec* DROITURE.

— Féod. Redevance coutumière et en nature due par le tenancier à son seigneur.
— Grav. Taille allongée et sans souplesse.
— Hist. *Ordre de la Droiture allemande,* Ordre de chevalerie créé, en 1690, par Frédéric Ier, duc de Saxe-Gotha-Altenbourg, et qui survécut peu d'années à son fondateur. || *Ligue des dix Droitures.* V. JURIDICTION.
— Loc. ADV. *En droiture,* Directement, par la voie la plus prompte. (Vx.)
— **Droiture, rectitude.** *Rectitude* s'emploie seul aujourd'hui, au propre, par opposition à courbure. — Au fig., *rectitude,* par rapport à *droiture,* s'applique davantage à l'homme envisagé au point de vue intellectuel, qu'à l'homme envisagé au point de vue moral.
— **Droiture, équité, justice.** L'*équité* va plus loin que la droiture : c'est la disposition naturelle, intime, à faire à chacun part égale, à traiter les autres comme des égaux, comme nous croyons qu'ils doivent eux-mêmes nous traiter; la *justice,* par rapport à *équité,* c'est simplement la disposition à se contenir dans les formes de son droit, l'action de respecter les droits d'autrui.
— ANTON. **Déloyauté, mauvaise foi, improbité, injustice, malhonnêteté et déshonnêteté, rouerie, ruse, artifice.**

DROITURIER [*ri-é*] adj. Droit. (Vx.) || Qui a de la droiture. (Vx.)
— Féod. Seigneur de qui dépendent des vassaux tenant fiefs.

DROITWICH, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Worcester), sur le Salwarpe; 4.600 hab. Salines. Ancienne localité romaine de *Salinæ.*

DROLATIQUE [*tik'*] adj. (de *drôle*). Plaisant, récréatif : *Une scène* DROLATIQUE.
— Substantiv. : *Reculer les limites du* DROLATIQUE. (Balzac.)

DROLATIQUEMENT [*ke-man*] adv. D'une façon drolatique.

DRÔLE, DRÔLESSE n. (origine douteuse). Personne rouée, et particulièrem. Enfant rusé, fripon : *Un petit* DRÔLE. *Une petite* DRÔLESSE. || Mauvais sujet, homme méprisable : *C'est un véritable* DRÔLE. || *Faire de son drôle,* Faire le coquin avec les femmes. (Vx.) || Femme perdue de mœurs : *C'est une* DRÔLESSE.
— *Adjectiv.* Bizarre, plaisant : *Avoir une tournure* DRÔLE, *une* DRÔLE *de tournure.* || Amusant, gai, spirituel : *Ce Beaumarchais ne peut être un empoisonneur; il est trop* DRÔLE. (Voltaire.) || Singulier, bizarre : *Une* DRÔLE *d'idée.* || Fam. *Ça n'est pas drôle,* C'est ennuyeux, fâcheux, vexant.
— *Drôle de corps, Drôle de pistolet, Drôle de paroissien,* et pop. *Drôle de coco,* Personne singulière, bizarre.
— *Substantiv.* et au masc. : *Aimer le* DRÔLE, *l'imprévu,* (Balzac.)

DRÔLÉE n. f. (corrupt. de *drôlerie,* chose de peu de valeur). Nom donné, en Dauphiné, aux prestations en nature stipulées et affermées.

DRÔLEMENT [*man*] adv. D'une manière drôle.

DRÔLERIE [*rî*] n. f. Caractère de ce qui est drôle : *Une scène d'une* DRÔLERIE *incroyable.* || Action, parole, œuvre drôle : *Dire des* DRÔLERIES. *Me ferez-vous voir votre petite* DRÔLERIE? (Molière.)

DRÔLESSE n. f. V. DRÔLE

DRÔLET [*lè*], **ETTE** adj. Assez drôle. || *Substantiv.* Petit drôle.

DRÔLICHON, ONNE adj. Tout drôle : *Figure* DRÔLICHONNE.
— *Substantiv.* Jeune drôle.

DROLLE ou **DRORLE** n. m. Au XVIIe siècle, Collet féminin avec une cravate pareille à celle des hommes, et qu'on liait avec un ruban couleur de feu.

DROLLING (Martin), peintre français, né à Oberbergheim (Haut-Rhin) en 1752, mort à Paris en 1817. Venu de bonne heure à Paris, il se forma surtout en étudiant les maîtres hollandais. Il a peint des scènes de famille, des intérieurs. Le Louvre a de lui son chef-d'œuvre : *Intérieur d'une cuisine.* Notons encore, parmi les bonnes toiles de cet excellent artiste, la *Maison à vendre* (1800); le *Musicien ambulant* (1802); la *Cuisinière au chaudron* (1808); la *Marchande d'oranges,* le *Mea culpa* et le *Vérglas* (1817). — Son fils, MICHEL, peintre d'histoire, né et mort à Paris (1786-1851) fut prix de Rome, et son talent eut le caractère académique. Henner passa un instant par son atelier. On peut citer de lui : *la Mort d'Abel, le Bon Samaritain;* il a peint en outre un plafond au Louvre et une chapelle à Saint-Sulpice.

DROLLINGER (Charles-Frédéric), jurisconsulte et poète allemand, né à Durlach en 1688, mort à Bâle en 1742. Il a écrit des poésies (surtout des *Psaumes*) d'une claire et aimable simplicité.

DROLSHAGEN, comm. d'Allemagne (Prusse, Westphalie); 4.000 hab. Forges et aciéries, clouteries.

DROMADAIRE [*dèr'*] n. m. (lat. *dromedarius;* dérivé du gr. *dromas, ados,* coureur). Mamm. Espèce du genre chameau, répandue à l'état domestique depuis le désert de l'Indus jusqu'au Sénégal, et employée depuis la plus haute antiquité comme bête de somme et comme monture : *Le* DROMADAIRE *n'a qu'une bosse.* V. CHAMEAU.

Dromadaire.

— *Fam.* Homme ou femme de grande taille et d'allures disgracieuses. (Terme injurieux.)

— ENCYCL. Milit. L'emploi militaire du *dromadaire* remonte à l'antiquité. Dans les temps modernes, Perses et Afghans l'ont utilisé au transport d'une artillerie légère avec pièce pivotante au sommet de la selle.

Dromadaires montés dans l'Inde.

Bonaparte créa en Egypte (an VII) un régiment de dromadaires qui dura moins de trois ans. Formé de fantassins montés, il combattait à pied, mais chaque homme emportait un supplément de 150 cartouches et dix jours de vivres. Il y avait un chamelier pour six hommes, chargé de soigner les animaux et de les tenir en main pendant le combat.

En Algérie les dromadaires furent employés par Bugeaud en 1844 et le colonel Desvaux en 1853. Les compagnies sahariennes, créées en 1891 pour la police du désert sont montées à *méhara*, dromadaires de selle très rapides.

Les Anglais ont aussi utilisé le dromadaire, en Afghanistan en 1879 et au Soudan en 1897.

Soldat du régiment des dromadaires (1798-1802).

DROMADAIRERIE [*dè-re-ri*] n. f. Service de transport au moyen des dromadaires.

DROMADIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, placée près des scolopacidés, et comprenant le seul genre drome, *dromas*, qui est remarquable par son bec à mandibule inférieure renforcée à la base.

DROMÆUS [*mé-uss*] n. m. Nom scientifique des oiseaux ratites du genre émeu.

DROMAS [*mass*] n. m. Genre d'oiseaux échassiers, formant la famille des *dromadidés* et ne comprenant qu'une seule espèce, répandue dans la région érythréenne jusque dans l'Inde, aux Seychelles et à Madagascar.

Dromas.

DROMATHERIUM [*té-ri-om'*] n. m. Paléont. Genre de marsupiaux, fossiles dans le trias supérieur de la Caroline du Nord (Etats-Unis). [C'est donc un des plus vieux mammifères connus. Apparenté aux myrmécobies actuels, il en diffère par quelques caractères qui rappellent les reptiles cynodontes.]

DROME n. f. Pièce de bois faisant partie de la charpente qui supporte le marteau d'une forge.

— Archéol. Instrument de torture, en usage au XIIIe siècle, du genre des ceps, fait de deux pièces en charpente, qui servaient à serrer les pieds du patient.

— Mar. Faisceau de pièces de mâture ou de bois flottant. || Réunion des pièces de rechange d'un navire à voiles : mâts, boutdehors, vergues. || *Mettre l'armement d'une embarcation en drome*, Disposer avirons, mâts, voiles, sur des fourches pour dégager les bancs et permettre d'y loger plus de monde. || *Mettre les embarcations en drome*, Les mettre en dedans du navire, à leur poste de mer, sur le pont ou sur les barres de théorie. || *La drome d'un port*, Réunion de toutes les embarcations d'un port.

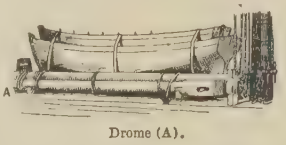

Drome (A).

— Pêch. Gros cordage qui réunit des filets et tient la bouée. (Syn. ORIN.)

DRÔME (la), rivière du Dauphiné, qui donne son nom au département de la Drôme. Elle naît dans les monts du Diois, passe à Die, Saillans et Crest, et se jette dans le Rhône (rive gauche) en aval de Livron. Cours torrentiel de 102 kil.

DRÔME (DÉPARTEMENT DE LA), département formé partie du Dauphiné partie de la Provence et du Comtat-Venaissin et tirant son nom de la rivière qui le traverse.

Il comprend 3 arrond. : (*Valence*, ch.-lieu, Die et Nyons), 29 cant., et 378 comm., et compte 267.080 hab. Superficie, 6.531 km². Il fait partie de la 14e région militaire (Lyon) et ressortit à la cour d'appel et à l'Académie de Grenoble, à l'archevêché d'Avignon (siège épiscopal à Valence), à la 11e conservation forestière (Valence).

Outre la plaine du Rhône qui s'épanouit en quelques bassins fertiles séparés par des défilés, ce département est composé d'étroites vallées et de montagnes calcaires aux arêtes vives de 1.000 à 2.000 m. d'altitude, entaillées de gorges profondes et d'accès difficile : les unes, boisées comme le Vercors au N., les autres déjà sèches et arides (Diois, Baronnies) mais encadrant de petits bassins verdoyants.

Le climat, vif et pur, est froid dans la montagne, et même l'hiver dans la vallée du Rhône. Les rivières : l'Isère, la Drôme, le Roubion, l'Aigues et l'Ouvèze, pour ne citer que les principales, apportent au Rhône le tribut de leurs eaux torrentielles, grossies au printemps par la fonte des neiges.

Les plaines sont fertiles partout où elles sont bien irriguées (Valence, Chabeuil, Pierrelatte), et riches en productions variées (céréales, etc.). La vigne donne dans le N. des produits réputés (l'Ermitage, notamment), ainsi que dans le Tricastinois et autour de Die (clairette de Die). La culture du mûrier est encore très importante, ainsi que le moulinage de la soie : c'est à Valence qu'est le siège de la Fédération de la soie. L'olivier n'apparaît que dans l'extrême S.

Le gros bétail est surtout élevé dans le N. (Vercors) alors que les Baronnies sont le pays du mouton.

L'industrie, en dehors même de la filature de la soie, est assez active : papeteries, mégisseries, tanneries, industries de la chaussure à Romans, Crest, Bourg-de-Péage ; industries chimiques importantes à Livron, etc. ; fabriques de draps et de pâtes alimentaires à Valence ; confiserie (nougat de Montélimar).

L'industrie touristique n'est pas encore très développée dans le département. Toutefois, les sites du Vercors (gorges de la Bourne, mont Aiguille, etc.) sont très réputés.

DROMICHÆTÈS, roi gète. Attaqué en 292 av. J.-C., il fit prisonnier Lysimaque, roi de Thrace, qu'il renvoya moyennant la main de sa fille et le territoire situé au N. du Danube.

DROMIE [*mî*] ou **DROMIA** n. f. Genre de crustacés, type de la famille des *dromiidés*, comprenant des petits crabes des mers chaudes, globuleux, velus, à fortes pattes courtes, dont les deux dernières paires, relevées sur le dos, sont armées de pinces didactyles.

DROMIIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, caractérisée par les deux dernières pattes postérieures infléchies sur la région dorsale.

— ENCYCL. Les *dromiidés* sont carrés ou trapézoïdes, de taille médiocre, et habitent les mers chaudes et tempérées. Les principaux genres sont : *dromie, homole, latreillie, corystoïde, bellia*, etc.

DROMIUS [*mi-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant des petites formes allongées et aplaties, de teintes vives, qui vivent sous l'écorce des arbres, ou au bord des eaux. (Quelques espèces sont communes en France.)

Dromius.

DROMME n. m. Pièce d'artillerie. (Vx.)

DROMOGRAPHE [*graf'*] n. m. (du gr. *dromos*, course, et *graphein*, écrire). Appareil enregistreur de la vitesse de la marche. || Syn. de ODOGRAPHE.

DROMOMANIE [*nî*] n. f. (du gr. *dromos*, course, et *mania*, folie). Impulsion morbide à marcher ou à courir.

DROMOMÈTRE n. m. (du gr. *dromos*, course, et *métron*, mesure). Chem. de f. Appareil employé pour apprécier la vitesse d'un train entre deux points déterminés.

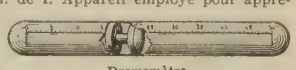

Dromomètre.

— ENCYCL. Cet appareil consiste en un tube de cristal rempli de benzine et contenant un petit curseur en argent. La vitesse du train est indiquée par la chute du curseur dans le tube gradué qu'on maintient vertical pendant l'observation.

DROMON n. m. (du gr. *dromôn*, coureur). Mar. anc.

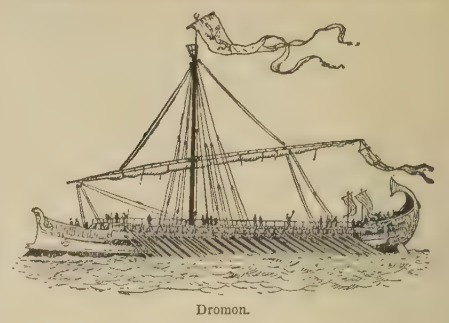

Dromon.

Petit navire léger, puis vaisseau de guerre employé du Ve au XIIe siècle en Méditerranée, surtout dans l'Empire byzantin.

— ENCYCL. Le *dromon* commença par être un petit bâtiment à rames rapide, destiné à l'exploration. Bientôt ses dimensions s'accrurent, comme cela s'est produit pour tous les types de navires. Au IXe siècle, c'était un bâtiment à deux étages de rames, bordant 25 avirons à chaque étage, et ayant environ 135 pieds, ou 45 m., de longueur. Le dromon du Xe siècle était monté par 300 hommes, dont 230 rameurs et 70 soldats. Un grand dromon, au XIe siècle, bordait 30 avirons, avait 50 m. de long, 10m,36 de large et 5m,50 de hauteur, de la quille au pont supérieur.

Jal estime qu'au IXe siècle « dromon » était le nom générique de la famille des navires à rames, armés pour la guerre, comme *galère* le fut plus tard. Les variétés du dromon étaient le *chelande*, le *pamphile*, le *chelandehuissier*, et la *galée*, le plus petit des dromons, à un seul rang de rames.

DROMON, poète comique athénien du IVe siècle avant notre ère. Il ne nous reste de lui que deux fragments transmis par Athénée.

DROMOPÉTARD [*tar'*] n. m. (du gr. *dromos*, course, et de *pétard*). Chem. de f. Appareil destiné à indiquer au mécanicien d'un train, par l'éclatement d'un pétard, que sa vitesse dépasse une limite déterminée.

— ENCYCL. Le *dromopétard* se compose d'un lourd pendule déclenché par le passage du premier essieu sur un

levier fixé à une certaine distance d'un pétard. Cette distance est calculée pour que le premier battement du pendule efface le pétard avant qu'il ne soit écrasé par le même essieu, si la vitesse prescrite est respectée.

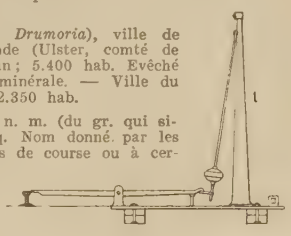
Dromopétard.

DROMORE (lat. *Drumoria*), ville de l'État libre d'Irlande (Ulster, comté de Down), sur le Lagan ; 5.400 hab. Evêché catholique. Source minérale. — Ville du comté de Tyrone ; 2.350 hab.

DROMOS [*moss*] n. m. (du gr. qui signif. *course*). Antiq. Nom donné par les Grecs à des champs de course ou à certaines avenues.

— ENCYCL. Le mot *dromos*, chez les Grecs, désignait soit la course en général, soit les luttes à la course à pied, à cheval ou en char, soit l'emplacement pour courir : stade pour les piétons, hippodrome pour les chars ; soit un lieu d'allée et venue, un espace couvert, une sorte de préau, comme les allées de l'Académie, près d'Athènes, le vestibule d'un temple ou celui d'un grand tombeau.

DROMOSCOPE [*moss-kop'*] n. m. (du gr. *dromos*, course, et *skopein*, examiner). Chem. de f. Signal optique placé sur une voie ferrée pour indiquer la vitesse d'un train entre deux points déterminés.

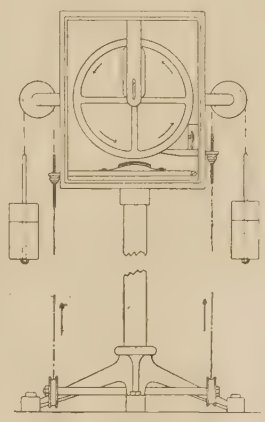
Dromoscope.

— ENCYCL. Le *dromoscope* se compose de deux pédales installées sur la voie et distantes l'une de l'autre de 50 m. Quand la première roue de la locomotive passe sur la première pédale, elle déclenche un disque situé à 150 m. au delà, et lui imprime un mouvement de rotation.

Lorsque la même roue passe sur la seconde pédale, elle enclenche le disque, dont le mouvement de rotation cesse brusquement.

La dimension de l'arc décrit par le disque indique au mécanicien la vitesse de son train, qu'il diminue ou augmente suivant les besoins.

Le dromoscope, qui est d'un emploi peu fréquent aujourd'hui, s'installe ordinairement en avant d'un point dangereux de la voie.

DROMOSCOPIQUE [*moss-ko-pik'*] adj. (de *dromoscope*). Qui sert à régler la marche d'un coureur.

DROMOTHÉRAPIE [*pî*] n. f. (du gr. *dromos*, course, et *therapeia*, traitement). Thérapeutique par la course, notamment par la course en flexion, une des formes de la physiothérapie.

DROMOTROPE adj. (du gr. *dromos*, course, et *tropein*, tourner). Physiol. Ce mot s'applique, en physiologie, à tout ce qui concerne la conductibilité de la fibre musculaire.

DRONERO, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni) ; 6.750 hab. Filatures de soie.

DRONFIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Derby), sur un affluent du Rother ; 5.000 hab. Houillères et usines métallurgiques aux environs.

DRONGAIRE [*ghèr'*] n. m. Antiq. Titre militaire byzantin.

— ENCYCL. Dans l'armée de terre, ce terme désignait un officier commandant l'une des subdivisions du *thème* ou légion (1.000 hommes).

Dans la marine, les contingents des thèmes maritimes étaient commandés par un *drongaire*. Le commandement suprême de la flotte appartenait au *grand drongaire*, souvent appelé aussi *drongaire de l'armement naval*. Enfin, le *drongaire de la veille*, commandant des vigiles, devint avec le temps le préfet de police de la capitale.

DRONGE n. m. Subdivision de la légion byzantine ou *thème*, ayant un effectif de 1.000 hommes.

DRONGO n. m. (mot malgache). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des dicruridés, comprenant des formes de taille moyenne, noires, à reflets bleus ou verts, à queue fourchue, à bec long et crochu à son extrémité, muni de soies à sa base.

Drongo.

— ENCYCL. Les *drongos*, ou *dicrurus*, comprennent plus de soixante espèces, réparties en Malaisie et en Afrique. Le *dicrurus balicassius* des îles Philippines, long de 30 cm., est d'un vert doré très foncé.

DRONNE (la), rivière du Périgord, à la gracieuse vallée, qui descend du Limousin, passe à Brantôme et à Ribérac, et se jette dans l'Isle un peu en aval de Coutras. Cours, 189 kil.

DRONTE n. m. (mot indigène de l'île Maurice). Genre d'oiseaux colombins comprenant des formes éteintes qui vivaient encore au XVIIe siècle, aux îles Mascareignes.

Dronte.

— ENCYCL. Le *dronte* (*didus ineptus*), appelé aussi *dodo* (du hollandais *dodars* ou *dodoors*, paresseux), fut découvert par des marins hollandais, en 1598, à l'île Maurice. Ce gros oiseau, marchant mal et incapable de voler, fut vite détruit. Il avait 70 cm. de haut, le poids et le volume d'un dindon, les ailes courtes et grêles, les pattes fortes, à quatre doigts, le bec allongé et recourbé au bout. Il n'est plus connu aujourd'hui que par des débris fossiles et quelques fragments de têtes et pattes existant aux musées d'Oxford, de Londres, de Copenhague et de Prague.

DRONTHEIM. Géogr. V. TRONDHJEM.

DROOGENBOSCH, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Bruxelles) ; 2.500 hab. Fabriques de papier et de produits chimiques.

DROP [*drop'*] n. m. (mot angl.). Appareil pour le chargement des navires. (La pièce principale est un plateau qui, déchargé, remonte de lui-même à la hauteur d'un plancher où les marchandises sont amenées par une voie ferrée, et qui, rechargé, descend sur le pont du navire.)

DROPAX [*paksz*] n. m. (mot grec). Ancien nom de l'emplâtre de poix de Bourgogne, vulgairement appelé *calotte*, dont on recouvrait la tête des teigneux après l'avoir rasée, et que l'on enlevait ensuite de force pour arracher les bulbes des cheveux.

DROPT ou **DROT** (le), affl. de rive droite de la Garonne, qui naît dans le sud du département de la Dordogne et arrose Eymet. Cours, 125 kil.

DROSAY ou **DROSAI** (Jean DE), humaniste français, mort vers 1550. Il professait le droit à Caen et était très versé dans la connaissance de l'hébreu et des langues classiques. On a de lui un ouvrage rare et curieux : c'est une grammaire polyglotte intitulée : *Grammaticæ quatrilinguis partitiones* (1544).

DROSCE n. f. Nom vulgaire donné aux grains de rebut provenant des céréales.

DROSÉRACÉES [*sé*] n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées.

ENCYCL. Les *droséracées*, dont on connaît cent dix espèces réparties entre six genres, (dont *drosère, drosophylle, aldrovande, dionée*, etc.), sont des herbes vivaces, habitant les marécages et tourbières des régions chaudes et tempérées. Leurs feuilles, à nervation circinée, sont réunies en une rosette radicale. Leurs fleurs, régulières et pentamères, contiennent ordinairement cinq étamines extrorses. Le fruit est une capsule, et les graines ont un albumen charnu.

La plupart des droséracées sont des plantes carnivores.

DROSÈRE n. f. ou **DROSERA** n. m. (du gr. *drosera*, couvert de rosée). Genre de plantes carnivores, de la famille des *droséracées*.

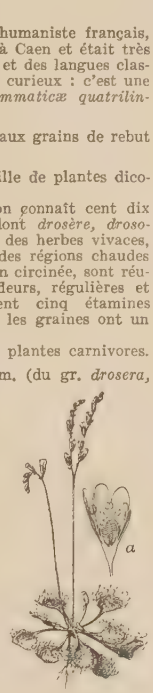
Drosère : *a*, coupe de la fleur.

— ENCYCL. Les *drosères* habitent les marécages et tourbières des régions chaudes et tempérées. La plus commune en France est la *drosère à feuilles rondes* (*drosera rotundifolia*), petite herbe vivace, à fleurs blanches. Les feuilles, rougeâtres, ont un long pétiole et un limbe arrondi, couvert à sa face supérieure de poils glandulaires irritables. Au contact d'un insecte, ces poils se rabattent, tout le limbe de la feuille se contracte : l'insecte est capturé et meurt, puis il est digéré par le liquide acide, riche en pepsine, sécrété par les glandes, sous forme de gouttelettes qui brillent au soleil, d'où le nom de *rossolis* (rosée du soleil) donné aux drosères. Après la digestion du corps de l'insecte, le piège se rouvre, prêt à fonctionner de nouveau.

Les feuilles de drosère sont employées, en médecine homéopathique, contre la tuberculose.

Drosilla et Chariclès, roman grec de l'auteur byzantin Nicétas Eugenianos (XIIe s.). Cet ouvrage est construit sur le plan du roman de Théodore Prodrome : *Rhodanthé et Dosiclès*. Chariclès et Drosilla, faits prisonniers par les Parthes, sont conduits à la cour ; le premier est aussitôt aimé de la reine, tandis que Drosilla est aimée du fils de la reine. Mais les Arabes attaquent les Parthes, et rendent la liberté aux deux amants. L'ouvrage, pauvre d'invention et riche d'invraisemblances, écrit d'un style incorrect et pénible, se compose de 3.538 vers iambiques, en neuf livres.

DROSOMÈTRE n. m. (du gr. *drosos*, rosée, et *métron*, mesure). Instrument destiné à mesurer la quantité de rosée qui se forme chaque jour.

DROSOMÉTRIE [*trî*] n. f. (de *drosomètre*). Art ou manière de mesurer, d'évaluer la quantité de rosée qui s'est formée pendant la nuit.

DROSOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui a rapport à la drosométrie : *Appareil* DROSOMÉTRIQUE.

DROSOPHILE [*fil'*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des *drosophilidés*, comprenant de petites mouches acalyptères dont le corps est généralement testacé (rouge brique) ou d'un fauve uniforme, avec les yeux rouges.

Drosophile.

— ENCYCL. Les *drosophiles* se rencontrent fréquemment dans les habitations, où elles viennent pondre sur les fruits altérés et fermentés et sur les robinets de tonneaux de vin en vidange, etc. L'une des plus fréquentes est la mouche du vinaigre (*drosophila funebris*).

DROSOPHILIDÉS [*fi, dé*] n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères dont le représentant le plus connu est la mouche du vinaigre (*drosophile*).

DROSOPHYLLE [*fil'*] n. f. Genre de plantes carnivores, appartenant à la famille des *droséracées*, et que l'on rencontre au Maroc et dans la presqu'île Ibérique. (Les feuilles de la drosophylle n'ont pas de mouvements comme celles de la drosère, mais elles sécrètent en abondance une matière visqueuse qui englue les insectes dont la plante fait sa proie.)

Drosophylle : *a*, fragment de feuille grossi.

DROSSART [*sar'*] n. m. Au moyen âge et encore à l'époque moderne, Bailli noble, en Saxe, Hanovre, Holstein et Hollande.

DROSSE n. f. (ital. *trozza*). Cordage en cuir vert cordé ou en câble d'acier, transmettant le mouvement de la roue ou du servo-moteur à la barre du gouvernail. || *Drosses de basses vergues*, Fortes estropes garnies de cuir, servant de racage aux basses vergues. || Brague de canon.

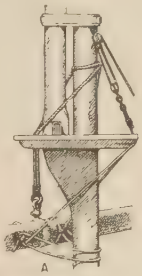

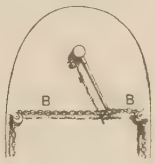

DROSSES : A. De basse vergue ; B. De gouvernail.

DROSSEN, ville d'Allemagne (Prusse, cercle de Weststernberg), sur un affluent de la Wartha ; 5.000 hab. Forge, fabrique de draperies. Tanneries.

DROSSER [*sé*] v. tr. (de *drosse*). Mar. Se dit du vent, des courants, qui dérangent un navire de sa route : *Le navire* A ÉTÉ DROSSÉ *sur l'écueil*.

DROSSEUR n. m. Manuf. Syn. de DROUSSEUR.

DROST, DRODS, DROTSOETE ou **DROSSAARD** n. m. Nom porté autrefois, en Danemark, en Allemagne, en Suède et en Hollande, par un haut fonctionnaire royal qui, de majordome, fut successivement placé à la tête des finances, de la justice, etc. (Il disparut au XVIIe siècle, après avoir vu ses attributions diminuer peu à peu.)

DROST (Cornelis), peintre flamand du XVIIe siècle. Il reçut des leçons de Rembrandt, puis se rendit à Rome avec Jean Van der Meer. Le musée d'Amsterdam possède de cet artiste une *Hérodiade recevant le chef de Jean-Baptiste*, et le musée de Cassel une *Madeleine avec le Christ ressuscité*.

DROSTE-HULSHOFF (Annette-Elisabeth, baronne DE), poétesse allemande, née à Hülshoff, près de Munster, en 1797, morte au château de Meersbourg en 1848. Ses œuvres, d'une grande richesse d'imagination et empreintes d'un profond sentiment poétique, l'ont fait ranger parmi les plus grands lyriques de l'Allemagne. C'est *le Hêtre aux Juifs* (1842) qui est son chef-d'œuvre narratif. Le sujet en est passionnant, et l'observation d'une vérité parfaite. Citons encore *le Gentilhomme de la Lausitz et le pays de ses ancêtres ; Poèmes* (1837) ; *la Demoiselle de Rodenschild ; l'Année spirituelle*. Cet écrivain a subi l'influence byronienne mais sans rien perdre de sa personnalité.

DROSTE-VISCHERING (Clément-Auguste, baron DE), archevêque de Cologne, né au château de Vorhelm en 1773, mort à Munster en 1845. Ordonné prêtre en 1797, vicaire général de Munster, il devint archevêque de Cologne et soutint vigoureusement les droits du pape et des catholiques. En 1837, il fut enfermé dans la forteresse de Minden à cause de l'ardeur avec laquelle il avait défendu les droits du pape. En 1842, il se démit de son archevêché pour le bien de la paix.

DROTTARS [*tar*] n. m. pl. Mythol. scandin. Génies scandinaves qui présentent dans les traditions le double caractère de prêtres et de dieux, comme les Cabires et les Curètes de la Grèce antique.

DROUAIS, DREUGESIN ou **DORGESIN**, pays de l'ancienne France, une des subdivisions de la *Civitas Carnotum*, qui s'appelait en latin le pays *Durocassinus, Durcassinus* ou *Dorgasinus*, et tirait son nom de Dreux (*Durocasses*), sa capitale. Il était situé aux confins de l'Ile-de-France et du Perche, dans notre département d'Eure-et-Loir, et répondait à l'archidiaconé de Dreux.

DROUAIS (Hubert), peintre de portraits et miniaturiste français, né à La Roque (Normandie) en 1699, mort à Paris en 1767. Elève de François de Troy, il peignit des costumes et des accessoires, dans des tableaux de Nattier et de J.-B. Vanloo. Reçu à l'Académie en 1730, il donna comme morceaux de réception les portraits de *Christophe* et de *Robert le Lorrain* (Louvre). — Son fils, François-Hubert **Drouais**, peintre, né et mort à Paris (1727-1775), est un des excellents portraitistes du XVIIIe siècle. On lui doit des portraits du *comte d'Artois*, de *Madame Clotilde* (plus tard reine de Sardaigne), de *Louis XV*, de *Mme du Barry*, du *comte de Provence*, de *Mme de Pompadour*, de *Bouchardon*, etc. — Jean-Germain **Drouais**, fils de François-Hubert, peintre, né à Paris en 1763, mort à Rome en 1788, est l'auteur de *la Chananéenne aux pieds de Jésus*, qui lui valut le grand prix de Rome en 1784, et de *Marius à Minturnes*. Ces deux toiles sont au Louvre. L'école française de Rome lui a élevé un monument de marbre, dû au ciseau de Michallon, dans l'église de Sainte-Marie *in Via lata*.

DROUAUT ou **DROUET** (saint) [en lat. *Droctoaldus*], prédécesseur immédiat de saint Eleuthère sur le siège d'Auxerre ; mort en 532. — Fête le 8 novembre.

DROUE [*droû*] n. f. Nom vulgaire de plusieurs fétuques et du brome des haies.

DROUÉ, ch.-lieu de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 30 kil. de Vendôme, sur le *Droué*, affl. du Loir ; 1.085 hab. Ch. de f. Etat. Défaite des Allemands par les Français (17 décembre 1870). — Le canton a 12 comm., et 6.345 hab.

DROUET (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Sainte-Menehould en 1763, mort à Mâcon en 1824. Il était fils du maître de poste de Sainte-Menehould, quand, le 21 juin 1791, il reconnut Louis XVI au relais de la ville. Il le devança à Varennes, et participa à son arrestation. L'Assemblée nationale le félicita de son initiative. Les électeurs de la Marne le députèrent à la Convention. Envoyé en mission à l'armée du Nord, il se laissa assiéger dans Maubeuge et fut pris par les Autrichiens qui, avec d'autres conventionnels, l'échangèrent en 1795 contre la fille de Louis XVI. Membre du Conseil des cinq-cents, il prit part à la conspiration de Babœuf. Enfermé à l'Abbaye, il s'évada. Rentré en France, Napoléon Ier le nomma sous-préfet de Sainte-Menehould. Membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, il fut proscrit comme régicide par l'ordonnance du 12 janvier 1816, mais disparut et réussit à finir ses jours à Mâcon sous le faux nom de MERGER.

Drouet d'Erlon.

DROUET D'ERLON (Jean-Baptiste, comte), maréchal de France, né à Reims en 1765, mort à Paris en 1844. Soldat dès 1782, il se distingua dans les guerres de la Révolution et, comme général de division (1803) dans toutes les campagnes de l'Empire. Impliqué dans le complot orléaniste en mars 1815, et incarcéré, Napoléon Ier, au retour de l'île d'Elbe, le nomma pair de France et le mit à la tête du 1er corps. Inactif à Ligny, il se couvrit de gloire à l'attaque de La Haie-Sainte, à Waterloo. Condamné à mort par les Bourbons, il s'échappa et dirigea une brasserie à Munich. Rappelé en 1830, gouverneur général de l'Algérie en 1834, il créa les *bureaux arabes*. Il fut élevé à la dignité de maréchal de France en 1843. Une statue lui a été élevée à Reims en 1849.

DROUET (Louis-François-Philippe), flûtiste habile français, né à Amsterdam en 1792, de parents français, mort à Berne en 1873. Il obtint de brillants succès dans toute l'Europe et fut nommé flûtiste solo à la cour du roi de Hollande, puis à la cour de Napoléon Ier, et enfin à la cour de Louis XVIII. Il a publié, avec une bonne méthode de flûte, de nombreuses compositions pour son instrument. Drouet a revendiqué à ce sujet la paternité de la fameuse romance : *Partant pour la Syrie*, publiée sous le nom de la reine de Hollande, dont il avait été le secrétaire musical.

Juliette Drouet.

DROUET (*Juliette*-Joséphine GAUVAIN, dite), actrice française, née à Fougères en 1806, morte à Paris en 1883. Après diverses liaisons, avec Pradier, A. Karr, et Harel, celui-ci la fit débuter en 1829 au théâtre de Bruxelles ; puis elle vint jouer à Paris à l'Odéon et à la Porte-Saint-Martin. Victor Hugo la remarqua en 1833 dans le rôle de la Comtesse Negroni de *Lucrèce Borgia*, l'aima, et, dès lors, renonçant au théâtre, elle ne le quitta plus ; elle le suivit en exil à Bruxelles, à Guernesey, à Jersey. Juliette Drouet servait de secrétaire à Victor Hugo, et recopia tous ses manuscrits. C'est pour elle que le poète écrivit *la Tristesse d'Olympio*.

DROUILLE [*drou-y'*] n. f. Dr. féod. Présent que l'on donnait au seigneur en sus du droit de lods et ventes.

DROUILLER [*drou-yé*] n. m. Nom vulgaire de l'alisier blanc (*sorbus aria*).

DROUILLET [*drou-yè*] n. m. Filet dormant monté sur des perches, pour prendre de petits poissons.

DROUILLETTE [*drou-yèt'*] n. f. Filet en forme de manette, pour pêcher les petits maquereaux.

DROUIN (Nicolas), sculpteur français, né à Nancy en 1590, mort en 1647. On lui doit, outre des statues, le mausolée du cardinal Charles de Lorraine, dans l'église des Cordeliers, et le tombeau de la famille de Bassompierre, dans l'église des Minimes, etc.

DROUIN (René-Hyacinthe), théologien français de l'ordre de Saint-Dominique, né en 1682 à Toulon, mort à Ivrée (Piémont) en 1742. Adversaire des jésuites dans la question des *cérémonies chinoises*, il fut obligé, par lettre de cachet, de quitter l'université de Caen. Il se rendit à Padoue, puis à Verceil, où il enseigna la théologie ; il se retira ensuite à Ivrée.

DROUINE n. f. (du breton *drouin*, havresac). Havresac de chaudronnier ambulant.

DROUINEUR ou **DROUINIER** [*ni-é*] n. m. (de *drouine*). Chaudronnier ambulant. (Vx.)

DROUJINA n. f. Mot slave, dérivé de *droug* (ami) et qui signifie littéralement « réunion d'amis ».

— ENCYCL. Ce mot désignait au moyen âge la garde du corps des princes, formée de guerriers de métier entretenus directement par ceux-ci. Ce système a été pratiqué, à cette époque, dans toute l'Europe septentrionale et orientale, notamment par les chefs de la Russie Kiévienne et par les premiers princes polonais. Au XIXe siècle, le nom de *drou-jina* a été appliqué, en Russie, aux bataillons de la milice, et les Slaves du Sud s'en sont également servi pour désigner certaines formations dans leurs armées.

DROUOT (Antoine, comte), général et pair de France, né et mort à Nancy (1774-1847). Fils d'un boulanger, il sort de l'Ecole d'application de Metz dans l'artillerie en 1793, combat à Fleurus et Hohenlinden. Colonel-major de l'artillerie à pied de la garde en 1808, il contribua aux victoires de Wagram et de la Moskowa. Nommé général de division et aide de camp de l'Empereur en 1813, on l'appelait *le Sage de la Grande Armée ;* habile et énergique à Lutzen, il assura à Hanau la retraite de l'armée. Il accompagna Napoléon Ier à l'île d'Elbe, et, après Waterloo, ramena les débris de la garde derrière la Loire. Acquitté par le conseil de guerre devant lequel l'avait traduit Louis XVIII, il se retira à Nancy, où une statue, œuvre de David d'Angers, lui fut élevée en 1851.

Drouot. Gravure de Bosselman.

DROUOT (Paul), poète français. Arrière petit-neveu du général Drouot, né à Vouziers en 1886, tué à l'ennemi devant Notre-Dame-de-Lorette en 1915. Dès 1906 il fonda avec des amis la revue *Psyché*, et publia trois recueils de vers : *la Chanson d'Eliacin* (1906) ; *la Grappe de raisin* (1908) ; *Sous le vocable du chêne* (1910). Après sa mort ont été publiés les *Derniers vers de Paul Drouot* (1920) ; *Eurydice deux fois perdue* (1921), roman (inachevé) de l'amour douloureux ; *Poèmes choisis* (1922). Ses vers révèlent un lyrisme grave et fier.

DROUPAS, race à demi nomade, peu civilisée, qui forme la majeure partie de la population rurale des plateaux et des vallées du Tibet, où elle se livre à l'élevage du bétail.

DROUSSAGE n. m. Action de drousser. || Premier cardage de la laine, qui se fait avec une carde à main.

DROUSSE ou **DROUSSETTE** n. f. Carde à la main, qui commence le travail du cardage.

DROUSSER [*drou-sé*] v. tr. Carder la laine en long.

DROUSSETTE n. f. Techn. V. DROUSSE.

DROUSSEUR, EUSE, n. Ouvrier, ouvrière qui drousse la laine.

DROUTZ ou **DROUT** (le), rivière de la plaine russe, affluent droit du Dniéper, finissant à Rogatchef. Cours, 270 kil. environ.

DROUX, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 10 kil. de Bellac ; 1.060 hab. Ch. de f. Orléans.

DROUYN (Léo), peintre, graveur et archéologue français, né à Izon (Gironde) en 1816, mort à Bordeaux en 1896. Il fit apprécier comme peintre ses *Paysages des Landes*, exposés aux Salons de Paris de 1851 à 1880, et grava à l'eau-forte des *Vues de Bordeaux*, des *Vues de Bazas*. On lui doit un ouvrage sur les édifices de sa région : *Choix de types d'architecture religieuse de la Gironde* (1845).

DROUYN DE LHUYS (Edouard), diplomate et ministre français, né et mort à Paris (1805-1881). Directeur du service commercial au ministère des affaires étrangères en 1842, il se fit élire député de Melun sous le ministère Guizot, et à la Constituante de 1848, et s'essaya ensuite au rôle de ministre des affaires étrangères en remplissant ces fonctions d'abord pendant six mois, en décembre 1848, puis pendant quelques jours en janvier 1851. Sous le second Empire, il occupa encore à deux reprises le ministère des affaires étrangères, dont il fut le titulaire le plus marquant. Une première fois (juillet 1852) il dut les abandonner, puis trois ans après (mai 1855), en raison de ses préférences trop marquées pour une politique conservatrice, fondée sur l'alliance autrichienne. Il les reprit en octobre 1862, pour réagir contre les tendances, qu'il jugeait trop italiennes, de son prédécesseur Thouvenel, mais se les vit enlever en septembre 1866, ayant été rendu responsable des échecs de la politique dont il était le représentant officiel. Il rentra ensuite dans la vie privée.

DROVETTI (Bernardin), diplomate, archéologue et voyageur italien, né à Livourne en 1775, mort aux environs de Turin en 1852. Ayant fait la campagne d'Egypte comme lieutenant-colonel, il fut nommé par Napoléon Ier consul général dans ce pays. Il accompagna Caillaud à l'oasis de Syouah, fit des fouilles à Thèbes et à Memphis, et composa deux collections d'antiquités. Il céda la première au roi de Piémont, la seconde à Charles X, et celle-ci servit de noyau au musée égyptien du Louvre. On a de Drovetti, en collaboration avec Caillaud : *Voyage à l'oasis de Syouah*, publié par Jomard (1823).

DROYLSDEN, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Lancastre), sur le canal de Rochdale ; 13.900 hab. Fabrique de produits chimiques, de cotonnades ; teintureries et impressions. Incorporée à Manchester.

DROYN (Gabriel), médecin français du XVIe siècle, auteur du *Royal sirop de pommes, antidote des passions mélancoliques* (1615), ouvrage curieux, fort recherché des bibliophiles, dans lequel il attaque avec beaucoup d'érudition, mais sans ordre et sans méthode, les préjugés populaires, les erreurs de l'astrologie, etc.

DROYSEN (Jean-Gustave), philologue, historien et homme politique allemand, né à Treptow (Poméranie) en 1808, mort à Berlin en 1884. Député au parlement de Francfort (1848), professeur aux universités de Kiel, Iéna, Berlin, il a exploré deux domaines différents : 1° l'antiquité, avec ses traductions d'Aristophane et d'Eschine, et ses livres : *Histoire d'Alexandre le Grand* (Berlin, 1883) ; *les Colonies d'Alexandre et de ses successeurs* (1843) ; *Histoire de l'hellénisme*, dont la 2e édition (Gotha, 1877-1878) a été traduite en français (1883-1885), comme son *Précis de la science de l'histoire* (1887) ; 2° l'histoire moderne ; citons : *les Duchés de Sleswig-Holstein* (Hambourg, 1850) ; *la Vie du comte York de Wartenburg* (Berlin, 1851-1852) ; *Histoire de la politique prussienne* (Berlin, 1855-1886) ; *Mémoires d'histoire moderne* (Leipzig, 1876) ; *les Guerres d'indépendance*, traduction en français (1855) ; *Correspondance politique et papiers d'Etat de Frédéric II* (Berlin, 1877-1885). Ses *Mélanges d'histoire ancienne* ont été réunis après sa mort (Leipzig, 1893-1894). — Son fils GUSTAVE, né à Berlin en 1838, mort à Halle en 1908, fut un historien. Professeur extraordinaire à Gœttingue en 1869, puis professeur ordinaire à Halle (1878), il s'occupa surtout de l'histoire de l'Allemagne aux XVIe et XVIIe siècles. Parmi ses travaux, citons : *Recherches sur le siège et sur la destruction de Magdebourg ; la Bataille de Lutzen*, articles parus dans les *Matériaux pour l'histoire moderne ; Gustave-Adolphe* (Leipzig, 1869-1870). La guerre de Trente ans devint, à la fin de sa carrière, son principal sujet d'étude, d'où ses livres : *le Duc Bernard de Saxe-Weimar* (2 vol. ; 1885) ; *la Guerre de Trente ans* (1888) ; *Fragments des écrits de Gustave-Adolphe* (1877). Il avait encore édité un excellent *Atlas historique*.

Jean-Gustave Droysen.

DROZ (Jean-Pierre), graveur en médailles suisse, né à La Chaux-de-Fonds en 1746, mort à Paris en 1828. Il fut élève de Duvivier. Au retour d'un voyage en Angleterre, où il était allé porter ses procédés, le Directoire le nomma directeur de la Monnaie et des médailles, poste qu'il conserva jusqu'en 1814. Il avait trouvé le moyen de multiplier la gravure en taille-douce, et, en 1792, il avait fourni quatorze mille planches d'assignats de 25 livres. On a de lui les grandes médailles de la *Banque de France*, la *Paix de Schœnbrunn*, les portraits de *Louis XVI*, du *général Bonaparte*.

DROZ (François-Nicolas-Eugène), érudit français, né à Pontarlier en 1753, mort à Saint-Claude (Jura) en 1805, conseiller au parlement de Besançon, auteur d'une *Histoire de la ville de Pontarlier*, d'un *Essai sur les bourgeoisies*, etc.

DROZ (François-Xavier-Joseph), moraliste et historien français, né à Besançon en 1773, mort à Paris en 1850. Il servit pendant quatre ans à l'armée du Rhin. Obligé par l'état de sa santé d'abandonner la carrière militaire, il obtint une chaire d'éloquence à l'école centrale de Besançon, où il eut comme élève Charles Nodier. La suppression de cette école décida de son établissement à Paris. Il écrivit entre autres ouvrages : l'*Essai sur l'art d'être heureux ; la Philosophie morale ou Des différents systèmes sur la science de la vie*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie française (1824) ; *l'Application de la morale à la philosophie* (1825) ; la *Notice sur Michel de L'Hospital ; l'Economie politique ou Principes de la science des richesses* (1829), qui le fit entrer à l'Académie des sciences morales. Cependant, son travail le plus important est l'*Histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévoir et diriger la Révolution française* (1839-1842). Ses deux derniers livres, dédiés à Mgr Affre, sont : *Pensées sur le christianisme* et *Aveux d'un chrétien*. Sa pensée, partie de Cabanis et des sensualistes, aboutit à une philosophie spiritualiste.

Joseph Droz.

DROZ (Jules-Antoine), sculpteur français, fils de Jean-Pierre Droz, né et mort à Paris (1807-1872), élève de Cartellier et de Regnault (*le Génie du mal* [château de Compiègne], *l'Ange du martyre* [église Saint-Sulpice à Paris], statues de *l'Hiver* et de *l'Eté*, au palais du Luxembourg).

DROZ (Antoine-*Gustave*), littérateur français, né et mort à Paris (1832-1895), fils du précédent. Il s'adonna d'abord à la peinture, et exposa de 1857 à 1865. Il se montra, dans la *Vie parisienne*, observateur plein de finesse. Ses essais furent réunis en volumes, sous le titre de : *Monsieur, Madame et Bébé* (1866), ouvrage qui eut beaucoup de succès ; *Entre nous* (1867) ; *le Cahier bleu de Mlle Cibot* (1868). Droz collabora ensuite à la *Revue des Deux Mondes*, et publia : *Autour d'une source* (1869) ; *Un paquet de lettres* (1870) ; *Babolain* (1872) ; *les Etangs* (1875) ; *Une femme gênante* (1875) ; *Tristesses et Sourires* (1884) ; *l'Enfant* (1885).

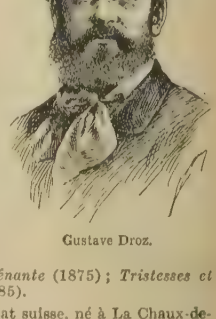

Gustave Droz.

DROZ (Numa), homme d'Etat suisse, né à La Chaux-de-Fonds en 1844, mort à Berne en 1899. D'abord apprenti-graveur, il devint instituteur, puis professeur à Neuchâtel. Il fut nommé membre du grand conseil neuchâtelois en 1869, du conseil d'Etat en 1871, et, en 1872, du conseil des Etats, qu'il présida en 1875. Il fut ensuite conseiller fédéral, puis président de la Confédération en 1881 et en 1887. Il a dirigé les départements de l'intérieur, du commerce et des affaires étrangères. C'est en cette qualité qu'il a tenu tête à Bismarck, en 1889, à l'occasion de

l'affaire Wohlgemuth. Droz a été nommé, en 1892, directeur du Bureau de l'union internationale des chemins de fer. Il a publié divers écrits, et collaboré à des journaux. Sa réputation d'homme d'Etat est demeurée grande en Suisse.

Numa Droz. — Cl. Attinger.

DROZDOWO, village de Pologne (habitant de Bialystok), sur la Narew. Grande brasserie et distillerie.

DRU, E adj. (origine douteuse). Epais, touffu, serré : *Une herbe* DRUE. *Une pluie fine et* DRUE. || Fort, vigoureux : *Des moineaux, Des enfants* DRUS *comme père et mère.* || *Une fille drue*, Solide. || *Fam.* Gaillard, vif, décidé : *Vous voilà bien* DRU *aujourd'hui.*

— *Adverbialem.* D'une manière serrée ; en grande quantité : *Arbres plantés* DRU. *Blés qui poussent* DRU. *Pluie qui tombe* DRU. || A coups redoublés : *Frapper fort et* DRU. || *Jaser, caqueter dru*, Parler beaucoup et vite.

DRUCKI-LUBECKI [*drouts, lou-bets*] (Alexandre, prince), homme d'Etat polonais, né en 1778, mort en 1840. Elevé en Russie, où il servit dans l'armée, il était un peu suspect à ses compatriotes, mais, ayant la confiance du tsar Alexandre Ier, il leur rendit de grands services comme ministre des finances du royaume de Pologne, entre le congrès de Vienne et la révolution de 1830. Il appartenait à une maison princière, actuellement encore représentée, qui possédait la petite principauté de Drutsk, sur l'Orcha, et se rattachait à la famille de Rurik ; cette maison, au XVe siècle, se divisa en deux branches : la branche polonaise des Drucki-Lubecki, et la branche russe des Droutsky-Sokolinsky.

DRUDE ou **DRUTE** n. f. Sylphide malfaisante, dans les croyances populaires allemandes.

— ENCYCL. La *drude* correspond dans les croyances populaires de la haute Allemagne à l'*Alp* de la moyenne Allemagne et à la *Mahre* de la basse Allemagne. Elle joue surtout le rôle d'incube qui trouble les hommes dans leur sommeil. La nuit de la Walpurgis (1er mai) s'appelle aussi nuit des drudes (*Drudennacht*), parce qu'elles s'y assemblent dans les carrefours. On croyait se garantir contre leurs attaques par le pentagramme magique qui était appelé, pour cette raison « pied de drude » (*Drudenfuss*).

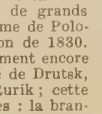

Pied de drude.

DRUDE (Antoine-Marius-Benoît), général français, né à Condé-sur-l'Escaut (Nord) en 1853. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie en 1874, il fit campagne en Algérie, au Tonkin (combats de Van-Lang et de Bang-Kaou, 1889-1890) et au Dahomey, où, à la tête de sa compagnie, il fut blessé. Il revint au Dahomey en 1894 comme chef de bataillon et partit en 1900 pour la Chine, où, sous les ordres du général Bailloud, il enleva Pao-Ting-Fou. Colonel en 1903, général de brigade en 1907, il fut mis à la tête du corps d'occupation de Casablanca et s'y distingua en repoussant pendant cinq mois les attaques des Chaouïas et leur enlevant, le 1er janvier 1908, la kasbah des Médiouna. Il fut alors remplacé par le général d'Amade. Général de division en 1911, il commanda successivement les divisions de Constantine et d'Oran. En août 1914, il conduisit brillamment au feu la 45e division d'infanterie. Passé au cadre de réserve en octobre 1915 et maintenu en activité, il exerça des commandements territoriaux jusqu'en octobre 1917.

Gal Drude. — Cl. Exelsior.

DRUE [*drû*] n. f. Nom vulgaire de l'alouette huppée. || Nom vulgaire du proyer. (Dialectal.)

DRUELLE, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 5 kil. de Rodez, sur le causse du Comtal ; 1.210 hab.

DRUENT, ville d'Italie (Piémont, prov. de Turin) ; 2.460 hab.

DRUEY (Henri), homme d'Etat suisse, né à Faoug (Vaud) en 1799, mort à Berne en 1855. En 1828, il entra au grand conseil de son canton et, en 1830, fut nommé conseiller d'Etat. Chef du parti radical dans le canton de Vaud, Druey se prononça pour l'expulsion des jésuites. Une révolution populaire amena la chute de l'ancien gouvernement et une revision de la Constitution (1845). Druey devint chef du nouveau gouvernement. Dans la lutte du Sonderbund, il contribua beaucoup à arracher la déclaration de guerre aux cantons de la majorité. La lutte terminée, Druey fut un des deux rapporteurs dont le projet servit de base à l'établissement de la Constitution de 1848. Il fut membre du conseil fédéral, puis président de la Confédération pour l'année 1850.

DRUFFEL (Auguste DE), historien allemand, né à Coblentz en 1841, mort à Munich en 1891. Professeur à l'université de Munich, il a écrit des ouvrages estimés : *Contributions à l'histoire de l'Empire de 1546 à 1552* (1873) ; *l'Empereur Charles-Quint et la Curie romaine* (1877-1881) ; *Ignace de Loyola à la curie romaine* (1879).

DRUGE n. f. (de l'anc. verbe *drager*, devenir dru). Abondance, multitude. || Provision. (Vx.)

— LOC. PROV. **Se plaindre de druge**, Se plaindre hors de propos.

DRUGE n. f. et **DRUGEON** [*jon*] n. m. Extrémité de la druge ou pousse des pois. || Pousse excessive des pois.

DRUGEONNEMENT [*jo-ne-man*] n. m. Action de pousser des rejetons.

DRUIDAL, E, AUX adj. Qui est propre aux druides.

DRUIDE n. m. (lat. *druida* ; dérivé du celte *deru*, chêne). Nom des anciens prêtres gaulois et bretons : *Les* DRUIDES *étaient tout-puissants dans les Gaules.*

— *Fig. et ironiq.* Vieux savant solennel.

— ENCYCL. Relig. et Hist. Les *druides*, préposés chez les Celtes aux choses du culte, furent les propagateurs d'une doctrine religieuse et philosophique qui leur donna la prépondérance politique. Le druidisme ne se confond pas avec la religion des Celtes, mais les druides prirent les fonctions de prêtres et accomplirent des cérémonies telles que la cueillette du gui, symbole du vieux culte naturiste des plantes, et les sacrifices humains, qui relevaient de croyances antérieures au druidisme.

Druides cueillant le gui.

Leur philosophie, originaire de la Grande-Bretagne, est mal connue, parce qu'ils n'écrivaient rien et confiaient tout à la mémoire de leurs disciples. Les hommes, disaient-ils, descendent du dieu de la mort, l'âme est immortelle, le monde finira par l'eau et le feu. Ils avaient des idées que nous ne connaissons pas sur les astres et leur mouvement, sur la grandeur de la terre et du monde.

Les druides étaient astrologues, devins et sorciers, et durent à ces pratiques une partie de leur influence. Ils étaient exempts du service militaire et exerçaient les fonctions de juges entre les particuliers et les Etats. La sanction était une sorte d'excommunication qui retranchait des sacrifices et mettait hors la loi. Les druides se recrutaient par cooptation, surtout parmi la noblesse, et obéissaient à un grand prêtre élu à vie. On distinguait les druides proprement dits, les *eubages*, devins et sacrificateurs, les bardes ou poètes. Il n'existait pas de druidesses.

Les druides prohibaient les temples et les représentations figurées des dieux. Les monuments mégalithiques leur sont antérieurs.

La transformation de la Gaule après la conquête romaine élimina peu à peu le druidisme. Il se maintint plus longtemps en Bretagne, et, en Irlande fit opposition au christianisme. Les bardes subsistèrent dans le Pays de Galles jusqu'en plein moyen âge.

DRUIDESSE [*dèss'*] n. f. Prêtresse supposée de l'ordre des druides, qui passait pour magicienne et prophétesse.

DRUIDIQUE [*dik'*] adj. Relatif aux druides, à la religion des druides : *Autel* DRUIDIQUE. *La Gaule* DRUIDIQUE *fut longtemps impénétrable.*

DRUIDISME [*dissm'*] n. m. Culte, doctrine druidique : *Les Romains anéantirent le* DRUIDISME.

— ENCYCL. V. DRUIDE.

DRUJA [*drou-ya*], ville de Pologne (palatinat de Wilno), sur la Dzwina (Duna) ; 2.400 hab. Port fluvial. Ruines d'un château des Sapieha.

DRULINGEN, ch.-lieu de cant. du Bas-Rhin, arrond. et à 22 kil. de Saverne, dans l'avancée extrême de l'Alsace sur le plateau lorrain, sur l'Isch ; 680 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. — Aux environs (LUPBERG), nombreuses antiquités romaines. — Le canton a 30 comm., et 13.700 hab.

DRUMANN (Guillaume-Charles-Auguste), historien et philologue allemand, né à Dannstedt en 1786, mort à Kœnigsberg en 1861. Il fut professeur à Halle (1810-1817), puis à Kœnigsberg, où il enseignait encore à l'époque de sa mort. Drumann a produit une œuvre remarquable : *Histoire de Rome dans son passage de la république à la monarchie ou Pompée, César, Cicéron et leurs contemporains* (1834-1844). Parmi ses autres ouvrages, il faut mentionner : *Histoire de la décadence des Etats grecs* (1815) ; *Esquisse d'une histoire de la civilisation* (1847) ; *Histoire de Boniface VIII* (Kœnigsberg, 1852) ; *Ouvriers et Communistes dans l'antiquité grecque et romaine* (1860).

DRÛMENT [*man*] adv. D'une manière drue. (On dit mieux DRU en ce sens.)

DRUMINE n. f. Chim. Alcaloïde extrait d'une euphorbiacée, l'*euphorbia Drummondii*, et constituant un anesthésique local comme la cocaïne.

DRUMLIN n. m. Nom donné, aux Etats-Unis, à des collines elliptiques constituées par des matériaux détritiques d'origine glaciaire, généralement perpendiculaires à la direction des moraines terminales. (Ce sont des restes d'anciennes moraines internes.)

DRUMMOND (Maurice), chef de la famille écossaise de ce nom. Il vivait au XIe siècle et était d'origine hongroise. Quand, pour éviter les persécutions de Guillaume le Conquérant, la princesse Agathe, son fils Edgar Atheling et ses filles se virent contraintes de quitter l'Angleterre, Drummond se chargea de favoriser leur fuite. Au moment où Marguerite, fille d'Agathe, épousa Malcolm, roi d'Ecosse, elle se souvint du service que Drummond avait rendu à sa famille, et le fit nommer sénéchal de Lenox ; elle lui fit faire un riche mariage et le combla de biens.

DRUMMOND (John), grand justicier d'Ecosse, né vers le milieu du XVe siècle, mort à Drummond-Castle (Strathearn), en Ecosse, en 1519. Membre du Parlement dès 1471, il fut employé à diverses négociations avec l'Angleterre, notamment (1484) au traité de mariage du prince royal avec la nièce de Richard III. Devenu *lord Drummond*, et nommé par Jacques IV grand justicier en 1488, il mit en déroute, le 11 octobre 1489, à Garbalunane, Lennox révolté contre le roi. Le mariage de son petit-fils Archibald Douglas, cinquième comte d'Angus, avec la reine douairière Marguerite, en 1514, mécontenta la noblesse contre lui. Le duc d'Albany, nommé régent en 1515, le fit jeter en prison. Il se réconcilia avec lui, et fut relevé du crime de trahison.

W. Drummond.

DRUMMOND (William), poète écossais, né à Hawthornden en 1585, mort en 1649. Ce fut un humaniste de valeur, qui subit surtout l'influence italienne. Il publia : *Pleurs sur la mort de Meliades* (1613) ; *Poèmes amoureux, funèbres et divins* (1616) ; *les Réjouissances du Forth* (1617). Ses *Fleurs de Sion* (1623), délicats sonnets, empreints d'une mélancolique douceur, lui valurent le surnom de *Pétrarque écossais*. Drummond a composé, en prose, une *Histoire des cinq Jacques, rois d'Ecosse de 1423 à 1524* (1655), et une méditation sur la mort : *le Bosquet de cyprès*. Il conserva aussi par écrit le souvenir des *Entretiens* qu'il eut avec Ben Jonson en janvier 1619 (publiés en 1832).

DRUMMOND (James, duc DE PERTH), né en 1648, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1716. Successivement conseiller d'Etat, grand juge (1680), chancelier d'Ecosse (1684), sous Jacques II, roi d'Angleterre, il essaya, en 1688, de rallier au roi les presbytériens d'Ecosse. Emprisonné pendant près de cinq ans, il se réfugia ensuite auprès de Jacques II, qui le nomma gouverneur du prince de Galles.

DRUMMOND (sir William), diplomate et érudit anglais, né vers 1760, mort à Rome en 1828. Il a publié (à Londres) : *Etudes rétrospectives sur les gouvernements de Sparte et d'Athènes* (1794) ; *Questions académiques* (1805) ; *Herculanensia* (1810) ; *Essai sur une inscription punique de Malte* (1810), et *Origines ou Remarques sur l'origine de quelques empires, Etats et cités* (1824-1829).

DRUMMOND (Thomas), ingénieur anglais, né à Edimbourg en 1797, mort à Dublin en 1840. Etant, en 1826, lieutenant d'artillerie, il eut l'idée, pour faire des signaux, de produire une lumière éclatante en projetant un jet d'oxygène et d'hydrogène mélangés sur une boule de chaux. En 1868, l'idée fut reprise par Tessié du Motay, qui fit un essai d'éclairage de la place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris ; mais le procédé était dangereux, parce que le mélange des deux gaz constituait un détonant. Ce furent les essais de Drummond et de Tessié du Motay qui amenèrent la découverte de la lumière oxhydrique. La statue de Drummond, érigée par souscription publique, en 1835, orne une des places de Dublin. Il avait rempli diverses fonctions publiques, notamment celle de sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande.

DRUMMOND (Henry), pasteur et théologien écossais, né à Stirling en 1851, mort à Tunbridge-Wells en 1897. Il fut attaché à la mission de Malte, devint professeur à Glasgow (1884), fit ensuite, avec le professeur Geikie, des voyages dans les montagnes Rocheuses, dans le sud de l'Afrique, en Australie. On lui doit : *la Loi naturelle dans le monde religieux* (1883) ; *l'Afrique tropicale* (1888) ; *la Perfectionnement de l'homme* (1894), essai où il cherche à établir l'existence de facteurs altruistes dans le processus de la sélection naturelle.

DRUMMOND DE MELFORT (Louis-Hector), officier français (1726-1788), aide de camp de Maurice de Saxe. Il se distingua de 1740 à 1763, et publia des ouvrages estimés sur la tactique de la cavalerie.

DRUMMOND-WOLF (sir Henry), diplomate anglais, né à Malte en 1830, mort à Brighton en 1908 ; entra, en 1846, aux affaires étrangères et termina en 1900, comme ambassadeur en Espagne, une brillante carrière diplomatique, qu'il interrompit pendant onze ans (1874-1885) pour siéger à la Chambre des communes dans les rangs du parti conservateur. Il avait occupé en dernier lieu les postes de Constantinople, où il rendit les plus signalés services à son pays, de Téhéran, de Bucarest et de Madrid.

DRUMONT (*Edouard*-Adolphe), homme politique et écrivain français, né et mort à Paris (1844-1917). Après s'être fait connaître par un livre qui eut un grand retentissement : *la France juive, Essai d'histoire contemporaine* (1886), pamphlet dans lequel il attaquait les juifs et des hommes politiques avec une extrême violence, il fonda, en 1892, *la Libre Parole*, qui devint l'organe de l'antisémitisme. Il fut élu député d'Alger en 1898, mais ne fut pas réélu en 1902. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *la France juive devant l'opinion* (1886) ; *la Fin d'un monde* (1888) ; *Gambetta et sa cour* (1891) ; *le Testament d'un antisémite* (1891) ; *De l'or, de la boue, du sang* (1896) ; *les Juifs et l'affaire Dreyfus* (1899), et, dans un autre ordre d'idées un livre fort intéressant : *Mon vieux Paris* (1879).

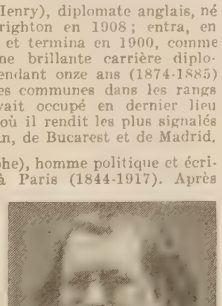

E. Drumont. — Cl. Manuel.

DRUNEN, comm. des Pays-Bas (prov. de Nord-Brabant, arrond. de Bois-le-Duc) ; 3.200 hab.

DRUPACÉ, E adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la drupe, ou qui a pour fruit une drupe.

DRUPE n. f. [ou n. m. suivant quelques auteurs] (du lat. *drupa*, olive mûre). Nom scientifique des fruits à

noyau (cerises, abricots, amandes, etc.) : *Dans la* DRUPE, *la partie profonde du péricarpe (« endocurpe ») prend la consistance du bois.*

DRUPÉOLE n. m. (diminutif de *drupe*). Petite drupe qui ne dépasse pas la grosseur d'un pois.

DRUPÉOLÉ, E adj. Qui a l'apparence d'une petite drupe.

DRUPERMIN [*pèr'*] n. m. Variété de pomme savoureuse et parfumée.

DRUPIFÈRE adj. (du lat. *drupa*, drupe, et *ferre*, porter). Qui porte des drupes.

DRURIE [*ri*] n. f. (du bas lat. *drudaria*, amour, piété). Dr. féod. Redevance que, dans le midi de la France, les plaideurs payaient au seigneur devant la justice duquel leur procès était porté.

DRURY (Robert), voyageur anglais, né à Londres en 1687, mort vers 1735. Il s'enrichit à Madagascar en faisant la traite, puis entra au service de la Compagnie des Indes. Il a laissé la relation de ses aventures : *Madagascar or Robert Drury's Journal* (1729).

Drury-Lane (THÉÂTRE), un des plus anciens de Londres. Inauguré en 1663, il fut incendié en 1671, reconstruit en 1674, démoli en 1791, rebâti en 1794, de nouveau brûlé en 1809, et enfin rouvert en 1812. Dans presque toute la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'opéra anglais y fit fureur. Cependant, la tragédie et le drame y étaient en grand honneur à la même époque, qui était celle de la direction du célèbre Garrick. L'opéra anglais fut ensuite abandonné et, jusque vers 1830, on vit à Drury-Lane toute une succession d'acteurs de premier ordre : John Kemble, Charles Kemble, Edmund Kean, Terry, Macready, Burke, etc. Quelques années plus tard, l'opéra anglais reprenait possession de ce théâtre. La célèbre cantatrice Mme Malibran attirait alors la foule à Drury-Lane. Plus tard encore, c'est l'opéra italien qui y régna presque en maître. Depuis lors, on y joue des pièces de Shakespeare, des comédies, des mélodrames, des opéras ; et, en hiver, des « pantomimes », sortes de revues-féeries à grand spectacle.

Théâtre de Drury-Lane. Cl. Keystone.

DRUSE n. f. (mot allem.). Cristallisation incrustée dans un minéral étranger.

— Arbor. Variété de pêche de vigne à peau jaune, juteuse et fondante.

— Géol. Cavité (*géode*) dans les roches ignées, recouverte de cristaux. (C'est un cas particulier d'une sécrétion.)

DRUSELLE n. f. Variété de pêche plus petite que la druse, mais d'excellente qualité et de même espèce.

DRUSENHEIM, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 14 kil. de Haguenau, sur la Moder, proche du Rhin ; 1.995 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine. Fabrications de filets de front.

DRUSES. Ethnogr. V. DRUZES.

DRUSIA (GENS), famille plébéienne de Rome, qui fut honorée une fois de la dictature, huit fois du consulat, deux fois de la censure. Livie, femme d'Auguste, appartenait à la *gens Drusia*.

DRUSIFORME adj. (de *druse* et *forme*). Géol. Qui a la forme d'une druse.

DRUSILLA (Julia), une des filles de Germanicus et d'Agrippine, sœur de C. Caligula, née à Trèves l'an 15 de notre ère, morte vers 40. Son frère, après l'avoir déshonorée, la maria à L. Cassius Longinus, et continua avec elle un commerce incestueux. Il la déclara héritière de l'Empire. A la mort de Drusilla, il fit éclater une douleur qui touchait à la folie. Drusilla dut être adorée.

DRUSILLA, fille d'Agrippa le Grand, roi de Judée, née vers 38 apr. J.-C. Elle quitta son époux Azoze, roi d'Emèze, pour suivre A. Félix, procurateur de Judée, et assista avec lui aux prédications de saint Paul à Césarée. Elle périt, avec son fils Agrippa, dans l'éruption du Vésuve.

DRUSILLAIRE [*lèr'*] adj. Minér. Qui affecte la forme des druses.

DRUSIQUE [*zik'*] adj. Géol. Qui a le caractère d'une druse.

DRUSKIENIKI, bourg de Pologne (palatinat de Bialystok), sur le Niémen, dans une région pittoresque, au milieu des forêts ; 500 hab. Station estivale ; bains d'eaux bromées et iodées.

DRUSUS (Caius Livius), célèbre jurisconsulte romain, d'époque incertaine. (Devenu aveugle, il donnait encore des consultations de droit très recherchées.)

DRUSUS (Marcus Livius), tribun du peuple en 122 avec Caius Gracchus ; fit tous ses efforts pour ruiner la popularité de son collègue. Chaque fois que celui-ci proposait une mesure démocratique, Drusus en proposait une plus démocratique encore. Il fut consul en 112, gouverna la Macédoine, et obtint le triomphe pour des succès remportés sur les Scordisques de Thrace.

DRUSUS (Marcus Livius), fils du précédent, tribun du peuple en 91 av. J.-C. De mœurs austères, mais orgueilleux, il eut l'ambition de concilier à Rome tous les partis, mais il s'attira la haine de tous. Il proposa de rendre aux sénateurs le pouvoir judiciaire, récemment confié aux chevaliers, promit aux Latins le droit de cité, fit rendre des lois agraires, d'autres au sujet des distributions de blé et des colonies à établir en Sicile et en Italie. Le premier à Rome, il altéra les monnaies. Il fut assassiné. Bientôt après, les Latins, frustrés dans leur espérance d'obtenir le droit de cité, commencèrent la Guerre sociale. — Son fils adoptif, Marcus Livius **Drusus Claudianus**, père de l'impératrice Livie, se tua après la bataille de Philippes.

Claudius Drusus (camée).

DRUSUS (Nero Claudius), surnommé **Germanicus**, frère de Tibère et fils de Livie, né l'an 23 av. J.-C., mort l'an 7 apr. J.-C. Sa carrière fut toute militaire. Il battit les Rhétiens, empêcha une sédition des Gaulois, remporta des succès en Germanie, où il fonda plus de cinquante châteaux, dont quelques-uns sont devenus des villes, comme Mayence. Il mourut prématurément. Il fut le père de Germanicus. On voit à Mayence les ruines du monument qu'Auguste lui fit élever. Il avait joint le Rhin à l'Yssel par un canal qui porta longtemps le nom de *Fossa Drusiana*.

DRUSUS (Cæsar), fils de Tibère et de Vipsania, né en 10 av. J.-C., mort l'an 23 de notre ère. Il fit de brillantes campagnes en Pannonie, en Illyrie et en Germanie. En 21, il devint collègue de son père au consulat ; puis, en 22, au tribunat. Il périt empoisonné par sa femme Livie, fille de Germanicus, poussée par son amant Séjan.

Cæsar Drusus (camée).

DRUSUS, fils de Germanicus et d'Agrippine, mort en 33 de notre ère, questeur, augure, préfet de Rome. Il se jeta dans le parti de Séjan, par jalousie de son frère Néron. Tibère, jaloux de sa popularité, l'accusa devant le sénat, qui le condamna à mort.

DRUTEN, bourg des Pays-Bas (prov. de Gueldre, arrond. de Nimègue), sur le Waal ; 6.000 hab.

DRUZBACKA (Elisabeth), poétesse polonaise, née en 1695, morte en 1765. Elle écrivit des poésies de circonstance, des romans en vers, des récits allégoriques, mais surtout des satires (*Plaintes de quelques dames, l'Aversion d'une certaine dame*) et des idylles remarquables par le don de la description et par le sentiment de la nature (*Eloge des forêts, Description des quatre saisons*, etc.).

DRUZE (DJEBEL-), Etat de la Syrie sous mandat français, constitué aux confins de l'Etat de Syrie et de la Transjordanie dans le djebel Haourân ; 50.400 hab., sur 7.000 km². Capit. *Soueida*.

DRUZES ou **DRUSES**, population de l'Asie antérieure, ayant une religion et des mœurs particulières et vivant dans les pays de mandat français ; 50.000 âmes environ.

— *Adjectiv.* Qui appartient à ce peuple : *La religion* DRUZE.

— *Histoire.* Les Druzes sont établis soit sur le territoire de la République libanaise (versant occidental du Liban et Anti-Liban), soit surtout dans le Haourân, qui a reçu d'eux le nom de *Djebel-Druze*. Ils se distinguent des Sémites au milieu desquels ils vivent par un visage plein, un cou fort et une tendance nette à l'embonpoint ; ils ressemblent plutôt aux Persans, et se font remarquer par leur agilité, leur bonne constitution et leur teint fortement coloré. Une longue tunique serrée à la taille par une ceinture supportant les armes, un pantalon flottant et une veste courte, un grand burnous et un turban blanc ou vert, voilà le costume des hommes ; les femmes portent une longue robe de toile, le plus souvent de couleur bleue, ornent leurs tresses de pièces de monnaie, et se peignent les sourcils ; mais elles ne se voilent pas toutes le visage. Elles jouissent d'une grande liberté et elles aident les hommes dans les travaux agricoles auxquels ils s'adonnent (culture de la vigne, de l'olivier, du tabac ; élevage des vers à soie). Les hommes ne pratiquent pas la polygamie, et sont dirigés par la noblesse qui forme avec les propriétaires terriens (ceux-là se confondant avec ceux-ci), une assemblée qui décide des mesures d'intérêt général. En cas de guerre, tous les Druzes (et ils sont fort belliqueux) doivent le service militaire.

Tous parlent la langue arabe ; mais tous aussi, sous un vernis musulman, pratiquent une religion particulière, qui semble dériver de cultes schismatiques chrétiens, en particulier du culte nestorien. Ils croient à un Dieu unique et à la métempsycose qui se poursuit après la mort jusqu'à ce que l'âme, ayant atteint la perfection, s'unit à l'Iman, le premier des anges, et demeure cachée en lui jusqu'au jour du Jugement. Les Druzes n'ont pas de culte religieux, mais possèdent néanmoins des ministres de leur religion, divisés en cinq classes.

Les Druzes n'ont pas toujours habité le Haourân ; ils étaient tous groupés jadis près de la Méditerranée, dans le Liban, à côté des Maronites catholiques, depuis le jour où, venus de l'Egypte où leur secte avait pris naissance au Ve siècle de l'Hégire, ils avaient trouvé en Syrie un pays où leurs doctrines s'étaient propagées. Jusqu'au XIXe siècle, ils vécurent en bonne intelligence avec les Maronites, auxquels ils étaient mêlés, sous la domination des Turcs et sous la protection de la France dont, au XVIIIe siècle encore, ils se réclamaient ; l'histoire de l'émir Fakhr ed-Din, un Druze, fournit la preuve de cette entente. Au siècle dernier, tout changea ; sous l'impulsion de l'émir Youssouf-Chehab, les Druzes virent dans les Maronites des insoumis religieux qu'il fallait détruire, et, soutenus par la Porte et appuyés par l'Angleterre, ils massacrèrent à différentes reprises les Maronites ; en 1860 surtout, ils les traitèrent d'une façon épouvantable. Alors la France intervint et les Druzes, quittant pour la plupart le Liban autonome en 1861, allèrent s'établir dans le Haourân, ne laissant plus que de petites colonies dans les districts du Chouf et de Djezzin, dans le Bekaa et dans l'Hermon ; de même firent les Druzes de la Galilée. C'est ainsi que le Haourân devint le Djebel-Druze.

Epris d'indépendance, les Druzes y luttèrent vaillamment contre les Turcs à plus d'une reprise, et y demeurèrent toujours, en fait, à peu près leurs maîtres. Quand la Syrie fut, en 1920, reconnue sous le mandat français, on constitua un Etat séparé du Djebel-Druze à côté de ceux de Damas et du Grand-Liban ; mais bientôt, sous des influences diverses, les Druzes se révoltèrent contre la puissance mandataire, et les grands chefs féodaux et terriens du pays, se croyant menacés par elle dans leur autorité, voulurent se débarrasser de ses conseils. Il fallut plus d'un an (1925-1926) pour vaincre leur résistance et les amener à se soumettre. Aujourd'hui, ils se déclarent de loyaux amis de la France, mais entendent conserver leur individualité et leur autonomie en face de la Syrie.

Groupe de cavaliers druzes. — Cl. Peyrault-Harry.

DRWENCA, rivière de Pologne, affl. dr. de la Vistule, née dans le district d'Ostrod (en allem. *Osterode*). Elle court vers le S.-O., en séparant sur une grande partie de son cours les palatinats de Poméranie et de Varsovie, et finit dans la Vistule en amont de Torun (*Thorn*). Longueur, 204 kil.

DRY [*dra-i*] adj. et n. m. (mot angl.). Sec (en parlant du champagne non sucré). [On dit EXTRA-DRY en parlant du *champagne très sec.*]

DRY, lac de la partie occidentale des Etats-Unis, dans l'Etat de Californie. Cette nappe d'eau saumâtre, souvent transformée en lagunes pendant les sécheresses de l'été, occupe, par 90 m. d'altitude, le fond de la dépression désertique qui, entre les monts Chocolate et les monts San-Jacinto, porte le nom de Coahuila-Valley.

DRYADE n. f. (gr. *druas, ados* ; de *drus, uos*, chêne, arbre). Mythol. Nymphe qui présidait aux bois et aux arbres en général.

— ENCYCL. Les *dryades* étaient des nymphes qui vivaient dans les forêts, dont elles incarnaient la force végétative. Elles différaient des *hamadryades*, en ce qu'elles n'étaient pas des prisonnières faisant corps avec des arbres. Elles pouvaient errer en liberté, danser autour des chênes (leur occupation favorite), et même épouser de simples mortels ; elles-mêmes étaient non pas immortelles, mais de très longue durée. On les représentait sous la figure d'une belle jeune fille, dont le corps se terminait en une sorte d'arabesque, imitant un tronc d'arbre.

Dryade : *a*, fruit.

DRYADE ou **DRYAS** [*ass*] n. f. Genre de rosacées, comprenant des sous-arbrisseaux buissonnants à fleurs pédonculées, solitaires. (On en connaît deux espèces, des régions tempérées. La *dryade octopetala*, à jolies fleurs blanches, est employée comme astringente en médecine ; c'est le *chamædrys Alpina*, des officines. Les dryades font parfois l'ornement des jardins alpins.)

DRYANDER (Jean), dont le véritable nom était **Eichmann**, savant allemand, né à Wetteren (Hesse) vers la fin du XVe siècle, mort en 1560. Professeur de mathématiques à Marburg, il a laissé plusieurs ouvrages : *De globulo terrestri ; De annulo astronomico ; Anatomia* (1537) ; etc. Dryander fut l'ami, puis l'adversaire acharné du célèbre Vésale. Il fit faire de notables progrès à l'anatomie et à l'astronomie.

DRYANDER (François), théologien luthérien espagnol, né à Burgos en 1520, mort de la peste à Strasbourg en 1552. « Dryander » est la traduction grecque de son nom ENZINA. Il se faisait aussi appeler *Du Chêne* en français, *Van Eyck* en flamand, *Eichmann* en allemand. Il donna une traduction espagnole du Nouveau Testament, dont Charles-Quint accepta la dédicace (1543) ; mais l'empereur, averti

par son confesseur, Pierre de Soto, déféra Dryander à l'Inquisition, qui le fit emprisonner (1543). Il parvint à s'échapper (1545) et, réfugié à Wittenberg, écrivit sur le conseil de Mélanchthon, le récit de sa captivité (traduit en français sous le titre de *Histoire de l'estat des Païs-Bas et de la religion d'Espagne*, 1558). Après différents séjours en Angleterre et à Genève, il se fixa enfin à Strasbourg.

DRYANDER (Jonas **Eichmann**, dit), naturaliste suédois, né en 1748, mort à Londres en 1810. Il fut l'élève et l'ami de Linné, et sir Joseph Banks se l'attacha comme bibliothécaire (1782). Dryander fut également bibliothécaire de la société Linnéenne. Il a dirigé la publication de l'*Hortus Kewensis* (« Jardin botanique de Kew ») et des *Plantes de la côte de Coromandel*, de Roxburgh. Son *Catalogus bibliothecæ historico-naturalis Josephi Banks baroneti* (1798) est considéré comme un modèle.

DRYANDRE n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées. (On en connaît une vingtaine d'espèces, originaires de l'Australie, et dont une demi-douzaine sont cultivées en serre.)

DRYAS. Myth. Prince des Lapithes. — Père de Lycurgue, roi de Thrace.

DRYAS n. f. Bot. Syn. de DRYADE.

DRYDEN, bourg des Etats-Unis (New-York) ; 4.000 hab. Commerce de cuirs, de tissus de coton et de bois.

DRYDEN (John), poète et auteur dramatique anglais, né à Aldwincle (comté de Northampton) en 1631, mort à Londres en 1700. Il fit ses études à Cambridge et se rendit à Londres en 1657. Malgré ses origines puritaines et malgré des *Stances héroïques sur la mort de Cromwell* (1658), il salua avec enthousiasme la restauration de son *Astræa redux* (1660). Il fit coup sur coup jouer plusieurs pièces en vers rimés, qui eurent beaucoup de succès : *les Rivales* (1664) ; *la Reine des Indes* (1664) ; *la Reine vierge* (1667) ; qui sont des tragi-comédies. Il passa à la tragédie avec : *l'Impératrice indienne* (1667) ; *Almanzor et Almahide ou la Conquête de Grenade* (1669-1670) ; *Amboyna* (1673) ; *Aurengzeb* (1675). Il revint à la tragi-comédie avec *le Moine espagnol* (1681), et *l'Amour vainqueur* (1694). Dryden adapte Shakespeare au goût du jour dans *Troïlus et Cressida* (1679). Il donne ensuite : *Albion et Albanus* (1685), *Don Sébastien* (1690), *le Roi Arthur* (1691), *Cléomène* (1692). Il avait fait paraître, entre temps : *Annus mirabilis* (1667), grand poème historique, et l'*Essai sur la poésie dramatique* (1668). Il devint poète-lauréat et historiographe du roi, deux ans plus tard. En 1671, Buckingham l'avait tourné en ridicule dans *the Rehearsal* (la Répétition). En 1681, Dryden écrivit un poème : *Absalon et Achitophel*, dans lequel il se venge directement de Buckingham ; et la *Médaille*, où il prend à partie Shaftesbury. Ainsi Dryden créait la satire politique en Angleterre ; c'est là son plus grand mérite. Il continua dans cette voie par la publication de *Religio laïci* (1682), défense de l'Eglise anglicane contre les dissidents. Peu après, Dryden se convertit au catholicisme, et le résultat de cette conversion fut : *la Biche et la Panthère* (1687), où il fait l'éloge de l'Eglise romaine. La révolution de 1688 priva le poète de ses pensions ; c'est alors qu'il traduisit Juvénal, Perse et Virgile, et qu'il publia des *Fables*, imitées de Chaucer et de Boccace (1700). De la même époque sont ses grandes odes : *le Festin d'Alexandre* et l'*Ode pour la Sainte-Cécile*. Dryden, sans être un très grand poète, tient une place considérable dans l'histoire de la littérature anglaise.

Dryden.

DRY-FARMER [pronon. angl. *dra-ï-far-meur*] n. m. (m. angl.). Cultivateur qui pratique le dry-farming.

DRY-FARMING [prononc. angl. *dra-ï-far-min'gh*] n. m. (mots angl. signif. *culture sèche*). Ensemble des procédés agricoles mis en pratique dans les régions sèches ou arides.
— ENCYCL. L'insuffisance des précipitations pluviales (moins de 500 mm. par an) rendrait inefficaces, dans certaines régions du globe, les méthodes culturales habituelles. Toutes les plantes, en effet, ont un besoin urgent d'eau, et les procédés de *dry-farming* consistent uniquement à retenir l'eau dans les terres où elle est peu abondante. L'évaporation est empêchée par un travail incessant de la terre (labours légers, binages, scarifiage, écroûtages, hersages) qui rompt la croûte superficielle et maintient l'eau dans le sous-sol. Cette méthode, appliquée en grand dans les terrains arides de l'ouest américain, a donné d'excellents résultats, notamment dans la production des céréales.

DRYFESDALE ou **DRYSDALE**, comm. de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Dumfries), sur le *Dryfe*, affl. de l'Annan ; 3.130 hab.

DRYGALSKI (Eric-Dagobert VON), savant et explorateur allemand, né à Kœnigsberg en 1865. Il fit au Groenland d'importantes observations sur les glaciers de la baie de Disko et des environs (1891-1893) ; puis conduisit sur le *Gauss*, de 1901 à 1903, dans les régions antarctiques, une expédition allemande qui découvrit la terre de l'Empereur-Guillaume-II. Drygalski, professeur à l'université de Berlin depuis 1899, a publié : *Grönland-Expedition der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin [1891-1893]* (Berlin, 1897 ; 2 vol.) ; *Zum Kontinent des eisigen Südens* (1904), et *Deutsche Südpolar-Expedition 1901-1903* (Berlin, 1905 et suiv.).

DRYIN [*dri-yin*] n. m. Appellation normande des poissons du genre *ammodytes* (vulgairement *équilles* ou *lançons*).

DRYINUS [*dri-yi-nuss*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des bethylidés, remarquables par leurs tarses antérieurs en forme de pinces. (Leurs larves vivent en parasites sur les hémiptères homoptères.)

DRYINUS [*yi-nuss*] n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des colubridés, comprenant des couleuvres arboricoles, du continent asiatique.
— ENCYCL. Les *dryinus* habitent la région indochinoise. Ce sont des serpents verts non venimeux, qui vivent dans les buissons et sur les arbres, où ils peuvent facilement se dissimuler en raison de leur couleur. Le nasique de l'Inde appartient à ce genre. Très grêles, avec une tête allongée et un museau pointu, ils mesurent de 80 cm. à 1 m. de longueur.

Dryinus.

DRYITE [*dri-yit'*] n. f. Bois fossile, dans lequel on a cru reconnaître le chêne.

DRYMÆUS [*mé-us*] n. m. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des bulimidés comprenant des animaux pourvus d'un appareil génital simple, d'une mâchoire fortement arquée, mince et flexible, et d'une radula avec dents très nombreuses. (La coquille est plus ou moins ovalaire, souvent brillamment colorée. Genre très important, renfermant un nombre considérable d'espèces, vivant sur les arbustes et les plantes, dans les régions tropicales et subtropicales de l'Amérique.)

Drymeia.

DRYMEIA [*mé-ya*] n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des anthomyidés, comprenant des mouches de taille moyenne. (La *drymeia hamata*, d'Europe, fréquente les fleurs du lierre ; sa larve vit en terre.)

DRYMOMYS [*miss*] n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des muridés, comprenant de petites souris de l'Amérique du Sud, à nez pointu, à lèvre fendue, à grandes oreilles, à longue queue écailleuse, munie, partout, de poils peu serrés.

Drymomys.

DRYMONIE [*nî*] n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des gesnéracées, qui habite les forêts de l'Amérique tropicale, et compte une quinzaine d'espèces, dont deux sont cultivées dans les serres chaudes.

DRYOBALANOPS [*nopss*] n. m. Genre d'arbres, de la famille des diptérocarpacées.
— ENCYCL. Ce genre ne comprend qu'une espèce, *dryobalanops aromatica*, bel arbre des régions chaudes de l'archipel indien. Le tronc âgé de cet arbre se creuse de fissures qui contiennent une huile camphrée, dont la solidification fournit le *camphre de Bornéo* ou *bornéol*, différent du camphre ordinaire, peu connu en Europe, mais très employé au Japon, où il est d'un prix élevé, et accaparé en grande partie par les rajahs de Bornéo et de Sumatra pour embaumer les corps de leurs parents.

Dryobalanops.

DRYOCŒTES [*sé-tèss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scolytidés, comprenant de minuscules xylophages bruns, vivant sous l'écorce de divers arbres.
— ENCYCL. Trois *dryocœtes* habitent la France : le *droycœtes autographus*, importé de l'extrême Nord, vit dans les conifères ; le *dryocœtes villosus*, plus petit, dans les châtaigniers et les chênes ; le *dryocœtes coryli*, dans les noisetiers et les charmes.

Dryocœtes.

Dryomyze.

DRYOMYZE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, appartenant au groupe des muscidés acalyptères et comprenant des mouches de coloration jaunâtre qui habitent l'Europe et dont les larves vivent dans les champignons.

DRYOPE. Myth. gr. Fille de Dryops, roi sur l'Œta. (Elle fut aimée d'Apollon. Elle épousa Andrémon, et fut mère d'Amphise. Elle fut métamorphosée en lotus.) — Nymphe d'Arcadie. (Aimée d'Hermès, elle fut la mère de Pan.)

DRYOPES. Géogr. anc. Tribu pélasgique, qui habitait le massif de l'Œta. (Ils émigrèrent en diverses régions : en Argolide, en Eubée, à Cythnos, à Abydos, en Ionie, à Chypre.)

DRYOPHANTE [*fant'*] n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des cynipidés, comprenant d'assez nombreuses espèces d'Europe qui toutes produisent des galles sur les chênes.

DRYOPHILE [*fil'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des anobiidés, comprenant de petites formes allongées, cylindriques, ressemblant aux anobiums (ou vrillettes), dont elles ont le port et les mœurs. (Plusieurs dryophiles se trouvent en France. Leurs larves sont xylophages ; les adultes recherchent les conifères en fleur).

DRYOPHIS [*fiss*] n. m. (du gr. *drus, uos*, chêne, arbre). Genre de serpents venimeux, mais à crochets situés au fond de la gueule, et par suite non dangereux par leur morsure. (Comme leur nom l'indique, ce sont des couleuvres d'arbre. Ils sont très grêles et ont le museau prolongé en pointe. On en connaît une dizaine d'espèces de l'Inde, de l'Indochine et de l'archipel indo-malais. Leur longueur ne dépasse pas 2 m.)

DRYOPHTHORUS [*fto-russ*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, comprenant de petits charançons cylindriques bruns ou grisâtres, à tarses pentamères et dont les larves creusent leurs galeries dans l'aubier des arbres en voie de décomposition. (La seule espèce française, le *dryophthorus corticalis*, vit indifféremment dans des essences très variées.)

DRYOPIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères remarquables par l'allongement du dernier article des tarses, qui porte des crochets très développés. || Syn. PARNIDÉS.
— ENCYCL. Les *dryopidés* sont aquatiques. Les adultes vivent solidement cramponnés sous les pierres ou sur les racines immergées. Les larves respirent à l'aide de branchies trachéennes.

Mâchoire inférieure de dryopithèque.

DRYOPITHÈQUE [*tèk'*] ou **DRYOPITHECUS** [*té-kuss*] n. m. Paléont. Genre de mammifères primates, comprenant des singes anthropomorphes, fossiles dans les terrains miocènes de divers pays, et présentant les plus grands rapports avec les chimpanzés et les gorilles actuels.
— ENCYCL. Leurs molaires ne sont pas sans ressemblances avec les molaires humaines. Aussi considère-t-on souvent le *dryopithèque* comme une forme ancestrale et synthétique. La première mâchoire de ce grand singe fut découverte en 1856 dans le miocène de Saint-Gaudens, et décrite par E. Lartit. On a trouvé récemment dans l'Inde une espèce géante.

DRYOPS. Myth. gr. Fils d'Apollon et de Dia, fondateur mythique d'un royaume des *Dryopes*, que les traditions localisaient avec beaucoup de fantaisie. — Un des fils de Priam.

DRYOPS [*opss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des dryopidés, comprenant de petites formes oblongues, à antennes courtes, qui vivent au bord des eaux et sont entièrement recouvertes d'une pubescence hydrofuge. Plusieurs espèces habitent la France.

Dryoscopus.

DRYOSCOPUS [*oss-ko-puss*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des lanüdés, renfermant des pies-grièches africaines dont on connaît une vingtaine d'espèces.
— ENCYCL. Les *dryoscopus* habitent les régions chaudes de l'Afrique et Madagascar ; ils ont une jolie livrée ordinairement noire et blanche variée de rose ou de brun ; une des plus jolies espèces est le dryoscopus couronné du Gabon.

DRYPÈTE n. m. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, qui habite les Antilles et l'Asie tropicale et compte une dizaine d'espèces. (Le drypète blanc fournit le bois, si estimé des charpentiers, connu sous le nom de *bois côtelette*, à cause des côtes longitudinales qui se développent sur son tronc.)

DRYPOOL, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté d'York), sur le Humber ; 50.000 hab., répartis entre trois paroisses.

Drypte.

DRYPTE n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant des formes élégantes, pubescentes, métalliques, de taille moyenne. (Les *dryptes* sont répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde, et vivent dans les marécages ou au pied des arbres. La *drypta dentata*, bleuâtre avec les pattes rousses, se trouve en France.)

DRYSWIATA, rivière de Pologne, affl. g. de la Dzisma dans laquelle elle se jette en aval de Koziany. Cours, 91 kil.

DRYSWIATY, un des plus grands lacs de Pologne, dans le palatinat de Wilno, distr. de Braslaw. Superficie 41 km².

DRZEWICA [*djé-vi-tsa*] ou **DRZEWICZKA**, rivière de Pologne, affl. dr. de la Pilica avec laquelle elle confluе en face de Nowe-Miasto. Cours, 96 kil.

DRZEWICA [*djé-vi-tsa*], ville de Pologne (Palatinat de Kielce), sur la rivière de même nom ; 2.400 hab. Haut fourneau et fonderie de fer. Ruines d'un château du XVIe siècle.

DRZEWIECKI [*djé-vièt'-ski*] (*Joseph*), patriote polonais, né en Volhynie en 1772, mort en 1857. Quand l'insurrection nationale eut été écrasée (1794), il s'enrôla dans les légions polonaises et fit les campagnes d'Italie et de Naples. Revenu en Pologne, il se consacra à la littérature. Il a laissé des *Mémoires*. — Charles **Drzewiecki**, son fils, s'est fait un nom comme dramatiste.

DRZISLAV, roi de Croatie de 970 à 1000, fils de Kresimir. Après avoir entretenu de bonnes relations avec

l'Empire byzantin il essaya de secouer sa tutelle, et les Vénitiens en profitèrent pour élever des prétentions sur la Dalmatie. Il eut pour successeur Svatoslav.

DRZITCH (Georges), poète dalmate, né en 1461, mort en 1501. Il fut avec Mentchetitch le premier en date des représentants de la littérature savante ragusaine. Ses poésies lyriques, d'inspiration amoureuse et nationale, ont été conservées par le *Canzoniere* de Nicolas Ranina (1507).

DRZITCH (Marin), poète ragusain, né en 1520, mort en 1580. Il a écrit, dans une langue remarquable par l'éclat et la pureté, la pastorale *Tirena*, et *Dundo Maroje*.

DU art. m. sing. contracté pour *de le*. S'emploie devant les mots qui commencent par une consonne ou un *h* aspiré : *L'odorat est l'avant-coureur* DU *goût*. (Bernardin de Saint-Pierre.) *Le cri* DU *héron est discordant*. || S'emploie dans les expressions de sens partitif, et est dit alors article partitif : *Manger* DU *pain. Boire* DU *vin. Dire* DU *mal de quelqu'un. Rodrigue as-tu* DU *cœur?* (Corneille.) [Toutefois, lorsque le nom est précédé d'un adjectif qualificatif — et sauf quand il forme avec lui une sorte de mot composé — on emploie la préposition *de* seule plus correctement : *Manger* DE *bon pain. Boire* DE *bon vin.*]

— Dans le : DU *temps des croisades.*

DÛ n. m. Ce qui est dû à quelqu'un : *Réclamer son* DÛ. || Ce que quelqu'un doit : *Faites le* DÛ *de votre charge.* (Molière.)

DÛ, DUE, part. pass. du verbe *devoir*.

DUABANGA n. m. Genre de lythrariacées renfermant de grands arbres qui croissent en Asie et en Océanie.

DUALINE n. f. Explosif à base de nitroglycérine, analogue à la dynamite. (Il contient 50 p. 100 de nitroglycérine, 20 p. 100 de salpêtre et 30 p. 100 de sciure de bois.)

DUALISME [*lissm'*] n. m. (du lat. *dualis*, de deux). Philos. Caractère de tout système religieux, philosophique ou cosmogonique qui admet deux principes, la matière et l'esprit, en les supposant coéternels.

— Polit. Système politique qui, à partir de 1867, régla les relations de l'Autriche et de la Hongrie, jusqu'à l'effondrement, en 1918, de la monarchie austro-hongroise et dans lequel les deux Etats, tout en confondant leur souveraineté externe, conservaient distinctement leur autonomie.

— ANTON. **Monothéisme, monisme, unitarisme.**

ENCYCL. Relig. et Philos. On appelle *dualisme* toute doctrine qui admet la coexistence de deux principes éternels, nécessaires et indépendants l'un de l'autre.

1° Le *dualisme religieux* était professé dans toute sa rigueur, en Perse, par une secte de mages qui expliquaient l'origine du mal par la lutte de deux êtres éternels : l'un bon, l'autre mauvais. Il se retrouve dans la religion de Zoroastre, qui mettait aux prises *Ormuzd*, génie du bien et de la lumière, avec *Ahriman*, génie du mal et des ténèbres, mais plaçait au-dessus d'eux le temps sans bornes, *Zervan akarana*, qui les avait tirés de son sein et devait les rappeler un jour à lui, après la conversion d'Ahriman et de tous les méchants. La doctrine réapparaît dans les systèmes des gnostiques Bardesane et Marcion. Manès opposait à Dieu, auteur des esprits, du bien et du Nouveau Testament, Satan, auteur de la matière, du mal et de l'Ancien Testament. L'influence manichéenne se perpétua jusqu'aux XIIe et XIIIe siècles dans l'hérésie des albigeois ;

2° Le *dualisme philosophique* a pour but d'expliquer le mélange de bien et de mal, d'ordre et de confusion, qui se trouve dans l'univers. Les deux principes ne sont plus deux personnes divines et vivantes, mais deux essences : l'esprit et la matière ; l'esprit, cause des perfections relatives du monde ; la matière, origine de ses imperfections. Le dualisme fut enseigné, sous des formes différentes, par presque tous les philosophes spiritualistes de l'antiquité : Pythagore, Anaxagore, Platon, Aristote. Les métaphysiciens chrétiens le combattirent, arguant qu'il implique contradiction. L'être parfait est seul absolu et nécessaire ; l'imparfait est, par sa nature même, relatif et contingent.

DUALISTE [*lisst'*] n. Relig. Philos. et Polit. Partisan du dualisme.

— ANTON. **Monothéiste, moniste, unitaire.**

— *Adjectiv.* Relatif au dualisme : *Philosophie* DUALISTE. *Opinions* DUALISTES. *Système* DUALISTE. *L'ex-monarchie* DUALISTE.

— *Par extens.* Qui contient deux principes opposés : *La guerre est un fait* DUALISTE, *qui implique à la fois revendication et dénégation.* (Proudhon.)

— *Monarchie dualiste.* Nom donné parfois à l'Empire d'Autriche-Hongrie.

DUALISTIQUE [*liss-tik'*] adj. Qui a rapport au dualisme : *Principe* DUALISTIQUE.

DUALITÉ n. f. (lat. *dualis ;* de *duo*, deux). Caractère de ce qui est double en soi : *La* DUALITÉ *de l'être humain.*

· Gramm. Forme ou sens du duel : *Le grec et l'hébreu accordent à la* DUALITÉ *une terminaison propre.*

DUANESBURGH, bourg des Etats-Unis (New-York), sur le Mohawk, affl. de l'Hudson ; 4.700 hab. Industrie active.

DUAREN ou **DOUAREN** (François), jurisconsulte français, né à Moncontour, près de Saint-Brieuc, en 1509, mort à Bourges en 1559. Elève d'Alciat, il professa les *Pandectes* à Paris (1536), occupa ensuite une chaire à Bourges, puis revint à Paris où il plaida, et enfin reprit son cours à Bourges. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées (Paris, 1550).

DUAULT [*du-ô*], comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 37 kil. de Guingamp ; 1.310 hab.

DUAULT (François-Marie-Guillaume), poète élégiaque et érotique français, né à Saint-Malo en 1757, mort à Paris en 1833. Il fut employé au ministère de la marine, puis à celui des affaires étrangères. Outre des traductions, on lui doit un recueil de *Poésies* (1803), composé surtout d'élégies, où l'on trouve de la grâce et de la sensibilité.

DUB n. m. Nom vulgaire, en Algérie et en Tunisie, d'une variété assez grosse de lézard.

DUBAIL (Auguste-Yvon-Edmond), général français, né à Belfort en 1851, mort à Paris en 1934. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie en 1870, il combattit à Sarrebrück, Spicheren, Borny, et fut fait prisonnier à Metz. Admis à l'Ecole supérieure de guerre en 1876, capitaine en 1878, professeur d'art militaire à Saint-Cyr, il servit tantôt à la frontière de l'Est, tantôt en Algérie où, en 1901, il était colonel du 1er zouaves. Deux fois chef de cabinet de Berteaux, ministre de la guerre, il reçut le commandement de l'Ecole spéciale militaire, où il laissa un brillant souvenir, puis fit partie du Comité technique de l'infanterie. Chef d'état-major de l'armée en 1911, il fut chargé de mission en Russie. Membre du Conseil supérieur de la guerre en 1914, après avoir commandé à Tours le 9e corps d'armée, il partit en campagne à la tête de la 1re armée, celle des Vosges. Après avoir poussé jusqu'à Sarrebourg, il tint tête aux Allemands et ne battit en retraite que sur l'ordre de Joffre, pour se conformer au mouvement de recul de la 2e armée à sa gauche. Fin août 1914, il gagna la bataille de la trouée de Charmes, et livra d'incessants combats dans les Vosges aux débuts de la période de stabilisation. Mis ensuite à la tête du groupe d'armées de l'Est, il dirigea en avril 1915 la tentative de percée au nord de Saint-Mihiel, et reçut la Médaille militaire en octobre de la même année. Gouverneur de Paris en mars 1916, il occupa cette position jusqu'en juin 1918, date à laquelle il fut nommé grand chancelier de la Légion d'honneur. Il avait été fait grand-croix le 18 septembre 1914. Le général Dubail fut un de nos meilleurs chefs d'armée du début de la Grande Guerre.

Gal Dubail. — Cl. Meurisse.

DUBAN (Félix-Louis-Jacques), architecte français, né à Paris en 1797, mort à Bordeaux en 1870. Il sortit, en 1823, de l'Ecole des beaux-arts, avec le premier grand prix d'architecture. En 1830, à l'exposition de l'Ecole, sa *Restauration du portique d'Octavie* fit une profonde sensation. Il exposa, en 1831, la *Restauration d'une maison de Pompéi ;* en 1833, une *Salle d'une villa antique*, dessins remarquables qui furent suivis de la publication de la *Galerie chronique des monuments les plus remarquables depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVe siècle.* Inspecteur des travaux de l'Ecole des beaux-arts sous Debret, il fut chargé seul de cette direction en 1834. Il construisit alors l'élégante bibliothèque de l'Ecole, la salle de l'hémicycle (décorée par Paul Delaroche), et le grand et beau hall vitré, encadré par les constructions et le double escalier, qui contient le musée de moulages.

Duban.

En 1845, il restaura le château de Blois. De 1848 à 1854, il fut architecte du Louvre. Par ses soins, la *Galerie d'Apollon* fut reconstituée telle que l'avait projeté Le Brun. En 1854, il entra à l'Institut et fut nommé inspecteur général des bâtiments civils.

DU BARAIL. Biogr. V. BARAIL.

DUBARRAN. Biogr. V. BARBEAU DUBARRAN.

DU BARRY. Biogr. V. BARRY.

DU BARTAS. Biogr. V. BARTAS.

DUBAWNT, fleuve du Dominion du Canada, arrosant les « Barren Grounds » des territoires du Mackenzie et du Keewatin (Territoires du Nord-Ouest) et traversant les grands lacs Dubawnt, Aberdeen et Baker avant de finir dans le Chesterfield-Inlet (baie d'Hudson). Cours d'au moins 600 kil.

DUBBELDAM, comm. des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande, arrond. de Dordrecht) ; 7.000 hab.

DUBBELN (en letton **Dubulti**), petit port de la Lettonie (district de Riga), à l'embouchure de l'Aa livonienne dans le golfe de Courlande (mer Baltique) ; 2.500 hab. Bains de mer.

DUBBELTJE [*dou-bèl'-tî*] n. m. Petite monnaie d'argent de la Hollande, valant un dixième de florin.

DUBBO, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur la Macquarie ; 5.000 hab. Ch.-lieu de district. Minoteries, scieries à vapeur, brasseries.

DUBECH (Lucien), critique, et poète français, né à Romorantin en 1882. Critique littéraire et dramatique, sportif à l'*Action française*, à *Candide*, à la *Revue Universelle*, il s'est fait remarquer par la probité de son jugement, la solidité de sa culture. Il publia en 1920 les *Poèmes pour Aricie*, en 1922 les *Poèmes pour les Ombres*, une édition de Racine, *les Chefs de file de la jeune génération* (1923) et *le Théâtre* (1925) ; *une Histoire de Paris* avec Pierre d'Espezel (1926) et un *Jean Racine politique.* Essayiste, il publiait *la Douceur de vivre* (1925), *Quand j'étais général* (1926) ; romancier, sa *Grève des forgerons* (1926) était une amusante reconstitution du Paris de 1925 pendant la grève des midinettes.

DU BELLAY. Biogr. V. BELLAY et DU RESNEL.

DUBEN, ville d'Allemagne (Prusse, Saxe), sur la Mulde ; 3.200 hab. — Aux environs, mines d'alun et de bitume. Vanneries, poteries, minoteries.

DÜBEN, nom d'une famille noble suédoise, originaire d'Allemagne qui, depuis le XVIIe siècle, a donné de nombreux diplomates, militaires et hommes politiques. Joakim von Düben, né à Stockholm en 1671, mort en 1730 ; fonctionnaire de la chancellerie de Charles XII, il fut fait prisonnier à Pultava (1709). Il fut membre de la Commission secrète (1723), puis du Conseil (1727). On lui doit la traduction en suédois des œuvres de Boileau (1721-1722). — Joakim **von Düben,** né à Stockholm en 1708, mort à Botkyrka en 1786, neveu du précédent, remplit une active carrière politique, et fut l'un des chefs du parti des Bonnets ; Gustave III (1772) l'écarta du pouvoir. — Karl-Wilhelm **von Düben,** né et mort à Stockholm (1724-1790), fut ambassadeur en Russie. Bien qu'appartenant au parti des *Chapeaux*, il sut ne pas mécontenter celui des *Bonnets*. Très estimé par Gustave III, il devint membre de la Cour suprême (1790).

DUBENDORF, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 3.400 hab. Dans la plaine voisine est l'*aéroport de Zurich*, tête d'une dizaine de lignes.

DUBEUX (Louis), orientaliste français, né à Lisbonne en 1798, mort à Paris en 1863. Professeur de turc à l'Ecole des langues orientales, puis d'hébreu au Collège de France, il publia : *la Perse* (1841) ; *la Tartarie, le Béloutchistan et le Népaul* (1848), en collaboration avec Valmont ; *Eléments de grammaire turque* (1856).

DUBI, ville de Tchécoslovaquie (district de Kladno) ; 4.300 hab. Faïences.

DUBICA, ville de Yougoslavie (Bosnie, cercle de Banialuka), sur l'Una, affl. de la Save ; 2.700 hab. — En face, *Bos-Dubica*, sur l'autre rive ; 3.000 hab. Terribles combats entre Turcs et Autrichiens en 1788.

DUBIECKI [*dou-bièt'-ski*] (Marjan), patriote et historien polonais, né à Zarlaw (Volhynie) en 1838, mort à Cracovie en octobre 1926. Il fut, en 1863, secrétaire de Romuald Traugutt, chef de l'insurrection polonaise. Arrêté par les Russes en 1864, il fut condamné à mort, mais la peine fut commuée en celle de la déportation à perpétuité. Après avoir passé vingt ans en Sibérie il fut libéré en 1885, et vint s'établir à Cracovie, où il se consacra à l'enseignement et aux travaux historiques. Dès 1879 il avait écrit une monographie sur la place forte de Kudak, en Ukraine. Il publia par la suite divers ouvrages très estimés, tels qu'une étude sur *Edmond Rôzycki* (1895), une autre sur *Romuald Traugutt et sa dictature pendant l'insurrection de 1863* (5e édit. en 1924), etc.

DUBIECKO [*dou-bièt-sko*], ville de Pologne (palatinat de Lvov), sur le San ; 1.800 hab. Sources minérales. Château commandant les défilés du San vers le col de Cisna. Patrie de l'évêque et écrivain Ignace Krasicki.

DUBIEF (Fernand), homme politique français, né au château de Varennes, près de Mâcon en 1850, mort à Paris en 1916. Médecin auxiliaire en 1870, dans l'armée de la Loire et dans l'armée de l'Est, docteur-médecin en 1877, il fut député radical-socialiste de Saône-et-Loire de 1896 à 1910 et de 1914 à 1916. Il fut ministre du commerce puis de l'intérieur dans le cabinet Rouvier (1905).

DUBIENKA, ville de Pologne (palatinat de Lublin), sur le Bug ; 3.200 hab. Victoire des Polonais de Kosciusko sur les Russes (18 juillet 1792).

Dubini (CHORÉE DE). Méd. Forme de chorée électrique dans laquelle les attaques convulsives sont quelquefois suivies de paralysies et se terminent par le coma et la mort. (Cette forme de chorée n'a guère été observée qu'en Italie. On la considère actuellement comme la forme myoclonique de l'encéphalite aiguë épidémique.)

DUBITATEUR, TRICE n. (lat. *dubitator, trix*). Qui doute, a l'habitude de douter. (On dit mieux DOUTEUR, EUSE.)

DUBITATIF, IVE adj. (lat. *dubitativus*). Qui marque le doute : *Forme* DUBITATIVE. *La conjonction « si » est quelquefois* DUBITATIVE.

— ANTON. **Affirmatif, ive.**

DUBITATION [*si-on*] n. f. (lat. *dubitatio*). Action de douter. (Vx.)

— Rhétor. Figure par laquelle l'orateur feint de douter de la proposition qu'il veut prouver, pour prévenir les objections qu'on pourrait lui faire.

DUBITATIVEMENT [*man*] adv. D'une manière dubitative : *Répondre* DUBITATIVEMENT.

DUBLANY, bourg de Pologne (palatinat de Lvov), connu par l'école d'agriculture qui y fut fondée en 1856. Devenue académie en 1900, cette école, détruite pendant la Grande Guerre, a été transportée à Lvov.

DUBLIN, capitale de l'Etat libre d'Irlande (Leinster, comté de Dublin), sur la baie de la mer d'Irlande à qui elle donne son nom ; 405.000 hab. avec les faubourgs. Ch.-lieu du comté de Dublin. Archevêchés anglican et catholique ; université. Les manufactures sont en décadence au profit de Belfast ; mais les fonderies, les filatures de soieries, de coton, de lainage sont actives ; brasseries, raffineries, distilleries. Toutefois, Dublin est surtout un marché agricole exportant laines, œufs, beurre, eau-de-vie et bêtes à cornes. C'est en outre le point de départ de voies ferrées vers les principaux centres de l'Irlande. Comme sa vaste baie est médiocre, un port artificiel a été construit à *Kingstown*. Les seuls monuments anciens de Dublin sont sa cathédrale protestante (Saint-Patrick), construite du XIe au XIVe siècle, et l'église catholique, Christ's-Church (XIIe s.) ; les monuments civils sont du XVIIIe ou du XIXe s.

Armes de Dublin.

Histoire. — Dublin, qui est peut-être l'*Eblana* de Ptolémée, a été christianisée par saint Patrick au Ve siècle et occupée par les Danois du VIIIe au XIIe siècle, époque où elle est devenue anglaise. Depuis le XIIIe siècle, elle est administrée par un maire, qui porte le titre de lord depuis 1665. Elle est devenue en 1922 le siège du gouvernement et la capitale de l'Etat libre d'Irlande. Patrie du littérateur Steele, de Swift, du poète dramatique Sheridan, du duc de Wellington, du poète Thomas Moore, et des voyageurs français les frères d'Abbadie.

Dublin Review (THE), importante publication catholique anglaise, trimestrielle, fondée en 1836, par Daniel O'Connell et le cardinal Wisemann Newman et William-George Ward, à partir de 1845, devinrent ses assidus collaborateurs. En 1863, W.-G. Ward, devenu directeur,

Vue de Dublin. Trinity College; à gauche, la Banque.

commença une campagne vigoureuse en faveur de l'infaillibilité du pape. En 1878, l'évêque, plus tard cardinal, Vaughan devint propriétaire de la *Revue de Dublin*, et, depuis 1896 le fils de W.-G. Ward, Wilfrid-Philip Ward, en a dirigé la rédaction. Le cardinal Newman a puissamment aidé à son développement.

DUBLIN (COMTÉ DE), comté de l'Etat libre d'Irlande (Leinster), sur la mer d'Irlande; 419.150 hab. Pays agricole, traversé par deux canaux et par deux lignes de chemins de fer. Ch.-lieu *Dublin*.

DUBLINEAU, comm. d'Algérie, départ. d'Oran, arrond. de Mascara, sur l'oued Habra; 1.660 hab. Ch. de f.

DUBNER (Frédéric), philologue allemand, né à Hœrselgau, près Gotha, en 1802, mort à Montreuil-sous-Bois (Seine) en 1867. Professeur à Gotha, en 1826, il alla, en 1836, se fixer à Paris. Collabora à la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ*, d'Estienne. A donné aussi à la collection des auteurs grecs publiée par Didot, les *Œuvres morales* de Plutarque, *Arrien, Maxime de Tyr*, les scolies d'*Aristophane* et de *Théocrite, Polybe, Théophraste* et l'*Anthologie grecque*; puis des ouvrages classiques.

DUBNO, ville de Pologne (palatinat de Volhynie), sur la rivière Ikwa; 9.100 hab. Ch.-lieu de district. Fer, fabrication de cartonnages, etc. Ancien château des Ostrogski et des Lubomirski. Dubno fut prise et détruite par les Austro-Allemands, et reprise par les Russes en mai 1916.

DU BODAN (Charles-Marie-Christophe), homme politique français, né à Quimper en 1827, mort à Paris en 1897. Membre de l'Assemblée nationale, pour le Morbihan (avril 1873), il siégea à l'extrême droite.

DUBOIS (Pierre), publiciste français, né aux environs de Coutances, entre 1250 et 1260, mort peu après 1321. Elève de l'Université de Paris, il devint avocat royal à Coutances, dédia en 1300 à Philippe le Bel un traité auquel il travaillait depuis 1285: *De abreviacione guerrarum et litium regni Franciæ*, fit partie des états généraux de Paris en 1302 et de Tours en 1308, prit une part active à la guerre de pamphlets contre Boniface VIII, et par la publication de divers mémoires, dont le plus remarquable est le *De recuperatione Terræ Sanctæ* (vers 1307), il essaya en vain de gagner une influence politique. Il quitta plus tard le service du roi de France pour devenir bailli d'Arras. La hardiesse de ses idées: suppression du pouvoir temporel, confiscation par la couronne des biens d'Eglise, arbitrage international, trouvèrent peu d'écho, comme son projet de restauration du royaume de Jérusalem au profit d'un fils du roi de France.

DUBOIS [en lat. **Sylvius**] (Jacques), médecin français, né à Amiens en 1478, mort à Paris en 1555. Le premier, il se servit de cadavres humains pour l'étude de l'anatomie, mais il sacrifia, malheureusement, les données expérimentales ainsi acquises, aux idées d'Hippocrate et de Galien, qu'il n'osait combattre.

DUBOIS (Ambroise), peintre de l'école flamande, né à Anvers en 1543, mort à Fontainebleau en 1615. Il se rendit à Paris en 1578, fut naturalisé Français et travailla pour Henri IV à Fontainebleau (galerie de la Reine); il reste de lui une peinture de *Théagène et Chariclée*, dans la Chambre ovale où naquit Louis XIII. Il fut aussi employé à la décoration du Louvre et à celle du palais du Luxembourg par Marie de Médicis.

DUBOIS (Jean) [en lat. **Joannes a Bosco**], surnommé **Olivier**, prédicateur français, né vers 1550, mort à Rome en 1626. Entré dans l'ordre des Célestins, il renonça à la vie religieuse pour s'enrôler dans les armées du roi Henri III. Il reprit ensuite l'habit monastique et prêcha plusieurs fois avec succès devant Henri IV. Ayant accusé publiquement les jésuites, en 1610, de complicité dans l'assassinat de ce prince, il fut arrêté, l'année suivante, à Rome, et enfermé au château Saint-Ange, sur la requête du cardinal Bellarmin. On connaît mal les circonstances de sa mort. Il est l'auteur d'un ouvrage célèbre: *Floriacensis vetus bibliotheca* (1605), collection d'ouvrages des moines de Benoît-sur-Loir.

DUBOIS (Noël PIGARD, connu sous le nom de), né à Coulommiers en 1591, exécuté à Paris en 1637. Il mena une vie aventureuse, visita l'Orient, où il étudia la magie, alla en Allemagne, où il se fit luthérien. Dubois se vanta d'avoir trouvé la *pierre philosophale*. Richelieu le présenta au roi. Une expérience réussie par fraude, devant toute la cour, lui valut des lettres de noblesse et la charge de président des trésoreries de France; mais il ne put naturellement fournir les 600.000 livres que le cardinal exigeait de lui chaque semaine. Emprisonné, traduit devant le parlement et soumis à la question, Dubois avoua sa supercherie, et fut condamné, comme sorcier, à être pendu.

DUBOIS de Le Boe (dit **Sylvius de Le Boe**), médecin d'origine française, né à Hanau en 1614, mort à Leyde en 1672, fut professeur de médecine pratique à Leyde et recteur de l'université de cette ville. Il fut un des initiateurs de l'enseignement clinique et se montra partisan de la circulation du sang après la découverte d'Harvey.

DUBOIS (Gérard), oratorien français, né à Orléans en 1629, mort à Paris en 1696. Il entreprit, sur la demande de Harlay, archevêque de Paris, l'*Histoire de l'Eglise de Paris*, dont le premier volume parut en 1664.

DUBOIS (Guillaume), cardinal et homme d'Etat français, plus connu sous le nom de **abbé Dubois**, né à Brive-la-Gaillarde en 1656, mort à Versailles en 1723. Fils d'un médecin, il vint achever ses études à Paris, au collège Saint-Michel, comme boursier. Il finit par devenir précepteur, après quelques années d'emplois inférieurs, de Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres, en 1687. Il prit une grande influence sur son élève et fut apprécié de sa mère la Palatine. Son avenir était dès lors assuré. Il ne quitta plus le futur Régent. Au physique c'était un petit homme maigre, de figure intelligente et laide; sa moralité était médiocre, et même inférieure, mais Saint-Simon qui le détestait, a fait de lui un portrait passionné et inexact. Il était certes vénal et libertin, cupide et ambitieux. Louis XIV mort et son ancien élève proclamé régent, il entre aussitôt au Conseil d'Etat. Il donna à la politique étrangère un seul but: garantir la paix d'Utrecht. Pour l'atteindre, une triple alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande paraissait d'autant plus utile à Dubois que le petit-fils de Louis XIV, Philippe V d'Espagne, recherchait, contre la France, le concours de l'Angleterre. Il la réalisa en 1716 et 1717: elle fut mal accueillie et mal comprise en France. Elle avait pourtant sa raison d'être. L'ennemi le plus redoutable de la France fut alors le cardinal Alberoni, ministre de Philippe V. Dubois contrecarre tous ses desseins: il entraîne l'Autriche dans sa ligue contre l'Espagne (quadruple alliance de 1718); il déjoue en France la conspiration de Cellamare, ambassadeur espagnol. La guerre avec l'Espagne éclata en 1719; Alberoni fut battu et disgracié: une alliance franco-espagnole, fiançant Louis XV à une infante, fut conclue en 1721.

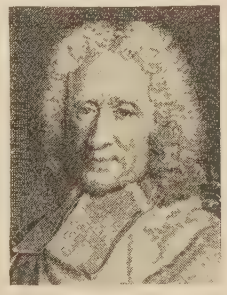

Cardinal Dubois. — Gravure de Roy, d'après Rigaud.

Tout en dirigeant la diplomatie, Dubois ne négligeait pas ses propres intérêts: nommé archevêque de Cambrai, en 1720, il obtenait, l'année suivante, le chapeau de cardinal. Il l'avait cependant mérité par l'habileté de sa politique religieuse, ses efforts pour réconcilier jansénistes et molinistes, aboutissant à l'accommodement de 1720 et à la déclaration qui imposait la *Bulle Unigenitus*. Déjà secrétaire d'Etat des affaires étrangères depuis 1718, il entrait, en 1722, dans le conseil de régence, puis devenait premier ministre la même année. En 1723, Louis XV atteint sa majorité politique; il laisse Dubois, qui survit au Régent, à la tête des affaires. Dubois est nommé de l'Académie française, préside l'assemblée du clergé de France, et meurt la même année après une carrière extraordinaire.

DUBOIS ou **DU BOIS**, voyageur français du XVIIe siècle qui visita le sud de Madagascar de 1669 à 1672 et publia à son retour en France une relation très intéressante (surtout au point de vue de l'histoire naturelle) et très exacte, sous le titre de: *les Voyages faits par le sieur D. B. aux îles Dauphine ou Madagascar, et Bourbon ou Mascarenne, ès années 1669-1670-1671 et 1672* (1674).

DUBOIS (Robert), céramiste français, né à Bezancourt en 1709, mort à Tournay en 1769. Il débuta à la Manufacture de porcelaines de Chantilly. En 1738, avec son frère Gilles, il incita le conseiller royal des finances Orry de Fulvi à fonder la manufacture de Vincennes, qui ne commença de prospérer qu'après la démission des deux frères, artistes mais extrêmement prodigues, en 1741. En 1750, Robert Dubois prit la direction de la manufacture de Tournai. — Son frère GILLES, céramiste français, né à Bezancourt en 1713, mort à Pontoise en 1774, se fit connaître à partir de 1737 comme artiste peintre. En 1738, il entra à la manufacture de Vincennes, y revint de 1741 à 1750, puis travailla à Valenciennes, Saint-Amand et Tournai. En 1752, il fut en prison au For-l'Evêque, pour avoir divulgué des secrets de fabrication.

DUBOIS de Crancé (Edmond-Louis-Alexis), général et homme politique français, né à Charleville en 1747, mort à Rethel en 1814. Il servit quelque temps aux mousquetaires, et fut élu, en 1789, député du tiers état de Vitry-le-François aux Etats généraux. Il prit l'initiative de la plupart des réformes introduites dans le régime militaire français, proposa le service obligatoire et personnel. Pendant la Législative, il reprit du service et parvint rapidement au grade de colonel. Elu député des Ardennes à la Convention nationale, il prit place à la Montagne, et vota la mort du roi. C'est à lui qu'on doit les mesures qui assurèrent la cohésion des armées républicaines, l'*amalgame* (1793) et l'*embrigadement* (1794). Quoique ayant vaincu la révolte royaliste de Lyon, il fut un instant accusé de modérantisme par Robespierre. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il fut ministre de la guerre en 1799; mais, s'étant prononcé contre le coup d'Etat du 18 brumaire, il rentra dans la vie privée.

Dubois de Crancé.

DUBOIS de Jancigny (Jean-Baptiste), écrivain et administrateur français, né à Jancigny (Bourgogne) en 1753, mort à Moulins en 1808. Professeur de droit à Varsovie (1773), membre de l'Académie de Berlin, il se rendit à Paris, où, pendant la Révolution, il rédigea *la Feuille du cultivateur* et devint membre de la commission d'agriculture. On a de lui: *Essai sur l'histoire littéraire de la Pologne* (1778); *Introduction à « la Feuille du cultivateur »* (1795); *Du commerce français dans l'état actuel de l'Europe* (1806); etc. — Son fils, ADOLPHE-PHILIBERT, diplomate et orientaliste français, né à Paris en 1795, mort à Chandernagor en 1860. Mis en demi-solde par la Restauration, il se rendit aux Indes. En 1830, il entra au service du roi d'Oude, Nasir ed-Din-Haïder chah. Chargé en 1841 d'une mission en Chine, il défendit avec énergie les intérêts du commerce français. Il a publié des articles très remarqués et, dans la collection de « l'Univers pittoresque », des volumes sur *l'Inde* et sur *l'Extrême-Orient* (1845 et 1850).

DUBOIS (Paul-Alexis), général français, né en Auvergne en 1754, mort dans le Tyrol en 1796. Maréchal des logis en 1789, il dut à son intrépidité d'avancer rapidement. Général de division à l'armée de Sambre-et-Meuse, il se signala à Fleurus (1794). Ses démêlés avec Jourdan le firent revenir à Paris où il fut mis à la tête de la cavalerie, lors de l'insurrection du 1er prairial an III (1795). Il se distingua ensuite à Haguenau, à Charleroi, et tomba mortellement blessé à Roveredo.

DUBOIS (Antoine, baron), accoucheur français, né à Gramat (Lot) en 1756, mort à Paris en 1837. Il fut professeur à l'Ecole de santé, et médecin des armées. En 1798, il prit part à l'expédition d'Egypte, mais la maladie l'obligea à retourner en France. Il se consacra alors à l'obstétrique, accoucha heureusement l'impératrice Marie-Louise en 1811, ce qui lui valut le titre de baron, et fut appelé peu après à professer à la Maternité et à la Faculté.

DUBOIS (Jean-Antoine), prêtre et missionnaire français, né à Saint-Rémèze (Ardèche) en 1765, mort à Paris en 1848. Membre de la congrégation des Missions, il partit en 1791 et séjourna dans le Mysore durant trente-deux ans. Le plus important de ses ouvrages est intitulé: *Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde* (1825).

DUBOIS (Paul-François), dit **Dubois de la Loire-Inférieure**, publiciste et homme politique français, né à Rennes en 1793, mort à Paris en 1874. Fondateur, avec Pierre Leroux, du journal *le Globe*, nommé en 1830 inspecteur général de l'Université, il fut député de Nantes de 1831 à 1848. En dehors de ses articles, il a publié une traduction de l'*Histoire de l'Eglise de Reims*, par Flodoard.

DUBOIS (Paul), accoucheur français, né à Paris en 1795, mort en 1871. Fils d'Antoine Dubois, il professa, comme lui, l'obstétrique à la Maternité et à la Faculté, fut membre de l'Académie de médecine, de l'Académie des sciences, doyen de la Faculté pendant dix ans. Il accoucha l'impératrice Eugénie.

Dubois (*Maison, municipale de Santé*, dite MAISON), Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis. Cette maison de santé plus connue sous le nom du chirurgien qui, longtemps, y prodigua ses soins aux malades, doit son origine à un arrêté du conseil général des hospices, en date du 16 nivôse an X (février 1802), affectant l'ancien hospice du nom de

Jésus « à la réception des malades pouvant payer une somme déterminée ». Cet hospice, datant de 1653, était situé rue du Faubourg-Saint-Martin, presque en face de l'hôpital dit *des Récollets*. La maison de santé y resta jusqu'en 1816, époque à laquelle elle fut transférée au faubourg Saint-Denis, dans les bâtiments occupés autrefois par un couvent de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Expropriée en 1858 pour le percement des boulevards de Strasbourg et Magenta, elle fut installée en 1860 au n° 200 de la rue du Faubourg-Saint-Denis.

Elle est destinée aux personnes malades ou blessées de toute origine ou résidence qui, ne pouvant se faire traiter chez elles, sont à même de payer, avec les soins médicaux qui leur sont donnés, le prix d'une chambre ou d'un appartement confortables et indépendants dans la maison (300 lits). Beaucoup de célébrités des lettres, des arts, vivant au jour le jour et sans foyer ont séjourné dans cette maison ; c'est là que mourut Murger en 1861.

DUBOIS (Joseph-*Eugène*), graveur en médailles, né à Paris en 1795, mort à Lignières-la-Doucelle (Mayenne) en 1863. Il fut élève de Bridan et de Droz. Attaché, sous la Restauration, à la Monnaie, il exécuta plusieurs ouvrages remarquables par leur finesse : la Cathédrale de Paris, avec un plan de ce monument au revers ; médaille de l'abbé Godinot, commandée par la ville de Reims ; celles de Parmentier, d'Hippocrate, pour la commission des Monnaies ; celles de la duchesse de Berry, du duc de Bordeaux, de Mademoiselle, du roi Joseph Bonaparte.

DUBOIS de Montpéreux (Frédéric), géologue et archéologue suisse, né et mort à Môtiers, dans le Val-de-Travers (1798-1850). Il fit de grands voyages dans l'Ukraine et le Caucase et il en consigna les résultats dans son *Voyage autour du Caucase, chez les Tcherkesses et les Abkhases, etc.* (1838-1843). On a en outre de lui : *Conchyliologie fossile ou Aperçu géognostique des formations du plateau volhyni-podolien* (1821) ; *les Antiquités de Neuchâtel* (1852), ouvrage posthume.

DUBOIS d'Amiens (Frédéric), médecin français, né et mort à Amiens (1799-1873). Nommé secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine en 1847, il se distingua par la conscience, parfois la sévérité, qu'il déploya dans le panégyrique des académiciens décédés.

DUBOIS (Pierre), horloger français, né à Châtellerault (Vienne) en 1802, mort à Paris en 1860. Il s'est fait surtout connaître par un important ouvrage : *Histoire de l'horlogerie ancienne et moderne, précédée de recherches sur la mesure du temps dans l'antiquité et suivie de la biographie des horlogers les plus célèbres de l'Europe* (1849-1852).

DUBOIS (Charles-Frédéric), naturaliste belge, né à Barmen (Prusse) en 1804, mort à Bruxelles en 1867. Il s'est fait connaître par plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Planches coloriées des oiseaux de l'Europe et de leurs œufs* (1859-1862) ; *Planches coloriées des oiseaux de la Belgique et de leurs œufs* (1864) ; *les Lépidoptères de l'Europe, leurs chenilles et leurs chrysalides* (1860-1866) ; *Catalogue systématique des oiseaux de l'Europe* (1865) ; *les Oiseaux de l'Europe et leurs œufs* (1859-1872) ; *les Lépidoptères de la Belgique* (1860-1875) ; etc.

DUBOIS (Paul), statuaire et peintre français, né à Nogent-sur-Seine (Aube) en 1829, mort en 1905. Elève de Toussaint, il débuta au Salon de 1863 par *Saint Jean enfant*. Deux ans plus tard, il obtint la médaille d'honneur pour le *Chanteur florentin*, statue devenue populaire.

P. Dubois. — Cl. Gerschel.

Il a exécuté de nombreux *Bustes* et *Médaillons*. Artiste délicat, on lui doit *Eve naissante* (1873), *Narcisse* (1874) ; deux statues : *le Courage militaire* et *la Charité*, exposées en plâtre au Salon de 1876, destinées au monument du *général Lamoricière*, dans la cathédrale de Nantes et exécutées en 1878 ; les bustes d'*Henner*, de *Paul Baudry*, du *Dr Parrot*, de *Pasteur* ; *le Connétable Anne de Montmorency*, statue équestre en bronze pour le château de Chantilly ; un buste en bronze de *Charles Gounod* ; une statue équestre de *Jeanne d'Arc* (Salon de 1895), inaugurée en 1896 à Reims et dont une réplique est sur la place Saint-Augustin à Paris, une autre au Palais du Rhin, à Strasbourg. Enfin, un groupe de *l'Alsace-Lorraine*. Dubois fut membre de l'Académie des beaux-arts (1876), et directeur de l'Ecole des beaux-arts de 1878 à 1905. On lui doit aussi quelques portraits.

DUBOIS (Louis), peintre belge, né à Bruxelles en 1830, mort à Schaerbeck en 1880. Après avoir étudié à Paris dans l'atelier de Couture, il s'abandonna à son tempérament, épris de vigueur et de rutilance. Ainsi qu'Alfred Stevens et Henri de Braekeler, il se plaît à employer les bruns mordorés, et se sert constamment de ces dessous chauds. Parmi ses œuvres, il faut citer : *le Portrait du père de l'artiste* (1853) ; *les Cigognes* (1858) ; *le Chevreuil mort* (1863), *l'Enfant de chœur* ; *Poissons et accessoires* (1874), toiles au musée de Bruxelles.

DUBOIS (Alphée), graveur en médailles français, né à Paris en 1831, mort à Clamart en 1905. Elève de son père, Eugène Dubois, il entra à l'Ecole des beaux-arts en 1848. En 1855, il obtint le prix de Rome pour son *Guerrier mourant sur l'autel de la patrie*, et envoya d'Italie une médaille, *le Pape bénissant la naissance du Prince impérial*, qui fut fort remarquée. Il exécuta ensuite un grand nombre de médailles et de plaquettes, qu'il exposa régulièrement au Salon, de 1861 à 1882. Dubois est l'un des maîtres de la médaille moderne en France. Citons spécialement sa médaille de l'inauguration du monument de Napoléon Ier à Rouen (1866), de la proclamation de la République (1882) ; le camée sur onyx de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie. Il est aussi l'auteur d'un bas-relief, *Industrie et Commerce*, qui décore l'hôtel de ville de Paris (1884).

DUBOIS (Henri-Pierre-*Hippolyte*), peintre français, né à Nantes en 1831, mort en 1890. Elève de Gleyre, il débuta au Salon de 1863 par un portrait de femme, mais il se consacra particulièrement à la peinture des scènes mythologiques et des nus féminins. Parmi ses œuvres, il convient de rappeler : *Bethsabée* (1864) ; *Daphnis et Chloé* (1865) ; *Diane et Calisto* (1867) ; *Erigone* (1868) [musée de Nantes] ; *Conversation dans l'atelier* (1874) ; *la Bonne aventure* (1875) ; *Musicien arabe* (1880) ; *Intérieur mauresque* (1881).

DUBOIS (Jean-Antoine-*Ernest*), jurisconsulte français, né à Sens (Yonne) en 1837, mort à Nancy en 1882. Agrégé de droit, Dubois professa le droit civil à la faculté de Grenoble (1864) et à la faculté de Nancy (1867). Outre des articles publiés dans les grandes revues de législation et d'histoire, on lui doit : *le Sénatus-consulte Velléien et l'incapacité de la femme mariée* (1861) ; *la Table de Cles, inscription de l'an 46 après Jésus-Christ, concernant le droit de cité romaine de Anauni, des Tulliasses*, etc. (1872). Il a publié les *Institutes* de Caïus, édition française (1881).

DUBOIS (Clément-François-*Théodore*), compositeur français, né à Rosnay (Marne) en 1837, mort à Paris en 1924 ; fut élève de Marmontel, de Bazin, de Benoist et d'Ambroise Thomas, et obtint au Conservatoire les premiers prix d'harmonie (1856), de fugue (1857) et d'orgue (1859), et enfin le premier grand prix de Rome (1861). Maître de chapelle à l'église Sainte-Clotilde, puis à la Madeleine où il devint organiste en 1877 au départ de Saint-Saëns, il fut nommé, en 1871, professeur d'harmonie au Conservatoire, succéda, en 1891, à Léo Delibes comme professeur de composition, et enfin, en 1896, fut nommé directeur de cette école, poste qu'il occupa jusqu'en 1905. Il avait été élu, en 1894, à l'Académie des beaux-arts.

Th. Dubois. — Cl. Benque.

Comme musique de théâtre, il a donné : *la Guzla de l'émir* (1873) ; *le Pain bis* (1879) ; *la Farandole*, ballet (1883) ; *Aben-Hamet* (1884) ; *Xavière* (1895). Dans le genre de l'oratorio, il a fait exécuter *les Sept paroles du Christ*, *le Paradis perdu* (1878) ; *Notre-Dame de la mer* ; *le Baptême de Clovis*, ode religieuse en trois parties (1899). On connaît aussi de Th. Dubois plusieurs scènes lyriques : *l'Enlèvement de Proserpine*, *Hylas*, *Bergerette*, etc. On lui doit plusieurs messes, de nombreux motets, des morceaux et des suites pour piano : les *Poèmes sylvestres* et les *Poèmes virgiliens*, de la musique de chambre, des ouvertures, des poèmes symphoniques, des mélodies, etc. Il a aussi écrit pour l'orgue et le chant, et, pour l'enseignement, un recueil de *Leçons d'harmonie*, un autre recueil intitulé *Notes et Etudes d'harmonie*, un *Traité de contrepoint et de fugue*, etc.

DU BOIS (Léon), compositeur belge, né à Bruxelles en 1849. Elève du Conservatoire de cette ville, il obtint, en 1885, le premier grand prix de Rome. Il devint, par la suite, second chef d'orchestre du théâtre de la Monnaie de Bruxelles, où il a fait représenter deux opéras-comiques, *Son Excellence ma femme* (1884) ; *la Revanche de Sganarelle* (1886), et *Smylis*, ballet (1891).

DUBOIS (Pierre-Joseph-Louis-Alfred), général français, né à Sedan en 1852. Sorti de Saint-Cyr en 1874 dans la cavalerie, il prit part aux colonnes de 1882 et 1885 en Algérie, puis entra à l'Ecole supérieure de guerre où il revint plus tard professer le cours de tactique de cavalerie. Il commanda en outre l'Ecole de cavalerie de Saumur, et fut directeur de la cavalerie au ministère de la guerre. Colonel en 1901, général de division en 1909, il commandait en 1914 le 9e corps d'armée à Tours. Après avoir participé aux batailles des Frontières et de la Marne, ainsi qu'à la Course à la mer, le général Dubois fut nommé au commandement de la 6e armée en remplacement du général Maunoury grièvement blessé. Il conserva ce poste jusqu'en mars 1916, époque à laquelle il reçut à l'intérieur le commandement de la région de Nantes. Il eut en 1917 à s'y occuper de l'installation des bases américaines de Saint-Nazaire et de Brest. Passé en 1917 au cadre de réserve, il a publié en 1920 un récit de ses opérations intitulé : *Deux années de commandement sur le front de France*.

DUBOIS (Edmond-*Marcel*), professeur et géographe français, né à Paris en 1856, mort à Sèvres en 1916. Il enseigna la géographie d'abord à Nancy, puis à la Sorbonne, où il devint, en 1893, professeur de géographie coloniale. Ses principaux ouvrages sont sa thèse de doctorat ès lettres sur *les Ligues Etolienne et Achéenne* (1884), un *Essai sur la géographie de Strabon* (1891), et *Systèmes coloniaux et Peuples colonisateurs* (1895).

DUBOIS (*Louis*-Ernest), cardinal-archevêque de Paris, né à Saint-Calais (Sarthe) en 1856, mort à Paris en 1929. Entré au grand séminaire du Mans en 1872, prêtre en 1879, il fut tour à tour vicaire à Brulon, au Lude, à Notre-Dame-de-la-Couture (Le Mans) où il prit la direction de la *Semaine du Fidèle* (1887), curé de Saint-Benoît-du-Mans (1895-1898), vicaire général (1898). Evêque de Verdun (1901), il eut à résoudre les difficultés provenant de la loi de séparation. Pie X le désigna pour le siège de Bourges (1909) ; il y organisa l'Union diocésaine du Berry (1912). Appelé à Rouen en 1915, Benoît XV le créa cardinal en 1916, et lui confia en 1920 la succession du cardinal Amette sur le siège de Paris. Le gouvernement français le chargea d'une mission en Orient (1919). Parmi ses initiatives

Cardinal Dubois. — Cl. Manuel.

à Paris on doit noter l'érection en faveur des nombreux étrangers d'une église et la création d'un évêque.

DUBOIS (Marie-*Eugène*-François-Thomas), savant néerlandais, né à Eysden en 1858. Il fit à Amsterdam des études en médecine, devint en 1881 professeur d'anatomie à l'Ecole de dessin industriel, en 1886 officier de santé près de l'armée des Indes, en 1898 professeur extraordinaire à l'université d'Amsterdam. Chargé, de 1889 à 1895, de recherches paléontologiques à Sumatra et à Java, il découvrit (1891), en faisant des fouilles dans les terrains quaternaires de Trinil, une calotte cranienne, deux molaires et un fémur d'un animal intermédiaire entre l'homme et le gibbon. Cet ancêtre préhistorique a reçu le nom de *pithécanthrope*.

DUBOIS (Ernest-Henri), sculpteur français, né à Dieppe en 1863, mort à Paris en 1930. On lui doit : *le Pardon*, le *Monument commémoratif de la défense du Havre* (1895) ; la *Statue de l'amiral Mouchez*, bronze (1896) ; *Joseph et Xavier de Maistre* (monument de Chambéry) ; le monument de *Bossuet* (cathédrale de Meaux).

DUBOIS, dit **Crétin**. Biogr. V. CRÉTIN.

DUBOIS-FONTANELLE (Jean-Gaspard), journaliste et auteur dramatique français, né et mort à Grenoble (1737-1812). Il écrivit dans plusieurs journaux et fut chargé de la partie politique du *Mercure de France*. Il donna au Théâtre-Français des tragédies : *Pierre le Grand* (1765) ; *Lorédan* (1776), où l'on trouve en germe des idées hardies et presque romantiques, qui surprirent le public d'alors et firent sombrer la pièce ; *Ericie ou la Vestale* (1780).

DU BOISGOBEY (*Fortuné*-Hippolyte-Auguste), littérateur français, né à Granville (Manche) en 1821, mort en 1891. On lui doit près d'une centaine de romans-feuilletons, où il a suivi la tradition de Ponson du Terrail : *les Collets noirs* (1874) ; *les Mystères du nouveau Paris* (1876) ; *Du Rhin au Nil*, impressions de voyage (1876) ; *le Demi-monde sous la Terreur* (1877) ; *une Affaire mystérieuse* (1878) ; *la Vieillesse de M. Lecoq* (1878) ; *le Crime de l'Opéra* (1879) ; *l'Epingle rose* (1879) ; *la Main coupée* (1880) ; *les Nuits de Constantinople* (1882) ; *le Secret de Berthe* (1884) ; *la Voilette bleue* (1885) ; *Double-blanc* (1888) ; *Marie-Madeleine* (1889) ; *Fontenay Coup-d'épée* (1890) ; etc.

Duboisie : *a*, fleur ; *b*, fruit.

DUBOISIE [*zi*] n. f. Genre d'arbustes, à fleurs blanches, famille des solanées, qui croît en Australie et en Nouvelle-Calédonie. (Une espèce de duboisie, dite *pituri*, contient de la nicotine, et macérée elle produit une sorte d'ivresse.)

DUBOISINE n. f. Alcaloïde extrait d'une espèce de duboisie, qui a été préconisé, sous forme de sulfate, dans le traitement des maladies des yeux, comme succédané de l'atropine, et, chez les phtisiques contre les sueurs.

DU BOIS-REYMOND (Emile), physiologiste allemand, né et mort à Berlin (1818-1896). Il professa pendant trois ans à la Royal-Institution de Londres, sous le patronage de Faraday. En 1851, il était nommé membre de l'académie des sciences de Berlin, et, en 1858, il succédait à son maître Jean Müller dans la chaire de physiologie. Il fut un des créateurs de la physiologie expérimentale. Il eut des disciples tels que : Heidenheim, Pflüger, Kühne. Citons parmi ses ouvrages : *Recherches sur l'électricité animale* (1848, 1849, 1860) ; *Description de quelques méthodes de recherches électro-physiologiques* (1863) ; *les Idées de Leibniz dans les sciences modernes* (1871) ; *les Limites de la connaissance de la nature* ; *Recueil d'études sur la physique générale des muscles et des nerfs* (1875-1877).

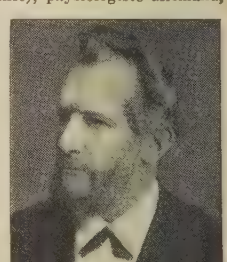
Du Bois-Reymond.
Cl. E. Milster.

DUBOR (Georges DE), littérateur français, né à Toulouse en 1848, mort en 1931. Il a publié : *la Viticulture moderne* (1894) ; *les Favorites royales* (1902) ; *les Baisers de Cnide*, *les Héroïnes de l'amour* (1905) ; *Hypnose et fantôme* (1914) ; *les Mystères de l'hypnose* (1920). Il a collaboré au *Grand Dictionnaire du XIXe siècle* et à la *Revue encyclopédique*. Au théâtre il a fait représenter : *Ame d'artiste* (1897) ; *Sapho*, *Psyché*, *Maison de thé* (1898) ; *le Vieux de la Montagne* (1899).

DUBOS ou **DU BOS** (Jean-Baptiste, abbé), historien, critique et diplomate français, né à Beauvais en 1670, mort à Paris en 1742. Il fut nommé en 1720 à l'Académie française dont il devint en 1722 secrétaire perpétuel. Entré, sous Torcy, dans les bureaux des affaires étrangères, il publia avant 1715 divers ouvrages de propagande et fut chargé de missions en Europe. Il se voua ensuite à la littérature et à l'histoire. Parmi ses ouvrages principaux on cite ses *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* (1719), et surtout son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* (1734), dans laquelle il s'efforce de prouver que les Francs furent appelés par les Gaulois eux-mêmes pour les gouverner.

DUBOSC (Gaston), acteur français né à Paris en 1864. Elève de l'Ecole des Beaux-Arts, puis dessinateur, il débuta au théâtre, à Lyon en 1889. Il joua ensuite en province et à Bruxelles, débuta au Palais-Royal en 1892, fut engagé un an à l'Opéra-Comique (1899), et revint définitivement à la comédie. Il a fait applaudir sur la plupart

des scènes parisiennes son talent plein de souplesse et d'élégance.

DUBOSC DE MONTANDRÉ, pamphlétaire français de la première moitié du XVIIe siècle. Il fut un des libellistes les plus féconds du temps de la Fronde, et attaqua avec la dernière violence le gouvernement et Mazarin. Rentré en France après le traité des Pyrénées, il fut jeté à la Bastille en 1667 ; il mourut dans la misère. Outre une cinquantaine de libelles, publiés de 1650 à 1652, on a de lui : *Suite des ducs de la basse Lorraine* (1662) ; *Histoire et Politique de la maison d'Autriche* (1670).

DUBOSCQ (Jules), opticien français, né en 1817, mort à Paris en 1886. Élève, gendre et successeur de Soleil, il prit part à la construction des principaux appareils qui ont fait la réputation de son beau-père. On lui doit entre autres la première application des doubles épreuves photographiques au stéréoscope.

DUBOST (Paul-Claude), agronome et économiste français, né à Grièges (Ain) en 1828, mort en 1891. Outre un grand nombre d'articles, on lui doit : *Etudes agricoles sur la Dombes* (1859) ; *la Question de la Dombes et le Rapport au conseil général de l'Ain* (1860) ; *la Bresse et sa volaille* (1864) ; *Comptabilité de la ferme* (1873), avec Pacout, ouvrage plein d'idées neuves ; *Etude sur l'anatomie des systèmes de culture* (1873) ; *Etudes d'économie rurale, les entreprises de culture et la comptabilité* (1874) ; *le Spectre américain : le blé, le bétail* (1881) ; etc.

DUBOST (Henri-Antoine, dit **Antonin**), homme politique français, né à L'Arbresle (Rhône) en 1844, mort à Paris en 1921. Après avoir combattu l'Empire dans le journalisme, il fut secrétaire général de la préfecture de police, puis il quitta Paris, en ballon (1870) pour aller remplir une mission auprès de la Délégation de Tours ; en 1871 préfet de l'Orne, et en 1879 conseiller d'Etat. Député de l'Isère de 1880 à 1897, il fut ministre de la justice dans le cabinet Casimir-Perier (déc. 1893-mai 1894), et élu sénateur en 1897. Président du Sénat de 1906 à 1920, il fut alors remplacé par Léon Bourgeois.

DU BOUCHAGE (François-Joseph de GRATET, vicomte), né à Grenoble en 1749, mort à Paris en 1821. Il servit d'abord dans l'artillerie de la marine et devint sous-directeur à Brest (1786) et inspecteur général. Le 21 juillet 1792, Louis XVI l'appela au ministère de la marine, qu'il quitta après le 10-Août. Il avait conseillé au roi de prendre l'offensive contre l'insurrection et accompagna les souverains à la Législative. Il disparut de la scène jusqu'au 24 septembre 1815. Il fut alors rappelé au ministère de la marine. Il transféra l'Ecole navale à Angoulême. Nommé ministre d'Etat et pair de France en 1817, il siégea parmi les ultras.

DUBOUCHÉ (Adrien), fondateur du musée céramique de Limoges, qui porte aujourd'hui son nom, né à Limoges en 1818, mort à Jarnac en 1881. Il acquit dans le commerce des eaux-de-vie une grande fortune qu'il employa pour subventionner l'école et le musée céramique de Limoges qu'il enrichit de collections célèbres ; il fut nommé maire de Limoges en 1870, par acclamation.

DU BOULAY (César EGASSE), érudit français, né à Saint-Ellier (Mayenne) après 1610, mort à Paris en 1678. Il fut professeur d'humanités au collège de Navarre, recteur de l'Université de Paris. Il a écrit : *Trésor des antiquités romaines* (1656) ; *Historia Universitatis parisiensis* (1665-1673 ; 6 vol.) ; *Recueil des privilèges de l'Université* (1674) ; etc.

DUBOURCQ (Pierre-Louis), peintre et graveur hollandais, né et mort à Amsterdam (1815-1873). Nous citerons, parmi les tableaux de ce paysagiste distingué : *l'Inondation ; les Aqueducs ; Campagne de Rome ; le Lac d'Albano ; la Vallée de Saint-Pierre à Jersey.*

DUBOURDIEU (Jean-Armand), ministre protestant français, né à Montpellier en 1652, mort à Londres en 1720. Chassé du Languedoc par la révocation de l'édit de Nantes, il passa en Angleterre et fut nommé pasteur de l'Eglise de Savoie à Londres. Il a écrit une *Dissertation historique et critique sur le martyre de la légion Thébaine*, une *Apologie de nos confesseurs qui étaient aux galères* (Londres), un *Traité du retranchement de la Cène.*

DU BOURDIEU (Bernard, baron), marin français, né à Bayonne en 1773, mort à Lissa en 1811. Simple timonier en 1789, aspirant en 1792, prisonnier des Anglais à Toulon, il s'échappa après huit mois de pontons à Gibraltar. Capitaine de vaisseau en 1808, il reçut en 1810 le commandement des navires réunis à Ancône, et força l'entrée du port de Lissa dont il détruisit l'arsenal. Une nouvelle expédition ayant été décidée en 1811, il fut tué au cours du débarquement des troupes dans l'île. Il venait d'être promu contre-amiral et il avait été fait baron en 1810.

DU BOURDIEU (Louis-Thomas-René-Napoléon, baron), amiral et sénateur français, fils du précédent, né à Fort-de-France (Martinique) en 1804, mort à Toulon en 1857. Sorti de l'Ecole navale d'Angoulême en 1820, il eut une jambe emportée à Navarin (1827). Capitaine de vaisseau en 1840, il commanda successivement au Levant, aux Antilles et en Algérie. Contre-amiral en 1848, il bombarda Salé au Maroc en 1851. Vice-amiral et baron en 1853, préfet maritime de Toulon, il siégea au Sénat en 1856.

DU BOURG (Antoine), baron de SAILLANS, né à La Seille (Auvergne), mort en 1538. Il présida les Grands Jours de Moulins en 1534, devint président du parlement de Paris (1534) et chancelier de France (1535), en remplacement du cardinal Duprat.

DU BOURG (Anne), magistrat français, fils d'Antoine, né à Riom en 1521, exécuté à Paris en 1559. Prêtre, puis avocat, enfin professeur de droit à l'université d'Orléans, il devint, en 1557, conseiller clerc au parlement de Paris. Il s'était pris pour les doctrines protestantes d'un grand attachement. A la *mercuriale*, c'est-à-dire à l'assemblée des diverses chambres du parlement, tenue à la fin d'avril 1559, en présence d'Henri II, s'il faut en croire la tradition, Du Bourg, non content de défendre ceux que l'on voulait proscrire, déclara qu'il serait odieux d'appliquer à des innocents la peine qu'on épargnait à des adultères dont la cour offrait le spectacle. Le roi vit dans ces mots une allusion à sa liaison avec Diane de Poitiers et ordonna l'arrestation immédiate du Du Bourg. Sur ces entrefaites mourut Henri II. Anne Du Bourg fut déféré à l'évêque de Paris, et condamné après plusieurs appels à être brûlé vif en place de Grève. En un moment de faiblesse, il se rétracta, puis se ressaisit, adressa une confession de foi explicite au Parlement. Le 23 décembre, il fut étranglé, puis brûlé, en place de Grève.

DUBOURG ou **DU BOURG** (Maurice), tapissier français, né et mort à Paris (1561-1639). Admirable artisan, il avait reçu son éducation professionnelle à l'Ecole des métiers fondés par Henri II à la Trinité. Il entreprit en 1584, pour l'église Saint-Merri de Paris, l'exécution de vingt-sept tentures murales retraçant la vie du Christ, d'après les dessins originaux d'Henri Lerambert. Il n'en reste que des fragments, conservés au musée des Gobelins et au musée de Cluny. Vers 1598 on le trouve associé avec Gérard Laurent pour l'exploitation d'un atelier de tapisseries installé par ordre d'Henri IV dans la maison des jésuites de la rue Saint-Antoine. En 1608, Dubourg et Laurent bénéficièrent de l'édit royal qui autorisait les meilleurs peintres, sculpteurs et artisans à s'établir dans les grandes galeries du Louvre. Ils y exécutèrent, d'après les cartons de Simon Vouet, une série de tapisseries représentant des sujets tirés de l'Ancien Testament (fragments au musée des Gobelins).

DU BOURG (Léonore-Marie DU MAINE, comte), né en 1655, mort en 1739. Il prit part aux sièges de Dôle, Maëstricht, Condé, Valenciennes, et continua sa carrière militaire dans les armées de Louis XIV. Il était brigadier en 1690, maréchal de camp en 1693, lieutenant général en 1702. Il participa, l'année suivante, à la victoire d'Hochstedt, remportée par Villars sur les Autrichiens, et battit les Impériaux, en 1709, à Rumersheim. Il fut fait maréchal de France.

DUBOURG (Louis-Guillaume-Valentin), archevêque de Besançon, né à Saint-Domingue en 1766, mort à Besançon en 1833. Pendant la Terreur, il se retira en Espagne, puis en Amérique. Il fut nommé, en 1803, vicaire apostolique de la Louisiane. Rentré en France en 1826, il devint évêque de Montauban, puis archevêque de Besançon.

DUBOURG-BUTLER (Frédéric, comte), général français, né à Paris en 1778, mort en 1850. Après avoir servi tour à tour dans l'armée vendéenne et dans l'armée républicaine, il fit, en 1812, la campagne de Russie à la tête d'une division polonaise. Il tomba blessé entre les mains des Russes et ne rentra en France qu'avec les Bourbons. Il fut attaché au ministère de la guerre. Après le 20-Mars, il suivit Louis XVIII à Gand. Ses protestations contre les excès des ultra-royalistes le firent tenir à l'écart par la seconde Restauration. Bien qu'il eût pris possession de l'Hôtel de Ville en 1830, ses propos le rendirent antipathique au nouveau gouvernement. Il n'en obtint aucune fonction, et finit ses jours misérablement. Il a publié un plan d'*Organisation défensive de la France* (1841).

DUBOVE, ville de Tchécoslovaquie (Ruthénie), sur le Teresva, affl. de la Tisza ; 3.150 hab.

DUBRAY (Gabriel-Vital), statuaire français, né et mort à Paris (1818-1892). Elève de Ramey fils, il fut sous le second Empire un des sculpteurs ordinaires des Tuileries. On lui doit des bustes et des statues officielles (*Napoléon III, Napoléon Ier* [Rouen], *le Cardinal Fesch* [Ajaccio], *Joseph Bonaparte*, etc.). — Ses deux filles, Charlotte-Gabrielle **Dubray**, née à Paris, et Eugénie-Giovanna **Dubray**, née à Florence, furent des femmes-sculpteurs de talent.

DUBRÉKA, poste de l'Afrique-Occidentale française, en Guinée, au fond de l'estuaire de *Dubréka*. Commerce de caoutchouc et de café. Placé sous le protectorat de la France en 1865, le pays de Dubréka est devenu pays de domination directe en 1882.

DUBRETON (Jean-Louis), général français, né à Ploërmel en 1773, mort à Versailles en 1855. Volontaire en 1790, il fit les campagnes de la Révolution, de Marengo, de Saint-Domingue et d'Austerlitz où il fut nommé général de brigade. Il s'illustra en 1811 en défendant Burgos contre Wellington, ce qui lui valut le grade de divisionnaire et le titre de baron. Il prit part ensuite à la campagne de 1813 en Allemagne. Il fut admis à la Chambre des pairs à partir de 1819.

DU BREUIL. Biogr. V. BREUIL (DU).

DUBREUIL (Toussaint), peintre français, né et mort à Paris (1560-1602). Elève de Freminet, il acheva l'*Histoire d'Ulysse*, que le Primatice avait commencé de peindre à Fontainebleau. Dubreuil a travaillé à la galerie d'Apollon ; mais l'incendie de 1660 a détruit son œuvre.

DU BREUIL (Alphonse), horticulteur et écrivain français, né à Rouen en 1811, mort en 1890. En 1849, il occupa la chaire d'arboriculture du Conservatoire des arts et métiers, puis organisa l'enseignement arboricole dans les départements. Lors de la fondation de l'Institut agronomique, il fut chargé d'y professer l'horticulture, l'arboriculture et la viticulture. Citons de lui : *Cours d'arboriculture, Cours d'agriculture*, puis *les Vignobles, les arbres à fruit. à cidre*, etc.

DUBREUIL (Ernest), publiciste et auteur dramatique français, né en 1833, mort à Ville-Evrard en 1886. On lui doit des livrets d'opéras-comiques : *la Tête enchantée* (1861) ; *le Roi des mines* (1865) ; *la Belle Bourbonnaise* (musique de Cœdès, 1874), et surtout en collaboration avec Humbert et P. Burani *François les bas bleus*, auquel la musique de Bernicat, terminée par André Messager, donna un véritable succès (1883). Citons encore : *le Joueur d'orgue*, comédie (1868), et le roman *Olivier le Bâtard* (1882).

DUBREUL (Jacques), historien français, né et mort à Paris (1528-1614). Entré chez les bénédictins de Chézal-Benoît à Saint-Germain-des-Prés en 1549, prieur de Brantôme (1572), puis abbé de Saint-Allyre, à Clermont-Ferrand, il a laissé : *Théâtre des antiquités de Paris* (1612) ; *Supplementum antiquitatum urbis Parisiensis, de Sancti-Mauri Fossatensis cœnobio* (1614) ; une *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (manuscrite), et des éditions de saint Isidore de Séville (1601) et d'Aimoin (1602).

DUBROVNIK. V. RAGUSE.

DUBRUNFAUT (Auguste-Pierre), industriel français, né à Lille en 1797, mort à Paris en 1881. Auteur de nombreux travaux relatifs à l'industrie de la distillation des alcools. C'est à lui qu'on doit l'emploi de l'acide sulfurique dilué dans l'eau pour hâter la fermentation des moûts de betteraves. Il a publié : *Mémoires sur la fabrication des eaux-de-vie de grain ; Traité complet de l'art de la distillation ; Propriété optique des sucres sur les fermentations alcoolique et lactique et leur application à l'étude des sucres ;* etc.

DUBS (Jacques), homme politique suisse, né à Affoltern (canton de Zurich) en 1822, mort à Lausanne en 1879. Appartenant au parti radical alémannique, il remplit, dès 1847, plusieurs mandats électifs, et, enfin, fut président de la Confédération en 1864, 1868 et 1870. Membre du conseil fédéral en 1872, il donna sa démission pour combattre la revision constitutionnelle en projet, et qui limitait le fédéralisme, établissant en particulier le *referendum* facultatif, et augmentant les pouvoirs de la Confédération. Victorieux en 1872, il fut battu en 1874. De 1876 jusqu'à sa mort, il fut juge au tribunal fédéral. On a de lui divers écrits d'histoire ou de politique constitutionnelle.

DU BUAT (Pierre-Louis-Georges, comte DE), ingénieur militaire français, né à Tortizambert (Normandie) en 1734, mort à Vieux-Condé en 1809. Ingénieur à seize ans, il fit campagne en 1756 contre les Anglais sur les côtes bretonnes, puis sur le Rhin. Capitaine au siège de Mappen (1761), il fortifia Valenciennes (1763-1773) et construisit l'hôtel de ville de Condé. Colonel en 1787 et directeur des fortifications de Lille, il revint à Condé comme lieutenant du roi, et émigra en 1793. Ses *Principes d'hydraulique* (1779) renouvelèrent cette science, et il fut élu, en 1803, membre correspondant de l'Institut.

DUBUC (Guillaume), chimiste français, élève de Baumé et de Lavoisier, né à Sierville (Seine-Inférieure) en 1764, mort en 1837. On lui doit des travaux sur le sucre des fruits, l'analyse des terres arables, l'apprêt des étoffes, etc. On a de lui : *Mémoire sur l'encollage des étoffes* (1821) ; *Notices chimico-œnologiques* (1825) ; *Opuscules scientifiques* (1837).

DUBUFE (*Claude*-Marie), peintre de genre et portraitiste français, né à Paris en 1790, mort à La Celle-Saint-Cloud en 1864. Elève de David, il débuta par des sujets mythologiques (*Achille prenant Iphigénie sous sa protection*), et des sujets religieux (*Jésus marchant sur les eaux*). Au Salon de 1827, deux toiles : les *Regrets*, et les *Souvenirs*, eurent l'une et l'autre un grand succès. Parmi les portraits de Dubufe, citons *la duchesse d'Istrie*, *Mlle de Sainte-Aldegonde*, *le comte de La Rochefoucauld.*

DUBUFE (Louis-*Edouard*), peintre français, fils du précédent, né à Paris en 1820, mort à Versailles en 1883. Il eut pour maître Paul Delaroche. Il débuta au Salon de 1839 par une *Annonciation* et exposa ensuite *Tobie* (1841), *Bethsabée* (1844), puis des portraits assez maniérés : *l'Impératrice Eugénie* (1853), *la princesse Mathilde*, *Gounod* (1867), *Dumas fils* (1873), *Philippe Rousseau* (1876), *Harpignies.*

DUBUFE (Edouard-Marie-*Guillaume*), peintre français, fils d'Edouard Dubufe, né à Paris en 1853, mort en mer sur la route de Buenos-Aires en 1909. Elève de son père et de Mazerolle, il s'est surtout adonné à la peinture allégorique et décorative : *la Musique sacrée et la Musique profane*, diptyque (musée d'Amiens) ; *Trinité poétique* (*Musset, Hugo, Lamartine*), vaste toile symbolique (1888). On doit encore à Dubufe le plafond du *foyer de la Comédie-Française*, une grande composition allégorique : *l'Apothéose de Puvis de Chavannes* (1899) ; *Sommeil divin* (1900 ; musée de Lyon) ; *Vues de Capri* (1906).

DUBUISSON (Paul-Ulrich), auteur dramatique et révolutionnaire français, né à Laval en 1746, décapité en 1794. Il avait débuté par un poème érotique : *Tableau de la volupté ou les Quatre parties du jour* (1771). Passé aux Etats-Unis lors de la guerre de l'Indépendance, il écrivit, à son retour, un *Abrégé de la révolution des Etats d'Amérique* (1779), puis des *Considérations sur Saint-Domingue* (1780). Au théâtre, il fit représenter *Nadir*, tragédie ; *le Vieux Garçon*, *l'Avare cru bienfaisant*, comédies (1783-1784) ; *les Deux frères*, *Lélia*, opéras (1792). Adepte de la Révolution, il fut attaché à Dumouriez en qualité de commissaire du conseil exécutif, et dévoila au Comité les projets de défection du général (1792) ; l'année suivante, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, avec Hébert, Ronsin, Anacharsis Cloots, ses amis, et guillotiné avec eux.

DUBUISSON (François-René-André), naturaliste français, né à Nantes en 1763, mort en 1836. D'abord pharmacien dans sa ville natale, il fut nommé, en 1810, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes. Il fit connaître, le premier, les minéraux de la Bretagne.

DU BUIT (Charles-*Henry*), avocat français, né à Mulhouse en 1837, mort à Paris en 1919. Inscrit au barreau de Paris en 1858, il s'y fit une place à part par sa compétence comme avocat d'affaires : il défendit Bontoux (1882) dans le krach de l'Union générale ; Laveissières (1890) dans l'affaire du Comptoir d'escompte (1892) ; Marius Fontane (1893) dans celle du Panama. Il plaida pour la Comédie-française en 1895 contre Coquelin et en 1913 contre Le Bargy. Avocat de la Ville de Paris, il entra en 1880 au conseil de l'ordre et devint bâtonnier (1891-1893). Il eut entre autres secrétaires Raymond Poincaré.

DUBULTI. Géogr. V. DUBBELN.

DUBUQUE, ville des Etats-Unis (Etat d'Iowa), ch.-lieu du comté du même nom, sur la rive droite du Mississipi ; 39.140 hab. Centre industriel actif ; industrie minière, entrepôt des mines de plomb exploitées dans les environs. Fondée à la fin du XVIIIe siècle par le traitant canadien Dubuque ou Dubuquí.

DUBUT DE LAFOREST (Jean-Louis), littérateur français, né à Saint-Pardoux (Dordogne) en 1853, mort à Paris en 1902. On lui doit des romans ayant des qualités de composition et de style, mais qui sont surtout des peintures de mauvaises mœurs : *les Dames de Lamète* (1880) ; *le Rêve d'un viveur* (1883) ; *Mademoiselle Tantale* (1884) ; *le Gaga* (1885) ; *la Bonne à tout faire* (1886) ; *le Cornac* (1887) ; *l'Homme de joie* (1889) ; *la Femme d'affaires* (1890) ; *la Haute bande* (1893) ; *les Petites rastas* (1894) ; *Angela Bouchaud, demoiselle de magasin* (1896) ; *les Derniers scandales de Paris* (1897) ; *Messidor* (1898) ; *la Traite des blanches* (1900-1901) ; *la Tournée des grands ducs* (1901). Il avait écrit avec Oscar Méténier deux pièces : *la*

Bonne à tout faire (Variétés ; 1892), et *Rabelais* (Nouveau-Théâtre ; 1892).

DUC [*dukʼ*] n. m. (du lat. *dux*, chef). Sous l'ancien régime, Titre de noblesse le plus élevé dans quelques Etats. || Sous l'Empire, Titre de noblesse le plus élevé après celui de prince. || Titre porté par le souverain d'un duché. (S'est dit autrefois pour *doge*.)

— *Duc-duc*, Titre porté autrefois en Espagne par ceux qui réunissaient plusieurs duchés en leur personne. || On disait, d'une manière analogue : *Duc-comte* ou *Comte-duc*, *Duc-marquis*. || *Duc à brevet*, Duc qui n'avait d'autre prérogative que celle de porter son titre et de jouir des honneurs y attachés. || *Duc et pair*, Celui auquel son titre de duc conférait les privilèges de la pairie (droit de siéger au Parlement, etc.).

— *Monsieur le Duc*, Nom donné, aux XVIIe et XVIIIe siècles, au fils aîné du prince de Condé, *duc* d'Enghien.

— Argot. Pendu. || Chef. || *Duc de Guiche*, Guichetier, geôlier.

— Jeux. *Quinola duc*, *As duc*, Se disent, au reversi, d'un quinola, d'un as, donné à la bonne.

— Loc. fam. *C'est un duc à corneilles*, Se dit de qui prend le titre de duc sans avoir de quoi en soutenir le rang. (Locution née de l'hostilité qui règne entre les ducs [oiseaux de nuit] et les corneilles.)

— Encycl. Hist. Au commencement du Ve siècle, ce terme désignait les commandants militaires des troupes romaines cantonnées dans les provinces. La *Notitia dignitatum* nomme vingt-cinq *ducs* : treize en Orient, douze en Occident. Justinien rétablit l'institution en Italie et en Afrique ; bientôt les ducs se multiplièrent, et à leurs fonctions militaires ils ajoutèrent les pouvoirs de l'administration civile. De l'Afrique et l'Italie (VIIe et VIIIe s.), l'évolution s'étendit à l'Empire tout entier.

Les Germains conservèrent le titre de « duc », équivalent pour eux à celui de *herzog* (chef militaire). Superposés aux comtes, les ducs cumulèrent comme eux les pouvoirs civil, administratif et judiciaire. Tout d'abord (X^e^ et XIe s.) on n'attacha pas une valeur précise au titre ducal ; le même haut baron féodal s'intitulait indifféremment, dans les chartes, duc, comte, et même marquis. Au XIIe siècle, la couronne ducale paraît définitivement supérieure aux autres. Au XVIe siècle, *duc* fut la première dignité de la hiérarchie seigneuriale. Charles IX ordonna, par ses édits de 1562 et 1566, qu'à l'avenir aucune terre ne serait érigée en duché. Le titre fut donné à nouveau par les rois quand, avec l'établissement de la monarchie absolue, il ne fut plus qu'honorifique ; c'était le *duc à brevet*. Les ducs recevaient des rois le titre de « cousin » ; leur couronne était un cercle d'or, avec pierreries, rehaussé de huit fleurons d'ache d'or posés sur des pointes également d'or. Dans la hiérarchie nobiliaire du premier Empire, le duc occupait le deuxième rang, entre le prince et le marquis, et ses armoiries étaient timbrées d'une toque de velours noir, retroussée d'hermine, avec porte-aigrette d'or, et rehaussée de sept plumes.

Signes distinctifs du duc : 1. Heaume (XIIe s.) ; 2. Couronne ; 3. Toque (Premier Empire).

Duc (le Petit), opéra-comique en trois actes, livret de Meilhac et Halévy, musique de Ch. Lecocq, représenté à la Renaissance le 25 janvier 1878. Le jeune duc Raoul de Parthenay, âgé de dix-huit ans, est séparé, sur l'ordre du roi, de sa femme, qui est enfermée dans un couvent. Au moment où Raoul se prépare à attaquer le couvent avec son régiment, on signale l'ennemi ; le duc vole au combat, se couvre de gloire, et le roi lève son opposition. La partition est une des meilleures de Lecocq : les couplets des pages, la gavotte, la leçon de chant, la marche de la ronde : *Pas de femmes*, le duo du duc et de la duchesse, les couplets de la *Petite femme*, les couplets de la paysanne, etc., sont des pages célèbres.

Duc Ernest (le) [*Herzog Ernst*], poème allemand, écrit entre 1173 et 1180. Deux faits historiques : la révolte du duc Ludolf de Souabe contre son père Othon le Grand (953-954) et le soulèvement du duc Ernest II de Souabe contre Conrad II époux de sa mère (1025-1030), ont fourni le sujet de la première partie du poème. La seconde partie relate les merveilleuses aventures d'Ernest en Orient. Du poème primitif il ne reste que des fragments, mais il en subsiste de nombreux remaniements.

DUC n. m. (de *duc*, titré de noblesse). Ornith. Nom vulgaire des rapaces nocturnes, appartenant à la tribu des bubonidés, et que l'on distingue en grand, moyen et petit ducs.

— Encycl. Le grand *duc* d'Europe (*bubo bubo*) mesure 0^m^,60 de long et au moins 1^m^,70 d'envergure. La haine que les autres rapaces lui ont vouée permet de l'utiliser comme appelant à la chasse. Et, effectivement si l'on place un grand duc en terrain découvert, il ne tarde pas à être entouré de toutes sortes d'oiseaux qui viennent manifester leur hostilité et que le chasseur dissimulé peut abattre commodément.

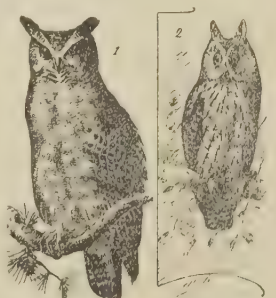

1. Grand duc ; 2. Moyen duc.

Les grands ducs d'Amérique (*bubo virginianus* et *magellanicus*) ainsi que celui d'Afrique (*bubo lacteus*) sont de taille un peu plus forte. On distingue quatre grands ducs indiens, dont *bubo nipalensis* du Népaul. Ces ducs sont les plus grands rapaces nocturnes avec le harfang des neiges (*nyctea*) et les surnies.

Les *moyens ducs* sont représentés par trente espèces en Europe, en Asie et en Afrique. Celui d'Europe est l'*asio otus* ou hibou commun.

Les *petits ducs*, répandus dans le monde entier, sont représentés par plus de cent espèces. Le petit duc d'Europe est l'*otus scops* ou scops d'Aldrovande.

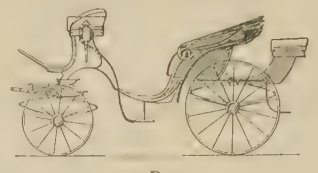
Duc.

DUC n. m. Voiture de luxe à quatre roues et à deux places, avec un siège par derrière et un par devant, chacun pour deux domestiques. || *Petit duc*, Voiture analogue mais avec un seul siège de domestique par derrière.

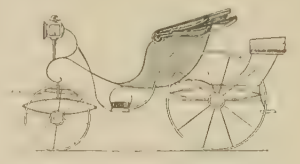
Petit duc.

Duc (Philippe *ou* Philippine), et mieux **Duco** (Philippa), Piémontaise d'origine, maîtresse du roi Henri II encore dauphin de France.

Duc (Fronton du *ou* Fronton le) [en lat. **Ducæus**], jésuite et érudit français, né à Bordeaux en 1558, mort à Paris en 1624. Devenu, en 1604, bibliothécaire du collège de Clermont, à Paris, il consacra, dès lors, sa vie à éditer les Pères grecs, en particulier les *Œuvres de saint Jean Chrysostome* (1607-1624), la *Bibliothèque des anciens Pères grecs* (1624), et les *Histoires de Nicéphore* (1630). Il a publié aussi une savante réponse au livre de Duplessis-Mornay sur l'*Eucharistie*.

Duc (Joseph-Louis), architecte français, né et mort à Paris (1802-1879). Son envoi de Rome en 1829 le fit désigner pour partager avec Alavoine la commande du *monument de Juillet* (colonne de la Bastille). En 1850, il restaura l'horloge du Palais de Justice à Paris. Associé à Dommay pour ce travail, c'est avec le même qu'il entreprit, en 1854, l'agrandissement et l'isolement du Palais de Justice même. Napoléon III institua un prix de 100.000 francs, fondé en grande partie pour que Duc en fût le premier titulaire. Membre de l'Académie des beaux-arts (depuis 1866), et inspecteur général des bâtiments civils, après la mort de Lenormant, Duc avait été chargé des travaux de la Cour de cassation. Une partie de son prix de 100.000 francs a été consacrée par lui à la fondation d'un prix biennal des hautes études d'architecture.

J.-L. Duc.

Duca (Georges), prince roumain du XVIIe siècle. En 1666, un riche mariage lui permit d'acheter le trône de Moldavie. Bientôt destitué par les Turcs, puis rétabli, il provoqua une révolte par sa rapacité et dut s'enfuir. Rappelé en 1672, jeté en prison, placé sur le trône de Valachie (1674), il fut supplanté par Serban Cantacuzène ; les Turcs lui donnèrent en compensation la Moldavie (1678). En 1683, un parti polonais enleva le vieux Duca et l'emmena prisonnier en Pologne, où il mourut en arrivant.

Duca (Constantin), fils du précédent, prince de Moldavie où il régna à deux reprises (1693 et 1700). Ses deux règnes se résument en une exploitation à fond du pays et en intrigues avec les puissances chrétiennes. Un meurtre entraîna sa déchéance, et il dut quitter pour toujours le trône de Moldavie en 1704.

Ducaju (Joseph-Jacques), sculpteur belge, né à Anvers en 1823, mort en 1891. On lui doit les statues de *Boduognat*, *David Teniers*, *Henri Leys*, à Anvers ; *la Chute de Babylone*, au musée de Bruxelles ; la statue de *Léopold II*, au musée d'Anvers (marbre) ; *le Silence et la Mort*, à Saint-Pétersbourg.

DUCAL, E, AUX adj. Autref., Relatif au doge de Venise : *Le palais* ducal. || *Dignité ducale*, Le dogat.

— Qui appartient, qui est propre à un duc, à une duchesse : *Couronne* ducale. || *Grand ducal*. V. grand ducal.

— N. f. Hist. Lettre du doge de Venise. (Sorte de *motu proprio*).

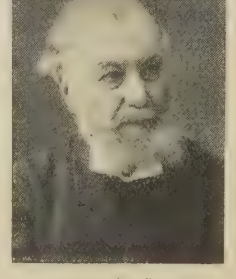
Maxime Du Camp.
Cl. Pirou.

Du Camp (Théodore-Joseph), chirurgien français, né à Bordeaux en 1792, mort à Paris en 1823. Auteur de travaux originaux sur les rétrécissements de l'urètre, les calculs vésicaux, la procidence du cordon ombilical, etc.

Du Camp (Maxime), littérateur et voyageur français, fils du précédent, né à Paris en 1822, mort à Bade en 1894. Il fut blessé et décoré lors de l'insurrection de juin 1848, voyagea à diverses reprises en Orient et en Europe, et suivit, en 1860, l'expédition de Garibaldi. Esprit inquiet, curieux de nouveauté ; collaborateur de *la Revue de Paris*, de la *Revue des Deux Mondes*, du *Journal des Débats*, etc., il fut poète, romancier, critique d'art, sociologue, historien, et devint membre de l'Académie française en 1880. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Souvenirs et Paysages d'Orient* (1848) ; *Egypte, Nubie, Palestine et Syrie* (1852) ; *le Livre posthume, Mémoires d'un suicidé* (1853) ; *le Nil* (1854) ; *les Chants modernes* (1855) et *les Convictions* (1858), poésies, (d'ailleurs médiocres) ; *En Hollande* (1859) ; *Orient et Italie* (1868) ; *Paris : ses organes, ses fonctions et sa vie* (1869-1875) ; *les Convulsions de Paris* (1878-1879), études sur la Commune ; *Souvenirs littéraires* (1882-1883), le plus intéressant de ses ouvrages, où il parle longuement de Flaubert, avec lequel il fut très lié ; *la Charité privée à Paris* (1885) ; *Paris bienfaisant* (1888) ; etc.

Ducancel (Charles-Pierre), auteur dramatique français, né à Beauvais (Oise) en 1766, mort à Paris en 1835. Il écrivit des pièces contre-révolutionnaires, telles que l'*Intérieur des comités révolutionnaires* (1795), comédie dont tous les personnages sont de hideux brigands, et *le Tribunal révolutionnaire ou l'An II*, que la police interdit (1796). Ducancel fit encore jouer, au théâtre Montansier, *le Thé à la mode* (1796).

Du Cange (Charles du Fresne, sieur), érudit français, né à Amiens en 1610, mort à Paris en 1688. Elève des jésuites d'Amiens, de l'école de droit d'Orléans, avocat au parlement de Paris (1631), il ne tarda pas à retourner à Amiens, devint général des finances (1645). Il ne cessa jusqu'à sa mort de publier le fruit de ses recherches qui le placent au premier rang de l'érudition. Il a publié des éditions de Joinville (1668), de Joannes Cinnamus et de Paul le Silentiaire (1670), de *l'Historia byzantina* (1680), de Zonaras (1686-1687), du *Chronicon paschale* (1688) ; *Histoire de l'Empire de Constantinople sous les empereurs français* (1657) ; *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste* (1665) ; *In Bryennii, Comnenæ et Cinnami historiam notæ* (1670) ; *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis* (1678 ; dernière édition en 1883-1888 par Favre) ; *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis* (1688), l'un et l'autre remarquables et demeurés indispensables aux médiévistes. Après sa mort, on a publié de lui : *Dissertatio de portu Iccio* (1694) ; *Illyricum vetus et novum* (1746) ; *Dissertatio de imperat. Constant. seu Inferioris ævi numismatibus* (1755) ; *Histoire de l'état de la ville d'Amiens* (1840) ; *les Familles d'outre-mer* (1869). Amiens lui a élevé une statue.

Du Cange.

Ducange (Victor-Henri-Joseph **Brahain-**), romancier et dramaturge français, né à La Haye (Hollande) en 1783, mort à Paris en 1833. Il fit imprimer, en 1820, son premier roman : *Agathe ou le Petit Vieillard de Calais*, et, peu après, *Valentine* (1821), tableau de la Terreur blanche, qui lui valut une condamnation à six mois de prison. Un autre roman, *Thélène ou l'Amour de la guerre*, le força à fuir en Belgique. Mais il fut, dès lors, le romancier des libéraux. Il publia ensuite : *Léonide ou la Vieille de Suresnes* (1823) ; *le Médecin confesseur* (1825) ; *la Luthérienne* (1825) ; *les Trois filles de la veuve* (1826) ; *l'Artiste et le Soldat* (1827) ; *Marco Loricot ou le Petit Chouan de 1830* (1836). Plus goûté encore comme auteur dramatique, il fit représenter, à l'Ambigu et à la Gaîté, des mélodrames restés célèbres : *Calas* (1819) ; *le Colonel et le Soldat* (1820) ; *Trente ans ou la Vie d'un joueur* (1827), son chef-d'œuvre ; *le Jésuite* (1830) ; etc. Ducange excelle à trouver des situations bizarres et attachantes, des scènes étranges, des dénouements sensationnels.

Ducarel (Andrew Coltee), archéologue anglais, né à Greenwich en 1713, mort à Londres en 1785. Il voyagea, en 1752, en Normandie, et étudia les monuments de la région. Son principal ouvrage est : *Anglo-norman antiquities* (1767), traduit en français par Léchaudé d'Anizy (1823).

Ducas ou **Dukas**, grande famille de l'aristocratie byzantine, qui se flattait de descendre d'un duc de Constantinople, parent de Constantin le Grand, et qui a fourni plusieurs empereurs à Byzance. Elle apparaît dans l'histoire vers le milieu du IXe siècle. Au XIe siècle, elle parvint au trône avec Constantin XI Ducas (1059-1067) et son fils Michel VII (1071-1078). Apparentés à ce que Byzance comptait de plus illustre, alliés à la maison impériale même, les Ducas jouèrent, au XIIe siècle, un grand rôle dans l'Etat, et, avec Alexis V Murzuphle (1204), reprirent un instant possession du trône. Plus tard, les souverains des divers Etats grecs, Nicée, Epire, se complurent, comme Jean Ducas Vatatzès, à ajouter à leur nom de famille le nom illustre des Ducas leurs parents.

Ducas, chroniqueur grec du XVe siècle. Il vécut en Asie Mineure ; ensuite, peut-être à Constantinople. Après la chute de la monarchie, il se mit au service des Gateluzzi, seigneurs de Lesbos. Il a composé une Chronique, qui va de 1341 à la prise de Lesbos par les Turcs (1462). C'est l'œuvre d'un témoin oculaire, bien informé, et impartial ; le récit y est singulièrement attachant et vivant. Publiée d'abord dans la « Byzantine du Louvre » (1649), l'histoire de Ducas a été réimprimée dans la collection de Bonn.

Ducasse (François), canoniste français, né à Lectoure, mort à Condom en 1706. On a de lui : *Pratique de la juridiction ecclésiastique* (Agen, 1697 ; 6e édit.) ; *Traité des droits et des obligations des chapitres* (1706).

Ducasse n. f. Fête patronale (fête de la *Dédicace* [de *dédier*, consacrer] des églises) dans la plupart des communes de Flandre, du Hainaut et de l'Artois.

Ducasse ou **Du Casse** (Jean-Baptiste), marin français, né près de Dax en 1646, mort à Bourbon-l'Archambault en 1715. Passé du service de la Compagnie du Sénégal au service du roi, il fut nommé capitaine de vaisseau.

En 1686, il attaque en Guyane la colonie hollandaise de Surinam ; puis, comme gouverneur de Saint-Domingue (1691), il tient tête aux Anglais et aux Espagnols durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Il organise une expédition de flibustiers contre la Jamaïque (1694) et prend part lui-même à l'attaque de Carthagène dirigée par Pointis (1697). Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il ravitaille Carthagène, et est promu chef d'escadre (1702). A la bataille navale de Velez-Malaga, il est à l'avant-garde et reçoit « en galant homme » l'attaque de l'amiral Clowdisley Shovell (1704). Lieutenant général des armées navales, il coopère par mer au blocus de Barcelone qu'assiège par terre le maréchal de Berwick (1714).

DUCASSE (Jacques-Nicolas-Xavier), général français, né et mort à Bayonne (1771-1836). Sous-lieutenant d'infanterie quand éclata la Révolution, et poursuivi pour son attitude royaliste le 10 août, il s'engagea à l'armée des Pyrénées-Orientales et devint rapidement adjudant-lieutenant. Son esprit critique le fit mettre à la retraite comme colonel en 1809. Rétabli en 1810, il devint chef d'état-major d'Augereau et fit la campagne de 1814 comme général de brigade. Rallié aux Bourbons, il fut chargé d'arrêter Napoléon Ier au retour de l'île d'Elbe. Resté fidèle à la branche aînée, il dut quitter l'armée en 1830.

DU CASSE (Pierre-Emmanuel-Albert, baron), officier et écrivain militaire français, né à Bourges en 1813, mort à Paris en 1893. Sorti de Saint-Cyr, il servit en Algérie et entra en 1850 dans le corps d'état-major. Il prit part à la campagne d'Italie (1859). Retraité en 1864, il entra à la Cour des comptes comme conseiller référendaire et y resta jusqu'en 1880. Il a écrit quelques romans et d'estimables travaux historiques, parmi lesquels : *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de Russie* (1852) ; *Mémoires du roi Joseph* (1855) ; *les Trois maréchaux d'Ornano* (1862) ; *Le général Vandamme et sa correspondance* (1870) ; *les Trois frères de Napoléon Ier* (1883) ; etc.

DUCASSE (Jean-Jules-Amable-*Roger*), compositeur, né à Bordeaux en 1875. Élève de G. Fauré, au Conservatoire de Paris, il obtint, en 1902, le second grand-prix de Rome avec la cantate *Alcyone*. Il a été nommé, en 1909, inspecteur de l'enseignement du chant dans les écoles de la Ville de Paris et inspecteur général en 1928. Il a publié notamment une *Petite suite* pour piano, à quatre mains (1897) ; deux *Quatuors*, pour piano et cordes (1899 et 1912) ; un poème symphonique : *Au jardin de Marguerite* pour double-chœur mixte et orchestre (1905) ; un mimodrame, *Orphée* (1913). Son œuvre symphonique comprend, en outre, une remarquable *Suite française* (1909) ; *Nocturne de printemps* (1919) ; *Epithalame* (1923) ; un *Poème symphonique* sur le nom de Fauré (1923) ; une *Sarabande*, pour voix et orchestre (1911) ; et des *Variations plaisantes sur un thème grave*, pour harpe (1909). On lui doit, en outre, des motets et de nombreuses pièces pour piano. Ducasse s'est peu à peu dégagé de l'influence de Fauré. Son œuvre porte la marque d'une sensibilité fine, d'un art subtil et souple, toujours soucieux de se renouveler.

DUCASSIER [*ka-si-é*], **ÈRE** n. Qui court les ducasses, les fêtes.

DUCASTEL (Jean-Baptiste-Louis), avocat et député français, né et mort à Rouen (1740-1799). Avocat renommé, son plaidoyer dans l'affaire de la réhabilitation de Lally lui assura la célébrité. Il fut élu en 1791 à l'Assemblée législative, et s'y fit remarquer par son intelligence et sa modération.

DUCAT [*ka*] n. m. (ital. *ducato*). Monnaie d'or introduite à Venise par Giovanni Dandolo, doge (ou *duc*) en 1284. (Elle équivalait au *sequin*, et avait pour type le doge agenouillé ; d'où lui vint son nom. On frappa aussi des ducats d'argent, au même type, à Venise et en d'autres ateliers. — Par analogie, des *ducats* furent frappés en Espagne au XVe et au XVIe siècle.)

Ducat frappé à Venise au temps du doge Antonio Venerio (XIVe s.).

— Adjectiv. *Or ducat*, Or pur au titre du ducat d'or.

— ENCYCL. Le *ducat* ou *florin* paraît avoir été frappé à Venise au XIIIe siècle pour la première fois. Il y avait des ducats d'or, d'argent, monnaies réelles, et des *ducats de banque*, monnaies de compte. Les uns et les autres varièrent plusieurs fois de valeur ; ils ont tous, aujourd'hui, disparu de la circulation. Les *ducats d'or* valaient de 7 fr. 48 à 11 fr. 89 (francs or) suivant les pays ; les *ducats d'argent* valaient de 4 fr. 18 à 4 fr. 38 (ducat courant) et de 5 fr. 02 à 5 fr. 17 (ducat de banque). A Venise, il y avait encore le *ducato corrente piccolo*, qui valait 3 fr. 24, et à Raguse le ducat de 1 fr. 36.

— En Autriche et en Allemagne, on donnait encore le nom de « ducat » à un poids servant à peser les matières précieuses ; il équivalait à 3gr,491 dans le premier Etat, et à 3gr,459 dans le second, et se divisait en *60 as ducats*.

DUCATO, anc. *Leucate Promontorium*, promontoire de la pointe sud de Sainte-Maure (îles Ioniennes), d'où Sapho se jeta dans la mer.

DUCATON n. m. Monnaie d'argent frappée pour la première fois par Charles-Quint à Milan, puis par d'autres ateliers.

DU CAURROY (François-Eustache), prêtre et musicien français, né à Gerberoy, près de Beauvais, en 1549, mort à Paris en 1609. Il devint chanoine de la Sainte-Chapelle et fut maître de la chapelle royale sous François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. Ce dernier prince créa pour lui la place de surintendant de la musique du roi. Les compositions de Du Caurroy comprennent des psaumes, des noëls, des chansons, des fantaisies instrumentales, des fugues, etc. Son œuvre la plus importante est une *Missa pro defunctis* à cinq voix, qui fut, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, la seule que l'on chanta à Saint-Denis à la cérémonie des funérailles des rois de France. On croit qu'il est l'auteur de la musique des deux chansons célèbres : *Charmante Gabrielle*, et *Vive Henri IV*.

DUCAURROY DE LA CROIX (Adolphe-Marie), jurisconsulte français, né à Eu en 1788, mort à Paris en 1850. Professeur de droit romain à la Faculté de Paris, il publia : *Juris civilis ecloga*, en collaboration avec Blondeau et Jourdan (1822-1827) ; *Institutes de Justinien*, traduites en français (1822) ; *Commentaire du code civil* (1848-1851), en collaboration avec Bonnier et Roustain.

DUCCIO DI BUONINSEGNA, peintre siennois qui vécut dans la seconde moitié du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Il est l'auteur de nombreuses compositions constituant le grand retable destiné au maître-autel de la cathédrale de Sienne (commencé vers 1308), qui représente *la Vierge glorieuse parmi les anges et les saints*, et l'*Histoire de la Passion*. Duccio di Buoninsegna, maître expressif et gracieux, est un des fondateurs de l'école siennoise.

DUCCIO DI DONATO, orfèvre italien, célèbre en Ombrie au début du XIVe siècle. On a conservé de lui une magnifique coupe en argent doré, avec des peintures sur émail, qui figura à l'exposition d'Orvieto en 1895 et à l'exposition ombrienne de Pérouse en 1907.

DUC-D'ALBE n. m. Nom donné, dans les ports maritimes ou fluviaux des pays de l'Europe septentrionale, à des faisceaux de pieux placés dans les bassins et auxquels

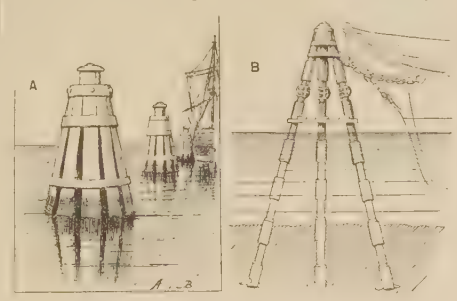

DUCS-D'ALBE : A. En bois ; B. En fer.

viennent s'amarrer les navires. (Les DUCS-D'ALBE sont constitués habituellement par des pieux en bois dur et résistant bien à l'eau : pitchpin, greenheart, etc. ; mais il en existe aussi en fer.)

DUC-DE-MALAKOF n. m. Variété de cépage blanc cultivée dans le département de Maine-et-Loire et donnant des fruits à pulpe ferme et très sucrée. (On le cultive de préférence en espalier, en vue de la production de raisins de table.)

DUCE [*dout'-ché*] n. m. (m. ital. signif. *chef*, du lat. *dux, ducis*). Surnom donné par les fascistes à Benito Mussolini.

DUCE ou **DUSSE** n. m. (ital. *duce*). Code de signaux convenus et presque imperceptibles (légers mouvements des lèvres, des paupières, de chaque doigt, des mains, position des pieds, etc.) permettant à un tricheur assistant à une partie de jeu de communiquer à son complice assis à la table, l'indication des cartes qu'il voit entre les mains d'un partenaire. || Utilisé par les illusionnistes qui présentent la *transmission de pensée* ou la *double vue ;* des mots convenus, nullement remarquables, complètent ce système de communication occulte.

DUCÉNAIRE [*nèr*'] ou **DUCENTAIRE** [*san-tèr*'] n. m. Antiq. rom. Officier qui commandait à deux cents hommes ou deux centuries.

— Adjectiv. *Juges ducénaires*, Magistrats secondaires établis par Auguste et choisis parmi ceux qui payaient un cens très faible.

DU CERCEAU [*sèr-sô*] (le P. Jean-Antoine), jésuite, poète et littérateur français, né à Paris en 1670, mort en 1730. On lui doit des fables, poésies latines et françaises, et divers ouvrages, notamment *Histoire des dernières révolutions de Perse* (1728). Mais il est surtout connu par des pièces de théâtre qu'il écrivit pour être représentées par les élèves des jésuites : *l'Enfant prodigue* et *les Incommodités de la grandeur* entre autres. Ses œuvres ont paru à Lyon en 1827.

Il fut tué, par accident, d'un coup de fusil, par le prince de Conti, dont il était le précepteur.

DU CERCEAU (les **Androuet**). Cette famille prit le nom de *Du Cerceau* d'une enseigne qui pendait à sa maison. — JACQUES Ier, né vers 1515 à Paris et qui vivait encore en 1584 fut architecte et graveur de haut mérite. Sa gloire repose sur ses nombreux ouvrages d'architecture accompagnés de planches à l'eau-forte : *Livre d'architecture* (1559) ; *Arcs et Monuments antiques d'Italie et de France ; Leçons de perspective* (1576) ; *les Plus excellents bâtiments de France* (1576-1579), etc. — BAPTISTE, un des fils de Jacques Ier, né vers 1560, mort avant 1602, fut architecte du château de Charleval en Normandie, et c'est lui qui succéda à Pierre Lescot comme architecte du Louvre, en 1578. Cette même année, il commença le Pont-Neuf. Il exécuta la chapelle des Valois à Saint-Denis, et le château de Monceaux. — JACQUES II, frère de Baptiste, architecte et graveur, était, en 1576, secrétaire du duc d'Anjou. Mort en 1614, il fut « architecte en chef » des bâtiments du roi, jusqu'en 1594. — JEAN, fils de Baptiste, « architecte de Louis XIII », vivait encore en 1649. Il construisit à Paris l'hôtel de Sully (1624), et fut chargé, en 1639, de la reconstruction du pont au Change. — PAUL, graveur, n'est connu que par ses *Cahiers d'ornements* (1669). — JACQUES III, que l'on croit fils de Jacques II, est qualifié, dans des actes du temps, « architecte du roi ». — JEAN II, architecte, né à Verneuil-sur-Oise en 1623, est mort à Paris en 1644.

DUCEY, ch.-lieu de cant. de la Manche, arrond. et à 9 kil. d'Avranches, sur la Sélune ; 1.650 hab. Ch. de f. Etat. Château inachevé construit en 1624 par Gabriel de Montgomery. — Le canton a 12 comm., et 6.500 hab.

DUCHALAIS (Jean-Baptiste-Ursin-*Adolphe*), numismate français, né à Beaugency en 1814, mort à Mer (Loir-et-Cher) en 1854. Elève de l'Ecole des chartes, attaché au Cabinet des médailles, il fut associé aux travaux d'Augustin Thierry. Le premier, il distingua d'une manière positive les pièces frappées par les rois de celles qui sortaient des ateliers féodaux. Outre de nombreux articles, on a de lui : *Description des médailles gauloises du Cabinet de France* (1840), couronnée par l'Institut.

DUCHAMBGE (Antoinette-*Pauline* DE MONTET, dame), compositeur français, née à la Martinique en 1778, morte à Paris en 1858. Auteur de nombreuses romances qu'elle chantait elle-même dans les salons. Elle fut étroitement liée avec Mme Desbordes-Valmore, dont elle mit un grand nombre de pièces de vers en musique.

DUCHANGE (Gaspard), graveur français, né à Paris en 1662, mort en 1757. Il était élève de Jean Audran. Ses estampes se font remarquer par un travail de chair très moelleux. Nous citerons, parmi ses gravures : *Jupiter et Io, Léda, Danaé*, d'après le Corrège. Il entra, en 1707, à l'Académie des beaux-arts.

DUCHARTRE (*Pierre*-Etienne-Simon), botaniste français, né à Portiragnes (Hérault) en 1811, mort à Paris en 1894. Duchartre a été, pendant de longues années, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Paris, membre de l'Académie des sciences depuis 1861, il en a été président en 1890. On doit à Duchartre plusieurs publications importantes, notamment : *Eléments de botanique* (1867).

DUCHAT (Jacob LE). Biogr. V. LE DUCHAT.

DUCHÂTEL ou **DU CHASTEL** (Tanneguy), né au château de Trémazan, dans le Finistère, en 1370, mort à Beaucaire en 1458. Chambellan du duc Louis d'Orléans, il suivit ensuite en Italie Louis II d'Anjou, puis entra en 1412 au service du dauphin Louis, duc de Guyenne. Devenu prévôt de Paris en 1415, il sauva le dauphin Charles en 1418, lors de l'entrée des Bourguignons à Paris. Sa culpabilité dans l'assassinat de Jean Sans Peur à Montereau est très discutée. Grand maître de l'hôtel de Charles VII, il se retira de la Cour quand Richaumont fut nommé connétable (1425) et devint alors capitaine de Beaucaire et d'Aigues-Mortes et commissaire de Charles VII aux Etats de Languedoc. Il fut enfin lieutenant-général (1439), puis sénéchal (1440) de René d'Anjou en Provence.

DUCHÂTEL (Tanneguy), vicomte de La Bellière, neveu du précédent, capitaine de Beaucaire en 1458, gouverneur de la Cerdagne et du Roussillon en 1468, tué au siège de Bouchain en 1477. Il fut un des favoris dévoués de Charles VII et conseiller de Louis XI.

DUCHÂTEL (Pierre) [en lat. **Castellanus**], évêque français, né à Arc-en-Barrois en 1480, mort à Orléans en 1552. A seize ans, il enseignait déjà le latin et le grec. Il parcourut l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Egypte et la Turquie. François Ier le nomma son lecteur, puis lui donna l'évêché de Tulle (1539). Transféré à Mâcon (1544), il devint, sous Henri II, grand aumônier de France et enfin évêque d'Orléans (1551). Duchâtel prit une part active à la fondation du Collège de France.

DUCHÂTEL ou **DUCHASTEL** (François), peintre flamand, né à Bruxelles en 1625, mort en France en 1694, élève de Teniers le Jeune. Ses œuvres principales sont l'*Hommage à Charles II d'Espagne, comte de Flandre* (1666), contenant de nombreux portraits ; les *Joueurs de trictrac* du musée de Copenhague, le *Panorama de Valenciennes* au musée d'Anvers, et un *Intérieur de corps de garde* au musée d'Avignon.

DUCHÂTEL (Gaspard), conventionnel français, né près de Thouars en 1766, guillotiné à Paris en 1793. Les Deux-Sèvres l'envoyèrent, en 1792, à la Convention. Lors du procès de Louis XVI il était malade, mais il se fit porter à l'assemblée pour voter le bannissement. Arrêté à Bordeaux, il fut enfermé à la Conciergerie avec les girondins, et exécuté le 31 octobre.

DUCHÂTEL (Charles-Marie-Tanneguy, comte), homme politique français, né et mort à Paris (1803-1867). Député modéré de la Charente-Inférieure en 1833, ministre de l'agriculture (1834-1836), puis des finances (1836-1837), ensuite deux fois de l'intérieur (1839-1848), il devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1842 et de l'Académie des beaux-arts en 1846. — Son fils, CHARLES-JACQUES-MARIE-TANNEGUY, homme politique, né à Paris en 1838, député à l'Assemblée nationale (Charente-Inférieure), se rallia à la politique de Thiers, échoua aux élections de 1876 et entra dans la diplomatie comme ministre plénipotentiaire à Copenhague, puis à Bruxelles et à Vienne (1880). Il démissionna lors de la loi sur les membres des familles ayant régné en France. Il fut député de 1885 à 1889.

DU CHÂTELET. Biogr. V. CHÂTELET (MARQUISE DU).

DUCHÂTELET (PARENT-). Biogr. V. PARENT-DUCHÂTELET.

DUCHATELLIER (Armand-René), né à Quimper en 1797, mort à Kernus (Finistère) en 1885. Ecrivain très fécond, on lui doit : *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne* (1836) ; *la Représentation provinciale en Bretagne après l'union à la France* (1857) ; *Brest et le Finistère sous la Terreur* (1858) ; *l'Agriculture et les classes agricoles de la Bretagne* (1862) ; *Invasions de l'étranger dans les XIVe et XVe siècles* (1873) ; *Documents inédits sur la Révolution : Hoche, sa vie, sa correspondance* (1874) ; *le Finistère et la persécution religieuse après le 18 fructidor an V* (1882) ; etc.

DUCHÉ n. m. (de *duc.*). Hist. Terre, seigneurie, principauté à laquelle le titre de « duc » est attaché : *Ériger une terre en* DUCHÉ. || *Duché-pairie*, Domaine érigé en pairie. — Justice du duc et pair dans ses terres. || *Duché-marquisat*, Seigneurie, principauté d'un duc-marquis : *Le* DUCHÉ-MARQUISAT *de Spolète et de Camerino.* || *Duché femelle*, Duché que les femmes pouvaient posséder et transmettre.

— Géogr. Anciens Etats de l'Europe, gouvernés par un duc ou une duchesse, dont les derniers ont disparu d'Allemagne en 1918-1919. (Les duchés actuels sont, partout où ils subsistent, purement honorifiques.)

— Hist. *Affaires des duchés.* Conflit qui, en 1864, mit aux prises le Danemark avec une armée austro-prussienne. (Victime d'une guerre d'agression, le Danemark dut abandonner les duchés de Holstein, de Lauenbourg et de Slesvig. Bismarck était surtout intervenu pour mettre la main sur le port de Kiel, si important pour le développement de la marine allemande.)

— REM. Le mot *duché* a été longtemps du féminin.

— ENCYCL. A. l'origine, sous l'Empire romain et à l'époque franque, le mot *duché* désignait le territoire militaire sur lequel s'étendait l'autorité d'un duc. Au Xe siècle, la France comprenait trois grands duchés : France, Bourgogne et Aquitaine. Avec l'avènement de Hugues Capet disparut le titre de « duc de France », mais le comte de

Normandie et le comte de Rennes, dans le courant du XIe siècle, prirent les titres de « duc de Normandie » et de « duc de Bretagne ». Au commencement du XIVe siècle, la seigneurie de Bourbon fut érigée en duché par Charles le Bel ; alors s'établit la coutume des rois d'ériger en duchés les apanages qu'ils donnaient à leurs puînés. Enfin, dans ce même XIVe siècle, les rois commencèrent d'ériger en duchés les terres des seigneurs qu'ils voulaient honorer. Napoléon Ier érigea en duchés des provinces ou de simples villes au profit de ses ministres ou de ses généraux : on eut ainsi les ducs de Bénévent, d'Istrie, de Valmy, d'Auerstædt, etc.

DUCHÉ DE VANCY (Joseph-François), poète dramatique et littérateur français, né et mort à Paris (1668-1704). Il composa des pièces religieuses pour Saint-Cyr, et des livrets d'opéras dont le meilleur est *Iphigénie en Tauride* (1704), musique de Dumarest et Campra ; *les Fêtes galantes* (1698) ; *Absalon*, tragédie sacrée (1702). Duché fut membre de l'Académie des inscriptions et obtint la pension qu'avait eue Racine.

DUCHEMIN (Auguste-Paul-Albert), général français, né à Pithiviers en 1837, mort à Paris en 1907. Sorti de Saint-Cyr en 1856 dans l'infanterie de marine il servit longtemps à la Guadeloupe et au Sénégal (de 1869 à 1874). Général de brigade en Indochine (1890-1895) il fut, comme divisionnaire, inspecteur général de l'infanterie de marine, et en 1901, commandant du corps d'armée colonial.

DUCHÊNE (Georges), journaliste français, né à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire) en 1824, mort à Ville-Evrard en 1876. Il fut d'abord compositeur typographe, puis correcteur. En 1848, il fut délégué au Luxembourg par les typographes. Il avait décidé Proudhon à fonder *le Représentant du peuple*, supprimé et aussitôt remplacé par *le Peuple*, dont Duchêne fut rédacteur et gérant : en cette qualité, il fut condamné, en moins d'un an, à 80.000 francs d'amende et trente-trois ans de prison. L'amnistie du 2 décembre 1852 lui rendit la liberté. Pendant l'insurrection de 1871, il écrivit dans *la Commune*. Il a contribué à la publication des œuvres posthumes de Proudhon.

DUCHÊNE (Denis-Auguste), général français, né à Juzennecourt (Haute-Marne) en 1862. Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie en 1883, colonel en 1912, il fut promu général de brigade en octobre 1914, après les premières batailles de la Grande Guerre. Commandant du 2e corps d'armée en août 1915, il prit part en 1916 aux batailles de Verdun et de la Somme. Général de division en octobre 1916, il commanda la 10e armée dans la bataille de l'Aisne en 1917, puis, à la tête de la 6e armée, il participa en 1918 aux batailles de Picardie, de Noyon et de l'Aisne. Grand officier de la Légion d'honneur en 1920, il commanda ensuite le 3e corps d'armée à Rouen où, en 1924, il passa à la section de réserve.

DUCHENNE de Boulogne (Guillaume-Benjamin), médecin-électricien français, né à Boulogne-sur-Mer en 1806, mort à Paris en 1875. Il fut l'initiateur de l'électricité médicale, tant au point de vue thérapeutique qu'à celui du diagnostic. Il individualisa de la sorte d'importantes maladies nerveuses, telles que l'ataxie locomotrice, la paralysie musculaire progressive, la paralysie glosso-labio-laryngée et étudia la physiologie des émotions. Il fut ainsi un des fondateurs de la neuropathologie, et son influence sur Charcot et l'école de la Salpêtrière fut considérable. Un bas-relief lui a été consacré à la Salpêtrière, et un monument à Boulogne-sur-Mer.

Duchenne (MALADIE DE). Méd. Nom donné à la paralysie glosso-labio-laryngée qui a été isolée par Duchenne de Boulogne en 1860. || On l'a aussi donné au *tabes dorsalis*, qui a été pour la première fois décrit, en 1858, par le même auteur.

DUCHÉ-PAIRIE [*pè-rî*] n. m. Terre à laquelle étaient attachés les titres de *duc* et de *pair*. || Pl. *Des* DUCHÉS-PAIRIES.

DUCHESNE (Charles), médecin français du XVIe siècle. Il a laissé un livre plein de faits importants, sous le titre de : *Récit véritable de ce qui s'est passé au voyage de Henri IV à Dieppe*, publié dans le « Journal de Henri IV », par L'Estoile (1621).

DUCHESNE (Joseph) [plus connu sous le nom lat. de **Quercetanus**], seigneur de La Violette, né à Esture (Armagnac) vers 1544, mort à Paris en 1609. Il fut médecin d'Henri IV, et laissa quelques ouvrages d'imagination.

DUCHESNE (André) [en lat. **Chesneus** ou **Quercetanus**], historien français, né à L'Ile-Bouchard, en Touraine, en 1584, mort sur la route de Paris à Verrières en 1640. Il étudia à Loudun d'abord, puis à Paris, sous Boulanger, et, outre des traductions de Perse et de Juvénal, se fit connaître par des travaux historiques pleins de critique et d'érudition qui le firent nommer historiographe du roi et lui valurent le titre de « Père de l'histoire de France ». Dans la longue liste de ses œuvres, nous citerons : *Antiquitez et recherches de la grandeur et majesté des rois de France* (1609) ; *Antiquitez et recherches des villes, châteaux et places de France* (1609) ; *Bibliotheca cluniacensis*, avec Marrier (1612) ; *Histoire générale d'Angleterre* (1614) ; *Histoire des papes* (1616) ; *Bibliothèque des autheurs qui ont escrit de l'histoire de France* (1618) ; *Historiæ Francorum scriptores coaetanei* (1636-1649), recueil qui n'a pas encore été complètement remplacé ; et de nombreuses et solides histoires généalogiques (maisons de Châtillon, 1621 ; de Montmorency, 1624 ; de Béthune, 1639 ; etc.)

DUCHESNE (François), historien français, né et mort à Paris (1616-1693). Fils d'André, il lui succéda comme historiographe de France. Il a réédité plusieurs ouvrages de son père et publié personnellement : *Recherches historiques de l'ordre du Saint-Esprit* (1625 ; 2 vol.) ; *Histoire de tous les cardinaux français* (1660) ; *Histoire des chanceliers et gardes des sceaux de France* (1680).

DUCHESNE (Vincent), bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, né à Besançon, mort dans cette ville en 1724. Entré en 1678 à l'abbaye de Notre-Dame de Faverney, il se distingua par ses talents en architecture et en mécanique, dessina les plans de plusieurs abbayes de son ordre (Saint-Pierre de Chalon, Morey, etc.), répara Saint-Vincent de Besançon, construisit les greniers à sel de Salins, inventa une machine pour scier et polir à la fois plusieurs pièces de marbre, enseigna en trois leçons l'écriture à Louis XV et laissa des *Mémoires manuscrits sur la Franche-Comté*, utilisés dans *l'Etat de la France* de Boulainvilliers (1727).

DUCHESNE (Jean-Baptiste PHILIPOTEAU, *dit*), historien français, né à Sy (Ardennes) en 1682, mort à Reims en 1755. Appartenant à l'ordre des jésuites, il fut de 1741 à 1743 précepteur des enfants de Philippe V, roi d'Espagne, puis provincial de Champagne (1744-1747). Il a écrit : *Le Prédestinationisme* (1724) ; *la Science de la jeune noblesse* (1729) ; *Histoire du baianisme* (1731), qui fut mise à l'index ; *la Vérité et l'équité de la constitution « Unigenitus »* (1737) ; *Abrégé de l'histoire ancienne* (1743) ; *Abrégé de l'histoire d'Espagne* (1744).

DUCHESNE (Louis-Henri), économiste français, né à Boëge (Haute-Savoie) en 1737, guillotiné à Paris en 1793. Il a publié : *Projet d'administration remis à M. Turgot quand il fut nommé contrôleur général, et présenté dans l'assemblée des notables en 1787 ; Projet pour libérer l'Etat sans emprunt, sans innovations et en soulageant les peuples*, par D. de V. (1789) ; *Observations sur le mémoire de M. Necker à l'Assemblée nationale le 14 novembre 1789* ; etc.

DUCHESNE (Antoine-Nicolas), naturaliste français, né à Versailles en 1747, mort à Paris en 1827. Duchesne a publié, entre autres écrits : *Manuel de botanique* (1764) ; *Histoire naturelle des fraisiers* ; etc.

DUCHESNE (Jean), iconographe français, fils du précédent, né à Versailles en 1779, mort à Paris en 1855. Il devint, en 1839, conservateur du Cabinet des estampes et laissa des travaux iconographiques estimés : *Notice des estampes exposées dans la Bibliothèque du roi* (1819) ; *Essai sur les nielles* (1826).

DUCHESNE (Jean-Baptiste-Joseph), peintre français en miniature et sur émail, né à Gisors (Eure) en 1770, mort à Paris en 1856. Il devint, sous la Restauration, peintre de Monsieur (comte d'Artois), et fut chargé, en 1840, de continuer la série des émaux du musée du Louvre, commencée par Petitot. Les émaux de Duchesne sont éclatants et harmonieux. On cite, parmi les plus remarquables, les portraits de Louis-Philippe, de la reine Marie-Amélie. Son chef-d'œuvre, dans les miniatures, est le portrait de la duchesse de Berry.

DUCHESNE (Edouard-Adolphe), botaniste français, né à Paris, en 1804, mort à Vannes en 1869. Il a écrit un *Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses du globe*, très souvent consulté.

DUCHESNE (Jacques-Charles-René-Achille), général français, né à Sens en 1837, mort au château de Pennery (Loiret) en 1918. Sorti de Saint-Cyr en 1857, blessé à Solférino, prisonnier à Metz comme capitaine en 1870, il alla ensuite en Algérie et prit part à la répression de la révolte de Bou-Amama dans le Sud-Oranais (1881). En 1883, lieutenant-colonel à la légion étrangère, il se signala au Tonkin, à Bac-Ninh et à Hong-Hoa, dégagea Tuyen-Quan et, en 1885, s'illustra devant Ke-Lung, à Formose. Divisionnaire à Belfort, il prit en décembre 1894 le commandement de l'expédition de Madagascar dont il dirigea les détails d'organisation. Débarqué à Majunga en mai 1895, il prit Andriba le 22 août et s'empara, le 30 septembre, de Tananarive dont la capitulation mit fin à l'expédition. Duchesne a écrit un *Rapport sur l'expédition de Madagascar*, d'où ressortent les difficultés de l'entreprise. Entré ensuite au Conseil supérieur de la guerre, il y fut maintenu en activité sans limite d'âge.

Gal Duchesne. — Cl. P. Petit.

DUCHESNE (*Louis*-Marie-Olivier), prélat, érudit et archéologue français, né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) en 1843, mort à Rome en 1922. Orphelin de bonne heure, il entra dans les ordres ; il fut élève de l'Ecole des hautes études à Paris, puis membre de l'Ecole française de Rome (1873). L'influence de Rossi fut déterminante sur sa formation critique. Ses thèses de doctorat (1877) : *De Macario Magnete* et *Etude sur le « Liber pontificalis »* furent très remarquées et le firent nommer professeur d'archéologie et d'histoire ecclésiastiques à l'Institut catholique de Paris. Maître de conférences à l'Ecole des hautes études (1885), il fut élu (1888) membre de l'Académie des inscriptions et devint en 1895 directeur de l'Ecole française de Rome. Il avait fondé le *Bulletin critique*, et précédemment Léon XIII l'avait nommé prélat romain. Ses nombreux ouvrages, marqués au coin de la plus pénétrante critique, lui assurent une haute place dans l'érudition française : *le « Liber pontificalis » en Gaule au VIe siècle* (1882) ; *l'Historiographie pontificale du VIIIe siècle* (1884) ; *Vigile et Pélage* (1884) ; *les Sources du martyrologe hiéronymien* (Rome, 1885) ; *le « Liber pontificalis »* (1886-1892 ; 2 vol.) ; *Origines du culte chrétien* (1889) ; *les Anciens Catalogues épiscopaux de la province de Tours* (1890) ; *l'Illyricum ecclésiastique* (1892) ; *Martyrologium hieronymianum* (1894) ; *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (1894-1899, 2 vol.) ; *Autonomies ecclésiastiques, Eglises séparées* (1896) ; *les Premiers temps de l'Etat pontifical* (1898) ; *Histoire ancienne de l'Eglise* (1907-1926 ; 3 vol.). Il était depuis 1910 membre de l'Académie française.

Mgr Duchesne.
Cl. Chéri Rousseau.

Duchesne (LE PÈRE), type populaire consacré par la farce et par le théâtre, pseudonyme de HÉBERT. Connu bien avant la Révolution, ce personnage symbolique était censé exprimer, dès 1789, les opinions politiques du peuple de Paris. Lemaire, le premier, écrivit sous ce pseudonyme. En 1790, Hébert fit paraître sous ce nom un journal célèbre. Le cynisme du langage et l'exagération des doctrines caractérisent cette feuille, dont les *grandes colères*, froidement calculées, contribuèrent au déchaînement de la Terreur. Le *Père Duchesne* disparut avec Hébert. — Son nom a servi de titre à deux autres journaux (1848 et 1871).

Duchesne (LA MÈRE) type populaire de la femme républicaine, qui a donné son nom à des publications révolutionnaires (1791). Elle est représentée, sur les vignettes du temps, portant une pipe, avec un sabre et une quenouille, le tout accompagné de la devise : « Vivre libre ou mourir ! »

DUCHESNIER (François-Xavier-Ambroise CHESNIER-DUCHESNÉ, dit), officier vendéen, né à Saintes en 1769, mort près de Saintes en 1829, déserta pour passer aux vendéens, devint aide de camp de Charette, et émigra ensuite en Espagne ; revenu en France après la rupture du traité d'Amiens, il parcourut la Vendée pour y fomenter l'insurrection, et fut condamné à mort par contumace (1805). Il retourna en Vendée en 1815, comme major général des armées royales.

DUCHESNOIS (Catherine-Joséphine RAFIN, dite **Mlle**), tragédienne française, née à Saint-Saulves, près de Valenciennes en 1777, morte à Paris en 1835. Elle se rendit à Paris vers l'âge de vingt ans. Elle débuta à la Comédie-Française en 1802, dans le rôle de Phèdre, et se révéla du premier coup comme une grande tragédienne. Elle parut ensuite dans celui de Roxane, de *Bajazet*, et d'Hermione, d'*Andromaque*. Elle eut bientôt à lutter contre une terrible rivale, Mlle Georges, qui débutait alors. Mais la Duchesnois avait plus de chaleur, de tendresse et d'expression. La rivalité ardente des deux tragédiennes se poursuivit durant quelques années et provoqua souvent des scènes tumultueuses. Mlle Duchesnois quitta le théâtre en 1833.

Mlle Duchesnois (d'après une lithographie de Ducarme).

DUCHESSE n. f. Hist. Femme d'un duc, ou qui possède un duché.

— *Fam.* Femme qui affecte des manières au-dessus de sa condition.

— Chorégr. Ancienne sorte de danse : *La* DUCHESSE *était une courante figurée, qui n'est plus en usage.* (Rameau.)

— Diplom. *Lettres à la duchesse*, Ecriture où pleins et déliés se remplacent réciproquement.

— Mobil. Au XVIIIe siècle, sorte de chaise longue au dossier arrondi en gondole. Ce meuble a été surtout à la mode de 1745 à 1780. (Les duchesses dites *en bateau* sont d'une seule pièce, alors que les duchesses dites *brisées* sont formées du rapprochement de trois sièges se combinant pour former une sorte de lit.) || *Lit à la duchesse*, Lit bas surmonté d'un dais. (Le lit à la duchesse fit son apparition dans le mobilier français vers la fin du XVIIe siècle. Vu de pied, le chevet adossé à la muraille, il était surmonté d'un dais avec pentes et rideaux, avec panaches le surmontant, ou un fronton.) || *Table à la duchesse*, Au XVIIIe siècle, Sorte de table à ouvrage en forme d'étagère.

Lit à la duchesse.

— Modes. Nœud de ruban, que les femmes portaient sur le haut du front. || Guipure belge, de qualité plus fine et plus serrée que celle de Bruges, et plus légère encore que celle de Honiton. || Dénomination d'un satin qui est très brillant sur une face et mat sur l'envers avec une tenue particulière. (Parfois l'envers est gratté pour lui donner l'aspect du drap. On l'appelle aussi SATIN DUCHESSE TAILLEUR.)

Duchesse.

— ENCYCL. Hist. La *duchesse* ayant droit à la couronne ducale, soit par mariage, par héritage ou par concession royale, Mlle de La Vallière et Mlle de Fontanges reçurent de Louis XIV le titre de « duchesse ».

Le mari d'une duchesse devenait duc du titre de sa femme. La duchesse était présentée directement au roi et jouissait à la cour du privilège du *tabouret*, qui était le droit de s'asseoir, dans les cérémonies officielles, sur un tabouret devant le roi et la reine.

DUCHESSE n. f. Arboric. Variété de poire d'automne, à chair fondante et parfumée. (Son nom véritable est DUCHESSE D'ANGOULÊME.) || *Duchesse de Berry*, Variété de poire d'été.

— ENCYCL. Arboric. La *duchesse d'Angoulême*, ou par abréviation *duchesse*, est un fruit volumineux, ovoïde, tronqué aux deux extrémités, souvent bosselé. La robe passe du vert pâle au jaune clair, à la maturité ; elle est marquée de points roux, quelquefois teintée de rose. La qualité du

fruit peut être bonne ou très bonne dans une terre saine, un climat favorable (chaud ou tempéré) ; elle est médiocre dans un sol frais, dans un climat humide. L'arbre est vigoureux et très fertile sur franc ou sur cognassier, mais il demande un sol fertile. Les fruits mûrissent depuis le milieu d'octobre jusqu'en janvier.

DUCHINSKI (Henri-François), historien polonais, né en 1816, mort en 1893. Il a écrit divers ouvrages, tels que *le Panslavisme* (1854), *Principes de l'histoire de Pologne et des autres peuples slaves* (1858-1863), qui sont d'une valeur scientifique très médiocre, et dont l'inspiration est nettement antirusse. — Sa femme, Séverine **Duchinska**, s'est fait connaître par diverses productions littéraires, notamment par des *Récits poétiques* (1855).

DUCHKOV (autrefois *Dux*), ville de Tchécoslovaquie (district de Teplice), près du Krushne-Hory ; 12.640 hab. Château des comtes de Wallenstein. Bonneteries, verreries, poteries.

DUCHOUL (Guillaume) [en lat. *Caulius*], antiquaire français, né à Lyon au XVIe siècle. On a de lui : *Discours sur la castramétation et la discipline des anciens Romains* (Lyon, 1555) ; *Discours sur la religion des anciens Romains* (Lyon, 1557), ouvrages plusieurs fois réédités et traduits en plusieurs langues. — Son fils, Jean **Duchoul**, publia de bons ouvrages d'histoire naturelle.

DUCIS (Benoît), musicien flamand des XVe et XVIe siècles, et que l'on croit né à Bruges en 1480. Il fut élève de Josquin Deprés, pour la mémoire duquel il composa une ode funèbre. Vers 1510, il était, à Anvers, prince de la gilde de Saint-Luc, c'est-à-dire chef de la corporation des musiciens, en même temps qu'organiste spécial de la chapelle de la Vierge à l'église Notre-Dame. On croit qu'il fut appelé en Angleterre par Henri VIII, et qu'ensuite il alla se fixer en Allemagne. Ses compositions consistent en messes, psaumes, motets, chants sacrés, et en chansons allemandes et françaises à quatre, cinq, six et huit voix.

DUCIS [*siss*] (Jean-François), poète tragique français, né et mort à Versailles (1733-1816). Enthousiasmé par la fameuse traduction de Shakespeare par Letourneur, il entreprit d'adapter à la scène quelques drames shakespeariens : son *Hamlet* (1769) obtint un grand succès, mais souleva la colère de Voltaire, qui traita Shakespeare d'*histrion barbare ;* l'acteur Lekain avait refusé de jouer la pièce. Vinrent ensuite : *Roméo et Juliette* (1775), *le Roi Lear* (1783), *Macbeth* (1784), *Othello* (1792). Ces adaptations semblent aujourd'hui bien timides et bien infidèles. Il faut, cependant, lui savoir gré d'avoir le premier fait monter Shakespeare sur la scène française. Il composa deux autres tragédies, dont l'une : *Œdipe chez Admète* (1778), lui ouvrit les portes de l'Académie, et l'autre, *Abufar* (1795), compte parmi les meilleures pièces de l'époque. Ducis a laissé aussi des poésies et des lettres d'une très agréable lecture. Par la pureté de sa vie et la simplicité de ses mœurs, il a mérité d'être appelé le *bon* Ducis. Il refusa les faveurs de Napoléon Ier, disant qu'« il vaut mieux porter des haillons que des chaînes ».

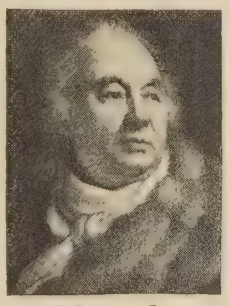

J.-F. Ducis. — Gravure de Pradier, d'après Gérard.

DUCIS (Louis), peintre français, né et mort à Paris (1773-1847), neveu du précédent et beau-frère de Talma. Il entra dans l'atelier de David et fit ensuite le voyage d'Italie. Ses principaux tableaux sont : *Le Tasse lisant un épisode de son poème à la princesse Eléonore* (1814) ; *Mort du Tasse* (1817) ; *Van Dyck peignant son premier tableau* (1822).

DUCK RIVER, rivière des Etats-Unis, affl. du Tennessee. Elle naît au pied des montagnes du Cumberland, arrose l'Etat de Tennessee et baigne Columbia et Centreville. Cours, 300 kil. environ.

DUCKER (Charles-Gustave), général suédois, né en Livonie en 1663, mort à Stockholm en 1732. Il servit en France (1688-1700), prit une part brillante aux guerres de Charles XII, fut, après la mort du roi, généralissime, comte et sénateur.

Duckes-Filatow (MALADIE DE), fièvre éruptive ressemblant, par ses signes, à la rubéole et à la scarlatine, à symptômes généraux peu marqués, que l'on appelle aussi *quatrième maladie* ou *rubéole scarlatineuse*. Son individualisation n'est pas admise par tous les pédiatres et certains pensent qu'il faut la considérer comme une scarlatine bénigne.

DUCKETT (William), littérateur français, né et mort à Paris (1804-1863). Il s'est surtout fait connaître comme directeur du *Dictionnaire de la conversation et de la lecture* (1827 et suiv.). Il fonda des journaux, et collabora au *Tintamarre*.

DUCKWORTH (sir John Thomas), amiral anglais, né à Leatherhead (comté de Surrey) en 1748, mort à Plymouth en 1817. Entré dans la marine en 1759, capitaine en 1780, il assista au combat du cap Lizard (1794) où fut défait Villaret-Joyeuse. Amiral, il gouverna la Jamaïque (1800), bloqua Saint-Domingue (1802), et reçut la soumission de Rochambeau. En 1807, il tergiversa devant Constantinople et dut se retirer. Il échoua sur Alexandrie. Il fut gouverneur de Terre-Neuve de 1810 à 1815, puis de Plymouth jusqu'à sa mort.

DUCLAIR [*klèr'*] ch.-lieu de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 17 kil. de Rouen, sur la Seine ; 2.240 hab. Ch. de f. Etat. Port fluvial. Bac. Eglise ogivale du XIVe siècle. Race de canards renommée. — Le canton a 20 comm., et 13.710 hab.

DUCLAUX (Pierre-*Emile*), savant français, né à Aurillac (Cantal) en 1840, mort à Paris en 1904. D'abord professeur de physique à la faculté des sciences de Lyon, puis à l'Institut national agronomique (1879), il devint (1885) professeur de chimie biologique à la Sorbonne. En 1888, il fut élu membre de l'Académie des sciences. En 1895, à la mort de Pasteur dont il était un des élèves favoris, il fut chargé de la direction de l'Institut. On lui doit un grand nombre de mémoires et publications diverses : *Etudes relatives à l'absorption de l'ammoniaque et à la production d'acides gras volatils pendant la fermentation alcoolique* (1865) ; *Sur la respiration et l'asphyxie des graines de vers à soie* (1868) ; *Sur la formation des gouttes liquides* (1870) ; *Sur le dosage de très petites quantités de cuivre et la présence de ce métal dans les cacaos et les chocolats* (1871) ; *Sur les lois des mouvements des liquides dans les espaces capillaires* (1872) ; *Sur l'iodure d'amidon* (1872) ; *Etudes sur la nouvelle maladie de la vigne dans le sud-est de la France* (1873-1875) ; *De l'influence de la tension superficielle des liquides sur les mesures aérométriques* (1881) ; *Ferments et Maladies* (1882 ; réédité en 1885 sous le titre : *le Microbe et la Maladie*) ; *le Lait* (1889) ; *Cours de physique et de météorologie* (1891) ; *Pasteur, histoire d'un esprit* (1896) ; *Traité de microbiologie* (1898) ; *l'Hygiène sociale* (1902) ; *Chimie biologique* (1903). Peu avant sa mort, il venait de terminer des *Etudes sur l'hydrographie souterraine*. Il se mêla aux agitations que suscita l'affaire Dreyfus, et fut un des fondateurs de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen.

E. Duclaux. — Cl. Pirou.

DUCLAUX (Mary Francès ROBINSON, dame), femme de lettres anglaise, née à Leamington en 1857. Veuve en 1894 de l'orientaliste français James Darmesteter, elle se remaria en 1901 avec le professeur Emile Duclaux. Elle a écrit en anglais des poésies : *Une poignée de chèvrefeuille* (1878) ; *la Nouvelle Arcadie* (1884) ; *Chansons, Ballades et Pastorales* (1886) ; *Guirlande médiévale* (1897) ; *Rétrospective et Autres poèmes ;* un roman : *Arden* (1883) ; et des ouvrages de critique sur : *la Fin du moyen âge, l'Idéal français, Emilie Brontë*. Elle a écrit en français diverses études sur notre histoire et notre littérature : *Courte histoire de France* (1918) ; *Victor Hugo* (1920) ; *E. Renan, Froissart, Mme de Sévigné ;* etc.

DUCLERC (Charles-Théodore-Eugène), journaliste et homme politique français, né à Bagnères-de-Bigorre en 1812, mort à Paris en 1888. Représentant des Landes à la Constituante et ministre des finances en 1848, il démissionna après les journées de Juin pour ne pas s'associer aux mesures prises contre les insurgés. Elu en 1871 à l'Assemblée nationale par les Basses-Pyrénées il devint sénateur inamovible et vice-président du Sénat. Président du Conseil et ministre des affaires étrangères (août 1882-janvier 1883), il eut à régler avec l'Angleterre la question d'Egypte.

DU CLERCQ (Jacques), chroniqueur bourguignon, né à Lille en 1420, mort à Arras en 1469. Il fut conseiller du duc de Bourgogne Philippe le Bon. Ses *Mémoires* sont surtout curieux pour les événements qui se sont passés à Arras.

DU CLEUZIOU (Henri RAISON), archéologue et dessinateur français, né à Lannion en 1833, mort à l'hospice de Bicêtre, près de Paris, en 1896. Il débuta par des articles signés HENRI DE KERSEVANT, fonda avec Vermorel, en 1861, *la Jeune France*, puis *la Jeunesse* et *le Mouvement* qui disparurent après diverses condamnations. Epris d'archéologie, il écrivit des articles, qu'il illustrait lui-même, sur le vieux Paris que faisaient disparaître les travaux d'Haussmann. Il a publié : *Bric-à-brac* (1859) ; *l'Art national : l'Œuvre de Delacroix* (1885) ; *la Création de l'homme et les Premiers âges de l'humanité* (1887), où il soutient que la période tertiaire a été le paradis terrestre de l'humanité ; *la France artistique et pittoresque, Bretagne* (1886-1888) ; etc.

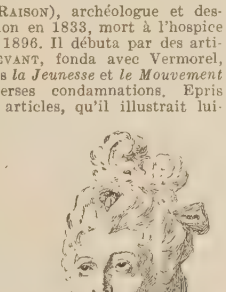

Mlle Duclos.

DUCLOS (Marie-Anne DE CHÂTEAUNEUF, connue au théâtre sous le nom de **Mlle**), tragédienne française, née en 1670, morte à Paris en 1748. Fille d'un acteur, elle s'essaya sans succès dans le chant, puis elle entra, en 1693, à la Comédie-française, où elle doubla la Champmeslé. Elle exerçait un singulier prestige sur ses auditeurs ; mais on lui a reproché d'abuser de l'emphase déclamatoire. Elle prit sa retraite en 1736.

DUCLOS (Charles PINOT), écrivain français, né à Dinan en 1704, mort à Paris vers 1772. Il eut une jeunesse fort aventureuse, mais il était aimable et spirituel et fit rapidement son chemin dans le monde. Il se fit d'abord connaître par un roman : *Histoire de Mlle de Luz* (1741) ; un conte, *Acajou et Zirphile* (1744). Puis il écrivit des ouvrages fort divers, des *Considérations sur les mœurs de ce siècle* (1754) ; un *Essai de grammaire française* (1754) ; un *Essai sur les ponts et chaussées* (1759) ; de nouveaux romans, *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs du XVIIIe siècle* (1751) ; *Confessions du comte de **** (1762) ; etc. Il entra à l'Académie française en 1747, fut nommé historiographe de France en 1750, et reçut même du roi, le premier parmi les écrivains roturiers, des lettres de noblesse. Après sa mort on publia des *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV* (1790) ; et un *Voyage en Italie* (1791).

Les romans de Duclos sont des romans d'analyse galante, d'une psychologie assez courte, mais intéressants pour la connaissance des mœurs mondaines entre 1715 et 1750. Les *Considérations* elles-mêmes sont l'exposé d'une morale assez sceptique ; l'observation des mœurs n'est pas très pénétrante, mais le style a de la vigueur et de l'élégance.

Plus que par ses œuvres, Duclos a joué un rôle important par son prestige personnel. De plus, devenu secrétaire perpétuel de l'Académie française en 1755, il sut par d'habiles manœuvres y faire entrer un certain nombre de « philosophes » ou de gens favorables à la « philosophie », si bien que, vers 1770, le parti « philosophique » avait la majorité à l'Académie.

Duclos.

DUCOMMUN (Elie), publiciste et philanthrope suisse, né à Genève en 1833, mort à Berne en 1906. Après avoir collaboré activement à plusieurs des périodiques les plus en vue du parti libéral, et avoir rempli diverses fonctions administratives, il se consacra tout entier au mouvement pacifiste. Il reçut en 1891, du Congrès de Rome, le soin d'organiser le *Bureau international de la paix de Berne*. Personne peut-être n'a contribué davantage à répandre, par un labeur de tous les jours, par la publication de journaux multiples et d'innombrables brochures, les idées et les principes de la *Paix par le droit*.

DU COMMUN DU LOCLE (Henri-Joseph dit **Daniel**), sculpteur français, né à Nantes en 1804, mort à Rethel en 1884. Il étudia sous Bosio et Cortot, (*Cléopâtre* [1844] ; statue en bronze de *Raimbaud III*, Orange [1846] ; buste de *Mollien* [1853] ; la *Musique*, statue pour le nouveau Louvre [1856] ; etc.)

DU COMMUN DU LOCLE (Camille), auteur dramatique français, né à Orange en 1832, mort à Capri en 1903 ; a écrit surtout des livrets d'opéras : *Don Carlos* et *Aïda*, musique de Verdi ; *Sigurd* et *Salammbô*, musique de Reyer. Il fut un moment, avec Leuven, directeur de l'Opéra-Comique (1871).

DUCORNET (Louis-César-Joseph), peintre français, né sans bras, à Lille en 1806, mort à Paris en 1856. A défaut de mains il se servit des pieds. Il étudia dans sa ville natale à l'école de dessin dirigée par Watteau de Lille, et à Paris dans l'atelier de Lethière. Ses tableaux les plus remarquables sont : *Marchands d'esclaves* (1833), au musée d'Arras ; *Saint Denis prêchant dans les Gaules* (1846), à l'église Saint-Louis en l'Ile, à Paris ; portrait du *général Régner* (1849), au musée de Lille ; *Gloria in altissimis Deo* (1850), à l'église d'Auxy-le-Château (Pas-de-Calais) ; *la Belle Edith* (1855), au château de Compiègne. Les ouvrages de Ducornet se distinguent par une certaine richesse de coloris ; ils appartiennent à l'école romantique.

DUCOS, comm. de la Martinique (Antilles françaises), arrond. Sud, à 11 kil. de Fort-de-France ; 5.740 hab.

DUCOS (Pierre-*Roger*), homme politique français, né à Dax en 1747, mort près d'Ulm en 1816. Avocat à l'époque de la Révolution, il fut élu à la Convention par les électeurs des Landes. Il vota la mort de Louis XVI. Il entra au Conseil des cinq-cents, occupa le fauteuil dans la fameuse journée du 18 fructidor an V, et devint président du tribunal criminel des Landes. Après le 30 prairial an VII, il fut nommé membre du Directoire exécutif, par l'influence de Barras. Ayant favorisé le coup d'Etat du 18 brumaire, il entra, comme troisième consul, dans la nouvelle combinaison gouvernementale. Remplacé par Lebrun, Ducos eut pour se consoler la vice-présidence du Sénat conservateur. Plus tard, sa parfaite docilité lui valut le titre de comte et la sénatorerie d'Orléans. Il vota la déchéance de Napoléon Ier en 1814, fut élevé à la pairie pendant les Cent-Jours, mais dut, comme régicide, prendre le chemin de l'exil en 1816. Il périt, au mois de mars, près d'Ulm, dans un accident de voiture. — Son frère, NICOLAS, général et baron de l'Empire, né à Dax en 1756, mort à Saint-Omer en 1823, fit les campagnes d'Italie sous la Révolution, combattit en Allemagne et en Espagne, siégea au Corps législatif de 1804 à 1810, et commanda Longwy pendant les Cent-Jours.

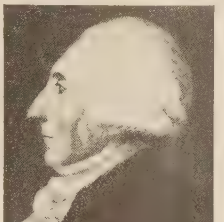

Roger Ducos.

DUCOS (Jean-François), conventionnel girondin, né à Bordeaux en 1765, guillotiné à Paris en 1793. Elu à l'Assemblée législative, il siégea à l'extrême-gauche, puis passa à la Convention, où il vota la mort du roi. Il chercha à empêcher la lutte de la gironde et de la montagne, n'échappa aux proscriptions du 31 mai que grâce à Marat, mais il voulut défendre ses amis girondins, qu'il dut bientôt aller rejoindre à la Conciergerie ; il fut exécuté avec eux.

DUCOS (Jean-Etienne-Théodore), homme d'Etat français, né à Bordeaux en 1801, mort à Paris en 1855. Négociant, puis député de Bordeaux sous Louis-Philippe, il siégea à gauche. Député de Paris en 1849, ministre de la marine en 1850, il se retira sur un vote de défiance de l'Assemblée. Rappelé à la marine après le coup d'Etat de 1851, il y resta jusqu'à sa mort. Il introduisit la navigation à vapeur, transféra à Cayenne les bagnes de Rochefort et de Toulon, seconda notre essor colonial à la Nouvelle-Calédonie et au Sénégal.

DUCOS DU HAURON (Louis), physicien français, né à Langon (Gironde) en 1837, mort à Agen en 1920. Inventeur du procédé d'impression des gravures polychromées dit *procédé trichrome*, il a réalisé le premier la photographie des couleurs.

DUCOUD-LABORDE (**Mme**), surnommée **Breton-Double**, héroïne des guerres de l'Empire. Volontaire au

6e hussards pour suivre son mari Poncet, maréchal des logis, Napoléon Ier la remarqua dans une revue au Champ-de-Mars, l'interrogea, la fit manœuvrer devant lui, et la nomma maréchal des logis d'ordonnance. Elle fut blessée à Eylau et à Waterloo, où son mari fut tué près d'elle.

DUCOUÉDIC. Biogr. V. COUËDIC (DU).

DUCOURET (Hadji Abd el-Hamid bey), voyageur français, né à Huningue (Haut-Rhin) en 1812, mort à Paris en 1867. Il partit pour l'Orient en 1834, visita l'Egypte et l'Abyssinie, et revint au Caire par les bords de la mer Rouge. Après avoir embrassé l'islamisme et pris un nom arabe, il fit d'autres voyages dont la véracité a été suspectée.

DUCPÉTIAUX (Edouard), publiciste et économiste belge, né et mort à Bruxelles (1804-1868). Avocat et journaliste, il prit une part active à l'émancipation de la Belgique en 1830. Il se consacra ensuite à l'étude des questions sociales et spécialement de la réforme pénitentiaire et de la condition des détenus. On lui doit, outre des monographies sur les prisons cellulaires : *De l'influence de la misère sur le nombre des crimes* (1843) ; *Paupérisme en Belgique* (1866) ; *Du sort des enfants trouvés et abandonnés* (s. l. n. d.).

DUCQUET [*kè*] n. m. Un des noms vulgaires du hibou.

DUCRAY-DUMINIL (François-Guillaume), romancier moraliste français, né à Paris en 1761, mort à Ville-d'Avray en 1819. Il débuta par des chansons et des pièces de théâtre, rédigea les *Petites Affiches*, puis se livra tout entier à la composition de romans populaires, dont le succès fut prodigieux : *les Soirées de la chaumière* (1794) ; *Victor ou l'enfant de la forêt* (1796) ; *Cœlina ou l'Enfant du mystère* (1798) ; *les Petits Orphelins du hameau* (1800) ; *Paul ou la Ferme abandonnée* (1800) ; *Lolotte et Fanfan* (1807). De nombreux mélodrames ont été tirés de ses romans.

DUCREST (Charles-Louis, marquis DE), économiste français, né près d'Autun en 1747, mort à Meung-sur-Loire en 1824. Il était le frère de Mme de Genlis. On lui doit une série de mémoires sur la défense des côtes et sur les moyens de rétablir les finances publiques. Curieux des questions de navigation, il conçut, un des premiers, l'idée de faire de Paris un port de mer.

DUCREST DE VILLENEUVE (Alexandre-Louis), amiral français, né au Theil, près de Vitré, en 1777, mort à Paris en 1852. Aspirant en 1796, blessé et fait prisonnier à Trafalgar, l'Empereur le chargea de missions à l'île de France. De nouveau pris par les Anglais en 1810, il fut échangé et promu capitaine de frégate. Grièvement blessé en 1814, capitaine de vaisseau en 1819, contre-amiral en 1829, il commanda les opérations maritimes de l'Escaut lors du siège d'Anvers.

DUCREUX (Joseph), peintre français, né à Nancy en 1737, mort à Paris en 1802. Il reçut les leçons de Latour, et devint premier peintre de la reine Marie-Antoinette. Pendant la Révolution, Ducreux exécuta au pastel les portraits de Mirabeau, de Barnave, de Robespierre, de Couthon, de Saint-Just, de Bailly. Ducreux peignit également avec succès à l'huile et à la miniature. On voit, au Louvre, un portrait de cet artiste, par lui-même.

Ducrey (BACILLE DE). Micr. Bacille du chancre mou, découvert par Ducrey et étudié par Unna, Nicolle et Griffon.

— ENCYCL. C'est un *bacille* fin, un peu allongé, que l'on trouve dans le pus chancrelleux, associé à de nombreux microbes secondaires ; il est tantôt isolé, tantôt réuni par deux, exceptionnellement en chaînettes, sauf dans les cultures où les chaînes peuvent être très longues, ou encore dans les tissus infiltrés du fond de l'ulcère. Ce bacille ne prend pas le gram et ne se colore que faiblement à ses extrémités par les couleurs d'aniline ; ses cultures ne réussissent pas sur milieux usuels, mais seulement sur sang gélosé ou sur sérum liquide de lapin ; il a été jusqu'ici impossible de le repiquer sur les milieux ordinaires.

Ce bacille n'est pas pathogène pour les animaux de laboratoire ; cependant, on a pu l'inoculer à divers singes, comme le macaque, et reproduire le chancre.

DUCROCQ (Théophile-Gabriel-Auguste), jurisconsulte français, né à Lille en 1829, mort à Poitiers en 1913. Il étudia le droit à Paris, fut reçu docteur en 1854 et passa le concours d'agrégation en 1858. Il fut chargé du cours de droit administratif à la faculté de Poitiers dont il devint titulaire en 1863. Il fut plus tard nommé doyen. En 1884, il passa à la Faculté de Paris, où il professa encore le droit administratif. Son *Cours de droit administratif* apparaît comme le premier grand traité général en la matière. On lui doit aussi de nombreuses monographies dans des questions de droit public et administratif. On doit aussi au même auteur : *Traité des édifices publics, des ventes domaniales, des partages des biens communaux, etc.* (1865) ; *De l'extradition* (1866) ; *le Conseil d'Etat et son histoire* (1867) ; *la Cour des comptes et son histoire* (1867) ; *Des églises et autres édifices du culte catholique* (1866) ; *Des sociétés de secours mutuels* (1872) ; *Etude sur la loi municipale du 5 avril 1884* (1886) ; *Etudes de droit public* (1887) ; *Etude sur la loi du 25 mars 1896, relative aux droits des enfants naturels dans la succession de leurs père et mère* (1897) ; etc.

DUCROIRE n. m. (de *du*, et *croire* au sens archaïque de « vendre à crédit »). Convention où le commissionnaire répond de la solvabilité du contractant qu'il procure à son mandant. || Prime accordée à ce commissionnaire. || Commissionnaire ou Commettant lui-même.

— ENCYCL. Le *ducroire* suppose une convention formelle et ne se présume qu'en matière de transport. Le commissionnaire ducroire perçoit en général une commission double pour se couvrir du risque, assumé par lui, de l'insolvabilité du contre-partiste. Il doit satisfaire lui-même immédiatement aux obligations que celui-ci refuse de remplir sans pouvoir invoquer de bénéfice de discussion.

DU CROISY (Philibert GASSOT), comédien français, de la troupe de Molière, né vers 1630, mort à Conflans-Sainte-Honorine en 1695. Ce gros homme aux manières comiques créa et joua le rôle de Tartuffe, qu'il remplit à merveille. A l'âge de cinquante ans, son embonpoint le força à quitter le théâtre.

DUCROS (Joseph), ingénieur et administrateur français, né et mort à Paris (1812-1892). Sorti de l'Ecole polytechnique, ingénieur en chef des ponts et chaussées, il jeta sur la Marne en 1870 les ponts que l'armée assiégée dans Paris devait passer et que la crue de novembre rendit inutilisables. Après s'être signalé comme préfet par des mesures arbitraires, il reçut la direction de l'Algérie au ministère de l'intérieur.

DUCROT (Auguste-Alexandre), général français, né à Nevers en 1817, mort à Versailles en 1882. Sorti de Saint-Cyr, il fut d'abord envoyé en Algérie, fut promu général de brigade en 1858, servit en Italie en 1859. Commandant une division à Strasbourg, en 1869, il signala au général Frossart les préparatifs militaires de la Prusse. Il combattit à Reichshoffen, et suivit l'armée de Châlons. A Sedan, il reçut de Mac-Mahon blessé le commandement de l'armée, à laquelle il donna aussitôt l'ordre de retraite qui pouvait la sauver ; mais il dut céder son commandement au général de Wimpfen, qui avait un ordre de service délivré par le ministre. Prisonnier, il s'évada et rejoignit Paris où il dirigea les sorties infructueuses de Châtillon (19 sept.), Rueil (21 oct.), et la bataille de Champigny (fin novembre) ; il commandait l'aile droite à Buzenval (19 janv. 1871). Chef énergique, il manquait de confiance dans ses troupes improvisées. Député en 1871, commandant du 8e corps d'armée à Bourges en 1872, il fut relevé de son commandement en 1878 pour manifestations contre le régime républicain. Il a publié d'importants ouvrages sur la guerre de 1870.

Général Ducrot.

DUCTILE adj. (lat. *ductilis* ; de *ductum*, supin de *ducere*, conduire, tirer). Qui peut être tiré, étiré, étendu sans se rompre : *Tous les métaux sont plus ou moins* DUCTILES ; et *au fig.* Souple, maniable : *Caractère* DUCTILE.

DUCTILIMÈTRE [*duk-ti*] n. m. Marteau qui sert à évaluer la ductilité des métaux.

DUCTILITÉ n. f. (de *ductile*). Métall. Propriété pour un métal ou un alliage de se laisser étirer facilement. (La ductilité se caractérise par une limite élastique faible et des allongements importants.)

— *Fig.* Souplesse d'esprit, de caractère.

DUDDELL (William), ingénieur-électricien anglais, né et mort à Londres (1872-1917). Il est l'auteur de travaux importants sur les courants alternatifs, sur les arcs (arc chantant Duddell), et l'inventeur d'un thermogalvanomètre et d'un oscillographe qu'il présenta à l'Exposition internationale de 1900. Il fut président de l'Institut des ingénieurs-électriciens anglais.

DUDDINGSTONE, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Edimbourg), sur l'estuaire du Forth ; 2.200 hab. Salines. Houille, pierre à chaux et pierre à bâtir, fer, etc. Briqueteries, tuileries.

DU DEFFAND. Biogr. V. DEFFAND (DU).

DUDELANGE, en allem. **Dudelingen**, ville du Grand-Duché de Luxembourg ; 15.000 hab. Fer, sidérurgie.

DUDERSTADT, ville d'Allemagne (Prusse, Hanovre) ; 6.500 hab. Toile, draps, ganteries ; marché de chevaux.

DUDEVANT. Biogr. V. SAND (George).

DUDGEON [*jon*] n. m. (du nom de l'inventeur). Outil, sorte de mandrin, servant à fixer les tubes dans les plaques.

— ENCYCL. Pour fixer un tube dans la plaque qui doit le supporter (chaudières multitubulaires) on dilate la partie du tube comprise dans l'épaisseur de la plaque à l'aide d'un appareil spécial appelé *dudgeon*. Cet appareil est constitué par une série de galets s'appuyant à l'extérieur sur le tube, à l'intérieur sur une broche conique. En avançant la broche on oblige les galets à refouler le métal et à l'appliquer étroitement contre la plaque.

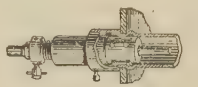

Dudgeon (la partie antérieure brisée pour montrer la disposition des galets et de la broche.

DUDGEONNAGE [*jo-naj'*] n. m. Opération qui a pour but de fixer un tube dans la plaque qui doit le supporter, par expansion du tube.

DUDGEONNER [*jo-né*] v. tr. Fixer un tube dans une plaque tubulaire au moyen d'un dudgeon.

DUDGEONNEUR [*jo-neur*] n. m. Ouvrier qui exécute les dudgeonnages.

DUDINGEN [en franç. *ghin*], comm. de Suisse (cant. de Fribourg) ; 4.160 hab. Agriculture ; cidrerie. Fabrique de lait condensé ; tuilerie.

DUDITH (André), théologien hongrois, né à Bude en 1533, mort à Breslau en 1589. Appelé, en 1560, à l'évêché de Tina, en Dalmatie, il fut envoyé au concile de Trente, où il se rendit suspect aux légats du pape, qui demandèrent son rappel. Il était évêque des Cinq-Eglises quand Maximilien II l'envoya en Pologne, où il se maria. Il se démit de son évêché, devint ambassadeur et conseiller secret de Maximilien, mais fut excommunié. Remarié en 1579, il embrassa le protestantisme. Ses principaux écrits sont : *Commentariolus de cometarum significatione* (1579) ; *Epistola de hæreticis non persequendis* (1584) ; *Orationes in concilio Tridentino habitæ* (1610).

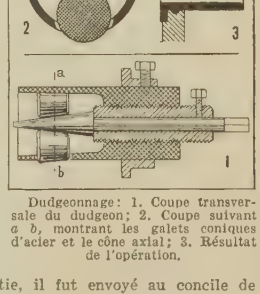

Dudgeonnage : 1. Coupe transversale du dudgeon ; 2. Coupe suivant *a b*, montrant les galets coniques d'acier et le cône axial ; 3. Résultat de l'opération.

DUDKA n. f. Instrument de musique familier aux paysans russes. (C'est une flûte double, formée de deux roseaux inégaux percés chacun de trois trous.)

DUDLAY (Adeline-Elie-Françoise DULAIT, dite), actrice, née à Bruxelles en 1859, morte à Paris en 1934. Elle obtint, en 1876, le premier prix de tragédie au Conservatoire de Bruxelles. Engagée alors à la Comédie-Française, à Paris, elle y débuta, en 1876, dans *Rome vaincue*, et fut nommée sociétaire en 1883. Elle a tenu les grands rôles tragiques, dans l'ancien et le nouveau répertoire. Elle quitta le théâtre en 1909.

DUDLEY [*dlè*], ville de la Grande-Bretagne (Angleterre), dépendance du comté de Worcester enclavée dans le comté de Stafford ; 56.000 hab. Grand centre sidérurgique ; mines de houille et de fer. Au commencement du XIVe siècle, cette ville fut titrée baronnie par Edouard III en faveur des Sutton, famille qui donna, au XVIe siècle, les Dudley, comtes de Warwick, comtes de Leicester, ducs de Northumberland.

Dudley (CANAL DE), voie navigable de l'Angleterre, allant de *Dudley* (comté de Worcester) au canal de Worcester-et-Birmingham, à 4 kil. de Birmingham.

DUDLEY (Edmond, baron), né en 1462, mort en 1509, conseiller privé sous Henri VII ; il négocia le traité d'Etaples avec la France (1493). Convaincu de concussion, il fut décapité à l'avènement de Henri VIII.

DUDLEY (John, baron), vicomte DE LISLE, comte de Warwick, duc de Northumberland, né vers 1502, mort à Londres en 1553. Rétabli, en 1511, dans les biens et dignités de son père, il brilla à la cour de Henri VIII et fut comblé de titres et faveurs. Il persuada à Edouard VI, dont la fin prématurée se faisait prévoir, d'instituer son héritière présomptive Jane Grey, petite-fille de Marie d'Angleterre, sœur de Henri VIII, que Dudley avait mariée à son quatrième fils, Guildford. Edouard VI mourut et Jane Grey monta sur le trône, mais pour peu de jours. Marie Tudor, sœur aînée du feu roi, la renversa. Jane Grey périt sur l'échafaud, comme usurpatrice ; son mari et son beau-père avaient déjà subi le même sort.

DUDLEY (Ambroise, baron), vicomte DE LISLE, comte de Warwick, fils aîné du précédent, né vers 1528, mort à Bedford-House (Bloomsbury) en 1590. Enveloppé dans la condamnation de son père, il fut gracié, rendu à la liberté en 1554, et prit une part brillante à la bataille de Saint-Quentin (1557). Il occupa Le Havre en 1563.

DUDLEY (Robert), comte DE LEICESTER, frère puîné du précédent, né vers 1532, mort à Cornbury (Oxfordshire) en 1588. Favori d'Elisabeth, il conçut l'espoir de l'épouser ; ce fut peut-être le secret de la fin mystérieuse (1560) de sa femme, Amy Robsart. Elisabeth chercha, sans succès d'ailleurs, à le marier avec Marie Stuart ; en 1564, il fut titré comte de Leicester. Il contracta, vers 1572, des liens secrets avec lady Douglas, qu'il chassa en 1573 et contraignit d'épouser sir William Strafford. Peu après les fêtes célèbres qu'il donna à la reine, en 1575, dans le domaine de Kenilworth, dont elle lui avait fait cadeau, il s'éprit de Lettice Knollis, comtesse d'Essex, empoisonna, dit-on, son mari, et l'épousa clandestinement, en 1577. Le secret fut dévoilé l'année suivante. Elisabeth, passionnée pour le beau Leicester, en fut violemment courroucée ; toutefois, son irritation se borna à lui confier des missions aux Pays-Bas (1585 et 1587), dont il s'acquitta fort mal. La charge, inusitée, de lieutenant d'Angleterre et d'Irlande, qu'elle lui conféra au retour de la seconde, semble l'indice d'une résolution tardive de l'élever bientôt jusqu'à elle. La mort du favori en décida autrement.

DUDLEY (Robert), comte de WARWICK, fils du précédent et de lady Douglas Sheffield, né à Sheen-House en 1573, mort à Carbello, près de Florence, en 1649. Considéré comme fils naturel, bien que l'union de son père et de sa mère paraisse avoir été un mariage secret, non un concubinage, il revendiqua sans succès ses droits d'enfant légitime. Il se retira à Florence, fit profession de catholicisme, prit le titre de comte de Warwick, puis de duc de Northumberland, et acquit un grand crédit à la cour de Toscane. Il s'occupa beaucoup de desséchements de marais et fonda ainsi la prospérité de Livourne.

DUDLEY (Thomas), graveur anglais, né vers 1634, mort en 1700. Il reçut les leçons de Hollar, dont il imita la manière. On estime particulièrement les vingt-sept gravures à l'eau-forte qu'il exécuta pour l'édition d'Esope (1678).

DUDLEY (Jean-Guillaume WARD). Biogr. V. WARD.

DUDLEY-DIGGES. Biogr. V. DIGGES.

DUDON, chanoine puis doyen de la collégiale de Saint-Quentin, poète-historien qui vécut au commencement du XIe siècle. Né à Saint-Quentin, il écrivit une histoire des ducs de Normandie qui nous rapporte les traditions de la maison ducale et constitue une source fondamentale.

DUDOYER DE GASTELS (Gérard), auteur dramatique français, né à Chartres en 1732, mort à Paris en 1798. Il a fait représenter : *le Vindicatif*, drame en vers (1774) ; *Laurette*, comédie en prose (1777) ; *Adélaïde ou l'Antipathie pour l'amour*, comédie en vers. — Sa femme, Louise-Adélaïde **Berthon de Maisonneuve**, dite Mlle DOLIGNY, née et morte à Paris (1746-1823), fut pensionnaire à la Comédie-Française.

DUDUKI n. m. Instrument de musique rudimentaire dont se servent certains musiciens ambulants du Caucase, formé d'un simple tube de roseau d'une longueur de 25 cm. environ. Son étendue est d'une octave, et donne la gamme majeure de *ré* à *ré*, avec *sol dièse*.

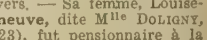

Duduki.

DUDWEILER, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, dans le territoire de la Sarre) ; 22.000 hab. Mines de fer et de charbon ; fonderies et constructions.

DUDZEELE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. admin. de Bruges) ; 2.500 hab. Arrosée par les canaux de Lisseweghe, de Selzaete et de Shipdonk. Agriculture.

DUÈGNE [*gn'* mll.] n. f. (de l'espagn. *dueña*, gouvernante, proprem. « dame » ; du lat. *domina*, maîtresse).

Gouvernante ou vieille femme chargée, surtout en Espagne, de veiller sur la conduite d'une jeune personne. || *Par extens.* Vieille femme revêche, gênante.

— Théâtr. Actrice qui joue le rôle des duègnes, des vieilles femmes.

DUEL [*du-èl*] n. m. Au XIVe siècle, Longe d'un cheval.

DUEL [*du-èl*] n. m. (du lat. *duellum*, combat entre deux adversaires; de *duo*, deux). Autref. Combat singulier (d'un homme contre un homme). || A désigné le combat entre un accusateur et un accusé, admis comme preuve juridique et appelé *duel judiciaire*. — Aujourd., Rencontre entre deux adversaires, dont l'un a demandé à l'autre réparation d'une offense par les armes, et qui sont assistés chacun de deux témoins: DUEL *à l'épée, au pistolet, au sabre.* || *Duel au premier sang,* Celui qui doit s'arrêter au premier sang qui coule.

— ENCYCL. Hist. Considéré de bonne heure comme un jugement de Dieu, le *duel judiciaire* fut, à l'origine, une forme atténuée de la vengeance familiale. Dans l'antiquité, les *duels* n'étaient que des rencontres, avant, pendant ou après les batailles. Ex. : David et Goliath, Turnus et Enée, Etéocle et Polynice, les Horaces et les Curiaces, Scipion l'Africain et le géant celtibérien. D'après Montesquieu, ce sont les Germains qui implantèrent en Gaule le duel judiciaire. La loi salique ne le mentionne pas; mais il apparaît dans quelques lois barbares (*loi Gombette* notamment) et fut surtout en vigueur du Xe au XIIe siècle.

On y recourait surtout pour attaquer un jugement ou un serment. Il était ordonné par les juges dans toute espèce de causes civiles ou criminelles; mais les hommes libres et les nobles seuls étaient admis à se justifier d'une accusation par ce moyen. Dans les affaires criminelles, le vaincu était réputé coupable et subissait la peine que méritait son crime : si c'était la mort, et qu'il fût tué déjà, on pendait son cadavre. Les deux parties prenaient l'engagement de se battre en combat singulier et se remettaient des gages de bataille. Le combat avait lieu publiquement devant des juges de camp. Le duel judiciaire fut réglementé à l'époque féodale, mais, sous réserve de particularités de procédure, l'institution resta la même. Défendu d'abord dans les tribunaux d'Eglise, puis même dans les justices séculières des évêques et des abbés, le duel judiciaire fut complètement prohibé par le quatrième concile de Latran (1215). Il persista plus longtemps devant les tribunaux laïcs. Saint Louis l'abolit dans le domaine royal (Ordonnance de 1258 ou 1260). En tant que preuve judiciaire, il fut combattu par Saint Louis et Philippe le Bel, recula devant la preuve écrite, et alla se raréfiant du XIIIe au XVIe siècle.

Les duels judiciaires les plus célèbres sont ceux de Jean Legris contre Jacques Carrouge (1385), Gui de Chabot, seigneur de Jarnac, contre La Châteigneraie (1547). A partir de cette époque, aucune rencontre ne fut plus autorisée. Mais les duels privés devinrent si fréquents parmi la noblesse que des édits furent portés contre eux. Ce fut surtout sous le règne de Louis XIII que Richelieu se montra sévère pour les duellistes, et alla jusqu'à leur appliquer la peine capitale. Parmi les duels célèbres, citons ceux des mignons de Henri III contre les Angevins, de Montmorency-Bouteville, contre le marquis de Beuvron (Bouteville fut condamné à mort et exécuté en place de Grève). Jusqu'au milieu du règne de Louis XIV, les duels étaient plutôt des combats, des rencontres à main armée que de véritables duels; les armes n'étaient pas semblables, les épées n'avaient pas le même poids, les lames n'étaient ni de la même largeur ni de la même longueur. Les adversaires portaient des vêtements dissemblables, cause souvent d'infériorité pour l'un d'eux. Ce n'est que sous Louis XV que l'égalité sur le terrain commença d'exister. Le duel au pistolet ne date que du commencement de la Révolution. Depuis cette époque, les duels, tant politiques que privés, ont été innombrables.

Un duel judiciaire (d'après Grasset).

— Dr. Le *duel* était en France, avant la Révolution, spécialement puni comme crime de lèse-majesté. Le Code pénal de 1810 ne l'ayant pas spécialement incriminé, la Cour de cassation, après quelques hésitations, conclut de son silence qu'il fallait appliquer aux duellistes : la peine de l'assassinat, qui est aussi celle de la tentative d'assassinat lorsque le duel a été convenu à mort; au cas contraire, celle des coups et blessures volontaires, qui peut aller de l'emprisonnement jusqu'aux travaux forcés à perpétuité. Les duellistes sont en fait rarement poursuivis, et plus rarement encore condamnés.

— Cout. mod. *Règles du duel.* En France, l'épée et le pistolet sont seuls admis. Les témoins doivent être au nombre de deux pour chacun des combattants. Les témoins de celui qui réclame une réparation par les armes doivent se rendre chez l'adversaire et lui demander les noms et adresses des siens, puis fixer rendez-vous avec ceux-ci et tous ensemble examiner s'il y a, ou non, motif à rencontre et, dans l'affirmative, régler les conditions du combat. Avant et après la rencontre, ils dressent un procès-verbal qu'ils signent.

Du duel à l'épée. Les épées ne peuvent peser plus de 750 grammes; la longueur de l'arme ne peut dépasser 1m,13, celle de la lame 0m,90. Les lames doivent être lisses, droites, triangulaires; n'être ni tranchantes, ni ébréchées, ni colichemardes. Les épées doivent être de la même paire. Les témoins doivent visiter les adversaires avant le combat; le refus de l'un d'eux de se laisser examiner équivaut à un refus de combat. Le directeur du combat rappelle les conditions transcrites sur le procès-verbal avant le duel, puis rapproche les épées bout à bout, et dit : « Allez, messieurs! » Il est interdit de se servir de la main non armée. Le directeur du combat doit se tenir, une canne à la main, aussi près que possible des adversaires. Ceux-ci, au mot : « Halte! », doivent cesser toute action. Il leur est permis de se baisser, de se relever, de se hausser, de se jeter à droite ou à gauche. Frapper un adversaire à terre ou après le mot : « Halte! » est prohibé. Aussitôt une blessure reçue, quel que soit son peu de gravité, le duel doit être suspendu. Le duel à l'épée doit avoir lieu sur un terrain d'au moins 3 m. de largeur, chaque adversaire ayant au moins 15 m. derrière lui. Celui qui est acculé à sa limite est remis en garde à la place de la première reprise; s'il recule de nouveau, le terrain reste acquis à l'adversaire.

Du duel au pistolet. Les préliminaires sont les mêmes que pour le duel à l'épée. Le duel au commandement est seul admis. Les pistolets, qui doivent être inconnus des adversaires, sont chargés par les témoins, scellés par eux dans une boîte et remis aux adversaires seulement sur le terrain. En attendant le commandement les adversaires peuvent tenir le bras allongé vers la terre, la crosse du pistolet touchant la cuisse, ou le bras levé contre le corps, la main tenant le pistolet contre la tête, le canon levé en l'air. Le directeur du combat dit : « Attention! » puis : « Feu !... Un, deux, trois. » Il est interdit de lever ou d'abaisser le bras avant le mot : « Feu ! » et de tirer après le mot : « Trois ! » Les commandements doivent être donnés régulièrement, et à la cadence convenue. Le nombre de balles à échanger ne peut excéder *trois* par adversaire.

— Milit. Le *duel* est toléré dans l'armée française. Depuis 1907, à l'occasion de différends survenus entre militaires, l'autorité n'intervient pas et ne fixe pas, le cas échéant, les conditions d'un duel. Les chefs hiérarchiques n'ont ni à donner, ni à refuser l'autorisation de se battre. Ils doivent surtout s'abstenir d'exercer une pression quelconque pour contraindre deux militaires à aller sur le terrain.

Si une altercation se produit dans le service ou à l'occasion du service, il suffit d'appliquer les dispositions en vigueur et de prononcer, pour régler le différend, les sanctions disciplinaires prévues. L'autorité militaire a le devoir d'y recourir.

Si le différend, au contraire, se produit en dehors du service, il ne s'agit plus que d'une affaire privée, et chacun, dans ce cas, reste libre d'agir suivant sa conscience et suivant sa conception du point d'honneur, sans cesser de rester, vis-à-vis de la loi et des règlements militaires, responsable des conséquences de son acte.

Duel. Iconogr. Parmi les tableaux les plus connus qui représentent des scènes de duel, nous citerons: *Premier duel,* de Berne-Bellecour; *Un duel au régiment,* de Marius Roy; et le *Duel à la sortie du bal masqué,* tableau de Gérome (1857); Pierrot blessé tombe à la renverse entre les bras du Crispin, tandis que son adversaire Arlequin s'éloigne avec le Sauvage.

Duel (LE), pièce en trois actes, de H. Lavedan (1905). Cette œuvre, d'une psychologie pénétrante et vigoureuse, traitée en une langue sobre, met aux prises deux frères : un médecin et un prêtre, qui se disputent l'âme d'une femme croyante et passionnée.

Le duel à la sortie du bal masqué, d'après Gérome.

DUEL [*du-èl'*] n. m. (lat. *dualis*, double; de *duo*, deux). Gramm. Nombre qui, dans certaines langues, est employé dans les déclinaisons et les conjugaisons pour désigner deux personnes ou deux choses : *Le huron a un* DUEL *comme le grec.* (Chateaubriand.)

— ENCYCL. Le *duel* est assez peu usité; le pluriel le remplace souvent. Il est vrai qu'il le remplace aussi parfois.

DUEL [*èl'*], **DUELLE** adj. Gramm. Qui convient au duel : *La désinence* DUELLE. (Peu us.)

DUELLE n. f. (lat. *duella*). Poids qui valait, chez les Romains, le tiers d'une once.

DUELLISME [*lissm'*] n. m. Manie, passion du duel. (Peu us.)

DUELLISTE [*lisst'*] n. m. Qui est friand du duel, en est une sorte de professionnel.

DUEMIGLIA, anc. comm. d'Italie, aujourd. faubourg de Crémone.

DUEÑAS, ville d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Palencia), près du canal de Castille; 3.600 hab. Vin et blé.

DUÉNECH [*nèk*] n. m. Alchim. Matière de la pierre philosophale, quand elle est devenue très noire.

DUESMOIS [*è-moi*] (le), petit pays de Bourgogne formé par le *pagus Duismensis* carolingien, qui fut uni dès le début du XIe siècle au comté d'Auxois. Ch.-lieu *Duesme* (Côte-d'Or).

DUETTINO [*èt'-ti*] n. m. (mot ital. qui est le diminutif de *duo* et de *duetto*). Duo à deux voix de petites proportions. (On ne se sert guère de ce mot au point de vue instrumental.) || Pl. *Des* DUETTINOS ou DUETTINI.

DUETTISTE [*è-tisst'*] n. Personne qui chante ou qui joue en duo avec une autre.

DUETTO [*èt'-to*] n. m. (mot ital. dimin. de *duo*). Mot italien, qui désigne un morceau de musique à deux voix ou à deux instruments. || Pl. *Des* DUETTOS ou DUETTI.

— ENCYCL. *Duetto* est le synonyme de *duo,* mais les Italiens se servent plus volontiers du mot *duo* en ce qui concerne les instruments. Ils appelaient jadis *duetti da camera* des morceaux de concert à deux voix.

DUEVILLE, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence); 6.300 hab.

DUEZ (Ernest-Ange), peintre français, né à Paris en 1843, mort à Saint-Germain en 1896. Il eut pour maître Pils, et exposa successivement : la *Lune de miel* (1873); *Saint Cuthbert* (1879); plusieurs portraits: d'*Ulysse Butin* (1880); de *A. de Neuville; le Soir* (1881); *Autour de la lampe* (1882), et surtout le *Saint François d'Assise* de 1884. Citons encore : *Virgile s'inspirant dans les bois* (1888); le portrait de *Georges Hugo; le Café sur la terrasse; le Cardinal Foulon.*

Duez. — Cl. Benque.

DU FAIL [*fa-ïy'*] (Noël), jurisconsulte et conteur français, mort vers 1585. Il fut conseiller au parlement de Rennes. Il s'est montré un imitateur de Rabelais, fin et délicat dans ses *Discours d'aucuns propos rustiques, facétieux et de singulière récréation,* et ses *Baliverneries ou Contes nouveaux d'Eutrapel* (1548). Mais il doit sa notoriété à un troisième recueil : *Contes et Discours d'Eutrapel* (1585), imprimé après sa mort. Comme magistrat, il a publié : les *Mémoires recueillis et extraits des plus notables et solennels arrêts du parlement de Bretagne* (1579).

DUFAU (Pierre-Armand), publiciste et économiste français, né à Bordeaux en 1795, mort à Paris en 1877. Il entra, en 1815, comme professeur à l'Institution des jeunes aveugles, qu'il dirigea de 1840 à 1855, et pour laquelle il écrivit plusieurs ouvrages d'enseignement.

DUFAU (Clémentine-*Hélène*), femme-peintre française, née à Quinsac (Gironde) en 1869. Elève de Bouguereau et de Tony Robert-Fleury, elle obtint un premier succès au Salon de 1895 avec *Amour de l'art* et *Ricochets;* une bourse de voyage en 1898 (*Travail* et *Jeux d'été*). Sa grande toile décorative, *Jeunesse,* fut remarquée au Salon de 1905, où elle exposa également *Femme et Bibelots.* En 1906, elle a donné un *Fragment de décoration pour la maison du poète Rostand.* On lui doit aussi un beau panneau décoratif à la Sorbonne, dans la gamme claire et lumineuse qu'affectionne son talent.

DUFAURE (Armand-Jules-Stanislas), avocat et homme politique français, né à Saujon (Charente-Inférieure) en 1798, mort à Rueil en 1881. Député de Saintes en 1834, ministre des travaux publics en 1839 dans le cabinet du maréchal Soult, il fut, en 1845, élu vice-président de la Chambre. Représentant de la Charente-Inférieure à la Constituante de 1848, puis à la Législative, deux fois ministre de l'intérieur, rendu au barreau de Paris par le coup d'Etat du 2 décembre, il remplaça en 1864 le duc Pasquier à l'Académie française. Les élections de 1871 le ramenèrent à la Chambre, comme député de la Charente-Inférieure. Il devint ministre de la justice dans le premier cabinet Thiers, en 1871. Renversé avec Thiers, il redevint ministre de la justice en 1875, dans le cabinet Buffet. Il échoua aux élections sénatoriales en 1876, dans son département, mais il fut réélu député, dans l'arrondissement de Marennes. Après la retraite de Buffet, il constitua le premier ministère républicain du maréchal de Mac-Mahon; fut élu, entre temps, sénateur inamovible, et se retira devant un vote des Chambres favorable à la cessation des poursuites contre les hommes qui avaient participé au mouvement communaliste. Redevenu président du Conseil et ministre de la justice, en 1877, après la chute du ministère Rochebouët, il fit voter l'amnistie et prit définitivement sa retraite ministérielle après l'élection de Grévy à la présidence de la République (1879). — Son fils aîné, GABRIEL, né au château de Gillevoisin, près d'Etampes, en 1846, mort à Paris en 1914, fut député conservateur libéral de Saintes de 1893 à 1898. — Son second fils, AMÉDÉE, né à

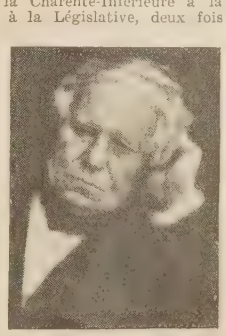

Dufaure. — Cl. Adam Salomon.

Paris en 1851, successivement secrétaire du préfet de la Seine Ferdinand Duval, attaché à l'ambassade de France au Vatican (1874), directeur de la presse aux Affaires étrangères, sous le duc Decazes, chef de cabinet de son père, conseiller municipal de Paris (1884 et 1887), fut député à Etampes (Seine-et-Oise) de 1889 à 1893.

DUFAURE DU BESSOL (Joseph-Arthur), général français, né à Beaulieu (Corrèze) en 1828, mort à Limoges en 1908. Sorti de Saint-Cyr, il se distingua devant Sébastopol, puis dans l'expédition de Grande-Kabylie. Blessé à Magenta, il alla au Mexique. En 1870, il put rejoindre la Belgique lors de la capitulation de Metz et combattit à Rezonville, Amiens, à Villers-Bretonneux où il fut blessé. Commandant de la 2e division du 22e corps sous Faidherbe, il se battit encore à Pont-Noyelles, à Bapaume et à Saint-Quentin, où il reçut trois nouvelles blessures. Divisionnaire en 1880, il commanda le 13e corps en 1889, le 19e en 1892.

DUFAY ou **DU FAY** (Guillaume), ecclésiastique et musicien de l'école franco-belge de la Renaissance, né à Chimay en 1400, mort à Cambrai en 1474. Il fut l'auteur de nombreuses innovations dans la notation musicale et a contribué à développer l'écriture à quatre parties. En 1428, Dufay entra, à Rome, dans la chapelle pontificale, et, en 1437, il alla à la cour du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Il reçut ensuite l'ordination à Paris, et il obtint un canonicat à Cambrai, où il resta jusqu'à sa mort. Il a laissé de nombreuses compositions, des messes, des *Magnificat*, des motets, des chansons du style le plus pur.

DU FAY (Charles-François DE CISTERNAY), chimiste français, né à Paris en 1698, mort en 1739. Il fut d'abord militaire, s'occupa ensuite d'archéologie et fit des études purement scientifiques. Il fut nommé, en 1733, membre de l'Académie des sciences. Parmi ses recherches nombreuses, on doit citer celles qu'il a faites sur la phosphorescence dans le vide barométrique, sur la chaux caustique, sur le mélange des couleurs dans la teinture, sur l'aiguille aimantée, etc. On lui doit aussi de curieuses découvertes sur l'électricité, et des travaux sur la double réfraction des cristaux et particulièrement du quartz et du spath d'Islande. Grâce à une activité prodigieuse, Du Fay parvint à faire de l'ancien Jardin du Roi (le Jardin des plantes actuel, à Paris), le premier établissement de ce genre qui, à son époque, existât en Europe.

DUFEUILLE (François-Eugène), publiciste français, né à Rouen en 1842. Rédacteur au *Journal des Débats*, collaborateur intime de Buffet, conseiller des princes d'Orléans, Dufeuille, élève et ami de Prévost-Paradol, a donné des articles intéressants au *Correspondant*, à la *Revue de Paris*. Il a publié : *Réflexions d'un monarchiste* (1901).

DUFF n. m. Sorte de tambour de basque, entouré de clochettes de cuivre, qui est en usage chez les Arabes.

DUFF (Dubh), roi d'Ecosse de 962 à 967.

DUFF (Alexandre), missionnaire écossais, né dans le comté de Perth en 1808, mort à Edimbourg en 1878. Il fut missionnaire de l'Eglise d'Ecosse, dans l'Inde, de 1830 à 1843, puis de 1845 à 1863. Il écrivit sur l'Inde et les missions de nombreux ouvrages : *la Mission de l'Eglise d'Ecosse dans l'Inde* (1835) ; *Justification de la mission de l'Eglise d'Ecosse dans l'Inde* (1837) ; *Qualités, devoirs et épreuves d'un missionnaire dans l'Inde* (1839) ; etc.

DUFF (sir Mountstuart Elphinstone Grant), publiciste anglais, né à Eden en 1829, mort à Chelsea en 1906. Il fut longtemps mêlé à la politique et devint lieutenant-gouverneur de Madras. Outre ses nombreux discours et ses œuvres diverses, il a publié des *Etudes sur la politique européenne*, et des *Notes détachées d'un Journal* (1897-1905), ainsi que des études sur sir Henry Maine, Renan, lord de Tabley.

DUFFAUD (Jean-Baptiste), peintre français, né à Marseille en 1853, mort en 1927. Elève de Gérome et de Barrias, récompensé au Salon de 1889, il obtint en 1891 le prix Marie Bashkirtseff. En 1896, il exposa *Don Juan*. Citons encore : *Portrait de ma mère* (1900) ; *les Anglais en Islande en 1798* (1901) ; *Pastorale* (1902).

DUFFEL, comm. de Belgique (Anvers, arrond. admin. de Malines), sur la Nèthe, affl. de la Dyle ; 10.500 hab. Brasseries, distilleries, fabrique de papiers ; blanchisserie de toiles ; tissage ; commerce de grains, bois et sabots. Ancienne baronnie. Patrie du linguiste flamand Kiliaen. Bombardée par les Allemands en 1914.

DUFFERIN (Hélène-Selina SHERIDAN, comtesse), femme-poète anglaise, petite-fille de R. B. Sheridan, le célèbre auteur, née en 1807, morte à Highgate en 1867. Elle épousa, en 1825, Price Blackwood, alors capitaine de la marine royale et ensuite quatrième lord Dufferin. Elle avait écrit des poésies depuis son enfance. Ses meilleures œuvres sont des ballades, tantôt sentimentales, tantôt humoristiques : *Murmures des basses latitudes ; Finesse ou Une journée à Messine*. Ses *Chansons, poèmes et poésies* ont été groupés par son fils, le marquis Dufferin, en 1894.

DUFFERIN (Frederick Temple BLACKWOOD), marquis DE DUFFERIN et AVA, diplomate et homme politique anglais, fils de la précédente, né à Florence en 1826, mort dans son domaine de Clandeboye en 1902. En 1855, il accompagna le comte Russell à Vienne. En 1860, il fut nommé commissaire du gouvernement anglais en Syrie, à la suite des massacres du Liban ; en 1864, il devint sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde ; en 1866, sous-secrétaire à la Guerre ; en 1868, chancelier du duché de Lancastre. En 1872, il devint gouverneur général du Canada, qui venait de se constituer en dominion. De 1879 à 1881, il fut ambassadeur à Saint-Pétersbourg ; de 1881 à 1884, ambassadeur à Constantinople, mission durant laquelle il fit en Egypte un voyage, où fut commencée l'œuvre d'absorption de l'Angleterre ; de 1884 à 1888, il fut vice-roi de l'Inde ; de 1888 à 1891, ambassadeur à Rome ; de 1892 à 1896, ambassadeur à Paris. En 1896, il se retira dans la vie privée. Le marquis de Dufferin est également connu comme écrivain. Parmi ses œuvres, citons : *l'Emigration irlandaise et le Fermage des terres en Irlande* (1875). Ses derniers jours furent attristés par la maladie, les deuils de famille, et de grosses pertes d'argent. Il avait épousé en 1862 une femme remarquable par son esprit et son savoir, lady Georgina DE KILLY-REAGH CASTLEBOWN. Il laisse sur son séjour dans l'Inde un livre intéressant, traduit en français sous le titre de *Quatre ans aux Indes anglaises, notre vice-royauté. Fragments de mon Journal* (1890).

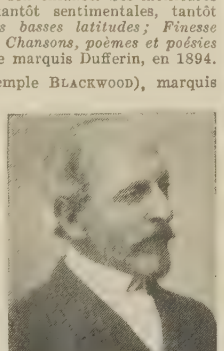

Lord Dufferin. — Cl. Pirou.

DUFFTOWN, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Banff) ; 1.500 hab. Centre de distillerie. Industrie des lainages.

DUFFUS, village de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Elgin), sur le golfe de Murray ; 3.700 hab. Pêcheries. Pierre à chaux.

DUFFY (sir Charles GAVAN), homme d'Etat britannique, né à Monaghan (Irlande) en 1816, mort à Nice en 1903. Sa longue existence se divisa en trois parties. Dans la première, Duffy soutient par la plume et la parole les revendications irlandaises, incline de plus en plus vers la violence, fonde *la Nation*, journal irlandais (1842), puis la Ligue irlandaise. Il est envoyé à Westminster ; mais plusieurs fois poursuivi, écœuré par l'indiscipline de son parti, il part pour l'Australie (1856). Il y réussit brillamment, fait partie du premier gouvernement responsable (1857), et, premier ministre de 1871 à 1877, il est nommé à l'unanimité président du parlement de Victoria. Il se retire de la politique en 1880. Retiré à Nice, il consacre sa vieillesse à écrire, spécialement sur l'Irlande, des ouvrages où la flamboyante éloquence de sa jeunesse se change en une sage sérénité.

DUFIEUX (Julien-Claude-Marie-Sosthène), général français, né à Mascara (Oran) en 1873. Sorti de Saint-Cyr en 1893, breveté d'état-major, il était lieutenant-colonel en 1914, il fut, de 1915 à 1917, chef d'état-major de la 10e armée. Général de brigade en 1918, le général Pétain le choisit comme aide-major général. Après l'Armistice, il commanda une division en Cilicie. Commandant de l'Ecole supérieure de guerre en 1922 et 1923, il fut promu divisionnaire en 1925 après avoir commandé un groupe de deux divisions au Maroc.

DUFLOS (Claude-Augustin), graveur français, né et mort à Paris (1665-1727). Comme François Poilly, il s'aidait de la pointe autant que du burin, et ses œuvres ont de la souplesse. Citons notamment : *Jésus à table entre les disciples d'Emmaüs*, d'après Paul Véronèse ; *Sainte Cécile*, d'après Pierre Mignard ; *l'Amour piqué par une abeille*, d'après A. Coypel. — Son fils, Pierre **Duflos**, né à Paris en 1700, mort en 1784, a gravé d'après Boucher, Natoire.

DUFLOS (Emile-Henri-*Raphaël*), acteur français, né à Lille en 1858. Il débuta à quinze ans au théâtre Beaumarchais, puis entra au Conservatoire, où il obtint le premier prix de comédie (1883). Il joua à l'Odéon, à la Gaîté, au Théâtre-Français (1884), au Vaudeville, au Gymnase (1890) et revint, en 1894, au Théâtre-Français, où il devint sociétaire en 1896.

DU FOUGERAIS (Daniel-François DE LA DOUESPE), seigneur du Fougerais. V. LA DOUESPE.

DUFOUR (Marie-Armande-Jeanne GACON, dame D'HUMIÈRE et, en secondes noces, dame), femme de lettres française, née à Paris en 1753, morte vers 1820. Elle a publié quelques études pseudo-historiques parmi lesquelles : *Voyages de plusieurs Emigrés et leur retour en France* (1802) ; *la Cour de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV* (1807) ; *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI* (1809) ; etc.

DUFOUR (Georges-Joseph), général français, né à Saint-Seine (Bourgogne) en 1758, mort à Bordeaux en 1820. D'abord marin, il commanda un bataillon de volontaires à la Révolution ; il se battit à Valmy, puis en Vendée et en Hollande. Général de division au 18-Brumaire, son opposition à Bonaparte le fit mettre à la retraite. Rallié à l'Empire pendant les Cent-Jours et élu député de la Gironde, les Bourbons l'emprisonnèrent jusqu'en septembre 1816. Il fit de l'opposition jusqu'à sa mort.

DUFOUR (François-Bertrand), général français, né à Souillac en 1765, mort à Paris en 1832. Volontaire du Lot en 1792, il se signale par sa bravoure et prend, en 1801, Wurtzbourg et Bamberg. Colonel et baron en 1805 au Tyrol, brigadier après Austerlitz, il contribua à prendre Dantzig et s'empara de Rugen en 1807. Prisonnier à Baylen, il ne rentra en France qu'après la chute de Napoléon Ier. Aux Cent-Jours, il concourut à la prise de Wavre et à la défense de Namur. Retraité par les Bourbons, il fut député de 1830 à 1832.

DUFOUR (Jean-Marie-Léon), naturaliste et médecin militaire français, né et mort à Saint-Sever (1780-1865). Il fit, en 1823, la campagne d'Espagne, et, de retour en France se fixa à Saint-Sever. Dufour a fait paraître des travaux dans les *Mémoires de l'Institut*, les *Annales du Muséum*, etc. On lui doit, en outre : *Relation de Voyage dans les montagnes Maudites* (1821) ; *Recherches anatomiques et physiologiques sur les hémiptères* (1833) ; etc.

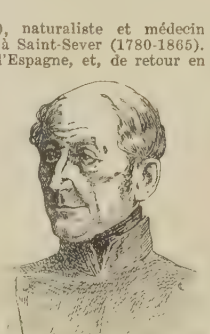

Gal Dufour.

DUFOUR (Guillaume-Henri), général suisse, né à Constance en 1787, mort à Genève en 1875. Entré à l'Ecole polytechnique à Paris en 1807, il devint officier du génie, puis retourna en Suisse. Quartier-maître général de l'armée de la Confédération en 1832, il créa l'Ecole militaire de Thoune, réorganisa l'armée, refit la carte topographique de la Suisse, travail qui dura trente-deux ans (1833-1865). Lors du *Sonderbund* en 1847, il commanda les troupes fédérales et dompta l'insurrection en deux mois avec autant d'habileté que d'humanité. Il aida la Suisse à régler certaines affaires internationales avec Napoléon III, qui avait été son disciple à Thoune, et il présida en 1864 le Congrès d'où sortit la Convention de Genève. Il laissa des ouvrages sur l'art et l'histoire militaires. Sa statue équestre, par A. Lanz, a été érigée en 1884 à Genève, sur la place Neuve.

DUFOUR (Auguste-Henri), géographe français, né à Paris en 1798, mort en 1865. Il travailla d'abord avec son maître Lapie, puis publia, en 1824, une *Analyse géographique de la carte de Palestine*, et différents *Atlas*.

DUFOUR (l'abbé Valentin-Charles), ecclésiastique et archéologue français, né à Paris en 1826, mort à Sarron (Oise) en 1896. Ordonné prêtre (1853), élève de l'Ecole des carmes et de l'Ecole des chartes, il fut sous-bibliothécaire de l'hôtel de ville de Paris (1866 à 1870), et du chapitre métropolitain (1867-1886). Aumônier de mobiles pendant la guerre de 1870, puis de 1872 à 1879 aumônier de la prison de Mazas. Il a publié : *les Charniers des églises de Paris* (1866-1884 ; 3 vol.) ; *une Question historique, l'hippophagie* (1868) ; *Recherches sur la danse macabre peinte en 1425 au cimetière des Innocents* (1873) ; *la Danse macabre des SS.-Innocents de Paris, d'après l'édition de 1484* (1874) ; *Une famille de peintres parisiens aux XIVe et XVe siècles* (1877) ; *le Vieux Paris, ses derniers vestiges* (1878), avec gravures à l'eau-forte de Chauvel et Champollion ; *Collection des anciennes descriptions de Paris* (1878-1883) ; *Bibliographie artistique, historique et littéraire de Paris avant 1789* (1882).

DUFOUR (*Théophile*-André), magistrat et écrivain suisse, né et mort à Genève (1844-1922). Il suivit à Paris les cours de l'Ecole des chartes et de l'Ecole des hautes études. Président de la cour d'appel de Genève, député au grand conseil, il a été nommé directeur des archives et de la bibliothèque de cette même ville. On lui doit : *Notice bibliographique sur le « Cavalier de Savoie », le « Citadin de Genève » et le « Fléau de l'aristocratie genevoise »* (1877) ; *Notice bibliographique sur le Catéchisme et la Confession de foi de Calvin* (1878) ; *Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens* (1878) ; *Clément Marot et le Psautier huguenot* (1881) ; *Giordano Bruno à Genève, en 1579* (1884) ; *un Opuscule inédit de Farel* (1885). Il préparait depuis longtemps la publication, en partie inédite, de la *Correspondance de J.-J. Rousseau*, que P.-P. Plan a mise en œuvre aussitôt après la mort de Th. Dufour.

DUFOURNY (Léon), architecte français, né et mort à Paris (1754-1818). En Italie dès 1782, il rapporta à Paris, en 1795, une collection de fragments d'architecture antique. Entré à l'Institut en 1796, il fut nommé professeur à l'Ecole d'architecture en 1804.

DUFRAINE (Charles), sculpteur français, né à Saint-Germain-du-Plain, dans le Chalonnais, en 1827, mort à Lyon en 1900. Elève de Bonnet, il se consacra bientôt à l'art religieux. Ses ouvrages décorent l'église Saint-Georges, celles de l'Hôtel-Dieu, de l'hôpital Saint-Joseph, de Fourvières, de Notre-Dame-Saint-Vincent, à Lyon ; les églises d'Ars, de Couzon, de Bourg, etc.

DUFRAISSE (*Marc*-Etienne-Gustave), écrivain et homme politique français, né à Ribérac (Dordogne) en 1811, mort à Paris en 1876. D'abord avocat à Paris, il fut député à l'Assemblée nationale de 1848, fut proscrit après le Deux-Décembre, se réfugia à Bruxelles, et devint professeur de droit à l'Ecole polytechnique de Zurich en 1853. Il fut nommé préfet des Alpes-Maritimes en 1870, par Gambetta. Député de ce département, puis député de la Seine, il fit partie de la gauche républicaine. On lui doit une *Histoire du droit de paix et de guerre de 1789 à 1815* (Paris, 1867).

DUFRANE (Eva), cantatrice française, née en 1856, morte à Paris en 1905. Sortie du Conservatoire de Bruxelles, elle débuta à l'Opéra en 1879, dans le rôle de Rachel de *la Juive*, puis elle aborda tous les grands rôles des opéras de Meyerbeer. Elle parcourut ensuite la province et y chanta les œuvres de Wagner.

DUFRÈNE (Maurice), artiste décorateur français, né à Paris en 1876. Elève de l'Ecole des arts décoratifs jusqu'en 1900, il produisit d'abord une quantité d'objets de luxe et d'objets d'usage en argent, et s'occupa plus tard d'ameublement et de décoration intérieure. En 1904, il exposa au Salon de la Société nationale une chambre à coucher qui fut considérée comme l'œuvre la plus accomplie dans les tendances de l'art décoratif moderne. Ses papiers peints, ses tissus, ses dentelles furent également appréciés. L'ornementation de Maurice Dufrène emprunte beaucoup au règne végétal, mais elle donne une impression de sobre harmonie linéaire. Il a été nommé en 1913 professeur à l'Ecole municipale professionnelle Boulle.

DUFRENÉ (Hector-Auguste), ingénieur français, né à Orléans en 1836. Ancien élève de l'Ecole centrale. Il est l'auteur de savants articles publiés dans les *Annales du génie civil* et les *Archives de l'industrie au XIXe siècle*. Il a publié, en outre, d'intéressants ouvrages, parmi lesquels on doit citer : *les Droits des inventeurs en France et à l'étranger, conseils généraux, brevets d'invention, etc.* (1867) ; *l'Histoire du travail* (1869) ; *Projet de construction d'un tunnel sous-marin* (1870) ; *Un tunnel sous la Manche* (1870) ; *l'Industrie et les Classes laborieuses dans l'Inde aux temps védiques et brahmaniques* (1873) ; *Revue des inventions nouvelles* (1874) ; etc.

DUFRÉNITE n. f. (de *Dufrénoy* nom du minéralogiste). Phosphate hydraté naturel de fer, dont la formule est $H^6Fe^{II}P^2O^{14}$.

DUFRÉNOY (Adélaïde-Gillette BILLET, dame), femme de lettres française, née et morte à Paris (1765-1825). Femme de Petit-Dufrénoy, procureur au Châtelet de Paris, ruiné et aveugle, elle demanda à sa plume des moyens d'existence. Fontanes la protégea. Divers ouvrages d'éducation : *Livre du premier âge ; la Petite Encyclopédie de l'enfance ; la Petite Ménagère ou l'Education maternelle*, lui valurent une pension de Napoléon Ier. En 1807, elle publia un volume d'*Elégies* qui fut couronné par l'Académie (1815), ainsi que son poème sur *la Mort de Bayard*. Après la chute de Napoléon Ier, son salon devint un des petits cénacles de l'opposition libérale. Elle a écrit plusieurs romans : *la Femme auteur* (1812) ; *la Jeune Héritière ; les Françaises* (1818).

DUFRÉNOY (Ours-Pierre-*Armand* **PETIT**-), géologue et minéralogiste français, fils de la précédente, né à Sevran (Seine-et-Oise) en 1792, mort à Paris en 1857. Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1811), puis de l'Ecole des mines, où il devint professeur; il publia une série de mémoires qui changèrent la face des études géologiques. Avec Elie de Beaumont, il parcourut à pied la France, l'Angleterre et le nord de l'Espagne, sur un espace de 80.000 kilomètres, pour l'exécution de la *Carte géologique générale de France*. Cette exploration dura treize années (1823-1836), et ce ne fut qu'en 1841 que les deux savants purent en publier la relation. Directeur de l'Ecole des mines, membre de l'Académie des sciences (1840), Dufrénoy produisit encore de beaux travaux sur la géologie du Massif Central, sur les terrains secondaires du midi de la France, etc.

DUFRÉNOY (Georges), peintre français, né à Thiais (Seine) en 1870. Elève du peintre d'histoire Désiré Laugée, il débuta en 1895 au Salon des Indépendants et se fit remarquer par des vues de Paris grassement exécutées. Il essaya aussi de la fresque et peignit en ce genre une grande *Pièta* au château de Pradines (Vaucluse). Mais on connaît surtout de lui des vues de villes prises à Venise, en Italie, ou en Provence. Il a des tableaux au musée du Luxembourg et aux musées de Nantes, du Havre, de Gand et de Stockholm.

DUFRÉNOYSITE n. f. (de *Dufrénoy* nom propre.) Arséniosulfure, naturel de plomb, dont la formule est $Pb^2As^2S^5$. — ENCYCL. *Dufrénoysite* est quelquefois employé pour désigner l'arséniosulfure de cuivre ou BINNITE. Ce dernier nom sert d'ailleurs, à son tour, pour les deux espèces.

DUFRESNE (Guillaume), navigateur français, né à Saint-Malo en 1688, mort vers 1730. Capitaine de vaisseau au service de la Compagnie des Indes, il prit possession pour la France, en 1715, de l'île Maurice, qui fut alors appelée *île de France*.

DUFRESNE (Bertrand), financier français, né à Navarrenx (Basses-Pyrénées) en 1736, mort à Paris en 1801. Directeur du Trésor public en 1788, grâce à Necker, arrêté sous la Terreur, membre du Conseil des cinq-cents, puis, après le Dix-huit-Brumaire, du Conseil d'Etat, il fut nommé directeur général de la Trésorerie.

DUFRESNE DE SAINT-LÉON (Louis-César-Alexandre), financier français, né et mort à Paris (1752-1836). Premier commis des finances, liquidateur du Trésor royal (1777), il reçut de l'Assemblée constituante la mission d'élaborer un plan de liquidation générale. Il dut émigrer en Suisse, rentra en France au Dix-huit-Brumaire, et fut nommé au Conseil d'Etat par Louis XVIII. Il a écrit : *Du crédit public et des dettes publiques* (1828).

DUFRESNE (Alfred), compositeur français, né en 1822, mort à Paris en 1863 ; fut élève d'Halévy au Conservatoire. Il débuta par un recueil de mélodies vocales intitulé *Soirées d'automne*, et fit ensuite représenter les ouvrages suivants, tous en un acte : *Venant de Pontoise* (1856) ; *Maître Bâton* (1858) ; *les Valets de Gascogne* (1860) ; *l'Hôtel de la Poste* (1860).

DUFRESNOY (Charles-*Alphonse*), peintre français, né à Paris en 1611, mort à Villiers-le-Bel en 1665. Elève de Perrier et de Vouet, il partit, en 1632, pour l'Italie, et ne revint en France qu'en 1656. Dessinateur correct et bon coloriste, Dufresnoy fut un peintre distingué. Le musée du Louvre possède de lui un *Groupe de naïades* et une Sainte Marguerite. Ami, admirateur et collaborateur de Mignard dans ses travaux au Val-de-Grâce, il avait longuement élaboré un savant et très curieux poème latin sur la peinture, *De arte graphicâ*, que Mignard publia, (1668), que Roger de Piles traduisit, et qui est un précieux document sur l'esprit artistique de son temps.

DUFRESNY (Charles RIVIÈRE), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1648-1724). Il était arrière-petit-fils d'Henri IV par son grand-père, fils de la belle jardinière d'Anet. Grâce à cette origine, il jouit de la faveur de Louis XIV. Il réussissait également dans la peinture, la musique, l'architecture et la poésie, mais il aimait à l'excès les plaisirs, qui le ruinèrent. Il finit par se faire auteur. On a de lui des comédies pleines d'esprit : *la Noce interrompue ; le Faux honnête homme ; le Jaloux honteux de l'être ; le Lot supposé ; le Dédit ; la Réconciliation normande* (1719) ; *Attendez-moi sous l'orme ; le Négligent ; le Chevalier joueur ; l'Esprit de contradiction* (1700) ; *le Double Veuvage* (1701) ; *le Mariage fait et rompu* (1721), et des romans, dont le meilleur est : *Amusements sérieux et comiques* (1705).

DUFY (Raoul), peintre et ornemantiste français, né au Havre en 1878. Il débuta en 1901 au Salon des Artistes français, où il exposa une *Fin de journée au Havre*. Puis il adhéra au groupe des *fauves*, avec Albert Marquet, Othon Friesz, Maurice de Vlaminck, Picasso, et exposa désormais ses ouvrages au Salon des Artistes indépendants et au Salon d'Automne. Raoul Dufy a illustré de gravures sur bois notamment le *Bestiaire* de Guillaume Apollinaire. Coloriste audacieux, Raoul Dufy, en de très nombreux tableaux, aquarelles, lithographies, a retracé, avec la plus libre fantaisie, des scènes de la vie élégante de son temps, de la plage au turf. Il a joué un rôle important en matière d'art décoratif, notamment par ses dessins pour soieries, par sa création des *Jardins de Salon*, exécutés d'après ses modèles par le céramiste catalan Artigas.

DUGAS-MONTBEL (Jean-Baptiste), helléniste français, né à Saint-Chamond (Forez) en 1776, mort à Paris en 1834. Après avoir servi dans les armées de la République, il recommença, à vingt ans, son éducation manquée. Reçu à l'académie de Lyon en 1803, il voyagea. En 1810, il abandonna le commerce pour étudier le grec. En 1815 parut sa traduction de *l'Iliade*, et en 1818 celle de *l'Odyssée*, qui sont exactes et colorées. Il a laissé, en outre, un grand nombre d'opuscules : *Réflexions sur la comédie et sur les causes de sa décadence* (1812) ; *Œuvres complètes d'Homère*, avec le texte grec et des observations (1828-1833), et la seconde édition enrichie de commentaires ; *Manière dont on doit prononcer la langue grecque ;* etc. Dugas-Montbel fut élu trois fois député du Rhône (1830-1834).

DUGAT (Gustave), orientaliste français, né à Orange (Vaucluse) en 1824, mort à Barjols (Var) en 1894. Il apprit l'arabe, le turc, le persan, fut professeur d'histoire et de géographie musulmane à l'Ecole des langues orientales, et publia : *Grammaire arabe et française* (1854) ; *Histoire des orientalistes de l'Europe, du XIIe au XIXe siècle* (1868-1870) ; *Cours complémentaire de géographie, histoire et législation des Etats musulmans* (1873). Il devint inspecteur des services administratifs. Il était partisan des doctrines saint-simoniennes.

DUGAZON (Jean-Baptiste-Henri GOURGAUD, dit), comédien français, né à Marseille en 1746, mort à Sandillon (Loiret) en 1809. Il débuta en 1771 à la Comédie-Française, et fut, après la mort de Préville, le valet le plus comique de ce théâtre. Il fut professeur à l'Ecole de déclamation (1786) et, plus tard, au Conservatoire. Vers la fin de sa vie, il donna des marques d'aliénation mentale. On doit à cet excellent acteur quelques comédies en vers : *l'Emigrante* (1792) ; *le Modéré* (1793) ; etc. Il avait épousé en 1776 Rose LEFÈVRE. V. l'art. suiv.

DUGAZON (Rose LEFÈVRE, dame), actrice française, née à Berlin en 1755, morte à Paris en 1821, femme du précédent. Fille d'un maître de ballet, elle se présenta d'abord comme danseuse, en 1767, au public de la Comédie-Italienne. Mais elle profita bientôt des leçons de Mme Favart, et, peu d'années après, elle prenait, dans le personnel chantant de ce théâtre, une place qui ne devait pas tarder à être prépondérante. Mme Dugazon avait la sensibilité et l'émotion, en même temps que la verve et la gaieté. Ses succès furent éclatants dans une foule de créations qu'elle fit des opéras-comiques de Grétry, Dezèdes et autres. Citons seulement : *l'Amant jaloux, Félix le Corsaire, Blaise et Babet, Nina ou la Folle par amour, Alexis et Justine, Sargines, Aucassin et Nicolette*, etc.

Mme Dugazon.

Plus tard, atteinte d'un embonpoint précoce, Mme Dugazon se vit obligée de prendre l'emploi des jeunes mères. Elle y déploya le même talent.

On donne son nom aux actrices de l'Opéra-Comique qui se distinguent dans les rôles créés autrefois par elle-même, ou dans des rôles analogues d'ingénues amoureuses et de soubrettes.

DUGAZON (Gustave), compositeur français, fils de Rose Dugazon, né et mort à Paris (1782-1826). Il obtint, en 1806, le second prix de Rome à l'Institut, publia diverses compositions, et écrivit pour le théâtre les ouvrages suivants : *Noémi*, ballet (Porte-Saint-Martin) ; *Marguerite de Waldemar* (Opéra-Comique, 1812) ; *la Noce écossaise* (Opéra-Comique, 1814) ; *le Chevalier d'industrie* (Opéra-Comique, 1818) ; *les Fiancés de Caserte*, ballet (Opéra, 1817) ; *Alfred le Grand*, ballet (Opéra, 1822) ; *Aline, reine de Golconde*, ballet (Opéra, 1823).

DUGDALE (sir William), héraut d'armes de Charles Ier, né dans le comté de Warwick en 1605, mort à Blythe-Hall en 1686. Il remplit sa charge de roi d'armes pendant la guerre civile, et dut se réfugier quelque temps en France. Dugdale a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : le *Monasticon anglicanum* (1655-1673) ; *Antiquités du comté de Warwick* (1656) ; *Nobiliaire d'Angleterre ou Récits historiques sur la vie et les actes les plus mémorables de notre noblesse anglaise* (1675-1676).

DUGE [*duj'*] ou **DUGY** [*jî*] n. m. Vase en forme de barillet avec couvercle, en usage du XIIe au XVIe siècle à table, et dans l'église comme ciboire.

DUGENNE (Alphonse-Jules-Alexandre), officier français, né à Pau en 1841, mort au Tonkin en 1887. Sorti de Saint-Cyr, il alla au Mexique puis, chef de bataillon en 1878, il partit pour le Tonkin en 1883. Blessé et nommé lieutenant-colonel en 1884, le général Millot le chargea de faire exécuter le traité de Tien-Tsin. Malgré les difficultés, il réussit à s'établir à Bac-Lé. Blâmé et rappelé en France, il retourna au Tonkin, où, en 1887, on le nomma colonel.

DUGÈS (Antoine-Louis), médecin et zoologiste français, né à Mézières en 1797, mort à Montpellier en 1838. Agrégé de la Faculté de Paris en 1824, professeur d'accouchement, puis de pathologie externe et de médecine opératoire, membre de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches sur les maladies les plus importantes des nouveau-nés* (1821) ; *Manuel d'obstétrique* (1826) ; *Traité de physiologie comparée de l'homme et des animaux* (1838) ; etc.

DUGHET (Gaspard), dit **le Guaspre** ou **Gaspre-Poussin**, peintre français, né à Rome en 1613, mort à Florence en 1675. Elève de son beau-frère, Nicolas Poussin, il débuta par une belle vue de Damas, puis, sur la demande de Pierre de Cortone, il exécuta au Palais Pitti de Florence un grand paysage à fresque. A son retour à Rome, il s'enthousiasma pour les œuvres de Claude Lorrain, et peignit le fameux *Ouragan*. Le *Déluge* fut une de ses dernières inspirations. Le Louvre possède un *Paysage* de Dughet. On voit de ses œuvres aux musées de Lille, de Douai, de Bordeaux, de Vienne, de Munich, de Dresde, de Madrid. — Son frère, Jean **Dughet**, élève aussi de Poussin, fut un graveur de mérite. Nous citerons particulièrement *le Parnasse, le Jugement de Salomon, les Sept sacrements, la Naissance de Vénus*, d'après le Poussin.

Général Dugommier.

DUGOMMIER (Jacques-François), général français, né à La Basse-Terre (Guadeloupe) en 1738, mort aux environs de Figuières en 1794. Soldat à treize ans, il quitta l'armée comme lieutenant-colonel et cultiva ses propriétés aux Antilles. Enthousiaste de la Révolution, il fut mis à la tête des gardes nationales de la Martinique en 1790. Député à la Convention en 1792, général de brigade à l'armée d'Italie en 1793. Il commanda au siège de Toulon, secondé par Bonaparte. Nommé en 1794 au commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales, il reprit aux Espagnols Le Boulou, Collioures, Bellegarde, et les rejeta en Catalogne. Il périt au moment où il allait saisir la victoire dans une action décisive aux environs de Figuières.

DUGONG [*gongh'*] ou **DUGON** [*ghon*] n. m. Genre de sirénidés voisin des lamantins, comprenant de grosses formes herbivores propres à l'océan Indien et vulgairement appelées *vaches marines*.

— ENCYCL. L'espèce type du genre est le *dugong indien*

Dugong.

(*halicore dugung*), répandu depuis l'Inde jusqu'aux Philippines et au détroit de Mozambique ; c'est un animal nocturne, atteignant 3 m. de long, vivant par troupes et pâturant dans les anses tranquilles, où sont les prairies de zostères. Sa chair est bonne à manger.

DUGONICS (André), écrivain hongrois, né et mort à Szegedin (1740-1818). Dugonics est le chef de l'*école populaire*, qui voulait réagir contre les influences étrangères prédominantes à la fin du XVIIIe siècle en Hongrie. Il a écrit, surtout pour le peuple, des romans (*Etelka, les Argonautes, les Maures, les Bracelets d'or*), quelques pièces de théâtre, et un recueil de dictons populaires.

DU GORT (Jean *et* Robert), imprimeurs français, nés à Rouen au XVIe siècle. Quelques-uns des ouvrages sortis de leurs presses sont extrêmement recherchés des bibliophiles. Nous citerons particulièrement : *Bringuenarilles, cousin germain de Fesse-Pinte* (1544) ; *la Déduction du somptueux ordre, plaisants spectacles et magnifiques théâtres dressés par les citoyens de Rennes* (1551).

DUGUA (Charles-François-Joseph), général français, né à Toulouse en 1740, mort à Saint-Domingue en 1802. Colonel de gendarmerie en 1789, général de brigade en 1793, il est chef d'état-major de Dugommier au siège de Toulon. En Egypte il se distingue aux Pyramides, et étouffe la révolte du Caire. Préfet du Calvados, puis chef d'état-major de Leclerc à Saint-Domingue, il est tué à l'attaque du fort de la Crête-à-Pierrot.

DUGUAY-TROUIN ou **DU GUAY-TROUIN** (René), célèbre marin français, né à Saint-Malo en 1673, mort à Paris en 1736. Fils de l'armateur malouin Luc Trouin de La Barbinais, il tenait d'une propriété de famille son nom de Du Guay. Destiné d'abord au sacerdoce, René quitta la soutane de clerc pour le justaucorps d'étudiant ; à l'université de Caen, il mena une vie de plaisirs. Embarqué comme volontaire sur un corsaire en 1690, il se signale aussitôt par une bravoure qui lui fait donner, à dix-huit ans, une série de commandements. Il enlève entre autres, deux riches vaisseaux anglais de la Compagnie des Indes. La capture du vaisseau de ligne le *Non-Such* lui valut une épée d'honneur (1695) ; la défaite et la prise de la division hollandaise du baron de Wassenaer furent récompensées du brevet de capitaine de frégate légère (1697). Au Spitzberg, Duguay-Trouin enleva de nombreux baleiniers des Pays-Bas (1702-1703). Avec trois vaisseaux qu'il avait fait construire à Brest, il se rendit maître de deux vaisseaux de ligne britanniques. Promu capitaine de vaisseau (1705), puis capitaine général des côtes de Saint-Malo (1706), il reçut la croix de Saint-Louis. A la tête d'une division, que rejoignit dans la Manche l'escadre du comte de Forbin, il barra le passage à un convoi de troupes anglaises envoyées en Portugal et livra bataille à cinq vaisseaux de ligne du chef d'escadre Richard Edwards, dont un seul put s'échapper (1707). La capture de trois cents navires marchands et vingt vaisseaux de ligne ou corsaires lui valut des lettres de noblesse (1709). En 1711, à la tête d'une escadre, Duguay-Trouin alla réparer l'échec subi par le capitaine de brûlot Du Clerc devant Rio de Janeiro. Bombardée par son escadre, prise à revers par trois brigades de troupes, la capitale du Brésil tomba entre ses mains. Chef d'escadre en 1715, lieutenant général en 1728, il fit campagne en 1731, dans le Levant et obtint du dey d'Alger puis du bey de Tunis la libération de nos marins prisonniers. « Gagner le cœur des officiers et des soldats, être fort attentif à faire observer une très exacte discipline », telles étaient les maximes du grand marin, qui rédigea dans la retraite les *Mémoires* de sa vie.

Duguay-Trouin.

Statue de Duguay-Trouin, à Versailles.

Duguay-Trouin (STATUE DE), par Dupasquier (cour d'honneur du palais de Versailles). Cette statue, le meilleur ouvrage de Dupasquier, a 4 m. de hauteur; primitivement, elle était placée sur le pont Louis-XVI (pont de la Concorde actuel).

Citons également, à la Bourse de Nantes, une statue de Duguay-Trouin, par De Bay père. Le musée de Versailles renferme un portrait à l'huile de Duguay-Trouin, d'un artiste nommé Graincourt. Un des plus anciens portraits gravés qu'on ait de Duguay-Trouin est l'œuvre de Larmessin.

Duguay-Trouin, nom du navire-école qui a remplacé le *Borda* en 1913.

DUGUÉ (Ferdinand), littérateur et écrivain dramatique français, né et mort à Paris (1815-1913). Il a publié des romans, des recueils de vers, des comédies, et un grand nombre de drames, le plus souvent en collaboration, habilement charpentés, mais d'une valeur littéraire médiocre. Parmi ses pièces, nous citerons: *Salvator Rosa* (1851); *les Pirates de la savane* (1858); *la Fête du chiffonnier* (1861); *la Bouquetière des Innocents* (1862).

DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE (Henri-Joseph), homme politique français, né à Paris en 1835, mort à Dorceau (Orne) en 1914. Député bonapartiste de l'Orne en 1869, réélu en 1876 et en 1877, puis de 1885 à 1893, il parut, au lendemain du boulangisme qu'il avait soutenu, se rallier à la république.

DU GUERNIER (Louis), peintre français, né en 1550, mort vers 1620. Il excella dans le genre de la miniature, peignit sur vélin, orna des livres d'heures et des bréviaires. On cite de lui un livre de prières pour le duc de Guise, dans lequel il représenta, avec les attributs donnés aux saintes, les plus jolies femmes de la cour. — Louis **Du Guernier,** fils du précédent, né en 1614, mort à Paris en 1659, peintre en miniature, fut l'un des fondateurs de l'Académie de peinture, en 1648. — Pierre **Du Guernier,** de la famille des précédents, né vers 1624, mort en 1674, fut peintre en émail. Il entra à l'Académie de peinture en 1663.

DU GUESCLIN, ancienne famille de Bretagne, originaire de Saint-Malo. Elle paraît avoir tiré son nom — écrit de vingt manières différentes — d'une forteresse située à Saint-Coulomb, sur un rocher qui domine la mer près de Cancale, à la limite de la Normandie et de la Bretagne. La branche aînée était celle du Plessis-Bertrand, dont le château subsiste encore dans la presqu'île de Saint-Malo. Bertrand Du Guesclin appartenait à une branche cadette dont le fief était à La Motte-Broons, au S.-O. de Dinan.

DU GUESCLIN (Bertrand), connétable de France, né à La Motte-Broons, au S.-O. de Dinan, vers 1320, mort devant Châteauneuf-de-Randon (Lozère) en 1380. Il était fils de Robert Du Guesclin et Jeanne Malemains. Sa vaillance et son esprit délié trouvèrent bientôt leur emploi dans la guerre de Bretagne. Jusque vers 1350, il mena la vie de capitaine de compagnie, au service de Charles de Blois. Puis il passa au service du roi Jean II, et se distingua si brillamment en défendant Rennes contre le duc de Lancastre (1356-1357), que Charles de Blois le fit de ses mains chevalier, et que le dauphin lui donna une pension de 200 livres tournois et le titre de « capitaine de Pontorson ». Dès lors, sa fortune était faite. Vainqueur des Navarrais à Cocherel, il devint lieutenant du roi en Normandie, et reçut le comté de Longueville (1364). Rappelé en Bretagne par Charles de Blois, il se fit prendre à la bataille d'Auray.

Armes de Du Guesclin.

Charles V paya sa rançon et le chargea de débarrasser le royaume des « grandes compagnies » en les menant conquérir, pour Henri de Transtamare, la Castille que lui disputait son frère Pierre le Cruel. Du Guesclin fit deux campagnes en Espagne : dans la première (1367), il fut pris à Navarette, et Charles V dut encore payer sa rançon; dans la seconde (1369), il remporta la victoire de Montiel, qui donna le trône à don Henri. A son retour (1370), Charles V le fit connétable de France. Du Guesclin commença alors une série de campagnes contre les Anglais. En 1370, il les battit à Pontvallain, dans le Maine; en 1372-1373, il les chassa du Poitou. Il les poursuivit ensuite en Bretagne. Puis il contint l'invasion du duc de Lancastre en Ile-de-France, sans vouloir livrer bataille. En 1374, il fit campagne en Guyenne et en Saintonge. En 1377, il alla assiéger Cherbourg. La confiscation de la Bretagne, en 1378, refroidit un instant ses relations avec Charles V. Il fit à contre cœur et sans résultat une campagne pour soumettre son propre pays au roi, reprit les armes contre les Anglais en 1380, et mourut en assiégeant Châteauneuf-de-Randon. Il fut enterré à Saint-Denis, à côté de Charles V. Ce Breton, en qui revivaient toutes les vertus des héros des chansons de geste, si populaire qu'il passait pour le dixième preux et que tous les nobles avaient dans leur château ses portraits en tapisserie, a donné à Charles V le prestige des victoires, et séduit son siècle par ses exploits légendaires. Toujours prêt à mourir pour défendre « France », il a éclipsé la renommée de tous les capitaines de son temps. Charles V gouverne et combine. Le connétable agit, et dirige les opérations avec le réalisme d'un stratège qui, aux raids anglais, sait opposer une défensive prudente, éluder les batailles rangées, harceler les colonnes ennemies par d'incessantes escarmouches. Ce grand homme de guerre, que le XIVe siècle épris de chevalerie, comparait à Olivier et à Roland plus encore qu'à Annibal ou qu'à César, c'est bien l'aigle bicéphale aux ailes éployées qui était l'emblème de ses armes.

Statue de Du Guesclin, à Versailles.

Du Guesclin et de son époque (HISTOIRE DE BERTRAND), par Siméon Luce, ouvrage dont la première partie seule parue et consacrée à *la Jeunesse de Bertrand* (1876), conduit le récit jusqu'en 1364. Elle demeure un des livres essentiels sur l'histoire de France au XIVe siècle.

Du Guesclin (LA MORT DE), tableau de Tony Johannot. Commandé par le duc d'Orléans, il a figuré au Salon de 1834. — Un tableau de Brenet, au musée de Versailles, représente le même sujet. (V. planche *Beaux-Arts XLVIII.*) — Un autre tableau de Tony Johannot, exposé au Salon de 1840, met en scène un trait de l'*Enfance de Du Guesclin.* — Le musée de Versailles possède une statue de marbre de *Du Guesclin*, par Foucou, et une autre de Bridan. Mais la plus belle œuvre qu'il ait inspirée est la magistrale statue équestre (bronze) de Frémiet, qui se dresse sur la place de Dinan. Une réplique est à Paris, au Petit-Palais.

DU GUESCLIN (Tiphaine RAGUENEL), femme de DU GUESCLIN. V. RAGUENEL.

DU GUESCLIN (Julienne), religieuse bénédictine française, née en 1333, morte en 1405. Sœur du connétable, abbesse du monastère de Saint-Georges, à Rennes, en 1377.

DU GUET (Jacques-Joseph), oratorien et janséniste français, né à Montbrison (Forez) en 1649, mort à Paris en 1733. Il connut Arnauld et Nicole. Ses conférences publiques de 1678 et 1679 fondèrent sa réputation. En 1685, il quitta l'Oratoire pour se réfugier à Bruxelles, auprès d'Arnauld. Il dirigeait dès lors la conscience de plusieurs dames, et écrivit pour Mme d'Aguesseau, la mère du chancelier, *la Conduite d'une dame chrétienne.* Il revint en 1690 à Paris. Son amitié pour Quesnel et son opposition à la bulle *Unigenitus* le rendirent à sa vie aventureuse. On a de Du Guet divers traités mystiques : des *Commentaires sur l'ouvrage des six jours* (1731); un *Traité des scrupules; De l'éducation d'un prince; Conférences ecclésiastiques;* etc.

DUGUET (Dieudonné), organiste et compositeur belge, né et mort à Liége (1794-1849). Devenu maître de chapelle de la cathédrale de Liége, il fit exécuter les grandes œuvres des maîtres allemands et de l'école de Chérubini. Il fonda ensuite, avec Jaspar et Henrard, une école de musique qui fut annexée au Conservatoire, lors de la création de cet établissement. On lui doit de nombreuses œuvres de musique religieuse.

DUGUIT (Léon), juriste, né à Libourne en 1859, mort à Bordeaux en 1928. Il fit son droit à la faculté de Bordeaux, fut reçu agrégé en 1883, nommé aussitôt à la faculté de Caen, puis (1886) à celle de Bordeaux dont il devint doyen et qu'il illustra par son enseignement. Il acquit une autorité considérable en matière de droit constitutionnel. Rejetant l'individualisme en même temps que l'omnipotence de l'Etat, il estime que la notion de service public, de collaboration solidaire se substitue peu à peu à la notion de l'Etat puissance souveraine, et que les gouvernements, au même titre que les particuliers, sont soumis à des règles de droit découlant de devoirs de solidarité sociale et intersociale. On lui doit : *Des conflits de législation relatifs à la forme des actes civils* (1882); *la Séparation des pouvoirs et l'Assemblée nationale de 1789* (1893); *Des fonctions de l'Etat moderne* (1894); *Les constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789* (1898; 3e édit., 1915), avec Monnier; *Traité de droit constitutionnel* (1911; 2e édit., 1921); *les Transformations générales du droit privé* (1912); *les Transformations du droit public* (1913); *J.-J. Rousseau, Kant et Hegel* (1918); etc.

DUGY [*ji*] n. m. V. DUGE.

DU HAILLAN (Bernard DE GIRARD, seigneur), historiographe français, né à Bordeaux en 1535, mort à Paris en 1610. Il publia un livre intitulé : *De l'état et succès des affaires de France* (1570), qui lui valut la protection du duc d'Anjou dont il devint secrétaire des finances. Charles IX le nomma historiographe, et Henri III ajouta à cette charge le titre de généalogiste de l'ordre du Saint-Esprit. On a de lui : *le Trespas du roy très-chrestien Henry II* (1559); *Regum Gallorum icones, item ducum Lotharingorum, versibus latinis expressæ* (1559); *Promesse et dessein de l'histoire de France* (1571); *Discours sur l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France* (1574); *Recueil d'avis et conseils sur les affaires d'Etat,* tiré des *Vies* de Plutarque (1578); *Histoire générale des rois de France* (1576).

DU HALDE (Jean-Baptiste), religieux et érudit français, né et mort à Paris (1674-1743). Ce membre de la Compagnie de Jésus fut secrétaire du P. Letellier, confesseur de Louis XIV. Il tira des mémoires envoyés en France, depuis le XVIe siècle, par les jésuites missionnaires dans l'Extrême-Orient, une excellente *Description géographique, historique, chronologique, politique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise,* avec nombre de cartes et de gravures (1735). Après la mort du P. Le Gobien, il poursuivit la publication des *Lettres édifiantes et curieuses.*

DU HALLIER (François de L'Hôpital, comte DE ROSNAY, seigneur). V. L'HOPITAL.

DUHAMEL (Jean-Baptiste), oratorien, astronome, physicien et philosophe français, né à Vire en 1624, mort à Paris en 1706. Il entra chez les Pères de l'Oratoire, puis devint curé de Neuilly-sur-Marne et aumônier du roi. Colbert le fit entrer à l'Académie des sciences dont il fut le premier secrétaire. Duhamel publia de nombreux ouvrages surtout de théologie.

DUHAMEL (Jean-Pierre-François GUILLOT), mathématicien et minéralogiste français, né à Nicorps (Cotentin) en 1730, mort à Paris en 1816; membre de l'Académie des sciences (1795).

DUHAMEL (Jean-Marie-Constant), mathématicien français, né à Saint-Malo en 1797, mort à Paris en 1872. Il fut répétiteur puis professeur (1834) à l'Ecole polytechnique; après avoir été directeur des études à cette école de 1848 à 1851, il reprit à cette date la chaire d'analyse qu'il occupa aussi à la Sorbonne depuis 1851. Il remplaça Poisson à l'Académie des sciences, en 1840. Outre un certain nombre de mémoires d'analyse transcendante et de mécanique rationnelle, il a publié : *Problèmes et développements sur diverses parties des mathématiques* avec Reynaud (1823); *Cours d'analyse de l'Ecole polytechnique* (1840, 2 vol.); *Cours de mécanique* (1845, 2 vol.); *Des méthodes dans les sciences du raisonnement* (1865).

DUHAMEL (Georges), poète et romancier français, né à Paris en 1884. Docteur en médecine, il débuta par des poésies : *Des légendes, des batailles* (1907); *l'Homme en tête,* poème (1909); et d'originales *Notes sur la technique poétique,* en collaboration avec Charles Vildrac (1909). Suivirent deux autres volumes de vers : *Selon ma loi* (1910); *les Compagnons* (1912); trois pièces de théâtre : *la Lumière* (Odéon, 1911); *Dans l'ombre des statues* (Odéon, 1912); *Combat* (théâtre Antoine, 1913), et un recueil d'études critiques : *Propos critiques* (1912). Il prit volontairement du service en 1914, et rapporta de la guerre deux livres émouvants : *la Vie des martyrs* (1917) qu'il publia d'abord sous le pseudonyme de DENIS THÉVENIN, et *Civilisation* (1918) qui reçut le prix Goncourt. Il écrivit encore, sur la guerre : *Entretiens dans le tumulte* (1919); puis il revint à des études d'une psychologie très fouillée sur l'âme des humbles, des médiocres, personnifiés dans le type curieux de Salavin : *la Confession de minuit* (1920); *les Hommes abandonnés* (1923); *Deux hommes* (1925); *Journal de Salavin* (1927); *la Pierre d'Horeb* (1926). Citons encore : *les Plaisirs et les Jeux, mémoires du Cub et du Tioup* (1922); *Possession du monde* (1922), sorte d'évangile de bonté et d'altruisme; *le Prince Jaffar* (1924), légendes tunisiennes; *le Voyage de Moscou* (1927); *les Sept dernières plaies,* nouvelles (1928). Membre de l'Académie française en 1935.

G. Duhamel. — Cl. Manuel.

DUHAMEL-DUMONCEAU (Henri-Louis), ingénieur et agronome français, né et mort à Paris (1700-1782). Membre de l'Académie des sciences (1738). Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur les arbres et arbustes, et un *Traité général des pêches maritimes, des rivières et des étangs* (1769-1782).

DUHAUPAS (Albert), musicien français, né à Arras en 1832, mort en 1896. Il fut élève de Marmontel, au Conservatoire, et retourna dans sa ville natale, où il devint maître de chapelle et organiste de la cathédrale, ainsi que directeur de la Société orphéonique. On connaît de lui de la musique religieuse, des chœurs, un album de mélodies et divers morceaux de piano.

DUHEM (Pierre-Joseph), conventionnel montagnard français, né à Lille en 1760, mort à Mayence en 1807. D'abord médecin dans sa ville natale, ensuite membre de l'Assemblée législative, puis de la Convention, il y vota la mort de Louis XVI, prit part à l'établissement du Tribunal révolutionnaire, et se joignit aux ennemis de Robespierre au 9-Thermidor. Duhem lutta contre la réaction, en se multipliant, soit à la Convention, soit dans les sociétés populaires. Arrêté après le 12 germinal an III, il fut amnistié en l'an IV, et obtint, plus tard, la place de médecin en chef de l'hôpital de Mayence.

DUHEM (*Pierre*-Maurice-Marie), physicien et mathématicien français, né à Paris en 1861, mort à Cabrespine (Aude) en 1916. Ancien élève de l'École normale supérieure, il devint successivement maître de conférences à la faculté des sciences de Lille (1887), puis à celle de Rennes (1893), et enfin, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux (1895). Ce fut un théoricien de premier ordre, et il fut le créateur, en France, de la théorie de l'*énergétique.* Il a réuni les travaux qu'il exécuta sur ce sujet, dans son *Traité d'énergétique ou de dynamique générale.* Le nombre des autres publications qu'il fit paraître est considérable, citons : *le Potentiel et son application à la mécanique chimique et à l'étude des phénomènes électriques* (1886); *Des corps diamagnétiques* (1889); *Sur la dissociation dans les systèmes qui renferment un mélange de gaz parfaits* (1892); *Introduction à la mécanique chimique* (1893); *Thermochimie* (1897); *Traité élémentaire de mécanique chimique fondée sur la thermodynamique* (4 vol.; 1897-1899); *Evolution de la mécanique* (1903); *Recherches sur l'hydrodynamique* (1903); *Etudes sur Léonard de Vinci* (1903-1906-1913), etc. On lui doit également de nombreuses publications sur l'histoire des sciences, et il commença en 1913 la publication d'un travail considérable : *le Système du monde, Histoire des doctrines cosmologiques, de Platon à Copernic,* qui devait comprendre douze volumes; la mort le surprit en plein travail, et sept seulement furent publiés. P. Duhem avait été élu membre non résident à l'Académie des sciences en 1913.

DUHESME (Philippe-Guillaume, comte), général français, né au Bourgneuf, près de Chalon-sur-Saône, en 1766, tué à Genappe en 1815. Capitaine des volontaires de Saône-et-Loire en 1791 à l'armée du Nord, il était général de division en 1794. Il fit campagne en Vendée, à l'armée du Rhin, à Naples et en Piémont. Gouverneur de Lyon en 1802, commandant de la Catalogne en 1808 et révoqué en 1810 pour abus dans son administration. Nommé pair de France par Louis XVIII en 1814, il commandait la Jeune garde à Waterloo, et, criblé de blessures, fut massacré après la bataille par une patrouille de hussards prussiens dans une ferme de Genappe.

DUHOUX D'HAUTERIVE (Pierre), chef vendéen, né et mort à Noirmoutiers, dont son père était gouverneur (1746-1794). Ancien page du prince de Condé, capitaine au régiment de Cambrésis (1778-1787), il servit dans l'armée de Condé, puis en Vendée sous les ordres de son beau-frère d'Elbée. Fait prisonnier à Noirmoutiers par les républicains, il fut fusillé avec d'Elbée.

Duhring (MALADIE DE), affection que l'on tend aujourd'hui à faire rentrer dans le groupe plus vaste des dermatites polymorphes douloureuses, caractérisées par une éruption où dominent les bulles, des douleurs localisées ou généralisées, du prurit.

DÜHRING (Eugène), philosophe et économiste allemand, né à Berlin en 1833, mort à Nowawes en 1921. Partisan d'un athéisme optimiste, il continua le matérialisme de Feuerbach (*la Valeur de la vie,* 1865; *Dialectique naturelle,* 1865; *Histoire critique des principes généraux*

de la mécanique, 1872 ; *la Philosophie, conception rigoureusement scientifique du monde*, 1874 ; *Nouveaux principes de physique et de chimie rationnelles*, 1878 ; *Théorie scientifique et logique*, 1878 ; *le Succédané de la religion*, 1883 ; *la Philosophie de la réalité*, 1895). Nietzsche paraît lui devoir l'idée que la morale chrétienne exprime le « ressentiment » d'une race opprimée (Dühring, *La question des Juifs au point de vue de la race, des mœurs et de la civilisation*, 1881). En économie, Dühring était élève de C. Carey (*Capital et Travail*, 1865 ; *Fondement critique de la science économique*, 1866 ; *les Détracteurs de Carey et la Crise économique*, 1867 ; *Économie politique et Socialisme*, 1874).

DUIFFOPRUGGAR (Gaspard **Tieffenbrucker,** dit), luthier allemand, né à Freising (Bavière) vers 1514, mort à Lyon vers 1570. Il fut un des artisans les plus habiles et les plus célèbres de son temps. Il se fixa à Lyon vers 1553, et obtint en 1558, du roi Henri II, des « lettres de naturalité ».

DUIGENAN (Patrice), homme politique irlandais, né dans le comté de Leitrim en 1735, mort à Westminster en 1816. Son père le destinait au clergé catholique, mais le ministre protestant sut l'attirer, l'attacher comme sous-maître à son école, de là le fit entrer à Trinity-College (Dublin) comme boursier. Il entre au barreau en 1765. Passionné pour la cause protestante, il fait son chemin à la haute cour de l'amirauté en Irlande. Il est élu au parlement d'Irlande, puis la cité d'Armagh l'envoie à Westminster au parlement du Royaume-Uni. Nul ne s'opposa avec plus de vigueur à l'émancipation des catholiques, et cependant, très tolérant dans la vie privée, il avait épousé une catholique.

Colonne rostrale de Duilius.

DUILIUS (Marcus), tribun du peuple en 471 de Rome. Il cita devant le peuple le consul sortant, Appius Claudius Sabinus, pour s'être opposé à l'exécution de la loi agraire de Spurius Cassius. Plus tard, il décida le peuple, opprimé par les décemvirs, à se retirer sur le Mont sacré. Les décemvirs durent abandonner le pouvoir.

DUILIUS (Nepos), consul romain l'an 261 av. J.-C. Pendant la première guerre punique, il commanda la première flotte militaire des Romains et remporta la victoire devant Myles, sur la côte de Sicile. Il avait eu l'idée de munir les vaisseaux romains de corbeaux ou crochets en fer. Une colonne rostrale lui fut érigée. Il en subsiste quelques fragments, ainsi que l'inscription recopiée au temps de Claude (musée du Capitole).

DUIM [*du-im'*] n. m. Ancien nom du centimètre des Pays-Bas.

DUINGT, comm. de Haute-Savoie, arrond. et à 9 kil. d'Annecy, sur le lac d'Annecy ; 270 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

DUIRE v. tr. (du lat. *docere,* instruire). Dresser, accoutumer : DUIRE à *combattre.* (Vx.)
— Fauconn. Affaîter le faucon, l'apprivoiser et commencer à le dresser pour le vol.

DUIRE v. tr. (du lat. *ducere,* tirer, mener). Conduire. (Vx.)
— *Par extens.* Attirer, charmer. (Vx.)
— *Intransitiv.* Convenir, être utile : *Cela ne me* DUIT *guère.*

DUIRINISH ou **DURINISH,** commune de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Inverness), dans l'île de Skye ; 2.600 hab.

DUISBOURG-HAMBORN [*is-bour*], ville industrielle d'Allemagne (Prusse, prov. du Rhin), sur la Ruhr et non loin de son confluent avec le Rhin ; 440.000 hab. Fabrication de produits chimiques, tabacs, lainages, velours, cuirs, savons, porcelaines ; commerce de denrées coloniales, de cuirs, houille, vins et bois. Navigation active sur la Ruhr et le Rhin. Eglise du Saint-Sauveur, bâtie en 1415 et restaurée. Le *Castrum Deutonis,* puis *Duisburgum,* des anciens textes a été le siège d'une université entre 1655 et 1818. Cette ville fut occupée par les Alliés en 1921, lors de leur entrée dans la Ruhr.

DUIT [*du-i*] n. m. (de *duire*). Chaussée artificielle peu élevée, formée de pieux et de cailloux, en travers d'un fleuve, pour arrêter le poisson au reflux. || Lit que l'on crée artificiellement, à l'aide de digues, à un cours d'eau qui divaguait.

DUITAGE n. m. Disposition des duites. || Compte des duites.

DUITAMA, ville de la Colombie (prov. de Tundama, départ. de Boyaca) ; 12.000 hab. Victoire de Bolivar sur les Espagnols, dite du Pantano de Vargas (1819). Fabrique de sparterie.

DUITE n. f. (de *duire*). Tiss. Nom donné à la quantité de trame qui est déroulée et insérée par la navette du tisserand, d'une lisière à l'autre. || Double fil de chanvre employé pour consolider une série horizontale de nœuds, dans la confection des tapisseries. || Portion de la chaîne qui se lève ou se baisse à chaque mouvement de marche du métier. || *Fausse duite,* Trame ne passant pas régulièrement dans les fils de la chaîne.

DUITÉ n. f. (du lat. *duo,* deux). Caractère de ce qui est double, de ce qui réunit deux êtres, deux objets distincts.

DUITER v. tr. (de *duite*). Passer la trame de gauche à droite entre les fils d'arrière tirés en avant et les fils de devant : DUITER *un fil.*

DUIVELAND, île des Pays-Bas (Zélande), entre l'embouchure de l'Escaut et celle de la Meuse, séparée de l'île de Schouwen, dont elle constitue la partie orientale, par le Dijkwater. V. SCHOUWEN.

DUIVEN, comm. des Pays-Bas (prov. de Gueldre, arrond. d'Arnhem) ; 3.500 hab.

DUJARDIN (Karel), peintre hollandais, né à Amsterdam vers 1635, mort à Venise en 1678. Fort jeune, il se rendit à Rome, où il peignit des scènes populaires, comme son *Charlatan* du Louvre. Il essaya des portraits ; il en fit quelques-uns, entre autres le sien, qu'on voit au musée d'Amsterdam. Dans le but d'échapper aux poursuites de ses créanciers, il repartit pour la Hollande, mais il s'arrêta à Lyon et ne tarda pas à revenir en Italie. Dans la peinture religieuse, il a donné, notamment : les *Reproches de Laban à Jacob* et la *Salutation, le Christ en croix entre les deux larrons* (au Louvre). Ses tableaux les plus connus sont, à Munich : une *Chèvre malade soignée par deux servantes* et un *Pâtre occupé à traire une chèvre entourée de quatre brebis ;* à Amsterdam : des *Mulets chargés et empanachés et leurs conducteurs ;* un *Cavalier à la porte d'une hôtellerie ;* à La Haye : *Une cascade d'Italie* et un *Paysage avec animaux.*

Dujardin.

DUJARDIN (Félix), naturaliste français, né à Tours en 1801, mort à Rennes en 1860. Professeur de minéralogie à Toulouse (1839), professeur de zoologie à la faculté des sciences de Rennes, membre correspondant de l'Institut (1859), il est surtout connu par ses observations microscopiques et, en particulier, par ses travaux sur les infusoires, dont il a écrit une histoire, publiée en 1841.

A. Dujardin. — Cl. L. Piccolati.

DUJARDIN (*Albert*-Désiré-Rodolphe), ingénieur mécanicien, né à Lille en 1847, mort en 1903. Après avoir fabriqué de l'outillage pour filatures (machine à peigner type Heilmann) et sucreries (presse continue), il breveta en 1887 un système de distribution à longue admission pour les machines à vapeur et introduisit en France en 1902 la distribution par pistons-valves équilibrés permettant l'emploi des hautes pressions et des températures de surchauffe élevées.

DUJARDIN (Edouard), littérateur français, né à Saint-Gervais (Loir-et-Cher) en 1861. Il fonda la *Revue wagnérienne,* la *Revue indépendante* (1886) et, plus tard, la *Revue des idées.* Il se rattache à l'Ecole symboliste et au groupe du *Mercure de France,* et a revendiqué une part dans la création du vers libre moderne. Nous citerons parmi ses œuvres les *Hantises,* contes (1886) ; *les Lauriers sont coupés,* roman (1887) ; *l'Initiation au péché et à l'amour,* roman (1898) ; des recueils de poésies : *le Délassement du guerrier* (1904) ; *la Comédie des amours* etc. (1913) ; *Mari magno* (1923). Il a fait jouer trois tragédies symbolistes en vers libres : *Antonia* (1891) ; *le Chevalier du passé* (1892) ; *la Fin d'Antonia* (1893). Il s'est intéressé aussi à l'étude du judaïsme et du christianisme primitif : *la Source du fleuve chrétien* (1906). Le théâtre Antoine a représenté *le Mystère du Dieu mort et ressuscité* (1923).

DUJARDIN-BEAUMETZ (Georges), médecin français, né à Barcelone en 1833, mort à Paris en 1896, membre de l'Académie de médecine. On lui doit un grand nombre de mémoires et d'ouvrages, surtout consacrés à la thérapeutique, et notamment : *Leçons de clinique thérapeutique* (1879-1883) ; *Dictionnaire de thérapeutique, de matière médicale, de pharmacologie, de toxicologie et des eaux minérales,* en collaboration avec Debierre, Egasse, Hetet, Bardet, etc. (1883-1889) ; *Formulaire pratique de thérapeutique et de pharmacologie* (1887), avec le Dr Yvon.

DUJARDIN-BEAUMETZ (Henri-Charles-Etienne), peintre et homme politique français, né à Paris en 1852, mort à La Bezole (Aude) en 1913. Il reçut les leçons d'Alexandre Cabanel et de Louis Roux, et se consacra à la peinture militaire. Dujardin-Beaumetz, député de l'Aude depuis 1889, fut nommé sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts en 1905, et conserva ce poste jusqu'en 1912, date où il fut élu sénateur.

DU JON (François) [en lat. **Junius**], théologien réformé, né à Bourges en 1545, mort à Leyde en 1602. Pasteur à Anvers, puis à Schœnau, il reçut d'Henri IV une mission diplomatique en Allemagne. Il termina sa carrière comme professeur de théologie à Leyde. Parmi ses ouvrages, citons sa *Méthode des lieux communs de la sainte Ecriture, disposés selon l'ordre des chapitre que Calvin a suivi dans son Institution* (1599).

DUKAS. Biogr. V. DUCAS.

DUKAS (*Paul*-Abraham), compositeur français, né et mort à Paris (1865-1935). Il entra au Conservatoire et obtint en 1886 le premier prix de contrepoint et fugue, suivi en 1888 du second grand prix au concours de Rome pour la cantate intitulée *Velléda.* Il écrivit trois ouvertures : *le Roi Lear, Goetz von Berlichingen,* et *Polyeucte,* celle-ci en 1892, la *Symphonie en « ut majeur »* (1896), et *l'Apprenti-sorcier,* poème symphonique qui fait partie aujourd'hui du répertoire de tous les grands concerts. En 1901 il a publié la *Sonate* pour piano en *« mi bémol mineur »,* et en 1903 les *Variations, Interlude et final* sur un thème de Rameau, issues de la grande variation beethovenienne. On retrouve la même sensibilité, la même élévation de la pensée, la même perfection de la forme dans de courtes pièces de circonstance comme la *Villanelle* pour cor et piano (1906), destinée aux concours du Conservatoire, le *Prélude élégiaque* (1909, centenaire d'Haydn), et *la Plainte au loin du faune* (1921), dédiée à la mémoire de Claude Debussy, pour piano, *le Sonnet de Ronsard,* pour chant et piano (1924) [quatrième centenaire de Ronsard].

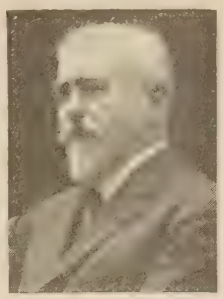

P. Dukas.

A la scène, Dukas a donné, en collaboration avec Maeterlinck, *Ariane et Barbe-Bleue* (Opéra-Comique, 1907), qui est une des œuvres marquantes du théâtre lyrique contemporain. Le poème dansé *la Péri,* atteste une éclatante maîtrise de l'orchestre (1912).

Paul Dukas a écrit une partie de l'orchestration de *Frédégonde,* l'opéra qu'Ernest Guiraud avait laissé inachevé, et la partition des *Indes galantes,* pour l'édition des œuvres de Rameau, continuée sous la direction de Saint-Saëns. Il s'est occupé aussi de littérature musicale, à la *Revue hebdomadaire,* à la *Gazette des beaux-arts,* dans diverses revues de musique et au *Quotidien.* Il a dirigé la classe d'orchestre du Conservatoire (1910-1912) et a succédé en 1927 à Widor comme professeur de composition. Membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1934.

DUKE (Richard), luthier anglais, dont la réputation fut très grande en Angleterre, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il s'est d'ailleurs efforcé surtout d'imiter les instruments de Nicolas Amati et de Stainer.

DUKE (Richard), poète anglais, né vers 1659, mort en 1711. Après avoir mené une vie dissolue, il entra dans les ordres (1683), et finit par devenir chapelain de la reine Anne. On a de lui une satire politique inachevée : *la Revue ;* des poésies de circonstance ; et de nombreuses poésies légères, traduites ou inspirées de Juvénal, d'Ovide, de Théocrite ou d'Horace, ainsi qu'un recueil posthume de *Sermons* (1714).

DUKER (Charles-André), philologue allemand, né à Unna (Westphalie) en 1670, mort à Meyderic en 1752. On consulte encore avec intérêt ses éditions de *Florus* et de *Thucydide.*

DUKINFIELD, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Chester), sur la Tame ; 20.000 hab. Cette ville, qui continue sur la rive gauche de la Tame le centre industriel de Ashton-under-Lyne, possède des fonderies de fer et de cuivre et des filatures de coton, alimentées de combustible par les houillères du voisinage.

DUKLA, ville de Pologne (palatinat de Lvov), sur la Jasiolka ; 2.070 hab. Parc et palais des Mencinski. Pétrole. — Au voisinage est le *col de Dukla* (alt. 502 m.), le point le plus bas des Karpates à la frontière entre la Pologne et la Tchécoslovaquie ; un actif mouvement de transactions commerciales entre la Hongrie et la Pologne se faisait naguère par ce col, par où les armées du tsar Nicolas Ier entrèrent en Hongrie en 1849. Les Russes l'ont occupé au début de 1915.

DULAC ou **DU LACQ** (Joseph), officier et écrivain militaire français, né à Chambéry, mort à Alexandrie en 1757. Il se distingua dans l'armée du roi de Sardaigne, où il introduisit la science de l'artillerie. On a de lui : *Théorie nouvelle sur le mécanisme de l'artillerie* (1741) ; *Nouveau système d'artillerie sur mer et sur terre* (1763).

DU LAC (le P. Stanislas), jésuite, éducateur et prédicateur français, né et mort à Paris (1835-1909). D'une vieille famille du Velay, les Dulac de Fugères, il entra à dix-huit ans dans la Compagnie de Jésus. Ordonné prêtre en 1869, il devint recteur du collège de Sainte-Croix au Mans, puis (1872) de la fameuse maison de la rue des Postes (école Sainte-Geneviève de Paris, rue Lhomond), et, après les expulsions de 1880, de l'école Sainte-Marie de Cantorbéry. Il exerça sur des générations d'élèves une action durable. Rentré en France en 1890, il retint l'attention par ses prédications simples, mais d'une chaleur pénétrante. Il a écrit : *France* (1888), *Jésuites* (1901), et la traduction, avec J. Lugné-Philipon, de *Henry VIII et les monastères anglais* de dom Gasquet (1894).

Le P. Du Lac.

DULAC (Charles-Marie), peintre et lithographe français, né et mort à Paris (1865-1908). Ses effets de neige à Montmartre attirèrent d'abord l'attention sur lui. Puis ce furent ses grandioses cathédrales, les grâces et les majestés de la basilique de Vézelay, les études d'Italie, de Flandre, de Provence. Ses lithographies, la *Suite de paysages* (1903) et surtout le *Cantique des créatures,* sont ses meilleures œuvres.

DULAC (Edmond), dessinateur, né à Toulouse en 1882. Il s'établit en Angleterre en 1905 et se fit naturaliser anglais en 1912. Une exposition de ses dessins en 1907 à Leicester Gallery, et de ses caricatures en 1920 a permis, au public d'avoir une vue d'ensemble de son œuvre. Il a illustré avec beaucoup de charme les légendes orientales, les contes de fées, etc. Citons les *Mille et une nuits* (1907), *le Rubaiyat d'Omar-Khayyam* (1909), *Contes d'Andersen* (1912), le *Livre pour la Croix rouge française* (1915), *Au Royaume de la Perle* (1920). Sa manière est pleine de couleur et de poésie.

DULAC (Guillaume), peintre français, né à Fumel en 1883. Elève de Bonnat à l'Ecole des beaux-arts, il exécuta en 1910 une décoration pour le théâtre d'Agen, *Pastorale en Gascogne.* Puis, influencé par Renoir et les impressionnistes, il entre au Salon d'automne et expose des paysages de composition classique et de coloris très éclatant mais harmonieux. Le musée de Grenoble conserve

de lui *Fontaine dans le rocher;* le Brooklyn Museum de New-York, *Femmes de Cassis à la fontaine;* le French Museum de la même ville, *Vaches au pâturage,* et celui d'Angers *Neige à Notre-Dame.* Toutes ces œuvres se font remarquer par le souci du style dans le dessin et l'arrangement.

DULAG, ville des Philippines (île de Leyte) ; 10.000 hab. Entrepôt de bois d'ébénisterie et de construction, riz, café, cacao, vanille, tabacs, coton, miel et cire, abaca, canne à sucre.

DU LAU (Jean-Marie), prélat français, né au château de la Côte, près de Périgueux, en 1738, massacré à Paris en 1792. Archevêque d'Arles en 1775, député du clergé aux États généraux de 1789, il combattit la constitution civile. Arrêté après le 10 août 1792, et tué dans les massacres des Carmes le 2 septembre. — Pie XI l'a béatifié en 1926.

DULAURE (Jacques-Antoine), conventionnel et érudit français, né à Clermont-Ferrand en 1755, mort à Paris en 1835. Député du Puy-de-Dôme à la Convention, il partagea le sort des girondins. Il dut s'enfuir en Suisse. Rappelé en 1795, il remplit avec succès une mission en Corrèze et en Dordogne. Membre des Cinq-Cents, il renonça à la politique après le 18-Brumaire, pour occuper une place dans l'administration des finances et publier des études historiques dont les principales sont une *Histoire des différents cultes* (1825), *Histoire physique, civile et morale de Paris* (1821-1822), une *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris* (1825-1827).

DU LAURENS (André), seigneur DE FERRIÈRES, médecin français, né à Tarascon en 1558, mort à Paris en 1609. D'abord professeur à l'université de Montpellier, il fut appelé à Paris où il devint médecin ordinaire d'Henri IV, premier médecin de Marie de Médicis, et premier médecin du roi (1606). Tout en restant à Paris, il reçut le titre de « chancelier » de l'université de Montpellier. Ses principaux ouvrages, écrits en latin, ont été publiés en français en 1646.

DU LAURENS (Henri-Joseph LAURENS, dit), littérateur français, né à Douai en 1719, mort près de Mayence en 1797. Il entra chez les chanoines de la Trinité. Détesté des moines pour son esprit caustique, il écrivit, lorsque les jésuites furent chassés de France par arrêt du parlement (1761) une violente satire contre la Compagnie de Jésus et tous les corps religieux, puis il s'enfuit en Hollande où il fit imprimer ses autres ouvrages, clandestinement pour la plupart : *le Balai,* poème héroï-comique (1761) ; *l'Evangile de la raison* (1764) ; *la Chandelle d'Arras,* poème héroï-comique (1765) ; *le Compère Mathieu ou les Bigarrures de l'esprit humain* (1766), roman philosophique, fort licencieux mais d'un tour vif et plaisant, qui est resté le plus populaire de ses ouvrages ; *Je suis pucelle, histoire véritable* (1767) ; *l'Arétin moderne* (1776) ; *l'Observateur des spectacles* (1780), journal fourmillant d'anecdotes curieuses. Il passa ses dernières années dans une maison de correction pour ecclésiastiques.

DULAURIER (Jean-Paul-Louis-François-Edouard), orientaliste français, né à Toulouse en 1807, mort à Meudon en 1881. Il étudia le copte et les hiéroglyphes, puis le malais et le javanais, qu'il professa à l'Ecole des langues orientales (1841). Ensuite, il apprit l'arabe, le slavon, professa l'arménien (1862), et fut élu, en 1864, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Recherches sur la chronologie arménienne technique et historique* (1859) ; *Récit de la première croisade, extrait de la chronique de Matthieu d'Edesse et traduit de l'arménien* (1850) ; *Histoire, dogmes, traditions et liturgie de l'Eglise arménienne orientale* (1859) ; *Histoire universelle de Açogh'ig de Daron,* historien arménien du xe siècle (1883).

DULCAMARA n. f. Bot. V. DOUCE-AMÈRE.

DULCAMARINE n. f. Glucoside de formule $C^{22}H^{34}O^{10}$, retiré de la douce-amère.

DULCAQUICOLE [*ku-i*] adj. (du lat. *dulcis,* doux, *aqua,* eau, et *colere,* habiter). Qui habite les eaux douces : *La faune* DULCAQUICOLE.

DULCE (Dominique, marquis DE CASTELL-FLORIT), général espagnol, né en 1808, mort en 1869. Il suivit en 1854 le parti de O'Donnell, et obtint le gouvernement de la Catalogne. Exilé aux Canaries en 1867, il contribua au succès de la révolution de 1868 et fut chargé de réprimer l'insurrection de Cuba. Sa dureté le rendit odieux aux Cubains et le fit rappeler.

DULCE (RIO), fleuve intérieur de la République Argentine. Issu d'un contrefort des Andes il finit dans la lagune de Porongos sous le nom de SALADILLO, après avoir baigné Santiago-del-Estero. Cours, 700 kil.

DULCE (GOLFE), large baie du Costa-Rica, s'ouvrant entre les caps Matapalo et Burica, et destinée à devenir le débouché de toute la partie méridionale du Costa-Rica sur l'océan Pacifique.

dulce et decorum est pro patria mori, mots lat. signif. : *Il est doux et beau de mourir pour la patrie.* Vers d'Horace (*Odes,* III, 2, 13).

DULCE MELOS n. m. Mus. V. DULCIMER.

dulces moriens reminiscitur Argos, mots lat. signif. : *Mourant, il revoit en souvenir sa chère Argos.* Expression dont Virgile (*Enéide,* X, 782) se sert pour rendre plus touchante la douleur d'un jeune guerrier, Antor, qui avait suivi Enée en Italie et meurt loin de sa patrie, tué par Mézence. (On cite ces mots, en latin ou dans leur traduction française, à propos du regret de la patrie.)

dulcia linquimus arva, mots lat. signif. : *Nous abandonnons nos chères campagnes.* Hémistiche de Virgile (*Eglogues,* I, 3). Mélibée déplore l'exil auquel il est condamné, après la bataille de Philippes, et regrette ses chères campagnes. (On exprime par ces mots le regret de quitter un lieu où l'on se plaît.)

DULCIAN n. m. Mus. V. DOLCIAN. || Nom d'un ancien jeu d'orgue.

DULCIDE ou **DOUCIS** (saint) [en lat. **Dulcidius** ou plutôt, d'après les bollandistes, **Dulcitius**]. Evêque d'Agen, mort dans le premier tiers du ve siècle. Il succéda à saint Phébade et bâtit une église où il transféra les reliques de sainte Foi et de saint Caprais. — Fête le 16 octobre.

DULCIDIUS, prêtre de Tolède, puis évêque de Salamanque vers 876. Il fut député, vers 883, par le roi de Castille Alphonse III, auprès d'un chef arabe nommé Abub-Alith. On lui a attribué à tort le *Chronicon Albeldense,* œuvre historique latine anonyme.

DULCIFÈRE [*si*] adj. (du lat. *dulcis,* doux, et *ferre,* porter). Qui porte avec soi, qui produit la douceur.

DULCIFIANT [*si-fi-an*], **E** adj. (de *dulcifier*). Qui adoucit : *Quelque petit clystère* DULCIFIANT. (Molière.)
— Substantiv. : *Un dulcifiant.*

DULCIFICATION [*si, ka-si-on*] n. f. Chim. Action de dulcifier ; résultat de cette action.
— Métall. Premier affinage que l'on fait subir au plomb, avant de le soumettre au pattinsonage.

DULCIFIER [*si-fié*] v. tr. (du lat. *dulcis,* doux, et *facere,* faire. — Se conjugue comme *prier.*) Adoucir, corriger l'amertume ou l'acidité de : *On* DULCIFIE *les acides minéraux au moyen de l'alcool.*
— Métall. Soumettre le plomb à un premier affinage, dans un four à réverbère.
— ***Dulcifié, e,*** part. pass. du verbe *Dulcifier.*
— *Fig.* :

Voilà tout mon courroux déjà *dulcifié.*
MOLIÈRE.

— ***Se dulcifier,*** v. pr. Au sens passif : *Le vin aigri peut* SE DULCIFIER, *mais ne retrouve pas ses qualités premières.*

DULCIGNO [*doul-tchi*] (serbe **Ultchinj**), ville de Yougoslavie (anc. Monténégro), sur l'Adriatique, proche de la frontière d'Albanie ; 5.000 hab. L'ancien port romain (*Ulcinium*), aujourd. DULCIGNO-VECCHIO, a été comblé par les sables, et le port actuel est médiocre. Dulcigno a été cédé par la Turquie en 1880, au Monténégro, à la suite d'une démonstration navale, commandée par l'amiral Seymour. Devenu yougoslave en 1919.

DULCIMER [*mèr'*] n. m. Instrument de musique. (C'est le nom anglais du *tympanon.* Le dulcimer avait d'ordinaire une étendue de trois octaves, mais ne comprenait que les intervalles diatoniques. On lui donnait parfois le nom de DULCE MELOS, d'où dérive *dulcimer.*)

DULCIN, hérésiarque italien, né à Novare, brûlé vif en 1308. Il prêcha la communauté des biens et la promiscuité des sexes. Il prétendit qu'à la loi de rigueur et de justice apportée par Moïse et à la loi de sagesse donnée au monde par Jésus-Christ devait succéder une loi d'amour et de charité, la loi du Saint-Esprit. Il fut condamné à la peine du feu, ainsi que sa femme Marguerite.

DULCINE n. f. Nom donné à la phénétolurée de formule $NH^2.CO.NH.C^6H^4.OC^2H^5$ obtenue par action de l'isocyanate de potassium sur la phénétidine ; on l'emploie comme succédané de la saccharine. || Syn. SUCROL.

Dulcinée. C'est la *dame des pensées* de don Quichotte, en réalité grosse paysanne du Toboso, dans laquelle il s'obstine à trouver un modèle de toutes les perfections physiques et morales.
— Le nom de Dulcinée est employé, comme n. f. et par antonomase, pour désigner, d'une manière plaisante, la dame des pensées d'un jeune homme, une amante, une maîtresse.

DULCINISTE [*nisst'*] n. m. Sectateur des doctrines de Dulcin : *La secte des* DULCINISTES.
— Adjectiv. : *Les hérétiques* DULCINISTES.
— ENCYCL. Les *dulcinistes* croyaient que, le règne du Saint-Esprit ayant commencé en 1300, celui de Jésus-Christ avait cessé à la même époque. Pratiquant la communauté des biens et de toutes choses, les dulcinistes se livraient à des débauches scandaleuses. La mort de Dulcin dispersa ses partisans, sans détruire la secte, qui finit par s'unir aux vaudois.

DULCITANE n. f. Chim. V. DULCITE.

DULCITE n. f. (du lat. *dulcis,* doux). Sucre isomère de la mannite, de formule $C^6H^{14}O^6$. || Syn. DULCINE, MÉLAMPYRINE, ÉVONYMITE, SUCROL.
— ENCYCL. La *dulcite* s'extrait par l'eau de la manne de Madagascar. On la retire aussi du mélampyre. C'est un corps six fois alcool appartenant à la classe des hexites. Il est inactif sur la lumière polarisée. La dulcite cristallise en prismes fondant à 188°, très solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, insolubles dans l'éther. Les oxydants énergiques la transforment en acide mucique et acide oxalique. — Par action prolongée de la chaleur elle se transforme en *dulcitane* $C^6H^{12}O^5$ qui semble être un anhydride de la dulcite.

DULCO ou **DUCLOS,** nommé aussi **DOUX DE CLAVES** (en lat. **Claveus**), alchimiste français, né dans le Nivernais vers 1530. Lieutenant général du présidial à Nevers, il commença, vers l'âge de vingt-cinq ans, à s'adonner à l'étude de l'alchimie. Nous citerons de lui : *Apologia argyropoeiæ et chrysopoeiæ* (1590), où il prend la défense de l'alchimie ; *De recta et vera ratione prægignendi lapidis philosophici* (1592), trad. en français par Salomon ; *De triplici præparatione auri et argenti* (1592), trad. par le même.

DULCOSE n. f. Chim. Syn. désuet de DULCITE.

DULIE [*li*] n. f. (du gr. *douleia,* servitude). Théol. *Culte de dulie,* Culte que l'on rend aux anges et aux saints.
— ENCYCL. L'Eglise, qui réserve le culte de *latrie,* c'est-à-dire d'adoration, à Dieu seul, offre aux saints le culte de *dulie,* c'est-à-dire d'hommage et de vénération.
Les honneurs rendus aux saints sont : 1° l'office célébré le jour de leur fête ; 2° la mention qui est faite d'eux au sacrifice de la messe ; 3° les hommages extérieurs, dont on entoure leurs images ; 4° les prédications, qui célèbrent leurs vertus ; 5° l'usage de donner leurs noms aux nouveaux baptisés et de les choisir pour patrons des fidèles, des églises, des villes, des Etats, etc.
Le culte rendu à la Sainte Vierge reçoit habituellement le nom d'*hyperdulie,* parce que Marie occupe parmi les saints un rang supérieur.

DULIENS [*li-in*] n. m. pl. (du gr. *doulos,* esclave). Sectaires ariens du IVe siècle, qui prétendaient que le Verbe était non pas le fils mais le *serf* du Père.

DULIN ou **D'ULIN** (Pierre), peintre français, né et mort à Paris (1669-1748). Elève de Bon Boullongne, il obtint le grand prix de Rome en 1696, devint membre de l'Académie de peinture en 1707, et fut nommé professeur adjoint en 1726. Parmi ses tableaux nous rappellerons : *Laomédon puni par Apollon et par Neptune,* son morceau de réception, au musée du Louvre ; *Saint Claude ressuscitant un enfant mort.*

DU LIS ou **DU LYS,** nom porté par la famille de Jeanne d'Arc, en vertu, dit-on, de lettres royales de 1430, dont on n'a pu retrouver le texte.

DU LIS (Charles), jurisconsulte et historien français, substitut du procureur général du parlement, puis avocat général à la cour des aides, né à Paris vers 1560, mort vers 1632. Ses travaux littéraires sont inspirés par le souci de sa noble origine, car il se disait descendant de Jeanne d'Arc : *De l'extraction et parenté de la Pucelle d'Orléans ; Discours sommaire, tant du nom et des armes, que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères* (1612) ; *Traité sommaire du nom et des armes de la Pucelle et de ses frères* (1628).

DULK (Frédéric-Albert-Benno), poète et écrivain allemand, né à Kœnigsberg en 1819, mort à Stuttgart en 1884. Ses idées avancées, qui lui firent une existence mouvementée, se retrouvent dans ses ouvrages philosophiques, où il prend position contre le christianisme. Ses *Poésies* (1887) ont de la force, mais peu d'originalité. Ses drames manquent d'ordre.

DULKEN, ville d'Allemagne (Prusse, prov. du Rhin, présid. de Dusseldorf), à la source de la Nette ; 11.400 hab. Filature de coton et de chanvre, tissage de toiles, de soieries et de velours ; construction de machines, fonderies.

DULLAERT (Heymann), peintre hollandais, né à Rotterdam en 1636, mort en 1684. Il était fils d'un marchand de tableaux, et imita Rembrandt. Parmi ses œuvres, on cite particulièrement un *Ermite à genoux* et un *Dieu Mars.* On a en outre de lui, en hollandais, un recueil de poésies.

DULLER (Edouard), littérateur autrichien, né à Vienne en 1809, mort à Wiesbaden en 1853. Poète, romancier, historien, Duller a défendu, dans ses ouvrages, qui ne sont pas sans quelque mérite, les idées libérales et humanitaires. Son *Prince de l'amour* (1842) et ses *Poésies choisies* (1845) sont ses œuvres les plus importantes.

DULLIN (Charles), comédien français et directeur de théâtre, né à Yenne (Savoie) en 1885. Après une jeunesse aventureuse, il débuta à Paris dans les théâtres de quartier, joua à l'Odéon, au Théâtre des Arts (1910), au Grand-Guignol, fit partie de la fondation du Théâtre du Vieux-Colombier. Après la guerre il joua à la Comédie-Montaigne, fut le principal collaborateur de Gémier à « l'école Gémier », et fonda en 1920 la compagnie de « l'Atelier », qu'il installa en 1923 au théâtre Montmartre. Soucieux de rendre au théâtre sa conception originelle de spectacle pur, Dullin préconise, en pratique, une méthode basée sur l'improvisation.

DULMEN, ville d'Allemagne (Prusse, Westphalie, présid. de Munster) ; 8.900 hab. Fonderies, forges, brasseries et distilleries, fabrique de toiles. Château.

Dulmen (LA NONNE DE), surnom populaire donné à Anne-Catherine **Emmerich,** née à Flamschen, dans le diocèse de Munster, en 1774, morte en 1824. Ses visions sur la passion de Jésus-Christ ont été écrites, d'après ses récits, par Clément Brentano. Ce sont elles qui l'ont rendue célèbre.

DULON (Rodolphe), théologien allemand, né à Stendahl (Prusse) en 1807, mort à New-York en 1870. Directeur d'école et pasteur il fut traduit devant le consistoire de Magdebourg et suspendu de ses fonctions, malgré deux défenses : *la Valeur des écrits symboliques dans l'Eglise réformée* (1847), et *le Combat pour la parole de Dieu* (1847). La révolution de 1848 annula cette sentence. Tout en remplissant à Brême les fonctions pastorales, il y fonda, en 1850, des journaux démocratiques, et fut frappé de suspension en 1851 par la faculté de théologie protestante de Heidelberg. En 1853, il passa en Amérique. On a encore de lui : *De la lutte pour la liberté des peuples* (1849-1850), et *Le jour est venu* (1852).

DULONG (Pierre-Louis), savant français, né à Rouen en 1785, mort à Paris en 1838. Il entra à l'Ecole polytechnique à l'âge de seize ans, mais n'accepta, en sortant, aucun service public. Elève de Berthollet, puis de Thénard, il se signala bientôt par sa découverte du chlorure d'azote, dans la préparation duquel il perdit un œil et deux doigts (1812) ; par celle de l'acide hypophosphoreux, etc. Il refit, en 1820, en collaboration avec Berzélius, l'analyse de l'eau. Toutefois, c'est surtout comme physicien que Dulong s'est acquis une renommée impérissable. Il écrivit vers 1818, avec Petit, son fameux mémoire sur les lois du refroidissement, qui fut couronné par l'Académie des sciences et qui est resté un modèle. Il étudia également la force élastique des vapeurs et la loi de Mariotte. L'Académie ayant été invitée par le gouvernement, en 1825, à fournir les données scientifiques nécessaires pour la rédaction de la loi sur les machines à vapeur, Dulong fut désigné, avec Arago, pour procéder aux expériences et faire le rapport demandé par le ministre. Ce fut à cette occasion que Dulong imagina le *cathétomètre,* et le thermomètre à poids.

Dulong.

Dulong fut maître de conférences à l'Ecole normale (1830), professeur de chimie à la Faculté des sciences (1832), puis directeur des études à l'Ecole polytechnique en 1830. En 1823, il avait été nommé membre de l'Académie des sciences. Les plus importants de ses mémoires ont

Didon apercevant Enée, par A. Coypel.

La Diseuse de bonne aventure, par M. A. Caravage.

Les Disciples Pierre et Jean allant au sépulcre le matin de la Résurrection, par Burnand.

Mort de Didon, par A. Coypel.

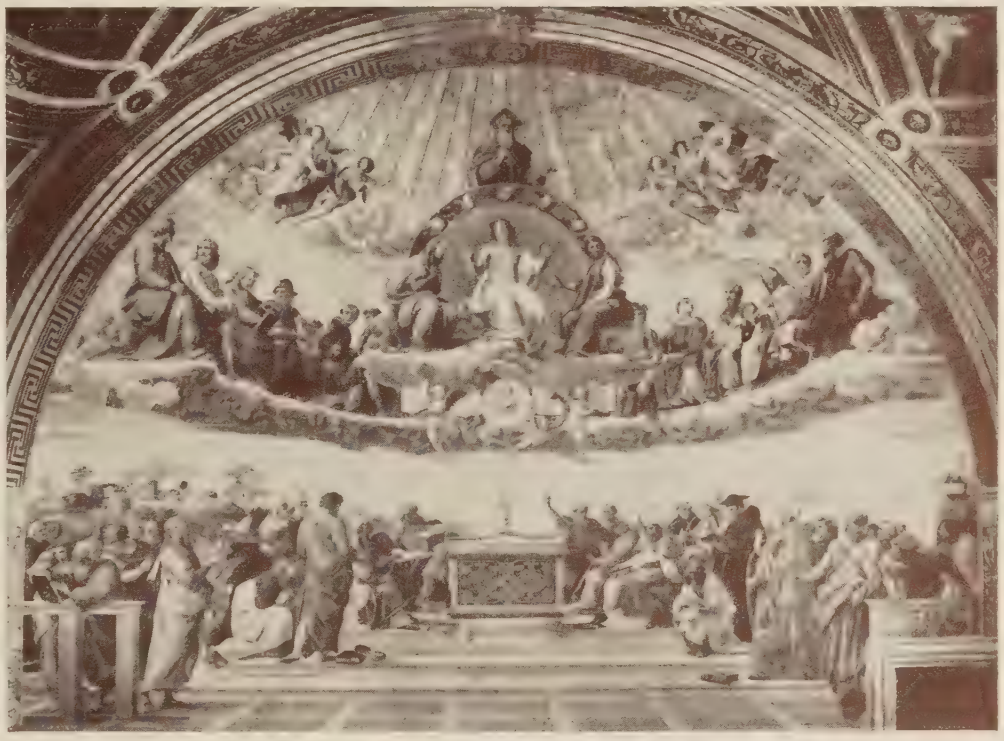

La Dispute du Saint-Sacrement, par Raphaël.

La Distribution des aigles, par David.

Diogène jetant son écuelle, par Poussin.

(Photos *Giraudon, E. F., Anderson, Neurdein.*)

A. Dürer, par lui-même.

L'Arrivée d'une diligence dans la cour des messageries, par Boilly.

Gérard Dov, par lui-même.

La Barque de Don Juan, par Delacroix.

Doux pays, par Puvis de Chavannes.

Le Doge s'embarquant sur le *Bucentaure*, à Venise, par Guardi.

Don Quichotte, par Decamps.

Douleur, par Ch. Cottet.

Le Discobole (antique).

La Mort de Duguesclin, par Brenet.

(Photos *Hanfstaëngl, Giraudon, Anderson, Neurdein, Braun, Crevaux.*)

été publiés dans les *Annales de chimie physique et les mémoires de la Société d'Arcueil.*

Du Lorens (Jacques), poète français, né à Châteauneuf-en-Thimerais en 1583, mort en 1658. Il fut président au bailliage de Châteauneuf. Il a publié, en 1624 et 1646, des *Satires* pleines de vers agréables et spirituels.

On lui attribue l'épitaphe connue :

Ci-gist ma femme. Ah! qu'elle est bien
Pour son repos et pour le mien.

Dulot, poète français de la première moitié du XVIIe siècle. Il passa, selon Ménage, pour l'inventeur des bouts-rimés, ou, du moins, il les mit à la mode. Sous le titre de *Dulot vaincu ou la Défaite des bouts-rimés*, Sarrazin composa un poème ingénieux en quatre chants.

Duluth, ville des Etats-Unis (Minnesota), à la corne occidentale du lac Supérieur; 98.900 hab. Ch.-lieu du comté homonyme. Point initial de la navigation sur le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent; tête de ligne du North-Pacific Railway. Centre du commerce des grains. Commerce important : blé, bois, pêcheries, avec le Canada.

Dulwich [*dou-litj'*], ancien village d'Angleterre (comté de Surrey), compris dans l'agglomération londonienne; 60.000 hab. Collège, fondé en 1619 par l'acteur Edward Alleyn, pour l'éducation et l'entretien gratuit d'écoliers pauvres.

dulzaina [*zè*] n. m. Instrument de musique à vent et à trous, longtemps populaire en Espagne, où l'on croit qu'il fut introduit par les Maures à l'époque de la conquête. (C'est une sorte de hautbois, percé de huit trous sur le devant et d'un seul sur le côté opposé.)

Dumaguete, ville des Philippines (archipel des Visayas), sur la côte sud-est de Negros; 13.700 hab. Au milieu d'une région forestière. (Bois d'ébénisterie, gommes, canne à sucre.)

Dumaige (Etienne-Henri), statuaire français, né à Paris en 1830, mort à Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée) en 1888. Elève de Jean Feuchère et de Dumont, on lui doit : *Retour des champs*, groupe en marbre (1872); *François Rabelais* (1880), statue en marbre, à Tours; une statue de *Berryer*, pour l'hôtel de ville de Paris (1883); *Patrie*, groupe en bronze (1886); etc.

Dumaine (Louis-François Person, dit), acteur français, né à Lieusaint (Seine-et-Marne) en 1831, mort à Paris en 1893. Employé, puis secrétaire d'Alexandre Dumas, il entra au théâtre, joua en province, et obtint à Paris son premier succès à l'Ambigu, dans *la Case de l'Oncle Tom* (1852). Plein de verve et d'entrain, Dumaine, un des acteurs les plus populaires du boulevard, créa un grand nombre de drames à l'Ambigu, à la Porte-Saint-Martin, à la Gaîté, et fut, tout en continuant à jouer, directeur de ce dernier théâtre (1865-1868) et de l'Ambigu (1869-1870). Il ne quitta la scène qu'en 1891.

Dumalag, ville des Philippines (île de Panay), sur la rivière Panay; 7.500 hab. Culture de canne à sucre; sucreries.

Dumanet, type de troupier ridicule, popularisé par les caricatures. (Il apparaît pour la première fois dans un vaudeville des frères Cogniard, joué en 1831 : *la Cocarde tricolore*. Dans cette pièce, Dumanet est un jeune soldat, un « bleu » à qui l'on fait croire les bourdes les plus invraisemblables.)

Dumangas, ville des Philippines (île de Panay), port fluvial sur la rive gauche du fleuve Jalaur; 16.000 hab. Marché assez important pour le riz, le cacao, la canne à sucre, le tabac; toiles réputées pour leur finesse.

Dumangin ou **Du Mangin** (Jean-Baptiste), médecin français, né en 1745 à Château-Thierry, mort en 1826 à Saint-Prix (Seine-et-Oise). Médecin en chef de la Charité, il fut appelé, avec le Dr Pelletan, à soigner Louis XVII, et plus tard à prendre part à l'autopsie du jeune prince et à en signer le procès-verbal.

Dumaniant (Antoine-Jean Bourlain, dit), comédien et auteur dramatique français, né à Clermont-Ferrand en 1752, mort à Paris en 1828. Il fut successivement avocat, acteur, et directeur de la Porte-Saint-Martin puis de divers théâtres de province. Sa meilleure comédie fut : *Guerre ouverte ou Ruse contre ruse* (1786).

Dumanoir ou **Du Manoir**, famille de violonistes français qui obtinrent, au XVIIe siècle, une renommée burlesque comme « rois des violons ». Le plus connu est : Guillaume **Dumanoir**, né en 1615. Il fut attaché à la musique du cabinet du roi, et, en 1659, obtint la charge de « roi des violons », établie en 1331 et confirmée par une ordonnance de 1407. Guillaume Dumanoir voulut affirmer la prétention des « rois des violons » de prélever un tribut sur tous les musiciens, dans un écrit intitulé : *le Mariage de la musique avec la danse* (1664), sans y réussir plus que ses devanciers.

Dumanoir (Philippe-François Pinel), auteur dramatique français, né à la Guadeloupe en 1806, mort à Pau en 1865. Auteur des *Premières armes de Richelieu* (1839), de *Don César de Bazan* (1844), de *la Case de l'Oncle Tom* (1853). Il fut surtout un vaudevilliste au talent soigné et assez littéraire.

Dumanoir Le Pelley (Pierre-Etienne-René-Marie, comte), vice-amiral français, né à Granville en 1770, mort à Paris en 1829. Contre-amiral après l'expédition d'Egypte, il laissa écraser Linois au combat d'Algésiras, et dut céder à Villeneuve le commandement de la flotte de Toulon qu'il exerçait depuis août 1804 et qu'on le jugeait incapable d'utiliser dans la descente en Angleterre. Inactif à Trafalgar, son escadre fut prise au cap Villano et lui-même blessé. Il se distingua à Dantzig en 1812. Blessé et prisonnier des Russes, son dévouement aux Bourbons lui valut en 1820 le rang de vice-amiral.

Dumaresq. Biogr. V. Armand-Dumaresq.

Dumarest (Rambert), graveur de médailles, né à Saint-Etienne (Loire) en 1750, mort à Paris en 1806. D'abord simple ouvrier de la manufacture d'armes de sa ville natale, il fut emmené à Birmingham par Boulton, revint en France après 1789, et remporta le prix pour les médailles de *J.-J. Rousseau* et de *Brutus*. On cite de lui : deux médailles de *Poussin;* la médaille des membres de l'Institut, *Minerve;* et enfin, une médaille commémorative de *la Paix d'Amiens*. Il entra à l'Institut en 1803.

Du Marsais (César Chesneau, sieur), grammairien français, né à Marseille en 1676, mort à Paris en 1756. Il fut d'abord oratorien, puis se rendit à Paris, et fut reçu avocat en 1704. Il fut ensuite précepteur dans diverses grandes familles pour lesquelles il composa sa *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine*, qui a été critiquée (1722); après quoi, il ouvrit une institution à Paris, au faubourg Saint-Victor. Diderot et d'Alembert lui confièrent la rédaction des articles de grammaire de leur *Encyclopédie;* les questions qu'il a traitées dans les sept premiers volumes sont le titre le plus réel du grammairien. Son *Traité des tropes* (1730) est resté classique. Après sa mort, on publia sa *Logique ou Réflexions sur les opérations de l'esprit*. Dans son *Exposition de la doctrine gallicane par rapport aux prétentions de la cour de Rome*, il se montre un jurisconsulte remarquable.

Dumas (Louis), littérateur et musicographe français, né à Nîmes en 1676, mort à Vaujours (Seine-et-Oise) en 1744. On lui doit l'invention du bureau typographique, ingénieuse imitation des procédés de l'imprimerie pour la composition, qui a pour objet d'apprendre aux enfants la lecture, l'écriture et la grammaire. Nous citerons parmi ses écrits : *l'Art de composer toutes sortes de musique sans être obligé de connaître ni le ton ni le mode* (1711); *la Bibliothèque des enfants ou les Premiers Eléments des lettres* (1733); *l'Art de la musique enseigné et pratiqué par la méthode du bureau typographique* (1753).

Dumas (Guillaume-Mathieu, comte), général, homme politique et historien français, né à Montpellier en 1753, mort à Paris en 1837. Aide de camp de Rochambeau pendant la campagne d'Amérique, puis aide de camp de La Fayette en 1789, Mathieu Dumas fut un des commissaires chargés de ramener Louis XVI à Paris, après son arrestation à Varennes. Député de Seine-et-Oise à la Législative, il quitta la France au lendemain du 10-Août, y revint après le 9-Thermidor, fut proscrit au 18-Fructidor, et ne revint que sous le Consulat. Administrateur plus qu'officier de combat, il fut nommé conseiller d'Etat et général de division en 1805, et devint ministre de la guerre du roi Joseph à Naples, puis à Madrid. En disgrâce sous la Restauration, élu député de Paris en 1828, il prit part à la révolution de 1830, et mourut pair de France. Il a laissé un *Essai historique sur les campagnes de 1799 à 1814* (1816-1826) et une traduction de l'*Histoire de la guerre de la Péninsule de 1807 à 1814* par l'Anglais Napier.

Dumas (René-François), président du tribunal révolutionnaire, frère du précédent, né à Lons-le-Saunier en 1757, décapité à Paris en 1794. Homme de loi sous l'ancien régime, sa ferveur révolutionnaire le fit désigner par Robespierre pour présider le terrible tribunal; il devint en quelque sorte le chef du parti robespierriste en dehors de la Convention. Il organisa vainement la résistance contre le 9-Thermidor et, mis hors la loi, fut guillotiné sans jugement.

Dumas (Charles-Louis), médecin français, né à Lyon en 1765, mort à Montpellier en 1813. Il fut médecin de l'hôtel-Dieu de Lyon pendant le siège de cette ville, entra dans l'armée, puis la quitta pour venir professer l'anatomie et la physiologie à la faculté de Montpellier, dont il devint recteur.

Dumas (Alexandre Davy de La Pailleterie, dit), général français, né à Jérémie (Saint-Domingue) en 1762, mort à Villers-Cotterets en 1806. Fils naturel d'un riche colon et d'une négresse, il s'engagea en 1776 dans les dragons de la reine sous le nom de Dumas, et se fit remarquer en 1792 dans un corps franc par son audace, sa taille et sa force. Général de division en 1793, il commanda l'armée des Pyrénées-Orientales. Avec Bonaparte en Italie, en 1797, il battit Wurmser sous Mantoue; puis, à Brixen (Tyrol), défendit seul un pont contre un gros de cavaliers, d'où son surnom de *Horatius Coclès du Tyrol*. Il accompagne Bonaparte en Egypte (1798), mais sa fidélité républicaine le fait ensuite tenir à l'écart par le Premier consul. Il mourut bientôt dans une honorable pauvreté. Il fut le père du célèbre romancier Alexandre Dumas.

Dumas (Alexandre), romancier et auteur dramatique français, fils du précédent, né à Villers-Cotterets en 1803, mort à Puys, près de Dieppe, en 1870. De clerc de notaire, de commis au secrétariat du duc d'Orléans, il devint, aidé d'ailleurs par maints collaborateurs, principalement par Auguste Maquet, le plus fertile (il a laissé près de 300 ouvrages) et le plus populaire des écrivains de son temps.

Dumas père. — Cl. P. Petit.

Dumas infuse la vie à tout ce qu'il touche. Qu'importe qu'il puise à droite ou à gauche, qu'il traite le plus souvent l'histoire d'une façon plus que cavalière, puisque enfin il réalise son objet qui est de prendre son public par les entrailles. Il le prend avec ces drames, de sources si variées qui ont nom *Henri III et sa cour* (premier essai du vrai drame romantique) [1829], *Antony* (première étude de la psychologie du héros romantique) [1831]), *Charles VII chez ses grands vassaux* (1831), *Richard Darlington* (1831), *la Tour de Nesle* (1832), *Kean* (1836), *Mademoiselle de Belle-Isle* (1839), etc. Toujours et partout de la vie, une vie intense prodigieusement. Et de même dans des comédies telles qu'un *Mariage sous Louis XV* (1841), ou *les Demoiselles de Saint-Cyr* (1843). De même aussi dans ces romans si célèbres qui ont fait et font encore la joie de millions de lecteurs : *le Chevalier d'Harmental* (1849), un pur chef-d'œuvre, *les Trois mousquetaires* (1844), continués par *Vingt ans après* (1845) et *le Vicomte de Bragelonne* (1848), *Monte-Cristo* (1844), *la Reine Margot* (1845), *la Dame de Monsoreau* (1846), *les Quarante-cinq* (1848), *le Chevalier de Maison-Rouge* (1846), *Mémoires d'un médecin* [*Joseph Balsamo*] (1848), suivis de *Ange Pitou* (1853) et *la Comtesse de Charny* (1855); etc.

Directeur de théâtre aux ambitions généreuses, directeur de journaux éphémères, vivant d'une vie très large et très fastueuse, Dumas se trouva ruiné vers la fin de sa vie, malgré des gains fabuleux. Travailleur infatigable, il ne cessa jamais d'écrire, et il n'est que juste de rappeler, en terminant, à côté des ouvrages ci-dessus mentionnés, ses charmantes et amusantes *Impressions de voyages* (1833 et suiv.), pleines d'anecdotes piquantes, ses *Causeries* (1860) et ses *Mémoires* (1852-1854) où le bon sens et l'esprit le disputent à une aimable bonhomie.

Monument de Dumas père. Cl. Larousse.

Dumas père (Monument d'**Alexandre**), par Gustave Doré, érigé, en 1885, place Malesherbes, à Paris. Au sommet, Dumas est assis; à la base du piédestal, des sculptures en haut-relief représentent d'un côté un groupe de lecteurs, de l'autre d'Artagnan, le héros le plus connu du grand romancier.

Dumas (Alexandre), fils naturel du romancier, auteur dramatique français, né à Paris en 1824, mort à Marly-le-Roy en 1895. Au sortir d'une jeunesse brillante, après un recueil de vers : *Péchés de jeunesse*, il donne *la Dame aux camélias* (1848), histoire de passion vécue qui développe le thème romantique de la courtisane réhabilitée. Cette histoire transportée à la scène, comme celle de *Diane de Lys*, et avec un grand succès, décida de sa carrière. Sans renoncer au roman et composant par exemple *l'Affaire Clémenceau* (1866), roman puissant à thèse judiciaire, se faisant l'apôtre du théâtre utile, voulant établir la « génération et la famille », comme il dit, sur l'amour, il donne des pièces, peintures de mœurs contemporaines, thèses morales et sociales, conduites de main de maître malgré des procédés qui nous paraissent un peu artificiels aujourd'hui, où tout, action, tirades enflammées ou spirituelles, virulentes attaques contre les préjugés en cours et le Code en particulier, plaidoyers généreux en faveur de la femme et de l'enfant, tend au but visé, et qui soulevèrent de vives discussions dont l'écho se retrouve dans ses *Préfaces*, morceaux d'une verve savoureuse et piquante. C'est tour à tour *le Demi-monde* (1855) et *la Question d'argent* (1857), *le Fils naturel* (1858), et *Un père prodigue* (1859), *l'Ami des femmes* (1864); *les Idées de Mme Aubray* (1867); *Une visite de noces*, *la Princesse Georges* (1871); *la Femme de Claude* (1873); *Monsieur Alphonse* (1874); *l'Etrangère* (1876); *la Princesse de Bagdad* (1881); *Denise* enfin (1885) et *Francillon* (1887).

A. Dumas fils. — Cl. Goupil.

Dumas collabora aussi au *Supplice d'une femme* (1865); *Héloïse Paranquet* (1866); *Un filleul de Pompignac* (1876); aux *Danicheff*, à *la Comtesse Romani* (1877). Enfin il écrivit des brochures d'actualité : *Lettre sur les choses du jour* (1871); *l'Homme-femme* (1872); *la Question du divorce* (1880); *la Recherche de la paternité* (1883), sans parler de ses articles ou notes dramatiques. Académicien depuis 1874, il est mort laissant inachevées deux œuvres dramatiques : *la Troublante*, et *la Route de Thèbes*.

S'il faut avouer que chez lui la thèse fait parfois tort au drame même, que la vie ne circule pas dans ses comédies toujours aussi simple et aussi naturelle qu'on le désirerait, que l'intérêt des causes qu'il a plaidées s'est nécessairement affaibli aujourd'hui puisqu'elles n'ont plus besoin d'avocat, il faut convenir aussi que — une fois ces pièces replacées dans l'atmosphère qui les a vues naître — on ne peut qu'applaudir à la rare qualité d'un talent qui a su s'imposer — et imposer ses idées plus que révolutionnaires — à un public qui avait toutes les raisons d'être quelque peu récalcitrant.

Dumas fils (portraits d'**Alexandre**). Dumas fils a été représenté par Louis Boulanger (Salon de 1859); par Edouard Dubufe (Salon de 1873); par Meissonier (Salon de 1877). — Le portrait le plus vivant qui ait été fait de Dumas fils est le buste en marbre sculpté par Carpeaux. Ce buste a été exposé au Salon de 1874. Un autre, excellent, par Saint-Marceaux, a été légué par Dumas à la Comédie-Française. Au Salon de 1897, parut au Champ-de-Mars la statue funéraire d'Alexandre Dumas fils, par Saint-Marceaux, qui décore aujourd'hui la tombe de l'écrivain, au cimetière Montmartre.

Dumas (*Jean-Baptiste*-André), chimiste français, né à Alais (Gard) en 1800, mort à Cannes en 1884. Il étudia d'abord la pharmacie dans sa ville natale, puis continua ses études à Genève. De Candolle et Prévost le remarquèrent. Ce dernier l'associa même à ses célèbres travaux sur la génération et sur la physiologie du système nerveux. A la fin de 1821, Dumas se rendit à Paris, où Thénard lui obtint un emploi de répétiteur à l'Ecole polytechnique et de professeur à l'Athénée. A vingt-cinq ans, Dumas épousa Mlle Brongniart, fille de l'illustre minéralogiste. En 1832, il fut nommé membre de l'Académie des sciences, puis professeur à la Faculté des sciences de Paris, à la Faculté de médecine et au Collège de France. C'est alors qu'il fonda l'Ecole centrale des arts et manufactures. En 1849, il fut envoyé à l'Assemblée législative. Chargé, au mois d'octobre 1850, du portefeuille de l'agriculture et du commerce, il ne le conserva que trois mois; mais, après le coup d'Etat, il fut un des premiers sénateurs nommés. Conseiller municipal de Paris, puis président de ce conseil

(1859), Dumas s'occupa activement de l'assainissement de la capitale. Ses fonctions politiques finirent par l'absorber complètement ; il quitta d'abord l'Ecole centrale et le Collège de France, puis, en 1849, l'Ecole de médecine, où Wurtz le remplaça, et, peu après, la Faculté des sciences, où Sainte-Claire Deville continua son enseignement. Dumas fut secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences depuis la mort de Flourens (1868), et il remplaça Guizot à l'Académie française (1875).

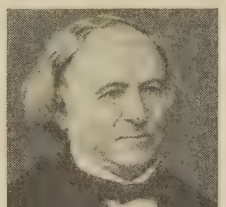

J.-B. Dumas.

On lui doit l'étude complète de l'alcool amylique, qui fut pour lui le point de départ de considérations très fécondes sur l'ensemble des alcools ; la découverte de l'oxamide, qui est le type d'une classe de corps importante. Dumas découvrit les anomalies curieuses que présente la densité de la vapeur de soufre, et joignit à ce travail de belles études sur les densités, de vapeur d'autres corps simples et composés. Ses recherches sur la substitution du chlore à l'hydrogène, et réciproquement, dans les substances organiques, lui donnèrent l'idée de la *loi des substitutions*, qui a renouvelé la chimie organique. On lui doit la détermination précise de la composition de l'air et de l'eau, la fixation de l'équivalent du carbone.

En collaboration soit avec Boussingault, soit avec Cahours ou Peligot, Dumas a élucidé une foule de questions importantes. Citons seulement ses travaux sur l'indigo, ses nombreuses analyses des matières albuminoïdes, etc. Ses travaux théoriques, sa classification des métalloïdes, sa loi des substitutions, etc., ont amené la lumière dans des branches jusque-là obscures de la chimie. Dumas inaugura la méthode d'enseignement au laboratoire. Il fonda à ses frais, en 1832, un laboratoire de recherches à l'Ecole polytechnique ; ce laboratoire fut transféré en 1839 rue Cuvier, sous l'Empire à la Sorbonne, et enfin à l'Ecole centrale en 1868. En 1869, il reçut la médaille d'or de la Société de chimie de Londres.

Dumas a publié, de 1828 à 1846, un grand *Traité de chimie appliquée aux arts*. Le *Précis de chimie physiologique et médicale* et le *Précis de l'art de la teinture*, publiés vers 1841, ne sont pas autre chose que des extraits du grand traité. Son remarquable cours de philosophie chimique au Collège de France a été recueilli et publié par Bineau, en 1837, sous le titre de : *Leçons de philosophie chimique professées au Collège de France*. Les belles recherches communes à Dumas et à Boussingault furent consignées dans le traité : *Essai de statique chimique des êtres organisés* (1842). Citons encore : *Enquête sur les engrais* (1866) ; *Mémoire sur les moyens de combattre l'invasion du phylloxéra* (1874). Les derniers travaux qu'il ait publiés sont ses expériences sur la fermentation ainsi que des mémoires sur l'occlusion de l'oxygène par l'argent et sur l'acide carbonique normal de l'air atmosphérique. Ses *Discours et Eloges académiques* ont été réunis et publiés en deux volumes (1884-1885).

DUMAS (Adolphe), auteur français et poète provençal, né à l'ancienne chartreuse de Bon-Pas (Vaucluse) en 1806, mort à Puys (Seine-Inférieure) en 1861. Il fut activement mêlé au mouvement littéraire de 1830. On cite, parmi ses œuvres : *les Parisiennes* (1830) ; *la Cité des hommes* (1835) ; *le Camp des croisés* (1838) [C'est dans ce dernier drame que se trouvaient deux vers fameux, qui ont disparu de la pièce imprimée :

Je sortirai du camp, mais quel que soit mon sort,
J'aurai montré, du moins, comme un vieillard en sort] ;

Provence (1840) ; *Mademoiselle de La Vallière* (1842) ; etc. Il remplit auprès de Lamartine l'emploi de secrétaire. Chargé en 1856, par le ministre de l'instruction publique Fortoul, d'une mission ayant pour objet la recherche des vieux chants populaires provençaux, il devint un ardent félibre. C'est lui qui fit connaître Mistral à Lamartine. Adolphe Dumas publia des poésies provençales réunies dans le recueil *Un liame de rasin* [la Grappe de raisin] (1858).

DUMAS (Michel), peintre français, né et mort à Lyon (1812-1885). Elève d'Ingres, il a peint *la Séparation de saint Pierre et de saint Paul*, toile acquise par l'Etat en 1853, *les Saintes femmes au tombeau* (1857), *les Disciples d'Emmaüs* (église Saint-Louis d'Antin) et *la Glorification de saint Denis* (1865 ; église de Notre-Dame de Clignancourt).

DUMAS (Ernest-Charles-Jean-Baptiste), administrateur et homme politique français, né et mort à Paris (1827-1890). Directeur de la Monnaie à Rouen (1852) et à Bordeaux (1860). Il fut élu en 1868 député au Corps législatif, et ne cessa de voter avec la majorité. Il rentra dans la vie privée après l'Empire. On lui doit une *Histoire générale des monnaies de cuivre et de bronze en France* (1873).

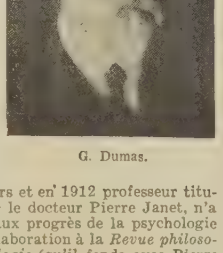

G. Dumas.

DUMAS (Georges), philosophe, psychologue et médecin français, né à Lédignan (Gard) en 1866. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie, docteur en médecine, docteur ès lettres, il fut nommé en 1902 chargé de cours et en 1912 professeur titulaire à la Sorbonne. Nul, avec le docteur Pierre Janet, n'a plus puissamment contribué aux progrès de la psychologie scientifique. En plus de sa collaboration à la *Revue philosophique*, au *Journal de psychologie* (qu'il fonda avec Pierre Janet), citons, parmi ses principaux ouvrages : *Philosophie de Léon Tolstoï* (1893) ; *les Etats intellectuels dans la mélancolie* (1894) ; *la Tristesse et la Joie* (thèse pour le doctorat ès lettres ; 1900) ; *la Psychologie des deux messies positivistes Saint-Simon et Auguste Comte* (1906) ; *Névroses et Psychoses de la Guerre chez les Austro-Allemands* (en collaboration avec le Dr Henri Aimé ; 1918) ; *Troubles mentaux et nerveux de la Guerre* (1919). En 1923 et 1924, *Traité de psychologie* (2 vol.), rédigé sous sa direction.

Dumas a pris du service pendant la guerre. Il a fondé plusieurs instituts français, notamment à Buenos-Aires, à Santiago-du-Brésil, et, à Rio de Janeiro, un institut franco-brésilien. Membre de l'Académie de médecine en 1926 et de l'Académie des Sciences morales et politiques en 1933.

DUMASINE n. f. Cétone identique à la cyclopentanone.

DUMASITE n. f. (de *Dumas* chimiste français). Espèce minérale, appartenant au genre chlorite.

DU MAURIER (Georges-Louis-Palmella Busson), dessinateur et littérateur anglais, né à Paris en 1834, mort à Londres en 1896. D'origine française, il étudia d'abord la chimie à Londres, puis se tourna vers la peinture, qu'il apprit à Paris, sous Gleyre, à Anvers et à Dusseldorf. De retour en Angleterre, il donna des dessins satiriques à divers journaux, notamment au *Punch*. Comme écrivain, nous citerons de lui : *Peter Ibbetson* (1891) et *Trilby* (1894), roman dont le succès a été considérable. — Son fils Gérald, né et mort à Londres (1873-1934), s'est distingué comme auteur et directeur de théâtre.

DUMAY (*Charles*-Frédéric), administrateur français, né et mort à Paris (1843-1906). Directeur des cultes, en 1887, il fut commissaire du gouvernement lors de la discussion devant le Parlement de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

DUMBARTON, ville et port de la Grande-Bretagne (Ecosse, ch.-lieu du comté de ce nom), au confluent du Leven et de la Clyde ; 17.500 hab. Patrie du romancier Smollet. Fonderies de cuivre. Constructions navales. Château historique.

DUMBARTON (comté de), division administrative de la Grande-Bretagne (Ecosse), au nord de la Clyde ; 151.000 hab. Sol montagneux, peu fertile ; mines de houille et de fer. Ch.-lieu *Dumbarton*.

DUMBÉA ou **DOMBÉA**, localité de la Nouvelle-Calédonie, sur le fleuve côtier *Dumbéa*. Centre agricole. Gisements de nickel et couches de charbon aux environs.

DUMBRAVENI, ville de Roumanie (dist. de Botosani) ; 6.200 hab.

DUMBY [*dœm'bé*] n. m. (mot angl. signifiant *muet, mort*). Jeux. Au whist ou au bridge, Nom du joueur absent, du *mort*. (On dit quelquefois dummy. V. ce mot.)

DUM-DUM [*doum'-doum'*] ou **DOUM-DOUM** n. f. (mot angl.). Balle de fusil, dont l'ogive représente deux cisaillements en forme de croix. (Lorsque cette balle pénètre dans un corps dur, l'ogive s'épanouit et provoque des déchirures. Lorsqu'elle pénètre dans le corps humain, elle y produit de très graves blessures.) || Plur. *Des* dums-dums.

— Adjectiv. : *Balle* dum-dum.

— Encycl. Cette balle à enveloppe modifiée de façon à produire des blessures dangereuses a d'abord été fabriquée dans le cantonnement anglais de *Dum-Dum*, dans l'Inde. A la conférence de La Haye, en 1899, l'interdiction de l'usage de ces balles par des belligérants a été votée par la section chargée d'examiner les questions d'armement.

Du meilleur genre d'orateurs (*De optimo genere dicendi*). Petit traité de Cicéron, composé par lui à la fin de 46 ou au début de 45, pour servir de préface à une traduction des discours d'Eschine et de Démosthène contre et pour Ctésiphon. L'ouvrage se rattache donc à la lutte de Cicéron contre les Néo-Attiques.

DUMÉNIL, chanteur français, né vers 1650, mort en 1702. Il était cuisinier de Foucauld, intendant de Montauban, quand Lulli, frappé de sa belle voix de haute-contre, le fit entrer à l'Opéra. Il y débuta, en 1677, dans *Isis* où il affirma des qualités dramatiques de premier ordre, et ne s'en retira qu'en 1700, après avoir créé les rôles importants des ouvrages de Lulli.

DÛMENT [*man*] adv. Selon la forme due ; en due forme : *Chose* dûment *constatée. Etre* dûment *autorisé.* || *Par plaisant.* Comme il faut, convenablement : [*Notre défunt*]... *Bien et* dûment *empaqueté.* (La Fontaine.)

— Anton. Indûment.

DUMÉNY (Camille), comédien français, né à Paris en 1857, mort à Nantua en 1920. Ce fut un des premiers qui tentèrent de ramener l'interprétation dramatique à l'expression de la vie réelle. Il débuta, en 1885, dans *Henriette Maréchal*, à l'Odéon, fit à ce théâtre de nombreuses créations (*Germinie Lacerteux, Amourcuse*), puis alla jouer à la Porte-Saint-Martin (*la Tosca*), au Théâtre-Antoine (*le Repas du lion, l'Honneur, l'Article 330*) et au Gymnase (*le Retour de Jérusalem, la Rafale*, etc.), où il fit applaudir son talent plein d'élégance.

Dumény. — Cl. Cantin-Berger.

DUMERBION (Pierre Jadar), général français, né et mort à Montmeillant (1734-1797). Capitaine de grenadiers en 1789, général de division en 1793, et commandant de l'armée d'Italie en 1794, il enleva le camp de Saorgio et battit les Autrichiens à Cascaro. La goutte l'obligea à prendre sa retraite.

DUMÉRIL (André-Marie-*Constant*), médecin et naturaliste français, né à Amiens en 1774, mort à Paris en 1860. Membre (1816), puis président (1831) de l'Académie des sciences. Il a professé l'anatomie et la pathologie à la Faculté de médecine, et la zoologie (ichtyologie, erpétologie) au Muséum. On lui doit de savants ouvrages de zoologie. — Son fils, Henri-André, né et mort à Paris (1812-1870), fut également naturaliste et professeur de zoologie.

DUMÉRIL (Edelestand Pontas), philologue et paléographe français, né à Valognes en 1801, mort à Passy en 1871. Il fit une étude toute particulière de l'histoire littéraire du moyen âge et publia : *Essai philosophique sur le principe et la formation de la versification* (1841) ; *Essai sur l'origine des rimes* (1844) ; *Origines latines du théâtre moderne* (1849) ; *Essai philosophique sur la formation de la langue française* (1852) ; *Des formes du mariage et des usages qui s'y rattachaient pendant le moyen âge* (1861) ; *Histoire de la comédie ; période primitive* (1864-1869) ; etc.

Du Mersan (Théophile Marion), auteur dramatique et numismate français, né au château de Castelnau, près d'Issoudun, en 1780, mort à Paris en 1849. D'abord attaché au Cabinet des médailles, dont il devint, en 1842, conservateur adjoint, il débuta en 1798 par *Arlequin perruquier ou les Têtes à la Titus*, critique des modes et des mœurs du temps. Il écrivit un nombre considérable de vaudevilles, parmi lesquels : *les Bonnes d'enfant, la Descente de la Courtille, les Saltimbanques*, son chef-d'œuvre. Comme numismate, il a publié quelques notices assez estimées, et une *Histoire du Cabinet des médailles* (1838).

Du Mesnil (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1517-1569). Le rôle qu'il joua aux Grands Jours de Poitiers (1554) le mit en vedette, et Henri II le choisit comme avocat du Roi au parlement de Paris (1556). Il eut une part importante aux édits de Roussillon (1564) et de Moulins (1566). Il a écrit entre autres : *Advertissement sur le fait du concile de Trente* (Lyon, 1564) ; *Plaidoyé sur la cause de l'Université de Paris contre les Jésuites* (1594).

DUMESNIL (Marie-Françoise Marchand, dite), tragédienne française, née à Paris en 1711, morte à Boulogne-sur-Mer en 1803. Après avoir joué en province, elle débuta avec succès, en 1737, à la Comédie-Française, dans le rôle de Clytemnestre d'*Iphigénie en Tauride*. L'expression de ses traits, plus virile qu'agréable, fascinait le public. Pleine de fougue, dédaignant la tradition, elle excella dans les grands rôles tragiques. Elle joua aussi avec une rare perfection la haute comédie. Elle prit sa retraite en 1775.

DUMESNIL (Antoine-Jules), homme politique et littérateur français, né à Puiseaux (Loiret) en 1805, mort à Orléans en 1891. Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation de 1833 à 1844, sénateur du Loiret de 1876 à 1888, il a publié : *Histoire des plus célèbres amateurs italiens* (1853) ; *Histoire des plus célèbres amateurs français* (1856-1858) ; *Histoire des plus célèbres amateurs étrangers* (1859-1860) ; *Voyageurs français en Italie depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours* (1864) ; *Histoire de Sixte-Quint* (1868) ; *Histoire de Jules II* (1873).

Du Mesnil (Alexandre-Ernest-*Armand*), administrateur français, né à l'île d'Oléron en 1819, mort à Paris en 1903. Il devint directeur de l'enseignement supérieur en 1870, puis conseiller d'Etat. Il a contribué activement à la réorganisation de l'enseignement supérieur. On lui doit une relation du siège de Paris : *Paris et les Allemands* (1872), et un livre sur le *Congrès international de Bruxelles. Lettre à M. Jules Ferry* (1880).

DUMESNIL (Jacques-Louis), homme politique français, né à Larchant (Seine-et-Marne) en 1882. Député radical-socialiste de Seine-et-Marne depuis 1910, il fut, en 1917, sous-secrétaire d'Etat de la marine de guerre, puis de l'aéronautique militaire et maritime, et il devint ministre de la marine dans le cabinet Herriot (1924).

Du Mesnil de La Tour (Georges), nom sous lequel est souvent désigné, à tort, le peintre français Georges de La Tour, né à Vic-sur-Seille en 1593, mort à Lunéville en 1652, auteur d'un *Saint-Sébastien*, d'une *Nativité*, d'un *Tricheur*, d'une *Adoration des bergers*, etc.

Du Mesnil-Marigny (Jules), économiste français, né à Dijon en 1810, mort à Paris en 1885. On lui doit : *le Rôle de l'industrie française* (1868) ; *l'Economie politique devenue science exacte* (1860) ; *Catéchisme de l'économie politique* (1864) ; *Histoire de l'économie politique des anciens peuples* (1872), et divers opuscules sur le libre-échange.

DUMÉTEUX [*teû*], **EUSE** adj. (du lat. *dumetum*, lieu couvert de buissons). Couvert de buissons. (Vx.)

DUMFRIES [*doum-friss*], ville maritime de la Grande-Bretagne (Ecosse), ch.-lieu du comté du même nom, sur le Nith ; 19.120 hab. Port fluvial. Cimetière de Saint-Michel, appelé quelquefois « le Westminster de l'Ecosse ». Fabrication de bonneterie et de lainages ; tanneries, brasseries. — Le *comté de Dumfries* a 74.400 hab.

DUMICHEN (Johannes), archéologue allemand, né à Weissholz (Silésie) en 1833, mort à Strasbourg en 1894. Après avoir étudié la théologie, il s'adonna à l'égyptologie, et entreprit aux bords du Nil une série de voyages dont il consigna les résultats dans plusieurs publications. Il étudia l'histoire des deux grands temples de Dendérah et d'Edfou [*Bauurkunde des Tempels von Dendera*] (1865) ; *Baugeschrift für ægyptische Sprache* (1870, 1871, 1872, 1873) ; *Bauurkunde der Tempelanlagen von Edfu*, dans la *Zeitschrift für ægyptische Sprache* (1870, 1871, 1872, 1873) ; et commença la publication d'une grande histoire d'Egypte, dans la collection Oncken.

DUMICOLE adj. (de *dumus, dumi*, buisson, et *colere*, habiter). Hist. nat. Qui habite dans les buissons.

DUMILÂTRE (Jean-Alphonse-Edme-Achille), sculpteur français, né à Bordeaux en 1844, élève de Dumont et Cavelier. On lui doit le *Tombeau de Crocé-Spinelli et Sivel* (cimetière du Père-Lachaise ; 1877) ; une statue de *Montesquieu*, à la faculté de droit de Bordeaux ; le buste en marbre du *colonel Denfert-Rochereau* (1881) ; *la Poésie lyrique*, au théâtre de Bordeaux (1883) ; le modèle du monument de *La Fontaine* pour Auteuil ; etc.

Du Minil (*Renée*-Marie-Louise-Thérèse-Marthe Sevenо), actrice française, née à Bourges en 1868. Elève de Delaunay au Conservatoire, elle remporta, en 1886, un second prix de tragédie et le premier prix de comédie. Engagée aussitôt à la Comédie-Française, elle y débuta dans *Denise*. Elle se fit promptement une place importante dans le répertoire, et fut reçue sociétaire en 1896.

DUMINY (saint) [en lat. **Dominius**]. Solitaire dans le Limousin au VIIe siècle. Son corps est honoré à Gimel. — Fête le 16 novembre.

DUMKA [*doum'ka*] n. f. (mot polon. signif. *rêverie*). Nom donné à certains chants polonais, d'un caractère triste et doux.

DUMMLER (Ernst Ludwig), historien allemand, né à Berlin en 1830, mort à Friedrichroda en 1902. Élève de Löbell, de Ranke et de Wattenbach, professeur d'histoire à Halle depuis 1858, il se fit un nom dans l'érudition par ses publications de textes et par ses travaux originaux et devint en 1888 président de la direction centrale des *Monumenta Germaniæ historica*. Son ouvrage capital est la *Geschichte des ostfränkischen Reichs* (Berlin, 1862-1865, 2 vol.; 2e éd. en 3 vol., 1887-1888). Il a terminé aussi, pour les *Jahrbücher der deutschen Geschichte*, le *Kaiser Otto der Grosse* de R. Kopke (Leipzig, 1876). Il a donné aux *Monumenta* les *Poetæ ævi carolini* (1881-1887), les t. IV et V des *Epistolæ carolini ævi* (1899) et les t. I à III des *Libelli de lite imperatorum et pontificum* (1891-1897).

DUMMY [*deum'-mé*] n. m. (mot angl. signif. *mannequin*). || *Dummy bridge*, Variété de bridge qui se joue à trois joueurs, avec un mort.

DUMNACUS, Gaulois chef des Andécaves ou Andes, au Ier siècle av. notre ère. Après la défaite de Vercingétorix (51 av. J.-C.), il tenta de résister encore et assiégea *Lemonum* (Poitiers), mais, attaqué par Fabius, il dut lever le siège. Son armée fut écrasée.

DUMNORIX, chef des Eduens, frère de Divitiacus, mort en 54 av. J.-C. Gendre d'Orgétorix, chef des Helvètes, il favorisa leur passage à travers la Séquanie, quoiqu'il commandât pour César un corps de cavalerie gauloise. Découvert, il dut son salut à son frère Divitiacus. En 54 il refusa d'accompagner César dans son expédition de la Grande-Bretagne et essaya de s'enfuir avec les siens; poursuivi par la cavalerie romaine, il périt en se défendant.

DUMOLARD (Joseph-Vincent), homme politique français, né à La Motte-Saint-Martin (Isère) en 1766, mort près de Joigny en 1819. Avocat à Grenoble, il fut élu à l'Assemblée législative et y soutint les prérogatives royales. Il subit une courte détention pendant la Terreur, joua un rôle actif dans les sections au 13-Vendémiaire, entra au Conseil des cinq-cents (1795). Il fut proscrit au 18-Fructidor, revint sous le Consulat, obtint une sous-préfecture, puis un fauteuil au Corps législatif (1803).

DUMOLARD (Henri-François-Elisabeth-Etienne ORCEL, connu au théâtre sous le nom de), auteur dramatique et littérateur français, né et mort à Paris (1771-1845). Il occupa successivement des postes importants sous la Révolution et l'Empire; puis devint avocat à la cour royale. Il a laissé, outre une édition des *Mémoires et Correspondance dramatique de Favart* (1808), des poésies, des comédies, des tragédies, des vaudevilles, etc., par exemple : *la Petite école des mères* (1808), *La Fontaine chez Fouquet* (1809), *la Mort de Jeanne d'Arc* (1805).

DUMOLIN (Jacques), seigneur de LA GRANGE, diplomate français. Chargé d'une importante mission à Tunis, il y rapporta, ratifié par Louis XIV, le traité du 25 novembre 1665. Cet acte, qui consacrait la prééminence du consul de France à Tunis sur tous les autres consuls, était le résultat de la victoire remportée par le duc de Beaufort dans les eaux de La Goulette. La partie délicate de la mission confiée à Jacques Dumolin consistait à procéder à l'échange et au rachat des captifs. L'envoyé du roi semble avoir été assez maladroit sur ce point.

DUMON (Pierre-Sylvain), homme d'Etat français, né à Agen en 1797, mort en 1870. Député de Lot-et-Garonne en 1832, ministre des travaux publics dans le cabinet Guizot (1843), ministre des finances de 1847 à 1848, il fut, en 1859, élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

DUMONCEAU (Jean-Baptiste), comte DE BERGENDAEL, maréchal de Hollande, né et mort à Bruxelles (1760-1821). Architecte, il prit part à l'insurrection du Brabant (1788-1789) et se réfugia en France après le triomphe des Autrichiens. Il se distingua à Jemmapes (1792), dans la conquête de la Hollande (1795) et, lieutenant général de la République batave, battit à Bergen les Anglo-Russes (1799). Louis Bonaparte, roi de Hollande, le mit à la tête du corps auxiliaire contre la Prusse (1806) puis le nomma maréchal, conseiller d'Etat, ministre plénipotentiaire à Paris. Comte de l'Empire, il se fit remarquer en 1813 et fut pris à Dresde. Libre en 1814, il resta jusqu'en 1815 à la tête de la division de Mézières. Sa loyauté l'a fait surnommer *le Général sans tache*.

DU MONCEL (*Théodose*-Achille-Louis, comte), savant français, né et mort à Paris (1821-1884). Il commença par faire des études archéologiques, puis s'occupa d'électricité. Il a perfectionné ou inventé de nombreux appareils : l'anémographe électrique à calculateur, le régulateur électro-automatique de la température; le moniteur électrique, pour les trains de chemins de fer; le mesureur électrique à distance, etc. Parmi ses publications, citons : *Des observations météorologiques* (1851); *Mémoire sur les courants induits des machines magnéto-électriques* (1860); *Notice sur le câble transatlantique* (1869); *Origine de l'induction* (1873); *Détermination des éléments de construction des électro-aimants* (1874); *Du rôle de la terre dans les transmissions télégraphiques* (1876); *les Pierres conductrices* (1876); *le Téléphone* (1878); *le Microphone, le Radiophone et le Phonographe* (1882); *l'Electricité comme force motrice* (1883); etc.

DUMONIN (Jean-Edouard), poète français, né à Gy (Haute-Saône) en 1559, d'où son surnom de **Gyanin**, assassiné à Paris en 1586. Il a traduit en latin très savant *la Création du monde* de Du Bartas (1579). Ses poèmes amphigouriques et bizarres, farcis de mots savants, se trouvent dans le *Phœnix* (1595). En outre, *Nouvelles œuvres contenant discours, hymnes, amours, contre-amours, églogues, élégies, anagrammes et épigrammes* (1582); etc.

DUMONSTIER, famille de peintres miniaturistes et pastellistes des rois de France du XVIe au XVIIe siècle. Daniel **Dumonstier**, le plus célèbre, est né en 1574, mort en 1646. Il fut « peintre en crayon et au pastel » et fit les portraits des principaux personnages de la cour, depuis François Ier jusqu'à Louis XIII. Ses chefs-d'œuvre, *la Duchesse d'Epernon*, *le Marquis de Sillery*, appartiennent à sa première manière. Ses dessins datés s'échelonnent entre 1600 et 1644.

DUMONSTIER (Artus *ou* Arthur), religieux récollet français, né et mort à Rouen (1586-1662). Son principal ouvrage est l'*Histoire ecclésiastique complète de la province de Normandie*, qui ne formait pas moins de cinq gros volumes in-folio.

DUMONT (Paul) [en lat. **Montius**], écrivain ascétique français, né et mort à Douai (1532-1602). Il fit un grand nombre de traductions. La plus estimée est celle de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1601).

DUMONT (Henri), organiste et compositeur belge, né près de Liége en 1610, mort à Paris en 1684. Il fit son éducation musicale à Liége et à Paris, où il se fixa. En 1639, il obtint l'orgue de Saint-Paul, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il devint un des maîtres de la musique de Louis XIV et de celle de la reine. Dumont est l'auteur de nombreuses compositions religieuses, parmi lesquelles cinq messes en plain-chant, connues sous le nom de « messes royales ». L'une d'elles s'exécute encore aux jours de fêtes solennelles, sous le nom de « Messe de Dumont ».

DUMONT (Jean), publiciste français, né en 1666, mort à Vienne (Autriche) en 1726. Il abandonna la carrière militaire et visita une partie de l'Europe : Turquie, Allemagne et Hollande. Protestant, il publia plusieurs écrits contre Louis XIV et la monarchie absolue. Il alla se fixer à Vienne, où l'empereur d'Allemagne lui donna le titre de « baron de Carlscroon », et le nomma son historiographe. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Mémoires politiques pour servir à la parfaite intelligence de l'histoire de la paix de Ryswick* (1699); *Mémoire sur la guerre présente* (1703); *Recueil des traités d'alliance, de paix et de commerce entre les rois, princes et Etats souverains de l'Europe depuis la paix de Munster* (1710); *Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabruck* (1724-1725); *Cours universel et diplomatique du droit des gens* (1726), ce dernier recueil essentiel.

DUMONT (François), sculpteur français, né à Paris en 1687, mort à Lille en 1726. Elève de son père, Pierre **Dumont** (1660-1737), maître-sculpteur de l'académie de Saint-Luc, il remporta le premier prix de sculpture en 1709, mais n'alla pas en Italie. Il épousa Anne Coypel, sœur du peintre. Il devint premier sculpteur du duc Léopold de Lorraine. Il exécuta pour Saint-Sulpice, à Paris, les statues de *Saint Jean*, *Saint Joseph*, *Saint Pierre* et *Saint Paul* (1725), *Titan foudroyé*, au Louvre, et le monument du *duc de Melun* dans l'église des Dominicains, à Lille.

DUMONT (Edme), sculpteur français, fils du précédent, né à Paris en 1720, mort en 1775; élève de Bouchardon. (*Milon de Crotone essayant ses forces*, au Louvre; fronton représentant *l'Expérience et la Vigilance*, pour l'Hôtel des monnaies; etc.)

DUMONT (Jacques-Edme), sculpteur français, fils du précédent, élève de Pajou, né et mort à Paris (1761-1844). On lui doit : *Marceau* (1804), pour le grand escalier du Luxembourg; *Louis d'Outremer* (1806), pour l'église de Saint-Denis; un *Sapeur* (1807), à l'arc de triomphe du Carrousel; *Malesherbes* (1829), au Palais de Justice; *Pichegru* (1829), à Arbois; *Vulcain et l'Histoire* (1812), bas-relief pour un des grands escaliers du Louvre; un groupe en bois pour la chaire de Saint-Sulpice (1787), et les bustes de *Boudet*, *Causse*, *Lamoignon de Malesherbes*, etc. Le Louvre a de lui les bustes de *Marceau*, de *Françoise Bertault*, sa mère, et d'une *Femme inconnue*.

DUMONT (Augustin-Alexandre), fils du précédent, sculpteur français, né et mort à Paris (1801-1884). On lui doit nombre d'œuvres académiques et officielles (*Génie de la liberté*, sur la colonne de Juillet; *Napoléon Ier*, sur la colonne de la Grande-Armée; *Philippe Auguste*, sur l'une des colonnes de la place du Trône; *Louis-Philippe*; etc.).

DUMONT (Jean), dit **le Romain**, peintre français de la famille des sculpteurs de ce nom, né et mort à Paris (1701-1781). Il se rendit en Italie, d'où il revint peu avant 1718, date de son entrée à l'Académie de peinture. Citons de lui : *Hercule et Omphale*, son morceau de réception à l'Académie; *Lyncée voulant assassiner Triptolème*, gravé par Danzel; *la Mère savoyarde, la Charmante catin*, gravés par Daullé.

DUMONT (Gabriel-Pierre-Martin), architecte français, né à Paris vers 1720, mort après 1790. Grand prix de Rome en 1737 il ne revint que vers 1755 à Paris, où il professa l'architecture. On lui doit plusieurs publications estimées : *Détail des plus intéressantes parties d'architecture de la basilique de Saint-Pierre de Rome* (1763); *Parallèle des plus belles salles de spectacle d'Italie et de France* (1763).

DUMONT DE COURSET (Georges-Louis-Marie, baron), agronome français, né et mort au château de Courset, près de Boulogne (1746-1824). Il introduisit dans ses terres la culture d'une grande quantité de plantes. Correspondant de l'Institut. Ses principaux ouvrages sont : *la Météorologie des cultivateurs* (1798); *le Botaniste cultivateur* (Paris, 1798-1805), ouvrage fort estimé, où l'on trouve la description de 8.700 plantes.

DUMONT (Pierre-Etienne-Louis), publiciste suisse, né à Genève en 1759, mort à Milan en 1829. Il fut ordonné ministre en 1781, habita Saint-Pétersbourg, Londres, Paris. En Angleterre, il fut secrétaire de Bentham. Dumont revint en 1814 à Genève. Parmi ses travaux, il faut citer : *Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières Assemblées législatives* (1832). Il connaissait fort bien le grand orateur, pour avoir été un de ses meilleurs collaborateurs.

DUMONT (André), membre de la Convention et du Conseil des cinq-cents, né à Oisemont (Somme) en 1764, mort à Abbeville en 1836. Avocat, il fut élu administrateur de la Somme lors de la création du département. Député à la Convention, il siégea à la montagne, vota la mort du roi sans appel ni sursis. Envoyé en mission dans le Nord, il s'attaqua avec violence aux prêtres, mais ses lettres officielles à la Convention exagèrent ses rigueurs.

Le 18 messidor an II (juin 1794), il fut nommé secrétaire de la Convention et prit parti, au 9-Thermidor, contre Robespierre. Accusé de terrorisme, il se défendit brillamment. Membre du Comité de sûreté générale, il essaya de modérer la réaction thermidorienne. Elu député de la Somme au Conseil des anciens, il se prononça en faveur des parents des Emigrés. Il fut sous-préfet d'Abbeville sous le Consulat et l'Empire, préfet du Pas-de-Calais pendant les Cent-Jours. Exilé en 1816 comme régicide, il ne rentra en France qu'en 1830.

DUMONT D'URVILLE (Jules-Sébastien-César), navigateur français, né à Condé-sur-Noireau (Calvados) en 1790, mort accidentellement à Bellevue, près de Paris, en 1842. En 1819-1820, il coopéra aux campagnes hydrographiques de *la-Chevrette*, dans l'Archipel et dans la mer Noire, et signala la découverte de la *Vénus de Milo*, au gouvernement français. Nommé commandant en second de *la-Coquille*, qui allait faire un voyage scientifique de circumnavigation, il coopéra activement au succès de l'expédition (1822-1825). Promu capitaine de frégate, Dumont d'Urville fut envoyé reconnaître et explorer les différentes parties de la Polynésie et rechercher les traces de La Pérouse. De 1826 à 1829, sur l'*Astrolabe*, il exécuta un voyage très fructueux au point de vue scientifique et recueillit à Vanikoro une série de reliques de La Pérouse.

Dumont d'Urville, d'après une gravure. — Cl. Neurdein.

Tôt après, il conduisit en Angleterre Charles X et sa famille, chassés de France par la révolution de Juillet. En 1836, il proposa à Louis-Philippe un plan d'exploration des régions australes, qu'il fut chargé de réaliser à partir de 1837 et qui aboutit à la découverte des terres *Louis-Philippe* et *Joinville* en 1839 et Adélie en 1840. Ce beau voyage valut à Dumont d'Urville le titre de « contre-amiral » et la grande médaille d'or de la Société de Géographie. Deux ans plus tard, il périt dans une catastrophe de chemin de fer. Outre divers mémoires scientifiques, Dumont d'Urville a publié : *Voyage de découverte autour du monde et à la recherche de La Pérouse* (1822-1834) et un intéressant *Voyage pittoresque autour du monde* (1833-1844), et commencé la publication de son *Voyage au pôle Sud et en Océanie*, que son collaborateur Vincendon-Dumoulin a terminée (1842-1846).

DUMONT (André-Hubert), géologue belge, né et mort à Liége (1809-1857). Il se fit recevoir docteur ès sciences, et fut appelé, à l'âge de vingt-six ans, à la chaire de minéralogie et de géologie de l'université de Liége. Un peu plus tard, le gouvernement belge le chargeait de dresser la carte géologique du pays. Ses différents travaux furent de la plus grande utilité pour l'exploitation des richesses minérales de la Belgique. Sa statue en bronze, due à Eugène Simonis, s'élève sur la place de l'Université de Liége.

DUMONT (François-Marcellin-Aristide), ingénieur français, né à Crest (Drôme) en 1819. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra, en 1838, à l'Ecole des ponts et chaussées, et devint ingénieur en chef. Il a publié plusieurs ouvrages relatifs à l'écoulement et à la distribution des eaux.

DUMONT (Léon), écrivain français, né à Valenciennes en 1837, mort à Saint-Sauve, près de Valenciennes, en 1877. Il fut avocat, et s'occupa d'études philosophiques. Outre de nombreux articles, on lui doit : *Des causes du rire* (1862); *le Sentiment du gracieux* (1863); *Jean-Paul et sa poétique*, avec Buchner; *De l'éducation des femmes* (1868); *Hæckel et la Théorie de l'évolution en Allemagne* (1873); *Théorie scientifique de la sensibilité* (1875); etc. Cet écrivain ingénieux, pénétrant, se rattachait à l'école expérimentale anglaise.

DUMONT (Charles-*Albert*-Auguste-Eugène), archéologue et administrateur français, né à Scey-sur-Saône (Haute-Saône) en 1841, mort à Paris en 1884. Membre de l'Ecole d'Athènes, il en devint directeur (1875) après avoir organisé la nouvelle Ecole archéologique de Rome. Recteur à Grenoble, puis à Montpellier, enfin (1879) directeur de l'enseignement supérieur, il donna une vive impulsion à la réforme de cet enseignement. En 1882, il entra à l'Académie des inscriptions. Il a publié : *Essai sur la chronologie des archontes athéniens* (1870); *l'Administration et la Propagande prussiennes en Alsace* (1871); *Inscriptions céramiques de Grèce* (1872); *le Balkan et l'Adriatique* (1873); *Fastes éponymiques d'Athènes* (1874); *Essai sur l'éphèbie attique* (1875-1877); *Inscriptions et Monuments figurés de la Thrace* (1876); *les Céramiques de la Grèce propre : Vases peints* (1888-1890), en collaboration avec J. Chaplain; *Notes et Discours* (1885). Homolle a réuni ses *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie* (1892). Enfin, Dumont a fondé le *Bulletin de correspondance hellénique*, ainsi que la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*.

DUMONT (Charles), homme politique français, né à Poligny en 1867. Agrégé de philosophie, et professeur au lycée de Lons-le-Saunier, il fut élu en 1898 député du Jura. A la Chambre, il se spécialisa dans l'étude des questions économiques. Rapporteur général du budget en 1911, il fut successivement ministre des finances et ministre des travaux publics. Commissaire aux armées pendant la Grande Guerre, il fut ensuite président de la Commission des réparations jusqu'en 1922. Elu sénateur en janvier 1924, il se fit inscrire au groupe de la gauche démocratique; il a été nommé rapporteur général du budget en 1928.

DUMONTEIL (Fulbert), littérateur et publiciste français, né à Vergt (Dordogne) en 1831, mort à Corbeil en 1912. Il a rédigé longtemps la chronique scientifique de *la France* et d'autres journaux. Nous citerons de cet écrivain au style alerte et pittoresque : *Jardin d'Acclimatation, portraits zoologiques* (1874); *Voyage au pays du bien* (1878); *les Carillons de Noël* (1880); *Histoire naturelle*

en action (1882) ; *Contes jaunes* (1886) ; *le Monde des fauves* (1890) ; *les Fleurs à Paris* (1890) ; etc.

DUMONTIE [*tî*] n. f. Bot. Genre d'algues rouges cryptonémiées, comprenant des algues à fronde cylindrique, inarticulée, à cystocarpes périphériques.

Dumontie.

DUMONTPALLIER (Victor-Alphonse-Amédée), médecin français, né à Honfleur en 1826, mort à Paris en 1899. Sa thèse de doctorat, *l'Infection purulente et l'Infection putride à la suite de l'accouchement* (1857), obtint le prix de la Faculté et le prix Montyon à l'Académie. Médecin des hôpitaux en 1866, il s'occupa surtout de l'hypnotisme, de l'action physiologique de l'aimant, sans abandonner la gynécologie, qu'il a pratiquée assidûment et qu'il a dotée d'un pessaire connu sous son nom. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Conférences cliniques de la Pitié* (1876-1886) ; *Premier congrès international de l'hypnotisme* (1889) ; *Traitement local de l'endométrite chronique* (1890).

DUMORIE [*rî*] n. f. Genre de plantes de la famille des sapotacées, comprenant une seule espèce, *dumoria Heckeli*. (C'est un grand arbre de la Côte d'Ivoire, dont les graines renferment une matière grasse alimentaire, la graisse ou beurre de dumorie ; son bois rouge veiné remplace l'acajou.

DUMORTIÉRITE n. f. (de *Dumortier* nom propre). Silicate naturel d'aluminium $Al^8Si^3O^{18}$. (Cette espèce d'un beau bleu a été trouvée dans certains gneiss de Norvège.)

DUMOUCHEL (Jean-Baptiste), évêque constitutionnel du Gard, né vers 1747, mort en 1820. Professeur à Rodez et au collège de la Marche à Paris. Député aux Etats généraux de 1789, il fut le premier à prêter le serment constitutionnel. Elu évêque du Gard et consacré à Paris, en 1791, il abandonna son diocèse en 1793, se maria et obtint un emploi au ministère de l'intérieur. Chaptal, son élève, le fit nommer chef de bureau au ministère de l'instruction publique, où il resta jusqu'en 1814.

DUMOULIN (Charles) [en lat. **Molinæus**], le plus grand des jurisconsultes français qui aient traité du droit coutumier, né et mort à Paris (1500-1566). Reçu avocat au parlement de Paris en 1522, il réussit mal au barreau. Il renonça aux principes de Calvin, pour se rallier à la confession d'Augsbourg. Il publia, en 1552, un *Commentaire sur l'édit des petites dates* (Lyon, 1554), qui fut condamné par la Sorbonne et le Parlement. Il dut s'expatrier, fit des cours à Strasbourg et à Tubingue, et revint en France en 1557. Pressé par la cour de Rome de publier les déclarations du concile de Trente, le roi prit conseil de jurisconsultes, et Dumoulin fit décider que la publication n'aurait pas lieu. Il rédigea, sous le titre de *Conseil sur le fait du concile de Trente*, une consultation qui souleva contre lui les catholiques et les calvinistes. Il fut enfermé par ordre du parlement, et élargi seulement en 1564. Comme jurisconsulte, Dumoulin a exercé une influence considérable. Par ses travaux sur les coutumes et le droit romain, il a préparé l'unité du droit. Il est aussi à la transition des deux écoles qui se sont occupées du conflit des lois : l'école française et l'école de Bologne. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Commentariorum in consuetudines Parisienses pars I^a* (1539) ; *De feudis* (1539) ; *Sommaire du livre analytique des contrats, usures, rentes constituées, intérêts et monnoyes* (1547-1556) ; *Extricatio labyrinthi dividui et individui*. Une édition des œuvres de Dumoulin a été publiée par François Pinson (1681).

Charles Dumoulin.

DUMOULIN (Pierre), ministre et théologien réformé français, né au château de Buhy, en Vexin, en 1568, mort à Sedan en 1658. Sauvé de la Saint-Barthélemy par une servante, il fit ses premières études à Sedan et passa en Angleterre. A vingt-quatre ans il fut nommé professeur de philosophie à l'université de Leyde, et en 1599, pasteur à Charenton, près de Paris. Dumoulin s'acquit une influence qui le désigna à l'attention du roi Jacques d'Angleterre, lequel projetait un rapprochement entre les diverses communions protestantes. Nommé professeur de théologie à l'académie de Sedan, il aurait voulu revenir à Charenton : Louis XIII le lui interdit, défense qui ne fut levée qu'en 1625. La guerre, en 1628, l'obligea de quitter encore une fois Paris. Il se rendit à La Haye, puis revint à Sedan, où il mourut.

Pierre Dumoulin a laissé environ quatre-vingts ouvrages, d'importance différente, notamment : *Le bouclier de la foi* (1617) et *Anatomie de la messe* (1636, 1639). Il eut trois fils, dont l'aîné, nommé PIERRE comme lui, né en 1600, mort en 1684, fut prédicateur à Oxford et chapelain de la cour de Charles II.

DUMOULIN (Gabriel), historien français, né à Bernay vers 1575, mort vers 1662 à Menneval, dont il était curé dès 1618 au moins. Lié avec Scudéry, il a popularisé l'histoire de sa province dans deux ouvrages : *Histoire générale de Normandie* (Rouen, 1631) ; *Conquêtes et Trophées des Normands françois aux royaumes de Naples et de Sicile, etc.* (Rouen, 1658).

DUMOULIN (Evariste), publiciste français, né à Villegouges (Gironde) en 1770, mort à Paris en 1833. Il se signala en province, pendant la Révolution, par des articles politiques. En 1815, il fonda avec Maiseau de Bellemare le *Messager des Chambres*, et fut un des premiers actionnaires du *Constitutionnel*. En 1818-1819, il créa la *Minerve française*, l'organe le plus énergique de l'opposition. Il prit une part active aux journées de Juillet, et mourut subitement, dans les bureaux mêmes du *Constitutionnel*. Il a laissé, sous forme de volumes, l'histoire des procès du maréchal Ney et des généraux Drouot et Cambronne (1815-1816).

DUMOULIN (Louis), peintre français, né à Paris en 1860. Elève de Lehmann, il débuta par des scènes de la vie de Paris notées avec une imprécision volontaire. Pour son tableau des *Chevaux de bois*, il s'inspira des vers de Verlaine qui, à son tour, écrivit son sonnet *l'Aube à l'envers* d'après la toile de Louis Dumoulin, *le Point-du-Jour*. Citons encore sa *Place Clichy* (1884) ; son *Quatorze-Juillet place de la Bastille* (1886) ; son *Escadre du Nord à Cronstadt* (Versailles). Louis Dumoulin a décoré en outre le palais du gouverneur de l'Indochine à Saïgon et l'amphithéâtre de l'Ecole des chartes. Il avait, pour l'exposition de 1900, brossé un panorama du *Tour du monde*.

DUMOULIN (Maurice), publiciste et historien français, né à Belfort en 1861, mort aux Mureaux (Seine-et-Oise) en 1911. Professeur agrégé d'histoire, il a laissé divers volumes estimés : *Histoire du Forez et du Roannais* (1898) ; *En pays roannais* (1896) ; *Figures du temps passé* (1909) ; *Etudes et Portraits d'autrefois* (1911) ; *les Ancêtres d'Alfred de Musset* (1911) ; *Favart et Mme Favart* (1911).

DUMOURIEZ [*ri-é*] (Charles-François), général français, né à Cambrai en 1739, mort à Turville-Park, près de Henley (Oxfordshire) en 1823. Officier dès 1758, mais réformé à la paix de 1763, il reprit du service pour combattre Paoli en Corse, fut promu colonel ; puis il entra dans la diplomatie secrète de Louis XV. Choiseul le chargea de mission en Hongrie, mais d'Aiguillon le fit enfermer à la Bastille. Plus tard, il dressa les plans du port militaire de Cherbourg. Toujours en quête d'argent et de places, il s'attacha au duc d'Orléans, et soutint ses ambitions dès le début de la Révolution. Tout à coup populaire, il devint ministre des affaires étrangères (15 mars 1792), décida Louis XVI à la guerre, mais fut congédié trois mois plus tard. Commandant en chef au lendemain du 10-Août, il fut assez heureux pour manœuvrer l'ennemi dans les défilés de l'Argonne, pour joindre Kellermann à Valmy et décider, le 20 septembre, les Prussiens à la retraite. Vainqueur des Autrichiens, le 5 novembre 1792, il occupa rapidement la Belgique. Mais desservi à Paris, il accourut dans la capitale, y intrigua, se rapprocha de Danton tout en plaçant son espoir dans les girondins. Chargé d'envahir la Hollande, il fut battu à Nerwinden (18 mars 1793) ; relevé de son commandement, il refusa d'obéir, livra les commissaires de la Convention à l'ennemi et, reconnaissant l'impossibilité d'entraîner ses troupes contre l'Assemblée, passa dans les rangs autrichiens, suivi de son aide de camp, le jeune duc de Chartres. Quoique, à partir de ce moment, il prodiguât ses conseils aux émigrés, jamais il ne put obtenir la confiance des royalistes. Lors de la Restauration, il n'obtint aucune faveur, et mourut obscurément.

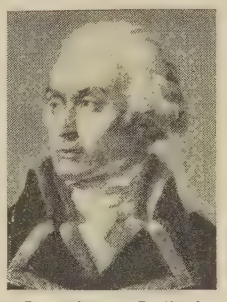
Dumouriez, par Rouillard. Cl. Neurdein.

DUMOUSTIER [*mou-tié*] (Pierre, comte), général français, né à Saint-Quentin en 1771, mort à Nantes en 1831. Entré au service en 1793, il prit part aux batailles d'Ulm, Austerlitz, Iéna, Pultusk, où il fut blessé, et au siège de Saragosse. Brigadier en 1806, divisionnaire en 1811, il fut de nouveau blessé à Dresde (1813), et retraité en 1814. Député pendant les Cent-Jours, les Bourbons l'exilèrent à Nantes. Rappelé en 1830, il mourut d'une chute de cheval.

DUMOUTIER (Gustave-Emile), orientaliste français, né à Couparlay (Seine-et-Marne) en 1850, mort à Do-son (Tonkin) en 1904. Directeur de l'enseignement public en Annam et au Tonkin ; il a laissé un grand nombre de notices sur la religion, les langues, l'ethnographie, les traditions, l'histoire et la littérature de ces deux pays.

DUMPER [*deum'-peur'*] n. m. (mot angl.). Celui qui pratique le *dumping*. V. ce mot.

DUMPING [*deum'-ping'gh'*] n. m. (mot angl.). Econ. polit. Méthode économique qui consiste à vendre à perte une part du contingent de production d'un produit déterminé, tandis que l'autre part est vendue, comme d'usage, avec bénéfice.

— ENCYCL. Suivant les entreprises qui en font usage et suivant son aire géographique d'application, le *dumping* revêt des formes variées.

Le dumping des grands magasins est connu de tout le monde : ce sont les ventes à grand rabais de fin de mois, les liquidations de soldes avant ou après inventaire, les ventes-réclames, etc. Il est employé comme procédé de publicité et de concurrence, ou bien pour écouler des stocks dont une première partie a été vendue normalement mais dont les reliquats subiraient, avec le temps, une dépréciation supérieure à celle que l'on s'impose immédiatement de plein gré.

La grande industrie ne peut pratiquer le dumping à l'intérieur, c'est-à-dire dans le pays producteur, que dans des circonstances assez spéciales. L'exemple typique est celui du trust américain, qui consent des prix dérisoires dans le rayon de vente du concurrent qu'il s'agit de contraindre à la transaction ou d'acculer à la ruine.

Il existe également un dumping forcé auquel l'industrie moderne ne peut se soustraire. Pendant certaines périodes de crise, lorsque la demande est inférieure à la production, le producteur doit parfois continuer à produire, même si cela l'entraîne à vendre à perte, parce que cette perte est moins considérable que celle qu'il ferait en arrêtant ou seulement en ralentissant son usine, à cause des charges, qui, dans ce cas, restent les mêmes.

On conçoit sans peine les résultats désastreux de ce dumping forcé à l'intérieur.

Aussi, les industriels sur le point d'être acculés au dumping forcé à l'intérieur ont-ils été conduits à sauver partiellement la situation en pratiquant le dumping à l'exportation, tout en maintenant leurs prix de vente à l'intérieur.

Ce sont les Anglais qui ont donné, il y a cent ans, la théorie du dumping, et ils en ont fait l'application bien avant les Allemands. Mais, chez eux, la méthode ne pouvait prendre un grand développement, à cause de la politique du libre-échange ; c'est seulement en Allemagne et aux Etats-Unis, c'est-à-dire dans les pays les plus protectionnistes, que le dumping est employé comme procédé presque permanent.

Les dumpers allemands et américains trouvent par ailleurs un appui considérable dans l'organisation des *cartels* et des *trusts*, grâce auxquels, à l'abri de la protection douanière, ils sont maîtres du prix de vente sur le marché intérieur.

Il s'était constitué, en Allemagne, avant la Grande Guerre, une organisation intersyndicale, soutenue par le gouvernement impérial, grâce à laquelle le produit allemand était un peu partout proposé à un prix égal et souvent inférieur au cours local.

Le danger du dumping à l'exportation avait poussé divers Etats à prendre dès avant la Guerre des mesures de sauvegarde. La loi française du 29 mars 1910 prévoit l'établissement de droits compensateurs en cas de prime directe ou indirecte à l'exportation.

Les perturbations monétaires provoquées par la Guerre eurent pour effet de créer un nouveau genre de dumping : le « dumping de change ». Les pays à monnaie dépréciée purent, grâce au décalage qui se produisit entre le réajustement des prix intérieurs et des salaires et la valeur de la monnaie, obtenir des prix de revient leur permettant de concurrencer victorieusement les pays à monnaie forte.

DUMPLING [*deum'-plin' gh'*] n. m. (mot anglais). Entremets en usage dans la cuisine anglaise et composé de pâtes contenant des fruits et bouillies à la façon des plum-pudding.

DUMPTEN, bourg d'Allemagne (Prusse, Province-Rhénane, présid. de Dusseldorf), sur la Ruhr affl. du Rhin ; 8.000 hab.

DUMRAON, ville de l'Empire des Indes (Behar-et-Orissa, division de Patha) ; 15.000 hab. Capitale d'un petit Etat indigène.

DUMUR (Louis), romancier suisse, né à Genève en 1864, mort à Neuilly en 1933 ; un des fondateurs du *Mercure de France*. Il publia d'abord des pensées : *Petits aphorismes* (1892), puis bifurqua vers le théâtre : *la Motte de terre*, un acte en prose (1893) ; *la Nébuleuse*, un acte en prose (1894) ; *Rembrandt*, drame historique en six tableaux, en collaboration avec Virgile Josz (1896). En 1896 il écrivit son premier roman *Pauline ou la Liberté de l'amour*, mélange de sérieux et d'humour, que suivit *Un coco de génie* (1901), histoire d'un plagiaire somnambule ; puis Dumur revint pour quelque temps à des études de la vie genevoise : *les Trois demoiselles du père Maire* (1909), *le Centenaire de Jean-Jacques Rousseau* (1910), *l'Ecole du dimanche* (1911). Après la Guerre il se donna corps et âme au roman historique, au roman de propagande : *Nach Paris* (1920), *le Boucher de Verdun* (1921), *les Défaitistes* (1923) ; *Dieu protège le tsar* (1928). De la solidité, une documentation étendue, une ardeur passionnée caractérisent ces derniers ouvrages.

DUN n. m. Ancien mot celtique qui signifie *ville forte, tour*, et qui entre dans la composition de beaucoup de noms de lieux, comme *Châteaudun*, *Issoudun*, etc. || Dans le nord de l'Ecosse, Tours élevées par les Pictes sur les bords de la mer.

DUN, petit pays du Berry, qui avait pour ch.-lieu *Dun-le-Roi* (Cher).

DUN, nom d'une famille de chanteurs et de musiciens qui, pendant près d'un siècle, donna plusieurs sujets à l'Opéra. Le premier, dont on ignore le prénom, était une basse-taille qui fit partie des spectacles de la cour et entra à l'Opéra, où il créa avec succès le rôle d'Hidraot dans *Armide*. — Son fils, Jean **Dun**, tint aussi l'emploi de basse-taille à l'Opéra. Il mourut seulement en 1772. Il avait deux sœurs, qui firent, comme lui, partie du personnel chantant de ce théâtre.

DUNA. Géogr. Dénomination allemande du fleuve tributaire de la mer Baltique que les Russes appellent *Dvina* et les Lettons *Dougawa*. V. DVINA.

DUNABOURG. Géogr. V. DVINSK.

DUNA-EGYHÁZA, ville de Hongrie (comitat de Pest), sur le Danube : 2.000 hab.

DUNA-FÖLDVAR, ville de Hongrie (comitat de Tolna), sur le Danube ; 11.650 hab.

DUNAJEC [*dou-na-iètz'*] (la), rivière de Pologne, affl. dr. de la Vistule, formée dans la région de Nowy-Targ par la réunion de la Dunajec Blanche et de la Dunajec Noire. Elle se grossit des eaux du Proprad, et se jette dans la Vistule en face d'Opatowiec. Longueur, 207 km. — C'est sur la Dunajec qu'en mai 1915, le général allemand Mackensen enfonça l'armée russe du grand-duc Nicolas.

Dunajec (BATAILLE DE LA) [2 mai-25 juin 1915]. Sur cet affluent de la Vistule se livra une des plus grandes batailles du front oriental au cours de la Grande Guerre. Ayant constaté l'inanité de leurs efforts contre la France, les Allemands s'étaient décidés, en 1915, à frapper un coup décisif sur le front oriental, dans le but de dégager l'Autriche défaillante, de terminer la guerre par la défaite des Russes avant l'hiver, et dans l'espoir d'en imposer à l'Italie encore expectante. Pendant que les armées du Nord, sous Hindenburg, devaient opérer une diversion en Courlande et sur le Niémen, une offensive formidable, préparée en grand secret en Galicie, chercherait à percer le front adverse en son point faible, dans la région de la Dunajec. Une nouvelle armée, la XIe, rassemblée au sud-est de Cracovie, sous les ordres de Mackensen, devait donner le signal de l'offensive générale sur le front de la Vistule à la Bukovine. Le 2 mai 1915, le saillant russe au sud de Tarnov cédait sous l'attaque par surprise de Mackensen, et les Russes entamaient une retraite qui restera comme une des plus belles opérations de l'histoire militaire. Pendant près d'un mois et demi se déroula sur la ligne du San et dans la région montagneuse du haut Dniester une sanglante bataille où près de 4 millions d'hommes furent engagés. Przemysl tomba le 3 juin aux mains des Allemands et, à la fin du mois, les Russes, épuisés, à court de

munitions, abandonnèrent les lignes du San et du Dniester, puis Lemberg, pour se replier sur la moyenne Vistule et le Bug.

DUNAJEWSKI [*dou-na-tèss-ki*] (Julien), homme d'Etat polonais, né à Stanislavov (Galicie) en 1822, mort à Cracovie en 1907. Nommé en 1861 professeur de science financière et de statistique à l'Université de Cracovie, il entra bientôt dans la vie politique et fut nommé député au Parlement autrichien. En 1880, il reçut le portefeuille des finances dans le cabinet Taaff, et le conserva jusqu'à la chute de ce ministère, en 1891. Eloquent, énergique, doué d'aptitudes variées, il fut le vrai chef du gouvernement et restaura les finances de la monarchie. Après sa démission, il revint s'établir à Cracovie et reprit sa place à la Diète de Galicie, où il fut le chef du parti conservateur et s'occupa activement des affaires polonaises locales. Ses *Discours à la Diète de Galicie et au Reichsrat* furent publiés à Cracovie en 1896-1899.

DUNAJOW [*dou-na-i-ouf'*], ville de Pologne (palatinat de Tarnopol), sur la Zlota-Lipa ; 2.170 hab. Ancien château des archevêques catholiques romains de Lvov.

DUNAJSKA-STRJEDA, ville de Tchécoslovaquie (district de Bratislav), dans l'île de la Grande-Schütt formée par le Danube ; 5.170 hab.

DUNAL (Michel-Félix), botaniste français, né et mort à Montpellier (1777-1856). Il étudia la botanique sous de Candolle. En 1816, on rétablit à son profit la chaire de botanique qu'avait occupée son maître ; l'Institut le mit au nombre de ses correspondants (1819). On doit à Dunal d'importants *Rapports et Mémoires*, une *Monographie des anonacées* (1816) ; etc.

DUNAMUNDE. Géogr. V. UST-DVINSK.

DUNAN (Charles-Stanislas), philosophe français, né à Nantes en 1849. Ses thèses ont pour titres : *Zenonis Eleatici argumenta ; Essai sur les formes à priori de la sensibilité* (1884). Il nie l'objectivité de l'espace et du temps, et soutient que ces idées sont acquises par l'expérience. Outre des articles dans la *Revue philosophique*, il a publié : *Essais de philosophie générale* (4e éd. 1902).

DUNAND (Joseph), érudit français, de l'ordre des capucins, né et mort à Besançon (1719-1790), spécialiste de l'histoire de la Franche-Comté et de la Bourgogne. (La ville de Besançon a acquis pour sa bibliothèque ce qui restait de ses manuscrits.)

DUNAN-MOUSSEUX (GUADON, dit), journaliste, auteur dramatique et commerçant français, mort à Paris en 1868. Il est surtout connu pour l'excentricité de ses réclames. Cumulant les fonctions de rédacteur en chef de divers petits journaux avec celles de tailleur, il appelait le public dans sa boutique par des affiches fantaisistes, telles que : *Appel au peuple ! ; C'en est fait : il ne reste plus que 300.000 paletots ! ;* etc. C'est à lui que l'on doit : *Enfin, nous avons fait faillite !*, qui est resté fameux. Comme auteur dramatique, il a fait jouer, en collaboration : *l'Orgueil*, drame (1859) ; *les Blanchisseuses de fin* (1865) ; *les Cinq francs d'un bourgeois de Paris* (1866).

DUNANT (Jean-*Henry*), philanthrope et homme de lettres suisse, né à Genève en 1828, mort à Heiden (canton d'Appenzell) en 1910. Le spectacle du champ de bataille de Solférino (1859), qu'il vit comme simple spectateur, lui inspira une immense compassion pour les blessés et les mourants. Il organisa des secours immédiats, mais songea aussi aux moyens de rendre la guerre moins cruelle en créant une association internationale sanitaire. Sa brochure *Un souvenir de Solférino* (1862) émut l'opinion ; ses multiples démarches furent déterminantes dans le succès de la Conférence de Genève (1863) d'où sortit la Convention de Genève (22 août 1864) sur les blessés de guerre. Loué par tous au début, il tomba ensuite dans l'oubli, dans la misère, et n'échappa même pas à la calomnie. L'attribution par le Conseil fédéral suisse du prix Binet-Fendt (1897) et celle plus importante du prix Nobel pour la paix (1901) assurèrent la tranquillité de ses dernières années. On lui doit encore : *l'Esclavage chez les Musulmans et aux Etats-Unis de l'Amérique* (1863) ; *Fraternité et Charité internationales en temps de guerre* (sept éditions en 1864) ; *la Rénovation de l'Orient* (1865).

H. Dunant.
Cl. Patrie Suisse.

DUNA-PATAJ, ville de Hongrie (comitat de Pest), près du Danube ; 7.100 hab.

DUNA-PENTELE, ville de Hongrie (comitat de Feler), sur le Danube ; 3.500 hab.

DUNA-SZECKSÖ, ville de Hongrie (comitat de Baranya), sur le Danube ; 4.800 hab.

DUNA-SZENT-GIÖRGY, ville de Hongrie (comitat de Tolna) ; 2.500 hab.

DUNA-VECSE, ville de Hongrie (comitat de Pest), sur le Danube ; 5.200 hab.

DUNBAR, ville et port de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Haddington), dominant l'entrée de l'estuaire du Forth ; 5.315 hab. Pêche du hareng. Ruines d'un vieux château. Victoire d'Edouard Ier d'Angleterre en 1296 et de Cromwell sur les Ecossais (3 sept. 1650).

DUNBAR (William), poète écossais, né à Salton vers 1465, mort vers 1530. Il fit ses études à l'université de Saint-Andrews en 1479, entra ensuite dans l'ordre des franciscains, et parcourut l'Angleterre et la France. Il se fixa enfin à la cour de Jacques IV, roi d'Ecosse. Parmi ses poèmes, citons : *le Chardon et la Rose*, chant nuptial pour le mariage de Jacques IV et Marguerite d'Angleterre (1503) ; *la Danse des sept péchés capitaux*, vigoureuse satire ; *la Targe d'or*, poème allégorique ; *les Deux épousées et la veuve*, conte plein de verdeur ; *Lamentation pour le poète*. Dunbar a de la force, de l'humour et de la couleur.

DUNBAR (Paul-Laurence), poète nègre des Etats-Unis, né en 1872, mort à Dayton (Ohio) en 1906. Parmi ses volumes de vers, on peut citer : *Poèmes du chêne et du lierre* (1893) ; *Chansons de la vie humble* (1896) ; *Chansons du foyer* (1899) ; *l'Amour et le Rire* (1903). Il a écrit aussi deux romans : *le Passe-temps des dieux* et *les Fanatiques* (1901).

DUNBLANE, village de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Perth), sur l'Allan et sur l'Ardoch ; 3.000 hab. Ancien siège d'évêché. Ruines de la cathédrale fondée en 1142. — Aux environs, bains de CROMLIX, très fréquentés pendant l'été.

DUNCAN Ier, roi d'Ecosse, de 1034 à 1040. Ce prince, estimé pour ses vertus, fut assassiné par Macbeth. Shakespeare en a tiré le sujet d'un de ses plus beaux drames. V. MACBETH. — **Duncan II**, roi d'Ecosse, mort en 1094, fils de Malcolm III. Appelé au trône par la noblesse, il renversa Donald, et périt assassiné après un règne d'un an et demi.

DUNCAN (William), philosophe écossais, né et mort à Aberdeen (1717-1760). Il vécut à Londres, puis occupa une chaire de philosophie dans sa ville natale. Son œuvre la plus estimée est une *Logique*. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons son édition de *Discours choisis de Cicéron*, et sa traduction des *Commentaires de Jules César*.

DUNCAN (lord Adam), vicomte DE CAMPERDOWN, amiral anglais, né à Dundee en 1731, mort près d'Edimbourg en 1804. Capitaine en 1761, il commandait en 1780 un des vaisseaux de l'escadre de Rodney qui devait secourir Gibraltar. Contre-amiral en 1787 et amiral de la flotte bleue en 1795, il ruina le commerce batave et battit en 1797 la flotte de Winter, malgré ses marins révoltés. Il reçut le titre de lord, et jusqu'en 1800 servit contre la Hollande.

DUNCAN (John), voyageur écossais du XIXe siècle, mort en 1849. Il accompagna les frères Lander au Niger (1842), puis de Ouïdah parvint à travers le Dahomey jusqu'à Adafoudia, que n'avait encore visité aucun Européen (1845-1846). Nommé vice-consul d'Angleterre à Ouidah en 1848, il décéda en se rendant à son poste. Il a publié *Travels in western Africa* (Londres, 1847).

DUNCAN (Thomas), peintre écossais, né dans le comté de Perth en 1807, mort à Edimbourg en 1845. Il fut professeur à l'Académie royale de Londres. Ses tableaux les plus remarquables sont : *Charles-Edouard dormant, après la bataille de Culloden, sous la garde de Flora Macdonald* (gravé plusieurs fois) ; *Charles-Edouard et les Highlanders entrant à Edimbourg, après la bataille de Prestonpans ;* etc.

DUNCAN (Pierre-Martin), botaniste et géologue anglais, né en 1824, mort en 1891. Professeur de géologie au King's College pendant la plus grande partie de sa vie, il fut également membre de la Société royale de Londres, de la Société linnéenne, enfin président élu de la Société de Géologie. Ses travaux ont beaucoup contribué à faire connaître la structure géologique de l'Ecosse, de l'Irlande, des régions hercyniennes de l'Europe, ainsi que la géologie des Etats-Unis.

DUNCAN (Isadora), danseuse américaine, né à San Francisco en 1877, morte à Nice en 1927. Elle eut de très bonne heure l'idée de renouveler la danse en s'inspirant des monuments antiques, se rendit en Grèce, parut en public pour la première fois à Vienne, vint à Paris vers 1901 et se montra au public parisien en 1903 au théâtre Sarah-Bernhardt. Critiquée par les uns, soutenue par les autres (surtout par les artistes), elle parcourut l'Europe et l'Amérique et fonda des écoles de danse. Elle périt tragiquement étranglée par son écharpe. Elle raconte, dans ses *Mémoires* (trad. fr. 1928), son existence tourmentée et singulière.

DUNCANSBY (CAP), pointe septentrionale de la Grande-Bretagne (Ecosse), à l'extrémité nord-est du comté de Caithness.

Dunciade (LA), poème satirique de Pope. Les trois premiers chants furent publiés en mai 1728 ; le quatrième parut en 1742. (DUNCIADE vient de *dunce*, imbécile, et pourrait se traduire par *Sottisiade*. Pope a déversé tout le fiel de son âme dans cette cruelle satire, où il passe en revue ses ennemis littéraires ; cette œuvre est écrite avec verve, mais aucune mesure n'est gardée.)

DUNCKER (Maximilien-Wolfgang, plus connu sous le nom de **Max**), historien allemand, né à Berlin en 1811, mort à Anspach en 1886 ; devint professeur à l'université de Halle en 1842, et prit part à la rédaction de la *Gazette de Halle*. Il se mêla au mouvement révolutionnaire de 1848, fit partie du Parlement de Francfort et de celui d'Erfurt. Dans la deuxième Chambre de Berlin, il siégea à la gauche (1849-1852). En 1857, il occupa une chaire à Tubingue ; l'année suivante, il entra avec des fonctions importantes au ministère d'Etat. De 1867 à 1875, il a été directeur des archives d'Etat en Prusse. Max Duncker était un écrivain de talent. Son *Histoire de l'antiquité* en sept volumes (1852-1885) est son œuvre principale.

DUNDALK [*deun'*], ville et port de l'Etat libre d'Irlande (Leinster), ch.-lieu du comté de Louth, sur la mer d'Irlande ; 13.150 hab. Distilleries importantes ; tuileries ; fonderies. Commerce actif. Exportation de grains. Edouard Bruce y fut vaincu et tué en 1318.

DUNDAS (sir David), général anglais, né à Edimbourg en 1735, mort à Londres en 1820. Major général en 1781, il passait pour un des meilleurs généraux de l'armée. A Toulon, en 1793, il ne parvint pas à faire lever le siège par les Français ; puis il s'empara de la Corse, et se signala en Hollande (1794). Nouvelle campagne en Hollande en 1799. En 1809, il remplaça le duc d'York comme commandant en chef. Retiré en 1811, il a laissé des ouvrages sur la tactique.

DUNDAS (Henry), vicomte MELVILLE, homme d'Etat britannique, né et mort à Edimbourg (1742-1811). D'abord avocat, *solicitor general* en 1773, élu aux Communes en 1774, il devint lord-avocat d'Ecosse en 1775. Au Parlement, il fut le champion de Pitt contre l'opposition et le défendit avec une ardeur qui le rendit fameux. Tour à tour ministre de l'intérieur et de la guerre, il contribua à gagner son ami à la cause des catholiques, et à réconcilier les Ecossais avec l'Angleterre. Dundas quitta le ministère avec Pitt, en 1801, et fut créé « lord Melville » en 1802. En 1804, Pitt étant revenu au pouvoir, lord Melville fut ministre de la marine. Accusé de malversation, il fut acquitté à une grande majorité. Il se désintéressa dès lors presque complètement de la politique.

DUNDAS (Henry), second vicomte de MELVILLE, né en 1771, mort en 1851, fils du précédent. Nommé premier lord de l'Amirauté, il favorisa les explorations arctiques, et un détroit de l'océan Glacial reçut son nom.

DUNDAS D'ARNISTON, grande famille de robe d'Ecosse. Le premier lord Arniston, JAMES, était fils de sir James **Dundas d'Arniston**, gouverneur de Berwick sous Jacques Ier. — Son fils, sir James **Dundas**, fut nommé juge de la cour de session en 1662, sous le titre de « lord Arniston » ; mais il fut destitué comme *covenanter*. Il mourut en 1679. — Robert **Dundas**, petit-fils du précédent, né en 1685, mort en 1753, devint, en 1717, *solicitor general* d'Ecosse, et s'acquitta de son office avec une rare habileté. En 1722, élu à la Chambre des communes, il fut ensuite nommé juge à la cour du banc du roi, et en 1748 lord-président. — Son fils aîné, Robert **Dundas**, né en 1713, mort en 1787, fit ses études à Edimbourg et à Utrecht, fut admis au barreau d'Ecosse en 1738, et présida la cour de session en 1760.

DUNDASITE n. f. Phosphocarbonate hydraté naturel d'aluminium et de magnésium.

DUNDEE [*deun'-dî*] n. m. (mot angl.) Mar. Synonyme de KETCH (v. ce mot). || Nom donné à des bateaux de pêche et de cabotage portant un grand mât de cotre et un mât plus petit à l'arrière, sur l'avant de la tête du gouvernail. (Ce second mât, d'une seule pièce, porte une voile à corne et une flèche.)

DUNDEE [*deun'-dî*], ville et port de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Forfar), sur l'estuaire du Tay (mer du Nord) ; 175.580 hab. Tissage de lin, chanvre et jute ; toiles à voiles, fil, cordages. Fonderies de fer et de cuivre ; chantiers de constructions, etc. Centre commercial très actif.

DUNDERDALE (David), céramiste anglais né en 1759, mort en 1811 ; fonda, à la fin du XVIIIe siècle, une fabrique de faïences à Castelford. Au temps de Dunderdale, cette faïencerie produisit de beaux services en queensware, de grands bocaux, des vases avec ornements en relief avec figurines, et des services en masse de basalte.

DUNDONALD, paroisse de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Ayr), en face de l'île d'Arran ; 12.500 hab. Houillères et carrières de grès.

DUNDONALD (comtes DE). V. COCHRANE.

DUNE n. f. (du celt. *dun*, hauteur). Monticule formé sur le bord de la mer ou à l'intérieur des terres de maigre végétation par l'accumulation de sables très légers et très mobiles contre un obstacle, même faible, qui les arrête : *Les* DUNES *de la côte de Gascogne. L'Erg saharien contient d'énormes* DUNES. || *Dune blanche*, Dune nue, dans la Gironde.

Formation des dunes : A. Direction du vent ; B. La mer ; Dunes successives.

— ENCYCL. *Formation des dunes.* On rencontre des *dunes* soit au long des côtes basses et plates, soit dans les pays désertiques à la végétation pauvre et chétive. Partout la formation en est la même, c'est-à-dire due à des sables desséchés, et donc très sensibles à l'action des vents et que rien ne fixe au sol. Sous la poussée des vents dominants, les sables, trop lourds pour être emportés au loin, cheminent jusqu'au moment où ils rencontrent un obstacle, même minime, qui les arrête et contre lequel ils s'amoncellent et finissent par constituer des monticules allongés qui grandissent constamment et dont les deux pentes diffèrent sensiblement, l'une demeurant douce (dans le sens du vent dominant), tandis que, à l'opposite, l'autre est raide. Non content de nourrir la dune par l'apport de sables toujours renouvelés, le vent la morcelle en la décapitant et en transportant plus loin les sables du sommet, qui forment de nouveaux monticules, de nouvelles vagues, plus ou moins parallèles à la première et séparées d'elle par de petites dépressions. Ces dunes sont capables d'atteindre une réelle élévation ; s'il en est de 10 à 12 m. sur la côte française

Paysage de dunes à Berck-sur-Mer. — Cl. Lévy frères.

de la mer du Nord, on en signale de près de 90 m. sur la côte des Landes et dans le désert australien, voire de 150 et 200 m. sur les rivages sahariens de l'océan Atlantique.

Répartition des dunes. — Les *dunes* couvrent environ sept centièmes de la surface des terres émergées, et se trouvent surtout dans l'ancien monde. A l'intérieur des continents, elles existent particulièrement dans les déserts du Sahara, de l'Arabie, du Turkestan russe et de Gobi, enfin dans l'Australie intérieure. On en rencontre sur les côtes baignées par l'Atlantique et par la Méditerranée, au long de la mer du Nord depuis le Texel jusqu'à Sangatte, entre l'estuaire de la Gironde et l'embouchure de l'Adour, sur les rivages du Sahara, etc.

Formes des dunes. — Elles affectent, tout au moins à l'intérieur des terres, des formes très variées. Tantôt ce sont de longues crêtes longitudinales (Australie intérieure), tantôt elles rappellent des faucilles (les *barkhanes* du Turkestan) ou encore évoquent le souvenir de lames de sabre recourbées, de croissants, de boucliers, etc. Il y a, chez les Touaregs, toute une terminologie pour désigner les différentes formes de *dunes* de l'Erg saharien.

Fixation des dunes. — Les *dunes*, comme disent les Touaregs, ne « fument » pas toujours ; il en est de peu mobiles (dans l'Erg, dans le désert Libyque), et même de stables (en Australie, dans le Turkestan). Par contre, d'autres se déplacent facilement, et rares sont celles que le vent ne découronne pas ou dont il ne modifie pas parfois le

Fixation des dunes : A. Pieux servant à arrêter les sables ; B. Rivage ; C. Plantations destinées à arrêter les sables ; D. Ancienne dune naturelle.

profil. Pour arrêter leur invasion, on travaille donc à les fixer ; c'est ce que Brémontier a réussi à faire dans les Landes au moyen d'arbustes et d'arbres capables de pousser et de se développer dans le sol sableux des dunes. La méthode de cet ingénieur a été, après lui, perfectionnée par une longue pratique et adaptée aux différents climats sous lesquels existent des dunes. On a réussi, par exemple, au Turkestan russe, à défendre le chemin de fer transcaspien contre les sables mouvants des *barkhanes* en employant les plantes mêmes du pays.

— Législ. Depuis le jour où Brémontier a démontré qu'il était possible de fixer les *dunes* au moyen de certains travaux et de plantations de pins maritimes, le gouvernement ne cessa de favoriser cette opération. L'administration forestière, après accomplissement des formalités prescrites par la loi de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique en ce qui concerne les dunes appartenant à des particuliers, pourvoit à l'aménagement et à l'ensemencement des dunes dont les propriétaires se trouveraient hors d'état de faire face à la dépense, sauf à en conserver la jouissance et à en recueillir les fruits jusqu'à parfait remboursement du capital et des intérêts. Les semis et plantations sont exempts d'impôt pendant trente ans.

Des *gardes de dunes*, assimilés aux gardes forestiers domaniaux, sont chargés de la surveillance des dunes, concurremment avec la gendarmerie.

Dunes (BATAILLE NAVALE DES). Cette bataille eut lieu le 21 octobre 1639, en avant de la côte, couverte de dunes, du comté de Kent (Angleterre), entre la flotte de l'amiral espagnol don Antonio d'Oquendo et les vaisseaux hollandais que commandait l'amiral Tromp. La flotte espagnole fut vaincue. D'Oquendo ne sauva qu'un très petit nombre de vaisseaux, qu'il ramena à grand'peine jusqu'à Douvres.

Dunes (BATAILLE DES), gagnée le 14 juin 1658 par Turenne, sur l'armée espagnole sous les ordres de don Juan d'Autriche et du Grand Condé. Turenne était venu mettre le siège devant Dunkerque. Les Espagnols arrivèrent au secours de la place. Ils prirent position sur les dunes qui bordent la côte, entre Nieuport et Dunkerque. Turenne prit l'offensive dès le lendemain, au point du jour. Il s'avança, de dune en dune, l'infanterie sous ses ordres directs, la cavalerie aux deux ailes sous le commandement du marquis de Castelnau et du maréchal de Créqui. Ses auxiliaires anglais, 4.000 hommes sous les ordres de Lockhart, chargèrent les premiers. Ils culbutèrent l'aile droite des Espagnols, dont les escadrons de Castelnau achevèrent la déroute. L'aile droite française fut enfoncée et sur le point d'être écrasée par Condé ; mais la cavalerie française rétablit la situation. Dunkerque capitula, et Turenne envahit les Pays-Bas espagnols.

DUNEDIN, ville de l'archipel de la Nouvelle-Zélande, capitale de l'île du Sud, sur le petit fleuve côtier Taieri ; 83.250 hab.. Ch.-lieu de la province d'Otago. Université, musées ; usines hydro-électriques des chutes Waïpori ; manufactures. — Le port de mer de Dunedin, CHALMERS, est le principal entrepôt de l'exportation néo-zélandaise. — Plages de sable sur le Pacifique austral aux environs.

DUNETTE n. f. (dimin. de *dune*). Mar. anc. Etage élevé, à l'arrière du navire, au moyen d'un plancher ou pont qui recouvre complètement la partie postérieure du gaillard d'arrière. (Cette construction contient le carré ou chambre du conseil et les chambres des officiers) : *Entrer dans la* DUNETTE. || Le pont même de la dunette : *Se promener sur la* DUNETTE.

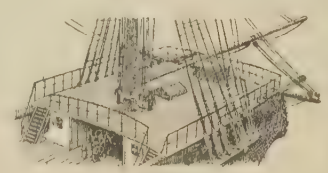

Dunette.

DUNFERMLINE, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Fife), non loin du golfe de Forth ; 40.000 hab. Tanneries ; corderies ; toiles damassées ; fonderies et ferblanteries. Ancienne résidence des rois d'Ecosse ; ruines de leur palais et d'une abbaye. — Aux environs, riches gisements de houille et de fer.

DUNG [*doungh'*] n. m. (mot persan). Masse anciennement en usage en Perse, pour les matières précieuses, équivalant à 815 milligrammes.

Vue de Dunkerque.

DUNG [*dong'*] n. m. Au Tibet, Conque qui sert à rassembler aux heures fixées pour les offices les moines des monastères. (Elle figure parmi les sept joyaux [*sapta ratnani*] du bouddhisme.)

DUNGANNON, ville de l'Irlande du Nord (Ulster, comté de Tyrone) ; 3.830 hab. Fabriques de toiles et de mousselines, tanneries, poteries. — Aux environs, houillères de DRUMGLASS.

DUNGANNONITE n. f. (de *Dungann*, nom de lieu [Ontario]). Roche éruptive grenue, composée d'andésine, de corindon, de scapolite, de mica, et parfois d'un peu de néphéline.

DUNGARVAN, ville de l'Etat libre d'Irlande (prov. de Munster, comté de Waterford), près de la baie du même nom ; 5.000 hab. Port de pêche.

DUNGIRYAH n. m. Navire à arrière très relevé, grossier et marchant mal, propre aux côtes méridionales de l'Asie, Mascate, Bombay.

Dungiryah.

DUNI (Egidio Romualdo), compositeur napolitain, né à Matera en 1709, mort à Paris en 1775. Elève de Durante à Naples, Duni, qui fut un instant maître de chapelle à Bari, parcourut l'Italie en faisant représenter plusieurs opéras, notamment *Nerone*, et en écrivit aussi quelques-uns en Angleterre. Après avoir séjourné à la cour de Parme, où il avait commencé à écrire des opéras français, il se rendit à Paris, et il fut, avec Monsigny et Philidor, un des fondateurs de l'opéra-comique. Il écrivit pour l'Opéra-Comique d'abord, pour la Comédie-Italienne ensuite, toute une série de « comédies à ariettes », qui lui firent une réputation méritée ; entre autres : *le Peintre amoureux de son modèle ; le Docteur Sangrado* (avec Laruette) ; *la Fille mal gardée ; Nina et Lindor ; l'Ecole de la jeunesse ; la Fée Urgèle ; les Sabots ; Thémire*, etc.

DUNIÈRES, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 41 kil. du Puy, sur la *Dunières*, affl. du Lignon-Vellave ; 3.170 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de rubans ; moulinage de la soie. Eglise avec portail du XIe siècle ; ruines du château de Dunières-Joyeuse.

DUNILOWICZE, ville de Pologne (palatinat de Wilno), au bord du lac Swidno ; 1.385 hab. Ch.-lieu de district.

DUNIN BORKOWSKI. Biogr. V. BORKOWSKI (Joseph).

DUNITE n. f. (de *Dun*, nom de lieu, Nouvelle-Zélande). Roche holomélanocrate grenue, composée essentiellement d'olivine avec souvent de la chromite.

DUNKELBERG (Guillaume-Frédéric), agronome allemand, né à Schaumburg, sur la Lhan, en 1819, mort à Wiesbaden en 1912. C'est un des chefs de la science agricole allemande. Il a fondé de nombreux cours agronomiques en Allemagne, et a publié quelques ouvrages remarquables : *la Culture des prairies* (1877) ; *Encyclopédie de l'agriculture* (1883) ; etc.

DUNKELD, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Perth), sur le Tay ; 2.000 hab. Ancien siège du métropolitain d'Ecosse, transféré ultérieurement à Saint-Andrews.

DUNKER (Balthazar-Antoine), peintre et graveur suédois, né près de Stralsund en 1746, mort en 1807. Elève de Hockert et de Wille pour la gravure et de Vien pour la peinture, Dunker fut chargé de faire graver le cabinet de Choiseul, mais la disgrâce du ministre l'empêcha de terminer son œuvre. Réfugié à Berne, il grava les illustrations de l'*Heptaméron* de la reine de Navarre ; puis il publia, en 1791, l'*Album des Parisiens avant 1793*.

DUNKER [*deun'-kèr'*] ou **TUNKER** n. m. (de l'allem. *tunken*, plonger). Nom donné aux membres d'une secte baptiste, fondée à Schwartznau (Allemagne) en 1720, et qui se transporta peu après aux Etats-Unis. (Les dunkers pratiquent le baptême par immersion projetée ; ils sont végétariens, et dédaignent la culture intellectuelle.)

DUNKERQUE [*kèrk'*], ch.-lieu d'arrond. et port du départ. du Nord, à 75 kil. de Lille, sur la mer du Nord ; 81.760 hab. (*Dunkerquois, oises*). Ch. de f. Nord et Ch. de f. Economiques.

Le port se compose du vieux port et des nouveaux bassins qu'un système d'écluses et un dragage continu permettent de désensabler ; les canaux de Bergues, de Bourbourg, de Furnes, de Mardyck, des Moëres y aboutissent. D'énormes docks et de longs quais permettent de recevoir et d'abriter les marchandises. Port de commerce, Dunkerque communique avec le monde entier et surtout avec Hull en Angleterre, Anvers, l'Allemagne, l'Atlantique, la Méditerranée. Il dessert non seulement la région du Nord, mais tout l'est de la France, et des express le mettent en relation avec Mézières, Metz, Strasbourg, Bâle, Nancy, Epinal, Belfort, qui réclament un système de canaux permettant de l'atteindre. C'est, pour l'importance du tonnage, le cinquième des ports français. Il importe des fers (minerai), de la laine, du coton et généralement toutes les matières textiles, des phosphates, du nickel. Il exporte des produits alimentaires et manufacturés.

Armoiries de Dunkerque.

La ville est devenue industrielle : filatures et tissages de chanvre et jute, métallurgie et constructions mécaniques, raffineries de pétrole.

Dunkerque a peu de monuments intéressants. L'église Saint-Eloi (XVIe-XVIIe s.) renferme le tombeau de Jean Bart ; son clocher de 90 m. (carillon célèbre) sert de beffroi ; l'église Saint-Jean-Baptiste a de belles œuvres d'art. Riche bibliothèque.

Dunkerque a joué un rôle des plus importants pendant la Grande Guerre, au point de vue de la défense nationale. Le courage de sa population a été glorifié par une citation à l'ordre de l'armée. Outre l'ancienne devise de 1793 « Dunkerque a bien mérité de la patrie », les armoiries actuelles portent « Ville héroïque, sert d'exemple à toute la Nation » (1917), puis les emblèmes de la Légion d'honneur, de la Croix de guerre, de la Distinguished services cross anglaise.

— *Histoire.* Fondée par saint Eloi, Dunkerque (« Eglise des Dunes »), d'abord bourgade de pêcheurs, passa successivement sous la domination des comtes de Flandre, des ducs de Bourgogne, des maisons d'Autriche et d'Espagne, et devint de bonne heure une place forte. Dunkerque fut prise pour la première fois par les Français en 1646, puis rendue aux Espagnols en 1653, reprise par Turenne en 1658, livrée à l'Angleterre, rachetée en 1662 par Louis XIV qui chargea Vauban de la fortifier. L'héroïsme du célèbre corsaire dunkerquois Jean Bart entraîna, au XVIIIe siècle, la ruine de son port et de ses fortifications, qu'elle releva à deux reprises différentes, ce qui lui permit de résister victorieusement aux Anglais lors du siège de 1793. C'est surtout à la troisième République qu'elle doit les grands travaux qui en font aujourd'hui un port important.

Ce port fournit longtemps des corsaires célèbres et redoutables ; aussi, par le traité d'Utrecht (1713), les Anglais exigèrent que le port fût comblé, et il le demeura jusqu'en 1783. Depuis, il n'a cessé de prospérer, non pas qu'il soit parfait, mais la côte, rectiligne, plate et bordée de dunes, en manque totalement et l'arrière-pays est extrêmement riche et étendu.

Dunkerque est la patrie de Jean Bart.

— L'arrondissement a 14 cant., 120 comm., et 257.680 hab. Le canton Nord a 10 comm., et 59.640 hab. ; le canton Sud, 7 comm., et 43.340 hab.

Monument commémoratif de la levée du siège de Dunkerque (1793).

Dunkerque (SIÈGES DE). Les plus mémorables sont ceux de 1646, 1652, 1658 et 1793.

I. En 1646, France et Hollande sont en guerre contre l'Espagne. Condé, avec l'armée de Flandre, projette de prendre Dunkerque où, sous le marquis de Leyde, sont 3.000 soldats, 6.000 matelots ou miliciens.

Condé ouvre la tranchée, tandis que l'amiral Tromp bloque par mer. Le gouverneur espagnol, intimidé, capitule le 11 octobre.

II. En 1652, à la faveur de la Fronde, les Espagnols reprennent Dunkerque. L'archiduc des Pays-Bas bloque étroitement la place. D'Estrades, son gouverneur, résiste, mais ne peut être secouru par mer, la flotte du duc de Vendôme détruite. Dunkerque se rend après trente-neuf jours de tranchée (16 septembre).

III. En 1658, Turenne reprend la ville après sa victoire des Dunes. V. DUNES (*bataille des*).

IV. Le siège de 1793 par les Anglais se rattache aux opérations de *Hondschoote*. V. ce mot.

V. Enfin, pendant la Grande Guerre de 1914-1918, Dunkerque, non loin du front, subit de fréquents bombardements à grande distance du côté de la terre, et quelques attaques inopinées de sous-marins allemands.

Dunkerque (VUE DE), tableau d'Eugène Isabey (Salon de 1831). — L. Garneray a peint plusieurs *Vues de Dunkerque ;* une, entre autres, qui a figuré au Salon de 1831, en même temps que celle d'Isabey. — Un paysagiste d'un grand talent, C. Flers, a exposé au Salon de 1835 une *Vue prise des environs de Dunkerque,* remarquable par la finesse de l'exécution.

Dunkerque à Furnes (CANAL DE), voie d'eau artificielle de la Flandre, creusée partie dans le département du Nord, partie en Belgique. Longueur, 20 kil. environ, dont plus de 13 en terre française. (Elle se prolonge en Belgique, par le canal de Furnes à Nieuport.)

DUNKERQUE n. m. Archéol. V. PETIT DUNKERQUE.

DUNKI (Louis), peintre et dessinateur suisse, né à Genève en 1856. Élève de Barth-Menn et de l'Alsacien Lix, il a illustré successivement : *Charles le Téméraire,* de Walter Scott ; *Contes à ma sœur,* d'Hégésippe Moreau ; *Servitude et Grandeur militaires,* d'A. de Vigny ; *la Maison du Chat-qui-pelote,* de Balzac ; le *Jean-Louis* de Bachelin, et les *Petites Chroniques genevoises.*

DUNKIRK, ville des Etats-Unis (New-York), sur le lac Erié ; 19.900 hab. Important centre industriel et commercial.

DUNKLER (François), musicien hollandais, né à Namur en 1816, mort à La Haye en 1878. Chef d'orchestre de premier ordre, Dunkler s'est fait remarquer aussi comme compositeur. Ses arrangements, pour musique militaire principalement, des chefs-d'œuvre symphoniques de Mozart, Beethoven, Mendelssohn, Liszt, Schumann, etc., sont des modèles du genre.

DUNLEITH, ville des Etats-Unis (Illinois), sur le Mississipi ; 3.000 hab. Minoteries, filatures. Faubourg industriel de Dubuque, sur la rive gauche du fleuve.

DUN-LE-PALLETEAU, ch.-lieu de cant. de la Creuse, arrond. et à 21 kil. de Guéret ; 1.240 hab. (*Dunois, oises*). Ch. de f. Orléans. Remparts ruinés, dolmen de la Pierre-Eubeste. — Le canton a 13 comm., et 12.530 hab.

DUN-LE-POËLIER, comm. de l'Indre, arrond. et à 45 kil. de Châteauroux, sur le Fouzon ; 1.030 hab. Eaux ferrugineuses.

DUNLOP (John Colin), historien écossais, né à Glasgow en 1785, mort en 1842. Il entra au barreau en 1807. Il a écrit une *Histoire de la littérature d'imagination* depuis les premiers romans grecs jusqu'aux temps modernes (1814 ; 2e édit. 1816) ; *Histoire de la littérature latine* (3 vol. ; 1823-1828) ; *Mémoires d'Espagne sous Philippe IV et Charles II* (1834).

DUNLOP (John Boyd), vétérinaire irlandais, né en 1839, mort en 1921, inventeur du pneumatique pour cycles et autos, en 1888.

DUNMÉ n. m. Nom donné à Constantinople au juif converti à l'islamisme.

DUNMORE, ville des Etats-Unis (Pensylvanie) ; 20.250 hab. Mines de houille, aciéries.

DUNNWALD ou **DUNEWALD** (Jean-Henri, comte DE), général allemand, né à Dunnwald (Prusse-Rhénane) en 1620, mort à Essek en 1691. Simple soldat à la bataille de Saint-Gothard (1664), il se distingua à Ensisheim (1674), à Mulhouse (1675), et battit les Français à Sassbach. « Comte de l'Empire », il reprit aux Turcs les Provinces danubiennes, ce qui lui valut, en 1688, le grade de général-maréchal. Il défit encore les Turcs en 1691 ; mais, ayant livré bataille contre les ordres du duc de Bade, il fut traduit devant un conseil de guerre : il se suicida en se rendant à Vienne.

DUNOD DE CHARNAGE (François-Ignace), jurisconsulte et historien français, né à Saint-Claude en 1679, mort à Besançon en 1752. Dunod obtint au concours, en 1720, une chaire de droit canonique et civil à l'université de Besançon. On a de lui : *Commentaire sur le titre des successions de la coutume de Bourgogne* (1725) ; *Traité de la mainmorte et des retraits* (1733) ; *Traité des prescriptions* (1734) ; *Traité de l'aliénation des biens de l'Eglise et des dîmes* (1733) ; *Histoire de la franche comté de Bourgogne* (1735-1737 ; 1740) ; *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon* (1750).

DUNOD DE CHARNAGE (Sophie-Edouard, comte), administrateur et publiciste français, né à Besançon en 1783, mort à Paris en 1826. Auditeur au Conseil d'Etat, il fut envoyé en qualité d'intendant à la Haute-Carinthie, où il sut faire accepter la domination française. En 1814, il alla rejoindre Napoléon Ier, en Champagne, reçut le titre de « aide de camp civil », et se distingua par son audace et son intelligence. Pendant les Cent-Jours, Napoléon Ier le nomma préfet de la Lozère ; et après Waterloo il faillit être massacré par les royalistes. Il a publié, sous le voile de l'anonyme : *Situation de la France avec les souverains de l'Europe* (1818) ; *De la monarchie en France* (1822) ; *Revue politique de l'Europe* (1825).

DUNOIS [*noi*] (lat. *pagus Dunensis*). Pays de l'ancienne France, une des subdivisions de la *Civitas Carnotum,* qui était située en Beauce et donna naissance à l'archidiaconé de Dunois. Il avait pour ch.-lieu *Dunum* (Châteaudun) d'où il tirait son nom. Il fut incorporé à l'Orléanais, et répond à l'arrond. actuel de Châteaudun.

— Un *comté de Dunois* exista dès le xe siècle et fut en 1439 l'apanage du Bâtard d'Orléans, de *Dunois* (v. ce mot). Les descendants de celui-ci, les comtes de Longueville, le firent ériger en duché-pairie en 1525.

DUNOIS [Jean), dit **le Bâtard d'Orléans,** comte DE DUNOIS, DE LONGUEVILLE, etc. Fils naturel de Louis d'Orléans et de Mariette d'Enghien, né à Paris vers 1403, mort au château de l'Hay en 1468. Attaché, en 1421, à la personne du dauphin Charles, il combattit sans cesse les ennemis de la France. Il défendait Orléans quand Jeanne d'Arc vint la délivrer. Après la mort de Jeanne d'Arc, il s'attacha à continuer son œuvre, et fut un des plus ardents et des plus heureux agents de l'expulsion des Anglais. La prise de Chartres, de Saint-Denis (1435), de Meulan (1435) contribuèrent à la reddition de Paris (1436). Grand chambellan de France, il prit part aux conférences de Gravelines (1439). Devenu « comte de Dunois » (1439), il se rallia un moment à la Praguerie ; ayant fait sa soumission, il recouvra vite son crédit, contribua activement à la soumission de la Normandie, puis à l'expulsion des Anglais de Guyenne, et reçut en récompense le comté de Longueville (1450). Dépouillé par Louis XI à son avènement, il se jeta dans la ligue du Bien public, se réconcilia, à Conflans, avec le roi, auprès de qui il jouit dès lors de la même faveur qu'auprès de Charles VII. Il est la tige des ducs de Longueville.

Dunois, d'après une gravure de Gaillard.

DUNOON, ville et port de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté d'Argyle), sur l'estuaire de la Clyde ; 14.750 hab. (Fait partie de la paroisse *Dunoon and Kilmun ;* 19.700 hab.)

DU NOYER (Anne-Marguerite PETIT, dame), femme de lettres française, née à Nîmes vers 1633, morte à Woorburg (Hollande) en 1720. Elle quitta la France comme protestante, lors de la révocation de l'édit de Nantes, y revint, fut détenue dans divers couvents, et abjura le protestantisme pour épouser Du Noyer, capitaine au régiment de Toulouse. Plus tard, retournée au protestantisme, elle s'exila de nouveau en Hollande, où elle écrivit pour vivre. Elle prit part à la rédaction de libelles périodiques, et écrivit des *Lettres historiques et galantes d'une dame de Paris à une dame de province* (1757).

DUNOYER (Barthélemy-Charles-Pierre-Joseph), économiste et administrateur français, membre de l'Institut, né à Carennac (Lot) en 1786, mort à Paris en 1862. Après la révolution de 1830, il fut préfet, puis conseiller d'Etat, et resta en fonction jusqu'en 1851. A cette époque, il quitta l'administration et se consacra à ses travaux d'économie politique. Son principal ouvrage est intitulé : *De la liberté du travail ou Simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance* (1845 ; réédité en 1886).

DUNOYER DE SEGONZAC (André), peintre français, né à Boussy-Saint-Antoine en 1884. Après différents voyages en Italie, en Sicile et dans l'Afrique du Nord, il entra en 1902 dans l'atelier de Luc-Olivier Merson, puis dans celui de J.-P. Laurens, suivit ensuite les cours de l'académie de la Palette, où professaient Ch. Guérin, Desvallières et J. Blanche. Il peint en pâtes épaisses des figures et des paysages d'Ile-de-France et de Provence. Parmi ses tableaux il faut citer : *les Buveurs, le Village* (1910), *le Déjeuner sur l'herbe* (1913), *le Printemps* (1920), *les Baigneurs* (1923), *la Forêt* (1924), *les Canotiers* (1925). Il a exécuté de légères aquarelles et des eaux-fortes, d'après des vues d'Ile-de-France et gravé une suite de paysages de Provence (1926), et illustré divers ouvrages.

DUNSINANE, colline d'Écosse (comté de Perth), où fut vaincu et tué Macbeth, en 1056.

DUNS SCOT (Jean), philosophe et théologien anglais, surnommé **le Docteur subtil,** né en 1274, mort à Cologne en 1308. Il étudia la théologie et la philosophie à l'université d'Oxford, où il eut pour maître Guillaume Verra, à qui il succéda, puis alla à Paris et y prit ses grades, d'après les ordres du général des franciscains, auxquels il appartenait. Après avoir professé quelques mois à l'Université de Paris, Duns Scot se rendit à Cologne, où il mourut. Il laissa entre autres des *Commentaires* sur la philosophie d'Aristote, sur le livre des *Sentences.*

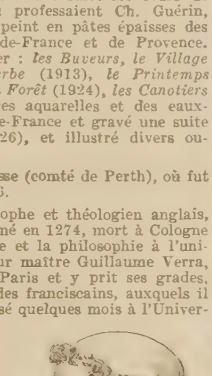

Duns Scot, d'après une ancienne gravure.

Duns Scot soutient le réalisme. Il admet à priori les universaux, c'est-à-dire les genres et les espèces, comme des réalités dans l'esprit. Il dit positivement que l'universel est un être réel. Il ne recule devant aucune conséquence de son principe, et soutient que l'universel est le seul être et que les individus ne sont rien. Sa doctrine aboutirait au panthéisme, s'il ne marquait fortement l'indépendance de l'homme. Il définit l'âme une « force en acte et qui a conscience d'elle-même ». Il en déduit cette conséquence, que l'âme tire son individuation d'elle-même. « L'âme, dit-il, avant son hymen avec le corps, a déjà sa particularité. » La définition de l'âme par Duns Scot fut le point de départ d'une longue controverse, qui éclata, au XIIIe siècle, entre les scotistes et les thomistes, et qui s'est prolongée jusqu'à notre temps. Duns Scot cherche en Dieu le fondement de la liberté. Dieu veut parce qu'il veut et comme il veut. De cette absolue liberté résulte la contingence, non seulement du monde, mais de tout ce qui le constitue : Dieu aurait pu nous donner une autre loi morale s'il l'avait voulu, créer le monde ou ne pas le créer, le faire différent qu'il n'est, faire du vrai le faux, et du bien le mal.

DUNSTABLE, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Bedford) ; 8.900 hab. Manufactures de chapeaux, de corbeilles en paille tressée.

DUNSTABLE ou **DUNSTAPLE** (John), musicien anglais, né vers la fin du XIVe siècle dans un bourg d'Ecosse dont il prit le nom, mort en 1453. Il est considéré, avec Egide Binchois et Guillaume Dufay, comme un des artistes qui ont contribué à épurer et à perfectionner l'harmonie et le style musical. Il a transporté à l'église le principe de la mélodie accompagnée ; et l'un des premiers paraphrasé le plain-chant. Diverses compositions de Dunstable, d'ailleurs peu nombreuses, existent en manuscrit, dans les bibliothèques de Rome, Vienne, Londres, Boulogne, Dijon et Lambeth.

DUNSTAN (saint), évêque anglais, né à Glastonbury en 924, mort à Cantorbéry en 988. Elevé dans le monastère de Glastonbury, il exerça une grande influence à la cour d'Athelstan, à qui il avait été présenté par son oncle Adhelm, archevêque de Cantorbéry, puis à celle d'Edmond qui le fit abbé de Glastonbury (946) ; Dunstan construisit une nouvelle église, réforma le couvent, et fit de son école un centre intellectuel renommé. Il fut le trésorier et le conseiller d'Edred. Ses plans pour organiser l'unité politique de l'Angleterre excitèrent contre lui les nobles Saxons qui le firent chasser par Edwy (956). Il ne tarda pas à être rappelé, devint évêque de Worcester (958), puis de Londres (959), et enfin archevêque de Cantorbéry et primat (960).

Comme ministre d'Edgar, frère et successeur d'Edwy, il contribua puissamment, avec l'archevêque d'York, Oswald, à la réforme qui introduisit en Angleterre le monachisme bénédictin. Il reprit ses projets d'unification et couronna Edgar à Bath en 973. Son influence politique cessa quand Ethelred monta sur le trône en 977. Les ouvrages qu'on a publiés sous son nom ne sont pas de lui. — Sa fête a été fixée au 19 mai.

DUNSTON, bourg de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Durham) ; 9.800 hab.

DUN-SUR-AURON (autref. *Dun-le-Roi*), ch.-lieu de cant. du Cher, arrond. et à 22 kil. de Saint-Amand, sur le canal du Berry ; 4.040 hab. Ch. de f. Economiques du Cher. Mines de fer. Ancienne place forte du moyen âge avec magnifique église, en partie romane du XIe siècle, et ruines du château. — Le canton a 12 comm., et 8.250 hab.

DUN-SUR-MEUSE, ch.-lieu de cant. de la Meuse, arrond. et à 34 kil. de Verdun, sur la *Meuse ;* 650 hab. contre 890 en 1914 (*Duniens, ennes*). Ch. de f. Est. La ville, en partie détruite pendant la Guerre, est un ancien fief des Godefroy passé à Mathilde de Toscane, la protectrice du pape Grégoire VII, sur qui elle fut confisquée par l'empereur en 1063 et donnée à l'évêque schismatique Thierry de Verdun. Elle fut cédée au comte de Bar-le-Duc en 1124 et dès lors incorporée au Clermontois avec lequel elle passa à la France, et fut donnée au Grand Condé par Louis XIV. Les Condés, maîtres du Clermontois, la gardèrent jusqu'en 1789. — Le canton a 18 comm., et 4.610 hab.

DUNTOCHER, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Dunbarton) ; 3.700 hab. Ruines romaines du mur des Pictes. — Aux environs, gisements de houille et de fer.

DUNTON (John), éditeur et publiciste anglais, né à Graffham en 1659, mort en 1733. Libraire à Boston, puis imprimeur à Londres, il a écrit plusieurs ouvrages au style bizarre, des poèmes, des pamphlets politiques, etc., et deux recueils : *Athenian Mercury,* qui forma 20 volumes (1691-1697), *la Vie et les Erreurs de John Dunton* (1705), ouvrage singulier qui trahit un véritable déséquilibre mental ; et *l'Athénianisme ou les Projets de John Dunton* (1719).

DÜNTZER (Jean-Henri-Joseph), littérateur et philologue allemand, né et mort à Cologne (1813-1901). Attaché d'abord à l'université de Bonn, il devint bibliothécaire à Cologne (1846). Le nombre de ses écrits est considérable. Il publia : *le Faust de Gœthe* (1850) ; *Gœthe et Charles-Auguste* (1861-1865) ; *Charlotte de Stein* (1874), etc. Mais son œuvre essentielle est la collection *Interprétations des classiques allemands,* en 83 volumes (1855-1886), dont chacun est l'explication très détaillée d'une des œuvres principales de la littérature allemande.

DUNZ (Jean), peintre suisse, né à Berne en 1645, mort en 1736. On a de lui des portraits et des fleurs. Ses tableaux sont remarquables par un coloris brillant, une touche légère et arrêtée.

DUO n. m. (mot lat. qui signif. *deux*). Morceau de musique fait pour être chanté par deux voix ou exécuté par deux instruments : *Chanter un* DUO. DUO *de violon et de flûte.* || Pl. *Des* DUOS.

— Paroles prononcées simultanément par deux personnes : DUO *d'injures, de compliments.*

— Métall. Laminoir à deux cylindres. (On distingue les *duos continus* dans lesquels les cylindres tournent toujours dans le même sens, et les *duos réversibles* où l'on peut inverser les sens de rotation.)

— ENCYCL. Mus. Le *duo* vocal est toujours accompagné soit par le piano, soit par l'orchestre ; le duo instrumental se suffit à lui-même et n'a point d'accompagnement.

La forme du duo vocal, dont on peut faire remonter l'origine à la diaphonie ou au déchant, soit dans l'opéra, où il occupe une place très importante, soit dans l'oratorio, est absolument arbitraire et indéfinie selon les circonstances. Dans la musique d'église, la forme du duo devient un peu plus sévère, surtout quand il est fugué. Il y a aussi des duos de chambre ou de concert. Cette forme s'est développée notamment aux XVIIe et XVIIIe siècles et on en trouve l'écho dans les cantates à deux voix. Le duo de chambre a été particulièrement cultivé en Allemagne. Mendelssohn et Schumann en ont écrit un grand nombre.

Le duo instrumental, qui est un morceau de concert, est le plus généralement écrit pour deux instruments de même nature. Il faut, cependant, excepter la sonate, qui comprend toujours deux instruments différents, dont l'un est le plus souvent le piano. Le duo instrumental est toujours composé de trois morceaux au moins, de quatre au plus, dialogués ou concertants, c'est-à-dire que chacune des deux parties y brille à son tour et que les traits se reproduisent volontiers de l'une à l'autre. Le répertoire en ce genre est très considérable.

DUOBUS [*buss*] n. m. (mot lat. ; ablatif de *duo*). Usité dans l'expression *Sel de duobus*, Sulfate de potasse.
— Alchim. *Opus ex duobus*, La pierre philosophale.

DUODÉCANE n. m. Chim. Syn. de DODÉCANE.

DUODÉCENNAL [*sèn'-nal*], **E, AUX** adj. (du lat. *duodecim*, douze, et *annus*, année). Qui embrasse douze ans.

DUODÉCENNIE [*sèn'-nî*] n. f. (du lat. *duodecim*, douze, et *annus*, année). Intervalle de douze ans.

DUODÉCIMAL, E, AUX adj. (du lat *duodecim*, douze). Qui se compte, se divise par douze : *Système* DUODÉCIMAL *de numération.*

DUODÉCIMFIDE [*sim'*] adj. (du lat. *duodecim*, douze, et *findere*, diviser). Bot. Qui est fendu en douze parties. (Peu us.)

DUODÉCIMLOBÉ [*sim'*], **E** adj. (du lat. *duodecim*, douze, et de *lobe*).. Bot. Qui est divisé en douze lobes. (Peu us.)

DUODECIMO [*dé-si*] adv. Douzièmement (dans une série d'objets classés par *primo, secundo*, etc.).

duodecim scripta ou **bis sena puncta** (*jeu des douze lignes*). Jeu romain, probablement analogue au jacquet, qui se jouait sur une table divisée par six lignes transversales et une ligne médiane. Les chiffres, amenés par des dés, réglaient la marche des pions qui ne devaient pas dépasser la ligne médiane. (Les règles exactes du jeu sont inconnues.)

DUODÉCITERNAL [*tèr'*], **E, AUX** adj. (du lat. *duodecim*, douze, et *ternus*, troisième). Se dit d'un cristal qui a douze pans terminés par trois faces.

DUODÉCUPLE adj. (du lat. *duodecim*, douze). Qui contient douze fois.

DUODÉNAL, E, AUX adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport au duodénum : *Veines* DUODÉNALES. *Sécrétion* DUODÉNALE.

DUODÉNOSTOMIE [*noss-to-mî*] n. f. Ouverture du duodénum à l'extérieur.

DUODÉNUM [*nom'*] n. m. (du lat. *duodeni*, douze). Anat. Première portion de l'intestin grêle, ainsi nommée parce que sa longueur est ordinairement de douze travers de doigt.
— ENCYCL. Le *duodénum* s'étend de l'estomac au côté gauche de la deuxième vertèbre lombaire. Il a la forme d'un anneau ouvert qui embrasse dans sa concavité la tête du pancréas.
Dans le duodénum se jettent deux canaux fort importants : le canal cholédoque et le canal de Wirsung, qui aboutissent tous deux dans l'ampoule de Vater. Sa structure est la même que celle de l'intestin grêle.
Le duodénum peut être le siège d'inflammations (V. ENTÉRITE) et d'ulcères, dont le diagnostic différentiel avec l'ulcère de l'estomac est parfois fort difficile, et de tumeurs cancéreuses.

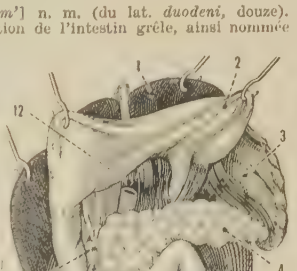

Duodénum (d'après Testut) : 1. Foie relevé; 2. Estomac relevé; 3. Rate; 4. Pancréas; 5. Rein gauche; 6. Uretère; 7. Aorte; 8. Veine cave inférieure; 9. Rein droit; 10. Duodénum; 11. Canal cholédoque; 12. Veine cave.

DUODI n. m. (du lat. *duo*, deux, et *dies*, jour). Deuxième jour de la décade dans le calendrier républicain.

DUOLET [*lè*] n. m. Ensemble de deux notes prenant la place de trois notes de même valeur. (On le marque par un 2.)

DUOMITE n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des cossidés, qui habitent la région indo-malaise. (Le *duomitus leuconotus*, dont la femelle atteint 18 cm. d'envergure, est un des ennemis du teck dont la chenille taraude le tronc.)

DUOTAL n. m. Syn. de CARBONATE DE GAÏACOL.

DUOTRIGÉSIMAL, E, AUX adj. (du lat. *duo*, deux, et *trigesimus*, trentième). Se dit de certains cristaux qui offrent trente-deux facettes.

DUPAIN (Adrien-Pierre), ébéniste parisien, reçu maître en 1772 ; il se rendit célèbre par ses fauteuils en bois sculpté, peints ou dorés, qu'il livra au mobilier de la couronne et aux maisons Presle et Rondet. Le musée du Louvre conserve plusieurs de ses œuvres, qui sont aujourd'hui très recherchées.

DUPAIN (Edmond-Louis), peintre français, né à Bordeaux en 1847, mort en 1933. Élève de Cabanel, il débuta au Salon de 1870 avec un tableau mythologique : *la Mort de la Nymphe Hespérie*. On lui doit en outre : *le Bon Samaritain* (1877 ; église de Longwy) ; *le Droit de sortie à Bordeaux* (tribunal de commerce de Bordeaux) ; *Vénus devant le soleil* (1886 ; plafond à l'Observatoire de Paris), et des tableaux de genre.

DUPAIN DE MONTESSON, savant français, né à Paris en 1720, mort en 1790. Ingénieur-géographe, il fut professeur de lever des plans du futur Louis XVI. Il a laissé de nombreux ouvrages ayant trait à son art et à la guerre.

DUPANLOUP (Félix-Antoine-Philibert), évêque d'Orléans et membre de l'Académie française, né à Saint-Félix, près d'Annecy, en 1802, mort au château de La Combe de Lancey (Isère) en 1878. Il s'occupa d'abord de ministère paroissial à Paris, ouvrit en 1834 les conférences de Notre-Dame, devint supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Orateur et polémiste, de 1844 à 1850, il prit une part active à la lutte entreprise en faveur de la liberté de l'enseignement par Lacordaire et Montalembert. Il dirigeait le journal *l'Ami de la religion*, quand il fut nommé évêque d'Orléans (1849). Membre de la commission instituée par de Falloux, ministre de l'instruction publique, il fut l'un des plus ardents promoteurs de la loi scolaire du 15 mars 1850. Il entra à l'Académie française (1854). Pendant le règne de Napoléon III, l'évêque d'Orléans fut le chef des *catholiques libéraux ;* ses démêlés avec le journal *l'Univers* furent retentissants. Lors du concile du Vatican (1869-1870), il se prononça contre l'opportunité de la définition de l'infaillibilité pontificale, mais se soumit avec docilité à la décision du concile. La guerre franco-allemande lui fournit l'occasion de défendre vaillamment les intérêts de sa ville épiscopale contre les exigences des vainqueurs. Député à l'Assemblée nationale de 1871, il fit voter la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (12 juillet 1875). Il fut élu sénateur inamovible, en 1876. Il avait donné sa démission de l'Académie française, lors de l'élection de Littré (1871).

Mgr Dupanloup.

Outre ses *Œuvres oratoires*, il a laissé plusieurs ouvrages remarquables sur diverses questions d'enseignement et d'éducation.

DU PARC (René BERTHELOT, sieur), dit **Gros-René**, acteur de la troupe de Molière, né, croit-on, à Paris, mort en 1678. Il accompagna Molière en province, avec la troupe de l'Illustre-Théâtre. Son nom est resté attaché au rôle de Gros-René, du *Dépit amoureux*, qu'il jouait dans la perfection. Il avait épousé une fort jolie actrice de la troupe, Marguerite Du Parc, à qui Molière avait vainement essayé de plaire. Racine, qui l'avait remarquée, surtout après son succès dans *Alexandre*, l'enleva à la troupe de Molière et se brouilla avec celui-ci à cause de cet incident. La femme de Gros-René entra en même temps que son mari à l'hôtel de Bourgogne (1660), où elle joua notamment *Andromaque* (1666). Elle mourut en 1668. C'est la Du Parc qui aurait, dit-on, inspiré à Corneille les fameuses Stances à *Marquise.*

DUPARC (Jean-Louis-Léon-René), marin français, né à Leyde en 1798, mort à Paris en 1855. Il s'occupa d'une façon toute particulière de l'application de la vapeur à la navigation, et fut nommé, en 1840, capitaine de frégate. Outre divers mémoires, publiés dans les *Annales maritimes*, Duparc a publié : *Olinomètre marin* (1840) ; *De la vis et autres propulseurs pour les bâtiments à vapeur* (1842) ; *Essai de tactique navale pour les bâtiments à vapeur* (1846) ; etc.

DUPARC (Marie-Eugène-*Henri* **Fouques-**), compositeur de musique français, né à Paris en 1848, mort à Mont-de-Marsan en 1933. Élève de César Franck qui avait deviné sa vocation latente, puis d'Arthur Coquard et d'Albert Cahen, Duparc publia, d'abord, des pièces de piano, ainsi qu'une *Sonate* pour piano et violoncelle, qu'il détruisit, puis le poème symphonique *Lenore* (1875), qui fut exécuté aux Concerts Pasdeloup. La renommée s'est attachée avant tout à ses mélodies dont la composition se place entre 1868 et 1885 — date à laquelle une maladie incurable lui interdit tout travail — et qui ont par la ferveur du lyrisme et de la sensibilité, l'ampleur de l'inspiration, l'éclat et la nouveauté du coloris, renouvelé la forme et l'expression du *lied* français. Il est à peine besoin de citer *l'Invitation au voyage, la Vague et la Cloche, Phidylé, Lamento, Extase, la Vie antérieure*, etc. Duparc a publié, en 1910, un nocturne pour orchestre : *Aux étoiles*, et un motet à trois voix.

DUPATY (Charles-Marguerite-Jean-Baptiste MERCIER), magistrat et littérateur français, né à La Rochelle en 1746, mort à Paris en 1788. Trésorier de la marine, il fut nommé, en 1768, avocat général au parlement de Bordeaux. Ayant pris parti dans la lutte engagée, à propos du procès de La Chalotais, entre les parlements et le chancelier Maupeou (1770), il fut incarcéré au château de Pierre-Encise, près de Lyon. En 1778, il revenait à Bordeaux en qualité de président à mortier. Puis il donna sa démission et se rendit à Paris. Esprit libéral, il publia, en 1785, un *Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue ; Lettres sur la procédure criminelle en France* (1788) ; des *Réflexions historiques sur le droit criminel.* Lettré éstimable, on peut rappeler ses vers, et surtout ses *Lettres sur l'Italie en 1785* (1788), ingénieuses, mais déclamatoires.

DUPATY (Louis-Marie-Charles-Henri MERCIER), statuaire français, fils du précédent, né à Bordeaux en 1771, mort à Paris en 1825. Prix de Rome en 1799, il partit pour l'Italie en 1803, et y resta huit ans. On a de lui une *Tête de Pomone*, la statue du *général Leclerc, Biblis, Cadmus, Philoctète blessé, Jeune bergère jouant avec un chevreau*, enfin *Ajax poursuivi par la colère de Neptune.* Dupaty fut un des derniers représentants de l'école classique.

DUPATY (Louis-Emmanuel-Félicité-Charles MERCIER), poète et auteur dramatique, frère du précédent, né à Blanquefort (Gironde) en 1775, mort à Paris en 1851. Il assista, comme marin, au combat du *Vengeur* (2 juin 1794). Les principales œuvres de cet écrivain correct, ingénieux, mais un peu affecté, sont : *les Valets dans l'antichambre* (1802), opéra-comique ; *la Prison militaire* (1803), comédie. Membre de l'Académie française en 1835.

DUPE n. f. (anc. forme de *huppe*, oiseau d'apparence niaise). Personne trompée, ou facile à tromper : *Les hommes ne vivraient pas longtemps en société s'ils n'étaient les* DUPES *les uns des autres.* (La Rochefoucauld.) *Les plus fins sont toujours de grandes* DUPES *du côté de la flatterie.* (Molière.) || *Par extens.* Tout ce qui est victime d'une tromperie : *L'esprit est souvent la* DUPE *du cœur.* (La Rochefoucauld.)
— Adjectiv. : *Celui qui ne prévoit rien est souvent* DUPE ; *celui qui prévoit trop est toujours malheureux.* (La Bruyère.)
— LOC. DIV. *Être la dupe d'une affaire, d'un marché,* N'y pas trouver son compte. || *Être sa dupe, sa propre dupe*, Se tromper soi-même, se faire illusion.
— REM. On dit naturellement : *De tout temps, les hommes furent* DUPES *les uns des autres ;* mais on dit non moins naturellement : *Les personnes de bonne foi sont souvent* LA DUPE *des gens intéressés*, parce que ces personnes ne forment qu'un seul et même groupe, qu'une seule et même personne en quelque sorte.
— ANTON. **Dupeur, fripon, trompeur.**

Dupes (JOURNÉE DES), intrigue politique, résultat en 1630 du conflit entre la reine mère Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu. Marie de Médicis voulait se débarrasser du tout-puissant ministre. Le roi revenait de sa campagne de Savoie, lorsque la maladie l'arrêta à Lyon. La reine mère et Anne d'Autriche lui arrachèrent la promesse de disgracier Richelieu, dès son retour à Paris. La coalition paraissait devoir triompher, d'autant qu'elle s'appuyait sur l'esprit féodal, sur l'opposition parlementaire, etc. Or, le matin du 10 novembre 1630, Marie de Médicis, dans une scène violente avec son fils, à Paris au palais du Luxembourg, en présence du cardinal, qui essaya en vain de la fléchir, poussa Richelieu à solliciter lui-même du roi un ordre de départ. Marillac devait lui succéder. Louis XIII alla chasser à Versailles. Mais le cardinal de La Valette persuada au ministre disgracié d'aller retrouver le roi, sous prétexte de prendre congé de lui. Le duc de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*, était de garde. Il introduisit Richelieu qui se jeta aux pieds du roi et, en un instant, le cardinal reprit sur Louis XIII l'ascendant qu'on croyait désormais perdu. Non seulement il conserva sa charge, mais il obtint de nombreuses destitutions, l'exil de Marillac et l'emprisonnement de Bassompierre. Il redevint tout-puissant, et continua contre Marie de Médicis une lutte qui devait se terminer victorieusement.

DUPER [*pé*] v. tr. (de *dupe*). Prendre pour dupe, tromper : *Se laisser* DUPER *par tout le monde.*

> Un bigot orgueilleux qui, dans sa vanité
> Croit *duper* jusqu'à Dieu par son zèle affecté.
> BOILEAU.

(On dit aussi DUPER UN SENTIMENT.)
— ***Se duper***, v. pr. Au sens réfléchi, Se tromper soi-même.
— Avec réciprocité, Se tromper les uns les autres.
— SYN. **Duper, abuser, amuser, attraper, décevoir, enjôler, leurrer, tromper**, etc. V. ABUSER.

DUPÉRAC (Etienne), architecte, peintre et graveur français, né à Paris vers 1535, mort en 1604. Architecte du Conclave (vers 1572), puis du duc d'Aumale (1585), puis d'Henri IV (1595), il travailla à Anet, à Fontainebleau, à Saint-Germain, aux Tuileries, au Louvre, où on lui attribue en majeure partie la Grande Galerie. Il a gravé des paysages d'après Titien et a publié des ouvrages sur les *Antiquités de Rome*, et des *Vues perspectives des jardins de Tivoli* (1582).

DUPERCHE (J.-J.-M.), auteur dramatique et romancier français, né vers 1775, mort en 1829. Il a écrit des mélodrames et des romans dans le genre sombre de d'Arlincourt. Parmi les premiers, nous citerons : *la Maison murée* (1806), *les Strélitz* (1808) ; *les Comtes de Homburg* (1810) ; *Ramanowski* (1812) ; *le Duc de Craon* (1814) ; *la Famille de Menzikoff* (1823). Parmi les seconds : *la Double ursuline* (1805) ; *l'Orpheline de Westphalie* (1821) ; etc.

DUPERIE [*ri*] n. f. (de *duper*). Action de duper : *C'est une franche* DUPERIE. || Action d'être dupé : *Etre trop bon pour les méchants, c'est une* DUPERIE. || État de celui qui est dupé : *Voir jusqu'où va la* DUPERIE *des hommes avec nous.* (Marivaux.)

DUPÉRIER [*ri-é*] (François), jurisconsulte français du XVIe siècle, à qui Malherbe adressa, au sujet de la mort de sa fille, des stances célèbres où se trouvent ces vers :

> Ta douleur, Dupérier, sera donc éternelle ?
> . . . . . .
> Mais elle était du monde où les plus belles choses
> Ont le pire destin ;
> Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
> L'espace d'un matin.

DUPÉRIER ou **DUPERRIER** (Charles), poète français, né à Aix au commencement du XVIIe siècle, mort à Paris en 1692. Il se fit surtout une réputation comme poète latin. On a de lui une églogue sur ce sujet : *On voit toujours Sa Majesté tranquille, quoique dans un mouvement continuel* (1681) ; un poème *Sur les grandes choses que le roi a faites pour la religion catholique* (1682) ; des traductions françaises de plusieurs odes de Santeuil.

DUPERRÉ, comm. d'Algérie, départ. d'Alger, arrond. et à 30 kil. de Miliana, sur le Chéliff ; 5.820 hab. Ch. de f. d'Alger à Oran. Culture de coton, crin végétal.

DUPERRÉ (Victor-Guy, baron), amiral et pair de France, né à La Rochelle en 1775, mort à Paris en 1846. Novice en 1791, enseigne en 1795, prisonnier des Anglais (1796-1800), lieutenant de vaisseau en 1802, il prit part à diverses croisières : côtes d'Afrique, Antilles, le Cap, Brésil. Commandant de la *Sirène* en 1806, il se couvrit de gloire le 22 mars 1808, au retour des Antilles : attaqué par cinq navires anglais, il riposta, se jeta à la côte pour ne pas se rendre, puis gagna Lorient malgré le blocus. Nommé capitaine de vaisseau et mis à la tête de la *Bellone* en 1808, il traversa les croisières ennemies et, jusqu'en 1810, captura ou détruisit de nombreux bâtiments de guerre anglais ou portugais. Baron en 1810, contre-amiral en 1811, il commanda la flotte française de l'Adriatique et défendit Venise contre les Autrichiens en 1813-1814. Préfet maritime de Toulon pendant les Cent-Jours, il bloqua Cadix en 1823, reçut les étoiles de vice-amiral, puis commanda la flotte devant Alger en

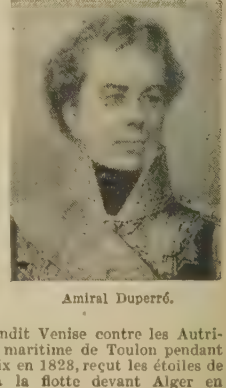
Amiral Duperré.

1830. Amiral et pair de France au retour, il est trois fois ministre de 1834 à 1843. Sur le socle de sa statue, érigée à La Rochelle, se lisent ces trois mots qui résument sa carrière : « Mousse, capitaine, amiral. »

DUPERRÉ (Victor-Auguste, baron), vice-amiral français, né et mort à Paris (1825-1900). Fils de l'amiral Victor-Guy Duperré, il fut, dès sa première campagne dans les mers de Chine (1842), cité à l'ordre par l'amiral Jurien de la Gravière. Il se distingua en 1855 à Bomarsund et Sweaborg. Capitaine de frégate en 1859, il fut chef de cabinet de ministres de la marine et capitaine de vaisseau en 1865. En 1870, il occupa un poste à Cherbourg. Il fut contre-amiral en 1873, gouverneur de la Cochinchine en 1874, vice-amiral en 1879, et tour à tour préfet maritime à Toulon, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, président du conseil des travaux, vice-président du conseil d'amirauté. Il se montra hostile aux réformes de l'amiral Aube, ministre de la marine. Il fonda le Yacht-Club français.

DUPERRÉ (Charles-Marie), vice-amiral français, né à Baguer-Morvan (Ille-et-Vilaine) en 1832, mort à Ambarès (Gironde) en 1914. Cousin du précédent, il prit part aux campagnes de la Baltique en 1854 et d'Italie, dans l'Adriatique, en 1859. Officier d'ordonnance de Napoléon III, il devint plus tard aide de camp du Prince impérial qu'il accompagna après Sedan en Belgique et en Angleterre. De retour en France, chef d'état-major de l'amiral La Roncière Le Noury en 1875, contre-amiral en 1878, il commanda en chef la division navale des mers de Chine et du Japon ; puis, vice-amiral en 1884, il fut successivement préfet maritime à Lorient, Brest, Toulon, commandant de l'escadre de la Méditerranée, président du conseil des travaux de la marine.

DUPERRET (Claude-Romain-Laus), homme politique français, né en 1747, guillotiné en 1793. Député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il vota, lors du procès du roi, pour l'appel au peuple et le bannissement, s'attacha au parti de la Gironde. Accusé de complicité avec Charlotte Corday, il fut condamné et exécuté.

DUPERREY [*pé-rè*] (Louis-Isidore), marin et savant français, né et mort à Paris (1786-1865). Il exécuta d'abord la reconnaissance hydrographique de la Toscane (1809), puis accompagna de Freycinet dans son voyage de circumnavigation sur l'*Uranie* (1817-1820). Une fois lieutenant de vaisseau, il commanda *la Coquille*, dont le voyage de trente-deux mois (1822-1825) fut fécond en résultats scientifiques surtout pour la connaissance des îles de l'Océanie. Il publia la relation de son voyage, et compléta, par des cartes nouvelles, celles qu'il avait dressées à bord de l'*Uranie*. Entré à l'Académie des sciences, en remplacement de Louis-Claude de Freycinet (1842), il en devint président en 1850.

DU PERRON (Jacques DAVY), cardinal et controversiste français, né sans doute au Val-de-Joux (Suisse) en 1566, d'un ministre protestant originaire de Saint-Lô, mort à Paris en 1618. Du Perron se rendit à Paris et entama des discussions publiques sur divers sujets de philosophie et de mathématiques. Il abjura le protestantisme et fut nommé lecteur du roi Henri III. Ses convictions paraissent plus politiques que sincères. C'est à cette époque qu'il se lia avec Desportes, Baïf, Scaliger et Cujas, et fit partie de l'Académie du Palais au temps de la Pléiade. Etant encore laïque, il prononça à Vincennes, devant la cour, un sermon sur l'amour de Dieu, fit l'éloge de Ronsard au collège de Boncour, en 1586, et l'oraison funèbre de Marie Stuart, en 1587. Henri III, qui lui avait donné toute sa confiance, le chargea de composer la harangue royale aux états de Blois de 1588. Il n'entra dans les ordres qu'en 1593. Il soutint d'abord Charles IX, mais fut rapidement du parti d'Henri IV, ayant gagné la faveur de Gabrielle d'Estrées. Evêque d'Evreux, il se rendit à Rome après la conversion d'Henri IV en 1594, pour obtenir l'absolution pontificale, et il réussit dans sa mission.

Du Perron.

Il eut en 1600 une controverse célèbre avec Du Plessis-Mornay, à Fontainebleau, en présence du roi, et y montra toutes ses qualités de dialecticien. Cardinal en 1604, il prit part à l'élection des papes Léon XI et Paul V, et fit partie de la congrégation *De auxiliis*, chargée de discuter la question du thomisme et du molinisme. De retour en France, il fut nommé, en 1606, archevêque de Sens et, en 1610, membre du conseil de régence. Aux états généraux de 1614 contre le tiers état, et à l'assemblée des notables de Rouen, en 1617, il défendit énergiquement les droits du Saint-Siège. Une édition complète de ses *Œuvres* fut publiée à Paris, en 1622. Son ouvrage le plus remarquable, en 1623, est le récit de ses ambassades.

DUPERRON. Biogr. V. ANQUETIL-DUPERRON.

DUPETIT-THOUARS (Louis-Marie AUBERT), botaniste français, né en 1758 au château de Boumois, près de Saumur, mort à Paris en 1831. Membre de l'Institut. Il eut une vie aventureuse et publia un grand nombre de mémoires. On a de Dupetit-Thouars : *Histoire des végétaux recueillis dans les îles de France, de Bourbon et de Madagascar*.

DUPETIT-THOUARS (Aristide AUBERT), marin français, frère du précédent, né au château de Boumois, près de Saumur, en 1760, tué à l'ennemi en 1798. Sous-lieutenant dans l'armée de terre, il passa dans la flotte en 1778 et prit part au combat d'Ouessant, à la prise de Saint-Louis du Sénégal (1779) et à la bataille de la Dominique (1782). Enseigne en 1784, il vendit ses biens pour aller, en 1790, à la recherche de La Pérouse. Commandant du *Diligent* en 1792, il fut fait prisonnier au Brésil ; puis, libéré en 1793, il passa trois ans aux Etats-Unis à rechercher une route vers le Nord-Ouest. Rétabli sur les contrôles en 1796 comme capitaine de vaisseau, il commanda le *Tonnant* dans l'expédition d'Egypte et trouva à Aboukir, le 3 août, une mort glorieuse après avoir forcé le *Bellérophon* à amener son pavillon et coulé le *Majestic*. Ayant eu successivement le bras droit, le bras gauche et une jambe emportés, il eut avant d'expirer le courage de faire clouer son pavillon au mât.

Dupetit-Thouars.

Dupetit-Thouars (LA MORT DE), tableau de Biard (Salon de 1869). L'intrépide officier, porté dans les bras d'un matelot, conserve encore assez d'énergie pour donner des ordres à ceux qui l'entourent.

DUPETIT-THOUARS (Abel AUBERT), vice-amiral français, neveu des deux précédents, né à La Fessardière, près de Saumur, en 1793, mort à Paris en 1864. Il débuta dans la flottille de Boulogne en 1804, mais son principal titre est d'avoir préparé l'expédition d'Alger en 1830. En 1834, il déploya dans les mers du Sud une énergie remarquable à l'occasion de nos démêlés avec le Pérou. Capitaine de vaisseau, il fit sur la *Vénus* un voyage autour du monde (1837-1839). Contre-amiral en 1841, il occupa Taïti et en chassa le missionnaire anglais Pritchard (v. ce nom). Vice-amiral en 1846, député de Maine-et-Loire en 1849, il entra à l'Académie des sciences en 1855.

DUPETIT-THOUARS (Abel-Nicolas-Georges-Henri BERGASSE), vice-amiral français, né à Bordeaux-les-Rouches (Loiret) en 1832, mort en mer en 1890. Neveu d'Abel, entré à l'Ecole navale en 1847, il reçut deux blessures graves en Crimée, puis commanda la canonnière *Eclair* dans l'Adriatique, pendant la guerre d'Italie de 1859. Capitaine de vaisseau en 1870 et mis à la tête des batteries flottantes du Rhin, il s'enferma dans Strasbourg assiégé, où il fut de nouveau blessé à la sortie du 2 septembre. Contre-amiral en 1877, vice-amiral en 1883, il fut successivement préfet maritime à Cherbourg, Toulon, et commandant de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée.

DUPEUR, EUSE n. Qui dupe : *Il n'y aurait que demi-mal d'être dupe, si l'on n'était, de plus, calomnié par le* DUPEUR. (Mme Necker.)

— Fam. *Dupeur d'oreilles*, Qui fait valoir des choses médiocres par la façon dont il les lit ou récite.

— ANTON. **Dupe, victime.**

DUPEUTY (Désiré-Charles), auteur dramatique français, né à Paris en 1798, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1865 ; a écrit un grand nombre de vaudevilles, de comédies et de drames (*la Camargo, Madame Grégoire, le Hussard de Felsheim*, etc.) ; — Son fils ADOLPHE, né à Paris en 1828, mort à L'Hay, près de Paris, en 1884, a écrit plusieurs vaudevilles, dont l'un, *les Canotiers de la Seine*, eut un grand succès.

DUPHOT (Léonard), général français, né à Lyon en 1770, mort à Rome en 1798. Sous-officier en 1789, adjudant général en 1794, il concourut à la prise de Figuières à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis alla avec Augereau, en 1796, à l'armée d'Italie. Envoyé à Rome en 1797, avec l'ambassade de Joseph Bonaparte, il périt assassiné à ses côtés, le 28 décembre 1798, lors d'une émeute de la foule contre les soldats pontificaux.

DUPIÉRY (Mme), femme savante connue surtout par ses relations avec Lalande, qui lui a dédié son *Astronomie des dames*. Elle a fait de nombreux calculs d'éclipses, et a publié un certain nombre de mémoires sur l'astronomie.

DUPIN (Jean), poète français, né dans le Bourbonnais en 1302, mort vers 1372. Moine de Saint-Martin-des-Champs et abbé de Cluny, il est l'auteur du *Livre de bonne vie*, en prose et en vers, virulente satire, particulièrement acerbe à l'égard du clergé.

DU PIN ou **DUPIN** (Louis-Ellies), prêtre et historien français, né et mort à Paris (1657-1719). Docteur de Sorbonne (1684), professeur de philosophie au Collège royal, il entreprit une *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques*, dont le premier volume, par sa critique hardie, suscita de vives attaques auxquelles Bossuet prit part. Dupin dut se rétracter, avant de pouvoir poursuivre son ouvrage. L'édition la plus courante de la *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques* a paru de 1693 à 1715, en dix-neuf volumes. En 1713, il refusa de se soumettre à la bulle *Unigenitus* et publia des *Mémoires et Réflexions sur la constitution Unigenitus* (1717) ; exilé à Châtellerault, il se rétracta. Ses relations, à partir de 1718, avec Guillaume Wake, archevêque de Cantorbéry, l'exposèrent, de la part du cardinal Dubois, à de nouvelles sévérités et l'on saisit chez lui tous ses papiers peu avant sa mort. De ses nombreux ouvrages, nous signalerons : *De antiqua Ecclesiæ disciplina* (1686) ; *Traité de la puissance ecclésiastique et temporelle* (1707) ; *Bibliothèque universelle des historiens* (1707) ; *Histoire des Juifs* (1710 ; 7 vol.) ; *Histoire de l'Eglise en abrégé* (1712 ; 4 vol.) ; *Traité historique des excommunications* (1715-1719 ; 2 vol.) ; *Mémoires historiques pour servir à l'histoire des Inquisitions* (1716) ; *Défense de la monarchie de Sicile contre les entreprises de Rome* (1716). Il collabora au *Journal des Savants* et aux dernières éditions du Dictionnaire de Moreri.

DUPIN de Chenonceaux (Claude), financier et économiste français, né à Châtearoux en 1684, mort à Paris en 1769. Il quitta l'armée pour devenir fermier général. J.-J. Rousseau fut un commensal de sa maison en 1742. On lui doit quelques écrits estimés, notamment les *Œconomiques* (1745) ; *Mémoire sur les blés* (1748) ; *Réflexions sur quelques parties d'un livre intitulé « l'Esprit des lois »* (1748). Traqué par la censure, il détruisit ce dernier ouvrage, mais le réédita sous le titre de *Observations sur « l'Esprit des lois »* (1757-1758 ; 3 vol.). D'un premier mariage avec Marie-Jeanne Bouilhat de Laleuf, il eut un fils : DUPIN DE FRANCUEIL.

DUPIN (Mlle FONTAINE, dame), seconde femme du précédent, amie de Jean-Jacques Rousseau, née en 1706, morte à Chenonceaux en 1795. Elle était fille naturelle de Samuel Bernard et de Mme Fontaine, née Manon Dancourt. Lorsque J.-J. Rousseau quitta les Charmettes et vint à Paris (1742), il se représenta chez Mme Dupin, qui l'accueillit avec bonté et lui confia l'éducation de son fils. Après le voyage de Rousseau à Venise, elle le prit comme secrétaire (1746), et meubla pour lui un logement dans la rue Grenelle-Saint-Honoré.

DUPIN de Francueil (Louis-Claude), fermier général, né et mort à Châteauroux (1715-1787). Fils de Dupin de Chenonceaux, il devint receveur de Metz et d'Alsace, puis fermier général. Poète et compositeur, il fit un opéra-comique : *la Courtisane amoureuse*, et fut l'ami de Mme d'Epinay. Veuf de Suzanne Bollioud de Saint-Julien, épousée en 1737, il se remaria (1777) avec Aurore de Saxe (1750-1821), fille naturelle du maréchal de Saxe et de Mlle Verrières, et veuve du comte de Horn. De ce second mariage naquit Maurice DUPIN, père de George Sand.

DUPIN (Claude-François-Etienne, baron), administrateur français, né à Metz en 1767, mort à Paris en 1827. Administrateur du département de la Seine (1799), préfet des Deux-Sèvres (1800), conseiller maître à la Cour des comptes (1813-1828), il avait épousé, en 1796, la veuve de Danton. On a de lui un assez grand nombre d'écrits sur des sujets de droit administratif.

DUPIN (Charles-André), jurisconsulte et magistrat français, né et mort à Clamecy (1758-1843). Avocat conseiller et lieutenant particulier au bailliage de Clamecy, il fut envoyé par ses concitoyens à l'Assemblée législative, député de la Nièvre au Conseil des anciens, puis membre du Corps législatif (1800-1804). Il fut le père de trois hommes remarquables, connus sous le nom de « les trois Dupin », qui suivent :

DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques), magistrat et homme politique français, dit **Dupin aîné**, fils du précédent, né à Varzy (Nièvre) en 1783, mort à Paris en 1865. Reçu docteur en droit dès 1800, il commence une brillante carrière d'avocat. Envoyé à la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, il défendit peu après le maréchal Ney, Béranger, Jouy, Jay, les généraux Alix et Boyer. Député libéral de Mamers en 1827, il participa à la révolution de 1830, fut nommé par Louis-Philippe, dont il était le conseil familier, procureur général près la Cour de cassation ; puis, étant député de Clamecy, il fut élu président de la Chambre de 1832 à 1837. Après 1848, il abandonna la famille d'Orléans. Président de l'Assemblée législative, il se rapprocha de Louis-Napoléon. Il publia ses *Mémoires* de son vivant, et laissa parmi de nombreux écrits un intéressant travail sur *les Libertés de l'Eglise gallicane* (1824).

Dupin aîné. — Cl. P Petit

DUPIN (François-Pierre-Charles, baron), économiste et ingénieur français, frère du précédent, né à Varzy (Nièvre) en 1784, mort à Paris en 1873. Il sortit, en 1803, de l'Ecole polytechnique comme ingénieur de la marine. Ses mémoires sur les constructions maritimes le classèrent au premier rang des spécialistes. En 1818, il entra à l'Académie des sciences et, l'année suivante, il fut nommé professeur de mécanique au Conservatoire des arts et métiers. En 1824, Louis XVIII le créa baron ; mais, élu député du Tarn, il alla siéger, comme son frère, dans les rangs de l'opposition. Louis-Philippe le nomma, en 1831, conseiller d'Etat, puis membre du conseil d'amirauté. Il fut ministre de la marine en 1833. Membre de l'Assemblée constituante en 1848, puis de l'Assemblée législative, il fut nommé sénateur en 1852. Parmi ses nombreux écrits, on peut citer : *Développement de géométrie pour faire suite à la « Géométrie pratique » de Monge* (1813), traité qui contient la théorie de l'indicatrice de courbure des surfaces ; *Voyages en Grande-Bretagne de 1816 à 1819* (1820-1824) ; *Applications de la géométrie et de la mécanique à la marine* (1825) ; *Trois forces productives et commerciales de la France* (1825) ; *le Petit producteur français* (1827-1828 ; 5 vol.) ; *Constitution, histoire et avenir des caisses d'épargne* (1844) ; *Forces productives des nations de 1800 à 1851* (1851) ; etc. Ce dernier ouvrage est son œuvre capitale.

DUPIN (Simon-Philippe), avocat français, frère des précédents, né à Varzy (Nièvre) en 1795, mort à Pise en 1846. Il débuta au barreau en 1816. Sous Louis-Philippe, il fut bâtonnier de son ordre, et avocat de la liste civile. Il siégea à la Chambre des députés en 1830 et en 1842. Ses plaidoyers étaient pleins de verve, de saillies mordantes, et d'ingéniosité.

DUPIN (Jean-Henri), auteur dramatique français, cousin des précédents, né et mort à Paris (1787-1887). Il était employé de banque, lorsqu'il se tourna vers le théâtre. On lui doit deux cent deux comédies ou vaudevilles, qu'il écrivit seul ou en collaboration. Citons : *la Mansarde des artistes* (1828) ; *l'Ange gardien* (1835) ; *M'ame Maclou* (1865) ; etc.

DUPIN (Paul), compositeur français, né à Roubaix en 1865. Etranger, et d'ailleurs volontairement rebelle à tout enseignement, Dupin a attiré l'attention comme un cas curieux d'intuition musicale. Sa musique, dont les ressources demeurent limitées par l'insuffisance de la technique et qui laisse le plus souvent l'impression d'une improvisation, touche, néanmoins, par l'accent tendre et persuasif d'une émotion ingénue et par la finesse d'une sensibilité qui lui a permis d'atteindre à une expression pénétrante et délicate. Ses œuvres les plus caractéristiques sont des mélodies : *Clair de lune religieux* (1893) ; *Pauvre fou qui songe* (1897) ; *la Légende du pauvre homme* (1897) ; *Au crépuscule* (1908) ; *Prélude d'automne* (1909) ; et des canons à trois, quatre et cinq voix.

DUPINEY DE VOREPIERRE (Jean-François-Marie BERTET), encyclopédiste français, né à Vienne (Isère) en 1811, mort à Paris en 1879. Licencié en droit, docteur en médecine, il s'adonna surtout à l'économie politique et collabora au *Crédit*. On lui doit : *Dictionnaire français illustré et Encyclopédie universelle* (1856-1864) et *Dictionnaire des noms propres*, resté inachevé.

DUPINIE [*ni*] n. f. Genre de plantes de la famille des ternstrœmiacées, comprenant quarante espèces de l'Asie et de l'Amérique tropicales.

DUPLANT (Françoise-Claude-Marie-*Rosalie* CAMPAGNE, dite), cantatrice française, née à Versailles en 1745. Entrée dans les chœurs de l'Opéra en 1761, elle y fournit une longue carrière. On cite ses créations dans *Thésée, Atys, Iphigénie en Aulide, Céphale et Procris*, etc.

DUPLARIUS [*ri-uss*] n. m. (mot lat. formé de *duplex*, double). Antiq. rom. Nom que les Romains donnaient aux soldats légionnaires gratifiés d'une double ration de blé ou d'une double solde. (On disait aussi DUPLICARIUS.)

DUPLAT (Jean-Louis), graveur français sur bois et sur pierre, né à Orange en 1757, mort à Paris en 1833. On lui doit l'invention de la *lithoglyphie* ou gravure sur pierre.

DUPLAY (Simon-Emmanuel), chirurgien français, né et mort à Paris (1836-1924). Agrégé en 1866, chirurgien des hôpitaux en 1867 et, en 1877, membre de l'Académie de médecine, il est devenu, peu après, professeur de clinique chirurgicale. On lui doit notamment : *Conférences de clinique de l'hôpital Saint-Louis*, publiées par Golay et Cottin (1879) ; *Leçons sur les traumatismes cérébraux*, recueillies par Poirier (1883) ; *Traitement des fractures transversales de la rotule à l'aide d'une griffe spéciale* (1887) ; *Traité élémentaire de pathologie externe*, commencé avec son maître Follin ; *Traité de chirurgie* (Paris, 1892-1899 ; 2e édit.), en collaboration avec P. Reclus ; *Cliniques chirurgicales de l'Hôtel-Dieu ;* etc.

DUPLEIX (Antoine), capitaine huguenot du XVIe siècle, plus connu sous le nom de GRÉMIAN. V. ce nom.

DUPLEIX (César), sieur DE L'ORMOY, controversiste français, né à Orléans, mort en 1645. Auteur du fameux pamphlet *l'Anti-Cotton ou Réfutation de la lettre déclamatoire du Père Cotton* (Paris, 1610), où l'ordre des Jésuites est formellement accusé du meurtre d'Henri IV.

DUPLEIX (Scipion), historien français, né et mort à Condom (1569-1661). Maître des requêtes de la reine de Navarre Marguerite qu'il accompagna en 1605 à Paris, historiographe de France (1619), puis conseiller d'État, il a publié des traités juridiques, des œuvres philosophiques réunies en 1623 sous le titre de *Cours de philosophie*, et des livres d'histoire partiaux et sans critique : *Mémoires des Gaules* (1619) ; *Histoire générale de France* (1621-1628 ; 3 vol.) ; *Histoire de Henry III* (1630) ; *Histoire de Henry le Grand* (1632) ; *Histoire de Louis le Juste* (1633 ; avec une *suite* en 1648) ; *la Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651) ; etc.

DUPLEIX (Joseph-François, marquis), administrateur français, né à Landrecies (Hainaut) en 1697, mort à Paris en 1763. Après avoir effectué sur mer quelques voyages, il partit en 1720 pour l'Inde où son père, un des directeurs de la Compagnie des Indes, l'avait fait nommer commissaire des guerres, et s'y fit remarquer. En 1730, il est directeur du comptoir de Chandernagor, auquel il donne un réel essor, et en fonde un autre à Patna. Devenu gouverneur général de la Compagnie dans l'Inde en 1742, il travaille d'abord à donner au commerce la plus vive impulsion, puis, lorsque la guerre de succession d'Autriche s'étend à l'Asie méridionale, s'efforce de ruiner le commerce britannique ; de là, après la prise de Madras par La Bourdonnais (1746), sa querelle avec ce dernier. Un peu plus tard, il oblige les Anglais à lever le siège de Pondichéry au moment où est conclue en Europe la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). Au cours des années suivantes, Dupleix, qui a déjà commencé d'intervenir dans les querelles des princes indiens, développe cette politique, déjà pratiquée à la fin du XVIIe siècle par François Martin, la précise et acquiert avec l'aide de Bussy, de 1748 à 1754, un immense empire dans le Carnatic et sur les côtes des Circars et d'Orissa. Mais l'ignorance où les directeurs de la Compagnie étaient de ses projets et leurs préoccupations surtout mercantiles amenèrent ces derniers, à la suite de revers peu importants subis par Dupleix dans sa lutte contre les rajahs de Tanjore et de Mysore, soutenus par les Mahrattes et par les Anglais, à sacrifier le directeur général dans l'Inde à ses adversaires et surtout à leur propre désir de la paix. Dupleix fut donc rappelé en France et il y rentra dans une situation relativement étroite, qui se transforma en une véritable gêne ; il mourut sans avoir pu obtenir de la Compagnie ni son renvoi dans l'Inde, ni le remboursement des sommes qu'il avait avancées pour le compte de celle-ci, et ayant assisté à l'anéantissement de son œuvre et à l'abandon de l'Inde aux Anglais. — La première femme de Dupleix, Jeanne de Castro (*Jân Begum*), morte à Paris en 1756, passe pour l'avoir beaucoup aidé dans son œuvre politique, grâce à son intelligence et à sa connaissance des langues de l'Inde.

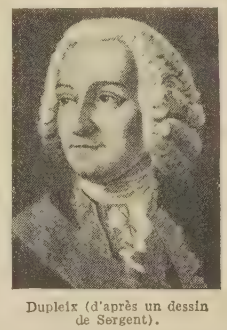
Dupleix (d'après un dessin de Sergent).

Dupleix et l'Inde française, par Alfred Martineau (4 vol. ; 1920-1928). Ouvrage considérable, exposant, à l'aide de tous les documents d'archives et imprimés, le rôle joué par Dupleix depuis son arrivée dans l'Inde jusqu'au jour où Godeheu l'a fait partir pour la France, le 15 octobre 1754. On y trouve un exposé complet de toutes les entreprises de Dupleix et de l'évolution de ses idées d'intervention dans les affaires indigènes sous l'influence des circonstances et de l'expérience, jusqu'au jour où il résuma sa politique dans son Mémoire du 16 octobre 1753.

DUPLESSIS (Jean), sieur D'OSSONVILLE, colonisateur français des Antilles françaises, mort à la Guadeloupe en 1635. Ce Normand, s'étant rendu à Saint-Christophe, s'associa avec L'Olive pour fonder un établissement à la Guadeloupe et en jeta les bases sur le territoire de Sainte-Rose.

DUPLESSIS (Claude), jurisconsulte français, originaire du Perche, mort à Paris en 1683. Avocat au Parlement de Paris depuis 1653, il fut un des conseillers de Colbert. Il a laissé de remarquables *Traitez sur la coustume de Paris* publiés après sa mort avec notes de Berroyer et de Laurière (1699 ; 5e éd. en 1754).

DU PLESSIS (dom Michel-Chrétien-Toussaint), historien français, né à Paris en 1689, mort à Saint-Denis en 1767. Entré, en 1715, dans la congrégation de Saint-Maur, bibliothécaire d'Orléans en 1723, puis attaché à Saint-Germain-des-Prés à la *Gallia christiana*, il a publié : *Histoire de la ville et des seigneurs de Couci* (1728) ; *Histoire de l'église de Meaux* (1731) ; *Description de la ville et des environs d'Orléans* (1736) ; *Histoire de Jacques II, roi d'Angleterre* (1740) ; *Nouvelles Annales de Paris* (1753) ; etc.

DUPLESSIS (Claude-Thomas CHAMBELLAN, dit), orfèvre, fondeur, ciseleur et modeleur français, né et mort à Paris (1702-1774). En 1742, il exécuta en vermeil deux élégants braseros dont le roi fit don à l'ambassadeur de Turquie. En 1753, il exécuta l'aigle de la chaire du chœur de Notre-Dame de Paris. En 1745, il fut attaché à la Manufacture de porcelaines de Vincennes, puis à celle de Sèvres, et le demeura jusqu'à sa mort. Il y dirigea surtout l'atelier de modelage des modèles, et celui du montage des bronzes ; un type de grand vase porte son nom. Il exécuta les maquettes des ornements en bronze du fameux bureau de Louis XV (1769), actuellement au musée du Louvre. — Son fils, JEAN-CLAUDE-THOMAS, lui succéda à Sèvres.

DUPLESSIS (Joseph-Sifrède), peintre français, né à Carpentras en 1725, mort à Versailles en 1802. En 1794, il fut nommé administrateur du musée spécial établi à Versailles. Il nous reste de lui un grand nombre de beaux portraits, dont ceux de *Thomas*, de *Gluck*, de *Franklin*, de *Bailly*, de *l'abbé Arnauld*, de *Marmontel*, de *Louis XVI*, de *la duchesse d'Orléans*, de *Madame Necker*.

DUPLESSIS (Pierre-Alexandre **Gratet-**), littérateur et bibliographe français, né à Janville (Eure-et-Loir) en 1792, mort à Paris en 1853. Il fut professeur, proviseur, inspecteur d'académie et recteur. On lui doit : *Bibliographie parémiologique* (1847) ; *la Fleur des proverbes français* (1851) ; etc. Sous le pseudonyme de HILAIRE LE GAY, il a publié une collection de petits livres récréatifs populaires. — Son fils, GEORGES-VICTOR-ANTOINE, iconographe et historien français, né à Chartres en 1834, mort à Paris en 1899, fut attaché au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, dont il devint le conservateur en 1855 ; il est entré à l'Institut en 1891. On a de lui : *Histoire de la gravure* (1880) ; *Essai de bibliographie des ouvrages relatifs à la gravure* (1862) ; etc.

DUPLESSIS (Paul), romancier français, né à Rennes vers 1815, mort à Paris en 1865. Après avoir voyagé au Mexique et dans les colonies françaises, il publia de nombreux romans d'aventures qui eurent de la vogue, entre autres : *Aventures mexicaines* (1860) ; *le Batteur d'estrade* (1857) ; *les Boucaniers* (1853) ; *les Mormons* (1859) ; *les Grands Jours d'Auvergne* (1854) ; *les Peaux-Rouges* (1864) ; *les Etapes d'un volontaire* (1854) ; etc.

DUPLESSIS (Alphonsine PLESSIS, dite **Marie**), née à Nonant (Orne) en 1824, morte à Paris en 1847, connue par sa beauté, son luxe et sa fin prématurée. Elle a dû sa grande notoriété posthume à Alexandre Dumas fils, qui la connut intimement et fit d'elle, sous le nom de *Marguerite Gautier*, l'héroïne d'un roman, puis d'une pièce dont le succès fut considérable. V. DAME AUX CAMÉLIAS (*la*).

DUPLESSIS-BERTAUX (Jean), dessinateur et graveur français, né et mort à Paris (1747-1813). Ses premiers travaux sont signés *Bertaux*. Il a dessiné et gravé surtout des sujets militaires, des types d'ouvriers, de saltimbanques, d'artistes. Parmi ses gravures les plus caractéristiques, il faut citer *l'Assassinat de Lepeletier de Saint-Fargeau ; l'Exécution de Louis XVI ; le Souper des sections de la rue de Tournon ;* et les *Campagnes d'Italie*, d'après Carle Vernet.

DUPLESSIS-MORNAY. Biogr. V. MORNAY (Philippe DE).

DUPLEX [*plèkss*] n. m. et adj. (du lat. *duplex*, double). Bot. Se dit des organes, des fleurs doubles, mais s'applique rarement aux organes géminés.

— Métall. Procédé de coulée permettant d'obtenir un lingot double, dont les deux parties n'ont pas même composition. || Métal ainsi obtenu.

— Radiotechn. Système télégraphique permettant d'expédier simultanément, par un seul fil, des dépêches dans les deux sens. (Le montage en *duplex* peut être réalisé soit par la méthode différentielle, soit par la méthode du pont de Wheatstone. V. TÉLÉGRAPHE. En radiotélégraphie l'organisation d'un service en duplex nécessite l'adjonction à la station émettrice d'un centre récepteur généralement éloigné de 20 à 30 kil. de l'émission pour éviter toute interférence.)

— Tératol. Se dit d'un utérus ayant deux corps mais un seul col.

— ENCYCL. Métall. Pour obtenir le métal *duplex*, on fait une première coulée dans une lingotière spéciale, puis, aussitôt après solidification, on retire une des parois qui est amovible, et on coule au contact du premier lingot la deuxième composition. On obtient ainsi un lingot d'un seul bloc (les deux parties s'étant étroitement soudées) et qu'on lamine et travaille comme un lingot ordinaire ; on se sert de ces produits pour faire des pièces de charrue, des matrices, des cisailles, etc. La partie extérieure correspond au métal le plus dur et la région interne au métal le plus résilient.

DUPLICATA n. m. (mot lat. signif. *choses doublées*). Double d'une dépêche, d'un brevet, d'une quittance, d'un acte quelconque.

— *En duplicata, Par duplicata*, En double : *Expédier un acte* EN DUPLICATA, PAR DUPLICATA.

— Chancell. Pli du parchemin redoublé de certaines lettres de chancellerie, sur lequel on écrit les arrêts d'enregistrement, de vérification, de serment.

— ENCYCL. Le *duplicata* est la copie textuelle et complète d'un document émanant de la même personne que l'original et destiné à en tenir lieu : double d'une facture, d'une lettre, d'un compte, d'un contrat, etc. Elle doit mentionner d'une façon apparente le mot « duplicata ». Le duplicata est sujet au timbre comme l'original, sauf une exception en matière de lettre de change.

DUPLICATEUR n. m. Electr. Nom de certaines machines électriques qui produisent les deux espèces d'électricité.

— Techn. Sorte de machine à écrire permettant de frapper plusieurs copies à la fois.

DUPLICATIF, IVE adj. Qui double.

DUPLICATION [*si-on*] n. f. (lat. *duplicatio*). Action de doubler.

— Bot. V. DÉDUPLICATION.

— Géom. *Duplication du cube*, Problème qui consiste à chercher un cube double d'un cube donné.

— Plain-chant. Intonation qui se fait en doublant l'avant-dernière note du mot lorsque cette avant-dernière note se trouve immédiatement au-dessous de la dernière, et dans l'intention de rendre cette note plus sensible à l'oreille.

— ENCYCL. Géom. *Duplication du cube*. Le problème de la duplication du cube, qui a si longtemps occupé les Grecs, consistait à construire, *au moyen de la règle et du compas*, le côté d'un cube double en volume d'un cube donné. Le problème, dans les conditions où il était posé, était impossible.

DUPLICATO-CRÉNELÉ, E adj. Bot. Dont les crénelures sont elles-mêmes crénelées : *Limbe* DUPLICATO-CRÉNELÉ.

DUPLICATO-DENTELÉ [*dan*], **E** adj. Bot. Dont les dentelures sont elles-mêmes dentelées : *Feuille* DUPLICATO-DENTELÉE.

DUPLICATUM [*tom'*] n. m. sing. (mot lat. signif. *chose doublée*). Se dit parfois pour DUPLICATA, mais au singulier seulement.

DUPLICATURE n. f. (du lat. *duplicatus*, doublé). Etat d'une membrane, d'un corps aplati, d'une surface portée et repliée sur l'autre.

DUPLICE n. f. (du lat. *duplex*, double). Polit. Alliance de deux nations.

DUPLICIDENTÉ [*dan*], **E** adj. (du lat. *duplex, icis*, double, et de *dent*). Zool. Nom par lequel on désigne le groupe des lièvres et des lagomys, parce que ces rongeurs ont à la mâchoire supérieure une seconde paire de petites incisives qui sont adossées à la face postérieure des deux médianes.

DUPLICIPENNE [*pèn'*] adj. (du lat. *duplex, icis*, double, et de *penna*, aile). Entom. Qui a des ailes ployées dans le sens de la longueur.

DUPLICITÉ n. f. (lat. *duplicitas*). Etat de ce qui est ou de ce qui paraît double : *Cette* DUPLICITÉ *de l'homme est si visible qu'il y en a qui ont pensé que nous avions deux âmes. Tragédie gâtée par la* DUPLICITÉ *de l'action. Verre taillé de façon qu'il cause une* DUPLICITÉ *d'image du même objet.*

— Caractère d'une âme qui est double, ne se montre pas telle qu'elle est.

— ANTON. **Bonhomie, droiture, franchise, loyauté, rondeur, simplicité.**

DUPLIQUE [*plik'*] adj. (du lat. *duplex, icis*, double). Mus. anc. Se disait quelquefois d'une consonance exprimée par un rapport double du rapport qui exprime une autre consonance.

DUPLIQUE [*plik'*] n. f. (du lat. *duplicatio*, nouvelle objection, réplique). Dr. rom. Réponse du défendeur à la réplique du demandeur.

— *Par extens.* Réponse à une réplique quelconque. (Vx.)

— ENCYCL. Lorsqu'un défendeur avait opposé une première exception au demandeur, et que celui-ci avait fait insérer une *replicatio* dans la formule, ce défendeur pouvait, à son tour, paralyser la *replicatio* par une *duplicatio*, et rendre ainsi à l'*exceptio* la force que la *replicatio* devait lui enlever.

DUPLIQUER [*ké*] v. intr. Dr. Faire une duplique. (Vx.)

DUPLOYÉ (l'abbé Emile), ecclésiastique français, inventeur d'une méthode de sténographie, né à Notre-Dame-de-Liesse (Aisne) en 1833, mort à Saint-Maur-des-Fossés en 1912. Il renonça de bonne heure aux fonctions ecclésiastiques, pour se consacrer à la diffusion de la sténographie d'après la méthode de son invention : méthode qui devait avoir un grand succès. Dès 1864, il avait publié avec son frère, Gustave **Duployé** : *Sténographie Duployé*. Il fonda ensuite la *Bibliothèque sténographique*, comprenant des ouvrages imprimés avec les signes de cette méthode, puis l'*Institut sténographique*.

DUPNICA ou **DOUPNITZA**, ville de Bulgarie, sur le Djermen ; 13.750 hab. Sources thermales. Culture du tabac.

DUPONCEAU (Pierre-Etienne), érudit franco-américain, né à Saint-Martin-de-Ré en 1760, mort à Philadelphie en 1844. S'étant rendu, à la suite du baron de Steuben, en Amérique, où il combattit pour l'indépendance, de 1778 à 1780, il devint secrétaire de Robert Livingston, le nouveau ministre des relations extérieures (1781), étudia le droit et devint un avocat très renommé. Il s'occupa de recherches sur l'origine des langues et idiomes américains. Il fut élu, en 1827, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Citons de lui : *English phonology* (1818) ; *Mémoire sur le système grammatical des langues de quelques nations indiennes de l'Amérique du Nord* (1838) ; *Dissertation on the nature and character of the Chinese system of writing* (Philadelphie, 1838) ; etc.

DUPONCHEL (Edmond), artiste et administrateur français, né à Paris vers 1795, mort à Paris en 1868. Il s'occupa d'abord d'architecture. En 1835, il obtint la direction de l'Opéra qu'il garda jusqu'en 1841. C'est pendant sa direction que furent montés à ce théâtre *les Huguenots*, *Benvenuto Cellini*, *la Favorite*. En 1847, il reprenait, associé avec Nestor Roqueplan, la direction de l'Opéra, et se retirait deux ans après, laissant Roqueplan seul à la tête de ce théâtre. En 1860, il fut pendant quelque temps l'associé de Dormeuil à la direction du Vaudeville.

DUPONCHEL (Adolphe), ingénieur français, né à

Florac (Lozère) en 1821, mort en 1899. Élève de l'Ecole polytechnique, il devint ingénieur en chef des ponts et chaussées et se fit connaître par de remarquables études sur la fertilisation des landes, sur la création du chemin de fer transsaharien, dont il prit l'initiative, sur la colonisation de l'Afrique, etc. On lui doit : *le Chemin de fer transsaharien : jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan* (1878) ; *Théorie des alluvions artificielles* (1882) ; *la Colonisation africaine et le chemin de fer de Madagascar* (1897).

DUPONDIUS [*di-uss*] n. m. Antiq. rom. Pièce de bronze de la valeur de deux as.

DUPONT (Denis) [en lat. **Pontanus**], jurisconsulte français, né à Blois vers la fin du XVe siècle. Avocat à Blois, il fut chargé par Louis XIII, avec trois de ses concitoyens, de rédiger les coutumes du Blaisois. Dupont a fait sur ces coutumes un *Commentaire* latin, édité à Paris (1677).

DUPONT (Pierre), tapissier et peintre français, né et mort à Paris (1560-1640). Il étudia dès sa première jeunesse la peinture de portraits et l'enluminure, mais il est surtout connu comme brodeur d'art et tisseur de tapis à la façon de Turquie, dont il prétendit avoir importé en France le secret. Il obtint d'Henri IV, en 1604, un logement dans les galeries du Louvre. Il y produisit des tapis et des dessus de meubles, et forma de nombreux apprentis. Quant à la technique du tapis de Turquie, il est admis que ce fut Jean Fortier qui en fit les premiers essais en France.

DU PONT de Nemours (Pierre-Samuel), économiste, homme politique et agriculteur français, membre de l'Institut, né à Paris en 1739, mort à Eleutherian-Mills (Etats-Unis) en 1817. Disciple de Quesnay, il débuta par la *Physiocratie* (1768), ouvrage où il exposait les doctrines de l'école économique. Après un voyage d'études en Allemagne, en Suède et en Pologne, il fut rappelé en France par son ami Turgot, dont il devint le collaborateur et dont il partagea la disgrâce. En 1783, Vergennes le chargea de préparer les bases du traité qui devait consacrer l'indépendance des Etats-Unis. Elu aux Etats généraux de 1789 par le bailliage de Nemours, il se rangea parmi les constitutionnels et paya de sa personne dans la journée du 10-Août. Décrété d'accusation par la Convention, il put se réfugier aux Etats-Unis. Il revint en France sous l'Empire, et fut élu président de la Chambre de commerce de Paris. En 1814, il fut secrétaire du gouvernement provisoire. Exilé aux Cent-Jours, il retourna aux Etats-Unis. Ses principaux ouvrages sont : *Observations sur les effets de la liberté du commerce des grains* (1770) ; *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Turgot* (Philadelphie, 1782) ; *Philosophie de l'univers* (1796), et la publication des *Œuvres de Turgot* (1802).

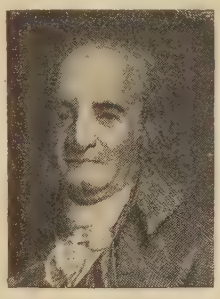

Du Pont de Nemours, d'après un tableau de Ducreux, gravé par Cathelin.

DUPONT (Jacob-Louis), ecclésiastique et homme politique français, né à Loches en 1755, mort à Charenton, près de Paris, en 1813. Abbé de Jumeaux en 1789, il quitta les ordres et devint député d'Indre-et-Loire à la Législative et à la Convention. En 1792, il proposa de remplacer le christianisme par le culte de la Science, essaya d'ouvrir en 1797 et 1798 un cours public d'agriculture, de morale, de mathématiques, etc., mais fut partout repoussé. Il devint fou, et fut enfermé à Charenton.

DUPONT de l'Etang (Pierre-Antoine, comte), général et ministre français, né à Chabanais en 1765, mort à Paris en 1840. En 1791, il devint aide de camp du général Théobald Dillon ; il fut blessé à Tournai (1792), se défendit vaillamment à Valmy, et devint général de brigade après la victoire de Menin. Carnot le nomma directeur du Dépôt de la guerre. Il était partisan de Bonaparte, et le seconda au 18-Brumaire. Il fut chargé d'organiser la République cisalpine. Il devint un des plus brillants généraux de Napoléon Ier. En 1805, il fut envoyé à l'armée d'Allemagne, battit Mélas devant Ulm, et fut créé comte de l'Empire. Envoyé en Espagne en 1808, il dut capituler à Baylen, ce que Napoléon Ier ne lui pardonna pas. Interné au fort de Joux, il fut réhabilité par Louis XVIII, qui en fit son premier ministre de la guerre (mai-décembre 1814). Nommé, dès le second retour du roi, membre du Conseil privé, il fut député de la Charente pendant la Restauration.

DUPONT (Hippolyte-Auguste), pédagogue français, né dans l'Hérault en 1767, mort à Versailles en 1855. Marchand ambulant, il s'instruisit seul et devint d'abord maître d'école à Agde. Il est l'inventeur de la méthode de lecture qui remplace dès le début l'épellation par l'habitude d'articuler des groupes de voyelles et de consonnes et permet de lire bientôt des mots simples et de petites phrases. Le succès de sa *Citolégie* le fit appeler à Montpellier, puis à Nancy, enfin à Paris en 1835. Il y fonda, dans les environs actuels du lycée Condorcet, une institution qui fut prospère.

Dupont de l'Eure.

DUPONT de l'Eure (Jacques-Charles), homme politique français, né au Neubourg (Eure) en 1767, mort à Rouge-Perriers (Eure) en 1855. Avocat au parlement de Normandie (1789), maire du Neubourg, il fut élu au Conseil des cinq-cents, ne fit pas d'opposition au coup d'Etat du 18-Brumaire et devint conseiller puis président de la cour de Rouen. Député au Corps législatif (1813), à la Chambre des députés l'année suivante, membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, il se prononça en faveur de Napoléon II. Privé de la présidence de la cour de Rouen, en raison de son opposition, comme député, aux gouvernements ultra-royalistes, il participa à la révolution de 1830, fut nommé ministre de la justice, puis se retira de la vie politique. Il y fut cependant rappelé en 1848, par sa grande réputation d'intégrité, et fut acclamé comme président du gouvernement provisoire. Mais son âge ne lui permit pas d'y jouer un rôle important.

DUPONT (Jean-François-Victor), émailleur et peintre suisse sur porcelaine, né et mort à Genève (1785-1863). Il commença par transporter sur émail des peintures de ses confrères, puis ses propres compositions, notamment une remarquable *Baigneuse* (1832). Le musée Rath possède de lui les portraits sur émail d'Henri IV et de George IV roi d'Angleterre ; la Société des arts, de Genève, un portrait de Rigaud (1826), son portrait par lui-même, et un *Ermite en prière*. — Son fils, Justin **Dupont**, également émailleur, fut très longtemps à Genève un professeur de dessin réputé ; il mourut en 1891.

DUPONT (Mlle Caroline), actrice française, né à Valenciennes en 1794, morte en 1864. Elle entra, en 1810, à la Comédie-Française, où elle resta trente ans, et joua d'abord dans la tragédie, pour prendre ensuite l'emploi des soubrettes.

DUPONT (Pierre-Auguste, dit **Alexis**), chanteur français, né en 1796, mort en 1874. Elève du Conservatoire, il entra à l'Opéra, puis à l'Opéra-Comique, et partit pour l'Italie. En 1826, il rentrait à l'Opéra dans le rôle de Pylade d'*Iphigénie en Tauride*. Vers 1840, Dupont abandonna la scène pour se livrer exclusivement à la musique d'église ou de concert.

DUPONT (*Paul*-François), imprimeur et député français, né à Périgueux en 1796, mort à Paris en 1879. Il fonda un établissement pour les impressions administratives, qu'il augmenta d'une maison d'éditions spéciales à l'enseignement primaire. Elu, en 1852, 1857, 1863, 1869, dans la Dordogne, comme candidat officiel, à la Chambre des députés, il fut élu, en 1876, sénateur par le même département. On lui doit : *Essais d'imprimerie* (1849) et *Histoire de l'imprimerie* (1854), *Une imprimerie en 1867* (1868).

DUPONT (Léon-Papin), surnommé **le Saint homme de Tours**, né à la Martinique en 1797, mort à Tours en 1876. Après avoir été pendant cinq ans juge à Saint-Pierre de la Martinique, il vint s'établir à Tours, et consacra sa fortune et son temps à des œuvres de charité et de religion.

DUPONT de Bussac (Jacques-François), avocat et homme politique français, né et mort à Paris (1800-1873). Avocat, il défendit les causes politiques et plaida pour Barbès devant la cour des pairs. Expulsé après le Deux-Décembre, il se retira à Bruxelles. On lui doit : *Manuel des sociétés coopératives anonymes à capital et personnel variables* (1872) ; *Histoire populaire des sociétés coopératives* (1873), et divers factums.

DU PONT (Samuel-Francis), commodore américain, né à Bergen-Point (Etat de New-Jersey) en 1803, mort à Philadelphie en 1865, petit-fils de Du Pont de Nemours. Entré dans la marine, il se distingua pendant la campagne du Mexique en remportant la victoire de San-José, servit dans l'Extrême-Orient, fut gouverneur de l'arsenal de Philadelphie. Au début de la guerre civile, il s'empara des forts de la Caroline du Sud, étendit ses conquêtes au sud de la Floride, et réussit à fermer la côte confédérée au commerce de la contrebande de guerre. Au début de 1863, il fut chargé de l'attaque de Charleston. Repoussé par le commodore Ingraham, il reçut l'ordre de renouveler l'attaque, mais, n'ayant que des forces insuffisantes, il refusa et fut relevé du service actif.

Mgr Dupont des Loges.

DUPONT des Loges (Paul-Georges-Marie), évêque de Metz, né à Rennes en 1804, mort à Metz en 1886, fut nommé, en 1844, évêque de Metz. Lors du concile du Vatican, se distingua dans les rangs de la minorité. Après l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, il resta attaché de cœur à la France, refusa l'ordre de la Couronne de fer et soutint jusqu'à sa mort, soit comme évêque, soit comme député au Reichstag (1874-1877) la cause de la protestation française. Il fit bâtir à ses frais le séminaire de Monsigny et plusieurs églises.

DUPONT (Pierre), chansonnier français, né et mort à Lyon (1821-1870). Il appartenait à une famille d'artisans. Le poète Pierre Lebrun, auquel il soumit ses vers, organisa une souscription qui lui permit d'acheter un remplaçant et de se faire imprimer. Son premier poème, *les Deux anges*, obtint un prix à l'Académie (1842). Il devint rapidement populaire. Dupont a composé des chants philosophiques, et quelques chansons républicaines et socialistes. Ces dernières le firent même condamner, en 1851, à sept ans de déportation à Lambessa ; mais il fut gracié aussitôt. C'est surtout à ses chants rustiques qu'il doit sa notoriété. Pierre Dupont fut le chansonnier du peuple laborieux et honnête. Ses vers célèbrent le travail et la concorde. Ecrivain insuffisamment châtié, mais original dans le choix des sujets, apportant de la fantaisie dans le détail. Les morceaux les plus connus sont : *les Bœufs, les Sapins, la Mère Jeanne, Ma vigne, le Cochon, la Vache blanche, les Louis d'or, le Chant du blé, la Chanson de la soie, la Chanson du pain, le Chant des ouvriers, le Chant des soldats, le Noël des paysans, le Chant des nations, le Tisserand, le Tonneau*, etc. Pierre Dupont composait lui-même la musique de ses chansons. Il publia encore *la Légende du Juif-Errant* (1862) ; *Dix églogues* (1864).

Pierre Dupont. — Cl. Carjat.

DUPONT (Joseph), violoniste et compositeur belge, né et mort à Liége (1821-1861). Elève du conservatoire de cette ville, il y devint professeur. Cet artiste a publié des études et des fantaisies pour violon, des romances, des compositions religieuses, etc., un opéra-comique en deux actes : *Ribeiro Pinto*, qui fut joué à Liége en 1858, et un opéra : *l'Ile d'or*.

DUPONT (Pierre-Auguste), pianiste et compositeur belge, né à Ensival en 1827, mort à Bruxelles en 1890. Professeur de piano au conservatoire de Bruxelles pendant plus de trente ans, il forma d'excellents élèves. Dupont s'est produit aussi comme compositeur et a fait représenter deux opéras : *la Légende des siècles* et *Morgane*.

DUPONT (Joseph), violoniste et chef d'orchestre belge, frère du précédent, né à Ensival en 1838, mort à Bruxelles en 1899. Il fut élève du conservatoire de Bruxelles, où il obtint le premier prix de violon et le grand prix de Rome. Il fut professeur d'harmonie au conservatoire de Bruxelles et chef d'orchestre du Théâtre de la Monnaie et des Concerts populaires. Quelques années après, Dupont prenait, en association avec Lapissida, la direction du Théâtre de la Monnaie, où il monta plusieurs ouvrages français inédits ; entre autres, l'*Hérodiade* de Massenet, le *Sigurd* de Reyer, ainsi que des opéras de Wagner. Joseph Dupont a écrit un certain nombre de compositions qui, presque toutes, sont inédites.

DUPONT (François), chimiste français, né à Charvonnex (Haute-Savoie) en 1847, mort à Paris en 1914. Outre l'invention de divers appareils de dosage et de contrôle de la fabrication des sucres (féculomètre, saccharimètre, presse différentielle, etc.) il a contribué puissamment au progrès de l'industrie sucrière en France tant par ses travaux originaux que par les nombreux ouvrages ou articles de vulgarisation qu'il a écrits et parmi lesquels nous citerons : *Guide pour l'achat de betterave à la densité* (1887) ; *Manuel-Agenda du fabricant de sucre et du distillateur* (1889) ; *Etat actuel de la fabrication des sucres en France* (1892) ; *Traité de la culture de la betterave* (1914) ; *Traité de la fabrication du sucre* (1914).

DUPONT (Charles-Joseph), général français, né à Nancy en 1863. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'artillerie en 1884, il fut en 1908 attaché au 2e bureau de l'état-major de l'armée et dirigea à ce titre le service des renseignements jusqu'en 1914. Colonel au début de la guerre comme chef du 2e bureau du grand quartier général, il devint aide-major général après sa promotion au grade de général de brigade en décembre 1916. Après l'armistice du 11 novembre 1918, d'abord chef de la mission de contrôle interalliée à Berlin, il fut ensuite mis à la tête de la mission militaire française détachée auprès de l'armée polonaise et contribua ainsi activement à l'organisation de cette armée. Divisionnaire en 1919, grand officier de la Légion d'honneur en 1925, il passa au cadre de réserve et rentra en France en 1926.

DUPONT (Gabriel), compositeur français, né à Caen en 1878, mort au Vésinet, près de Paris, en 1914. Il fut, à Paris, l'élève de Massenet et de Widor, et obtint le premier second prix de Rome en 1901. Il se présenta au concours international qu'ouvrait en Italie Edouard Sonzogno pour la composition d'un opéra, avec un prix de 50.000 francs. Sur 137 ouvrages soumis au jury sa partition *la Cabrera*, écrite d'après un livret d'Henri Cain, fut classée la première et représentée à Milan, puis à l'Opéra-Comique de Paris, le 5 mai 1905, avec le concours de la créatrice Gemma Bellincioni. A la différence des musiciens de sa génération, Dupont a été attiré d'abord vers la scène. A *la Cabrera* succèdent *la Glu*, drame lyrique en quatre actes et cinq tableaux tiré par Henri Cain de l'œuvre de Richepin et représenté à Nice en 1910 ; le charmant opéra-comique de la *Farce du cuvier* (Bruxelles, 1911 ; Lille, 1912) et *Antar* (Opéra, 1921). La musique « pure » doit à Dupont un *Petit poème* pour violon, les poèmes symphoniques *Jour d'été, le Chant de la destinée*, le *Poème* pour piano et cordes ; des mélodies : *Poèmes d'automne*, l'*Hymne à Aphrodite* avec chœurs ; deux recueils pour piano : *les Heures dolentes*, orchestré et exécuté aux Concerts Colonne, et *la Maison dans les dunes*.

DU PONTAVICE DE HEUSSEY (Hyacinthe, comte), poète français, né à Tréguier en 1812, mort à Londres en 1876. Acquis aux idées humanitaires, il a publié : *Nuits rêveuses* (1840) ; *Etudes et Aspirations* (1857), recueil de poésies empreintes d'une pitié douloureuse pour les déshérités ; *Sillons et Débris* (1860) ; *Poèmes virils* (1862).

DUPONT-CHAUMONT (Pierre-Antoine, comte), général français, frère de Dupont de l'Etang, né à Chabanais (Charente) en 1759, mort à Paris en 1838. Au service depuis 1775, général de brigade après Jemappes, condamné à mort pour avoir fait battre la générale au 13 vendémiaire an IV (1795), il reçut peu après le commandement du camp de Marly. Commandant de division militaire sous le Consulat, le roi Louis de Hollande le nomma ministre plénipotentiaire en 1806. Il fut disgracié en 1810, mais les Bourbons le mirent à la tête de l'Ecole de Saint-Cyr et le firent comte en 1814.

DUPONT-VERNON (Henri DUPONT, dit), acteur français, né et mort à Puiseaux (Loiret) [1844-1897]. Il débuta aux Matinées Ballande, puis entra, en 1873, à la Comédie-Française, où il tint l'emploi des raisonneurs. En 1888, il devint professeur de déclamation au Conservatoire. Il a publié : *Principes de diction* (1882) ; *l'Art de bien dire, principes et applications* (1888) ; *Discours et Comédiens* (1891).

DUPONT-WHITE (Charles-BROOK), avocat et économiste français, né à Rouen en 1807, mort à Paris en 1878. Dupont-White abandonna le barreau, en 1843, pour s'occuper presque exclusivement des questions politiques, sociales et économiques. Il appartenait à l'école catholique libérale, mais admettait, dans nombre de cas, l'intervention de l'Etat. A beaucoup de points de vue, Dupont-White peut être considéré comme un des précurseurs de ce qu'on a appelé le socialisme chrétien. On lui doit : *le Progrès*

politique, l'Individu et l'Etat (1857), une série d'articles sur la centralisation, dont il était partisan dans une certaine mesure, et une traduction du *Gouvernement représentatif* de Stuart Mill (1862). Une de ses filles épousa Sadi Carnot, qui devint président de la République française.

DUPORT (Gilles), oratorien français, né à Arles en 1625, mort à Paris en 1690. Il a écrit : *les Excellences de la prière* (1667), et l'*Histoire de l'Eglise d'Arles* (1690), résumé de l'ouvrage latin du chanoine Saxi.

DUPORT (Jean-Pierre), connu sous le nom de **Duport l'aîné,** violoncelliste français, né à Paris en 1741, mort à Berlin en 1818. Il fut attaché à la musique particulière du prince de Conti, puis devint, à Berlin, premier violoncelliste de la chapelle du roi Frédéric II. Il exerça ensuite les fonctions de surintendant des concerts de la cour. Duport a laissé quelques compositions pour le violoncelle. Les deux *Sonates* de Beethoven op. 5 lui sont dédiées.

DUPORT (Jean-Louis), violoncelliste français, frère du précédent, né et mort à Paris (1749-1819). Elève de son frère, il surpassa bientôt celui-ci. Il se produisit à Londres et à Paris, puis fut attaché à la musique de la cour à Berlin, où il demeura dix-sept ans. De retour en France en 1806, il entra au service du roi d'Espagne Charles IV. En 1812, il fut nommé violoncelle-solo de la chapelle impériale et professeur au Conservatoire de Paris.

Virtuose remarquable, Duport a été l'initiateur du doigté moderne pour le violoncelle. On connaît de lui six concertos, huit airs variés, quatre œuvres de sonates, de délicieux nocturnes pour violoncelle et harpe (avec Bochsa) et un *Essai sur le doigter du violoncelle et la conduite de l'archet.*

DU PORT (Adrien-Jean-François), homme politique français, né à Paris en 1759, mort à Appenzell (Suisse) en 1798. Il était, en 1789, conseiller au parlement en la chambre des requêtes. Député de la noblesse de Paris aux Etats généraux, il se rallia à la cause du tiers état, forma, avec Barnave et Lameth, le fameux *triumvirat,* et se signala par un remarquable rapport (1790) sur l'organisation de la magistrature. Après le retour de Varennes, il défendit les prérogatives royales. Nommé président du tribunal criminel de Paris après la dissolution de la Constituante, il s'enfuit au lendemain du 10-Août. Arrêté et mis en liberté grâce à l'intervention de Danton, il passa alors en Angleterre, rentra en France après le 9-Thermidor, émigra de nouveau après le 18 fructidor an V et se fixa en Suisse.

DUPORT (Louis), danseur français, né en 1781, mort à Paris en 1853. Il était à peine âgé de vingt ans lorsqu'il débuta à l'Opéra avec un succès qui balança la fortune du célèbre Vestris son rival. Il composa des ballets : *Acis et Galatée, Figaro, le Volage fixé,* représentés à l'Opéra, où il les exécuta.

En 1808, Duport quitta l'Opéra pour aller à Saint-Pétersbourg ; puis, en 1816, il se rendit à Vienne, où il dirigea pendant plusieurs années le théâtre de la Porte-de-Carinthie. Il prit sa retraite à Paris.

DUPORT (Pierre-Georges), général français, né à Haguenau en 1864. Sorti de Saint-Cyr en 1885 dans l'infanterie, il débuta en Algérie puis, en 1895, suivit les cours de l'Ecole supérieure de guerre et fit dans l'état-major une brillante carrière ; il était en 1913 chef du 3e bureau (opérations) à l'état-major de l'armée. Parti en 1914 à la tête d'un régiment d'infanterie, il prit part aux opérations de la 4e armée dans les Ardennes, sur la Marne, puis dans l'offensive de Champagne. Appelé au commandement de la 147e brigade devant Saint-Mihiel et dans la région de Reims, il reçut avec le grade de général de brigade en juin 1915, le commandement de la 131e division en Argonne. Général de division à titre temporaire, il commanda le 14e corps d'armée et peu après revint à Paris comme chef d'état-major de l'armée à l'intérieur. Promu divisionnaire en juin 1917, il reprit sur le front le commandement de la 131e division, puis celui du 6e corps d'armée à la tête duquel il entra en 1918 à Haguenau, sa ville natale reconquise. Commandant du 18e corps d'armée à Bordeaux, il passa en 1924 au conseil supérieur de la guerre, exerça en 1925 l'intérim des fonctions de haut commissaire en Syrie, après une enquête sur le soulèvement des Druses.

DUPORTAIL (Lebègue), général français, né à Pithiviers en 1743, mort en mer en 1802. Entré dans le corps du génie, il prit part à la guerre de l'Indépendance d'Amérique, puis organisa les troupes du royaume de Naples. Maréchal de camp en 1788, La Fayette le fit nommer en 1790 ministre de la guerre. Il démissionna en 1791, échappa en 1792 à un décret d'accusation et passa en Amérique.

DUPORT-DUTERTRE (Marguerite-Louis-François), homme politique français, né et mort à Paris (1754-1793). Fils du littérateur François-Joachim Duport-Dutertre (1715-1759), qui fut le collaborateur de Fréron, il s'occupa d'abord de littérature, fut ensuite avocat (1777), coopéra à la prise de la Bastille et devint membre de la municipalité parisienne et substitut du procureur-syndic de la Commune, grâce à l'amitié de La Fayette ; il fut ministre de la justice en novembre 1790, et conserva ce poste jusqu'à la formation en 1792 du ministère girondin. Décrété d'accusation après le 10-Août, il échappa quelque temps aux perquisitions, mais fut enfin découvert, condamné et exécuté le même jour que Barnave (1793).

DUPORTHITE n. f. (de *Duporth* nom de localité). Silicate hydraté naturel de magnésium. (Variété de néolite.)

DUPOTET (Jean-Henri-Joseph), vice-amiral français, né à Changey (Côte-d'Or), en 1777, mort à Paris en 1852. Novice en 1789, aspirant après le combat des îles d'Hyères (1795), lieutenant de vaisseau en 1803, au retour de Saint-Domingue, il se conduisit brillamment à Trafalgar, à bord du *Redoutable.* Decrès, ministre de la marine, le prit comme aide de camp. Capitaine de frégate à bord du *Niémen* et pris par les Anglais en 1809, il resta cinq ans prisonnier ; on ne l'en fit pas moins capitaine de vaisseau en 1811. Après 1815, il commanda la station des Antilles (1828), gouverna la Martinique et bloqua les côtes de l'Argentine (1838). Vice-amiral en 1841, il passa au cadre de réserve en 1845.

DUPOTET (Jean DE SENNEVOY, baron), écrivain français, né à La Chapelle (Yonne) en 1796, mort à Paris en 1881. Adepte fervent du magnétisme, il se livra à des expériences pour démontrer son efficacité dans la guérison de certaines maladies, et publia le journal *le Propagateur* (1827-1845). On a de lui : *Expériences publiques de magnétisme* (1826) ; *Cours de magnétisme* (1831) ; *Essai sur l'enseignement philosophique du magnétisme* (1845) ; *la Magie dévoilée* (1852) ; *Traité complet de magnétisme animal* (1856) ; *Thérapeutique magnétique* (1863).

DUPOTY (Michel-Auguste), publiciste français, né à Versailles en 1797, mort à Paris en 1864. Il se signala sous la Restauration par son libéralisme et combattit le gouvernement de Louis-Philippe. Plus tard, il s'occupa de sciences naturelles et publia : *Promenade au Muséum* (1851), et *De la réorganisation du Muséum* (1858).

DUPPEL, village du Danemark (Slesvig du Nord), sur la côte continentale du Petit-Belt ; 620 hab. Victoire des Danois sur les troupes de la Confédération germanique (1848). Duppel a été pris par les Allemands en 1849, et par les Prussiens en 1864 ; rendu au Danemark en 1920.

DUPPIGHEIM, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 16 kil. d'Ernstein ; 1.005 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine.

DUPPION n. m. Comm. V. DOUPION.

DUPRAT (Antoine), cardinal et ministre français, né à Issoire en 1463, mort à Nantouillet en 1535. Avocat au parlement de Toulouse, puis président à mortier, premier président du parlement de Paris, précepteur de François Ier, il eut l'appui de Louise de Savoie. Aussi fut-il nommé chancelier de France en 1515. Veuf en 1516, il entra dans les ordres, et reçut de nombreux bénéfices. Il devint archevêque de Sens en 1525, cardinal en 1527, légat en 1530, et s'enrichit scandaleusement. C'était un travailleur, et un juriste d'esprit étroit. Il collabora au concordat de Bologne de 1516. Duprat fut le principal ministre de Louise de Savoie pendant sa seconde régence (1525), et conserva la faveur de François Ier. Il se montra très hostile aux protestants. Cependant, le roi refusa de l'aider à obtenir les suffrages des cardinaux, après la mort du pape Clément VII (1534). L'énergie qu'il déploya, pour faire accepter au clergé le concordat de 1516, la vénalité des offices de judicature, les impôts écrasants dont il dut assurer la rentrée lui suscitèrent un grand nombre d'ennemis. Ses héritiers restituèrent au roi de grosses sommes d'argent.

Duprat.

DUPRAT (Pardoux) [en lat. **Pardulfus Prateius**], jurisconsulte français, né à Aubusson vers 1520, mort à Lyon vers 1570. Elève de J. Coras à Toulouse, il y fut reçu docteur en droit et publia : *Jurisprudentia vetus* (1557) ; *Jurisprudentiæ mediæ libri IV* (1561) ; *Lexicon juris civilis et canonici* (1567) ; *Pratique de l'art des notaires* (1578) ; *Théorique de l'art des notaires* (1578) ; etc.

DUPRAT (Jean), conventionnel français, né à Avignon en 1760, décapité à Paris en 1793. Négociant en soieries, il fut envoyé à Paris pour demander la réunion du comtat Venaissin à la France ; il prit une part active aux luttes qui ensanglantèrent le Comtat. En septembre 1792 il fut élu à la Convention, où il vota la mort du roi. Il fut arrêté, condamné et exécuté avec les girondins.

DU PRAT (Antoine-Théodore, marquis), historien français, né et mort à Versailles (1808-1867). Il a publié : *Essai sur la vie d'Antoine Du Prat* (1854) ; *Généalogie historique, anecdotique et critique de la maison Du Prat* (1857) ; *Histoire d'Elisabeth de Valois, reine d'Espagne* (1859).

DUPRAT (Pascal), homme politique et écrivain français, né à Hagetmau (Landes) en 1815, mort en 1885. Représentant des Landes à l'Assemblée constituante de 1848, puis à la Législative, il siégea à la montagne. Exilé après le 2-Décembre, il se retira à Bruxelles, puis en Suisse, où il occupa une chaire à l'académie de Lausanne. Après le 4-Septembre, il fut nommé ministre de France à Athènes. Elu en juillet 1871 député des Landes à l'Assemblée nationale, il prit place à l'extrême-gauche, et fut réélu en 1876 dans le XVIIe arrondissement de Paris. Au 16-Mai, il fit partie des 363, et fut réélu le 14 octobre 1877 ; mais il échoua en 1881. Nommé, en 1882, ministre plénipotentiaire au Chili, il succomba sur le paquebot qui le ramenait. Il a laissé, entre autres ouvrages : *les Encyclopédistes, leurs travaux, leur doctrine, leur influence* (1865) ; *l'Esprit des révolutions* (1879).

DUPRATO (Jules-Laurent-Anacharsis), compositeur français, né à Nîmes en 1827, mort à Paris en 1892. Il fut élève du Conservatoire et obtint, en 1848, le premier grand prix de Rome. L'indifférence avec laquelle ont été accueillis ses premiers ouvrages a nui au développement de sa personnalité. On lui doit quelques opéras-comiques agréables, entre autres : *la Fiancée de Corinthe* (1867) ; *le Baron de Groschaminet* (1866) ; *le Corsaire* (1874) ; etc. Duprato fut nommé professeur d'harmonie au Conservatoire en 1866.

DUPRAY (Henri-Louis), peintre français, né à Sedan en 1841, mort à Paris en 1909. Elève de Cogniet et de Pils, il s'est consacré à la peinture militaire. Citons : *Brigadier, vous avez raison* (1863) ; *Une grand'garde* (1872) ; *Visite aux avant-postes* (1874) ; *l'Arrivée à l'étape* (1878) ; *Départ incognito de l'impératrice Eugénie* (1884).

DUPRÉ (Guillaume), sculpteur et graveur en médailles français, né à Sissonne (Aisne) vers 1574, mort en 1647. En tant que sculpteur proprement dit, il exécuta la statue de Henri IV (le cavalier seulement) élevée sur le Pont-Neuf. Le premier, il appliqua l'art de la sculpture à la gravure en médailles. Henri IV le nomma, conjointement avec Jean Pilon, contrôleur général des monnaies. On lui doit de très belles médailles notamment la médaille frappée à l'occasion du mariage de Henri IV et de Marie de Médicis. Citons encore ses portraits de Louis XIII enfant, du cardinal de Richelieu, de Gaston d'Orléans, du prince de Condé, etc. Les coins des monnaies du règne de Henri IV et ceux de la minorité de Louis XIII ont été gravés d'après les types très remarquables fournis par lui au tailleur général des monnaies. Les revers de ses médailles représentent souvent des sujets d'un dessin très ferme et d'une très belle allure. — Son fils ABRAHAM, né et mort à Paris (1604-1647). Vers 1626, il se rendit à Turin, où il fut fondeur de canons du duc de Savoie ; en 1639, il fut appelé à Paris pour succéder à son père dans son emploi de contrôleur général de la Monnaie française. Ses œuvres sont généralement lourdes et sans caractère. Il convient de noter cependant son *Jacques Boiceau,* intendant des jardins royaux (1624) ; *Charles Lorme,* médecin du roi (1626) ; *Victor-Amédée, duc de Savoie, et sa Femme* (1636) ; *Louis XIV et Anne d'Autriche* (1641) ; *Louis XIII et le Cardinal de Richelieu ; Saint François d'Assise* (1643).

DUPRÉ (Louis), danseur français, né vers 1697, mort en 1774. Il débuta vers 1715 à l'Opéra, et y obtint bientôt de tels succès qu'on le surnomma « le Dieu de la danse », avant que son élève et successeur, le fameux Gaétan Vestris, eût à son tour mérité ce titre.

DUPRÉ (Augustin), orfèvre et médailleur français, né à Saint-Etienne en 1748, mort à Armentières en 1833. En 1791, il fut nommé par l'Assemblée nationale graveur général des Monnaies françaises, mais fut révoqué en 1803 par décret du Premier consul. Parmi ses principales médailles on peut citer *la Jonction souterraine de l'Escaut et de la Somme* (1782) ; *l'Acceptation de la Constitution* (1791) ; *la Régénération de la France* (1793) ; *le Triomphe de la Convention* (1794) ; *la Délivrance de l'Egypte* (1801), etc. ; divers portraits, de profil, de Louis XVI et de Napoléon Ier. Parmi ses monnaies : la pièce de cinq francs à l'*Hercule présidant à la réunion de la Liberté et de l'Egalité,* longtemps en usage. On lui doit aussi des cachets, des bas-reliefs, des bijoux.

DUPRÉ ou **DU PRÉ** (François), ébéniste français, né en 1748, mort en 1806. Il travailla, en 1782, au chœur de l'église Saint-Bavon à Gand. On connaît encore de lui un massif d'orgue à figurines d'après le centre duquel Nicolas Cochin a gravé une estampe.

DUPRÉ (François), céramiste français, né et mort à l'Isle-Adam (1781-1845). Il eut une manufacture de porcelaines à Parmain, près de l'Isle-Adam. En 1827, il devint directeur de la manufacture de Coussac, appartenant au marquis de Bonneval et qui exista de 1825 à 1835. François Dupré est le père des célèbres paysagistes Jules et Victor Dupré.

DUPRÉ (Adrien), administrateur français, mort à Smyrne en 1831. Il remplit divers postes dans les consulats d'Orient, et publia : *Voyage aux ruines de Nicopolis en Epire en 1797* (1818) ; *Voyage en Perse dans les années 1807, 1808, 1809, en traversant l'Anatolie, la Mésopotamie* (1819).

DUPRÉ (Jules), paysagiste français, né à Nantes en 1811, mort à l'Isle-Adam en 1889. Il débuta au Salon de 1831 et s'y fit remarquer par plusieurs *Etudes d'après nature,* ce qui était alors une nouveauté. Dès 1833, ses paysages se succédèrent avec un succès toujours croissant : *Vue des environs d'Abbeville ; Intérieur d'une cour rustique ; Entrée d'un hameau dans les Landes ; Soleil couchant.* Il a envoyé à l'Exposition universelle de 1867 douze paysages fort remarquables par l'entente de la lumière et l'opulence du métier : *Forêt de Compiègne, la Gorge des Eaux-Chaudes, Passage d'animaux sur un pont, Une bergerie dans le Berry, la Vanne, la Route tournante de la forêt de Compiègne, Un marais dans la Sologne, Route dans les Landes, la Saulée, Cours d'eau en Picardie, Retour du troupeau, Souvenir des Landes.* L'artiste s'abstint jusqu'en 1883 ; cette année-là, il exposa huit tableaux : *les Bords du ruisseau, le Gué, le Chêne, le Marais, Métairie, la Forêt, Clair de lune, Retour du troupeau.* Jules Dupré est l'un des fondateurs de l'école du paysage français moderne.

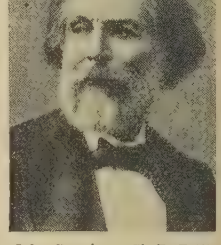
Jules Dupré. — Cl. P. Petit.

DUPRÉ (Marie-Jules), amiral français, né à Albi en 1813, mort à Paris en 1881. Capitaine de frégate en 1854, spécialisé dans l'étude des batteries flottantes, il prit part, sur l'une d'elles, au bombardement de Kimburn en Crimée. Après être allé en Syrie et en Cochinchine (1860-1861), il commanda la division navale des côtes orientales d'Afrique. Gouverneur de la Réunion en 1864, contre-amiral en 1867. En 1870 à la tête de la division navale de Chine et d'Orient, il bloqua les navires allemands dans les ports d'extrême Orient. Administrateur éclairé de la Cochinchine en 1871, il conclut en 1874 avec l'Annam, un traité avantageux. Vice-amiral en 1875.

DUPRÉ (Léon-Victor), peintre français, né à Limoges (Haute-Vienne) en 1816, mort à Paris en 1879. Il était frère du paysagiste Jules Dupré. Victor Dupré affectionnait surtout les bords de rivières. Parmi ses œuvres, rappelons : *Rivière du Fay, Indre* (1840) ; *Village du Berry* (1846) ; *Bords de l'Oise* (1848) ; *Bords du Sauceron* (1849) ; *Bords de la Marne au parc Saint-Maur* (1875) ; une *Mare dans la Lande* (1876) ; une *Mare dans le Berry* (1878).

DUPRÉ (Jean), sculpteur toscan d'origine française, né à Sienne en 1817, mort à Florence en 1882. On lui doit : une *Pièta,* le buste de *Mme Dora d'Istria* (1867), *le Triomphe de la Croix,* une figure de *Caïn,* la base de la coupe égyptienne du palais Pitti ; le monument colossal de Cavour, inauguré à Turin en 1873.

DUPRÉ (Thomas-*Léon*), architecte français, né à La Nouvelle-Orléans en 1827, mort à Paris en 1898. On lui doit l'architecture du monument d'Henri Murger, au cimetière Montmartre ; il exécuta, au cimetière du

Père-Lachaise, le monument élevé au Père Enfantin, et le tombeau de Baudin, élevé par souscription au cimetière Montmartre ; en 1873, le monument à la mémoire des mobiles de l'Eure, et plus tard les tombeaux d'Alexandre Massol et d'Edmond Adam.

DUPRÉ (Julien), peintre français, né et mort à Paris (1851-1910). Peintre de sites agrestes, il a laissé : la *Maison en Picardie* (1876) ; *Faucheurs de seigle en Picardie* (1877) ; *Lieurs de gerbes* (1878) ; le *Regain* (1879) ; *Faucheurs de luzerne* (1880) ; la *Récolte des foins* (1881), qui valut à l'artiste une première médaille. A partir de cette époque, Dupré se révèle animalier, dans les tableaux qui suivent : *Au pâturage* ; le *Berger* ; *Prairie normande* ; *Vache échappée* ; *Dans le clos* ; *l'Heure de la traite* ; *la Vache enragée* (1900) ; *la Prairie* (1904) ; *Dans la plaine* (1906).

DUPRÉ (Ernest), médecin français, né à Marseille en 1862, mort à Deauville en 1921. Interne de Brouardel, Landouzy, Chauffard, il s'occupa d'abord de médecine générale (thèse sur les *Infections biliaires* en 1891 et travaux sur les *Infections salivaires*) mais bientôt s'orienta vers les études de pathologie nerveuse et de psychiatrie sous l'influence de son maître Motet. Il publia en 1894 un mémoire sur le *Méningisme* ; il nomme ainsi l'ensemble des symptômes dénotant un trouble fonctionnel méningocortical sans lésions décelables. Il fut nommé en 1898 agrégé de médecine, et en 1899 médecin des hôpitaux. Médecin chef de l'infirmerie spéciale de la préfecture de police (1905), il enseigna avec éclat la médecine légale psychiatrique ; ses cours étaient suivis par les sociologues et les romanciers et l'on en trouve souvent l'écho dans les romans de Bourget. En 1918, il devint professeur de clinique des maladies mentales à Sainte-Anne. On doit à Dupré l'identification de plusieurs espèces pathologiques : outre le méningisme, la mythomanie, le puérilisme, la constitution émotive. Il fut élu à l'Académie de médecine en 1918.

Professeur Dupré. Cl. Manuel.

DUPRÉ (Georges), graveur en médailles, descendant d'Augustin Dupré, né à Saint-Etienne en 1869, mort à Paris en 1909. Après avoir appris, à l'Ecole des arts industriels de sa ville natale, la gravure et la ciselure sur armes, il vint, en 1883, se fixer à Paris. Il obtint en 1893 le deuxième second grand prix de Rome, et le grand prix en 1896. Parmi ses principales œuvres, on cite la médaille de l'*Union des Sociétés de Tir de France* (1901) ; du *Centenaire d'Hector Berlioz* (1903) ; de Frédéric Mistral (1907).

DUPRÉ (Marcel), organiste et compositeur, né à Rouen en 1886. Descendant de plusieurs générations de musiciens, fils d'Albert Dupré, organiste réputé de Saint-Ouen de Rouen, Dupré jouait par cœur à l'orgue dès l'âge de dix ans les préludes et fugues de Bach. Il était à douze ans organiste titulaire de Saint-Vivien à Rouen. Elève au Conservatoire de Paris de Diemer, de Guilmant, de Widor, il y remporta les premiers prix de piano, d'orgue et de fugue et en 1914 le grand prix de Rome. Il a suppléé fréquemment Widor à Saint-Sulpice, et Vierne à Notre-Dame. C'est un exécutant et un improvisateur d'une remarquable habileté. Il a fait entendre, en 1920, au Conservatoire, l'œuvre d'orgue entier de J.-S. Bach qu'il jouait de mémoire, en dix séances. Il a écrit de nombreuses pièces pour orgue (entre autres les *Trois Préludes et Fugues* et la *Symphonie-Passion* [1924]), et quelques pièces pour piano. Successeur de Gigout en 1926 comme professeur d'orgue au Conservatoire, il a publié un remarquable *Traité de l'improvisation pour l'orgue* (1926).

DUPRÉ DE SAINT-MAUR (Nicolas-François), économiste français, né et mort à Paris (1695-1774). Maître des comptes, il entra à l'Académie française avec une traduction du *Paradis perdu* de Milton (1729). On a de lui un *Essai sur les monnaies ou Réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées* (1746), ouvrage où l'on trouve des détails sur les monnaies du moyen âge et sur les variations du prix des denrées depuis le XIe siècle ; *Tables de mortalité*, insérées dans l'*Histoire naturelle de l'homme*, de Buffon ; etc.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR (Jean-Pierre-Emile), littérateur et homme politique français, petit-fils du précédent, né à Carcassonne en 1772, mort à Perreux (Yonne) en 1854. Conseiller au parlement de Paris, il servit dans l'armée sous la Révolution, et devint plus tard secrétaire des commandements de la princesse Borghèse, député de l'Aude au Corps législatif, sous-préfet de Beaune, et enfin chef du cabinet à la Préfecture de police de Paris. On a de lui : *l'Anthologie russe* (1823) ; *l'Ermite en Russie ou Observations sur les mœurs et les usages du commencement du XIXe siècle* (1829) ; *Essai sur les relations commerciales du département de l'Aude avec les Echelles du Levant ; l'Espagne et le Portugal* (1808).

DUPRÉ (*Pierre*-Ernest), chanteur français, né à Pau en 1884. Auteur d'ouvrages remarqués sur la voix (*la Voix et l'Art du chant*, etc.), il a formé des chanteurs de premier plan : G. Thill, R. Visconti. A obtenu ses premiers prix du Conservatoire en 1909 et a créé depuis de nombreux ouvrages à l'Opéra-Comique.

DUPRÉ-LASALE (Honoré-Casimir-Emile), magistrat français, né à Lyon en 1817, mort à Paris en 1909. Il parcourut dans la magistrature une brillante carrière, qu'il termina comme conseiller à la Cour de cassation, et publia plusieurs ouvrages de droit ou d'histoire, dont le plus important est une étude sur *Michel de L'Hospital* (1875).

DUPRESSOIR (François-Joseph), peintre français, né et mort à Paris (1803-1859). Il cultiva surtout le paysage et la marine. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Vue générale d'Edimbourg* (1834) ; *Vue du port de Leith, à Edimbourg* (1835) ; *Site de l'Oisans*, dans l'Isère (1836) ; *Sites en Dauphiné* ; *Montfort-l'Amaury*. Cet artiste a également peint la *Bataille de Rethel* pour le musée de Versailles.

DUPREZ (Gilbert-*Louis*), chanteur dramatique et compositeur français, né et mort à Paris (1806-1896). Elève de l'école de Choron, il débuta, en 1825, à l'Odéon, alors théâtre semi-lyrique, dans *le Barbier de Séville*. En 1828, il passa à l'Opéra-Comique et partit ensuite pour l'Italie, où il obtint de grands succès. A Naples, il créa, avec éclat, le rôle d'Edgar dans *Lucie de Lammermoor*, de Donizetti.

Louis Duprez. — Cl. Lormier.

En 1837, Duprez débuta à l'Opéra dans le rôle d'Arnold, de *Guillaume Tell*. Il fut accueilli avec un véritable enthousiasme, qui le suivit pendant douze années. Il fit de nombreuses créations dans *la Favorite*, *la Reine de Chypre*, *Charles VI*, *Othello*, etc. Duprez quitta l'Opéra en 1849. Depuis 1842, il avait été nommé professeur au Conservatoire. Il donna sa démission en 1850 pour ouvrir une école, où il forma de nombreux élèves. Puis il se livra à la composition, et fit représenter plusieurs opéras-comiques et exécuter un oratorio intitulé *le Jugement dernier*. Duprez a publié aussi deux ouvrages didactiques : *l'Art du chant*, et *la Mélodie* ; et des ouvrages littéraires : *Souvenirs d'un chanteur* (1880) ; *Joyeusetés d'un chanteur dramatique* (1882) ; *Graines d'artistes* (1884), et *Récréations de mon grand âge* (1888).

DUPREZ (Caroline), dame VANDENHEUVEL, cantatrice française, fille du précédent, née à Florence en 1832, morte à Pau en 1875. Elève de son père, elle débuta, en 1850, au Théâtre-Italien dans *la Sonnambula*, et joua au Théâtre-Lyrique, à l'Opéra-Comique, à l'Opéra.

DUPUCH (Antoine-Adolphe), premier évêque d'Alger, né et mort à Bordeaux (1809-1856). Il était attaché à la cathédrale de Bordeaux quand l'évêché d'Alger fut érigé en 1838, et il en fut le premier titulaire. Pendant huit ans, il travailla avec ardeur à l'organisation de son vaste diocèse, mais obéra si lourdement le budget épiscopal qu'il dut donner sa démission en 1846. Retiré à Bordeaux, il y publia, en 1848, *les Fastes sacrés de l'Eglise d'Afrique*.

DUPUIS (Guillaume) [en lat. **Puteanus**], médecin français, né à Blangy entre 1450 et 1500. Il pratiqua la médecine à Grenoble et devint professeur à l'université de cette ville. — Son fils, Louis **Dupuis**, médecin et traducteur français, né à Romans (Drôme), mort vers 1570, professa la médecine à Paris de 1540 à 1542, puis à Poitiers en 1544.

DU PUIS (Matthias), religieux de l'ordre de Saint-Dominique, né en Picardie vers 1590, mort à Paris en 1655. Il évangélisa les Antilles françaises entre 1644 et 1650 et, à son retour, publia une *Relation de l'établissement d'une colonie française dans l'isle de la Guadeloupe* (1652).

DUPUIS (Charles), graveur français, né et mort à Paris (1685-1742). Il reçut les leçons de Gaspard Duchange, entra à l'Académie de peinture en 1730, et grava diverses planches avec franchise et grâce : *le Mariage de la Vierge*, d'après Vanloo, son chef-d'œuvre ; *la Prédication de saint Jean-Baptiste dans le désert*, d'après Carlo Maratta ; *la Terre et l'Air*, d'après Louis de Boulongne.

DUPUIS (Nicolas-Gabriel), graveur français, frère du précédent, né et mort à Paris (1695-1771). Il devint le gendre de son maître Duchange ; le premier, il parvint à imiter avec le burin la gravure à l'eau-forte, et il exécuta en ce genre : *Enée sauvant son père de l'incendie de Troie*, d'après Carle Vanloo. L'Académie l'admit au nombre de ses membres en 1754. Ses estampes les plus estimées sont : *Scène pastorale*, d'après le Giorgione ; *l'Adoration des Rois*, d'après Paul Véronèse ; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, d'Annibal Carrache.

DUPUIS (Charles-François), érudit et philosophe français, né à Trie-Château (Oise) en 1742, mort à Is-sur-Tille (Côte-d'Or) en 1809. Il se livra d'abord à l'étude des mathématiques et de l'antiquité. Il devint, en 1787, professeur d'éloquence latine au Collège de France ; l'année suivante, il entra à l'Académie des inscriptions. Député à la Convention nationale, puis membre du Conseil des cinq-cents, il prit une part active à l'organisation des écoles centrales ; c'est par *l'Origine de tous les cultes ou Religion universelle* (1795), que Dupuis se fit un nom. L'ouvrage a sa place à côté des œuvres de Boulanger et des *Ruines* de Volney. V. ORIGINE.

DUPUIS (Rose), actrice française, née à Poissy en 1786, morte en 1878. Elle débuta en 1808 à la Comédie-Française, doubla Mlle Mars, puis joua les grandes confidentes.

DUPUIS (Adolphe), acteur français, fils de la précédente, né à Paris en 1824, mort à Nemours en 1891. Il entra, en 1849, à la Comédie-Française, puis joua au théâtre français de Berlin. De retour à Paris, il parut aux Variétés et au Théâtre-Historique, et fut engagé, en 1849, au Gymnase, où il créa avec éclat un grand nombre de rôles jusqu'en 1860. De 1860 à 1877, il fut l'acteur le plus applaudi du théâtre Michel, à Saint-Pétersbourg. De retour en France, il retrouva au Vaudeville ses premiers succès, jusqu'en 1887. Ayant donné à l'Odéon des représentations classiques. Il échoua dans *Tartufe*, et en éprouva un tel chagrin qu'il renonça au théâtre.

DUPUIS (Charlotte BORDES, dame), actrice française, née et morte à Paris (1813-1879). Elle débuta tout enfant, joua aux Nouveautés, aux Variétés, aux Funambules, et entra, en 1834, au Palais-Royal, où elle joua jusqu'en 1857. Elle a écrit quelques pièces : *la Grand'mère* (1852) ; *Où l'on va* (1869), et *le Petit frère* (1870).

DUPUIS (Augustin-Noël-Aristide), écrivain et naturaliste français, né à Mèze (Hérault) en 1823, mort à Paris en 1883. Il fut professeur de botanique à l'Institut agricole de Grignon (1850-1858), et donna des articles scientifiques à divers journaux et revues, ainsi qu'au *Grand Dictionnaire Larousse*. On lui doit, entre autres ouvrages : *Causeries d'un naturaliste* (1862) ; *les Papillons de France* (1863) ; *Flore agricole et forestière* ; *les Plantes d'ornement* ; *Flore médicale et industrielle* (avec Réveil) ; *Arbrisseaux et Arbustes d'ornement de pleine terre* (1868) ; *Arbres d'ornement de pleine terre* (1869) ; *Conifères de pleine terre* (1872).

DUPUIS (Jean), négociant et voyageur français, né à Saint-Just-la-Pendue (Loire), en 1829, mort à Monaco en 1912. Fixé dès 1860 à Hankéou comme négociant, Dupuis fut un des premiers à remonter le fleuve Rouge et à explorer le Tonkin, où ses démêlés avec les autorités annamites amenèrent l'intervention de Francis Garnier et furent la cause initiale de la conquête du pays par les Français. Par la suite, Dupuis est retourné plusieurs fois en Indochine et a collaboré à la mise en valeur du Tonkin. Il a publié : *l'Ouverture du fleuve Rouge au commerce et les Evénements du Tonkin* (1872).

DUPUIS (Philippe-*Félix*), peintre français, né à Lyon en 1831, mort à Paris en 1890. Il fut élève de Léon Cogniet. Il peignit surtout des portraits, comme ceux de *Pierre Lachambaudie*, des *Enfants de M. W. Harris* (1879), de *Sir Frederick Leighton* (1880). Parmi les œuvres postérieures, il faut signaler ses grandes compositions : *Daphné*, *Carnot organisant la victoire*, et *le Lac*, inspiré de Lamartine.

DUPUIS (Joseph-Lambert, dit **José**), acteur, né à Liége vers 1831, mort à Nogent-sur-Marne en 1900. Il débuta par des chansonnettes dans une troupe d'amateurs, fut acteur au théâtre de Liége, puis se rendit à Paris, joua à Bobino, aux Folies-Nouvelles (1857), à Déjazet, et entra, en 1861, aux Variétés, où, sauf un court passage au Vaudeville, il a été constamment attaché. Comique fantaisiste et original, il triompha dans les opérettes d'Offenbach et la comédie légère.

José Dupuis. — Cl. Camus.

DUPUIS (Jean-Baptiste-Daniel), sculpteur et graveur en médailles français, né à Blois en 1849, mort à Paris en 1899. On lui doit : *Samson brisant ses liens*, plâtre (1870) ; *Chloé à la fontaine*, bas-relief (1874) ; *la Vengeance*, bas-relief en cire (1876) ; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, bas-relief en plâtre ; un dessin de *la Jurisprudence*, d'après Raphaël (1877) ; deux modèles de médailles relatives à l'Exposition universelle de 1878 : l'une représentant *le Génie des arts couronnant la France*, l'autre *la France fait appel à toutes les nations pour l'envoi de leurs produits à l'Exposition universelle de 1878* ; une statue en plâtre : *Berceuse* (1879) ; des peintures : *Chloé* (1881) et *Etude de femme* (1882), et un grand nombre de médailles et de médaillons en plâtre et en bronze, ainsi que de nombreux bustes.

DUPUIS (*Charles*-Alfred-Marie), publiciste français, né en 1867. Professeur et sous-directeur de l'Ecole libre des sciences politiques, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1921). Il s'est spécialisé dans l'étude des questions internationales. On lui doit notamment : *le Droit de la guerre maritime* (1899) ; *Principe d'équilibre et Concert européen* (1909) ; *le Ministère de Talleyrand en 1814* (1919) ; *le Droit des gens et les Rapports des grandes puissances avec les autres Etats avant le pacte de la Société des Nations* (1921).

DUPUIS-DELCOURT (Jules-François), aéronaute et littérateur français, né à Berru (Marne) en 1802, mort en 1864, auteur de plusieurs ouvrages sur l'aérostation.

DUPUIT (Arsène-Jules-Emile-Juvénal), ingénieur et économiste français, né à Fossarro (Piémont) en 1804, mort à Paris en 1866. Sorti de l'Ecole polytechnique, il entra dans le service des ponts et chaussées et fut directeur du service municipal de Paris. Il a fait paraître divers ouvrages sur l'entretien des routes, le mouvement des eaux courantes, la distribution des eaux, les inondations, l'équilibre des voûtes.

DU PUY (Raymond), deuxième grand maître français des hospitaliers, né en Dauphiné vers 1080, mort en Palestine vers 1160. Issu d'une famille dauphinoise des environs de Romans, qui s'est perpétuée sous le nom de DUPUY-MONTBRUN, il fut mis, après la mort du fondateur Gérard Tenque ou Thom (entre 1119 et 1121), à la tête des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qu'il transforma en ordre militaire et divisa en trois classes : chevaliers, chapelains et servants. Il obtint pour l'Ordre l'approbation et les privilèges de Calixte II, Innocent II et Anastase IV. Il se signala en Terre Sainte, eut une grande part à la prise d'Ascalon, en 1154, battit Noureddin, sultan d'Alep, et son frère, sultan de Mossoul.

DUPUY (Christophe), écrivain français de l'ordre des chartreux, né à Paris en 1579, mort à Rome en 1654. Fils du jurisconsulte Pierre Dupuy, conseiller au Parlement, il séjourna longtemps à Rome et fut procureur général de son ordre. On a de lui des *Perroniana* (1669), anecdotes sur le cardinal Du Perron.

DUPUY (Pierre), historiographe français, frère du précédent, né à Agen en 1582, mort à Paris en 1651. En 1615, il dressa un inventaire du trésor des chartes. En 1645, il devint, avec son frère Jacques, garde de la bibliothèque du roi. Outre des notes à la *Satire Ménippée* (1664), et deux éditions de l'*Histoire* de son ami de Thou, on a de lui de nombreux ouvrages, dont voici les principaux : *Actes du concile de Trente en 1562 et 1563* (1607) ; *Traité des droits et libertez de l'Eglise gallicane* (1639) ; *Preuves des libertez de l'Eglise gallicane* (1639) ; *Commentaire sur le Traité des libertez de l'Eglise gallicane de P. Pithou* (1652) ; *Traités concernant l'histoire de France, savoir :* 1° *la Condamnation des templiers* ; 2° *Histoire du schisme* ; 3° *Quelques procès criminels* (1654) ; *Traité de la majorité de nos rois et des régences* (1655) ; *Commentaire sur*

l'ordonnance de la majorité de nos rois (1655) ; *Traités touchant les droits du roy* (1655) ; *Sur plusieurs Etats et seigneuries ;* etc., prélude de la politique des réunions.

DUPUY (Jacques), érudit français, frère du précédent, né en 1586, mort à Paris en 1656. Après avoir administré avec son frère Pierre la bibliothèque du président de Thou, son parent, il devint en 1645 garde de la bibliothèque du roi auquel il légua, par testament sa bibliothèque comprenant 9.000 volumes et des manuscrits anciens. Sa collection de pièces juridiques, historiques, etc., fut cédée au roi en 1754 par son dernier possesseur, Joly de Fleury. J. Dupuy, qui était prieur de Saint-Sauveur, rédigea avec son frère le *Catalogus bibliothecæ Thuanæ ordine alphabetico digestus* publié après sa mort par Quesnel (1679). Il est l'auteur d'un *Index des noms propres contenus dans l'histoire de de Thou* (Genève, 1634), ouvrage sans lequel il serait difficile de retrouver la vraie forme des noms latinisés par de Thou.

DUPUY (Henri) [en flam. **Van de Putte**, en lat. **Erycius Puteanus**], écrivain flamand, né à Venloo (Gueldre) en 1574, mort en 1646. Il fut historiographe du roi d'Espagne, et, en 1606, succéda à Juste Lipse comme professeur de langue latine et de belles-lettres à Louvain. Dupuy, d'une grande érudition, mais sans esprit critique, a laissé un nombre considérable de petits ouvrages écrits en latin.

DUPUY (Louis), mathématicien et helléniste français, né à Chassey (Ain) en 1709, mort en 1795. Rédacteur du *Journal des Savants*, il fut élu en 1756 à l'Académie des inscriptions et en fut le secrétaire perpétuel de 1773 à 1783. On a de lui des traductions de tragédies grecques, un Supplément au *Théâtre des Grecs* de Brumoy, sans parler des *Fragments d'un ouvrage grec d'Anthémius sur des paradoxes de mécanique* (1777).

DUPUY ou **DUPUY DE BORDES** (Henri-Sébastien), mathématicien français, né à Grenoble en 1746, mort en 1815. Il fut professeur de mathématiques à l'Ecole de Valence, où il avait eu pour élève Napoléon Bonaparte. On lui doit, entre autres écrits : *Eléments de géométrie pratique* (1774). Il a rédigé dans l'*Encyclopédie* de Diderot tout ce qui a trait aux fortifications passagères et permanentes. Il perfectionna aussi le forte-piano (1791).

DUPUY (André-Julien, comte), administrateur français, né à Brioude (Haute-Loire) en 1753, mort à Paris en 1832. Conseiller au Châtelet de Paris, il devint intendant général de l'Inde française en 1789 et lutta contre les Anglais jusqu'en 1800, époque de son rappel en France. Il devint conseiller d'Etat, sénateur (1805), comte (1807), pair de France lors de la rentrée des Bourbons, et gouverneur civil des établissements français dans l'Inde, en 1816.

DUPUY (Dominique), général français, né à Toulouse en 1767, mort au Caire en 1798. Il servit au régiment d'Artois jusqu'en 1784 et se retira alors à Toulouse, où il s'établit comme commerçant. De la Société des Amis de la Constitution en 1791, il fut élu lieutenant-colonel du bataillon de volontaires. Aide de camp de Brunet à l'armée des Alpes, général de brigade, puis traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut acquitté, et renvoyé avec le grade de chef de bataillon à l'armée d'Italie. Aux ordres de Laharpe en 1795, il commanda en 1796 la légendaire 32e demi-brigade dont Bonaparte avait dit, à Lonato : « J'étais tranquille, la 32e était là ! » Gouverneur de Milan, il refusa le grade de général de brigade pour rester à la tête de son unité qu'il mena en Egypte. Brigadier après les Pyramides, gouverneur du Caire, il fut tué au cours de la sédition de cette ville.

DUPUY DES ISLETS (le chevalier), littérateur français, né à Saint-Domingue vers 1770, mort en 1831. Il émigra à la Révolution et rentra en France à la suite du 18-Brumaire, fut chargé du feuilleton dramatique dans *la Gazette de France*. L'impératrice Joséphine, dont il était parent, lui fit obtenir une pension. On a de lui un certain nombre d'épigrammes et de pièces légères et des éditions des *Œuvres poétiques de Boileau* et des *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*.

DUPUY (Jean-Baptiste-Edouard-Louis-Camille), musicien suisse, né à Corselles, près de Neuchâtel, en 1775, mort à Stockholm en 1822. Dès l'âge de seize ans, il remplissait les fonctions de maître de concerts du prince Henri de Prusse. Il fit ensuite un voyage de concerts en Allemagne et en Pologne, et devint, à Stockholm d'abord, à Copenhague ensuite, chanteur à l'Opéra et maître des concerts de la cour. Comme compositeur, Dupuy a fait représenter trois opéras : *Une folie*, *Félicie* et *Bjorn Jarnsida* (ce dernier, posthume), et a écrit de la musique funèbre pour le service du roi Charles XIII et de la reine.

DUPUY DE LÔME (Stanislas-Charles-Henri-Laurent), ingénieur de la marine française, né à Soye, près de Plœmeur (Morbihan), en 1816, mort à Paris en 1885. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans le génie maritime. En 1842, il reçut mission d'aller étudier en Angleterre la construction des bâtiments en fer ; il fit sur la question un rapport remarquable et fut chargé de la construction des deux premiers bâtiments en fer de la flotte française : *Caton* et *Ariel*. Lorsque les Anglais entreprirent de transformer en vaisseaux à vapeur leurs vaisseaux à voiles, Dupuy de Lôme présenta au gouvernement français les plans du *Napoléon*, vaisseau à hélice, rapide et armé de quatre-vingt-dix canons, lequel, mis en chantier en 1848 et lancé en 1850, montra une supériorité marquée sur tous les bâtiments de l'ancien système. Dupuy de Lôme fut nommé, en 1857, directeur des constructions navales au ministère de la marine et directeur du matériel. Il se mit aussitôt à l'étude des cuirasses des vaisseaux et, d'après ses plans, furent construites les frégates cuirassées : *Gloire*, *Invincible* et *Normandie*. Député du Morbihan en 1869, Dupuy de Lôme fut nommé sénateur inamovible en 1877.

Dupuy de Lôme.

DUPUY (Paul), médecin et philosophe français, né à Lamonzie-Saint-Martin (Dordogne) en 1827, mort au Fleix (Dordogne) en 1917. Après de brillantes études à Paris, il se fixa à Bordeaux en 1859, et professa la pathologie interne ; il fut nommé professeur titulaire de cette chaire en 1878. Dupuy a consacré de nombreux travaux à la philosophie scientifique : *Essai critique et théorique de philosophie médicale* (1864) ; un examen critique de *la Métaphysique et la Science* de Vacherot (*Revue théologique* de Strasbourg (1862) ; *De la nécessité des études métaphysiques ; Du rôle de la métaphysique dans les connaissances humaines ; Du libre arbitre* (1870) ; *le Vrai péril social* (1878) ; *De la démocratie en France* (1882).

Jean Dupuy. — Cl. Manuel.

DUPUY (Antoine), né à Bussière (Loire) en 1835, Professeur d'histoire au lycée de Brest. Il a écrit : *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France* (1881) ; *le Régime pénitentiaire en Bretagne au XVIIIe siècle* (1882) ; *la Bretagne au XVIIIe siècle* (1883).

DUPUY (Jean), publiciste et homme politique français, né à Saint-Palais (Gironde) en 1844, mort à Paris en 1919. Huissier, puis journaliste, il fut directeur du *Siècle*, puis du *Petit Parisien*. Député, sénateur des Hautes-Pyrénées, il acquit vite au Parlement une influence considérable. En 1899, il devint ministre de l'agriculture ; plus tard, il se vit attribuer les portefeuilles du commerce et des travaux publics. Au cours de la Guerre, il fut ministre d'Etat et membre du comité de guerre, où il se spécialisa dans les questions économiques. Il continua cependant de s'occuper de son journal, qui prit sous sa direction un très grand développement.

DUPUY (Ernest), professeur et écrivain français, né à Lectoure (Gers) en 1849, mort à Paris en 1918. Elève de l'Ecole normale supérieure, il a été chef du cabinet de Lockroy, ministre de l'instruction publique, puis est devenu inspecteur général (1895). Il a publié : *les Parques*, poème (1888), *les Grands maîtres de la littérature russe au XIXe siècle* (1885) ; *Victor Hugo* (1886) ; *Bernard Palissy* (1898) ; *Alfred de Vigny* (1910) ; *Poètes et critiques* (1913) ; *la Jeunesse des romantiques* (1914).

DUPUY (*Charles*-Alexandre), professeur et homme politique français, né au Puy en 1851, mort à Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales) en 1923. Député républicain opportuniste de la Haute-Loire de 1885 à 1900, et sénateur de puis cette date, il devint ministre de l'instruction publique en 1892. Président du Conseil et ministre de l'intérieur (5 avril-13 décembre 1893), il fut élu président de la Chambre (déc. 1893), et se signala par son sang-froid lors de l'attentat de l'anarchiste Vaillant : « La séance continue », dit-il. De nouveau président du Conseil et ministre de l'intérieur (30 mai 1894), candidat à la présidence de la République après l'assassinat de Sadi-Carnot, il fut chargé par le nouveau président Casimir Périer, de reconstituer le ministère, et resta au pouvoir jusqu'après l'élection de Félix Faure (26 janv. 1895). Il fut, pour la troisième fois, président du Conseil et ministre de l'intérieur, du 1er novembre 1898 au 22 juin 1899. Depuis lors, il ne revint plus au pouvoir. Sa courte carrière politique tira son importance des circonstances exceptionnelles où elle se déroula.

Ch. Dupuy. — Cl. Benque.

DUPUY (Pierre-*Adrien*), professeur français, né au Puy en 1854, mort à Paris en 1905. Inspecteur général de l'instruction publique en 1899, il exerça les fonctions de chef de cabinet auprès de son frère Charles Dupuy. Il a publié : *l'Etat et l'Université ou la Vraie réforme de l'enseignement secondaire* (1890), et une *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle* (1892).

DUPUY DE MONTBRUN. Biogr. V. MONTBRUN (Dupuy DE).

DUPUYTREN (Guillaume), chirurgien français, né à Pierre-Buffière en 1777, mort à Paris en 1835. Chirurgien adjoint de l'Hôtel-Dieu en 1808, professeur de médecine opératoire en 1812, il devint, en 1815, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, et professeur de clinique chirurgicale. En 1823, il fut chirurgien de Louis XVIII, puis de Charles X, créé baron, nommé membre de l'Académie de médecine et de l'Institut. Dupuytren partage avec Laënnec et Bayle la gloire d'avoir remis en honneur l'anatomie pathologique ; il en fit la base de ses études chirurgicales. Sa maîtrise opératoire était incontestée. Ses opérations de la fistule lacrymale, de la taille bilatérale qui porte son nom, de l'anus artificiel, prouvent son habileté d'opérateur. Il légua à la Faculté une somme de 200.000 francs, laquelle servit à créer le musée qui porte son nom. (V. art. suiv.). Il faut citer de lui : *Mémoire sur la fracture de l'extrémité inférieure du péroné, etc.* (1819) ; *Sur les étranglements des hernies* (1832) ; *Mémoire sur une nouvelle manière de pratiquer l'opération de la pierre* (1836).

Dupuytren.

Dupuytren (MUSÉE), musée installé à gauche de l'entrée de l'Ecole pratique de médecine dans l'ancien réfectoire du couvent des Cordeliers où se réunissait sous la Révolution le Club des Cordeliers ; il contient une collection précieuse d'anatomie pathologique formée en 1835 par Orfila à l'aide des fonds laissés par Dupuytren. On remarque, dans la salle Pilliet, la collection histologique, et la collection d'anthropologie Broca.

Dupuytren (FRACTURE DE), variété de fracture du péroné, siégeant à quelques centimètres de la malléole et caractérisée par une dépression brusque (*coup de hache* de Dupuytren).

Dupuytren (MALADIE DE), rétraction de l'aponévrose palmaire à la main.

Dupuytren (PILULES DE), pilules antisyphilitiques, qui jouissent d'une réputation méritée dans le traitement des accidents secondaires de la syphilis. Pour 20 pilules, on emploie : extrait de gaïac, 0gr,80 ; extrait d'opium, 0gr,40 ; sublimé corrosif, 0gr,20. Chacune contient 0gr,01 de sublimé. Dose : 1 à 3 par jour (*Codex*).

DUQUEL pron. relat. V. LEQUEL.

DUQUESNAY (Alfred), prélat français, né à Rouen en 1814, mort à Cambrai en 1884. Doyen de Sainte-Geneviève et professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, il fut préconisé évêque de Limoges en 1871, et, en 1881, transféré au siège archiépiscopal de Cambrai.

DUQUESNE, comm. d'Algérie, départ. de Constantine, arrond. et à 75 kil. de Bougie ; 3.140 hab.

Duquesne, fort de la Nouvelle-France, construit par les Français en 1753, au point où l'Alleghany et le Monongahela s'unissent pour former l'Ohio. (C'est l'origine de *Pittsburg* en Pensylvanie.)

DUQUESNE (Abraham, marquis), marin français, né à Dieppe en 1610, mort à Paris en 1688. Embarqué dès l'âge de sept ans sur un navire de son père, Duquesne se distingua dès 1627 par la prise d'un navire hollandais. Il participa à la plupart des actions navales de la guerre de Trente ans : reprise des îles de Lérins (1636), siège de Fontarabie et défaite de la flotte espagnole à Guétaria (1638), prises de Laredo et Santoña, où il eut la mâchoire fracassée ; bataille de Tarragone, où il conduisit les brûlots à l'attaque des galères du duc de Fernandina (1641), bataille navale de Carthagène ou du cap de Gata (1643). Capitaine de vaisseau, il passa au service de la Suède et prit part, avec le grade d'amiral-major, à la bataille de Femern, où la flotte danoise fut battue (1644). Il se distingua à la prise de Rosas (1645), à Telamone et fut promu chef d'escadre, au retour d'un nouveau voyage en Suède, d'où il ramena une division navale. Pendant la Fronde, en 1650, il seconda Vendôme contre les Bordelais ; puis il eut un engagement avec une escadre anglaise. Chargé de convoyer à Lisbonne la duchesse de Nemours, devenue reine de Portugal, Duquesne servit de mentor au duc de Beaufort dans la campagne contre les Anglais (1666). Lieutenant général des armées navales (1667), il servit, durant la guerre de Hollande, sous les ordres du vice-amiral d'Estrées, et commanda l'escadre blanche à la bataille de Solebay ou Southwold (1672). En désaccord avec son chef, il passa dans la Méditerranée, où il seconda le duc de Vivonne contre les Espagnols. Il commanda l'avant-garde à la bataille du Stromboli (1675). A Ruyter, accouru à la rescousse des Espagnols, il livra les batailles navales d'Alicudi et d'Agosta, où périt Ruyter ; puis il écrasa sous les murs de Palerme la flotte hispano-hollandaise (1676). Doté de la terre du Bouchet, près d'Etampes, avec le titre de marquis, il bombarda Alger en 1682 et 1683, Gênes en 1684. Calviniste convaincu, il ne fut pourtant pas atteint par la révocation de l'édit de Nantes et conserva ses grades, mais ses enfants durent s'expatrier ; le chagrin qu'il en ressentit ne fut pas étranger à sa mort.

Duquesne, d'après une gravure d'Edelinck.

— Iconogr. Les portraits de Duquesne sont nombreux. Un des plus anciens est celui dessiné par Habert, d'après nature. Le meilleur est celui qu'a gravé Edelinck.

— Nous citerons trois *statues* de Duquesne : l'une, par Roguier, décore la cour d'entrée du palais de Versailles ; la seconde, par Dantan aîné, orne une place de la ville de Dieppe, patrie de Duquesne ; la troisième, sculptée par De Bay père, décore la Bourse de Nantes.

DUQUESNE (Henri, marquis), baron D'AUBONNE, marin français et théologien protestant, né en 1652, mort à Genève en 1722. Fils aîné du grand Duquesne, il entra dans la marine royale en 1666, et devint capitaine de vaisseau en 1675. Obligé de s'expatrier après la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia en Suisse, mais se refusa toujours à porter les armes contre son pays. Sur la fin de sa vie, il se retira à Genève et s'y occupa de théologie : il publia, en 1718, des *Réflexions sur l'Eucharistie*. — Son frère, Abraham **Duquesne**, fut, lui aussi, capitaine de vaisseau.

DUQUESNE (Joseph-Marie-Lazare, vicomte), contre-amiral français, né à La Havane en 1804, mort à Paris en 1854. Sorti en 1821 de l'Ecole de la marine d'Angoulême, lieutenant de vaisseau en 1831, il prend une part glorieuse au siège de Saint-Jean-d'Ulloa (1838) et à l'expédition contre le Maroc (1844). Contre-amiral en 1853, il meurt commandant de la station navale des Antilles.

DUQUESNE (Edmond), acteur français, né à Angers en 1854, mort à Marseille en 1918. Il commença sa carrière en province, du Havre passa à Bruxelles, puis à Paris, au Gymnase, où il débuta dans *le Roman d'un jeune homme pauvre*, et créa *le Prince Zilah* et *Sapho*. Il accompagna dans leurs tournées Coquelin, Sarah Bernhardt, Judic, Jeanne Hading, puis, de retour à Paris, joua surtout

à la Porte-Saint-Martin. Sa création la plus remarquée fut celle de Napoléon Ier dans *Madame Sans-Gêne*.

DUQUESNEL (Henri-Félix), directeur de théâtre, auteur et critique dramatique français, né et mort à Paris (1832-1915). Ses chroniques spirituelles étaient pleines d'amusants souvenirs.

DUQUESNOY (François, dit **François Flamand**), sculpteur belge, né à Bruxelles vers 1594, mort à Livourne en 1642. Elève de son père, il excella surtout dans la représentation des sujets gracieux. Ses principaux ouvrages sont : *la Justice*, statue pour la chancellerie de Bruxelles ; le *Saint Jean* du château de Tervueren ; *deux Anges*, au portail de l'église des Jésuites ; *l'Amour divin foulant aux pieds l'amour profane ; Silène endormi et entouré de jeunes garçons*, son chef-d'œuvre ; *l'Amour taillant son arc avec un couteau ;* la plupart des ornements du *baldaquin* à Saint-Pierre de Rome ; la *Sainte Suzanne* dans l'église Notre-Dame de Lorette, à Rome ; le tombeau de marbre de *Gaspard de Wischer*, dans l'église *De Anima* à Naples, etc.

DUQUESNOY (Jérôme), sculpteur belge (1612-1654), frère du précédent. Philippe IV, roi d'Espagne, le nomma son sculpteur en 1645. Il exécuta dans la cathédrale de Gand le magnifique mausolée de l'évêque *Triest*.

DUQUESNOY (Ernest-Dominique-François-Joseph), homme politique français, né à Bouvigny-Boyeffles (Pas-de-Calais) en 1748, mort à Paris en 1795. Il fut d'abord moine, puis cultivateur dans son pays. Député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il s'occupa activement de l'organisation militaire. Arrêté après l'insurrection du 1er prairial, il fut jugé par une commission militaire en même temps que Romme, Goujon, Bourbotte, Duroy et Soubrany. S'étant entendu condamner à mort, il se poignarda. — Son frère, le général **Duquesnoy**, se distingua à l'armée de Sambre-et-Meuse et à la bataille de Wattignies. En Vendée, il battit Charette au Pont-James. Il commandait la *Colonne infernale*, et s'intitulait « le Boucher de la Convention ». Il fut destitué après le 9-Thermidor. Il mourut en 1797.

DUQUESNOY (Adrien-Cyprien), homme politique et publiciste français, né à Briey en 1759, mort à Rouen en 1808. Il fut d'abord avocat à Nancy et syndic de Lorraine et de Bar. Envoyé aux Etats généraux par le bailliage de Bar-le-Duc, il s'attacha au parti du duc d'Orléans, et devint l'ami et l'admirateur de Mirabeau. Il fut un des principaux promoteurs de la division du royaume en départements, proposa qu'il n'y eût qu'une seule Chambre, que le roi sanctionnât la Constitution civile du clergé, puis il défendit les prérogatives royales. Maire de Nancy en 1792, il se trouva compromis après le 10-Août par les pièces découvertes dans l'armoire de fer. Emprisonné pendant la Terreur, il fut acquitté après le 9-Thermidor. En 1800, il fut nommé membre du conseil de commerce et fut chargé de rédiger la *Statistique de la France par départements*. Destitué comme maire (1804), ayant perdu sa fortune en fondant des établissements philanthropiques, il alla se noyer dans la Seine, près de Rouen.

DUQUET (Alfred), historien français, né à Montlhéry, près de Paris, en 1842, mort à Paris en 1916. Il s'est fait connaître par des ouvrages très estimés d'histoire militaire. Son exposé de *la Guerre d'Italie* (1881) fut suivi de l'histoire de la première partie de la guerre de 1870 (1880-1887 ; 3 vol.) et d'une autre série de huit volumes où l'auteur raconte tout le siège de Paris (1890-1899).

DU QUILIO (Antoine-Louis-Marie LE COURTIAULT), marin français, né en 1815, mort à Quimperlé en 1877. Capitaine de vaisseau en 1860 dans l'expédition de Chine, il commanda une colonne contre Mytho (Cochinchine), puis se distingua à Shimonoseki. Contre-amiral en 1870 et commandant du 5e secteur de l'enceinte pendant le siège de Paris, il fut mis en 1872 à la tête de la division navale de l'Atlantique du Sud, puis de la marine de l'Algérie.

DUQUOIN, ville des Etats-Unis (Illinois), dans le bassin du Mudy-Creek ; 7.285 hab.

DUR, E adj. (lat. *durus*). Qui est difficile à entamer, pénétrer ; compact, ferme : *Bois* DUR. *Le porphyre est plus* DUR *que le marbre. Il s'est trouvé des poitrines et des têtes bretonnes plus* DURES *que le fer de l'étranger.* (Michelet.) || *Par extens.* Peu sensible à : *Oreille* DURE. *La bouche* DURE *d'un cheval.*

— *Fig.* Qui est difficile à pénétrer moralement, ferme, insensible : *Homme* DUR *à émouvoir. La cour est comme un édifice bâti de marbre, je veux dire qu'elle est composée d'hommes fort* DURS *mais fort polis.* (La Bruyère.)

— Qui offre de la résistance, n'est pas doux : *Pistolet* DUR *à la détente. Qui a la vie* DURE. || Qui demande un effort pénible : *Escalier* DUR. *Outil* DUR *à manier.* || Qui fait une impression pénible : *Traits* DURS. *Voix* DURE. *Vers* DURS. || Qui est difficile à supporter : *Temps* DUR. *Coup imprévu et* DUR. DURES *contributions. Paroles, réponses* DURES. *Les chartreux mènent une vie* DURE. *Il est* DUR *d'être contraint au repos.*

— *Fig.* Qui offre une résistance morale : DUR *au travail.* DUR *à la souffrance.*

— Loc. div. *Œuf dur*, Œuf soumis, dans sa coque, à l'ébullition, jusqu'à ce que le jaune et le blanc soient devenus solides. || *Pain dur*, Pain très rassis. || *Temps dur*, Temps extrêmement froid. — Epoque pénible à traverser. || *Vin dur*, Vin très âpre. || *Eau dure*, Eau chargée de sels calcaires, impropre à cuire les aliments et à dissoudre le savon. || *Tête dure, Intelligence dure, Entendement dur*, Esprit peu ouvert. — *Avoir la tête dure* signifie aussi Etre entêté, obstiné. || *Avoir l'oreille dure, Etre dur d'oreille*, N'entendre pas bien. || *Etre dur à digérer, Etre de dure digestion*, Se disent, *au fig.*, de ce qui est difficile à endurer ou à croire. (On dit aussi *Dur à avaler.*) || *Rendre à quelqu'un la vie dure*, Le rendre malheureux. || *Etre dur à la détente*, Avoir de la peine à donner de l'argent, à payer. (On dit aussi, en ce sens *Etre dur à la desserre.*) || *Etre dur à la vente*, Se dit d'une marchandise d'un débit difficile. || *Etre dur à cuire*, Ne cuire que lentement : *Légume* DUR À CUIRE ; et *fig. et fam.* Etre aguerri, endurci par un long exercice ; avoir une volonté forte. — Substantiv. : *Un* DUR À CUIRE.

— Argot. Chemin de fer. || *Brûler le dur*, Voyager sans billet.

— Bx-arts. Marqué trop fortement, sec et heurté : *Dessin correct, mais* DUR. || S'applique aussi à l'instrument dont on se sert pour produire un travail sec et heurté : *Avoir un pinceau* DUR, *un crayon* DUR. || Cru, dépourvu de moelleux : *Des tons* DURS. *Un coloris* DUR.

— Céram. Peu fusible (en parlant d'une pâte. — Une pâte dure cuit à plus haute température qu'une pâte tendre.)

— Manèg. *Avoir les réactions dures, Etre dur au trot, Avoir le trot dur*, Se disent d'un cheval lorsque ses allures communiquent au cavalier de fortes secousses. || *Cheval dur de bouche* ou *qui a la bouche dure*, Cheval presque insensible à l'action du mors.

— Mar. *La mer est dure*, Se dit quand les lames sont courtes et que le navire tombe brutalement dedans.

— Métall. Se dit d'un acier à teneur en carbone élevée (0,6 à 0,8 p. 100 environ).

— Mus. Se dit des intervalles et des accords qui blessent l'oreille quand ils sont trop répétés, mais qui, étant bien ménagés, ajoutent à l'expression par les contrastes. || *B dur*, Se disait autrefois pour *bécarre*.

— Pathol. *Pouls dur*, Pouls sec, dépourvu de souplesse et d'élasticité.

— Syn. **Dur, résistant, coriace. — Austère, rigoureux, rude, sévère.**

— Anton. **Blêche, blet, doux, flasque, mol, mollasse, mou, souple, tendre.**

— *Substantiv.* et au masc. : *Le* DUR *est le contraire du moelleux.*

— Argot. Bagne, travaux forcés. || Eau-de-vie.

— Argot des typographes : *Etre dans son dur*, Travailler avec ardeur.

— Loc. prov. **Quand l'un veut du doux, l'autre veut du dur**, Se dit de deux personnes qui ne s'accordent point.

— *Substantiv.* et au fém. *Coucher sur la dure*, Avoir une couche dure, coucher sur la terre nue ; et *au fig.* Endurer de rudes privations. || *En dire de dures*, Paroles, assertions très difficiles à croire. Reproches très vifs.

— Argot. *La dure*, La maison centrale. || *Voler à la dure*, Voler avec voies de fait, violences.

— *A la dure*, loc. adv. D'une manière dure : *Elever un un enfant* À LA DURE.

— *Adverbialem.* et au masc. Durement : *Etre couché* DUR. || Profondément : *Dormir* DUR. || Energiquement : *Travailler* DUR.

— Hist. Les *Durs*, dans l'histoire de la Suisse, sont, dans divers cantons, les adhérents d'un parti, par opposition aux Doux. V. ce mot.

DURABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est durable.

DURABLE adj. Qui dure longtemps ; de nature à durer longtemps : *Rien n'est* DURABLE *sur la terre.* (Massillon.) *Amitié* DURABLE.

— Syn. **Durable, stable, constant, permanent,** etc. V. CONSTANT.

— Anton. **Court, éphémère, fugace, fugitif, instantané et momentané, passager, périssable, temporaire, transitoire.**

DURABLEMENT [*man*] adv. D'une manière durable. (Peu us.)

DURACIN, E adj. (lat. *duracinus ;* le masculin n'est plus usité). Qui a la chair adhérente au noyau. || *Pêche duracine*, ou substantiv. *Duracine*, Variété de pêche à peau veloutée, mais dont la chair offre une certaine dureté.

dura lex, sed lex, mots lat. signif. : *La loi est dure, mais c'est la loi.* Maxime que l'on rappelle à l'occasion d'une règle pénible à laquelle on est forcé de se soumettre soi-même, ou qu'on est obligé d'imposer à quelqu'un.

DURALUMIN n. m. Alliage léger d'aluminium, à haute résistance (marque déposée).

— Encycl. Le *duralumin* est composé des différents corps suivants : magnésium 0,5 à 1 p. 100 ; cuivre, 3 à 5 p. 100 ; manganèse, 0,5 à 1 p. 100 ; aluminium, 93 à 98 p. 100.

La construction aéronautique est le plus gros consommateur de cet alliage qui tend de plus en plus à remplacer le bois sous forme de tubes et profilés, en raison de sa plus grande résistance à égalité de poids.

Toute l'armature intérieure des dirigeables rigides se fait en poutres de duralumin, ainsi que la charpente des ailes et l'ossature du fuselage de certains avions.

A noter que sa cristallisation abaisse son coefficient de résistance.

DURAM ou **DURAO** (José DE SANTA-RITA), poète brésilien, né près de Mariana (Minas-Geraes) en 1737, mort à Lisbonne (Portugal) en 1783. Son principal ouvrage est un poème, *Caramuru*, ayant pour sujet l'histoire de l'aventurier galicien Diego Alvarez Correa, le héros légendaire de Bahia. Cet ouvrage, publié à Lisbonne en 1781, est devenu, au Brésil, l'épopée nationale. Il a été traduit en français en 1781.

DURAMEAU (Louis-Jean-Jacques), peintre d'histoire français, né à Paris en 1733, mort à Versailles en 1796. Prix de Rome en 1757, membre de l'Académie de peinture (1774), il fut professeur à l'Académie, peintre du roi et garde des tableaux de la couronne. On distingue, parmi ses toiles : *l'Eté*, plafond de la galerie d'Apollon, au musée du Louvre ; *la Mort de saint François de Sales ; Saint Louis lavant les pieds des pauvres ; Herminie sous les armes de Clorinde ; Retour de Bélisaire dans sa famille.* Les musées d'Alençon et de Besançon renferment des peintures de Durameau.

DURAMEN [*mèn'*] n. m. (mot lat.) Cœur d'un tronc d'arbre, en général beaucoup plus compact, plus dur que les régions extérieures de la tige.

DURAN (Diego), dominicain espagnol du Mexique, né à Mexico, mort en 1588, auteur d'ouvrages sur l'histoire et les antiquités mexicaines (*Antiguallas*, 1579 ; *Historia de los Mexicanos*, 1581).

DURAN (Augustin), littérateur et critique espagnol, né et mort à Madrid (1793-1862). Grand admirateur des œuvres de la littérature classique espagnole, il sut en ranimer l'étude à une époque où le goût français régnait dans les lettres et au théâtre, au grand détriment du génie national. On lui doit un *Essai sur l'influence que la critique moderne a exercée sur la décadence de l'ancien théâtre espagnol* (1828) ainsi que la publication d'un grand nombre de *Romanceros*, recueils de romances ou chansons chevaleresques (1834).

DURAN (Carolus). Biogr. V. CAROLUS DURAN.

DURANCE (la), rivière française de Provence, affluent gauche du Rhône. La Durance naît près du mont Genèvre, dans les Alpes du S.-E., concentre les eaux du Briançonnais par la Clairée, la Guisanne et la Gyronde, puis ultérieurement celles des torrents du Queyras par le Guil et de la vallée de Barcelonnette par l'Ubaye. Elle reçoit aussi la Bléone, l'Asse, le Verdon sur sa rive gauche, ainsi que le Buech et le Jabron sur sa rive droite.

Sa vallée souvent resserrée en défilés abrite quelques petites villes : Embrun, Sisteron, Manosque dont le bassin fertile et bien arrosé annonce la Basse-Provence.

Après le défilé de Mirabeau, le régime change quelque peu. De collecteur d'eaux torrentielles, le fleuve (dont la pente jusqu'alors énorme s'est un peu atténuée) devient le pourvoyeur des vingt et un canaux d'irrigation qui fertilisent sa vallée, et aussi les plaines du Comtat et de la banlieue de Marseille, à laquelle il fournit également l'eau potable. Son embouchure dans le Rhône a beaucoup varié au cours des âges ; elle se trouve actuellement à 5 kil. en aval d'Avignon.

Fleuve torrentiel, aux énormes variations de débit, la Durance n'arrose aucune ville importante et n'ouvre pas de voie de passage, mais elle joue un rôle capital dans l'économie agricole de la Basse-Provence, et sa haute vallée commence à se peupler d'usines de force et de produits chimiques. Cours, 304 kil.

DURANCY (Céleste), cantatrice dramatique française, née en 1746, morte à Paris en 1780. A peine âgée de treize ans, elle débuta à la Comédie-Française dans le rôle de Dorine de *Tartufe ;* trois ans après, elle passait à l'Opéra, rentrait à la Comédie en 1766, et enfin, l'année suivante, reparaissait à l'Opéra. Elle n'était pas belle, mais elle était aussi bonne actrice que cantatrice habile.

DURAND (dom), bénédictin normand, né en 1012 au Neubourg (diocèse d'Evreux), mort en 1089. Admis dans l'ordre de Saint-Benoît, au monastère de Sainte-Catherine de Rouen, il devint, en 1059, abbé de Saint-Martin de Troarn, près de Bayeux. Durand écrivit, contre l'hérétique Bérenger, un traité *Du corps et du sang de Jésus-Christ*. Il était très versé dans la théologie, la philosophie et la musique.

DURAND de Pernes, troubadour du XIIIe siècle. Il exerçait le métier de tailleur dans la petite ville de Pernes (Vaucluse). Il est l'auteur d'un sirvente très violent relatif aux événements de 1242. — Il est probablement identique à un Durand, « tailleur de Carpentras », auteur d'un sirvente politique à peu près contemporain de la pièce précédente.

DURAND, nommé aussi **Durandi** ou **Durantis** (Guillaume), évêque de Mende, né à Puimisson, près de Béziers, en 1237, mort à Berne en 1296. Elève, à Lyon, du dominicain Henri Suzo, il enseigna le droit à Bologne. Clément IV le nomma auditeur de rote. Grégoire X le fit gouverneur du patrimoine de saint Pierre. Il devint, en 1287, évêque de Mende, et en 1295 fut envoyé en mission dans l'île de Chypre ; il mourut à son retour. Durand de Mende occupe un rang distingué parmi les canonistes et les liturgistes. Ses principaux ouvrages sont le *Speculum judiciale* et le *Rationale divinorum officiorum*.

DURAND DE SAINT-POURÇAIN (Guillaume), surnommé **Doctor resolutissimus**, philosophe français de l'école scolastique, né à Saint-Pourçain (Auvergne), mort à Meaux en 1334. Il était entré de bonne heure dans l'ordre de Saint-Dominique et y avait acquis une réputation de savoir qui le fit appeler à Rome auprès du pape Jean XXII. Puis, il devint évêque du Puy en 1318, et, en 1326, évêque de Meaux. Durand a beaucoup contribué à accélérer la décadence de la scolastique. Il abandonna le réalisme pour soutenir avec la plus grande vigueur le nominalisme. On a de lui : *In sententias theologicas Petri Lombardi commentariorum libri quatuor ;* etc.

DURAND (Bernard), jurisconsulte français, né et mort à Chalon-sur-Saône (vers 1556-1621). Il fut avocat au parlement de Bourgogne (1584). Ses principaux ouvrages sont : *Défense pour la préséance de la ville de Challons en assemblée des états de Bourgogne* (1602) ; *Privilèges accordés aux habitants de Challons par les rois de France et les ducs de Bourgogne* (1604). — Son petit-fils, Joseph **Durand**, né à Chalon en 1643, mort à Dijon en 1710, avocat général au parlement de Bourgogne, a composé un *Mémoire pour justifier que les héritages du duché de Bourgogne sont présumés de franc alleu*, et édité les *Instituts ou Droit coutumier du duché de Bourgogne* (1697), ouvrage de son grand-père. — Son autre petit-fils, Bernard **Durand**, né et mort à Chalon (1651-1726), a composé un petit poème : *Description des bains d'Aix en Savoie.*

DURAND (Nicolas), tapissier français, né et mort à Nancy (1664-1755). Il fonda avec son frère, Pierre Durand, mort après 1736, une manufacture de tapisseries à Nancy, dont les productions, marquées d'un cachet de simplicité, et d'un prix modeste, furent décorées souvent de scènes de chasse et d'idylles champêtres. Cet établissement subsista jusqu'à la Révolution.

DURAND (dom Léopold), architecte français, né à Saint-Mihiel en 1666, mort en 1746. D'abord avocat, il étudia l'architecture et entra dans l'ordre des Bénédictins (1701). On lui doit les plans du château de Commercy, des abbayes de Moyen-Moustier, de Saint-Avond et d'Epternach, du prieuré de Chatenoy. Il a laissé de nombreux écrits, notamment : *Traité historique des eaux et bains de Plombières* (1748) ; *Recueil sur l'architecture ; Description des temples de Chine ; Termes de l'art et architecture militaires ; Jeux et combats des Grecs ; Recueil sur les théâtres des anciens ;* etc.

DURAND (David), ministre protestant français, né à Saint-Pargoire (Hérault) vers 1680, mort à Londres en 1763. Chapelain d'un régiment de réfugiés au service de la Hollande, il fut fait prisonnier en Espagne par le duc de Berwick. Durand parvint à s'échapper et s'établit à Rotterdam, puis à Londres. Il fut admis à la Société royale de Londres. Il a écrit : *la Vie et les Sentiments de Lucilio Vanini* (1717) ; *Histoire de la peinture ancienne, extraite de l' « Histoire naturelle » de Pline, liv. XXIV* (1725) ; *Histoire du seizième siècle* (1725-1729) ; etc.

DURAND (Jacques), peintre français, né et mort à Nancy (1699-1767). Venu à Paris en 1714, il y prit les leçons de Nattier, puis partit pour l'Italie, revint à

Nancy (1727), et décora la coupole de la chapelle funéraire des ducs de Lorraine. Ses œuvres représentent, pour la plupart, des sujets historiques.

DURAND (Jacques-François), pasteur et théologien protestant français, né à Semalé, près d'Alençon, en 1727, mort à Lausanne en 1816. Né d'une famille catholique, et destiné au sacerdoce, il se réfugia à Lausanne en 1754 et s'y convertit au protestantisme. Professeur d'histoire ecclésiastique à Lausanne et chargé ensuite du cours de morale chrétienne, Durand a écrit : *Abrégé sur les sciences et les arts* (1762) ; *l'Esprit de Saurin* (1767) ; l'abbé Pichon y fit quelques modifications et le publia sous le titre de : *Principes de la religion et de la morale, extraits des ouvrages de J. Saurin* (1768).

DURAND DE MAILLANE (Pierre-Toussaint), jurisconsulte français, né à Saint-Rémi (Provence) en 1729, mort à Aix en 1814. Avocat au parlement d'Aix, il fut député aux Etats généraux de 1789. A l'Assemblée constituante, il fit partie du comité ecclésiastique, et proposa le premier l'institution d'un mariage civil distinct du mariage religieux. Il siégea à la Convention, et, lors du procès de Louis XVI, vota pour le bannissement perpétuel. Membre du Conseil des anciens, il devint ensuite conseiller à la cour impériale d'Aix. Avant la Révolution, il avait fait paraître plusieurs ouvrages de droit canonique. Le plus important est intitulé : *les Libertés de l'Eglise gallicane* (1770-1776).

DURAND (Pierre-Louis), peintre français sur émail et graveur en pierres dures et sur ivoire, né et mort à Versailles (1733-1797). Parmi ses œuvres, sont à citer la copie en miniature du portrait de Louis XV par Vanloo (1760) ; une tabatière ornée d'une peinture sur émail représentant *Hercule et Omphale ;* un portrait de Louis XV sur médaillon de nacre. Louis Durand travailla également l'ivoire. Il livra des notices à Fontamys pour son *Traité des couleurs pour la peinture en émail* (1765).

DURAND (Jean-Baptiste-Léonard), administrateur français, né à Uzerches (Corrèze) en 1742, mort en Espagne en 1812. Il fut avocat au parlement de Bordeaux, consul de France à Cagliari (Sardaigne), puis, pendant dix-huit mois (1785-1786), directeur de la Compagnie de la Gomme au Sénégal. Il a publié un très estimable *Voyage au Sénégal* (1802).

DURAND (Jean-Baptiste-Vincent, baron), général français, né à Besançon en 1753, mort en 1829. Il prit part brillamment à la guerre de l'Indépendance d'Amérique, mais fut pris par les Anglais à son retour. Emigré en 1791, à l'armée de Condé jusqu'en 1800, il rentra en France et dirigea jusqu'en 1814 le dépôt de mendicité de Besançon. Louis XVIII le fit maréchal de camp et lieutenant général honoraire.

DURAND (Jean-Nicolas-Louis), architecte français, né à Paris en 1760, mort à Thiais en 1834. Fils d'un cordonnier, il travailla quelque temps chez un sculpteur et chez un architecte, prit des leçons de Boulée, architecte du roi, et suivit en même temps les cours de l'Académie d'architecture. Lors de la création de l'Ecole centrale des travaux publics, Durand y fut nommé professeur. On a de lui : *Recueil et parallèle des édifices de tous genres anciens et modernes* (1800) ; *Récit des leçons d'architecture données à l'Ecole polytechnique* (1801) ; *Précis graphique du cours d'architecture* (1821).

DURAND (Charles-Etienne), architecte et ingénieur français, né à Montpellier en 1762, mort à Nîmes en 1840. Professeur d'architecture à dix-huit ans, il fit exécuter diverses constructions importantes ; entre autres, le pont de Ners, près d'Alès. Pendant la Révolution, il entra dans le corps des ponts et chaussées. On lui doit la construction de l'importante chaussée du Rhône entre Tarascon et Beaucaire (1812), la restauration de la Maison Carrée de Nîmes. Durand a publié : *Description des monuments antiques du midi de la France* (1819).

DURAND (Asher BROWN), graveur et peintre américain, né à Jefferson (Etat de New-Jersey) en 1796, d'une famille de protestants français, mort à South-Orange (New-Jersey) en 1874. Il se fit connaître par sa gravure du tableau de Trumbull, *la Déclaration de l'Indépendance*. Comme peintre, Durand se fait remarquer par sa minutie. Nous rappellerons, parmi ses paysages : *Lac au soleil couchant ; Forêt vierge* (1853) ; *Dans les bois* (1854) ; *Monts Francoma* (1858) ; *les Chutes de Castkill* (1859). Parmi ses tableaux de genre et d'histoire, on remarque : *Harvey Birch et Washington ; Capture du major André*. Durand a été l'un des fondateurs de l'Académie nationale de dessin, et en fut élu président.

DURAND (Hippolyte BAUDEL), jurisconsulte et homme politique français, né à Versailles en 1805, mort à Nevers en 1861. Nommé par le gouvernement provisoire, en 1848, commissaire du département de Seine-et-Oise, il y fut élu représentant du peuple à la Constituante. Non réélu à la Législative, il entra au barreau de Nevers. Il a écrit : *Général Hoche, souvenirs et correspondance* (1832) ; *Mémoire sur l'organisation du crédit foncier en France* (1856) ; etc.

DURAND (Hippolyte-Louis), architecte, né à Paris en 1807, mort à Tarbes en 1882. Elève de Lebas et de Vaudoyer, il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts (1822), où il remporta le prix départemental (1830). Il a construit une salle de spectacle à Moulins, un grand nombre d'églises, le château de Monte-Cristo pour Alexandre Dumas, et la villa Eugénie à Biarritz.

DURAND (Joseph-Pierre), dit **Durand de Gros**, du nom de son village natal près de Rodez, physiologiste et philosophe, né en 1826, mort à Arsac (Aveyron) en 1901. Socialiste militant, il s'expatria en Angleterre après le Coup d'Etat (1851), y eut connaissance de la suggestion hypnotique expérimentée en Amérique, et se fit propagateur des idées nouvelles sous le pseudonyme de PHILIPS. Revenu du nouveau monde à Paris après l'amnistie (1860), il exerça une action qui ouvrit la voie aux écoles de la Salpêtrière et de Nancy (*Electrodynamisme vital, ou Relations physiologiques de l'esprit et de la matière* [1855] ; *Cours de braidisme ou hypnotisme nerveux* [1860] ; *Essais de physiologie philosophique* [1866] ; *les Origines animales de l'homme éclairées par la physiologie et l'anatomie comparatives* [1871] ; *le Merveilleux scientifique* [1894] ; *Aperçus de taxinomie générale* [1898] ; *Questions de philosophie morale et sociale* [1901] ; *Polypsychisme*).

DURAND (Marie-Auguste), compositeur et éditeur de musique français, né à Paris en 1830, mort à Neuilly en 1903. Elève du Conservatoire, il fut organiste des églises Saint-Ambroise, Sainte-Geneviève, Saint-Roch et Saint-Vincent-de-Paul. Il a écrit de nombreuses œuvres de musique religieuse, des danses, des mélodies, etc., et fait aussi la critique musicale dans divers journaux. Il est, avec Schönewerk, le fondateur de la maison d'édition qui porte son nom.

DURAND (Emile), professeur et compositeur français, né à Saint-Brieuc en 1830, mort à Neuilly en 1903. Il obtint, en 1853, le second prix de Rome à l'Institut. Il se livra ensuite à l'enseignement et devint professeur de solfège et d'harmonie au Conservatoire. Il a composé de nombreuses mélodies parmi lesquelles *Comme à vingt ans* et *le Biniou* dont le succès à l'époque fut considérable, et qui sont devenues populaires, un opéra-comique en un acte *l'Elixir de Cornélius* (1868), une pochade musicale *l'Astronome du Pont-Neuf* (1869), et de nombreux ouvrages d'enseignement de grande valeur : un *Traité d'harmonie* qui a pris place dans l'enseignement du Conservatoire, un *Traité de composition*, des solfèges, traité d'accompagnement, traité de transposition.

DURAND (Eugène-François-Joseph), jurisconsulte et homme politique français, né à Tinténiac (Ille-et-Vilaine) en 1838, mort à Paris en 1917. Professeur de Code civil à la faculté de Rennes, il fut élu député en 1877 par l'arrondissement de Saint-Malo. En 1883, il fut sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique, dans le cabinet Ferry. Réélu en 1885, il fut nommé en 1889 conseiller, et en 1911 président à la Cour de cassation. On lui doit : *Etude sur les sociétés « vectigalium » en droit romain et sur les sociétés en commandite en droit français* (1862) ; *Des offices considérés au point de vue des transactions privées et des intérêts de l'Etat* (1863) ; *Des donations déguisées* (1874).

DURAND (Jules-Marie-*Georges*), archéologue français, né à Remiremont en 1855. Licencié en droit, archiviste paléographe (1883), archiviste de la Somme (1885), correspondant (1904) de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, c'est un des premiers et plus brillants élèves du comte de Lasteyrie. On lui doit : *Monographie de l'église Notre-Dame d'Amiens* (1901-1903) ; *Description abrégée de la cathédrale d'Amiens* (1904) ; *l'Architecture religieuse et civile en Picardie* (1906) ; *Chants royaux et tableaux de la confrérie du Puy Notre-Dame d'Amiens* (1911) ; etc.

Durand et Durand, vaudeville en trois actes de M. Ordonneau et A. Valabrègue (1877). Les quiproquos causés par la similitude de noms et de prénoms de deux cousins, dont l'un est avocat et l'autre épicier, forment le fond de cette pièce divertissante, égayée en outre par de comiques épisodes.

Durandal ou **Durendal** (la forme la plus ancienne semble être *Durandart*). Nom que les auteurs de chansons de geste ont donné à l'épée du paladin Roland. Elle fut conquise par Roland sur Eaumont, fils de l'émir Agolant, ou d'après une tradition, elle lui fut octroyée par Charlemagne, à qui un ange avait ordonné de la remettre au meilleur de ses capitaines. — D'après la légende, Durandal est l'œuvre du forgeron Galand (le Weland mythique des épopées germaniques). Dans la *Chanson de Roland*, le héros, en se sentant mourir, lui adresse un touchant adieu et essaye vainement de la briser sur le roc.

DURAND-BRAGER (Jean-Baptiste-Henri), peintre et dessinateur français, né à Belnoé, près de Dol, en 1814, mort à Paris en 1879. Elève d'Isabey, il voyagea beaucoup et fut, en 1840, attaché à l'expédition chargée de rapporter en France les cendres de Napoléon Ier, sur laquelle il publia un in-folio, avec texte et pièces officielles, intitulé : *Sainte-Hélène, translation du cercueil de Napoléon Ier*. Citons de lui : *le Combat de la frégate « Niémen » contre les frégates anglaises « Arethusa » et « Amethyst »* (musée de Bordeaux), *le Combat de Sinope, le Deuxième combat entre les batteries japonaises et les escadres alliées* (Versailles), *Vue d'Eupatoria* (Nantes), *Marée basse* (Laval). Durand-Brager a publié : *la Marine française ; la Marine du commerce ; Types et Physionomies des armées d'Orient*.

DURAND-CLAYE (Alfred-Augustin), ingénieur français, né et mort à Paris (1841-1888). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il fut attaché, en 1866, au service de la Ville de Paris et chargé des eaux d'égout et de l'assainissement de la Seine. Partisan du « tout à l'égout », il fit exécuter les travaux d'épandage à Gennevilliers. Il a publié divers ouvrages sur ces questions.

DURAND-DESORMAUX (Fernand), magistrat et philosophe français, né à Saint-Julien (Yonne) en 1840, mort à Brienon (Yonne) en 1881. Il fut substitut à Bar-sur-Seine et à Arcis-sur-Aube, et juge à Rambouillet (1872). Démissionnaire en 1876, il fut chef de cabinet au ministère de la justice, mais il abandonna ces fonctions au Seize-Mai. Durand-Desormaux fut nommé, en 1879, directeur du personnel au ministère de la justice, et, en 1880, conseiller d'Etat. Ses ouvrages, fort remarquables, ont été publiés après sa mort : *Réflexions et Pensées* (1884) ; *Etudes philosophiques, Théorie de l'action* et *Théorie de la connaissance* (1884).

DURAND-FARDEL (Charles-Louis-Maxime), médecin français, né et mort à Paris (1815-1899). Ses ouvrages sont consacrés à l'étude des maladies chroniques et des eaux minérales. Il faut citer : *Traité clinique et pratique des maladies des vieillards* (1854) ; *Traité thérapeutique des eaux minérales* (1857) ; *Dictionnaire général des eaux minérales* (1859-1860), en collaboration avec Le Bret et Lefort. Ce savant était un fin lettré qui avait fait une étude spéciale de Dante et de son œuvre. — Son fils Raymond **Durand-Fardel**, né à Paris en 1853, également spécialisé en hydrologie, est membre correspondant de l'Académie de médecine.

DURAND-MORIMBAU (Henri), journaliste français, connu sous le nom de **Henri des Houx**, né et mort à Paris (1848-1911). Entré à l'Ecole normale en 1867, il quitta bientôt le professorat pour le journalisme. Il collabora à *la Défense*, de Mgr Dupanloup, dont il devint le directeur en 1878, mais dont il se sépara pour diriger le *Journal de Rome*, auquel il donna un caractère combatif. Condamné en 1881 à la prison par les tribunaux de Rome, il revint en France. Il publia les *Souvenirs d'un journaliste français à Rome* (1886) et fit campagne contre la politique de ralliement du pape, sur lequel il publia encore un volume en 1900 : *Histoire de Léon XIII. Joachim Pecci (1810-1878)*. On lui doit encore : *la Question romaine depuis le traité de Paris de 1856 jusqu'au 20 septembre 1870* (1901). Il se prononça pour la formation des associations cultuelles prévues par la loi de séparation.

DURANDO (Giovanni), général italien, né à Mondovi en 1804, mort à Florence en 1869. D'une vieille famille piémontaise, d'abord garde du corps à Turin, puis lieutenant à Coni, destitué de son grade à la suite de la participation de son frère Giacomo à un complot libéral, il servit dans les armées constitutionnelles de Portugal, puis d'Espagne, contre les absolutistes, et conquit le grade de général. Lors du mouvement libéral et national de mars 1848, il fut chargé par le ministère pontifical Antonelli d'organiser en Romagne un corps de troupes, qu'il dirigea bientôt vers la Vénétie contre les Autrichiens. Mais, désavoué par Pie IX, et, d'ailleurs contraint de capituler à Vicence, il offrit ses services à Charles-Albert, et, à la tête d'une division, prit part aux batailles de Mortara et de Novare (1849). Il fut plus tard de l'expédition de Crimée, et commanda une division à Solférino. Sénateur en 1860, il n'a joué qu'un rôle politique effacé.

DURANDO (Giacomo), général et homme politique italien, frère du précédent, né à Mondovi en 1807, mort à Rome en 1894. Avocat, compromis dans un complot libéral, il vécut en exil de 1831 à 1847, combattant dans les armées constitutionnelles de Portugal, puis d'Espagne. En 1848, il entra dans l'armée sarde avec le grade de général : à la tête de volontaires lombards, il infligea à un corps autrichien l'échec de Caffaro, près de la frontière du Tyrol ; promu lieutenant général, il fut aide de camp du roi Charles-Albert à la bataille de Novare (1849). Sénateur et ministre de la guerre en 1855, puis ambassadeur à Constantinople de 1856 à 1861, c'est comme ministre des affaires étrangères dans le cabinet Rattazzi qu'il sembla se mettre en valeur par la note de septembre 1862 attirant l'attention des gouvernements étrangers sur la nécessité de réunir sans retard Rome au royaume d'Italie, mais la note avait surtout pour objet de sauver le ministère, en calmant l'émotion provoquée par l'arrestation de Garibaldi à Aspromonte (1862). La carrière parlementaire de G. Durando n'en fut pas moins couronnée par la présidence du Sénat de 1884 à 1887.

DURANGEL (Antoine-Victor-Léopold **Durand-Durangel**, dit), peintre français, né à Marseille en 1828, mort à Paris en 1898. Elève d'Horace Vernet, il s'adonna à la peinture religieuse ; on lui doit de nombreux portraits.

DURANGITE n. f. (de *Durango* nom de localité). Arséniate naturel d'aluminium, de sodium, de fer et de manganèse.

DURANGO, un des Etats du Mexique, peuplé de 336.000 hab. Capit. *Durango*. Grandes richesses minières ; cultures peu prospères.

— Le désert ou *bolson de Mapimi*, au N.-E., est complètement inculte.

DURANGO, ville du Mexique, capitale de l'Etat homonyme, sur le versant oriental de la sierra Madre, au centre d'un riche district minier ; 39.000 hab.

DURANGO, ville d'Espagne (Provinces-Basques, Biscaye), près du *Durango*, affl. du Nervion ; 4.400 hab. Fabriques de tissus, chaudronnerie de cuivre, quincaillerie.

DURANT [*ran*], **E** adj. Qui dure, est durable. (Peu us.)

DURANT [*ran*] prép. (part. prés. de *durer* employé comme prépos.). Dans la durée de, pendant :

Durant les premiers ans du Parnasse françois,
BOILEAU.

‖ Pendant la durée continue, complète de (Prise dans ce sens, la préposition se place après son complément, dans certaines locutions toutes faites) : *Avoir la jouissance d'un usufruit sa vie* DURANT. ‖ Dans l'espace, dans l'étendue de : DURANT *tout le chemin*. DURANT *tout un livre*. ‖ *Durant que*, Dans le temps que. (Vx.)

— SYN **Durant, pendant**, *Pendant* exprime une simultanéité, une continuité moins persistante, moins complète que *durant*.

DURANT (Gilles), sieur DE LA BERGERIE, poète français, né à Clermont (Auvergne) en 1554, mort à Paris vers 1615. Il fut avocat au parlement de Paris et collabora à la réforme de la *Coutume* de Paris. Ses *Œuvres* (1594) se composent d'odes, d'élégies, de sonnets, de chansons, complaintes, madrigaux, et de plusieurs imitations des *Psaumes* de David ; sa meilleure production est : *A Mademoiselle ma commère sur le trespas de son asne*, pamphlet badin dirigé contre les ligueurs. Sa poésie est facile, mais froide et hérissée de jeux de mots.

DURANT (Samuel), théologien protestant, né à Genève vers 1574, mort à Paris en 1626. Fils d'un bourgeois de Paris réfugié à Genève, il fut ministre du landgrave de Hesse et de Catherine de Bar, puis pasteur de l'église de Paris. Député au synode national de Saint-Maixent, en 1609, à l'assemblée de Saumur en 1611, et, en 1615 à celle de Grenoble ; modérateur du synode de Charenton (1623), qui condamna les arminiens. Il a laissé : *Méditation pour les Eglises réformées de France sur les afflictions de ce dernier temps* (Sedan, 1622) ; *l'Histoire de la tentation de Notre Seigneur* (Genève, 1627) ; etc.

DURANTE (Pietro), poète italien des XVe et XVIe siècles. Auteur d'un poème intitulé : *Livre appelé Léandre* (1508), imité par Vervèze dans ses *Aventures amoureuses et guerrières de Léandre* (1608).

DURANTE (Francesco), musicien italien, né à Frattamaggiore, près de Naples, en 1684, mort à Naples en 1755. Il fut professeur de composition à Naples, et l'un des représentants les plus remarquables de l'école dite napolitaine. Il faut surtout citer, parmi ses élèves : Pergolèse, Piccinni, Sacchini, Paisiello, etc. Comme compositeur, il ne s'est exercé que dans la musique religieuse et la musique instrumentale. On lui doit de nombreuses compositions de musique religieuse et de musique de chambre.

DURANTHON (Antoine), homme d'Etat français, né à Mussidan (Dordogne) en 1736, guillotiné à Bordeaux en

1793. Procureur général au parlement de Bordeaux, il devint, à la Révolution, procureur-syndic de la Gironde et en 1792 garde des sceaux. La confiance que lui avait témoignée Louis XVI le fit arrêter pendant la Terreur et condamner à mort.

DURANTI (Jean-Etienne **Durand,** dit), magistrat français, né et mort à Toulouse (1534-1589). Elu capitoul en 1563, nommé avocat général près le parlement de Toulouse par Charles IX, il reçut d'Henri III la charge de premier président de la même compagnie en 1581. Il se montra digne de ces fonctions, par l'intégrité de son caractère et par sa fidélité au roi au milieu de l'effervescence créée par les agitateurs de la Ligue. Visé spécialement par ceux-ci, il échappa plusieurs fois à des tentatives d'assassinat, puis fut massacré par la foule. Son corps mutilé fut accroché au pilori, avec le portrait du roi placardé dans son dos.

DURANTI (Pietro), tapissier italien, né aux environs de Rome en 1710, mort à Naples en 1789. Il fut appelé à Naples en 1757 pour y réorganiser la Manufacture royale de tapisserie. Il y succéda au Rosso pour la direction de l'atelier de haute lice. Sous sa direction furent exécutées trois séries de tentures qui ne furent terminées qu'en 1778 ; elles représentaient l'*Histoire de Don Quichotte*, et imitaient celles des Gobelins, avec des motifs empruntés à Coypel. Destinées au Palais de Naples, elles n'y figurent pas toutes aujourd'hui, certaines d'entre elles se trouvant au Quirinal. A Rome, avant son arrivée à Naples, Duranti avait exécuté des travaux d'après des cartons de Pinelli (1734), et deux pièces d'après des peintures flamandes (*Commencement de la guerre*, et *les Soldats à l'auberge* [1743], actuellement à la Villa Albani.

DURANTI DE BONRECUEIL (Joseph), oratorien français, né à Aix en 1662, mort à Paris en 1756. Il publia : *les Œuvres de saint Ambroise sur la virginité* (1729) ; *Panégyriques des martyrs*, de saint Chrysostome (1735) ; etc.

DURANTIN (Aimé-Adrien-Armand), auteur dramatique français, né à Senlis en 1818, mort à Paris en 1891. Il collabora à divers journaux, débuta au théâtre sous le pseudonyme de VILLEVERT, puis, seul ou avec des collaborateurs, fit jouer un assez grand nombre de pièces, entre autres : *le Déshonneur posthume* (1842) ; *les Spéculateurs* (1846) ; *les Gaietés champêtres* (1852) ; *les Comédiens de salon* (1859). Sa collaboration avec Dumas fils pour *Héloïse Paranquet* (1866) fut entre les deux auteurs l'occasion d'une controverse et d'une brouille.

DURANTON (Alexandre), jurisconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort à Paris en 1866. Il fut nommé, après concours, professeur à la Faculté de droit de Paris, en 1820. On doit à Duranton : *Traité des contrats et obligations en général* (1819) ; *Cours de droit français suivant le Code civil* (1825-1837).

DURANTY (Louis-Emile-Edmond), journaliste et romancier français, né et mort à Paris (1833-1880). Il a été avec son maître Champfleury, le principal représentant du mouvement réaliste qui précéda le naturalisme de Zola. On a de lui six romans, publiés de 1860 à 1878. *Le Malheur d'Henriette Gérard* (1860) est le premier en date et aussi le meilleur. Ils se recommandent par l'exactitude de l'analyse. Ce qui nuisit le plus à Duranty, c'est, sans doute, une certaine sécheresse de composition, et, dans le style, son mépris de toute virtuosité. On a encore de lui : *Théâtre des marionnettes du jardin des Tuileries* (1862), où il y a beaucoup d'esprit et de verve.

DURAS, ch.-lieu de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 23 kil. de Marmande, au-dessus de la vallée du Drot ; 1.370 hab. Ch. de f. Orléans. Ancienne seigneurie de l'Agenais. — Le canton a 15 comm., et 6.670 hab.

DURAS (Jacques-Henri DE DURFORT, duc DE), maréchal de France, né à Duras en 1626, mort à Paris en 1704. Neveu de Turenne. Pendant la Fronde (1651), il fut nommé lieutenant général par le prince de Condé, et reconnu en cette qualité lorsqu'il fit sa paix avec la cour (1657). Il servit en Italie et dans les Pays-Bas, et fut nommé gouverneur de la Franche-Comté, à la conquête de laquelle il avait contribué, puis maréchal de France en 1675, et duc en 1689. En 1688, à la tête de l'armée d'Allemagne, il prit Philippsbourg et Mannheim. Il mourut doyen des maréchaux de France.

DURAS (Guy-Aldonce DE DURFORT DE), duc DE LORGE, maréchal de France, frère du précédent et beau-père de Saint-Simon, né à Duras en 1630, mort à Paris en 1702. Lieutenant général sous les ordres de Turenne, son oncle, il se conduisit fort bien en 1675 après la mort de ce dernier. Il empêcha Montecucolli d'envahir l'Alsace, et reçut le bâton de maréchal en 1676. Il avait épousé la fille du financier Frémont.

DURAS (Louis DE DURFORT DE), comte DE FEVERSHAM et lieutenant général, frère des précédents, né à Duras en 1638, mort à Londres en 1709. Il passa au service de Charles II, roi d'Angleterre, fut nommé ambassadeur à Paris à la paix de Nimègue, puis vice-roi d'Irlande et généralissime des armées de Jacques II. Duras battit et fit prisonnier le duc de Monmouth, à Sedgemoor.

DURAS (Jean-Baptiste DE DURFORT, duc DE), maréchal de France, fils du maréchal Jacques-Henri, né en 1684, mort à Paris en 1770. Colonel en 1697, il se distingua en Allemagne, en Flandre et en Espagne, devint lieutenant général en 1720, maréchal de France en 1751, et gouverneur de la Franche-Comté en 1755.

DURAS (Emmanuel-Félicité DE DURFORT, duc DE), maréchal de France et académicien, fils du précédent, né à Paris en 1715, mort à Versailles en 1789. Aide de camp de Villars en Italie (1734), il fut ambassadeur en Espagne (1752), pair de France et premier gentilhomme de la chambre du roi (1757). En 1775, il fut nommé maréchal de France et élu académicien au fauteuil de Du Belloy, sans avoir jamais commandé une armée, ni rien écrit. Surveillant des théâtres royaux et vivement attaqué par Linguet dans son journal, il ne répondit pas ; aussi lui envoya-t-on le quatrain suivant :

Monsieur le maréchal, pourquoi cette réserve,
Lorsque Linguet hausse le ton?
N'avez-vous pas votre bâton?
Au moins qu'une fois il vous serve!

DURAS (Amédée-Bretagne-Malo, duc DE), petit-fils du précédent, né à Paris en 1771, mort à Versailles en 1838. Dévoué à Louis XVI de 1789 à 1791, puis émigré, Louis XVIII le fit maréchal de camp, premier gentilhomme de sa chambre et pair de France. Retiré en 1830 à Versailles.

DURAS (Claire DE KERSAINT, duchesse DE), femme du précédent, née à Brest en 1777, morte à Nice en 1828. Elle était fille du comte de Kersaint, amiral, député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, qui fut guillotiné en 1793. Elle épousa en Angleterre le duc de Duras, avec lequel elle rentra en France après le 18-Brumaire. Sous la Restauration, le salon de Mme de Duras devint un des plus brillants. Ses deux romans : *Ourika* (1823) et *Edouard* (1825) augmentèrent sa renommée. Son nom demeure attaché à celui de Chateaubriand dont elle fut la chaste et enthousiaste adoratrice.

DURATIF, IVE adj. et n. Qui exprime la durée. || Forme du verbe, exprimant une action qui dure.

DURAZNO, départ. de la République de l'Uruguay, entre le rio Negro et son affluent le rio Yi ; 65.000 hab. Ch.-lieu *Durazno* ; 13.500 hab.

DURAZZO (en albanais **Durres** ou **Durressi,** en slave **Dratch)** [la *Dyrrachium* des Romains], ville d'Albanie, sur la *baie de Durazzo* (Adriatique) ; 4.800 hab. Ruines romaines, byzantines, turques. Durazzo fut, sous les Romains, le nœud des communications entre l'Italie (par Brindisi) et la Grèce. C'est un des ports de la côte albanaise d'où, à la suite de leur retraite (novembre-décembre 1915), les Serbes vaincus furent soustraits par les Français à la vengeance des Autrichiens et des Bulgares.

DURAZZO ou **DURAS** (Charl DE), roi de Naples. V. CHARLES III.

DURAZZO, famille génoise, dont les principaux membres furent : le doge JACQUES (1573-1575) ; le doge PIERRE (1619-1621) ; le doge CÉSAR (1665-1667) ; le doge PIERRE II (1685-1687), qui répara les ruines de Gênes bombardée par les Français ; le doge VINCENT (1709-1711) ; le doge JEAN-ETIENNE (1734-1736), et le doge MARCELLIN (1767-1769), qui céda la Corse à la France.

DURBACHITE n. f. (de *Durbach* nom de lieu dans la Forêt Noire). Syénite mélanocrate à biotite.

DURBAN, ville maritime de l'Union sud-africaine, la plus importante de la Colonie anglaise de Natal, sur la baie de Natal ; 146.000 hab. Elle doit son importance à son faubourg maritime de PORT-NATAL, distant de 2 kil., sur l'océan Indien. Durban est le point de départ d'une voie ferrée qui se soude par delà des Drakensbergen aux réseaux de l'Orange et du Transvaal.

DURBAN-CORBIÈRES, ch.-lieu de cant. de l'Aude, arrond. et à 32 kil. de Narbonne, dans les Corbières, sur la Berre ; 910 hab. Miel réputé. Tramways de l'Aude. — Le canton a 14 comm., et 6.055 hab.

Durbec.

DURBAR n. m. Audience solennelle, tenue dans l'Inde par les anciens souverains indigènes ou par le gouverneur anglais.

DURBEC [*bèk*] n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, comprenant sept espèces propres à l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *durbecs* sont caractérisés par leur bec bombé, à mandibule supérieure crochue, leurs tarses courts et forts, leurs ailes assez longues. L'espèce d'Europe est le *durbec vulgaire* (*pinicola enucleator*), long de 0m,20, d'un rouge vineux marqué de blanc et de noir, qui habite les forêts du nord de l'Europe et de l'Asie, où il vit par paires, mais se réunit l'hiver en grandes bandes. A part celui du Kamtchatka, les autres durbecs sont répandus dans l'Amérique du Nord.

DURCAL, comm. d'Espagne (Andalousie, prov. de Grenade), sur le *rio de Durcal*, au pied de la sierra Nevada ; 2.600 hab. Moulins à huile, minoteries, eaux-de-vie, savons, pâtes alimentaires.

DURCET [*sè*] n. m. Variété de bovidés de *Durcet* (Orne), obtenue par croisements entre individus des races normande, schwyz et durham.

DURCIR v. tr. Rendre dur : *La gelée* DURCIT *le sol.*

— *Fig.* Endurcir, fortifier : DURCIR *un jeune homme au travail.* (VX.)

— *Intransitiv.* Devenir dur : *Les œufs plongés dans l'eau bouillante* DURCISSENT.

— ***Se durcir,*** v. pr. — Au sens passif, Etre durci : *Il faut que certains bois* SE DURCISSENT *au feu.* || Devenir dur : *Les bois* SE DURCISSENT *en séchant.*

— SYN. **Durcir, endurcir.** *Endurcir* exprime une même action que *durcir,* mais produisant son effet peu à peu, par degrés lents.

— ANTON. **Amollir, attendrir, dédurcir, malaxer, mortifier, ramollir.**

DURCISSEMENT [*man*] n. m. Action de rendre dur : *Le* DURCISSEMENT *du plâtre gâché est très rapide.* || Action de devenir dur : *Le* DURCISSEMENT *des os s'opère avec l'âge.* (Buffon.) || Etat de ce qui est durci : *Œufs dont le* DURCISSEMENT *est incomplet.*

DURCISSEUR, EUSE adj. Qui durcit.

DURDAT-LAREQUILLE, comm. de l'Allier, arrond. et à 13 kil. de Montluçon ; 1.570 hab. Ch. de f. Economiques de l'Allier. Houille.

DURDIK (Joseph), philosophe tchèque, né à Horjice (Bohême) en 1837, mort à Prague en 1902. Il fut professeur à l'université de Prague et membre de l'académie tchèque. Dans ses nombreux écrits en langue tchèque, il s'est particulièrement occupé de psychologie, d'esthétique et d'histoire de la philosophie. — Son frère Pierre **Durdik** (1845-1909) a été un pédagogue distingué.

DUREAU DE LA MALLE (Jean-Baptiste-Joseph-René), littérateur français, né à Saint-Domingue en 1742, mort au château de Landres (Orne) en 1807. Il fut lié avec les principaux écrivains de son temps, devint membre du Corps législatif en 1802 et entra à l'Académie française en 1804. Il a publié des traductions de Tacite, de Salluste et de Tite-Live.

DUREAU DE LA MALLE (Adolphe-Jules-César-Auguste), érudit, fils du précédent, né à Paris en 1777, mort à Londres en 1857. Formé à l'érudition par son père, paysagiste et poète, il débuta par une *Françoise de Rimini* d'après Dante (1798), et donna plus tard une épopée : *Bayard ou la Conquête du Milanais* (1823). Parmi ses travaux d'érudition qui le firent élire à l'Académie des inscriptions correspondant (1816), puis titulaire (1818), il faut citer : *Géographie physique de la mer Noire, de l'intérieur de l'Afrique et de la Méditerranée* (1807) ; traduction des *Argonautiques* de Valérius Flaccus (1811) ; *Poliorcétique des anciens* (1819) ; *Recherches sur la topographie de Carthage* (1835) ; *Economie politique des Romains* (1840) ; *l'Algérie, histoire des guerres des Romains, des Byzantins et des Vandales* (1852) ; *Mélanges d'histoire* (1858).

DURÉE n. f. Action de durer, de persister : *En France, les abus sont comme les rois : ils s'y légitiment par leur* DURÉE. (E. de Girardin.) || Espace de temps que dure une chose : *Rien n'est plus incertain que la* DURÉE *de la vie de chacun de nous.* || Succession générale des instants : *Le temps est une partie ou une mesure de la* DURÉE. (Voltaire.) || Qualité de ce qui dure, durabilité : *L'accroissement insensible est le véritable signe de la* DURÉE. (J. de Maistre.)

— Fam. *Etre de durée,* Etre propre à durer longtemps : *Etoffe qui* SERA DE DURÉE.

— Artill. *Durée de trajet.* Temps mis par un projectile pour parcourir sa trajectoire de la bouche à feu au point de chute. (La durée de trajet aux différentes distances est donnée dans les tables de tir de chaque canon.)

— Métall. *Essai de durée.* Nom donné à des méthodes d'essais consistant à faire subir à des éprouvettes un très grand nombre de sollicitations de faible puissance aux chocs, à la flexion, etc. (On enregistre le nombre d'efforts nécessaires pour obtenir la rupture.)

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure des morceaux de musique. (On dit aussi VALEUR.) V. NOTE, et SILENCE.

— SYN. **Durée, temps.** Le *temps* peut exprimer tout ensemble ou une durée limitée ou une durée illimitée, mais il n'entre pas dans le mot, aussi précisément que dans *durée,* d'une part l'idée d'un espace compris entre un commencement et une fin, de l'autre celle d'une continuité persistante, d'une suite ininterrompue.

DURELIN n. m. Arbor. Syn. de CHÊNE ROUVRE.

DUREMENT [*man*] adv. Avec dureté. || D'une manière austère : *Vivre* DUREMENT. || Violemment : *Frapper* DUREMENT. || D'une manière saillante : *Les muscles doivent être* DUREMENT *exprimés.* (Buffon.)

DURE-MÈRE n. f. Anat. Membrane la plus résistante et la plus extérieure des trois méninges. || *Fam.* Cerveau, tête, dans le sens figuré d'*esprit.* || Pl. *Des* DURES-MÈRES.

— ENCYCL. La *dure-mère* enveloppe l'axe cérébro-spinal, depuis le crâne jusqu'à la partie moyenne du canal sacré. Sa portion inférieure ou rachidienne a la forme d'un cylindre creux. Sa portion cranienne ressemble à une sphère creuse, présentant à l'intérieur quatre prolongements : la faux du cerveau, qui sépare les deux hémisphères cérébraux ; la tente du cervelet, située entre le cerveau et le cervelet ; la faux du cervelet, qui sépare les deux lobes cérébelleux, et la tente de l'hypophyse, qui s'étend horizontalement au-dessus de la selle turcique et de la glande pituitaire.

DÜREN (le *Marcodurum* des Romains), ville d'Allemagne (Prusse, Prov. du Rhin), sur la Roer ; 37.000 hab. Fabrication de draps, fonderies de fer, fabriques d'objets d'acier, tanneries, distilleries, papeteries. Düren a appartenu à la France, de 1794 à 1814.

DURÈNE n. m. Carbure, fusible vers 79°, que l'on obtient par l'action du chlorure de méthyle sur le benzène en présence du chlorure d'aluminium. || Syn. DUROL, TÉTRAMÉTHYLBENZÈNE.

DURÉNOL n. m. Chim. Phénol dérivé du durène.

DURENQUE, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 26 kil. de Rodez, sur la *Durenque ;* 920 hab.

DURER [*ré*] v. intr. (lat. *durare*). Etre, subsister pendant plus ou moins de temps : *Le siège de Troie* DURA *dix ans. La beauté physique est éphémère, la beauté morale peut* DURER *toujours. La conversation* DURA *toute la nuit.*

J'ai vécu plus que toi, mes vers *dureront* moins.
VOLTAIRE.

|| *Fam.* Continuer à vivre : *Malade qui ne* DURERA *pas longtemps.* || Se prolonger : *L'affaire* DURA *jusqu'à la nuit.* — *Faire durer,* Prolonger : FAIRE DURER *le dîner jusqu'à minuit.*

— *Absolum.* Etre d'une façon permanente : *L'univers* DURE, *donc il est bien fait.* (V. Cousin.) || Avoir une longue durée : *Tout ce qui doit* DURER *est lent à croître.* (Bonald.) || Se conserver avec ses qualités : *Les vins des plaines humides ne* DURENT *pas.* || *Par extens.* Résister, tenir :

Il s'est fait admirer tant qu'*ont duré* ses frères.
CORNEILLE.

|| Rester, attendre : *Je ne saurais plus* DURER *sans vous écrire.* (Bussy-Rabutin.) || Supporter : *Quelle sécheresse de conversation! On n'y* DURE *point!* || Demeurer, séjourner : *Enfant qui ne saurait* DURER *en place. Ne pas savoir* DURER *chez soi.* || Continuer à vivre avec : *Qui pourrait* DURER *avec un jaloux?* || Paraître long (en parlant du temps) : *Loin de Paris, le temps lui* DURE.

— Fam. *Ne pouvoir durer de* ou *à,* Ne pouvoir pas supporter plus longtemps : NE POUVOIR *plus* DURER DU *mal de dents.* NE *pas* DURER *à un travail.* || *Ne pouvoir durer dans sa peau,* Etre agité d'un impatient désir. || *Faire vie, Faire feu qui dure,* Ménager ses ressources, sa santé, etc.

— Loc. prov. **Il est bien neuf, il durera longtemps,** Se dit d'un niais qui n'a pas vu le monde.

DURER (Albert), le plus grand peintre de l'Allemagne, aussi graveur, sculpteur et architecte, né et mort à

Nuremberg (1471-1528). Fils d'un habile orfèvre, il apprit le métier paternel et obtint, en 1486, d'entrer à l'école de Michel Wohlgemut, où il resta trois ans. Il visita les diverses parties de l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie. De retour à Nuremberg en 1494, il épousa Agnès Frey, dont le caractère avare et jaloux lui causa les plus grands tourments. Au commencement de 1506, Durer séjourna en Italie, où ses estampes avaient porté sa réputation. Il s'arrêta à Venise, où il se lia avec le vieux Giovanni Bellini. Durer partit en 1520 pour les Pays-Bas. De retour en Allemagne, il fit les sublimes figures d'*Apôtres* que l'on voit à Munich (1526).

Comme peintre, il n'a exécuté qu'un assez petit nombre de tableaux. Parmi ses premiers ouvrages, on cite les trois portraits qu'il fit de son père (galerie Northumberland; musée de Munich; Offices). La plus ancienne des grandes pages de ce maître est un retable de la pinacothèque de Munich (1498 ou 1499), dont le panneau central représente *la Nativité*. Dans le même musée figure une *Pietà*, daté de 1500. A cette date remonte aussi l'*Hercule attaquant les Harpies* (Nuremberg). Le musée de Vienne possède une *Vierge allaitant l'Enfant* (1503), et les Offices une *Adoration des Rois* (1504) pour Frédéric le Sage, électeur de Saxe. Citons encore : la *Fête du Rosaire*, peinte à Venise en 1506, aujourd'hui à Prague; l'*Adoration de la Trinité* (Vienne), un de ses chefs-d'œuvre; *la Vierge et l'Enfant* (1512); *Michel-Wohlgemut* (1516, Munich); les apôtres *Saint Philippe et Saint Jacques*, peinture à la détrempe sur toile (1516; Florence); les portraits de *Charlemagne* et de *l'Empereur Sigismond* (musée germanique, Nuremberg); une *Pietà*, à Nuremberg, le *Portrait d'A. Durer* par lui-même (musée de Munich. V. planche *Beaux-Arts XLVIII*); etc. Mais Durer fut surtout un dessinateur de génie. Richesse d'imagination, science théorique et habileté pratique sont réunies dans ses dessins et dans ses estampes. Ses dessins, remarquables par leur caractère expressif, sont exécutés à la plume ou aux deux crayons, relevés par l'aquarelle ou par un fond de papier teinté. Nous citerons : deux *Têtes d'apôtres*, deux *Têtes de jeunes filles* et une *Résurrection* (1510); *la Passion*, en 12 feuilles, appartenant à la collection de l'archiduc Albert, et le beau portrait de vieillard, daté de 1520, que possède le Louvre.

A. Durer, par lui-même (musée du Louvre). Cl. Giraudon.

Graveur, son habileté pratique égale la richesse de ses inventions. Citons, parmi les œuvres gravées sur bois : quinze gravures représentant des scènes de l'*Apocalypse*; *la Grande Passion*, suite de 12 planches; *la Petite Passion*, suite de 37 planches; etc. Dans la gravure au burin sur métal, cuivre, fer ou étain, Albert Durer a exécuté une quantité de chefs-d'œuvre, parmi lesquels on distingue *la Mélancolie*, *le Chevalier et la Mort*, *la Grande Fortune ou la Némésis*; etc.

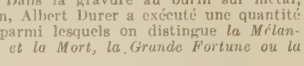

Monogrammes d'Albert Durer.

Comme sculpteur, Albert Durer a fait un grand nombre de petits ouvrages de ronde bosse et de médaillons. On cite *la Prédication de saint Jean-Baptiste* (Brunswick); *Adam et Ève* (Gotha); *le Christ en croix* (Munich); *les Trente mille vierges*, sculpture en agate (Vienne); etc.

Ses travaux d'architecture consistent en quelques dessins et un *Traité sur les fortifications* (avec 19 planches), publié en Allemagne en 1517, et à Paris en 1531 (*De urbibus, arcibus, castellisque condendis et muniendis*). Il publia, en outre, une *Instruction pour mesurer au compas et à la règle* (1525), et *Quatre livres des proportions du corps humain* (1528). Ce dernier ouvrage a été traduit en français par L. Meigret (Paris, 1557).

Durer (PORTRAITS D'ALBERT). Durer a laissé de lui plusieurs portraits. Le plus ancien est celui qu'il fit en 1498 (musée des Offices). Le musée de Munich possède un portrait de Durer, vu de face, daté de 1500. Un autre est au Louvre. Il a placé sa propre image dans deux de ses tableaux les plus importants : *l'Ascension* et *l'Adoration de la Trinité*.

André Stork a gravé, en 1629, un portrait de Durer en prenant pour modèle un tableau peint d'après nature en 1520, par Thomas Vincidor de Bologna (de Bologne).

Il existe en Allemagne plusieurs statues de Durer. La ville de Strasbourg possède un buste de marbre sculpté par Schœnewerk (1853). Théobald von Oër a peint *Albert Durer recevant à Venise la visite de Giovanni Bellini* (Dresde); J. Jacob, *Albert Durer querellé par sa femme* (1839); C. Renoux, *Albert Durer dans son atelier* (1842).

Du Resnel (Jean-François DU BELLAY), littérateur français, né à Rouen en 1692, mort à Paris en 1761. Ancien oratorien, il devint abbé de Sept-Fontaines et fut membre de l'Académie des inscriptions (1733) et de l'Académie française (1742). On a de lui des traductions de Pope, six *Dissertations* insérées dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, etc.

DURET [rè], **ETTE** adj. Un peu dur : *Une poularde* DURETTE.

— *Substantiv.* et au masc. Hortic. Erable à feuilles d'osier. || Bot. Variété de pomme à chair dure et peu sucrée.

Duret (Louis), médecin français, né à Bâgé-la-Ville en 1527, mort à Paris en 1586, précepteur d'Achille de Harlay, docteur en médecine en 1552, professeur au Collège royal en 1568, médecin de Charles IX et d'Henri III. Ses principaux ouvrages sont : *Hippocratis magni coacæ prænotiones* (1588); *In Hippocratis librum de humoribus purgandis* (1631). — Son fils Jean **Duret**, né à Paris en 1563, mort en 1629, lui succéda comme professeur au Collège de France. Ce fut un fougueux ligueur. Il trempa dans la conspiration de Mantes, ourdie contre les maréchaux de Bouillon et de Biron. Après la mort d'Henri IV, Marie de Médicis le nomma son premier médecin.

DURET (Jean), jurisconsulte français, né à Moulins vers 1540, mort probablement à Paris en 1606; avocat du roi au présidial de Moulins. On lui doit : *Traité des peines et amendes extrait des anciennes loix de Solon, Dracon, etc., avec la pratique françoise* (1572); *Harmonie et conférence des magistrats romains avec les officiers françois, tant laiz qu'ecclésiastiques* (1574); *Commentaires aux coutumes du duché du Bourbonnais* (1585).

DURET (François-Joseph), statuaire français, né à Valenciennes en 1732, mort à Paris en 1816, élève de Gilis. On lui doit : *l'Empereur Napoléon* (1806); *Sapho inspirée par l'Amour*; *Ovide écrivant l' « Art d'aimer »*; *Esculape rendant Hippolyte à la vie*; *Psyché caressant l'Amour sans le connaître*; le fronton de l'église Saint-Philippe-du-Roule, à Paris; etc.

DURET (François-Joseph), dit **Francisque-Joseph**, statuaire français, né et mort à Paris (1804-1865), fils du précédent. Il fut élève de son père et du baron Bosio. On lui doit : *Jeune pêcheur dansant la tarentelle* (1833) et *Vendangeur improvisant sur un sujet comique* (Louvre); *le Danseur napolitain*, son chef-d'œuvre (1838). Il exécuta des sculptures officielles : *Philippe de France, Dunois, le Cardinal de Richelieu*, une *Vénus* couronnant une des fontaines de Hittorf, aux Champs-Elysées, à Paris; un *Saint Gabriel* et un *Christ* colossal (église de la Madeleine, à Paris); le fronton du nouveau Louvre : *la France protégeant ses enfants* (1855); deux *Vieillards* de bronze à l'entrée du tombeau de Napoléon Ier. Duret est un savant anatomiste.

DURET (Anne-*Cécile*-Dorlise D'HERBEZ-SAINT-ALBIN, dite **Saint-Aubin**, dame), cantatrice française, née à Lyon en 1785, morte à Paris en 1862. Elève de Tarchi, et de Garat au Conservatoire, elle débuta, en 1804, à l'Opéra-Comique avec un succès éclatant, bien qu'elle fût médiocre comédienne. Elle y fit un certain nombre de créations et devint notamment l'interprète favorite de Nicolo. Mme Duret se retira en 1820. — Son mari, Marcel **Duret**, obtint un premier prix de violon au Conservatoire en 1803. Il faisait encore partie de l'orchestre de l'Opéra en 1830. Il écrivit la musique d'un ouvrage en un acte : *la Leçon d'une jeune femme*, qui fut représenté sans grand succès à l'Opéra-Comique en 1815.

DURET (Théodore), publiciste français, né à Saintes en 1838, mort à Paris en 1927. Il s'occupa d'abord de politique et publia des *Lettres sur les élections* (1863) et fonda à Paris, en 1868, un journal républicain, *la Tribune*, auquel collaborèrent Glais-Bizoin, Herold et Eugène Pelletan. Il a publié le récit d'un voyage accompli avec Cernuschi : *Voyage en Asie* (1874); des ouvrages d'histoire : *Histoire de quatre ans, 1870-1873* (1876-1881) et surtout des ouvrages de critique d'art, où il se montra le champion des impressionnistes alors très attaqués, et un fin connaisseur de l'art japonais; *les Peintres impressionnistes* (1878), et, sous le titre de *Critique d'avant-garde* (1885), une série d'études sur les artistes contemporains.

DURETÉ n. f. (de *dur*). Caractère de ce qui ne se laisse pas entamer, pénétrer facilement, n'est pas mou : *La* DURETÉ *du diamant, de l'acier. La* DURETÉ *des viandes.* || *Par extens.* Caractère de ce qui est peu sensible à... : DURETÉ *d'oreille*; — et *au fig.* : DURETÉ *de cœur. Mener ses enfants avec trop de* DURETÉ.

— Caractère de ce qui offre de la résistance, n'est pas doux : *La* DURETÉ *d'un lit.* || Caractère de ce qui demande un effort pénible : DURETÉ *d'un chemin.* || Caractère de ce qui fait une impression pénible : DURETÉ *des traits, de la voix.* DURETÉ *des vers.* || Caractère de ce qui est difficile à supporter : DURETÉ *d'un mal.* DURETÉ *du froid*; — et au fig. : *Les marchands crient toujours contre la* DURETÉ *des temps.*

— N. f. pl. *Des duretés.* Des paroles, des actions d'une rudesse excessive.

— Bx-arts. Défaut d'harmonie, de moelleux dans les contours : *La* DURETÉ *des lignes, du crayon.* || Crudité, défaut de douceur dans les couleurs, produit par leur opposition trop vive.

— Céram. Syn. de DEGRÉ DE FUSIBILITÉ.

— Hydrol. *Dureté d'une eau*, Qualité d'une eau, due à la présence de sels alcalino-terreux, d'acides forts, tels que le sulfate de calcium, le chlorure de magnésium, ou bien de bicarbonate alcalino-terreux : *La mesure de la* DURETÉ *d'une eau se fait par alcalimétrie.*

— Littér. Rudesse, défaut de douceur dans le style.

— Métall. Résistance qu'offrent les métaux à la traction, au choc, à la compression.

— ANTON. **Douceur, flaccidité, mollesse, tendreté.**

— ENCYCL. Techn. La *dureté* des corps à travailler est la grandeur la plus importante à connaître pour pouvoir choisir entre les différentes méthodes de travail. D'elle, dépend la forme et la nature des outils employés. En général, pour permettre un usinage plus facile on ne fait subir aux pièces qui doivent recevoir un traitement de durcissement superficiel (cémentation, trempe) ce traitement qu'après le maximum d'opérations de transformation.

La dureté des outils est aussi fondamentale, surtout leur dureté aux températures élevées où ils travaillent constamment. De grands progrès ont été faits dans cette voie depuis quelques années par la fabrication et l'emploi des aciers à coupe rapide et d'abrasifs de plus en plus durs. Les meules constituées par ces derniers ont permis de terminer le travail des métaux après traitement thermique (rectification) et de faire ainsi disparaître les déformations dues au traitement.

Les essais à la dureté des produits métallurgiques sont extrêmement importants. Autrefois, on utilisait soit le *scléromètre* qui traçait, sous une certaine charge, sur la surface métallique un trait dont on mesurait la largeur, soit le *scléroscope* avec lequel on laissait tomber sur la pièce un poids dont on limitait la hauteur de rebondissement. On a employé ensuite une méthode due à Ludwich qui consistait à mesurer l'enfoncement d'un cône d'angle au sommet 90° enfoncé avec une force déterminée. Maintenant, le procédé universellement répandu est celui de *Brinell*, ou méthode de dureté à la bille : On applique sur une surface légèrement polie du métal dont on veut mesurer la dureté, une bille en acier spécial trempé, ceci sous une certaine charge; par exemple, bille de 10 mm. de diamètre sous 3.000 kg. Il se forme dans la pièce une empreinte en forme de calotte sphérique; le nombre de brinells qui caractérise la dureté est le rapport de la charge exercée, en kg., à la surface de la calotte sphérique en mm². V. BRINELL.

Pour apprécier la dureté des pièces importantes que l'on ne peut transporter sur une machine Brinell, Turpin a mis au point une méthode comparative : une bille très dure est placée entre la pièce à essayer et un témoin de dureté connue; d'un coup de marteau on détermine deux empreintes circulaires dont les diamètres sont inversement proportionnels aux duretés.

La mesure des diamètres des empreintes est faite à l'aide d'oculaires micrométriques ou de réglettes Le Chatelier.

Dans les ateliers on apprécie d'une façon approximative la dureté en faisant mordre une lime sur la pièce à essayer.

Les essais de dureté des tôles sont faits avec une machine spéciale. L'éprouvette de tôle est fixée dans le bâti de l'appareil, une bille très dure pénètre dans la tôle sous l'influence d'une forte pression mesurée sur un manomètre. La pénétration de la bille est relevée d'après un index gradué.

On exécute également des essais de dureté sur les bois, mais ici, au lieu d'appliquer une bille, on se sert d'un cylindre que l'on applique perpendiculairement à son axe.

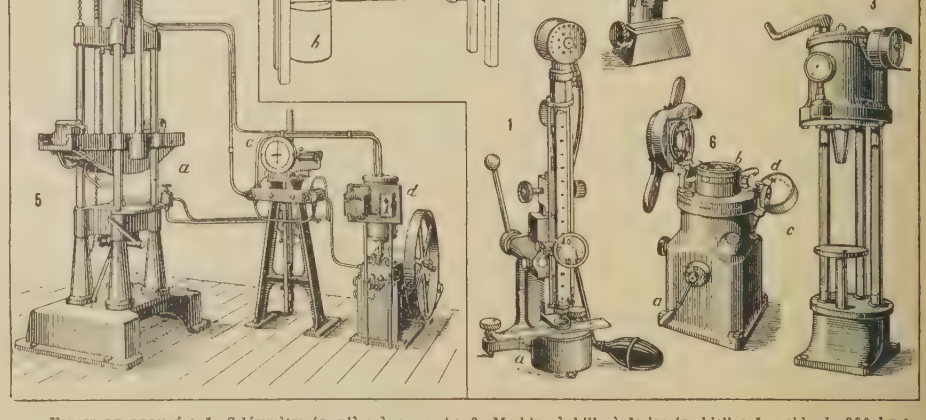

ESSAIS DE DURETÉ : 1. Scléromètre (*a*, pièce à essayer); 2. Machine à bille à levier (*a*, bielle; *b*, poids de 300 kg.; *c*, levier 1/10); 3. Machine à bille à pression hydraulique; 4. Principe de l'essai Turpin (*a*, bille; *b*, pièce à essayer; *c*, pièce témoin, de dureté connue); 5. Machine Amsler pour essai Turpin (*a*, bâti; *b*, piston hydraulique; *c*, indicateur de pression; *d*, compresseur); 6. Essai des tôles à la bille (*a*, manivelle; *b*, bille; *c*, tambour déterminant le diamètre de l'empreinte; *d*, manomètre indiquant la pression supportée par la bille); 7. Micromètre pour mesurer le diamètre des empreintes; 8. Principe de la réglette Le Chatelier.

Ces différentes méthodes donnent diverses échelles de dureté, de correspondance difficile. Pour les minéraux on utilise surtout l'échelle de Mohr, qui classe les corps par ordre de dureté (talc 1, gypse 2, spath calcite 3, spath fluor 4, apatite 5, feldspath orthose 6, quartz 7, topaze 8, corindon 9, diamant 10) et pour les métaux l'échelle Brinell et l'échelle de Shoore.

DUREY de Noinville (Jacques-Bernard), né à Dijon en 1683, mort à Paris en 1768. Conseiller au parlement de Metz (1726), président au grand conseil de cette ville. Associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1733), il a publié : *Histoire du théâtre de l'Opéra*

en *France* (1753), avec Travenol ; *Histoire du conseil et des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi* (1755) ; *Recherches sur les fleurs de lis et sur les familles qui avaient droit de les porter dans leurs armes* (1757) ; *Dissertation sur les bibliothèques* (1758), et des *Mémoires manuscrits sur les traités et ambassades de la Porte*, acquis pour le Dépôt des affaires étrangères.

DUREY de Meinières (Jean-Baptiste-François), magistrat et érudit français, né et mort à Paris (1705-1787). Président de la deuxième chambre des enquêtes au parlement de Paris, mêlé aux luttes provoquées par les réformes de Maupeou, il avait réuni une foule de pièces originales sur le XVIIe siècle ; une partie se trouve à la Bibliothèque nationale, une autre partie est à la bibliothèque du Sénat. Il a écrit : *Indication sommaire des principes et des faits qui prouvent la compétence de la puissance séculière pour punir les évêques coupables de crimes publics* (1755) ; *Histoire de la détention du cardinal de Retz* (1755) ; *Conversations avec Mme de Pompadour* (1757), et collabora aux *Mémoires secrets*. — Sa femme, née Octavie GUICHARD, *veuve Bellot*, a fait plusieurs traductions de l'anglais.

DUREY de Morsan (Joseph-Marie), né à Paris en 1717, mort à Genève en 1795 ; publia : *Testament politique du cardinal Alberoni* (1753) ; *Anecdotes pour servir à l'histoire de l'Europe* (1757) ; *Traité succinct de morale ou Lois immuables* (1778) ; etc.

DÜRFELDTITE n. f. Sulfo-antimoniure naturel d'argent, plomb et manganèse, trouvé au Pérou dans une gangue de quartz.

DURFEY ou **D'URFEY** (Thomas), auteur dramatique anglais, né à Exeter en 1653, mort en 1723. Il était le neveu d'Honoré d'Urfé, l'auteur de l'*Astrée*. Il fut un des compagnons de plaisir du roi Charles II. Il composa d'abord des chansons, réunies sous le titre : *Pilules pour purger de la mélancolie ;* puis s'occupa de théâtre. Son œuvre dramatique se compose surtout d'adaptations dont les sujets sont empruntés à Shakespeare, Chapman, Marston, Beaumont et Fletcher, Shirley, Dryden. Les plus connues sont : *le Siège de Memphis*, tragédie (1676) ; *les Sœurs intrigantes*, comédie (1676) ; *la Princesse outragée*, tragi-comédie imitée de *Cymbeline* (1682) ; *la Femme vertueuse* (1680) ; *la République des femmes*, tragédie imitée de Fletcher (1686) ; *le Mari malgré lui*, comédie (1693).

DURFORT, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. de Castelsarrazin ; 980 hab. Jadis siège d'une seigneurie importante.

DURFORT-BOISSIÈRES (Sarrain-*Alphonse*-Marc-Armand-Emmanuel-Louis, comte DE), général français, né en 1752, mort au château de Montgraham, près de Nogent-le-Rotrou, en 1822. Maréchal de camp en 1791, Louis XVI le chargea de faire connaître sa situation à l'empereur d'Autriche, par l'intermédiaire du comte d'Artois. Emigré ensuite, dans l'armée des princes, lieutenant général en 1814, il suivit Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours.

DURFORT DE CIVRAC (Henri, comte DE), homme politique français, né à Beaupréau (Maine-et-Loire) en 1812, mort à Paris en 1884. Député légitimiste au Corps législatif en 1852, il ne fut réélu qu'en 1869. Il vota contre la guerre franco-allemande. Il fut député de Maine-et-Loire de 1871 à sa mort.

DURFORT DE LORGES (Gui-Michel DE), duc DE RANDAN, maréchal de France. V. RANDAN.

DURGÂ [*dour-ghâ*]. Energie féminine (*Çakti*) ou épouse de Çiva, dans l'hindouisme ou brahmanisme sectaire. V. PARVATÎ, et KÂLI.

DURGAN n. m. Pêch. Un des noms vulgaires du *barbillon*.

DURHAM, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord) ; 21.780 hab. Ch.-lieu du comté de Durham. Fabrique de tabacs.

DURHAM [*ram'*], ville de la Grande-Bretagne (Angleterre), ch.-lieu du comté de même nom ; 17.300 hab. Ville industrielle : filatures, manufactures de chaussures, tanneries, savonneries. Cathédrale du XIIe siècle, d'architecture normande ; ruines du château construit par Guillaume le Conquérant. Université fondée par Cromwell en 1646, dissoute après la restauration et rétablie en 1833. Collège fondé par Henri VIII. Observatoire. — Mines de charbon dans les environs.

DURHAM (COMTÉ DE), comté du nord de l'Angleterre, sur la mer du Nord, compris entre les rivières Tyne et Tees ; 1.486.560 hab. Ch.-lieu *Durham*.

DURHAM [*ram'*] n. et adj. Race bovine du comté de Durham, en Angleterre.

— ENCYCL. Les *durhams*, désignés aussi en France sous le nom de COURTES-CORNES (en angl. *short horn*), ont une grande renommée comme race de boucherie.

Bœuf durham.

Cette race a joué un rôle important au cours du XIXe siècle dans l'amélioration des races bovines françaises ou étrangères. Son extension dans des contrées si différentes de son pays d'origine prouve l'étonnante faculté d'acclimatation dont elle est douée ; sa précocité, son aptitude à l'engraissement, les soins apportés à son élevage lui procurent des qualités exceptionnelles.

En France, certaines populations métisses (durham-mancelle notamment) jouissent d'une haute renommée, et ont complètement fait disparaître la race primitive.

DURHAM (John-George LAMBTON, comte DE), homme d'Etat anglais, né à Durham en 1792, mort dans l'île de Wight en 1840. Libéral, élu comme whig à la Chambre des communes en 1813, il se déclara contre la Sainte-Alliance. Puis il fut un des principaux champions du mouvement réformiste. En 1828, il fut élevé à la pairie, sous le titre de « baron Durham ». En 1830, il entra dans le cabinet Grey, comme lord du sceau privé. Il élabora, de concert avec lord John Russell, sir James Graham et lord Duncannon, le fameux bill de réforme parlementaire qui fut adopté par les deux Chambres. En 1833, lord Durham, forcé par son état de santé de quitter le ministère, fut nommé comte et chargé de missions diplomatiques et du gouvernement du Canada (1838).

DURHAM (Joseph), sculpteur anglais, né et mort à Londres (1821-1877), élève de John Francis et de Baily. (*Hermione ; Paul et Virginie* [1857] ; *Destin du génie* [1858 ;] *Chasteté* [1860].)

DURIER (Louis-Emile), avocat et publiciste français, né à Paris en 1828, mort en 1890. Nommé, en 1871, secrétaire général au ministère de la justice et, en 1872, conseiller d'Etat en service extraordinaire, il plaida de nouveau à partir de 1873. En 1887, il fut élu bâtonnier. Outre les procès politiques qui le mirent en évidence, il plaida les affaires de la duchesse de Chaulnes, d'Erckmann-Chatrian, des nihilistes russes, etc.

DURIER (Charles-Henri), publiciste français, né et mort à Paris (1830-1899). Chef de division au ministère de la justice, il collabora au journal *le Siècle*, et publia un roman, *Miss Molly* (1869), mais il est surtout connu par ses travaux se rapportant à l'alpinisme. Il contribua à la création du Club alpin français (1874), dont il fut secrétaire général. Il a écrit un ouvrage sur *le Mont Blanc* (1877).

DURIF n. m. Variété de cépage rouge des départements de la Drôme et de l'Isère. (Il donne des raisins à pulpe fermé, juteuse et sucrée.) || Syn. NERIN, PAREUX NOIR, etc.

DURILLON [*ri-yon*] n. m. (de *dur*). Pathol. Callosité qui se produit aux pieds ou aux mains, par épaississement de la couche cornée de la peau.

— Techn. Dans une carrière de marbre, Sorte de nœud très dur noyé au milieu de la masse du marbre : *Le* DURILLON *nuit à la régularité de la taille et du polissage.*

— Armur. Défaut dans un canon de carabine, par suite du manque d'homogénéité du métal.

— ENCYCL. Pathol. Le *durillon* résulte de la superposition de plusieurs lames de l'épiderme, endurcies par une pression habituelle. On observe les durillons aux talons, au gros orteil sur le côté interne de son articulation avec le premier os métacarpien, aux genoux chez les couvreurs et les carreleurs, et enfin à la paume des mains chez les forgerons et tous les hommes qui exercent des travaux très rudes. Ceux des mains sont, le plus ordinairement, désignés sous le nom de *calus*, et ceux du gros orteil sous celui d'*oignons*. Le durillon diffère du *cor* en ce qu'il ne présente pas de tubercule central et n'est que rarement douloureux. Quelquefois, le durillon acquiert une épaisseur qui rend sa présence très gênante, et d'autres fois il devient le siège d'une inflammation sous-jacente (durillon forcé). Souvent, quand la pression n'a plus lieu, il s'use en quelque sorte en s'exfoliant, et s'efface. Le traitement des durillons consiste à les soustraire à la cause qui les entretient ; s'ils persistent, à les ramollir au moyen de bains émollients, de cataplasmes de même nature, d'emplâtres de savon ; les enlever couche par couche avec un bon canif ou un bistouri, en évitant toutefois d'arriver jusqu'au derme et de l'entamer ; enfin, les user avec une pierre ponce ou une lime douce. Quand ils provoquent, comme nous l'avons dit, une inflammation suivie de suppuration, quelques jours de repos, des émollients et des soins de propreté suffisent ordinairement pour remédier à ce léger accident.

DURILLONNER [*ri-yo-né*] v. intr. (de *durillon*). Devenir dur. (Inus.)

— ***Durillonné, e,*** part. pass. du verbe *Durillonner*. Contenant des durillons : *Une carabine* DURILLONNÉE.

— ***Se durillonner,*** v. pr. — Au sens passif, Devenir durillonné : *Métal qui* SE DURILLONNE.

DURINGSFELD (Ida DE), baronne DE REINSBERG, femme de lettres allemande, née à Militsch (Silésie) en 1815, morte à Stuttgart en 1876. Ida de Duringsfeld doit surtout sa réputation à ses romans. On y trouve de l'esprit mais peu de vigueur. Ses poésies (1835), ses relations de voyage et ses traductions sont supérieures à ses œuvres narratives, parmi lesquelles on peut citer *Esquisses du grand monde* (1842-1845).

DURION n. m. Genre de plantes, de la famille des malvacées.

— ENCYCL. Le genre *durion*, voisin des fromagers (*bombax*), comprend sept espèces. L'une d'elles est le *durio Zibethinus*, grand arbre dont le port rappelle celui de l'orme et qui habite les forêts de l'archipel indien et de Malacca. Son fruit (*durione*), de la grosseur d'un petit melon, est vert, globuleux, dur et hérissé de fortes épines à l'extérieur, rempli intérieurement d'une pulpe comestible, de couleur crème, dont les indigènes sont très friands, et qui contient quelques graines ovoïdes ; la saveur de cette pulpe, très complexe, rappelle à la fois celle des légumes et de la crème ; elle passe pour avoir des effets apéritifs, carminatifs et sudorifiques.

Durion et son fruit.

DURIONE n. f. Bot. Fruit du durion.

DURIRON n. m. (de *dur* et de l'angl. *iron*, fer). Alliage (ferro-cilicium) résistant à certains acides et composé de 15,51 de silicium, 82,23 de fer, 0,66 de manganèse, 0,83 de carbone, 0,57 de phosphore et 0,01 de soufre.

DURISSIME adj. (lat. *durissimus* superl. de *durus*, dur). *Fam.* Très dur.

DURITE n. f. Tuyau spécial de caoutchouc utilisé pour faire les raccords dans les canalisations d'alimentation des moteurs d'automobile et d'aviation. (Il est constitué par une gaine de caoutchouc très pur enrobée dans des plis de toile de coton, et une gaine extérieure également en caoutchouc.)

DURIUSCULE [*skul'*] adj. (dimin. de *dur*). Un peu dur : *Chapon* DURIUSCULE. *Vers* DURIUSCULES. *Pouls* DURIUSCULE. (Molière.)

DU RIVAIL (Aymar), seigneur de LA RIVALLIÈRE, de BLANIEU et de LIEU-DIEU, jurisconsulte dauphinois, né à Saint-Marcellin (Isère) en 1490, mort à Grenoble vers 1558. Il étudia le droit à Avignon et à Pavie, revint en Dauphiné vers 1515 et publia : *De Historia juris civilis et pontificii* (1515). Conseiller au parlement de Grenoble (1521), il fut chargé en 1529 d'une mission auprès du duc de Savoie et prépara en 1548 un règlement de justice pour le marquisat de Saluces. A. de Terrebasse a publié de lui un ouvrage posthume, *De Allobrogibus libri novem* (1844).

DURIVAL (Nicolas LUTTON), historien français, né à Commercy en 1723, mort à Heillecourt en 1795. Il a laissé des travaux estimés sur sa province natale, notamment : *Table alphabétique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Lorraine et du Barrois* (1748) ; *Mémoires sur la Lorraine et le Barrois* (1753) ; *Description de la Lorraine et du Barrois* (1778-1783). — Jean **Durival,** diplomate et écrivain militaire français, frère du précédent, né à Saint-Aubin en 1725, mort à Heillecourt en 1810, secrétaire du conseil d'Etat du roi Stanislas, a publié : *Détails militaires* (1758) ; *Essai sur l'infanterie française* (1760) ; etc. — Claude **Durival,** frère des précédents, né à Saint-Aubin en 1728, mort en 1805, également secrétaire du conseil d'Etat de Stanislas, a publié : *Mémoires et Tarifs sur les grains* (1757) et *Mémoire sur la culture de la vigne* (1777).

DURIVIER (Jean), graveur belge, né à Liége en 1687, mort à Paris en 1761. Il se rendit de bonne heure en France, où ses travaux lui valurent d'être nommé graveur du roi. On cite, parmi ses meilleures médailles : *Mars et Vénus*, avec leurs attributs ; *Pierre Ier*.

DURKHEIM ou **BAD-DURKHEIM**, ville d'Allemagne (Bavière, Palatinat), au débouché d'une vallée du Hardt, arrosée par l'Isenach ; 7.080 hab. Bains d'eau salée très fréquentés. Ruines du couvent de Limburg. Ville plusieurs fois ravagée au cours des guerres des XVIIe et XVIIIe siècles.

DURKHEIM (Emile), sociologue français, né à Epinal en 1858, mort à Paris en 1917. Elève de l'Ecole normale en 1879, agrégé de philosophie en 1882 ; docteur ès lettres en 1893, il remplaça en 1902, à la Sorbonne, F. Buisson dans l'enseignement pédagogique. Dans ses articles de la *Revue philosophique* parus en 1886 et 1887, il entendait déjà par « morale » la science des mœurs, lesquelles sont relatives aux divers types sociaux. Sa thèse principale, *De la division du travail social* (1893), cherche à montrer que le développement de l'individu s'accompagne d'une dépendance toujours plus étroite à l'égard de la société. La moralité est proportionnelle à la solidarité à l'égard d'un groupe ; Durkheim en conclut la nécessité de favoriser les groupements professionnels. Il défendit ses principes dans les *Règles de la méthode sociologique* (1894). L'essentiel de la méthode consiste à envisager les faits moraux, en tant que faits sociaux, comme des « choses », existant pour ainsi dire en dehors des consciences individuelles (*Représentations individuelles et Représentations collectives*, dans la *Revue de métaphysique et de morale*, 1898). *Le suicide, étude de sociologie* (1897), montre que la mort volontaire procède de causes sociales, non individuelles. La création, en 1897, de *l'Année sociologique*, inaugurée par un Mémoire sur *la Prohibition de l'inceste*, instaure d'importantes recherches sur les sociétés inférieures et sur l'évolution des idées morales. Toute une école sociologique se fonde qui renouvelle l'anthropologie et la critique philosophique non moins que l'histoire des religions. L'expression ultime de la réflexion de Durkheim se trouve dans *les Formes élémentaires de la vie religieuse : le Système totémique en Australie* (1912).

DURLACH ou **DOURLACH** (lat. *Turris ad lacum*), ville d'Allemagne (Bade), sur la Pfinz et au pied du Turmberg ; 18.200 hab. Manufacture de tabacs ; fonderies et fabriques de machines ; fabriques de vinaigre, faïence, colle forte ; brasseries. Commerce de céréales, vins, fruits. Beau château dit le *Karlsburg*. Ancienne résidence des margraves de Bade-*Durlach*, brûlée, en 1688, par les Français.

DURMENT [*man*] n. m. Nom que les ouvriers métallurgistes donnent à une pièce horizontale, de bois ou de métal, qui soutient les jumelles d'un bocard.

DURMENTOU [*man*] n. m. Nom que l'on donne, dans une forge catalane, à une pièce de fonte maintenant en place l'empoise des tourillons des cylindres lamineurs.

DURMERSHEIM, bourg d'Allemagne (Bade, cercle de Baden), sur le Feder, affl. du Rhin ; 4.300 hab. Industrie du laitage.

DURNTEN, comm. de Suisse (cant. de Zurich) ; 3.100 hab. Filatures.

DURO (Rainaldo), tapissier flamand, né en 1427, mort à Bologne en 1512, connu surtout par ses travaux exécutés en Italie. En 1460, il se fixa à Correggio, où il fonda une manufacture. Il travailla pour les seigneurs Gambara de Correggio, le comte Gonzague, le marquis de Novelarra, et peut-être aussi pour le marquis de Ferrare. En 1498, il vint résider à Bologne. On lui a longtemps attribué à tort les tapisseries de l'hôtel de ville de Correggio ; ces tapisseries sont du XVIe siècle.

Duroc. — Cl. Giraudon.

DURO (Cesareo FERNANDEZ). Biogr. V. FERNANDEZ DURO.

DUROC (Géraud-Christophe-Michel), duc DE FRIOUL, général français, né à Pont-à-Mousson en 1772, tué à Mackersdorf en 1813. Sorti de Brienne dans l'artillerie en 1792, il se lia devant Toulon avec Bonaparte, et le

suivit en Italie (1796), où il se distingua à Gradisca, puis en Egypte. Général de brigade après Brumaire, il fut nommé grand maréchal du palais et général de division en 1804. Sa souplesse d'esprit et son dévouement lui valurent la confiance entière de Napoléon Ier, qui lui confia plusieurs missions diplomatiques. Il était à Austerlitz, à Essling, à Wagram. En 1813, après Wurtzen, un boulet perdu le frappa aux côtés de l'Empereur, qui, à Sainte-Hélène, fit un legs considérable à la famille de son ancien compagnon d'armes. Louis-Philippe fit déposer ses restes aux Invalides.

DUROCHER (Léon), poète et humoriste français, né à Pontivy en 1864, mort à Paris en 1918. Il se fit connaître parmi les chansonniers du Chat-Noir: *l'Angélus de la mer*, *l'Ecole buissonnière*, *la Berceuse pour Maryvonne* sont devenus populaires. Membre de la délégation bretonne à l'*Eisteddfod* celtique de Cardiff, en 1899, il y fut sacré barde, et devint le *pentyern*, ou capitaine porte-drapeau, du Pardon annuel de la reine Anne, à Montfort-l'Amaury. Il a publié: *Clairons et Binious* (1886); *Binious et Tambourins*; *Chansons de là-haut et de là-bas* (1899). Parmi ses œuvres dramatiques en vers ou en prose, on peut citer: *l'Impôt sur les femmes* (1890); *le Moulin de Kerlor* (1895), et *la Marche au soleil*, épopée de la mission Marchand, pièce d'ombres (1900).

DUROI [*roa*] ou **DUROIS** n. m. Tissu de laine d'origine anglaise, lisse, ras et sec, dont l'usage était autrefois très répandu pour la confection des vêtements: *On fabriquait le* DUROI *notamment à Amiens.*

DUROL n. m. Chim. Syn. de DURÈNE.

DU ROLLET ou **DU ROULLET** (Marie-François GAND-LEBLANC, bailli ou marquis), auteur dramatique français, né à Normanville (Eure), en 1716, mort à Paris en 1786. Il fut officier dans les gardes françaises. Il a écrit les livrets de deux opéras: *Iphigénie en Aulide* (1774), et *Alceste* (1776), dont Gluck fit d'immortels chefs-d'œuvres. On a encore de lui: *Lettre sur les drames-opéras* (1776), et *les Danaïdes*, tragédie lyrique (1784).

DURONIA, ville d'Italie (Molise, prov. de Campobasso); 2.050 hab.

DUROQUINONE [*ki*] n. f. Quinone de formule $C^6(CH^3)^4O^2$ fondant à 111° dérivée du durène.

DUROSNEL (Antoine-Jean-Auguste-Henri, comte), général français, né et mort à Paris (1771-1849). Enfant de troupe en 1783, général après Austerlitz, il fit encore les campagnes de 1806, 1807, 1808, 1809, 1813 et 1814. Il avait été blessé et fait prisonnier à Essling, et libéré seulement en 1811. Député de Seine-et-Marne en 1830, aide de camp du roi en 1832, il entra en 1837 à la Chambre des pairs.

DUROSOY (Barnabé **Farmian de Rosoy**, dit), écrivain français, né et mort guillotiné à Paris (1745-1792). Littérateur fécond, mais médiocre, il écrivit des ouvrages philosophiques, des poèmes, des tragédies, des comédies, des livrets d'opéras, etc., publia les *Annales de la ville de Toulouse*, puis fonda, en 1789, *la Gazette de Paris*. Il y défendit Louis XVI avec courage, au point de se proposer comme otage au lendemain de l'arrestation de Varennes. Victime de ses convictions, il fut condamné à mort et exécuté dès la chute de la monarchie.

DU ROURE (Joachim DE BEAUVOIR, sire), capitaine français, né en 1577, mort en 1628. Membre d'une noble famille du Viennois dont les principales branches ont donné les barons de Beaumont, les marquis de Grisac et les sires de Brison. Lieutenant du duc de Lesdiguières en Savoie (1595), on le trouve converti au protestantisme, prenant part, en 1610, aux guerres de Religion dans le midi de la France. En 1620, il tint la campagne à la tête des réformés de Nîmes. Revenu en Vivarais, il s'empara de plusieurs villes, et gagna le surnom de **brave Brison.** Mais, en 1626, il opéra sa soumission entre les mains de Lesdiguières et le roi le nomma maréchal de camp. Il mourut assassiné.

DU ROURE (Scipion DE BEAUVOIR-GRIMOARD, comte), cousin du précédent, né en Vivarais en 1610, mort en 1669. Il assista au siège de La Rochelle en 1628, fut du parti de Montmorency en 1632 contre la cour, puis, rentré en grâce, il prit part aux batailles de Casal et de Turin. Lieutenant général en Flandre, il y combattit Turenne rebelle et fut nommé gouverneur de Montpellier, puis de Pont-Saint-Esprit. — LOUIS-PIERRE-SCIPION, son fils, né en 1645, mort en 1733, succéda à son père dans tous ses emplois, combattit, en Allemagne, dans l'armée de Luxembourg, et, après la paix de Nimègue, revint dans son gouvernement du Languedoc. Il y réprima la révolte des camisards.

DU ROURE (Louis-Henri-Scipion BEAUVOIR-GRIMOARD, comte), révolutionnaire français, né à Marseille en 1763, mort à Londres en 1822. Il appartenait à la famille des précédents. A la Révolution, il vint à Paris et fut membre de la Commune. Il joua un rôle actif le 31 mai 1793. Absent de Paris au 9-Thermidor, il évita ainsi la guillotine. Condamné, après le 18-Brumaire, à la déportation aux îles Seychelles, il put échapper à l'exécution de cette peine. Il vécut depuis lors à Paris d'une vie précaire.

DUROY ou **DEROY** (Henri) [en lat. **Regius**], médecin hollandais, né et mort à Utrecht (1598-1679). Il professa son art dans sa ville natale et introduisit dans la théorie de la médecine les idées de Descartes, avec qui il se brouilla. Ses principaux écrits sont: *Physiologia* (1641); *Fundamenta physices* (1647), où il reproduisit presque textuellement le *Traité des animaux* de Descartes, ce qui amena sa brouille avec ce dernier; *Fundamenta medicinæ* (1647); *Philosophia naturalis* (1651); etc.

DUROY (Jean-Michel), conventionnel français, né à Bernay (Eure) en 1753, guillotiné à Paris en 1795. Il fut avocat, magistrat, puis député suppléant à l'Assemblée législative, et membre de la Convention. Il y combattit violemment la gironde, et organisa en Normandie la lutte contre les fédéralistes; de retour à Paris, il soutint en plusieurs circonstances les victimes de la Terreur, avec une courageuse indépendance. Dans la journée du 1er prairial an III, il se joignit à la montagne lors de l'envahissement de l'Assemblée, fut traduit devant une commission militaire et condamné à mort. Il essaya vainement de se tuer avant de monter sur l'échafaud.

Duroziez (SIGNE DE). Double souffle que l'on entend en auscultant l'artère fémorale avec un stéthoscope, dans l'insuffisance aortique.

DUROZOIR (Charles), historien et publiciste français, né et mort à Paris (1790-1844). Royaliste ardent, rédacteur à la *Gazette de France* (1811), puis au *Journal général de France* (1815), examinateur des livres près la direction de la librairie (1817-1822), professeur d'histoire au collège Louis-le-Grand (1820-1844), il suppléa (1823) à la Sorbonne Lacretelle jeune, dont il avait été le secrétaire. Il a écrit: *le Dauphin, fils de Louis XV, père de Louis XVI et de Louis XVIII* (1815); *Eloge historique de Pie VI, avec l'histoire politique et religieuse de l'Europe sous son pontificat* (1825); *Relation historique, pittoresque et statistique du voyage de S. M. Charles X dans le département du Nord* (1828); etc.

DURR (Guillaume), peintre allemand, né à Villingen (grand-duché de Bade) en 1815, mort à Munich en 1890. Elève de Kupelwieser, il se joignit au groupe des peintres religieux de Dusseldorf. En 1852, il fut nommé peintre de la cour de Bade, et s'établit à Fribourg-en-Brisgau. Parmi ses œuvres: *l'Ascension du Christ*, dans l'église évangélique de Fribourg; *Saint Laurent* (église de Kenzingen); *le Sermon de saint Gall* (galerie de Carlsruhe); *la Piété*, image colossale dans l'église de Schliengen. Parmi ses portraits, mentionnons celui du botaniste *Alex. Braun*, de Berlin.

DURRBACH (Félix), érudit français, né à Schiltigheim (Bas-Rhin) en 1859, mort à Toulouse en 1931, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à l'université de Toulouse, membre de l'Académie des inscriptions (1926). Outre une étude sur *l'Orateur Lycurgue* (1890) et une collaboration active à divers répertoires et revues savantes, la science lui doit une édition magistrale des *Inscriptions de Délos.*

DURRÈNE n. f. Glucoside du sorgho.

DURRENSTEIN ou **DURNSTEIN** ou **TYRNSTEIN**, village d'Autriche (Basse-Autriche), sur le Danube; 600 hab. Ruines du château où Richard Cœur de Lion fut détenu pendant quinze mois. En novembre 1805, victoire des Français de Mortier, sur les Russes de Kutusov.

DURRER (Robert), historien suisse, né en 1867. Ancien élève de l'université de Zurich, archiviste de Nidwald (canton de Unterwald) depuis 1896; il a publié de nombreux travaux sur l'histoire artistique de la Suisse, et sur la Suisse du moyen âge, en particulier sur Nicolas de Flue et le rôle pacificateur exercé par lui à Stans en 1481, alors que régnait la division entre les cantons confédérés. On lui doit, dans *l'Histoire militaire de la Suisse*, un chapitre sur *les Premiers combats de la Suisse primitive pour la liberté.*

DURRES ou **DURRESSI.** Géogr. V. DURAZZO.

DURRIEU (Antoine-Simon, baron), général français, né à Grenade (Landes) en 1775, mort à Saint-Sever en 1862. Volontaire en 1793, capitaine en 1794, en Italie et en Egypte, il fut fait colonel après Wagram et général de brigade en 1813 pour sa belle défense de Glogau. Rallié aux Bourbons, baron et directeur du personnel au ministère de la guerre, il n'en suivit pas moins Napoléon Ier à Waterloo. Chef d'état-major du maréchal Maison en Morée, divisionnaire au retour de l'expédition, il fut député de Saint-Sever de 1834 à 1845, puis entra à la Chambre des pairs.

DURRIEU (Louis-François-Alfred), général français, né à Hambourg (Allemagne) en 1812, mort à Paris en 1877. Fils du général Antoine-Simon, sorti de Saint-Cyr en 1832, il collabora aux travaux topographiques de l'Algérie (1840). Commandant la subdivision de Mascara, en 1854 il dirigea une habile expédition contre les tribus du Maroc. Divisionnaire en 1859, sous-gouverneur de l'Algérie en 1866, il reçut en 1870 du gouvernement de la Défense nationale la mission d'organiser le 17e corps d'armée; mais, dès novembre, le général de Sonis le remplaça.

DURRIEU (Xavier), journaliste et homme politique français, né à Castillon (Ariège) en 1817, mort à Barcelone en 1868. Après la révolution de 1848, Durrieu fonda, avec Blanqui, *la Société républicaine centrale.* Député de l'Ariège à l'Assemblée constituante, il siégea à la montagne. Au 2-Décembre, il fut condamné à la déportation, puis à l'exil. Il se rendit en Angleterre, puis en Espagne. On a de lui *le Coup d'Etat de Louis Bonaparte* (1852).

DURRIEU (comte Paul), archéologue français, né à Strasbourg en 1855, mort à Larrivière, près de Grenade-sur-l'Adour, en 1925. Sorti premier de l'Ecole des chartes (1878), membre de l'Ecole française de Rome, il fut à son retour attaché au musée du Louvre, où il devint conservateur adjoint des peintures. Membre libre de l'Académie des inscriptions (1907), il laissa des travaux historiques considérables, notamment sur l'art français au XIVe et au XVe siècle. Nous citerons de lui: *le Royaume d'Adria* (1880); *les Gascons en Italie* (1885); *les Archives angevines de Naples* (1886-1887; 2 vol.); *la Peinture à l'Exposition des primitifs français* (1904); *les Très riches heures de Jean de France* (1904); *les Débuts de Van Eyck* (1905); *les Antiquités judaïques et le peintre Jean Foucquet* (1908); *le Boccace de Munich* (1909); *le Musée Jacquemart-André* (1914); *les Très belles heures de Notre-Dame du duc Jean de Berry* (1922).

DURRMENZ, bourg d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Neckar), sur l'*Enz*, affl. du Neckar; 5.700 hab. Manufacture de tabacs. Vignobles.

DURSLEY, ville de la Grande-Bretagne (Angleterre, comté de Glocester), au pied des Symonds-Hills; 2.870 hab. Carrière de pierre feuilletée; fabrique de draps.

DURST (Auguste), peintre français, né à Paris en 1842. Elève d'Hébert et Bonnat, il s'est consacré à la peinture champêtre. Ses *Poules* (1882), ses *Dindons* (1883) ont fondé sa réputation. Citons encore *la Sieste*, *les Filles du fermier*, *Paysanne au soleil*, *Au bord de l'étang*, *Pommiers en fleur.* Des œuvres de Durst se trouvent aux musées de Pau, de Bayonne, et de Saint-Louis (Missouri).

DURTAL, ch.-lieu de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 34 kil. d'Angers, sur le Loir; 2.855 hab. Ch. de f. Orléans. Très beau château des XVe et XVIe siècles; pont sur le Loir. Eglise romane Saint-Pierre du XIe siècle. — Le canton a 8 comm., et 9.045 hab.

DURTOL, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 6 kil. de Clermont-Ferrand, sur le plateau; 675 hab. Ch. de f. Orléans. Station climatique. Sanatorium.

DURU (Henri-Alfred), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1829-1889). Ecrivain plein de verve et d'esprit, il a écrit, en collaboration avec Chivot, une centaine de vaudevilles, comédies et opérettes, dont beaucoup ont eu un très grand succès. Il a collaboré aussi avec Clairville, Labiche, Saint-Aignan Choler, etc. Citons: *Fleur de thé* (1868); *le Carnaval d'un merle blanc* (1869); *Doit-on le dire?* (1872); *la Boîte à Bibi* (1876); *Madame Favart* (1879); *les Braconniers* (1879); *la Mascotte* (1881); *le Truc d'Arthur* (1882); *le Grand Mogol* (1884); *les Noces d'un réserviste* (1885); etc.

DURUOF (Claude-Jules DUFOUR, dit), ingénieur et aéronaute français, né à Paris en 1841, mort à Erquelines (Belgique) en 1899, chargé avec Nadar pendant le siège de Paris en 1870 de construire les ballons et de créer la poste obsidionale. Il franchit le premier les lignes allemandes à bord de son ballon *Neptune* et atterrit près d'Evreux.

DURUTTE (Joseph-François), général français, né à Douai en 1767, mort à Ypres en 1827. Volontaire en 1792, il se signale à Jemappes et à Hondschoote. Brigadier en 1799, divisionnaire en 1803 et ami de Moreau, il ne reparut qu'en 1809 à Wagram. Il défendit victorieusement Metz en 1814 contre 40.000 Russes, et perdit une main à Waterloo.

DURUTTE (François-*Camille*-Antoine, comte), compositeur et musicographe français, né à Ypres en 1803, mort à Paris en 1881. Elève de Barbereau au sortir de l'Ecole polytechnique, il se livra à la composition, et s'occupa avec ardeur de questions théoriques. Il publia, en 1855: *Esthétique musicale. Technie ou Lois générales du système harmonique*, auquel, vingt ans plus tard, il donna une suite: *Résumé élémentaire de la « Technie harmonique » et Complément de cette « Technie », suivi de l'Exposé de la loi de l'enchaînement dans la mélodie, dans l'harmonie et dans leur concours* (1876). Durutte a écrit, outre un opéra-comique en un acte, *le Violon de Crémone*, représenté à Metz en 1865, cinq autres opéras restés inédits, une symphonie, des messes, etc.

DURUY (Victor), historien français, né et mort à Paris (1811-1894). Fils d'ouvrier, il sortit de l'Ecole normale, fut successivement professeur d'histoire à Reims et à Paris, inspecteur de l'Académie de Paris en 1851, maître de conférences à l'Ecole normale, inspecteur général et professeur à l'Ecole polytechnique. Distingué par Napoléon III, qu'il avait aidé dans ses recherches pour la *Vie de César*, il reçut en 1863 le ministère de l'instruction publique, qu'il garda six ans, et y accomplit les plus utiles réformes: rétablissement de l'agrégation de philosophie, suppression de la *bifurcation* (v. ce mot), introduction de l'histoire contemporaine dans l'enseignement, création de l'enseignement secondaire spécial, ouverture de nombreuses écoles primaires, et de cours spéciaux pour les jeunes filles. Après sa retraite (1869) il se consacra tout entier à ses études historiques, entra en 1873 à l'Académie des inscriptions, en 1879 à l'Académie des sciences morales, en 1884 à l'Académie française.

V. Duruy. — Cl. Pierre Petit.

On doit à Duruy un grand nombre d'ouvrages: d'abord une série de manuels scolaires qui devinrent classiques, et une collection d'*Histoire universelle*, dont il composa lui-même plusieurs volumes. Mais son véritable titre, en tant qu'historien, est sa grande *Histoire du peuple romain*, en sept volumes illustrés. Il a encore publié une *Histoire grecque* (1887-1889) en trois volumes illustrés, sur le même plan que l'*Histoire romaine.*

DURUY (Albert), publiciste français, fils du précédent, né à Paris en 1844, mort à Villeneuve-Saint-Georges en 1887. Elève de l'Ecole normale, secrétaire de son père devenu ministre, il se distingua pendant la guerre de 1870. Il défendit ensuite dans le journalisme la cause bonapartiste, puis composa des ouvrages d'histoire dont les principaux sont des études sur l'*Instruction publique et la Révolution* (1882) et sur *l'Armée royale en 1789* (1888).

DURUY (Georges), historien et romancier français, frère du précédent, né et mort à Paris (1853-1918). Elève de l'Ecole normale, puis de l'Ecole française de Rome, il professa l'histoire à Alger, puis, à Paris, au lycée Henri-IV et à l'Ecole polytechnique. Il a publié divers ouvrages pour les classes, et a fait œuvre d'historien dans: *le Cardinal Carlo Carafa* (1883), et dans la publication des *Mémoires de Barras* (1895-1898), et s'est aussi essayé avec succès dans le roman: *Andrée* (1884); *le Garde du corps* (1885); *l'Unisson* (1887); *Victoire d'âme* (1888); *Fin de rêve* (1889), témoignent d'une fine observation des mœurs contemporaines et d'un idéal élevé.

DURVAL (Jean-Gilbert), poète dramatique français du XVIIe siècle. Il se posa en émule de Corneille et fut l'ennemi déclaré de l'unité de temps en matière théâtrale. Outre des odes, on lui doit des tragi-comédies incolores: *les Travaux d'Ulysse* (1631); *Agarithe* (1639).

DURVILLÉE n. f. Bot. Genre d'algues brunes fucacées, comprenant trois espèces, qui vit dans les mers du Chili, d'Australie, etc.

— ENCYCL. Ce beau genre d'algues est caractérisé par un stipe cylindrique assez gros, fixé aux rochers et s'évasant en une fronde cunéiforme ou en éventail. La *durvillée utile* acquiert d'énormes dimensions, car on a mesuré des individus qui avaient 5 m. de longueur. Elle est comestible.

DURY (Jean) en latin **Duræus**, théologien écossais du XVIIe siècle. Il tenta, durant toute sa vie, de réunir les diverses communions protestantes et les diverses communions chrétiennes.

DU RYER (André), sieur DE MALEZAIS, orientaliste français, né à Marcigny (Saône-et-Loire) vers 1580, mort vers 1660. Consul de France en Egypte, il quitta cette

contrée vers 1630 pour se rendre à Constantinople, et fut chargé, en 1632, par le sultan Amurat IV, d'une mission près de la cour de France. Du Ryer possédait parfaitement le turc et l'arabe. On a de lui : *Rudimenta grammatices linguæ turcicæ* (1630 et 1633) ; *l'Alcoran de Mahomet, translaté de l'arabe en français* (1647) ; *Dictionnaire turc-latin*, ouvrage resté manuscrit.

Du Ryer (Pierre), poète, auteur dramatique et traducteur français, né et mort à Paris (1605-1658), membre de l'Académie française. Outre des traductions on lui doit des comédies, tragi-comédies et tragédies dont la plus remarquable est *Scévole* (1646).

DURYLATE n. m. Sel ou éther de l'acide durylique.

DURYLE n. m. Radical hydrocarboné univalent, provenant de la suppression, dans le durène, d'un atome d'hydrogène détaché du noyau benzénique. Sa formule est $[(CH^3)^4.C^6H]'$.

DURYLIQUE [*lik'*] adj. Se dit d'un acide de formule $C^6H^2(CH^3)^3CO^2H$, fondant à 150°, dérivé du durène par oxydation d'un des groupes méthyle en groupe acide CO^2H.

Du sang, de la volupté et de la mort, par Maurice Barrès (1894). Ce livre se compose d'études et de méditations sur des sujets divers ; mais elles ont toutes ce caractère commun de chercher dans la volupté, dans les larmes, dans la douleur, une exaltation de la personnalité. Tantôt c'est le génie sombre de l'Espagne, le triste paysage de Tolède ou de l'Escurial, qui sollicite l'énergie sentimentale de l'auteur ; tantôt il se complaît dans la mollesse des jardins de Lombardie et des îles Borromées, dans l'automne de Parme, dans le sépulcre de Ravenne, dans les contrastes de Sienne, dans la mélancolie de Versailles.

Dusarès (arabe **Dhou-chara**), dieu des Arabes païens, dont le culte était répandu dans le nord de la péninsule, surtout chez les Nabastéens.

Dusart (Cornelis), peintre et graveur hollandais, né et mort à Harlem (1660-1704). Il eut pour maître Adriaan Van Ostade, dont il adopta le genre. Il s'adonna principalement à la traduction de scènes triviales. Dusart a laissé quelques gravures de sa composition. Rappelons, entre autres : une *Fête de village ;* un *Cordonnier ;* un *Chirurgien pansant le bras d'une femme ;* un *Chirurgien pansant un pied.*

Dusaulchoy de Bergemont (Joseph-François-Nicolas), poète et publiciste français, né à Toul en 1761, mort en 1835. Collaborateur de Camille Desmoulins au journal *les Révolutions de France et de Brabant,* il fut emprisonné pendant la Terreur. Délivré après le 9-Thermidor, il prit la rédaction du *Courrier de l'Europe,* qui fut réuni dans la suite au *Journal de Paris* jusqu'en 1827. Ecrivain élégant, il a publié : *Almanach du peuple* (1792) ; *Mon agonie à Saint-Lazare sous la tyrannie de Robespierre* (1795) ; *Soirées de famille* (1817) ; *le Censeur* (1817).

Dusault (Denis), appelé parfois **Du Sault,** administrateur français du XVIIIe siècle, bourgeois de Bayonne. Il fut gouverneur sous Louis XIV, négocia sept traités de paix avec les Barbaresques, et fit réunir la colonie du Bastion-de-France à celle du Cap-Nègre.

Dusaulx (Jean-Joseph), littérateur et homme politique français, né à Chartres en 1728, mort à Paris en 1799. Il acheta une charge de commissaire de la gendarmerie et fit en cette qualité la campagne du Hanovre. En garnison à Nancy, il traduisit Juvénal. Il vint à Paris où il se lia avec Mably, Condillac et Jean-Jacques Rousseau. Il polémiqua avec ce dernier par un écrit intitulé : *De mes rapports avec Rousseau et de notre correspondance active* (1798). Député à la Législative et à la Convention, il fit partie du groupe des Girondins, échappa, grâce à Marat, à la proscription de ce parti, fut emprisonné en 1793 et libéré trois mois après le 9-Thermidor. En 1795, il fut envoyé au Conseil des anciens. Président de cette assemblée, il fut emprisonné de nouveau, à la suite du coup d'Etat de fructidor. A sa sortie de prison, il obtint la place de second bibliothécaire à l'Arsenal.

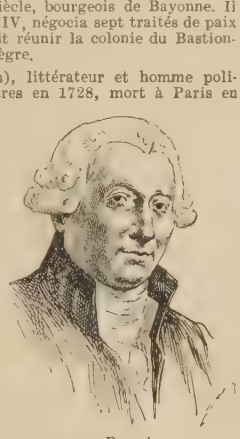

Dusaulx.

Dusautoy (Jean-Pierre), ébéniste parisien, né en 1720, mort en 1800. Il fut reçu maître en 1779. Deux armoires en marqueterie, signées de lui, se trouvent au Palais de Stockholm. — Un fils de Dusautoy se fit connaître à Paris également comme ébéniste en 1802-1806.

Dusch (Jean-Jacques), poète et littérateur allemand, né à Celle, dans le pays de Lunebourg, en 1725, mort à Altona en 1787. Il s'adonna à l'enseignement à Altona, et devint conseiller de justice (1780). Ses *Œuvres poétiques complètes* (1765-1767) sont dépourvues d'originalité, mais non de quelque vigueur de pensée.

Dusch (Alexandre de), diplomate et homme politique badois (1789-1876). Il remplit diverses négociations diplomatiques et passa à Francfort, en 1838, en qualité de ministre plénipotentiaire près la Diète germanique. Il fut ministre des affaires étrangères, de 1843 à 1848. Lorsque, en mai 1849, la république fut proclamée à Bade, Dusch se réfugia en Prusse et ne revint qu'en 1850, après le rétablissement du grand-duc sur son trône. Député de Heidelberg, il fut délégué au Parlement d'Erfurt. Il a publié, en 1852, la *Pathologie des révolutions, le Royaume de Dieu, l'Etat et l'Eglise.*

Duschek (François), pianiste et compositeur tchèque, né à Chotiborck (Bohême) en 1736, mort à Prague en 1799. — Sa femme, Joséphine **Duschek,** née à Prague vers 1756, morte à Londres en 1823, fut fameuse comme cantatrice et virtuose sur le piano et sur la harpe.

Duschek (François), homme politique hongrois, né à Radosvenic (Bohême) en 1797, mort à Csornkowecz en 1873. En 1849, il était vice-président de la Chambre des finances ; Kossuth le détermina à prendre le sous-secrétariat des finances du gouvernement révolutionnaire. Il se retira avec lui à Debreczin. Les Russes étant arrivés au secours de l'Autriche, et Kossuth ayant dû s'enfuir, Duschek versa au gouvernement autrichien le trésor hongrois.

Duse (Eleonora), actrice italienne, née à Vigevano en 1859, morte à Pittsburg (Etats-Unis) en 1924. Fille d'un comédien, elle parut tout enfant sur la scène, joua, à partir de 1878, avec un succès toujours grandissant, sur les principaux théâtres d'Italie, et se plaça au premier rang des artistes dramatiques de son pays ; elle étendit sa réputation à l'étranger dans des tournées en Espagne, aux Etats-Unis, à Vienne (1882), à Londres (1893), en Allemagne, en Scandinavie (1895), en Russie (1896), et enfin à Paris (1897) où son talent reçut sa consécration définitive. Elle marqua d'une empreinte personnelle tous les grands rôles de Dumas fils (*la Femme de Claude, la Dame aux camélias*), et incarna avec un égal succès les héroïnes d'Ibsen (*Maison de poupée, Hedda Gabler*). Sa liaison avec G. d'Annunzio fit d'elle l'interprète passionnée des drames du poète (*la Gloire, Gioconda, la Fille de Jorio,* etc.), jusqu'à la douloureuse rupture. Très affectée, la Duse quitta le théâtre en 1909 et n'y revint qu'en 1921. D'un tempérament très artiste, fervente de musique et de poésie, la Duse fut une comédienne d'une originalité tranchée, joignant à une extraordinaire mobilité de la physionomie le charme de la voix, et sachant obtenir des effets d'émotion vive par un jeu simple et naturel.

E. Duse. — Cl. Benque.

Du Seigneur (Jean-Bernard), sculpteur français, né et mort à Paris (1808-1866). Il étudia sous Dupaty, Bosio et Cortot. Il chercha d'abord dans le moyen âge chevaleresque et chrétien des inspirations nouvelles, et fit partie du cénacle qui se groupait autour de Victor Hugo (*Roland enchaîné et furieux, la Camaraderie, Une larme pour une goutte d'eau, la Conversion de saint Augustin,* pour l'église Notre-Dame-des-Victoires ; *Saint Michel vainqueur de Satan*). Du Seigneur prit, par la suite, une direction toute mystique et se consacra presque exclusivement à la décoration des églises : *la Vierge et l'Enfant Jésus* (Bordeaux) ; *le Crucifiement de Jésus-Christ,* à l'église Saint-Roch (à Paris) ; *Sainte Agnès,* à la Madeleine ; *Saint Pierre,* à Notre-Dame-des-Victoires. Il a donné, dans *le Moyen âge et la Renaissance,* de Paul Lacroix et Seré, plusieurs chapitres sur *la Sculpture du IVe au XVIe siècle.*

Du Seigneur (Maurice), architecte et critique d'art français, né et mort à Paris (1845-1892). Fils du précédent, il collabora à la *Vie littéraire,* au *Livre,* à l'*Artiste,* fit paraître *l'Art et les Artistes aux Salons* (1880-1882), *le Salon de Paris* (1885), et enfin *les Principaux Monuments de Paris* (1892).

Dusenbach, célèbre pèlerinage alsacien, situé au nord-ouest de Ribeauvillé, fondé en 1221 par Egenolph II, seigneur de Ribeaupierre, qui ramenait du siège de Damiette une statue miraculeuse de la Vierge. Fréquenté annuellement et en grande pompe par la corporation des musiciens, dont les sires de Ribeaupierre étaient les rois, il fut détruit en 1796 et a été restauré en 1893-1894.

Du Serre, gentilhomme-verrier de Dieulefit. Il fut un des premiers *prophètes* ou *prédicants* qu'on vit s'élever en Languedoc et en Dauphiné, au commencement du XVIIIe siècle. Du Serre se crut appelé à évangéliser les pâtres des montagnes de son pays ; il rassembla autour de lui les plus jeunes, et sut échauffer leur enthousiasme. Du Dauphiné, la contagion passa dans le Languedoc, et l'intendant Bâville dut envoyer des troupes pour réprimer ce mouvement.

Duses [*duz'*] n. m. pl. (de *dusit*). Myth. celt. Génies malfaisants, auxquels les Gaulois rendaient un culte. || Au sing. : *Un* duse.

Dusevel (François-Hyacinthe-Guy), historien français, né à Doullens en 1796, mort à Senarpont (Somme) en 1881. D'abord avoué à Amiens, il se tourna vers l'érudition, fut correspondant de la Société des antiquaires, et publia : *Description historique et pittoresque du département de la Somme* (1836 ; 2 vol.), avec Scribe ; *Eglises, châteaux, beffrois et hôtels de ville de la Picardie et de l'Artois* (1846-1850 ; 3 vol.), avec de La Fons-Mélicocq et autres ; *Histoire de la ville d'Amiens* (2e éd., 1848) ; *le Département de la Somme* (1849-1858 ; 9 vol.), etc.

Dusnoc, ville de Hongrie (comitat de Pest) ; 3.500 hab.

Dusolier (François-Alexis-*Alcide*), littérateur et homme politique français, né à Nontron (Dordogne) en 1836, mort à Saint-Sulpice de Mareuil (Dordogne) en 1918. Il collabora au *Figaro,* à la *Vie parisienne,* etc. Député de Nontron en 1881, sénateur de la Dordogne en 1885, questeur du Sénat en 1889. Ecrivain délicat, il a laissé entre autres ouvrages : *Ceci n'est pas un livre* (1860) ; *Nos gens de lettres* (1864) ; *Portraits littéraires et pittoresques* (1867) ; *Politique pour tous* (1869) ; *Ce que j'ai vu du 7 août 1870 au 1er février 1871* (1874) ; etc.

Du Sommerard.

Du Sommerard (Alexandre), archéologue français, né à Bar-sur-Aube en 1779, mort à Saint-Cloud en 1842. Volontaire en 1793, il prit part aux guerres de Vendée, fit la campagne d'Italie en 1800, et quitta le service pour entrer à la Cour des comptes (1807). Il réclama en 1814 la déchéance de Napoléon Ier, se distingua en 1815 parmi les volontaires royaux. Conseiller référendaire à la Cour des comptes (1823), puis conseiller-maître (1831) il parcourut la France recueillant des objets curieux. Sa collection, installée en 1832 à l'hôtel de Cluny, fut achetée après sa mort par l'Etat (29 août 1843). Il a publié : *Notices sur l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes* (1834) ; *les Arts au moyen âge* (1838-1846 ; 5 vol. et albums), son ouvrage capital.

Du Sommerard (Edmond), archéologue français, né et mort à Paris (1817-1885). Fils du précédent, il rédigea le tome V du grand ouvrage de celui-ci : *les Arts au moyen âge* (1846), devint conservateur du musée de Cluny (1842), dont il accrut beaucoup les collections. Commissaire général de la section française aux expositions de Londres (1871) et de Vienne (1872), il en assura le succès. En 1882, il devint membre libre de l'Académie des beaux-arts. On lui doit : *Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny ; Catalogue et Description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance* (1847 ; souvent réimprimé, en dernier lieu de son vivant en 1884).

Dussaud (Elie-Pierre-*René*), archéologue français, né à Neuilly-sur-Seine en 1868. Diplômé de l'Ecole des hautes études et de l'Ecole des langues orientales, il remplit, à partir de 1895, de nombreuses missions archéologiques en Syrie à la suite desquelles il fit connaître nombre de monuments et d'inscriptions, en particulier le plus ancien texte connu en langue arabe, daté du 7 décembre 328 de notre ère (auj. au Louvre). Après diverses suppléances au Collège de France, il entra au musée du Louvre comme conservateur adjoint en 1910, devint conservateur en 1928. Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions en 1923. Citons, parmi ses ouvrages : *Histoire et Religion des Nosairis* (1900) ; *les Arabes en Syrie avant l'Islam* (1907) ; *les Civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Egée* (2e éd., 1914) ; *les Origines cananéennes du sacrifice israélite* (1921) ; *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale* (1927). Codirecteur de la *Revue de l'histoire des religions,* il fonda, en 1920, la revue d'archéologie *Syria.*

Dussaud (Frantz), physicien suisse, né à Genève en 1870. Docteur ès sciences, il professa, à partir de 1891, la physique à la faculté des sciences de sa ville natale. Ses travaux ont trait aux sens (notamment ouïe, vue, tact), à leurs affinités, à la substitution possible de l'un par un autre. Les recherches qu'il a poursuivies l'ont conduit à des inventions dont il a fait profiter l'éducation des sourds et des aveugles. Il a imaginé toute une série d'appareils ingénieux, notamment un phonographe pour sourds (substituant le toucher à l'ouïe), un cinématographe pour aveugles (substituant le toucher à la vue) ; des appareils à écrire et à dessiner pour aveugles ; des appareils de vision à distance, téléphone, haut-parleur, téléphone inscripteur, appareils de projection, etc.

Dussault (François-Joseph), littérateur français, né et mort à Paris (1769-1824). Il collabora à *l'Orateur du peuple* de Fréron, au *Véridique,* sous le Directoire, et ensuite au *Journal des Débats* jusque vers 1818. Il devint, en 1820, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Dussault s'adonna surtout à la critique littéraire et y fit preuve de goût et de modération. On lui doit un recueil de ses articles du *Journal des Débats,* sous le titre de *Annales littéraires* (1824).

Dussek (Jean-Louis), pianiste et compositeur tchèque, fils d'un organiste, né à Czaslau (Bohême) en 1761, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1812. Organiste à Malines, à Berg-op-Zoom, à Amsterdam, il devint, à La Haye, professeur du stathouder. Il voyagea beaucoup ensuite, se fit applaudir à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Paris, à Milan et enfin à Londres, où il fonda un commerce de musique, qui fut pour lui un désastre. Il reparut à Hambourg d'où une intrigue amoureuse l'entraîna jusqu'en Danemark. Enfin, il retourna, en 1808, à Paris, où il s'établit, ayant accepté de diriger les concerts du prince de Talleyrand. Son talent était alors dans tout son épanouissement. Virtuose au style ample, au jeu délicat et sonore, il se fit remarquer comme compositeur. Parmi ses œuvres qui se recommandent par l'élégance du style et un certain charme mélodique, on compte douze concertos et cent quarante-deux sonates de piano seul ou accompagné, des trios, quatuors et quintettes, des fantaisies, airs variés, une messe solennelle, plusieurs oratorios allemands, deux opéras joués sans succès en Angleterre, enfin une grande méthode de piano. Sur la fin de sa vie, son embonpoint était devenu si excessif qu'il passait au lit la plus grande partie de son temps. Pour combattre sa torpeur, il faisait un abus de liqueurs et de stimulants, qui déterminèrent sa mort. — Son frère, François-Benoît **Dussek,** né à Czaslau en 1766, fut également habile sur l'orgue, le violon et le violoncelle, devint maître de chapelle de la comtesse de Lutzow, qui l'emmena avec elle en Italie. Pendant son séjour en Italie, il fit représenter plusieurs opéras. Plus tard, il alla se fixer à Laybach, où il devint organiste de la cathédrale.

Dussek.

Dusseldorf, ville d'Allemagne (Prusse, Province-Rhénane), au confluent de la Düssel et du Rhin ; 500.000 hab. Ch.-lieu de province, dont les différents quartiers (la Vieille-Ville ou *Altstadt,* la Nouvelle-Ville ou *Neustadt,* le *Karlstadt,* le *Friedrichstadt*) sont entourés de jardins plantés sur l'emplacement des anciens remparts, et qui conserve son vieux marché, l'église Saint-Lambert (XIVe s.), un hôtel de ville du XVe siècle, etc. L'industrie est fort importante

Armes de Dusseldorf.

(métallurgie, fabriques de machines, de wagons, de meubles; filatures, corroieries, distilleries d'alcools), et le commerce très actif, grâce à la situation de Dusseldorf sur le Rhin au point où convergent les routes d'Allemagne, de Belgique et d'Italie, au milieu d'un pays riche en charbonnages et en agglomérations industrielles très actives (Dortmund, Essen, Elberfeld, Barmen, etc.), toutes peu distantes les unes des autres. Centre ferroviaire et port fluvial excellent. Dusseldorf a en outre une vie artistique intense.

— *Histoire.* Dusseldorf (*Dusseldorpe, Duseldorp*), dont la charte municipale date de 1288, fut occupé par la France de 1795 à 1801, puis cédé à la Bavière jusqu'en 1806, et devint la capitale du grand-duché de Berg; fut uni à la Prusse en 1815, et occupé par les Alliés en 1921 lors de leur entrée dans la Ruhr. C'est la patrie du philosophe Jacobi, de Henri Heine, de l'écrivain Varnhagen von Ense, et du peintre Cornelius, le fondateur de l'école de peinture dite « de Dusseldorf ».

Vue de Dusseldorf.

Dusseldorf (PRÉSIDENCE DE), une des cinq présidences de la Prusse-Rhénane (Allemagne), la plus septentrionale; 3.866.000 hab. Capitale, *Dusseldorf*.

Dusseldorf (ÉCOLE DE), école de peinture qui a tenu un rang éminent dans l'histoire de l'art européen. En 1767, l'électeur, Charles-Théodore fonda à Dusseldorf une académie de peinture. Tombée en décadence après le transport à Munich de la galerie de tableaux fondée par l'électeur Jean-Guillaume, elle fut réorganisée en 1819, sous la direction de Pierre Cornelius, qui réunit autour de lui une foule d'élèves de talent : Sturmer, Stilke, Gœtzenberger, Hermann, Anschutz, Eberle, Fœrster, Kaulbach, etc., et qui orienta l'école vers une peinture grandiose, mais d'un classicisme froid. Il fut remplacé, en 1824, par le professeur Moser, puis, en 1826, par Guillaume Schadow, qui amena ses élèves de Berlin : Charles-Frédéric Lessing, Hubner, Hildebrandt, Bendemann. Sous sa direction, l'académie devint un centre artistique brillant : Schadow penchait exclusivement vers l'art religieux et catholique de l'Italie. En 1832, il fut remplacé par Edouard Bendemann, qui établit, en 1864, une école de sculpture, à la tête de laquelle fut placé Auguste Wittig. Après Bendemann, le professeur Deger fit triompher dans l'académie les tendances de l'école dite « nazaréenne ». A l'école de Dusseldorf se rattachent encore Knaus (à ses débuts), André et Oswald Achenbach, Vautier, etc.

Dussen, ville des Pays-Bas (prov. de Nord-Brabant, arrond. de Bois-le-Duc); 2.700 hab.

Dussieux (Louis-Etienne), historien et géographe français, né à Lyon en 1815, mort à Versailles en 1894. Il fut répétiteur puis professeur d'histoire à l'Ecole de Saint-Cyr (1850). On lui doit de nombreux ouvrages, notamment : *Géographie historique de la France ou Histoire de la formation du territoire français* (1843); *Généalogie de la maison de Bourbon de 1256 à 1869* (1869); *Histoire générale de la guerre de 1870-1871* (1872); *Lettres intimes de Henri IV* (1876); *le Château de Versailles, histoire et description* (1881); *le Siège de Belfort* (1882); *l'Armée en France. Histoire, organisation depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (1884); etc.

Dusson (François), seigneur DE BON-REPOS, marin et diplomate français, né dans le comté de Foix, mort en 1719. Sous-lieutenant de galère en 1671, il fut commissaire général de la marine en 1676, intendant général des armées navales en 1679, chargé de plusieurs missions diplomatiques en Angleterre (de 1685 à 1689), puis ambassadeur en Danemark et en Hollande. En 1699, il fut nommé conseiller de la marine.

Dussoubs (Martial), dit **Dussoubs-Gaston,** du nom de son oncle et père adoptif, homme politique français, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) en 1815, mort à Moissannes en 1856. Elevé avec son frère Denis au collège de la Jonchère, il commença son droit à Paris, mais mêlé à la « Société des saisons », il fut condamné à dix-huit mois de prison à Doullens. Il acheva son droit avec Denis à Poitiers (1842) où tous deux se livrèrent à une ardente campagne républicaine. Etabli à Limoges comme avoué, il fut, en même temps que Denis, le propagateur des doctrines de Pierre Leroux. Envoyé par la Haute-Vienne à l'Assemblée législative (1849), il siégea à la Montagne et se montra l'adversaire décidé du Prince-président. Retenu dans son lit au moment du coup d'Etat et incapable de prendre part à la résistance armée, il fut néanmoins proscrit. Il put rentrer plus tard en France et vint mourir dans son pays. — Son frère DENIS, né à Saint-Léonard en 1818 et mort à Paris en 1851, s'établit à Limoges comme avocat à son retour de Poitiers. Membre de la Société populaire, inculpé d'une participation active au mouvement révolutionnaire du 27 avril 1848 pour donner des armes aux ouvriers, il fut condamné à Poitiers à deux ans et demi de prison. A peine rentré à Limoges en 1851, poursuivi en payement des frais du procès, menacé d'un nouvel emprisonnement, il dut s'enfuir en se faisant passer pour son frère le représentant du peuple, qu'il rejoignit à Paris presque à la veille du coup d'Etat. Ceint de l'écharpe de Martial qui, cloué au lit par la maladie, se désolait de ne pouvoir être à son poste de combat, il tomba au cri de : « Vive la République! », frappé d'une balle près de la rue des Petits-Carreaux en rejoignant la barricade après avoir harangué les troupes pour les empêcher de tirer sur le peuple.

Dustmann (Marie-Louise MEYER, dame), cantatrice allemande, née à Aix-la-Chapelle en 1831, morte à Charlottenbourg en 1899. Elle débuta en 1848 à Vienne, puis fut appelée à Cassel, à Dresde, à Prague. En 1856, fut engagée à l'Opéra impérial de Vienne, où elle se faisait applaudir tour à tour dans *Iphigénie, Don Juan, Faust, Lohengrin, Tannhäuser, les Maîtres chanteurs, Fidelio.* En dehors du théâtre, elle excellait dans l'interprétation des *lieder* et de l'oratorio. Elle prit sa retraite en 1876.

Dutailly (Didier-Edme-Rodolphe-Gustave), botaniste et homme politique français, né à Meuvy (Haute-Marne) en 1846, mort en 1912. Docteur ès sciences et professeur de botanique à la faculté des sciences de Lyon en 1880, il a publié de nombreux mémoires.

DUTE n. m. Ancienne monnaie de cuivre des Pays-Bas, qui valait 1cent,25. (On dit aussi DUYTER.)

Duteil (Jean-Philippe, baron), général français, né dans le Dauphiné en 1722, mort à Lyon en 1794. Artilleur pendant les guerres du XVIIIe siècle, maréchal de camp en 1784, il commanda l'école d'Auxonne. Fidèle à la monarchie, Louis XVI le nomma, en 1791, lieutenant général et inspecteur d'artillerie. Ses quatre fils émigrèrent, et lui-même, arrêté à Lyon, fut condamné à mort. Napoléon Ier avait connu la famille Duteil à Valence; il lui laissa dans son testament cent mille francs.

Duteil (Jean), général français, frère du précédent, né en Dauphiné en 1738, mort à Ancy-sur-Moselle en 1820. Lieutenant-colonel d'artillerie en 1789, général de division en 1793, il échangea le commandement de l'artillerie envoyée au siège de Toulon contre l'artillerie de l'armée des Alpes. Bonaparte le remplaça devant Toulon. Commandant la place de Metz sous le Consulat, il fut retraité en 1813. Il a écrit plusieurs ouvrages de tactique.

Du Temple (Jean-Louis Antoine RIVALLON DE LA CROIX), marin et savant français, né à Châteauneuf-sur-Loire en 1819, mort en 1889. Capitaine de frégate en 1862, directeur de l'école des mécaniciens de Brest; il se spécialisa dans l'étude de la navigation à vapeur. Général de brigade auxiliaire en 1870, il défendit énergiquement le département de la Nièvre contre l'invasion. Il fut retraité en 1875. On lui doit des ouvrages scientifiques.

Du Temple (Jean-Marie-Félix DE LA CROIX), marin et homme politique français, né à Lorris en 1823, mort en 1890. Sorti de l'Ecole navale, il coopéra au siège de Kinburn en Crimée (1855), commanda une compagnie de fusiliers marins en Italie (1859), et se distingua avec un bataillon devant Puebla, au Mexique. Capitaine de frégate en 1864, il commanda en 1870 une brigade du 21e corps à l'armée de la Loire. Député d'Ille-et-Vilaine en 1871, il fut ardent royaliste et catholique, contribua à la chute de Thiers et, en 1874, au renversement de Broglie.

Dutems (Jean-François HUGUES, plus connu sous le nom de), historien français, né à Beugney (Franche-Comté) en 1745, mort à Paris en 1811; fut nommé professeur d'histoire et de morale au Collège de France en 1782. Réfugié en Suisse pendant la Révolution, il se rendit en Italie, revint en France en 1801 et y vécut de ses écrits. Outre des articles de journaux, il a publié, entre autres ouvrages : *le Clergé de France ou Tableau historique et chronologique des archevêques, évêques, etc., du royaume* (1774-1775).

Dutens (Louis), philologue et numismate français, né à Tours, de parents calvinistes, en 1730, mort à Londres en 1812. S'étant rendu en Angleterre, il devint historiographe du roi. Il a laissé : *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes* (1766-1812); *le Tocsin* (1769), philippique contre Voltaire et Rousseau; *Dissertations sur quelques médailles grecques et phéniciennes* (1773-1776); *Moyens de réunion de toutes les Eglises chrétiennes* (1781); *Mémoires d'un voyageur qui se repose* (1806), son autobiographie.

Dutens (Joseph-Michel), ingénieur français, neveu du précédent, né à Tours en 1765, mort à Paris en 1848. Devenu ingénieur en chef du département du Léman en 1805, il prit part aux travaux de la route du Simplon. On lui doit : *Mémoires sur les travaux publics de l'Angleterre* (1819); *Histoire de la navigation intérieure de la France* (1829); *Analyse raisonnée des principes de l'économie politique* (1804); *Philosophie de l'économie politique* (1835); *Essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu de la France en 1815 et en 1835* (1842); etc.

Dutert (Ferdinand-Charles-Louis), architecte français, né à Douai en 1845, mort à Paris en 1906. A l'Ecole des beaux-arts il eut pour maître Lebas, et, en 1869, obtint le grand prix de Rome. Pendant son séjour en Italie, Dutert s'occupa d'études archéologiques. De retour à Paris, il fut nommé auditeur au conseil général des bâtiments civils et inspecteur des travaux de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, à Paris (1875). Architecte de l'Exposition universelle de 1889, il fut le constructeur de la « Galerie des machines » (420 m. de long sur 115 m. de large et 45 m. de haut), véritable merveille de construction métallique, disparue ultérieurement. Les « Nouvelles Galeries du Museum d'histoire naturelle », d'une conception originale sont également son œuvre.

Dutertre ou **Du Tertre** (Jean-Baptiste), religieux et voyageur français, né à Calais en 1610, mort à Paris en 1687. Il alla d'abord au Groenland comme matelot sur un navire hollandais, puis servit dans les rangs français en 1632. Entré chez les dominicains en 1635, il fut envoyé comme missionnaire aux Antilles où il séjourna de 1640 à 1656. Il y retourna pour tenter, sans succès, de coloniser la Grenade. On lui doit une précieuse *Histoire générale des Antilles habitées par les Français* (1667-1671).

Dutertre (le Père), jésuite français, né à Alençon en 1677, mort à Paris en 1762. Professeur au collège de La Flèche, il enseigna d'abord avec passion les théories du P. Malebranche. On le blâma et on lui retira sa chaire. Dutertre se détacha de ses opinions et publia la *Réfutation d'un nouveau système de métaphysique, proposé par le P. Malebranche,* ouvrage où abondent, d'ailleurs, les critiques ingénieuses. Il a écrit encore, contre Boursier, *le Philosophe extravagant,* et des *Entretiens sur la religion.*

Dutertre (Jean-Baptiste), horloger français, né en 1692, mort en 1777. Il livra en 1756, à la couronne, deux montres émaillées avec chaînes d'or, qui furent offertes au tsar. Ses productions sont aujourd'hui fort recherchées : montres au dos orné de fines peintures sur émail (portraits ou scènes de chasse principalement), horloges en bronze ciselé, etc.

Dutertre (Jean), corsaire français, né à Lorient, mort en 1811. Il se signala contre les Anglais pendant les guerres de la Révolution, particulièrement dans la mer des Indes. Embarqué sur le *Malartic,* il s'empare, en l'an VIII, de vingt bâtiments anglais, et, en septembre 1800, de sept autres, qu'il ramène à l'île de France. Fait prisonnier et libéré à la paix d'Amiens, Dutertre reprit ses courses en 1801 et 1805, puis devint lieutenant de vaisseau dans la marine de l'Etat.

DUTGEN [*dout'-ghèn'*] n. m. Ancienne monnaie de billon du Danemark, qui valait environ 20 centimes.

Duthé (Rosalie), courtisane française, née à Paris en 1752, morte en 1820. Belle, mais peu spirituelle, elle fut la maîtresse du duc de Durfort, du marquis de Genlis, du jeune duc de Chartres, du comte d'Artois (plus tard Charles X), et d'autres grands seigneurs. Elle se montra insatiable, afficha un luxe effréné, et parut un jour à Longchamp dans un carrosse attelé de huit chevaux blancs. Vanloo a fait d'elle un beau portrait.

Dutheil (Nicolas-François), homme politique français, né et mort à Paris (vers 1760-1822). Il était chef du bureau de l'intendance, à Paris, au moment où éclata la Révolution; en 1790, il émigra. Chargé par les frères du roi d'une mission secrète auprès de Louis XVI, emprisonné au Temple, il fut arrêté; mais il parvint à s'échapper. Retiré en Angleterre, il fut, durant l'Empire, un des agents les plus actifs des Bourbons.

Du Tillet (Jean), sieur de LA BUSSIÈRE, humaniste et historien français, mort à Paris en 1570. Greffier au parlement de Paris, il publia divers ouvrages d'érudition, notamment : *Recueil des rois de France* (1580); *Mémoires et advis sur les libertés de l'Eglise gallicane* (1594) et *Recueil des rangs des grands de France* (1602).

Du Tillet (Jean), frère du précédent, évêque français, mort à Paris en 1570. Il fut évêque de Saint-Brieuc, puis de Meaux. Un de ses frères s'étant enfui en Allemagne, pour rejoindre Calvin, son ancien précepteur, il se mit à sa poursuite et le fit revenir en France, après l'avoir ramené à la foi catholique. Le plus remarquable de ses ouvrages est une *Chronique des rois de France,* publiée en latin en 1543 et en français en 1549.

Du Tillet (Louis), ecclésiastique français, ami, élève et protecteur de Calvin, frère des précédents. Chanoine d'Angoulême et curé de Claix, en Angoumois. Calvin, qui avait été son précepteur, se réfugia chez lui en 1534. Lorsque Calvin dut s'enfuir, Du Tillet le suivit en Allemagne. Il en fut ramené par son frère Jean. Il mourut brouillé avec Calvin.

Dutilleul (Eugène), littérateur et publiciste français, né à l'île Maurice en 1808, mort vers 1870. Après de nombreux voyages en Europe, il se fixa à Paris et fut nommé avocat-conseil du ministère de la guerre. Il a collaboré à divers journaux et publié : *Histoire des corporations religieuses en France* (1846); *Histoire du Parlement* (1864).

Dutilleul (François-Etienne **Collard-**), administrateur et homme politique français, né et mort à Paris (1825-1907). Après une brillante carrière financière, il devint député de Compiègne (1876). Il se déclara disposé à appuyer la République conservatrice, mais refusa de signer le Manifeste des 363. Ministre des finances dans le cabinet de Rochebouët (23 nov. 1877), il fut remplacé, le 13 décembre, par Léon Say.

Dutilleux (Constant), peintre français, né à Douai en 1807, mort à Paris en 1865. Il étudia la peinture à Paris, où il prit des leçons d'Hersent; puis il s'adonna au paysage. En 1849, il exposa pour la première fois, en envoyant deux tableaux : *Ruines* et *Paysage.* Depuis lors, il a exposé : *Nature morte* (1850); *la Route de Barbizon à Fontainebleau, Rochers du bas Bréau* (1857); *les Dunes près de Dunkerque* (1859); *Etude sous bois, Souvenir de la forêt* (1864).

Du Tilliot ou **Du Tillot** (Jean-Baptiste LUCOTTE), archéologue français, né et mort à Dijon (1668-1750). On a de lui : *Mémoire pour servir à l'histoire de la fête des fous, qui se faisait autrefois dans plusieurs églises* (1741).

Dutoit (Jean-Philippe), appelé aussi **Dutoit-Membrini,** pasteur protestant suisse, né à Moudon (canton de Vaud) en 1721, mort à Lausanne en 1793. Retiré du ministère actif pour raisons de santé, il entra en relations avec le comte de Fleischbein, chef des quiétistes allemands et dont il devint le disciple, puis le successeur. Il subit des tracasseries à cause de ses opinions théosophiques. Grand admirateur de Mme Guyon, il publia une édition complète de ses écrits (1767-1791). On a de lui, entre autres ouvrages, *De l'origine, des usages, des abus, des quantités et des mélanges de la raison et de la foi* (1790).

Dutot, économiste français du XVIIIe siècle. Il fut caissier de la Compagnie des Indes, formée par Law. On a de lui : *Réflexions politiques sur les finances et le commerce* (1738); il a été réimprimé dans le tome Ier de la « Collection des principaux économistes » (1843). Dutot analyse clairement, dans cet ouvrage, le système de Law et les causes de sa chute.

Dutreuil de Rhins (Jules-Léon), marin et explorateur français, né à Saint-Etienne en 1846, tué à Tongmbou-ndo (aux confins de la Chine et du Tibet) en 1894. Il commanda un des bâtiments de guerre donnés par la France à l'empereur d'Annam (1876-1877), puis leva en Afrique équatoriale le cours de l'Ogooué (1883) et entreprit en 1891, avec Grenard, l'exploration du Tibet et des régions limitrophes, poussant, depuis Khotan, des

reconnaissances sur les hauts plateaux, vers les sources du Yang-tsé-kiang, vers le Ladak (où il s'avança jusqu'à Leh). Il périt en traversant l'Empire chinois avant de rentrer en Europe. Il a publié *le Royaume d'Annam et les Annamites* (1879); *l'Asie centrale : Tibet et Régions limitrophes* (1889), et de bonnes cartes de l'*Indochine orientale* (1881), et du *cours de l'Ogooué* (1884). Ses travaux ont largement contribué à faire connaître l'Asie centrale. Son compagnon GRENARD a donné dans sa *Mission scientifique dans la haute Asie* (1897-1899) le récit du dernier voyage de Dutreuil de Rhins.

Dutreuil de Rhins.

DUTRIEUX (Pierre), médecin et voyageur belge, né à Tournai en 1848. Il a été professeur d'ophtalmologie au Caire, et a accompagné l'expédition Cambier dans l'intérieur de l'Afrique (1877-1878). On a de lui : *l'Ophtalmologie égyptienne* (1877); *la Question africaine au point de vue commercial* (1880); *le Choléra et les Quarantaines* (1884); *Souvenirs d'une exploration médicale dans l'Afrique intertropicale* (1885); *Aperçu de la pathologie des Européens dans l'Afrique intertropicale* (1885).

DUTROA n. m. (mot hindou). Plante de l'Inde, très vénéneuse, dont la graine, prise intérieurement, cause, dit-on, une sorte de surexcitation joyeuse, et fait perdre la raison et la mémoire : *Le* DUTROA *est un datura.*

DUTROCHET (René-Joachim-Henri), physiologiste et physicien français, né au château de Néon, en Poitou, en 1776, mort à Paris en 1847. Médecin en chef de l'hôpital de Burgos sous le roi Joseph, il fut atteint du typhus et revint, en 1809, s'établir à Château-Renault. Les principaux travaux de Dutrochet sont relatifs à l'évolution de l'œuf des oiseaux. Membre de l'Académie des sciences (1831), il finit par se fixer à Paris à cette date. On a de lui de nombreuses publications.

DUTROU (Jules-Laurent), architecte français, né à Paris en 1819, mort en 1885. Élève de l'Ecole des beaux-arts, il fut nommé, en 1849, inspecteur des travaux du chemin de fer de Paris à Lyon; en 1853, inspecteur principal à la construction du palais et des annexes pour l'Exposition universelle de 1855; en 1863, architecte en chef du palais de l'Industrie.

DUTROULEAU (Auguste-Frédéric), médecin français, né en 1808, mort à Brest en 1872. Il fut médecin en chef de la marine. Son principal ouvrage est un *Traité des maladies des Européens dans les pays chauds* (1860).

DUTTLENHEIM, comm. du Bas-Rhin, arrond. et à 17 kil. d'Ernstein, sur la Bruche; 1.320 hab. Ch. de f. Alsace et Lorraine.

DUTTLINGER (Jean-Georges), jurisconsulte et homme politique badois, né à Lembach en 1784, mort à Fribourg-en-Brisgau en 1841. Il étudia à l'université de Heidelberg, devint avocat en 1815, et, en 1820, professeur à l'université de Fribourg. Député du grand-duché de Bade, il devint conseiller aulique en 1830. Il était président de la Chambre des députés badois lorsqu'il mourut. On lui doit des *Recherches sur les origines du droit badois* (1822).

DUTTWEILER, village d'Allemagne (Bavière, Palatinat); 620 hab. Houillères dont l'une constitue le *Brennende Berg* (Mont qui brûle), curiosité provoquée par la combustion d'une mine de houille depuis plus d'un siècle.

DUTUIT (Eugène), écrivain français, né à Marseille en 1806, mort à Rouen en 1886. Très riche, il réunit une magnifique collection de gravures, et publia deux ouvrages estimés : le *Manuel de l'amateur d'estampes* (1881-1884), et l'*Œuvre complet de Rembrandt*, décrit et commenté (1884). — Son frère AUGUSTE (1812-1902), reçut des leçons de Couture, voyagea et résida en Italie, exposa aux Salons de 1868, 1869 et 1880, et continua la collection d'objets d'art commencée par son frère.

Dutuit (COLLECTION). Cette collection, léguée en 1902 à la Ville de Paris par Auguste Dutuit, de Rouen, a été installée dans l'aile sud du Petit-Palais, et inaugurée le 11 décembre de la même année. Les tableaux voisinent avec les émaux, les sculptures avec les faïences; les estampes, les livres, les manuscrits avec les bronzes, les monnaies et les médailles. On y trouve *le Massacre des Innocents*, de Poussin. On rencontre encore les noms de Ruysdaël, de Hobbema, de Terburg, de Steen, de Metsu, de Gonzalès Coques, de Pater, de Boucher, d'Hubert Robert. Parmi les dessins, sanguine de Watteau, des gouaches d'Ostade, un admirable Ph. de Koninck, et surtout quatre beaux Guardi. Aux manuscrits : *l'Histoire du roi Alexandre*, fin du XVe siècle; *le Grand Boëce consolateur*, dédié au roi Charles VIII, et *le Trespas de l'Hermine regrettée* (Anne de Bretagne). Les œuvres gravées de Durer et de Rembrandt s'y trouvent au complet et sont représentées par de superbes états. Parmi les terres cuites de Clodion, les céramiques de Gubbio, les plats de Palissy, les faïences de Rouen, de Moustiers, de Strasbourg, les porcelaines délicates de Sceaux, on cherche surtout les spécimens des rares faïences d'Oiron (Saint-Porchaire). Cependant, à côté, des monnaies grecques, des bronzes antiques, des médailles de Pisano et, surtout, une merveilleuse statuette en ivoire d'acteur tragique, travail grec, sollicitent l'attention.

DUUMVIR [*du-om'*] n. m. (mot lat.; de *duo*, deux, et *vir*, homme). Magistrat romain qui exerçait une charge conjointement avec un autre.

— ENCYCL. Tarquin le Superbe créa les *duumvirs sibyllins*, pour garder et interpréter les livres sibyllins. Les *duumviri perduellionis* étaient des magistrats extraordinaires créés dans des cas exceptionnels. Les *duumviri capitales* étaient chargés de juger les accusés ordinaires. Leurs jugements étaient susceptibles d'appel; le peuple prononçait en dernier ressort. Les *duumviri navales* étaient chargés de faire construire les vaisseaux, de les entretenir, et d'équiper les flottes.

Dans les provinces, les *duumviri jure dicundo* (ou *quinquennales*) étaient des magistrats municipaux qui avaient, outre la présidence du sénat et l'administration de la cité, une juridiction limitée.

DUUMVIRAL [*du-om'*], **E, AUX** adj. Qui se rapporte aux duumvirs, au duumvirat.

DUUMVIRAT [*du-om', ra*] n. m. Charge des duumvirs : *Conférer le* DUUMVIRAT.‖ Sa durée : *Durant leur* DUUMVIRAT.

— *Par anal.* Autorité publique exercée simultanément par deux personnes.

DUVA. Mythol. scand. La Plongeuse, personnification de la vague agitée, fille d'Ægir et de Rân.

DU VAIR (Guillaume), homme d'Etat, orateur et philosophe français, né à Paris, en 1556, d'un gentilhomme auvergnat procureur général de la reine Catherine de Médicis, mort à Tonneins en 1621. Conseiller au parlement en 1586, premier président du parlement de Provence en 1599, garde des sceaux en 1616, évêque de Lisieux en 1617 et, peu après, créé comte par Louis XIII. Du Vair fut aussi un orateur très estimé, un traducteur non méprisable du *Manuel* d'Epictète, de quelques *Discours* de Démosthène et de Cicéron, des *Œuvres* de saint Basile, l'auteur de *l'Exhortation à la vie civile*, du *Traité de l'éloquence française*, de *Méditations sur les psaumes*, et de *Poésies*. Il a exposé ses idées philosophiques dans le remarquable *Traité de la constance, la Sainte philosophie, la Philosophie morale des stoïques*, à laquelle Charron a fait de larges emprunts. Du Vair accompagnait Louis XIII au siège de Nérac, lorsqu'il mourut à Tonneins. Il fut inhumé dans l'église des Bernardins, à Paris.

Du Vair.

DUVAL (Pierre), évêque français, né vers 1510, mort à Vincennes en 1564. François Ier lui confia la surveillance de l'éducation du dauphin, et le nomma évêque de Séez (1539).

DUVAL (Nicolas), magistrat français, mort assassiné dans une maison de campagne près de Rennes en 1568. Il fut conseiller au parlement de Paris, puis à celui de Rennes. Très attaché aux doctrines protestantes, il fut tué au commencement de la troisième guerre civile. Il est l'auteur du traité de jurisprudence *De rebus dubiis et quæstionibus in jure controversis tractatus XX* dédié au chancelier de L'Hospital, publié en 1564, et plusieurs fois réédité.

DUVAL (André), doyen de la Faculté de théologie de Paris, né à Pontoise en 1564, mort à Paris en 1638. Ses principaux ouvrages sont : *le Feu d'Hélie pour tarir les eaux de Siloë* (1603), réponse au ministre protestant Du Moulin; et le traité de *l'Autorité suprême du pontife romain* (1614), contre le gallicanisme.

DU VAL DE DAMPIERRE (Henri, comte), général français, né au château de Hans (Champagne) en 1580, mort en 1620. Il servit en Autriche, battit les Turcs et les Transylvains en 1604. En 1619, il empêcha, avec 500 cavaliers, le comte de Thurn de s'emparer de Vienne, repoussa à plusieurs reprises Bethlen Gabor, et fut tué en voulant reprendre Presbourg.

DUVAL (Jean), poète français, né à Paris au commencement du XVIIe siècle, mort en 1680. C'était un excellent prédicateur, qui prit part aux troubles de la Fronde et fit paraître, sous le voile de l'anonymat, plusieurs écrits contre Mazarin. Nous citerons de lui : *Triolets du temps* (1649); *le Parlement burlesque de Pontoise* (1652).

DUVAL (Pierre), géographe français, né à Abbeville en 1618, mort à Paris en 1683. Elève de son oncle, Nicolas Samson, il professa lui-même la géographie, et reçut le titre de « géographe royal ». Il a dressé des cartes et publié : *Recherches curieuses des annales de France* (1646); *Abrégé du monde* (1648-1650); *le Monde ou Géographie universelle* (1658); *la Sphère ou Traité de géographie* (1659); *Cartes et tables pour la géographie ancienne* (1665); etc.

DUVAL (Valentin JAMERAY), numismate français, né à Arthonnay (Yonne) en 1695, mort à Vienne (Autriche) en 1775. Il fut directeur et conservateur du cabinet des médailles et de la bibliothèque impériale sous le règne de l'empereur François Ier. Ses principaux ouvrages sont : *Numismata cimelii cæsarei regii Austriaci Vindobonensis* (1544-1555); *Monnaies en or et en argent qui composent une des parties du cabinet de l'empereur* (1759-1769); *Œuvres de Duval* (1784).

DUVAL (Pierre), prêtre et philosophe français, né à Bréauté en 1730, mort à Guerbaville (Seine-Inférieure) en 1797. Il professa la philosophie, fut proviseur du collège d'Harcourt, et recteur de l'Université en 1777 et 1786. On lui doit : *Essais sur différents sujets de philosophie; Réflexions sur le livre intitulé « le Système de la nature »*.

DUVAL (Pierre-Jean), industriel et économiste français, né et mort au Havre (1731-1800). On a de lui : *Mémoire sur le commerce et la navigation du Nord* (1760).

DUVAL LE ROY (Nicolas-Claude), physicien et astronome français, né à Sainte-Honorine-des-Pertes (Calvados) en 1731, mort à Brest en 1810. Il fut professeur de mathématiques et associé de l'Académie des sciences (1796). Nous citerons parmi ses écrits : *Instruction sur les baromètres marins* (1784); *Eléments de navigation* (1802); etc.

DUVAL (Charles-François-Marie), homme politique français, né à Rennes en 1750, mort à Huy (Belgique) en 1829. Il était conseiller du roi, assesseur de la maréchaussée de Rennes avant la Révolution. Député à l'Assemblée législative et à la Convention, il y vota la mort de Louis XVI, contribua à la chute des girondins, à celle de Robespierre, et combattit avec vigueur la réaction qui suivit Thermidor. Il collabora au *Journal des hommes libres*, qui fut supprimé au 18-Brumaire. Membre du Conseil des cinq cents, il en sortit en 1797. La loi de janvier 1816 contre les régicides l'obligea à s'expatrier.

DUVAL (Jacques-René), chirurgien français, né à Argentan (Normandie) en 1758, mort à Paris en 1854; devint membre de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches historiques sur l'art du dentiste chez les anciens* (1791); *l'Odontalgie considérée dans ses rapports avec d'autres maladies* (1803).

DUVAL (Charles-Alexandre-Amaury PINEUX-DUVAL, dit **Amaury**), archéologue français, né à Rennes en 1760, mort à Paris en 1838. Secrétaire de l'ambassade du roi à Naples, il quitta la carrière diplomatique à la mort de Louis XVI et créa, avec Ginguené et Chamfort, la *Décade philosophique*. Elu en 1816 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il a laissé de nombreux ouvrages d'érudition : *Des sépultures* (1801); *Paris et ses monuments* (1803); *les Fontaines de Paris anciennes et nouvelles* (1813); etc.; il a collaboré à l'*Histoire littéraire de la France*.

DUVAL (Alexandre-Vincent PINEUX-DUVAL, dit **Alexandre**), auteur dramatique français, frère du précédent, né à Rennes en 1767, mort à Paris en 1842. Il fut marin, secrétaire de la députation de Bretagne, ingénieur, dessinateur, acteur au théâtre du Palais-Royal et à la Comédie-Française, directeur du théâtre Louvois (1808), puis de l'Odéon, et administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Il fut élu, en 1812, membre de l'Académie française. Comme auteur dramatique, Alexandre Duval a excellé dans la peinture des mœurs de son temps. Son dialogue plein de naturel et de traits comiques est d'un style facile, mais souvent incorrect. On lui doit une soixantaine de comédies, drames et opéras. Citons seulement : *le Défenseur officieux* (1795); *la Jeunesse de Richelieu* (1796); *Maison à vendre*, musique de Dalayrac (1800); *Edouard en Ecosse* (1802), drame qui fut interdit et força l'auteur à s'exiler pendant une année; *Guillaume le Conquérant* (1803), également interdit; *la Jeunesse de Henri V* (1806); *Joseph*, musique de Méhul (1807); etc. Signalons aussi : *De la littérature dramatique* (1833), et *le Théâtre français depuis cinquante ans* (1838), ardentes critiques du romantisme dont Duval était un adversaire acharné.

DUVAL (Henri-Charles PINEUX-DUVAL, dit **Henri**), frère des deux précédents, littérateur français, né à Rennes en 1770, mort à Paris en 1847. Il fut, en 1797, secrétaire de Ginguené à l'ambassade de Turin, puis devint sous-chef au bureau des beaux-arts. Il a publié, entre autres ouvrages : *Essai sur la critique* (1807); *Choix d'anecdotes anciennes et modernes* (1824); etc. Il fut le père du peintre Amaury-Duval.

DUVAL (Amaury). Biogr. V. AMAURY-DUVAL.

DUVAL (Georges-Louis-Jacques), vaudevilliste français, né à Valognes en 1772, mort à Paris en 1853. Il était sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur. Il a composé plus de soixante-dix pièces, parmi lesquelles *Clément Marot* (1799); *Monsieur Vautour ou le Propriétaire sous les scellés* (1805). On lui doit aussi deux ouvrages pleins d'anecdotes piquantes : *Souvenirs de la Terreur, de 1788 à 1793* (1841); *Souvenirs thermidoriens* (1843).

DUVAL LE CAMUS (Pierre), peintre français, né à Lisieux en 1790, mort à Saint-Cloud en 1854. Elève de David, il se consacra à la peinture de genre. Citons de lui : *la Partie de piquet des invalides* (1819); *l'Affût aux canards* (1831); *le Retour de la ville* (1835), au musée d'Orléans; *les Amours vendéennes* (1837); *les Prémices de la moisson* (1844).

DUVAL LE CAMUS (Jules-Alexandre), peintre français, fils du précédent, né et mort à Paris (1814-1878). Il eut d'abord pour maître son père, puis Paul Delaroche et Drolling. Citons de lui : *les Petits déjeuners* (1846); *les Deux chasseurs et l'Ours* (1853); *Macbeth et les Sorcières* (1855); les *Trois cruches à une fontaine* (1859), et *le Martyre de saint Laurent* (1867).

DUVAL (Vincent), médecin français, né à Saint-Maclou, près de Pont-Audemer, en 1796, mort en 1876. Docteur à Paris en 1820, il se consacra surtout à l'étude de l'orthopédie. Il a laissé : *Traité pratique du pied bot* (1839); *Aperçu des principales difformités du corps humain* (1839).

DUVAL (*Charles*-Jérôme-Alphonse), architecte français, né à Beauvais en 1800, mort à Paris en 1876. Duval débuta par des constructions pittoresques : chalets, manèges, écuries, etc. Il construisit les villas du parc de Maisons-Laffitte, le château de la Jonchère, l'hôtel Meuron, l'hôtel Van Eeckout, l'hôtel de la tragédienne Rachel. Paris doit à Ch. Duval des édifices d'un genre tout différent, immenses salles de cafés ou de cafés-concerts : palais chinois de Ba-ta-clan, sur le boulevard Voltaire, étrange et contourné, le grand café Parisien, le café du Delta, l'Eldorado, l'Alcazar. On lui doit encore le pavillon du Tir national, à Vincennes, et, au Havre, un Alcazar.

DUVAL (Charles-Edmond-*Raoul*), magistrat et homme politique français, né à Amiens en 1807, mort à Paris en 1893. Après une honorable carrière judiciaire, il fut élu sénateur de la Gironde, en 1876, échoua au renouvellement triennal de 1879, et rentra, dès lors, définitivement dans la vie privée.

DUVAL (Edgar-*Raoul*), magistrat et homme politique français, né à Laon en 1832, mort à Monte-Carlo en 1887. Elu député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale de 1871, il siégea au centre droit et devint un des principaux chefs du parti bonapartiste. Réélu à Louviers en 1876, il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, fonda *la Nation*, journal impérialiste, mais s'abstint lors du vote de confiance demandé par les partisans du 16-Mai. Il ne rentra à la Chambre qu'en 1884, comme député de l'Eure. Il se rallia à la République modérée.

DUVAL (Pierre-Louis), boucher français, né à Montlhéry (Seine-et-Oise) en 1811, mort à Paris en 1870. Il rendit son nom populaire en créant dans cette ville douze restaurants économiques, appelés *bouillons Duval*, parce qu'on n'y vendit d'abord que du bouillon et du bœuf, servis par des femmes.

DUVAL (Jules), publiciste français, né à Rodez en 1813, mort en 1870 dans la catastrophe du chemin de fer de

l'Orient. Frotté des idées de Fourier, il en tenta l'application dans des entreprises agricoles en Algérie. De retour en France, il collabora au Journal des Débats, à la Revue des Deux Mondes, et fonda l'Économiste français. Très versé aux questions coloniales et économiques, il a laissé de nombreux volumes consacrés à ces questions.

DUVAL (*Alice*), actrice française, née et morte à Paris (1874-1912). Elle entra en 1892 au Palais-Royal, où son jeu discret, sa voix mordante lui valurent d'éclatants succès dans les rôles de femmes, de grisettes, et les travestis. Elle joua ensuite aux Variétés, aux Bouffes, et enfin à l'Ambigu (1898).

DUVAL (*Émile Victor*, dit **le général**), un des chefs militaires de la Commune de 1871, né à Paris en 1841. Garçon boucher, officier de la garde nationale après 1870, général commandant la Préfecture de police, membre de la Commune. Chargé de marcher contre l'armée de Versailles, il attaqua la redoute de Châtillon. Cerné avec un millier de fédérés, il fut fait prisonnier et amené au général Vinoy, qui le fit fusiller au carrefour de la route [illegible].

DUVAL (*Joseph César*), homme politique français, né à Saint-Julien (Haute-Savoie) en 1841, mort à Collonges en 1919. Député radical de la Haute-Savoie de 1883 à 1898, puis sénateur de 1898 à 1919, il a laissé quelques ouvrages intéressant son l'histoire de sa province.

DUVAL (*Matthias-Marie*), médecin français, né à Grasse (Var) en 1844, mort à Paris en 1907, fils de Joseph Duval-Jouve (1810-1882), qui publia des ouvrages d'histoire naturelle, de philosophie et d'histoire. Professeur à la Faculté de Strasbourg, puis agrégé, professeur à la Faculté de Paris, membre de l'Académie de médecine en 1882, Matthias Duval s'est surtout occupé d'études anatomiques, d'embryologie et de recherches embryologiques. Il a été notre professeur d'anatomie à l'École des beaux-arts. On lui doit, entre autres mémoires originaux : *Structure et rouges de la rétine* (1872); *Recherches sur l'origine réelle des nerfs crâniens* (*Journal de l'anatomie*, 1876-1880); *Études sur la spermatogénèse* (*Revue des Sciences naturelles, de Montpellier*, 1879-1880); *Étude sur la ligne primitive de l'embryon* (*Annales des Sciences naturelles*, 1879); *la Corne d'Ammon, morphogénie et embryologie* (*Archives de Neurologie*, 1881); *Manuel du microscope* (1882); *Cours de physiologie* (1887); *Précis de technique microscopique et histologique* (1887); *Manuel de l'anatomiste* (1888), en collaboration avec Ch. Morel; *Dictionnaire usuel des sciences médicales* (1885); *le Darwinisme* (1886); *l'Anatomie générale et son histoire* (1886); *Élé[illegible]*

DUVAL (*Georges*), publiciste et auteur dramatique français, né à Paris en 1847, mort en 1919. On lui doit des romans et des œuvres dramatiques : *Madame Mascarille, les Orphelins d'Amsterdam, la Morte galante, Coquin de printemps, Laurette, le Chant du cygne, M. Pickwick* (avec R. Bonn), *Véronique* (avec Vanloo, musique de Messager); etc.

DUVAL (*Pierre-Alfred*), chirurgien français, né à Paris en 1874. Professeur de clinique thérapeutique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris (1919), membre de l'Académie de médecine (1926). Ses principaux travaux ont porté sur la chirurgie du foie, des voies biliaires, de l'intestin. Il a mis au point la technique de la chirurgie pulmonaire. Conseiller technique de la 1re armée, puis chirurgien consultant de la 7e armée pendant la guerre de 1914-1918.

DUVAL ARNOULD (*Louis*), avocat et homme politique français, né à Paris en 1863. Professeur à l'Institut catholique, vice-président du conseil municipal de Paris, il fut élu en 1919 député de Paris, sur un programme républicain modéré. Il est vice-président de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la natalité française.

DUVAUCEL (*Alfred*), naturaliste et voyageur français, né en 1792, mort à Madras en 1824. Au début de la Restauration, il s'adonna à l'histoire naturelle, eut pour maître Cuvier, qui avait épousé sa mère, fut nommé, en 1817, naturaliste du roi, et, avec le naturaliste Diard, explora le Bengale et une partie de l'archipel indien. Il a enrichi les collections publiques françaises de nombre de plantes, d'animaux rares, de médailles, de manuscrits.

DUVAUCHEL (*Léon*), poète français, né à Paris en 1850, mort à Saint-Jean-au-Bois (Oise) en 1902. Il s'est fait connaître comme poète par des poésies tour à tour gracieuses et viriles : *le Médaillon* (1875); *la Clef des champs* (1881); *Poèmes de Picardie* (1903), et par des poésies patriotiques. Romancier de talent, il a publié : *la Monastère* (1886); *le Tourbier* (1888); *le Portrait* (1890); *le Livre d'un forestier* (1893); *Chez nous* (1896); *M'zelle* (1896); *l'Hortillonne* (1897). Il avait fondé en 1880 la revue littéraire et artistique « Les Parisiens de Paris ».

DUVAUX (*Antoine-Jules*), peintre de batailles français, né à Bordeaux en 1818, mort à Paris en 1884. Élève de Charlet, il a peint avec ardeur : *Charge de cuirassiers à Valmy, l'Attaque du plateau de la Haie Sainte, Épisode de l'assaut de Rézonville*, au musée de Versailles; *Bataille de Grandville, Épisode du combat de Loigny, Épisode de la journée du 6 août 1870*; etc.

DUVAUX (*Jules-Yves-Antoine*), professeur et homme politique français, né et mort à Nancy (1827-1902). Député de Nancy depuis 1876, il fut sous-secrétaire d'État sous Jules Ferry, ministre de l'instruction publique; il obtint lui-même ce portefeuille dans le cabinet Duclerc (1882), le conserva dans le cabinet Fallières (1883), et ne se représenta pas aux élections générales.

DUVEAU (*Louis-Jean-Noël*), peintre français, né à Saint-Malo en 1818, mort à Paris en 1867. Élève de Léon Cogniet, il est connu par : *le Lendemain d'une tempête en Bretagne, Pêcheurs naufragés, la Mort d'Agrippine, le Berceau vide, le Retour du Pardon de sainte Anne de La Palud, la Messe en mer*, tableau charmant, plusieurs fois gravé. Duveau a décoré l'église de Saint-Servan.

DUVENÈDE (*Marc Van*), peintre flamand, né et mort à Bruges (1674-1729). Il prit à Rome des leçons de Carle Maratte. On cite, parmi ses meilleures œuvres : *le Martyre de saint Laurent*, et *Sainte Claire donnant l'habit de son Ordre à des jeunes filles.*

DUVERDIER (*Antoine*), seigneur **DE VAUPRIVAS** (aujourd'hui *Vaux-Privas*, Haute-Loire), né à Montbrison (Loire) en 1544, mort à Duerne, près de Lyon, en 1600. Conseiller du roi, élu du Forez (1572), contrôleur général des finances de Lyon (1580) et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, il est surtout connu par sa *Bibliothèque contenant le catalogue de tous ceux qui ont escrit ou traduict en français* (1585), que consultent tous les bibliophiles. Mais il a publié beaucoup d'autres œuvres : *le Mysopolème* (1568); *Questions énigmatiques* (1568), plusieurs fois réimprimées; *les Diverses Leçons* (1577), goûtées encore au XVIIe siècle; *Prosographie ou Description des personnes insignes, etc., avec les effigies d'aucuns d'iceux* (1573), où l'on trouve des renseignements encore précieux. — Son fils **CLAUDE**, né à Montbrison vers 1565, mort en 1649, fut avocat et gentilhomme de la chambre du prince de Condé. Il a écrit : *In auctores pene omnes, antiquos potissimum, censio* (1586), qui souleva des polémiques. Son père a publié dans sa *Bibliothèque* deux poèmes de lui : *Rien*, et *le Luth*.

DUVERDIER (*Gilbert* SAULNIER), écrivain français, mort à la Salpêtrière, à Paris, en 1686. Il fut historiographe de France, et composa de nombreux ouvrages depuis longtemps oubliés : *l'Exacte Description de l'État présent de la France* (1654); des *Abrégés* de l'histoire des Ottomans, de l'histoire d'Espagne, de l'histoire d'Angleterre, etc.; *le Roman des romans* (1626); *les Amants jaloux ou le Roman des dames* (1631); etc.

DUVERDY (*Denis-Charles*), avocat et écrivain français, né et mort à Paris (1829-1898). Avocat, membre du conseil de l'ordre (1886-1890), rédacteur en chef de la *Gazette des tribunaux*, vice-président du syndicat de la presse parisienne, il a écrit : *Traité des prises maritimes*, avec Pistoye (1855); *Traité du contrat de transport par terre* (1861); *Traité pratique et juridique de l'application des tarifs de chemins de fer* (1866).

DUVERGER (*Eugène*), imprimeur français, né à Lille en 1801, mort à Paris en 1863. Il fonda à Paris une imprimerie, puis, après la révolution de 1830, fut appelé à diriger l'imprimerie royale. Il a imaginé un système de typographie de la musique qui consistait en une série complète de types sans portées. Il a publié un *Spécimen des caractères de musique gravés, fondus, composés et stéréotypés par les procédés de E. Duverger* (1834), ouvrage d'une exécution des plus remarquables.

DUVERGER (*Alexandre-Jacques Véron-*), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1818-1892). Nommé professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris en 1851, il devint professeur en titre de Code civil en 1858. On doit à Duverger : *De l'effet de la transcription relativement aux droits du vendeur* (1865); *Observations sur le Mémoire de M. Bathie, intitulé : « Revision du Code Napoléon »* (1868); *De la condition politique et civile des femmes* (1872); *l'Athéisme et le Code civil* (1888).

DUVERGER (*Théophile-Emmanuel*), peintre français, né à Bordeaux en 1821, mort en 1898. Duverger a exécuté de nombreuses petites toiles, remarquables par la finesse de l'expression. Citons de lui : *les Dames de charité, les Bohémiens, le Laboureur et ses enfants, l'Aiguille de la grand'maman*.

DUVERGIER (*Jean-Baptiste-Marie*), jurisconsulte français, né et mort à Bordeaux (1792-1877). Avocat à Paris, bâtonnier en 1844 et 1845, directeur des affaires civiles au ministère de la justice, conseiller puis président de section au Conseil d'État, il fut garde des sceaux du 17 juillet 1869 au 2 janvier 1870, et entra au Sénat. Dès 1824, il commença la publication de sa célèbre *Collection des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, qui paraît encore.

DU VERGIER ou **DU VERGER DE HAURANNE** (*Jean*), théologien français, abbé de Saint-Cyran, né à Bayonne en 1581, mort à Paris en 1643. Après avoir commencé ses études dans son pays natal, il se rendit à Louvain, où il fut l'élève de Juste Lipse. Vers 1604, il se lia étroitement avec un de ses condisciples, nommé Jansénius, futur évêque d'Ypres. Tous deux quittèrent Louvain pour se rendre à Paris et de là à Bayonne (1611), où ils menèrent une vie très retirée, se livrant avec ardeur à l'étude de saint Augustin. Du Vergier devint chanoine de la cathédrale de Bayonne, et Jansénius principal d'un collège. En 1617, le premier revint à Paris, le second retourna à Louvain; mais ils demeurèrent unis par lettres. En 1620, Du Vergier fut nommé par l'évêque de Tours, de La Rocheposay, abbé de Saint-Cyran. En 1622, il devint l'ami d'Arnauld d'Andilly, et, l'année suivante, se fixa à Paris. Dans un voyage à Péronne, il conféra longuement avec Jansénius, sur l'ouvrage que ce dernier méditait et qui devait être si fameux sous le nom de *l'Augustinus*. C'est vers 1623 que l'abbé de Saint-Cyran entra en relation avec la mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal des Champs qu'elle avait réformé. Toutefois, il ne prit définitivement la direction de cette maison qu'en 1636, et combattit chez les religieuses la communion trop fréquente. Il avait déjà une réputation méritée de science théologique et d'austérité morale. Richelieu qui, évêque de Luçon, l'avait connu, lui offrit, outre plusieurs riches abbayes, les évêchés de Bayonne et de Clermont. Il refusa. Cependant, la nouveauté relative de ses doctrines et leur intransigeance sur les conditions du salut commencèrent à inquiéter Richelieu. Le 14 mai 1638, Saint-Cyran fut arrêté à deux heures du matin, et conduit au donjon de Vincennes, d'où il ne sortit qu'après la mort de Richelieu, le 6 février 1643. Sa mort suivit de quelques mois sa délivrance. Sa doctrine qui, durant sa vie, ne fut connue que d'un petit nombre d'initiés, eut ensuite un grand retentissement : c'est le *jansénisme*. Parmi ses ouvrages imprimés, il faut citer : *Théologie familière* (1642); *Lettres chrétiennes et spirituelles* (1645).

DUVERGIER DE HAURANNE (*Prosper*), homme politique et écrivain français, né à Rouen en 1798, mort à Herry (Cher) en 1881. Collaborateur au *Globe* (1823), un des chefs du parti doctrinaire, député du Cher en 1831, auteur d'un livre sur *les Principes du gouvernement représentatif et leur application* (1838), chef du centre-gauche, il prit une part active au mouvement réformiste, lança un opuscule retentissant sur *la Réforme parlementaire et la Réforme électorale* (1846), organisa la campagne des banquets, et fut envoyé, en 1848, par le Cher à l'Assemblée constituante, et à l'Assemblée législative en 1850. Au 2-Décembre, il s'associa à la protestation de ses collègues et subit une détention de cinq semaines et un exil de huit mois. Rentré en France, il consacra ses loisirs à une grande *Histoire du gouvernement parlementaire en France de 1814 à 1848* (1857-1872), qui lui ouvrit, en 1870, les portes de l'Académie.

DUVERGIER DE HAURANNE (*Louis-Prosper-Ernest*), homme politique et écrivain français, fils du précédent, né à Paris en 1843, mort à Trouville en 1877. Député du Cher à l'Assemblée nationale, il se rallia à la République, siégea au centre-gauche, combattit l'Ordre moral (1873-1874). Après le 16-Mai, il fut un des 363 députés républicains qui refusèrent leur confiance au cabinet de Broglie.

DUVERNET (*Théophile* IMARIGEON), ecclésiastique, littérateur et pamphlétaire français, né à Ambert en 1734, mort à Paris en 1796. Il était ecclésiastique lorsqu'il se rendit à Paris, où il fréquenta les Encyclopédistes; il partagea leurs idées au point d'écrire une *Histoire des jésuites*, à l'instigation de Voltaire. Il publia ensuite : *Réflexions critiques et philosophiques sur la tragédie au sujet des lois de Minos* (1773); *Correspondance de Voltaire avec son trésorier* [l'abbé Moussinot], puis *Monsieur Guillaume ou le Disputeur* (1781), pamphlet facétieux dirigé contre Linguet, d'Espréménil et Maurepas, qui le fit jeter à la Bastille. Rendu à la liberté, il publia une *Vie de Voltaire* (1786), qui eut beaucoup de succès. Il embrassa avec ardeur les principes de la Révolution, mais n'en fut pas moins incarcéré aux Carmes, où il mourut. On lui doit, outre les ouvrages cités, une *Histoire de la Sorbonne* (1790).

DUVERNEY (*Joseph* GUICHARD), anatomiste français, né à Feurs (Loire) en 1648, mort à Paris en 1730. Il entra à l'Académie des sciences en 1674, fut nommé professeur d'anatomie au Jardin du roi en 1679 et donna des leçons au Dauphin, fils de Louis XIV. On lui doit plusieurs découvertes anatomiques, notamment celle du ganglion ophtalmique.

DUVERNEY (*Joseph* **Pâris**, dit). Biogr. V. PÂRIS.

DUVERNOIS (*Clément-Aimé-Jean-Baptiste*), publiciste et homme politique français, né et mort à Paris (1836-1879). Député des Hautes-Alpes au Corps législatif en 1869, il reçut le portefeuille de l'agriculture et du commerce dans le cabinet Palikao. Après le 4-Septembre, il se retira en Angleterre, s'occupant d'une société financière, la *Banque territoriale d'Espagne*, qui croula bientôt, laissant un déficit de près de trois millions de francs. A la suite de cette affaire, l'ancien ministre de l'Empire fut condamné à deux ans de prison.

DUVERNOIS (*Henri*), romancier, conteur et dramaturge français, né à Paris en 1875. Il publia son premier roman à dix-sept ans : *Les vous et les toi*. Puis il entra dans le journalisme, faisant du reportage à *la Presse, la Patrie, le Soleil*, écrivant aussi des chroniques littéraires. En 1902 il publie *le Roseau de fer*, sa première œuvre sérieuse, un livre tragique, que suit *le Lit conjugal*, dialogues gais; puis, en 1909, *Crapotte*, étude de la vie parisienne. Depuis, Henri Duvernois a publié une trentaine de volumes, romans ou nouvelles, de la plus aimable philosophie, où abondent les observations spirituelles, et dont beaucoup de pages sont de petites merveilles de fantaisie et d'esprit. Citons : *le Mari de la Couturière* (1909); *Popote* (1911); *la Bonne infortune* (1911); *le Chien qui parle* (1911); *le Veau gras* (1912); *Nounette ou la Déesse aux cent bouches* (1913); *Faubourg Montmartre* (1914); *la Maison des confidences* (1914); *Edgar* (1919); *la Brebis galeuse*; *Fifinoiseau* (1919); *Gisèle* (1920); *la Lune de fiel, Servante, la Guitare et le Jazz-band, Morte la bête* (1921); *la Fugue, Un soir de pluie* (1926); *le Boulevard* (1927).

Henri Duvernois, soit seul, soit en collaboration (avec notamment M. Donnay, P. Veber, P. Wolff, A. Birabeau, S. Guitry) a donné encore au théâtre plusieurs pièces, entre autres : *Après l'amour* (1924); *le Geste* (1924); *la Guitare et le Jazz-band* (1924); *Eusèbe* (1928).

DUVERNOY (*Frédéric*), corniste français, né à Montbéliard en 1765, mort à Paris en 1838. Attaché au Concert spirituel, à la Comédie-Italienne, cor solo à l'Opéra, il fut professeur de cor au Conservatoire, depuis sa fondation jusqu'en 1815. Duvernoy a publié, pour le cor, de nombreuses compositions.

DUVERNOY (*Charles*), clarinettiste français, frère du précédent, né à Montbéliard en 1766, mort à Paris en 1845. Il entra comme première clarinette au théâtre de Monsieur, puis à l'Opéra-Comique. Nommé professeur à la fondation du Conservatoire, il y resta jusqu'en 1802. Il a publié quelques compositions pour la clarinette.

DUVERNOY (*Charles-François*), fils du précédent, né et mort à Paris (1796-1872). D'abord instrumentiste, il débuta comme chanteur à l'Opéra-Comique en 1830, alla tenir ensuite en province l'emploi de premier ténor, puis, en 1843, rentra à l'Opéra-Comique. Nommé professeur de déclamation lyrique au Conservatoire en 1851, il fut en 1856 chargé de la direction du pensionnat des chanteurs dans cet établissement jusqu'à sa suppression.

DUVERNOY (*Henri-Charles-Louis*), pianiste et compositeur français, frère du précédent, né et mort à Paris (1820-1906). Élève du Conservatoire, il obtint, en 1848, le second prix de Rome à l'Institut. La même année, il était nommé professeur de solfège au Conservatoire. Il a ainsi publié, avec son oncle Georges Kuhn, puis avec Ruprato, un *Nouveau choix de psaumes et de cantiques harmonisés à quatre voix et composés en partie*, et divers solfèges. Pour le piano, Duvernoy a publié une centaine de morceaux de genre écrits avec goût.

DUVERNOY (*Victor-Alphonse*), pianiste et compositeur français, fils de Charles-François, né et mort à Paris (1842-1907). Il obtint, au Conservatoire, le premier prix de piano, en 1855. Il obtint en 1880 le prix de la Ville de Paris, pour un poème dramatique intitulé *la Tempête*. Il a fait représenter à Liége, en 1892, *Sardanapale*, opéra en trois actes, et à l'Opéra, en 1896, un second ouvrage, *Hellé*, dont le succès fut médiocre. On lui doit en outre une scène lyrique, *Cléopâtre*, un ballet, *Bacchus* (Paris, 1902), diverses œuvres symphoniques, et de la musique de chambre. Il fut nommé professeur d'une classe de piano au Conservatoire. — Son frère CHARLES-HENRI-EDMOND, né à Paris en 1844, mort en 1926, professeur de chant au Conservatoire, a formé de nombreux élèves.

DUVERNOY (Georges-Louis), anatomiste et zoologiste français, né à Montbéliard en 1777, mort à Paris en 1855. Pharmacien à l'armée des Alpes, puis associé par Cuvier, en 1803, à la rédaction de ses *Leçons d'anatomie comparée*, il occupa ensuite successivement la chaire de zoologie à la faculté des sciences comme adjoint (1809), celle d'histoire naturelle à Strasbourg (1827), enfin la chaire d'histoire naturelle des corps organisés au Collège de France (1837), en remplacement de Cuvier. L'anatomie comparée doit à ce savant une partie des progrès qu'elle a faits depuis le commencement du XIXe siècle.

DUVERT (Félix-Auguste), vaudevilliste français, né et mort à Paris (1795-1876). Plein de verve et d'esprit, il a écrit, le plus souvent en collaboration avec son gendre Lauzanne, avec Xavier et autres, environ cent soixante pièces. Citons : *Heur et Malheur* (1831) ; *les Cabinets particuliers* (1832) ; *les Intimes* (1840) ; *la Sœur de Jocrisse* (1840) ; *l'Homme blasé* (1843) ; *Ce que femme veut* (1847) ; *le Supplice de Tantale* (1850) ; etc.

DUVET [vè] n. m. (altér. de *dumet* d'origine german.). Plume légère, qui garnit le corps des oiseaux sous les grandes plumes : *Le* DUVET *du cygne, de l'eider. Les matelas en* DUVET *sont élastiques, mous et chauds.* || Plumes encore peu développées des jeunes oiseaux : *Serins qui n'ont encore que le* DUVET.

— *Par extens.* Matelas de duvet : *Coucher sur le* DUVET.

> Là, parmi les douceurs d'un tranquille silence,
> Règne sur le *duvet* une heureuse indolence.
> BOILEAU.

— *Par anal.* Poils fins, doux, d'apparence cotonneuse, qui poussent sur certains végétaux, certains fruits : *Le* DUVET *de la pêche, des coings.* || Poils fins et courts qu'ont en naissant les quadrupèdes, et qui subsistent sous les poils plus forts du pelage. || Poils doux et fins qui poussent au visage des adolescents : *Lèvre ombrée d'un* DUVET *délicat.* || *Duvet de cachemire*, Poil fin des chèvres du Cachemire, avec lequel on fabrique les cachemires des Indes.

— ENCYCL. Le *duvet*, qui se distingue de la plume par l'absence de tige rigide, forme une masse cotonneuse qui emmagasine l'air dans ses mille interstices, et le rend ainsi mauvais conducteur de la chaleur. Aussi l'emploie-t-on pour la fabrication des édredons, couvre-pieds, manchons, etc.

Le duvet de la plupart des oiseaux aquatiques sauvages et en particulier autrefois celui de l'eider (d'où *édredon*) donne lieu à une industrie très importante ; celui du cygne est remarquable par sa blancheur immaculée et il atteint aussi des prix d'autant plus élevés que la mode l'utilise à des garnitures (habits et chapeaux de femmes et d'enfants). Le canard domestique est également mis à contribution ; mais la plus grande partie du duvet est fournie par l'oie. Le duvet le moins précieux est celui de l'autruche.

Dès le XIVe siècle, le duvet était fort recherché ; on l'employait à remplir les coussins, lits de plume, matelas, oreillers, carreaux. Le lit de plume a été un meuble habituel à nos ancêtres, tandis que le lit de duvet a toujours constitué une exception rare et coûteuse.

— On a longtemps appelé *duvet* ce que nous appelons aujourd'hui *édredon*.

DUVET (Jean **Drouot**, dit), graveur français, né à Langres en 1485, mort après 1561. Il nous reste de lui soixante-six pièces, d'une exécution sommaire. Les plus curieuses sont : *Adam et Eve ; Moïse ; David vainqueur de Goliath ; le Martyre de saint Sébastien ; Jésus chassant les vendeurs du temple*. Duvet est désigné fréquemment sous le nom de **Maître à la licorne**, parce qu'il reproduisait cet animal dans ses compositions ; il signait ordinairement I. D. et parfois JOANNES DUVET.

DUVET (Jean), dit **Droz**, orfèvre français et graveur en monnaies, né et mort à Dijon (1501-1578). Il exécuta pour le roi, en 1529, un bassin d'or et d'argent sur laiton, ouvré à la mauresque. De 1540 à 1556, il fut graveur de la monnaie à Genève, et livra également des ouvrages d'orfèvrerie.

DUVETÉ, E adj. Qui est couvert de duvet : *Oiseaux* DUVETÉS. *Pêches* DUVETÉES. || Qui affecte la forme, l'apparence du duvet : *Un plumage* DUVETÉ.

DUVETEUX [*teû*], **EUSE** adj. Qui est de la nature du duvet : *Pelage* DUVETEUX. || Qui a beaucoup de duvet : *Oiseaux* DUVETEUX. *Pêche* DUVETEUSE.

DUVETINE n. f. Etoffe de coton ayant reçu un apprêt laine et présentant un côté légèrement duveté.

DUVEYRIER, poste militaire du Sud-Oranais, sur l'oued Zoubia et le chemin de fer d'Aïn-Sefra à Colomb, en face de Figuig. (Il a joué un rôle important avant l'occupation de cette oasis par la France.)

DUVEYRIER (Charles), littérateur français, né et mort à Paris (1803-1866), frère de Anne-Honoré Duveyrier, dit *Mélesville*. Avocat, il embrassa la doctrine saint-simonienne, créa le journal *le Crédit*, puis, sous l'Empire, se jeta dans le mouvement industriel. Comme auteur dramatique, on lui doit des vaudevilles, des comédies, des drames, des livrets d'opéras, pour la plupart en collaboration avec son frère, Scribe, et autres. Citons : *Michel Perrin* (1834) ; *la Marquise de Senneterre* (1837) ; *Oscar ou le Mari qui trompe sa femme* (1842) ; *le Toréador* (1849) ; *les Vêpres siciliennes*.

DUVEYRIER [*vè-ri-é*] (Henri), voyageur français, fils du précédent, né à Paris en 1840, mort à Sèvres (Seine-et-Oise) en 1892. Dès 1859, cet élève de l'explorateur allemand Barth étudia le Sahara algérien et tunisien, puis il séjourna pendant quelques mois chez les Touareg du Nord, dont il ramena plusieurs chefs à Paris (1861-1862). Il a fait par la suite quelques excursions sur les confins du Maghreb. Outre un ouvrage sur *les Touareg du Nord* (1864), on lui doit des études sur *la Tunisie* (1881) ; *la Confrérie musulmane de Sidi-Mohammed Ben'Ali-Es-Senôusi et son domaine géographique* (1884) ; une *Liste des positions géographiques en Afrique (continent et îles)*, dont le premier fascicule a seul paru (1884) ; etc.

DUVEYRIER (Anne-Honoré-Joseph), dit **Mélesville**. Frère de Charles Duveyrier. Biogr. V. MÉLESVILLE.

DUVIEUGET, poète français du XVIIe siècle. Il est l'auteur d'un volume de vers intitulé : *Diversités poétiques* (1632), où il se montre original jusqu'à l'extravagance. Outre des odes, des sonnets, des épîtres, ce recueil contient une mauvaise tragédie intitulée : *les Aventures de Polycandre et de Bazolie*.

DUVILLARD DE DURAND (Emmanuel-Etienne), économiste français, né à Genève en 1755, mort à Paris en 1832. Il fit partie du Corps législatif de 1799 à 1802, et fut, en 1805, chargé de la statistique de la population au ministère de l'intérieur. On a de lui : *Recherches sur les rentes, les emprunts et les remboursements* (1787) ; *Plan d'une association de prévoyance* (1790) ; *Analyse de l'influence de la petite vérole sur la mortalité à chaque âge* (1806). Dans cet ouvrage se trouve une *Table de mortalité*, la première en date.

DUVIQUET (Pierre), écrivain et homme politique français, né à Clamecy en 1765, mort à Paris en 1835. Professeur, puis magistrat, membre du Conseil des cinq-cents, il redevint après le 18-Brumaire professeur, et remplaça avec succès le critique Geoffroy au *Journal des Débats*. Il avait publié des éditions d'Horace et de Marivaux commentées.

DUVIVIER, comm. d'Algérie, départ. de Constantine, arrond. et à 60 kil. de Bône ; 2.860 hab. Chênes-lièges. Ch. de f.

DUVIVIER (Gangolphe), médailleur et graveur de sceaux bavarois, ciseleur également, né et mort à Luttich (Bavière) [1650-apr. 1724]. En 1697, il était graveur des monnaies du cardinal Joseph Clémens de Bavière, et il exécuta celles de 1698, 1700, 1716 et 1724. On cite de lui une médaille avec le portrait du chancelier Lambert de Liverloo (1683), une autre en commémoration de la fondation de l'hôtel de ville de Luttich (1714).

DUVIVIER (Jean), graveur en médailles, fils du précédent, né à Liège en 1687, mort à Paris en 1761. Ses travaux remarquables lui valurent d'être nommé graveur du roi, d'être logé au Louvre, et de faire partie de l'Académie de peinture et de sculpture (1718). On cite, parmi ses médailles : *Mars et Vénus*, avec leurs attributs ; *Pierre Ier ; Pierre de Gouges ; Berthollet-Flemalle ; Louis XV* ; etc.

DUVIVIER (Pierre-Simon-Benjamin), graveur français, fils du précédent, né à Paris en 1730, mort en 1819. Il exécuta un grand nombre de médailles, remarquables par la fidélité des portraits. L'Académie de peinture le reçut parmi ses membres en 1776, et l'Institut lui ouvrit ses portes en 1806. Ses médailles les plus célèbres représentent *Louis XV, Louis XVI, le prince de Condé, le cardinal de La Roche-Aymon*, etc.

DUVIVIER (Joseph-Hippolyte), ecclésiastique et écrivain belge, né à Mons en 1752, mort à Tournay en 1834. Archidiacre de Tournay en 1804, il fut emprisonné à Vincennes avec son évêque, Hirn, à la suite du concile de 1811. Un de ses ouvrages, le *Préservatif contre la suite du sophisme dévoilé* (1803), obtint un vif succès.

DUVIVIER (Franciade-Fleurus), général français, né à Rouen en 1794, tué à Paris en 1848. Polytechnicien en 1814, il prit part à la défense de Paris. Capitaine du génie en 1822, instructeur des troupes du bey de Tunis en 1825, il fut de l'expédition d'Alger (1830) et fit presque toute sa carrière en Algérie. Il se distingua aux deux sièges de Constantine, fut maréchal de camp en 1839, contribua à la victoire du col de Mouzaïa, et défendit Médéa contre Abd el-Kader (1840). Député en 1848, général de division, commandant en chef de la garde mobile, il périt en juin en défendant l'Hôtel de Ville. Ecrivain militaire distingué, il avait publié en 1845 une *Solution de la question d'Afrique*.

DUVOISIN (Jean-Baptiste), prélat français, évêque de Nantes, né à Langres en 1744, mort à Nantes en 1813. Emigré en 1792, il rentra en France en 1802, et fut nommé évêque de Nantes. Il s'efforça, à plusieurs reprises, d'obtenir de l'Empereur la liberté du pape Pie VII captif à Fontainebleau. Il a écrit plusieurs ouvrages d'apologétique.

DUX, nom allem. de la ville tchécoslovaque de DUCHKOV.

Dux (RACE DE), race bovine qui se rencontre dans le Tyrol, au sud de la vallée de la Ziller. Ces animaux sont de forte taille et de robe tachetée rouge ; ils résultent du croisement du bétail brun avec le bétail pie de la région. (On dit aussi RACE DE DUXTHAL ou DE DUXER.)

DUYCKINCK (Evert-Augustus), critique et historien américain, né et mort à New-York (1816-1878). Il fonda *le Monde littéraire* (1847), et publia une *Encyclopédie de la littérature américaine* (1863).

DUYSBOURG, comm. de Belgique (Brabant, arrond. admin. de Louvain), à la lisière de la forêt de Soigne ; 1.600 hab. Agriculture, bois.

DUYSE (Prudent VAN), poète et archéologue flamand, né à Termonde en 1804, mort en 1859 à Gand, où il était archiviste. Il a beaucoup contribué à l'extension du mouvement flamingant. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer les recueils : *Vaderlandsche Poezij* (1840 ; 3 vol.) ; *Het Klaverblad* (1848) ; l'épopée *Jakob Van Artevelde* (1859). Son fils FLORIMOND a publié ses poésies posthumes : *Nagelaten gedichten* (1885 ; 10 vol.). On lui a élevé une statue à Termonde.

DUY-TÂN, empereur d'Annam, né en 1899, cinquième fils de l'empereur Than-Taï et d'une obscure concubine. Son nom de **Vinh-Song** fut changé en celui de Duy-Tân, « l'Ami des réformes », lors de son avènement au trône en 1907. Couronné en présence du gouverneur général de l'Indochine et sous le contrôle du résident supérieur de France en Annam, le jeune Duy-Tân, à la suite d'intrigues de palais, tenta de profiter de la guerre mondiale pour soulever son pays contre nous. Il fut déposé le 13 mai 1916, comme l'avait été déjà son père Than-Taï.

DUYTER, n. m. Monn. V. DUTE.

DUZAIN n. m. Géol. Nom donné à l'un des quatre constituants (*Dull hard coal*) du charbon. (Compact, dur, il se présente en lits parallèles à la stratification.)

DUZERVILLE, comm. d'Algérie, départ. de Constantine, arrond. et à 12 kil. de Bône, dans la plaine de la Seybouse ; 4.380 hab. Vignobles, olivettes, plantations d'orangers et de citronniers. Carrières de pierre de taille. Ch. de f.

DVERGAR n. m. Mythol. scand. Nom donné aux génies qui gouvernent et personnifient les forces de la nature.

DVIDJA adj. Deux fois né (titre auquel ont droit les hommes des trois premières castes de l'Inde [brahmanes, kchatriyas et vaïcyas] après avoir reçu l'initiation et l'investiture du cordon sacré, symbole de seconde naissance).

DVINA OCCIDENTALE (en letton **Dougawa**), fleuve de la partie nord-occidentale de la plaine russe. Il sort des hauteurs de Valdaï, à 15 kilomètres des sources du Volga, arrose Vitebsk, Polotsk, Dvinsk et Riga, et se perd dans le golfe de Riga (Baltique), un peu en aval de cette ville. Cours, 1.024 kil. Pendant la Grande Guerre, les Russes ont utilisé d'abord avec succès la Dvina comme ligne de couverture pour empêcher les Allemands de s'approcher de Dvinsk (sept. 1915) ; mais ils n'ont pas su agir de même en août 1917, après la révolution bolchevique, pour arrêter von Hutier sur la route de Riga.

DVINA SEPTENTRIONALE, grand fleuve de la Russie du Nord, formé à Velikii-Oustioug par la réunion de la Soukhona et du Ioug qui se double, à droite, de la Vytchegda, du Vag (500 kil.), de la Pinega (623 kil.), baigne Arkhangelsk et finit par quatre bras dans la mer Blanche. Cours, 1.725 kil.

DVINSK (en letton **Daugavpils**), l'ancien *Dunabourg*, ville de Lettonie, ch.-lieu de la province de Latgale, sur la Duna ; 40.640 hab. Centre de commerce important de lin, chanvre et bois. Combats entre Allemands et Russes aux environs, en septembre 1915, quand les Allemands voulurent forcer la ligne russe de défense de la Duna, entre Riga et Dvinsk.

DVÎPA n. m. Mot sanskrit qui veut dire *continent*.

— ENCYCL. La cosmogonie indienne divise la terre en sept *dvîpas* circulaires concentriques, séparés les uns des autres par des océans d'eau salée, de jus de canne à sucre, de vin, de beurre clarifié, de lait caillé, d'eau douce. (Le dvîpa central est le *Djamboudvîpa* [l'Inde], au milieu duquel se dresse le Mérou, la montagne sainte qui soutient le ciel et sert de demeure aux dieux.)

DVORAK, mieux **DVORJAK** (Anton), compositeur tchèque, né à Nelahozeves (Mulhausen) en 1841, mort à Prague en 1904. Fils d'un aubergiste, et destiné au commerce, il résolut, poussé par une vocation irrésistible, de se consacrer à la musique et entra à Prague dans une école d'organistes. Il fit exécuter, en 1873, un hymne dont le succès fut tel qu'il lui valut pendant plusieurs années une pension du gouvernement. Dvorak, devenu le protégé de Liszt, se mit à travailler avec ardeur, et fut nommé professeur de composition au Conservatoire de Prague. Il renonça, en 1892, à cette fonction pour accepter la direction du Conservatoire national de New-York. En 1899, il retourna en Europe, où sa renommée avait encore grandi durant son absence.

Dvorak.

Dvorak fut un compositeur original et fécond, et son talent s'est exercé dans les genres les plus divers. L'emploi des rythmes et des mélodies slaves confère à ses œuvres un caractère ethnique très prononcé. Il a fait représenter plusieurs opéras tchèques : *le Roi et le Charbonnier* (1874) ; *Wanda* (1876) ; *le Paysan* (1878) ; *la Tête dure* (1881) ; *Dimitri* (1882) ; *Jacobin* (1889). Il a fait exécuter un *Stabat Mater* (1883) ; le *Psaume 149*, pour chœur et orchestre ; *la Fiancée du spectre*, cantate (1885) ; *Saint Ludmila*, oratorio (1886) ; trois poèmes symphoniques : *der Wassermann, die Mittagshexe, der Goldene Spinnrad*. On lui doit encore des symphonies, des concertos, des quatuors ; divers morceaux pour orchestre (danses et rapsodies slaves, etc) ; danses nationales bohèmes, pour piano ; enfin, une quantité de morceaux pour piano, ainsi que des chœurs et des *lieder*.

DWARKA, localité de l'Empire des Indes, dans l'Etat de Baroda, à l'extrémité ouest de la presqu'île de Kathiawar ou de Goudjerate, sur la mer d'Oman ; 6.500 hab. Beau temple de Krichna, lieu de pèlerinage très fréquenté. Les légendes brahmaniques y placent la mort de Krichna.

DWELSHAUVERS-DERY (*Victor*-Auguste-Ernest), ingénieur belge, né à Dinant (Belgique) en 1836, mort à Liége en 1913. Il fit ses études à Bruxelles et à Liége, passa en 1861 son doctorat ès sciences physiques et, après avoir été successivement répétiteur et chargé de cours à l'université de Liége, il y professa la mécanique appliquée. Ses travaux se rapportent presque tous à la machine à vapeur. Correspondant de l'Académie des Sciences (1900).

DWERNICKI (Joseph), général polonais, né à Varsovie en 1779, mort à Lopatyn (Galicie) en 1857. Après avoir servi dans les légions polonaises et pris part à la campagne de Russie, il rentra à Varsovie en 1815 et reçut le grade de général de brigade. Lors de la révolution polonaise de 1830, il se distingua au combat de Stoczek et fut nommé général de division. Chargé d'inquiéter l'ennemi sur son aile gauche et d'appuyer les insurgés de Podolie et de Volhynie, il battit d'abord le général Rydygier, mais, menacé d'encerclement, il dut passer en Galicie, où l'Autriche le désarma (mai 1831). Il se fixa définitivement en Galicie en 1848. Ses *Mémoires* ont été publiés à Lvov en 1870.

DWIGHT (Timothy), théologien et poète américain, né à Northampton (Massachusetts) en 1752, mort à New Haven (Connecticut) en 1817. Il fut professeur de théologie et président du collège de Yale. Outre divers traités et recueils de sermons, ses œuvres comprennent quelques poèmes, jadis fameux, aujourd'hui oubliés : *Amérique* (1770), *la Conquête de Canaan* (1785), *le Triomphe de l'Infidélité*, satire.

DWINGELO, comm. des Pays-Bas (prov. de Drenthe, arrond. de Meppel) ; 2.700 hab.

DYADE n. f. (du gr. *duas, ados*, dualité). Réunion de deux principes qui se complètent réciproquement.

— Versific. Groupe harmonique de deux voyelles.

— ENCYCL. Dans la philosophie pythagoricienne, le Nombre, essence des choses, principe d'ordre, d'harmonie et d'intelligibilité, ne suffit pas pour expliquer le monde. Il doit être complété par la notion de l'infini, lequel n'est rien sans la participation de l'unité. C'est la *dyade* de l'unité et de l'infini.

DYADIQUE [*dik'*] adj. Philos. Syn. de BINAIRE.

DYAL n. m. (du lat. *dies*, jour). Au XIVe siècle, roue d'horloge, qui faisait son tour en vingt-quatre heures.

DYARCHIE [*chî*] n. f. (du gr. *duo*, deux, et *archos*, chef). Gouvernement simultané de deux rois : *La* DYARCHIE *de Sparte.* || Pays gouverné simultanément par deux rois.

DYARCHIQUE [*chik'*] adj. Relatif à la dyarchie : *Un gouvernement* DYARCHIQUE.

DYARQUE [*ark'*] n. m. Chacun des deux rois qui gouvernent simultanément dans une dyarchie.

DYAS [*di-ass*] n. m. (du gr. *duo*, deux). Géol. Nom donné jadis par Marcou (1859) au permien à cause de sa division en deux termes dans la Saxe.

DYBFEST (Arne), écrivain norvégien, né à Trondhjem en 1868, mort en 1892. Journaliste, il connut aux Etats-Unis, puis à Paris, des anarchistes notables pour lesquels il dit son admiration en un volume enthousiaste : *Parmi les anarchistes* (1890). De retour en Norvège (1889), il publia deux volumes (*Ira*, 1891 ; *Deux Nouvelles*, 1892), œuvres bizarres d'une extrême recherche de forme. Il se suicida en se jetant à la mer pendant une traversée.

DYBOWSKI (Jean), agronome et explorateur français, né à Paris en 1856. Fils d'un Polonais réfugié en France après 1830, il entra à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon, où il devint maître de conférences d'horticulture. A la fin de 1889, il fut chargé d'une exploration scientifique dans le Sud Algérien, d'où il rapporta de nombreux documents de botanique et de zoologie. En 1891, le Comité de l'Afrique française lui confia la mission de rejoindre Crampel dans les régions qui séparent le Congo français du lac Tchad. A la nouvelle du massacre de ce dernier il se porta de Bangui vers El-Kouti et rentra en France (novembre 1892). Inspecteur général de l'agriculture coloniale, il contribua beaucoup au développement de l'agriculture dans les colonies et à la création des jardins d'essai. Il fut le promoteur de la création du Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, dont il fut nommé directeur en 1899. On lui doit *Traité de culture potagère* (1885) ; *Guide du jardinage* (1899) ; *la Route du Tchad ; du Loango au Chari* (1893) ; *les Jardins d'essai coloniaux* (1897).

DYCE (Alexandre), critique et commentateur écossais, né à Edimbourg en 1798, mort à Londres en 1869. Ses *Spécimens des femmes-poètes anglaises* parurent en 1825 ; il édita ensuite les poèmes de *Collins*, et les œuvres dramatiques de *Peele* (1828-1839), de *Webster* (1830), de *Greene* (1831), de *Shirley* (1833), de *Middleton* (1840), de *Beaumont et Fletcher* (1843-1846), de *Marlowe* (1850-1856). Sa grande édition de *Shakespeare* en 9 vol. parut en 1857. Il a publié les *Propos de table de Samuel Rogers* (1856). Toute l'œuvre de Dyce est caractérisée par une érudition précise, et un jugement éclairé.

DYCE (William), peintre anglais, né à Aberdeen en 1806, mort à Streatham en 1864. Il étudia à l'académie d'Edimbourg et se fit connaître par un tableau représentant *Bacchus nourri par les nymphes* (1827). Il exécuta pour la Chambre des lords *la Consécration de l'archevêque Parker* et un *Baptême d'Ethelbert*. En 1848, il fut élu membre de l'Académie royale.

DYCK (Floris **Van**), peintre hollandais, né à Harlem en 1577. Il a exécuté avec un égal talent des peintures historiques et des tableaux représentant des fruits. On cite de lui : *Agar chassée*, et *Agar présentée à Abraham.*

DYCK (Anton **Van**), peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1599, mort à Blackfriars, près de Londres, en 1641. Dès l'âge de dix ans, il fut placé dans l'atelier de Henri Van Balen ; et quelques années après entrait dans celui de Rubens. En 1621, il fit un premier voyage en Angleterre.

En 1622, Van Dyck partit pour l'Italie. Il se trouvait à Gênes en 1623. A Rome, il peignait le portrait du cardinal Bentivoglio, aujourd'hui au palais Pitti. A Florence, Van Dyck exécuta pour l'église de Monte-Cavallo une *Adoration des mages* et une *Ascension*. Il se rendit à Marseille en juillet 1626, passa à Aix, à Paris, et rentra à Anvers vers la fin de la même année. Après son retour, les tableaux se multiplièrent rapidement : *Extase de saint Augustin* (Anvers, 1628) ; *la Vierge, entre saint Pierre et saint Paul, présentant l'Enfant Jésus à sainte Rosalie*, et le *Mariage mystique de la Vierge avec le bienheureux Herman, de l'ordre des prémontrés* (aujourd. à Vienne) ; *le Crucifiement* (Malines) ; l'*Elévation de la croix*, autre chef-d'œuvre (Courtray) ; *le Christ en croix* (1629), pour l'église des Dominicains d'Anvers. De 1627 à 1632, Van Dyck peignit quelques-uns de ses plus beaux portraits : ceux de l'abbé Scaglia et de l'évêque Malderus, d'Antoine Triest, de François de Moncade, du duc Wolfgang de Neubourg, de Frans Snyders, de Van der Geest. C'est à cette époque qu'il fit les portraits des principaux artistes amateurs et littérateurs de son pays, qu'il grava ou fit graver sur cuivre à d'habiles graveurs. Ces planches parurent sous le nom des *Cent portraits*. En 1632, Van Dyck s'embarqua pour l'Angleterre, sur l'invitation du comte d'Arundel. Charles Ier le nomma son premier peintre, et le créa chevalier en 1632. Vers le commencement de l'année 1640, Van Dyck fit à Anvers un court séjour, et rentra à Londres, où la révolution avait dispersé la famille royale. Van Dyck ne survécut pas longtemps à son protecteur le comte de Strafford ; il fut enterré dans l'église Saint-Paul, près du tombeau de Jean de Gand.

Van Dyck.

Van Dyck est, après Rubens, le plus grand artiste de l'école flamande. Rubens fut l'initiateur, le créateur ; Van Dyck, l'initié. C'est surtout dans ses nombreux portraits de grandes dames et de grands seigneurs anglais que Van Dyck a fait preuve de cette élégance, de cette noblesse, de cette grâce, de toutes ces merveilleuses qualités de style et d'exécution qui ont fait de lui le plus distingué, le plus aristocratique des peintres.

Il faut citer encore de Van Dyck : à Anvers, *le Portement de croix* (Saint-Paul), *le Christ en croix* (Saint-Jacques), *le Christ au tombeau*, *le Christ en croix* et le *Christ déposé de la croix* (musée) ; à Bruxelles, *le Martyre de saint Pierre, Silène ivre, Saint Antoine de Padoue, Saint François en extase ;* à Bruges, une *Sainte famille ;* au Louvre, *la Vierge et l'Enfant*, *la Vierge aux donateurs*, *le Christ pleuré par la Vierge et par les anges*, *Saint Sébastien*, *Vénus demandant à Vulcain des armes pour Enée*, *Renaud et Armide*, le portrait de Charles Ier, ceux des enfants de ce prince, les portraits d'Isabelle d'Autriche, de Moncade (équestre), du même (en buste), du duc de Richmond, de Van Dyck lui-même, et divers autres portraits ; à la National Gallery, le portrait de Rubens, *Saint Ambroise refusant d'admettre dans l'église l'empereur Théodose*, une *Etude de chevaux ;* à Hampton-Court, les portraits de Charles Ier, du duc de Buckingham, de Marguerite Lemon, maîtresse du peintre, *l'Amour et Psyché*, *Samson et Dalila ;* à Windsor : les portraits de Charles Ier et de la reine Henriette, du peintre Snellinx, de la duchesse de Richmond, de lady Venetia Digby, des fils de Buckingham, le portrait équestre de Charles Ier, etc. ; à Dulwich College, une *Descente de croix ;* etc.

Dyck (PORTRAIT D'ANTON **Van**). Van Dyck a fait de lui-même un assez grand nombre de portraits. Celui de ces portraits qui est le plus connu fait partie de la collection iconographique du musée des Offices. L'artiste s'est peint à l'âge de trente ans environ.

Possèdent encore des portraits de Van Dyck peints par lui-même, le Louvre, le musée de Munich, la collection du duc de Crafton, la collection du roi d'Angleterre, etc. Un portrait de Van Dyck par Rubens fait partie de la galerie du roi d'Angleterre.

DYCK (Philippe **Van**), dit **le Petit Van Dyck**, peintre hollandais, né à Amsterdam en 1679, mort à La Haye en 1752. Elève d'Arnold Boonen, il s'établit à Middlebourg.

Philippe Van Dyck est représenté au Louvre par deux tableaux : *Abraham renvoyant Agar et son fils Ismaël*, et *Sarah présentant Agar à Abraham.* — La galerie de La Haye renferme trois tableaux : *Une dame devant sa toilette*, *Judith avec la tête d'Holopherne*, et *Un homme taillant une plume.*

DYCK (Ernest-Marie-Hubert **Van**), chanteur belge, né à Anvers en 1861, mort à Berlaer-lez-Lierre en 1923. D'abord étudiant en droit, puis journaliste à Anvers et à Paris, où il travailla le chant avec Saint-Yves-Bax, Lamoureux le fit chanter fréquemment à ses Concerts, et lui confia en 1887 le rôle de Lohengrin à l'Eden-Théâtre. Son début à Bayreuth en 1888 entraîna son engagement à Vienne, où il joua en allemand : *Parsifal*, *Lohengrin*, *l'Or du Rhin*, *les Maîtres chanteurs*, puis *Faust*, *Roméo et Juliette*, *Manon*, et enfin *Werther*, qu'il créa. Il continua à chanter chaque année à Bayreuth. A Covent-Garden, son succès ne fut pas moins complet. Il joua à maintes reprises les opéras de Wagner à Paris, en 1897, en 1908, et notamment en 1914 lorsque *Parsifal* fut monté pour la première fois à l'Opéra. Van Dyck a été l'un des ténors wagnériens les plus accomplis.

DYCKIE [*di-kî*] n. f. Genre de plantes, de la famille des broméliacées.

— ENCYCL. Les *dyckies* sont des herbes vivaces, à feuilles radicales lancéolées, à hampe simple, portant des épis multiflores et des bractées denticulées épineuses. Elles sont originaires des montagnes du Brésil. Quelques espèces sont cultivées en serre tempérée ou froide.

DYCKMANS (Joseph-Laurent), peintre belge, né à Lierre en 1811, mort à Anvers en 1888. Elève de Thielmann et de Wappers, il s'est fait connaître par de petits tableaux de genre, qui tiennent de la manière de Miéris et de celle de Meissonier. Parmi ses tableaux, rappelons : *la Leçon paternelle*, *la Partie de dames*, *le Mendiant aveugle*, au musée des maîtres contemporains à Anvers ; *Dame brodant ; la Veuve du marin* (galerie de Bom, à Anvers) ; *l'Anniversaire de la grand'mère*, au South-Kensington Museum, à Londres.

DYÉ (Alfred-Henri), marin et explorateur français, né à L'Isle-Saint-Denis (Seine) en 1874, mort en 1926. Très jeune enseigne de vaisseau, il fut détaché aux colonies en 1896 et envoyé dans le Haut-Oubangui avec la mission Marchand. A grand'peine il ravitailla la mission, et conduisit sa canonnière dans l'Ouellé et le M'Bomou. Lieutenant de vaisseau en 1899, il fut second de la mission Mazeran, qui étudia (1908) la navigabilité du Sénégal. En 1905, il dirigea sur les côtes du Maroc une mission hydrographique organisée par le Comité du Maroc ; il reprit ensuite son commandement dans la marine de guerre, et mourut capitaine de frégate.

DYER (sir Edward), poète anglais, né à Sharpham Park (comté de Somerset) vers 1545, mort à Londres en 1607. Après avoir voyagé sur le continent, il vint, en 1566, à la cour d'Elisabeth, qui le chargea de missions diplomatiques aux Pays-Bas et en Danemark, et le nomma, en 1596, chancelier de l'ordre de la Jarretière. Il a composé des odes, des madrigaux, des élégies, et des poésies pastorales. Une grande partie de ses œuvres est perdue.

DYER (John), poète anglais, né à Aberglasney (comté de Caermarthen) en 1700, mort à Kirkby-on-Bane en 1758. Il abandonna l'étude du droit pour la peinture et la poésie, parcourant en artiste l'Angleterre et l'Italie, puis devint pasteur. Ses *Œuvres*, comprenant trois poèmes : *Grongar Hill* (1727) ; *les Ruines de Rome* (1740), et *la Toison* (1757) ont été réunies après sa mort. Le premier de ces poèmes est aussi le meilleur et le plus connu : il contient de beaux passages de descriptions de la nature.

DYER (Thomas-Henry), historien anglais, né à Londres en 1804, mort à Bath en 1888. Ruiné dans son commerce avec les Indes occidentales par l'émancipation des esclaves, il se tourna vers l'érudition et il a publié : *Life of Calvin* (1850) ; *History of modern Europe* (1861-1864 ; 4 vol.) ; *History of the city of Rome to end of middle ages* (1865) ; *History of the Kings of Rome* (1868) ; etc.

DYGASINSKI (Adolphe), romancier polonais, né à Niegoloslawitz en 1839, mort à Grodzisko, près de Varsovie, en 1902. Libraire, naturaliste, pédagogue, il écrivit une quarantaine de romans et nouvelles où il apparaît à la fois positiviste, philanthrope et poète : *Nouvelles* (1884-1886) ; *Hameaux, champs et forêts* (1887) ; *le Lièvre* (1900) ; *le Banquet de la vie* (1902) ; etc. Il a été avant tout, dans une langue savoureuse et dans un genre d'inspiration qui rappelle Pergaud et Kipling, un peintre admirable de la nature polonaise et de la vie des bêtes. Son *Banquet de la vie*, histoire d'un roitelet, mérite de prendre place parmi les chefs-d'œuvre de la littérature universelle.

DYGOGRAMME n. m. Courbe que l'on obtient en portant, à partir du centre de la boussole, et pour chaque cap du navire, un segment rectiligne dirigé dans le sens du champ magnétique, et d'une longueur égale à son intensité.

DYGOGRAPHE [*graf'*] n. m. Instrument servant à tracer la courbe appelée dygogramme.

DYHRN (Conrad-Adolphe, comte DE), homme politique allemand, né et mort à Reesewitz (1803-1869). Il s'adonna à l'économie rurale. Elu membre de la Diète de Silésie (1844) il se distingua par ses idées libérales, ce qui l'empêcha d'être réélu. Elu, en 1848, à l'Assemblée nationale de Francfort, Dyhrn fut le champion de l'unité allemande. Il fit partie des deux Chambres prussiennes, et devint un des chefs les plus éminents de son parti. Il fut membre héréditaire de la Chambre des seigneurs, depuis 1854 jusqu'à sa mort.

DYK (Victor), poète, romancier et dramaturge tchèque, né à Schopka, près de Melnik, en 1877. Depuis son premier recueil poétique, *a Porta inferi*, qu'il a donné à vingt ans, Dyk a produit un nombre considérable d'œuvres qui l'ont placé au premier rang des écrivains de son pays. Rêveur et sarcastique, attentif à la vie morale, politique et littéraire de sa patrie, tel il apparaît dans ses œuvres lyriques, dans ses romans et dans ses pièces de théâtre, d'une forme précise et sobre. Nous citerons parmi ses recueils poétiques : *la Force de la vie* (1898) ; *les Vanités* (1900) ; les poèmes épiques réunis sous le titre *les Rebelles* (1902) ; *Satires et Sarcasmes* (1905) ; les ballades de *la Maîtresse des sept brigands* (1906) ; *Contes de mon village* (1910) ; *Monsieur le député* (1921) ; *Le long de la route* (1924), d'une haute inspiration politique et nationale ; deux grands romans : *la Mort de Hackenschmidt* (1905), et *Décembre* (1907), où il analyse les états d'âme de la jeunesse tchèque de son temps ; et parmi ses pièces : *Tragi-comédies* (1902) ; *le Messager* (1907) ; *l'Assagissement de don Quichotte* (1913) ; et la *Trilogie révolutionnaire* (1921), où il évoque avec ironie les grands faits de la Révolution française.

DYKE (mot angl.) ou **DIKE** n. m. Filon généralement épais de roche éruptive, qui traverse verticalement ou obliquement les couches sédimentaires ou les roches éruptives. (Ces filons, lorsqu'ils sont décapés par la dénudation des roches englobantes, se dressent souvent au-dessus de la surface du sol comme des murs.)

DYKE (Henry **Van**), professeur et critique américain, né à Germantown (Pensylvanie) en 1852, mort en 1933. Pasteur et prédicateur réputé, il devint professeur à l'université de Princeton (1900-1923). Il fut ministre des Etats-Unis à La Haye de 1913 à 1917. Il a publié, outre divers ouvrages de théologie, des volumes de vers d'une forme classique et d'une haute inspiration morale avec de fraîches impressions de la nature : *The Builders* (1898) ; *The Tailing of Felix* (1899) ; *Music* (1908) ; une étude fort appréciée sur *la Poésie de Tennyson* (1889) ; etc.

DYLE (la) [lat. **Thilia**], rivière de Belgique, affluent du Rupel. Elle naît en Brabant, arrose Louvain et Malines, et se joint à la Nèthe pour former le Rupel. Cours, 86 kil. Une partie de ses eaux, dérivées, alimentent le canal de Louvain.

DYLE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la France révolutionnaire et impériale, qui dura de 1794 à 1814. Elle comprenait 3 arrondissements : Bruxelles, Louvain et Nivelle, et avait *Bruxelles* pour chef-lieu.

DYMAL n. m. Nom donné au SALICYLATE DE DIDYME. (C'est une poudre blanche préconisée comme antiseptique et cicatrisant des plaies, brûlures, et comme siccatif dans les eczémas.)

DYMANES, une des trois tribus qui, selon la tradition, composaient les Doriens. (Les deux autres étaient les *Hylleis* et les *Pamphyli.*)

DYMAS, nom du bon larron. V. DIMAS.

DYMAS, frère d'Hyllos et de Pamphylos, ancêtre mythique de la tribu dorienne des *Dymanes.*

DYMASUS [*zuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant de grands capricornes allongés à antennes dépassant la longueur du corps, à élytres striés et pubescents et d'un gris verdâtre. (On en connaît six espèces de la Malaisie [*dymasus micaceus*, *lineatus*, *strigosus*, etc.].)

Dymasus.

DYMOND (Jonathan), écrivain et philosophe anglais, né et mort à Exeter (1796-1828). Il s'attacha à devenir l'interprète des vœux de la Société des Amis. Il voulut prouver que la guerre est contraire à la volonté divine. On lui doit : *Recherches sur la légitimité de la guerre au point de vue chrétien*, et *Essai sur les principes de la morale et sur les droits et devoirs politiques et privés de l'humanité.*

DYMPHNE (sainte), vierge et martyre (VIIe s.). Fille d'un roi païen d'Irlande, qui, dit-on, avait conçu pour elle une passion incestueuse, elle s'enfuit en Brabant, où elle fonda un monastère. Son père, ayant découvert sa retraite, la tua de sa propre main. — Fête le 15 mai.

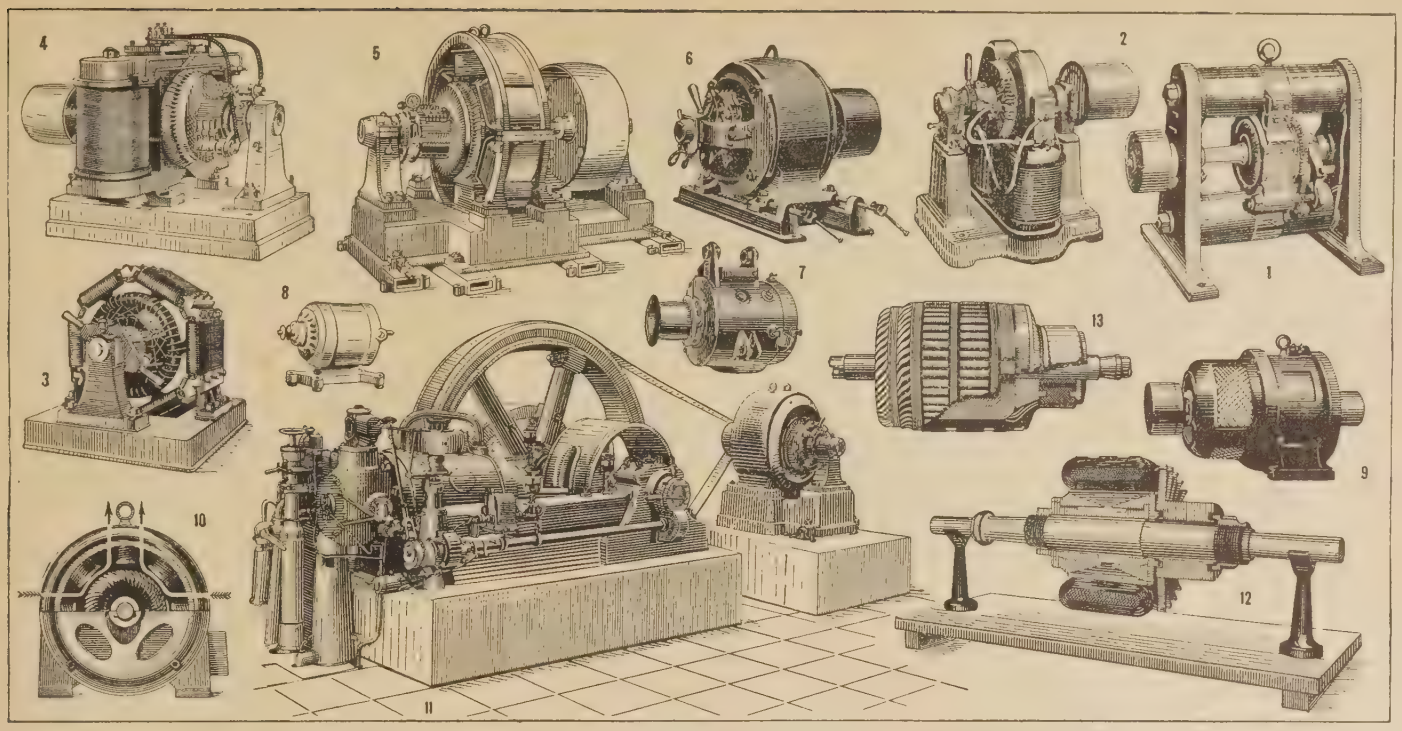

DYNAMOS : 1. La première machine bipolaire construite sur la licence de Gramme (1869) ; 2. Dynamo bipolaire modèle Siemens ; 3. Dynamo Gramme hexapolaire ; 4. Dynamo bipolaire (1895) ; 5. Dynamo hexapolaire (1895) ; 6. Dynamo moderne ; 7. Dynamo blindée pour éclairage des voitures de chemins de fer ; 8. Petite dynamo réversible pour applications domestiques ; 9. Dynamo à enveloppe utilisée pour éviter les incendies dans les atmosphères inflammables ; 10. Disposition schématique des bobines magnétisantes, des pôles de commutation et du circuit d'aération d'une dynamo tétrapolaire moderne ; 11. Dynamo-frein montée sur un moteur à gaz pour mesurer sa puissance ; 12. Coupe partielle d'un induit lisse Gramme ; 13. Coupe partielle passant par le creux d'une dent d'un induit denté moderne.

DYNAMÈNE, petite planète, N° 200, découverte par Peters en 1879.

DYNAMÈTRE n. m. Phys. Syn. de DYNAMOMÈTRE.

DYNAMÉTRIE n. f. Physiq. Syn. de DYNAMOMÉTRIE.

DYNAMÉTRIQUE adj. Physiq. Syn. de DYNAMOMÉTRIQUE.

DYNAMIDE n. f. (du gr. *dunamis*, force). Atome matériel, entouré d'atomes d'éther qui se groupent autour de lui sans obéir à la gravitation générale.

Dynamides (LE SYSTÈME DES), par le docteur Redtenbacher. Cet ouvrage a permis d'édifier une théorie de la chaleur et de l'électricité.

DYNAMIE [*mî*] n. f. (du gr. *dunamis*, force). Mécan. Unité de force proposée, en 1887, par de Freycinet et qui est la force nécessaire pour communiquer dans une seconde à la masse d'un kilogramme, un accroissement de vitesse égal à 1 mètre. (La dynamie correspondrait au millisthène.)
— Méd. Nom des phénomènes morbides attribués par l'école dynamique à l'excès de force vitale.

DYNAMIOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *dunamis*, force, et *logos*, traité). Traité sur les forces considérées abstraitement.

DYNAMIOLOGIQUE [*jik'*] adj. Qui a rapport à la dynamiologie : *Méthode* DYNAMIOLOGIQUE.

DYNAMIQUE [*mik'*] adj. (gr. *dunamikos*). Relatif à la force : *Unité* DYNAMIQUE. || *Etat dynamique*, Etat d'un corps en mouvement.
— Electr. *Electricité dynamique*. V. COURANT.
— Philos. *Théorie dynamique*. V. DYNAMISME.

DYNAMIQUE [*mik'*] n. f. (du gr. *dunamis*, force). Partie de la mécanique, qui s'occupe des relations entre les forces et les mouvements qu'elles produisent.
— Géol. *Dynamique terrestre*, Science qui étudie les forces qui agissent sur notre globe, et les phénomènes dont la surface terrestre est le théâtre. || Syn. GÉOLOGIE DYNAMIQUE, GÉODYNAMIQUE, GÉOPHYSIQUE, PHYSIQUE DU GLOBE.
— ENCYCL. Mécan. Les premières notions de *dynamique* ont été établies par Galilée, en 1638. Cette science repose sur un certain nombre de principes, qui, au contraire de ceux de la géométrie, ne sont ni évidents ni susceptibles d'être soumis au contrôle du raisonnement ou de l'expérience directe. Ces principes justifiés par l'exactitude de leurs conséquences sont au nombre de trois principaux : 1° *Principe de l'inertie*. Tel qu'il est énoncé par Galilée, il constitue plutôt une définition de la force : « Un point matériel ne peut modifier de lui-même son état de repos ou de mouvement, c'est-à-dire que, s'il est en repos ou en état de mouvement rectiligne et uniforme, il y restera tant qu'une cause, ou force, ne vient à agir sur lui » ; 2° *Principe de la composition* (ou *de l'indépendance*) *des effets des forces*. Entrevu par Galilée, il peut s'énoncer : « Le mouvement d'un point matériel animé déjà d'une vitesse initiale et soumis d'ailleurs à l'action de forces quelconques F, F', F'', pouvant elles-mêmes varier à chaque instant suivant des lois quelconques, est celui que l'on obtient en composant entre eux tous les mouvements que le point matériel aurait séparément pris sous l'influence de chacune des forces qui agissent sur lui, et le mouvement rectiligne uniforme qui résulterait de la vitesse initiale si aucune force n'agissait » ; 3° *Principe de l'égalité entre l'action et la réaction*. Enoncé par Newton, il avait déjà été mis en pratique par Huyghens : « Un point matériel A, recevant d'un autre point matériel B une certaine action *f* nécessairement dirigée suivant AB dans un sens ou dans l'autre, le point B éprouve de la part de A une action réciproque *f* dirigée suivant la même droite, mais en sens contraire. » D'Alembert, en 1743, permet de ramener les questions de dynamique à des questions de statique, en énonçant que : « A chaque instant, il y aurait équilibre entre les forces agissant réellement sur un ensemble de points matériels en mouvement, et les forces d'inertie des divers points du système, si celles-ci venaient à agir. » — En 1788, dans sa *Mécanique analytique*, Lagrange indique le moyen de ramener d'une façon uniforme toutes les questions de mécanique à un problème de calcul différentiel ou intégral en introduisant la théorie des liaisons et du travail virtuel. Les formules de Lagrange sont désignées sous le nom de « Equations de la dynamique ».

DYNAMIQUEMENT [*ke-man*] adv. Au point de vue dynamique.

DYNAMISER [*zé*] (SE) v. pr. Se concentrer, prendre le caractère d'une force active. (Peu us.)

DYNAMISME [*missm'*] n. m. (du gr. *dunamis*, force). Philos. Système philosophique, qui ne reconnaît dans les éléments matériels que des forces dont l'action combinée détermine l'étendue et les autres propriétés des corps. || Force active d'un être organisé : *Ce n'est point une opinion que la dualité du* DYNAMISME *de l'homme ; c'est un fait général déduit de l'expérience journalière*. (Lordat.)
— ENCYCL. Philos. Le *dynamisme* est la caractéristique de tout système qui, d'une façon générale, considère dans les êtres la force plutôt que la substance. On trouve chez certains philosophes ioniens, surtout chez Héraclite, une tendance marquée au dynamisme. Le système d'Aristote est un type complet de dynamisme. Le stoïcisme est un dynamisme panthéiste. Le dynamisme réapparaît au moyen âge dans la scolastique aristotélicienne et, après l'éclipse qu'il subit dans la physique de Descartes et la métaphysique de Spinoza, il renaît avec éclat dans le système de Leibniz. Il est représenté au XIXe siècle par Herbart et Lotze en Allemagne ; Maine de Biran, Janet, Ravaisson, Renouvier, Fouillée, Evelin, Bergson en France ; Secrétan, en Suisse ; etc.
Le dynamisme n'est pas seulement la solution préférée des métaphysiciens. Il semble être de plus en plus l'aboutissement des sciences de la nature, surtout dans les théories contemporaines sur la *matière* et les *atomes*.

DYNAMISTE [*misst'*] n. m. Partisan du dynamisme.
— *Adjectiv.* Qui a le caractère du dynamisme : *Philosophie* DYNAMISTE.

DYNAMITAGE [*taj'*] n. m. Action de faire sauter un bâtiment, une mine, etc., au moyen de la dynamite.
— Fig. : *Le* DYNAMITAGE *du ministère*.

DYNAMITE [*mit'*] n. f. (du gr. *dunamis*, force). Explosif à base de nitroglycérine.
— ENCYCL. Chim. La nitroglycérine, en raison de son état liquide et de sa grande sensibilité au choc et au frottement, ne peut être employée telle quelle comme explosif. C'est le Suédois Nobel qui imagina de la mélanger à une substance poreuse, de façon à former une pâte à consistance de mastic, présentant le double avantage d'être plus aisément maniable et d'un emploi moins dangereux, les risques d'explosion par le choc étant grandement diminués par la division de la matière. En l'espèce, Nobel utilisa le *kieselguhr* (terre à diatomées) constitué par des carapaces d'infusoires microscopiques et dont il existe en Hanovre des gisements importants. Cette substance pourrait absorber jusqu'à quatre fois son poids de nitroglycérine. En France, on a utilisé une matière analogue, la *randanite* (de *Randan*, Puy-de-Dôme). L'explosif préparé de cette manière s'appelle *dynamite à la guhr*. Il contient de 30 à 75 p. 100 de nitroglycérine. On doit dessécher soigneusement la matière absorbante, et la mélanger à la nitroglycérine dans des appareils en bois. La masse est ensuite moulée sous forme de cartouches enveloppées de papier paraffiné. Ces cartouches n'explosent que sous l'effet d'une amorce de fulminate de mercure. Cependant, la dynamite à la guhr a été totalement abandonnée, car sa stabilité n'est pas parfaite. En effet, sous l'action de l'humidité ou de gels et dégels répétés (la nitroglycérine technique se solidifie vers 8°) le liquide explosif se sépare du kieselguhr, les cartouches exsudent, et la sécurité d'emploi devient précaire. Aussi préfère-t-on utiliser d'autres types de dynamite, dits à *base active* par opposition à la précédente dite *base inerte*.
La nitroglycérine dégage par son explosion un excès d'oxygène. Nobel découvrit qu'on pouvait la mélanger à du coton-poudre qui, lui, ne renferme pas assez d'oxygène pour une combustion complète, et qu'on obtenait ainsi un corps d'une grande puissance explosive et ayant en outre l'avantage de se présenter sous une forme solide, suffisamment plastique pour permettre un moulage facile, et n'exsudant pas sous l'action de l'humidité et du froid. C'est la *dynamite-gomme*, contenant de 7 à 10 p. 100 de nitrocellulose. Le coton-poudre doit être préparé d'une manière particulière afin d'être bien soluble et de fournir des mélanges très stables. Sa composition est voisine d'une cellulose octo- ou ennéanitrique. La fabrication est analogue à celle de la dynamite à la guhr. On effectue le mélange vers 60°, on pétrit et moule en cartouches. La dynamite-gomme est très peu sensible au choc et son insensibilité peut être considérablement augmentée par addition de 1 à 4 p. 100 de camphre.
La dynamite-gomme n'est employée que pour faire sauter des roches très dures. Dans la plupart des cas on utilise les dynamites gélatinées, moins coûteuses, qui sont des mélanges d'une dynamite-gomme semi-liquide, à faible teneur en nitrocellulose, avec diverses matières, entre autres du nitrate de sodium. Le type de ces corps est la *gélignite* contenant 62 parties de nitroglycérine, 2 de coton-poudre, 28 de nitrate de sodium et 8 de poudre de bois. Il existe un grand nombre d'explosifs portant des noms divers, dont la fabrication est conditionnée par le prix de revient. On remplace souvent, totalement ou en partie, la nitroglycérine par des succédanés : dinitroglycérine, nitrochlorhydrine, etc.
On obtient des explosifs de sûreté, détonant à basse température, appelés *grisoutines* et employés dans les mines, en mélangeant de la dynamite à du nitrate d'ammoniaque.
Toutes ces dynamites sont des explosifs brisants utilisés pour la destruction et dont on ne saurait trouver l'emploi pour les armes à feu.
— Admin. La *dynamite* et les explosifs à base de nitroglycérine peuvent être fabriqués dans des établissements privés, créés avec l'autorisation du gouvernement après une demande adressée au préfet. Les fabricants sont assimilés aux débitants de poudre. Ils doivent verser un cautionnement. Les contraventions sont punies d'amende et de prison. Le gouvernement peut interdire la fabrication, supprimer les dépôts ou débits, sur avis du Conseil d'Etat, les parties entendues, et sans indemnité pour celles-ci. La conservation, la vente, la détention, l'importation et le transport de la dynamite et autres explosifs à base de nitroglycérine sont réglementés par divers décrets dont le plus récent porte la date du 2 février 1928.
Les acheteurs de dynamite adressent au préfet une déclaration l'informant de l'importance des quantités achetées et de leur destination.
L'Etat perçoit un droit de fabrication sur la dynamite et la nitroglycérine.

DYNAMITER [*té*] v. tr. (de *dynamite*). Faire sauter au moyen de la dynamite. : DYNAMITER *une maison*.
— *Fig.* DYNAMITER *une entreprise*.

— ***Dynamité, e,*** part. pass. du verbe *Dynamiter: Combinaison ministérielle* DYNAMITÉE.

DYNAMITERIE [*ri*] n. *f.* Fabrique de dynamite.

DYNAMITEUR *n. m.* Qui fabrique de la dynamite. || Soldat chargé d'exécuter les opérations de rupture et de destruction par la dynamite. || Partisan ou auteur d'attentats commis à l'aide de la dynamite. (On dit parfois DYNAMITARD.)

— Fig. *Un* DYNAMITEUR *de combinaisons politiques;* et adjectiv. : *Un politicien* DYNAMITEUR.

DYNAMITIÈRE *n. f.* Magasin à dynamite.

— ENCYCL. En raison des dangers que présente la manipulation des diverses sortes de dynamites, il est indispensable de conserver ces produits dans des réduits spéciaux (*dynamitières*) construits de telle façon qu'une explosion soit le plus possible limitée dans ses effets. On installe en général des constructions en bois ou en maçonnerie de briques que l'on recouvre de terre ou bien l'on creuse des galeries souterraines avec des chambres de manipulation éloignées les unes des autres. Il y a nécessité urgente que toutes les parties de la dynamitière puissent être abondamment aérées et ventilées.

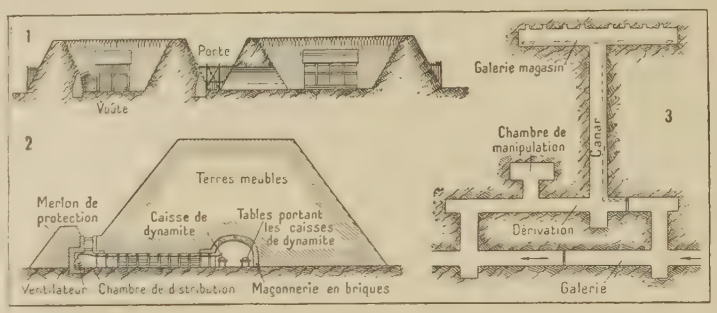

DYNAMITIÈRES : 1. Superficielle; 2. Recouverte de terre (coupe); 3. Souterraine (plan).

DYNAMIUS, moine et écrivain français, né à Arles, mort vers 600. Patrice sous Childebert, il soutint le diacre Marcel contre Théodore, évêque d'Uzès. Converti à la vie religieuse, apprécié du pape Grégoire le Grand, il se fit moine et écrivit, outre des poèmes perdus, une *Vie de saint Mexime,* abbé de Lérins et évêque de Riez au Vᵉ siècle.

DYNAMO *n. f.* (du gr. *dunamis,* force). Electr. Nom donné communément, par abréviation, à la machine *dynamo-électrique.* || Syn. ÉLECTROGÉNÉRATEUR.

- ENCYCL. On désigne sous le nom générique de *dynamos* les machines qui ont pour objet la transformation, au moyen de phénomènes d'induction, de l'énergie mécanique en énergie électrique.

Suivant la forme du courant produit, on distingue les dynamos à courant alternatif ou *alternateurs* (v. ce mot) et les dynamos à courant continu. La grandeur et la direction du courant produit par ces dernières restent sans changement appréciable pour un régime de fonctionnement donné.

Toute dynamo comporte essentiellement :

1° Un système inducteur, nommé *inducteur,* destiné à produire le champ magnétique utilisé pour les phénomènes d'induction, et qui comporte essentiellement un ensemble de bobines ou *pôles* (il y en a toujours un nombre pair) reliés ensemble par une couronne en acier extra doux nommée *culasse* et dont le but est de supporter les pôles et de faciliter le passage du champ magnétique inducteur. V. INDUCTEUR.

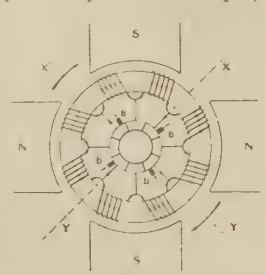

Représentation schématique de l'induit d'une dynamo bipolaire. N. S. Bobines magnétisantes; B. Balais; X, Y. Axes de symétrie.

2° Un système induit, nommé *induit,* comportant essentiellement les circuits soumis à l'induction et disposés sur un anneau. Dans toutes les machines modernes celui-ci, construit en acier extra doux, est denté; les enroulements sont disposés dans les encoches et maintenus entre les dents, tandis qu'autrefois ils étaient établis sur la surface extérieure d'un induit lisse (*anneau Gramme*). V. INDUIT.

3° Un système permettant de prélever le courant fabriqué dans les spires de l'induit; il comprend un *collecteur,* cylindre en cuivre solidaire de l'induit et monté sur son axe, divisé en lames par des génératrices isolantes (chaque lame étant réunie à une fraction du bobinage induit) et un ensemble de frotteurs ou *balais* (toujours par paires et diamétralement opposés) qui constituent les bornes de sortie du courant fabriqué par la dynamo. Ce système est le siège des phénomènes de commutation. V. ce mot.

Les dynamos modernes portent souvent sur leur culasse des petites bobines magnétisantes intercalées entre les bobines inductrices et dites *pôles de commutation* et dont le but est uniquement de faciliter la commutation.

Les déplacements relatifs des systèmes inducteurs et induits sont toujours constitués par des mouvements de rotation; pour les dynamos à courant continu moderne l'inducteur est fixe et l'induit mobile.

Il y a une grande variété de types de dynamos à courant continu; on les classe souvent d'après la façon dont sont montés les inducteurs.

On a ainsi les dynamos à inducteurs indépendants excités par une source extérieure. C'est le dispositif employé dans les *survolteurs-dévolteurs.*

Dans les dynamos-série le courant produit dans l'induit passe en entier dans les bobines inductrices (peu résistantes) avant d'alimenter le circuit extérieur; dans les dynamos-schunt une partie seulement de ce courant, grâce à un rhéostat de réglage, sert à l'excitation.

Enfin, dans les dynamos-compound et hyper-compound l'inducteur comporte deux enroulements distincts, l'un en série et l'autre en parallèle.

Les dynamos à courant continu sont réversibles. Si on les alimente avec de l'énergie électrique appropriée, elles fournissent de l'énergie mécanique. Elles fonctionnent alors en *moteurs électriques.* V. MOTEURS.

Principe du fonctionnement. — On sait que lorsqu'une bobine de fil ayant une surface totale S pour toutes les spires tourne dans un champ uniforme d'intensité H avec une vitesse angulaire ω, la force électromotrice développée est :

$$e = H S \omega \sin. \omega t,$$

t étant le temps compté à partir du moment où la bobine est normale à la direction du champ. D'ailleurs, si cette force électromotrice est appliquée à un circuit de résistance R ayant un coefficient de self-induction L, l'intensité du courant qui traverse ce circuit est

$$i = \frac{H S \omega}{\sqrt{R^2 + \omega^2 L^2}} \sin. (\omega t - \varphi),$$

φ étant donné par :

$$\text{tang}\, \varphi = \omega \frac{L}{R}$$

V. DÉPHASAGE.

Le courant alternatif ainsi produit est d'autant plus en retard sur la force électromotrice que la constante de temps $\frac{L}{R}$ du circuit est plus grande; l'intensité ne devient nulle que lorsque le cadre fait un angle φ avec le plan perpendiculaire au champ.

En faisant arriver les extrémités de la bobine à deux bagues isolées sur lesquelles frottent deux balais, on obtient dans le circuit extérieur un courant alternatif.

Puissance d'une dynamo. — Elle s'obtient en faisant le produit de sa tension (mesurée en volts) par l'intensité maxima qu'elle débite (exprimée en ampères). Elle s'évalue donc en watts.

Rendement des dynamos. — Le rendement électrique est le rapport de la puissance utilisable dans le circuit extérieur à la puissance électrique totale produite par le générateur.

Le rendement industriel est le rapport de la puissance mécanique dépensée à la puissance électrique utilisable.

On atteint actuellement des rendements industriels de plus de 95 p. 100.

Puissance d'une dynamo. — La puissance d'une dynamo s'obtient en faisant le produit de sa tension par l'intensité maximum pour laquelle elle est prévue. La tension étant exprimée en volts et l'intensité en ampères, la puissance sera évaluée en watts; si l'on veut l'obtenir en chevaux, il suffit de diviser le nombre de watts par 735. Ainsi, une dynamo de 110 volts et 150 ampères a une puissance de 16.500 watts ou 22 CV,4.

DYNAMO-ÉLECTRIQUE adj. Electr. V. DYNAMO.

DYNAMOGE [*moj'*] n. f. (du gr. *dunamis,* force). Techn. Matière explosible, inventée par l'ingénieur autrichien Pétry. (Elle avait des qualités supérieures à celles de la poudre noire : moins d'échauffement et de fumée, plus de vitesse initiale.)

DYNAMOGÈNE adj. (du gr. *dunamis,* force, et *gennân,* engendrer). Qui produit de la force : *Excitation* DYNAMOGÈNE.

DYNAMOGÉNIE [*jé-nî*] n. f. (du gr. *dunamis,* force, et *génésis,* formation). Physiol. Exaltation anormale d'une fonction sous l'influence d'une excitation quelconque.

— ANTON. Inhibition.

— ENCYCL. La découverte de la *dynamogénie* est due à Brown-Sequard qui, dès 1874, s'aperçut que certaines excitations sensorielles sont capables d'exalter la sensibilité et le tonus musculaire. Cet effet, qui s'observe aussi bien chez les animaux que chez l'homme, paraît être le résultat d'une libération d'influx nerveux, jusque-là accumulé sous l'influence de l'excitation causale. Cette accumulation d'influx peut découler d'une mauvaise connexion

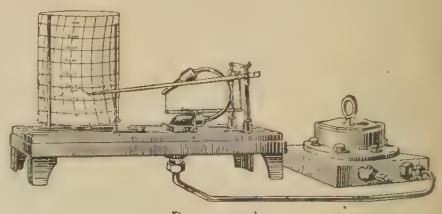

Dynamographe.

des éléments nerveux, et c'est pourquoi on l'observe de préférence chez les névropathes. D'autre part, la libération de l'influx par le choc sensoriel épuise la réserve d'énergie nerveuse; aussi la conséquence de la dynamogénie est-elle, plus ou moins rapidement, l'*inhibition,* c'est-à-dire l'impossibilité, pour les éléments nerveux, de produire et de conduire l'influx en quantité suffisante pour l'exercice des fonctions normales. Les périodes de dynamogénie sont donc suivies de périodes de dépression allant parfois jusqu'à la torpeur.

DYNAMOGRAPHE [*grf'*] n. m. (du gr. *dunamis,* force, et *graphein,* écrire). Physiq. Dynamomètre enregistreur utilisé pour mesurer l'action musculaire.

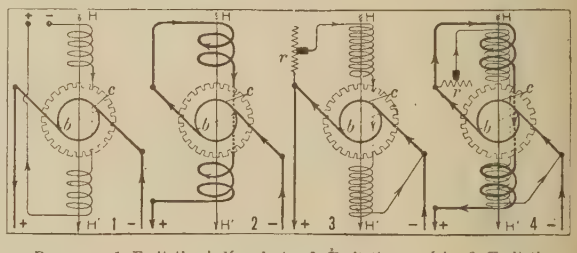

DYNAMOS : 1. Excitation indépendante; 2. Excitation en série; 3. Excitation shunt; 4. Excitation compound. (H, H', champ magnétique; *b,* balais; *c,* collecteurs; *r,* rhéostat de champ).

DYNAMOGRAPHIQUE [*fik'*] adj. *Système dynamographique,* Système permettant d'enregistrer des forces ou des efforts.

DYNAMOLOGIE [*jî*] n. f. (du gr. *dunamis,* force, et

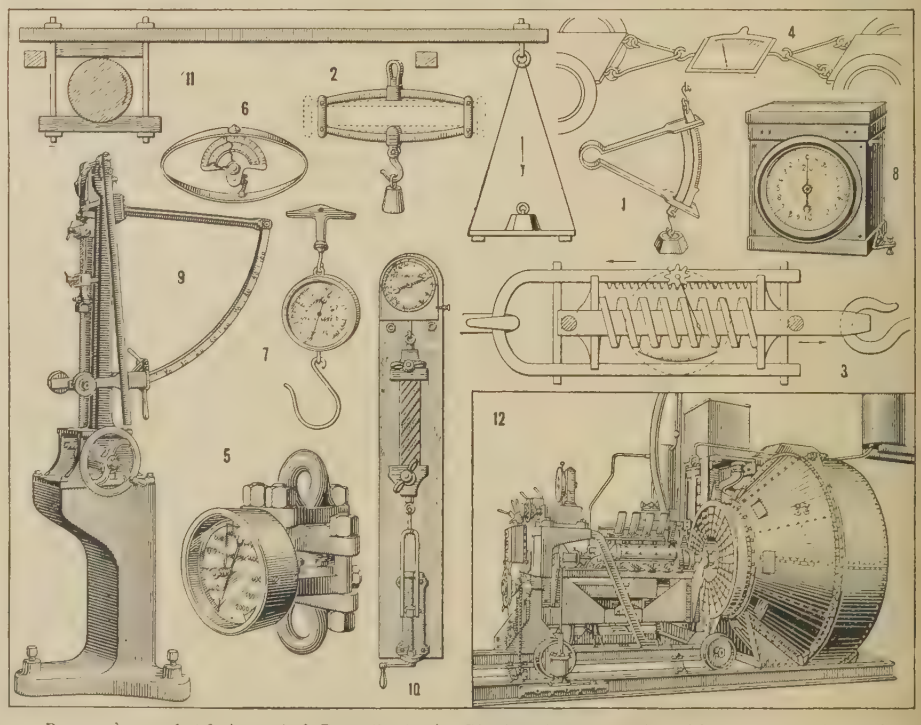

DYNAMOMÈTRES : 1 et 2. A ressort; 3. De traction (système Ringelmann); 4. De traction (schéma); 5. De traction (système Richard); 6. Médical; 7. Pèse-bébé (système Maxant); 8. Balance (système Testut); 9. A levier (type Maxant); 10. A chariot (Maxant); 11. Frein dynamométrique de Prony; 12. Pour l'essai des moteurs d'avions (type Heeman-Fell).

logos, discours). Science théorique des forces. || Traité de cette matière.

DYNAMOLOGIQUE [*fik'*] adj. Qui a rapport à la dynamologie : *Méthode* DYNAMOLOGIQUE.

DYNAMOMAGNÉTIQUE [*tik'*] adj. Qui a rapport à la dynamique du magnétisme.

DYNAMOMÉTAMORPHISME [*fissm'*] n. m. Géol. Ensemble des processus de transformation mécanique des roches sous l'influence des mouvements orogéniques qui se produisent en différentes profondeurs de l'écorce terrestre.

— ENCYCL. Sous l'action des mouvements verticaux les roches subissent les déformations mécaniques dont l'exemple typique est la *brèche de friction*. Les mouvements dans le sens tangentiel, sous pression des masses superposées, provoquent le laminage et l'écrasement des roches, aboutissant à la formation d'une roche profondément broyée appelée *mylonite*. Rosenbusch attribuait au dynamométamorphisme la formation de la plupart des roches métamorphiques.

DYNAMOMÈTRE n. m. (du gr. *dunamis*, force, et *métron*, mesure). Mécan. Nom générique des appareils destinés à l'évaluation et à la comparaison des forces soit en les mesurant directement, soit en enregistrant leur travail dans certaines conditions. (On dit aussi DYNAMÈTRE.) || Instrument qui sert à évaluer les forces d'un homme, d'un animal, d'un moteur, etc.

— Méd. Appareil pour apprécier la contractilité musculaire, pour préciser le diagnostic des maladies musculaires, des paralysies, des névrites, etc.

— Phys. Instrument employé pour mesurer le grossissement des lunettes. (Dans ce sens, on écrit plus souvent, mais à tort, DYNAMÈTRE.)

— Chem. de f. *Wagon dynamomètre*, Wagon destiné à mesurer (à l'aide de la flexion d'un ressort) et à enregistrer les différents efforts de traction d'une locomotive.

— ENCYCL. Il existe une grande variété de *dynamomètres;* dans la plupart, on fait équilibre à la force à évaluer, par la tension d'un ressort : celui-ci affecte, d'ailleurs, des formes très diverses. Tantôt c'est une lame d'acier repliée sur elle-même, tantôt un ressort à boudin (dynamomètre de Leroy), tantôt un ensemble de deux lames d'acier légèrement cintrées, réunies par deux tiges articulées à leurs extrémités (dynamomètre de Poncelet), etc.

Certains dynamomètres sont *enregistreurs*, c'est-à-dire qu'ils indiquent la série continue des diverses valeurs par lesquelles passe, pendant un temps donné, un effort variable. Tels sont les *dynamomètres de traction*, employés pour mesurer la résistance des trains sur les lignes de chemins de fer; les *dynamomètres de compression*, pour évaluer la pression qui s'exerce entre deux corps; les *dynamomètres de torsion;* les *dynamomètres d'absorption* ou *freins dynamométriques*, qui mesurent le travail en l'absorbant (freins de Prony, d'Anderson, etc.); les *dynamomètres de transmission*, qui servent à mesurer le travail transmis par les machines aux appareils mécaniques; etc.

DYNAMOMÉTRIE [*trî*] n. f. Evaluation et comparaison des forces, à l'aide du dynamomètre.

DYNAMOMÉTRIQUE [*trik'*] adj. Qui a rapport au dynamomètre ou à la dynamométrie : *Frein* DYNAMOMÉTRIQUE.

DYNAMOMÉTRIQUEMENT [*ke-man*] adv. Suivant la mesure des forces.

DYNAMOPHARE [*far'*] n. m. (ou suivant d'autres n. f.). Nom donné à des générateurs électriques de petites dimensions alimentant un projecteur de locomotive ou de voiture automobile.

DYNAMOPHORE [*for'*] adj. (du gr. *dunamis*, force, et *phoros*, qui porte). Physiol. Se dit des aliments qui renferment de l'énergie à l'état potentiel.

— ENCYCL. Les aliments *dynamophores* sont ceux qui, en brûlant dans l'organisme, dégagent la plus grande quantité de chaleur, tels les corps gras, l'alcool et les hydrates de carbone. Mais ce dégagement de chaleur est, en réalité, résiduel, attendu que l'énergie, libérée par l'oxydation du carbone des dynamophores, est d'abord employée au travail physico-chimique de l'assimilation et de la désassimilation intra-organiques, et ce n'est que la portion d'énergie non utilisée ainsi qui s'extériorise sous forme de chaleur. En fait, tous les aliments d'origine végétale ou animale sont dynamophores, y compris les protéines qui, à poids égal, dégagent, en brûlant, presque la même quantité de chaleur que le sucre; il n'en est pas ainsi de ce qu'on est convenu d'appeler *aliments d'épargne;* ceux-ci, ne fournissant pas de chaleur appréciable et étant, suivant les cas, soit des excitants (thé, café), soit des modérateurs (coca, kola) de la cellule nerveuse, agissent de seconde main sur les véritables dynamophores pour accélérer ou ralentir leur combustion. V. ÉPARGNE (*aliments d'*).

DYNAMOSCOPE [*moss-kop'*] n. m. Sorte de cylindre, en aluminium ou en liège, pour la dynamoscopie.

DYNAMOSCOPIE [*mos-ko-pî*] n. f. (du gr. *dunamis*, force, et *skopein*, examiner). Mode d'auscultation ayant pour objet de faire apprécier les forces du malade, et qui n'est plus employé.

DYNAMOTEUR n. m. (du gr. *dunamis*, force, et de *moteur*). Autom. Machine électrique montée à bord des voitures automobiles qui sert à la fois au démarrage du moteur et au chargement de la batterie. (Au départ, il agit comme moteur en recevant le courant des accumulateurs; en marche, il sert de génératrice et fournit le courant d'alimentation de la batterie.) [On dit aussi DYNASTART.]

DYNASTART [*nass-tar'*] n. f. (du gr. *dunamis*, force, et de l'angl. *to start*, partir). V. DYNAMOTEUR.

DYNASTE [*nasst'*] n. m. (gr. *dunastês*). Hist. anc. Nom donné aux membres de certaines oligarchies grecques (Corinthe, Thèbes, Thessalie), ou aux petits souverains en certains pays comme la Thrace et l'Illyrie.

— *Adjectiv.* Mythol. Surnom de Zeus.

DYNASTE [*nasst'*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des scarabéidés, comprenant d'énormes scarabées propres aux régions chaudes de l'Amérique, et qui comptent parmi les géants de l'ordre.

— ENCYCL. Les mâles des *dynastes* ont le corselet armé d'une longue corne horizontale, velue en dessous, formant pince avec une autre placée sur le front. On en connaît cinq espèces, dont la plus remarquable est le scarabée

Dynaste hercule : 1. Mâle; 2. Femelle.

hercule des Antilles (*dynastes hercules*), noir brillant avec les élytres olivâtres, qui atteint 16 à 18 cm. de long. Sa larve vit dans le terreau des vieux arbres.

DYNASTIE [*nass-tî*] n. f. (du gr. *dunasteia*, puissance). Suite de souverains d'une même race : *Les* DYNASTIES *égyptiennes. La* DYNASTIE *capétienne.*

— *Par anal.* Suite des personnes exerçant une égale influence : *Galilée continue cette* DYNASTIE *de grands hommes qui avait commencé par le Dante.* (Edg. Quinet.)

DYNASTIQUE [*nass-tik'*] adj. Polit. Relatif à la ou à une dynastie : *Le parti* DYNASTIQUE. *Journaux* DYNASTIQUES. *Opposition* DYNASTIQUE.

— *Substantiv.* et au masc. : *Les* DYNASTIQUES.

DYNATRON n. m. Radiotechn. Tube électronique qui utilise l'émission secondaire d'électrons provenant d'une plaque sur laquelle arrivent les électrons primaires.

— ENCYCL. Le *dynatron* constitue un détecteur très sensible du fait que la résistance du circuit de grille peut être rendue très faible, l'amortissement de ses oscillations étant négligeable. Le dynatron se comporte comme une résistance négative; selon qu'il est placé en série ou en parallèle dans un circuit, il fonctionne en amplificateur de voltage ou de courant.

DYNE n. f. (du gr. *dunamis*, force). Mécan. Unité de force, dans le système de mesure C. G. S. (centimètre, gramme, seconde).

— ENCYCL. La *dyne* est la force qui, agissant pendant 1 seconde sur 1 gramme-masse, lui imprimerait une accélération de 1 centimètre. Cette unité est extrêmement petite, et l'on ne peut guère faire usage que de ses multiples : la *kilodyne*, qui vaut mille dynes, et la *mégadyne*, qui vaut un million de dynes.

DYNOVO, ville de Pologne (district de Bzeszovo), sur le San; 4.500 hab. Tissages et foires.

DYNOW, ville de Pologne (palatinat de Lvov), au voisinage du San; 2.730 hab. Raffinerie de pétrole et fabrique de stéarine.

DYNTER (Edmond DE), chroniqueur flamand, né vers 1375, dans la localité dont il porta le nom, près de Bois-le-Duc, mort à Bruxelles en 1448. Il fut l'homme de confiance d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, qui le chargea, comme ambassadeur, des missions les plus importantes. Il a écrit la *Chronique des ducs de Brabant.*

DYOSTYLE [*oss-til'*] n. m. (du gr. *duo*, deux, et *stulos*, colonne). Façade formée de colonnes accouplées (comme l'est la façade principale du Louvre, à Paris).

DYPHTONGIE [*dif', jî*] n. f. (du gr. *dus*, difficile, et *phthéggomai*, articuler). Méd. Difficulté de la parole, due à des phénomènes réflexes.

DYPLITITE n. f. Phosphure de fer, de nickel et de manganèse, entrant dans la composition de certaines météorites.

DYPNONE n. f. (abrév. de *dihypnone*). Cétone éthylénique de formule $C^6H^5C(CH^3):CH\cdot CO\cdot C^6H^5$ obtenue par condensation de deux molécules d'acétophénone avec élimination d'eau, sous l'influence de la chaleur.

DYPSIS [*psiss*] n. m. Genre de palmiers, de la tribu des arécinées, de petite taille et ressemblant à des roseaux. (Les cinq ou six espèces connues habitent Madagascar. Plusieurs sont cultivées en serre chaude.)

DYRODÈRE ou **DYRODERES** [*dé-rèss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés. (Le *dyroderes marginatus*, remarquable par son corselet dilaté, membraneux, vit en France sur le *galium aparine*).

DYROSAURUS [*sô-russ*] n. m. Nom donné à un genre de grands reptiles dont on trouve les débris dans les phosphates éocènes de Tunisie et qui représente un curieux survivant des crocodiliens jurassiques.

DYRRACHION ou **DYRRACHIUM**. Géogr. anc. Ville de l'Illyrie, chez les Talantins, nommée d'abord EPIDAMNE. Port sur la côte orientale de la mer Adriatique, en face de Brundusium, fréquenté surtout par les voyageurs qui passaient de Grèce en Italie. Aujourd. *Durazzo.*

DYRRACHIOS. Myth. gr. Fils de Poseidon et de Melissa. Il fonda, selon la tradition, pour Epidamne, le port de *Dyrrachion* ou *Dyrrachium*. En guerre avec son frère, il reçut le secours d'Héraklès, au prix d'une partie de son royaume.

Monnaie de Dyrrachios.

DYS [*diss*] préfixe péjoratif (gr. *dus*). Implique une idée de peine, de difficulté, de malheur, ou de privation, de négation, etc.

DYSANALYTE n. f. Niobate naturel de calcium. (Variété de pyrochlore.)

DYSANKIE [*kî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *ankê*, coude). Réduction des mouvements d'extension du coude, correspondant à une surélévation de la tête du radius par rapport au cubitus et qui constitue une anomalie parfois isolée, souvent associée à d'autres maladies congénitales.

DYSANTIGRAPHIE [*fî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *antigraphein*, copier). Méd. Forme d'agraphie dans laquelle le patient n'arrive pas à copier le texte qu'il a sous les yeux. (Elle paraît due à une claudication dans la transmission de l'excitation passant du pli courbe au centre nerveux de l'écriture.)

DYSART, ville de la Grande-Bretagne (Ecosse, comté de Fife), sur le golfe de Forth; 4.600 hab. Fabriques de clous, forges et fonderies. Chantiers de constructions navales. Culture et préparation du chanvre. — Aux environs, houille et fer.

DYSARTHRIE [*trî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *arthron*, articulation). Méd. Troubles de la prononciation des mots, attribué à une paralysie ou à un spasme d'un ou de plusieurs des organes de la phonation : glotte, voile du palais, langue, etc.

DYSASTER [*zass-tèr'*] n. m. Paléont. Genre d'oursins spatangides, famille des *dysastéridés*, fossiles dans le jurassique supérieur et le crétacé inférieur.

DYSASTÉRIDÉS [*zass, dé*] n. m. pl. Paléont. Famille d'échinides dont le genre *dysaster* est le type. || Syn. COLLYRITIDÉS.

DYSAULÈS. Myth. gr. Frère de Keleos, roi mythique d'Eleusis; chassé de là, il fonda auprès de Phlionte une ville qu'il appela Célée, du nom de son frère. (Il fut le père de Triptolème et d'Eubouleos.)

DYSBASIE [*diss, zî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *basis*, volonté). Méd. Trouble dans l'exécution des mouvements nécessaires à la marche.

DYSBOULIE [*diss, lî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *boulê*, volonté). Méd. Trouble de la volonté qu'on observe chez certains névropathes ou dégénérés et qui est caractérisé par l'insuffisance de la répression des tendances automatiques. (On range quelquefois les tics, les phobies, les obsessions, etc., parmi les manifestations de la dysboulie.)

DYSCATAPOSIE [*diss, zî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *katapposis*, action de déglutir et d'avaler). Méd. Difficulté dans la déglutition, qu'elle soit due à un obstacle mécanique ou à un spasme nerveux des voies digestives supérieures.

DYSCHIRIUS [*diss-ki-ri-uss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, comprenant de petites formes bronzées, habitant les terrains humides et sablonneux, où elles creusent des galeries.

Dyschirius.

— ENCYCL. Les *dyschirius* font la chasse aux staphylins du genre *bledius*, dont ils détruisent les larves; leurs nombreuses espèces sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal; une des plus communes, en France, est le *dyschirius globosus*, long de 2 millimètres et demi.

DYSCHONDROPLASIE [*diss-kon, zî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *khondros*, cartilage, et *plasis*, action de façonner). Trouble de la croissance, consistant en une ossification retardée des cartilages de conjugaison.

DYSCHROÏE [*diss-kro-î*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *khroa*, peau). Altération de la couleur de la peau.

DYSCHROMATEUX [*diss-kro-ma-teû*], **EUSE** adj. (du préfixe *dys*, et du gr. *khróma, atos*, couleur). Méd. Qui s'accompagne d'anomalies dans la distribution du pigment : *Le vitiligo est une dermatose* DYSCHROMATEUSE.

DYSCHROMATIQUE [*diss-kro-ma-tik'*] adj. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Qui est d'une couleur anormale. || Qui produit l'altération de la couleur.

DYSCHROMATOPE [*diss-kro*] adj. et n. Qui est atteint de dyschromatopsie.

DYSCHROMATOPSIE [*diss-kro, psî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *chróma*, couleur, et *opsis*, vision). Méd. Nom sous lequel on groupe les divers troubles dans la perception des couleurs. (Le daltonisme n'est qu'une forme de la dyschromatopsie. Celle-ci, plus fréquente qu'on ne croit, se borne généralement à rendre difficile la distinction des nuances.) || Syn. ALLOCHROMASIE.

DYSCHROMATOPSIQUE [*diss-kro, psik'*] adj. et n. (de *dyschromatopsie*). Physiol. Qui a rapport à la dyschromatopsie; Malade atteint de dyschromatopsie : *Un sujet* DYSCHROMATOPSIQUE, *qui par exemple ne voit pas le vert, voit cependant blanc le disque de Newton en rotation.* (Dr J. Grasset.)

DYSCHROMIE [*diss-kro-mî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *khróma*, couleur). Trouble de la pigmentation de la peau. V. ACHROMIE, et HYPERCHROMIE.

DYSCINÉSIE [*di-si-né-zî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *kinésis*, mouvement). Méd. Difficulté pour se mouvoir, due à une incoordination motrice, ayant elle-même son origine dans une paralysie incomplète.

— ENCYCL. La *dyscinésie professionnelle* est une affection caractérisée par des convulsions toniques entrecoupées de secousses musculaires, de tremblement, et parfois accompagnées d'impotence fonctionnelle. Cette dyscinésie ne se produit qu'à l'occasion de certains mouvements volontaires, instinctifs ou professionnels, par suite d'une sorte de tétanisation des fibres musculaires de l'organe intéressé. La crampe des écrivains, celle des pianistes, des télégraphistes, des dactylographes, etc., est une des formes bien connues de la dyscinésie professionnelle.

DYSCLASITE [*diss*] n. f. Zéolithe calcifère $H^4CaSi^2O^7$, contenant 27 p. 100 de chaux et 18 p. 100 d'eau. || Syn. de OKÉNITE.

DYSCŒLIE [*dis-sé, lî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *koilia*, ventre). Difficulté dans les évacuations alvines; constipation. (Peu us.)

DYSCOLE [*diss*] adj. (du gr. *duskolos*, quinteux). Qui est d'une humeur difficile. || Ant. Surnom donné au grammairien d'Alexandrie, à cause de l'âpreté de ses critiques : *Apollonius* DYSCOLE. (Qui a mal digéré).

— *Substantiv.* et au masc. Scolast. Argumentateur qui s'égare dans des opinions bizarres ou hardies.

DYSCRASE [*diss*] ou **DYSCRASITE** n. f. Antimoniure naturel d'argent, ainsi appelé par Beudant, à cause de la facilité avec laquelle ses métaux constituants se séparent.

— ENCYCL. La *dyscrase*, ou argent antimonial (Ag^2Sb), est d'un blanc argentin métallique. Ses cristaux appartiennent au système orthorhombique.

DYSCRASIE [*diss-kra-zî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *krasis*, tempérament). *Méd.* Tempérament morbide.

— ENCYCL. Dans le langage médical courant, le mot *dyscrasie* n'est guère employé que pour désigner les états morbides chroniques liés à une maladie de la nutrition et plus particulièrement à l'arthritisme. D'après Landouzy, la goutte, le diabète, l'obésité seraient dus à des états dyscrasiques.

DYSCRASIQUE [*diss-kra-zik'*] adj. Pathol. Qui concerne la dyscrasie. || Qui tient à la dyscrasie : *Maladie* DYSCRASIQUE.

DYSCRASITE n. f. Chim. V. DYSCRASE.

DYSDÈRE n. f. Genre d'arachnides aranéides, type d'une famille dite des *dysdéridés*, comprenant des araignées rouges et blanches, assez grandes, dont on connaît de nombreuses espèces.

Dysdère.

— ENCYCL. Les *dysdères* sont représentées, aux environs de Paris, par deux espèces : *dysdera crocata* et *dysdera erytrina*. Cette dernière, longue de 10 à 15 millimètres, est commune partout sous les pierres, les mousses, où elle demeure blottie dans un fourreau soyeux.

DYSDERINA n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des oonopidés, comprenant des araignées dont l'abdomen est cuirassé de plaques dures, et qui comptent de nombreuses espèces réparties depuis la région méditerranéenne jusqu'aux Philippines, et dans l'Amérique du Sud. (De petite taille, ces araignées vivent dans les débris végétaux.)

DYSDERQUE [*diss-dèrk'*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pyrrhocoridés, comprenant des punaises sans ocelles, à bec très long.

— ENCYCL. Les *dysderques*, qui sont nombreux en espèces, habitent les régions chaudes du globe. Plusieurs d'entre eux sont de redoutables ennemis des cultures tropicales et notamment du cotonnier.

DYSÉCÉE n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *akouein*, entendre). Méd. Affaiblissement de l'ouïe, temporaire ou chronique, n'entraînant pas la surdité complète.

DYSENTERIE [*di-san-te-rî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *entera*, entrailles). Maladie infectieuse, avec ulcérations intestinales : *La* DYSENTERIE *est commune dans les pays chauds.* || Diarrhée douloureuse et sanguinolente.

— ENCYCL. Pathol. La *dysenterie* s'observe surtout dans les pays chauds, mais n'est pas inconnue dans les régions tempérées. Elle affecte souvent le caractère épidémique et contagieux et se caractérise par des ulcérations plus ou moins profondes du gros intestin, donnant lieu à des évacuations fréquentes, sanguinolentes, et très douloureuses. Les phénomènes généraux (amaigrissement, fièvre, etc.), y sont souvent très marqués. Il existe deux types principaux de dysenterie : la *dysenterie amibienne*, causée par un protozoaire du genre *entamœba*, et dont le traitement est réalisé surtout par l'ipéca et l'émétine (C'est une maladie des pays chauds, qui a été importée en Europe pendant la guerre de 1914-1918), et la *dysenterie bacillaire*, dont l'agent est un bacille (bacille de Chantemesse et Widal ou de Shiga) et contre laquelle on fabrique des sérums curatifs. Cette dysenterie s'observe sous tous les climats. En dehors de ces traitements spécifiques, on traite la dysenterie par les astringents, certains purgatifs, une diète sévère, etc.

— Apic. Chez les abeilles, la *dysenterie* est une maladie qui se déclare ordinairement pendant l'hiver et quelquefois à l'automne. Elle a pour cause l'alimentation forcée ou un manque d'aération, et se reconnaît à l'accumulation des excréments dans la ruche, qui exhale alors une odeur fétide. Il faut nettoyer et aérer.

— Art vétér. On désigne ainsi une diarrhée sanguinolente, accompagnée de coliques plus ou moins violentes et provenant le plus souvent d'une inflammation du gros intestin. La dysenterie est donc simplement une entérite intense. V. ENTÉRITE. Elle n'existe guère, comme maladie proprement dite, que chez le chien, où elle est assez fréquente. Chez cet animal, il y a une dysenterie bénigne, c'est-à-dire que la diarrhée simple est très fréquemment teintée de quelques filets de sang, sans que, pour cela, elle soit bien grave, et elle cède à des moyens ordinaires : blanc d'œuf, pilules d'extrait de ratanhia et bismuth de 10 centigrammes, 3 ou 4 par jour. Mais, assez souvent, chez ce carnassier domestique, le sang est la partie dominante de la diarrhée, et il est quelquefois presque pur. Alors, on a affaire à une véritable dysenterie, à laquelle le chien succombe si l'on n'arrive pas à temps pour arrêter cette véritable hémorragie intestinale. Pour obtenir ce résultat, on donnera des lavements d'une infusion de feuilles de ronce additionnés de 6 à 10 gouttes de laudanum, et des pilules d'extrait de ratanhia et d'ergotine Bonjean de 5 centigrammes pour une pilule ; 2 à 3 pilules par jour. Mais il est des cas où la dysenterie existe à l'état épizootique ou enzootique et affecte tout le bétail. On la rencontre rarement chez les chevaux ; elle est fréquente chez les bêtes bovines, les moutons, le porc. Elle est due à l'action de microbes habitant normalement l'intestin et devenus toxiques pour des organismes débilités. La *dysenterie des veaux*, qui apparaît dans les premiers jours de la naissance, prête à confusion avec la septicémie d'origine ombilicale. Lorsque la maladie apparaît dans une étable, il est rare qu'elle ne sévisse pas sur un assez grand nombre de sujets, qui succombent presque tous. La coexistence de l'avortement épizootique et de la dysenterie dans certaines étables a poussé à un rapprochement entre les deux affections, et nombre d'auteurs pensent que les jeunes frappés de dysenterie sont infectés à leur naissance.

La dysenterie est symptomatique de la peste bovine, de la clavelée, des entérites toxiques.

La *dysenterie rouge* ou *coccidienne*, appelée encore *entérite hémorragique*, est due à la présence d'une *coccidie* dans la muqueuse intestinale du bœuf. Cette maladie sévit chaque année, sous forme épizootique, de juillet à octobre, dans les mêmes pâturages humides ; elle n'apparaît pas dans les années de sécheresse. La mortalité peut atteindre des proportions considérables.

Au point de vue prophylactique, on doit interdire l'accès des prairies contaminées. Les prairies infectées peuvent être sulfatées. Les malades seront isolés ; les excréments et les litières seront désinfectés par l'acide sulfurique dilué à 3 p. 100.

DYSENTÉRIFORME [*di-zan*] adj. Qui rappelle la dysenterie : *Selles* DYSENTÉRIFORMES. *Affections* DYSENTÉRIFORMES.

DYSENTÉRIQUE [*di-zan, rik'*] adj. Pathol. Qui a rapport à la dysenterie : *Evacuations* DYSENTÉRIQUES.

— *Substantiv.* Malade atteint de dysenterie.

DYSESTHÉSIE [*zess-té-zî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *aisthésis*, sensibilité). Physiol. Modification de la sensibilité normale par exagération ou diminution.

— ENCYCL. L'état de la sensibilité est normalement réglé par le rapport entre l'excitation et la réponse de l'organe sensible. Si cet organe ou, plus exactement, son système nerveux sensitif, est troublé, il peut se produire, sans que la nature ou l'intensité de l'excitation ait changé, une réponse trop forte (*hyperesthésie*) ou trop faible (*hypoesthésie*), qui traduit la *dysesthésie* et est parfois capable d'indiquer la cause du trouble.

DYSFONCTIONNEMENT [*diss, man*] n. m. (du préfixe péjoratif *dys*, et de *fonctionnement*). Fonctionnement, irrégulier, anormal, exagéré ou diminué, d'un organe, d'une glande, etc.

DYSGÉNÉSIE [*diss, zî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *génésis*, génération). Biol. Difficulté de la génération.

— Pathol. Difficulté pour accomplir les fonctions de reproduction et remplir leur but final qui est la formation d'un nouvel être. (La dysgénésie peut être, à ce point de vue, causée soit par une malformation ou une maladie lésionnelle, soit par l'absence ou l'insuffisance des produits sexuels : spermatozoïdes et ovules.)

— ENCYCL. Biol. Broca désigne sous ce nom les croisements entre espèces ou races différentes dont les produits sont stériles entre eux, mais sont féconds avec l'un des types qui leur ont donné naissance. Toutefois ces derniers métis, de second rang, sont eux-mêmes souvent définitivement stériles et ne peuvent ainsi donner lieu à une nouvelle variété.

DYSGÉNÉSIQUE [*diss-jé, zik'*] adj. Physiol. Qui se rapporte à la dysgénésie, ou Qui rend difficile la reproduction.

DYSGRAPHIE [*diss-gra-fî*] n. f. (du préfixe péjoratif *dys*, et du gr. *graphê*, trace). Vice de conformation d'un organe.

DYSHAPHIE [*sa-fî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *haphê*, tact). Méd. Altération de la sensibilité tactile, due plus souvent à une origine centrale qu'à une lésion des corpuscules de Meissner.

DYSHARMONIE [*di-za, nî*] n. f. (du préfixe *dys*, et de *harmonie*). Troubles survenant dans les fonctions de certains appareils organiques qui ne sont pas lésés directement, par suite d'une espèce de solidarité qui existe entre eux et d'autres appareils pathologiquement affectés.

DYSHARMONIQUE [*di-zar, nik'*] adj. Qui a rapport à la dysharmonie.

— Géol. *Plis dysharmoniques*, Plis qui n'affectent pas de la même manière les couches successives. (Cette dysharmonie peut être due à la nature des couches et aussi au fait que l'intensité du plissement n'est pas la même aux différentes profondeurs.)

DYSHÉMATOSE [*di-zé*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *haima, atos*, sang). Physiol. Insuffisance de la fixation d'oxygène par les globules rouges du sang ; elle peut tenir à la mauvaise qualité du milieu respiratoire, ou à l'abaissement de la valeur globulaire.

DYSHÉMIE [*di-zé-mî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *haima*, sang). Altération du sang.

DYSHÉPATHIE [*di-zé, tî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *hèpar, hépatos*, foie). Méd. Insuffisance fonctionnelle du foie.

DYSHIDROSE [*di-zi*] n. f. (du préfixe *dys*, et du grec *hidrôs*, sueur), ou **DYSHYDROSE** (du préfixe *dys*, et du gr. *udôr*, eau). Affection cutanée, douloureuse, qui se caractérise par une éruption vésiculaire siégeant dans les espaces interdigitaux et les faces latérales des doigts. (On la traite par l'alcool iodé, les pommades à l'ichtyol et à l'oxyde de zinc.)

DYSLALIE [*diss, lî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *lalein*, parler). Méd. Trouble de la prononciation des mots dû soit à une lésion centrale, soit à une lésion ou une malformation des organes extérieurs de la parole : larynx, lèvres, dents, etc.

DYSLEXIE [*diss-lèk-si*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *lexis*, mot). Méd. Alexie transitoire dans laquelle le malade, après avoir lu quelques mots, est incapable de comprendre ce qui suit et est obligé de s'arrêter un court instant avant de pouvoir reprendre et comprendre sa lecture.

DYSLOCHIE [*dis-lo-chî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *lochia*, lochies). Obstétr. Diminution des lochies, ou Difficulté de leur établissement. (Peu us.)

DYSLOGIE [*diss-lo-jî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *logos*, discours). Méd. Trouble du langage, dû surtout à une altération des fonctions intellectuelles. (Ce trouble peut être par excès : dans la logorrhée, la verbigération ; par répétition : dans l'écholalie ; et par défaut : dans le mutisme.)

DYSLUITE [*diss*] n. f. Chim. Aluminate naturel de zinc.

DYSLYITE [*diss-li-it'*] n. f. Chim. Syn. de DYSLUITE.

DYSLYSINE [*diss*] n. f. Chim. Composé qui se forme par élimination d'eau de l'acide cholalique.

DYSMÉNORRHÉE [*diss*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *mênê*, menstrues, et *rhein*, couler). Troubles du flux menstruel, ordinairement douloureux.

— ENCYCL. La *dysménorrhée* est constituée par les difficultés ou l'irrégularité de la fonction menstruelle. Elle peut être d'origine ovarienne, utérine ou générale.

La dysménorrhée d'origine ovarienne tient au développement ou au fonctionnement insuffisant de l'organe, ou à ses lésions. La dysménorrhée d'origine utérine est de cause mécanique et due à une malformation, à une flexion de la matrice, au rétrécissement de son col. La dysménorrhée de cause générale s'observe dans l'hystérie, la chlorose, l'anémie, le goitre exophtalmique, la goutte, l'obésité, et tient parfois à la présence de parasites intestinaux.

Le traitement causal est le seul efficace. Les applications chaudes sur l'abdomen sont parfois un palliatif utile, ainsi que l'emploi de quelques emménagogues. Les uns et les autres rendent surtout service dans la dysménorrhée douloureuse, qui accompagne assez fréquemment l'installation de la menstruation chez les jeunes filles.

DYSMÉNORRHÉIQUE [*diss, ré-ik'*] adj. Qui a rapport à la dysménorrhée : *Symptômes* DYSMÉNORRHÉIQUES.

DYSMIMIE [*diss, mî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *mimos*, mime). Méd. Trouble dans l'adaptation des gestes, des expressions faciales et des attitudes, aux sentiments que l'on ressent et que l'on veut traduire.

DYSMNÉSIE [*diss, zî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *mnésis*, mémoire). Méd. Affaiblissement de la mémoire. (Il peut être dû à une intoxication [morphine, tabac] ou à une toxi-infection [fièvre typhoïde], entraînant des lésions des cellules corticales, ou simplement à l'effet de l'âge, réduisant le calibre des artères cérébrales, ce qui entraîne une mauvaise nutrition des neurones.)

DYSMORPHISME [*diss, fism'*] n. m. (du préfixe *dys*, et du gr. *morphê*, forme). Anat. Déformation, congénitale ou acquise, d'une partie de l'organisme. (Le dysmorphisme cranien et le dysmorphisme buccal sont les plus fréquents.)

DYSMORPHOPHOBIE [*diss, fo-fo-bî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *morphê*, forme, et *phobos*, crainte). Méd. Crainte morbide d'être ou de devenir difforme.

DYSMORPHOSE [*diss, fôz'*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *morphê*, forme). Méd. Anomalie des formes d'une partie du corps.

DYSNERVÉ [*diss-nèr'*] adj. (du préfixe *dys*, et du lat. *nervus*, nerf). Méd. Se dit d'un organe dont le système nerveux est troublé dans son fonctionnement.

DYSODIE [*dî*] n. f. (du gr. *dusôdia*, odeur fétide). Méd. Mauvaise odeur dégagée par les cavités naturelles (bouche, fosses nasales) ou certaines parties du corps (aisselles, pieds) et due soit à la présence de microbes bromogènes, comme dans l'ozène, soit à la production de sécrétions fétides et notamment d'acides gras, comme dans la bromhydrose.

DYSODILE n. m. Variété bitumineuse et très feuilletée de lignite, de couleur gris-brun.

DYSODIUS [*di-uss*] n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des aradidés, comprenant des punaises américaines à corselet élargi en croissant, à abdomen débordant les élytres. (Le *dysodius lunatus*, vulgairement appelé *punaise-araignée*, habite la Guyane.)

DYSODYLE n. m. (du gr. *dusodès*, pesant, et *hulê*, matière). Minér. Variété schisteuse de lignite.

DYSOPIE [*pî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *ôps, ôpos*, œil). Méd. Affaiblissement de la vue, dû soit à des lésions rétiniennes, soit à des troubles des milieux transparents de l'œil et principalement du cristallin, soit à des altérations des centres optiques, comme dans l'amaurose hystérique.

DYSOREXIE [*rèk'-si*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *orexis*, appétit). Affaiblissement de l'appétit.

DYSOSMIE [*zoss-mî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *osmê*, odorat). Méd. Nom donné à tous les troubles où il y a affaiblissement de l'olfaction.

DYSOSTOSE [*di-zoss-tôz'*] n. f. Malformation congénitale, consistant dans l'écartement des os du crâne et quelques autres anomalies du squelette. (Certaines dysostoses, notamment la dysostose cranio-faciale, paraissent héréditaires.)

DYSOXYLON [*zok-si*] n. m. Genre de méliacées comprenant près de quatre-vingt-dix espèces des Indes orientales et de l'Océanie. (Certaines donnent un bois de menuiserie estimé ; tel est le dysoxylon de Loureiro, ou santal citrin, qui sert à fabriquer des meubles précieux.)

DYSPAREUNIE [*diss, nî*] n. f. (du préfixe péjoratif *dys*, et du gr. *pareunê*, accouplement). Douleur pendant le coït, chez la femme.

DYSPEPSIE [*diss-pèp'-si*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *pepsis*, coction). Méd. Mauvaise digestion ou, plus exactement, mauvaise élaboration des aliments.

— ENCYCL. La *dyspepsie* comprend un ensemble de troubles fonctionnels affectant soit l'estomac seul, soit l'estomac et l'intestin, soit l'intestin grêle où la digestion s'achève complètement. Ces troubles peuvent être de trois sortes : chimiques, mécaniques, ou nerveux. Dans la première, les sucs digestifs sont insuffisants, la digestion des aliments est pénible et demande un temps plus long : c'est la *dyspepsie sécrétoire*, caractérisée par des lourdeurs d'estomac, de la diarrhée ; des fermentations secondaires se produisent, dont les poisons résorbés entraînent l'anémie et des accidents nerveux. On y pare au moyen de l'opothérapie, d'administration de pepsines et d'acide chlorhydrique officinal, etc., et par un régime approprié. Lorsque la production des sucs digestifs est exagérée, il faut incriminer, la plupart du temps, une action nerveuse (hyperesthénie). Sa forme la plus habituelle est l'hyperchlorhydrie, avec pyrosis et régurgitations acides, qui, à la longue, peut conduire à l'ulcère gastrique et duodénal. On traite

symptomatiquement cette dyspepsie par les saturants (bicarbonate de soude, carbonate de chaux surtout) et par la restriction dans l'usage du sel de cuisine, et, pathogéniquement, par les sédatifs nerveux comme la valériane et la passiflore, par le repos et un régime de restriction en ce qui concerne les viandes et les excitants (alcool, thé, café). A ces dyspepsies d'origine chimique, il convient d'ajouter, d'une part, les dyspepsies par mastication incomplète des aliments, lesquels exigent par suite une élaboration plus longue et un travail plus intense de l'estomac dont les glandes et la musculature finissent par s'épuiser ; ces dyspepsies, très fréquentes, conduisent donc aux dyspepsies mécaniques, à la dilatation et à la ptose ; et, d'autre part, les dyspepsies alcooliques, tabagiques et morphiniques, qui s'améliorent et même guérissent par la suppression du poison, et les dyspepsies secondaires d'origine hépatique ou glandulaire (thyroïdienne, ovarienne, utérine) dont le traitement efficace est celui de la cause.

Les dyspepsies de la seconde sorte ou mécaniques sont dues à des obstacles dans la circulation du chyme et du chyle par tumeur ou atonie de la musculature, atonie dérivant la plupart du temps d'une dilatation exagérée de l'organe comme on le voit dans la gastrectasie, laquelle est provoquée bien plus souvent par l'aérophagie que par l'excès des aliments et des boissons ingérés ; la dilatation d'ailleurs conduit à la ptose gastrique, si pénible ; celle-ci peut être primitive dans les cas d'hypotonie généralisée et du relâchement consécutif des ligaments suspenseurs ou bien, comme on le voyait autrefois, à la suite du port d'un corset mal fait et trop serré. On lutte contre ces accidents par le régime de restriction indiqué plus haut, le port d'une ceinture et, si besoin est, par l'intervention chirurgicale. La dyspepsie mécanique est souvent incurable par elle-même, car elle entraîne presque toujours la destruction des éléments sécrétoires de l'estomac, sauf des glandes muqueuses dont le produit ne joue aucun rôle dans la digestion. En cas de tumeur, d'obstacle mécanique irréductible, on doit recourir, la plupart du temps, à l'intervention opératoire. En cas d'aérophagie, un traitement convenable peut, au début, couper court aux symptômes de la dyspepsie mécanique, ballonnements, éructations, oppression, palpitations, lipothymie.

Les dyspepsies nerveuses sont surtout caractérisées par la douleur (gastralgie) ; les digestions sont particulièrement difficiles à supporter en raison des souffrances auxquelles elles donnent lieu. Ce sont ici les terminaisons nerveuses gastriques qui se trouvent irritées par la présence des aliments ; dès que ceux-ci ont pénétré dans la poche stomacale, les douleurs commencent pour ne cesser qu'après l'évacuation complète de l'estomac. Il faut noter que la dyspepsie nerveuse est souvent en rapport avec l'hyperchlorhydrie et que d'ailleurs, dans la dyspepsie par insuffisance sécrétoire, aussi bien que dans la dyspepsie d'origine mécanique, les souffrances locales sont loin d'être toujours épargnées au patient. Enfin, dans la dyspepsie nerveuse, on observe soit de l'anorexie, soit, au contraire, une exagération de l'appétit, comme dans l'hyperchlorhydrie, attendu que l'ingestion d'aliments, en saturant l'acide chlorhydrique en excès, apporte un réel soulagement temporaire. Cette dyspepsie se rencontre surtout chez les neuro-arthritiques et les grands nerveux : la neurasthénie, l'hystérie, la névrose d'angoisse la provoquent assez souvent. Son traitement est mixte, en ce sens qu'il faut soigner simultanément l'état nerveux causal par le repos, la diététique, la cure d'altitude et même la psychothérapie, et les accidents locaux suivant leur nature : saturants contre l'hyperchlorhydrie, valériane ou bromure de sodium contre l'hypersthénie, kaolin ou bismuth contre l'irritabilité gastrique et la dyspepsie douloureuse, et l'opothérapie : amers et stomachiques, parfois strychnine, s'il y a insuffisance sécrétoire ou atonie musculaire.

DYSPEPSIQUE [*diss-pèp'-sik'*] ou **DYSPEPTIQUE** [*tik'*] adj. Pathol. Qui a rapport à la dyspepsie. || Qui est atteint de dyspepsie.

— Substantiv. : *Un, Une* DYSPEPSIQUE (ou DYSPEPTIQUE).

DYSPHAGIE [*diss-fa-ji*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *phagein*, manger). Méd. Difficulté pour avaler. (La dysphagie peut tenir à un obstacle mécanique ou à une paralysie des muscles de la déglutition. L'inflammation du pharynx buccal peut être aussi une cause de dysphagie.)

DYSPHASIE [*diss-fa-zi*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *phasis*, parole). Méd. Difficulté de la parole ou altération de la faculté du langage, provenant d'une lésion des centres nerveux.

— ENCYCL. La *dysphasie* porte principalement sur l'emploi des mots conventionnels ; elle peut être d'origine *motrice* quand le sujet ne peut exprimer sa pensée par les mots appropriés, et *sensorielle* quand il ne comprend pas le sens des mots émis convenablement par d'autres.

DYSPHÉMIE [*diss-fé-mi*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *phèmi*, je parle). Méd. Trouble de la prononciation des mots, dépendant, en outre de la paralysie des muscles phonateurs, d'une lésion des centres nerveux.

DYSPHONIE [*diss-fo-ni*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *phonê*, voix). Méd. Trouble de la phonation en général. (Quand il est d'origine centrale, il constitue la *dysarthrie ;* quand il est d'origine périphérique, la *dyslalie.*)

DYSPHORIE [*diss-fo-ri*] n. f. (du gr. *dusphoros*, qui supporte difficilement). Méd. Etat de malaise.

DYSPNÉE [*diss-pné*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *pneïn*, respirer). Méd. Difficulté de respirer.

— ENCYCL. La *dyspnée* est un phénomène toxique, car elle est causée par une hématose insuffisante du sang qui ne peut plus fixer, en quantité nécessaire, l'oxygène, ni rejeter l'acide carbonique. Deux causes principales sont à l'origine de la dyspnée : une cause pulmonaire et une cause circulatoire. Quand l'air est devenu irrespirable, par raréfaction d'oxygène (très hautes altitudes) ou accumulation d'acide carbonique (salles de spectacle, grotte du Chien), il y a dyspnée parce que l'oxygène manque ou bien que la tension de l'acide carbonique extérieur étant supérieure à celle de l'acide carbonique du sang, celui-ci ne peut plus se dégager : d'où diminution considérable de l'hématose. De même, quand le poumon présente des lésions étendues ou un encombrement muqueux ou purulent de ses bronchioles et de ses bronches (congestion pulmonaire, pneumonie, broncho-pneumonie, emphysème, asthme, tuberculose pulmonaire), les échanges gazeux ne peuvent plus se faire normalement et il y a également dyspnée. Celle-ci peut être encore produite par un obstacle mécanique (compression, soit directe, soit indirecte par pleurésie ou pneumothorax, et corps étrangers engagés dans la trachée, etc.) car alors la circulation d'air ne peut plus s'opérer dans les poumons.

Quant aux dyspnées nerveuses, elles découlent d'une atteinte portée aux centres respiratoires dont le siège est dans le bulbe et qui sont influencés par des excitations sympathiques et psychiques. Aussi les observe-t-on surtout chez les névropathes et, accidentellement, à la suite d'une grande émotion.

La dyspnée d'origine circulatoire dépend d'affections cardiaques, par lésion myocardique ou orificielle ; la circulation du sang se trouvant ainsi mal assurée, l'hématose ne peut plus se faire correctement au niveau des poumons et le moindre effort entraîne la dyspnée.

Enfin les altérations du sang lui-même provoquent la dyspnée ; c'est le cas dans les anémies graves et dans certains états hémolytiques, où le nombre des globules rouges étant tombé très bas ne peut plus pourvoir aux exigences de l'hématose. Le même phénomène s'observe, pour des causes analogues, dans l'intoxication par l'oxyde de carbone.

La dyspnée n'est pas seulement caractérisée par l'accélération et parfois l'amplitude des mouvements respiratoires ; elle est aussi accompagnée de douleurs des muscles inspirateurs, et des insertions du diaphragme.

Il ne faut pas confondre avec la dyspnée l'anhélation, qui n'est qu'une accélération physiologique des mouvements respiratoires par suite de l'intensité du travail fourni (effort, exercices violents).

DYSPNÉIQUE [*diss-pné-ik'*] adj. Pathol. Qui a rapport à la dyspnée. || Qui a de la dyspnée.

DYSPNEUMIE [*diss, mî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *pneuma*, souffle). Méd. Trouble dans l'utilisation de la colonne d'air inspiré pour l'articulation des mots. (Elle s'observe chez les nerveux présentant des symptômes pseudo-bulbaires.)

DYSPONTOS ou **DYSPONTEUS.** Myth. gr. Fils d'Œnomaos ou de Pélops, éponyme de *Dyspontion* en Elide.

DYSPROSIUM [*dis-pro-zi-om'*] n. m. Corps simple de formule chimique Dy, de poids atomique 162,5, qui se trouve dans l'holmine. V. HOLMIUM.

— ENCYCL. Jusqu'en 1886, on voyait dans l'holmine l'oxyde d'un seul métal, l'holmium ; à cette époque, Lecoq de Boisbaudran y a constaté, au moyen de l'analyse spectrale, la présence de deux métaux. Conservant à l'un d'eux l'ancien nom de holmium, il a nommé l'autre *dysprosium.*

DYSSÉMIE [*dis-sé-mî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *sèma*, signe). Méd. Trouble de l'utilisation des symboles du langage.

DYSSENTERIE [*rî*] n. f., et **DYSSENTÉRIQUE** [*rik'*] adj. Pathol. V. DYSENTERIE, et DYSENTÉRIQUE.

DYSSYMÉTRIE [*trî*] n. f. (du gr. *dus*, difficile, et de *symétrie*). Défaut de symétrie. (On écrit quelquefois, et à tort, DISSYMÉTRIE.)

— ENCYCL. Cristall. Un exemple de *dyssymétrie* est l'hémiédrie (v. CRISTALLOGRAPHIE) du quartz signalée par Haüy. Ce minéral cristallise en prismes hexagonaux réguliers, terminés par deux pyramides à six faces. Or on remarque, dans certains échantillons, une facette plus ou moins développée, qui se trouve à l'angle d'une des faces latérales du prisme et s'incline vers un des côtés, sans être cependant double, ainsi que l'exigerait, dans ce cas, la loi de symétrie. De plus, cette face est inclinée tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. Haüy l'a nommée *plagièdre droit*, ou *plagièdre gauche*, suivant le sens de son inclinaison.

Les cristaux qui portent des plagièdres droits ou gauches dévient, à droite ou à gauche, le plan de polarisation de la lumière. Pasteur montra que l'observation précédente est applicable à tous les corps hémièdres (acide tartrique et tartrates). La *dyssymétrie* moléculaire entraîne donc la différence de polarisation rptatoire.

DYSSYMÉTRIQUE [*trik'*] adj. (de *dyssymétrie*). Qui est sans symétrie : *Disposition* DYSSYMÉTRIQUE. (On écrit quelquefois, et à tort, DISSYMÉTRIQUE.)

— Méd. Qui n'affecte que l'un des côtés du corps, qu'un organe, sans affecter la partie symétrique : *Névrite* DYSSYMÉTRIQUE.

DYSSYNTRIBITE n. f. Silicate hydraté naturel d'aluminium. (Variété de pagodite.)

DYSSYSTOLIE [*siss-to-lî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *sustolê*, systole). Méd. Diminution dans la force des contractions cardiaques, qu'on observe généralement dans la phase prémonitoire de l'asystolie. V. HYPOSYSTOLIE.

DYSTECTIQUE [*dis-tèk-tik'*] adj. Se dit d'un mélange, d'un alliage présentant le phénomène de dystexie : *Température* DYSTECTIQUE.

DYSTÉLÉOLOGIE [*diss-té, jî*] n. f. (du préfixe *dys*, et de *téléologie*). Etude des organes manqués ou avortés, des plantes et des animaux.

DYSTEXIE [*diss-tèk-sî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *têxis*, fusion). Phénomène que présentent les alliages ou mélanges faits en de telles proportions que le mélange obtenu est plus difficilement fusible que tout autre mélange des mêmes corps : *Le phénomène de* DYSTEXIE *s'oppose à celui d'eutexie.*

DYSTHANASIE [*diss, zî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *thanatos*, mort). Méd. Difficulté pour mourir. (Ce mot ne s'emploie guère qu'aux cas où l'agonie est particulièrement longue et douloureuse.)

DYSTHÉNIE [*diss-té-ni*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *sthénos*, force). Méd. Nom donné à certaines psychoses périodiques dans lesquelles les crises sont séparées par des périodes, de durée variable, d'état psychique normal. (Elle s'observe surtout à la suite de traumatismes craniens, de maladies infectieuses, ou de surmenage.)

DYSTHROMBASIE [*diss, zî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *thrombos*, grumeau). Physiol. Trouble dans la formation de la thrombase ou fibrin-ferment, lequel entraîne un retard, plus ou moins marqué, dans la coagulation du sang extravasé. (On attribue la dysthrombasie à une insuffisance des hématoblastes ; mais il est probable que les globules blancs jouent également un certain rôle. Ce retard de coagulation s'observe surtout dans l'hémophilie.)

DYSTHYMIE [*diss-ti-mî*] n. f. (gr. *dusthumia*). Anxiété, tristesse, abattement de l'âme.

DYSTHYROÏDIE [*diss, di*] n. f. Dysfonctionnement de la glande thyroïde, avec les symptômes qu'il détermine. V. MYXŒDÈME, GOITRE EXOPHTALMIQUE, THYROÏDE.

DYSTOCIE [*diss-to-si*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *tokos*, enfantement). Accouchement laborieux. || Syn. DISTOKIE.

— ENCYCL. On comprend sous le nom de *dystocie* toutes les difficultés qui peuvent survenir pendant l'accouchement.

La dystocie peut tenir à la mère, au fœtus, ou aux annexes ; de là la division en *dystocie maternelle, dystocie fœtale*, et *dystocie due aux annexes.*

Du côté maternel, la dystocie peut tenir soit à un obstacle des organes pelviens, soit à un état dynamique qui s'oppose à l'expulsion du produit de la conception. Les obstacles provenant des organes pelviens sont : 1° les vices de conformation du bassin ; 2° les vices de conformation des parties molles ; 3° les tumeurs. Les vices de l'état dynamique qui peuvent mettre obstacle à l'accouchement sont : 1° l'inertie et la lenteur des contractions utérines ; 2° leur excès d'énergie ; 3° les différentes espèces de rigidité du col ; 4° les déviations utérines et les déplacements ; 5° les ruptures de l'utérus et du vagin ; 6° les thrombus du conduit vagino-vulvaire ; 7° la résistance du périnée.

Les principales causes de dystocie fœtale sont : 1° excès du volume du fœtus ; 2° présentations ou positions vicieuses ; 3° procidences ou direction vicieuse des membres ; 4° inclusions parasitaires ; 5° fœtus multiples, adhérents ou isolés.

Les difficultés dues aux annexes du fœtus se présentent soit pendant l'accouchement, soit pendant la délivrance. Les causes qui entravent l'accouchement sont : 1° la brièveté du cordon ; 2° son excès de longueur. Celles qui s'opposent à la délivrance ou qui la compliquent sont : 1° l'adhérence du placenta ; 2° son enchatonnement, son volume ou la rupture du cordon ; 3° la rétention du placenta ; 4° l'invagination de l'utérus avec prolapsus utérin.

DYSTOCIQUE [*diss-to-sik'*] adj. Qui a rapport à la dystocie : *Accouchement* DYSTOCIQUE.

DYSTONIE [*diss-to-ni*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *tonos*, ton). Méd. Altération de la tonicité des tissus.

— ENCYCL. Le tonus tissulaire dépend de plusieurs circonstances parmi lesquelles il faut surtout mentionner un certain degré permanent d'excitation de la fibre musculaire striée ou lisse. Comme il existe de ces fibres dans la plupart des tissus et par conséquent des organes, le défaut d'excitation entraîne la mollesse et la flaccidité du tissu ou de l'organe considéré. La cause doit en être cherchée dans une mauvaise innervation ou une répartition inadéquate de l'influx nerveux. Dans tous les cas, le tissu dystonique se trouve avoir une mauvaise nutrition, puisque l'influx met l'élément anatomique en état d'assimilation fonctionnelle et que c'est d'ailleurs grâce à lui que l'irrigation sanguine, nourricière, est convenablement assurée.

La *dystonie par défaut* conduit à l'inhibition, de même que la *dystonie par excès*, dans laquelle il y a exagération de l'excitation tonique, conduit à la dynamogénie. V. ce mot.

DYSTRE [*disstr'*] n. m. Chronol. anc. Deuxième mois (mars) de l'année macédonienne. || Mois du calendrier syro-macédonien.

DYSTROPHIE [*diss, fi*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *trophê*, nourriture). Mauvaise nutrition d'un tissu ou d'une région anatomique, entraînant une altération de la forme normale.

— ENCYCL. Biol. Toute *dystrophie* reconnaît pour causes, quand il s'agit d'organismes complexes, un mauvais fonctionnement du système nerveux, même quand on peut incriminer des troubles circulatoires, car c'est encore l'influx qui règle l'irrigation sanguine. A la vérité, il n'y a pas de nerfs proprement trophiques, c'est-à-dire réglant exclusivement la nutrition d'un tissu, pour cette raison que tous les nerfs sont trophiques, l'influx nerveux étant indispensable à la mise en activité et à l'assimilation fonctionnelle de tous les éléments anatomiques de l'organisme, sauf les éléments figurés du sang et les cellules conjonctives. Il s'ensuit que l'innervation insuffisante d'un tissu ou d'un organe entraîne sa dénutrition et, par conséquent, l'affaiblissement, la diminution de volume et la déformation de celui-ci. Mais ce dysmorphisme en détermine souvent d'autres par suite de la corrélation organique et aussi en raison de l'action propre des hormones sécrétées par certaines glandes, par exemple si celles-ci sont touchées. On voit ainsi des paralysies produire l'atrophie d'un organe, laquelle se trouve en quelque sorte compensée par l'hypertrophie d'un autre, homologue ou non. La dystrophie cependant a plus contribué à la dégénération des espèces qu'à la formation de variétés nouvelles et mieux adaptées.

— Méd. On nomme *dystrophie musculaire progressive* les diverses modalités de l'atrophie musculaire ne reconnaissant pour cause ni une lésion médullaire, ni une lésion nerveuse périphérique. On admet qu'il s'agit là d'une affection essentielle, en vertu de laquelle le muscle cesserait progressivement de pouvoir assimiler et réagir fonctionnellement. Mais les recherches récentes montrent que, dans tous les cas, on peut déceler une insuffisance de l'excitant nerveux, due à des causes d'ailleurs très variables.

DYSTROPHIQUE [*diss-tro-fik'*] adj. Qui se rapporte à la dystrophie.

DYSURIE [*rî*] n. f. (du préfixe *dys*, et du gr. *ouron*, urine). Méd. Difficulté de la miction, qu'elle provienne d'un obstacle mécanique, d'un trouble inflammatoire ou nerveux, ou même d'une insuffisance de la sécrétion rénale.

DYSURIQUE [*rik'*] adj. et n. m. Qui se rapporte à la dysurie. || Qui en est atteint.

DYTICIDÉS [*dé*] n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères

carnassiers, comprenant des animaux aquatiques de taille très variée, ordinairement plats, et dont les pattes postérieures sont aplaties en forme de rames.

— Encycl. Les *dyticidés* sont des carabiques adaptés à la vie aquatique; leurs formes sont ramassées et courtes, leur tête engagée dans le corselet jusqu'aux yeux : les mâles ont les tarses antérieurs dilatés et garnis de cupules adhésives et les élytres lisses, tandis que, chez les femelles, ceux-ci sont souvent striés ou diversement sculptés. Les larves, allongées en fuseau, ont une forte tête plate, avec de grandes mandibules en faucille, qui sont canaliculées, tandis que leur orifice buccal est clos. Elles injectent dans le corps de leur victime un ferment digestif, puis aspirent par leurs mandibules le produit de cette digestion externe. Les dyticidés sont très carnassiers et dévorent toutes sortes de bêtes aquatiques, même les petits poissons. Les adultes quittent l'eau par les chaudes nuits d'été et volent avec aisance.

DYTIQUE [*tik'*] ou **DYTICUS** [*kuss*] n. m. Genre d'insectes coléoptères type de la famille des *dyticidés*, comprenant de grosses formes aplaties, verdâtres en dessus, rousses ou jaunes en dessous, et qui habitent les eaux douces et courantes.

Dytique et sa larve.

— Encycl. Les nombreuses espèces de *dytiques* comptent, en Europe, neuf représentants, dont le plus grand est le *dytiscus latissimus*, du nord de la France et des Vosges, qui vit dans les grands étangs et les rivières : les *dyticus marginalis* et *circumflexus*, plus petits, sont communs partout.

DYVEKE ou **COLUMBELLE**, favorite de Christian II, roi de Danemark, née vers 1491, morte en 1517. Fille d'une Hollandaise aubergiste à Bergen (Norvège), elle plut à Christian, prince royal, qui l'emmena en Danemark avec sa mère. Sa mort subite fut suivie du supplice de Torben Oxe, gouverneur du château de Copenhague, accusé d'avoir aimé puis empoisonné la belle favorite.

DZAGPA n. m. Lacet ou corde à nœud coulant, dont sont armés beaucoup de bodhisattvas et de dieux bouddhiques du Tibet. (Cette corde leur sert, d'après la légende, soit à retenir les êtres auxquels ils veulent enseigner la loi religieuse, soit à lier les démons, afin de les mettre dans l'impossibilité de nuire.)

DZAÔ, nom japonais d'une divinité représentée avec un visage en colère, le pied droit levé dans l'attitude du triomphe, et tenant un trident à la main.

DZAOUDZI, localité de l'île française de Mayotte (Comores), bâtie sur un îlot de la côte orientale; ancienne résidence du sultan de Mayotte, et ancien ch.-lieu de la colonie.

DZATI ou **ZATI** (Aiwas el-Roumi), poète turc, né à Carasie (Mysie), mort à Constantinople en 1546. Pensionné par Bajazet II et Selim Ier. Cordonnier dans sa ville natale, il ne tarda pas à se rendre dans la capitale; mais sa mauvaise conduite lui fit retirer la pension que lui avait concédée Bajazet II; il vécut, depuis ce temps, d'astrologie et de charlatanisme, et s'adonna à sa passion pour le vin. On a de lui un divan de 1.600 ghazels et de 400 casidehs, imprimé à Constantinople en 1841; il ne dédaignait point de plagier ses contemporains.

DZÉNA, massif montagneux de la Grèce (Macédoine), au sud de la frontière serbo-grecque (2.100 m.). Victoire des Français sur les Bulgares, les 18-20 septembre 1918, au cours de la bataille de Monastir-Doïran.

DZERJINSKI. Biogr. V. Djerjinski.

DZÊTA n. m. Sixième lettre de l'alphabet grec, appelée plus souvent *zêta*.

DZIALDÓWKA. Géogr. V. Wkra.

DZIALDÓWKO [*dji*] (en allem. **Soldau**), ville de Pologne (palatinat de Poméranie), sur la *Dzialdówka;* 3.600 hab. Ch.-lieu de district.

DZIALOSZYCE [*dji-a-lo-chit-sé*], ville de Pologne (palatinat de Kielce); 6.770 hab. Mine de gypse. Tanneries, tuileries, huileries.

DZIALOSZYN [*dji-a-lo-chin'*], ville de Pologne (palatinat de Lodz), sur la Warta; 7.400 hab.

DZIALYNSKI [*dji*] famille polonaise, qui tire son nom du village de *Dzialyn* (gouv. de Plock), et à laquelle appartiennent : Ignace (1754-1797); il fut un des principaux chefs du mouvement qui aboutit à l'insurrection de 1794; — Adam-Titus, écrivain, né à Poznan en 1795, mort en 1861; il doit surtout sa réputation à ses recherches historiques; il forma une grande bibliothèque nationale et, au cours de ses voyages, réunit une immense collection de documents relatifs à l'histoire de la Pologne; on a de lui : *Histoire du roi Michel* (1836); *Epistolæ, legationes, etc., Sigismundi Primi, regis Poloniæ* (1852-1860); — Jean, patriote polonais, fils du précédent, né en 1832, mort à Kórnik (Posnanie) en 1880; membre de la Chambre des députés de Berlin, chef du parti aristocratique de la Pologne prussienne, il prit une part active à l'insurrection qui éclata en 1863; réfugié à Paris, condamné à mort par contumace, il obtint la revision de son procès, et fut acquitté.

DZIATZKO (Karl), philologue allemand, né à Neustadt (Haute-Silésie) en 1842, mort à Gœttingue en 1903. Il est connu surtout par ses travaux sur Térence.

DZIBAÏ TCHÎNREG (« sacrifice de paix ») n. m. Holocauste que l'on offre à Mélha, le dieu tibétain du feu (en sanskrit *Agni*), afin d'obtenir sa protection contre les maux de toutes sortes. (Ce sacrifice se célèbre régulièrement après un décès, par suite de la croyance que les formules magiques [*dhâranîs*] de l'officiant ont le pouvoir de rassembler tous les péchés du défunt dans le fourneau à holocauste, où ils se consument en même temps que les offrandes.)

DZIEDUSZYCKI [*dji*] (Adalbert, comte), homme politique et écrivain polonais, né à Jésupol, en Galicie, en 1845, mort à Vienne en 1909. Il fut professeur à l'université de Lvov, député au Parlement de Vienne, où il fut appelé en 1904 à la présidence du groupe polonais, et ministre pour la Galicie (1906-1907). Il a laissé des traductions, une œuvre épique : *le Conte des contes* (1889), de valeur médiocre, etc.

DZIEDZICE [*dji-èd-ji-tsé*], ville de Pologne (palatinat de Silésie); 2.930 hab. Mines de houille. Raffinerie de pétrole, fabrique de coffres et de tonneaux.

DZIEKONSKI [*dji*] (Thomas), pédagogue et écrivain polonais, né à Lomza en 1790, mort à Varsovie en 1875. On a de lui beaucoup d'ouvrages classiques, scientifiques et littéraires. — Son fils, Jean-Dieudonné **Dziekonski**, publiciste, né à Kalisz en 1816, mort à Paris en 1853, fonda, en 1843, *l'Hirondelle, la Cloche littéraire*, etc. Il a écrit, entre autres ouvrages, un roman historique intitulé : *Sendziwoj* (1845).

DZIERZKOWSKI [*dji*] (Joseph), romancier polonais, né à Xaverov (Galicie) en 1807, mort à Lvov en 1865. Ses romans sont inspirés par un pessimisme outré, et la forme en est médiocre. Nous citerons : *le Prestidigitateur* (1845); *le Salon et la Rue* (1847); *la Cravache de l'honneur* (1848); *la Famille dans le salon* (1847); *la Trouvaille* (1854); *le Roi des mendiants* (1856); *le Paresseux* (1856); *le Trésor* (1856). Ses œuvres complètes ont été publiées en 1875.

DZIERZON (Jean), naturaliste et apiculteur allemand, né et mort à Lowkowitz (Silésie) [1811-1907]. Il étudia la théologie et fut curé de Karlsmarkt. Dans le calme de sa résidence, il se mit à élever des abeilles; l'apiculture moderne lui est redevable d'améliorations pratiques et rationnelles dans les méthodes d'élevage. On a de lui : *Théorie et Pratique à l'usage de l'apiculture moderne* (1848-1852); *l'Apiculture rationnelle* (1861). Il avait fondé un journal intitulé *l'Ami des abeilles de Silésie*.

DZISNA ou **DZISIENKA** [*dji*], rivière de Pologne, affl. g. de la Duna, qui naît dans le lac de même nom (palatinat de Wilno) et se jette dans la Duna en amont de *Dzisna*. Cours, 155 kil.

DZISNA [*dji*], ville de Pologne (palatinat de Wilno), sur la Duna; 4.500 hab. Ch.-lieu de district. Revendiquée par la Lituanie.

DZITWA [*dji*], rivière de Pologne, affl. dr. du Niémen, qui naît dans le district de Lida. Cours, 94 kil.

DZOHARA. V. Zohra.

DZOHL. Myth. arabe. V. Zohal.

DZOU-'L-HIDJDJAH (*le Maître du pèlerinage*) n. m. Douzième mois de l'année musulmane. (C'est celui du pèlerinage de La Mecque.)

DZOU-'L-KADAH (*le Maître de la trêve*) n. m. Onzième mois de l'année musulmane, pendant lequel les anciens Arabes suspendaient toute guerre.

DZOUNGARES, habitants ou natifs de la Dzoungarie. || Dans un sens plus étroit, membres de la horde mongole qui a conquis la *Dzoungarie* à la fin du XVIIe siècle, et lui a donné son nom. Depuis 1757, les Mongols Dzoungares ont cessé d'exister comme nation. V. Dzoungarie.

DZOUNGARIE [*rî*] (la), région naturelle de l'Asie centrale, partagée entre la Russie (R. S. S. du Kazakstan) et la Chine (districts mongols du Tarbagataï et du Kouldja).

C'est une vaste dépression deux fois grande comme la France, qui mène, entre les deux systèmes montagneux de l'Altaï et du Tian-Chan, depuis la Mongolie jusqu'au Turkestan, depuis l'Asie orientale jusqu'à l'Europe. Les bassins fermés qui la constituent sont ceux du lac Balkach et de l'Ili, son tributaire, de l'Issyk-Koul, de l'Ala-Koul, du Zaïson-nor, du Kizil-Touz et de l'Oubsa-nor. Ses plaines, steppes salés ou déserts de sable, ses vallées basses, encore presque incultes, et ses régions alpestres de pâturages et de forêts sont plus ou moins occupées par une population très clairsemée de paysans russes, de Kirghizes, de Cosaques, de Dzoungares musulmans et de Mongols Dzoungares et Khalkas. Kouldja, Souïdoum, Tchougoutchak sont les villes principales de la Dzoungarie.

Grande est l'importance historique de ce pays; c'est la célèbre « Porte Mongole » par laquelle, du IVe au Xe siècle de notre ère, ont passé les tribus turques qui ont déterminé tant de bouleversements en Europe. Dès les débuts de leur conquête de la Sibérie, les Russes en connurent le rôle et y cherchèrent le grand lac de Kitaï, dont le nom est devenu pour eux celui de la Chine. A la fin du XVIIe siècle, la horde mongole des Dzoungares y fonda un royaume indépendant, qui devint très vite un des plus vastes de l'Asie, mais que la Chine détruisit en 1757.

DZUROW [*djou*], ville de Pologne (comitat de Kolomyja); 3.200 hab.

LISTE DES PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Secrétaires généraux de la rédaction : LOUIS COQUELIN, † PIERRE MONNOT

ABENSOUR (Léon), agrégé d'histoire et géographie, docteur es lettres.
ARBELET (Paul), agrégé des lettres, docteur ès lettres, professeur au lycée Condorcet.
AURIOL (George), artiste dessinateur.
BABELON (Jean), archiviste paléographe, conservateur adjoint, attaché au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.
BARDY (*abbé*), docteur ès lettres.
BARRET (Charles), conseiller maître à la Cour des comptes.
BARY (Paul), ingénieur, directeur de la *Revue des Colloïdes*.
BAUDRILLART (André), ancien membre de l'École française de Rome, agrégé des lettres.
BÉCHU (Marcel), capitaine de cavalerie.
BÉDAUX (Gaston), ingénieur des Ponts et Chaussées.
BÉDIER (Joseph), de l'Académie française, professeur au Collège de France.
BELOT (André), ingénieur chimiste, chef de travaux à l'École de physique et de chimie.
BÉNARD (lieutenant-colonel), section technique des troupes coloniales.
BÉNARD (Agricol), artiste dessinateur.
† **BERGET (Alphonse)**, docteur ès sciences, professeur à l'Institut océanographique.
BERTIN (Léon), agrégé des sciences, docteur ès sciences, ancien élève de l'École normale supérieure.
† **BEZANÇON (Marcel)**, docteur en droit, licencié ès lettres.
BIERMANN, professeur à l'Université de Neuchâtel.
BIEVILLE (Pierre de), licencié en droit.
† **BLOCISZEWSKI (Joseph de)**, directeur du service de politique étrangère au journal *Le Temps*.
† **BOLZÉ (René)**, artiste dessinateur, cartographe.
† **BOMBLED (Louis)**, artiste dessinateur.
† **BONIN (Charles-Eudes)**, ministre plénipotentiaire, archiviste paléographe.
BOREUX (Charles), conservateur du Département des Antiquités égyptiennes au Musée du Louvre.
BORNECQUE (Henri), agrégé des lettres, docteur ès lettres, professeur à la Faculté de Lille.
† **BOUCHENY (Gaston)**, profes. au collège Sainte-Barbe.
BOUFFANAIS (Alfred), vétérinaire sanitaire de la Ville de Paris.
† **BOUGIER (Louis)**, agrégé d'histoire et géographie.
BOULE (Marcellin), professeur au Muséum.
BOUQUET (Henri), docteur en médecine.
BOURRAGUÉ (Hyacinthe), ingénieur civil des Ponts et Chaussées.
BRÉHIER (Émile), professeur d'histoire de la philosophie à la Faculté des lettres de Paris.
BRÉMONT (Pierre), chimiste en chef de la Manufacture nationale de Sèvres.
BRETIGNIERE (Lucien), professeur d'agriculture à l'École nationale d'agriculture de Grignon.
BRUN (Alexandre), artiste dessinateur de marine.
BURNIER (René), docteur en médecine.
CABATON (Antoine), professeur à l'École nationale des langues orientales et à l'École coloniale.
CAILLEMER (R.), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.
CALMETTE (Joseph), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.
CASTAGNÉ (Joseph), orientaliste, attaché au Ministère des affaires étrangères (presse étrangère).
† **CAYLA (Pierre)**, commandant, ancien officier de marine aviateur.
CHAPOT (Victor), professeur à l'École des beaux-arts, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
CHARDIN (André), ingénieur-électricien.
CHASSIGNEUX (Edmond), agrégé d'histoire et géographie, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient.
CHAUMETON (René), général de brigade.
CHEPFER (George), chansonnier.
CHOFFEL, ingénieur chimiste.
CHOUINARD (Gilbert), secrétaire de la Société de géographie de Québec.
CLÉMENTEL (Étienne), ancien ministre, fondateur de la Chambre de commerce internationale.
CLERC (Louis-Philippe), professeur à l'École française de photographie et de cinématographie.
CLERC-RAMPAL (Georges), vice-président du Yacht-Club de France, membre de l'Académie de marine.
CLOUZOT (Henri), conservateur du Musée Galliéra.
COISSAC (G.-Michel), directeur du *Cinéopse*.
COMBES DE PATRIS (Bernard), directeur de la revue des *Études historiques*.
CONSTANT (Pierre), agrégé des lettres, censeur au lycée Condorcet.
COSTANTIN (Julien), membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.
COURNOT (Jean), répétiteur à l'École polytechnique et professeur à l'École d'aéronautique.
CRESSON (André), agrégé de philosophie, docteur ès lettres, professeur au lycée Condorcet.
† **DARRIENS (G.)**, vice-amiral, secrétaire général de l'Académie de marine.
DAUZAT (Albert), publiciste, directeur d'études à l'École des hautes études.
† **DECHARBOGNE (Henry)**, homme de lettres.
DELAPORTE (Louis), professeur de l'Histoire de l'Orient à l'Institut catholique de Paris.
DELAVALLÉE (Henri), artiste peintre.
DELMAS (Louis), ingénieur au corps des Mines.
DELPLANQUE, homme de lettres.
DÉPREZ (Eug.), archiviste paléographe, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.
DESDEVISES DU DEZERT, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
† **DESSERTENNE (Maurice)**, artiste dessinateur.
DESSERTENNE (Jacques), artiste dessinateur.
DESSÈVRE (Jean), ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur civil des mines.
DEVAUX (Jean), profes. à la Faculté de droit de Toulouse.
DIEHL (Charles), membre de l'Institut, professeur d'Histoire byzantine à la Faculté des lettres de Paris.
DONNADIEU DE VABRES, professeur à la Faculté de droit de Paris.
DONNAY (Maurice), de l'Académie française.
DOROLLE (Maurice), agrégé de philosophie, professeur au lycée Condorcet.
DRIAULT (Edouard), directeur de la *Revue des Études napoléoniennes*.
DUBOIS-RICHARD (Paul), professeur à la Faculté de droit de Poitiers.
DUFOURCQ Norbert), docteur ès lettres, archiviste paléographe.
DUMONT-WILDEN (Louis), homme de lettres.
DUMUR (Mme CHANCRIN), professeur de coupe et couture dans les Écoles de la ville de Paris.
DUPOUY (Gaston), agrégé de sciences physiques.
DURIEUX (Joseph), chef de division de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, secrétaire du conseil de l'ordre.
EISENMANN (L.), profr d'histoire et de civilisation des Slaves à la faculté des lettres de l'Université de Paris.
EMANAUD (Maurice), chef des travaux graphiques à l'École polytechnique.
ESCOFFIER, maître cuisinier.
ESTANAVE (E.), docteur ès sciences
FAGE (Louis), docteur ès sciences, assistant au Muséum
FAIDEAU (Ferdinand), professeur honoraire à l'École Jean-Baptiste-Say.
FAUCHER-GUDIN, artiste dessinateur.
FEILLET (Jacques), docteur en droit, licencié ès lettres.
FLAMENT (Henri), ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur principal au Chemin de fer du Nord.
FLAMENT-HENNEBIQUE (Robert) ingénieur E. T. P.
FOUCHIER (Charles de), conseiller maître à la Cour des comptes.
FOULET (Lucien), agrégé des lettres.
FROIDEVAUX (Henri), agrégé d'histoire et géographie, docteur ès lettres, doyen de la Faculté des lettres à l'Institut catholique de Paris.
FROIDEVAUX (Maurice), licencié ès lettres.
FROIN (Henri), artiste dessinateur.
GAGNEPAIN (François), assistant au Muséum (botanique).
GARAUD (Marcel), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers.
† **GARCIA (Gumersindo)**, artiste dessinateur.
GARNIER (Georges), agrégé d'italien, professeur au lycée Hoche, à Versailles.
† **GAUDIN (Lucien)**, champion amateur h. classe d'escrime.
GAUTHIER (Maximilien), critique d'art.
GERMAIN (Louis), assistant au Muséum (zoologie).
GIFFARD (André), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.
GIGNOUX (Victor), agrégé de philosophie.
† **GIRAULT (Arthur)**, doyen de la Fac. de droit de Poitiers.
GIROD (Adolphe), général, questeur de la Chambre des députés.
GLANDARD (Jacques), ingénieur agricole.
GOICHON (Auguste), artiste dessinateur.
GRANET (Marcel), professeur à l'École des langues orientales, directeur d'études à l'École des hautes études.
GRAPPIN (Henri), professeur à l'École nationale des langues orientales.
GRAVIER (Charles), membre de l'Institut, professeur au Muséum.
GROSDIDIER DE MATONS, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur au lycée de Metz.
GUDEN (Mlle Andrée), artiste dessinateur.
GUILLEMONAT (Gabriel), architecte du Gouvernement.
GUIRAND (Félix), agrégé des lettres, professeur au lycée Condorcet.
GUYOT (Edouard), professeur de langue et de littérature anglaises à la Faculté des lettres de Paris.
HACKIN (J.), conservateur du Musée Guimet.
HAFFNER (Léon), artiste dessinateur de marine.
† **HAMEL (Augustin)**, agrégé de grammaire, professeur honoraire de l'Université.
HAZARD (Paul), professeur de littératures modernes comparées au Collège de France.
HEGELBACHER (Marcel), ingénieur et publiciste.
HÉROUARD (Ch.), artiste dessinateur.
HESSE (Jean), ingénieur des Arts et Manufactures.
† **HUART (Clément)**, membre de l'Institut.
HUGUENEY (L.), professeur à la Faculté de droit de Paris.
IBOS (Pierre), général de division des troupes coloniales.
JAURRÉGUY (Adolphe), international de rugby.
JEANROY (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
JÉRÉMINE (Mme Elisabeth), docteur ès sciences.
JOUBIN (Louis), membre de l'Institut, professeur au Muséum et à l'Institut océanographique.
† **JOURDY (Gabriel)**, commandant d'infanterie coloniale.
† **KREUTZBERGER (Charles)**, artiste dessinateur.
LA BATUT (Guy de), archiviste paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.
LA MORANDIÈRE (Julliot de), professeur à la Faculté de droit de Paris.
LANEUVILLE, ingénieur agronome, professeur départemental d'agriculture.
LAPORTE (Marcel), agrégé de l'Université, assistant à la Faculté des sciences.
LA RONCIÈRE (Charles de), archiviste paléographe, conservateur à la Bibliothèque nationale.
LAUBADÈRE (Paul de), artiste dessinateur.
† **LAUMONIER (Jean)**, docteur en médecine.
LE BESNERAIS (Robert), ingénieur au corps des Mines.
† **LEBLOND (René)**, artiste dessinateur.
LECERF (*pasteur*), chargé de cours à la Faculté de théologie protestante de Paris.
LECLERC (Marc), homme de lettres.
† **LECLERC (Emile)**, professeur à l'École de préapprentissage de la Chambre syndicale des imprimeurs de Paris.
LECLÈRE (Tristan), homme de lettres.
LEDDET (Pierre), conservateur des Eaux et Forêts.
LEDOS (E. Gabriel), archiviste paléographe, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale.
LEFEBVRE DES NOETTES (commandant), archéologue.
LEGRAND (Theodoric), archiviste paléographe.
LEMOINE (Paul), professeur de géologie au Muséum
LEPROUST (René), rédacteur en chef à la *Jurisprudence Dalloz*.
LESNE (Pierre), assistant au Muséum.
LESORT (André), archiviste paléographe, archiviste du département de Seine-et-Oise.
LETALLE (Mlle Blanche-Alice), artiste dessinateur.
LETARD (Etienne), professeur de zootechnie à l'École nationale vétérinaire de Lyon.
LIBER (*rabbin*), du Temple de la rue de la Victoire.
LIBONIS (Léon et René), artistes dessinateurs.
LION (Henri), agrégé de l'Université, docteur ès lettres.
LIOT (André), docteur en pharmacie, adjoint au directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux.
LOCARD (Paul), critique musical.
† **LOEVY (Edouard)**, artiste dessinateur.
† **LYONNET (Henry)**, homme de lettres.
MAGNE (Emile), homme de lettres.
† **MAITRE (Claude)**, conservateur adjoint du Musée Guimet.
† **MANDOUL (J.)**, agrégé d'histoire, docteur ès lettres.
MAROLLES (commandant de), publiciste.
† **MARTIN (Charles)**, professeur au collège Sainte-Barbe.
MARTIN (Germain), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
MARTIN (Paul), secrétaire général de la Société de géographie des Vosges.
MARTIN (Camille), agrégé d'histoire et géographie.
MASSON-OURSEL (Paul), chargé de cours de langues et littératures de l'Inde à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.
MATHIS (René), docteur ès lettres.
MAURY (Lucien), homme de lettres.
MÉGNIN (Paul), direct. de la revue cynégétique *L'Eleveur*.
MÉNÉGAUX (Alphonse), docteur ès sciences, sous-directeur de laboratoire au Muséum d'histoire naturelle
† **MÉRIDIER (Louis)**, professeur de langue et littérature grecques à la Faculté des lettres de Paris.
† **MILLOT (Adolphe)**, artiste dessinateur.
MIRET (Paul), inspecteur du service des Enfants assistés de la Seine.
MORNET (Daniel), professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Paris.
NIKITINE (Basile), ancien consul de Russie à Ourmia.
NIPPGEN, attaché à la bibliothèque de la Société de géographie.
ORTROY (Van), professeur à l'Université de Gand.
PAPPAZ (Spyridion), chef de bureau au ministère des Affaires étrangères à Athènes.
PARROT (Robert), artiste photographe.
† **PATEIN (Gustave)**, docteur ès sciences, docteur en médecine, membre de l'Académie de médecine.
PETIT (Maxime), président de Chambre à la Cour des comptes.
PICARD (Fernand), ingénieur des Arts et Métiers
PICAVET (Camille-Georges), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.
PIED (Henri), assistant à la Faculté des sciences (chimie minérale).
PINGAUD (Albert), ministre plénipotentiaire, chef de la division des Archives au ministère des affaires étrangères.
PIOT (André), publiciste financier.
PIQUET (Félix), prof à la Faculté des lettres de Lille.
RAIN (Pierre), profr à l'Ecole des sciences politiques.
RAINAUD (Armand), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Caen.
RAYMOND (Georges), ingénr E. C. P., répétiteur du cours de Mines à l'École centrale des Arts et Manufactures.
RAYMOND (Paul), de l'Opéra, professeur de danse.
RAZOUS (Paul), licencié ès sciences physiques et mathématiques, ingénieur civil.
REDIER (Alphonse), artiste dessinateur.
RENAUT (Francis-P.), docteur ès lettres.
REVOL (Joseph), général de brigade.
REYNIER, attaché commercial à Caracas.
RICHARD (Sosthène), conseiller maître à la Cour des comptes.
ROBERT (Auguste), ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur de l'École supérieure d'aéronautique.
ROCHEBLAVE (Samuel), agrégé des lettres, docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université de Strasbourg.
ROMANET-RIONDET (R.), secrétaire général de la Société d'encouragement hippique.
ROTH (Georges), agrégé d'anglais, professeur au collège Chaptal.
ROUBAULT (Marcel), agrégé de l'Université.
ROULE (Louis), professeur au Muséum.
RUDAUX (Lucien), astronome.
SAINT-ANGE (Mme E.), publiciste.
SAUNIER (Charles), critique d'art.
SAVATIER (R.), profr à la Faculté de droit de Poitiers
SAVREUX (Maurice), ancien conservateur du Musée de céramique de Sèvres.
SÉGUY (Eugène), assistant au Muséum (entomologie).
SIEUR (Célestin), inspecteur général du Service de santé.
TAMAGNO (Maurice), artiste dessinateur.
TASSILLY (Eugène), professeur à la Faculté de pharmacie.
TERRASSE (Charles), archiviste paléographe, ancien membre de l'École de Rome, attaché au Musée du Louvre.
TISSERAND (Roger), homme de lettres.
TORO Y GISBERT (Miguel de), docteur ès lettres, membre correspondant de l'Académie espagnole.
TREICH (Léon), homme de lettres.
TROPÉ (Henri), dessinateur, cartographe.
VEBER (Serge), homme de lettres.
VENDRYÈS (J.), membre de l'Institut, professeur de grammaire comparée des langues indo-européennes à l'Université de Paris.
VERDIER (Jean-Julien), inspecteur du service Radio-Electrique.
VERNEAU (R.), professeur au Muséum, directeur du Musée ethnographique.
VESQUE (Mlles M. et J.), artistes dessinateurs.
VINCENT (*abbé* **A.**), docteur en théologie, maître de conférences à la Faculté de Strasbourg, ancien élève de l'École Biblique de Jérusalem.
VIVIELLE (*commandant*), capitaine de frégate, directeur des Archives de la Marine.
VOX (Maximilien), artiste dessinateur.
VULLIAUD (Paul), archiviste au *Journal des Débats*.
WEISS (E.-H.), ingénieur des Arts et Manufactures.

Dame (*Mœurs et cout.*), par M. G. LEDOS; (*Jeux*), par M. DELPLANQUE.
Danemark (*Géogr.*), par M. H. FROIDEVAUX; (*Hist.*), par M. L. MAURY; (*Mus.*), par M. P. LOCARD.
Dans (*Gramm.*), par M. H. LION.
Danse (*Hist.*), par PAUL RAYMOND.
Dante, par M. G. GARNIER.
Danton, par M. P. RAIN.
Dantzig, par M. H. FROIDEVAUX;
Danube (*Géogr.*), par M. H. FROIDEVAUX; (*Dr. intern.*), par M. J. DEVAUX.
Dardanelles, par M. H. FROIDEVAUX;
— (EXPÉDITION DES), par M. J. REVOL.
Darius, par M. L. DELAPORTE.
Darwinisme, p. M. le Dr LAUMONIER.
Dates célèbres, par M. E.-G. LEDOS.
Daudet (A.), par M. D. MORNET;
Daudet (L.), par M. L. COQUELIN.
Dauphin (*Hist.*), par M. J. CALMETTE.
David, par M. l'abbé VINCENT.
David d'Angers, par M. CH. TERRASSE.
Davis (JEFFERSON), par M. H. L. BOUGIER.
Davout, par M. JOSEPH REVOL.
Davy (HUMPHRY), par M. P. MONNOT.
De (*Gramm.*), par M. H. LION.
Débat (*Polit.*), par M. P. DUBOIS-RICHARD; (*Dr.*), par M. SABATIER; (*Hist. littér.*), par M. A. JEANROY.
Débouché (*Econ. polit.*), par M. M. BEZANÇON.
Débrayage, par M. R. LE BESNERAIS.
Debussy, par M. PAUL LOCARD.
Décaméron, par M. G. GARNIER.
Décasyllabe, par M. L. COQUELIN.
Décembre 1851 (COUP D'ÉTAT DU DEUX), par M. B. COMBES DE PATRIS.
Déchloruration, par M. le Dr J. LAUMONIER.
Déclamation, par M. H. BORNECQUE.
Déclaration (*Admin.*), par M. CHARLES DE FOUCHIER; (*Polit.*), par M. A. PINGAUD; (*Dr. intern.*), par M. J. DEVAUX.
Déclinaison (*Gramm.*), par M. H. LION; (*Astron.*), par M. L. RUDAUX.
Décolletage (*Techn.*), par M. F. PICARD
Décor (*Théâtr.*), par M. M. GAUTHIER.
Décoration (*Archit.*), par M. M. GAUTHIER; (*Blas. et Hist.*), par M. J. DURIEUX.
Découpage, par M. J. COURNOT.
Découverte, par M. H. FROIDEVAUX.
Décret (*Législ.*), par M. M. GARAUD; *Dr. colon.*), par M. A. GIRAULT.
Décurion, par M. A. BAUDRILLART.
Dédale, par M. V. CHAPOT.
Dédicace (*Littér.*), par M. H. LION; (*Liturg.*), par M. l'abbé BARDY.
Déduction (*Logig.*), par M. M. DOROLLE.
Défense, (*Dr. intern.*), par M. M. PETIT; (*Art milit.*), par M. J. REVOL; (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL; (*Physiol.*), par le Dr J. LAUMONIER.
Deffand (Mme DU), par M. D. MORNET.
Defoe (D.), par M. G. ROTH.
Dégénérescence (*Biol.*), par M. le Dr J. LAUMONIER.
Degoutte, par M. JOSEPH REVOL.
Déjazet, par M. F. GUIRAND.
Delage, par M. PIERRE MONNOT.
Delaherche, par M. P. BRÉMOND.
Delambre, par M. L. RUDAUX.
Delavigne (CASIMIR), par M. H. LION.
Delbos, par M. M. DOROLLE.
Deledda, par M. G. GARNIER.
Délégué (*Admin.*), par M. M. PETIT.
Delft (FAÏENCE DE), par M. M. GAUTHIER.
Delibes, par M. P. LOCARD.
Delille, par M. D. MORNET.
Délire, par M. le Dr J. LAUMONIER.
Delisle, par M. G. LEDOS.
Delorme (PHILIBERT), par M. CH. TERRASSE.
Delorme (MARION), par M. D. MORNET.
Délos, — Delphes, par M. V. CHAPOT.
Delpit, par M. H. LION.
Déluge, par M. DELAPORTE.
Delyannis, par M. BLOCISZEWSKI.
Demarreur (*Mécan.*), par M. F. PICARD.
Dème (*Hist. gr.*), par M. V. CHAPOT.
Démence (*Pathol.*), par M. le Dr J. LAUMONIER.
Démocrite, par M. R. TISSERAND.
Démographie, par M. le Dr J. LAUMONIER.
Démonstratif (*Gramm.*), par M. H. LION; (*Gramm. comp.*), par M. J. VENDRYES.
Démosthène, par M. V. CHAPOT.
Denier (*Métrol., Monn.*), par M. J. BABELON; (*Hel., cathol.*), par M. l'abbé BARDY; (*Hel. prot.*), par M. le pasteur LECERF.
Denis (SAINT), par M. J. CALMETTE.
Densité (*Physiq.*), par M. LAPORTE.
Dent (*Anat.*), par M. H. BOUQUET; (*Art vétér.*), par M. BOUFFANAIS; (*Archéol.*), par M. G. LEDOS; (*Techn.*), par M. F. PICARD.
Dentelle (*Hist.*), par M. M. GAUTHIER; (*Econ. dom.*), par Mme CHANCRIN.
Denys l'Ancien, par M. V. CHAPOT.
Dépôt (*Dr.*), par M. M. PETIT; (*Fin.*), par M. M. BEZANÇON; (*Milit.*), par M. J. REVOL; (*Océanogr.*), par M. A. BERGET.
Député (*Polit.*), par M. L. DUBOIS-RICHARD.
De Quincey, par M. G. ROTH.
Dérivation (*Balist.*), par M. le général CHAUMETON; (*Gramm.*), par M. H. LION; (*Méd.*), par M. le Dr J. LAUMONIER.
Dérive (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL; (*Artill.*), par M. le général CHAUMETON.
Dérivée (*Math.*), par M. G. BOUCHENY.
Déroulède, par M. L. COQUELIN.
Desaix, par M. JOSEPH REVOL
Desargues, par M. G. BOUCHENY.
Désaugiers, par M. L. COQUELIN.
Desbordes-Valmore, par M. D. MORNET.
Descartes, par M. V. GIGNOUX.
Descendance (*Biol.*), par M. le Dr J. LAUMONIER.
Deschanel (ÉMILE), par M. H. LION.
Désintoxication, par M. le Dr J. LAUMONIER.
Désir (*Philos.*), par M. A. CRESSON.
Dessiccation, par MM. P. MONNOT et P. RAZOUS.
Dessin (*B.-Arts*), par M. M. GAUTHIER.
Destin (*Myth.*), par M. V. CHAPOT.
Detaille, par M. T. LECLÈRE.
Détecteur par M. J.-J. VERDIER.
Déterminant (*Algébr.*), par M. G. BOUCHENY; (*Biol.*), par M. le Dr J. LAUMONIER.
Détermination (*Biol.*), par M. le Dr J. LAUMONIER.
Détrempe, par M. M. GAUTHIER.
Détroit, par M. H. FROIDEVAUX.
Dette (*Fin.*), par M. CH. DE FOUCHIER; (*Dr. intern.*), par M. J. DEVAUX; (*Dr. civ.*), par M. J. DE LA MORANDIÈRE.
Deux-roses (GUERRE DES), par M. G. DEPREZ.
Deux-Sèvres (DÉPARTEMENT DES), par M. GROSDIDIER DE MATONS.
Deux-Siciles (ROYAUME DES), par M. H. FROIDEVAUX.
Développement (*Biol.*), par M. le Dr J. LAUMONIER; (*Géom.*), par M. G. BOUCHENY; (*Photogr.*), par M. L.-PH. CLERC.
Déviation (*Astron.*), par M. RUDAUX; (*Art vétér.*), par M. A. BOUFFANAIS; (*Mar.*), par M. CLERC-RAMPAL; (*Artill.*), par M. le général CHAUMETON.
Devise (*Art hérald.*), par M. P. MONNOT; (*Art. décor.*), par M. MAXIMILIEN GAUTHIER.
Devoir (*Philos.*), par M. V. GIGNOUX.
Dévonien, par M. P. LEMOINE.
Devonshire, par M. L. BOUGIER.
Dextrine, par M. M. LAPORTE.
Diabète (*Méd.*), par M. le Dr J. LAUMONIER.
Diable (*Théol.. cathol.*), par M. l'abbé BARDY; (*Théol.. protest.*), par M. LECERF; (*Iconogr.*), par M. CH. TERRASSE.
Diacre (*Relig. cathol.*), par M. l'abbé BARDY.
Diagnostic, par M. le Dr JEAN LAUMONIER.
Dialecte, par M. J. VENDRYES.
Diamant (*Minér.*), par M. G. DUPOUY; (*Hist.*), par M. G. LEDOS.
Diamètre (*Géom.*), par M. G. BOUCHENY; (*Astron.*), par M. L. RUDAUX.
Diane de Poitiers, par M. C.-G. PICAVET;
Diastase, par M. le Dr J. LAUMONIER.
Diathèse, par M. le Dr J. LAUMONIER.
Diaz (PORFIRIO), par M. M. DE TORO; (ARMANDO), par M. H. GRAPPIN.
Diazoïque, par M. A. BELOT.
Dickens, par M. G. ROTH.
Dictature, par M. A. BAUDRILLART et M. M. PETIT.
Dictionnaire, par M. L. COQUELIN.
Didactique, par M. H. LION.
Diderot, par M. D. MORNET.
Didon (*Hist. lég.*), par M. V. CHAPOT; (*Art. dram.*), par M. F. GUIRAND; (*Iconogr.*), par M. T. LECLERE.
Didon (LE P.), par M. G. LEDOS.
Didot, par M. L. COQUELIN.
Dieppe, par M. GROSDIDIER DE MATONS.
Diète (*Méd.*), par M. le Dr LAUMONIER.
Diète (*Hist.*), par M. C.-G. PICAVET.
Dieu, par M. l'abbé BARDY.
Diffamation, par M. L. HUGUENEY.
Différenciation (*Biol.*), par M. le Dr J. LAUMONIER.
Différentiel (*Méc.*), par M. F. PICARD; (*Autom.*), par M. CAYLA.
Diffraction (*Physiq.*), par M. CH. MARTIN.
Diffusion, par M. G. BOUCHENY.
Digeste, par M. A. GIFFARD.
Digestif (*Anat. comp.*), (*Anat. hum.*); par M. le Dr J. LAUMONIER; (*Pharm.*), par M. G. PATEIN.
Digitale (*Pharm.*), par M. A. LIOT.
Digitaline, par M. MARCEL LAPORTE.
Digue (*Trav. publ.*), par M. H. BOURRAGUE.
Dijon, par M. GROSDIDIER DE MATONS.
Dilatation (*Physiq.*), par M. CH. MARTIN; (*Méd.*), par M. le Dr J. LAUMONIER;
Dime, par M. M. GARAUD.
Dimension (*Géom. et Algèbr.*), par M. G. BOUCHENY; (*Mécan.*), par M. F. PICARD.
Dinanderie, par M. M. GAUTHIER.
Diocèse, par M. l'Abbé BARDY.
Dioclétien, par M. A. BAUDRILLART.
Diogène, par M. L. MERIDIER.
Dionysies, par M. V. CHAPOT.
Diphtérie (*Méd.*), par M. H. BOUQUET; (*Art. vétér.*), par M. A. BOUFFANAIS.
Diphtongue, par M. H. LION.
Diplomatique, par M. G. LEDOS.
Diplôme (*Hist.*), par M. G. LEDOS; (*Instr. publ.*), par M. P. CONSTANT.
Diptyque (*Archéol.*), par M. CH. TERRASSE.
Dire (*Gramm.*), par H. LION.
Directoire (*Admin. anc.*), par M. P. DUBOIS-RICHARD; (*Hist. esp.*), par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Directoire (LE), par M. P. RAIN.
Discipline (*Dr. can.*) par M. l'Abbé BARDY; (*Dr.*), par M. L. HUGUENEY; (*Enseign.*), par M. P. CONSTANT.
Discours, par M. H. LION.
Dispersion (*Physiq.*), par M. G. BOUCHENY. (*Balist.*), par M. le Général CHAUMETON.
Disponibilité (*Admin.*), par M. CH. DE FOUCHIER.
Disque (*Antiq.*), par M. V. CHAPOT; (*Bot.*), par M. F. GAGNEPAIN; (*Ch. de f.*), par M. HENRI FLAMENT.
Dissection (*Chir.*), par M. le Dr H. BOUQUET.
Dissémination (*Bot.*), par M. F. GAGNEPAIN.
Dissociation (*Chim.*), par M. LAPORTE; (*Philos.*), par M. R. TISSERAND.
Dissolution (*Physiq. et Chim.*), par M. G. BOUCHENY.
Dissonance (*Mus.*), par M. P. LOCARD.
Distribution (*Econ. pol.*), par M. M. BEZANÇON; (*Mécan.*), par M. P. CAYLA; (*Archit.*), par M. M. GAUTHIER; (*Dr.*), par M. J. DE LA MORANDIÈRE.
Divan (*Hist.*), par M. V. CHAPOT; (*Ameubl.*), par M. M. GAUTHIER.
Divine Comédie (LA), par M. G. GARNIER.
Diviseur (*Arithm.*), par M. G. BOUCHENY; (*Mécan.*), par M. F. PICARD.
Division (*Algébr.*), par M. G. BOUCHENY; (*Biol.*), par M. le Dr J. LAUMONIER; (*Econ. polit.*), par M. M. BEZANÇON; (*Milit.*), par M. JOSEPH REVOL; (*Réthor.*), par M. H. LION.
Djaïnisme, p. M. P. MASSON-OURSEL.
Doctorat, par M. P. CONSTANT.
Dodds, par M. J. REVOL.
Doge, par M. J. CALMETTE.
Dogmatique (*Théol. cath.*), par M. l'abbé BARDY.
Dogme (*Théol.*), par M. l'abbé BARDY et M. le pasteur LECERF.
Dogue (*Zool.*), par M. A. BOUFFANAIS.
Doigt par M. le Dr H. BOUQUET.
Doigté, par M. PAUL LOCARD.
Domaine (*Dr. civ.*), par M. CH. DE FOUCHIER; (*Dr. intern.*), par M. J. DEVAUX.
Domicile (*Dr.*), par M. J. DE LA MORANDIÈRE; (*Dr. intern.*), par M. J. DEVAUX; (*Milit.*), par M. J. REVOL.
Dominicain, par M. l'abbé BARDY.
Dominicaine (RÉPUBLIQUE), par M. H. FROIDEVAUX.
Dominiquin, par M. T. LECLERE.
Domino (*Jeux*), par M. S. VEBER.
Domitien, par M. A. BAUDRILLART.
Dommage (*Dr.*), par M. J. DE LA MORANDIÈRE; (*Dr. intern.*), par M. J. DEVAUX.
Don (*Relig.*), par M. l'abbé BARDY; (*Dr. civ.*), par M. J. DE LA MORANDIÈRE; (*Dr. admin.*), par M. CH. DE FOUCHIER.
Donatello, par M. T. LECLÈRE.
Donation (*Dr. rom.*): par M. J. DE LA MORANDIÈRE; (*Fin.*), par M. CH. DE FOUCHIER.
Donizetti, par M. P. LOCARD.
Don Juan, par M. L. COQUELIN.
Donnay (MAURICE), par M. F. GUIRAND.
Donner (*Linguist.*), par M. H. LION.
Don Quichotte de la Manche, par M. MIGUEL DE TORO Y GISBERT.
Dordogne, par M. M. FROIDEVAUX.
Doria, par M. CH. DE LA RONCIERE.
Dorien (*Hist.*), par M. V. CHAPOT.
Dorique (*Archit.*), par M. G. GUILLEMONAT.
Dossier (*Mobil.*), par M. M. GAUTHIER.
Dot (*Dr. anc.*), par M. V. CHAPOT; (*Dr. rom.*), par M. A. GIFFARD; (*Dr. franc.*), par M. J. DE LA MORANDIÈRE; (*Admin. milit.*), par M. J. REVOL.
Douane (*Dr. et Admin.*), par M. CH. DE FOUCHIER.
Doubs (DÉPART.), par M. GROSDIDIER DE MATONS.
Douche (*Méd.*), par M. H. BOUQUET; (*Art vétér.*), par M. A. BOUFFANAIS.
Douleur (*Physiol.*), par M. le Dr J. LAUMONIER; (*Psychol.*), par M. R. TISSERAND; (*Iconogr.*), par M. T. LECLÈRE.
Doumer, par M. CH. DE FOUCHIER.
Doumergue, par M. J. MICHEL.
Doyle, par M. G. ROTH.
Drachme, par M. J. BABELON.
Dragon (*Mythol., Archéol.*), par M. E.-G. LEDOS.
Dragonnades, par M. C.-G. PICAVET.
Drague, par M. H. BOURRAGUE.
Drake, par M. CH. DE LA RONCIÈRE.
Drame (*Littér.*), par M. F. GUIRAND.
Drap (*Hist.*), par M. M. GAUTHIER.
Drapeau, par M. PIERRE MONNOT.
Dresde, par M. H. FROIDEVAUX.
Dreux, par M. GROSDIDIER DE MATONS.
Dreyfus (AFFAIRE), par M. B. COMBES DE PATRIS.
Driant, par M. JOSEPH REVOL.
Droit, par M. J. DE LA MORANDIÈRE.
Droit (*Anat.*), par M. le Dr H. BOUQUET; (*Géom.*), par M. G. BOUCHENY.
Drôme (DÉP.), par M. M. FROIDEVAUX.
Druide, par M. A. BAUDRILLART.
Dryden, par M. G. ROTH.
Dualisme (*Rel. et Philos.*), par M. P. MASSON-OURSEL.
Dubois de Crancé, par M. P. RAIN.
Dubois (THÉODORE), par M. P. LOCARD.
Duc (*Hist.*), par M. J. CALMETTE.
Ducange, par M. E.-G. LEDOS.
Duchesne (Mgr), par M. E.-G. LEDOS.
Duel (*Dr.*), p. M. M. PETIT; (*Milit.*), p. M. JOSEPH REVOL.
Dufaure, par M. B. COMBES DE PATRIS.
Dufferin, par M. L. BOUGIER.
Duguay-Trouin, par M. CH. DE LA RONCIÈRE.
Du Guesclin, par M. E. DÉPREZ.
Duhamel (GEORGES), par M. L. TREICH.
Duhem (PIERRE), par M. G. BOUCHENY.
Dukas, par M. L. LOCARD.
Dulong, par M. G. BOUCHENY.
Dumas *père*; — **Dumas** *fils*, par M. H. LION.
Dumas (J.-B.), par M. G. BOUCHENY.
Dumont-d'Urville, par M. H. FROIDEVAUX.
Dumouriez, par M. P. RAIN.
Dupanloup, par M. B. COMBES DE PATRIS.
Dupes (JOURNÉE DES), par M. C.-G. PICAVET.
Duperré, par M. H. FROIDEVAUX.
Du Perron, par M. C.-G. PICAVET.
Dupleix, par M. H. FROIDEVAUX.
Dupont (PIERRE), par M. L. COQUELIN.
Dupuy de Lôme, par M. P. MONNOT.
Duquesne, par M. CH. DE LA RONCIÈRE.
Durance (LA), p. M. M. FROIDEVAUX.
Durkheim, par M. A. CRESSON.
Dussek, par M. P. LOCARD.
Dyck (VAN), par M. T. LECLÈRE.
Dynamique (*Mécan.*), par M. F. PICARD.
Dysenterie (*Pathol.*), par le Dr HENRI BOUQUET; (*Art. vétér.*), par M. A. BOUFFANAIS.

Imp. LAROUSSE, 1 à 9, rue d'Arcueil, Montrouge (Seine). 538-12-36 R. C. Seine 84.426.

LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE

LE LAROUSSE DU XX' SIÈCLE

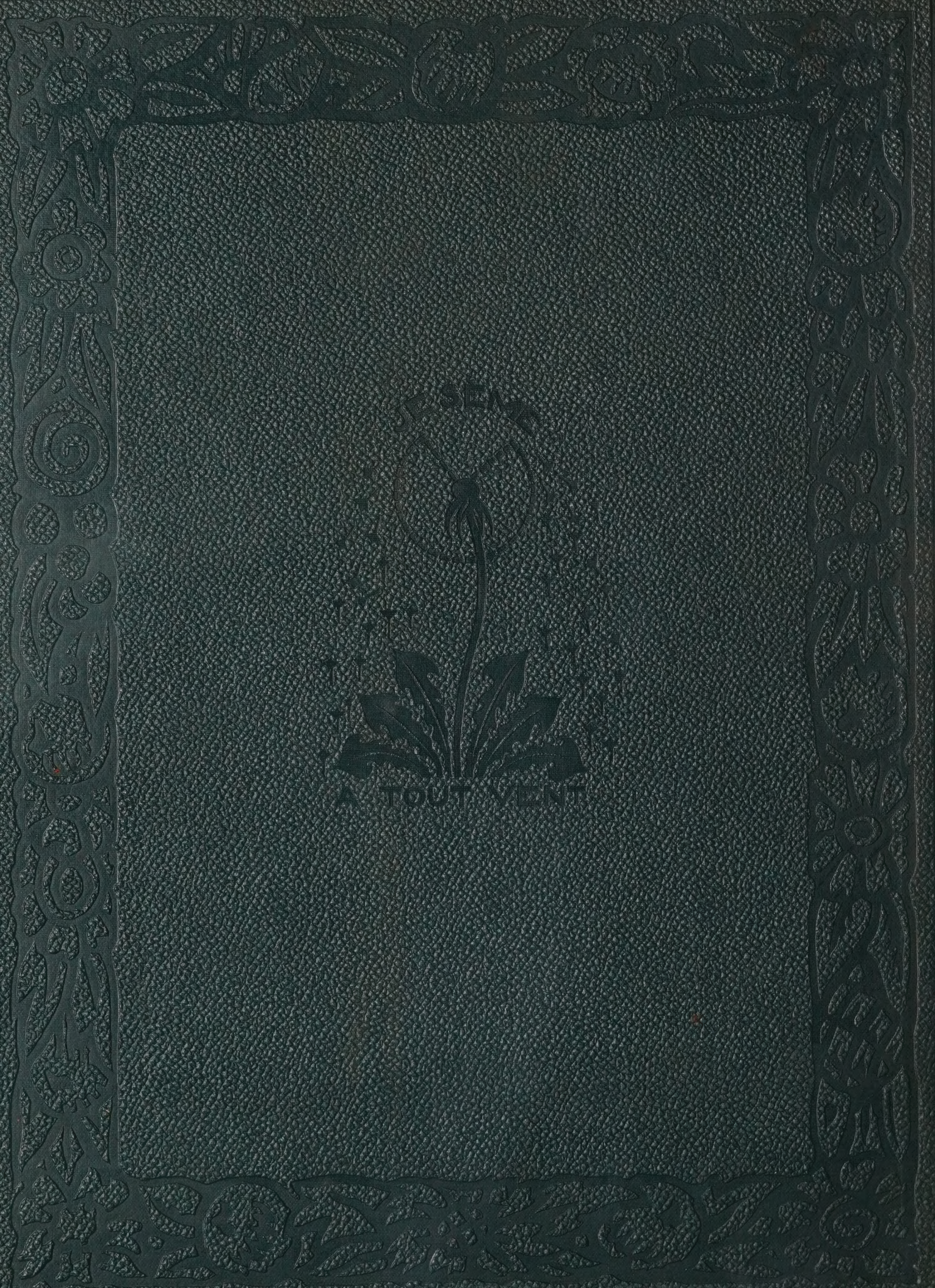
A TOUT VENT